1

Jackson Library –UNCG
AE25 .G64 c.1 v. 1 NGUR
Grand Larousse encyclopedique en dix volumes
3 0510 0382477/

The Woman's College of
University of North Carolina

The LIBRARY

AE
25
G64
v. 1

FOR BUILDING USE ONLY

GRAND LAROUSSE
encyclopédique

GRAND LAROUSSE encyclopédique

en dix volumes

tome premier

14 843 articles
2 155 illustrations en noir
96 cartes en noir
28 pages en couleurs,
dont 10 hors-texte cartographiques

LIBRAIRIE LAROUSSE
17, rue Montparnasse, et boulevard Raspail, 114, Paris VIe

ref
AE
25
G64
v.1

© 1960, by Augé, Gillon, Hollier-Larousse, Moreau et Cie. — Librairie Larousse, Paris.
Il est interdit d'exporter le présent ouvrage au Canada, sous peine des sanctions prévues par la loi et par nos contrats.

PRÉFACE

Si l'honnête homme du XXe siècle veut continuer à s'intéresser au monde qui l'entoure, s'il veut rester fidèle au besoin de connaître, de comprendre, qui le caractérise et qui fait sa grandeur, il est troublé par les transformations qui s'opèrent sous ses yeux dans tous les domaines : artistique, scientifique, technique, social, politique, économique, etc. Comment parvenir à assimiler cette masse de connaissances sans cesse en évolution ? La même angoisse atteint une jeunesse désireuse de s'intégrer à une humanité qu'elle n'a fait, dans ses études, qu'entrevoir sans en pénétrer la complexité. L'obstacle paraît insurmontable et pourtant doit être franchi.

Pourra-t-on consulter avec fruit l'abondante documentation qui s'amasse actuellement grâce au texte, à l'image et au son ? En fait, elle se révèle trop considérable, trop dispersée pour que personne puisse songer à la saisir dans son ensemble ; rebuté par une telle perspective, le travailleur risque de renoncer à connaître, ou de s'en remettre, dans certains domaines, à l'opinion toute faite d'une coterie ou d'un parti... C'est précisément le rôle du dictionnaire d'apporter les éléments nécessaires à une mise en ordre de la pensée ; répertoire de toutes les connaissances humaines, il permet au chercheur de découvrir rapidement ce qu'il désire. L'effort de sélection des documents devant lequel reculait, découragé, l'honnête homme, l'effort de présentation des renseignements qu'ils contiennent, c'est l'éditeur d'encyclopédies qui les accomplit : à lui de découvrir les meilleures sources de la connaissance, à lui de les rendre accessibles. Car il ne suffit pas d'apporter en vrac une masse imposante de documents, il faut encore les classer, les trier, les présenter de telle manière qu'ils satisfassent des lecteurs d'appétits très divers et d'instruction très variable.

A plusieurs reprises, déjà, la Librairie Larousse a fourni à ceux qui lui font confiance cet inventaire du savoir humain ; après les découvertes sensationnelles qui surprennent quotidiennement le monde, après les bouleversements qui ébranlent l'humanité, elle se doit aujourd'hui de leur offrir à nouveau l'instrument leur permettant de voir plus clair dans l'univers où ils vivent, et par là de s'y mieux comporter.

Quel est le but de ce dictionnaire Larousse ? Comme ses prédécesseurs, n'apportant pas de jugements tout faits, il ne constitue pas un instrument de propagande et se veut respectueux de toute conviction politique ou religieuse. Il se refuse à être un directeur de conscience, et estime sa tâche suffisamment remplie s'il donne les informations nécessaires à l'établissement d'un jugement personnel.

C'est un dictionnaire d'aujourd'hui, ouvert sur les préoccupations et les problèmes de l'actualité. Mais il ne néglige pas pour autant l'immense domaine que constitue le passé, aussi bien dans son évolution historique que dans ses recherches philosophiques et scientifiques, bref c'est aussi un dictionnaire " humaniste " : à une époque où la science semble tout réduire en équations, et la technique commander en maître, il s'intéresse à l'homme, au progrès social, à l'art, à la littérature...

217449

Le Grand Larousse encyclopédique *s'insère dans la tradition des dictionnaires Larousse, c'est-à-dire qu'à l'inverse des grands ouvrages étrangers - les uns purement littéraires, les autres exclusivement encyclopédiques et délaissant tout souci linguistique - il joint aux développements encyclopédiques une étude sémantique, grammaticale et littéraire de chaque mot, appuyée par d'abondantes citations d'auteurs classiques ou contemporains. Le lecteur trouve là un double avantage. D'abord, il rencontre tous les mots, répertoriés par ordre alphabétique, avec leurs sens, mais aussi avec leurs différents emplois, bref, un véritable dictionnaire de la langue. De plus, les articles-synthèses peuvent réunir tout ce que l'on doit connaître d'un sujet, tandis que certains détails, certains procédés, certains développements, qui risqueraient de nuire à l'unité du texte, sont renvoyés à leur ordre alphabétique, où figurent les compléments à l'article général. Ainsi, l'article* **aluminium** *pourra-t-il être complété heureusement par la lecture d'***alliage, électrolyse, brillantage,** *etc.; l'article* **Alexandre Ier** *de Russie, par celle de* **Sainte-Alliance** *et de M*me *de* **Krüdener.** *Cela permet d'être plus concis, donc plus complet dans la synthèse.*

Le Grand Larousse encyclopédique *suit la lignée des Larousse, faisant partie d'un effort constant de ses éditeurs pour rénover leurs collections et les tenir au niveau des connaissances actuelles. Il prend la relève du* Grand Dictionnaire universel *de Pierre Larousse (15 vol., 1865-1876, et 2 Suppléments), qui témoignait de l'enthousiasme de son auteur devant le développement des sciences et l'irrésistible poussée des "droits à la pensée", du* Nouveau Larousse illustré *(7 vol., 1896-1904, et 1 Supplément), qui marquait l'aube d'un siècle nouveau, du* Larousse du XXe siècle *(6 vol., 1928-1933, et 1 Supplément), qui donnait un état du monde après les bouleversements d'un conflit général,et régulièrement rajeuni depuis lors. Mais il voudrait dépasser ces ouvrages, dont la conception comme la réalisation, excellentes en leur temps, portent maintenant la marque des années. Le lecteur d'aujourd'hui veut être informé sur un mode plus vaste : si la conquête des astres l'intéresse, il goûte aussi les renseignements sur telle nation dont les mœurs diffèrent des siennes ou que l'actualité vient de mettre au premier plan ; s'il est banal de dire que le monde se rétrécit de jour en jour, encore faut-il offrir des moyens d'information en accord avec ce changement de perspective. On doit aussi songer au lecteur vivant hors de nos frontières, Français de l'étranger ou étranger de langue française, pour qui notre langue constitue la base d'une civilisation commune. Le dictionnaire se révèle donc nécessairement international à un double titre.*

On ne pouvait négliger les moyens améliorés - et notamment l'impression en offset - que les arts graphiques modernes mettent désormais à la disposition de ceux qui veulent informer le public : des photos plus nombreuses, des reproductions plus fidèles, des dessins plus évocateurs, des schémas plus nets, des cartes plus précises, des graphiques plus éloquents, voilà qui remplace les explications du texte ou bien les abrège, tout en familiarisant le lecteur avec des machines inconnues ou des pays éloignés.

Il fallait donc un nouveau dictionnaire Larousse, adapté à la fois aux exigences du public de la seconde moitié du siècle et aux facilités de la technique moderne. Dans le monde international de la lexicographie, on sait qu'un dictionnaire s'inspire volontiers d'un prédécesseur ou d'un voisin ; ce procédé tentant flatte la routine des auteurs et simplifie leur travail, tout en passant inaperçu d'une partie du public. Au contraire, mais sans négliger les leçons de son expérience, Larousse a tenu à repartir de zéro, et ce en dépit des facilités que lui offrait son inégalable fonds de dictionnaires. Ce souci de nouveauté lui a permis de se débarrasser de diverses traditions, d'un classement archaïque à notre époque, et surtout de choisir. *Pour cela, on a fait appel à une systématisation scientifique, indispensable tant au triage des matières traitées qu'à leur présentation logique ; conscient d'une certaine insuffisance qu'impliquerait l'observation exclusive de l'ordre alphabétique, l'éditeur l'a, au départ, palliée par un groupement méthodique des matières brutes, opération aujourd'hui réalisable grâce aux moyens mécanographiques. Chacune d'elles s'étant vu attribuer, à l'origine, des dimensions précises, leur ensemble doit offrir un équilibre plus harmonieux ; l'illustration a, elle aussi, bénéficié de cette répartition proportionnelle par matière, ce qui confère un rythme nouveau à la mise en pages ; enfin, alors que disparaissent ou s'amoindrissent*

certaines disciplines désuètes, d'autres prennent place dans les colonnes où s'ajoutent des rubriques jusqu'alors négligées en lexicographie. Ce choix, parfois pénible, s'imposait : non seulement le vocabulaire écrit et parlé s'est augmenté, mais les explications nécessaires à l'idée se développant derrière chaque mot exigent désormais plus de soin et d'espace ; il aurait, certes, été plus facile de rédiger un ouvrage sans limitation de dimension, en 15 ou 20 volumes, mais la contrainte s'est finalement révélée heureuse, puisqu'elle obligea à une systématisation accrue, c'est-à-dire, au fond, à une clarification.

Si l'ouvrage apparaît très dense à la lecture - ses 10 volumes contiennent, en effet, une matière qui en représente infiniment plus -, malgré tout sa consultation apparaît aisée : tout un réseau de renvois, d'articles "carrefours d'idées", une illustration dont la diversité ne masque pas qu'elle s'imbrique étroitement dans un texte conçu en fonction de son apport, des bibliographies nourries pour qui veut approfondir un sujet difficile ou intéressant, facilitent la découverte du renseignement ; le trouver n'est plus l'effet du hasard : le lecteur se sent guidé tout au long de sa recherche.

Autre avantage de la systématisation préalable à la rédaction : elle permet une mise à jour régulière, puisque les responsables de l'ouvrage connaissent la répartition exacte de chaque matière et peuvent en déduire, au fur et à mesure de l'écoulement du temps, les points nécessitant une simple retouche, une ample transformation ou, même, une refonte totale. Ce rajeunissement permanent sera assuré de façon appropriée, tant pour satisfaire les acheteurs de collections nouvelles que pour ménager les intérêts de ceux qui nous auront fait confiance dès le départ.

Ce plan de travail a été établi dès l'origine par les études et les recherches de la Direction et des membres permanents de la Rédaction Larousse ; mais ils ne pouvaient, à eux seuls, rédiger ces 10 000 pages d'une typographie serrée : le temps est révolu d'un dictionnaire écrit par un seul homme ou par une petite équipe. Aussi a-t-on fait appel à de nombreux collaborateurs, théoriciens ou praticiens, tous spécialistes en leur matière - ce qui représente une garantie pour chacun des articles -, tandis que les rédacteurs permanents veillaient à ce que l'unité de méthode et d'expression fût respectée, afin d'éviter la dispersion, trop fréquente dans les ouvrages collectifs.

L'"avant-propos" qui suit la Préface donnera certaines indications utiles, mais le propre du Grand Larousse encyclopédique *est de permettre un maniement commode, une consultation aisée. Il veut aussi bien renseigner le lecteur qui part d'un concept encore mal formulé, l'amener au mot qui lui en donnera la définition, que le conduire, lorsqu'il part d'un mot précis évoquant une idée, à un exposé général de celle-ci qui ne figure pas nécessairement à ce mot. Que la réponse sollicitée requière un renseignement bref et précis - une date, un nom, un fait ou un exposé plus long -, l'explication d'une doctrine, l'analyse d'une politique, la description d'un processus physique ou technique, elle s'obtiendra rapidement, car le dictionnaire a été conçu pour aller du mot à l'idée autant que de l'idée au mot : chaque article se suffit à lui-même pour qui cherche un renseignement rapide, mais il renvoie aussi à un ensemble pour qui s'intéresse à un sujet plus général.*

Le fruit de cette vaste entreprise - dix ans d'efforts, - est mis entre les mains des lecteurs. Qu'il devienne leur compagnon de tous les instants, car seul l'usage suivi permettra de tirer d'un instrument aussi élaboré son meilleur rendement. Ainsi espérons-nous avoir fourni les éléments d'une connaissance indispensable à ceux qui veulent savoir, puis comprendre avant d'engager leur pensée et leur vie.

Les Éditeurs

AVANT-PROPOS

VOCABULAIRE GÉNÉRAL

LANGUE. Le vocabulaire du *Grand Larousse encyclopédique* est celui de la langue usuelle depuis le début du XVIIe s., à l'exclusion des termes de l'ancien français et du XVIe s. qui n'ont pas vécu au-delà. Il a été étendu, sans exclusive préalable, à tous les mots de la langue contemporaine et à tous les sens aujourd'hui courants. Nous n'avons conservé des mots dialectaux que ceux qui présentent un intérêt historique, dont l'aire est suffisamment étendue ou qui se trouvent dans les œuvres de nos écrivains régionalistes.

Comme nous n'ignorons pas que le public aime qu'on lui fournisse des précisions pour l'usage de la langue commune, nous nous sommes efforcés d'indiquer pour chaque terme les divers « niveaux de langue », suivant les rubriques connues : « familier », « populaire », « argot ». Par « familier », nous entendons un mot ou un sens en usage dans la conversation, mais que l'on s'abstient d'employer dans la langue écrite.

Il est quelquefois assez difficile de marquer les limites entre les mots familiers et les mots populaires ; la langue populaire diffère plus ou moins de celle qui est parlée habituellement parmi les gens de la société cultivée ; ce qui la caractérise, c'est la vulgarité, mais « il faut éviter la confusion souvent faite entre le vulgarisme de l'expression et la vulgarité de l'idée » (Marouzeau, *Aspects du français*). La vulgarité peut être dans la chose sans être nécessairement dans le mot qui la désigne. « La langue populaire se modifie et pénètre peu à peu les classes cultivées, elle passe de l'office au salon, des ateliers de l'usine au bureau du directeur, de la vendeuse du grand magasin à la cliente » (H. Bauche, *la Langue populaire*).

De même, il est malaisé d'indiquer les limites de la langue populaire et de l'argot. « De nos jours et grâce à des raisons d'ordre social, ces deux langages se sont rapprochés et peu à peu fondus en un idiome unique : l'argot parisien » (Guiraud, *l'Argot*). Il est d'ailleurs plus exact de parler *des* argots, car il en existe plusieurs espèces, et c'est pourquoi nous avons précisé, chaque fois que nous l'avons pu, s'il s'agissait d'argot scolaire, militaire, etc.

En ce qui concerne les néologismes d'origine étrangère (anglais, américains, etc.), leur adoption est une question de mesure et de choix. Il est tout à fait légitime de protester contre le pédantisme de certaines revues ou de certains journaux, dont les rédacteurs, pour éblouir par leur érudition, utilisent sans discernement des mots étrangers. En revanche, il ne s'agit pas de dresser un barrage brutal devant les termes étrangers, mais de les filtrer en retenant ceux qui traduisent une idée récente, une invention, afin d'assimiler les éléments utiles que nos voisins nous fournissent dans le renouvellement de la pensée et de la vie modernes. C'est pourquoi les mots étrangers, de même que les mots familiers, populaires, argotiques, figurent dans les colonnes de notre dictionnaire, pour renseigner ceux qui les lisent dans des ouvrages littéraires, dans leur journal, ou qui les entendent à la radio. La langue évolue sans cesse, parallèlement aux transformations de la vie et des mœurs, le « bon usage » se modifie. Ceux qui ont étudié la structure de notre langue, dans son passé comme dans son présent, ont pu constater que la sémantique progresse ; des extensions et des restrictions de sens et d'emploi sont légitimes, sans lesquelles la langue française serait figée dans un immobilisme étroit et deviendrait rapidement une langue morte.

Pour bien marquer les sens qui ont disparu de la langue commune actuelle, nous les avons groupés sous la rubrique « langue classique » ou « langue classique et littéraire » et assortis d'exemples empruntés surtout aux écrivains du XVIIe et du XVIIIe s.

Les définitions de sens moderne ont été renouvelées : elles sont à la fois précises et détaillées, et répondent au souci de distinguer les diverses nuances de sens au lieu de définir par de simples synonymes ; nous avons mentionné les sens propres, les sens par extension, par analogie, les sens figurés. Chaque définition a été illustrée d'exemples qui justifient l'emploi du mot ou en précisent le sens : ces citations sont le plus souvent empruntées à des auteurs du XIXe et du XXe s., afin de marquer les relations qui peuvent exister entre la langue parlée et la langue écrite.

Des listes de synonymes ont été ajoutées aux mots principaux, afin de permettre à ceux qui écrivent de varier leur expression. Une connaissance approfondie des termes permet de mieux s'exprimer, et donc de mieux penser : certains mots « carrefours d'idées » sont accompagnés d'une liste de termes complémentaires (imprimés en italique et précédés d'une étoile) qui ouvrent au lecteur un horizon plus large, et lui permettent de se former une opinion mieux éclairée.

Les étymologies ont été précisées et adaptées aux exigences scientifiques modernes. Pour les termes scientifiques composés de plusieurs éléments d'origine latine ou grecque, le premier élément a été indiqué à son ordre alphabétique et repris ensuite au tableau PRÉFIXES. Le deuxième élément est indiqué au tableau SUFFIXES. Quand il a semblé nécessaire de le faire, une étymologie complète a été indiquée. Les proverbes ont été réunis en un tableau au mot PROVERBE.

GRAMMAIRE et LINGUISTIQUE. Nous avons indiqué la conjugaison des verbes irréguliers et de tous ceux qui présentent des difficultés, ainsi que le pluriel des noms et des adjectifs qui s'écartent plus ou moins des règles générales.

Des tableaux grammaticaux et des développements ont été ajoutés à tous les aspects de la grammaire française, que l'on trouvera à l'ordre alphabétique (adjectifs, adverbes, etc.).

Dans le domaine linguistique, le vocabulaire fait état des progrès réalisés en linguistique, en phonétique et en phonologie en particulier. Dans le domaine des langues du monde, les spécialistes ont consacré des développements amples et précis sur chacune d'elles (géographie linguistique, description et histoire de la langue), afin de répondre à l'intérêt porté aux langues étrangères.

AGRICULTURE

Si le vocabulaire de l'agriculture à peu changé, celle-ci a cependant subi de profondes modifications au point de vue technique, et en particulier dans le domaine de l'utilisation des engrais et de la phytopathologie. Les principaux produits de l'agriculture ont fait l'objet de notices, souvent accompagnées de cartes indiquant leur répartition géographique, ainsi que l'importance relative des producteurs mondiaux. Dans certains cas, ces articles sont complétés par un historique permettant de retracer l'évolution de la production.

L'organisation de l'agriculture, la législation agricole, l'économie rurale ont été traitées en tenant compte des derniers décrets.

Le vocabulaire des instruments agricoles a été sensiblement modifié : de nombreux outils, complètement abandonnés de nos jours et dont l'intérêt historique est à peu près inexistant, ont été supprimés, laissant place à toute la série des machines modernes, pour certaines desquelles nous avons dû utiliser les noms anglo-saxons en l'absence d'équivalents français.

Les industries agricoles, dont les techniques ont également évolué, ont été mises au point en fonction des derniers travaux de la microbiologie et des industries de fermentation.

ARMÉES et HISTOIRE MILITAIRE

La partie militaire du *Grand Larousse encyclopédique* a été préparée et écrite en tenant compte des considérations suivantes :

- Transformation importante, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de la technique et de l'art militaire, tant en raison de l'apparition des armes nouvelles (atomiques, engins guidés, etc.), que de l'interpénétration sans cesse croissante du fait politique et du fait militaire ;
- Permanence des données géographiques, nationales et sociales dans l'évolution de la pensée et de l'art militaire, qui se présente sous la forme d'une continuité historique : les armées sont, à chaque époque, l'expression de la volonté, de la puissance et de l'éthique des nations ou des peuples.

En fonction de ces deux ordres de facteurs, on a cherché à établir le vocabulaire de chaque grande matière en le rendant aussi complet que possible, puis à combiner la répartition des notices encyclopédiques de façon que, grâce aux renvois, chaque mot puisse être situé dans le grand ensemble de la matière à laquelle il ressortit.

Cette méthode a conduit :

- *Dans le domaine technique*, à renoncer à toute exhaustivité dans la description des différents matériels, mais, au contraire, à donner plus d'importance aux mots qui désignent telle ou telle famille de matériels : AUTOMATIQUES (*armes*), ENGIN, BOMBARDIER, MINE, etc. ;
- *Dans la rubrique militaire des principaux pays*, à ne pas décrire leurs armées ou leurs marines à la date de publication du dictionnaire, mais à en faire l'historique, en insistant particulièrement sur l'époque où leurs forces militaires ont joué un rôle important dans l'histoire du monde.
- *Dans l'histoire des guerres modernes*, à sacrifier le détail des batailles et des combats à des exposés d'ensemble sur la conduite de ces guerres et de leurs opérations principales par les puissances belligérantes ;
- *Dans les biographies*, à accorder une grande importance aux hommes qui, théoriciens ou praticiens de l'art de la guerre, ont exercé une influence sur son évolution.

Qu'il s'agisse de technique, d'institutions ou de tactique, les notices encyclopédiques ont toutes été conçues sur le thème historique.

BEAUX-ARTS

BIOGRAPHIES. Nous n'avons pas cherché à mentionner tous les artistes, les archéologues, les écrivains d'art connus depuis les origines jusqu'à nos jours, ce qui nous a permis de réserver une place plus grande aux maîtres dont la renommée est universelle, ou dont les œuvres sont accessibles dans les musées, les monuments publics, sur les places des villes et dans les expositions. Nous avons défini, succinctement, le style de chacun et l'avons situé dans l'évolution générale de l'art. Quant aux œuvres citées, elles sont choisies de préférence dans les collections publiques, où il sera possible à l'amateur de les aller voir.

ICONOGRAPHIE. Nous avons consacré aux chefs-d'œuvre les plus célèbres ou les plus significatifs un article particulier, précisant leurs dimensions et leur lieu de conservation, et s'accompagnant souvent d'une reproduction photographique, soit en noir, soit en couleurs. Quant aux articles traitant des diverses représentations, par l'art, des personnages historiques, des dieux, des saints, des grands faits de l'histoire, des scènes mythologiques ou religieuses, ils font mention d'œuvres accessibles au public, et, par exception, d'œuvres conservées dans les collections particulières.

ANTIQUITÉ. Les résultats des fouilles et des travaux récents ont été enregistrés, ce qui a permis d'enrichir encore un fonds de connaissances déjà considérable. On trouvera plus de nouveauté, et souvent de l'inédit, dans les notices relatives à l'Asie antérieure, à l'art étrusque, à l'art celtique, aux arts barbares, toutes disciplines dont l'étude avait été jusqu'à nos jours relativement négligée. De même pour l'art paléochrétien, l'art punique, Byzance, l'art de l'Islām, l'art persan.

L'ART et LA GÉOGRAPHIE. Les monuments de Paris et des grandes villes du monde, et les plus importants des monuments situés dans des localités secondaires n'ont pas été oubliés. Aux villes elles-mêmes, chaque fois qu'on l'a estimé nécessaire, figure un développement relatif aux richesses d'art qu'elles renferment. Quant aux musées français et étrangers, nous avons donné un aperçu de la variété de leurs collections, sans omettre d'en citer les pièces principales.

Chacun des grands ensembles encyclopédiques concernant un pays, voire une province, comporte un chapitre réservé à l'étude de l'histoire de l'art ; les artistes cités sont étudiés à part, à la place qui leur convient dans l'ordre alphabétique général de l'ouvrage. Ainsi est offerte au lecteur une histoire générale de l'art, sous une forme qui doit en permettre la consultation facile.

LES PAYS LOINTAINS. Depuis le commencement de ce siècle, de grands progrès ont été réalisés dans l'étude des arts des pays lointains : l'Asie d'avant le XVIIIe s., aussi bien que celle dont nous voyons s'accomplir la renaissance ; l'Afrique et l'art des Noirs, dont l'influence sur l'art moderne en Occident ne saurait être niée, non plus que celle de l'art océanien ou celle, encore, de l'Amérique précolombienne. Nous nous sommes efforcés d'apporter, sur ces progrès et les problèmes

qu'ils posent, des documents précis, ainsi que d'opérer sur les œuvres un travail de classification.

LES ARTS DE LA VIE. Nous avons accordé à l'étude des arts populaires et, conséquemment, aux mœurs et aux coutumes, une place nouvelle. Les arts du costume et de la maison ont été aussi étudiés, tant sous le rapport des techniques, du verre à la céramique, du métal au tissu ou au bois, que sous celui des formes, décoratives ou strictement utilitaires : l'histoire de l'industrie humaine est inséparable de celle du goût et des conceptions esthétiques.

BIBLIOGRAPHIE

A la fin des articles importants du *Grand Larousse encyclopédique,* on trouvera l'indication (→ Biblio.), qui renvoie à la partie bibliographique placée dans les dernières pages de chaque tome.

Ainsi, le lecteur dont la curiosité sera éveillée par la consultation d'une notice du dictionnaire pourra pousser plus avant ses recherches.

Une telle bibliographie, absente des précédents « Grands Larousse », n'a pas été établie sans peine. Il a fallu, dans la masse immense des ouvrages d'hier et d'aujourd'hui, opérer un choix. Ce choix, aucun critère absolu ne permettait de le diriger. Conscients des difficultés que présentait cette entreprise, nous nous sommes fixés des règles qui, limitant nos ambitions, rendent aussi notre bibliographie plus pratique et utilisable :

- Nous ne citons que des livres de langue française ou traduits en français, et ne faisons pas mention des articles de revue ;
- Nous ne citons que des ouvrages relativement récents, que chacun a quelque chance de trouver en librairie. Cependant, nous exceptons de cette règle les ouvrages fondamentaux et classiques que l'on trouve dans les grandes bibliothèques publiques ;
- Nous nous sommes abstenus d'indiquer les ouvrages où le sujet de l'article correspondant n'occupe qu'une place minime. Il appartiendra au lecteur, en l'absence d'une monographie, de diriger lui-même ses recherches du particulier au général ;
- Entre plusieurs ouvrages traitant d'un même sujet, nous avons retenu ceux qui nous semblaient le mieux répondre à ces divers caractères : documentation sûre, clarté du texte, garantie apportée par le nom de l'auteur, prix abordable, nouveauté. Nous avons écarté les ouvrages qui n'intéressent qu'un nombre restreint de spécialistes et, dans le domaine scientifique, nous nous en sommes tenus aux textes de large vulgarisation ;
- Enfin, dans la mesure du possible, nous avons indiqué la date de l'édition la plus récente.

DROIT et ÉCONOMIE POLITIQUE

Les sciences juridiques ont pris une place considérable dans le fonctionnement des civilisations modernes. Législations et réglementations se sont multipliées, en même temps que les pouvoirs publics reculaient davantage les limites de leur compétence (au sens juridique du terme) ; elles ne se bornent plus à fixer des principes, mais, souvent, précisent jusque dans le détail les droits et les devoirs de chacun. Les textes sont continuellement modifiés. Aussi avons-nous cherché à mettre en relief l'évolution des institutions et des principes plutôt qu'à fournir un guide pratique, qui, pour être utile, exigerait des mises à jour trop rapprochées.

Les transformations à rythme accéléré du mode de vie des peuples ont eu pour résultat l'introduction dans notre droit de notions nouvelles ; l'importance du droit romain et du droit ancien, tant écrit que coutumier, s'en est trouvée fortement diminuée, et nous ne leur avons accordé qu'une place réduite. En revanche, il nous a fallu donner une part importante au droit du travail et aux législations sociales, dont le développement a été considérable dans la première moitié du XXe s. Depuis la crise économique de 1929, dont les effets et les répercussions ont été innombrables au cours du deuxième quart de siècle, les gouvernements portent un intérêt croissant aux recherches et aux tentatives faites en vue de prévenir l'apparition de nouvelles crises ou, tout au moins, d'en réduire les effets. Ce souci des gouvernants, ainsi que le perfectionnement des méthodes statistiques et d'enquête, ont conduit à l'élaboration de nouvelles doctrines économiques, auxquelles il nous a fallu faire une place suffisante. La gestion des entreprises privées, comme celle des collectivités publiques, tient compte chaque jour davantage de la volonté de prévenir les crises et prend ainsi un caractère de plus en plus technique, que nous devions souligner ; c'est dire la place qui a été réservée à l'économie d'entreprise. Les techniques nouvelles de gestion ont favorisé l'apparition de grandes unités de production, de distribution et de crédit, qu'il a paru utile de mentionner en en précisant, aussi succinctement que possible, l'origine et la puissance. Nous avons consacré des articles aux grandes banques et sociétés commerciales et industrielles, ainsi qu'aux hommes d'affaires, ouvrant ainsi une rubrique jusqu'alors quelque peu négligée dans les dictionnaires. Le choix des entreprises était délicat : nous l'avons fait en tenant compte du rôle économique actuel ou passé de chaque firme. Non moins difficile était la rédaction des articles. L'effort d'adaptation des sociétés aux conditions créées par l'établissement de liens nouveaux entre Etats peut, en effet, faire vieillir rapidement certains renseignements : nous avons cependant préféré courir ce risque plutôt que d'écarter systématiquement le monde des affaires de nos colonnes. Enfin, dans un ouvrage tel que celui-ci, il a semblé juste de faire une place plus large encore que dans les autres domaines de la production au firmes qui contribuent à la publication et à la diffusion du livre : ainsi trouvera-t-on de nombreuses notices sur les maisons d'édition françaises et étrangères.

ENSEIGNEMENT

Les problèmes relatifs à l'enseignement font l'objet d'articles généraux qui évoquent rapidement l'évolution historique des questions, mais s'attachent surtout à mettre en relief l'aspect actuel de l'enseignement et de l'éducation. L'organisation de l'enseignement en France fait l'objet d'un long développement ; on trouvera aussi, pour un certain nombre de grands pays (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, U. R. S. S.), des indications qui permettent de comparer les institutions éducatives de ces nations à celles de la France. La complexité croissante des différentes branches de l'instruction a rendu nécessaire un certain nombre de notices particulières, sur l'enseignement agricole, commercial, juridique, industriel, etc. ; elles ont pour objet de montrer les divers échelons auxquels se pratique la formation de ceux qui s'orientent vers les principaux groupes de métiers ou de professions. Les grandes écoles et les établissements d'enseignement les plus importants n'en conservent pas moins leur propre notice, qui précise leur histoire et leur rôle présent. Le tableau ECOLES propose au lecteur une vue d'ensemble sur l'enseignement français et lui permet, grâce aux renvois signalés par les astérisques, de repérer chacun des articles qui sont consacrés à l'enseignement.

GÉOGRAPHIE

Des textes importants figurent, bien entendu, aux noms des Etats ; outre les paragraphes habituels sur les conditions naturelles, l'occupation humaine et la vie économique, de larges développements ont été consacrés aux niveaux de vie et à la croissance économique. Une innovation est la place faite aux grandes villes : des monographies détaillées décrivent les activités industrielles et les richesses architecturales, mais elles insistent aussi sur le développement urbain, la différenciation des quartiers et la structure sociale des grandes cités. D'autre part, on s'est attaché à donner des définitions précises et à faire des descriptions détaillées des *régions géographiques,* qui étaient souvent, autrefois, mal distinguées des régions historiques. En géographie physique, les articles de géomorphologie, de climatologie, d'hydrographie et d'océanographie représentent l'ensemble du vocabulaire employé couramment dans ces disciplines. En revanche, les exposés techniques ont été réduits au minimum dans les descriptions régionales, où l'on insiste plutôt sur les problèmes humains et économiques : il est apparu que des descriptions physiques trop poussées ne seraient profitables qu'à un nombre trop réduit de lecteurs.

Un soin tout particulier a été apporté aux articles concernant les villes secondaires et les localités ; une documentation considérable, constamment mise à jour, a permis de noter les récentes créations économiques, les nouvelles exploitations minières, les sites archéologiques ou préhistoriques depuis peu découverts, etc. En revanche, on a renoncé aux localités dont il n'y a à définir que la position dans un pays ou dans une subdivision administrative : leur mention n'apporterait, en effet, rien de plus que ce qu'offre un atlas, et des cartes de nomenclature, ici particulièrement nombreuses et détaillées, suffisent à les localiser.

Les chiffres de population ont fait l'objet de mises à jour constantes utilisant les divers recensements nationaux disponibles dès leur publication.

En ce qui concerne l'*ethnographie,* nous avons renoncé à citer les peuples qui ne constituent que des groupes numériquement très réduits. Il a paru préférable d'insister sur les genres de vie et les formes d'art de ceux auxquels sont consacrées des notices. Une sélection a été également effectuée en *géologie,* science pour laquelle l'ouvrage risquait d'être encombré d'un très grand nombre de noms de sous-étages et de faciès. Cependant, ici encore, nous nous sommes efforcés de consacrer des développements puisés aux acquisitions les plus récentes.

HISTOIRE

Si l'élargissement et l'approfondissement des connaissances humaines dans le domaine scientifique et technique est immédiatement sensible à tous, du fait même de la rapidité avec laquelle se concrétisent les découvertes des laboratoires, le grand public ne se doute pas que les sciences humaines, en renouvelant leurs méthodes et en étendant leur champ d'action, ont accompli, elles aussi, des progrès, qui, pour être moins visibles, n'en sont pas moins d'une importance capitale, en particulier dans le domaine historique.

Les historiens, depuis le début du siècle, et surtout depuis la Première Guerre mondiale, ont non seulement dépouillé et mis au jour de nouveaux documents d'archives, utilisé les sources de renseignements précieux offertes par les traditionnelles sciences auxiliaires de l'histoire (archéologie, épigraphie, paléographie, numismatique, diplomatique, héraldique, etc.), mais encore ils ont tenté — souvent avec succès —, d'utiliser les progrès de la science moderne pour une meilleure connaissance du passé de l'humanité. Ainsi les travaux de l'Institut lorrain du fer ont-ils permis de découvrir les procédés grâce auxquels les Germains ont pu fabriquer, en un acier hautement résistant, cette longue épée des Grandes Invasions, instrument essentiel de leur supériorité militaire ; de même, grâce à l'aide des laboratoires du Collège de technologie de l'université de Manchester, on a pu dérouler et déchiffrer les feuilles de cuivre, entièrement oxydées, découvertes en 1952 près de la mer Morte. Enfin, historiens et géographes ont eu recours, de plus en plus, à la photographie aérienne, qui a permis de préciser, entre autres, le tracé du *limes d'Afrique.* Ces exemples, qui pourraient être multipliés à l'infini, nous permettent de comprendre pourquoi l'histoire n'est pas une science statique, mais une science dynamique, en perpétuelle évolution.

Nous avons donc tenu compte de cette actualité historique, actualité du passé autant que du présent, afin de fournir une documentation abondante, sûre et précise de tous les résultats acquis à ce jour. Non seulement on a pris ici en considération, pour l'introduction de nouvelles biographies ou pour la rédaction des notices consacrées à l'histoire des Etats, les événements immédiatement contemporains, mais on a totalement renouvelé la substance de ces derniers articles. A cette fin, un effort particulier a été fait pour dégager les grandes séquences historiques et, à l'intérieur de ces dernières, le rôle évolutif ou conservateur joué par les cadres ou les faits institutionnels, économiques, sociaux ou culturels.

Dans cet effort de renouvellement et de mise au point de la matière historique, il a fallu mettre en valeur le passé, chaque jour mieux connu, des peuples anciens : Crétois, Etrusques, Aztèques, Quichuas, etc. De même, le rôle considérable joué, depuis le Moyen Age, par certains hommes d'affaires et leurs familles, qui ont contribué à façonner le monde moderne, est souligné par les notices spéciales consacrées aux Bardi, aux Peruzzi, aux Fugger, etc.

Le lecteur trouvera une définition et un historique aussi précis que possible des institutions politiques, financières, économiques et religieuses qui ont joué un rôle capital dans le

passé et auxquelles il est fait souvent allusion dans les ouvrages contemporains ; ainsi, des articles spéciaux traitent des deux grandes institutions financières romaines, *Aerarium* et *fiscus*, des organismes centraux du gouvernement pontifical (les congrégations), ainsi que des conseils et des diverses assemblées délibérantes de notre pays. Enfin, les phénomènes historiques de grande ampleur, débordant l'histoire d'un homme, d'un pays ou d'une génération — les défrichements des XIe et XIIe s., la Contre-Réforme du XVIe s., la colonisation, etc. —, font l'objet d'exposés particuliers.

Désireux, d'autre part, de rendre notre texte aussi clair et aussi lisible que possible, nous nous sommes efforcés non seulement de l'illustrer par des documents iconographiques particulièrement évocateurs, mais encore nous avons voulu l'aérer en multipliant les documents figurés, qui sont en même temps des instruments de travail utiles pour le chercheur, tels que tableaux généalogiques, cartes historiques, hémicycles représentant la composition des assemblées politiques françaises.

Le but recherché est de permettre au non-initié de faire aisément le point d'une question, et au spécialiste de trouver dans cet ouvrage une source de renseignements commodes lui épargnant des heures de recherches à travers bibliothèques, bibliographies et périodiques.

LITTÉRATURE

Les grands articles de synthèse (LITTÉRATURE, POÉSIE, etc.) sont destinés non à épuiser tout ce qui peut être dit sur d'aussi vastes sujets, mais à orienter la réflexion vers les problèmes que pose, dans le monde d'aujourd'hui, la création littéraire sur le plan moral, social ou esthétique. Les articles d'ensemble sur les genres (ÉPOPÉE, ROMAN, etc.) et sur les mouvements littéraires (CLASSICISME, ROMANTISME, RÉALISME, etc.) témoignent du souci d'ouvrir des perspectives générales qui ne se cantonnent pas aux littératures antiques et à la littérature française. L'histoire du théâtre a donné lieu, elle aussi, à des articles (COMÉDIEN, COMÉDIE, TRAGÉDIE, etc.) qui dégagent les grandes lignes plutôt qu'ils n'énumèrent des noms d'œuvres et d'auteurs.

Sans sacrifier les littératures antiques (grecque et latine), on a accru la place accordée aux littératures étrangères, en tenant compte de la part toujours plus grande qu'elles occupent dans la culture moderne. Les littératures arabe, chinoise, indienne, africaines, précolombiennes, sont largement représentées ; la littérature hispano-américaine, qui pouvait autrefois être traitée dans son ensemble en un article unique, est répartie maintenant dans les notices réservées à chacun des Etats de l'Amérique latine : si l'unité linguistique de cette littérature existe en effet toujours, les sujets qu'elle traite ont pris, à l'époque contemporaine, un caractère plus strictement national. D'ailleurs, pour ces pays comme pour tous les autres, les articles qui donnent un résumé de la littérature nationale sont destinés à dégager les traits généraux de son évolution plus qu'à donner une liste des auteurs qui, à des titres divers, s'y sont fait connaître.

En ce qui concerne la France, on a approfondi certains aspects de la littérature régionale : dans les articles relatifs aux anciennes provinces, on a rappelé les périodes où la vie des lettres avait été particulièrement brillante, avant de s'intégrer à la culture nationale. Quant aux lettres occitanes, elles continuent à tenir la place importante qui leur est due.

Les notices biographiques consacrées aux écrivains visent à la précision, sans s'arrêter à l'anecdote ; elles mettent surtout en lumière la place que leur œuvre occupe dans la vie littéraire de leur pays. L'importance accordée aux auteurs les plus célèbres n'a cependant pas eu pour résultat d'éliminer les auteurs secondaires : mais, pour ceux-ci, on s'est limité à l'essentiel, en se contentant de rappeler ce qui, dans leur œuvre, les a sauvés aujourd'hui de l'oubli. Quand il s'agit d'écrivains encore vivants, qu'ils soient français ou étrangers, le choix, qui se révèle toujours délicat, s'est fait avec prudence : sans prétendre porter un jugement définitif que ratifierait l'avenir, on a admis, aussi objectivement que possible, les écrivains dont le talent et la réputation ont déjà été consacrés.

Les titres d'ouvrages étrangers sont toujours traduits et, en ce qui concerne les quatre langues vivantes les plus familières au lecteur français (anglais, espagnol, allemand, italien), les titres originaux figurent entre parenthèses. Celles de ces œuvres qui sont considérées comme les plus importantes font l'objet, à leur ordre alphabétique, d'une notice particulière, qui résume leur sujet et caractérise leur intérêt et leur valeur.

D'autre part, des notices particulières ont été consacrées aux grands journaux français et étrangers. On a également ajouté, dans les articles relatifs aux grands pays, une rubrique « Information », qui donne une vue d'ensemble sur la presse et la radio dans chacun de ces pays. L'historique et l'état actuel de la presse française sont traités au mot PRESSE.

MATHÉMATIQUES, ASTRONOMIE et SCIENCES APPLIQUÉES

L'évolution considérable qui a marqué l'industrie et les sciences appliquées a entraîné une profonde modification de leurs vocabulaires particuliers.

● En *mathématiques*, de nombreuses additions ont été faites dans le domaine de l'algèbre et de l'analyse moderne, de façon à marquer tout l'intérêt que présente la notion des structures ou propriétés conférées à un ensemble par une loi de composition donnée. La structure d'espace vectoriel conduisant à la notion de matrice, dont le rôle est si important en mathématiques pures et appliquées, ainsi qu'en physique, un paragraphe détaillé lui a été consacré ; le calcul symbolique, qui a pris en analyse une grande place, a fait l'objet de certains développements ; en mathématiques appliquées, les polynômes d'usage courant ont été définis.

● En *astronomie*, on a procédé à la fois à une remise à jour complète et à de nombreuses simplifications. Les études descriptives des éléments du système solaire ont été refondues et présentées de façon homogène. Des petites planètes, au nombre de 1 560 environ, n'ont été conservés que les noms des astéroïdes présentant un caractère particulier, c'est-à-dire ceux qui ont un diamètre supérieur à 250 km, les quinze petites planètes dites « troyennes », et les astres dont la distance périhélie, passant par un minimum remarquable, les rend aptes à être utilisés, le cas échéant, pour déterminer la parallaxe solaire. D'une manière générale, on s'est limité, pour ces petites planètes, aux noms qui figurent explicitement dans l'Annuaire du Bureau des longitudes, et l'on a adopté la même règle pour les noms attribués à un certain nombre d'étoiles brillantes.

Pour les constellations, on a donné le nom usuel en français ainsi que le nom latin et l'abréviation en trois lettres adoptés officiellement par l'Union astronomique internationale ; outre une carte du ciel représenté de manière classique, le lecteur trouvera une planche où figurent les limites officiellement adoptées pour ces constellations, limites consistant en grands cercles d'ascension droite et en petits cercles de déclinaison. Les notices consacrées aux constellations les plus caractéristiques comportent chacune une carte détaillée, sur laquelle sont exactement reportées les limites géométriques de ces constellations. On peut ainsi situer aisément la constellation correspondante sur la carte générale et par rapport aux constellations voisines. Des indications plus précises ont été données pour les douze constellations dites « zodiacales ».

● En *aéronautique*, l'évolution des vitesses, soniques, puis supersoniques, a considérablement modifié l'aérodynamique des machines volantes. L'histoire classique de l'aviation a donc été retracée, avec son étonnante évolution technique, sans omettre les méthodes de fabrication et d'essai d'un appareil moderne ; d'importants développements ont été consacrés aux nouveaux modes de propulsion, notamment à la propulsion par réaction et à l'autopropulsion, qui a donné naissance à une technique voisine de l'aéronautique : celle des engins et des fusées non pilotés, dont la circulation dans l'espace est assurée par autoguidage ou téléguidage. Enfin, on trouvera certains développements concernant l'astronautique, ainsi que les satellites et les planétoïdes artificiels.

● L'étude de l'*automobile* et de la *motocyclette* a été profondément modifiée ; un véritable travail de synthèse a été effectué, qui résume les progrès accomplis dans chacun de ces domaines. Nous donnons des études sur la carburation, la transmission, la suspension, le freinage, la direction, etc., en même temps que d'importants développements réservés aux ensembles : automobile, motocyclette, scooter.

● Le développement du *chemin de fer* dans les pays à forte densité démographique et très industrialisés nous a conduits à écarter un grand nombre de mots évoquant des solutions périmées, et à en ajouter d'autres qui correspondent aux réalisations nouvelles, notamment dans le domaine de l'électrification, de la dieselisation, de la signalisation, de la commande à distance, etc.

● La *cybernétique* nous a entraînés à faire le point des fonctions intellectuelles conquises par les machines et de celles qui sont regardées comme restant le propre de l'homme, ces considérations obligeant à reprendre sur des bases expérimentales les classiques études de psychologie.

● En *électrotechnique*, nous nous sommes conformés aux décisions les plus récentes de l'Union technique de l'électricité et de la Commission électrotechnique internationale pour toutes les définitions fondamentales. Le matériel produisant, transformant et utilisant l'énergie électrique, ainsi que l'appareillage de manœuvre, de couplage, de réglage et de protection font l'objet d'études approfondies. Une notice encyclopédique détaillée a été réservée à chacun des différents types de centrales, et au réseau général d'interconnexion d'Electricité de France. Enfin, un historique abrégé de l'électricité rappelle les différentes étapes franchies depuis les premières expériences.

● L'évolution considérable de la *marine* depuis un quart de siècle a entraîné une suppression d'expressions désuètes, de définitions de machines et d'appareils désormais inutilisés ; de même a disparu la description de techniques abandonnées par les constructeurs de navires.

● L'importance prise par les *matières plastiques* a fait rassembler dans cet ouvrage les termes principaux utilisés dans cette industrie. Le lecteur trouvera quelques monographies des principales résines synthétiques, des descriptions de méthodes de fabrication et aussi les marques commerciales les plus connues.

● Ce dictionnaire comprend un très grand nombre de termes se rapportant à la *métallurgie*, définis d'une manière aussi générale que possible, afin de réaliser une sorte de synthèse de la pensée. Souvent, des exemples expliquent la définition choisie, pour montrer qu'elle reste vraie malgré l'évolution des idées qui s'y rattachent. Les termes désuets qui avaient trait à des techniques révolues ont été supprimés.

● La mécanisation des *mines* a entraîné la suppression de nombreux procédés et la disparition des expressions qui s'y rapportaient. Ces anciens termes, qui ne sont plus utilisés dans le langage écrit ni dans le langage parlé des mineurs, ont été supprimés, à part quelques-uns qui revêtent une valeur historique. Cependant, pour en perpétuer le souvenir, les noms de quelques outils spécialisés du mineur d'autrefois, comme la « rivelaine », ont été conservés. En revanche, nous avons considérablement développé les termes spéciaux et nouveaux se rapportant à la mécanisation, aux nouvelles machines d'abattage, de transport et d'extraction, à la préparation mécanique des minerais, aux nouveaux types de soutènement, etc.

● Le vocabulaire utilisé dans l'industrie du *pétrole* reflète d'abord son aspect ancien. Une influence étrangère très caractéristique s'est fait ensuite sentir : de nombreux mots de son lexique sont d'origine anglo-saxonne.

● L'évolution des techniques artisanales de l'industrie des *silicates* — et en particulier la céramique et la verrerie, qui figurent parmi les plus anciennes activités de l'humanité — dans le sens d'une industrialisation de plus en plus poussée et d'un remplacement des opérations manuelles par une mécanisation systématique a sensiblement modifié le vocabulaire.

● Si le renouvellement de la technique des générateurs de *vapeur* a permis la construction de grandes centrales thermiques modernes, il a aussi imposé la refonte complète, dans ce dictionnaire, de toutes les rubriques concernant les éléments de ces générateurs et de leurs nombreux accessoires. Il en a été de même pour tout ce qui intéresse le chauffage, ainsi que le conditionnement des locaux d'habitation.

● Dans le *travail des métaux*, on a systématiquement éliminé toutes les recettes artisanales et tours de main abandonnés, et les procédés d'ateliers sans grand intérêt. En revanche, ont été exposées les techniques nouvelles d'usinage

ou de fabrication, notamment le frittage, l'étincelage, le brochage, l'utilisation de machines-transfert, etc.

● En *mécanique appliquée* on s'en est tenu à la description des machines modernes. S'y ajoute la description d'ensembles récemment créés, telle la turbine à gaz ; enfin ont été analysés successivement certains phénomènes importants dans le fonctionnement de machines, comme les coups de bélier engendrés par une turbine hydraulique ou par une pompe, et les moyens d'y parer.

● L'exécution d'ouvrages tant dans le domaine des *travaux publics* que dans celui du *génie civil* est devenue un problème industriel et, par là même, mécanique. Cette évolution caractéristique de notre siècle a motivé la description de machines modernes et d'ouvrages d'art récents, ainsi que l'introduction de nombreux termes, le plus souvent d'origine étrangère.

Chaque fois qu'il a été possible, nous avons adopté intégralement les définitions de l'Association française de normalisation et celles de l'Institut national de la statistique et des études économiques, afin d'éviter toute ambiguïté.

MUSIQUE

L'art musical a été traité sous le signe de l'histoire. C'est dire que nous n'avons pas cru devoir introduire dans l'ouvrage ces listes d'interprètes, de virtuoses, de chanteurs, de chefs d'orchestre dont le succès est éphémère, et dont l'action, si marquée soit-elle durant quelques années, n'a pas de prise sur l'évolution de l'art des sons.

Nous ne tenons pas le *Grand Larousse encyclopédique* pour un Bottin mondain, un Who's who, encore moins pour un Dictionnaire des contemporains, mais comme un ouvrage de large documentation, visant à fournir des renseignements précis concernant l'histoire des compositeurs, des instruments et du langage. On en peut déduire les grandes disciplines que nous nous sommes efforcés de traiter :

biographies des principaux compositeurs ;
histoire des formes ;
histoire de la théorie ;
histoire et évolution de la langue : solfège, harmonie, fugue, contrepoint, composition ;
histoire de la musique des principaux pays, de certains foyers ;
description et évolution des principaux instruments ;
citation et analyse, à leur ordre alphabétique, de quelques grandes partitions ou de certains cycles de mélodies ;
chorégraphie et ballet.

S'il s'agit de biographies de très célèbres compositeurs, nous citons leurs œuvres le plus communément jouées en concert ou à la radio, et indiquons la date à laquelle celles-ci ont été composées. Dans le cas des auteurs de moindre envergure, nous attirons l'attention sur l'œuvre principale, la partition clef ou les pages maîtresses.

Nous nous sommes interdit de porter des jugements trop subjectifs, d'ordre esthétique notamment, sur les œuvres citées ou analysées. L'appréciation de la musique est affaire de chacun, et le lecteur ne cherche pas à savoir ce que le Larousse pense de *l'Apprenti sorcier*, mais bien plutôt à connaître la date, le nom de l'auteur, le titre exact de la partition et quelques lignes d'analyse de la ballade de Gœthe.

PHILOSOPHIE

On a ici préféré le plus souvent la réduction à la suppression des anciens articles, car le vocabulaire traditionnel reste couramment employé.

L'apport le plus important est constitué par : les *développements* et les *sens inédits* pris de nos jours par certains mots anciens ; les *articles nouveaux* amenés par l'actualité (penseurs, systèmes, problèmes, ouvrages) ou par l'essor de certains domaines philosophiques (psychologie appliquée, pédagogie, sociologie, etc.) ; le groupement des explications encyclopédiques autour des principaux *mots clefs*, auxquels renvoient les autres mots, cela pour tenir en éveil la curiosité du lecteur et élargir sa culture.

La parole a été laissée aux sciences chaque fois qu'elles permettaient de donner — ou de faire entrevoir — la solution de problèmes primitivement philosophiques. C'est ainsi qu'en psychologie on a eu volontairement recours aux données scientifiques et médicales, jadis inexistantes.

PHYSIQUE et CHIMIE

Le développement considérable pris par les sciences physiques au cours des vingt dernières années, comme celui de leurs applications dans l'industrie, ont conduit à de très profondes modifications.

Devant l'importance des domaines récemment découverts — comme la physique atomique et nucléaire, la chimie des structures — ou très largement étendus — comme l'électronique, la géophysique, l'étude des macromolécules —, un grand nombre d'articles nouveaux a été rendu nécessaire, certains d'entre eux tenant une place importante. Ainsi, les études de l'atome, de l'énergie nucléaire, des particules subatomiques, des accélérateurs de particules, de l'optique électronique, des rayons cosmiques, des corps semi-conducteurs, de la mécanique ondulatoire et quantique, celles de la liaison chimique, des éléments transuraniens, des isotopes radio-actifs, des résines synthétiques, des plastiques et élastomères ont bénéficié d'une rédaction entièrement originale.

La physique et la chimie classiques ont évidemment été maintenues sans diminutions sensibles, mais le plan des articles correspondants a été recomposé, la rédaction s'inspirant en outre d'un souci de précision et de rigueur scientifiques plus marqué que dans les anciens dictionnaires. L'illustration a été complètement refaite et modernisée.

En revanche, il arrive fréquemment que des termes, devenus caducs, ont disparu. L'alchimie, par exemple, a été fortement réduite. Un grand nombre de dénominations de chimie organique, ou de minéralogie, ne pouvant intéresser que de rares lecteurs, et qu'il est possible de trouver dans des ouvrages spécialisés, ont été supprimées. De même, celles qui correspondaient à des substances dont la nature était jadis incertaine, et qui se sont révélées identiques à l'analyse.

Du moins a-t-on volontairement conservé les termes se rapportant à des faits scientifiques anciens qui, s'ils se trouvent aujourd'hui périmés, ont cependant gardé un intérêt historique, ou s'illustrent par une anecdote connue. Dans les articles consacrés aux principales nations, le lecteur trouvera désormais une étude du développement progressif des sciences, ainsi que le rappel des noms des savants qui les ont illustrées et de leurs découvertes essentielles. Enfin, le choix et l'importance des biographies ont été longuement médités, car il a nécessairement fallu éliminer les savants dont l'œuvre est tombée dans l'oubli, pour pouvoir introduire les grands noms de la science contemporaine. Les articles qui leur sont consacrés ne se bornent pas à une accumulation aride de renseignements sur la vie, la carrière, les publications, mais s'efforcent, de façon objective, de dégager l'intérêt de leur œuvre.

SCIENCES BIOLOGIQUES et MÉDICALES

L'essor des sciences biologiques a provoqué une prolifération parfois anarchique de termes, parmi lesquels l'usage a fait un choix.

On a longtemps fait largement appel aux racines grecques et latines, voire à ces deux sources à la fois, pour créer des mots savants qui flattaient l'oreille des lettrés, et l'on jugeait un mot sur sa bonne étymologie plutôt que sur son contenu ; ainsi, si le mot *anémie* est bien formé, il est heureux que ceux qui sont atteints de l'affection qu'il désigne ne souffrent pas d'une absence totale de sang, mais seulement d'une insuffisance, d'une *hypohémie*, terme juste, mais qui n'a pas prévalu.

Après avoir emprunté au grec et au latin, on s'est servi de termes anglo-saxons (qui ne connaît le *bridge* dentaire ?). On a parfois traduit le terme anglais en lui donnant un sens différent : de *shock*, on a fait *choc ;* cependant, ce mot français ne désigne plus l'agression, mais l'état qui en résulte, et l'on devrait dire *état de choc*.

Un choix a donc été fait. Tous les mots connus du public sont définis et retenus ; il en va de même des mots scientifiques dont l'usage est généralisé. En revanche, les néologismes d'« auteurs », non confirmés, n'ont été retenus que dans la mesure où l'on pouvait leur attribuer un certain avenir et un intérêt actuel suffisant.

Mais l'unité des êtres vivants ne peut être évoquée par la seule succession des mots d'un dictionnaire ; c'est pourquoi notre texte comporte des développements encyclopédiques, apportant, aux mots clefs, les précisions qui permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les phénomènes vitaux. Dans ces articles accessibles à tous, les termes techniques n'entrent qu'en proportion mesurée : ils sont en général signalés par des astérisques invitant le lecteur à se reporter à l'ordre alphabétique.

BIOLOGIE GÉNÉRALE. Dans ce vaste domaine, les mots, pris isolément, sont difficiles à classer dans une rubrique ou dans une autre. Ainsi, le *chromosome* est un élément du noyau de la cellule (cytologie) ; l'étude de sa composition montre qu'il est uniquement constitué d'acide désoxyribonucléique (biochimie) ; ses modifications et sa multiplication sont la base matérielle de la croissance des êtres et de la reproduction des cellules par la mitose et la méïose (génétique et embryologie) ; ses variations anormales en nombre et en qualité aboutissent à des monstruosités ou à des maladies (tératologie, pathologie).

Seuls, les développements encyclopédiques peuvent donc donner une idée de ce qu'est le chromosome ; une définition ne suffit pas, ou serait d'une longueur excessive.

SCIENCES FONDAMENTALES. L'*anatomie* a peu changé à son vocabulaire depuis le début du XXe s., bien que les prolongements qu'elle trouve dans la physiologie et les applications qu'en fait la chirurgie renouvellent constamment son intérêt.

La *physiologie*, aidée par les découvertes de la pathologie expérimentale, des pathologies humaine et comparée, se sert de plus en plus des données de la chimie, de la physique, aussi bien moléculaire qu'atomique et nucléaire, avec ses multiples développements dans l'énergétique, l'électronique, les radiations. Il n'est pas un chapitre de ces différentes spécialités qui n'ait exigé des développements dans les domaines biologique et médical.

La *microbiologie*, la *bactériologie*, la *virologie*, la *parasitologie* ont des développements et des applications universels en hygiène, en agriculture, dans l'industrie, etc., et leur vocabulaire s'accroît sans cesse.

BIOLOGIE HUMAINE. L'anthropologie s'est considérablement développée avec les découvertes de la paléontologie humaine, et il a fallu consacrer de nombreux articles à des noms de lieux géographiques, de gîtes, de grottes (Cro-Magnon, Neandertal, La Chapelle-aux-Saints, Grimaldi, etc.) et à des néologismes confirmés (pithécanthrope, sinanthrope...) sous lesquels apparaissent par étapes, et se reconstituent, les maillons des grandes chaînes des primates, des préhominiens et des hommes.

PATHOLOGIE. Le dictionnaire ne saurait, ici comme ailleurs, omettre aucun terme important, usuel, mais l'énumération est limitée par le nombre des maladies ou syndromes qui portent un nom propre (d'auteur) et par la prolifération des descriptions voisines. Dans ce domaine, il ne saurait être question de remplacer l'avis d'un médecin, ou de guider dans le choix ou l'application d'un remède : il convient simplement de renseigner celui qui, bien portant ou malade, veut connaître la signification des mots : le dictionnaire n'est pas un manuel de conseils pratiques...

Parmi les branches de la pathologie, l'*étude des maladies infectieuses et parasitaires* est une de celles qui ont subi les plus grandes modifications, du fait des connaissances approfondies qu'on a acquises de leurs agents, et de l'apparition des antibiotiques. Les *pathologies viscérales*, poumons, foie, reins, etc., se sont enrichies des apports fournis par les techniques de diagnostic, endoscopiques, biologiques, radiologiques, etc. La *neurologie* et la *psychiatrie* ont eu leur vocabulaire souvent remanié ; dans leurs domaines, les modifications de sens des mots sont nombreux. La *gynécologie* et l'*obstétrique* se sont accrues de nouvelles notions (hormonothérapie sexuelle, accouchement sans douleur), alors qu'en *tératologie* il a fallu réduire le vocabulaire, par réaction contre l'abusive augmentation de mots que cette discipline avait subie au XIXe s. La *pédiatrie* n'a pratiquement pas de vocabulaire propre, et la plupart des termes qu'elle utilise sont empruntés aux diverses disciplines de la médecine. Les *maladies vénériennes* sont en voie de disparition et leur vocabulaire varie peu ; celui

de la *dermatologie* se renouvelle avec les notions nosologiques et avec les nouveaux agents d'agression, notamment en hygiène industrielle. L'*hygiène* et la *médecine du travail* connaissent un développement important. Quant à la *chirurgie*, son essor a provoqué l'apparition d'un grand nombre de mots nouveaux. La *chirurgie dentaire*, elle, avec la création récente d'une Académie de chirurgie dentaire, se prépare une terminologie stable, fruit d'une longue évolution. Ayant des rapports avec toutes les autres branches de la pathologie, l'*hématologie* a un immense vocabulaire ; elle était, récemment encore, le fief de multiples synonymes, suivant les écoles, les pays et les points de vue.

THÉRAPEUTIQUE. La thérapeutique est le domaine où les bouleversements sont le plus frappants : tout y change constamment, les progrès sont incessants, et il reste toujours de grands problèmes à résoudre.

La pharmacopée est entièrement renouvelée, et devient essentiellement chimique, l'usage de nombre de plantes ou d'herbes étant abandonné. Les noms chimiques de produits étant en général longs et rébarbatifs, l'usage médical et pharmaceutique leur accorde un nom simplifié, qui est la *dénomination commune ;* chaque laboratoire a ses spécialités, qui comportent une ou plusieurs substances, dotées de noms particuliers.

Les noms scientifiques trop longs sont souvent passés ici sous silence ; médecins et pharmaciens eux-mêmes ne s'en embarrassent pas, et nous n'en avons retenu que les grands « chefs de file ». En revanche, la dénomination commune est la base stable de référence ; à son ordre alphabétique est regroupé l'ensemble des connaissances utiles, et les renvois se font sur elle. Le nom des spécialités est obligatoirement passé sous silence, en raison de la législation française qui interdit la publication de noms commerciaux dans les ouvrages destinés au grand public. Par exemple, la dénomination commune *amidopyrine* concerne le corps que les chimistes appellent « phényl-diméthyl-diméthylamino-pyrazolone » et dont le nom spécialisé est « Pyramidon » : le dictionnaire ne retient que le terme *amidopyrine ;* à ce mot se trouve le nom scientifique, mais celui-ci ne peut figurer à son ordre alphabétique ; « Pyramidon » est évidemment absent.

HISTOIRE DE LA MÉDECINE. Elle est largement représentée grâce aux nombreuses biographies de savants et de médecins, à la description des facultés, hôpitaux, centres de recherches, passés ou présents, à l'étude des grandes théories scientifiques et médicales.

SCIENCES NATURELLES

Un grand nombre d'articles (jusqu'à 70 p. 100) sur des « genres » d'animaux ou de plantes exotiques, peu connus et inutiles à l'homme, ont été supprimés (ex. : la flore du Cap) ; mais on a ajouté des monographies concernant des organes, des parties du corps, des fonctions biologiques propres à tel ou tel groupe animal ou végétal.

Il a été admis de commencer chaque article par une description du genre, imaginé comme un individu et défini au singulier en conformité avec le mot-souche. On a ensuite nommé et distingué les principales espèces quand cela semblait nécessaire. Enfin, la classification du genre a été rejetée à la fin de l'article. En accord avec plusieurs spécialistes, cette classification a été simplifiée pour ne donner au lecteur que des informations précises, sans toutefois tomber dans la complication d'une systématique trop approfondie. Les mentions vagues (hémisphère Nord, taille moyenne, etc.) ont été supprimées. Au contraire, les relations, bonnes ou mauvaises, entre le genre et l'homme ont été signalées lorsque le fait présentait un intérêt. Enfin, les notices encyclopédiques ont été considérablement développées pour les êtres les plus connus.

La famille du genre est toujours mentionnée ; cependant, son nom n'est pas toujours cité à son ordre alphabétique, car, dans de nombreux cas, la définition ne ferait que répéter les termes employés pour décrire le genre type ; en revanche, presque tous les ordres (végétaux et animaux) ont été décrits et tous les groupes supérieurs sérieusement développés. Les tableaux en demi-cercle sont une création originale, d'après les documents les plus modernes et tenant compte des théories phylogénétiques ; ils permettront au lecteur de « situer » facilement un animal ou un végétal dans l'ensemble des animaux et des végétaux, l'arbre généalogique qui figure au mot VIVANT (*êtres vivants*) rassemblant toutes ces données.

Lorsque, à l'intérieur d'un article, un mot était de nature à embarrasser le lecteur, on a utilisé le plus souvent une périphrase (*acaule* est devenu « sans tige », *aptère* est devenu « sans ailes », etc.). On a renvoyé des noms usuels locaux au nom usuel le plus accrédité en France (de *pimperneau* à *anguille*), mais jamais de celui-ci au nom latin, lorsque ce dernier est moins connu (*anchois* ne renvoie pas à *engraulus*) ; le nom générique latin a presque toujours été supprimé de la liste des articles lorsqu'il était concurrencé par un nom français non ambigu, mais, en revanche, tous les noms francisés abusivement ont repris leur forme latine.

Certains scientifiques nous reprocheront de ne pas avoir, à tout coup, mis une majuscule aux noms de genres, mais nous n'avons pas voulu écrire : « *L'H*omme nourrit le *L*apin de *L*uzerne », comme nous nous sommes refusé à donner le nom latin d'une espèce dans un texte usuel (« Pour se nourrir, *Tropidonotus natrix* saute par-derrière sur *Rana temporaria* ») ; la majuscule n'a été respectée que lorsque le nom du genre est suivi du nom de l'espèce, le tout en italique, le nom de l'espèce ne portant la majuscule que lorsqu'il provient d'un nom propre.

Ainsi a-t-on tenté d'expliquer en bon français à des non-spécialistes ce qui pouvait les intéresser ; nous avons essayé d'éveiller en eux de nouvelles curiosités, que seuls les ouvrages spécialisés pourront satisfaire.

SPECTACLES et SPORTS

Nous avons accueilli un certain nombre de biographies de comédiens et de chanteurs. Sans aller aussi loin que nos devanciers, qui citaient très généreusement acteurs et actrices contemporains, nous avons fait figurer ceux ou celles, du théâtre, du cinéma, du cirque ou du music-hall, qui ont créé un genre ou une œuvre exceptionnelle, ou bien dont la carrière a été particulièrement riche en réalisations ; mais nous n'en avons pas fait pour autant un palmarès. Les films classiques ou célèbres ont été analysés au même titre qu'une œuvre littéraire, ce qui a amené à donner parfois la biographie de leur réalisateur ou de leurs interprètes. Les grands établissements de spectacles sont également traités, de nombreux lecteurs s'intéressant à leur histoire et à leur évolution.

Dans le domaine des biographies de sportifs, le choix était particulièrement difficile. Il y a ceux dont le prestige est incontestable et durable, et ceux dont la valeur est immédiatement contrôlable par un exploit ; la place faite à chacun de ces derniers peut n'être qu'éphémère, dans la mesure où un exploit plus sensationnel que le leur tend à les faire oublier. Aussi avons-nous, dans ce domaine, usé d'une prudente réserve. En revanche, nous avons consacré une large place au vocabulaire des sports.

ILLUSTRATION et MISE EN PAGES

Une mise en pages nouvelle, qui supprime les habillages et place nettement en colonnes tous les éléments de petit format, est la marque d'une évolution tendant à une mise en valeur des illustrations sélectionnées, qui les rend plus claires, donc plus précises. Photos et dessins non seulement accompagnent le texte, mais le complètent parfois ; de descriptive l'illustration devient véritablement explicative : ainsi les schémas de la fabrication de la *bière*, du *caoutchouc*, du *papier*, du *vin*, etc.

Les beaux-arts bénéficient d'améliorations importantes, qui permettent au lecteur de serrer de près le détail autant que d'envisager l'ensemble : qu'on se reporte, par exemple, en matière d'architecture, aux pages ACROPOLE, ALHAMBRA, AVIGNON, et aux sujets du genre GARAGE, GARES et AÉRODROMES, HÔPITAUX, HÔTELS, STADES, etc., où les élévations, les coupes, les vue axonométriques permettent de démontrer chaque construction et de l'examiner sous ses aspects les plus divers. Bénéficiant de l'impression offset, les documents photographiques, traduits en simili, apparaissent nettement améliorés, notamment ceux de format réduit. Le trait pur, qui convient au dessin, a toutefois été conservé partout où sa précision semblait indispensable : schémas de fonctionnement mécanique, machines, objets, plantes ou insectes, dont la représentation exige une parfaite netteté.

Les œuvres d'art célèbres sont exposées dans leur ensemble ; souvent, la restitution d'un détail agrandi illustre la maîtrise de l'artiste et rend l'œuvre plus vivante.

En matière de portraits, le style et le format de la photo d'identité ont été remplacés, chaque fois qu'on l'a pu, par une représentation à plus grande échelle du personnage replacé dans le cadre de sa profession ou de sa vie. La sélection des sujets a été établie en tenant compte de la personnalité de l'artiste ou du photographe, auteur du portrait, et, donc, de la valeur esthétique de ce dernier. La même préoccupation nous a souvent fait accompagner l'article consacré à un artiste par une illustration donnant un échantillon de son savoir plutôt que par son portrait — à moins qu'il ne s'agisse d'un autoportrait.

Un effort particulier a été fait en matière de dessin technique. Sans rechercher la savante complexité des plans ou épures destinés aux spécialistes, nous avons voulu qu'une illustration à la fois exacte et relativement simple traduise pour les yeux ce qu'un texte trop ardu n'aurait pu rendre clair à l'esprit.

CARTOGRAPHIE

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE. Il a semblé nécessaire de montrer l'évolution des événements à la fois dans le temps et dans l'espace, plutôt que d'analyser une ou deux étapes particulières ; aussi trouvera-t-on dans le *Grand Larousse encyclopédique* de nombreuses cartes de synthèse. Cependant, pour les grandes nations, on a consacré également un certain nombre de cartes à des époques particulières, choisies pour leur importance dans la formation politique et économique de ces États. La cartographie historique n'a pas été limitée au domaine classique du politique et de l'économique ; elle a été étendue à l'histoire militaire, à l'histoire de l'art, à l'archéologie, etc.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE ET HUMAINE. On trouvera de nombreuses cartes de localisations industrielles, accompagnées de graphiques. La méthode suivant laquelle ces cartes ont été établies devrait permettre au lecteur de s'informer de la multiplicité structurale des économies régionales, de comparer l'importance de certaines industries par rapport à d'autres, d'établir un ordre de valeur des industries régionales sur le plan national. Très souvent sont exposés, dans des cartons de détail, certains phénomènes particuliers, suggérant l'importance que ces derniers pourraient prendre dans le développement futur du pays étudié.

Des graphiques séparés montrent pour chaque Etat l'évolution générale du commerce extérieur dans les trente dernières années et analysent le commerce (importations-exportations) par produit et par pays (acheteur ou vendeur). Des cartes de répartition mondiale des grands produits complètent la série d'informations économiques.

L'importance croissante des centres urbains, leur développement de plus en plus rapide nous ont conduits à les étudier d'une manière assez détaillée. On trouvera pour un nombre important de villes des cartes montrant les étapes de leur évolution, les particularités du site et, souvent, une analyse fonctionnelle récente.

Le lecteur devrait pouvoir, pour un grand nombre de questions, relier toutes ces informations d'une carte à l'autre. Ainsi, pour Bâle, il trouvera à l'article BÂLE :

un carton montrant le développement historique de la ville ;

un plan donnant la fonction des différents quartiers ;

une carte décrivant la position de la ville sur le Rhin, à proximité des frontières allemandes et françaises, l'importance de l'industrialisation dans la banlieue lointaine et les spécialités industrielles localisées dans les villages. A l'article SUISSE, la carte économique générale permettra de juger de l'importance et de l'originalité de la ville comparée aux autres centres urbains suisses, et d'estimer ce qu'elle apporte dans les activités régionales et nationales, etc.

CARTES GÉNÉRALES D'ORIENTATION. Enfin, pour chaque Etat indépendant ou autonome, des cartes générales, ayant une grande densité de noms de lieux, apportent aussi les

renseignements physiques et administratifs les plus importants.
Pour un grand nombre de pays, des cartes en couleurs mettent en évidence l'utilisation du sol et le paysage naturel.
La France, les Etats-Unis, l'U. R. S. S. ont été traités en plus grand détail. On trouvera les cartes des départements français, des Etats des Etats-Unis et des républiques socialistes soviétiques.
Ayant choisi une certaine méthode d'illustration cartographique, nous avons eu ensuite à élaborer une technique graphique susceptible de rendre aussi claire que possible, dans un espace réduit, l'exposition de faits complexes dont nous devions rendre compte.
En effet, nous avons voulu présenter au public une cartographie qui ne soit pas celle des manuels scolaires. Ceux-ci ont, pour des raisons pédagogiques, le souci de montrer les faits importants, négligeant à dessein les détails. L'optique d'un dictionnaire encyclopédique nous a paru différente. Il nous fallait, bien entendu, mettre en évidence les caractères principaux d'une économie, les événements déterminants d'une époque, la localisation de grands centres miniers ou industriels. Mais il nous a semblé aussi indispensable de montrer graphiquement les détails qui ont préparé tel événement historique, d'analyser les facteurs formant certaine structure économique, d'indiquer la concentration ou la dispersion de localisations industrielles peu importantes, si elles sont considérées une à une mais dont la répartition géographique confère un sens profond.
Les cartes du *Grand Larousse encyclopédique* complètent et éclairent le texte du dictionnaire, mais elles peuvent aussi et devraient être pour le lecteur un auxiliaire d'études indispensable.

LECTURE DES CARTES ET DES GRAPHIQUES ÉCONOMIQUES

Deux sortes de graphiques ont été utilisés assez fréquemment. L'un pour exprimer la structure de la main-d'œuvre, l'autre pour illustrer le commerce extérieur.

Graphiques de structure de la main-d'œuvre.

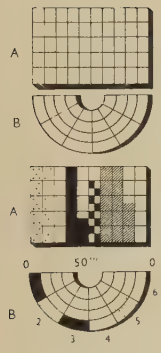

Le graphique A exprime la structure de la main-d'œuvre régionale pour les industries importantes. L'ensemble représente 100 p. 100, c'est-à-dire le nombre total des ouvriers utilisés par l'industrie dans la région étudiée. Ce rectangle est partagé en 10 bandes verticales représentant chacune 10 p. 100 de la main-d'œuvre totale, chaque bande étant ensuite divisée en 5 compartiments. Une division représente donc 2 p. 100, et il est possible de lire sur ce graphique l'importance de la main-d'œuvre régionale, à 1 p. 100 près.
Le graphique B est destiné à montrer l'importance de la main-d'œuvre de chaque industrie régionale, lorsqu'on la compare à celle de cette même industrie sur le plan national. Chaque industrie est étudiée dans le même ordre que dans le premier graphique. L'échelle se lit de 10 en 10 p. 100 le long du rayon, 50 p. 100 se trouvant au centre et chaque secteur étant réservé à une spécialité. Il est rare que la main-d'œuvre régionale dépasse 50 p. 100 de la main-d'œuvre nationale dans une seule branche d'industrie. Lorsque ce cas se produit, des secteurs supplémentaires ont été ajoutés, et il faut, bien entendu, additionner les pourcentages.
Ainsi, pour la région dont l'activité est caractérisée par ce graphique : les industries alimentaires représentent 26 p. 100 de l'activité régionale ; les industries textiles, 13,5 p. 100 ; les industries chimiques, 8 p. 100 ; il n'y a pas d'industrie métallurgique ; les industries mécaniques représentent 25 p. 100 ; des industries diverses (construction, production d'énergie, confection, etc.) occupent environ 27 p. 100 de la main-d'œuvre.
Le deuxième graphique nous montre l'importance, sur le plan national, de ces activités régionales. Les industries alimentaires (1) représentent 10 p. 100 de l'effectif national employé dans les industries alimentaires. Les industries textiles (2), 5 p. 100 de l'effectif national employé dans les industries textiles. Les industries chimiques (3), 10 p. 100. Les industries mécaniques (5), 12 p. 100.

Graphiques du commerce extérieur.

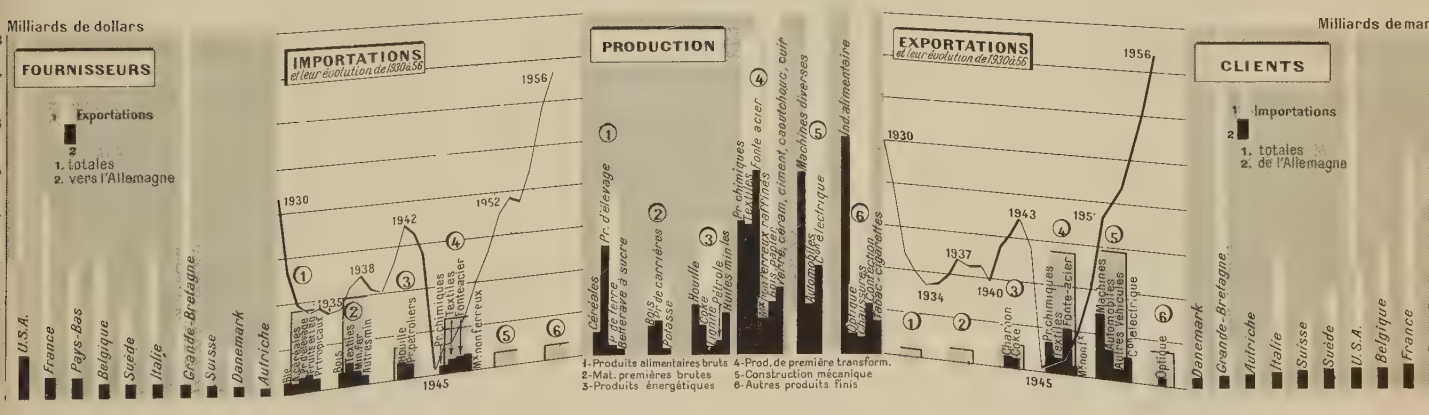

Le graphique ci-dessus ne semble pas présenter de difficultés de lecture particulière. Il faut cependant noter que :
a) dans les panneaux « Production », « Importations », « Exportations », les colonnes blanches représentent l'ensemble de la branche indiquée par un numéro (production alimentaire brute, produits énergétiques, etc.), les colonnes noires indiquant proportionnellement la part de certains produits importants ;
b) dans les panneaux « Fournisseurs et clients », il faut additionner chaque bande blanche accolée, afin de connaître le total des exportations ou des importations pour un pays donné.

NOTICE D'EMPLOI

PRONONCIATION DU FRANÇAIS

Seules ont été indiquées dans cet ouvrage les prononciations des mots français, ou tout au moins des syllabes, qui présentent une difficulté. Afin que nos lecteurs étrangers puissent, aussi bien que les lecteurs français, lire ces prononciations, nous avons suivi le tableau des sons du français de l'Association phonétique internationale, en le simplifiant.

Voyelles orales.

i	dans *il*, habit	[i]
é	dans thé, dé	[e]
è	dans être, dais, procès	[ɛ]
a	dans avoir, Paris, patte	[a]
a	dans âne, pâte, mât	[ɑ]
o	dans or, robe	[ɔ]
o	dans dos, chevaux	[o]
ou	dans ouvrir, couvert, loup	[u]
u	dans user, tu, sûr	[y]
eu	dans peu, feu, neuf	[œ]
e	dans le, premier	[ə]

Voyelles nasales.

in	dans intérêt, pain, sein	[ɛ̃]
an, en	dans entrer, blanc	[ɑ̃]
on	dans ondée, bon, honte	[ɔ̃]

Semi-voyelles.

y	+ voyelle dans yeux, lieu	[j]
u	+ voyelle dans huile, lui	[ɥ]
ou	+ voyelle dans oui, Louis	[w]

Consonnes.

p	dans pas, dépasser, cap	[p]
t	dans tu, étaler, lutte	[t]
c, k, qu,	dans caste, accueillir, bac, képi, que	[k]
b	dans beau, abîmer, club	[b]
d	dans dur, broder, bled	[d]
g	dans gare, vague, zigzag	[g]
f	dans fou, affreux, chef	[f]
v	dans vite, ouvrir	[v]
s	dans souffler, chasse, hélas !	[s]
z	ou *s* dans zone, raison, gaz	[z]
ch	dans cheval, mâcher, Auch	[ʃ]
j	ou *g* dans jambe, âgé, page	[ʒ]
l	dans large, mollesse, mal	[l]
r	dans rude, mari, ouvrir	[r]
m	dans maison, amener, blême	[m]
n	dans nourrir, fanal, dolmen	[n]
gn	dans agneau, baigner	[ɲ]

Nous avons, en outre, utilisé les notations suivantes pour certains mots étrangers introduits dans la langue française :

th	anglais *(the)*	[θ]
ch	allemand (Buch), *j* espagnol (maja)	[x]
ng	anglais (camping)	[ŋ]
ll	castillan (llano) et *gli* italien (figlia)	[ʎ]

CLASSEMENT DES NOMS PROPRES

Pour le classement des noms propres, on a adopté les règles suivantes :

1° Il ne faut pas considérer comme faisant partie du nom les particules *de* (lorsqu'elle est nobiliaire), *of*, *von*, *'s* :

GRAMONT (Antoine, duc DE).
RUNDSTEDT (Karl Rudolf Gerd VON).
GRAVENHAGE ('S).

En revanche, les particules, *Le*, *La*, *Les*, *L'*, *Du*, *Des*, *De* (lorsqu'il ne s'agit pas d'une particule nobiliaire), *D'*, *Della*, *Del*, *Dall'*, *Da*, *Di*, *Dei*, *Degli*, *A*, *Auf*, *Aum*, *An*, *Zum*, *Mac*, *Fitz*, *O'*, *Van*, *Ter* sont considérées comme faisant partie intégrante du nom qu'elles précèdent (exception est faite pour les noms géographiques commençant par l'article défini) :

A BECKETT (Gilbert Abbott).
D'ACHIARDI (Antonio).
DALL' ONGARO (Francesco).
DA PONTE (Lorenzo).
DE COSTER (Charles).
DE GASPERI (Alcide).
DEGLI ARMATI (Salvino).
DEL COSSA (Francesco).
DELLA ROBBIA (Luca).
DE MILLE (Cecil Blount).
DES AUTELS (Guillaume).
DI GIACOMO (Salvatore).
FITZ-JAMES (François, duc DE).
LA FONTAINE (Jean DE).
MacARTHUR (Douglas).
O'CONNELL (Daniel).
VAN GOGH (Vincent).

Mais :

AUBRAIS (LES).
ROCHELLE (LA) ;

2° Pour le classement des noms arabes ou espagnols, on n'a pas tenu compte de l'article *Al-* ou *El-* (exception faite pour quelques noms géographiques de pays anglo-saxons : El Paso) :

BIAR (El-).
BĪRŪNĪ (Al-).
CALLAO (EL) ;

3° Les noms précédés du préfixe *Mac* ont été classés à *Mac*, mais convenablement écrits : *M'*, *Mc*, *Mac*.

MacARTHUR (Douglas).
MACLAURIN (Colin).
McCLELLAN (George Brinton).
M'CLURE (sir Robert John LE MESURIER) ;

4° Les Anglo-Saxons sont classés à leur dernier nom :

MILL (John Stuart).

D'autre part, lorsqu'ils ont été anoblis, leur nom de famille a été généralement conservé pour le classement :

DISRAELI (Benjamin), comte **de Beaconsfield**;

5° Les personnages de l'histoire romaine sont classés au nom de famille *(gentile nomen)*, sauf lorsque l'usage a imposé le *cognomen* (Brutus ou Cicéron, par exemple).

6° Les personnages du Moyen Age sont classés à leur nom de baptême ramené à la forme moderne :

JEAN de Meung.
BERNARD de Ventadour.
GUILLAUME de Lorris;

7° Les saintes et les saints sont traités aux prénoms sous lesquels ils ont été canonisés :

CHARLES Garnier (saint).
JEANNE d'Arc (sainte).
MARGUERITE-MARIE Alacoque (sainte) ;

8° Les prénoms des princes et princesses régnants ont été francisés, et l'on trouvera leurs notices à l'ordre de ce prénom :

PIERRE Ier, empereur du Brésil ;

9° Les auteurs ou artistes usant d'un pseudonyme habituel sont classés à ce pseudonyme, avec mention à leur nom réel et renvoi :

AROUET (François-Marie). V. VOLTAIRE.
VOLTAIRE (FRANÇOIS-MARIE AROUET, dit) ;

10° Les œuvres sont généralement indiquées à l'ordre alphabétique de leur premier mot, sauf lorsque celui-ci est :
— l'un des articles : *le*, *la*, *les* ;
— l'une des prépositions : *de*, *du*, *des* (à moins qu'elle ne marque un point de départ) :

A la recherche du temps perdu.
Fausses Confidences (LES).
intelligence (DE L').
De l'angélus de l'aube à l'angélus du soir.

Cependant, on a classé certaines œuvres en tenant compte du mot le plus important de leur titre.

TRANSCRIPTIONS ET TRANSLITTÉRATIONS

LANGUES ANCIENNES

Dans le domaine des langues anciennes, nous avons suivi la tradition française sans tenter d'opter pour des orthographes trop savantes, qui auraient dérouté les lecteurs. Cependant, pour le latin comme pour le grec, nous avons indiqué la graphie latine ou grecque correspondant à la francisation adoptée. On trouvera à l'article GREC l'alphabet grec avec la transcription adoptée. A noter que nous avons rendu l'êta par *ê*, l'oméga par *ô*, l'epsilon par *e*, l'omicron par *o*, l'upsilon par *u*, le khi par *kh*, le kappa par *k*.

ALPHABETS LATINS

Nombre de pays ont adopté l'alphabet latin. Certains y ont adjoint des lettres supplémentaires affectées de signes spéciaux, appelés signes diacritiques. Les Français se sont peu à peu familiarisés avec de telles notations. Mais, pour certaines langues, ils les ont souvent remplacées par des à-peu-près phonétiques qui rendent généralement fort mal la prononciation réelle des mots et en déforment toujours l'orthographe. Nous avons, pour notre part, jugé bon d'utiliser les signes diacritiques pour tous les alphabets latins. Ainsi, le lecteur connaîtra-t-il de

chaque terme son orthographe réelle. Pourquoi ne pas respecter ces graphies alors que l'idée ne vient à personne, sinon par fantaisie, d'écrire l'anglais ou l'espagnol tel qu'on le prononce. Les lettres pourvues de signes diacritiques sont classées dans l'alphabet français comme si elles n'en possédaient pas : *ć* ou *č* à *c* ; *š* à *s*, etc. Le lecteur s'habituera vite, s'il ne l'est déjà, à utiliser ces lettres spéciales, qui évitent toute imprécision. Afin de l'aider, nous indiquons ci-après les principaux alphabets latins : pour les lettres qui n'existent pas en français, nous avons indiqué l'équivalent approximatif dans notre langue quand cela était possible. Ainsi retrouvera-t-on les à-peu-près phonétiques que nous avons écartés, mais que d'autres ouvrages ont conservés.

ALBANAIS

L'alphabet adopté au Congrès de Monastir (1908) utilise les caractères latins, mais emploie des groupes de lettres pour exprimer certaines consonnes.

Particularités de prononciation.

c (*ts* dans *ts*ar), *ç* (*tch* dans *tch*èque), *dh* (*th* anglais), *ë* (*eu* dans *eu*), *j* (*y* dans *y*eux), *nj* (*gn* dans ag*n*eau), *q* (*ky* dans *Ky*ōto), *sh* (*ch* dans *ch*inois), *x* (*dz* dans *dz*êta), *xh* (*dj* dans *dj*ebel), *y* (*u* dans p*u*r), *zh* (*j* dans *j*ambe).

ALLEMAND

L'allemand possède le même alphabet que le français.

Particularités de prononciation.

Voyelles. Les voyelles radicales sont en général longues quand elles sont doubles, quand elles sont suivies d'un *h* et quand elles sont suivies d'une seule consonne. Elles sont brèves quand elles sont suivies d'une consonne double ou de plusieurs consonnes. *U* se prononce *ou* (*ou*vent), *ü* et *y* se prononcent *u* (*u*), *ä* se prononce *é* (th*é*), *ö* se prononce *eu* (*eu*). L'*e* final est faible ou atone.

Diphtongues. Elles se prononcent en une seule émission de voix : *ai*, *ei* (*ai* dans *ai*l), *au* (*aou* dans mi*aou*), *eu*, *äu* (*eu*il dans chev*reu*il).

Consonnes. *b* en fin de mot *(p)*, *c* devant *e*, *i*, *ä*, *ö* *(ts)*, *d* en fin de mot *(t)*, *g* en fin de mot *(k)*, *h* devant une voyelle (fortement expiré), *j* (*i* dans *i*on*i*en), *k* (consonne explosive *k'*), *n* devant *g* et *k* (nasalisé), *p* (consonne explosive *p'*), *s* au début ou au milieu d'un mot (*z* dans *z*one), en fin de mot (*s* dans *s*ouffle), *t* (consonne explosive *t'*), *v* (*f* dans *f*enêtre), *w* (*v* dans *v*ite), *z* (*ts* dans *ts*ar), *ch* après *a*, *o*, *u*, *au* (guttural), après *e*, *i*, *ei*, *eu* et les voyelles infléchies (chuinté), *chs* (*ks* dans *ks*ar), *qu* (*kou* dans é*qu*ation), *sch* (*ch* dans *ch*eval), *sp* en début de mot *(chp)*, *ss* (*s* dans *s*ouffle), *st* en début de mot *(cht)*, *tz* (*ts* dans *ts*ar).

ANGLAIS

L'anglais possède le même alphabet que le français, mais les sons vocaliques anglais diffèrent tous des sons français.

Particularités de prononciation.

Voyelles et diphtongues. Les voyelles sont le plus souvent brèves en syllabe fermée *(pan, not)*, longues en syllabe ouverte *(pane, note)*. La diphtongue peut être une voyelle diphtonguée *(mice)* ou un digramme *(bear, moor)*.

Sons brefs. Il y a en anglais sept sons brefs : [æ] *a* bref (ex. *bag*), intermédiaire entre *a* de *bague* et *é* de *bec*, écrit presque toujours *a* ; [e] *é* bref (ex. *hen*), entre *é* de *mer* et *è* de *mère*, écrit *e*, *ea* ; [i] *i* bref (ex. *sick*), entre *i* de *sic* et *é* de *sec*, écrit *i*, *y*, parfois *e*, *a* en position atone; [ɔ] *o* bref ouvert (ex. *boss*), entre *o* de *bosse* et *a* de *basse*, écrit *o*, parfois *a* précédé de *w* ; [u] *ou* bref (ex. *bull*), entre *o* de *dos* et *ou* de *boule*, écrit *u*, *oo*, parfois *ou* ; [œ] *eu* bref (ex. *duck*), entre *e* de *se* et *a* de *sa*, écrit *u*, *o*, parfois *ou*, *oo* ; [ə] *e* muet (ex. *again*) en position inaccentuée, proche du *e* de *se*, écrit *a*, *e*, *o*, *u*.

Sons longs. Il y a en anglais cinq sons longs : [ɑ:] *a* long (ex. *calf*), plus grave et plus long que *â* de *pâle*, écrit *a* ; [ɔ:] *eu* long (ex. *bird*), entre *eu* de *jeune* et *eu* de *beurre*, écrit *e*, *i*, *o*, *ea*, suivis de *r* ; [i:] *i* long (ex. *ski*), plus long que *i* dans *fiche*, écrit *e*, *ee*, *ea*, *ie*, *ei*, *i* ; [ɔ:] *o* long ouvert (ex. *horse*), entre *o* de *folle* et *o* de *rôle*, écrit *o*, *oa*, *ou*, suivis de *r*, *a* suivi de *l* appuyé ou de *r*, *au* ou bien *aw* ; [u:] *ou* long (ex. *root*), moins fermé et plus long que *ou* de *route*, écrit *oo*, *ou*, *u*, *ue*, *ui*, *ew*, *eu*.

Sons diphtongués. Il y a en anglais huit diphtongues, prononcées d'une seule émission de voix : [ai], prononcé comme *a* prolongé de *i* *(aï)* [ex. *mice*], écrit *i* et parfois *ie*, *y*, *ei* ; [ei], comme *é* prolongé de *i* (ex. *vale*), écrit *a*, *ai*, *ay*, *ei*, *ey* ; [eə], comme *é* prolongé de *e* muet (ex. *bear*), écrit *ea*, *ai*, *ei*, *e*, suivis de *r* ; [au], comme *a* prolongé de *ou*, (ex. *louse*), écrit *ou*, *ow* ; [iə] comme *i* prolongé de *e* muet (ex. *steer*), écrit *e*, *ee*, *ie*, *ea*, suivis de *r* ; [ɔi] comme *o* bref ouvert prolongé de *i* (ex. *toy*), écrit *oi*, *oy* ; [ou] comme *o* prolongé de *ou* (ex. *go*), écrit *o*, *oa*, *ou*, *oe*, *ow* ; [uə] comme *ou* prolongé de *e* muet (ex. *moor*), écrit *u*, *oo*, suivis de *r*.

Sons consonantiques. Les consonnes *b*, *p*, *d*, *t*, *g*, *k*, sont explosives. Le *n* est nasalisé devant *g*. Le *h* est presque toujours aspiré. Le groupe *th* représente soit le son doux *z* tendant vers *v*, soit le son dur *s* tendant vers *f*, prononcés avec la langue entre les dents. Le *r* se prononce avec une ébauche de roulement, s'il est suivi d'un son vocalique (ex. *brat*, *Mary*); il est muet ou vocalique dans les autres cas *(corner, air, bear)*.

Accent tonique. La place de l'accent tonique est très importante (ex. com*po*se, *com*posite), mais rien dans la graphie ne permet de la reconnaître.

DANOIS

L'alphabet est le même qu'en français, avec en plus les lettres *aa*, *å*, *ae* et *ø*.

Particularités de prononciation.

a [généralement comme le *a* français ou comme *è* dans procès], *a* devant *g* ou *v* [*è* dans procès, parfois *aou* de ca*ou*tchouc], *aa* qui s'écrit également : *å* [*o*], *ae* [*é* ou *è*], *af* préposition [*a*], *af* préfixe [*aou* dans ca*ou*tchouc], *d* [généralement comme en français], *d* à la finale ou entre deux voyelles dont la dernière se termine par *e*, ou lorsqu'il est précédé d'une voyelle et suivi par la terminaison *ig* [*th* anglais], *d* dans les groupes *dt*, *ds*, *nd*, *ld* et *rd* à la finale [ne se prononce pas], *dd* devant *e*, *ing*, *ike* [*th* anglais], *e* [selon les cas *é*, *è*, *e*, *i*], *e* suivi de *j*, *g*, *k* [*ai* dans *ai*l], *g* [*g* dans *g*are], *g* précédé d'une voyelle et suivi de *e*, précédé de *l* et de *r* à la fin d'un mot, suivi de *l*, *le* et *re* à la fin d'un mot, suivi de *m* ou de *n*, sauf au début d'un mot [*g* plus doux que le précédent], *g* en finale [*k* ou *kt*], *h* [expiré comme en anglais], *hj* [*y* dans *y*eux], *hv* [*v* dans *v*ote], *i* [*i* français, sauf dans les pronoms personnels *mig*, *dig*, *sig*, qui se prononcent *maï*, *daï*, *saï*], *j* [généralement *y* dans *y*eux], *nk*, *ng* [*ng* anglais], *o* [tantôt *ou*, tantôt *o*], *ø* [*eu* dans f*eu* ou dans p*eu*r], *ø* suivie de *g* ou de *j* [*oy* dans b*oy*], *p* [*p* ou *p* aspiré], *ps* au début d'un mot [*s*], *qu* dans les mots étrangers [*kv*], *s* [*s* français], *s* devant *ch*, *h*, *i*, *j* [*ch* dans *ch*ien], *t* [*t* ou *t* aspiré] et précédé d'un *e* à la terminaison d'un mot [*th* anglais], *tion* [*chioun*], *u* [*ou* dans c*ou*vert], *v* [*ou* dans c*ou*vert, ou *v* dans *v*ote], *lv* à la finale [généralement *l*], *y* [*u* dans p*u*r], *z* [*s* dans *s*ac].

ESPAGNOL

L'alphabet est le même qu'en français, plus *ch*, *ll*, *ñ*, *rr*.

Particularités de prononciation.

àn [jamais nasal, comme *ann* avec *n* bref]; *è* [è ouvert de procès], *èn* [jamais nasal, comme *enn* avec *n* bref], *in* [jamais nasal, comme *inn* avec *n* bref], *on* [jamais nasal, comme *onn* avec *n* bref], *oun* [jamais nasal, comme *ounn* avec *n* bref], *u* [*ou* dans c*ou*vert], *ch* [*tch* de *tch*èque], *j* (ainsi que *g* devant *e* ou *i*) [expiration analogue à celle du français *hem !*, semblable au *ch* allemand], *h* [jamais aspiré], *ll* [*ill* dans mouill*é*], *ñ* [*gn* dans ag*n*eau], *r* [*r* roulé dans lequel la langue ne touche pas le voile du palais], *rr* [*r* roulé multiple, formé par plusieurs battements rapides du bout de la langue], *v* [se confond souvent avec le *b* fricatif], *z* (ainsi que *c* devant *e* ou *i*) [comme le *th* anglais].

FINNOIS

L'alphabet est le suivant : *a*, *d*, *e*, *g*, *h*, *i*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *o*, *p*, *r*, *s*, *t*, *u*, *v*, *y*, *ä*, *ö* (*b*, *c*, *f*, *x*, *z* ne sont utilisés que dans les mots étrangers).

Particularités de prononciation.

a [*e* de l*e*], *e* [*é* de *été*], *h* [*ch* allemand], *j* [*y* dans *y*eux], *y* [*u* dans t*u*], *ä* [*è* très ouvert], *ö* [*eu* dans f*eu*]. Le redoublement d'une voyelle marque une quantité longue.

HONGROIS

L'alphabet est le même qu'en français.

Particularités de prononciation.

a [se prononce les lèvres arrondies, entre *a* de h*â*te et *o* de p*o*rt]; *á* ouvert [toujours long, se prononce comme *a* dans p*a*tte, mais long]; *e* [généralement ouvert, comme *è* dans procès], *é* [fermé comme *é* dans *été*, mais long], *i* [*i* de fin*i*], *í* [*i* long], *o* [toujours plus fermé que *o* ouvert, mais moins fermé que celui d'h*ô*te, d'ép*au*le], *ó* [fermé comme *o* de nôtre], *ö* [comme *eu* dans f*eu*], *ő* [*eu* long encore plus fermé], *u* [*ou* de c*ou*vent], *ú* [*ou* long], *ü* [*u* dans v*u*], *ű* [*u* long, comme dans b*û*che], *h* [note un souffle comme celui de l'allemand *h* au commencement des mots, est sonore entre deux voyelles et muet en fin de mot ou devant une consonne], *g* [*g* dans *g*are, même devant *e* et *i*], *n* devant *g*, *k* [*ng* de l'allemand si*ng*en], *r* [roulé avec la pointe de la langue, comme dans certaines régions de France], *sz* [*s* dans *s*oupe], *s* [*ch* dans *ch*at], *c* [*ts* dans *ts*ar], *cs* [*tch* dans *tch*èque], *zs* [*j* dans *j*ambe], *j* [*y* dans *y*eux], *ly* [*y* dans *y*eux], *ny* [*gn* dans ag*n*eau], *gy* [*d* mouillé dans *d*iable], *ty* [*t* mouillé dans *t*ien, mais la langue plus relevée vers les alvéoles des incisives supérieures].

ITALIEN

L'italien possède le même alphabet que le français : les lettres *j*, *k*, *w*, *x*, *y* n'existent pas, non plus que le groupe *ph*.

Particularités de prononciation.

Toutes les lettres se prononcent. On doit faire entendre les répétitions de consonnes : *molle*, mol-lé; *ammasso*, am-mas-so; et bien articuler les voyelles : *aiuola (a-i-ou-o-la)*; *autore (a-ou-to-ré)*.

Voyelles. *a* se prononce à peu près comme en français; *e* ouvert ou fermé, mais jamais muet, même en fin de mot (*padre* [padré], *bello* [bèllo], *verde* [vérdé]); *i* et *o* comme en français; *u* toujours *ou* (*usura* [ousoura]). Les voyelles finales portant un accent écrit se prononcent très ouvertes et, dans ce cas, on accentue fortement la dernière syllabe du mot.

Consonnes. La plupart se prononcent comme en français. Mais *ce* se prononce *tché*, et *ci*, *tchi* (*Cicero* [*tchitchéro*]), *ge*, *djé*, et *gi*, *dji* (*gengiva* [*djéndjiva*]). La lettre *h*, après *c* ou *g*, donne toujours un son dur à la syllabe : *che* se prononce *ké* (*marchese* [mar*ké*sé]); *chi*, ki (*china* [*ki*na]); *ghe*, gué (*larghe* [largué]); *ghi*, gui (*ghirlanda* [*gui*rlanda]). Le groupe *sce*, *sci* a un son doux qui correspond au français *ch* (*scendere*, [*che*ndéré]; *scimmia* [*chi*mmia]); *gn* se prononce comme dans *agneau* (*bisogno* [biso*gn*o]); *gli* correspond au *l* mouillé français (*famiglia* [fami*lya*]); *ll* n'a jamais le son mouillé (*brillante* [bri*l*-lanté]); *r* est toujours roulé, vibré (*Renato* [*R*rénato]); *z* est dur ou doux, selon l'usage (*pazienza* [pa*tsien*tsa], *azzurro* [ad*z*ourro]). Il n'y a aucun accent écrit dans le corps d'un mot. La syllabe tonique est fortement marquée, mais seul l'usage enseigne à accentuer correctement un mot. Il n'y a que les mots « tronchi » qui soient reconnaissables, et ne laissent aucun doute sur leur accentuation, puisqu'ils portent un accent écrit sur leur voyelle finale.

NÉERLANDAIS

L'alphabet est le même qu'en français.

Particularités de prononciation.

Voyelles. Les voyelles sont en général longues quand elles sont à la fin d'une syllabe portant l'accent tonique ou quand elles sont doubles : *a*, *aa* [*a* dans ta*b*le], *e*, *ee* [*é* dans th*é*], *i* [*i* dans v*ie*], *o*, *oo* [*o* dans p*o*t], *u*, *uu* [*u* dans *u*rne].

Elles sont brèves quand elles sont suivies d'une ou de plusieurs consonnes : *a* [*a* dans ch*a*t], *e* [*è* dans proc*è*s], *i* [proche de *é* très bref], *o* [*o* dans m*o*de], *u* [comme dans l'anglais b*u*t]. Le *e* à la fin d'un mot doit être prononcé. Le *e* dans l'article *de* et les préfixes *be*, *ge*, *ver*, n'est jamais accentué et se prononce comme *e* dans *le*.

Diphtongues. Elles se prononcent en une seule émission de voix : *au* et *ou* [*oou*], *ei* et *ij* [*ei* dans sol*eil*], *œ* [*ou* dans l*ou*p], *ui* [*euill* dans c*ueillir*], *aai* [*aill* dans p*aille*], *oei* [*ouill* dans d*ouille*], *ooi* [se prononce *o* + *i*], *eeuw* [*é* suivi de *ou*, qui passe à un *w*], *ieuw* [*i* suivi de *ou*, qui passe à un *w*], *uw* [*u* suivi de *ou*, qui passe à un *w*].

Consonnes. *b*, *d*, *g*, *v*, *z* en finales se prononcent respectivement *p*, *t*, *ch*, *f*, *s*, *g* et *ch* [toujours guttural], *nj* [*gn* dans ag*neau*], *h* [toujours expiré], *ng* [comme l'anglais *ng* dans campi*ng*], *j* [*y* dans *y*eux], *sj* ou *stj* [*ch* dans *ch*eval], *w* [bilabial en flamand, labio-dental en hollandais].

NORVÉGIEN

L'alphabet est le même qu'en français, avec en plus les lettres *å*, *æ* et *ø* (ou *ö*).

Particularités de prononciation.

å [*ô* dans hôte], *æ* [*è* dans père], *c* devant *e*, *i*, *y* [*s*], *e* quand il est suivi de deux consonnes ou de *i*, *j*, *y* [*è* dans procès], *e* devant une consonne simple [*é* dans *été*], *e* dans la dernière syllabe d'un mot [*e* de *le*], *e* dans *de*, « vous » de politesse [*i*]; *g* [*g* dans *g*are], *gi* [tantôt *gui*, tantôt *yi*], *gy* [tantôt *gu*, tantôt *yu*], *gj* [*y* dans *y*eux], *gn* [*g* dur au début d'un mot, proche du *ng* anglais à la fin d'un mot et auquel on ajouterait un *n*], *h* [expiré comme en anglais], *hj* [*y* dans *y*eux], *hv* [*v* dans *v*ote], *i* [garde sa valeur devant n'importe quelle consonne ou voyelle et n'en modifie pas la prononciation], *j* devant toutes les voyelles [*y* dans *y*eux], *k* [comme en français, sauf devant *i*, *j* et *y* où il équivaut au *ch* allemand dans *ich*], *o* [tantôt *ou* dans *ou*vert, tantôt *o* dans p*o*rt], *ø* ou *ö* [*eu* de f*eu* ou de p*eu*r], *ø* ou *ö* suivis de *i* ou de *y* [*œi* de *œil*], *s* [*s* dans *s*ac], *s* devant *j*, *sk* devant *i*, *j*, *y* [*ch* de *ch*inois], *v* [ne se prononce généralement pas lorsqu'il est précédé de *l* dans la terminaison d'un mot], *w* [*v* de *v*ague], *y* [*u* dans p*u*r], *z* [*s* dans *s*ac].

POLONAIS

L'alphabet polonais est le même qu'en français, moins *q* et *v* et plus *ą*, *ć*, *ę*, *ł*, *ń*, *ó*, *ś*, *ź* et *ż*.

Particularités de prononciation.

Voyelles. Il n'y a pas de diphtongues. Les voyelles sont normalement ouvertes, *e* se prononçant comme *è*. *Ó* et *u* notent le même son *ou* français. Il existe deux voyelles nasales notées *ą* (*on* dans *on*cle) et *ę* (*in* dans f*in*). La voyelle *y* note un son intermédiaire entre *i* et *é*.

Consonnes. Certains phonèmes sont notés par des signes particuliers (ex. : *ć*, *ń*, *ż*, *ł*), d'autres par des groupes de lettres (*sz*, *cz*, *szcz*). Prononcer : *c* [*ts* dans *ts*ar], *ch* [analogue au *ch* allemand ou comme *h* très aspiré], *cz* [*tch* dans *tch*èque], *dz* [*dj* dans *dj*ebel], *g* [*g* dans *g*are], *j* [*y* de *y*eux], *ł* [*ł* vélaire, comme l'anglais we*ll*; tend à être confondu avec *ou*], *r* [légèrement roulé], *rz* [*j* dans *j*our], *sz* [*ch* dans *ch*èque], *szcz* [*chtch* d'une seule émission de voix], *w* [*v* dans *v*ol], *ż* [*g* dans *g*êne].

L'accent placé sur *ć* [*tchi*], *ń* [*gn* dans ag*neau*], *ś* [*chi*] *ść* [*ch'tchi*], *ź* [*gi* dans *gi*te], *dź* [*dji*, comme l'italien *gi*orno], indique la mouillure de ces consonnes devant une autre consonne ou à la fin des mots. Devant une voyelle, leur mouillure ou celle d'autres consonnes (*p*, *b*, *d*, *t*, *m*, *f*) est notée par la lettre *i*. Toute sonore est prononcée sourde à la fin des mots.

En règle générale, l'accent tonique est fixe, fortement marqué et placé sur la pénultième.

PORTUGAIS

L'alphabet est le même qu'en français, moins les lettres *k*, *w* et *y*.

Particularités de prononciation.

Voyelles. *à* [*â* dans p*â*te], toujours suivi de *l* appartenant à la même syllabe (lequel se prononce alors presque comme *ou*), *a* et *â* [proches du *e* muet de pr*e*mier], *ê* [comme *é* fermé français], *é* [comme *è* ouvert français], *e* [presque nul à la fin des mots], *o* [*o* ouvert de v*o*l], *ô* [*o* fermé de m*o*t], *y* [son de la semi-voyelle *i* de plusieurs diphtongues orales et nasales], *ã* [proche de *en* dans *en*core], *ẽ* [*é* fermé nasal], *õ* [proche de *on* dans *on*dée], *u* [*ou* nasal, comme dans l'allemand J*ung*e].

Consonnes. *lh* [intermédiaire de *l* et de *i*, comme l'espagnol *ll*], *r* [*r* roulé dans lequel la pointe de la langue frappe une fois le palais, tout près des dents], *rr* [*r* roulé multiple, formé par plusieurs battements rapides de la pointe de la langue contre le palais, tout près des dents], *z* [*z* dans *z*one].

ROUMAIN

L'alphabet est le même qu'en français, moins *k*, *q*, *w* et *x*, et plus *ş*, *ţ*, *ă*, *â* et *î*.

Particularités de prononciation.

ă [*eu* dans f*eu*], *â*, *î* [*ou* dans c*ou*vert], *e* [*é* dans d*é*], *u* [*ou* dans l*ou*p], *c* devant *e*, *i* [*tch* dans *tch*èque], *g* devant *e*, *i* [*dj* dans *dj*ebel], *ş* [*ch* dans *ch*inois], *ţ* [*ts* dans *ts*ar]. Les voyelles suivies de *m* ou de *n* ne représentent pas des voyelles nasales; la voyelle se prononce comme si elle était suivie d'une consonne quelconque, et *m* ou *n* se prononcent à part.

SERBO-CROATE

a, *b*, *v*, *g* [*g* dans *g*are], *d*, *dj* ou *đ* [*di* dans *di*able], *e* [*é* ou *è*], *ž* [*j* dans *j*ambe], *zi*, *j* [*y* dans *y*eux], *k*, *l*, *lj* [*lli* dans mi*lli*on], *m*, *n*, *nj* [*gn* dans ag*neau*], *o*, *p*, *r*, *s* [*s* dans *s*ouffle], *t*, *ć* [*t* mouillé dans *t*iare], *u* dans p*u*r], *f*, *h* [*h* aspiré et *ch* allemand final], *c* [*ts* dans *ts*ar], *č* [*tch* dans *tch*èque], *dž* [*dj* dans *dj*ebel], *š* [*ch* dans *ch*eval].

SUÉDOIS

L'alphabet est le même qu'en français, plus *å*, *ä*, et *ö*.

Particularités de prononciation.

å [*ô* dans hôte], *ä* [*è* dans père], *c* devant *e*, *i*, *y* [*s*], *e* quand il est suivi de deux consonnes ou de *i*, *j*, *y* [*è* dans procès], *e* devant une consonne simple [*é* dans *été*], *e* dans la dernière syllabe d'un mot [*e* dans *le*], *g* [*g* dans *g*are], *g* devant *ä*, *e*, *i*, *y*, *ö* [*y* dans *y*eux], *g* devant *e* dans les mots d'origine française [*ch* dans *ch*arme], *g* devant *n* [*g* dur au début d'un mot, proche du *ng* anglais à la fin d'un mot et auquel on ajouterait un *n*], *h* [expiré comme en anglais], *hj* [*y* dans *y*eux], *hv* [*v* dans *v*ote], *i* [garde sa valeur devant n'importe quelle consonne ou voyelle et n'en modifie pas la prononciation], *j* devant toutes les voyelles [*y* dans *y*eux], *j* à la fin d'un mot [*ill* dans vr*ille*], *k* [comme en français], *k* devant *i*, *j*, *y*, *ä*, *ö* [*ch* allemand dans *ich*], *lj* [*y* dans *y*eux], *ng* à la fin d'un mot [comme le *ng* anglais], *o* [tantôt *ou* dans c*ou*vent, tantôt *o* dans p*o*rt], *ou* [*ou-u*, chaque lettre gardant sa valeur entière], *ö* [*eu* dans f*eu* ou dans p*eu*r], *rg* à la fin d'un mot [*y* dans boy], *s* [*s* dans *s*ac], *s* devant *j*, *ke*, *ki*, *kj*, *ky*, *kä*, *kö*, *tj* [*ch* de *ch*inois], *t* [comme en français, et, suivi de *j*, comme *ch* allemand dans *ich*], *tion*, terminaison empruntée au français [ch*oun*], *u* [entre *u* et *œ*, garde sa valeur devant n'importe quelle voyelle ou consonne et n'en modifie pas la prononciation], *w* [*v*], *y* [*u* dans p*u*r], *z* [*s* dans *s*ac].

TCHÈQUE ET SLOVAQUE

L'alphabet tchèque est le même qu'en français, moins *q* et *w*, et plus *č*, *ď*, *ě*, *ch*, *ň*, *ř*, *š*, *ť* et *ž*.

Particularités de prononciation.

c [*ts* dans *ts*ar], *č* [*tch* dans *tch*èque], *ď* [*di* dans *di*able], *e* [*è* ouvert dans c*e*tte], *ě* [*iè* dans b*iè*lle], *g* [*g* dans *g*are], *ch* [*ch* allemand],

j [*y* dans *y*eux], *ň* [*gn* dans ag*n*eau], *ř* [*rj* dans bour*g*eon, *rch* dans per*ch*e en une seule émission de voix], *š* [*ch* dans *ch*arme], *t'* [*ti* dans *ti*en], *u* [*ou* dans *ou*vert], *y* [*i* dans v*i*lle], *ž* [*j* dans *j*ambe].
L'accent aigu indique la longueur des voyelles : *á, é, í, ó, ú, ý* sont prononcés comme les voyelles brèves *(a, e, i, o, u, y)*, mais avec une durée environ double.
La diphtongue *ou* se prononce approximativement *oou* ; elle est composée de la voyelle *o* [ouvert] suivie de la consonne *ou*. Entre consonnes, *r* ou *l* jouent le rôle de voyelles et se prononcent alors à peu près *eur*, *eul* très brefs (m*eur*tre, g*ueul*etonner).
L'alphabet slovaque ne diffère du tchèque que sur quelques points, dont voici les principaux :
la voyelle *ä* est intermédiaire entre *a* et *ê* ; les diphtongues *ia, ie, iu* se prononcent *ya, yè, you*. La diphtongue *ô* se prononce *ouo* ; *r* ou *l* vocalisées entre consonnes peuvent être longues *(ŕ, l')*.
Le slovaque distingue deux variétés de *l* consonne, qui peut être dur *(l)* et prononcé en arrière, ou mou *(l')* et prononcé plus en avant.

TURC

Jusqu'en 1929, les Turcs utilisaient une version de l'alphabet arabe. Nous nous sommes souvent conformés à la transcription arabe, plus proche de nos usages. Cependant, nous avons également noté la graphie du mot selon l'alphabet latin adopté par la République turque. Celui-ci, qui ne possède pas de *q*, de *w* et d'*x*, contient par contre les lettres supplémentaires suivantes : *ç, ğ, ı, ö, ş, ü*.

Particularités de prononciation.

c [*dj* dans *dj*ebel], *ç* [*tch* dans *tch*èque], *g* [*g* dans *g*are], *ğ* [*gh* faible ou *y* devant les voyelles *e, i, ö, ü*], *ı* [entre *i* et *é*], *ö* [*eu* dans *feu*], *s* [*s* dans *s*ouffle], *ş* [*ch* dans *ch*eval], *u* [*ou* dans *ou*vert], *ü* [*u* dans d*u*r]. L'accent circonflexe sur une voyelle indique la palatisation du *k* ou du *g* qui précède (kâmil = *kya*mil).

VIÊTNAMIEN

La romanisation, due notamment, au P. Alexandre de Rhodes, est devenue courante au Viêt-nam et a remplacé les caractères chinois et viêtnamiens. Elle comprend de très nombreux signes, et nous avons craint, en les utilisant, de dérouter le lecteur français, déjà très habitué à une transcription traditionnelle. Nous nous sommes conformés à celle-ci et nous avons limité les signes supplémentaires. C'est ainsi que nous n'avons pas noté les tons des voyelles.

AUTRES ALPHABETS

Pour les langues qui n'utilisent pas l'alphabet latin, les problèmes de translittération sont complexes, et, dans les ouvrages français, les solutions les plus diverses ont été adoptées. Il existe en ce domaine une confusion qu'il est difficile de dissiper. Notre but étant de faciliter la recherche du lecteur, nous avons évité tout dogmatisme : une systématisation totale, accessible aux seuls initiés, aurait rendu trop ardue la consultation du dictionnaire. Aussi, toutes les fois que l'usage avait imposé certaines graphies, les avons-nous utilisées, et nous n'avons pas hésité à multiplier les renvois à diverses graphies. Cependant, nous nous sommes rapprochés le plus possible d'un système cohérent et nous indiquons ci-après pour quelques grandes langues les principes suivis. Le lecteur trouvera à leur ordre, dans le cours de l'ouvrage, les divers alphabets non latins.

ARABE

Les transcriptions arabes adoptées dans cet ouvrage sont en réalité des translittérations, c'est-à-dire que nous n'avons pas tenu compte des phénomènes phonétiques qui influencent la prononciation de l'arabe classique : *Qāla al-chā ᶜiru* et non *Qāla ch-chā ᶜiru*. Nous n'avons également pas tenu compte des voyelles désinentielles ou, lorsqu'elles sont longues, nous avons figé le mot au nominatif : *Abū* reste tel dans toutes les phrases, quelle que soit sa fonction grammaticale.
L'arabe s'écrit à l'aide de 28 signes représentant les consonnes : le lecteur trouvera à l'article ARABE ces signes et leurs équivalents dans notre mode de transcription. L'arabe classique ne possède que trois voyelles *a, i, u* (français *ou*) ; nous avons noté ces voyelles *ā, ī, ū*, lorsqu'elles sont longues. Il existe deux sortes de diphtongues, *aou* transcrite *aw*, et *aï* rendue par *ay*.
Nous n'avons pas tenu compte, en règle générale, des prononciations régionales ou nationales : ainsi la prononciation *g* [gamin] du *dj* en Égypte ou la prononciation hamza du *qāf* au Liban et en Syrie ont été négligées. En revanche, pour les pays d'Afrique du Nord, nous nous sommes conformés à l'orthographe francisée à laquelle nos lecteurs sont habitués.

BULGARE

Les Bulgares emploient l'alphabet cyrillique, qui compte trente lettres, deux lettres ayant été supprimées par la réforme orthographique de 1945. Nous avons, pour le transcrire, utilisé un certain nombre de signes diacritiques.

Particularités de prononciation.

ă [*u* de l'anglais dans b*u*t], *c* [*ts* dans *ts*ar], *č* [*tch* dans *tch*èque], *h* [son voisin du *ch* allemand], *j* [*y* dans *y*eux], *š* [*ch* dans *ch*inois], *u* [*ou* dans *ou*vert], *ž* [*j* dans *j*ambe].

CHINOIS

Un décret du 11 janvier 1958 a introduit l'emploi de l'écriture latine dans l'enseignement et l'édition. Nous n'avons pas cru bon de l'indiquer dès maintenant, estimant qu'un certain temps était nécessaire avant qu'elle soit couramment utilisée. La transcription chinoise adoptée est celle de l'École française d'Extrême-Orient telle qu'elle a été définie dans le bulletin n° 11, pages 178 et suivantes (Hanoï, 1902) et dans le manuel de Paul Demiéville : *Matériaux pour l'enseignement élémentaire du chinois. Ecriture. Transcription. Langue parlée* (Paris, Maisonneuve, 1953). Cette transcription est également adoptée par l'Imprimerie nationale pour les publications de la Société asiatique. Afin de ne pas trop troubler le lecteur, on a gardé certaines formes usuelles : *Pékin, Nankin, Macao*, etc. Aux anciens noms ont été préférés les nouveaux, qui commencent à s'imposer. Ainsi a-t-on écrit *Chen-yang* plutôt que *Moukden* et golfe de *Po-hai* plutôt que golfe du *Petchili*. Plutôt que le nom local chinois, on a choisi le nom en langue nationale : *Hia-men* au lieu de *Amoy*, *Pei-hai* au lieu de *Pakhoi*. Pour les minorités, on a généralisé l'emploi du nom dans la langue de cette minorité et non en chinois, dans la mesure même où la tendance moderne est au développement des minorités nationales. Par exemple, on a écrit *Kachgar* et non *K'o-che*. Des renvois ont été faits, sauf quand la dénomination chinoise n'est qu'une transcription du nom de minorité. Ainsi, *K'o-che* renvoie à *Kachgar*, mais *Ha-eul-pin*, forme chinoise de *Kharbin*, n'a pas été mentionné comme renvoi.

GREC

Le grec médiéval a été transcrit selon le système utilisé pour le grec ancien, avec cette réserve que l'upsilon a été noté *y*. On a cependant conservé de très nombreuses graphies francisées consacrées par l'usage.
Pour le grec moderne, le conflit qui existe encore entre la langue savante et la langue démotique dite « vulgaire » nous a amené à donner la plupart du temps deux graphies au moins : l'une, tenant compte uniquement de l'orthographe, est celle qui est utilisée pour le grec médiéval (mais le rho initial ne porte plus d'esprit rude) ; l'autre, tenant compte presque uniquement de la prononciation usuelle du mot courant, qui peut être tout à fait différent du mot savant ou officiel. Ainsi, on a marqué l'accent d'intensité par un simple accent aigu, on a transcrit le bêta *v*, le gamma *gh*, le delta *dh*, le phi *f*, etc. ; on n'a pas tenu compte des esprits, et aux multiples graphies du son *i* correspond toujours un *i*.

LANGUES DE L'INDE

La transcription adoptée ici correspond à l'alphabet sanskrit, qui est d'un type très complet et comporte 49 phonèmes.
Nous avons réduit le nombre de ces transcriptions à l'essentiel :
— les voyelles longues (théoriquement le double du son normal) sont transcrites par *ā, ī, oū* ;
— les voyelles *r* et *ṛ* par *ri* et *rī* ;
— la consonne *ṅ* (gutturale) par *ng* ;
— les sifflantes *ṣ* (palatale) par *c*, *ṣ* (cérébrale) par *sh*.

JAPONAIS

La transcription adoptée est la transcription internationale Hepburn.

RUSSE

La transcription adoptée est, dans ses grandes lignes, la transcription dite « usuelle » que donne A. Mazon dans sa *Grammaire russe*. Quand A. Mazon offre le choix de plusieurs transcriptions, celle qui a été prise concorde avec la transcription dite « vulgaire » de Meillet et Vaillant dans les *Notices sur les caractères étrangers* (Imprimerie nationale). En ce qui concerne les voyelles, la mouillure de *e*, qui est particulièrement forte à l'initiale, est notée par la lettre *i* devant *e* *(Iekaterina, Ienisseï)*, ainsi dans le préfixe *bielo (Bielaïa, Bieloretsk, Bielyï*, etc.) ; au milieu de mots où elle est moyenne, on a remplacé le *ie* par *é*, dans les autres cas on a conservé la « translittération internationale » de Mazon (*Neva, Leningrad*, etc.). La lettre *ë* a été transcrite en principe *io*. Cependant, on a respecté l'usage français chaque fois qu'il s'était imposé : c'est ainsi que l'on trouvera *Pougatchev, Potemkine, Kichinev*. Les règles de transcription ont en effet été parfois transgressées afin de ne pas dérouter le lecteur français, habitué à certaines orthographes traditionnelles ; dans ce cas, deux orthographes, l'une traditionnelle, l'autre conforme à la transcription adoptée, ont été indiquées.

ABRÉVIATIONS employées dans cet ouvrage

Abrév. ..... Abréviation, abréviatif, abréviativement.
Absol. ..... Absolu, absolument.
Abusiv. ..... Abusivement.
Acad. ..... Académie, académique.
Acoust. ..... Acoustique.
Actuellem. .... Actuellement.
Adj. ..... Adjectif.
Adj. dém. ..... Adjectif démonstratif.
Adj. indéf. .... Adjectif indéfini.
Adj. interr. .... Adjectif interrogatif.
Adj. num. cardin. ..... Adjectif numéral cardinal.
Adj. num. ordin. Adjectif numéral ordinal.
Adj. poss. ..... Adjectif possessif.
Adjectiv. ..... Adjectivement.
Admin. ..... Administration.
Admin. ecclés. . Administration ecclésiastique.
Adv. ..... Adverbe.
Adverb. ..... Adverbial, adverbialement.
Aéron. ..... Aéronautique.
Aéron. mil. ..... Aéronautique militaire.
Affl. ..... Affluent.
Aggl. ..... Aggloméré.
Agric. ..... Agriculture.
a. l. ..... Année de lumière.
Alchim. ..... Alchimie.
Allem. ..... Allemand.
Allum. ..... Allumettes.
Allus. ..... Allusion.
Allus. hist. .... Allusion historique.
Allus. littér. ... Allusion littéraire.
Allus. myth. ... Allusion mythologique.
Alp. ..... Alpinisme.
Alt. ..... Altitude.
Altér. ..... Altération.
Américc. ..... Américain.
Ameubl. ..... Ameublement.
Anal. ..... Analytique. Analogie, analogique.
Anat. ..... Anatomie.
Anc. ..... Ancien.
Anc. cout. .... Ancienne coutume.
Anc. v. ..... Ancienne ville.
Ancienn. ..... Anciennement.
Anesth. ..... Anesthésiologie.
Angl. ..... Anglais.
Anthropol. .... Anthropologie.
Antiq. ..... Antiquité.
Antiq. égypt. .. Antiquité égyptienne.
Antiq. gr. ..... Antiquité grecque.
Antiq. hébr. ... Antiquité hébraïque.
Antiq. mexic. .. Antiquité mexicaine.
Antiq. orient. .. Antiquité orientale.
Antiq. rom. ... Antiquité romaine.
Antonom. ..... Antonomase.
Aphor. ..... Aphorisme.
Apic. ..... Apiculture.
Apr. ..... Après.
Ar. ..... Arabe.
Arbor. ..... Arboriculture fruitière.
Archéol. ..... Archéologie.
Archit. ..... Architecture.
Archit. hydraul. Architecture hydraulique.
Ardois. ..... Ardoisières.
Arg. ..... Argot.
Arm. ..... Armement.
Arm. anc. ..... Armement ancien.
Arrond. ..... Arrondissement.
Art. ..... Article.
Art culin. ..... Art culinaire.
Art divin. ..... Art divinatoire.
Art dram. ..... Art dramatique.
Art méd. ..... Art médical.
Art vétér. ..... Art vétérinaire.
Arts décor. .... Arts décoratifs.
Arts graph. .... Arts graphiques.
Arts ménag. ... Arts ménagers.
Ascét. ..... Ascétisme.
Astrol. ..... Astrologie.
Astron. ..... Astronomie.
Atom. ..... Atomistique.
Augment. ..... Augmentatif.
Auj. ..... Aujourd'hui.
Au pr. et au fig. Au propre et au figuré.
Austr. ..... Austral.
Autom. ..... Automobile.
Autref. ..... Autrefois.
Auxil. ..... Auxiliaire.
Av. ..... Avant.
Avic. ..... Aviculture.
Bactériol. ..... Bactériologie.
Balist. ..... Balistique.
Banq. ..... Banque.
Bas allem. ..... Bas allemand.
Bas br. ..... Bas breton.
Bas lat. ..... Bas latin.
Basq. ..... Basque.
Bibl. nat. ..... Bibliothèque nationale.
Biblio, Bibliogr. Bibliographie.
Bijout. ..... Bijouterie.
Biochim. ..... Biochimie.
Biogéogr. ..... Biogéographie.
Biol. ..... Biologie.
Bonn. ..... Bonneterie.
Bot. ..... Botanique.
Bouch. ..... Boucherie.
Bouddh. ..... Bouddhisme.
Boulang. ..... Boulangerie.
Bourrell. ..... Bourrellerie.
Bours. ..... Bourse.
Brasser. ..... Brasserie.
Brod. ..... Broderie.
Bur. ..... Machines et articles de bureau.
Bx-arts. ..... Beaux-arts.
C. ..... Code.
C. civ. ..... Code civil.
C. comm. ..... Code de commerce.
C. forest. ..... Code forestier.
C. just. mil. ... Code de justice militaire.
C. pén. ..... Code pénal.
C. proc. civ. ... Code de procédure civile.
C. proc. pén. .. Code de procédure pénale.
C. trav. ..... Code du travail.
Calligr. ..... Calligraphie.
Canot. ..... Canotage.
Cant. ..... Canton.
Caoutch. ..... Industrie du caoutchouc.
Capit. ..... Capitale.
Cardiol. ..... Cardiologie.
Carr. ..... Carrières.
Carross. ..... Carrosserie.
Cartogr. ..... Cartographie.
Castill. ..... Castillan.
Cathol. ..... Catholique.
Celt. ..... Celtique.
Céram. ..... Céramique.
Cf. ..... Conférez.
Chal. ..... Chaleur.
Chancell. ..... Chancellerie.
Chap. ..... Chapitre.
Chapell. ..... Chapellerie.
Charcut. ..... Charcuterie.
Charp. ..... Charpente.
Charronn. .... Charronnerie.
Chass. ..... Chasse.
Chauss. ..... Chaussure.
Ch. de f. ..... Chemins de fer.
Chev. ..... Chevalerie.
Chim. ..... Chimie.
Chim. anc. .... Chimie ancienne.
Chim. biol. .... Chimie biologique.
Chim. gén. .... Chimie générale.
Chim. org. .... Chimie organique.
Chim. physiq. . Chimie physique.
Chin. ..... Chinois.
Chirurg. ..... Chirurgie.
Chirurg. dent. . Chirurgie dentaire.
Ch.-l. ..... Chef-lieu.
Chorégr. ..... Chorégraphie.
Chronol. ..... Chronologie.
Ciném. ..... Cinéma.
Circonscr. .... Circonscription.
Cirq. ..... Cirque.
Class. ..... Classique.
Climatol. ..... Climatologie.
Coiff. ..... Coiffure.
Collectiv. ..... Collectivement.
Comm. ..... Commerce, commune.
Compar. ..... Comparatif, comparativement, comparé(e).
Comptab. ..... Comptabilité.
Conchyl. ..... Conchyliologie.
Condit. ..... Conditionnement, emballage. Conditionnel.
Confect. ..... Confection.
Conj. ..... Conjonction.
Conjug. ..... Conjugaison.
Constr. ..... Construction.
Constr. rur. ... Constructions rurales.
Contr. ..... Contraire.
Contract. ..... Contraction, contracté.
Cordonn. ..... Cordonnerie.
Corps gr. ..... Corps gras.
Corrupt. ..... Corruption.
Cosmét. ..... Cosmétologie.
Cost. ..... Costume.
Cout. ..... Coutume, coutumier. Couture.
Créd. ..... Crédit.
Cristallogr. .... Cristallographie.
Crust. ..... Crustacés.
Cryptogr. ..... Cryptographie.
Cuis. ..... Cuisine.
Cybern. ..... Cybernétique.
Cycl. ..... Cyclisme.
Cytol. ..... Cytologie.
Dan. ..... Danois.
Décorat. ..... Décoration.
Décr. ..... Décret.
Déf. ..... Défectif.
Démocr. ..... Démocratique.
Démogr. ..... Démographie.
Dénigr. ..... Dénigrement.
Départ. ..... Département.
Dermatol. ..... Dermatologie.
Dess. ..... Dessin.
Dict. ..... Dictionnaire.
Didact. ..... Didactique.
Diét. ..... Diététique.
Dimin. ..... Diminutif.
Diplom. ..... Diplomatie.
Dir. ..... Direct.
Dogmat. ..... Dogmatique.
Dom. ..... Domestique.
Dout. ..... Douteux.
Dr. ..... Droit.
Dr. admin. .... Droit administratif.
Dr. anc. ..... Droit ancien.
Dr. canon ..... Droit canon.
Dr. civ. ..... Droit civil.
Dr. comm. .... Droit commercial.
Dr. cout. ..... Droit coutumier.
Dr. ecclés. ..... Droit ecclésiastique.
Dr. féod. ..... Droit féodal.
Dr. fisc. ..... Droit fiscal.
Dr. intern. .... Droit international.
Dr. mar. ..... Droit maritime.
Dr. pén. ..... Droit pénal.
Dr. publ. ..... Droit public.
Dr. rom. ..... Droit romain.
Dr. rur. ..... Droit rural.
Dr. du trav. ... Droit du travail.
E. ..... Est.
Eaux et for. .. Eaux et forêts.
Ebénist. ..... Ebénisterie.
Ecclés. ..... Ecclésiastique.
Echin. ..... Echinodermes.
Ecol. ..... Ecologie.
Econ. dom. .... Economie domestique.
Econ. d'expl. ... Economie d'exploitation.
Econ. de l'entr. . Economie de l'entreprise.
Econ. fin. ..... Economie financière.
Econ. polit. ... Economie politique.
Econ. rur. ..... Economie rurale.
Ecrit. sainte. ... Ecriture sainte.
Ed. ..... Edition.
Educ. nat. ..... Education nationale.
Educ. phys. ... Education physique.
Egypt. ..... Egyptien.
Electr. ..... Electricité.
Electroacoust. . Electroacoustique.
Electrodynam. . Electrodynamique.
Electrol. ..... Electrologie.
Electrom. ..... Electrométrie.
Electromagnét. . Electromagnétisme.
Electron. ..... Electronique.
Electroradiol. .. Electroradiologie.
Electrost. ..... Electrostatique.
Electrotechn. .. Electrotechnique.
Elev. ..... Elevage.
Ellipt. ..... Elliptique, elliptiquement.
Emball. ..... Emballage.
Embryol. ..... Embryologie.
En b. part. ... En bonne part.
Encycl. ..... Encyclopédie.
Endocrinol. ... Endocrinologie.
E.-N.-E. ..... Est-Nord-Est.
En mauv. part. . En mauvaise part.
Enseign. ..... Enseignement.
Entom. ..... Entomologie.
Entr. ..... Entreprise (organisation de l').
Equip. ménag. . Equipement ménager.
Equit. ..... Equitation.
Erpétol. ..... Erpétologie.
Escr. ..... Escrime.
E.-S.-E. ..... Est-Sud-Est.
Esp. ..... Espagnol.
Esthét. ..... Esthétique.
Ethnogr. ..... Ethnographie.
Ethnol. ..... Ethnologie.
Ethol. ..... Ethologie.
Etymol. ..... Etymologie, étymologique.
Europ. ..... Européen.
Ex. ..... Exemple.
Explét. ..... Explétif.
Expl. sal. ..... Exploitations salinières.
F. ou *Fém.* ..... Féminin.
Fam. ..... Familier, familièrement.
Fauconn. ..... Fauconnerie.
Féod. ..... Féodal, féodalité.
Fig. ..... Figuré, figurément.
Fin. ..... Finances.
Fl. ..... Fleuve.
Flam. ..... Flamand.
Flor. ..... Flore.
Folkl. ..... Folklore.

For. ..... Forage.
Fortif. ..... Fortification.
Franç. ..... Français.
Fr.-maçonn. ... Franc-maçonnerie.
Frigor. ..... Industrie du froid.
Fut. ..... Futur.
Gaél. ..... Gaélique.
Gant. ..... Ganterie.
Gasc. ..... Gascon.
Généal. ..... Généalogie.
Génit. ..... Génitif.
Géod. ..... Géodésie.
Géogn. ..... Géognosie.
Géogr. ..... Géographie.
Géogr. anc. ... Géographie ancienne.
Géogr. écon. .. Géographie économique.
Géogr. hum. .. Géographie humaine.
Géogr. phys. .. Géographie physique.
Géol. ..... Géologie.
Géomorphol. .. Géomorphologie.
Géophys. ..... Géophysique.
Germ. ..... Germanie. Germain.
Gn mll. ..... Gn mouillé.
Gothiq. ..... Gothique.
Gouvern. ..... Gouvernement.
Gr. ..... Grec.
Gramm. ..... Grammaire.
Grav. ..... Gravure.
Gymn. ..... Gymnastique.
Gynécol. ..... Gynécologie.
Hab. ..... Habitants.
Haut. ..... Hauteur.
Hébr. ..... Hébreu. Hébraïque.
Helminth. ..... Helminthologie.
Hématol. ..... Hématologie.
Héral. ..... Héraldique.
Hind. ..... Hindou.
Hippiatr. ..... Hippiatrique.
Hippol. ..... Hippologie.
Hist. ..... Histoire.
Hist. anc. ..... Histoire ancienne.
Hist. colon. ... Histoire coloniale.
Hist. ecclés. ... Histoire ecclésiastique.
Hist. gr. ..... Histoire grecque.
Hist. des instit. . Histoire des institutions.
Hist. mil. ..... Histoire militaire.
Hist. nat. ..... Histoire naturelle.
Hist. relig. .... Histoire religieuse.
Hist. rom. ..... Histoire romaine.
Histol. ..... Histologie.
Holland. ..... Hollandais.
Homéopath. ... Homéopathie.
Hongr. ..... Hongrois.
Horlog. ..... Horlogerie.
Hortic. ..... Horticulture.
Hydrodyn. .... Hydrodynamique.
Hydrogr. fluv. . Hydrographie fluviale.
Hydrol. ..... Hydrologie.
Hydrost. ..... Hydrostatique.
Hydrothérap. .. Hydrothérapie.
Hyg. ..... Hygiène.
Hygrom. ..... Hygrométrie.
Ibid. ..... Ibidem.
Ichtyol. ..... Ichtyologie.
Iconogr. ..... Iconographie.
Iconol. ..... Iconologie.
Id. ..... Idem.
Imparf. ..... Imparfait.
Impér. ..... Impératif.
Impers. ..... Impersonnel, impersonnellement.
Imprim. ..... Imprimerie.
Ind. ..... Indicatif. Indien. Indirect.
Indécl. ..... Indéclinable.
Indéf. ..... Indéfini.
Industr. ..... Industrie.
Industr. agric. . Industries agricoles.
Industr. du gaz . Industrie du gaz.
Infin. ..... Infinitif.
Instit. polit. ... Institutions politiques.
Instr. agric. ... Instruments agricoles.
Instr. publ. .... Instruction publique.
Interj. ..... Interjection, interjectif.
Interjectiv. .... Interjectivement.
Inus. ..... Inusité.
Invar. ..... Invariable.
Invariablem. ... Invariablement.
Invert. ..... Invertébrés.
Irland. ..... Irlandais.
Ironiq. ..... Ironique, ironiquement.
Irrég. ..... Irrégulier, irrégulièrement.
Ital. ..... Italien. Italique.
Jap. ..... Japonais.
Jard. ..... Jardinage.
J.-C. ..... Jésus-Christ.
Joaill. ..... Joaillerie.
Journal. ..... Journalisme.
Jur. ..... Juridique. Jurisprudence.
Just. mil. ..... Justice militaire.
Langue class. .. Langue classique.
Langue littér... Langue littéraire.
Larg. ..... Largeur.
Lat. ..... Latin. Latitude.
Législ. ..... Législation.
Législ. fin. .... Législation financière.
Législ. soc. .... Législation sociale.
Limnol. ..... Limnologie.
Ling. ..... Lingerie.
Linguist. ..... Linguistique.
Littér. ..... Littérature, littéraire.
Littéral. ..... Littéralement.
Liturg. ..... Liturgie.
Loc. ..... Locution.
Loc. adj. ..... Locution adjective.
Loc. adv. ..... Locution adverbiale.
Loc. conj. ..... Locution conjonctive.
Loc. div. ..... Locutions diverses.
Loc. fam. ..... Locution familière.
Loc. impers. ... Locution impersonnelle.
Loc. interj. .... Locution interjective.
Loc. part. ..... Locution participiale.
Loc. prép. ..... Locution prépositive.
Loc. prov. ..... Locution proverbiale.
Log. ..... Logarithme népérien ou naturel.
log. ..... Logarithme décimal.
Log. ..... Logique.
Logist. ..... Logistique.
Long. ..... Longitude. Longueur.
Lum. ..... Lumière et éclairage.
M. ..... Masculin. Monsieur.
Mgr ..... Monseigneur.
Mme ..... Madame.
Mach. agric. .. Machines agricoles.
Magnét. ..... Magnétisme.
Magnit. ..... Magnitude.
Malacol. ..... Malacologie.
Mamm. ..... Mammalogie.
Manut. ..... Manutention.
Mar. ..... Marine.
Mar. anc. ..... Marine ancienne.
Mar. mil. ..... Marine militaire.
Maréch. ..... Maréchalerie.
Matér. ..... Matériaux.
Math. ..... Mathématiques.
Mat. plast. .... Matières plastiques.
Mécan. ..... Mécanique.
Mécan. des fl... Mécanique des fluides.
Méd. ..... Médecine, médecin.
Méd. lég. ..... Médecine légale.
Méd. du trav. . Médecine du travail.
Médiév. ..... Médiéval.
Menuis. ..... Menuiserie.
Méridion. ..... Méridional.
Métall. ..... Métallurgie.
Métallogr. ..... Métallographie.
Métaph. ..... Métaphysique.
Météorol. ..... Météorologie.
Métrol. ..... Métrologie.
Métriq. ..... Métrique.
Microbiol. .... Microbiologie.
Microbiol. agric. Microbiologie agricole.
Micrógr. ..... Micrographie.
Mil. ..... Militaire.
Min. ..... Mines et minières.
Minér. ..... Minéralogie.
Mobil. ..... Mobilier.
Mod. ..... Modes.
Moll. ..... Mollusques.
Mœurs et cout.. Mœurs et coutumes.
Monn. ..... Monnaies.
Mor. ..... Morale, moralement.
Morphol. ..... Morphologie.
Motocycl. ..... Motocyclisme.
Mus. ..... Musique.
Music-h. ..... Music-hall.
Mycol. ..... Mycologie.
Myth. ..... Mythologie.
Myth. germ. ... Mythologie germanique.
Myth. gr. ..... Mythologie grecque.
Myth. rom. .... Mythologie romaine.
Myth. sém. .... Mythologie sémite.
N. ..... Nom. Nord. Neutre.
Navig. ..... Navigation.
Navig. fl. ..... Navigation fluviale.
N. B. ..... Nota bene.
N.-D. ..... Notre-Dame.
N.-E. ..... Nord-Est.
Néerl. ..... Néerlandais.
Néol. ..... Néologisme.
Neurol. ..... Neurologie.
Neutral. ..... Neutralement.
N. f. ..... Nom féminin.
N. f. pl. ..... Nom féminin pluriel.
N. m. ..... Nom masculin.
N. m. pl. ..... Nom masculin pluriel.
N.-N.-E. ..... Nord-Nord-Est.
N.-N.-O. ..... Nord-Nord-Ouest.
N.-O. ..... Nord-Ouest.
N° ..... Numéro.
Norm. ..... Normand.
Norv. ..... Norvégien.
N. pr. ..... Nom propre.
Nucl. ..... Nucléonique.
Numism. ..... Numismatique.
O. ..... Ouest.
Observ. ..... Observation.
Obstétr. ..... Obstétrique.
Occult. ..... Occultisme.
Océanogr. .... Océanographie.
Œnol. ..... Œnologie.
Oisell. ..... Oisellerie.
O.-N.-O ..... Ouest-Nord-Ouest.
Onomatop. .... Onomatopée.
Ophtalmol. .... Ophtalmologie.
Opt. ..... Optique.
Ordinairem. ... Ordinairement.
Orfèvr. ..... Orfèvrerie.
Organ. ..... Organisation.
O.R.L. ..... Oto-rhino-laryngologie.
Ornith. ..... Ornithologie.
Orthogr. ..... Orthographe, orthographique.
Orthop. ..... Orthopédie.
O.-S.-O. ..... Ouest-Sud-Ouest.
Ostréic. ..... Ostréiculture.
P. ..... Page.
Paléobot. ..... Paléobotanique.
Paléogr. ..... Paléographie.
Paléont. ..... Paléontologie.
Paléont. hum. . Paléontologie humaine.
Paléozool. ..... Paléozoologie.
Papet. ..... Industrie du papier.
Par anal. ..... Par analogie.
Parasitol. ..... Parasitologie.
Par compar. .. Par comparaison.
Par exagér. ... Par exagération.
Par extens. .... Par extension.
Parfum. ..... Parfumerie.
Par iron. ..... Par ironie.
Par méton. .... Par métonymie.
Par plaisant. .. Par plaisanterie.
Part. ..... Partie. Participe.
Partic. ..... Particule.
Particul. ..... Particulièrement.
Part. pass. .... Participe passé.
Part. prés. .... Participe présent.
Passem. ..... Passementerie.
Pathol. ..... Pathologie.
Pâtiss. ..... Pâtisserie.
Peauss. ..... Cuirs ; peaux et pelleterie.
Pêch. ..... Pêche.
Pédag. ..... Pédagogie.
Pédol. ..... Pédologie.
Peint. ..... Peinture. Peintures et couleurs.
Péjor. ..... Péjoratif.
Pers. ..... Persan. Personne, personnel.
Pétr. ..... Industrie du pétrole.
Pétrochim. .... Pétrochimie.
Pétrogr. ..... Pétrographie.
Peu us. ..... Peu usité.
Pharm. ..... Pharmacie.
Pharmacol. .... Pharmacologie.
Philat. ..... Philatélie.
Philol. ..... Philologie.
Philos. ..... Philosophie.
Philos. scolast. . Philosophie scolastique.
Phonét. ..... Phonétique.
Photogr. ..... Photographie.
Physiol. ..... Physiologie.
Physiol. végét. . Physiologie végétale.
Physiopathol. . Physiopathologie.
Physiq. ..... Physique.
Physiq. méd. ... Physique médicale.
Physiq. nucl. ... Physique nucléaire.
Phytopathol. ... Phytopathologie.
Piscic. ..... Pisciculture.
Pl. ou *Plur.*.... Pluriel.
Plaisamm. .... Plaisamment.
Pl.-q.-parf. .... Plus-que-parfait.
Pneumol. ..... Pneumologie.
Poétiq. ..... Poétique, poétiquement.
Polit. ..... Politique.
Polon. ..... Polonais.
Pop. ..... Populaire, populairement. Population.
Pop. aggl. .... Population agglomérée.
Pop. tot. ..... Population totale.
Portug. ..... Portugais.
Poss. ..... Possessif.
Post. ..... Postes.
Pr. ..... Propre.
Pratiq. ..... Pratique.
Pratiq. anc..... Pratique ancienne.
Précéd. ..... Précédent.
Précisém. ..... Précisément.
Préf. ..... Préfixe.
Préfect. ..... Préfecture.

BRÉVIATIONS

Préhist. ..... Préhistoire.
Prép. ..... Préposition, prépositif.
Prés. ..... Présent.
Présid. ..... Présidence.
Prestidig. ..... Prestidigitation.
Primitiv. ..... Primitivement.
Princip. ..... Principauté.
Principalem. ... Principalement.
Priv. ..... Privatif, privativement.
Probablem. ... Probablement.
Procéd. ..... Procédure.
Pron. ..... Pronom, pronominal, pronominalement.
Pron. dém. .... Pronom démonstratif.
Pron. ind. ..... Pronom indéfini.
Pron. interr. ... Pronom interrogatif.
Pron. pers. .... Pronom personnel.
Pron. poss. .... Pronom possessif.
Pron. rel. ..... Pronom relatif.
Prononc. ..... Prononciation.
Proprem. ..... Proprement.
Prosod. ..... Prosodie.
Proth. ..... Prothèse.
Protoz. ..... Protozoaires.
Prov. ..... Province. Proverbe, proverbial, proverbialement.
Prov. hist. .... Proverbe historique.
Prov. litt. ..... Proverbe littéraire.
Provenç. ..... Provençal.
Psychiatr. ..... Psychiatrie.
Psychol. ..... Psychologie.
Pyrotechn. .... Pyrotechnie.
Quelquef. ..... Quelquefois.
Rad. ..... Radical.
Radiodiff. ..... Radiodiffusion.
Radiol. ..... Radiologie.
Radiotechn. ... Radiotechnique.
Récipr. ..... Réciproque, réciproquement.
Réd. ..... Réduit, réduction.
Réfl. ..... Réfléchi.
Rel. ..... Reliure.
Relat. ..... Relatif, relation.
Relig. ..... Religion.
Relig. cathol. .. Religion catholique.
Relig. hébr. ... Religion hébraïque.
Relig. prot. ... Religion protestante.
Rem. ..... Remarque.
Rés. ..... Gommes, colles, résines.
Républ. ..... République.
Rhét. ..... Rhétorique.
Riv. ..... Rivière.
Rom. ..... Romain.
Roum. ..... Roumain.
Roy. ..... Royaume.
Rubr. ..... Rubrique.
Rur. ..... Rural.
S. ..... Siècle. Sud.
Sanscr. ..... Sanscrit.
Sap.-pomp. .... Sapeurs-pompiers.
Savonn. ..... Savonnerie.
Sc. ..... Sciences.
Sc. occult. ..... Sciences occultes.
Scand. ..... Scandinave.
Scolast. ..... Scolastique.
Sculpt. ..... Sculpture.
S.-E. ..... Sud-Est.
Sell.-garn. ..... Sellerie - garniture.
Sell.-maroq. ... Sellerie - maroquinerie.
Séméiol. ..... Séméiologie.
Septentr. ..... Septentrion, septentrional.
Séricic. ..... Sériciculture.
Sigill. ..... Sigillographie.
Signif. ..... Signifie, signifiant.
Simplem. ..... Simplement.
Sing. ..... Singulier.
S.-O. ..... Sud-Ouest.
Sociol. ..... Sociologie.
Sorcell. ..... Sorcellerie.
Spécialem. .... Spécialement.
Spécif. ..... Spécifique.
Spect. ..... Spectacles.
Spectrosc. ..... Spectroscopie.
Spong. ..... Spongiaires.
S. S. ..... Sécurité sociale.
S.-S.-E. ..... Sud-Sud-Est.
S.-S.-O. ..... Sud-Sud-Ouest.
Statist. ..... Statistiques.
Stratigr. ..... Stratigraphie.
Styl. ..... Stylistique.
Subj. ..... Subjonctif.
Substantiv. .... Substantivement.
Sucr. ..... Industrie du sucre.
Suéd. ..... Suédois.
Suff. ..... Suffixe.
Sup. ..... Supin. Supérieur.
Superf. ..... Superficie.
Superl. ..... Superlatif.
Superst. ..... Superstition.
Sylvic. ..... Sylviculture.
Symbol. ..... Symbolique.
Syn. ..... Synonyme.
Syr. ..... Syrien. Syriaque.
T. ..... Terme. Tome.
Tab. ..... Tabacs.
Technol. ..... Technologie.
Tecton. ..... Tectonique.
Télécomm. .... Télécommunications.
Télév. ..... Télévision.
Tératol. ..... Tératologie.
Territ. ..... Territoire.
Text. ..... Textiles.
Théâtr. ..... Théâtre.
Théol. ..... Théologie.
Thérap. ..... Thérapeutique.
Therm. ..... Thermique.
Thermodyn. ... Thermodynamique.
Thermom. ..... Thermométrie.
Tiss. ..... Tissage.
Tonnell. ..... Tonnellerie.
Topogr. ..... Topographie.
Toxicol. ..... Toxicologie.
Trad. ..... Traduction, traduit.
Trav. fém. .... Travaux féminins.
Trav. publ. .... Travaux publics.
Triv. ..... Trivial.
Trivialem. ..... Trivialement.
Urban. ..... Urbanisme.
Urol. ..... Urologie.
V. ..... Verbe. Voir. Ville.
Vann. ..... Vannerie.
V. impers. .... Verbe impersonnel.
V. intr. ..... Verbe intransitif.
V. pr. ..... Verbe pronominal.
V. tr. ..... Verbe transitif.
V. tr. ind. .... Verbe transitif indirect.
Végét. ..... Végétal, végétale.
Végét. inf. .... Végétaux inférieurs (sauf champignons).
Vén. ..... Vénerie.
Verr. ..... Verrerie.
Versific. ..... Versification.
Vitic. ..... Viticulture.
Vitr. ..... Vitrail.
Vulg. ..... Vulgaire, vulgairement.
Vx ..... Vieux.
W. ..... Ouest.
Yacht. ..... Yachting.
Zool. ..... Zoologie.
Zootechn. ..... Zootechnie.

B. — L'astérisque (*) renvoie au mot qu'il accompagne.

ont collaboré à cet ouvrage :

direction de la publication

Étienne GILLON, Jacques HOLLIER-LAROUSSE, Jean IBOS-AUGÉ, Claude MOREAU, Jean-Louis MOREAU

rédaction

secrétariat général

Claude DUBOIS, *rédacteur en chef des dictionnaires encyclopédiques (section française)*
Jacques BOURNEUF, R.-E. Jeanne CHANCRIN, Jacques DALBANNE, Jean DUBOIS, Norbert DUFOURCQ, Pierre DUFOURCQ, Henri FRIEDEL, Thomas de GALIANA, Maximilien GAUTHIER, Jacques GLANDARD, Sylvain LABOUREUR, René LAGANE, Madeleine LE BRAS, Léon LEJEALLE, Monique LE NOAN-VIZIOZ, Roland MANE, Georges NIOBEY, Pierre THIBAULT, Raymond TOUREN

secrétariat

Suzanne LARRUE, Luce TOUJAN

correction-révision

Adolphe V. THOMAS, *chef des services de correction*
Pierre BASSET, Louis CASATI, André ESNAULT, Pierre HARMAND, Marc MATHIS, Louis PETITHORY, André PICHOUD, Jacques RICAILLE

documentation iconographique

Jean BILLON, *chef du service de documentation iconographique*
Brigitte AUGER-PENNEL, Marie-Christiane CAUBOUE, Jean IRASQUE, Maryse LAFONT, Simone FIRMIN-ROZ

cartographie

Jean BARBIER, *chef du service cartographique*
Michèle BÉZILLE, Nicole BOUBOUNELLE, Marius CAGNION, Jean-Paul DUPONT, Raymond GHIRARDI, Mahaut MAUVIER, Geneviève PAVAUX, Raymond PÉRICAUD

dessin

André-Maurice TAMAGNO, *chef du service de dessin*
Daniel BAILLON, Jean DEMION, Henri DEWITTE, Gabriel GESLIN, Raymond GUFFROY, Louis HAFFNER, Eugène JEUSSE, Lucien LALLEMAND, Serge LEBRUN, Roger LEPERRE, Robert LOUIS, Marcel MILLER, Charles NIVELET, Hubert NOZAHIC, René PLUVINAGE, Jean RABEC, René RISTROPH, Lucien ROUSSELOT, Christian WELTER

photographie

André LAPORTE, *chef du service photographique*
Mariano AGUAYO, Jean HENRY, Gérard LE GALL, Henri MALBÉQUI, Guy MOTTÉ, Jacques PRIOLEAUD

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

ADAM (Antoine), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*
AGOURTINE (Léon), *membre du Centre national d'études de politique étrangère.*
AISBERG (Eugène), *directeur de la revue* Toute la radio.
ALAZARD (Jean), *doyen de la Faculté des lettres d'Alger, conservateur du Musée national d'Alger.*
ALBERT-BUISSON (François), *de l'Académie française.*
ALLIOT (Maurice), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*
ALVERNHE (Andrée), *licenciée es lettres.*
AMADO (Georges), *chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris.*
AMIC (Yolande), *diplômée de l'École du Louvre, assistante au musée des Arts décoratifs.*
ANDERSEN (Georges), *diplômé de l'École des hautes études sociales, rédacteur à* Combat.
ANDRÉ (Paul), *docteur en médecine, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux de Paris.*
ANDRIEU (Pierre), *président de l'Union gastronomique et vinicole des journalistes et écrivains, vice-président du Syndicat de la presse de l'alimentation.*
ANGELLOZ (Joseph), *recteur de l'Académie de Montpellier.*
ANTOINE (Gérald), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*
ARGENCE (Yvon d'), *attaché au musée Cernuschi.*
ARMANET (Jean), *ingénieur en chef des Mines e. d., professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures.*
ARNAUD de FAYET (Monique), *ancienne élève de l'École du Louvre, chargée de mission au musée des Arts décoratifs.*
ARTHUS-BERTRAND (André), *président-directeur de la Société Arthus-Bertrand, président de l'Association pour la défense des arts plastiques et appliqués, président de la Fédération internationale des éditeurs de médailles.*

AUBERT (Marcel), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur de la Société française d'archéologie, professeur honoraire à l'École nationale des Chartes, conservateur en chef honoraire au musée du Louvre.*

AUBOYER (Jeannine), *conservateur des Musées nationaux.*

AUJAME (Jean), *professeur à l'École supérieure des beaux-arts.*

AUTRE (Pierre), *rédacteur en chef du* Film français.

AYMARD (André), *doyen de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

BABELON (Jean), *conservateur en chef du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale, professeur à l'École du Louvre.*

BABELON (Jean-Pierre), *archiviste-paléographe, diplômé de l'École du Louvre, conservateur du musée de l'Histoire de France aux Archives nationales.*

BAILBÉ (Jacques), *agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines de Caen.*

BAILLY (René), *du Syndicat des critiques littéraires, membre du Comité directeur du Syndicat professionnel de la critique dramatique, sociétaire de la Société des gens de lettres.*

BARBIER (Jean), *diplômé d'études supérieures de cartographie, chef du Service cartographique de la Librairie Larousse.*

BARBOT (Michel), *licencié ès lettres, agrégé d'arabe.*

BARGUET (Paul), *conservateur au département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre.*

BARRAQUÉ (Jean), *compositeur musicographe.*

BARRAU (Bernard), *agrégé de l'Université, chef de service au Centre psychopédagogique de l'Académie de Paris.*

BARRÈRE (Alain), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.*

BARRUEL (Paul), *attaché au Muséum national d'histoire naturelle.*

BASTIÉ (Jean), *agrégé de géographie, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

BATAILLE (André), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

BAUDRY (Georges), *ingénieur des Arts et Métiers.*

BAUMGARTNER (Wilfrid), *ancien gouverneur de la Banque de France, ministre des Finances et des Affaires économiques.*

† BAYER (Raymond), *professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, vice-président de la Société française d'esthétique.*

BAZIN (Louis), *directeur d'études à l'École des hautes études, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

BEAU de LOMÉNIE (Emmanuel), *docteur ès lettres.*

BEAUMONT (Jean-Louis), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté, assistant à la chaire de pathologie expérimentale.*

BÉCET (Marie), *archiviste-paléographe, licenciée ès lettres.*

BELMONDO (Paul), *professeur à l'École nationale supérieure des beaux-arts.*

BENOIST (Luc), *conservateur du musée des Beaux-Arts de Nantes.*

BEN-PORAT (Yeshaayahu), *attaché de presse à la légation d'Israël à Paris.*

BÉRENCE (Fred), *homme de lettres, critique et historien d'art.*

BERGE (André), *docteur en médecine, directeur du Centre psychopédagogique de l'Académie de Paris.*

BERGEAUD (Jean), *licencié ès lettres, critique dramatique.*

BERNARD (Roger), *professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

BERNELLE (Adrien), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de l'Université.*

BERRY (André), *docteur ès lettres, membre de l'Académie des provinces françaises, critique littéraire de* Combat.

† BERTIN (Léon), *agrégé des sciences naturelles, docteur ès sciences, professeur au Muséum national d'histoire naturelle.*

BESANÇON (Jacques), *docteur de l'Université de Paris, professeur au Lycée français de Beyrouth.*

BESSON (Louis), *chirurgien-dentiste, chef de service à l'École odontologique de Paris.*

BIDAN (Pierre), *ingénieur agronome, ingénieur frigoriste, chargé de recherches à l'Institut national de recherche agronomique.*

BIÉ (André), *ancien bibliothécaire du musée de l'Air.*

BIROT (Pierre), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

BJURSTRÖM (Carl Gustaf), *licencié ès lettres, filosofie kandidat, journaliste.*

BLAIS (Roger), *directeur de l'Institut national agronomique, ancien directeur de l'École supérieure du bois, membre de l'Académie d'agriculture.*

BLANC (André), *maître de conférences à la Faculté des lettres et sciences humaines de Nancy.*

BLANC (Henri), *général de brigade (C. R.), directeur du musée de l'Armée.*

BLANCHARD (Raoul), *doyen honoraire de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Grenoble, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.*

BLANCHART (Paul), *homme de lettres, membre du Comité de la Société d'histoire du théâtre.*

BLANCPAIN (Marc), *secrétaire général de l'Alliance française.*

BLARDONNE (Gilbert), *chargé de cours à la Faculté libre de droit et des sciences économiques de Lyon et à l'École centrale lyonnaise, professeur d'économie politique à l'École supérieure de commerce de Lyon, directeur adjoint de la* Chronique sociale de France.

BLOCH (Raymond), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

BLONCOURT (Élie), *professeur licencié de philosophie.*

BŒGNER (Marc), *membre de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la Fédération protestante de France.*

BOHÉ (Pierre), *capitaine au long cours, professeur en chef de première classe de la Marine marchande.*

BOISSIN (Henri), *professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

BOMER (Bernard), *agrégé de géographie, attaché de recherches au C.N.R.S.*

BONET-CORREA (Antonio), *docteur ès lettres, assistant d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de Madrid.*

† BONNAULT (Claude de), *licencié d'histoire, ancien conseiller historique de la province de Québec.*

BONNET (Jean), *journaliste technique, chef de la rubrique motocycliste de* l'Équipe.

BORDRIONNET (François Alfred), *ingénieur des Arts et Métiers, diplômé de l'Institut électrotechnique de Grenoble.*

BORREL (Eugène), *musicologue, professeur honoraire à la Schola Cantorum et à l'École César-Franck.*

† BOUCAU (Henri), *agrégé de l'Université, inspecteur général de l'Instruction publique.*

BOUCHER (François), *conservateur honoraire du musée Carnavalet, délégué général de l'Union française des arts du costume.*

BOUCHOT-SAUPIQUE (Jacqueline), *conservateur du Cabinet des dessins au musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre.*

BOUCRAUT (Louis), *président de la Chambre syndicale des fabricants de bonneterie et industries s'y rattachant.*

BOUET (Maurice), *professeur agrégé de l'Université.*

BOUREAU (Édouard), *sous-directeur au Muséum national d'histoire naturelle, secrétaire général de l'Organisation internationale de paléobotanique.*

BOURGUET (R. P. Pierre du) *S. J., membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.*

BOURIN (André), *journaliste, secrétaire de rédaction des* Nouvelles littéraires.

BOURNEUF (Jacques), *docteur en médecine, ancien externe des hôpitaux de Paris, secrétaire général de la Rédaction (Médecine et Biologie).*

BOUSQUET (Jean), *ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Rennes.*

BOUSSARD (Jacques), *conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal.*

BOUTERON (Marcel), *membre de l'Académie des sciences morales et politiques.*

BOYER (Jacques), *journaliste scientifique.*

† BOYER (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse.*

BOYON (Marc), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de l'Université.*

BRABANT (Georges), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.*

BRACONNIER (Raymond), *ingénieur agronome, inspecteur général de l'Agriculture, directeur général de l'Agriculture au ministère de l'Agriculture.*

BRAGARD (Roger), *docteur en philosophie et lettres, professeur d'histoire de la musique, conservateur du musée instrumental au Conservatoire royal de Bruxelles.*

BRANDON-ALBINI (Maria), *assistante d'italien à l'Institut des lettres de Tours, professeur à la Société Dante Alighieri de Paris.*

BRAYER (Yves), *membre de l'Académie des beaux-arts.*

BRESSOU (Clément), *membre de l'Académie des sciences, le l'Académie de médecine et de l'Académie d'agriculture, secrétaire général de l'Académie vétérinaire, directeur honoraire de l'École vétérinaire d'Alfort.*

BRIDOUX (André), *inspecteur général de l'Instruction publique.*

BRIGUET (Marie-Françoise), *chargée de mission au musée du Louvre.*

BRISSAUD (Philippe), *secrétaire-archiviste de l'Académie des sciences morales et politiques.*

BRIVE (Pierre), *membre fondateur de l'Académie Charles Cros, producteur et auteur à la R. T. F.*

BROCHIER (Hubert), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Grenoble.*

BROSSON (Paul), *expert graphologue près la Cour de Paris et les tribunaux de la Seine, attaché au Laboratoire d'anthropotechnie de l'Institut prophylactique de Paris.*

BROWN (John L.), *docteur de philosophie, conseiller culturel à l'ambassade des États-Unis à Rome.*

BRUÉZIÈRE (Jacques), *docteur en médecine, ancien chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris.*

BRUN (Robert), *archiviste-paléographe, inspecteur général des bibliothèques.*

BRUNEAU (Charles), *professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

BRUNHAMMER (Yvonne), *diplômée de l'École du Louvre, chargée de mission au musée des Arts décoratifs.*

BRUNIOL (Jean), *professeur de lycée.*

BRUNSVICK (Yves), *secrétaire général de la Commission française pour l'Unesco.*

BUGE (André), *professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux.*

BULLIER (Paul), *sous-directeur de laboratoire au Muséum national d'histoire naturelle.*

CAILLEUX (André), *maître de conférences à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, professeur visitant à l'Institut de technologie de Pasadena (Californie).*

CALIEN (Louis), *expert d'exploitation.*

CAMP (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines d'Aix-Marseille, ex-directeur de l'Institut français de l'Amérique latine.*

CANARD (Marius), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines d'Alger.*

CANDÉ (Roland de), *attaché à la Direction artistique des Établissements Ducretet-Thomson.*

CAQUOT (André), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études, chargé d'enseignement à l'Institut d'ethnologie.*

CARCOPINO (Jérôme), *de l'Académie française.*

CARLIER (Jean), *général de brigade, chef du Bureau d'étude et d'homologation de la symbolique militaire.*

CARON (André), *membre de la Chambre syndicale des fabricants de parapluies.*

CARON-PINGON (Marie-Thérèse), *professeur agrégé d'histoire et géographie.*

CARTIER (Jean-Albert), *critique d'art.*

CASSIN (René), *membre de l'Académie des sciences morales et politiques, vice-président du Conseil d'État.*

CASTERET (Norbert), *spéléologue.*

CAZIN (Paul), *membre de l'Académie polonaise des sciences.*

CHABANIER (Jean), *officier supérieur en retraite, diplômé de l'École supérieure de guerre et de l'École nationale des langues orientales vivantes, ancien attaché militaire dans les Pays baltes et en Bulgarie.*

CHAILLEY (Jacques), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur de l'Institut de musicologie de l'Université de Paris.*

CHAMBARD (Paul), *docteur ès sciences, directeur général de l'Institut de recherches pour les industries du cuir, directeur honoraire de l'École française de tannerie.*

CHANCRIN (R.-E. Jeanne).

CHAPELIÈRE (Roger), *professeur technique et chef de travaux au Cours complémentaire industriel du livre.*

CHARDONNET (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Dijon, à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'Institut géographique national.*

CHARENSOL (Georges), *rédacteur en chef des* Nouvelles littéraires, *critique d'art de la* Revue des Deux Mondes.

CHARMET (Raymond), *professeur au Centre national d'enseignement par correspondance, radio et télévision.*

CHARPENTIER (Jacques), *chef du Service des titres de la Chambre syndicale des agents de change de Paris.*

CHARRAGEAT (Marguerite), *assistante du département des sculptures du Moyen Age, de la Renaissance, des Temps modernes au musée du Louvre.*

CHARREYRON (Monique), *secrétaire technique du Centre d'étude des matières plastiques.*

CHARRIER (Jean), *diplômé d'études supérieures de droit, chef de contentieux.*

CHARTON (André), *membre de l'Académie vétérinaire de France, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.*

CHASTEL (André), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

CHASTENET (Jacques), *de l'Académie française.*

CHATELET (Albert), *licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de l'École du Louvre, assistant au département des peintures au musée du Louvre.*

CHERBONNIER (Gustave), *assistant au Muséum national d'histoire naturelle.*

CHESNEAUX (Jean), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

CHEVALLIER (Raymond), *membre de l'École française de Rome, professeur-conseiller à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

CHIRIÉ (Michel), *docteur en médecine, ancien chef de clinique de la Faculté de médecine, gynécologue accoucheur assistant des hôpitaux de Paris, chef du service de la Maternité Cognacq-Jay.*

CHOLLEY (André), *doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, ancien directeur de l'Institut de géographie de l'Université de Paris.*

CHOTTIN (Alexis), *licencié ès lettres, prix du Maroc, inspecteur chargé de la section du Folklore au ministère marocain de l'Éducation nationale.*

† CLERC (Charly), *professeur de littérature française à l'École polytechnique de Zurich, docteur de l'Université de Paris.*

CLERCX-LEJEUNE (Suzanne), *professeur à l'Université de Liège.*

CŒDÈS (George), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur honoraire de l'École française d'Extrême-Orient.*

CŒUROY (André), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.*

† COHEN (Gustave), *professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

COINDRE (Jeanne), *professeur technique de broderie d'art à l'École normale nationale d'apprentissage au collège Élisa-Lemonnier.*

COLLIN-DELAVAUD (Claude), *diplômé d'études supérieures de géographie.*

CORBY (Jean), *docteur en médecine, médecin légiste.*

CORDIER (Jean-Gaston), *professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'hôpital de la Pitié, membre de l'Académie de chirurgie.*

COTTREAU (Marcel), *diplômé de l'École libre des sciences politiques.*

COULON (Jane), *professeur technique à l'École normale nationale d'apprentissage de Paris.*

COUSTEAU (Jacques-Yves), *directeur du Musée océanographique de Monaco.*

COUTANCEAU (Maurice), *ingénieur horticole, professeur à l'École nationale d'horticulture.*

CRESTOIS (Paul), *docteur en pharmacie, lauréat de l'Académie de médecine.*

CURRAN (Donald), *professeur agrégé de géographie.*

CUVILLIER (Armand), *agrégé de l'Université, professeur honoraire de philosophie.*

DAIN (Alphonse), *doyen de la Faculté libre des lettres de Paris, directeur d'étude à l'École pratique des hautes études.*

DALBANNE (Jacques), *ingénieur des Arts et Manufactures, diplômé de l'École supérieure d'électricité et du Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, membre du Comité consultatif du langage scientifique de l'Académie des sciences, secrétaire général de la Rédaction (Mathématiques et Sciences appliquées).*

DALSACE (André), *ancien élève de l'École polytechnique, docteur en droit, professeur au Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, à l'Institut de droit appliqué et à l'Institut de statistique de l'Université de Paris.*

DANSETTE (Adrien), *homme de lettres.*

DARPOUX (Hermon), *ingénieur agricole, licencié ès sciences, directeur central de recherches à l'Institut national de la recherche agronomique, directeur de la Station centrale de pathologie végétale.*

DARRÉ (Simone), *ancienne élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de l'Université.*

DAUMAS (François), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Lyon.*

DAUX (Georges), *directeur de l'École française d'Athènes.*

DAVID (Madeleine Paul-), *conservateur adjoint au musée Cernuschi, professeur à l'École du Louvre.*

DAVRAINVILLE (Louis), *ingénieur en chef honoraire des Manufactures de l'État.*

DAVY (René), *docteur en pharmacie.*

DECHÊNE (René), *ancien élève de l'École normale supérieure, inspecteur général de l'Instruction publique.*

DEFFONTAINES (Pierre), *directeur de l'Institut français de Barcelone.*

DEFRADAS (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Lille.*

DE GORTER (Sadi), *homme de lettres, conseiller culturel à l'ambassade des Pays-Bas à Paris.*

DEGRANGE (Roger), *commissaire principal de police de la Ville de Paris.*

DELASNERIE (Jean), *ingénieur agricole, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon.*

DELATTRE (Robert), *ingénieur de l'Institut technique roubaisien, chef de service à la Compagnie française des matières colorantes.*

DELHOMME (Jeanne), *maître de conférences à la Faculté des lettres et sciences humaines de Poitiers.*

DEL MEDICO (Henri), *orientaliste.*

DELORON (Gilbert), *docteur en médecine, ophtalmologiste.*

DELPIERRE (Madeleine), *conservateur adjoint au musée Carnavalet et au musée du Costume de la Ville de Paris.*

DELUCHAT (René), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé des sciences physiques, docteur ès sciences.*

DE MAEYER (Charles), *critique d'art.*

DEMANGEOT (Jean), *professeur de géographie à la Faculté de philosophie de Rio de Janeiro.*

DENECK (Marguerite-Marie), *chargée de mission au musée Guimet.*

DENISE (Léon), *président de la Fédération des bottiers de France.*

DEPHILIPPE (Jean-Louis), *chirurgien-dentiste, chef de clinique à l'École odontologique de Paris.*

DÉRIBÉRÉ (Maurice), *ingénieur E. B. P., chef du Centre d'éclairagisme de la Compagnie des lampes, secrétaire général du Centre d'information de la couleur.*

DESBOIS (Henri), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.*

DESCHAMPS (Hubert), *gouverneur de la France d'Outre-Mer, professeur à l'Institut d'études politiques, à l'Institut d'ethnologie et à l'École nationale de la France d'Outre-mer.*

DESROCHES-NOBLECOURT (Christiane), *conservateur en chef du département des Antiquités égyptiennes au musée du Louvre.*

DEVAUX (Pierre F.), *secrétaire général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.*

DEVILLERS (Pierre), *ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur-docteur.*

DEVOTO (Daniel), *docteur ès lettres, ancien professeur de l'Universidad Nacional de Cuyo (Mendoza, Argentine).*

DHEILLY (abbé Joseph), *professeur à l'Institut catholique de Paris.*

DOMART (André), *professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital Broussais.*

DONTCHEFF (Ludomir), *docteur ès sciences, assistant à la chaire de Physiologie générale de la Faculté des sciences de Paris.*

DOREZ (Jeanne), *archiviste à la maison Arthus-Bertrand.*

DRESCH (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

DREYFUS (Bernard), *docteur en médecine, médecin des hôpitaux de Paris.*

DREYFUS (François-G.), *agrégé d'histoire, membre du Comité européen de sociologie du protestantisme.*

DRIOTON (chanoine Etienne), *professeur au Collège de France.*

DUBOIS (Claude), *rédacteur en chef des Dictionnaires Larousse (section française).*

DUBOIS (Jean), *professeur agrégé de l'Université.*

DUBOIS (Marguerite-Marie), *docteur ès lettres, chef de travaux de philologie anglaise à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

DUBY (Georges), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines d'Aix-en-Provence.*

DUCARRE (Joseph), *agrégé de l'Université.*

DUCHARTRE (Pierre-Louis), *vice-président de la Société d'ethnographie française, inspecteur principal des musées de France.*

DU COLOMBIER (Pierre), *critique et historien d'art.*

DUCROCQ (Albert), *président de la Fédération nationale de l'automation.*

DUFOURCQ (Norbert), *docteur ès lettres, archiviste-paléographe, professeur au Conservatoire national supérieur de musique, secrétaire général de la Rédaction (Musique).*

DUFOURCQ (Pierre), *rédacteur militaire, secrétaire général de la Rédaction (Armées).*

DUHAMEL (Georges), *de l'Académie française.*

DUMONT (Bernard-Louis), *ingénieur agricole, licencié ès sciences, chargé de recherches au Centre national de recherches agronomiques, professeur à l'École supérieure des métiers de la viande.*

DUMONT (René), *professeur à l'Institut national agronomique.*

DUNAN (Marcel), *professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.*

DUPUY (René), *ingénieur des Arts et Manufactures, vice-président de l'Association des ingénieurs de chauffage et de ventilation de France, ingénieur à la société Babcock et Wilcox.*

DURET (Jacques), *ingénieur des Arts et Manufactures.*

DUSSANE (Béatrice), *secrétaire honoraire de la Comédie-Française, professeur au Conservatoire d'art dramatique.*

DUTHEN (Georges), *secrétaire général du* Miroir des sports.

DUVAL (Paul-Marie), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

DUVAUX (Jacques), *président du Conseil supérieur de l'ordre des architectes.*

DUVERNE (Marcel), *expert près la cour d'appel de Paris, membre de la Commission de classement couture-création.*

ERMIANE (René), *docteur en médecine.*

ERNOUT (Alfred), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire au Collège de France.*

ESMEIN (Jean), *lieutenant de vaisseau, élève titulaire à l'École pratique des hautes études.*

ESNAULT (Gaston), *agrégé de l'Université.*

† ESPEZEL (Pierre d'), *archiviste-paléographe, ancien conservateur en chef à la Bibliothèque nationale.*

FAUBLÉE (Jacques), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

FAUCHER (Daniel), *doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse.*

FAUCHER (Eugène), *général de division du cadre de réserve, ancien chef de la mission militaire française en Tchécoslovaquie.*

FAURE BEAULIEU (Pierre), *secrétaire général du Deauville Yacht Club.*

FAYETON (Jean), *architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux.*

FERCHAULT (Guy), *professeur à l'École nationale de musique de Versailles, chargé de conférences au cours de civilisation française de la Sorbonne.*

FEYDIT (Frédéric), *professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

† FIERENS (Paul), *conservateur en chef des Musées royaux des beaux-arts de Belgique.*

FLAMANT (Michel), *commandant.*

FLORENT (René), *pharmacien-biologiste, cosmétologue.*

FLORISOONE (Michel), *conservateur des Musées nationaux, adjoint au directeur des Musées de France.*

FOLLIET (Joseph), *directeur de la* Chronique sociale de France, *codirecteur de* la Vie catholique illustrée, *vice-président des Semaines sociales de France, professeur de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon.*

FOSCA (François), *critique et historien d'art.*

FOSSIER (Robert), *agrégé d'histoire, assistant de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

FOURNIER (Jean), *professeur agrégé de l'Université, chargé de cours à l'École normale supérieure de l'enseignement technique.*

FOURNIÈRE (Joseph de La), *président de la Chambre des avoués près le tribunal civil de la Seine.*

FOURQUET (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur d'études linguistiques à l'Institut des hautes études alsaciennes de Strasbourg.*

FRANCO (Jean), *chef des expéditions françaises 1954 et 1955 à l'Himalaya, inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, directeur de l'École nationale de ski et d'alpinisme.*

FRANÇOIS (Marie-Thérèse), *docteur ès sciences physiques, agrégée des facultés de pharmacie, professeur à l'Université de Nancy et à l'École supérieure d'application des corps gras.*

FRANÇOIS (Philippe), *docteur en médecine, membre de la Société française d'hématologie.*

FRANÇOIS-PONCET (André), *de l'Académie française, ambassadeur de France.*

FRANK (André), *secrétaire général de l'Union de la critique française, chef du service des émissions dramatiques de la Direction des programmes de télévision à la R. T. F.*

FRIEDEL (Henri), *professeur agrégé des sciences naturelles.*

FRITEL (Didier), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux de Paris.*

FRŒHLICH (André), *conservateur à la Bibliothèque nationale.*

FROMENT (Roland), *professeur agrégé de géographie.*

FURON (Raymond), *membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, sous-directeur au Muséum national d'histoire naturelle, professeur de géologie africaine (ORSTOM).*

GANAY (Ernest de), *diplômé de l'École du Louvre, vice-président de la classe 19 (parcs et jardins) à l'Exposition de 1937.*

GANDILLAC (Maurice de), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

GARAGNON (Jean), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Lyon.*

GARRETA (Olivier), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de physique, docteur ès sciences, ingénieur C. S. F.*

GAUSSEN (Henri), *professeur à la Faculté des sciences de Toulouse.*

GAUTHIER (Maximilien), *homme de lettres, critique et historien d'art, secrétaire général du Syndicat de la presse artistique française, vice-président de l'Association pour la diffusion des arts graphiques et plastiques.*

GAUTIER (Jean-Claude), *docteur en médecine, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris.*

GAXOTTE (Pierre), *de l'Académie française.*

GENNES (Lucien de), *professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital Broussais.*

GEORGE (Pierre), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris et à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris.*

GHISLANZONI (Alberto), *docteur ès lettres, inspecteur général de l'instruction musicale au ministère de l'Instruction publique à Rome.*

GILLARDOT (Pierre), *licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures.*

GILLON (André), *ancien vice-président de l'Union internationale des Éditeurs, directeur des* Nouvelles Littéraires.

GIRARD (François), *ingénieur à l'I. B. M.*

GLANDARD (Jacques), *ingénieur agricole, secrétaire général de la Rédaction (Sciences naturelles, Sports et Spectacles).*

GODECHOT (Jacques), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse.*

GOUGENHEIM (Georges), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

GOULMY (Antonin), *ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers, ingénieur à la Société SIMCA.*

GOURVIL (Francis), *journaliste, diplômé des études supérieures celtiques.*

GOUTAL (Pierre), *chef du Bureau de l'enseignement et de la production artistique à la direction générale des Arts et des Lettres.*

GRABOWSKI (Henryk), *licencié en économie politique.*

GRANDPIERRE (Robert), *professeur à la Faculté de médecine de Nancy, médecin général du service de santé de l'Air, directeur du Centre d'enseignement et de recherches de médecine aéronautique, directeur de biologie aéronautique à l'École pratique des hautes études.*

GRAPPIN (Pierre), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Nancy.*

GRELOU (Georges), *professeur agrégé de l'Université.*

GRILHOT (Emmanuel), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

GRODECKI (Louis), *conservateur du musée des Plans-Reliefs.*

GRUHIER (Pierre), *industriel.*

GUILCHER (André), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

GUILLAIN (Robert), *journaliste, rédacteur au* Monde.

GUILLAND (Rodolphe), *professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

GUILLAUME (Paul), *professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

GUILLEMIN (Henri), *agrégé de l'Université, docteur ès lettres, attaché culturel près l'ambassade de France à Berne.*

GUILLERMOU (Alain), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

GUILLET (Léon), *professeur à l'École centrale des arts et manufactures.*

GUILLOT (Roger), *colonel, C. C. R., ancien élève de l'École polytechnique, ancien professeur à l'École supérieure technique du génie.*

GUILLY (René), *licencié ès lettres, assistant des Musées nationaux.*

GUIRAUD (Pierre), *professeur à l'Université de Groningen.*

GUIREC (Jean), *homme de lettres.*

GUITTON (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

GURVITCH (Georges), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (VIe section).*

HAAS (C. Raymond).

HAGUENAUER (Charles), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (V^e section), professeur honoraire de l'École nationale des langues orientales vivantes.*

HALLADE (Madeleine), *chargée de mission au musée Guimet, chargée de cours à l'École du Louvre.*

HARDOUIN (Pierre), *professeur agrégé de l'Université.*

HAROT (René), *professeur au lycée de Fontainebleau.*

HARTWEG (Raoul), *professeur à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris.*

HAZARD (Jean), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine, médecin assistant des Hôpitaux de Paris.*

HENRI-MANGIN (Georgette), *membre du Bureau international d'anthropologie différentielle.*

HENRIOT (Émile), *de l'Académie française.*

HENRY (François), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé d'histoire et de géographie.*

HENRY (Louis), *ingénieur-conseil.*

HÉRAUD (Marcel), *avocat à la cour d'appel de Paris, ancien bâtonnier, ancien ministre.*

HERBAIN (Alain), *ingénieur agricole.*

HERBERT (Jean), *privat-docent à l'Université de Genève.*

HEUZÉ (Edmond), *membre de l'Académie des beaux-arts.*

HOFFER (Henriette), *docteur en médecine, neuro-psychiatre infantile, fondatrice des écoles d'enfants inadaptés de Paris, Cluis, et Marseille.*

HOFMANN (Rostislav), *professeur d'histoire de la musique au Conservatoire de la Société musicale russe à l'étranger.*

HUBERT (Jean), *membre de la Commission supérieure des monuments historiques, professeur à l'École nationale des chartes.*

HUCHET (René), *ingénieur électricien, chef du service électrique de la Société des chantiers réunis Loire-Normandie.*

HUETZ de LEMPS (Alain), *agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines de Bordeaux.*

HULFTEGGER (Adeline), *conservateur des Musées nationaux, professeur à l'École du Louvre.*

HYPPOLITE (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur de l'École normale supérieure.*

IBOS (Robert), *chirurgien-dentiste, professeur à l'École odontologique de Paris.*

IDATTE (Paul), *ingénieur général du cadre de réserve, directeur du département des humanités à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon.*

ISAMBERT (André), *président de l'École des parents et des éducateurs.*

JACQUEMIN (Édouard), *de l'Organisation Paul Planus.*

JACROT (Bernard), *ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur de recherches au Centre d'études nucléaires de Saclay.*

JANIN (R. P. Raymond) *A. A., membre de l'Institut français d'Études byzantines.*

JANNEAU (Guillaume), *ancien administrateur général du Mobilier national et des Manufactures nationales, professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers.*

JANTI (baron Villeneuve de), *docteur en droit, ex-membre de la commission des Arts et Antiquités de Seine-et-Oise.*

JARRY (chanoine Eugène), *professeur à la Faculté des lettres et à la Faculté de théologie de l'Institut catholique de Paris.*

JEAN-BRUNHES DELAMARRE (Mariel), *attachée de recherches au C. N. R. S.*

JOCKEY (Émile), *inspecteur général de l'Instruction publique (Sciences physiques)*

JOHANNET (José), *agrégé de russe.*

JOLIBOIS (Pol), *bibliothécaire de l'Institut national du bois.*

† JOLIOT (Frédéric), *prix Nobel de physique et chimie, membre de l'Académie des sciences.*

JONCKHEERE (Karel), *conseiller littéraire en chef auprès du ministère de l'Instruction publique de Belgique.*

JOUBERT (Louis), *professeur agrégé d'histoire et de géographie.*

JOUBREL (Henri), *docteur en droit, commissaire national des Éclaireurs de France, président de l'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptés.*

JOUCLA-RUAU (André), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines d'Aix-Marseille.*

JULIA (Didier), *agrégé de philosophie, attaché de recherches au C. N. R. S.*

JUNGMANN (Achille), *vice-président de la Chambre syndicale de la fourrure.*

KALTENMARK (Odile), *ancien membre du Centre d'études sociologiques à Pékin.*

KAPLAN (Jacob), *grand rabbin de France.*

KAYSER (Bernard), *maître de conférences à la Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse.*

KAYSER (Jacques), *journaliste, directeur adjoint à l'Institut français de Presse.*

† KEMP (Robert), *de l'Académie française.*

KISCH (Esther de), *professeur agrégé de l'Université.*

KISCH (Michel de), *professeur agrégé de l'Université.*

KLAUSNER (Lucien), *professeur certifié d'histoire.*

KLING (Roger), *ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur-docteur, professeur à l'École centrale des arts et manufactures.*

KNOCHÉ (Guy), *journaliste.*

KŒLTZ (Louis), *général de corps d'armée du cadre de réserve, chef de la délégation française au Conseil de contrôle de Berlin (1945-1946).*

KUNSTLER (Charles), *membre de l'Académie des beaux-arts.*

LABAT (René), *professeur au Collège de France.*

LABET (Roland), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris, neuro-psychiatre.*

LABOUREUR (Sylvain), *diplômé d'études supérieures de géographie, secrétaire général de la Rédaction (Géographie).*

LACHOUQUE (Henri), *membre du Conseil d'administration du musée de l'Armée, ancien conservateur adjoint au musée de Malmaison.*

LACORNE (Jean), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté, médecin-chef adjoint de l'hôpital Notre-Dame-de-Bon-Secours.*

LACOSTE (Camille), *attachée de recherches au C.N.R.S.*

LACOSTE (Yves), *agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

LACROIX (Jean), *professeur agrégé de philosophie.*

LAFFORGUE (Gilbert), *professeur agrégé d'histoire.*

LAFON (René), *professeur de langue et littérature basques à la Faculté des lettres et sciences humaines de Bordeaux.*

LA FORCE (Auguste de Caumont, duc de), *de l'Académie française.*

LAFUMA (Henri), *professeur au Conservatoire national des arts et métiers.*

LAGANE (René), *professeur agrégé de l'Université.*

LAISSUS (Joseph), *ingénieur-docteur, docteur de l'Université de Paris, directeur de l'École technique supérieure du laboratoire.*

LALANDE (André), *membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

LALOU (René), *critique littéraire, professeur honoraire au lycée Henri-IV.*

LAMBERT (Élie), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

LAMORISSE (René), *professeur agrégé de géographie.*

LANCTOT (Gustave), *membre de la Société royale du Canada, ancien directeur des Archives nationales du Canada.*

LANDRY (Jacques), *docteur en médecine, anesthésiste-réanimateur.*

LAROCHE (Emmanuel), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (V^e section).*

LA ROCHEFOUCAULD (Edmée, duchesse de).

LARRUE (Janine), *attachée de recherches au C. N. R. S.*

LAUFENBURGER (Henry), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.*

LAURENT (Claude-Marcel), *docteur en droit.*

LAVEDAN (Pierre), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris.*

LAZARD (Gilbert), *professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

LEBAS (Édouard), *agrégé d'histoire et de géographie.*

LEBÈGUE (Raymond), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

LE BOUAR (Guy), *ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur principal à la Commission des ardoisières d'Angers.*

LE BRAS (Madeleine), *ancienne élève de l'École normale supérieure, professeur au Centre national d'enseignement par correspondance, Radio, Télévision, secrétaire générale de la Rédaction (Philosophie).*

LECLANT (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg, directeur de l'Institut d'égyptologie de l'Université de Strasbourg.*

LECLERC (Jean-François), *diplômé de l'École des langues orientales, chercheur à l'École pratique des hautes études (VIe section).*

LECLERCQ (Robert), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté, médecin-assistant à l'hôpital Saint-Louis.*

LECOTTÉ (Roger), *bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.*

LEENHARDT (Raymond Henri), *chargé de cours à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

† LEFEBVRE (Gustave), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

LEGRAND (Francine-Claire), *conservateur adjoint aux Musées royaux des beaux-arts de Belgique.*

LE HIR (Yves), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Grenoble.*

LEJEALLE (Léon), *professeur agrégé des lettres.*

LEJEUNE (Michel), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, directeur adjoint du Centre national de la recherche scientifique.*

LEMARTINEL (Jean), *professeur agrégé d'espagnol.*

LEMOIGNE (Marcel), *ingénieur en chef des Manufactures de l'État, directeur de la Manufacture des tabacs du Mans.*

LEMOINE (Pierre), *assistant au Musée national de Fontainebleau.*

LÉONARD (Émile G.), *docteur* honoris causa *en théologie, professeur à l'École pratique des hautes études et à l'Institut d'études politiques.*

LE NOAN-VIZIOZ (Monique), *diplômée de l'École du Louvre, diplômée de l'Institut d'art et d'archéologie de l'Université de Paris.*

LE PASLIER (René), *ingénieur Arts et Métiers, membre du Comité de l'Association technique du gaz en France.*

LEPINOY (Paul), *professeur au C. N. E. P. C. R. T., maître de conférences à l'École polytechnique, chargé de cours à la Sorbonne.*

LE PRAT (Jacques), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris.*

LEPRINCE-RINGUET (Louis), *membre de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France.*

LERMINIER (Georges), *licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures, professeur à l'École des hautes études commerciales et à l'École de l'Alliance française.*

LEROI-GOURHAN (André), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

LE ROUX (René), *ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers, docteur de l'Université de Paris, professeur à l'Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique.*

LEROY (Jean-François), *sous-directeur au Muséum national d'histoire naturelle.*

LE ROY (Pierre), *secrétaire général des Établissements Engel.*

LETONTURIER (Louis-Paul), *professeur agrégé d'histoire.*

LEVALLOIS (Jean-Jacques), *ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef géographe, professeur à l'École nationale des sciences géographiques.*

LÉVIS-MIREPOIX (Antoine Pierre Marie, duc de), *de l'Académie française.*

LEY HIAN, *licencié en droit, correspondant de presse en Europe pour l'Extrême-Orient, directeur de la revue* Pacific.

LHERMITTE (François), *professeur agrégé à la Faculté, médecin des Hôpitaux de Paris.*

LION-GOLDSCHMIDT (Daisy), *chargée de mission au musée Guimet.*

LIVET (Georges), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg.*

LO DUCA (Joseph-Marie), *docteur ès lettres, fondateur du Cinéma d'essai, rédacteur en chef des* Cahiers du cinéma, *directeur de l'Ariel Films.*

LOISEAU (Jean), *ancien élève de l'École polytechnique, ancien ingénieur de l'artillerie navale.*

LOMBARD (René), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, docteur ès sciences, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Strasbourg.*

LOUIS (Pierre-J.), *directeur de l'Institut français de l'emballage et du conditionnement, secrétaire général de la Fédération française de l'emballage.*

† LUTIGNEAUX (Roger), *chef du service des Émissions culturelles à la R. T. F.*

MACHABEY (Armand), *musicologue, docteur de l'Université de Paris.*

MACHABEY (Armand), *docteur ès lettres (métrologie), chef du Service de documentation et d'études à l'Inspection générale du service des instruments de mesure.*

MADAULE (Jacques), *professeur agrégé de l'Université, ancien membre de l'École française de Rome.*

MAILLARD (Frédéric), *ancien élève de l'École polytechnique, professeur au Conservatoire national des arts et métiers et à l'École centrale des arts et manufactures.*

MAISONNEUVE (André), *professeur agrégé de l'Université.*

MALAURIE (Jean), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

MALININE (Michel), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

MAMALIGA (Bénédicte), *psychologue au centre Claude-Bernard et à l'E. T. A. P.*

MANDROU (Róbert), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

MANE (Robert), *agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

MANE (Roland), *chargé d'enseignement à la Faculté libre de droit et des sciences économiques, secrétaire général de la Rédaction (Droit et Économie politique).*

MANEVY (Raymond), *président du Centre de formation des journalistes, administrateur de l'Institut de presse de l'Université de Paris et du Centre international de l'enseignement supérieur du journalisme de l'Université de Strasbourg, secrétaire général de* France-soir, *rédacteur en chef du* Journal du dimanche.

MARÇAIS (Georges), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur du musée Stéphane-Gsell (Alger).*

MARCHAL (Jean), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, directeur de recherches à la VIe section de l'École pratique des hautes études.*

MARÉCHAL (André), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des sciences de Paris, vice-président de la Commission internationale d'optique.*

MARICHAL (Robert), *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

MARIE (Jean), *président de la Compagnie Générale Transatlantique.*

MARINESCO (Constantin), *ancien professeur des Universités de Cluj et de Bucarest, ancien directeur de l'École roumaine en France.*

MAROUZEAU (Jules), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

MARTEAU (Paul), *président directeur général des Établissements B.-P. Grimaud.*

MARTEL (Jacqueline), *licenciée ès lettres.*

MARTIN-ALLANIC (Jean-Étienne), *licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures, chef honoraire du Service principal à la Librairie Larousse.*

† MARTINEAU (Henri), *homme de lettres.*

MARTINEAU (Mireille), *agrégée de l'Université.*

MARTINY (Marcel), *docteur en médecine, professeur à l'École d'anthropologie.*

MARTY (Josée), *professeur technique à l'École normale nationale d'apprentissage de Paris.*

MASSÉ (Henri), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

MASSON (Olivier), *maître de conférences à la Faculté des lettres et sciences humaines de Nancy.*

MATHEY (François), *inspecteur principal des Monuments historiques, conservateur au musée des Arts décoratifs.*

MATHIEU (Rémi), *archiviste-paléographe, conservateur aux Archives nationales,*

MAUGE (Robert), *directeur de l'École nationale de photographie et cinématographie.*

MAUROIS (André), *de l'Académie française.*

MÉDARD (Louis), *ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur général des Poudres.*

MEILLON (Gustave), *professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

MELLQUIST (Jérôme), *professeur d'histoire de l'art contemporain à la Faculté américaine de Fontainebleau.*

MENON (Pierre-Louis), *ethnographe-sociologue, délégué du musée des Arts et Traditions populaires pour la Seine-et-Marne, chef du Service d'études et documentation aux Finances.*

MERCIER (Marcel), *professeur technique au Centre des métiers du cuir.*

MERIEL (Pierre), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, docteur ès sciences, ingénieur au C. E. A.*

MESLIN (Michel), *agrégé de l'Université, attaché de recherches au C. N. R. S.*

METTAS (Odette), *licenciée ès lettres, diplômée d'études supérieures, professeur à l'Institut britannique.*

MEYNIER (André), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Rennes, directeur du centre pédagogique régional.*

† MICHAUT (Pierre), *critique musical.*

MICHEL (Henri), *secrétaire général du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et des Commissions d'histoire de la déportation, de la captivité et de la Résistance, rédacteur en chef de la* Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, *co-directeur de la collection « Esprit de la Résistance ».*

MICHEL (Robert), *professeur technique au collège Boulle.*

† MICHON (Louis-Marie), *conservateur en chef à la Bibliothèque nationale.*

MILLEPIERRES (François), *agrégé de l'Université.*

MIRAMBEL (André), *agrégé de l'Université, administrateur de l'École des langues orientales vivantes, directeur de l'Institut néohellénique de l'Université de Strasbourg, chargé de cours à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

MITTERAND (Henri), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon.*

MOISY (Pierre), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, docteur ès lettres, conseiller culturel en Autriche et directeur de l'Institut français de Vienne.*

MOLITOR (André), *directeur général au ministère de l'Instruction publique de Belgique.*

MONBEIG (Pierre), *professeur au Conservatoire national des arts et métiers, directeur de l'Institut des hautes études de l'Amérique latine de l'Université de Paris.*

MONNET (Janine), *attachée de recherches au C. N. R. S.*

MONOD-BRULHES (Odette), *chargée de mission au musée Guimet.*

MORDAL (Jacques), *attaché au Service historique de la Marine.*

MOREAU (Claude), *docteur ès sciences, chargé de recherches au C. N. R. S.*

MOREAU (Jacques), *écrivain scientifique.*

MOREAU (Pierre), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

MORISSET (Gérard), *conservateur du musée de la Province (Québec).*

MOSSÉ (Robert), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Grenoble, directeur des Bilans de la connaissance économique, membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin.*

MOUTARD-ULDRY (Renée), *critique d'art.*

MURAT (Auguste), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Lyon, directeur de l'Institut des études économiques.*

NADAUD (Jérôme), *journaliste.*

NADEAU (Maurice), *critique littéraire, directeur des* Lettres nouvelles.

NAERT (Pierre), *maître de conférences à l'Université de Lund (Suède).*

NENNA (André-Dominique), *docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris.*

NICOLAS (Jean), *agrégé d'italien, assistant à la Sorbonne.*

NIKIPROWETZKY (Valentin), *agrégé de l'Université, détaché au Centre national de la recherche scientifique.*

NIOBEY (Georges), *licencié ès lettres, secrétaire général de la Rédaction (Langue et Linguistique).*

NOUGARO (Jean), *ancien élève de l'École polytechnique, directeur général de la Société des pétroles de Valence.*

NOUGAYROL (Jean), *conservateur au musée du Louvre.*

NOURRY (Henri), *président de la Chambre nationale des avoués de première instance.*

NYS (Abbé Carl de), *musicographe, producteur à la R. T. F., directeur artistique d'éditions de disques.*

OLLIVIER (Gabriel), *commissaire général au Tourisme et à l'Information de la principauté de Monaco, directeur de l'Académie internationale du tourisme.*

PACAUT (Marcel), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Lyon.*

PAGE (Léon), *président honoraire de l'Association nationale des notaires de France.*

PAINLEVÉ (Jean), *directeur de l'Institut de cinématographie scientifique.*

PAQUIER (Pierre), *officier général, ancien chef d'état-major de l'Inspection générale de l'armée de l'Air.*

PARODI (Maurice), *docteur ès sciences, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, à l'École centrale des arts et manufactures et à l'École nationale supérieure des télécommunications.*

PASSERON (Joseph), *professeur agrégé des lettres.*

PASTEUR VALLERY-RADOT (Louis), *de l'Académie française, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital Broussais, membre de l'Académie de médecine.*

PATIN (Maurice), *président de la chambre criminelle de la Cour de cassation, membre du Conseil constitutionnel.*

PATIN (Pierre), *ingénieur des Ponts et Chaussées, ingénieur en chef à la S. N. C. F.*

PÉDELABORDE (Pierre), *maître de conférences à la Faculté des lettres et sciences humaines de Caen, chargé de cours à la Sorbonne.*

PÉE (Willem), *docteur en philosophie ès lettres, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de l'État à Gand.*

PELLANDINI (Jean), *licencié ès sciences.*

PELLAT (Charles), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

PÉPIN (Eugène), *licencié ès lettres, docteur en droit, diplômé des Hautes Études commerciales, directeur de l'Institut de droit aérien et spatial à l'Université McGill (Montréal).*

PÉRARD (Albert), *membre de l'Académie des sciences, directeur honoraire du Bureau international des poids et mesures.*

PÉRÉGO (Pierre), *licencié ès lettres, traducteur.*

PERNOUD (Régine), *archiviste-paléographe, docteur ès lettres.*

PERO (René), *ingénieur agronome, maître de recherches à l'I. N. R. A., directeur de la Station de recherches avicoles du C. N. R. S. à Jouy-en-Josas.*

PERRIN (Jean), *diplômé de l'École des hautes études internationales, chargé d'études à la Société d'études économiques et générales.*

PERROT (Charles), *ingénieur agronome, ingénieur des Eaux et Forêts, ancien conservateur des Eaux et Forêts.*

PERROT (Jean), *maître de conférences à la Faculté des lettres et sciences humaines de Montpellier.*

PERRUCHOT (Henri), *licencié ès lettres, homme de lettres.*

PETIT (Georges), *docteur en droit, chef honoraire du contentieux de la Chambre syndicale des agents de change de Paris.*

PETITLAURENT (V. Serge), *professeur à l'École supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers, membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France.*

PEYROLLAZ (Jean), *licencié ès sciences, biologiste et documentaliste scientifique.*

PEYROLLAZ (Marguerite), *diplômée d'études supérieures, professeur à l'Institut britannique et aux Cours de civilisation française à la Sorbonne.*

PICAMAL (Pierre), *ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers.*

PICARD (Gaston), *homme de lettres, secrétaire et membre du jury du prix Théophraste-Renaudot.*

PICARD (Gilbert), *correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

PICCARD (Auguste), *professeur honoraire à l'Université de Bruxelles.*

PIÉRON (Henri), *professeur honoraire au Collège de France, directeur honoraire de l'Institut de psychologie de l'Université de Paris.*

PIKETTY (François), *ingénieur des Arts et Manufactures, vice-président de l'Union des matériaux de construction et produits de carrières.*

PILLEMENT (Georges), *critique et historien d'art.*

PINAULT (Suzanne), *inspectrice des travaux féminins de l'Enseignement technique à Tunis.*

PINCHERLE (Marc), *président honoraire de la Société française de musicologie.*

PINTO ECHEVERRIA (Rodolfo), *ambassadeur du Costa Rica en France, professeur à l'université du Costa Rica.*

PIRON (Maurice), *docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Université de Gand.*

PITON (Hélène), *modéliste démonstratrice.*

PLAN (Max), *docteur ès sciences, chef de travaux à la Faculté des sciences de Paris.*

PLOIX de ROTROU (Roger), *de l'Organisation Paul Planus.*

PLURIEN (Pierre), *ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur au Centre de l'énergie atomique.*

POISSON (Georges), *conservateur adjoint au musée de Sceaux, professeur à l'École des arts appliqués.*

POMIANE (Édouard Pozerski de), *docteur ès sciences, docteur en médecine, professeur à l'Institut d'hygiène alimentaire, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur.*

PORNIN (Roger), *professeur technique au Centre des métiers du cuir.*

POTTIER (Bernard), *professeur de langue et littérature espagnoles à la Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg.*

PRÉLOT (Marcel), *recteur honoraire, ancien président de la Commission du suffrage universel de l'Assemblée nationale, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.*

PRENANT (Marcel), *professeur à la Faculté des sciences de Paris.*

PRESSAT (Roland), *licencié ès sciences, diplômé de l'Institut de statistique de l'Université de Paris, chargé de mission à l'Institut national d'études démographiques.*

PRÉVOST (Charles), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des sciences de Paris, aux Écoles normales supérieures de Fontenay et de Saint-Cloud, à l'École centrale des arts et manufactures.*

PRINCE (Nicole), *professeur d'enseignement ménager.*

RABATÉ (Jean-Louis), *ingénieur des Arts et Manufactures, secrétaire général de la rédaction des revues* Peintures, pigments, vernis *et* Travaux de peinture.

RAGGI-PAGE (Pierre), *secrétaire de l'Assessorat à l'Instruction publique de la vallée d'Aoste.*

RANCŒUR (René), *conservateur à la Bibliothèque nationale.*

RAUGEL (Félix), *vice-président de la Société française de musicologie.*

RÉAU (Louis), *membre de l'Académie des beaux-arts, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

RÉGENT (Roger), *président de l'Association française de la critique de cinéma et de télévision.*

REINE (Pierre), *expert cynégétique.*

REINHARD (Marcel), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française.*

RÉMOND (René), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, directeur d'études et de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques.*

RÉMY (Tristan), *homme de lettres, président de l'Union des historiens du cirque, membre du bureau de l'Association de la presse du music-hall et du cirque.*

RENAUD (Jean), *professeur agrégé de l'Université.*

† RENAUDET (Augustin), *professeur honoraire au Collège de France.*

RENOUVIN (Michel), *docteur en médecine, médecin de l'hôpital Saint-Jacques.*

REYMOND (Denise), *professeur d'enseignement ménager de la Ville de Paris et de la Seine.*

REYNA (Ferdinand), *vice-président de l'Association de la presse chorégraphique.*

RICHARD (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Dijon.*

RICHARD (Pierre), *professeur agrégé des lettres.*

RICHELET (Guy), *diplômé de l'École libre des sciences politiques.*

RICOUR (Monique), *ancienne élève de l'École du Louvre, chargée de mission au musée des Arts décoratifs.*

RIMELS (Lucien), *auteur dramatique.*

RISTELHUEBER (René), *ministre plénipotentiaire de première classe à la retraite.*

RIVERAIN (Jean), *licencié ès lettres, secrétaire de la rédaction de* Vie et Langage.

RIVERO (Jean), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris.*

RIVES (Marcel), *diplômé des Hautes Études commerciales, docteur en droit, conseiller honoraire à la Cour des comptes, directeur honoraire au ministère de l'Industrie et du Commerce, professeur à l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris.*

† ROBIN (Victor), *ancien professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.*

RODIÈRE (René), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris, secrétaire général honoraire du gouvernement tunisien.*

ROGER-MARX (Claude), *critique et historien d'art, inspecteur principal de l'Enseignement du dessin.*

ROMAINS (Jules), *de l'Académie française.*

ROMANOVSKY (Vsevolod), *directeur du Centre de recherches et d'études océanographiques.*

ROSTAND (Claude), *critique musical, musicographe et producteur à la R. T. F.*

ROSTAND (Jean), *de l'Académie française.*

ROSTAING (Charles), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines d'Aix-Marseille.*

ROUGERON (Camille), *ingénieur en chef en retraite du Génie maritime, ancien directeur du Service technique de l'armement au ministère de l'Air.*

ROUQUETTE (R. P. Robert) *S. J., rédacteur aux* Études.

ROUSSEAU (Maurice), *docteur vétérinaire, directeur du Laboratoire de recherches apicoles et du Laboratoire régional de recherches vétérinaires.*

ROUSSEAU (Pierre), *écrivain scientifique.*

RUDENT (Jean-José), *professeur agrégé d'histoire.*

RULLIÈRE (Gilbert), *chargé de cours à la Faculté de droit et des sciences économiques de Lyon.*

RUTTEN (Marguerite), *assistante des Musées de France, ancienne attachée à la Mission archéologique de France en Iran.*

SABETAY (Sébastien), *docteur ès sciences, ancien président de la Société française de cosmétologie.*

SAGLIER (Jean), *président de la Chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie, président de la Confédération des métiers d'art et de création.*

SAINT-FORT PAILLARD (Jean).

SANTELLI (César), *inspecteur général de l'Instruction publique, directeur au service des relations avec l'étranger et outre-mer.*

SANTELLI (Claude), *licencié ès lettres, auteur dramatique.*

SARTORI (Claudio), *professeur, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale Braidense de Milan.*

SAURAT (Albert Harold), *ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef à la Société française des pétroles B. P.*

SAUVY (Alfred), *directeur de l'Institut national d'études démographiques, membre du Conseil économique, professeur au Collège de France.*

SCHÆFFNER (André), *maître de recherches au C. N. R. S., chargé de département au musée de l'Homme, président de la Société française de musicologie.*

SCHATZMAN (Evry), *professeur à la Faculté des sciences de Paris.*

SCHENK (André), *ingénieur agricole, directeur de la Station de recherches séricicoles d'Alès de l'I. N. R. A., secrétaire général fondateur de la Commission séricicole internationale.*

SCHERER (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Besançon.*

SCHNEIDER (Roger), *licencié ès lettres, diplômé de l'École des langues orientales vivantes et de l'École pratique des hautes études, attaché de recherches au C. N. R. S.*

SEGUIN (Pierre), *professeur agrégé de l'Université.*

SÉGUY (Eugène), *professeur au Muséum national d'histoire naturelle, directeur du Laboratoire d'entomologie.*

SELZER (Édouard), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université, physicien à l'Institut de physique du globe.*

SENDRAIL (Marcel), *professeur à la Faculté de médecine de Toulouse, membre correspondant de l'Académie nationale de médecine.*

SERBAT (Guy), *professeur agrégé de l'Université.*

SERONDE (Anne-Marie), *agrégée de géographie, assistante à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

SÉRULLAZ (Maurice), *conservateur au musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre.*

SIENNE (Louis), *avoué.*

SIMON (Pierre-Henri), *homme de lettres, professeur à l'Université de Fribourg.*

SOKOLOFF (Véra), *licenciée ès lettres, chargée de cours à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

SORIANO (Marc), *ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie.*

SORRE (Maximilien), *professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur honoraire au ministère de l'Éducation nationale, ancien recteur.*

SOULARD (Jean), *ancien président de la Chambre nationale des huissiers de justice.*

SOURIAC (Blanche), *professeur d'enseignement musical au Centre de préparation au professorat de musique de l'État.*

SOUSTELLE (Georgette), *docteur ès lettres, attachée de recherches au C. N. R. S., attachée au musée de l'Homme.*

SPYCKET (Agnès), *collaborateur technique au C. N. R. S.*

SUBES (Raymond), *membre de l'Académie des beaux-arts, ferronnier d'art, président du Salon des Tuileries.*

SUBIRA (José), *compositeur musicologue, secrétaire de l'Institut espagnol de musicologie.*

TAPISSIER (Anne), *licenciée ès lettres, diplômée de l'École du Louvre, secrétaire de l'A. D. A. G. P.*

TARDI (Pierre), *membre de l'Académie des sciences, professeur à l'École polytechnique.*

TAVARES-BASTOS (Antonio), *licencié en droit, attaché à la Délégation permanente du Brésil auprès de l'Unesco.*

TAZIEFF (Haroun), *vulcanologue.*

TERNOIS (Daniel), *conservateur du musée de Montauban.*

TESSIER (Raymond), *général de brigade du cadre de réserve.*

TÉTRY (Andrée), *docteur ès sciences, directeur adjoint à l'École pratique des hautes études.*

THÉPOT (André), *professeur agrégé de l'Université.*

THIBAULT (Pierre), *professeur agrégé d'histoire.*

TORRE (Henri), *conservateur du musée de la Légion d'honneur.*

TOUCHARD (Pierre-Aimé), *administrateur général honoraire de la Comédie-Française, inspecteur général des spectacles.*

TOUREN (Alain), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé des sciences physiques.*

TOUREN (Raymond), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé des sciences physiques.*

TOURNEUR (Rodolphe), *docteur en médecine, médecin des Hôpitaux de Paris, chef du Laboratoire d'anatomie pathologique.*

TRABAUD (Lucien), *chimiste parfumeur.*

TRAVERS (Maurice), *commandant de l'armée de l'Air (E. R.), directeur à la Compagnie des machines Bull.*

TRÉBUCHET (Georges), *ingénieur horticole, sous-directeur aux Établissements Vilmorin-Andrieux.*

TRÉVOUX (François), *professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de Lyon.*

TRICART (Jean), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg, directeur du Centre de géographie appliquée.*

TRIOLET (Elsa), *femme de lettres.*

TRIOMPHE (Jean), *ancien élève de l'École normale supér eure, professeur agrégé.*

TROULLIER (Henri), *juge à la Fédération nationale des sociétés de courses.*

TROTABAS (Louis), *correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques d'Aix-Marseille.*

t'STERSTEVENS (Michèle), *assistante au musée Guimet.*

TUDESQ (André-Jean), *agrégé d'histoire, assistant à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris.*

TULIPPE (Omer), *docteur de l'Université de Liège, professeur à l'Université de Liège.*

TURMEL (Françoise), *professeur agrégé de l'Université.*

TURMEL (Jean-Marie), *docteur ès sciences, assistant au Muséum national d'histoire naturelle de Paris.*

UNTERSTELLER (Nicolas), *membre de l'Académie des beaux-arts, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts.*

VALOIS (Jean de), *professeur à l'École César-Franck, maître de chapelle de la Madeleine.*

VAN den BORREN (Charles), *bibliothécaire honoraire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, professeur honoraire d'histoire de la musique aux Universités de Bruxelles et de Liège.*

VAN HOUTTE (Jean-Arthur), *professeur à l'Université de Louvain.*

† VAUDET (Georges), *ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de physique, docteur ès sciences.*

VAUSSARD (Maurice), *attaché de recherches au C. N. R. S., rédacteur au* Monde.

† VENDRYES (Joseph), *membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

VERCHALY (André), *secrétaire général de la Société française de musicologie, attaché de recherches au C. N. R. S.*

VERDEIL (Raïna), *docteur ès lettres.*

VERDIER (Jean-Julien), *ex-chef du Bureau central radio de Paris.*

VERGER (Fernand), *diplômé d'études supérieures de géographie, attaché de recherches au C. N. R. S.*

VÉRITÉ (Pierre), *membre de la Chambre syndicale des experts professionnels en objets d'art et de collections.*

VEY (Marc), *agrégé de l'Université, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

VEYRENC (Albert), *expert-comptable, président d'honneur du Conseil supérieur de l'ordre national des experts-comptables et des comptables agréés, professeur à l'École centrale des arts et manufactures.*

VEYRET (Paul), *professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Grenoble.*

VIALLE (Hervé), *ingénieur des Arts et Métiers, directeur du Collège technique des métiers de la chaussure et de l'École française des cuirs et peaux.*

VIATTE (Auguste), *professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich.*

VILLAIN (Pierre), *professeur agrégé d'allemand.*

VILLANYI (Frédéric), *ingénieur.*

VILLANYI (Liouba Aimée), *ancien professeur à l'École pédagogique supérieure de Budapest, répétitrice à l'École nationale des langues orientales vivantes.*

VILLENAVE (Jean-Pierre).

VOLATRON (Michel), *professeur agrégé d'histoire.*

VRINAT (Robert), *diplômé de l'Institut d'art et d'archéologie de l'Université de Paris, critique d'art.*

WARINGHIEN (Georges), *professeur agrégé de l'Université.*

WATTEZ (Émile), *docteur en médecine, attaché d'électroradiologie des Hôpitaux de Paris, chef de laboratoire à la Faculté.*

WEYGAND (Maxime), *général d'armée (C. R.), membre de l'Académie française.*

WILHELM (Jacques), *conservateur en chef du musée Carnavalet et du musée du Costume de la Ville de Paris.*

WINTER (Jean), *ingénieur au Centre d'information de la manutention.*

WOODS (William S.), *professeur à l'Université de Tulane (La Nouvelle-Orléans), chef du département de français.*

WYART (Jean), *membre de l'Académie des sciences, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur à la Faculté des sciences de Paris.*

YOYOTTE (Jean), *membre de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.*

YVON (Louis), *colonel d'infanterie de Marine (C. R.), ancien attaché militaire en Chine, ancien directeur du Centre d'études slaves de l'Armée.*

YVON (Marie-Anne), *archiviste-paléographe.*

AIR *(Services du musée de l')*

ARMÉE *(Service historique de l')*

ARMÉE *(Services du musée de l')*

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION

BANQUE DE FRANCE

COMITÉ DES SALINES DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

COUR DES COMPTES

MARINE *(Service historique de la)*

MARINE *(Services du musée de la)*

ORGANISATION PAUL PLANUS

illustrations et cartes en couleurs

pages 28- 29 art ABSTRAIT
AFFICHE

144-145 AFRIQUE, carte physique et politique
AFRIQUE, carte de la végétation naturelle et du climat
AFRIQUE DU NORD, carte d'ensemble
AFRIQUE au nord de l'équateur, carte d'ensemble

160-161 la vie au Moyen ÂGE
peinture du Moyen ÂGE

256-257 ALLEMAGNE, carte d'ensemble
ALLEMAGNE, histoire

272-273 ALLEMAGNE, beaux-arts
ALLEMAGNE, beaux-arts

336-337 ALGUES
AMÉRIQUE, carte physique et politique
AMÉRIQUE, carte de la végétation naturelle
Amérique précolombienne (peuplement)
composition ethnique actuelle
AMPHIBIENS

632-633 ARGENTINE, carte d'ensemble
ASIE, carte physique et politique
ASIE, carte de la végétation naturelle et du climat
ASTRONAUTIQUE

694-695 ATOME
AUTOMOBILE

784-785 AVION

868-869 costumes de BALLETS
art BAROQUE
BASSIN ET ABDOMEN

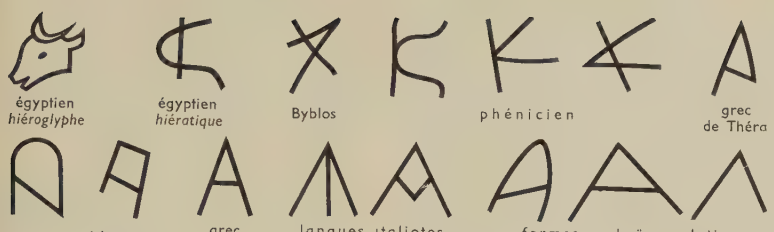

A n. m. Première lettre de l'alphabet français et de la plupart des alphabets dérivés de l'alphabet phénicien. ‖ La plus ouverte des voyelles.

— Loc. div. *Depuis A jusqu'à Z*, du commencement à la fin. ‖ *Ne savoir ni A ni B*, ne pas savoir lire, et, *par extens.*, ignorer les éléments d'une science, d'un art, etc. ‖ *Prouver par A plus B*, prouver avec une rigueur mathématique.

— Chim. **A** est le symbole de l'*argon*. ‖ **A** sert souvent pour représenter le nombre de masse d'un atome.

— Electr. **A** est le symbole de l'*ampère*, unité d'intensité de courant électrique.

— Imprim. **A** sert à indiquer la première feuille d'un volume, ou le premier renvoi aux notes. ‖ Dans les nobiliaires, **A** est mis pour *Altesse*.

— Log. **A**, en logique formelle, désigne une proposition universelle affirmative, telle que *les hommes sont mortels*, ou une proposition singulière affirmative, telle que *Pierre est juste*.

— Métrol. **a** est le symbole de l'*are*, unité de surface. ‖ **Å** est le symbole de l'*angström*, unité de longueur.

— Mus. **A** servit autrefois à désigner, et désigne encore dans certains pays (Allemagne, Grande-Bretagne), la note *la*, sixième note de la gamme majeure en *ut* (et la première de la gamme mineure en *la*), le *la* du diapason français de 870 vibrations. ‖ Sur une partition, **A** désigne l'alto et certaines cordes des instruments grattés ou pincés.

— Numism. Sur les monnaies de France, **A** désignait l'atelier monétaire de Paris, parfois celui de Marseille, **AA** celui de Metz, **Æ** celui d'Aix.

— Pédol. **A** désigne les horizons du sol les plus proches de la surface.

— Encycl. Linguist. ● *Histoire de la lettre.* L'*A* nous vient de l'alphabet romain, qui l'a emprunté aux alphabets grecs occidentaux, peut-être par l'intermédiaire de l'étrusque ou même d'autres alphabets italiotes dont les formes se retrouvent dans les textes latins archaïques et dans les *graffiti* et écritures sur cire du Ier s. de notre ère. Les formes les plus anciennes de cette lettre (Byblos, XIIIe-XIe s. av. J.-C.) — peut-être prises à l'égyptien hiératique — correspondent à peu près à une tête de bœuf avec ses cornes, et son nom phénicien *alf* (hébreu *alef*) signifie précisément « bœuf ». Comme pour les autres lettres, les formes primitives latines ont été régularisées et embellies, notamment par l'addition d'empattements à l'extrémité inférieure des deux jambages, au IIe s. avant l'ère chrétienne. Au cours du Ier s. av. J.-C., une nouvelle forme, issue de formes cursives et attestée d'abord dans l'écriture des affiches peintes, a été à son tour « canonisée ». Il faut partir de cette forme pour expliquer la formation de l'A de la minuscule caroline, que les humanistes du XVe s. ont réintroduit dans l'écriture des livres et que les imprimeurs italiens et parisiens ont utilisé dès 1470. Cette lettre est parfois accompagnée de signes qui en modifient souvent la valeur phonétique : accents usités en français, en italien, en espagnol, etc. ; A tildé portugais (ã), A infléchi allemand (ä), A suédois surmonté d'un *o* (å), A cédillé ou nasal polonais (ą). Les langues sémitiques ont conservé à la lettre A le caractère d'aspiration qu'elle possédait en phénicien ; les Grecs lui ont imposé la valeur vocalique.

● *Phonétique. A*, la plus ouverte des voyelles, présente en français plusieurs variétés. L'A antérieur ou palatal, tel que [a] de *patte*, est articulé dans la partie avant de la bouche; la langue, peu tendue et légèrement gonflée en avant, repose sur le plancher buccal ; la pointe, se trouvant derrière les dents inférieures, touche les alvéoles. Pour l'A postérieur [ɑ], comme dans *pâte*, la langue est légèrement gonflée en arrière, et la bouche est un peu plus ouverte que pour l'A antérieur. Il existe aussi un A nasal, dont l'articulation est sensiblement la même que celle de l'A postérieur, mais, là, le voile du palais est abaissé pour permettre à l'air de passer en partie par le nez : l'A de *rang* est un A nasal [ɑ̃].

● *Phonologie.* La différence entre A antérieur et A postérieur est pertinente, c'est-à-dire qu'elle sert à la différenciation des significations intellectuelles [*pâte* et *patte ; châsse* et *chasse*]. Toutefois, dans la région parisienne, et dans le parler populaire notamment, où l'A postérieur a un timbre grave et où l'A antérieur a tendance à se rapprocher de l'A postérieur, il y a parfois neutralisation*.

● *Phonétique historique.* L'A français provient généralement de l'A latin (ou francique) soit accentué entravé (*arborem* > arbre), soit initial libre (*maritum* > mari) ou entravé (*lassare* > lasser). Mais l'A latin (ou francique) accentué libre est devenu en français *é* (*pratum* > pré), [ɛ] devant une consonne articulée (*clarum* > clair), [je] après une palatale (*caput* > chief), [i] entre deux palatales (*jacet* > gist), [ɛ] devant yod (*plaga* > plaie), [u] devant *w* (*clavum* > clou), [ɛ̃] devant *n* (*manum* > main), [jɛ̃] après une palatale (*canem* > chien). L'A latin accentué entravé s'est nasalisé devant une nasale (*annum* > an) ; il est devenu [ɛ̃] devant *n* mouillé (*plangere* > plaindre), [o] lorsqu'il était suivi de *l* + consonne (*saltum* > saut). L'A initial libre latin est devenu [ə] en hiatus (*maturum* > meür), après une palatale (*caballum* > cheval). L'A latin non accentué s'amuït (*calamus* > chaume) et l'A final devient *e* (*terram* > terre). Le son A peut avoir d'autres origines que l'A latin ou francique : *e* long latin accentué libre ou *e* initial devient palatal : *tela* > toile [tuɑ], ou *necare* > noyer [nwɑ], prononciation populaire au XVIe s., devenue commune au XVIIIe s. ; il provient aussi de la dénasalisation d'A (*feminam* > femme [fɑmə]) ; l'A nasalisé provient aussi d'*e* suivi d'une nasale appuyée (*ventum* > vent).

● *Notation de la voyelle.* A la voyelle A correspond en principe la lettre A, mais, comme la graphie du français correspond souvent à

capitale latine classique gravée

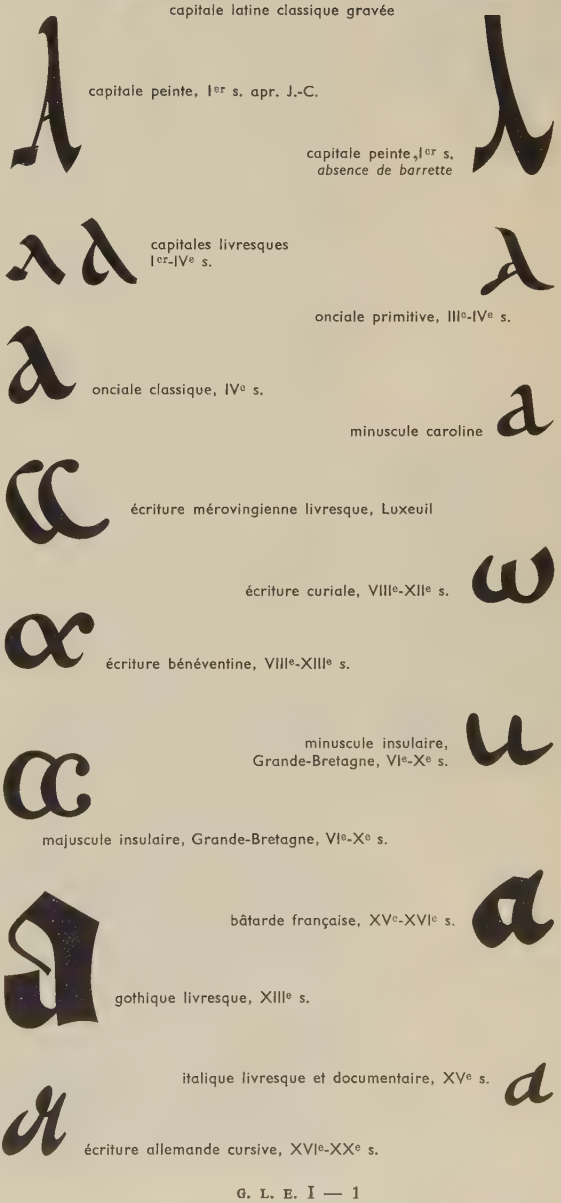

A de Charlemagne
trésor de Conques

un état ancien de la prononciation et que les réfections étymologiques ont été nombreuses, la lettre A sert à noter, en combinaison avec d'autres voyelles, des sons fort différents, comme dans *j'aime, pays, sauter, beau.* En revanche, le son A ou A nasalisé est noté par *e* (dans *pente*), *oi* (dans *roi*), etc.

À prép. (lat. *ad*, vers). [S'écrit toujours avec un accent grave, qui le distingue de *a* voyelle et de *a* verbe.] Exprime un rapport de but, d'attribution, de moyen, de lieu, de temps, etc. (*À* se combine avec les articles *le* et *les* pour donner les formes contractées *au, aux.*)

— ENCYCL. **I. Sens et emplois de « à ».** La préposition latine *ad* marquait la direction vers, sens que la préposition française *à* n'a gardé que dans un petit nombre d'emplois (*lever les bras au ciel*). La valeur propre de *à* est actuellement de marquer le point dans l'espace et dans le temps : *Nous habitons à Paris. Vous viendrez à quatre heures.* Cette notion de point s'étend au point d'application, au point d'attaque (objet sur lequel porte l'action) : *Il pense à son frère. Je donne un livre à mon ami.* La phrase : *Je me refuse à partir* (le refus où l'on s'engage s'applique à l'action de partir) s'oppose à : *Je refuse de partir,* qui exprime un refus pur et simple.

a) La préposition *à* peut introduire le complément d'un verbe : *Penser à quelque chose ; être destiné à disparaître ;* d'un adjectif : *Fidèle à ses amis ;* d'un nom : *Manquement à l'honneur ; fidélité au devoir.* Elle peut se combiner avec un adverbe ou une préposition pour former une locution prépositive : *Conformément à vos dires ; jusqu'à demain.*

b) Le complément introduit par *à* peut être un nom précédé ou non de l'article : *Conforme à la loi ; poudre à canon ;* un pronom : *Pensez à nous. À* appartient au groupe des prépositions qui peuvent se construire avec un infinitif complément : *J'aime à me promener.* Dans l'ancienne langue, on plaçait volontiers, dans ce cas, le nom complément entre *à* et l'infinitif. Nous avons gardé l'expression : *Geler à pierre fendre.*

c) *À* forme avec les noms, les adjectifs ou les adverbes, et même avec des phrases, un grand nombre de locutions adverbiales : *Tirer à blanc, agir à contrecœur, au fur et à mesure, à bientôt, manger à bouche que veux-tu.* Il entre dans des phrases exclamatives : *Au secours !* On remarquera l'ellipse du nom complément dans des expressions de jeu et au tennis en particulier (valeur intrinsèque de *à*) : *Nous sommes 15 à.*

II. Fonctions de « à ».

● A) *À* INTRODUIT LES COMPLÉMENTS DU NOM.

a) *À* marque l'appartenance, dans la langue populaire : *C'est le livre à Pierre.* Cette construction n'est correcte que dans la locution familière : *Un fils à papa,* et devant un pronom personnel, dans les expressions du type : *Un ami à moi. C'est mon livre à moi.*

b) *À* marque la destination : *Une tasse à thé. Un verre à boire ;* et, de façon plus large, la qualité, la possibilité, l'aptitude : *Un homme à pendre. O sujet d'épouvante à troubler le plus brave !* (Vigny).

c) *À* marque la caractérisation : *L'homme à la veste* (Molière). *L'homme aux quarante écus* (Voltaire). *Je voudrais me passionner pour un homard à la moutarde* (Musset).

d) *À* marque un rapport de fonctionnement : *Un moulin à eau. Une arme à feu. Un moteur à explosion. Un avion à réaction.*

● B) *À* INTRODUIT LES COMPLÉMENTS DE L'ADJECTIF.

a) *À* s'emploie après les adjectifs qui expriment la nécessité, l'utilité, l'aptitude : *Une opération nécessaire à la guérison. Un travail utile au pays. Une eau bonne à boire. Une rivière facile à traverser. Et tu hais ton voisin d'être semblable à toi* (Musset).

b) *À* s'emploie aussi dans des locutions toutes faites marquant l'intensité de l'adjectif : *Laid à faire peur. Ignorant à plaisir.*

● C) *À* INTRODUIT LES COMPLÉMENTS DU VERBE.

a) *À* s'emploie devant le complément d'objet indirect : *Il obéit à ses parents.* Certains verbes admettent la construction de leur objet avec *à* (objet indirect) à côté de la construction sans préposition (objet direct) : *J'applaudis à votre projet,* en face de : *J'applaudis les acteurs. Il atteint au succès,* en face de : *Il atteint le plafond. Commander à ses pleurs* (Corneille), en face de : *Commander une armée. Il vise aux honneurs,* en face de : *Il vise la cible.* La construction avec *à* a un sens plus abstrait (marquant, par exemple, une intention ou une ambition) que la construction sans préposition, plus simplement concrète. Certains verbes transitifs indirects n'admettent la construction de leur objet qu'avec la préposition « à » : *déplaire, désobéir, se fier, importer, nuire, obéir, plaire, recourir, répugner, résister, ressembler, succéder, survivre.*

b) *À* s'emploie souvent devant l'infinitif objet : *Il demande à sortir. Il aime à rire.* De cette construction est né *à ce que,* dans : *Il demande à ce que vous veniez,* auquel il convient de préférer, dans la langue écrite : *Il demande que vous veniez.* Toutefois, *s'attendre à ce que, consentir à ce que* sont entrés dans l'usage courant (quoique *s'attendre que, consentir que* soient d'une syntaxe plus littéraire et teintée d'archaïsme).

c) *À* s'emploie devant le complément d'objet secondaire (dit aussi complément d'attribution) : *Il a légué ses biens aux pauvres. Le dentiste a arraché une dent à son client.* Il est permis de rapprocher de l'objet secondaire le complément avec *à* dans les expressions *faire faire, laisser faire, voir faire quelque chose à quelqu'un,* qui indique l'auteur de l'action que l'on fait faire [que l'on laisse faire, que l'on voit faire] : *Laissez faire aux dieux* (Corneille).

d) Avec le verbe *être, à,* suivi d'un nom ou d'un pronom, marque l'appartenance : *La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir* (Molière).

e) *À* construit avec un infinitif forme des locutions diverses selon les verbes :

1° Avec *être,* il marque l'action qu'on est en train de faire : *J'étais sur le balcon à travailler au frais* (Molière). Il peut aussi marquer la destination, la conséquence possible : *Cette maison est à vendre. C'est à mourir de rire ;* l'obligation passive : *Cette lettre est à lire soigneusement ;*

2° Avec *avoir,* il marque la nécessité : *J'ai à travailler ;* la possibilité : *J'ai à manger ;*

3° Avec *donner,* il marque la destination du don : *Donne-lui tout de même à boire, dit mon père* (Hugo) ;

4° Avec *en être, en arriver, en venir,* il a une valeur terminative ou résultative : *J'en suis arrivé à me demander... Je n'en suis pas encore à mendier mon pain* (Musset) ;

5° Avec *venir,* il marque une action fortuite : *Il vint à passer.*

f) *À* s'emploie devant des compléments de lieu pour marquer le lieu où l'on est ou le lieu où l'on va : *Il est né à Paris. Il va à Lille. Il est descendu à l'hôtel.* (Il s'emploie devant les noms de pays masculins [au sing. ou au plur.] : *Au Chili. Aux Etats-Unis ;* devant les noms de petites îles : *À la Martinique ;* devant les noms des grandes îles masculines : *À Madagascar ;* exceptionnellement devant les grandes îles féminines : *À Terre-Neuve.*)

g) *À* s'emploie devant des compléments de temps pour marquer une indication précise : *À minuit. Au début du printemps. À ce moment* (« alors » dans le temps) s'oppose à *en ce moment* (maintenant).

h) *À* marque la manière : *Saisir à la volée. Aller à l'aveuglette ;* l'allure : *Aller au pas ;* le moyen : *Aller à bicyclette. Essayons de bâtir une maison à nous deux* (Musset) ; le rapport d'un espace au temps : *Il fait du cent à l'heure ;* l'agent : *Mangé aux mites.*

i) *À* avec l'infinitif est parfois l'équivalent d'un gérondif : *Il s'est fatigué à vouloir tout faire* (en voulant tout faire).

j) *À* s'emploie devant l'attribut de l'objet dans les locutions : *Prendre à partie. Je prends le Ciel à témoin de mon innocence.*

III. Langue classique.

À s'emploie devant des infinitifs compléments d'objet qui aujourd'hui se construisent avec *de : J'ai toujours oublié à vous dire* [...] (Pascal). ‖ *À* a parfois le sens de « vers » (qui est celui de *ad* en latin) : *Prenant à l'empire un chemin éclatant* (Corneille). ‖ *À* s'emploie devant les noms de pays lointains de genre féminin : *Allant à l'Amérique* (La Fontaine). *Fût-elle à la Chine* (Voltaire). ‖ *À* s'emploie au sens de « pour » : *Je fais tout mon possible, | À rompre de ce cœur l'attachement terrible* (Molière). ‖ *À* s'emploie devant l'attribut du sujet et de l'objet : *Cette ressemblance devenait à rien* (Sévigné). *Toutes estimeront à faveur singulière | Le droit d'entrer en son palais* (Corneille). ‖ *Au* et *aux* s'emploient au sens de « dans le », « dans les » : *C'est pourquoi vous n'avez qu'un parti qui soit sûr ! | C'est de vous renfermer aux trous de quelque mur* (La Fontaine). [Il en est resté : *Au printemps,* à côté de l'expression *en hiver. Au salon. Tomber aux mains de l'ennemi,* et quelques autres emplois.]

A- (devant une consonne) ou **AN-** (devant une voyelle ou un *h*), préfixe d'origine grecque, qui entre dans la composition de certains mots pour exprimer l'idée d'absence, de privation (*a* dit « privatif ») : *a*moral, *a*politique, *an*algésie, *an*hydre, etc.

A DE CHARLEMAGNE, reliquaire d'orfèvrerie cloisonnée du XIe s., que la légende prétend avoir été donné par l'empereur à l'abbaye de Conques (Aveyron), qui le conserve.

À la recherche du temps perdu, roman de Marcel Proust (1913-1927) ; titre général du vaste ensemble constitué par : *Du côté de chez Swann* (1913), *À l'ombre des jeunes filles en fleurs* (1918), *le Côté de Guermantes* (1920), *Sodome et Gomorrhe* (1922), *la Prisonnière* (1923), *Albertine disparue* (1925) et *le Temps retrouvé* (1927) [ces trois dernières parties publiées après la mort de l'auteur]. Le sujet d'*À la recherche du temps perdu,* c'est le drame d'un être merveilleusement intelligent et douloureusement sensible (le Narrateur), qui part, dès l'enfance, à la recherche d'un bonheur mystique et total, qui essaie, sous toutes ses formes, de l'atteindre, mais qui se refuse, avec une implacable lucidité, à se duper lui-même comme font la plupart des hommes. Ceux-ci acceptent l'amour, la gloire, le monde, à des cours fictifs. Proust exige un absolu qui échappe à l'action dégradante du Temps. Car le Temps, héros véritable de ce roman, dévore peu à peu tout ce qui avait été l'espoir d'une vie et tout ce qui en faisait la grandeur. Aux intermittences du cœur correspondent les défaillances de la mémoire. « Un nom, c'est tout ce qui reste bien souvent pour nous d'un être, non pas même quand il est mort, mais de son vivant. » La vie, telle qu'elle s'écoule, n'est que du temps perdu. Une réunion mondaine, où il retrouve, grimés en vieillards, ceux qu'il admira tant naguère, achève de révéler au Narrateur le néant des existences humaines. Mais la puissance de la mémoire instinctive ranime soudain le temps passé et rend l'œuvre d'art possible. Le Narrateur a perdu sa vie réelle ; il la « retrouvera » en la fixant dans son roman. De la longue lutte de l'homme contre le Temps, c'est l'homme qui, grâce aux sortilèges de l'art, sortira vainqueur.

Ce sujet, Proust l'a développé en évoquant toute une période de la vie française, depuis les lendemains de la guerre de 1870 jusqu'à la Première Guerre mondiale. Son livre est ainsi une vaste chronique, où il se montre un analyste pénétrant et objectif de la société et de l'existence mondaine de cette époque. Parmi les très nombreux personnages qui animent son œuvre, et auxquels on se réfère souvent, on citera Swann, le baron de Charlus, Albertine, Robert de Saint-Loup, la duchesse de Guermantes, les Verdurin, le musicien Morel, le peintre Elstir, le médecin Cottard, le diplomate Norpois, l'écrivain Bergotte.

À l'ouest, rien de nouveau (*Im Westen nichts Neues*), roman d'E. M. Remarque (1929). Œuvre d'un ancien combattant de la Première Guerre mondiale, ce roman, qui ne cachait aucune des misères de la guerre, eut un retentissement considérable dans l'Europe entière — Film de L. Milestone (Etats-Unis, 1930).

À quoi rêvent les jeunes filles, comédie en vers d'Alfred de Musset, publiée dans *Un spectacle dans un fauteuil* (1832). Cette petite pièce a la grâce d'un Watteau qui aurait peint deux âmes de jeunes filles : Ninette et Ninon, en qui un père indulgent éveille le romanesque pour les préparer à l'amour. C'est ainsi qu'il fera aimer de Ninon le beau Silvio. Seul le sot et prétentieux neveu Irus restera en dehors de ce jeu sentimental.

Arch. phot.

À rebours, roman de J. K. Huysmans (1884). Histoire d'un névropathe raffiné et excentrique, des Esseintes, imaginé sans doute d'après Robert de Montesquiou. Dégoûté de la vie, il entreprendra de faire des moindres détails de son existence un défi aux habitudes communes. L'influence de ce roman sur la génération symboliste fut très sensible.

A-A ou **AYA,** déesse babylonienne, épouse de Shamash, le dieu-soleil.

ÂÂ (du gr. *ana,* marquant la distribution). Alchim. Symbole désignant un amalgame. — Méd. et Pharm. Symbole que l'on place contre une accolade réunissant les noms de plusieurs produits et qui signifie qu'on doit mélanger ces produits en parties égales :

Bicarbonate de soude..... } ää
Phosphate de chaux..... } *aa* 5 g

c'est-à-dire 5 g de bicarbonate de sodium et 5 g de phosphate de calcium.

AA (d'un mot germanique qui signifie *eau*), fl. côtier du nord de la France, en Flandre; 80 km. Il descend des collines de l'Artois, passe à Saint-Omer et se jette dans la mer du Nord à Gravelines. Sa vallée est empruntée par les canaux reliant Calais et Dunkerque à la Flandre intérieure. La rivière elle-même est navigable de Saint-Omer, où aboutit le canal de Neuffossé, jusqu'à la mer du Nord, sur 29 km.

AA. V. GAUJA et LIELUPE.

AABAM n. m. Nom donné au plomb par les alchimistes.

AABENRAA ou **ÅBENRÅ,** v. du Danemark, ch.-l. de l'amt d'Aabenraa-Sønderborg, dans le sud du Jylland; 14 100 hab. Brasserie. — L'*amt d'Aabenraa-Sønderborg* a 94 050 hab.
La ville d'Aabenraa, cédée à la Prusse en 1864, fit partie du Schleswig jusqu'en 1920, date à laquelle le plébiscite prévu par le traité de Versailles la rendit au Danemark.

AACHEN, nom allemand d'Aix-la-Chapelle.

AACHEN (Hans VON), peintre allemand (Cologne 1552 - Prague 1615). Il voyagea en Italie à partir de 1574, puis travailla dans sa patrie (1588-1596) et à la cour de Prague pour l'empereur Rodolphe II. Auteur d'imitations savantes d'œuvres italiennes (*Jupiter et Antiope,* Vienne; *Triomphe de la Vérité* [1598], Munich).

AAFJES (Bertus), poète hollandais (Amsterdam 1914). Il doit sa célébrité aux poèmes que lui a inspirés la résistance à l'occupant allemand pendant la Seconde Guerre mondiale et à son *Pèlerinage à Rome* (1946).

AAGE ou **ÅGE de Danemark** (Copenhague 1887 - Taza 1940), fils de Valdemar de Danemark (troisième fils du roi Christian IX) et de Marie d'Orléans. Il renonça à ses droits éventuels au trône et servit, fin 1918, dans un bataillon de chasseurs français. Capitaine dans la Légion étrangère en 1922, il participa pendant dix-huit ans aux opérations du Maroc. Auteur de Mémoires (1936).

AAGESEN (Svend), en lat. **Sueno Agonis,** le plus ancien historien danois (fin du XIIe s.). Son histoire du Danemark va de l'an 300 à l'an 1185.

AAKJAER (Jeppe), écrivain danois (Flye, près de Skive, Jylland, 1866 - Jenle 1930). D'origine très modeste, il eut des débuts difficiles. Son œuvre témoigne à la fois de son amour pour sa contrée natale et de son engagement social. Il s'est fait le porte-parole des ouvriers agricoles dans *les Enfants de la colère* (1904), *la Joie du travail* (1914), *Où il y a des forces qui germent* (1916). A côté d'une œuvre romanesque plus polémique qu'artistique, il a laissé une œuvre poétique plus harmonieuse et plus sereine.

AALBEKE, en franç. **Aelbeke,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Courtrai), au S. de Courtrai; 2 509 hab. Marché agricole.

AALBORG ou **ÅLBORG,** v. du Danemark, ch.-l. d'amt, sur le Limfjord, dans le Jylland septentrional; 84 500 hab. Evêché protestant. Port de commerce important. Industries nombreuses : cimenteries, construction de moteurs marins, brasseries, manufactures de tabac, eau-de-vie. La ville est reliée à son faubourg de Nørresundby, au nord du Limfjord, par deux ponts. — L'*amt d'Aalborg* a 234 900 hab.

AALEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), au pied du Jura souabe; 21 900 hab. Vestiges romains. Centre ferroviaire. Construction de machines; outillage.

AALÉNIEN, ENNE adj. et n. m. (de *Aalen,* v. d'Allemagne). Se dit de l'étage le plus élevé du Lias.

AALSMEER, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur la bordure orientale de la mer de Haarlem; 13 700 hab. Eglise gothique du XVIe s. Premier marché floral européen; halles aux fleurs. Industries textiles et alimentaires. Constructions mécaniques. Sports nautiques.

AALST ou **ALOST,** v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la Flandre-Orientale, sur la Dendre; 44 179 hab. Anc. capit. de la Flandre impériale, cette ville conserve la collégiale Saint-Martin, gothique, un hôtel de ville du XIIIe s. et un beffroi du XVe s. Blanchisseries de toiles; filatures et tissages de laine et de coton; bonneterie. Manufacture de tabac. — L'arrond. a 82 comm. et 251 300 hab. (V. ALOST [*comté d'*].)

AALTER ou **AELTRE,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Gand), aux confins de la Flandre-Occidentale; 7 483 hab.

AALTO (Alvar), architecte finlandais (Kuortane 1898). Après avoir étudié l'architecture à Helsinki, il construit pour ses parents, à Alajärin, en 1921, sa première maison. Il a été chargé d'importants travaux : théâtre de Jyväskylä (1923-1925), théâtre et immeuble de la Société d'agriculture à Turku (1927-1928), sanatorium de Paimio (1929-1933), fabrique de la société « Toppila » à Oulu (1930-1931), pavillon de la Finlande à l'Exposition internationale de Paris (1937). A l'occasion de son exposition au Museum of Modern Art (New York, 1938), il se rend aux Etats-Unis et enseigne à l'Institut de technologie du Massachusetts. A partir de 1943, il est chargé de la plupart des grandes réalisations architecturales finlandaises. Il s'est également consacré à la fabrication en grande série de meubles en bois.

ÂAMOU. Nom générique donné par les Egyptiens anciens aux peuples du Sinaï et de la Palestine (notamment aux Hyksos).

AANNIPADDA, roi de la première dynastie d'Our, au début du IIIe millénaire av. J.-C.

AANRUD (Hans), écrivain norvégien (Vestre Gausdal 1863 - Oslo 1953). Auteur de récits sur la vie paysanne et de comédies satiriques (*la Cigogne,* 1895).

AAR. V. AARE.

AARAU, v. de Suisse, ch.-l. du cant. d'Argovie (Aargau), au pied du Jura, sur l'Aare; 14 300 hab. Anc. ville forte s'étageant sur le versant de la vallée, Aarau est aujourd'hui un centre industriel important, dont la population est en rapide accroissement. Eglise (XIIIe-XVe s.). Musées. Industries électriques, mécaniques et textiles. Fonderies. Chaussures.
— Hist. A la fin du XIIIe s., Aarau devint possession des comtes de Habsbourg et ducs d'Autriche, dont le château familial s'élève à quelques kilomètres de là; en 1415, elle fut assujettie aux Bernois. Après la bataille de Kappel, où fut tué Zwingli, la paix y fut conclue (1531) entre catholiques et protestants. En 1803, Aarau devint la capitale du nouveau canton d'Argovie. Le 11 août 1712, après la guerre du Toggenburg, y fut signée, entre les cantons catholiques et les cantons évangéliques, une paix qui confirmait la suprématie de Zürich et de Berne.

AARBURG, v. de Suisse (cant. d'Argovie), sur l'Aare; 3 500 hab. Château du XVIIe s., avec des éléments du XIe s.

AARE ou **AAR,** riv. de Suisse, la principale du pays, affl. du Rhin (r. g.) qu'elle rejoint en face de Waldshut; 280 km. Née au pied du Grimsel, à 1 879 m d'alt., c'est une rivière alpine typique, dont le bassin (17 600 km²) comporte plus de 400 km² de glaciers. Son débit, au confluent, est sensiblement égal à celui du Rhin.
En amont de Berne, l'Aare s'écoule dans une vallée alpine, façonnée par les glaciers quaternaires, dont la forme est souvent celle d'une auge classique, coupée de verrous, avec des cuvettes de surcreusement occupées par des lacs (lacs de Thoune et de Brienz). La haute vallée est une des principales voies transalpines et conduit au col du Saint-Gothard. Cet itinéraire s'est développé, dès le XIIe s., par l'aménagement des gorges et la construction de ponts, travaux qui modifièrent les grands courants de trafic entre l'Italie et la Flandre, au détriment de la Champagne et du sillon rhodanien, mais au profit de la vallée du Rhin. La vallée alpine de l'Aare est aussi une importante région touristique (Interlaken, Thoune, Meiringen, Göschenen). Elle est médiocrement industrialisée, car le potentiel hydro-électrique est encore incomplètement utilisé.
Au-delà de Berne, l'Aare traverse la région des collines formées de molasses et de moraines; un canal en est dérivé jusqu'au lac de Bienne, ce qui amortit ses crues dangereuses. En aval, la rivière suit le pied du Jura, arrose Soleure, Olten, Aarau, et traverse les derniers chaînons jurassiens dans une vallée encaissée qui ouvre une voie de passage commode vers le Rhin. C'est dans cette partie du cours que l'équipement hydro-électrique a été le plus poussé : de grosses centrales de basse chute alimentent les grandes villes industrielles voisines, et ont favorisé l'implantation de nombreuses usines dans les villes (Bienne, Soleure, Aarau, Olten), dans leurs banlieues et même dans des villages.
— Hist. Le 6 août 1799, l'archiduc Charles tenta, dans le dessein de couper en deux l'armée de Masséna, de franchir l'Aare; il échoua et renonça à son entreprise par suite de l'arrivée de Ney.

AALST, le beffroi

AARE (MASSIF DE L') ou **massif du SAINT-GOTHARD,** massif cristallin des Alpes centrales suisses, à la source de l'Aare; 4 275 m au *Finsteraarhorn.*
Cette partie des Alpes est une zone très soulevée, où les nappes de charriage ont été entièrement déblayées par l'érosion; le substratum cristallin, très résistant (gneiss notamment), y est mis à nu. Ce massif est devenu un centre de dispersion des eaux : il donne naissance au Rhône, au Rhin, à l'Aare et au Tessin. Les hautes vallées sont peu entaillées et, formées de bassins alternant avec des gorges, elles constituent de petites régions peu accessibles, où la population a longtemps conservé un genre de vie archaïque malgré l'équipement, dès le XIIe s., de la route du Saint-Gothard.
Le massif de l'Aare, peu disséqué, comporte de hauts sommets : la Jungfrau (4 166 m), le Mönch (4 105 m), le Fiescherhorn (4 049 m), l'Aletschhorn (4 182 m), et, enfin, le Finsteraarhorn (4 275 m), le point culminant. Les glaciers sont parmi les plus puissants des Alpes : celui d'Aletsch atteint 22 km de long; ceux de Grindelwald, d'Unteraar, d'Oberaar sont le but de nombreuses excursions et ont joué un grand rôle dans le développement de la glaciologie.
Des cols proches de 2 000 m d'alt. font communiquer entre elles les diverses vallées du massif, isolées des régions périphériques par des gorges qui ont été autrefois redoutées des voyageurs. Des routes modernes complètent aujourd'hui le chemin de fer de montagne de la Furka-Oberalp, qui relie les hautes vallées du Rhône et du Rhin. Le développement des communications a fait décliner l'économie rurale, fondée sur l'élevage transhumant, et a donné au grand tourisme un rôle prédominant dans l'économie du pays (Andermatt, Göschenen, etc.).

gorges de l'AARE

AARESTRUP (Emil), poète danois (Copenhague 1800 - Odense 1856). Il est, avec Winther, le grand poète de l'amour, bien qu'il n'ait publié de son vivant qu'un seul recueil, sur les instances de ses amis. Winther, à partir des manuscrits laissés par Aarestrup, fit la première édition complète de ses vers.

AARGAU, nom allemand du cant. d'Argovie.

AARHUS ou **ÅRHUS,** v. et port du Danemark, ch.-l. d'amt, dans le Jylland oriental, sur la *baie d'Aarhus;* 118 000 hab. Université. Evêché. Ce port actif possède des industries nombreuses : constructions mécaniques (locomotives, réfrigérateurs), huileries, brasseries. — L'*amt d'Aarhus* a 212 200 hab.

AARITE n. f. V. ARITE.

ABADAN

AARON ou **AHARON**, frère aîné de Moïse. Il assista celui-ci en Égypte auprès du Pharaon. Mais au Sinaï, tandis que Moïse rédigeait le Décalogue, il céda aux Israélites qui réclamaient une idole et fabriqua le *Veau d'or*. Il devait être, selon la tradition, le premier grand prêtre et le chef de la caste sacerdotale en Israël.

AARSCHOT ou **AERSCHOT**, v. de Belgique (Brabant, arrond. de Louvain), sur le Demer, au N.-E. de Louvain ; 11 787 hab.

AARSCHOT (ducs D'). V. CROŸ.

AARSEELE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Thielt) ; 3 248 hab.

AARTRIJKE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Bruges), au N.-O. de Bruges ; 4 291 hab.

AARTSELAAR ou **AERTSELAER**, comm. de Belgique (prov. et arrond. d'Anvers), au S. d'Anvers ; 3 702 hab. Fabrication de machines.

AAS n. m. Métrol. V. AS.

AASEN (Ivar), linguiste et poète norvégien (Volden 1813 - Oslo 1896). Fils de paysans, instituteur et autodidacte, il publie, après des voyages à travers la Norvège (1842-1847), une *Grammaire du parler populaire norvégien* (1848) et un *Dictionnaire du parler populaire norvégien* (1850), par lesquels il fonde le landsmaal (*landsmål*). Auteur également d'ouvrages de botanique et d'un recueil de vers, *Anémones* (1863), ainsi que d'un drame lyrique, *l'Héritier* (1855).

AAT. V. ATH.

ABA, v. de la Nigeria (Région-Orientale), au N.-E. de Port Harcourt ; 58 000 hab. Centre commercial.

ABA (Sámuel). V. SÁMUEL ABA.

ab absurdo loc. adv. (mots lat. signif. *par ce qui est absurde*). Log. Par l'absurde. ‖ *Méthode « ab absurdo »*, mode de raisonnement dans lequel, pour démontrer une proposition, on commence par supposer le contraire de ce que l'on prétend démontrer. (Si l'on aboutit ainsi à une contradiction, on admet, en vertu du principe du tiers exclu, que la proposition initiale est vraie. C'est le cas, par exemple, du théorème : « La suite des nombres premiers est illimitée. »)

ABACA n. m. (mot emprunté à une langue indigène des Philippines, le tagal, par l'intermédiaire de l'esp. *abacá*). Bananier des Philippines (Luçon, Manille), qui fournit une matière textile appelée aussi *chanvre de Manille*. (Nom sc. : *Musa textilis* ; famille des musacées.)
— ENCYCL. Plante herbacée, l'*abaca* atteint 8 m de hauteur et son tronc est constitué par les gaines de larges feuilles s'étalant horizontalement au sommet. Sa culture fut organisée vers 1800 par le gouvernement espagnol dans les îles Philippines, qui possèdent actuellement un monopole de fait pour cette production, en raison du climat particulièrement favorable et de la présence de la main-d'œuvre nécessaire pour le défibrage. La récolte s'effectue en sectionnant les troncs et en dégageant par des incisions longitudinales les gaines des feuilles qui contiennent les filaments fibreux. Ceux-ci sont extraits par un simple raclage. Les filaments ainsi obtenus peuvent dépasser 2 m de longueur. Utilisé presque exclusivement en corderie, le chanvre de Manille est très apprécié, car il donne des câbles plus solides que ceux de chanvre ordinaire, plus légers et résistant mieux à l'action corrosive de l'eau de mer.

ABACO, nom de deux îles de l'archipel des Bahamas (Fédération des Indes-Occidentales), *Great* et *Little Abaco* ; 3 400 hab.

ABACO (Evaristo DALL'). V. DALL' ABACO.

ABACUC. V. HABACUC.

ABACULE n. m. (lat. *abaculus*). Petit cube utilisé dans les mosaïques. (Son emploi est déjà signalé par Pline.)

ABADAN, en pers. **Ābādān**, v. et port de l'Iran (VIe prov.), dans une île du Chatt al-'Arab, sur le golfe Persique ; 226 000 hab. L'Anglo-Iranian Oil Company a installé à Abadan l'une des plus grandes raffineries de pétrole du monde. Les gisements de Arha djari, Gatch Saran, Haft Kal, Lali et Masjid-i-Sulayman, distants de 150 km, l'approvisionnent par pipe-lines. Le port d'Abadan, équipé de cinq quais en eau profonde, est le plus actif de l'Iran. La ville, très moderne, est desservie par un aérodrome important et par une route vers Ahwāz.

ABADDON, mot hébreu signif. *perdition*, et qui désigne dans les Psaumes le royaume des morts, et dans l'Apocalypse le prince de ce royaume.

ABADIE (Paul), architecte français (Paris 1812 - Chatou 1884). Attaché en 1845 aux travaux de Notre-Dame de Paris. Savant restaurateur, il se montra par trop tributaire de Saint-Front de Périgueux quand il élabora les plans du Sacré-Cœur (1874).

ABADIOTES ou **ABDIOTES**, anciens pirates sarrasins dont les descendants sont établis en Crète, au S. du mont Ida.

ABADLA, localité du Sud algérien (départ. de la Saoura, arrond. de Colomb-Béchar), sur la r. dr. de l'oued Ghir, terminus de la voie du Méditerranée-Niger qui relie Colomb-Béchar à Oujda. Gisement houiller prolongeant celui de Kenadza-Colomb-Béchar.

ABAÏ KOUNANBAÏEV (IBROGHIM, dit), poète russe de langue kazakh (territoire des monts Tchinghis [auj. district d'Abaïevsk] 1845 - † 1904), créateur de la littérature nationale du Kazakhstan. Dès 1880, il traduit en langue kazakh de grands écrivains russes (Lermontov, Pouchkine), puis écrit lui-même des poésies où il s'inspire des paysages et des mœurs de son pays. Il a groupé autour de lui une école de poètes et de bardes.

ABAILARD. V. ABÉLARD.

ABAISSABLE adj. Qui peut être abaissé.

ABAISSANT, E adj. Humiliant, dégradant : *Langage abaissant.*

ABAISSE n. f. (déverbal de *abaisser*). Pâte que l'on amincit en l'étendant avec le rouleau : *L'abaisse forme la croûte de support d'un grand nombre de pâtisseries.*

ABAISSÉ, E adj. Hérald. Se dit : 1° de toute pièce placée au-dessous de la place que la règle héraldique lui assigne ; 2° des ailes (vol) qui, au lieu d'être étendues, se dirigent vers la pointe de l'écu.
— Géol. *Lèvre abaissée*, ensemble des couches qui se trouvent sur le bord affaissé d'une faille.

ABAISSÉE n. f. *Abaissée d'ailes*, mouvement de l'oiseau qui abaisse ses ailes, ce qui constitue l'un des deux mouvements alternés dont l'ensemble est le vol*. ‖ *Par extens.* Distance parcourue par un oiseau entre deux abaissées d'ailes successives.

ABAISSE-LANGUE n. m. invar. Méd. Palette que l'on emploie en médecine pour abaisser la langue et examiner l'intérieur de la bouche ou la gorge.

ABAISSEMENT n. m. Action d'abaisser, de faire descendre ; état de ce qui est abaissé : *L'abaissement d'une manette.* ‖ Diminution de hauteur : *L'abaissement d'un mur.* ‖ *Par extens.* Diminution d'intensité ou de valeur : *L'abaissement de la voix, du prix, des denrées.* ‖ — *Fig.* Affaiblissement de pouvoir, d'autorité, etc. : *Votre élévation fait mon abaissement* (A. France). ‖ Degré, rang inférieur : *Pour éviter à son fils le désagrément de voir sa mère dans un pareil abaissement de condition, elle avait pris le nom de madame Charlotte* (Balzac). ‖ Humiliation : *Dans mon abaissement je mettrai mon orgueil* (Hugo). *Je savoure une voluptueuse revanche de déboires mal définis et de mes longs abaissements hypocritement endurés* (A. Arnoux).
— Astron. *Abaissement de l'horizon*, angle sous lequel l'horizon est vu d'un point de station en dessous du plan horizontal de cette station. (On dit aussi DÉPRESSION DE L'HORIZON.) [V. part. *encycl.*]
— Géol. *Abaissement d'axe* ou *abaissement de charnière*, région plus basse dans la charnière d'un pli.
— Math. Action de diminuer de une ou plusieurs unités le degré d'une équation.
— Physiq. Diminution de la valeur d'une grandeur. ‖ *Abaissement du baromètre*, diminution de hauteur de la colonne mercurielle. ‖ *Abaissement de température*, refroidissement. ‖ *Abaissement du son*, se dit en acoustique lorsque celui-ci devient plus grave.
— Théol. *Abaissement du Christ*, état du Fils de Dieu incarné, problème discuté surtout entre théologiens protestants.
— ENCYCL. Astron. Les éléments qui interviennent dans la valeur de l'*abaissement de l'horizon* x sont, d'une part, l'altitude h du point de station A, et, d'autre part, la réfraction* atmosphérique. Cette dernière est variable suivant les conditions météorologiques et, pratiquement, suivant les heures de la journée. En première approximation et dans des conditions moyennes, on peut utiliser pour calculer x la formule approchée (h étant exprimé en mètres)

$$x = 0{,}52\sqrt{h} \text{ (en millièmes)}$$
$$= 1{,}78\sqrt{h} \text{ (en minutes sexagésimales).}$$

La correction correspondante est appliquée notamment aux observations faites avec un sextant à partir du pont d'un navire situé à h mètres au-dessus du niveau de la mer. La distance horizontale $aB = s$ est donnée en kilomètres par la formule approchée

$$s = 3{,}87\sqrt{h}$$

On trouve ainsi, par exemple, que la portée horizontale d'un phare d'altitude 60 m est de 30 km.

ABAISSE-PAUPIÈRE n. m. invar. Ophtalmol. Instrument de chirurgie qui sert à abaisser la paupière.

ABAISSER v. tr. (de *baisser*). Faire descendre : *Abaisser un store. Un pâtre sur sa flûte abaissant sa paupière* (Hugo). — Diminuer la hauteur d'une chose : *Abaisser un parapet.* ‖ *Par extens.* Diminuer l'intensité, la valeur, etc. : *On a abaissé le prix du pain, le niveau des études.* ‖ — *Fig.* Affaiblir la force ; humilier, avilir : *Il a abaissé ses prétentions. La douleur abaisse, humilie, porte à blasphémer* (Renan).
— Fauconn. *Abaisser un oiseau*, rationner l'oiseau afin de le rendre plus obéissant et moins fier.
— Math. *Abaisser un chiffre*, v. DIVISION. ‖ *Abaisser une équation*, réduire à un moindre degré une équation donnée. (Lorsque le premier membre d'une équation, dont le second

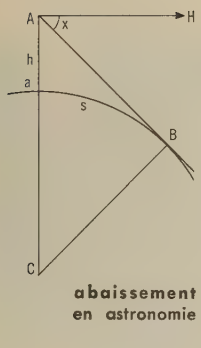

abaissement en astronomie

Phot. Viollet.

est égal à 0, peut se décomposer en facteurs rationnels, il suffit de résoudre les équations formées en égalant ces facteurs à 0.) ‖ *Abaisser une perpendiculaire*, tirer une perpendiculaire à une droite, d'un point pris en dehors de cette droite.

— Mus. Transposer une note ou un accord vers le grave, un morceau de musique au-dessous du ton où il était écrit primitivement.

— Pâtiss. *Abaisser la pâte*, l'amincir en l'étendant avec le rouleau.

— Syn. : *avilir, dégrader, humilier, rabaisser, rabattre, ravaler.*

— ***S'abaisser*** v. pr. Devenir plus bas, s'incliner, descendre : *Les sourcils, d'abord relevés, s'abaissent peu à peu* (G. Duhamel). *Pour me regarder, tes yeux s'abaissent* (Gide). ‖ Perdre de sa force : *La voix doit s'abaisser aux fins de phrases.* ‖ — *Fig.* Perdre sa fierté, sa hauteur morale ou intellectuelle ; déchoir : *Il ne convient pas de s'abaisser pour plaire* (J.-P. Sartre). *Je ne n'abaisserai pas jusqu'à prendre la peine de me justifier* (Courteline).

ABAISSEUR adj. et n. m. Anat. Se dit d'un muscle dont la fonction est d'abaisser une des parties sur lesquelles il est fixé. (Les principaux *muscles abaisseurs* sont : le sourcilier, le muscle myrtiforme, le triangulaire des lèvres, le carré du menton, le digastrique, le mylo-hyoïdien.)

ABAJOUE n. f. (croisement de *joue* et de *balèvre*). Poche formée par un repli de la muqueuse, de chaque côté de la cavité buccale de certains animaux (singes, chauves-souris).

ABAKAN, riv. de l'U. R. S. S., qui prend sa source en Sibérie occidentale, au pied de l'Altaï, et se jette dans l'Ienisseï ; 300 km.

ABAKAN, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie, au confluent de l'Abakan et de l'Ienisseï ; 30 000 hab. Industries du bois et industries alimentaires.

ABALESSA, oasis du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. d'Ouargla), dans l'ouest du Hoggar. Tombe (du IVe s.) de Tin Hinane, aïeule commune des Touaregs.

ABALOURDIR v. tr. *Fam.* Rendre stupide : *Je suis lasse, je m'abalourdis* (Huysmans).

ABANCAY, v. du Pérou, ch.-l. du départ. de l'Apurímac, dans les Andes ; 7 400 hab. Située à 2 500 m d'alt., la ville est le marché d'une région de culture de canne à sucre.

ABANCOURT (Charles de Franqueville d'), noble français (Douai 1758 - Versailles 1792), neveu de Calonne. Ministre de la Guerre (juill. 1792), il fut mis en accusation pour avoir organisé, le 10 août, la défense des Tuileries, et massacré à Versailles avec d'autres prisonniers (9 sept. 1792).

ABANDON n. m. (anc. fr. *à bandon*, à la merci de, *bandon* étant d'origine germ.). Action de renoncer à la possession de, de remettre aux mains de : *Faire abandon de ses biens à la communauté. Un parfait abandon à Dieu.* ‖ Action de délaisser, de renoncer à ; résultat de cette action : *L'abandon, par les Français, de la rive droite du fleuve* (J. Romains). *Il mourut dans l'abandon et la misère.* ‖ Absence d'apprêt, d'effort, de calcul ; laisser-aller gracieux : *Des gestes qui s'encanaillent dans les instants d'abandon* (R. Rolland). *Te voir danser en cadence, belle d'abandon* (Baudelaire). ‖ — *Fig.* Confiance entière : *Parler avec un complet abandon.* ‖ Oubli : *Abandon de soi-même.*

— ***A l'abandon*** loc. adv. Sans soins, sans protection, etc. : *Laisser ses enfants à l'abandon.* ‖ Dans le désordre, dans la confusion : *Laisser aller ses affaires à l'abandon.*

— Banq. et Bours. Acte par lequel l'acheteur renonce à un marché conclu en consentant à payer la prime.

— Dr. Renonciation à un droit. ‖ Etat d'une chose sur laquelle le propriétaire néglige d'exercer son droit. ‖ Action de quitter un lieu où l'on est tenu de séjourner ou de résider : *Abandon du domicile conjugal.* ‖ *Abandon de poste*, v. part. *encycl.*

— Dr. mar. Acte par lequel l'armateur d'un navire gravement avarié le laisse en toute propriété aux assureurs contre le paiement de l'indemnité d'assurance. (Il appartient alors aux assureurs de prendre toutes les mesures pour récupérer le navire endommagé. Dans ce cas, l'armateur doit remettre aux assureurs un avis de délaissement*.)

— Dr. pén. Action de délaisser une ou plusieurs personnes à l'égard desquelles on est tenu à une obligation matérielle ou morale (*abandon de famille*), un enfant ou une personne hors d'état de se défendre (*abandon d'enfant* ou *d'infirme*). [V. part. *encycl.*] ‖ Contravention de simple police commise par toute personne laissant, sans surveillance, sur la voie publique des animaux ou des matériaux entravant la circulation, des produits d'usage dangereux ou des armes.

— Dr. rom. *Abandon noxal*, v. noxal.

— Escr. *Abandon de l'épée*, mouvement par lequel on quitte le fer, soit en marchant, soit en prenant le plus long pour aller aux parades.

— Sports. Acte de celui qui renonce à poursuivre une compétition.

— Sylvic. Ensemble des arbres d'une exploitation qui doivent être abattus.

— Encycl. Dr. L'*abandon* est la faculté, laissée sous certaines conditions, de s'affranchir des charges grevant une chose sur laquelle on a un droit réel, soit en renonçant à ce droit au profit d'une personne déterminée, soit en remettant l'objet en question à ses créanciers, à charge de le vendre afin de s'en répartir le prix : abandon de mitoyenneté*, abandon de biens (v. héritier), abandon d'actif (v. faillite), abandon de communauté*, etc.

— Dr. pén. *Abandon d'enfant ou d'infirme.* Le délaissement en un lieu quelconque d'un enfant ou d'un infirme hors d'état de se protéger eux-mêmes en raison de leur état physique ou mental est puni d'emprisonnement. Le coupable peut encourir une peine de réclusion ou de travaux forcés si le délaissement a provoqué une maladie de plus de vingt jours ou une infirmité permanente. Lorsque le délaissement entraîne la mort, il est assimilé à un meurtre. Est punissable de prison et d'amende quiconque — dans une intention de lucre — encourage les parents ou les futurs parents à abandonner leur enfant, apporte ou tente d'apporter son entremise pour faire recueillir ou adopter un enfant.

Abandon de famille. Le délit d'abandon de famille, puni de prison et d'amende, de privation temporaire des droits civiques, civils et de famille, et, éventuellement, de la déchéance de la puissance* paternelle, est commis : par le mari qui, sans motif grave, abandonne pendant plus de deux mois sa femme qu'il sait enceinte ; par le père ou la mère de famille qui, sans motif grave, abandonne le foyer conjugal pendant plus de deux mois et s'abstient des devoirs — tant moraux que matériels — nés de la puissance paternelle et de la tutelle* légale ; par la personne condamnée en justice à verser une pension alimentaire à son conjoint, à un descendant ou à un ascendant, et qui omet, volontairement, pendant plus de deux mois, de fournir la totalité des subsides ou d'acquitter la totalité de la pension alimentaire fixée par jugement. L'insolvabilité qui résulte de l'inconduite habituelle, de la paresse ou de l'ivrognerie ne constitue pas une excuse valable pour le débiteur.

Les père et mère qui, par de mauvais traitements, des exemples d'ivrognerie habituelle ou d'inconduite notoire, par un défaut de soins ou par un manque de direction, compromettent la santé, la sécurité ou la moralité d'un ou plusieurs de leurs enfants commettent un abandon moral qui peut être puni de prison et d'amende et être sanctionné par la déchéance de la puissance paternelle.

— Just. mil. En matière militaire, l'*abandon de poste* est l'infraction (crime ou délit) commise par le militaire qui quitte sa faction, son quart, son bâtiment ou plus généralement l'endroit où il a été placé, par ses chefs, pour accomplir une mission. Cette infraction, sanctionnée par les codes de justice militaire, est punie de mort si elle a été accomplie en présence de l'ennemi. Par extension, on donne le nom d'*abandon de poste* au délit commis par un civil requis par les pouvoirs publics et qui abandonne la mission qui lui est confiée ou qui ne rejoint pas son poste.

ABANDONNATAIRE n. Dr. Personne au profit de qui est fait un abandon de biens par un créancier.

ABANDONNATEUR, TRICE n. Dr. Personne qui fait un abandon de biens.

ABANDONNÉ, E n. Celui, celle qui est sans secours, sans soutien : *Pauvre abandonné, tu seras des nôtres* (Maupassant).

— Langue class. et littér. Adj. et n. Qui a perdu toute pudeur : *Les libertins [...] mêlaient une liberté de mœurs abandonnée, honteuse, à quelques lueurs faibles de la liberté de penser* (Michelet). *J'aime fort la beauté qui n'est point profanée, | Et ne veux point brûler pour une abandonnée* (Molière).

ABANDONNEMENT n. m. Langue class. et littér. Renoncement à : *Une tendresse qui allait jusqu'à la soumission et l'abandonnement de toute volonté* (Voltaire). ‖ Etat d'une personne délaissée : *Dans l'abandonnement où je me suis trouvée* (Molière). ‖ — *Fig.* Laisser-aller, dérèglement, licence : *Elle se sentait prise [...] d'un abandonnement d'elle-même, comme envahie par une ivresse* (Maupassant).

— Dr. *Contrat d'abandonnement*, contrat par lequel une personne se libère d'une obligation en remettant des biens qui lui appartiennent à ses créanciers, à charge pour ceux-ci de les vendre et de se payer sur leur prix.

ABANDONNER v. tr. Laisser au pouvoir, à la discrétion de quelqu'un ; confier, céder : *Abandonner le pouvoir à un ministre.* [Le pardessus] *a été sur le dos de mon père avant de m'être abandonné* (Vallès). *M'abandonnant le soin de certaines missions délicates* (M. Aymé). ‖ Laisser au pouvoir de quelque chose, livrer à : *Abandonner une barque au courant. Mon esprit demeure tout abandonné à la distraction* (A. Breton). *Il abandonnait ses pensées à leur mouvement naturel* (Gide). ‖ Renoncer à : *Abandonner la lutte. Tout ce que j'ai entrepris, j'ai dû l'abandonner* (J.-P. Sartre). ‖ Laisser sans secours ; se séparer de quelqu'un : *Ses forces l'abandonnèrent* (Colette). *M. l'abbé Coignard, qu'il convenait de ne point abandonner en ce danger pressant [...]* (A. France). *Une misérable qui abandonne son enfant pour courir après un amant !* (R. Rolland). ‖ Laisser aller, lâcher, ne plus retenir : *Abandonner les rênes, les étriers. Ce bout de sein, [...] la petite bouche l'abandonne, rassasiée* (G. Duhamel). ‖ Quitter quelque chose, laisser vacant : *Abandonner son poste. Une carrière abandonnée.*

— Fauconn. *Abandonner un oiseau*, lâcher l'oiseau de chasse dans la campagne pour le détendre quelques instants.

— Mar. *Abandonner son bâtiment*, le quitter après avoir sauvé l'équipage ; en faire le délaissement aux assureurs. ‖ *Abandonner une ancre*, la laisser au fond de l'eau après avoir filé la chaîne par le bout ou l'avoir coupée.

◆ V. intr. Sports. Renoncer à poursuivre une compétition.

— Syn. : *délaisser, déserter, quitter, renoncer.*

— ***S'abandonner*** v. pr. Ne plus lutter, perdre courage : *Un enfant à bout de résistance et qui déjà s'abandonne* (F. Mauriac). ‖ Se donner, en parlant d'une femme : *Et défaillante [...] et se cachant la figure, elle s'abandonna* (Flaubert). ‖ *S'abandonner à*, se livrer à, se laisser aller à : *Ses fines mains [...] s'abandonnant aux miennes* (J. Romains) ; et, au *fig.* : *S'abandonner à sa douleur. On n'exige pas d'eux* [les écrivains d'aujourd'hui] *qu'ils s'abandonnent au lyrisme* (J.-P. Sartre).

ABANILLA, v. d'Espagne (prov. de Murcie), au N.-E. de Murcie ; 8 600 hab. Vins ; fruits.

ABANO TERME, bourg d'Italie, en Vénétie (prov. de Padoue) ; 8 377 hab. (2 995 aggl.). Il revendique contre Padoue d'avoir donné le jour à Tite-Live. Eau thermale chlorurée sodique, radio-active, utilisée contre les affections rhumatismales. C'est l'ancienne *Aquae Aponi* ou *Patavinae Aquae* des Romains.

ABANTES. Géogr. anc. Peuple de l'Eubée, qui prit part à la guerre de Troie.

ABANTIADES, descendants d'Abas, roi d'Argos ; en particulier, Acrisios ou Persée, Atalante ou Danaé.

ABANTIDAS, tyran de Sicyone, après le meurtre de Clinias, père d'Aratos (264 av. J.-C.). Il fut assassiné à son tour en 251.

ABANTIDE, en gr. **Abantis**. Géogr. anc. Nom donné parfois à l'Eubée, habitée par les Abantes après l'invasion thessalienne.

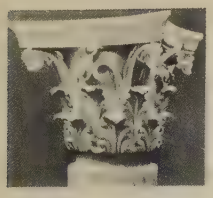

abaque

ABANTO Y CIÉRVANA, district minier d'Espagne (Biscaye), au N.-O. de Bilbao ; 9 330 hab. Mines de fer en voie d'épuisement.

ABAQA KHÂN ou **ABAKA HAN,** 2e khân mongol de la Perse, né en 1234. Fils et successeur de Hülägü, il régna sur la Perse de 1265 à 1282 ; il repoussa l'invasion des Mongols de Transoxiane en 1270, mais fut défait par les mamelouks près d'Albistân en 1277 et en Syrie en 1281.

ABAQUE n. m. (lat. *abacus*, du gr. *abax*, tablette, tailloir, etc.). Archit. Tailloir, tablette formant la partie supérieure du chapiteau d'une colonne. (V. part. *encycl.*)

— Antiq. Tablette munie d'un cadre de métal ou de bois dans lequel on nivelait du sable fin sur lequel on traçait des figures. ‖ Planchette rectangulaire munie de boules qui servaient à compter. (Au Moyen Age, dans le cycle des sept Arts libéraux, c'est l'attribut habituel de l'Arithmétique.) [V. part. *encycl.*] ‖ Table carrée ; dessus de table. ‖ Plaque incrustée dans les édifices. ‖ Chez les Grecs, table placée dans le sanctuaire et destinée à recevoir les offrandes ; chez les Romains, buffet.

— Math. Machine à calculer constituée par une tablette divisée en colonnes correspondant aux divers ordres d'unités et facilitant la résolution des opérations élémentaires de calcul digital. (V. BOULIER.) ‖ Système de lignes tracées sur un plan et permettant d'effectuer certains calculs numériques. ‖ Table graphique à systèmes figuratifs cotés. (V. NOMOGRAPHIE.)

— ENCYCL. Antiq. et Math. L'*abaque* des Romains était une table divisée en un certain nombre de rainures parallèles où glissaient des boutons mobiles. La première était affectée aux unités ; les suivantes aux dizaines, aux centaines, etc. Depuis un temps immémorial, les Chinois et les Tatars possèdent une machine analogue, nommée *souwanpan*. Cette machine a été introduite en Russie vers la fin du Moyen Age par les Mongols, et importée en 1812 dans notre pays, où elle est employée dans les écoles sous le nom de *boulier-compteur*.

L'abaque est employé en Chine et au Japon, à l'exclusion presque totale des opérations de calcul écrites. L'abaque sino-japonais est un cadre oblong comportant un certain nombre de tiges de fer divisées en deux parties par une barre transversale, sur lesquelles sont enfilées des balles rondes, cinq d'un côté de la barre, qui représentent des unités, et une ou deux de l'autre côté, qui valent 5 unités. Les balles de chaque tige représentent des unités dix fois plus grandes que celles de la tige immédiatement inférieure. Les Chinois et les Japonais font avec l'abaque non seulement les opérations simples, mais même les extractions de racines ; l'inconvénient du procédé est que la vérification est impossible.

— Archit. Carré et très simple dans l'ordre dorique, l'*abaque* s'enrichit de moulures dans l'ionique et s'incurve dans le corinthien. A l'époque gallo-romaine, il reprend sa première simplicité. Dans l'architecture du Moyen Age, il joue un rôle important ; il renforce l'encorbellement ou chapiteau, qui équilibre le porte-à-faux du sommier sur la colonne.

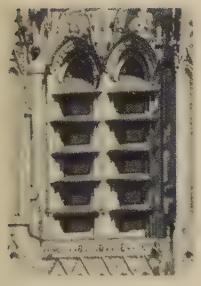

abat-son

ABAQUESNE (Maclou), potier rouennais du XVIe s. Premier potier connu de la fabrique rouennaise, il exécuta en 1542, pour le château d'Ecouen, des carreaux de faïence émaillés et des plaques de revêtement, les uns et les autres longtemps attribués à Bernard Palissy (musée de Cluny).

ABARBANEL. V. ABRAVANEL.

ABARCA (Joaquín), prélat espagnol (1780-1844), l'un des chefs du parti de don Carlos dans sa lutte contre Isabelle II ; banni, il mourut au couvent de Lanzo, près de Turin.

ABARIM. Géogr. anc. Chaîne de montagnes située entre la mer Morte et le plateau de Moab. Sur l'un de ses sommets, le Nébo, Moïse contempla la Terre promise, avant de mourir.

À-BAS n. m. Ensemble des chantiers d'exploitation et des voies de circulation qui se trouvent au fond d'une ardoisière. ‖ *Ouvrier d'à-bas,* ouvrier qui travaille au fond d'une ardoisière.

ABAS [bas] n. m. Métrol. Poids utilisé en Iran pour peser les perles. (Il vaut 0,145 8 g et se divise en 4 grains.)

ABAS, héros éponyme des Abantes, fils de Poseidon et de la nymphe Aréthuse. — Fils de Lyncée et d'Hypermnestre et petit-fils de Danaos. Roi des Argiens et aïeul de Persée. — Devin, fils de Mélampous, qui avait une statue dans le temple de Delphes.

ABASCAL Y SOUSA (José Fernando), général espagnol (Oviedo 1743 - Madrid 1821). Vice-roi du Pérou en 1804, il résista aux révolutionnaires et fut rappelé par Ferdinand VII en 1816.

ABASGES, en gr. **Abaskhoi.** Géogr. anc. Peuple de Colchide, signalé par Arrien et d'où descendraient les modernes Abkhazes.

ABASIE n. f. (*a* priv., et gr. *basis,* marche). Neurol. Perte partielle ou totale de la marche, sans trouble de la force musculaire ni de la sensibilité. (S'associe souvent à l'astasie.)

ABASKOKERKÈTES adj. f. pl. Linguist. *Langues abaskokerkètes,* groupe de langues caucasiennes du Nord, comprenant le tchétchène, l'ingouche et le bats.

ABASOURDIR [zur] v. tr. (de l'anc. franç. *basourdir,* tuer, de l'arg. *basir*). Etourdir par un grand bruit : *Christophe, abasourdi par sa volubilité et par son bruit, n'entendait qu'à demi* (R. Rolland). ‖ — *Fig.* et *fam.* Jeter dans la stupeur, consterner, accabler : *Cette réponse m'abasourdit. L'alpiniste reste abasourdi, muet, le comble chez lui de la stupéfaction* (A. Daudet).

ABASOURDISSANT, E [zur] adj. Qui est propre à abasourdir, à étourdir : *Un bruit abasourdissant.*

ABASOURDISSEMENT [zur] n. m. Etourdissement. ‖ — *Fig.* Stupéfaction, consternation : *Cette nouvelle l'a jeté dans un abasourdissement complet.*

ABAT n. m. (déverbal de *abattre*). *Pluie d'abat,* averse, forte pluie.

— ***Abats*** n. m. pl. Bouch. Ensemble des parties comestibles du cinquième quartier des animaux de boucherie. (On distingue les *abats blancs,* échaudés à l'eau bouillante avant d'être utilisés en cuisine [tête, pieds, panse], et les *abats rouges,* qui ne subissent aucun traitement [foie, cœur, rate, langue, cervelle].)

ABATAGE. V. ABATTAGE.

ABATANT. V. ABATTANT.

ABÂTARDI, E adj. Dégénéré, avili.

— Bot. Se dit d'une plante dégénérée par suite d'hybridation fortuite.

ABÂTARDIR v. tr. Faire dégénérer, faire perdre sa valeur, avilir : *Il est des victoires qui exaltent, d'autres qui abâtardissent* (Saint-Exupéry).

— ***S'abâtardir*** v. pr. Dégénérer, s'avilir : *Maudit comme le vice où l'on s'abâtardit* (Hugo).

ABÂTARDISSEMENT n. m. Dégénérescence, corruption, altération : *On frémit en pensant aux suites d'unions pareilles au triple point de vue de la criminalité, de l'abâtardissement de la race et des mauvais ménages* (Balzac).

ABAT-CARRAGE n. m. Sell.-maroq. Action d'abat-carrer les cuirs. ‖ Pl. *des* ABAT-CARRAGES.

ABAT-CARRE n. m. Sell.-maroq. Outil de coupe servant à préparer la finition d'une tranche de cuir. ‖ Pl. *des* ABAT-CARRES.

ABAT-CARRER v. tr. Sell.-maroq. Supprimer, à l'aide d'un abat-carre, la partie de cuir rendant les arêtes de tranche trop vives.

ABATÉE. V. ABATTÉE.

ABAT-FEUILLE n. m. ou **ABAT-FEUILLES** n. m. Imprim. Dispositif qui maintient la feuille sur le cylindre de la presse. ‖ Pl. *des* ABAT-FEUILLES.

ABAT-FOIN n. m. invar. Ouverture permettant de descendre directement le foin du grenier dans l'étable.

— ENCYCL. Le plus simple des *abat-foin* est constitué par une trappe dans le plancher du grenier ; il est remplacé souvent par un coffre, avec panneau mobile et vertical, pouvant descendre jusque dans l'étable et servir de réserve. Si ce coffre est prolongé jusqu'au toit, il peut servir de cheminée d'aération.

ABATIS. V. ABATTIS.

ABAT-JOUR n. m. invar. Réflecteur, le plus souvent conique ou tubulaire, en papier, en métal, en étoffe, en porcelaine ou en verre opaque, que l'on adapte à une lampe pour en rabattre et diriger la lumière. (V. part. *encycl.*) ‖ Visière qui garantit les yeux de la lumière : *La vieille demoiselle Michonneau gardait sur ses yeux fatigués un crasseux abat-jour de taffetas vert* (Balzac). ‖ *En abat-jour,* rabattu : *Elle portait un chapeau tonkinois avec demi-voilette en abat-jour* (M. Aymé).

— Constr. Volet incliné : *Abat-jour à persiennes.* ‖ Fenêtre dont l'ébrasement s'étend de tous côtés, de sorte qu'elle présente une ouverture plus grande à l'intérieur qu'à l'extérieur. (Ce genre de fenêtre laisse pénétrer plus de lumière.) ‖ Appareil appliqué aux fenêtres des prisons pour interdire aux prisonniers toute communication avec le dehors.

— ENCYCL. Le principe de l'*abat-jour* remonte au XVIIe s. Cité sous le nom de *garde-vue* dès 1750, il prit son nom actuel dans la seconde moitié du XIXe s. La forme et la matière de l'abat-jour suivirent de très près la mode ; souvent en opaline au XIXe s., en tissu épais au début du XXe s., il a été depuis en métal perforé, en papier, en tissu, etc.

ABAT-L'OISEAU n. m. invar. Mœurs et cout. Cérémonie des chevaliers de l'arc* effectuée au printemps pour désigner le « roi ». (L'abat-l'oiseau gagné trois années consécutives donne au roi le titre d'*empereur.*)

ABATON (« l'Inaccessible »), nom grec d'un sanctuaire d'Osiris, dans l'île de Biggé, au S. d'Assouan, près de Philae. C'était une tombe d'Osiris cachée sous un tertre planté d'arbres. Des autels, dans le bois sacré environnant, étaient desservis par le clergé d'Osiris, à chaque fête du dieu.

ABAT-SON ou **ABAT-SONS** n. m. invar. Chacune des lames inclinées de haut en bas et de l'intérieur vers l'extérieur, posées dans les baies des clochers pour renvoyer le son ou les sons vers le sol : *Traditionnellement construits en bois et recouverts de plomb ou d'ardoise, les abat-son sont aujourd'hui en béton armé.*

ABATTABLE adj. Qui peut être abattu.

ABATTAGE n. m. Action d'abattre, de faire tomber (en coupant, en tuant, etc.) : *Abattage des arbres, du gibier.* ‖ *Pop.* Travail rapidement exécuté. ‖ — *Fig.* et *fam.* Entrain, brio : *Une actrice qui a de l'abattage.* ‖ *Pop.* Réprimande sévère : *Recevoir un abattage.* ‖ Critique sévère : *Cet article* [...] *paraît le jour même de la mise en vente du volume ; comme déjà précédemment son abattage des « Caves »* [du Vatican] (Gide).

— REM. L'Académie a adopté en 1932 la graphie *abattage* au lieu de *abatage.*

— Art vétér. Action d'abattre, de coucher et de maintenir sur la paille les grands animaux domestiques, afin de leur faire subir quelque opération.

— Bouch. Action de tuer les animaux destinés à la consommation. (V. part. *encycl.*)

— Carr. et Min. Action de détacher du gisement, en le disloquant, le charbon, le minerai ou la pierre : *L'abattage est l'acte essentiel de l'exploitation des mines.* ‖ Ensemble des opérations faites dans ce dessein, et comprenant le forage des mines, le bourrage et le tir.

— Comm. *Vente à l'abattage,* système de vente qui repose essentiellement sur la nécessité de vendre vite et par grandes quantités, et qui, de ce fait, conduit souvent à sacrifier la qualité.

— Constr. Action d'enlever l'excédent d'une pierre formant saillie. ‖ Châssis mobile d'une devanture de boutique, s'ouvrant de bas en haut et s'attachant au plancher. ‖ *Abattage de retombée,* taille biaise sur assise en pierre pour former sommier et servir de butée à un arc ou plate-bande.

— Jeux. Au baccara, action d'abattre son jeu, en parlant du banquier ou du ponte qui possède 8 ou 9 d'entrée. ‖ Série de cartes abattues.

— Manut. Action de soulever une charge avec un levier.

— Mar. *Abattage en carène,* opération par laquelle on incline sur un côté, de manière

à mettre à découvert l'autre côté de la carène, un navire dont les fonds ont besoin de réparation. (On procède ainsi lorsque le navire ne peut pas pénétrer dans un bassin de radoub. Cette manœuvre ne se fait plus guère qu'avec de petits bâtiments, depuis que l'on trouve des cales sèches sur tous les points du globe.)

— Sylvic. V. part. *encycl.*

— Technol. Chez les tailleurs, longueurs d'un vêtement.

— Text. Opération qui consiste, dans les machines de bonneterie, à faire tomber sur le tricot précédemment fabriqué une nouvelle rangée de mailles. ‖ *Came d'abattage*, came qui commande mécaniquement l'abattage dans les machines de bonneterie. ‖ *Platine d'abattage*, petite pièce plate, en acier découpé, intervenant pour faciliter l'abattage dans les métiers de bonneterie à aiguilles à bec.

— ENCYCL. Bouch. ● *Abattage des bœufs.* Les procédés d'abattage des bœufs sont : 1° l'emploi du merlin anglais ; 2° l'emploi du pistolet automatique ; 3° l'égorgement ; 4° l'énervation ; 5° l'emploi du masque frontal à cheville percutante. Les deux premiers procédés sont les plus employés. Dans le pistolet automatique, on utilise la force d'expansion des gaz pour projeter hors du canon un tube emporte-pièce analogue à celui du merlin. L'emploi du pistolet est le procédé d'abattage le plus sûr.

L'égorgement n'est guère utilisé que chez les israélites. Ceux-ci n'assomment jamais les bestiaux : un sacrificateur les saigne suivant les rites du culte hébraïque.

L'assommement peut être complété ou remplacé par l'énervation, ou « énucage », qui consiste à sectionner le bulbe à l'aide d'un stylet.

Le dernier procédé d'abattage consiste à emprisonner la tête de l'animal dans un masque au milieu duquel, à hauteur convenable, est encastré un boulon en pointe ou à emporte-pièce. Sous le coup de maillet, le boulon perfore la boîte crânienne.

● *Abattage des porcs.* Dans les petits abattoirs, on assomme d'abord les porcs d'un coup de maillet, puis on les renverse sur le côté droit et on les égorge, en les maintenant dans cette position. Dans les abattoirs industriels, les porcs sont souvent électrocutés avant d'être égorgés. L'anesthésie peut également être obtenue en utilisant le gaz carbonique.

● *Abattage des veaux et des moutons.* Pour abattre les veaux, on les couche de flanc sur une table et on leur fait au cou une large entaille jusqu'à la vertèbre atlas. La pointe du couteau sectionne en outre la moelle épinière à ce niveau. Quant aux moutons, ils sont couchés sur une table sans être attachés, le ventre en l'air et la tête pendante ; puis le garçon boucher les égorge, et leur renverse la tête fortement en arrière pour rompre la moelle épinière.

— Sylvic. L'*abattage* des broussailles et menus brins se fait à la serpe ; celui des bois taillis s'exécute à la hache et se fait rez terre suivant une coupe franche et légèrement inclinée, afin de soustraire la souche aux effets de l'eau pluviale qui la ferait pourrir. L'abattage des futaies, auquel on procède pendant le repos de la végétation, c'est-à-dire de novembre à fin mars, est plus difficile et réclame un outillage spécial.

Après avoir entaillé circulairement le tronc de l'arbre pour en réduire l'empattement, on pratique une entaille de direction, suivant laquelle l'arbre devra s'incliner dans sa chute. On fait usage ensuite du passe-partout, que deux ouvriers manœuvrent horizontalement, le plus près possible du sol : le trait de scie, ouvert à l'opposé de l'entaille de direction, est poussé parallèlement à celle-ci. Quand il est assez profond, des coins de bois dur ou de fer sont introduits dans la fente et forcés progressivement pour soulever l'arbre et faciliter l'avancement de la scie.

Les principaux dispositifs proposés ou appliqués pour réaliser l'abattage mécanique comportent l'un des organes coupants ou tranchants ci-après : scie alternative (sectionnant le tronc par un mouvement de va-et-vient), plateau de scie circulaire (disposé à l'extrémité d'un bras), ciseau mécanique léger (déplaçable, faisant une section nette, mais exigeant l'emploi de l'air comprimé), tarière (montée, avec le moteur électrique qui la commande, sur un petit chariot qu'on fixe au tronc de l'arbre ou tout près de lui ; la mèche de l'outil décrit un arc de cercle et fait une saignée dans le tronc), chaînes fraiseuses de différentes formes (dans lesquelles l'outil tranchant n'agit plus par perçage, comme les mèches, mais transversalement en mortaisant le pied de l'arbre par le travers), scie-rabot (chaîne formée de maillons portant des dents-couteaux et des lames-rabots).

On abat aussi les arbres par le procédé appelé *coupe en pivotant*, qui consiste à ouvrir une tranchée autour du pied, à sectionner successivement toutes les racines, puis finalement le pivot central. On utilise parfois aussi des cartouches de dynamite, que l'on introduit dans des trous percés de distance en distance sur le pourtour du tronc ou réparties extérieurement suivant un cordon qui ceinture le tronc. Une mèche met le feu simultanément à toutes les cartouches et l'arbre est coupé. Ces méthodes présentent quelques dangers. Les souches demeurées dans le sol sont extraites ultérieurement par différents procédés (*essouchage*) ou abandonnées à la décomposition.

ABATTANT n. m. Partie mobile d'un meuble, disposée de manière à pouvoir être levée ou rabattue (à partir du XVIIIe s., ce terme désigne une forme de meuble encore répandue dans l'ameublement moderne) : *secrétaire, bureau à abattant.* ‖ Volet mobile ou châssis servant à donner plus ou moins de jour dans les boutiques.

— REM. L'Académie a adopté en 1932 la graphie *abattant* au lieu de *abatant*.

ABATTÉE ou **ABATÉE** n. f. Mouvement d'un navire qui change de route. ‖ Amplitude de ce mouvement : *Le navire fit une abattée de 15° sur la droite.* ‖ Mouvement d'un navire à voiles qui s'écarte du lit du vent. (Contr. AULOFFÉE.)

— Aéron. Rupture d'équilibre d'un avion en vol horizontal, survenant à la suite d'une perte de vitesse : *Dans une abattée, l'avion tombe sur le nez, entraîné par le poids du moteur.*

ABATTEMENT n. m. Action d'abattre, de s'abattre (rare) : [Les corbeaux] *tombent, d'un seul et même abattement d'ailes, sur le sol gris* (Loti). ‖ — *Fig.* Diminution considérable des forces physiques ; prostration : *Les convalescents gardent longtemps un certain abattement.* ‖ Affaiblissement mental ; découragement profond dû à un revers : *Peu à peu, l'espèce d'énergie qu'Arsène avait trouvée dans la vivacité de sa douleur fit place à un abattement stupide* (Mérimée).

— Constr. Action d'abattre une partie d'assise en pierre.

— Dr. fisc. Fraction de la matière imposable exemptée de l'impôt. (V. part. *encycl.*)

— Légis. soc. *Abattement de zone*, v. PRESTATION (*Prestations familiales*) et SALAIRE.

meuble à **abattant**

ABATTAGE

abattage à la cognée

sylviculture

à la scie électrique

boucherie 1. Ouverture du porc et enlèvement des viscères ; 2. Décollement de la peau (ou habillage) du mouton ; 3. Décollement de la peau du veau ; 4. Saignée verticale du bœuf ; 5. Refente du bœuf à la scie.

mine

abattage au marteau piqueur dans une mine de charbon

Phot. X, Delleuse, Charbonnages de France, C. C. A.

Dans son *Encyclopédie*, Diderot appelle cette scène d'**abattage** « la Tuerie où est représenté le boucher, les bras levés, prêt à assommer le bœuf, la tête fort basse ». *A droite*, une des salles des **abattoirs** de Marseille, où l'on peut tuer par jour 200 veaux, 400 bovins, 1 000 porcs, 1 800 moutons.

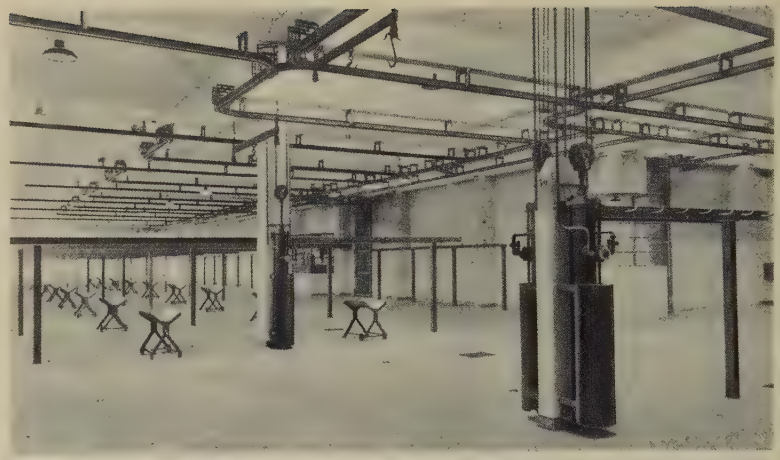

abat-voix chaire de la cathédrale de Strasbourg, XVe s.

— Syn. : *accablement, anéantissement, consternation, découragement, dépression, prostration.*

— Encycl. Dr. fisc. Dans le calcul de la surtaxe progressive, le système de l'*abattement à la base* consiste soit à soustraire de l'impôt une certaine fraction du revenu, fixée à une somme égale pour tous, ou variable suivant les charges de famille, soit à exonérer de l'impôt les seuls contribuables dont le revenu est inférieur à cette somme. Le régime fiscal des successions prévoit aussi l'application d'abattements à l'ensemble de la succession.

— Méd. L'*abattement* procède souvent d'une cause générale : une infection sévère, une intoxication en sont responsables. Il porte à la fois sur les fonctions physiques et intellectuelles. Pour le combattre, on emploie les stimulants généraux : café, alcool, et les médications du genre de l'éphédrine.

ABATTEUR n. m. Celui qui abat : *Abatteur d'arbres.*

— Loc. div. *Fig. Abatteur de besogne,* v. besogne. || *Abatteur de quilles,* v. quille.

ABATTEUSE n. f. Scie circulaire à moteur, que l'on utilise pour l'abattage des taillis.

ABATTIS [ti] n. m. Amas de choses abattues, et, *par anal.*, de personnes tuées : *C'est un abat(t)is de cadavres, un charnier de rois, de bourgeois* (Goncourt).

— Rem. L'Académie a adopté en 1932 la graphie *abattis* au lieu de *abatis*.

— Constr. Morceau de pierre abattu par un carrier. || Ensemble des décombres d'une construction démolie.

— Mil. Obstacle fait d'arbres abattus et fixés au sol : [L'armée] *s'était à la hâte fortifiée d'abat(t)is, de petits retranchements* (Michelet).

— Sylvic. Coupe faite dans un bois, dans une forêt : *Abattis de chênes.*

◆ N. m. pl. Pattes, tête, cou, ailerons, cœur, foie et gésier d'une volaille. || *Pop.* Mains et pieds : *Les pieds du genre de ceux que les peintres appellent des abat(t)is...* (Balzac).

— Loc. *Pop. Numéroter ses abattis,* s'assurer que l'on est indemne avant ou après une lutte, un danger.

ABATTOIR n. m. Etablissement dans lequel les bouchers et les charcutiers sont tenus d'abattre et de préparer les animaux destinés à la consommation.

— Encycl. Les *abattoirs* sont de deux types différents : le type ancien, que représente bien la tuerie particulière du boucher ou du charcutier des petites agglomérations et même encore, à l'heure actuelle, de certaines grandes villes ; le type moderne, dans lequel il est tenu bien plus rigoureusement compte des obligations de l'hygiène. Les abattoirs modernes comportent soit des salles d'abattage séparées (échaudoirs), soit de grands halls communs ; tous possèdent en outre des resserres pour les viandes (resserres pour un entreposage de quelques heures ou resserres frigorifiques pour une conservation de longue durée ; des bouveries, des bergeries, des porcheries, servant au logement des animaux destinés à l'abattage ; des brûloirs, des grilloirs pour le traitement des porcs ; une triperie, où sont préparés les abats ; des canalisations et des prises d'eau permettant les lavages abondants des salles et l'évacuation des impuretés ; enfin, des locaux pour le personnel dirigeant ou surveillant, et des installations spéciales pour l'inspection sanitaire des viandes. Dans la plupart des installations modernes, des rails aériens sillonnent les salles ; des treuils, des poulies, etc., facilitent le travail d'abattage et la manipulation des quartiers de viande. Certains abattoirs industriels, outre les ateliers spéciaux pour les porcs, comportent encore des aménagements nécessaires au travail complet de la charcuterie.

ABATTRE v. tr. (lat. vulg. **abbattuere*, renverser en battant, en frappant) [se conj. comme *battre*]. Faire tomber, jeter par terre, renverser : *Abattre des arbres. Enfin le taureau impatient s'élance* [...]. *Sa vigueur est telle qu'il abattrait une muraille en la choquant de ses cornes* (Mérimée). *Les chevaux abattus les uns sur les autres s'entrefrappaient de leurs sabots* (A. France). || Faire tomber en tuant ; tuer : *Je n'abattis aucun gibier* (Maupassant). *Martin abattit sa femme* [...] *à coups de revolver* (M. Aymé). || Retrancher (ce qui fait saillie) : *Il existait à Beaucaire, en 1216* [...], *une tour triangulaire dont les angles étaient abattus* (Mérimée). || Abaisser : *Un troisième* [peloton] *accourait* [...], *tous les fusils abattus vers la terre* (Fromentin). || *Par extens.* Faire retomber, faire cesser : *La pluie abat la poussière.* || — *Fig.* Oter les forces physiques ou morales : *La moindre fièvre l'abat. Je ne me laisserai pas abattre : je ne dois pas encore céder !* (Vallès). || Anéantir, ruiner l'autorité de quelqu'un : *Abattre la fierté, l'orgueil. Abattre un homme puissant était un plaisir pour la démocratie athénienne* (Mérimée).

— Loc. div. *Abattre de la besogne,* v. besogne. || *A bride abattue,* v. bride. || *Abattre sa carte, ses cartes, son jeu,* montrer son jeu, pour indiquer qu'on n'a pas l'intention de jouer le coup ou qu'on a évidemment gagné ; et, au *fig.*, indiquer brusquement à des adversaires tous les éléments qui peuvent nuire à leurs entreprises : *Je la mets au pied du mur, j'ai abattu ma carte, à elle d'abattre la sienne* (H. de Montherlant).

— Art vétér. et Bouch. Procéder à l'abattage d'un animal.

— Fauconn. *Abattre l'oiseau,* l'immobiliser sans défense pour lui passer les jets ou lui faire absorber quelque médicament.

— Mar. *Abattre un navire,* le coucher sur le côté pour le réparer.

— Technol. En parlant des peaux, les imbiber d'eau.

— Text. En bonneterie, procéder à l'opération de l'abattage.

◆ V. intr. Mar. Changer de direction : *Abattre du côté opposé à l'ennemi. Abattre sur tribord, sur bâbord.* || *Laisser abattre,* effectuer une abattée, changer de route. (Cette expression s'employait surtout sur les voiliers et signifiait que le navire s'écartait du lit du vent.)

— Syn. : *démolir, détruire, jeter bas, mettre à bas, rabattre, renverser, ruiner, terrasser.* || *Fig. : accabler, atterrer, consterner, décourager, déprimer.*

— ***S'abattre*** v. pr. Tomber tout d'un coup : *Le grand mât s'abattit. Un orage s'est abattu sur la ville. L'arme semble prête à s'abattre comme l'éclair* (Villiers de L'Isle-Adam) ; et, au *fig. : Le malheur s'abattit sur sa famille. Le moral de la troupe semblait* [...] *s'être plutôt relevé qu'abattu* (J. Romains). || Descendre d'un vol rapide, se précipiter sur : *Le faucon s'abattit sur sa proie.* || S'apaiser : *Le vent s'abat.* || — *Fig.* Se décourager : *L'homme ne doit pas trop s'abattre quand il tombe en quelque faute* (A. France).

ABATTU, E adj. Déprimé, sans ressort (physiquement ou moralement) : *L'infection grave dont je venais de souffrir me laissait profondément abattu* (G. Duhamel). *Madame Bergeret demeurait abattue et seule, sans mari, sans enfants, sans foyer, sans argent* (A. France).

ABATTU n. m. Position du chien d'un fusil lorsque le percuteur est à la fin de sa course vers l'arrière du canon. || *Cran de l'abattu,* v. cran.

ABATTUE n. f. Terme ancien d'architecture, remplacé aujourd'hui par retombée.

ABATTURE n. f. Sylvic. Action d'abattre. (Syn. abattage.)

— ***Abattures*** n. f. pl. Véner. Traces que laisse le gibier dans les fougères et le taillis par son passage ou son repos.

a battuta [tuta] loc. adv. (mots ital. signifiant *sans battre, sans observer la mesure*). A volonté : *Chanter « a battuta ».*

ABAT-VENT n. m. invar. Constr. Petit auvent qui garantit de la pluie et du vent. || Appareil en terre ou en tôle, que l'on dispose au-dessus de l'orifice extérieur des cheminées afin de faciliter le tirage et d'éviter le siphonage.

— Hortic. Paillasson destiné à protéger les plantes contre le vent.

— Mobil. V. paravent.

ABAT-VOIX n. m. invar. Couronnement d'une chaire à prêcher.

ABAUJ-TORNA, anc. comitat de Hongrie, qui s'étendait sur la plaine de Slovaquie orientale.

ABAUZIT (Firmin), philosophe et théologien protestant français (Uzès 1679 - Genève 1767). Réfugié en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes. Son ouvrage *Sur la connaissance du Christ et sur l'honneur qui lui est dû* semble avoir inspiré à J.-J. Rousseau la *Profession de foi du vicaire savoyard.*

ABAX n. m. Insecte coléoptère, habitant les forêts de l'Europe tempérée ou montagneuse. (Famille des carabidés.)

ABAYA, lac du sud-ouest de l'Ethiopie, occupant un long fossé tectonique.

ABAZA (Alexandre), homme politique russe (1821 - Nice 1895). Ministre libéral (1880-1881), il abolit l'impôt du sel et s'attacha à réaliser des réformes rurales.

ABBA n. m. (mot araméen signif. *père*). Titre conféré aux évêques dans l'Eglise d'Orient.

ABBACH, bourg d'Allemagne (Bavière), sur le Danube, en amont de Ratisbonne.

Phot. Larousse, Delleuse, Stengel.

Victoire des Français sur les Autrichiens, le 29 avril 1809.

ABBACOMITE n. m. (lat. *abbas*, abbé, et *comes, comitis*, comte). Abbé laïque pourvu du titre comtal, sous les Carolingiens et les premiers Capétiens.

'ABBĀDIDES, dynastie arabe qui régna à Séville au XIe s., sur un Etat issu du démembrement du califat omeyyade, et appelée ainsi du nom d'un ancêtre 'ABBĀD. Le premier roi de cette dynastie fut Muḥammad ibn Ismā'īl, qui régna de 1023 à 1042.
Le second, fils du précédent, 'ABBĀD, plus connu sous son surnom d'*al-Mu'tadid*, régna de 1042 à 1069 ; il continua la lutte menée par son père contre les petites dynasties berbères d'Andalousie et agrandit considérablement son royaume. Pour justifier ses annexions, il prétendit agir au nom d'un pseudo-calife omeyyade, Hichām II, qui, en réalité, avait été assassiné en 1023.
Le troisième, MUḤAMMAD IBN 'ABBĀD, fils du précédent, plus connu sous son surnom d'*al-Mu'tamid*, régna à partir de 1069 sur la plus grande partie du sud-ouest de la péninsule Ibérique. Mais il dut payer tribut à Alphonse VI de Castille et, contre les entreprises de ce dernier, faire appel au sultan almoravide du Maroc, Yūsuf ibn Tāchfīn, qui finit par s'emparer du royaume de Séville et reléguer al-Mu'tamid au Maroc, où il mourut en 1095.

ABBADIE (Jacques), théologien protestant (Nay 1654 - Marylebone, Londres, 1727). Pasteur des réfugiés français à Berlin, puis à Londres. Œuvres : *Traité de la vérité de la religion chrétienne* (Rotterdam, 1684), que Mme de Sévigné jugeait « le plus divin de tous les livres » ; *De la divinité de Jésus-Christ* (Rotterdam, 1689), *Art de se connaître soi-même* (1692), *Histoire de la grande conspiration d'Angleterre* (1696).

ABBADIE (Antoine THOMPSON D'), voyageur français (Dublin 1810 - Paris 1897). En 1837, il est envoyé au Brésil pour y étudier les variations diurnes de l'aiguille aimantée. Il explore l'Ethiopie et le pays des Gallas (1837-1848). Membre de l'Académie des sciences en 1867, il observa à Saint-Domingue, en 1882, le passage de Vénus sur le Soleil. Auteur de la *Géodésie de la haute Ethiopie* (1873). — Son frère, ARNAUD MICHEL **d'Abbadie** (Dublin 1815 - Urrugne, Basses-Pyrénées, 1893), a exploré avec lui l'Ethiopie et le pays des Gallas. Il a écrit : *Douze Ans de séjour dans la haute Ethiopie* (1867).

ABBAL (André), sculpteur français (Carbonne, Haute-Garonne, 1876 - *id.* 1953). Fils et petit-fils de sculpteurs, partisan de la sculpture en taille* directe. Œuvres : monuments publics à Toulouse et à Moissac, bustes de Jean Jaurès, du président Wilson, de Clemenceau ; *la Sculpture* (1937), dans la décoration extérieure du palais de Chaillot.

ABBARETZ, comm. de la Loire-Atlantique (arrond. de Châteaubriant), à l'E. de Nozay ; 2 183 hab. (392 aggl.). Mines de cassitérite exploitées de 1948 à 1957.

'ABBĀS, oncle paternel de Mahomet, mort en 652-653, âgé d'environ quatre-vingt-huit ans. Les califes de la dynastie des 'Abbāssides* descendent de lui.

'ABBĀS Ier le Grand (1571 - Māzandarān 1629), chāh de Perse de 1587 à 1629, de la dynastie des Séfévides. Il vainquit les Ouzbeks, leur reprit Mechhed et Harāt (1599). Il enleva Kandahar (Qandahār) en 1621 au Grand Mogol. Il battit les Ottomans en 1606, leur reprit l'Azerbaïdjan et Tiflis, puis, en 1623-1624, Bagdad, les sanctuaires chiites d'Iraq et Mossoul. Mais il ne put obtenir de l'Europe une alliance contre l'Empire ottoman. Il dut laisser un prince indigène en Géorgie. Avec l'aide des Anglais, il enleva aux Portugais Ormuz, île du golfe Persique, et fonda en face le port de Bandar 'Abbās. Il pacifia plusieurs provinces de Perse, fit d'Ispahan sa capitale, l'embellit et y transporta 3 000 familles arméniennes. Il construisit des routes, des ponts, des caravansérails, réorganisa avec l'aide d'un Anglais son armée, qui comprit des Géorgiens et des Arméniens. Il autorisa en Perse des ordres religieux chrétiens. Doué de grandes qualités, il se montra cependant cruel, faisant aveugler deux de ses frères et un de ses fils, et en faisant exécuter un autre. (→ Biblio.)

'ABBĀS II (1633-1667), chāh de Perse de la dynastie séfévide, monté sur le trône en 1642. Bienveillant à l'égard des voyageurs français Chardin et Tavernier et tolérant pour les chrétiens, il améliora les rapports de son pays avec la Turquie. Il mourut épuisé par les débauches.

'ABBĀS III (1731-1736), dernier chāh de Perse de la dynastie séfévide. Fils de Ṭahmāsp II, il fut couronné à l'âge de huit mois (1732), par Nādir, qui lui succéda.

'ABBĀS (Ferhat ou Farhat), homme politique algérien (Taher 1899). Fils d'un fonctionnaire musulman, il devient pharmacien à Sétif. Il se montre bientôt partisan d'une politique de réformes sociales et politiques, fonde en 1938 l'Union populaire algérienne, publie, en 1943, le « Manifeste du peuple algérien », et forme avec Messali Hadj le parti de l'Union démocratique du manifeste algérien (U. D. M. A.). Membre de la seconde Assemblée constituante, puis de l'Assemblée algérienne en 1948, il quitte son pays après le début de l'insurrection et devient l'un des dirigeants du F. L. N. (V. ALGÉRIE.)

'ABBĀS ḤILMĪ Ier, vice-roi d'Egypte (1813-1854). Petit-fils de Méhémet Ali (Muḥammad 'Alī), il succéda en 1848 à son oncle Ibrahīm. Il s'opposa aux réformes de tendance moderniste, renvoya les conseillers de son grand-père, et se rapprocha de la Turquie dans la mesure où elle le laissait gouverner en despote traditionnel. Il arrêta les travaux du barrage du Delta, mais autorisa la construction par les Anglais d'une voie ferrée d'Alexandrie au Caire. Ses troupes participèrent à la guerre de Crimée, pendant laquelle il fut assassiné dans le palais de Benha. (→ Biblio.)

'ABBĀS ḤILMĪ II, khédive d'Egypte (Alexandrie 1874 - Genève 1944). Fils de Tawfīq, qui avait pris la place de son père Ismā'īl au cours de la crise de 1879, il reçut une éducation occidentale et devint khédive en 1892. Il essaya de prendre un peu de liberté envers l'influence anglaise, en se rendant populaire par des remises d'impôts et en se rapprochant de la France, mais l'intervention de lord Cromer et de Kitchener l'amena, dès 1895, à prendre pour ministre Muṣṭafā Fahmī pacha, docile à l'Angleterre. Il fit dès lors de fréquents voyages en Europe, et se trouvait en Turquie en 1914. Après l'entrée en guerre de la Turquie, il demanda aux Egyptiens de lutter contre l'occupant britannique. La Grande-Bretagne plaça l'Egypte sous son protectorat, et 'Abbās fut remplacé par son oncle Ḥusayn Kamāl, qui prit le titre de sultan.

'ABBĀS MĪRZĀ, fils de Fatḥ 'Alī chāh et prince héritier de Perse (Nawā 1789-Mechhed 1833). Gouverneur de l'Azerbaïdjan, il réforma l'armée ; vainqueur des Turcs en 1821-1823, il échoua contre les Russes à deux reprises, en 1813 (perte de la Géorgie) et en 1826 : le traité de Türkmen-tchay (1828) donna l'Arménie à la Russie. Il mourut du vivant de son père.

'ABBĀSSIDES ou **'ABBĀSIDES,** troisième dynastie des califes successeurs de Mahomet, fondée en 750 par Abū al-'Abbās al-Saffāḥ, descendant de 'Abbās, oncle du Prophète, qui s'empara du pouvoir avec l'aide de troupes persanes et mit fin à la dynastie des Omeyyades. Bagdad, fondée en 762, devint sa résidence. Ces califes, au nombre de trente-sept, régnèrent jusqu'en 1258, époque où un petit-fils de Gengis khān, Hülāgü, mit fin à leur empire. Ils s'intéressèrent surtout à la partie asiatique de l'empire, car, dès leur avènement, l'Espagne leur échappa et ensuite l'Afrique du Nord, où seulement l'Ifriqiyya (Tunisie et est de l'Algérie) leur resta nominalement soumise. L'empire 'abbāsside fut, au temps d'Harūn al-Rachīd, l'un des principaux centres de la civilisation mondiale et Bagdad éblouit le monde par sa splendeur et sa prospérité. Cependant, à la suite de troubles occasionnés par les mercenaires turcs, le siège du califat fut transféré en 836 à Sāmarrā, qui resta capitale jusqu'en 892. Les troubles intérieurs continuèrent et la décadence s'accentua au début du Xe s., si bien que le calife Rāḍī dut abandonner à une sorte de maire du palais toute la puissance temporelle et ne garda que les prérogatives attachées au titre de calife, tandis que les gouverneurs se rendaient pratiquement indépendants du pouvoir central, qui ne s'exerçait plus guère que sur la capitale et ses alentours. Le pouvoir temporel fut ensuite aux mains des sultans seldjoukides, et il en fut ainsi jusqu'au jour où Hülāgü s'empara de Bagdad et mit fin à la dynastie 'abbāsside en faisant étrangler le calife Musta'ṣim. Les survivants de la famille furent recueillis en Egypte par les sultans mamelouks, et la dynastie s'y perpétua. Mais le calife n'eut plus qu'un rôle figuratif, qui prit fin avec la conquête de l'Egypte par les Ottomans, en 1517. (→ Biblio.)

ABBATE ou **ABATE** (Nicolo DELL'). V. DELL' ABATE (Nicolo).

ABBATIAL [abasjal], **E, AUX** adj. Relatif à l'abbé, à l'abbesse, à l'abbaye : *Eglise abbatiale.*
◆ N. f. Palais abbatial, abbaye : *Le duc de Penthièvre fit augmenter, s'il ne bâtit pas entièrement, l'abbatiale où il aimait à se retirer* (Chateaubriand).

ABBATUCCI, famille originaire de Zicavo (Corse). Elle a fourni : JACQUES PIERRE, général (Zicavo 1723 - Ajaccio 1813), adversaire de Paoli en Corse, maréchal de camp sous Louis XVI ; — CHARLES, son fils, général (Zicavo 1771 - Huningue 1796). En 1796, général de division chargé par Moreau, au cours de la retraite d'Allemagne, de défendre Huningue contre les Autrichiens du prince de Wurtemberg, il fut mortellement blessé au cours d'une sortie ; — JACQUES PIERRE CHARLES, neveu du précédent (Zicavo 1792-† 1857), député de la Corse sous la monarchie de Juillet, et du Loiret sous la IIe République. Louis-Napoléon le fit ministre de la Justice ; — JEAN CHARLES, fils aîné du précédent (Zicavo 1816 - Paris 1885), député à la Législative, conseiller d'Etat sous l'Empire, membre de l'Assemblée nationale ; — ANTOINE DOMINIQUE, second fils de Jacques Pierre Charles (Zicavo 1818 - Nancy 1878), général ; — SÉVERIN, troisième fils de Jacques Pierre Charles (Zicavo 1821 - Olmeto 1888), député de la Corse.

ABBAYE [abɛi] n. f. (lat. ecclés. *abbatia*). Monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. ‖ Bénéfice, revenu dont jouissait l'abbé. ‖ Bâtiments d'un monastère. ‖ *Abbaye en règle*, celle à laquelle on ne pouvait nommer pour abbé qu'un religieux. ‖ *Abbaye en commende*, celle à laquelle on pouvait nommer un clerc séculier. ‖ *Abbaye mère* (ou *chef d'ordre*), abbaye qui avait fondé ou dirigeait plusieurs monastères du même ordre. ‖ *Abbaye nullius* (*dioecesis*), territoire abbatial totalement indépendant du diocèse où il se trouve inclus.
— Arg. *Abbaye de Monte-à-regret*, autref., potence, puis guillotine. (Vieilli.)
— ENCYCL. L'*abbaye* est une communauté de moines (ou de moniales) canoniquement érigée et gouvernée par un abbé ou une abbesse. Le nom d' « abbaye » a été vulgarisé par les bénédictins*.
L'abbaye bénédictine est par définition un organisme autonome. Ce principe d'autonomie fut profondément altéré au moment de la réforme clunisienne : Cluny, en effet, groupa sous une seule direction, celle de son abbé, tous les monastères affiliés. La réforme cistercienne qui suivit maintint une union entre abbayes réformées, mais sous la forme d'une fédération plus lâche que celle de Cluny. Sur ce point, certains augustins, les prémontrés par exemple, ont imité Cîteaux. Le Code de droit canonique actuel prévoit le groupement de plusieurs abbayes en congrégation.
L'ancienne abbaye bénédictine est toujours établie sur un domaine dont elle assure l'exploitation et dont les produits lui permettent de vivre à peu près en économie fermée. C'est toujours un organisme complexe et très différencié. A côté de l'abbé et du prieur, il existe des moines chefs de service : prévôt, doyen, sacristain, aumônier, infirmier, cellérier, hospitalier, etc. A partir du IXe s., des revenus précis (mense) sont affectés à chaque charge. Tout un personnel laïque gravite autour de l'abbaye et vit d'elle : serfs, manouvriers libres, marchands, oblats. Les abbayes servent parfois de résidence surveillée à des ecclésiastiques

'ABBĀS ḤILMĪ II

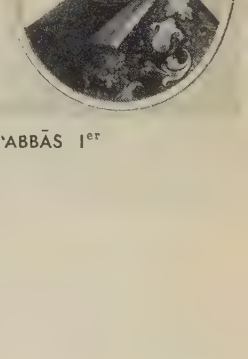
'ABBĀS Ier

Phot. Rol, Giraudon.

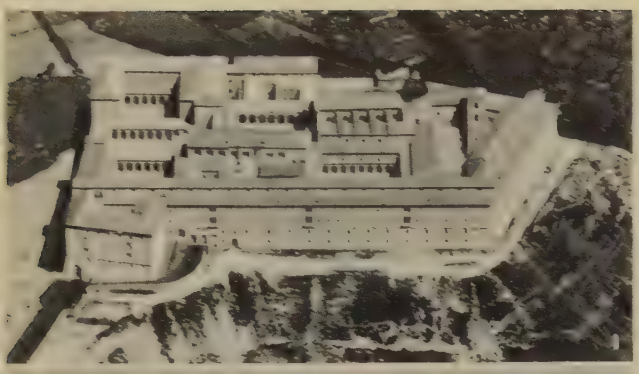

De haut en bas : 1. Abbaye bénédictine du Mont-Cassin (Italie), fondée par saint Benoît en 529, détruite par les bombardements en 1944, reconstruite depuis ; 2. Abbaye bénédictine de Solesmes (Sarthe), fondée en 1010, relevée en 1833 par dom Guéranger ; 3. Cloître roman de l'abbaye de Moissac (Tarn-et-Garonne) ; 4. Réfectoire de l'abbaye de Cîteaux.

importants, punis ou considérés comme dangereux. Sous l'Ancien Régime, on obligeait des abbayes à abriter et à entretenir des invalides de guerre.

La richesse et la puissance des abbayes durant le haut Moyen Age leur permettront souvent de devenir le centre de seigneuries importantes. Certaines d'entre elles seront transformées en évêchés. L'importance religieuse, économique, politique et culturelle des abbayes décrut à partir du XIIIe s., dans la mesure où se développa l'influence des villes, des ordres mendiants et des universités. Les troubles de la guerre de Cent Ans, en France, en ruinèrent ou en désorganisèrent un grand nombre, qui souvent se transportèrent à l'intérieur des villes.

Les bâtiments des abbayes correspondaient à leur importance et à leur richesse. Mais ils sont toujours distribués suivant un plan type. Les bâtiments conventuels sont groupés autour d'un cloître-promenoir : ce sont l'église, la salle capitulaire, le réfectoire, parfois la bibliothèque-chauffoir, au rez-de-chaussée ; à l'étage, les dortoirs. Auprès de cet ensemble, la maison de l'abbé, une hôtellerie. Bon nombre d'abbayes ont été reconstruites au XVIIIe s.

Les domaines des abbayes ont toujours tenté le pouvoir civil, qui les considère un peu comme une réserve sur laquelle il pourra prendre en cas de besoin. Une première spoliation fut faite par Charles Martel. A l'époque féodale, les seigneurs laïques charges de défendre leurs intérêts (avoués) feront payer très cher leurs services. Souvent, le seul moyen de défense de l'abbaye sera de choisir comme abbé un cadet de grande famille. On s'oriente ainsi vers le régime de la commende. Les abbayes anglaises ont été sécularisées par Henry VIII ; un grand nombre d'abbayes allemandes et suisses ont subi le même sort au moment de la Réforme ; en France, les biens des abbayes ont été nationalisés au moment de la Révolution.

Sous la dépendance spirituelle de l'évêque local, à l'origine, les abbayes cherchent et réussissent à échapper à son autorité pour ne dépendre que du Saint-Siège (exemption). (→ Biblio.)

Abbaye (GROUPE DE L'), groupe de jeunes écrivains et artistes qui, en 1906, tentèrent de créer, dans une propriété de Créteil, une moderne Thélème; une petite imprimerie devait assurer la vie matérielle du cénacle. Née du désir d'échapper aux contraintes sociales et de poursuivre dans une atmosphère fraternelle leurs études, l'Abbaye réunissait Charles Vildrac — l'inspirateur —, Georges Duhamel, René Arcos, le peintre Albert Gleizes, Henri Martin-Barzun, Alexandre Mercereau ; elle attirait aussi des « frères de robe courte », Jules Romains, le dessinateur Berthold Mahn, le compositeur Albert Doyen. L'aventure, que Georges Duhamel a évoquée dans *le Désert de Bièvres* et racontée dans *le Temps de la recherche*, dura un an. Si elle n'a pas engendré d'école, du moins a-t-elle créé un courant d'amitiés, d'affinités intellectuelles.

Abbaye (PRISON DE L'), ancienne prison parisienne, bâtie par l'architecte Gamart, entre 1631 et 1635. D'abord prison abbatiale du monastère de Saint-Germain-des-Prés, elle fut convertie en prison militaire et fut l'un des principaux théâtres des massacres de septembre 1792. On la démolit en 1857.

Abbaye-aux-Bois, couvent situé rue de Sèvres, à Paris, et démoli en 1907. Fondé en 1640 sous le nom de *couvent des Dix-Vertus*, il prit celui d'*Abbaye-aux-Bois* en 1667 ; il était occupé par les bernardines de l'Abbaye-aux-Bois du diocèse de Noyon. Après avoir servi de maison d'arrêt pendant la Révolution, il fut rendu à des religieuses augustines, qui en louèrent certaines pièces situées hors du cloître. D'octobre 1819 à sa mort (1849), Mme Récamier y occupa un appartement où se réunit, autour d'elle et de Chateaubriand, une société d'élite.

ABBE (Cleveland), météorologiste et astronome américain (New York 1838 - Washington 1916). Directeur de l'observatoire de Cincinnati (1868), puis professeur de météorologie à l'université de Washington (1885), il dirigea plusieurs expéditions pour l'observation d'éclipses ; mais il est surtout connu pour avoir créé les services météorologiques aux Etats-Unis et édifié une théorie de la prévision du temps.

ABBE (Ernst), physicien et industriel allemand (Eisenach 1840 - Iéna 1905). Professeur de physique théorique à l'université d'Iéna (1870) et directeur de l'observatoire, il s'associa en 1875 à Karl Zeiss, fondateur d'une société d'instruments d'optique, et il en prit la direction à la mort de celui-ci. Il s'attacha au perfectionnement des verres et appareils d'optique. On lui doit la théorie classique du microscope, dont il calcula en 1877 le pouvoir de résolution en appliquant les lois de la diffraction, et pour lequel il employa l'objectif à immersion. En 1889, utilisant les nouveaux verres fabriqués par Schott, il réalisa le premier objectif apochromatique. Il établit la condition d'aplanétisme des systèmes centrés, dite *relation des sinus d'Abbe*, et créa un réfractomètre.

ABBÉ n. m. (lat. ecclés. *abbas*, de l'araméen *abba*, père). Chef d'un monastère d'hommes qui a le titre d'abbaye. (Alors que l'*abbé de gouvernement* n'exerce ses pouvoirs que sur les religieux d'une abbaye régulière, l'*abbé nullius* possède une juridiction qui s'étend à l'ensemble d'un territoire.) ‖ *Par extens.* Tout homme qui porte l'habit ecclésiastique. ‖ *Abbé commendataire*, séculier qui tenait une abbaye en commende. ‖ *Abbé de cour*, ecclésiastique mondain. ‖ *Abbé crossé et mitré*, abbé qui avait l'autorité et les insignes d'un évêque.

— Mœurs et cout. Jadis, dans le nord de la France surtout, chef élu de la jeunesse organisatrice des fêtes au village, dont le pouvoir durait un an. (On connaît : l'*abbé de liesse* [Arras], l'*abbé des faims* [La Bassée], l'*abbé du plat d'argent* [Le Quesnoy], l'*abbé des mariés* [Péronne].

— ENCYCL. Saint Benoît donna le nom d'*abbé* au chef des monastères, et c'est ainsi que le mot prit son sens précis après avoir désigné celui à qui son âge et ses vertus donnaient une paternité spirituelle. Généralement élu par ses moines, et à vie, l'abbé a la charge de gouverner sa communauté. Ses pouvoirs, toujours considérables, varient suivant les constitutions des divers ordres. L'abbé, sauf exception, n'a pas le caractère épiscopal. Il est simplement bénit et non sacré par l'évêque de son diocèse. Ses insignes sont la croix, la crosse et l'anneau. Dans les grandes cérémonies, il porte en outre sandales liturgiques et mitre. L'abbé assiste aux conciles (sans voix délibérative depuis le concile de Trente, sauf les chefs d'ordre et quelques exempts). Il prend rang après les évêques. A l'origine, les abbayes, qui n'étaient que des communautés de laïques pieux, étaient sous la juridiction de l'évêque du diocèse. Dès le VIIe s., les abbayes cherchent à s'exempter de l'autorité de l'évêque. L'exemption se multipliera à partir de la réforme clunisienne.

Incorporés au système féodal, les abbés ont eu parfois un grand rôle politique : l'abbé de Saint-Denis siégeait au Parlement de Paris ; 67 abbés ou prieurs au Parlement d'Angleterre ; l'abbé d'Iona était le chef du clergé écossais. En Allemagne, 10 étaient princes d'Empire, dont celui de Fulda, qualifié « primat des abbés du Saint Empire ». Les abbés des très grandes abbayes ont cherché à valoriser leur titre : l'abbé de Cluny se disait *archiabbé*, comme celui de Pannonhalma, en Hongrie. Léon XIII (1893) a nommé l'abbé de Saint-Anselme de Rome primat des bénédictins. Les bénédictins anglais ou américains ont un abbé président ; ceux de la congrégation de Solesmes, un supérieur général ; les trappistes, un abbé général.

Les Carolingiens donnèrent des abbayes à des laïques, qui en gardaient en partie les revenus et se faisaient remplacer pour les fonctions régulières par des prieurs : aux IXe et Xe s., les abbés laïques furent nombreux. Plus tard, des abbés commendataires, nommés par le roi ou par le pape, jouirent des droits honorifiques et des revenus de certaines abbayes (Ronsard, Desportes, etc.). C'est en se référant à ces abbés séculiers que vint en France l'usage de désigner les simples ecclésiastiques du nom d'abbé. (→ Biblio.)

ABBÉ (LAC), lac salé, à la frontière de l'Ethiopie et de la Côte française des Somalis. Il s'étend sur une longueur de 24 km et reçoit l'Aouache, venu d'Ethiopie.

Phot. Fotocielo, Yvon, Arch. phot., Roubier

ABBÉMA (Louise), femme peintre française (Etampes 1858 - Paris 1927). Auteur de portraits de Sarah Bernhardt (1876), Ferdinand de Lesseps, Henner, Charles Garnier, etc., et de peintures décoratives de style académique (Hôtel de Ville de Paris).

ABBÉ(S), peuple noir de l'Afrique occidentale, vivant en Côte-d'Ivoire, autour d'Agboville, et comptant environ 25 000 individus.

ABBESSE n. f. Supérieure d'un monastère de religieuses ayant titre d'abbaye.

— ENCYCL. L'*abbesse* (le titre remonte au moins au VIe s.) a dans sa communauté des pouvoirs semblables à ceux de l'abbé; son élection se fait de même : l'âge canonique est de 40 ans, dont au moins 10 ans depuis la profession. Pour le spirituel, l'abbesse relevait de l'évêque diocésain. Les abbesses élues à vie devaient être bénites par l'évêque. Leur position et leurs revenus donnaient aux abbesses un rang élevé dans le monde. Les insignes de l'abbesse sont : la croix abbatiale, l'anneau et la crosse. — A Fontevrault et dans d'autres monastères doubles, l'abbesse était la supérieure non seulement des religieuses, mais des moines.

Abbesse de Castro (L'). V. CHRONIQUES ITALIENNES.

ABBEVILLE, ch.-l. d'arrond. de la Somme, en Picardie, anc. capit. du Ponthieu, sur la Somme; 19 502 hab. (18 932 aggl.) [*Abbevillois*]. Industrie active : sucrerie, brasserie, filature de jute, travail du chanvre, confection, robinetterie, fabrique de balanciers, fabrique de monuments funéraires. La ville a été très endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, au cours de laquelle ses maisons anciennes ont été presque toutes détruites. Elle garde cependant de beaux monuments : l'église Saint-Vulfran, ancienne collégiale de style flamboyant (XVe-XVIe s.), terminée au XVIIe s., restaurée au XIXe, gravement touchée en 1940; le beffroi (XIIIe s.), flanqué de la Trésorerie (XVIe s.); le château du XVIIIe s., dans l'ancienne Manufacture royale de Rames, et celui de Bagatelle, également du XVIIIe; quelques demeures des XVIIe et XVIIIe s. (hôtel de Gaillon), une riche bibliothèque et d'importants musées. Patrie de Claude Mellan, du chevalier de La Barre, de Charles-Hubert Millevoye, de l'amiral Courbet. — L'arrond. a 11 cant., 173 comm. et 119 419 hab.

— Hist. Bourgade dépendant de l'abbaye de Saint-Riquier au IXe s., Abbeville (*Abbatis villa*) devint par la suite une forteresse défendant l'embouchure de la Somme, la capitale du Ponthieu et une importante cité industrielle et d'échanges. Sa charte commerciale date de 1184. Elle fut célèbre par ses tanneries et surtout par ses fabriques de drap, dont les plus importantes furent celles des Van Robais, qui, au temps de Colbert, fondèrent une manufacture royale (1665). La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, l'ensablement de la Somme, qui fit perdre à Abbeville son rôle portuaire (malgré le canal de la Somme), précipitèrent son déclin commercial et atteignirent également son industrie. On a faussement donné le nom de *traité d'Abbeville* au traité de Paris conclu le 4 décembre 1259, entre Louis IX de France et Henri III d'Angleterre.

Abbeville (CONFÉRENCES D'). Le 25 mars 1918, le maréchal Haig, les généraux Wilson et Weygand se réunirent à Abbeville pour préparer la conférence de Doullens qui, le lendemain, devait confier à Foch le commandement unique. Une seconde conférence, qui étendait les pouvoirs de Foch à l'ensemble du front occidental, Italie comprise, eut lieu à Abbeville le 2 mai 1918. (V. GUERRE MONDIALE [*Première*].)

Abbeville (MUSÉE BOUCHER-DE-PERTHES, à), musée contrôlé, comprenant surtout des collections de préhistoire, conservées dans l'ancien musée détruit en 1940, et provenant du don du célèbre archéologue. Il possède aussi des peintures de Largillière (*la Vierge et l'Ange Gabriel*, les *Portraits des Intendantes*), des sculptures et des céramiques.

ABBEVILLIEN, ENNE adj. et n. m. (d'*Abbeville*). Se dit de l'industrie préhistorique du paléolithique le plus ancien, constituée pour une part importante par de lourdes pointes de silex taillées sur deux faces (bifaces ou coups-de-poing). [L'abbevillien précède l'acheuléen.] (Syn. CHELLÉEN.)

ABBIATEGRASSO, v. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Milan), sur le Naviglio Grande, canal qui relie le Tessin à Milan; 18 001 hab. (15 302 aggl.). Important carrefour de routes au centre d'une riche région agricole. Constructions mécaniques. Industries alimentaires, textiles et chimiques.

ABBON, dit **le Courbé,** moine de Saint-Germain-des-Prés (v. 850 - v. 923), qui relata le siège de Paris par les Normands dans son poème latin *De bellis Parisiacae urbis*.

ABBON (saint), théologien et chroniqueur, abbé de Fleury-sur-Loire, né dans l'Orléanais vers 945, tué à La Réole, en apaisant une émeute, en 1004. Conseiller des rois Hugues et Robert, il prit parti contre Gerbert et contre Arnoul, évêque d'Orléans. Auteur de plusieurs lettres sur des questions politiques et dogmatiques. (→ Biblio.)

ABBOT ou **ABBOTT** (George), archevêque de Canterbury (Guildford, Surrey, 1562 - Croydon 1633). Fils d'un ouvrier tisserand, il travailla à la rédaction de la Bible de Jacques Ier, qui l'envoya en Ecosse en 1608 pour y préparer le rétablissement de l'épiscopat. Archevêque de Canterbury en 1611, ses tendances calvinistes le firent entrer en conflit avec Laud, et défendre une politique résolument protestante et hostile à l'Espagne. Son opposition à l'absolutisme royal le fit suspendre en 1627 par Charles Ier. — Son frère aîné, ROBERT (1560-1671), évêque de Salisbury, auteur d'une *Antechristi demonstratio* contre le papisme.

ABBOT (Charles), lord **Tenterden,** jurisconsulte anglais (Canterbury 1762 - † 1832). Auteur d'un *Traité sur les lois relatives à la marine marchande* (1802).

ABBOT (sir John Caldwell), homme politique canadien (Saint-André-d'Argenteuil, 1821 - Montréal, 1893). Entré au Parlement en 1839, ministre dans le cabinet Macdonald-Sicotte, leader du parti conservateur, directeur du Canadian Pacific Railway (1880-1887), maire de Montréal (1887-1889), il fut Premier ministre de 1891 à 1892.

ABBOT (Charles Greeley), astronome et astrophysicien américain (Wilton, New Hampshire, 1872). Directeur de l'observatoire d'astrophysique à Washington, il a le premier, en 1903, déterminé la répartition de l'énergie dans le spectre solaire et, grâce au pyrhéliomètre, donné une valeur de la température du Soleil.

Abbotsford, manoir construit en 1812 par Walter Scott sur la rive méridionale de la Tweed, près de Melrose, à 45 km au S.-E. d'Edimbourg, et où il mourut, en 1832.

ABBOTT (Lyman), pasteur et journaliste américain (Roxbury 1835 - New York 1922). Pasteur dans l'Indiana et à New York, il résigna ses fonctions en 1869, collabora au *Harper's Magazine*. Rédacteur en chef de *The Illustrated Christian Weekly*, puis de *The Outlook*, il contribua par sa propagande à faire entrer les Etats-Unis dans la Première Guerre mondiale.

ABBOTTĀBĀD, v. du Pākistān (prov. du Nord-Ouest); 27 400 hab. Centre d'instruction militaire. — Aux environs, nombreuses stations estivales, fréquentées par la population de Karachi.

ABBT (Thomas), écrivain allemand (Ulm 1738 - Bückeburg 1766). Il est un des représentants les plus caractéristiques des tendances illuministes de son époque; ses essais (*la Mort pour la patrie*, 1760; *Du mérite*, 1765) sont ses œuvres les plus connues.

A B C n. m. Livre où l'on apprend les lettres et les premiers éléments de la lecture; alphabet. ‖ — *Fig.* Premiers éléments d'une science : *L'arithmétique est l'a b c des mathématiques.*

ABC, quotidien espagnol d'information générale et de tendance monarchiste, publié à Madrid depuis le 1er juin 1905, succédant à un hebdomadaire paraissant depuis le 1er janvier 1903. Pendant la guerre civile ABC parut à Madrid, mais sous contrôle gouvernemental; après la victoire franquiste, il reprit sa numérotation au dernier chiffre de 1936, le 19 juillet.

A. B. C. (PACTE), pacte concerté en 1915 entre l'Argentine, le Brésil et le Chili, pour contrebalancer l'influence des Etats-Unis sur l'Amérique latine.

ABCÉDER v. intr. (Se conj. comme *céder*.) Pathol. Dégénérer en abcès.

ABCÈS [apsɛ] n. m. (lat. *abscessus*, au sens médical de *corruption*). Pathol. Cavité formée dans un tissu par destruction nécrotique limitée de celui-ci. ‖ — *Fig.* Situation critique et dangereuse, qui demande une solution immédiate : *Il faut crever l'abcès.*

— ENCYCL. Pathol. La paroi d'un *abcès* a une structure lésionnelle inflammatoire et son contenu est purulent. Le pus est formé surtout par les produits de la nécrose, des leucocytes polynucléaires et des cellules macrophages*. On distingue les abcès chauds et les abcès froids.

● Les *abcès chauds* sont toujours dus à une infection microbienne; ils présentent d'abord une période inflammatoire, phlegmoneuse, caractérisée par la tuméfaction, la rougeur, la chaleur et la douleur de la région. Quand le pus est collecté, la tumeur est rouge, lancinante, circonscrite, dure à la circonférence et molle au centre, présentant le signe de la fluctuation*. Si l'abcès est profond, le diagnostic est parfois à peu près impossible. Il faut avoir recours à une *ponction exploratrice*, faite avec une seringue. Le traitement peut être *abortif* ou *curatif*. Le traitement abortif, qui s'applique au phlegmon non encore abcédé, consiste à employer des compresses chaudes ou des bains locaux; les antimicrobiens ont souvent un effet curateur à ce stade. Le traitement curatif consiste à ouvrir et à déterger la poche où le pus s'est accumulé. On ouvre l'abcès au bistouri; on le draine avec un tube de caoutchouc aseptique ou une mèche de gaze iodoformée; parfois, il faut pratiquer une contre-incision pour faciliter l'écoulement du pus : elle est également drainée. Quand la suppuration est presque terminée, le pansement se fait avec de la gaze recouverte d'ouate hydrophile.

● Les *abcès froids* ont pour point de départ une lésion due au bacille de Koch, que le bacille ait infecté un os (*abcès ossifluent*), une articulation ou un ganglion. Le début des abcès froids est marqué par une tumeur indolente, sans chaleur ni changement de couleur à la peau. Après un temps variable apparaît un commencement de fluctuation au point central. Dès lors, la tumeur se ramollit, la peau devient violacée, une légère douleur se fait sentir et l'ouverture du foyer s'opère seule si elle n'a pas été faite chirurgicalement. Le traitement consiste surtout en aspiration du pus et lavage de la cavité, en injections anti-inflammatoires et antibiotiques. Au traitement local doit s'ajouter le traitement général et antibiotique.

● On donne le nom d'*abcès de fixation* à des abcès aseptiques provoqués par injection d'essence de térébenthine et déterminant une dérivation dans les grandes infections générales et une modification de la réactivité de l'organisme par sollicitation des réponses hormonales du « choc ».

'ABD AL-AḤAD KHĀN (1858 - Kerminé 1922), émir de Boukhara, de la dynastie des Mangit. Ayant succédé à son père Muẓaffar en 1885, il resta sous le protectorat russe, en vertu du traité de 1866.

'ABD AL-'AZĪZ. V. ABDÜLAZIZ.

'ABD AL-'AZĪZ IBN AL-ḤASAN (Marrakech 1878 ou 1881 - Tanger 1943), sultan du Maroc de 1894 à 1908. Fils de Mūlāy Ḥasan, il fut dominé jusqu'en 1900 par le chambellan Aḥmad ibn Mūsā. A partir de 1901, il tomba sous l'influence de son ministre de la Guerre al-Mnebbhi et d'un petit groupe d'Européens. Ses fantaisies, son goût pour le modernisme et ses réformes causèrent de nombreux mécontentements et la révolte du rogī Bū Ḥamāra. Il dut disgracier son ministre en 1903. L'acte d'Algésiras (1906) le rendit encore plus impopulaire; il ne put porter remède à l'anarchie et fut détrôné en août 1908 par son frère Mūlāy 'Abd al-Ḥāfiz. (→ Biblio.)

'ABD AL-'AZĪZ IBN MŪSĀ IBN NUṢAYR, fils du conquérant de l'Espagne Mūsā ibn Nuṣayr et premier gouverneur arabe d'Andalousie. Il conclut un traité avec le Goth Théodemir. Il périt assassiné à Séville en 716, peut-être sur l'ordre du calife Sulaymān.

ABBEVILLE
ancien beffroi
du XIIIe s.
en partie détruit en 1940

maquette du beffroi
du nouvel hôtel de ville
(arch. Greber)

Blason d' ABBEVILLE

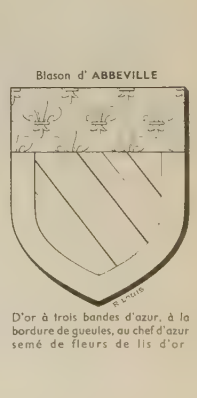

D'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or

Phot. Giraudon, Rawbone.

'ABD AL-AZĪZ III IBN SA'ŪD

'ABD AL-'AZĪZ III IBN SA'ŪD (1887-1953), roi d'Arabie Saoudite. Il succéda à son père 'Abd al-Raḥmān, en 1902, comme émir du Nadjd. Il reprit cette même année la capitale Riyāḍ aux Ibn Rachīd. Il réunit sous son autorité et organisa les neuf districts du pays grâce à la confrérie des *Ikhwān* (« Frères »), qu'il établit en colonies agricoles et qui lui fournit son armée. Pendant la Première Guerre mondiale, il entra en lutte contre le chérif Ḥusayn de La Mecque, détruisit la puissance des Ibn Rachīd, puis chassa Ḥusayn de La Mecque en 1924 et son fils 'Alī de Djedda en décembre 1925 ; roi du Ḥidjāz (Hedjaz) en janvier 1926, il devint en 1932 roi d'Arabie Saoudite. Bien qu'il ait formulé des revendications territoriales à l'égard des royaumes hāchémites et du Yémen, il resta en paix avec ces pays. Son royaume s'étendit du golfe d''Aqaba au Yémen et, à l'est, jusqu'au golfe Persique et à Koweït. Il s'attacha à moderniser son Etat, son administration et son armée. Après la Seconde Guerre mondiale, il adhéra à la Ligue arabe en 1945, alors qu'il n'avait pas signé le protocole de fondation en 1944. Grâce à l'exploitation des richesses pétrolières du pays par des sociétés américaines, 'Abd al-'Azīz devint un des hommes les plus riches du monde et le pays se transforma, mais non sans heurts. En politique extérieure, il s'efforça de tenir la balance égale entre les Etats-Unis et l'Angleterre, à laquelle l'opposa un différend au sujet du sultanat de Mascate (oasis de Buraymi). 'Abd al-'Azīz a eu pour successeur son fils Sa'ūd, désigné comme héritier dès 1932. (→ Biblio.)

'ABD AL-ḤALĪM PACHA, en turc **Abdülhalim paşa,** prince égyptien, fils de Méhémet Alī (Le Caire 1826 - † 1894). Il compléta son éducation à Paris. Rentré en Egypte, il fut écarté du pouvoir par 'Abbās pacha, mais nommé en 1855, par le khédive Sa'īd pacha, gouverneur général du Soudan oriental. Il ne garda d'ailleurs ce poste qu'un an.

'ABD AL-ḤAMĪD. V. ABDÜLHAMID.

'ABD AL-ILĀH (Ṭā'if 1913 - Bagdad 1958), fils d''Alī, roi du Hedjaz, neveu d'Abdullah, roi de Jordanie, et de Fayṣal Ier, roi d'Iraq. Régent d'Iraq au nom de Fayṣal II de 1939 à 1953. Allié de l'Angleterre, il fut chassé par le coup d'Etat de Rachīd 'Alī en 1941, mais retrouva son pouvoir grâce à l'intervention britannique et déclara la guerre aux puissances de l'Axe en 1943. Après 1953, il resta le principal conseiller de Fayṣal II et fut assassiné le même jour que lui, lors d'une insurrection qui proclama la république.

'ABD AL-KARĪM. V. ABD EL-KRIM.

'ABD ALLĀH, père de Mahomet (La Mecque 545 ou 554 - † 570 ?). Fils de 'Abd al-Muṭṭalib.

'ABD ALLĀH (v. 712-764), oncle de Abū al-'Abbās, le premier calife abbasside. Vainqueur de l'Omeyyade Marwān II sur le Zāb en 750, il fit massacrer 80 Omeyyades en Palestine. Gouverneur de Syrie, il revendiqua le califat à la mort de Abū al-'Abbās. Vaincu près de Nişībīn par son compétiteur, le gouverneur du Khurāsān, Abū Muslim, il se réfugia chez son frère, puis emprisonné pendant sept ans par al-Mansūr, il fut conduit dans une maison qui s'écroula sur lui (764).

ABD EL-KADER

'ABD ALLĀH, chef des Wahhābites, fils aîné de Sa'ūd et son successeur en 1814. Il lutta contre Tūsūn, fils du pacha d'Egypte Méhémet Ali, dut se livrer à Ibrāhīm pacha, chef de l'armée égyptienne (1818), et fut envoyé à Constantinople, où le sultan Mahmud II le fit périr.

'ABD ALLĀH, roi de Jordanie. V. ABDÜLLAH.

'ABD ALLĀH V AL-MURTAḌĀ, sultan alaouite du Maroc (1729-1757). Cruel, il régna au milieu des désordres continuels. Il s'appuya tantôt sur la garde noire, tantôt sur les tribus berbères de l'Atlas.

'ABD ALLĀH Ier AL-RHĀLIB (ou **AL-GHĀLIB**) [1527-1574], sultan sa'dien du Maroc (1557-1574), fils de Muḥammad al-Chaykh. Il ne put reprendre Mazagan aux Portugais et dut céder le Peñón de Vélez aux Espagnols. Il fit exécuter de grands travaux à Marrakech.

'ABD ALLĀH IBN AL-ZUBAYR (Médine 624), anticalife de La Mecque de 684 à 692. Il périt en défendant La Mecque contre les troupes de 'Abd al-Malik, calife omeyyade, qui l'assiégeaient.

'ABD ALLĀH IBN ISKANDAR (Āfarīnkent de Miyānkal v. 1533 - Samarqand 1598), khān de Transoxiane, de la dynastie des Chaybānides (Ouzbeks). Il regroupa les Etats de la dynastie. Ayant conquis Boukhara en 1557, il en fit sa capitale et gouverna d'abord au nom de son père, à qui il succéda en 1583. Il soumit alors successivement Balkh, Samarqand, Tachkent ; il conquit le Badakhchān, le Khurāsān, le Gīlān et le Khārezm, et dévasta la Kachgarie. Mais, à la fin de sa vie, son fils, gouverneur de Balkh, entra en conflit avec lui ; ce désaccord provoqua une incursion de nomades vers Tachkent et 'Abd Allāh fut tué en les combattant en 1598. Il est le plus grand souverain de la dynastie ; il réorganisa l'administration, la monnaie et fit de nombreux travaux d'utilité publique.

'ABD ALLĀH IBN MUḤAMMAD AL-TA'Ā'ICHĪ, calife des derviches (Dārfur v. 1850 - Umm-Dubaykarāt 1899). Fils d'un pasteur de la puissante tribu des Ta'ā'icha, il gagna la confiance du fameux derviche Muḥammad Aḥmad, auquel il succéda en 1885. Fixé à Umm-Durmān (Omdourman), capitale du Kharṭūm (Khartoum), qu'il avait conquise, il laissa l'armée anglo-égyptienne, commandée par Kitchener pacha, s'emparer de Dongola, en 1896. Après la prise et la ruine d'Umm-Durmān par les Anglais, il erra pendant un an dans le Kordofān et fut tué avec ses derniers fidèles dans un combat.

'ABD ALLĀH IBN YĀSĪN, fondateur de la puissance des Almoravides. Il mourut en 1059, après avoir fait la conquête des provinces méridionales du Maroc.

'ABD AL-LAṬĪF, savant arabe (Bagdad 1162 - *id.* 1231), auteur d'une *Relation de l'Egypte,* traduite en français par Silvestre de Sacy (1810).

'ABD AL-MADJĪD. V. ABDÜLMECIT.

'ABD AL-MALIK (646 ou 647-705), 5e calife omeyyade (685-705), fils et successeur de Marwān. Ses armées conquirent La Mecque sur 'Abd Allāh ibn al-Zubayr, puis l'Iraq, et s'avancèrent en Afrique jusqu'à Carthage. Il a, le premier, fait frapper de la monnaie d'or arabe, ce qui entraîna une reprise de la guerre contre les Byzantins, l'empereur refusant de l'accepter (692). Il fit construire la mosquée du Rocher à Jérusalem.

'ABD AL-MALIK, sultan du Maroc (1575-1578), fils de Muḥammad al-Chaykh et frère de Abd Allāh Ier. A la mort de celui-ci, son fils Muḥammad al-Mutawakkil prit le pouvoir, mais son oncle 'Abd al-Malik se révolta et devint maître du royaume avec l'aide des Turcs d'Alger. Muḥammad se réfugia au Portugal et entraîna le roi Sébastien à une guerre contre 'Abd al-Malik. Tous deux furent vaincus et tués près d'Alcaçar-Quivir (1578). Mais 'Abd al-Malik, malade, empoisonné dit-on, mourut avant la fin de la bataille (bataille des Trois Rois).

'ABD AL-MALIK IBN 'UMAR, émir omeyyade († 777), cousin et général de 'Abd al-Raḥmān Ier, qui le fit gouverneur de Séville. Il fit de nombreuses conquêtes.

'ABD AL-MALIK IBN ZAYDĀN, sultan sa'dien de Marrakech (1630-1635). Ivrogne, il fut assassiné par des compagnons de débauche.

'ABD AL-MU'MIN († Salé 1163), 1er calife de la dynastie des Almohades. Premier disciple du mahdi Ibn Tūmart, qui le désigna pour lui succéder après sa mort (1130). Il conquit le Maroc sur les Almoravides et fit de Marrakech, prise en 1147, sa capitale. Puis il occupa le reste de l'Afrique du Nord et une partie de l'Espagne.

'ABD AL-MUṬṬALIB, grand-père paternel de Mahomet, qu'il recueillit quand il devint orphelin. On lui attribue le forage du puits de Zemzem (ou Zamzam).

'ABD AL-QĀDIR. V. ABD EL-KADER.

'ABD AL-RAḤMĀN Ier (731 - Cordoue 788), émir de Cordoue (756-788). Echappé au massacre de sa famille par les 'Abbāssides (750), il passa en Afrique du Nord, puis en Espagne, groupa des partisans, prit Séville (756), puis Cordoue, où il se fit proclamer émir d'Andalousie. Il fonda l'émirat omeyyade de Cordoue. C'est sous son règne que Charlemagne pénétra jusqu'à Saragosse en 778 et que se situe l'épisode de Roncevaux.

'ABD AL-RAḤMĀN II (Tolède 792 - Cordoue 852), émir de Cordoue (822 - 852), arrière-petit-fils du précédent et fils d'al-Ḥakam. Célèbre organisateur, constructeur et protecteur des lettres et des arts, malgré les révoltes et la lutte contre les chrétiens.

'ABD AL-RAḤMĀN III (v. 889 - Cordoue 961), souverain omeyyade d'Espagne (912-961). Il affermit d'abord son autorité en Espagne en soumettant les rebelles de l'Andalousie du Sud (prise de Bobastro, 928) et en repoussant les princes chrétiens du nord de la péninsule, malgré la grave défaite que lui infligea, en 929, au fossé de Simancas, le roi de León, Ramire II. Représentant le traditionalisme islamique, désireux de s'affranchir religieusement et politiquement de Bagdad, il prit les titres de calife (929), d'amīr al-mu'minīn (prince des croyants) et d'al-Nāṣir li-dīni llāh (celui qui combat victorieusement pour la religion d'Allāh). Dans ce dessein, il entreprit de chasser les Fāṭimides d'Afrique du Nord (prise de Ceuta, 931), fit reconnaître son autorité éminente par les princes locaux du nord du Maroc et du Maghreb central, mais la contre-offensive fāṭimide de Djawhar, en 958-959, ne lui laissa que Tanger et Ceuta, places essentielles pour le contrôle des détroits. Le titre de calife, la transformation de Cordoue, dont il fit la capitale de l'Occident musulman, la création aux portes de la cité de la résidence royale de Madīnat al-Zahrā', le luxe inouï qu'y déploya la cour, l'importance de ses fondations (école de médecine de Cordoue, la première d'Europe) attestent l'importance du règne d''Abd al-Raḥmān III et le prestige de ce souverain.

'ABD AL-RAḤMĀN (v. 1790 - Meknès 1859), sultan chérifien du Maroc (1822-1859), successeur de Mūlāy Sulaymān. Les Autrichiens bombardèrent ses ports pour le forcer à renoncer à la course (1828). Après l'occupation d'Alger par la France (1830), il chercha à étendre son influence sur une partie de l'Algérie. Il soutint Abd el-Kader ('Abd al-Qādir), mais fut battu à l'Isly par Bugeaud (1844). Le traité de Tanger l'obligea à mettre l'émir hors la loi. Il le chassa de l'Est marocain (1847), le contraignant à se livrer à Lamoricière.

'ABD AL-RAḤMĀN AL-ṢŪFĪ, astronome arabe (Rayy 903 - † 986). Astronome à la cour de 'Aḍud al-Dwala, à Ispahan. Il est l'auteur d'un catalogue des étoiles (v. 965).

'ABD AL-RAḤMĀN IBN 'ABD ALLĀH, gouverneur d'Andalousie en 721, puis de 730 à 732. Au cours de son incursion en Gaule, il traversa victorieusement l'Aquitaine, mais fut arrêté près de Poitiers par Charles Martel et tué dans la bataille en 732.

'ABD AL-RAḤMĀN KHĀN (1844 - Kaboul 1901), émir d'Afghānistān, fils d'Afḍal, fils aîné de Dost Muḥammad. Il se révolta contre l'émir Chīr 'Alī et s'empara de Kaboul (1866) ; mais, en 1868, Chīr 'Alī reprit le pouvoir et 'Abd al-Raḥmān dut se réfugier sur le territoire russe, à Tachkent. Sir Louis Cavagnari et la légation britannique ayant été massacrés à Kaboul, les Anglais s'emparèrent de la ville (1879), et 'Abd al-Raḥmān, grâce à leur appui, monta sur le trône en 1880, mais dut accepter leur protection.

'ABD AL-SALĀM (Mūlāy), chérif d'Ouezzan (1851-1892). Fils du chérif Mūlāy al-'Arbī, il ne se montra pas un rigoriste observateur des règles de l'islām. Il épousa à Tanger une Anglaise, miss Keene, et en 1883 se plaça sous la protection de la France.

'ABD AL-WAHHĀB. V. MUḤAMMAD IBN 'ABD AL-WAHHĀB.

ABD EL-KADER ou **'ABD AL-QĀDIR AL-ḤADJDJ,** émir arabe (la Guetna de l'oued al-Hammām, à 20 km à l'O. de Mascara, 1808 - Damas 1883). Proclamé sultan des Arabes en 1832, il continue contre les Français la lutte qui avait été commencée par son père, et qui durera jusqu'en 1847. Malgré son échec devant Oran en 1833, il obtient du général Desmichels, en 1834, un traité qui lui permet d'asseoir sa domination sur l'ouest du pays. Mais il n'était pas sincère et il attaque par surprise le général Trézel à la Macta en 1835. Des expéditions punitives aboutissent alors à l'occupation de Mascara, sa capitale,

Phot. Keystone, Neurdein.

prise par Clauzel, puis de Tlemcen. Par le traité de la Tafna en 1837, Bugeaud, encore fidèle à la politique d'occupation restreinte, lui reconnaît la possession de la province d'Oran et une partie de celle d'Alger, sauf la côte. Il organise son nouvel Etat en vue de reprendre les hostilités. En 1839, le duc d'Orléans ayant joint Constantine à Alger par le défilé des Portes de fer, il déclare que la France a violé le traité de la Tafna, proclame la guerre sainte et se jette par surprise sur la Mitidja, où il massacre les colons européens. Valée lui inflige quelques échecs, mais c'est Bugeaud, nommé gouverneur général en décembre 1840, qui devait lui porter les coups décisifs, grâce à une organisation combinée de points d'occupation fixes et de fortes colonnes mobiles aboutissant à l'occupation de toute l'Algérie. La prise de sa smala par le duc d'Aumale, en 1843, lui est un coup sensible : les tribus se soumettent. Il se réfugie aux confins du Maroc. Mais la défaite de son allié, le sultan du Maroc 'Abd al-Raḥmān, à l'Isly, en 1844, l'hostilité que lui manifeste ce dernier en 1846 forcèrent l'émir traqué à se livrer au général Lamoricière en décembre 1847, après avoir remporté un dernier succès à Sidi Brahim (1846). Interné en France jusqu'en 1852, il se retire ensuite à Brousse (1853), puis à Damas (1855), où il se comporte en ami de la France lors des massacres de 1860 et pendant la guerre de 1870-1871. (→ Biblio.)

ABD EL-KRIM ou **'ABD AL-KARĪM** (Muḥammad ibn), fils d'un caïd de la tribu rifaine des Beni Ouriaghel, né en 1882. Cadi à Melilla, il rêve de se tailler au Maroc une principauté indépendante. En 1914, il entre en relation, sous le regard bienveillant des Espagnols, avec l'Allemagne et fournit des armes au rebelle 'Abd al-Malik. Mais en 1915, à la demande du général Lyautey, il est emprisonné par les Espagnols à Melilla. Libéré au bout de onze mois, il se fixe en 1919 à Adjdir et seconde son père qui organise la résistance aux Espagnols. Après la mort de son père en 1920, il groupe plusieurs tribus sous son autorité et prêche la guerre sainte contre les Espagnols. En 1921, il remporte l'important succès d'Anoual sur le général Sylvestre. Il ne peut toutefois faire reconnaître par les puissances le gouvernement qu'il a constitué à Adjdir. Profitant du repli espagnol sur la côte en 1924, et délivré d'autre part de son rival Raysūlī, qu'il fait prisonnier en 1925, il déclenche une offensive sur le nord de la zone française, afin de s'emparer de Fès et de Taza. (V. RIF [*guerre du*].) Ses violentes attaques du printemps et de l'été de 1925 sont difficilement contenues, d'autant plus qu'il a en France l'appui de certains partis politiques. Il fait alors des propositions de paix inacceptables, et l'on décide d'unifier le commandement militaire français sous les ordres du maréchal Pétain. Un accord est réalisé pour une action commune avec l'Espagne. Les anciennes positions sont réoccupées. Les pourparlers de paix d'Oujda ayant échoué (mars 1926), une offensive générale franco-espagnole contraint Abd el-Krim à se rendre à la France en mai 1926. Déporté à la Réunion, il obtient d'être ramené en France (1947), s'échappe du navire, au cours d'une escale en Égypte, et trouve asile au Caire, où il reprend la lutte contre la France. Il y préside le « Comité pour la libération de l'Afrique du Nord ». (→ Biblio.)

Abd el-Tif (VILLA), centre d'études artistiques, fondé en 1908 à Alger, dans une demeure arabe du XVIIIe s. Il reçoit chaque année, pour deux ans, deux artistes choisis par concours.

ABDA (PLAINE DES), région du Maroc occidental, au N. de l'oued Tensift, en bordure de l'océan Atlantique. Cette plaine est constituée par des calcaires qui affleurent parfois sur le littoral (cap Cantin) et sont couverts de grès dunaires ou de croûtes. Elle est sèche, mais sur la côte l'air est humide. Les dépressions contiennent des sols riches, les *tirs*, où se concentrent les cultures (blé, orge, maïs). Les troupeaux (ovins, chameaux) pâturent sur les croupes sableuses. La population, assez dense (40 hab. au km²), habite des *noualas*, groupées autour de grosses fermes pourvues de citernes. La colonisation de cette région est assez dispersée. Quelques centres se sont développés autour de gros marchés, mais une seule ville est importante, Safi.

ABDALI(S), la plus forte des tribus du Kandahar (Qandahār) et du Khurāsān oriental (Afghānistān), dont est issu Aḥmad khān, fondateur de la monarchie afghane (1747). Depuis cette époque, les membres de cette tribu s'appellent *Durrānis*, de Durr-i Durrān (« Perle des perles »), surnom de leur prince.

'ABDALWĀḌIDES, dynastie berbère des Banū Zayyān, qui régna à Tlemcen du XIIIe au XVIe s. Ils luttèrent contre les Marīnides de Fès, qui prirent Tlemcen en 1537, puis contre les Ḥafṣides de Tunis au XVe s., et succombèrent sous les coups des Espagnols, des Turcs d'Alger et des Sa'diens du Maroc.

ABDAST n. m. (pers. *ab*, eau, et *dast*, main). Nom persan de la purification légale. ‖ Eau qui sert à cette purification.

ABDÉRAME, déformation occidentale du nom d'*'Abd al-Raḥmān*.

ABDÈRE, en gr. **Abdēra**. Géogr. anc. Colonie grecque de Thrace, sur la mer Egée, près de l'embouchure du Nestos (*Mesta*), fondée vers 654 av. J.-C. par Clazomène. Patrie de Démocrite, d'Anaxarque et de Protagoras, elle fut le siège d'une école philosophique célèbre, celle des atomistes*. (Hab. *Abdéritains*.) — Un comptoir carthaginois, situé sur la côte sud de l'Espagne, porta également ce nom. C'est l'actuelle *Adra*.

ABDERHALDEN (Emile), physiologiste suisse (Oberuzwil, cant. de Saint-Gall, 1877-Zürich 1950). Auteur d'études sur les ferments, les vitamines et les hormones.

Abderhalden (RÉACTION D'), réaction qui consiste à mettre en évidence, dans le sérum, le ferment protéolytique spécifiquement sécrété par l'organisme, en vue de sa défense contre une substance étrangère de nature protéique, introduite par un agent physiologique (grossesse) ou pathologique (cancer, virus, bactérie, parasite). Du fait de la difficulté de son exécution, les résultats de la réaction d'Abderhalden sont inconstants.

ABDÊROS, ami d'Héraclès. Il fut dévoré par les cavales enlevées au roi Diomède par ce héros, qui aurait bâti en son honneur la ville d'*Abdère*.

ABDEST n. m. V. ABDAST.

ABDIAS ou **OBADYA** (« Serviteur de Yahvé »), un des douze petits prophètes. Il se situe après l'exil, au Ve s. av. J.-C.

ABDICATAIRE adj. et n. Qui a abdiqué : *J'allai, sans façon, offrir l'hommage de mon respect au roi abdicataire de Sardaigne* (Chateaubriand).

ABDICATION n. f. Renonciation à de hautes fonctions, à l'autorité souveraine : NAPOLÉON : *Savez-vous ce qu'on me propose? Une abdication en faveur du roi de Rome...* (A. Dumas). ‖ — *Fig.* Renoncement à l'usage de : *Balzac pensait sans doute qu'il n'est pas pour l'homme de plus grande honte* [...] *que l'abdication de sa volonté* (Baudelaire).

ABDIMI n. m. Cigogne du sud et de l'est de l'Afrique (*Abdimia abdimi*), caractérisée par ses reflets verts et pourprés sur le dos, et par ses parties inférieures blanches.

ABDIQUER v. tr. (lat. *abdicare*). Renoncer à de hautes fonctions et, particulièrement, à l'autorité souveraine : *Dioclétien abdiqua l'empire.* ‖ — *Fig.* Renoncer à une chose que l'on possédait : *Nul ne peut abdiquer sa richesse* (Gide).

◆ V. intr. Renoncer au pouvoir : *La reine Christine fut obligée d'abdiquer* (Saint-Simon). ‖ — *Fig.* Renoncer à tenir son rang : *Ce train d'une noble famille qui ne voulait pas abdiquer* (Zola). ‖ Renoncer à agir : *Elle voulait être pour lui plus qu'une femme qui abdique, passive* (R. Rolland).
— SYN. : *se démettre, démissionner, résigner.*

ABDOMEN [mɛn] n. m. (mot lat.). Anat. Partie du corps comprise entre le thorax et le bassin.
— Zool. Partie postérieure du corps des insectes.
— ENCYCL. Anat. L'*abdomen* est limité, en haut par le diaphragme, qui le sépare du thorax, en bas par le bassin, en arrière par la colonne vertébrale, et en avant par des muscles puissants qui forment une véritable sangle. L'intérieur de l'abdomen est tapissé par le péritoine, sorte de sac creux qui enveloppe presque tous les viscères abdominaux : estomac, intestin grêle, côlon, foie, rate, pancréas, les reins et les surrénales étant derrière le péritoine. L'abdomen se divise en trois régions médianes, qui sont, de haut en bas, l'épigastre, la région ombilicale et l'hypogastre; six régions latérales, qui sont, de haut en bas, les hypocondres, les flancs, les fosses iliaques. (→ Biblio.)
— Zool. L'*abdomen* est une partie du corps, que l'on distingue seulement chez les animaux à symétrie bilatérale (les oursins n'en ont pas) et présentant une certaine différenciation d'avant en arrière (les vers et les mille-pattes n'en ont pas). Situé en arrière de la tête, et éventuellement du thorax, avec lequel il constitue le *tronc*, il n'est terminé à son tour que par le telson ou par la queue. Il contient généralement l'appareil reproducteur, l'appareil excréteur et la plus grande partie de l'appareil digestif. C'est d'après l'aspect de leur abdomen que les crustacés décapodes sont divisés en trois groupes : *macroures* (abdomen long : écrevisses), *brachyoures* (abdomen court et replié sous le thorax : crabes), *anomoures* (abdomen à tégument mou : pagures). Chez les insectes et chez les araignées, l'abdomen est nettement séparé du thorax et dépourvu de pattes, mais il porte les orifices respiratoires. Chez les vertébrés, ce sont les mammifères qui présentent l'abdomen le mieux délimité, puisqu'une lame musculo-tendineuse, le diaphragme, le sépare franchement du thorax.
Il ne faut pas confondre l'abdomen avec le ventre*. Le plan théorique séparant le ventre du dos est, en effet, perpendiculaire à celui qui sépare l'abdomen du thorax.

ABDOMINAL, E, AUX adj. Anat. Relatif à l'abdomen : *La cavité abdominale est tapissée intérieurement par le péritoine.*
— Ichtyol. Se dit d'un poisson dont les nageoires pelviennes sont situées en arrière des pectorales, c'est-à-dire à la face ventrale de l'abdomen.

ABDOMINO-GÉNITAL, AUX adj. et n. m. Anat. Se dit de deux nerfs, le grand et le petit nerf abdomino-génital, branches du plexus lombaire. (L'un et l'autre se divisent en deux branches destinées à l'innervation sensitive de l'abdomen, des organes génitaux et de la cuisse.)

ABDOMINO-PÉRINÉAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'abdomen et au périnée. ‖ *Amputation abdomino-périnéale* (du rectum), ou *une abdomino-périnéale*, n. f., ablation totale de l'organe, nécessitant deux temps opératoires, le premier abdominal, le second périnéal.

ABDOMINO-THORACIQUE adj. Anat. Qui appartient à l'abdomen et au thorax.
— Chirurg. *Incision abdomino-thoracique*, incision de l'étage supérieur de l'abdomen et d'un hémithorax, qui traverse la plèvre et le diaphragme. (Elle est assez fréquemment employée à l'heure actuelle, en particulier dans la chirurgie de l'œsophage.) [Syn. THORACO-ABDOMINAL.]

ABDON, un des juges d'Israël (XIIe s. av. J.-C.).

ABDON (saint), Perse, mort martyr à Rome, vers 250, avec saint Sennen. — Fête le 30 juillet.

ABDUCTEUR adj. et n. m. (de *abduction*). Anat. Se dit de tout muscle qui produit le mouvement de l'abduction. (Les principaux muscles abducteurs sont : le long abducteur du pouce, le court abducteur du pouce, l'abducteur du gros orteil, l'abducteur du petit orteil.)
— Chim. *Tube abducteur*, tube à l'aide duquel on recueille les gaz dans une réaction chimique.
— Malacol. Se dit du ligament qui entrebâille les valves chez les mollusques bivalves.

ABDUCTION n. f. (lat. *abductio*, action d'emmener). Physiol. Mouvement qui écarte un membre ou un segment de membre du plan sagittal du corps.
— Log. Syllogisme dont la majeure est certaine et dont la mineure, simplement probable, entraîne la probabilité de la conclusion. (Aristote en a donné comme exemple le syllogisme suivant : *La science peut être*

ABDÈRE
monnaie en argent
478-450 av. J.-C.

ABD EL-KRIM

ABDOMEN
v. hors-texte en couleurs
BASSIN

Phot. Larousse, Chusseau-Flaviens.

enseignée [majeure certaine] ; *la justice est une science* [mineure probable] ; *donc, la justice peut être enseignée* [conclusion dont le présent raisonnement démontre la probabilité].)

ABDÜLAZIZ (DJEBEL), chaîne montagneuse de Syrie, dans l'avant-pays du Taurus kurde, au S. de la frontière turque, entre le Balikh et le cours supérieur du Khabour. Ce pli calcaire se dresse au-dessus de la plaine de Syrie, selon une orientation E.-O. Il limite à l'aval le piémont du Taurus et sépare le domaine des grands nomades chameliers de celui des tribus à parcours plus réduit, qui élèvent surtout des troupeaux de moutons et sont en voie de sédentarisation.

ABDULLAH
roi de Jordanie

ABDÜLAZIZ, en ar. **'Abd al-'Azīz** (1830-Constantinople 1876), 32e sultan ottoman. Il succéda en 1861 à son frère Abdülmecit. Il poursuivit, non plus avec l'aide de l'Angleterre, mais surtout avec celle de la France, la politique de réformes libérales dite du Tanzimat, entreprise dès 1839. Il fut aidé, jusqu'à leur mort, par deux excellents ministres : Fuat pacha et Ali pacha. Les étrangers furent autorisés à posséder des propriétés foncières (1867) ; les dépenses de la Cour furent réduites. Surtout, il réorganisa sur le modèle français l'administration provinciale en 1867 et l'instruction publique en 1868 (création du lycée français de Galata). Ces réformes, à l'exception de la dernière, ne devaient pas survivre à la mort des deux ministres et à l'effacement de la France (guerre de 1870). D'ailleurs, des troubles éclatèrent. Dès 1862, le Monténégro se souleva, mais dut se soumettre. La Roumanie imposa la reconnaissance de son unité (1861-1866). Les Serbes se révoltèrent et les Turcs évacuèrent la citadelle de Belgrade et d'autres forteresses (1867). Les Crétois demandèrent à être réunis à la Grèce, mais les puissances européennes, devant la menace d'une guerre entre la Turquie et la Grèce, intervinrent pour maintenir le *statu quo* (1866-1868). L'Egypte se sépara en fait de la Turquie ; son gouverneur fut élevé au rang de khédive et la souveraineté devint héréditaire dans sa famille. La Russie, dont l'influence était prépondérante depuis 1870, suscita des troubles chez tous les sujets de la Porte, en Bosnie et Herzégovine (1875), en Bulgarie (1876). Il en résulta une agitation dans les milieux conservateurs à Constantinople. Cependant, la situation financière s'aggravait et la Porte était sans cesse obligée de contracter des emprunts auprès des puissances occidentales. Les impôts durent être augmentés. Tout cela provoqua un mécontentement général. Celui-ci unit les Jeunes-Turcs, qui trouvaient les réformes insuffisantes, et les Vieux-Turcs, qui leur étaient hostiles. Une conspiration amena au pouvoir Midhat pacha, partisan des réformes. Celui-ci obligea le sultan à abdiquer le 30 mars 1876, en faveur de son neveu Murad ; quelques jours après, Abdülaziz était assassiné.

abée

ABDÜLHAK HAMIT (Tarhan), écrivain et diplomate turc (près d'Istanbul 1851 - *id.* 1937). Esprit fort original, doué d'une grande vitalité, il a écrit des poèmes (*Magber*) et des drames (*Tarik, Eshber, Nesteren*).

ABDÜLHAMID Ier, en turc **Abdülhamit Ier,** en ar. **'Abd al-Ḥamīd Ier,** 27e sultan ottoman (1725-1789). Sultan en 1774, à la mort de son frère Mustafa III, il dut signer la paix de Kutchuk-Kaïnardji (1774), qui assura l'influence russe en Orient et l'indépendance des Tatars de Crimée. Dès 1786, la guerre recommença ; elle se termina par la défaite totale des Turcs à Choczim et à Otchakov (1788). Abdülhamid mourut peu après, laissant le trône à son neveu Sélim III.

ABDÜLHAMID II

ABDÜLHAMID II, en turc **Abdülhamit II,** en ar. **'Abd al-Ḥamīd II** (Constantinople 1842 - *id.* 1918), 34e sultan ottoman. Second fils d'Abdülmecit, il fut appelé au pouvoir le 31 août 1876, après la déchéance de son frère Murad V. Au lendemain de la guerre entre la Porte et la Serbie (1876), Abdülhamid, sous la pression des Jeunes-Turcs et de leur chef, le grand vizir Midhat pacha, promulgua, le 23 décembre 1876, une Constitution nouvelle, dont les principales dispositions étaient les suivantes : indivisibilité de l'Empire, irresponsabilité du sultan, institution d'un Sénat et d'une Chambre des députés, égalité devant la loi de tous les sujets de l'Empire et admissibilité des chrétiens eux-mêmes aux emplois publics, inviolabilité de la liberté individuelle et du domicile, abolition de la confiscation, de la corvée, de la torture et de la question, liberté de l'enseignement, indépendance des tribunaux, réforme du budget, décentralisation provinciale. Mais Midhat pacha fut renversé dès le 5 mars 1877. Abdülhamid renonça aux mesures libérales et renvoya le Parlement turc.
La guerre éclata bientôt entre la Porte et la Russie (24 avr. 1877). Celle-ci, victorieuse, imposa au vaincu le traité de San Stefano (3 mars 1878), qu'elle dut consentir à soumettre aux délibérations d'un congrès européen. Cette assemblée se réunit à Berlin le 13 juin 1878, et de ses délibérations sortit le traité du 13 juillet, qui consacra un véritable démembrement de l'Empire turc. Abdülhamid, qui devait recevoir le surnom de « Sultan rouge », contribua, par sa politique défiante et cruelle, à la décadence de l'Empire ottoman. Il avait constitué une administration efficiente, qui eut pour contrecoup l'épuisement du contribuable, musulman ou chrétien. Aussi des troubles éclatèrent-ils partout : en Crète, au nom de l'hellénisme ; en Macédoine, où Grecs et Bulgares rivalisèrent d'influence ; en Turquie d'Asie et même à Constantinople, où les Arméniens furent massacrés méthodiquement, avec la complicité du sultan lui-même (1895-1896). Ces massacres eurent un caractère d'atrocité qui souleva l'indignation de l'Europe et motiva l'intervention de la diplomatie. Abdülhamid s'était efforcé de renforcer l'autorité impériale en diminuant l'autorité du grand vizir au profit du Palais. Très attaché au califat, il voulut favoriser les pèlerinages à La Mecque et fit construire le chemin de fer du Hedjaz (1900-1908) dans un dessein à la fois religieux et stratégique. Abdülhamid fut détrôné en 1909 et son frère Mehmet V lui succéda. (→ Biblio.)

ABDULLAH ou **'ABD ALLĀH** (La Mecque 1882 - Jérusalem 1951), fils de Ḥusayn ibn Alī, roi du Hedjaz. D'abord destiné, dans le projet anglais d'après la guerre de 1914-1918, à être roi d'Iraq, tandis que son frère Fayṣāl serait roi de Syrie, il dut, après avoir été proclamé roi d'Iraq en 1920, se contenter, en 1921, d'être émir de Transjordanie, son frère Fayṣāl devenant roi d'Iraq. Dès 1944, il aspirait à créer, avec l'appui de l'Angleterre, un Etat de Grande-Syrie groupant Transjordanie, Palestine, Syrie et Liban. Il dut y renoncer devant l'opposition d'autres Etats arabes et les protestations de l'Union soviétique. Le projet fut ajourné, et, à la suite d'un accord avec l'Angleterre, Abdullah fut proclamé en 1946 roi de Transjordanie, Etat qui devint indépendant et reçut une Constitution (12 juill. 1946). En 1949, la Transjordanie devint le Royaume Hachémite de Jordanie, et annexa une partie de la Palestine arabe (déc. 1949). Pendant tout son règne, Abdullah a eu l'appui de l'Angleterre, avec laquelle il a signé un traité d'alliance en 1948 et qui lui versait une subvention. Il a été assassiné au moment où il entrait dans la mosquée al-Aqṣā à Jérusalem. Il a eu comme successeur son fils aîné Ṭalāl.

ABDÜLMECIT, en ar. **'Abd al-Madjīd** (1823-1861), 31e sultan ottoman. Il succéda à son père Mehmet en 1839. Protégé par l'Europe contre l'ambition du pacha d'Egypte Méhémet Ali, il promet de réformer son empire. Le *hatt-i shérif de Gulhané,* promulgué dès le 3 novembre 1839, est le prologue des différentes lois et réformes dont l'ensemble constitue le *Tanzimat Khaïrié* (« Organisation heureuse »). Le 18 février 1856, il signe le *hatt-i houmaïoun,* qui améliore le sort des chrétiens. Mais il réprime avec vigueur des insurrections en Albanie, en Syrie, en Bosnie et dans le Monténégro. Menacé par la Russie en 1853, il fut soutenu l'année suivante par la France et l'Angleterre, et la guerre d'Orient eut pour résultat de faire entrer la Turquie, par le traité de Paris (30 mars 1856), dans le concert européen. En 1860, les puissances européennes durent intervenir en Syrie et châtier les Druzes, contre lesquels Abdülmecit s'était trouvé impuissant. Son frère Abdülaziz lui succéda peu après.

ABE, nom de plusieurs familles de daimyō, au Japon.

ABÉCÉDAIRE n. m. Livre élémentaire de lecture.
Abécédaire de la Nature, titre d'un traité que Francis Bacon avait projeté d'écrire sur l'ordre dans lequel devaient être abordées les questions concernant l'étude de la nature.

ABÉCÉDÉ n. m. (du nom des quatre premières lettres de l'alphabet). Livre sans valeur. (Vieilli.)

ABÉCHÉ, v. du Tchad, ch.-l. de la région de l'Ouadaï ; 8 300 hab. (124 Europ.). Centre commercial. Marché de la viande (exportations par avion).

ABÉCHER v. tr. (variante dialectale de *abecquer*). Fauconn. Donner de petites bécades aux oiseaux pour les mettre en confiance.

A BECKETT (Gilbert Abbott), écrivain humoriste anglais (Londres 1811 - Boulogne 1856). Avocat, puis magistrat municipal (1849), il collabora à diverses publications, dont *Punch.* Parmi ses meilleurs ouvrages, citons : *Comique Blackstone* (1846), *Histoire comique de Rome* (1852) et *Histoire comique de l'Angleterre* (1847-1848). Il a composé en outre de nombreuses pièces de théâtre.

ABECQUER v. tr. (de *bec*). Donner la becquée : *Abecquer un petit oiseau.* ‖ *Par extens.* Porter la nourriture à la bouche (d'un enfant, d'un impotent) : *Il réclama son potage et se laissa abecquer sans souffler mot* (R. Martin du Gard).

ABED PACHA (Ahmet Izzet), homme politique turc (Constantinople 1850 - Le Caire 1924). Le sultan Abdülhamid II lui donna toute sa confiance et le laissa pratiquement diriger durant vingt-trois ans toutes les affaires de l'Empire sous un régime autocratique. Il ferma le Parlement qui avait été fondé le 23 décembre 1876 par Midhat pacha, un des chefs des Jeunes-Turcs. Il surveilla, au congrès de Berlin les délégués ottomans qui avaient signé le traité de San Stefano le 13 juillet 1878, et essaya de limiter les pertes de l'Empire ottoman. Il combattit les troubles qui éclataient partout dans l'Empire : en Crète, au nom de l'hellénisme ; en Macédoine, où s'opposaient Grecs et Bulgares, en Turquie d'Asie et à Constantinople même, où les Arméniens furent méthodiquement massacrés (1895-1896). Il fut le principal pionnier du chemin de fer du Hedjaz, reliant Constantinople à Bagdad et La Mecque pour le transport des pèlerins musulmans. En 1909, sur la demande expresse d'Abdülhamid, il quitta l'Empire ottoman pour fuir les Jeunes-Turcs.

ABED (Mehmet Ali), homme d'Etat syrien d'origine turque (Damas 1867 - Gênes 1939), fils du précédent. Ambassadeur de l'Empire ottoman à Washington jusqu'à l'abdication d'Abdülhamid II (1909), il opta pour la nationalité syrienne au traité de Lausanne et fut, de 1922 à 1931, plusieurs fois ministre dans les gouvernements syriens de Damas, alors que la France avait obtenu de la S.D.N. le mandat sur les pays du Levant. Il organisa les finances de la Syrie, fonda de nombreuses sociétés industrielles, modifia les lois en s'inspirant beaucoup des lois internationales (notamment des lois suisses et françaises), améliora la procédure des tribunaux et dota le pays d'un Conseil d'Etat. En 1925-1926, il aida le général Sarrail à négocier avec les Druzes du Horān pour les soumettre. Il déconseilla aux deux parties l'emploi de la force et fit bientôt cesser la révolte. En 1932, il fut élu par la première Chambre des députés syrienne premier président de la République. Il élabora une Constitution et proclama l'indépendance de la Syrie après des négociations avec la France. Il quitta la présidence en 1938.

ABÉE n. f. (de l'anc. franç. *abéer,* ouvrir la bouche). Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait mouvoir un moulin. ‖ Canal de décharge par lequel l'eau s'écoule quand un moulin ne tourne pas.

ABEGG (Richard), chimiste allemand (Dantzig 1869 - Köslin 1910), professeur à l'université de Breslau à partir de 1899. Il est connu pour ses travaux sur la vitesse de diffusion, le point de congélation, et par sa théorie de la dissociation des électrolytes. Il énonça la règle selon laquelle la somme des valences positive et négative d'un même élément chimique est toujours égale à 8. Il avait

Phot. Agence inter-Neurdein, W. W. Downey.

commencé la publication d'un grand traité de chimie inorganique.

ABEILLAGE n. m. Dr. féod. Droit des seigneurs sur les ruches de leurs vassaux.

ABEILLE n. f. (provenç. *abelha*, lat. *apicula*, dimin. de *apis*). Insecte social qu'on élève dans des ruches pour récolter le miel et la cire qu'il produit. (Il fait partie des hyménoptères, sous-ordre des pétiolés [apocrites], groupe des porte-aiguillon [aculéates], famille des apidés.) [V. part. *encycl.*] || *Pop.* Balle, éclat d'obus.

— Autom. *Radiateur nid d'abeilles*, v. RADIATEUR.

— Brod. *Nid d'abeilles*, v. NID.

— Technol. Nom donné parfois au balata rouge, bois dur de la Guyane et du Brésil.

— ALLUS. HIST. ***Les abeilles de l'Hymette***, v. HYMETTE.

— ENCYCL. Apic. L'espèce commune d'*abeille* est *Apis mellifica*, qui comprend plusieurs variétés, dont la plus connue en France est l'*abeille noire*. C'est un insecte brun foncé, long environ de 1,5 cm pour l'ouvrière et de 2 cm pour la reine et le mâle. Le corps comprend tête, thorax, abdomen. La *tête* porte latéralement deux gros yeux à nombreuses facettes polygonales et, tout en haut, trois points brillants qui sont des yeux simples (stemmates). Sur la face antérieure, entre les deux gros yeux, s'insèrent les antennes, qui portent de nombreux petits organes des sens. La bouche, variable selon le sexe, appartient au type lécheur; ses pièces sont : en avant, une lèvre supérieure (labre); en arrière, une lèvre inférieure formant la langue, très allongée, en tube presque fermé, avec un sillon inférieur cilié et assurant les aspirations. De chaque côté, la langue est flanquée, en région inférieure, d'un palpe labial et, plus extérieurement et en avant, d'un maxille; la juxtaposition des deux maxilles, en position antéro-latérale, et des deux palpes labiaux, en position postéro-latérale, constitue un deuxième canal entourant la langue et permettant des aspirations plus importantes; enfin, en avant, de chaque côté de la lèvre supérieure, prend naissance une mandibule : ces deux pièces chitineuses ont un rôle de préhension et non de mastication.

Le *thorax* porte, en région supérieure, deux paires d'ailes membraneuses qui, en vol, s'accrochent deux à deux pour ne former qu'une seule paire et, au repos, se superposent horizontalement, dans le sens de la longueur, au-dessus du corps de l'abeille. Sous le thorax prennent naissance trois paires de pattes servant à la locomotion, et dont chacune a d'autres fonctions bien définies en rapport avec les différences anatomiques de certaines parties (la troisième paire de pattes chez l'abeille ouvrière, par exemple, sert au transport des pelotes de pollen).

L'*abdomen* n'a pas d'appendice; il est segmenté en six anneaux visibles chez la femelle et sept chez le mâle. Les femelles disposent, sous le dernier anneau, d'un aiguillon servant de conducteur à un venin. Chez l'abeille commune ouvrière, cet aiguillon barbelé reste fixé dans la blessure qu'il provoque, et l'insecte mutilé meurt. L'abeille ouvrière possède de plus quatre paires de glandes de la cire (cérigènes), situées de part et d'autre de la ligne médiane, en région ventrale, sous les quatre derniers anneaux. La colonie, qui peut compter en moyenne de 10 000 à 60 000 abeilles ouvrières, comprend trois types d'individus. Les *mâles* ou *faux bourdons*, trapus et velus, ont une vie relativement brève; ils n'existent qu'à la saison chaude et en nombre toujours limité, de quelques centaines à quelques milliers. Les *ouvrières*, *femelles stériles*, constituent l'immense majorité de la colonie (plusieurs dizaines de milliers); plus petites et moins velues que les mâles, elles ont pour fonction l'entretien de la ruche, l'élevage des jeunes et l'approvisionnement en miel, en pollen et en eau. En pleine saison de travail, une abeille ouvrière vit de quatre à huit semaines, tandis qu'en période hivernale la vie de l'ouvrière peut se prolonger de cinq à sept mois environ. La *mère* ou *reine*, unique dans la colonie, est une femelle féconde, dont l'abdomen est très long; elle est exclusivement occupée à la ponte; ses organes buccaux sont très réduits, car elle ne visite jamais les fleurs. La reine, quelques jours après sa naissance, sort de la ruche (vol nuptial), poursuivie par de très nombreux mâles, dont très peu seront capables de la féconder. Après sa fécondation en plein vol, elle rentre à la ruche et commence à pondre dans les alvéoles des rayons de cire (cellules hexagonales). Sa ponte durera à peu près toute sa vie, de trois à quatre ans environ, avec des périodes de repos en hiver et de plus grande intensité au printemps. La ponte des œufs destinés à donner naissance à des abeilles ouvrières est faite dans des alvéoles ayant 5 mm de large, tandis que ceux qui sont destinés à donner naissance à des mâles (œufs non fécondés, parthénogenèse) sont pondus dans des alvéoles plus grands ayant 6,5 mm de large. L'œuf destiné à donner une nouvelle reine est pondu dans un alvéole spécial, appelé *cellule royale*, très volumineux et placé verticalement. Quelles que soient la nature de l'œuf et les dimensions de l'alvéole, il naît une larve vermiforme, sans pattes, un peu arquée, que les abeilles ouvrières nourrissent; puis cette larve est enfermée dans son alvéole, qui est obturé par un opercule formé de cire et de pollen. Ainsi enfermée, la larve s'entoure d'un cocon et, sous cette enveloppe, se métamorphose en une nymphe ayant des pattes, mais encore sans ailes; une dernière métamorphose donne l'insecte parfait, qui découpe l'opercule de son alvéole, d'où il sort seul.

Quand la colonie devient trop nombreuse, il naît de nouvelles reines. A la naissance de la première, la colonie se dédouble : une partie émigre avec l'ancienne reine, pour s'installer dans un autre abri (*essaimage*). Le reste de la colonie demeure au service de la jeune reine, qui s'assure la suprématie en tuant les futures rivales, soit dans leur alvéole, soit dès leur naissance. (V. APICULTURE.) [→ Biblio.]

— Dr. rur. Le préfet détermine, après avis du conseil général, la distance à observer entre les ruches d'*abeilles* et les propriétés voisines ou la voie publique. La responsabilité du propriétaire peut être retenue par les tribunaux en cas de piqûres ou d'accidents. Les ruches sont immeubles par destination lorsqu'elles ont été placées sur un fonds, par le propriétaire, dans un dessein d'exploitation. Le propriétaire d'un essaim a le droit de s'en ressaisir tant qu'il n'a pas cessé de le suivre; autrement, l'essaim appartient au propriétaire du terrain sur lequel il s'est abattu.

— Hérald. L'*abeille* est représentée montante, vue de dos, avec les pattes étendues et les ailes entrouvertes. Elle a été employée dans l'héraldique impériale, où elle tenait la place des fleurs de lis. Le manteau impérial, le chef des princes grands dignitaires et celui des bonnes villes en étaient ornés. (V. EMPIRE, *Héraldique impériale*.)

— Iconogr. L'*abeille* apparaît souvent dans les mythologies anciennes, ce qui lui valut d'être représentée dans les arts. On la trouve notamment sur les monnaies d'Ephèse. Le tombeau de Childéric, père de Clovis, découvert en 1653, livra de nombreuses abeilles d'or rehaussées de grenats. C'est pour cette raison, et aussi parce que l'abeille est devenue le symbole du travail dans le monde moderne, que Napoléon Ier l'adopta pour emblème.

— Méd. La piqûre des *abeilles* produit une assez vive douleur locale. Il faut, si possible, extraire l'aiguillon, puis désinfecter à l'alcool. Chez certains sujets allergiques, des réactions générales graves, parfois mortelles, ont pu être observées après des piqûres d'abeilles. Le venin d'abeille est employé dans le traitement de certaines affections douloureuses, en particulier des rhumatismes.

ABEILLE (l'abbé Gaspard), écrivain français (Riez, Provence, v. 1648 - Paris 1718), secrétaire du maréchal de Luxembourg, protégé du duc de Vendôme et du prince de Conti. Devenu prêtre, il fut prieur de Notre-Dame-de-la-Mercy. Outre les trois tragédies jouées sous son nom entre 1674 et 1678, on pense qu'il a écrit *Solyman* (1680) et *Hercule* (1681), qui furent représentées sous le nom de LA TUILLERIE. (Acad. fr., 1704.)

ABEILLER, ÈRE adj. Relatif aux abeilles : *Industrie abeillère*.

◆ N. m. Rucher. (On écrit aussi ABEILLIER.)

ABEILLEROLLE n. m. Nom usuel du guêpier (*Merops apiaster*).

ABEILLON n. m. Petit essaim d'abeilles.

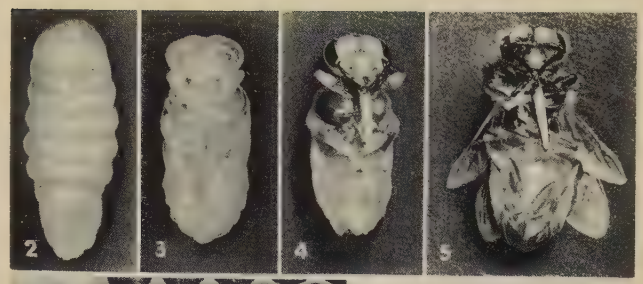

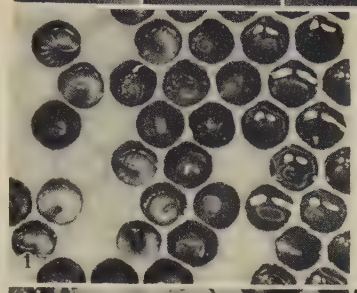

développement de l'abeille

1. Couvain (on peut remarquer que quelques cellules, en blanc, sont déjà obturées); 2. Larve au fond de sa cellule (en réalité, elle est arquée et non allongée); 3. Apparition de l'aspect futur de l'abeille; 4. Durcissement des téguments et pigmentation; 5. L'abeille prête à sortir de sa cellule.

l'abeille adulte

6. La reine entourée de ses ouvrières; 7. Bourdon sur un rayon; 8. Abeille butinant; 9. Patte postérieure de l'ouvrière (munie à sa face interne d'une brosse qui récolte le pollen); 10. Autre aspect de la patte postérieure (quand la brosse est garnie de pollen, l'abeille la frotte contre la patte opposée, dont le « peigne » pousse le pollen dans la « corbeille »); 11. Abeille cirière (la cire sort en fines lamelles entre les écailles de l'abdomen).

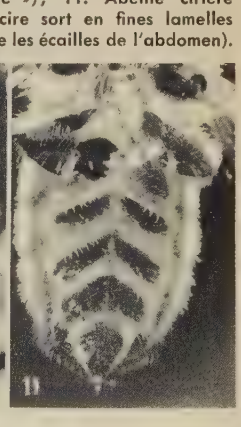

Phot. Nouilles.

Niels ABEL

ABEL, deuxième fils d'Adam et d'Eve, tué par son frère Caïn, jaloux de voir que Dieu préférait les offrandes d'Abel aux siennes.

ABEL (1218-1252), roi du Danemark (1250-1252). Il avait reçu en fief de son père, Valdemar II, le Slesvig, qu'il considéra comme un bien héréditaire, ce qui le fit entrer en lutte contre son frère Eric, devenu roi (1241-1250) avant lui et à l'assassinat duquel il contribua. Il mourut lui-même peu après. Ses prétentions concernant le Slesvig sont à l'origine des luttes dont le Danemark eut à souffrir.

ABEL (Florian), peintre originaire de Cologne, établi à Prague, où il fit son testament en 1565. Il composa les bas-reliefs qui décorent le tombeau de l'empereur Maximilien à Innsbruck.

ABEL (Heinrich), compositeur allemand, né en Westphalie, musicien de la cour de Hanovre (1670). Il écrivit un recueil de sonates à quatre instruments. — CHRISTIAN FERDINAND, fils du précédent, joua de la basse de viole à Köthen de 1715 à 1737, dans l'orchestre dirigé par Bach, qui écrivit pour lui les six suites pour violoncelle. — LÉOPOLD AUGUSTE (Köthen 1718 - Ludwiglust 1794), fils du précédent, violoniste soliste de l'orchestre du margrave de Brandebourg (1766), écrivit une *Sinfonia*. — FRIEDRICH (Köthen 1723 - Londres 1787), frère du précédent, dernier virtuose international de la viole de gambe, s'associa en 1762 à J. Chr. Bach, à Londres, pour fonder des concerts. Il composa de la musique instrumentale dans tous les genres.

ABEL (*Niels* Henrik), mathématicien norvégien (île de Finnøy 1802 - Arendal 1829). Il partagea avec Jacobi le grand prix de mathématiques de l'Institut de France. Il montra que les équations algébriques générales ne peuvent pas être résolues algébriquement quand leur degré est supérieur au quatrième; il étudia les fonctions algébriques, les fonctions elliptiques, les transcendances algébriques d'ordre supérieur, les intégrales définies, etc. Il a établi la double périodicité des fonctions elliptiques et découvert leur théorème d'addition. On lui doit la découverte d'une classe nouvelle d'équations, les *équations abéliennes*. Il mourut dans un état voisin de la misère.

ABEL (sir Frederick Augustus), chimiste anglais (Londres 1827 - *id.* 1902). Il étudia avec Nobel les explosifs et trouva le traitement qui permet de rendre stables les nitrocelluloses. On lui doit le principe de la détermination des points d'éclair, ainsi qu'un appareil, qui porte son nom, pour cette détermination. En 1890, il devint président de la British Association. Auteur de : *Gun cotton* (1866), *The Modern History of Gunpowder*, 1866).

Abel (ÉPREUVE D'). Pyrotech. Une des nombreuses épreuves de stabilité des matières explosives. (V. STABILITÉ.)

ABEL (Félix, en religion le P. **Marie**), dominicain français, exégète et palestinologue (Saint-Uze, Drôme, 1878 - Jérusalem 1953). Professeur à l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem, il a publié : *Une croisière autour de la mer Morte* (1911), *Géographie de la Palestine* (1933-1938), et, en coll. avec le P. Vincent, *Jérusalem* (1912-1922), *Bethléem* (1913), *Hébron* (1923).

ABEL DE PUJOL (Denis), peintre français (Valenciennes 1785 - Paris 1861). Grand prix de Rome en 1811, élu à l'Académie des beaux-arts en 1835, il travailla sous l'influence de David.

ABÉLARD ou **ABAILARD** (Pierre), philosophe et théologien scolastique français, (Le Pallet, près de Nantes, 1079 - prieuré de Saint-Marcel, près de Chalon-sur-Saône, 1142). Son père, seigneur du Pallet, le destinait à la carrière des armes, mais, entraîné par sa passion pour l'étude, il renonça à son héritage et vint à Paris, où il fut l'élève et bientôt le rival de Guillaume de Champeaux. A vingt-deux ans, il ouvrit une école et professa avec éclat à Melun, à Corbeil et enfin à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève. Il voulut aussi se faire un nom dans la théologie et partit pour Laon, où il fut l'élève d'Anselme, doyen du chapitre de cette ville. Brouillé avec son nouveau maître, il revint à Paris, où il retrouva ses succès de dialecticien. A cette époque se place l'épisode de son amour pour Héloïse, nièce du chanoine Fulbert, et de leur mariage secret. Après le drame de son émasculation par des misérables que Fulbert avait soudoyés, il entra en religion et se retira à l'abbaye de Saint-Denis, tandis qu'Héloïse prenait le voile au monastère d'Argenteuil.

A l'appel de ses disciples, il reprit bientôt ses leçons publiques. Accusé d'avoir émis des opinions hétérodoxes sur la Sainte-Trinité, il eut la douleur de voir le concile de Soissons (1121) condamner aux flammes son *Introduction à la théologie*. En butte à de nombreuses et persistantes inimitiés, il erra de monastère en monastère, à Provins, puis s'établit à Saint-Gildas, en Bretagne, dans la presqu'île de Rhuys, après avoir fondé à Nogent-sur-Seine le couvent du Paraclet. Saint Bernard obtint contre lui, au concile de Sens (1140), une nouvelle condamnation, Pierre le Vénérable le recueillit dans son abbaye de Cluny et le fit rentrer en grâce auprès du Saint-Siège. Il mourut dans le silence et la solitude. Un tombeau d'Abélard et d'Héloïse, dont l'authenticité est discutée, se trouve au cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Comme philosophe, il combattit à la fois le réalisme, qui affirmait la réalité métaphysique du concept, et le nominalisme, qui le réduisait au mot. Sa doctrine est voisine de celle qu'on appelle aujourd'hui le *conceptualisme** : il n'existe que des individus et des faits particuliers, mais, par la comparaison et l'abstraction, l'esprit dégage les caractères généraux et forme ainsi les idées ou concepts* auxquels il fait correspondre des mots; le mot est l'auxiliaire indispensable du concept, mais il n'est pas tout le concept. Comme théologien, Abélard a recueilli dans son *Sic et non* (1121) les passages d'apparence contradictoire des Pères de l'Eglise, sur cent cinquante-sept questions. Il demande dans cet ouvrage que la foi soit limitée par des « principes rationnels », raison qui, selon lui, est formée par la dialectique, qu'il cultive dans tout son enseignement, et qu'il a exposée dans son ouvrage intitulé *Dialectique* (1121). Son attitude critique et rationaliste envers la foi lui valut des persécutions constantes.

La philosophie d'Abélard constitue une tentative déjà extrêmement moderne d'éclaircissement et de critique rationnelle des idées reçues. Sa théorie du concept a conservé toute sa valeur, et ses recherches dialectiques, bien qu'antérieures à la traduction latine des traités logiques d'Aristote, devancent la philosophie de son temps. Abélard fait aussi figure de précurseur par sa morale individualiste et humaniste. Principaux ouvrages : *Gloses et Petites Gloses sur Porphyre*, *Dialectique* (1121), *Sic et non* (1121), *Théologie chrétienne* (1123), *Introduction à la théologie* (1125), *Ethique ou connais-toi toi-même* (apr. 1129), *Histoire de mes malheurs* (vers 1136); les *Lettres* d'Abélard et d'Héloïse ont été traduites en 1870 par Octave Gréard. (→ Biblio.)

ABÉLIE n. f. (de *Abel* Clark, médecin). Plante originaire de la Chine, du Japon et de l'Himalaya. (Famille des caprifoliacées.)
— ENCYCL. On cultive dans les jardins et les serres froides, à cause de la beauté et de l'odeur suave de leurs fleurs blanches ou rosées, les *abélies* de Chine, floribonde, rupestre, uniflore, etc.

ABÉLIEN, ENNE adj. Math. Se dit, depuis Jacobi, de fonctions introduites par Abel en analyse. ‖ *Equation abélienne*, équation telle que chaque racine peut s'exprimer rationnellement en fonction de l'une quelconque des autres. (La résolution de ces équations se ramène à celle d'équations de degré moindre.) ‖ *Groupe abélien*, groupe formé de transformations deux à deux commutatives. ‖ *Intégrales abéliennes*, intégrales de la forme

$$\int_{x_0,\, y_0}^{x,\, y} \mathrm{R}(x,\, y)dx,$$

où $\mathrm{R}(x, y)$ est une fonction rationnelle, y étant défini en fonction de x par une relation de la forme $f(x, y) = 0$.

ABELL (Kjeld), écrivain danois (Ribe 1901). Après avoir été décorateur de théâtre, en particulier à Paris, il débute avec un ballet, *la Veuve dans le miroir* (1934), et remporte un immense succès avec *La mélodie qui disparut* (1935). Poète, écrivain spirituel et enjoué, il se livre à des expériences techniques incessantes, tout en défendant un idéal de liberté et d'individualisme.

ABELLY ou **ABELLI** (Louis), théologien français (Paris 1604 - *id.* 1691). Auteur d'une *Vie de saint Vincent de Paul* (1664).

ABELMOSCH n. m. V. AMBRETTE.

ABÉNAQUI(S) ou **ABNAKI(S)**, Indiens de la famille algonquine, qui vivaient en nomades sur le littoral du Maine. A l'époque coloniale, évangélisés par les jésuites et les capucins, ils furent les fidèles alliés de la France contre les Anglais. Assimilés dans la population canadienne-française.

Abencérage (LES AVENTURES DU DERNIER) [1826], nouvelle de Chateaubriand, inspirée en partie par les souvenirs de son passage en Espagne (1807), en partie par l'*Histoire chevaleresque des Maures de Grenade*, de Ginés Peréz de Hita, traduite de l'espagnol par Sané (1809).

ABENCÉRAGES, en ar. **Banū Sirādj**, famille qui aurait exercé une influence considérable dans le royaume de Grenade au XVe s., mais sur laquelle on ne sait rien de positif. Sa rivalité avec le clan des Zégris passe pour une des causes de la chute du royaume de Grenade.

ABEN EZRA, rabbin espagnol (Tolède 1092 ? - † 1167). Il fit montre d'une grande hardiesse de pensée dans ses *Commentaires sur l'Ancien Testament*.

ABENGOUROU, comm. de la Côte-d'Ivoire, ch.-l. de cercle, près du Ghāna ; 3 100 hab. (100 Europ.). Station d'étude du cacao. Résidence du roi de l'Indénié. — *Le cercle d'Abengourou*, ou *cercle de l'Indénié*, a 29 137 hab. (137 Europ.).

ABEN HUMEYA, noble arabe d'Espagne (1520-1569). Sa famille s'était convertie au catholicisme après la chute de Grenade, en 1492, et lui-même avait reçu le nom de **Fernando de Córdoba y Válor.** Quand les Maures se révoltèrent contre Philippe II en 1568, il abjura le christianisme et fut élu roi. Avec une petite armée, il s'établit dans les Alpujarras et tint un moment en échec l'armée espagnole. Finalement vaincu, il fut étranglé à la suite d'une conspiration.

ABENO, plaine située dans l'ancienne province de Settsu (Japon), théâtre de plusieurs batailles, notamment lorsque Nobunaga assiégeait le château de Hongan-ji (1576-1580), et lors de la campagne d'Osaka (1615).

ABE NO HIRAFU, général japonais, qui conduisit en 658 une expédition contre les Aïnous, puis une autre en Corée (661), afin d'aider le royaume coréen de Paikché, allié du Japon, à résister aux attaques de Silla.

ÅBENRÅ. V. AABENRAA.

ABENSBERG, v. d'Allemagne (Bavière), sur l'*Abens*, affl. du Danube (r. dr.), au S.-O. de Ratisbonne ; 4 000 hab. Enceinte médiévale. Victoire de Napoléon Ier sur les Autrichiens (20 avr. 1809).

ABEOKUTA, v. de la Nigeria (Région-Occidentale), au N. de Lagos, sur l'Ogun ; 84 000 hab. Centre commercial (coton, cacao, huile de palme). Ville refuge, Abeokuta fut organisée en 1829 pour accueillir les esclaves fugitifs à la suite des razzias musulmanes. Ses débuts furent difficiles, mais elle devint en 1842 la base de départ des missions protestantes dans le bas Niger.

ABER [αbɛr] n. m. Mot d'origine celtique, signif. *embouchure, estuaire, havre*, et figurant dans certains noms géographiques bretons, gallois et écossais (l'*Aber*-Benoît, l'*Aber*-Wrach, etc.). [Il désigne le plus souvent les parties aval de petites rivières dont les vallées ont été ennoyées par un relèvement récent du niveau de la mer.]

ABERAVON. V. PORT TALBOT.

ABER-BENOÎT, fl. côtier et estuaire breton, au N. de Brest, séparant le haut Léon du bas Léon. Long de 30 km et large de 10, il est encombré d'îles.

ABERCIUS, évêque de Hiérapolis, en Phrygie, au IIe s. Son tombeau, découvert en 1883, est orné d'une inscription célèbre,

Phot. Boyer.

très importante pour le symbolisme liturgique des anciennes chrétientés orientales.

ABERCORN, localité du nord-est de la Rhodésie du Nord, près du lac Tanganyika ; 1 400 hab. Plantations de café.

ABERCROMBIE (John), médecin et psychiatre anglais (Aberdeen 1780 - Edimbourg 1844). Précurseur de la psychologie physiologique et pathologique, il a publié : *Recherches pathologiques et pratiques sur les maladies du cerveau et de la moelle épinière* (1818), *Enquête sur les facultés intellectuelles* (1830).

ABERCROMBIE (Lascelles), poète et critique anglais (Ashton upon Mersey 1881-Londres 1938). Ses premiers recueils poétiques (*Interludes et poèmes,* 1908 ; *Emblèmes de l'amour,* 1912) révèlent une inspiration néo-romantique mêlant à la méditation métaphysique le réalisme des images. Cette même inspiration anime *Deborah,* drame en vers blancs (1912) ; mais son œuvre littéraire la plus importante est sa *Vente de Saint-Thomas,* drame en six actes (1933). On lui doit aussi des essais de critique et d'esthétique : *Thomas Hardy* (1912), *Théories de l'art* (1922), *Principes de prosodie anglaise* (1923).

ABERCROMBY (sir Ralph), général britannique (Tullibody, Clackmannanshire, 1734-Aboukir 1801). Il combattit en Hollande contre les Français et commanda les forces d'Irlande en 1797-1798. Mais il s'illustra surtout aux Antilles, où il conquit la plupart des possessions françaises et espagnoles en 1796-1797, et en Égypte, où il mena avec succès un débarquement dans la baie d'Aboukir (1801). Il fut tué peu après cette victoire décisive.

ABERDARE, v. de Grande-Bretagne, dans le pays de Galles (Glamorganshire), au S.-E. de Merthyr Tydfil ; 40 900 hab. Houillères. Appareils de radio. Constructions électriques.

ABERDARE (Henry Austin BRUCE, 1er baron), homme d'État britannique (Duffryn, Glamorganshire, 1815 - Londres 1895). La découverte de charbon dans ses domaines familiaux de Duffryn et Aberdare (Galles du Sud) lui valut une grande fortune. Il fit une brillante carrière parlementaire, devenant président du Conseil en 1873-1874. Après la chute du cabinet libéral en 1874, il s'intéressa aux questions sociales et économiques et fut étroitement associé aux affaires d'Afrique occidentale ; à partir de 1882, président de la National African Company, devenue ensuite Royal Niger Company.

ABERDEEN, lac du Canada (territoires du Nord-Ouest, Keewatin), qui se déverse par la Thelon dans le lac Baker, puis dans l'inlet Chesterfield (baie d'Hudson).

ABERDEEN, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse, ch.-l. de comté, sur la mer du Nord ; 185 200 hab. Evêché catholique. Cathédrale des XIVe-XVe s. Principal port du nord de l'Ecosse. Conserveries. Chantiers navals. Industries textiles (jute) et chimiques.
— Hist. Ville importante dès le XIIe s., Aberdeen reçut une charte royale de Guillaume le Lion (1179) ; elle devint alors une des résidences royales et le demeura jusqu'au XIVe s. Une université y fut fondée en 1494 par son évêque Elphinstone.

ABERDEEN (George GORDON, 1er comte D'), lord-chancelier d'Ecosse (1637-1720). Il fit appliquer la politique religieuse de Lauderdale* avec modération.

ABERDEEN (George GORDON, 4e comte D'), homme d'État britannique (Edimbourg 1784 - Londres 1860). Ayant commencé sa carrière par de très importantes missions diplomatiques sur le continent en 1812-1814, il fut ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Wellington (1829-1830), puis dans le cabinet Peel (1841-1846). Il témoigna de son habileté diplomatique et de son inclination pacifique en établissant des relations amicales avec la France et en réglant à l'amiable les litiges frontaliers américano-canadiens (traité de l'Oregon). Libre-échangiste, il soutint Peel sur la question des corn-laws*. Après la mort de Peel (1850), il devint chef du groupe « peelite ». Redevenu ministre en 1852, il tenta l'impossible pour empêcher la guerre de Crimée, mais l'éclatement du conflit et ses mauvais débuts l'engagèrent à démissionner en 1855.

ABERDEEN AND TEMAIR (John Campbell GORDON, 1er marquis D'), homme politique anglais (Edimbourg 1847 - Cromar, Ecosse, 1934). Il vota à la Chambre des lords avec les conservateurs, puis avec les libéraux. Nommé en 1886 par Gladstone lord-lieutenant d'Irlande, il se rendit très populaire ; de 1893 à 1898, gouverneur général du Canada.

Aberdeen-Angus (RACE D'). Zootechn. V. ANGUS.

ABERDEENSHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le nord-est de l'Ecosse, sur la mer du Nord ; 308 000 hab. Ch.-l. *Aberdeen.* Il s'étend sur une partie des Highlands (monts Grampians) et sur les collines et les plaines bordant la mer du Nord.

ABERHONDDU. V. BRECON.

ABERIA n. m. Plante dioïque, à graines poilues et albuminées. (Les aberias, dont on connaît actuellement cinq espèces, sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Afrique et de la Nouvelle-Zélande. On cultive en Provence l'*aberia cafre* pour faire des haies.)

ABER-ILDUT, fl. côtier et estuaire du pays de Léon (Finistère) ; 25 km.

ABERNETHY (John), chirurgien anglais (Londres 1764 - Enfield, près de Londres, 1831). Chirurgien de l'hôpital Saint-Barthélemy, à Londres, il exécuta le premier l'opération de la ligature de l'artère iliaque externe, dans certains cas d'anévrisme.

ABERNON (Edgar Vincent, vicomte D'), financier et diplomate anglais (1857 - Londres 1941). Conseiller financier du gouvernement égyptien, directeur général de la Banque ottomane, il fut membre du Parlement. Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin (1920-1925), il favorisa le relèvement de l'Allemagne et fut l'artisan des accords de Locarno. Il quitta son poste en 1925 et publia sur son activité diplomatique un livre qu'il intitula *Lord d'Abernon, l'ambassadeur de l'époque des tournants.*

ABERRANCE n. f. Statist. Singularité présentée dans un ensemble d'observations par une grandeur dont la valeur s'écarte très nettement de la valeur moyenne.
— ENCYCL. L'*aberrance* s'applique à un ou plusieurs faits en nombre restreint et présentant un caractère exceptionnel parmi d'autres faits, dont les valeurs sont relativement bien groupées, c'est-à-dire oscillant en plus ou en moins autour d'une valeur moyenne. C'est ainsi qu'en présence d'une marchandise donnée, dont la valeur d'échange est de l'ordre de 100 F, des acheteurs, sinon leur majorité, l'acquièrent à ce prix. Certains l'achètent à des prix voisins du précédent, tels que 110 et 90 F ; d'autres, beaucoup plus rares, à 120 ou 80 F. Enfin, si un acheteur paye cette marchandise 10 000 F, son comportement, que l'on pourrait assimiler à l'attitude de donateur, fait preuve d'aberrance.

ABERRANT, E adj. Qui s'écarte du type normal ; qui va contre la logique ou la vérité : *Idée aberrante. Ferdinand représentait assez bien le type aberrant que l'on rencontre presque toujours dans une famille* (G. Duhamel).
— Biol. Se dit d'une espèce qui présente plus ou moins de variations rares. (L'espèce aberrante correspond soit à une mutation* [si les variations sont héréditaires], soit à une somation* [si les variations, provoquées par quelques modifications accidentelles du milieu, ne sont pas héréditaires].)
— Linguist. Se dit d'une forme qui se distingue par quelque particularité du type fondamental ou des formes avec lesquelles elle se groupe : *En latin, l'ablatif pluriel « filiabus » est une forme aberrante dans la déclinaison de « filia », fille.*
— Statist. Se dit de ce qui présente le caractère d'aberrance*.

ABERRATION n. f. (angl. *aberration,* emprunté au lat.). Déviation (v. ci-dessous rubriques Astron., Opt., etc.). ‖ — *Fig.* Egarement de l'esprit ; erreur de jugement ; *par extens.,* absurdité : *Pour avoir pu une minute mettre en doute tant d'évidences, il fallait* [...] *que j'eusse été frappé d'aberration mentale* (Courteline).
— Astron. Phénomène optique dû au déplacement de l'observateur terrestre dans l'espace avec une vitesse non négligeable par rapport à la vitesse de la lumière. (V. part. *encycl.*)

ABERDEEN

— Biol. *Aberration chromosomique,* irrégularité dans la distribution des chromosomes pendant une division cellulaire homotypique (mitose) ou hétérotypique (méiose).
— Math. *Aberration de courbure,* angle caractéristique de la courbure, formé par la normale en un point d'une courbe avec la droite issue de ce point et partageant en deux parties égales une corde parallèle à la tangente et infiniment voisine. ‖ *Axe d'aberration,* droite dont l'angle avec la normale en un point d'une courbe constitue l'aberration de courbure. ‖ *Centre d'aberration,* centre de la conique ayant un contact du quatrième ordre avec la courbe au point considéré. (Il est situé sur l'axe d'aberration.)
— Opt. V. part. *encycl.*
— Pathol. Altération d'une fonction : *Aberration des sens. Aberration du goût.*
— Psychol. Absence passagère de l'attention au réel.
— ENCYCL. Astron. En raison de l'*aberration,* la direction *apparente* dans laquelle est vu un astre est différente de la direction vraie dans laquelle il serait observé si l'observateur terrestre était immobile dans l'espace.
A un observateur O animé d'une vitesse v de translation non négligeable par rapport à la vitesse de la lumière c, une étoile fixe E paraît dans une direction E' (projetés en e e' dans le plan xy des trois axes de coordonnées $Oxyz$) constituant la diagonale d'un parallélogramme construit sur les vitesses c et v. En désignant par μ l'angle que fait *dans l'espace* la direction OE de l'étoile avec la direction Ox du déplacement de l'observateur et par $\Delta\mu$ la déviation du rayon lumineux, on a

$$\Delta\mu = \frac{v \sin\mu}{c} = \left(\frac{v}{c}\right) \sin\mu.$$

Il y a donc déviation dans le plan ($\vec{v}$ E) et dans le sens $\vec{v}$.

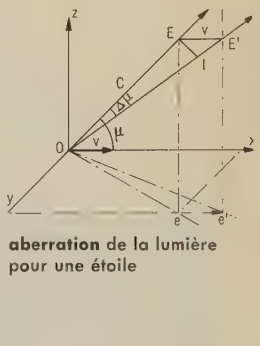

aberration de la lumière pour une étoile

● *Aberration annuelle.* L'observateur terrestre dans la révolution de la Terre autour du Soleil a une vitesse moyenne de 30 km/s, soit $\frac{1}{10\,000}$ de la vitesse de la lumière. L'angle $\left(\frac{v}{c}\right)$ vaut donc en moyenne $\frac{1}{10\,000}$ de radian. On a admis par convention internationale pour cet angle la valeur de 20″,47, dite *constante de l'aberration annuelle.*
Par suite du phénomène de l'aberration annuelle, les étoiles semblent toutes décrire dans l'espace de petites ellipses, pratiquement circulaires, semblables et parallèles à l'orbite terrestre dans l'espace. Toutes ces orbites apparentes sont vues sous un même angle, quelle que soit la distance de l'étoile. Mais elles paraissent d'autant plus aplaties que l'étoile est plus proche du plan de l'orbite terrestre (écliptique). Des corrections journalières doivent être apportées aux positions apparentes des étoiles en fonction de leur situation dans l'espace et de la position de la Terre sur son orbite. L'expression de ces corrections est relativement complexe.

Phot. Popper.

● *Aberration diurne.* Elle est provoquée par le mouvement de l'observateur terrestre, mobile dans l'espace par suite de la rotation de la Terre sur elle-même. La vitesse est ici bien moindre (450 m/s à l'équateur) que dans le cas précédent (aberration annuelle), et elle diminue avec la latitude, jusqu'à devenir nulle au pôle. Les corrections correspondantes sont généralement apportées aux résultats des observations, et non aux coordonnées des étoiles.

— Opt. Le terme d'*aberration* exprime, d'une façon générale, le fait que les systèmes optiques ne donnent pas des images parfaitement nettes ni semblables aux objets; suivant la cause à laquelle est dû ce défaut, on envisage les aberrations géométriques (aberration sphérique, coma, astigmatisme et courbure de champ, distorsion) et les aberrations chromatiques de position et de grandeur.

● Les *aberrations géométriques* consistent en ce que les rayons parallèles, ou issus d'un même point lumineux, ne vont pas tous converger exactement au même point après avoir traversé l'instrument.

● L'*aberration chromatique* n'intéresse que les systèmes dioptriques (lentilles), où les images se forment par réfraction dans les milieux réfringents. Les diverses radiations qui composent la lumière blanche ayant chacune un indice particulier de réfraction, on conçoit que, si un faisceau parallèle de lumière blanche tombe sur une lentille, les rayons rouges R, R′ et violets V, V′ vont converger, les premiers en un point *r* de l'axe, les autres en un point *v*, et qu'ils se coupent suivant un cercle E, dit *cercle d'aberration chromatique*. Cette aberration chromatique, qui fait que les images des objets ont leurs bords irisés, se corrige par l'association de lentilles faites avec des verres d'indices différents. On corrige par la même méthode les aberrations géométriques, par des procédés de calcul qui utilisent des machines mathématiques. (V. ACHROMATISME, ASTIGMATISME, COMA, COURBURE DE CHAMP, DISTORSION, SPHÉRICITÉ.)

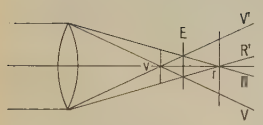

aberration chromatique

ABERRER v. intr. (lat. *aberrare*). Etre loin de la vérité, se tromper.

ABERSEE. V. SANKT WOLFGANG.

ABERSYCHAN. V. PONTYPOOL.

ABERTILLERY, v. de Grande-Bretagne, dans le sud du pays de Galles (Monmouthshire); 27 600 hab. Houillères. Métallurgie.

ABER-WRACH, fl. côtier et estuaire de Bretagne (Finistère), dans le pays de Léon; 34 km.

ABERYSTWITH, v. de Grande-Bretagne, dans le pays de Galles (Cardiganshire), sur la baie de Cardigan; 10 500 hab. Station d'été. Université.

ABESSIF n. m. (du lat. *abesse*, être absent). Linguist. Cas des langues finno-ougriennes exprimant la notion de « à l'extérieur ».

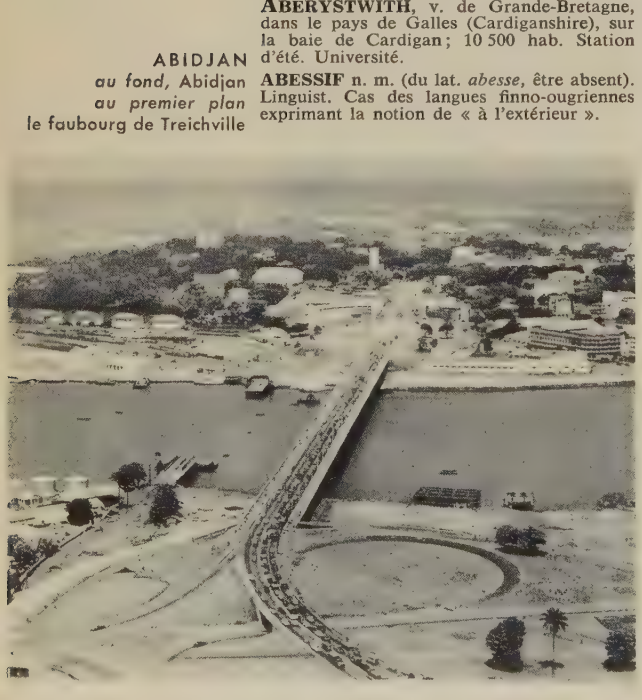
ABIDJAN
au fond, Abidjan
au premier plan
le faubourg de Treichville

ABÊTIR v. tr. Rendre bête, stupide : *L'idée de déménager mes livres* [...] *m'abêtit à tel point, soupira-t-il, que j'aime mieux n'y pas songer* (Huysmans).

— LANGUE CLASS. Faire agir automatiquement sans que la raison intervienne : *Prenez de l'eau bénite; cela vous fera croire et vous abêtira* (Pascal).

— SYN. : *abrutir, hébéter, rabêtir.*

— ***S'abêtir*** v. pr. ou ***abêtir*** v. intr. Devenir bête : *Les peuples autant que les individus s'abêtissent dans la paresse* (Gide). *L'intelligence, à ce jour, perd ce qu'elle a de rayonnant, de divin. Oui, je dis bien : elle s'abêtit, elle s'animalise* (G. Duhamel).

ABÊTISSANT, E adj. Propre à abêtir; qui peut rendre stupide : *Des coups de bottes et des travaux abêtissants, vers les treize ans...* (Huysmans).

ABÊTISSEMENT n. m. Action d'abêtir; état de celui qui est abêti : *Cette machine d'abêtissement et de dissolution* [le cinéma] *compte aujourd'hui parmi les plus étonnantes forces du monde* (G. Duhamel).

ABETONE (PAS DE L'), col de l'Apennin septentrional, faisant communiquer les vallées de la Lima et du Panaro; 1 388 m. Station de villégiature.

ABETZ (Otto), homme politique allemand (Schwetzingen, près de Mannheim, 1903-Langenfeld 1958). Il fut l'un des hommes de confiance de Hitler, qui l'envoya à Paris avec mission de créer des relations amicales entre la France et l'Allemagne hitlérienne. Il se lia, dans ce dessein, avec des germanophiles comme Brinon et Jean Luchaire. Son activité de propagande fut telle que le gouvernement français le frappa d'expulsion en 1938. Son rôle officiel ne commence qu'en juin 1940, après l'armistice franco-allemand. Accrédité par Ribbentrop, avec le titre d'ambassadeur, auprès des autorités allemandes d'occupation à Paris, il fut chargé de préparer le terrain pour une « collaboration officielle »; et il devint l'ami de Darlan et de Laval, près desquels il fut, en quelque sorte, le porte-parole officiel des idées du Reich hitlérien. Peu après la Libération, il fut arrêté, jugé et condamné à vingt ans de travaux forcés par un tribunal militaire français (juill. 1949). Libéré en 1955, il retourna en Allemagne, après un bref séjour en Suisse, et se fixa à Düsseldorf. Il a publié en 1951 ses Mémoires. (→ Biblio.)

ABGAR, nom de huit rois d'Edesse, en Mésopotamie (132 av. J.-C.-216 apr.). Le plus connu vivait au temps du Christ. Il aurait prié le Sauveur de le guérir de la lèpre; Jésus lui aurait envoyé une réponse accompagnée de son portrait, et le disciple Thaddée serait allé, après l'Ascension, baptiser Abgar. Ces faits sont généralement considérés comme apocryphes.

ABHĀ ou **EBHĀ**, v. de l'Arabie Saoudite, ch.-l. de la prov. du 'Asīr, sur le Wād Bīcha; 15 000 hab. Située à 850 m d'alt. env., dans un bassin aux versants coupés de terrasses couvertes de culture, Abhā est le principal centre caravanier des montagnes du 'Asīr, aux confins du Yémen. La ville est construite en terre.

Abhidharma, titre du troisième et dernier groupe d'œuvres formant le Canon bouddhique (*Tripitaka*) et composé de traités de métaphysique ou de dogmatique.

ABHORRER v. tr. (lat. *abhorrere*, avoir de l'aversion). Avoir en horreur, en profonde aversion : *Abhorrer le mensonge.* ‖ Avoir du dégoût, de la répugnance pour : *En vraie créole de Paris, Mme Marneffe abhorrait la peine* (Balzac).

— SYN. : *abominer, détester, exécrer, haïr, honnir.*

ABIA. Géogr. anc. V. de Phocide, qui tirerait son nom du roi d'Argos *Abas*, son fondateur. Son oracle d'Apollon était célèbre. Elle fut détruite en 346 par les Thébains, pendant la seconde Guerre sacrée.

ABIA. Géogr. anc. V. de Messénie, dont l'héroïne éponyme serait *Abia*, nourrice d'un fils d'Héraclès.

ABIA, 2e roi de Juda (914-911 av. J.-C.). Il lutta contre Jéroboam Ier, roi d'Israël.

ABIATHAR, prêtre au temps de Saül. Il échappa au massacre de Nob. Daniel le porta au souverain pontificat. Mais, ayant pris le parti d'Adonias, Abiathar fut ensuite déposé par Salomon et relégué à Anathoth.

ABICH [abiʃ] n. m. Minér. Petit mortier en acier inventé par le géologue Hermann *Abich* (1806-1886), et qui sert à pulvériser les minéraux.

ABICHITE n. f. (du géologue H. *Abich*). Minér. Arséniate de cuivre hydraté naturel. (Syn. : APHANÈSE, APHANÉSITE, CLINOCLASE.)

ABICHT (Johann Heinrich), philosophe allemand (Volkstedt 1762 - Vilna 1804). Disciple de Kant et de Reinhold, il se sépara d'eux et les combattit. Œuvres : *Philosophie de la connaissance* (1791), *Lettres critiques sur la possibilité d'une véritable science de la morale, de la théologie, du droit naturel* (1793), *Encyclopédie de philosophie* (1804).

ABID (OUED **el-**), fl. du Maroc occidental, affl. de l'Oum er-Rebia; 180 km env. Né dans le Haut Atlas oriental (massif du Masker), il franchit une série de cuvettes entre le Moyen et le Haut Atlas. Le grand barrage de Bin el-Ouidane permet de détourner ses eaux pour l'irrigation de vastes surfaces de la plaine du Tadla.

ABIDJAN, capit. de la Côte-d'Ivoire, sur la lagune Ebrié; 127 600 hab. (dont 7 900 non-Africains). Archevêché. La population européenne est établie sur une presqu'île et la population africaine s'accumule dans deux énormes villages, Treichville (île de Petit-Bassam) et Adjamé. La fonction de la ville est essentiellement commerciale et administrative. C'est le siège du gouvernement et des directions des principaux services publics. La mise en valeur de la république, l'accroissement rapide des exportations, la construction du chemin de fer dont Abidjan est la tête de ligne justifièrent la construction d'un port important, aux abords protégés de l'ensablement par un profond cañon sous-marin. Les wharfs de Port-Bouët et de Grand-Bassam ont fait place à des installations modernes, qui ont été aménagées dans la lagune, profonde de 10 m, après l'ouverture du canal de Vridi, qui perce le cordon littoral. Port de pêche. Centrale électrique utilisant l'énergie thermique de la mer. Usine de conditionnement du café. — Le *cercle d'Abidjan* a 212 527 hab. (8 527 Europ.).

ABIDJI(S), peuple noir de la Côte-d'Ivoire, vivant au N.-O. d'Abidjan.

ABIES [abjɛs] n. m. (mot lat.). Nom scientifique du sapin, type de la famille des abiétacées.

ABIÉTACÉES n. f. pl. Famille de gymnospermes, comprenant plusieurs arbres qui ont les feuilles persistantes pendant l'hiver, sauf le mélèze (*larix*). [Syn. PINACÉES.]

— ENCYCL. Les fleurs des *abiétacées* sont généralement unisexuées. Elles sont caractérisées par la taille des cônes, par la disposition des ovules et par le petit nombre des sacs polliniques de l'étamine. Les principaux genres sont : le sapin, le pin, le mélèze, le cèdre, l'épicéa.

ABIÉTIN, E adj. Relatif au sapin.

ABIÉTIQUE adj. (du lat. *abies*, sapin). Chim. Se dit d'un acide $C_{19}H_{29}—CO_2H$, principal constituant de la colophane, dont on l'extrait, par exemple, par de nombreuses cristallisations dans l'alcool. (C'est un solide incolore, fondant à 173 °C. Son sel de sodium est souvent incorporé, en faible quantité, aux savons.)

ABIÉTOMALÉIQUE adj. Se dit d'une résine à base de colophane et d'anhydride maléique.

ABIGAÏL, femme de Nabal, riche propriétaire qui avait traité durement les gens de David au temps où celui-ci était proscrit. A la mort du mari, David épousa Abigaïl. — Sœur de David.

ABIHU, deuxième fils d'Aaron et d'Elisabeth. Consacré prêtre en même temps que ses frères.

ABILA, v. de la Syrie ancienne, au pied de l'Anti-Liban, dans la vallée du Barada. Elle fut la capitale de la tétrarchie d'Abilène.

ABILDGAARD (Nicolai), peintre et architecte danois (Copenhague 1743 - près de

Phot. Haut-commissariat de la Rép. en A.-O. F.

Frederiksdal 1809). Formé par un séjour en Italie (1772-1777), il a représenté à Copenhague la tradition picturale classique. Si ses compositions à Christiansborg ont péri en grande partie, on a de lui d'autres œuvres, inspirées d'Ossian, de Shakespeare et de Holberg. Il a eu une activité d'architecte à Frihedsstøtten (1792-1797) et Emiliekilde (1780). Son enseignement a formé Friedrich et Runge, peintres romantiques allemands.

ABILENE, v. des Etats-Unis (Texas), à l'O. de Dallas ; 45 600 hab. Raffineries de pétrole.

ABILÈNE, tétrarchie de la Syrie ancienne ; capit. *Abila*. Les tétrarques résidaient à *Héliopolis* (Balbek).

ABILLOT n. m. (de *billot*). Bûche dont on se sert pour rassembler les coupons de bois dans la coupe des arbres le long des rivières.

ABÎME n. m. (lat. ecclés. *abyssus*, altéré en *abismus*, du gr. *abussos*, sans fond). Gouffre, profondeur insondable : *La houle, les courants et les raz de marée | T'ont-ils roulée au fond de leurs abîmes verts ?* (Heredia). || — *Fig.* Ce qui divise, sépare profondément : *Ce n'est pas un fossé qui se creuse entre nous, Laurent, c'est un abîme* (G. Duhamel). || Ce qui déconcerte l'esprit par sa grandeur, son immensité extrême : *Je me perds dans un abîme de perplexités* (Musset). *Cet homme est un abîme de science.* || Chose impénétrable, mystère : *Homme, nul n'a sondé le fond de tes abîmes* (Baudelaire). || Le chaos primordial, regardé comme le domaine du mal : *Depuis quatre mille ans il* [Satan] *tombait dans l'abîme* (Hugo). || Ruine, perte physique ou morale : *Elle était joyeuse, sans s'apercevoir de l'abîme où elle se précipitait* (Flaubert).
— Géomorphol. Syn. d'AVEN.
— Hérald. Point central de l'écu.
— Iconogr. chrét. Séjour des démons, symbolisé parfois par une tête d'homme hideuse, de mine féroce, sortant du sommet d'un cône figurant le monde. (Ainsi s'explique la locution : *C'est la face de l'abîme.*)
— ALLUS. LITTÉR. *L'abîme de Pascal*, v. PASCAL.
— SYN. : *gouffre, précipice.*

ABIMÉLECH, prince philistin qui enleva Sara, la croyant sœur et non femme d'Abraham.

ABIMÉLECH, fils de Gédéon. Il fut roi à Sichem durant trois ans. Son œuvre est une étape sur la route qui mène à la royauté héréditaire en Israël.

ABÎMER v. tr. *Fam.* Détériorer, endommager : *C'est donc pour cela* [...] *qu'il met son gilet neuf, au risque de l'abîmer à la pluie* (Flaubert). || — *Fig.* Ruiner : *Ce n'était pas dans les pompes condamnables du théâtre que Rouvière devait d'abord abîmer sa jeunesse* (Baudelaire). || Critiquer, médire de : *Abîmer un adversaire.*
— LANGUE CLASS. Précipiter dans un gouffre, faire périr : [...] *un flot survient et l'abîme : on ne le revoit plus, il est noyé* (La Bruyère). || Faire perdre la fortune : *Les gros intérêts ont abîmé ce marchand* (Furetière).
— ***S'abîmer*** v. pr. S'enfoncer, sombrer, se perdre dans : *Tout s'est tu. Le soleil s'abîme et disparaît* (Heredia). || — *Fig.* S'abandonner à, s'absorber dans : *Je m'abîmais dans des désespoirs inexplicables* (Chateaubriand).
— *Fam.* Etre endommagé, sali : *Relevant sa belle robe du dimanche qui aurait pu s'abîmer* [...] (A. Daudet).

ab imo pectore ou **imo pectore** loc. adv. (mots lat.). Du plus profond du cœur.

ABINADAB, un des fils de Saül, tué à la bataille de Gelboé.

ABINGDON, v. de Grande-Bretagne (Berkshire), au S. d'Oxford ; 10 200 hab. Ruines d'une abbaye bénédictine. Industries textiles ; automobiles.

ab intestat [tɛsta] loc. adj. (lat. *ab*, de la part de quelqu'un, et de *intestat*, sans testament). Se dit de celui qui meurt sans avoir testé et de la succession* qui s'ouvre en l'absence d'un testament, auquel cas la loi règle la dévolution des biens.

ABIOD (OUED **el-**), riv. d'Algérie, dans le massif de l'Aurès. Né au pied du djebel Chelia, l'oued el-Abiod coule dans une dépression anticlinale et longe le pied du djebel Ahmar Khadou. Sa vallée relie par des gorges pittoresques de petits bassins formant des oasis ; il se perd enfin, vers le sud, dans le chott Melghir.

ABIOD-SIDI-CHEIKH (**El-**), localité d'Algérie (départ. de Saïda), sur le piémont saharien, au pied des monts des Ksours. Centre principal de la tribu maraboutique des Ouled Sidi Cheikh, c'est un lieu saint de l'islām en raison du tombeau de Sidi Cheikh (Sīdī Chaykh), fameux marabout du XVIIe s.

ABIOGENÈSE n. f. (*a* priv., gr. *bios*, vie, et *genesis*, production). Biol. Théorie d'après laquelle les êtres vivants naissent spontanément à partir de matière non vivante. (On dit aussi ARCHÉBIOSE, ARCHIGONIE.)

ABIOSE n. f. (*a* priv., et gr. *bios*, vie). Biol. Suspension des manifestations de la vie, et, en particulier, état de vie latente où certains êtres, comme les rotifères, se trouvent momentanément placés par privation d'eau. (V. ANHYDROBIOSE.)

ABIOTIQUE adj. (gr. *abiotikos*). Se dit d'un lieu où la vie est impossible : *La surface solaire est abiotique.* || Se dit aussi de l'état de certains fakirs qui semblent réduire au minimum toutes les fonctions vitales.

ABIOTROPHIE n. f. (*a* priv., gr. *bios*, vie, et *trophê*, nourriture). Processus dégénératif atteignant les éléments histologiques, en particulier les cellules nerveuses, sans cause apparente, simplement parce que le terme de la vie de ces éléments est atteint.

ABIPON(S), anc. peuplade guerrière de la famille Guaykuru, qui occupait l'actuelle province de Santa Fé et le Chaco (Argentine), ainsi que le Paraguay et le sud de la Bolivie. Ils ne survivent aujourd'hui que très métissés.

ab irato loc. adv. (lat. *ab irato homine*, venant d'un homme irrité). Sous l'empire de la colère ou de la haine : *Agir « ab irato ».*

ABIRON, Rubénite qui, avec Dathan et le lévite Coré, prit la tête d'une révolte contre Moïse. Punis par Dieu, ils moururent soudainement comme Moïse l'avait annoncé.

ABISAG, jeune Sunamite, compagne de David dans sa vieillesse.

ABISAÏ, neveu de David, qu'il accompagna tandis qu'il fuyait devant Saül. Il était avec David la nuit où ce dernier surprit le roi sans défense.

ABISKO, station touristique de Suède (Norrbotten), en Laponie, sur la rive sud du lac Torne träsk, desservie par le chemin de fer de Narvik. Centre d'excursions de montagne. Parc national. Station de l'Académie des sciences.

ABITIBI, lac du Canada, aux confins du Québec et de l'Ontario ; 915 km². Il donne naissance à la rivière Abitibi, qui, remontant vers le nord, rejoint le fleuve Moose avant son débouché dans la baie James et dont les eaux alimentent une usine hydro-électrique.

ABITIBI, comté de l'ouest de la prov. de Québec (Canada), à la frontière de l'Ontario, aujourd'hui divisé en *Abitibi-Est* (ch.-l. *Amos*) et *Abitibi-Ouest* ; 100 000 hab. Région autrefois vide, l'Abitibi et les comtés voisins du Témiscamingue et de Rouyn-Noranda ont été mis en valeur après la construction du chemin de fer transcontinental (1912). Ils possèdent de riches gisements d'or, de cuivre, de zinc, d'argent et de plomb (Noranda, Rouyn, Val-d'Or), et d'importantes exploitations forestières. La mise en valeur des ressources minières a provoqué le développement de l'agriculture (plantes fourragères, élevage).

ABJECT [abʒɛkt], **E** adj. (lat. *abjectus*, rejeté). Qui inspire le dégoût, le mépris, par sa bassesse, sa dégradation morale : *Si tout homme peut tuer dans le combat, il faut pour frapper un prisonnier une abjecte grâce d'Etat* (A. Malraux).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. (Ecrit souvent au XVIIe s. *abjet*, conformément à la prononciation d'alors.) Humble, modeste : *Et dans les plus bas rangs les noms les plus abjets | Ont voulu s'ennoblir par de plus hauts projets* (Corneille). *Dans ces quartiers presque populaires, quelle existence modeste, abjecte mais douce* (Proust).
— SYN. : *bas, ignoble, infâme, méprisable, misérable, vil.*

ABJECTEMENT [abʒɛktəmã] adv. De façon abjecte.

ABJECTION [abʒɛksjɔ̃] n. f. (lat. *abjectio*, action de rejeter). Dernier degré de l'abaissement, de la dégradation morale : *Quand même grandirait l'abjection publique* [...] | *Au point d'adorer l'exécrable trompeur* (Hugo).

ab Jove principium, mots lat. signif. *commençons par Jupiter*, et employés par Virgile (*Bucoliques*, III, 60). Le berger Damoetas déclare qu'il va commencer son chant par Jupiter, père de toutes choses. D'où : Commençons par ce qui est le plus important.

ABJURATION [sjɔ̃] n. f. (bas lat. *abjuratio*, reniement). Action de renoncer à une religion, et, *par extens.*, à une opinion, à une doctrine, etc. : *L'abjuration de George Mergy l'avait presque entièrement séparé de sa famille* (Mérimée).
— Dr. anc. *Abjuration de parenté*, procédure solennelle qui permettait à un Franc de rompre tout lien juridique avec sa famille. — Théol. Dans l'Eglise romaine, la cérémonie de l'*abjuration* est de rigueur pour être absous de l'hérésie et être réconcilié avec l'Eglise. L'abjuration doit être reçue par l'évêque ou par son délégué.

ABJURATOIRE adj. Qui concerne l'abjuration : *Acte, formule abjuratoire.*

ABJURER v. tr. (lat. *abjurare*, nier par serment). Renoncer à une religion, et, *par extens.*, à une opinion, à une doctrine, etc. : *Abjurer ses préventions, ses erreurs.*

ABKHAZE

ABKHAZE(S), peuple caucasien qui habite principalement dans l'actuelle république soviétique autonome d'Abkhazie*. Une partie des Abkhazes émigra en territoire turc en 1864, après avoir résisté longuement à la pénétration russe dans le Caucase. Les Abkhazes, qui sont environ 100 000, parlent une langue caucasienne du Nord-Ouest, l'*abkhaze* ou *abkhaz*.

ABKHAZIE, en russe **Abkhazskaïa A.S.S.R.**, république autonome de l'U.R.S.S., dépendance de la république fédérée de Géorgie, au S. du Caucase occidental ; 8 700 km² ; 300 000 hab. Capit. *Soukhoumi*. L'Abkhazie s'identifie avec la majeure partie de l'ancienne Colchide. C'est une région montagneuse qui domine la mer Noire ; elle est exposée aux vents pluvieux, mais elle est abritée des vents du nord. La végétation et les cultures arbustives sont de type subtropical (agrumes, tabac, thé, vignobles). Des stations climatiques s'égrènent sur les rivages de la mer Noire : Gagra, Goudaouta, Soukhoumi.
— Hist. L'Abkhazie, colonisée par les Grecs et les Romains, fit partie de la Géorgie au Ve s. ; elle fut conquise par les Turcs, enfin placée sous le protectorat de la Russie en 1810 et annexée en 1864. Elle profita de la guerre civile qui suivit la révolution russe de 1917 pour proclamer son autonomie en 1919. Elle fut intégrée, en 1921, à la république soviétique de Géorgie.

ABLACTATION n. f. (du lat. *ab*, et *lac*, *lactis*, lait). Obstétr. et Pédiatr. Cessation de l'allaitement. (Ce mot s'applique à la mère, et celui de *sevrage* à l'enfant.)

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans le nord de l'Artois ; 1 071 hab. Eglise de style gothique flamboyant, restaurée. Pendant la Première Guerre mondiale, Ablain-Saint-Nazaire fut le théâtre de violents combats pour la possession du plateau de *Notre-Dame-de-Lorette**, notamment en mai 1915.

ABLANCOURT (Nicolas PERROT D'). V. PERROT D'ABLANCOURT (Nicolas).

ABLAQUE n. f. V. ARDASSINE.

ABLATIF n. m. (lat. *ablativus*, de *ablatus*, enlevé). Linguist. Cas de la déclinaison latine, sanskrite, etc., qui exprime la séparation et l'éloignement : *L'ablatif latin joue parfois le rôle de l'instrumental et du locatif.* || *Ablatif absolu*, v. ABSOLU.

ABLATION n. f. (lat. *ablatio*). Chirurg. Action de retrancher, d'enlever : *Pratiquer l'ablation d'un membre, d'une tumeur.*
— Géomorphol. Perte de substance subie par un relief, tant sous la forme mécanique (argiles, limons, sables, galets, blocs) que

cerf aux abois

sous la forme chimique (substances dissoutes). [L'ablation s'oppose à l'accumulation. Le terme a un sens très général et s'applique aussi bien à l'érosion qu'à la dénudation.] ‖ *Relief d'ablation*, relief qui doit ses traits originaux à un enlèvement de matériel rocheux. (Une caverne karstique, une vallée entaillée dans un plateau, un pavage de déflation éolien, un cirque glaciaire, une falaise sapée par la mer sont des reliefs d'ablation.)
— Glaciol. Perte de glace subie par un glacier. (Le principal processus de l'ablation glaciaire est la fusion; mais la sublimation intervient aussi, surtout sous les climats très froids où la température reste inférieure à 0 °C [inlandsis antarctique, partie centrale de l'inlandsis groenlandais].)

ABLAUT n. m. (mot allem.). Linguist. Syn. de APOPHONIE.

ABLE n. m. (lat. *albus*, blanc). Nom usuel donné parfois à diverses espèces de *leuciscus* et à d'autres genres de cyprinidés*, poissons d'eau douce désignés souvent par le terme de *blanchaille*, qui a la même signification.

ABLÉGAT n. m. (lat. *ablegatus*, envoyé). Commissaire chargé par la cour de Rome d'une mission gracieuse, notamment de porter la barrette à un nouveau cardinal.

ABLÉGATION n. f. Dignité, fonction de l'ablégat.

ABLEIGES (Jacques D'), jurisconsulte français († 1410-1411). Il rédigea le *Grand Coutumier de France* entre 1385 et 1389.

ABLÉPHARIE n. f. (*a* priv., et gr. *blepharon*, paupière). Ophtalmol. Absence de paupières (congénitale ou acquise).

ABLEPSIE n. f. (*a* priv., et gr. *blepsis*, vue). Ophtalmol. Syn. de CÉCITÉ.

ABLERET ou **ABLIER** n. m. (de *able*). Filet carré, dit aussi *carrelet*.

ABLESSIMOV (Alexandre Onissimovitch), écrivain russe (1742-1783). Il est connu surtout pour sa pièce *le Meunier* (1779), vaudeville satirique mêlé de chants populaires.

ABLETT (William Albert), peintre anglais (Paris 1877 - Londres 1937). Élève de Gérome, il participa au Salon des artistes français, à celui de la Société nationale des beaux-arts, aux expositions du Cercle de l'Epatant, et fut membre de la Royal Academy. Auteur de nombreuses peintures de genre et de portraits élégants (*Mme Alexandre Dumas, M. et Mme André Messager, lord Bertie, ambassadeur d'Angleterre*), il a illustré *les Liaisons dangereuses*.

ABLETTE n. f. (de *able*). Poisson osseux caractérisé par sa nageoire anale longue, sa mâchoire inférieure dépassant la mâchoire supérieure, et par le vif éclat argenté de ses écailles (long. de 8 à 20 cm). [Famille des cyprinidés, ordre des ostariophysaires.]
— ENCYCL. Ichtyol. L'*ablette commune* (*Alburnus alburnus*) vit par troupes dans la plupart de nos eaux douces. Sa principale utilisation est dans l'industrie des fausses perles fines. On extrait, en effet, de ses écailles une matière argentée, dite *essence d'Orient*, dont on enduit la surface intérieure de perles de verre. Une autre espèce, le spirlin (*Spirlinus bipunctatus*), n'existe en France que dans le Nord et l'Est. Elle porte une double rangée de points noirs sur les flancs. Les noms usuels de ces deux espèces sont nombreux : pour la première, *blanchet, blanchaille;* pour la seconde, *hachette, lorette, lugnote*, etc.
— Pêch. En été, l'*ablette* se pêche surtout en surface (pêche à la surprise, pêche à fouetter); en hiver et en demi-saison, elle se pêche entre deux eaux. Les fritures les plus importantes se prennent au moment des crues.

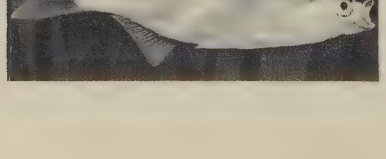

ablette

ABLIS, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), dans le nord de la Beauce; 1 014 hab. (806 aggl.). Important carrefour routier. En octobre 1870, Ablis subit les représailles des Prussiens, qui l'incendièrent. L'église, en partie romane, fut bombardée en juin 1940.

ABLOC n. m. Trav. publ. Pilier qui soutient un édifice. ‖ Fondation en béton de la culée d'un pont.

ABLOCAGE n. m. Mécan. Manière ou action d'abloquer.
— ENCYCL. Mécan. L'*ablocage* d'une pièce est le plus souvent réalisé au moyen d'une bride, qui, s'appuyant d'un côté sur une cale, de l'autre sur la pièce à fixer, est serrée par un boulon dont la tête carrée est engagée dans une rainure de la table ou du plateau de la machine.

ABLON-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), dans la banlieue sud de Paris; 3 220 hab. (3 116 aggl.) [*Ablonnais*]. Bandes magnétiques.

ABLOQUER v. tr. Mécan. Fixer une pièce à la machine-outil sur laquelle on veut l'usiner.

ABLOT [blo] n. m. V. BLOCHET.

ABLUER v. tr. (lat. *abluere*). Laver du parchemin ou du papier avec une préparation, pour enlever les taches ou raviver l'écriture.

ABLUTION n. f. (lat. *ablutio*). Chez les Orientaux, purification religieuse qui consiste à se laver le corps ou une partie du corps. ‖ Chez les catholiques, vin et eau que le prêtre verse sur ses doigts après la communion. ‖ *Fam.* Action de se laver : *Faire ses ablutions*.
— ENCYCL. L'*ablution* était en usage dans tous les cultes orientaux. La loi de Moïse la prescrivait aux Hébreux. Les ablutions étaient également prescrites chez les Grecs et chez les Romains. Aujourd'hui, elle est toujours en usage chez les musulmans. Avant de prier, le fidèle doit accomplir un rite d'ablution, en application de ces mots du Coran : « Ô vrais croyants, quand vous vous apprêtez à prier, lavez votre visage et vos bras jusqu'aux coudes; et frottez-vous la tête, et de même vos pieds jusqu'à la cheville »; c'est l'*ablution mineure*. L'*ablution majeure* ou grande ablution, c'est-à-dire l'immersion du corps tout entier, est exigée après toute pollution importante, par exemple après des relations sexuelles. Si l'eau manque, le fidèle peut utiliser du sable.
Dans la liturgie catholique, *ablution* a : 1° un sens général qui englobe baptême, lavement des pieds le jeudi saint, lavage des mains du prêtre disant la messe après l'offertoire, etc.; 2° un sens étroit : après la communion, le prêtre fait verser dans le calice du vin pur qu'il boit (*ablution de la coupe*), puis, sur le pouce et l'index de chaque main, toujours au-dessus du calice, du vin et de l'eau, qu'il boit aussi (*ablution des doigts*).

ABLUTIONNER v. tr. Laver : [Le petit cheval] *remue la queue, content d'être lavé, et baissant sa longue lippe sur le lad qui l'ablutionne* [...] (H. de Montherlant).

ABNÉGATION n. f. (lat. ecclés. *abnegatio*, refus, puis renoncement). Renoncement, sacrifice pour autrui de ce qui est pour soi l'essentiel : *Faire abnégation de soi. Mon âme* [...] *forte de ses abnégations* (Gide).

ABNER, général de Saül dont il était cousin, puis d'Isboseth, enfin de David (XIe s. av. J.-C.). Il fut assassiné par Joab, envieux de la faveur qu'il avait acquise. Après la mort d'Abner, David improvisa une complainte.

Abner, personnage d'*Athalie*, tragédie de Racine. Général israélite, il garde ses hautes fonctions auprès de la reine, mais reste fidèle à ses convictions religieuses, sans avoir le courage de les affirmer au grand jour.

ÅBO. Géogr. V. TURKU.

ABOBRA n. m. Plante grimpante, originaire des régions chaudes de l'Amérique du Sud. (Famille des cucurbitacées.) [L'*abobra viridiflore*, que l'on cultive en Europe, est une plante d'ornement à fruits carminés, à fleurs odorantes, qui atteint jusqu'à 5 m de hauteur.]

ABOI n. m. (déverbal de *aboyer*). Véner. Cri du chien courant devant l'animal arrêté. — ***Abois*** n. m. pl. Dernière extrémité d'un animal (cerf, sanglier), qui s'arrête devant les chiens courants, à bout d'expédients pour leur échapper : *Cerf aux abois.* ‖ — *Fig. Etre aux abois*, être dans une situation désespérée.
— LANGUE CLASS. Agonie : *Je te dirai : « Je meurs, je suis dans les abois »* (Racine).

ABOIEMENT n. m. Action d'aboyer, en parlant du chien ou de quelques autres animaux (élan, antilope, etc.) : *Au fond de la forêt les aboiements du chien poursuivaient un gibier* (R. Rolland).

ABOISSO, localité de la Côte-d'Ivoire, ch.-l. de cercle, au N.-E. de Grand-Bassam; 3 490 hab. (90 Europ.). Exploitations forestières. — Le *cercle d'Aboisso* a 33 107 hab. (107 Europ.).

ABOLIR v. tr. (lat. *abolere*). Annuler, supprimer ce qui faisait autorité : *Abolir une loi.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Détruire, faire disparaître : *Jupiter résolut d'abolir cette engeance* (La Fontaine). *Alban était crispé, oppressé, une angoisse physique abolissait la peine de son cœur* (H. de Montherlant). *Comment mesurer la longueur d'un temps aboli, sinon par la quantité d'images laissées par lui en notre esprit?* (A. Maurois).
— SYN. : *abroger, annuler, casser, infirmer, invalider, révoquer*.

ABOLISSEUR n. m. Celui qui abolit : *Observons que les abolisseurs de la peine de mort doivent être plus ou moins intéressés à l'abolir* (Baudelaire).

ABOLITION n. f. (lat. *abolitio*). Action d'abolir, d'annuler, de supprimer : *Robespierre se leva* [...] *pour demander l'abolition de la peine de mort* (Vallès).
— Diplom. *Lettres d'abolition*, v. LETTRE.

ABOLITIONNISME n. m. Doctrine des partisans de l'abolition de l'esclavage.
— ENCYCL. Issu de la « philosophie des lumières » au XVIIIe s. et de la pensée libérale, l'*abolitionnisme* a trouvé ses premières réalisations dans l'interdiction, par la Convention nationale, de la traite dans les colonies françaises (mais l'esclavage fut rétabli par Bonaparte en 1802), puis dans la condamnation de la traite au congrès de Vienne (1815). La traite continua cependant vers l'Amérique sur une grande échelle (en 1820, 40 000 Noirs transportés sous pavillon français). Les campagnes abolitionnistes aux Etats-Unis furent menées par les milieux ouvriers, industriels, et par certaines tendances chrétiennes. C'est dans ces groupes que naquit l'idée de rapatrier les Noirs en Afrique (création du Libéria en 1822, devenu indépendant en 1847). Le 27 avril 1848, la République française proclama l'abolition de l'esclavage dans ses colonies, à l'instigation du député Schœlcher. Les Anglais, en 1833, firent voter une loi qui transformait les esclaves en apprentis travailleurs et dédommageait les propriétaires. Le problème de l'esclavage trouva sa solution aux Etats-Unis lors de la guerre de Sécession (1861-1865). [→ Biblio.]

ABOLITIONNISTE adj. Relatif à l'abolitionnisme : *Système abolitionniste.*
◆ N. Partisan de ce système.

ABOMASITE n. f. Art vétér. Inflammation de l'abomasus ou caillette des ruminants.

ABOMASUS [zys] ou **ABOMASUM** [zɔm] n. m. Quatrième compartiment de l'estomac des ruminants. (Syn. CAILLETTE.)

ABOMEY, v. du Dahomey, ch.-l. de cercle et anc. capit. du *royaume d'Abomey;* 18 900 hab. (69 Europ.). Tête de ligne du chemin de fer à voie étroite qui va jusqu'à

Phot. Barbier-Petit, Boyer.

Zagnanado, par Bohicon. Musée historique. Production artisanale : tissages, travail du cuivre, poteries. — Le *cercle d'Abomey* a 225 100 hab. (135 Europ.).
— Hist. L'agglomération fut fondée au début du XVIIe s., à la suite d'une migration d'une partie de la tribu des Adjas qui organisa le royaume d'Abomey ou du Dahomey. Les Français, en 1892, essayèrent de rétablir les anciennes divisions, mais Abomey fut bientôt englobée dans la colonie du Dahomey.

ABOMINABLE adj. Qui excite l'aversion, l'horreur : *Vous avez tracé de Marcel, ce soir, un portrait abominable* (F. Mauriac). ‖ *Par exagér.* Très mauvais, très laid, détestable : *Elle me déteste; elle vient de me dire des choses abominables* (J. Romains).
— Syn. : *affreux, atroce, détestable, exécrable, horrible.*

ABOMINABLEMENT adv. De façon abominable, horrible : *Il lui refusait le vin de sa cave; elle s'en procurait au-dehors qui l'enivrait encore plus abominablement* (A. France). ‖ *Par exagér.* Beaucoup, extrêmement : *Personne abominablement laide.*

ABOMINATION n. f. (lat. ecclés. *abominatio*). Chose abominable : [Les] *abominations de la misère* (Zola). ‖ *Avoir quelque chose en abomination*, être saisi d'horreur devant ce qui est haïssable. ‖ *Etre en abomination*, être détesté. ‖ *L'abomination de la désolation*, le comble de l'impiété, d'un mal (expression d'origine biblique).

ABOMINER v. tr. (lat. *abominari*, repousser comme un mauvais présage). Avoir en horreur, en exécration : *Moi je l'abomine, cette fille* (Zola).

ABONDAMMENT adv. Avec abondance, copieusement : *Les filles de ce pays possèdent des crinières abondamment fournies* (Colette).
— Syn : *amplement, beaucoup, considérablement, à foison, largement.*

ABONDANCE n. f. (lat. *abundantia*). Grande quantité : *L'abondance des récoltes.* ‖ Ressources considérables : *Vivre dans l'abondance.* ‖ Boisson servie autrefois dans les collèges et ainsi désignée parce que le vin y était rare et l'eau abondante : *Il avait toujours mangé les ratatouilles et bu les débiles abondances des pensions* (Huysmans). ‖ — *Fig.* Richesse d'idées, de mots, facilité d'élocution : *Votre Cicéron parlait avec abondance et facilité* (A. France).
— Loc. div. *Parler d'abondance*, parler sans préparation. ‖ *Parler d'abondance de cœur*, en laissant s'épancher son cœur. ‖ *Corne d'abondance*, corne remplie de fruits et de fleurs, qui symbolise l'abondance.
— Bot. En phytosociologie, expression du nombre relatif des individus de chaque espèce composant la population d'une association végétale.
— Econ. polit. Fin de la rareté des biens, quand l'offre est plus élevée que la demande. (La croyance en la surabondance des produits est née avec le prodigieux développement des techniques, au moment même où une surproduction apparente engendrait des crises économiques caractérisées par la mévente et le chômage.) [V. ABONDANCISTE.] (→ Biblio.)
— ***En abondance*** loc. adv. Beaucoup, en grande quantité : *Quel bien peux-tu chercher ailleurs, qu'ici tu ne trouves en abondance ?* (Gide).
— Syn. : *affluence, débordement, pléthore, profusion, surabondance.*
— Encycl. Myth. L'*Abondance* était une divinité allégorique, symbolisant la richesse, le bien-être, par sa corne remplie de fleurs et de fruits. Cet attribut, selon les traditions, était une corne de la chèvre Amalthée*, nourrice de Zeus, ou bien avait été arraché par Héraclès au fleuve Achéloos*. Il appartenait aussi à des divinités bienfaisantes (Cybèle, Cérès, la Fortune), à des fleuves personnifiés, comme le Nil, etc. — La corne d'abondance est un élément décoratif fréquemment utilisé (bijouterie étrusque, mobilier Louis XVI, architecture, etc.).

ABONDANCE n. m. Fromage d'alpage, à croûte lavée, fabriqué dans la vallée des Dranses, non loin du village d'Abondance.

ABONDANCE, ch.-l. de cant. de Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans le Chablais, sur la Dranse; 1 307 hab. (304 aggl.). Station d'altitude (930 m). Anc. abbaye : église des XIVe et XVIIe s., remaniée au XXe s.; cloître du XIVe s. (fresques); riche trésor. Fromages. Race de bovidés.

Abondance (RACE D'), race française de bovins, qui tire son nom de la vallée d'Abondance (Haute-Savoie). C'est l'un des rameaux de la race pie rouge de l'Est. Elle comprend des animaux de taille moyenne dont le pelage est pie rouge acajou plus ou moins foncé. C'est une très bonne race laitière, que l'on rencontre non seulement dans le Chablais (arrond. de Thonon), mais encore dans les vallées et les bons alpages du nord des Alpes.

ABONDANCE (saint), martyr décapité à Rome, sous Dioclétien (fête le 16 sept.).

ABONDANCISTE n. et adj. Econ. polit. Partisan des doctrines de l'abondance.
— Encycl. Selon les *abondancistes*, la technique rend possible une production telle que le système traditionnel d'échanges onéreux ne peut plus fonctionner normalement et assurer l'écoulement des produits : d'où les crises de surproduction et le paradoxe de la « misère dans l'abondance ». Les méthodes capitalistes étant ainsi périmées, seuls des procédés distributifs permettront de répartir selon les besoins de chacun les immenses quantités de marchandises produites. (→ Biblio.)

ABONDANT, E adj. (lat. *abundans*). Qui est ou qui a en grande quantité : *Récolte abondante. Les paroles abondantes coulaient des lèvres de Jeanne* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Riche en expressions; fécond en idées : *Ecrivain dont le style est abondant.*
— ***D'abondant*** loc. adv. Langue class. Outre cela, de plus : *Je vous ai dit telle et telle raison; j'ajouterai d'abondant* (Académie, 1694).
— Syn. : *ample, copieux, exubérant, fertile, luxuriant, plantureux, pléthorique, riche.*

ABONDE, nom de plusieurs saints. L'un fut martyrisé à Rome, sous Valérien (fête le 26 août). — Un autre, prêtre romain, fut décapité à Rome avec le diacre saint Abondance, sous Dioclétien (fête le 16 sept.). — Un autre fut décapité par les musulmans à Cordoue, l'an 854 (fête le 11 juill.). — Un confesseur du même nom, évêque de Côme, assista comme légat du pape au concile de Constantinople, en 450 (fête le 2 avr.).

ABONDEMENT n. m. Admin. Majoration forfaitaire.

ABONDER v. tr. ind. [en] ou intr. (lat. *abundare*, affluer; de *unda*, flot). Etre, avoir, produire ou venir en abondance : *Grammaire qui abonde en exemples. Un pays où les moulins abondent comme les giboulées en mars* (Courteline). ‖ *Poétiq.* Retomber en formant des ondes, comme un liquide qui coule : *De l'épaule de marbre au sein nu, ferme et blanc, | Tiède et souple abondait sa chevelure brune* (Leconte de Lisle). ‖ — *Fig. Abonder dans le sens de quelqu'un*, se ranger à son opinion, être pleinement de son avis.

ABONG-M'BANG, localité du Cameroun, ch.-l. de la région du Haut-Nyong, sur le Nyong; 1 816 hab. Café; hévéas.

ABONNATAIRE adj. Concédé par abonnement : *Gestion abonnataire.*
◆ N. m. Entrepreneur chargé d'un marché par abonnement.

ABONNÉ, E n. Personne qui a pris un abonnement : *Les abonnés d'un journal.*

ABONNEMENT n. m. Convention entre un fournisseur (commerçant ou service public) et ses clients pour la livraison régulière de produits ou l'usage habituel d'un service : *Abonnement au gaz, à l'électricité, au téléphone, de théâtre, de chemin de fer,* etc.
— Admin. Contrat passé entre l'Administration et un particulier, dit *abonnataire*, pour des fournitures régulières.
— Comptab. Procédé de comptabilisation des charges et produits d'exploitation qui permet de les incorporer à la période d'exploitation à laquelle ils se réfèrent.
— Dr. féod. Convention par laquelle on rachetait, à un prix fixé d'avance, une redevance dont la valeur était incertaine et variable. (Sous l'Ancien Régime, cette convention, sollicitée souvent par les ordres privilégiés [clergé, noblesse, états provinciaux...], leur permit de se racheter à temps ou définitivement des nouveaux impôts royaux [capitation de 1695, dixième de 1710, etc.]. Cette pratique reporta la charge fiscale sur les moins aisés.)
— Dr. fisc. Convention entre l'Administration et le contribuable, qui substitue à l'application successive de droits éventuels portant sur un même objet un procédé de paiement global, pour un temps déterminé.
— Encycl. Dr. fisc. L'*abonnement* se pratique pour le droit de timbre à l'égard des valeurs mobilières (qui sont dites alors « timbrées par abonnement »), pour la taxe sur les spectacles, pour la taxe sur les contrats d'assurances, etc. Les sociétés étrangères qui exercent une activité en France peuvent également contracter un abonnement pour le paiement de la taxe proportionnelle sur le revenu afférent à leurs actions, parts ou obligations qui circulent en France.

ABONNER v. tr. (de *bonne*, anc. forme de *borne*; en anc. franç., *aborner*). Prendre un abonnement pour quelqu'un, au nom de quelqu'un.
— ***S'abonner*** v. pr. Prendre un abonnement pour soi : *S'abonner à une revue.*

ABONNIR v. tr. Rendre meilleur : *Abonnir le vin.*
◆ V. intr. et ***s'abonnir*** v. pr. Devenir meilleur.

ABONOTICHOS ou **ABÔNOU TEIKHOS,** anc. v. grecque d'Asie Mineure, sur la côte sud de la mer Noire, à l'E. de Sinope; célèbre par l'oracle d'Asclépios et le faux prophète Alexandre le Paphlagonien. Auj. *Inebolu.*

ABORD n. m. (déverbal de *aborder*). Action d'aborder : *Si l'abord d'une petite société lettrée n'avait point suffi pour me livrer à l'enthousiasme* [...] (G. Duhamel). ‖ — *Fig.* Manière d'accueillir : *Il est d'un abord facile.*
— Langue class. Attaque : *De ces vieux ennemis va soutenir l'abord* (Corneille). ‖ Arrivée : *Déjà de leur abord la nouvelle est semée* (Racine).
— Bouch. Chez les bovins, maniement* pair, pratiqué entre la base de la queue et la pointe de la fesse.
— Techn. chirurg. *Voie d'abord*, trajet d'accès à un organe : *Les voies d'abord des vaisseaux des membres.* (Les voies d'abord constituent un chapitre important de la technique chirurgicale).
— ***Abords*** n. m. pl. Alentours d'une ville, d'une maison, d'un jardin : *Les abords de Paris.*
— Ch. de f. *Abords d'une gare*, ensemble des cours, voies, halls et moyens d'accès à une gare.
— Loc. adv. ***D'abord, tout d'abord,*** en premier lieu (s'oppose en général à l'adverbe *puis* ou à l'adverbe *ensuite*, qui vient après) : *Ils voyaient d'abord toute la campagne, puis les traits de la ville* (Flaubert). ‖ ***Dès l'abord,*** dès le début : *Dès l'abord mon esprit a compris tout* (Molière). ‖ ***De prime abord, au premier abord,*** aussitôt, du premier coup : *De prime abord les camarades furent arrêtés au moment de la poursuivre* (Mérimée). *Au premier abord le parc est sombre* (Balzac). ‖ ***En abord,*** en termes de marine, sur le côté du navire.
— Langue class. Loc. adv. ***D'abord,*** tout de suite, aussitôt : *Partout il porte un air qui saute aux yeux d'abord* (Molière). ‖ ***Dans l'abord,*** au commencement : *Cet homme, dans l'abord, me paraissait plus sage* (Regnard). ‖ ***D'abord que*** loc. conj., aussitôt

race d'**Abondance**

corne d'**abondance**
détail de la voûte
de la galerie d'Apollon
Louvre

Phot. Justin, Giraudon.

que, dès que : *Je n'en ai point douté, d'abord que je l'ai vue* (Molière).

ABORDABLE adj. Qu'on peut aborder, toucher, atteindre : *Les écueils rendent peu abordables les côtes du sud de l'Italie.* || — *Fig.* Accueillant : *J'ai un peu pesté contre ce cher Manoël qui m'a dépeint ce pays comme si libre, si abordable, si hospitalier* (Sand). || *Fam.* D'un prix accessible : *Des denrées abordables.*

ABORDAGE n. m. Assaut donné à un navire ennemi : *Monter à l'abordage ;* et, au *fig. : Son œil lançait un regard sûr et scrutateur* [...] *Sa pensée montait à l'abordage de ma pensée* (P. Morand). || Choc imprévu de deux bâtiments, de deux embarcations en mer ou sur un cours d'eau : *Les vaisseaux portent des feux la nuit pour éviter les abordages.* || Action d'aborder, de s'approcher du bord : *Un mugissement de vapeur, avec le clapotis de l'abordage, annonçait* [...] *l'arrivée de nouveaux visiteurs* (A. Daudet). || — *Fig.* Prise de contact : *Je n'ai peut-être pas dit tout ce que je devais lui dire. J'étais trop contente et trop émue, et, avec cela, je suis timide à l'abordage* (Sand).
— Mar. mil. *Abordage de franc-étable,* abordage de deux galères éperon contre éperon. || *Abordage en belle,* abordage de deux navires éperon contre flanc. || *Chaîne d'abordage,* au temps de la marine à voile, chaîne munie d'un grappin, destinée à accoster deux navires pour permettre l'abordage. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Dr. mar. Beaucoup de navires marchands ont été coulés accidentellement par *abordage,* et les nations maritimes ont adopté des règles internationales tendant à éviter ce genre d'accident et à préciser les responsabilités encourues par les navires impliqués dans un abordage. Le règlement du 21 février 1897, élaboré par la conférence internationale de Washington de 1889, prescrit les manœuvres à faire pour éviter les collisions, les feux que doivent porter les navires en mer, les signaux à effectuer en temps de brume, etc. Il a été remanié par la conférence de Londres de 1948, pour la protection de la vie humaine en mer, dont les conclusions ont été appliquées en France par le décret du 1er juin 1953. La violation de ces règles est sanctionnée en France par des peines d'amende et d'emprisonnement prévues par la loi du 17 décembre 1926, remplaçant celle du 10 mars 1891. La conférence internationale de Bruxelles de 1910, codifiée en France par la loi du 15 juillet 1916, a posé les bases des responsabilités qui incombent au capitaine et à l'armateur en cas d'abordage.
Les règles de l'abordage ne sont applicables qu'en cas de collision entre deux bâtiments dont l'un au moins est un navire de mer. Le Code de commerce distingue l'*abordage fortuit,* dû à un événement extérieur insurmontable, et dans lequel chaque navire (c'est-à-dire son capitaine et son propriétaire) supporte ses dommages, et l'*abordage fautif,* où chacun contribue à la réparation des dommages causés aux bâtiments ou aux marchandises proportionnellement à la gravité de sa faute ; dans ce dernier cas, les deux navires sont tenus solidairement des dommages corporels causés aux passagers et aux hommes d'équipage. Les deux navires doivent se porter mutuellement secours. (V. sauvetage.)
Le capitaine coupable d'un abordage est jugé par le tribunal maritime et peut être puni de prison. (→ Biblio.)
— Mar. mil. L'*abordage* est une manœuvre de guerre qui consiste, pour le navire abordeur, à s'accrocher au navire abordé pour que l'équipage puisse sauter à bord et s'en emparer. Cette manœuvre, où Jean Bart, Surcouf et Duguay-Trouin excellèrent, était habituelle à la plupart des corsaires de la marine à voile. Les vitesses réalisées par les navires à vapeur rendirent la manœuvre d'accostage bord à bord beaucoup plus difficile à réussir ; l'abordage se pratiqua alors en essayant d'enfoncer l'avant du navire abordeur, muni d'un éperon, ou « nez » renforcé, dans le flanc du navire abordé, pour y ouvrir une brèche ; c'était une méthode renouvelée du combat des galères antiques. Les progrès de l'artillerie au xxe s. finirent par rendre impossible l'approche de l'ennemi jusqu'au corps à corps. Les abordages les plus fameux des temps modernes sont, d'une part, le combat de Lissa* (1866), où le bâtiment autrichien *Ferdinand Max* coula le cuirassé italien *Re d'Italia ;* d'autre part, la capture d'une goélette turque en Méditerranée, le 7 nov. 1915, par le chalutier français *Nordcaper,* qui fut probablement le dernier abordage entre bâtiments de surface. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, de nombreux sous-marins, surpris en surface ou en train de plonger, ont été coulés par abordage ; les cas les plus célèbres sont ceux des sous-marins *U-444* et *U-432,* éperonnés à douze heures d'intervalle, le 10 mars 1943, par la corvette française *Aconit.*

Abord-à-Plouffe (L'), v. du Canada (Québec), dans l'île Jésus, sur la riv. des Prairies ; 8 500 hab. Lieu de villégiature.

ABORDÉ, E adj. et n. m. Se dit d'un navire qui reçoit l'abordage : *Navire abordé. L'abordé peut réclamer une indemnité à l'abordeur.*

ABORDER v. intr. (de *bord*). Arriver au rivage, prendre terre : *Robinson aborda dans l'île Juan Fernandez ;* et, au *fig. : Si mon nom aborde heureusement aux époques lointaines* [...] (Baudelaire).
◆ V. tr. Arriver à, toucher : *Une côte qu'on ne peut aborder. Voiture qui aborde un carrefour. Il m'est arrivé cent fois d'aborder le haut pays à la chute du jour* (G. Duhamel). || S'approcher de quelqu'un pour lui parler ; le joindre, l'accoster : *Je n'aurais jamais songé à l'aborder, à l'interroger* (Sainte-Beuve). || — *Fig.* En venir à un sujet, à une question ; affronter : *Les esprits médiocres, quand ils abordent les problèmes de la culture intellectuelle* [...] (G. Duhamel).
— Ch. de f. *Aborder une aiguille en pointe,* se présenter sur un appareil de bifurcation du côté de la pointe des lames d'aiguille, en parlant d'un véhicule sur rails. (Ce sens de marche permet la bifurcation dans l'une ou l'autre des directions données par l'appareil.) || *Aborder une aiguille en talon,* en parlant du même véhicule, arriver sur l'appareil dans le sens opposé, c'est-à-dire se diriger sans bifurcation possible vers la direction unique placée à l'origine de l'appareil. || *Aborder une rame en stationnement,* se placer, en parlant d'une locomotive, devant une rame de voitures ou de wagons pour lui être attelée.
— Chirurg. Pratiquer une voie d'abord : *Le rein peut être abordé par de nombreuses incisions.*
— Mar. Approcher d'un navire, le heurter accidentellement ou pour l'attaquer : *Jean Bart manœuvrait toujours de façon à aborder le vaisseau ennemi.*
— Mil. Arriver si près de l'adversaire que le corps à corps s'ensuit immédiatement : *Aborder l'ennemi à la baïonnette.* || *Aborder une crête, une lisière de bois, un village,* s'en approcher au plus près en utilisant le terrain de manière à n'être pas vu.
— Syn. : *accoster, approcher, avoir accès, joindre, toucher.*

ABORDEUR n. m. Dr. mar. Navire qui, dans un abordage accidentel, en porte la responsabilité.

ABORIGÈNE adj. (lat. *aborigines;* de *origo, originis,* origine). Originaire du pays où il vit : *Plante aborigène.*
— ***Aborigènes*** n. m. pl. Naturels d'un pays, par opposition à ceux qui sont venus s'y établir : *Je promis aux nouveaux venus, quels qu'ils soient, les mêmes droits que les aborigènes* [...] (Gide).
— Syn. : *autochtone, indigène, natif.*

ab origine loc. adv. (mots lat. signif. *depuis l'origine*). Depuis le commencement : *Reprendre les choses « ab origine ».*

ABORNEMENT n. m. Topogr. Répartition, situation et mise en place des bornes matérialisant les sommets d'un périmètre de levé. (V. bornage.)

ABORNER v. tr. Mettre des bornes à un terrain, pour en fixer les limites : *Aborner un champ.*

ABOR(S), ensemble de peuples de type mongolique vivant aux confins de l'Assam et du Tibet. Leurs voisins les désignent sous ce nom, qui signifie « sauvages ».

ABORTIF, IVE adj. (lat. *abortivus*). Qui fait avorter : *La puissance abortive du froid* (Proust).
— Bot. Se dit d'une plante ou d'un organe qui n'a pas atteint son entier développement. || *Fleur abortive,* fleur qui tombe sans donner de signe de fécondation.
— Méd. Se dit d'une maladie qui guérit avant d'avoir accompli son évolution habituelle : *Eruption abortive.*
— Obstétr. Se dit d'un produit ou d'une manœuvre destinés à provoquer l'avortement. (Les substances considérées comme abortives sont des emménagogues énergiques, dangereux et de réputation surfaite.) || Se dit aussi d'un fœtus né non viable.

ABOT [bo] n. m. (forme dialectale, de l'anc. franç. *bouter,* mettre, ou de *aboutir*). Entrave qui s'attache au-dessus des boulets, pour retenir les chevaux dans la prairie. (Vx.)

ABOTEAU n. m. (de *bouter*). Barrage interceptant en partie le courant d'une rivière.

ABOU. V. abū.

ABOU, capit. du nome égyptien le plus méridional. Les Grecs l'appelèrent *Eléphantine.* On y adorait Khnoum, le dieu potier et créateur.

ABOUCHEMENT n. m. Action d'aboucher, de mettre bout à bout deux tuyaux, deux tubes, etc.
— Anat. Union, jonction de deux vaisseaux ou de deux portions du tube digestif : *L'abouchement de l'iléon dans le cæcum.*
— Chirurg. Anastomose termino-latérale ou termino-terminale.

ABOUCHER v. tr. Mettre bouche à bouche ; joindre bout à bout : *Aboucher deux tubes.*
— *Fig.* Mettre en rapport deux ou plusieurs personnes (souvent péjoratif) : *Il s'aboucha avec un fabricant local, qui accepta de soustraiter* [...] (J. Romains).

ABOU-HAMMED ou **ABŪ ḤAMMĀD,** localité du Soudan (prov. du Nord), en haute Nubie, sur le Nil, entre Dongola et Berbèr. Station de chemin de fer. Départ de la piste vers Korosko, qui évite les coudes du Nil.

ABOUKIR, bourgade d'Egypte, en basse Egypte (prov. de Behera), sur la *presqu'île d'Aboukir.* La rade, toute voisine, porte le même nom.
— Hist. La *première bataille d'Aboukir* (1er août 1798) eut lieu dans la rade, où l'escadre française de l'amiral Brueys fut surprise au mouillage et détruite par celle de Nelson. Dans la *deuxième* (25 juill. 1799), Bonaparte rejeta à la mer une armée turque débarquée par les Anglais. La *troisième* eut lieu le 8 mars 1801. Le général anglais Abercromby, débarquant avec 20 000 hommes, enleva la place aux 1 600 hommes du général Friant.

ABOULER v. tr. (de *boule*). *Pop.* Donner, apporter : (Il) *aboulait* [...] *une somme fort rondelette entre les mains de Monsieur Vallès père* (Vallès).
— ***S'abouler*** v. pr. ou ***abouler*** v. intr. *Pop.* Arriver, venir : *Ah! zut! cria Coupeau, mettons-nous à table. Vous allez le voir abouler* (Zola).

ABOULIE n. f. (gr. *aboulia,* irréflexion, dont le sens a été modifié par influence de *boulesthai,* vouloir). Psychiatr. Diminution ou abolition complète de la volonté.
— Encycl. Trouble fréquent, l'*aboulie* se manifeste particulièrement au cours des névroses et des psychonévroses. Elle est caractérisée par la connaissance de ce que l'on doit faire et par l'impossibilité de le réaliser. Les abouliques passent leur temps à réfléchir, à délibérer, sans passer à l'action, et, par suite, n'aboutissent à rien. Beaucoup d'indécis sont de petits abouliques. (→ Biblio.)

ABOULIQUE adj. Psychiatr. Relatif à l'aboulie : *Névrose aboulique.*
◆ Adj. et n. Atteint d'aboulie.

ABOU-MOKHARIQ ou **ABŪ MUKHĀRIQ,** longue chaîne de dunes qui prend en écharpe le désert libyque égyptien, depuis l'oasis de Bahariya jusqu'à celle de Kharga, sur plus de 600 km. Le vent repousse les dunes vers le sud-est.

ABOUNA (« Notre Père ») n. m. Titre honorifique désignant en Orient les dignitaires ecclésiastiques, et en particulier les évêques abyssins. (Il tend à être réservé au métropolitain des Eglises abyssines, qui, jusqu'en 1951, date à laquelle l'autonomie

de l'Eglise d'Ethiopie a été reconnue, recevait son investiture du patriarche copte d'Alexandrie.)

ABOURÉ(S), peuple noir de la Côte-d'Ivoire, à l'E. de la basse Comoé.

ABOU-SIMBEL ou **ABŪ SIMBEL,** localité de la haute Egypte, à 40 km environ au N. de la seconde cataracte, célèbre depuis le Nouvel Empire par les deux magnifiques sanctuaires en *speos* que Ramsès II y fit creuser dans le grès rose nubien, sur la rive gauche du Nil. Le temple le plus important et le plus méridional est consacré à Ramsès II divinisé et à sa famille. Celui du nord, plus petit, est plus particulièrement dédié à son épouse favorite Nefertari. Au mur nord de la cour intérieure du grand temple figure la bataille de Kadesh, qui opposa les Egyptiens aux Hittites au début du règne de Ramsès II. Contre la paroi sud de la terrasse, la « stèle du Mariage » relate, plus de vingt ans après, l'heureuse issue des relations entre les deux pays et le mariage de Pharaon avec la fille du roi hittite. (V. pl. EGYPTE.)

ABOUSIR ou **ABŪ SĪR,** village d'Egypte, au S.-O. de la nécropole de Guizèh, qu'il ne faut pas confondre avec l'Abousir du Delta (Busiris), ni avec Abousir el-Melek, situé face au Fayoum. Les rois de la Ve dynastie y firent ériger leur pyramide et leur temple funéraire. Un peu au N. subsiste une localité nommée Abou Gourob, où Nê-Ouser-Rê, de la Ve dynastie, fit construire le premier temple solaire connu en Egypte. Les ruines de ce temple montrent, au centre d'une vaste cour à ciel ouvert entourée de magasins couverts, devant une grande table d'offrandes quadruple, un obélisque, élevé sur un immense socle, à l'intérieur duquel était ménagé un escalier.

ABOUT n. m. (déverbal de *abouter*). Charp. et Menuis. Extrémité d'une pièce préparée en vue de certains assemblages.
— Ch. de f. Partie du rail située à chaque extrémité et limitée pratiquement à la longueur comprise et serrée dans l'éclissage. ‖ Partie de la traverse située à l'extérieur de la voie et comprise entre chaque extrémité de cette traverse et le rail le plus voisin.
— Mar. Extrémité d'une tôle, dans une virure, qui vient s'appuyer ou se relier à la tôle voisine. (Les abouts de deux virures adjacentes ne doivent pas se trouver sur une ligne verticale, pour ne pas créer un affaiblissement du bordé, mais doivent être largement espacés. C'est ce qu'on appelle le *décroisement des abouts.*)
— ***Abouts*** n. m. pl. Min. Réparations et travaux d'entretien du puits, notamment de son armement (moises et guides) : *ouvrier d'abouts.*

ABOUT (Edmond), écrivain français (Dieuze 1828 - Paris 1885). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole d'Athènes, il débuta par une étude intitulée *la Grèce contemporaine* (1854), et par un roman, *Tolla* (1855), qui souleva de vives polémiques. Parmi ses œuvres les plus connues, on citera : *les Mariages de Paris* (1856), *le Roi des montagnes* (1857), spirituel roman où il fait la satire de la Grèce moderne; *Germaine* (1857), *le Cas de M. Guérin* (1862), *l'Homme à l'oreille cassée* (1862), *le Nez d'un notaire* (1862), trois romans de haute fantaisie; *Madelon* (1863), *le Progrès* (1861), étude de réformes sociales, *le Turco* (1866), *l'Infâme* (1867), *les Mariages de province* (1868), *le Roman d'un brave homme* (1880); quelques pièces de théâtre : *Gaetana* (1862), échec retentissant, *Guillery* (1868). Journaliste brillant, d'un esprit très parisien, il a collaboré, sous le second Empire, à *l'Opinion nationale,* journal d'opposition, mais secrètement acquis au gouvernement, et fondé en 1871 *le XIXe Siècle.* (Acad. fr., 1884.) [→ Biblio.]

ABOUTÉ, E adj. Hérald. Se dit des petites pièces allongées qui se touchent par les bouts (pointe ou sommet).

ABOUTEMENT n. m. Action d'abouter; état de deux choses aboutées.

ABOUTER v. tr. Joindre bout à bout.
— Vitic. *Abouter une vigne,* la tailler jusqu'au bout.

ABOU-TIG ou **ABŪ TĪDJ,** v. d'Egypte, en haute Egypte (prov. d'Assiout), sur la rive ouest du Nil; 17 000 hab. Evêché copte. Ruines antiques. C'est l'*Abotis* des Anciens.

ABOUTIR v. intr. (de *bout*). Avoir une issue : *Il y a au Caire dix impasses pour une rue qui aboutit* (Nerval). ‖ — *Fig.* Avoir une fin, un résultat; réussir : *Le risque de faire un peu trop de chemin n'est pas grave, si j'aboutis* (J. Romains). *Les pourparlers sont en voie d'aboutir.*
◆ V. tr. ind. [à]. Toucher par un bout, se terminer dans : *Cette rue aboutit à la place. Ce champ aboutit au chemin.* ‖ — *Fig.* Avoir pour objet, pour fin, pour résultat : *Elle qui avait dépensé tant de volonté pour aboutir à cette rencontre* (H. Troyat).
— Hortic. Boutonner, pousser des boutons.
◆ V. tr. Archit. Revêtir de minces feuilles de plomb ou de tout autre métal un ornement d'architecture ou de sculpture.

ABOUTISSANTS n. m. pl. Dr. rur. Terres limitrophes d'une propriété dans le sens de la longueur (alors que les *tenants* sont limitrophes dans le sens de la largeur). ‖ — *Fig. Tenants et aboutissants,* v. TENANT.

ABOUTISSEMENT n. m. Résultat naturel ou logique d'une suite d'actions; conséquence dernière d'un raisonnement : *Il admettait comme un dogme que la science médicale était l'aboutissement de tout l'effort intellectuel* [...] *de vingt siècles de tâtonnements* (R. Martin du Gard).

ABOU-ZÉNIMA ou **ABŪ ZUNAYMA,** petit port d'Egypte, sur la côte ouest du Sinaï. Il sert uniquement à l'embarquement du minerai de manganèse extrait dans l'intérieur, à Oum-Bogma.

ABOVIAN (Khatchatour), pédagogue et écrivain arménien (Khanakher 1809 - *id.* 1848). Influencé par Bielinski, il a lutté contre l'idéalisme philosophique et artistique et prôné les idées de liberté et d'égalité. Son roman historique : *les Plaies de l'Arménie* (1856), fait de lui un des créateurs de la littérature arménienne moderne.

ABOVILLE (François Marie, comte D'), lieutenant général d'artillerie, pair de France (Brest 1730 - Paris 1817). Il combattit à Yorktown (1781) et à Valmy (1792). Il eut deux fils, généraux d'artillerie.

ab ovo loc. adv. (mots lat. signif. *dès l'œuf*). Dès le principe, dès l'origine, depuis le commencement. (Cette locution est empruntée à Horace [*Art poét.*, 147], qui loue Homère d'avoir su tirer toute *l'Iliade* d'un seul événement du siège de Troie [la colère d'Achille], sans remonter jusqu'à la naissance d'Hélène, cause de la guerre, et qui, suivant la mythologie, était née de l'*œuf* de Léda.)

ABOYER [abwaje] v. intr. (anc. franç. *abaier;* de *bayer.*). [*J'aboie, tu aboies, il aboie, nous aboyons, vous aboyez, ils aboient. J'aboyais, nous aboyions. J'aboyai, nous aboyâmes. J'aboierai, nous aboierons. J'aboierais, nous aboierions. Aboie, aboyons, aboyez. Que j'aboie, qu'il aboie, que nous aboyions. Que j'aboyasse, qu'il aboyât. Aboyant. Aboyé, e.*] Crier, en parlant du chien et de quelques animaux du même genre : *Le renard glapit, aboie et pousse un son triste* (Buffon). ‖ — *Fig.* Crier contre, invectiver, poursuivre de réclamations : *Ses créanciers aboient après lui.* ‖ *Aboyer à la lune,* vociférer sans résultat (d'après l'opinion populaire, les chiens aboieraient contre la lune).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fig.* Désirer avec ardeur, aspirer à : *Cet avare aboie après cette succession* (Furetière).
◆ V. tr. Poursuivre, menacer par des aboiements : (Il) *s'avance dans la cour, aboyé par son chien qui ne le reconnaît pas* (Gide).

ABOYEUR, EUSE adj. et n. Qui aboie : *Chiens aboyeurs repus d'hydromel et de chair* (Leconte de Lisle). ‖ — *Fig., péjor.* et *fam.* Qui poursuit quelqu'un de ses cris, qui invective : *Cette foule n'était pas imposante; il y avait beaucoup d'aboyeurs, de gamins et de femmes* (Michelet).
◆ N. m. Camelot qui fait le boniment. ‖ Crieur à la porte d'un théâtre pour appeler les voitures. (Vieilli.) ‖ Annonceur de spectacle à la parade. (Vieilli.)
— Arg. mil. Revolver. ‖ Canon.
— Ornith. Nom usuel d'un oiseau, dit aussi *chevalier gris* ou *à pieds verts* (*Tringa nebularia*), qui niche dans le nord de l'Europe et de l'Asie et passe fréquemment en France.
— Sports. Aide du chronométreur, qui crie le numéro du concurrent lorsqu'il passe devant le poste de chronométrage.

« le Sacrifice d'**Abraham** » un des bas-reliefs de Ghiberti pour la porte principale du baptistère de Florence

ABQAYQ, v. d'Arabie Saoudite, dans le Ḥasā; 15 000 hab. C'est le centre du principal gisement pétrolier d'Arabie Saoudite, d'où divergent le Trans Arabian Pipe Line (ou *Tapline*), qui atteint la Méditerranée à Caydā (Liban) et les pipe-lines qui desservent Dhahran (al-Zahrān) et Ras Tannūra, sur le golfe Persique.

ABRA n. f. Mollusque bivalve qui vit dans la vase, sur les côtes d'Europe. (Famille des sémélidés.) [La coquille est ovalaire, comprimée, blanche, assez fragile; grands palpes triangulaires, pied allongé, longs siphons grêles.] (Syn. SYNDESMIE.)

ABRA n. m. Monnaie d'argent de l'ancien royaume de Pologne.

ABRA, fl. de l'île de Luzon (Philippines), qui se jette dans la mer de Chine au port de Vigan.

ABRABANEL. V. ABRAVANEL.

ABRACADABRA n. m. (mot gr. qui semble avoir été créé par les gnostiques d'après *abrasax*). Mot cabalistique auquel les Anciens attribuaient une vertu magique pour guérir certaines maladies. (Les lettres de ce mot devaient être écrites en triangle où il fût possible de le lire en divers sens.)

ABRACADABRANT, E adj. (de *abracadabra*). Bizarre, stupéfiant, ahurissant : *Les journaux ont publié tant de choses abracadabrantes qu'il faut se méfier* (G. Duhamel).

ABRADATE, en gr. **Abradatas,** roi de Susiane mentionné par Xénophon, tour à tour comme ennemi et comme allié de Cyrus. Il fut tué dans la guerre contre les Lydiens, et sa femme, Panthée, se donna la mort pour ne pas lui survivre (v. 546 av. J.-C.).

ABRAHAM (PLAINES D'), plateau dominant le Saint-Laurent, un peu à l'O. de Québec. Le 13 septembre 1759 y eut lieu le combat décisif qui marqua la fin de la domination française au Canada, et coûta la vie aux deux généraux, anglais et français, Wolfe et Montcalm.

ABRAHAM, patriarche hébreu, ancêtre des Israélites, qui aurait vécu au XXe s. av. J.-C. Son père, Tharé, était originaire d'Our, en Chaldée. Païen, il reçut la vocation à la foi monothéiste à Haran, en Mésopotamie. Dès lors, il mena une vie semi-nomade dans le pays de Canaan; son campement central se trouvait aux chênes de Mambré, près d'Hébron. Les traditions juive et chrétienne le considèrent comme l'homme de la foi. Celle-ci se manifesta lorsque Dieu lui promit

Edmond ABOUT

Phot. Brogi, Bulloz.

un fils de Sara, alors qu'il avait perdu tout espoir de paternité, et lorsque Dieu, pour l'éprouver, lui demanda de sacrifier ce fils, Isaac, devenu jeune homme. Le patriarche était prêt à cette immolation, mais Dieu lui signifia qu'Il repoussait tout sacrifice humain. Pour le récompenser de sa foi, Il lui promit la possession de Canaan, une descendance nombreuse et illustre. L'Ancien Testament lui attribue la paternité d'Ismaël, qu'il aurait eu de sa servante Agar et qui serait l'ancêtre des Arabes. Dans le Nouveau Testament, saint Jean-Baptiste, puis saint Paul envisagèrent une descendance spirituelle d'Abraham fondée sur la foi du Christ. (→ Biblio.)
— Bx-arts. Les artistes ont surtout retenu l'épisode dramatique du *Sacrifice*. C'est lui qui fut choisi comme thème de concours par la Seigneurie de Florence, en 1402, lors de la commande des fameuses portes de bronze du baptistère. Les projets de Brunelleschi et de Ghiberti sont conservés au musée du Bargello, et Ghiberti, qui avait remporté la palme, reprit le sujet dans un des dix bas-reliefs de la porte principale, baptisée par Michel-Ange « porte du Paradis ».

Abraham sacrifiant, tragédie biblique de Théodore de Bèze (1550). Représentée sans doute par les étudiants de Lausanne, cette pièce garde encore certains traits des mystères médiévaux, mais la sobriété de sa composition annonce déjà le théâtre humaniste.

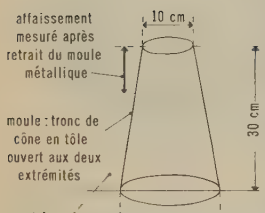

moule pour l'essai d'**Abrams**

ABRAHAM, nom de plusieurs saints. L'un, évêque d'Arbèles, fut martyrisé en 344 (fête le 5 févr.). — Un autre, ermite, né en Mésopotamie, mourut vers 360 (fête le 16 mars et le 29 oct.). — Un autre fut évêque de Carrhes, en Mésopotamie, et mourut en 422 (fête le 14 févr.). — Un autre, enfin, fut abbé à Clermont, en Auvergne, au Ve s. (fête le 15 juin).

ABRAHAM d'Antioche, fondateur de la secte des abrahamiens, qui niaient la divinité de Jésus-Christ (IXe s.).

ABRAHAM (Abraham Politsyn, connu sous son prénom d'), moine russe († monastère de Solovetsk 1616). Il aida les Russes, par ses lettres enflammées, à repousser l'invasion des Polonais, contre qui il défendit (1613) le couvent de la Trinité, près de Moscou. Il a laissé un récit de l'événement.

ABRAHAM (Henri), physicien français (Paris 1868 - camp de concentration 1943). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1886), il reçut en 1900 la direction du laboratoire de physique de cet établissement, ainsi qu'une chaire d'enseignement en 1912. Ses premiers travaux, concernant la mesure du rapport des unités électriques, donnèrent à la théorie électromagnétique de Maxwell une base solide (1892). Puis il effectua des recherches sur les sujets les plus divers : mesure des durées infinitésimales, création d'un électromètre pour hautes tensions, analyse des courants rapidement variables grâce à son *rhéographe*, étude de la propagation des ondes hertziennes. Peu avant la Première Guerre mondiale, il fut envoyé aux Etats-Unis, d'où il rapporta la lampe triode. Dès 1914, il collabora avec le général Ferrié, et conçut le premier tube électronique fabriqué en France. Œuvres : *Recueil d'expériences élémentaires de physique* (1904), *Cours général, théorique et expérimental de T. S. F.* (1919).

ABRAHAM A SANTA CLARA, pseudonyme de **Ulrich Megerle,** prédicateur augustin allemand (Souabe 1644 - † 1709), renommé pour sa verve caustique. Outre ses sermons, on lui doit une cinquantaine d'écrits exégétiques ou théologiques.

ABRAHAMIENS ou **ABRAHAMITES** n. m. pl. (de *Abraham*). Membres de sectes du IXe s., dont les doctrines sont à peu près celles des paulianistes. || Paysans de Bohême qui, au XVIIIe s., déclaraient professer la foi d'Abraham. || Membres d'une secte russe, fondée vers 1600, qui rejetait l'Eglise et les sacrements.

ABRAHAMS (Peter), écrivain sud-africain (Johannesburg 1919). Souffrant de sa condition de métis, il quitte son pays à vingt ans. Il a publié des volumes d'autobiographie (*Je ne suis pas un homme libre,* 1954) et plusieurs romans, où il s'efforce de donner une idée juste des rapports entre les différentes races de l'Union sud-africaine (*Mine Boy,* 1946 ; *The Path of Thunder,* 1952).

ABRALIOPSIS [psis] n. m. Mollusque céphalopode caractérisé par la présence de trois ou quatre organes lumineux placés au bout de ses deux bras ventraux. (*L'Abraliopsis Morisii* se trouve dans le plancton de la Méditerranée et de l'Atlantique moyen. Ordre des décapodes.)

ABRAMIS [mis] n. m. (mot grec). Nom scientifique de la grande brème.

ABRAMOVITZ ou **ABROMOVITZ** (Chalom Yaacov, dit **Mendele-Mocher-Sefa Rim**), écrivain hébraïque (près de Kovno 1836 - † 1917). Ayant composé en yiddish des contes et nouvelles décrivant la vie des juifs des ghettos d'Europe orientale, il les traduisit plus tard lui-même en hébreu, dans lequel il voyait la langue d'avenir de la nation juive. Ce faisant, il renouvela la langue hébraïque, la rendit vivante et apte à exprimer la vie moderne, en se servant du vocabulaire et des tournures pris dans l'ensemble de la littérature hébraïque classique et en introduisant des expressions populaires du ghetto. Son œuvre la plus connue s'intitule *les Vagabondages de Benjamin III* (1878), parodie de *Don Quichotte*. Il est le plus grand prosateur de la littérature hébraïque moderne.

Abrams (essai d'). Matér. Détermination de l'ouvrabilité d'un béton, en mesurant le travail de déformation d'une masse déterminée de ce béton sous l'influence de son poids. (Syn. d'essai d'affaissement.)

ABRANCHE adj. Zool. Qui n'a pas de branchies. || *Par extens.* Dont les branchies ne sont pas apparentes.
— ***Abranches*** n. m. pl. Nom donné parfois à divers groupes d'animaux privés de branchies, ou munis de branchies cachées.

ABRANTÈS, v. du Portugal, en Estrémadure (distr. de Santarem), dans une position forte sur la rive droite du Tage ; 11 300 hab. Elle fut prise en 1807 par le général Junot, qui reçut le titre de *duc d'Abrantès*.

ABRANTÈS (duc et duchesse d'). V. Junot.

ABRAS [bra] n. m. (de *à* et *bras*). Technol. Garniture métallique du manche d'un outil, pour l'empêcher de se fendre.

ABRASAX ou **ABRAXAS,** nom mystique utilisé par la secte gnostique de Basilide. Selon la numérologie grecque, les nombres représentés par ses lettres donnent, additionnés, le chiffre 365. Les basilidiens représentaient par ce terme les 365 émanations de la Déité. Ce nom a été étendu aux amulettes d'origine gnostique. (Les abrasax sont des gemmes qui portent en général ce mot gravé sur elles, avec un grand nombre de symboles magiques. Elles ne sont pas particulières aux basilidiens, ni même aux gnostiques.)

ABRASER v. tr. (du lat. *abrasus,* enlevé en rasant). User par frottement : *On abrase un rail pour rectifier, modifier son profil.*

ABRASIF, IVE adj. et n. m. Se dit d'une substance dure, capable d'arracher par frottement de petites quantités de matière, et servant à la fabrication des meules.
— Encycl. Les *abrasifs* sont naturels ou artificiels. Les premiers se classent en siliceux (quartz, sable, grès, tripoli, débris d'infusoires, pierre ponce) et en alumineux (émeri, corindon) ; les seconds comprennent le verre pilé, le rouge, le colcotar, le corindon, le Carborundum. Le corindon (formé d'alumine) et le Carborundum (formé de carbure de silicium) sont obtenus au four électrique ; agglomérés par un liant, ils servent à la fabrication de meules artificielles. Les abrasifs naturels sont de plus en plus remplacés par des abrasifs artificiels. Le Carborundum est, après le diamant, le plus dur des abrasifs connus, mais ses cristaux sont un peu plus fragiles que ceux de l'alumine. D'après l'échelle de Mohs, la dureté des produits se classe dans l'ordre suivant : diamant, 10 ; Carborundum, 9,6 ; alumine, 9,4 ; émeri naturel, 7 à 9 ; quartz, 6,8 à 7.
Les abrasifs sont utilisés soit dans leur état naturel (meules en grès, sable pour travaux de sablage), soit à l'état de poudres (pour polissage-rodage), soit en enduits sur papier ou sur toile (papier de verre, toile d'émeri), soit enfin sous la forme de meules artificielles, de plus en plus employées dans l'industrie, de l'ébarbage à la plus fine rectification. On utilise parfois comme abrasif de la poudre de diamant, soit pour certains travaux de finition, soit pour l'affûtage d'outils de très grande dureté (outils frittés en carbure de tungstène). La grosseur des grains* d'abrasif joue un rôle très important dans les travaux par abrasion. (V. meule.) [→ Biblio.]

ABRASIN n. m. Bot. Nom sous lequel on désigne souvent l'*Aleurites* cordata*.

ABRASION n. f. Action d'user par frottement à l'aide d'un corps dur dit *abrasif*.
— Chirurg. dent. Destruction des tissus durs de la dent par usure.
— Géomorphol. Usure mécanique de la roche en place par l'eau chargée de débris. (Le mot s'applique surtout à l'action de la mer. Le recul des falaises dégage des bancs de roches que tronque une surface régulièrement inclinée vers le large, la *surface d'abrasion*.)
— Méd. Ulcération superficielle plus large que profonde. || Méthode employée en dermatologie pour la destruction de cicatrices vicieuses, au moyen d'une meule ou d'une fraise animée par un moteur. || Excision chirurgicale de petits fragments muqueux : *Abrasion d'une plaie*.
— Photogr. *Marques d'abrasion,* traînées noires sur fond clair, ou claires sur fond noir, produites par des frottements ou par des pliures accidentelles des couches sensibles vierges, et visibles après développement.

ABRAVANEL (Isaac), financier et kabbaliste portugais d'origine israélite (Lisbonne 1437 - Venise 1509). Administrateur des Finances du Portugal sous Alphonse V, banni sous Jean II, il devint administrateur des Finances d'Aragon sous Ferdinand le Catholique ; expulsé en 1492, il se réfugia à Naples, puis à Venise. Auteur de commentaires sur la Bible qui révèlent son hostilité au christianisme. — Son fils, Judas Léon (1460-1520), connu également sous le nom de Léon l'Hébreu, publia en 1536 des *Dialogues d'amour,* empreints d'un mysticisme platonisant qui exerça une grande influence sur son époque.

ABRAXAS [ksas] n. m. Papillon dont la chenille dévore les feuilles des groseilliers. (Nom scientif. : *Abraxas grossulariata ;* ordre des lépidoptères ; famille des géométridés.)

ABRAXAS. V. abrasax.

ABRAXASTE n. m. Nom donné à des pierres gravées de l'ancienne Egypte, analogues aux abrasax des gnostiques, et sur lesquelles sont figurés des types de l'iconographie égyptienne, en particulier Anubis.

ABRE n. m. Bot. V. abrus.

ABRÉGÉ n. m. Réduction, reproduction en petit : *La place de la Bourse est babillarde, active* [...], *le jour, c'est un abrégé de Paris* (Balzac). || Ouvrage contenant le résumé d'une science ; précis, sommaire : *Un abrégé de géométrie ;* et, au *fig.* : *Un abrégé et un compendium de toutes les croyances humaines* (A. France).
— ***En abrégé*** loc. adv. En raccourci, en peu de mots, sommairement : *Voilà toute la dispute en abrégé.* || *Ecrire en abrégé,* écrire en employant des abréviations.
— Mus. Partie de la mécanique qui met en communication les touches des claviers d'un orgue et les soupapes des sommiers. || Partie de la mécanique utilisée dans les beffrois supportant un carillon.
— Syn. : *analyse, argument, condensé, digest, extrait, précis, raccourci, résumé, sommaire.*

ABRÉGEMENT n. m. Action d'abréger : *L'abrégement d'un congé.*
— Linguist. Substitution d'une forme réduite à une forme pleine. (Par exemple, Bette pour Lisbeth dans le roman de Balzac *la Cousine Bette.*)
— Phonét. Réduction de la durée d'émission d'un phonème. (Ainsi le passage, pour une voyelle, de la durée dite *longue* à la durée dite *brève.*)

ABRÉGER v. tr. (bas lat. *abbreviare ;* de *brevis,* bref). [*J'abrège, tu abrèges, il abrège, nous abrégeons, vous abrégez, ils abrègent. J'abrégeais, nous abrégions. J'abrégeai, nous abrégeâmes. J'abrégerai, nous abrégerons. J'abrégerais, nous abrégerions. Abrège, abrégeons, abrégez. Que j'abrège, que nous abrégions. Que j'abrégeasse, qu'il abrégeât. Abrégeant. Abrégé, e.*] Rendre plus court, diminuer la durée : *J'abrège le discours que*

me tint M. d'Anquetil (A. France). ‖ — *Fig.* Faire paraître moins long : *Vieux récits dont le charme abrège la veillée* (Delille).
— Linguist. *Abréger un mot,* lui faire subir une abréviation* ou un abrégement*.
— Syn. : *diminuer, écourter, raccourcir, réduire.*

ABRESCHVILLER, comm. de la Moselle (arrond. de Sarrebourg), sur la bordure nord-ouest des Vosges et sur la Sarre Rouge ; 1 459 hab. (1 024 aggl.). Centre de séjour.

ABREST, comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), dans la Limagne bourbonnaise, sur l'Allier ; 1 479 hab. (425 aggl.).

ABRETS (Les), comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les Terres basses du bas Dauphiné ; 2 010 hab. (1 531 aggl.). Laiterie et fromagerie. Poterie. Tissage de la soie ; bonneterie.

ABREU (Alejo d'), médecin portugais (Alcáçovas, Alentejo, v. 1568 - † 1630). Il fut envoyé dans la colonie portugaise d'Angola et devint ensuite médecin de Philippe II.

ABREU (António Limpo d'), vicomte **d'Abaeté,** homme d'Etat brésilien (1797 - Rio de Janeiro 1883). Il prit une part active aux événements qui suivirent la proclamation de l'indépendance du Brésil (1831), fut président du Conseil (1854 et 1858) et mourut président du Sénat. Il contribua aux réformes accomplies au Brésil sous le règne de Pierre II.

ABREU (João Capistrano de), historien et essayiste brésilien (Maranguape, Ceará, 1853 - Rio de Janeiro 1927). Auteur de *la Découverte du Brésil et son développement au XVIe siècle* (1883).

ABREUVAGE ou **ABREUVEMENT** n. m. Action d'abreuver. (Vieilli.)
— Métall. Défaut superficiel sur une pièce de fonderie, constitué par un mélange de métal et de sable. (Spongieux mais fortement adhérent, ce défaut provient d'une résistance et d'une densité insuffisantes du sable, généralement dans les parties concaves de la pièce.)

ABREUVER v. tr. (bas lat. **abbiberare,* de *biber,* boisson). Faire boire les animaux domestiques, les mener à l'abreuvoir. ‖ *Par extens.* Imbiber profondément, arroser : *La feuille, abreuvée largement, respire à l'aise* (Claudel). ‖ — *Fig.* Etancher la soif, le désir, etc. : *Cette source inépuisable de science et de morale où j'eus le bonheur d'abreuver ma jeunesse* (A. France). ‖ Inonder, remplir, saturer de : *La nausée* [...] *de la chair dont on m'abreuvait* (J. Romains). ‖ Accabler : *Abreuver d'injures, d'humiliations.*
— Constr. Mettre sur un fond poreux une couche d'huile ou d'enduit pour boucher les pores et rendre la surface lisse. ‖ Jeter de l'eau sur une paroi en maçonnerie avant d'appliquer un enduit, de façon à faciliter l'adhérence de celui-ci.
— Expl. sal. *Abreuver une table* ou *un œillet,* introduire de l'eau de mer concentrée sur les tables salantes ou cristallisoirs.
— Métall. En fonderie, s'infiltrer dans la masse du sable d'un moule, en parlant du métal liquide.
— Peint. Donner une première couche de peinture sur un objet en bois, afin de boucher les pores du matériau. (V. bouche-porer.)
— Technol. *Abreuver une fosse,* recouvrir d'eau ou d'un jus tannant les cuirs empilés dans une fosse entre des couches de tan.
— Tonnell. *Abreuver des tonneaux, des cuves,* les remplir d'eau pour faire gonfler le bois, et, par ce moyen, s'assurer qu'ils ne fuient pas.

ABREUVOIR n. m. Lieu où l'on mène boire les bestiaux, particulièrement les chevaux. ‖ Auge destinée à cet usage.
— Agric. et Sylvic. Plaie profonde au pied des arbres, causée par le choc violent d'un marteau ou d'un pic, et qui ne se cicatrise jamais.
— Constr. Intervalle laissé par les maçons entre les pierres, pour y faire entrer du plâtre ou du mortier gâché.
— Encycl. Constr. rur. Outre les bassins dont un des côtés est en plan incliné pour permettre l'accès des animaux et les *abreuvoirs collectifs* dont l'eau doit être constamment renouvelée, il existe plusieurs types d'*abreuvoirs d'étable.* Dans les appareils individuels (ou pour deux animaux seulement), on connaît les *abreuvoirs à niveau constant* et les *abreuvoirs automatiques.* Les premiers sont branchés sur une cuve alimentée par la canalisation générale et dont le niveau est gardé constant par un flotteur, l'échange se faisant par le principe des vases communicants ; dans les seconds, l'appareil est directement monté sur la canalisation générale, l'approvisionnement se faisant lorsque l'animal, instinctivement, appuie sur une palette mobile.

ABRÉVIATEUR, TRICE adj. et n. Qui abrège les écrits d'un auteur : [Frédéric II] *ne laisse pas de payer tribut à l'idée philosophique, en se faisant l'abréviateur et l'éditeur de Bayle* (Sainte-Beuve).
◆ Adj. Qui abrège, simplifie : *Une langue qui me surprit* [...] *surtout par un tour abréviateur et rapide* (A. France).
◆ N. m. Diplom. Clerc de la chancellerie pontificale chargé de rédiger, sous une forme abrégée, d'après les requêtes adressées au pape, la minute des actes qui devaient être écrits. (D'abord nommés par les notaires pontificaux, les abréviateurs furent, aux XIVe et XVe s., nommés par le pape. Par la suite, ils vérifièrent aussi, avec le vice-chancelier, les expéditions originales avant le scellement. Ils ont été supprimés en 1908.) ‖ *Abréviateur du grand parquet,* au XVIe s., employé de la chancellerie pontificale chargé de l'expédition et de la collation des bulles.

ABRÉVIATIF, IVE adj. Qui indique une abréviation : *Signe abréviatif.*

ABRÉVIATION n. f. Réduction d'un mot considéré comme trop long. (Ainsi *auto* est une abréviation de *automobile ; id.,* de *idem.*) ‖ Réduction à de simples initiales des mots composés : *U. R. S. S.* est une abréviation de *Union des Républiques Socialistes Soviétiques.*
— Diplom. *Lettres d'abréviation d'assises,* v. lettres.
— Mus. Signe ou caractère conventionnel destiné à simplifier l'écriture et la lecture musicales, en évitant notamment la répétition de certaines notes, de certains groupes de notes ou de mesures identiques.
— Encycl. Les scribes de l'Antiquité et du Moyen Age utilisaient les *abréviations* pour gagner du temps, ou épargner le papyrus ou le parchemin. Les systèmes les plus courants sont les suivants : abréviation par sigles (lettres isolées qui représentent les mots dont elles sont les initiales : DN = *Dominus noster*) ; abréviation par suspension (qui laisse le mot inachevé : aut = *autem ;* parisien = *parisiensis*) ; abréviation par contraction (suppression de lettres à l'intérieur d'un mot : eps = *episcopus ;* alr = *aliter*) ; abréviation par lettres suscrites (petites lettres placées au-dessus d'autres lettres pour indiquer la contraction d'une syllabe ou la terminaison du mot : g^a = *gratia ;* v^o = *vero*) ; enfin, abréviation par signes spéciaux (p9 = *post*). Un mode particulier d'abréviation est celui des notes tironiennes*, système tachygraphique ancien dont nous avons de nombreux exemples du VIe au XIe s.
Les premiers imprimeurs s'appliquèrent à reproduire fidèlement les abréviations des manuscrits, ce qui les obligea à faire graver quantité de poinçons spéciaux.
Les abréviations sont d'un usage courant dans les incunables, mais leur nombre diminue au XVIe s. et elles disparaissent presque complètement au XVIIe.

ABRÉVIATIVEMENT adv. Sous forme abrégée.

ABRI n. m. (déverbal de l'anc. franç. *abrier ;* du lat. *apricus,* exposé au soleil). Lieu où l'on peut se mettre à couvert de la pluie, du soleil, du danger, etc. : *Gagner un abri contre les bombardements.* ‖ — *Fig.* Refuge ; ce qui préserve de quelque mal : *La solitude est un abri contre les embarras du monde.*
— Agric. et Hortic. Tout dispositif propre à protéger les plantes contre l'action des vents, du froid, de l'humidité, etc. (V. part. *encycl.*)
— Ch. de f. *Abri d'une locomotive,* emplacement protégé et vitré, destiné au mécanicien et au chauffeur.
— Géomorphol. et Préhist. *Abri-sous-roche,* v. abri-sous-roche.
— Mar. Terre, rocher, navire, voile, etc., qui, en interceptant le vent, en diminue la force ou ne le laisse parvenir que très affaibli aux objets situés derrière. ‖ *Abri de navigation,* construction placée sur la passerelle de navigation et qui protège des intempéries les hommes de quart et les instruments nautiques.
— Mil. Moyen de protection naturel ou artificiel contre les vues et les coups de l'ennemi. (La multiplication des bombardements aériens provoqua au cours des deux guerres mondiales la construction ou l'aménagement de nombreux abris pour les populations civiles.) [V. protection *civile.*]
— ***À l'abri*** loc. adv. A couvert, en sûreté : *L'homme du front* (pendant la guerre) *affecte de mépriser les gens à l'abri, mais il les envie au moins autant* (J. Romains). ‖ *Fam. Mettre quelqu'un à l'abri,* le mettre en prison.
— ***À l'abri de*** loc. prép. En sûreté sous : *Un renfoncement, à l'abri duquel un homme devait pouvoir se blottir* (J. Romains). ‖ — *Fig.* En sûreté contre : *Se mettre à l'abri de la pluie.*
— Syn. : *asile, refuge, retraite.*
— Encycl. Agric. et Hortic. Les *abris* propres à protéger les cultures contre les intempéries (vents, pluies, gelées, etc.) sont *naturels* ou *artificiels.* Dans le premier cas, c'est une élévation de terrain, une crête, une montagne, une forêt, qui constitue la protection (en général contre les vents dominants). C'est principalement en horticulture qu'on utilise les abris artificiels. Ils peuvent être fixes ou permanents (murs, palissades, haies d'arbustes ou d'arbres [peupliers, cyprès]), mobiles ou temporaires (cloches, châssis, paillassons, panneaux de roseaux ou de paille).

abricot
fleur et fruit

ABRIAL (André Joseph, comte), magistrat français (Annonay 1750 - Paris 1828). Avocat au parlement de Paris (1776), commissaire du roi (1791), puis de la République près le Tribunal de cassation, chargé en 1799 de l'organisation de la République parthénopéenne, ministre de la Justice au début du Consulat, sénateur sous l'Empire, enfin pair de France sous Louis XVIII.

ABRIAL (*Jean* Charles), amiral français (Réalmont, Tarn, 1879). A la tête du front maritime nord en 1939, il se distingua lors de la bataille de Dunkerque en 1940. Fait prisonnier, il fut libéré peu après et devint gouverneur général de l'Algérie en 1940-1941. Après le débarquement allié en Afrique du Nord, il succéda à Auphan comme secrétaire d'Etat à la Marine (18 nov. 1942) et commanda les forces maritimes du gouvernement de Vichy. Condamné à l'indignité nationale et à dix ans de travaux forcés en 1946. Libéré en 1947.

ABRICOT n. m. (catalan *abercoc,* empr. à l'ar. *al-barqūq*). Fruit de l'abricotier.
◆ Adj. invar. D'une couleur tirant sur le jaune-orangé de l'abricot : *Porter des gants abricot. Je viens de recevoir des gouttes de pluie sur mon chapeau, il est abricot, et c'est une couleur qui ne pardonne pas* (Hugo).
— Encycl. L'*abricot* est une grosse drupe charnue, d'un beau jaune-orangé, à chair peu juteuse, mais sucrée et aromatique, à noyau lisse et facile à détacher, contenant une amande comestible. Son abondance et son époque de maturité varient beaucoup d'une année à l'autre.
Très riche en sucre, en vitamine C et en provitamine A, l'abricot est un des fruits les plus employés en pâtisserie, en confiserie et dans la préparation des entremets sucrés. On en parfume aussi des glaces.

ABRICOTÉ, E adj. Qui tient de l'abricot : *Pêche, prune abricotée.*
◆ N. m. Tranche d'abricot confite.

ABRICOTER v. tr. En pâtisserie, recouvrir un gâteau ou un entremets d'une couche légère de marmelade d'abricots, réduite et parfumée à la liqueur, et passée au tamis fin.

ABRICOTIER n. m. Arboric. Arbre fruitier du genre prunier, de la famille des rosacées.
— Encycl. On pense que l'*abricotier* vient d'Arménie, d'où son nom scientifique, *Prunus Armeniaca.* C'est un arbre peu élevé (4 à 6 m de haut), à rameaux étalés ou redressés, couverts de feuilles ovales, arrondies, un peu cordiformes ; ses fleurs, blanc rosé et assez grandes, paraissent de bonne heure et avant les feuilles. Son fruit est l'*abricot**.
Il en existe différentes variétés, qui s'accommodent de la culture en plein vent et des formes libres à haute tige ou à basse tige

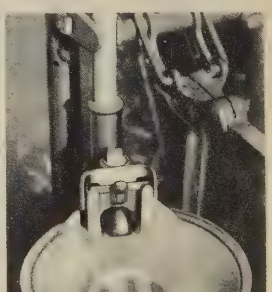

abreuvoir automatique

(commun, Luizet, Précoce de Montplaisir, etc.), ou qui réclament les soins de l'espalier (Liabaud, abricot-pêche de Nancy, sucré de Holub, etc.). On cultive l'abricotier en grand dans plusieurs régions, en particulier dans le Roussillon, la vallée du Rhône, le Lyonnais, ainsi que, sur une moindre échelle, dans le Lot-et-Garonne et le Puy-de-Dôme. On le multiplie par greffage sur franc, sur amandier, sur pêcher franc ou sur prunier; on n'a recours au semis que pour obtenir des plants à greffer.
L'abricotier préfère les terrains calcaires. Parmi les maladies qui peuvent l'atteindre, signalons la chlorose, la gomme, le dépérissement, la moniliose; et parmi ses ennemis, les chenilles, le charançon coupe-bourgeon, le capnode et la cératitis. Les loirs et lérots sont très friands des abricots mûrs.

ABRICOTINE n. f. Sorte de marbre : *L'abricotine fait partie des marbres appelés « brèche violette ».*

ABRICOTIS n. m. Nom donné par les confiseurs à une préparation de l'abricot.

ABRIÈS (col d'), ou **col de SAINT-MARTIN**, ou **col de PRALI**, double col des Alpes franco-italiennes, dans le Queyras, entre la haute vallée du Guil et la vallée vaudoise de la Germagnasca ou Prali. Alt. : 2 500 m. — Il tire son nom d'*Abriès*, comm. des Hautes-Alpes (arrond. de Briançon), au confluent du Guil et du torrent du Bouchet; 264 hab. (183 aggl.). Station d'altitude et de sports d'hiver. Eglise romane remaniée au XVIe s. Anc. marché couvert.

duc des ABRUZZES

ABRIFOU n. m. V. POÊLE.

ABRIL (Pedro Simón). V. SIMÓN ABRIL.

ABRINCATUENS, en lat. **Abrincatui**, peuple gaulois de la Celtique, dont le territoire a formé l'Avranchin.

ABRI-SOUS-ROCHE n. m. Partie inférieure d'un escarpement, protégée par des roches surplombantes, moins profonde qu'une véritable caverne. || Pl. *des* ABRIS-SOUS-ROCHE.
— ENCYCL. Les *abris-sous-roche*, fréquents en pays calcaires, résultent le plus souvent d'un ancien délitage par le gel au cours des périodes froides du Quaternaire, opéré vers la base humide d'une corniche ou dans des roches plus gélives que celles de la partie supérieure. Ils ont été souvent utilisés par les hommes préhistoriques (région des Eyzies).

ABRITER v. tr. Mettre à l'abri : *Il pleuvait, et le marquis s'abritait sous son parapluie* (Bourget). || — *Fig.* Protéger, donner l'hospitalité : *Le temps où cette maison* [...] *abritait une famille* (Colette).

ABRITEUX, EUSE adj. Qui donne un bon abri (dialectal) : *Toits abriteux* (Péguy).

ABRIVENT n. m. Tout ce qui abrite du vent.

ABROCOME n. m. V. HABROCOME.

ABROGATIF, IVE ou **ABROGATOIRE** adj. Dr. Qui a pour objet d'abroger.

ABROGATION n. f. (lat. *abrogatio*). Abolition d'une loi, d'un décret, d'un arrêté, etc. (L'abrogation est *expresse* si la loi nouvelle déclare d'une manière formelle que la loi antérieure est abrogée; *tacite*, si la loi nouvelle, sans déclarer expressément que la précédente est abrogée, contient un ensemble de dispositions incompatibles avec les anciennes.)

ABROGEABLE adj. Dr. Qui peut être abrogé.

ABROGER v. tr. (lat. *abrogare*). [Se conj. comme *manger*.] Abolir (une loi, un décret, etc.) : *Abroger un règlement. Les lois de ruine et de désolation qui l'ont frappée* [une liqueur] *ne sont point abrogées : elles ne sont que suspendues* (A. France).

ABROMA n. m. (du gr. *brôma*, aliment). Arbre d'Asie, très voisin des genres théobroma (cacao) et cola, dont l'écorce sert à faire des cordages. (Famille des sterculiacées.)

ABRONIA n. f. Plante herbacée, originaire de Californie. (Famille des nyctaginacées.)
— ENCYCL. L'*abronia à ombelles* est une plante vivace, à tiges grêles, rampantes ou grimpantes. Ses fleurs, d'un beau rose lilas, se succèdent depuis juillet jusqu'en novembre; elles exhalent une odeur de vanille.

ABROSTOLE n. m. (gr. *abros*, élégant, et *stolê*, vêtement). Noctuelle dont la chenille vit sur les orties. (Ordre des lépidoptères; famille des noctuidés.)

Hermann Josef ABS

ABROTANELLE n. f. (lat. *abrotonum*, aurone). Herbe en touffes, ou dressée, originaire de l'hémisphère antarctique. (Famille des composées.)
— Text. Sorte de taffetas léger et peu lustré, analogue à celui que l'on fabrique à Lyon et que l'on nomme *armoise*.

ABROTONE n. f. Nom commun à l'aurone et à quelques plantes qui lui ressemblent, comme l'armoise, la santoline, etc.

ABROUTI, E adj. Sylvic. Se dit des bois dont les premières pousses ont été mangées, broutées par le bétail.

ABROUTISSEMENT n. m. Sylvic. Déformation d'un arbre par les animaux qui le broutent fréquemment.

ABRUPT [brypt], **E** adj. (lat. *abruptus*, escarpé). Coupé droit, escarpé : *Le terrain dévale en cet endroit par une pente abrupte* (Flaubert). || — *Fig.* Rude, peu poli, non dégrossi : *Ces hommes* [des carriers] *abrupts, mais intelligents* (Nerval).
◆ N. m. Pente très raide.

ABRUPTEMENT [bryptəmɑ̃] adv. De façon abrupte : *Les quartiers de rocs qui dévalent abruptement jusqu'au fond des douves* (Flaubert).

ABRUPTINERVE adj. Bot. Se dit d'un organe et particulièrement d'une feuille dont les nervures s'interrompent brusquement, au lieu de diminuer graduellement.

ABRUPTIPENNÉ, E adj. Bot. Se dit d'une feuille pennée qui n'a pas de foliole impaire terminale, et dont le pétiole commun n'est pas terminé par une vrille.

ABRUS [abrys] ou **ABRE** n. m. (gr. *abros*, beau, luxuriant). Arbuste ou sous-arbrisseau à tige grêle, souvent volubile, et à fleurs petites, roses ou blanches, que l'on trouve dans tous les pays chauds. (Famille des papilionacées; ordre des légumineuses.)
— ENCYCL. On emploie les racines d'*Abrus precatorius* comme celles des réglisses, et ses graines, rousses, tachées d'un point noir, servent en Amérique à faire des chapelets ou des colliers. Pulvérisées, ces graines sont employées en thérapeutique sous le nom de *jequirity*.

ABRUTI, E n. *Fam.* Personne stupide, hébétée : *En voilà, un abruti !*

ABRUTIR v. tr. (de *brute*). Rendre incapable de rien comprendre et de rien sentir : *Etre abruti par l'alcool. Le voilà devant vous abruti par soixante ans de misères* (A. France). || Accabler : *Abrutir de travail. Le régiment, depuis une semaine, était abruti de punitions* (Courteline).
— ***S'abrutir*** v. pr. Devenir stupide : *Je m'abrutissais au travail, ça me fait du bien de causer avec vous* (Zola).

ABRUTISSANT, E adj. Qui abrutit : *Je cherche quelque travail* [...] *abrutissant pour ne pas penser* (Mérimée).

ABRUTISSEMENT n. m. Etat d'une personne abrutie; dégradation de l'intelligence : [...] *l'œil fixé sur le carafon d'eau-de-vie qui lui donnerait bientôt une bonne heure d'abrutissement* (Maupassant).

ABRUTISSEUR adj. et n. m. Qui abrutit.

ABRUZZAIS, AISE ou **ABRUZZAIN, AINE** adj. et n. Relatif aux Abruzzes; habitant ou originaire de cette région.
◆ N. m. Dialecte de l'Italie méridionale, parlé dans la région des Abruzzes.
— ENCYCL. La littérature dialectale des Abruzzes a commencé avec Buccio di Ranallo di Popplito (1300?-1363), auteur d'une chanson de geste, la *Cronaca aquilana rimata*. Ensuite, elle se résume à des œuvres anonymes, sans originalité. Au XIXe s., citons les comédies d'Orazio Delfico (1744-1835), *Il Medico, Il Sensale dei matrimoni*. Depuis, on constate un regain d'activité littéraire avec les poètes Alfredo Luciani (né en 1887) et Cesare de Titta (né en 1862), qui a rénové le théâtre dialectal.
Le vocalisme de l'*abruzzais* se caractérise par le jeu des métaphonies régressives et même progressives : ainsi, à [jé allavə] (italien *io lavo*) s'oppose [tu allévə] (italien *tu lavi*) et à [lu tsujanə] (italien *lo zio*), [li tsiénə] (italien *gli zii*); les voyelles finales ont toutes tendance à s'affaiblir ou a s'amuïr. Pour le consonantisme, relevons la simplification du groupe *gn* ([lenə], italien *legno*), le passage de *g* initial on intervocalique à l'aspirée sourde ([hallə], italien *gallo*), des assimilations inconnues en italien ([uddəmə], italien *ultimo*), et une tendance à articuler séparément, par épenthèse d'un *e*, les deux éléments de certains groupes consonantiques ([sólekə], italien *solco*). Notons l'existence d'un système numéral vicésimal ([do], [tre vendínə] pour *40, 60*) et centésimal [unnəcə cendə] pour *1 100*). En syntaxe, l'usage des auxiliaires *avere* et *essere* est à peu près le contraire de l'usage italien, et il existe un pronom indéfini ([omə], français *on*).

ABRUZZES (les), en ital. **Abruzzo**, montagnes d'Italie, partie centrale de l'Apennin calcaire, où les couches, très épaisses, ont été plissées et faillées, formant ainsi une succession de blocs soulevés entre des failles (Monte Velino, 2 487 m; Gran Sasso, 2 914 m, le point culminant de l'Apennin; la Maiella, 2 795 m). Les dépressions sont ouvertes dans les terrains tendres : vallée de l'Aterno avec Aquila, de la Pescara avec Sulmona, dépression du lac Fucin avec Avezzano. La nature des roches entraîne la formation d'un relief karstique. Enfin, cette partie de l'Apennin, encore instable, est affectée de tremblements de terre. Le climat, rude, ne permet que des cultures médiocres.
Les habitants, aux mœurs frustes, conservent des rites traditionnels et des croyances en certains génies maléfiques; les fêtes en l'honneur des saints sont particulièrement spectaculaires et touchent même à la sorcellerie. La population se groupe en de nombreux petits centres. L'agglomération principale est Aquila. Des gisements de pétrole ont été découverts dans la région de Pescara.

ABRUZZES (Louis Amédée DE SAVOIE, duc DES), fils du duc de Savoie-Aoste, explorateur, alpiniste et marin italien (Madrid 1873 - Somalie italienne 1933). Il explora successivement le mont Saint-Elie (5 514 m), dont il réalisa la première ascension en 1897, l'archipel François-Joseph (1899-1900) lors d'une tentative au pôle Nord, la chaîne du Ruwenzori, où il escalada quatorze sommets de plus de 4 600 m, le bassin supérieur du glacier de Baltoro, dans le Karakoram. Au cours de cette dernière expédition, le duc atteignit l'altitude de 7 500 m sur le Bride Peak, et découvrit la meilleure voie d'accès, l'« éperon Abruzzi », au K2 (8 611 m). Par la suite, le duc des Abruzzes commanda une escadre italienne pendant la guerre italo-turque et fut commandant en chef de la marine italienne durant la Première Guerre mondiale, de 1915 à 1917. En 1919 et en 1929, il a reconnu le cours du Chebeli, dans la Somalie italienne et en Ethiopie.

ABS (Hermann Josef), financier allemand (Bonn 1901). En 1929, il entre à la banque berlinoise Delbrück, Schickler et Cie, organisme financier du groupe Metallgesellschaft, dont il devient, six ans après, l'un des administrateurs. En 1937, il quitte Delbrück pour le conseil d'administration de la Deutsche Bank. Technicien des questions financières internationales, il devient, après la capitulation du IIIe Reich, en 1945, le spécialiste des « fonds bloqués ». Ennemi des doctrines financières du Dr Schacht, il a travaillé au relèvement de l'économie allemande.

ABSALON, fils de David. Il conspira contre son père et dut s'enfuir de Jérusalem. Dans sa fuite, sa longue chevelure s'embarrassa aux branches d'un arbre, où il resta suspendu. Joab, qui le poursuivait, le tua malgré les ordres de David.

ABSALON, prélat et homme d'Etat danois (Fjenneslev 1128 - couvent de Sor 1201). Après des études à Paris, il fut évêque de Roskilde, puis archevêque de Lund. Conseiller du roi Valdemar Ier, il prit part à de nombreuses expéditions contre les Vendes. Sous le règne de son fils Knud IV, il devint un véritable régent et contribua à la conquête de la Poméranie et du Mecklembourg.

ABSALON PEDERSÖN. V. BEYER.

ABSAROKA RANGE, chaîne montagneuse des Etats-Unis, dans les Rocheuses (Montana et Wyoming); 3 916 m au *Granite Peak*. Elle domine le bassin supérieur de la Yellowstone.

ABSCISSE [apsis] n. f. (lat. *abscissa linea*, ligne coupée). Math. L'une des deux coordonnées qui servent à fixer un point

Phot. Publiphoto, Ullstein.

dans un plan, l'autre s'appelant *ordonnée*. (V. COORDONNÉES.) ‖ *Abscisse d'un point sur un axe orienté*, vecteur ayant pour origine un point fixe de l'axe et pour extrémité le point considéré. ‖ *Abscisse curviligne d'un point sur un arc orienté*, nombre algébrique mesurant la longueur de la portion de l'arc séparant ce point d'un point de l'arc pris pour origine.

ABSCON, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes) ; 4 445 hab. Houille. Sucrerie.

ABSCONS [kɔ̃s], **E** adj. (lat. *absconsus*). Obscur, inintelligible (souvent péjoratif) : *Il ne bornait pas ses soins à inculquer à ses élèves des doctrines absconses* (A. France).

ABSCONSE n. f. (lat. *absconsa*, obscure). Petite lanterne sourde, jadis en usage pour les offices de nuit de l'Église catholique.

ABSENCE n. f. (lat. *absentia*). Fait de n'être pas présent en un lieu où l'on est habituellement, où l'on est attendu : *Son absence se prolongeait. Brutus et Cassius brillaient par leur absence* (M.-J. Chénier). ‖ — *Fig.* Manque : *Absence de goût. J'étais touchée par l'absence de réserve qu'elle montrait* (J. Romains). ‖ Distraction, manque d'attention : *L'abbé de Sponde avait souvent des distractions que les gens de sa société prenaient pour des absences* (Balzac).

— LANGUE CLASS. Fait de se trouver séparé d'une personne : [J'attendais] *Que cette même bouche, après mille serments | M'ordonnât elle-même une absence éternelle* (Racine).

— Dr. Etat de celui dont l'existence est incertaine, du fait de sa disparition et du manque de nouvelles. (V. part. *encycl.*)

— Just. mil. *Absence illégale*, infraction commise par le militaire qui s'absente de son corps sans droit et qui n'a pas encore dépassé les délais de grâce, à l'expiration desquels il sera déclaré déserteur (v. DÉSERTION). [Cette faute n'est pas du ressort du tribunal militaire ; elle est simplement passible de sanctions disciplinaires infligées par le commandement. (V. PUNITION.)]

— Neurol. Courte perte de connaissance, sans chute, parfois suivie d'un peu d'hébétude, mais ne laissant aucune trace dans le souvenir. (Ce trouble, de nature épileptique, se rencontre notamment dans le « petit mal ».)

— ENCYCL. Dr. civ. On distingue dans l'*absence* trois périodes ou degrés :

1° La *présomption d'absence*. Tout d'abord l'absence ne peut être que présumée, et les mesures conservatoires qu'autorise le Code civil sont exclusivement dictées par l'intérêt du présumé absent ;

2° La *déclaration d'absence*. Quatre ans après la disparition ou les dernières nouvelles (dix ans si l'absent a laissé une procuration), les héritiers ont qualité pour demander la déclaration d'absence.

Le jugement de déclaration ne peut être rendu qu'un an après l'enquête : il a pour effet de permettre aux intéressés de demander l'*envoi en possession* provisoire* des biens de l'absent. Le conjoint marié sous le régime de la communauté peut s'opposer à cette mesure ;

3° L'*envoi en possession définitif*. Si l'absence a continué pendant trente ans depuis l'envoi en possession provisoire, ou depuis l'époque à laquelle l'époux a pris l'administration des biens de l'absent, ou bien encore s'il s'est écoulé cent ans révolus depuis la naissance de l'absent, l'*envoi en possession définitif* peut intervenir.

Les effets de l'absence. Le conjoint de l'absent ne peut contracter une nouvelle union tant que le décès n'est pas prouvé.

La mère exerce tous les droits du père absent quant à l'éducation des enfants et à l'administration de leurs biens.

Si la mère est décédée lors de la disparition, ou si elle vient à décéder avant que l'absence du père ait été déclarée, la surveillance des enfants est déférée, par le conseil de famille, aux ascendants les plus proches ou, à leur défaut, à un tuteur provisoire. Il en est de même quand l'époux laisse des enfants mineurs issus d'un mariage précédent.

Absence des personnes disparues par suite d'événements de guerre. La procédure de déclaration d'absence est facilitée, tout délai légal entre le début de la période d'incertitude et le jugement déclaratif d'absence étant supprimé.

ABSENT, E adj. et n. (lat. *absens*). Qui n'est pas présent : *Elle avait paru vivre indifférente et comme absente des menues tragédies qui déchiraient ses compagnes* (F. Mauriac). *Les absents ont toujours tort* (Destouches).

— Mil. *Bon absent*, jeune homme qui, sans excuse valable, ne s'est pas présenté devant le conseil de révision.

◆ Adj. *Fig.* Qui manque, qui fait défaut : *Tel livre d'où toute émotion personnelle te semblait absente* (Gide). ‖ Distrait : *Je marchais, au milieu des vignes, avec cet air absent et séparé du monde de ceux qui remâchent un souci* (F. Mauriac).

— LANGUE CLASS. Écarté, éloigné (d'une personne) : *Un esprit amoureux, absent de ce qu'il aime* (Corneille).

— ENCYCL. Dr. civ. Juridiquement, l'*absent* est celui qui, éloigné de sa résidence habituelle, a cessé de donner de ses nouvelles depuis un temps assez long pour que son existence soit devenue incertaine. Par opposition à l'absent proprement dit, on qualifie de *non-présent* celui qui n'est présent ni à son domicile ni à sa résidence, sans que son existence soit incertaine.

ABSENTÉISME n. m. (de *absent*). Somme des temps d'absence individuelle des salariés d'une catégorie professionnelle, d'un établissement, d'une entreprise ou de l'ensemble des exploitations d'une région ou d'un pays, qui ne sont motivés ni par le chômage, ni par la mise à pied, ni par la grève, ni par la maladie de longue durée, ni par un congé légal. ‖ *Par extens.* Manque d'assiduité : *Absentéisme scolaire.* ‖ *Taux d'absentéisme*, pourcentage, en un lieu et pour une catégorie professionnelle donnés, des absences par rapport à l'ensemble des présences au cours d'une certaine période.

— Econ. rur. Mode d'exploitation des terres dans lequel un intermédiaire (intendant, fermier général) s'interpose entre le propriétaire non résidant et le cultivateur.

— ENCYCL. Econ. d'expl. L'*absentéisme* a des causes permanentes et des causes temporaires. Les taux d'absentéisme sont très variables d'une région, d'une époque, d'un établissement à l'autre ; l'absentéisme des employés est plus élevé que celui des ouvriers, celui des femmes plus que celui des hommes. Les périodes de travaux agricoles, de fêtes chômées, de vacances, les fins et les débuts de semaine, les époques de morbidité (grippe notamment) sont marqués par un accroissement du taux d'absentéisme.

— Econ. rur. Dans certaines formes d'*absentéisme*, le fermier général paie un prix forfaitaire au propriétaire et loue la terre aux paysans ; les prélèvements des fermiers généraux entraînent une surcharge dans les frais d'exploitation et entravent l'amélioration de la valeur du sol. C'est pourquoi le Statut du fermage a justement interdit, de façon absolue, le fermage général.

ABSENTÉISTE adj. et n. Qui pratique l'absentéisme.

ABSENTER (S') v. pr. (lat. *absentare*). S'éloigner momentanément d'un lieu : *S'absenter sans permission. Prévenez-moi si vous devez vous absenter de Paris ;* et, *ironiq.*, en parlant des choses : *Et jamais de sa caisse un denier ne s'absente* (C. Delavigne).

ABSIDAL, E, AUX adj. Relatif à l'abside. ‖ *Chapelle absidale*, chapelle située dans l'axe de l'abside.

ABSIDE n. f. (bas lat. *absida ;* du gr. *hapsis, -idos*, cercle, voûte). Extrémité d'une église*, derrière le chœur.

— Camp. Angle de toile destiné à prolonger et à agrandir une tente.

— ENCYCL. Archit. Par le mot *absida*, les Romains désignaient des niches demi-circulaires construites en saillie sur un corps de bâtiment. Une niche de ce genre était disposée à l'extrémité des basiliques. C'est l'origine de l'*abside* de nos églises. Ordinairement située à l'orient, elle affecte en général une forme demi-circulaire et est souvent entourée de chapelles (*absidioles*).

ABSIDIA n. m. Champignon du sol, voisin des moisissures (20 espèces ; ordre des mucorales).

ABSIDIOLE n. f. Petite abside. (Désigne surtout les chapelles en hémicycle construites autour de l'abside.) ‖ Châsse contenant les ossements d'un saint.

ABSIE (L'), comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Parthenay), aux confins de la gâtine de Parthenay et du Bocage vendéen ; 1 269 hab. (1 002 aggl.). Anc. abbaye bénédictine.

ABSIL (Jean), compositeur belge (Peruwelz, Hainaut, 1893). Il obtint les premiers prix d'orgue, d'harmonie et de fugue au conservatoire de Bruxelles. Élève de Paul Gilson pour l'orchestration, il fut lauréat du prix Agniez et du second prix de Rome (1922). Ses compositions appartiennent à tous les genres : œuvres lyriques (*Peau d'Ane* [1937], *le Chapeau chinois* [1936], *les Voix de la mer* [1953]), œuvres pour l'orchestre et la musique de chambre (5 symphonies, rhapsodie, suite, sérénade, trio, quatuor, quintette, concertos, variations symphoniques, un poème symphonique [*la Mort de Timagiles*, 1931], etc.), une cantate (*les Chants du mort* [1943]), un *Thrène* pour le vendredi saint (1946).

ABSINTHE n. f. (lat. *absinthium ;* du gr. *apsinthion*). Plante très amère et très odorante, que l'on trouve dans les terrains vagues, les sables et les rocailles, mais que l'on cultive aussi. (C'est *Artemisia absinthium*, de la famille des composées. La petite absinthe est *A. pontica.*) ‖ Liqueur alcoolique obtenue par macération d'un mélange de plantes (grande absinthe, petite absinthe, anis, fenouil, hysope, etc.) et distillation : *Il se passait là d'extravagantes bacchanales, enfiévrées par l'absinthe et par le climat d'Afrique* (Loti). ‖ — *Fig.* Douleur, amertume : *Le premier mois de mariage* [...] *est la lune de miel et le second la lune d'absinthe* (Voltaire).

feuille de l'**absinthe**

ABSINTHER (S') v. pr. *Pop.* Boire de l'absinthe avec excès. (Vieilli.)

ABSINTHISME n. m. Toxicol. Etat morbide causé chez l'homme par l'abus de l'absinthe. — ENCYCL. Les effets de l'absinthe sur le système nerveux sont plus marqués que ceux de l'eau-de-vie et ressemblent à l'intoxication par un poison narcotique âcre. L'*absinthisme chronique* se caractérise par des troubles de la sensibilité. Il y a au début une période d'exagération douloureuse de toutes les sensations tactiles, surtout aux membres inférieurs ; les douleurs peuvent être spontanées. A une période avancée survient une insensibilité absolue. Viennent ensuite des troubles de la motilité et des fonctions générales (affaiblissement de la force musculaire, de la force génésique, de la vue, etc.), des troubles mentaux (perte graduelle de la mémoire, hallucinations, tristesses, inquiétudes, irritabilité). Dans l'*absinthisme aigu*, l'ivresse est bruyante, agressive, avec une période d'exaltation à laquelle succède une période de détente, de collapsus.

L'intoxication par l'absinthe cause chez les descendants des troubles graves. Les ravages dus à l'absinthisme ont pratiquement disparu depuis la loi du 16 mars 1915 interdisant la fabrication, la détention et la vente des boissons à base d'absinthe.

ABSOLU, E adj. (lat. *absolutus*, achevé). Souverain, sans contrôle et sans limitation : *Sous Louis XIII, le pouvoir absolu fut établi* (Flaubert). ‖ Complet, total : *Je mis 300 fr.*

abside et absidioles
Saint-Benoît-sur-Loire
(Loiret)

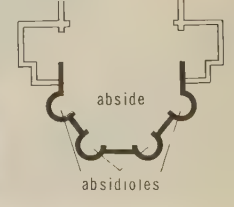

Phot. X.

de côté, comme suprême ressource contre la misère absolue ou la maladie (J. Romains). *C'est une impossibilité absolue.* ‖ Impérieux, qui ne souffre pas d'opposition : *Vous parlez d'un ton bien absolu. Ordre absolu.*
— Ch. de f. *Bloc absolu,* système de signalisation, par bloc manuel ou automatique, dans lequel le sémaphore fermé ne doit être franchi en aucun cas. (Contr. BLOC PERMISSIF.) ‖ *Signal d'arrêt absolu,* signal dont la position fermée indique l'arrêt obligatoire.
— Chim. Se dit d'une substance parfaitement pure : *Alcool absolu.*
— Linguist. Se dit généralement, par opposition à *relatif,* de toute forme, signification ou emploi qui se suffisent à eux-mêmes. ‖ *Cas absolu,* caractérisé par l'absence de désinence. (On dit aussi que la désinence est au degré zéro.) ‖ *Construction absolue,* proposition dont aucun terme ne se rattache grammaticalement au reste de la phrase. (Dans le vers de La Fontaine *Le maître étant absent, ce lui fut chose aisée,* la proposition participiale « Le maître étant absent » est une construction absolue [participe absolu]. Il existe en grec une construction au *génitif absolu,* où le sujet de la proposition est au génitif et le verbe au participe. Le latin connaît un *ablatif absolu;* d'autres langues ont un *accusatif absolu.*) ‖ *Forme absolue,* forme d'un mot prise indépendamment des modifications phonétiques qu'elle peut subir dans la phrase. (*Aimer* [eme] est une forme absolue, si on le compare à la phrase *en aimer une autre* [ɑ̃nemerynotr].) ‖ *Proposition absolue,* s'est dit pour proposition indépendante. ‖ *Pris dans un sens absolu,* se dit d'un verbe transitif employé sans complément d'objet direct. (Ex. : *Espérer, c'est vivre.*) ‖ *Superlatif absolu,* v. SUPERLATIF.
— Liturg. *Jeudi absolu,* le jeudi saint, parce qu'autrefois la cérémonie de l'absoute se faisait ce jour-là.
— Math. *Calcul différentiel absolu,* méthode de calcul imaginée par Ricci et Levi-Civita pour étudier les propriétés des multiplicités riemanniennes. (On dit aussi CALCUL TENSORIEL.) ‖ *Valeur absolue* (ou *arithmétique*) *d'une quantité,* quantité considérée sans qu'il soit tenu compte de son signe algébrique : 3 *et* — 3 *ont la même valeur absolue, qui est* /3/.
— Méc. *Mouvement absolu,* v. MOUVEMENT.
— Métrol. *Appareil absolu,* instrument de mesure dont les constantes peuvent être déterminées par des mesures ne portant que sur les grandeurs fondamentales : *électromètre absolu.* ‖ *Système d'unités absolu,* système dont toutes les unités dérivent du choix des trois unités fondamentales.
— Parfum. *Essences absolues* (ou *absolues* n. f., ou *absolus* n. m.), essences fournies par traitement des essences concrètes florales par l'alcool éthylique. (On obtient ainsi, d'une part, des cires végétales insolubles et, d'autre part, une solution alcoolique parfumée qui, après glaçage, filtration et distillation de l'alcool, donne les essences absolues appelées également *produits naturels sans cires.* Le produit du lavage à l'alcool des pommades parfumées est quelquefois dénommé *absolue* ou *concentré de pommade.*)
— Physiq. *Zéro absolu,* zéro de l'échelle absolue des températures. ‖ *Température absolue,* température comptée à partir du zéro absolu. (V. TEMPÉRATURE.)
— Text. *Poids absolu,* dans le conditionnement des produits textiles, poids des matières totalement anhydres qui sert de base au calcul du poids conditionné, obtenu après réincorporation d'un pourcentage forfaitaire d'humidité, égal au taux de reprise de la matière considérée.
◆ N. m. Ce qui est absolu : [Degas] *cachait sous l'absolu des opinions et la rigueur des jugements je ne sais quel doute de soi-même* (Valéry).
— ★ *Dieu, infini, dictature, despotisme, totalitaire* (*Etat*) / *relativisme.*
— ENCYCL. Philos. L'*absolu* désigne ce qui est indépendant de toute relation avec autre chose, c'est-à-dire : *a*) *ce qui existe en soi,* indépendamment de la représentation qu'on en a (matière et devenir d'Héraclite; Bien de Platon; « chose en soi » de Kant); *b*) *ce qui existe par soi-même* et n'a besoin de rien d'autre pour exister (substance *causa sui* de Spinoza, qu'il nomme Dieu ou Nature); *c*) *ce qui est parfait, total, achevé dans sa plénitude* (Etre de Parménide; Dieu ou Nature de Spinoza; Dieu de saint Anselme et de Descartes; Etre pur de Hegel).
La notion d'absolu peut donc avoir différents sens suivant les philosophes qui l'emploient. Elle est d'une importance extrême dans la mesure où elle constitue une réponse au problème fondamental de toute philosophie : l'Etre existe-t-il en soi, indépendamment de la pensée qui le pense? Une philosophie est *réaliste* dans la mesure où elle répond à cette question par l'affirmative, *idéaliste* dans le cas contraire, *agnosticiste* si elle refuse d'y répondre.

ABSOLUITÉ n. f. Philos. Qualité de ce qui est absolu : *L'absoluité d'un principe.*

ABSOLUMENT adv. De façon indispensable, nécessaire : *Il faut absolument apprendre pour savoir.* ‖ Entièrement, tout à fait, complètement : *Ce que vous dites est absolument faux.* ‖ Malgré tout : *Louis IX voulut absolument aller à la croisade.*
— Linguist. Dans un sens absolu : *Verbe employé absolument.* (Dans la phrase *il ne faut jamais renoncer, renoncer* est employé absolument.) [V. INTRANSITIVEMENT.]
— SYN. : *complètement, entièrement, parfaitement, radicalement, totalement.*

ABSOLUTEUR, TRICE adj. Dr. Qui absout : *Décision absolutrice.*

ABSOLUTIF adj. m. Linguist. Se dit d'un mot ou d'un groupe de mots, rejeté du syntagme dont normalement il fait partie. (Ex. : *Mademoiselle votre fille, où est-elle, que je ne la vois point?* [Molière].)

ABSOLUTION n. f. Dr. Action d'absoudre juridiquement un accusé.
— Relig. cathol. Action d'absoudre le pécheur au tribunal de la pénitence : *L'absolution efface les péchés.*
— ENCYCL. Dr. pén. L'*absolution* résulte d'un jugement prononcé par un tribunal répressif, lorsque l'infraction n'est pas prévue par la loi pénale, lorsqu'elle est prescrite ou amnistiée, ou bien encore lorsque l'inculpé bénéficie d'une excuse* absolutoire. Ce jugement est susceptible d'appel ou de recours en cassation. L'inculpé qui bénéficie d'une excuse absolutoire peut être condamné aux dépens, ainsi qu'à des dommages-intérêts.
— Théol. Dans l'enseignement de l'Eglise catholique, l'*absolution* est l'acte par lequel le prêtre, représentant de Jésus-Christ, remet au pécheur repentant les fautes dont il s'est rendu coupable et les censures qu'il a encourues. L'absolution étant un jugement, le prêtre, pour la donner validement, doit avoir reçu juridiction.
Pour les protestants, les pécheurs sont justifiés par la foi seule, de sorte que l'intervention du ministre est sans efficacité réelle et que la formule qu'il prononce à la suite de la prière de confession des péchés, comprise dans le culte dominical, est simplement déclarative.

ABSOLUTISME n. m. Système politique dans lequel le souverain a tous les pouvoirs.
— Philos. Métaphysique de l'absolu. (Terme employé en particulier par Bradley.)
— ENCYCL. L'*absolutisme* est le mode de gouvernement des monarchies de l'Europe occidentale au XVIIe s. et même au XVIIIe s. Le roi possède, en droit comme en fait, tous les attributs de la souveraineté : il fait les lois, rend la justice; les impôts sont levés en son nom; il entretient une armée permanente; il nomme les fonctionnaires. Mais cet absolutisme est limité en France par les prétendues lois fondamentales du royaume, par la loi chrétienne, les lois du droit des gens (celles qui garantissent la propriété, les corps et les communautés, les coutumes et les privilèges), par le petit nombre des fonctionnaires royaux et la difficulté des communications. La monarchie absolue constituait un progrès par le développement de la centralisation et de l'unification du territoire. Les théoriciens de la Restauration (J. de Maistre et de Bonald) ont cru pouvoir faire reposer sur des bases religieuses traditionnelles la constitution de la monarchie absolue comme seul régime conforme à la nature des êtres. (→ Biblio.)

ABSOLUTISTE adj. Relatif à l'absolutisme : *Principes absolutistes.*
◆ N. Partisan de l'absolutisme.

ABSOLUTOIRE adj. Qui absout : *Excuse* absolutoire.*

ABSOLUTUM [tɔm] n. m. (mot lat. signif. *achevé, terminé*). Formule que l'on mettait autrefois à la fin des ouvrages importants, avec la date et le lieu d'impression.

ABSORBABLE adj. Qui peut être absorbé.

ABSORBANT, E adj. et n. m. Se dit d'une substance propre à absorber : *La ouate est un absorbant.*
◆ Adj. *Fig.* Qui occupe entièrement : *Travail absorbant. Ma grande, ma seule, mon absorbante passion, pendant dix ans, ce fut la Seine* (Maupassant).
— Agric. *Pouvoir absorbant,* propriété que possède la terre végétale de retenir, malgré l'action dissolvante de l'eau (arrosage ou pluie), un certain nombre de matières nutritives nécessaires à la vie des plantes : *C'est à l'argile et à l'humus que les terres doivent leur pouvoir absorbant.*
— Bot. *Poils absorbants,* poils unicellulaires, vivants, groupés en manchon, portés par la partie subterminale des racines. (Ils jouent un rôle très important dans l'absorption, par la plante, de l'eau et des sels minéraux contenus dans le sol. Ils ne sont pas arrachés par les mouvements de croissance de la racine, qui ont lieu plus près de l'extrémité, mais c'est la poussée de poils nouveaux qui permet à la plante de puiser dans des régions du sol toujours nouvelles.)
— Physiq. *Pouvoir absorbant,* faculté que possède un corps d'absorber les radiations lumineuses, infrarouges, ultraviolettes, etc. (V. CHALEUR, RADIATION.)

ABSORBÉ, E adj. Profondément attentif à sa propre pensée : *Ils se turent, tous trois immobiles, absorbés et regardant le feu* (R. Rolland).

ABSORBEMENT n. m. Etat d'un esprit absorbé (rare) : *Dans mon absorbement, je ne m'aperçus pas de son départ.*

ABSORBER v. tr. (lat. *absorbere,* avaler). Faire pénétrer en soi, s'imbiber de : *Le sable absorbe l'eau.* ‖ Boire, manger : *Absorber des aliments.* ‖ — *Fig.* Consumer, neutraliser : *Après la triste épreuve de la vie élégante qui venait d'absorber ses capitaux* [...] (Balzac). *Le noir absorbe la lumière.* ‖ Faire disparaître en soi : *L'Eglise a deux manières de réagir en présence de l'hérésie : repousser, absorber* (Gide). ‖ Occuper fortement : *Sans doute était-il trop absorbé par cette tâche pour se surveiller* (R. Rolland).
— Peint. *Etre absorbé,* en parlant d'une couleur de fond, être recouvert par une seconde couche de peinture qui n'altère pas la coloration de la première, mais la modifie en accentuant ou en diminuant l'intensité de la teinte.
— Physiq. Dissoudre un gaz dans un solide ou un liquide par absorption.
— ***S'absorber*** v. pr. *Fig.* Se plonger, s'enfoncer : [Il] *la voyait, silencieuse et crispée, s'absorber des jours entiers dans sa mélancolie* (R. Rolland).

ABSORBEUR n. m. Frigor. Appareil d'une installation frigorifique à absorption, dans lequel le fluide frigorigène gazeux est absorbé par la solution pauvre. (V. FROID.)
— Electr. *Absorbeur d'ondes,* appareil de protection contre les surtensions, constitué par des bobines d'inductance montées en série sur les lignes, ou par des capacités branchées en dérivation à la terre. (Il a pour objet de réduire la raideur et l'amplitude des ondes mobiles incidentes, de manière à atténuer leur effet sur le matériel placé en aval.) [Syn. ÉTALEUR D'ONDES.]
— Pétrol. Appareil de raffinage utilisé pour l'absorption des gaz dans l'industrie du pétrole.
— ENCYCL. Pétrol. Un *absorbeur* est généralement constitué par une *colonne à plateaux* ou une tour garnie d'anneaux Raschig*. Le gaz barbote à contre-courant du liquide absorbant, ou solvant. Ce dernier est souvent un produit pétrolier (gazoline ou gas oil), dit *huile pauvre* à l'entrée, *huile riche* à la sortie. Le gaz peut être ensuite séparé de l'huile riche par une redistillation appelée *stripping**.

ABSORPTIF, IVE adj. Physiq. Se dit des substances qui ont la faculté d'absorber.

ABSORPTIOMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer l'absorption des gaz par les liquides, dans les analyses chimiques.

Alfred MANESSIER. Jeux dans la neige (1951). *Musée Guggenheim, New York.*

Wassily KANDINSKY. Lignes noires (1913).
Musée Guggenheim, New York.

Robert DELAUNAY. Formes circulaires (1912). *Musée Guggenheim, New York.*

Auguste HERBIN. Semer (1959).

Gustave SINGIER. Ville hollandaise (1952-1953).
Musée Guggenheim, New York.

Phot. Giraudon.

... de TOULOUSE-LAUTREC pour Aristide Bruant (1893)

... de CHÉRET pour la Saxoléine (1900)

... de CAPPIELLO pour un apéritif (1922)

... de A.-M. CASSANDRE pour une course de chevaux

... de SAVIGNAC pour une compagnie aérienne (1957) ▶

... de Jean CARLU
pour une boisson rafraîchissante (1955)
... de Guy GEORGET
pour la Régie française des tabacs (1958)

ot. Giraudon.

ABSORPTION n. f. (lat. ecclés. *absorptio*). Action d'absorber : *On se nourrira alors d'extraits de métaux* [...]. *Ne doutez point que le goût n'en soit exquis et l'absorption salutaire* (A. France). ‖ — *Fig.* Action de s'emparer de, de s'assimiler une chose : [Léon] *se révoltait contre l'absorption, chaque jour plus grande, de sa personnalité.* (Flaubert).
— Electro-acoust. *Absorption acoustique,* réduction de la puissance acoustique, résultant du passage du son à travers un milieu, ou de sa dissipation sur une surface séparant deux milieux.
— Frigor. *Machine à absorption,* machine frigorifique dans laquelle le fluide frigorigène, après avoir produit du froid, est absorbé par une autre substance et non pas aspiré par un compresseur. (V. FROID.)
— Linguist. Disparition d'un élément vocalique au contact d'une sonante. (Ex. : En latin, *soldus* pour *solidus*.)
— Physiol. Pénétration dans la cellule ou dans le milieu intérieur de l'organisme de substances venant de l'extérieur. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. Pénétration intime d'un gaz dans un corps solide ou liquide. (V. part. *encycl.*) ‖ *Absorption de chaleur,* v. CHALEUR. ‖ *Absorption des radiations,* v. RADIATION. ‖ *Spectre d'absorption,* ensemble des raies et des bandes obscures produites dans un spectre par l'absorption des radiations dans un milieu. (Le spectre d'absorption sert à l'analyse chimique. [V. SPECTRE.])
— ENCYCL. Pétrol. L'*absorption* est couramment utilisée comme procédé de raffinage ou de traitement des gaz naturels, pour accroître la récupération des fractions liquides, ainsi que pour purifier ou isoler un constituant gazeux.
— Physiol. L'*absorption* est une opération complexe dans laquelle interviennent, outre la pression osmotique, des phénomènes de charge électrique, de tension superficielle, de membrane et autres. Chez les végétaux, les actions physiques paraissent prédominer, tandis que chez les animaux l'activité propre de la cellule semble jouer le rôle principal.
Absorption digestive. C'est le passage dans le sang et la lymphe, au niveau des villosités de l'intestin grêle, de l'eau, des sels, de certains gaz et des produits de la digestion des glucides, des lipides et des protides.
Absorption cutanée et respiratoire. La peau, imperméable à l'eau et aux sels, permet cependant le passage de certaines substances dissoutes dans les lipides. Elle permet aussi l'absorption de l'oxygène (la respiration cutanée de la grenouille, par exemple).
L'absorption de l'oxygène au niveau des branchies ou des poumons se fait dans les dernières ramifications vasculaires, où l'oxygène se fixe sur l'hémoglobine du sang.
Absorption chez les végétaux. L'absorption des sucs nutritifs se fait par les poils absorbants des racines, qui puisent les éléments assimilables dans l'eau du sol.
— Physiq. L'oxygène, le chlore, l'hydrogène et beaucoup d'autres gaz sont absorbés par les métaux, par le charbon, par la pierre ponce, par la mousse de platine, etc. Le charbon de bois poreux absorbe la plupart des gaz en quantité d'autant plus considérable que la température est plus basse. La construction des hygromètres est fondée sur les modifications de forme qui résultent, pour certains corps, de l'absorption de la vapeur d'eau.
Les liquides possèdent, comme les solides, la faculté d'absorber les gaz. On dit que les gaz sont *solubles* dans les liquides. (V. DISSOLUTION.)

ABSORPTIVITÉ n. f. Faculté d'absorption que possèdent certains corps.

ABSOUDRE v. tr. (lat. *absolvere,* dégager). [*J'absous, tu absous, il absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. J'absolvais, nous absolvions.* Passé simple manque. *J'absoudrai, nous absoudrons. J'absoudrais, nous absoudrions. Absous, absolvons, absolvez. Que j'absolve, que nous absolvions.* Imp. du subj. manque. *Absolvant, absous, absoute.*] Déclarer non coupable ou exempter d'une peine : *La prescription permet d'absoudre un coupable.* ‖ Remettre les péchés au pénitent. ‖ *Par extens.* Pardonner, excuser : *Pour ma part, j'absous volontiers les fripons, les coquins et les misérables* (A. France).
— REM. Dans la langue classique, le passé simple était *j'absolus.* Certains auteurs ont tenté une forme analogique : *D'avance il l'absolvit à cause de sa beauté* (Apollinaire).

ABSOUTE n. f. Liturg. Absolution publique donnée jadis au peuple, le jeudi saint, avant la messe. ‖ Prières dites autour du cercueil, après l'office des morts : *Donner l'absoute.*

ABSTÈME adj. et n. m. (lat. *abstemius*). Relig. Qui ne boit pas de vin.
— ENCYCL. L'incapacité de boire du vin est une irrégularité canonique qui empêche de recevoir le sacerdoce. Les calvinistes permettent aux *abstèmes* de communier avec le pain seul ; les luthériens regardent cette pratique comme une profanation.

ABSTÉMIUS, nom latinisé d'**Astemio,** humaniste italien du XVIe s., né à Macerata, auteur d'un recueil de fables latines (*Hecatomythium*), dont quelques-unes furent imitées par La Fontaine.

ABSTENIR (S') v. pr. (lat. *abstinere,* refait d'après *tenir*). [Se conj. comme *tenir.*] S'interdire l'usage d'une chose, se priver de : *S'abstenir de café, de liqueurs.* ‖ S'empêcher, éviter de faire une chose : *Il s'était toujours abstenu de questionner* (Gide). ‖ Ne pas se prononcer : *Dans le doute, abstiens-toi.* ‖ Se récuser, ne pas vouloir prendre part à un vote, à une délibération : *C'est la coutume que le président d'une assemblée s'abstienne.*

ABSTENTION n. f. (lat. *abstentio,* action de retenir). Refus volontaire de participer à une discussion, à un vote et, d'une manière plus générale, à la responsabilité d'une décision. ‖ Action de réserver son opinion : *M. de Marelle n'a pas d'opinion* [...]. *Il n'a que* [...] *des abstentions* (Maupassant).
— Procéd. *Abstention de juge,* acte d'un juge qui, sachant qu'il peut être l'objet d'une récusation, demande à ne pas siéger dans un procès donné, ou qui, se trouvant le dernier sur le tableau, s'abstient de participer au jugement d'une affaire parce que ce dernier doit être rendu par un nombre pair de magistrats.
— ★ *abstinence, neutralité, renoncement, doute / civisme, interventionnisme.*
— ENCYCL. Dr. pén. L'*abstention* de faire certains actes imposés par la loi peut constituer une infraction pénale punissable. (V. NON-ASSISTANCE, OMISSION, SECOURS.)
— Instit. polit. En politique, le mot *abstention* exprime la renonciation des électeurs à l'exercice du droit de suffrage, ou celle d'un membre d'une assemblée délibérante à voter. L'abstention, considérée dans l'Antiquité comme une désertion, traduit donc soit le désintérêt des citoyens pour les affaires publiques, soit le désir d'éluder une responsabilité ; l'un et l'autre sont signe et facteur d'un mauvais fonctionnement des institutions démocratiques. La loi belge sanctionne pénalement le fait de ne pas voter.

ABSTENTIONNISME n. m. En parlant d'un corps électoral, action — volontaire ou non — de ne pas participer à un vote : *L'abstentionnisme est plus important aux élections partielles qu'aux élections générales.*

ABSTENTIONNISTE adj. et n. Qui s'abstient, qui veut qu'on s'abstienne de prendre part à un vote, à une discussion.

ABSTINENCE n. f. Action de s'abstenir, de se priver d'une certaine espèce d'aliments : *Une frugalité toute voisine de l'abstinence complète* (G. Duhamel). ‖ Privation de la viande, prescrite par l'Eglise catholique à certains jours : *Le vendredi est un jour d'abstinence.*
— ENCYCL. Théol. Dans l'Eglise catholique, l'*abstinence* est de règle le vendredi de chaque semaine, ainsi que les vigiles ou veilles de certaines fêtes. Elle est obligatoire pour les fidèles qui ont l'âge de raison, sauf contre-indication médicale ou dispense.

ABSTINENT, E adj. et n. Sobre dans les plaisirs, notamment dans le boire et le manger : *Ces nombreuses sectes d'encratites ou abstinents, s'interdisant le mariage, le vin, la viande* (Renan).

ABSTRACTEUR n. et adj. m. Celui qui se plaît à user d'abstractions. ‖ — *Fig. Abstracteur de quintessence,* celui qui subtilise à l'excès : *Les applaudissements populaires nous effrayeraient, nous autres abstracteurs de quintessence* (Barrès).

ABSTRACTIF, IVE adj. Log. Qui sert à exprimer les idées abstraites. ‖ Qui est formé par abstraction : *Termes abstractifs.*

ABSTRACTION n. f. (bas lat. *abstractio*). Opération intellectuelle qui consiste à isoler par la pensée l'un des caractères d'une chose, et à le considérer indépendamment des autres caractères de cette chose. (Par exemple, dans une table, je puis considérer la forme indépendamment de la couleur, de la taille, des dimensions, etc. C'est par l'abstraction que nous formons les *concepts,* ou *idées abstraites et générales,* qui sont à la base de toute vie intellectuelle.) ‖ Résultat de cette opération ; vue de l'esprit : *Il avait un vrai talent pour ramener les abstractions au ras des choses sensibles* (G. Duhamel). ‖ Etre ou chose purement imaginaire : *Il est bien évident que l'auteur a voulu, dans « les Misérables », créer des abstractions vivantes, des figures idéales* [...] (Baudelaire). ‖ *Faire abstraction de,* laisser de côté. ‖ *Abstraction faite de,* en ne tenant pas compte de.
— Philos. *Réaliser des abstractions,* attribuer aux idées abstraites et générales une existence absolue, métaphysique, indépendante des choses réelles dont elles sont issues. (Platon, dans sa théorie dite *réalisme des Idées,* a réalisé des abstractions.) [→ Biblio.]
— ***Par abstraction*** loc. adv. D'une manière abstraite.

ABSTRACTIONNISME n. m. Philos. Tendance à donner aux abstractions une valeur égale à celle des réalités concrètes. (Terme employé par W. James.)

ABSTRACTIONNISTE adj. et n. Qui concerne ou qui soutient l'abstractionnisme.

ABSTRACTIVEMENT adv. Log. Par abstraction.

ABSTRACTIVITÉ n. f. Log. Aptitude à abstraire.

ABSTRAIRE v. tr. (lat. *abstrahere,* tirer de). [Se conj. comme *traire.*] Faire une abstraction.
— ***S'abstraire*** v. pr. S'isoler, se séparer par la pensée : *Il ne pouvait s'abstraire un moment de ses visions* (A. France). *Les espaces intérieurs où l'artiste s'est abstrait pour créer* (Proust).

ABSTRAIT, E adj. Qui est le résultat de l'abstraction : *Le concept est une idée abstraite et générale.* ‖ *Par extens.* Difficile à comprendre : *Son esprit se jouait sans effort dans des lectures abstraites* (R. Rolland).
— LANGUE CLASS. Indifférent à ce qui se passe autour de soi, méditatif : *Phédon* [...] *est abstrait, rêveur* (La Bruyère).
— Bx-arts. *Art abstrait,* art ainsi nommé parce qu'il tend à représenter la réalité abstraite et non pas les apparences de la réalité sensible. (V. part. *encycl.*)
— Linguist. *Nom abstrait,* celui qui indique une qualité, une manière d'être, un rapport, et non des êtres ou des objets : *« Noirceur » est un nom abstrait.* ‖ *Verbe abstrait,* nom donné parfois au verbe *être.*
— Math. *Nombre abstrait,* nombre dont la nature des unités n'est pas exprimée : *3, 8, 40 sont des nombres abstraits, tandis que 3 chevaux, 8 chevaux, 40 chevaux sont des nombres concrets.*
◆ N. m. Ce qui est abstrait (par opposition à *concret*) : *Considérer l'abstrait et le concret.* ‖ Artiste qui pratique l'art abstrait.
— ★ *idée, théorie, concept / expérimentation, réalisme, figuratif (art).*
— ENCYCL. Bx-arts. Les tenants de l'*art abstrait,* dit aussi *non figuratif,* estiment que les lignes et les couleurs, assemblées en un certain ordre, sont capables d'exprimer, mieux que l'art figuratif et un peu comme le fait la musique en utilisant les sons et les rythmes, toute la diversité des sentiments, des sensations, des idées. Ils se réclament d'un très lointain passé, se trouvent des précurseurs jusque dans la préhistoire, et professent que malgré le Coran, qui leur interdit l'imitation des formes de la Création, les musulmans ont créé des chefs-d'œuvre. C'est seulement à partir de 1910 que l'art abstrait moderne a fait son apparition en Europe.

v. hors-texte en couleurs art ***ABSTRAIT***

art **abstrait.** « Udnie, jeune fille américaine, ou la Danse », peinture de Francis Picabia (1913), musée national d'Art moderne, Paris

« Spirale », mobile d'A. Calder (1958), jardins du palais de l'U. N. E. S. C. O., à Paris

Parmi les premiers peintres qui s'y sont fait une réputation, citons Wassily Kandinsky, Malevitch, Michel Larionov, Nathalie Gontcharova, Sonia Delaunay, russes ou d'origine russe, le Tchèque Frank Kupka, les Hollandais Mondrian, Van Doesburg, Domela, l'Italien Alberto Magnelli, les Français Robert Delaunay, Auguste Herbin, Francis Picabia. Parmi les sculpteurs, Pevsner, le Roumain Brancusi, le Hongrois Beothy, le Français Hans Arp, le Belge Vantongerloo, l'Américain Calder. (→ Biblio.)

ABSTRAITEMENT adv. De façon abstraite : *Je ne pouvais voir un théâtre grec, un temple, sans aussitôt le reconstruire abstraitement* (Gide).

ABSTRUS, E adj. (lat. *abstrusus*, caché). Obscur, difficile à comprendre : *Le plus abstrus sonnet de Mallarmé* (Gide).

ABSURDE adj. (lat. *absurdus*, discordant). Contraire à la raison, au sens commun : *Les discours d'un fou* [...] *sont absurdes par rapport à la situation où il se trouve, mais non par rapport à son délire* (J.-P. Sartre). || Qui parle ou agit d'une manière déraisonnable : *Je vis entrer* [...] *un absurde monsieur coiffé d'un ridicule chapeau melon* (Gide).

— Log. Se dit de toute idée renfermant une contradiction interne (telle serait l'idée d'une circonférence dont tous les rayons ne seraient point égaux entre eux) et de tout jugement qui contredit une vérité logiquement nécessaire.

◆ N. m. Ce qui est absurde ; absurdité : *A essayer de rendre une pensée pareille, on touche à l'absurde* (J. Romains).

— Log. et Math. *Raisonnement par l'absurde*, raisonnement qui justifie une proposition en montrant que sa négation conduit à une contradiction. (V. part. *encycl.*)

— Allus. littér. ***L'homme absurde est celui qui ne change jamais,*** vers du poète Barthélemy : J'ai pitié de celui qui, fier de son système, | Me dit : « Depuis trente ans, ma doctrine est la même ; | Je suis ce que je fus, j'aime ce que j'aimais. » | *L'homme absurde est celui qui ne change jamais.* || ***Je crois parce que c'est absurde,*** v. CREDO QUIA ABSURDUM.

— Syn. : *aberrant, déraisonnable, extravagant, fou, illogique, insensé, saugrenu, sot, stupide.*

— Encycl. Log. *Raisonnement ou démonstration par l'absurde.* Démontrer par l'absurde une proposition, c'est montrer que la proposition contradictoire mènerait à une conclusion fausse. Veut-on établir que $\sqrt{2}$ est un nombre irrationnel ? On supposera qu'il est rationnel. On sera amené nécessairement à déduire que 2 est à la fois un nombre pair et un nombre impair, c'est-à-dire non pair. Il y a là une contradiction. Par conséquent $\sqrt{2}$ est un nombre irrationnel.

— Philos. Le terme d'*absurde*, jadis d'usage presque uniquement logique, a été repris par certains philosophes modernes. L'expérience de l'absurde, sous diverses formes, occupe une place prépondérante dans les *philosophies de l'existence*, en particulier chez Heidegger, Sartre, Jaspers, Camus, G. Marcel. De cette expérience vécue, abondamment et d'ailleurs finement analysée et décrite, ils tirent de nombreuses conclusions métaphysiques. Tous ne le ressentent pas de la même manière : l' « absurde » prend tour à tour l'aspect d'angoisse et de « facticité » chez Heidegger — comme jadis chez Kierkegaard ; d'absurdité de la vie humaine et de non-existence chez Sartre ; d'incohérence de notre condition, où l'action est le seul refuge, chez Camus ; d' « échec suprême » chez Jaspers ; de « mystère fondamental » chez G. Marcel. Mais tous lui assignent un rôle capital, qui semble devoir caractériser l'existentialisme*. (→ Biblio.)

ABSURDEMENT adv. De façon absurde : *L'administration pontificale est ce qu'il y a de plus difficile à comprendre ; car jamais on ne vit une machine plus absurdement organisée* (Stendhal).

ABSURDITÉ n. f. Caractère de ce qui est absurde, contraire à la raison, au sens commun : *L'absurdité de cette discussion saute aux yeux.* || Chose absurde : *C'est une absurdité que de rejeter quoi que ce soit du concert européen* (Gide).

ABSYRTOS ou **APSURTOS.** Myth. gr. Frère de Médée, qui la poursuivit lors de sa fuite avec Jason. Médée le mit en pièces, et, pour arrêter les poursuivants, dispersa ses membres sur leur chemin.

ABT (Roman), ingénieur suisse (Bünzen 1850 - Lucerne 1933). Spécialiste des chemins de fer de montagne, il construisit des funiculaires et des lignes à crémaillère.

ABŪ ou **ABOU,** mot arabe signif. « père » et entrant dans la composition de nombreux noms propres, sous cette forme ou sous la forme *Abī* (génitif), au sens de « père de... ».

ABU, v. de l'Inde (Bombay), au N. d'Ahmadābād ; 4 300 hab. Station de repos sur les pentes boisées du *mont Abu*. Temples de marbre (XIe-XIIIe s.), de religion jaïn ; plafonds à pendentifs ; toitures à cikhara*.

ABŪ ABBA. V. SIPPAR.

ABŪ AL-'ABBĀS 'ABD ALLĀH, surnommé **al-Saffāḥ** (« le Sanguinaire » ou « le Généreux ») [† Al-Anbār 754], premier calife de la dynastie des 'Abbāssides, qui succéda aux Omeyyades. Il fut proclamé dès 749, mais c'est en 750 que le dernier calife omeyyade fut tué et les Omeyyades massacrés.

ABŪ AL-'ALĀ' AL-MA'ARRĪ, écrivain et poète arabe (Ma'arrat a-Nu'mān, Syrie, 973-*id.* 1058). Il était atteint de cécité. Il a laissé deux recueils de poèmes et plusieurs ouvrages, parmi lesquels *Risālat al-rhufrān* (*l'Epître du pardon*), où il fait expliquer par des poètes anciens les raisons de leur présence au paradis ; cette œuvre a été souvent rapprochée de *la Divine Comédie*.

ABŪ AL-'ATĀHIYA, poète arabe (Kūfa, Asie Mineure, 748 - Bagdad v. 828). Auteur d'un *Dīwān* qui, sous une forme simple, fort différente de celle de son contemporain Abū Nuwās, propose un idéal de sagesse ascétique.

ABŪ AL-FAḌL, grand vizir et historiographe du grand moghol Akbar, assassiné au Deccan en 1602, à l'instigation du fils d'Akbar, Salīm (Jahāngīr). Auteur de l'*Akbar Nameh* (*Livre d'Akbar*), dont le récit servit souvent de thème aux peintres moghols.

ABŪ AL-FARADJ 'ALĪ AL-IṢFAHĀNĪ, écrivain arabe (Ispahan 897 - Bagdad 967). Auteur du *Kitāb al-Arhānī* (*Livre des chansons*), recueil de poèmes mis en musique, qui contient une foule d'informations sur les poètes, les grands personnages, la vie sociale des Arabes.

ABŪ AL-FARADJ IBN AL-'IBRĪ (Grégoire), surnommé **Bar Hebraeus** (c'est-à-dire « fils de Juif »), historien, médecin et philosophe syriaque (Mélitène 1226 - Marārha, Azerbaïdjan, 1286). Fils d'un médecin juif converti, il fut moine à Antioche, puis évêque d'Alep et chef de la communauté jacobite orientale. Auteur d'une chronique syriaque dont il a fait lui-même un abrégé en arabe, comprenant des additions sur l'histoire biblique et sur la littérature philosophique, médicale et mathématique des Arabes.

ABŪ AL-FEIZI, poète indien qui écrivait en persan (Āgra 1547 - † 1595). Auteur d'une traduction du *Mahābhārata* et de la *Līlāvatī*, et d'un *Dīwān* de 18 000 vers.

ABŪ AL-FIDĀ', historien et géographe arabe (Damas 1273 - Ḥamāh 1331), de la famille des Ayyūbides. Sa principauté de Ḥamāh, d'abord supprimée par les mamelouks, lui fut rendue, et un titre royal lui fut donné. Son *Histoire* est un abrégé de celle d'Ibn al-Athīr, continuée jusqu'à son époque. Sa *Géographie* a été éditée et traduite par Reinaud, de Slane et Stanislas Guyard.

ABŪ AL-KHAYR (1412-1468), souverain des Ouzbeks et fondateur de la puissance de cette nation. Descendant de Gengis khān par Djutchi, il soumit le Qiptchaq, puis conquit Urgentch, cap. du Khārezm. Il s'empara plus tard de Sirhnaq, qui semble avoir été sa capitale, sur le Syr Daria. Sa puissance s'effondra sous les coups des Kalmouks, mais fut restaurée par son petit-fils Muḥammad Chaybānī.

ABŪ AL-MAḤĀSIN IBN TARHRĪ BIRDĪ, historien arabe (Le Caire v. 1410-† 1470). Auteur d'une *Histoire de l'Egypte*, de la conquête musulmane jusqu'à 1469.

ABŪ AL-MUẒAFFAR (Anūcha Muḥammad Bahādur), historien turc du XVIIe s., fils d'Abū al-Rhāzī Bahādur khān. Il fut chargé de terminer l'*Histoire des Chaybānides*, que son père n'avait pu achever ; il le fit en 1665.

ABŪ AL-RHĀZĪ (ou **ABŪ AL-GHĀZĪ**) **BAHĀDUR KHĀN,** historien turc tcharhātay et souverain du Khārezm (Urgentch 1603-† 1663), de la famille des Chaybānides. Il fut proclamé khān du Khārezm après le décès de son frère Isfendiyār. Il fit la guerre aux Kalmouks et aux Turkmènes. Comme historien, il a laissé une *Histoire des Turcomans* et une importante *Histoire des Chaybānides*, précédée d'une introduction sur Gengis khān et ses successeurs, inachevée et continuée par son fils Abū al-Muẓaffar.

ABŪ AL-WAFĀ' AL-BŪZADJĀNĪ, mathématicien et astronome arabe (Būzadjān 940 - † 997 ?). Il vécut à Bagdad. Dans sa *Théorie de la Lune* (trad. Sédillot), il employa pour la première fois les lignes trigonométriques : tangente (ombre prime) et cotangente (ombre droite). Il avait aussi reconnu — bien que Bertrand lui en conteste le mérite — la variation de la Lune, redécouverte par Tycho Brahé.

ABŪ 'AYYŪB. V. 'AYYŪB (Abū).

ABŪ BAKR (apr. 570 - Médine 634), le premier des califes arabes. Beau-père de Mahomet, il fut élu calife (632) après la mort du Prophète et mata plusieurs révoltes. La première recension du Coran, qu'on lui attribue, serait plutôt d'*'Umar (Omar).

ABŪ CHĀMA (Chihāb al-dīn Abū al-Qāsim 'Abd al-Raḥmān), historien arabe (Damas 1203 - *id.* 1268). Il fut professeur à la Madrasa Rukniyya de Damas. Il a laissé le *Livre des deux jardins*, histoire des deux règnes de Nūr al-dīn (Nureddin) et de Ṣalāḥ al-dīn (Saladin), compilation importante pour l'histoire des croisades.

ABŪ DHABĪ. V. ABŪ ZABĪ.

ABŪ DJA'FAR. V. MANṢŪR (*Al-*).

ABŪ HADRIYA, localité d'Arabie Saoudite, dans le Hasā, près du golfe Persique. Gisement de pétrole découvert en 1939.

ABŪ ḤAFṢ 'UMAR, chef arabe, originaire de Pedroche (Andalousie). Il fut à la tête des révoltés du faubourg sud-ouest de Cordoue

Phot. Larousse.

qui furent chassés par l'émir omeyyade al-Ḥakam Ier en 814. Il s'enfuit avec ses hommes à Alexandrie, dont il s'empara, et se livra à la piraterie. Expulsé d'Alexandrie par les 'Abbāssides, il s'en alla en Crète et en chassa les Byzantins en 827. Il y construisit la forteresse d'Al-Khandaq (littéral. : « le Fossé »), d'où vient le nom de *Candie*. Les musulmans s'y maintinrent jusqu'en 961.

Abū Ḥammād. V. Abou-Hammed.

Abū Ḥammū Mūsā Ier, 4e souverain de la dynastie des 'Abdalwādides (1308-1318) de Tlemcen. Il lutta à l'est contre les Ḥafṣides — et échoua devant Bougie — et à l'ouest contre les Marīnides. Il périt assassiné par son fils.

Abū Ḥammū Mūsā II (Espagne 1323-1324 - Tlemcen 1389), 'Abdalwādide de la branche cadette des Zayyānides (1359-1389). Après avoir reconquis Tlemcen sur les Marīnides, il fut en lutte constante avec eux et périt en combattant une armée marīnide conduite par son propre fils.

Abū Ḥanīfa, théologien et législateur musulman (Kūfa 696 - Bagdad 767). Fondateur de l'une des quatre écoles (on dit aussi « rites ») de l'islām orthodoxe, celle des ḥanafites.

Abū Kāmil, mathématicien arabe de la fin du IXe s. et du début du Xe s. L'un des plus grands mathématiciens du monde islamique, auteur d'importantes recherches sur l'algèbre, ainsi que d'un traité sur le pentagone et le décagone.

Abū Mana, bourgade de la haute Egypte. Victoire du général français Friant sur les Arabes, le 21 février 1799.

Abū Nuwās, l'un des plus grands poètes arabes (Al-Ahwāz, Perse, 747 - Bagdad v. 815). Tous les genres poétiques arabes sont représentés dans son *Dīwān*, mais sa renommée repose principalement sur ses poèmes « modernistes », dans lesquels, répudiant les vieux thèmes bédouins, il chante l'amour et le vin ; il est considéré comme le maître de la poésie bachique.

Abū Sa'īd ou **Ebu Said**, souverain mongol de Transoxiane, né vers 1424, descendant de Tīmūr (Tamerlan), dont il essaya de reconstituer l'empire (1451-1469). Il fut capturé et mis à mort par le chef de la horde turcomane du Mouton-Blanc, Uzun Ḥasan.

Abū Sa'īd ibn Abī al-Khayr, mystique persan (Mayhana, Khurāsān 967 - *id.* 1049). Le sévère exemple de son ascétisme contribua à orienter le sūfisme vers la contemplation et l'extase mystiques ; on lui attribue sans certitude des poèmes en quatrains, qui seraient parmi les plus anciens du genre.

Abū Sharein. V. Éridou.

Abū Ṭālib, fils de 'Abd al-Muṭṭalib et oncle de Mahomet, dont il prit soin après la mort de 'Abd al-Muṭṭalib.

Abū Tammām, poète arabe (près de Tibériade 804 - Mossoul 845). D'inspiration néoclassique, il a laissé un *Dīwān* et une anthologie intitulée *Ḥamāsa*.

Abū 'Uthmān 'Amr ibn Baḥr al-Djāḥiẓ. V. Djāḥiẓ.

Abū Ya'qūb Yūsuf. V. Yūsuf.

Abū Yūsuf Ya'qūb. V. Ya'qūb et Ya'qūb al-Manṣūr.

Abū Ẓabī ou **Abū Dhabī**, v. et principauté d'Arabie, sur la côte des Pirates et le golfe Persique, à la base de la péninsule d'Oman ; 6 000 hab. Le territoire, gouverné par le sultan d'Abū Ẓabī, s'étend jusqu'à l'oasis de Buraymī, que revendique l'Arabie Saoudite. Principal Etat de la côte des Pirates, dont l'intérêt s'est accru par suite de la découverte de gisements de pétrole.

abukumalite n. f. Silicate-phosphate naturel d'yttrium, de thorium et de calcium.

Abulcasis ou, en ar., **Abū al-Qāsim al-Zahrāwī**, chirurgien arabe qui vécut à Cordoue au Xe s. Il est l'auteur d'un grand traité, précieux document sur l'état des connaissances médicales de son époque.

ab uno disce omnes, mots lat. signif. *d'après un seul, connaissez tous les autres*, et que Virgile (*Enéide*, II, 65-66) place dans la bouche d'Enée racontant à Didon comment Sinon, le Grec perfide, persuada aux Troyens de faire entrer dans leurs murs le cheval de bois.

abura n. m. Bois tropical africain, appelé *bahia* en Côte-d'Ivoire (genre *Mitragyna*). [Ce bois est gris rosé, tendre, utilisable en menuiserie légère, pour faire des moulures, etc.]

aburagiri n. m. Nom utilisé au Japon pour désigner certaines espèces d'aleurites*.

ab urbe condita, mots lat. signif. *depuis la fondation de la ville*. Les Romains dataient les années de la fondation de la ville par excellence, Rome (753 av. J.-C.). Ces mots servent de titre à l'œuvre historique de Tite-Live : *Ab urbe condita libri*.

Aburel (méthode de d'). Obstétr. Méthode destinée à déclencher le travail, en cas de rétention d'œuf mort, par injection intra-ovulaire de sérum chloruré hypertonique.

abus [aby] n. m. (lat. *abusus*, mauvais usage). Mauvais emploi, usage excessif d'une chose : *Faire des abus de nourriture. L'abus des livres tue la science* (Rousseau). ‖ Mauvaise coutume qui s'est établie ; injustice : *Le rapt suivi de mariage n'était pas puni. Mais cet usage, qui causa des abus, fut supprimé en 1720* (A. France).

— Langue class. Erreur, illusion : *Alléguer l'impossible aux rois, c'est un abus* (La Fontaine).

— Dr. *Abus d'autorité*, acte d'un fonctionnaire qui outrepasse son droit. (V. part. *encycl.*) ‖ Procéd. *Abus de citation*, v. citation. ‖ *Abus de confiance*, v. part. *encycl.* ‖ *Abus de droit*, faute commise par une personne qui porte préjudice à autrui dans l'exercice de ses propres droits. (La théorie de l'abus de droit est récente ; le législateur en a fait l'application à la résiliation unilatérale du contrat de travail, en autorisant le juge à apprécier les motifs de la rupture et à ordonner le versement de dommages et intérêts lorsque le motif allégué est insuffisant ou injustifié.) ‖ *Abus de jouissance*, motif de rupture d'un contrat, tenant au fait qu'une personne ayant acquis sur une chose un droit de jouissance limité lui a fait subir des dégradations ou a omis de l'entretenir. ‖ *Appel comme d'abus*, jadis, recours contre les abus de pouvoir de l'autorité ecclésiastique dans ses rapports avec l'autorité civile, et réciproquement. (Sous l'Ancien Régime, l'appel comme d'abus fut, dès le XIVe s., la forme de la résistance du pouvoir royal aux empiétements du clergé. Systématisée par l'édit de Villers-Cotterêts de 1539, cette institution, transformée en 1803 en *recours pour abus*, et qui rendit des services sous le régime concordataire, fut supprimée par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.)

— Syn. : *exagération, excès, outrance.*

— Encycl. Dr. pén. *Abus d'autorité.* Les abus d'autorité sont divisés par le Code pénal en deux classes, selon qu'ils ont été commis contre les particuliers ou contre la chose publique. Parmi les premiers, on distingue : la *violation de domicile* ; le *déni de justice* ; les *violences des fonctionnaires* ; la *suppression* ou *violation du secret des lettres*. Parmi les seconds : la *violence pour empêcher l'exécution des lois ou l'action de la justice* ; la *perception illégale des impôts*.
Abus de confiance. L'abus de confiance est un délit, défini à l'art. 408 du Code pénal, qui consiste à dissiper ou à détourner des objets ou valeurs qui ont été confiés, à titre précaire, en vertu d'un des sept contrats suivants : louage, dépôt, mandat, nantissement, prêt à usage, travail salarié, travail non salarié. La chose n'est ni soustraite ni obtenue par ruse, comme dans le vol ou l'escroquerie ; elle est détournée, par le coupable, de la destination convenue au moment de la remise. L'abus de confiance est puni plus sévèrement s'il est commis par un officier public ou ministériel, par un domestique ou un salarié.
Trois autres délits sont groupés par le Code pénal sous le nom générique d'abus de confiance : l'abus des besoins, des faiblesses ou des passions d'un mineur pour lui faire souscrire, à son préjudice, des obligations, quittances ou décharges pour prêt d'argent ou de choses mobilières (art. 406) ; l'abus de blanc-seing, qui n'est qu'une variété de faux caractérisée par le fait que le blanc-seing a été confié à l'auteur du faux (art. 407) ; la soustraction de pièces produites dans une contestation judiciaire par celui-là même qui les a déposées. (→ Biblio.)

abuser v. tr. ind. [de]. User mal, user avec excès : *Abuser de la situation, de sa force. On a abusé de sa crédulité touchante* (A. France) ; et, *absol. : Une fois de temps en temps* [...], *mais faut pas non plus abuser !* (M. Aymé). ‖ *Abuser d'une femme*, lui faire violence.
◆ V. tr. Tromper, égarer en faisant illusion : *Nous sommes abusés par de vaines images* (Gide).
— Syn. : *amuser, attraper, décevoir, donner le change, duper, enjôler, leurrer, tromper.* — ***S'abuser*** v. pr. Se faire illusion, se tromper : *Il s'abuse étrangement.*

abusif, ive adj. Qui constitue un abus : *Un privilège abusif.* ‖ Contraire aux règles, aux normes : *Usage abusif d'un mot.*

abusivement adv. De façon abusive : *Mot employé abusivement.*

abusseau ou **aubusseau** n. m. Ichtyol. Un des noms usuels de l'athérine.

abusus non tollit usum, loc. lat. signif. *l'abus n'enlève pas l'usage*, c'est-à-dire l'abus qu'on pourrait faire d'une chose n'entraîne pas nécessairement l'obligation de s'en abstenir.

abuta n. m. Nom de plusieurs espèces d'arbustes qui croissent à Cuba, à Haïti, en Guyane, etc., et dont l'amande fournit de la fécule et de l'huile. (Famille des ménispermacées.)

abutilon [lɔn] n. m. Plante des marais et des fossés, à feuilles rappelant celles du tilleul, à petites fleurs, que l'on cultive dans les régions chaudes pour ses propriétés médicinales et pour sa fibre textile (80 espèces ; famille des malvacées.)

Abwehr (mot allem. signif. *défense*), service de renseignements de l'état-major allemand de 1925 à 1944. Apparu au XIXe s., sous le nom de *Nachrichtenbüro*, puis de *Nachrichtendienst* (Service de renseignements), ce service, supprimé en 1918, fut rétabli en 1925 sous le nom d'*Abwehr*, paraissant ainsi limiter son domaine à la défense du pays et de son armée contre les menées subversives. Il existait dans chaque formation militaire un officier dit d'*Abwehr*, chargé du contre-espionnage et de la protection du moral. L'Abwehr regroupa tous les organismes de renseignements du Grand Etat-Major à l'étranger et devint redoutable à partir du moment (1935) où l'amiral Canaris en prit la direction. Instrument direct de la politique d'expansion du germanisme menée par l'état-major et de celle, très personnelle, de son chef, l'Abwehr prit une part importante à la préparation politique et stratégique des opérations de la Wehrmacht pendant la Seconde Guerre mondiale. Ses agents furent d'impitoyables adversaires des mouvements de résistance. Distincte de la Gestapo* et du parti nazi, avec lesquels elle entra souvent en conflit, elle conserva son indépendance jusqu'en février 1944. C'est alors seulement que Canaris fut destitué par Hitler et que l'Abwehr cessa de relever de l'O.K.W. pour être subordonnée directement au *Reichsicherheitamt* (Office de sécurité du Reich) ; ses chefs, Himmler et Kaltenbrunner, transférèrent à la Gestapo les attributions de l'Abwehr.

Abydos, en gr. **Abudos**, v. d'Asie Mineure, sur l'Hellespont, en face de Sestos, fondée par Milet v. 670 av. J.-C. Xerxès y passa le détroit sur un pont de bateaux.

Abydos, site de la moyenne Egypte, sur l'emplacement de l'actuelle *Balianah*, à 560 km au S. du Caire. La ville faisait partie du VIIIe nome de Haute-Egypte, dont la capitale, Thinis, avait été celle de l'Egypte unifiée. On pense que l'emplacement de Thinis ne devait pas être très éloigné d'Abydos, où ont été découvertes les tombes des plus anciens rois d'Egypte. Lorsque la capitale de l'Egypte fut établie à Memphis, les rois continuèrent à faire ériger des tombes fictives dans la nécropole des rois thinites. Vers la fin de la Ve dynastie, le culte d'Osiris, forme divine du roi défunt, fit son apparition dans le Delta et se développa par la suite à

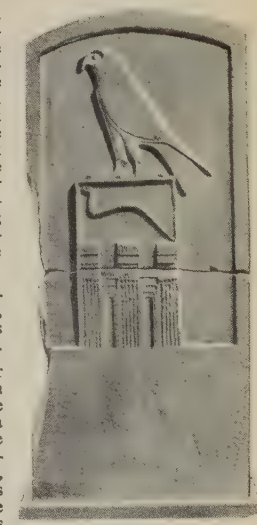

ABYDOS
stèle du roi-serpent
Ire dynastie
env. 3000 av. J.-C.

Phot. Vigneau-éd. Tel.

Abydos. Les anciens rites de l'enterrement fictif du roi se transformèrent en « mystères d'Osiris », au cours desquels le dieu mort était enterré et ressuscitait. Abydos, dès lors, devint la ville sainte d'Osiris. Dès la XIe dynastie, tout Egyptien désira soit se faire enterrer à Abydos, soit s'y faire ériger un cénotaphe ou une stèle dans le temple d'Osiris ou près de l'*escalier* d'Osiris, à proximité d'une butte naturelle considérée comme le tombeau où la tête du dieu était censée reposer. Abydos devint un important lieu de pèlerinage, et demeura, jusqu'à l'époque gréco-romaine, un des plus grands centres religieux d'Egypte.
Le temple que Seti Ier fit ériger à Abydos est un des joyaux de l'architecture et de la décoration égyptiennes. On y voit la célèbre liste royale connue sous le nom de *Table d'Abydos,* où sont mentionnés les rois d'Egypte les plus importants, de Menes à Seti. A l'O. du temple de Seti Ier est érigé le cénotaphe du roi, connu sous le nom d'*Osireion,* conçu comme un tombeau d'Osiris, c'est-à-dire comme une île souterraine entourée d'un canal.
Au N. se situent la nécropole du Nouvel Empire et le temple de Ramsès II, ainsi que les nécropoles de l'Ancien et du Moyen Empire. Au S. de celles-ci s'étendent les ruines de la ville antique d'Abydos et de son temple d'Osiris. Au pied du plateau désertique et au S.-O. du temple de Ramsès II se trouvent les tombes des rois thinites.

ABYLA n. m. (d'*Abyla,* nom géogr.). Zool. Siphonophore caractérisé par deux cloches natatoires, l'une très petite, l'autre très grosse, hérissées de piquants, et que l'on rencontre dans toutes les mers chaudes. (Embranchement des cœlentérés.)

ABYLA. Géogr. anc. Nom d'une ville et d'un cap d'Afrique, à l'entrée de la Méditerranée. Avec le mont Calpé, sur la côte d'Espagne, le *promontoire d'Abyla* formait les *colonnes d'Hercule* (détroit de Gibraltar).

ABYMES (Les), comm. de la Guadeloupe (arrond. de La Pointe-à-Pitre) ; 18 425 hab. (991 aggl.).

ABYSSAL, E, AUX adj. Relatif aux grandes profondeurs océaniques.
— Géol. *Sédiments abyssaux,* sédiments formés dans la mer, à plus de 2 000 m de profondeur. (Dans la nature, actuellement, ce sont des boues à globigérines, à radiolaires, etc. Parmi les roches anciennes, on n'en connaît aucune dont la formation soit sûrement abyssale.)
— Psychol. *Fig. Psychologie abyssale* ou *psychologie en profondeur,* nom parfois donné à la psychanalyse.

ABYSSE n. m. (gr. *abussos,* sans fond). Grande profondeur océanique, et, *plus spécialem.,* celle où ne parvient plus la lumière solaire.
— Encycl. L'exploration des *abysses,* territoire le plus grand du monde par sa surface, et dont la troisième dimension accroît encore considérablement le domaine, a tenté depuis bien longtemps les chercheurs. La pénétration de l'homme dans les abîmes n'en est encore qu'à ses débuts, mais les constatations de William Beebe, descendant à plus de 900 m de profondeur en 1934 dans une modeste sphère en acier qu'il avait nommée « bathysphère », et plus récemment celles du professeur Piccard s'enfonçant à des profondeurs bien plus grandes encore dans son bathyscaphe, permettent d'affirmer qu'à partir de 600 m toute trace de lumière (d'origine solaire) a disparu, et donc qu'aucun végétal ne peut vivre à pareille profondeur. Il n'en est pas de même de la faune. Un équilibre de pression dans le corps des animaux permet à un nombre considérable d'espèces de vivre sous des pressions considérables.
Les premiers animaux qui furent remontés à l'air libre subirent les effets inverses de ceux que l'on avait imaginés autrefois ; les pressions internes de leur corps n'étant plus compensées par les pressions de l'habitat, les poissons éclataient avant même d'être tirés de l'eau et perdaient leurs très belles couleurs. Néanmoins, les recherches, d'une part, les explorations* sous-marines, d'autre part, ont permis de se faire une idée de la vie des abysses. Une première conséquence de l'absence de vie végétale, c'est que tous les poissons sont carnivores. Certains ont de telles déformations des mâchoires qu'ils peuvent avaler des proies sensiblement plus grosses qu'eux-mêmes..., car il faut pouvoir manger, gros ou petit, tout ce qui passe à portée de la bouche. D'autres, cependant, se contentent de brouter les fonds vaseux, riches en cadavres tombés des eaux de surface, et en absorbent de grosses quantités.
L'obscurité a amené des transformations curieuses dans le système oculaire. Certains poissons ont les yeux atrophiés ; d'autres, au contraire, s'adaptant au milieu d'une façon différente, ont les yeux hypertrophiés. Et cela s'explique par le fait que nombre d'entre eux sont munis de photophores capables de donner une lumière diffuse et parfois même éclatante. Cette lumière serait produite par l'oxydation d'une protéine, la luciférine, provenant de glandes spéciales et activée par un catalyseur de réaction, la luciférase.
La mollesse des fonds a entraîné une déformation de certains organes. Certains êtres, pour ne pas s'enfoncer dans la vase, se sont étalés en surface ; chez d'autres, les pattes ont augmenté de longueur et de finesse ; de toute façon, les dimensions des appareils sensitifs se sont accrues.
La constance de la température des eaux (qui oscille entre 0 °C et 5 °C), la constance de la salinité, une teneur en oxygène peu inférieure à celle de la surface, n'ont présenté aucune difficulté d'adaptation.
La faune benthique profonde se présente souvent sous des formes curieuses, qui ne se retrouvent guère que chez les fossiles des couches géologiques anciennes, constituées en milieu peu profond ; certains genres peuvent être considérés comme des fossiles vivants. En 1952, au cours d'un dragage à 3 590 m au large de la côte ouest du Mexique, on découvrit dix spécimens vivants et trois coquilles de *Neopilina Galatheae,* dont les représentants n'étaient jusqu'alors connus qu'à l'état fossile. Chez les crustacés, nous trouverons de longs et grêles appendices, de grands pédoncules chez les crinoïdes, des épines — prolongements du squelette — pour s'ancrer sur des fonds mous chez les éponges et les cœlentérés, de longs pieds de plusieurs décimètres, qui sortent de la boue chez certains tuniciers. La plupart des animaux n'ont pas, ou presque pas, de squelette calcaire ; enfin, on constate de nombreuses adaptations à l'obscurité. Parmi les cœlentérés, on trouve des anémones de mer, quelques pennatules élégantes, quelques actinies. Les échinodermes sont bien représentés ; on rencontre aussi de nombreuses éponges, etc.
La faune pélagique profonde n'est pas caractérisée seulement par sa couleur foncée ou noire, mais aussi par des particularités morphologiques qui font apparaître beaucoup de poissons comme des monstres ; et pourtant la plupart d'entre eux n'ont pas plus de 10 cm de longueur ! (→ Biblio.)

ABYSSIN, E adj. et n. Relatif à l'Abyssinie ; habitant ou originaire de cette région.
— Géogr. *Massif abyssin,* nom donné autrefois aux hautes terres s'étendant sur la plus grande partie de l'Ethiopie.

ABYSSINIE. Géogr. Nom donné naguère par les géographes à la région de l'Afrique du Nord-Est comprise entre la mer Rouge et le Nil, et arrosée par l'Atbara et ses affluents. (V. Ethiopie.) [→ Biblio.]

ABYSSINS, peuple d'Ethiopie issu d'un métissage ancien de Blancs et de Noirs. Les Abyssins ont les traits communs aux Blancs, mais la couleur de leur peau est sombre et

POISSONS DES ABYSSES

caractéristiques : extrême longueur des appendices tactiles de la tête ou de la queue, utile dans l'obscurité ; immensité de la bouche ; ampleur de son ouverture chez la plupart des espèces ; ligne latérale d'organes lumineux ; petitesse des nageoires pectorales, inutiles dans des eaux absolument calmes

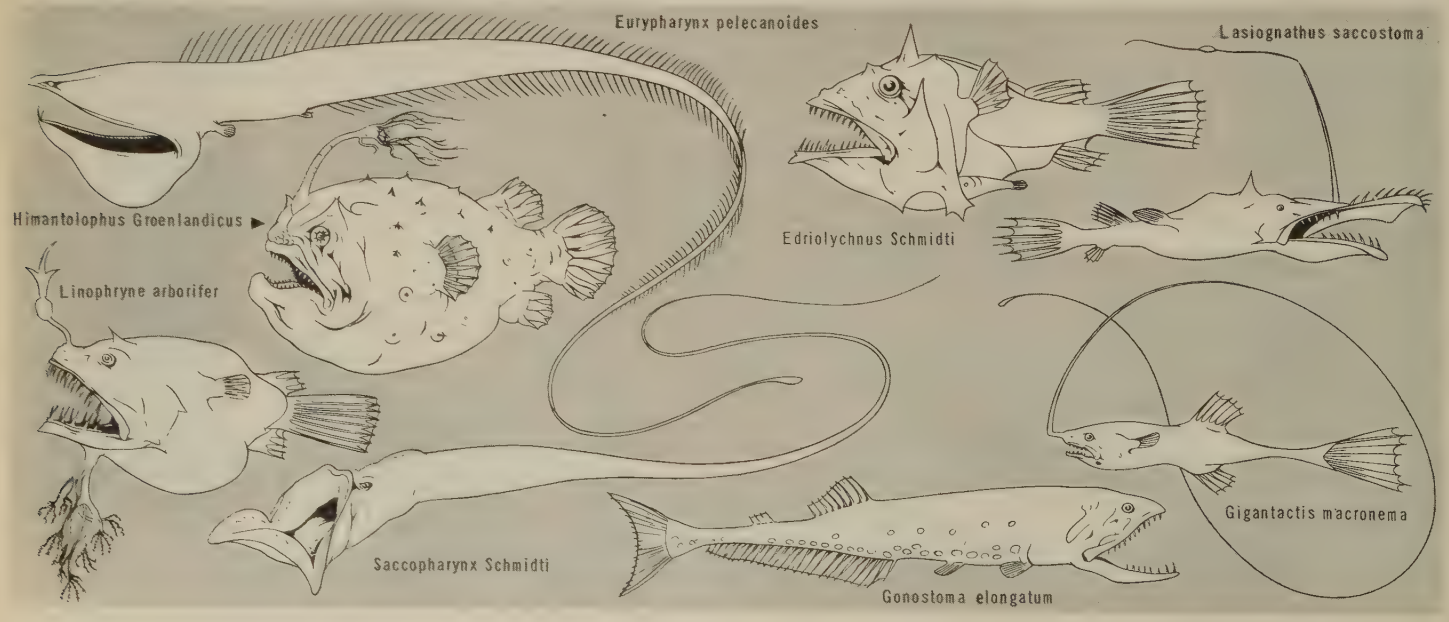

leurs cheveux sont crépus. L'élément blanc, originaire d'Arabie, a apporté sa langue sémitique et son alphabet syllabique. Il a développé les relations avec l'extérieur, et c'est grâce à lui que le christianisme s'est introduit dans le pays au IVe s. Les Abyssins jouent un rôle prépondérant dans la vie économique et politique de l'Ethiopie*.

Ac, symbole chimique de l'*actinium*.

ACABIT [bi] n. m. (origine inconnue). *Fam.* Nature, caractère (en général péjoratif) : *Et vous croyez qu'un drôle de cet acabit* [...] ? (Courteline).

— Langue class. Qualité bonne ou mauvaise : *Des poires de bon acabit* (Furetière).

ACACE (saint), en gr. **Akakios**, soldat chrétien, martyrisé et décapité au temps de Dioclétien (303 ou 306). — **Acace**, dit *le Borgne*, évêque de Césarée de Palestine en 340, chef de la secte arienne des acaciens, mort en 366. Il fit adopter au concile de Constantinople, en 360, la formule de Rimini proclamant que le Fils est « semblable » au Père. — **Acace**, évêque de Bérée en Syrie (v. 322 - v. 432), un des persécuteurs de saint Jean Chrysostome. — **Acace**, évêque d'Amida (Diyarbakir) [v. 400 - 420]. — **Acace**, évêque de Mélitène vers 431. Adversaire de Nestorius. Honoré le 31 mars. — **Acace** *de Séleucie* († av. 500), évêque de cette ville et catholicos de Perse à partir de 485. Il aurait adhéré au nestorianisme, mais sans passion, et resta doctrinalement assez indépendant. — **Acace** († 489), patriarche de Constantinople à partir de 471. Il poussa l'empereur Zénon à publier l'*Hénotique* (482) et fut excommunié par le pape Félix III.

ACACIA n. m. (lat. *acacia ;* gr. *akakia*). Arbre de la famille des mimosacées, qui croît en Afrique équatoriale et donne du tanin, des colorants, des gommes, etc. (V. part. *encycl.*) ‖ *Faux acacia*, arbre à belles fleurs blanches, très répandu dans nos jardins et nos promenades, appelé à tort *acacia* et qui est le *robinier*. ‖ *Acacia franc*, bois de la Guyane, de couleur jaune avec veines rosées, utilisable en menuiserie de luxe, ébénisterie, marqueterie. ‖ *Acacia mâle*, bois guyanais de couleur grise, susceptible d'emplois en charpente, menuiserie, charronnage, etc.

— Numism. Sachet long et étroit que l'on remarque dans la main des consuls et des empereurs depuis le VIe s., soit sur les effigies monétaires, soit sur les diptyques consulaires. (Le président des jeux tint alors une bourse contenant des graines prophylactiques [*akakia*].)

— Encycl. Bot. Le genre *acacia* renferme environ cinq cents espèces, la plupart croissant dans la zone équatoriale ou dans les régions intertropicales de l'Australie. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux ordinairement épineux.

Le plus ancien extrait tannant connu, le cachou, est préparé en Chine et en Birmanie, par ébullition dans l'eau du bois de l'*acacia catechu* et concentration de la décoction obtenue. Il est utilisé dans son pays d'origine pour la confection de masticatoires et, en Europe, pour le tannage et la teinture des cuirs. L'acacia d'Arabie (*A. Arabica*), encore appelé *gommier rouge* ou *gommier blanc*, habite l'Egypte, le Sénégal, le pays des Somalis ; son écorce et ses gousses sont utilisées comme matière tannante, et on en tire des gommes connues sous le nom générique de *gommes arabiques*. On désigne sous le nom de *mimosa* les écorces tannantes de divers acacias d'origine australienne, qui sont devenues une des matières tannantes les plus importantes. L'espèce retenue est *Acacia decurrens*, variété *mollissima*. Les mimosas à tanin font l'objet d'une culture intensive au Natal, au Cap, au Transvaal, et, depuis quelques dizaines d'années, au Maroc. L'écorce, qui renferme 35 p. 100 de tanin environ, est souvent transformée en *extrait tannant**. Le bois peut être utilisé pour la confection de pâte à papier.

Un grand nombre d'acacias sont cultivés dans les jardins d'agrément en Bretagne, et surtout en Provence, sous le nom impropre de *mimosa*.

ACACIENS n. m. pl. Secte d'ariens du IVe s., qui avaient pour chef Acace* le Borgne, évêque de Césarée.

ACADÉMICIEN n. m. Dans la Grèce ancienne, philosophe de l'école de Platon, appelée *Académie*. ‖ Membre d'une société scientifique, littéraire ou artistique. ‖ Membre d'une classe de l'Institut et, *spécialem.*, de l'Académie française.

— Allus. littér. ***Ci-gît Piron qui ne fut rien, | Pas même académicien.*** Piron, bien qu'élu, se vit refuser l'entrée de l'Académie par Louis XV. Il composa alors ce distique vengeur.

ACADÉMICIENNE n. f. Femme faisant partie d'une académie.

— Encycl. Lors de sa fondation, l'Académie royale de peinture et de sculpture admit dans ses rangs quinze *académiciennes*. En 1770, elle décida qu'il ne pourrait y avoir plus de quatre académiciennes à la fois. Dans l'Institut de France actuel, aucun règlement n'interdit l'élection de membres féminins.

ACADÉMIE, en gr. **Akadêmia**, bois situé au N.-O. d'Athènes, tirant son nom du héros *Académos* (Akadêmos). On y installa un gymnase, qui fut entouré de murs par Hippias et planté d'arbres par Cimon ; Platon, qui possédait une propriété dans les environs, y réunissait ses disciples. (V. académique.)

ACADÉMIE n. f. (lat. *Academia ;* du gr. *Akadêmia*, jardin d'*Akadêmos*, où enseignait Platon). Société scientifique, littéraire ou artistique : *Je veux établir chez vous une académie de beaux esprits* (Molière). *Ces jeunes doctrinaires formaient une société d'une espèce rare, une académie à la fois savante, policée et enthousiaste* (Barrès). ‖ *Particul.* L'Académie française : *Le dictionnaire* de l'Académie.* ‖ Ecole publique de dessin, d'architecture, de peinture, de danse : *Professer dans une académie.* ‖ *Académie de billard*, lieu où se réunissent les joueurs émérites de billard : [le restaurant] *était à la fois une taverne, un dancing, une académie de billard* (R. Martin du Gard).

— Langue class. Ecole où les jeunes nobles apprenaient l'équitation, l'escrime, les mathématiques, l'art des fortifications, etc. ‖ Tripot, maison de jeu.

— Admin. Division administrative de la France au point de vue de l'éducation nationale. (V. part. *encycl.*) ‖ *Inspecteur d'académie*, v. inspecteur.

— Bx-arts. Figure entière, peinte ou dessinée d'après un modèle nu, et qui n'entre pas dans la composition d'un tableau. (Le sens vient de ce que ce genre d'étude ne pouvait autrefois se faire que dans les académies de peinture et de dessin.) ‖ *Fam.* Corps, anatomie : *Une académie défectueuse.*

— Décorat. *Officier d'académie*, nom donné jusqu'en 1956 à toute personne décorée des palmes académiques. (On dit depuis chevalier des Palmes académiques.) [V. palme.]

— Encycl. *Académies savantes.* Le Moyen Age connut, sous des noms divers et à des époques différentes, l'existence de cercles littéraires (puys, chambres de rhétorique, consistoire du Gai-Savoir) où des écrivains se groupaient autour des grands personnages qui les protégeaient. C'est seulement au temps de la Renaissance qu'apparaissent les *académies*, dont le nom même évoque le souvenir de l'Antiquité classique. C'est en Italie, à partir de la seconde moitié du XVe s., que les réunions d'humanistes se transforment en compagnies régulièrement constituées, qui se nomment académies. Si elles jouissent souvent de la protection officielle, elles gardent leur autonomie propre et sont animées par des humanistes éminents (Alde Manuce à Venise, Pomponius Laetus à Rome, Ficino à Florence). Leur nombre se multiplie au XVIe s., mais en même temps on voit chacune d'elles définir avec plus de précision l'objet de ses recherches ; cette spécialisation s'accompagne souvent aussi d'une réglementation plus stricte des statuts de la compagnie. Ainsi l'académie fondée à Rome par Pomponius Laetus s'occupe d'études archéologiques ; l'académie della Crusca (fondée à Florence en 1582) se donne pour but d'épurer la langue littéraire ; les académies dei Lincei (Rome, 1603) et del Cimento (Florence, 1657) sont exclusivement scientifiques, tandis que l'académie des Arcades (1690) se consacre à la poésie.

Venue d'Italie, la mode des académies se répandit dans toute l'Europe humaniste, mais plus particulièrement en France. La fondation de l'Académie de poésie et de musique, créée par Charles IX (1570), celle de l'Académie florimontane, créée par François de Sales en 1607, marquent le début d'une période où vont se multiplier les académies qui groupent écrivains et gens du monde ; la formation de ces académies se trouve favorisée à Paris et en province par les habitudes d'une société où les salons forment déjà les centres de culture littéraire. Mais, comme les salons, ces académies s'intéressent presque exclusivement à la littérature ; il arrive même que certains particuliers, tel le président de Lamoignon, patronnent une petite « académie », constituée des écrivains qui fréquentent leur maison.

En créant l'Académie française, Richelieu prend l'initiative de transformer un de ces cercles en une institution nationale qui, tout en gardant son autonomie, fasse autorité dans tous les domaines relatifs à la littérature et à la langue ; par les Académies royales de peinture et de sculpture (1655), des inscriptions et belles-lettres (1663), des sciences (1666), de musique (1669), d'architecture (1671), se manifeste l'intention d'orienter sur le plan national le développement de toutes les disciplines intellectuelles et artistiques. La création des académies nationales n'a pas nui à la vie des académies provinciales : il n'y a guère, dans la France du XVIIe s., de villes importantes — surtout parmi celles où siège un parlement — qui ne possèdent d'académie. Ces académies provinciales tentent de tenir, sur le plan régional, le rôle que tiennent les grandes académies sur le plan national ; une compagnie aussi ancienne que celle des jeux Floraux devient, en 1694, une académie, pourvue d'un règlement nouveau qui rappelle celui de l'Académie française.

Même dans les pays où la vie littéraire et artistique n'avait pas eu le même développement qu'en Italie ou en France, la fondation officielle d'académies nationales constitua un exemple. Dès 1662, la Société royale de Londres est reconnue d'utilité publique ; au cours du XVIIIe s., on voit se créer en Prusse, en Espagne, en Suède des académies royales, soit littéraires, soit scientifiques. Peu à peu, presque tous les pays du monde se sont donné des académies ; les nations arrivées à l'indépendance au cours du XIXe et du XXe s., en Europe comme en Amérique, ont constitué officiellement des corps savants, qui gardent le plus souvent le titre traditionnel d'académies.

Toutefois, le rôle actuel des académies ne peut être comparé à ce qu'il était à l'origine. Ou bien elles contribuent au prestige national dans la mesure où elles rassemblent les noms les plus éminents de la science, de l'art et de la littérature d'un pays ; ou bien elles forment des corps savants dont l'activité apporte une aide efficace à la recherche : cette conception moderne se manifeste surtout dans la façon dont certaines académies scientifiques, en U. R. S. S. par exemple, participent au développement même de l'enseignement scientifique.

Quant aux académies locales, elles ont subsisté en France pendant tout le XVIIIe s. ; certaines d'entre elles, comme les Rosati, se sont même encore créées à la fin de ce

acacias sur les plateaux du Tanganyika

Phot. Aubert de la Rüe.

siècle. Mais les transformations sociales qui se produisent après la Révolution entraînent la disparition de beaucoup de ces académies. Certaines, cependant, ont subsisté jusqu'à nos jours (tels les jeux Floraux, les Rosati), mais elles apparaissent surtout comme des cercles destinés à maintenir dans certains centres de province une activité littéraire et culturelle; à une époque où la vie intellectuelle et artistique s'est de plus en plus concentrée à Paris, leur influence permet souvent de conserver les traditions de l'art et de la poésie propres à une région.

— *Académies, circonscriptions administratives.* La France métropolitaine comprend 16 académies, auxquelles il faut ajouter, en Afrique du Nord, l'académie d'Alger. Ces académies ont chacune à leur tête un recteur*, assisté d'autant d'inspecteurs* d'académie qu'il y a de départements dans la circonscription (exceptionnellement, 8 pour le département de la Seine). Auprès de chaque recteur fonctionne un conseil académique. Le chef-lieu de chaque académie est le siège d'une université*.

Liste des académies et de leur circonscription.

AIX-EN-PROVENCE.	Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse; la Réunion.
BESANÇON	Doubs, Jura, Haute-Saône, territ. de Belfort.
BORDEAUX	Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées; Guadeloupe, Guyane, Martinique.
CAEN	Calvados, Eure, Manche, Orne, Sarthe, Seine-Maritime.
CLERMONT-FERRAND	Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
DIJON	Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne, Nièvre, Yonne.
GRENOBLE	Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie.
LILLE	Aisne, Ardennes, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
LYON	Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire.
MONTPELLIER . . .	Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales.
NANCY	Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges.
PARIS	Cher, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.
POITIERS	Charente, Charente-Maritime, Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.
RENNES	Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan.
STRASBOURG . . .	Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin.
TOULOUSE	Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.
ALGER	Ensemble de l'Algérie.

ACADÉMIES

FRANCE.

I. Sociétés aujourd'hui disparues.

Académie palatine, réunion de lettrés qui assistaient Charlemagne dans l'administration de l'Etat. Ils dirigeaient dans le palais une école qui prit le nom d'*Ecole palatine.* Alcuin, Paulin d'Aquilée et Eginhard en furent les membres. Cette académie favorisa l'étonnante Renaissance carolingienne.

Académie du Palais. Fondée par Henri III en 1574, elle remplaçait l'Académie de poésie et de musique fondée par J. A. de Baïf en 1570 et dont Charles IX était le protecteur. Sous l'impulsion de Pibrac, elle imita les académies platoniciennes d'Italie, en établissant des discussions de philosophie et de morale. Autour de Desportes, qui y jouait le premier rôle, on trouvait Jamyn, Mmes de Retz et de Lignerolles.

Académie florimontane, compagnie littéraire fondée en 1607 à Annecy, en Savoie, par François de Sales et le jurisconsulte A. Favre, sur le modèle de celles qui existaient déjà en Italie. Son emblème était un oranger chargé de fruits et de fleurs, avec la devise : *Flores fructusque perennes.* Elle devait comprendre quarante membres.

Académie royale de peinture et de sculpture. C'est à Le Brun, aux frères Testelin et à Juste d'Egmont qu'appartient l'initiative de la fondation (1er févr. 1648) d'une Académie, qui, pendant longtemps, eut à lutter contre l'ancienne maîtrise des peintres et des sculpteurs; celle-ci prit alors le nom d'*Académie de Saint-Luc* et se prévalut de son privilège d'interdire de peindre et de sculpter à ceux qui n'appartenaient pas à la corporation. Mais, en 1655, des lettres patentes accordent à la compagnie fondée en 1648 le droit de se nommer Académie royale, et décrètent que ses membres seuls pourront être peintres ou sculpteurs du roi ou de la reine. L'Académie s'installa d'abord au Louvre (1656-1661), puis au Palais-Royal (1161-1692), et enfin de nouveau au Louvre, où la galerie d'Apollon renferma les *morceaux de réception,* œuvres qu'il convenait d'exécuter avant d'être agréé, puis élu académicien.

Académie royale de danse, institution fondée en 1661. Le privilège accordé à ses fondateurs spécifiait que cette institution avait pour objet de rétablir la danse dans sa perfection. Ses statuts avaient été contresignés par le roi Louis XIV, danseur passionné, et l'Académie était composée de treize membres choisis parmi les maîtres les plus célèbres : Pierre Beauchamp, Hilaire d'Olivet, Henri Prévost, Nicolas Delorge, etc. Ces maîtres à danser donnaient des cours gratuits, ouverts aux amateurs. L'institution, qui jouissait de privilèges considérables, ne tarda pas à se transformer en une corporation très fermée. Elle cessa d'exister en 1780.

Académie royale de musique. Créée à Paris en 1669, elle avait pour but de représenter des opéras écrits sur des textes en langue française. Elle fut le terrain de rencontre des partisans de toutes les querelles (Lully, Rameau, Gluck). Elle subsiste aujourd'hui sous le nom d'*Académie nationale de musique :* c'est le théâtre de l'Opéra* de Paris.

Académie royale d'architecture. Fondée par Colbert en 1671, elle disparut le 8 août 1793, conformément au décret de la Convention.

II. Institut de France.

L'Institut* de France est constitué par les cinq académies suivantes :

Académie française. L'Académie française, la plus ancienne des sociétés savantes ou lettrées reconnues et réglementées par l'Etat, en France, est en principe l'œuvre de Richelieu. Ce grand esprit a, dès 1634, entrevu la nécessité d'une compagnie préposée à l'observation et à la surveillance du langage. Il a obtenu, dès 1635, la fondation de l'Académie, par lettres patentes du roi Louis XIII. Deux ans plus tard, le parlement a enregistré ces lettres patentes. Depuis, l'Académie a exercé les fonctions dont elle se trouvait chargée, sauf, toutefois, pendant les années révolutionnaires. Dissoute en 1793, l'Académie fut reconstituée, en 1803, comme l'une des parties de l'Institut de France, qui ne comportait, au commencement, que quatre classes. Elle dut toutefois, pour retrouver son titre original, attendre la Restauration.

Des travaux prévus par son fondateur, un seul, au long des siècles, a retenu vraiment l'attention de la Compagnie et il a été poursuivi avec persévérance. L'Académie a, en effet, de 1694 à 1932, publié huit éditions de son *Dictionnaire.* Réserve faite de certaines modifications apportées à la technique lexicographique, modifications qui suivent sagement l'évolution du vocabulaire et de la grammaire, ce dictionnaire demeure un dictionnaire de l'usage. Il n'est ni encyclopédique ni étymologique. Les exemples qu'il propose sont tirés du langage courant et non des auteurs. C'est en consultant les éditions successives que le lettré peut étudier l'évolution des vocables, leur entrée dans la langue, leur transformation imposée par la vie même du peuple, enfin, pour certains mots, pour certaines tournures, leur déclin et, parfois, leur disparition. Les variations orthographiques sont acceptées avec prudence.

Le travail de l'Académie est préparé par une commission. Les questions posées par les collectivités ou les particuliers sont mises à l'étude et reçoivent une réponse quand la réponse est possible et utile. L'Académie a publié en 1933, et conformément au vœu de son fondateur, une *Grammaire.* Le Dictionnaire est souvent cité par tous les lexicographes qui s'intéressent à la langue française.

L'initiative de Richelieu avait son origine dans l'existence d'un cénacle de lettrés qui se réunissaient chez Conrart. Le nombre des académiciens passa somme toute assez vite de douze à quarante. Assez vite aussi, l'Académie cessa d'être une pure compagnie de lettrés. Dès le XVIIe s. et, naturellement, pendant le XVIIIe s., on vit se mêler aux écrivains des diplomates, des juristes, des aristocrates diversement titrés, des hommes d'Etat, des maréchaux de France, des sociologues, des pédagogues, un médecin... Parmi les écrivains, qui représentent, avec assez de régularité, un peu plus de la moitié de l'effectif, on distingue, dès le siècle de la constitution, des poètes, lyriques ou dramatiques, un fabuliste, des érudits, des moralistes, des philosophes, des traducteurs, des historiens, des mémorialistes, des érudits et des critiques, des bibliothécaires, un romancier.

Avec le XIXe s., le journalisme se trouve représenté dans la Compagnie par un académicien et, vers le même temps, les romanciers deviennent plus nombreux, ainsi que les hommes de théâtre. L'usage s'établit d'appeler un ou deux savants du premier rang qui feront la liaison avec l'Académie des sciences. Il arrive aussi qu'un grand artiste soit désigné pour occuper un fauteuil. On sait que les fauteuils de l'Académie sont présentement des chaises. A la fin du XVIIe s., il en était ainsi. Les grands seigneurs et prélats s'avisèrent alors de réclamer des fauteuils. Poursuivant la politique de Richelieu, c'est-à-dire l'abaissement des grands et l'élévation de ceux que l'on devait appeler plus tard les intellectuels, Louis XIV fit envoyer quarante fauteuils. Le mot de « fauteuil » est demeuré depuis dans l'usage, quelle que soit la forme des sièges mis à la disposition des académiciens.

Quant à l'expression « les immortels », elle est dérivée de la belle devise de l'Académie : « A l'immortalité », devise que l'on peut lire sur les portes en bois sculpté, retrouvées et remises en place un peu avant la Seconde Guerre mondiale.

Dans le règlement de la Compagnie se trouve une clause dite *de résidence,* et qui exige des candidats qu'ils habitent Paris, exigence qui a pour fin de rassembler un nombre respectable de « présents » à chaque séance. En fait, plusieurs académiciens, assurés de leur titre par une élection heureuse, vont se fixer soit en province, soit même à l'étranger, et ne font à Paris que de rares apparitions.

On signale, au cours de trois siècles, une seule démission, celle de Mgr Dupanloup, qui n'accepta pas de siéger auprès de Littré. Les destitutions sont rares. On en comptait trois à la fin du XVIIIe s. Le Gouvernement en a prononcé plusieurs, après la libération de Paris, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. L'Académie a dû s'incliner devant les décisions gouvernementales. Alors que dans les autres académies l'élection n'est régulière qu'après notification par décret ministériel, les élections de l'Académie française doivent être soumises à l'agrément du chef de l'Etat, et c'est ainsi que se trouve conservée, symboliquement, à travers les temps, la protection particulière du souverain sur l'Académie. Naguère encore, les membres du bureau, ayant demandé et obtenu un rendez-vous du chef de l'Etat, se rendaient à l'Elysée et présentaient leur nouveau confrère. La tendance actuelle, surtout depuis 1944, est de simplifier la procédure, qui se trouve le plus souvent ramenée à une visite officielle du bureau sollicitant l'agrément.

L'usage est, pour le candidat, d'adresser une lettre précise au directeur ou au secrétaire perpétuel. Il peut, exceptionnellement, faire présenter sa candidature par un membre de la Compagnie. Les visites sont recommandées, par tradition. Un certain nombre de candidats n'ont pu faire ces visites ou ont cru bon de s'en dispenser. L'élu, pour être définitivement incorporé à la Compagnie,

devra prononcer, en séance publique, sous la Coupole, un discours de remerciement, auquel répondra le directeur qui se trouvait en exercice au moment de la mort du prédécesseur. On a noté des dérogations à cette règle. Certains élus n'ont pas prononcé leur discours, soit parce qu'ils étaient malades, soit même parce que la mort les a saisis avant le moment fixé. (V. DISCOURS.)

Les académiciens portent un costume qui n'est pas un uniforme, car il suppose des particularités concernant la couleur des broderies et même du fond, noir ou bleu très foncé. Le costume est complété par le bicorne et la cape. L'épée est de règle depuis la restauration de l'Académie.

L'Académie se réunit toujours en comité secret, sauf pour la séance publique annuelle et pour les réceptions des nouveaux élus. Malgré la diversité des professions et des titres, l'Académie ne comporte pas de sections. Elle n'élit ni correspondants ni associés, se distinguant en cela de certaines classes de l'Institut de France et d'autres académies, comme l'Académie nationale de médecine ou l'Académie de chirurgie.

L'Académie est habilitée à recevoir des dons ou des legs qui constituent des fondations et dont les arrérages forment la substance des prix que la Compagnie décerne d'ordinaire pendant le printemps. Comme les autres corps constitués, l'Académie peut recevoir des legs sans avoir à verser d'impôt au fisc, à la condition expresse de placer l'argent reçu en fonds d'Etat. L'Académie s'est donc trouvée sérieusement touchée par l'inflation et les dévaluations. Elle s'efforce toutefois d'espacer les attributions de certains prix pour leur donner plus d'ampleur, mais se heurte parfois à l'opposition des héritiers. Si l'Académie entend refuser un legs, parce que le texte du testament comporte des exigences difficilement exécutables, elle ne peut le faire sans l'assentiment du Conseil d'Etat.

Une partie des prix décernés par l'Académie sont des prix de vertu, les autres des prix littéraires. Le mode d'attribution est, presque toujours, déterminé strictement par le donateur ou le testateur.

L'Académie est dirigée par un bureau de trois personnes : le directeur, qui est élu à la majorité absolue pour trois mois ; le chancelier, qui remplace éventuellement le directeur et qui est également élu pour trois mois ; le secrétaire perpétuel, qui, élu à vie, sauf le cas assez exceptionnel de démission, connaît, par une pratique souvent longue, les coutumes, les besoins et les devoirs de l'Académie. Il est secondé dans sa tâche par une commission administrative qui comporte trois membres et dont il est le président.

L'Académie participe avec les autres classes de l'Institut à l'administration des biens de la communauté et aux assemblées générales qui doivent résoudre tels ou tels problèmes posés par les événements, ou par la gestion des biens, ou pour l'attribution des prix qui sont décernés par l'ensemble des cinq classes. L'Académie délègue certains de ses membres à la commission de l'Institut dite *commission administrative centrale*.

A l'invitation de certaines compagnies savantes, de certaines collectivités ou de l'Etat, ou encore de certains pays étrangers, l'Académie répond en chargeant de mission un ou plusieurs de ses membres.

L'Académie peut, en certaines circonstances, adresser des messages ou exprimer des vœux. C'est ainsi qu'en 1957 elle a demandé au ministre de l'Education nationale de désigner une personne compétente ayant pouvoir pour donner à la Compagnie des clartés sur la réforme de l'enseignement secondaire.

L'Académie française a servi de modèle à diverses institutions des pays étrangers, soucieux de maintenir leur langage et d'aider au développement des belles-lettres. (→ Biblio.)

Académie française (HISTOIRE DE L'), publiée en 1652 par Pellisson, et continuée en 1729 par l'abbé d'Olivet. L'ensemble relate l'histoire de la Compagnie depuis sa fondation (1636) jusqu'en 1700.

Académie française (LETTRE SUR LES OCCUPATIONS DE L'), par Fénelon. V. LETTRE.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondée en 1663, par les soins de Colbert, sous le nom de *Petite Académie*, elle se composait originairement de quatre membres choisis par le ministre et qui devaient déjà faire partie de l'Académie française. Les quatre premiers membres furent Chapelain, Charpentier, l'abbé de Bourzéis et l'abbé Cassagne. Ils avaient pour mission de composer les *inscriptions* et *devises* des monuments élevés par Louis XIV et des médailles frappées en son honneur : d'où le nom primitif d'*Académie des inscriptions et médailles*.

En 1701, un règlement approuvé par Louis XIV donna à l'Académie des inscriptions la base de son organisation définitive. Elle comptait quarante académiciens répartis en quatre catégories. Un édit de 1716 rendit officielle la désignation d'*Académie royale des inscriptions et belles-lettres*. A dater de cette époque sont rédigés les *Mémoires de l'Académie* (1717), comprenant des études d'histoire, d'archéologie, de linguistique, etc. L'Académie vécut de ces travaux jusqu'en 1793, date de sa suppression par la Convention. C'est en 1803 seulement que ses membres dispersés furent ralliés ; elle devint, sous le titre de *Classe d'histoire et de littérature*, la troisième classe de l'Institut. En 1807, elle eut pour mission de continuer *l'Histoire littéraire de la France* et *le Recueil des historiens des Gaules et de la France*, en même temps que la publication des *Ordonnances des rois de France*. (Cette publication, continuée jusqu'à la fin du règne de Louis XVIII, a été ensuite poursuivie par l'Académie des sciences morales.)

La Restauration rendit à la Société son ancienne dénomination d'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le cadre de ses études s'est sans cesse élargi. Aux publications déjà signalées, il faut ajouter : le *Corpus inscriptionum Semiticarum*, commencé en 1867 ; le *Recueil des historiens des croisades*, commencé en 1840 ; les *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, le *Répertoire d'épigraphie sémitique*, les *Monuments et mémoires de la fondation Eugène Piot*, le *Journal des savants*, le *Corpus vasorum antiquorum*, le *Corpus philosophorum Medii Aevi*, le *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, etc.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres comprend aujourd'hui quarante membres ordinaires (dont le secrétaire perpétuel), quinze membres libres, dont cinq résidant à Paris et dix en province, douze associés étrangers et soixante-dix correspondants (quarante étrangers, trente français). [→ Biblio.]

Académie des sciences. Fondée en 1666 par Colbert sous le nom d'*Académie royale des sciences*, elle fut réorganisée en 1699 par Louis XIV, qui lui donna un statut officiel, l'installa au Louvre, lui imposa un règlement et se réserva le privilège de nommer ses membres après présentation par l'Académie. Elle ne comprenait d'abord que les sections de géométrie, d'astronomie, de mécanique, d'anatomie, de chimie et de botanique. Cette organisation fut complétée en 1785 par un règlement de Louis XVI, aux termes duquel deux nouvelles classes (physique générale, histoire naturelle et minéralogie) étaient créées. Chaque classe devait être composée de six membres. Lors de la suppression de l'Académie par la Convention en 1793, l'Académie des sciences, devenue société libre, put continuer ses travaux d'utilité nationale. En 1795, l'Institut était fondé : l'Académie des sciences devenait la *première classe de l'Institut, sciences physiques et mathématiques*. Elle ne reprit qu'en 1816 son titre d'Académie des sciences. Actuellement, elle comprend soixante-huit membres titulaires, dont deux secrétaires perpétuels et soixante-six membres répartis en onze sections de six membres chacune. Ces sections sont groupées en deux divisions : la division des sciences mathématiques et physiques (géométrie, mécanique, astronomie, géographie et navigation, physique) et la division des

suite page 41

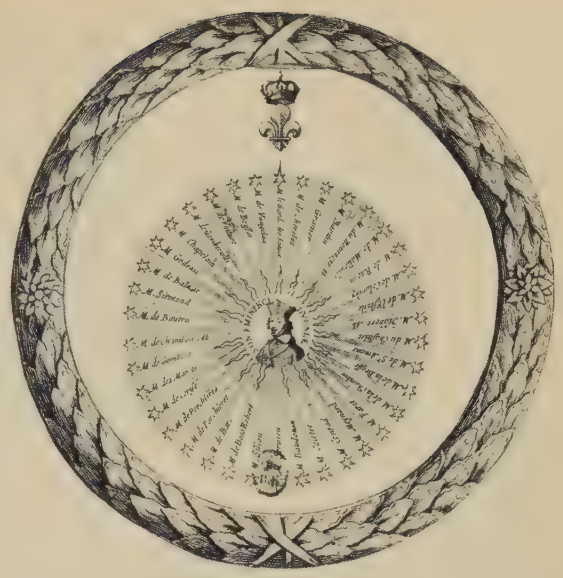

le cardinal de Richelieu au centre d'un soleil d'où émanent autant de rayons qu'il y a d'académiciens en 1635

Une séance académique en 1640. Seuls, les membres du clergé ont le droit de garder le « chef couvert » pendant les débats. Au fond, le portrait de Louis XIII et le trône où siège le roi les jours où il préside l'assemblée. ***Gravure du temps conservée à la Bibliothèque nationale.***

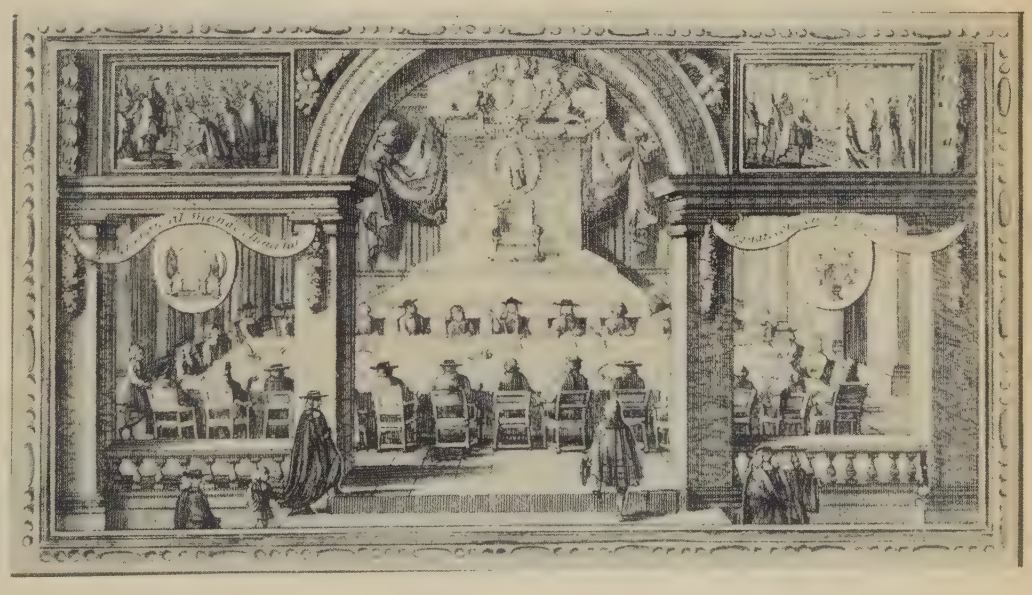

Phot. Giraudon, Larousse.

ACADÉMIE FRANÇAISE

Il n'existe assurément aucune numérotation officielle des sièges académiques ; mais le numéro d'ordre attribué à chaque fauteuil est un moyen commode de préciser l'ordre dans lequel les académiciens se sont succédé depuis la création de l'Académie française. Toutefois, si l'ordre de succession est bien connu de 1634 à 1793 et de 1803 à nos jours, les bouleversements de l'époque révolutionnaire ont rendu plus difficile l'établissement d'un ordre de succession qui soit indiscutable. Ainsi s'explique que plusieurs listes des titulaires d'un même fauteuil aient pu être proposées ; la présente liste est la liste traditionnelle de l'Académie française.

année	académiciens élus	fauteuil	événements historiques intéressant l'Académie
1634-1640			
1634	Conrart (Valentin)	2	1634 Le cardinal de Richelieu tente de donner — sous sa protection — une existence officielle au groupe d'écrivains, familiers de l'Hôtel de Rambouillet, qui, depuis 1629 environ, se réunissent régulièrement chez l'un d'eux, Valentin Conrart. L'année 1634 se passe à mettre au point les statuts de la future Compagnie et à accueillir les écrivains qui, au nombre de trente-quatre, forment le premier groupe d'académiciens « fondateurs ». Conrart assure le secrétariat.
	Serizay (Jacques de)	3	
	Desmarets de Saint-Sorlin (Jean)	4	
	Gombauld (Jean Ogier de)	5	
	Boisrobert (abbé François de)	6	
	Chapelain (Jean)	7	
	Malleville (Claude de)	8	
	Faret (Nicolas)	9	
	Godeau (Antoine)	10	
	Habert (Philippe)	11	
	Habert (Germain), abbé de Cerisy	12	
	Méziriac (Claude Gaspard de)	13	
	Mainard (François)	14	
	Sirmond (le P. Jacques)	16	
	Colomby (François de)	17	
	Baudoin (Jean)	18	
	Arbaud de Porchères (François d')	19	
	Châtelet (Paul Hay du)	20	
	Gomberville (Marin de)	21	
	Saint-Amant (Marc Antoine de)	22	
	Colletet (Guillaume)	23	
	Silhon (Jean de)	24	
	L'Estoile (Claude de)	25	
	Bourzeis (Amable)	26	
	Servien (Abel)	27	
	Balzac (J. L. Guez de)	28	
	Bardin (Pierre)	29	
	Racan (Honorat de)	30	
	Boissat (Pierre de)	31	
	Vaugelas (Claude de)	32	
	Voiture (Vincent)	33	1635 Le 29 janvier, le roi Louis XIII signe les lettres patentes rédigées par Conrart. Mais le parlement, craignant des empiétements sur ses propres attributions, se refuse à les enregistrer. Ces réunions continuent néanmoins à se tenir régulièrement chez l'un ou l'autre des membres, qui rédigent en commun les statuts de leur Compagnie, approuvés par Richelieu le 22 février.
	Porchères (Honorat de)	34	
	Habert de Montmort (Henri Louis)	35	
	La Chambre (Marin Cureau de)	36	
1635	Séguier (Pierre)	1	
	Baltru (Guillaume de)	15	
	Châtelet (Daniel Hay du), abbé de Chambon	37	
	Granier (Auger de Mauléon, sieur de)	38	
1636	Baro (Balthazar)	38	1636 Le 14 mai, Granier est destitué. Il est remplacé par Balthazar Baro.
	Giry (Louis)	39	
1637	Perrot d'Ablancourt (Nicolas)	20	1637 Le 10 juillet, le parlement enregistre les lettres patentes créant l'Académie. L'Académie examine *le Cid* de Corneille. V. Cid (*Querelle du*).
	Bourbon le Jeune (Nicolas)	29	
1639	Esprit (Jacques)	11	1639 L'élection de Priezac complète la formation de l'Académie, qui compte désormais quarante membres et commence, grâce au travail de Vaugelas, la rédaction du Dictionnaire.
	La Mothe Le Vayer (François de)	13	
	Priezac (Daniel de)	40	
1640	Patru (Olivier)	19	1640 Patru, le premier, prononce un discours de remerciement pour son élection. Ce discours de réception devient une tradition.
1641-1650			
1643	Bezons (Claude Bazin de)	1	1642 Mort de Richelieu. Le 9 décembre, le chancelier Séguier le remplace comme protecteur de l'Académie. Son fauteuil, qu'il abandonne, est attribué à Bazin de Bezons.
1644	Virelade (François Henri Salomon de)	29	1644 P. Corneille, candidat au fauteuil de Nicolas Bourbon, est battu par Salomon de Virelade.
1646	Du Ryer (Pierre)	9	1646 Candidat pour la seconde fois, au fauteuil de Nicolas Faret, Corneille est battu par Du Ryer.
1647	Corneille (Pierre)	14	1647 P. Corneille, candidat unique, est élu au fauteuil de Mainard. Vaugelas publie ses *Remarques sur la langue française*, ébauche d'une grammaire de l'Académie.
1648	Ballesdens (Jean)	8	
1649	Montereul ou Montreuil (Jean de)	16	
	Tristan l'Hermite	17	
	Scudéry (Georges de)	32	
	Mézeray (François de)	33	
1650	Doujat (Jean)	38	1650 Mézeray remplace Vaugelas dans la préparation du Dictionnaire.

année	académiciens élus	fauteuil	événements historiques intéressant l'Académie
1695	Saint-Pierre (abbé Charles Irénée de)	8	
	Clérembault (Jules de)	24	
	Dacier (André)	28	
1696	Fleury (abbé Claude)	36	
1697	Cousin (Louis, dit le Président)	3	
1698	Genest (abbé Charles Claude)	39	
1699	Valincour (Jean Henry de)	13	
1701-1710			
1701	Sacy (Louis de)	2	
	Campistron (Jean Galbert de)	6	
	Malézieu (Nicolas de)	33	
1702	Chamillart (Michel de)	18	1702 Les femmes sont admises aux réceptions de l'Académie.
	Coislin (Pierre, duc de)	25	
1704	Abeille (abbé Gaspard)	19	1704 Le président Lamoignon, élu sans être candidat, récuse son élection (au siège de Perrault).
	Rohan (Armand Gaston, cardinal de)	23	
	Polignac (Melchior, cardinal de)	37	
1705	Sillery (Fabio de)	7	
1706	Louvois (Camille, abbé de)	4	
	Saint-Aulaire (François Joseph, marquis de)	15	
1707	Mimeure (Jacques Louis, marquis de)	3	
1708	Fraguier (abbé Claude François)	11	
	Mongin (Edme)	26	
1710	Nesmond (Henri de)	10	1710 Houdar de La Motte est élu contre Jean-Baptiste Rousseau.
	Houdar de La Motte (Antoine)	14	
	Mesmes (Jean Antoine de)	22	
	Coislin (Henri Charles, duc de)	25	
1711-1720			
1711	Estrées (abbé Jean d')	1	
1712	Danchet (Antoine)	5	1712 Le roi offre quarante fauteuils aux académiciens pour ôter tout prétexte aux dignitaires de l'Eglise ou aux grands seigneurs de se distinguer de leurs confrères.
1713	La Monnoye (Bernard de)	30	
1714	Villars (maréchal, duc de)	18	
	Massieu (Guillaume)	24	
	Mallet (Jean Rolland)	40	1713 Dacier, secrétaire perpétuel.
1715	La Force (Henri, duc de)	7	1715 Mort de Louis XIV.
	Estrées (Victor Marie, maréchal d')	9	
	Boze (Claude Gros de)	34	
1717	Fleury (cardinal de)	29	
1718	Argenson (Marc René d')	1	1718 L'abbé de Saint-Pierre est exclu de l'Académie pour la publication de son *Discours sur la polysynodie*. Son fauteuil ne sera cependant déclaré vacant qu'à sa mort, en 1743.
	Mongault (Nicolas Hubert)	19	
1719	Gedoyn (abbé Nicolas)	3	Deuxième édition du Dictionnaire.
	Massillon (Jean-Baptiste)	4	
1720	Richelieu (Armand, maréchal et duc de)	32	
	Roquette (abbé Henri Emmanuel de)	38	
	Dubos (abbé Jean-Baptiste)	39	
1721-1730			
1721	Languet de Gergy (Jean Joseph)	1	
	Boivin de Villeneuve (Jean)	21	
1722	Dubois (cardinal Guillaume)	28	1722 L'abbé Dubos, secrétaire perpétuel.
1723	Destouches	6	
	Morville (Charles Jean-Baptiste, comte de)	12	
	Alary (Pierre Joseph)	22	
	Houtteville (abbé Claude François)	24	
	Henault (Charles Jean François)	28	
	Olivet (Pierre Joseph, abbé d')	31	
	Adam (Jacques)	36	
1724	Portail (Antoine)	17	
1725	Gondrin d'Antin (Mgr Pierre)	38	
1726	Mirabaud (Jean-Baptiste de)	7	
	Beauvillier (Paul de), duc de Saint-Aignan	21	
1727	Amelot de Chaillou (Jean-Jacques)	10	
	Bouhier (Jean)	33	

1651-1660

1651 TALLEMANT (abbé François) — 16
CHARPENTIER (François) — 18
1652 COISLIN (Armand, duc DE) — 25
1653 PELLISSON (Paul) — 34
1654 CHAUMONT (Paul Philippe DE) — 3
PÉRÉFIXE (Hardouin DE BEAUMONT DE) — 28
1655 COTIN (abbé Charles) — 12
LA MÉNARDIÈRE (Hippolyte DE) — 17
1658 ESTRÉES (cardinal César D') — 9
1659 BOILEAU (Gilles) — 23
VILLAYER (J.-J. RENOUARD DE) — 27

1652 Pellisson publie son *Histoire de l'Académie*, qui lui vaut l'assurance (cas unique dans les annales de l'Académie) d'obtenir le prochain siège vacant.

1654 Guez de Balzac propose la création d'un prix d'éloquence.

1656 Candidat malheureux (contre Patru, en 1640), l'abbé d'Aubignac tente, sans succès, d'obtenir du roi la création d'une seconde Académie. L'idée de Balzac (1654) est acceptée.

1658 La reine Christine de Suède est reçue à l'Académie le 11 mars.

1661-1670

1661 CASSAGNE (abbé Jacques) — 22
1662 SEGRAIS (Jean DE) — 6
FURETIÈRE (Antoine) — 31
LECLERC (Michel) — 40
1663 BEAUVILLIER (François DE), duc DE SAINT-AIGNAN — 17
1665 TESTU DE BELVAL (Jacques) — 15
BUSSY-RABUTIN (Roger, comte DE) — 20
1666 TALLEMANT (abbé Paul) — 5
BOYER (abbé Claude) — 39
1667 COLBERT (Jean-Baptiste) — 24
1668 DANGEAU (Philippe, marquis DE) — 32
1670 MONTIGNY (Jean DE) — 23
QUINAULT (Philippe) — 29
RÉGNIER-DESMARAIS (François) — 30
LA CHAMBRE (Pierre CUREAU DE) — 36

1663 Colbert fonde l'Académie des inscriptions (la « Petite Académie »), composée de 4 membres de l'Académie française.

1667 Une ordonnance royale accorde à l'Académie d'être reçue avec les cours souveraines et l'admet à haranguer le roi.

1671-1680

1671 PERRAULT (Charles) — 23
HARLAY DE CHAMPVALLON (François DE) — 28
BOSSUET (Jacques Bénigne) — 37
1673 FLÉCHIER (Esprit) — 2
RACINE (Jean) — 8
GALLOIS (abbé Jean) — 4
1674 BENSERADE (Isaac DE) — 11
HUET (Daniel) — 22
1675 ROSE (Toussaint) — 35
CORDEMOY (Géraud DE)
MESMES (Jean-Jacques DE)
1678 COLBERT (Mgr Jacques Nicolas)
1679 VERJUS DE CRÉCY (Louis)
LAVAU (abbé Louis IRLAND DE)

1671 Les prix d'éloquence et de poésie sont décernés pour la première fois. Le prix d'éloquence est attribué à Madeleine de Scudéry.

1672 Mort de Séguier. Le roi devient lui-même le protecteur de l'Académie, qu'il héberge au Louvre et dote d'un fonds annuel destiné à couvrir les menues dépenses et le montant des jetons de présence. Pour la rédaction du Dictionnaire, les Académiciens inaugurent le système des séances hebdomadaires, de 15 à 17 heures.

1673 Le 12 janvier, les trois nouveaux académiciens élus (Fléchier, Racine et Gallois) sont reçus en séance publique. Désormais, les séances de réception seront publiques.

1674 En juin, l'Académie obtient, pour son Dictionnaire, un privilège royal faisant défense à toute personne de publier aucun dictionnaire français avant que celui de l'Académie soit publié.

1675 Mézeray, secrétaire perpétuel.

1679 Mort d'Habert de Montmort, le dernier des « premiers quarante ».

1681-1690

1681 POTIER DE NOVION (Nicolas) — 19
1682 DANGEAU (Louis, abbé DE) — 12
1683 BARBIER D'AUCOUR (Jean) — 33
1684 BOILEAU-DESPRÉAUX (Nicolas) — 1
LA FONTAINE (Jean DE) — 24
1685 BERGERET (Jean-Louis) — 8
CORNEILLE (Thomas) — 14
1687 CHOISY (François, abbé DE) — 17
1688 TESTU DE MAUROY (Jean) — 4
LA CHAPELLE (Jean DE) — 31
1689 CALLIÈRES (François DE) — 29
RENAUDOT (Eusèbe) — 38

1682 Candidat au fauteuil de Cotin, La Fontaine se voit préférer Dangeau.

1684 La Fontaine est élu contre Boileau. Mais le roi n'entérinera cette élection qu'à la fin de l'année, quand Boileau aura été élu à son tour, sans opposition.

Le 24 août, Furetière obtient un privilège royal pour la publication d'un Dictionnaire qu'il déclare vouloir limiter aux termes « d'arts et de sciences ».

Régnier-Desmarais, secrétaire perpétuel.

1685 Furetière, qui commence la publication de son dictionnaire, est exclu de l'Académie, le 22 janvier. Il ne sera cependant remplacé qu'après sa mort, en 1688.

1691-1700

1691 PAVILLON (Etienne) — 7
FONTENELLE (Bernard DE) — 27
1692 TOURREIL (Jacques DE) — 40
1693 LA LOUBÈRE (Simon DE) — 16
GOIBAUD-DUBOIS (Philippe) — 19
BIGNON (abbé Jean-Paul) — 20
FÉNELON (François DE LA MOTHE) — 34
LA BRUYÈRE (Jean DE) — 36
1694 BOILEAU (abbé Charles) — 19
CLERMONT-TONNERRE (François DE) — 33
CAUMARTIN (abbé DE) — 35

1691 Candidat pour la cinquième fois, Fontenelle est élu, contre La Bruyère; celui-ci subit un deuxième échec contre Pavillon.

1692 La Bruyère échoue pour la troisième fois, contre Tourreil.

1693 Candidat pour la quatrième fois, La Bruyère est élu en même temps que l'abbé Bignon (candidat du ministre Pontchartrain), les deux élections ayant été simultanées.

1694 Première édition du Dictionnaire de l'Académie, dont Perrault rédige l'épître dédicatoire au roi.

1728 MONTESQUIEU (Charles DE) — 2
ROTHELIN (Charles D'ORLÉANS, abbé DE) — 11
PONCET DE LA RIVIÈRE (Michel) — 30
1729 SALLIER (abbé Claude) — 16
1730 LAFAYE (Jean François DE) — 13
HARDION (Jacques) — 30

1729 Publication par l'abbé d'Olivet de l'*Histoire de l'Académie*, qui est la continuation de celle de Pellisson.

1731-1740

1731 CRÉBILLON (Prosper) — 13
1732 TERRASSON (abbé Jean) — 12
BUSSY-RABUTIN (Mgr Roger DE) — 14
1733 SURIAN (Jean-Baptiste) — 25
MONCRIF (François Auguste DE) — 35
DUPRÉ DE SAINT-MAUR (Nicolas François) — 38
1734 VILLARS (Honoré Armand, duc DE) — 18
1736 LA CHAUSSÉE (Pierre Claude NIVELLE DE) — 17
SEGUY (abbé Joseph) — 36
BOYER (Mgr Jean François) — 40
1737 FONCEMAGNE (Etienne DE) — 14
1738 LA TRÉMOILLE (René DE) — 9

1736 Second échec de Marivaux.

1741-1750

1741 SOUBISE (Armand, cardinal DE) — 9
1742 GIRY DE SAINT-CYR (abbé Claude) — 37
DU RESNEL (abbé Jean François) — 39
1743 MAUPERTUIS (Pierre Louis DE) — 8
MAIRAN (Jean-Baptiste DE) — 15
BIGNON (Jérôme) — 20
MARIVAUX (Pierre DE) — 24
LUYNES (Paul, cardinal DE) — 29
1744 BERNIS (Pierre, cardinal DE) — 3
GIRARD (abbé Gabriel) — 11
1745 NIVERNAIS (Louis Jules, duc DE) — 4
1746 LA VILLE (Jean, abbé DE) — 26
VOLTAIRE — 33
1748 GRESSET (Louis) — 5
ARGENSON (Antoine René D') — 11
DUCLOS (Charles PINOT) — 19
1749 BELLE-ISLE (Charles, maréchal DE) — 10
GUÉRAPIN DE VAURÉAL (Mgr L. G. DE) — 23
1750 THIARD (Claude DE), comte de BISSY — 12

1740 Troisième édition du Dictionnaire.

1742 Houtteville, puis Mirabaud, secrétaires perpétuels.

1743 Candidat pour la troisième fois, Marivaux est élu, contre Voltaire.

Le roi refuse d'entériner l'élection de La Bletterie au fauteuil de Massillon.

1746 Douze ans après ses premières sollicitations, Voltaire est élu à l'unanimité.

1751-1760

1753 BUFFON (Georges Louis) — 1
1754 BOISSY (Louis DE) — 6
BOUGAINVILLE (Jean-Pierre DE) — 17
ALEMBERT (Jean LE ROND D') — 25
CLERMONT (Louis, comte DE) — 34
1755 CHATEAUBRUN (Jean-Baptiste VIVIEN DE) — 2
BOISMONT (Nicolas, abbé DE) — 40
1757 MONTAZET (Antoine DE) — 9
SÉGUIER (Antoine Louis) — 27
1758 SAINTE-PALAYE (Jean-Baptiste de LA CURNE DE) — 6
1759 LEFRANC DE POMPIGNAN (Jacques) — 8
1760 LA CONDAMINE (Charles Marie DE) — 23

1753 Election de Piron au fauteuil de Languet de Gergy. Mais le roi s'y oppose, lui accordant en guise de compensation une pension. Le fauteuil est alors attribué à Buffon.

1755 Devenu secrétaire perpétuel, Duclos s'efforce d'ouvrir les portes de l'Académie au « parti philosophique ».

1761-1770

1761 WATELET (Claude Henri) — 7
TRUBLET (abbé Nicolas Charles Joseph) — 10
COËTLOSQUET (Jean Gille DE) — 16
ROHAN (cardinal DE) — 36
BATTEUX (abbé Charles) — 37
SAURIN (Bernard Joseph) — 39
1762 VOISENON (abbé Charles Henri DE) — 13
1763 MARMONTEL (Jean François) — 17
RADONVILLIERS (abbé Claude François DE) — 24
1766 THOMAS (Antoine Léonard) — 30
1768 CONDILLAC (Etienne BONNOT DE) — 31
1770 SAINT-LAMBERT (Jean François DE) — 10
LOMÉNIE DE BRIENNE (Etienne Charles DE) — 18

1762 Quatrième édition du Dictionnaire.

1771-1780

1771 ARNAUD (abbé François) — 15
GAILLARD (Gabriel Henri) — 12
BEAUVAU (Charles DE) — 28
BELLOY (DORMONT DE) — 34
ROQUELAURE (Jean Armand DE BESSUEJOULS DE) — 35

année	académiciens élus	fauteuil	événements historiques intéressant l'Académie
1772	BEAUZÉE (Nicolas)	19	1772 Louis XV annule l'élection de Suard et de Delille.
	BRÉQUIGNY (Louis DE)	20	D'Alembert, secrétaire perpétuel.
1774	DELILLE (abbé Jacques)	23	1774 Mort de Louis XV, protecteur de l'Académie.
	SUARD (Jean-Baptiste)	26	Louis XVI consent à la réélection de Suard et de Delille.
	MALESHERBES (Guillaume DE LAMOIGNON DE)	38	
1775	CHASTELLUX (François Jean, marquis DE)	2	
	DURAS (Emmanuel Félicité, duc DE)	34	
1776	BOISGELIN DE CUCÉ (cardinal Raymond DE)	13	
	COLARDEAU (Charles Pierre)	21	
	LAHARPE (Jean François DE)	21	
1778	MILLOT (abbé Claude François Xavier)	5	1778 Mort de Voltaire.
	DUCIS (Jean François)	33	
1780	CHABANON (Michel Paul Guy DE)	14	
	TRESSAN (Louis, comte DE)	31	
	LEMIERRE (Antoine Marin)	37	
1781-1790			
1781	CHAMFORT (Sébastien ROCH, dit NICOLAS DE)	6	
1782	CONDORCET (Antoine, marquis DE)	39	
1783	BAILLY (Jean Sylvain)	31	1783 Marmontel, secrétaire perpétuel.
1784	MONTESQUIOU-FEZENSAC (Pierre, marquis DE)	16	
	CHOISEUL-GOUFFIER (Auguste)	25	
1785	MORELLET (abbé André)	5	
	MAURY (Jean SIFFREIN, abbé)	8	
	TARGET (Guy Jean-Baptiste)	15	
1786	SÉDAINE (Michel Jean)	7	1787 D'Alembert publie, en six volumes, une *Histoire des membres de l'Académie française morts depuis 1700.*
	GUIBERT (Jacques Antoine Hippolyte, comte DE)	30	
1787	RULHIÈRE (Claude Carloman DE)	40	
1788	VICQ D'AZYR (Félix)	1	1790 Pour le compte de Lebrun, Chamfort rédige (pour l'Assemblée Constituante) un rapport préconisant la suppression des Académies. Il publiera ensuite ce rapport.
	NICOLAÏ (Aimar Charles Marie DE)	2	
	BOUFFLERS (Stanislas Jean)	9	
	AGUESSEAU (Jean-Baptiste, marquis D')	II	
	FLORIAN (Jean Pierre DE)	29	1793 Le 5 août, dernière séance de l'Académie.
1789	BARTHÉLEMY (abbé Jean-Jacques)	19	Le 8 août, décret de la Convention supprimant les Académies.
	HARCOURT (François Henri, duc D')	32	

1794 Le 24 juillet, confiscation des biens de l'Académie française.
1795 Décret du 25 octobre constituant un Institut national.
La « troisième classe » de cet Institut comprend, notamment, une section de grammaire et une section de poésie.
1796 Le 4 avril, au Louvre, séance inaugurale de l'Institut.
1798 Cinquième édition du Dictionnaire, avec un « Appendice » comprenant les mots que « la Révolution et la République avaient ajoutés à la langue ».
1801 Un arrêté du 23 floréal an IX donne la composition de l'« habit vert ».

1803-1810			
1803	DOMERGUE (François Urbain)	1	1803 Un arrêté du 23 janvier (3 pluviôse an XI) forme la seconde classe de l'Institut (classe de littérature et de langue française) composée de 40 membres. L'abbé Morellet, qui avait conservé les archives de l'Académie pendant la période révolutionnaire, les remet à la disposition de la Compagnie. Dix des seize anciens académiciens survivants entrent dans cette nouvelle « Académie ». Ce sont : Morellet (5), Bouffiers (9), d'Aguesseau (11), Thiard (12), Boisgelin (13), Target (15), Delille (23), Suard (26), Ducis (33), Roquelaure (35). Mais Gaillard, Choiseul-Gouffier, Maury et Rohan ne sont pas réintégrés. Pour porter le nombre des titulaires à quarante, Napoléon établit (sur proposition d'une commission formée notamment par Laplace, Rœderer, Dacier et Vien) une liste de trente noms. Suard, secrétaire perpétuel.
	NEUFCHÂTEAU (François DE)	2	
	SICARD (abbé Ambroise)	3	
	LEGOUVÉ (Gabriel)	4	
	RŒDERER (Pierre Louis, comte)	6	
	COLLIN D'HARLEVILLE (Jean François)	7	
	REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Michel, comte DE)	8	
	MARET (Hugues Bernard), duc DE BASSANO	10	
	NAIGEON (Jacques André)	14	
	ARNAULT (Antoine)	16	
	FONTANES (Louis DE)	17	
	LACUÉE (Jean Gérard), comte DE CESSAC	18	
	CHÉNIER (Marie Joseph)	19	
	LEBRUN (Ponce Denis ECOUCHARD-)	20	
	LACRETELLE (Pierre Louis DE)	21	
	SÉGUR (Louis Philippe, comte DE)	22	
	VOLNEY (Constantin, comte DE)	24	
	PORTALIS (Jean Etienne Marie)	25	
	BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (Jacques Henri)	27	
	MERLIN DE DOUAI (Philippe Auguste)	28	
	CAILHAVA D'ESTANDOUX (Jean François)	29	
	CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques, duc DE)	30	
	SIEYÈS (Emmanuel Joseph)	31	
	BONAPARTE (Lucien)	32	
	GARAT (Joseph)	34	
	DEVAINES (Jean)	36	
	PARNY (Evariste Désiré DE)	36	
	BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix)	37	
	ANDRIEUX (François)	38	
	VILLAR (abbé Noël Gabriel)	39	
	CABANIS (Georges)	40	
1804	DUREAU DE LA MALLE (Adolphe)	13	1805 Napoléon installe l'Institut au collège des Quatre-Nations (son siège actuel).
1806	DARU (Pierre Antoine, comte)	7	
1807	PICARD (Louis Benoît)	13	1807 Maury, rentré de son exil en Italie, retrouve sa place à l'Académie, au fauteuil de Target.
	MAURY (Jean SIFFREIN, cardinal)	15	
	RAYNOUARD (François)	20	
	LAUJON (Pierre)	25	

année	académiciens élus	fauteuil	événements historiques intéressant l'Académie
1845	VITET (Louis)	27	1845 Election de Vigny.
	VIGNY (Alfred DE)	32	
1846	RÉMUSAT (Charles DE)	8	
	ÉMPIS (Adolphe SIMONIS, dit)	36	
	AMPÈRE (Jean-Jacques)	37	
1847	VATOUT (Jean)	4	
1848	NOAILLES (Paul, duc DE)	19	
1849	SAINT-PRIEST (Alexis, comte DE)	4	1850 Mort de Balzac, candidat malheureux à l'Académie.
1850	NISARD (Désiré)	39	
1851-1860			
1851	MONTALEMBERT (Charles, comte DE)	21	
1852	BERRYER (Antoine)	4	
	MUSSET (Alfred DE)	10	
1854	SACY (Samuel SILVESTRE DE)	15	
	DUPANLOUP (Mgr Félix)	16	
1855	PONSARD (François)	9	
	BROGLIE (Léon Victor, duc DE)	24	
	LEGOUVÉ (Ernest)	30	
1856	BIOT (Jean-Baptiste)	12	
	FALLOUX (Frédéric, comte DE)	34	
1857	AUGIER (Emile)	1	
1858	LAPRADE (Victor DE)	10	
1859	SANDEAU (Jules)	11	1859 Avec J. Sandeau, le premier romancier entre à l'Académie.
1860	LACORDAIRE (Henri)	18	
1861-1870			
1862	FEUILLET (Octave)	13	1862 Candidat au fauteuil de Scribe, Baudelaire se désiste le jour de l'élection (20 janvier), pour se porter candidat au fauteuil de Lacordaire, auquel il renonce quelques jours plus tard.
	BROGLIE (Albert, duc DE)	18	
1863	DUFAURE (Armand)	3	
	CARNÉ (Louis, comte DE)	12	
1865	DOUCET (Camille)	32	
	PRÉVOST-PARADOL (Lucien Anatole)	37	
1866	CUVILLIER-FLEURY (Alfred Auguste)	35	
1867	FAVRE (Jules)	5	
	GRATRY (Auguste)	33	
1868	AUTRAN (Joseph)	9	
	BERNARD (Claude)	29	
1869	CHAMPAGNY (François Joseph, comte DE)	4	1869 Legouvé fait adopter l'usage d'une discussion préliminaire des titres des candidats avant la séance d'élection.
	HAUSSONVILLE (Joseph, comte D')	22	
	BARBIER (Auguste)	36	
1870	OLLIVIER (Emile)	7	1870 La réception d'Emile Ollivier est ajournée, car son discours de réception comportait un éloge de Napoléon III.
	DUVERGIER DE HAURANNE (Prosper)	24	
	JANIN (Jules)	28	
	MARMIER (Xavier)	31	
1871-1880			
1871	LITTRÉ (Emile)	17	1871 Pour protester contre l'élection de Littré, Mgr Dupanloup refuse désormais de siéger à l'Académie
	AUMALE (Henri, duc D')	21	
	LOMÉNIE (Louis DE)	25	
	ROUSSET (Camille)	37	Patin, secrétaire perpétuel.
1872	SAINT-RENÉ TAILLANDIER.	33	
1873	VIEIL-CASTEL (Louis DE)	6	
1874	DUMAS fils (Alexandre)	2	
	MÉZIÈRES (Alfred)	23	
	CARO (Elme Marie)	27	
1875	SIMON (Jules)	8	
	LEMOINNE (John)	28	
	DUMAS (Jean-Baptiste)	40	
1876	BLANC (Charles)	12	1876 Echec de Fromentin, contre Ch. Blanc.
	BOISSIER (Gaston)	26	Doucet, secrétaire perpétuel.
1877	SARDOU (Victorien)	9	
1878	AUDIFFRET-PASQUIER (Gaston, duc D')	16	1878 Septième édition du Dictionnaire.
	TAINE (Hippolyte)	25	
	RENAN (Ernest)	29	
	MARTIN (Henri)	38	
1880	ROUSSE (Edmond)	5	1880 L'Académie renonce à la discussion préliminaire des titres.
	LABICHE (Eugène)	15	
	DU CAMP (Maxime)	33	
1881-1890			
1881	CHERBULIEZ (Victor)	3	
	PASTEUR (Louis)	17	
	SULLY PRUDHOMME (Armand)	24	
1882	MAZADE (Charles DE)	4	
	PAILLERON (Edouard)	12	
	PERRAUD (cardinal Adolphe)	36	
1884	COPPÉE (François)	10	1884 L'Académie refuse d'assister à l'inauguration d'une statue de George Sand.
	ABOUT (Edmond)	11	

1808	DESTUTT DE TRACY (Antoine Louis Claude)	40	
1810	SAINT-ANGE (Ange François FARIAU DE)	1	
	ESMENARD (Joseph Etienne)	12	
	LEMERCIER (Népomucène)	14	

1811-1820

1811	PARSEVAL-GRANDMAISON (François Auguste)	1	
	LACRETELLE (Jean Charles Dominique DE)	12	
	CHATEAUBRIAND (François René, vicomte DE)	19	
	ETIENNE (Charles Guillaume)	25	
1812	DUVAL (Alexandre)	4	1812 Chateaubriand refuse d'être reçu, pour ne pas faire l'éloge de son prédécesseur (Marie-Joseph Chénier) et pour ne pas être présenté à Napoléon.
1813	CAMPENON (François)	23	
	MICHAUD (Joseph François)	29	
1814	AIGNAN (Etienne)	27	
1815	BAOUR-LORMIAN (Pierre)	9	1815 Par ordonnance du 5 mars 1815, la seconde classe de l'Institut retrouve son nom d'« Académie française ».
	JOUY (DE)	36	
1816	LÉVIS (Gaston, duc DE)	6	1816 Par ordonnance du 20 mars, Louis XVIII, nouveau protecteur de l'Académie, exclut onze membres : Lucien Bonaparte, Maret (Bassano), Arnault, Cambacérès, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Garat, Maury, Merlin de Douai, Sieyès, Rœderer, Etienne. Parmi ces onze, seul Maury avait été académicien avant 1793. Aux onze sièges rendus ainsi vacants, Louis XVIII désigne neuf titulaires (dont Choiseul-Gouffier, que Napoléon n'avait pas réintégré). Il se contente de recommander l'élection des deux derniers membres (Laplace et Auger). Enfin, de Sèze est élu au fauteuil de Ducis, décédé.
	LAPLACE (Pierre Simon, marquis DE)	8	
	LAINÉ (Joseph Louis Joachim, vicomte)	10	
	MONTESQUIOU-FEZENSAC (M.-A., duc DE)	15	
	RICHELIEU (Armand Emmanuel, duc DE)	16	
	CHOISEUL-GOUFFIER (Auguste, comte DE)	25	
	FERRAND (Antoine François Claude, comte)	28	
	BONALD (Louis, vicomte DE)	30	
	LALLY-TOLLENDAL (Trophime, marquis DE)	31	
	AUGER (Louis)	32	
	SÈZE (Romain DE)	33	
	BAUSSET (cardinal DE)	34	
1817	LAYA (Jean-Louis)	25	1817 Raynouard, secrétaire perpétuel.
	ROGER (Jean François)	26	
1818	CUVIER (Georges, baron)	35	
1819	LEMONTEY (Pierre Edouard)	5	
1820	PASTORET (Pierre, marquis DE)	24	

1821-1830

1821	VILLEMAIN (François)	17	1822 C. Delavigne est battu aux deux élections de l'année.
1822	FRAYSSINOUS (Denis DE)	3	
	DACIER (Bon Joseph, baron)	16	1824 Delavigne est encore battu deux fois (contre Soumet et Quélen). Lamartine est également battu deux fois (par Soumet et Droz).
1824	DROZ (François Xavier)	21	
	SOUMET (Alexandre)	27	
	QUÉLEN (Louis DE)	34	1825 Concession à l'opinion publique : élection de Delavigne.
1825	DELAVIGNE (Casimir)	28	
	MONTMORENCY (Mathieu Félicité, duc DE)	37	1826 Lamartine subit encore deux échecs.
1826	FOURIER (Joseph, baron)	5	1827 L'Académie s'oppose à la loi sur la presse, que la Chambre, sur intervention de Royer-Collard, rejette de son côté. Royer-Collard y gagne son élection à l'Académie.
	BRIFAUT (Charles)	11	
	GUIRAUD (Alexandre)	37	
	FÉLETZ (Charles Marie, abbé DE)	39	
1827	ROYER-COLLARD (Pierre Paul)	8	1828 L'élection de Lebrun révèle une tendance favorable au romantisme chez les académiciens.
1828	LEBRUN (Pierre Antoine)	2	
	BARANTE (Guillaume Prosper, baron DE)	33	1829 Exclus en 1816, par Louis XVIII, Arnault et Etienne sont réintégrés à l'unanimité, façon détournée, pour les adversaires de Lamartine, de s'opposer à une élection qui semblait assurée. La même tactique s'applique en faveur de Maret, pour le remplacement de Daru. Mais Maret se récuse et Lamartine est élu, par 19 voix sur 33.
1829	LAMARTINE (Alphonse DE)	7	
	ARNAULT (Antoine)	13	
	ETIENNE (Charles Guillaume)	32	
1830	COUSIN (Victor)	5	
	SÉGUR (Philippe Paul, comte DE)	6	
	VIENNET (Jean Pons Guillaume)	22	
	PONGERVILLE (Jean Baptiste Aimé DE)	31	

1831-1840

1832	JAY (Antoine)	15	
	DUPIN *aîné* (André)	35	
1833	TISSOT (Pierre François)	16	1833 Andrieux, secrétaire perpétuel.
	NODIER (Charles)	25	
	THIERS (Adolphe)	38	
1834	SCRIBE (Eugène)	13	1834 Villemain, secrétaire perpétuel.
1835	SALVANDY (Achille DE)	1	1835 Sixième édition du Dictionnaire.
1836	DUPATY (L.-C. MERCIER)	10	1836 Echec de Hugo, contre Dupaty, puis contre Mignet.
	MIGNET (Auguste)	20	
	GUIZOT (François)	40	
1840	FLOURENS (Pierre)	29	1840 Troisième échec de Hugo, contre Flourens.
	MOLÉ (comte)	34	

1841-1850

1841	HUGO (Victor)	14	1841 Hugo élu.
	TOCQUEVILLE (Alexis DE)	18	
	SAINT-AULAIRE (Louis, comte DE)	24	
	ANCELOT (Arsène)	30	
1842	PASQUIER (Etienne Denis, duc)	3	1842 Vigny battu par Pasquier, puis par Patin.
	BALLANCHE (Pierre Simon)	4	
	PATIN (Henri)	26	
1843	SAINTE-BEUVE (Charles Auguste)	28	
1844	SAINT-MARC GIRARDIN	23	1844 Echec de Vigny contre Saint-Marc Girardin, puis contre Mérimée.
	MÉRIMÉE (Prosper)	25	
	DURUY (Victor)	20	
	HALÉVY (Ludovic)	22	
	LESSEPS (Ferdinand, vicomte DE)	38	
	BERTRAND (Joseph)	40	
1886	SAY (Léon)	11	
	LECONTE DE LISLE (Charles)	14	
	HERVÉ (Edouard)	19	
	GRÉARD (Octave)	34	
1888	JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre)	6	
	MEILHAC (Henri)	15	
	HAUSSONVILLE (Bernard, comte D')	27	
	CLARETIE (Jules)	35	
	VOGÜÉ (Eugène Melchior, vicomte DE)	39	

1891-1900

1891	FREYCINET (Charles DE)	1	1891 Première candidature de Zola au fauteuil d'Augier.
	LOTI (Pierre)	13	
1892	LAVISSE (Ernest)	6	
1893	BRUNETIÈRE (Ferdinand)	28	
	CHALLEMEL-LACOUR (Paul Armand)	29	
	BORNIER (Henri DE)	31	
	THUREAU-DANGIN (Paul)	37	
1894	HEREDIA (José Maria DE)	4	1894 Unique candidature de Verlaine, au fauteuil de Taine. Battu par Houssaye, il n'obtient pas un seul suffrage.
	HOUSSAYE (Henry)	14	
	SOREL (Albert)	25	
	BOURGET (Paul)	33	
1895	PARIS (Gaston)	17	1895 G. Boissier, secrétaire perpétuel.
	LEMAITRE (Jules)	20	Retour à l'usage de la discussion des titres.
1896	THEURIET (André)	2	1896 Réception du tsar Nicolas II.
	VANDAL (Albert)	11	
	COSTA DE BEAUREGARD (Charles DE)	32	
	FRANCE (Anatole)	38	
1897	MUN (Albert, comte DE)	8	1897 Affaire Dreyfus.
	HANOTAUX (Gabriel)	29	Zola, candidat une nouvelle fois, se voit, par suite de sa position dans l'affaire Dreyfus, fermer définitivement les portes de l'Académie.
1898	LAVEDAN (Henri)	15	
	GUILLAUME (Eugène)	21	
1899	DESCHANEL (Paul)	19	Discussion sur l'éventualité de l'élection des femmes à l'Académie.
1900	FAGUET (Emile)	3	
	HERVIEU (Paul)	12	

1901-1910

1901	VOGÜÉ (Charles Melchior, marquis DE)	18	
	ROSTAND (Edmond)	31	
	BERTHELOT (Marcelin)	40	
1903	MASSON (Frédéric)	17	
	BAZIN (René)	30	
1904	GEBHART (Emile)	34	
1905	LAMY (Etienne Marie Victor)	21	
1906	BARRÈS (Maurice)	4	1906 Publication de *l'Académie française*, par G. Boissier.
	RIBOT (Alexandre)	16	
	MATHIEU (cardinal François Désiré)	36	
1907	SÉGUR (Pierre, marquis DE)	5	
	DONNAY (Maurice)	25	
	BARBOUX (Henri)	28	
1908	RICHEPIN (Jean)	2	1908 Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel.
	POINCARÉ (Henri)	24	
	CHARMES (Francis)	40	
1909	PRÉVOST (Marcel)	9	
	AICARD (Jean)	10	
	BRIEUX (Eugène)	22	
	DOUMIC (René)	26	
	POINCARÉ (Raymond)	34	
1910	DUCHESNE (Mgr Louis)	36	

1911-1920

1911	COCHIN (Denys, baron)	11	1911 Ordre du jour académique s'opposant à l'élection des femmes.
	ROUJON (Henry)	28	
	LANGLOIS (Hippolyte)	32	
	RÉGNIER (Henri DE)	39	
1912	LYAUTEY (général Hubert)	14	
	BOUTROUX (Emile)	32	
1913	LA GORCE (Pierre DE)	37	1913 F. Masson, secrétaire perpétuel. Il publie la même année un ouvrage sur *l'Académie française, de 1629 à 1793.*
1914	BERGSON (Henri)	7	
	CAPUS (Alfred)	24	
1918	CLEMENCEAU (Georges)	3	1918 Le 14 février, Joffre est élu à l'unanimité. Le 12 novembre, Foch et Clemenceau sont élus par acclamation.
	BAUDRILLART (cardinal Alfred)	8	
	CUREL (François DE)	12	
	FOCH (maréchal Ferdinand)	18	
	BOYLESVE (René)	23	
	BARTHOU (Louis)	28	
	JOFFRE (maréchal Joseph Jacques)	35	
	CAMBON (Jules)	40	
1919	BORDEAUX (Henry)	20	
1920	FLERS (Robert, marquis DE)	5	
	CHEVRILLON (André)	21	
	BÉDIER (Joseph)	31	

ACADÉMIE FRANÇAISE

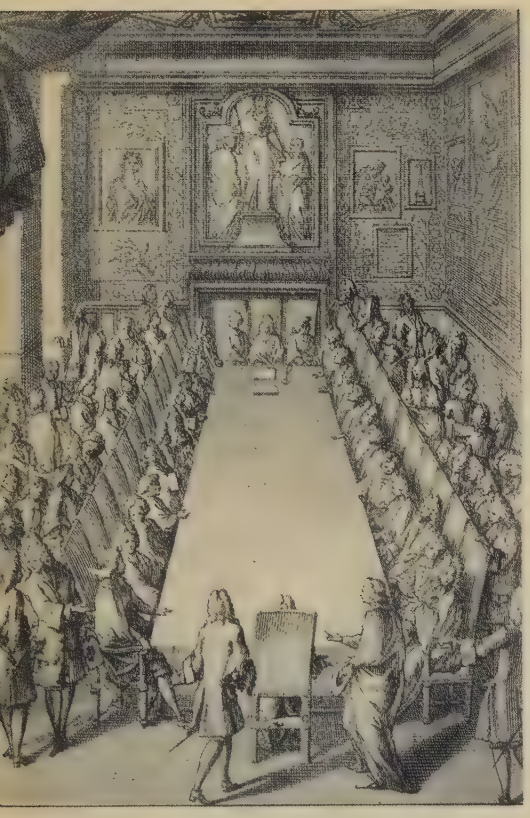

réception d'un académicien à la fin du règne de Louis XIV

séance de réception en 1947

1. Directeur de l'Académie recevant le nouvel élu; 2. Chancelier; 3. Secrétaire perpétuel; 4. Récipiendaire entre ses deux parrains; 5. Enceinte réservée aux membres de l'Académie; 6. Invités.

année	académiciens élus	fauteuil	événements historiques intéressant l'Académie
1921-1930			
1922	GOYAU (Georges)	11	
	NOLHAC (Pierre DE)	32	
1923	PORTO-RICHE (Georges DE)	6	1923 Porto-Riche est élu, vingt-quatre ans après la première d'une vingtaine de candidatures. Il ne sera d'ailleurs pas officiellement reçu, s'étant refusé à prononcer son discours de réception.
	HENRI-ROBERT	16	
	JONNART (Célestin)	19	
	ESTAUNIÉ (Edouard)	24	
	BREMOND (abbé Henri)	36	
1924	PICARD (Emile)	1	1924 C. Jullian est élu à l'unanimité au fauteuil de Jean Aicard. Cette élection, obtenue grâce au désistement final de L. Madelin et de A. Hermant, aura été la plus disputée de l'Académie : quatre séances réunissant seize tours de scrutin.
	JULLIAN (Camille)	10	
	BESNARD (Albert)	13	
	LECOMTE (Georges)	17	
1925	BERTRAND (Louis)	4	
	LA FORCE (Auguste, duc DE)	27	
	VALÉRY (Paul)	38	
1927	MÂLE (Emile)	2	
	MADELIN (Louis)	5	
	HERMANT (Abel)	23	
1928	PALÉOLOGUE (Maurice)	19	1930-1931 A. Chaumeix et P. Benoit, lors de leur réception, prononcent chacun un éloge de leurs deux prédécesseurs : Faguet et Clemenceau pour le premier, Lavisse et Porto-Riche pour le second.
1929	PÉTAIN (Philippe)	18	
1930	CHAUMEIX (André)	3	
	LE GOFFIC (Charles)	12	
1931-1940			
1931	BENOIT (Pierre)	6	1931 Début de la huitième édition du Dictionnaire.
	WEYGAND (Maxime)	35	
1932	BONNARD (Abel)	12	1932 L'Académie publie sa *Grammaire*, dont le projet, formé depuis 1636, n'avait jusque-là jamais abouti.
	LENOTRE (G.)	30	
1933	MAURIAC (François)	22	
1934	BÉRARD (Léon)	10	
	FRANCHET D'ESPEREY (maréchal Louis)	14	
	BROGLIE (Maurice, duc DE)	37	
1935	GILLET (Louis)	13	1935 Fin de la huitième édition du Dictionnaire.
	FARRÈRE (Claude)	28	
	DUHAMEL (Georges)	30	
	BAINVILLE (Jacques)	34	
	BELLESSORT (André)	36	
1936	GRENTE (cardinal Georges)	32	1937 G. Goyau, secrétaire perpétuel.
	JALOUX (Edmond)	33	1939 A. Bellessort, secrétaire perpétuel.
	PESQUIDOUX (Joseph DE)	34	1940-1944 L'Académie adopte, en majorité, une attitude résistante. Pour éviter toute pression, elle se refuse notamment à élire de nouveaux membres. En 1942, G. Duhamel devient secrétaire perpétuel. A la fin de 1944, seize sièges sont vacants, douze par décès, quatre (ceux de Pétain, Maurras, A. Bonnard et A. Hermant) en application de l'ordonnance du 26 décembre 1944.
	LACRETELLE (Jacques DE)	39	
	LACAZE (amiral Jean Julien)	40	
1938	MAURRAS (Charles)	16	
	MAUROIS (André)	26	
	THARAUD (Jérôme)	31	
1940	HAZARD (Paul)	11	
1941-1950			
1944	BROGLIE (prince Louis DE)	1	
	PASTEUR VALLERY-RADOT (Louis)	24	
	SIEGFRIED (André)	29	
1945	LE ROY (Edouard)	7	
	HENRIOT (Emile)	9	
1946	THARAUD (Jean)	4	1946 G. Duhamel abandonne ses fonctions de secrétaire perpétuel, en désaccord avec certains autres académiciens sur les choix qu'il jugeait propres à rehausser le prestige de l'Académie. G. Lecomte le remplace au secrétariat perpétuel. Jules Romains est élu au fauteuil d'A. Bonnard, E. Gilson à celui d'A. Hermant. Les fauteuils de Pétain et de Maurras ne seront attribués qu'à la mort des titulaires déchus.
	AUBRY (Octave)	8	
	HERRIOT (Edouard)	8	
	GARÇON (Maurice)	11	
	ROMAINS (Jules)	12	
	CLAUDEL (Paul)	13	
	HARCOURT (Robert D')	14	
	SEILLIÈRE (baron Ernest)	15	
	CHAMBRUN (Charles DE)	19	
	GILSON (Etienne)	23	
	PAGNOL (Marcel)	25	
	GENEVOIX (Maurice)	34	
	GROUSSET (René)	36	
	MONDOR (Henri)	38	
1950	VAUDOYER (Jean-Louis)	33	
1951-1960			
1952	FRANÇOIS-PONCET (André)	18	1952 A. François-Poncet remplace Pétain.
	JUIN (maréchal Alphonse)	4	
1953	LÉVIS-MIREPOIX (Antoine, duc DE)	16	1953 Le duc de Lévis-Mirepoix remplace Ch. Maurras. Election de F. Gregh, trente-cinq ans après sa première candidature.
	GREGH (Fernand)	19	
	GAXOTTE (Pierre)	36	
1955	ALBERT-BUISSON (François)	2	1958 La candidature de P. Morand au fauteuil de Cl. Farrère suscite une controverse passionnée entre la « droite » et la « gauche » de l'Académie. L'affaire se termine par un double vote sans résultat, le biologiste Jean Rostand (considéré comme le candidat de la « gauche ») ayant, pour le même jour, posé sa candidature au fauteuil du président E. Herriot. M. Genevoix, secrétaire perpétuel.
	CARCOPINO (Jérôme)	3	
	COCTEAU (Jean)	31	
	DANIEL-ROPS	7	
1956	KEMP (Robert)	5	
	ORMESSON (Wladimir D')	13	
	CHAMSON (André)	15	
	CHASTENET (Jacques)	40	
1959	ROSTAND (Jean)	8	1959 P. Morand retire sa candidature, après une intervention du général de Gaulle agissant comme protecteur de la Compagnie. P. Benoit offre sa démission.
	TROYAT (Henri)	28	
	ACHARD (Marcel)	21	
	DELAY (Jean)	17	

Phot. Larousse, Keystone.

suite de la page 35

sciences chimiques et naturelles (chimie, géologie, botanique, zoologie, économie rurale, médecine et chirurgie). Elle comprend également dix membres libres, douze membres non résidants, six membres de la division des applications de la science à l'industrie (créée en 1918), vingt associés étrangers, et cent vingt correspondants français ou étrangers. En 1955, l'Académie a institué le *Comité consultatif du langage scientifique*, dont elle a pris la direction. (→ Biblio.)

Académie des sciences morales et politiques. Elle fut fondée par la Convention nationale en 1795, lors de la création de l'Institut, dont elle formait la deuxième classe. Supprimée par Napoléon en 1803, elle fut rétablie par le gouvernement de Louis-Philippe en 1832. Elle fut alors composée de trente membres et divisée en cinq sections. On adjoignit aux membres titulaires cinq académiciens libres, cinq associés étrangers et trente correspondants au moins, quarante au plus, français ou étrangers. Depuis, les cadres ont été légèrement modifiés : le nombre des titulaires a été fixé à quarante (dont un secrétaire perpétuel), répartis en cinq sections (philosophie ; morale ; législation, droit public et jurisprudence ; économie politique, statistique et finances ; histoire et géographie) ; dix membres libres ; douze associés étrangers et soixante correspondants. Parmi les nombreuses publications de l'Académie des sciences morales, citons le *Catalogue des actes de François Ier*, et les *Ordonnances des rois de France* (règne de François Ier). [→ Biblio.]

Académie des beaux-arts. Lors de la fondation de l'Institut (1795), les écrivains et les artistes furent réunis dans la classe de la Littérature et des Beaux-Arts. En 1816, les classes reprirent le nom d'académies, et les artistes furent séparés des écrivains. L'Académie des beaux-arts contrôle l'Académie de France à Rome, organise les concours des grands prix, examine les travaux des élèves et formule ses avis. Chaque année, en séance publique, elle proclame les lauréats, et un concert est donné par l'orchestre de l'Opéra. L'Académie remplit une mission analogue à l'égard de la Casa Velasquez à Madrid. L'Académie des beaux-arts est composée de cinquante membres répartis en six sections : quatorze pour la peinture, huit pour la sculpture, huit pour l'architecture, quatre pour la gravure, six pour la musique, dix pour la section des membres libres (écrivains d'art, critiques, amis des arts), dont fait partie le secrétaire perpétuel ; dix associés étrangers, cinquante correspondants français et étrangers complètent la Compagnie. Ses membres libres avaient acquis, par le décret du 28 novembre 1956, le droit de participer aux élections, quelle que soit la section que ces élections concernaient. Ce décret a été annulé par arrêt du Conseil d'Etat.

Académies (PRIX DÉCERNÉS PAR LES). V. INSTITUT.

III. Autres sociétés actuelles.

Académie d'agriculture. Fondée en 1761 sous le nom de *Société royale d'agriculture*, réorganisée par des décrets de 1878, 1879 et 1880 sous le nom de *Société nationale d'agriculture*, puis transformée (décr. du 23 févr. 1915) en Académie d'agriculture, cette institution est composée du ministre de l'Agriculture (président), de soixante-douze membres titulaires, quinze membres étrangers, vingt membres non résidants, cent cinquante correspondants nationaux et cinquante correspondants étrangers. Divisée en neuf sections réparties entre les sciences agricoles (grande culture, cultures spéciales, sylviculture, économie des animaux, économie statistique et législation agricole) et les sciences appliquées à l'agriculture (sciences physico-chimiques, histoire naturelle, génie rural, hors cadre), elle a pour mission d'étudier les questions se rattachant à la production agricole ainsi qu'à l'économie rurale, et d'éclairer le Gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès et le développement de l'agriculture.

Académie d'architecture. Fondée en 1840 sous le nom de *Société centrale des architectes*, reconnue d'utilité publique en 1865, elle est devenue Académie d'architecture en 1952. Elle assure une assistance artistique et technique aux architectes, ainsi qu'aux techniciens de la construction.

Académie d'armes, association de professeurs d'escrime, fondée à Paris en 1886, en souvenir de l'ancienne communauté des *Maistres en fait d'armes de la Ville et des Fauxbourgs de Paris*, créée en 1567. L'Académie d'armes se compose de vingt-cinq membres titulaires et décerne, après examen, des brevets de maître adjoint.

Académie de chirurgie. L'*Académie royale de chirurgie* avait été fondée en 1731, sous le règne de Louis XV ; elle fut supprimée par la Convention en 1793. En 1843 se créa la *Société nationale de chirurgie* de Paris, qui devait prendre le nom d'Académie de chirurgie par un décret datant de nov. 1935. Elle se compose de quatre-vingts membres titulaires, de membres honoraires (anciens titulaires), de dix membres libres, de quinze membres non résidants et d'associés français ou étrangers.

Académie des Goncourt. V. GONCOURT.

Académie Mallarmé. V. MALLARMÉ.

Académie de marine. D'abord institution privée, qui réunissait chez l'officier de marine Bigot de Morogues, à Brest, des savants marins, navigateurs, géographes, astronomes, etc., préoccupés du développement de notre marine, cette académie fut reconnue officiellement en 1752 et élevée au rang d'académie royale en 1769, puis affiliée à l'Académie royale des sciences en 1771. L'Académie de marine ne devait être rétablie qu'en 1921. Elle compte soixante-cinq membres titulaires, vingt-quatre correspondants et vingt associés étrangers. Au XVIIIe s., les deux tiers des membres étaient des officiers de marine et l'Académie constituait en quelque sorte l'Ecole de guerre de la marine royale. L'Académie de marine possède toujours une section militaire.

Académie nationale de médecine. Fondée en 1820, elle a pour mission d'éclairer le Gouvernement sur toutes les questions d'hygiène publique. Elle compte cent trente membres titulaires, répartis en huit sections (médecine et spécialités médicales ; chirurgie, accouchements et spécialités chirurgicales ; hygiène et épidémiologie ; sciences biologiques, physiques et naturelles ; médecine vétérinaire ; pharmacie ; médecine et sciences sociales ; section des membres libres et non résidants), ainsi que des correspondants nationaux et étrangers. Elle publie des *Mémoires* et un *Bulletin*.

Académie de pharmacie. Fondée en 1803 sous le nom de *Société de pharmacie* de Paris, elle prit, en 1946, le titre d'Académie de pharmacie. Elle compte soixante membres résidants, des membres résidants honoraires, dix membres associés et des membres correspondants nationaux et étrangers.

Académie des sciences coloniales. Elle a été fondée en 1922 pour susciter, encourager, développer et coordonner les études intéressant les territoires d'outre-mer, et servir de centre de travail à la vie intellectuelle des colonies et des pays de protectorat ou d'influence. Elle compte des membres titulaires (au nombre de 100), associés et correspondants.

Académie des sports. Fondée à Paris en 1910, elle a pour but d'encourager et de développer le sport sous toutes ses formes, de distribuer des récompenses (diplômes, médailles, prix en espèces), d'organiser des conférences et des expositions artistiques se rapportant aux sports, etc. Elle est divisée en trois sections : sports athlétiques, sports mécaniques, sports hippiques et cynégétiques.

ALLEMAGNE.

Académie des curieux de la nature. Fondée à Schweinfurth en 1651 par le médecin Bausch, elle reçut depuis le nom de *Léopoldine*. Elle s'intéressait à des questions diverses et, en particulier, sollicitait des médecins communication de tous les cas extraordinaires qu'ils peuvent rencontrer dans la pratique.

Académie des sciences de Berlin. La *Société des sciences* de Berlin, fondée en 1700 par Frédéric Ier, à l'instigation de Leibniz, prit sous Frédéric II (1743) le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres de Prusse*. Elle avait pour président le Français Maupertuis. Ses mémoires furent rédigés en français de 1746 à 1804. L'Académie de Berlin prit une part importante au développement de la science allemande ; elle se chargea de travaux immenses, comme le *Corpus* des inscriptions grecques et latines, dirigea la publication des *Monumenta Germaniae*, commencée par Pertz. En 1946, elle a été réorganisée, par le gouvernement de la République démocratique allemande, sur le modèle de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S. Devenue *Académie allemande de Berlin*, elle a étendu ses travaux à tous les domaines de la recherche scientifique et joue un rôle déterminant dans l'organisation de l'enseignement.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique. Fondée en 1772 par l'impératrice Marie-Thérèse, souveraine des Pays-Bas, et réorganisée en 1845, elle comprend trois classes : lettres, beaux-arts, sciences. Chaque classe se recrute elle-même. Dans cette académie ont figuré surtout des philosophes, des historiens, des linguistes et des juristes, mais peu de littérateurs, de romanciers ou de poètes ; d'où la création de l'académie suivante.

Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Fondée en 1920 par le roi Albert Ier sur la proposition de l'écrivain Jules Destrée, alors ministre des Sciences et des Arts, cette compagnie groupe quarante membres : vingt membres belges élus au titre littéraire, dix membres belges élus au titre philologique, et dix membres étrangers élus à l'un ou à l'autre de ces titres. Dans cette dernière classe, les Français ont été et sont encore les plus nombreux : parmi eux, la comtesse Anna de Noailles, Ferdinand Brunot, Colette, Mario Roques, Julien Green, Jean Cocteau.

ESPAGNE.

Académie royale espagnole. Fondée à Madrid en 1713, sous les auspices de Philippe V, qui en approuva les statuts officiellement en 1714, elle avait pour but de « cultiver et de fixer les mots de la langue espagnole dans toute leur pureté ». Elle comprenait à son origine vingt-quatre membres. Depuis, ce nombre a été porté à trente-six, auxquels s'ajoutent trente correspondants étrangers. Parmi les travaux littéraires publiés par l'Académie espagnole, il faut citer le fameux *Dictionnaire d'autorités* (6 vol., 1726-1739), la belle édition des œuvres de Lope de Vega (15 vol., 1890 et suiv.), une publication en fac-similé des éditions princeps des œuvres de Cervantes et, surtout, les éditions successives de son *Dictionnaire abrégé*.

GRANDE-BRETAGNE.

Académie britannique « pour l'encouragement des études historiques, philosophiques et philologiques ». Corps savant, siégeant à Londres, qui tint sa première séance le 17 nov. 1901 et fut officiellement reconnu par une charte du roi Edouard VII en date du 8 août 1902. Cette Académie correspond à notre Académie des sciences morales et politiques ou à celle des Inscriptions et belles-lettres, beaucoup plus qu'à l'Académie française. Elle se compose d'un maximum de cent membres (*fellows*), qui élisent annuellement leur président, lequel est indéfiniment rééligible. L'Académie peut élire des membres honoraires et des correspondants étrangers.

Académie de Londres. V. SOCIÉTÉ ROYALE.

Académie royale de Londres. Société anglaise, à la fois Académie et Ecole des beaux-arts, fondée en 1766 sur l'initiative du peintre Reynolds. Elle comprend trente peintres, six sculpteurs, quatre architectes, six graveurs à titre d'associés, et le corps des professeurs. Elle est depuis 1869 installée à Burlington House.

ITALIE.

Académie des Arcades ou **des Arcadiens.** Société littéraire fondée à Rome, en 1690, par des écrivains qui faisaient partie du cercle de Christine de Suède. Leur but était de remettre en honneur l'étude de la poésie : au nom d'un idéal de classicisme et de raison,

l'Académie des Arcades mit en honneur au cours du XVIIIe s. une poésie élégante et facile, où se reflète l'optimisme du monde intellectuel de cette époque. Malgré le romantisme, l'Académie des Arcades survécut pendant tout le XIXe s.; elle fut transformée, en 1925, en un *Institut d'études littéraires et historiques*.

Académie de Bologne (*Accademia delle scienze dell' Istituto*), institut scientifique, fondé en 1690 par l'astronome Eustachio Manfredi, l'un des seize associés primitifs qui appelaient leur collège *Accademia degli Inquieti*, et qui avaient pris pour devise l'antique aphorisme *Mens agitat molem*. En 1711, cette académie fut incorporée par L. F. Marsili à l'Université ou Institut de Bologne. En 1802, Napoléon la transforma en Institut national et elle ne reprit sa forme primitive qu'en 1829. A l'Institut fut également rattachée l'*Académie de peinture, sculpture et architecture*, appelée par la suite *Académie Clémentine* en raison de l'appui que lui donna Clément XI.

Académie del Cimento. Fondée à Florence en 1657, elle cessa ses travaux en 1667 pour des raisons politiques et religieuses. Composée de neuf membres, elle se livra à d'intéressantes expériences de physique (par exemple sur la chaleur rayonnante et le thermomètre), dont elle publia les résultats en 1667 dans ses *Saggi*.

Académie della Crusca, société fondée à Florence dans la seconde moitié du XVIe s., et qui prit surtout de l'influence à partir de 1582, quand y entra Leonardo Salviati. Son nom, que ses premiers membres avaient peut-être adopté par plaisanterie (*crusca* signifie le « son », dont il faut séparer la farine), s'illustra d'un blason qui représentait un blutoir avec cette légende : *Il più bel fior ne coglie* (« Elle en recueille la plus fine fleur »). Son but était, en effet, d'épurer la langue italienne, et en 1591 naquit le projet d'éditer un dictionnaire. Ce *Vocabulario* parut en 1612, et comporta plusieurs autres éditions (1623, 1691, 1729-1738). Après avoir fusionné de 1783 à 1808 avec l'Académie florentine, l'Académie della Crusca reprit son autonomie et continua à donner de nouvelles éditions de son dictionnaire (1843, 1863, 1923); sous le régime fasciste, elle reçut l'ordre de s'orienter vers les publication philologiques. En 1955, elle a commencé la publication d'un grand dictionnaire historique de la langue italienne.

Académie nationale dei Lincei (*des Lynx*). Fondée en 1603 à Rome sur l'initiative du comte Federico Cesi, elle groupa des savants éminents, parmi lesquels Galilée, et disparut, à la mort de Cesi, en 1630. Elle réapparut une première fois de 1745 à 1755, mais sa véritable renaissance date de 1801; devenue Académie pontificale en 1847, elle se dédoubla en 1870 en une *Académie pontificale des sciences* (*Nuovi Lincei*) [v. ci-après Vatican] et une *Académie nationale royale dei Lincei*, qui s'adjoignit, à partir de 1875, une seconde classe de sciences morales, historiques et philologiques, la première restant consacrée aux sciences mathématiques, physiques et naturelles. Sous le régime fasciste, elle fut absorbée par l'Académie d'Italie fondée par le nouveau régime, mais retrouva son autonomie en 1944. L'Académie nationale dei Lincei reçut alors les fonctions de l'Académie d'Italie, désormais supprimée.

Académie romaine de Saint-Luc. La corporation des peintres italiens, qui portait au Moyen Age le titre de Confrérie de Saint-Luc, s'érigea au XVe s. en *Université des arts* et compta comme membres plusieurs centaines d'artistes de tous les pays. En 1577, le pape Grégoire XIII créa à Rome, sous le patronage de saint Luc, une Académie des beaux-arts, qui fut en même temps un centre d'études artistiques. Son opposition aux réformes voulues par le gouvernement provoqua en 1874 la création d'un Institut royal des beaux-arts, qui reçut ses attributions.

POLOGNE.

Académie des sciences de Cracovie. Fondée en 1872, cette académie s'est illustrée par les travaux de Wroblewski et Olszewski sur la liquéfaction des gaz. Elle a été dissoute en 1951.

Académie polonaise des sciences. Elle a été fondée par la loi du 30 octobre 1951, et ses premiers membres furent désignés en 1952. Elle se divise en quatre sections : sciences sociales (philosophie, histoire, philologie, droit et économie), sciences biologiques (médecine et agronomie), sciences mathématiques et physiques (mathématiques, physique, chimie, géographie, géologie), sciences techniques. Cette institution, en collaboration avec le gouvernement, planifie les recherches scientifiques dans le pays.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm. Fondée en 1739 par six savants, parmi lesquels se trouvait Charles Linné, elle compte au plus cent quarante membres suédois, répartis en douze classes, et cent huit associés étrangers. Parmi ses membres les plus éminents, on peut citer Svedberg, Siegbahn, Tiselius et Theorell. Elle décerne les prix Nobel de physique et de chimie.

Académie suédoise, institution fondée en 1786 par Gustave III, sur le modèle de l'Académie française, pour « développer et régulariser la langue suédoise ». Le nombre des membres est fixé à dix-huit. L'Académie suédoise décerne, depuis 1901, le prix Nobel de littérature. La même année, le même souverain fonda l'*Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie*.

Académie (ou **Société**) **royale des sciences d'Uppsala.** Fondée en 1710, sur l'initiative du savant Erik Benzelius, elle a été officiellement reconnue en 1728, avec mission de s'occuper de littérature, de linguistique, d'archéologie, des diverses sciences, etc. Elle compte cent vingt membres suédois et cent étrangers.

U. R. S. S.

Académie des sciences de l'U. R. S. S. L'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, fondée par Pierre le Grand (1725), fut divisée en sections qui correspondaient à peu près aux quatre grandes académies de la France d'alors, et compta d'abord quinze membres. On y trouva successivement Lomonosov, Ostrogradski, Tchebychev, Boutlerov, etc., mais Lobatchevski et Mendeleïev en furent exclus. Après 1917, elle devint l'Académie des sciences de l'U. R. S. S. et comprit quarante-huit membres. Elle en compte aujourd'hui cent quarante-deux, et a deux cent huit correspondants.

VATICAN.

Académie pontificale des sciences. Créée, dans ses statuts actuels, en 1936, par le pape Pie XI, dont l'intention était de donner un nouvel essor à l'Académie des Nuovi Lincei, elle comprend soixante-dix membres de toutes nationalités, dont certains même ne sont pas catholiques. (V. ci-dessus [Italie] ACADEMIE NATIONALE DEI LINCEI.)

Académie romaine pontificale d'histoire et d'archéologie. Elle doit son origine à l'Académie fondée à Rome par Pomponius Laetus, au XVe s., et fut restaurée en 1754 par Benoît XIV.

Académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin et de religion catholique. Créée en 1934 par la fusion de l'Académie de religion catholique (fondée en 1801) et de l'Académie pontificale de Saint-Thomas d'Aquin (1879), elle comprend trois sections: théologique, philosophique, juridico-économique.

Académie théologique. Fondée en 1695, elle a été unie en 1707 à l'Académie ecclésiastique et a son siège à Rome.

Académie de Sainte-Cécile, conservatoire national de musique issu de la Congrégation des musiciens de Rome, groupés sous l'invocation de sainte Cécile par Pie V, en 1566.

DIVERS.

Académie (MUSÉE DE L'), à Venise. Installé, avec l'Académie des beaux-arts, dans les bâtiments de l'ancienne église de la Charité, le musée de l'Académie fut fondé en 1767 pour recevoir en dépôt les œuvres rendues disponibles par la fermeture de nombreux monuments publics et établissements religieux. Les tableaux restitués par la France après 1815 y trouvèrent également asile; de même encore, ceux qui, entre 1816 et 1838, avaient été confisqués par l'Autriche rentrèrent en Italie après la Première Guerre mondiale et vinrent enrichir les collections de l'Académie. Parmi les plus célèbres tableaux qui y sont conservés, citons ceux de Gentile Bellini (*la Procession du Corpus Christi sur la place Saint-Marc*), Giovanni Bellini (*la Vierge et l'Enfant entre sainte Catherine et sainte Madeleine*), Vittore Carpaccio (*le Songe de sainte Ursule*), Giorgione (*l'Orage*), Jacobello del Fiore (*le Paradis*), Titien (*la Présentation de Marie au Temple*), Crivelli, Vivarini, etc. — Un musée du même nom se trouve à Florence; il est précieux pour l'histoire de la peinture florentine des XIVe et XVe s.

Académie de droit international. Inaugurée le 14 juillet 1923, l'Académie de droit international de La Haye se place au premier rang des institutions de haut enseignement international. Dirigée par un curatorium de douze membres, elle fait bénéficier chaque année d'un enseignement professé par des juristes éminents des auditeurs appartenant à toutes les nations, dans le dessein d'aboutir à la formation d'une véritable mentalité internationale.

Académie de France à Rome. Fondée en 1666, sur le modèle de l'Académie romaine de Saint-Luc, afin que les artistes français y viennent étudier et copier les chefs-d'œuvre de l'Antiquité et de la Renaissance et se préparer ainsi à l'exécution d'ouvrages capables de contribuer à la gloire du royaume, l'Académie de France à Rome fut installée d'abord dans la maison du chanoine Saraca, sur le Janicule. Elle occupa ensuite le palais Caffarelli (1673), le palais Capranica (1685), le palais Mancini (1725). Supprimée en 1793, rétablie en 1802, elle a pour siège, depuis cette date, la Villa Médicis*.

Académies protestantes, centres d'enseignement supérieur (théologie, lettres, droit). La première, instituée à Genève en 1559 avec Théodore de Bèze pour recteur, forma surtout des pasteurs missionnaires qui prêchèrent la réforme dans toute l'Europe. D'autres fonctionnèrent, entre 1598 et la révocation de l'édit de Nantes, à Saumur, Montauban (puis Puylaurens), Montpellier, Nîmes, Die, Sedan, Orange et Orthez.

ACADÉMIE DES SCIENCES (CHAÎNE DE L'). V. AKADEMII (*chaîne des*).

ACADÉMIQUE adj. Qui appartient à la doctrine de Platon : *La philosophie académique*. || Relatif à une des circonscriptions de l'Université. || Qui appartient à une académie, à des académiciens : *Séances académiques*. || *Particul.* Qui se rapporte à l'Académie française : *Discours académique. Fauteuil académique*. || *Style académique*, style apprêté, trop étudié. || Composé dans le style ou suivant les traditions d'une académie : *Les Etats-Majors vont se lancer dans un travail de préparation académique, sans regarder au temps* (J. Romains). || Conforme à certains usages reçus; qui manque d'originalité, de force : *Le bonheur académique ressemble donc à un feu invisible que trahit seul son reflet sur des figures bien aimées* (F. Mauriac).

— BX-ARTS. Relatif au dessin, aux académies ou études d'après les modèles classiques. || Qui est esclave de l'académisme. || *Figure académique*, figure d'étude, nue, traitée sans égard à l'ensemble d'un tableau.

— CHORÉGR. *Ecole de danse académique* (appelée aussi *classique*), école dont les origines remontent à l'Ecole royale de danse fondée sous Louis XIV.

— ENSEIGN. PUBL. *Conseil académique*, organisme placé auprès du recteur comme conseil et tribunal, et composé de membres de droit, ou choisis par le ministre, ou élus. (Il tient deux sessions ordinaires annuelles. Ses attributions s'étendent aux établissements d'enseignement secondaire.)

— ENCYCL. *Philosophie académique*. Ce nom vient du lieu où Platon s'entretenait avec ses disciples : les jardins d'Académos. Il est donné à une école qui dura environ trois siècles, du IVe au Ier s. av. J.-C. Des doctrines très différentes y furent enseignées. Les successeurs immédiats de Platon demeurent à peu près fidèles à sa doctrine.

Pourtant, Speusippe et Xénocrate confondent l'Idée de Platon avec le nombre de Pythagore, et rendent ainsi encore plus abstraits les principes du platonisme. Polémon, Cratès, Crantor s'attachent particulièrement à la morale, dont ils tendent à exagérer l'idéalisme. Tous ces philosophes constituent l'*ancienne Académie*.

Arcésilas* ouvre une deuxième période de l'Ecole (*Nouvelle Académie*). Socrate disait : « Ce que je sais, c'est que je ne sais rien. » Arcésilas soutient qu'il ignore s'il sait ou ne sait pas. Il est impossible de rien savoir : la vérité ne peut être trouvée. L'*agnosticisme** a succédé au dogmatisme platonicien.

Philon et Antiochus d'Ascalon reviennent au dogmatisme et professent plutôt les principes stoïciens. La morale est la grande préoccupation d'Antiochus ; il s'efforce de montrer que les principes fondamentaux de la morale sont les mêmes dans toutes les écoles et, par là, crée l'*éclectisme* ou *syncrétisme*.

ACADÉMIQUEMENT adv. De façon académique : *Il ne s'agissait plus de discuter poliment, délicatement, académiquement des questions de morale, de politique, de sentiment ou d'étiquette...* (Claudel).

Académiques, dialogues philosophiques de Cicéron (45 av. J.-C.), dont il subsiste deux importants fragments. Cicéron y expose la théorie de la connaissance chez les philosophes de l'Académie, et chez les stoïciens ; il prend parti pour le probabilisme* de la Nouvelle Académie. Sans contenir aucun point de vue original, cet ouvrage mettait à la portée du public latin certains aspects de la pensée grecque.

ACADÉMISABLE adj. Se dit d'une personne susceptible de se voir élue à l'Académie.

ACADÉMISER v. tr. Bx-arts. Donner aux figures la pose académique.

ACADÉMISME n. m. Attachement aux traditions, à une vérité esthétique officiellement considérée comme absolue. ‖ Manque d'originalité. ‖ *Par extens.* Attachement stérile à des formalités : *La Société des Nations ?* [...] *une Confédération de La Haye, vouée à l'académisme diplomatique, c'est-à-dire à l'impuissance et aux faux-semblants* (J. Romains).

— ENCYCL. Bx-arts. Dès les temps les plus reculés, il a été naturel aux gens de métier de former des apprentis et des disciples, afin de leur transmettre leurs connaissances techniques ainsi que leur conception de la beauté. L'enseignement des beaux-arts n'a pas d'autre origine. Plusieurs ateliers monastiques, au Moyen Age, tentent de codifier ces connaissances et cette conception. Le *Traité des divers arts*, du moine Théophile, en est un exemple. Les peintres, les sculpteurs et même les architectes ne tardent pas à désavouer le dogmatisme des moines et à soutenir la Communauté des arts et métiers, dont ils font partie, dans sa lutte pour la liberté d'éduquer elle-même ses membres. Au XIVe s., les corporations acquièrent ce droit. Leur tutelle, à son tour, sera mal supportée.

Au XVIe s., à Florence et à Bologne, les Carrache et Léonard de Vinci fondent des académies destinées non plus seulement à la formation professionnelle de leurs élèves, mais aussi à l'étude et à la définition du beau en soi. Les artistes italiens que le roi invite à venir décorer le palais de Fontainebleau propagent en France ce nouvel état d'esprit ; leurs divers ateliers forment ensemble une véritable académie, dont les constructeurs des châteaux de la Loire imitent bientôt le modèle. On y professe que le plus haut degré de la beauté réside dans le corps humain interprété par les Antiques. On copie le *Torse du Belvédère*, le *Laocoon*, les fresques de la maison de Néron ; le voyage à Rome s'impose de plus en plus ; le *Traité des cinq ordres d'architecture*, de Vignole, inspiré par Vitruve, devient la bible des bâtisseurs. Le pouvoir royal se contente de favoriser ce mouvement et s'abstient de prendre parti dans les querelles qu'il suscite, les corporations ne se résignant pas à admettre qu'une discipline spirituelle puisse mieux valoir, quand il s'agit de produire de la beauté, qu'une solide préparation manuelle.

C'est au XVIIe s. qu'apparaît en France le véritable académisme, devenu doctrine d'Etat, et qu'il se répand à travers l'Europe. D'abord Académie libre de peinture et de sculpture, l'Académie royale, fondée en 1648, obtient tout de suite le droit d'enseigner ; ce droit, en 1655, est converti en monopole ; l'autorisation d'ouvrir des ateliers libres est subordonnée à l'assentiment de l'Académie (1663). Le dessin d'après l'antique constitue la base de sa pédagogie. Tout est mis en théorie, de l'usage du trait au clair-obscur, l'ordonnance, la couleur, etc. La fondation du Grand Prix de Rome, en 1664, est la conséquence de l'opinion, désormais officielle, qu'un artiste n'est digne de ce nom qu'après avoir passé plusieurs années d'études dans la Ville éternelle.

Au XIXe s., les académiciens partagent avec des jurés adjoints le privilège d'attribuer les grands prix de Rome ; le pouvoir absolu de régenter directement l'Ecole supérieure des beaux-arts leur échappe peu à peu. Les romantiques, les réalistes puis les impressionnistes, combattus par l'Académie, nient l'utilité d'un enseignement officiel des beaux-arts. Celui-ci, au XXe s., évolue de plus en plus rapidement vers le libéralisme et l'éclectisme. L'*académisme* à l'état pur, tel que le connut le XVIIe s., n'est plus qu'un souvenir que l'on évoque chaque fois que les pouvoirs publics semblent favoriser une tendance d'art au détriment des autres.

ACADÉMISTE n. m. LANGUE CLASS. Membre ou élève d'une académie.

ACADÉMOS ou **AKADÊMOS,** héros mythique, qui aurait possédé le terrain appelé, de son nom, Akadêmia (*Académie**).

ACADIE, région orientale du Canada français, objet des premières tentatives de colonisation dès 1604. Le voisinage des colonies anglaises lui valut de fréquentes agressions. Tour à tour perdue et récupérée, l'Acadie fut cédée à l'Angleterre au traité d'Utrecht (1713). L'attitude des Acadiens, qui se refusaient à prêter serment sous une forme pouvant les obliger à combattre contre la France, leur attira de cruelles représailles : ils furent déportés en masse et dispersés en septembre 1755 dans les treize colonies anglaises d'Amérique du Nord. L'opération est restée célèbre sous le nom de « Grand Dérangement ». Le territoire de l'Acadie comprend aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. (→ Biblio.)

ACADIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Acadie ou à ses habitants ; habitant ou originaire de l'Acadie.

◆ N. m. Géol. Etage moyen du système cambrien, caractérisé par le trilobite *Paradoxides*.

ACÆNA [se] n. m. Plante à fleurs, de l'hémisphère Sud. (Citons *Acaena adscendens* des Kerguelen. Famille des rosacées.)

ACAGNARDER (S') v. pr. (de *cagnard*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Se confiner dans un coin ; s'habituer à une vie oisive : *Il s'acagnardait des après-midi dans un fauteuil* (Huysmans).

ACAIRE ou **ACHAIRE** (saint), évêque de Noyon, mort en 639. On attribua à ses reliques la vertu de guérir les fous. (V. ACARIÂTRE.) — Fête le 28 novembre.

ACAJOU n. m. (portug. *acaju*, fruit du *cajueiro*, arbre du Brésil ; emprunté au tupi). Bot. Nom donné à plusieurs arbres des régions tropicales, appartenant à des genres différents de la famille des méliacées et dont le plus connu est *Swietenia mahogany*, qui fournit l'*acajou* d'Amérique, bois dur et rougeâtre très employé dans le placage et l'ébénisterie de luxe.

◆ N. m. et adj. Couleur de l'acajou, rouge-brun entremêlé de veines claires et foncées. ‖ *Noix, pomme, gomme d'acajou* ou *de cajou*, v. ANACARDIER.

— ENCYCL. L'*acajou* (*Swietenia mahogany*) est un bois fin, à faible retrait, à cœur jaune à l'état frais, mais devenant rouge-brun ; il prend un beau poli. La prospection progressive de l'Afrique noire a permis de découvrir et de commercialiser des espèces de la même famille, mais d'un genre différent, le genre *khaya*, dont le bois est très voisin, quoique plus clair. Le premier connu, longtemps appelé *grand-bassam* (du port de la Côte-d'Ivoire du même nom), doit être appelé maintenant *acajou d'Afrique*. Plus à l'intérieur, et plus tardivement, on découvrit l'*acajou blanc*. Plus récemment encore, on a commercialisé des bois appartenant à un autre genre, dit *Entandrophragma*, dont dépendent les bois fins appelés *sipo**, *sapelli**, *tiama**. Toutes ces espèces ont une importance industrielle considérable dans le placage, le contre-plaqué, l'ébénisterie, voire la menuiserie. (V. pl. BOIS.)

Selon la disposition des veines, l'acajou est dit : uni, veiné, flambé, moiré, moucheté, chenillé, tigré ou ronceux. Les meubles d'acajou furent fréquents en Angleterre dès la seconde moitié du XVIIIe s. (Chippendale, Sheraton, Adams). Ils apparurent en France à la même époque, lorsque le style Louis XVI remplaça le style Louis XV (Jacob), et persistèrent pendant tout le XIXe s. Abandonné en 1900, l'acajou a été de nouveau utilisé à partir de 1925. Des bois indigènes teintés en ont souvent tenu lieu.

ACALCAIRES n. m. pl. Zool. Eponges dont les spicules ne contiennent pas de calcaire.

ACALÈPHES n. m. pl. (gr. *akalêphê*, ortie de mer). Zool. Classe de cœlentérés connus également sous le nom de *scyphozoaires*,

acajou
dans une forêt
du Honduras

v. hors-texte en couleurs tome 2 : BOIS

Phot. Popper-Atlas.

dont l'état adulte consiste en une méduse sans voile (acraspède) et l'état larvaire en un polype fixé (scyphistome), d'où se détachent successivement de petites méduses (strobiles). — ENCYCL. Les *acalèphes* sont des méduses discoïdes de grande taille ; on en a trouvé (*Cyanea arctica*) dont l'ombrelle ou disque atteint 2,50 m de diamètre et dont les tentacules atteignent 30 m. Sur nos côtes, il n'est pas rare de voir le rhizostome de Cuvier peser plus de 50 kg. Le bord du disque est lobé par seize échancrures où sont insérés soit des tentacules, soit des organes sensitifs spéciaux (rhopalies). Au milieu de la sous-ombrelle est inséré un tube (manubrium) terminé par une bouche carrée dont les angles sont prolongés par des lèvres frangées. Il existe une vaste cavité stomacale d'où part un réseau très compliqué de canaux gastro-vasculaires. Il y a un réseau nerveux diffus, des glandes génitales dans des poches spéciales endodermiques, à sexes séparés. L'œuf, expulsé par la bouche, est fécondé dans la mer.
Dans la subdivision des rhizostomes, la bouche est fermée et remplacée par un grand nombre de tout petits orifices, les *ostioles*, qui ne permettent pas à l'animal d'avaler des proies volumineuses.
Parmi les acalèphes connus dans nos mers, citons les *pelagia* lumineuses, les magnifiques *chrysaora*, les *aurelia* ; une forme fixée, la lucernaire.

acanthe
chapiteau corinthien

ACALICULÉ, E adj. Se dit d'une plante dont les fleurs sont dépourvues de calicule lorsqu'elle appartient à un groupe qui en présente ordinairement.

ACALLE n. m. (gr. *akallês*, laid). Insecte coléoptère habitant principalement les forêts des régions tempérées, où il se tient sur le bois mort. (Famille des curculionidés.)

ACALYPHA n. m. (gr. *akaluphos*, non voilé). Genre d'euphorbiacées comprenant des arbrisseaux et des herbes au nombre d'environ deux cents espèces, qui habitent les régions chaudes des deux continents. (*Acalypha indica* est employé en infusion faite dans l'huile pour frictions contre la goutte et les affections syphilitiques.)

ACALYPTÈRES n. m. pl. (*a* priv., et gr. *kaluptêr*, plume). Mouches caractérisées par leurs cuillerons peu développés, par l'aile dont la quatrième nervure longitudinale est rectiligne, et par l'abdomen composé de plus de quatre segments. (Ce groupe fait partie des diptères cyclorrhaphes, groupe des myodaires ; genres principaux : *platyparée, cératitis, dacus, piophile, chlorops, drosophile.*) [V. HOLOMÉTOPES.]

ACAMAS ou **AKAMAS**, nom de plusieurs héros de la guerre de Troie : 1° un fils de Thésée et de Phèdre, mort à Chypre (chef des colons arcadiens qui vinrent s'établir dans Chypre à Paphos, vers le XIVe s. av. J.-C. ; il donna son nom au cap du nord-ouest de l'île et à la tribu *Acamantide* d'Athènes) ; 2° un Troyen, fils d'Anténor ; 3° un chef thrace, allié des Troyens, qui fut tué par Ajax.

ACAMBARO, v. du Mexique (Etat de Guanajuato) ; 23 000 hab. Centre agricole.

ACANTH(O)-, élément tiré du gr. *akantha*, épine, et entrant dans la composition de nombreux mots scientifiques.

ACANTHACÉES n. f. pl. Famille de plantes dont l'acanthe est le genre principal. (Sous-classe des dicotylédones gamopétales.)
— ENCYCL. Les *acanthacées* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, à fleurs de couleurs brillantes et presque toujours solitaires à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée épineuse. Beaucoup de ces plantes sont ornementales, d'autres ont des propriétés émollientes ou toniques utilisées en médecine.

ACANTHAIRES n. m. pl. Zool. Classe de protozoaires actinopodes à corps protoplasmique sphérique formé d'un endoplasme et d'un ectoplasme, entouré d'une couche gélatineuse.
— ENCYCL. Les *acanthaires* sont surtout caractérisés par la présence constante d'un squelette constitué par dix spicules diamétraux ou par vingt spicules radiaires simples ou ramifiés, toujours réunis ensemble au centre du corps, et dont les extrémités distales sortent à l'extérieur en des endroits géométriquement déterminés. De nombreux acanthaires possèdent une coque de protection entourant plus ou moins complètement le corps ; les espèces hautement différenciées possèdent une capsule centrale à membrane imperforée, des pseudopodes simples et des axopodes.
Les acanthaires, tous marins, essentiellement pélagiques, se déplacent par des mouvements natatoires de progression et par des déplacements verticaux d'ascension et de plongée, exceptionnellement par reptation. Ils se nourrissent d'algues microscopiques ou d'animalcules, à l'aide de leurs pseudopodes ramifiés ou de leurs pseudopodes réticulés périphériques, suivant l'importance de la proie.

ACANTHE n. f. (lat. *acanthus*, du gr. *akantha*, épine). Flor. Plante à très grandes feuilles opposées, irrégulièrement découpées, qui a donné son nom à la famille des acanthacées : *L'acanthe est remarquable par la beauté de ses feuilles.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Acanthe sauvage*, nom usuel de l'onoporde* à feuilles d'acanthe, ou chardon aux ânes.
— Archit. Motif décoratif du chapiteau corinthien représentant l'acanthe molle. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Flor. La fleur des *acanthes* est hermaphrodite et irrégulière, le fruit est une capsule. Ces plantes, que l'on trouve dans les rocailles et les lieux frais, sont employées en médecine : les feuilles sont émollientes.
— Archit. L'*acanthe* est l'ornement le plus caractéristique du chapiteau corinthien, inspirée à l'architecte Callimaque, vers la fin du Ve s. avant notre ère, par la vue d'une corbeille recouverte d'une tuile et autour de laquelle s'enroulaient les volutes de la feuille d'acanthe sauvage. Dans le style ogival tertiaire, c'est l'acanthe épineuse qui se trouve interprétée.

ACANTHECHINUS [kinys] n. m. Crustacé remarquable par les énormes épines barbelées qui arment son dos et ses flancs. (Il vit à des profondeurs variant de 20 à 60 m. Le genre fait partie des amphipodes, famille des acanthonozomidés.)

ACANTHÉPHYRE n. f. Crustacé caractérisé avant tout par un très long rostre dentelé en scie, et qui vit dans les grandes profondeurs sous-marines. (Le genre fait partie des décapodes macroures.)

ACANTHIA n. f. Entom. Ancien nom de la punaise* des lits.

ACANTHIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hétéroptères comprenant diverses punaises. (On dit aussi SALDIDÉS.)

ACANTHIKON ou **AKANTHICONE** n. m. (du gr. *akanthos*, chardon). Minér. Variété d'épidote trouvée en Scandinavie.

ACANTHIS ou **AKANTHIS**, fille d'Autonoos et d'Hippodamia, et sœur d'Acanthos. Inconsolable de la mort de son frère, elle fut changée par les dieux en un oiseau du même nom, sans doute le chardonneret.

ACANTHITE n. f. Minér. Sulfure naturel d'argent Ag_2S orthorhombique.

ACANTHOBOTHRIE n. m. Zool. Ver parasite qui porte au scolex quatre ventouses en forme de vase ou de coupe. (Il vit dans le tube digestif des squales. Embranchement des platodes, classe des cestodes.)

ACANTHOCARPE adj. Se dit d'une plante dont les fruits sont couverts d'épines.

ACANTHOCÉPHALES n. m. pl. Zool. Classe de némathelminthes dont le corps est vermiforme et se termine, en avant, par une trompe protractile hérissée de crochets.
— ENCYCL. Zool. La trompe des *acanthocéphales* peut s'invaginer, grâce à l'action de muscles rétracteurs. Le corps, non divisé en anneaux, est recouvert par une mince cuticule. Le développement des acanthocéphales nécessite le passage de l'embryon à travers plusieurs hôtes ; les adultes vivent dans l'intestin de vertébrés de différentes classes.

ACANTHOCÉRAS [ras] n. m. Ammonite des terrains crétacés, dont la coquille, à tours épais, est ornée de rangées d'épines ou de tubercules. (Type de la famille des acanthocératidés.)

ACANTHOCHÈRE [kɛr] n. m. Oiseau d'Australie de la taille d'une grive, remarquable par les caroncules de son cou et sa longue queue. (Famille des méliphagidés.)

ACANTHOCHIASMA [ki] n. f. Acanthaire caractérisé par ses dix spicules diamétraux, tous égaux. (Sous-règne des protozoaires, embranchement des actinopodes.)

ACANTHOCHITON [ki] n. m. Mollusque voisin des chitons*.

ACANTHOCINE n. m. Insecte coléoptère, dont la larve se développe dans le bois des conifères. (Le mâle d'*Acanthocinus ædilis*, ou *acanthocine charpentier*, est remarquable par la longueur de ses antennes. Famille des cérambycidés.)

ACANTHODACTYLE n. m. Lézard* aux doigts frangés d'écailles.

ACANTHODES n. m. pl. Ordre de poissons fossiles de l'ère primaire, au squelette cartilagineux, qui possédaient des écailles ossifiées de type ganoïde. (Principaux genres : *acanthode, diplacanthus, climatius*, tous poissons de petite taille.)

ACANTHOGLOSSE n. m. Mammifère très primitif des montagnes de la Nouvelle-Guinée et de l'île Salawati.
— ENCYCL. L'*acanthoglosse* a un pelage épineux, un long bec avec lequel il capture les vers et les fourmis, et mesure environ 0,70 m, bec compris. La femelle pond un seul œuf, qu'elle couve dans une poche incubatrice ventrale. Ce genre, nommé aussi *proéchidné*, ne comprend que deux espèces et appartient à la sous-classe des protothériens ou monotrèmes.

ACANTHOLIMON n. m. Arbuste des régions montagneuses de l'Orient, à fleurs roses, cultivé dans nos jardins. (Nom scientifique : *Acantholimon venustum* ; famille des plombaginées.)

ACANTHOMÈTRE n. m. Zool. Acanthaire caractérisé par ses vingt spicules presque égaux, cylindriques sur la coupe transversale, et que l'on trouve dans toutes les mers chaudes. (Sous-règne des protozoaires, embranchement des actinopodes.)

ACANTHONOZOMIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes, à téguments épais et durs, dont l'antenne antérieure est munie d'un fouet accessoire et qui possèdent généralement un telson fortement fendu.

ACANTHOPANAX n. m. Arbuste chinois et japonais très décoratif (*A. ricinifolium*).
— ENCYCL. Les vingt espèces du genre *acanthopanax*, glabres ou poilues, à fleurs polygames ou hermaphrodites, se caractérisent par leurs feuilles digitées. (Famille des araliacées.)

ACANTHOPHIS n. m. Serpent venimeux caractérisé par la queue comprimée portant des écailles épineuses. (L'espèce principale, *Acanthophis antarcticus*, est désignée par le nom usuel de *serpent de mort*. Famille des colubridés, sous-ordre des protéroglyphes.)

ACANTHOPHŒNIX n. m. Bot. Palmier originaire des îles Mascareignes.

ACANTHOPHYLLUM [lɔm] n. m. Plante à fleurs réunies en capitules et à feuilles terminées par des piquants. (Famille des caryophyllacées.)

ACANTHOPTÉRYGIEN adj. m. Se dit d'un poisson à nageoires soutenues en tout ou en partie par des rayons épineux. (On faisait autrefois de ces poissons un ordre particulier, opposé à celui des malacoptérygiens. Exemple : perche.)

ACANTHOS ou **AKANTHOS**, Géogr. anc. Ville de Macédoine, en Chalcidique, près du lieu où Xerxès coupa par un canal l'isthme qui rattache à la Chalcidique la presqu'île Acté (mont Athos). Auj. *Ierissós*. — V. d'Asie Mineure, en Carie, dans la presqu'île de Cnide.

ACANTHOS ou **AKANTHOS**, fils d'Autonoos et d'Hippodamia. Suivant la légende, il fut piétiné par les chevaux de son père.

ACANTHOSE n. f. Art vétér. Affection cutanée, observée principalement chez le chien, caractérisée par une hyperkératose, surtout dans les sillons de la peau, et par une accumulation de pigments dans le derme.

ACANTHOSIS [zis] n. f. Dermatol. Maladie caractérisée par un état rugueux de la peau, s'accompagnant de végétations papillomateuses et d'une pigmentation anormale. (Le nom complet est *acanthosis nigricans*.)

Phot. Giraudon.

— Encycl. Les parties le plus souvent atteintes sont la nuque, la région de l'anus, les organes génitaux, le cou, les aisselles, l'aréole des seins. Les ongles et les cheveux deviennent cassants et tombent. Cette affection coïncide souvent avec un cancer digestif.

ACANTHOSTAURUS [rys] n. m. Zool. Acanthaire caractérisé par le fait que, des vingt spicules, les quatre équatoriaux, égaux entre eux et disposés en croix, sont plus grands que les seize autres.

ACANTHOTHYRIS [ris] n. m. Brachiopode à coquille épineuse. (Famille des rhynchonellidés, époque jurassique.)

ACANTHOZOÏDES n. m. pl. Individus à rôle défensif, transformés en épines, sans bouche, sans tentacules, sans organes reproducteurs, que l'on trouve dans les colonies d'hydroïdes, où ils subissent souvent des adaptations les modifiant profondément selon le rôle qu'ils doivent jouer.

ACANTHURE n. m. Poisson osseux ayant, de chaque côté de la queue, une forte épine tranchante, qui lui a fait donner le nom de *chirurgien* ou de *barbier*.

ACAPNIE n. f. V. hypocapnie.

a cappella loc. adj. (mots ital. signif. *à chapelle*). Se dit du style des œuvres musicales religieuses à plusieurs voix sans accompagnement instrumental, telles qu'en écrivirent d'innombrables contrapuntistes de la Renaissance. (C'est au début du XVIIe s. que se répandit l'usage du *continuo*, sans que pour cela se perdît la pratique du style *a cappella*.) || Se dit couramment, aujourd'hui, d'une œuvre chorale, même profane, exécutée sans accompagnement.

ACAPULCO ou **ACAPULCO DE JUÁREZ**, v. et port du Mexique (Etat de Guerrero), sur le Pacifique ; 28 500 hab. La ville a été reconstruite après le tremblement de terre de 1909. Importante station balnéaire au sud de Mexico. Le port est en relation avec l'Extrême-Orient depuis le XVIe et le XVIIe s. : c'est d'Acapulco, en effet, que partait tous les ans le galion de Manille ravitaillant la garnison espagnole des Philippines.

ACARDIAQUE adj. Tératol. Se dit d'un monstre privé de cœur.

ACARDITE n. f. (de *a*[*symétrique*] et *car*[*banil*]*ide*). Pyrotechn. Famille de stabilisants des poudres propulsives à la nitrocellulose.

ACARE n. m. V. acarus et acariens.

ACARIÂTRE adj. (du lat. *Acharius*, [saint] *Acaire*, évêque de Noyon, qui passait au VIIe s. pour guérir les fous). D'une humeur difficile, querelleuse : *La vieille femme, devenue acariâtre avec l'âge* (A. France).

ACARIÂTRETÉ n. f. Langue littér. Caractère d'une personne acariâtre : *Cette mégère joignait une acariâtreté peu commune à l'avarice la plus sordide* (Allais).

ACARIDIÉS n. m. pl. Famille d'acariens dépourvus de stigmates et de trachées, et qui respirent seulement par la peau.

ACARIE (Barbe Avrillot, Mme), religieuse française (Paris 1566 - Pontoise 1618). Après la retraite de son mari, Jean-Pierre Acarie, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Paris et membre du conseil des Seize, elle entra au couvent. En 1604, elle introduisit en France les carmélites, qu'elle fit venir d'Espagne et qu'elle établit à Paris, à Notre-Dame-des-Champs. Béatifiée sous le nom de **Marie de l'Incarnation.** — Fête le 18 avril.

ACARIENS ou **ACARIDES** n. m. pl. (du gr. *akari*, mite). Ordre d'arachnides très petits, dont le corps est généralement discoïde et globuleux, et ne présente pas une séparation bien précise entre l'abdomen et le céphalothorax.
— Encycl. Les *acariens* ont un céphalothorax et un abdomen non séparés ; des chélicères en pince ou en griffe, contribuant à former un rostre propre à la succion ; une respiration trachéenne ou cutanée. Les pièces buccales varient, selon qu'elles sont destinées à broyer ou à sucer.
L'appareil digestif se compose, en général, d'un tube presque droit et pourvu, dans sa portion antérieure, de glandes salivaires ; sa partie terminale reçoit les canaux excréteurs ou tubes de Malpighi. La respiration s'effectue, chez les formes supérieures, par des trachées en forme de houppes et aboutissant à des stigmates qui sont, le plus souvent, situés à la base de toutes les pattes, ou de l'une des deux dernières seulement. Pourtant, certaines familles, telles que les *sarcoptidés*, les *démodicidés*, les *acaridiés*, n'ont ni stigmates ni trachées. Les sexes sont séparés. La fécondation est la règle ; mais, chez certains types, entre autres les ixodidés, la parthénogenèse a été observée. La plupart subissent des transformations après l'éclosion, souvent précédées d'une phase d'immobilité.
Les espèces les plus communes et qu'il importe le plus de connaître sont : *Demodex folliculorum*, parasite des glandes sébacées du système pileux de l'homme et de certains mammifères ; le *sarcoptes*, qui vit sur le corps de certains animaux et y détermine la gale ; *Sarcoptes scabiei* (acarus), qui produit la gale de l'homme ; les *ixodes* (tiques), qui attaquent surtout le chien et quelquefois l'homme ; *Tyroglyphus siro* (mite, ciron), qui se trouve en abondance sur les fromages ; les *trombidions*, dont la larve est connue sous le nom de *aoûtat* ou *rouget* ; les *cheyletus* (cheylètes), qui attaquent les vieux linges, les fourrures, les plumes ; les *eriophyes*, parasites de la vigne ; les *hydrachnes*, vivant sur les mollusques, etc. On subdivise les acariens en six sous-ordres. (→V. Biblio.)

ACARIOSE n. f. Maladie, le plus souvent cutanée, provoquée par un acarien (*Sarcoptes scabiei*) et qui affecte l'homme et les animaux. (V. acarus. [Syn. gale.])
— Apic. Maladie contagieuse de l'appareil respiratoire des abeilles, causée par un acarien (*Acarapis woodi*) qui, pénétrant dans les trachées (première paire), s'y multiplie et cause des lésions, entraînant l'affaiblissement et la mort des abeilles. (Le traitement consiste à produire dans les ruches des vapeurs qui tuent les acariens sans nuire aux insectes. Mais, si la proportion d'abeilles atteintes par la maladie dépasse 50 p. 100, la loi oblige à détruire la colonie par asphyxie et à brûler la ruche.)

ACARNAN ou **AKARNAN**, fils d'Alcméon et de Callirrhoé, fille du fleuve Achéloos ; héros éponyme des *Acarnaniens*. Il parcourut l'Epire et colonisa l'Acarnanie, avec son frère Amphotéros et quelques Argiens.

ACARNANIE, en grec mod. **Akarnanía**, région de la Grèce occidentale, entre les golfes de Patras et d'Árta, arrosée par l'Achelóos. Les peuples qui l'habitaient (*Acarnaniens* ou *Acarnanes*) formaient une confédération que soumirent les Macédoniens en 225 av. J.-C. A partir de 146, l'Acarnanie fut englobée dans la province romaine d'Achaïe. Aujourd'hui, elle fait partie du nome d'Etolie-et-Acarnanie.

ACARPE adj. (*a* priv., et gr. *karpos*, fruit). Se dit d'une plante qui ne produit pas de fruits.

ACARPELLÉ, E adj. Se dit d'une fleur qui ne possède pas de carpelles.

ACARTUM [tɔm] n. m. Nom donné au minium par les alchimistes.

ACARUS [rys] n. m. Nom donné à un genre déterminé d'acariens (le *sarcopte* ou *acarus de la gale*), mais qui s'applique par extension à tous les animaux de cet ordre.
— Encycl. Parasitol. L'*acarus*, parasite de la gale, fut découvert en 1687 par Redi ; son rôle pathogène a été mis en évidence par Renucci en 1834. La femelle fécondée de l'acarus creuse un sillon dans la peau pour déposer ses œufs, qui, sept jours après, donnent une larve hexapode. Cette larve sort du sillon et vit sur la peau. Le seizième jour, la larve mue et se transforme en lymphe octopode, qui se localise dans les croûtes de la peau, et le vingt-huitième jour une nouvelle mue met en liberté les mâles et les femelles pubères. Les femelles fécondées subissent une dernière mue, vers la sixième semaine, avant de pouvoir pondre.

ACASTE n. m. (de la nymphe *Akastê*). Crustacé cirripède, dont la base calcaire est le plus généralement en forme de coupe. (Les diverses espèces du genre sont fixées dans les éponges ou sur les gorgones.)

ACASTE, en gr. **Akastos**, roi de Thessalie, l'un des Argonautes. De retour de Colchide, il institua des jeux funèbres en l'honneur de Pélias, son père, que ses sœurs avaient tué à l'instigation de Médée. Selon certaines traditions, il fut détrôné par Pélée.

ACAPULCO

ACATALECTIQUE ou **ACATALECTE** adj. (*a* priv., et *catalectique*). Métriq. anc. Se dit d'un vers dont tous les pieds sont complets.

ACATALEPSIE n. f. (*a* priv., et gr. *katalêpsis*, compréhension). Philos. Chez les sceptiques grecs, notamment chez Arcésilas, impossibilité de connaître avec certitude.

ACATALEPTIQUE adj. Philos. Qui concerne l'acatalepsie : *Doctrine acataleptique*.

ACATÈNE adj. (*a* priv., et lat. *catena*, chaîne). Sans chaîne : *Bicyclette acatène*.

ACATHISIE n. f. (*a* priv., et gr. *kathizein*, faire asseoir). Neurol. et Psychiatr. Difficulté qu'éprouvent certains malades neurologiques ou psychiatriques à rester assis.

ACATHISTE n. f. (*a* priv., et gr. *kathizein*, faire asseoir). Fête de l'Eglise orthodoxe, célébrée en l'honneur de la Vierge. (L'office se récitait tout entier debout, d'où le nom.) || Hymne que l'on chantait à cette fête.

ACAUDÉ, E adj. (*a* priv., et lat. *cauda*, queue). Privé, par une anomalie individuelle, de queue ou de coccyx.

ACAULE adj. (*a priv.*, et gr. *kaulos*, tige). Bot. Se dit d'une plante qui n'a pas de tige apparente. (La tige est en réalité très courte ; les feuilles sont alors portées par le collet, comme dans le pissenlit, le plantain.)

ACAULIOSE n. f. Méd. Maladie due à un champignon, l'*acaulum* de Stopp.
— Encycl. Cette maladie débute par de petites pustules, à la suite de piqûres d'épines ; puis des nodosités se développent, qui suppurent et donnent naissance à des ulcérations, dont l'aspect peut faire penser à la tuberculose ou à la syphilis.

ACAVACÉS n. m. pl. Super-famille de mollusques pulmonés terrestres, comprenant divers escargots autrefois inclus dans le genre *helix*.
— Encycl. Les *acavacés* sont des animaux ovovivipares ou ovipares (œufs très volumineux), à coquille héliciforme ou bulimiforme toujours dépourvue de plis ou de dents à l'ouverture, aux mœurs souvent arboricoles. Les principaux genres sont les *strophochilus* et les *gonyostomus* (autrefois classés parmi les bulimes) de l'Amérique du Sud ; les *trigonephrus* et les *dorcasia* de l'Afrique australe ; les *ampelita* et les *helicophanta* de Madagascar ; les *stylodons* des îles Seychelles ; les *acavus* de Ceylan ; enfin les *hedleyella*, les *pedinogyra*, les *anoglypta* et les *caryodes* de l'Océanie. Les acavacés sont des mollusques d'origine ancienne qui ont évolué isolément sur diverses terres (Amérique du Sud, Afrique, Madagascar, îles Seychelles, Ceylan, Australie et Tasmanie), et contribuent à faire admettre par beaucoup l'existence ancienne d'un *continent de Gondwana* à l'emplacement actuel de l'océan Indien.

ACAZDIR n. m. (ar. *al-qaṣdīr*). Nom donné à l'étain par les alchimistes.

ACCABLANT, E adj. Difficile à porter ou à supporter (au *pr.* et au *fig.*) : *Une chaleur puissante, sans être accablante* (H. de Montherlant). *J'imagine cette lucidité accablante du moribond, cette réapparition brutale des actes les mieux enfouis* (F. Mauriac).

ACCABLEMENT n. m. Etat d'une personne qui succombe sous un grand poids : *Elle leva les épaules, laborieusement, comme sous l'accablement d'un poids énorme* (Courteline). || — *Fig.* Profond abattement : *Le*

pauvre prêtre dans son accablement ne dit pas un mot (Balzac).

ACCABLER v. tr. (de l'anc. franç. dialectal *caable*, venu du gr. *katabolê*, machine à lancer les pierres). Faire succomber sous le poids : *Le tigre attend sa proie et d'un seul bond l'accable* (Hugo). ‖ — *Fig.* Vaincre, écraser : *Julien fut accablé d'une fatigue soudaine* (Flaubert). ‖ Humilier, confondre : *Les autres l'accablaient sous le poids de leur commisération* (R. Rolland). *Votre système de défense vous accable* (M. Aymé). ‖ Combler, peser sur, charger de (en bonne ou en mauv. part) : *Il m'accablait de ses effusions* (M. Aymé). *Tout dort sous les grands bois accablés de soleil* (Heredia). *Être accablé d'impôts, de dettes.*
— Syn. : *écraser, oppresser, opprimer, pressurer, tyranniser.*

ACCAGNER v. tr. (de *cagne*, forme méridionale de *chienne*). Poursuivre quelqu'un en l'injuriant (dialectal) : *Comme cet homme nous accagnait de sottises...* (Sand).

ACCA LARENTIA, déesse de l'Italie ancienne, associée originellement à la terre et adorée comme protectrice des récoltes.

ACCALMIE n. f. Mar. Calme momentané du vent et de la mer. ‖ — *Fig.* Temps de repos momentané, après une période d'activité ou d'agitation : *Elle hurlait éperdument avec, de temps en temps, des accalmies suffoquées* (Courteline).

ACCALMINÉ, E adj. Mar. Se dit d'un bâtiment à voiles retenu par une accalmie.

ACCAPAREMENT n. m. Action d'accumuler entre les mains d'une ou de plusieurs personnes des denrées, marchandises ou valeurs de la même espèce en quantités importantes, en vue d'opérer une pression en hausse ou en baisse sur les cours : *Le père, industriel et financier, fit une scandaleuse fortune dans la spéculation et les accaparements* (A. France).
— Encycl. Dr. L'*accaparement* a été sévèrement réprimé par les gouvernements de l'Ancien Régime et par la Convention. Le Code pénal de 1810 tenta d'interdire les manœuvres spéculatives sur les prix, mais ses articles 419 et 420 visaient surtout à interdire le regroupement des ouvriers. Cependant, dès 1864, l'action ouvrière ne tombe plus sous le coup de la loi en tant que telle : ce n'est plus la coalition qui est illicite, mais l'intention frauduleuse qui est punie. Malgré la réforme opérée en 1926, les articles 419 et 420 du Code pénal ne permettent que difficilement la répression des tentatives faites en vue d'opérer la hausse ou la baisse artificielle du prix des denrées, marchandises et effets publics et privés par des voies ou moyens frauduleux. (V. COALITION, ENTENTE, SHERMAN ACT, SPÉCULATION.) [→ Biblio.]

ACCAPARER v. tr. (anc. ital. *accaparrare*, prendre en donnant des arrhes). Amasser un objet de commerce en grande quantité, pour en produire la rareté et le revendre fort cher. ‖ — *Fig.* Prendre tout pour soi, au détriment des autres ; s'emparer de : *L'empereur Auguste accapara tous les pouvoirs.* ‖ *Accaparer quelqu'un,* l'attirer près de soi sans le laisser s'occuper des autres (avec un nom de personne comme sujet) : *Plus d'une* [...] *cherchait à l'accaparer pour son salon.* (R. Rolland) ; occuper exclusivement (avec un nom de chose comme sujet) : *A cette époque, ton amour pour tes enfants t'accaparait tout entière* (F. Mauriac).

ACCAPAREUR, EUSE adj. et n. Qui accapare, et, particul., qui détient les biens de consommation dans une intention spéculative : *La disette dont nous souffrons est due aux accapareurs et aux agioteurs qui affament le peuple* (A. France).

ACCASTILLAGE n. m. (de l'esp. *castillo*, château). Mar. Ensemble des superstructures du navire au-dessus du pont supérieur. ‖ Ensemble des œuvres mortes. (Vx.)

ACCASTILLER v. tr. Mar. Garnir un navire de son accastillage.

ACCÉDER v. intr. et tr. ind. [à] (lat. *accedere*, s'approcher). [Se conj. comme *céder.*] Avoir accès à ; pénétrer jusqu'à : *A voir ces foules souffreteuses qui languissent pendant des heures avant d'accéder à quelque porte...* (G. Duhamel). ‖ — *Fig.* Atteindre avec difficulté ; parvenir à : *Accéder à la magistrature suprême. Le droit à la culture, c'est purement et simplement la volonté d'y accéder* (A. Malraux). ‖ Consentir, acquiescer : *Accéder à une demande, aux désirs de quelqu'un.*

ACCELERANDO adv. (mot ital.). Terme de musique indiquant qu'il faut presser le mouvement d'un morceau.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE adj. Qui accélère : *Force accélératrice.*
— Physiol. *Nerfs accélérateurs,* nerfs dont l'excitation accélère l'activité des organes avec lesquels ils sont en rapport.
◆ N. m. Autom. Dispositif contrôlant la puissance du moteur en réglant son alimentation en gaz carburés. (V. part. *encycl.*)
— Caoutch. Substance capable à faible dose de diminuer la durée de la vulcanisation du caoutchouc ou des élastomères analogues. (V. part. *encycl.*)
— Chim. Substance qui augmente la vitesse d'une réaction. (Syn. CATALYSEUR.)
— Constr. Petite pompe électrique utilisée pour créer la circulation mécanique dans les petites installations de chauffage à eau chaude et pouvant être montée directement sur les canalisations. (Syn. CIRCULATEUR.)
— Horlog. Appareil adapté à certains mécanismes pour en activer le mouvement ou leur faire prendre progressivement un retard.
— Matér. Produit destiné à réduire la durée de prise et de durcissement du béton.
— Photogr. Substance rendant un bain photographique plus actif. (Les sels ammoniacaux sont des accélérateurs du fixage.)
— Physiq. nucl. Machine produisant des particules élémentaires de grande énergie destinées à la réalisation d'expériences nucléaires. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Autom. L'*accélérateur* est composé d'une tringlerie commandant l'ouverture du papillon du carburateur et d'une pédale sur laquelle agit le pied du conducteur. En enfonçant la pédale vers le plancher, on augmente l'ouverture du papillon et le moteur aspire un volume plus grand de gaz carburés Dans la motocyclette, on remplace ce dispositif par une manette au guidon, qui commande un flexible agissant sur le papillon du carburateur.
— Caoutch. Les *accélérateurs* sont des composés organiques, tels que : thiazoles, thiurames, dithiocarbamates, xanthates, thiourées, guanidines, produits de réaction des aldéhydes sur les amines, qui peuvent être utilisés isolément ou en association à des doses ordinairement comprises entre 0,3 et 1,2 p. 100 par rapport à la masse d'élastomère. Un accélérateur est dit *précoce* s'il commence d'agir à température peu élevée ; il est dit *rapide* s'il permet d'obtenir en peu de temps une vulcanisation correcte à une température déterminée. Un accélérateur *à action retardée* est un accélérateur rapide rendu peu précoce, de manière à permettre le malaxage, le calandrage et l'extrusion des mélanges à une température voisine de 100 °C sans risque de grillage, c'est-à-dire de début de vulcanisation.
— Physiq. nucl. Il existe deux types principaux d'*accélérateurs* :
1° Les machines où la particule chargée est accélérée grâce à une très grande différence de potentiel (jusqu'à plusieurs millions de volts). Cette différence de potentiel peut être créée par une machine électrostatique (accélérateur du type Van de Graaff et accélérateur du type Felici) ou par un multiplicateur de tension (accélérateur de Cockcroft et Walton) ;
2° Les machines du type *cyclotron* ou *bêtatron,* où l'accélération se fait progressivement, la particule décrivant une trajectoire en spirale dans un champ magnétique. (V. CYCLOTRON, SYNCHROCYCLOTRON, SYNCHROTRON.) Il existe aussi des accélérateurs linéaires, où la particule gagne progressivement de l'énergie.

ACCÉLÉRATION n. f. Augmentation, accroissement de vitesse : *Etait-ce une illusion que provoquait la course des nuages brusquement fouettés par l'accélération de la brise?* (A. Arnoux). ‖ Promptitude accrue d'exécution : *Accélération des travaux.* ‖ — *Fig. Accélération de l'histoire,* cadence accélérée à laquelle se succèdent les événements politiques et les transformations économiques depuis la fin du XVIIIe s. (Elle paraît liée à la révolution industrielle et à la plus grande participation des masses à la vie des nations.)
— Autom. Augmentation de la vitesse d'une voiture sous l'action de l'accélérateur. (V. part. *encycl.*)
— Bot. *Accélération basifuge,* évolution décrite par G. Chauveaud, et par suite de laquelle les types de structure que l'on observe dans un végétal se retrouvent à un même niveau au cours du vieillissement des plantules.
— Econ. polit. *Principe d'accélération,* loi économique définissant la relation existant entre l'évaluation actuelle de la demande future des biens de consommation, d'une part, et la demande de production telle qu'elle s'établit dans la réalité, d'autre part. (V. part. *encycl.*)
— Mécan. Variation de la vitesse dans un temps déterminé. (V. part. *encycl.*) ‖ Dérivée de la vitesse par rapport au temps $\frac{dv}{dt}$. ‖ *Accélération angulaire,* dans un mouvement de rotation uniformément varié autour d'un axe, variation de la vitesse angulaire par unité de temps ; dans un mouvement de rotation quelconque, dérivée par rapport au temps de la vitesse angulaire à l'instant considéré. ‖ *Proportionnalité des forces aux accélérations,* v. FORCE.
— Physiol. et Pathol. V. part. *encycl.*
— Physiq. *Accélération de la pesanteur,* v. PESANTEUR.
— Encycl. Econ. polit. Le *principe d'accélération* s'énonce ainsi : « Toute variation dans la demande d'un produit fini ou d'un service tend à provoquer une variation beaucoup plus accentuée de la demande des biens de production qui concourent à la création de ce produit » (Jean Marchal). Il met en relief l'action directe de la demande des biens de consommation sur l'investissement et est notamment utilisé pour l'explication des oscillations de l'activité économique. La découverte du principe d'accélération semble devoir être mise au crédit de l'école marxiste, et particulièrement de l'économiste russe Tougan-Baranovski.
— Mécan. Si l'on considère un point matériel animé d'un mouvement rectiligne uniformément varié, c'est-à-dire dont la vitesse varie de quantités égales dans des temps égaux, *l'accélération est la variation de vitesse par unité de temps.*
Soit alors v_0 la vitesse à l'instant t_0, v la vitesse à l'instant t, et γ l'accélération, on a $\gamma = \frac{v - v_0}{t - t_0}$.
Selon que γ est positif ou négatif, on dit que le mouvement est *uniformément accéléré* ou *uniformément retardé.*
Si le mobile est animé d'un mouvement rectiligne quelconque, soit Δv la variation de la vitesse pendant l'intervalle de temps Δt à partir de l'instant t, le rapport $\frac{\Delta v}{\Delta t}$ s'appelle *accélération moyenne* pendant le temps Δt.
Si Δt tend vers 0, $\frac{\Delta v}{\Delta t}$ tend vers $\frac{dv}{dt}$: c'est l'*accélération du mobile au temps* t. Dans tout mouvement rectiligne, l'accélération est la dérivée de la vitesse par rapport au temps, et, comme $v = \frac{dx}{dt}$, il en résulte que
$$\gamma = \frac{d^2x}{dt^2}.$$
D'une manière générale, les composantes de l'accélération suivant trois axes de coordonnées sont :
$$\frac{d^2x}{dt^2} \cdot \frac{d^2y}{dt^2} \cdot \frac{d^2z}{dt^2}.$$
Quand *un mobile est animé d'un mouvement relatif,* sa vitesse absolue est la somme géométrique, ou résultante, de la vitesse relative et de la vitesse d'entraînement ; il n'en est pas de même de l'accélération absolue, qui est la somme géométrique de trois accélérations :
1° L'accélération dans le mouvement relatif ;
2° L'accélération dans le mouvement d'entraînement ;
3° L'accélération dite *de Coriolis** ou *complémentaire.*
Cette dernière est appelée aussi *accélération centrifuge composée.*
Les unités d'accélération sont, dans le système M. K. S. A., comme dans l'ancien

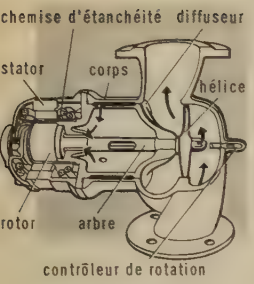

contrôleur de rotation

accélérateur de chauffage central

accélérateur (phys. nucl.)

v. *hors-texte en couleurs ATOME*

système M. T. S., le mètre par seconde en une seconde (m/s²) et, dans le système C. G. S., le centimètre par seconde en une seconde (cm/s²), qu'on nomme encore le *gal* et qui est cent fois plus petit.

— Physiol. L'*accélération* exerce des effets différents suivant les fonctions ou les organes : par compression ou déplacement de masses, les poumons, le cerveau et l'intestin sont perturbés ; le rythme cardiaque est troublé, ainsi que la circulation (pétéchies, « puces » des plongeurs), avec manifestations syncopales ; l'ouïe ne subit aucun changement, non plus que les fonctions d'équilibration ; la vue est atteinte, la vision pouvant être momentanément supprimée.

Accélérations en aviation. Les accélérations au cours du vol en avion donnent naissance à des forces qui agissent sur l'organisme de l'aviateur et des passagers de façon parfois brutale. Leur action est fonction de leur intensité, de leur durée et de la direction de la force par rapport au grand axe du corps du sujet. Les accélérations de très brève durée, même de forte intensité, peuvent ne provoquer aucun effet physiopathologique (choc au départ du siège éjectable). Les accélérations de courte durée, mais importantes, déterminent des fractures et des lésions tissulaires. Les accélérations de longue durée (quelques secondes) entraînent surtout des déplacements de la masse sanguine et de différents organes. Lorsque les forces s'exercent dans le sens tête-siège, le sang s'accumule dans la partie inférieure du corps ; le volume des jambes augmente, la diminution de la pression dans les artères de la rétine provoque le *voile gris*, puis le *voile noir*, perte temporaire de la vision. Si l'accélération se prolonge, il se produit une perte de connaissance. Quand les forces s'exercent dans le sens siège-tête, les accélérations sont moins bien supportées, l'effet physiopathologique majeur consiste en un afflux sanguin dans la partie supérieure du corps, aboutissant à un syndrome de congestion cérébrale. L'action des accélérations transverses se fait sentir surtout sur l'appareil respiratoire ; mais il faut des forces très supérieures aux précédentes pour voir apparaître un dérèglement physiologique.

On évite les effets physiopathologiques des forces dues aux accélérations par des manœuvres spéciales, une position particulière du corps, ou par le port de vêtements qui compriment automatiquement la partie inférieure du corps au moment où s'exercent les forces tête-siège (vêtements anti*-*g*).

ACCÉLÉRÉ, E adj. Qui s'accroît, s'améliore ou diminue avec une grande rapidité : *Dégradation accélérée de la situation.*

— Ch. de f. *Régime accéléré* (en abrégé *R. A.*), régime de transport obligatoire pour les marchandises de détail et facultatif pour les wagons complets. (Il a remplacé sur les chemins de fer français l'ancien régime appelé *grande vitesse* ou *G. V.*)

— Mécan. *Mouvement uniformément accéléré*, mouvement d'un corps qui tombe en chute libre, par exemple. (V. ACCÉLÉRATION, MOUVEMENT.)

— Physiol. Se dit de certaines fonctions qui, accidentellement, s'exécutent avec une plus grande rapidité : *Pouls accéléré. Respiration accélérée.*

◆ N. m. Ciném. Artifice permettant de rendre les mouvements beaucoup plus rapides sur l'écran.

ACCÉLÉRER v. tr. (lat. *accelerare ;* de *celer*, rapide). [*J'accélère, tu accélères, il accélère, nous accélérons, vous accélérez, ils accélèrent. J'accélérais, nous accélérions. J'accélérai, nous accélérâmes. J'accélérerai, nous accélérerons. J'accélérerais, nous accélérerions. Accélère, accélérons, accélérez. Que j'accélère, que nous accélérions. Que j'accélérasse, qu'il accélérât. Accélérant. Accéléré, e.*] Accroître la vitesse d'un corps en mouvement : *Le courant, accélérant la poussée de notre bateau, nous entraîne* (Claudel). ‖ *Par extens.* Hâter ; rendre plus rapide une action commencée : *Il désirait que l'évacuation des blessés fût accélérée* (J. Romains). ‖ *Absol.* Appuyer sur l'accélérateur : *Tu appuieras sur le démarreur et tout de suite après tu accéléreras* (J. Romains).

— SYN. : *activer, dépêcher, hâter, précipiter, presser.*

ACCÉLÉROGRAPHE n. m. Mécan. Instrument permettant d'enregistrer et d'étudier graphiquement l'accélération d'un mouvement.

— Balist. Instrument permettant d'enregistrer en un point de l'âme de la pièce les pressions des gaz de la poudre, qui impriment au projectile son accélération.

ACCÉLÉROMÈTRE n. m. Mécan. Instrument permettant de mesurer l'accélération d'un mouvement et d'étudier les chocs et vibrations résultant de l'accélération d'un véhicule : *Les accéléromètres sont utilisés pour les mesures de fatigue des matériaux, et pour le guidage par inertie.*

ACCENSE ou **ACENSE** n. f. (déverbal de *accenser*). Dr. anc. Bail à ferme, à rente, ou à cens proprement dit. (Le mot *accense* était employé aussi pour désigner la prestation payée comme prix dans ces cas.)

ACCENSEMENT ou **ACENSEMENT** n. m. Dr. anc. Convention par laquelle on prenait une terre à cens ou à rente foncière.

ACCENSER ou **ACENSER** v. tr. Dr. anc. Donner, prendre à cens* une terre.

— ***S'accenser*** v. pr. Se donner à cens. ‖ Aliéner sa liberté et s'engager au service d'autrui, moyennant une rente d'argent.

ACCENT [aksɑ̃] n. m. (lat. *accentus*, intonation). Intonation propre aux habitants d'un pays, à un milieu : *L'accent anglais, gascon, faubourien.* ‖ Inflexion de la voix pour exprimer un sentiment : *Vous vous trompez, monsieur Gobseck, dit le comte avec un profond accent d'ironie* (Balzac). *Peut-être était-ce le mal auquel elle devait succomber qui déjà tirait d'elle de tels accents* (F. Carco). ‖ *Par extens.* Son, bruit : *Les accents du cor, du tonnerre, etc.* (Poét.). ‖ Sensibilité d'un artiste qui s'exprime dans l'œuvre d'art : *Elle avait un jeu mécanique, d'une insensibilité inimaginable ; toutes les notes étaient égales ; nul accent nulle part...* (R. Rolland). ‖ Intensité de touche dans la peinture : *Faut-il le désenchantement d'alentour pour donner un tel accent de splendeur à ta* [il s'agit du pampre] *dorure inattendue ?* (Gide). ‖ — *Fig. Mettre l'accent sur*, insister sur : *On met toujours l'accent sur le génie de l'enfant. Et certes, à juste titre !* (Barrès). *Mettre l'accent sur l'urgence d'une solution.* ‖ *Accent tonique, d'intensité, d'insistance,* v. part. *encycl.*

— Gramm. Signe graphique qui se met sur une voyelle pour en noter la hauteur, l'intensité ou le timbre (en franç. *tâche* et *tache*), ou pour distinguer un mot d'un autre (*ou* conjonction et *où* adverbe). [V. part. *encycl.*]

— Phonét. Particularité de prononciation qui amène à distinguer un élément d'une syllabe par la hauteur ou l'intensité, ou par les deux ensemble. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Gramm. et Phonét. Il y a, en français, trois sortes d'*accents graphiques : aigu* (´), *grave* (`) et *circonflexe* (^).

L'accent aigu, introduit par R. Estienne en 1530, est employé pour noter les *e* fermés, sauf devant *r, s, x, z* finals (*bonté*, mais *cocher*). L'accent grave, introduit au XVIe s., est employé pour noter les *e* ouverts (*père*) et pour distinguer certains mots (*a* verbe et *à* préposition). L'accent circonflexe, introduit par J. Sylvius en 1531, est employé pour noter des particularités phonétiques, comme dans *âge* (allongement de *a*), étymologiques, comme dans *bête* (où il est la trace d'un *s* ancien), morphologiques, comme dans *dû* (participe passé du verbe « devoir », distingué de *du* article contracté ou partitif). En phonétique, on dit qu'une syllabe porte un accent quand elle se distingue des autres par son intensité, sa durée ou sa hauteur. Dans certaines langues, l'accent est uniquement un accent de hauteur. En français, au contraire, l'accent est à la fois un accent d'intensité, de durée et de hauteur ; on lui donne habituellement le nom d'*accent tonique*, ou *d'intensité*, ou *rythmique*. Cet accent vocalique, faible en français, porte sur la dernière syllabe prononcée d'un mot (ex. : *les Champs-Elysées*) ou, dans une phrase, sur la dernière syllabe non muette des groupes rythmiques (ex. : *je veux* PRENdre). Il existe aussi un accent *consonantique* ou *d'insistance*. On l'emploie pour mettre un mot en relief. En français, il affecte habituellement la première consonne d'un mot. Ainsi, dans la phrase : « c'est épouvantable », on peut mettre un accent d'insistance sur la consonne *p*. De cet accent de mot, on distingue l'*accent de phrase*, en rapport avec le sens de l'énoncé ; on reconnaît alors : 1° l'accent *affectif*, qui met en jeu la sensibilité et traduit un sentiment ; il remonte vers la première syllabe du mot : c'est TErrible, ÉPouvantable ; 2° l'accent *intellectuel*, qui met en valeur une notion et traduit le souci de caractériser ; il porte toujours sur la première syllabe : *se* DÉmettre *ou se* SOUmettre, *mais non* s'Éprendre.

— Métr. anc. On a longtemps parlé d'un *accent métrique* (ou *ictus*), qui marquerait un renforcement de la voix sur le temps fort d'un pied. En réalité, on doit tenir compte, pour l'interprétation du rythme en grec et en latin, du caractère propre à l'accent de ces langues : ni l'une ni l'autre ne connaissaient, à l'époque classique, l'accent dynamique, mais seulement un accent de hauteur. Or, l'accent de hauteur ne jouait, à notre connaissance, aucun rôle dans la métrique, où le rythme résultait d'une certaine répartition des longues et des brèves. C'est seulement à une époque tardive (pas avant le IIIe ou le IVe s. de notre ère) que l'accent dynamique apparut en grec et en latin : le besoin s'imposa alors de faire coïncider dans le vers la thésis avec l'accent dynamique des mots, et une scansion rythmique se substitua à la scansion mesurée, semblable à celle que l'on rencontre aujourd'hui dans la poésie des langues germaniques.

— Mus. La mélodie se modela souvent sur l'alternance des accents forts et faibles. De la musique vocale, la notion d'accent se transmit à la musique instrumentale (temps fort précédé d'une barre de mesure).

ACCENTEUR n. m. (lat. *accentor*, qui chante en accompagnement). Petit oiseau eurasiatique brun et gris, qui vit près du sol, se nourrissant d'insectes et de petites graines. (Type de la famille des prunellidés.)

— ENCYCL. L'*accenteur mouchet*, traînebuisson ou fauvette d'hiver (*Prunella modularis*), est commun partout en France ; l'*accenteur alpin*, ou pégot (*Prunella collaris*), plus grand, habite les hautes montagnes.

accenteur

ACCENTORIDÉS n. m. pl. Syn. de PRUNELLIDÉS.

ACCENTUABLE adj. Phonét. Qui peut être accentué : *Syllabe accentuable.*

ACCENTUATION n. f. Action d'accentuer ; état de ce qui est accentué : *L'accentuation d'une odeur. Le nez d'une accentuation finement aquiline* (Goncourt).

— Gramm. Manière d'employer les accents graphiques dans l'écriture ou l'impression : *Faute d'accentuation.*

— Phonét. Fait d'accentuer une syllabe d'un mot ou un terme d'une phrase. ‖ Manière de placer l'accent dans une langue ou un discours donné.

ACCENTUER v. tr. (lat. médiév. *accentuare*). Mettre l'accent graphique dans l'écriture ou l'impression : *Lettres accentuées.* ‖ Prononcer d'une manière forte et expressive : *Il accentue certains mots.* ‖ — *Fig.* Marquer avec force, donner du relief : *Le voyageur examinait cette figure* [de paysan] *accentuée, assombrie par une épaisse barbe grisonnante* (Sand). ‖ Rendre plus fort, plus intense : *Accentuer un effort, une pression.*

— Phonét. Faire porter à une syllabe les caractéristiques de l'accent*.

— ***S'accentuer*** v. pr. Devenir plus net, plus fort, plus intense : *L'odeur semblait s'accentuer* (J. Romains). *Si le mieux s'accentue, je reviendrai* (F. Mauriac).

ACCEPTABLE adj. Qui peut être accepté ; dont on peut se contenter : *Ma situation, vue d'un peu loin, lui paraissait maintenant fort acceptable* (J. Romains).

ACCEPTANT, E adj. et n. Qui donne un consentement par lequel une convention devient valable.

— ***Acceptants*** n. m. pl. Jansénistes qui se soumirent à la bulle *Unigenitus*.

ACCEPTATION n. f. Action d'accepter, de recevoir, d'agréer : *L'esprit quiet se repose dans l'acceptation d'une religion, d'un dogme* (Gide). ‖ Disposition intérieure qui porte à accepter l'adversité ; soumission : *Il y a bien des façons d'aimer le peuple ; et ce n'est pas la pire que de goûter en lui cette vertu d'acceptation et de patience...* (F. Mauriac).

‖ Consentement, accord : *Nous inscrirons le nom de M. de Gromance sur notre liste de nationalistes républicains... Vous m'assurez de son acceptation?* (A. France).
— Banq. et Bours. Engagement irrévocable, signé et exprimé par le mot « Accepté », pris par le tiré de payer la lettre* de change, ou traite, à son échéance. ‖ *Acceptation en blanc,* celle dans laquelle le nom du tireur de la lettre de change est resté en blanc et sera inscrit, après coup, par le possesseur du titre. ‖ *Crédit par acceptation,* v. CRÉDIT.
— Dr. Consentement d'une personne à qui une offre a été faite ou à qui la loi accorde la faculté d'opter. (V. COMMUNAUTÉ, DONATION, MANDAT, SUCCESSION, etc.)
— ENCYCL. Ch. de f. L'*acceptation* des marchandises par le destinataire à l'arrivée, après un transport en chemin de fer, décharge le transporteur de sa responsabilité.
Il y a, en revanche, en cas de refus, recours contre lui dans des conditions variables avec celles du transport.

ACCEPTÉ part. invar. Banq. et Bours. Formule d'acceptation des lettres de change : *Accepté pour dix mille francs.* ‖ Marque le consentement : *Vous le voulez? Accepté.*

ACCEPTER v. tr. (lat. *acceptare,* recevoir). Consentir à prendre, à recevoir ce qui est offert, proposé : *Accepter un cadeau. Il m'offrit une lettre pour l'honorable député. Je l'acceptai* (A. Dumas). *Il apportait ses nippes à raccommoder; et elle acceptait cette besogne* (Flaubert). ‖ Se montrer prêt à : *Accepter la bataille.* ‖ Tolérer, supporter : *Même de ma sœur, je n'accepterai pas certaines choses* (M. Achard). *Il faut que je m'accepte comme j'accepte les autres. Mon indulgence, faite de compréhension, doit s'étendre jusqu'à ma propre faiblesse* (Barrès). [Se construit avec *de* devant l'infinitif, sauf dans quelques expressions : *Accepter à dîner, à déjeuner,* etc., mais *accepter de venir.*]
— Banq. et Bours. S'engager à payer une lettre de change à son échéance.

ACCEPTEUR n. m. Banq. et Bours. Celui qui s'engage à payer une lettre de change. (On dit plutôt *tiré.*)
— Physiol. végét. Corps capable, suivant les cas, de se combiner à l'hydrogène ou à l'oxygène. (Ce corps joue un rôle très important dans le mécanisme de la respiration.)
◆ Adj. et n. m. Chim. Se dit d'un atome, uni dans une combinaison par une liaison semi-polaire, et qui reçoit des électrons de la part d'un autre atome, le *donneur.*

ACCEPTILATION n. f. Dr. rom. Mode solennel d'extinction des obligations, qui constituait le plus souvent une remise de dette, s'appliquait aux obligations nées *verbis* et exigeait l'emploi d'une formule verbale. (V. AQUILIENNE [*stipulation*].)

ACCEPTION n. f. (lat. *acceptio*). Gramm. Sens dans lequel un mot est employé : *Le mot « agent » a deux acceptions différentes dans : « l'agent règle la circulation; le complément d'agent ».*
— LOC. *Dans toute l'acception du mot,* à la lettre, absolument : *Les Madrilènes sont charmantes dans toute l'acception du mot : sur quatre il y en a trois de jolies* (Gautier).
— Dr. *Acception de personne,* préférence, considération particulière à l'égard de quelqu'un au détriment d'une autre personne.

ACCÈS n. m. (lat. *accessus,* arrivée). Facilité plus ou moins grande d'atteindre un lieu; entrée : *Un littoral d'accès difficile. Le vestibule donnait accès, à gauche, dans la salle à manger* (Courteline). ‖ *Par extens.* Facilité d'approcher quelqu'un : *Avoir accès près d'un ministre. Il les brusquait, il les secouait* [...]*; il devenait d'accès difficile même pour ses intimes amis* (Tharaud). ‖ — *Fig.* Moyen ou droit d'exercer une profession : *Le titre de licencié ès lettres lui donnera accès dans le haut enseignement. On a vu des maîtres d'études devenus grands maîtres de l'Université* (A. France). ‖ Compréhension : *Toutes les grandes œuvres d'art sont d'assez difficile accès* (Gide). ‖ Mouvement intérieur violent et passager : *Dans ses plus grands accès de joie, sa conversation restait monosyllabique* (Balzac).
— LOC. DIV. *Par accès,* irrégulièrement, sans constance : *Il était intolérant par accès* (G. Duhamel). ‖ *Avoir accès à,* pouvoir pénétrer dans un lieu : *Il avait accès au Palais;* atteindre, toucher à : *La Bolivie n'a pas accès à la mer.*
— Ch. de f. Aiguille d'une voie, tranchée, rampe, quai, qui permet de se rendre à un point ou dans une direction déterminée.
— Dr. canon. Faculté de posséder un bénéfice vacant par l'insuffisance d'âge ou la mort d'un titulaire. ‖ *A l'accès,* ancien mode d'élection du pape, supprimé par Pie X. (Quand, dans un conclave, un candidat, sans avoir obtenu la majorité des deux tiers requise pour l'élection des papes, recueillait cependant un grand nombre de voix, les cardinaux qui n'avaient pas voté pour lui pouvaient se rallier à lui en votant *accedo* [je me rallie].)
— Méd. Ensemble de troubles morbides aigus se produisant à intervalles réguliers ou irréguliers : *Dans l'intervalle des accès, il y a rémission, c'est-à-dire disparition des troubles morbides propres à l'accès.*
— Opt. *Théorie des accès,* théorie imaginée au XVIIIe s. par Newton, pour expliquer les phénomènes d'optique, notamment les anneaux de Newton et la polarisation, tout en faisant appel à l'émission de corpuscules par les sources lumineuses.

ACCESSIBILITÉ n. f. Caractère de ce qui est accessible : *L'accessibilité d'une montagne.* ‖ Droit reconnu de prétendre à un emploi, à une fonction : *La Constituante proclama l'accessibilité de tous les citoyens à tous les emplois.*

ACCESSIBLE adj. Abordable; où l'on peut pénétrer : *Un village à nos pas accessible en été* (Lamartine). ‖ — *Fig.* Ouvert à, capable d'éprouver un sentiment de : [Emma] *jetait parfois aux pauvres toutes les pièces blanches de sa bourse quoiqu'elle ne fût guère tendre* [...] *ni facilement accessible à l'émotion d'autrui* (Flaubert). ‖ Où l'on peut atteindre : *Emploi accessible aux femmes.* ‖ Qui peut être compris du grand nombre : *Simplifier les choses pour les rendre accessibles.*

ACCESSION n. f. (lat. *accessio,* action d'approcher). Action d'accéder, de parvenir (au *fig.*) : *L'accession à la propriété.* ‖ Action d'arriver à certaines dignités ou à certaines fonctions : *Accession à un grade supérieur. Accession au trône.* ‖ Rattachement : *Ne sachant ni théologie ni exégèse, ils font de l'accession au christianisme une simple adhésion à une coterie* (Renan).
— Dr. civ. Extension du droit de propriété par suite de la réunion d'un objet accessoire à la propriété principale. ‖ *Par extens.* Les choses mêmes sur lesquelles ce droit est exercé : *Les atterrissements insensibles, les arbres qu'on plante sur un terrain, les constructions qu'on y fait sont des accessions.* (V. PROPRIÉTÉ.)
— Dr. intern. V. ADHÉSION.

ACCESSIT [aksesit] n. m. (mot lat. signif. *il s'est approché*). Distinction scolaire, accordée à ceux qui ont le plus approché du prix.

ACCESSOIRE adj. (lat. médiév. *accessorius,* de *accedere,* adjoindre). Qui accompagne une chose principale : *Trois temples, flanqués de chapelles accessoires* (Claudel). ‖ *Par extens.* Qui est moins important, secondaire : *Une idée accessoire.*
— Anat. Se dit d'un vaisseau ou d'un nerf ayant un rôle secondaire ou bien accompagnant un tronc important : *Artères accessoires du bulbe. Nerf accessoire du brachial cutané interne.*
— Dr. pén. *Peine accessoire,* v. PEINE.
— Linguist. *Mots accessoires,* pronoms, mots invariables, etc., qui expriment des idées secondaires ou de simples rapports entre les membres d'une proposition ou d'une phrase : *L'article est un mot accessoire.*
— Mil. *Défenses accessoires,* v. DÉFENSE.
— Minér. *Minéraux accessoires,* minéraux qui ne se trouvent que d'une façon accidentelle dans une roche et n'en affectent pas le caractère général.
◆ N. m. Chose qui n'est pas l'essentiel; chose secondaire : *Dans un portrait, l'exécution habile et fidèle des accessoires ajoute à la ressemblance de la figure principale* (Mérimée).
— LANGUE CLASS. Difficulté, danger, malheur : *Et tout ce qu'elle a pu dans un tel accessoire,* | *C'est de me renfermer dans une grande armoire* (Molière).
— Dr. Objet qui, du fait de sa dépendance par rapport à un autre, a la même nature juridique que celui-ci ou est soumis à la même règle légale : *L'immeuble et ses accessoires réputés immeubles sont susceptibles d'hypothèque. L'accessoire suit le principal.*
— Dr. comm. *Théorie de l'accessoire,* théorie juridique selon laquelle certains actes de nature civile peuvent parfois, lorsqu'ils sont accomplis par un commerçant, devenir des actes de commerce.
— Théâtr. et Ciném. Objet portatif s'ajoutant aux décors ou servant au jeu (meuble, arme, bijou, ustensile quelconque), soit authentique, soit fabriqué aux fins d'une illusion scénique.
◆ Adj. et n. f. Bot. Se dit d'une espèce qui se rencontre dans plus du quart des listes de plantes correspondant à une même association végétale.
— ***Accessoires*** n. m. pl. Procéd. Compléments d'une demande principale (fruits, intérêts, dépens, etc.).
— Technol. Outils, ustensiles, meubles, etc., nécessaires à une industrie, à une profession, à la toilette, etc. ‖ Instruments ou appareils qui, bien que ne faisant pas partie intégrante d'une machine quelconque, concourent à son bon fonctionnement.
— Théâtr. Petits rôles : *Acteur qui joue les accessoires.* (On dit plus couramment une *utilité* ou, en argot de coulisses, une *panne.*)

ACCESSOIREMENT adv. De façon accessoire : *L'opinion que peut avoir de lui* [le chirurgien] *son patient ne l'intéresse qu'accessoirement* (M. Aymé).

ACCESSOIRISTE n. Théâtr. et Ciném. Artisan de scène ou de studio, qui conserve, place, retire, entretient les accessoires. (Il y a généralement un chef accessoiriste et des aides pour le seconder.) [Autref., on disait *chef des accessoires, garçon d'accessoires, ustensilier.*]

ACCHROÏDE n. f. V. ACROÏDE.

ACCIACCATURA [atʃjakatyra] n. f. (mot ital.; de *acciaccare,* froisser, concasser). Mus. Appogiature* qu'il faut frapper presque en même temps que la note principale.

ACCIAIUOLI, famille originaire de Brescia, fixée à Florence au début du XIIe s. Elle fonda en 1282 une puissante compagnie marchande. Les Acciaiuoli devinrent les banquiers des Angevins de Naples, du Saint-Siège, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et d'Edouard III d'Angleterre. Vers 1340, leur puissance semblait encore intacte; outre leurs facteurs en Italie, ils en avaient un à Paris, deux à Bruges, deux à Londres, trois à Avignon, deux à Tunis, deux en Morée, trois à Rhodes et trois à Famagouste. Victime de la grande faillite de 1345, endettée par le financement de la guerre malheureuse de Florence contre Lucques, ne pouvant régler ses créanciers ecclésiastiques, la Compagnie fut liquidée en 1355. Au début du XVe s., les Acciaiuoli se rallièrent en général aux Médicis.
NICOLAS (Niccolo) [Montegufoni 1310-Naples 1365], grand sénéchal de Sicile sous Jeanne Ire, fut chargé par Catherine II de Valois, impératrice latine d'Orient, du gouvernement de ses trois fils, Robert, Louis et Philippe de Tarente. Il passa en Grèce et acquit en 1334 les fiefs de Lechaena et de Mandria. De 1336 à 1338, il reçut de l'impératrice une série de fiefs en Elide, en Achaïe et en Messénie. Nicolas s'efforça de réorganiser la principauté d'Achaïe et de la défendre contre les entreprises byzantines. Amateur d'art et de lettres, il veilla à la composition de la *Chronique de Morée**, et favorisa ainsi un échange de culture entre la Grèce et l'Occident. Devenu comte de Melfi, de Malte et de Gozzo, et baron de Corinthe, Nicolas continua à gouverner au nom de Robert II de Tarente, empereur latin d'Orient, en s'efforçant d'étendre les possessions de sa famille. — RAINIER Ier (Ranieri) [† 1394], neveu et fils adoptif du précédent, créé baron de Votitsa et seigneur de Corinthe avant 1366, étendit ses possessions à tout le nord-est du Péloponnèse. Il attaqua en 1385 les Catalans, qui dominaient le duché d'Athènes, et se rendit en 1387 maître de toute cette région. Il obtint, en 1394, de Ladislas le Magnanime, roi napolitain de Sicile, le titre de duc d'Athènes.

— ANTOINE Ier (Antonio) [† 1435], duc d'Athènes (1405-1435), fils naturel de Rainier Ier, d'abord réduit aux seigneuries de Thèbes et de Livadia par la volonté de son père, reconstitua le duché à son profit avec l'aide des Grecs. Il sut se ménager la faveur des Turcs, assura trente années de paix à l'Attique et à la Béotie, et embellit sa capitale. — RAINIER II (Ranieri) [† 1451], duc d'Athènes (1435-1439 et 1441-1451), cousin et successeur du précédent, laissa son frère ANTOINE II (Antonio) [1439-1441] usurper le pouvoir, et ne réapparut qu'après la mort de celui-ci. — FRANÇOIS Ier (Francesco), duc d'Athènes (1451-1456), fils de Rainier II, régna sous la tutelle de sa mère, Claire Giorgo. — FRANÇOIS II, dit *Franco* († 1460), duc d'Athènes en 1456, fils d'Antoine II, favori du sultan Mehmet II, s'empara du trône ducal avec l'assentiment de celui-ci et fit assassiner Claire Giorgo. Mais il fut dépossédé la même année par le sultan, qui le fit mettre à mort quatre ans plus tard. (→ Biblio.)

ACCIAIUOLI (Donato), humaniste italien (Florence 1429 - Milan 1478). Auteur de traductions latines de Plutarque et d'Aristote, et d'une *Vie de Charlemagne*, en latin, qui fut présentée en 1461 à Louis XI.

ACCIDENCE n. f. Philos. scolast. Etat contingent et passager d'une chose, qui en fait un accident* et non une substance*.

ACCIDENT n. m. (lat. *accidens*, qui survient). Evénement fortuit, inattendu : *Sa réussite n'était qu'un accident* (M. Aymé). *Je me sentis rougir, accident qui ne m'arrive jamais* (J. Romains). ‖ Evénement malheureux provoquant des dommages corporels ou matériels : *L'horreur d'un accident qu'on découvre sur la route* (J. Cocteau). ‖ Ce qui rompt l'uniformité, ce qui met de la variété dans la disposition, dans le relief : *De nouveau ce fut la vaste campagne, sans accident, ni distraction aucune* (Alain-Fournier). ‖ *Par accident*, par hasard.
— LANGUE CLASS. Evénement, aventure (sans aucune idée de fâcheux, de malheureux) : *Heureux accident, favorable accident* (Académie, 1694).
— Dr. Fait involontaire ou événement fortuit qui cause un dommage aux personnes ou aux choses et qui, s'il résulte de la faute, de l'imprévoyance ou de la négligence de quelqu'un, peut mettre en jeu la responsabilité de celui-ci. ‖ *Accident du travail*, dommage corporel provenant de l'action soudaine et violente d'une cause extérieure, d'un traumatisme, survenu, quelle qu'en soit la cause, par le fait ou à l'occasion du travail. ‖ *Par extens.* Accident survenu pendant le trajet effectué par un travailleur entre sa résidence (principale ou secondaire) et le lieu de son travail, et *vice versa*, ou entre le lieu de son travail et celui où il prend habituellement ses repas, et *vice versa*. (V. TRAVAIL.) ‖ *Accident de la circulation*, v. PRÉVENTION *routière*.
— Jeux. Au piquet, combinaison de cartes qui vaut des points à qui la détient : *Les principaux accidents sont les quatorzes, les quintes, les quatrièmes, les tierces, etc.*
— Log. *Sophisme de l'accident*, sophisme qui consiste à tirer une conclusion absolue d'un fait accidentel, comme lorsque l'on conclut des effets nuisibles d'un médicament à la malfaisance de la médecine.
— Min. Interruption de la continuité d'un gisement. (Syn. FAILLE.)
— Mus. Signe qui sert à altérer les notes : *Il y a trois accidents : le dièse, le bémol et le bécarre.*
— Pathol. Symptôme qui se présente dans le cours d'une maladie, et qui est indépendant de la cause de cette maladie. ‖ — Pl. Phénomènes accessoires qui surviennent dans le cours d'une maladie. (Syn. ÉPIPHÉNOMÈNES.)
— Philos. scolast. Chacun des modes d'une chose, par opposition à la *substance* et aux *attributs* qui constituent l'essence de cette dernière. (L'accident est l'un des cinq universaux distingués par les scolastiques ; les quatre autres sont le *genre*, l'*espèce*, la *différence* et le *propre*.)
— SYN. : *aventure, catastrophe, événement, revers.*

ACCIDENTÉ, E adj. Varié dans ses aspects, mouvementé : *Terrain accidenté.* ‖ Qui a subi un accident : *Voiture accidentée.* ‖ — *Fig.* Agité : *Ses souvenirs d'enfance qui, dans une vie si peu accidentée que la sienne, prenaient une importance démesurée* (Nerval). ◆ N. Victime d'un accident.

ACCIDENTEL, ELLE adj. Qui est l'effet du hasard ; qui n'est pas prévu : *Une infériorité accidentelle* (J. Romains). *Ces études, qui d'abord étaient toute ma vie, ne me paraissaient plus avoir qu'un rapport tout accidentel et conventionnel avec moi* (Gide). ‖ Qui arrive par accident : *Mort accidentelle.*
— Pathol. Se dit d'un phénomène survenu au cours d'une maladie et n'ayant pas une liaison nécessaire avec elle.
— Perspect. *Point accidentel*, point d'une ligne horizontale où se rencontrent les projections de deux lignes parallèles dans l'objet que l'on veut mettre en perspective, mais qui ne sont point perpendiculaires au tableau. ◆ N. m. Ce qui est contingent : *Pour qui cherche à juger avec moralité, c'est un bon système de se dégager de l'accidentel et de se placer à un point de vue éternel* (Barrès). ◆ N. f. et adj. Bot. Espèce qui se rencontre dans moins du quart des listes de plantes correspondant à une même association végétale.
— SYN. : *fortuit, occasionnel.*

ACCIDENTELLEMENT adv. Par hasard, d'une manière imprévue : *Retrouver accidentellement des papiers perdus.* ‖ Par accident : *Mourir accidentellement.*

ACCIDENTER v. tr. *Fam.* Causer un dommage à : *Accidenter un cycliste.* ‖ — *Fig.* Rendre mouvementé : [Des] *mille bonnes fortunes qui avaient accidenté sa vie folle et dissipée* (Nerval).

ACCIPITRES ou **ACCIPITRIDÉS** n. m. pl. (du lat. *accipiter*, faucon). Fauconn. Nom souvent donné aux vautours et aux éperviers. (Ce terme n'est pas employé par les zoologistes.)

ACCIPITRIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant les rapaces* diurnes.

ACCIPITRIN, E adj. Qui ressemble à un accipitre.

ACCISE n. f. (bas lat. *accisia*, taille, impôt ; de *accidere*, tailler). Dr. fisc. Impôt indirect de consommation, portant surtout sur les boissons, principalement en Angleterre : *En Grande-Bretagne, les droits d'accise s'appellent « excise tax »*. (V. EXCISE.)

ACCIUS (Lucius), le plus grand poète tragique romain (Pisaurum 170 av. J.-C. - † v. 84 av. J.-C.). De ses quarante-cinq pièces, les unes sont imitées des Grecs, en particulier d'Euripide, d'autres à sujet romain. Les fragments que nous avons de celles-ci sont remarquables par la véhémence du ton et le sentiment de la grandeur nationale.

ACCLAMATEUR n. m. Celui qui acclame, qui applaudit.

ACCLAMATION n. f. (lat. *acclamatio*). Cri de joie, d'approbation, d'enthousiasme, d'une assemblée, d'une multitude : *Pousser des acclamations. On entra dans la ville au milieu d'une foule serrée, qui* [...] *saluait la princesse de ses acclamations* (Mérimée).
— Hist. Au Portugal, avènement de la maison de Bragance au trône le 1er décembre 1640 (avec une majuscule).
— Hist. rom. Manifestation officielle au cours de laquelle les soldats et le peuple saluaient de leurs cris les généraux triomphants et plus tard les empereurs.
— Liturg. A l'imitation de l'acclamation impériale, chant laudatif en l'honneur du pape ou d'un évêque.
— ***Par acclamation*** loc. adv. Unanimement, tout d'une voix et sans recourir au scrutin.
— SYN. : *applaudissement, bravo, ovation, vivat.*

ACCLAMER v. tr. (lat. *acclamare*). Saluer par des cris d'approbation : *Bien que royalistes déclarés pour la plupart, tous ils acclamaient l'empereur* (Tharaud). ‖ Nommer par acclamation : *On acclama Charlemagne empereur d'Occident.*
— CONTR. : *conspuer, huer, siffler.*

ACCLIMATABLE adj. Qui peut être acclimaté ; qui s'acclimate facilement : *Les Savoisiens se montraient moins acclimatables encore* [que les Bretons] (Renan).

ACCLIMATATION n. f. Adaptation d'un organisme vivant à un milieu nouveau, sous la surveillance et avec les soins de l'homme : *Jardin d'acclimatation.* ‖ *Par extens.* Action de se familiariser avec ; résultat de cette action : *Les difficultés y* [chez Albéniz] *sont de nature si particulière qu'il y faut d'abord une sorte d'acclimatation générale avant de se prendre à chacune d'elles en détail* (Gide).
— ENCYCL. Bot. Pour les végétaux, on réalise des *acclimatations* qui sont d'autant plus faciles que le climat et le sol de la nouvelle région de plantation sont plus semblables à ceux du pays d'origine : la pomme de terre, le tabac, le platane, le lilas, le cèdre sont, en France, des plantes acclimatées.
Fondée en 1854 par Geoffroy Saint-Hilaire, la *Société nationale d'acclimatation* s'est donné, à l'heure actuelle, pour principale tâche de protéger les espèces rares dans les différentes « réserves naturelles » qu'elle supervise (Camargue, Lauzanier, Néouvielle).
— Zool. La garde des animaux terrestres ou aquatiques en captivité permet le plus souvent de les maintenir dans des conditions voisines de celles de leur milieu naturel, exception faite de la liberté de déplacement, dont la seule privation suffit parfois à affecter gravement certaines espèces ; on en connaît qui, dans ces conditions, refusent de se reproduire, ou même de se nourrir (certains serpents). Même lorsque ces difficultés sont surmontées, il n'y a *acclimatation* proprement dite que lorsque la survie et la reproduction sont obtenues sans que l'animal soit protégé des caractères climatiques de son nouvel habitat, en particulier du froid dans nos régions pour les espèces équatoriales. Un tel résultat est rarement obtenu en une seule génération. Lorsqu'on se borne à introduire un animal en liberté dans un pays où il n'existait pas et qu'il s'y multiplie (lapin en Australie), on parle plutôt d'*acclimatement**.

Acclimatation (JARDIN D'), jardin situé à l'angle nord-ouest du bois de Boulogne, à Paris. Ouvert au public en octobre 1860, il était destiné à l'introduction et à la propagation des animaux et des végétaux utiles ou d'agrément. Depuis 1870, il a été détourné de sa destination primitive et il est devenu peu à peu un parc d'attractions pour enfants. En 1957, le Palmarium et une partie du jardin ont été attribués au musée des Arts et Traditions populaires.

ACCLIMATEMENT n. m. Biol. Phénomène par lequel des êtres vivants sont capables de vivre et de se reproduire dans un nouveau milieu, différent de leur milieu habituel.
— ENCYCL. Les organismes vivants transportés d'un milieu dans un autre sont le siège de réactions fonctionnelles et tissulaires permettant parfois la résistance de l'organisme aux facteurs climatiques et la réalisation d'un nouvel équilibre biologique.
Ces réactions peuvent être mises en évidence déjà chez certains végétaux. Transportés dans un milieu nouveau, ils sont capables de vivre, de se reproduire et de durer : ils font alors partie de la flore sauvage et prennent une place dans les associations. L'*acclimatement* est plus important chez les animaux (le crabe chinois, le doryphore, le phylloxéra, la spartine de Townsend) et spécialement chez les plus évolués d'entre eux.
Dans leur développement le plus complet, les réactions de l'acclimatement se caractérisent par une phase d'indifférence, une phase de réactions physiologiques ou d'accommodations à court terme, puis une phase d'adaptation, pendant laquelle s'établit progressivement un nouvel équilibre aboutissant à l'acclimatement. Si ces phases ne se développent pas normalement, des troubles pathologiques peuvent apparaître.
En ce qui concerne le *climat d'altitude*, ces différentes phases sont marquées surtout par des phénomènes respiratoires, circulatoires et humoraux. En cas de rupture d'équilibre, c'est, selon les phases dans lesquelles se trouve l'organisme, le mal aigu des montagnes ou le mal subaigu ou chronique.
L'homme peut s'acclimater jusqu'à des altitudes voisines de 6 000 m. Le temps nécessaire pour obtenir l'acclimatement est de quelques jours pour des altitudes allant jusqu'à 2 000 m, deux semaines pour 3 000 m, trois à quatre semaines entre 4 000 et 5 000 m, six semaines pour 6 000 m. L'acclimatement

accolade
Philippe le Bel recevant l'hommage d'Edouard Ier d'Angleterre
miniature du XIVe s.

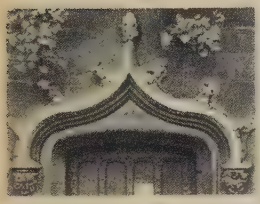

accolade
hôtel de Cluny
fin du XVe s.

accolage

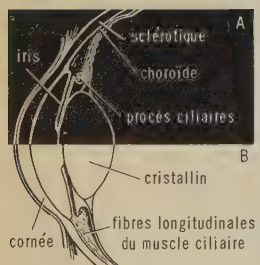

A - vision des objets rapprochés
B - vision des objets éloignés

accommodation
en ophtalmologie

à l'altitude persiste plusieurs mois après le retour en plaine. (V. ALTITUDE.)
L'acclimatement de l'homme aux *pays froids* a fait l'objet de nombreux travaux aboutissant à des résultats contradictoires ; les recherches récentes semblent cependant prouver son existence.
L'acclimatement aux *pays chauds* est mieux connu. Il consiste surtout en une amélioration du fonctionnement de la thermorégulation, principalement de l'appareil sudoral, en une adaptation circulatoire et en réactions neuro-humorales. Les délais nécessaires à l'acclimatement aux pays chauds sont de l'ordre de sept à quinze jours pour les réactions essentielles, mais l'acclimatement complet exige plusieurs mois. Il existe différents types d'acclimatement aux pays chauds. Etabli en pays désertiques, l'acclimatement persiste longtemps ; formé en pays de jungle, il paraît plus fugace.
A côté de cet acclimatement physiologique, il existe un acclimatement phylogénique : évolutions de l'être vivant suivant le milieu dans lequel il vit, pouvant devenir héréditaires. (→ Biblio.)

ACCLIMATER v. tr. Adapter un organisme ou un être vivant à un nouveau milieu : *Acclimater une plante.* ‖ — *Fig.* Apaiser, apprivoiser : *Il jugeait essentiel de ne rien dramatiser, d'acclimater peu à peu cette sauvagerie à force de cordialité et d'aisance* (R. Martin du Gard). ‖ Importer, introduire, adapter à un milieu différent : *Usage qui s'est acclimaté. Les professionnels du sport ont acclimaté, chez nous, un jargon ébouriffant, presque intraduisible, farci de mots étrangers* (G. Duhamel). ‖ Adapter à un genre de vie différent : *A mon retour du Midi, ce printemps, j'irai à Paris vous voir dans votre installation nouvelle, et j'espère trouver la bonne maman bien habituée et bien acclimatée* (R. Martin du Gard).
— SYN. : *accoutumer, familiariser, habituer.*

ACCOINTANCE n. f. Liaison, fréquentation familière (souvent péjoratif) : *Les Maurprat eurent bientôt dans toutes les familles des accointances que l'on toléra parce qu'on y trouva du profit* (Sand).

ACCOINTER (S') [avec] v. pr. (du lat. *acognitus*, connu, ami, familier). *Péjor.* Se lier familièrement avec : *Il s'accointa avec des gens sans aveu.*
— SYN. : *s'aboucher, s'acoquiner, s'entendre, se lier.*

ACCOLADE n. f. Action d'embrasser, en jetant les bras autour du cou : *Et sans crier gare,* [il] *l'embrassa pour lui donner l'accolade* (G. Duhamel).
— Archit. Motif décoratif en forme de courbes, qui couronne les linteaux des portes et fenêtres. (Le mot technique est *arc en accolade* ou *en talon.*)
— Art culin. Ensemble de deux pièces de viande, de deux volailles, poissons, etc., adossées l'une contre l'autre sur un même plat : *Une accolade de lapereaux.* (Vx.)
— Féod. Cérémonie en usage dans la réception d'un chevalier, et qui consistait, après l'avoir armé, à l'embrasser et à lui donner sur la nuque un fort coup du plat de l'épée. (De nos jours encore, lorsqu'un militaire est fait chevalier de la Légion d'honneur, l'officier supérieur qui le reçoit dans l'ordre lui donne l'accolade et frappe le récipiendaire du plat de son épée sur les deux épaules.)
— Imprim. et Calligr. Trait allongé formant angle au milieu, dont les deux parties, supérieure et inférieure, présentent un renflement qui se termine par une pointe effilée : *L'accolade indique que toutes les lignes contenues entre ses extrémités ont un point de communauté déterminé par le texte en dehors de l'angle central.*
— Mus. Signe par lequel on joint les portées des différentes parties qui doivent être exécutées en même temps.

ACCOLADER v. tr. Réunir par une accolade. ‖ *Fam.* Donner l'accolade à (vieilli) : *Ce dévouement sans bornes, s'étendant à tous ceux et celles qu'elle* [la portière] *accolada à leur venue* (H. Monnier).

ACCOLAGE n. m. Action de fixer les sarments ou des rameaux à des tuteurs ou à des onglets.
— ENCYCL. Arboric. *L'accolage,* destiné à préserver les branches des secousses du vent et à favoriser une meilleure répartition de l'air, de la chaleur et de la lumière solaires, s'opère au commencement de l'été. On utilise soit des brins de paille de seigle, soit de minces brins d'osier ou de jonc. Les jeunes greffes ou les pousses issues du rabattage des plants sont accolées sur l'onglet ménagé à cet effet ou sur un tuteur, pour leur donner une direction convenable.

ACCOLÉ, E adj. Bot. Se dit d'une feuille, d'une fleur, d'un fruit qui adhère à un ou à une autre : *Le chèvrefeuille présente des exemples de fleurs et de fruits accolés.*
— Hérald. Se dit des meubles ou des écus placés à côté l'un de l'autre et se touchant.

ACCOLEMENT n. m. Action de joindre, de réunir : *Il ne pouvait souffrir l'accolement de son nom à celui d'un tel fripon.*
— Anat. *Accolements péritonéaux,* fusion de plusieurs replis du péritoine*.

ACCOLER v. tr. (de *col, cou*). Faire figurer ensemble : *Le maître et le singe ont leurs noms accolés sur le programme* (Vallès). *Accoler au mot Néant le mot Provisoire* (Giraudoux). ‖ Réunir par une accolade : *Accoler deux articles d'un compte.*
— LANGUE CLASS. Jeter les bras autour du cou de quelqu'un pour l'embrasser.
— Arboric. Faire un accolage*.
— Archit. Entrelacer des motifs d'ornementation.

ACCOLTI, famille d'humanistes et de jurisconsultes italiens : BENEDETTO (Arezzo 1415 - Florence 1466) enseigna à Volterra, Bologne et Florence, fut chancelier de la République et écrivit une histoire de la première croisade ; — Son frère FRANCESCO (Arezzo 1416 - Sienne v. 1488), secrétaire de François Sforza, duc de Milan, fut surnommé « le Prince des Jurisconsultes » de son temps ; — BERNARDO, fils de Benedetto (Arezzo 1458 - Rome 1535), dont les œuvres furent publiées en 1513, acquit un grand renom à son époque ; — BENEDETTO, neveu de Bernardo (Florence 1497 - *id.* 1549), cardinal en 1527, reçut en 1531 la légation d'Ancône.

ACCOMBANT, E adj. (du lat. *accumbens,* se couchant sur). Bot. Se dit du cotylédon d'un embryon courbe, lorsque la tigelle vient s'appliquer contre le bord des cotylédons.

ACCOMMODANT, E adj. Complaisant, sociable, d'un commerce facile ; conciliant : *Je suis accommodant et prêt à me prêter à toutes les hypothèses* (Mérimée). ‖ Qui témoigne d'un désir de conciliation, de complaisance : *Et si j'avais besoin d'argent ? — Oh ! dit Joseph avec un geste accommodant, je te prêterais quelque chose* (G. Duhamel).

ACCOMMODAT n. m. Biol. Modification morphologique ou physiologique non héréditaire, provoquée chez un être vivant par l'occupation d'un nouveau milieu offrant des conditions différentes du milieu primitif.
— SYN. : *caractère acquis, somation.*
— ENCYCL. Les *accommodats* morphologiques, ou morphoses, sont plus fréquents et plus variés dans le règne végétal que dans le règne animal ; les plantes, d'une plus grande souplesse, à l'exclusion des espèces inféodées à un milieu très particulier, présentent plus facilement des accommodats.

ACCOMMODATEUR, TRICE adj. Ophtalmol. Qui se rapporte, qui sert à l'accommodation : *Muscles accommodateurs.*

ACCOMMODATICE adj. *Sens accommodatice,* sens donné à des textes bibliques, en usant d'analogie ou d'allégorie (la *Jérusalem céleste*).

ACCOMMODATION n. f. (lat. *accommodatio*). Action d'accommoder : *L'accommodation d'un plat, d'une pièce de bœuf.*
— Biol. Ensemble des modifications morphologiques et physiologiques, non héréditaires, apparaissant chez un être vivant qui fréquente un nouveau milieu, et qui permettent sa survie : *Il y a accommodation lorsqu'un individu, homme, plante ou animal, continue à vivre dans un milieu différent de celui qu'il habitait précédemment* (Cuénot).
— Electrobiol. *Accommodation électrique,* relèvement du seuil, faible par rapport au processus d'excitation et accompagnant, d'après les observations, une stimulation de durée adéquate. (V. SEUIL *électrique.*)
— Obstétr. *Accommodation fœto-pelvienne,* ensemble des modifications de l'attitude du fœtus, préparatoires à l'engagement de la présentation. ‖ *Accommodation fœto-interne,* ensemble des modifications du fœtus tendant à adapter celui-ci à la forme de l'utérus.
— Ophtalmol. *Accommodation de l'œil,* changement qui s'opère dans l'œil, pour rendre la vision distincte à des distances différentes et à des intensités lumineuses différentes. (V. part. *encycl.*)
— Phonét. Assimilation, dans laquelle le phonème assimilé ne prend qu'une partie des caractères du phonème assimilateur. (Ainsi, les consonnes sonores *g, d* tendent à devenir des sourdes *c, t* au contact d'autres consonnes sourdes. La labiale sonore *b* devient la sourde *p* devant la dentale sourde *t* dans le français *obtenir* [prononcé *optenir*].)
— ENCYCL. Ophtalmol. L'*accommodation* visuelle *à la distance* est obtenue par une modification des courbures du cristallin, permettant la formation d'une image nette sur la rétine. Ce changement de courbure a lieu sous l'influence du muscle ciliaire. Plus ce muscle se contracte, plus le plan de vision nette est rapproché. L'œil est dit *normal* quand il voit à l'infini sans accommodation ; il est *hypermétrope* quand il doit accommoder même pour les objets placés très loin ; l'œil est *myope* quand il ne peut voir les objets situés à l'infini ; enfin, il est *presbyte* quand sa faculté d'accommodation a diminué. On appelle *accommodation à la lumière* l'adaptation de l'œil à l'intensité lumineuse qui l'atteint. Cette accommodation se fait par la dilatation plus ou moins grande de la pupille, l'iris faisant office de diaphragme ; la sensibilité de la rétine varie également selon l'éclairement, mais ses variations sont lentes (10 à 20 mn), ce qui explique que, si l'on a été plongé dans une pièce obscure après avoir été en plein jour, on mette ce temps à distinguer les objets.
Le *spasme de l'accommodation* est un état de contraction du muscle ciliaire qui rend le cristallin plus convexe et ne permet de voir que les objets rapprochés. La *paralysie de l'accommodation* est un état de paralysie du muscle ciliaire, qui empêche la vision des objets rapprochés.

ACCOMMODEMENT n. m. Transaction, accord pour terminer un différend : *Le maréchal de Biron s'approcha de La Rochelle, porteur de propositions d'accommodement* (Mérimée) ; et, au *fig.* : [Des] *accommodements de conscience* (Sainte-Beuve).
— LANGUE CLASS. Arrangement, disposition nouvelle et convenable à la destination ; appropriation : *Ma maison est bien plus louable depuis l'accommodement que j'y ai fait faire* (Richelet). ‖ — *Fig.* Aisance, richesse : *Votre fils rencontre en un métier si doux | Plus d'accommodement qu'il n'eût trouvé chez vous* (Corneille).
— ALLUS. LITTÉR. ***Il est avec le ciel des accommodements,*** phrase de la *Lettre sur la comédie de l'Imposteur,* attribuée à Molière, et qui fait allusion à un vers du *Tartuffe* (acte IV, sc. v) : *Le ciel défend, de vrai, certains contentements ; | Mais on trouve avec lui des accommodements.*

Phot. B. N., Larousse, Vincent.

ACCOMMODER v. tr. (lat. *accommodare ;* de *commodus,* convenable). Disposer quelque chose de manière à convenir ou à adapter à ; approprier à : *Accommoder son discours aux circonstances.* [Ces femmes] *qui* [...] *s'appliquaient à domestiquer le génie, à l'accommoder à leur usage* (R. Rolland). ‖ Apprêter, assaisonner : *Elle vous accommodera un simple plat de haricots à vous mettre en doute si les anges ne sont pas descendus pour y ajouter les herbes du ciel* (Balzac). ‖ En parlant de l'œil, réaliser l'accommodation*.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Arranger commodément : *Je l'accommode dans sa chaise* (Molière). ‖ Ajuster, agencer : *Accommoder des jardins, le feu.* ‖ — *Fig.* Concilier, mettre d'accord : *Déjà le Roi les veut accommoder* (Corneille). ‖ Apporter de l'aisance, enrichir : *N'est-il point quelque fille qui pût accommoder le pauvre Mascarille ?* (Molière). ‖ Traiter en bien ou en mal quelqu'un : *C'est le meilleur armurier de la ville. Dites-lui que vous venez de ma part, et il vous accommodera bien* (Mérimée).

— ***S'accommoder*** v. pr. Se contenter de, accepter sans résistance : *Les êtres jeunes s'accommodent* [...] *du manque de confort* (J. Romains). *Faut-il s'accommoder d'être lu en secret ?* (J.-P. Sartre). ‖ Se conformer à, s'adapter à : *Le seul travail qu'il se donne est de s'accommoder à cette chose nouvelle* (J. Romains).

ACCOMPAGNAGE n. m. Trame fine dont on garnit le fond d'une étoffe de soie brochée d'or, afin de dissimuler complètement ce fond.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE n. et adj. Personne qui accompagne et guide un groupe de touristes ou de voyageurs.

— Mus. Celui, celle qui accompagne, avec la voix ou avec un instrument, la partie principale d'un morceau de musique.

◆ N. m. Banq. et Bours. Spéculateur à la hausse ou à la baisse, selon le mouvement des valeurs.

— Ch. de f. Agent chargé d'accompagner le matériel roulant dans certains trains de luxe ou de grand parcours et, éventuellement, d'assurer de petites réparations en cours de route.

ACCOMPAGNÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une figure principale ayant à ses côtés des pièces secondaires.

— Véner. Se dit d'une ruse des animaux courus, qui se mêlent à leurs semblables pour donner le change aux chiens.

Accompagné (L') ou **les Animaux en compagnie,** fanfare de trompe (ancienn. *la Trianon,* Leroux, 1835) qui se sonne indifféremment pour la harde ou la compagnie.

ACCOMPAGNEMENT n. m. Action d'accompagner : *Le soir même, je dînai chez lui sans accompagnement de gentlemen anglais ou autres* (Nerval). ‖ — *Fig.* Ce qui accompagne : *La douleur est parfois l'accompagnement du plaisir.*

— Aéron. mil. *Mission d'accompagnement,* mission particulière à l'aviation de chasse, qui consiste à escorter avec des chasseurs les appareils de reconnaissance, de bombardement, de transport ou d'assaut. ‖ *Chasseur* d'accompagnement,* appareil de chasse* spécialisé dans ces missions : *Les chasseurs d'accompagnement assurèrent en 1944 le succès des bombardements aériens alliés en Allemagne.*

— Banq. et Bours. et Econ. d'expl. *Crédit d'accompagnement,* v. CRÉDIT.

— Ch. de f. Service assuré par un agent ou un dirigeant chargé de vérifier le bon fonctionnement du matériel, de la signalisation ou, éventuellement, les connaissances des agents de conduite et de contrôle.

— Gramm. *Complément d'accompagnement,* nom ou pronom qui indique la personne ou la chose en compagnie de laquelle un acte s'accomplit. (Il est en général introduit par la préposition *avec : Ils sont sortis avec leurs enfants.*) [Contr. PRIVATION.]

— Mus. Ensemble des sons qui font harmonie avec une mélodie donnée, et qui peuvent se répartir en une ou plusieurs voix. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Mus. Dès le XVIe s., les pièces vocales ont été transcrites pour une voix seule, avec mise en tablature des autres parties exécutées par un *instrument d'harmonie :* luth, théorbe ou guitare, puis, plus tard : clavecin, orgue, piano-forte. Le procédé de la *basse chiffrée* est en quelque sorte une sténographie des harmonies sur la basse continue, au moyen de chiffres désignant les intervalles à exécuter sur chaque note de basse. C'est ainsi que, selon Rameau, l'*accompagnement* consiste dans l'exécution d'une harmonie complète et régulière à la vue de la seule basse : système que les anciens pédagogues regardaient comme la partie essentielle des études de composition. Au temps de Mozart, l'évolution musicale imposa l'écriture en toutes notes. Il y a deux principales manières de réaliser la basse chiffrée : l'*italienne,* qui ne met que deux notes, rarement trois, à la main droite, se contentant de suivre à la tierce ou à la sixte la partie récitante ; la *française,* qui met trois ou quatre notes à la main droite, afin d'obtenir une harmonie pleine. Par exemple, Bach réalise à la française, Händel à l'italienne. (→ Biblio.)

ACCOMPAGNER v. tr. (de *compagnon*). Aller de compagnie avec quelqu'un ; escorter : *Accompagner un ami, un convoi ;* et, au *fig. : Il* [...] *s'échappe aussitôt au grand galop, accompagné des huées de la multitude* (Mérimée). ‖ Joindre, ajouter une chose à une autre : *Il accompagnait sa réponse d'un rire aigu* (Sainte-Beuve). *Ce sourire muet fut accompagné d'un regard froid* (Balzac).

— Mus. Soutenir le chant au moyen d'un accompagnement : *L'orgue accompagne admirablement les chants d'église. S'accompagner à la guitare.*

— SYN. : *convoyer, escorter, guider, suivre.*

ACCOMPAGNERESSE n. f. Femme qui accompagne une reine, une princesse : *Des accompagneresses d'honneur* (Hugo). [Rare.]

ACCOMPLI, E adj. Achevé, révolu, réalisé : *Vingt ans accomplis.* ‖ *Par anal.* Parvenu à maturité : *Dès la sixième année j'ai été parfois* [...] *malheureux comme peut l'être un homme accompli* (G. Duhamel). ‖ Parfait dans son genre : *Chez Me Pillet d'où dans un temps donné vous deviez sortir un banquier accompli, quoique honnête* (Mérimée). ‖ *Fait accompli,* chose sur laquelle il n'y a plus à revenir : *S'incliner devant le fait accompli.*

◆ Adj. et n. m. Linguist. Se dit de l'aspect d'un verbe envisageant l'action comme achevée : *Le grec « leloipa » (j'ai laissé) est un accompli.* (Syn. PARFAIT.)

ACCOMPLIR v. tr. (du lat. *complere,* remplir). Mener à terme, achever : *Il n'y a que moi sur la terre qui aie la force d'accomplir une pareille vie sans mourir de lassitude...* (Sand). ‖ Exécuter, réaliser : *Accomplir un projet, un ordre, un vœu, ses devoirs. Ce soir-là, M. Bergeret, ayant accompli de grands travaux, était las* (A. France).

— ***S'accomplir*** v. pr. Etre exécuté, réalisé : *Grâce à mon labeur acharné, j'ai vu s'accomplir les promesses de mes dons magnifiques* (M. Aymé). ‖ Se produire : *Aucun sens ne les avertit de ce qui s'accomplit sourdement autour d'eux* (Giraudoux).

— SYN. : *effectuer, exécuter, réaliser.*

ACCOMPLISSEMENT n. m. Réalisation complète : *Accomplissement d'un ordre. L'accomplissement de leurs prévisions* (Valéry).

ACCON, ACCONAGE, ACCONIER n. m. V. ACON, ACONAGE, ACONIER.

ACCORAGE n. m. Mar. Action de placer des accores : *L'accorage d'un navire.*

ACCORD n. m. (déverbal de *accorder*). Conformité de sentiments, bonne intelligence : *Le Bonheur, Gladys, est l'accord entre tous les hommes* (Giraudoux). ‖ Harmonie, convenance entre les choses : *Il faut qu'il y ait accord entre le drame et la musique.* ‖ Convention, marché : *Conclure un accord. L'accord se fit aux dépens du voisin.* ‖ Consentement, approbation : *Obtenir l'accord de son père pour se marier.* ‖ Sons mélodieux, chants : *Oh ! l'entends-tu* [le rossignol] [...] *faire écumer ses cascades d'accords ?* (Lamartine). ‖ — *Fig.* Vers, poésie lyrique : *Les sublimes accords de Pindare.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Conventions préliminaires d'un mariage : *Aujourd'hui les accords, demain les fiançailles* (A. Dumas).

— LOC. DIV. *Demeurer d'accord, être d'accord,* être du même avis. ‖ *Tomber d'accord,* consentir après discussion.

— Acoust. V. part. *encycl.*

— Céram. Bonne adhérence, après cuisson, d'une glaçure (ou émail) sur une pâte, sans accident d'écaillage ou de tressaillure (craquelé).

— Dr. du tr. V. CONVENTION COLLECTIVE.

— Comm. *Accord préalable,* sorte d'engagement pris par l'Administration de délivrer une nouvelle licence d'importation, lorsque l'exportateur n'a pu effectuer la livraison dans les limites de validité de la licence.

— Econ. polit. *Accord commercial,* traité de commerce*, ou convention commerciale. ‖ *Accord de paiement,* entente entre nations sur les conditions de paiement des échanges intervenus entre elles. (V. COMMERCE.) ‖ *Accord de produit,* accord international relatif à une marchandise donnée : blé, sucre, caoutchouc, étain, etc., qui a généralement pour objet la stabilisation d'un marché. (V. part. *encycl.*) ‖ *Accord professionnel,* v. ENTENTE *industrielle.*

— Gramm. Concordance, rapport établi entre plusieurs mots dont l'un détermine les autres : *Il y a accord en genre et en nombre entre l'adjectif et le nom.* ‖ *Accord grammatical,* qui se fait selon les rapports établis par les règles syntaxiques de la grammaire formelle (ex. : *Une grande quantité de gens était venue au village* [Gide], accord du verbe avec son sujet), par opposition à *accord « ad sensum »* (accord pour le sens), qui se fait selon le sens de la phrase et non selon le rapport des mots entre eux (ex. : *Une foule de visiteurs sont venus,* accord du verbe avec l'idée de pluralité contenue dans le mot « foule »).

accords

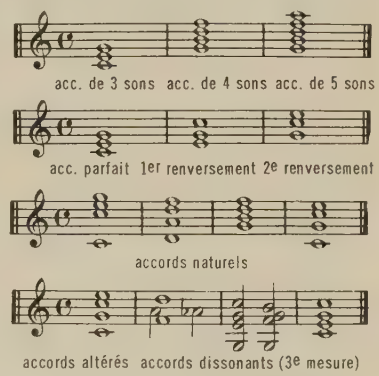

— Mus. Union de sons formant harmonie : *Il y a des accords de trois, quatre et cinq notes, parmi lesquels on distingue les accords consonants et les accords dissonants.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Accord parfait,* réunion de la tonique, de la médiante et de la dominante, auxquelles on ajoute la réplique de la tonique à l'octave.

— Radiotechn. Action d'amener la fréquence propre d'un circuit oscillant en résonance avec celle des ondes que l'on veut capter. ‖ *Dispositif d'accord,* ensemble d'appareils (selfs et capacités variables) destiné à permettre l'accord d'un circuit sur une longueur d'onde déterminée. (V. COUPLAGE.)

— LOC. ADV. ***D'accord,*** j'y consens, j'en conviens : *Tu me diras, ils ne sont pas beaux. — C'est d'accord* (M. Aymé). ‖ ***D'un commun accord,*** unanimement : *On évita d'un commun accord la métaphysique* (F. Mauriac).

— SYN. : *alliance, concert, contrat, convention, entente, harmonie, intelligence, marché, pacte, traité.*

— ENCYCL. Acoust. et Mus. La sensation d'*accord* fournie par deux sons ne dépend que du rapport de leurs fréquences. A l'octave correspond le rapport 2, c'est-à-dire que deux sons à l'octave l'un de l'autre ont des fréquences dont l'une est double de l'autre. Aux accords naturels de quinte, de quarte, de tierce majeure, de tierce mineure correspondent les rapports 3/2, 4/3, 5/4, 6/5. Les mêmes accords, tempérés, s'écartent légèrement de ces accords naturels.

Le mot *accord* a, en musique, plusieurs significations. Tout d'abord, il représente

l'association de plusieurs sons entendus simultanément, ce qui est l'essence même de ce qu'on appelle l'*harmonie*. Il y a des accords de trois, de quatre et de cinq sons, qu'on écrit soit dans leur état *naturel*, soit à l'état de *renversement*. Il y a des accords *consonants* et des accords *dissonants* : l'accord parfait majeur est un accord consonant ; l'accord de septième est un accord dissonant. Il y a aussi des accords *naturels* et des accords *altérés*, etc.

Le mot *accord* désigne également la production simultanée de plusieurs sons sur les instruments dont la construction le permet, comme les instruments à clavier, tels que l'orgue, le piano, l'harmonium, et les instruments à cordes frottées ou pincées, tels que le violon et ses congénères : la harpe, la guitare, la mandoline, etc. Les instruments à souffle ne peuvent donner qu'une seule note à la fois. On distingue les accords *plaqués*, dont toutes les notes sont frappées à la fois et d'un seul coup sur l'instrument, et les accords brisés ou *arpégés*, dont chaque note se fait entendre successivement, mais très rapidement, de façon que l'oreille perçoive avec netteté l'ensemble de l'accord.

Il y a enfin l'*accord intime* de chaque instrument, qui règle les hauteurs relatives de ses divers éléments sonores, et, pour l'orchestre, l'accord nécessaire de tous les instruments d'après un instrument qui sert, en quelque sorte, d'étalon.

— Econ. polit. *Accord de produit*. La conclusion d'accords de produits entre pays importateurs et pays exportateurs est encouragée par la charte de La Havane. De tels accords visent à stabiliser certains marchés internationaux. On distingue : l'*accord de prix*, qui a pour objet d'assurer l'approvisionnement des pays importateurs ainsi que des débouchés aux pays exportateurs dans la limite de certaines quantités et de certains prix ; l'*accord de contingentement*, qui attribue à chaque contractant un contingent nominal d'importation ou d'exportation ; l'*accord de stockage*, qui vise à la constitution d'un stock international pendant les périodes de surplus, afin de faire face aux besoins pendant les périodes de pénurie.

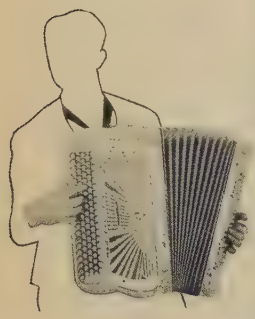

accordéon à boutons

accordéon à touches

accotement de route

accotement de voie ferrée

ACCORDABLE adj. Qu'on peut accorder : *Nos points de vue ne sont pas accordables.* — Mus. Se dit d'un instrument que l'on peut accorder.

ACCORDAGE ou **ACCORDEMENT** n. m. Action d'accorder un instrument à cordes : *L'accordage d'un piano.*

ACCORDAILLES [daj] n. f. pl. Accords, conventions préliminaires d'un mariage (vieilli) : *Elle avait fait faire une galette et des crêpes chez elle pour les accordailles* (Sand).

ACCORDÉ, E n. Langue class. (encore dialectal). Fiancé, fiancée.

Accordée de village (L'), peinture de J.-B. Greuze, au musée du Louvre (0,92 × 1,18). Le livret du Salon de 1761 la décrivait ainsi : « Un mariage à l'instant où le père de l'accordée délivre la dot à son gendre. » C'est une composition sentimentale et mélodramatique dans le goût préféré de Diderot et de J.-J. Rousseau.

ACCORDEMENT n. m. Dr. féod. Transaction entre un seigneur et un acquéreur, au sujet du droit de lods et ventes dû par ce dernier.

ACCORDÉON n. m. (allem. *Akkordion*, refait d'après *orphéon*). Instrument à vent composé d'un soufflet et d'un ou de deux claviers, dont le jeu déclenche des soupapes auxquelles correspondent des lamelles de métal formant anche libre, qui vibrent au passage de l'air.

— Encycl. Né de l'*harmonica*, que Buschmann, en 1822, transforma en *handaoline* ou *harmonica* à main, cet instrument prit en 1827, en Autriche, son nom d'*accordéon*. Dans les premiers *accordéons diatoniques*, la main gauche ajoutait un maigre soutien harmonique au chant donné par la main droite. Vers 1910, l'accordéon s'améliora par l'adjonction de basses chromatiques et, grâce à des virtuoses, acquit le droit de compter dans l'art musical. Il reste l'instrument populaire par excellence.

ACCORDÉONISTE n. et adj. Personne qui joue de l'accordéon.

ACCORDER v. tr. (lat. pop. **accordare*, de *cor, cordis*, cœur). Mettre d'accord, rétablir l'entente : *Accorder deux adversaires.* ‖ Mettre en harmonie : *C'était leur intérêt* [...] *de choisir les tons qui fussent accordés* (F. Mauriac). ‖ Concéder, octroyer : *Accorder du temps, une grâce. Tout ce que l'on me défendit enfant, je me l'accorde* (Giraudoux). ‖ Consentir à admettre, avouer, reconnaître pour vrai : *Vous m'accorderez bien que, s'il y a dans le monde un ordre, cet ordre est divin* (A. France).

— Loc. div. *Accorder une demande*, y faire droit. ‖ *Accorder sa fille* ou *la main de sa fille*, la promettre en mariage.

— Gramm. Mettre les mots en concordance : *On accorde le verbe avec son sujet.*

— Mus. Régler la justesse d'un instrument, en augmentant ou en diminuant la tension, soit des cordes pour les instruments à cordes ou à clavier, soit de la peau pour les instruments à percussion tels que les timbales. (Dans l'orchestre, tous les instrumentistes s'assurent, avant l'exécution, que leur instrument est accordé avec les autres, afin d'obtenir la justesse de l'ensemble.)

— Radiotechn. *Accorder un circuit sur une longueur d'onde déterminée*, mettre ce circuit sur cette longueur d'onde en faisant varier soit la self, soit la capacité dudit circuit oscillant.

— ***S'accorder*** v. pr. Etre d'accord : *Ils se sont accordés pour me tromper. Ils se sont accordés à reconnaître...*

— Gramm. Etre en concordance, en accord : *Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet.*

ACCORDEUR n. m. Celui qui accorde les instruments de musique : *Un accordeur de pianos.*

ACCORDOIR n. m. Outil pour accorder les instruments de musique (pianos, orgues, etc.).

ACCORDS (Tabourot, sieur des). V. Tabourot.

ACCORE adj. (du néerl. *schore*, escarpé). Se dit d'une côte abrupte et rocheuse, le long de laquelle les altitudes diminuent rapidement au-dessous du niveau de la mer, et que les navires peuvent serrer de près. (Le plus souvent, les côtes accores correspondent à des côtes élevées, c'est-à-dire des côtes à falaises.)

◆ N. f. Mar. Pièce de bois pour étayer l'ossature d'un vaisseau en construction.

ACCORER v. tr. Maintenir par des accores : *Accorer un navire.* ‖ *Par extens.* Assujettir pour empêcher de vaciller : *Accorer un tonneau, une malle.*

ACCORNÉ, E adj. (de *corne*). Hérald. Se dit du sabot du cheval, de la corne du bœuf, du taureau, du bouc, etc., quand ce sabot ou cette corne sont d'un autre émail que le corps.

ACCORNER v. tr. Fortif. Couvrir par un ouvrage à cornes.

ACCORT, E adj. (ital. *accorto*, avisé). Gracieux, aimable et engageant (ne s'emploie guère qu'au féminin) : *De jeunes Grecques, vives, jolies, accortes* (Chateaubriand).

— Langue class. Avisé, habile : *Que son frère, ébloui par cette accorte feinte...* (Corneille).

ACCORTEMENT adv. De façon accorte : *Vous me jouez, mon frère, assez accortement* (Corneille).

ACCORTISE n. f. Langue littér. Humeur gracieuse et complaisante : *Courtoisement il consulte l'accusé sur la peine qui pourrait lui être infligée* [...]. *Gandhi n'est pas en reste d'accortise* (R. Rolland).

ACCOSTABLE adj. Facile à aborder, à approcher : *Plage peu accostable.*

ACCOSTAGE n. m. Action d'accoster : *Par gros temps, les accostages sont difficiles.*

ACCOSTÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une pièce verticale ou d'un sautoir accompagné à dextre et à senestre de meubles secondaires.

ACCOSTER v. tr. (anc. provenç. *acostar*, s'approcher). Aborder un rivage : *Un petit bâtiment, accostant presque la falaise, grâce à l'eau profonde* (Hugo). ‖ Aborder quelqu'un pour lui parler : *En route, des camarades nous accostent* (Vallès).

— Constr. Approcher deux pièces jusqu'au contact.

— Mar. S'approcher aussi près que possible : *Accoster un navire, un quai, une terre.*

ACCOT n. m. (déverbal de *accoster*). Hortic. Adossement de paille, de feuilles mortes ou de fumier froid pour protéger contre le gel.

— Céram. Chacune des petites cales en matière réfractaire, fixées de place en place au moyen de terre à lut pour maintenir verticales les piles de cazettes pendant la cuisson.

ACCOTAR n. m. Mar. Plaque de bois recouverte de ciment, coincée entre les membrures, dans le prolongement des panneaux de paraclose, pour empêcher les marchandises en vrac (grain, charbon, etc.) de glisser le long de la coque et de pénétrer dans les mailles.

ACCOTEMENT n. m. Partie latérale d'une route, comprise entre la chaussée et le fossé ou la limite de la plate-forme.

— Ch. de f. Partie de la voie comprise entre le rail et la crête voisine de la couche de ballast. (Dans le profil « anglais », aujourd'hui généralisé, le rail est situé entièrement au-dessus du ballast, et la surface de l'accotement ne dépasse pas le niveau supérieur des traverses.)

— Horlog. Frottement vicieux d'une pièce contre une autre.

ACCOTER v. tr. (bas lat. *accubitare*, de *cubitus*, coude ; contaminé pour le sens et la forme par *accoster*). Appuyer d'un côté ; soutenir à l'aide d'une cale : *Force lui fut d'avaler sa bouchée et d'accoter proprement sa bouteille dans l'angle du fiacre afin que le vin ne s'en échappât point* (A. Dumas).

— Constr. Etayer : *Accoter une muraille.*

— Hortic. Mettre un accot autour d'un coffre.

— ***S'accoter*** v. pr. S'appuyer, se caler : *Il vient de décrocher l'appareil téléphonique et* [...] *il s'accote, la tête collée contre le mur où ses cheveux ont, à la longue, laissé une tache grasse* (G. Duhamel).

ACCOTOIR n. m. Archéol. Appui généralement supporté par une console.

— Mobil. Ce qui sert à s'appuyer de côté : *Les accotoirs d'un fauteuil.* (On dit plus souvent *bras*.)

— Trav. publ. Berge d'un cours d'eau revêtue d'une maçonnerie à face inclinée joignant un pont.

— Encycl. Mobil. Appui de bras, sur les côtés d'un siège, l'*accotoir* (appelé souvent *accoudoir** ou *bras*), composé de la *tête d'accotoir* et de la *manchette* (partie centrale et rembourrée, recouverte d'étoffe ou de cuir), est généralement supporté par une console et relié au dossier par un tenon. Certaines têtes d'accotoir, dans les meubles anciens, ont un grand caractère ornemental ; dans le fauteuil fonctionnaliste, elles font parfois office de cendrier.

ACCOUCHÉE n. f. Femme qui vient d'accoucher, de mettre un enfant au monde.

accouchée (Caquets de l'). V. Caquets.

ACCOUCHEMENT n. m. Enfantement, action de mettre au monde : [...] *Il suffit d'un peu d'eau pour leur rendre la vie* [aux

Phot. Larousse, Doisneau.

roses de Jéricho], *et les femmes enceintes qui la leur ont procurée* [...] *auront un accouchement heureux* (A. Arnoux). ‖ Action d'aider une femme à accoucher : *Faire un accouchement en ville, en clinique.* ‖ — *Fig.* Grand effort nécessaire pour produire une œuvre, prendre une décision, etc. : *Le travail de l'accouchement de l'aveu est très pénible* (Stendhal).

— ENCYCL. Obstétr. et Méd. lég. L'*accouchement* consiste en l'expulsion ou extraction par les voies naturelles du produit de la conception arrivé à la période de viabilité, et suivi de ses annexes.

L'accouchement a lieu normalement vers le 270e jour de la grossesse. Il est dit *prématuré* lorsqu'il survient entre le 180e et le 260e jour. On dit que le terme est *dépassé* quand il survient après le 285e jour.

L'accouchement est *spontané* ou *naturel* quand il n'exige aucune manœuvre obstétricale. Il est dit *artificiel* dans les autres cas. L'accouchement compte deux temps successifs : l'accouchement proprement dit et la délivrance.

● Au cours de l'*accouchement fœtal,* on distingue deux parties. Dans la première période, dite *de dilatation,* le rôle essentiel, unique, est joué par les *contractions utérines.* Sous l'effet de celles-ci, le col *s'efface* tout d'abord, c'est-à-dire perd sa longueur, la femme expulse alors des glaires sanguinolentes qui obstruaient le col durant la grossesse et constituaient le *bouchon muqueux du col.* Puis le col se *dilate* et cela toujours sous l'effet des contractions utérines ; mais, pour que cette dilatation se fasse d'une manière satisfaisante, il faut que le pôle inférieur de l'œuf, représenté par la poche des eaux, ou la présentation après rupture de la poche des eaux donne un bon appui à ces contractions utérines. Quand la dilatation est complète, on rompt la poche des eaux, si ce n'était déjà fait, et la présentation descend dans l'excavation pelvienne jusqu'au plancher périnéal. Au cours de la seconde période, dite *d'expulsion,* le fœtus est poussé hors des voies génitales sous l'effet des *contractions utérines,* mais aussi des efforts expulsifs volontaires de la femme, qui contracte alors ses muscles abdominaux.

● La *délivrance* représente l'expulsion des annexes fœtales : placenta et membranes. La présentation est l'extrémité fœtale qui descend la première dans l'excavation pelvienne. Ce peut être la tête : *présentation céphalique,* ou le siège : *présentation pelvienne.* Pour des raisons de sécurité, l'accouchement, de nos jours, devrait se passer dans des cliniques disposant d'une salle d'opérations, puisque l'opération césarienne représente l'intervention de choix, ménageant au mieux les intérêts de la mère et de l'enfant, d'un grand nombre de dystocies.

L'accouchement doit être pratiqué sur un lit dur, suffisamment haut situé pour permettre les interventions obstétricales. Les précautions d'asepsie doivent être rigoureuses.

● *Accouchement sans douleur.* On peut distinguer deux méthodes d'accouchement sans douleur :

1° La *méthode anglaise,* dont Read a été le promoteur. Son but est d'obtenir le contrôle physique pendant l'accouchement, ce contrôle étant acquis par une culture physique pratiquée dès le début de la grossesse et par une relaxation ;

2° La *méthode* dite *d'accouchement psychoprophylactique,* ou *méthode russe.* Dans celle-ci, le contrôle physique pendant l'accouchement est obtenu grâce à un entraînement créant chez la parturiente une série de réflexes conditionnés (Pavlov) s'adaptant à chaque phase de l'accouchement.

Ces deux méthodes tentent de faire accoucher la femme le plus naturellement possible et avec un minimum de sensations douloureuses.

● *Soins à l'enfant.* Quand l'enfant est né, on attend quelques instants que les pulsations du cordon aient cessé et on procède à sa ligature. On doit surtout veiller à la désobstruction immédiate des voies aériennes supérieures, pour permettre à la respiration de s'installer librement, éviter que l'enfant ne se refroidisse et lui assurer une oxygénation suffisante. Si le premier cri tarde, on proscrira formellement toute manœuvre brutale. On préviendra l'*ophtalmie* par l'instillation d'un collyre, l'infection de la plaie ombilicale par un pansement aseptique.

● L'*accouchement* pose divers problèmes de *médecine légale :* il peut être simulé, dans l'intention d'une supposition de part, ou dissimulé pour des raisons touchant à l'honneur. Il n'y a aucun signe qui à lui seul permette d'affirmer qu'une femme a ou n'a pas accouché ; mais il en existe plusieurs qui, réunis, constituent une probabilité voisine de la certitude.

Nul ne peut procéder à un accouchement s'il n'est muni du diplôme de docteur en médecine ou de sage-femme ; il se rendrait coupable d'exercice illégal de la médecine. La jurisprudence admet que l'accouchement *normal* ne constitue pas une urgence médicale.

Lorsqu'un enfant naît d'un père mort, inconnu, absent ou fou, la charge de déclarer la naissance incombe à toute personne qui a participé ou assisté à l'accouchement. Si la mère a accouché hors de son domicile, la déclaration incombe à la personne chez qui a eu lieu l'accouchement. Légalement, la révélation de l'identité de la mère n'est pas obligatoire ; si le père se fait connaître, l'enfant est déclaré « né de mère inconnue » ; si aucune filiation n'est révélée, l'inscription mentionne : « né de père et de mère non dénommés ». (→ Biblio.)

ACCOUCHER v. intr. ou tr. ind. [de] (de *coucher*). Enfanter, mettre au monde : *Elle a accouché d'un garçon.* ‖ — *Fig.* En parlant des productions de l'esprit, élaborer péniblement : *Enfin j'accouche, dans ma nuit, de cinq malheureux couplets* (Vallès). ‖ *Fam.* S'expliquer, dire ce qu'on ne voulait ou qu'on n'osait pas dire : *Parlez, accouchez enfin !*

◆ V. tr. direct. Aider une femme à mettre au monde un enfant, procéder à un accouchement : *Accoucher une primipare.* ‖ — *Fig.* Mettre au monde, créer : *Versailles avait le devoir d'accoucher* [...] *les nations dont l'Europe était maintenant enceinte* (Giraudoux).

— ALLUS. LITTÉR. *La montagne qui accouche d'une souris,* allusion à la fable de La Fontaine (liv. V, fable 10) et à un vers de Boileau (*Art poét.,* III, 274), d'après Horace, pour exprimer le contraste entre des annonces pompeuses et un résultat ridicule.

ACCOUCHEUR, EUSE n. Médecin spécialisé dans la pratique des accouchements. ‖ — *Fig.* Celui qui aide les autres à prendre conscience d'eux-mêmes : *Platon, disciple de Socrate, accoucheur industrieux des intelligences* (Cousin) ; et, *par anal. : Comme Socrate, le protestantisme a été un accoucheur d'esprits* (Chateaubriand).

◆ Adj. et n. m. Zool. Se dit d'un crapaud appelé également alyte*.

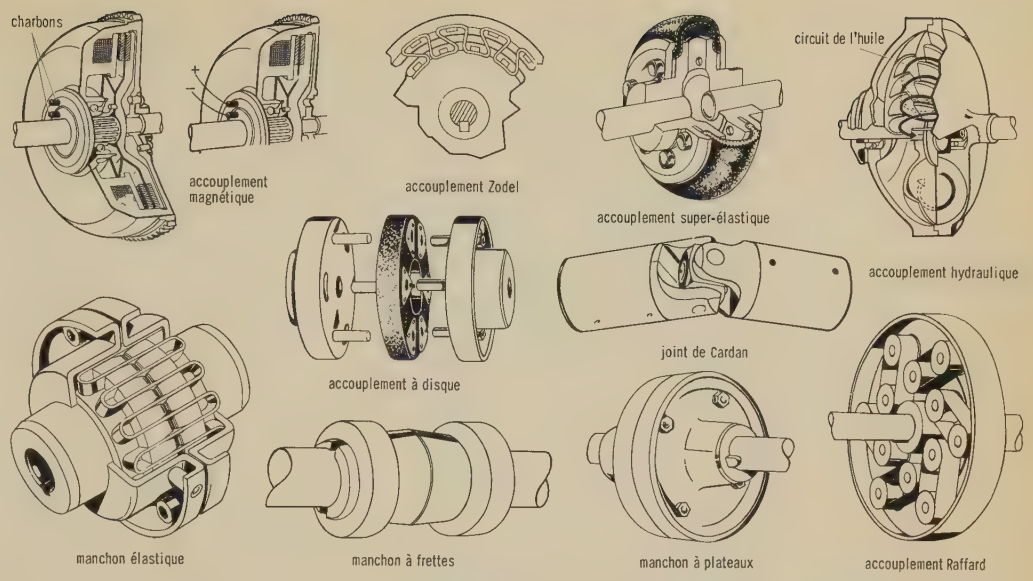

accouplements

ACCOUDEMENT n. m. Action de s'appuyer sur le coude : *Les accoudements pensifs des femmes aux balustrades* (Goncourt).

— Mil. Partie antérieure du parapet d'une tranchée, réservée à l'appui des coudes des tireurs. (V. TRANCHÉE.)

ACCOUDER (S') v. pr. S'appuyer du coude, sur le coude : *Dans les beaux soirs d'été* [...] *il ouvrait la fenêtre et s'accoudait* (Flaubert).

ACCOUDOIR n. m. Ce qui sert à s'accouder.

— Archit. et Constr. Balustrade ou mur à hauteur d'appui, devant une croisée ou sur l'extrémité d'un mur de terrasse : *L'accoudoir s'appelle encore « appui » ou « allège ».*

— Mobil. Objet, partie de meuble ou meuble sur lequel on peut s'appuyer en y posant les coudes. ‖ Coussin ou garniture rembourrée que l'on applique sur une grille, une balustrade, ou sur le dossier de certains sièges (voyeuse* sur laquelle on s'assied à cheval, prie-Dieu). ‖ Autref., tabouret recouvert d'un coussin et disposé en manière de prie-Dieu. ‖ V. aussi ACCOTOIR.

— Sell.-garn. Pièce de garniture, à ressorts ou en caoutchouc mousse, qui prend place à l'arrière, de chaque côté de la voiture, et sur laquelle on peut s'accouder. (L'accoudoir peut être central, inclus dans le dossier arrière ou, dans certains cas, dans le dossier avant.)

ACCOUER v. tr. (de *queue*). Attacher des chevaux à la queue l'un de l'autre, de manière qu'ils marchent à la file.

ACCOULINS n. m. pl. Trav. publ. Méthode pour dessécher les marais et les étangs, en y conduisant des eaux chargées de terre. ‖ Atterrissements de rivière, servant à la fabrication de la brique.

ACCOUPLE n. f. Courroie qui relie les attelles d'un collier en passant devant la tête du collier, dans certains cas dedans.

ACCOUPLEMENT n. m. Action d'accoupler ou de s'accoupler. ‖ Assemblage d'animaux par couple : *Accouplement des bœufs pour le labour.* ‖ Union sexuelle : *Monstres nés d'accouplements hideux* (Hugo). ‖ — *Fig.* Rapprochement de deux choses, de deux idées, etc. : *Les accouplements de mots* [ceux de Leconte de Lisle] *sont toujours distincts et cadrent nettement avec la nature de son esprit* (Baudelaire).

— Electr. Association par leur arbre de deux générateurs tournants ou de deux moteurs.

— Mar. Liaison du safran du gouvernail avec sa mèche. (Il peut être vertical ou horizontal ; il est disposé de telle façon que le safran du gouvernail puisse être démonté et visité sans toucher à l'appareil à gouverner.)

— Mécan. Opération qui consiste à relier deux véhicules, et plus particulièrement les organes moteurs ou accessoires qu'ils

comportent, pour leur permettre de travailler dans les mêmes conditions.

— Radiotechn. Action d'accorder avec un circuit primaire un circuit secondaire oscillant.

— Technol. Organe destiné à relier deux arbres. ‖ *Bielle d'accouplement,* bielle* qui répartit l'effort entre les essieux moteurs accouplés. (V. part. *encycl.*) [Syn. COUPLAGE.]

— ENCYCL. En zoologie, l'*accouplement,* union de deux individus de sexe opposé, présente des modalités très variées selon les espèces, bien qu'il ait toujours le même objet : rendre possible l'union à l'échelle microscopique des *gamètes* mâles et femelles en vue de la reproduction. Chez les poissons ovipares, par exemple, il suffit que le mâle suive à quelque distance la femelle et arrose de sa laitance les œufs qu'elle vient de pondre dans l'eau (v. FRAI). Chez tous les animaux *vivipares,* au contraire, la fécondation a lieu à l'intérieur du corps de la femelle, ce qui rend nécessaire un contact intime entre les deux sexes.

— Ch. de f. L'*accouplement* de deux voitures motrices, de deux voitures freinées permet d'utiliser leurs moteurs ou leurs freins à l'aide d'une seule manœuvre. L'accouplement s'applique également à deux appareils de voie ; ainsi deux aiguillages sont accouplés s'il est possible de les manœuvrer ensemble à l'aide d'un même levier. On peut accoupler également un aiguillage, ou un appareil spécial, au signal dont l'ouverture en permet l'accès. On peut enfin accoupler deux ou plusieurs essieux d'un véhicule moteur à l'aide de bielles, d'engrenages, etc. Dans une voiture automobile, la barre d'accouplement réunit les leviers de commande des roues directrices.

— Electr. L'*accouplement* des piles, des accumulateurs, et en général des générateurs d'électricité, peut se faire de trois manières : 1° en *série* ou en *tension,* c'est-à-dire de manière que le courant total les traverse successivement, dans le même sens, et que leurs forces électromotrices s'ajoutent ; 2° en *parallèle* ou en *quantité* (ou encore, pour les piles, en *surface,* c'est-à-dire que tous les pôles positifs, d'une part, tous les pôles négatifs, d'autre part, sont unis aux bornes du circuit extérieur; 3° en *série-parallèle,* c'est-à-dire que plusieurs groupes de générateurs montés en série sont ensuite accouplés en parallèle.

Lorsque les générateurs accouplés sont identiques, leurs forces électromotrices et leurs résistances intérieures s'ajoutent s'ils sont montés en série ; au contraire, s'ils sont montés en parallèle, la force électromotrice de l'ensemble est égale à celle d'un générateur, mais la résistance intérieure de l'ensemble est égale à celle d'un élément divisée par leur nombre.

L'accouplement des machines à courant alternatif ne peut se faire que si les fréquences des courants produits par ces machines sont rigoureusement égales. Pour s'en assurer, on fait usage de *synchronoscopes,* de *fréquencemètres* ou de lampes de *synchronisme.*

L'accouplement en parallèle de deux générateurs de courants alternatifs s'appelle plus spécialement *accrochage.*

L'accouplement des machines à courant continu en parallèle ne peut se faire sans danger que si leurs forces électromotrices sont sensiblement égales, sinon l'une des machines absorberait l'énergie fournie par l'autre et tournerait en moteur.

— Technol. Un *accouplement* de deux arbres peut être rigide, semi-élastique, élastique, articulé ou hydraulique. D'autre part, il est des accouplements temporaires solidarisant deux arbres en position mutuelle invariable ; ce sont les *embrayages**.

● *Accouplement rigide.* Cet accouplement assure une position mutuelle à deux arbres ayant le même axe. Le modèle le plus employé consiste en deux plateaux venus de forge ou assemblés à force sur les deux arbres et réunis par des boulons ajustés, qui sont appelés à travailler au cisaillement. Si la puissance à transmettre est importante, chacun de ces deux plateaux est claveté sur son arbre.

Une turbine et son alternateur sont généralement réunis par un accouplement rigide, mais un tel accouplement exige un alignement parfait des paliers, sous peine de donner lieu à des chocs ; c'est pourquoi on préfère, le plus souvent, donner quelque élasticité à un accouplement.

● *Accouplement semi-élastique.* Cet accouplement assure à des arbres en position mutuelle invariable une certaine marge d'indépendance du mouvement de rotation de chacun d'eux. Il est constitué par deux plateaux comme le précédent. Sur l'un de ces plateaux sont fixés rigidement des boulons, ou tocs, qui transmettent le couple au second plateau par l'intermédiaire de bagues en caoutchouc. On interpose généralement une bague en laiton ou en bronze entre le boulon et la bague en caoutchouc, pour éviter que cette dernière n'adhère à la longue au boulon. C'est le système le plus employé pour les machines électriques de puissance modérée ; il empêche très efficacement la transmission des vibrations entre les deux machines couplées et il ne demande pas un alignement aussi parfait que les accouplements rigides.

● *Accouplement élastique.* Les accouplements élastiques les plus courants sont de deux types : l'accouplement *Raffard* et l'accouplement *Zodel.* Dans l'un et l'autre les deux plateaux sont pourvus de tocs d'entraînement, comme dans un accouplement semi-élastique, mais le mouvement est transmis d'une série de tocs à l'autre par un lien élastique.

● *Accouplement articulé.* Cet accouplement réunit des arbres parallèles ou concourants ; il est également connu sous le nom de *joint.* Les plus usuels sont le *joint d'Oldham** et le *joint de Cardan**.

● *Accouplement hydraulique.* Très utilisé dans l'industrie automobile pour assurer de façon souple la transmission du couple moteur aux roues motrices, ce mode de liaison comporte un carter, rempli d'une huile spéciale, dans lequel se meut un rotor solidaire de l'arbre moteur commandant la rotation de cette ossature qui porte des aubes ou ailettes radiales. La force centrifuge, développée durant la rotation, imprime à l'huile un mouvement dirigé vers l'extérieur. Celui-ci entraîne un second rotor, le rotor récepteur, qui actionne l'arbre de transmission. L'accouplement hydraulique remplace l'embrayage dans les boîtes de vitesses hydrauliques à fonctionnement automatique. Le premier appareil de ce genre fut le *volant liquide* de Daimler.

ACCOUPLER v. tr. (de *couple*). Joindre deux choses ensemble ; mettre deux à deux : *Les grands bœufs accouplés rentrent par les chemins* (Samain). ‖ — *Fig.* Rapprocher : *Accoupler deux mots contradictoires.*

— Electr. Syn. de COUPLER.

— Mécan. Solidariser dans leur mouvement : *Accoupler deux roues.*

— Physiol. Apparier le mâle et la femelle en vue de la reproduction.

— ***S'accoupler*** v. pr. S'unir, en parlant des animaux.

ACCOURCIR v. tr. LANGUE CLASS. Rendre plus court : *Nous accourcîmes notre repas* (La Fontaine).

ACCOURCISSEMENT n. m. LANGUE CLASS. Diminution de longueur, de durée.

ACCOURIR v. intr. (lat. *accurrere*). [Se conj. comme *courir.* Prend l'auxiliaire *être* ou, plus rarement, l'auxiliaire *avoir.*] Venir, arriver à la hâte : *Elle est accourue pour le voir. Ses amis ont accouru pour le féliciter. Bientôt la grande voiture accourut avec ses quatre chevaux toujours au galop* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Survenir : *Les choses en étaient là quand accourut à la traverse un événement ravageur* (G. Duhamel).

ACCOUS, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. d'Oloron-Sainte-Marie), dans le Béarn, sur la Berthe, affl. du gave d'Aspe ; 612 hab. (362 aggl.) [*Accousiens*]. Anc. capit. de la vallée d'Aspe.

ACCOUTREMENT n. m. Habillement bizarre, ridicule : *Chacun* [de ces peintres] *dans l'accoutrement qui le faisait passer pour fou dans sa ville natale* (Giraudoux).

ACCOUTRER v. tr. (lat. pop. **acconsuturare,* de *consutura,* couture). Habiller d'une manière étrange (employé surtout à la forme pronominale ou à la forme passive).

— SYN. : *affubler, attifer, fagoter, ficeler.*

ACCOUTUMANCE n. f. Action de se familiariser avec quelque chose ; habitude : *Je cherchais [...] à ressaisir certaines de mes plus vieilles accoutumances de ma vie de marin* (J. Romains).

— Méd. Tolérance acquise pour certaines substances.

— SYN. : *coutume, habitude, us, usage.*

— ENCYCL. Méd. L'*accoutumance* se manifeste à l'égard des médicaments qui agissent sur le système nerveux central comme euphorisants : morphine, cocaïne, éther, chanvre indien, alcool. Elle s'établit graduellement, plus ou moins vite suivant le médicament, et selon l'état physique et mental du sujet.

— Pêch. On dit qu'il y a *accoutumance,* dans la pêche des poissons carnassiers, lorsque ces derniers ont appris à différencier le leurre de l'esche véritable. Pour les pêcheurs de poissons blancs, créer l'accoutumance, c'est habituer le poisson à goûter puis à apprécier un appât ou une esche qu'il n'a pas l'habitude de trouver à l'état naturel dans la rivière. Les esches cuites sont aussi appelées *esches d'accoutumance,* à cause de l'emploi qu'on en fait à cette fin.

ACCOUTUMÉ, E adj. Habituel : *Je suivais dans les cieux ma route accoutumée* (Vigny).

— ***A l'accoutumée*** loc. adv. A l'ordinaire.

ACCOUTUMER v. tr. Faire prendre une habitude ; disposer quelqu'un à supporter quelque chose : *Il semble que ses parents veuillent déjà l'accoutumer à l'esclavage éternel qui lui est préparé* (Laclos). *Le lendemain, les jours suivants, Etienne reprit son travail à la fosse. Il s'accoutumait* (Zola).

◆ V. tr. ind. [de]. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Avoir coutume (seulement aux temps composés, *avoir accoutumé*) : *J'ai, depuis vingt-quatre ans, accoutumé de me retirer à la campagne* (G. Duhamel).

ACCOUVAGE n. m. Action de faire éclore, en général au moyen de couveuses artificielles, les œufs des oiseaux de basse-cour.

ACCOUVER v. tr. (de *couver*). Préparer un nid avec des œufs, pour qu'un oiseau couve : *Accouver une poule.* ‖ Réaliser l'incubation artificielle des œufs.

◆ V. intr. Couver : *Poule qui accouve.*

ACCOUVEUR, EUSE n. et adj. Personne qui pratique l'accouvage.

ACCRA n. m. Variété de copal mi-dur d'origine africaine.

ACCRA, capit. du Ghâna, sur le golfe de Guinée ; 150 000 hab. Evêché. La ville, qui s'est développée à partir de trois forts (forts Crèvecœur, James et Cristianborg), comprend des quartiers résidentiels, des quartiers commerciaux et le quartier du port, qui exporte surtout du cacao et de l'or. Accra est appelée à un plus grand développement, en raison de sa fonction de capitale d'un Etat indépendant, et aussi grâce à la construction du port tout proche de Tema, qui commence à être utilisé et qui fait concurrence à Takoradi. En avril 1958, une conférence des huit peuples africains indépendants y affirma la solidarité de ses participants face aux puissances occidentales et leur désir d'échapper à l'ingérence tant économique que politique de toute puissance extérieure à l'Afrique.

ACCRÉDITATION n. f. Action d'accréditer auprès d'un gouvernement un agent diplomatique.

ACCRA
centre de la ville

Phot. X.

ACCRÉDITÉ n. m. Banq. et Bours. Personne, souvent étrangère, qui se présente dans une banque en possession d'un accréditif.

ACCRÉDITER v. tr. Donner cours, autoriser, propager : *Accréditer une expression nouvelle. Des traîtres* [...] *accréditaient à la cour de Sigismond les bruits les plus fâcheux sur le compte du nouveau tsar* (Mérimée). — LANGUE CLASS. et LITTÉR. Donner du crédit, de la réputation à quelqu'un : *Le mauvais grec que parlait Paul, sa phrase incorrecte et haletante n'étaient pas faits pour l'accréditer à Athènes* (Renan).
— Banq. et Bours. Ouvrir un crédit au moyen d'une lettre accréditive que la banque remet à son client. (V. ACCRÉDITIF.)
— Comm. Informer un correspondant de province ou de l'étranger que l'on prend la responsabilité des actes d'un client ou d'un employé.

ACCRÉDITEUR n. m. Banq. et Bours. Personne qui donne sa garantie en faveur d'un tiers pour une somme quelconque.

ACCRÉDITIF, IVE adj. Qui accrédite (dans le sens bancaire) : *Lettre accréditive.* ◆ N. m. Banq. et Bours. Lettre remise par une banque à son client, en vue de l'accréditer auprès d'un correspondant de province ou de l'étranger, qui lui ouvrira un crédit. || Ce crédit lui-même.

ACCRESCENT, E adj. (lat. *accrescens*, croissant). Se dit de chacune des parties de la fleur autres que l'ovaire, qui continuent à s'accroître après la fécondation jusqu'à la maturité : *Le calice du physalis est accrescent.*

ACCRÊTÉ, E adj. Fier comme le coq, dont la crête se dresse (dialectal) : *Cette fille était si accrêtée qu'elle n'eût point voulu traiter le roi de cousin* (Sand).

ACCRINGTON, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), à l'est de Blackburn; 40 600 hab. Industries textiles (coton, rayonne). Constructions mécaniques.

ACCROC [akro] n. m. (déverbal de *accrocher*). Déchirure faite par ce qui arrache (clou, épine, etc.) : *Sa broche ovale lui servait souvent à agrafer l'un sur l'autre les bords d'un accroc dans sa robe de taffetas noir* (Colette). || — *Fig.* Difficulté, embarras ; incident malheureux : *Amélie ne marque pas trop de nervosité et le repas s'achève sans accroc* (Gide). || Tache, souillure, atteinte : *C'est un accroc à sa réputation.*
— Pêch. Obstacle immergé dans lequel s'accroche l'hameçon de la ligne.

ACCROCHAGE n. m. Action d'accrocher, et notamment de s'accrocher l'un l'autre par accident, en parlant de véhicules ; son résultat : *L'accrochage d'un tableau. L'accrochage de deux voitures.* || — *Fig.* et *fam.* Discussion, divergence de vues, querelle : *Mettons que je sois impatient, coléreux, impossible, mais c'est un fait qu'il y a des dizaines d'hommes et de femmes avec lesquels je n'ai jamais d'accrochage* (H. de Montherlant).
— Autom. Partie de la jante, recourbée en forme de crochet, qui maintient le bourrelet ou talon de l'enveloppe pneumatique.
— Ch. de f. Réunion de deux véhicules au moyen de crochets dont ils sont pourvus à leurs extrémités.
— Electr. Phénomène par lequel une machine synchrone se met en synchronisme avec une autre machine synchrone sans lui être mécaniquement liée.
— For. Opération qui consiste à gerber une à une les tiges de forage dans la tour, lorsqu'on remonte au jour le trépan.
— Métall. Phénomène fréquent dans les fours à cuve et les hauts fourneaux, et qui consiste en ce que les matières, au lieu de descendre d'une façon continue et régulière, s'arrêtent, accrochées aux parois du four. (On peut éviter les accrochages en forçant l'allure, ce qui élève la température et fond les arcs-boutants retenant les matières. Il faut parfois faire sauter à la dynamite, par des trous percés dans la paroi, les amas qu'on ne peut réduire autrement.)
— Mil. Combat de rencontre, engagé de façon inopinée entre des détachements adverses de faible importance : *Les patrouilles* doivent, en principe, éviter tout accrochage.*
— Min. Dans les houillères du Pas-de-Calais, niveau du puits où les wagonnets chargés sont introduits dans la cage qui les remontera au jour. (Syn. RECETTE DU FOND.)
— Radiotechn. *Accrochage d'un poste*, réglage précis pour lequel une émission de longueur d'onde donnée est reçue de façon nette et stable. || Plus généralement, réception d'une émission difficile à entendre.
— Sports. Bousculade entre deux coureurs.
— Text. Opération qui, dans la fabrication des étoffes doubles, consiste à solidariser deux tissus en liant un élément de l'un (chaîne ou trame) avec un élément (trame ou chaîne) de l'autre. (On peut également obtenir un résultat analogue en faisant intervenir une chaîne supplémentaire qui se lie alternativement avec la trame de chacun des tissus constituants. La même technique s'applique à la réalisation des tissus multiples [triples, quadruples, etc.], utilisés principalement pour la fabrication des courroies.)

ACCROCHANT, E adj. Bot. Se dit des surfaces munies de petites aspérités crochues : *Tige accrochante.*

ACCROCHE-CŒUR n. m. invar. Petite mèche de cheveux lissée en crochet et aplatie sur la tempe.

ACCROCHEMENT n. m. Horlog. Vice de l'échappement qui, en s'accrochant à l'ancre, fait arrêter une montre, une pendule.

ACCROCHE-PLAT n. m. invar. Support fait de lames métalliques, destiné à accrocher à plat, sur les murs, des porcelaines, des faïences, etc.

ACCROCHE-POISSONS n. m. invar. Accessoire du chasseur sous-marin, lui permettant de conserver le gibier sans être gêné dans ses mouvements.

ACCROCHER v. tr. (de *croc*). Suspendre à un crochet : *Il accrochait aux parois de son cabinet* [...] *les vieilles vues de Naples et du Vésuve* (A. France). || Retenir par quelque chose de crochu, de pointu. || Heurter légèrement un véhicule ou une partie de ce véhicule : *Accrocher l'aile d'une voiture ;* ou un objet : *Nos chevaux, à la file, accrochent les étalages* (Loti). || — *Fig.* Retarder, arrêter : *Ce raseur m'accrocha au coin de la rue. Il est bien peu de pièces, où l'on ne soit accroché à chaque strophe par des incorrections* (Gide). || *Fam.* Atteindre, obtenir quelque chose : *Cet excellent homme croyait* [...] *qu'il est toujours permis de trahir ses devoirs de citoyen pour accrocher quelque argent au gouvernement* (Stendhal).
— Papet. Dans les fabriques de papier peint, faire sécher un rouleau de papier sur l'étendoir, après l'application d'une couleur.
— ***S'accrocher*** v. pr. Se retenir à quelque chose : *S'accrocher aux branches ;* et, au *fig.* : *Elle s'accrochait à cette affection qu'elle sentait lui échapper* (R. Rolland). [Pierre] *avait horreur de lui-même. Et pourtant il s'accrochait désespérément à la vie* (J.-P. Sartre). || *Fam.* Importuner vivement : *S'accrocher à quelqu'un.* || *S'accrocher avec quelqu'un*, se disputer avec lui. || *Pop. Se l'accrocher*, en faire son deuil, être privé de.

ACCROCHEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Tenace, combatif, opiniâtre dans ce qu'il entreprend (surtout dans la langue sportive). ◆ N. m. For. Ouvrier spécialisé d'une équipe de forage et chargé plus particulièrement de l'accrochage*.
— Min. Ouvrier de la recette, ou accrochage*, qui reçoit la cage d'extraction et l'immobilise pour introduire ou retirer les wagonnets et berlines.

ACCROÏDE n. f. V. ACROÏDE.

ACCROIRE v. tr. (lat. *accredere*, croire). Usité seulement dans l'expression : *Faire accroire*, faire croire ce qui n'est pas : *Comme ça, tu voudrais me faire accroire que l'Angleterre est une île ?* (Courteline). || *En faire accroire à*, abuser de la crédulité de quelqu'un, tromper : *L'accent* [...] *du paysan madré à qui on n'en fait point accroire* (J. Romains).

ACCROISSEMENT n. m. Action de croître, de pousser : *l'accroissement d'une plante.* || Augmentation, agrandissement : *Il avait prescrit à ses héritiers d'accroître après lui sa bibliothèque* [...]. *Il avait* [...] *chargé son fils aîné* [...] *de procéder à ces accroissements* (A. France). *Il y eut comme un accroissement de silence* (Loti).
— Biol. Augmentation que présentent les corps par suite de l'addition de nouvelles molécules à leur masse primitive. (V. part. *encycl.*)
— Démogr. *Taux annuel d'accroissement*, taux de progression annuel d'une population.
— Dr. civ. *Droit d'accroissement*, droit en vertu duquel les cohéritiers ou les colégataires recueillent, comme venant se réunir aux leurs, les parts de ceux de leurs colégataires qui ne peuvent les recueillir ou qui y renoncent.
— Dr. fisc. *Taxe d'accroissement*, taxe frappant les sociétés ou associations dont les statuts prévoient, en cas d'adjonction de nouveaux membres ou de retrait de membres anciens, que les parts des membres qui se retirent bénéficient aux membres restants.
— Math. Augmentation qu'éprouve une quantité variable. (Si l'accroissement est fini, il prend le nom de *différence ;* s'il est infiniment petit, on l'appelle *différentielle*, et il s'exprime par le signe *d* placé devant le symbole de la variable. Les *accroissements* des fonctions sont soumis à des lois particulières, qui ressortissent au *calcul des différences*, ou *calcul différentiel.*) || *Formule des accroissements finis*, formule donnant une expression de la différence des valeurs que prend une fonction continue en deux points de son intervalle de définition. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Biol. Les êtres vivants augmentent leur masse par transformation de matériaux étrangers en leur propre substance spécifique : c'est le phénomène de l'*assimilation ;* ils s'accroissent par *intussusception.* Les protozoaires, êtres unicellulaires, ont un pouvoir de croissance indéfinie, mais la division cellulaire interrompt l'*accroissement* de l'individu. La croissance d'un métazoaire résulte de deux facteurs : la multiplication des cellules (*hyperplasie*) et l'accroissement propre de chaque cellule (*hypertrophie*). Le dépôt de produits de l'activité cellulaire (substance conjonctive, cartilagineuse, osseuse) participe aussi à l'accroissement.
— Math. *Formule des accroissements finis.* Soit une fonction $f(x)$ continue sur un segment $(a.b)$ et ayant une dérivée en chaque point de l'intervalle ouvert (a, b) ; il existe un point c de cet intervalle tel que

$$f(b) - f(a) = (b - a)\, f'(c).$$

ACCROÎTRE v. tr. (lat. *accrescere*). [Se conj. comme *croître*, mais le part. pass. *accru* ne prend pas d'accent circonflexe.] Augmenter, rendre plus grand (au *pr.* et au *fig.*) : *Chaque mot de discussion ne fit qu'accroître les distances* (R. Rolland).
— ***S'accroître*** v. pr. Se développer, s'agrandir (au *pr.* et au *fig.*).
— SYN. : *agrandir, augmenter, étendre, intensifier, majorer.*

écureuil
accroupi

ACCROUPI, E adj. Hérald. Se dit des animaux quand ils sont assis ou ramassés.

ACCROUPIR (S') v. pr. (de *croupe*). S'asseoir sur les talons, ou, en parlant des animaux, sur la croupe : *Ils mangeaient accroupis autour de grands plateaux* (Flaubert).

ACCROUPISSEMENT n. m. Position d'une personne ou d'un animal accroupi : *Le tortillage de la femme* [japonaise] *dans son éternel accroupissement à terre* (Goncourt).

ACCRU n. m. (part. pass. de *accroître*). Bot. Rejeton produit par les racines d'un arbre.

ACCRUE n. f. Augmentation d'un terrain par la retraite des eaux, ou par atterrissement. || Augmentation d'une forêt par l'extension des racines de ses arbres sur le terrain voisin.
— Pêch. Maille supplémentaire qu'on ajoute au filet en la jetant entre deux mailles du rang supérieur.

ACCU n. m. (et au pl. **ACCUS**). Abréviation familière de ACCUMULATEUR.

ACCUEIL [akœj] n. m. (déverbal de *accueillir*). Réception (bonne ou mauvaise) : *Faisant un geste d'accueil aimable, mais réservé* (R. Rolland). || *Faire accueil*, bien recevoir.

ACCUEILLANT, E adj. Qui fait bon accueil : *La France, accueillante et libérale, n'a pas toujours été bien payée de son hospitalité* (G. Duhamel) ; et, *par extens. : La guinguette avait un air accueillant.*
— SYN. : *affable, amène, avenant, engageant.*

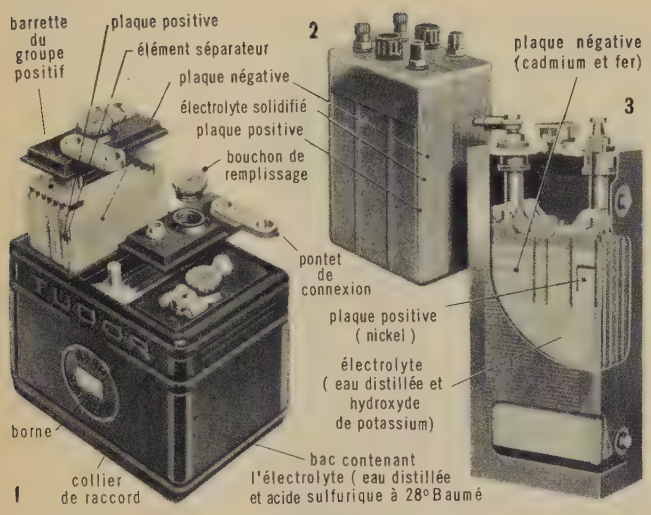

accumulateurs

1. Accumulateur au plomb.
2. Accumulateur à électrolyte solidifié.
3. Accumulateur alcalin.

ACCUEILLIR v. tr. (bas lat. **accolligere*, de *colligere*). [Se conj. comme *cueillir*.] Recevoir quelqu'un bien ou mal : *Accueillir à bras ouverts, par des huées, à coups de fusil.* ‖ — *Fig.* Laisser pénétrer : *J'allais pouvoir accueillir des pensées plus conformes à ma nature* (J. Romains). ‖ Prendre bien ou mal ce qu'on dit, ce qu'on annonce ; admettre, agréer : *Accueillir favorablement une demande. Elle accueillit les reproches de mon père avec un visage fermé* (Colette).

ACCUL [ky] n. m. (déverbal de *acculer*). Arm. Ensemble de piquets destinés, autrefois, à empêcher le recul des canons après le départ du coup. (Vx.)
— Chass. Fond de terrier.

ACCULÉ, E adj. Equit. Se dit d'un cheval qui se met dans l'acculement, en particulier à l'arrêt ou au reculer.
— Hérald. Se dit du cheval cabré prêt à s'élancer ou de la licorne assise levant ses pattes de devant. ‖ Se dit aussi de deux canons tournés l'un à dextre, l'autre à sénestre, dont les culasses sont opposées l'une à l'autre.
— Mar. Se dit de la courbure des varangues d'un navire : *Un navire à varangues très acculées.* ‖ Se dit aussi de l'enfoncement de l'arrière : *Un navire très acculé.*

ACCULÉE n. f. Action d'un navire qui frappe la mer avec sa poupe.

ACCULEMENT n. m. Action d'acculer. ‖ Etat de ce qui est acculé.
— Equit. Déséquilibre d'un cheval qui met trop de poids sur ses membres postérieurs, provoquant en particulier une certaine précipitation dans le reculer.
— Mar. Angle formé par la tangente menée à la partie arrondie (inférieure) de la varangue avec le plan horizontal. (La varangue est plus ou moins acculée suivant que cet angle est plus ou moins considérable.)

ACCULER v. tr. (de *cul*). Pousser dans un endroit où l'on ne puisse plus reculer : *Un sanglier acculé par les chiens. Une charrette acculée contre un mur.* ‖ — *Fig.* Mettre dans l'impossibilité de répondre, d'agir. ‖ Réduire en dernière extrémité à : *Il contredit Pichon à tout propos* [...] *Il l'accule à des déclarations embarrassantes* (J. Romains).

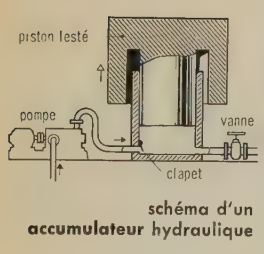

schéma d'un **accumulateur hydraulique**

ACCUM (Friedrich), chimiste allemand (Bückeburg 1769 - Berlin 1838). Professeur à Londres, où il vécut de 1793 à 1822, il y établit l'éclairage au gaz.

ACCUMULATEUR n. m. Nom donné à divers appareils qui emmagasinent de l'énergie pour la restituer à mesure des besoins.
— Bur. Compteur d'une machine comptable, utilisé pour mettre en réserve certains résultats. ‖ Dans les calculatrices électroniques, organe intermédiaire entre les mémoires et l'opérateur arithmétique chargé des fonctions proprement dites de totalisation.
— Electr. *Accumulateur électrique*, sorte de pile électrique réversible que l'on charge en y faisant passer un courant et qui peut ensuite, au moment voulu, rendre une partie de l'énergie accumulée sous forme chimique, en produisant un courant inverse, de durée limitée. (On dit, par abréviation, un *accu*, des *accus*.) [V. part. *encycl.*]
— Mécan. *Accumulateur hydraulique*, v. part. *encycl.*
— Min. Grande chambre souterraine ou en surface, où est accumulé du minerai ou du charbon, qu'on remplit par déversement à la partie supérieure et qu'on vide par trappes à la partie inférieure. (Syn. GRANDE TRÉMIE ou SILO À MINERAI.)
— Pétr. Appareil destiné à recueillir une fraction pétrolière généralement sous pression. (Syn. BALLON.)
— Therm. *Accumulateur de chaleur* ou *accumulateur thermique*, appareil capable d'emmagasiner et de restituer de la chaleur. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Electr. ● *Accumulateurs au plomb.* Découverts par Planté en 1860, ils constituent la catégorie d'*accumulateurs* les plus employés actuellement. Deux lames de plomb, immergées dans une solution d'acide sulfurique, sont réunies aux bornes d'un générateur à courant continu de force électromotrice suffisante : l'électrode positive se suroxyde et l'électrode négative reçoit de l'hydrogène qui la réduit si elle était au préalable oxydée. On dit que les électrodes sont polarisées. Lorsque les gaz de l'électrolyse ne sont plus absorbés et se dégagent, l'accumulateur est chargé. Si les deux plaques sont séparées du générateur et sont réunies par un conducteur, il s'établit un courant qui produit des réactions chimiques inverses des précédentes jusqu'à ce que les lames de plomb soient ramenées à leur état initial : il faut alors recharger l'accumulateur. La capacité de l'accumulateur (quantité d'électricité que peut débiter sa décharge) est d'autant plus grande que les plaques ont subi des modifications plus profondes au cours de la charge ; elle augmente avec le nombre de charges et de décharges : les oxydations et réductions successives donnent en effet aux lames une structure spongieuse propice à la pénétration des gaz de l'électrolyse : on dit que ces appareils *se forment* par l'usage. La *formation naturelle*, longue et coûteuse, est à peu près abandonnée, et l'on utilise plutôt la *formation artificielle* : on constitue les plaques par des grillages de plomb antimonié dans les alvéoles desquels on place des matières actives (minium à la positive, litharge à la négative).
Après séchage, on constitue chaque électrode de l'accumulateur en soudant plusieurs plaques sur un même support. Les éléments sont montés en imbriquant les plaques positives et négatives, isolées les unes des autres par des séparateurs. Le nombre des plaques négatives est toujours supérieur d'une unité au nombre des plaques positives, de façon à avoir toujours une plaque négative à l'extérieur. Si cette précaution n'était pas observée, la plaque positive extérieure serait rapidement déformée et mise hors d'usage. L'électrolyte doit être préparé en versant dans de l'eau distillée, et en agitant, de l'acide sulfurique chimiquement pur. La densité de l'électrolyte doit être finalement réglée entre 24 et 28° Baumé. Le niveau de l'électrolyte d'un élément, en dehors de la période de charge, doit dépasser de 10 mm environ la partie supérieure des plaques. La remise à niveau de l'électrolyte, en service normal et hormis le cas de renversement, doit se faire exclusivement à l'eau distillée. Les réactions chimiques qui ont lieu dans un accumulateur sont mal connues ; deux théories sont généralement admises : celle de la double sulfatation et celle de Féry.
Dès le début de la charge, on constate l'existence d'une force contre-électromotrice de 2 V, qui croît jusqu'à 2,5 V en fin de charge. Pendant la décharge, il faut distinguer deux périodes : pendant l'une, la force électromotrice reste voisine de 2 V ; pendant l'autre, elle diminue très rapidement. Il convient de n'utiliser que la première, sinon l'accumulateur se sulfate, ce qui correspond à la formation d'un composé peu conducteur et irréductible au cours d'une nouvelle charge. La capacité de ces appareils est de l'ordre de 30 Ah par kilogramme de poids total. Leur rendement en quantité, rapport de la quantité d'électricité recueillie à la décharge à la quantité d'électricité absorbée pendant la charge, est de l'ordre de 90 p. 100, et leur rendement en énergie est de l'ordre de 60 p. 100. Au repos, ils perdent spontanément leur charge, ce qui peut conduire à la sulfatation. L'obtention d'un bon rendement exige donc un entretien très soigneux.
Par suite de leur faible résistance et de la facile déformation de leurs plaques, les accumulateurs au plomb ne peuvent supporter le court-circuit.
● *Accumulateurs alcalins.* Les recherches d'Edison et de divers savants français ont abouti à l'accumulateur alcalin, dont les électrodes sont constituées par des plaques de fer et de nickel plongeant dans une solution de soude. Dans les modèles actuels, l'électrode négative est à base de cadmium mélangé à du fer pulvérulent, et l'électrolyte est une solution de potasse additionnée de lithine. Ces appareils sont particulièrement robustes et d'un entretien presque nul : celui-ci se réduit au remplacement de l'eau disparue par électrolyse ou évaporation ; ils peuvent être déchargés à fond et peuvent supporter les décharges rapides. Ils ont, à poids égal, une capacité supérieure à celle des accumulateurs au plomb (45 Ah par kilogramme de poids total), mais leur tension est moins constante et plus faible (1,25 V en moyenne). Leurs inconvénients sont la carbonatation à l'air, qui entraîne une baisse de capacité avec le temps, et leur prix relativement élevé.
● *Accumulateur à l'argent-zinc.* L'électrolyte est une solution aqueuse de potasse ; l'électrode positive est constituée par de l'argent pulvérulent et l'électrode négative par du zinc qui est déposé dans les alvéoles d'une grille-support en laiton. La tension aux bornes est de l'ordre de 1,5 V ; le rendement en quantité est voisin de l'unité et l'énergie massique est deux ou trois fois plus grande que celle de l'accumulateur au plomb. Mis au point en 1941 par H. André, cet appareil paraît appelé à un large avenir.
Les accumulateurs offrent un moyen commode de transporter l'énergie en n'importe quel point, à tout moment. Bien que la capacité d'emmagasinement de ces appareils soit encore faible par rapport à leur poids, et que le rendement définitif ne dépasse guère 50 p. 100, les accumulateurs électriques ne rendent pas moins de très grands services à l'industrie, soit pour l'éclairage des trains, soit pour le démarrage des voitures automobiles, soit même pour la traction, qu'ils soient installés à un poste fixe comme batteries tampons ou sur les voitures dont ils alimentent les moteurs électriques. Malgré leurs défauts, ils constituent le meilleur procédé qu'on ait encore imaginé pour emmagasiner de l'énergie. Ils laissent sous ce rapport bien loin derrière eux l'air comprimé ou les machines à eau chaude.
● Dans une *automobile*, l'accumulateur sert à emmagasiner le courant électrique, que débite la dynamo, pour le répartir, ensuite, aux différents appareils de l'équipement électrique. Un conjoncteur-disjoncteur monté entre l'accumulateur et la dynamo évite la décharge dans la dynamo lorsque le moteur est au ralenti ou à l'arrêt.
Les accumulateurs (au plomb) sont groupés en batteries qui comportent, chacune, un certain nombre d'éléments de 2 V de force électromotrice. L'équipement en 6 V est composé de trois éléments, et en 12 V de six éléments. La tension minimum aux bornes est de 1,8 V. Normalement, la dynamo doit assurer la charge de la batterie, mais si la tension tombe au-dessous du minimum, il faut procéder à la recharge. (→ Biblio.)
— Mécan. *Accumulateur hydraulique.* Inventé par Armstrong, l'accumulateur hydraulique se compose généralement d'un cylindre fixe dans lequel se déplace verticalement un piston plongeur surchargé et guidé. Parfois, le cylindre est mobile, et c'est le piston qui est fixe. Son alimentation se fait à l'aide d'une pompe, qui s'arrête quand l'accumulateur est plein. L'énergie de l'eau accumulée ainsi sous pression peut être ensuite employée dans un moteur hydraulique à un moment quelconque jusqu'à la décharge de l'accumulateur. On emploie ces accumulateurs pour actionner des machines à marche intermittente : grues, ascenseurs, portes d'écluses, tourelles d'artillerie, presses à forger et à mouler, vérins hydrauliques, etc. (V. RÉSERVOIR *d'air*.)

— Therm. Les *accumulateurs de chaleur* permettent de différer l'utilisation par rapport à la production et de compenser les discordances de leurs horaires ou de leurs variations dans le temps. Ils sont constitués par des récipients calorifugés, contenant un liquide ou des corps solides dont la température varie suivant que la quantité de chaleur reçue par l'appareil est supérieure (période de *charge*) ou inférieure (période de *décharge*) à celle qu'il fournit. Un accumulateur thermique contenant de l'eau est appelé *accumulateur de vapeur* lorsqu'il débite de la vapeur, et *accumulateur à eau chaude* lorsqu'il alimente un circuit d'eau chaude.

● *Accumulateur de vapeur.* L'accumulateur de vapeur est relié, d'une part, à une soupape de décharge des chaudières et, d'autre part, à une prise intermédiaire sur la turbine. Si la charge de celle-ci vient à augmenter, la régulation intervient pour assurer le débit de l'accumulateur de vapeur vers la turbine. D'autre part, en cas d'incident dans la centrale thermique, l'accumulateur de vapeur intervient aussitôt et fournit sa réserve thermique pendant que l'on met en route des chaudières de secours à chauffe rapide, qui relaient ensuite l'accumulateur de vapeur. En cas de baisse de charge, l'excédent de vapeur non utilisé est envoyé automatiquement par la soupape de décharge vers les accumulateurs.

● *Accumulateur à eau chaude.* Lorsqu'il s'agit d'une fourniture périodique de vapeur, par exemple pour un appoint journalier, au moment de la pointe on utilise, de préférence, un accumulateur d'eau chaude à pression constante.

C'est un cylindre vertical de grande hauteur, qui contient de l'eau chaude, dont la température est beaucoup plus élevée à la partie supérieure qu'à la partie inférieure, par exemple respectivement 200 °C et 110 °C. Un certain débit de vapeur (à 350 °C, par exemple) peut être injecté à la partie supérieure de l'accumulateur, et y est condensé par un jet d'eau réglable venant de l'économiseur. Les couches d'eau à des températures différentes ne se mélangent pas dans l'accumulateur, par suite de la différence de leurs densités.

En cas de diminution de la production de la centrale, la pression des chaudières augmente, et un certain débit de vapeur (à 350 °C) est alors envoyé à la partie supérieure de l'accumulateur, en même temps qu'un jet d'eau (à 110 °C) pour condenser cette vapeur. Si, au contraire, le débit de la centrale augmente, les débits de vapeur à 350 °C et d'eau à 110 °C vers l'accumulateur sont arrêtés, et l'eau d'alimentation de la chaudière est alors prise à la partie supérieure de l'accumulateur à 200 °C.

ACCUMULATION n. f. Action d'accumuler; entassement, amas, amoncellement : *Accumulation de preuves. Ils lui montraient l'énorme accumulation des glaces, les névés en mur incliné devant eux...* (A. Daudet).

— Constr. *Chauffage par accumulation,* dispositif de chauffage électrique utilisant le courant pendant les heures creuses (à tarif réduit) et restituant à la demande, pendant les heures de pointe, la chaleur ainsi accumulée. (V. part. *encycl.*) ‖ *Appareil à accumulation pour la production d'eau chaude,* appareil où le chauffage de l'eau est lent et indépendant du puisage. (Les principaux types d'appareils sont les accumulateurs et les réchauffeurs.)

— Dr. *Accumulation de droit,* surabondance de titres probants.

— Econ. polit. Ensemble des investissements nouveaux dans un pays ou un groupe de pays. (Ces investissements ne sont possibles que si une part notable du revenu national leur est affectée. Il ne peut y avoir accumulation sans réduction au moins relative des autres parties prenantes à ce revenu [rentes, intérêts, salaires, etc.].)

— Géomorphol. Abandon de matériel alluvial en cours de transport par un processus d'érosion quelconque. (L'accumulation est à l'origine des *formes construites :* cordons littoraux, dunes, moraines, levées alluviales, amas de tufs calcaires, etc. Seuls, les atolls, édifiés par des organismes vivants, sont des formes construites sans être des formes d'accumulation.) [Contr. ABLATION.]

— Math. *Point d'accumulation,* ou *Point limite, d'un ensemble ponctuel,* point vers lequel tendent, en s'en rapprochant indéfiniment, les points d'au moins une suite infinie extraite de l'ensemble considéré. ‖ *Fonction d'accumulation d'un ensemble de fonctions continues,* fonction vers laquelle tendent, avec une convergence uniforme, les fonctions d'au moins une suite extraite de l'ensemble.

— Styl. Procédé qui consiste à accumuler les mots pour rendre l'idée plus frappante. (Ainsi dans la lettre de Mme de Sévigné du 15 déc. 1670 : *Je m'en vais vous mander la chose la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus grande, la plus petite, la plus rare, la plus commune, la plus éclatante, la plus secrète jusqu'aujourd'hui, la plus brillante, la plus digne d'envie.*)

— ENCYCL. Constr. L'*accumulation* est dite *sèche* quand la chaleur est emmagasinée dans des poêles constitués par des résistances électriques disposées au sein d'une masse accumulatrice comprenant soit des blocs de matière réfractaire, soit des blocs de fonte. L'ensemble est logé dans un meuble en tôle calorifugée par une jaquette en amiante ou en laine de verre. Un volet inférieur permet l'admission de l'air à chauffer, tandis que l'air chaud sort par une bouche supérieure. Certains poêles sont équipés d'un groupe motoventilateur asservi à un thermostat d'ambiance. Il existe également des poêles à *semi-accumulation,* permettant d'accumuler une certaine quantité de chaleur tout en assurant progressivement le chauffage du local au cours de la charge. Ces poêles diffèrent des poêles à accumulation par une masse accumulatrice plus réduite et par l'absence d'enveloppe calorifugée.

L'accumulation est dite *humide* quand les calories sont emmagasinées dans de l'eau chauffée pendant la nuit jusqu'au voisinage du point d'ébullition et qui circule de jour dans les radiateurs.

ACCUMULER v. tr. (lat. *accumulare*). Entasser et mettre l'un sur l'autre; rassembler en tas : *Les lettres* [...] *accumulées sur ma table de travail* (Courteline). ‖ — *Fig.* Réunir, amasser : *Cet impondérable trésor que la lente vertu de mes pères* [...] *avait accumulé* (G. Duhamel).

ACCURSE (Francesco ACCURSIO, en franç. **François**), jurisconsulte italien (Bagnolo, Toscane, 1182 - Bologne v. 1263). Le plus remarquable des glossateurs et l'un des rénovateurs du droit romain, auteur de la *Grande Glose.* — Son fils FRANCESCO (1225-1293) fut aussi un éminent jurisconsulte. Dante lui donne une place dans *l'Enfer.*

ACCURSIO (Mariangelo), humaniste italien (Aquila v. 1480 - *id.* 1546). Il fit à Rome des recherches archéologiques et publia des éditions de textes latins (Ausone, Ovide, Claudien, Ammien Marcellin, Cassiodore); il écrivit en 1531 un dialogue satirique dans lequel il ridiculise l'emploi de certains termes antiques par les auteurs latins de son temps.

ACCUSABLE adj. Qui peut être accusé.

ACCUSATEUR, TRICE adj. et n. Qui accuse quelqu'un : *Elle ne me fit point précisément des reproches, mais son silence même était accusateur* (Gide).

— Hist. *Accusateur public,* pendant la Révolution, membre électif du ministère public près le tribunal criminel, qui requérait à l'audience. (Son rôle avait été défini par la Constitution de 1791. Fouquier-Tinville, accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris de 1793 à 1795, rendit cette fonction célèbre en refusant de discuter le bien-fondé de l'accusation.)

— SYN. : *délateur, dénonciateur, diffamateur, réprobateur.*

ACCUSATIF n. m. (lat. *accusativus;* traduction du gr. *aitiatikê* [*ptôsis*]). Linguist. Cas des déclinaisons grecque, latine, etc., qui indique essentiellement l'objet sur lequel porte directement l'action exprimée par le verbe (complément d'objet direct) [ainsi *patrem* dans *amo patrem,* j'aime mon père], mais qui désigne aussi l'aboutissement de l'action, la direction, le but, le mouvement vers, la longueur et la durée. ‖ *Accusatif absolu,* v. ABSOLU. ‖ *Accusatif d'objet interne,* complément d'un verbe intransitif exprimant une notion déjà contenue dans le verbe (grec *polemein polemon...,* livrer un combat, correspondant au type de phrase française : *vivre sa vie*). ‖ *Accusatif de relation,* en grec ou en latin, accusatif indiquant le point de vue (« en ce qui concerne »).

ACCUSATION n. f. (lat. *accusatio*). Imputation, reproche d'une action blâmable : *Porter une accusation contre quelqu'un.*

— Dr. pén. Action de déférer à une juridiction de jugement la connaissance d'un crime, pour en provoquer la répression. ‖ Le ministère public lui-même. ‖ *Acte d'accusation,* l'un des actes qui, avant la réforme de 1959, précédaient l'ouverture des débats devant une cour d'assises. ‖ *Chambre d'accusation,* section de la cour d'appel — aux débats contradictoires, mais non publics — chargée de contrôler l'instruction* de toutes les affaires criminelles. (Elle rend les arrêts de *mise en accusation,* juge en appel les ordonnances des juges d'instruction, etc. Avant la réforme de 1959, on l'appelait souvent *chambre des mises en accusation.*)

— Théol. Confession : *Faisons en toute humilité l'accusation de nos fautes.*

ACCUSATOIRE adj. Dr. Qui motive une accusation, qui s'y rapporte.

— Dr. pén. *Système accusatoire,* forme de procédure pénale, en vigueur dans les pays anglo-saxons, qui s'oppose à la procédure inquisitoire* française.

— ENCYCL. Dr. pén. Le *système accusatoire* est une forme primitive de la procédure criminelle, dans laquelle apparaît encore nettement l'idée de vengeance privée. Ce système — conservé par les tribunaux anglais et américains — offre le maximum de garanties à l'accusé, qui, à tous les stades du procès, se trouve sur un pied d'égalité avec l'accusation. Le procès criminel se déroule comme un procès civil; le débat est oral, contradictoire et public; le juge est un arbitre impartial entre l'accusation et la défense.

ACCUSÉ, E n. Personne à qui on impute une infraction pénale, et, *spécialem.,* prévenu renvoyé par la chambre des mises en accusation devant la cour d'assises (v. INCULPÉ) : *Acquitter un accusé. Il consulte l'accusé sur la peine qui pourrait lui être infligée* (R. Rolland); et, au *fig. : Etre en posture d'accusé.* ‖ *Accusé* ou *avis de réception,* avis donné à l'expéditeur que la chose envoyée a bien été remise au destinataire.

◆ Adj. Se dit de ce qui ressort, est accentué : *Traits bien accusés. Plusieurs étaient remarquablement jolies, tout en ayant le type franchement accusé de leur race* (J. Verne).

ACCUSER v. tr. (lat. *accusare*). Signaler comme coupable d'un délit, d'un crime : *Il reprocha au greffier de l'accuser injustement* (Sand). ‖ Imputer, reprocher une faute : *Accuser quelqu'un de négligence. La famille ne pourrait pas m'accuser de calcul* (Dumas fils). ‖ S'en prendre à : *Voilà, voilà ton sort. Ah! loin de l'accuser,* | *Baise plutôt le joug que tu voulais briser* (Lamartine). ‖ Signaler, indiquer, laisser voir : *Un ton qui accusait un effroyable abattement* (Balzac). ‖ Souligner, mettre en relief : *Ses joues creuses accusaient fortement la saillie des pommettes* (Gautier).

— Bx-arts. Faire ressortir : *Accuser les ombres, les reliefs.* ‖ En termes de peinture,

schéma d'un radiateur à accumulation de chaleur face et profil

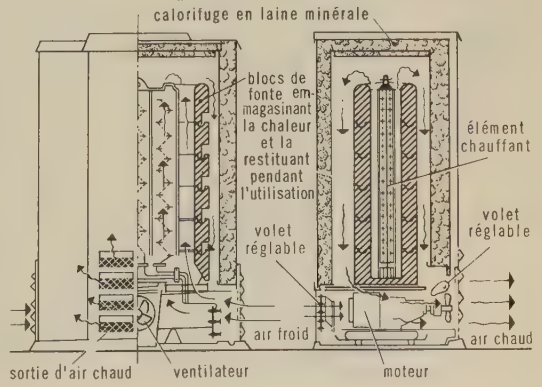

accentuer énergiquement les contours du dessin.
— Comm. *Accuser réception,* notifier à l'expéditeur la réception d'une chose.
— Jeux. *Accuser son point,* faire connaître son point suivant les règles du jeu.
— ***S'accuser*** [de] v. pr. Se reconnaître, s'avouer coupable : *Qui s'excuse s'accuse.* ‖ Se confesser : *Il faut s'accuser de ses péchés.* ‖ Etre mis en relief, se renforcer : *Ce ridicule de l'art s'accuse toujours plus depuis un siècle* (R. Rolland). *Si la robe s'accroche* [...], *l'arc de mon brusque corps s'accuse* (Valéry).

ACE n. m. (mot angl. signif. *as*). Au tennis, balle de service, rapide et bien placée, que l'adversaire ne peut toucher.

ACEILLY (D'). V. CAILLY.

ACÉLITHE n. m. (nom déposé). Matière à mouler à base d'acétate de cellulose.

acéras

ACÉMÈTES ou **AKIMITES** n. m. pl. Communauté de moines byzantins, fondée sur la rive asiatique du Bosphore au début du Ve s. Leur nom (« ceux qui ne dorment pas ») leur vient de ce que la communauté se relayait pour assurer sans interruption, nuit et jour, le chant de l'office.

ACEMI OĞLAN n. m. (mots turcs signif. *fils d'étranger*) [en arabe *'adjamī oghlān*]. Nom donné, autref., en Turquie, aux enfants des peuples tributaires, enlevés à leur famille, élevés dans l'islamisme et qui formaient la classe d'instruction des janissaires.

ACÉNAPHTÈNE n. m. (de *acé*[*tylène*] et *napht*[*al*]*ène*). Chim. Hydrocarbure fondant à 95 °C et bouillant à 278 °C, ordinairement extrait du goudron de houille.
— ENCYCL. La formule de l'*acénaphtène* est $C_{12}H_{10}$, et sa constitution se déduit de celle du naphtalène* en remplaçant deux atomes d'hydrogène en position -1-8 par le pont $—CH_2—CH_2—$. L'oxyde de plomb le déshydrogène en acénaphtylène, dans lequel le pont $—CH_2—CH_2—$ est remplacé par le pont $—CH=CH—$. L'acénaphtène est utilisé à la synthèse de colorants indigoïdes.

ACÉNAPHTYLÈNE n. m. Chim. V. ACÉNAPHTÈNE (part. *encycl.*).

ACÈNE n. f. (gr. *akaina,* aiguillon). Antiq. gr. Mesure de longueur, valant environ 3 m.

ACÈNE n. m. Chim. Nom générique de carbures aromatiques à noyaux condensés, enchaînés linéairement.
— ENCYCL. Les *acènes* dérivent de l'anthracène par accolement de noyaux benzéniques en position -2-3, puis -6-7, l'opération pouvant se répéter sur ces nouveaux carbures. Le carbure à quatre cycles (benzo-2-3-anthracène) s'appelle *naphtacène ;* ensuite les acènes sont nommés d'un préfixe grec de nombre, suivi du mot *acène : pentacène, hexacène,* etc.
Les acènes à partir du naphtacène, qui est jaune, sont tous colorés, ainsi que la plupart de leurs dérivés de substitution. Ces carbures, fortement non saturés, donnent de nombreuses additions sur les groupes CH de l'un des noyaux subterminaux ; en particulier, ils additionnent l'oxygène en présence de lumière et le régénèrent par chauffage.

ACENSE, ACENSEMENT, ACENSER. V. ACCENSE, ACCENSEMENT, ACCENSER.

ACENTROPHORE n. m. Poisson ganoïde fossile (Permien et Trias).

ACÉPHALE adj. et n. (gr. *akephalos ;* de *a* priv., et *kephalê,* tête). Qui est sans tête : *Mollusques acéphales.* ‖ — *Fig.* Qui n'a point d'individualité marquée : *Ces espèces d'acéphales politiques ou littéraires* (Balzac).
— Hist. ecclés. Se dit des monophysites égyptiens, qui préférèrent se séparer de leur chef ecclésiastique, plutôt que d'accepter l'*Henotikon**, en 482.
— Métriq. anc. *Vers acéphale,* vers hexamètre dont la première syllabe est brève, au lieu d'être longue. (Il y en a un certain nombre dans Homère.) ‖ Plus généralement, se dit de tout élément rythmique qui a perdu sa première syllabe par syncope*.
◆ N. m. Tératol. Monstre privé de tête.
— ***Acéphales*** n. m. pl. Zool. Nom donné par Cuvier à la quatrième classe des mollusques, qui comprenait les brachiopodes et les bivalves. Ce terme est devenu synonyme de *lamellibranches, bivalves** ou *pélécypodes.*)

ACÉPHALIE n. f. Métriq. anc. Chute, par syncope, d'une syllabe initiale, dans un élément rythmique ou dans un vers.
— Tératol. Malformation congénitale consistant en l'absence d'une partie de la tête ou de la tête entière.

ACER [sɛr] n. m. (mot lat.). Nom scientifique de l'érable.

ACÉRACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs arborescentes répandues surtout dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère Nord, et dont on peut extraire du sucre.
— ENCYCL. La famille des *acéracées* offre en général les caractères suivants : fleurs régulières groupées, verdâtres ou brunâtres, à fécondation croisée assurée par les insectes ; fruit composé de deux samares à dispersion assurée par le vent.

ACÉRAILLE n. m. Nom commun de l'érable (*Acer leiocarpum*).

ACÉRAS [ras] n. m. (*a* priv., et gr. *keras,* corne). Bot. Herbe à feuilles nombreuses, oblongues, dont la fleur possède un labelle allongé, vert jaunâtre bordé de rouge, fendu en quatre lobes imitant les bras et les jambes d'un homme pendu (*Aceras anthropophora*). [Famille des orchidacées.] (Ses tubercules servent à la préparation du salep.)

ACERATHERIUM n. m. V. ACEROTHERIUM.

ACERBAS ou **AKERBAS,** appelé encore **Sichée,** mari de Didon.

ACERBE adj. (lat. *acerbus*). Sévère, mordant : *Il accumulait les tableaux de sa façon, malgré les critiques acerbes de l'entourage* (G. Duhamel).

ACERBITÉ n. f. Caractère de ce qui est acerbe : *L'acerbité de sa phrase, toujours pointue et travaillée comme un stylet* (Balzac).

ACERDÈSE n. f. Minér. Oxyde de manganèse hydraté naturel MnOOH. (Elle appartient au système orthorhombique et existe à l'état de cristaux prismatiques, striés longitudinalement, ainsi qu'à l'état fibreux. Couleur gris foncé, presque noir. Densité 4,3. On la nomme également *manganite.*)

ACERDOL n. m. Nom commercial du permanganate de calcium, souvent employé comme désinfectant.

ACÈRE adj. (*a* priv., et gr. *keras,* corne). Privé de cornes, d'antennes, de tentacules.

ACÉRÉ, E adj. Tranchant, très aigu : *Lame acérée.* ‖ — *Fig.* Mordant, blessant, caustique : *Propos acérés. Sous sa grâce de femme et son air d'ange, elle* [Mme de Caylus] *a l'esprit acéré, vif et mordant* (Sainte-Beuve).

ACERENTOMON n. m. Insecte protoure très primitif, dénué de système respiratoire trachéen.

ACÉRER v. tr. (de *acier*). [Se conj. comme *accélérer.*] Rendre piquant, mordant : *Acérer une épigramme.*

ACÉREUX, EUSE adj. Se dit des feuilles allongées, minces, pointues et dures (pin, genévrier) que l'on appelle couramment *aiguilles.*

ACÉRINA n. f. V. GREMILLE.

ACÉROFAIRE n. m. (bas lat. *aceris,* navette, et *ferre,* porter). Archéol. Support sur lequel on posait, au Moyen Age, l'encensoir, alors de forme sphérique.

ACEROTHERIUM ou **ACERATHERIUM** [rjɔm] n. m. Forme ancestrale du rhinocéros, possédant des caractères plus primitifs : absence de corne (d'où son nom), fortes incisives, patte antérieure avec un quatrième doigt en voie de disparition. (Ce genre fossile [de l'Oligocène et du Néogène] fait partie des mammifères périssodactyles.)

ACERRA n. f. (mot. lat.). Antiq. rom. Petite boîte contenant l'encens des sacrifices. ‖ Petit autel à parfums placé au pied du lit d'un mort.

ACERRA, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples) ; 25 100 hab. Evêché. Sources minérales. Anc. cité osque, puis municipe romain (*Acerrae*), brûlée par Hannibal en 216 av. J.-C., reconstruite et assiégée par les Italiens pendant la guerre Sociale.

ACERVULE ou **ACERVULUS** n. m. (du lat. *acervus,* amas). Bot. Fructification de champignons imparfaits, comportant un amas de sporophores tassés en forme de coussinet et fréquemment munis de soies.
— Histol. Concrétion calcaire observée dans la glande pinéale.

ACESCENCE n. f. Disposition à s'aigrir, à devenir acide.
— ENCYCL. L'*acescence* est une maladie des liquides fermentés (vins, cidres, bières, etc.), due à des bactéries acétiques (*Mycoderma aceti* ou, mieux, *Acetobacter*). Ces bactéries transforment l'alcool en acide acétique. Cette maladie, appelée aussi *piqûre* ou *maladie de l'aigre,* attaque de préférence les vins jeunes et peu chargés en alcool. On l'évite par une propreté rigoureuse de la vaisselle vinaire, le méchage et l'ouillage des fûts. Dès les premiers signes de piqûre, il est recommandé soit d'ajouter du métabisulfite de potassium et de coller, soit de filtrer sur plaques stérilisantes, soit de pasteuriser afin d'éliminer les bactéries.

ACESCENT, E adj. (lat. *acescens,* de *acer,* aigre). Qui commence à devenir acide ; qui s'aigrit : *Bière acescente.*

ACESINÈS, en gr. **Akesinês.** Géogr. anc. Riv. de l'Inde, affl. de l'Indus. Auj. la *Chenab.*

ACÉTABEL n. m. (nom déposé). Matière à mouler à base d'acétate de cellulose.

ACÉTABULAIRE adj. Anat. Qui appartient ou qui est en rapport avec l'acétabule.

ACETABULARIA n. f. (du lat. *acetabulum,* calice). Algue calcaire ayant l'aspect d'un champignon et dont les cellules ne sont pas séparées par des cloisons. (Son rôle dans l'édification des roches calcaires est appréciable.)

ACÉTABULE n. f. ou **ACETABULUM** [lɔm] n. m. (lat. *acetabulum,* concavité où s'emboîtent les os). Anat. Cavité articulaire de l'os iliaque, recevant la tête du fémur. (Syn. CAVITÉ COTYLOÏDE.)
— Bot. Nom donné par Hoffmann à l'organe des champignons couramment appelé *réceptacle.*
— Zool. Excavation d'une coquille ou d'un polypier, dans laquelle l'animal est fixé. ‖ Cavité où s'insère la patte de derrière des insectes.

ACÉTABULIFÈRES n. m. pl. Mollusques céphalopodes, pourvus de cupules ou ventouses (poulpe, seiche, etc.).
— ENCYCL. Les mollusques céphalopodes se divisent en deux sous-classes : les tétrabranches, qui ont quatre branchies (nautile) et pas de ventouses, et les dibranches, qui ont deux branchies et des ventouses, d'où le nom de *acétabulifères* donné aussi à cette section.

ACÉTABULOPLASTIE n. f. Chirurg. Intervention ayant pour but la réfection de la cavité cotyloïde de l'os iliaque.

ACÉTAL n. m. Chim. Nom générique de substances obtenues par action des aldéhydes sur les alcools en présence d'une trace d'acide chlorhydrique, ou par action des aldéhydes et des cétones sur les ortho-éthers.
— ENCYCL. Un *acétal* dérivant de l'aldéhyde $R—CHO$ et de l'alcool $R'OH$ a pour formule $R—CH(OR')_2$. Les acétals sont généralement des liquides mobiles, d'odeur éthérée, très stables en milieu neutre ou alcalin, mais hydrolysés en milieu acide avec régénération de l'aldéhyde et de l'alcool.
L'acétal ordinaire, $CH_3—CH(OC_2H_5)_2$, bout à 104 °C ; il est utilisé en pharmacie comme hypnotique et en parfumerie comme solvant.

ACÉTALDÉHYDE n. f. V. ALDÉHYDE.

ACÉTAMIDE n. m. (de *acét*[*ique*] et *amide*). Chim. Amide de l'acide acétique de formule $CH_3—CONH_2$.
— ENCYCL. On l'obtient par déshydratation de l'acétate d'ammonium. C'est un solide blanc, d'odeur peu agréable, soluble dans l'eau et l'alcool, fondant à 81 °C, bouillant à 222 °C.
Le *diacétamide* $(CH_3—CO)_2NH$, solide blanc, qui fond à 78 °C et bout à 222,5 °C, peut s'obtenir par action de l'acide acétique cristallisable sur l'acétonitrile.
Le *triacétamide* $(CH_3—CO)_3N$ forme des aiguilles blanches, flexibles, fondant vers 78 °C.

ACÉTANILIDE n. m. (de *acét[ique]* et *anilide*). Chim. Amide acétique de l'aniline, de formule $C_6H_5NHCO—CH_3$, obtenu par action du chlorure d'acétyle sur l'aniline. (C'est un solide blanc, fondant à 113 °C, peu soluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool. L'acétanilide, soit seul, soit associé à d'autres agents voisins, est employé en thérapeutique comme antipyrétique et analgésique. A doses élevées, il est dangereux.)

ACÉTARSOL n. m. Pharm. Dénomination commune de l'acide acétyl-amino-hydroxy-phényl-arsinique, médicament arsenical peu toxique, actif par voie buccale, utilisé dans la syphilis, la dysenterie amibienne, les diarrhées d'origine parasitaire, le paludisme, l'angine de Vincent, etc.

ACÉTATE n. m. (du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Sel ou ester de l'acide acétique : *Acétate de fer, d'éthyle.* || *Acétate de cellulose*, v. ACÉTYLCELLULOSE.
— ENCYCL. Les sels de l'acide acétique (*acétates*) sont, en général, très solubles dans l'eau. Ils sont tous décomposés par la chaleur. Les acides forts et fixes, par exemple l'acide sulfurique, en libèrent l'acide acétique. On peut les obtenir soit par action de l'acide acétique sur les oxydes ou les carbonates, soit par double décomposition.
L'*acétate d'aluminium* $(CH_3—CO_2)_3Al$ est employé comme mordant dans la fabrication des toiles peintes.
L'*acétate d'ammonium* (*esprit de Mindererus*) est employé en médecine comme sudorifique, stimulant, etc.
L'*acétate de calcium* brut (provenant de la saturation du pyroligneux par la chaux) est généralement transformé en acétone.
L'*acétate basique de cuivre* (ou *vert-de-gris*), soumis à l'ébullition avec une solution d'acide arsénieux, donne le *vert de Schweinfurt*.
L'*acétate cuivrique* se trouve dans le commerce sous le nom de *verdet cristallisé, cristaux de Vénus*.
L'*acétate ferrique* est employé dans la fabrication des indiennes comme matière colorante (jaune) ou comme mordant.
L'*acétate neutre de plomb* sert à la préparation de l'acétate d'aluminium et à la fabrication du blanc de céruse. L'émulsion d'acétate basique de plomb porte le nom d'*extrait de Saturne* ou *d'eau blanche*.
L'*acétate de potassium* (terre foliée de tartre) est employé en médecine comme diurétique et comme fondant.
L'*acétate de sodium* sert à la purification du pyroligneux.
Pour les esters, v. ACÉTYLCELLULOSE, AMYLE, ÉTHYLE, MÉTHYLE.

ACÉTAZOLAMIDE n. m. Pharm. Dérivé acétylé du sulfamidothiazole, doué de propriétés diurétiques et modificatrices de l'équilibre circulatoire.
— ENCYCL. L'*acétazolamide* est utilisé pour ses propriétés diurétiques puissantes, qui le font préférer, dans certains cas, aux diurétiques mercuriels; on s'en sert également pour rétablir l'équilibre circulatoire dans certaines affections du globe oculaire (glaucome), mais son emploi n'est pas dénué d'inconvénients.

ACÉTEUX, EUSE adj. Qui a le goût du vinaigre.

ACÉTIFICATEUR n. m. Récipient dans lequel on acétifie le vin, l'alcool, etc. : *Acétificateur rotatif.* (V. VINAIGRE.)

ACÉTIFICATION n. f. Action de convertir en vinaigre, en acide acétique. (V. VINAIGRE.)

ACÉTIFIER v. tr. Chim. Transformer l'alcool éthylique en acide acétique.

ACÉTIMÈTRE ou **ACÉTOMÈTRE** n. m. Acidimètre spécialement utilisé pour apprécier la concentration des vinaigres.
— ENCYCL. L'*acétimètre*, ou burette acétimétrique, consiste en un flacon surmonté d'un tube gradué. La liqueur acétimétrique est, par le moyen d'une poire pneumatique, refoulée dans un tube gradué contenant exactement 25 cm^3. Une pissette permet les dosages. Ceux-ci terminés, l'ouverture d'un robinet de vidange permet l'écoulement dans le flacon du reste de la liqueur.

ACÉTIMÉTRIQUE adj. Qui concerne l'acétimètre.

ACÉTINE n. f. Ester acétique d'un alcool ou d'un polyol ; *Les acétines du glycérol.*

ACÉTIQUE adj. (du lat. *acetum*, vinaigre). Qui tient du vinaigre; qui est de la nature du vinaigre. || *Odeur acétique*, odeur qui rappelle celle du vinaigre. || *Acide acétique*, acide auquel le vinaigre doit sa saveur et la plupart de ses propriétés. (Syn. ÉTHANOÏQUE.) || *Ester acétique*, ester que l'on obtient par la distillation d'un mélange d'alcool et d'acide acétique concentré. || *Fermentation acétique*, fermentation qui donne naissance au vinaigre, à l'acide acétique.
— ENCYCL. L'*acide acétique* $CH_3—CO_2H$ est le type des acides monocarboxyliques de la série grasse. C'est l'acide du vinaigre. Il peut être considéré comme le produit de l'oxydation de l'alcool éthylique avec élimination d'eau.
Cette oxydation se réalise au contact de l'air ou de l'oxygène en présence de noir de platine humide, et plus rapidement au moyen de l'acide nitrique étendu, de l'anhydride chromique, etc. Il existe d'ailleurs de nombreux procédés de formation synthétique.
L'acide acétique se produit encore dans la fermentation acide du vin (v. VINAIGRE), dans la distillation sèche du bois et d'un grand nombre de substances.

● *Préparation.* Il est difficile d'extraire l'acide acétique de ses solutions aqueuses diluées (vinaigre). L'extraction du pyroligneux (vinaigre de bois) exigeait le passage par un sel peu soluble, l'acétate acide de sodium, qui se scinde, à la distillation, en acide acétique et acétate neutre.
Actuellement, l'acide acétique est presque exclusivement fabriqué par synthèse : oxydation par l'air, en présence d'acétate manganeux, de l'acétaldéhyde provenant de l'hydratation de l'acétylène.

● *Propriétés.* L'acide acétique pur a une odeur suffocante. Mis sur la peau, il produit une sensation de brûlure et provoque la vésication. Il fond à 16,7 °C. Sa densité à l'état liquide est 1,005; à l'état solide, 1,080. Il bout à 117 °C et se dissout en toutes proportions dans l'eau et dans l'alcool.
La vapeur d'acide acétique enflammée dans l'air ou dans l'oxygène brûle avec une flamme bleue; il se produit de l'eau et du gaz carbonique.
L'acide acétique est un monoacide; il donne des sels neutres : *acétate de potassium* $CH_3—CO_2K$, *de calcium* $(CH_3—CO_2)_2Ca$, et aussi des sels acides comme le *biacétate de potassium*, enfin des sels basiques comme l'*acétate basique de plomb*. Il forme avec les alcools des esters, ou acétates d'alcoyle, comme l'acétate de méthyle, l'acétate d'éthyle, etc.
L'acide acétique donne avec les halogènes (chlore, brome, iode) des produits de substitution. (V. BROMACÉTIQUE, CHLORACÉTIQUE, IODACÉTIQUE.)
L'acide acétique est transformé par le pentachlorure de phosphore en chlorure d'acétyle $CH_3—COCl$.

● *Utilisations.* L'acide acétique est employé dans l'industrie pour la fabrication de l'acétone et des acétates, notamment l'acétate de plomb. L'acide pur est employé comme réactif en chimie et en photographie. (V. ACÉTATES.)
L'*anhydride acétique* $(CH_3—CO)_2O$ se prépare en faisant agir le chlorure d'acétyle sur l'acétate de sodium. C'est un liquide qui bout à 137 °C et un important agent d'acétylation. (V. ACÉTYLCELLULOSE.)

ACÉTO- (du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Préfixe indiquant, dans une molécule, la présence du radical $CH_3—CO—$. (Le préfixe *acéto-* est actuellement remplacé par le préfixe *acétyl-*; toutefois, il subsiste dans le nom vulgaire de quelques cétones : *acétophénone*, par exemple.)

ACÉTOBACTER [tɛr] n. m. invar. Bactérie faisant partie d'un groupe responsable de la transformation de l'alcool en acide acétique.
— ENCYCL. Les *acétobacter*, ou bactéries acétiques, se présentent au microscope sous forme de bâtonnets; ils sont strictement aérobies et oxydent l'alcool éthylique en acide acétique. Certaines espèces (*A. aceti* ou *Mycoderma aceti*) sont utilisées dans la fabrication du vinaigre, mais sont nuisibles lorsqu'ils se développent sur les liquides fermentés (piqûre acétique). *A. xylinum* forme un voile épais et visqueux à la surface des vinaigres : c'est la mère du vinaigre.

ACÉTOBUTYRATE n. m. Chim. Sel ou ester double de l'acide acétique et de l'acide butyrique. || *Acétobutyrate de cellulose*, ester de la cellulose, obtenu par l'action d'un mélange d'acides acétique et butyrique sur de la cellulose purifiée : *A égalité de souplesse, l'acétobutyrate exige moins de plastifiant que l'acétate.*

ACÉTOCELLULOSE n. f. V. ACÉTYLCELLULOSE.

ACETO-DOLCE [tʃe] n. m. (ital. *aceto*, vinaigre, et *dolce*, doux). Hors-d'œuvre italien, composé d'un mélange de légumes et de fruits confits dans le vinaigre, avec miel et moutarde.

ACÉTOÏNE n. f. (de *acétique*). Chim. Acyloïne de l'acide acétique. (L'acétoïne est une cétone-alcool $CH_3—CO—CHOH—CH_3$, ou butanol-2-one-3, généralement préparée par réduction ménagée du diacétyle. Elle prend naissance dans de nombreuses fermentations.)

ACÉTOL n. m. Chim. Cétone-alcool de formule $CH_3—CO—CH_2OH$, bouillant à 145 °C. (Syn. ACÉTYLCARBINOL, HYDROXYACÉTONE, PROPANOLONE.)

ACÉTOLÉ n. m. Syn. de VINAIGRE MÉDICAMENTEUX.

ACÉTOMEL n. m. (lat. *acetum*, vinaigre, et *mel*, miel). Sirop de vinaigre miellé.

ACÉTOMÈTRE n. m. Syn. de ACÉTIMÈTRE.

ACÉTONAPHTONE n. f. Chim. Cétone $C_{10}H_7—CO—CH_3$, fusible à 34 °C, que l'on obtient en traitant le naphtalène dissous dans la ligroïne par le chlorure d'acétyle. (On obtient ainsi les deux composés α et β.) [Syn. ACÉTYLNAPHTALÈNE, MÉTHYLNAPHTYLCÉTONE.]

ACÉTONE n. f. (du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Corps de formule $CH_3—CO—CH_3$, terme le plus simple du groupe des cétones. (Syn. PROPANONE, DIMÉTHYLCÉTONE.)
— ENCYCL. Chim. L'*acétone* se prépare par distillation sèche de l'acétate de calcium : l'acétone distille et il reste un résidu de carbonate de calcium. Pour obtenir le corps à l'état de pureté, on peut le traiter par du bisulfite de sodium; l'acétone forme alors une combinaison cristallisée qu'on essore et qu'on décompose par le carbonate de sodium.
L'acétone se forme également par pyrogénation de l'acide tartrique, de l'acide citrique, de la cellulose et dans certaines oxydations.
Elle est actuellement préparée soit à partir de l'acétylène, soit à partir du propène de cracking des pétroles.
Propriétés. C'est un liquide incolore, mobile, d'odeur agréable, bouillant à 56 °C, miscible à l'eau, dissolvant d'un grand nombre de substances organiques (graisses, résines, nitrocellulose, etc.). Elle dissout également l'acétylène. Au point de vue chimique, elle possède les propriétés générales des cétones*. Par action de l'hydrogène naissant, elle donne de l'alcool isopropylique et du pinacol. Elle se combine au bisulfite, donne une oxime et une semi-carbazone. Le chlore, le brome et l'iode donnent en présence d'alcalis le *chloroforme*, le *bromoforme* et l'*iodoforme*. Par action du mercaptan éthylique, on obtient un mercaptal, qui, oxydé, fournit le *sulfonal*. L'acétone est capable de se condenser avec elle-même en présence de déshydratants, en donnant l'oxyde de mésityle et la phorone. L'acide sulfurique concentré transforme l'acétone en mésitylène.
On utilise l'acétone comme solvant et pour la fabrication de matières plastiques, laques et vernis.
— Méd. L'*acétone* n'existe pas normalement dans l'urine. Dans les états infectieux et les troubles du métabolisme des lipides, elle apparaît dans des proportions variables. Chez certains diabétiques, la production d'acétone est considérable (plusieurs grammes dans l'urine de vingt-quatre heures) et donne alors lieu aux accidents de l'acétonémie.
L'acétone est parfois employée comme solvant des graisses en dermatologie. Elle est utilisée comme déshydratant et dégraissant dans le traitement par le froid destiné à la

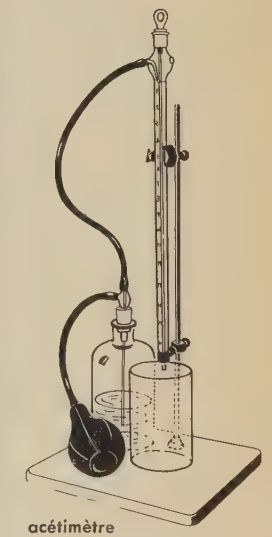
acétimètre

conservation des substances organiques (lyophilisation).
— Photogr. L'*acétone* entre dans la composition d'un révélateur à l'acide pyrogallique. Elle active la dessiccation des clichés sur verre et est utilisée dans la fabrication des vernis de protection des phototypes.

ACÉTONE-CHLOROFORME n. m. Chim. Alcool trichloré, de formule $(CH_3)_2COH—CCl_3$, fondant à 91 °C, bouillant à 167 °C et obtenu par action de l'acétone sur le chloroforme. (Il jouit de propriétés anesthésiques et antiseptiques.)

ACÉTONE-DICARBOXYLIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $HOCO—CH_2—CO—CH_2—COOH$, diacide cétonique obtenu par oxydation de l'acide citrique. (Il fond à 130 °C, en se décomposant en acétone et en anhydride carbonique.) [Syn. PENTANONE-3-DIOÏQUE.]

ACÉTONÉMIE n. f. Pathol. Etat déterminé par la présence d'acétone dans le sang.
— ENCYCL. Lancereaux désignait sous le nom d'*acétonémie* la rétention dans l'économie de cétones entraînant, chez les diabétiques, l'état d'acidose et la menace de coma. Toutefois, l'acétone n'est qu'un des éléments, constant mais variable, de l'acidose; il faut citer, en outre, l'acide acétylacétique, l'acide hydroxybutyrique, et même les acides aminés. C'est seulement quand ces corps sont en proportions appréciables dans le sang qu'on peut parler d'acétonémie. On attribue leur origine à la désassimilation anormale et excessive des tissus. Aussi y a-t-il une acétonémie du jeûne, mais elle n'atteint jamais alors un degré aussi élevé que dans le diabète. L'acétonémie est la cause des vomissements acétonémiques, dits « périodiques » ou « habituels », des nourrissons et des enfants; sans rapport, dans ce cas, avec le diabète, elle traduit un trouble du métabolisme des lipides, et correspond souvent à une insuffisance hépatique.

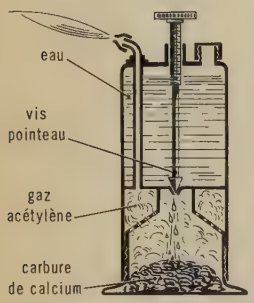

générateur et lampe à acétylène

ACÉTONÉMIQUE adj. Relatif à l'acétonémie : *Vomissements acétonémiques.*

ACÉTONITRILE n. m. Chim. Liquide d'odeur agréable, bouillant à 81 °C, obtenu par déshydratation de l'acétamide, et dont la formule est $CH_3—C\equiv N$. (Syn. CYANURE DE MÉTHYLE, ÉTHANENITRILE, NITRILE ACÉTIQUE.)

ACÉTONURIE n. f. Pathol. Présence d'acétone dans l'urine.
— ENCYCL. L'*acétonurie* s'observe surtout chez les diabétiques, et aussi, à un plus faible degré, chez les jeûneurs et les fébricitants. Elle se décèle par l'odeur que l'acétone donne à l'urine et par la couleur rouge bordeaux que prend cette urine quand on l'additionne de quelques gouttes de perchlorure de fer. Mais cette réaction, dite de Gerhardt, caractérise plutôt la présence de l'acide diacétique; elle est donc infidèle. Pour obtenir une précision nécessaire, il faut recourir à la réaction de Legal.

ACÉTONYLACÉTONE n. f. Chim. Dicétone-γ, de formule $CH_3—CO—CH_2—CH_2—CO—CH_3$, liquide d'odeur agréable, bouillant à 194 °C, et que l'on obtient en traitant l'ester de l'acide diacétylsuccinique par une solution de soude.

ACÉTOPHÉNONE n. f. (de *acétone* et *phényle*). Chim. Cétone de formule $CH_3—CO—C_6H_5$, fondant à 21 °C, bouillant à 202 °C, obtenue par action du chlorure d'acétyle sur le benzène en présence de chlorure d'aluminium anhydre. (Elle possède des propriétés hypnotiques qui la font utiliser en thérapeutique.) [Syn. ACÉTYLBENZÈNE, HYPNONE, MÉTHYLPHÉNYLCÉTONE.]

ACÉTOSE n. f. Art vétér. Maladie caractérisée chez les ruminants par la présence d'un taux anormal de corps cétoniques dans le sang, les tissus et l'urine, et par des troubles digestifs de stase gastro-intestinale, souvent accompagnés de manifestations nerveuses, de dépression ou d'excitation. (Chez la brebis, l'acétose est connue sous le nom de *toxémie de gestation.*)

ACÉTOSITÉ n. f. Saveur de vinaigre présentée par certaines plantes.

ACÉTYL-. Chim. Préfixe indiquant la substitution, dans une molécule organique, d'un atome d'hydrogène par le radical *acétyle* (*acétylbenzène*, $CH_3—CO—C_6H_5$, par exemple).

ACÉTYLACÉTIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide β-cétonique instable ou de son ester éthylique (ester acétylacétique ou acétylacétate d'éthyle), stable, de formule $CH_3—CO—CH_2—CO_2C_2H_5$.
— ENCYCL. On obtient l'*ester acétylacétique* en faisant agir sur l'acétate d'éthyle le sodium, l'éthylate de sodium ou l'amidure de sodium. C'est un liquide d'odeur éthérée, bouillant mal aux environs de 180 °C. L'acide acétylacétique est en effet un mélange desmotrope de deux formes : celle qui est écrite ci-dessus, et une forme énolique : $CH_3—COH=CH—CO_2C_2H_5$. L'hydrolyse ménagée conduit à l'acide acétylacétique, mais ce dernier se décompose facilement en acétone et gaz carbonique. Les deux atomes d'hydrogène du groupe CH_2 sont remplaçables par des métaux et se prêtent à de nombreuses condensations. L'ester acétylacétique se montre un puissant agent de synthèse, en particulier des acides et des méthylcétones. Il est utilisé dans la préparation de l'antipyrine.

ACÉTYLACÉTONE n. f. Chim. Dicétone-β de formule $CH_3—CO—CH_2—CO—CH_3$, généralement obtenue par condensation de l'acétone et de l'acétate d'éthyle sous l'action de l'éthylate de sodium. (Elle bout vers 137 °C. Comme pour l'ester acétylacétique, il existe un équilibre entre la formule ci-dessus et une forme énolique; les deux atomes d'hydrogène du groupe CH_2 se prêtent, comme dans l'ester acétylacétique, à de nombreuses substitutions et condensations qui font de l'acétylacétone un puissant agent de synthèse.)

ACÉTYLATION n. f. Chim. Opération consistant à introduire dans une molécule le groupe acétyle. (Elle vise à produire des esters ou des amides acétiques et, dans certains cas, des méthylcétones.)

ACÉTYLBENZÈNE n. m. V. ACÉTOPHÉNONE.

ACÉTYLCELLULOSE n. f. Chim. Produit de l'action de l'anhydride acétique sur la cellulose (coton), en présence de catalyseurs (acide sulfurique).
— ENCYCL. Les produits incomplètement acétylés offrent peu d'intérêt. Le dérivé triacétylé (3 groupes acétyle par motif de glucose) est soluble dans les solvants organiques. Evaporée de ses solutions, l'*acétylcellulose* donne une matière plastique incolore bien moins inflammable que les nitrocelluloses et résistant bien aux agents chimiques; on en fait des feuilles, des vernis, des fils (cellite, soie d'acétylcellulose).

ACÉTYLCHOLINE [kɔ] n. f. Chim. biol. Dérivé de la choline apparaissant au moment de l'excitation de certaines fibres nerveuses du parasympathique ou du pneumogastrique.
— ENCYCL. L'*acétylcholine* est le médiateur chimique qui participe, dans l'organisme, à la transmission de l'influx nerveux; elle est ensuite très rapidement détruite par un ferment, la cholinestérase, qui l'hydrolyse en restituant la choline. L'acétylcholine provoque un ralentissement cardiaque avec hypotension et dilatation des artérioles; elle a, en revanche, une action excitante sur les sécrétions digestives.
Préparée par synthèse, l'acétylcholine est employée, à l'état de chlorure ou de bromure, comme *vaso-dilatateur*, *hypotenseur*, et contre l'hyperchlorhydrie gastrique (à la dose de 0,1 à 0,2 g) en injections hypodermiques ou intramusculaires.

ACÉTYLE n. m. Chim. Radical univalent de formule $CH_3—CO—$.
— ENCYCL. Le *chlorure d'acétyle* est le chlorure d'acide de l'acide acétique, de formule $CH_3—COCl$. On l'obtient par action de l'oxychlorure de phosphore sur l'acétate de sodium. C'est un liquide incolore, suffocant, fumant à l'air, bouillant à 51 °C. Il est décomposé par l'eau en donnant l'acide acétique, par l'alcool absolu en donnant l'acétate d'éthyle, par l'ammoniac en donnant l'acétamide. Agent d'acétylation très important.
Le *bromure* et l'*iodure d'acétyle*, $CH_3—COBr$ et $CH_3—COI$, ont des propriétés analogues.
Le *cyanure d'acétyle* est un nitrile-cétone-α, de formule $CH_3—CO—C\equiv N$, obtenu par action du cyanure d'argent sur le chlorure d'acétyle en tube scellé. (Liquide incolore bouillant à 93 °C.) [Syn. NITRILE PYRUVIQUE.]

ACÉTYLÈNE n. m. (lat. *acetum*, vinaigre, gr. *hulê*, bois, et suffixe *-ène*). Chim. Carbure d'hydrogène non saturé, de formule C_2H_2 ou $HC\equiv CH$, premier terme des carbures acétyléniques. (Syn. ÉTHYNE.)
— ENCYCL. L'*acétylène* fut découvert par Ed. Davy en 1836. Berthelot l'étudia de 1859 à 1862 et réalisa sa synthèse en faisant éclater l'arc électrique entre deux pointes de charbon dans une atmosphère d'hydrogène. Le gaz est sorti du domaine du laboratoire quand l'industrie, après les travaux de L. M. Bullier, a pu préparer en grandes quantités le carbure de calcium.
● *Préparation.* On décompose par l'eau le carbure de calcium CaC_2; il se forme de l'acétylène et de la chaux éteinte. L'opération se fait à froid. Les générateurs à acétylène sont de deux types : dans les uns, l'eau arrive au contact du carbure; dans les autres, le carbure tombe progressivement dans l'eau. L'industrie le prépare aussi par combustion incomplète du méthane.
● *Propriétés.* L'acétylène est un gaz incolore, d'odeur éthérée quand il est pur. Il se liquéfie à + 1 °C sous 18 atmosphères. Solidifié par détente brusque, il se sublime vers — 82 °C; peu soluble dans l'eau, il se dissout dans les solvants organiques, acétone, tétrahydrofuranne, etc. C'est un composé endothermique qui peut se décomposer avec explosion sous des influences diverses, ce qui rend très dangereux le maniement du corps comprimé ou liquéfié. Il est combustible et brûle avec une flamme fuligineuse. La flamme devient très éclairante si elle est suffisamment étalée. Les mélanges d'air et d'acétylène peuvent détoner violemment.
Le chlore réagit avec explosion en donnant du carbone et de l'acide chlorhydrique.
L'acétylène est un composé non saturé, qui peut fixer soit 2, soit 4 radicaux univalents. On admet que les deux atomes de carbone de sa molécule sont unis par une triple liaison. Le chlore, provenant du pentachlorure d'antimoine, le brome donnent le tétrachlorure et le tétrabromure d'acétylène. Les éléments de l'eau peuvent être fixés pour donner l'aldéhyde acétique (première phase de la synthèse de l'acide acétique). L'acide sulfurique l'absorbe. Les atomes d'hydrogène de l'acétylène peuvent être remplacés par du sodium. On obtient d'autres dérivés métalliques. L'acétylure cuivreux rouge se forme en faisant barboter le gaz dans une solution de chlorure cuivreux ammoniacal. Cette réaction permet de déceler l'acétylène dans un mélange gazeux. On connaît les acétylures d'argent, de mercure, etc. Le carbure de calcium est en réalité l'acétylure de calcium. L'acétylène, au rouge, se polymérise et donne du benzène. Sous l'influence d'étincelles, il se combine à l'azote pour former de l'acide cyanhydrique; décomposé par l'étincelle après compression, il fournit du carbone très divisé (noir d'acétylène).
● *Dérivés halogénés formés à partir de l'acétylène.* Les plus importants sont : le *bichlorure d'acétylène* ou dichloréthylène, de formule $CHCl\equiv CHCl$, liquide bouillant à 55 °C; le *tétrachlorure*, ou tétrachloréthane, liquide bouillant à 147 °C, de formule $CHCl_2—CHCl_2$; et le *tétrabromure*, de formule $CHBr_2—CHBr_2$, liquide distillable sous pression réduite, de densité 2,97, et utilisé comme liqueur dense en minéralogie.
● *Acétylène dissous.* L'acétylène peut être transporté sans danger quand il est dissous dans l'acétone sous une pression inférieure à 15 kg/cm². Par surcroît de précaution, les récipients où la solution est emmagasinée sont garnis d'une matière poreuse. L'acétone est partiellement entraînée par le gaz.
● *Usages.* L'acétylène a reçu, autrefois, de nombreuses applications dans l'éclairage. Actuellement, de petits générateurs portatifs sont encore utilisés pour éclairer des lieux obscurs non électrifiés (égouts, caves, grottes), à l'occasion d'une inspection ou d'un court travail.
En revanche, le chalumeau oxyacétylénique est d'un usage courant dans la soudure et le découpage des métaux. La flamme dépasse nettement 2 000 °C et se maintient sous l'eau. Le noir d'acétylène a gardé quelques applications, et la transformation de l'acétylène en benzène a pu être envisagée industriellement pour la préparation de cet hydrocarbure.

Mais, avant tout, l'acétylène est le point de départ de la synthèse totale d'une quantité considérable de produits organiques définis ou indéfinis : solvants chlorés, éthylène, résines vinyliques, caoutchoucs synthétiques, cuprène, acétaldéhyde, acide acétique, produits butyliques et butyriques, acétone, tétrahydrofuranne, Nylon et autres textiles, etc. Le passage à ces produits organiques, réunis sous le nom d' « arbre de l'acétylène », est tout à fait fondamental dans l'industrie organique moderne.

L'acétylène est un anesthésique général, employé purifié sous le nom de *narcylène*, en Amérique et en Allemagne. On l'administre mélangé à 30 ou 40 p. 100 d'oxygène au début, puis à 60-70 p. 100 à la période de narcose. Les principaux inconvénients de la méthode sont l'absence de résolution musculaire et les risques d'explosion dus à la grande inflammabilité de ce gaz.

En pétrochimie, obtenu par pyrolyse de gaz naturel ou d'autres produits pétroliers, l'acétylène sert à la fabrication du chlorure et de l'acétate de vinyle, du caoutchouc Néoprène, de l'acrylonitrile, du trichloréthylène, etc.

ACÉTYLÈNE - DICARBOXYLIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide acétylénique de formule HOCO—C≡C—COOH, fondant à 175 °C.

ACÉTYLÉNIQUE adj. Chim. Qui a rapport à l'acétylène : *Série acétylénique.* ‖ Qui joue le même rôle chimique que l'acétylène.

— ENCYCL. Les *carbures acétyléniques* ou *alcynes* dérivent de l'acétylène HC≡CH par substitution à l'un ou aux deux atomes d'hydrogène d'un radical hydrocarboné. RH et R'H représentant des carbures saturés, un carbure acétylénique sera représenté par R—C≡CH ou R—C≡C—R'.

Les carbures R—C≡CH sont appelés acétyléniques *vrais* ou *monosubstitués*. La préparation la plus simple et la plus rémunératrice réside dans l'action d'un éther bromhydrique (RBr) sur l'acétylène monosodé (ou monolithié). Les acétyléniques vrais présentent les propriétés additives de l'acétylène; en particulier, l'hydratation catalysée engendre des cétones R—CO—CH_3; de plus, l'hydrogène du groupe CH est remplaçable par des métaux. Les acétyléniques *bisubstitués* s'obtiennent au mieux par l'action d'un éther bromhydrique (R'Br) sur le dérivé sodé d'un carbure acétylénique vrai. Ils présentent les propriétés additives de l'acétylène, mais ne fournissent plus de dérivés métalliques de substitution. Il est assez facile d'isomériser le carbure vrai R—CH_2—C≡CH en carbure bisubstitué R—C≡C—CH_3, et réciproquement.

L'oxydation permanganique coupe la molécule en deux acides : R — CO_2H et R' — CO_2H, ce qui permet de fixer la constitution.

ACÉTYLPHÉNACÉTINE n. f. Chim. Diamide acétique de l'aminophénéthole, de formule C_2H_5—O—C_6H_4—N $(CO—CH_3)_2$, fondant à 53 °C, bouillant à 182 °C sous 12 mm de mercure. (Elle est employée comme analgésique.) [Syn. DIACÉTYLPHÉNÉTIDINE.]

ACÉTYLSALICYLIQUE adj. Chim. *Acide acétylsalicylique,* v. ASPIRINE.

ACÉTYLTANIN n. m. Ester diacétique du tanin, employé comme antidiarrhéique à la dose de 0,5 g à 3 g.

ACÉTYLURE n. m. Chim. Nom donné aux dérivés métalliques fournis par l'acétylène : *Acétylure cuivreux* C_2Cu_2.

ACÉTYLURÉE n. f. Chim. Uréide fusible à 212 °C, que l'on obtient en faisant réagir le chlorure d'acétyle sur l'urée. (Syn. ACÉTYLURÉIDE.)

ACEVAL ou **ACEBAL** (Emilio), homme d'Etat paraguayen (1854-1931). Président de la République de 1898 à 1902, il fut déposé par une révolution à la tête de laquelle se trouvait le colonel Escurra, qui lui succéda.

ACEVEDO (dom Jerónimo), vice-roi des Indes portugaises (1612-1617). Il fit explorer Madagascar et mourut en prison à Lisbonne.

ACH (PAYS D') [*Achimensis pagus*], archidiaconé du diocèse de Léon (départ. du Finistère, arrond. de Brest).

ACHÁ (José María DE), général bolivien († Cochabamba 1868). Après avoir combattu dans sa jeunesse auprès du général Santa Cruz (1836), il aida Ballivián, en 1841, à remporter la bataille d'Ingaví sur les Péruviens. Président de la République en 1861, il soutint les efforts du ministre des Finances Urquidi pour relever la condition des Indiens; il fut renversé en 1865 par Melgarejo.

ACHAB, septième roi d'Israël (874-853). Fils d'Omri, il épousa Jézabel, fille d'un roi de Tyr. Celle-ci introduisit officiellement à Samarie, capitale d'Israël, le culte païen de Phénicie; il s'ensuivit une persécution contre la religion israélite. L'activité prophétique d'Elie s'y rattache (sacrifice du mont Carmel, fuite vers l'Horeb, vigne de Naboth). Dans le domaine politique, Achab vainquit le roi de Damas en 858 et en 857. Avec Moab, il connut d'abord des succès, mais il devait perdre Madaba vers la fin de son règne. Il prit part à la bataille de Qarqar, que la Confédération araméenne livra sans succès à Salmanasar III (853).

ACHADE n. f. (provenç. *aissado,* du lat. *ascia,* pioche). Houe pour biner les vignes.

ACHAGUA(S), tribu indienne de l'est de la Colombie.

ACHAÏE, en gr. **Akhaía**, petit pays de l'anc. Grèce, au nord du Péloponnèse, divisé en douze villes, qui formèrent, vers 280 av. J.-C., le noyau de la ligue Achéenne*. — Cette région, formée de montagnes boisées et de plaines littorales couvertes de vignes, constitue auj. un nome de 228 900 hab. Ch.-l. *Patras*. On donna le même nom à une partie de la Phthiotide (Thessalie) à la suite de l'établissement d'envahisseurs achéens, qui séparèrent les Pélasges des Dryopes.

ACHAÏE, prov. romaine de Grèce, formée après la destruction de la ligue Achéenne (146 av. J.-C.). Auguste la sépara de la Macédoine; elle comprenait la Grèce proprement dite, la Thessalie et l'Epire. Sous les Antonins, la Thessalie fut jointe à la Macédoine, et l'Epire fut confiée à un procurateur. Le proconsul d'Achaïe résidait dans la colonie de Corinthe, fondée par César; Lemnos et Délos, possessions d'Athènes, y étaient rattachées. Les empereurs ménagèrent Athènes, qui garda ses anciennes institutions. Hadrien agrandit la ville. Quand Marc Aurèle y passa en 176, il organisa définitivement son université. Athènes fut enfin la capitale de la fédération des Panhellènes, créée par Hadrien et dont le but était de fêter périodiquement les Panhellénies. Hérode Atticus fut, en 131, le premier helladarque.

ACHAÏE (PRINCIPAUTÉ D') ou **de MORÉE**, seigneurie de l'Empire latin d'Orient, conquise sur les Byzantins entre 1205 et 1210 par Guillaume de Champagne, sire de Champlitte, et Geoffroi de Villehardouin, neveu du chroniqueur. A l'origine, cette principauté comprenait tout le Péloponnèse, mais son territoire se restreignit progressivement à partir du XIVe s.

I. *Expansion (1205-1259).* Guillaume Ier de Champlitte (1205-1208), par un raid audacieux, fonda la principauté, qu'il abandonna à son neveu Hugues (1208) pour rentrer en France. Celui-ci étant mort peu après, Geoffroi Ier de Villehardouin (1209-1228/30) se fit reconnaître prince et fonda une dynastie, prospère jusqu'à la bataille de Pélagonia (1259), où Guillaume II fut battu et capturé par Michel VIII Paléologue.

Pendant la première moitié du XIIIe s., les Villehardouin ont superposé à la société grecque ou gréco-slave une féodalité d'importation. Le prince était assisté de douze vassaux, les « bers de terre », possesseurs de fiefs. Les classes paysannes (parèques) furent dominées et exploitées, mais une fusion relative fut réalisée entre barons francs et propriétaires ou fonctionnaires locaux, les « archontes ». Des mariages mixtes, la constitution d'une classe de métis, les « gasmules », favorisèrent cette fusion que seule l'irréductible opposition religieuse entre Grecs et Latins empêcha d'être totale.

Les *Assises de Romanie,* coutumier de la principauté d'Achaïe, et la *Chronique de Morée* sont de remarquables monuments littéraires témoignant de la forte pénétration des mœurs féodales et chevaleresques dans cette presqu'île.

II. *Difficultés politiques et domination angevine (1259-1383).* Par le traité de Constantinople (1261), Guillaume II dut, pour recouvrer sa liberté, livrer aux Byzantins trois forteresses du Péloponnèse méridional (Monemvasie, Mistra, Maïna) et reconnaître la suzeraineté de Michel VIII, qui venait de reconquérir Constantinople. Puis la guerre entre Latins et Byzantins fut à peu près constante jusqu'à la chute de la principauté, car à la mort de Guillaume II, son allié Charles Ier, roi de Sicile, en vertu du traité de Viterbe* (1267), devint prince d'Achaïe (1278-1285); en 1289, Charles II, fils de celui-ci, investit de la principauté Isabelle Ire de Villehardouin, fille aînée de Guillaume II, et son deuxième mari, Florent de Hainaut (1289-1297). Le prince Florent réorganisa l'Achaïe et la défendit efficacement contre les Byzantins. Malheureusement, après sa mort, des conflits entre les princes et leur suzerain de Sicile causèrent des troubles qui affaiblirent irrémédiablement la principauté. En 1322, Robert le Sage, roi de Sicile, confisqua la principauté et la donna à ses frères Philippe Ier, prince de Tarente, et Jean, duc de Durazzo. Les querelles entre leurs descendants, l'absence continuelle des princes menèrent l'Achaïe à la ruine.

III. *Agonie de la domination latine (1383-1430).* A la mort de Jacques de Baux, empereur latin d'Orient et prince d'Achaïe, petit-fils de Philippe Ier de Tarente (1383), la principauté revenait à son cousin Charles III, roi de Sicile. Mais celui-ci étant incapable d'exercer aucune autorité, une compagnie de routiers navarrais, engagée par Jacques, était en fait maîtresse du pays. Le territoire de la principauté se réduisait de plus en plus au profit du despotat byzantin de Mistra*. Contre celui-ci, Pierre de Saint-Supéran, chef de la compagnie navarraise (1396), puis Centurion Zaccaria (1404-1430) se firent reconnaître princes d'Achaïe. Sous son règne, les Byzantins achevèrent la conquête de l'Achaïe, à l'exception des possessions de Venise : les deux escales de Coron et de Modon, annexées depuis 1204, et les deux points d'appui d'Argos et de Nauplie, occupés depuis la fin du XIIIe s. Pour les institutions, v. ORIENT (*Etats latins d'*). [→ Biblio.]

ACHAINE n. m. Bot. V. AKÈNE.

ACHAIOS, en gr. **Akhaios**, frère d'Ion et neveu d'Hellen, ancêtre mythique des Achéens.

ACHAIOS, en gr. **Akhaios** (v. 270 av. J.-C.-215), roi séleucide. Cousin de Séleucos III Kéraunos, il l'aida à reprendre les provinces dont les rois de Pergame s'étaient emparés. Après l'emprisonnement de ce roi, il appela au trône le frère de Séleucos, Antiochos, alors à Babylone. Accusé d'aspirer à détrôner Antiochos III, il se déclara roi (219 av. J.-C.). En 216, Antiochos le contraignit à s'enfermer dans Sardes, et le fit mettre à mort quand des traîtres le lui eurent livré.

ACHAIOS d'Érétrie, en gr. **Akhaios**, poète tragique grec, né vers 484 av. J.-C. Il reste des fragments de son œuvre.

ACHAIOS de Syracuse, en gr. **Akhaios**, poète comique grec, probablement de la période alexandrine.

ACHALANDAGE n. m. Action d'achalander.

— Comm. Ensemble des clients. ‖ Elément incorporel d'un fonds de commerce, qui correspond au droit dont dispose le commerçant d'user des moyens propres à conserver ou à étendre sa clientèle. ‖ *Par extens.* Ensemble des marchandises que le commerçant offre à ses clients.

ACHALANDÉ, E adj. Qui a beaucoup de clients (vieilli) : [La bibliothèque de la Faculté de médecine] *est agréable et pourvue de livres utiles, mais par trop achalandée* (G. Duhamel). ‖ *Par extens.* Fourni en marchandises : *Tout acheteur aimant à trouver sur place plusieurs magasins diversement achalandés* (H. Troyat).

ACHALANDER v. tr. (de *chaland*). Attirer, faire venir des clients dans (vieilli) : *Un cinéma public, en plein air, chargé d'achalander les cafés* (Gide). ‖ *Par extens.* Fournir de marchandises, approvisionner.

Achalme (BACILLE D'). Microbiol. Bacille anaérobie, qu'on a considéré à tort comme l'agent du rhumatisme articulaire aigu. (Il a été découvert par Achalme, en 1891.)

Marcel ACHARD

art achanti
masque d'or du roi
Koffee Kalkalli

ACHANTI, en angl. **Ashanti,** anc. protectorat britannique de la Côte-de-l'Or, aujourd'hui partie de l'Etat de Ghāna. C'est un pays de collines qu'arrosent des affluents de la Volta Noire, cours d'eau barré de nombreux rapides. La contrée est partagée entre la forêt vierge au sud et, plus au nord, des savanes coupées de forêts-galeries aux abords des cours d'eau. Elle est peuplée de Noirs *Achantis,* qui forment un royaume dont *Koumassi* est la capitale. C'est la principale région productrice de cacao du Ghāna. Les plantations, l'exploitation des mines d'or et celle de la forêt y attirent de nombreux travailleurs de la république de Haute-Volta. Le royaume achanti a pour origine la révolte contre les Denkyéras, à la fin du XVIIe s., d'un jeune chef achanti, Osaï Toutou, qui finit par grouper autour de lui tous ses congénères et agrandit son Etat en attaquant ses voisins. Il mourut vers 1725, après avoir fondé sur des bases solides le royaume achanti, qui subsiste encore aujourd'hui. Un de ses neveux, Apokou Ouaré, finit par lui succéder seul, à la suite d'une lutte avec son frère, et régna sur les Achantis jusque vers 1749. Exploitant les ressources du pays, ses mines d'or en particulier, il affermit sa puissance en achetant des armes à feu aux marchands européens de la côte. Ses successeurs furent assez forts pour lutter continuellement contre les Anglais : en 1824, une colonne britannique éprouva même un échec sanglant à la bataille d'Insamankou. Après une période de guérillas suivies de trêves, les hostilités reprirent sérieusement en 1863. Il fallut envoyer contre les Achantis un corps expéditionnaire commandé par sir Garnet Wolseley, qui prit et brûla leur capitale, Koumassi (1874). En 1896, l'attitude des Achantis motiva une nouvelle répression; leur roi, Rempet, fut déporté aux îles Seychelles, et un résident anglais s'installa à Koumassi. Une dernière révolte fut écrasée en 1900. Dès lors, le pays fut calme et prospère : en 1926, Rempet fut ramené à Koumassi et rétabli sur son trône.

ACHANTI(S), peuple du Ghāna. Les Achantis avaient fondé un puissant royaume remarquablement organisé au point de vue militaire. L'art achanti est réputé surtout pour les petits poids en laiton qui servaient à peser l'or et peuvent dater du XVIIIe s. Très nombreux, ils représentent toutes sortes de sujets, êtres humains seuls ou en groupes, animaux, etc., qui nous donnent une très riche documentation sur cette civilisation. On connaît également le masque d'or du roi Koffee Kalkalli (collection Wallace, Londres) et des récipients à usage religieux, les *kaduos,* probablement du XIIIe s. Les objets en bois sont plus rares et moins intéressants.

ACHAR (D') loc. adv. Arg. Avec acharnement.

ACHARD ou **ACHAR** n. m. (origine obscure; nom propre ou emprunt au malais). Condiment composé de fruits et de légumes confits dans du vinaigre.
— ENCYCL. L'*achard* est, dans l'Inde, un condiment composé de bourgeons de bambou et de chou palmiste confits dans du vinaigre. Importé en Europe, il a été modifié et se prépare avec toutes sortes de légumes et de fruits. Il se sert avec les viandes bouillies, à la manière des cornichons, et parfois comme hors-d'œuvre.

ACHARD ou **ACHART** (saint), en lat. **Aicardus,** abbé de Jumièges, successeur de saint Philibert en 684, mort dans son abbaye en 687. — Fête le 15 septembre.

ACHARD (Franz Karl), physicien et chimiste allemand d'origine française (Berlin 1753 - Kunern, Silésie, 1821). Directeur de la classe de physique à l'Académie des sciences de Berlin. Il est le véritable vulgarisateur de la méthode industrielle d'extraction du sucre de betterave (1796), dont la découverte revient à Marggraf (1747).

ACHARD (Amédée), romancier français (Marseille 1814 - Paris 1875). Il a écrit une quarantaine de romans, dont les principaux sont : *Belle-Rose* (1847), roman de cape et d'épée; *les Coups d'épée de M. de La Guerche* (1863), ouvrage qui a pour suite *Envers et contre tous* (1874); *la Cape et l'épée,* roman suivi de *la Toison d'or* (1875).

ACHARD (Charles), médecin français (Paris 1860 - Versailles 1944). Professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine (1911), secrétaire général de cette société (1921). Son œuvre porte sur les kystes congénitaux, les nouveaux procédés d'exploration. Il étudia aussi le rôle pathogène du colibacille, la biologie des leucocytes et des plaquettes, le choc anaphylactique et les mécanismes de la glycolyse.

ACHARD (Marcel), auteur dramatique français (Sainte-Foy-lès-Lyon 1899). Après avoir été quelque temps souffleur dans un théâtre et journaliste, il est découvert par Lugné-Poe et Charles Dullin. Il se révèle en 1923 avec *Voulez-vous jouer avec moâ?,* que suivent *Jean* de la Lune, Domino* (1931), *Auprès de ma blonde* (1946), *Nous irons à Valparaiso* (1948), *le Moulin de la Galette* (1951), *Patate* (1957). Presque tout entier dédié à l'amour, le théâtre de Marcel Achard, qui associe heureusement le rêve à la réalité, est fait de fantaisie, de légèreté, d'une poésie un peu lunaire, où le cynisme se mêle quelquefois à une certaine mélancolie. Achard a collaboré en outre à de nombreux films en tant que scénariste, dialoguiste et metteur en scène. (Acad. fr., 1959.)

ACH'ARĪ (Abū Burda 'Āmir **al-**), théologien musulman, fondateur de la scolastique orthodoxe (Baṣra 873 - *id.* 935). Contre le rationalisme des mu'tazilites*, il revint à la théorie orthodoxe, notamment sur la question des attributs de Dieu, sur la responsabilité directe de Dieu dans le bien et le mal, et sur le dogme du Coran incréé.

ACHARISME n. m. Doctrine d'Al-Ach'arī et de son école.

ACHARITES, disciples d'Al-Ach'arī, qui adoptèrent une position plus conciliatrice que celle de leur maître, faisant des concessions au rationalisme et à la connaissance spéculative.

ACHARIUS (Erik), médecin et naturaliste suédois (Gävle 1757 - Wadstena 1819). Elève de Linné, membre de l'Académie de Stockholm en 1796, il s'occupa spécialement de l'étude des lichens et des cryptogames.

ACHARNÉ, E adj. et n. Attaché furieusement à sa proie, à sa victime : *Un ennemi acharné.* || Qui s'acharne, tenace : *Les joueurs de bouillotte étaient acharnés à leurs tables* (Balzac).
◆ Adj. Où l'on s'acharne, cruel : *Combat acharné.* || *Par extens.* Intense, opiniâtre : *Résistance acharnée. Grâce à mon labeur acharné j'ai vu s'accomplir les promesses de mes dons magnifiques* (M. Aymé).

ACHARNEMENT n. m. Ardeur d'un animal qui s'attache à sa proie : *Le tigre dévore sa victime avec acharnement.* || *Par extens.* Fureur, ardeur : *L'acharnement du roi contre les amis d'Albuquerque* [...] (Mérimée). || Opiniâtreté, ténacité : [Il] *préparait avec acharnement je ne sais plus quel examen* (G. Duhamel).

ACHARNER (S') v. pr. (de *chair*). Poursuivre avec opiniâtreté; persécuter : *Le sort s'acharne contre lui. Pourquoi vous acharner sur moi, quand le monde est plein de messieurs à multiples avantages dont vous feriez le bonheur?* (H. de Montherlant). || S'attacher avec ardeur : *Il s'acharnait à ce jeu avec une sorte de plaisir.*

ACHARNES ou, en gr. **Akharnai.** Géogr. anc. Dème de l'Attique, au pied du mont Parnès (auj. Parnis). Hab. *Acharnéens* (ou *Acharniens*), *ennes.* Des fouilles y ont mis au jour un tombeau à coupole d'origine mycénienne.

Acharniens (LES), en gr. *Akharnês,* comédie d'Aristophane, représentée en 425 av. J.-C.; elle ridiculise le parti de la guerre contre Sparte. Dicéopolis, un paysan d'Acharnes que la guerre a ruiné, conclut, seul, la paix avec Sparte. Dans une série de scènes bouffonnes, on le voit jouir des bienfaits de la paix, tandis qu'autour de lui tous souffrent de la faim et des misères de la guerre.

ĀCHĀRYA [at∫arja] n. m. Celui qui sait et enseigne les règles de conduite (*āchāra*), maître, guide spirituel, selon le brahmanisme ou le bouddhisme.

ACHAT n. m. (déverbal de *achater,* anc. forme de *acheter*). Action d'acquérir un droit ou un bien contre paiement : *Je me sentis disposé à lui offrir de l'argent à douze pour cent seulement, afin de lui faciliter l'achat de quelque bon établissement* (Balzac). || La chose achetée, emplette : *Montrer ses achats.* || *Comptoir d'achat,* organisme chargé, pour le compte de la métropole, de procéder sur place aux achats de matières ou de produits, d'en assurer l'emballage et l'expédition. || *Groupement d'achat,* organisme commun à plusieurs entreprises, chargé de centraliser leurs achats. || *Journal* ou *livre d'achats,* journal auxiliaire sur lequel sont enregistrées journellement les factures reçues des fournisseurs. || *Ordre d'achat,* bon de commande transmis par l'acheteur à un fournisseur. || *Prix d'achat,* coût d'un droit ou d'un bien acquis contre paiement comptant ou à terme. || *Prix de revient d'achat,* prix d'achat augmenté des dépenses accessoires, telles que transport, emballages perdus, etc.
— Banq. et Bours. *Bordereau d'achat,* document par lequel l'agent de change ou une banque informe son client de l'exécution de son ordre d'achat, en mentionnant le cours du titre acheté, la date, le prix global de l'achat, le courtage prélevé, l'impôt frappant les opérations de Bourse et les frais accessoires.
— Econ. polit. *Pouvoir d'achat,* v. POUVOIR.
— ***Achats*** n. m. pl. Comptab. Ensemble des biens, droits et services acquis par l'entreprise et destinés soit à être revendus en l'état, soit à être transformés, consommés ou incorporés à des produits finis. || *Achats réfléchis,* v. COMPTABILITÉ *analytique d'exploitation.*

Achate (« le Fidèle »), personnage de *l'Enéide,* de Virgile, compagnon dévoué d'Enée.

ACHATINELLIDÉS [ka] n. m. pl. Famille de mollusques pulmonés terrestres, voisine, par son organisation, des amastridés, mais éloignée des autres pulmonés connus.
— ENCYCL. La répartion des *achatinellidés* est rigoureusement limitée aux îles Hawaii. Le principal genre (*achatinelle*) renferme une quarantaine d'espèces très polymorphes, brillamment colorées, vivant uniquement dans les régions humides. Elles sont arboricoles, nocturnes et ont souvent une aire de dispersion étroite, constituée par une seule vallée peu étendue. Cette particularité fait des achatinelles une famille intéressante pour l'étude de la variation des espèces.

ACHATINIDÉS [ka] n. m. pl. Famille de mollusques pulmonés terrestres, jadis étroitement localisée à l'Afrique tropicale, introduite récemment en Amérique du Nord.
— ENCYCL. Le principal genre est *achatina,* grande coquille ovalaire oblongue se rencontrant dans les régions boisées (*Achatina achatina, A. marginata*), considérée comme mangeable par les indigènes. Quelques espèces (*A. panthera*) ont été introduites et naturalisées à Madagascar, à l'île de la Réunion et à l'île Maurice, ainsi que dans l'Inde (environs de Calcutta). La famille renferme d'autres genres, dont les plus importants sont les *limicolaria,* caractéristiques des régions boisées et broussailleuses de l'Afrique équatoriale; les *pseudotrochus,* limités à l'Afrique occidentale; les *columna,* à coquille sénestre (île du Prince).

ACHAZ, douzième roi de Juda (736-716). Israël et la Syrie lui ayant déclaré la guerre, il appela à son aide Téglath-Phalasar III. Celui-ci s'empara de Damas (732), mais Achaz devint son vassal. C'est sous son règne que le prophète Isaïe prononça les oracles de l'« Emmanuel ».

ACHE n. f. (lat. *apium*). Plante à feuilles luisantes, d'un vert foncé, à fleurs d'un bleu un peu verdâtre, comprenant plusieurs espèces, dont la plus connue est le *céleri* (famille des ombellifères). || *Ache de montagne,* nom commun de *Levisticum officinale.*
— ENCYCL. L'*ache des marais* (*Apium graveolens*) est une plante bisannuelle, à racine courte et pivotante, à tige herbacée. L'ache est diurétique, expectorante et résolutive; modifiée par la culture, elle a produit le céleri.
— Iconogr. La feuille d'*ache,* très usitée comme élément décoratif dans l'architecture gothique, est aussi l'ornement caractéristique de la couronne des ducs et des marquis.

Phot. Larousse, Collection Wallace.

ACHE et **ACHEUL** (saints), diacre et sous-diacre martyrisés près d'Amiens, sans doute en 303. Le nom de *saint Acheul* a prévalu et a été donné à un village de l'Amiénois. — Fête le 1er mai.

ACHÉEN, ENNE [keɛ̃] adj. et n. Relatif à l'Achaïe et, *par extens.*, à la Grèce; habitant ou originaire de ce pays.
◆ N. m. Linguist. Dialecte du grec ancien, parlé par les Achéens.
— ENCYCL. Linguist. Il ne faut pas confondre l'*achéen ancien*, parlé par les Achéens d'Homère, c'est-à-dire les Grecs de l'époque mycénienne, et l'*achéen récent*, parlé par les habitants de l'Achaïe péloponnésienne et de ses colonies de Grande-Grèce, et qui n'est qu'une variété du dorien.
L'achéen ancien, tel qu'il nous a été révélé par des tablettes mycéniennes de Pylos, de Cnossos et de Mycènes (XVe s. av. J.-C.), est le plus ancien des dialectes grecs connus. Son aire d'expansion devait être considérable, mais il n'a laissé, à l'époque classique, que des résidus dans des domaines très éloignés les uns des autres : l'arcadien, le cypriote et le pamphylien. Sa morphologie s'apparente aux traits les plus archaïques de la langue homérique. On y note la présence du digamma, du yod et des génitifs masculins en *-oio*.

Achéenne (LIGUE), groupement de douze villes, sur la côte nord du Péloponnèse, dont les origines, obscures, remontent au Ve s. av. J.-C. La principale, Hélikè, disparut en 373 av. J.-C., dans un cataclysme. La fédération, reconstituée en 281, n'acquit une véritable importance qu'en 251, grâce à l'habile Aratos de Sicyone. Elle s'accrut de villes étrangères, même d'Athènes (229), et s'opposa à l'expansion macédonienne. Les bases de la confédération étaient : l'entière égalité des participants; le maintien de la démocratie tempérée; une assemblée générale (*synodos*) qui décidait de la paix, de la guerre et des alliances; un conseil supérieur de *démiurges*, avec un chef militaire, le stratège. La ligue commença à décliner dès 226, mais se maintint encore, grâce à Philopœmen, de 207 à 183; puis, livrée à des incapables, elle disparut lors de la défaite de Leucopetra, qui livra la Grèce aux Romains (146 av. J.-C.). V. GRECQUES (*ligues*) et Biblio.

ACHÉENS, en gr. **Akhaioi,** la plus ancienne des familles ethniques grecques. Leur invasion, vers 2000 av. J.-C., bouleverse les conditions de vie dans la péninsule. Venus du nord, ils entrent, dans le Péloponnèse, en contact avec les Mycéniens. De cette rencontre jaillit une nouvelle civilisation, qui déborde largement Mycènes et Tirynthe, et dont l'apogée se place entre 1400 et 1200 av. J.-C. Devenus marins, les Achéens passent en Crète et y fondent des colonies. Ils commercent avec l'Asie, Rhodes, Chypre, entrent en relation avec les Hittites, fondent des comptoirs en Canaan, en Sicile. Vers 1180, harcelés par les premiers envahisseurs doriens, les Achéens tentent de s'ouvrir la route du Nord : le siège de Troie rassemble sous les ordres d'Agamemnon une coalition à l'assaut de l'Asie. Bref triomphe : l'invasion dorienne voit la victoire technique du fer sur le bronze. Refoulés au nord du Péloponnèse, les Achéens y maintiendront, à l'écart des luttes politiques, une forme archaïque de civilisation militaire et rurale. (→ Biblio.)

ACHEIROPOÏÈTES [kej] n. f. pl. (*a* priv., gr. *kheir*, main, et *poiêtês*, créateur). Nom donné, surtout à Byzance, à des images qui, suivant la tradition, étaient dues à un miracle,

ACHÉLIE [ke] n. f. (*a* priv., et gr. *kheilos*, lèvre). Tératol. Malformation congénitale, due à l'absence totale ou partielle de lèvres. (On dit aussi ACHEILIE ou ACHILIE.)

ACHELIS (Thomas), philosophe allemand (Gröpelingen 1850 - Capri 1909). Auteur de travaux sur l'évolution des sociétés : *Die Entwickelung der Ehe* (1893), *Über Mythologie und Cultus von Hawai* (1895).

ACHÉLOÏDES, en gr. **Akhelôides,** nom donné aux Sirènes, filles d'Achéloos.

ACHÉLOOS, en gr. **Akhelôios, Akhelôos ou Aspropótamos,** fl. de Grèce, né dans le Pinde; 220 km. Il se dirige vers le sud, draine la plaine d'Agrinion et atteint la mer Ionienne en formant un grand delta.

ACHÉLOOS, dieu-fleuve, fils de Téthys et d'Okéanos, père des Sirènes, vaincu par Héraclès, à qui il disputa Déjanire. Héraclès lui arracha une de ses cornes, qui, remplie par les nymphes de fleurs et de fruits, devint la corne d'abondance*. Il est représenté en serpent ou en taureau, formes qu'il revêtit pour combattre Héraclès; plus souvent, il a une tête humaine avec des cornes. Il tient une patère et un roseau.

ACHEM. V. ATJEH.

ACHÉMÉNÈS, en gr. **Akhaimenês,** ancêtre mythique des Achéménides.

ACHÉMÉNIDE [ke] adj. Relatif aux Achéménides : *Art achéménide*.
— ENCYCL. Bx-arts. L'*art achéménide* s'est révélé dans les ruines de Parsa (Persépolis), signalées dès le XIIe s. par les voyageurs, et dans celles de Suse, qui ne furent identifiées par Loftus que vers 1852.
L'architecture achéménide utilisa la pierre pour les portes et les fenêtres de ses palais, édifiés sur des éminences rocheuses auxquelles on accédait par des escaliers décorés de bas-reliefs. Cette architecture se singularise par un grand emploi de la colonne. Elle a créé un monument caractéristique, l'apadana*, salle dont la toiture était soutenue par des colonnes de 20 m de haut, au nombre de six rangées de six. Ces colonnes étaient coiffées d'un chapiteau typique, composé de deux avant-trains de taureaux (ou de griffons) soudés, supportant les poutres de la toiture. Les tombes royales, creusées à flanc de rocher — sauf celle que l'on considère comme étant le tombeau de Cyrus à Pasargades, monument de pierre rectangulaire posé sur des gradins —, représentaient, sculptée sur la paroi à Persépolis et Naqshé-i-Roustem, une porte encadrée de colonnes, surmontée d'un bas-relief où le roi trônait sur une estrade gigantesque. Des édifices en forme de tours carrées, à pierres assemblées, ornées de pierres noires simulant des fenêtres, ont été identifiés à des temples du Feu. Dans le voisinage de Naqshé-i-Roustem se trouvent des autels du Feu, en pierre quadrangulaire, décorés de créneaux en bas-reliefs. Sur les plinthes des palais, des bas-reliefs architecturaux ou décoratifs répétaient d'innombrables défilés de gardes, de tributaires et de courtisans. Le roi se présentait « en majesté » sur son trône colossal. Sur les routes de l'empire, ses hauts faits étaient aussi rappelés comme le montre le bas-relief de Darios sur le rocher de Béhistoun. Les murs de brique des palais étaient revêtus, comme en Babylonie, d'un décor vernissé, mais les Achéménides utilisèrent un procédé communément appelé « fritte », au lieu d'argile cuite. Ainsi furent constitués les panneaux des *Archers* de Darios* provenant de son palais de Suse, qui, après avoir été brûlé, fut restauré par Artaxerxès Mnémon, avec des animaux fantastiques au pelage de tonalité irréelle, des lions passants, des sphinx se détachant toujours sur un fond de lapis-lazuli.
Le *Sceau de la Chancellerie de Darios* offre un très beau spécimen décoratif, traité avec finesse comme la plupart des cylindres-sceaux et des monnaies, ou « dariques », aux effigies des rois ou des satrapes.
Les trésors comme ceux de Persépolis et celui dit « de l'Oxus », les pièces de métal précieux provenant de Hamadhān et les bijoux d'une princesse perse trouvés dans une tombe de Suse, montrent les divers courants qui ont contribué à la formation de l'orfèvrerie, qui utilisait en outre le grènetis et le cloisonné. (→ Biblio.)

ACHÉMÉNIDES, en gr. **Akhaimenidoi,** clan de la noble tribu des Pasargades, qui doit son nom à son ancêtre Achéménès. Un petit-fils (?) de ce dernier, Cyrus Ier, fonda vers 550 av. J.-C. la dynastie du même nom, qui, après avoir regroupé les dix tribus perses primitives et vaincu le roi des Mèdes Astyage*, régna sur l'Orient ancien, dont elle fit l'unité progressive du milieu du VIe s. à la fin du IVe s. Cyrus Ier annexa en 546 l'Asie Mineure, en 530 le royaume de Babylonie; en 525, Cambyse occupa l'Egypte. Leurs successeurs, Xerxès, repoussé à Marathon en 490, et Darios, vaincu à Salamine en 480, ne purent occuper la Grèce d'Europe. Arbitres des querelles grecques au Ve et au début du IVe s., ils ne purent pourtant résister à Alexandre le Grand, qui vainquit à Arbèles, en 331, le dernier représentant de leur dynastie, Darios III; un an plus tard, en 330, celui-ci était assassiné par les siens. (→ Biblio.)

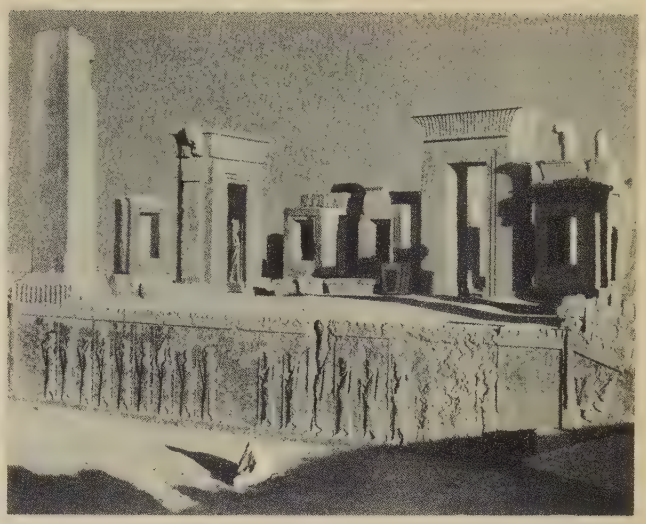

art achéménide
ruines du palais
de Darios Ier à Persépolis

ACHEMINEMENT n. m. Action d'acheminer : *L'acheminement du courrier.* ‖ — *Fig.* Avancement par degrés vers un but, un résultat : *Je me demande à présent si c'est bien le bonheur que je souhaite ou plutôt l'acheminement vers le bonheur* (Gide).
— Ch. de f. Ensemble des opérations nécessaires au transport d'un point à un autre d'un wagon ou d'un colis. ‖ *Itinéraire d'acheminement*, ensemble des lignes et des gares empruntées par un transport déterminé.

ACHEMINER v. tr. (de *chemin*). Diriger vers un lieu, vers un but précis (au *pr.* et au *fig.*) : *Acheminer la correspondance.*
— Verr. *Acheminer une glace*, la débarrasser des grosses aspérités, immédiatement après sa coulée.
— ***S'acheminer*** v. pr. Se mettre en route, se diriger progressivement : *Je m'achemine vers la ville | Où rêve celui qui m'attend | Je viens à lui mais m'attend-il?* (Apollinaire).

ACHENBACH (Heinrich VON), homme politique allemand (Sarrebruck 1829 - Potsdam 1899). Professeur de droit à Bonn (1860), conseiller des mines au ministère du Commerce (1866), député, puis sous-secrétaire d'Etat au ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique en 1872, il défendit avec talent les fameuses lois de mai (v. KULTURKAMPF). Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Travaux publics de 1873 à 1878.

ACHÈNE [akɛn] n. m. V. AKÈNE.

ACHENSEE, lac d'Autriche (Tyrol), au N. de la vallée de l'Inn, à 929 m d'alt. *Achensee* et *Pertisau*, centres touristiques fréquentés, sont situés sur ses bords. Pêche. Usine hydro-électrique. En amont du lac, station de sports d'hiver d'Achenkirch (alt. 923 m).

ACHENWALL (Godefroy), économiste allemand (Elbing 1719 - Göttingen 1772), un des créateurs de la statistique.

ACHERBAS ou **AKHERBAS,** selon la légende, grand prêtre de Melqart à Tyr, mari d'Elissa, sœur de Pygmalion, assassiné sur l'ordre de celui-ci. Ce meurtre provoqua la fuite d'Elissa à Chypre et, de là, en Afrique Mineure, où elle fonda Carthage.

ACHERDOUS ou **AKHERDOUS.** Géogr. anc. Dème de l'Attique, de la tribu Hippothoontide.

ACHÈRES, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), entre la forêt de Saint-Germain et la Seine; 4 459 hab. (4 224 aggl.) [*Achérois*]. Eglise du XIIIe s. Champs d'épandage des eaux des égouts de Paris. Fabrique de tuyaux en ciment.

ACHERNAR, nom donné à l'étoile α Eridan* ou *α Eridani*. Son nom signifie *le bout du*

Phot. Costa.

chenille de l'**achérontia**

achillée millefeuille

ACHILLE
bronze antique
ensemble et *détail*
musée du Louvre

fleuve. Magnit. 0,60. Elle est la 9e des étoiles les plus brillantes du ciel. Distance 70 a. l., type spectral B 5. (V. ÉTOILE.)

ACHÉRON, en gr. **Akherôn.** Myth. gr. Fleuve des Enfers, portant le nom d'un des fils d'Hélios (le Soleil) et de Gaïa (la Terre). Pour avoir fourni de l'eau aux Titans pendant leur lutte contre les dieux, il aurait été changé par Zeus en un fleuve souterrain, dont le nocher Caron faisait traverser les eaux noires à tous les morts pour leur permettre de pénétrer aux Enfers. Comme le Styx, l'Achéron était un fleuve que les ombres passaient sans retour.
— Poétiq. Les Enfers, la Mort : *La peste* [...], | *Capable d'enrichir en un jour l'Achéron* (La Fontaine).
— ALLUS. LITTÉR. ***Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie,*** vers de la *Phèdre* de Racine (acte II, sc. v), qu'on applique soit à la Mort, soit à des passions jalouses ou à la rapacité.

ACHÉRONTIA [akerɔ̃sja] n. m. (de *Achéron*). Papillon nocturne qui pénètre dans les ruches pour s'y gorger de miel, et dont la chenille vit sur les solanacées, en particulier la pomme de terre. (Ordre des lépidoptères, famille des sphingidés.)
— ENCYCL. Le thorax du papillon porte des taches dessinant une tête de mort, d'où son nom usuel (*sphinx tête-de-mort*) et son nom scientifique (*Acherontia atropos*).

Achérontiens ou **Achérontiques** (LIVRES), livres étrusques qui enseignaient une théorie de la purification des âmes et l'art de prédire.

ACHÉRUSE, nom donné par les Grecs à certains lieux qui, selon la légende, donnaient accès aux Enfers, tels le *marais d'Achéruse,* en Epire, que traversait l'Achéron, ou une caverne voisine d'Hermione, en Argolide.

ACHERY (dom Luc D'), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (Saint-Quentin 1609 - Paris 1685). Bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il initia Mabillon aux méthodes critiques et prépara des travaux sur l'histoire de l'ordre. Auteur du *Spicilegium* (1655-1677), relatif à l'histoire ecclésiastique.

ACHESON (Edward Goodrich), chimiste américain (Washington 1856 - New York 1931). Collaborateur d'Edison, il trouva une méthode de préparation du graphite artificiel et découvrit, en 1891, le carborundum.

ACHESON (Dean), homme d'Etat américain (Middletown, Connecticut, 1893). Avocat, il s'engagea dans la vie politique comme démocrate, et occupa divers postes avant de succéder au général Marshall comme secrétaire d'Etat (7 janv. 1949). Il fut l'un des promoteurs de l'U. N. R. R. A., de la conférence de Bretton Woods et du plan Marshall. Partisan de l'entente entre les trois Grands, il n'en combattit pas moins la politique soviétique en Europe et en Extrême-Orient. Il quitta son poste en janvier 1954.

ACHETABLE adj. Qui peut être acheté.

ACHETER v. tr. (bas lat. **accaptare,* chercher à prendre ; de *captare,* saisir). [*J'achète, tu achètes, il achète, nous achetons, vous achetez, ils achètent. J'achetais, nous achetions. J'achetai, nous achetâmes. J'achèterai, nous achèterons. J'achèterais, nous achèterions. Achète, achetons, achetez. Que j'achète, que nous achetions. Que j'achetasse, qu'il achetât. Achetant, Acheté, e.*] Acquérir un droit ou un bien contre paiement. (Après *acheter,* la préposition *à* peut désigner le vendeur [origine] : *Acheter un article à un commerçant,* ou la personne pour qui l'on achète [attribution] : *Acheter un jouet à un enfant.*) ‖ *Acheter chat en poche,* acheter sans bien connaître ce que l'on acquiert. ‖ *Acheter comptant,* payer sur-le-champ ce que l'on achète. ‖ *Acheter à crédit* ou *à tempérament,* payer un achat à une date ultérieure ou par versements échelonnés. ‖ — *Fig.* Corrompre, s'assurer à prix d'argent ou par des faveurs les services, la complicité de quelqu'un : *L'eau-de-vie lui donna une idée : il faut que j'achète la bienveillance de mes camarades les hussards de l'escorte* (Stendhal). ‖ Obtenir au prix d'un sacrifice : *Ma consolation, c'était qu'un jour le bonheur de mon enfant serait acheté de ma fatigue et de mes privations* (A. Daudet). ‖ *Pop.* Se moquer de quelqu'un.

ACHÈTES [akɛt] n. m. pl. Classe d'annélides comprenant les espèces dépourvues de soies, c'est-à-dire les sangsues. (Syn. HIRUDINÉES.)

ACHETEUR, EUSE n. et adj. Celui, celle qui achète.
— Econ. d'expl. Agent spécialisé, chargé de centraliser les besoins des différents services et de négocier les achats.

ACHEUL (saint). V. ACHE et ACHEUL.

ACHEULÉEN [ʃœ], **ENNE** adj. et n. m. (de *Saint-Acheul,* loc. de la Somme). Se dit de l'industrie préhistorique du paléolithique ancien, correspondant au second stade du développement des techniques de la pierre taillée.
— ENCYCL. L'*acheuléen* est caractérisé par des couteaux de silex en forme d'amande (bifaces ou coups-de-poing), de facture soignée, et de nombreux éclats façonnés. Il précède le moustérien et le levalloisien.

ACHEUX-EN-AMIÉNOIS, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie centrale ; 490 hab.

ACHEVÉ, E adj. Accompli, parfait dans son genre : *Modèle achevé de toutes les vertus. Il est d'un ridicule achevé.*
◆ N. m. Perfection : *Œuvre d'un achevé admirable.*
— Imprim. *Achevé d'imprimer,* texte légal, placé à la fin d'un volume et qui comporte le nom et l'adresse de l'imprimeur, la date de la fin du tirage, le nom des artistes et techniciens ayant collaboré à l'exécution de l'ouvrage, le numéro et la date du dépôt légal.

ACHÈVEMENT n. m. Action d'achever, de terminer ; état de ce qui arrive ou est arrivé à son terme : *L'achèvement d'une maison.*

ACHEVER v. tr. (du lat. pop. **capum,* tête ; lat. *caput*). [Se conj. comme *mener.*] Finir une chose commencée, terminer : *L'effet produit sur ses hommes par son explication achevait de la lui rendre évidente* (J. Romains). ‖ Porter le dernier coup, donner le coup de grâce : *Le pauvre chéri a horreur de la mort, une consultation l'achèvera* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* et *fam.* Perdre complètement, consommer la ruine : *Ce procès l'achèvera.*
— SYN. : *finir, parachever, terminer.*

ACHICOURT, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans la banlieue sud d'Arras ; 4 516 hab. (2 425 aggl.). Fonderie.

ACHILL (ÎLE), île des côtes occidentales de la république d'Irlande (prov. de Connacht, comté de Mayo). Pêcheries de requins pèlerins.

ACHILLAS, ministre de Ptolémée XIV, roi d'Egypte. Il conseilla de tuer Pompée et surveilla l'exécution du meurtre. César le fit mettre à mort (48 av. J.-C.).

ACHILLE, en gr. **Akhilleus.** Myth. gr. Héros thessalien légendaire, roi des Myrmidons, fils de Thétis et de Pélée. Pour le rendre invulnérable, sa mère le plonge dans le Styx, en le tenant par un talon qui reste vulnérable. On lui donne les meilleurs maîtres : Phœnix et Chiron, qui lui apprennent à tirer à l'arc, à soigner les blessures, à être un guerrier. Calchas ayant prédit sa mort devant Troie, sa mère le cache à Scyros, mais les Grecs, connaissant sa valeur, le font chercher par Ulysse. Achille n'hésite pas, malgré son amour pour la fille de son hôte. Il combat avec ardeur jusqu'au moment où Agamemnon lui reprend sans raison Briséis, son esclave. Achille se retire sous sa tente et les Troyens remportent de nombreuses victoires. Son ami Patrocle tente, avec les armes d'Achille, d'arrêter l'offensive troyenne, mais Hector le tue. C'est pour le venger qu'Achille reprend la lutte, revêtu des armes merveilleuses que Thétis a fait forger et décorer par Héphaïstos. Hector tombe sous ses coups, et le héros traîne le corps du Troyen autour des murailles. Apollon ne lui pardonnera pas cette ivresse de la victoire. Achille, ému par le vieux Priam, rendra le corps d'Hector, mais il tombera blessé d'une flèche au talon, décochée par Pâris et guidée par Apollon. Les Grecs garderont son corps et lui rendront les honneurs divins.
Héros de plusieurs épopées, Achille est peut-être le caractère le plus étudié de *l'Iliade :* exemple du guerrier jeune, hardi et violent, marqué par le destin d'une gloire immortelle, il a inspiré bien des œuvres littéraires.
Ses exploits ont été, dans l'Antiquité, le thème d'un grand nombre de sculptures (*Achille et Penthésilée,* au British Museum), de peintures murales (*Maison de Castor et Pollux,* à Pompéi), de peintures de vases (*Thétis portant les armes d'Achille,* bibliothèque du Vatican). Dans les temps modernes, Rubens, Teniers, Ingres et Delacroix, notamment, s'en sont inspirés. (→ Biblio.)

Achille (ARGUMENT DE L'), un des arguments que Zénon d'Elée, pour qui l'Etre est essentiellement un et immuable et le changement une notion absurde, contradictoire, a avancés pour prouver que le mouvement est impossible. Achille ne peut atteindre la tortue si elle a sur lui une avance, si petite qu'elle soit. Car, pour rattraper la tortue, Achille devrait d'abord arriver au point où celle-ci se trouvait quand il a commencé à courir, puis au point où, pendant ce temps, est arrivée la tortue, et ainsi de suite à l'infini. Il est donc impossible que le plus lent soit atteint par le plus rapide, et il est, d'une manière générale, impossible d'atteindre un but quelconque : donc le mouvement est impossible. Le nerf de l'argument est cette thèse : un espace donné ne peut être parcouru que si toutes ses parties sont parcourues, et cela est impossible parce que les parties sont en nombre infini.
A cet argument, Aristote répondait que, si le temps et l'espace sont divisibles indéfiniment en *puissance,* ils ne sont pas divisés indéfiniment en *acte,* et que l'essence du mouvement est précisément de « franchir la limite », d'être l'identité entre un lieu et un *autre* lieu, de même que le devenir a pour essence d'être l'identité entre l'Etre et le Non-être, entre le même et l'autre. (V. CONTRAIRE et DIALECTIQUE.)

Achille (TENDON D'). Anat. Tendon d'insertion du triceps sural (de la jambe) sur le calcanéum. C'était le seul point vulnérable d'Achille.

ACHILLE, petite planète n° 588, appartenant au groupe dit des planètes troyennes*. (V. ASTÉROÏDE.)

ACHILLE TATIUS ou **AKHILLEUS TATIOS,** écrivain grec d'Alexandrie (IVe s. apr. J.-C.). Auteur d'un roman d'amour en huit livres : *Aventures de Leucippe et de Clitophon,* dont le succès se poursuivit pendant tout le Moyen Age. Il se convertit assez tard au christianisme.

ACHILLÉE [kile] n. f. (lat. *achillea,* plante d'Achille, parce qu'elle servit au héros grec à guérir Télèphe blessé). Plante dont il existe de nombreuses espèces à fleurs blanchâtres, roses, purpurines ou franchement jaunes. (Famille des composées.)
— ENCYCL. Les feuilles des *achillées* peuvent être en dents de scie ou découpées en lanières étroites. Plusieurs espèces sont ornementales, d'autres fourragères. La plus connue est l'*achillée millefeuille,* dite encore *herbe au charpentier* ou *saigne-nez.*

ACHILLÉEN, ENNE adj. D'Achille.

Achilléide (L'), en lat. *Achilleis,* poème épique de Stace, inachevé, qui devait avoir pour sujet toute la vie d'Achille (fin du Ier s. de notre ère).

ACHILLIDES, en gr. **Akhilleidês,** nom patronymique des descendants d'Achille.

ACHILLINI (Alessandro), médecin et philosophe italien (Bologne 1463 - *id.* 1512). Auteur de : *Humani corporis anatomia* (1516), *Annotationes anatomiae* (1520).

ACHIMÉLECH, grand prêtre du sanctuaire de Nob, qui recueillit David proscrit. Saül le fit tuer.

ACHIMÈNE [ki] n. m. (*a* priv., et gr. *kheimôn,* mauvais temps). Plante qu'on cultive en serre chaude pour ses fleurs, et dont on connaît une quarantaine d'espèces habitant l'Amérique tropicale. (Famille des gesnériacées.)

ACHINOIS. V. ATJEHS.

ACHI NO OMI, descendant d'un empereur de Chine réfugié en Corée, et qui vint se fixer au Japon, probablement au IVe s. Il est considéré comme l'ancêtre de plusieurs familles aristocratiques japonaises, et c'est grâce à lui que l'industrie du tissage se serait répandue dans l'archipel.

ACHIRITE n. f. Minér. V. DIOPTASE.

ACHITOPHEL, Israélite traître à David, qui fut le conseiller d'Absalon, révolté. N'étant pas écouté, il se pendit. C'est le seul cas de suicide dans l'Ancien Testament.

ACHKHABAD, v. de l'U. R. S. S., capit. de la république du Turkménistan ; 142 000 hab. Située au pied du Kopet-Dagh, dans un paysage désertique, la ville fut complètement détruite par un tremblement de terre en 1948 ; elle a été reconstruite et forme une cité très étendue, composée de groupes de maisons basses. Centre politique, administratif et intellectuel (université), Achkhabad est aussi une ville industrielle : construction de machines ; filature et tissage de la laine ; conserves de viande et de fruits.

— Hist. Fondée tardivement en 1881, Achkhabad devint le centre administratif et militaire de la province transcaspienne. En 1918-1919, elle fut le siège d'un gouvernement russo-turkmène antibolchevique, que mit en fuite l'armée rouge de Kouibychev.

ACHLYA [aklija] n. m. (gr. *akhlus,* obscurité). Champignon de l'ordre des saprolégniales.

ACHMATITE [ak] n. f. Minér. Variété d'épidote, que l'on trouve dans les roches cristallines basiques de l'Oural.

ACHOD, nom de plusieurs princes arméniens de la race des Bagratides.

ACHOLIE [kɔ] n. f. (*a* priv., et gr. *kholê,* bile). Absence ou diminution notable de la sécrétion biliaire : *L'acholie entraîne la décoloration des matières fécales.* ‖ *Acholie pigmentaire,* absence de sécrétion des pigments biliaires. (Par suite, bien que l'ictère puisse diminuer et disparaître, les matières fécales restent décolorées.)

ACHOLI(S), tribu d'origine nilotique, habitant dans l'Ouganda.

ACHOLOÉ [kɔ] n. f. Annélide polychète errante, dont une espèce méditerranéenne vit au milieu des ambulacres de divers échinodermes. (Famille des aphroditidés.)

ACHOLURIQUE [kɔ] adj. Méd. Se dit de l'ictère dans lequel les pigments biliaires n'apparaissent pas dans l'urine, mais se trouvent dans le sérum sanguin.

ACHONDRITIQUE [kɔ̃] adj. (*a* priv., et *chondre*). Minér. Dépourvu de chondres.

ACHONDROPLASE [kɔ̃] n. Personne atteinte d'achondroplasie : *Un certain nombre de nains sont des achondroplases.*

ACHONDROPLASIE [kɔ̃] n. f. (*a* priv., gr. *khondros,* cartilage, et *plassein,* former). Pathol. Dystrophie osseuse héréditaire, définie essentiellement par l'inaptitude des cartilages de conjugaison, en particulier des membres, surtout près de leur racine, à croître normalement. (Syn. : MALADIE DE PORAK ET DURANTE.)

— ENCYCL. *L'achondroplasie* se manifeste par un nanisme dysharmonieux, avec tronc normal, grosse tête, membres très courts. Le bassin s'évase du haut vers le bas, ses dimensions les plus réduites étant au détroit supérieur ; il en résulte chez la femme, au cours de l'accouchement, une difficulté d'engagement du fœtus et une facilité accrue du dégagement (quand l'engagement a pu se faire).

En art vétérinaire, on considère que cette malformation squelettique, qui se développe chez le fœtus, serait à l'origine de certaines races animales : chiens bassets et bouledogues, chèvres de Guinée, etc. On observe l'achondroplasie surtout chez le veau. Les sujets atteints ont un aspect trapu et massif ; la face est raccourcie et élargie ; les membres sont très courts, épais et souvent déviés ; la queue est plus ou moins atrophiée. Ces monstres, rarement viables, portent les noms de *veau-bouledogue, veau-tortue, veau-crapaud...* ; ils créent assez souvent des difficultés à la mise bas.

ACHONDROPLASIQUE [kɔ̃] adj. Relatif à l'achondroplasie.

ACHOPPEMENT n. m. Usité au *fig.* dans l'expression : *Pierre d'achoppement,* embarras, difficulté : *Le « z » toscan est une pierre d'achoppement terrible pour une bouche castillane* (Mérimée).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Obstacle contre lequel on bute : [M. de Barcos] *n'écrivit presque rien qui ne soulevât des difficultés sans nombre et qui ne fît achoppement* (Sainte-Beuve).

ACHOPPER v. intr. ou **ACHOPPER (S')** v. pr. (de *chopper,* buter). Heurter du pied contre quelque chose. ‖ — *Fig.* Etre arrêté par un obstacle, une difficulté : *Mon esprit s'achoppe à ce mot : conséquence. La conséquence de nos actes* (Gide).

ACHORION [kɔ] n. m. Champignon imparfait, pathogène pour l'homme, chez qui il détermine le favus, ou teigne favique.

ACHORIS. V. ACORIS.

ACHRAF, chāh de Perse, de la dynastie des Afghans (Uways). Son règne (1725-1729) fut troublé par des révoltes qui éclatèrent dans toutes les provinces de l'empire. Il fut tué dans un combat.

ACHRAFĪ ou **EṢREFI** n. m. Ordre de derviches qui tire son nom de 'Abd Allah Achrāf (ou Eṣref) al-Rūmī, mort en 1493, et qui est une branche turque des Qādiriyya.

— Numism. Nom de la monnaie d'or (*dīnār,* ou sequin) en usage en Egypte, puis dans l'Empire ottoman.

ACHRAS [krɑs] n. m. Bot. V. SAPOTILLIER.

ACHRÉMATITE [kre] n. f. Minér. Mélange naturel de mimétite et de wulfénite.

ACHRIDA. V. OKHRIDA.

ACHROÏTE [kro] n. f. (*a* priv., et gr. *khrôs,* couleur). Minér. Tourmaline incolore ou faiblement colorée en rose ou en vert pâle.

ACHROMASIE [kro] n. f. (*a* priv., et gr. *khrôma,* couleur). Méd. Décoloration du corps, pâleur cachectique. ‖ Défaut d'affinité tinctoriale d'un tissu ou de cellules.

ACHROMAT [kro] n. m. Photogr. Syn. de OBJECTIF ACHROMATIQUE.

ACHROMATIQUE [kro] adj. (*a* priv., et gr. *khrôma,* couleur). Opt. Se dit d'un système optique qui fait voir les images des objets sans franges irisées : *Lunettes achromatiques.* (V. ACHROMATISME.)

— Cytol. *Fuseau achromatique,* formation en fuseau, peu colorable par les colorants cellulaires, apparaissant dans toutes les cellules à la fin de la prophase de la mitose*. (Le fuseau serait du cytoplasme gélifié.)

ACHROMATISER [kro] v. tr. Opt. Rendre achromatique, le plus souvent en associant des verres de dispersions différentes.

— ***S'achromatiser*** v. pr. Etre achromatisé.

ACHROMATISME [kro] n. m. Opt. Destruction des colorations accompagnant l'image d'un objet fournie par une lentille ou un ensemble de lentilles. ‖ Propriété des lunettes ou des verres achromatiques.

— Bx-arts. Décoloration résultant du mélange, à certaine dose, des couleurs primaires ou d'une couleur primaire et de sa couleur complémentaire.

— ENCYCL. Opt. L'objet de l'*achromatisme* est de réaliser un système optique qui donne, en lumière blanche, des images dépourvues d'irisations. Dollond (1758) montra qu'avec un système de deux lentilles faites en verres différents on peut obtenir des images sensiblement achromatiques ; les distances focales doivent être de signes contraires et, en valeur absolue, proportionnelles aux pouvoirs dispersifs ; la lentille principale, celle qui impose au système la convergence ou la divergence, a la plus petite distance focale ; c'est elle qui devra être faite en verre de moindre pouvoir dispersif. (On utilise en général le crown et le flint.)

Dans les instruments complexes (microscope, objectif photographique, lunettes, etc.), on s'arrange pour que les images correspondant aux diverses radiations aient à la fois même position et même grandeur.

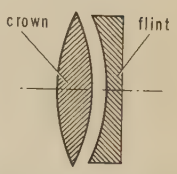

objectif achromatique

ACHROMATOPE [kro] adj. et n. Ophtalmol. Atteint d'achromatopsie. (Se dit plus spécialement d'un œil quand l'autre est normal.)

ACHROMATOPSIE [kro] n. f. (*a* priv., gr. *khrôma,* couleur, et *opsis,* vue). Ophtalmol. Affection qui empêche de distinguer les couleurs, en raison d'une altération des éléments rétiniens. (Quand elle est *totale,* le malade ne distingue que le noir, le gris et le blanc ; *incomplète,* elle ne porte que sur certaines couleurs, ordinairement le vert et le rouge.) [V. DALTONISME.]

ACHROMATOPSIQUE [kro] adj. et n. Ophtalmol. Atteint d'achromatopsie.

ACHROME [kro] adj. Syn. de ACHROMIQUE.

ACHROMIE [kro] n. f. (*a* priv., et gr. *khrôma,* couleur). Maladie parasitaire de la tête et du cou, provoquée par la présence d'un champignon microscopique (*Hormodendrum Fontoynonti*) dans l'épiderme, qui donne un aspect blanchâtre à la peau. (L'achromie congénitale s'observe surtout dans les pays chauds et chez les Noirs, désignés alors sous le nom de *nègres pies.*)

ACHROMIQUE ou **ACHROME** [kro] adj. Sans couleur.

— Dermatol. Se dit de lésions non pigmentées : *Tache achromique du vitiligo.*

ACHTARAGDITE ou **ACHTARANDITE** n. f. (de *Achtaragda,* riv. de Sibérie). Minér. Mélange de silicates sous forme de tétraèdres pyramidés, pseudomorphose de l'helvine.

ACHTSCHELLINCK (Lucas), paysagiste flamand et peintre de cartons de tapisseries (Bruxelles 1626 - *id.* 1699). Il a peint pour les églises et les couvents de Bruxelles de grands paysages boisés, étoffés de scènes religieuses. Ses compositions, très décoratives et largement brossées, se caractérisent par un coloris clair, d'un vert intense dans la végétation.

'ĀCHŪR n. m. Dans les pays musulmans, dîme prélevée sur les récoltes de céréales. (Son paiement est une obligation religieuse. Primitivement payable en nature, l'āchūr le fut finalement en argent. Il a été supprimé en 1918 en Algérie, ainsi que tous les autres impôts d'origine arabe.)

'ĀCHŪRĀ', fête musulmane placée le 10 muḥarram, premier mois de l'année musulmane, qui prend un caractère particulier chez les chiites comme anniversaire de la mort de Ḥusayn.

ACHYLIE [aʃili] n. f. (*a* priv., et gr. *khulos,* suc, humeur). Absence de chyle. (V. ANACHLORHYDROPEPSIE et APEPSIE.)

ACHYRANTHES [akirɑ̃tɛs] n. m. Plante croissant dans la zone équatoriale, et comprenant une douzaine d'espèces herbacées, dont certaines sont médicamenteuses. (Famille des amarantacées.)

ACICULAIRE adj. Bot. Se dit des feuilles linéaires, pointues et rigides : *Les feuilles de pin sont aciculaires.*

— Minér. Se dit d'une substance qui cristallise en petites aiguilles.

ACICULE n. m. (lat. *acicula,* petite aiguille). Zool. Soie qu'on observe sur les côtés du corps des annélides. (On désigne surtout sous ce nom les soies robustes qui soutiennent les rames des parapodes chez les annélides polychètes.)

ACICULITE n. f. Minér. Syn. de PATRINITE.

ACIDAGE n. m. Acidification des fibres textiles.

ACIDALIE n. f. Phalène commun en France dans les bois, et dont la chenille vit sur le thym, l'origan, l'achillée. (Nom usuel : *acidalie ornée ;* ordre des lépidoptères, famille des géométridés.)

ACIDALIE, en gr. **Akidousa,** fontaine de Béotie consacrée à Aphrodite et aux Grâces.

ACIDANTHERA n. m. Iris africain, nommé aussi *montbretia.* (L'espèce type [*Acidanthera unicolor*] croît en Ethiopie ; d'autres espèces se rencontrent jusqu'au Cap.)

ACIDE adj. (lat. *acidus*). D'une saveur aigre, piquante : *Le prunellier a des fruits acides.* ‖ — *Fig.* Piquant, mordant : *Ils échangeaient toujours des propos acides* (M. Aymé).
— Chim. Qui possède les propriétés des acides : *Solution acide.* ‖ *Fermentation acide,* fermentation sous l'influence de laquelle une substance devient acide.
— Pédol. *Sel acide,* sel dont le pH est inférieur à 6,5.
— Pétrogr. *Roche acide,* roche endogène contenant plus de 65 p. 100 de silice : *Le granite est une roche acide.*
— Syn. : *acidulé, âcre, aigre, aigrelet, piquant, sur.*
— Encycl. En métallurgie, on oppose les réactions qui se font en milieu *acide,* c'est-à-dire en présence d'un excès de silice, à celles qui se font en milieu *basique,* en présence d'un excès de chaux, de dolomie ou de magnésie.
On dit également qu'un revêtement est acide, s'il est fait en briques de composition fortement siliceuse.

ACIDE n. m. (lat. *acidus*). Espèce chimique hydrogénée, dont la dissolution dans l'eau fournit des ions H^+, et qui de ce fait possède un ensemble de propriétés caractérisant la fonction acide. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Chim. ● *Chimie générale.* L'acide chlorhydrique HCl, l'acide acétique $HOCOCH_3$, l'acide phosphorique H_3PO_4, un grand nombre d'espèces chimiques hydrogénées possèdent des propriétés acides, c'est-à-dire : saveur acide ; action sur les indicateurs colorés, par exemple décoloration de la phtaléine, coloration du tournesol en rouge, de l'hélianthine en rouge-orangé... ; action sur une base, par exemple la soude, pour donner un ou plusieurs sels (chlorure de sodium NaCl, acétate de sodium $NaOCOCH_3$, phosphates de sodium NaH_2PO_4, Na_2HPO_4, Na_3PO_4), dans les formules desquels on remarque que le métal Na a remplacé certains hydrogènes de l'acide, qui sont les « hydrogènes acides ». La substitution d'un métal à l'hydrogène acide peut d'ailleurs souvent s'effectuer directement : c'est ainsi que l'acide chlorhydrique réagit sur le zinc pour donner du chlorure de zinc $ZnCl_2$, et l'hydrogène alors se dégage ; action sur un alcool, par exemple l'éthanol C_2H_5OH, pour donner des éthers-sels, ou esters, par une réaction limitée.
Les acides sont des électrolytes dont l'ionisation fournit des ions H^+, et ceux-ci permettent une bonne interprétation des propriétés des acides en solution : ainsi l'action sur la soude se ramène à l'union des ions H^+ de l'acide avec les ions OH^- de la base, pour former des molécules d'eau, et le dégagement de chaleur observé dans la réaction de l'acide sur la soude est celui qui correspond à la réaction : $H^+ + OH^- \rightarrow H_2O$; l'expérience montre en effet qu'il est de 13,6 kcal par mole d'eau formée, c'est-à-dire qu'il est indépendant de la nature de l'acide, du moins pour un certain nombre d'entre eux (acides chlorhydrique, nitrique, perchlorique...) ; ce sont là des acides forts, entièrement ionisés en solution ; en revanche, les acides acétique, carbonique, borique, etc., sont des acides faibles, dont l'ionisation en solution n'est que partielle ; leur action sur la soude fournit en général moins de 13,6 kcal par mole d'eau formée (V. force *des acides et des bases.*)
Une autre classification des acides repose sur l'examen de leur formule : HCl, acide chlorhydrique, H_2S, acide sulfhydrique, sont des composés binaires où l'hydrogène acide est uni à un métalloïde ; ce sont des *hydracides.* Par ailleurs, la formule des acides nitrique HNO_3, sulfurique H_2SO_4, phosphorique H_3PO_4, contient de l'oxygène : ce sont des *oxacides* (on dit aussi *oxyacides*).
Ceux-ci se distinguent par l'existence d'un anhydride d'acide, formé à partir de l'oxacide par élimination d'eau : N_2O_5, SO_3, P_2O_5, respectivement anhydrides nitrique, sulfurique, phosphorique ; ces anhydrides régénèrent l'acide par action de l'eau ; ils ne sauraient évidemment exister pour les hydracides. Les oxacides se distinguent également par l'existence d'halogénures d'acides, essentiellement chlorures d'acides, dont la formule se déduit de celle de l'oxacide par remplacement d'un groupement OH contenant un hydrogène acide par un atome de chlore : NO_2Cl, chlorure de nitryle ; CH_3COCl, chlorure d'acétyle ; $COCl_2$, chlorure de carbonyle... ; ceux-ci régénèrent l'acide par action de l'eau.
On classe enfin les acides d'après le nombre d'hydrogènes acides que contient leur formule : HCl, HNO_3, $HOCOCH_3$ sont des monoacides ; H_2SO_4 un diacide, H_3PO_4 un triacide, etc. L'action d'un monoacide sur la soude ne peut donner qu'un seul sel : NaCl, $NaNO_3$, $NaOCOCH_3$, chlorure, nitrate, acétate de sodium. En revanche, l'action d'un polyacide sur la soude peut donner divers sels, parmi lesquels certains sont encore des acides (ex. : $NaHSO_4$, sulfate monosodique ; Na_2HPO_4, phosphate disodique).
L'existence et les propriétés des chlorures d'acides conduisent à admettre que dans la formule d'un oxacide chaque hydrogène acide est uni au reste de la molécule par l'intermédiaire d'un atome d'oxygène ; on peut écrire : H—O—NO_2, acide nitrique ; $(H—O)_2SO_2$, acide sulfurique, etc. En règle générale, les atomes d'oxygène sont groupés autour d'un atome central par des liaisons de covalence (v. valence), et forment avec lui un ensemble complexe qui, en solution, devient l'anion ; exemples :

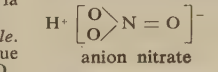
anion nitrate

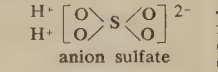
anion sulfate

● *Chimie organique.* On réserve le nom d'acides aux corps possédant dans leur molécule le radical univalent carboxyle COOH (ex. : acide acétique $CH_3—COOH$). Les monoacides ne possèdent qu'un seul carboxyle ; les diacides en possèdent deux, les triacides, trois, etc.
Monoacides. Ils peuvent être obtenus par oxydation des alcools primaires et des aldéhydes, par action d'un acide minéral sur un de leurs sels, par hydrolyse de leurs esters, par hydratation des amides et des nitriles correspondants, par action du gaz carbonique sur un dérivé organo-magnésien, par synthèse malonique et par de nombreuses dégradations oxydantes.
Ils donnent des sels avec les bases, des esters avec les alcools, des anhydrides avec les déshydratants et des chlorures d'acides avec les dérivés chlorés du phosphore ou le chlorure de thionyle.
Les sels alcalins des acides sont solubles dans l'eau. Les sels ammoniacaux conduisent aux amides par déshydratation. Les sels de calcium (souvent peu solubles) soumis à la distillation sèche donnent des cétones.
Acides acycliques. Les acides saturés sont appelés *acides gras.* On en rencontre un grand nombre à l'état de glycérides dans les beurres, les huiles ou les graisses, et à l'état d'esters dans les cires. Les premiers termes sont liquides et solubles dans l'eau, puis deviennent insolubles et solides quand le poids moléculaire augmente. Appartiennent à cette série les acides formique, acétique, propionique, butyrique, valérique, palmitique, stéarique, etc.
Les acides éthyléniques possèdent une ou plusieurs doubles liaisons (acides acrylique, oléique, élaïdique). Les acides acétyléniques possèdent une triple liaison (acides propiolique, heptynecarboxylique).
Acides aromatiques. Les acides de cette série, dont le carboxyle est fixé directement sur le noyau, ont des préparations et des propriétés particulières décrites à propos de l'acide benzoïque*. Dans le groupe du benzène, les corps les plus importants sont, outre l'acide benzoïque, les acides phénylacétique et cinnamique (éthylénique). Dans le groupe du naphtalène, on connaît deux acides naphtoïques isomères (α et β).

ACIDE-ALCOOL n. m. Chim. Nom donné aux corps possédant à la fois la fonction acide et la fonction alcool. ‖ Pl. *des* acides-alcools.
— Encycl. a) *Monoacides-monoalcools.* Les propriétés sont différentes suivant la position relative des deux fonctions. Quand elles sont voisines, on désigne l'acide-alcool par la lettre α ; quand elles sont séparées par 1, 2, 3, etc., atomes de carbone, on emploie les lettres β, γ, δ, etc. Les acides-alcools d'un même groupe α, ou β, ou γ ont des propriétés analogues. (V. *acides* lactique, hydracrylique ; lactones.)
b) *Monoacides-polyalcools.* Termes principaux : *acides* glycérique, gluconique, etc.
c) *Polyacides-monoalcools : acides* malique, citrique.
d) *Polyacides-polyalcools : acides* tartrique, saccharique, mucique, etc.

ACIDE-CÉTONE n. m. Chim. Nom donné aux corps possédant les deux fonctions acide et cétone. (Suivant la position relative des fonctions, on les désigne par les lettres α, β, γ, etc. [v. acide-alcool]. Les principaux termes sont les acides *pyruvique, acétylacétique* [stable seulement sous forme d'ester], *lévulique.*) ‖ Pl. *des* acides-cétones.

ACIDE-PHÉNOL n. m. Chim. Nom donné aux corps de la série aromatique possédant la fonction acide et l'hydroxyle phénolique. (Les termes principaux, dans le groupe des acides-phénols, sont : les acides *salicylique, coumarique, protocatéchique, gallique.*) ‖ Pl. *des* acides-phénols.

ACIDIFIABLE adj. Chim. Qui peut être transformé en acide.

ACIDIFIANT, E adj. et n. m. Chim. Qui a la propriété de transformer en acide.

ACIDIFICATION n. f. Chim. Action de transformer en acide ; passage à l'état d'acide.
— Pétr. Opération pratiquée dans les puits forés pour la recherche du pétrole, et qui consiste en une injection d'acide chlorhydrique dans la couche productrice, lorsqu'elle est calcaire, afin d'en augmenter la perméabilité et donc la production.

ACIDIFIER v. tr. Rendre acide ; transformer en acide : *Acidifier du vin.*
— Pétr. Effectuer une acidification dans un puits.
— ***S'acidifier*** v. pr. Devenir acide : *Beaucoup de matières végétales et animales s'acidifient rapidement.*

ACIDIMÈTRE n. m. Instrument à l'aide duquel on évalue le degré de concentration d'un acide.

ACIDIMÉTRIE n. f. Chim. Détermination du titre d'une solution acide, c'est-à-dire de la quantité d'acide réel que contient un litre de cette solution.
— Encycl. Pour déterminer le titre d'une solution acide, on ajoute, à un volume connu de cette solution, un indicateur* coloré, puis peu à peu une solution basique (de soude, par exemple) de titre connu, jusqu'à virage exact de l'indicateur ; du volume de la solution basique utilisée, on déduit la quantité d'acide qui a été neutralisée.

ACIDIMÉTRIQUE adj. Chim. Qui concerne l'acidimétrie.

ACIDIPHILE adj. Se dit d'une plante qui préfère les sols acides.

ACIDITÉ n. f. (lat. *aciditas*). Saveur acide : *L'acidité du verjus.* ‖ — *Fig.* Causticité, mordant : *Elle a accentué sa phrase avec tant d'acidité que je frémis* (Colette). ‖ Vivacité, fraîcheur excitante : *Elle avait perdu cette acidité virginale qui, associée à ses coquetteries, exerçait un si grand prestige sur ses camarades* (Tharaud).
— Biol. Réaction du milieu, des humeurs et des tissus, qui est fonction de la quantité des ions H (hydrogène) libres qu'ils contiennent. (Elle s'exprime par le pH, ou exposant de l'hydrogène ; pH 0 à pH 7 caractérise l'acidité [elle décroît de 0 à 7]. La concentration dans la cellule en ions H et OH [ces derniers marquant la basicité] est fort importante, toute une série de phénomènes physiologiques nécessitant pour se produire une acidité déterminée.)
— Chim. Qualité acide d'un corps, qu'on oppose à l'alcalinité. (V. pH.)
— Méd. *Acidité gastrique,* acidité exprimée par la chlorhydrie, ou somme de l'acide chlorhydrique libre et du chlore organique combinés. (Normalement, le suc gastrique doit

être acide pour assurer la première digestion des protéines. Cette acidité est due à l'acide chlorhydrique. Si cet acide est en excès, si les fermentations secondaires stomacales donnent lieu à la production d'acides [acide lactique, par exemple], il y a *hyperacidité*, qui se traduit par des aigreurs et des brûlures [v. HYPERCHLORHYDRIE].)

ACIDO-ALCALIMÉTRIE n. f. Chim. Mesure de l'acidité ou de l'alcalinité d'un milieu, grâce à la détermination de son pH*.

ACIDO-BUTYROMÉTRIE n. f. Ind. agric. Procédé de dosage de la matière grasse du lait. (V. BUTYROMÈTRE.)

ACIDO-CÉTOSE n. f. Pathol. Acidité excessive du sang et des humeurs, accompagnée de la présence de corps cétoniques. (V. ACIDOSE.)

ACIDOLYSE n. f. Chim. Hydrolyse obtenue par action d'un acide.

ACIDOPHILE adj. Microbiol. Qui prend les colorants acides. (Se dit surtout des leucocytes*.) [Syn. ÉOSINOPHILE.]

ACIDO-RÉSISTANCE n. f. Microbiol. Propriété commune à certains corps, et notamment à tout un groupe de bacilles, de résister, après coloration par la fuchsine phéniquée, à l'action décolorante de l'acide nitrique au tiers.

— ENCYCL. L'*acido-résistance* paraît due à la présence, dans ces bactéries, de substances analogues à la cire, qui se trouvent réparties à la surface du cytoplasme. En effet, l'acido-résistance disparaît lorsqu'on traite les bacilles acido-résistants par des solvants des cires, ou lorsqu'on modifie la répartition de ces cires dans le cytoplasme par des moyens physiques.

ACIDO-RÉSISTANT, E adj. et n. m. Microbiol. Se dit d'un corps présentant la propriété de l'acido-résistance : *Le bacille de la tuberculose est le type des acido-résistants.*

ACIDOSE n. f. (de *acide*). Méd. Etat morbide déterminé par une modification, dans le sens de l'acidité, de la réaction humorale, et spécialement du sang.

— ENCYCL. Naunyn, qui a inventé le mot, considérait l'*acidose* comme une intoxication causée par la présence dans le sang, puis dans les urines, de substances acétoniques (acétone, acide acétylacétique, acide β-hydroxybutyrique) : c'est l'*acido-cétose*. Aujourd'hui, on admet que d'autres substances en excès dans les humeurs (les acides phosphorique, carbonique, lactique, acétique, chlorhydrique, etc.) sont également capables de déterminer l'état d'acidose (*acidose pure*). Toutefois, les troubles qui caractérisent cet état ne se produisent pas forcément par l'excès de ces substances diverses : la réaction normale du sang est légèrement basique par comparaison avec celle de l'eau, rigoureusement neutre. Il y a donc, dans le sang, une *réserve alcaline*, représentée surtout par les carbonates et les bicarbonates alcalins, qui servent physiologiquement à saturer les acides en excès, de telle sorte que, si la réaction du sang devient acide, la réserve alcaline diminue : c'est l'*acidose compensée*. Mais les acides en excès sont de deux sortes : volatils et non volatils ; les premiers sont éliminés par les poumons, les seconds par les reins. L'organisme, pour se défendre contre l'acidose et maintenir sa réserve alcaline, doit augmenter la ventilation pulmonaire et assurer l'élimination rénale. C'est le trouble de l'une de ces fonctions qui entraîne l'apparition des accidents d'acidose.

Par suite, et étant donné que les acides proviennent de l'utilisation insuffisante ou anormale des aliments que nous absorbons, on peut déceler l'effet d'acidose dans un grand nombre de maladies : dans le diabète d'abord, puis dans le jeûne et l'inanition, la gastro-entérite cyclique des enfants (vomissements acétonémiques), les états cachectiques, la grossesse (vomissements incoercibles), les néphrites, les infections aiguës, enfin dans les chocs opératoires et traumatiques (blessés de guerre), etc. L'acidose reste souvent latente ; on ne la découvre que par l'analyse des urines et surtout du sang (mesure de la *réserve alcaline**) ; quand elle éclate, elle peut se manifester sous diverses formes, somnolente, comateuse, délirante, dyspnéique, émétisante, méningitique, suivant la prédominance de tel ou tel de ses symptômes. La plus fréquente est l'*acidose diabétique*, aboutissant souvent au coma ; elle s'exprime par des symptômes nerveux (lassitude, somnolence, céphalée, crises épileptiformes, convulsions), digestifs (anorexie, nausées, vomissements) et respiratoires (dyspnée bruyante sans oppression). Ces mêmes signes se retrouvent, mais plus ou moins marqués, dans les autres acidoses.

L'acidose diabétique, période précomateuse, se traite par des injections d'insuline avec administration d'hydrates de carbone. Dans les autres acidoses, il faut tenir compte des causes : ainsi, dans l'acidose de la néphrite aiguë, on doit recommander les cures alcalines ; dans l'acidose digestive, on emploie le lait, la chaux, un régime approprié ; de même dans l'acidose de la grossesse avec vomissements répétés.

ACIDULÉ, E adj. Légèrement acide : *Bonbon acidulé. L'odeur acidulée d'une compote de pêches, qui mijotait à feu doux sur le gaz* (R. Martin du Gard).

— Pharm. *Boisson acidulée*, syn. de LIMONADE.

ACIDULER v. tr. Rendre légèrement acide.

ACIDUM PINGUE [asidɔm pɛ̃gyɛ] n. m. (mots lat. signif. *acide gras*). Principe qui, selon les alchimistes, émanait du feu et se combinait à la pierre calcaire pendant la calcination, pour former la chaux caustique.

ACIDYLE n. m. Nom générique donné aux radicaux dérivant d'un acide par élimination de OH. (Ex. : *acétyle, benzoyle*, etc.)

ACIER n. m. (bas lat. *aciarium*, de *acies*, pointe d'arme). [L'*r* final ne se lie jamais avec la voyelle du mot suivant.] Alliage de fer et de carbone contenant moins de 1,8 p. 100 de carbone, susceptible d'acquérir, par traitement mécanique et thermique, des propriétés très variées. || — *Fig.* Ce qui est dur comme l'acier : *Des ongles, un poignet, des muscles d'acier.* || *Un cœur d'acier*, homme dur, inébranlable.

— LANGUE CLASS. Arme d'acier, poignard, épée : *L'acier des bourreaux fut plus prompt à trancher* (Corneille).

— Grav. *Gravure sur acier*, procédé de gravure* à l'eau-forte.

— Métall. *Acier à aimant*, acier spécial pour aimant permanent. || *Acier allié* ou *spécial*, acier contenant, en plus des éléments normaux à faible teneur de l'acier ordinaire, un ou plusieurs éléments d'addition. || *Acier autotrempant*, acier prenant une structure de trempe par simple refroidissement à l'air. || *Acier Bessemer*, acier élaboré au convertisseur Bessemer. || *Acier calmé*, acier ayant une solidification calme après fusion, par l'absence de dégagement de gaz. || *Acier de cémentation*, acier dont la composition le rend apte à être cémenté. || *Acier de construction*, acier utilisé pour la construction d'organes de machines, pièces de forge, charpente métallique, tôle, carrosserie, etc. || *Acier à coupe rapide* ou *acier rapide*, acier spécial utilisé pour la confection d'outils de coupe à grande vitesse. || *Acier au creuset*, acier élaboré par fusion des éléments d'alliage dans un creuset. || *Acier de décolletage*, acier dont la composition facilite l'usinage par décolletage. || *Acier de découpe*, acier généralement utilisé pour la confection d'outils à découper ou à cisailler. || *Acier demi-doux*, acier ayant de 0,25 à 0,40 p. 100 de carbone. || *Acier demi-dur*, acier ayant de 0,40 à 0,60 p. 100 de carbone. || *Acier doux*, acier ayant de 0,15 à 0,25 p. 100 de carbone. || *Acier dur*, acier ayant de 0,60 à 0,70 p. 100 de carbone. || *Acier effervescent*, acier se solidifiant avec effervescence. || *Acier électrique*, acier élaboré au four électrique. || *Acier extra-doux*, acier ayant moins de 0,15 p. 100 de carbone. || *Acier extra-dur*, acier ayant plus de 0,80 p. 100 de carbone. || *Acier fin*, acier d'usage non courant, demandant des soins particuliers d'élaboration. || *Acier fondu*, acier obtenu par fusion de fer et carburation à l'état liquide (fonte, ferro-alliage). || *Acier fritté*, acier obtenu par frittage. || *Acier indéformable*, acier ne subissant pas de déformation au cours du chauffage. || *Acier inoxydable*, acier spécial résistant aux divers agents de corrosion en milieu sec ou liquide, et généralement à température ambiante ou modérée de l'ordre de 200 à 300 °C. || *Acier Martin*, acier élaboré suivant le procédé au four Martin. || *Acier moulé*, acier obtenu par moulage de fonderie. || *Acier ordinaire*, acier ne comportant que des éléments normaux à

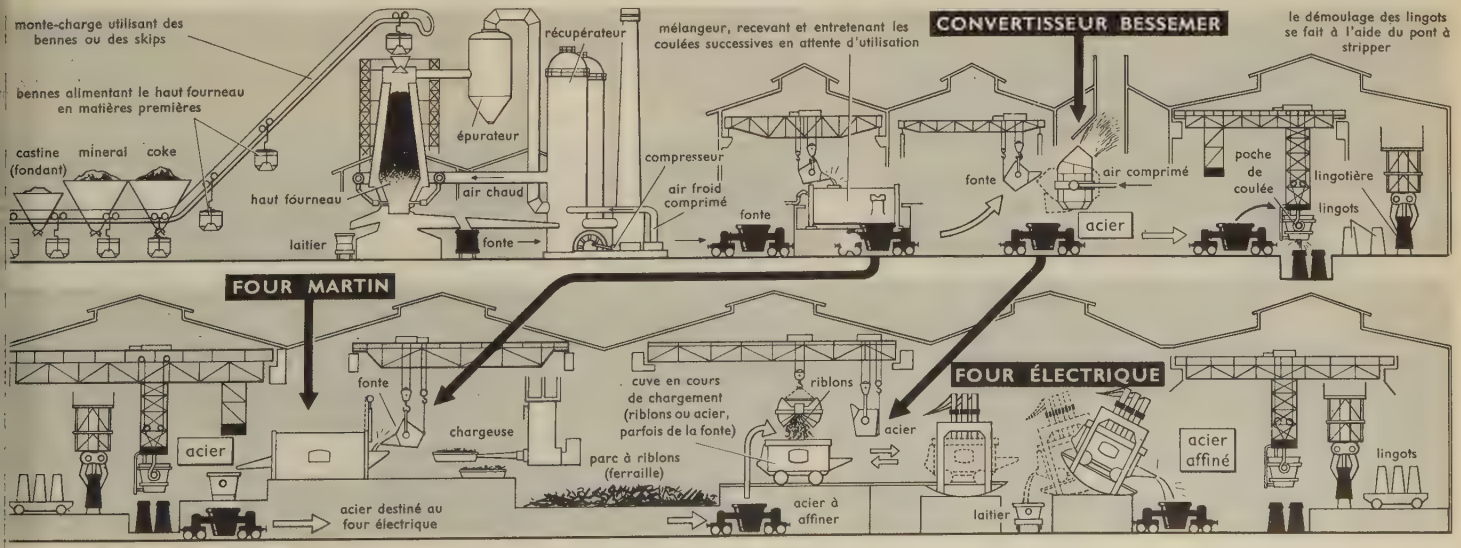

schéma de la fabrication de l'acier

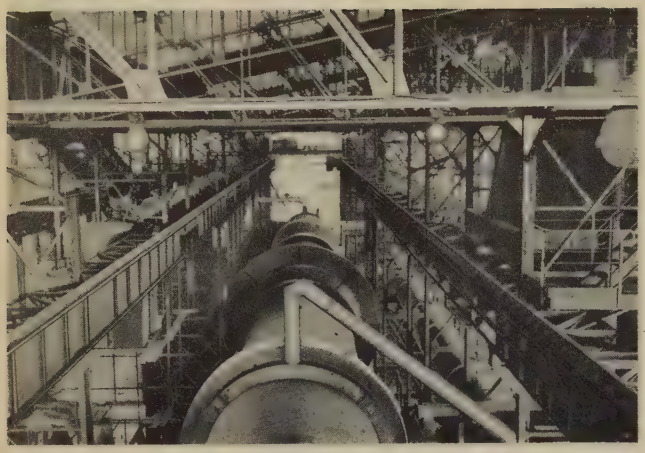

four d'agglomération du minerai

faible teneur. ‖ *Acier à outil,* acier permettant la confection d'un outil de coupe, d'un outil de découpe ou d'un outil à déformer. ‖ *Acier poule,* acier obtenu par cémentation à cœur de barres de fer (formation d'ampoules en surface). ‖ *Acier réfractaire,* acier spécial, résistant à haute température soit à la corrosion de divers milieux, soit aux sollicitations mécaniques. (V. ALLIAGE *réfractaire.*) ‖ *Acier à ressort,* acier utilisé pour la confection de ressorts. ‖ *Acier à roulement,* acier spécial résistant au frottement de roulement. ‖ *Acier sauvage,* acier riche en carbone, de composition intermédiaire entre celle d'un acier et celle d'une fonte. ‖ *Acier Thomas,* acier élaboré au convertisseur Thomas.

— ENCYCL. Métall. En raison de son altérabilité et de sa faible résistance mécanique, le fer n'est plus utilisé industriellement, alors que ses alliages avec le carbone sont les plus employés des produits métallurgiques : l'*acier,* malléable et résistant (ayant moins de 1,8 p. 100 de carbone) ; la *fonte,* cassante, mais plus facile à mouler (teneur en carbone de 2 à 4 p. 100).

haut fourneau

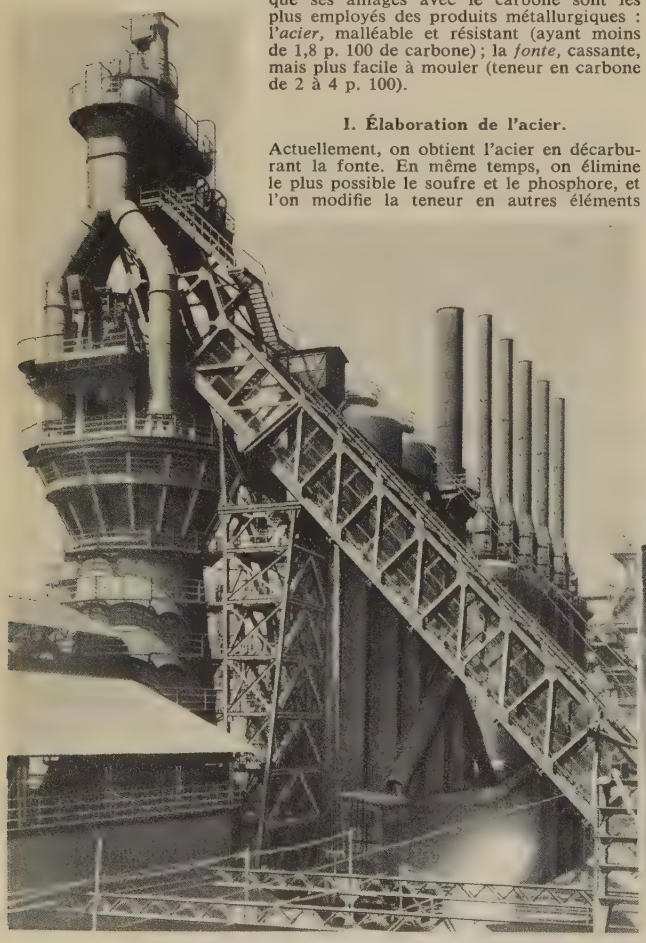

I. Élaboration de l'acier.

Actuellement, on obtient l'acier en décarburant la fonte. En même temps, on élimine le plus possible le soufre et le phosphore, et l'on modifie la teneur en autres éléments (Si, Mn). Autrefois, on transformait directement le minerai de fer en acier. Le minerai, réduit par le charbon de bois, donnait bien de la fonte, mais celle-ci n'était pas isolée et, dans la partie la plus chaude de l'appareil, là où arrivait l'air, elle se transformait en acier (foyers catalans). En augmentant peu à peu les dimensions de l'appareil, on en accrut la production, mais on finit par ne plus obtenir que de la fonte (haut fourneau), qu'il fallait décarburer dans un autre appareil (bas foyer et, aujourd'hui, convertisseur et four à sole).

Plusieurs procédés (Höganäs, Norsk-Staal, Krupp-Renn, etc.) permettent d'obtenir le fer ou l'acier directement à partir du minerai, sans passer par la fonte. Toutefois, leur développement est très limité.

Les procédés pratiques d'élaboration de l'acier sont : *a*) l'*affinage liquide,* qui fournit la quasi-totalité de l'acier employé, le métal restant liquide à la fin de l'opération ; *b*) l'*affinage solide,* qui donne un produit à l'état pâteux à la fin de l'opération.

AFFINAGE LIQUIDE

● *Affinage par le vent* (aux convertisseurs Bessemer et Thomas). La fonte liquide arrivant du mélangeur est versée dans le convertisseur, à travers le fond duquel on souffle un intense courant d'air qui brûle les impuretés de la fonte. Cette combustion dégage en même temps la chaleur nécessaire pour élever la température du bain depuis celle de la fonte en fusion (1 200 °C) jusqu'à celle de l'acier en fusion (1 600 °C).

Le procédé acide, ou Bessemer, permet de traiter les fontes non phosphoreuses riches en silicium (1,5 à 2 p. 100), le garnissage du convertisseur étant à base de silice. Le procédé basique, ou Thomas, seul employé en France, permet de traiter les fontes phosphoreuses (1,7 à 2 p. 100) avec peu de silicium (0,4 à 0,6 p. 100), le garnissage du convertisseur étant à base de dolomie. Dans ce procédé, on charge en même temps que la fonte une certaine quantité de chaux, qui servira à éliminer le phosphore. L'opération de convertissage est très courte (quinze à vingt minutes) et se divise en quatre périodes : *étincelles, flammes, fumées, affinage.* L'oxydation des impuretés commence par celle du silicium et du manganèse, qui donne une scorie flottant à la surface du bain (période des étincelles). Puis le carbone donne de l'oxyde de carbone, qui brûle à l'air avec une grande flamme (période des flammes). La période des fumées (fumées brunes d'oxyde de fer et de manganèse) correspond, dans le procédé Bessemer, à la fin de la décarburation. Dans le procédé Thomas, cette période correspond également à la fin de la décarburation, mais surtout à la déphosphoration, que l'on effectue en forçant le vent (il est à noter que la déphosphoration ne commence qu'après la combustion complète du carbone brûlé). Le contrôle de fin de convertissage se fait par examen des fumées et des flammes et par prélèvement de métal liquide, que l'on coule en plaquette ; celle-ci est rapidement refroidie et cassée, et l'aspect de la cassure renseigne sur le produit obtenu. Après les additions nécessaires à l'affinage final, on coule l'acier dans une poche en basculant la cornue.

Dans le procédé Thomas, on décrasse avant affinage, et les scories, riches en phosphore, sont récupérées pour servir d'engrais en agriculture.

Actuellement, pour améliorer la qualité de l'acier et abaisser sa teneur en azote, on souffle avec de l'air enrichi en oxygène, ou bien avec un mélange d'oxygène et de vapeur d'eau ou de gaz carbonique.

Dans d'autres procédés, un préaffinage de la fonte, suivi d'affinages finaux avec laitiers spéciaux, permettent d'abaisser les teneurs en soufre et en phosphore.

● *Affinage sur sole* (au four Martin). Comme pour le convertisseur, on trouve des fours Martin acide et basique. Dans le four Martin acide, l'affinage porte uniquement sur le carbone, le silicium et le manganèse — le soufre et le phosphore restant intacts —, alors que dans le four Martin basique l'affinage peut également porter sur ces deux derniers éléments.

On traite, dans un four à sole avec récupération de la chaleur, chauffé au gaz de gazogène, au mazout ou au gaz naturel, plusieurs tonnes de fonte liquide ou solide, ainsi que des ferrailles ou riblons (*scrap process*), ou bien du minerai (*ore process*). Lorsque la fusion est achevée, on prolonge le chauffage, pour parfaire l'affinage, par l'intermédiaire de la scorie formée. Celle-ci est calcaire ou siliceuse suivant qu'il faut ou non déphosphorer. Le rôle du laitier est ici très important puisqu'il permet d'affiner le métal.

Lorsque l'acier a atteint la qualité désirée, on élimine la scorie et on procède à la coulée, soit par basculement du four, soit par gravité à travers un trou de coulée.

Pour accélérer les opérations de fusion et d'affinage (huit à dix heures), on utilise aujourd'hui l'oxygène, avec lequel on obtient également un meilleur affinage final.

● *Affinage au four électrique.* Ce procédé permet d'obtenir un affinage très poussé du métal, et il est réservé à l'élaboration d'acier de qualité. Le chauffage est assuré par un arc électrique jaillissant entre des électrodes de carbone et les matières placées dans le four.

Après fusion, on effectue l'affinage par l'intermédiaire de plusieurs laitiers. Dans le cas du procédé basique, pratiquement le seul utilisé en France, un laitier oxydant permet d'éliminer le silicium, le manganèse et le carbone, le bain étant déphosphoré par un second laitier ultra-basique. Après décrassage, on désoxyde et on désulfure ensuite par un laitier réducteur et basique. On procède alors aux additions finales, afin d'obtenir l'acier de composition cherchée.

On peut également partir de charges liquides, venant soit du convertisseur, soit du four Martin, pour en terminer l'affinage au four électrique (procédé Duplex) ; la consommation de courant électrique est alors beaucoup plus faible.

On utilise l'oxygène au four électrique pendant la période oxydante, ce qui permet une accélération et une amélioration des réactions.

Un autre four électrique, à chauffage par

coulée de haut fourneau

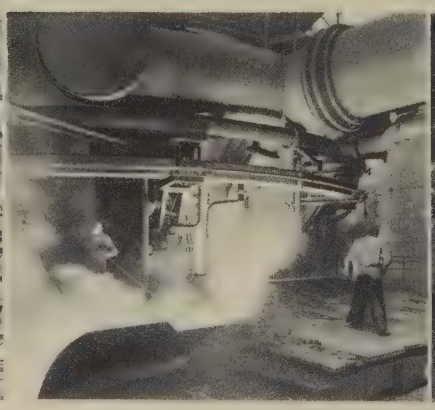

convertisseur Thomas

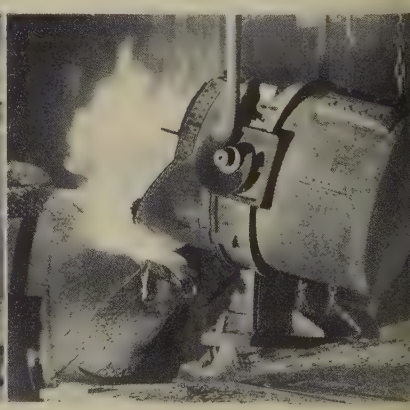

Phot. Paul-Martial (Usinor-Denain), Lacheroy.

induction, permet également l'élaboration de l'acier. Ce procédé nécessite des charges extrêmement pures et n'est employé que pour l'obtention d'aciers très fins à haute teneur en éléments spéciaux.

● *Elaboration au creuset.* Comme dans le four à induction, on fond simplement des produits très purs contenus dans le creuset. Les creusets sont chauffés dans des petits fours à coke ou des grands fours à gaz ou à mazout avec récupération de la chaleur. Ce procédé fut le premier et le seul employé pendant longtemps pour obtenir l'acier fondu.

AFFINAGE SOLIDE

Pour l'obtention des produits très purs servant à élaborer l'acier au creuset et au four électrique à induction, on fait appel aux procédés d'affinage solide.

En effet, ces procédés sont les seuls capables de fournir des fers extra-purs à teneur en soufre et phosphore très basse et inférieure à tout ce que l'on peut obtenir par les procédés d'affinage liquide.

Les deux procédés d'affinage solide au bas foyer et par puddlage sont très voisins et ne diffèrent que par le fait que dans le premier le combustible (charbon de bois) est en contact direct avec la fonte, alors que dans le second la combustion se fait dans un foyer indépendant. L'affinage est réalisé par le laitier, riche en oxyde de fer continuellement réoxydé. Un brassage constant permet l'affinage de la fonte liquide. Lorsque l'opération est terminée, on retire du four des loupes spongieuses de métal contenant de nombreuses scories. Ces loupes sont cinglées pour éliminer le maximum de scories.

Si l'on veut obtenir un acier plus carburé, on cémente à cœur, par le charbon de bois, de petites barres plates de métal élaboré au bas foyer ou par puddlage. On obtient ainsi, par ces procédés, des matières très pures pour refusion, mais dont le prix de revient est très élevé.

CHOIX DU PROCÉDÉ

Le choix entre les divers procédés dépend de conditions techniques et économiques très variables et très complexes, dont on peut résumer de la façon suivante les règles les plus générales. Le creuset et le four électrique donnent un acier de composition bien fixe et de haute qualité, mais très cher : le four électrique, permettant, par sa capacité plus forte, un abaissement du prix de revient, est plus utilisé que le creuset. Au procédé Thomas, on préfère le procédé au four Martin. On reconnaît à ce dernier une qualité un peu supérieure, parce que l'opération, plus lente, permet un dosage plus précis des éléments finaux du bain, et parce que l'action de l'air, moins énergique, élimine les impuretés du bain sans oxyder le fer. Le prix de revient du procédé Thomas est plus bas, principalement parce que l'opération, plus courte, peut se faire sans apport extérieur de chaleur. Les deux procédés donnent d'ailleurs de bons aciers, à condition de faire, au moment de la coulée, les additions voulues de ferro-alliages riches en silicium, en manganèse ou en autres éléments, d'une part pour préciser la teneur de l'acier en ses divers constituants, d'autre part pour le désoxyder et le calmer. Le procédé par soufflage est souvent réservé au traitement des fontes liquides, soit directement à la coulée du haut fourneau, soit après passage dans un mélangeur, grande poche de plusieurs centaines de tonnes de capacité, où le mélange des coulées successives du haut fourneau homogénéise la fonte, en même temps qu'il s'y produit une désulfuration avantageuse. Le four Martin sert au contraire souvent à traiter, avec ou sans addition de fonte liquide et quelquefois de minerai, les gueuses de fonte et, spécialement, les déchets d'acier qu'on cherche à réemployer.

Les procédés à scorie basique ont seuls permis d'utiliser les fontes très phosphoreuses données par de nombreux minerais, comme ceux du bassin de Lorraine, ceux du Cleveland en Angleterre, ceux de Clinton aux Etats-Unis. Les procédés acides sont réservés au traitement de fontes siliceuses provenant de minerais très purs (fontes hématites). [V. FER.]

II. Constituants de l'acier.

Ce sont les éléments alliés au fer, en proportion variant en général de 0 à 5 p. 100. Le *carbone* et le *silicium* s'y trouvent toujours : le premier rarement à plus de 1 p. 100 (en général entre 0,2 et 0,7 p. 100) ; le second entre 0,1 et 0,7 p. 100, mais parfois plus (de 2 à 4 p. 100) dans certains aciers spéciaux (tôles de transformateurs à faible hystérésis, acier pour ressorts, par exemple).

Le *manganèse* y entre dans la proportion de 0,3 à 0,8 p. 100, et parfois de 12 à 15 p. 100 dans des aciers à très grande dureté et très grande résistance à l'usure (appareils de voies ferrées). La présence du manganèse conserve aussi au fer son aptitude au soudage, qu'il perd, en son absence, lorsqu'il est allié à plus de 0,15 p. 100 de carbone.

Le *soufre* et le *phosphore* sont, comme l'*oxygène*, libre ou combiné, des impuretés nuisibles : 0,1 p. 100 en est une teneur déjà beaucoup trop élevée ; le phosphore donne de la fragilité, et le soufre diminue la malléabilité.

Le *chrome*, le *nickel*, le *vanadium*, le *tungstène*, le *molybdène*, etc., entrent, seuls ou associés, dans la constitution de très nombreux aciers spéciaux.

III. Structures et propriétés de l'acier.

Dans un acier à l'état *recuit*, l'examen révèle différents constituants. La *ferrite* (solution solide très limitée de carbone dans le fer α), constituant doux et malléable, forme des cristaux bien délimités dans les aciers peu chargés en carbone (0,10 p. 100). Lorsque la teneur en carbone augmente, un constituant apparaît d'abord aux joints de cristaux de ferrite, puis envahit toute la masse pour 0,85 p. 100 de carbone : c'est la *perlite*, agrégat formé de ferrite et de *cémentite* (carbure de fer). La dureté de l'acier augmente avec sa teneur en carbone par la présence de perlite, à la fois dure et résiliente. Les propriétés mécaniques des aciers ordinaires sont liées à la fois à leur composition chimique et à leur structure micrographique : un acier à 0,10 p. 100 de carbone (ferrite seule) a une résistance à la rupture limitée (30 kg/mm²), mais une bonne malléabilité (allongements à la rupture de 35 p. 100), alors qu'un acier à 0,8 p. 100 de carbone (perlite seule) a une plus grande dureté et une résistance à la rupture de 80 kg/mm², tandis que sa fragilité a augmenté avec une faible malléabilité (allongements à la rupture de 8 p. 100).

Dans les aciers ordinaires trempés, il n'est pas possible de maintenir par trempe, à température ambiante, l'*austénite* (solution solide de carbone dans le fer γ) stable au-dessus de la température de transformation ; il se forme un autre constituant, la *martensite*, qui confère à l'acier cette dureté si caractéristique de l'état trempé, environ le triple de sa dureté à l'état recuit. Un acier à 0,8 p. 100 de carbone, trempé dans l'huile à température ambiante, acquiert une dureté Vickers de l'ordre de 900 (200 seulement à l'état recuit), avec une charge de rupture de 250 kg/mm² au minimum. A cette haute dureté correspond une très faible capacité de déformation, avec fragilité, d'où la nécessité d'effectuer en pratique un traitement ultérieur de *revenu* après trempe ; par ce traitement, la martensite se décompose en un agrégat extrêmement fin et difficile à résoudre au microscope, la *sorbite* (dite aussi *osmondite*), constituée, comme la perlite, de ferrite et de cémentite. Suivant la température de réchauffage et le temps de maintien durant ce revenu, il est possible d'obtenir un compromis des propriétés mécaniques, c'est-à-dire une dureté et une résilience suffisantes. Il existe également d'autres constituants particuliers de l'acier : la *troostite*, sorte de perlite obtenue par refroidissement insuffisamment lent, et la *bainite* (agrégat de ferrite et de cémentite), rencontrée uniquement au cours de traitements de trempe isotherme.

IV. Traitements de l'acier.

Les aciers sont susceptibles de subir les traitements les plus variés, traitements thermiques (trempé, recuit, revenu) aussi bien que physico-chimiques (cémentation, nitruration). Ils peuvent ainsi acquérir un ensemble de propriétés souvent contradictoires (dureté, malléabilité) qui motivent leur utilisation courante. De plus, on peut faire appel à toutes les déformations mécaniques pour la mise en forme des produits (forgeage, laminage, étirage, tréfilage, matriçage, emboutissage, etc.).

V. Classification et utilisation des aciers.

Les aciers peuvent être classés suivant différents critères.

SUIVANT LE MODE DE FABRICATION

● *Aciers Martin, Thomas, Bessemer, électrique*, v. ci-dessus ÉLABORATION DE L'ACIER.

● *Acier au creuset.* Le procédé d'élaboration au creuset, peu utilisé actuellement en raison de son prix de revient élevé, ne s'emploie que pour certains aciers de haute qualité (aciers fins, aciers à outils, aciers spéciaux).

● *Acier fondu.* Les aciers à outils, autrefois élaborés par fusion au creuset, étaient désignés sous le nom d' « aciers fondus » pour les distinguer des autres aciers, obtenus par exemple par puddlage ou par convertissage de la fonte. Le terme d' « acier fondu » est encore réservé improprement à l'acier ordinaire à forte teneur en carbone pour outils. (V. ci-dessus ACIER AU CREUSET.)

● *Acier calmé.* Le calmage de l'acier est obtenu par addition de désoxydants (silicium, aluminium) au bain fondu, évitant la formation de soufflures dans la masse solidifiée ; les lingots d'acier calmé présentent une retassure localisée dans l'axe de leur tête.

● *Acier effervescent.* Généralement à faible teneur en carbone, cet acier est insuffisamment désoxydé pour permettre la libération des gaz au cours de la solidification, qui forment de nombreuses soufflures disséminées dans toute la masse du lingot. Ces soufflures compensent en partie la contraction due à la solidification, et le lingot ne présente

fours Martin de 150 tonnes

coulée en lingot

Phot. Lacheroy, Paul-Martial (Usinor-Denain).

généralement pas de retassure, ce qui évite le chutage de sa tête. (V. EFFERVESCENT, et, ci-dessus, ACIER CALMÉ.)

● *Acier fritté.* Cet acier est obtenu soit par frittage d'un mélange de poudre de fer et de graphite, soit par carburation à cœur d'une masse de fer fritté.

SUIVANT LE MODE DE MISE EN FORME

● *Acier moulé.* Toutes les nuances d'aciers peuvent être moulées, aussi bien pour constituer des pièces de grandes dimensions (bâtis de machines, pièces de marine, corps de turbines) que de petites pièces. La plupart des procédés particuliers de moulage* s'appliquent aux aciers.

● *Acier laminé, forgé, étiré, filé à la presse, tréfilé, matricé,* etc.

SUIVANT LA COMPOSITION ET LA STRUCTURE

Ce type de classification des aciers par la composition chimique est le plus général; une dénomination par la structure micrographique obtenue à l'état recuit permet de mieux prévoir les propriétés possibles de l'acier considéré. On distingue ainsi les aciers perlitique, ferritique, austénitique, martensitique, à carbures. (V. ci-dessus STRUCTURES et PROPRIÉTÉS.)

D'après la composition, on répartit les aciers en deux groupes importants : les aciers ordinaires et les aciers alliés ou spéciaux.

● *Aciers ordinaires.* Appelés quelquefois, improprement, *aciers au carbone,* ils sont composés par l'alliage du fer avec le carbone (au maximum 1,8 p. 100 de carbone, mais les aciers industriels dépassent rarement 1 p. 100); se trouvent présents normalement dans ces aciers les éléments suivants, à faible teneur : manganèse (0,3 à 0,5 p. 100), silicium (0,1 à 0,6 p. 100), soufre (moins de 0,05 p. 100) et phosphore (moins de 0,05 p. 100). Les aciers ordinaires sont désignés suivant leur teneur en carbone par des nuances de dureté :

Aciers extra-doux : charge de rupture par traction $R = 35$ kg/mm²; allongements $A = 35$ p. 100; pour toutes applications de quincaillerie (clous, rivets), tôles d'emboutissage profond (carrosserie), feuillards, pièces de forge, etc.;

Aciers doux : $R = 40$; $A = 25$ p. 100; pour aciers courants de construction, charpente métallique, profilés, tôles, boulons, fils ordinaires (fil de fer);

Aciers demi-doux : $R = 50$; $A = 22$ p. 100; pour moulages, pièces mécaniques de machines, de forge;

Aciers demi-durs : $R = 60$; $A = 20$ p. 100; pour moulages, arbres de transmission, petites pièces d'outillage, socs de charrue, anciens aciers à canon, etc.;

Aciers durs : $R = 70$; $A = 15$ p. 100; pour moulages, pièces d'armement et d'outillage, rails et bandages, ressorts (fils et lames), coutellerie;

Aciers extra-durs : $R = 80$ à 100; $A = 5$ à 10 p. 100; pour fils (câbles à haute résistance, cordes à piano, ressorts), outils d'usinage (limes, scies, fraises, etc.);

● *Aciers alliés* ou *aciers spéciaux.* Les éléments d'addition ont pour fin de conférer à l'acier, par suite des modifications de constitution chimique ou structurale, des qualités particulières ou d'améliorer les propriétés normales de l'acier, souvent en facilitant le traitement thermique (abaissement de la température de transformation). Si aucun élément d'addition n'atteint une teneur de 5 p. 100, l'acier est dit *faiblement allié;* au-delà de 5 p. 100, l'acier est *fortement allié.* Les types d'aciers spéciaux (aciers binaires ne possédant qu'un élément spécial, aciers ternaires, quaternaires et complexes) sont extrêmement nombreux. Les principaux sont les suivants :

Les *aciers au nickel* (de 2 à 40 p. 100); à faible teneur, le nickel améliore le pouvoir trempant et augmente les caractéristiques mécaniques (acier de cémentation, pièces de moteurs); à forte teneur, il augmente la résistance à la corrosion (V. FERRO-NICKEL, INVAR, ÉLINVAR PLATINITE, PERMALLOY);

Les *aciers au chrome* (1 à 18 p. 100); le chrome augmente la résistance à la rupture par la formation de carbures durs, mais apporte une certaine fragilité; jusqu'à 4 p. 100 de chrome, on les utilise comme aciers à outils, à roulements; à plus haute teneur, ils forment les aciers de coutellerie fine et les outillages de découpe (aciers Stainless à 13 p. 100 de chrome);

Les *aciers au manganèse,* ayant une bonne tenue à l'usure (rails, pointes d'aiguillages, éléments de broyeurs en acier Hadfield à 13 p. 100 de manganèse);

Les *aciers au silicium* (ressorts, tôles de transformateurs), *au tungstène* (aimants permanents), etc.;

Les *aciers nickel-chrome,* les plus importants des aciers spéciaux par leurs multiples applications, qui combinent les avantages du nickel et du chrome. On distingue les aciers perlitiques (6 p. 100 de nickel et 2 p. 100 de chrome au maximum), très employés en construction mécanique, et les aciers austénitiques, plus chargés en nickel et en chrome, constituant les aciers inoxydables (acier à 18 p. 100 de chrome et 8 p. 100 de nickel) et certains aciers réfractaires (V. NICHROME).

Pour faciliter les traitements thermiques, on ajoute à ces aciers du molybdène, du vanadium, du titane, etc.;

Les *aciers chrome-tungstène,* dont les plus utilisés sont les aciers à coupe rapide.

Dans la dénomination courante d'un acier ordinaire ou spécial, on précise souvent, en plus de la nuance*, le mode d'élaboration ou de formage (ex. : acier doux Martin, laminé à froid; acier austénitique nickel-chrome, coulé en cire perdue).

SUIVANT LES EMPLOIS OU LA DESTINATION

● *Aciers à aimant.* Pour la confection des aimants permanents, on utilise des aciers ordinaires améliorés par addition de tungstène, de chrome et surtout de cobalt (jusqu'à 30 p. 100). Ces aciers sont généralement traités à l'état martensitique, permettant d'obtenir un champ coercitif élevé et une forte induction rémanente.

● *Acier autotrempant.* Cet acier, après chauffage à une température supérieure à la température de transformation, subit le phénomène de la trempe, avec formation de structure martensitique très dure, par simple refroidissement à l'air.

● *Acier de construction.* Cet acier peut être ordinaire, spécial ou traité thermiquement; on distingue ainsi deux grandes classes d'aciers : les aciers de construction, les aciers d'outillages ou à outils.

● *Acier à coupe rapide ou acier rapide.* Les compositions des aciers à coupe rapide ont évolué depuis la composition type établie en 1906 par Taylor. Les teneurs en éléments spéciaux sont actuellement les suivantes : 0,8 à 1,2 p. 100 de carbone, 2 à 18 p. 100 de tungstène, 3 à 6 p. 100 de chrome, 1 à 3 p. 100 de vanadium, avec des additions supplémentaires de 1 à 8 p. 100 de molybdène et de 3 à 10 p. 100 de cobalt.

Les principales qualités exigées d'un acier à coupe rapide sont le maintien de la dureté à haute température, la résistance à l'usure, la résilience à chaud.

Ces diverses propriétés de l'acier à coupe rapide s'obtiennent par un choix judicieux du traitement thermique (trempe suivie d'un revenu vers 600 °C); les structures ainsi réalisées sont constituées d'une masse martensitique stable au cours de l'échauffement de l'outil et de cristaux de carbures complexes très durs assurant la résistance à l'usure.

Les aciers à coupe rapide trouvent tout d'abord leur emploi dans les cas d'usinage à grande vitesse sur machines-outils (tours de décolletage), et dans le travail de matières difficilement usinables (fontes spéciales, bakélite, etc.), qui occasionnent un échauffement de l'outil. De même, ils sont utilisés pour confectionner des outils ne s'échauffant pas particulièrement, mais devant résister à l'usure (matrices de découpage, lames de cisailles, etc.).

● *Acier de décolletage.* C'est un acier additionné de plomb ou de soufre pour en faciliter l'usinage sur machines-outils.

● *Acier de découpe.* Ce type d'acier doit tout d'abord être suffisamment dur, résistant à l'usure et relativement peu fragile. Dans la découpe à chaud, l'acier doit conserver ses propriétés essentielles.

● *Acier indéformable.* C'est un acier qui ne subit pratiquement pas de déformation géométrique, soit par maintien à chaud (matrices pour travail à chaud), soit au cours de traitement thermique de trempe (pièces ne pouvant subir d'usinage après trempe durcissante); l'acier au chrome et au molybdène est le plus souvent utilisé.

● *Acier inoxydable.* L'étude des aciers spéciaux mit en évidence l'amélioration de la résistance à la corrosion des aciers par addition de certains éléments et surtout de chrome. Simultanément, vers 1910, les aciers inoxydables se développèrent industriellement dans plusieurs pays, grâce aux travaux de L. Guillet, A. Portevin en France, Strauss, Maurer, Monnartz en Allemagne, Brearley, Giesen en Angleterre.

Les éléments d'addition des aciers inoxydables sont le chrome, à plus de 10 p. 100, et le nickel. Le molybdène et le cuivre améliorent également la résistance à la corrosion. D'après leur structure, les aciers inoxydables peuvent être classés en trois groupes (L. Guillet) :

a) Les aciers *martensitiques,* à 0,4 p. 100 de carbone et 12 à 16 p. 100 de chrome, utilisés lorsque de bonnes propriétés mécaniques doivent être maintenues en même temps que la résistance à la corrosion, par exemple pour la coutellerie et les ustensiles d'alimentation (aciers type Stainless à 13 p. 100 de chrome);

b) Les aciers *ferritiques,* à moins de 0,3 p. 100 de carbone et 16 à 30 p. 100 de chrome, résistant bien à la corrosion de certains acides, particulièrement des acides nitrique et acétique, d'où leur emploi dans l'industrie alimentaire et lorsqu'une dureté élevée n'est pas essentielle, comme pour la fabrication des ustensiles de cuisine et des couverts;

c) Les aciers *austénitiques* au chrome-nickel, dont les limites de composition sont les suivantes : moins de 0,10 p. 100 de carbone, 12 à 25 p. 100 de chrome, 8 à 20 p. 100 de nickel (avec du molybdène). L'acier type de ce groupe contient 18 p. 100 de chrome, 8 p. 100 de nickel et est appelé « acier 18-8 ».

Les intéressantes caractéristiques mécaniques des aciers austénitiques, liées à leur résistance à la corrosion dans des milieux très variés, les font utiliser couramment sous diverses formes (tôles, emboutis, tubes, barres) dans les industries chimiques, alimentaires, aéronautiques, aussi bien que dans le bâtiment, la décoration, etc. Des précautions particulières doivent être prises dans les déformations par travail à froid de certains de ces aciers (laminage, tréfilage), ainsi que dans leur usinage, en raison du durcissement de l'austénite par écrouissage avec formation partielle d'une structure type martensite.

● *Acier à outils.* On désigne ainsi un acier utilisé pour la confection soit d'outils de coupe (foret, fraise, etc.), soit d'outils à déformer à chaud ou à froid (matrice et poinçon d'emboutissage, de forgeage, filière, etc.), soit d'outils de découpe à froid ou à chaud travaillant par cisaillement de la matière (lame de cisaille, poinçon et matrice de découpage, etc.).

Les qualités essentielles exigées pour un tel acier sont : la dureté, la résilience, la résistance à l'usure et à la fatigue. Ces qualités doivent en outre se conserver à haute température, dans le cas où l'outil s'échauffe en cours de travail.

Il existe une grande variété d'aciers à outils : aciers ordinaires ou peu alliés, pour outils courants à main; aciers indéformables au chrome (2 à 12 p. 100); aciers au silicium (2 p. 100) et aciers à coupe rapide, au chrome, au tungstène, au molybdène, au vanadium.

Pour économiser certains aciers à outils riches en éléments spéciaux ou dont la fabrication est délicate, on confectionne des « outils à mise rapportée », dont seule l'extrémité active est constituée par une plaquette en acier à coupe rapide ou en carbures métalliques.

● *Acier à ressort.* Cet acier est caractérisé par une limite d'élasticité et une charge de rupture élevées. Pour des applications courantes, on emploie l'acier dur ordinaire, alors que les ressorts travaillant dans des conditions particulières (fortes charges, fréquentes sollicitations de fatigue) sont

confectionnés en acier à 1 ou 2 p. 100 de silicium, trempé et revenu.

● *Acier réfractaire.* Les éléments de base des aciers réfractaires, le chrome et le nickel, permettent d'obtenir des structures particulièrement propres à subir de hautes températures (résistance à la corrosion et au fluage). Suivant leur structure micrographique et leur composition chimique, les aciers réfractaires peuvent être classés en aciers ferritiques et austénitiques.

a) Les aciers *ferritiques* à structure de martensite, perlite ou ferrite sont traités généralement par trempe et revenu pour obtenir une précipitation de phase intermédiaire ayant un rôle favorable sur la tenue au fluage. Le molybdène, le vanadium, le titane, le tungstène, le niobium permettent une amélioration de la résistance au fluage de ces aciers (par exemple, les aciers au chrome-molybdène s'emploient jusqu'à 650-700 °C). Ils sont plus particulièrement utilisés pour la construction d'appareillages de catalyse, de tubes de surchauffeurs, la confection de soupapes de moteurs à explosion, d'ailettes de turbines à vapeur, ainsi que pour celle de nombreuses pièces forgées, chaudronnées ou moulées.

b) Les aciers *austénitiques* au chrome-nickel ont, par rapport aux aciers ferritiques, une meilleure facilité de mise en forme, de soudage et surtout une résistance mécanique (fluage) supérieure aux températures élevées. Sous forme de pièces moulées, forgées ou chaudronnées, ils constituent des pièces diverses d'appareils thermiques (fours, chaudières, surchauffeurs, récupérateurs des caisses et creusets métallurgiques), ainsi que des chambres de combustion pour turboréacteurs et turbines à gaz.

● *Acier à roulements.* C'est un acier spécial à 1 p. 100 de carbone et 2 p. 100 de chrome, dont les caractéristiques, après trempe et revenu (dureté, résistance à l'usure et aux vibrations), permettent de l'utiliser pour la confection d'organes subissant un frottement de roulement (billes, cuvettes de roulements).

VI. Production de l'acier.

Jusqu'au début du XIXe s., la production d'acier a été très faible : on traitait le minerai de fer au charbon de bois. Les fourneaux étaient dispersés dans les forêts, à proximité de gisements à faible teneur.

C'est en Angleterre qu'on commença d'utiliser la houille, puis le coke pour la production de l'acier ; mais les premiers hauts fourneaux avaient une capacité réduite, et le développement de la production en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne fut très lent dans la première moitié du XIXe s. En 1855, l'invention du procédé Bessemer facilita la fusion de minerais moins fusibles. En 1865, le procédé Martin permit l'utilisation des vieilles ferrailles. En 1878, on commença à traiter les minerais phosphoreux de Lorraine grâce à la technique mise au point par Thomas et Gilchrist. Enfin, la production des alliages ferreux ou des aciers spéciaux, souvent obtenus au four électrique, ne prit son essor qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale.

L'importance des capitaux et de la main-d'œuvre nécessaires à la production de grandes quantités de fonte et d'acier explique la concentration géographique et économique de la production. Les centres principaux se trouvent à proximité du charbon ou du minerai de fer, dans les ports d'importation du minerai ou, dans le cas des aciers spéciaux, à proximité des sources d'énergie électrique. Aux Etats-Unis, les plus grandes aciéries sont situées sur le bassin houiller de Pennsylvanie, à proximité des gisements de minerai du lac Supérieur (Duluth) ou, comme dans la région de Birmingham, dans le sud des Appalaches, où se rencontrent à la fois le charbon et le minerai. En U. R. S. S., les combinats sidérurgiques utilisent les puissants gisements de charbon et de fer de l'Ukraine (Donbass) et de l'Oural. Le combinat Oural-Kouznetsk utilise le charbon du Kouzbass et le minerai de Magnitogorsk et de Sverdlovsk, dans l'Oural. En Europe occidentale, les foyers sidérurgiques sont situés sur le charbon, comme dans la Ruhr, ou sur le fer, comme en Lorraine.

La variété de la production métallurgique, l'étendue des débouchés, l'âpre concurrence entre les principaux Etats producteurs, les fluctuations de prix et les crises économiques ont facilité la concentration horizontale et verticale des entreprises. La production de l'acier, dans les grandes puissances capitalistes, est aux mains de trusts, de cartels, de konzerns, de comptoirs, qui orientent la production et répartissent les marchés. Aux Etats-Unis, l'United States Steel Corporation et la Bethlehem Steel Company contrôlent la majeure partie de la production. En Europe occidentale, l'industrie de l'acier a été réglementée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Une organisation internationale est née en 1951, la C. E. C. A. (Communauté européenne du charbon et de l'acier), qui groupe l'Allemagne occidentale, la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Dans les pays d'économie socialiste, la production est planifiée par les grands trusts d'Etat.

La production de l'acier, très inégalement répartie, est passée de 30 millions de tonnes en 1900 à 80 millions en 1914, puis à 120 millions en 1929, maximum atteint entre les deux guerres. Elle a dépassé 200 millions de tonnes au cours de la Seconde Guerre mondiale et atteint 230 millions aujourd'hui. Depuis 1900, les grands producteurs sont, par ordre d'importance : les Etats-Unis, qui assurent de 25 à 40 p. 100 de la production mondiale ; l'U. R. S. S., qui a dépassé la Grande-Bretagne et l'Allemagne (environ 20 p. 100) ; les pays de la C. E. C. A., dont la production est à peu près équivalente ; la Grande-Bretagne (environ 8 p. 100). Plus de 90 p. 100 de la production mondiale sont assurés par l'Amérique du Nord, l'U. R. S. S. et l'Europe. Les gros producteurs d'acier sont donc également les gros producteurs de charbon et de minerai de fer. Mais certains Etats dépourvus de houille occupent dans la production une position intéressante : ainsi la Suède et le Canada, qui fabriquent des aciers spéciaux, l'Italie, qui traite une grande quantité de ferrailles. Depuis la Seconde Guerre mondiale, des Etats en voie d'industrialisation ont équipé des hauts fourneaux et des aciéries modernes, grâce à l'aide de capitaux et de techniciens étrangers : le Brésil (groupe de Volta-Redonda), la Colombie (Paz del Río), le Pérou (Chimbote), le Chili, le Mexique, l'Inde, l'Union sud-africaine, l'Australie. Née au début du siècle, l'industrie sidérurgique du Japon est aujourd'hui stationnaire. Celle de la Chine augmente rapidement. Enfin, d'importants gisements de minerai de fer sont exploités depuis quelques années en Afrique (Sierra Leone) et au Venezuela ; la totalité en est exportée. Il semble que la prépondérance des grandes puissances ne puisse être mise en cause à bref délai.

Les gros producteurs étant également les gros consommateurs, le commerce de l'acier est relativement réduit : les Etats-Unis exportent vers l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est ; l'U. R. S. S., vers l'Europe centrale ; les pays de la C. E. C. A., notamment l'Allemagne, vers l'Afrique et le Moyen-Orient. (V. carte FER ET ACIER.)

VII. Utilisation de l'acier dans les arts.

Les grandes charpentes métalliques ont donné lieu, au cours de la première moitié du XXe s., à des compositions hautement décoratives. La grandeur d'effet de la galerie des Machines réalisée à l'Exposition universelle de 1889 avait révélé la beauté fonctionnelle qui exclut l'ornementation. C'est dans ce sens que s'est développé l'emploi artistique de l'acier. La pureté de forme des ponts a inspiré les recherches non seulement dans le dessin d'escaliers aux grandes volées courbes jetées en porte à faux de l'Institut

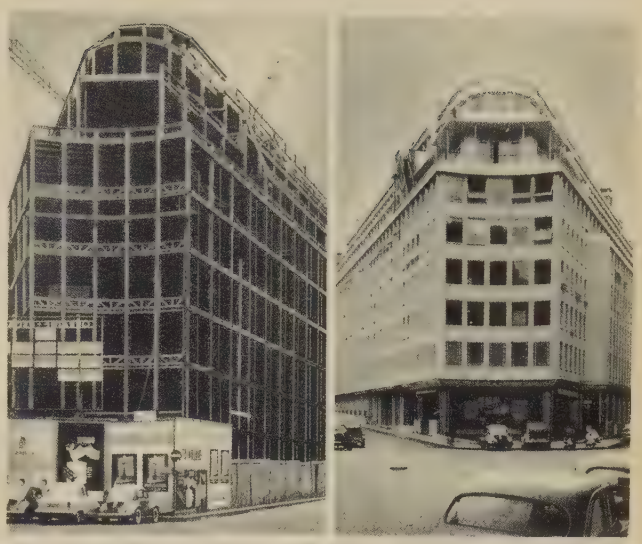

l'acier dans l'architecture : immeuble à Paris (Bonnafous, Busse, Desmaret, Zimmerman, arch.) pendant la construction ; terminé (1958)

Les charpentes en acier de la galerie des Machines (Exposition universelle, 1889 - Dutert, arch.) s'appuyaient encore sur des éléments porteurs. Dans le pavillon de la France (1958 - œuvre de Gillet), à l'Exposition de Bruxelles, une sorte de mât unique équilibre les poussées en les neutralisant par contrepoids.

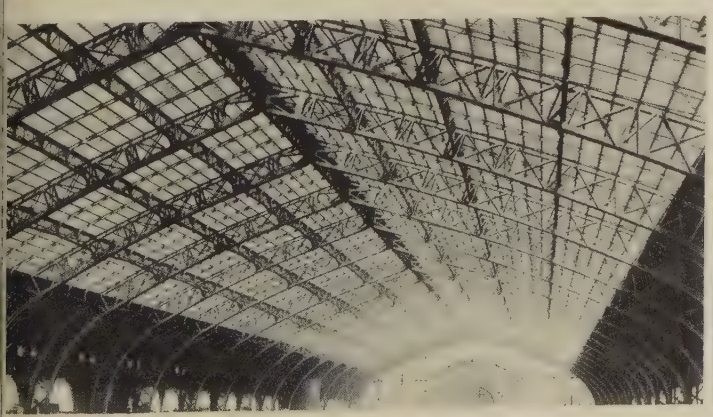

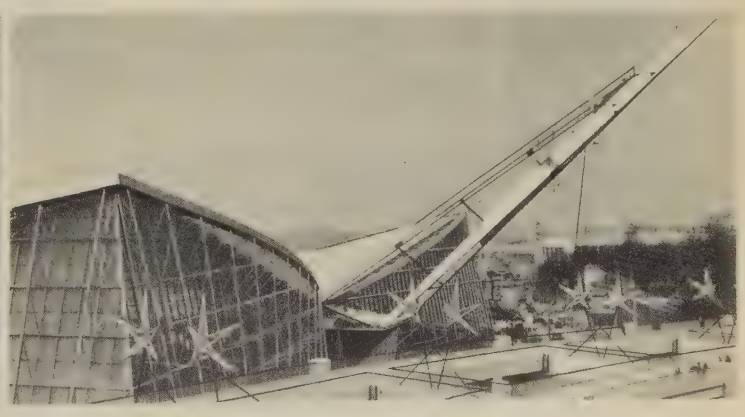

Phot. Chevojon, Larousse, Zalewski.

« Ouvrier et Paysanne » sculpture en acier de Moukhina

de la sidérurgie à Saint-Germain-en-Laye (en tôle pliée et soudée), œuvre de l'architecte Coulon, mais encore dans celui de l'ordonnance des baies (pavillon suisse à la Cité universitaire, par Le Corbusier ; hôtel des Messageries Hachette, par Desmarets ; Institut de puériculture, hospice de Villejuif) et des éléments mobiliers : tables de Pierre Chareau, Charlotte Perriand, Djo-Bourgeois, Raymond Subes, J. Adnet ; sièges de Pingusson, Louis Sognot, René Herbst ; appareils d'éclairage, objets d'usage domestique et même statuaire. Le groupe colossal *Ouvrier et Paysanne*, qui dominait le pavillon de l'U. R. S. S. à l'Exposition de 1937, œuvre de Véra Moukhina, était en acier laminé inoxydable.

Dès la fin du XVIIIe s., l'acier avait fourni des armatures de meubles. On en a fait, en Angleterre, des objets de parure : colliers, diadèmes, bracelets, etc. Les « grains d'acier » firent fureur. L'acier inoxydable a pris ensuite, à côté de l'argenterie, une grande place dans l'orfèvrerie de table. (→ Biblio.)

Acier (PACTE D'). V. BERLIN (*traité de*).

ACIÉRAGE n. m. Méthode d'obtention de l'acier, ou permettant de donner à un métal une dureté identique à celle de l'acier.

— Arm. Dépôt d'acier mélangé au cuivre, qui se forme dans l'âme des bouches à feu. (V. ENCUIVRAGE.)

— ENCYCL. Arts graph. En héliogravure, l'*aciérage* consiste à recouvrir les planches de cuivre gravées d'un dépôt de fer par galvanoplastie ; cette couche, renouvelable, permet, tout en conservant la finesse de la

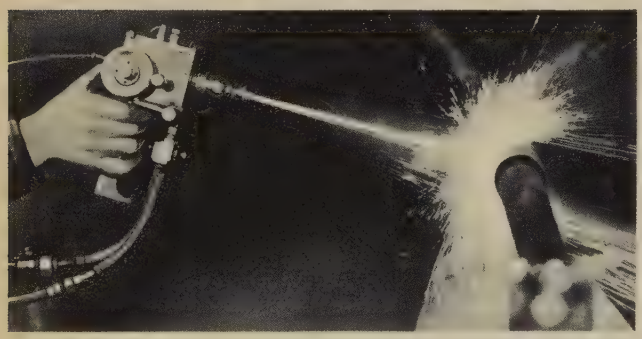

aciérage de l'aluminium

gravure, d'obtenir une surface plus dure, comme une surface d'acier. On préserve ainsi les planches de l'usure et on peut augmenter considérablement le nombre des tirages. La planche de cuivre est placée en anode, face à une cathode de fer, dans un électrolyte de chlorure de fer ammoniacal saturé en fer.

— Métall. La plus ancienne méthode de fabrication de l'acier par aciérage du fer consistait à carburer du fer dans le foyer d'une forge catalane. Suivant la marche de l'opération, il était possible d'obtenir du *fer doux*, du *fer fort* très légèrement carburé, du *fer aciéreux* ou de l'*acier*.

ACIÉRATION n. f. Action d'aciérer ; résultat de cette action. (L'aciération du fer, pratiquée dès l'Antiquité, est abandonnée depuis le début du XXe s. en raison de l'irrégularité des produits obtenus.)

ACIÉRÉ, E adj. Qui ressemble à l'acier ; qui contient de l'acier ; recouvert d'acier.
— Métall. *Fonte aciérée*, fonte grise dont la teneur en carbone est relativement faible

« ACIS et Galatée surpris par Polyphème » *ensemble* et *détail*

(de l'ordre de 2 à 3 p. 100), obtenue par fusion au cubilot de fonte et d'acier, et utilisée pour le moulage.

ACIÉRER v. tr. (Se conj. comme *céder*.) Transformer le fer en acier : *Le forgeron aciérait le fer par carburation.* || Rendre semblable à de l'acier. || Souder un élément en acier sur du fer : *Autrefois, on aciérait un outil pour lui donner en surface une résistance suffisante à l'usure.* || Pratiquer l'aciérage galvanoplastique en héliogravure. || Ferrer un cheval en adaptant un crampon d'acier sous le fer.

ACIÉREUX, EUSE adj. Qui se rapporte à l'acier, ressemble à l'acier, en a la nature ou les propriétés : *Les parties aciéreuses d'une masse de fer doivent être éliminées, car elles sont plus difficilement forgeables que l'ensemble du produit.*

ACIÉRIE n. f. Usine où l'on fabrique l'acier.

ACIÉRISER v. tr. Syn. de ACIÉRER (mais d'usage moins courant).
— ***S'aciériser*** v. pr. Se convertir en acier.

ACIÉRISTE n. m. Spécialiste de la fabrication de l'acier.

ACILIA (GENS), *gens* plébéienne de Rome. Les principaux de ses membres furent : **Acilius Glabrio** (Caius), qui contribua à faire connaître la philosophie grecque à Rome (v. 150 av. J.-C.) ; — **Acilius Glabrio** (Manius), tribun de la plèbe en 201 av. J.-C., consul en 191. Il étouffa en Etrurie une révolte d'esclaves, vainquit aux Thermopyles Antiochos III, roi séleucide, commença la soumission de l'Etolie. Il éleva à Rome le temple de la Piété. Un procès de péculat arrêta sa carrière ; — **Acilius Glabrio** (Manius), préteur en 70 av. J.-C., consul en 67. Il présida le jury dans le procès intenté à Verrès, rédigea une loi contre la corruption électorale, succéda à Lucullus dans le gouvernement de Bithynie et dans la conduite de la guerre contre Mithridate ; — **Acilius Glabrio,** consul en 91 apr. J.-C., très probablement chrétien et victime de la persécution de Domitien.

ACILIUS [ljys] n. m. (de *Acilius*, nom mythol.). Insecte coléoptère au corps large et elliptique, commun dans les eaux stagnantes de France. (Nom sc. : *Acilius sulcatus* ; famille des dytiscidés.)

ACINACE n. m. (gr. *akinakês*). Arm. anc. Coutelas ou long poignard dans les armées des Mèdes, des Perses et des Scythes.

ACINACIFORME adj. En forme de sabre : *Les fruits de quelques légumineuses sont acinaciformes.*

ACINAIRE adj. (du gr. *akinos*, grain de raisin). Se dit d'une plante dont les rameaux portent à leur surface de petites vésicules, analogues aux grains de raisin.

ACINÈSE n. f. (*a* priv., et gr. *kinêsis*, mouvement). Cytol. Syn. de AMITOSE*.
— Méd. Privation de mouvement ; paralysie.

ACINÉSIQUE adj. V. ACINÉTIQUE.

ACINETA n. m. (du gr. *akinos*, grain de raisin). Bot. Orchidacée des régions chaudes de l'Amérique, dont on cultive quelques espèces dans les serres d'Europe.

ACINÈTE n. m. (gr. *akinêtos*, immobile). Genre de protozoaires ciliés holotriches. (C'est le type de la famille des *acinétidés*.)

ACINÉTIDÉS n. m. pl. (gr. *akinêtos*, immobile). Famille de protozoaires ciliés holotriches.
— ENCYCL. Les *acinétidés* sont des infusoires fixés, par l'extrémité antérieure, sur un pédoncule ; ils sont dépourvus de cils vibratiles à l'état adulte et possèdent des tentacules. Ils vivent en eau douce et dans la mer.

ACINÉTIENS n. m. pl. Zool. V. TENTACULIFÈRES.

ACINÉTIQUE ou **ACINÉSIQUE** adj. (*a* priv., et gr. *kinêsis*, mouvement). Séméiol. Qui se rapporte à la privation ou à la modération des mouvements.
— Toxicol. Se dit des médicaments et des poisons qui immobilisent un muscle ou un organe : *La digitaline est un poison acinétique pour le cœur.*
— Cytol. *Division acinétique*, division reproductrice s'opérant par un procédé autre que la caryokinèse ou mitose.

ACINEUX, EUSE adj. (du gr. *akinos*, grain de raisin). Arrondi en forme de grain de raisin : *Glande acineuse.*

ACINIFORME adj. Qui a la forme d'un grain de raisin. (On dit plutôt ACINEUX.)

ACINOPE n. m. Insecte à la tête épaisse et renflée, qui vit enterré sous les pierres dans les lieux arides des régions circum-méditerranéennes. (Ordre des coléoptères, famille des carabidés.)

ACINUS [nys] n. m. (mot lat.). Histol. Petite cavité en cul-de-sac, qui s'ouvre dans un canal excréteur : *Les glandes salivaires, lacrymales, etc., sont formées d'acini.*

ACIOIA n. m. Plante de la Guyane et de l'Afrique trbpicale, dont les graines sont comestibles. (On compte environ trente espèces dans ce genre ; famille des rosacées.)

ACIPENSÉRIDÉS n. m. pl. Famille de poissons appartenant à l'ordre des chondrostéens, et comprenant les esturgeons et les spatules (genres *acipenser* et *scaphirhynchus*).

ACIREALE, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Catane), sur la Méditerranée, au pied de l'Etna et à l'embouchure du fleuve côtier Aci ; 39 439 hab. (34 330 aggl.). Evêché. Eaux minérales chlorurées sodiques. Fabriques de toiles et d'étoffes de soie. Commerce de vins, de fruits, de soufre et de cire.

ACIS, en gr. **Akis,** berger de Sicile, fils de Faunus et de la nymphe Symaethis. Il fut aimé de Galatée ; mais le cyclope Polyphème, son rival, l'ayant un jour surpris avec son amante, l'écrasa sous un rocher de l'Etna. Selon certains, Poséidon, à la prière de Galatée, le changea en fleuve.

Acis et Galatée, pastorale héroïque, livret de Campistron, musique de Lully, représentée au château d'Anet en 1686, puis à l'Opéra en 1687. — Händel s'est également inspiré de la légende dans une *serenata* (*Aci, Galatea e Polifémo,* 1709) et un opéra pastoral (1720). — J. Haydn a fait représenter à Eisenstadt, en 1763, un *opera seria* qui porte le même titre.

Acis et Galatée surpris par Polyphème, groupe colossal en bronze et en marbre, par Ottin (1852), décorant la fontaine de Médicis dans le jardin du Luxembourg.

ACISELER v. tr. (Se conj. comme *appeler*.) Coucher pour la première fois le plant de la vigne.

ACISPERME n. m. Bot. Syn. de CORÉOPSIS.

ACKER (Hans), peintre-verrier d'Ulm, élève et continuateur de Lukas Moser. Son activité est connue entre 1441 (fenêtre à la cathédrale de Berne) et 1450 environ (verrière au-dessus de l'entrée occidentale de la cathédrale d'Ulm). Son style se rattache encore à l'art du premier quart du siècle.

ACKER (Paul), écrivain français (Saverne 1874 - Moosch 1915). On lui doit des romans d'une inspiration délicate : *la Petite Madame de Thianges* (1906), *le Désir de vivre* (1907), *le Soldat Bernard* (1909), *les Deux Amours* (1911), et un volume sur l'Alsace : *le Beau Jardin* (1912).

ACKERMANN (Frans ou François), défenseur de l'indépendance gantoise au XIVe s. (Gand 1325/1330 - *id.* 1386). Avec Philippe Van Artevelde et Pierre Du Bois, il fut l'un des chefs de la résistance gantoise contre le comte de Flandre. Capitaine de Gand en mai 1381, il assura pendant la guerre le ravitaillement de la cité ; diplomate, il sollicita l'aide de l'Angleterre ; marin, il s'empara par surprise, en 1385, de Damme, position stratégique et centre économique, que la coalition franco-bourguignonne l'obligea à abandonner. La paix rétablie avec le duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre, il se retira à Gand, où il fut assassiné.

ACKERMANN (Konrad Ernst), acteur allemand (Schwerin v. 1712 - Hambourg 1771). Animateur, à Hambourg, du nouveau Théâtre national, où il interpréta les pièces de Lessing.

ACKERMANN (Rudolf), industriel allemand (Schneeberg, Saxe, 1764 - Finchley, près de Londres, 1834). Il fonda à Londres, dont il était devenu citoyen, une imprimerie lithographique et fit paraître le journal *Repository of Arts, Literature and Fashions,* contenant des planches coloriées (1814). Il publia

Phot. Bureau d'inf. soviétiques, Doc. Aluminium français, Larousse.

à partir de 1823 les almanachs de poche connus sous le nom de *forget me not*.

ACKERMANN (Louise CHOQUET, dame), femme poète française (Paris 1813 - Nice 1890). Elle écrivit d'abord des *Contes* en vers (1855), puis *Premières Poésies* (1863), la meilleure de ses œuvres, *Poésies philosophiques* (1872) et *Pensées d'une solitaire* (1882). Sa philosophie pessimiste et son athéisme s'expriment dans les poèmes « l'Amour et la Mort », « la Nature à l'Homme », « la Guerre ».

ACLAND (sir Thomas Dyke), homme politique britannique (1809-1898), chargé des services de l'Education dans le dernier ministère Gladstone, et dont les réformes permirent l'établissement, en 1902, d'un ministère centralisé de l'Education.

ACLÉIDIEN, ENNE adj. et n. (*a* priv., et gr. *kleis, kleidos*, clavicule). Se dit des animaux qui sont dépourvus de clavicules.

ACLINAL, E, AUX adj. (*a* priv., et gr. *klinein*, être en pente). Géogr. Se dit d'un cours d'eau dont l'orientation est dirigée dans le sens contraire du pendage des couches. (Syn. OBSÉQUENT.)

ACLINIQUE adj. (gr. *aklinês*, qui ne penche pas). Magnét. Se dit d'un lieu où l'inclinaison du champ magnétique terrestre est nulle. L'aiguille aimantée d'une boussole d'inclinaison y prend la position horizontale.) || *Ligne aclinique*, ligne sinueuse, lieu des points acliniques de la surface terrestre, qui définit ce que l'on appelle l'*équateur magnétique*, voisin, mais distinct de l'*équateur géomagnétique* et de l'*équateur géographique*. (V. MAGNÉTISME *terrestre*.)

ACMÉ n. m. (gr. *akmê*, sommet). Apogée : *L'exercice de l'attention, en qui nous avons vu comme l'acmé de la conscience* (M. Pradines).
— Pathol. Phase où les symptômes d'une maladie sont à leur plus haut degré d'intensité.

ACMÉIDÉS n. m. pl. (du gr. *akmê*, pointe). Famille de mollusques gastropodes marins, voisins des patelles par la forme de la coquille, mais en différant par quelques détails anatomiques. (Le genre *acmœa* habite les mers boréales. Le genre *lottia* vit parmi les fucus, sur la côte occidentale de l'Amérique. On connaît des acméidés fossiles dans les divers étages des terrains tertiaires.)

ACMITE n. f. (du gr. *akmê*, pointe). Minéral de la famille des pyroxènes, très voisin de l'ægirine, mais de couleur plus foncée.

ACNÉ n. f. (altér. du gr. *akmê*, pointe). Pathol. Maladie de la peau, due à l'infection des follicules pileux et des glandes sébacées chez les sujets séborrhéiques. (V. COMÉDON.)
— Art vétér. *Acné pustuleuse*, inflammation suppurative des glandes sébacées ou des follicules pileux, observée chez le cheval à l'emplacement des harnais, chez le mouton à la suite de la tonte, et chez le chien en divers points de la tête et des membres.
— ENCYCL. Pathol. L'*acné juvénile* est caractérisée par des comédons et des papulo-pustules apparaissant à la puberté. Elle a pour sièges principaux la face, le front et le dos. Outre le régime et un traitement général, la thérapeutique locale permet d'obtenir l'amélioration ou la guérison. Dans des cas très infectés, la vaccinothérapie a donné des résultats intéressants.
L'*acné rosacée** est caractérisée par l'association de couperose et de papulo-pustules du visage. Elle apparaît vers la cinquantaine.

ACNODAL, E, AUX adj. (du lat. *nodus*, nœud). Math. *Point acnodal*, point isolé dont les coordonnées satisfont à l'équation d'une courbe, et qu'on peut envisager comme le point de concours réel de deux branches imaginaires conjuguées de la courbe. (Syn. POINT CONJUGUÉ.)

ACOCHLIDIACÉS [kli] n. m. pl. (*a* priv., et gr. *kokhlos*, coquillage). Ordre de très petits mollusques (de quelques millimètres à un peu plus de 3 cm), sans coquille, sans bouclier céphalique, sans cténidie, mais ayant des rhinophores et une radula. (On les rencontre dans toutes les mers, dans le sable grossier dit *à amphioxus*, souvent dans les estuaires. Ils font partie des gastropodes opisthobranches.)

ACODON n. m. Rat originaire de l'Amérique du Sud, dont les oreilles externes sont très peu développées. (Ordre des rongeurs, famille des muridés.)

ACŒLES [aseł] n. m. pl. (gr. *akoilos*, non creux). Ordre marin de vers plats caractérisés par l'absence de tube digestif. (Genre principal : *convoluta* [embranchement des plathelminthes, classe des turbellariés].)

ACŒLOMATES n. m. pl. Zool. Animaux dépourvus de cavité générale ou cœlome*. V. INFÉRIEURS (*animaux*).

ACOÉTINÉS n. m. pl. Sous-famille d'annélides polychètes, dont plusieurs espèces vivent sur nos côtes. L'une d'elles peut atteindre 1 m de longueur. (Famille des aphroditidés.)

AÇOKA ou **ASOKA**, un des plus grands souverains de l'Inde (dynastie des Maurya), petit-fils de Chandragupta et fils de Bindusāra, qui régna, selon les théories les plus récentes, de 264 à 227-226 av. J.-C. Sacré à Pāṭaliputra, sa capitale, en 260 (?), il se convertit au bouddhisme entre 250 et 248, ainsi qu'un certain nombre de ses parents, et, dès lors, en favorisa l'expansion (jusqu'à Ceylan). Embellissant les sanctuaires existants, en construisant d'autres, il fit beaucoup pour le développement de l'art bouddhique. Il s'inspira de l'esprit du bouddhisme dans le sens le plus large, pour promulguer sa loi dans des édits gravés sur roc, qu'il répandit même au-delà des frontières politiques de son empire. Son gouvernement, fondé sur une religion libérale, semble avoir été le premier essai d'unification qu'ait connu l'Inde ; il l'étendit, avec autant de mesure que de foi, non seulement à son patrimoine, composé d'une partie de l'Afghānistān et de l'Inde du Nord-Ouest, des bassins de l'Indus et du Gange, mais aussi à des conquêtes, qui comprenaient la totalité de l'Inde actuelle, à l'exception du sud du Deccan.

ACOLHUA(S), anc. population du Mexique, venue du nord après les Toltèques et les Chichimèques, et avant les Tlaxcaltèques et les Aztèques. Fort civilisée, de mœurs pacifiques, elle eut successivement pour capitale *Acolhuacan*, puis *Texcoco*. Elle fut soumise par les Tépanèques, que les Aztèques dominèrent à leur tour.

ACOLLAS (Emile), jurisconsulte et homme politique français (La Châtre 1826 - Paris 1891). Partisan d'une refonte du Code civil, il constitua en 1866 un comité d'étude pour réaliser son projet. Il avait adopté des idées assez avancées. Secrétaire d'un comité socialiste de l'Indre à Paris en 1849, partisan à Genève, en 1867, de la création d'une fédération démocratique de l'Europe unie — ce qui lui valut d'être emprisonné —, il fut nommé, par la Commune, doyen de la Faculté de droit de Paris. Inspecteur général des établissements pénitentiaires en 1880. Il se suicida.

ACOLYTAT n. m. Le plus élevé des quatre ordres mineurs, dans la religion catholique. (Il existait déjà à Rome, au temps du pape Corneille, vers 250.)

ACOLYTE n. m. (gr. *akolouthos*, suivant). Celui qui a reçu l'acolytat. (La fonction des acolytes consiste à accompagner et à aider le diacre et le sous-diacre dans leurs fonctions liturgiques.) || *Par extens.* Personne qui en accompagne une autre ; compagnon, complice : *Il* [...] *s'éloigna, suivi de son acolyte* (R. Martin du Gard).

ACOMAT (Etienne) [† apr. 1511], fils d'un prince de Transylvanie établi en Turquie. Grand vizir de Bāyazīd II, il rechercha pour Jean Lascaris les manuscrits byzantins dans les bibliothèques de l'empire d'Orient.

Acomat, personnage de *Bajazet**, tragédie de Racine. Ministre ambitieux et intrigant qui, pour sauver sa propre situation, favorise les projets politiques de la sultane Roxane, mais en vain. Racine avait repris le nom d'Etienne Acomat. (V. art. précéd.)

ACOMINATE. V. CHONIATE (Michel et Nicétras).

ACOMPTE [akõt] n. m. (de *à* et *compte*). Paiement partiel à valoir sur une somme due : *Les salariés à l'heure reçoivent souvent, en fin de semaine, un acompte de paie.* || —

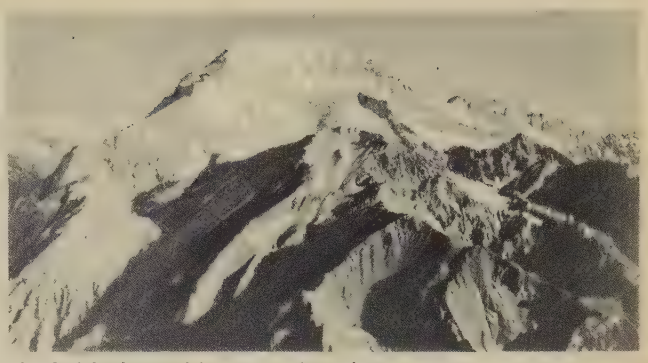

ACONCAGUA

Fig. Satisfaction anticipée sur celle qu'on peut attendre.
— Dr. fisc. *Acompte provisionnel*, ensemble des sommes que les contribuables doivent verser en cours d'année avant que soit effectué le calcul définitif de leur contribution.

ACOMYS n. m. Souris du nord de l'Afrique, au pelage partiellement épineux. (Ordre des rongeurs, famille des muridés.)

ACON ou **ACCON** n. m. Chaland à fond plat, dont on se sert pour le chargement des navires de commerce. || Petit bateau plat, en usage dans les parcs à moules.

ACONÆMYS [nemis] n. m. Rongeur de la taille d'un surmulot, vivant à haute altitude dans les Andes du Chili.

ACONAGE ou **ACCONAGE** n. m. Mar. Transport de marchandises à l'aide d'un chaland, entre le navire resté en mer et le quai, et *vice versa*. || Manutention des marchandises, chargement et déchargement, à bord des navires. (Surtout usité en ce sens dans les ports français de la Méditerranée.)

ACONCAGUA, le plus haut sommet des Andes, en Argentine, près de la frontière du Chili ; 7 040 m. C'est la seule montagne de plus de 7 000 m qui ne se trouve pas en Asie. D'origine volcanique, c'est un massif aux formes lourdes, dont l'ascension, hormis les difficultés dues à l'altitude, n'est techniquement pas difficile.
La première ascension de l'Aconcagua fut réussie par le guide suisse Mattias Zurbriggen, seul, en janvier 1897. Zurbriggen renouvela son exploit quelques jours après, à la tête de la caravane de l'Anglais A. Fitzgerald.
La voie ouverte par Zurbriggen se développe sur les pentes nord, et est aujourd'hui équipée de refuges, dont un abri à 6 400 m d'altitude. L'arête sud, plus difficile, a été gravie en 1953. Enfin, la face sud a été escaladée en février 1954, au cours de sept jours d'efforts, par une cordée de six Français de l'expédition dirigée par R. Ferlet.

ACONCAGUA, v. du Chili. (V. SAN FELIPE.) — La *province de l'Aconcagua* a 128 400 hab. Capit. *San Felipe*.

pilier d'AÇOKA à Lauriya-Nandangarh

ACÔNE adj. m. (*a* priv., et *cône*). Se dit des yeux à facettes de certains insectes (forficules, hétéroptères, diptères, nématocères, certains coléoptères), chez lesquels l'appareil dioptrique de l'œil élémentaire (*ommatidie*) est privé de cône cristallin.

ACONIER ou **ACCONIER** n. m. Mar. Entrepreneur de manutention des marchandises à bord d'un navire de commerce. (Cette expression s'emploie surtout dans les ports français du Midi et d'Afrique du Nord. Dans les ports de la Manche et de l'Atlantique, on dit plutôt *stevedore*, mot anglais pratiquement francisé.)

ACONINE n. f. Pharm. Un des alcaloïdes de l'aconit napel.

ACONIT [nit] n. m. (lat. *aconitum*, du gr. *akoniton*). Plante vénéneuse, de toxicité élevée, rare en France à l'état sauvage. (Famille des renonculacées.)
— ENCYCL. Parmi les nombreuses espèces d'*aconit*, l'aconit napel, dont il existe plusieurs variétés, est la plus connue. Il se plaît sur les pentes des hautes montagnes, dans les pâturages, les lieux humides et ombragés. C'est une plante vivace, à forte racine munie de tubercules ressemblant à des navets.

aconit

Phot. Ferlet, Arch. Survey in India, Noailles.

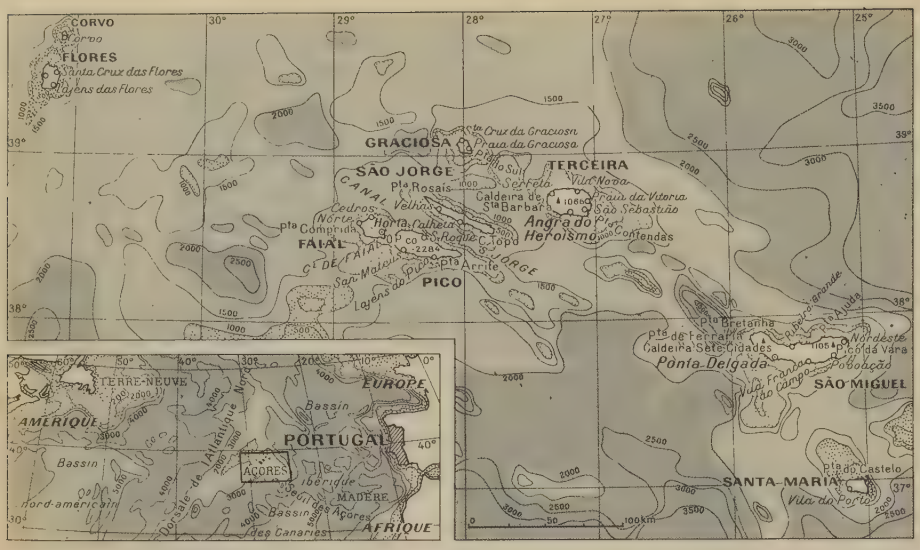

les AÇORES
à droite : plantations de thé dans une île

acorus

On cultive l'aconit napel dans les jardins. Son principe actif est un mélange d'alcaloïdes toxiques, dont le principal est l'aconitine.

ACONITINE n. f. Pharm. Principal alcaloïde de l'aconit.
— Encycl. Les différentes espèces d'aconit renferment divers alcaloïdes, qui sont tous des esters de l'aconine ; l'*aconitine*, abondante surtout dans l'aconit napel, est la benzoylaconine.
L'aconitine est un analgésique du trijumeau utilisé *per os* à la dose de 1/10 de mg, sous forme de base ou de nitrate. Son emploi est difficile, en raison du faible écart entre les doses thérapeutiquement actives et les doses toxiques. Le premier signe d'intoxication est une sensation de fourmillement et d'empâtement de la langue.

ACONITIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide $HOCO-CH=C(CO_2H)-CH_2-COOH$, triacide éthylénique qui se trouve dans le suc d'aconit napel et qui se forme dans la pyrogénation de l'acide citrique. (Il fond à 191 °C.)

ACONTIAS [tjas] n. m. Lézard de Ceylan, de Madagascar et d'Afrique. (Famille des scincidés.)

ACONTIE n. f. (gr. *akontion*, petit javelot). Organe spécial à certaines anémones de mer, consistant en un filament attaché par une de ses extrémités à l'une des cloisons, libre dans toute sa longueur, flottant dans la cavité de l'animal, et contenant un très grand nombre de nématocystes et des fibres musculaires. (L'acontie sert à tuer les proies saisies.)

ACONZ (Etienne Kover), noble arménien (Transylvanie 1740 - Venise 1824), abbé général des mékhitaristes de Venise.

ACOQUINEMENT n. m. Etat d'une personne qui s'acoquine : *Pour échapper à la solitude, il avait toujours mis une femme dans son intérieur et fini ses liaisons en acoquinement* (Goncourt).

ACOQUINER (S') v. pr. (de *coquin*). S'attacher à, avoir de mauvaises fréquentations : *Il risque sa vie en ce moment et vous vous acoquinez avec le premier venu !* (H. Troyat).

AÇORES (les), archipel portugais de l'océan Atlantique, à 1 300 km environ du Portugal ; 2 500 km² ; 317 000 hab. Cap. *Ponta Delgada*, dans l'île São Miguel.
Les Açores s'étendent sur 600 km du nord-ouest au sud-est, en formant trois groupes : Flores et Corvo au nord-ouest ; Faial, l'île du Pico, São Jorge, Graciosa et Terceira au centre ; São Miguel et Santa Maria au sud-est. Ces îles au relief tourmenté, d'origine volcanique, ont un climat doux et très humide. L'agriculture, qui fournit l'essentiel des ressources de l'archipel, est tournée à la fois vers les productions des régions tempérées (céréales, légumes, tabac, vigne) et vers celles des régions tropicales ou subtropicales (agrumes, thé, bananes, ananas en serres, etc.) ; l'élevage des bovins joue un rôle considérable, et les îles exportent des bêtes sur pied, du beurre et des fromages. Outre les produits de l'artisanat (toiles, dentelles, céramiques, etc.), les activités industrielles sont représentées par des ateliers de textiles (lin), des distilleries et des usines de produits alimentaires, des manufactures de tabac. Par ailleurs, les Açores servent de base pour la pêche à la baleine et au cachalot. Enfin, ces îles abritent des aéroports importants (Lages, dans l'île de Terceira, et la base de l'île Santa Maria). [→ Biblio.]
— Hist. Sans doute déjà visité par les Carthaginois et les Arabes, et exploré dans la première moitié du XIVe s. par des navigateurs italiens, l'archipel fut occupé entre 1432 et 1457 par les Portugais, qui lui donnèrent son nom actuel. Malgré l'installation de colons flamands (îles Flamandes), l'archipel resta portugais. En 1582, une bataille navale se déroula au large de l'île São Miguel, entre la flotte de Philippe II d'Espagne, roi de Portugal depuis 1580, et celle du prétendant António dio Crato, qui fut vaincu. Sous la domination espagnole (1582-1640), l'archipel fut un important relais sur la route des Indes occidentales. En 1640, le retour des Portugais, qui imposèrent au commerce des mesures restrictives, entraîna un déclin économique qui ne devait être interrompu que très momentanément lors du départ des Bragance au Brésil, au XIXe s. L'archipel resta fidèle de 1828 à 1832 à Pierre Ier, empereur du Brésil. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Portugal autorisa les forces britanniques (1943), puis américaines (1944), à utiliser les bases aériennes et maritimes des Açores. Une nouvelle convention entre les Etats-Unis (qui ont édifié le vaste aéroport de Santa Maria) et le Portugal (1951) réserva aux Etats-Unis l'usage des bases des Açores en cas de guerre.

Açores (anticyclone des), cellule anticyclonique chaude, marquant un renforcement de la ceinture subtropicale de hautes pressions. L'origine de cet anticyclone* est complexe et participe à la fois de mécanismes planétaires et d'effets thermiques locaux (courant froid des Canaries). Il représente, comme la dépression d'Islande, un des centres d'action qui régissent la circulation régionale sur l'Europe. C'est le réservoir de l'air tropical maritime européen. Toutefois, son influence est surtout directrice. Il couvre rarement la Méditerranée, où s'étend plutôt un marais barométrique pendant l'été ; sur l'Europe tempérée, ses incursions ne sont qu'exceptionnelles, et les anticyclones générateurs de beau temps y sont le plus souvent d'origine polaire, même au cours de l'été.

ACORIE n. f. (*a* priv., et gr. *korê*, pupille). Ophtalmol. Absence congénitale de l'iris, et, par conséquent, de la pupille.

ACORIS, ou **ACHORIS**, ou **HÂKÔRIS**, en libyen **Hagour**, 4e roi de la XXIXe dynastie égyptienne (390-378). Il soutint une coalition (côte sud d'Asie Mineure, Chypre, Cyrénaïque) dirigée contre le roi de Perse Artaxerxès II, puis il continua seul la lutte jusqu'en 380, avec des mercenaires grecs.

ACORUS [rys] ou **ACORE** n. m. (*a* priv., et gr. *korê*, prunelle). Plante des étangs, des mares et des rivières, originaire d'Asie, introduite au XVIe s., mais stérile en Europe. (Famille des aracées.)
— Encycl. Les *acorus* sont des plantes vivaces, à rhizome ramifié, à feuilles rubanées et engainantes, à inflorescence terminale. L'espèce principale est *Acorus calamus* (usuellement *jonc odorant*), dont le rhizome est employé en parfumerie. On s'en sert en thérapeutique comme aromatique et sudorifique.

ACOSMISME n. m. (*a* priv., et gr. *kosmos*, monde). Système philosophique qui nie le monde : *La philosophie de Berkeley est un acosmisme.*

ACOSTA (Cristóvão), médecin et naturaliste portugais (Mozambique v. 1515 - Burgos 1580). Auteur d'un *Tratado de las drogas y medicinas de las Indias orientales, con sus plantas* (Burgos, 1578).

ACOSTA (José de), provincial des jésuites du Pérou (Medina del Campo v. 1539 - Valladolid 1600). Auteur d'une *Histoire naturelle et morale des Indes.*

ACOSTA (Gabriel da Costa, dit **Uriel**), gentilhomme portugais (Porto 1585 - Amsterdam 1640). Israélite convaincu malgré des ancêtres convertis au catholicisme, il critiqua pour leur manque de zèle ses coreligionnaires de Hollande, où il s'était établi. Persécuté par eux, il se suicida. Il a décrit les angoisses de sa vie dans *Exemplar humanae vitae* (1687).

ACOSTA (Joaquín), général et historien colombien (Guaduas 1799 - *id.* 1852). Après avoir lutté pour l'indépendance de sa patrie, il se rendit en Europe pour terminer ses études. De retour en Colombie, il fut un des créateurs de l'Académie colombienne et dirigea le Musée et l'Observatoire nationaux. Il a publié à Paris, en 1848, un *Résumé historique de la découverte et de la colonisation de la Nouvelle-Grenade* et des *Voyages dans les régions équatoriales.*

ACOT n. m. Hortic. V. accot.

À-CÔTÉ n. m. Ce qui est accessoire, ce qui ne se rapporte pas au sujet principal : *Les à-côtés de la question.* || *Fam.* Ce que l'on gagne, en dehors de sa rémunération principale, par des activités secondaires.

ACOTER v. tr. Hortic. V. accoter.

ACOTYLÉ, E adj. Syn. de acotylédone.

ACOTYLÉDONE ou **ACOTYLÉDONÉ, E** adj. et n. Bot. Se dit de l'embryon de certaines dicotylédones qui ne présente pas de cotylédons aisément visibles (la cuscute, par exemple). [Jussieu avait créé ce terme pour désigner les cryptogames.]

Phot. Casa de Portugal.

ACOUMÈTRE n. m., **ACOUMÉTRIE** n. f., **ACOUMÉTRIQUE** adj. V. AUDIOMÈTRE, AUDIOMÉTRIE et AUDIOMÉTRIQUE.

À-COUP n. m. Temps d'arrêt subit, suivi d'une brusque reprise, dans un mouvement qui devrait être uniforme et continu : *Le moteur tirait toujours mal, avec des à-coups et des claquements* (Saint-Exupéry). || — *Fig.* Incident. || *Par à-coups,* d'une façon intermittente, par saccades.

ACOUPHÈNE n. m. (gr. *akouein,* entendre, et *phainein,* apparaître). Physiol. Toute sensation auditive d'origine pathologique qui n'est pas étroitement liée à un stimulus extérieur à l'organisme.
— ENCYCL. Le bourdonnement est un *acouphène* continu ou intermittent de tonie* grave ; le claquement, un acouphène de durée brève et n'ayant pas de caractère tonal bien défini ; le sifflement, un acouphène continu ou intermittent de tonie aiguë ; le tintement, un acouphène continu ou intermittent de tonie moyenne.

ACOUSMATIQUE n. m. (gr. *akousma, -atos,* audition). Philos. Nom donné aux disciples de Pythagore qui, pendant cinq années, écoutaient ses leçons cachés derrière un rideau, sans le voir, et en observant le silence le plus rigoureux.

ACOUSMIE n. f. Hallucination auditive qui empêche la perception exacte des sons.

ACOUSTICIEN, ENNE n. Personne qui s'occupe d'acoustique.

ACOUSTIQUE n. f. (gr. *akoustikê* [*tekhnê*], science du son). Physiq. Science qui traite de tout ce qui se rapporte aux propriétés, à la production, à la propagation et à la réception du son. || *Par extens.* Qualité d'un local au point de vue de la propagation du son : *Cette salle a une bonne acoustique.*
— Archit. *Acoustique architecturale,* ensemble des techniques employées par les architectes et les ingénieurs pour diriger la propagation du son dans les bâtiments.
◆ Adj. Relatif au son ; qui concerne l'ouïe : *Phénomène acoustique.* || *Cornet acoustique,* instrument qui renforce le son et dont se servaient les personnes atteintes de surdité. || *Nerf acoustique* ou *auditif,* faisceau de fibres nerveuses reliant l'oreille interne au cerveau. || *Tube* ou *tuyau acoustique,* long tuyau en caoutchouc, terminé à chaque extrémité par un embout muni d'un sifflet avertisseur, et qui servait à porter le son à distance.
— Antiq. *Vases acoustiques,* vases de terre ou de bronze ayant à peu près la forme de cloches, et que les Anciens disposaient dans leurs théâtres pour augmenter le volume de la voix des acteurs. (Au Moyen Age, on s'en est servi aussi dans plusieurs églises ; ils étaient accordés entre eux et placés dans des niches, entre les sièges.)
— ENCYCL. Archit. L'*acoustique architecturale* a pour objet, d'une part, de rechercher la meilleure audition par l'étude des formes et le choix des matériaux, d'autre part, d'obtenir l'isolation acoustique des locaux soit entre eux, soit par rapport à l'extérieur.
Les Anciens avaient constaté que l'audition, dans les amphithéâtres, était renforcée par réflexion de la voix sur des murs ou sur des parois naturelles. Cette expérience leur a permis d'édifier des théâtres dont l'acoustique était irréprochable.
Le temps qui s'écoule entre la perception d'un son et celle de son écho (après une ou plusieurs réflexions) est le temps de réverbération. S'il est trop long, l'audition manque de clarté, mais est douée d'un relief considérable ; c'est le cas dans les salles de grandes dimensions dont toutes les parois sont constituées de matériaux durs (les cathédrales, par ex.). Si les parois sont absorbantes, elles ne réfléchissent qu'imparfaitement les ondes sonores : dans une salle sans écho, l'audition est faible, étouffée, et dépourvue de tout relief sonore. Dans le premier cas, on dit que le temps de réverbération est *élevé ;* dans le second cas, qu'il est *faible.* En réglant le pouvoir réflecteur des parois d'un local, les architectes peuvent agir sur le temps de réverbération de ce local et en modifier les qualités acoustiques. Les dimensions et la forme d'un auditorium ont une influence sur son acoustique. Les recherches dans ce domaine sont sorties de l'empirisme traditionnel pour devenir une technique qui emprunte, par l'expérience et le calcul, les méthodes scientifiques.
L'isolation acoustique des locaux, soit entre eux, soit par rapport à l'extérieur, a pris une grande importance en raison de la multiplication des causes de bruit. Pour l'isolation acoustique, il y a lieu de faire une distinction selon l'origine des bruits.
1° Un *bruit aérien* subit, en traversant une paroi, un affaiblissement d'autant plus important que le poids de cette paroi est plus élevé par unité de surface. On a intérêt à employer des matériaux denses pour constituer les murs et les planchers des locaux que l'on désire isoler.
2° Les *vibrations* ou les *bruits d'impact,* comme les bruits de pas, les bruits de machines solidaires de la construction, sont transmis par conductibilité dans les matériaux. Ils doivent être isolés à la source : un tapis moelleux amortit le bruit des pas ; un socle antivibratile isole une machine. Un son aérien, lorsqu'il n'est pas amorti par les parois, leur communique une vibration qui est transmise à l'ensemble de la construction, de sorte que, dans les bâtiments à ossature (acier ou béton armé), les bruits aériens peuvent être entendus très loin de leur source. La fréquence des ondes sonores intervient dans les phénomènes de résonance, d'absorption et d'interférences.
— Physiq. L'*acoustique* est en rapport avec la physiologie, qui étudie le mécanisme de la perception des sons, c'est-à-dire de l'ouïe ; avec la psychologie, qui envisage la sensation du son en elle-même et dans ses relations avec les idées et les sentiments ; avec la musique, qui est l'art de combiner des sons en vue de procurer un plaisir ou d'évoquer des sentiments et des idées.
Le fait qui domine toute l'acoustique, fait qui était connu des anciens philosophes grecs, notamment d'Aristote, c'est que, quand un corps provoque la sensation du son, il est en état de *vibration,* c'est-à-dire qu'il exécute des oscillations rapides se propageant dans l'air en *ondes* comparables aux cercles produits à la surface de l'eau par la chute d'une pierre. On peut donc dire que l'acoustique est l'étude des sons et des ondes sonores. (V. ONDE, SON, VIBRATION.)
Pythagore, qui étudia au moyen du *monocorde* les rapports entre la hauteur du son et la longueur de la corde vibrante, est sans doute le premier qui ait fait intervenir les nombres dans l'étude d'un phénomène physique. Toutefois, ce furent F. Bacon et Galilée qui établirent définitivement les bases de cette science ; celle-ci se développa rapidement. Gassendi explique l'acuité et la gravité des sons par la fréquence des vibrations, et le P. Mersenne détermine le rapport entre les fréquences des diverses notes de la gamme. Otto von Guericke établit que le son ne se propage pas dans le vide ; le P. Kircher donne l'explication de l'écho ; J. Sauveur découvre les *nœuds* et les *ventres* de vibration. Newton donne une théorie mathématique de la transmission du son fondée sur la seule élasticité des milieux. Brook Taylor, Daniel Bernoulli, Euler, d'Alembert soumettent à l'analyse la théorie des cordes vibrantes.
C'est vers la fin du XVIIIe s. qu'apparaissent les premières méthodes destinées à mesurer les fréquences : les sirènes, auxquelles viennent s'ajouter les méthodes d'enregistrement et les méthodes optiques appliquées avec fruit au cours du XIXe s. Sturm, Colladon, Regnault déterminent la vitesse de propagation du son dans divers milieux. A l'aide des *résonateurs,* Helmholtz et Kœnig analysent les sons complexes et débrouillent la question délicate du *timbre* des sons, et en particulier de la voix humaine. Bientôt, Léon Scott enregistre la parole d'une manière déchiffrable, à l'aide du *phonautographe* (1858), puis Edison, en réalisant (1878) le *phonographe,* la stéréotype de manière à pouvoir la reproduire mécaniquement, tandis que Bell, appelant à l'aide l'électricité, avait réussi déjà (1876) à la transmettre au loin au moyen du *téléphone.*
Les progrès rapides de la radiotechnique permettent, au début du XXe s., de transmettre le son à très grandes distances, au moyen des ondes hertziennes. Parallèlement se développe une nouvelle branche de l'acoustique, l'électro-acoustique, qui permet de créer des sons à partir de courants électriques alternatifs, et d'obtenir des timbres nouveaux. (→ Biblio.)

ACOUSTIQUEMENT adv. Par des moyens acoustiques.

ACQUA-TOFFANA n. f. (ital. *acqua,* eau, et *Toffana,* n. de femme). Poison célèbre en Italie, au XVIe et au XVIIe s. (C'était sans doute une solution d'anhydride arsénieux.)

ACQUAVIVA, famille napolitaine, à laquelle appartenait CLAUDIO **Acquaviva** (Naples 1543 - Rome 1615). Cinquième général des jésuites (1581-1615), il renforça l'unité de l'ordre malgré les attaques dont il fut l'objet en Espagne et en France. Il fit dresser la *Ratio studiorum* (1599), qui règle l'organisation des collèges de la Compagnie.

ACQUAVIVA DELLE FONTI, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari) ; 14 125 hab. (13 379 aggl.). Vins, olives, amandes.

ACQUÉREUR n. m. Personne qui acquiert : *Les gens que la Révolution avait enrichis, paysans acquéreurs de biens nationaux* [...] *n'osaient pas encore montrer leur opulence* (A. France). *On dit qu'il est des gens d'affaires qui achètent ces sortes de créances. En connaissez-vous un, à défaut d'acquéreur amiable ?* (Verlaine).

ACQUÉRIR [ake] v. tr. (lat. pop. **acquaerere,* réfection de *acquirere*). [*J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent. J'acquérais, nous acquérions. J'acquis, nous acquîmes. J'acquerrai, nous acquerrons. J'acquerrais, nous acquerrions. Acquiers, acquérons, acquérez. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. Que j'acquisse, qu'il acquît. Acquérant. Acquis, e.*] Devenir propriétaire par achat, échange, succession : *Acquérir une terre, un héritage,* et, *absol. : Si la violence est pour moi un vil moyen d'acquérir,* [...] *alors je dis non à la guerre* (Alain). || — *Fig.* Venir à posséder, gagner, obtenir : *Acquérir de l'habileté, de la valeur, des partisans. Son esprit acquit* [...] *une vivacité singulière* (A. France). || Attirer, appeler sur soi : *Acquérir les bonnes grâces, la tendresse de quelqu'un.* || Procurer, faire avoir à quelqu'un : *Ses longs services lui ont acquis cette sinécure.* || *Etre acquis à,* être entièrement dévoué, gagné à : *Je vous suis tout acquis ;* et, au *fig. : Il était déjà tout acquis à cette idée.*
— LANGUE CLASS. *Acquérir quelqu'un,* gagner son affection : *Il pense m'acquérir par cette perfidie !* (Corneille).
— SYN. : *acheter, gagner, obtenir, se procurer.*

ACQUÊT [akɛ] n. m. (lat. pop. **acquaesitum,* de *acquirere,* acquérir). Dr. civ. Dénomination juridique du bien acquis à titre onéreux ou gratuit, pendant la durée de l'association conjugale, par une personne mariée sous un régime de communauté, lorsque ce bien entre dans la masse commune. (S'oppose au *propre,* qui reste la propriété personnelle de celui des conjoints qui en fait l'acquisition.) [Syn. CONQUÊT.]

ACQUETTE ou **AQUETTE** n. f. (mot méridional ; du lat. *aqua,* eau). Ancienne liqueur aromatique, estimée en Italie et dans le midi de la France. (Elle rappelait l'eau-de-vie de Dantzig.)

ACQUI, v. d'Italie, dans le Piémont (prov. d'Alexandrie), sur la Bormida, affl. du

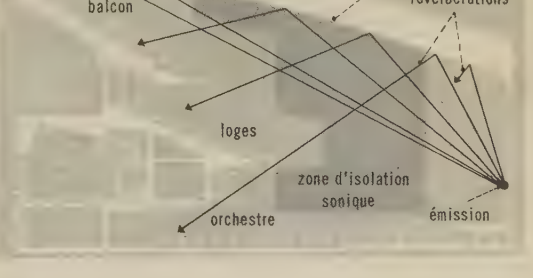

principe de l'**acoustique** dans la salle de cinéma « le Wepler » à Paris

Tanaro; 16 245 hab. (12 328 aggl.). Evêché. Eaux minérales sulfureuses et boues minérales chaudes. Ruines romaines.
— Acqui fut prise par les Espagnols en 1745, par les Sardes, puis par les Français en 1746. Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens de Beaulieu et les Sardes en 1796.

ACQUIESCEMENT [akjɛ] n. m. Consentement que l'on donne à une proposition, à une idée : *Ses yeux parlaient pour elle : leur muet acquiescement était si éloquent...* (R. Rolland).
— Dr. Adhésion expresse ou tacite donnée par une personne ayant pouvoir de contracter à un contrat ou à un jugement, alors qu'elle a qualité pour en demander la réformation.
— Syn. : *accord, adhésion, agrément, approbation, assentiment, consentement.*

ACQUIESCER [akjɛ] v. tr. ind. [à] (lat. *acquiescere*). [Se conj. comme *placer*.] Consentir sans réserve à; donner son assentiment : *Acquiescer aux désirs de quelqu'un, à une demande. J'acquiesce aux conditions énoncées dans votre dernière lettre* (Verlaine).
— Dr. *Acquiescer à un jugement, à une décision, à un acte,* renoncer à toutes voies de recours contre cet acte.
◆ V. intr. Accepter, dire oui, tomber d'accord : *Gromdgil acquiesça d'un signe de tête* (M. Aymé).

ACQUIS [aki], **E** adj. (part. passé de *acquérir*, v. ce mot). Génét. *Caractères acquis,* caractères non contenus dans le patrimoine chromosomique de l'individu, et qui apparaissent au cours de la vie sous l'influence de facteurs extérieurs.
— Méd. *Maladie acquise,* maladie qui survient sans disposition héréditaire ni organique préalable.
◆ N. m. Connaissances acquises par l'expérience, par l'étude : *Tout l'acquis d'hier ne me paraît plus d'aucune aide pour ce que je voudrais écrire à présent* (Gide).
— Encycl. Génét. Les *caractères acquis* représentent une adaptation de l'individu à des conditions particulières du milieu. Les plus fréquents et ceux dont la réalité est le plus incontestée sont les phénomènes d'immunité acquise : à l'égard de nombreuses maladies infectieuses, l'immunité naturelle est pratiquement nulle dans l'enfance; en les contractant, ou par inoculation de vaccins, l'organisme acquiert une immunité solide (rougeole, typhoïde, variole) ou une immunité relative (tuberculose, oreillons, etc.), qui sont des caractères acquis typiques. Des caractères morphologiques apparaissant comme phénomènes d'adaptation sont également fréquents : pigmentation de la peau, hypertrophie de certains organes ou déformations particulières du squelette, des tissus de soutien, des muscles, etc.
Le problème de la *transmission héréditaire des caractères acquis* est un des chapitres les plus importants de l'étude de l'évolution*. Admise comme postulat par Lamarck (« le besoin crée la fonction, celle-ci fait apparaître l'organe, qui est transmis par l'hérédité »), cette transmission n'était alors prouvée par aucun argument positif. La découverte de l'existence des mutations brusques allait, pour une longue période, reléguer la notion de transmission des caractères acquis au rang d'une hypothèse sans fondement, mais les travaux modernes semblent revenir sur cette possibilité, dans une certaine mesure du moins, en ce qui concerne les espèces inférieures. (V. caractère, génétique.)

ACQUISITIF, IVE [aki] adj. Dr. Relatif à l'acquisition; qui équivaut à une acquisition : *La prescription acquisitive est souvent appelée usucapion.*

ACQUISITION [aki] n. f. (lat. jurid. *acquisitio*). Action d'acquérir : *Faire l'acquisition d'une terre. Il saisissait [...] quelque livre d'une acquisition récente* (G. Duhamel). ‖ Chose acquise : *Les collectionneurs aiment à montrer leurs acquisitions.*
— Syn. : *achat, emplette.*
— Encycl. Dr. civ. Le Code civil distingue notamment comme modes d'*acquisition* de la propriété : 1° la succession; 2° la donation entre vifs; 3° la donation testamentaire; 4° l'effet des contrats (vente, échange, etc.); 5° l'accession; 6° la prescription. Ces modes d'acquisition sont dits *à titre universel* lorsqu'ils portent sur l'ensemble d'un patrimoine ou une quote-part de cet ensemble, et à *titre particulier* dans le cas contraire.

ACQUIT [aki] n. m. (déverbal de *acquitter*). Dr. comm. Reconnaissance écrite d'un paiement. (Se donne au bas des factures, au dos des billets, des lettres de change et des chèques par les mots *pour acquit,* suivis de la date et de la signature de celui qui a reçu les paiements. L'*acquit* est soumis à un droit de timbre, dont le chèque est, depuis quelques années, exempté.)
— Loc. *Par acquit de conscience, pour l'acquit de sa conscience,* pour en avoir la conscience déchargée. ‖ *Par manière d'acquit,* pour se débarrasser de quelque chose. (Vieilli.)
— Jeux. *Donner l'acquit,* au billard, jouer le premier coup, et le plus près possible de la bande, pour rendre difficile le coup du joueur qui vient ensuite.

ACQUIT-À-CAUTION n. m. Dr. fisc. Pièce de régie qui permet de faire circuler librement des marchandises soumises à l'impôt indirect et de ne payer le droit qu'au lieu de destination. ‖ Pl. *des* acquits-à-caution.
— Encycl. L'*acquit-à-caution* est délivré par la douane ou par les contributions indirectes; il permet de transporter en franchise des marchandises d'un entrepôt à un autre, sous la garantie qu'elles seront visitées au bureau de leur destination et que les droits y seront acquittés. L'acquit-à-caution de transit* se délivre pour l'exportation ou l'importation des marchandises affranchies du paiement des droits.

ACQUITTÉ, E n. Personne déclarée non coupable par un tribunal.

ACQUITTEMENT n. m. Action de payer, de rembourser ce que l'on doit : *Acquittement d'un droit.* ‖ Jugement de non-culpabilité.

ACQUITTER [akite] v. tr. (de *quitte*). Rendre quitte, libérer d'une obligation; payer : *Acquitter les droits de succession, une dette.* ‖ Revêtir de sa signature pour constater un paiement : *Acquitter une lettre de change. M. Fellaire aperçut, épars sur les meubles, des mémoires non acquittés de bottiers et de restaurateurs* (A. France). ‖ Déclarer par jugement un accusé innocent.
— ***S'acquitter*** [de] v. pr. Remplir, accomplir : *S'acquitter de ses devoirs, de ses fonctions.* ‖ Satisfaire à, se libérer de : *S'acquitter de ses engagements. C'est que je te dois tout un arriéré de soins et de tendresses. Je vais m'acquitter, n'aie pas peur* (A. Daudet).
— Jeux. Regagner ce qu'on a perdu sur parole : *S'acquitter d'un seul coup.*

ACRA, citadelle construite à l'O. du temple de Jérusalem, par les soldats d'Antiochos Epiphane, en 168 av. J.-C. Elle ne devait être prise par les Juifs qu'en 141. Elle disparut sous Jean Hyrkan.

ACRABATÈNE. Géogr. anc. Région située au S.-O. de la mer Morte, à la frontière de l'Idumée.

ACRAGAS ou **AKRAGAS.** Géogr. anc. Nom grec d'Agrigente.

ĀCRAMA n. m. invar. (mot sanskrit). Ermitage, lieu de retraite collective de caractère religieux, où les adeptes se groupent autour d'un maître (*guru*) dont ils reçoivent l'enseignement. (Plusieurs ācrama existent actuellement dans l'Inde; on y vit très simplement, en se consacrant à l'étude, à la méditation et aux travaux manuels, y accueillant les déshérités, les voyageurs et les étrangers.)

ACRANIENS n. m. pl. Sous-embranchement de procordés, qui se caractérisent par l'absence de crâne, comme par celle de tout squelette véritable et de cœur, connus maintenant sous le nom de *céphalocordés**. (Les acraniens possèdent la disposition la plus élémentaire que l'organisme des cordés soit capable de présenter. Ils ne comprennent, dans la nature actuelle, que deux genres : *branchiostoma* et *asymmetron,* rangés dans la famille des branchiostomidés.)

ACRASIÉS n. m. pl. Ordre de protistes, intermédiaires entre les rhizopodes et les champignons inférieurs. (Les acrasiés ont, à l'état végétatif, l' « habitus amœbien » et se nourrissent de bactéries. Seule, la reproduction asexuée par spores est connue.)

ACRASPÈDE adj. (*a* priv., et gr. *kraspedon,* panse). Se dit des méduses* et des acalèphes*.

ACRE n. f. (angl. *acre,* mot d'origine normande). Mesure agraire, usitée autrefois en France et valant environ 52 ares, mais variant d'un pays à un autre : *Aujourd'hui, en Angleterre, l'acre équivaut à 4 840 yards carrés, soit 40,47 ares.*

ACRE ou **AKKO,** en ar. **'Akka,** v. de l'Etat d'Israël, sur la Méditerranée, au N. de la baie que domine le mont Carmel; 18 000 hab. (dont 5 000 Arabes). A la vieille ville fortifiée par les croisés, connue sous le nom de *Saint-Jean-d'Acre,* s'est ajoutée une ville nouvelle industrialisée. Le vieux port historique a été aménagé pour abriter une importante flottille de pêche. — Ruinée à la fin du XIIIe s., la ville se releva au XVIIIe, sous le pacha turc Djazzār, et subit depuis lors plusieurs sièges célèbres, l'un en 1799 (elle résista alors victorieusement à Bonaparte), les autres en 1832 et en 1840. Egyptienne de 1832 à 1840, turque jusqu'à la fin de 1918.

ACRE (territoire de l'), territoire du Brésil, au S.-O. de l'Amazonie; 153 000 km²; 116 100 hab. Ch.-l. *Rio Branco.* Situé dans le piémont des Andes, aux frontières du Pérou et de la Bolivie, le territoire doit son nom à un affluent du Purús. De climat chaud et humide, il produit du caoutchouc.
C'est depuis le jour où y furent découverts l'or, le pétrole, le charbon, et surtout depuis que l'exploitation du caoutchouc y attira une population avide de s'enrichir, que le territoire de l'Acre fixa l'attention des puissances qui pouvaient prétendre à sa possession. Reconnu bolivien par le protocole de 1898, ce territoire, peuplé surtout de Brésiliens, se souleva et s'érigea en république indépendante sous la conduite de l'aventurier espagnol Luis Gálvez (1899). L'expédition du général Velasco rétablit l'ordre (1901), et l'exploitation du pays fut abandonnée à un « syndicat » anglo-américain. Le Brésil concentra des troupes et obtint la cession de l'Acre (nov. 1903), moyennant une indemnité de 50 millions de francs et des compensations territoriales accordées à la Bolivie.

ÂCRE adj. (lat. *acer*). Qui a une saveur ou une odeur forte, irritante : *La saveur âcre du laitage qui crémait* (Maupassant). *Ta chevelure aux âcres parfums* (Baudelaire). ‖ *Par extens.* Qui produit sur les sens une excitation presque douloureuse : *Un baiser âcre et pénétrant* (A. France).

ACREL (Olaf), chirurgien suédois (près de Stockholm 1717 - Stockholm 1807). Président de l'Académie des sciences de Stockholm.

ACREMANT (Germaine), femme de lettres française (Saint-Omer 1889). Auteur de récits régionalistes ayant pour cadre le nord de la France et de plusieurs romans empreints d'esprit d'observation, d'humour et de fraîcheur (*Ces dames aux chapeaux verts* [1921]).

ÂCREMENT adv. De façon âcre, piquante.

ÂCRETÉ n. f. Qualité de ce qui est âcre : *L'âcreté de mes pleurs* (Lamartine). *L'enfant* [qui fait des bulles de savon] *sent venir à sa bouche une âcreté saline* (Samain); et, au *fig.* : *L'ironie, chez Le Sage, n'a aucune âcreté* (Sainte-Beuve).

ACRI, v. d'Italie, en Calabre (prov. de Cosenza), dans la Sila; 20 239 hab. (8 426 aggl.). Elevage de porcs.

ACRI (Francesco), philosophe italien (Catanzaro 1836 - Bologne 1913). Avocat, puis professeur de philosophie aux universités de Palerme et de Bologne. Il a écrit sur les philosophies de saint Thomas et de Spinoza, et sur l'enseignement de la religion, et traduit des dialogues de Platon.

ACRIDIDÉS n. m. pl. Syn. de acridiens.

ACRIDIEN, ENNE adj. (du gr. *akris, akridos,* sauterelle). Qui concerne le criquet.
— ***Acridiens*** n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères sauteurs, renfermant les criquets et les formes voisines. (On dit aussi acrididés.)
— Encycl. Les *acridiens* ont un corps allongé, des antennes courtes; l'abdomen des femelles est terminé par deux paires d'organes en forme de coins destinés à fouir le sol pour le dépôt des œufs. Genres principaux : locuste, stauroderus, truxale, criquet, pachytyle, œdipode. Plusieurs effectuent périodiquement, en bandes nombreuses, des migrations plus ou moins étendues, souvent dévastatrices. Les adultes forment alors de

véritables nuées capables d'obscurcir la lumière du soleil. Les principales espèces migratrices sont le criquet* marocain (*Dociostaurus maroccanus*), le criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*) et le criquet migrateur (*Locusta migratoria*). Dans le Sud africain, *Locustana pardalina* se comporte comme le criquet pèlerin dans le Nord. En Amérique méridionale, *Schistocerca paranensis* envahit régulièrement les zones désertiques.

ACRIDINE n. f. (du lat. *acer*, aigre). Chim. Base dérivant de l'anthracène par substitution d'un atome d'azote à un groupe CH en position *méso*, et que l'on trouve dans les parties du goudron de houille bouillant au-dessus de 300 °C : *Les solutions étendues d'acridine s'illuminent d'une belle fluorescence bleue.*

— Encycl. L'*acridine* proprement dite dérive de l'anthracène, comme la pyridine dérive du benzène. On désigne sous le nom général d'*acridines* des composés dérivant de l'acridine par substitution soit dans les noyaux benzéniques, soit dans le groupe CH.

ACRIDINIQUE adj. Dérivé de l'acridine.

— Encycl. Les *colorants acridiniques* sont doués d'une belle fluorescence vert bleuâtre. Le produit le plus intéressant de la série est l'*orangé d'acridine*, préparé en chauffant en autoclave, en milieu chlorhydrique, le tétraméthyltétramino-diphénylméthane. Il possède une grande importance pour la teinture du cuir sumaqué. Les colorants acridiniques sont aussi très employés en impression sur étoffes, pour l'obtention d'effets colorés par rongeage. Certains possèdent, en outre, des propriétés antiseptiques remarquables.

ACRIDONE n. f. Chim. Dibenzo γ-pyridone, obtenue par déshydratation de l'acide N-phénylanthranylique. (C'est le dérivé cétonique de l'hydrure d'acridine.)

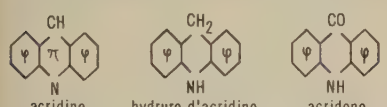

ACRIDOTHÈRE n. m. V. martin.

ACRIFLAVINE n. f. Matière colorante jaune, dérivée de l'acridine, possédant un pouvoir antiseptique élevé à l'égard du gonocoque et du staphylocoque.

ACRIMONIE n. f. (lat. *acrimonia*, de *acer*, aigre). Aigreur de caractère, de langage, etc. : *Il excellait dans l'art d'exposer ses raisons avec force et modestie, sans acrimonie ni violence* (Tharaud).

ACRIMONIEUSEMENT adv. Avec acrimonie.

ACRIMONIEUX, EUSE adj. Qui irrite; mordant : *Un signe de mauvais estomac et de caractère acrimonieux* (Colette).

— Syn. : *acerbe, acide, âcre, aigre, hargneux, maussade.*

ACRINIE n. f. (*a* priv., et gr. *krinein*, sécréter). Pathol. Absence d'une sécrétion. (La simple diminution s'appelle *hypocrinie;* l'augmentation, *hypercrinie.*)

ACRIS [kris] n. m. Nom scientifique de la grenouille-grillon (*Acris gryllus*), de la région orientale des Etats-Unis, dont le mâle est remarquable par son cri, semblable à celui des grillons. (Famille des hylidés.)

ACRISIOS ou **AKRISIOS**, roi légendaire d'Argos, père de Danaé*.

ACRO-, élément tiré du gr. *akros*, extrême, ou *akron*, extrémité, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ACROAMATIQUE ou **ACROATIQUE** adj. (gr. *akroama*, ce qu'on écoute). Se dit dans les systèmes de philosophie grecque, et en particulier dans celui d'Aristote, des parties les plus secrètes et les plus difficiles, qui se transmettaient oralement. (Syn. ésotérique.)

ACROBATE n. (gr. *akrobatos*, de *akrobatein*, marcher sur les extrémités). Celui ou celle qui exécute des équilibres sur les mains, et, *par extens.*, des sauts périlleux et des exercices de gymnastique. ‖ — *Fig.* Personne qui cherche à étonner par des procédés extraordinaires : *La plupart des critiques actuels sont des acrobates qui font des tours pour gagner leur vie* (Balzac).

◆ N. m. Très petit mammifère marsupial grimpeur, de la taille d'une souris. (Il possède de chaque côté du corps une membrane parachute s'étendant du coude au genou, et habite les régions forestières de l'Australie, où son parachute l'aide à sauter de branche en branche. Le genre fait partie de la famille des phalangéridés. V. phalanger.) [Syn. voltigeur.]

— Encycl. Aujourd'hui, on englobe sous le nom d'*acrobates* les artistes d'agilité spécialisés dans les sauts périlleux à terre, sur la corde, à cheval, sur cycle, etc., c'est-à-dire dans tous les exercices dynamiques, par opposition aux exercices d'équilibre, ou statiques.

ACROBATIE [si] n. f. L'un ou l'ensemble des exercices exécutés par un acrobate : *Les acrobaties demandent un long entraînement.* ‖ — *Fig.* Virtuosité périlleuse : *Cette prose elle-même était lente et patiente. Sans acrobaties ni pétarades aucunes* (J. Romains).

— Aéron. *Acrobaties en vol*, manœuvres d'adresse exécutées au cours d'un vol et couramment employées dans le combat aérien (looping, retournement sur l'aile, renversement, chute volontaire en vrille, tonneau). [V. voltige.]

ACROBATIQUE adj. Qui concerne les acrobates : *Exercice acrobatique.* ‖ — *Fig.* D'une virtuosité périlleuse : *Si mon père a, toute sa vie, monnié un goût acrobatique de l'illégalité, des illusions fraudeuses* (G. Duhamel).

— Aéron. *Coefficient acrobatique*, degré d'aptitude à la voltige aérienne reconnu à un appareil, en raison de ses performances acrobatiques et des marges de sécurité qui ont été appliquées pendant sa construction.

ACROBUSTITE ou **ACROBYSTITE** n. f. (du gr. *akrobustia*, prépuce). Inflammation du fourreau chez les animaux (cheval, bœuf, mouton), ayant pour principale cause l'accumulation de produits sébacés.

ACROCARPE adj. Se dit d'une mousse dont les archégones naissent au sommet de la tige ou d'un rameau. (Contr. pleurocarpe.)

ACROCÉPHALE adj. et n. Anthropol. Se dit d'un individu atteint d'acrocéphalie.

ACROCÉPHALIE n. f. Anthropol. Déformation pathologique du crâne, provoquée par une ossification prématurée de certaines sutures, ayant pour résultat d'accroître la hauteur de la tête et de lui imprimer une forme en pain de sucre ou en tour.

ACROCÉPHALIQUE adj. Qui concerne l'acrocéphalie.

ACROCÉRIDÉS n. m. pl. Entom. Syn. de oncodidés* ou de cyrtidés.

ACROCINE n. m. Longicorne d'Amérique intertropicale, aux pattes antérieures démesurées, aux élytres ornés de taches rouges et grises. (Nom usuel : *arlequin de Cayenne;* nom sc. : *Acrocinus longimanus;* ordre des coléoptères, famille des cérambycidés.)

ACROCLINIE n. f. Genre de plantes de la famille des composées, dont une espèce, *Acroclinium roseum*, originaire du Texas, est cultivée en Europe comme plante d'ornement.

ACROCOMIA n. m. Palmier américain dont le sommet est couronné d'une élégante masse de feuilles et dont les bourgeons passent pour fournir d'excellents choux-palmistes.

ACROCORINTHE, en gr. **Akrokorinthos**, citadelle de la ville antique de Corinthe, installée sur un rocher escarpé (564 m). Des différents peuples qui se succédèrent à Corinthe (Grecs, Byzantins, Francs, Vénitiens, Turcs), on retrouve la trace dans les ruines actuelles, ainsi que dans celles d'un temple d'Aphrodite.

ACROCRÂNE adj. et n. (gr. *akros*, extrême, et *kranion*, crâne). Anthropol. Se dit d'un individu atteint d'acrocrânie.

ACROCRÂNIE n. f. Anthropol. Syn. de acrocéphalie. (Le mot s'emploie uniquement quand on parle du squelette et non du sujet vivant.)

ACROCYANOSE n. f. Pathol. Cyanose permanente des mains et des pieds, parfois légèrement douloureuse. (L'acrocyanose est l'un des symptômes de la maladie de Raynaud*.)

ACRODERMATITE n. f. Affection cutanée des extrémités, à manifestations douloureuses.

ACRODONTES n. m. pl. Reptiles dont les dents sont soudées au bord supérieur des mâchoires.

ACRODYNIE n. f. Pathol. Maladie infantile de cause inconnue, caractérisée par des troubles douloureux, puis vaso-moteurs, des extrémités, des troubles circulatoires généraux et parfois des troubles psychiques. (Elle peut durer plusieurs mois.)

ACROGÈNE adj. Bot. Se dit de l'hépatique dont les archégones sont situés sur les rameaux principaux.

ACROÏDE n. f. Résine odorante, sécrétée par diverses plantes australiennes de la famille des liliacées. (Il en existe deux types : l'*acroïde jaune* et l'*acroïde rouge*, utilisés dans la fabrication de vernis, de cires à cacheter, de savons odorants.) [On écrit aussi accroïde et acchroïde.]

ACROLÉINE n. f. Chim. Aldéhyde éthylénique $CH_2=CH—CHO$, obtenu en déshydratant la glycérine par le sulfate acide de potassium ou par condensation entre l'acétaldéhyde et le formol. (Syn. aldéhyde acrylique, propénal.)

— Encycl. L'*acroléine* est un liquide incolore, à odeur désagréable, bouillant à 52 °C, très lacrymogène. Le produit pur se polymérise rapidement, soit en une masse amorphe, soit en une résine (*orca*). L'acroléine est le point de départ de très nombreuses synthèses théoriques. Elle est employée dans la fabrication des résines synthétiques et pour repérer les fuites des fluides frigorigènes.

ACROLITHE adj. Se disait autrefois d'une statue, le plus souvent de bois, dont les extrémités étaient en pierre ou en marbre.

ACROMÉGALIE n. f. Affection caractérisée par une hypertrophie non congénitale des mains, des pieds et de la tête.

— Encycl. L'*acromégalie* est une maladie identifiée par Pierre Marie comme un syndrome à expression surtout morphologique, en rapport avec le développement d'un adénome à cellules éosinophiles de l'hypophyse. Au point de vue physiopathologique, l'essentiel est dû à une action excessive, après la fin de la croissance, de l'hormone somatotrope* de l'antéhypophyse. La même cause et le même mécanisme, entrant en jeu avant la fin de la croissance, créent le gigantisme; leur persistance à l'âge adulte, l'acromégalogigantisme.

Les altérations touchent tous les tissus. Les plus expressives cliniquement concernent la morphologie : la face est allongée avec prognathisme, hypertrophie des saillies osseuses, des pommettes, de la crête frontale sus-orbitaire, de la langue. La peau est épaisse, hypersécrétante; les pieds et les mains sont allongés et surtout épaissis. Le dos se voûte, tandis que le ventre proémine. Il existe une splanchnomégalie (augmentation du volume des viscères).

Radiologiquement, les déformations osseuses s'accompagnent d'un fort élargissement des sinus, notamment du sinus frontal. La radiologie montre également un élargissement de la selle turcique* (loge de l'hypophyse). Cet élargissement peut menacer la vision par compression du chiasma des nerfs optiques. Bien qu'étant bénin par lui-même, l'adénome éosinophile de l'hypophyse est grave par ses effets hormonaux généraux et par la menace que son siège fait peser sur la vue. C'est ce qui légitime la radiothérapie s'il y a intégrité optique, l'exérèse chirurgicale dans le cas contraire. Ces actions thérapeutiques arrêtent l'évolution de la maladie.

acrocine

ACROMÉGALIQUE adj. et n. Endocrinol. Atteint d'acromégalie.

ACROMÉLALGIE n. f. Douleur siégeant dans les extrémités des membres, survenant par accès et accompagnée de céphalée et de vomissements. (L'acromélalgie est un trouble de l'adaptation neuro-vaso-motrice végétative touchant le système particulier des extrémités.)

ACROMIAL, E, AUX adj. Anat. Qui appartient à l'acromion : *L'artère acromiale.*

ACROMIO-CLAVICULAIRE adj. Se dit de l'articulation entre la clavicule et l'omoplate, et du ligament qui joint ces deux os.

ACROMIO-CORACOÏDIEN, ENNE adj. Se dit d'un ligament tendu transversalement entre l'apophyse coracoïde et l'acromion.

ACROMION n. m. Apophyse qui termine, chez l'homme, l'épine de l'omoplate, s'articule avec l'extrémité externe de la clavicule, et donne attache aux muscles trapèze et deltoïde.

ACROMIO-THORACIQUE adj. Se dit d'une artère qui naît de l'axillaire entre la clavicule et le petit pectoral. (Elle irrigue le grand et le petit pectoral et le deltoïde.) ‖ Se dit également d'une veine qui suit le même trajet, en sens inverse.

ACROMYODÉS n. m. pl. Division de l'ordre des passereaux, dont les représentants sont caractérisés par une organisation complexe de la syrinx, qui rend cet organe particulièrement propre au chant. (Ce sont les passereaux chanteurs des anciens auteurs.) [Syn. OSCINES, PASSÉRIFORMES.]

ACROMYRMEX n. m. Fourmi de l'Amérique chaude, qui pratique la culture des champignons. (Ordre des hyménoptères, famille des formicidés.)

ACRON n. m. (gr. *akron*, extrémité). Région tout à fait antérieure du corps des arthropodes.

ACRONAL, E, AUX adj. Qui concerne l'acron.

ACRONYCTE n. f. Papillon nocturne, dont la chenille, ornée de pinceaux de poils de couleurs vives, se tient en général sur les arbres. (*Acronycta psi*, polyphage, est répandue dans toute la France. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

acrotère
en forme de cheval ailé
art étrusque
musée du Vatican

ACROPARESTHÉSIE n. f. Neurol. Engourdissement et fourmillement dans les extrémités.

ACROPATHIE n. f. Pathol. Nom général des affections portant sur les extrémités des membres : *Acropathie mutilante. Acropathie vaso-motrice.*

ACROPÈTE adj. Se dit du développement des plantes, lorsqu'il se fait de la base vers le sommet.

ACROPHOBIE n. f. Neurol. Angoisse que certaines personnes éprouvent lorsqu'elles sont sur un lieu élevé.

ACROPHONIE n. f. Linguist. Principe selon lequel la constitution des signes syllabiques, à partir d'une écriture purement idéographique, a été faite par l'attribution à un idéogramme de la valeur de la seule première syllabe d'un mot qu'il représente.

ACROPHONIQUE adj. Linguist. Se dit de l'écriture où les signes représentent la première syllabe des mots qu'ils étaient appelés à figurer dans une écriture idéographique.

ACROPODE n. m. Zool. Partie de la main ou du pied des animaux vertébrés représentée par cinq rayons ou doigts, subdivisés eux-mêmes en un métacarpien (ou métatarsien) suivi d'un nombre variable de phalanges.
— Ornith. Face supérieure de l'extrémité des doigts des oiseaux. (Vx.)

ACROPODIUM [djɔm] n. m. (mot lat. ; du gr. *akron*, extrémité, et *pous, podos*, pied). Piédestal ou plinthe basse supportant une statue et faisant souvent corps avec elle.

ACROPOLE d'Athènes, *v. illustration pp. 80-81*

ACROPOLE n. f. (gr. *akros*, élevé, et *polis*, ville). Hauteur fortifiée des anciennes cités grecques, comportant un palais et des sanctuaires. (La plupart des acropoles remontent à l'époque mycénienne. Les plus célèbres sont celles d'Athènes, de Thèbes [la Cadmée], d'Argos [Larissa], de Tirynthe, de Mycènes, de Corinthe [Acrocorinthe].)

Acropole d'Athènes. Un plateau calcaire de 270 m sur 150 s'élève à moins de 100 m au-dessus de la ville basse ; il portait au IIe millénaire le palais des rois préhistoriques et les lieux de culte, dont il reste des traces. Les fouilles ont permis de retrouver des monuments du VIIe et du VIe s. (Pisistrate). Ravagée, avant la bataille de Salamine (480), par les Perses, qui saccagèrent le chantier du premier Parthénon en construction et les statues offertes à Athéna (cavaliers, jeunes gens, ou *couroi*, jeunes filles, ou *corés*), l'Acropole cessa d'être une forteresse, et fut ornée au Ve s. de temples illustres (Parthénon*, Erechthéion*) et d'une entrée monumentale (les Propylées*), remplaçant le propylée de Pisistrate, proche du bastion où s'éleva avant la fin du siècle le temple d'Athéna Nikê, entouré d'une balustrade sculptée. L'organisation de l'Acropole classique est due à Périclès et à Phidias, ainsi qu'à l'architecte Ictinos ; les Propylées sont l'œuvre de Mnésiclès. Une statue d'Athéna Promachos en bronze (10 m de haut avec sa base), l'Athéna « Lemnia » de bronze, toutes deux œuvres de Phidias, ainsi que des quadriges monumentaux, des trophées et des offrandes diverses ornaient le plateau, où étaient exposés des marbres. Entre les Propylées et le Parthénon s'élevaient un sanctuaire d'Artémis Brauronia, et la Chalcothèque, où étaient entreposées les offrandes de bronze.
Au pied de l'Acropole se trouvent le théâtre de Dionysos (Ve-IVe s. av. J.-C.), fréquemment remanié jusqu'à l'époque romaine, le sanctuaire d'Asclépios (Ve-IVe s. av. J.-C.), le portique d'Eumène (IIe s. av. J.-C.), l'Odéon romain d'Hérode Atticus (IIe s. apr. J.-C.). Des grottes dans le rocher abritaient divers lieux de culte.
L'Acropole, devenue une sorte de musée, ne subit que peu de modifications à l'époque romaine : temple d'Auguste et de Rome, devant le Parthénon ; piédestal d'Agrippa. A l'époque chrétienne, le Parthénon fut transformé en église et consacré à la Vierge Marie. Une tour, dite « franque » (au vrai, florentine, du temps de Nerio Acciaiuoli), fut élevée sur les Propylées et subsista jusqu'en 1885. Les monuments souffrirent de l'occupation des Francs, des Vénitiens et des Turcs (siège par Morosini [1687] et explosion de la poudrière turque du Parthénon ; mosquée avec minaret dans le Parthénon ; Erechthéion devenu harem du gouverneur turc de l'Acropole). Un grand nombre d'antiquités enlevées par lord Elgin sont depuis 1816 au British Museum ; une métope et une plaque de frise du Parthénon sont exposées au Louvre.
Après 1830 commencèrent la restauration de l'Acropole et la recherche archéologique — grandes fouilles grecques de 1885-1889 —, qui se poursuivent avec l'appui scientifique de savants grecs et étrangers. Menées avec une méthode exemplaire, elles touchent à leur fin. Un nouveau musée, le *musée de l'Acropole*, a été aménagé et ouvert au public. (V. ATHÈNES, Musées.) [→ Biblio.]

ACROPOLITE (Georges), en gr. **Akropolitès**, homme politique et historien byzantin (Constantinople 1217 - † 1282). Chargé par Michel VIII Paléologue de négocier avec Grégoire X l'Union des Eglises, il signa, au concile de Lyon (1274), l'accord qui terminait le schisme. Sa *Chronique* de l'Empire de Nicée s'étend de 1203 à 1261. — Son fils, CONSTANTIN, comme lui grand logothète, a écrit des Vies de saints à l'imitation de Siméon Métaphraste : d'où son surnom de NOUVEAU MÉTAPHRASTE.

ACROSARQUE n. f. Fruit charnu, sphérique, et soudé intimement avec le calice, comme la groseille.

ACROSE n. m. (de *acr*[*oléine*] et *ose*). Chim. Mélange d'oses, en particulier d'hexoses, dont on a pu tirer, entre autres, le glucose et le lévulose. (L'acrose résulte de l'hydrolyse par la baryte du bromure d'acroléine.)

ACROSOME n. m. Biol. Extrémité antérieure du spermatozoïde, qui coiffe la tête de celui-ci et recouvre une partie du noyau. (Il serait un agent de l'activation de l'œuf.) [Syn. BOUTON OU COIFFE CÉPHALIQUE.]

ACROSPORE n. f. Spore de champignon portée à l'extrémité d'un pédoncule. (Ex. : conidies, basidiospores.)

ACROSTICHE n. m. et adj. (gr. *akros*, qui est à l'extrémité, et *stikhos*, vers). Versif. Pièce de vers composée de telle sorte qu'en lisant dans le sens vertical la première lettre de chaque vers, on trouve le mot pris pour sujet, le nom de l'auteur ou celui du dédicataire.
— ENCYCL. L'usage de l'*acrostiche* est fort ancien. Les comédies de Plaute sont précédées d'un argument dont les premières lettres forment le titre de la pièce. Ainsi celui de la comédie *le Persan* (lat. *Persa*) :

Projecto domino suo amores Toxilus
Emit atque curat leno ut emittat manu ;
Raptamque vi emere de praedone virginem
Subornata suadet sui parasiti filia,
Atque ita intricatum ludit potans Dordalum.

Voici, par exemple, l'acrostiche de Villon dans la dernière strophe de la *Ballade pour prier Notre-Dame :*

Vous portâtes, douce Vierge, princesse,
Jésus régnant, qui n'a ni fin ni cesse :
Le Tout-Puissant, prenant notre faiblesse,
Laissa les cieux et nous vint secourir,
Offrit à mort sa très chère jeunesse,
Notre-Seigneur tel est, telle confesse :
en cette foi je veux vivre et mourir.

ACROSTICHUM [kɔm] n. m. Fougère, de la famille des polypodiacées, quelquefois cultivée. (V. POLYSTICHUM.)

ACROTARSE n. m. Face antérieure du pied d'un oiseau, couverte de replis écailleux imbriqués et plus ou moins grands.

ACROTATOS ou **AKROTATOS**, fils de Cléomène II, roi de Sparte († 265 av. J.-C.). Il alla au secours d'Agrigente contre Agathocle, tyran de Syracuse ; mais son orgueil et sa cruauté soulevèrent le peuple contre lui. Chassé, il se retira à Sparte, où il mourut. — Neveu du précédent, roi de Sparte depuis 265 av. J.-C. Il se distingua lors du siège de Sparte par Pyrrhos, roi d'Epire, et périt dans un combat contre Aristodème, tyran de Mégalópolis.

ACROTÈRE n. m. (gr. *akrôtêrion*). Archit. Socle disposé aux extrémités ou au sommet d'un fronton, et servant de support à des statues, à des vases ou à d'autres ornements. ‖ Ornement, en terre cuite ou en marbre, posé sur ce socle. ‖ Quelquefois, syn. de DOSSERET, pour désigner de petits murs qu'on place d'espace en espace dans les balustrades. ‖ Dans l'architecture contemporaine, tout prolongement du mur de façade au-dessus du plan d'une toiture en terrasse.
— Mobil. Bandeau uni placé au-dessus de la corniche, dans les buffets, les armoires, etc. — Trav. publ. Jetée naturelle d'un port.

ACROTHORACIQUES n. m. pl. Ordre de crustacés cirripèdes sans pédoncule, ayant moins de six paires d'appendices thoraciques, et qui vivent dans la coquille de mollusques.

ACRYL-ESTER n. m. Ester de l'acide acrylique ou d'une structure dérivée de l'acide acrylique : *L'acide méthacrylique est un acryl-ester.*

ACRYLIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide éthylénique, de formule $CH_2 = CH - CO_2H$, obtenu par oxydation de l'acroléine.
— ENCYCL. *L'acide acrylique* est un liquide à odeur d'acide acétique, miscible à l'eau et bouillant à 141 °C. Ses esters se polymérisent en verres organiques ; son nitrile $CH_2 = CH - C \equiv N$ entre dans la composition des caoutchoucs azotés. Ces composés se préparent généralement à partir de l'acétylène.

ACRYLONITRILE n. m. Chim. Syn. de NITRILE ACRYLIQUE*.

ACTA n. m. pl. Nom donné chez les Romains aux procès-verbaux. ‖ *Acta diurna*, sommaires des principaux événements, affichés publiquement à Rome à partir d'environ 131 av. J.-C. ‖ *Acta judiciorum*, sous le Bas-Empire, procès-verbaux constatant les actes relatifs à la juridiction gracieuse ou contentieuse des magistrats. ‖ *Acta militaria*, registre des effectifs militaires, sur lequel on inscrivait aussi les congés, les comptes de chaque homme. ‖ *Acta principis*, relation officielle des actes de l'empereur. ‖ *Acta senatus*, procès-verbaux des séances du sénat. ‖ *Acta Urbis*, sorte de journal de Rome, créé par César pendant son consulat.

Acta apostolicae sedis, bulletin officiel du Saint-Siège, fondé par Pie X (29 sept. 1908), pour porter deux fois par mois à la connaissance du public les documents divers émanant du pape, des congrégations romaines et des bureaux apostoliques. Il s'est substitué aux *Acta sanctae sedis*, fondés sans titre officiel en 1865.

Acta conciliorum, procès-verbaux des conciles. La collection la plus complète a été publiée par Mansi : *Conciliorum nova et amplissima collectio* (1750-1798).

acta est fabula, mots lat. signif. *la pièce est jouée*, et par lesquels le régisseur du théâtre antique annonçait que la représentation était terminée.

Acta martyrum, procès-verbaux relatifs aux procès et au supplice des martyrs.

Acta sanctorum, récits relatifs à la vie des saints, et *particul.*, recueil savant ayant le même objet, entrepris par le jésuite Bolland, à qui ses continuateurs ont emprunté le nom de *bollandistes**. (V. aussi HAGIOGRAPHIE.)

ACTADIS n. m. (nom déposé). Compteur électrique comportant des lames vibrantes accordées à une fréquence déterminée et qui vibrent sous l'influence d'un courant superposé au courant industriel. (Elles ferment alors le circuit d'une minuterie enregistrant l'énergie au tarif de jour et de nuit.)

ACTAIOS ou **AKTAIOS,** premier roi légendaire de l'Attique. Sa fille Agraulè épousa Cécrops ; leur fils fut Erysichthôn.

ACTE n. m. (lat. *actum,* fait, action). Manifestation d'une volonté, d'une force ; résultat de cette manifestation : *Un acte de bravoure. L'acte de la vision. Un acte de courage est un acte de foi au premier chef* (Renan). *Nos actes s'attachent à nous comme sa lueur au phosphore* (Gide). ‖ Mouvement religieux, et, *par extens.*, formule qui l'exprime : *Un acte de contrition.*

— Loc. DIV. *Faire acte de,* manifester, donner une preuve de : *Le garde nous relâcha sans faire acte d'autorité* (G. Duhamel). ‖ *Faire acte de présence,* ne faire que paraître en un lieu.

— Chirurg. *Acte opératoire,* nom donné quelquefois à l'intervention chirurgicale.

— Dr. Tout fait de l'homme, notamment celui par lequel on prouve sa qualité, son droit : *Acte de possession.* (L'abstention peut parfois être considérée comme équivalant à un acte : par exemple, le fait de ne pas porter secours à une personne en danger peut être sanctionné.)

— Mar. *Acte de Dieu,* syn. de CAS DE FORCE* MAJEURE.

— Méd. *Acte médical,* toute intervention médicale ou chirurgicale. (L'Administration a établi une nomenclature générale des actes professionnels médicaux, à l'usage des services de la Sécurité sociale. Cette nomenclature est périodiquement révisée en fonction des progrès de la thérapeutique et des modalités de l'exercice de la médecine.)

— ENCYCL. Philos. Le rapport de la *puissance* à l'*acte* est une idée essentielle de la doctrine d'Aristote. L'*acte,* c'est l'être dans son plein achèvement, sa pleine réalisation. La *puissance* est le germe dont l'acte est l'épanouissement. Dans l'ordre des causes, la puissance correspond à la *matière,* et l'acte à la *forme.* L'airain réalise ce qui était caché dans le minerai brut ; la fleur est puissance du fruit, et acte du bouton. Dieu, étant pensée pure et pensée parfaite sans matière, est, par là même, *acet pur.* La distinction de la puissance et de l'acte, de la matière et de la forme, fondamentale dans la philosophie d'Aristote, a tenu également une grande place dans la philosophie scolastique.

Actes de courage et de dévouement (MÉDAILLE D'HONNEUR DES), décoration française créée en 1816 et transformée en 1901. Elle est décernée, par le ministre de l'Intérieur, aux personnes qui ont accompli des actes de courage ou de dévouement. Cinq classes. Ruban à bandes verticales bleue, blanche et rouge. (Lorsque ces actes sont accomplis dans les eaux maritimes, cette médaille est décernée par le ministre de la Marine : son ruban porte alors une ancre rouge.)

ACTE n. m. (lat. *acta,* choses faites). Ecrit constatant une convention : *Passer, signer un acte.*

— Loc. DIV. *Donner acte,* constater légalement et authentiquement, et, *par extens.*, reconnaître ouvertement, déclarer qu'on est informé. ‖ *Prendre acte,* faire constater légalement et, *par extens.*, déclarer que l'on se prévaudra dans la suite du fait constaté, de l'aveu produit. ‖ *Demander acte,* réclamer la constatation légale d'un fait et, *par extens.*, faire constater un fait afin de s'en prévaloir par la suite.

— Diplom. Ecrit rédigé selon certaines règles formelles, et dans lequel est consigné un fait de nature juridique. (Les actes écrits sont désignés par leur aspect extérieur [diplôme, charte], par l'allure de la rédaction [*epistola, litterae,* lettres] ou par un mot abstrait [*testamentum*]. L'étude de l'élaboration et de la transmission des actes, ainsi que de leurs règles formelles, constitue l'objet de la diplomatique*.)

— Dr. *Acte du Parlement,* loi adoptée par le Parlement britannique. (Ce terme, syn. de STATUT, s'est progressivement substitué à ce dernier.)

— Enseign. Autref., discussion universitaire tenue en public, d'où *salle des actes,* endroit d'une faculté où se passent les soutenances de thèses.

— ***Actes*** n. m. pl. Mémoires de certaines sociétés savantes : *Les actes de la Société de Leipzig.*

— ENCYCL. Dr. L'*acte juridique* est une manifestation de volonté qui crée des effets de droit ; l'*acte instrumentaire* est l'écrit dressé pour assurer la preuve et l'efficacité de l'acte juridique. Les expressions qui suivent se rattachent tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces sens, tantôt aux deux.

Acte à titre gratuit. Acte juridique par lequel on fournit ou on promet une prestation patrimoniale sans en recevoir ou en stipuler aucune en échange (legs, donation, remise de dette, prêt sans intérêts, etc.).

Acte à titre onéreux. Acte juridique par lequel on fournit ou on promet une prestation patrimoniale en échange d'une autre (vente, échange, société, etc.).

Acte à titre particulier. Acte qui concerne un ou plusieurs biens particuliers.

Acte à titre universel. Acte qui concerne l'ensemble ou une quote-part d'un patrimoine.

Acte authentique. Acte instrumentaire dressé par un officier public dans l'exercice de ses fonctions : actes notariés, jugements inscrits dans les registres des greffes, actes de l'état civil. L'acte authentique, qui s'oppose à l'*acte sous seing privé,* jouit, par rapport à celui-ci, des privilèges suivants : 1° il fait foi de son écriture, qui n'a pas besoin d'être vérifiée ; 2° il fait foi de sa date, avant même d'être enregistré (v. ANTIDATE) ; 3° son contenu, y compris la date et la signature, est présumé exact (v. FAUX). Cette force probante ne s'attache qu'à ce que l'officier public a constaté lui-même et non à ce qu'il dit lui avoir été rapporté.

L'acte authentique irrégulier, ou dressé par un officier public incompétent, peut valoir comme acte sous seing privé.

Acte confirmatif. Acte par lequel une personne, qui avait le droit d'attaquer un autre acte, déclare le valider après disparition du vice qui l'affecte.

Acte conservatoire. Acte juridique destiné à préserver des droits patrimoniaux menacés (commandement, apposition de scellés, etc.), et qui peut être accompli par quiconque, même par un incapable.

Acte d'administration. Acte juridique commandé par la gestion normale et courante du patrimoine, qu'il n'engage pas gravement (ex. : bail de moins de neuf ans). Ces actes sont permis, sans autorisations ni pouvoirs spéciaux, à toutes les personnes ayant qualité d'administrateur de leurs propres biens (mineur émancipé, femme séparée de biens), ou de biens d'autrui (usufruitier, mari, tuteur).

Acte de disposition. Acte juridique par lequel on fait sortir un bien de son patrimoine. Dans un sens plus large, l'acte de disposition désigne tout acte dépassant en gravité la portée d'un acte d'administration.

Acte extrapatrimonial. Acte juridique dont les effets ne se rattachent pas au patrimoine (mariage, adoption, etc.).

Acte frustratoire. Acte d'un officier ministériel inutile aux parties, effectué dans le seul dessein d'augmenter ses honoraires. Les honoraires afférents à cet acte ne sont pas dus.

Acte patrimonial. Acte juridique dont tous les effets sont relatifs au patrimoine des parties (vente, dépôt, etc.).

Acte récognitif. Acte instrumentaire reconnaissant à nouveau une obligation, soit parce que le titre primitif est perdu, soit pour interrompre la prescription, soit pour toute autre cause.

Acte solennel. Acte juridique dont la validité est subordonnée à l'accomplissement de formalités légales déterminées (mariage, adoption, reconnaissance d'enfant naturel). C'est également le cas des actes pour lesquels la loi exige l'intervention d'un ou de plusieurs notaires : donation, constitution d'hypothèque, contrat de mariage, déclaration de souscription dans une société anonyme en fondation.

Acte sous seing privé. Acte instrumentaire que les parties rédigent et signent elles-mêmes, sans l'intervention d'un officier public. S'oppose donc à l'*acte authentique.* Une fois son écriture vérifiée, ou si celle-ci n'est pas contestée, l'acte sous seing privé ne vaut preuve complète que lorsqu'il réunit certaines conditions de forme fixées par la loi. S'il constate une obligation unilatérale de payer une somme d'argent ou de livrer une chose appréciable en argent, il doit être écrit en entier de la main de l'obligé, ou porter de sa main en toutes lettres la somme ou quantité due, précédée des mots « Bon pour » ou « Approuvé ». S'il constate un contrat synallagmatique, l'acte sous seing privé doit être dressé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties possédant un intérêt distinct, et chacun des exemplaires doit mentionner le nombre d'originaux ainsi dressés. Un original supplémentaire est prévu, sous peine d'amende, pour l'Enregistrement ; mais son omission laisse intacte la valeur probante de l'acte sous seing privé.

L'acte sous seing privé irrégulier vaut encore comme *commencement de preuve par écrit,* s'il émane de l'adversaire de la partie qui l'invoque. L'argument qu'il apporte alors est toujours admissible, mais doit être complété par témoins ou présomptions.

Acte synallagmatique. V. CONTRAT SYNALLAGMATIQUE.

Acte unilatéral. Syn. de CONTRAT* UNILATÉRAL, acte qui, à l'inverse de la plupart des autres contrats, ne suppose d'émission de volonté que chez une seule personne (testaments, actes confirmatifs, etc.). [→ Biblio.]

Acte additionnel aux constitutions de l'Empire, constitution, imitée de la Charte de Louis XVIII, que Napoléon, au retour de l'île d'Elbe (1815), fit rédiger par Benjamin Constant et qui fut promulguée solennellement au Champ de mai le 1er juin 1815. Pour affirmer la continuité de son règne, il la présenta comme un ensemble d'articles supplémentaires ajoutés aux constitutions impériales. Elle établissait un Parlement composé de deux chambres : Chambre des pairs, nommée par le souverain, et Chambre des représentants, élue au suffrage universel, mais à deux degrés. Le régime libéral qu'elle instituait n'était conciliable ni avec le tempérament de Napoléon ni avec la guerre étrangère qu'impliquait son retour au pouvoir.

Actes constitutionnels, décrets relatifs à l'organisation des pouvoirs publics, pris par le maréchal Pétain dans le cadre de la délégation du pouvoir constitutionnel consentie par le Parlement le 10 juillet 1940, à Vichy.

Actes des Apôtres, livre du Nouveau Testament, racontant les origines chrétiennes et faisant donc suite à l'Evangile. Ecrit par saint Luc aux alentours de l'année 65, il comprend deux parties très nettes : les débuts de la communauté chrétienne de Jérusalem, l'activité missionnaire de saint Paul. L'auteur a utilisé dans l'ensemble des sources très variées. Elles sont surtout orales pour la première partie, mais on aperçoit aussi un substrat araméen pour certains passages ; pour les voyages de saint Paul, il met en œuvre des souvenirs personnels (Wir-Stücke). Saint Luc a voulu montrer chez les premiers chrétiens une foi vivante au Christ Seigneur, l'action éminente du Saint-Esprit et l'activité missionnaire de l'Eglise.

Actes des Apôtres (LES), mystère de quelque 60 000 vers, représentant avec une piété mêlée de réalisme la prédication et le martyre des Apôtres. Cette œuvre dramatique, rédigée entre 1452 et 1478, est attribuée à Simon Gréban, avec la collaboration de son frère Arnoul ou de Jean Du Périer, dit le Prieur. Elle fut encore jouée à Bourges en 1536 et à Paris en 1541. (→ Biblio.)

Actes des Apôtres (LES), journal royaliste fondé en novembre 1789 par Peltier, avec la collaboration de Champcenetz, Rivarol, Suleau, Bergasse, Montlosier, et qui cessa de paraître en octobre 1791. C'était un pamphlet satirique qui attaqua toutes les idées et tous les hommes de la Révolution ; la verve tantôt gaie et tantôt sarcastique de ses rédacteurs lui valut une très grande vogue.

Actes des conciles. V. ACTA CONCILIORUM.

Actes des martyrs. V. ACTA MARTYRUM.

médaille d'honneur des actes de courage et de dévouement

Phot. Larousse.

RESTITUTION

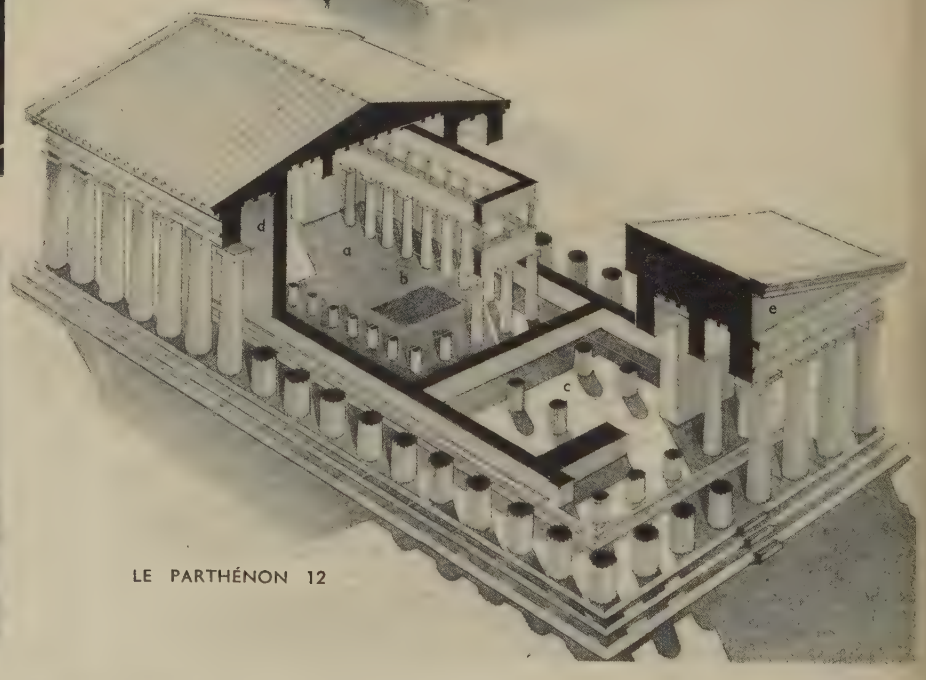

LE PARTHÉNON 12

ACROPOLE D'ATHÈNES. 1. Entrée fortifiée byzantine, dite porte Beulé; 2. Monument dit d'Agrippa (ancien piédestal d'un quadrige en bronze [II° s. av. J.-C.], puis de la statue d'Agrippa [15 av. J.-C.]); 3. Petit temple d'Athéna Nikê, amphiprostyle ionique, construit à partir de 432 et célèbre par sa balustrade sculptée (Victoire rattachant sa sandale, etc.); 4. Les Propylées (437-432 av. J.-C.) [colonnade des façades, ordre dorique; colonnade intérieure, ordre ionique. Aile nord : pinacothèque]; 5. Emplacement de la statue d'Athéna Promachos, par Phidias; 6. Emplacement de la maison des arrhéphores (jeunes filles qui confectionnaient le péplos d'Athéna); 7. Erechthéion (construit de 421 à 406 av. J.-C.) : a) à l'est, temple d'Athéna Polias (protectrice de la Cité); au sud, portique des Caryatides; b) vestibule du temple de Poséidon et d'Erechthée, ordre ionique; c) olivier sacré d'Athéna et sanctuaire de Pandrose; 8. Autel d'Athéna Polias; 9. Emplacement du Boukoléion et du sanctuaire de Zeus Polieus (protecteur de la Cité); 10. Temple de Rome et d'Auguste, édifice circulaire à neuf colonnes ioniques (27 av. J.-C.); 11. Emplacement supposé du sanctuaire consacré à Pandiôn; 12. Parthénon (447-432 av. J.-C.), ordre dorique : a) cella dans laquelle se trouvait...

GÉNÉRALE

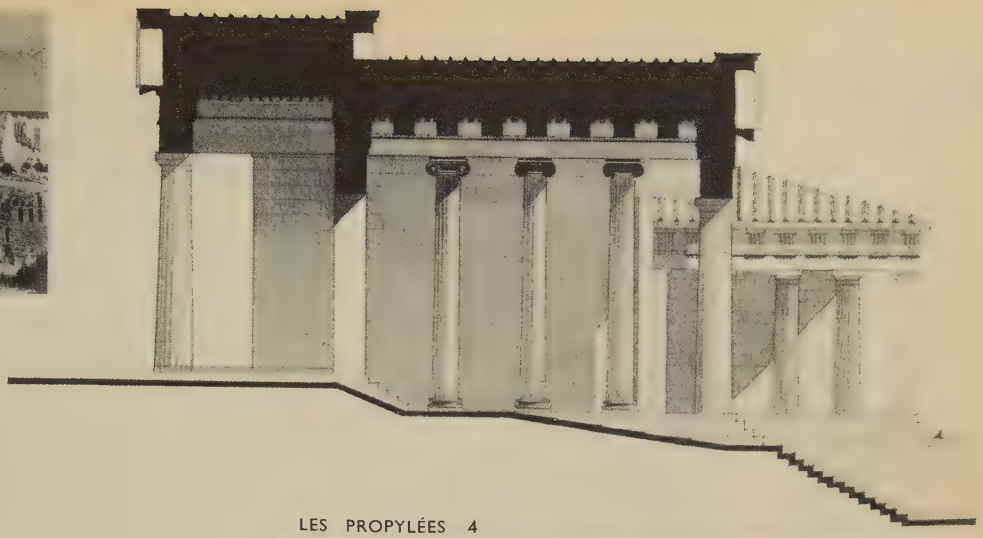

LES PROPYLÉES 4

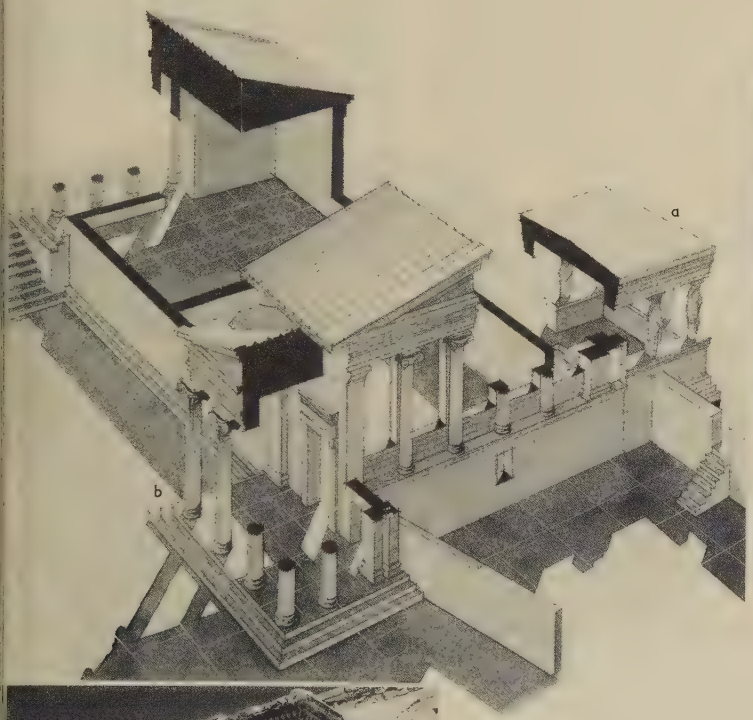

L'ERECHTHÉION 7

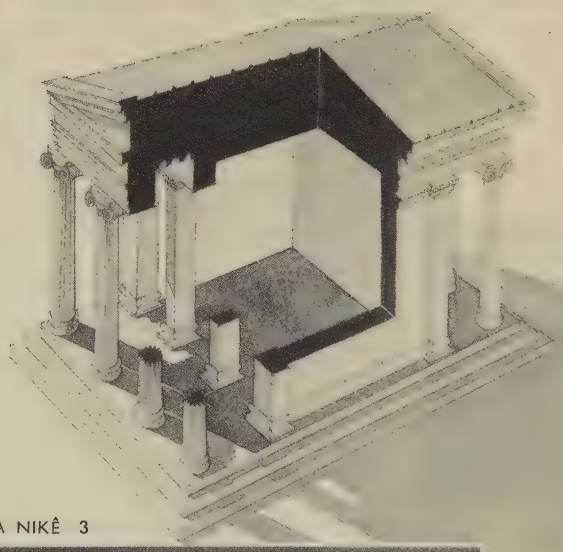

LE TEMPLE D'ATHÉNA NIKÊ 3

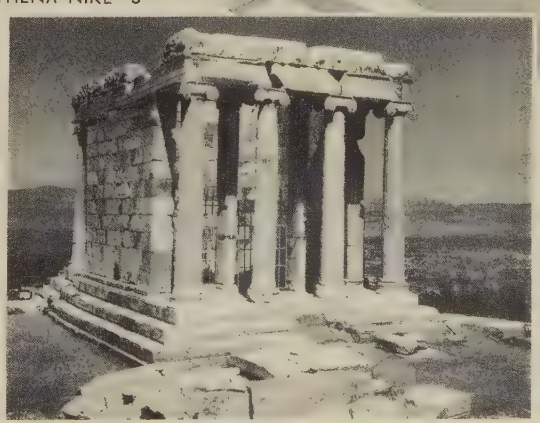

... la statue chryséléphantine d'Athéna, par Phidias (emplacement en *b*) ; *c*) opisthodome (salle du trésor de la Cité d'Athènes) ; *d*) frise représentant la procession des Panathénées ; *e*) fronton ouest, représentant la lutte d'Athéna et de Poséidon pour la possession d'Athènes (au fronton est, la naissance d'Athéna) ; 13. Chalcothèque servant de dépôt aux objets sacrés et aux ex-voto précieux ; 14. Fondation de la colonnade dorique entourant le sanctuaire d'Artémis Brauronia (Brauronion) ; 15. Autel de ce sanctuaire ; 16. Mur de Cimon ; 17. Odéon d'Hérode Atticus (salle de concert) [161 apr. J.-C.] ; 18. Théâtre de Dionysos Eleuthère ; 19. Portique d'Eumène ; 20. Sanctuaire d'Asclépios : *a*) portique ionique ; *b*) dortoirs des malades ; *c*) temple.

Actes des saints. V. ACTA SANCTORUM.

ACTE n. m. (lat. *actus*, action scénique). Théâtr. Chacune des parties d'une pièce dont la fin est marquée par un baisser de rideau : *Il est nécessaire que chaque acte laisse une attente de quelque chose* (Corneille). ‖ *Par extens. Un acte, deux actes*, etc., pièce en un acte, deux actes, etc. ‖ — *Fig.* Episode de la vie humaine : *A Sainte-Hélène se joua le dernier acte de la vie de Napoléon Ier.*
— ENCYCL. Théâtr. La division en *actes* n'existait point chez les Grecs, où les interventions du chœur enchaînaient les épisodes. Le mot *acte* désigna d'abord, chez les Romains, le genre dramatique tout entier; il correspondait, dans ce sens, au mot *drama* des Grecs. Plus tard, le mot prit son sens actuel. La tragédie classique française comptait généralement cinq actes. Leur nombre varia pour la comédie et le drame. Certaines pièces utilisèrent la division en *journées*, d'autres la subdivision en *tableaux*. Chaque acte se subdivise en scènes.

actée

ACTÉ ou **AKTÉ**, affranchie grecque, d'origine asiatique, que Néron préféra à sa femme Octavie, malgré l'opposition d'Agrippine, et qui fut supplantée au bout de cinq ans de règne par Poppée. Elle aurait été convertie au christianisme par saint Paul.

ACTÉE n. f. (gr. *aktaion*, qui vit près du bord). Plante glabre, vivace, à tige nue à la base, dont la feuille ressemble à celle du sureau, et que l'on trouve dans les bois humides. (Famille des renonculacées.)
— ENCYCL. L'espèce la plus connue est l'*actée en épi* ou *herbe de Saint-Christophe*, qui possède des fleurs blanches, petites, réunies en épis assez serrés; elle fleurit de mai à juin et donne de petites baies noires vénéneuses.

ACTÉON n. m. (de *Actéon*, n. mythol.). Mollusque gastropode marin.
— ENCYCL. L'*actéon* peut rentrer complètement dans sa coquille, qui est enroulée, ovoïde, mince, striée et fermée par un opercule corné recourbé en sabre. On en connaît de nombreuses espèces répandues dans toutes les mers, notamment *Acteon tornalis*, de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. Le genre fait partie des opisthobranches et sert de type à la famille des *actéonidés*.

ACTÉON, en gr. Aktaiôn. Myth. gr. Grand chasseur, fils d'Aristée et petit-fils de Cadmos, élevé par Chiron. Ayant surpris Artémis au bain, il fut métamorphosé en cerf par la déesse et dévoré par ses propres chiens.

ACTÉONIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes, souvent considérés comme formant la transition entre les prosobranches et les opisthobranches, et renfermant les deux seuls genres *actéon* et *lissactéon*.

actinie

ACTÉONINE n. f. Mollusque opisthobranche, voisin de l'actéon, ayant eu de nombreux représentants dans le jurassique.

ACTEUR, TRICE n. (lat. *actor*, auteur, acteur). Celui, celle qui joue un rôle dans une pièce de théâtre. (V. COMÉDIEN.) ‖ — *Fig.* Personne qui a une part importante dans un événement, dans une affaire : *Tartarin* [...] *n'osait regarder sa voisine, tant il craignait* [...] *un regard qui aurait pu le faire acteur ou simplement complice* (Daudet).

ACTEUSE n. f. Syn. péjor. de ACTRICE (rare) : *M. Chamcron* [...] *a pris pour compagne une petite acteuse* (Faguet).

A. C. T. H. (abrév. de *Adreno cortico-trophic Hormone*). Endocrinol. Hormone antéhypophysaire qui stimule la production d'hormone cortico-surrénale. (Syn. HORMONE CORTICOTROPE.)
— ENCYCL. L'*A. C. T. H.* joue un rôle essentiel dans les phénomènes d'adaptation, notamment dans le *syndrome d'alarme de Selye*. Chaque fois que l'organisme est soumis à une agression quelconque : choc, hémorragie, brûlures..., la réaction de défense principale est due à l'hyperactivité du cortex surrénal grâce à une sécrétion accrue de l'hormone corticotrope de l'antéhypophyse.
L'A. C. T. H. est employé en thérapeutique dans certaines infections inflammatoires et allergiques, en particulier dans la polyarthrite chronique évolutive. Son action déclenche une sécrétion majorée d'hormones androgéniques, surtout du type cortisone. L'effet sécrétoire ainsi provoqué et mesuré dans les urines permet d'apprécier la réactivité surrénalienne (test de Thorn). C'est l'hyperproduction de cette hormone qui conditionne l'hypercorticisme surrénal d'origine hypophysaire (maladie de Cushing*). Dans certains cas, il est préférable d'user directement de la cortisone et de ses dérivés.

ACTIAQUE adj. *Jeux Actiaques*, fêtes célébrées à Actium en l'honneur d'Apollon. (Auguste, en souvenir de sa victoire sur Antoine, leur donna plus d'éclat. Plus tard, on les célébra aussi à Rome.)

ACTIAS [tjas] n. m. Papillon des régions chaudes et tempérées, aux ailes postérieures prolongées en longue queue, et dont la chenille produit de la soie chez plusieurs espèces. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des saturnidés.)

ACTIF, IVE adj. (lat. scolast. *activus*). Qui est plein d'activité et d'énergie : *Le restaurateur, gros homme actif, sanguin, essoufflé* [...] *s'empressait auprès de ses clients* (R. Martin du Gard). ‖ En parlant des choses, qui opère avec énergie, violence : *La ciguë est un poison des plus actifs. La guerre étant beaucoup plus meurtrière et plus active qu'on ne s'y attendait* (Sand).
— Loc. *Prendre une part active à*, participer d'une manière vive, efficace à : *Prendre une part active à la réalisation d'une affaire.*
— Ascét. *Vie active*, celle qui se manifeste par une action extérieure — d'ordinaire apostolique —, par opposition à *vie contemplative.*
— Chim. Se dit de certains métaux lorsqu'ils se trouvent sous une forme particulièrement apte à la réalisation des opérations de catalyse (fer spongieux, nickel réduit, mousse de platine ou de palladium, etc.).
— Démogr. *Population active*, fraction de la population* capable d'activité. ‖ *Vie active*, période de temps pendant laquelle l'individu peut exercer une activité productive. (→ Biblio.)
— Dr. *Dettes actives*, sommes dont on est créancier, par opposition à *dettes passives*, sommes dont on est débiteur.
— Instit. pol. *Citoyen actif*, citoyen qui exerçait les droits politiques dans la Constitution de 1791. (S'oppose à *citoyen passif.*)
— Electr. *Courant actif*, improprement appelé *courant watté*, courant alternatif en phase avec la tension qui lui donne naissance. ‖ *Puissance active*, syn. de PUISSANCE MOYENNE, dans un circuit parcouru par un courant alternatif. (En régime sinusoïdal, elle est égale au produit de la tension efficace [ou de la f.é.m. efficace] par la composante du courant en phase avec elle.)
— Gramm. Par opposition à *passif*, à *moyen* ou à *pronominal*, se dit de toute forme verbale exprimant que le sujet fait l'action représentée par le verbe : *Dans « Il court dans la rue », « court » est une forme active.*
— Mil. Battu ou défendu par des armes à feu : *Abri actif, obstacle actif.* ‖ *Armée active*, ensemble des forces armées de terre, de mer et de l'air présentes sous les drapeaux en temps de paix. (L'armée active se compose des cadres permanents et des recrues effectuant leur service actif.) ‖ *Service actif*, première période des obligations militaires pendant laquelle les conscrits sont effectivement présents sous les drapeaux.
— Opt. Se dit d'une substance qui fait tourner le plan de polarisation de la lumière. (Comme l'a montré Pasteur, l'activité optique est liée à l'anisotropie des molécules; les corps actifs peuvent être dosés par la mesure de la rotation du plan de polarisation.) [V. POLARIMÈTRE.]
— Pathol. Se dit de certaines maladies déterminées par un accroissement anormal de l'activité dans les organes qu'elles affectent : *Anévrisme actif. Congestion active.*
— Pédag. Se dit des méthodes qui font appel à la participation et à l'initiative des élèves.
— Philos. Qui agit, par opposition à *passif* : *Aristote distingue un intellect actif et un intellect passif.*
— SYN. : *agissant, diligent, entreprenant, expéditif, prompt, vif.*

ACTIF n. m. Dr. Ensemble de biens ou de droits qui constituent un patrimoine ou une universalité juridique : *Actif de la communauté, d'une succession, d'une faillite.* (S'oppose aux obligations qui grèvent ce patrimoine ou cette universalité.)
— Loc. *Fig. Avoir à son actif*, compter au nombre de ses avantages : *Oh! ne parlons pas de ses bonnes œuvres. Il n'en a qu'une à son actif* (M. Aymé).
— Comptab. *Actif fictif*, ensemble des droits ou biens sans valeur ou surestimés portés à l'actif d'un bilan. ‖ *Actif net*, excédent de l'actif sur le passif diminué des capitaux propres de l'entreprise, tel qu'il ressort des chiffres comptables. ‖ *Actif réel*, excédent de l'actif revalorisé au cours actuel sur le passif exigible. (V. BILAN.)
— Gramm. Voix active. (V. ACTIF adj.)

ACTIN(O)-, élément tiré du gr. *aktis, aktinos*, rayon, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ACTINELIA n. m. pl. Ordre de protozoaires actinopodes acanthaires, dont le squelette des formes primitives est constitué par trente à cinq cents spicules radiaires disposés sans aucun ordre défini, alors que celui des formes plus évoluées comprend seulement dix-huit à trente-deux spicules radiaires orientés géométriquement, mais d'une manière différente de celle des autres acanthaires. (L'ordre comprend trois familles, renfermant cinq genres.)

ACTINIAIRES, ACTINIENS n. m. pl. Sous-classe de cœlentérés, appartenant à la classe des anthozoaires. (V. ACTINIES.)

ACTINIDES n. m. pl. Chim. Groupe d'éléments chimiques analogues à l'actinium (thorium, protactinium, uranium, etc.).

ACTINIDIA n. m. Arbuste grimpant, à feuilles caduques, polygame ou dioïque, originaire d'Asie. (Plusieurs espèces sont cultivées, notamment *Actinidia Sinensis*, qui, sous le climat de Paris, donne d'abondantes récoltes d'excellents fruits, très riches en vitamines.)

ACTINIE n. f. Nom générique des cœlentérés de l'ordre des *actiniaires*.
— ENCYCL. Les *actinies*, appelées communément *anémones de mer*, ont un corps charnu, musclé, diversement orné, cylindrique, fixé au sol sous-marin rocheux par une base circulaire formant ventouse. La base supérieure circulaire du cylindre est percée d'une bouche ovale, entourée par des tentacules rétractiles, souvent très nombreux, disposés en plusieurs cycles concentriques. Ces tentacules sont toujours en nombre multiple de six. Derrière la bouche pend, dans la cavité du corps, un rudiment d'intestin réduit à l'œsophage, rattaché à la paroi par des cloisons verticales descendant jusqu'au fond de la cavité du corps, qui est ainsi divisé en compartiments surmontés, comme une cheminée, par un tentacule. Sur le bord libre des cloisons, des cylindres flexueux représentent les organes reproducteurs, qui laissent tomber leurs produits dans la cavité du corps, d'où ils sortent par la bouche; les petites larves nagent et vont se fixer plus loin. Les téguments, très diversement colorés, contiennent des cellules urticantes et venimeuses (nématocystes), surtout sur les tentacules, qui servent d'organes de défense et à la capture des proies. On trouve des actinies dans toutes les mers, près du littoral surtout; elles figurent parmi les plus beaux animaux marins.

ACTINIFÈRE adj. Qui produit des émanations radio-actives : *On emploie les boues actinifères dans le traitement de certaines affections (dermatoses, rhumatismes, etc.).*

ACTINIQUE adj. Se dit des radiations qui exercent une action chimique sur diverses substances. (Ces radiations sont aussi appelées *radiations chimiques.*)

ACTINISME n. m. Propriété que possèdent certaines radiations d'être actiniques.

ACTINIUM [njɔm] n. m. Chim. Elément radio-actif (symb. : Ac), de nombre atomique 89, découvert en 1899 par Debierne : *On connaît deux isotopes naturels, Ac^{227} et Ac^{228}.* ‖ *Série de l'actinium*, ensemble des noyaux résultant de la décomposition de l'uranium 235.

ACTINOBACILLOSE n. f. Maladie des ruminants voisine de l'actinomycose. (Elle est causée par un bacille particulier, qui se montre, dans le pus, sous l'aspect d'amas et de formes en massue.)

Phot. Baufle.

ACTINOCÉPHALES n. m. pl. Groupe de grégarines polycystidées, à corps ovalaire ou oblong comprenant trois parties : un épimérite, un protomérite et un deutomérite.

ACTINOCERAS [seras] n. m. Mollusque céphalopode fossile nautiloïde, du groupe des orthocératidés, avec siphon en chapelet (du Silurien au Carbonifère).

ACTINOCONGESTINE n. f. Physiol. Substance extraite des actinies, au moyen de laquelle Portier et Ch. Richet ont (par injections) établi pour la première fois l'existence de l'*anaphylaxie**.

ACTINODON n. m. Amphibien fossile du Permien.

— Encycl. *Actinodon Frossardi*, des schistes bitumineux du Permien d'Autun, avait 1 m de long. Son crâne, triangulaire, était couvert de plaques osseuses fortement soudées.

Ses dents, très nombreuses, étaient, les unes rangées le long des mâchoires, les autres implantées sur les os de la bouche, palatins et vomer. Son thorax était protégé par un système de plaques osseuses formant bouclier. Cette ossification extérieure contraste avec la faiblesse de la colonne vertébrale, qui restait, même chez l'adulte, incomplètement ossifiée.

ACTINOGRAPHE n. m. Actinomètre enregistreur. (On désigne improprement sous le nom d'*actinographe* le pyranographe de Robitzch.)

ACTINOLITE n. f. Syn. de actinote.

ACTINOMÈTRE n. m. Appareil destiné à la mesure de l'intensité des radiations, et plus particulièrement des radiations solaires.
— Photogr. Sorte de posemètre*, garni d'un papier sensible dont on mesure le temps de noircissement à la lumière. (V. photomètre.)

ACTINOMÉTRIE n. f. Mesure de l'intensité des radiations, et particulièrement des radiations solaires.
— Encycl. Les échanges radiatifs entre le soleil, l'atmosphère et le sol sont à la source de tous les mouvements de l'atmosphère. Aussi l'*actinométrie* apparaît-elle comme le fondement de la météorologie et de la climatologie. A ces considérations physiques s'ajoute un intérêt biologique, puisque les radiations influent sur la croissance des plantes et sur la santé de l'homme.
Depuis un demi-siècle, les mesures de la constante solaire réalisées par la Smithsonian Institution de Washington et l'Institut de physique d'Uppsala, les observations des postes météorologiques ont permis de jeter les bases d'une climatologie de la radiation*. Les connaissances restent cependant incomplètes, en raison de l'insuffisance du réseau d'observations et de la durée trop courte des séries : ainsi, le Parc-Saint-Maur n'observe régulièrement la *radiation globale* que depuis 1928. D'autre part, les effets biologiques ne sont pas encore bien connus. Les données actinométriques les plus certaines sont actuellement des mesures physiques pures : constante* solaire, radiation directe, radiation de l'atmosphère, rayonnement du sol.
On classe les instruments de mesure suivant deux sortes de critères. On distingue un instrument absolu, le *pyrhéliomètre*, appareil de laboratoire très exact, et des instruments relatifs ou secondaires, appareils d'observation courante étalonnés sur les instruments absolus et contrôlés régulièrement : l'*actinomètre*, qui a les mêmes fins que le pyrhéliomètre ; le *pyranomètre* ou *solarimètre*, qui mesure la radiation du soleil et du ciel tombant sur une surface horizontale ; le *pyrgéomètre*, qui mesure le rayonnement nocturne du sol ; les *photomètres*, qui mesurent la radiation du soleil ou du ciel dans une partie du spectre (des écrans permettent de diviser le spectre). La plupart de ces instruments sont enregistreurs (pyrhéliographe, actinographe, pyranographe).
En laboratoire, on utilise le *pyrhéliomètre à compensation* d'Angström et le *pyrhéliomètre à disque d'argent* d'Abbot. L'appareil d'Angström comporte deux lamelles de manganine noircies, dont l'une reçoit la radiation directe, tandis que l'autre, protégée du soleil, est chauffée par un courant électrique compensateur. On vérifie l'égalité calorique des deux lamelles à l'aide de soudures thermo-électriques et d'un galvanomètre. L'intensité du courant compensateur, évaluée par un ampèremètre très sensible, permet de calculer l'effet solaire en calories par centimètre carré par minute.
Dans l'appareil d'Abbot, on mesure l'échauffement d'une plaque noircie exposée au soleil avec un thermomètre de haute précision. Le *pyrhéliographe* de Moll et Gorczynski, utilisé au Parc-Saint-Maur, est un actinomètre enregistreur. On mesure le courant produit par la radiation dans une pile thermo-électrique. La pile, constamment dirigée vers le soleil par un mouvement d'horlogerie, est reliée à un millivoltmètre enregistreur.

ACTINOMÉTRIQUE adj. Relatif à l'actinomètre, à l'actinométrie.

ACTINOMORPHE adj. Bot. Se dit des fleurs régulières qui sont symétriques par rapport à un axe.

ACTINOMYCÈS [sɛs] n. m. Champignon du groupe des *actinomycètes*.

ACTINOMYCÉTALES n. f. pl. Bactériol. Ordre de bactéries caractérisées par leur aspect ramifié rappelant le mycélium d'un champignon. (Ex. : bacilles de la diphtérie, de la lèpre et de la tuberculose.)

ACTINOMYCÈTES n. f. pl. Bot. Organismes fongoïdes proches des bactéries.
— Encycl. Certaines *actynomycètes* vivent dans le sol et paraissent jouer un rôle important dans la formation de l'humus. D'autres sont des parasites de l'homme et des animaux. (V. actinomycose.) Diverses actinomycètes ont la propriété de fabriquer des substances antibiotiques, telles que l'actinomycine, la streptomycine, etc.

ACTINOMYCINE n. f. Antibiotique extrait des cultures de *Streptomyces antibioticus* (champignons), actif contre le bacille de Koch, mais dont la toxicité restreint l'emploi.

ACTINOMYCOSE n. f. Maladie de l'homme et des animaux causée par une mycobactérie du groupe des actinomycètes (*actinobacterium* ou *nocardia*). [Les principales actinomycoses sont le pied de Madura, le rouget du porc, l'actinomycose du bœuf.]
— Encycl. Art vétér. L'*actinomycose* est observée dans toutes les espèces animales, mais avec une plus grande fréquence chez les bovins. Elle est caractérisée par des lésions suppuratives et par des néo-productions inflammatoires, au sein desquelles se trouve du pus contenant des granulations. Chez les bovins, le maxillaire inférieur et la langue sont les organes le plus souvent intéressés. Chez les carnivores, la maladie se traduit généralement par des abcès sous-cutanés, des péritonites et des pleurésies suppurées.
Le traitement consiste dans l'administration de préparations iodées ; les sulfamides, les antibiotiques donnent des résultats inconstants.
— Pathol. L'*actinomycose* atteint également l'homme. Elle est observée dans le monde entier, mais frappe surtout les pays d'élevage et les cultivateurs en contact avec des céréales parasitées. L'homme se contamine en mâchant des épis de blé ou d'orge, en gavant les pigeons de bouche à bec avec des graines, le champignon vivant en saprophyte sur ces végétaux. Il faut, d'ailleurs, pour que la contamination se produise, une porte d'entrée : plaie, écorchure de la muqueuse buccale, dent cariée. Le parasite peut encore pénétrer dans l'organisme par inhalation ou ingestion.
L'actinomycès se rencontre dans les tissus infectés sous la forme de grains jaunes, qui se montrent, au microscope, formés d'un centre constitué par les filaments du mycélium et d'une partie périphérique représentée par des éléments renflés en massue et disposés en couronne.
L'actinomycose donne deux sortes de production : des tumeurs et des lésions suppuratives. On les trouve dans la région maxillaire, la langue, le poumon, la plèvre, l'intestin, le rectum. Elle évolue chroniquement et peut, non soignée, se terminer par la mort. Elle a été souvent confondue avec le cancer, la tuberculose et la syphilis.
Le traitement médical consiste dans l'administration des iodiques à forte dose et dans les applications locales d'iode. Quand il est insuffisant, on a recours au traitement chirurgical (ouverture des foyers, curetage, cautérisations, etc.).

ACTINON n. m. Chim. Nom donné à l'isotope du radon, de nombre de masse 223, obtenu par désintégration spontanée de l'actinium. (V. émanation.)

ACTINOPHRYS n. f. Protozoaire caractérisé par sa forme sphérique, son noyau central très grand, sa vésicule pulsatile très saillante et ses axopodes. (On la rencontre dans les eaux douces et salées. Classe des héliozoaires.)

ACTINOPODES n. m. pl. Sous-embranchement de protozoaires rhizopodes caractérisés par la présence de fins pseudopodes rayonnants et, parfois, d'axopodes. (Ils comprennent les *acanthaires*, les *radiolaires* et les *héliozoaires*.)

ACTINOPTÉRYGIENS n. m. pl. Sous-classe de poissons osseux comprenant ceux dont les nageoires sont du type normal, c'est-à-dire formées de rayons insérés sur quelques pièces basilaires. (On les divise en *chondrostéens, holostéens* et *téléostéens*, suivant leur degré d'ossification. Les deux premiers groupes formaient jadis l'ordre des ganoïdes.)

ACTINOSCOPIE n. f. Biol. et Séméiol. Examen d'un organe ou d'un tissu par diffusion ou transparence, à l'aide d'un faisceau de rayons lumineux ou ultraviolets. (Dans ce dernier cas, les rayons observés par l'œil sont dus à la fluorescence de certains tissus [ongles, phanères, dents].)

ACTINOSPHÆRIUM [rjɔm] n. m. Héliozoaire caractérisé surtout par ses nombreux noyaux (jusqu'à 500) et ses multiples vésicules pulsatiles. (Il vit dans les eaux douces.)

ACTINOSPORIDIES n. f. pl. Protozoaires parasites du ver de terre, caractérisés par la possession de trois organes venimeux ou « capsules polaires ». (Classe des sporozoaires*.)

ACTINOTACTISME n. m. Comportement de certaines algues unicellulaires et d'autres êtres vivants inférieurs qui, lorsqu'une radiation, lumineuse ou non, venant d'une direction bien définie les atteint, réagissent en se déplaçant soit vers la source lumineuse (*actinotactisme positif*), soit au contraire pour s'en éloigner (*actinotactisme négatif*).

ACTINOTE n. f. Minér. Amphibole calcique, magnésienne et ferrifère, monoclinique, isomorphe de la trémolite, de couleur vert olive à vert foncé.

ACTINOTHÉRAPIE n. f. Méthode physiothérapique fondée sur les propriétés des rayons chimiques du spectre solaire, et notamment des rayons ultraviolets.
— Encycl. Les principales indications de l'*actinothérapie* sont : le rachitisme, la spasmophilie, les hypotrophies, les abcès froids, les tuberculoses osseuses et articulaires ; on l'emploie également en dermatologie, dans le traitement de l'acné. La tuberculose pulmonaire constitue une contre-indication à la cure d'actinothérapie.

ACTINOTIE n. f. Noctuelle de nos pays, dont la chenille vit sur les mille-pertuis. (Autre nom sc. : *chloanta*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

ACTINOTROPISME n. m. Inflexion de croissance des végétaux sous l'influence d'une radiation unilatérale. (Les tiges s'inclinent vers la source du rayonnement, les racines s'en écartent.) [Lorsque la radiation est lumineuse, on dit plutôt *phototropisme*.]

ACTION n. f. (lat. *actio*, de *agere*, agir). Manifestation d'une force, d'un agent matériel, d'une idée, etc. ; manière dont un corps agit sur un autre : *Action du temps. Virginie, dès les premiers jours, se sentit moins faible, résultat du changement d'air et de l'action des bains* (Flaubert). ‖ Activité, faculté d'agir : *La souveraineté du peuple n'est pas si elle ne peut agir* [...]. *Or, entraver le suffrage universel, c'est lui ôter l'action* (Hugo).

‖ Manifestation de l'activité ou de la volonté humaine; ce que fait quelqu'un : *Enfin, vous êtes maîtresse de vos actions !* (J. Romains). ‖ Participation à une entreprise organisée : *Il sentait peser sur sa conscience trente-cinq ans d'action anticléricale et progressiste* (M. Aymé). *Action revendicative.* ‖ Mouvements et gestes qui traduisent certains états d'âme : *Les Méridionaux mettent de l'action dans tout ce qu'ils disent.* ‖ Ensemble des événements d'un récit, d'un poème épique ou d'une œuvre dramatique, considérés dans leur développement : *Le théâtre doit être une action et non point une bonne ou une mauvaise action* (J. Cocteau). ‖ Mouvement de l'intrigue (par opposition à *analyse*) : *On se plaint que nos tragédies sont plus en discours qu'en action* (Marmontel). ‖ *Unité d'action,* v. UNITÉ. ‖ Titre représentant les droits d'un associé dans une société anonyme ou dans une société en commandite par actions. (V. part. *encycl.* [Dr. comm.]; SOCIÉTÉ; VALEUR, *Valeurs mobilières;* PART, *Parts de fondateur.*) ‖ — *Fig.* et *fam. Ses actions ont baissé,* son crédit, sa réputation ont diminué.

— LOC. DIV. *Action d'éclat,* exploit. ‖ *Action de grâces,* v. GRÂCE. ‖ *Homme d'action,* homme entreprenant, tourné davantage vers les réalisations matérielles que vers la méditation ou la réflexion. ‖ *Mettre en action,* réaliser une abstraction, une théorie, une pensée, une intention.

— LANGUE CLASS. Attitude, contenance : *Vos regards, vos pas, votre action et votre ajustement ont je ne sais quel air de qualité qui enchante les gens* (Molière). ‖ Plaidoyer, discours public.

— Chim. *Loi d'action de masse,* loi permettant de définir un équilibre chimique en fonction des concentrations des constituants, ainsi que de la température et de la pression.

— Chorégr. *Pas d'action,* scène de pantomime, incluse dans un ballet entre les danses, dans le dessein de développer la trame de l'action.

— Cybern. Processus qui, à l'intérieur d'un système organisé, modifie une grandeur réglante au moyen d'un organe capable, dans ce système, de commander ces variations : *Le servo-frein d'une voiture commande le déplacement de mâchoires devant un tambour de roue par l'action de la pression d'un fluide.* ‖ *Action asservie,* mode d'action où la grandeur d'un signal d'action est une fonction de l'écart, sans intervention de sa durée. ‖ *Action de compensation,* action flottante où la grandeur du signal d'action varie proportionnellement à l'intégrale de l'écart en fonction du temps. (On dit aussi ACTION PAR INTÉGRATION.) ‖ *Action composée,* mode d'action où sont composés les effets de plusieurs actions. ‖ *Action par dérivation,* mode d'action selon lequel la valeur du signal d'action varie comme la dérivée de l'écart. (On dit aussi ACTION DE TENDANCE.) ‖ *Action par double dérivation,* mode d'action selon lequel la valeur du signal d'action varie comme la dérivée seconde de l'écart. ‖ *Action à deux échelons,* mode d'action binaire qui autorise seulement deux signaux d'action. ‖ *Action par échelons,* mode d'action selon lequel un processus de quantification impose à la grandeur réglante de ne prendre qu'un certain nombre de valeurs déterminées. ‖ *Action à échelons multiples,* mode d'action comportant au moins trois échelons, c'est-à-dire toute quantification autre que binaire. ‖ *Action flottante,* mode d'action selon lequel un signal d'action dépend de l'écart et de sa durée. ‖ *Action par intégration,* v. plus haut ACTION *de compensation.* ‖ *Action intermittente,* mode d'action où, tant que subsiste un écart, l'organe émetteur commande l'organe régleur par intermittences. ‖ *Action par paliers,* v. plus haut ACTION *par échelons.* ‖ *Action permanente,* mode d'action où, tant que subsiste un écart, l'organe émetteur commandera sans relâche l'organe régleur. ‖ *Action par plus ou moins,* mode d'action à trois échelons, qui correspondent respectivement à deux valeurs de signes contraires et à la valeur nulle de la grandeur réglante. ‖ *Action principale,* transmission de signaux par une chaîne d'action principale. ‖ *Action progressive,* mode d'action capable d'imposer à la grandeur réglante toutes valeurs formant une suite continue entre deux limites. ‖ *Action proportionnelle,* mode d'action asservie où la grandeur du signal d'action varie proportionnellement à l'écart. ‖ *Action supplémentaire,* transmission d'un signal par une chaîne d'action supplémentaire. ‖ *Action supplémentaire de compensation,* action supplémentaire destinée à réduire la valeur de l'écart en régime établi. ‖ *Action supplémentaire correctrice,* action supplémentaire destinée à améliorer le fonctionnement d'un système de régulation. ‖ *Action de tendance,* v. plus haut ACTION *par dérivation.* ‖ *Action par tout ou peu,* mode d'action à deux échelons qui correspondent respectivement à deux valeurs de même signe de la grandeur réglante. ‖ *Action par tout ou rien,* mode d'action à deux échelons dont l'un correspond à une valeur nulle de la grandeur réglante.

— Dr. Exercice d'un droit en justice : *Intenter une action en diffamation.* ‖ *Action paulienne,* action en justice qui permet à un créancier de faire annuler les actes par lesquels son débiteur cherche à se rendre insolvable. ‖ *Action indirecte* ou *action oblique,* action en justice par laquelle un créancier exerce, au nom de son débiteur, les droits que celui-ci néglige. ‖ *Action publique.* V. part. *encycl.* (Dr. pén.).

— Dr. admin. *Action d'office* ou *privilège du préalable,* privilège que possède l'Administration de faire exécuter sa décision par ses agents, sans avoir à se faire délivrer au préalable un titre exécutoire par un juge.

— Dr. civ. *Bénéfice de cessions d'action,* v. BÉNÉFICE.

— Dr. comm. *Action d'apport* ou *de fondation,* action qui représente les apports en nature faits à la société, et qui ouvre les mêmes droits que l'action de capital. ‖ *Action de capital,* action proprement dite, qui ouvre droit à une part de bénéfices et — en cas de dissolution — à une part de l'actif. ‖ *Action de jouissance,* action qui, remboursée par voie d'amortissement, continue à ouvrir droit à une part des bénéfices. ‖ *Action gratuite,* action remise gratuitement aux actionnaires en représentation d'une augmentation de capital réalisée par l'incorporation de réserves à celui-ci. (Depuis 1949, la distribution d'actions gratuites ne présente plus le caractère d'une distribution de revenus mobiliers.) ‖ *Action industrielle,* action d'apport remise au fondateur dont les apports consistent en valeur non évaluable (connaissance technique, notoriété, etc.), et qui n'ouvre droit qu'à une part des bénéfices.

— Econ. polit. et Dr. du tr. *Action directe,* méthode d'activité syndicale qui repose sur la force du nombre et qui s'exerce en dehors des cadres juridiques établis. (V. part. *encycl.*)

— Electr. *Action différée* ou *temporisée* ou *retardée,* propriété des disjoncteurs* et des contacteurs-disjoncteurs* dont l'ouverture automatique ne s'effectue qu'avec un certain retard, après que le courant les traversant a atteint une valeur prédéterminée.

— Equit. *Avoir de l'action, avoir de belles actions,* en parlant d'un cheval ardent, avoir des allures brillantes.

— Gramm. *Verbe d'action,* par opposition à *verbe d'état,* verbe qui exprime une action, comme *courir, sauter, marcher, prendre,* etc.

— Mécan. Effort qu'exerce un corps sur un autre corps : *L'action du levier sur une masse. L'action est égale à la réaction.* ‖ *Turbine à action,* turbine dans laquelle la détente se produit uniquement dans le distributeur (aubage fixe), la pression restant constante le long du récepteur (aubage mobile), qu'il s'agisse d'une turbine* hydraulique ou d'une turbine* à vapeur.

— Pêch. *Action de pêche,* moment où la ligne est à l'eau. ‖ *Action d'une canne à lancer,* façon dont celle-ci travaille, c'est-à-dire se courbe et se détend. (Une canne dont le scion travaille plus que le centre et le talon a une action de pointe [*tip action*]. Une canne un peu molle a une action lente. Une canne nerveuse a une action rapide. Une canne qui épouse en travaillant la forme d'une parabole est dite *canne à action parabolique.*)

— Polit. Méthode de certains groupements politiques qui s'efforcent de s'emparer du pouvoir par des moyens extra-légaux.

— ENCYCL. Dr. Selon que le droit exercé est personnel ou réel, meuble ou immeuble, l'*action* est dite *personnelle* ou *réelle, mobilière* ou *immobilière.* Les actions réelles immobilières diffèrent des autres en ce qu'elles exigent, pour être intentées, une capacité plus étendue, le mineur émancipé ne pouvant, par exemple, les intenter sans l'assistance de son curateur, et en ce qu'elles sont de la compétence du tribunal dans le ressort duquel se trouve l'immeuble litigieux. Ces actions réelles immobilières peuvent être pétitoires* ou possessoires*, selon qu'elles tendent à la propriété ou à la simple possession.

— Dr. comm. L'*action* est le titre qui représente une fraction du capital social (Escarra). Sa valeur nominale indique la limite de responsabilité de l'actionnaire, qui ne peut être tenu responsable du passif de la société au-delà du montant de l'action. C'est un titre cessible et négociable, nominatif ou au porteur. Il semble que le mot « action » marque l'importance que les premiers associés des sociétés de capitaux attachaient à la possibilité que leur ouvrait la possession d'une reconnaissance de dette — alors appelée *police* ou *billet* — d'intenter une action en justice sur les fonds de la société pour faire valoir leur droit en cas de discussion de celui-ci. (→ Biblio.)

— Dr. pén. L'*action publique,* qui est la poursuite d'une infraction dans l'intérêt social, en vue de faire condamner le coupable à une peine, se distingue de l'*action civile,* qui est la demande de réparation faite en justice par l'individu ayant souffert d'une infraction pénale dans ses intérêts privés. La première est conduite par le ministère public, représentant la société; elle est toujours portée devant les tribunaux répressifs. La seconde est introduite et dirigée par la victime de l'infraction, et portée, à son choix, devant les tribunaux répressifs ou les tribunaux civils. Lorsque la partie lésée choisit la voie criminelle, on dit qu'elle se porte ou se constitue *partie civile;* si la juridiction répressive est déjà saisie de l'action publique, le dépôt de conclusions écrites et signées ou de simples déclarations verbales suffisent; le ministère d'avoué* n'est pas obligatoire; si la juridiction répressive n'a pas été saisie par le ministère public, la constitution de partie civile s'effectue soit dans une plainte adressée au juge d'instruction, soit (en matière correctionnelle seulement) par citation directe. Lorsque la partie lésée choisit la voie civile et que le ministère public engage l'action publique, la juridiction civile ne peut se prononcer avant qu'ait été rendue la décision de la juridiction répressive; elle peut condamner à des dommages-intérêts la personne acquittée par celle-ci. L'action civile née d'un crime, d'un délit ou d'une contravention se prescrit par le même délai que l'action publique : dix ans, trois ans ou un an après l'infraction. La mort de l'accusé éteint l'une et l'autre action devant les tribunaux répressifs.

— Dr. rom. V. PROCÉDURE.

— Econ. polit. et Dr. du tr. *Action directe.* Pendant longtemps, les syndicalistes révolutionnaires ont opposé aux syndicalistes réformistes l'*action directe,* dont l'objet est tout ensemble d'assurer le triomphe des revendications ouvrières et de rappeler au travailleur en lutte qu'il ne doit « pas s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même du soin de se libérer » (Griffuelhes), et dont les différentes formes sont : le *boycottage* de l'industriel ou du commerçant dont l'attitude est considérée comme inadmissible; le *label,* qui, au contraire, signale au public que dans telle ou telle entreprise les conditions syndicales sont acceptées; la *grève perlée,* dont la forme extrême peut être le sabotage; la *grève,* qui constitue l'arme principale. Dans certains cas, elle peut consister à constituer une coopérative de production qui libère les ouvriers de la condition salariale, comme cela a été le cas pour les verriers d'Albi. D'une manière générale, les campagnes de presse et de réunions et les démonstrations dans la rue sont des formes courantes d'action directe. A l'origine, ses partisans dénonçaient formellement tout compromis avec le patronat et avec l'Etat, et condamnaient toute réforme susceptible de diminuer l'esprit de lutte de la classe ouvrière. Actuellement, les grandes centrales syndicales ouvrières mènent de front l'action directe et une participation continue à la transformation progressive de la société (v. SYNDICALISME). Certaines organisations professionnelles d'ex-

ploitants agricoles, d'industriels, de commerçants et de membres des professions libérales ont souvent préconisé l'emploi de l'action directe pour assurer le triomphe de leurs revendications : agitation des viticulteurs du Midi languedocien en 1907, barrage des routes, tentatives des agriculteurs et des commerçants pour empêcher le recouvrement forcé des cotisations de la Mutualité sociale agricole et de la Sécurité sociale ou des impôts, fermetures des magasins, grèves administratives des médecins. (→ Biblio.)

— Mécan. Lorsqu'un point matériel de masse m parcourt un segment de droite de longueur l avec une vitesse constante v, on nomme *action* de ce mobile le produit mvl. Cette action peut être encore définie comme le double du produit de l'énergie cinétique $1/2\ mv^2$ du mobile par la durée t du trajet. Pour un mouvement curviligne de vitesse variable, on définit l'action totale comme la somme des actions élémentaires correspondant à des déplacements infinitésimaux.

Le *principe de moindre action*, énoncé par Maupertuis, affirme que le mouvement de la matière s'effectue toujours de façon que l'action afférente au trajet soit minimum ; ce principe, généralisé par l'Irlandais Hamilton, régit toute la mécanique. Son analogie avec le principe de Fermat, relatif à la lumière, est à la base de la mécanique ondulatoire.

Dans une *turbine à action*, l'eau (ou la vapeur) possède la vitesse maximum qu'elle puisse prendre, et toute son énergie se trouve sous forme cinétique : une turbine fonctionnant ainsi est dite *sans réaction* ou *à impulsion*. Dans une turbine hydraulique à action, la veine d'eau ne remplit pas, en général, les canaux de la roue mobile : elle s'appuie et s'étale sur la face d'une aube sans toucher le dos de la précédente ; pour permettre ce mode d'écoulement, il est évidemment nécessaire d'assurer la ventilation des canaux de la roue. Dans ces conditions, il n'y a pas d'inconvénient à ce que le distributeur ne s'étende que sur un secteur de la roue ; souvent, dans le cas des très hautes chutes, le distributeur se trouve ainsi réduit à une buse unique ; c'est le cas de la turbine Pelton. Dans une turbine à réaction (hydraulique ou à vapeur), la détente se partage entre les aubages fixes et mobiles.

— Mor. L'ensemble des problèmes que l'homme s'est posés de tout temps à propos de son *action*, et les diverses solutions proposées pour y répondre constituent l'objet de la morale. Celle-ci est donc concrète, même lorsque les critères d'action proposés sont abstraits, voire métaphysiques (par ex., morales religieuses, ou idéalistes comme celle de Kant). Du fait même de leur caractère concret, les problèmes de l'action ne sauraient être séparés de ceux de la *connaissance*, qu'ils aident à poser et à résoudre. La connaissance est en effet née des besoins de l'action, et destinée à y répondre ; réciproquement, l'action éclairée par la connaissance se révèle capable de progresser. Il y a donc influence réciproque entre la connaissance et l'action, la vérité et la liberté, la théorie et la pratique. Ce rôle de l'action a été mis en lumière par bien des philosophes ; c'est ainsi que Gœthe écrit : « Au commencement était l'action » ; et Francis Bacon : « Ce qui joue le rôle de cause pour la spéculation devient une règle pour l'action pratique. »

Action (L'), ouvrage de Maurice Blondel (1893), dans lequel celui-ci expose sa *philosophie de l'action*, qui tend à réconcilier intellectualisme et pragmatisme, science et religion. « L'action qui enveloppe et achève toutes les autres, c'est de penser vraiment à Dieu. » Cet ouvrage tente une synthèse entre le bergsonisme, le thomisme et la philosophie de l'existence, et préconise une sorte de *panlogisme* par l'« accord du vouloir, du connaître et de l'être ».

Action catholique, organisation du laïcat catholique, créée à la demande des papes pour collaborer avec la hiérarchie et sous sa direction à l'action apostolique.

Reprenant les directives déjà données par Léon XIII et Pie X, Pie XI, dans une série de documents (encycliques *Ubi arcano* [1922] ; *Rerum omnium* [1923] ; *Lettre au cardinal Bertram* [1926]), a défini la mission propre du laïcat dans l'Eglise, et précisé les modalités d'une organisation qui lui permette de remplir cette mission.

La mission du laïcat, c'est de concourir, dans son domaine propre, à l'extension du Royaume de Dieu. Le but immédiat de l'Action catholique est la formation de consciences chrétiennes, sur le plan individuel, familial, professionnel et social.

Ayant reçu son mandat de la hiérarchie, l'Action catholique est une institution de droit public dans l'Eglise. Elle a, de ce fait, son autonomie et ses responsabilités. Mais cette autonomie n'est nullement une participation au mandat propre de la hiérarchie. Comme tout ce qui est d'Eglise, l'Action catholique est sous la direction et dans la dépendance du pape et des évêques.

En France, l'Action catholique rassemble deux types principaux de groupements : l'Action catholique générale et l'Action catholique spécialisée.

L'*Action catholique générale* se propose de constituer de vraies communautés paroissiales, d'agir par ses grands services de presse et d'information sur l'opinion publique, et de représenter sur le plan national la force de l'union des catholiques de tous les milieux. L'*Action catholique spécialisée* groupe et forme des chrétiens de milieux de vie semblables pour faire passer dans ces milieux l'esprit de l'Evangile et y instaurer un style de vie chrétien.

Telle qu'elle est organisée en France, l'Action catholique comporte : 1° un *Conseil central*, placé sous la direction d'un évêque, et qui assume un double rôle : animer les mouvements d'Action catholique, faire la liaison entre eux et la hiérarchie. Ce Conseil central, ou *Secrétariat national*, est lui-même divisé en plusieurs sections, dont les principales sont la *Centrale catholique du cinéma et de la radio*, la *Commission sociale* ; 2° des groupements nationaux, dont les cellules se placent dans le cadre paroissial (*Action catholique générale des femmes ; Ligue féminine d'Action catholique...*) ; 3° des groupements dits *spécialisés*.

Ces groupements spécialisés ont d'abord été des groupes de « jeunes » : *Jeunesse ouvrière chrétienne* (J. O. C.) [1927], *Jeunesse agricole chrétienne* (J. A. C.), *Jeunesse étudiante chrétienne* (J. E. C.), *Jeunesse indépendante chrétienne* (J. I. C.) [surtout pour la bourgeoisie], *Jeunesse maritime chrétienne* (J. M. C.), avec, s'il y a lieu, une double série de groupes : masculine et féminine. Pour les adultes se sont constitués : le *Mouvement familial rural* (M. F. R.), l'*Action catholique ouvrière adulte* (A. C. O.) [1946], l'*Action catholique des milieux indépendants* (A. C. I.) [1938].

Les mouvements spécialisés de jeunesse ont, en somme, pris le relais de l'*Association catholique de la jeunesse française*. Une crise de croissance a éclaté en 1957 : il s'agit, en bref, de savoir si une organisation générale « coiffera » les divers mouvements spécialisés ou non, et quel doit être précisément le but des activités et de l'effort éducatif des mouvements spécialisés de jeunes catholiques : strictement religieux ou débordant sur le secteur politique. (→ Biblio.)

Action française (L'), journal quotidien publié du 21 mars 1908 au 24 août 1944, sous la direction de Ch. Maurras et de L. Daudet (après la mort de L. Daudet, M. Pujo en devint le codirecteur). Il a compté parmi ses collaborateurs J. Bainville, L. Dubech, M. de Roux et, plus tard, R. Brasillach, Th. Maulnier, etc. A partir de juin 1940, il parut à Poitiers, à Limoges et enfin à Lyon.

— Hist. Au temps de l'affaire Dreyfus, Henri Vaugeois et Maurice Pujo constituèrent un Comité d'action française, qui se transforma, en 1905, en une Ligue d'action française. L'organe de ce mouvement fut d'abord une revue (1899), et, à partir de 1908, un journal quotidien. Il défendit la conception du « nationalisme intégral ». Charles Maurras, dans son *Enquête sur la monarchie*, donna au mouvement une doctrine. Combattant les conceptions libérales et démocratiques de la république, il préconisait une monarchie « héréditaire, antiparlementaire et décentralisée ».

Le mouvement, dont les principaux animateurs furent Léon Daudet et Jacques Bainville, ne présenta pas de candidats aux élections, comptant, pour s'emparer du pouvoir, sur la seule action directe menée par une minorité énergique, dont les éléments les plus dynamiques seraient recrutés dans la jeunesse, surtout étudiante : les « camelots du roi ». *L'Action française* voulait établir une monarchie au profit de la Maison de France ; l'Eglise catholique, garante de l'ordre, gardienne des traditions civilisatrices de la France, serait le meilleur soutien du nouveau régime. Aussi, malgré l'athéisme de certains de ses maîtres, des catholiques adhérèrent-ils au mouvement. Le gouvernement, inquiet de ses violences, le poursuivit à plusieurs reprises.

De même, l'Eglise, alarmée par le rayonnement exercé par le mouvement sur la jeunesse, en particulier en Belgique, songea à le condamner dès 1914 ; la guerre retarda cette décision, qui ne fut prise qu'en 1926 ; en 1928, *l'Action française* fut même déclarée hérétique. Celle-ci adopta alors une attitude nettement anticléricale, critiquant ouvertement le pape et la hiérarchie, ce qui obligea le duc de Guise à se désolidariser de son action en 1937 ; il ne lui restait plus qu'à se soumettre sans condition à Rome, ce qui lui fut facilité par l'avènement de Pie XII en 1939. Le soutien du gouvernement de Vichy et la politique de Charles Mauras pendant l'occupation allemande (« la France seule ») provoquèrent un certain nombre de ruptures idéologiques et la disparition du mouvement. Les héritiers de *l'Action française* (journal interdit après la Libération) se regroupent aujourd'hui autour de l'hebdomadaire *Aspects de la France*.

ACTIONNABLE adj. Dr. Se dit d'une personne contre qui l'on peut intenter une action judiciaire.

ACTIONNAIRE n. Propriétaire d'actions.

ACTIONNARIAT n. m. Econ. polit. et Dr. comm. *Actionnariat ouvrier*, forme de participation ouvrière aux bénéfices de l'entreprise et, parfois, à la gestion de celle-ci.

— Encycl. Econ. polit. et Dr. comm. Au XIXe et au début du XXe s., l'expression d'*actionnariat ouvrier* a été employée indifféremment pour désigner soit la coopération ouvrière de production, soit diverses formes de participation ouvrière aux bénéfices. Ses principaux promoteurs furent Owen, Fournier, Louis Blanc, Buchez. Ils visaient à « faire assumer la fonction initiale d'entrepreneur non plus par un ou plusieurs individus possesseurs d'un capital, mais par le groupe de travailleurs, apporteurs de travail » (J. Marchal). Actuellement, elle ne sert plus à désigner que deux formes légales de participation ouvrière à la gestion et à la répartition des bénéfices des entreprises.

Dans une première forme, les travailleurs deviennent, soit collectivement, soit individuellement, propriétaires d'une partie des actions de la société anonyme qui les emploie. L'acquisition des actions peut s'effectuer de diverses manières : achat en Bourse, achat à la direction de la société, legs, dons, etc.

La seconde forme d'actionnariat ouvrier a été organisée par la loi du 26 avril 1917, qui ne semble pas avoir reçu plus d'une vingtaine d'applications. Il s'agit d'un nouveau genre de société comportant des actions de type ordinaire et des actions de travail, attribuées au personnel qui en est propriétaire collectivement. De ce fait, les salariés peuvent être représentés dans les assemblées générales et

Cortège des dirigeants de l'**Action française** à Paris le 8 mai 1927. *Au centre*, Ch. Maurras et L. Daudet.

Phot. Rol.

percevoir des dividendes. Le fait de quitter l'entreprise éteint les droits. Le système n'a pratiquement pas été appliqué. Les expériences tentées se sont le plus souvent soldées par un échec, du fait du peu d'intérêt que les travailleurs attachent à ce genre de participation à la gestion.

ACTIONNEMENT n. m. Mise en action, en marche (en parlant d'une machine, d'un moteur) : *L'actionnement à distance.*

ACTIONNER v. tr. Mettre en mouvement (en parlant d'une machine, d'un mécanisme) : *Actionner une manivelle.*
— Dr. Intenter une action en justice : *On actionne les débiteurs qui ne paient pas.*

ACTIQUE adj. Syn. de MÉRITIQUE.

ACTIUM, v. anc. et promontoire de la Grèce, à l'entrée du golfe d'Ambracie (auj. golfe d'Árta). Antoine et Octavien s'y livrèrent, en 31 av. J.-C., une grande bataille navale, qu'Antoine perdit par suite de la retraite de Cléopâtre. Octavien, champion de l'Occident contre l'Orient asiatique, assura sa domination sur le monde romain.

activateur dentaire

ACTIVABLE adj. Physiq. nucl. Qui peut subir l'activation : *L'argent est activable par les neutrons.*

ACTIVATEUR n. m. Caoutch. Substance capable d'accélérer la vulcanisation du caoutchouc ou des élastomères analogues, de rendre plus efficaces les accélérateurs ou de compenser l'effet contraire de certains constituants de mélanges : *Les activateurs les plus employés sont l'oxyde de zinc, la litharge et la magnésie.*
— Chirurg. dent. Appareil d'orthodontie dont le but est d'activer le développement des maxillaires et de permettre ainsi l'évolution des dents en bonne position sur des arcades normales.
— Electr. Impureté ou atome déplacé, qui a pour effet d'accroître le rendement de la luminescence d'une substance.
— Min. Substance chimique additionnée à la pulpe pour faciliter la flottation de certains minéraux. (Un activateur courant est le sulfate de cuivre, qui facilite la montée dans l'écume des minerais sulfurés. On utilise un activateur dans la flottation* différentielle pour contrebalancer l'action de déprimants ajoutés dans une phase antérieure.)

ACTIVATION n. f. Action d'activer.
— Biol. Action du rayonnement lumineux sur certains aliments ou sur certaines cellules vivantes. (L'activation de l'ergostérol par les radiations ultraviolettes donne à ce corps des propriétés antirachitiques, *in vivo* et *in vitro,* propriétés dues à l'apparition de vitamine D_2 dans le milieu irradié.)
— Matér. Addition à un liant, en très faible quantité, d'un produit activant, qui a pour but d'améliorer l'adhésivité de ce liant envers une catégorie d'agrégats.
— Physiol. végét. Cause qui détermine le développement d'un méristème jusque-là dormant.
— Physiq. Action de communiquer à un milieu des propriétés radio-actives.
— Psychol. *Activation de la tendance,* processus de conditionnement par lequel une tendance (liaison innée et spontanée, mais latente, entre un excitant déterminé et l'organisme) devient consciente et pousse l'être à agir pour la satisfaire.
— Thérap. Procédé que l'on emploie pour accroître l'efficacité de certaines substances. (Après activation, le charbon est doué d'un pouvoir absorbant élevé.)

ACTIVE n. f. L'armée active. ‖ *Officier, sous-officier d'active,* officier, sous-officier de carrière. (V. ACTIF [adj.].)

ACTIVÉ, E adj. Chim. Se dit d'un atome ou d'une molécule rendu plus apte à réagir.

ACTIVEMENT adv. De façon active : *Seconder activement quelqu'un.* [...] *au salon, où l'on devisait activement* (G. Duhamel).

ACTIVER v. tr. Rendre plus rapide dans son action : *Activer le feu. Activer la digestion.* ‖ Hâter l'exécution : *Activer les travaux.*
— ***S'activer*** v. pr. Faire preuve d'activité ; s'affairer : *Elle s'active avec l'aspirateur* (J.-P. Sartre).

ACTIVEUR n. m. Chim. Corps qui, mélangé en proportion généralement assez faible à un catalyseur, en augmente l'activité. (Syn. ADJUVANT, PROMOTEUR.)

ACTIVISME n. m. Propagande active au service d'une doctrine politique, d'un parti, d'un syndicat.
— Philos. Doctrine philosophique voisine du pragmatisme, mais qui en diffère en attribuant à la vérité une valeur supérieure à la pure utilité pratique. (La vérité est indépendante de l'expérience que nous en avons ; « on l'obtient intuitivement par une vie d'action », écrit A. J. Jones, à propos de l'*activisme* d'Eucken.) ‖ Syn. d'ACTUALISME, chez F. Rauh.

ACTIVISTE n. Propagandiste ou militant actif d'un parti politique, d'un syndicat, etc.

ACTIVITÉ n. f. Faculté, puissance d'agir : *Ma mère, toujours vive* [...], *employa son activité d'une manière un peu incohérente* (Colette). ‖ Vivacité et énergie dans l'action : *Elle avait senti le besoin d'une activité plus sérieuse* (R. Rolland). ‖ Ensemble des actes d'une personne : *Elle était habituée depuis longtemps à n'avoir des activités de son mari que la notion la plus sommaire* (J. Romains) ; et, *par extens. : Les activités d'une entreprise.* ‖ Animation : *L'activité joyeuse de la place Clichy, à midi* (Colette). ‖ *En activité,* se dit d'un fonctionnaire qui est actuellement en service (par opposition à fonctionnaire *en retraite, en disponibilité,* etc.) ; se dit aussi de ce qui est en fonctionnement (industries, commerce, etc.) : *Industries en activité.*
— Chim. *Activité optique,* propriété que possèdent certains corps de faire tourner le plan de polarisation* de la lumière.
— Econ. polit. *Activité économique,* partie de l'activité humaine consacrée à la lutte contre la rareté, c'est-à-dire la production de biens et de services. (V. part. *encycl.*) ‖ *Taux d'activité,* proportion des personnes actives dans une population déterminée.
— Mil. Situation du militaire qui exerce son emploi ou du réserviste présent sous les drapeaux. ‖ *Non-activité, situation d'activité,* v. part. *encycl.*
— Philos. V. part. *encycl.*
— Psychol. *Activité nerveuse supérieure,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Econ. polit. On considère généralement que les mobiles de l'*activité économique* sont la recherche du profit, la volonté de puissance, et, même, parfois, le simple besoin d'activité ou le désir de servir. Les raisons qui sont à l'origine de cette activité apparaissent cependant comme plus complexes. Les besoins de l'homme se renouvellent et se multiplient sans cesse ; en revanche, les biens dont il dispose pour le satisfaire sont relativement rares. L'homme est obligé à des choix ; tous les besoins ne peuvent être satisfaits à la fois. Tout choix implique un sacrifice, c'est un coût. L'activité économique ne peut donc être séparée de l'idée de *rareté dans les moyens,* de l'idée de *choix dans les objectifs à réaliser,* de l'idée de *coût :* « Toute notre vie se compose d'une masse de décisions semblables qui servent à équilibrer les moyens et les besoins... » (W. Ropke.)
Mesure de l'activité économique. Une enquête trimestrielle permet l'établissement d'un indice de l'activité économique, résultant de la multiplication de l'indice des effectifs par l'indice de la durée du travail. Cet indice montre l'accroissement continu de l'activité économique industrielle française depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (96,8 en 1949, 105,2 en 1957 et 106,1 en 1958). L'activité générale du pays peut aussi être mesurée d'une façon approximative et rapide par la confrontation de l'indice d'ensemble de la production industrielle, de l'indice total des recettes réalisées (calculées à prix constants) et des tonnages chargés par les chemins de fer, et de l'indice de la consommation d'électricité. Un indice annuel d'ensemble de l'activité économique est calculé depuis 1901. Il est la moyenne géométrique de trois indices partiels : production industrielle, production agricole, activités commerciales et services. (→ Biblio.)
— Mil. L'*activité* est la situation de l'officier ou du sous-officier de carrière pourvu d'un emploi de son grade ou placé hors cadre*. C'est également celle des réservistes présents sous les drapeaux pour une raison quelconque.
La *non-activité,* prévue par le statut des officiers* du 19 mai 1834, est la position de l'officier momentanément sans emploi. Un officier peut être placé en non-activité par *suppression d'emploi* (réductions d'effectifs, dégagements des cadres), pour raisons de santé (*infirmités temporaires*) ou par mesure disciplinaire (*retrait d'emploi*). Il perçoit alors une solde dont le montant varie suivant les motifs qui l'ont fait placer dans cette position. Un sous-officier de carrière ne peut être placé en non-activité que pour raison de santé ou par mesure disciplinaire. Les militaires en non-activité peuvent être rappelés à l'activité par le ministre.
Les officiers de réserve peuvent servir, sur leur demande, en *situation d'activité* pendant une durée déterminée (toujours inférieure à 15 ans). Ce droit leur fut ouvert par la loi chaque fois que les nécessités militaires (campagnes outre-mer) exigèrent de renforcer les effectifs des cadres sans augmenter ceux des officiers de carrière. Les conditions de leur service ont été fixées par la loi du 30 juin 1952.
— Philos. L'*activité* est proprement la production des actes ou mouvements par un être doué de volonté ou, tout au moins, de désir et de conscience. On distingue, chez l'homme, l'activité réflexe, purement mécanique et automatique, et l'activité consciente et volontaire.
On a parfois distingué en métaphysique l'*activité immanente,* qui produit ses effets dans le sujet qui agit, et l'*activité transitive,* qui s'exerce sur un autre sujet.
D'après Leibniz, l'univers est composé de *monades,* substances essentiellement actives, mais d'une activité toute spirituelle et rigoureusement immanente.
— Psychol. L'*activité nerveuse supérieure,* activité nerveuse des grands hémisphères cérébraux et de la région subcorticale, a été étudiée chez les animaux supérieurs et chez l'homme, à partir des travaux de Pavlov et de ses disciples, en U. R. S. S., puis dans tous les autres pays. L'activité nerveuse supérieure est à la base des *réflexes conditionnés** et de l'analyse supérieure du milieu. Elle est dite *inférieure* lorsqu'elle concerne les autres segments du cerveau et la moelle épinière, qui dirigent les réflexes simples, innés, naturels. Comme l'activité nerveuse inférieure, l'activité nerveuse supérieure agit par des processus très complexes d'excitation et d'inhibition. La réactivité extrême des tissus de ces régions fait que les connexions nerveuses qui s'y établissent durent plus longtemps (rétention, images, mémoire) et sont aussi susceptibles de varier et de laisser place à des connexions nouvelles (réflexes conditionnés) ; donc il y a là un facteur de *progrès* et d'*adaptation.*
Chez l'homme, l'activité nerveuse supérieure donne lieu non seulement à des réflexes conditionnés, mais au *langage,* au *concept* et à l'*intelligence**.

ACTOGRAPHE n. m. Appareil qui enregistre automatiquement, sous forme de graphique, les mouvements d'un insecte dont on veut étudier l'activité.

ACTON, agglomération de la banlieue ouest de Londres (Middlesex) ; 67 400 hab. Centrale thermique.

ACTON (sir John Francis Edward), homme d'Etat napolitain (Besançon 1736 - Palerme 1811), issu d'une famille d'origine anglaise. Premier ministre de Ferdinand IV de Naples en 1785, et favori de la reine Marie-Caroline, il introduisit à la Cour l'influence anglaise et dut s'exiler à deux reprises, en 1798 et en 1806, quand les Français entrèrent à Naples.

ACTON (Charles), prélat anglais (Naples 1803 - *id.* 1847). Cardinal (1842), il travailla à la réorganisation de la hiérarchie catholique en Angleterre.

ACTON (John Emerich DALBERG, 1er baron), historien et publiciste catholique britannique (Naples 1834 - Tegernsee 1902). Très indépendant d'esprit, son activité littéraire le fit souvent critiquer par l'épiscopat. Lors du schisme de son ami Döllinger, en 1870, il resta fidèle à Rome. Ardent libéral, confident de Gladstone*, professeur à l'université de Cambridge (1895), il entreprit la collection « Cambridge Modern History ».

ACTON-VALE ou **SAINT-ANDRÉ-D'ACTON,** v. du Canada (Québec), dans les Cantons de l'Est ; 3 600 hab. Anc. ville

minière devenue un petit centre industriel (tissages, cordonnerie, travail du caoutchouc) et ferroviaire.

ACTOR, en gr. **Aktôr**, aïeul de Patrocle. Il régna en Aulide ; ses descendants furent appelés *Actorides* (Aktoridês).

ACTRICE n. f. V. ACTEUR.

ACTUAIRE n. m. (lat. *actuarius*). Dr. fin. Spécialiste de l'application du calcul des probabilités et de la statistique aux questions de prévoyance sociale d'assurances et de finances.
— Antiq. rom. Scribe chargé de dresser les procès-verbaux (*acta*).
— ENCYCL. Dr. fin. Les établissements financiers ou d'assurance ont recours à des *actuaires* chaque fois qu'il s'agit d'un risque calculable à affronter ou à couvrir. Dans les premiers, par exemple, les actuaires établissent les taux d'amortissement ; dans les seconds, ils dressent les tables de mortalité. C'est à partir de principes dérivés de la loi des grands nombres que les calculs des actuaires sont élaborés. Pratiquée d'abord en Angleterre, la science des actuaires s'implanta ensuite en France. Le Cercle des actuaires fut fondé en 1870, l'Institut des actuaires en 1890. L'Institut contrôle pratiquement l'activité de ses membres, qui sont à peu près les seuls à exercer la profession d'actuaire.

ACTUALISATION n. f. Action d'actualiser ; résultat de cette action.

ACTUALISER v. tr. Rendre actuel, présent : *Une idée ancienne que des événements récents ont actualisée.*
— Philos. scolast. Faire passer de la puissance à l'acte : *Actualiser une virtualité.*

ACTUALISME n. m. Doctrine géologique (Constant Prévost et Lyell) fondant l'explication de la géologie du passé sur l'étude des phénomènes géologiques effectifs actuels. (V. CAUSE.) [Syn. UNIFORMITARISME.]
— Mor. D'après F. Rauh, étude du passé dans la mesure où il agit directement sur le présent.

ACTUALITÉ n. f. Etat de ce qui est actuel. ‖ Qualité de ce qui convient au moment présent : *Il est en effet un problème auquel les événements en cours* [...] *ont rendu une actualité brûlante* (M. Aymé). ‖ Evénement, circonstance du temps présent : *L'actualité politique.*
— ***Actualités*** n. f. pl. Nouvelles, informations du moment.
— Ciném. Bandes hebdomadaires qui relatent, selon la formule du journalisme, les événements survenus dans le monde. (Les actualités sont presque aussi anciennes que le cinéma lui-même, et, dès 1896, Louis Lumière envoya par le monde des reporters cinématographiques qui furent les premiers opérateurs d'actualités.)

ACTUARIAT n. m. Fonctions d'actuaire. ‖ Ensemble des actuaires.

ACTUARIEL, ELLE adj. *Calculs actuariels*, calculs effectués par les actuaires.

ACTUARIUS (Jean), médecin grec de la fin du XIIIe s. Ses ouvrages, compilés surtout dans Galien, ont été réunis en 1556.

ACTUATION n. f. Philos. scolast. Passage de la puissance à l'acte : *L'actuation de la volonté.*

ACTUEL, ELLE adj. (lat. scolast. *actualis*). Qui est usuel, habituel dans le moment présent, contemporain : *Des hommes qui tiennent à ce qu'ils disent, et pour qui l'expression de la pensée représente un effort toujours actuel* (J. Romains).
— Géol. Se dit des dépôts, des formations et des phénomènes contemporains de la période historique.
— Philos. Qui est réalisé, par opposition à *potentiel* ou *virtuel* : *L'énergie actuelle.*
— Théol. *Grâce actuelle*, secours surnaturel donné par Dieu en vue d'un acte à accomplir, par opposition à *grâce habituelle* ou *sanctifiante*, don divin permanent. ‖ *Péché actuel*, péché commis par un acte de la volonté, par opposition à *péché habituel* et à *péché originel.*

ACTUELLEMENT adv. Dans les circonstances présentes, pour le moment : *Il n'est pas actuellement en fonction.*
— Log. En acte, en réalité, par opposition à *virtuellement*, qui signifie « en puissance, en principe ».
— SYN. : *aujourd'hui, maintenant, à présent, présentement.*

ACTUS n. m. (mot lat.). Mesure de longueur des Romains. (L'*actus* valait 35,5 m. Comme mesures de superficie, l'*actus minimus* avait 42 m² environ, et l'*actus quadratus* avait un actus de côté et valait 1 260 m² environ.)

AÇÚCAR (PÃO DE) ou **PAIN-DE-SUCRE**, morne granitique à l'entrée de la baie de Guanabara, à Rio de Janeiro ; 395 m.

ACUITÉ n. f. (du lat. *acutus*, aigu). Qualité de ce qui est aigu : *L'acuité d'un son.* ‖ — *Fig.* Finesse, pénétration : *D'Artagnan redoubla l'acuité de ce regard auquel nul secret ne résistait* (A. Dumas).
— Méd. Intensité des maladies aiguës. ‖ *Par extens.* Intensité des sensations : *L'acuité de la douleur.*
— Opt. *Acuité visuelle*, nom donné à l'angle qui mesure le pouvoir séparateur de l'œil. (L'acuité visuelle dépend de la constitution de la rétine, du système optique de l'œil [cornée, cristallin] et de la luminosité de l'objet. L'acuité visuelle est bien meilleure le jour que la nuit.)
— Psychol. *Acuité sensorielle*, degré de sensibilité des différents sens, qui varie selon les individus, et que l'on mesure expérimentalement à l'aide d'*échelles d'acuité.*

ACUL [ky] n. m. (de *à* et *cul*). Fond des parcs à huîtres, du côté de la mer.

ACULÉATES n. m. pl. (du lat. *aculeus*, aiguillon). Nom des hyménoptères pourvus d'un aiguillon venimeux : abeille, guêpe, bourdon, fourmi, mutille, chryside. (Syn. PORTE-AIGUILLON. — Contr. TÉRÉBRANTS.)

ACULÉIFORME adj. Bot. et Zool. Se dit d'un organe qui ressemble à une aiguille ou à un aiguillon d'insecte.

ACUMINÉ, E adj. (du lat. *acumen, -inis*, pointe). Se dit de tout organe foliacé, feuille, fruit, dont le sommet est terminé brusquement en une pointe fine et allongée : *Les feuilles de bouleau sont acuminées.*
— Pathol. Se dit de toute tumeur en pointe : *Les furoncles sont acuminés.*

ACUMINIFÈRE adj. Zool. Qui porte des tubercules pointus.

ACUÑA (Hernando DE), gentilhomme espagnol (Valladolid 1520 - Grenade v. 1580). Diplomate, soldat et poète lyrique, il traduisit en vers *le Chevalier délibéré* d'Olivier de La Marche (1483), poème à la gloire de Charles le Téméraire, bisaïeul de Charles Quint. Il a aussi traduit de l'italien quelques chants du *Roland amoureux* de Boiardo.

ACUÑA (Cristóbal DE), missionnaire jésuite espagnol (Burgos 1597 - Lima v. 1675). En 1639-1640, il descendit le Napo, puis l'Amazone, jusqu'à Para, avec Pedro Texeira. Il publia en 1641 le récit de ce voyage, qui fut traduit par Gomberville.

ACUNHA. V. CUNHA (*da*).

ACUPUNCTEUR ou **ACUPONCTEUR** n. m. Spécialiste de l'acupuncture.

ACUPUNCTURE ou **ACUPONCTURE** n. f. (lat. *acus*, aiguille, et *punctura*, piqûre). Thérapeutique consistant en l'introduction d'aiguilles très fines, en des points cutanés précis.
— ENCYCL. Pratiquée en Chine depuis des millénaires, l'*acupuncture* fut divulguée en Europe par le consul Dabry, en 1853, mais sa vogue fut passagère. Elle fut réintroduite en Occident en 1927, sur l'instigation du Dr P. Ferreyrolles, par le sinologue G. Soulié de Morant. Celui-ci traduisit des ouvrages très anciens, spécialement le *Nei Tsing*, dont le premier document date du XIIIe s. av. J.-C., et rendit la méthode utilisable. Expérimentée et appliquée à Paris par le Dr Ch. Flandin, à l'hôpital Saint-Louis, et les Drs M. et Th. Martiny, à l'hôpital Léopold-Bellan, son usage est répandu dans toute l'Europe. Depuis, Pékin lui a donné une place officielle, à côté de la thérapeutique moderne. L'acupuncture est fondée sur la correspondance de certains organes avec des points cutanés, réunis par des lignes imaginaires, les méridiens*, pairs, au nombre de douze, entourant le corps, de la tête aux extrémités des membres. Il existe, de plus, deux autres méridiens médians impairs, antérieur et postérieur. La palpation des pouls* radiaux permettrait de contrôler une circulation d'énergie Inn-Iang, parcourant ces divers méridiens. L'équilibre de cette énergie serait obtenu en piquant des *points, le long des méridiens*, spécialement ceux de tonification, de dispersion, des sources ou régulateurs, de passage, d'alarme ou points héraut, d'assentiment le long des vertèbres, et, *en dehors des méridiens*, les points dits *des merveilleux vaisseaux*. Quoique l'acupuncture repose sur une connaissance anatomo-physiologique périmée, la réalité d'une énergie spéciale circulante paraît démontrée d'une façon spectaculaire par les travaux de Niboyet et Brunet, sur la diminution de la résistance électrique cutanée au niveau des points chinois. Les indications de l'acupuncture sont, avant tout, les troubles fonctionnels et les algies diverses, mais aussi les symptômes des affections (brindilles) et les étiologies (racines). L'acupuncture est parfois remplacée par les moxas*, ou brûlures punctiformes, avec de la poudre d'armoise. Leur action serait surtout tonifiante, spécialement dans les pays humides, comme le Japon. (→ Biblio.)

ACUT [ky] n. m. (lat. *acutus*, pointu). Extrémité d'une forêt se terminant en pointe.

ACUT-, élément tiré du lat. *acutus*, pointu, et entrant dans la composition de certains mots.

ACUTANGLE adj. Math. Se dit d'un triangle dont les trois angles sont aigus.

triangle acutangle

ACUTANGULAIRE adj. Qui fait un angle aigu.

ACUTANGULÉ, E adj. Bot. Se dit d'un organe présentant des angles tranchants.

ACUTESSE n. f. Syn. de ACUITÉ (très rare) : *L'acutesse que le soupçon donne aux yeux de tout le monde* (Balzac).

ACUTICAUDE adj. Zool. Qui a la queue pointue.

ACUTICORNE adj. Zool. Qui a les cornes ou les antennes terminées en pointe.

ACUTIFOLIÉ, E adj. Se dit d'une plante dont les feuilles sont terminées en pointe aiguë.

ACUTILOBÉ, E adj. Se dit d'une plante dont les lobes des feuilles sont aigus.

ACUTIPENNE adj. Ornith. Qui a les pennes terminées en pointe.

ACUTIROSTRE adj. Ornith. Qui a le bec pointu.

ACUTO (Jean). V. HAWKWOOD.

AÇVAGHOSHA, docteur et philosophe bouddhiste, poète et musicien, qui vécut dans l'Inde à la cour de Kanishka (IIe s.). Né dans une famille de brahmanes, probablement à Ayudhyā, il joua un rôle capital au concile bouddhique réuni par Kanishka au Cachemire ; devenu l'un des Pères de l'Eglise bouddhique, il fut aussi l'initiateur de la poésie sanskrite. On lui attribue beaucoup d'ouvrages, parmi lesquels, plus sûrement, le *Buddhacharita*, poème philosophique décrivant la vie du Bouddha Çākyamuni (trad. par Sylvain Lévi) et le *Sūtrālamkāra* (trad. par Ed. Huber). Ses œuvres témoignent de la volonté de rendre la loi du Bouddha intelligible et admissible aux esprits de culture brahmanique, et concourent à rapprocher orthodoxes et hétérodoxes.

AÇVAMEDHA n. m. Sacrifice solennel du cheval (*açva*) dans la religion védique. (Il avait lieu en février-mars. Rite imposant et fastueux, il consacrait souverain universel [*chakravartin*] le roi qui pouvait en assumer les frais et dont les conquêtes justifiaient l'ambition impérialiste. Longtemps abandonné, il fut remis en vigueur par certains souverains Gupta [IVe-Ve s.].)

AÇVATTHA ou **BŌ** n. m. Figuier de Bodhgayā, sous lequel Çākyamuni passa sept semaines en méditation avant de devenir Bouddha. (C'est le *Ficus religiosa*.)

AÇVIN, dieux védiques dont le nom signifie « qui possède des chevaux ». Jumeaux, qui furent rapprochés des Dioscures grecs, ils semblent personnifier l'étoile du matin et celle du soir. Ce sont des héros jeunes, beaux et forts, qui sauvent et guérissent.

ACYANOPSIE n. f. (*a* priv., gr. *kuanos*, bleu, et *opsis*, vue). Ophtalmol. Impuissance à distinguer la couleur bleue.

« ADAM et Eve »
par Masolino

« ADAM et Eve »
par Cranach le Vieux

« ADAM et Eve »
par Van Eyck

ACYCLIQUE adj. Qui se produit sans cycle. — Chim. *Série acyclique*, ensemble des composés organiques à chaîne ouverte. — Electr. Se dit d'une dynamo à courant rigoureusement continu, dans laquelle le champ magnétique, coupé par les conducteurs de l'induit, demeure constant. — Géomorphol. Se dit de l'évolution géomorphologique d'une région où l'on ne peut déceler les traces de plusieurs cycles d'érosion* successifs. (La notion d'évolution acyclique semble plus théorique que réelle en raison des changements rapides, à l'échelle géologique, des niveaux de base et des conditions climatiques dans un lieu donné.)

ACYLE n. m. Chim. Nom donné au radical organique de formule générale R—CO—, que l'on trouve dans les acides carboxylés et leurs dérivés.

ACYLOÏNE n. f. Chim. Cétone-alcool à squelette symétrique : R—CHOH—CO—R, obtenue par action du sodium sur l'ester $R—CO_2C_2H_5$, ou sur le chlorure d'acide R—COCl. (Les termes aromatiques portent le nom de *benzoïnes*, et se forment aussi dans la condensation de deux molécules d'aldéhyde aromatique nucléaire.)

A. D., abrév. de *Anno Domini* (« en l'an du Seigneur »). Indication utilisée dans les inscriptions latines et dans les pays anglo-saxons, et qui correspond à la formule française *après Jésus-Christ*.

ADA n. m. Orchidée des montagnes de la Colombie, que l'on cultive en serre froide. (Nom sc. : *Ada aurantiaca*.)

ADA, sœur d'Idrieos, reine de Carie en 344 av. J.-C. Détrônée par Pixôdaros, elle se vit rendre ses Etats par Alexandre (334).

ADAB, v. de Mésopotamie, en pays d'Akkad. Elle fut le siège de dynasties locales au début de la période historique. Le site, fouillé par Banks (1912), a donné des monuments qui s'échelonnent de la haute époque sumérienne jusqu'à la IIe dynastie d'Our, et qui présentent un réel intérêt. C'est l'actuelle *Bismaya*, en Iraq.

ADACHEV (Alexis), conseiller du tsar Ivan IV le Terrible pendant la première partie du règne (1520-1561). Entré au Conseil gouvernemental après 1547, il soutint une politique de modération. Mais il fut disgracié en 1560 et mourut peu après.

ADACHI, famille de daïmyôs du Japon, qui joua un rôle important au XIIIe s. Accusée de comploter contre le *shikken* (régent) et d'aspirer au shôgunat, elle fut détruite en 1285.

ADACNA n. m. Mollusque bivalve marin, muni de deux longs siphons accolés et possédant une coquille ressemblant à celle d'une coque. (Famille des cardiidés.)

— Encycl. Les *adacnas* vivent dans les eaux peu salées à l'embouchure des rivières (mer Noire, mer Caspienne, mer d'Aral). A l'état fossile, les adacnas sont abondants dans les formations sarmatiques et les couches à congéries du bassin de Vienne, de la Hongrie, du sud de la Russie.

ADAD ou **HADAD**, dieu de la Tempête, chez les Assyro-Babyloniens et les Syriens.

ADAD IDRI ou **HADADÉZER**, roi de Damas, qui fut battu par Salmanasar III d'Assyrie, à Qarqar (853 av. J.-C.).

ADAD NIRÂRI, nom de trois rois d'Assyrie entre la fin du XIVe et le début du VIIIe s. av. J.-C.

ADAGE n. m. (lat. *adagium*). Formule facile à retenir, énonçant une règle de conduite, empruntée au droit coutumier ou écrit (par ex. : *nul n'est censé ignorer la loi ; en fait de meubles, possession vaut titre ; donner et retenir ne vaut ; le mort saisit le vif* ; etc.).

ADAGE n. m. (ital. *adagio*). Chorégr. Ensemble d'exercices ou partie d'un ballet exécutés avec lenteur.

— Encycl. Chorégr. A l'école de danse académique, les *exercices d'adage* permettent d'acquérir un équilibre parfait, une ligne correcte des mouvements dans les différentes positions. Dans un ballet, l'adage, moment culminant de l'émotion poétique, consiste généralement en un pas de deux.

Adages, collection de maximes recueillies par Erasme chez les auteurs classiques anciens. Assez court dans sa première édition (*Adagiorum Collectanea*, 1500), l'ouvrage fut considérablement développé par la suite, surtout dans l'édition de 1508 (*Adagiorum Chiliades*), qui comprenait environ 4 200 sentences. On trouve dans cette compilation de nombreux traits d'esprit, mais aussi la fleur de la sagesse antique.

ADAGIETTO n. m. (mot ital.). Mus. Morceau lent de courte durée. (L'adagietto est un petit adagio de caractère plus idyllique et charmant que pathétique ou austère.)

ADAGIO adv. (mot ital. signif. *à l'aise*). Mus. Lentement.

◆ N. m. Pièce musicale exécutée dans ce tempo : *L'adagio d'une symphonie*.

— Encycl. L'*adagio* est une des plus anciennes indications de mouvement (on le trouve au début du XVIIe s.) ; dans son acception première, il désignait un temps correspondant à notre *moderato* (commodément) ; il est devenu peu à peu synonyme de « lentement » et même de « très lent ». Il se situe entre *lento* et *andante*.

A. D. A. G. P., sigle de l'Association pour la diffusion des arts* graphiques et plastiques.

ADAGRÉGÉS, ES adj. pl. (lat. *ad*, à, près de, et *agregatus*, réuni). Zool. et Bot. Se dit d'individus de la même espèce, qui vivent soudés l'un à l'autre tout en conservant leur organisation individuelle.

ADAJA, riv. d'Espagne, en Vieille-Castille ; née dans la sierra de Gredos, elle arrose Avila et rejoint le Douro (r. g.) ; 192 km.

ADAK (île), une des îles Aléoutiennes. Bases navales et aériennes des Etats-Unis.

ADA-KALEH, petite île du Danube, sur la rive droite, en face d'Orşova, où les Turcs avaient construit une forteresse devant laquelle se brisèrent longtemps les efforts des Impériaux. Après le traité de Berlin, l'Autriche-Hongrie y exerça en fait la souveraineté, qui ne fut officielle qu'en 1896, à l'occasion de l'inauguration du canal des Portes-de-Fer. Administrativement, l'île faisait partie de la Hongrie. Le traité de Trianon (1920) en a fait passer la souveraineté au royaume serbo-croate-slovène. Elle est rattachée aujourd'hui à la Yougoslavie.

ADALARD (saint), abbé de Corbie (Huise, près d'Oudenaarde, v. 753 - Corbie 826). Il fut le conseiller de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Exilé après la révolte de 817, il rentra en grâce en 822, lors de la pénitence générale d'Attigny. Désormais, semble-t-il, l'empereur n'agit plus que selon ses directives. — Fête le 2 janvier.

ADALARD ou **ADÉLARD** ou **AETHELARD de Bath**, philosophe scolastique (XIIe s.). Après des études faites en France, il voyagea en Espagne, en Italie, en Grèce, en Afrique du Nord et en Asie Mineure. Philosophe, mathématicien et esprit encyclopédique, il eut le grand mérite de traduire et de faire connaître les œuvres philosophiques et mathématiques des Arabes, ainsi que les *Eléments* d'Euclide (qui furent publiés en 1482 à Venise avec un commentaire de Campanus de Novare). Sa philosophie, exposée dans le traité *De eodem et diverso*, se rattache directement au platonisme.

ADALBÉRON d'Ardenne (en basse Lorraine v. 920 ou 930 - Reims 988), archevêque de Reims de 969 à 988. De 969 à 984, il s'intéresse à son diocèse et place Gerbert d'Aurillac à la tête de l'école de sa cathédrale, puis participe aux affaires de l'Etat. Il favorise contre les Carolingiens l'avènement de Hugues Capet, qu'il sacre roi en 987.

ADALBÉRON ou **ASCELIN** (en Lorraine - † 1030), évêque de Laon en 977. Chancelier du roi Lothaire (974), il livra à Hugues Capet Charles de France, duc de Lorraine, fils de Louis IV d'Outremer (991).

ADALBÉRON ou **AUBÉRON**, nom de plusieurs évêques de Metz des Xe et XIe s. — **Adalbéron Ier** († 962), évêque de Metz en 929, ami de Henri Ier d'Allemagne, prit une part active aux affaires politiques, et contribua à la réforme monastique en haute Lorraine. — **Adalbéron II** († 1005), évêque de Metz en 984, se consacra lui aussi à la réforme monastique. — **Adalbéron III** († 1072), évêque de Metz en 1047. — **Adalbéron IV**, évêque de Metz vers 1090.

ADALBÉRON ou **ALBÉRON de Montreuil** (Montreuil, près de Toul, v. 1080 - Coblence 1152), archevêque de Trèves et légat pontifical. Il couronna Conrad de Hohenstaufen à Aix-la-Chapelle.

ADALBÉRON de Hainaut (le bienheureux) [† 1129], évêque de Liège (1123-1129). Troisième fils de Henri II, comte de Louvain, et d'Alix de Thuringe, il se fit céder par l'archevêque de Reims la suzeraineté de la seigneurie de Bouillon.

ADALBERT de Prague (saint), en tchèque **Vojtěch**, appelé également **Albert de Bohême** (939 ou 956-997). Issu d'une grande famille de Bohême, il passa neuf ans auprès de l'archevêque de Magdeburg, puis revint en Bohême (981), où il reçut les ordres des mains de Ditmar, évêque de Prague, auquel il succéda en 983. Il fonda en 992 le couvent de Brevnov, près de Prague, puis renonça à son évêché pour se consacrer à l'évangélisation des peuples des bords de la Baltique, dans la région de Dantzig. Il fut massacré dans un bois, non loin de Fischhausen (Rybaki). Ses restes furent transportés par les Polonais à la cathédrale de Gniezno (Gnesen), où ils sont encore, et où l'empereur Otton III vint en pèlerinage en l'an 1000. La gloire de saint Adalbert, très répandue chez les Slaves d'Occident, a été revendiquée à la fois par les Polonais et par les Tchèques. — Fête le 23 avril.

ADALBERT, duc de Toscane. V. Aubert.

ADALBERT Ier (v. 1000-1072), archevêque de Brême et de Hambourg (1043). Envoyé comme légat dans les diocèses de Suède, de Danemark et de Norvège, il fut un des pionniers de la civilisation chrétienne dans ces pays. Il joua un rôle politique important sous le règne de l'empereur Henri III. Nommé en 1063 tuteur du jeune Henri IV avec Annon, archevêque de Cologne, il souleva contre lui les princes allemands, qui l'éloignèrent de la Cour (1066). Mais Henri IV le rappela en 1069.

ADALBERT Ier de Sarrebruck, archevêque de Mayence. V. Albert Ier.

ADALGIS ou **ADALGISE**, fils de Didier, roi des Lombards († 788). Vaincu et dépossédé par son beau-frère Charlemagne en 775, il se retira à Constantinople, où l'empereur le nomma patrice. En 788, il accompagna les troupes byzantines, qui tentèrent vainement de reconquérir l'Italie.

ADALGISE (Théodore), prince de Bénévent (854-878). Il passa sa vie à lutter contre les Sarrasins et contre l'empereur Louis II, qu'il fit prisonnier.

ADALHARD. V. Adalard (saint).

ADALIA. V. Antalya.

ADALOALD (603-626), roi des Lombards. Il régna de 616 à 626, sous la tutelle de sa mère, Théodelinde, qui l'éleva dans la religion catholique. Il mourut empoisonné, et Rothari lui succéda.

ADAM (pic d'), un des sommets de Ceylan, dans la partie méridionale de l'île ; 2 240 m. Important pèlerinage bouddhiste ou musulman : sur un rocher du sommet, une excavation est attribuée au pied de Bouddha ou, pour les musulmans, d'Adam.

ADAM (pont d') ou **PONT DE RÂMA**, chaîne de récifs entre Ceylan et l'Inde. Selon la légende, c'est le vestige d'une chaussée édifiée par Râma.

ADAM, le premier homme créé par Dieu, d'après la Genèse. Il lui fut donné une compagne, dans la personne d'Eve. Dieu le soumit alors à une épreuve, mais il lui désobéit. Les conséquences en furent la perte de l'amitié divine et du bonheur qui l'accompagnait, la souffrance et la mort, la tendance au mal. Ces traditions s'expriment dans un cadre littéraire particulier, où l'histoire, la poésie, l'enseignement se mêlent étroitement, tout en utilisant des documents très anciens adaptés à la foi monothéiste d'Israël. Adam semble être un nom générique (= *l'homme*) plutôt qu'un vocable personnel.

— Loc. div. *Il se croit sorti de la côte d'Adam*, il se croit d'une très haute origine. ‖ *Je ne le connais ni d'Eve ni d'Adam*, je ne le connais pas du tout. ‖ *Fam.*

Phot. X, Bruckmann-Giraudon, X.

Fourchette, Mouchoir ou *Peigne d'Adam*, les doigts. ‖ *Pomme d'Adam*, v. POMME. ‖ *Le vieil Adam*, dans le langage de l'Ecriture, l'homme assujetti au péché. ‖ *Le nouvel Adam*, Jésus-Christ, chef de l'humanité nouvelle.

— Bx-arts. L'histoire du premier couple a fréquemment inspiré les artistes. Citons les deux statues de la façade de Notre-Dame de Paris, les bas-reliefs de Jacopo Della Quercia à la façade de San Petronio à Bologne, la gravure de Dürer, le cycle des fresques de Michel-Ange à la voûte de la chapelle Sixtine.

Adam (Jeu d'). V. JEU D'ADAM.

ADAM, nom d'un prêtre nestorien établi en Chine, auteur de la célèbre inscription chrétienne de Si-ngan (781).

ADAM, abbé de Perseigne (en 1188 dans le diocèse du Mans - † 1221). Il prêcha en France la quatrième croisade avec Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne. Innocent III l'avait chargé de réconcilier Philippe Auguste et Jean sans Terre en vue de la lutte contre les Infidèles.

ADAM de Brême, chroniqueur allemand du XIe s. Chanoine et écolâtre de Brême en 1067, il écrivit une *Histoire ecclésiastique des Eglises de Hambourg et de Brême* (de 788 à 1072).

ADAM le Bossu ou **ADAM DE LA HALLE** (du nom de son père), trouvère picard (Arras v. 1240 - Naples v. 1285). En 1262, il fait représenter à Arras le *Jeu* de la feuillée*, sorte de revue théâtrale pleine de fantaisie, où figurent des refrains musicaux. A Paris, où il va étudier, il compose des motets profanes à trois voix, de facture traditionnelle. De retour à Arras, il innove en adaptant l'écriture à trois voix des conduits latins à des pièces françaises; groupés sous la rubrique *li Rondel Adan*, il nous reste quatorze rondeaux, un rondeau-virelai et une ballade. Après deux années d'exil à Douai (1272-1274), il suit, en qualité de poète, le comte Robert II d'Artois à la cour de Charles d'Anjou, à Naples, où il donne, peu après 1282, le *Jeu* de Robin et Marion*, unissant la *pastourelle à la bergerie* avec insertion de *refrains* chantés. De ces refrains, conservés dans le miracle, la farce et la moralité, naîtront plus tard le vaudeville, puis l'opéra-comique. (→ Biblio.)

ADAM le Breton (*d'Armorique* ou *d'Outre-Manche*), chanoine régulier de Saint-Victor (Paris) [v. 1112-1177 ou 1192]. Auteur de poésies sur le propre et le sanctoral, où la pensée théologique s'harmonise avec l'inspiration mystique et dont la musique (modes de *sol* et de *ré*) représente le troisième état du genre *séquence* (mélismes) avec texte (*prosa*). Sa rythmique parfaite peut se réclamer de Gui d'Arezzo, et, musicalement, il se rattache à l'esprit grégorien et au premier stade des modes rythmiques médiévaux.

ADAM le Roi. V. ADENET.

ADAM (Jacques), érudit français (Vendôme 1663 - Paris 1735). Protégé du cardinal de Fleury, attaché à la maison de Conti. Auteur d'ouvrages d'érudition et de traductions. (Acad. fr., 1723.)

« ADAM et Eve », par Dürer

ADAM (Lambert Sigisbert), dit **Adam l'Aîné**, sculpteur français (Nancy 1700 - Paris 1759). Elève de son père JACOB SIGISBERT (Nancy 1670 - Paris 1747), puis de l'Académie royale, grand prix de Rome en 1723, académicien en 1737, professeur à l'Académie en 1744. L'influence de son atelier fait qu'on le charge, en 1740, de la dernière grande entreprise des jardins de Versailles. Son groupe principal du bassin de Neptune, *Neptune et Amphitrite*, est considéré comme un des plus beaux morceaux de sculpture baroque que possède la France. Ses groupes de marbre, *la Pêche* et *la Chasse*, destinés à Choisy (1735-1741), sont accueillis avec une faveur extrême. Louis XV ne trouve pas de plus beau cadeau à faire à son ami d'alors, le roi Frédéric II de Prusse. De ce maître, le musée du Louvre conserve *la Poésie lyrique*, un marbre commandé par Mme de Pompadour pour le château de Bellevue. Adam l'Aîné a publié un *Recueil de sculptures antiques*.

ADAM (Nicolas Sébastien), dit **Adam Cadet**, sculpteur français (Nancy 1705 - Paris 1778), frère du précédent. Elève, lui aussi, de son père et de l'Académie, il séjourne à Montpellier, où il revêt les hôtels et les châteaux de séduisants décors, puis rejoint Adam l'Aîné à Rome. De retour en France, il est reçu à l'Académie en 1762 avec son groupe *Prométhée*. L'œuvre qui témoigne le plus de sa virtuosité technique est le *Tombeau de la femme de Stanislas de Pologne*, Catherine Opalinka (1749), dans l'église votive de Bon-Secours, à Nancy.

ADAM (François Gaspard), sculpteur français (près de Nancy 1710 - Paris 1761), frère des précédents. Il va, après le refus de ses frères (1747), fonder à Potsdam le grand atelier que souhaitait Frédéric II pour la décoration de ses jardins; il y complète les ensembles commencés avec les cadeaux du roi de France et y introduit le goût français, mais son talent est inférieur à celui de ses frères. Il exécuta *la Musique* pour Potsdam. Nombre de ses ouvrages ornent encore les jardins de Sans-Souci.

ADAM (Robert), architecte décorateur écossais (Kirkcaldy 1728 - Londres 1792). Grand voyageur, il étudia les monuments antiques en France et en Italie, et, en 1764, avec Clérisseau, le palais de Dioclétien, à Spalato. En collaboration avec son frère JAMES (Kirkcaldy 1730 - Londres 1794), il construisit de très nombreux monuments à Londres et publia, en 1778, un traité, *Works of Architecture*, qui eut une influence considérable sur toute la fin du XVIIIe s. anglais et contribua à déterminer la vogue d'un style néo-classique adaptant les styles grec et pompéien à l'habitation anglaise.

ADAM (Jacob), dessinateur et graveur autrichien (Vienne 1748 - *id.* 1811), auteur de petits portraits de personnages célèbres.

ADAM (Albrecht), peintre, graveur et lithographe allemand (Nordling, Bavière, 1786 - Munich 1862). Il a surtout retracé, dans un style exact, mais sans flamme, divers épisodes des campagnes napoléoniennes de 1812 et de 1859 contre l'Autriche. Il fut peintre de la cour de Bavière. Il eut trois fils, ses élèves et ses continuateurs : BENNO (Munich 1812 - Kelheim 1892), peintre animalier; FRANTZ (Milan 1815 - Paris 1886), auteur de compositions militaires; EUGEN (Munich 1817 - *id.* 1880), peintre militaire et de genre.

ADAM (Jean Victor), peintre et lithographe français (Paris 1801 - Viroflay 1867). Peintre de batailles et de chevaux, il travailla pour la galerie historique de Versailles, puis exécuta, sur toutes sortes de sujets, près de huit mille lithographies.

ADAM (Adolphe), compositeur français (Paris 1803 - *id.* 1856). Fils d'un pianiste, il travailla avec Benoist, puis Boieldieu. Ses principaux ouvrages restent : *Pierre et Catherine* (1829), *le Chalet* (1834), *le Postillon de Longjumeau* (1836), *le Roi d'Yvetot* (1842), *Si j'étais roi* (1852), et surtout le ballet romantique *Giselle** (1841). Directeur du Théâtre-National (1847-1848), il écrivit des articles de critique musicale (*Souvenirs d'un musicien*). Membre de l'Institut (1844), professeur de composition au Conservatoire en 1849.

bassin de Neptune et Amphitrite par ADAM l'Aîné *parc de Versailles*

ADAM (Edmond), homme politique français (Le Bec-Hellouin 1816 - Paris 1877). Rédacteur au *National*, secrétaire général du Comptoir d'escompte en 1853. Préfet de police du 11 au 31 octobre 1870, député de la Seine en 1871, sénateur en 1875, il contribua à faire évader Rochefort de la Nouvelle-Calédonie. Il avait épousé Juliette Lamber.

ADAM (Juliette LAMBER, dame), femme de lettres française (Verberie, Oise, 1836 - Callian, Var, 1936). Elle épousa l'avocat La Messine, puis Edmond Adam. Elle publia des romans tels que *Païenne* (1883), ainsi que de nombreux ouvrages de souvenirs sur le siège de Paris, sur la vie politique après la guerre de 1870, époque pendant laquelle son salon fut fréquenté par les écrivains et les hommes politiques les plus connus. Elle fonda en 1879 la *Nouvelle Revue*, où, entre autres écrivains, elle accueillit Pierre Loti.

ADAM (Charles), philosophe français (Charleville 1857 - Riom 1940). Recteur de l'académie de Nancy (1902), membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, il a publié : *la Philosophie de François Bacon* (1890), *la Philosophie en France au XIXe siècle* (1894), la grande édition complète des *Œuvres de Descartes*, en collaboration avec Paul Tannery.

ADAM (Paul), écrivain français (Paris 1862 - *id.* 1920). Il débuta en 1885 par un roman naturaliste : *Chair molle*. Il a publié : *le Thé chez Miranda* (1886) et *les Demoiselles Goubert* (1886), avec Moréas; *Soi* (1886), *la Bataille d'Uhde* (1897), *la Force* (1899), *Basile et Sophia* (1899), *l'Enfant d'Austerlitz* (1902), *la Ruse* (1903), *Au soleil de juillet* (1903), ces trois derniers romans formant une suite à *la Force; le Serpent noir* (1905), *Irène et les eunuques* (1907), *le Trust* (1910), *le Lion d'Arras* (1920), *le Culte d'Icare*, ouvrage posthume, inachevé (1924). Ce qui caractérise le talent de Paul Adam, c'est l'abondance, la fécondité et la luxuriance, le don de mouvoir des foules, l'imagination des anticipations (les utopies de ses *Lettres de Malaisie* [1897], de sa *Cité prochaine* [1908] font de lui un précurseur de Wells), une alliance de naturalisme et de symbolisme, qui rattache son œuvre aux deux tendances rivales.

ADAM (Karl), théologien et exégète catholique allemand (Pursruck, Bavière, 1876) Professeur de morale à l'université de Strasbourg (1917), de théologie dogmatique à celle

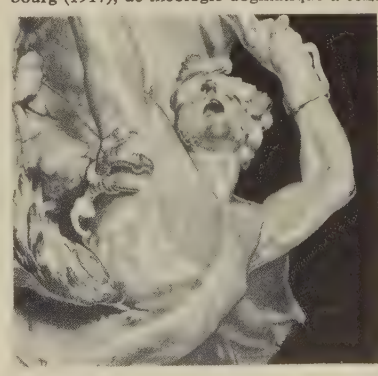

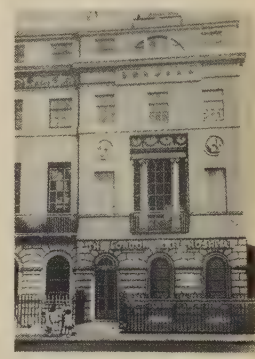

style R. et J. ADAM maison à Londres

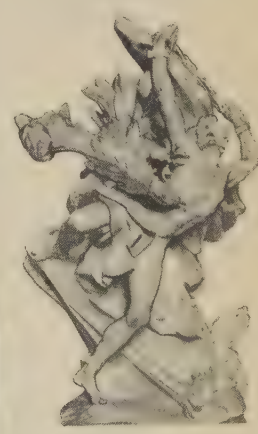

Nicolas Sébastien ADAM « Prométhée enchaîné » *ensemble* et *détail* morceau de réception à l'Académie (1762)

Phot. Giraudon, Arch. phot., Institut d'art de l'Université de Paris.

de Tübingen (1919-1949), auteur de nombreux ouvrages, consacrés en particulier à l'étude de la pensée de Tertullien et de celle de saint Augustin.

ADAM (Antoine), professeur français (Lille 1899). Il a enseigné à la faculté des lettres de Lille (1944), avant d'être nommé professeur à la Sorbonne (1953). Outre une étude sur Verlaine (1936), il a publié une *Histoire* de la littérature française au XVIIe siècle* (1948-1956).

Arthur ADAMOV

Adam Bede, roman de George Eliot (1859). C'est une peinture fidèle des mœurs rurales anglaises au début du XIXe s., pour laquelle l'auteur s'est inspiré de ses souvenirs de famille. Le principal personnage féminin, Dinah Morris, offre une étude très fouillée de jeune prédicatrice méthodiste.

ADAM BILLAUT ou **MAÎTRE ADAM.** V. BILLAUT.

ADAMA ou **ADMAH,** v. de la Pentapole méridionale. D'après la Bible, elle fut détruite en même temps que Sodome et Gomorrhe. On la localise habituellement dans la partie sud de la mer Morte.

ADAMA VAN SCHELTEMA (Carel Steven), écrivain hollandais (Amsterdam 1877-Bergen 1924). Ses poésies, d'inspiration sociale, reflètent dans une langue simple un optimisme d'idéaliste.

ADAMANTIN, INE adj. (gr. *adamantinos,* dur, solide). Minér. Qui a l'éclat du diamant. || — *Fig.* Brillant comme le diamant, comme l'acier : *Je vois briller les yeux adamantins des crapauds* (Apollinaire). || Dur, insensible (XVIe s., repris littérairement) : *Cœur adamantin.*
— Anat. Se dit de la substance qui forme l'émail des dents : *Cellule adamantine.*

ADAMANTOBLASTE n. m. et adj. (gr. *adamas, antos,* diamant, et *blastos,* bourgeon). Histol. Haute cellule de l'assise interne du follicule dentaire, qui sécrète l'émail. (Tous les adamantoblastes sont disposés sur un seul rang.)

adamsia

ADAMAOUA, région de l'Afrique, aux confins du Cameroun et de la Nigeria. C'est un plateau granitique, dont les hautes surfaces sont vers 1 000 m d'alt. et qui domine brutalement les plaines de la Bénoué. Les points culminants (plus de 1 500 m) se trouvent sur la bordure septentrionale et occidentale du plateau, qui se relève en formant un bourrelet où le volcanisme a laissé des traces nombreuses (coulées, cratères, lacs). Le climat est tropical, mais les précipitations, pendant la période pluvieuse, atteignent 1 250 mm. Région de savane coupée de rares galeries forestières, l'Adamaoua a été conquis par les Peuls musulmans. Son économie est pastorale (élevage de gros bétail) ; on exploite quelques gisements miniers (étain). — La *région de l'Adamaoua* (Cameroun) a 179 700 hab. (488 Europ.). Ch.-l. *N'Gaoundéré.*
— Le pays, jusqu'alors appelé Fombina, doit son nom à son unificateur, Adama, qui mourut en 1848 à Yola, sur la Bénoué. La construction réalisée par Adama ne lui survécut pas ; à sa mort, les vassaux se rendirent indépendants et les luttes intérieures ne prirent fin qu'avec l'occupation du pays par les Européens.

Adamastor, personnage des *Lusiades* (chant V, str. 39-60). Incarnant le cap de Bonne-Espérance, il tente, par ses menaçantes prédictions, d'arrêter Vasco de Gama et ses compagnons. Camões emprunte à Sidoine Apollinaire le nom du titan, que l'on trouve également chez Rabelais.

ADAMELLO, massif d'Italie, dans les Alpes calcaires du Trentin, entre le val Camonica et le val Rendena ; 3 554 m. Constitué de roches granitiques, il possède de grands glaciers.

ADAMIENS ou **ADAMITES** n. m. pl. Hérétiques nudistes du IIe s. (Ils proscrivaient le mariage, pour ne point perpétuer le péché originel. Au XIIIe s., les luciférien, en Autriche et en Bohême, proposaient l'imitation d'Adam comme preuve de la plus complète liberté. Au XVe s., une secte du même nom apparut en Bohême et en Moravie. Elle se rattachait aux « frères et sœurs du libre esprit ». Ils furent massacrés en 1421).

ADAMINE n. f. Minér. Arséniate naturel de zinc hydraté, de formule $Zn_2AsO_4(OH)$, de symétrie orthorhombique, en cristaux violacés, jaunes, roses ou verts. (Elle est isomorphe de l'olivénite.)

ADAMIQUE adj. D'Adam, relatif à Adam.

ADAMISME n. m. Hérésie des adamiens.

ADAMKIEWICZ (Albert), médecin polonais (Zerkow 1850 - Vienne 1921). Professeur de pathologie à l'université de Cracovie (1878), il a publié : *la Sécrétion des sueurs, Fonctions des nerfs bilatéraux-symétriques* (1878), *les Vaisseaux sanguins de la moelle épinière chez l'homme* (1881-1882), etc.

Adamklissi (TROPHÉE D'). Ant. rom. Vaste monument de forme circulaire, édifié par l'empereur Hadrien pour célébrer sa victoire sur les Daces. D'importantes ruines en subsistent près du village du même nom, situé en Dobroudja, sur la rive du Danube.

ADAMOV (Arthur), auteur dramatique (Kislovotsk, Caucase, 1908). Entré dans la vie théâtrale française à quarante ans, il est devenu très vite l'un des représentants les plus significatifs de la nouvelle avant-garde scénique et du théâtre « engagé », dans une ligne assez parallèle à celle de Brecht. Des pièces comme *l'Invasion, la Grande et la Petite Manœuvre, la Parodie, Tous contre tous, le Professeur Taranne, le Sens de la marche, Comme nous avons été, le Ping-Pong* et *Paolo Paoli,* représentées entre 1950 et 1957, sont marquées d'une inquiétude révoltée et d'un pessimisme amer. Malgré l'obscurité de certaines de ces pièces, elles ont souvent une âpre efficacité dramatique. Adamov a également traduit ou adapté des pièces étrangères, comme *la Cruche cassée,* de Kleist, *Edouard II,* de Marlowe, et surtout *la Mort de Danton,* de Büchner, que Jean Vilar monta au T. N. P.

ADAMS (William), marin anglais (Gillingham, Kent, 1524 - au Japon 1620). Son navire fut obligé de s'abriter dans un port de Kyū shū, en avril 1600. Fait prisonnier et envoyé à Ōsaka, il entra en qualité de conseiller au service du shōgun Iyeyasu et resta au Japon jusqu'à sa mort. En 1616 et 1617, il avait effectué, pour le compte des Japonais, deux voyages au Siam et en Cochinchine. Bien que marié en Angleterre, il avait pris femme au Japon. Après sa mort, le gouvernement shōgunal baptisa une rue de Edo (l'actuel Tōkyō) « Anjin-chō », c'est-à-dire « rue du Pilote », afin d'honorer sa mémoire. Il a laissé des lettres curieuses.

ADAMS (Samuel), homme politique américain (Boston 1722 - *id.* 1803), un des fondateurs de l'indépendance américaine. Il se distingua de très bonne heure parmi les adversaires de la métropole, fonda le Caucus Club, pour grouper les patriotes, et rédigea la plupart des documents adressés au nom du Massachusetts aux autres colonies. Au congrès de Philadelphie, son rôle fut capital.

ADAMS (John), homme d'Etat américain (Braintree [auj. Quincy], Massachusetts 1735 - *id.* 1826). Admis au barreau en 1758, il se distingue vite par la vigueur de sa dialectique et son courage civique, lorsque commencent entre l'Angleterre et ses colonies les difficultés au sujet des impôts. Adams groupe autour de lui le parti whig et s'efforce d'empêcher la rupture. Il est envoyé aux deux congrès de 1774 et de 1775, et y contribue à la rédaction des manifestes et des proclamations d'indépendance, avec Jefferson. Il soutient Washington contre les attaques dont il est l'objet. La république proclamée, il est envoyé en France et aux Pays-Bas pour obtenir des subsides et, après la paix, devient le premier ambassadeur des Etats-Unis auprès du roi George III (1785). A son retour, il participe à la rédaction définitive de la Constitution, est élu vice-président en 1788 et en 1792, et succède à Washington en 1797. Ce fut la fin de ses grands succès. Sa présidence ne fut pas heureuse : la guerre avec la France lui fut amèrement reprochée par les démocrates ; les difficultés financières, les mesures prises contre les étrangers et pour le maintien de l'ordre le rendirent impopulaire. Battu aux élections de 1800 par Jefferson, il se retira à Braintree.

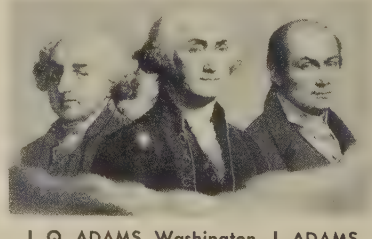

J. Q. ADAMS, Washington, J. ADAMS

ADAMS (John Quincy), homme d'Etat américain (Braintree 1767 - Washington 1848). Formé à la diplomatie par son père, John Adams, qu'il accompagna dans la plupart de ses missions à l'étranger, il se montra vite un habile homme politique, fut choisi comme secrétaire d'Etat en 1817 par le président Monroe, et rédigea la déclaration connue sous le nom de *doctrine de Monroe.* Il réussit moins bien comme président, de 1824 à 1828.

ADAMS (Charles Francis), diplomate américain (Boston 1807 - *id.* 1886), fils de John Quincy Adams. Il représenta le Massachusetts au Sénat fédéral à partir de 1858. Antiesclavagiste, il fut envoyé à Londres comme ministre plénipotentiaire pendant la guerre de Sécession, et participa à Genève au règlement de l'affaire de l'Alabama.

ADAMS (John Couch), astronome anglais (Lidcot, Cornouailles, 1819 - Londres 1892). Indépendamment de Le Verrier, et simultanément, il entreprit de rechercher l'explication des irrégularités du mouvement de la planète Uranus, calculs qui le conduisirent à démontrer l'existence d'une planète plus lointaine, Neptune, et à en indiquer la position. Les conclusions de son mémoire n'ayant pas été prises alors en considération, il fut devancé par la publication des résultats de Le Verrier. On lui doit nombre de travaux importants, notamment *Sur la variation du mouvement séculaire moyen de la lune* (1835).

ADAMS (Charles Kendall), historien américain (Derby, Vermont, 1835 - Redlands, Californie, 1902). Professeur à l'université de Michigan, auteur notamment de *la Démocratie et la monarchie en France* (1874) et d'un *Manuel de bibliographie historique* (1882).

ADAMS (Charles Francis), économiste et historien américain (Boston 1835 - Washington 1915). Fils de Charles Francis Adams. Président de l'Union Pacific Railroad de 1884 à 1890, auteur d'ouvrages d'histoire, particulièrement sur le Massachusetts.

ADAMS (Henry), historien américain (Boston 1838 - Washington 1918), auteur d'une *History of the United States from 1801 to 1817* et de travaux sur le Moyen Age européen.

ADAMS (Walter Sydney), astronome américain (Antakya 1876 - Pasadena 1956). Assistant à l'observatoire Yerkes (1901), astronome à l'observatoire du Mont-Wilson (1909), qu'il dirigea de 1923 à 1946, il a mesuré la vitesse de rotation du Soleil. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur le mouvement des astres et sur la spectroscopie. En collaboration avec Kohls Chütter, il a pu déterminer la distance de nombreuses étoiles par comparaison de leur magnitude absolue (déduite du spectre) avec leur magnitude relative (observée).

ADAMS (James Truslow), historien américain (Brooklyn 1878 - Southport, Connecticut, 1949). Il entra d'abord à la Bourse de New York, avant de s'occuper, à partir de 1912, de questions historiques. Après avoir participé à la Conférence de la paix en 1919, il s'adonna définitivement à l'étude de l'histoire et publia notamment : *The Epic of America* (1931), un *Dictionnaire* (5 vol., 1940) et un *Atlas* (1943) de l'histoire américaine.

ADAMSIA n. f. Actinie qui se fixe principalement sur des coquilles vides de gastropodes, habitées par un bernard-l'ermite, avec lequel elle vit en association. (*Adamsia palliata* de nos côtes est la commensale d'*Eupagurus Prideauxi* ; ils habitent ensemble sur et dans une coquille de gastropode, de telle façon que la bouche de l'adamsia, placée sous le pagure, reçoit les débris de ses repas.) [Famille des métridiidés.]

ADAMSON (Robert), philosophe écossais (Edimbourg 1852 - Glasgow 1902). Il enseigna

Phot. Bernand, Goldner, X.

dans les universités d'Edimbourg, de Manchester (1876-1893), d'Aberdeen (1893-1895), de Glasgow (1895-1902). On lui doit, outre de nombreux articles dans l'*Encyclopédie britannique* et le *Mind*, des études sur *Roger Bacon* (1876), *Kant* (1879), *Fichte* (1881), et *The Development of Modern Philosophy* (1903), *The Development of Greek Philosophy* (1908). Parti d'un criticisme semblable à celui de Kant, Adamson aboutit, vers la fin de sa vie, à un réalisme critique analogue à celui de Bertrand Russell.

Adams-Stokes (SYNDROME D'), ralentissement permanent du pouls, caractérisé par des accidents paroxystiques, pouvant aller jusqu'à la syncope avec ou sans convulsions, qui sont dus à des pauses ventriculaires. La dissociation entre les contractions des oreillettes et celles des ventricules, due au *bloc* auriculo-ventriculaire, en est la cause. Ce syndrome s'accompagne généralement d'un pouls lent permanent, mais, au début, ce caractère permanent peut être absent. Il est dû à une atteinte du faisceau de His, qui conduit l'excitation de l'oreillette au ventricule.

ADAMUCCI, médecin italien (Naples v. 1750 - Paris 1827). Il vécut en France. Auteur d'un *Système mécanique des fonctions nerveuses* (1808).

ADANA, v. de Turquie, ch.-l. de la prov. de Seyhan, dans la plaine de Cilicie, sur le Seyhan; 172 500 hab. Mosquée du XVIe s. Industries textiles. Manufacture de tabac. Cimenterie. Culture du coton dans la région.

ADANSON (Michel), botaniste français (Aix-en-Provence 1727 - Paris 1806). A vingt ans, il fit au Sénégal, à ses frais, un voyage d'exploration qui dura cinq ans. Membre de l'Académie des sciences en 1759, il avait conçu le plan d'un ouvrage gigantesque, consacré à la description méthodique de « tous les êtres connus, suivant leur série naturelle indiquée par l'ensemble de leurs rapports ». Œuvres : *Histoire naturelle du Sénégal* (1757), *Familles naturelles des plantes* (1763), *Nouvelle Méthode pour apprendre à connaître les différentes familles de plantes* (1764), etc. Son herbier est au Muséum de Paris.

ADANSONIA n. m. (de Michel *Adanson*, botaniste). Genre de bombacacées, comprenant une dizaine d'espèces. (V. BAOBAB.)

ADAPA, héros d'un mythe babylonien. Ayant brisé les ailes du Vent, qui avait renversé sa barque, il fut convoqué au tribunal du dieu du Ciel. Le dieu Ea, son protecteur, lui conseilla de refuser le « pain de mort » et les « eaux de mort » qu'on lui offrirait; mais le dieu Anou, touché par la sincérité d'Adapa, lui offrit le « pain de vie » et les « eaux de vie ». Fidèle à la promesse faite à son dieu, Adapa refusa et perdit ainsi la chance de devenir immortel.

ADAPAZARI, v. du nord-ouest de la Turquie (prov. de Kocaeli), sur le cours inférieur du Sakarya; 55 100 hab. Centre commercial. Gisement de fer dans la région.

ADAPIS [pis] n. m. Lémurien fossile aux caractères primitifs, type de la famille des *adapidés*, éteinte depuis l'Oligocène.

— ENCYCL. Les *adapis* étaient de petits mammifères analogues aux lémurs actuels de Madagascar. Ils ont d'abord été trouvés dans le gypse de Paris par Cuvier. Leurs ossements étaient abondants dans les phosphorites du Quercy.

ADAPTABLE adj. Qui peut être adapté.

ADAPTAT n. m. Ensemble d'éléments juxtaposés, unis par un lien fonctionnel, organique ou moral, et non par un lien purement mécanique, comme c'est le cas pour l'*agrégat*.

ADAPTATEUR, TRICE n. Dramaturge, scénariste ou dialoguiste qui fait un travail d'adaptation ou de transposition pour une pièce ou un film.

◆ N. m. Petit appareil qui permet d'adapter un organe électrique à divers usages (en particulier, bouchon de prise de courant s'adaptant à la douille d'une ampoule électrique).

— Photogr. Dispositif permettant d'utiliser les pellicules en bande sur un appareil photographique conçu pour recevoir des plaques, ou inversement.

ADAPTATIF, IVE adj. Sc. nat. Qui réalise une adaptation.

ADAPTATION n. f. Action d'adapter, d'approprier une chose à une autre, d'accorder un être à un autre ou au milieu dans lequel il vit : *Adaptation aux circonstances. La plus petite modification du régime nécessite de lui* [...] *un effort d'adaptation* (Gide).

— Biol. Appropriation de l'organisme aux conditions externes et internes de l'existence. (V. part. *encycl.*)

— Littér., Théâtr. et Ciném. Transposition à la scène ou à l'écran d'une œuvre littéraire d'un genre différent (*la Dame aux camélias*, roman devenu drame par la plume de Dumas lui-même et transformé par Piave en un livret d'opéra-comique, *la Traviata*, pour le compositeur Verdi; *Madame Bovary*, portée au théâtre par Gaston Baty; *l'Assommoir*, d'E. Zola, devenu *Gervaise*, film de R. Clément). ‖ Arrangement d'une œuvre étrangère autrement qu'en sa traduction littérale : *Les nombreuses adaptations de Shakespeare.* ‖ Mise en accord d'un texte traduit avec une musique originale. ‖ Rajeunissement de la langue et transformation de l'agencement d'une œuvre ancienne (adaptations du *Mystère de la Passion* de Gréban).

— Mus. Transformation d'une œuvre pour la rendre propre à une autre destination. (Dès le Moyen Age, pour chanter à l'église, on adapte des paroles latines à des chants en langue vulgaire; plus tard, on écrit des cantiques sur des airs d'opéra.) ‖ Utilisation d'œuvres musicales déjà existantes, pour servir de commentaire à des œuvres dramatiques, chorégraphiques ou cinématographiques. ‖ Pendant la Renaissance, accompagnement fourni par la viole à la poésie déclamée.

— Opt. Ensemble de phénomènes qui permettent à l'œil de percevoir des objets de moins en moins lumineux (adaptation à l'obscurité). [On constate tout d'abord que l'iris se dilate pour admettre le maximum de lumière, mais, de plus, la rétine elle-même, au repos dans l'obscurité, est capable de déceler des luminances de plus en plus faibles, au prix d'une perte de pouvoir séparateur. L'adaptation nécessite de 20 à 30 minutes dans l'obscurité.]

— ★ *organisme, milieu* | *acclimatation, acclimatement, aménagement, caméléonisme, mimétisme, Lamarck, Darwin, sélection professionnelle, test, psychotechnique, normalisation/aliénation* (*Philos.*), *inadapté, rééducation.*

— ENCYCL. Biol. Dans des conditions définies et dans un milieu donné, l'*adaptation* permet à l'organisme de vivre, de durer et de se reproduire. Elle se définit par rapport à quelque chose, soit par rapport au milieu considéré dans son sens le plus large, soit par rapport à un mode de vie. C'est un phénomène général qui représente un attribut fondamental du vivant. Parler d'adaptation, c'est envisager l'être vivant dans ses réponses fonctionnelles au milieu. On peut distinguer : 1° *Les adaptations « individuatives »*. Elles sont réalisées dans l'individu sans apport conscient de celui-ci. Le qualificatif « individuative » fait ressortir le caractère passif du phénomène; l'individu le subit sans aucune participation volontaire. La vie dans les altitudes élevées, où la pression de diffusion de l'oxygène alvéolaire est très faible, exige une augmentation du nombre des globules rouges transporteurs d'oxygène et une accélération de la circulation. De même, la réaction au froid comporte une série de défenses immédiates : constriction des vaisseaux périphériques, érection des poils et des plumes pour diminuer la perte de chaleur, sécrétion d'adrénaline, frisson pour augmenter la production de chaleur.

Ces adaptations individuatives, qui protègent l'homme contre un milieu nouveau, constituent des cas particuliers d'un phénomène général et normal, l'*adaptation régulatrice* ou *homéostasie* de W. B. Cannon. Cette homéostasie, ou constance relative du milieu interne, peut intéresser les matériaux (mises en réserves et excrétions) ou les mécanismes (équilibre du fonctionnement des organes). Chez un adulte, dans les conditions normales, les mécanismes homéostatiques exercent une action efficace; ils contribuent à maintenir l'unité de l'être. Le vieillissement de l'organisme diminue l'efficacité de l'homéostasie; ainsi, chez le vieillard, les phénomènes d'homéostasie sont souvent déficients. A ces faits se rattache le syndrome général d'adaptation de Selye; cette expression désigne la somme de toutes les réactions non spécifiques et générales de l'organisme qui apparaissent à la suite de l'action prolongée d'un agent d'agression.

2° *Les adaptations éthologiques.* Elles caractérisent un mode de vie donné; elles se retrouvent chez des animaux ou des plantes différents, mais menant un genre de vie identique. Une nageoire, une queue aplatie, une palmure sont fréquentes chez les animaux aquatiques. C'est pourquoi L. Cuénot les appelle aussi des *adaptations statistiques.* Selon leur nombre et leur degré, l'animal ou le végétal sera plus ou moins bien adapté à une forme de vie définie. Le surmulot, le rat d'eau, la loutre, le phoque, la baleine représentent divers degrés d'adaptation à la vie aquatique. L'abandon graduel de la terre pour l'eau correspond à des paliers quantitatifs d'adaptation; à chaque palier, un nouveau degré de complexité est atteint. La palmure pédieuse des animaux aquatiques, la queue préhensile, les pelotes adhésives, les parachutes des arboricoles, la réduction de la surface de transpiration, la cuticule imperméable et la rétention d'eau chez les plantes grasses sont des adaptations éthologiques ou statistiques. Elles sont nécessaires ou utiles, mais non point indispensables; des animaux aquatiques nagent sans palmure (sur 113 genres d'oiseaux aquatiques, 62 possèdent une patte bien palmée entre trois ou quatre doigts), des fouisseurs fouissent avec des ongles peu développés. L'adaptation renferme une idée de convenance beaucoup plus que d'utilité ou de nécessité. Le siphon respiratoire des nèpes ou des ranatres peut être coupé sans provoquer un trouble incompatible avec la vie.

Les adaptations éthologiques intéressent les groupements importants (genres, familles, ordres); leur présence est fort ancienne; elles sont héréditaires et définitivement établies. Caractéristiques d'un mode de vie, d'un milieu, elles réalisent une formule nouvelle. De toutes les adaptations ressort un phénomène de convergence; des adaptations morphologiques et fonctionnelles semblables, réponses à des conditions de milieu semblables, apparaissent à des niveaux évolutifs différents. Le phénomène de l'adaptation est unanimement reconnu. Mais nous ne savons à peu près rien sur sa genèse. Les adaptations importantes qui ont profondément modifié les êtres ont nécessité des périodes de l'ordre de centaines de millions d'années. De tels délais ne permettent plus l'expérimentation. Aucune des théories préconisées ne se révèle satisfaisante. D'ailleurs, il ne semble point légitime d'isoler le problème de l'adaptation. Celle-ci fait partie intégrante de l'organisation. Il est vraisemblable que les propriétés du vivant conditionnent sa structure, ses transformations, ses innovations.

Parfois, un certain arrière-fond de finalité est annexé à l'adaptation. Si les modifications sont fonctionnelles, on peut leur prêter une fin; mais cette finalité de fait (à défaut d'un autre mot) ne saurait impliquer une causalité; elle ne présage pas l'avenir. (→ Biblio.)

ADAPTER v. tr. (lat. *adaptare*, de *aptus*, apte). Appliquer, ajuster une chose à une autre : *Adapter un robinet à un tuyau.* ‖ — *Fig.* Approprier, mettre en accord avec : *Ils se sont tus* [...] *faute de pouvoir adapter leur sagesse aux folies de l'Europe* (J.-P. Sartre).

— Mil. *Groupement adapté*, moyens d'artillerie, de blindés, de transport, donnés par le commandement en renforcement des moyens organiques d'une unité en vue d'une mission de combat déterminée. (Le système des groupements d'artillerie lourde adaptés au secteur d'une division a été très employé pendant la guerre de position de 1915-1918; étendu plus tard aux chars, il permet au chef d'agir dans la bataille en concentrant en un point choisi la masse de ses moyens.)

— ***S'adapter*** [à] v. pr. Approprier sa conduite à, s'acclimater : *Homme qui savait admirablement s'adapter à la société pour l'exploiter* (R. Rolland). ‖ Convenir : *Le roman et la nouvelle* [...] *s'adaptent à toutes les natures, enveloppent tous les sujets* (Baudelaire).

ADAPTEUR n. m. Accessoire d'une lampe de bureau ou d'un luminaire, permettant de distribuer la lumière de l'ampoule selon une répartition judicieuse. (C'est ordinairement une coupe de verre opale.)

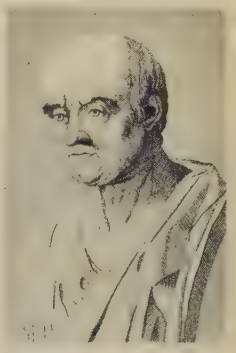

Michel ADANSON
gravure de Tresel et Desève
cabinet des Estampes

Phot. Larousse.

ADDIS-ABEBA
centre de la ville

ADASPIENS. Géogr. anc. Peuple de la région montagneuse du Caucase, soumis par Alexandre le Grand.

ADATAIS ou **ADATIS** n. m. Mousseline ou toile de coton fine et claire qui venait des Indes orientales, surtout du Bengale.

ADAUBAGES n. m. pl. (de *daube*). Viandes conservées dans des barils pour les voyages au long cours.

ADAUCTE (saint), martyr au IIIe s. Il mourut avec saint Félix. Comme les fidèles ignoraient son nom, ils l'appelèrent *Adaucte* (du lat. *adauctus*, ajouté).

ad augusta per angusta, mots lat. signif. *à des résultats grandioses par des voies étroites,* c'est-à-dire : on n'arrive au triomphe qu'en surmontant de grandes difficultés. (C'est le mot de passe des conjurés à l'acte IV d'*Hernani*.)

Joseph ADDISON
par Kneller

ADDA, riv. d'Italie, affl. du Pô (r. g.); 300 km. Issue des Alpes, elle draine la Valteline, où elle alimente des centrales électriques. Ses alluvions ont séparé le lac de Mezzola du lac de Côme; après avoir traversé ce dernier lac et Lecco, elle arrose la Lombardie et rejoint le Pô près de Crémone.
— Hist. L'Adda constituait une ligne stratégique très importante. Elle a vu la victoire de Théodoric sur Odoacre (490), celle du Piccinino, capitaine de Milan, sur les Vénitiens (1437); en 1705, le Prince Eugène tenta vainement de la traverser; le 17 mai 1796, les troupes de Bonaparte franchirent la rivière au pont de Lodi. — Sous Napoléon Ier, l'Adda donna son nom à un département du royaume d'Italie, ch.-l. *Sondrio*.

ADDA (marquis Girolamo D'), érudit italien (Milan 1815 - *id.* 1881). Auteur de divers ouvrages sur les dentelles, les tapisseries, la gravure sur diamant, Léonard de Vinci et la gravure milanaise.

ADDAMS (Jane), sociologue américaine (Cedarville, Illinois, 1860 - Chicago 1935). Elle fonda en 1889, à Chicago, un établissement social, *Hull House*, devint, en 1915, présidente de l'Association féminine internationale pour la paix et pour la liberté, et reçut le prix Nobel de la paix en 1931.

ADDAPAKSHOU, soukkal de Suse, contemporain de Hammurabi; il construisit plusieurs temples en Elam.

ADDAX n. m. Antilope à cornes annelées formant deux tours de spirale.
— ENCYCL. Le pelage de l'*addax* est gris très clair, la touffe frontale brun noirâtre, avec au-dessous un chevron blanc. Une espèce (*Addax nasomaculatus*) est adaptée à la vie dans les régions désertiques : Sénégambie, Sahara tunisien et Soudan oriental. Le genre est voisin de l'oryx*.

addax

ADDE, mot lat. signif. *ajoutez.* (On abrège parfois en ADD.)

ADDENDA [ɛ] n. m. invar. (mot lat. signif. *choses à ajouter*). Notes additionnelles à la fin d'un ouvrage.

ADDICTION n. f. (lat. *addictio*). Dr. rom. Ordre du magistrat, par lequel le créancier recevait le droit de saisir la personne du débiteur et de le traiter comme sa chose. (Ce nom devint synonyme d'ADJUDICATION.)

ADDINGTON (Antoine), médecin anglais (1713-1790). Il fut l'ami intime de lord Chatham. Lorsque George III fut atteint de folie, il fut appelé à donner son avis sur l'état mental du souverain devant la Chambre des lords. On lui doit : *Essai sur le scorbut* (1735), *Sur une négociation entre lord Chatham et lord Bute*, etc.

ADDINGTON (Henry), vicomte **Sidmouth,** homme d'Etat britannique (Londres 1757 - *id.* 1844). Il fit ses débuts politiques dans la clientèle du second Pitt, mais se sépara de lui sur la question de l'émancipation des catholiques, à laquelle il demeura toujours fermement opposé. Après avoir été speaker des Communes, il devint Premier ministre en 1801 et négocia le traité d'Amiens. Mais il ne sut prévoir l'échec de la paix et, lorsque la guerre reprit, témoigna de qualités insuffisantes pour dominer une situation difficile; il démissionna en 1804. Il fit partie du ministère de « tous les talents », puis des cabinets Perceval et Liverpool de 1812 à 1821. Il eut une grande responsabilité dans la politique de répression adoptée pendant ces années troublées.

ADDIS-ABEBA ou **ADDIS-ABABA,** capit. de l'Ethiopie et de la prov. du Choa, au pied des hauteurs d'Entotto, à 2 500 m d'alt.; 400 000 hab. env. Le centre primitif de la ville fut le palais, puis la cathédrale Saint-Georges. Aujourd'hui, des avenues modernes, bordées d'eucalyptus, divergent de la gare (terminus du chemin de fer de Djibouti) et s'étendent jusqu'au quartier élevé, commercial et résidentiel, situé au sud-ouest de la ville. Industries légères : préparation du café, manufactures de tabac, minoterie, tanneries, huileries.
— Hist. Fondée par Menelik II en 1888, la nouvelle capitale de l'Ethiopie, qui a remplacé Entotto, est devenue le symbole de l'unité de l'Etat constitué autour du Choa. Le traité de 1896 avec l'Italie y fut signé, la voie ferrée y parvint en 1917. Addis-Abeba, occupée par les Italiens de Badoglio le 5 mai 1936, fut libérée le 10 avril 1941 par les Britanniques de Cunningham, qui en chassèrent le duc d'Aoste. (V. ETHIOPIE [*campagne d'*].) Elle est à nouveau, depuis 1942, le siège du gouvernement éthiopien.

ADDISON (Joseph), poète et publiciste anglais (Milston, près d'Amesbury, Wiltshire, 1672 - Kensington 1719). Il fait ses études à Oxford, où il se distingue par ses poésies latines. Après avoir voyagé sur le continent (séjour d'un an à Blois, en 1700), il commémore la victoire de Blenheim par un poème de circonstance : *The Campaign* (1704), qui décrit les succès de l'armée de Marlborough. Le parti whig s'attache Addison, qui s'engage alors dans une brillante carrière politique : membre du Parlement (1708), premier secrétaire du vice-roi d'Irlande (1709), il parviendra au rang de secrétaire d'Etat en 1717. Sa grande timidité le desservit, et il démissionna au bout de quelques mois.
A partir de 1709, Addison rédigea avec R. Steele un journal périodique littéraire : *The Tatler** (« le Babillard »), puis fonda avec lui *The Spectator** (1711-1714), où il publia des articles remarquables par leur finesse et la pénétration mesurée de leur critique. C'est dans cette publication qu'Addison a créé un type délicatement humoristique de gentilhomme campagnard : sir Roger de Coverley. Il a ainsi contribué à former l'idéal du « gentleman moderne », sur lequel se modèlera la bourgeoisie anglaise. Quant à son style, d'une sobriété toute classique, il s'adapte harmonieusement à ses chroniques, qui constituent déjà de parfaits modèles de l'essai, tel que le pratiqueront tant d'écrivains par la suite. Sa tragédie de *Caton** (1713) eut une vogue extraordinaire, due en partie aux circonstances politiques. Sa comédie du *Tambour* (*The Drummer*) [1715], imitée par Destouches, est spirituelle.

ADDISON (Thomas), médecin anglais (Long Benton, près de Newcastle on Tyne, 1793 - Brighton 1860). Professeur de matière médicale à Londres en 1827, puis professeur de médecine pratique, concurremment avec Bright, il a publié : *Eléments de médecine pratique* (1839), *Effets constitutionnels et locaux de la maladie des capsules rénales* (1855). La maladie qui se trouve étudiée dans cet ouvrage a reçu le nom de l'auteur. Ses travaux ont été réunis sous le titre de *Collection des écrits publiés par feu Thomas Addison* (1868).

Addison (MALADIE D'), maladie décrite par Thomas Addison en 1855. Elle est pathogéniquement définie par la destruction totale et bilatérale des glandes surrénales par atteinte directe de celles-ci. Etiologiquement, la lésion est soit une destruction (tuberculose le plus souvent), soit une aplasie (« rétraction » corticale). Il en résulte un syndrome comportant, d'une part, un déficit hormonal constituant un danger pour la vie (dominé par la fuite de l'eau et du sel) et, d'autre part, une hyperactivité hypophysaire corticotrope, qu'exprime la présence d'une pigmentation cutanée et muqueuse assez particulière. Les signes sont, outre cette pigmentation, une grande fatigabilité, avec amaigrissement, hypotension artérielle, surtout lors des poussées de décompensation.
Biologiquement, on peut mettre en évidence un « diabète » hydrosodé avec hyperkaliémie, et surtout, d'une part, la carence (dans les urines) des produits de sécrétion corticosurrénale (certains androgènes, les métabolites de l'hydrocortisone) et, d'autre part, l'absence de montée d'excrétion sous l'action de l'A. C. T. H. (test de Thorn).
L'évolution spontanée est toujours mortelle, en particulier à l'occasion d'un choc quelconque, exigeant des besoins hormonaux accrus, décompensant ainsi, brutalement, une insuffisance plus ou moins tolérée.
Le traitement hormonal supplétif, à condition d'être strictement continu et posologiquement adapté aux besoins quelque peu variables de l'organisme, permet la rétrocession de tous les symptômes, une vie à tous égards normale et une espérance de vie normale. Ce type d'insuffisance surrénale est distinct de celui qui résulte de l'insuffisance hypophysaire.

ADDISONISME n. m. Endocrinol. Syndrome voisin de la maladie d'Addison, par déficit incomplet des surrénales, éventuellement fonctionnel, ou secondaire au cours d'une autre maladie.

ADDITIF, IVE adj. (du lat. *additus*, ajouté). Math. Se dit d'une quantité qui peut ou doit être ajoutée : *Segments additifs.*
— Photogr. *Procédé additif* ou *synthèse additive*, procédé de photographie en couleurs fondé sur l'emploi d'une trame composée d'éléments microscopiques transparents, respectivement bleus, verts et rouges, qui, additionnés en proportion convenable, permettent de reproduire toutes les teintes du sujet photographié. (V. AUTOCHROME.)
◆ N. m. Addition, article additionnel : *Un additif au budget.*
— Pétr. Nom générique de produits divers que l'on incorpore à l'essence pour la rendre moins détonante; aux huiles pour améliorer leurs qualités lubrifiantes ou détergentes, leur résistance à l'oxydation, leur point de congélation, leur indice de viscosité; aux bitumes pour l'émulsification. (Syn. ADJUVANT, DOPE, PRODUIT D'ADDITION.)

ADDITION n. f. (lat. *additio;* de *addere*, ajouter). Action d'ajouter une chose à une autre : *Le bruit était si vaste, et fait de l'addition de tant de bruits semblables* (J. Romains). || Ce qui est ajouté : *Je rentrerai sans avoir écrit une ligne; ou du moins rien que des lettres et des retouches et menues additions à une relation de voyage* (Gide). || *Fam.* Note d'une dépense faite au café, au restaurant, à l'hôtel, etc. : *Il y avait des disputes au comptoir pour régler les additions* (A. Daudet).

Phot. Almasy, British Council, Dragesco.

— Chim. *Composé d'addition,* composé formé par l'union de plusieurs molécules : *Le chlorure d'éthylène* $C_2H_4Cl_2$ *est un composé d'addition de l'éthylène* C_2H_4 *et du chlore* Cl_2.
— Log. *Addition logique,* opération consistant à faire la somme logique de plusieurs concepts ou de plusieurs propositions.
— Math. Opération qui a pour but de réunir en un seul nombre toutes les unités ou fractions d'unité contenues dans plusieurs autres. (V. part. *encycl.*)
— Métall. V. part. *encycl.*
— Pétr. *Produit d'addition,* syn. de ADDITIF.
— Physiol. *Addition latente,* phénomène qui se manifeste quand des excitations, trop faibles pour produire isolément un effet, finissent par le déclencher si elles sont répétées plusieurs fois à des intervalles assez rapprochés. (Les excitations s'additionnent donc. L'addition, ou *sommation nerveuse,* est comparable à l'addition latente pour le muscle.)
— ENCYCL. Math. La réunion de plusieurs nombres entiers de même espèce en un seul s'effectue en additionnant d'abord les unités simples, puis les dizaines, puis les centaines, etc. ; l'opération se ramène ainsi à d'autres plus simples, qui dépendent directement de la numération. Le résultat est appelé *somme* ou *total.* Le signe de l'addition est +, qui se dit *plus.*
L'*addition* des nombres décimaux se fait comme celle des nombres entiers, les unités décimales faisant partie du même système de numération que les unités d'ordre supérieur. Pour additionner des fractions ordinaires, on les réduit au même dénominateur ; la fraction cherchée est alors une fraction ayant pour numérateur la somme des numérateurs des fractions obtenues, et pour dénominateur le dénominateur commun. L'addition est *commutative** $(a + b = b + a)$ et *associative** $(a + [b + c] = [a + b] + c)$.
— Métall. L'*addition* d'un élément accessoire au cours d'une opération métallurgique — telle, par exemple, l'addition de ferromanganèse à la fin de la fabrication de l'acier au four Martin — a pour but soit de parfaire la purification en cours, soit de préciser la composition de l'alliage ; dans ce dernier cas, l'addition peut conserver sa personnalité, ou former un nouveau constituant avec un des éléments principaux de l'alliage, ou bien entrer en solution dans les constituants normaux ; on peut ainsi souvent modifier les propriétés de l'alliage dans un sens nouveau et intéressant.

ADDITIONNABLE adj. Qui peut être additionné.

ADDITIONNEL, ELLE adj. Qui est ajouté : *Article additionnel.* ‖ *Centimes additionnels,* V. CENTIME.
— Acoust. *Sons additionnels,* syn. de SONS DE SOMMATION*.

ADDITIONNELLEMENT adv. De façon additionnelle.

ADDITIONNER v. tr. Ajouter les uns aux autres plusieurs nombres ou quantités : *On additionne ensemble les unités de même nature.* ‖ Modifier en ajoutant un ingrédient : *Vin additionné d'eau.*
— SYN. : *accroître, ajouter, allonger, amplifier, étendre.*

ADDITIONNEUSE n. f. Machine de calcul mécanique, capable d'effectuer l'addition de chiffres enregistrés grâce à un jeu de boutons, de touches ou de curseurs.

ADDITIVITÉ n. f. Math. Propriété commune à un ensemble de nombres ou de grandeurs, et traduisant qu'ils (ou elles) sont susceptibles d'addition et de soustraction.
— Photogr. Nom donné aux variations de l'effet photographique d'un éclairage, suivant qu'il est appliqué en une seule pose ou en plusieurs poses successives. (Ainsi, 50 poses de 1/50 de seconde ne fournissent pas le même noircissement qu'une pose de 1 seconde.)

ADDUCTEUR adj. et n. m. (de *adduction*). Anat. Se dit de tout muscle qui produit le mouvement de l'adduction : *muscle adducteur. L'adducteur du gros orteil.*
— Trav. publ. Se dit d'un canal amenant les eaux d'une source à un réservoir.
— Zool. Se dit du muscle qui ferme la coquille, chez les bivalves.
— ENCYCL. Les *muscles adducteurs de la cuisse* constituent un important groupe musculaire situé à la face interne de la cuisse, tendu entre l'os iliaque et le fémur ; ils ont une forme triangulaire ; ils sont disposés suivant trois plans : un plan profond composé par le muscle grand ou troisième adducteur, un plan moyen composé par le petit adducteur, un plan superficiel constitué par le pectiné et le moyen adducteur. Les muscles adducteurs rapprochent les deux cuisses l'une contre l'autre.

ADDUCTION n. f. (lat. *adductio,* action d'amener). Anat. Mouvement qui rapproche un membre ou un segment de membre du plan sagittal du corps.
— Neurol. *Signe de l'adduction,* signe observé dans les hémiplégies organiques, et qui consiste en ce que, si l'on empêche un mouvement d'adduction commandé à la jambe saine, on détermine ce mouvement dans la jambe paralysée.
— Trav. publ. Action de dériver et de conduire les eaux d'un lieu vers un autre.

ADE (George), écrivain américain (Kentland, Indiana, 1866 - *id.* 1944). Journaliste, auteur de comédies, il doit surtout sa célébrité aux *Contes en argot* (*Fables in slang*), publiés d'abord en chroniques dans le *Chicago Record* (1890-1900) ; ce sont des transpositions humoristiques des fables d'Esope dans le monde moderne.

ADÉCIDUATES n. m. pl. (*a* priv., et lat. *deciduus,* qui tombe). Grande division des mammifères, renfermant tous ceux dont le placenta est dépourvu de membrane caduque, c'est-à-dire les édentés, les cétacés et les ongulés. (Syn. INDÉCIDUES.)

ADEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Eeklo), au nord-ouest d'Eeklo ; 5 187 hab. Matériaux de construction.

ADEIMANTOS, stratège athénien du Ve s. av. J.-C., ami d'Alcibiade. Pendant la guerre du Péloponnèse, Philoclès ayant proposé de couper le pouce aux prisonniers lacédémoniens, seul Adeimantos eut le courage d'exprimer un avis contraire. Aussi, les Lacédémoniens l'épargnèrent-ils seul, après leur victoire d'Aigos-Potamos (405 av. J.-C.).

ADÉLAÏDE, en angl. **Adelaide,** v. d'Australie, capit. de l'État de l'Australie-Méridionale ; 480 000 hab. Archevêché catholique. Université. La ville a été fondée en 1836 par les colons protestants de la « South Australian Association » de Wakefield, au milieu de la plaine qui s'étend entre la baie Saint Vincent et les monts Lofty. Le centre, au plan régulier, est encadré de parcs que traverse la petite rivière Torrens. Le port d'Adélaïde, à 12 km de la ville, est assez actif.

ADÉLAÏDE (ARCHIPEL DE LA **Reine-**). V. REINE-ADÉLAÏDE (*archipel de la*).

ADÉLAÏDE, seconde femme de Louis le Bègue, dont elle eut en 879 un fils posthume, le futur Charles III le Simple.

ADÉLAÏDE (sainte) [château d'Orb, v. 931 - monastère de Seltz, Alsace, 999]. Femme du roi d'Italie Lothaire II (947-949), puis, en 951, d'Otton Ier, empereur en 962. Elle exerça la régence pour son petit-fils Otton III, après la mort de sa belle-fille Théophano (991-994). Elle se retira de la Cour en 994. Fête le 16 décembre.

ADÉLAÏDE, princesse polonaise, sœur du premier souverain historique de la Pologne, Mieszko ou Mieczyslas Ier (960-992). Elle épousa le prince de Hongrie, Géza, qu'elle contribua à convertir au christianisme. Elle fut la mère de saint Etienne.

ADÉLAÏDE ou **ALIX DE SAVOIE** († à l'abbaye de Montmartre 1154). Elle épousa en 1115 Louis VI le Gros, roi de France, et, en secondes noces, le connétable Mathieu de Montmorency. Elle se retira dans l'abbaye qu'elle avait fondée en 1134.

ADÉLAÏDE (Marie Adélaïde DE FRANCE, ou **Madame**) [Versailles 1732 - Trieste 1800], 3e fille de Louis XV et de Marie Leczinska. De caractère très enjoué, intelligente, elle parlait l'italien et l'anglais, s'intéressait aux mathématiques et s'amusait à construire des horloges. Elle jouait du clavecin, du violon et du cor. Elle avait des allures très libres, au point qu'elle se compromit avec un garde du corps. Protectrice du parti dévot, elle combattit Choiseul. Elle émigra en 1791 avec sa sœur Victoire, qui, nonchalante et molle, la suivait partout. Son père, qui l'aimait beaucoup pour son esprit et son activité débordante, l'avait surnommée familièrement « Madame Torchon ». — Son portrait par Nattier est au musée de Versailles.

ADÉLAÏDE. princesse d'Orléans (Paris 1777 - *id.* 1847), sœur de Louis-Philippe, roi des Français. Elle poussa son frère à accepter la couronne en 1830 et ne cessa, durant tout le règne, d'exercer une influence conciliatrice.

Adélaïde du Guesclin, tragédie de Voltaire (1734). Deux frères, le duc de Nemours, resté fidèle à Charles VII, et le duc de Vendôme, devenu l'allié des Anglais, aiment Adélaïde, nièce de Bertrand du Guesclin. Nemours étant tombé au pouvoir de son frère, celui-ci ordonne d'abord de le mettre à mort, puis, revenu à des sentiments plus humains, il l'unit à Adélaïde.

Adélaïde ou le Langage des fleurs, ballet, dont le scénario, de caractère romantique, fut établi par Maurice Ravel, pour la musique de ses *Valses nobles et sentimentales,* écrites d'abord pour piano seul, et orchestrées ensuite à la demande de Natacha Trouhanova, qui les dansa au théâtre du Châtelet en 1912 (chorégr. d'Yvan Clustine). Ce même ballet, réglé pour l'Opéra de Paris en 1917 par le maître Ambrosini, fut repris ensuite par Serge Lifar (Opéra, 1939).

ADÉLARD. V. ADALARD.

ADELBODEN, v. de Suisse (cant. de Berne), dans la haute vallée d'Engstligen (Oberland bernois) ; 2 800 hab. Centre de sports d'hiver. Eglise du XVe s.

ADÈLE n. f. (gr. *adêlos,* obscur). Petit papillon européen aux couleurs métalliques, remarquable par la longueur de ses antennes. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tinéidés.)

ADÈLE (sainte) [v. 675 - v. 734], abbesse de Pfaltz, près de Trèves. Fille de Dagobert II et sœur de sainte Hermine, elle fonda près de Trèves un monastère qu'elle gouverna pendant plus de trente ans. Fête le 24 décembre.

ADÈLE († apr. 1076), fille de Robert le Pieux. Elle épousa Baudouin V, comte de Flandre, et attacha son nom à des fondations pieuses.

ADÈLE ou **ALIX DE CHAMPAGNE** († Paris 1206), fille de Thibaud II, comte de Champagne. Épouse (1160) de Louis VII, roi de France, elle fut la mère de Philippe Auguste.

ADELER (Kurt SIVERTSEN, dit), amiral danois d'origine norvégienne (Brevik 1622 - Copenhague 1675). Après avoir fait partie de la marine hollandaise, il entra au service de Venise et, de 1651 à 1656, remporta sur les Turcs de brillantes victoires dans les parages des Dardanelles. Rappelé au Danemark, il y prit le commandement de la marine.

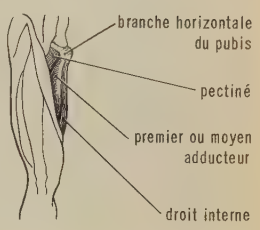

muscles adducteurs de la cuisse

ADÉLAÏDE d'Orléans
par Winterhalter
musée de Versailles

Madame ADÉLAÏDE
par Nattier
musée de Versailles

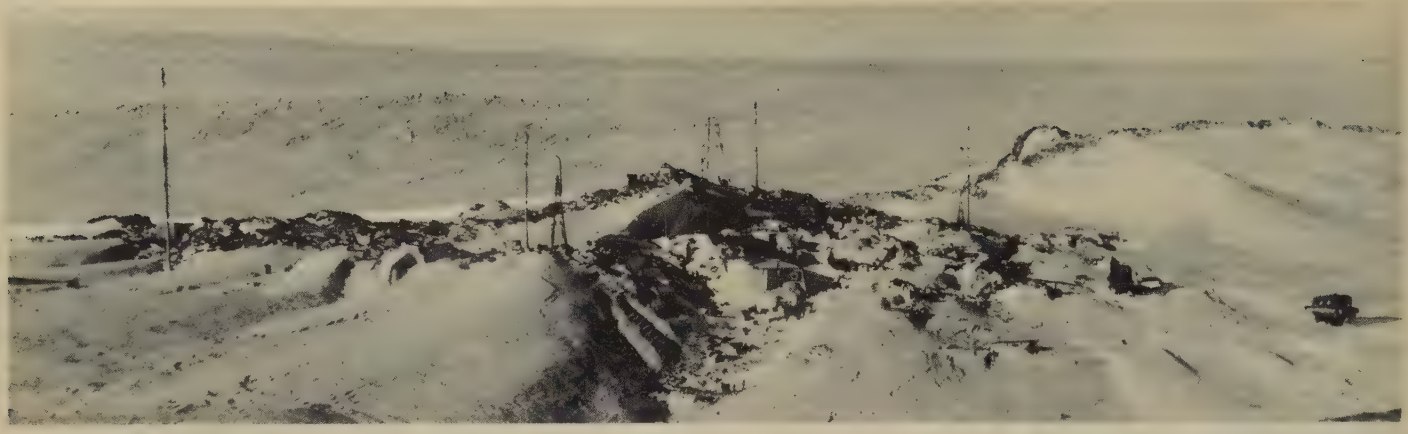

terre ADÉLIE
base de Port-Martin
(expédition française
1950-1952)

ADELGE n. m. Puceron voisin du phylloxéra. (V. CHERMÈS.)

ADÉLIE (TERRE), partie de la côte de l'Antarctique comprise entre 136° 20′ et 142° 20′ de longitude E., au S. de l'Australie; 900 000 km² env. Découverte en 1840 par Dumont d'Urville, qui lui donna le prénom de sa femme, cette région est le débouché du secteur de l'Antarctique revendiqué par la France. La terre Adélie est formée par un immense champ de glace qui se relève vers l'intérieur : il atteint environ 2 000 m d'alt. à 200 km de la côte et 3 000 m vers le pôle. Elle a fait l'objet d'expéditions scientifiques, sous la direction de Paul-Emile Victor (1950-1951, 1952). Des bases furent installées, notamment à Port-Martin, détruite par le feu le 24 janvier 1952, et dans l'archipel côtier dit *de Pointe-Géologie*. La frange côtière de la terre Adélie sert de refuge, pendant l'hiver, à de nombreuses colonies de manchots (manchots empereurs et *manchots Adélie*, plus petits). [→ Biblio.]

ADÉLITE n. f. Minér. Arséniate naturel de calcium et de magnésium, de symétrie orthorhombique, de formule $CaMgAsO_4(OH)$.

ADÉLOCÈRE n. m. (gr. *adêlos*, obscur, et *keras*, corne). Grand taupin noir ou grisâtre habitant l'Europe et l'Amérique du Nord. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des élatéridés.)

ADÉLOMYCÈTES n. m. pl. Nom parfois donné au groupe des champignons imparfaits.

ADELON (Nicolas Philibert), médecin français (Dijon 1782 - Paris 1862). Membre de l'Académie de médecine en 1821, professeur de médecine légale en 1827, l'un des fondateurs des *Annales publiques d'hygiène et de médecine légale*. Il a laissé : *Anatomie physiologique du cerveau d'après le système de Gall* (1818), *Traité de la physiologie de l'homme* (1823-1824).

Adelphes (LES) [en gr. *oi Adelphoi*, « les Frères »], la dernière comédie de Térence (160 av. J.-C.). Elle est imitée de Ménandre (surtout) et de Diphile (une scène). Térence y oppose le caractère de deux frères complètement divisés sur les principes d'éducation. De la donnée de cette pièce, Molière a tiré *l'Ecole des maris*, mais en modifiant la pensée de Térence, lequel ne prend parti pour aucun des deux systèmes.

ADELPHIE n. f. (du gr. *adelphos*, frère). Bot. Réunion de plusieurs étamines par leurs filets. (Les mots *monadelphie*, *diadelphie*, *polyadelphie* indiquent que les filets sont réunis tous entre eux, ou en deux ou plusieurs faisceaux.)

ADELPHOLITE ou **ADELPHOLITHE** n. f. Minér. V. MOBBITE.

ADELPHOPHAGIE n. f. (gr. *adelphos*, frère, et *phagein*, manger). Biol. Action des embryons éclos dévorant les œufs qui sont encore dans la coque protectrice. (Ainsi, un embryon de mollusque peut se nourrir aux dépens de 300 œufs qui l'accompagnent.) ‖ Digestion, au sein d'une graine, de l'albumen par son frère, l'embryon.

ADELSBERG. V. POSTOJNA.

ADELUNG (Johann Christoph), linguiste allemand (Spantekow, Poméranie, 1732 - Dresde 1806). Auteur d'un *Dictionnaire grammatical et critique du haut allemand*, qui fit autorité, et du *Mithridate ou Tableau universel des langues, avec le « Pater » en cinq cents idiomes*, dont il ne put achever que la première partie, comprenant les langues de l'Asie.

ADEM (El-), localité de Libye (Cyrénaïque). Aérodrome de Tobrouk, à 25 km au sud de cette ville. Les Anglais ont installé à El-Adem une base aérienne, dont l'utilisation leur a été garantie par le traité anglo-libyen de 1953.

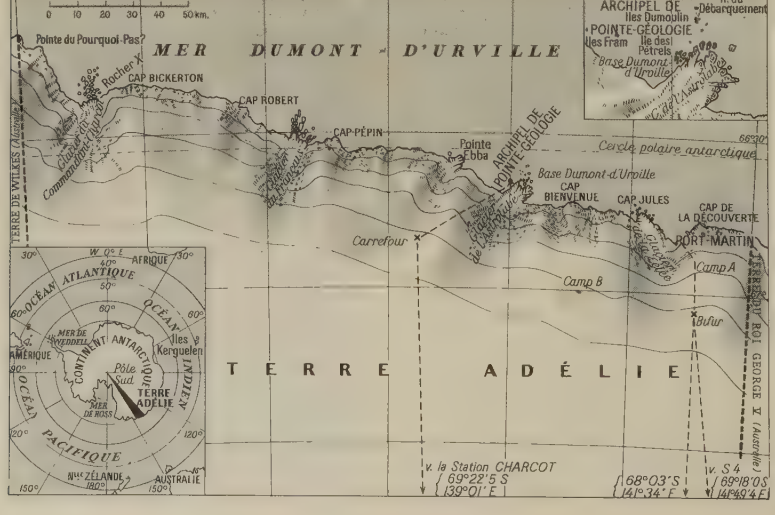

ADÉMAR de Chabannes, moine bénédictin (Chabannes, Limousin, v. 988 - Jérusalem 1034). Auteur d'une chronique qui va des origines à l'année 1028 et est utilisée pour l'histoire de l'Aquitaine.

ADÉMAR (ou **ADHÉMAR**) **de Monteil,** évêque du Puy, prélat guerrier et brillant orateur, mort de la peste à Antioche en 1098. Il montra tant de zèle au concile de Clermont que le pape Urbain II le nomma légat apostolique pour la première croisade.

ADEMOLLO (Alessandro), journaliste, historien et critique d'art italien (Florence 1826 - *id.* 1891). Il a cherché dans ses études sur l'histoire des XVIe et XVIIe s. l'anecdote, le pittoresque, à la manière des Goncourt (*Lucrèce Borgia et la vérité ; le Carnaval de Rome aux XVIIe et XVIIIe siècles*).

ADEMPTION n. f. (lat. *ademptio*). Prise de possession ou acceptation d'un bénéfice.

ADEN, en ar. **'Adan,** v. d'Arabie, capit. de la colonie et du protectorat britanniques du même nom, sur la côte méridionale de la péninsule, à l'est du détroit de Bāb al-Mandab; 56 850 hab. Le port, établi au pied d'une presqu'île volcanique sur le *golfe d'Aden*, est le plus actif de la côte; sa situation en fait le point de relâche indiqué de tous les bâtiments entrant en mer Rouge ou en sortant. Aussi l'Angleterre s'y est-elle établie en 1839; depuis, elle y a créé un port franc, installé un dépôt de charbon, une raffinerie de pétrole et un aérodrome. Finalement, Aden a été transformée en une redoutable citadelle, l'une des principales bases stratégiques de l'océan Indien. Le percement de l'isthme de Suez a rendu à cette ville son ancienne importance : elle était, du XIe au XVIe s., le principal entrepôt du commerce de l'Orient avec l'Occident.

ADEN (COLONIE D'), colonie britannique, située à l'extrémité sud-occidentale de la péninsule arabique; 200 km²; 80 500 hab. Capit. *Aden*.

Le territoire continental de la colonie ceinture la baie d'Aden, s'appuyant sur les péninsules volcaniques d'Aden et de Petit-Aden, qui se dressent en formant des bastions s'avançant dans la mer. Les îles Périm, Khūryān Mūryān, au large d'Oman, et Kamarān, au nord de Périm, font également partie de la colonie d'Aden.

La mousson du sud-est rend le séjour pénible entre les mois d'avril et d'octobre, en entretenant une chaleur moite, coupée seulement par les vents du sud-est. La faiblesse et l'irrégularité des pluies, qui ne tombent pas tous les ans, rendent très aléatoire l'activité agricole, limitée à Chaykh 'Uthmān et Hiswa; les marais salants livrent le seul produit d'exportation du territoire.

ADEN (GOLFE D'), partie nord-occidentale de l'océan Indien, comprise entre la côte méridionale de l'Arabie et la péninsule africaine des Somalis; il communique avec la mer Rouge par le détroit de Bāb al-Mandab. Sa longueur est de 900 km environ et sa largeur de quelque 250 km. Il forme plusieurs baies, dont les principales sont la baie de Djibouti, sur la côte africaine, au fond même du golfe, et l'arrière-baie d'Aden.

Phot. R. Kirschner.

ADEN (PROTECTORAT D'), ensemble de territoires sous protectorat britannique, situés à l'extrémité méridionale de la péninsule arabique, sur le golfe d'Aden, entre le détroit de Bāb al-Mandab et le cap Rās Dharbat 'Alī, limités au nord-ouest par le Yémen et au nord-est par l'Oman (la frontière n'est que partiellement tracée entre l'Arabie Saoudite et le protectorat d'Aden à travers le Rub 'al-Khālī); environ 290 000 km²; 670 000 hab.

Le protectorat d'Aden est divisé en deux secteurs administratifs : le *protectorat occidental* (60 000 km²; 350 000 hab.; ch.-l. *Aden*), qui comprend les territoires dont les tribus s'étaient détachées du Yémen au XVIIIe s. et se sont progressivement ralliées à la Grande-Bretagne; le *protectorat oriental* (240 000 km²; 320 000 hab.; ch.-l. *Muqalla* ou *Mukalla*), qui groupe l'Hadramaout, les sultanats de Mahra, des 'Abd al-Wāhidī, et les principautés de 'Irqa et de Hawra.

Ces territoires s'étendent sur une région désertique, où la vie se concentre sur quelques points du rivage et dans de rares oasis. Les montagnes et les plateaux granitiques et calcaires qui dominent la plaine littorale provoquent la chute, très irrégulière, de pluies estivales de mousson. Les nappes aquifères ainsi entretenues et les oueds permettent l'irrigation des palmeraies et de petits champs d'orge, de millet, de blé et de sésame. En dehors de ces lieux privilégiés, des tribus de nomades éleveurs de moutons, de chèvres et de chameaux parcourent l'arrière-pays, en quête de maigres pâturages. La pêche entretient seule une activité commerciale notable. (→ Biblio.)

ADÉN(O), élément tiré du grec *adēn, adenos*, glande, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ADÉNALGIE n. f. Douleur qui a son siège dans les ganglions.

ADÉNALGIQUE adj. Relatif à l'adénalgie.

ADENANDRA n. m. Arbuste aromatique, stimulant et diurétique, dont on cultive quelques espèces en serre froide. (Le genre, qui comprend 30 espèces, est originaire de l'Afrique du Sud; il fait partie de la famille des rutacées.)

ADÉNANTHÈRE n. f. Plante de l'ordre des légumineuses, dont la racine est vomitive. (Les graines, appelées aussi *fèves d'Amérique, pois corail, condoris*, servent à faire des chapelets.)

ADÉNASE n. f. Physiol. Enzyme élaboré par le pancréas et qui contribue à la digestion des nucléoprotéides, en transformant l'adénine en hypoxanthine par fixation d'eau.

ADENAUER (Konrad), homme politique allemand (Cologne 1876). Issu de la haute bourgeoisie rhénane, avocat, procureur impérial, il est nommé en 1917 maire de Cologne : son administration sera marquée par la fondation de l'université (1919), ainsi que par le développement démographique et économique de la ville. Il joue un rôle important en Rhénanie et manœuvre habilement entre les Alliés après l'armistice de 1918, préside le Conseil d'Etat prussien de 1920 à 1922 et entre au Centre*, parti catholique allemand. Mis à la tête d'importantes sociétés, il est arrêté (de 1933 à 1934) par les nazis, qui le tiennent à l'écart de la vie politique. Maire de Cologne en 1945, Adenauer est relevé de ses fonctions par les Anglais, mais son ascension politique continue. Membre fondateur du parti démocrate-chrétien de Rhénanie, il devient président de ce parti pour toute la zone britannique en 1946, et il est réélu en 1947 et en 1948; à partir de 1949, il dirige l'ensemble du parti. Président du conseil parlementaire de Bonn en 1949, il est nommé chancelier par Theodor Heuss, président de la République fédérale d'Allemagne, le 14 septembre 1949. En 1953, son parti triomphe aux élections. Farouchement hostile au marxisme, opposé aux socialisations, libéral en matière économique, mais très nationaliste, Adenauer a entrepris une politique d'entente avec les divers Etats occidentaux pour intégrer l'Allemagne dans l'Union européenne sur un pied d'égalité et lui permettre de se refaire une armée, tout en assurant son rapide relèvement économique. Il a été l'un des partisans les plus actifs de la création de la Communauté économique européenne. En 1957, son parti a obtenu la majorité des voix et des sièges, et, en 1959, K. Adenauer, après avoir annoncé qu'il poserait sa candidature à la présidence de la République, a préféré garder ses fonctions de chancelier. (→ Biblio.)

ADÉNECTOMIE n. f. Chir. Opération consistant à enlever un ou plusieurs ganglions lymphatiques. ‖ Ablation des végétations adénoïdes. (Dans ce sens, syn. de ADÉNOÏDECTOMIE.)

ADENET ou **ADAM**, surnommé **le Roi** (c'est-à-dire *le Roi des ménestrels*), trouvère brabançon (v. 1240 - v. 1300). Il fut protégé par le duc de Brabant Henri III († v. 1261), puis par le comte de Flandre Gui de Dampierre, qu'il accompagna à Tunis. Adenet a renouvelé la matière de l'épopée française en lui donnant une technique nouvelle, celle du récit. On connaît de lui quatre poèmes chevaleresques : *les Enfances Ogier*, paraphrase de la *Chevalerie Ogier de Danemarche* de Raimbert; *Berthe aux grands pieds*, récit légendaire sur le thème de la fiancée substituée, remontant à un original perdu; *Beuves de Commarchis*, remaniement d'une des branches de la geste d'*Aymeri de Narbonne; Cléomadès*, long roman d'aventures merveilleuses. (→ Biblio.)

ADÉNIE n. f. Pathol. Maladie caractérisée par la prolifération du tissu lymphoïde des

ADEN

ganglions lymphatiques. (Syn. LYMPHADÉNIE, LYMPHADÉNIE ALEUCÉMIQUE.)

ADÉNINE n. f. Aminopurine extraite du pancréas et qui existe également dans l'extrait de thé.

ADENIS (Jules), auteur dramatique français (Paris 1823 - *id.* 1900). Il a écrit des vaudevilles, des drames et des livrets d'opéras : *la Jolie Fille de Perth* (1867).

ADÉNITE n. f. (du gr. *adēn*, glande). Inflammation des ganglions lymphatiques.

— ENCYCL. L'*adénite* résulte d'une inflammation produite dans le territoire des vaisseaux lymphatiques qui aboutissent au ganglion. Elle peut être infectieuse ou irritative. Elle est endogène, souvent généralisée au cours de certaines maladies générales (mélitococcie*, syphilis* secondaire, etc.). Elle peut être aiguë ou chronique, suppurée ou non.

ADÉNOCANCER n. m. Pathol. Variété de cancer représentée par un épithélioma à type d'adénome. (Le mot « adénocancer » est un terme impropre désignant en fait les épithéliomas adénoïdes.)

ADÉNOCARPE n. m. Plante relativement rare en France, à fleurs jaunes, que l'on trouve sur les rochers, à flanc de coteau. (Deux espèces sont françaises. Famille des papilionacées.)

ADÉNOFIBROME n. m. Pathol. Tumeur bénigne bitissulaire, comportant à la fois une prolifération conjonctive et un accroissement des structures épithéliales glandulaires : *Adénofibrome galactophore du sein.*

ADÉNOGRAMMA n. f. Plante à fleurs petites et blanches, originaire de l'Afrique méridionale. (Famille des ficacées.)

ADÉNOGRAMME n. m. Etude cytologique du produit de ponction d'un ganglion, après étalement sur lame et coloration.

— ENCYCL. L'*adénogramme* renseigne sur la constitution cytologique d'un ganglion, sans nécessiter une biopsie; on l'utilise dans le diagnostic de certaines affections ganglionnaires

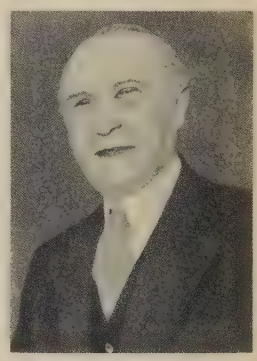

Konrad ADENAUER en 1956

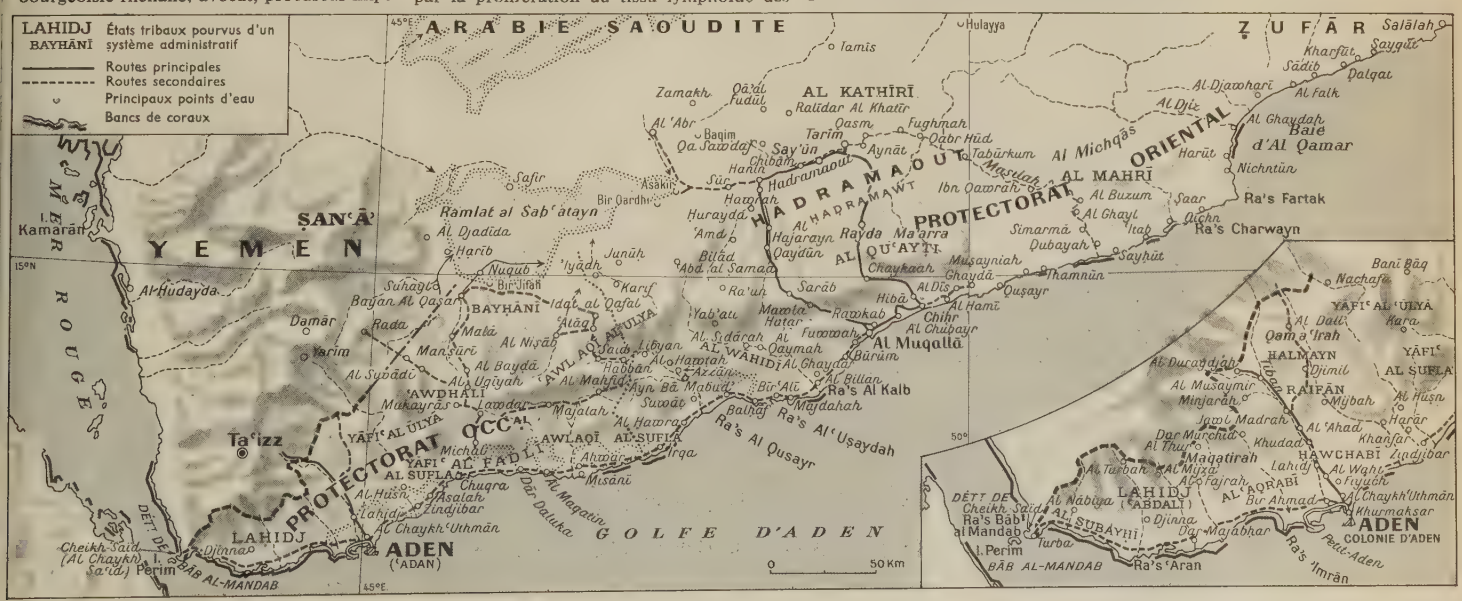

Phot. Shell Unit., Keystone.

ADÉNOÏDE adj. Méd. Qui a l'espect d'un adénome. ‖ Se dit des épithéliomas dont les critères directs de malignité sont inapparents (épithélioma adénoïde). [V. ADÉNOME.]
— O.R.L. *Végétations adénoïdes,* tissu lymphoïde constituant l'amygdale pharyngée. (Leur hypertrophie gêne la respiration et peut entraver la croissance. L'adénoïdectomie est le traitement de choix.)

ADÉNOÏDECTOMIE n. f. Ablation des végétations adénoïdes. (Syn. ADÉNECTOMIE.)

ADÉNOÏDIEN, ENNE adj. Relatif aux végétations adénoïdes : *Faciès adénoïdien.*
— ENCYCL. Le *faciès adénoïdien,* spécial aux enfants dont la respiration est entravée par l'hypertrophie de l'amygdale pharyngée, est caractérisé par la saillie des yeux, l'aplatissement des joues, la protrusion du maxillaire supérieur, la bouche constamment entrouverte, la voûte palatine ogivale, etc.

ADÉNOÏDITE n. f. O.R.L. Inflammation aiguë ou chronique du tissu lymphoïde du rhino-pharynx, très fréquente chez les enfants.

ADÉNOLYMPHOCÈLE n. m. Pathol. Nom donné aux varices des vaisseaux lymphatiques. (Syn. LYMPHANGIECTASIE KYSTIQUE.)

ADÉNOLYMPHOÏDITE n. f. Maladie infectieuse affectant principalement le système lymphatique (ganglions). [Syn. ANGINE À MONOCYTES.]
— ENCYCL. L'*adénolymphoïdite* est une maladie généralement bénigne, d'étiologie inconnue, caractérisée cliniquement par une fièvre irrégulière, une angine, des adénopathies multiples (le plus souvent cervicales), la présence d'une splénomégalie, et, hématologiquement, par une polynucléose modérée avec une lymphocytose absolue, l'absence de cellules anormales, l'absence d'anémie. La réaction sérologique de Paul et Bunnell-Davidsohn permet d'en faire le diagnostic.

Clément ADER en 1920

ADÉNOME n. m. (du gr. *adên,* glande). Pathol. Tumeur bénigne d'une glande, qu'elle soit individualisée en tant qu'organe (adénome du sein, adénome sébacé) ou en tant que revêtement (adénome rectal). ‖ *Adénome prostatique,* tumeur bénigne, née aux dépens des glandes péri-urétrales, appelée vulgairement *hypertrophie de la prostate.*
— ENCYCL. Par définition, l'*adénome* est une tumeur bénigne en tant que prolifération tissulaire. En revanche, il peut être grave soit par son siège (adénome chromophobe de l'hypophyse), soit par ses sécrétions (adénome cortico-surrénal). L'ablation complète est curative.
Le terme d'*adénome prostatique* est impropre, car l'adénome n'est pas constitué de tissu prostatique, mais se développe dans la prostate en la repoussant, de sorte que cette glande arrive à lui former une enveloppe de plus en plus mince. Cette évolution se fait également vers le col de la vessie, qu'il soulève. La conséquence en est une gêne à l'évacuation de la vessie, qui ne peut plus se vider complètement (bas-fond vésical) ; l'obstacle ainsi créé retentit fâcheusement sur le rein, les uretères, la vessie. L'évolution est quelquefois entrecoupée de crises de rétention aiguë. Du point de vue clinique, l'adénome prostatique se manifeste d'abord par des mictions nombreuses, surtout la nuit, mais le signe le plus fréquemment révélateur est une rétention aiguë d'urine. L'adénome prostatique réclame un traitement dès qu'il existe un résidu vésical notable ou lorsque les troubles urinaires sont trop gênants. Ce traitement est le plus souvent chirurgical. (V. PROSTATECTOMIE.)

ADÉNOMECTOMIE n. f. Chirurg. Ablation d'un adénome. (Ce terme est presque exclusivement réservé à l'ablation des adénomes de la prostate, ou prostatectomie*.)

ADÉNOMYOME n. m. Gynécol. Syn. de ENDOMÉTRIOSE.

ADÉNOPATHIE n. f. Nom générique des maladies des ganglions lymphatiques, qu'elles soient inflammatoires, infectieuses ou tumorales, primitives ou secondaires.

ADÉNOPHARYNGITE n. f. Inflammation du tissu lymphoïde du pharynx.

ADÉNOPHLEGMON n. m. Pathol. Adénite suppurée, abcès ganglionnaire.

ADÉNOSARCOME n. m. Tumeur glandulaire bitissulaire, associant une prolifération bénigne des structures épithéliales glandulaires et une prolifération maligne de la charpente conjonctive : *Adénosarcome du sein.*

ADÉNOSINETRIPHOSPHORIQUE adj. Biochim. Se dit d'un acide organique dérivé de l'acide phosphorique, qui intervient dans la contraction musculaire. (Employé pour améliorer le fonctionnement musculaire, il intervient également sur celui des glandes endocrines et provoque une hypotrophie des tissus lymphoïdes.)

ADÉNOSTYLE n. f. Bot. Plante à fleurs rose pâle ou lilas, assez commune dans les régions montagneuses de France, dans les rocailles ou les pâturages. (Plusieurs espèces étrangères sont cultivées dans les parcs. Famille des composées.)

ADÉNOTE ou **ADÉNOTA** n. m. Antilope voisine du cobe*.

ADENT n. m. (déverbal de l'anc. verbe *adenter*). Technol. Mode d'assemblage de pièces de bois comportant des entailles en forme de dent.

ADÉODAT, fils naturel de saint Augustin, mort à dix-sept ans (vers 372-vers 389).

ADÉODAT Ier ou **DIEUDONNÉ Ier,** pape de 615 à 618.

ADÉODAT II ou **DIEUDONNÉ II,** pape de 672 à 676.

ADÉPHAGES n. m. pl. et adj. (gr. *hadên,* beaucoup, et *phagein,* manger). Entom. Sous-ordre d'insectes coléoptères, remarquables par la nervation alaire et par la structure des sternites abdominaux.
— ENCYCL. Les *adéphages* ou *carnivores* s'opposent aux coléoptères *polyphages ;* ils ne comprennent que le groupe des caraboïdes. Les larves sont actives et portent deux ongles aux tarses. La plupart de ces insectes se nourrissent surtout d'autres insectes, d'où leur nom.

ADEPTE n. (lat. *adeptus,* qui a acquis). Personne initiée à une doctrine, à une science, à une religion : *Cet art du XIIIe siècle a trouvé dès son apparition des adeptes passionnés qui lui vouèrent un culte exclusif* (Mérimée). ‖ Personne qui fait partie d'une secte, d'une coterie.
— LANGUE CLASS. N. m. Alchimiste initié à la formule du grand œuvre.

ADÉQUAT [kwa], **E** adj. (lat. *adaequatus,* de *aequare,* égaler). Qui correspond parfaitement à son objet ; approprié, adapté : *Expressions adéquates. Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité* (Voltaire).
— Philos. *Idée adéquate,* idée qui représente totalement son objet. (L'idée adéquate joue un rôle essentiel dans la philosophie de Spinoza. Pour lui, la vérité réside en effet dans l'idée adéquate, le vrai étant l'adéquation de la pensée au réel [*adaequatio mentis et rei*], et l'erreur n'est qu'une lacune de notre connaissance [théorie intellectualiste].)

ADÉQUATEMENT [kwa] adv. De façon adéquate : *La substance spinoziste, que chacun de ses attributs reflète adéquatement* (J.-P. Sartre).

ADÉQUATION [kwa] n. f. Rapport, équivalence parfaite : *L'adéquation entre la proposition et la chose.*

ADER (Guillaume), poète gascon (Lombez fin du XVIe s. - Gimont 1638). On lui doit deux poèmes en langue gasconne : *Lou Gentilome gascoun* (*le Gentilhomme gascon*) et *Lou Catounet gascoun* (*le Petit Caton gascon*).

ADER (Clément), ingénieur français (Muret 1841 - Toulouse 1925). Dès son adolescence, il est préoccupé par le problème de la navigation aérienne, réalisant un cerf-volant capable d'enlever un homme, puis un vélocipède en fer-blanc, muni de manivelles et possédant des roues caoutchoutées. Entré dans l'administration des Ponts et Chaussées, il construisit à ses frais un ballon pendant la guerre de 1870. En 1876, il abandonne l'administration et se rend à Paris pour acquérir la fortune nécessaire à la réalisation de ses conceptions. Il réussit en effet à s'enrichir grâce à des inventions dans le domaine de l'électricité (microphone, théâtrophone), qui eurent un succès rapide ; dès lors, il se consacre tout entier à la tâche qu'il s'est assignée. Après des expériences et des essais nombreux, après avoir construit plusieurs appareils plus lourds que l'air, il réalise enfin un type d'*avion* (comme il le baptise lui-même) sur lequel il peut s'élever de terre et parcourir une soixantaine de mètres par ses propres moyens, le 9 octobre 1890. Vol bien court sans doute, appareil encore imparfait ; mais, en réalité, expérience importante, car elle marque une date dans l'histoire de l'aviation et constitue indubitablement le « premier vol en aéroplane ». De nouvelles expériences, en 1897, furent contrariées par des circonstances météorologiques défavorables. Abandonné par les pouvoirs publics, Ader se retira dans son pays natal, victime, comme tant d'autres avant lui, de l'incompréhension et de l'indifférence de ses contemporains. On a donné à Ader le titre mérité de « père de l'aviation ». (→ Biblio.)

ADERMINE n. f. Autre nom de la vitamine B_0.

ADERNE n. f. (du breton *darn,* division). Compartiment qui, dans un marais salant, termine la série des chauffoirs.

ADES ou **ADIS.** Géogr. anc. Ville de l'Afrique Mineure, en Tunisie septentrionale, près de laquelle Regulus remporta en 256 av. J.-C., au cours de la première guerre punique, une victoire qui le mena devant Carthage.

ADESSIF n. m. (du lat. *adesse,* être présent). Cas des langues finno-ougriennes, exprimant la notion de proximité.

Adeste fideles (*Fidèles, venez !*), hymne populaire, mais extra-liturgique, chantée à Noël (XVIIIe s.).

ADEXTRÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une pièce principale accompagnée à dextre d'un ou plusieurs meubles secondaires. ‖ Se dit aussi de l'écu sur lequel une partition verticale forme un pal s'unissant au flanc dextre : *De gueules adextré d'argent.*

ADFŪ. V. EDFOU.

'ADHĀB AL-QABR (*Châtiment de la tombe*), nom de l'interrogatoire et du châtiment que font subir aux morts, après leur inhumation, les deux anges Munkar et Nakīr, dans la croyance musulmane.

ADHĀN n. m. (mot ar.). Appel à la prière musulmane, fait cinq fois par jour du haut des minarets par le crieur appelé *mu'adhdhin* (franç. *muezzin,* d'après la forme turque). [Chez les Turcs et les Persans, on dit AZAN.]

ADHARA (ar. *al-darā,* le chien), nom donné à l'étoile ε Grand Chien* ou ε *Canis Majoris.* Magnit. 1,6. Type spectral B 1.

ĀDHARBAIJDJĀN. V. AZERBAÏDJAN.

ADHATODA n. m. Plante dont les feuilles et les racines sont employées aux Indes en infusions antispasmodiques et antiasthmatiques. (Famille des acanthacées.)

ADHÉMAR. V. GUILHEM.

ADHÉMAR (Jean Balthazar, comte D'), officier et diplomate français (Nîmes 1731 - Paris ? 1791). Sous le nom de Montfalcon, il avait fait une carrière militaire sans éclat ; il avait été retraité comme major de Nîmes en 1764, lorsqu'il réussit à prouver, devant Cherin, sa descendance de la grande maison d'Adhémar (1765). Devenu comte d'Adhémar, il vint à la Cour, où il reçut honneurs et distinctions : colonel du régiment de Chartres (infanterie), ministre à Bruxelles (1778), ambassadeur à Londres (1783-1787). Personnage influent de l'entourage de la reine, grand profiteur du régime, il n'émigra pas et mourut sous l'uniforme de garde national.

ADHÉMAR (Alphonse Joseph), mathématicien français (Paris 1797 - *id.* 1862). Il eut le premier l'idée d'établir à Paris un chemin de fer de ceinture.

ADHÉMAR de Monteil. V. ADÉMAR *de Monteil.*

ADHERBAL, général carthaginois, qui vainquit le consul romain Claudius Pulcher à la bataille navale de Drepanum (249 av. J.-C.), pendant la première guerre punique.

ADHERBAL, roi de Numidie (118 à 112 av. J.-C.), fils de Micipsa, à qui il succéda avec son frère Hiempsal et son cousin Jugurtha. Celui-ci assassina Hiempsal, assiégea Adherbal dans Cirta, le prit et le fit périr.

Phot. Branger.

ADHÉRENCE n. f. Etat d'une chose qui tient, qui est fortement attachée, collée à une autre : *L'adhérence de la glu, de la poix.* ‖ — *Fig.* Adaptation parfaite : *L'art, tout court, exige cette adhérence étroite de l'expression à la pensée et au sentiment* (H. de Montherlant).
— LANGUE CLASS. Attachement complet, adhésion : *La foi est une adhérence de cœur à la vérité éternelle* (Bossuet).
— Bot. Soudure normale ou anormale d'organes appartenant à des verticilles différents, par exemple des étamines et de la corolle. (Quand il s'agit de la tige et d'un autre organe, on dit COALESCENCE.)
— Matér. Phénomène de liaison, dans le béton armé, entre le béton et l'acier.
— Pathol. Union de parties contiguës qui devraient être séparées normalement : *Adhérence vicieuse.* (Quand elles ont lieu avant la naissance, les adhérences sont *congénitales ;* elles sont *accidentelles* quand elles sont le résultat d'une inflammation dite *adhésive.* Elles ont pour points de départ des brûlures [adhérence des doigts], l'inflammation des membranes séreuses, la formation de fausses membranes [adhérence de la plèvre, du péricarde, du péritoine]. Quand plusieurs doigts ont été brûlés, il faut faire un pansement pour chacun d'eux, afin d'éviter les adhérences.)
— Physiq. V. ADHÉSION.
— Technol. Qualité du roulement d'un véhicule due aux actions et réactions des surfaces en contact (roues et sol ou rails).
— ENCYCL. Technol. Pour une automobile, l'*adhérence* est proportionnelle au poids supporté par les roues motrices, à la nature du sol, à son état hygrométrique et physique, ainsi qu'à la structure du pneumatique. L'adhérence est minimale lorsque le pneu est lisse ou que ses structures sont usées. Elle varie constamment en fonction des inégalités du sol et, pour cette raison, aucune des roues du véhicule ne présente la même adhérence que les autres pendant la marche. Une mauvaise adhérence se traduit par le patinage des roues, qui amorce le dérapage*.

ADHÉRENT, E adj. Fixé, fortement attaché : *Branche adhérente au tronc.* ‖ Qui s'attache : *La glu est très adhérente ;* et, au *fig. : Son regard étroit et velouté se fixait, se collait sur la passante, si adhérent, si corrosif qu'il semblait qu'en se retirant il aurait dû emporter la peau* (Proust).
— Bot. Se dit de tout organe qui est soudé à un autre : *Un ovaire soudé avec le calice est dit « ovaire adhérent ».*
— Ch. de f. *Poids adhérent,* ensemble des charges transmises à la voie par les essieux moteurs d'une locomotive, et entrant en ligne de compte, par le jeu du coefficient d'adhérence, dans le calcul de l'effort de traction.
◆ Adj. et n. Qui est membre d'un parti, d'une organisation.
— LANGUE CLASS. Partisan : *Il excommuniait Jean d'Albret comme adhérent du concile de Pise* (Voltaire).
— Math. *Point adhérent à un ensemble,* point tel qu'il existe des points de l'ensemble aussi voisins que l'on veut du point considéré.

ADHÉRER v. tr. ind. [à] (lat. *adhaerere,* s'attacher). [Se conj. comme *accélérer.*] Etre fortement uni, attaché à une chose : *Cette bouteille [...] avait dû séjourner dans l'eau ; des coquillages [...] y adhéraient* (Hugo). ‖ — *Fig.* Partager une idée, une opinion, etc. *Adhérer à une doctrine. Nos pensées [...] ne plongeaient aucune racine dans cette foi à laquelle nous adhérions des lèvres* (F. Mauriac). ‖ Etre inscrit à un parti, à une organisation : *Wazemmes adhère à l'Action française* (J. Romains)).

ADHÉSIF, IVE adj. Se dit d'un corps qui, après application, par pression, sur un autre, résiste à une tentative de séparation.
— Dr. Qui marque l'adhésion, le consentement : *Formule adhésive.*
— Pathol. *Inflammation adhésive,* inflammation qui provoque la réunion de parties normalement séparées. (Syn. de SYMPHYSE [pleurale, péricardique, etc.] et de SYNÉCHIE [de l'iris après iritis, des faces de l'utérus après curetage, etc.].)
— Pharm. *Sparadrap adhésif,* tissu de coton ou feuille de matière plastique enduits d'emplâtre caoutchouté à l'oxyde de zinc, dont on prépare des bandelettes destinées à fixer des pansements légers.
◆ Adj. et n. m. Se dit d'une bande de papier, de toile, ou de toute autre matière souple, dont une des faces est enduite d'un produit adhérant sans mouillage à une surface plane.
— Photogr. *Papier adhésif* ou *adhésif* n. m., papier pelure enduit d'une substance à base de gomme laque, résine ou matière plastique, employée pour le collage à sec et à chaud des épreuves photographiques sur des supports.

ADHÉSION n. f. (lat. *adhaesio*). Action d'adhérer, de coller à : *L'adhésion des lèvres de la plaie.* (Vieilli.) ‖ — *Fig.* Action de s'inscrire à un parti, à un syndicat, etc. : *Il pleut des adhésions* (Vallès). ‖ Consentement, approbation : *Quels moyens un pauvre professeur d'éloquence au grand séminaire aurait-il de vaincre les résistances, [...] d'emporter l'adhésion, pour ainsi dire, de vive force ?* (A. France).
— Dr. *Contrat* d'adhésion,* v. CONTRAT.
— Dr. intern. Déclaration par laquelle un Etat accepte pour lui-même les obligations dérivées d'un traité conclu par d'autres Etats.
— Physiq. Force qui s'oppose à la séparation de deux corps mis en contact. (V. part. *encycl.*)
— SYN. : *accord, acquiescement, agrément, approbation, assentiment, consentement.*
— ENCYCL. Log. L'*adhésion* constitue l'intervention de la volonté dans le jugement. Pour les philosophes intellectualistes (tel Spinoza), l'adhésion est entraînée automatiquement si le contenu du jugement est une idée claire et distincte. Le jugement est donc avant tout l'œuvre de l'entendement. Pour les philosophes volontaristes, l'adhésion peut toujours être suspendue, soit devant un contenu insuffisamment clair (doute méthodique de Descartes), soit même si le contenu est clair (doute hyperbolique), car la volonté est infinie alors que l'entendement est fini. Il convient de remarquer que la position de Descartes, qui renonce très vite au doute hyperbolique devant l'évidence de l'idée claire et distincte, est plus proche, en définitive, de l'intellectualisme que du volontarisme.
— Physiq. L'*adhésion* peut exister entre deux solides, entre un solide et un liquide, entre deux liquides. Entre deux solides, elle augmente avec l'aire et le poli des surfaces en contact, et peut se mesurer au moyen du poids nécessaire pour les séparer. Elle est produite par des forces d'attraction entre molécules. C'est sur l'adhésion que sont fondées plusieurs opérations importantes et usuelles dans les arts, telles que les diverses espèces de collage, de soudure, l'étamage des glaces, la dorure sur bois et sur métaux, etc.

ADHÉSIVITÉ n. f. Qualité des substances adhésives.
— Pétr. Qualité agglomérante d'un bitume routier.

ad hoc loc. adv. et adj. (mots lat. signif. *pour cela, à cet effet*). D'une manière qui convient, positivement : *Répondre « ad hoc ».* ‖ *Personne « ad hoc »,* personne connaissant bien la matière dont il s'agit, parfaitement qualifiée pour la tâche qu'on lui confie.

ad hominem loc. adj. (mots lat. signif. *à l'homme*). *Argument « ad hominem »,* argument par lequel on confond un adversaire en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes.

Adhuc sub judice lis est, expression lat. signif. *Le procès est encore devant le juge,* hémistiche d'Horace (*Art poétique,* 78) examinant la question controversée de l'origine du rythme élégiaque. (On emploie cette locution pour dire que la question n'est pas résolue, que l'accord n'est pas encore fait.)

ADHVARYU n. m. (mot sanskrit). Dans la religion védique, prêtre officiant chargé, lors des sacrifices, d'entretenir les feux sacrés, d'apprêter l'autel, de manipuler les ustensiles rituels, et de cuire les oblations.

ADIABATIQUE adj. (du gr. *adiabatos,* impénétrable). Physiq. et Météorol. Qui est impénétrable à la chaleur, qui s'oppose aux transmissions de chaleur. ‖ *Par extens.* Se dit d'une transformation qui s'accomplit dans un système de corps sans qu'il cède ou emprunte de chaleur à l'extérieur : *Un gaz se refroidit pendant une détente adiabatique, et s'échauffe pendant une compression adiabatique.* ‖ Se dit de tout ce qui se rapporte à un phénomène ne comportant pas de transmission de chaleur. ‖ *Ligne adiabatique* ou, *adiabatique* n. f., ligne qui représente conventionnellement une transformation adiabatique : *Un cycle de Carnot se compose de deux isothermes reliées par deux adiabatiques.*
— ENCYCL. Physiq. Le mot *adiabatique* a été introduit dans le langage scientifique par Clausius, qui l'appliqua d'abord au sens propre d' « impénétrable à la chaleur » ; puis il fut repris par Rankine. Sadi Carnot et Clapeyron lui donnèrent sa signification précise. Un corps ou un système de corps est soumis à une opération adiabatique lorsque toutes les transformations qu'il subit s'effectuent sans aucun échange de chaleur avec le milieu environnant. (C'est le cas, par exemple, d'un gaz que l'on comprime dans un cylindre absolument imperméable à la chaleur.) D'autre part, si l'on considère à un moment donné l'unité de masse de la substance, elle occupe un volume v et exerce une pression p sur les parois du vase qui la renferme, et si, dans une représentation graphique, on porte en abscisse ce volume v, et en ordonnée cette pression p, on est conduit à un point M (*fig.*), dit *point représentatif* de l'état du corps. Lorsqu'on soumet la substance à une transformation adiabatique, ce point M décrit alors une certaine courbe que l'on appelle *ligne adiabatique.*
La forme exacte des lignes adiabatiques ne peut être déterminée, en général, que par l'expérience. On peut dire seulement que, dans tous les cas, la tangente MT à l'adiabatique en un point fait avec l'axe des pressions un angle plus petit que la tangente MT' à l'isotherme (ligne de transformation à température constante) passant en ce point. Pour un gaz parfait, l'équation des transformations adiabatiques est $pv^\gamma =$ constante, où γ représente le rapport des chaleurs spécifiques à pression constante et à volume constant.
La connaissance des adiabatiques, qu'il s'agisse d'un gaz ou d'une vapeur, donne de précieux renseignements sur les phénomènes qui se passent au moment d'une détente ou d'une compression.
Le *travail* effectué pendant une transformation adiabatique est représenté graphiquement par l'aire comprise entre l'axe des volumes, la courbe adiabatique et les verticales qui correspondent à l'état initial et à l'état final.
Les transformations adiabatiques ont une importance très grande en *thermodynamique.*
— Météorol. Dans l'air libre (au-dessus de 3 000 m), l'absorption et les pertes de chaleur par rayonnement sont très faibles. D'autre part, l'air est un mauvais conducteur. Les variations de température sont donc pratiquement adiabatiques. Elles résultent des mouvements ascendants et descendants des particules, sans qu'il y ait emprunt ou cession de chaleur aux particules immobiles voisines.
L'*adiabatique* est une courbe qui figure les variations de température d'une particule d'air non saturé en mouvement vertical. (On dit aussi, dans ce sens, *adiabatique sèche.*) En s'élevant, la particule sèche se refroidit de 1 °C tous les 100 m, par détente. En descendant, elle se réchauffe au même taux, par compression (v. ÉNERGIE *interne*). 1 °C par 100 m représente le *gradient adiabatique.*
L'*adiabatique saturée,* ou *pseudo-adiabatique,* est la courbe qui figure les variations de température d'une particule d'air saturé en mouvement ascendant. Le refroidissement par détente provoque la condensation de la vapeur d'eau et la libération de la chaleur de condensation (600 calories par gramme). Dans ce cas, la transformation n'est plus entièrement adiabatique, et la décroissance thermique se réduit à 0,5 °C par 100 m (*gradient pseudo-adiabatique*). En mouvement descendant, une particule saturée se réchauffe au taux de la pseudo-adiabatique jusqu'à ce qu'elle ne soit plus saturée. Lorsque son humidité relative devient inférieure à 100, elle suit l'adiabatique sèche. Les transformations pseudo-adiabatiques ne sont donc pas réversibles.
L'adiabatique et la pseudo-adiabatique sont des constantes, quelle que soit la masse d'air considérée, puisqu'elles traduisent des lois physiques invariables. Leur comparaison avec la courbe d'état qui caractérise une masse d'air donnée en un lieu précis permet de déceler la stabilité* ou l'instabilité.

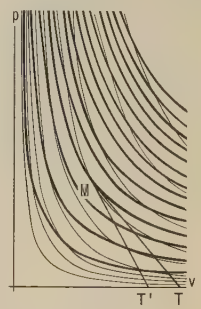

lignes adiabatiques d'un gaz

ADIABATIQUEMENT adv. Physiq. D'une manière adiabatique.

ADIABATISME n. m. Physiq. Etat d'un système de corps qui ne fournit ni ne reçoit aucune quantité de chaleur.

ADIABÈNE, en gr. **Adiabênos.** Géogr. anc. Partie de l'Assyrie septentrionale, aux confins du Kurdistān actuel, entre le Tigre et le Grand Zāb. Elle fit d'abord partie de l'empire d'Assyrie, puis fut soumise aux Perses. Vers 40 apr. J.-C., Izatès, roi d'Adiabène, embrasse la religion juive. Il vint à Jérusalem avec sa mère Hélène et ses cinq fils, et s'y fit faire un tombeau, connu sous le nom de « Tombeau des rois ». Le sarcophage d'Hélène (actuellement au Louvre) y fut découvert en 1863. L'Adiabène, royaume tributaire des Parthes, aurait été contrainte par les légats de Lucius Verus, à l'époque de Marc Aurèle, d'accepter le protectorat de Rome. Puis elle fut de nouveau soumise aux Parthes Arsacides et, après eux, aux Perses Sassanides.

ADIANTUM [tɔm] n. m. (gr. *adiantos,* non sec). Nom scientifique du *cheveu de Vénus* ou *capillaire de Montpellier,* fougère croissant

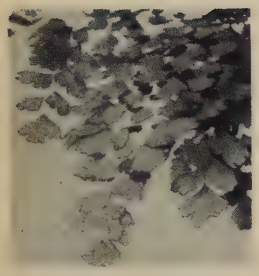

adiantum

dans les lieux humides et rocheux, qui possède une odeur aromatique et une saveur légèrement amère. (L'élégance de son feuillage la fait cultiver couramment comme plante d'appartement.)

ADIAPHORÈSE n. f. (*a* priv., et gr. *diaphorêsis,* sécrétion). Pathol. Défaut ou suppression de la transpiration. (On dit aussi ADIAPNEUSTIE.)

ADIAPHORÉTIQUE adj. Chim. Se disait autrefois de l'alcool méthylique.

ADIAPHORISTE n. m. (du gr. *adiaphora,* choses indifférentes). Membre d'un parti luthérien, dirigé par Mélanchthon, qui acceptait certaines pratiques catholiques, tenues pour indifférentes. (Le compromis des Interim* aggrava la querelle, terminée en 1580 par les décisions, en sens contraire, de la « Formule de concorde ».)

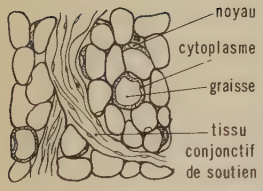

tissu adipeux

ADIAPNEUSTIE n. f. (*a* priv., et gr. *diapneusis,* transpiration). Pathol. Syn. de ADIAPHORÈSE.

ĀDI-BOUDDHA, bouddha primordial et suprême, créateur, éternel, identique à l'Âme universelle. En Chine, il a été parfois identifié à Vairocana. Son culte fut surtout pratiqué au Nepāl et au Tibet.

'ĀḌID LI-DĪN ALLĀH (Al-) [1151-1171], onzième et dernier calife fātimide d'Egypte (1160-1171). Saladin, devenu son vizir, mais resté lieutenant de Nūr al-Dīn, fit reconnaître le calife 'abbāsside de Bagdad ; Al-'Āḍid mourut peu après.

ADIEU interj. (de *à* et *Dieu ;* signif. elliptiq. *Je vous recommande à Dieu*). Formule de salutation quand on se quitte : *Adieu, patrie !* (Hugo). ‖ *Sans adieu,* ou *Je ne vous dis pas adieu,* au revoir. ‖ *Dire adieu à quelque chose,* y renoncer. ‖ Dans le Midi et en Suisse romande, *adieu* s'emploie pour saluer une personne qu'on rencontre : *Hé ! adieu, Barbassou, fit Tartarin, en arrêtant sa mule* (A. Daudet).

◆ N. m. : *Des adieux touchants, déchirants. Elles échangèrent un adieu aimablement banal* (R. Rolland). ‖ *Faire ses adieux,* prendre congé. ‖ *Le dernier adieu, les derniers adieux,* ceux qu'on fait au moment de la mort.

À DIEU VA ! ou **À DIEU VAT !** loc. interj. Mar. Commandement pour mettre la barre dessous dans un virement de bord vent devant, manœuvre dangereuse. (On dit aujourd'hui : *Envoyez !*) [V. aussi DIEU.]

ADIGE, le plus long fleuve d'Italie, après le Pô ; 404 km. Son bassin hydrographique appartient aux Alpes pour les trois quarts. Il naît au col de Resia et traverse toute la zone alpine du Trentin. Peu avant Vérone, il entre en plaine et, à Badia Polesine, il oblique vers l'est pour rejoindre l'Adriatique. Dans la dernière partie de son cours, il est surélevé par ses propres alluvions au-dessus de la plaine. Son régime est de type alpin.

— Hist. Le général Schérer battit les Autrichiens sur les bords de l'Adige le 28 mars 1799, entre ce fleuve et le lac de Garde. Après 1805, le royaume d'Italie a possédé un *département de Haut-Adige* (ch.-l. Trente) et un *département de l'Adige* (ch.-l. Vérone). La vallée de l'Adige constitue le Trentin, naguère autrichien, attribué à l'Italie après 1918 ; il formait les provinces de Trente et de Bolzano. En 1939, une partie de la population du Haut-Adige, de langue allemande, fut rapatriée en Allemagne pour éviter tout conflit ultérieur.

ADIGÉITE n. f. Minér. Silicate naturel de magnésium hydraté.

Adi-Granth (*le Livre original*), le plus ancien livre sacré des Sikhs, composé par les gurus Angad et Arjan dans divers dialectes.

'ĀDIL (Al-). V. MALIK AL-'ĀDIL.

ADILS, roi légendaire suédois, de la dynastie des Ynglingar. Il aurait combattu contre Āle, roi de Norvège. Sa femme, Yrsa, qu'il avait capturée au cours d'une expédition, lui fut enlevée par un roi de Danemark.

ADINKERKE, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Furnes), à l'ouest de Furnes ; 2 646 hab.

ADIOKOU(S), peuple noir d'Afrique occidentale, vivant en Côte-d'Ivoire, le long de la côte, à l'ouest d'Abidjan.

ADIP(O)-, élément tiré du lat. *adeps, adipis,* graisse, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ADIPEUX, EUSE adj. Qui a les caractères de la graisse ou qui en admet dans sa composition : *Tissu adipeux.* ‖ Gras : *L'épaisse et courte moustache, aux bouts très relevés, donnait du relief à son visage adipeux et plat* (R. Martin du Gard).

— ENCYCL. Le *tissu adipeux* est formé par le tissu conjonctif dont les cellules ont subi par groupe une surcharge graisseuse. Il forme sous la peau une couche de graisse appelée *pannicule adipeux.* Le tissu adipeux est le point de départ des tumeurs appelées *lipomes.*

ADIPIQUE adj. Chim. Se dit d'un diacide de formule $OHCO—(CH_2)_4—CO_2H$, obtenu par oxydation du cyclohexanol ou par synthèse totale à partir de l'acétylène. (Syn. HEXANÉDIOÏQUE.)

— ENCYCL. L'*acide adipique* est un solide fondant à 153 °C. Son sel de calcium fournit par distillation sèche la cyclopentanone, et son ester éthylique, d'odeur de pomme de reinette, bouillant vers 245 °C, se cyclise sous l'influence de l'éthylate de sodium. Sa condensation avec l'hexaméthylène-diamine conduit à un superpolyamide, connu sous le nom de *Nylon.*

ADIPOCÉRITE n. f. Minér. Cire fossile ou *suif minéral* du pays de Galles. (Syn. de HATCHETTINE.)

ADIPOCIRE n. f. Savon ammoniacal résultant de l'altération des lipides au cours de la décomposition cadavérique (gras des cadavres), qu'on a longtemps confondu avec le blanc de baleine et le cholestérol.

ADIPOGENÈSE n. f. Physiol. Production de graisse dans l'organisme.

— ENCYCL. Lorsque l'apport alimentaire dépasse les besoins énergétiques de l'organisme, l'excès des aliments est déposé, après transformation, sous forme de graisses dans les tissus (péritoine ; tissus adipeux, sous-cutané). Les graisses de dépôt proviennent soit de l'apport lipidique alimentaire, soit aussi de celui des glucides ou des protides (à un degré moindre). Cette graisse de dépôt subit une utilisation et un renouvellement continus ; elle est le siège d'une activité métabolique permanente.

ADIPOLYSE n. f. Physiol. Transformation, en vue de leur utilisation par l'organisme, des graisses de réserve, qui sont ensuite mobilisées.

ADIPONE n. f. V. CYCLOPENTANONE.

ADIPONITRILE n. m. Chim. Nom donné au dinitrile adipique $CN(CH_2)_4CN$. (C'est un produit intermédiaire de la synthèse du Nylon, obtenu par la réaction de l'ammoniac sur l'acide adipique, ce dernier étant lui-même dérivé du cyclohexane ou du butadiène.)

ADIPOPEXIE n. f. Physiol. Fixation de graisses par les tissus et les organes.

ADIPOSE n. f. Pathol. Etat morbide déterminé par la surcharge graisseuse du tissu cellulaire. ‖ *Adipose douloureuse,* v. DERCUM (*maladie de*).

— ENCYCL. L'*adipose* est à la fois une surcharge des cellules adipeuses, une multiplication de leur nombre, une augmentation du nombre des lobules qu'elles forment en se groupant. Locale et limitée, c'est un lipome* ; généralisée, c'est le substrat anatomique de l'obésité*.

ADIPOSITÉ n. f. Etat de ce qui est adipeux. — Anat. Accumulation locale de graisse dans les tissus, spécialement dans certaines régions du corps : nuque, épaules, fesses, hanches, etc. (Les adiposités, normales dans une certaine mesure chez la femme, peuvent prendre une importance excessive en cas de troubles des glandes endocrines. En augmentant anormalement et en envahissant tout le corps, elles réalisent l'adipose* et l'obésité*.)

ADIPOSO-GÉNITAL, E, AUX adj. Endocrinol. Se dit d'un syndrome associant l'obésité de la face et du tronc à un hypogonadisme franc (insuffisance de l'appareil sexuel).

— ENCYCL. L'hypogonadisme du *syndrome adiposo-génital* n'est guère valablement démontré qu'après la puberté. Dans ces conditions, la maladie est rare et souvent due à une lésion hypophysaire, surtout par craniopharyngiome*, lésant aussi l'hypothalamus. Ce syndrome est distinct de l'exagération de l'embonpoint physiologique précédant les pubertés retardées, avec lequel il est souvent, à tort, confondu.

ADIRE n. m. V. CORSAC.

ADIRER v. tr. (de l'anc. franç. *être à dire,* faire défaut). Perdre, égarer (dans la langue administrative ou judiciaire) [vieilli] : *Une pièce égarée, adirée, pour employer l'expression pertinente* (A. Arnoux).

ADIRONDACKS (MONTS), massif cristallin des Etats-Unis (Etat de New York). C'est un morceau du bouclier canadien ; les surfaces supérieures sont formées par un plateau pénéplané, culminant au mont Marcy (1 628 m). Les bordures, asymétriques, plongent lentement à l'ouest et dominent à l'est, par un abrupt de faille, la dépression du lac Champlain.

Les ressources essentielles sont formées par les forêts (usines de pulpe), par les cours d'eau (l'hydro-électricité alimente les usines d'aluminium) et par le tourisme.

ĀDITI, déesse conçue par les *Vedas* comme mère des Āditya. Son nom signifie « le fait de n'être pas lié », et elle symbolise le non-enchaînement, la liberté. Elle est parfois considérée comme l'image indienne de la Grande-Déesse.

ADITION n. f. (lat. *aditio*). Dr. rom. *Adition d'hérédité,* action de se porter comme héritier. (Les héritiers *externes* ou *volontaires* n'acquéraient la succession que par l'adition d'hérédité, c'est-à-dire par une acceptation solennelle.)

ADITUS AD ANTRUM, mots lat. signif. *accès vers la caverne,* et employés pour désigner en anatomie le canal osseux mettant en communication la cavité tympanique avec l'antre mastoïdien. (V. OREILLE.)

ĀDITYA (*Fils de la déesse Āditi*), divinités védiques, d'aspect cosmique et solaire, dont le chef est Varuna. Ils régissent les lois par lesquelles la faute enchaîne l'homme.

a divinis loc. adj. (mots lat. signif. *écarté des choses divines*). Se dit d'une des formes de la suspense canonique. (Un prêtre suspens *a divinis* ne peut exercer aucune des fonctions

Phot. Vincent.

I. FONCTIONS DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF

A. ÉPITHÈTE. L'adjectif qualificatif est épithète quand, placé à côté d'un nom dont il indique une qualité essentielle, il forme groupe avec lui : *C'était un homme* grand, mince, félin, *un peu* voûté. *Il n'avait pas* bonne *mine* (B. Cendrars).

REMARQUE. L'adjectif épithète peut être introduit, après certains pronoms, par la préposition *de : Quelqu'un de très* étonné *aussi, en me voyant, c'est le locataire du premier...* (A. Daudet). *Rien de* triste *ou d'*attendri *n'amollissait ce regard pâle* (Flaubert).

B. ATTRIBUT. L'adjectif qualificatif est attribut du sujet quand, relié en général au nom ou au pronom par un verbe, il exprime une qualité reconnue ou attribuée au sujet, et qu'il ne fait donc pas corps avec ce sujet. On le rencontre avec les verbes d'état, les verbes passifs et certains verbes intransitifs : *L'air gelé devient* résistant, palpable *tant il fait mal; aucun souffle ne l'agite, il est* figé, immobile (Maupassant). *Delphine demeura* pensive, *car elle ne décidait rien à la légère* (M. Aymé).

L'adjectif qualificatif est attribut de l'objet quand il représente une qualité que le sujet reconnaît ou attribue au complément d'objet. On le trouve avec les verbes *faire, rendre, juger, élire, estimer, croire, considérer,* etc. : *J'exhorte les citoyens à ce mépris du danger qui les rend* invincibles (A. France). *La précaution est peut-être puérile. Je la crois tout de même* indispensable (J. Kessel).

REMARQUE. Attribut introduit par une préposition. L'adjectif attribut du sujet ou de l'objet peut être introduit par les prépositions *en, pour, à, de,* et par la conjonction *comme : Des huées partirent de la foule, car Fario passait pour* avare (Balzac).

C. APPOSITION. L'adjectif qualificatif est apposition quand, placé auprès d'un nom ou d'un prénom dont il indique une qualité particulière, il en est séparé par une virgule : *Tel était ce garçon,* simple *et* écervelé, timide *et* fier, tendre *et* audacieux (Musset).

II. SYNTAXE D'ACCORD DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF

Si l'adjectif qualificatif, épithète, attribut ou apposition se rapporte à un seul nom, il s'accorde en genre et en nombre avec ce nom : *La fraîcheur de l'air était plus* intense, *plus* pénétrante *que du* vrai *froid* (Loti).

Si l'adjectif qualificatif, épithète, attribut ou apposition se rapporte à deux ou à plusieurs noms, il s'accorde en genre et en nombre avec l'ensemble de ces noms. Quand ces derniers sont de genre différent, l'adjectif se met au masculin pluriel : *Ils ne se nourrissent que de chair et de poisson* crus (Buffon). *Je suis donc obligé de demander au lecteur une patience et un crédit un peu* exceptionnels (J. Romains).

Si l'adjectif qualificatif, épithète, attribut ou apposition se rapporte à deux noms singuliers coordonnés par la conjonction *ou,* et en particulier lorsqu'ils s'excluent l'un l'autre, il reste au singulier et s'accorde en genre avec le plus rapproché des noms. Mais lorsque *ou* a le sens de *ou bien encore,* l'accord peut se faire avec les deux termes : *Autour d'eux une indifférence ou une hostilité* profonde (Tharaud). *Une ambition ou une rancune* indignes *de son grand cœur* (Bainville).

Si l'adjectif épithète se rapporte à un nom suivi de son complément, il s'accorde en genre et en nombre avec le premier ou le second, pourvu qu'il convienne par le sens à l'un comme à l'autre : *Un chandail de laine* bleu *ou* bleue.

Dans le cas contraire, il ne s'accorde qu'avec celui auquel il se rapporte par le sens : *Un nombre de travailleurs* proportionné *à l'importance de la besogne* (Chateaubriand).

Si deux ou plusieurs adjectifs s'accordent respectivement avec chacun des termes contenus globalement dans un nom au pluriel, ces adjectifs restent au singulier : *Les deux peuples,* gentil *et* juif (Pascal). *Aux septième, huitième et neuvième siècles* (Voltaire).

Si l'adjectif épithète ou attribut se rapporte à l'expression *une espèce* ou *une sorte de,* il s'accorde en général avec le complément qui suit : *Une sorte de nain* laid *et* difforme.

L'adjectif épithète qui suit plusieurs noms formant une énumération peut ne s'accorder qu'avec le dernier, quand ces mots sont des synonymes ou quand il y a gradation : *Je revenais* [...] *à une soumission, à une tendresse, à une vénération* idolâtre (B. Constant).

L'adjectif qui se rapporte à deux noms coordonnés par les conjonctions de comparaison *comme, ainsi que, de même que, aussi bien que* s'accorde avec le premier. Toutefois, l'accord peut se faire avec les deux si la conjonction est copulative : *La maison, ainsi que le jardin,* accueillante *aux enfants... Le tapis ainsi que le rideau tout* maculés *d'encre...*

Les adjectifs de couleur s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent : *Les cimes* bleues *des montagnes couronnaient majestueusement ces forêts* (Chateaubriand).

Les adjectifs de couleur composés, c'est-à-dire formés de deux adjectifs ou d'un adjectif et d'un nom, restent invariables : *Des chapeaux* vert foncé. *Des rubans* jaune paille.

Les noms employés comme adjectifs pour indiquer une couleur restent invariables, sauf *rose, écarlate, pourpre, mauve, fauve : Des signaux* orange. *Des vestes* marron.

Si les adjectifs composés sont formés de deux adjectifs, tous deux s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils se rapportent : *Des remarques* aigres-douces.

Si les adjectifs composés sont formés d'un adjectif et d'un adverbe (ou d'une préposition), l'adjectif s'accorde, l'adverbe ou la préposition reste invariable : *Légère et* court-vêtue, *elle allait à grands pas* (La Fontaine).

REMARQUE. Toutefois, on dit : *des fleurs fraîches écloses; des yeux grands ouverts; une porte grande ouverte; des élèves nouveaux-venus; des coureurs arrivés bons premiers.*

Si les adjectifs composés sont formés d'un adjectif et d'un radical d'adjectif terminé en *-o* ou en *-i,* l'adjectif s'accorde et le radical d'adjectif reste invariable.

Les adjectifs employés comme adverbes restent invariables : *Nous sommes fin prêts.*

III. PLACE DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF

La place des adjectifs épithètes, avant ou après le nom, est déterminée par l'usage. Toutefois, certains adjectifs : *brave, grand, bon, triste, ancien,* etc., changent de sens en changeant de place.

IV. COMPLÉMENT DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF

L'adjectif peut avoir un complément (nom, pronom, infinitif) précédé d'une préposition : *Ceci est* facile à faire.

Degrés de signification des adjectifs, V. POSITIF, COMPARATIF, SUPERLATIF. *Adjectif verbal,* V. PARTICIPE PRÉSENT. *Adjectif déterminatif,* V. DÉTERMINATIF. *Adjectifs numéraux,* V. NUMÉRAL. *Adjectifs indéfinis,* V. INDÉFINI. *Adjectifs possessifs,* V. POSSESSIF. *Adjectifs démonstratifs,* V. DÉMONSTRATIF. *Adjectifs interrogatifs,* V. INTERROGATIF. *Adjectifs relatifs,* V. RELATIF.

dérivant du pouvoir d'ordre que son ordination ou un privilège lui donnait droit d'accomplir).

ADIYAMAN, v. de Turquie, ch.-l. de prov., au N.-E. de Gaziantep; 11 700 hab. — La *province* (« *il* ») *d'Adıyaman* a 211 000 hab.

ADJA ou **DJA** n. f. (romani *dja!,* va). *Arg.* Usité dans l'expression *Mettre l'adja, les adjas* ou *la dja,* s'esquiver.

ADJACENT, E adj. (lat. *adjacens;* de *adjacere,* être situé auprès). Proche, contigu, qui avoisine : *Rues adjacentes.*

— Math. *Angles adjacents,* angles de même sommet qui ont un côté commun et qui sont situés de part et d'autre du côté commun : *Deux angles adjacents qui ont leur côté non commun en ligne droite sont supplémentaires.*

— SYN. : *attenant, contigu, proche, voisin.*

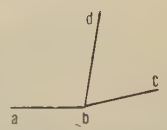

angles adjacents

ADJACK n. m. Nom malais du chien sauvage rutilant (*Canis rutilans*), de l'Insulinde.

ADJAL n. m. Chez les musulmans, terme de la vie fixé d'avance par Allāh, et immuable.

'ADJAM n. m. (mot ar. signif. *étranger*). Terme qui désigne pour les Arabes les non-Arabes, et en particulier les Persans. (D'où l'adjectif *'adjamī,* employé par exemple dans l'expression *'Irāq 'adjami,* l'Iraq persan [capitale Ispahan].)

'ADJAMĪ OGHLĀN. V. ACEMI OĞLAN.

ADJARIE, en russe **Adjarskaïa Assr,** république autonome de l'U. R. S. S., dépendance de la république fédérée de Géorgie, au S. de Rion, au-dessus de la mer Noire; 2 900 km²; 200 000 hab. Capit. *Batoumi.* Cultures subtropicales (agrumes, thé, tabac).

ADJARO-IMÉRÉTIE (CHAÎNE DE L'), montagne de l'U. R. S. S., en Transcaucasie, au S. du Caucase occidental; 2 850 m. Elle sépare le bassin inférieur du Rion de ceux du bas Tchorok et de la haute Koura.

ADJECTIF n. m. (lat. *adjectivus;* traduit du gr. *epitheton,* qui s'ajoute). Gramm. et Linguist. Se dit d'un mot servant à qualifier le nom ou le pronom (*adjectif qualificatif*) ou à le déterminer (*adjectif déterminatif*) : *L'adjectif c'est la graisse du style* (Hugo). *Souvent je réfléchis un quart d'heure pour placer un adjectif avant ou après son substantif* (Stendhal). [L'adjectif qualificatif, ou simplement l'adjectif, exprime une manière d'être, une qualité de l'être ou de l'objet désigné par le nom : *Enfant studieux; marbre noir.*] ‖ *Adjectif substantivé,* adjectif employé comme nom. (Ex. : *le vrai, le grand.*)

ADJECTIF, IVE adj. Gramm. et Linguist. Relatif à l'adjectif; de la nature de l'adjectif : *Locution adjective.* ‖ *Proposition adjective,* nom donné parfois à la proposition relative.

— Chim. *Couleurs adjectives,* couleurs que l'on ne peut fixer sur une étoffe qu'à l'aide d'autres substances.

ADJECTIVAL, E, AUX adj. Gramm. Qui a la nature de l'adjectif; relatif à l'adjectif.

ADJECTIVEMENT adv. Gramm. Comme adjectif : *Dans le groupe de mots « des enfants obéissants », le participe « obéissant » est employé adjectivement.*

ADJECTIVER v. tr. Gramm. Prendre dans le sens d'adjectif : *Le nom « monstre » est adjectivé dans l'expression « un dîner monstre ».*

ADJEDABIA ou **AGEDABIA,** localité de la Libye, en Cyrénaïque, au S. de Benghazi; 6 000 hab.

ADJIM, comm. de Tunisie (gouvern. de Gabès), dans l'île de Djerba; 6 300 hab. Pêche aux éponges.

ADJOINDRE v. tr. (lat. *adjungere*). [Se conj. comme *joindre.*] Associer une personne ou une chose à une autre : [NAPOLÉON :] [...] *je lui ai adjoint* (à l'impératrice) *le prince Joseph comme lieutenant général de l'Empire* (A. Dumas).

ADJOINT, E n. et adj. Personne associée à une autre pour l'aider dans son travail, dans ses fonctions : *Le velours râpé des banquettes, la hauteur des salles, l'huissier à chaîne, l'adjoint solennel, tout les terrifie et les amuse* (A. Daudet). *Il fut nommé sous-directeur adjoint au Musée du Louvre* (A. France).

— Dr. publ. *Adjoint au maire,* membre du conseil municipal élu par ses collègues en vue

de suppléer le maire absent ou empêché. (A Paris, officier municipal nommé par décret dans chaque arrondissement et souvent appelé *maire adjoint*.) [V. part. *encycl.*]
— Enseign. *Adjoint d'enseignement,* fonctionnaire de l'enseignement public, chargé, dans les lycées et les collèges, d'un service mixte de surveillance et d'enseignement. (Les adjoints d'enseignement, dont la création date du décret du 2 décembre 1945, doivent être pourvus de la licence ; ils se sont substitués aux répétiteurs et professeurs adjoints.)
— Math. *Déterminant adjoint d'un déterminant de degré* n *d'éléments* a_i^j, déterminant, de même degré, d'éléments A_i^j, A_i^j étant le complément algébrique de a_i^j.
— Mil. Militaire qui assiste un supérieur dans l'exercice de ses fonctions et le remplace éventuellement en cas d'absence : *Capitaine adjoint.* ‖ *Adjoint d'état-major, administratif des corps de troupe,* v. part. *encycl.* ‖ *Adjoint de chancellerie,* v. CHANCELLERIE.
— ENCYCL. Dr. publ. Les *adjoints* sont élus par le conseil municipal, parmi ses membres. Leur nombre varie de un à douze suivant l'importance de la population (à Lyon, il est de *dix-sept*). Le maire* peut leur déléguer une partie de ses fonctions, et ils le remplacent, dans l'ordre des nominations, en cas d'empêchement, de suspension ou de révocation. Ils peuvent être révoqués ou suspendus dans les mêmes conditions que lui. Lorsqu'un obstacle quelconque ou l'éloignement rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles les communications entre le chef-lieu et un hameau, un poste d'*adjoint spécial* peut être institué par délibération motivée du conseil municipal. A Paris, il y a, dans chaque arrondissement, de trois à sept adjoints nommés par décret.
— Mil. A la fin de l'Ancien Régime et jusqu'en 1815, il y eut, dans l'armée française, des *adjoints d'état-major* dont le cadre fut supprimé à la création du corps d'état-major* en 1818. Après l'armistice de 1940 furent créés les cadres des *adjoints de chancellerie** et des *adjoints administratifs des corps de troupe.* Ces derniers tiennent dans les unités des emplois administratifs requérant spécialisation et continuité. Ils ne dépassent pas le grade de lieutenant-colonel, mais bénéficient de limites d'âge plus élevées que dans les armes. Dans certains services, enfin, existent des *adjoints administratifs* (matériel, poudres, essences) ou des *adjoints techniques* (matériel). On trouve aussi dans le génie des *adjoints des Services des matériels* ou *des bâtiments.*

adjudant général 1790

ADJONCTION n. f. (lat. *adjunctio*). Action d'adjoindre quelqu'un ou quelque chose : *Henri de Brécé* [...] *transformait un second pâté d'encre en coléoptère par l'adjonction d'une tête, de deux antennes et de six pattes* (A. France). ‖ Ce qui est adjoint : *Il biffa les adjonctions faites à son texte.*
— Ch. de f. *Locomotive adjonction à une autre,* locomotive insérée dans un train à la suite de la machine titulaire, mais n'intervenant pas en principe dans la traction. (Cette méthode est utilisée pour faire des déplacements de machines ou pour en rapatrier économiquement sur leurs dépôts.)
— Législ. fin. *Adjonctions budgétaires,* mesures financières étrangères au budget, que les parlementaires de la IIIe République faisaient adopter en les y incorporant.

ADJOUMBA(S), peuple noir de l'Afrique, vivant dans la région de Lambaréné (Gabon), sur l'Ogooué.

ADJUDANT n. m. (esp. *ayudante,* officier subordonné ; du lat. *adjuvare,* aider). Mil. Grade de la hiérarchie des sous-officiers dans les armées de terre et de l'air. ‖ *Adjudant-chef,* grade de sous-officier immédiatement supérieur à celui d'adjudant. ‖ Sous-officier titulaire de l'un de ces grades. (V. part. *encycl.*) ‖ Fonction de certains officiers. ‖ *Adjudant de garnison* ou *adjudant de place,* naguère, officier du grade de lieutenant, détaché d'un corps pour seconder le major de garnison dans les détails du service. (On dit aujourd'hui OFFICIER DE GARNISON*.) ‖ *Adjudant général,* titre créé en 1790, transformé en celui d'*adjudant-commandant* en 1800, et correspondant au grade et à la fonction d'un colonel d'état-major. (Les adjudants-commandants disparurent lors de la création du corps d'état-major en 1818.) ‖ *Adjudant-major,* officier du grade de capitaine, chargé d'assister ou, éventuellement, de remplacer un officier supérieur commandant un bataillon ou une unité correspondante.
— ENCYCL. Mil. Que le terme d'*adjudant* s'applique à un grade* (sous-officier) ou à une fonction (officier), il désigne un auxiliaire immédiat du chef responsable, dont le rôle essentiel consiste à libérer celui-ci du souci des détails d'exécution. Dans la hiérarchie des sous-officiers, les grades d'adjudant (créé en 1776) et d'adjudant-chef (créé en 1912) se situent entre ceux de sergent-major et d'aspirant. Ces sous-officiers tiennent une place importante dans l'encadrement des unités de toutes armes et de tous services, tant en raison des fonctions qu'ils occupent (chef de section ou de peloton, adjudant de compagnie ou de bataillon, chef d'un service du corps) que de l'autorité dont ils jouissent à l'égard de leurs camarades. Adjudant et adjudant-chef peuvent, dans certains cas, remplacer un officier ; ils portent sur les pattes d'épaule leur insigne de grade, constitué par un galon de couleur inverse de celle de leur arme (adjudant) ou de même couleur (adjudant-chef) et traversé par un liséré rouge. Leurs subordonnés les appellent : « Mon adjudant », « Mon adjudant-chef ». En Allemagne, on appelle « adjudant » (*Adjutant*) l'officier adjoint ou l'aide de camp.

ADJUDICATAIRE n. Personne à qui l'on adjuge une chose ou une fourniture, dans une adjudication publique.

ADJUDICATEUR, TRICE n. Personne qui met une chose ou une fourniture en adjudication.

ADJUDICATIF, IVE adj. Qui se rattache à une adjudication : *Sentence adjudicative.*

ADJUDICATION n. f. (lat. *adjudicatio*). Acte volontaire, judiciaire ou administratif, par lequel on adjuge ou attribue une chose, une fourniture ou un marché, à un individu appelé *adjudicataire.*
— ENCYCL. Dr. Il faut distinguer l'*adjudication proprement dite,* qui n'est qu'une vente d'une forme spéciale, et l'*adjudication administrative,* qui est un marché entre un particulier et l'Etat, le département ou la commune, ou autres personnes civiles, fait avec publicité et concurrence, et qui, par cela même, diffère du *marché de gré à gré.*
● ADJUDICATION PROPREMENT DITE. Les adjudications peuvent être soit *volontaires,* soit *judiciaires* (ou *forcées*).
L'*adjudication volontaire* est une vente qu'un individu fait, sans y être contraint par ses créanciers, de ses biens meubles et immeubles. Les ventes de meubles sont faites aux enchères par le ministère d'un officier public ou ministériel : commissaire-priseur, notaire, huissier, etc., selon le cas. Lorsqu'il s'agit d'immeubles, la vente a lieu par le ministère d'un notaire, soit aux enchères, à la criée, soit par voie d'extinction des feux. (V. FEU.) Les *adjudications judiciaires* sont ordonnées par le tribunal dans l'intérêt des mineurs, des interdits, des absents, et dans quelques autres cas particuliers. S'il s'agit de *meubles,* la vente est faite dans les formes prescrites au titre des saisies-exécutions. Les *adjudications forcées* ont lieu par suite de saisie* immobilière.
● ADJUDICATION ADMINISTRATIVE. L'adjudication peut servir lorsque l'Administration vend un bien ou offre une concession ; c'est ainsi que le droit de pêche sur certaines portions de rivières du domaine public est accordé à celui qui en donne le plus cher. Mais l'emploi le plus fréquent de l'adjudication est fait lors de l'achat de matériel par l'Administration ou de l'exécution de travaux pour son compte. Le but recherché est de mettre sur un pied d'égalité tous ceux qui sont susceptibles de fournir à l'Administration ce dont elle a besoin, afin qu'elle contracte avec celui qui demande le moins cher. L'emploi de l'adjudication est fréquemment obligatoire pour l'Administration (marchés de travaux, fournitures).
Recrutement des concurrents. Lorsque l'Administration a décidé de contracter par le moyen de l'adjudication, elle établit un *cahier** *des charges,* document qui indique l'ensemble des conditions à remplir par le cocontractant. Par voie de large publicité, elle avise les candidats éventuels de l'ouverture de l'adjudication, et leur fait connaître les clauses principales du contrat. Il est en général mis un certain nombre de conditions limitant le droit de participer à l'adjudication (garanties financières ou professionnelles) ; dans la procédure de l'*adjudication restreinte,* l'Administration se réserve le droit de refuser discrétionnairement certains concurrents. Les candidats, dûment informés des conditions du marché, déposent leurs *soumissions,* c'est-à-dire leurs offres, sous pli cacheté. La soumission constitue un engagement ferme, qui ne peut être retiré ou modifié, même en cas d'erreur.
Désignation de l'adjudicataire. La procédure est dirigée par un *bureau d'adjudication,* dont le premier rôle est de vérifier si tous les concurrents remplissent bien les conditions prévues pour soumissionner. C'est seulement entre les soumissions retenues que se fait l'adjudication. Le bureau ouvre les plis cachetés, en séance publique, et les classe dans l'ordre des prix consentis. En général, c'est le système du *rabais* qui est pratiqué. L'Administration a fixé une mise à prix qui constitue, si elle est acheteur, le prix maximum qu'elle entend payer, et les candidats indiquent quel rabais ils consentent sur ce prix. Le bureau déclare adjudicataire celui qui a consenti le plus fort rabais. Parfois aussi, l'Administration ne fait pas de mise à prix officielle, mais fixe un prix limite qui reste secret. Chaque candidat indique alors son prix, et le bureau, après ouverture des plis et classement des soumissions, vérifie s'il existe ou non une offre inférieure à la limite. Ce n'est que dans l'hypothèse positive que l'offrant au plus bas prix est déclaré adjudicataire ; dans le cas contraire, il y a lieu à nouvelle adjudication sans que le prix limite soit divulgué.
Si plusieurs candidats sont à égalité au prix le plus bas, ils peuvent être invités à faire une nouvelle offre, à moins qu'il ne soit tiré au sort entre eux.
Le candidat le mieux placé ne devient adjudicataire définitif qu'après approbation par l'autorité supérieure (le ministre pour l'Etat). Un délai est normalement prévu par le cahier des charges pour l'approbation. A son expiration, si la décision n'a pas été prise, l'adjudicataire provisoire peut retirer son offre.
Sanctions. Toute adjudication irrégulière peut être annulée par la voie du recours pour excès* de pouvoir ; par ailleurs, le candidat illégalement exclu peut, s'il a subi un préjudice, obtenir une indemnité devant les tribunaux administratifs. Les concurrents eux-mêmes peuvent être punis, en vertu de l'article 412 du Code pénal, qui réprime les atteintes à la liberté des enchères. Ces dispositions ne suffisent cependant pas à éviter tout risque de collusion. Il est en effet fréquent que les soumissionnaires s'entendent préalablement pour décider lequel d'entre eux fera le prix le plus bas, à peine inférieur à la mise à prix. Le principe de la concurrence sur lequel repose l'adjudication se trouve ainsi faussé.

ADJUGER v. tr. (lat. *adjudicare*). [Se conj. comme *manger.*] Accorder après décision légale ; concéder par adjudication : *Adjuger des meubles.* [Sylla] *fit vendre à l'encan les biens des proscrits pour les adjuger à ses créatures* (Mérimée). ‖ *Par extens.* Décerner, attribuer : *Adjuger une récompense. Mlle Michelot hoche la tête et m'adjuge sans insister davantage un 20 qui fait loucher l'auditoire* (Colette).
— Procéd. Déclarer par jugement qu'une chose appartient à l'une des parties qui se la disputent. (On dit elliptiquement *adjugé !* [invariable] lorsqu'on annonce, dans les ventes publiques, que la chose est adjugée.) ‖ *Adjuger au demandeur ses conclusions,* rendre un jugement conforme aux prétentions du demandeur.
— ***S'adjuger*** v. pr. S'approprier, s'emparer d'une manière arbitraire : *Il s'adjugea la meilleure part.*

ADJURATION n. f. (lat. *adjuratio,* invocation). Invocation religieuse où l'on met Dieu en cause, directement ou indirectement. (V. EXORCISME.) ‖ *Par extens.* Prière instante, supplication : *Elle* [...] *partit en emportant ses cris d'amour refrénés, ses adjurations jugulées.* (Colette).

ADJURER v. tr. (lat. *adjurare*). Commander au nom de Dieu. ‖ *Par extens.* Supplier avec instance : *On l'adjura de ne pas s'exposer inutilement.* ‖ Prendre à témoin : *Gémis, implore, adjure cieux et mers!* (A. Chénier).

ADJUVANT, E adj. et n. m. Qui aide : *Un grand génie* [...], *un savant trouveraient un adjuvant dans ma solitude* (Mallarmé).
— Chim. Syn. de CATALYSEUR.
— Matér. Produit que l'on ajoute à un matériau pour en améliorer certaines caractéristiques. (Parmi les principaux adjuvants du béton, on distingue : les plastifiants, les entraîneurs d'air, les produits de couverture, le chlorure de calcium, qui accélère le durcissement et est utilisé en conséquence pour la mise en œuvre du béton par temps froid, les produits permettant d'obtenir un mortier colloïdal.)
— Pétr. Syn. de ADDITIF.
— Thérap. Se dit d'un médicament qu'on fait entrer dans une formule pour renforcer l'action du médicament principal ou d'un traitement destiné à compléter le traitement fondamental : *Substance adjuvante.*

ADJUVAT n. m. Qualité, fonction d'aide, plus particulièrement d'aide d'anatomie, de chirurgie.

ADKŪ. V. EDKOU.

ADLER, v. et port de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), au S.-E. de Sotchi, sur la côte de la mer Noire ; 10 000 hab.

ADLER. V. ORLICE.

ADLER (Christian), peintre sur porcelaine (Triesdorf, Basse-Franconie, 1786 - Munich 1842). Un des maîtres de la manufacture de Nymphenburg.

ADLER (Friedrich), architecte allemand (Berlin 1827 - *id.* 1908). Il a construit l'église Saint-Thomas et la petite église gothique du Sauveur à Berlin, l'église Sainte-Elisabeth à Wilhelmshaven, l'église Saint-Paul à Bromberg, et le monument de la Victoire à Marienburg. On lui doit plusieurs monographies sur l'architecture allemande.

ADLER (Victor), homme politique autrichien (Prague 1852 - Vienne 1918). Israélite, il fut, avec Engels, Kautsky et Liebknecht, un des chefs du socialisme allemand. Il s'efforça d'unir en un seul parti toutes les fractions socialistes de la monarchie autrichienne, et y réussit au congrès de Hainfeld (1889). Membre du comité directeur du « parti ouvrier social-démocratique », il fonda en 1893, à Vienne, l'organe central et quotidien *Arbeiterzeitung* (*Journal des ouvriers*). Candidat au Reichsrat de Vienne, il fut constamment battu par les antisémites. En 1905, élu député de Reichenberg (Bohême), il prit la direction du parti ouvrier dans sa lutte pour le suffrage universel direct appliqué à toutes les assemblées électives. Orateur vif et spirituel, il fut le principal adversaire, à Vienne, des antisémites viennois, et joua un très grand rôle dans le mouvement internationaliste.

ADLER (Guido), musicologue autrichien (Eibenschitz 1855 - Vienne 1941). Elève de Hanslick, à qui il succéda à Vienne en 1898, auteur de travaux sur l'histoire de l'harmonie et des musiciens en Autriche. Il édita les *Denkmäler der Tonkunst in Österreich.*

ADLER (Jules), peintre français (Luxeuil 1865 - Nogent-sur-Marne 1952). On lui doit des paysages de Paris, Luxeuil, Plombières, etc., mais surtout des tableaux de genre inspirés par la vie ouvrière.

ADLER (Alfred), médecin et psychologue autrichien (Vienne 1870 - Aberdeen 1937). Elève, puis collègue de Freud à Vienne (1897-1927), il enseigna ensuite à New York (à partir de 1929). Il est le fondateur de la psychologie individuelle, opposant à la psychanalyse sexuelle de Freud une psychanalyse fondée sur les notions de caractère, de complexe d'infériorité, de conflit entre la position réelle de l'individu et ses aspirations. Ses principales œuvres sont : *le Tempérament nerveux* (1912), *Praxis und Theorie der Individualpsychologie* (1918), *Connaissance de l'homme* (1927), *la Psychologie de l'enfant difficile, Technique de la psychologie individuelle comparée* (1928), *Science of Living* (1929), *Education of Children* (1930), *le Sens de la vie* (1930), ainsi que de nombreux articles dans la revue qu'il fonda : *Die Internationale Zeitschrift für Individualpsychologie* (1914-1935).

ADLER (Friedrich), socialiste autrichien (Vienne 1879), fils de Victor Adler. Leader, avant 1914, de la gauche du parti social-démocrate autrichien, secrétaire du parti, il assassina, le 21 octobre 1916, le Premier ministre, le comte Stürgkh. Condamné, il fut libéré par l'armistice de 1918. Après avoir joué un rôle actif dans les débuts de la république autrichienne, il devint en 1923, à Zürich, secrétaire de l'Internationale socialiste.

ADLERBERG (Vladimir Fiodorovitch, comte), général et homme d'Etat russe (Viborg 1790 - † 1884). D'origine estonienne, il combattit contre Napoléon ; familier de Nicolas Ier, il fut ministre de sa maison en 1852. — Une de ses sœurs, JULIE (1796-1864), fut grande-maîtresse de la cour de l'impératrice Alexandra Fiodorovna.

ADLERCREUTZ (Karl Johan, comte D'), général suédois (Kiala, Finlande, 1757 - Stockholm 1815). Après avoir joué un rôle important en résistant aux Russes en Finlande, au cours de la campagne de 1808, il fut, avec Adlersparre, un des chefs de la révolution de 1809. Il réussit à faire prisonnier le roi Gustave IV Adolphe et à maintenir l'ordre dans Stockholm après une violente échauffourée, le 13 mars 1809.

ADLERFELT (Gustav), historien suédois (Stockholm 1671 - bataille de Poltava 1709). Il suivit Charles XII dans ses campagnes et écrivit une *Histoire militaire de Charles XII.*

ADLERGEBIRGE. V. ORLIČKÉ HORY.

ADLÉRIEN, ENNE adj. Qui concerne la psychanalyse d'Adler.

ADLERSPARRE (Georg, comte D'), général suédois (Myssjö, Jämtland, 1760 - Gustavsvik, près de Kristinchamn, 1835). Colonel d'un régiment stationné vers la frontière norvégienne en 1809, il fut une des têtes de la rébellion contre Gustave IV Adolphe, après la défaite de celui-ci en Finlande. Il marcha sur Stockholm et, lorsque le roi fut capturé par Adlercreutz, s'installa quelque temps au gouvernement. Lettré, il a laissé des ouvrages historiques.

ad libitum loc. adv. (mots lat. signif. *à volonté*). Au choix. ‖ *Jouer un passage d'un morceau de musique « ad libitum »*, le jouer dans le mouvement que l'on veut. (Locution souvent abrégée ainsi : *ad lib.*)

ad limina apostolorum et, par abrév., **ad limina** loc. adv. (mots lat. signif. *au seuil des apôtres*). Se dit de Rome, du Saint-Siège. ‖ *Visite « ad limina »*, voyage que les évêques catholiques doivent faire périodiquement à Rome pour rendre compte de leur administration.

ad litem loc. adj. (mots lat. signif. *pour un procès*). Se dit d'une procuration, d'un mandat, d'une provision*, etc., relatifs à un procès donné.

ad litteram loc. adv. (mots lat. signif. *à la lettre*). *Citer un auteur « ad litteram »*, le citer à la lettre.

ADLUNG (Jakob), théoricien allemand de la musique (Bindlersleben 1699 - Erfurt 1762). Organiste à Erfurt en 1727, auteur de : *Anleitung zu der musikalischen Gelahrtheit* (1758), *Musica mechanica organoedi* (1768) et *Musikalisches Siebengestirn* (1768).

ad majorem Dei gloriam loc. lat. signif. *pour la plus grande gloire de Dieu.* Devise de la Compagnie de Jésus. (Les initiales A. M. D. G. servent d'épigraphe aux livres [anonymes] publiés par les jésuites.)

ADMÈTE, en gr. **Admêtos,** roi légendaire de Phères, en Thessalie, l'un des Argonautes ; il donna l'hospitalité à Apollon banni de l'Olympe, qui obtint pour lui des Parques la faveur d'être exempt de la mort si l'un des siens se dévouait à sa place : sa femme Alceste se sacrifia.

ADMÈTE, en gr. **Admêtos,** roi des Molosses, chez qui se réfugia, en 472, Thémistocle en fuite, et qui, quoique son ennemi personnel, refusa de le livrer.

ADMETTRE v. tr. (lat. *admittere,* donner accès). [Se conj. comme *mettre.*] Laisser entrer ; introduire : *D'inextricables ruelles de trois ou quatre pieds de large qui ne peuvent admettre de voitures* (Gautier). *Il fut admis au parloir.* ‖ — *Fig.* Recevoir, agréer, accueillir : *Admettre quelqu'un dans une école. On sait que M. Weiss n'a pas été élu. L'Académie a manqué l'occasion* [...] *d'admettre un véritable écrivain* (A. France). ‖ Reconnaître pour vrai, pour exact : *Plus on a envie de croire une chose, moins on doit se hâter de l'admettre* (J. Romains). ‖ Tenir pour valable ; accepter, estimer : *Admettre des excuses. J'admets vos raisons.* ‖ Supposer : *Admettons que vous ayez raison.* ‖ Permettre, souffrir : *D'un ton qui n'admettait pas de réplique.* ‖ Comporter : *Cette règle n'admet aucune exception.*
— REM. *Admettre que,* au sens de « supposer », « tenir pour valable », est suivi du subjonctif ; au sens de « reconnaître pour vrai », il est suivi de l'indicatif : *Admettons que vous ayez raison. J'admets que votre raisonnement est juste.*

ADMINICULE n. m. (lat. *adminiculum,* aide, appui). Dr. Elément de preuve, présomption.
— Numism. Ornement qui entoure la figure d'une médaille, d'une monnaie.

ADMINISTRATEUR, TRICE n. Personne qui administre : *Le maire est l'administrateur naturel des biens de la commune ;* et, *absol. : C'est un bon administrateur.*
— Dr. Dans les sociétés* anonymes, mandataire pris parmi les coassociés et chargé de gérer les affaires sociales. ‖ En législation financière, syn. d'ORDONNATEUR. ‖ *Administrateur civil,* fonctionnaire occupant un emploi supérieur de l'Administration. (V. FONCTIONNAIRE.) ‖ *Administrateur judiciaire,* liquidateur de société*, de règlements judiciaires. (V. aussi SUCCESSION.)
— Dr. canon. *Administrateur apostolique,* prélat à qui le Saint-Siège confie, d'ordinaire pour un temps, l'administration d'un diocèse, sans le nommer évêque du siège en question.
— Théâtr. Personne qui assiste le directeur dans l'administration d'un théâtre ou d'un music-hall. ‖ *Administrateur général de la Comédie-Française,* v. COMÉDIE-FRANÇAISE.

ADMINISTRATIF, IVE adj. Relatif à l'Administration : *Règlement administratif. Les chinoiseries administratives.*
— Dr. *Acte administratif,* acte accompli en vue ou à l'occasion du fonctionnement d'un service public. ‖ *Division administrative,* celle qui partage en circonscriptions le territoire de l'Etat : *La division administrative de la France comprend des départements, des arrondissements, des cantons et des communes.* ‖ *Droit administratif,* ensemble des règles qui régissent l'organisation et l'activité de l'Administration. (V. DROIT.) ‖ *Police administrative,* police qui a pour objet de maintenir l'ordre et de prévenir les délits (dirigée par le ministre de l'Intérieur, les préfets, les maires, etc.). [S'oppose à *police judiciaire.*]
— ENCYCL. Dr. publ. L'*acte administratif* peut revêtir des formes très variées et parfois complexes. Le plus souvent, il a pour auteur une autorité administrative, mais il peut exceptionnellement émaner d'organismes privés chargés d'assurer un service public (ordre professionnel édictant une réglementation). Inversement, tout acte émanant d'une autorité administrative n'a pas nécessairement le caractère administratif (mesures de gestion du domaine privé de l'Administration). On distingue les *actes unilatéraux,* tels que les décrets* (ou les autorisations), des *actes bilatéraux,* tels que les contrats administratifs ; les *actes individuels,* tels que les nominations, des *actes à portée générale,* tels que les règlements* ; les décisions exécutoires, des simples avis. L'acte administratif est de la compétence exclusive de la juridiction administrative, qu'il s'agisse de sa validité ou de ses conséquences. (V. CONSEIL* D'ETAT, TRIBUNAL* *administratif.*) [→ Biblio.]

ADMINISTRATION n. f. Action d'administrer les affaires publiques ou privées : *L'administration des départements est confiée aux préfets. Il aimait à redire les hauts faits de son administration, les services rendus à la colonie* (A. Daudet). ‖ Ensemble des services publics (souvent avec une majuscule) : *L'enterrement était aux frais de l'Administration* (Courteline). ‖ Action de

général ADLERCREUTZ

Victor ADLER

Alfred ADLER

Phot. National museum Stockholm, Hist. museum der Stadt Wien.

fournir, de conférer : *L'administration de la preuve incombe à l'accusateur. L'administration des sacrements.* ‖ Ensemble des fonctionnaires chargés d'un service public : *L'administration des postes.*

— Dr. civ. *Administration légale,* administration par le père des biens personnels de ses enfants mineurs. (Cette administration, attribut de la puissance paternelle, est dite *légale* parce qu'elle est conférée de plein droit par la loi.) [V. PUISSANCE *paternelle.*]

— Dr. comm. *Conseil d'administration,* réunion des actionnaires d'une société anonyme désignés pour gérer les affaires de la société.

— Dr. publ. *Administration publique,* ensemble d'autorités et d'organismes chargés d'assurer le fonctionnement des services publics. (V. part. *encycl.*) ‖ *Conseil d'administration,* réunion des personnes désignées pour gérer certaines collectivités.

— Méd. Action de faire prendre un remède : *L'administration d'un vomitif.*

— Mil. *Administration de la guerre,* v. GUERRE (*ministère de la*). ‖ *Administration militaire,* ensemble des problèmes administratifs posés par l'entretien des forces armées. ‖ En particulier, instance ou personnel chargé de ces problèmes : *Le service de l'Intendance, les commissariats de la Marine et de l'Air assument l'administration respective des armées de terre, de mer et de l'air.* ‖ *Officier d'administration, Ecole militaire d'administration,* v. part. *encycl.* et INTENDANCE, SANTÉ. ‖ *Corps du contrôle de l'administration des armées,* v. CONTRÔLE.

— Théâtr. Ensemble des responsables de la marche d'un théâtre ou d'un music-hall.

— ★ *organisation, Etat, étatisme/entreprise, dirigisme, centralisation, fonction publique.*

— ENCYCL. Dr. publ. L'*Administration* française, sous sa forme moderne, a été créée et organisée sous le Consulat et l'Empire par Napoléon Ier. Elle est encore partiellement régie par des textes de cette époque. Essentiellement conçue comme un instrument du pouvoir, fortement hiérarchisé et centralisé, l'Administration faisait appliquer les décisions gouvernementales sur tout le pays. Peu à peu, mais imparfaitement, on a tenté d'établir une décentralisation* administrative permettant aux administrés de contrôler l'activité de l'Administration, dont, aujourd'hui, on comprend différemment la mission.

Le rôle de l'Administration est de créer et de faire fonctionner des services* publics. Elle satisfait les besoins généraux qui ne peuvent l'être par l'initiative privée. Elle le fait soit elle-même par ses agents, soit par l'intermédiaire de personnes privées, les concessionnaires*, qu'elle contrôle.

En France, comme à l'étranger, le nombre des services publics n'a cessé de croître, notamment depuis la fin du XIXe s., l'Administration intervenant dans des domaines très variés. Il en est résulté un accroissement du nombre des fonctionnaires* et des charges du budget* de l'Etat, ainsi qu'un certain alourdissement de l'appareil administratif.

L'Administration est soumise au droit administratif, c'est-à-dire aux règles qui régissent, conformément aux principes fondamentaux de notre droit constitutionnel, les rapports des particuliers avec l'Etat et les relations réciproques des diverses autorités publiques. Les unités administratives sont, en France, l'Etat, le département, la commune, les établissements publics.

La direction de l'administration *active* est généralement confiée à un agent unique (ministre*, préfet*, maire*); l'administration *consultative* ou *délibérative,* auxiliaire de la précédente, l'éclaire ou la contrôle (conseil* général, conseil* municipal); l'administration *contentieuse* est chargée d'assurer aux particuliers, par ses jugements ou ses arrêts, le respect des lois administratives (Tribunal* administratif, Conseil* d'Etat).

L'administration active prend des décisions de nature diverse : 1° *actes généraux* et *réglementaires,* qui complètent les lois (décrets*, arrêtés* des ministres, des préfets ou des maires); 2° *actes spéciaux* et *individuels* émanant des mêmes autorités, comme l'expropriation* ou la nomination*.

L'activité de l'Administration peut donner lieu à de nombreuses contestations, qui forment le contentieux* administratif, jugé par les tribunaux administratifs. (→. Biblio.)

— Hist. mil. *Administration militaire.* Au Moyen Age, quand le service d'ost* ne suffit plus à assurer le recrutement temporaire des armées, il fallut faire appel à des éléments mercenaires rétribués par une solde. La création d'une armée permanente sous Charles VII a entraîné plus tard la création des *commissaires* des guerres,* chargés de vérifier les effectifs et de payer la solde. Ceux-ci ne dépendaient que du roi et non des chefs militaires. L'administration militaire reçut une nouvelle impulsion sous Richelieu, avec les *intendants aux armées.* Le Tellier et Louvois leur confièrent en particulier tout ce qui concerne la solde, les uniformes et l'installation des hôpitaux.

Il fallut attendre Louis XVIII pour voir remplacer les commissaires des guerres par les *intendants militaires,* et assurer la militarisation d'un corps d'officiers chargés de l'administration de l'armée. Des intendants remplaçaient à la fois les commissaires des guerres et les inspecteurs aux revues*. Ces deux services furent séparées à nouveau en 1882, lors de la création du *corps de contrôle de l'administration de l'armée.* A partir de cette date, l'administration est subordonnée au commandement. Le principe général de l'organisation repose sur la séparation des fonctions de *direction* et de *gestion,* assurées dans chaque service par les officiers d'administration, de celles de *contrôle,* qui sont désormais confiées aux *contrôleurs de l'armée,* relevant directement du ministre. Les officiers d'administration se partageront, au cours du XIXe s., entre le *service de l'Intendance** (où ils constituent le personnel d'exécution des intendants militaires) et les *services de Santé** *et du Génie.* Tous étaient formés, jusqu'en 1940 (jusqu'en 1926 pour le génie), à l'Ecole militaire d'administration de Vincennes, fondée en 1875.

Depuis 1946, les officiers d'administration du service de l'Intendance métropolitaine et d'outre-mer sont formés par l'Ecole militaire d'administration du service de l'intendance, qui a pris à Montpellier la suite de l'ancienne Ecole de Vincennes et qui assure également la formation administrative des adjoints de chancellerie, des adjoints administratifs des corps de troupe, etc. Les officiers d'administration du service de Santé reçoivent maintenant leur instruction dans une section administrative de l'Ecole du service de santé* militaire de Lyon.

Administration (ECOLE NATIONALE D') [E. N. A]. Etablissement public relevant du Premier ministre, qui, depuis 1945, assure le recrutement et la formation des fonctionnaires administratifs supérieurs. Deux concours annuels y donnent accès. L'un est ouvert aux titulaires d'une licence ou du diplôme de sortie de certaines grandes Ecoles, ainsi qu'aux fonctionnaires titulaires comptant quatre ans de services et ayant accompli au moins deux années d'études supérieures. L'autre l'est, sans condition de diplômes, aux agents publics comptant cinq années de services (certains de ces derniers peuvent, pour préparer ce concours, suivre un cycle préparatoire de deux ans, pendant lesquels ils sont libérés de toutes autres obligations professionnelles). Dès leur entrée à l'Ecole, les élèves, désormais tous fonctionnaires (et rémunérés comme tels), forment une promotion unique, et commencent leur formation (d'une durée de deux ans et quatre mois) par un stage de onze mois auprès d'un haut fonctionnaire. Le cycle d'études qui suit comprend un stage de deux mois environ dans l'industrie privée (parfois un stage ouvrier). Les élèves choisissent, d'après leur classement, une carrière parmi les suivantes : Conseil d'Etat, Cour des comptes, inspection des Finances, Corps diplomatique ou consulaire, Expansion économique à l'étranger, Corps préfectoral, Corps des administrateurs civils des Administrations centrales, certains corps d'inspection ou de contrôle supérieurs. L'Ecole contribue, en outre, à la formation de fonctionnaires français ou même étrangers qui viennent y suivre, soit le cycle d'études normales, soit des cycles spéciaux collectifs, soit encore y poursuivre des études et des stages à titre individuel.

Elle abrite dans ses locaux le Centre* de hautes études administratives.

Administration communale. (CODE DE L'), codification des textes officiels relatifs à la gestion des communes.

Administration de la marine (ÉCOLE D'), à Cherbourg. Ecole destinée à former des officiers d'administration recrutés parmi les commis* de la marine.

Administrations publiques (INSTITUT TECHNIQUE DES) [I. T. A. P.], association créée en 1947, et agissant comme centre d'étude et de perfectionnement pour les méthodes de travail dans les administrations publiques.

ADMINISTRATIVEMENT adv. De façon administrative; d'après les règles de l'Administration : *Administrativement parlant.*

ADMINISTRÉ, E n. Personne soumise à une administration : *Maire respecté de ses administrés.*

ADMINISTRER v. tr. (lat. *administrare;* de *ministrare,* servir). Diriger les affaires publiques ou particulières : *Le maire administre la commune;* et, *absol. : Sous le Consulat, le bonhomme Grandet devint maire, administra sagement, vendangea mieux encore* (Balzac). ‖ Donner, fournir à : *Administrer un remède. Tous les amis de la chanteuse s'étaient donné le mot pour administrer une leçon à l'insolent musicien* (R. Rolland). ‖ *Fam.* Appliquer (en parlant de coups) : *Il se sentait partagé entre le besoin de se laisser mener par le nez et celui d'administrer une solide correction à sa déesse* (Sand).

— LOC. DIV. *Administrer la justice,* rendre la justice. ‖ *Administrer des titres, des preuves, des témoins,* les produire en justice.

— Relig. cathol. Conférer : *Administrer le baptême, l'extrême-onction.* ‖ *Ellipt. Administrer quelqu'un,* lui conférer l'extrême-onction, les derniers sacrements : *Le moindre prêtre de campagne qui administre ses paroissiens et qui a entendu la respiration d'un mourant, pense comme moi* (A. Camus).

— SYN. : *conduire, diriger, gérer, gouverner, régir.*

ADMIRABLE adj. Digne d'admiration, très beau : *Une foule d'hommes admirables ou par leurs ouvrages ou par leur caractère* (G. Duhamel). *La moisson s'annonce admirable;* et *ironiq. : Admirable matière à mettre en vers latins!* (Musset).

— LANGUE CLASS. Etrange, étonnant.

ADMIRABLEMENT adv. De façon admirable, parfaite.

ADMIRAL (Henri L'). V. L'ADMIRAL (Henri).

ADMIRATEUR, TRICE n. et adj. Celui, celle qui admire : *Les « Déracinés » ont surpris même vos plus chauds admirateurs* (Gide s'adressant à Barrès).

ADMIRATIF, IVE adj. Qui marque l'admiration : *Un murmure admiratif.* ‖ Porté à l'admiration : *Parme n'est guère sur la ligne des touristes. Le troupeau admiratif suit l'itinéraire obligé, Florence, Rome, Naples* (Gautier).

ADMIRATION n. f. (lat. *admiratio*). Enthousiasme provoqué par le beau, le merveilleux ou le bien : *Exciter, attirer l'admiration. Un concert universel d'admiration et d'applaudissements* (G. Duhamel). ‖ Objet qu'on admire : *La génération actuelle a bien envie de railler nos anciennes admirations* (Gautier).

— LANGUE CLASS. Etonnement.

ADMIRATIVEMENT adv. De façon admirative.

ADMIRER v. tr. (lat. *admirari,* s'étonner et admirer). Considérer avec admiration : *Monsieur* [A. Dumas père], *je vous aime et je vous admire, parce que vous êtes une des forces de la nature* (Michelet). ‖ *Ironiq.* Trouver étrange : *J'admire ses prétentions. J'admire que vous veuillez me quereller, vous aussi!* (A. France).

— LANGUE CLASS. Voir avec étonnement : *Vous formez des craintes que j'admire* (Corneille).

ADMIS, E n. Personne reçue dans une société, dans une réunion, à un examen, à un concours, etc. : *Liste des admis au concours de l'Ecole normale.*

ADMISSIBILITÉ n. f. Qualité de ce qui est admissible : *L'admissibilité d'une proposition.* ‖ Fait d'être admissible à un emploi, à un concours, à un examen : *Candidat porté sur la liste d'admissibilité.*

ADMISSIBLE adj. Qui peut être considéré comme valable ou possible : *C'est là une proposition admissible.*

◆ Adj. et n. Qui est jugé capable de subir la seconde série d'épreuves d'un examen, d'un concours : *Candidat admissible.*

ADMISSION n. f. (lat. *admissio ;* de *admittere*, admettre). Action d'admettre : *Faire une demande d'admission.* ‖ Le fait d'être admis dans une société, à un concours, etc.
— Autom. Premier temps du cycle* à quatre temps du moteur à explosion, pendant lequel les gaz carburés provenant du carburateur sont admis dans le cylindre.
— Banq. et Bourse. *Admission à la cote,* décision de la Chambre syndicale des agents de change de faire figurer une valeur à la cote officielle.
— Dr. fisc. *Admission en franchise,* admission de certaines marchandises et envoi à destination de certaines personnes ou de certains organismes (membres du corps diplomatique accrédités et Croix-Rouge française), autorisés en franchise par le ministre des Finances. ‖ *Admission temporaire,* importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être réexportés après avoir subi en France une transformation.
— Mécan. Ouverture ménagée à l'entrée de la vapeur dans le cylindre. (Le réglage de l'admission de la vapeur sur une locomotive se fait à l'aide d'un *volant de marche,* mis à la portée immédiate du mécanicien et lui permettant, selon le sens, la marche et la charge du convoi, de régler et de distribuer la vapeur à la sortie de la chaudière.)

ADMITTANCE n. f. Electr. Quotient de l'intensité efficace du courant électrique qui circule dans un circuit par la tension alternative appliquée aux extrémités de ce circuit. (Ce quotient mesure la facilité avec laquelle le courant alternatif peut traverser le circuit considéré, sous l'effet de la force électromotrice qui lui est appliquée. C'est l'inverse de l'*impédance,* qui s'exprime en *ohms.* L'unité d'admittance est le *mho* ou *siemens.*)

ADMITTATUR n. m. (mot lat. signif. *qu'il soit admis*). Certificat délivré autrefois à celui qui aspirait à un grade dans une faculté.

ADMIXTION n. f. Pharmacol. Action d'ajouter en mélangeant.

ADMONESTATION n. f. Avertissement solennel, remontrance : *Docile aux admonestations des prêtres* (J.-P. Sartre).

ADMONESTER v. tr. (lat. pop. **admonestare*). Faire une réprimande sévère, une remontrance solennelle : *Les premiers mois, il admonestait, chapitrait, sermonnait ses compatriotes* (J.-P. Sartre).
— Procéd. Faire une réprimande à huis clos, avec défense de réitérer.
— Syn. : *avertir, chapitrer, morigéner, réprimander, semoncer, sermonner.*

ADMONITEUR, TRICE n. Personne qui avertit, qui réprimande (peu us.) : *Pour les hommes supérieurs, la religion est un admoniteur sévère* (Chateaubriand).
◆ N. m. Chez les jésuites, etc., novice chargé d'avertir les autres de ce qu'ils ont à faire ; surveillant placé auprès du général pour l'avertir secrètement de ses fautes.

ADMONITION n. f. (lat. *admonitio*). Dr. anc. Peine qui consistait à recevoir debout, devant le tribunal, un avertissement du président de ne plus commettre la faute dont on s'était rendu coupable. ‖ Réprimande, avertissement : *Homais avait été mandé à Rouen, près Monsieur le Procureur du Roi* [...]. *Peu à peu le souvenir de cette admonition s'affaiblit* (Flaubert).
— Dr. ecclés. Avertissement juridique qui se fait en certains cas par autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication.

ADMONT, comm. d'Autriche (Styrie), sur l'Enns ; 3 200 hab. Abbaye bénédictine ; riche bibliothèque. Sports d'hiver (alt. 641 m).

A. D. N., abrév. de *acide désoxyribonucléique**. (D. N. A. de la terminologie anglo-saxonne.)

ADNÉ, E adj. (lat. *ad,* près de, et *natus,* né). Se dit (notamment en botanique) de toute partie attachée, soudée à une autre et qui semble faire corps avec elle : *Anthères adnées.* ‖ Plus spécialement, se dit des lames, tubes ou aiguillons d'un champignon lorsqu'ils adhèrent au pied par une portion plus ou moins importante de leur largeur. (V. INSERTION.)

ADNET (Jacques), décorateur français (Châtillon-Coligny 1900). Il expose, dès 1923, au Salon des artistes décorateurs, dont il deviendra le président. Depuis 1928, il dirige la Compagnie des arts français, et a exécuté de nombreuses commandes officielles : pièces de réception de l'administrateur du Collège de France, cabinet de travail de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, Maison de France à Düsseldorf, cabinet de travail du président de la République à Rambouillet, décoration du *Ferdinand-de-Lesseps.* Directeur de l'Ecole des Arts décoratifs (1959).

ADNOMINAL, E, AUX adj. Linguist. Se dit d'un cas ou d'un complément du nom exprimant l'appartenance : *Le génitif est dit adnominal* dans le latin « *liber Petri* » (*le livre de Pierre*).

ad nutum, loc adv. (mots lat. signif. *au signe de tête*). Dr. Selon son bon plaisir, à sa volonté. (Elle indique qu'une convention peut être rompue à tout instant par la volonté d'une des parties, même sans le consentement des autres, notamment dans le contrat de location et le contrat de travail à durée indéterminée, dans le mandat et le dépôt.)

ADOBE n. m. (mot esp.). Brique cuite au soleil. ‖ Construction faite avec cette brique.

ADOGMATIQUE adj. Qui n'admet pas les dogmes.

ADOGMATISME n. m. Système de philosophie religieuse qui n'admet pas de dogmes.

ADOLESCENCE n. f. (lat. *adolescentia*). Age de la vie qui suit l'enfance : *Ses formes sveltes se transformaient à vue d'œil en contours plus suaves et plus arrondis par l'adolescence* (Lamartine).
— ★ *éducation, enseignement, puberté, formation, apprentissage, délinquance/enfant.*
— Encycl. L'*adolescence* s'étend de 14 à 20 ans environ chez le garçon ; elle est plus précoce chez la fille (de 12 à 18 ans). Elle est marquée par un ensemble de transformations, corporelles et psychologiques.
Du point de vue corporel, le phénomène essentiel est l'apparition de la fonction de reproduction. Elle est liée à la maturation des cellules reproductrices, que traduisent la présence de spermatozoïdes dans le liquide séminal chez le garçon et les premières règles chez la fille. Elle s'accompagne de changements morphologiques : certains concernent les organes génitaux ; d'autres constituent ce qu'on appelle les caractères sexuels secondaires (par exemple, mue de la voix chez le garçon, développement des seins et du bassin chez la fille) ; enfin se poursuivent les phénomènes de croissance analogues à ceux de l'âge précédent, mais plus rapides.
Du point de vue psychologique, l'épanouissement de l'instinct sexuel se traduit par un brusque développement de l'affectivité, qui revêt des formes nouvelles. L'adolescent devient capable d'aimer, mais un certain temps encore sera nécessaire avant que les deux composantes de l'amour, instinct sexuel et tendresse, s'harmonisent et se fixent sur une personne de l'autre sexe ; en attendant, les impulsions organiques peuvent dominer et entraîner des désordres sexuels, tandis que l'élément affectif conduit à des attachements qui ont souvent le caractère passionné de l'amour. C'est l'âge par excellence de l'amitié et des sentiments de tous ordres, y compris les sentiments moraux, religieux, esthétiques. L'émotivité est très grande, comme en témoignent la timidité, l'instabilité d'humeur, ainsi que la mélancolie, état caractéristique de cette période. Dans cette effervescence affective, et surtout dans la rêverie fréquente, l'imagination a une grande part ; elle se manifeste aussi sur le plan intellectuel, où le goût pour l'art et les essais de créations artistiques ne sont pas rares. Un autre aspect de la vie intellectuelle des adolescents, du moins pour ceux qui poursuivent leurs études et en particulier pour le garçon, est la découverte des idées générales, et l'amour — jusqu'à l'abus — du raisonnement et de la discussion. La personnalité prend forme à travers les aptitudes qui se dessinent, le désir d'indépendance et les réactions d'opposition au milieu, la sensibilité à certaines valeurs, une plus grande conscience de soi et une plus grande capacité de réflexion.
Le portrait de l'adolescent change avec les conditions sociales : l'adolescent des milieux ruraux et ouvriers, trop tôt confronté au travail et aux expériences de la vie adulte, ne ressemble pas à l'adolescent des milieux aisés, qui poursuit ses études. L'adolescent doit être aidé dans son développement par une éducation appropriée. (→ Biblio.)

Adolescence clémentine, recueil des œuvres de jeunesse de Clément Marot (1532). On y trouve des complaintes, des épitaphes, des rondeaux, des ballades, des élégies et des épîtres (en particulier la pièce « A son ami Lyon ». L'influence des rhétoriqueurs est encore sensible dans nombre de pièces.

ADOLESCENT, E n. et quelquefois adj. (lat. *adolescens ;* de *adolescere,* croître). Celui, celle qui est dans l'âge de l'adolescence : *L'essaim des rêves malfaisants | Tord sur leurs oreillers les bruns adolescents* (Baudelaire).

ADOLPHE (saint), évêque d'Osnabrück, de 1216 à 1224. — Fête le 11 février.

ADOLPHE DE NASSAU (1255-1298), empereur germanique. Elu en 1292 par les princes sous l'influence de Venceslas II de Bohême, il représentait la réaction du particularisme allemand contre l'ambition habsbourgeoise. Sa politique, à l'opposé de celle de son prédécesseur Rodolphe Ier, ramena l'attention de l'Empire vers l'Occident. Il s'allia à Edouard Ier d'Angleterre contre Philippe le Bel, l'envahisseur des biens allemands (Franche-Comté et Brabant). Mais il fut tué à la bataille de Göllheim, qu'il livrait à son compétiteur impérial Albert de Habsbourg.

ADOLPHE DE NASSAU
empereur

ADOLPHE DE NASSAU (Weilburg 1817 - Hodenburg 1905), grand-duc de Luxembourg (1890-1905). Ayant dû renoncer à son duché de Nassau, annexé par la Prusse en 1856, il fut désigné comme grand-duc de Luxembourg à la mort de Guillaume III, son cousin éloigné, roi des Pays-Bas, qui ne laissait qu'une fille.

Adolphe, roman de Benjamin Constant (1816), chef-d'œuvre d'analyse d'un amour qui s'éteint et d'une intelligence aiguë qui se fait souffrir elle-même et fait souffrir la trop aimante Ellénore. Adolphe est assurément à l'image de l'auteur ; Ellénore semble être composée à la fois de traits empruntés à Mme de Staël et d'autres traits qui appartiennent à Charlotte de Hardenberg. Le dessein de ce court récit s'explique mieux quand on le rapproche d'un autre roman de Constant, *Cécile,* publié en 1951 : il se rattache à un projet romanesque plus vaste qui ne fut pas réalisé. Les *Journaux intimes* de Benjamin Constant, publiés dans leur forme authentique en 1952, permettent de situer aux derniers mois de 1806 l'aventure vécue d'où est sorti *Adolphe.*

ADOLPHE-FRÉDÉRIC
roi de Suède

ADOLPHE-FRÉDÉRIC (Gottorp 1710 - Stockholm 1771), roi de Suède (1751-1771). Fils du duc de Holstein-Gottorp, il devint prince-évêque de Lübeck en 1727. Nommé prince royal de Suède en 1743, grâce à l'influence russe, il devint roi en 1751, mais ne sut pas faire respecter son autorité et fut dominé par sa femme, Louise Ulrique, sœur du roi Frédéric II de Prusse et principal soutien du parti des Chapeaux*. Le roi assistait aux querelles de ce parti avec celui des Bonnets*, sans moyen d'intervenir, sa signature sur les décisions du Conseil pouvant être remplacée par un sceau. La fin de son règne fut également celle de l'Ere de la liberté, son fils Gustave III devant aussitôt restaurer l'autorité royale.

ADON (saint) [comté de Sens v. 800], archevêque de Vienne en Dauphiné, de 859 ou 860 à 875. Il a laissé une *Chronique universelle* et des travaux hagiographiques. — Fête le 16 décembre.

ADONAÏ (mot hébreu signif. *mon seigneur*), nom souvent donné à Dieu dans l'Ancien Testament. Dans la Bible juive, ce mot est aussi lu à la place du nom ineffable YHWH. (V. Yahvé.)

Adonaïs, élégie de Shelley (1821), faite à l'occasion de la mort de J. Keats. Ce poème, semi-lyrique et semi-philosophique, écrit en strophes spensériennes, exhale les lamentations du poète sur le sort du génie prématurément disparu, et expose les idées de Shelley sur la vie, la mort, l'immortalité.

Phot. Bild. Ost. nat. bibl., X.

adonis

ADONIS debout
musée du Vatican

ADONC, ADONCQUES ou **ADONQUES** conj. Alors. (Usuel jusqu'à la fin du XVIe s.)

ĀDONI, v. de l'Inde (Mysore), au N.-E. de Bellary; 35 400 hab. C'est le principal marché cotonnier du Deccan.

ADONIAS, quatrième fils de David. Il disputa le trône à Salomon, qui le fit mettre à mort.

ADONIDINE n. f. Pharm. Glucoside cardiotonique et diurétique, peu toxique, extrait *de Adonis vernalis.*

ADONIES n. f. pl. (gr. *adônia*). Chez les Phéniciens, fêtes qui commémoraient la mort d'Adonis.
— ENCYCL. Les *adonies* avaient un caractère plutôt funèbre. Les femmes entouraient les simulacres du dieu en se lamentant et en exécutant des danses accompagnées de chants tristes. Les lamentations remplissaient les places publiques. Ces fêtes avaient lieu à l'époque de la moisson et duraient trois jours. Le troisième jour, qui célébrait la résurrection du dieu, se terminait par la représentation d'un drame sacré. A Alexandrie, son image, posée sur un lit d'argent, était entourée de fleurs contenues dans des vases précieux; c'étaient les « jardins d'Adonis ». (V. ADONIS [*jardins d'*].)

ADONIQUE ou **ADONIEN** n. m. et adj. Métriq. anc. Vers grec composé d'un choriambe et d'une syllabe de longueur indifférente : — ∪ ∪ — | ∪. (Il doit son nom à Adonis, dont on déplorait la mort par le cri : « *Ô ton Adônin* », et terminait la strophe saphique.)

ADONIS [nis] n. m. (de *Adonis,* nom mythol.). Jeune homme remarquable par sa beauté.
— Entom. Papillon diurne du genre *lycène,* d'un bleu éclatant. (Nom usuel : *belargus.*)
◆ N. f. Bot. Plante à fleurs de couleurs éclatantes, mais sans parfum, ressemblant aux anémones.
— ENCYCL. Bot. Le genre *adonis* comprend des plantes âcres, vénéneuses, qui sont parmi les plus dangereuses des renonculacées. *Adonis vernalis,* qui croît dans les éboulis et dans les pâturages, renferme un principe actif utilisé en thérapeutique comme tonique du cœur. Plusieurs adonis sont cultivées dans les jardins pour leurs fleurs vives, comme l'*adonis goutte-de-sang.*

ADONIS. Géogr. anc. Fleuve de Phénicie, au S. de Byblos, dont les eaux auraient été teintées du sang d'Adonis, d'après une légende locale rapportée par Lucien (*De Dea Syria*). En réalité, à certaines époques de l'année, les pluies déversent dans son lit la terre ferrugineuse qu'elles arrachent aux montagnes. C'est le *Nahr-Ibrahīn* actuel.

ADONIS ou **ADÔNIS,** divinité phénicienne, dont le culte est étroitement lié à celui d'Ashtart. Il est représenté sous les traits d'un jeune dieu mis à mort par un sanglier qu'il chassait. Ashtart, son amante, descend aux Enfers pour l'arracher à la mort. Le récit de l'histoire d'Adonis est dû au poète Panyasis (Ve s. av. J.-C.); c'est le plus ancien récit de provenance grecque que nous possédions. D'autres légendes sont venues se joindre à la relation primitive. Quoi qu'il en soit de ces variantes, il subsiste certains points communs aux différents récits : la mort du dieu à la chasse, la dispute des déesses à son sujet, le retour du dieu sur la terre.
Les fêtes annuelles en son honneur, les adonies*, montrent les rapports étroits entre ce dieu, principe mâle de la reproduction, et Ashtart, principe de la fécondité. Plein de force au moment du printemps, le dieu mourait avec l'été brûlant pour renaître ensuite; et Ashtart se lamentait de sa mort. Le thème des amours de Vénus et d'Adonis a inspiré souvent, dans l'Antiquité, les peintres, les sculpteurs, les décorateurs de vases. *Adonis mourant dans les bras de Vénus* est une des plus belles peintures murales de Pompéi. A Ghineh (Liban actuel) existe encore un monument primitif, sculpté dans le roc, représentant Adonis armé. L'*Adonis debout,* au musée du Vatican, doit être également cité. Dans les Temps modernes, divers épisodes de la vie d'Adonis ont été traités par Titien, l'Albane, Rubens, Nicolas Poussin, etc., ainsi que par Michel-Ange et Canova.

Adonis (JARDINS D'). Myth. phénic. Paniers ou pots de terre dans lesquels on plantait des végétaux qui croissent et se flétrissent rapidement, symbole probable de la brièveté de la vie.

Adonis, poème en vingt chants (45 000 vers) de Gianbattista Marini; dédié au roi Louis XIII, il fut publié à Paris en 1623. Cette œuvre touffue, dans laquelle le mythe traditionnel d'Adonis sert de prétexte à de nombreux épisodes qui relatent d'autres légendes mythologiques, eut un immense succès. Le style de Marini, plein d'antithèses et de *concetti,* contribua à développer certains aspects de notre poésie précieuse.

ADONIS, petite planète découverte en 1936, par M. Delporte, à l'observatoire d'Uccle. C'est un astéroïde très petit, dont le diamètre ne dépasse pas 3 km. Son orbite a la plus forte excentricité (0,78) et la plus petite distance périhélie connues. A l'époque de sa découverte, elle n'est passée qu'à 2 millions de kilomètres de la Terre.

ADONISER (S') v. pr. (de *Adonis,* nom mythol.). Se parer avec recherche, en parlant des hommes (vieilli) : *Le baron se parfuma, s'adonisa* (Balzac).

ADONITOL n. m. ou **ADONITE** n. f. Chim. L'un des pentitols linéaires de formule $CH_2OH — (CHOH)_3 — CH_2OH$. (C'est un solide fondant à 102 °C, très soluble dans l'eau, dont les solutions sont inactives sur la lumière polarisée. On l'a rencontré dans *Adonis vernalis;* on l'obtient plus facilement par réduction de l'un des riboses.)

ADONNER (S') v. pr. (de *donner*). S'appliquer à quelque chose; s'y livrer constamment : *Quand les femmes ne prêtent plus à la médisance, elles s'y adonnent* (E. Augier).

ADOPTABLE adj. Qui peut être adopté.

ADOPTANT, E n. Celui, celle qui adopte.

ADOPTÉ, E n. Celui, celle qui a bénéficié de l'adoption.

ADOPTER v. tr. (lat. *adoptare,* choisir). Prendre légalement pour fils ou pour fille : *Auguste adopta Tibère.* ‖ — *Fig.* Faire sienne l'opinion ou la façon de faire d'autrui : *Adopter un parti. Il a tout de suite adopté le nouveau mode de locomotion* (G. Duhamel). ‖ Choisir pour soi : *Adopter une mode. Elles adoptèrent un jour régulier pour déjeuner ensemble* (R. Rolland). ‖ Approuver, sanctionner, voter : *Les Chambres ont adopté le projet de loi.*

ADOPTIANISME n. m. Hérésie concernant la Trinité et qui, par certains côtés, rappelle le nestorianisme : le Christ ne serait que le fils adoptif du Père.
— ENCYCL. Né en Espagne à la fin du VIIIe s., l'*adoptianisme* fut défendu par Elipand de Tolède. Félix d'Urgel s'en fit le théologien, mais cette hérésie, combattue par Alcuin, fut condamnée au concile de Francfort en 794, à la demande du pape Adrien Ier et avec l'appui de Charlemagne. Elle devait réapparaître au XIIe s. : le pape Alexandre III la condamna en 1170 et en 1177.

ADOPTIENS n. m. pl. (de *adopter*). Partisans de l'adoptianisme.

ADOPTIF, IVE adj. Qui a été adopté : *Fils adoptif. Fille adoptive.* ‖ Qui adopte : *Certains* [enfants] *étaient traités humainement par leur famille adoptive* (G. Duhamel). ‖ Dont on a fait choix : *Patrie adoptive.* ‖ *Légitimation adoptive,* v. ADOPTION.

ADOPTION n. f. (lat. *adoptio*). Action d'adopter : *C'était, cette Colette, son enfant d'adoption, la fille d'un frère pauvre tendrement aimé et soutenu jusqu'à la mort* (A. Daudet). ‖ — *Fig.* Choix, préférence : *La France est la patrie d'adoption de beaucoup d'étrangers.* ‖ Introduction; recours à l'usage de : *L'adoption de nouveaux programmes dans l'enseignement.*
— Dr. civ. Contrat qui établit entre deux personnes des relations de droit analogues à celles qui résultent de la paternité et de la filiation.
— Instit. polit. Action d'approuver un texte soumis à une assemblée délibérante : *L'adoption d'un projet de loi.*
— Théol. Grâce spéciale par laquelle, dans le baptême, les chrétiens deviennent enfants de Dieu.
— ENCYCL. Dr. civ. L'*adoption* était pratiquée, dans l'Antiquité, sous l'empire de préoccupations religieuses (assurer le culte des ancêtres) ou politiques (éviter l'extinction d'une famille ou d'une tribu). Conçue dans l'intérêt exclusif de l'adoptant, il arrivait parfois qu'elle soit pratiquée dans l'intérêt de l'adopté. L'ancien droit français l'ignorait; elle réapparut pendant la Révolution, avec pour objet exclusif d'assurer l'intérêt de l'adopté. Suivant le Code Napoléon, elle ne peut intervenir qu'en faveur d'adoptés majeurs. Le grand nombre d'orphelins qu'on dénombra après la Première Guerre mondiale incita le législateur à une réforme radicale qui laissa cependant subsister la dualité de la parenté par le sang et de la parenté adoptive. La généralisation de l'adoption d'enfants abandonnés par des parents indignes a nécessité de nouvelles réformes en 1939 (Code de la famille) et en 1958.
La législation actuelle distingue l'adoption proprement dite et la légitimation adoptive.
● L'*adoption proprement dite* est seule réalisable lorsque l'adopté a plus de 7 ans.
L'adoptant doit avoir 40 ans d'âge et 15 ans de plus que l'adopté (10 ans seulement — moins avec dispense du chef de l'Etat — s'il s'agit d'un enfant de son époux). Il ne doit pas avoir de descendant légitime au jour de l'adoption. Ces conditions sont assouplies en cas d'adoption conjointe par deux époux mariés depuis au moins 8 ans; il suffit que l'un d'eux ait 30 ans d'âge et que l'enfant à adopter ait été recueilli par eux avant la naissance d'un enfant ou d'un descendant légitime. Lorsque la femme est dans l'impossibilité absolue et définitive de donner naissance à un enfant, l'adoption par les deux époux est possible sans conditions d'âge et de durée du mariage.
L'adoption est un contrat conclu entre l'adoptant (ou les adoptants) et l'adopté ou ses représentants légaux : parents de l'enfant mineur (en cas de divorce ou de séparation de corps, le consentement de celui qui a reçu la garde de l'enfant suffit, dès lors que la séparation n'a pas été prononcée à ses torts exclusifs), conseil de famille, etc.; le mineur de plus de 16 ans doit consentir à son adoption. L'acte d'adoption est dressé soit par un notaire, soit par le juge d'instance. L'homologation doit obligatoirement être demandée (par l'intermédiaire d'un avoué) au tribunal de grande instance du lieu du domicile de l'adoptant. Le tribunal est chargé de vérifier la régularité formelle de l'acte d'adoption, de contrôler que celle-ci présente des avantages pour l'adopté, et qu'elle est inspirée par de justes motifs; l'homologation n'est souvent qu'une simple formalité. Le tribunal peut parfois passer outre au refus abusif de consentement d'un des parents, d'un conseil de famille ou d'un tuteur. Le jugement est susceptible d'appel.
En principe, l'adoption crée un nouveau lien de parenté qui ne rompt pas l'ancien. L'adopté est considéré comme un enfant légitime de l'adoptant, même s'il survient ultérieurement à ce dernier des enfants légitimes; il a vocation successorale dans ses deux familles (les droits de succession appliqués ne sont pas les mêmes); s'il prédécède, sa succession va à la famille du sang, l'adoptant pouvant seulement récupérer les libéralités qu'il lui avait faites. L'obligation alimentaire réciproque, ainsi que les prohibitions au mariage entre proches parents sont valables dans les deux familles. L'adoption crée des liens de parenté entre l'adoptant et les enfants légitimes de l'adopté, qui sont considérés comme les petits-enfants de l'adoptant; elle n'en crée aucun entre l'adopté et les membres de la famille de l'adoptant. En principe, l'adopté âgé de moins de 16 ans prend le nom de l'adoptant; sinon, il ajoute celui-ci au sien propre. L'adoptant d'un enfant mineur dispose de la puissance paternelle. Sur demande de l'adoptant, le tribunal peut, après enquête et pour raisons graves, décider la rupture des liens de parenté entre l'adopté et sa famille de sang; en pareil cas, l'adopté prend le nom de l'adoptant. L'adoption peut être révoquée par le tribunal sur demande de l'adoptant ou de l'adopté.
● La *légitimation adoptive* a été instituée en 1939, en vue d'organiser une filiation adoptive aussi proche que possible de la filiation

Phot. Anderson-Giraudon.

légitime. Ne peut faire l'objet d'une légitimation adoptive qu'un enfant âgé de moins de 7 ans, abandonné par ses parents, orphelin ou de parents inconnus. Seuls deux époux — remplissant les conditions d'âge de l'adoption proprement dite — peuvent y procéder, s'ils n'ont pas de descendant légitime à la date à laquelle l'enfant a été recueilli. Deux époux sans enfants peuvent, en attendant de remplir les conditions d'âge, se faire confier de jeunes enfants par un organisme d'assistance; la légitimation adoptive peut alors s'effectuer ultérieurement, même si les enfants ont alors plus de 7 ans. Plusieurs légitimations adoptives sont possibles simultanément ou successivement. La procédure est identique à celle de l'adoption. L'enfant qui a été adopté avant l'âge limite prévu pour la légitimation adoptive peut, tant qu'il est mineur, faire l'objet d'une telle légitimation. L'enfant prend le nom de l'adoptant, qui peut demander le changement de ses prénoms; il entre dans la famille de l'adoptant; le lien de parenté s'étend même, sous certaines réserves, aux ascendants de ce dernier. Il n'existe plus aucun lien entre l'adopté et sa famille du sang, sauf en ce qui concerne les prohibitions au mariage entre proches parents. (→ Biblio.)

ADOR (Gustave), homme d'Etat suisse (Genève 1845 - *id.* 1928). Membre du gouvernement de Genève à partir de 1874, il le présida à deux reprises, en 1892 et en 1906. Il fut, de 1889 à 1917, membre du Conseil national suisse, dont il devint président en 1901. Président du Comité international de la Croix-Rouge à partir de 1910, il fonda, au début de la Première Guerre mondiale, une association destinée à faciliter les communications entre les prisonniers de guerre et leurs familles et à soulager leur condition. En juin 1917, Ador devint membre du Conseil fédéral, où il fut chargé des Affaires étrangères. Elu président de la Confédération pour l'année 1919, il dirigea la délégation helvétique qui se rendit à Paris et à Londres, en 1920, pour réserver le principe de la neutralité de la Suisse lors de son adhésion à la S. D. N. C'est comme représentant de celle-ci qu'il présida, en 1920, la Conférence de Bruxelles, puis la Commission économique et financière. Il représenta la Suisse aux différentes assemblées de la S. D. N. jusqu'en 1924. (→ Biblio.)

ADORABLE adj. Digne d'être adoré : *Vous êtes, ô mon Dieu, seul adorable!* (Massillon). || *Par extens.* Digne d'être aimé avec passion : *Ayant perdu à seize ans cette mère adorable, elle avait vécu sans tendresse et sans appui* (A. France). || *Par exagér.* Charmant, exquis, parfait, etc. : *Il vit une adorable petite femme brune* [...] *qui marchandait* (Zola).

ADORABLEMENT adv. De façon adorable, exquise : *Un visage adorablement fait.*

ADORAL, E, AUX adj. (lat. *ad*, vers, et *os, oris*, bouche). Zool. Se dit de la frange de cils vibratiles qui garnit la bouche des infusoires.

ADORATEUR, TRICE n. Celui, celle qui adore une divinité : *Les adorateurs du feu;* et, au *fig. : Je suis un adorateur du veau d'or!* (Vallès). || *Par extens.* Celui, celle qui aime à l'excès : *Volage adorateur de mille objets divers* (Racine). || Celui qui fait assidûment la cour à une femme : *Elle est entourée d'une foule d'adorateurs.*

ADORATIO n. f. (mot lat.). Rite institué dans l'Empire romain à l'époque de Dioclétien, consistant à rendre hommage à l'empereur selon des prescriptions minutieusement établies (génuflexion et baiser du pan de son manteau de pourpre).

— Encycl. Il s'agit d'un emprunt au rite perse de la *proskhunêsis*, dont l'aspect religieux visait à renforcer le caractère divin de la personne impériale, proclamée depuis Aurélien *deus et dominus*. Manifestation de loyalisme pendant le IVe s., ce rite devait se perpétuer à Byzance. Le privilège d'adorer continuellement la pourpre (*adorasse purpuram*) était reconnu aux serviteurs fidèles de l'empereur, les *protectores*. Mais, dans les circonstances solennelles, ce privilège pouvait être largement étendu. La cérémonie d'*adoratio* prenait alors tous les caractères d'une cérémonie religieuse : l'empereur, vêtu de soie, portant sceptre et diadème, assis sur son trône dans une attitude hiératique, apparaissait soudain aux yeux de ses adorateurs lorsque les *vela* qui le dérobaient à leurs yeux étaient brusquement tirés.

ADORATION n. f. (lat. *adoratio*). Action d'adorer : *L'adoration de Dieu.* || *Par extens.* Amour, affection extrême : *Elles voulaient se dévouer pour moi; c'était de l'adoration* (J. Romains).

— Théol. *Adoration perpétuelle*, dévotion qui consiste à rendre au saint sacrement solennellement exposé sur l'autel un hommage ininterrompu.

— Encycl. Théol. Le mot *adoration* désigne exclusivement le culte suprême qu'on rend à Dieu. L'Eglise catholique *honore* les saints, elle ne les *adore* pas. Elle distingue ainsi le culte de *latrie*, rendu à Dieu, du culte de *dulie* (*hyperdulie* quand il s'agit de la sainte Vierge), rendu aux saints. Elle *adore* le saint sacrement, au sens propre, parce qu'elle admet la présence réelle de Jésus-Christ dans l'hostie consacrée. Mais elle a gardé le mot d'*adoration*, au sens large, dans les deux expressions suivantes : 1° *Adoration de la croix*, cérémonie qui se pratique le vendredi saint dans toutes les églises catholiques; 2° *Adoration du pape*, hommage de respect et de soumission offert par les cardinaux au pape après son élection. (Aujourd'hui, on dit plutôt obédience.)

Adoration des bergers. Cet épisode a inspiré quelques œuvres importantes, parmi lesquelles il faut citer le triptyque de Hugo Van der Goes (musée des Offices, Florence), et les tableaux de Palma Vecchio, Georges de La Tour, Le Brun et Ribera (Louvre).

Adoration des Mages. Parmi les représentations les plus célèbres de cette scène, il convient de citer : une mosaïque du Ve s., à Sainte-Marie-Majeure (Rome); un diptyque français du XIVe s. (musée du Bargello, Florence); une miniature des *Heures* d'Etienne Chevalier, par Jean Fouquet (Chantilly); les tableaux de Gentile da Fabriano, Botticelli, Léonard de Vinci (musée des Offices, Florence) et de Rubens (Bruxelles).

Adoration perpétuelle (bénédictines de l'). V. bénédictin.

Adoratrices (Divines), princesses égyptiennes vouées exclusivement au culte du dieu Amon de Thèbes. Elles constituaient une dynastie dont les membres (Chepenoupet, Amenirdis) étaient recrutés par adoption, dans les familles royales qui ont régné en Egypte du XIe au VIe s. av. J.-C. « Epouses (ou « mains ») du dieu », elles devaient observer la chasteté terrestre, leur fonction étant d'entretenir la vigueur d'Amon; elles sont représentées face à lui, seule à seul, sur de nombreux reliefs. Dotées d'une titulature comparable à celle des pharaons, elles jouissaient de l'ensemble des privilèges régaliens.

ADORATSKI (Vladimir Viktorovitch), théoricien marxiste (1878-1945). Il participa dans les rangs des bolcheviks à la révolution de 1905 et fut exilé dans le gouvernement d'Astrakhan. Après 1917, il fut directeur de l'Institut Lénine et de l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences de l'U. R. S. S. Il dirigea la publication des œuvres de Marx, Engels et Lénine.

ADORÉ, E n. Personne aimée avec passion : *Reine des adorées* (Baudelaire).

ADORER v. tr. (lat. *adorare;* de *orare*, prier). Rendre des honneurs divins à : *Je viens dans son temple adorer l'Eternel* (Racine); et, *absol. Tu lui diras : Adore! Elle répondra : Non* (Leconte de Lisle). || *Par exagér.* Aimer passionnément : *Masque ou décor, salut! J'adore ta beauté* (Baudelaire). || *Fam.* Avoir un goût très vif pour une chose : *Adorer le café. J'adore voir passer les enterrements* (Colette).

— Syn. : *honorer, révérer, vénérer.*

ADORÈTE n. m. Entom. Insecte des déserts, de l'ordre des coléoptères. (V. rutèle.)

ADORF, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Karl-Marx-Stadt), dans l'Erzgebirge, sur l'Elster naissante; 8 000 hab. Industries textiles; instruments de musique.

ADORNO, l'une des grandes familles commerçantes qui se disputèrent le gouvernement à Gênes, du XIVe au XVIe s. Un de ses membres, Antonietto Ier, plaça Gênes sous

« Adoration des bergers », par G. de la Tour, *Louvre*

« Adoration des Mages », par J. Fouquet *(fragment)*

« Adoration des Mages » par Rubens *(fragment et détail)* *musée national de Bruxelles*

Phot. Giraudon, X.

ados

la suzeraineté de Charles VI (1396). A la tête du parti populaire, ils luttèrent contre les vieilles familles féodales, et notamment contre les Fregosi. Ils furent définitivement renversés par Andrea Doria en 1528.

ADOS [do] n. m. (déverbal de *adosser*). Talus en terre, servant à soustraire les cultures à l'influence des vents du nord et à les exposer à l'action du soleil : *Les ados sont utilisés pour la culture des primeurs.* ‖ Disposition du sol après le labour en billons*.

ADOSSÉ, E adj. Hérald. Se dit de deux meubles identiques représentés dos à dos. (V. pl. HÉRALDIQUE, 169 et 192.)

ADOSSEMENT n. m. Etat de ce qui est adossé.
— Agric. Dépôt contre une couche que l'on veut protéger : *Adossement de fumier.*
— Chirurg. Action d'adosser.

ADOSSER v. tr. (de *dos*). Appuyer le dos contre quelque chose (le plus souvent au passif) : *Il était adossé au mur.* ‖ En parlant des choses, placer, appuyer contre : *Le théâtre était adossé à la citadelle* (Chateaubriand).
— Chirurg. Mettre en contact deux surfaces organiques, le plus souvent comme premier temps d'une anastomose.
— ***S'adosser*** v. pr. S'appuyer le dos contre : *Renaud, qui s'appuyait de l'épaule à cette pierre où je m'adosse* (Colette).

adoxe

ADOUA, v. d'Ethiopie, anc. capit. du Tigré; 6 000 hab. Centre commercial; industries artisanales. Les troupes italiennes, commandées par Baratieri, y furent écrasées par les Ethiopiens en 1896. Dans les premiers jours de la campagne d'Ethiopie, la ville fut reconquise par les Italiens (1935). Les Britanniques les en chassèrent en 1941.

ADOUBEMENT n. m. Action d'adouber. ‖ Ensemble des défenses de corps que portait l'homme de guerre au Moyen Age, différant de l'armure, qui est un composé de pièces de fer ou d'acier battu enclosant le combattant de toutes parts, et qui ne fut en usage qu'à la fin du XIVe s.
— ENCYCL. Arm. L'*adoubement* comprenait une tunique de tissu ou de cuir renforcée par des clous, des petites plaques ou des anneaux de métal; plus tard, il comporta une chemise de mailles de fer, ou cotte de mailles, à laquelle s'adjoignaient des manches et des chausses de même nature, et un casque de fer. (V. ARMURE.) On le renforça, à partir du XIVe s., par des plaques de métal, qui, au siècle suivant, firent place à des armures complètes en fer ou en acier battu. On voit des modèles d'adoubement sur la tapisserie de Bayeux*.
— Féod. Cité dans les textes dès la seconde moitié du XIe s., le cérémonial de l'*adoubement* se présenta au XIIe s. dans sa plénitude. L'usage voulait que l'on fût fait chevalier par un chevalier (parrain), de préférence un vaillant notoire : père, oncle, suzerain du postulant. Le damoiseau prend un bain, puis passe la nuit en oraisons dans la chapelle du château : c'est la « veillée d'armes ». L'épée a été déposée sur l'autel pour être sanctifiée. La messe est célébrée; elle est suivie d'un festin. Puis le jeune noble, devant une assistance nombreuse et brillante, reçoit l'épée avec le baudrier; on lui chausse les « éperons d'or » (c'est-à-dire dorés); il revêt le haubert*, coiffe le heaume*, reçoit l'écu et la lance. Enfin vient la *paumée** ou *collée*, fort coup du plat de la main administré par le parrain sur la nuque, avec ces mots : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier. » Dès le XIe s., l'Eglise bénit l'épée, puis le chevalier lui-même. Au XIIIe s., elle intervient solennellement dans la cérémonie de l'adoubement : l'officiant procède à la bénédiction des armes, prononce un sermon sur les devoirs du chevalier, dans lequel il explique les engagements pris par celui-ci. Il donne ensuite au damoiseau un léger soufflet qui remplace la paumée, et fait lui-même la remise de l'épée au nouveau chevalier.
Sitôt adoubé, celui-ci monte sur un « destrier » sans toucher les étriers; il fait ensuite un temps de galop pour faire admirer sa prestance, et termine en s'élançant contre une quintaine*.
L'armement d'un chevalier pouvait avoir lieu sur un champ de bataille : François Ier voulut être armé chevalier par Bayard à Marignan.

adoxus

adoubement
miniature du XIIe s.

ADOUBER v. tr. (du francique **dubban*, frapper). Remettre solennellement au nouveau chevalier les pièces de son armement.
— Jeux. Aux échecs, aux dames, au trictrac, etc., toucher une pièce, la mettre sur une case, mais en se réservant le droit de la replacer sur sa case primitive.

ADOUCI n. m. Constr. Modification de l'arête d'une marche, entre la ligne de foulée et le collet.
— Verr. Première façon donnée aux glaces brutes et au cristal ébauché par la taille.

ADOUCI, E adj. Qui est rendu plus doux.
— Matér. *Taille adoucie*, aspect d'une pierre de taille (pierre dure ou marbre) présentant une surface unie avec des rayures nombreuses et très fines d'une profondeur d'environ 0,05 mm : *La taille adoucie est obtenue à partir de la taille égrisée, en frottant à la ponce et à l'eau.*

ADOUCIR v. tr. Rendre plus doux, moins âpre, moins rude aux sens : *Pommade pour adoucir la peau. La pluie adoucit le temps.* ‖ — *Fig.* Rendre moins rude, moins pénible : *Il irritait mes chagrins en voulant les adoucir* (A. France). *La musique adoucit les mœurs.* ‖ Rendre plus acceptable, moins dur; atténuer : *Adoucir ses expressions. Je croyais avoir adouci mon regard, mais mon regard est plus dur que je ne le suis moi-même* (F. Mauriac).
— Bx-arts. Donner à un sujet apprêté en blanc une surface douce et égale. ‖ Traîner légèrement la brosse sur un ouvrage pour vider les moulures et les creux. ‖ Raccorder deux membres d'architecture, l'un en saillie, l'autre en retrait, à l'aide d'une moulure concave. ‖ *Adoucir les teintes d'un tableau*, les fondre par transition insensible.
— Métall. Purifier par oxydation, principalement la fonte ou l'acier, dont on réduit la teneur en carbone, ou le plomb. ‖ Donner à un métal un certain poli, au moyen de la poussière de substances minérales.
— Pétr. Rendre une essence inodore et non corrosive par un procédé de raffinage appelé *adoucissement**.
— Technol. Enlever les aspérités d'un corps, le polir. ‖ Débarrasser des sels calcaires qu'elle peut renfermer l'eau destinée à l'alimentation des chaudières ou à des usages industriels ou domestiques. (On élimine ainsi sa *dureté*.) ‖ *Adoucir l'or*, séparer l'or de ses impuretés.
— ***S'adoucir*** v. pr. Devenir plus doux : *Les défauts s'adoucissent toujours avec le temps et l'absence* (Sand).

ADOUCISSAGE n. m. Matér. Action de donner à une pierre de taille dure ou à un marbre un aspect adouci. ‖ Poli qu'on leur donne en les adoucissant.
— Technol. Opération qui vise à diminuer fortement la teneur en sels calcaires d'une eau.
— Text. Manière de rendre une couleur moins vive par le mélange de substances qui l'éclaircissent.

ADOUCISSANT, E adj. et n. m. Pharm. Se dit de certains remèdes pour l'usage externe, qui calment les irritations : *L'huile d'amandes douces est adoucissante.*
— SYN. : *lénifiant.*

ADOUCISSEMENT n. m. Action de rendre ou de devenir plus doux : *Il se félicitait de l'adoucissement des mœurs* [...] *par la suppression de la torture* (A. France). ‖ *Par extens.* Réchauffement : *Adoucissement de la température.* ‖ — *Fig.* Soulagement, consolation : *Certaines douleurs ne peuvent recevoir d'adoucissement.* ‖ Atténuation : *Dire la vérité sans adoucissement.*
— Chim. *Adoucissement de l'eau*, élimination des sels qui rendent une eau dure. (V. EAU, ÉCHANGEUR *d'ions*, PERMUTITE.)
— Pétr. Raffinage d'une essence ou d'un lampant pour en éliminer les composants sulfurés, ou mercaptans*, indésirables par leur odeur et leur corrosivité. (V. part. *encycl.*) [Syn. ÉPURATION.]
— Phonét. Passage d'une consonne forte à une consonne douce, qui entraîne généralement une sonorisation (ainsi passage *s* à *z*).
— ENCYCL. Pétr. Trois méthodes d'*adoucissement* ont successivement été mises au point : 1° oxydation des mercaptans en disulfures organiques peu nocifs, grâce à un réactif tel que l'hypochlorite ou le plombite de soude, le chlorure de cuivre, etc.; 2° extraction des mercaptans par la soude caustique additionnée d'un solutizer* tel que le tanin, les phénols, les crésols, etc.; 3° désulfuration catalytique en phase vapeur.

ADOUCISSEUR n. m. Appareil permettant, soit par procédé chimique, soit par procédé physique, d'adoucir une eau.

ADOUÉ, E adj. (de *à* et *deux*). Chass. Accouplé, apparié : *Perdrix adouées.*

ADOUMA(S). V. BADOUMA(S).

ADOUR, fl. de France, drainant une partie des Pyrénées et du bassin d'Aquitaine; 335 km. Il prend sa source principale près du col du Tourmalet, dans la vallée de Campan, passe à Bagnères-de-Bigorre et à Tarbes, puis décrit une vaste courbe vers le N. par Aire, Saint-Sever, Dax, et, après s'être infléchi vers le S., arrose Bayonne peu avant de se jeter dans l'Atlantique. Il reçoit l'Arros et la Midouze sur la rive droite, mais ses principaux affluents sont les gaves pyrénéens de la rive gauche : les deux Luy, le gave de Pau et la Nive.
L'Adour est un vrai torrent de régime pluvio-nival qui, dans les crues, roule 1 500 m³ par seconde, alors qu'il en a seulement 60 à l'étiage et 30 dans ses maigres. Il peut même atteindre 3 600 m³ à la seconde. Son débit moyen est de 360 m³. Ses eaux sont utilisées pour l'irrigation. Le fleuve est navigable en aval de Saint-Sever, sur 132 km; il n'est fréquenté, en fait, qu'en aval de Pouy, sur 72 km, et rend peu de services du fait de la barre dangereuse qui se forme à son embouchure. Cette dernière a déjà changé bien des fois de place depuis l'époque historique. Elle se trouve depuis 1578 entre Anglet et Le Boucau, après avoir été bien plus au N., en face du Gouf de Cap-Breton, puis au Vieux-Boucau, ainsi qu'une suite d'étangs permet encore de s'en rendre compte. (→ Biblio.)

ADOXE n. m. (*a* priv., et gr. *doxa*, gloire). Plante assez commune dans les bois humides. (L'unique espèce est *Adoxa moschatellina*, petite herbe qui fleurit au printemps et dont les feuilles ont une légère odeur de musc à la dessiccation. Famille des caprifoliacées.)

ADOXUS [ksys] n. m. Insecte coléoptère nuisible à la vigne, dont sa larve ronge les racines et fait périr la plante. (Nom sc. : *Adoxus vitis*. Ordre des coléoptères, famille des chrysomélidés.) [Syn. BROMIUS.]

ad patres loc. adv. (mots lat. signif. *vers les ancêtres*). *Fam. Aller « ad patres »*, mourir. ‖ *Envoyer « ad patres »*, tuer.

ad perpetuam rei memoriam, loc. lat. signif. *pour perpétuer le souvenir de la chose.* Formule qui s'inscrivait en tête de certaines bulles contenant la solution de difficultés soumises au Saint-Siège, sur les monuments commémoratifs, les médailles, etc.

ADPROMISSION n. f. (du lat. *adpromittere*, se porter garant). Dr. rom. Promesse verbale faite par une personne pour s'obliger accessoirement à la même dette qu'un promettant principal.

ad quem, mots lat., signif. *pour lequel*, qui s'emploient en procédure pour désigner le jour jusqu'auquel on compte un délai. (V. A QUO.)

ADRA, v. et port du sud de l'Espagne (Andalousie, prov. d'Almería), sur la Méditerranée; 16 700 hab. Raffinerie de sucre de canne. Exportation de minerai de plomb. Culture du riz. Ce fut la dernière ville possédée en Espagne par les Arabes.

ADRAGANT [gã], **E** adj. (altération de *tragacanthe,* gr. *tragakantha;* de *tragos,* bouc, et *akantha,* épine). Se dit d'une gomme qui découle d'arbres du genre *astragalus : La gomme adragante vient de l'Asie Mineure.* (On dit aussi GOMME D'ADRAGANT.)
— ENCYCL. La *gomme adragante,* d'une couleur blanche, se gonfle dans l'eau froide et prend l'apparence d'une gelée. Les pharmaciens l'utilisent pour les pastilles, les loochs, etc., les pâtissiers pour les crèmes; enfin, elle sert à la composition des couleurs pour l'aquarelle, ainsi qu'à l'apprêt des tissus.

ADRAGANTINE n. f. Substance mucilagineuse qu'on trouve dans les gommes, notamment dans la gomme adragante.

ADRAMYTTEION. Géogr. anc. Port de Mysie, sur le Kaïkos, fondé vers 584 av. J.-C. par Alyattes, roi de Lydie, pour tenir la côte contre les Cimmériens et les Grecs.

ADRANA. Géogr. anc. Nom latin de l'actuel Eder*. Sur ses bords, Germanicus battit les Germains en l'an 15 apr. J.-C.

ADRANO, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Catane), au pied de l'Etna; 27 182 hab. Ruines romaines; château normand.

ADRAR, région du Sahara occidental (Mauritanie). C'est un plateau formé de grès primaires; il domine la pénéplaine du Tiris. En forme de cuvette orientée du S.-O. au N.-E., dont le centre est occupé par un erg, l'Adrar se continue par les plateaux du Tagant et de l'Assaba. Les tribus de Beïdans, éleveurs nomades de chameaux et de moutons, cultivent les dépressions (*garras*) et font jardiner de petites palmeraies par des *ḥarratīn.*

ADRAR, cercle de la Mauritanie, occupant la partie nord-est du territoire, dans le Sahara occidental; 49 200 hab. (200 Europ.). Ch.-l. *Atar.*

ADRAR, oasis du Sahara algérien (départ. de la Saoura), ch.-l. d'arrond., dans le Touat.

ADRASTE, en gr. **Adrastos,** fils de Midas, roi de Phrygie, vers 600 av. J.-C. Il se réfugia à la cour de Crésus, roi de Lydie, après la mort de son frère qu'il avait tué involontairement, et ce prince lui confia l'éducation de son fils Atys. Mais Adraste, dans une chasse contre un sanglier qui ravageait la Mysie, eut encore le malheur de percer le jeune prince d'un trait qu'il destinait au monstre. Désespéré, et quoique Crésus lui eût pardonné, il se tua sur le tombeau d'Atys.

ADRASTE, en gr. **Adrastos,** roi d'Argos, héros des conquérants doriens, d'origine argienne, qui aurait conquis Sicyone. Il accueillit Polynice chassé de Thèbes par son frère Etéocle, et entreprit pour le rétablir la guerre dite *des Sept-Chefs.* Tous périrent, sauf Adraste, mais furent vengés par leurs fils, les Epigones, qui prirent Thèbes et la dévastèrent. Le culte d'Adraste fut finalement proscrit de Sicyone au début du VIe s. av. J.-C., par le tyran Clisthène, qui voulait affaiblir l'aristocratie émigrée. On créa ou recréa en 573, en l'honneur d'Adraste, les Néméennes en Argolide. Le culte du héros dorien fut rétabli vers 510 à Sicyone, sur l'intervention des Spartiates.

ADRASTÉE, en gr. **Adrasteia,** nymphe de Crète, chargée du soin de Zeus enfant. Plus tard, son nom est associé à celui de Némésis. Elle personnifie l'inévitable justice.

ad referendum loc. lat. signif. *sous condition d'en référer.* Formule de chancellerie : *Accepter une proposition « ad referendum ».*

ad rem loc. adv. (mots lat. signif. *à la chose*). Nettement : *Répondre « ad rem ».*

ADRÉNALINE n. f. (du lat. *ad,* sur, et *rên,* rein). Biochim. et Endocrinol. Aminoalcool diphénolique, de formule $(OH)_2C_6H_3—CHOH—CH_2NHCH_3$, produit par la glande surrénale, et dont on a fait la synthèse à partir de la pyrocatéchine.
— ENCYCL. L'action physiologique de l'*adrénaline* est vaso-constrictrice, broncho-dilatatrice et hyperglycémiante.
L'hypersécrétion de l'adrénaline par la glande qui la produit (médullo-surrénale) conditionne certaines hypertensions artérielles permanentes ou paroxystiques (phéochromocytomes).
L'adrénaline extractive ou de synthèse est un vaso-constricteur puissant et un toni-cardiaque; son emploi thérapeutique est surtout indiqué dans les collapsus brutaux et dans certaines crises d'asthme, surtout spasmodique. Le chlorhydrate d'adrénaline est employé en applications sur les muqueuses et le champ opératoire pour pratiquer sans hémorragie de petites interventions; associée à la cocaïne ou à la procaïne, l'adrénaline permet d'obtenir en même temps l'analgésie prolongée.

ADRÉNALINÉMIE n. f. Physiol. Présence d'adrénaline dans le sang. ‖ Son taux.

ADRÉNERGIQUE adj. Physiol. Se dit des nerfs qui agissent par l'intermédiaire d'une substance qui a les mêmes effets que l'adrénaline. (C'est le cas, par exemple, de toutes les fibres sympathiques postganglionnaires. La classification du physiologiste anglais Dale distingue des nerfs *adrénergiques* et des nerfs *cholinergiques.*)

ADRÉNOLYTIQUE adj. et n. m. Thérap. Se dit d'une substance capable de supprimer les effets de l'adrénaline ou de la détruire.

ADRESSE n. f. (déverbal de *adresser*). Indication du domicile d'une personne : *Un carnet d'adresses. Parti sans laisser d'adresse.* ‖ *A l'adresse de quelqu'un,* à son intention : *Tous les mensonges qu'un monde indulgent multiplie à mon adresse* (Zola).
— LANGUE CLASS. Indication, renseignement : *Donnez quelque signal pour plus certaine adresse* (Corneille).
— Diplom. Formule comportant les nom, titre et qualité du destinataire, que l'on trouve au début des actes rédigés sous forme épistolaire, après ou avant la suscription*.
— Polit. Discours dans lequel un corps constitué exprime au souverain ses sentiments et ses vœux. ‖ Réponse que, dans les monarchies constitutionnelles, les députés font au discours du trône, à l'ouverture de la session annuelle.
— ENCYCL. Diplom. L'usage de l'*adresse,* qui remonte à l'Antiquité, se rencontre dans tous les actes, publics et privés, sous trois formes principales : adresse générale (*universis presentem chartam inspecturis* ou, en français, *à tous ceux qui ces lettres verront*), adresse collective concernant une catégorie de personnes (*omnibus episcopis, abbatibus...*), ou adresse particulière à une ou plusieurs personnes nommément désignées. L'adresse suit la suscription lorsque le destinataire est de condition inférieure ou égale à celle de l'auteur de la lettre; lorsque la prééminence appartient au destinataire, l'adresse précède la suscription.
— Instit. polit. L'*adresse,* originaire d'Angleterre, se répandit dans la plupart des Etats constitutionnels et revêtit en France, de 1815 à 1848, une grande importance. L'*adresse des 221* au roi Charles X, ainsi nommée parce qu'elle fut votée par cette majorité contre 181 opposants, amena la dissolution de la Chambre et bientôt la révolution de juillet 1830. Supprimé après la révolution de février 1848, le droit d'adresse fut rétabli par le décret du 24 novembre 1860, afin de rendre plus d'activité à la vie parlementaire et de permettre à l'opposition de se faire entendre. Il devait être définitivement supprimé par le décret du 31 janvier 1867, qui accorda aux députés le droit d'interpellation.

ADRESSE n. f. (même étym. que le précédent). Dextérité, habileté du corps : *Manier un cheval avec adresse. Peindre avec adresse.* ‖ Habileté de l'esprit; ruse, finesse : *Fédor se disait : « C'est donc là cette petite paysanne qui, à force d'adresse normande [...], a su gagner les faveurs de ma mère... »* (Stendhal). ‖ *Tour d'adresse,* tour de prestidigitation, escamotage, etc.
— LANGUE CLASS. Procédé, règle : *Les Romains ont subjugué les Gaulois plus encore par les adresses de l'art militaire que par leur valeur* (Bossuet). ‖ Fourberie : *Sa mort est une adresse, au besoin inventée,* | *Pour fuir l'autorité qui l'a persécutée* (Molière).
— SYN. : *art, dextérité, entregent, habileté, industrie, savoir-faire.*

ADRESSER v. tr. (de *dresser*). Faire parvenir, envoyer directement : *Adresser une lettre à quelqu'un. Adresser un malade au spécialiste.* ‖ — *Fig.* Proférer, transmettre : *Adresser des injures, des vœux. Les jeunes filles nous adressèrent quelques politesses* (J. Romains). ‖ *Adresser la parole à quelqu'un,* lui parler directement.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Conduire, diriger : *Votre frère Attale adresse ici ses pas* (Corneille).
— Bur. *Machine à adresser,* machine imprimant à grande vitesse des enveloppes ou des bandes d'envoi de journaux ou de catalogues, à partir de plaques de métal ou de matière plastique où sont gravés les éléments à imprimer.
— ***S'adresser*** v. pr. Aller trouver quelqu'un, avoir recours directement à lui : *Adressez-vous au concierge.* ‖ Etre destiné : *C'est à vous, s'il vous plaît, que ce discours s'adresse* (Molière).

ADRET n. m. (mot patois du Sud-Est). Dans les pays montagneux, versant d'une vallée exposé au soleil et opposé à l'*ubac.*
— SYN. : *soulane.*
— ENCYCL. L'*adret* est le versant le plus favorable aux cultures, celui où elles montent le plus haut, où se concentrent villages et hameaux, et où les forêts sont les plus réduites.

baron des ADRETS

ADRETS (François DE BEAUMONT, baron DES), capitaine dauphinois du XVIe s. (château de la Frette, Dauphiné, 1513 - *id.* 1587). Tout enfant, il sert en Italie sous Lautrec, et devient, en 1555, colonel des légionnaires du Dauphiné. Il se fait protestant en 1562, pour se venger des Guises. Il surprend la ville de Valence (1562), et, lieutenant du prince de Condé, s'arroge le titre de lieutenant général du roi en Dauphiné. Sa cruauté est légendaire : « Une bête furieuse », disait de lui Coligny. Ses troupes ravagent le Lyonnais et le Dauphiné, manquent de prendre Avignon, parcourent le Beaujolais, le Forez, le Languedoc, toutes provinces qu'elles mettent à feu et à sang. La férocité du baron des Adrets se donne libre cours après la prise du château de Montbrison (16 juill. 1562), où il oblige les catholiques prisonniers à se jeter du haut d'une tour. Fait prisonnier par des capitaines de son parti, il est livré aux commissaires des états du Languedoc et enfermé au château de Nîmes. L'édit de pacification d'Amboise, du 12 mars 1563, lui rend la liberté. Il abandonne le protestantisme et se retire dans son château de la Frette; en 1567, il combat ses anciens coreligionnaires. Tenu en défiance par tous les partis, il est encore arrêté et jugé à Lyon. La paix du 15 août 1570 le sauve. Il vit ensuite dans la retraite.

ADRIA, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Rovigo), sur le canal Bianco; 34 314 hab. (22 990 aggl.). Evêché. Les alluvions du Pô et de l'Adige l'ont éloignée de la mer, sur laquelle était naguère le port d'*Atria.* Adria est aujourd'hui le centre d'une importante circonscription du delta du Pô. Elle a donné son nom à la *mer Adriatique.* La région est soumise à des mesures de réforme agraire et de bonification.

ADRIAN (Alphonse), pharmacien et industriel français (Guiscard 1832 - Rambouillet 1911). Il a étudié la purification et la préparation industrielle de l'éther et du chloroforme anesthésiques, et perfectionné la préparation de divers produits pharmaceutiques, entre autres la digitaline.

ADRIAN (sir Edgar Douglas), physiologiste anglais (Londres 1889). Il a reçu, avec C. Sherrington, le prix Nobel de physiologie et de médecine (1932) pour ses recherches sur le système nerveux et le fonctionnement des neurones. Professeur à l'université de Cambridge (1937).

ADRIANA (VILLA). V. HADRIANA (*villa*).

ADRIANAPOLIS. V. HADRIANOPOLIS.

ADRIANI (Giovan Battista), historien florentin (Florence 1511 - *id.* 1579) dont l'*Istoria de'suoi tempi,* qui va de 1536 à 1574, fait suite à celle de Guichardin.

ADRIATIQUE (MER), mer annexe de la Méditerranée, comprise entre les péninsules italienne et balkanique; 131 500 km².

La mer Adriatique, simple golfe de la Méditerranée, est peu profonde : jusqu'au 42e parallèle, on ne relève pas plus de 200 m de fond ; cependant, le canal d'Otrante, par où elle communique avec la mer Ionienne, se creuse jusqu'à — 1 250 m au large des bouches de Kotor ; mais ces fonds se relèvent vers le S. La partie septentrionale de la mer Adriatique est un des rares points de la Méditerranée où se fait sentir une marée (1 m d'amplitude environ à Venise) ; elle est animée par des courants côtiers dirigés vers le N. à l'E., vers le S. à l'O. Le littoral de la mer Adriatique peut se répartir en quatre sections : 1° au N.-O., la plaine du Pô s'avance en mer par le delta proéminent du fleuve, tandis que les courants façonnent une côte basse, à lagunes et *lidos* (les ports y sont menacés par l'ensablement) ; 2° au N.-E. et à l'E., la mer est bordée par une côte de structure longitudinale : les chaînons montagneux de Yougoslavie sont plus ou moins ennoyés et dessinent un archipel d'îles allongées, orientées du S.-E. au N.-O. ; 3° au S.-E. se déroule une côte de structure transversale qui recoupe les principaux accidents du relief, orientés de l'O. à l'E. ; dans cette partie orientale, les sites portuaires sont excellents, offrant de bons abris et des mouillages suffisants ; 4° au S.-O. enfin, la côte est basse, marécageuse ; les seuls accidents sont constitués par le mont Gargano, qui forme un immense cap, et par la courbure des Apennins dans les Marches (Ancône).

ADRIEN. V. HADRIEN.

ADRIEN (saint), martyr à Nicomédie, vers 303. Fête le 8 septembre. — Martyr à Césarée, honoré le 5 mars. — Prédicateur dans la Grande-Bretagne, en 710, honoré le 9 janvier. — Evêque de Saint-Andrews, en Ecosse, martyr vers 874, honoré le 4 mars.

ADRIEN Ier (Rome - † 795), pape. Elu en 772, successeur d'Etienne IV, il fut l'allié de Charlemagne, dont il invoqua l'aide contre les Lombards et qui lui confirma la possession des domaines qui deviendront le noyau des Etats pontificaux (donation de Charlemagne, 774).

ADRIEN II (Rome 792 - *id.* 872), pape de 867 à 872. Il eut à régler l'affaire du divorce de Lothaire et le conflit de juridiction, à Constantinople, entre Photius et Ignace ; il approuva la liturgie slave que lui proposaient Cyrille et Méthode.

ADRIEN III (saint), pape de 884 à 885.

ADRIEN IV (Nicolas BREAKSPEAR) [Langley, Hertfordshire, v. 1100 - Anagni 1159], pape de 1154 à 1159. Il refusa de reconnaître l'organisation républicaine donnée à Rome par Arnaud de Brescia, qu'il chassa de cette ville, puis fit périr (1155). Il lutta contre Guillaume Ier le Mauvais, roi normand de Sicile (1154-1156), contre Frédéric Barberousse et les Gibelins. Adrien IV est le seul Anglais qui ait été pape.

ADRIEN V (Ottobuono DE FIESCHI) [Gênes - † Viterbe 1276], pape du 11 juillet au 18 août 1276.

ADRIEN VI (Adriaan FLORISZOON) [Utrecht 1459 - Rome 1523], pape de 1522 à 1523. Précepteur, puis ministre de Charles Quint, il fut élu pape à la mort de Léon X (9 janv. 1522), malgré son origine flamande et son humble extraction. Adrien VI fut déçu dans ses efforts pour enrayer la Réforme, réconcilier Charles Quint et François Ier et les unir contre les Turcs. Il tenta, sans succès, une réforme de la curie.

ADRIEN (1627-1700), dixième et dernier des patriarches russes, après avoir été métropolite de Kazan'. Il lutta contre les réformes de Pierre le Grand. Son opposition amena le tsar à supprimer, à sa mort, la dignité de patriarche.

Adrienne Mesurat, roman de Julien Green (1927). Une inquiétude sournoise pousse Adrienne, emmurée dans sa lassitude et dans l'ennui qui se dégage de son milieu provincial, à se créer une passion frénétique. Tyrannisée par sa famille, elle tue son père à demi volontairement. Impuissante à s'évader, voyant son amour repoussé, elle sombre enfin dans la folie. Cette implacable peinture d'une lente déchéance renferme des scènes d'une atroce grandeur.

ADROGATION n. f. (lat. *adrogatio*). Dr. rom. Action d'adopter une personne maîtresse d'elle-même, *sui juris*.
— ENCYCL. L'*adrogation* plaçait les enfants et tous les biens de l' « adrogé » sous la puissance de l' « adrogeant ». Elle exigeait primitivement : une enquête des pontifes sur les motifs de l'adoption, une autorisation donnée par les comices *curiates*, et le consentement de l'adrogé. A la fin de la République, les comices ne se réunissant plus, on faisait l'adrogation devant les trente licteurs. Enfin, à partir de Dioclétien, l'adrogation eut lieu par rescrit impérial. L'adrogation des femmes et des impubères ne devint possible qu'à partir d'Antonin le Pieux.

ADROGER v. tr. (lat. *adrogare*, demander). Dr. rom. Prendre en adoption une personne *sui juris*.

ADROGUÉ, agglomération résidentielle de la banlieue sud de Buenos Aires ; 37 600 hab.

ADROIT, E adj. (de *droit*). Qui a de l'adresse physique, de la dextérité : *Il n'était adroit que de la main et pour tous les exercices du corps* (Racine). *Adroit comme un singe.* ‖ — *Fig.* Qui fait preuve d'habileté, de finesse : *Diplomate adroit. Elle n'était aucunement adroite à le retenir* (R. Rolland).
— SYN. : *entendu, habile, industrieux, ingénieux, malin.*

ADROITEMENT adv. Avec adresse, avec dextérité. ‖ — *Fig.* Avec habileté, avec finesse : *C'était la femme du maire, qui, ne pouvant résister plus longtemps à sa curiosité, venait adroitement et comme par hasard voir Mme D...* (Sand).

ADRUMÈTE. V. HADRUMÈTE.

ADSCRIT adj. m. (lat. *adscriptus*). Linguist. Qui est écrit à côté : *Iota adscrit* (par opposition à *souscrit*).

ADSORBANT n. m. Corps qui réalise l'adsorption.

ADSORBAT n. m. Substance adsorbée.

ADSORBER v. tr. (lat. *ad*, vers, et *sorbere*, avaler). Concentrer à sa surface des substances dissoutes. (V. ADSORPTION.)

ADSORPTION n. f. Physiq. Adhésion ou concentration de substances dissoutes ou dispersées à la surface d'un corps.
— ENCYCL. L'*adsorption* est un phénomène superficiel qui se produit à la couche séparatrice de deux milieux de natures différentes. On sait qu'un solide plongé dans une solution saline attire sur sa surface une certaine quantité du sel de la solution ; on observe des faits analogues quand le milieu extérieur est gazeux, ou sur la surface de contact de deux liquides non miscibles, ou d'un liquide et d'un gaz.
Un cas typique d'adsorption est celui du charbon de bois, qui, agité dans une solution colorante de fuchsine, attire la matière colorante sur la surface de ses pores. Il suffit de filtrer le mélange pour retenir sur le filtre toute la matière colorante et le charbon sur lequel elle est fixée.
Willard Gibbs a démontré que, lorsqu'une solution est en contact avec un corps solide, liquide ou gazeux, elle a tendance à augmenter de concentration au voisinage de la surface de contact, si ce déplacement des sels dissous a pour effet de réduire la tension superficielle.
On observe que, pour les solutions électrolytiques, l'adsorption des deux ions ne se fait pas également et que, dans le cas du charbon et d'une solution de permanganate de potassium, par exemple, l'adsorption porte beaucoup plus sur l'ion permanganique que sur l'ion potassium ; dans le cas de l'acide chlorhydrique, il y a adsorption très grande des ions H^+, et celle-ci augmente si l'on ajoute à la solution du chlorure de sodium.
Il est démontré que dans un nombre important de cas il y a réaction chimique entre l'adsorbant et le corps adsorbé ; il en est ainsi, en particulier, dans l'adsorption des teintures par la laine. C'est également à tort qu'on a confondu l'adsorption avec le gonflement des matières colloïdales dans les liquides et les vapeurs.
L'adsorption est utilisée dans le raffinage du pétrole, pour améliorer la couleur des huiles et en extraire les composants asphaltiques ou résineux indésirables (décoloration par terres* adsorbantes). La stabilité des essences réformées s'obtient également par adsorption.

ADSSIDA n. f. (de l'ar. *'aṣīda*). Farine bouillie à l'eau, mélangée de beurre (cuisine arabe).

ADSTIPULATEUR n. m. Dr. rom. Celui qui stipulait accessoirement, et à la suite d'un stipulant principal, le même objet que celui-ci.

ADSTIPULATION n. f. (lat. *adstipulatio*). Dr. rom. Stipulation accessoire qui accompagnait une stipulation principale, et avait nécessairement le même objet.

ADSTRAT n. m. (terme formé sur le modèle de *substrat*). Ensemble des faits concordants qui apparaissent dans des langues ou des parlers différents, mais géographiquement contigus, et qui ne peuvent s'expliquer que par un échange d'influences.
— ENCYCL. Les faits d'*adstrat* les plus communs sont des emprunts de vocabulaire (ainsi, certains emprunts du français à l'italien ou à l'espagnol), mais des échanges peuvent aussi se produire dans les structures phoniques et grammaticales.
Les linguistes contemporains mettent l'accent sur l'importance des développements convergents de langues distinctes en contact, et usent de la notion d'affinité (par contact) à côté de celle de parenté (origine commune). Des concordances peuvent rapprocher des langues contiguës non parentes, tandis que leurs limites passent entre des langues apparentées. Ces concordances établissent des faits d'adstrat qu'on observe bien dans des régions linguistiquement complexes, comme l'Europe centrale et la péninsule balkanique.

ADUATUCI (de *Aduatuca*, v. de la Gaule Belgique, chez les Eburons). Géogr. anc. Peuple de la Gaule Belgique, issu des Cimbres et des Teutons, et établi entre Escaut et Meuse au temps de Jules César.

'ADUD AL-DAWLA (Ispahan 936 - Bagdad 983), souverain de la dynastie des Būyides, à l'époque de la décadence du califat 'abbāsside. Il régna en Perse à partir de 950, étendit sa domination sur l'Iraq et fut le prince le plus illustre de son époque.

ADULA, massif des Alpes centrales suisses, culminant au Rheinwaldhorn (3 898 m) et dominant le col de San Bernardino. Il forme la ligne de partage des eaux entre le Tessin et le Rhin postérieur, qu'il alimente de ses glaciers.

ADULAIRE adj. et n. f. (de *Adula*). Minér. Se dit d'une variété limpide d'orthose que l'on trouve en beaux cristaux au mont Saint-Gothard.

ADULATEUR, TRICE adj. et n. Qui adule, qui flatte bassement [littéraire et poétique] : *Ne soyez à la cour* [...] *ni fade adulateur ni parleur trop sincère* (La Fontaine).
— SYN. : *flagorneur, flatteur, louangeur.*

ADULATION n. f. Flatterie servile (littéraire) : *Les Phéniciens qui entouraient le roi lui prodiguèrent des adulations empreintes de paganisme* (Renan).

ADULER v. tr. (lat. *adulari*, caresser). Flatter bassement, avec servilité : *Aduler un souverain.* ‖ *Par extens.* Témoigner de l'admiration, de l'adoration : *Une de ces élues que Paris acclame, adule, adore tant que dure son entraînement* (Maupassant).

ADULIS. Géogr. anc. Ville d'Ethiopie, sur la mer Rouge, qui fut un grand port de transit au temps des Lagides et de l'Empire romain. (Hab. *Adulitains.*) C'est l'actuelle *Zoula.* — La *baie d'Adulis,* cédée à quelques commerçants français en 1842, fut reconnue à la France par l'Ethiopie en 1859. Le traité ne fut pas exécuté, le gouvernement de Napoléon III préférant Obock.

ADULTE adj. et n. (lat. *adultus ;* de *adolere*, croître). Parvenu au terme de sa croissance : *Un peuplier adulte. Une fille adulte. L'âge adulte. Cours d'adultes.*
— Biol. Se dit des organismes parvenus au stade où ils peuvent se reproduire, et où ils cessent sinon de grandir, tout au moins d'acquérir à titre définitif des organes nouveaux.
— Pédag. *Classes* ou *cours d'adultes,* cours destinés à compléter l'instruction des personnes qui ont dépassé l'âge scolaire. (Le premier essai connu de cours d'adultes remonte à 1709. Toutefois, les classes du soir ne commencèrent à prendre faveur, tant en province qu'à Paris, qu'après 1830. La loi du 30 octobre 1886 a fixé la réglementation

des cours d'adultes institués dans les établissements publics ou privés d'enseignement primaire. Ces cours peuvent dispenser une instruction élémentaire à l'usage des illettrés, mais aussi un enseignement de culture générale ou artistique ; destinés aux apprentis et aux travailleurs, ils ont lieu généralement le soir.)

— Physiol. *Age adulte,* chez l'homme, âge qui succède à l'adolescence et qui dure jusqu'à la vieillesse, c'est-à-dire depuis vingt-trois ou vingt-quatre ans chez l'homme, dix-neuf ou vingt ans chez la femme, jusqu'à soixante ans chez les deux sexes. (La taille est alors arrivée à son maximum; les proportions du corps et des membres sont définitives ; les os deviennent plus denses, les tissus adipeux plus abondants.) [→ Biblio.]

— ★ *majorité, développement, personnalité, responsabilité/infantilisme.*

ADULTÉRATION n. f. Action d'adultérer, de falsifier une chose : *L'adultération des monnaies ;* et, au *fig. : Les adultérations subies par un texte.*

ADULTÈRE adj. et n. (lat. *adulter ;* de *adulterare,* corrompre). Qui viole la foi conjugale : *La femme adultère de l'Evangile. La médiocrité domestique la poussait* [Emma] *à des fantaisies luxueuses, la tendresse matrimoniale en des désirs adultères* (Flaubert).

◆ Adj. Qui trahit Yahvé (*Bible*) : *Rendre à d'autres dieux un honneur adultère* (Racine).

ADULTÈRE n. m. (lat. *adulterium*). Violation de la foi conjugale. ‖ *Adultère simple,* adultère commis par une personne mariée, avec une personne non mariée. ‖ *Adultère double,* adultère qu'un homme marié et une femme mariée commettent ensemble.

— Encycl. Dr. L'*adultère,* constituant une violation de la fidélité que se doivent réciproquement les époux, est une cause de divorce ou de séparation de corps. En droit pénal français, l'adultère est un délit qui ne peut être poursuivi que sur plainte de l'époux outragé. L'adultère de la femme peut être puni de prison où qu'il soit commis ; le complice de la femme adultère encourt une peine de prison et une amende. Le mari peut à son gré interrompre les poursuites et même l'accomplissement de la peine en reprenant sa femme. Le mari ne peut être poursuivi que s'il entretient une concubine au domicile conjugal ; il encourt une simple amende. Ces dispositions sont, en pratique, quasiment tombées en désuétude. La preuve de l'adultère réside essentiellement en un constat* de flagrant délit dressé par un commissaire de police ou par un huissier ; la culpabilité du complice de la femme adultère peut résulter de ses lettres. Le mari qui surprend sa femme en flagrant délit d'adultère au domicile conjugal, et qui blesse ou tue l'un ou les deux complices, bénéficie de l'excuse* de provocation. (→ Biblio.)

— Dr. canon. L'*adultère* permet la rupture du lien conjugal dans l'Église orthodoxe. L'Eglise catholique n'admet pas cette rupture, mais autorise la victime à se séparer de son conjoint.

ADULTÉRER v. tr. (lat. *adulterare,* corrompre). [Se conj. comme *accélérer.*] Falsifier, altérer : *Adultérer une monnaie, un texte.* ‖ — *Fig.* Fausser, vicier : *Ce grondement majestueux n'est ni* [...] *amplifié ni adultéré par les machines trompeuses* (G. Duhamel).

ADULTÉRIN, E adj. Né d'un adultère : *Enfant adultérin. Sœur adultérine.*

ad unguem loc. adv. (mots lat. tirés de l'expression d'Horace [*Satires,* I, v, 32] *ad unguem factus homo,* homme accompli [homme fait à l'ongle], par allusion au geste du marbrier qui éprouve le poli en passant l'ongle sur la pierre). Du dernier fini. ‖ *Savoir une chose « ad unguem »,* la connaître parfaitement.

ad unum loc. adv. (mots lat. signif. *jusqu'à un seul*). Jusqu'au dernier : *Ils y passèrent tous « ad unum ».*

ADUSTION n. f. (lat. *adustio ;* de *adurere,* brûler). Méd. anc. Cautérisation à l'aide du feu. (Peu us.)

ad usum Delphini, loc. lat. signif. *à l'usage du Dauphin.* Se dit des éditions des classiques latins entreprises, sous la direction de Bossuet et de Huet, pour le Dauphin, fils de Louis XIV, et dont on avait retranché quelques passages trop crus.

ADVAÏTA n. m. (mot sanskrit signif. *non-dualisme*). Doctrine fondamentale du Bedāntā, d'après laquelle le dualisme du moi et du monde est le résultat de l'illusion (*mayā*) et de l'ignorance (*avidyā*).

ad valorem loc. adj. (mots lat. signif. *selon la valeur*). Indique qu'une marchandise importée paie un droit d'entrée proportionnel à sa valeur. (Les objets importés d'un pays dans un autre sont soumis à des droits de douane qui peuvent être établis sur deux bases distinctes : ils sont proportionnels à la valeur des objets [*droits « ad valorem »*] ou fondés sur la nature des objets importés [*droits spécifiques*].)

ADVECTION n. f. (lat. *advectio,* transport). Météorol. Déplacement d'une masse d'air dans le sens horizontal.

— Encycl. Lorsque l'air océanique pénètre pendant l'hiver sur le continent européen préalablement refroidi par la stagnation de masses froides, on dit qu'il y a *advection* d'air maritime tiède. Le contraste thermique entre l'air maritime et le continent plus froid détermine des brouillards ou des pluies fines (*brouillards d'advection* ou *pluies d'advection*). [V. brouillard et pluie.]

ADVENIR v. intr. (lat. *advenire*). [Ce verbe, qui se conj. comme *venir* avec l'auxil. *être,* n'est usité qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif : *Il advient. Il est advenu,* etc.] Arriver, survenir, résulter : *Ils avaient fait de beaux rêves ensemble... Qu'en était-il advenu ?* (R. Rolland).

ADVENTICE [vã] adj. (lat. *adventicius,* supplémentaire ; de *advenire,* survenir). Qui survient accidentellement : *Le ton qui me déplaisait, je le croyais adventice, comme un coloris qu'il n'y a qu'à gratter* (J. Romains).

— Philos. *Idées adventices,* idées qui viennent des sens, des objets extérieurs, par opposition à *idées innées* (termes utilisés dans les philosophies *innéistes*).

◆ Adj. et n. f. Hist. nat. Se dit d'un être vivant, animal ou plante, introduit dans une région par l'homme, et qui s'y est répandu alors naturellement.

— Histol. Se dit de la structure spéciale du tissu conjonctif entourant un organe généralement tubulé : *Adventice artérielle. Adventice bronchique.*

— Encycl. Agric. Les *plantes adventices,* que l'on nomme communément *plantes nuisibles* ou *mauvaises herbes,* sont des plantes annuelles ou bisannuelles, des plantes vivaces ou des plantes parasites. Parmi les premières, les plus nuisibles sont la moutarde des champs et la ravenelle, le coquelicot, la nielle des blés, la vesce et la gesse sauvages, l'ivraie, la folle avoine. Parmi les plantes vivaces, il faut citer le chiendent, l'avoine à chapelet, l'agrostis traçante (traînasse), les chardons et les cirses, les patiences, le laiteron des champs, le liseron, les renoncules, les aunées, les fougères, les prêles, les carex ; parmi les plantes parasites, la cuscute, l'orobanche, le mélampyre sont les plus communs. Les plantes adventices, en disputant l'air, l'eau et les principes fertilisants aux plantes utiles, causent à celles-ci un sérieux préjudice. Il est donc important de les éliminer. On y parvient d'abord par le choix des semences, puis par des façons culturales appropriées (culture des plantes sarclées), par des traitements spéciaux comme l'épandage de sulfate de fer, la pulvérisation de diverses solutions : acide sulfurique dans l'eau (8 à 10 p. 100) [procédé indiqué par Rabaté pour détruire les moutardes, les ravenelles, les coquelicots, etc.], colorants nitrés (dinitrophénols, dinitrocrésols, xanthols), hormones désherbantes (sels ou esters de l'acide 2-4-chlorophénoxyacétique ou de l'acide 2-méthyl-4-chlorophénoxyacétique). La cuscute, très résistante, est détruite par le fauchage et le brûlage sur place des plantes attaquées. Les orobanches sont détruites par la coupe hâtive des foins et des regains. Les chiendents et les chardons, difficiles à détruire, doivent être extirpés dès qu'on constate leur présence, pour éviter leur fructification et la dispersion de leurs graines. Certaines hormones détruisent cependant les chardons.

ADVENTIF [vã], **IVE** adj. (du lat. *advenire,* s'ajouter à). Bot. Se dit d'un organe qui se développe dans un point où l'on ne trouve pas d'organe de la même nature. (C'est ainsi que certaines racines nées sur les tiges, certains bourgeons nés ailleurs qu'à l'aisselle des feuilles, certains embryons naissant sans fécondation à partir d'une cellule du nucelle, sont dits *racines adventives, bourgeons adventifs, embryons adventifs.*) [V. plante.]

racines adventives

— Dr. anc. *Biens adventifs,* biens acquis par la femme depuis son mariage. (Ils n'augmentaient pas sa dot, et restaient comme paraphernaux.)

— Géol. Se dit des cônes et des cratères secondaires qui s'établissent sur les pentes d'un volcan.

ADVENTISTE [vã] adj. et n. (angl. *adventist*). Se dit d'une secte protestante, fondée aux Etats-Unis vers 1831, par William Miller, et qui attend une seconde et imminente venue (*second advent*) du Christ. ‖ Se dit aussi de ses membres. (Ce groupe important, actuellement répandu sur tout le globe, et en particulier aux Etats-Unis, avec plus d'un million de membres communiants, se signale par une forte activité missionnaire et hospitalière.) ‖ *Adventistes du septième jour,* adventistes revenus à l'observation du sabbat (samedi). [→ Biblio.]

ADVERBAL, E, AUX adj. Linguist. Se dit d'un terme en rapport avec un verbe : ainsi la préposition *à,* dans *il se plaît à me faire souffrir.*

ADVERBE n. m. (lat. *adverbium ;* de *ad,* auprès de, et *verbum,* verbe). Linguist. et Gramm. Mot invariable, qui se joint aux verbes, aux adjectifs, aux adverbes ou aux noms pour en modifier la signification : *courir vite ; très aimable ; fort bien ; trop d'eau.* ‖ *Adverbe conjonctif,* nom donné, en français, à *que,* pronom relatif indiquant le lieu, le temps, la manière : *L'hiver qu'il fit si froid.*

— Encycl. On distingue : 1° les adverbes de lieu : *ailleurs, autour, dedans, dehors, derrière, dessous, dessus, devant, ici, là, loin, où, partout, près, y,* etc. ; 2° les adverbes de temps : *alors, aujourd'hui, auparavant, aussitôt, autrefois, bientôt, déjà, demain, depuis, désormais, enfin, ensuite, hier, jamais, maintenant, parfois, quand, quelquefois, souvent, tard, tôt, toujours,* etc. ; 3° les adverbes de quantité : *assez, beaucoup, combien, davantage, encore, environ, guère, même, moins, peu, plus, si, tant, tellement, très, trop,* etc. ; 4° les adverbes de manière : *ainsi, aussi, autant, bien, comment, ensemble, fort, mal, mieux, pis, surtout, vite,* etc., et de nombreux mots en *-ment,* comme *doucement ;* 5° les adverbes d'affirmation : *assurément, certes, oui, vraiment,* etc. ; 6° les adverbes de doute : *apparemment, peut-être,* etc. ; 7° les adverbes de négation : *ne, non, nullement, pas, point, rien,* etc. ; 8° les adverbes d'interrogation : *est-ce que, pourquoi,* etc. Beaucoup d'adverbes, surtout ceux qui expriment le temps et la quantité, peuvent être employés dans des phrases interrogatives. Il n'y a pas de limite fixe entre les diverses catégories d'adverbes : *bien* peut indiquer la manière, l'opinion ou la quantité.

● *Degrés de signification.* Les adverbes de manière en *-ment* sont susceptibles de différents degrés de signification, formés comme ceux des adjectifs. Positif : *sagement ;* comparatif de supériorité : *plus sagement ;* d'infériorité : *moins sagement ;* d'égalité : *aussi sagement ;* superlatif absolu : *très sagement ;* superlatif relatif : *le plus sagement.*

● *Formation des adverbes.* 1° Le français a un certain nombre d'adverbes provenant du latin (*ailleurs, loin, volontiers*) ; 2° Il s'est créé des adverbes par dérivation impropre : chanter *juste,* parler *haut* (adjectifs devenus adverbes), *beaucoup, toujours ;* 3° Il a obtenu un grand nombre d'adverbes en ajoutant le suffixe *-ment* (lat. *mens, mentis,* esprit) au

féminin de l'adjectif (*doucement, vivement*), et parfois à un nom (*diablement*).
— Rem. 1° A des adjectifs en *-ant* et *-ent* correspondent des adverbes en *-amment* et *-emment : puissamment, patiemment ;* 2° Certains adverbes ont été formés avec le suffixe *-ément : profondément ;* 3° Le *e* du féminin a été parfois remplacé par un accent circonflexe : *crûment ;* 4° Certaines formes d'adverbes en *-ment* sont indépendantes du féminin de l'adjectif : *gentiment, impunément, traîtreusement ;* 5° Certains adverbes en *-ment* se sont formés à partir de féminins d'adjectifs qui ont disparu : *brièvement, journellement.*
● *Complément de l'adverbe.* Les adverbes de comparaison et certains adverbes de manière peuvent être suivis d'un ou de plusieurs compléments déterminatifs : *Conformément à votre projet. Un homme de moins de cinquante ans.*
● *Place de l'adverbe.* L'usage est très variable ; toutefois, quand l'adverbe modifie un adjectif ou un adverbe, il se place en général avant le mot qu'il modifie.

ADVERBIAL, E, AUX adj. Linguist. Qui a les caractères d'un adverbe ; comme adverbe. ‖ *Locution adverbiale,* groupe de mots employés avec le sens d'un adverbe : *« A côté », « de suite », « au fur et à mesure » sont des locutions adverbiales.* ‖ *Proposition adverbiale,* nom donné parfois à la proposition circonstancielle. ‖ *S adverbial, s* analogique et non étymologique, caractéristique en français de quelques adverbes : *alors, encores,* etc.

ADVERBIALEMENT adv. Gramm. De façon adverbiale : *L'adjectif « fort » est employé adverbialement dans « il chante fort ».*

ADVERBIALISER v. tr. Linguist. Donner à un mot le caractère ou le rôle d'un adverbe : *Dans l'expression « parler bas », l'adjectif « bas » a été adverbialisé.*

ADVERBIALITÉ n. f. Linguist. Qualité de l'adverbe ou d'un mot pris comme adverbe.

ADVERSAIRE n. (lat. *adversarius,* opposé). Personne qui est opposée à une autre dans un combat, un jeu, une discussion, un procès, etc. : *Vaincre, réduire son adversaire au silence. Il ne réfuta pas victorieusement les raisons de son adversaire* (A. France).
— Syn. : *antagoniste, concurrent, contradicteur, ennemi, opposant.*

ADVERSATIF, IVE adj. (lat. *adversativus*). Linguist. Se dit d'une conjonction ou d'un adverbe exprimant une opposition, comme *mais, toutefois, quoique, pourtant,* etc.

ADVERSATIVEMENT adv. D'une manière opposée : *Adversativement au droit hypothécaire.*

ADVERSE adj. (lat. *adversus ;* de *versus,* tourné). Opposé, contraire : *Ces forces adverses qui se disputent l'empire de la matière vivante* (G. Duhamel). ‖ *Partie adverse,* celle contre laquelle on plaide. ‖ *Fortune adverse,* mauvaise chance.

ADVERSIF n. m. Linguist. Cas grammatical du mot exprimant le but vers lequel se fait un mouvement. (Ex. : *Proficiscor ad urbem.*)

ADVERSITÉ n. f. (lat. *adversitas ;* de *adversus,* contraire). Sort contraire : *L'adversité est la pierre de touche du caractère* (Balzac). ‖ Etat de celui qui éprouve des revers : *Ils ont voulu faire voir qu'il est possible d'être homme même dans l'adversité* (J.-P. Sartre).
— Syn. : *détresse, disgrâce, infortune, malheur, misère.*

ADVERTANCE n. f. (du lat. *advertere,* tourner vers). Théol. Conscience que l'on a de son acte.

ad vitam aeternam loc. adv. (mots lat. signif. *pour la vie éternelle*). A jamais ; pour toujours.

ADY (Endre), poète hongrois (Érmindszent 1877 - Budapest 1919). Issu de hobereaux calvinistes, il devint le grand annonciateur de la révolution et un des chefs du mouvement littéraire de la revue *Occident* (*Nyugat*), qui préconisait l'intégration de la pensée magyare au monde occidental. Un séjour de plusieurs années à Paris contribua à enrichir son art, grâce à l'influence des poètes symbolistes français. Rénovateur des idées et des formes de la poésie nationaliste, il a su communiquer à la langue hongroise une vigueur et une profondeur inégalées. Souvent hanté par l'idée de la mort et de Dieu, il fustigeait les erreurs de sa nation et surtout celles des classes dirigeantes, dont il prévoyait les conséquences fatales. Il est une des plus grandes figures des lettres modernes hongroises. Ses œuvres représentatives sont : *Poèmes nouveaux* (1905), *Sang et Or* (1906), *Sur le char d'Elie* (1909), *Je voudrais être aimé* (1910), *Des poèmes de tous les mystères* (1911), *la Vie qui fuit* (1912), *l'Amour de nous-mêmes* (1913), *Qui m'a vu ?* (1914), *A la tête des morts* (1917). Ses dernières poésies furent réunies, en 1932, dans un volume intitulé *les Derniers Vaisseaux.*

ægilops

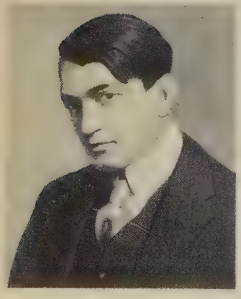
Endre ADY

ADYGHÉ et **ADYGHÉENS.** V. Tcherkesse.

ADYGHÉENS (territoire autonome des), en russe **Adigheïskaïa Avtonomnaïa Oblast'**, région de l'U. R. S. S., au nord du Caucase occidental, formant un territoire autonome à l'intérieur de la R. S. F. S. de Russie ; 300 000 hab. ; 4 000 km². La région produit du grain, du tabac, des fourrages ; quelques forêts s'étendent vers le sud.

ADYNAMIE n. f. (*a* priv., et gr. *dunamis,* force). Pathol. Extrême faiblesse musculaire.
— Encycl. L'*adynamie* s'observe principalement dans certaines pyrexies (fièvres typhoïde, éruptive, etc.) et paraît due à l'action toxique des déchets de l'infection ; elle apparaît également dans certaines maladies de la nutrition ou des glandes endocrines. L'adynamie, phénomène surtout musculaire, diffère de l'*asthénie,* qui est une faiblesse d'origine centrale (atteinte des centres nerveux sans lésion décelable) ; l'adynamie et l'asthénie vont souvent de pair.

ADYNAMIQUE adj. Pathol. Caractérisé par l'adynamie : *Etat adynamique.* ‖ Faible, abattu, sans force. ‖ Se dit aussi des maladies accompagnées d'adynamie : *La fièvre adynamique de Pinel est la fièvre typhoïde.*

ADYNAMO-ATAXIQUE adj. Pathol. Syn. de ataxo-adynamique.

ADYTON n. m. (gr. *aduton,* sanctuaire). Antiq. gr. Chambre secrète dans un temple, où les prêtres seuls entraient. (On y rendait souvent des oracles.)

ÆACÉE. V. Éacée.

ÆACIDE. V. Éacide.

ÆACIES n. f. pl. V. éacies.

Aebutia (lex), loi romaine du IIe (140 env.) ou du Ier s. av. J.-C. S'inspirant sans doute des méthodes d'arbitrage du droit public, elle généralisa dans le droit privé la procédure formulaire, supprimant partiellement les actions de la loi (v. action) et permettant de plaider par formules écrites.

AEBUTIUS ELVA (Titus), général romain. Il était consul (497 av. J.-C.) quand la guerre avec les Latins éclata. Il participa aveo le dictateur Postumius, à la victoire du lac Régille.

ÆCHMEA [ɛkmea] n. m. Plante herbacée épiphyte, originaire d'Amérique du Sud et souvent cultivée en serre. (Famille des broméliacées.)

ÆCIDIE n. f. Bot. V. écidie.

AÈDE n. m. (gr. *aoidos,* chanteur). Dans la Grèce primitive, poète inspiré qui chantait ou récitait, en s'accompagnant sur la lyre, les aventures et les exploits des dieux et des héros. (On distingue l'*aède,* poète et récitant, du *rhapsode,* qui n'est qu'un récitant.)

AÈDE ou **ÆDE** n. m. (gr. *aoidos,* chanteur). Nom commun à divers insectes diptères nématocères, de la famille des culicidés.
— Encycl. Les *aèdes* sont des moustiques, que l'on a groupés en divers genres : aède, stégomyia, finlaya, ecculex, ochlérotate, tæniorhynque, etc. Les uns (*Stegomyia fasciata*) sont très répandus dans les régions chaudes du globe ; les autres (*finlaya, ochlerotatus, ecculex*) sont des hôtes insupportables de nos régions.

ÆDELFORSE ou **ÆDELFORSITE** n. f. (de *Ædelfors,* mine de Suède). Minér. Variété de wollastonite impure, avec laumontite.

ÆDÉLITE n. f. (de *Ædel,* nom de lieu, et gr. *lithos,* pierre). Minér. Variété de prehnite, zéolite calcifère qu'on a trouvée en Suède.

AEDESIA, femme philosophe de l'école néoplatonicienne (ve s. apr. J.-C.), dont elle épousa un membre, Hermias. Ses fils, Héliodore et Ammonios, allèrent à Athènes étudier avec elle chez Proclos.

AEDESIUS, philosophe néoplatonicien, né en Cappadoce, mort en 355 apr. J.-C. Disciple de Jamblique, il recueillit la succession de son maître et fonda une école à Pergame. Il n'a laissé aucun écrit.

A.-É. F., abrév. formée des trois lettres initiales de la dénomination *Afrique-Equatoriale française,* et par laquelle on désignait communément l'ensemble des territoires groupés dans cette fédération.

ÆGA n. m. Crustacé isopode suceur et parasite, fréquemment fixé à la peau des poissons.

ÆGAGRE n. f. (gr. *aigagros,* chèvre sauvage). Chèvre sauvage asiatique (*Capra ægagrus*), plus grande que la chèvre domestique. (L'ægagre se trouve en Asie Mineure, au Caucase et au Baloutchistan. Les cornes des mâles peuvent atteindre 1,50 m. C'est la souche de notre chèvre domestique.)

ÆGAGROPILE ou **ÉGAGROPILE** n. m. Art vétér. Masse arrondie ou ovoïde, constituée de poils animaux ou végétaux et de fibres ligneuses enchevêtrés et mélangés de débris alimentaires, que l'on trouve dans les estomacs des ruminants et surtout dans le gros intestin du cheval, où elle peut provoquer des obstructions mortelles. (Elle est en partie formée de poils que l'animal a avalés en se léchant et que les mouvements de l'estomac ont réunis en boule.) [V. bézoard.]
— Pathol. Tumeur qui se forme dans l'estomac de certains individus qui ont la manie de manger leurs cheveux.

ÆGAION ou **AIGAIÔN.** Myth. gr. L'un des Hécatonchires, celui que les dieux appelaient Briareus (ou Briarée). Allié aux Olympiens, il combattit les Titans, qu'il garda ensuite au Tartare.

ÆGATES. V. Égates.

ÆGÉRIIDÉS n. m. pl. Entom. Syn. de sésiidés.

AEGIDIUS. V. Egidius.

ÆGILOPS n. m. (gr. *aigilôps,* folle avoine). Plante assez rare du midi de la France, voisine des avoines, peu développée, à épis munis de barbes raides. (Famille des graminacées.)

ÆGINETIA [sja] ou **ÉGINÉTIE** n. f. Orobanchacée employée aux Indes pour raffermir les gencives et corriger la fétidité de l'haleine. (Nom sc. : *Æginetia Indica.*)

ÆGION. V. Aigion.

ÆGIPAN (gr. *Aigipan ;* de *aigos,* chèvre), surnom de Pan, à cause de ses pieds de chèvre. ‖ Nom donné aux satyres, que l'on représentait avec des cornes à la tête, des pieds de chèvre et une queue.

ÆGIRINE ou **ÆGYRINE** n. f. Silicate naturel de fer et de sodium, de la famille des pyroxènes, de formule $NaFeSi_2O_6$, de symétrie monoclinique, que l'on trouve dans certaines roches éruptives comme les syénites néphéliniques, de couleur verte. (Variété : *acmite.*)

ÆGIRINIQUE ou **ÆGYRINIQUE** adj. Minér. Qui renferme de l'ægirine.

ÆGITHALE n. m. (gr. *aigithalos,* mésange). Nom scientifique des mésanges à longue queue.

ÆGLE n. m. (gr. *aiglê,* éclat). Arbuste voisin du citronnier, dont le fruit est couramment consommé aux Indes et dont le bois est également utilisé. (Nom sc. : *Ægle marmelos ;* famille des rutacées.)

ÆGLÉE n. f. (gr. *aiglê,* éclat). Crustacé décapode marin, caractérisé surtout par ses branchies filamenteuses.

ÆGOCERAS [seras] n. m. (gr. *aigokeras,* aux cornes de chèvre). Genre d'ammonites abondantes dans le Lias, type de la famille des *ægocératidés.* (Ce sont des espèces à tours peu embrassants, à coquille lisse ou ornée de côtes simples.)

ÆGOCÈRE ou **ÆGOCÉROS** [rɔs] n. m. Zool. V. hippotrague.

ÆGOPODIUM [djɔm] n. m. (gr. *aigopodês,* aux pieds de chèvre). Plante glabre, à souche

rampante, qui a la réputation de guérir la goutte, d'où son nom d'*herbe aux goutteux*. (Famille des ombellifères.)
— ENCYCL. On trouve l'*ægopodium* dans les bois et les prés humides, sauf dans le midi de la France. Sa tige, haute de près d'un mètre, porte des feuilles d'un vert clair. Ses fleurs sont blanches.

ÆGOSOME n. m. (gr. *aix, aigos*, chèvre, et *sôma*, corps). Grand longicorne à antennes rugueuses, de mœurs nocturnes, qui se développe dans le bois des arbres non résineux. (Nom sc. : *Ægosoma scabricorne*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

ÆGOS-POTAMOS. V. AIGOS-POTAMOS.

ÆGOTHÈLE n. m. (gr. *aigithêlas*, engoulevent). Oiseau de Nouvelle-Guinée et d'Australie, voisin de l'engoulevent.

AEHRENTHAL (Alois, baron, puis comte LEXA VON), diplomate autrichien (Hruba Skala, Bohême, 1854 - Vienne 1912). Il fut nommé en 1895 ministre plénipotentiaire en Roumanie. En 1906, il succéda au comte Goluchowski comme ministre de la Maison impériale et des Affaires étrangères. Il donna comme base à la politique extérieure de la monarchie austro-hongroise une fidélité immuable à la Triple-Alliance, des relations cordiales avec l'Italie, et, dans les Balkans, un contrôle étroit de la politique serbe. En 1908, il réalisa l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, pour arrêter le mouvement panserbe, dont il redoutait les effets à l'intérieur de l'Autriche-Hongrie. Ce fut le prodrome de la politique antiserbe qui a conduit à la catastrophe de 1914.

A. E. I. O. U., abrév. du lat. *Austriae est imperare orbi universo* (« Il appartient à l'Autriche de régner sur tout l'univers ») et de l'allem. *Alles Erdreich ist Österreich untertan* (« Toute la terre est sujette de l'Autriche »), devise symbolique de la maison d'Autriche, forgée par l'empereur Frédéric III.

AELBÈKE. V. AALBEKE.

ÆLFRIC, moine anglo-saxon (v. 955 - v. 1020), auteur de quatre-vingts *Homélies* traduites des Pères de l'Eglise en une prose rythmée qui recherche non seulement la clarté de l'expression, mais aussi l'harmonie du style; il est un des meilleurs écrivains de l'ancienne littérature anglo-saxonne.

Aelia (LEX), loi décrétée à Rome vers 150 av. J.-C., et qui, ainsi que la loi Fufia, avait pour objet de régler l'exercice de l'*obnuntiatio*, ou notification par les magistrats d'auspices empêchant la réunion des comices. (V. AUSPICES.)

AELIA CAPITOLINA, nom donné à Jérusalem par l'empereur Hadrien, lorsqu'il y eut, en 130, fondé une colonie romaine.

Aelia Sentia (LEX), loi votée sous Auguste (4 apr. J.-C.), pendant le consulat de S. Aelius Catus et de C. Sentius Saturninus. Son but était de restreindre les affranchissements : l'acquisition du droit de cité fut désormais refusée aux esclaves affranchis sans formes solennelles.

ÆLIE [eli] n. f. Punaise terrestre de nos pays, commune en France, nuisible aux céréales, dont elle suce les jeunes grains. (Nom sc. : *Ælia acuminata*. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des pentatomidés.)

AELIUS GALLUS, général romain, préfet d'Egypte en 25 av. J.-C. Le premier des Romains, il fit une expédition en Arabie. Il adopta Séjan, futur préfet du prétoire.

AELIUS LAMPRIDIUS, historien latin du temps de Dioclétien. Il est un des six auteurs qui ont écrit les biographies d'empereurs, ensuite réunies sous le titre d'*Historia augusta*.

AELIUS SPARTIANUS, historien latin du temps de Dioclétien. Il a écrit certaines des biographies d'empereurs qui furent réunies ensuite dans le recueil de l'*Historia augusta;* il est l'auteur des Vies d'Hadrien, de Septime Sévère, de Caracalla, de Géta.

AELIUS TUBERO (Quintus), jurisconsulte romain, du Ier s. av. J.-C. Accusateur de Ligarius, il fut battu par Cicéron (*Pro Ligario*). Il est peut-être le même qu'*Achus Tubero*, auteur de douze livres d'*Histoires*, aujourd'hui perdus.

ÆLLE, chef d'un groupe saxon débarqué sur la côte sud de l'île de Bretagne vers 477, fondateur du royaume de Sussex, premier « Bretwalda » des Anglo-Saxons. Il mourut vers 514.

AELST (Willem VAN). V. VAN AELST (Willem).

AELTRE. V. AALTER.

ÆLUROPE n. m. V. AILUROPE.

Aemilia (BASILIQUE), basilique élevée au N. du Forum romain par M. Fulvius Nobilior et Aemilius Lepidus (179 av. J.-C.). Elle brûla en 14 av. J.-C. et fut restaurée par Auguste. Elle a été entièrement déblayée de 1899 à 1906; on a pu en relever le plan, et, grâce à de nombreux débris de sculptures, en connaître l'ornementation. Ses frises sont remarquables.

AEMILIA (GENS), grande famille patricienne de la Rome antique. La légende la faisait remonter à Mamercus, fils de Pythagore; la plus ancienne branche est celle des *Aemilii Mamerci*, puis vient celle des *Aemilii Paulli*. Il y eut encore les *Lepidi*, les *Scauri*, les *Papi*, etc. (V. AEMILIUS LEPIDUS, etc.)

Aemilia (LEX), loi de 434 av. J.-C., qui ramena la durée des fonctions de censeur de cinq ans à dix-huit mois.

AEMILIUS BARBULA (Lucius), général romain, qui se distingua dans les guerres contre Pyrrhus et Tarente, puis contre les Samnites et les Etrusques.

AEMILIUS LAETUS (Quintus), préfet du prétoire sous Commode († 193). Il fit étrangler et empoisonner Commode et mit à sa place Pertinax, qu'il détrôna au bout de trois mois. Didius Julianus le fit périr.

AEMILIUS LEPIDUS, branche illustre de la gens Aemilia, à Rome. Les principaux membres sont : MARCUS **Aemilius Lepidus,** consul romain († 77 av. J.-C.). Du vivant même de Sulla, il passa au parti démocratique. Le jour des funérailles du dictateur, il tenta de soulever le peuple contre son collègue Catulus. Le sénat l'envoya en Narbonnaise, mais il marcha sur Rome et fut battu au Champ de Mars; — MARCUS **Aemilius Lepidus,** homme politique romain († 13 av. J.-C.), partisan de César et son collègue au consulat (46 av. J.-C.). A la mort de César, il commandait la seule armée se trouvant à proximité de Rome. Il se joignit à Antoine, fit partie du second triumvirat et en fut éliminé progressivement. (V. AUGUSTE, TRIUMVIRAT.)

AEMILIUS MACER, poète latin (Vérone v. 70 - † 16 av. J.-C.). Il fut l'ami de Virgile et d'Ovide, et le protégé de Messala Corvinus. Il est l'auteur de poèmes didactiques sur les oiseaux, les serpents, les plantes médicinales.

AEMILIUS MAMERCINUS PRIVERNAS MAMERCUS (Lucius), consul romain en 341 et 329 av. J.-C., dictateur en 335 et 316. Il prit aux Gaulois Privernum (329) et battit les Samnites en 316.

AEMILIUS MAMERCUS (Lucius), consul romain en 484, 478 et 473 av. J.-C. Son second consulat fut marqué par des troubles populaires.

AEMILIUS MAMERCUS (Tiberius), fils du précédent, consul en 470 av. J.-C. En 467, il soutint et appliqua une loi agraire.

AEMILIUS MAMERCUS, tribun militaire romain en 438, dictateur en 437, 434, 426 av. J.-C. Dictateur en 425, il termina en seize jours la guerre contre Fidènes révoltée.

AEMILIUS PAULLUS (Lucius), consul en 50 av. J.-C. et partisan de César, restaurateur de la basilique Aemilia, frère du triumvir Lepidus, dont il avait voté le bannissement et par lequel il fut proscrit.

AEMILIUS PAULLUS (Lucius). V. PAUL-ÉMILE.

AEMILIUS SCAURUS (Marcus) [163-89 av. J.-C.], consul de Rome en 115, victorieux des Ligures et des Carnes, prince du sénat en 114. Il limita le vote des affranchis, fit voter une loi somptuaire, fut envoyé en ambassade auprès de Jugurtha. En 104, on l'acquitta lors d'un procès *de majestate*. Il réalisa des travaux publics : voie Emilienne, pont Milvius, assèchement des marais de la Trébie.

AEMILIUS SCAURUS (Marcus), fils du précédent. Edile en 58 av. J.-C., il offrit des jeux somptueux et édifia un théâtre provisoire de 80 000 places; propréteur en Sardaigne, il fut accusé de concussion et envoyé en exil.

Aeneas, ballet en deux tableaux, musique d'Albert Roussel, livret de J. Weterings (1935), chorégraphie de S. Lifar. Il a été représenté pour la première fois au Théâtre national de l'Opéra le 7 avril 1938. Cette œuvre avait été montée par la compagnie des Ballets de Monte-Carlo en 1932, puis en 1935, au palais des Arts de Bruxelles, par Katchourovski.
Albert Roussel y évoque l'histoire d'Enée et son passage à l'antre de la sibylle de Cumes, qui lui annonce sa destinée de fondateur de la Ville Eternelle. Le héros, dépassant alors tout appel du plaisir et des joies terrestres, et même le douloureux souvenir de la reine Didon, commence de vivre pour l'œuvre que les dieux lui ont confiée. Le rôle du protagoniste, Serge Lifar, était prépondérant dans ce ballet, conçu et présenté dans le style d'une pantomime expressive à l'allure martiale et énergique. La partition musicale est l'une des plus puissantes de l'auteur, notamment en ses chœurs et ses danses.

ægosome

AENEAS SYLVIUS, pape. V. PIE II.

ÆNÉSIDÈME, en gr. Ainesidêmos, philosophe sceptique (Cnossos Ier s. apr. J.-C.[?]). Il enseigna à Alexandrie et composa de nombreux ouvrages. Il dédia son œuvre principale à L. Tubero, ami de Cicéron. Ænésidème est le premier, semble-t-il, qui ait ramené à dix (les dix *tropes*) les arguments principaux des sceptiques sur les motifs de douter. Comme les positivistes modernes, Ænésidème et, avec lui, Sextus Empiricus n'ont donné qu'aux *phénomènes* seuls une réalité véritable.

Alois von AEHRENTHAL

ÆNIGMATITE n. f. Minér. Minéral de la famille des amphiboles, de symétrie triclinique, de couleur noire. (C'est un silicate de fer, de titane et de sodium.) [Syn. COSSYRITE.]

ÆOLIDIA n. f. V. ÆOLIS.

ÆOLIDIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant des animaux sans coquille, à forme large, avec de nombreuses papilles laissant libre le milieu du dos.

ÆOLIS [lis] n. m. ou **ÆOLIDIA** n. f. (de *Eole*, n. mythol.). Mollusque marin sans coquille, ressemblant à une limace.
— ENCYCL. Les *æolis* ont un corps mou, allongé, limaciforme, dont la tête porte des tentacules cylindriques très allongés et dont le corps est garni de papilles respiratoires dorsales. Les nombreuses espèces sont de gracieux animaux aux couleurs délicates, vivant, à l'état pélagique, dans toutes les mers du globe. Le genre sert de type à la famille des *æolidiidés*, de la sous-classe des opisthobranches.

AEPINUS (Jean HOCH, dit), théologien protestant allemand (Brandebourg 1499 - Hambourg 1553). Il est l'auteur d'ouvrages de controverse dirigés contre l'Eglise romaine. (*Pinacidion*, 1536).

AEPINUS (Franz Ulrich Theodor HOCH, dit), physicien et médecin allemand (Rostack 1724 - Dorpat 1802). Il enseigna d'abord l'astronomie à Berlin, puis, en 1757, s'établit à Saint-Pétersbourg, où il devint professeur et membre de l'Académie des sciences. Il est connu pour ses recherches sur l'électrostatique et le magnétisme, et on lui attribue la première idée de l'électrophore et du condensateur électrique. Son principal ouvrage est *Tentamen theoriae electricitatis et magnetismi* (1759).

ÆPUS [pys] n. m. (gr. *aipus*, élevé). Très petit carabe, vivant au bord de la mer, sous les pierres immergées à marée haute. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

ÆPYCÉROS [rɔs] n. m. Nom scientifique de l'impala (*Æpyceros melampus*), antilope du sud et de l'ouest de l'Afrique, aux pieds noirs (haut. au garrot : 0,90 m).

Phot. Vincent, Bibl. nat. des Arch. d'Autriche.

ÆPYORNIS [nis] n. m. (gr. *aipus*, élevé, et *ornis*, oiseau). Oiseau fossile du groupe des coureurs ou ratites, de très grande taille, dont les os abondent dans divers dépôts récents de Madagascar.
— Encycl. Le genre *æpyornis*, éteint récemment, est représenté par plusieurs espèces, dont la plus grande, *Æpyornis maximus*, atteignait 3 m de hauteur. Il fut d'abord connu par deux œufs fossiles envoyés de Madagascar à Geoffroy Saint-Hilaire et qui avaient une contenance de 8 litres, équivalant à 150 œufs de poule. Le crâne de ces oiseaux était relativement petit ; leurs ailes étaient très réduites ; leurs jambes, très massives, avaient trois doigts. Les premiers habitants de Madagascar ont connu et chassé l'æpyornis, qui n'a définitivement disparu que vers le Xe s. de notre ère.

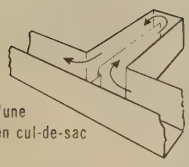

aérage d'une galerie en cul-de-sac

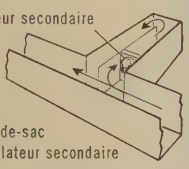

ventilateur secondaire

aérage d'un cul-de-sac par ventilateur secondaire

aérage

aequo animo loc. adv. (mots lat. signif. *d'une âme égale*). Avec constance : *Le sage supporte « aequo animo » l'adversité.*

ÆQUOREA n. f. V. équorée.

AÉR(O)-, élément tiré du gr. *aêr, aeros*, air, ou du lat. *aer, aeris*, et entrant dans la composition de nombreux mots.

AÉRABLE adj. Qui peut être aéré.

AÉRAGE n. m. Action d'aérer.
— Ch. de f. V. aération.
— Min. Circulation souterraine de l'air dans les chantiers d'exploitation, les galeries et les puits.
— Encycl. Min. L'*aérage* a pour objet : 1° de renouveler l'air vicié par la respiration des hommes, par l'échappement des gaz des locomotives Diesel, par les oxydations diverses, notamment l'oxydation lente du charbon, par les fumées des explosifs ; 2° d'entraîner et de diluer le grisou qui se dégage du charbon et des épontes dans les mines de combustibles, de façon à éviter les accumulations à teneur explosive ; 3° d'abaisser la température ambiante en dessous de la température des terrains vierges.
Pour éviter tout risque d'explosion, on demande généralement que, dans le courant d'air, la teneur ne dépasse jamais 0,5 p. 100 de grisou. Les mines très grisouteuses exigent donc un débit d'air important. Dans les mines très profondes, la température de la roche vierge peut atteindre et dépasser 40 °C ; il faut un aérage puissant pour que l'air dans les travaux soit à une température encore acceptable et ne dépasse pas 30 °C. On est même amené à faire des installations frigorifiques pour réfrigérer l'air des mines exceptionnellement chaudes. Pour le renouvellement de l'air vicié (cas d'une mine métallique peu profonde), un aérage de l'ordre 3 m³/mn par ouvrier travaillant au fond est largement suffisant.
L'air, en s'échauffant, ayant une tendance naturelle à monter, de même que le grisou, gaz léger, on cherche à ne pas faire descendre le courant d'air une fois qu'il a pénétré dans les travaux ; c'est le principe de l'*aérage ascensionnel*, obligatoire, sauf dérogation, dans les mines grisouteuses. L'air descend par le *puits d'entrée d'air*, qui est habituellement aussi le puits principal d'extraction, jusqu'au niveau le plus bas de la mine, se répartit dans les *travers-bancs d'entrée d'air*, de là monte dans les divers travaux en longeant les fronts de taille, puis est collecté dans les travers-bancs supérieurs de retour d'air, enfin remonte au jour dans un ou plusieurs *puits de retour d'air*.
Pour assurer le débit d'air voulu, un ventilateur aspirant est placé sur le puits de retour d'air. Pour la sécurité des mines grisouteuses, on exige un ventilateur de réserve. L'*aérage naturel*, fait sans ventilateur, met à profit le tirage naturel provenant de l'air plus chaud du puits de retour d'air. Il peut suffire dans de petites mines.
L'*aérage secondaire* est nécessaire pour les travaux en cul-de-sac : un ventilateur secondaire souffle ou aspire l'air dans une ligne de canars qui part d'une galerie aérée et débouche à l'extrémité du cul-de-sac.
Des *portes d'aérage*, doublées de façon à former un sas, sont disposées dans les galeries pour éviter les courts-circuits du courant d'air. Des fermetures partielles par *portes à guichet* ou par *toiles d'aérage* régularisent la répartition des débits dans les différentes branches du circuit.
Dans les mines d'uranium, un aérage important, qui doit être contrôlé de très près, est nécessaire pour diluer les émanations de *radon* (gaz radio-actif), dont l'inhalation est dangereuse à terme (risques de cancer du poumon).

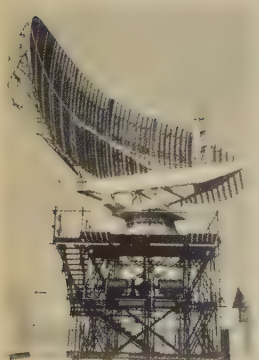

aériens d'un radar de grande puissance

AERARIUM, mot lat. (de *aes, aeris*, monnaie), qui désignait le Trésor public, à Rome, et l'administration des caisses de l'Etat.
Jusqu'à l'Empire, le Trésor public, ou *Aerarium Saturni* (sous la République, les amendes étaient conservées au temple de Saturne), fut administré par deux questeurs urbains. Quand, en 27 av. J.-C., Auguste distingua des provinces sénatoriales et des provinces impériales, dont la liste n'était ni définitive ni limitative, le Trésor public fut aussi scindé en deux. L'Aerarium, distinct du *fiscus* impérial, n'était plus que la caisse du sénat, alimentée uniquement par les ressources des provinces administrées par celui-ci. Dans chacune de ces provinces sénatoriales, un questeur adjoint au gouverneur levait les impôts et gérait les fonds sénatoriaux. A Rome, l'Aerarium était administré par deux *praefecti aerarii* élus par le sénat (28 av. J.-C.), qui furent remplacés à partir de 23 av. J.-C. par deux préteurs et auxquels on substitua, à partir de Néron, deux préfets choisis par l'empereur dans le sénat. En fait, l'empereur pouvait toujours opérer des prélèvements sur l'Aerarium au profit du *fiscus* sans même consulter le sénat. Au IIIe s., sans doute au temps de Gallien, l'Aerarium semble même avoir été privé de ses recettes d'ordre général, que l'empereur Tacite lui aurait restituées en 275-276. En réalité, l'Aerarium n'était plus que la caisse municipale de la ville de Rome.
On appelle *Aerarium militare* la caisse créée par Auguste pour payer les primes de congé dues aux vétérans, alimentée par les impôts sur les héritages et les ventes.

AÉRATEUR n. m. Matér. Produit utilisé pour obtenir du béton aéré.
— Technol. Appareil ou dispositif permettant l'aération naturelle et continue d'une pièce.
— Encycl. Technol. Les systèmes d'*aérateurs* à lames mobiles, à coulisses ou à pales (ou ailettes) sont plus ou moins efficaces suivant la disposition de la pièce et l'endroit où on peut les placer. Les *lames mobiles* se fixent à la place de la vitre supérieure de la fenêtre ; le *modèle à coulisses* et le *châssis à double vitre* sont moins efficaces, car ils deviennent très vite des réceptacles de poussière, difficiles à nettoyer ; l'*appareil à pales*, ou *ailettes*, est préférable, surtout s'il se trouve adapté sur la vitre elle-même, dans la partie supérieure de la fenêtre ; si ce mode d'installation n'est pas possible, l'appareil peut être placé dans le mur qui donne sur l'extérieur.
Il existe aussi des *aspirateurs de buées*, qui se rattachent davantage au système de ventilation.

AÉRATION n. f. Action d'aérer : *Conduit d'aération.*
— Constr. Vide ménagé sur les trois faces verticales d'une extrémité de solive dans un mur en maçonnerie.
— Géomorphol. *Aération* (du relief), syn. de degré de dissection* (du relief).
— Encycl. L'*aération* d'un tunnel par des gaines, des puits ou des appareils moteurs de ventilation est indispensable lorsque l'ouvrage comporte un point haut, où peuvent s'accumuler les gaz délétères d'échappement capables d'occasionner parfois de graves asphyxies.

AÉRAULICIEN n. m. Ingénieur qui s'occupe des questions d'aéraulique.

AÉRAULIQUE n. f. (du gr. *aêr*, air, et *aulos*, conduit). Science qui étudie l'écoulement des gaz dans les conduits : *Les techniques dérivant de l'aéraulique sont la ventilation, le conditionnement d'air, le dépoussiérage, le séchage et le transport pneumatique.*

AÉRÉ, E adj. Où l'air circule : *Une mansarde, qui, à défaut d'autres avantages, était très aérée* (R. Rolland).
— Géomorphol. Se dit d'un relief où les vallées sont nombreuses et larges entre des crêtes étroites, quelle que soit leur altitude relative : *Les Alpes sont beaucoup plus aérées que les Pyrénées.* (V. dissection [*degré de*].)

AÉRÉMIE n. f. (gr. *aêr*, air, et *haima*, sang). Pathol. Présence de gaz libres dans le sang. (L'aérémie entraîne l'*aéroembolisme**.)

AÉRENCHYME n. m. Bot. Tissu présentant des lacunes aérifères et localisé dans les organes immergés de certaines plantes aquatiques (pétioles de nénuphar, tiges de jonc).

aere perennius, mots lat. (Horace, *Odes*, III, XXX, 1) signif. *plus durable que l'airain.*

AÉRER v. tr. (du lat. *aer, aeris*, air). [Se conj. comme *céder*.] Renouveler l'air dans un espace clos ; ventiler : *Aérer une galerie de mine.* || Exposer une substance à l'air : *Aérer de l'eau, du blé, des draps.* || *Par extens.* Rendre moins dense, éclaircir : *Et les bois eux-mêmes, aérés de larges clairières* [...] (Zola). || — *Fig.* Rendre plus léger, moins difficile : *Profitant d'un silence dont le directeur aérait son exposé* (M. Aymé).
— ***S'aérer*** v. pr. Prendre l'air. || *S'aérer l'esprit*, ou, simplem., *s'aérer*, chasser de son esprit les soucis, les préoccupations : *Le lendemain, je partis pour m'aérer n'importe où* (Barrès).

AÉRIANISTE n. m. Juriste spécialisé en droit aérien.
◆ Adj. Relatif au droit aérien.

AÉRICOLE adj. Se dit d'une plante qui vit tout entière dans l'air, comme certaines orchidées. (V. épiphyte.)

AÉRIEN, ENNE adj. (du lat. *aer, aeris*, air). Qui a la nature de l'air : *Fluide aérien.* || Qui vit, qui se produit dans l'air : *Aucune créature, soit terrestre, soit aérienne* (A. France). || Qui a lieu dans l'air : *Navigation aérienne.* || Relatif à l'aviation, fait par les avions : *Attaque aérienne.* || — *Fig.* Léger, insaisissable comme l'air : *Un cri long, aérien, affaibli par la distance* (Colette).
— Langue littér. *Peuple aérien*, les oiseaux. || *Esprits aériens*, les anges, les sylphes, les génies.
— Aéron. *Lignes aériennes*, itinéraires parcourus régulièrement par des services de transport aérien. (V. part. *encycl.*)
— Aéron. mil. *Appui aérien*, v. appui. || *Base aérienne*, v. base. || *Corps aérien*, grande unité aérienne. (V. corps.) || *Défense aérienne du territoire* (*D.A.T.*), ensemble des moyens employés dans la protection aérienne du territoire national. (V. territoire.) || *Forces aériennes*, ensemble des formations de combat des aviations militaires : *Les forces aériennes britanniques.* (V. aviation *militaire*.) || *Région aérienne*, en France, grand commandement territorial de l'armée de l'air. (V. région.)
— Anat. *Voies aériennes, conduits aériens*, ensemble des conduits (larynx, trachée, bronches) par lesquels l'air se rend et se distribue dans les poumons.
— Bx-arts. *Peinture aérienne*, peinture dans laquelle l'enveloppe de l'air, de la lumière ambiante est rendue avec vraisemblance ou exactitude. || *Perspective aérienne*, partie de la perspective dont les effets résultent de l'interposition de l'air entre l'objet et l'œil du spectateur.
— Bot. Se dit de tout organe qui se développe dans l'air (tiges, racines, etc.) : *Les racines aériennes sont généralement adventives.*
— Ch. de f. Se dit des transmissions de manœuvres d'une cabine d'aiguillage quand elles sont suspendues en l'air.
— Dr. *Droit aérien*, ensemble de règles juridiques relatives principalement à l'espace et aux transports aériens. (→ Biblio.)
— Matér. Se dit d'une chaux ou d'un mortier dont la prise se fait par dessiccation et le durcissement par carbonatation à l'air.
— Télécomm. *Circuit aérien* (ou, en abrégé, *aérien* n. m.), circuit téléphonique ou télégraphique sur poteaux, établi généralement le long d'une voie ferrée. || *Télégraphe aérien*, télégraphe* à bras ou par signaux optiques.
— Trav. publ. *Transporteur aérien*, v. transporteur.
◆ N. m. Ch. de f. et Post. Syn. de circuit aérien (v. plus haut).
— Radiotechn. Appareil collecteur (antenne ou cadre) d'ondes radio-électriques. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Aéron. C'est seulement après 1918 que sont apparues les premières *lignes aériennes*, utilisées d'abord pour le transport du courrier, puis pour celui des passagers et, plus tard, des marchandises. Le premier service de passagers a été inauguré en Europe le 8 février 1919, entre Paris et Londres. Les étapes des grandes liaisons intercontinentales peuvent se résumer ainsi : France-Maroc (1919) ; France-Madagascar (1926) ; Etats-Unis-Amérique du Sud (1928-1931) ; Grande-Bretagne-Egypte-Inde (1929) ; Pays-Bas-Indonésie (1930) ; France-Indochine (1931) ; France-Amérique du Sud, liaison postale aérienne de Mermoz (1930) ; Allemagne-Brésil, par dirigeable (1930), par avion (1934) ; Belgique-Congo (1935) ; Etats-Unis-Philippines (1935), ligne prolongée jusqu'à Hong-kong (1937) ; Italie-Brésil (1939) ; Etats-Unis-Portugal (1939) ; Etats-Unis-Nouvelle-Zélande (1940).

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les transports militaires britanniques et américains achèvent de fixer la structure générale des grandes lignes aériennes contemporaines. Le développement constant des techniques a permis un accroissement du *rayon* d'action* des appareils commerciaux, d'où une suppression des escales.

CATÉGORIES DE LIGNES AÉRIENNES. Les lignes aériennes du monde peuvent être divisées en lignes intercontinentales, transcontinentales, régionales et locales, d'après la nature des liaisons assurées et les lieux desservis.

Les lignes intercontinentales. La ligne Europe occidentale-Amérique du Nord, la plus importante, comporte, au départ de France, trois itinéraires : l'itinéraire normal, le plus court, qui suit la route orthodromique (Paris-New York, 5 850 km) ; l'itinéraire du Nord, avec variantes (Paris-Shannon-Reykjavik-Gander-New York, 6 380 km) ; l'itinéraire du Sud, via les Açores, utilisé surtout lorsque règne le mauvais temps plus au nord (Paris-New York, 6 756 km).

La double ligne Amérique du Nord-Amérique du Sud a un trafic à peine inférieur à celui de la ligne transatlantique : l'un de ses itinéraires dessert les Etats du Nord et de l'Est de l'Amérique du Sud ; l'autre, qui passe par les républiques de la côte du Pacifique, rejoint le premier à Buenos Aires.

Les deux lignes transpacifiques partent d'Amérique du Nord, l'une à destination de l'Asie orientale (Japon, Philippines, Hong-kong, Singapour) par le Pacifique Nord ou le Pacifique central, l'autre à destination de l'Australasie (Australie et Nouvelle-Zélande).

La ligne Europe-Afrique comprend trois itinéraires : la route occidentale, *via* le Maroc, l'Afrique occidentale, la Guinée ; la route centrale, *via* le Sahara, l'Afrique équatoriale, l'Union sud-africaine ; la route orientale, *via* l'Egypte, le Kenya, l'Afrique du Sud.

Les autres lignes intercontinentales sont, par ordre d'importance, les liaisons Europe-Asie du Sud et Extrême-Orient, Europe-Amérique du Sud, Europe-Australie.

Enfin, depuis 1955, l'Europe est unie à la côte orientale de l'Amérique du Nord par une route transarctique, plus courte de 1 000 km que la route classique ; une ligne transarctique Europe-Japon a été inaugurée en 1957.

Les lignes transcontinentales. Outre les lignes transafricaines nord-sud déjà mentionnées, il faut citer la ligne transcanadienne, qui va de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse jusqu'en Colombie britannique, les quatre grandes lignes transaméricaines, qui, aux Etats-Unis, relient les grandes régions économiques de la côte atlantique et des Grands Lacs aux centres du Texas, de la Californie et de l'Etat de Washington, et enfin les lignes transeurasiennes, qui joignent la Russie d'Europe et les Etats voisins à l'Extrême-Orient et à la Chine. Le trafic des lignes transaméricaines, parcourues par de nombreux services sans escale, est le plus important et représente plus de la moitié du trafic de toutes les lignes régulières des Etats-Unis.

Les grandes compagnies exploitent des lignes régionales ou purement locales, ces dernières servant de lignes d'apport aux lignes régionales ou transcontinentales.

EXPLOITATION DES LIGNES AÉRIENNES. Les itinéraires des lignes aériennes nationales, à l'intérieur d'un Etat, sont approuvés par le gouvernement de cet Etat, et les itinéraires des lignes internationales font l'objet d'accords entre gouvernements. Les entreprises de transport aérien exploitant ces lignes soit nationales, soit internationales, doivent être agréées ou autorisées par les gouvernements intéressés.

La plupart d'entre elles sont groupées dans l'Association internationale du transport aérien. (V. AVIATION.) [→ Biblio.]

— Radiotechn. Les *aériens* utilisés à l'émission et à la réception affectent des formes très diverses, qui sont définies par la longueur d'onde utilisée et par le genre de liaison à assurer.

En télégraphie, téléphonie et radiodiffusion sur ondes courtes, moyennes et longues, l'aérien peut être constitué par un ou plusieurs conducteurs horizontaux ou verticaux. A la réception, l'aérien peut être très réduit ou même supprimé par suite de l'extrême sensibilité des récepteurs modernes.

La télévision emploie des aériens spéciaux, courts, ayant des dimensions voisines de la moitié de la longueur d'onde. Ils dérivent en général du *doublet**, ou *dipole*, constitué par deux brins rayonnants, alimentés à leurs extrémités les plus proches.

Les aériens utilisés en goniométrie ont la forme d'un cadre. Les aériens des goniomètres sont mobiles, ainsi que ceux des radars. Les aériens des radars de navigation et de veille tournent à vitesse constante. Les aériens des radars d'attaque sont généralement du type à poursuite automatique, l'aérien étant pointé par l'avion-but.

AÉRIENS n. m. pl. Hérétiques, disciples d'Aérius.

AÉRIFÈRE adj. Qui porte, conduit, distribue l'air : *Tube aérifère. Lacunes aérifères des plantes aquatiques.*

AÉRIFORME adj. Qui a l'apparence de l'air ; qui en a les propriétés physiques : *Fluide aériforme.*

AÉRIUM n. m. (du lat. *aerius*, relatif à l'air). Etablissement de repos au grand air.

— ENCYCL. Les *aériums* sont destinés à recevoir des enfants dans des conditions intermédiaires entre celles des colonies de vacances et des préventoriums. Ils ont été réglementés par voie d'arrêtés ministériels, et reçoivent : 1° des convalescents d'affections médicales ou chirurgicales ; 2° des enfants physiquement déficients, mais non tuberculeux ; 3° des enfants devant être soustraits à des risques de contamination tuberculeuse familiale ; 4° des enfants dont la primo-infection tuberculeuse est récente, manifestée par la positivité des réactions tuberculiniques, mais sans aucune manifestation pathologique (les cas plus graves étant réservés aux préventoriums).

AERIUS, hérétique du IVe s., né dans le Pont, prêtre de Sébaste (355-360), hostile à l'autorité des évêques ; il prêcha contre le jeûne et les prières pour les morts.

AÉRIVORE adj. Qui vit d'air ; qui se nourrit d'air. (Syn. AÉROPHAGE.)

AÉRO n. m. Abrév. fam. de AÉROPLANE.

AERØ, île du Danemark, à l'entrée sud du Petit-Belt ; 10 700 hab. Tourisme.

AÉROBIE adj. et n. m. Microbiol. Se dit des microorganismes qui se développent en présence d'air ou d'oxygène libre. (Contr. ANAÉROBIE.)

◆ Adj. Aéron. Se dit des propulseurs ne pouvant fonctionner que dans l'atmosphère, à laquelle ils empruntent l'oxygène indispensable à la combustion de leur carburant : *Le moteur à pistons, le turboréacteur, le turbopropulseur et le statoréacteur sont aérobies.*

— ENCYCL. Les microorganismes *aérobies* stricts se développent uniquement en présence de l'oxygène de l'air ; ce sont, par exemple, la plupart des moisissures (*penicillium, aspergillus...*) que l'on cultive à la surface des milieux de culture ou dans des cultures immergées avec insufflation d'air (préparation de la pénicilline), et, parmi les bactéries, les ferments acétiques (*acetobacter*) qui transforment l'alcool en acide acétique. Il existe des germes dits *microaérobies* (ou *microaérophiles*), qui exigent pour leur développement la présence d'oxygène moléculaire, mais à une concentration inférieure à celle de l'air (21 p. 100 en volume).

AÉROBIOSE n. f. Vie des organismes aérobies.

AÉROBUS [bys] n. m. Avion de grandes dimensions, aménagé pour le transport de nombreux passagers. (V. AVIATION.)

AÉROCÂBLE n. m. Trav. publ. Transporteur aérien utilisé sur les chantiers. (Syn. BLONDIN.)

— ENCYCL. L'*aérocâble* est constitué par deux pylônes fixes ou mobiles, supportant un ou plusieurs câbles porteurs, sur lesquels roule un chariot porte-benne se vidant par le fond ou par basculement au point de mise en œuvre. Cet appareil est très pratique pour l'exécution des ponts, viaducs et barrages.

AÉROCHIR n. m. (de *aéro*[*plane*] *chir*[*urgical*]). Avion sanitaire aménagé pour le transport des blessés. (Ce terme, employé durant la Première Guerre mondiale, a été remplacé par l'expression *avion sanitaire.*)

AÉROCLASSEUR n. m. Technol. Appareil de séparation et de classement des corps solides par différenciation des vitesses de déplacement de leurs particules dans l'air ou dans tout autre milieu gazeux.

— ENCYCL. Selon la nature des produits traités, on obtient soit un classement densitaire, soit un classement volumétrique. Le classement par densité est utilisé pour le dépoussiérage des gaz ou des fumées, dans lequel la fraction solide la plus fine est séparée du fluide support. Le classement volumétrique met en œuvre deux types d'appareils industriels. Les *aéroclasseurs gravimétriques* utilisent uniquement la chute libre des particules solides au sein d'un courant d'air, tandis que les séparateurs à air du type *centrifuge* réalisent la projection violente des particules à partir d'une turbine rotative. On les utilise surtout pour le classement de toutes matières sèches finement broyées, ainsi que pour le dépoussiérage à sec des sables pour béton.

AÉRO-CLUB n. m. Centre de formation pour les pilotes de l'aviation civile. (L'aéro-club comporte, outre les pilotes d'avions à moteur, des membres s'adonnant à diverses activités aéronautiques : vol à voile, parachutisme, construction de modèles réduits, instruction et propagande aéronautiques.) ‖ Pl. *des* AÉRO-CLUBS.

Aéro-Club de France, société d'encouragement à la locomotion aérienne, fondée en 1898. Seul pouvoir reconnu par la Fédération aéronautique internationale pour contrôler et homologuer les records et épreuves sportives en France, l'Aéro-Club de France étudie en outre toutes questions intéressant l'aéronautique.

AÉROCOLIE n. f. (gr. *aêr, aeros,* air, et *kolon,* boyau). Séméiol. Présence, dans l'intestin, d'une certaine quantité de gaz, qui peuvent déterminer des troubles d'intensité variable.

— ENCYCL. Les principaux signes de l'*aérocolie* sont les troubles digestifs, le ballonnement et l'existence de plages claires visibles à la radioscopie. Elle résulte le plus souvent d'un méga- ou d'un dolicho-côlon, ou de troubles de la motricité intestinale.

AÉROCONDENSEUR n. m. et adj. Condenseur par surface, où l'eau de refroidissement est remplacée par de l'air froid : *L'aérocondenseur est généralement utilisé comme réchauffeur d'air.*

AÉROCRÈTE n. m. Syn. de BÉTON* CELLULAIRE.

AÉROCYSTE n. f. (gr. *aêr, aeros,* air, et *kustis,* vessie). Bot. Nom donné aux vésicules ou ampoules remplies de gaz (azote), localisées dans le thalle de certaines algues, et qui servent à celles-ci de flotteurs.

AÉRODISTORSION n. f. Déformation locale ou générale d'un avion ou d'un élément d'avion aux vitesses élevées.

AÉRODROME n. m. (de *aéro*[*plane*], et gr. *dromos,* course). Terrain qui, spécialement aménagé pour permettre aux avions de

différents types d'aérodromes

triangulaire

à pistes parallèles

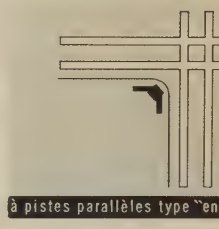
à pistes parallèles type "en coin"

à pistes tangentielles

à piste unique

Phot. cliché C. S. F.

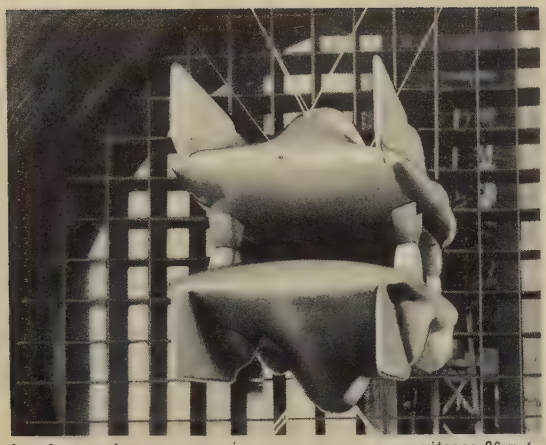

aérodynamique afin que l'air s'écoule comme si le sol défilait sous la voiture, on emploie, en soufflerie, deux maquettes symétriques

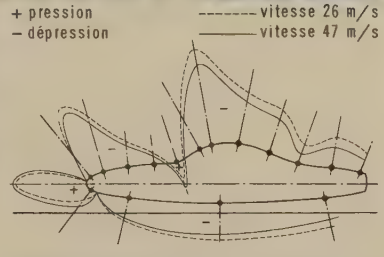

graphique des pressions relevées en soufflerie

décoller ou d'atterrir, possède l'infrastructure nécessaire pour préparer les avions à leurs missions. (Sur l'aérodrome se trouvent ainsi réunis les pistes d'envol et d'atterrissage, les aires de stationnement, les ateliers de réparations et de vérifications, l'aérogare avec tous les services destinés aux passagers, etc.) [V. AÉROPORT.] ‖ *Aérodrome de dégagement*, aérodrome sur lequel un avion peut se poser, dans le cas où l'aérodrome de destination n'est pas utilisable.

— ENCYCL. Dr. admin. Les *aérodromes*, dont l'utilisation est obligatoire, sont soit *privés*, soit *publics*, selon qu'ils appartiennent à des personnes privées ou à des collectivités administratives. Les uns comme les autres ne peuvent être ouverts à la circulation qu'après classement par décret, mais les aérodromes publics peuvent être créés par *expropriation*. Leur présence entraîne des servitudes importantes (limitation de hauteur des constructions) pour les voisins, de manière à assurer la sécurité de la navigation aérienne.

aérologie appareil récepteur des « messages » provenant des radiosondes emportées par ballon

AÉRODYNAMICIEN, ENNE n. et adj. Spécialiste de l'étude de l'air en mouvement et de son action sur les corps de formes diverses. (On dit aussi AÉRODYNAMISTE.)

AÉRODYNAMIQUE adj. Qui se rapporte à l'influence de l'air sur un corps en mouvement : *Laboratoire aérodynamique.* ‖ Qui suit les lois de l'aérodynamique : *Un profil aérodynamique est un profil conçu spécialement pour réduire au minimum la résistance de l'air.* ‖ Se dit d'une carrosserie de voiture automobile lorsqu'elle est profilée. ‖ *Tunnel* ou *soufflerie aérodynamique*, dispositif expérimental permettant de faire circuler de l'air à grande vitesse autour d'une maquette, pour étudier son comportement dans l'écoulement. (V. SOUFFLERIE.)

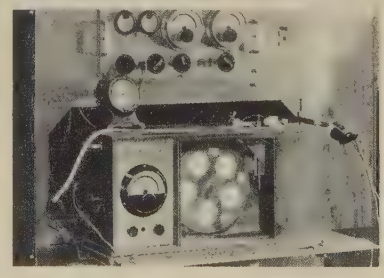

AÉRODYNAMIQUE n. f. Science qui étudie les phénomènes accompagnant tout mouvement relatif entre un corps et l'air qui le baigne. (Le corps peut être fixe dans l'air en mouvement : c'est le cas de l'écoulement autour d'un bâtiment soumis à l'action du vent ; ou le corps peut se déplacer dans l'air immobile : c'est le cas d'un projectile, d'une automobile ou d'un avion.)

— ENCYCL. L'*aérodynamique* étudie l'influence de l'écoulement sur l'équilibre dynamique du corps en relation avec sa forme. Elle est complétée par la mécanique des fluides, qui étudie les modifications apportées au fluide par la présence d'un corps dans l'écoulement. On distingue l'aérodynamique théorique et l'aérodynamique expérimentale.

● L'*aérodynamique théorique* fait appel aux procédés de l'analyse mathématique, d'une part pour établir, moyennant certaines hypothèses sur les propriétés physiques de l'air et sur son comportement au voisinage des parois solides, les lois régissant son mouvement dans des conditions fixées, et, d'autre part, pour calculer les efforts auxquels est soumis le corps envisagé. Aux faibles vitesses d'écoulement, où la compressibilité de l'air peut être négligée, le poids spécifique de celui-ci est supposé constant, comme s'il s'agissait d'un liquide, et l'aérodynamique théorique repose alors sur les mêmes théorèmes fondamentaux que l'hydrodynamique, à cela près que les forces de pesanteur peuvent, en général, être négligées en raison du faible poids spécifique de l'air. Lorsque les vitesses d'écoulement ne sont pas petites par rapport à la vitesse du son (340 m/s à 15 °C), on doit tenir compte de la compressibilité.

● L'*aérodynamique expérimentale* étudie, par des méthodes physiques, l'écoulement de l'air autour des corps ou à l'intérieur de conduits. Le vol des avions à des vitesses toujours plus grandes exige la connaissance précise des phénomènes liés à l'écoulement de l'air autour de l'avion. Les études nécessaires sont effectuées dans les souffleries, où les modèles sont fixes par rapport aux observateurs et placés dans une veine d'air en mouvement. Certains problèmes exigent cependant le déplacement des modèles par rapport à l'air immobile. Ils sont étudiés au manège aérodynamique ou en vol réel. Tous les avions modernes font l'objet d'études préalables en soufflerie, en vue d'en déterminer les performances et d'en contrôler la stabilité.

C'est l'aérodynamique qui permet d'indiquer les formes des ailes dans les différentes conditions d'utilisation, de déterminer les profils à adopter et de définir ensuite la valeur de la *portance** et de la *traînée**, ainsi que les différentes qualités de stabilité et d'équilibre de l'avion en vol. Avec l'accroissement continuel des vitesses, des phénomènes nouveaux apparaissent, et il devient nécessaire d'étudier les *ondes de choc**, la *couche limite** et les phénomènes calorifiques des hautes vitesses. (V. AÉROTHERMODYNAMIQUE et MUR *thermique*.) [→ Biblio.]

AÉRODYNAMISTE n. et adj. Mécan. des fl. Syn. de AÉRODYNAMICIEN.

AÉRODYNE n. m. Nom générique donné à tout appareil volant plus lourd que l'air.

AÉROÉLASTICITÉ ou **AÉRO-ÉLASTICITÉ** n. f. Aéron. Science qui étudie les phénomènes d'aérodistorsion et les moyens de les réduire.

AÉROÉLECTRONIQUE ou **AÉRO-ÉLECTRONIQUE** n. f. Syn. de AVIONIQUE.

AÉROEMBOLISME ou **AÉRO-EMBOLISME** n. m. Pathol. Présence de bulles de gaz libres dans les capillaires et les tissus.

— ENCYCL. L'*aéroembolisme* s'observe dans le mal d'altitude, en particulier chez les aviateurs qui dépassent 8 000 m en montée rapide. Il s'observe aussi, au moment de la décompression, chez les ouvriers qui travaillent dans l'air comprimé et chez les scaphandriers ou les plongeurs à scaphandre autonome remontant trop vite à la surface. Le dégagement de fines bulles d'azote dans le sang et les tissus peut produire des douleurs, des vertiges, des hémorragies, des lésions ostéoarticulaires, des convulsions, des paralysies, et même la perte de connaissance.

AÉROENGRANGEUR ou **AÉRO-ENGRANGEUR** n. m. Mach. agr. Machine utilisant un courant d'air pour transporter en vrac les fourrages. (On dit aussi CONVOYEUR PNEUMATIQUE.)

Aéroflot, compagnie d'Etat soviétique, groupant toutes les activités de l'aviation civile de l'U. R. S. S. Elle a organisé plusieurs lignes internationales, mais la plus grande partie du trafic est le fait des lignes intérieures.

AÉROFREIN n. m. Syn. de FREIN* AÉRODYNAMIQUE.

AÉROGARE n. f. Aéron. Ensemble des installations situées sur un aérodrome et mises à la disposition du public. ‖ A l'intérieur des grandes villes, lieu de départ et d'arrivée des services d'autocars et d'hélicoptères assurant la liaison avec l'aérodrome. (V. AÉROPORT.)

AÉROGASTRIE n. f. Séméiol. Présence dans l'estomac d'une certaine quantité d'air, pouvant déterminer des troubles digestifs, ainsi que des manifestations semblables, parfois, à celles des affections cardiaques ou respiratoires.

AÉROGRAMME n. m. Lettre que l'on expédie par avion.

AÉROGRAPHE n. m. Pulvérisateur projetant de l'encre ou de la couleur liquide, par un jet d'air comprimé à l'intérieur d'un tube à section variable.

AÉROLITHE ou **AÉROLITE** n. m. Pierre tombée du ciel. (V. MÉTÉORITE.)

AÉROLOGIE n. f. Science des hautes couches de l'atmosphère.

— ENCYCL. L'*aérologie* étudie l'atmosphère libre, c'est-à-dire les couches situées au-dessus de 3 000 m et qui échappent généralement à l'action du relief terrestre. Quelle que soit l'importance des facteurs géographiques, il apparaît de plus en plus que les grands mouvements de l'atmosphère prennent leur source dans les couches élevées. On conçoit donc les mobiles pratiques (prévision du temps, protection des aéronefs) qui ont accéléré les progrès de l'aérologie à l'époque contemporaine.

Les problèmes qui se posent concernent d'abord la structure verticale : répartition en altitude de la pression, de la température, de la composition chimique. Il importe aussi de connaître le dynamisme de ces éléments sur un plan horizontal à un niveau donné : des cartes des pressions et des températures au niveau de 5 000 m, par exemple, sont dressées à plusieurs instants de la journée ; elles constituent la base de la prévision moderne. L'aérologie a d'abord utilisé des méthodes indirectes : calculs par triangulation, observation des anomalies de propagation du son, etc. Mais les perfectionnements récents des moyens directs (sondages aérologiques) ont seuls permis les découvertes capitales des cinquantes dernières années. Le procédé coûteux et dangereux des ballons montés a survécu jusqu'au XXe s. : ascensions du professeur Piccard, du ballon russe *Ossoaviakhim* (22 607 m en 1934), du ballon américain *Explorer II* (22 066 m en 1935). Les *ballons-sondes*, munis d'appareils enregistreurs parachutés automatiquement après l'éclatement du ballon, ont permis au physicien français Teisserenc de Bort de découvrir la stratosphère à la fin du XIXe s. Le *ballon pilote*, qu'on observe à l'aide d'un théodolite, sert encore à mesurer la vitesse du vent aux différents niveaux. Aujourd'hui, la *radiosonde**, inventée par le physicien français Bureau en 1927, est l'instrument courant d'exploitation dans les stations aérologiques du monde entier. Elle permet d'obtenir, en une heure, une coupe verticale de l'atmosphère jusqu'à 30 000 m d'altitude.

L'avion, qui a rendu de grands services avant l'invention de la radiosonde, est encore utilisé aux Etats-Unis pour la détection et l'observation des cyclones tropicaux. La *fusée météorologique* a été employée pour la première fois en 1937, à la Banne d'Ordanche, en Auvergne. Au sommet de la trajectoire, une charge de poudre éjecte un enregistreur, doté d'un parachute, qui fonctionne pendant la descente. Les premières fusées n'atteignaient que 1 500 m. La Seconde Guerre mondiale a provoqué l'amélioration

Publiphoto-Torino, Arch. de la Météo. nat.

AÉRONAUTIQUE

1893. Avec l'*Avion-III* propulsé à vapeur, Cl. Ader accomplit le premier vol sur un plus lourd que l'air.

1903. L'aéroplane des frères Wright, mû par un moteur à explosion de 16 ch, parcourt 259 m en 59 s.

1909. Blériot traverse la Manche en monoplan. Il parcourt 38 km à la moyenne de 71 km/h.

1911. L'*Hydroplane* de Fabre, monomoteur de 50 ch, est considéré comme le premier hydravion ayant volé.

1915. Le Caudron, l'un des premiers bimoteurs (puissance 2 x 80 ch) de la Première Guerre mondiale.

1920. Avion Breguet, avec cabine pour quatre passagers, de la Compagnie des Messageries aériennes.

1927. Avec le *Spirit of Saint Louis* (moteur de 200 ch), Ch. Lindbergh franchit l'Atlantique Nord en 33 h 30 mn.

1933. L'*Arc-en-Ciel*, trimoteur de 1 950 ch, de Mermoz, ouvre la ligne aéropostale de l'Atlantique Sud.

1935. L'hydravion de 37 t *Lieutenant-de-Vaisseau-Paris* transporte 28 passagers à la vitesse de 240 km/h.

1939. Le chasseur « Dewoitine-520 », 960 ch., 4 mitrailleuses et un canon. Vitesse : 530 km/h.

1941. Avion d'assaut russe Stormovik. Armement : 3 mitrailleuses, 2 canons, 8 fusées, 400 kg de bombes.

1942. Bombardier « Superfortresse ». 12 mitrailleuses, 1 canon, 8 t de bombes. Vitesse : 560 km/h.

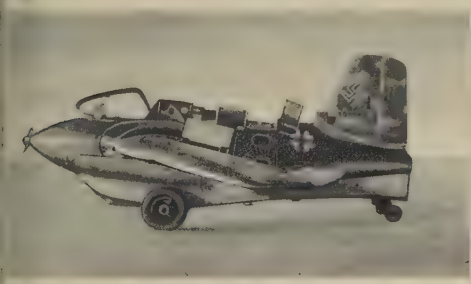

1943. « Messerschmitt-163 », premier avion à moteur-fusée, monte à 9 000 m en 3 mn. Vit. : 880 km/h.

1944. Le Douglas « DC-4 » devient transport civil : 4 moteurs de 1 250 ch ; 393 km/h ; 44 passagers.

1944. Le « Comet », premier quadriréacteur de ligne (4 x 2 270 kg de poussée). Vitesse : 800 km/h.

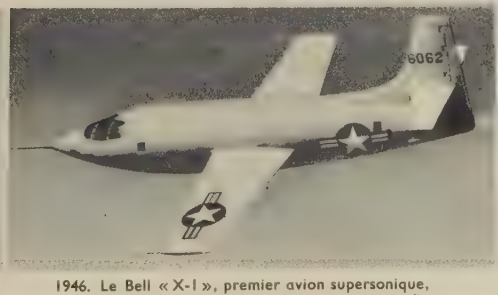

1946. Le Bell « X-1 », premier avion supersonique, est largué d'un autre avion et vole à 2 400 km/h.

1954. Le Convair « XFY-1 » à décollage vertical. Les grosses hélices contrarotatives agissent comme des rotors d'hélicoptère. Ayant gagné de la hauteur, l'avion bascule et adopte la position normale du vol horizontal. Pour l'atterrissage, le fuselage redevient vertical et l'avion se pose sur sa queue.

Giraudon, De Havilland, Meurisse, Monde et Caméra, N. Y. T., Photoavia, Rol, Serv. de l'Air, U. R. S. S. off. phot.

de ce type d'engin : *fusée-sonde* dérivée du V2 allemand. Les fusées « Aerobee » et « Viking » fabriquées aux Etats-Unis ont dépassé 300 000 m. Malheureusement, ces expériences coûteuses restent isolées et nous ne possédons pas encore de cartes de l'ionosphère ni même de la stratosphère. Le seul instrument d'usage quotidien, la radiosonde, ne dépasse pas en pratique 15 000 m, les ballons capables d'atteindre 30 000 m. coûtant trop cher en raison de leurs dimensions. Mais les physiciens commencent à résoudre les inconnues de la haute atmosphère (ultraviolet très court, distribution de l'oxygène moléculaire et de l'oxygène atomique, répartition géographique de l'ozone et dynamisme saisonnier de cette répartition, ionisation, etc.) grâce à l'envoi de *satellites artificiels*. Enfin, le radar, utilisé depuis la Seconde Guerre mondiale, permet la détection des fronts, des nuages, des zones de pluie ou d'orage.

AÉROLOGIQUE adj. Relatif à l'aérologie : *Un sondage aérologique.*
— Balist. *Corrections aérologiques,* corrections à faire subir aux éléments donnés par les tables* de tir d'une arme pour tenir compte des conditions atmosphériques (température, pression, vent, etc.) du moment.

AÉROMODÉLISME n. m. Technique de la construction des modèles réduits d'avions.
— Encycl. L'*aéromodélisme* n'est pas seulement réservé aux enfants. Pratiqué également par de nombreux adultes, il permet d'acquérir le sens de l'air et d'apprendre l'essentiel de l'aérodynamique, de la mécanique du vol et de la construction des avions. Il concerne aussi bien la réalisation de planeurs simples que celle de motomodèles de grandes dimensions, dont certains peuvent être télécommandés ou utilisés en vol circulaire. Il s'est également tourné vers l'utilisation de petites fusées et même de petits statoréacteurs. (→ Biblio.)

médaille d'honneur de l'**Aéronautique**

AÉROMOTEUR n. m. Moteur actionné par l'air.
— Encycl. Mécan. Un *aéromoteur,* ou moteur à vent, peut être employé utilement dans les travaux où l'action du moteur peut être irrégulière, comme l'élévation de l'eau pour l'irrigation, l'alimentation de réservoirs... Ces « moulins à vent » fonctionnent à des vitesses du vent variant de 2 à 15 m/s. Ils sont constitués par des roues formées de petites lamelles en bois minces et étroites, placées suivant les rayons d'un secteur de cercle. Leur orientation s'opère automatiquement par un gouvernail placé à l'arrière et formant girouette; le plan de la surface réceptrice reste toujours perpendiculaire à la poussée du vent, mais les éléments de cette surface, lames ou ailettes, se défilent ou s'inclinent sur la direction du vent.
La transmission du mouvement est donnée par l'arbre de la roue à une bielle articulée sur une tige placée au centre du pylône et reliée au piston de la pompe. Lorsque le moulin fait mouvoir des machines, l'arbre communique son mouvement par une paire d'engrenages à angle droit. (V. éolienne.) [→ Biblio.]

AÉRONAUTE n. m. (de *aéro*[*plane*], et *nautes,* navigateur). Celui qui monte à bord d'un aérostat.

AÉRONAUTIQUE adj. Qui a trait à la locomotion et à la navigation aériennes : *Constructions aéronautiques.*

AÉRONAUTIQUE n. f. Science de la locomotion et de la technique aériennes : *Chaire d'aéronautique.* || *Aéronautique civile,* v. aviation et aérien (Lignes aériennes). || *Constructions aéronautiques,* v. construction.
— Mil. *Aéronautique militaire,* appellation donnée en France, de 1910 à 1934, à l'ensemble des formations de l'aviation* et de l'aérostation* militaires. (L'expression apparut pour la première fois en 1910, quand fut créée une *inspection de l'aéronautique militaire.* Celle-ci constitua un service indépendant en 1912 et une arme en 1922.) [V. France, Hist. mil.] || *Aéronautique navale,* v. aéronavale.
— Encycl. L'*aéronautique* englobe, actuellement, aussi bien la navigation ou la circulation aérienne que la technique aéronautique, appelée également, et plus justement, *aérotechnique.*

L'origine de la technique aéronautique, qui date de la seconde moitié du XIXe s., est marquée par deux hommes : Alphonse Penaud et lord Cailey, qui, bien avant que l'appareil plus lourd que l'air soit devenu une réalité, ont déterminé avec exactitude les caractéristiques principales des futurs appareils, et furent véritablement les plus grands précurseurs techniques de l'aéronautique. Clément Ader réussit le premier à faire voler un appareil plus lourd que l'air et à lui donner le nom d' « avion ». L'aérodynamique elle-même fut prévue avant de devenir une science, et de nombreuses « recettes » empiriques furent trouvées pendant les décennies qui précédèrent le premier vol mécanique. Il faut attendre 1913 pour voir apparaître un avion aérodynamique; il s'agit du Deperdussin, monoplan aux formes racées, qui fut le premier appareil à dépasser 200 km/h aux mains du pilote Prevot. Toute la ligne future des appareils était contenue dans cet avion. Une évolution qui devait porter ses fruits entre les deux guerres mondiales se dessinait, faisant suite à la stagnation des formes qui avait marqué la période précédant la Première Guerre mondiale.
Pendant le même temps, une lutte sévère se livra entre le monoplan et le biplan. Alors que les premiers appareils construits se partageaient entre la formule biplan et la formule monoplan jusqu'en 1914, on assista pendant la guerre à une éclipse totale du monoplan dans le monde entier. C'est seulement après la guerre que le monoplan réussit de nouveau à s'introduire progressivement dans la construction aéronautique, où il devait finir par détrôner définitivement son concurrent.
Entre 1914 et 1939, on note l'importance particulière des courses aériennes sur l'évolution de la technique aéronautique. Les coupes Schneider (créée en 1913) et Deutsch de la Meurthe (créée en 1931) ont permis à la construction aéronautique de se développer rapidement. La première coupe, qui encourageait la recherche de la vitesse pure, amena le développement rapide de la technique des propulseurs et de leur application sur les avions. Quant à la seconde coupe, qui imposait une limitation de la cylindrée, elle joua un rôle prépondérant dans le développement de l'aérodynamique appliquée. Du point de vue des méthodes de fabrication, seule la construction en bois et en toile fut à l'honneur jusqu'en 1912, époque à laquelle la construction métallique fit son apparition. Le premier appareil ayant été construit en métal est le « Tubavion » de Primard et Ponche, en 1912. Cette méthode de fabrication devait par la suite prendre une extension considérable et détrôner complètement la construction en bois, tout au moins pour les appareils de gros tonnage. Dans la construction métallique, un progrès important fut réalisé par l'emploi de revêtements dits « revêtements travaillants », contribuant à la résistance et à la solidité de la structure. Actuellement, la construction aéronautique fait appel à des techniques très diverses, en raison des performances élevées des avions modernes. L'emploi du titane et de ses alliages se superpose à celui, quasi général, de l'aluminium et du Duralumin. Des cellules comportant le minimum d'armatures, sous forme de longerons et de couples, sont réalisées grâce à des « structures sandwiches », comprenant plusieurs éléments disposés en couches successives, ou grâce aux « nids d'abeilles » métalliques. Enfin, le rivetage laisse une place importante aux collages bois-métal ou même métal-métal. Ces techniques modernes sont rendues nécessaires par l'extrême minceur relative des ailes. Un champ de plus en plus large est également réservé aux produits plastiques et aux constructions « en stratifié ».
Le développement des propulseurs influe également sur l'évolution de la technique aéronautique. L'augmentation continuelle de la puissance guide l'évolution des performances, concurremment avec les progrès de l'aérodynamique. Pendant le règne exclusif du moteur à pistons — jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale —, seule l'introduction du compresseur sur les moteurs (monté pour la première fois sur le Breguet XIV, pendant la Première Guerre mondiale) fait faire un bond en avant aux performances. En 1926, le turbocompresseur Rateau est fixé sur le Spad 61, spécialement conçu pour la haute altitude. Cet appareil constitue l'aboutissement définitif de la formule biplan du point de vue aérodynamique. Il faut attendre la propulsion par *réaction** pour que le propulseur modifie la technique aéronautique de façon importante.
L'apparition des propulseurs à réaction a en effet influé non seulement sur les performances, mais sur la forme des avions et sur les techniques de l'aérodynamique. L'avion modifie sa structure et sa forme : la transition entre l'avion et le projectile-fusée est de plus en plus faible. (V. fusée.) [→ Biblio.]

aéronautique (École nationale supérieure de l'), établissement d'enseignement supérieur technique placé sous l'autorité du secrétariat aux Forces armées (Air), ayant pour objet de former, d'une part les ingénieurs militaires de l'Air (corps des ingénieurs de l'Air), d'autre part des ingénieurs destinés à l'industrie aéronautique (ingénieurs civils de l'aéronautique). Créée à Paris en 1928 par la transformation de l'Ecole supérieure de l'aéronautique et des constructions mécaniques fondée en 1909, cette école a un cycle d'enseignement de trois ans. Toutefois, après leur nomination dans le corps des ingénieurs militaires de l'Air, soit à la sortie de l'Ecole polytechnique, soit à l'issue d'un concours, les ingénieurs militaires élèves entrent directement en seconde année. Les élèves titulaires sont recrutés par un concours annuel portant sur les matières exigées pour l'admission à l'Ecole polytechnique.

aéronautiques (École nationale d'ingénieurs de constructions), établissement d'enseignement supérieur technique placé sous l'autorité du secrétariat aux Forces armées (Air), ayant pour but de former, d'une part les ingénieurs militaires des travaux de l'Air pour les services de l'Etat, d'autre part des ingénieurs de fabrication, de contrôle et d'essais destinés à l'industrie aéronautique. Créée en 1957 par transformation de l'Ecole nationale des travaux aéronautiques, elle-même fondée en 1946, cette école, dont la durée des études est de trois ans, est située dans les mêmes bâtiments que l'Ecole nationale supérieure d'aéronautique. L'admission dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'Air se fait soit par concours, soit par recrutement direct pour certains ingénieurs diplômés. Les élèves titulaires sont admis également par voie de concours ou sur titre.

Aéronautique (médaille de l'), décoration française créée en 1945, constituant la plus haute distinction destinée à récompenser les services exceptionnels ou la valeur professionnelle du personnel civil et militaire relevant du ministère de l'Air. L'insigne porte au revers l'inscription « Médaille de l'aéronautique 1945 ». (V. hors-texte décorations.)

Aéronautique (médaille d'honneur de l'), décoration française créée en 1921 pour récompenser à l'ancienneté les agents civils, employés et ouvriers de l'aéronautique. Deux classes : argent et vermeil. Ruban à bandes tricolores portant transversalement un emblème aéronautique.

Aéronautique-Club de France, société de vulgarisation et de préparation à l'aéronautique militaire ou maritime et à l'aéronautique sportive, fondée en 1897.

AÉRONAVAL, E, ALS adj. Qui a trait à la fois à l'aviation et à la marine : *Combat aéronaval.*

AÉRONAVALE n. f. Ensemble des formations et installations aériennes de la marine militaire française : *L'aéronavale comprend des formations de combat embarquées sur des porte-avions et des escadrilles de bombardement, de surveillance et de servitude basées à terre.*
— Encycl. La création d'un centre d'expériences à Saint-Raphaël, en 1912, marque les débuts de l'*aéronavale* française. Il ne s'agit alors que d'étudier l'aménagement d'un croiseur en vue de l'embarquement des hydravions, de leur mise à l'eau et de leur hissage à bord une fois leur mission terminée. En 1914, l'aéronavale ne dispose que de quelques appareils embarqués, détachés en Corse, à Nice et à Port-Saïd pour protéger les transports de troupes d'Afrique et le canal de Suez. Au cours de la Première

Phot. Larousse.

1918. Hydravion de chasse à flotteurs Nieuport, de la marine française.

1939. Hydravion « Loire-130 » à coque et à ballonnets stabilisateurs.

1958. Un avion embarqué « Aquilon », biplace de chasse tout temps de l'aéronavale française.

Ci-dessus, à gauche, avion embarqué « Privateer » de reconnaissance et de bombardement, de la marine américaine. Équipage : 11 hommes; vitesse de croisière : 400 km/h. *A droite,* hydravion lourd « Seamaster », de la marine américaine, ravitailleur de sous-marins et mouilleur de mines. La disposition inhabituelle des turboréacteurs au-dessus de l'aile limite l'aspiration des embruns. Charge utile : 14 t; vitesse : 960 km/h.

Le porte-avions *Forrestal,* de la marine américaine; 60 000 tonnes; vitesse : 30 nœuds; équipage : 4 000 hommes. Quatre catapultes à vapeur permettent l'envol accéléré des avions à la cadence de huit par minute. La disposition d'un pont oblique pour l'atterrissage augmente d'un tiers le nombre des avions parqués sur le pont principal et rend le mouvement des appareils plus rapide et beaucoup plus sûr.

Les monte-charge placés sur le flanc du porte-avions facilitent le dégagement des appareils et leur envoi sur le pont. Ici, un chasseur « Cutlass » sort d'un hangar et prend place sur l'un de ces ascenseurs.

Guerre mondiale, l'importance de la lutte anti-sous-marine conduit à augmenter considérablement le nombre des hydravions (embarqués ou non), afin d'explorer rapidement la mer, d'y déceler les champs de mines, les sous-marins en surface ou en plongée, et de les détruire à la bombe. Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Bizerte deviennent les centres les plus importants parmi ceux qui s'échelonnent sur toutes les côtes de France et d'Afrique. En 1918, la Marine a plus de 1 000 appareils en service. Entre les deux guerres, l'aéronavale comprend des hydravions embarqués à bord de cuirassés ou de grands croiseurs, et lancés par catapulte, ainsi que son premier porte-avions, le *Béarn,* doté de plusieurs escadrilles d'appareils, décollant du navire et y appontant. En outre, des bases terrestres abritent des flottilles d'hydravions de bombardement, de torpillage, d'exploration et de surveillance. Bien qu'ayant déjà pris une place importante en 1939, l'aéronavale souffre de l'insuffisance en armement antiaérien des unités flottantes.

En 1940, elle engage ses bombardiers en piqué sur le front terrestre (c'est un appareil de l'aéronavale qui bombarde Berlin le 8 juin 1940). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'importance des théâtres d'opérations maritimes confère à l'aéronavale un rôle stratégique et tactique de premier plan. Il s'exprime essentiellement par la place de choix qui revient aux porte-avions* dans les missions d'escorte (Atlantique, Méditerranée) ou de combat (bataille du Pacifique). En 1943-1944, l'aéronavale comprend huit flottilles de combat, ayant à leur actif de nombreuses missions de guerre. Elle joue un rôle particulièrement important dans les opérations d'Indochine, notamment à Dien-bien-phu (1954).

Réorganisée en 1952, l'aéronavale constitue à la fois une arme et un service. *Arme,* elle englobe les formations de combat relevant du commandement maritime au même titre que les forces navales; *service,* elle est chargée d'administrer les bases et les formations, et en particulier de les approvisionner en matériels.

Les *formations aériennes* de l'aéronavale (850 appareils en 1958) comprennent des escadrilles de servitude et des flottilles de combat. Chargées de missions de surveillance, de transport et de liaison, les premières, basées à terre, sont composées d'avions, d'hydravions et d'hélicoptères (ces derniers étant spécialement chargés, sur le plan national, des missions de sauvetage en mer). Les flottilles de combat sont spécialisées soit dans la chasse ou l'interception, soit dans l'appui aérien tactique, soit dans l'action anti-sous-marine, soit dans le bombardement et l'exploration. Certaines sont basées à terre, notamment à Hyères, Oran-Lartigue et Bizerte-Karouba; d'autres, qui constituent l'*aviation embarquée,* sont placées sur porte-avions.

Les *forces maritimes* de l'aéronavale sont constituées, en sus du *Dixmude* (transport d'aviation de 8 000 t), de 3 porte-avions légers de 11 000 t (*La-Fayette* et *Bois-Belleau*) et de 14 000 t (*Arromanches*), cédés à la France par l'Angleterre et les États-Unis entre 1945 et 1953. En outre, 2 porte-avions de combat légers français de 22 000 t (*Clemenceau* et *Foch*) ont été mis sur cale en 1955 et 1957, ainsi qu'un croiseur porte-hélicoptères (tranche navale 1957).

L'*aérostation maritime,* née pendant la Première Guerre mondiale et rattachée à l'aéronavale, a comporté des petits dirigeables* souples employés à des missions de surveillance. Deux grands dirigeables de type zeppelin lui furent livrés par l'Allemagne en 1919 (v. DIXMUDE). Mais ces aéronefs, trop vulnérables, ont été progressivement abandonnés. L'aérostation maritime se réduit à des ballons captifs, dits *saucisses,* remorqués par de petits bâtiments pour la recherche des champs de mines et la surveillance des chenaux d'accès aux ports.

AÉRONEF n. m. (gr. *aêr, aeros,* air, et anc. franç. *nef,* navire). Appellation générique désignant tout appareil capable d'évoluer dans les airs, quel que soit son mode de sustentation ou de propulsion.

AÉRONOMIE n. f. Géophys. Science des régions supérieures de l'atmosphère, où les phénomènes de dissociation* et d'ionisation* sont importants. (Mot introduit par S. Chapman, lors de l'assemblée générale de l'Union géodésique et géophysique internationale [U. G. G. I.], à Rome, en 1954. Ainsi, l'*Association internationale de géomagnétisme et d'aéronomie* est la nouvelle appellation officielle, depuis cette date, de l'ancienne *Association internationale de magnétisme et électricité terrestres.*)

AÉROPHAGE adj. V. AÉRIVORE.

AÉROPHAGIE n. f. (gr. *aêr, aeros,* air, et *phagein,* manger). Physiol. Déglutition de l'air atmosphérique.

— ENCYCL. L'*aérophagie* se rencontre chez certains névropathes, certains dyspeptiques. Elle a pour conséquence l'aérogastrie* et l'aérocolie* avec leurs inconvénients.

AÉROPHILATÉLIE n. f. Branche de la philatélie, limitée aux timbres utilisés par les postes aériennes.

AÉROPHOBIE n. f. Neurol. Crainte maladive de l'air, des courants d'air, du vent. (Elle se rencontrerait dans la rage.)

insigne de l'Aéronavale

Phot. musée de la Marine, secrétariat de l'Air, U. S. I. S., Martin.

aéroporté parachutage d'un canon antichar

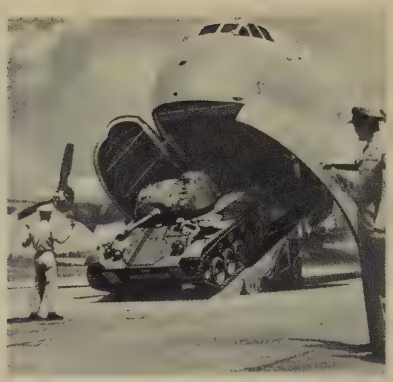

char transporté par un « Douglas » C-124

AÉROPHYTE adj. Se dit d'une plante qui vit entièrement dans l'air. (Syn. AÉRICOLE, ÉPIPHYTE.)

AÉROPLANE n. m. Appellation générique des appareils plus lourds que l'air, capables de voler au moyen d'ailes sur lesquelles s'exercent les forces aérodynamiques créées par la vitesse. (Ce terme a été abandonné peu avant 1914 pour le mot *avion**. L'aéroplane est dit monoplan quand il ne possède qu'une seule surface portante, biplan quand il en possède deux, etc.) [V. AVIATION.]

AÉROPORT n. m. (de *aéro*[*plane*], et *port*). Aéron. Ensemble des installations techniques et commerciales nécessaires à l'exploitation des transports aériens intéressant une ville ou une région. ‖ Organisme chargé de l'aménagement, de l'exploitation et du développement de cette infrastructure : *L'aéroport de Paris.*

— ENCYCL. Le mot *aéroport* est synonyme d'aérodrome ; cependant, il tend à une acception plus large. L'aéroport, en effet, sort de plus en plus des limites territoriales de l'aérodrome, possède de nombreux services et installations extérieurs, tels que l'*aérogare* terminale, située au cœur de la ville à desservir, et les moyens de communication terrestres ou aériens entre cette aérogare et l'aérodrome. En tant qu'organisme de gestion, un aéroport peut même comporter plusieurs aérodromes situés autour d'une même ville ou desservant une même région économique.

● *Classification.* Les aéroports sont répartis en quatre classes, en fonction des catégories d'appareils qui peuvent les utiliser.

Les aéroports de la *classe A* sont capables de recevoir les avions long-courriers de toutes catégories. Ils doivent posséder des pistes mesurant 2 100 à 3 000 m de longueur et pouvant résister à des pressions de 45 t par roue. Ils doivent en outre disposer d'au moins 13 500 m² d'aires de stationnement. Ex. : Orly, Istres, Alger, Casablanca, Tunis.

Les aéroports de la *classe B* peuvent être utilisés par les mêmes appareils que ceux de la classe A, exception faite des matériels exceptionnels. Leurs pistes doivent mesurer 1 500 à 2 100 m et résister à une pression de 20 t par roue. Ils doivent posséder 6 500 m² d'aires de stationnement. Ex. : Nice, Le Bourget, Marseille-Marignane, Bordeaux, Toulouse.

La *classe C* correspond aux aéroports possédant des pistes de 800 à 1 500 m, pouvant résister à des charges de 9 t par roue. Ces aéroports, surtout destinés à recevoir des avions effectuant des étapes courtes, doivent disposer d'au moins 2 800 m² d'aires de stationnement. Ex. : Le Touquet, Biarritz, Vichy.

La *classe D*, enfin, correspond aux aérodromes destinés à l'école et au tourisme. Leurs bandes d'envol doivent avoir une longueur de 600 à 800 m et pouvoir résister à une charge de 2,5 t par roue.

Le rôle de l'aéroport et de ses services d'exploitation est double : dans les airs, il doit faciliter les évolutions des avions, les guider dans leur approche et, le cas échéant, leur venir en aide pour l'atterrissage si la visibilité est mauvaise. Au sol, l'aéroport doit permettre les mouvements des passagers et des marchandises, ainsi que l'entretien et la réparation des avions.

● *Description.* On peut distinguer quatre parties essentielles dans un aéroport : le service local de navigation aérienne ; les pistes et aires de stationnement ; l'aérogare, avec ses services pour les passagers et pour le fret ; la zone industrielle.

Le *service local de la navigation aérienne* règle le trafic aérien dans toute la région qui entoure l'aérodrome. Installé dans la tour de contrôle de l'aérodrome, il est constitué par une équipe de contrôleurs d'aérodrome, qui sont chargés d'assurer la circulation des avions, aussi bien au sol, pour se déplacer d'un point à un autre de l'aérodrome, qu'en vol, dans la région placée sous l'autorité de la tour de contrôle.

Le service local de la navigation aérienne a pour mission de faire atterrir les avions. Par beau temps (c'est-à-dire lorsque le plafond est supérieur à 300 m et que la visibilité horizontale est au moins égale à 5 km), la tour de contrôle indique seulement au pilote les conditions météorologiques au sol et la piste qui se trouve en service, en fonction du vent. Par mauvais temps, l'avion est complètement guidé pendant son approche et sa percée au moyen des instruments d'atterrissage sans visibilité (I. L. S.* ou G. C. A.*). Dans les deux cas, l'avion est pris en charge, dès son atterrissage, par un contrôleur spécialement responsable des mouvements au sol.

Dans le cas où plusieurs avions doivent attendre avant de pouvoir atterrir (puisque deux avions ne peuvent se poser à la fois), il est prévu un circuit d'attente et un ordre d'atterrissage échelonné.

Lorsqu'un avion désire décoller, il demande l'autorisation à la tour de contrôle, qui lui donne ses instructions. Peu après son décollage, l'avion quitte le contact avec la tour de contrôle de l'aérodrome et se met en relation radio avec le service régional de circulation* aérienne.

Les *pistes et aires de stationnement* sont en béton capable de résister à des charges par roue variables selon la classe de l'aéroport. Les pistes sont disposées dans la direction des vents dominants. Les avions modernes ne sont plus astreints à décoller et à atterrir rigoureusement face au vent ; ils peuvent utiliser des pistes faisant un angle de plus de 15° avec la direction du vent. Les caractéristiques des pistes ont considérablement été modifiées depuis les débuts de l'aviation, puisqu'il suffisait à l'origine d'un terrain gazonné pour faire un terrain d'atterrissage, alors que maintenant un aérodrome international doit disposer de pistes dépassant plus de 2 000 m et capables de résister à des pressions de 45 t par roue. La technique du béton précontraint a permis de réaliser des pistes beaucoup plus résistantes et plus économiques. A côté des pistes d'atterrissage, il faut également qu'un aéroport moderne dispose de tout un ensemble de voies de circulation bétonnées, appelées *chemins de roulement*, permettant aux avions de gagner en roulant l'aérogare, les aires de stationnement ou la zone industrielle (ou, inversement, de gagner l'extrémité de la piste pour décoller). Les pistes, les chemins de roulement et les aires de stationnement sont balisés la nuit et par mauvaise visibilité. Afin que les aéronefs aient toutes facilités pour leurs envols et leurs atterrissages, il est interdit de créer ou de laisser subsister, à moins de 2 ou parfois 4 km des limites extérieures, tout obstacle ou plantation dépassant une hauteur de plus en plus réduite au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'aéroport. L'*aérogare*, entourée par une partie des aires de stationnement, comporte, d'une part, toutes les installations mises au service du public (restaurants, bars, magasins, salles d'attente), d'autre part, les services administratifs et techniques de l'aéroport (services de piste et de trafic, de santé, de police, de douane, de météorologie et de radiotélécommunication).

La *zone industrielle* comporte plusieurs hangars aménagés pour recevoir le plus d'avions possible en même temps, et de grandes aires de stationnement sur lesquelles les avions peuvent être inspectés et réparés en plein air. Elle constitue une véritable usine aéronautique, puisque régulièrement tous les avions doivent être démontés complètement, et qu'après chaque vol il y a toujours des pièces à changer. En aéronautique, on n'attend pas qu'une pièce se casse pour la changer, mais seulement qu'elle ait accompli un certain nombre d'heures de travail. Avec ses multiples aspects, l'aéroport moderne est une importante agglomération où plusieurs milliers de personnes travaillent jour et nuit.

● *Principaux aéroports.* Depuis la Seconde Guerre mondiale, le développement des transports aériens, spécialement intercontinentaux, a nécessité la création ou l'agrandissement d'aéroports aux grands carrefours mondiaux de circulation aérienne ; en Europe occidentale (Londres, Paris, Amsterdam, Zürich, Rome, Bruxelles, Francfort, Genève, d'après l'ordre d'importance des mouvements d'aéronefs), sur la côte orientale de l'Amérique du Nord (Miami, New York, Montréal), sur la côte occidentale du même continent (Los Angeles, San Francisco, Seattle, Vancouver). D'autres aéroports utilisés surtout en trafic national dépassent en importance ces aéroports internationaux ; par exemple, aux Etats-Unis, l'aéroport de Chicago vient en tête au point de vue du trafic ; au Brésil, l'aéroport de São Paulo assure un service continu avec Rio de Janeiro.

La construction des grands aéroports nécessite généralement des travaux de terrassement considérables, parfois des déplacements de population et souvent la création de moyens de communication rapides avec les centres urbains (autoroutes, services d'hélicoptères).

L'aéroport d'Idlewild (New York), en partie gagné sur la mer, est le plus grand du monde ; il s'étend sur plus de 2 000 ha et possède cinq pistes. Au centre, une zone d'exploitation de 260 ha permet le service simultané de quarante avions, et l'aérogare peut accueillir 8 millions de voyageurs par an.

L'aéroport d'Orly, dont l'agrandissement a nécessité la démolition de quatre cents immeubles, couvre 1 700 ha et peut recevoir 3 millions de passagers.

L'aéroport de San Francisco, qui assure une grande partie des services transpacifiques, n'avait, en 1924, que 65 ha ; il en couvre actuellement 1 500 ; ses grandes facilités d'embarquement lui permettent de recevoir 5 millions de passagers.

L'aéroport de Londres (Heathrow), avec six pistes, s'étend sur 1 200 ha et peut recevoir autant de voyageurs qu'Orly.

L'Organisation de l'aviation internationale a fixé des normes internationales pour la construction et l'aménagement des aéroports et, tout récemment, des héliports. (→ Biblio.)

Phot. Lockheed, Centre culturel américain.

AÉROPORTÉ, E adj. Transporté par voie aérienne : *Les troupes aéroportées comprennent des unités de parachutistes et des éléments de toutes armes transportés en avion, en planeur ou en hélicoptère.* ‖ *Groupement, division aéroportés*, réunion momentanée (groupement) ou permanente (division) d'unités dont le transport se fait en totalité par voie aérienne. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Le mot *aéroporté*, dont l'acception est plus large que celle d'aérotransporté ou d'héliporté, qualifie tout objet ou toute personne largués à terre par voie aérienne, que le contact avec le sol ait lieu par parachutage ou par atterrissage. Les premières expériences d'emploi militaire des parachutistes furent tentées en U. R. S. S. vers 1930. Mais les premiers transports de troupes par avion ou planeur furent le fait des Allemands au cours de la guerre d'Espagne (1936), et des Italiens en Albanie (1939). Dès cette époque, deux doctrines d'emploi se dessinent : l'engagement par petites équipes chargées de missions spéciales sur les arrières, ou l'emploi massif par gros bataillons. De l'une allaient naître les *commandos parachutistes* allemands engagés de façon décisive au Danemark et en Norvège (1940), et surtout en Belgique (Eben Emael, canal Albert, mai 1940) et en Hollande. A leur actif, on notera également l'enlèvement de Mussolini (sept. 1943).

Mais la première véritable *opération aéroportée* fut la prise de la Crète par les parachutistes allemands en 1941. Les difficultés rencontrées par ces derniers montrèrent la nécessité de leur procurer, à l'avenir, l'appui d'éléments des autres armes et l'activité des services. C'est ainsi qu'allaient apparaître en 1943, après une longue période de mise au point, tant du côté allemand que du côté allié, les *divisions aéroportées*. En raison du déclin de la Luftwaffe, elles ne jouèrent aucun rôle en Allemagne. Au contraire, les divisions aéroportées anglo-saxonnes (*Airborne division*) intervinrent de façon décisive en Sicile (1943) et en Normandie (1944), avant d'être groupées en une Ire armée aéroportée, qui s'illustra à Arnhem (1944) et à Wesel (1945). Chaque division aéroportée (D. A. P.) comprenait alors deux régiments de parachutistes, un régiment d'infanterie, des unités antichars, de blindés légers, du génie (chargées de l'exploitation provisoire des zones de droppage), et des services. L'artillerie était transportée en planeurs dans la division anglaise (24 pièces), et parachutée dans la division américaine (48 pièces). L'ensemble comptait 13 000 hommes, et exigeait pour son transport 310 avions et 600 planeurs (D. A. P. anglaise), 450 avions et 900 planeurs (D. A. P. américaine). Des unités de parachutistes français furent formées en Afrique dès 1943. Elles furent engagées en Bretagne (1944) et en Hollande (1945).

Des groupements aéroportés furent constitués depuis en France, et employés au cours des opérations en Indochine (1946-1954), en Afrique du Nord (1955-1958) et à Port Saïd (1956). En Algérie, toutefois, la souplesse de l'hélicoptère l'a fait préférer à l'avion pour le transport des petites unités, dites *héliportées*. (→ Biblio.)

AÉROPOSTAL, E, AUX adj. Relatif à la poste aérienne.

Aéropostale (COMPAGNIE GÉNÉRALE), compagnie française de transport aérien fondée en 1927 par transformation de la Société générale d'entreprises aéronautiques, qui, créée en 1919 par Pierre Latécoère, exploita régulièrement la ligne Toulouse-Casablanca-Dakar à partir de 1925. Dès ses débuts, la nouvelle compagnie établit la ligne Natal-Rio de Janeiro-Buenos Aires. En 1928, Latécoère créa un service aéronaval pour le transport du courrier entre l'Europe et l'Amérique du Sud. Les 12 et 13 mai 1930, l'Aéropostale effectua la première liaison commerciale Europe-Amérique du Sud (qui constituait aussi la cinquième traversée sans escale de l'Atlantique). De cette ligne commerciale, Mermoz fut l'un des artisans. Mais, dès 1931, la crise financière qui sera fatale à l'Aéropostale commença à se manifester et, en 1933, la nouvelle société *Air France** racheta toutes ses actions.

AÉROSITE n. f. V. PYRARGYRITE.

AÉROSOL n. m. (gr. *aêr*, air, et *sol*, solution). Dispersion en particules très fines d'un liquide ou d'une solution dans l'air ou dans un gaz.

— ENCYCL. L'*aérosol*, réalisant un micro-brouillard, sert de véhicule à certains agents médicamenteux ; il peut ainsi imprégner profondément l'appareil respiratoire, par exemple. Les aérosols, d'abord employés uniquement par voie broncho-pulmonaire, sont actuellement utilisés pour le traitement de lésions d'autres organes : sinusites, fistules, affections vaginales ou cutanées. Les principaux médicaments ainsi administrés sont la pénicilline, l'atropine, la caféine, la théophylline. En art vétérinaire, on emploie les aérosols dans le traitement d'un grand nombre d'affections des voies respiratoires des carnivores et de la bronchite vermineuse du mouton.

Les appareils producteurs d'aérosols sont composés d'une pompe électrique et d'une tubulure spéciale dans laquelle est projeté, avec violence contre une paroi, un liquide qui se pulvérise sous l'effet du choc ; le diamètre des gouttelettes ainsi produites ne dépasse pas le micron, ce qui leur permet de se mélanger à l'air, dans lequel elles se maintiennent en suspension. Aspirés par les poumons au cours de la respiration, les aérosols parviennent sans difficulté jusqu'aux alvéoles pulmonaires, dont ils traversent les membranes cellulaires. (→ Biblio.)

AÉROSONDAGE n. m. Sondage par ballon des hautes régions de l'atmosphère.

AÉROSPHÈRE n. f. Terme de géophysique désignant l'atmosphère.

AÉROSTAT n. m. (gr. *aêr, aeros*, air, et *stasis*, action de se maintenir). Appareil dont la sustentation dans l'air est obtenue par l'emploi d'un gaz plus léger que l'air.

— ENCYCL. La théorie des *aérostats* repose sur le principe d'Archimède*. Un aérostat comporte un ballon sustentateur, constitué par une enveloppe étanche renfermant un gaz plus léger que l'air, une nacelle et un filet qui relie l'enveloppe à la nacelle. La force ascensionnelle d'un aérostat est égale à la différence entre le poids de l'air déplacé par le ballon et le poids de ce ballon. Les aérostats comprennent : les ballons* libres ou captifs ; les ballons-sondes* ; les aérostats dirigeables, ou dirigeables*.

AÉROSTATION n. f. Aéron. Étude, construction et manœuvre des appareils dont la sustentation est due à l'emploi d'un gaz plus léger que l'air.

— Aéron. mil. Ancienne subdivision d'arme de l'aviation militaire. (V. part. *encycl.*) ‖ *Aérostation maritime*, V. AÉRONAVALE.

— ENCYCL. Aéron. Après le succès des premières tentatives relatées ci-contre, Blanchard et Jeffries traversent la Manche (7 janv. 1785), plus heureux que Pilâtre de Rozier, qui se tue peu de temps après dans la même tentative. En 1794, le ballon militaire de Coutelle prend part, avec succès, au siège de Maubeuge et à la bataille de Fleurus.

Gay-Lussac, Biot (1804), Crocé-Spinelli (1874), Sivel, les frères Tissandier (1875) font des ascensions scientifiques pour l'étude de la haute atmosphère. (V. BALLON-SONDE.) En 1870, Gambetta sort en ballon de Paris investi.

Depuis lors, le ballon libre, c'est-à-dire livré à lui-même dans l'atmosphère, n'est plus utilisé que pour les raids sportifs : la dirigeabilité s'impose. Dès 1783, le savant général Meusnier a imaginé les organes de direction et exposé dans ses travaux, qui sont la base de l'aérostation actuelle, les conditions d'équilibre d'un aérostat dirigeable. Giffard, en 1852, construit un dirigeable propulsé par un moteur à vapeur. En 1872, Dupuy de Lome réalise un ballon allongé mû à bras d'homme. Tissandier (1883) emploie un moteur électrique. Il était réservé aux capitaines Ch. Renard (1847-1905) et Krebs de réaliser le premier ballon dirigeable (*France*) qui soit revenu à son point de départ (Meudon, le 9 août 1844), mû par un moteur électrique pesant 44 kg au cheval et alimenté par une pile : l'expérience se renouvelle trois fois dans l'année 1884. En même temps, le moteur à explosion, pesant peu au cheval développé, est créé et imprime un progrès définitif à la

1

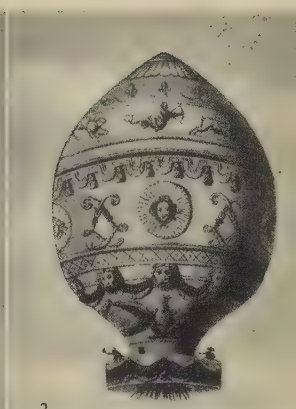

2

Le ballon (1) des frères Montgolfier s'élève, à Annonay, le 4 juin 1783. L'enveloppe, en toile d'emballage doublée de papier, ouverte en bas, était gonflée par les gaz chauds produits par un feu de paille humide et de laine. Le 27 août, Charles reproduisait l'expérience avec un ballon gonflé avec de l'hydrogène, dont la poussée est beaucoup plus grande que celle de l'air chaud. Le 21 novembre, Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes font leur première ascension en « montgolfière » (2), suivie, le 1er décembre, de celle de Charles et Robert en ballon à hydrogène (3).

3

1916, ballon-saucisse

1935, ballon stratosphérique de Stevens et Anderson

1939, ballon de compétition

Phot. Beaufrère, Larousse, Sapara, W.-W.

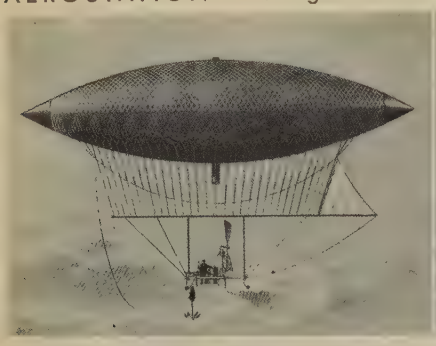

1851_dirigeable à vapeur de Henri Giffard.

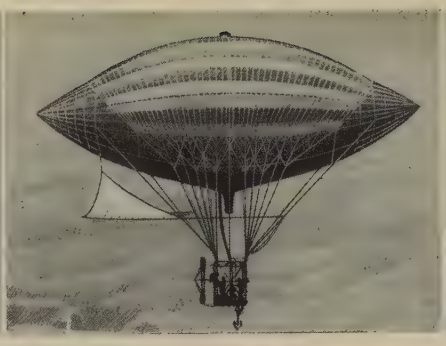

1883_dirigeable à moteur électrique des frères Tissandier.

1910_dirigeable à moteur à explosion de Lebaudy.

1924_dirigeable rigide *Graf Zeppelin*.

1931_le « Zodiac », vedette de la marine française.

1930_dirigeable britannique R. 101 au mât d'amarrage.

locomotion aérienne. En France, les frères Lebaudy et l'ingénieur Julliot réalisent plusieurs dirigeables mus par des moteurs à explosion (*Lebaudy, Paris, République, Liberté*), munis de gouvernails de profondeur et de plans stabilisateurs. De 1910 à 1914, plusieurs constructeurs français : Société Astra (Deutsch de la Meurthe), Clément-Bayard, Zodiac, établissent avec succès des dirigeables de plus en plus puissants et restent fidèles au type souple, c'est-à-dire aux carènes de ballons dont la forme extérieure n'est maintenue que par la pression intérieure des gaz. En Allemagne, le comte Zeppelin construit à Friedrichshafen, en 1900, une longue carcasse cylindrique rigide de 128 m de long, recouverte de toile vernissée, terminée par deux cônes arrondis et comportant quinze ballons d'hydrogène contenus chacun dans un compartiment séparé.

Dès le début de la Première Guerre mondiale, les progrès de l'aviation et du tir antiaérien rendent vite impossible l'emploi des dirigeables sur terre pendant le jour. Les Allemands emploient de grands zeppelins au bombardement nocturne de Paris, Londres, etc., mais au prix de lourdes pertes dues à l'incendie par les avions ou par le canon, ou à l'impossibilité de rentrer au port d'attache.

Entre les deux guerres, la marine, en général, utilise seule les dirigeables *rigides*, de fort tonnage, ou *souples*, de petites dimensions et à petit rayon d'action (Astra-Zodiac). Seuls, les rigides effectuent de longs voyages aériens de continent à continent. En 1919, le *R-34* (anglais) va d'Angleterre en Amérique. En 1923, le *Dixmude** (volume 68 500 m^3, long. 226 m, 1 560 ch) parcourt sans escale 8 000 km en 119 h, mais disparaît le 21 décembre 1923. En 1924, le *Z.R.-3* va d'Allemagne en Amérique.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, 52 000 passagers avaient été transportés en dirigeables sur des lignes régulières, et plus de 2 millions de kilomètres avaient été parcourus. Des lignes régulières avaient été ouvertes par les dirigeables allemands *Hindenburg* et *Graf Zeppelin* sur l'Atlantique Nord (6 400 km) et l'Atlantique Sud (10 000 km).

Les catastrophes des dirigeables *Akron* (1933), *Mâcon* (1935) et *Hindenburg* (1936), toutes dues à l'utilisation de l'hydrogène pour le gonflement, furent, avec le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, les raisons de la disparition des gros dirigeables rigides de transport. Pendant la Seconde Guerre mondiale, la marine américaine utilisa avec succès de petits dirigeables gonflés à l'hélium, souples et semi-rigides, pour la surveillance des côtes, la recherche des sous-marins et le sauvetage des pilotes tombés en mer. Le ballon libre permet de réaliser des ascensions à haute altitude : Piccard et Cosyns atteignent 16 201 m en août 1932, et, le 29 juillet 1935, l'*Explorer II*, dans lequel avaient pris place Orvil, Anderson et Stevens, monta à 22 066 m. Tandis que les ballons-sondes montent à plus de 40 000 m et que des ballons servent au lancement de fusées, en août 1957 le major américain Simons s'élève à 31 000 m.

— Aéron. mil. L'*aérostation* fut créée le 13 germinal an II par le Comité de Salut public, sous le nom de *corps des aérostatiers*. C'est à Fleurus (1794) qu'elle intervint pour la première fois, sous le commandement de Coutelle, avec le ballon l'*Entreprenant* construit par Conté. Dissoute par Napoléon Ier, elle est réorganisée en 1901 sous les ordres du commandant Hirschauer pour le service des ballons, des dirigeables et aussi des avions ; mais ces derniers lui sont enlevés en 1910 au profit de l'aéronautique militaire. L'aérostation se développa considérablement pendant la Première Guerre mondiale, en raison du rôle important dévolu au ballon d'observation*. Toutefois, à cause de sa vulnérabilité, le ballon cessa, en 1939, d'être employé comme moyen d'observation et ne fut plus utilisé que pour constituer des barrages anti-aériens autour des villes. En France, l'aérostation disparaît en 1940 en tant que subdivision de l'aviation militaire.

AÉROSTATIQUE n. f. (gr. *aêr*, air, et *statikos*, qui concerne l'équilibre des corps). Partie de la physique qui traite des lois régissant l'équilibre de l'air et des gaz à l'état de repos.

◆ Adj. Relatif aux aérostats. ‖ *Parc aérostatique*, emplacement où sont rassemblés les aérostats, leurs agrès, les ateliers de construction, de gonflement, les hangars, voitures d'hydrogène, treuils à ballons captifs, etc.

AÉROSTIER n. m. Aéron. Personne qui pilote ou qui manœuvre un aérostat : *Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes furent les premiers aérostiers.* ‖ *Aérostier militaire*, V. AÉROSTATION.

AÉROTECHNIQUE adj. et n. f. Aéron. Se dit d'une technique ayant pour objet l'étude des corps se déplaçant dans les airs, tant au point de vue de l'aérodynamique que de la construction.

AÉROTERRESTRE adj. Mil. Qui a trait à la fois aux combats terrestres et aériens. (Peu us.) [On dit plutôt COMBINÉ.]

AÉROTHERME n. m. Constr. Appareil autonome de chauffage comprenant un ventilateur et une batterie de chauffe, ou un échangeur pulsant directement de l'air chaud dans le local à chauffer.

AÉROTHERMIQUE adj. Aéron. Qui a trait à la fois à l'aérodynamique et à la thermodynamique : *Les phénomènes aérothermiques se manifestent dans l'atmosphère dès que les avions dépassent la vitesse du son.* (V. AÉROTHERMODYNAMIQUE.)

AÉROTHERMODYNAMIQUE n. f. Aéron. Science qui étudie les phénomènes calorifiques provoqués par les écoulements aérodynamiques aux vitesses supersoniques. (L'aérothermodynamique s'intéresse aux conditions d'écoulement de l'air, ainsi qu'aux phénomènes de transmission de chaleur dans le domaine des grandes vitesses, où se manifeste ce que l'on nomme le *mur* thermique*, ou mur de la chaleur.)

AÉROTHERMOTHÉRAPIE n. f. Thérapeutique par l'air chaud, soit par bains généraux, soit par applications locales. (Les affections articulaires en tirent bénéfice.)

AÉROTRANSPORTÉ, E adj. Mil. Débarqué au sol par la voie aérienne après atterrissage d'un appareil transporteur : *Les éléments aérotransportés d'une division aéroportée utilisent soit le planeur, soit l'avion-cargo.*

Phot. Rol, Illustration, Neurdein, W.-W.

AÉROTRIANGULATION n. f. Topogr. Méthode photogrammétrique qui permet de rapporter les coordonnées des points d'une image plastique à celles du couple précédent, par la mesure des coordonnées d'un certain nombre de points communs aux deux couples : *L'aérotriangulation réduit le travail de préparation au sol.*

AÉROTROPISME n. m. Tropisme* qui est sous la dépendance de l'air.

AERSCHOT. V. AARSCHOT.

AERSSEN (François VAN). V. VAN AERSSEN (François).

AERTSELAER. V. AARTSELAAR.

AERTSZ ou **AERTSEN** (Pieter), dit **Lange Pier,** peintre néerlandais (Amsterdam 1508 - *id.* 1575). La nature morte, traitée dans un style réaliste, prédomine dans son œuvre, quel que soit le sujet représenté *(le Christ dans la maison de Lazare,* musée Boymans, Rotterdam).

AÉRUGITE n. f. Minér. Arséniate anhydre naturel de nickel.

ÆSACOS ou **AISAKOS.** Myth. gr. Fils de Priam et d'Arisbê. Il s'éprit de la nymphe Hespérie, mais lorsqu'il voulut l'approcher, Hespérie s'enfuit et fut piquée mortellement par un serpent. Æsacos, désespéré, se jeta dans la mer et fut changé en plongeon.

ÆSALON n. m. V. ÉMÉRILLON.

ÆSCHNE [ɛskn] n. f. Grande libellule parée de couleurs vives, à abdomen cylindrique, à vol puissant, répandue dans l'Europe et l'Amérique du Nord. (Le genre fait partie des odonates, famille des *æschnidés.*) [On écrit aussi ŒSHNE.]

— ENCYCL. Les *æschnes,* dont les plus grandes variétés atteignent jusqu'à 75 mm de

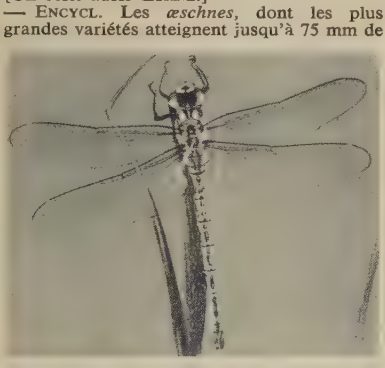

long, fréquentent les régions montagneuses et boisées. Elles vivent le plus souvent isolées, chacune défendant âprement son territoire de chasse.

ÆSCHNIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes odonates, sous-ordre des anisoptères, comprenant entre autres les *anax* et les *æschnes.*

— ENCYCL. Les *æschnidés* présentent les mêmes caractéristiques que les libellulidés. Les larves ont un abdomen allongé, des pattes grêles et portent un masque aplati, non creusé. Les adultes sont de grandes libellules, dont les espèces, plus nombreuses dans les régions tropicales, sont parées de couleurs vives, bicolores. La ponte est ordinairement insérée dans les tissus des végétaux des marais.

ÆSCHYNANTHUS [ɛski] n. m. V. TRICHOSPORUM.

ÆSCHYNITE [ɛski] n. f. Minér. Titano-niobate de thorium, cérium, fer, yttrium, lanthane, calcium, de symétrie orthorhombique, trouvé à Minsk, dans l'Oural.

ÆSCULÉTINE n. f. V. ESCULÉTINE.

ÆSCULINE n. f. V. ESCULINE.

ÆSCULUS [lys] n. m. (mot lat.). Arbre à fleurs odorantes, de 15 à 30 m de hauteur, appelé encore *marronnier d'Inde,* et que l'on utilise souvent dans les cultures ornementales. (Famille des hippocastanacées.)

ÆSHNE n. f. V. ÆSCHNE.

ÆSTHÉSIOGÈNE adj. (gr. *aisthêsis,* sensibilité, et suffixe *gène*). Physiol. Se dit de tout médicament et procédé physique destiné à rétablir ou à accroître la sensibilité physiologique. ‖ Se dit aussi de tout moyen psychologique capable de provoquer des émotions sthéniques.

ÆSTHÉSIOGÉNIE ou **ÆSTHÉSIOGENÈSE** n. f. Neurol. Rétablissement de la sensibilité, notamment chez les hystériques ou pithiatiques, par l'effet du traitement.

ÆSTHÉSIOMÈTRE n. m. (gr. *aisthêsis,* sensation, et *metron,* mesure). Physiol. Instrument qui sert à mesurer le degré de sensibilité de la peau.

— ENCYCL. L'*æsthésiomètre,* inventé par Weber, est une sorte de compas muni d'un cercle gradué ; on s'en sert en écartant plus ou moins les branches jusqu'à ce que le patient ait la sensation de deux pointes distinctes. Cet écartement varie suivant les régions, le degré d'attention et l'état nerveux du sujet. Les parties du corps les plus sensibles à l'æsthésiomètre sont le bout de la langue, la pulpe des doigts et les lèvres ; les moins sensibles sont le dos et la poitrine.

ÆSTHOPHYSIOLOGIE n. f. (gr. *aisthêsis,* sensation, *phusis,* nature, et *logos,* science). Etude physiologique de la sensation.

AËTA(S), terme tagal dont on se sert pour désigner les Négritos* des Philippines. Ils mesurent en moyenne 1,47 m, disparaissent peu à peu par métissage ou à la suite des mauvaises conditions démographiques, et abandonnent de plus en plus les genres de vie primitifs pour des formes d'agriculture itinérante, ou même pour travailler dans les rizières et dans les mines.

Aeterni patris, nom de l'encyclique de Léon XIII, datant de 1879, par laquelle l'Eglise catholique recommande la philosophie et la doctrine thomistes, qui reposent sur les thèses fondamentales de saint Thomas d'Aquin, capables de concilier le catholicisme avec le progrès scientifique. La conséquence immédiate fut la fondation à Rome, en 1880, d'une académie thomiste.

aeternum vale. V. SUPREMUM VALE.

ÆTHELBALD ou **ETHELBALD,** roi de Wessex (858-860), fils d'Æthelwulf.

ÆTHELBERHT ou **ETHELBERT,** roi de Kent (560-616). Reconnu « Bretwalda » à la fin du VIe s., il étendit alors sa puissance sur toute l'Angleterre, au sud du Humber. Converti au christianisme par saint Augustin de Canterbury, il aida celui-ci à organiser une Eglise anglo-saxonne dépendant de Rome.

ÆTHELBERHT ou **ETHELBERT,** roi de Wessex (860-865), frère d'Æthelbald.

ÆTHELFLAED ou **ETHELFLEDE,** fille aînée d'Alfred le Grand. Epouse du comte de Mercie Æthelraed, elle reçut à la mort de celui-ci (911) le titre de « Lady of the Mercians » et administra le territoire conjointement avec son suzerain, son frère Edouard l'Ancien ; elle soutint avec lui une lutte victorieuse contre les Danois. A sa mort (918), la Mercie fut incorporée au Wessex (919).

ÆTHELFRITH ou **ETHELFRITH,** prince de Bernicie, puis premier roi de Northumbrie (593-616). Son impitoyable autorité et sa valeur guerrière firent de son royaume la principale puissance anglo-saxonne avec le Kent. Vainqueur des Scots et des Cumbriens en 603, puis des Gallois en 613, il étendit son territoire jusqu'à la mer d'Irlande.

ÆTHELNOTH ou **EGELNODUS,** archevêque de Canterbury en 1020, mort en 1038. Il semble avoir exercé une grande influence sur le roi Knud le Grand.

ÆTHELRAED Ier ou **ETHELRED,** roi de Wessex et de Kent (866-871), troisième fils d'Æthelwulf. Sous son règne, une puissante invasion danoise faillit submerger toute l'Angleterre.

ÆTHELRAED II l'Indécis ou **ETHELRED** (968[?]-1016), roi des Anglo-Saxons (978-1016) à la mort de son demi-frère, Edouard le Martyr. Faible et cruel, il aggrava la décadence anglaise, facilitant ainsi les ambitions scandinaves. Il ne conserva son royaume que grâce aux divisions de ses adversaires et à la mort prématurée du roi danois Svend en 1014.

ÆTHELSTAN ou **ATHELSTAN** (895-939), roi des Anglo-Saxons (924-939), fils et successeur d'Edouard l'Ancien. En 937, il écrasa les Danois de Northumbrie et leurs alliés à la bataille de Brunanburh. L'unité anglo-saxonne semblait alors réalisée et les dangers extérieurs étaient écartés.

ÆTHELWULF ou **ETHELWULF,** roi de Wessex (839-858), fils et successeur d'Egbert, célèbre pour sa piété. Il réussit à contenir les Danois par sa victoire de 851, mais sans arrêter leurs raids ni leurs infiltrations. Il ne put non plus empêcher les autres royaumes anglo-saxons de se révolter contre la suprématie du Wessex ou de sombrer dans l'anarchie.

ÆTHIA n. m. Petit pingouin du nord de l'océan Pacifique, au plumage noirâtre, au front et aux joues ornés de très longues huppes. (Famille des alcidés.)

ÆTHIONEMA n. m. (gr. *aêthês,* insolite, et *nêma,* filament). Plante à feuilles coriaces d'un vert pâle devenant rouge, à petites fleurs violettes, vivant sur les montagnes et les coteaux élevés du midi de la France. (Famille des crucifères.)

ÆTHOPYGE n. m. Très petit oiseau indomalais, de teinte bleu métallique et rouge vif, à longue queue. (Groupe des souimangas, famille des nectariniidés.)

ÆTHRA ou **AITHRA.** Myth. gr. Fille de Pitthée, roi de Trézène. Elle fut aimée d'Egée, roi d'Athènes, dont elle eut un fils, le célèbre Thésée. Quand celui-ci enleva Hélène, il la confia à la garde de sa mère. Castor et Pollux délivrèrent leur sœur et Æthra devint l'esclave d'Hélène, qu'elle suivit dans toutes ses aventures.

ÆTHRIOSCOPE ou **ÉTHRIOSCOPE** n. m. (gr. *aithrios,* à l'air libre, et *skopein,* examiner). Instrument propre à mesurer le rayonnement calorifique de la surface de la Terre.

ÆTHUSA n. f. (gr. *aithussein,* enflammer). Plante âcre et vénéneuse, que l'on rencontre dans les champs, les jardins, et dont la taille varie beaucoup suivant la région où elle pousse. (On l'appelle encore PETITE CIGUË ou FAUX PERSIL. Famille des ombellifères.)

AÉTIENS n. m. pl. Disciples d'*Aétius.* (On les appelle plus ordinairement ANOMÉENS*.)

ÆTION ou **AITION,** peintre grec du IVe s. av. J.-C., auteur d'un célèbre tableau, *les Noces d'Alexandre et de Roxane* (apr. 327).

AÉTITE n. f. (du gr. *aetos,* aigle). Minér. Variété d'oxyde ferrique hydraté, communément appelée *pierre d'aigle,* parce que, suivant une légende, les aigles portaient cette pierre dans leur nid pour faciliter la ponte. (Se trouve aux environs de Trévoux et d'Alès.)

AETIUS ou **AETIOS,** hérétique arien du IVe s. (Cœlésyrie - † Constantinople entre 366 et 370). Il nous est connu par saint Epiphane.

AETIUS, général romain (Durostorum - † 454). Il parvint sous Valentinien III aux plus hautes dignités militaires, et troubla l'Empire par ses rivalités avec le comte Boniface, qu'il fit mettre à mort en 432. Il fut l'un des derniers soutiens de l'Empire romain d'Occident, dont il fut en fait le maître incontesté de 434 à 454. Il combattit les Francs et les Burgondes, sut unir contre les Huns les peuplades germaniques de la Gaule, et écrasa Attila aux champs Catalauniques (451). Cette victoire causa sa perte. L'empereur Valentinien III, craignant sa gloire et sa puissance, l'assassina de sa propre main.

ÆTOLIA. V. ÉTOLIE.

AÉTOSAURE n. m. (gr. *aetos,* aigle, et *sauros,* lézard). Petit crocodile primitif, dont des squelettes complets se rencontrent dans le Trias des environs de Stuttgart.

AEZARI. Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, dans la Phrygie Epictète. Vestiges importants d'art romain. C'est l'actuelle *Çardi* ou *Harmancik.*

A. F., sigle de ACTION FRANÇAISE.

A. F., abrév. de ALLOCATIONS FAMILIALES.

AFALOU BOU-RHUMMEL, grotte située près de Bougie (Algérie), dans laquelle C. Arambourg trouva, en 1928, des squelettes d'époque ibéro-maurusienne. Ces restes humains correspondent au type dit de *Mechta el-Arbi,* et se rapprochent de la race de Cro-Magnon, du paléolithique supérieur d'Europe.

æthionema

Phot. Nouilles, Larousse.

AFANASSIEV (Alexandre Nikolaïevitch), savant russe (1826-1871). Spécialiste de la littérature populaire russe, il est l'auteur d'un recueil de *Contes populaires russes* (1855-1863), qui reste l'ouvrage le plus complet dans ce domaine.

AFANASSIEVO, village de l'U. R. S. S., en Sibérie méridionale, situé à 100 km au nord de Minoussinsk. Il a donné son nom au premier âge du bronze dans cette région (fin du IIIe millénaire-première moitié du IIe millénaire avant notre ère). Cette culture d'Européoïdes, chasseurs et éleveurs, passant de l'état nomade à l'état sédentaire, et fabriquant une poterie à fond pointu et des vases à fond plat, vit les débuts d'une métallurgie (cuivre et bronze) trop primitive pour remplacer l'outillage et l'armement en pierre. Elle rayonna de l'ouest de l'Ienisseï vers l'Altaï et les régions montagneuses du Turkestan méridional.

A. F. A. P., sigle de ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ*.

AFAR n. m. Linguist. Langue du groupe couchitique, parlée par les Danakils d'Abyssinie.

AFAREAÏTU, ch.-l. de l'île de Mooréa (Etablissement français de l'Océanie), sur la côte est ; 600 hab.

A. F. A. T., abrév. de AUXILIAIRE FÉMININE DE L'ARMÉE DE TERRE. (V. PERSONNEL.)

AFCOLÈNE n. m. (nom déposé). Mat. plast. Matière à mouler à base de polystyrène.

AFCOVYL n. m. (nom déposé). Mat. plast. Matière à mouler à base de polyvinylchlorure.

AFḌAL (Al-). V. MALIK AL-AFḌAL.

AFF n. f. (abrév. de *affaire*). Arg. *Aminche d'aff,* camarade dans un délit, complice.

AFF ou **AFFE** n. f. (peut-être du romanichel *affia,* le feu). Arg. Usité dans l'expression *eau d'aff* ou *d'affe,* eau-de-vie.

AFFABILITÉ n. f. Qualité de celui qui accueille et écoute avec bienveillance ceux qui s'adressent à lui : *Une voix d'une affabilité si cordiale qu'elle en devenait* [...] *tendre* (J. Romains).

AFFABLE adj. (lat. *affabilis ;* de *affari,* parler à). Qui est bienveillant dans son accueil : *Il est affable avec tout le monde.* ‖ Qui marque de l'affabilité : *Il se déroba avec un sourire affable* (M. Aymé).
— SYN. : *civil, courtois, gracieux, honnête, poli.*

AFFABLEMENT adv. De façon affable : *Le beau-frère, affablement, vient à nous et nous demande si nous voulons* [...] *voir la chambre de Charles-Louis* (Gide).

AFFABULATION n. f. (bas lat. *affabulatio*). Arrangement des faits constituant la trame d'un roman.

AFFADI, E adj. Qui a perdu sa saveur, son piquant (au *pr.* et au *fig.*) : *Julius ne donnait de ses traits* [de son père] *qu'une réplique affadie* (Gide).

AFFADIR v. tr. Rendre fade, sans saveur : *Le manque d'épices affadit cette sauce.* ‖ — *Fig.* Rendre froid, doucereux, insipide : *L'art de la composition est l'art d'affadir* (Léautaud).
— ***S'affadir*** v. pr. Devenir insipide.

AFFADISSANT, E adj. Qui donne aux choses un caractère de fadeur, de monotonie ; fatigant, ennuyeux : *Charles se sentait défaillir* [...] *sous ces odeurs affadissantes de cire et de soutane* (Flaubert).

AFFADISSEMENT n. m. Etat de ce qui devient fade : *L'affadissement d'un ragoût ;* et, au *fig. : Ce que les autres hommes appellent vie subissait à ses yeux un affadissement étrange* [...] (F. Mauriac).

AFFAIBLI, E adj. Devenu plus faible ; dont les forces, l'intensité, etc., ont diminué : *Sa voix d'homme âgé, malgré son timbre affaibli* (A. Malraux).

AFFAIBLIR v. tr. Rendre faible ; diminuer l'activité, l'intensité, l'énergie, etc. (au *pr.* et au *fig.*) : *Affaiblir les membres, la vue, son ennemi, l'Etat. Le temps, qui fortifie les amitiés, affaiblit l'amour* (La Bruyère).
— Technol. Oter de l'épaisseur, diminuer le poids, etc.
— SYN. : *atténuer, débiliter, épuiser, exténuer.*
— ***S'affaiblir*** v. pr. Devenir faible : *Les lois* [...] *ne s'affaiblissent qu'autant que s'affaiblirait la main qui est chargée de les défendre* (Waldeck-Rousseau).

AFFAIBLISSANT, E adj. Qui rend plus faible : *Des mines plombées par le manque d'air et le régime affaiblissant de l'hôpital* (Courteline).

AFFAIBLISSEMENT n. m. Diminution graduelle de la force, de l'énergie (au *pr.* et au *fig.*) : *Vieux, devenu gros et replet, il eut une faiblesse des jambes* [...] *il en résulta un affaiblissement de l'esprit* (Sainte-Beuve). *L'affaiblissement d'un parti.*
— Electr. Diminution progressive, dans l'espace, de certaines grandeurs caractéristiques d'un phénomène de propagation.
— Gramm. *Affaiblissement de sens,* changement de sens d'un mot qui perd de sa force. (*Gêne* signifiait, au XVIIe s., torture, douleur très vive. Il indique maintenant un simple embarras.)
— Monn. Diminution de poids, de titre.
— Phonét. Passage d'une consonne forte à une consonne faible. (Ainsi le passage de *b* à *v* dans *faba* > *fève.*)
— Photogr. Diminution de l'intensité d'une image sous l'action d'un faiblisseur.

AFFAIBLISSEUR adj. V. FAIBLISSEUR.

AFFAIRE n. f. (de *à* et *faire*). **1.** Ce qui est à faire, ce dont on s'occupe : *Une affaire pressante. Le temps ne fait rien à l'affaire. Connaître son affaire. L'amour a toujours été pour moi la plus grande des affaires, ou plutôt la seule* (Stendhal). ‖ **2.** (Avec un complément de nom.) Ce qui concerne, regarde : *Une affaire d'intérêt. Le fanatisme est affaire d'orgueil* (Colette). *Se mêler des affaires d'autrui.* ‖ Ce qui dépend de quelque chose : *Une affaire de goût, de temps. C'est l'affaire d'un moment. Comment expliquer cette faveur? Affaire de mode, disait-on* (Gide). ‖ **3.** Ce qui préoccupe, cause du souci ; difficulté, complication : *C'est toute une affaire. Susciter des affaires à quelqu'un.* ‖ Ce qui est recherché par quelqu'un, qui lui convient : *Ça fait mon affaire. Ça ne fait pas l'affaire. Vous cherchez un secrétaire? J'ai votre affaire.* ‖ **4.** Marché, transaction commerciale : *Passer, conclure une affaire. Faire affaire avec quelqu'un. C'est donc une affaire faite : J'en ai conclu, Dieu merci! de plus difficiles* (A. France). ‖ Entreprise commerciale ou industrielle : *Lancer, gérer une affaire. Une affaire d'or.* ‖ **5.** Cas judiciaire, procès, litige : *Affaire civile, criminelle. Instruire une affaire. L'affaire Dreyfus* (ou, simplement, *l'Affaire*). ‖ **6.** Engagement militaire, combat localisé : *L'affaire fut chaude. L'affaire de Sidi-Brahim.*
— Arg. Vol, coup à faire : *C'est mon camarade d'affaire.* ‖ *Avoir son affaire,* avoir son compte. ‖ *Faire son affaire à quelqu'un,* lui régler son compte.
— LANGUE CLASS. (Masculin aussi jusqu'au XVIIe s.) Chose, en général : *Ah! qu'une femme demoiselle est une étrange affaire* (Molière).
— LOC. DIV. *Affaire d'Etat,* affaire de la plus haute importance. ‖ *Affaire de cœur,* intrigue amoureuse, liaison. ‖ *Avoir affaire à quelqu'un,* avoir à lui parler, se trouver en rapport avec lui. ‖ *Il aura affaire à moi* (dit sur un ton de menace), je l'en ferai repentir. ‖ *Avoir affaire à forte partie,* se trouver devant un adversaire très fort. ‖ *Avoir affaire avec quelqu'un,* avoir à traiter d'affaire avec lui. ‖ *Faire affaire,* conclure un marché, se mettre d'accord. ‖ *C'est mon affaire, ce sont mes affaires,* je m'en charge ; cela ne regarde que moi. ‖ *C'est une affaire faite, C'est une affaire entendue,* vous pouvez y compter. ‖ *C'est une affaire faite, une affaire finie,* il n'y faut plus revenir. ‖ *C'est une autre affaire,* cela change tout. ‖ *Ce n'est pas une petite affaire,* ce n'est pas facile. ‖ *Il est à son affaire,* il s'occupe d'une chose qui lui plaît. ‖ *Faire son affaire d'une chose,* s'en charger. ‖ *Voilà bien une autre affaire,* voilà une chose à laquelle on ne s'attendait pas. ‖ *La belle affaire!* ce n'est vraiment pas difficile. ‖ *Se tirer d'affaire,* se tirer d'un embarras, d'une situation périlleuse.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. LOC. DIV. *Affaire d'honneur* ou, simplem., *affaire,* duel, combat singulier. ‖ *Avoir affaire de,* avoir besoin de : *Quelqu'un eût-il jamais cru* | *Qu'un lion d'un rat eût affaire* (La Fontaine). ‖ *Point d'affaire* ou *point d'affaires,* peine perdue, en vain : *De l'amitié tant qu'il vous plaira, mais de l'argent, point d'affaires* (Molière).
— ALLUS. LITTÉR. ***Le moindre grain de mil | Serait bien mieux mon affaire*** (La Fontaine, « le Coq et la Perle »), réflexion d'un coq en trouvant une perle. On la cite lorsque échoit à une personne une chose précieuse qui lui est inutile.
— Fauconn. *De bonne* ou *de mauvaise affaire,* se dit de la docilité d'un oiseau à l'affaîtage.

AFFAIRES n. f. pl. Ensemble des activités économiques d'ordre industriel, agricole, commercial et financier : *Il est dans les affaires. Les affaires ne vont pas. Parler affaires. Vous n'avez aucune idée de la façon dont ma femme traite les affaires* (J. Romains). ‖ Les choses d'intérêt public : *Les affaires étrangères. S'occuper des affaires de l'Etat.* ‖ Les intérêts particuliers : *Régler ses affaires. Mettre ordre à ses affaires.* ‖ Objets usuels, vêtements, etc. : *Cet enfant perd toutes ses affaires. Le soir, à l'étude, il* [Charles Bovary] *tira ses bouts de manches de son pupitre, mit en ordre ses petites affaires, régla soigneusement son papier* (Flaubert).
— LOC. DIV. *Agent d'affaires,* V. AGENT. ‖ *Gens d'affaires,* intendants, régisseurs, etc. ‖ *Cabinet, bureau, agence d'affaires,* établissements d'un agent* d'affaires. ‖ *Homme d'affaires,* celui dont la profession est de s'occuper des intérêts financiers d'autrui ; celui dont l'activité professionnelle est tournée vers les affaires commerciales (en ce sens, on peut dire *femme d'affaires*). ‖ *Fam.* En parlant d'une femme, *Avoir ses affaires,* avoir ses règles.
— Dr. intern. *Chargé d'affaires,* agent diplomatique accrédité auprès d'un petit Etat ou gérant une ambassade pendant l'absence du titulaire.
— Mil. *Service des Affaires indigènes* (abrév. : *A. I.*), nom donné, en Afrique du Nord, à une organisation militaire française chargée, par l'autorité politique, de l'administration et de la sécurité des territoires qui lui sont confiés. (V. part. *encycl.*) ‖ *Corps des Affaires militaires musulmanes* (abrév. : *A.M.M.*), corps, créé en 1938, d'officiers recrutés par concours, et destinés à servir au commandement de conseillers et d'auxiliaires pour tous les problèmes intéressant son action en milieu musulman. ‖ *Affaires sahariennes,* V. SAHARIEN.
— ALLUS. HIST. ***A demain les affaires sérieuses,*** V. DEMAIN.
— ENCYCL. Mil. Le service des *Affaires indigènes* a pris, en Algérie, la suite des Bureaux arabes chargés, dès 1833, des rapports avec la population et de l'administration du pays. Après le passage de la plus grande partie du territoire algérien à l'administration civile, le service des Affaires indigènes ne conserva que l'administration des territoires du Sud, où les officiers des A. I. recrutèrent, à partir de 1902, les compagnies sahariennes* chargées de la sécurité du désert. Lors des événements de 1954-1955, les zones pacifiées furent souvent confiées à des officiers des Affaires indigènes, qui prirent le nom d'officiers des *Affaires algériennes* avant la création, en 1956, des officiers, chefs de sections* administratives spécialisées (S. A. S.). Toutefois, c'est au Maroc, pendant la période du protectorat français, que le service des Affaires indigènes (appelé jusqu'en 1927 Bureaux de renseignements du Maroc) joua le rôle le plus important dans l'œuvre de pacification et de mise en valeur du pays. Ses cadres français étaient formés dans un cours créé par Lyautey à Rabat. Le service était organisé en régions, cercles, annexes et postes dirigés par des officiers. Leur rôle était à la fois celui d'un chef militaire chargé de la sécurité de son territoire (pour laquelle il disposait d'un goum* recruté et instruit par ses soins), d'un administrateur qui rendait la justice, percevait les impôts, ouvrait les marchés, et surtout d'un agent de liaison entre l'administration franco-chérifienne et les populations. Au Maroc, le service agissait au nom du sultan suivant les directives de la Résidence générale, dont il relevait directement ; ses officiers servaient dans la position hors cadres. Il a été dissous lors de l'indépendance du Maroc en 1956.

Affaires (CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DANS L'ADMINISTRATION DES) [C. P. A.], organisme qui a pour mission d'assurer le perfectionnement des cadres dirigeants des entreprises. Créé en 1930, par la Chambre de commerce de Paris, il ne saurait mieux se comparer qu'à une « Ecole de guerre » en matière d'affaires. La formation y est exclusivement assurée par le moyen de discussions en commun conduites sur des thèmes précis par un praticien expérimenté, et exclusivement suivant les principes de la méthode du cas.

Affaires culturelles (MINISTÈRE DES). V. CULTURELLES (*ministère des Affaires*).

Affaires de Rome, ouvrage de Lamennais (1837), dans lequel il donne l'histoire de ses rapports avec Rome, au sujet du journal *l'Avenir*.

Affaires étrangères (MÉDAILLE D'HONNEUR DES), décoration française, créée au lendemain de la guerre de 1870 pour récompenser les services exceptionnels rendus à la cause française, hors du territoire national, par des Français ou par des étrangers résidant hors de France. Ruban tricolore à bandes verticales.

Affaires étrangères (MINISTÈRE DES), administration spécialisée qui, dans chaque pays, est chargée du commerce juridique avec les autres Etats. En France, cette administration a été créée en 1588 ; auparavant, la direction de la diplomatie était entre les mains du roi ou de son principal ministre, la correspondance étant faite par l'un quelconque des secrétaires du roi.
Le ministre des Affaires étrangères a la direction des affaires extérieures sous le contrôle du chef de l'Etat et du Parlement. Il est le chef hiérarchique du personnel diplomatique et consulaire à l'étranger, et est en contact constant avec les agents* diplomatiques en France.
L'organisation de ce département ministériel comporte : 1° un Secrétariat général (auquel est rattaché le Secrétariat des conférences) ; 2° quatre directions générales : *a*) celle des Affaires politiques et économiques (à laquelle sont rattachés onze services : Europe, Asie-Océanie, Afrique-Levant, Amérique, Relations avec le Cambodge, le Laos et le Viêt-nam, Pactes, Information et presse, Accords bilatéraux, Coopération économique, Affaires générales et transports internationaux, Biens et intérêts privés) ; *b*) celle du Personnel et de l'administration générale ; *c*) celle des Affaires culturelles et techniques, qui est chargée de toutes les questions relatives aux échanges culturels et artistiques ; *d*) celle des Affaires marocaines et tunisiennes ; 3° divers services ou directions (Affaires administratives ou sociales, Protocole, Archives et Service juridique).
Dans certaines combinaisons ministérielles, le ministre des Affaires étrangères est assisté d'un ou de plusieurs secrétaires ou sous-secrétaires d'Etat, auxquels sont déléguées une partie de ses attributions.
Le ministre et une partie de ses services sont installés dans le palais des Affaires étrangères, quai d'Orsay, à Paris. Ce palais, construit de 1845 à 1853, est une œuvre académique de l'architecte Lacornée.

Affaires sociales (MINISTÈRE DES), dénomination donnée à un département ministériel qui, dans certains gouvernements, coiffait les départements du Travail et de la Sécurité sociale et de la Santé publique.

affaires sont les affaires (LES), comédie en trois actes d'Octave Mirbeau (1903), peinture énergique d'un homme d'affaires, dur, brutal, Isidore Lechat. Il reste un jouteur lucide et retors des luttes de l'argent, même sous le coup des malheurs qui le frappent dans ses enfants.

AFFAIRÉ, E adj. Qui a ou paraît avoir beaucoup d'affaires, d'occupations ; agité : *Il a l'air affairé.*

AFFAIREMENT n. m. Activité désordonnée d'une personne qui se consacre à plusieurs actions à la fois : *Cet impossible personnage allait et venait, avec son affairement habituel* (Verne). || Grande animation : *Un affairement non interrompu de commerce aux aguets des arrivées et des départs de trains* (Huysmans).

AFFAIRER (S') v. pr. S'empresser avec un zèle affecté ou trépidant : *Les nombreux touristes qui s'empressaient devant la passerelle s'affairaient et assaillaient de demandes* [...] *les portiers d'hôtel* (P. Mac Orlan).

AFFAIREUX, EUSE adj. Syn. ancien de AFFAIRÉ : *Conversations affaireuses* (Nodier).

AFFAIRISME n. m. Utilisation des influences politiques pour favoriser des entreprises privées.

AFFAIRISTE n. m. Homme d'affaires sans scrupule : *Des affairistes qui raflent par des opérations de Bourse cinquante millions* (P. Hamp).

AFFAISSEMENT n. m. Etat de ce qui est affaissé : *L'affaissement des mâchoires, en raison sans doute de l'absence du râtelier, ajoutait encore à cette effroyable illusion* (Bernanos). || — *Fig.* Affaiblissement brusque des forces physiques, intellectuelles ou morales : *Il était depuis trois ou quatre ans dans un état d'affaissement* [...], *véritable oblitération des facultés* (Sainte-Beuve). *Il avait le calme d'un cœur brisé, mais non l'affaissement d'une âme épuisée* (Sand).
— Géomorphol. Mouvement d'abaissement du sol sous l'effet de mouvements tectoniques (un synclinal est une zone affaissée) ou sous l'influence des forces externes (effondrements de cavités naturelles ou artificielles). [Ce terme est réservé à un phénomène lent ; on emploie plutôt celui d'*effondrement* pour désigner une manifestation brusque.]
— Météorol. Syn. de SUBSIDENCE.
— Trav. publ. *Essai d'affaissement,* syn. de ESSAI D'ABRAMS.
— ENCYCL. Ch. de f. L'*affaissement* d'une plate-forme de voie, très fréquent avec les terrains glaiseux ou argileux, est provoqué par un tassement des terres de remblai, l'entraînement ou l'écoulement inopiné des matériaux qui le composent, soit par un courant d'eau, soit par suite de l'écroulement des ouvrages destinés à les maintenir.
Les conséquences en peuvent être très graves, car il suffit parfois d'une faible dénivellation de l'une des files de rails pour provoquer, dans les courbes notamment et aux grandes vitesses, le déraillement des véhicules.
— Min. *Affaissement de surface.* Une exploitation souterraine provoque ultérieurement un abaissement de la surface du sol, sauf le cas d'exploitation partielle avec piliers abandonnés, de dimensions suffisantes.
L'affaissement commence dans les terrains surmontant immédiatement le vide AB créé par l'exploitation. Le remblai ou les éboulis de foudroyage de l'arrière-taille contiennent une proportion de vide importante ; ils sont donc compressibles. Le tassement des remblais en réduit la hauteur de 40 à 60 p. 100 de la hauteur primitive de la couche, lorsque, dans la suite du temps, le toit s'affaisse sur eux. De proche en proche, cet affaissement remonte en hauteur jusqu'au jour, en s'atténuant un peu, mais en débordant la verticale de la surface exploitée, davantage du côté de l'aval-pendage de la couche. Le mouvement des terrains est plus complexe qu'un simple affaissement vertical ; il s'y ajoute des déplacements horizontaux variables.

AFFAISSER v. tr. Faire plier sous le faix, sous la charge (surtout au passif) : *Affaissant sous son poids un énorme oreiller,* | *Un beau corps...* (Baudelaire). *Elle le regarda avec tristesse, les paupières affaissées* (A. Malraux).
— ***S'affaisser*** v. pr. Se tasser, se creuser : *Le sol s'affaisse.* || Ne plus pouvoir tenir debout ; s'écrouler, s'effondrer : *La Tour, en flamboyant, s'affaissa sur soi-même* (Leconte de Lisle). *Velléda porte à sa gorge* [sa faucille], *elle s'affaisse sur le char* (Chateaubriand). || — *Fig.* Succomber, décliner : *L'Empire romain s'affaissa sous le poids de sa propre grandeur. Son esprit s'affaisse de jour en jour.*

AFFAÎTAGE ou **AFFAÎTEMENT** n. m. Dressage d'un oiseau de proie pour la chasse.

AFFAÎTER v. tr. (lat. pop. **affectare,* mettre en état). Dresser à l'obéissance et à la chasse certains oiseaux de proie.

AFFAÎTEUR n. m. Celui qui dresse les oiseaux de proie.

AFFALE n. f. Ligne de fond pour la mer, comportant plusieurs hameçons.

AFFALEMENT n. m. *Fam.* Grande fatigue, épuisement : *L'affalement du routier éreinté* (Goncourt).

palais des **Affaires** étrangères à Paris (quai d'Orsay)

AFFALER v. tr. (néerl. *afhalen,* tirer en bas). Mar. Faire descendre. || *Spécialem. Affaler un cordage,* l'envoyer doucement de haut en bas, à l'aide d'un bout de filin. || *Navire affalé à la côte,* navire tombé trop à terre, qui risque de ne pouvoir se relever.
— Pêch. *Affaler une ligne,* mouiller une ligne depuis une embarcation.
— ***S'affaler*** v. pr. Mar. Se laisser glisser le long d'un cordage, pour descendre plus vite. || *Fam.* Se laisser tomber, s'étaler par lassitude ou veulerie : *S'affaler sur un banc. Elles s'affalaient dans des fourrures, échangeaient des livres, des confidences* (J. Cocteau).

AFFAMÉ, E adj. et n. Qui a faim : *Loup affamé. Mais on se cogne et l'on s'assassine entre affamés!* (Vallès). || — *Fig.* Qui désire passionnément, avide de : *J'étais affamé d'amitiés, d'entretiens* (G. Duhamel). *Elle savait aussi la curiosité affamée de la vie qu'ont ces jeunes louveteaux* (R. Rolland).

AFFAMER v. tr. (lat. pop. **affamare ;* de *fames,* faim). Faire souffrir de la faim ; priver de vivres : *Affamer une ville. L'Afrique* [...] *affame ses lions dans le sable qui fume* (Leconte de Lisle).

AFFAMEUR, EUSE n. et adj. Péjor. Personne qui affame : *Elle ameute le peuple en criant que François est un affameur, et qu'il cache la moitié de sa fournée* (A. Dumas).

médaille d'honneur des **Affaires** étrangères

AFFAR n. m. Pêch. Boette, comme le stronk ou la strouille.

AFFÉAGE n. m. Dr. féod. Droit qui était dû pour chaque feu d'un village.

AFFÉAGER v. tr. (de *féage*). Dr. féod. Aliéner une partie des terres nobles d'un fief, pour être tenues en fief ou en roture par l'acquéreur, à charge d'une redevance.

AFFECT n. m. Psychol. Premier ébranlement de la sensation : *affects élémentaires.*

AFFECTABLE adj. Dr. civ. Qui peut être hypothéqué : *Terres affectables.*

AFFECTATAIRE adj. Dr. Se dit d'un service, public ou non, auquel est attribué, pour l'exercice de sa mission, un bien mobilier ou immobilier.

AFFECTATION n. f. (lat. *affectatio*). Destination, application à un usage déterminé : *Affectation d'un édifice au culte, d'une somme à telle dépense.* || Action d'assigner un poste à quelqu'un ; ce poste même : *Recevoir une affectation en province.* || Manière d'être, de parler, d'agir, qui s'éloigne du

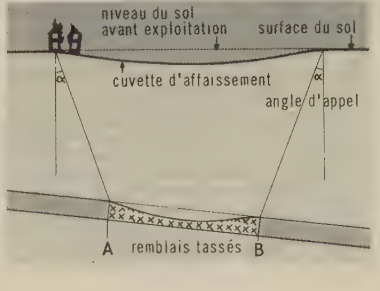

affaissement de terrain

Phot. Duveau, Larousse.

naturel : *Affectation de vertu, d'austérité. Ce style figuré* [...] *n'est que jeu de mots, qu'affectation pure* (Molière). *Il y a de l'affectation, ma sœur, à garder le deuil si longtemps* (Mérimée). ‖ Simulation : *On pleure parfois par affectation.* ‖ Recherche, prédilection (avec une nuance défavorable) : *Le portrait de V. Hugo est laborieusement et lourdement peint, avec une agaçante affectation d'ampleur* (Huysmans).
— Langue class. Désir ardent (sans idée défavorable) : *Il se trouve des juges* [...] *qu'une trop grande affectation de passer pour incorruptibles expose à être injustes* (La Bruyère).
— Dr. admin. Acte ou fait ayant pour conséquence d'incorporer un bien au domaine public. (V. part. *encycl.*)
— Dr. civ. *Affectation hypothécaire;* acte par lequel on hypothèque un ou plusieurs immeubles pour garantir une obligation.
— Mil. Appartenance ou rattachement à un organisme des forces armées : *Recevoir une affectation dans les blindés.* ‖ *Affectation de mobilisation,* celle qui prévoit les fonctions d'un militaire d'active ou de réserve à la mobilisation. ‖ *Affectation spéciale,* emploi de mobilisation* donné à un réserviste, en dehors des forces armées, dans une activité d'ordre économique ou administratif. (Si l'expression date de la loi de recrutement de 1928, art. 52, la nécessité de retirer des armées certains hommes indispensables à la vie du pays est apparue lors de la Première Guerre mondiale. L'ordonnance du 7 janvier 1959 a prévu que le régime des affectations spéciales, déjà réorganisé en 1951, serait désormais inclus dans le service* de défense.)
— Sylvic. Division d'une forêt aménagée en futaie, comparable à une sole en agriculture, et dont l'exploitation est différente suivant son âge.
— Encycl. Dr. admin. Un bien ne fait partie du domaine* public que s'il est *affecté* à l'usage soit du public (route, par exemple), soit d'un service public (voie du chemin de fer). La décision d'*affectation* est prise normalement par la collectivité propriétaire du bien (commune, département, Etat).

AFFECTÉ, E adj. Emu, touché : *Il en était déçu, mais non trop affecté* (R. Rolland). ‖ Qui manque de naturel : *Pose, prononciation affectée. Sa tenue n'avait rien d'affecté* (J. Romains). ‖ Simulé : *Une douleur affectée.*
— Math. Se dit d'une quantité accompagnée par un signe, un coefficient, un exposant, etc.
— Syn. : *apprêté, compassé, composé, étudié, guindé, maniéré, précieux, raffiné, recherché.*

AFFECTER v. tr. (lat. *affectare*). **1.** Destiner à un usage : *Affecter une somme au budget de la Santé.* ‖ Désigner pour occuper un poste, pour être attaché à une formation : *Affecter des recrues dans des centres d'instruction.* ‖ Rechercher avec ostentation une manière d'être ou d'agir qui n'est pas naturelle : *Affecter de grands airs.* ‖ Montrer des sentiments que l'on n'a pas; simuler : *Affecter l'enthousiasme. Il affectait de pouffer entre ses deux longues paumes* (Bernanos). ‖ Prendre telle ou telle forme : *Les cristaux affectent des formes géométriques.* ‖ **2.** Faire une impression sur; modifier l'état de : *Le froid affecte la voix. Une épidémie qui affecte la vue, les poumons;* et, au *fig.* : *Il conçoit l'histoire comme une série d'accidents qui affectent l'homme éternel en surface* (J.-P. Sartre). ‖ Toucher, émouvoir : *J'ai été péniblement affecté de cette nouvelle. Il s'affectait de certaines injustices* (R. Rolland). ‖ Munir de (en mathématiques) : *Affecter une quantité du signe plus.*
— Langue class. Aimer, souhaiter avec empressement, rechercher avec passion (sans nuance défavorable) : *Il affecte un repos dont il ne peut jouir* (Racine). *Valère fut soupçonné d'affecter la tyrannie* (Bossuet).

AFFECTIF, IVE adj. Relatif aux sentiments : *Phénomènes affectifs.*
— Langue class. Emouvant : *Les paroles* [...] *les plus affectives qu'on puisse imaginer* (Mme de Sévigné).
— Linguist. Se dit des mots ou des constructions qui, dans le langage, intéressent la sensibilité, c'est-à-dire les sentiments, les émotions, etc. : *Les interjections (hélas! oh! bravo! etc.) sont des mots affectifs.*
— Phonét. *Accent affectif,* v. accent.
— Psychol. V. affectivité.

AFFECTION n. f. (lat. *affectio*). Sentiment d'amitié, d'amour, d'attachement : *Gagner l'affection de quelqu'un. Ils m'avaient vite pris en affection* (R. Martin du Gard). *Combien sont peu nombreux et maladroits les gestes de l'affection virile!* (A. Malraux).
— Langue class. Ardeur qui porte à dire ou à faire quelque chose : *Il savait par le roi même l'affection qu'il avait à ce projet* (Saint-Simon).
— Méd. Tout processus morbide considéré dans ses manifestations actuelles, locales ou générales, et indépendamment de ses causes. (N'a pas la même signification que *maladie.*)

AFFECTIONNÉ, E adj. Langue class. Attaché, dévoué à : *Je suis français très affectionné à ma patrie* (Vauban). [N'est plus utilisé aujourd'hui que dans les formules de fin de lettre : *Votre affectionné.*]

AFFECTIONNÉMENT adv. Langue class. Avec affection, avec ardeur.

AFFECTIONNER v. tr. Avoir de l'affection pour quelqu'un ou pour quelque chose : *Monsieur Homais le considérait pour son instruction; madame Homais l'affectionnait pour sa complaisance* (Flaubert). ‖ Avoir un goût marqué pour quelque chose : *Affectionner le jeu. Il affectionnait la philosophie écossaise et me fit lire Thomas Reid* (Renan).
— Langue class. et littér. Inspirer de l'attachement : *Je suis affectionné à vous rendre service* (Sorel).

AFFECTIVITÉ n. f. Psychol. Ensemble des phénomènes affectifs.
— ★ *sentiment, sensibilité, émotion, passion, psychologie / raison, intelligence, volonté.*
— Encycl. L'importance de l'*affectivité* dans la vie psychologique a été mise en évidence par la plupart des philosophes (Aristote, Platon, Descartes, Spinoza, Malebranche, Pascal, etc.) qui ont longuement étudié les « passions de l'âme ». Toutefois, seule la psychologie moderne, en se constituant définitivement comme science avec la collaboration de la physiologie et des diverses « sciences humaines », a permis de connaître avec précision ces phénomènes. Elle voit dans l'affectivité l'ensemble des liaisons, innées ou acquises, qui unissent l'être vivant à son milieu; ces raisons entraînent l'être à agir et aussi à comprendre le monde; d'où le rôle capital de l'affectivité dans le développement de la pensée.

AFFECTUEUSEMENT adv. De façon affectueuse : *Jean, surpris et content après tout de le revoir, lui demanda affectueusement ce qu'il devenait* (A. France).

AFFECTUEUX, EUSE adj. Qui montre beaucoup d'affection : *Hippolyte aimait toujours Eveline* [...]. *Il* [...] *se montra sincère, prévenant, affectueux, dévoué* (A. France). ‖ Qui témoigne de l'affection : *Il* [...] *prononça son nom plusieurs fois sur un ton de reproche affectueux* (M. Aymé).

AFFENAGE n. m. (du lat. *fenum,* foin). Action de donner la pâture.

AFFÉRENT, E adj. (lat. *afferens,* allant à, qui convient à). Dr. Qui revient à chacun : *Part afférente. Droit afférent au locataire.*
— Anat. Qui apporte un liquide à un organe : *Vaisseaux afférents.*

AFFÉRER v. tr. ind. [à]. (Se conj. comme *céder.*) Dr. Revenir : *La part qui affère à chaque héritier.*

AFFERMABLE adj. Qui peut être affermé.

AFFERMAGE n. m. Action de donner ou de prendre à ferme un bien rural moyennant une redevance fixe. ‖ Convention par laquelle certains entrepreneurs de publicité louent une partie d'un journal ou des emplacements réservés à l'affichage. ‖ Contrat administratif voisin de la concession*, dont l'objet est de confier à un particulier l'exploitation d'un service que l'Administration ne veut pas gérer elle-même.

AFFERMATAIRE n. m. Celui qui prend à ferme.

AFFERMER v. tr. Donner ou prendre un bien rural à bail. ‖ Concéder ou recevoir l'usage d'une chose en vue d'opérations de publicité. ‖ Confier à un particulier l'exploitation d'un service public.

AFFERMIR v. tr. Rendre ferme, stable : *Affermir un pont, une voûte. Bien affermi sur ses pieds. Il affermit sa casquette, remonta son cartable d'un coup de rein et leva l'index vers le ciel* (G. Duhamel). ‖ — *Fig.* Consolider, rendre fort et durable : *Affermir la paix. Ma santé, longtemps médiocre, semblait s'affermir* (G. Duhamel). [...] *nous affermissons nos projets de départ* (Gide).

AFFERMISSEMENT n. m. Action d'affermir, de consolider. ‖ Etat de ce qui est affermi (au *pr.* et au *fig.*) : *L'affermissement des chairs. Une terreur domptée étant un affermissement, il se sentit plus fort* (Hugo).

AFFÉTÉ, E adj. (de *affaiter,* façonner). Langue class. Plein d'afféterie, maniéré : *Je laisse aux doucereux ce langage affété* (Boileau).

AFFÉTERIE n. f. Manières affectées et prétentieuses dans les gestes ou la parole : *De l'esprit à la pointe, du raffinement à l'afféterie, on a vite franchi la distance* (M. Arland).

AFFETTUOSO [afɛtuozo] adv. Terme de musique italien, indiquant que le morceau doit être rendu à l'aide d'accents marqués de tendresse et de douceur.

AFFEURAGE ou **AFFORAGE** n. m. Dr. féod. Droit que l'on payait au seigneur pour avoir le privilège de vendre certaines boissons. ‖ Tarif fixé pour la vente de ces boissons.

AFFICHABLE adj. Qui peut être affiché.

AFFICHAGE n. m. Action d'afficher : *L'affichage d'un discours.*

AFFICHE n. f. (déverbal de *afficher*). Feuille écrite ou imprimée appliquée contre un mur pour annoncer quelque chose au public : *Des affiches couvraient l'angle des murs, et, aux trois quarts déchirées, tremblaient au vent comme des guenilles* (Flaubert). ‖ *Tenir l'affiche* (en parlant d'un spectacle), être joué longtemps. ‖ *Plat comme une affiche,* se dit d'une personne très maigre, très plate.
— Cost. Au Moyen Age, tout objet agrafé ou attaché aux vêtements, particulièrement aux chapeaux (médailles ou enseignes de pèlerinage). [On écrivait aussi afiche.]
— Encycl. Bx-arts. Si les Anciens, en Orient comme en Grèce et à Rome, ont tracé, directement sur les murs, des textes officiels ou même des images publicitaires, l'*affiche illustrée* proprement dite, sur feuille volante, n'apparaît en France qu'au XVe s. La plus ancienne que l'on connaisse est manuscrite; ornée d'une Vierge de Miséricorde, elle autorise les choriers de Notre-Dame de Saint-Flour à quêter aux portes des églises du diocèse (1454, archives du Cantal). On eut recours ensuite à la typographie et à la gravure sur bois, pour promettre des indulgences ou activer les luttes politiques : le *Pont de Vienne* (1500-1550, Bibliothèque nationale), les *Fiançailles de François Ier* (1527, Cabinet des estampes), *Portrait de la Ligue infernale* (1589, *id.*). Aux XVIIe et XVIIIe s. s'ajoutent à ces affiches de piété ou de propagande les affiches de spectacle et de recrutement : *les Comédiens de la troupe choisie* (la plus ancienne affiche de théâtre connue, 1631, bibliothèque de l'Arsenal), *les Comédiens-Français* (1777, bibliothèque de la Comédie-Française), *Brillante jeunesse qui désirez acquérir de la gloire...* (1789, coll. Paul Prouté); l'affichage dans les rues ayant été interdit à cette époque, c'est dans les boutiques, les églises, les cabarets, que trouvent refuge ces pièces primitives, fort recherchées depuis. Les affiches de librairie, qui apparaissent vers 1830, sont également des affiches d'intérieur, dues principalement à Horace Castelli, illustrateur de la bibliothèque Rose; Gigoux fera celle de *Gil Blas* (1835, Cabinet des estampes) et Manet celle des *Chats,* par Champfleury (1868, Cabinet des estampes). Entre 1845 et 1850, la liberté d'afficher ayant été rendue, l'imprimeur Rouchon met au point un procédé, dit « omnicolore », au pochoir, dont le succès va déterminer une vaste extension du domaine de l'affiche, désormais au service de toutes sortes de commerces; il obtient le concours de divers peintres et notamment de Paul Baudry; l'affiche pour *l'Algérie illustrée,* par Raffet, est sortie des ateliers de Rouchon, de même que les premières affiches de publicité pour les magasins de nouveauté (*Au Drapeau rouge, A la Redingote grise, Au Paradis des dames, A la Vigne de la Terre promise*); le Cabinet des estampes conserve une impor-

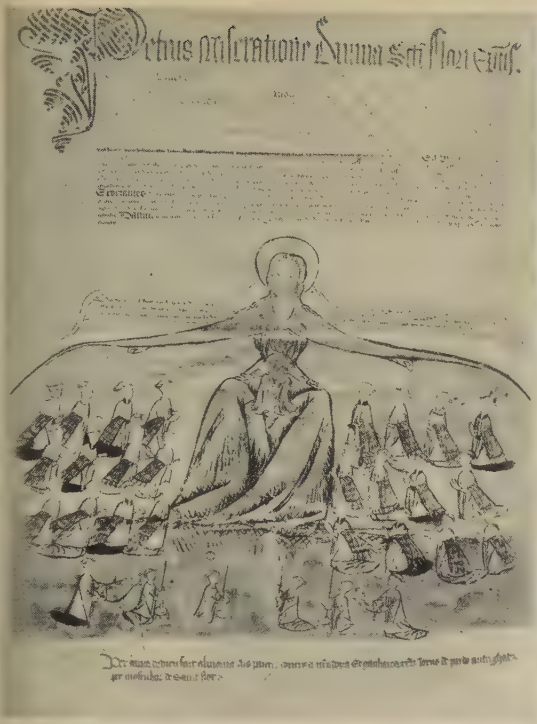

la plus ancienne affiche connue (1454), entièrement manuscrite

affiche militaire (1789)

affiche pour un spectacle de théâtre (1779)

affiche mentionnant les noms des locataires apposée sur la porte d'un immeuble parisien (1792)

l'affiche la plus célèbre de Cappiello (1909)

une des affiches les plus populaires de Firmin Bonisset (début du XXe s.)

ci-dessous, à gauche : « On les aura! »; dessin d'Abel Faivre pour l'emprunt de la Défense nationale (1917);
à droite : stylisation par Charles Loupot (1954) de la silhouette de « Nectar », créée par Dransy (1922) pour les vins Nicolas.

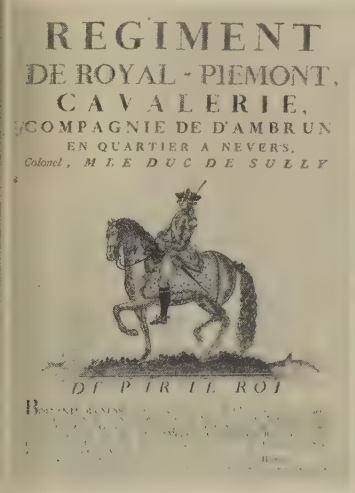

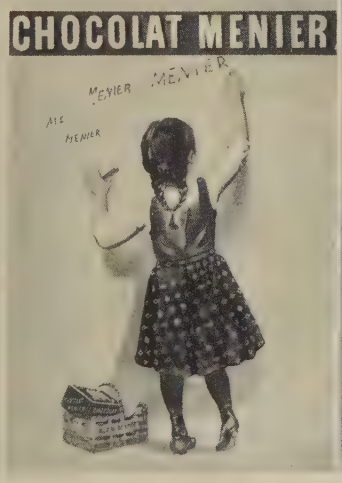

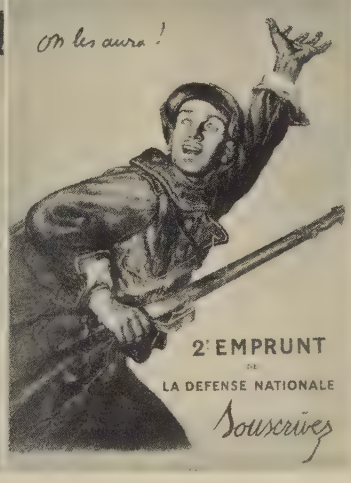

tante collection des travaux de ce novateur, considéré comme le père de l'affiche moderne. Sous le second Empire, les caricaturistes, à leur tour (Cham, Grévin, Randon), contribuent à la vogue de l'affiche. Honoré Daumier, en 1872, lithographie sa célèbre affiche du *Charbon d'Ivry* (collection Marcel Lecomte). Jules Chéret, que Félix Fénéon surnommera « le Tiepolo du double-colombier », a importé d'Angleterre, en 1866, la chromolithographie et donné l'essor à une véritable industrie de l'affiche, qui, depuis, a reflété l'évolution de l'art de peindre. Parmi les auteurs des meilleures affiches françaises de la fin du XIXe s. et du commencement du XXe, citons Puvis de Chavannes, Boutet de Monvel, Forain, Eugène Grasset, Albert Guillaume, Ibels, Toulouse-Lautrec, Willette, Brunelleschi, Cappiello, Gus Bofa, Guy Arnoux, Abel Faivre, Pierre Bonnard, Edouard Vuillard, Jacques Villon, et, plus près de nous, Bécan, Paul Colin, Charles Loupot, Cassandre, Picasso, Jean Carlu, Savignac. Grâce au dépôt légal, le Cabinet des estampes conserve une riche collection de ces pièces.

En Espagne, dès le XVIIIe s., de grandes affiches annoncent les corridas. En Grande-Bretagne, les cures thermales de Salisbury ont fait l'objet, dès 1480, d'affiches publicitaires. Au XXe s., la Suisse les utilise à l'occasion des concours de tir. Parmi les plus célèbres affichistes étrangers, citons : en Allemagne, Dœpler; aux Etats-Unis, Penfield; en Belgique, Rassenfosse; en Grande-Bretagne, Aubrey Beardsley; en Hollande, Toorop. L'affiche photographique, tant en France que dans les divers pays d'Europe et d'Amérique, compte des partisans à partir de 1925, principalement en matière de propagande touristique. (→ Biblio.)

— Dr. admin. On distingue : 1° les *affiches judiciaires*, apposées en vertu de jugements (ventes de biens sur saisie, envois en possession, certaines condamnations, etc.); 2° les *affiches légales*, prescrites par la loi pour porter à la connaissance du public certains actes de la vie publique ou civile (recrutement, établissement des listes électorales, publications de mariage, etc.); 3° les *affiches publicitaires*.

La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse avait abrogé toutes les dispositions restrictives de la liberté de l'affichage; mais la loi du 12 avril 1943 a fixé certaines limites à cette liberté, en vue de protéger les sites et les monuments.

Les affiches des actes émanés de l'autorité sont apposées sur des emplacements réservés; seules elles peuvent être imprimées sur papier blanc; leur lacération ou leur altération sont passibles de peines correctionnelles. Les affiches électorales sont apposées sur des emplacements réservés ou, à défaut, sur tous les édifices publics autres que ceux qui sont consacrés au culte.

Nul ne peut faire de publicité sur un immeuble, bâti ou non, sans l'autorisation du propriétaire; cette autorisation doit être

Phot. Giraudon, Larousse.

constatée dans un accord écrit lorsqu'il s'agit d'une publicité durable; dans les trois mois qui suivent l'expiration du contrat, l'emplacement doit être remis en état par l'afficheur, les pouvoirs publics pouvant, en cas de carence, se substituer à ce dernier, aux frais du propriétaire. La dimension des affiches est limitée. L'affichage est interdit sur les toits, devant les fenêtres, sur les monuments historiques ou monuments naturels classés ou inscrits, dans les sites classés ou inscrits, à certaines distances de ces monuments ou sites, aux emplacements et lieux où la publicité est interdite ou réglementée par le préfet.

AFFICHER v. tr. (de *ficher*). Annoncer par affiches : *Afficher une vente aux enchères. Son théâtre a été affiché dans le monde entier* (Hugo). ‖ *Absol.* Poser des affiches : *Défense d'afficher.* ‖ — *Fig.* Faire étalage, ostentation de : *Ils affichaient, en théorie, une liberté complète à l'égard* [...] *de la morale* (R. Rolland). *A table, elle affiche son intimité avec Fontane par des apartés et des sourires* (A. Maurois). ‖ *Afficher quelqu'un*, compromettre sa réputation : *Afficher une femme.*
— ***S'afficher*** v. pr. Rendre publics ses défauts, le désordre de ses mœurs : *Il est devenu son amant, s'est compromis, affiché* (Vallès).

AFFICHETTE n. f. Petite affiche.

AFFICHEUR n. m. Professionnel assurant la pose et la conservation des affiches sur les emplacements réservés à cet effet.

AFFICHISTE n. Dessinateur, dessinatrice publicitaire spécialisé dans la création d'affiches.

AFFIDAVIT [vit] n. m. (mot lat. signif. *il affirma*). Document délivré avec les titres de rente d'Etat à certains porteurs, notamment étrangers, afin de leur permettre d'être exonérés de tout ou partie des impôts établis sur ces titres ou leurs coupons. ‖ Pl. *des* AFFIDAVIT ou *des* AFFIDAVITS.
— ENCYCL. Cette formalité a pour objet de faciliter le placement des titres à l'étranger en les soustrayant à l'impôt national, ce qui aboutit, en fait, à réduire le taux de l'emprunt. Cette pratique a pour résultat de maintenir, à l'extérieur, un cours élevé à la rente et d'assurer ainsi le crédit de l'Etat qui y recourt. Cependant, le contrôle des marchés financiers par l'Etat et les difficultés souvent rencontrées en France pour le placement des emprunts sur le marché national ont conduit le plus souvent à accorder automatiquement à tous les porteurs les avantages antérieurement procurés par le seul *affidavit*.

AFFIDÉ, E adj. et n. (du lat. *affidare*, promettre). Affilié à une société secrète, à une association (péjor.) : *Comme il fallait s'y attendre, le « Mille-Pattes » y comptait* [à la poste] *des affidés* (Gide).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. En qui l'on a confiance : *Un homme qui nous soit affidé* (Molière).
— Féod. Personnage à qui un seigneur prêtait aide.

AFFILAGE n. m. Action d'affiler un instrument tranchant.

AFFILARD (Michel **L'**). V. L'AFFILARD (Michel).

AFFILÉE (D') loc. adv. (de *file*). De suite, sans discontinuer, sans interruption : *Madame disparaissait de la circulation pendant des deux et trois mois d'affilée* (Courteline).

AFFILEMENT n. m. Action d'affiler : *L'affilement d'un rasoir.*

AFFILER v. tr. (de *fil*). Donner le fil à un tranchant, aiguiser un outil : *Depuis que ce couteau de nacre* [...] *a été affilé par don Marcasse, je ne l'ai quitté ni jour ni nuit et mon parti a été pris* (Sand). ‖ — *Fig.* Aiguiser, rendre pénétrant : *Mme Ludmilla Pitoëff dote Natacha d'une finesse trop fine, d'une jeunesse trop aérienne, d'une intelligence trop affilée* (Colette). ‖ *Avoir la langue bien affilée*, être très bavard. (Se dit surtout d'une personne médisante.)
— Technol. Mettre le lingot dans la filière.

AFFILIATION n. f. (du lat. *filius*, fils). Dr. féod. Assimilation des enfants du premier lit à ceux du second mariage. ‖ *Par extens.* Action d'associer ou d'être associé à un groupe, à une association : *Affiliation à un club. L'affiliation au judaïsme avait beaucoup de degrés* (Renan). ‖ Société qui se recrute ainsi : *Vous vous êtes lié par des promesses à quelque affiliation* (Sand).

AFFILIÉ, E n. Personne qui fait partie d'un groupement, d'une association : *Les affiliés de la secte chrétienne voyageaient comme les autres Juifs* (Renan).

AFFILIER v. tr. (lat. médiév. *affiliare*; de *filius*, fils). Faire entrer une société dans un groupement : *Maximilien, dont la pensée dominait aux Jacobins et, de là, par mille sociétés affiliées, s'étendait sur toute la France* (A. France). ‖ *Par extens.* Faire entrer une personne dans une association, dans un parti, etc. (employé surtout à la voix pronominale ou à la voix passive) : *S'affilier à la franc-maçonnerie. Être affilié à un syndicat.*

AFFILOIR n. m. Pierre à aiguiser. ‖ Morceau d'acier cylindrique pour affûter les couteaux de bouchers, charcutiers, cuisiniers. (On dit aussi FUSIL.) ‖ Pince avec laquelle le parcheminier tient le fer tranchant qui lui sert à raturer le parchemin.

AFFINAGE n. m. Métall. Opération consistant à éliminer les impuretés contenues dans le métal que l'on vient d'élaborer : *L'affinage du cuivre.* (L'affinage se fait soit par oxydation des impuretés ou par réaction avec d'autres corps, soit encore par électrolyse, ce qui permet d'obtenir un métal très pur, soit par tout autre procédé physique tel que la volatilisation dans le vide.)
— Céram. et Verr. Elimination, par fusion prolongée, des bulles ou défauts contenus dans les verres ou les émaux lors de leur préparation.
— Industr. agr. Procédé de purification des sucres bruts par malaxage avec un sirop et séparation de ce sirop, qui entraîne les impuretés superficielles du sucre. (V. RAFFINERIE.) ‖ Dernier terme de la maturation des fromages.
— Rel. Collage d'une bande de papier mince à cheval sur le bord du carton, du côté du mors.
— Technol. Action d'adoucir et d'aiguiser les aiguilles.
— Text. En rouissage-teillage, opération consistant à traiter le lin ou le chanvre sur des machines munies d'organes rotatifs garnis de pointes, pour refendre longitudinalement les éléments fibreux. ‖ En filature, opération visant à diminuer la section des rubans ou des mèches par une action d'étirage*. ‖ Dans l'industrie des apprêts, dernière tonte donnée aux draps.

AFFINE adj. f. Biol. *Formes affines*, espèces voisines, présentant des ressemblances (*affinités*) suggérant une proche parenté entre elles.
— Math. *Géométrie affine* ou *linéaire*, géométrie des propriétés invariantes par les correspondances points par points dites linéaires, c'est-à-dire par des transformations du premier degré, et caractérisées par le fait qu'elles conservent la rectilignité et le parallélisme. ‖ *Transformation affine*, transformation de coordonnées à l'aide d'une expression du premier degré.

AFFINEMENT n. m. Action d'affiner, de s'affiner (seulem. au *fig.*) : *L'affinement du goût. Cet affinement qui dans les classes ouvrières met les mères et les filles au-dessus des pères et des maris* (A. Daudet).

AFFINER v. tr. (de *fin*). Effectuer une opération d'affinage. ‖ — *Fig.* Rendre plus fin, plus délicat : *Un jeune compagnon* [...] *dont ils trouvaient amusant d'affiner l'esprit et le goût* (R. Martin du Gard).
— LANGUE CLASS. Tromper, surprendre par quelque finesse : *Quelque fin que tu sois, tiens-toi pour affiné* (Corneille).
— Agric. *Affiner la terre*, l'ameublir.
— Industr. agr. *Affiner le fromage*, le rendre plus fin, en le laissant séjourner à la cave.
— ***S'affiner*** v. pr. Devenir plus fin, en parlant d'une personne, de son goût, etc. : *Les hommes qui dès le collège vivent entre eux et ne s'affinent guère* (F. Mauriac).

AFFINERIE n. f. Lieu où l'on affine les métaux. ‖ Se dit quelquefois pour AFFINAGE. ‖ Petite forge où l'on tire le fer et le fil d'archal.

AFFINEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui affine la laine, le chanvre, les métaux.
— LANGUE CLASS. et DIALECTALE. N. et adj. Celui, celle qui trompe : *Une affineuse sans pareille* (Sand).

AFFINITÉ n. f. (lat. *affinitas*). Dr. Alliance que le mariage établit entre un époux et les parents du conjoint. (V. part. *encycl.*) ‖ — *Fig.* Conformité, ressemblance naturelle : *Nos affinités de tempérament étaient telles que notre entente a été immédiate* (R. Martin du Gard). ‖ Analogie de goûts, de sentiments : *On se trompe en croyant que les meilleures unions reposent sur des affinités* (R. Rolland).
— Biol. V. part. *encycl.*
— Chim. Tendance des corps à se combiner. ‖ Force qui, dans un composé chimique, maintient les atomes en liaison. (V. part. *encycl.*)
— Frigor. *Machine à affinité* ou *à absorption*, installation produisant du froid* par évaporation d'un fluide frigorigène.
— Linguist. *Affinités de langues*, phénomènes communs à des langues de groupes différents (par exemple, le monosyllabisme des mots, commun au chinois, au vietnamien et au thaï).
— Math. Type de transformation ponctuelle dans le plan. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Biol. Le terme *affinité* se prend dans deux sens : 1° *ressemblance* (c'est l'affinité *naturelle*, déduite des ressemblances entre les êtres et sur laquelle sont fondées des classifications); 2° *attraction*. Dans les croisements entre espèces distinctes, Federley reconnaît une *affinité d'appariage* (faculté de présenter des copulations), une *affinité sexuelle* (faculté de produire des œufs fécondés), une *affinité physiologique* (faculté de produire des hybrides viables et parfois fertiles); cette dernière affinité dépend de l'*affinité chromosomique*, qui permet l'appariement des chromosomes chez l'hybride.
— Chim. Le mot *affinité* a été introduit dans le langage chimique par Boerhaave. Geoffroy l'Aîné précisa les idées de Boerhaave et publia, en 1718, la première table d'affinités, sous le titre : *Table des rapports observés entre les diverses substances.*
Newton voyait simplement dans l'affinité un cas particulier de l'attraction universelle; pour Berthollet, les forces de *cohésion* et d'*expansion*, et aussi les *quantités pondérables* en présence, jouent dans les phénomènes chimiques un rôle prédominant. Enfin, quand Davy eut décomposé les alcalis par la pile, l'affinité fut envisagée par les chimistes, et surtout par Berzelius, comme le résultat des attractions électriques.
Aujourd'hui, l'affinité chimique est considérée comme une grandeur mesurable : une manifestation fréquente de l'affinité étant le dégagement de chaleur qui accompagne la réaction, on a d'abord songé à prendre ce dégagement de chaleur comme mesure de l'affinité; mais ce point de vue a été reconnu insuffisant, en même temps que le principe du travail maximum de Berthelot (v. THERMOCHIMIE), car on connaît des réactions qui s'effectuent en absorbant de la chaleur; de même, dans un équilibre chimique, l'une ou l'autre des deux réactions inverses est susceptible de s'effectuer, suivant les concentrations initiales des espèces chimiques. Dans ce dernier cas, fort important et général en chimie, l'équilibre chimique est pour les corps en présence un état d'équilibre stable, dont la thermodynamique montre qu'il correspond à la valeur minimum d'une certaine fonction d'état qu'on appelle l'*énergie libre* du système (celle-ci est justement fonction, cette fois, non seulement de la température et de la pression, mais aussi des concentrations des espèces chimiques du système). On convient dès lors de prendre comme mesure de l'affinité la diminution d'énergie libre du système entre l'état initial du mélange de corps réagissants et l'état final après réaction; l'affinité chimique se mesure donc en unités d'énergie, par exemple en joules. A partir d'un système initial de corps, une réaction n'est possible que si elle correspond effectivement à une diminution de l'énergie libre du système; le problème de l'affinité rejoint

ici celui de la prévision des réactions, qui trouve ainsi sa véritable solution.
— Dr. civ. L'*affinité*, ou alliance, peut produire des effets semblables à ceux de la parenté. C'est ainsi qu'elle crée l'obligation alimentaire (v. ALIMENT) ainsi que des prohibitions au mariage. L'alliance produit aussi les mêmes effets que la parenté au point de vue de l'incapacité de témoigner en justice pour un allié, d'instrumenter pour lui comme notaire ou huissier, d'être, en même temps que lui, membre d'un conseil municipal dans les communes de plus de 500 habitants.
— Dr. eccl. En droit ecclésiastique, l'*affinité* résulte du mariage valide. L'affinité en ligne directe est un empêchement dirimant à tous les degrés; en ligne collatérale, elle l'est seulement jusqu'au deuxième degré inclusivement. L'Eglise reconnaît en outre une *affinité spirituelle* résultant du baptême. Cette affinité ne permet pas qu'il y ait mariage entre le parrain et sa filleule, entre la marraine et son filleul, entre la personne qui a conféré le baptême et l'enfant.
— Math. L'*affinité* associe à tout point M du plan, un point M′ construit en menant par M la parallèle à une direction donnée Δ, qui coupe une droite donnée D en un point P, tel que

$$\overrightarrow{MM'} = K.\ \overrightarrow{PM}.$$

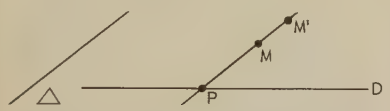

D est l'*axe d'affinité;* K, nombre algébrique constant, est le *rapport d'affinité*. Si Δ est perpendiculaire à D, l'affinité est dite *orthogonale*.

Affinités électives (LES) [*Die Wahlverwandtschaften*], roman de Gœthe (1809). Deux époux, Edouard et Charlotte, appellent un de leurs amis, le Capitaine, à partager le bonheur de leur foyer; une de leurs nièces, Ottilie, vient également habiter sous leur toit, mais, par une force irrésistible, la passion rapproche Charlotte du Capitaine et Ottilie d'Edouard. Ottilie, toutefois, restera pure, mais l'amour ardent qu'elle éprouve pour Edouard brisera sa vie; Edouard, à son tour, mourra de douleur. Tel est le sujet du roman, qui emprunte son titre au principe des affinités en chimie, appliqué ici à un cas humain. On trouve dans cette œuvre, dont Gœthe disait que chaque ligne était un moment de sa vie, de profondes analyses psychologiques.

AFFINOIR n. m. Machine utilisée pour l'affinage du lin et du chanvre. ‖ Peigne grossier, utilisé anciennement pour le même travail.

AFFIQUAGE ou **AFFICAGE** n. m. Opération qui consiste à passer l'extrémité de pattes-de-homard de diverses grosseurs dans tous les jours des broderies en point d'Alençon, pour les faire ressortir.

AFFIQUER v. tr. Pratiquer l'opération de l'affiquage.

AFFIQUET n. m. (du normand *afique*, agrafe). Acception ancienne du mot *bijou*, mais dans le cas seulement où le bijou s'agrafait au vêtement, au bonnet, au chapeau. ‖ Autref., petite pièce de bois tourné et parfois sculpté, que les tricoteuses s'attachaient à la ceinture pour servir de porte-aiguilles. ‖ Auj., protège-pointe de buis ou de matière plastique, utilisé dans le tricot à la main pour empêcher les mailles en attente de glisser des aiguilles où elles sont montées.

AFFIRMATEUR n. m. Celui qui affirme avec force une idée : *Tout grand affirmateur de Vie est forcément un nietzschéen* (Gide).

AFFIRMATIF, IVE adj. Qui marque l'affirmation; qui soutient une chose comme vraie : *Charles répondit par un signe de tête affirmatif* (Flaubert). *Ton affirmatif.*
— Linguist. et Gramm. Se dit de toute proposition qui exprime d'une manière positive qu'un fait est : « *Il avait oublié son rendez-vous* » *est une proposition affirmative.* (Contr. PROPOSITION NÉGATIVE.) ‖ *Mode affirmatif*, ancien nom donné à l'indicatif.
◆ N. f. Toute proposition par laquelle on affirme : *Était-il responsable? Je penche pour l'affirmative.* ‖ *Dans l'affirmative*, dans le cas d'une réponse positive.

AFFIRMATION n. f. Action d'affirmer, de soutenir comme vrai : *Affirmation précise, catégorique. Ces historiens* [...] *qui ne se seraient pas permis la plus petite affirmation sans s'être livrés au préalable à une documentation méticuleuse* (R. Martin du Gard).
— Linguist. *Verbe d'affirmation*, verbe qui exprime une déclaration (*dire*), une opinion (*croire*), une connaissance (*savoir*). ‖ *Adverbe d'affirmation*, v. ADVERBE.
— ★ *jugement, certitude, témoignage, dogme, postulat.*

AFFIRMATIVEMENT adv. De façon affirmative : *Répondre affirmativement. Comme Hegel, j'avais le tort d'attribuer trop affirmativement à l'humanité un rôle central dans l'univers* (Renan).

AFFIRMER v. tr. (lat. *affirmare;* de *firmare*, rendre ferme). Assurer fermement qu'une chose est vraie, et *particul.*, en justice, déclarer avec ou sans serment la vérité d'un fait : *En supposant que le drame qu'on vient de lire ait eu du succès, ce que les uns nient, ce que les autres affirment* (Dumas). ‖ Rendre évident, manifester clairement : *Olivier avait voulu surtout affirmer son indépendance* (R. Rolland).
— ***S'affirmer*** v. pr. Se manifester, se produire avec évidence : *Quoi! c'était son fils* [...] *ce fort garçon barbu dont la volonté s'affirmait!* (Maupassant).
— SYN. : *assurer, attester, avancer, certifier, confirmer, garantir, prétendre, proclamer, répondre, soutenir.*

AFFIXAL, E, AUX adj. Linguist. Qui appartient à l'affixe : « *Erie* », *dans boulangerie, est un élément affixal.*

AFFIXE n. m. (lat. *affixus;* de *affigere*, coller à). Linguist. Elément qui s'agglutine au radical d'un mot, soit avant (*préfixe*), soit après (*suffixe*), soit à l'intérieur (*infixe*), pour en modifier le sens, la fonction ou le rôle.
◆ N. f. Math. Quantité complexe considérée comme liée à sa représentation géométrique.
— ENCYCL. Math. Une quantité complexe de la forme $a + b\sqrt{-1}$ est représentée par un point P qui a pour abscisse a et pour

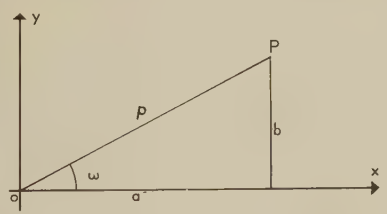

ordonnée b par rapport à deux axes rectangulaires dans le plan : $a + b\sqrt{-1}$ est l'*affixe* du point P, considéré comme représentant la quantité complexe.
Si l'on joint le point P à l'origine O, la quantité complexe peut encore être représentée par la longueur $OP = \rho$, qui est le *module*, et l'angle $XOP = \omega$, qui est l'*argument* de la quantité complexe.

AFFIXÉ, E adj. Linguist. Qui sert d'affixe : *Le « n » du latin « relinquo »* (je quitte) *est un élément affixé.*

AFFLÉCHAGE n. m. Amaigrissement d'une pièce de merrain à ses deux extrémités pour en faire une douelle de tonneau. (L'opération se fait manuellement, avec la *doloire*, ou mécaniquement.)

AFFLEURAGE n. m. Raffinage modéré de la pâte à papier.

AFFLEUREMENT n. m. Réduction d'une surface au même niveau qu'une autre. ‖ Point peu apparent d'un objet dont une partie est enfouie.
— Géol. Partie d'une couche géologique présente à la surface du sol.
— Min. Intersection d'une couche, d'un filon, d'un gisement, avec la surface du sol : *Affleurement minéralisé.*
— ENCYCL. Min. Lorsqu'un gisement n'est pas très profond, l'érosion ultérieure a pu le dénuder partiellement en un *affleurement*, d'investigation facile dans une prospection de surface. Souvent altérés, et plus ou moins masqués par les éboulis de pente ou la terre végétale, les affleurements se manifestent fréquemment dans le paysage par une légère modification du relief, en saillie ou en creux.

AFFLEURER v. tr. (de *fleur*). Mettre de niveau deux choses contiguës, et *particul.* en parlant de deux pièces de bois : *Affleurer les battants d'une porte.* ‖ Arriver très près, le plus souvent en étant de même niveau : *Pavillon qui affleure un mur. La rivière affleure ses bords.*
◆ V. intr. Etre à fleur, au niveau de quelque chose : *Des champs rares où parfois le roc affleurait* (Samain). ‖ — *Fig.* Apparaître, émerger : *Sourds instincts* [...] *qui, par moments, affleurent à la surface égale et monotone des pensées* (R. Rolland).
— Géol. En parlant d'une partie d'une couche ou d'un filon, apparaître à la surface du sol.
— Papet. Raffiner légèrement une pâte à papier.

AFFLICTIF, IVE adj. (du lat. *afflictus*, frappé). Dr. Se dit des peines corporelles qui atteignent le corps lui-même. (Le Code pénal distingue les peines afflictives et infamantes et les peines seulement infamantes*. Les premières, qui sont la mort, les travaux forcés, la déportation, la détention et la réclusion, entraînent, outre la dégradation* civique, l'interdiction légale. La condamnation à l'une d'elles constitue une cause péremptoire de divorce ou de séparation de corps.)

AFFLICTION n. f. (lat. *afflictio*). Peine profonde, chagrin, causé par des événements malheureux : *De jour en jour l'affliction du pauvre enfant augmentait* (Sand).

AFFLIGÉ, E n. Personne attristée par un malheur, une perte, etc. : *Elle invoqua le Dieu des faibles et des affligés* (Sand).
◆ Adj. Qui exprime l'affliction : *Un beau visage usé, pâli, chargé d'empreintes, un regard affligé et chaud, sans doute alourdi de souvenirs* (R. Martin du Gard).

AFFLIGEANT, E adj. Qui afflige : *Cette nouvelle est affligeante.*

AFFLIGER v. tr. (lat. *affligere*, abattre). [Se conj. comme *manger.*] Causer une peine, un chagrin profond à : *Affliger la femme qu'on aime, c'est un crime* (Balzac). ‖ Atteindre, en parlant d'une douleur, d'une gêne, etc. : *Malade affligé de la goutte. Un étudiant affligé de marasme* (Musset).
— LANGUE CLASS. Causer un grand dommage, ravager, ruiner : [Je] *serai du parti qu'affligera le sort* (Corneille). ‖ Mortifier : *De quelles austérités affligez-vous votre corps* (Bourdaloue).
— ***S'affliger*** v. pr. Eprouver de l'affliction : *Il en cherchait le moyen* [de servir la Vierge] *sans pouvoir le trouver et il s'affligeait chaque jour davantage* (A. France).
— SYN. : *attrister, contrister, fâcher, mortifier.*

AFFLOUER v. tr. (de *flouer*). Ramener un navire échoué à un endroit où il y a assez d'eau pour qu'il flotte.

AFFLUENCE n. f. (de *affluer*). Grande réunion de personnes : *Ce jour-là il y eut affluence de visiteurs;* et, *absol.* : *Prendre le métro aux heures d'affluence.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Action d'affluer (au *pr.*) : *L'affluence des ruisseaux* (Vaugelas). ‖ Abondance de choses qu'on reçoit : *Les uns vivant dans l'affluence de toutes choses* (Bossuet).
— SYN. : *afflux, foule, multitude, presse.*

AFFLUENT, E adj. Se dit d'un cours d'eau qui se jette dans un autre : *Rivière affluente.*
— Pathol. Se dit des humeurs qui se portent en abondance dans quelque partie du corps.

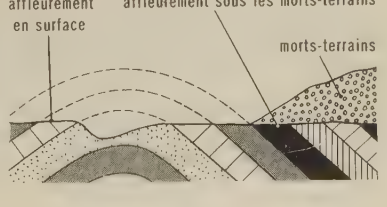

affleurement

AFFLUENT n. m. Cours d'eau qui ne gagne pas la mer, mais qui rejoint un autre cours d'eau plus important en un lieu appelé *confluent*. (Syn. TRIBUTAIRE.)
— ENCYCL. Hydrogr. Les critères définissant le fleuve principal sont donnés par le débit le plus fort, le bassin le plus étendu, l'alluvionnement le plus puissant. Mais il existe des exceptions : à son confluent avec la Seine, l'Yonne a un débit plus important que ce fleuve ; le Missouri est plus long que le Mississippi, etc. Si le débit de l'*affluent* représente une part importante de celui du fleuve, son influence se fait sentir sur le régime de ce dernier. Le confluent constitue le niveau de base de l'affluent.

AFFLUER v. intr. (lat. *affluere*). Couler abondamment vers : *Le sang fiévreux afflue et palpite à tes tempes* (Ch. Guérin). ‖ *Par extens.* Se porter vers, accourir en grande quantité : *Les pèlerins affluaient* (A. France).

AFFLUX n. m. (lat. *ad*, vers, et *fluxus*, cours). Réunion plus abondante des liquides vers une partie du corps : *Le soudain afflux de sang dans un membre glacé* (Bernanos) ; et, au *fig.* : *Cet afflux* [sur Paris] *de toutes les passions, de tous les désirs, de tous les assouvissements* (Zola). ‖ *Par extens.* Arrivée d'un grand nombre de personnes en un même lieu : *L'afflux des visiteurs à une exposition.*
— Electr. Mouvement des charges électriques vers un point. ‖ *Afflux cathodique*, courant d'ions positifs bombardant la cathode d'un tube à gaz.

AFFOLAGE n. m. Hortic. Etat d'une plante qui produit des mutations, ou dont la descendance paraît désordonnée.

AFFOLANT, E adj. Qui affole : *Nouvelles affolantes. Il avait eu l'affolante vision des dessous tout à coup aperçus* (Courteline).

AFFOLÉ, E adj. et n. Aveuglé, rendu fou par la passion, la terreur, etc. : *Son cœur affolé battait violemment contre les côtes* (Bernanos).
◆ Adj. Physiq. Se dit d'une aiguille aimantée qui, sous l'action de variations brusques du champ magnétique, soit naturelles (orages magnétiques), soit artificielles (courants industriels, déplacement de masses de fer, etc.), subit des déviations subites et irrégulières.

AFFOLEMENT n. m. Trouble, épouvante qui rend comme fou : *En tout cas, mon affolement touchait à la démence* (Maupassant).
— Mar. *Affolement de l'hélice*, augmentation soudaine et brutale du nombre de tours de l'hélice, quand celle-ci émerge dans les grands coups de tangage.
— Physiq. Etat d'une aiguille aimantée qui est affolée.

AFFOLER v. tr. (de *fol*, fou). Rendre comme fou, bouleverser, épouvanter : *Ces esclaves incapables d'être libres et que leur liberté affole* (R. Rolland). *Nous étions tous affolés par cet incendie* (F. Mauriac). ‖ Provoquer chez quelqu'un un désarroi sentimental : *Elle s'amusait, comme toujours, à l'affoler* (Maupassant).
— Mécan. Rendre indépendante du mouvement général une partie du mécanisme.
— ***S'affoler*** v. pr. Devenir comme fou.

AFFORESTAGE n. m. Droit de prendre du bois dans une forêt.

AFFORESTATION n. f. Plantation de bois sur un terrain nu : *L'afforestation protège les terres du ravinement.*

AFFORESTER v. tr. (de *forêt*). Concéder le droit d'afforestage : *Afforester une commune dans tels bois.*

AFFORI, agglomération de la banlieue de Milan*.

AFFORMANT, E adj. Linguist. *Consonnes afformantes*, consonnes qui, en hébreu, s'ajoutent à la fin des racines pour former des dérivés.

AFFOUAGE n. m. (de l'anc. fr. *affouer*, chauffer). Dr. rur. Droit qu'ont les habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois sur les biens communaux*. ‖ La part de chacun.
— ENCYCL. Le Code forestier décide que, « s'il n'y a titre contraire », le partage de l'*affouage* doit se faire par feu, par tête d'habitant ou bien de façon mixte. Chaque année, le conseil municipal choisit le mode de partage à appliquer. Il peut décider la vente de l'affouage au profit de la caisse communale ou des affouagistes.

AFFOUAGÉ, E n. Celui, celle qui jouit d'un droit d'affouage : *Chaque affouagé peut vendre ou échanger le bois qu'il reçoit.*

AFFOUAGER v. tr. Dresser la liste des habitants d'une commune qui ont droit à l'affouage. ‖ Déterminer, dans une forêt, les coupes réservées à l'affouage.

AFFOUAGER, ÈRE n. Personne qui bénéficie d'un droit d'affouage.
◆ Adj. Concédé par affouage : *Les coupes affouagères sont déterminées par l'administration forestière et abattues par un entrepreneur spécial.*

AFFOUAGISTE n. m. Habitant d'une commune forestière ayant droit à l'affouage.

AFFOUILLABLE adj. Susceptible d'être affouillé : *Berge affouillable.*

AFFOUILLEMENT n. m. Géomorphol. Enlèvement localisé du matériel par des courants d'eau.
— Arm. Dégradation de forme allongée produite dans l'âme des bouches à feu par le passage des gaz.
— ENCYCL. Géomorphol. L'*affouillement* est une action d'ablation, qui ne peut se produire que dans du matériel meuble, prêt à être transporté, généralement dans des alluvions ou des dépôts de plages. L'affouillement résulte d'un creusement concentré dans l'espace. Dans les rivières, il est surtout l'œuvre de tourbillons et se produit principalement dans les remous causés par un obstacle, par exemple contre la partie aval des piles de pont. Il est également provoqué par le déversement d'une lame d'eau : une tendance à l'affouillement se manifeste à la base d'une jetée contre laquelle la houle déferle. Pour lutter contre l'affouillement, on s'efforce de construire les piles de pont non sur les alluvions affouillables, mais sur la roche en place sous-jacente. On protège les jetées par des enrochements formés de blocs trop gros pour pouvoir être emportés. Dans la nature, l'affouillement s'observe surtout au pied des rives concaves des sinuosités fluviatiles, contre lesquelles bute le courant. Il provoque l'éboulement par paquets de la partie haute de la berge, généralement au début de la décrue, ou lors du dégel.

AFFOUILLER v. tr. (de *fouiller*). Creuser, en parlant des eaux.
— Pêch. Remuer le fond, en parlant des poissons qui cherchent leur nourriture.

AFFOULEH ou **IR-YISRÉEL** (« la Ville de Jezréel »), v. de l'Etat d'Israël ; 10 000 hab. Fondée en 1925, elle est, depuis 1948, en voie de développement rapide, sous l'impulsion de nouveaux immigrants. Centre routier et ferroviaire de la vallée de Jezréel. Industries artisanales.

AFFOURAGEMENT ou **AFFOURRAGEMENT** n. m. Distribution de fourrage aux bestiaux. ‖ Fourrage.

AFFOURAGER ou **AFFOURRAGER** v. tr. (Se conj. comme *manger*.) Distribuer du fourrage aux bestiaux : *Affourager les bœufs.* (On dit aussi AFFOURER.)

AFFOURCHAGE n. m. Mar. Action d'affourcher.

AFFOURCHEMENT n. m. Technol. Emboîtage de deux pièces de bois, dont l'une est à languette, et l'autre à rainure.

AFFOURCHER v. tr. (de *fourche*). Mar. Mettre au mouillage en disposant en forme de fourche les câbles des deux ancres : *Affourcher un navire.* (V. part. *encycl.*)
— Technol. Réunir deux pièces de bois en affourchement.
— ENCYCL. Mar. On *affourche* contre un vent très violent ou dans une rivière où se fait sentir la marée. Dans le premier cas, les chaînes des deux ancres font un angle qui varie entre 60° et 120°. Dans le second, il y a une chaîne et une ancre pour le courant de flot et une autre pour celui de jusant. L'angle entre les deux chaînes peut donc atteindre 180°.

AFFOURER v. tr. V. AFFOURAGER.

AFFOURRAGEMENT n. m., **AFFOURRAGER** v. tr. V. AFFOURAGEMENT, AFFOURAGER.

AFFRANCHI, E adj. et n. Se dit de l'esclave qui recevait de son maître la liberté : *Les affranchis grecs n'étaient pas considérés comme citoyens.* (V. AFFRANCHISSEMENT.) ‖ — *Fig.* et *fam.* Libéré de tout préjugé, de tout scrupule de conscience : *Le plus ferme et le plus affranchi des esprits, il* [Lucrèce] *pénètre dans les profondeurs et les origines du monde* (Sainte-Beuve). *Il arrive souvent que ces affranchis se convertissent à la religion la plus étroite* (F. Mauriac).
◆ Adj. Hortic. Se dit d'un arbre lorsqu'il développe des racines au-dessus du bourrelet de greffe.
◆ N. m. Constr. Dans un bloc équarri ou un morceau taillé, excédent d'épaisseur sur les dimensions à obtenir, destiné à permettre une retaille ultérieure éventuelle sans descendre au-dessous desdites dimensions.

AFFRANCHIR v. tr. (de *franc*). Rendre définitivement libre, indépendant : *Affranchir un esclave. La liberté n'est que l'effet de la richesse des citoyens, qui s'affranchissent dès qu'ils sont assez puissants pour être libres* (A. France). ‖ — *Fig.* Libérer d'une contrainte morale : *Il* [Christophe] *était affranchi de toute foi religieuse* (R. Rolland). ‖ *Pop.* Initier, renseigner.
— Art vétér. *Affranchir un animal*, le châtrer.
— Hortic. Enterrer le bourrelet de greffe d'un arbre pour permettre au greffon de développer des racines.
— Jeux. *Affranchir une carte*, la rendre maîtresse, en faisant tomber toutes les cartes qui lui sont supérieures.
— Mar. *Affranchir une pompe*, pomper l'eau de la cale jusqu'à épuisement.
— Post. *Affranchir une lettre, un paquet*, en payer le port au moment de l'expédition, généralement en y apposant des timbres-poste. ‖ *Machine à affranchir*, machine permettant d'imprimer le montant de l'affranchissement d'une lettre ou d'un paquet.
— Technol. *Affranchir une bille de bois*, dans le façonnage des grumes, sectionner la culée d'abattage perpendiculairement à l'axe, avec une scie passe-partout, de façon à détacher la partie inutilisable du sifflet d'abattage ou une partie altérée, pour obtenir une bille de qualité marchande. (Dans le second cas, on dit aussi PURGER.) ‖ *Affranchir un tonneau*, le flamber quand il est neuf, pour lui ôter le goût du bois.

AFFRANCHISSABLE adj. Post. Qui peut, qui doit être affranchi.

AFFRANCHISSEMENT n. m. Action d'affranchir un esclave, un serf : *Il leur annonçait l'affranchissement des esclaves et le jour prochain de la justice* (A. France). ‖ *Par anal.* Action de libérer, libération : *L'affranchissement de l'Italie. Oui, jusqu'à cette heure, la vie d'étudiant après le lycée, c'était l'affranchissement* (Barrès) ; et, au *fig.* : *L'homme leva son verre « À l'affranchissement des consciences »* (A. Arnoux).
— Hortic. V. part. *encycl.*
— Œnol. *Affranchissement d'une cuve*, opération qui a pour but de rendre les parois d'une cuve inattaquables par les acides des moûts et des vins. (L'affranchissement se fait soit avec du fluosilicate de magnésium, soit au moyen d'enduit bitumineux ou plastique ne donnant pas de goût aux vins.)
— Post. Acquittement préalable des frais de port. ‖ Prix que coûte ce port. (Bien qu'en principe l'affranchissement soit plus cher pour l'étranger que pour la France, les tarifs intérieurs sont depuis quelques années applicables aux correspondances à destination de certains pays européens [Belgique, Italie, etc.].) [V. part. *encycl.*]
— Technol. Action d'affranchir une bille de bois.
— ENCYCL. Hist. ● *Formes de l'affranchissement dans l'Antiquité.* A Athènes, l'esclave pouvait être affranchi de trois façons : 1° par la ville, comme récompense, ou pour avoir un soldat de plus au moment d'un grand péril ; 2° par le maître, avec approbation des pouvoirs publics, ou en vertu de son testament ; 3° par lui-même, sur ses économies, ou par personne interposée le rachetant. L'affranchi devenait non pas citoyen, mais *métèque*. Mais l'*affranchissement* resta très peu fréquent.
Hors d'Athènes, les formes en étaient très variées. Souvent, on affranchissait sous forme

de vente fictive à une divinité; le contrat était gravé sur un mur du temple.

A Rome, l'affranchissement (*manumissio*) faisait de l'esclave un citoyen. Mais tout lien de sujétion n'était pas rompu pour cela avec son maître : l'affranchi (*libertinus*) restait attaché au *paterfamilias*, devenu son patron. L'affranchissement se réalisait, selon le droit civil : 1° *per vindictam*, procès fictif où le magistrat déclarait l'esclave libre; 2° *per censum*, lorsque le maître obtenait l'inscription de l'esclave sur les registres du cens; 3° *per testamentum* (par testament).

Mais, vers la fin de la République, à la suite des guerres incessantes, les Barbares, asservis et ramenés en grand nombre à Rome, risquaient d'envahir l'Etat par la voie des affranchissements. Aussi la législation d'Auguste, complétée par celle de Tibère, limita de diverses façons la liberté d'affranchir. La *lex Fufia Caninia* (2 av. J.-C.) empêcha les maîtres de multiplier à leur décès les affranchis de toute provenance. La *lex Aelia Sentia* (4 apr. J.-C.) interdit au mineur d'affranchir et prohiba l'affranchissement d'un esclave de moins de trente ans, sauf cas exceptionnels, et à condition que l'affranchissement fût fait, aussitôt après, *per vindictam*. La même loi déclara nuls les affranchissements qu'aurait faits le maître en fraude de ses créanciers ou dans des formes non solennelles. Enfin, la *lex Junia*, ou *Junia Norbana* (sans doute 19 apr. J.-C.), créa une nouvelle sorte d'affranchis, les « Latins Juniens », dont le statut est celui des Latins mais aggravé : le Latin Junien ne peut, en effet, ni hériter ni tester et ne devient citoyen complet (*cum suffragio*) qu'à trente ans révolus et après un nouvel affranchissement.

● *Condition juridique des affranchis romains.* Il y avait, en droit classique, trois sortes d'affranchis (*liberti*).

1° Les affranchis *citoyens* prenaient le « gentilice », le prénom, le domicile et la nationalité du *manumissor;* mais leur droit de cité était limité; ils n'avaient ni *jus honorum* ni *jus militiae*, et leur *jus suffragii* se réduisait à rien. Ils devaient au patron une reconnaissance active et dûment précisée; ils devenaient ses clients. D'abord perpétuelle, leur condition d'affranchi fut réduite à la seconde, puis à la première génération.

2° Les affranchis *Latins Juniens* n'avaient que le *jus commercii*, et ne pouvaient ni tester ni hériter. A leur mort, leur patrimoine faisait retour au patron à titre de pécule : ayant vécu affranchis, ils mouraient esclaves. Mais de nombreux moyens leur permettaient d'acquérir le droit de cité.

3° Les affranchis *déditices* étaient exclus de la cité romaine.

Les conditions de l'affranchissement furent profondément modifiées sous le Bas-Empire, sous l'influence de l'Eglise, qui poussa à la multiplication des affranchissements. L'augmentation du nombre des affranchis était d'ailleurs désormais sans conséquence politique, la notion de citoyen s'étant très affaiblie, et l'opposition n'existant plus vraiment qu'entre barbares et citoyens romains.

A la fin du Bas-Empire, l'affranchissement revêtit des formes variées, et put se faire *in sacrosanctis ecclesiis*, par déclaration devant le clergé aux grandes fêtes.

Justinien supprima les diverses catégories d'affranchis; tous furent citoyens. Toutefois, les familles s'efforcèrent de retenir groupés autour d'elles leurs affranchis et la descendance de ceux-ci. Ce fut ainsi que se reconstituèrent des clientèles.

● *Condition sociale des affranchis à Rome.* Elément ambitieux et dynamique de la société, ils ont joué un rôle capital dans la vie économique. A eux les affaires commerciales dédaignées par les grandes familles, les activités artisanales, voire industrielles, les professions libérales, la banque. Les affranchis impériaux, anciens esclaves de bureau, ont acquis un pouvoir, une influence politique et une richesse exceptionnels (Pallas et Narcisse sous Claude, Epaphrodite sous Néron). Néanmoins, on a continué à les mépriser et à leur reprocher leurs allures de nouveaux riches. Le type outré de l'affranchi parvenu est représenté par Trimalcion, dans *le Satyricon* de Pétrone.

● *Affranchissement dans l'ancien droit français.* V. SERVAGE.

● *Affranchissement dans les colonies françaises.* V. ESCLAVAGE.

— Hort. Un arbre (ou arbuste) greffé peut s'affranchir lorsqu'il est enterré au-dessus du point de la greffe; le greffon développe alors des racines qui suffisent à sa nourriture; bientôt, le sujet pourrit et finit par disparaître : on dit que l'arbre *s'est affranchi*. L'*affranchissement* est le plus souvent nuisible au sujet. Cependant, on le provoque parfois pour remédier à des insuffisances du porte-greffe et donner ainsi une plus grande vigueur aux arbres greffés.

— Post. L'*affranchissement* est un mode de perception d'une taxe postale, qui s'effectue par l'apposition d'une vignette, ou timbre-poste. Il représente le prix du transport de la correspondance déterminé d'une manière unilatérale par voie d'autorité, en raison du monopole d'Etat. La taxe postale était autrefois payée à l'arrivée par le destinataire, mais il a semblé préférable de faire affranchir au départ et d'imposer des surtaxes à l'arrivée aux correspondances expédiées sans être affranchies ou insuffisamment affranchies.

On peut également affranchir à l'aide de la *machine à affranchir**, dont les empreintes sont valables dans les mêmes conditions que les timbres-poste. L'affranchissement est *facultatif* dans le régime intérieur (sauf pour les envois par exprès, recommandés ou chargés, les envois contre remboursement ou avec avis de réception). L'affranchissement intégral est *obligatoire* au départ dans le régime international pour tous les objets.

AFFRANCHISSEUR n. m. Celui qui affranchit.

AFFRE (Denis Auguste), prélat français (Saint-Rome-de-Tarn 1793 - Paris 1848). Il professa la théologie à Saint-Sulpice, fut coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, enfin archevêque de Paris en 1840. Il créa les conférences ecclésiastiques et l'école des Carmes. Pendant les journées de juin 1848, il tenta d'empêcher l'effusion du sang, et fut tué par méprise devant la barricade du faubourg Saint-Antoine. On lui doit un *Essai historique et critique sur la suprématie des papes et de l'Eglise* (1829), hostile à l'ultramontanisme de Lamennais; une *Introduction philosophique à l'étude du christianisme* (1844), dirigée contre le spiritualisme de V. Cousin; un *Traité de l'administration temporelle des paroisses* (1827). [→ Biblio.]

AFFRES n. f. pl. (anc. provenç. *afre*, horreur, emprunté au gotique). Angoisse de l'agonie : *Les affres de la mort. Mme Rivière était partie silencieusement, gardant le secret de ses dernières affres* (R. Rolland).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Grand effroi, horreurs : *A la sécurité* [...] *succédèrent toutes les affres de voir prendre le royaume à revers* (Saint-Simon). *Nous trouvâmes Paris dans les affres d'un terrible hiver* (G. Duhamel).

AFFRÈTEMENT n. m. Dr. mar. Utilisation d'un navire pour le transport des marchandises.

— ENCYCL. L'*affrètement* est le contrat par lequel le propriétaire d'un navire, dit *fréteur*, s'engage à l'affecter, en partie ou en totalité, aux besoins d'un tiers, ou *affréteur*, pour le transport de marchandises, moyennant le versement d'un prix : le *fret*. Dans l'affrètement total, le navire entier est loué à l'affréteur pour un voyage donné ou pour un certain temps (affrètement au voyage, affrètement à temps). Pour l'affrètement partiel, on parle plutôt de transport sous connaissement*. Le contrat d'affrètement, sous forme de charte-partie*, est habituellement rédigé d'avance sur des formules imprimées dont les clauses et conditions répondent à des trafics déterminés. (→ Biblio.)

AFFRÉTER v. tr. (de *fréter*). [Se conj. comme *céder*.] Prendre à louage un navire, un avion, un camion, un car.

AFFRÉTEUR n. et adj. m. Professionnel louant tout ou partie d'un navire pour le transport d'un port à un autre de marchandises déterminées, par opposition au *fréteur*, qui le donne à loyer.

AFFREUSEMENT adv. De façon affreuse : *Il a été affreusement défiguré.* ‖ *Par exagér.* Extrêmement : *J'ai mal affreusement à la nuque* (Colette).

AFFREUX, EUSE adj. (de *affres*). Qui fait peur par la laideur de son aspect : *D'affreux géants très bêtes vaincus par des nains pleins d'esprit* (Hugo). ‖ Qui épouvante, dégoûte par son immoralité : *Le meurtre, la trahison, l'exil et les crimes les plus affreux* (Gide). ‖ *Par exagér.* Laid à faire peur : *L'épouse* [...] *parut à tous, ce jour-là, laide et même affreuse* (F. Mauriac). ‖ Extrêmement désagréable : *Le temps était affreux* (Gide). *Tu es un affreux polisson.* ‖ Extrêmement douloureux, triste : *Oh! que c'est affreux d'être obscur, pauvre, isolé!* (Vallès).

— SYN. : *atroce, difforme, effroyable. hideux, horrible, laid, monstrueux, terrible.*

AFFREVILLE, comm. d'Algérie (départ. d'Orléansville, arrond. de Miliana), dans la vallée du Chélif, au pied du massif de Miliana; 14 153 hab. (11 838 aggl., 2 426 non-musulmans). Sur l'emplacement du centre romain de *Malliana*, la ville se développe au détriment de Miliana, qui la domine.

AFFRIANDER v. tr. (de *friand*). Attirer par ce qui plaît, allécher (surtout au *fig.*) : *Nous avions été affriandés, en passant, par une pompeuse affiche annonçant une représentation extraordinaire* (Gautier).

AFFRICHER v. tr. Laisser un terrain en friche.

AFFRIOLANT, E adj. Très appétissant (s'emploie surtout au *fig.*) : *Dénicher un de ces petits scandales affriolants. La fille sortit de la tourmente, plus fraîche et plus affriolante que jamais* (Huysmans).

AFFRIOLER v. tr. (de *à*, et de l'anc. fr. *friole*r, être friand; de *frire*). Attirer par quelque chose d'appétissant, d'alléchant (s'emploie surtout au *fig.*) : *Ils avaient été affriolés par la perspective d'avoir des articles dans les journaux* (Balzac).

AFFRIQUÉE n. f. et adj. Phonét. Type de consonnes caractérisées par le fait qu'elles sont occlusives au début de leur émission et constrictives à la fin, sans qu'il y ait eu déplacement du point d'articulation. (On les appelle aussi MI-OCCLUSIVES ou SEMI-OCCLUSIVES.)

— ENCYCL. L'ancien français possédait quatre *affriquées :* [ts], [dz], [tš] et [dž], qui ont disparu vers la fin du XIIe s. De nos jours, on ne rencontre de consonnes de ce type que dans des mots d'origine étrangère tels que : tchèque, jazz. Au contraire, ces consonnes sont fréquentes dans d'autres langues, celles du groupe slave notamment.

AFFRITER v. tr. (de *frit*, part. pass. de *frire*). Rendre propre à faire une friture : *On affrite une poêle neuve en y faisant chauffer de la graisse, et en l'essuyant à sec.*

AFFRONT n. m. (de *front*). Acte ou parole témoignant publiquement du mépris : *Subir, essuyer un affront. L'affront que l'offenseur oublie en insensé,* | *Vit et toujours remue au cœur de l'offensé* (Hugo).

— LOC. DIV. *Dévorer tous les affronts,* les supporter sans réagir. ‖ *Ne pouvoir digérer un affront,* en garder rancune. ‖ *Laver, réparer un affront,* en tirer vengeance : *La bataille d'Iéna a lavé l'affront de Rossbach* (Napoléon). ‖ *Faire affront à quelqu'un,* le déshonorer.

— SYN. : *insulte, outrage.*

AFFRONTABLE adj. Qui peut être affronté.

AFFRONTEMENT n. m. Action d'affronter, de s'affronter : *L'affrontement de grands dangers.*

— Chirurg. Action d'affronter les lèvres d'une plaie, accidentelle ou chirurgicale, pour en faciliter la cicatrisation.

— Technol. Action de mettre de niveau et bout à bout : *Affrontement de deux pièces de bois.*

AFFRONTER v. tr. Faire front à, s'exposer avec intrépidité à, braver : *Je lui parus* [...] *capable d'affronter les fatigues des grandes randonnées* (G. Duhamel).

— LANGUE CLASS. Tromper sous prétexte de bonne foi, abuser : *Je vous trouve bien hardi de venir encore céans après nous avoir voulu affronter* (Furetière).

— Techn. chirurg. Mettre en contact les deux lèvres d'une plaie.

— Technol. Mettre front à front, de niveau : *Affronter deux panneaux.*

— ***S'affronter*** v. pr. Se rencontrer face à face, se heurter : *Une mêlée confuse où deux partis s'affrontent* (G. Duhamel).

Mgr AFFRE
en 1848
devant les barricades

Phot. X.

AFFRONTÉS, ÉES adj. pl. Hérald. Se dit de deux animaux ou de deux têtes d'animaux qui sont représentés face à face. (V. pl. HÉRALDIQUE, 138.)

AFFRONTEUR, EUSE n. Celui, celle qui ose affronter : *Il* [Piron] *est l'un des maîtres et des affronteurs de la rime* (Sainte-Beuve).

AFFROUN (EL-), comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), dans la Mitidja ; 12 473 hab. (3 825 aggl., 1 112 non-musulmans).

AFFRUITER v. intr. Produire des fruits : *Les arbres bien taillés affruitent.*
◆ V. tr. Planter des arbres à fruit sur : *Affruiter un terrain.*
— ***S'affruiter*** v. pr. Donner des fruits : *Ce pommier s'affruite.*

AFFRY (D'), ancienne famille fribourgeoise, qui a donné, entre autres, GUILLAUME († 1493), qui commandait le détachement fribourgeois à la bataille de Morat, et LOUIS, comte **d'Affry** (Fribourg 1743 - Berne 1810). Il commanda l'armée française du Haut-Rhin jusqu'au 10 août 1792. Après le licenciement des troupes suisses, il fut nommé dans sa patrie commandant des forces militaires, fit partie, en 1802, de la délégation helvétique envoyée au Premier consul, et fut landamman en 1803 et 1809.

AFFUBLEMENT n. m. Habillement étrange, de mauvais goût. ‖ — *Fig. : Sous l'affublement de ces grands actes, de ces panaches* [...], *on retrouvait toujours l'incurable futilité d'un Sardou* (R. Rolland).

AFFUBLER v. tr. (lat. pop. *affibulare*, agrafer). Habiller, vêtir d'une façon bizarre, ridicule : *Elle l'habilla en mignon d'Henri III, en l'affublant de sa toque et de sa pèlerine blanche* (R. Rolland) ; et, au *fig. : Je l'ai affublée* [cette nouvelle] *d'un titre ambigu* (R. Martin du Gard).
— SYN. : *accoutrer, attifer, fagoter, ficeler.*

AFFUSION n. f. (lat. *affusio*, de *affundere*, répandre). Méd. Procédé thérapeutique qui consiste à répandre de l'eau froide ou chaude sur une région quelconque du corps.
— Liturg. Action de verser de l'eau sur la tête du baptisé.

AFFÛT n. m. (déverbal de *affûter*). Lieu caché (à l'origine : derrière un arbre, un *fût ;* auj., derrière un panneau en branches ou en genêts) où l'on se poste pour guetter le gibier dans les battues, ou, *par anal.*, pour surprendre un adversaire.
— LOC. DIV. *A l'affût*, en train de guetter : [Elle était gênée] *comme si d'autres yeux à l'affût la voyaient* (R. Rolland). ‖ *Etre à l'affût de*, guetter, observer le moment favorable : *Toutes les considérations ne me retiendront pas d'être à l'affût de tout ce qui peut paraître étrange* (Gide).
— Arm. Bâti de bois ou de métal, destiné à soutenir, à déplacer et à pointer les bouches à feu et certains projectiles autopropulsés. ‖ *Par extens.* Support : *L'affût d'un télescope.* ‖ *Affût à flèche ouvrante, affût automoteur, affût truck*, v. part. *encycl.* ‖ *Affût omnibus*, appellation donnée, à la fin du XIXe s., à l'affût de siège pour canon de petit calibre, parce qu'il pouvait recevoir indistinctement un tube de 95, 90 ou 80 mm. ‖ *Affût des armes automatiques*, v. AUTOMATIQUE. ‖ *Affût des pièces de marine*, v. part. *encycl.*
— Chass. V. part. *encycl.*
— ENCYCL. Arm. Les premiers *affûts* datent du XIVe s. : grossières charpentes de bois sans roues, appelées *charpenterie* ou *travail*, ils ne permettent ni pointage ni déplacement des canons, qui sont transportés sur des véhicules.
Au XVe s., mis au point par les frères Bureau, apparaissent les affûts à roues, tractés par des chevaux. Mais c'est au XVIIIe s. que Vallière et Gribeauval réalisent des affûts à essieux de fer, adoptent l'attelage à l'allemande et montent la *vis de pointage* et la *hausse ;* les affûts, rendus ainsi très mobiles, permettent à l'artillerie de manœuvrer. En 1829, grâce à la création par le maréchal Vallée de *caissons* et d'*avant-trains*, l'artillerie peut se déplacer à vive allure avec son personnel : la flèche de l'affût, très étroite, se termine par une lunette de crosse qui s'engage dans la cheville ouvrière de l'avant-train. En 1877, les affûts de Bange sont formés par deux flasques en tôle d'acier entretoisés, un système de pointage, un système d'enrayage. Mais pour modifier la direction du tir, il faut faire pivoter l'affût tout entier jusqu'en 1890, date à laquelle est conçu le 155 Baquet, premier matériel à champ de tir horizontal avec système du *pivot avant*. Peu après, le 75 modèle 1897 verra son champ de tir horizontal de 100 millièmes assuré par un système de coulissement de la pièce sur l'essieu de l'affût.
Jusqu'alors, les affûts sont rigides au départ du coup ; la force vive du recul se transmet directement du canon à l'affût, qui en est solidaire par les tourillons*, et la pièce recule, ce qui oblige à la remettre en batterie et à la repointer ; le tir est donc lent. Pour limiter ce recul, on emploie des *freins**. Après diverses solutions imparfaites, c'est en 1895 que naît l'artillerie moderne, grâce au *frein hydropneumatique*, mis au point pour le canon français de 75 par Deport, Sainte-Claire Deville et Rimailho. On réalise alors les premiers affûts à déformation : le canon est relié à l'affût par un frein hydraulique qui, reposant sur un berceau, joue le rôle de lien élastique ; le canon recule sur l'affût, le frein limite le recul, l'énergie du recul est emmagasinée par un récupérateur qui ramène le canon à sa position de tir sans que l'affût ait bougé. Celui-ci est ancré dans le sol par une bêche fixée à l'arrière de la flèche, et les roues sont freinées ; au départ du coup, le canon, relié à la tige du frein, glisse ou roule sur les glissières situées à la face supérieure de ce dernier. Cependant, les changements de direction de grande amplitude (60°) sont obtenus par Deport sur le 75 modèle 1909 de l'armée italienne et par Filloux sur le 155 GPF (1913), grâce à l'*affût à flèches ouvrantes*, sur lequel est monté un dispositif supportant la masse oscillante.
La Première Guerre mondiale voit, en dehors des affûts monoflèches et biflèches, l'utilisation d'*affûts-plates-formes* montés sur pneus pour pièces lourdes (240), et d'*affûts-trucks* de chemin de fer à plusieurs essieux pour pièces de gros calibres (obusier de 370 des Batignolles, de 400 Schneider), dont le pointage en direction est obtenu en déplaçant l'affût-truck sur un épi courbe de voie ferrée.
Au cours du conflit, la traction hippomobile est progressivement remplacée par la traction automobile, mais, les affûts n'étant pas suspendus, la vitesse de déplacement est faible, sauf lorsque les pièces légères sont portées sur camions. Entre les deux guerres mondiales, on améliore la mobilité tactique des pièces par le système des *trains rouleurs*. Celui-ci place le matériel sur un chariot suspendu, muni de roues caoutchoutées, enlevé au moment du tir ; puis sont adoptées les roues à pneumatiques, qui permettent le trajet sur route et le tir. Les pièces munies de freins sont alors tractées à grande vitesse par des tracteurs tout terrain ou des camions.
La Seconde Guerre mondiale entraîne la généralisation des affûts biflèches et, surtout, le développement des affûts *automoteurs* chenillés*.
Après 1945, la nécessité d'avoir des pièces « tout azimut », d'un champ de tir de 360°, donne naissance aux affûts triflèches (105 ABS français), tandis que les affûts automoteurs dérivent toujours de châssis de chars (105 ABS monté sur châssis AMX 13). Les affûts pour canons sans recul sont constitués par de simples supports, généralement trépieds, très légers (le canon sans recul de 75 L. G. 40 allemand ne pèse que 145 kg). En revanche, les affûts pour projectiles autopropulsés sont faits de rustiques armatures métalliques orientables et inclinables, montées sur châssis à roues ou chenillés, ou souvent de simples caisses en bois qui servent en même temps au transport du projectile. (V. RAMPE *de lancement*, LANCE-FUSÉE, AUTOPROPULSÉ.)
L'*affût des pièces de marine* a suivi une évolution semblable, compte tenu du fait qu'il ne lui a jamais été demandé de permettre le déplacement tactique des pièces. L'arme, portée d'abord par un châssis, l'est ensuite par un berceau. Dans le cas du châssis, la pièce posée sur un chariot reculait sur un plan incliné ; dans l'affût à berceau, la pièce recule selon son axe dans un berceau dont le récupérateur renvoie le canon en batterie. Les pièces modernes sous tourelles sont toujours montées sur affût à berceau. (V. ARTILLERIE *navale*.)
— Chass. L'*affût* est permis pendant le jour seulement. Toutefois, on comprend dans le *jour* le crépuscule qui précède le lever du soleil et celui qui suit son coucher. La chasse aux canards la nuit est une tolérance. Il est interdit de chasser à l'affût, même de jour, à proximité d'abreuvoirs, d'emplacements aménagés pour attirer du gibier par de la nourriture.

chasseur à l'affût

affûts

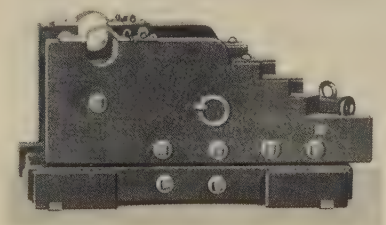

à châssis, de la marine à voiles

Gribeauval avant-train à timon

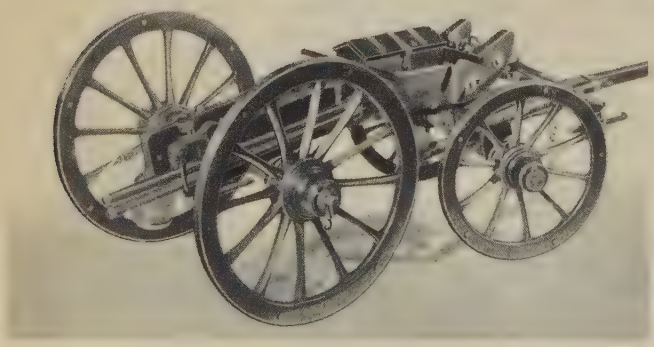

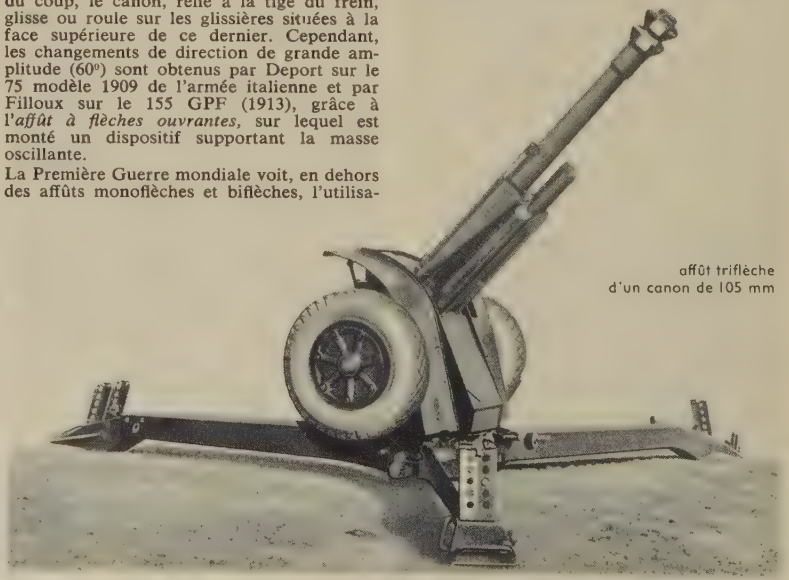

affût triflèche d'un canon de 105 mm

Phot. Ramecourt, musée de la Marine, Larousse.

AFFÛTAGE n. m. Mécan. Action d'affûter. (V. part. *encycl.*)
— Econ. d'expl. *Taux d'affûtage,* salaire horaire d'un ouvrier lors de son embauche et de ses augmentations successives; salaire horaire sur lequel est calculée une éventuelle prime au rendement. (En organisation, l'expression correcte est *salaire horaire minimum garanti,* dans le cas de l'embauche, et *salaire horaire de base,* dans le cas de salaire à prime.)
— Technol. Assortiment d'outils fournis à l'ouvrier menuisier par l'entrepreneur.
— Text. Façon donnée à un vieux chapeau.
— Encycl. Mécan. L'*affûtage* d'un outil a pour but d'en reconstituer le profil de coupe* lorsque les arêtes tranchantes sont usées. L'usure se manifeste sur le tranchant, qui devient émoussé, mais aussi parfois sur la face en dépouille, et, par une érosion due au copeau, sur la face d'attaque. Pour affûter un outil, on meule la face d'attaque ou la face en dépouille, ou bien ces deux surfaces. Certains outils, des fraises notamment, sont à profil constant; on ne meule que leur face d'attaque, afin de ne pas altérer ce profil. Pour les outils de débit ou de précision, on utilise une machine à affûter, à l'aide de laquelle on peut obtenir, sans difficultés, des angles de coupe corrects. Pendant l'affûtage, l'outil ne doit être que légèrement appuyé sur la meule*, afin d'éviter un échauffement qui serait nuisible à l'arête tranchante. On utilise pour cet affûtage des meules artificielles en corindon. Cependant, pour certains outils d'une très grande dureté, tels les carbures de tungstène, on fait usage de meules diamantées.
Le développement des machines à bois a suscité un développement corrélatif de l'affûtage, par l'invention d'affûteuses automatiques et par une spécialisation rigoureuse du travail correspondant. L'affûtage (métier d'affûteur) des scies à ruban, notamment, comporte une succession d'opérations extrêmement précises, dont dépendent le rendement, la qualité du travail et la sécurité de l'ouvrier scieur (brasage, planage, tensionnage, affûtage proprement dit, avoyage, écrasage). [→ Biblio.]

AFFÛTÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un canon représenté avec un affût d'un émail différent du sien.
— Technol. *Ouvrier bien affûté,* ouvrier qui a ses outils au complet.

AFFÛTER v. tr. Ajuster les outils aux fûts qui servent à les maintenir dans la meilleure position pour les rendre tranchants. ‖ *Par extens.* Aviver les arêtes tranchantes d'un outil.
— Arm. Autrefois, mettre sur l'affût : *Affûter un canon.*
— Equit. Mettre la dernière main à la préparation d'un cheval en vue d'une compétition sportive et, plus spécialement, d'une course.

AFFÛTEUR n. m. Technol. Ouvrier spécialisé dans l'affûtage des outils.

AFFÛTEUSE n. f. Machine à affûter certains outils.
— Encycl. Une *affûteuse* comporte des supports d'outils permettant divers réglages, et que l'on peut déplacer devant la meule soit à la main, soit au moyen de leviers. On peut ainsi obtenir des angles d'affûtage corrects. (V. coupe.)
L'affûtage de certains outils, tels qu'une fraise, nécessite des soins particuliers pour que les dents puissent travailler également. La fraise est placée entre pointes et, pendant l'affûtage, la dent à affûter repose sur une touche appropriée. Le porte-fraise se déplace devant la meule, guidé par une glissière.

AFFÛTIAUX n. m. pl. (de *affûter*). *Pop.* Outils : *Emportez vos affûtiaux.*
— Dialect. Ensemble de la parure d'une femme, non compris les bijoux.

AFGHAN, E adj. et n. Relatif à l'Afghānistān; habitant ou originaire de ce pays.

AFGHAN(S), peuple appartenant à la branche indo-afghane de la race dolichocéphale méditerranéenne. On distingue parfois les Afghans proprement dits des Pathāns : mais ces deux groupes font, en fait, partie du même ensemble ethnique, qui domine en nombre dans l'Afghānistān et qui déborde les frontières de ce pays (Pākistan, Iran). Les Afghans, qui sont environ 5 millions, parlent le *pachto**.

AFGHĀNISTĀN, en ar. **Afrhānistān,** royaume de l'Asie centrale, limité par le Turkménistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan soviétiques au N., par le Sin-kiang chinois, sur une courte distance, par le Cachemire et le Pākistan à l'E., par l'Iran à l'O.; 711 000 km²; 11 500 000 hab. (*Afghans*). Capit. *Kābul* (Kaboul). V. princ. : *Harāt* (Hérat), *Qandahār* (Kandahar) et *Mazār-i Charīf*.

GÉOGRAPHIE

L'Aghānistān occupe de hauts plateaux souvent secoués de tremblements de terre et accidentés de chaînes de montagnes; la principale divise le pays d'O. en E. sur 1 300 km, et comprend le Paropamisus, le Band-i Bavān (3 500 m), le Kūh-i Bābā et l'Hindū-Kūch (5 486 m). Cette chaîne atteint le Pamir vers 6 000 m d'alt., dans le Badakhchān, pays peu accessible que l'Afghānistān partage avec l'U. R. S. S. Elle est doublée, au S., par le Safid kūh (4 761 m) et les monts Sulaymān, et, au N., par le Band-i Turkistān. Le pays est ouvert toutefois par des plaines : le Turkestan, drainé sur plus de 500 km par l'Amou-Daria (Āmū Daryā), qui forme la frontière avec l'U. R. S. S.; la vallée du Kaboul, affluent de l'Indus; orientés vers l'Iran, le bassin du Harī Rūd et celui du Hilmand, qui parcourt les steppes et les déserts salés ou sableux du Dacht-i Morgo et du Rigistān, et atteint, dans le Séistan (Sīstān), la cuvette marécageuse du Hāmūn.
Ces dépressions encadrées de montagnes accentuent les effets de la situation continentale du pays : les différences de température entre le jour et la nuit sont considérables; l'hiver est si rigoureux que toute circulation est suspendue; en été, il fait en moyenne 45 °C à l'ombre pendant plus de trois mois; des vents, brûlants ou glacés selon les saisons, mais toujours desséchants, balaient les plateaux : un vent violent, qui déclenche des tempêtes de sable redoutées par les caravanes, souffle pendant cent vingt jours, de juin à septembre, entre Harāt et le Séistan. L'excès de sécheresse réduit l'étendue des cultures, qui occupent en permanence un dixième seulement de la superficie du pays, bien qu'elles montent jusqu'à 3 000 m et que 90 p. 100 des habitants vivent de l'agriculture. Les instruments aratoires, de conception sommaire (araires en bois), limitent, d'autre part, les rendements. Mais, dans un petit nombre de vallées, la chaleur, la fécondité de certains sols lœssiques et l'irrigation par canaux et conduites souterraines (*karez*) permettent une polyculture intensive : des champs d'orge, de blé, de millet, de pois chiches et de lentilles voisinent avec les rizières, qui s'étendent en contrebas des cultures d'oignons, de piments, de tomates, de melons, de pastèques et de canne à sucre, des vignobles et des vergers enfin, où s'alignent des amandiers, des figuiers, des noyers, des mûriers, et même les arbres fruitiers de la zone tempérée. Dans le Turkestan, la culture du coton et de la betterave à sucre a été très poussée dans les dernières décennies. Sur les vastes territoires incultes se déplacent des tribus de nomades éleveurs de chameaux de Bactriane, de chevaux, de chèvres, et surtout d'immenses troupeaux de moutons caraculs à queue grasse, qui fournissent une laine renommée. Les agneaux donnent les peaux d'astrakan.

armoiries de l'AFGHĀNISTĀN

La situation centrale de l'Afghānistān a multiplié les contacts de civilisation, si bien que la population actuelle est très hétérogène. Elle comprend une majorité d'Iraniens : 5 millions d'Afghans* et 2 millions de Tadjiks, cultivateurs sédentaires, qui sont les plus anciens occupants du pays.

type d'AFGHAN

Les Kāfirs et les Dardis forment le second groupe indo-aryen (1 million d'individus). Le reste de la population est de race jaune : ce sont des Ouzbeks, des Ersarīs, des Kirghizes et des Hazārahs, Tartares turco-mongols descendant des envahisseurs du XVIe s.; ils parlent le persan ou le turc et pratiquent le rite chiite, contrairement à tous les autres habitants de l'Afghānistān, qui sont des musulmans sunnites.
Ancien lieu de rencontre de peuples et carrefour de pistes de caravanes transasiatiques, l'Afghānistān est devenu un pays isolé depuis l'ouverture des relations maritimes à grande distance. Sa situation aux confins de l'aire d'expansion russe et des régions autrefois soumises à l'influence britannique lui a permis de préserver son indépendance. C'est encore l'un des pays les plus traditionalistes de la terre. La structure sociale reste très

Phot. Caméra-Press.

AFGHĀNISTĀN falaise dans la vallée de Bāmiyān, abritant la niche du grand Bouddha sculpté de 53 mètres de haut

deux terres cuites polychromées du VIIe s. *musée Guimet*

médiévale et la mise en valeur des ressources du pays est très en retard : le pétrole des régions septentrionales, le charbon d'Haibak, le fer de la vallée de Ghūrband dans l'Hindū-Kūch ne sont pas exploités. Toutefois, les mines de la passe de Djagdalak, à l'est de Kaboul, fournissent de beaux rubis. Plusieurs plans de développement économique ont été mis en œuvre ; des entreprises américaines et soviétiques y ont participé. Une certaine amélioration des communications, l'apparition de cultures industrielles et d'usines dans les plaines du Turkestan (produits alimentaires et textiles) témoignent des efforts du gouvernement afghan. Mais les produits les plus rentables restent, comme autrefois, la laine et les tapis de fabrication artisanale, le coton, les peaux d'astrakan, les fruits séchés. Par suite de l'absence de voies ferrées, ce sont les caravanes qui assurent les échanges intérieurs. Les camions leur font concurrence sur les pistes qui conduisent au Pākistān, de Kaboul à Chaman, par Qandahār, de Kaboul à Peshāwar et en direction de la Perse, par Harāt. Les relations politiques parfois difficiles gênent le commerce avec le Pākistān et l'utilisation du port de Karachi en transit. Elles favorisent en compensation l'influence économique de l'U. R. S. S., vers laquelle l'Afghānistān se tourne. Des techniciens soviétiques sont recrutés pour construire des routes et des usines ; une société commerciale mixte soviéto-afghane réalise de nombreuses opérations commerciales. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Placé sur une des grandes routes du monde, l'Afghānistān a été sans cesse, depuis l'Antiquité, franchi par des armées conquérantes. Il fut envahi par les satrapes de Cyrus et de Darios, puis traversé par Alexandre le Grand. Sa campagne d'hiver à travers les passes inaccessibles de l'Hindū-Kūch, quand il se porta jusqu'au N. de la Sogdiane, reste un fait politique et militaire sans pareil. Après lui, une dynastie gréco-bactrienne s'établit à Bactres (Balkh actuel) et gouverna le pays de 250 à 50 av. J.-C. Ainsi, avant l'islām, l'Afghānistān, iranisé très tôt, avait subi deux influences : l'une hellénique et l'autre indienne. De 129 av. J.-C. à 480 apr. J.-C., des Sakas (Scythes) et des Kustāns, venus du nord, s'hindouisèrent et créèrent une civilisation originale connue sous le nom de *tokharienne*. Partie de l'Afghānistān, elle gagna la Sogdiane et Sérinde (Turkestan chinois). On doit à la science française la découverte et l'étude des vestiges de cette civilisation. Vers 480, l'Afghānistān fut partagé entre les Huns Héphtalites et les Sassanides. C'est dans la première moitié du IXe s., enfin, que le pays fut converti à l'islām. Depuis cette époque, l'Afghānistān vécut la vie d'un Etat musulman isolé où la foi sunnite fut toujours vive, où le pouvoir fut disputé par de nombreuses dynasties féodales. La dernière, celle des Durrānīs, qui commença en 1747, entra plusieurs fois au XIXe s. en conflit avec l'Angleterre. Les Anglais, inquiets de la progression russe en Afghānistān et désireux de couvrir solidement l'Inde d'une frontière scientifique au N.-O., tentèrent d'occuper le pays et subirent plusieurs échecs : en 1842 à Kaboul, en 1879, lorsque la mission anglaise installée par lord Roberts fut massacrée. Mais, en 1880, ils obtinrent par le traité de Gandamak les défilés du Kaboul, affluent de l'Indus. L'avance des Russes mit alors les rivaux en contact ; pour éviter un conflit armé, Russes et Anglais, par les accords de 1885, définirent leurs zones d'influence en Afghānistān. En 1907, la Russie renonça à toute intervention dans ce pays, où l'Angleterre exerçait un quasi-protectorat.

L'assassinat, en février 1919, de l'émir Habīb Allāh, qui avait pratiqué une neutralité bienveillante en faveur des Anglais pendant la Première Guerre mondiale, provoqua une troisième guerre anglo-afghane, qui s'acheva par une paix de compromis (août 1919) et par la reconnaissance de l'indépendance afghane par les Anglais en novembre 1921. Depuis 1921, l'Angleterre concéda l'essentiel de ses revendications à l'Afghānistān, Etat désormais indépendant, dont l'émir Amān Allāh fut proclamé roi en 1923. Jugé par quelques-uns réformateur trop radical, Amān Allāh fut remplacé en 1929 par son oncle Nādir chāh, politique habile, assassiné en 1933, auquel succéda son fils, Muḥammad Ẓāhir chāh.

Le peuple afghan est demeuré profondément musulman et nationaliste ; seul, l'islām est toléré. Malgré la constitution de 1930, le pouvoir est resté entre les mains de la famille royale, si bien que le poste de Premier ministre a été occupé depuis 1925 par deux frères de Nādir chāh, Muḥammad Hāchim khān (jusqu'en 1946), puis Chāh Maḥmūd. A l'extérieur, l'Aghānistān faillit entrer en conflit avec le Pākistān, chacun d'eux estimant avoir des droits sur l'ensemble du Paṭhānistān ou Pachtūnistān*, province actuellement partagée entre les deux Etats ; c'est pourquoi l'Afghānistān conclut un traité d'amitié avec l'Inde (janv. 1950) pour une durée de cinq ans ; coupée du Pākistān, son débouché naturel vers la mer, l'Afghānistān a conclu des accords avec l'U. R. S. S. Cependant, l'Etat afghan a fait un gros effort pour développer sa culture ; il existe à Kaboul trois lycées et une faculté de médecine, confiés à des Français.

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION. — L'Afghānistān est une monarchie constitutionnelle. Les citoyens de sexe masculin âgés de plus de vingt ans élisent tous les trois ans, au scrutin secret, les 173 membres de l'Assemblée nationale, qui sont réunis de mai à octobre. Le Sénat, formé de personnalités nommées par le roi en fonction de leur expérience politique et de leurs services passés, siège en permanence. Une grande assemblée, composée de représentants de toutes les professions et corporations, est convoquée dans les cas graves. Le gouvernement est confié à un cabinet présidé par le Premier ministre, dont la nomination par les membres du Parlement est subordonnée à l'approbation du roi. Les provinces administratives dépendent d'un gouverneur responsable devant le ministre des Affaires intérieures. La nomination des gouverneurs par le ministre doit être approuvée par le roi. Le système judiciaire de l'Afghānistān repose sur le droit islamique. (→ Biblio.)

— LANGUE ET LITTÉRATURE. V. PACHTO.

BEAUX-ARTS

● *Archéologie.* Le développement d'un art bouddhique en Afghānistān est dû à la ferveur des dynastes Kushāna qui, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, fondèrent de nombreux monastères en Bactriane, au N.-O. de l'Inde. Les principaux ensembles sont ceux de Hadda, Chotorak, Bāmiyān et Kunduz, le plus tardif étant celui du Fundukistān (VIIe s.). Pendant une première période, les monuments et leur décoration, peinte ou sculptée, se rattachent au style gréco-romano-bouddhique : les traditions artistiques du monde hellénistique, romain et parthe, mêlées à celles de l'Inde ancienne, s'adaptent à des fins et à des thèmes bouddhiques. A partir du milieu du IIIe s. parviennent des influences de l'Iran sassanide, suivies d'un retour d'influences indiennes.

Les monastères comportaient des sanctuaires et des salles groupés autour ou auprès d'un *stūpa**. La pierre, rare dans la région, servait seulement pour les revêtements. Certains ensembles furent excavés (Bāmiyān). La plupart des sculptures étaient exécutées en stuc, exceptionnellement en schiste : grandes images du Bouddha Çākyamuni, au drapé classique, et bas-reliefs de petites dimensions représentant les épisodes de sa vie (Hadda). Des fresques revêtaient les parois, les coupoles et les plafonnages à fausses poutres des sanctuaires rupestres. Une évolution et des caractères divers peuvent être discernés dans ces peintures aux tons vifs : apports de l'Iran sassanide, influences de l'Inde gréco-bouddhique et Gupta.

En dépit de la multitude des influences exercées sur lui, l'art développé en Afghānistān a vite pris un aspect particulier. Jouant le rôle d'intermédiaire dans la transmission des thèmes et de l'iconographie bouddhiques, avec les modèles il a souvent transmis ses tendances aux arts contemporains de l'Asie centrale et de la Chine. D'importantes fouilles ont été exécutées depuis 1922 par la Délégation archéologique française.

● *Musique.* La musique de l'Afghānistān nous est presque inconnue. Les Afghans jouent des airs de danse accompagnés par les instruments turcs caractéristiques : la *zurna* (hautbois) et le *davul* (grosse caisse). Aux instruments turcs ou persans, ils ajoutent une rangée de cordes sympathiques pour en modifier la sonorité (*kémangéh, dilruba, sarinda*) ; comme en Anatolie, les chanteurs ambulants vont chantant leurs vers et font partie de toutes les réjouissances.

AFIBRINOGÉNÉMIE n. f. Affection congénitale ou acquise, due à un défaut de fibrinogène sanguin et entraînant une absence de coagulation.

— ENCYCL. L'*afibrinogénémie* complète est le plus souvent congénitale, le sang des sujets atteints demeurant complètement incoagulable.

En obstétrique, on observe des afibrinogénémies par destruction exagérée de fibrinogène, au cours de certaines rétentions prolongées d'œuf mort, surtout après iso-immunisation, et au cours de certaines apoplexies utéro-placentaires.

AFICHE n. f. Cost. V. AFFICHE.

AFICIONADO n. m. (mot esp.). Amateur de courses de taureaux.

AFIN DE (suivi de l'infin.) loc. prép., ou **AFIN QUE** (suivi du subj.) loc. conj. (de *à* et *fin*, n. f.). Exprime l'intention, le but, la fin pour laquelle on fait quelque chose : *Afin de pouvoir dire... Afin que sous sachiez...*

— REM. *Pour* exprime le but d'une façon très large, mais il peut exprimer aussi le résultat en dehors de toute intention [conséquence] ; *afin de* révèle expressément le dessein d'arriver à un but. Les locutions *pour que* et *afin que* présentent la même différence. On peut toujours employer *pour* et *pour que* au lieu de *afin de* et *afin que*, mais la réciproque n'est pas vraie.

AFINOGENOV (Alexandre Nikolaïevitch), auteur dramatique soviétique (Skopino 1904 -

Phot. Ella Maillart, Larousse.

† dans un bombardement 1941). Ses drames traitent des problèmes politiques et sociaux contemporains : *la Peur* (1930), *Salut, Espagne* (1936), *A la veille* (1941).

A. F. L., sigle de AMERICAN* FEDERATION OF LABOUR.

AFLOU, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Tiaret), sur le versant nord du djebel Amour, à 1 426 m d'alt.; 7 995 hab. (1 025 non-musulmans). Gros marché de moutons. — L'arrond. a 11 comm. et 38 350 hab.

AFNOR, sigle de ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION*.

AFOCAL, E, AUX adj. Opt. Se dit d'un système optique centré dont les foyers sont rejetés à l'infini. (L'image d'un objet situé à l'infini est également rejetée à l'infini. Un système de deux lentilles tel que le foyer-image de la première coïncide avec le foyer-objet de la seconde est afocal [lunette astronomique ou lunette de Galilée réglées pour l'infini].)

AFONSO (João), sculpteur portugais du XVe s. Il a surtout travaillé à Batalha. Son chef-d'œuvre est le tombeau de Fernão Gomes, à Oliveira do Conde.

AFONSO (Jorge), peintre portugais (dernier quart du XVe s. - † 1540). Peintre royal et inspecteur expert de peinture de Manuel Ier et de Jean III. On ne peut lui attribuer aucun tableau. Mais il a joué un grand rôle dans l'évolution de la peinture manuéline, grâce à ses fonctions officielles et à son atelier.

A FORTIORI loc. adv. (lat. *a fortiori* [*ratione*]). A plus forte raison (s'emploie pour conclure du moins au plus) : *Si je dois obliger mon cousin, « a fortiori » dois-je secourir mon frère.*

AFOURER, localité du Maroc (prov. de Béni-Méllal). Importante centrale électrique sur l'oued el-Abid, alimentée par les eaux de la retenue de Bin el-Ouidane.

A. F. P., sigle de AGENCE FRANCE-PRESSE.

AFRAG n. m. (mot berbère). Toile qui, en campagne, entoure les tentes du roi du Maroc, les séparant ainsi du reste du camp.

AFRAGAR n. m. (de l'ar. *al-zandjār*). Nom donné au vert-de-gris par les alchimistes.

AFRAGOLA, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), dans la grande banlieue de Naples; 37 500 hab.

AFRAMOMUM [mɔm] n. m. Plante herbacée africaine ou malgache, à grosses baies pulpeuses.
— ENCYCL. La maniguette ou graine-de-paradis provient d'une espèce d'*aframomum*. Le genre, autrefois inclus dans le genre *amomum*, fait partie de la famille des zingibéracées. (V. AMOMUM.)

AFRANCESADOS n. m. pl. (mot esp.). Nom donné aux Espagnols qui, en 1808, se rallièrent à la cause de Joseph Bonaparte. (On les appelait aussi JOSEFINOS.)

AFRANIUS (Lucius), poète comique latin (seconde moitié du IIe s. av. J.-C.), auteur de comédies *togatae**, c'est-à-dire à sujets purement romains. Ses pièces présentent des querelles de famille dans un milieu bourgeois.

AFRE (sainte). D'abord femme de mauvaise vie, elle se convertit à la religion chrétienne. Elle périt sur le bûcher, vers 304, tout près d'Augsbourg, dont elle est la principale patronne. — Fête le 5 août.

AFRHĀNISTĀN. V. AFGHĀNISTĀN.

AFRICAIN, E adj. et n. Relatif à l'Afrique; habitant ou originaire de l'Afrique.

Africaine (L'), opéra en cinq actes, poème de Scribe, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra le 28 avril 1865. Le sujet, tout d'imagination, a trait à un épisode romanesque et dramatique du voyage de Vasco de Gama autour de l'Afrique vers l'an 1500.

africaine (ASSOCIATION INTERNATIONALE) [A. I. A.], association fondée pour explorer et civiliser l'Afrique. Le roi Léopold II réunit à Bruxelles en 1876 une conférence géografique africaine, qui crée l'A. I. A. et lui en offre la présidence pour un an. L'année suivante, l'Association choisit un drapeau qui flottera sur les stations qu'elle veut constituer en Afrique centrale. En réalité, son activité en restera là; elle permettra seulement à Léopold de se constituer un domaine africain, quand il aura décidé Stanley à travailler pour son compte. En 1878 est fondé le Comité d'études du haut Congo, indépendant de l'A. I. A., remplacé bientôt par l'Association internationale du Congo, qui reste secrète jusqu'en 1883, et dont Léopold est le seul maître. Les organisations nationales française, anglaise, portugaise et allemande qui avaient participé à la réunion de 1876 s'opposent aux progrès de l'A. I. A. et agissent pour leur compte. C'est toujours en s'appuyant sur la fiction de l'A. I. A. que Léopold fera reconnaître en 1884, par les Etats-Unis, la France et l'Allemagne, son Association internationale du Congo, puis l'Etat indépendant et neutre du Congo, à la conférence de Berlin*, en février 1885. (V. CONGO BELGE.)

africaine (COMPAGNIE ROYALE), compagnie anglaise à charte (*Royal African Company*), fondée en 1672 pour le commerce avec les comptoirs d'Afrique occidentale. Principalement intéressée au commerce de l'or et des esclaves, elle succédait à deux compagnies plus anciennes, fondées respectivement en 1618 et en 1662, ruinées par la concurrence hollandaise. Bien qu'ayant obtenu en 1713 le contrat d' « asiento* », cette compagnie fut bientôt mise en difficulté par les entreprises étrangères, et dut faire place, en 1749, à la Compagnie africaine des marchands (*African Company of merchants*), subventionnée par le gouvernement britannique.

africaine (ORDRE DE L'ÉTOILE), ordre belge, créé en 1888 pour récompenser les services rendus au Congo belge. Six classes. Insigne : étoile à cinq branches, émaillée blanc, bordée de bleu, posée sur une couronne de feuilles de palmier. Au centre, étoile d'or entourée de la devise *Travail et Progrès*. Ruban azur à bande médiane jaune. (Il existe aussi au Libéria un ordre de l'Etoile africaine, créé en 1920.)

AFRICANISME n. m. Ensemble des sciences humaines (ethnographie, archéologie, linguistique, etc.) appliquées à l'étude de l'Afrique.

AFRICANISTE n. Savant qui se consacre à l'étude de l'Afrique, et en particulier des langues et des civilisations africaines.

AFRICANO-BRÉSILIEN adj. Géol. *Continent africano-brésilien*, continent hypothétique, qui aurait été formé de l'Afrique et du Brésil joints par une terre à l'emplacement de l'Atlantique. (Quelques analogies de la faune des reptiles, à l'époque permienne — il y a 200 millions d'années —, sont le seul indice net en faveur de cette jonction; encore peuvent-elles s'expliquer autrement.)

AFRICANTHROPE n. m. Paléontol. Fossile découvert en Afrique orientale, près du lac Njarassa, par Kohl-Larsen, en 1935. (L'*Africanthropus njarasensis* serait un préhominien voisin du pithécanthrope et du sinanthrope, mais présentant toutefois certains caractères proches de l'homme de Neandertal.)

AFRĪDĪ(S), grande tribu de race afghane et de langue pachto, qui nomadise dans les montagnes de l'Afghānistān oriental, aux environs des passes de Khyber et de Kohat; 100 000 individus env. Elle est à l'origine d'une grave tension diplomatique entre le Pākistān et l'Afghānistān, qui réclame une rectification de frontières ou la création d'un Etat pachto, le *Pachtūnistān*.

AFRIKAANDER [dɛr] n. (mot néerl.). Individu de race blanche hollandaise, né en Afrique du Sud ou y résidant depuis longtemps.

Afrikaander (LIGUE), ligue fondée en 1879 par J. du Toit dans la colonie du Cap. Elle était formée de colons néerlandais restés dans la colonie au moment du Trek*, ayant conservé leur langue et leurs usages sous la domination britannique, et faisant en somme pendant aux Uitlanders*, qui s'opposaient aux Boers dans la république du Transvaal. Krüger espérait une réaction des Afrikaanders quand il déclencha le conflit armé de 1899; mais ces campagnards étaient impuissants contre les villes britanniques, et ils n'intervinrent pas dans les opérations militaires. Cette ligue avait toujours eu pour but la constitution d'une fédération sud-africaine. Paradoxalement, la défaite du Transvaal et de l'Orange réalisa ce programme en aboutissant, le 31 mai 1910, à la constitution de l'Union sud-africaine, à l'intérieur de laquelle les Afrikaanders équilibraient le peuplement britannique : la ligue perdit alors toute raison d'être.

AFRIKAANS n. m. Linguist. Langue parlée en Union sud-africaine par les descendants des Boers (jadis appelée *hollandais du Cap* ou *taal*).
— ENCYCL. L'*afrikaans* est la langue des descendants des Boers. Il s'est différencié du néerlandais par des traits phonétiques (médialisation des voyelles, apocope, syncope, assimilation), morphologiques (les terminaisons flexionnelles ont disparu en majeure partie et il n'y a qu'un seul article défini), syntaxiques (double négation) et lexicaux (mots empruntés à la langue des indigènes, à certains parlers mixtes et à l'anglais). L'afrikaans semble avoir une plus grande aptitude à traduire les mots d'emprunt que le néerlandais. Il est, depuis 1925, la langue officielle, à côté de l'anglais, langue de l'Union sud-africaine.

Afrikakorps, nom donné aux troupes allemandes envoyées en Libye, en février 1941, pour suppléer les forces italiennes. Commandé par Rommel, et fort au début de quatre divisions, dont deux blindées, l'Afrikakorps, dont la base s'établit à Tripoli, participa à toutes les opérations menées par les troupes de l'Axe en Afrique jusqu'à leur capitulation en Tunisie* (12 mai 1943). [V. LIBYE (*campagne de*).]

AFRIKANER adj. et n. Se dit des anciens colons hollandais de l'Union sud-africaine.

afrikaner (PARTI) ou **parti sud-africain,** parti fondé en 1910 par le général Botha, en Union sud-africaine. Ce parti s'étant allié, pour gouverner, aux Unionistes composés uniquement d'Anglais, les Boers intransigeants, dirigés par le général Herzog, s'en détachèrent dès 1912 pour fonder le parti nationaliste. Le groupe afrikaner du Parlement participa au gouvernement du général Botha (1910-1919), puis, à la mort de ce dernier, à celui du général Smuts (1919-1924). Son influence fut décisive, et il réalisa peu à peu son programme d'émancipation; mais, en 1924, il céda le pouvoir au parti nationaliste d'Herzog. Celui-ci, satisfait des concessions britanniques après l'élaboration du statut de Westminster en 1931, se rapprocha des afrikaners; parti nationaliste et parti afrikaner s'associent aux élections de 1933 et fusionnent en 1934 dans le « parti uni » groupant Smuts et Herzog, tandis que les nationalistes intransigeants constituaient derrière le Dr Malan le « parti nationaliste unifié », désireux de rompre tout lien avec la Grande-Bretagne.
La Seconde Guerre mondiale entraîna la scission du parti unifié en 1939 : Herzog, partisan de la neutralité, abandonna le pouvoir à Smuts et rejoignit, en 1940, un nouveau parti afrikaner, celui d'Havenga, homme d'Etat de l'Orange.
Lors des élections de 1948, celui-ci s'associa au Dr Malan; leur succès leur permit de prendre le pouvoir ensemble et d'appliquer un programme nationaliste d'*apartheid*, moins dirigé pourtant contre la Grande-Bretagne que contre les gens de couleur (ségrégation) et le communisme; l'association au pouvoir de ces deux partis aboutit à leur fusion en 1953.

AFRIQUE, une des cinq parties du monde; 30 300 000 km²; environ 210 millions d'hab.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

L'Afrique est le continent le plus massif et le plus plat, à peu près dépourvu de hautes chaînes de montagnes. Axée sur l'équateur, de part et d'autre duquel elle s'étend sur des distances équivalentes, c'est la partie du monde la plus chaude et la plus régulièrement zonée en latitude. En outre, peu peuplée, elle est parmi les moins bien équipées; tardivement explorée, elle a été le plus longtemps partagée entre les grandes puissances et soumise à des régimes coloniaux, qui subsistent encore tout en se transformant.

forêt du Banco (Côte-d'Ivoire)

● *La structure géologique et le relief.* L'Afrique est un *bouclier*, sauf à son extrémité septentrionale. Considérée comme une portion des continents gondwaniens morcelés, l'Afrique est constituée essentiellement par un socle de roches précambriennes, dont l'influence se fait sentir même lorsqu'elles sont recouvertes de dépôts plus récents. Sur ce socle, la couverture discordante se divise en plusieurs séries. Une série primaire, plus ou moins complète, a recouvert l'Afrique entière, mais n'est aisément identifiable qu'au nord des régions équatoriales. Elle est de plus en plus gréseuse et continentale vers le sud et l'est. Au sud des régions équatoriales, elle se compose des dolomies du système du Kundelungu et de systèmes schisto-calcaires et schisto-gréseux. A l'extrême sud, le plissement hercynien a donné naissance à la chaîne du Cap, orientée de l'ouest à l'est. Les séries supérieures, discordantes, sont le plus souvent continentales. En Afrique centrale et méridionale et à Madagascar, les grès (Permo-Trias) et les schistes du *Karroo* peuvent avoir jusqu'à 7 000 m d'épaisseur. Au nord, d'autres grès correspondent au Karroo (*grès de Nubie* et *continental intercalaire*). Désormais, tandis qu'au nord des transgressions couvrent une partie du continent au Crétacé supérieur et à l'Eocène, puis, en reculant vers le nord, jusqu'au Miocène (Libye), le centre et le sud de l'Afrique ne comportent plus que des dépôts continentaux rassemblés sous le nom de *Kalahari* (du Crétacé au Pliocène). Ainsi, en dehors de l'Afrique du Nord, on ne trouve des séries importantes de dépôts marins que sur les côtes.

Si la couverture primaire a été plissée, la couverture secondaire et tertiaire est restée subtabulaire. Le bouclier africain, rigide, a pourtant été affecté par des ondulations à grand rayon de courbure, qui ont dessiné des cuvettes intérieures et des bourrelets intermédiaires, remarquables surtout à la périphérie (flexures continentales), et des mouvements verticaux ont été jusqu'à la fracture. Ces déformations et cassures, et les reprises d'érosion qu'elles ont provoquées sont les phénomènes responsables du relief actuel de l'Afrique : des plateaux ou des plaines rocheuses s'étagent autour des bourrelets, et sont séparés par des escarpements, les plus élevés subsistant à l'état de reliefs résiduels, souvent de buttes isolées (*inselbergs*) aux versants raides. Les plateaux cristallins, ou ceux qui ont conservé leur couverture, peuvent être portés à d'assez fortes altitudes, surtout à l'est de l'Afrique, au-dessus des fossés tectoniques (plus de 5 000 m au Ruwenzori).

Les grandes fractures ont formé des fossés et des appareils volcaniques. Le plus remarquable de ces fossés, le plus ample du monde, est celui qui, en Afrique orientale, part du Mozambique, se prolonge par le lac Nyassa, se divise en deux branches au Tanganyika et au Kenya (grands lacs), coupe l'Ethiopie, et se divise de nouveau vers le golfe d'Aden et la mer Rouge pour se poursuivre dans le Levant asiatique. D'autres fractures ont été accompagnées d'éruptions volcaniques d'âge et de style variables : grands épanchements au Crétacé (plateau abyssin notamment), volcans tertiaires et quaternaires qui constituent les plus hauts sommets de l'Afrique orientale (Kilimandjaro, 5 916 m ; Kenya), du Cameroun et des massifs sahariens (Tibesti, Hoggar).

A cette Afrique-bouclier s'oppose l'extrémité nord-ouest du continent, au Maroc, en Algérie et en Tunisie, dont l'évolution géologique et morphologique se rattache au monde alpin. Sur les séries primaires plissées et pénéplanées, qui forment un socle rigide, se sont déposées des séries sédimentaires réparties en deux domaines longitudinaux : un domaine Rif-Tell, en bordure de la Méditerranée, géosynclinal où des plissements très complexes se sont poursuivis jusqu'au Quaternaire ; un domaine atlasique, comprenant des régions tabulaires et des chaînes formées de plis réguliers qui sont venus buter, au sud, contre le bouclier africain, le long du grand accident sud-atlasien.

falaise de Bandiagara (Soudan)

● *Le climat et ses conséquences régionales.* Traversée en son centre par l'équateur, l'Afrique a des climats déterminés essentiellement par le mouvement apparent du soleil entre les tropiques. Les climats équatoriaux sont caractérisés par une chaleur constante supérieure à 20 °C (26 à 28 °C pour la moyenne des mois les plus chauds et les plus froids) et une pluviosité élevée (plus de 1 500 mm), répartie sur toute l'année, mais caractérisée par des pointes aux équinoxes. De part et d'autre de l'équateur, les climats tropicaux sont également chauds, mais les températures sont plus contrastées, surtout à l'intérieur du continent, et le régime pluviométrique est caractérisé par une saison pluvieuse d'été (boréal ou austral) et une saison sèche d'hiver, d'autant plus longue qu'on s'approche davantage des tropiques. Au-delà des régions désertiques, le climat des extrémités sud et nord du continent est influencé par les conditions climatiques des régions tempérées : il est de type méditerranéen sec, avec des pluies d'hiver.

De nombreuses nuances compliquent ce schéma : l'extension plus grande du continent dans l'hémisphère Nord explique que l'équateur thermique soit repoussé jusqu'au golfe de Guinée et que les déserts soient beaucoup plus étendus au nord (Sahara) qu'au sud (Namib, semi-désert du Kalahari). L'Afrique est dissymétrique, comme tous les continents. Dans l'hémisphère Sud, les côtes occidentales, abritées des alizés et longées par des courants froids, bordent un arrière-pays où la sécheresse s'avance jusqu'au nord de l'Angola ; au contraire, les côtes orientales sont arrosées par l'alizé et réchauffées par les eaux chaudes (courant de Mozambique). A l'inverse, dans l'hémisphère Nord, la côte du golfe de Guinée est frappée par l'alizé humide venu de l'hémisphère Sud, qui lutte avec l'alizé continental dominant en hiver (*harmattan*) ; mais ce phénomène de *mousson* n'exerce pas d'influence sur les côtes mauritaniennes, rafraîchies et asséchées, elles aussi, par des courants froids (dits « des Canaries ») ; du moins, les côtes de la mer Rouge et de l'océan Indien sont-elles plus chaudes et sèches à partir du Kenya septentrional. La dissymétrie climatique est enfin accentuée par le relief, plus élevé en Afrique orientale, et compliquée par l'orientation de ce relief par rapport aux vents humides.

Dans un continent aussi plat, c'est le climat qui est responsable des différences régionales majeures qui se manifestent dans l'hydrologie ainsi que dans l'aspect et la répartition des faunes et des flores.

● *L'hydrologie.* Dans les immenses plaines, les rivières ne transportent que des débris fins, provenant de la désagrégation en arène des roches cristallines ou de leur altération en argiles. Les crues de la saison pluvieuse s'étalent dans des marigots et des marécages. D'immenses régions sont mal drainées, formant des marécages en saison humide, ou sont privées d'eau en saison sèche. Malgré l'ampleur des fleuves africains, les eaux s'écoulent si lentement et sont si peu chargées d'alluvions et de troubles qu'elles ne peuvent user les roches dures du lit, et que tous les cours d'eau se divisent en biefs navigables séparés par des rapides ou des cataractes (Sénégal, Niger, Nil, Congo, Zambèze, Orange, etc.).

● *La biogéographie.* Depuis les régions arides jusqu'aux régions constamment humides, les zones de végétation se succèdent selon les latitudes et sont l'élément le plus caractéristique du paysage naturel. C'est d'abord la végétation méditerranéenne maigre, où dominent les arbres à feuilles persistantes, à laquelle succède une végétation semi-désertique, dite « steppique », à épineux et herbes dures (alfa d'Afrique du Nord).

La végétation des déserts est essentiellement localisée dans les lits d'oueds (épineux, du type acacia surtout). Les savanes des zones tropicales à saison sèche, tantôt herbeuses et reverdies à la saison humide, tantôt desséchées et brûlées, sont de plus en plus denses vers les régions humides et toujours dominées par des arbres (acacias épineux dans

le Sahel, puis arbres à feuilles caduques, parfois aux troncs énormes, comme le fameux baobab ou l'arbre-bouteille de Madagascar). Les arbres, d'abord groupés dans les bas-fonds ou dispersés, deviennent de plus en plus serrés quand la saison humide s'allonge ; dans la savane arborée, des *forêts-galeries* suivent les fonds humides des vallées ; des bois apparaissent, formés d'arbres à feuilles persistantes mêlés aux arbres à feuilles caduques (*forêt-parc*). Progressivement, brutalement parfois, la savane fait place à la grande forêt humide, dont les arbres très élevés ont des troncs lisses, branchus seulement vers le sommet ; lianes et épiphytes la rendent impénétrable et sombre. Cette forêt n'est plus vierge ou primitive, mais secondaire ; elle repousse après avoir été détruite, et s'étend, discontinue, le long du golfe de Guinée et surtout depuis le bas Niger jusqu'à la cuvette congolaise, dans sa partie septentrionale. Mais elle n'existe que par taches en Afrique orientale, où la savane est continue du nord au sud de l'équateur, ce qui a permis la progression vers le sud des peuples pasteurs. Si la forêt africaine est moins riche que les autres forêts tropicales humides, du moins la végétation herbacée de la savane est-elle très variée. Ainsi s'expliquent l'abondance et la variété de la faune des savanes en mammifères herbivores (gazelles, antilopes, girafes, zèbres, buffles, éléphants), carnassiers (lions, léopards, panthères, hyènes) ou arboricoles (singes), en rongeurs, oiseaux et insectes. Elle s'appauvrit vers les déserts et vers la forêt, moins riches en pâturages ; mais les lacs et les rivières sont l'habitat d'hippopotames, de crocodiles et d'innombrables espèces de poissons.

Géographie économique et humaine.

● *Les ressources de l'Afrique.* Menacée tantôt par un excès d'aridité, tantôt par un excès d'humidité, tantôt par l'un et l'autre dans les régions tropicales à deux saisons, l'Afrique est considérée comme un continent pauvre : point de cultures sans irrigation dans les régions arides, où l'eau est rare ; ni cultures ni élevage sans déforestation dans la zone humide. Or, quand la forêt est détruite, le sol ne s'enrichit plus en humus, et les sols argileux sont la proie de l'érosion.

Pourtant, les ressources végétales et animales de l'Afrique sont variées. Aux zones bioclimatiques correspondent des zones de culture : céréales méditerranéennes (blé, orge) et tropicales (petit mil, gros mil, maïs, riz) ; tubercules (manioc, igname, taro, patate) ; arbres fruitiers (bananiers, palmiers, manguiers, papayers, etc.). Aux mêmes zones correspondent des types d'élevage : les moutons surtout dans les pays méditerranéens, les chameaux au Sahara, les bovins (zébus et bœufs) des savanes. Ainsi, on observe, selon les régions, les populations et leurs habitudes économiques et sociales, des régimes alimentaires très différents. Certains produits vivriers font l'objet d'exportations, en particulier les oléagineux fournis par l'arachide, le palmier à huile, le cocotier, la graine de coton, voire l'olivier méditerranéen ; certaines denrées sont également commercialisées (sucre de canne, cacao, café, thé), des fruits comme les agrumes et le raisin méditerranéens, la banane tropicale, des fibres textiles (coton et fibres dures [sisal]), le tabac. L'un ou l'autre de ces produits domine dans le commerce extérieur de chaque pays ; l'Afrique entière fournit 5 p. 100 de la production mondiale de coton, d'oléagineux, de sucre, 17 p. 100 de celle de café, 68 p. 100 du cacao, 76 p. 100 de l'huile de palme.

Mais les ressources de l'Afrique ne sont pas seulement agricoles. Les produits de la forêt sont variés. On trouve, en outre, des richesses minières nombreuses. Le fer est présent presque partout, de l'Afrique du Nord à l'Afrique du Sud, dans les différents types de sédiments de couverture et jusque dans la cuirasse latéritique, plus ou moins riche en fer ou en alumine (bauxite de la Guinée et du Ghāna). Le Katanga et la Rhodésie du Nord fournissent 22 p. 100 du cuivre mondial, mais de riches gisements existent ailleurs (Mauritanie). L'Afrique du Nord, le Congo belge, la Rhodésie du Nord et le Sud-Ouest africain produisent du plomb et du zinc ; le Congo belge et la Nigeria, de l'étain. L'Afrique est également riche en métaux d'alliages : manganèse du Maroc, du Ghāna, du Gabon, de l'Angola et de l'Union sud-africaine (43 p. 100 de la production mondiale) ; chrome de la Rhodésie du Sud et de l'Union sud-africaine (41 p. 100) ; cobalt du Congo belge, de la Rhodésie du Nord et du Maroc (87 p. 100) ; vanadium et nickel de l'Afrique du Sud ; antimoine, titane, etc. Il faudrait ajouter le mica de l'Afrique du Sud et de Madagascar, le graphite de Madagascar, et aussi les phosphates (l'Afrique du Nord, à elle seule, fournit environ la moitié de la production mondiale). Enfin, l'Afrique produit une grande partie de l'uranium et 60 p. 100 de l'or mondial (Union sud-africaine, Rhodésie du Sud, Ghāna, Congo belge), la plus grande part des diamants, pierres de joaillerie ou industrielles (Union sud-africaine, Congo belge et République gabonaise, Guinée, Tanganyika, Angola). Par ailleurs, l'Afrique ne manque pas de sources d'énergie pour transformer ces matières premières : ses fleuves, coupés de chutes, pourraient fournir de l'énergie hydraulique dont la capacité potentielle serait d'au moins 140 millions de kilowatts, soit, selon les estimations, entre 36 et 42 p. 100 de la capacité mondiale. Si elle est, dans l'ensemble, pauvre en charbon, qui existe pourtant au Maroc, en Algérie, en Nigeria et surtout dans le Karroo du Tanganyika, de Rhodésie du Sud, de l'Union sud-africaine et de Madagascar, le pétrole et le gaz naturel existent en abondance au Sahara, qui va devenir l'un des grands producteurs mondiaux, au Cameroun, au Gabon et en Angola.

● *Les populations africaines.* L'Afrique, qui n'est pas sans ressources naturelles, est peu peuplée : 214 millions d'habitants (8 p. 100 de la population du globe), pour un peu plus de 30 millions de kilomètres carrés (23 p. 100 des terres émergées). La densité y est donc environ de 7 hab. au kilomètre carré ; elle est fort inégale au surplus, car, si l'Afrique du Nord non saharienne, l'Egypte utile et quelques autres petites régions ont une population supérieure à celle que permettraient normalement leurs ressources, de vastes secteurs du continent sont pratiquement vides.

Le peuplement de l'Afrique actuelle comporte deux grands groupes humains, séparés par une ligne passant par la limite méridionale du Sahara : au nord vivent des Blancs (groupe leucoderme) ; au sud vivent des Noirs (groupe mélanoderme) et, quelques autres populations particulières d'assez faible importance numérique.

— En *Afrique blanche*, la population relève, dans son ensemble, de la *race méditerranéenne*, qui occupe également tout l'ensemble du pourtour méditerranéen. La distinction ancienne entre Arabes et Berbères est surtout d'ordre linguistique et ne correspond guère à une réalité anthropologique, car la plupart des prétendus « Arabes » sont en fait des Berbères « arabisés » du point de vue culturel et linguistique. La race méditerranéenne est représentée en Afrique blanche par la *sous-race ibéro-insulaire* (Afrique du Nord), de taille moyenne, d'allure élancée, à crâne allongé, à face étroite, nez et lèvres minces, à peau basanée, yeux et cheveux foncés. Au Sahara, la race méditerranéenne est représentée par la *sous-race saharienne*, de grande stature et dont les sujets, dolichocéphales à face étroite, ont un nez mince et busqué.

Certains individus, peu nombreux, possèdent des cheveux blonds et des yeux clairs : on sait maintenant qu'ils relèvent de la race nordique.

En Egypte, la composante générale est également méditerranéenne, mais avec un certain élément de métissage négroïde.

A l'ouest du Sahara, les *Maures*, très foncés, d'aspect europoïde, pourvus de cheveux frisés, correspondent à un fond de Berbères marocains croisé à l'élément nigritique.

A l'est enfin, dans le massif du Tibesti, bastion oriental du Sahara, vivent les *Tibbous* ou *Tedas*, sortes de Touaregs noirs, correspondant aussi à un mélange ancien de Méditerranéens et de Noirs.

— L'*Afrique noire* est le domaine de la *race nègre* ou *race mélano-africaine*, qui comporte plusieurs grandes sous-races

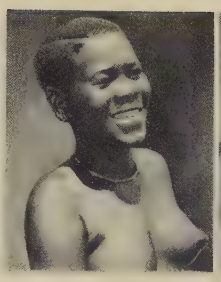

Soudanaise

Pygmée

Guinéenne

locales : 1° *sous-race soudanaise*, grande, élancée, très foncée, dolichocéphale et prognathe ; 2° *sous-race guinéenne*, plus petite, plus claire, modérément dolichocéphale et prognathe ; il est probable qu'elle comporte un certain degré de métissage avec des Pygmées préexistants ; 3° *sous-race congolaise*, sous-moyenne, trapue, mésocéphale, brunâtre ; 4° *sous-race sud-africaine* ou *zambézienne*, surmoyenne, à traits fins ; 5° *sous-race nilotique*, très grande, extrêmement élancée, à traits fins (région du Bahr el-Ghazal).

Outre la race mélano-africaine, l'Afrique sud-saharienne comporte d'autres éléments, les uns correspondant à un métissage ancien de Blancs et de Noirs, tels les Abyssins (*race éthiopienne*) à l'est et les *Peuls* à l'ouest, pasteurs offrant une assez vaste dispersion à partir du Fouta-Djalon.

D'autres éléments sont totalement à part : *race négrille* et *race khoisan*.

Les *Négrilles* sont les Pygmées d'Afrique. Ils occupent actuellement certaines zones de la forêt équatoriale (Gabon, Cameroun, république du Congo, Congo belge). De stature masculine toujours inférieure à 1,50 m ils comportent plusieurs types (Ba-Binga, Bambutti, Efe...) légèrement différents. Certains de leurs caractères rappellent les Noirs, d'autres les Jaunes. Il faut peut-être voir en eux le vestige d'individus mongoloïdes venus en Afrique avant les Noirs et qui, avant d'être refoulés par ces derniers, auraient eu une vaste expansion sur tout le continent. Ils n'ont aucune parenté avec les Pygmées d'Asie ou d'Océanie.

La *race khoisan* comporte deux petits groupes d'Afrique du Sud : les Hottentots et les Bochimans (Bushmen). Les Bochimans sont les plus purs : petits, de pigmentation jaunâtre, à cheveux noirs, crêpus et disposés « en grains de poivre », ils ont des caractères très particuliers, tels que l'horizontalité pénienne chez l'homme, la longinymphie chez la femme et la stéatopygie. Les Hottentots paraissent un peu métissés avec les Noirs. Les Khoisans, eux, présentent certains caractères physiques et physiologiques qui tendent à les rapprocher des Jaunes. Il n'est pas impossible qu'ils soient le reliquat d'un peuplement mongoloïde africain anténigritique.

Ces populations ne sont pas « primitives ». La plupart d'entre elles ont, au contraire, hérité de civilisations anciennes et très complexes, remarquables par leurs conceptions philosophiques, leurs arts ; les civilisations noires sont liées aux cultes dits *animistes*, mais elles se sont transformées et plus ou moins détruites par les progrès du christianisme et surtout de l'islām, qui gagne en Afrique soudanaise et orientale. Cependant, les techniques de production sont restées très archaïques et assez spécialisées. Les populations d'Afrique du Nord se composent de paysans-pasteurs méditerranéens, d'agriculteurs-pasteurs semi-nomades, et, dans les régions arides, de pasteurs moutonniers et chameliers. Ces derniers nomadisent dans le Sahara, où la culture se limite à des oasis irriguées. Vers le sud, les nomades sont éleveurs de bovins dans le Sahel et dans les savanes ; les Peuls s'avancent aussi jusqu'au Fouta-Djalon (Guinée) et jusqu'à l'Adamaoua (Cameroun), les Hamites jusqu'au Tanganyika, des éleveurs bantous jusqu'en Afrique du Sud et du Sud-Ouest. Ils se mêlent aux paysans noirs, s'adonnant parfois à l'agriculture. Quant aux paysans noirs, ils débroussent, par brûlis, savanes et forêts,

Sud-Africaine

Nilotique

Éthiopien

Phot. Lenart Nillson-Rapho, Holmès-Caméra, Gallic-films S. A., musée de l'Homme.

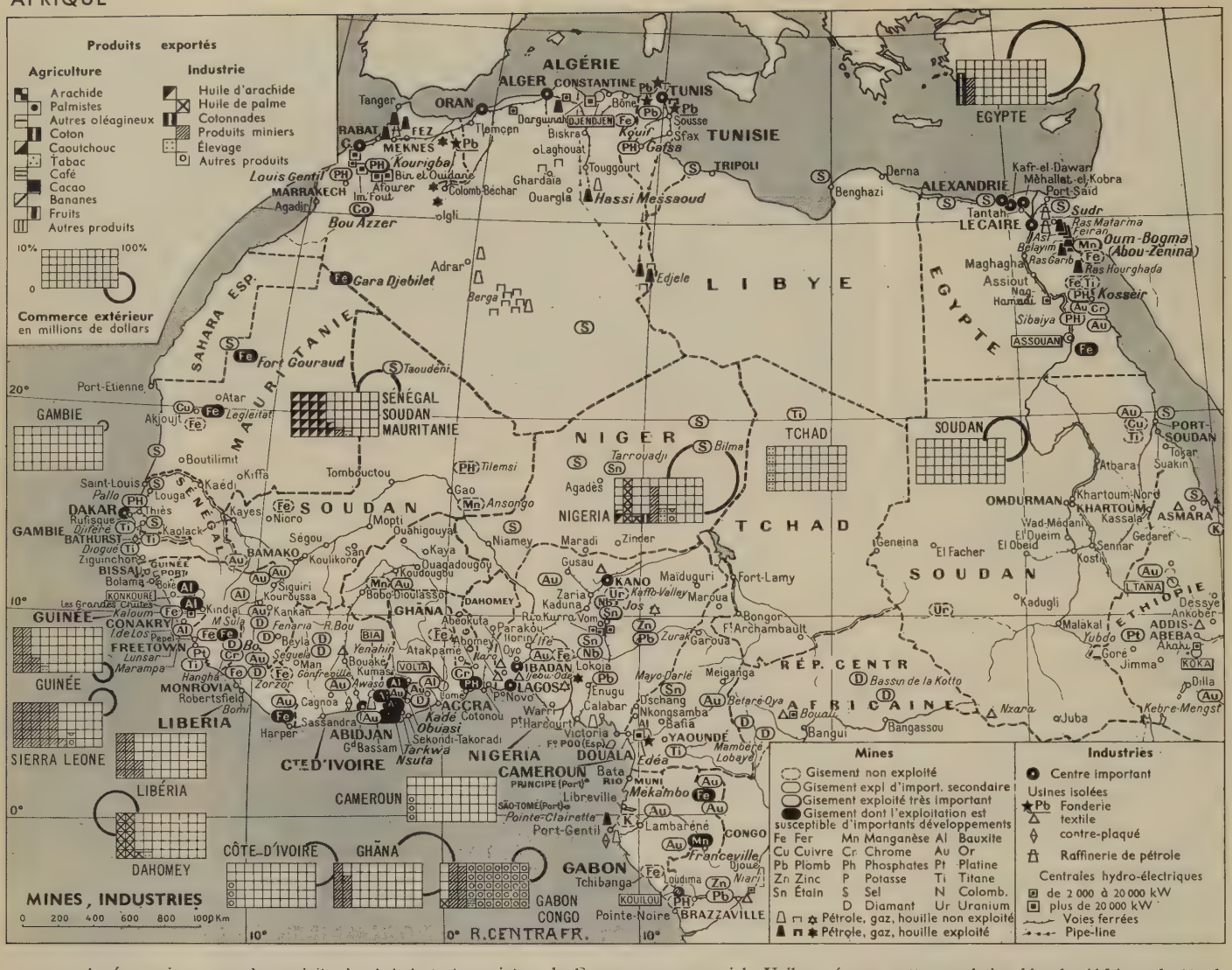

carte économique de l'AFRIQUE septentrionale et centrale I

paysanne du Ghâna

sous la conduite du chef de la terre, intermédiaire entre les dieux et les hommes, et cultivent à la houe, à plat ou sur billons, pendant la saison humide. Leurs cultures, associées, sont alternées pendant deux ou trois ans en forêt, sur une plus longue période en savane, jusqu'à ce que la terre soit épuisée. Mais certains peuples des savanes soudanaises pratiquent une culture permanente, utilisant des fumures. A l'organisation sociale, fondée sur la grande famille, dont les liens de parenté sont définis de façon variable selon les coutumes, correspond le village, généralement assez concentré.

Les techniques des Africains n'ont guère été transformées et donnent un faible rendement, la moitié, en moyenne, du rendement agricole de l'Europe. Aussi, les Africains sont-ils sous-alimentés ou mal alimentés et supportent-ils difficilement les maladies tropicales : la mortalité est forte, surtout la mortalité infantile, bien qu'elle soit en diminution, et la croissance de la population reste lente.

● *La colonisation et les transformations récentes.* Les méthodes coloniales n'ont pas été partout les mêmes. La plus simple est l'économie de traite, pratiquée surtout en Afrique occidentale, mais également en Ouganda et dans les territoires portugais : les Africains sont les producteurs des denrées agricoles exportées (arachide ou huile de palme, café ou cacao, coton) ; le rôle des Européens consiste surtout à assurer la commercialisation, faite par des compagnies comme l'United Africa Company, la Compagnie commerciale Unilever (corps gras).

Dans les régions caractérisées par cette économie, l'Administration fait les frais de l'équipement du pays, qui est lent. Le peuplement européen, destiné à fournir seulement l'encadrement administratif et technique, reste faible. Mais dans de nombreux territoires, à une époque récente, et plus anciennement au Congo belge, des entreprises européennes se sont installées et ont investi des capitaux considérables, pour des exploitations minières d'abord, agricoles ensuite. L'équipement s'est accru rapidement, car il est nécessité par les transports miniers, les besoins d'une population européenne croissante et ceux d'une industrie de transformation naissante. Dans quelques régions de l'Afrique, la plus grande immigration d'Européens s'explique par le fait que ceux-ci sont des producteurs ; c'est le cas des pays qui sont particulièrement riches en mines : l'or et le diamant ont attiré les chercheurs en Orange, au Transvaal et dans les Rhodésies. C'est surtout le cas des pays où les conditions naturelles sont favorables à l'établissement d'Européens pour l'agriculture (pays méditerranéens comme l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'ancienne Tripolitaine ; la province du Cap, les pays de hauts plateaux comme les territoires de l'Afrique orientale). Des colons ont acquis ici des terres avec l'aide de l'Etat ; ils se consacrent à des cultures ou à l'élevage, surtout pour l'exportation, à moins que le marché intérieur ne se développe en raison même de l'essor de cette population blanche (Afrique du Nord, Union sud-africaine, Rhodésie du Sud). Dans le reste de l'Afrique, on ne compte pas beaucoup plus d'un million d'Européens. L'existence de matières premières et de sources d'énergie, celle d'un marché régional, des circonstances politiques, enfin, ont déterminé la naissance d'industries de transformation : industries alimentaires, du bâtiment, textiles et constructions mécaniques, d'abord ; la métallurgie lourde ne se développe qu'ensuite ; elle n'existe qu'en Rhodésie du Sud et en Union sud-africaine.

Tous les pays africains sont encore sous-développés, mais très inégalement. L'inégalité se manifeste dans la longueur des réseaux ferrés (il n'existe de transafricain qu'entre Beira, au Mozambique, et Benguela, en Angola, par les Rhodésies et le Congo belge), ou dans la consommation d'énergie (plus de 1 000 kWh par hab. et par an en Union sud-africaine, 245 kWh en Rhodésie du Sud, moins de 80 kWh et le plus souvent moins de 7 kWh dans le reste de l'Afrique). Aussi, depuis la Seconde Guerre mondiale, tous les pays ont-ils entrepris de développer leur équipement de base et leur production, et investi des capitaux beaucoup plus importants qu'auparavant. Des plans de types divers ont ainsi été adoptés et appliqués dans les territoires anglais, belges et portugais. Le sous-développement économique n'en subsiste pas moins. En outre, la colonisation a provoqué non seulement des transformations économiques profondes, mais aussi des transfo.mations sociales et politiques. La

Phot. Holmès-Caméra-Press.

population européenne s'est juxtaposée aux populations locales. Elle constitue « la colonie », isolée dans ses habitudes, là où elle est peu nombreuse. Quand elle est une minorité importante, mais néanmoins une minorité, menacée arithmétiquement par la croissance plus rapide des populations autochtones, une ségrégation s'opère dans le niveau de vie et les mœurs, sinon dans la loi (Afrique du Nord), et légalement, dans les territoires anglais du Kenya, des Rhodésies et en Union sud-africaine. Les populations autochtones, restées surtout rurales, sont resserrées sur des terres insuffisantes, dans des *réserves* en territoire anglais, où les sols sont menacés par l'érosion et par une pâture exagérée. C'est en Union sud-africaine que la ségrégation est la plus complète et sans cesse renforcée (*apartheid*). Partout, en raison des progrès de l'économie monétaire et de l'apparition de besoins nouveaux, les sociétés sont désorganisées ; une part des populations autochtones émigre pour travailler dans les entreprises européennes, agricoles, minières ou industrielles. Elle s'accumule dans les camps et les faubourgs des villes, dont la croissance est excessive. Il se développe ainsi un prolétariat ou un sous-prolétariat, et les masses restent très pauvres.

Mais des classes moyennes se sont formées au contact des Européens, dans les établissements d'enseignement locaux ou en Europe. Et les masses elles-mêmes sont de moins en moins passives. Ainsi s'expliquent les mouvements d'émancipation politique depuis la Seconde Guerre mondiale. (→ Biblio.)

PRÉHISTOIRE

Les documents préhistoriques montrent l'Afrique peuplée, du nord au sud, depuis les débuts de l'ère quaternaire, sinon la fin de l'ère tertiaire : des millions de pierres taillées, disposées chronologiquement dans les couches de terrain, attestent la continuité de l'occupation du continent africain par les formes successives de l'espèce humaine. Au cours de ces trente dernières années, plusieurs découvertes de restes fossiles sont venues mettre en lumière l'importance de l'Afrique dans l'évolution de l'homme. C'est dans l'Union sud-africaine qu'ont été découverts des restes d'australopithèques, créatures bipèdes, probablement déjà en possession d'un outillage rudimentaire. Ils constituent le type morphologiquement humain le plus primitif qui soit connu. En Oranie, à Ternifine, ont été découverts par C. Arambourg les vestiges de plusieurs atlanthropes, proches parents des pithécanthropes de Java, anthropiens très primitifs dont l'industrie s'apparente à l'acheuléen d'Europe. Plusieurs gisements ont livré des restes d'hommes voisins de l'homme de Neandertal, et l'on connaît quelques témoins, de l'Algérie au Cap, d'hommes comparables, comme antiquité, à nos hommes de Cro-Magnon. Le passé de l'Afrique apparaît ainsi comme aussi riche et étendu que celui de l'Asie et de l'Europe.

Les objets préhistoriques découverts sur l'ensemble du continent répondent, dans leurs grandes lignes, aux mêmes divisions qu'en Eurasie (v. PRÉHISTOIRE) : les outils sommairement taillés sur galets précèdent des industries à bifaces, comparables à celles de l'abbevillien et de l'acheuléen ; les étapes correspondant au moustéro-levalloisien sont largement représentées, et le paléolithique supérieur, le mésolithique, le néolithique comportent une variété considérable de cultures régionales. Le Sahara, durant le Quaternaire, s'est trouvé alternativement soumis au dessèchement ou couvert de savanes plus ou moins arborées et, jusqu'au néolithique, les témoins de l'occupation humaine y sont nombreux.

La division de l'Afrique en deux nappes de populations paraît remonter dans le temps au-delà de 10 000 ans ; le Sahara formait déjà, au paléolithique supérieur, une zone de contact et de métissage. Les grandes phases du peuplement et la mise en place des unités culturelles actuelles sont encore très incomplètement connues. Occupée par des chasseurs de culture comparable à celle des Bochimans actuels, jusqu'au néolithique, l'Afrique noire est gagnée progressivement par l'agriculture à la houe et par l'élevage, suivant deux axes, dont l'un aboutit au golfe de Guinée, l'autre en Afrique du Sud. La pénétration de l'agriculture et l'expansion des éleveurs nomades ont provoqué un morcellement de plus en plus grand des collectivités de chasseurs. Ceux qui ne se sont pas trouvés pris par l'évolution ont finalement constitué deux groupes : les Pygmées, dans la forêt équatoriale, et les Bochimans, dans les savanes semi-désertiques de l'Afrique du Sud.

femme peul du Soudan

carte économique de l'AFRIQUE septentrionale et centrale II

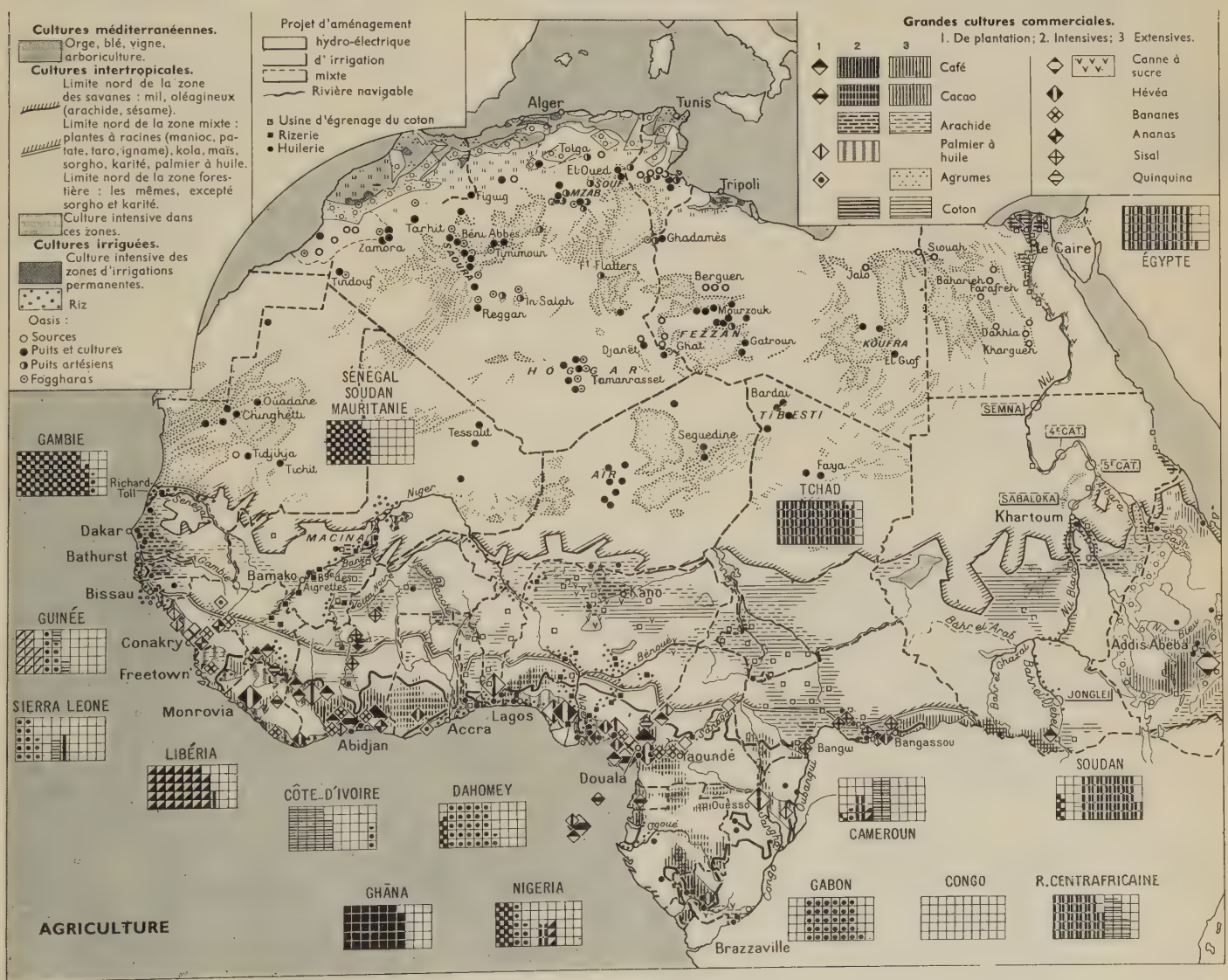

Phot. Huet (édit. Hoa-Qui).

arc de Caracalla à Djemila

HISTOIRE

Les seules régions africaines qui jouèrent un rôle historique jusqu'à des temps très récents furent celles d'Afrique septentrionale, moins comme éléments du monde africain, dont le désert les isolait de plus en plus, que comme frange méridionale du monde méditerranéen. L'une de ses premières civilisations y vit le jour sur les bords du Nil, tandis que la Phénicie (par Carthage), l'hellénisme et le monde romain devaient s'y épanouir.

Les grandes civilisations antiques et l'Afrique septentrionale.

● *L'Egypte.* La civilisation égyptienne, l'une des premières grandes civilisations connues par le globe, est sans doute la seule à être née et à s'être épanouie en terre africaine. L'archéologie contemporaine a su remonter jusqu'à son élaboration à la limite du néolithique vers le Ve millénaire avant notre ère; nous pouvons donc y suivre la transformation d'un monde préhistorique en société historique à forte structure. Il est aussi à noter que l'importance de la haute Egypte (et de sa capitale Thèbes) dans cette élaboration et la place accordée tout au long de son histoire par l'Egypte à la Nubie donnent dès l'origine un caractère franchement africain à cette civilisation qui exerça une forte influence.

Ainsi, en Ethiopie et en Nubie, la civilisation méroïtique a pénétré partout, et l'on retrouve au Ghāna comme en pays Yorouba (Nigeria) des rites funéraires ou des coiffures royales qui rappellent la Nubie. On a même découvert non loin de Kongolo (Congo belge) une statuette d'Osiris en bronze.

Toutefois, l'Egypte se tourne très vite vers la Méditerranée et les contrées d'Asie Mineure qui la bordent. C'est en souverain méditerranéen que le Saïte Néchao (609-593) aurait fait accomplir à une flotte phénicienne le premier périple de l'Afrique.

Cette destinée méditerranéenne devait entraîner bientôt l'absorption de l'Egypte hors du domaine africain. Elle fut ainsi tour à tour assyrienne dès avant les Saïtes, perse (525), hellénistique après la conquête d'Alexandre (322), et finalement romaine.

● *Carthage.* Si la puissance et le dynamisme propres à l'Egypte y entravèrent longtemps toute pénétration étrangère, le restant du littoral méditerranéen de l'Afrique demeurait disponible aux thalassocraties voisines. Les Phéniciens comprirent tôt le parti qu'ils pouvaient tirer de son hinterland. D'où la création, par Tyr, de Carthage (814), puis l'expansion de celle-ci de la Grande Syrte aux Colonnes d'Hercule et au-delà. Le monde berbère devait être fortement marqué par cette civilisation pourtant toute mercantile. C'est que par le truchement des caravanes indigènes (les Garamantes du Fezzan), le commerce carthaginois se prolongeait à travers tout le Maghreb et le Sahara jusqu'au Niger, tandis que les navires phéniciens atteignaient peut-être le Sénégal (voyage d'Hannon, VIe s. av. J.-C.).

● *Rome en Afrique.* Victorieuse de Carthage (146 av. J.-C.), débarrassée des princes locaux (Masinissa en Numidie, Cléopâtre en Egypte), Rome occupa l'Afrique septentrionale de la mer Rouge à l'Atlantique. L'implantation fut lente au Maghreb et jamais parfaite. Le Sahara, dont Rome se protégera par un « limes » et d'incessantes opérations de police contre les nomades, demeura exclu de la « romanisation ». La crise politique et économique qui ébranla l'Empire à partir de la fin du IIe s. ruina les provinces africaines, dont la désagrégation, favorisée par les troubles religieux mêlés d'aspects sociaux (v. AFRIQUE ROMAINE), fut accentuée par les incursions des grands nomades chameliers en essor récent et par les soulèvements berbères.

La rupture avec l'Europe.

● Aussi les *Vandales* de Genséric purent passer finalement d'Espagne au Maroc (429); accueillis dans l'indifférence, parfois même en libérateurs, ils tentèrent d'administrer l'Afrique du Nord à la romaine. Mais ils échouèrent face aux Romains catholiques, parce qu'ariens, comme devant les Berbères irrédentistes, qui les refoulèrent sur le littoral. La reconquête de Justinien fut facile (533), mais n'eut pas plus de succès auprès des populations.

● *Les Arabes.* Une sorte de vide se créait ainsi dans cette zone, que l'installation des Arabes fit plus que remplir : elle changea le pôle d'attraction de l'Afrique septentrionale, la séparant de l'Europe, à laquelle elle était liée depuis des siècles, l'orientalisant; elle en fit un centre de rayonnement en direction même de cette Afrique intérieure avec laquelle ses rapports étaient restés jusque-là épisodiques.

En 640, les Arabes de Syrie passent en Egypte et prennent Alexandrie, puis occupent la Cyrénaïque; en 670, ils fondent Kairouan; mais il leur fallut quatre siècles pour soumettre les Berbères. L'Afrique arabe fit alors partie du vaste Etat des Omeyyades. Au temps des 'Abbāssides, elle se scinda en Etats autonomes : Egypte avec les Tūlūnides; Ifrīqiyya (Tunisie, terme repris de l' « Africa » romaine) avec les Arhlabides; Maroc avec les Idrīssides. A la fin du IXe s., les Fatīmides refirent l'unité de l'Afrique arabe, où l'Egypte tint un rôle prépondérant pendant deux siècles (969-1171). Toutefois, peu à peu, le Maghreb se libérait de l'autorité égyptienne avec les Almohades, puis se morcelait.

L'évolution de l'Afrique intérieure.

● *L'Afrique intérieure : les Empires.* L'apparition des grands ensembles politiques qui ont dominé l'Afrique intérieure fut tardive. Il est probable que ceux que nous distinguons vers la fin de l'Antiquité classique ne furent ni les premiers ni les seuls. A cette époque, deux empires s'édifient aux deux extrémités de la zone sahélienne. A l'E., c'est le royaume d'Aksoum (Erythrée et Ethiopie), converti au IVe s. au monophysisme, et dont l'apogée se place après l'accession au trône de la dynastie salomonienne (1270).

A l'O. naît au IVe s. un vaste empire soudanais, le premier d'une série qui devait se poursuivre jusqu'à l'installation des Européens au XIXe s. : l'empire de Ghāna rayonnera autour de la boucle du Niger et disparaîtra vers le XIe s.

C'est dans cette zone « soudanaise » que se développèrent les grands empires noirs les mieux structurés : dans sa région occidentale, la plus riche sans doute (or du Bambouk et du Bouré, sel saharien et du littoral atlantique, commerces caravaniers avec le Maghreb, et par là contact avec son cuivre), succèdent au Ghāna l'empire sosso des XIe et XIIe s., l'empire manding du Mali, le premier à être officiellement islamique dans cette zone, du XIIIe au XVe s., l'empire songhaï de Gao issu d'un Etat vassal des précédents depuis le Xe s., mais recueillant au XVIe s. l'héritage des Mandings.

Après l'implantation d'une suzeraineté marocaine au XVIIe s., assez rapidement réduite à un caractère nominal, on ne vit plus de grand empire englober toute l'Afrique nigérienne et sénégalaise. Une série de royaumes plus modestes, parfois dominant leurs voisins, devaient coexister jusqu'à la période coloniale : Bambaras de Segou, Peuls et Toucouleurs au Sénégal, au Fouta-Djalon, en Macina et jusqu'au Nigeria, Mossis de Haute-Volta. Les Français eurent raison des derniers de ces empires, ceux d'El Hadj Omar et de Samory.

On connaît moins bien les Etats qui se sont développés dans la partie centrale et orientale de la zone soudanaise. Ce n'est guère qu'à partir du XVIe s. que l'on peut décrire autour du Tchad, après l'affaiblissement de la puissance des Haoussas (XIVe-XVIe s.), les empires du Bornou, du Ouadaï et de Baguirmi, qui devaient plus ou moins survivre jusqu'à l'implantation européenne. Plus à l'E., le Darfour et le Kordofan (réuni au Darfour au XVIIIe s.) étaient moins puissants et furent soumis au XIXe s. par l'Egypte. A la fin du XIXe s. se créa dans cette zone l'éphémère empire esclavagiste de Rabah, détruit en 1900 par les Français.

En marge des Etats soudanais, mais le plus souvent sans grands contacts avec eux, du fait de l'isolement créé par la forêt, se développèrent le long des côtes des Etats moins vastes, mais parfois plus brillants : Achantis en Gold Coast, Dahomey, Yorouba et Benin de basse Nigeria.

La zone sud-équatoriale est encore moins bien connue que les précédentes. En dehors d'une série de fédérations de tribus dans la région du Loango et du bas Congo, groupées un temps en un royaume, nous n'avons guère que des éléments très diffus concernant les Etats bantous s'étendant de N'Gola (Angola) au Mozambique, et qui auraient vers le XVe s. été confédérés en un vaste « empire du Monomotapa ». Il ne reste de celui-ci que les récits des Portugais du XVIe s. et des ruines, parfois grandioses.

Enfin, dans le Sud-Est africain se constitua tardivement, au XIXe s., une confédération zoulou, abattue définitivement par les Anglais en 1880.

● *Sociétés et modes de vie des Etats noirs.* Ces empires et ces royaumes n'étaient que l'aboutissement d'un phénomène de concentration de communautés primaires correspondant aux « chefferies » nées, comme la seigneurie européenne, du besoin de protection dans un cadre d'abord étroit, puis en expansion. Certains chefs tendent ainsi à devenir de véritables seigneurs féodaux, puis des chefs d'empire. Ainsi des souverains du Manding, du Songhaï et du Bornou. Le roi noir distribue terres, hommes et bêtes à ses fidèles, et lève des impôts. Ses vassaux lui doivent l'aide militaire. Le royaume africain se compose donc de protégés et de protecteurs de divers degrés, de l'esclave ou du serf au souverain. Celui-ci a un caractère sacré et transmet le pouvoir à ses héritiers. Il a autour de lui une cour, des hauts dignitaires, des serviteurs dirigés par un intendant. Il s'entoure souvent d'un cérémonial compliqué. Mais s'il est parfois le maître de son royaume, il n'est souvent qu'un personnage sacré confiné dans son palais et sans autorité réelle. Il lui faut, de plus, déléguer l'administration des territoires lointains à des gouverneurs qu'il désigne (les uns et les autres liés à lui par investiture et serment) ou à leurs anciens chefs soumis, faute de pouvoir contrôler directement des pays dépourvus de moyens de communication rapides.

Les ressources du souverain sont des impôts (dîmes sur les récoltes et les troupeaux, droits de vente sur le sel, l'or et le cuivre), les butins de guerre, les réserves des domaines et le fruit des confiscations.

Ces Etats ne vivent pas en économie totalement fermée; des échanges régionaux sont rendus possibles par l'usage d'étalons généralement acceptés : cauris (coquillages importés par les Arabes d'Afrique orientale, puis par les Européens sur les côtes), objets de cuivre et perles. Grâce à ces « monnaies », les Noirs commerçaient entre eux et avec les trafiquants musulmans du Nord et de l'Est.

● *Rôle de l'islām dans l'Afrique.* Les invasions arabes, non plus que l'influence islamique, ne se sont pas, en effet, arrêtées à la bordure méditerranéenne de l'Afrique. A l'E., les marins arabes établirent une chaîne de comptoirs en mer Rouge et le long de la côte orientale de l'Afrique jusqu'à Zanzibar, les Comores et Madagascar. Ils entrèrent par là en rapports avec les Bantous et les Bochimans, échangeant leurs tissus et leurs verroteries contre l'or, l'ivoire et les esclaves. Pour prolonger ce commerce, ils organisèrent des caravanes et fondèrent des entrepôts à l'intérieur. Avec leur trafic, les Arabes introduisirent leurs façons de vivre et leur religion. Une population métissée qui pratiquait l'islām et parlait un sabir se forma peu à peu : et s'il n'y eut jamais d'empire arabe d'Afrique orientale, il y eut des cités arabes puissantes, telle Kiloua, qui domina la côte de Mozambique jusqu'à l'arrivée des Portugais. Dans cette zone, les Arabes furent les initiateurs de la traite des Noirs, cela d'ailleurs dès avant l'islām et même l'ère chrétienne. Ils n'y renoncèrent (du moins officiellement...) que par contrainte au XIXe s.

Le commerce des esclaves fut bientôt l'un des éléments essentiels du trafic caravanier saharien avec les royaumes noirs d'Afrique occidentale. Il eut pour conséquence de peupler les oasis de sédentaires noirs, d'abord esclaves, et de métisser certaines populations

Phot. Bovis.

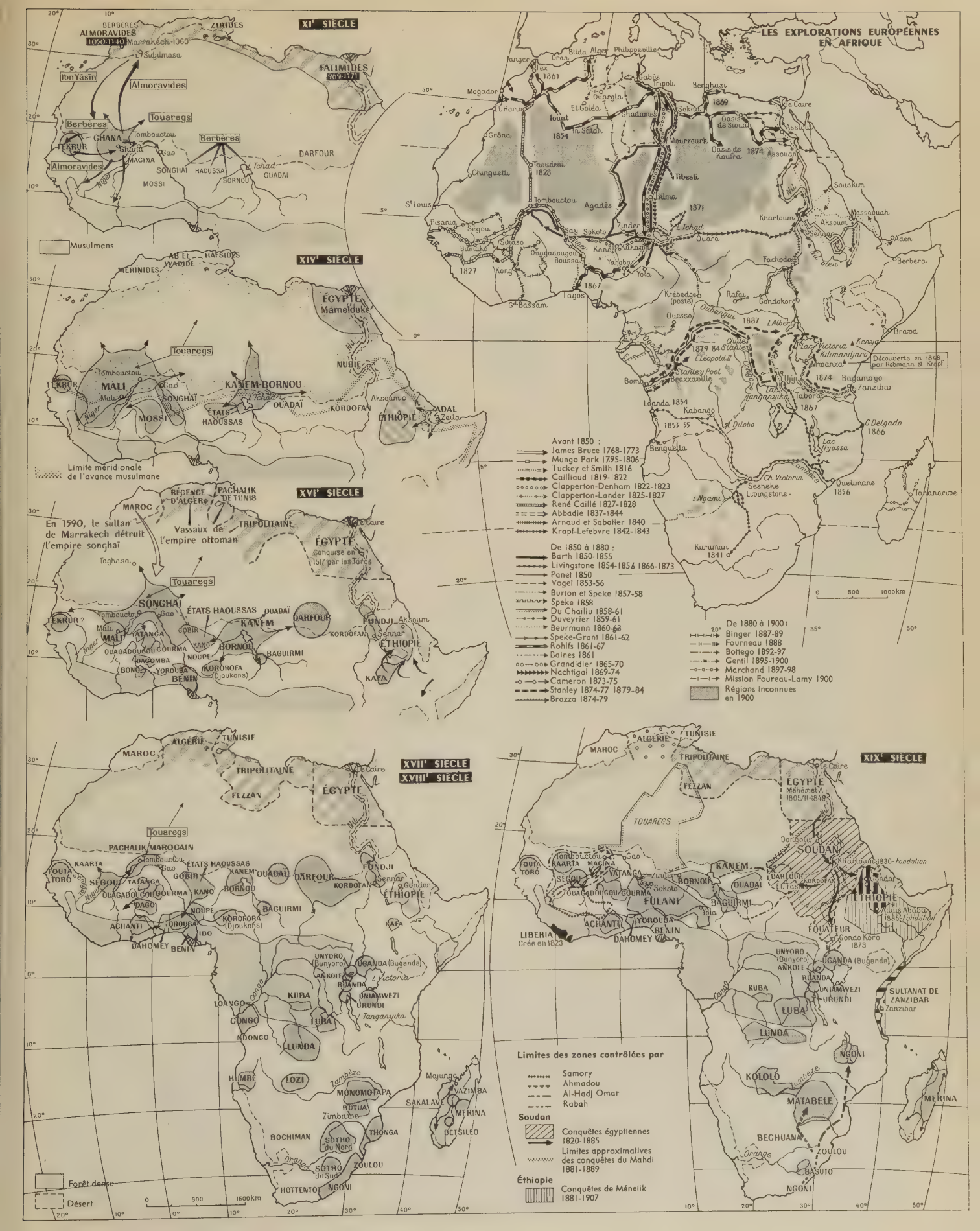
LES EXPLORATIONS EUROPÉENNES EN AFRIQUE
XIe SIÈCLE
XIVe SIÈCLE
XVIe SIÈCLE
XVIIe SIÈCLE
XVIIIe SIÈCLE
XIXe SIÈCLE
Musulmans
Limite méridionale de l'avance musulmane
En 1590, le sultan de Marrakech détruit l'empire songhaï
Vassaux de l'empire ottoman
Avant 1850 :
James Bruce 1768-1773
Mungo Park 1795-1806
Tuckey et Smith 1816
Caillliaud 1819-1822
Clapperton-Denham 1822-1823
Clapperton-Lander 1825-1827
René Caillé 1827-1828
Abbadie 1837-1844
Arnaud et Sabatier 1840
Krapf-Lefebvre 1842-1843
De 1850 à 1880 :
Barth 1850-1855
Livingstone 1854-1856 1866-1873
Panet 1850
Vogel 1853-56
Burton et Speke 1857-58
Speke 1858
Du Chaillu 1858-61
Duveyrier 1859-61
Beurmann 1860-63
Speke-Grant 1861-62
Rohlfs 1861-67
Daines 1861
Grandidier 1865-70
Nachtigal 1869-74
Cameron 1873-75
Stanley 1874-77 1879-84
Brazza 1874-79
De 1880 à 1900 :
Binger 1887-89
Fourneau 1888
Bottego 1892-97
Gentil 1895-1900
Marchand 1897-98
Mission Foureau-Lamy 1900
Régions inconnues en 1900
Découverts en 1848 par Rebmann et Krapf
Limites des zones contrôlées par
Samory
Ahmadou
Al-Hadj Omar
Rabah
Soudan
Conquêtes égyptiennes 1820-1885
Limites approximatives des conquêtes du Mahdi 1881-1889
Éthiopie
Conquêtes de Ménelik 1881-1907
Forêt dense
Désert
0 800 1600km
0 500 1000km

AFRIQUE OCCIDENTALE ET SAHARA

MER MÉDITERRANÉE
OCÉAN ATLANTIQUE
ALGÉRIE
MAROC
TUNISIE
LIBYE
SAHARA ESPAGNOL
MAURITANIE
SOUDAN
NIGER
TCHAD
ALGER
Oran
Tanger
Casablanca
RABAT
Fez
Meknès
Marrakech
Tlemcen
Constantine
Bône
Tripoli
Sfax
Gabès
Malte
Madère
Iles Canaries
Palma
Ténérife
Gomera
Santa Cruz
Las Palmas
Lanzarote
Fuerta Ventura
Ile de Fer
Gde Canarie
Cap Juby
Essaouira (Mogador)
Safi
Agadir
Tiznit
Sidi Ifni
Goulimine
Tindouf
C. Bojador
Gara Djebilet
Villa Cisneros
Port Etienne
C. Blanc
Nouakchott
St-Louis
DAKAR
Nioro
Nema
Oualata
Kiffa
Akjoujt
Atar
Chinguetti
Ouadane
Tidjikja
Tichit
Araouan
Goundam
Tombouctou
Gao
Bourem
Tabankort
Asselar
Kidal
Tessalit
Tin Zaouaten
In Guezzam
Arlit
Agadès
Bilma
Fachi
Djado
Zouar
Tibesti
Tahoua
Termit
Nara
Aoulef
In Salah
Adrar
Reggan
Taoudenni
Oualen
In Ziz
Tamanrasset
Abalessa
Poste Maurice Cortier (Bidon V)
Hoggar
Tahat
Ideles
In Amguel
Djanet
In Ezzane
Ghât
Serdeles
Gatroun
Mourzouk
Sebha
Oubari
Braak
Ohanet
Zarzaitine
Djebel Soda
Djebel Nefousa
Nalut
Tripolitaine
Hamada el Homra
Hamada de Tinghert
Tatahouine
Garian
Zouara
Touggourt
El Oued
Ouargla
Hassi Messaoud
Laghouat
Djelfa
Biskra
Batna
Aurès
Sétif
Bougie
Philippeville
Bizerte
Tunis
Sousse
Kairouan
Gafsa
Tozeur
Nefta
Chott el Djerid
Chott Melghir
Chott Hodna
Chott Merouan
Hautes plaines
Dj. Amour
Dj. Ayachi
Dj. Toubkal
Dj. Aissa
Dj. Bani
Dj. Ksour
Dj. Saharo
Dj. Nili
Dj. Tahat
Dj. Bou Hadma
Dj. Oumelalen
Dj. Tarhit
Dj. Tanezrouft
Dj. Tin Rerhoh
Dj. Tin Hinan
Dj. Tamesna
Dj. Tiguidit
Dj. Tidikelt
Dj. Mouydir
Dj. Asedjrad
Dj. Ahnet
Dj. Tassili des Ajjers
Dj. Tassili de Timissao
Dj. Tassili Ouan Ahaggar
Dj. Tassili Ouan Ahnet
Dj. Tassili
Dj. Adrar des Ifoghas
Dj. Aïr
Dj. Kaouar
Dj. Termit
Dj. Tamesna
Dj. Tiguidit
Dj. Mouydir
Dj. Asedjrad
Dj. Ahnet
Dj. Tassili des Ajjers
Dj. Tassili de Timissao
Dj. Tassili Ouan Ahaggar

d'Afrique du Nord. L'Afrique noire fournissait aussi l'or, l'ivoire, les plumes d'autruche, la noix de cola, échangés contre le cuivre maghrébin et le sel saharien et atlantique. Ainsi, dès le haut Moyen Age, à travers le Sahara, tout un trafic caravanier relia les Etats soudanais aux royaumes marocains, à Tripoli et à l'Egypte, et par-delà ces pays nord-africains, aux Castillans, aux Provençaux, aux Génois, Pisans ou Vénitiens.

Ces routes caravanières donnèrent à l'islām dans cette zone un moyen de pénétration politique et religieuse plus puissant qu'en Afrique orientale. Le Ghāna animiste, mais tolérant, fut sa première victime au XIe s. (rôle des Almoravides). Dès lors, le domaine musulman embrassa la zone soudanaise de l'Atlantique au Darfour. A partir du XIVe s., Tombouctou, où avaient afflué savants et missionnaires, devint un centre intellectuel et religieux, dans le cadre de l'empire du Mali, alors à son apogée. Ce rôle continua au sein de l'empire songhaï et jusqu'à l'installation, pour le compte du Maroc, de pachas espagnols renégats, avec lesquels s'effondra la puissance de Tombouctou. Quoi qu'il en soit, les limites de l'islamisation, hormis celles que la nature imposa, et principalement les forêts, ne furent que les résistances systématiques de certains groupes ethniques (Peuls, Mossis) à l'O., tandis que la limite orientale était marquée par le royaume chrétien d'Abyssinie.

L'Europe et l'Afrique.

● *Les liaisons maritimes et coloniales.* Depuis la rupture avec l'Europe, l'Afrique était donc demeurée le domaine exclusif, ou presque, des influences islamiques. Et toute l'Afrique intérieure n'y jouait qu'un rôle d'annexe économique. Un changement radical marque la fin du Moyen Age ; mais une fois encore l'Afrique n'y est pas recherchée pour elle-même, du moins au départ.

Au N., une compétition s'engage entre Occidentaux et Turcs pour le contrôle des côtes méditerranéennes : « fronteiras » portugaises du Maroc, « presidios » espagnols d'Algérie-Tunisie, et même ultérieurement quelques comptoirs français d'une part ; mainmise turque « barbaresque » sur Alger (1516), Le Caire (1517), Tripoli (1551), Tunis (1574) d'autre part. Mais, Egypte mise à part, la lutte des régences turques contre les présides ne fut jamais qu'un épisode des guerres navales et des affaires de piraterie.

L'autre facteur de la pénétration européenne fut la recherche de la route des Indes. L'interruption par les Ottomans des vieilles routes de Méditerranée orientale incita Espagnols et Portugais à rechercher d'autres voies, provoquant ou accélérant les « grandes découvertes ». Le Portugal, sous l'influence déterminante de l'infant Henri le Navigateur (1418-1460), choisit la circumnavigation de l'Afrique. Celle-ci fut réalisée par étapes progressives : Madère (1418), Rio de Oro (1436), île d'Arguin (1443), Sénégal (1445), etc. Après Henri, Diogo Cam atteint l'estuaire du Congo en 1482, Bartolomeu Dias le cap des Tempêtes en 1487 ; enfin, Vasco de Gama réalise la circumnavigation au cours de son périple de 1497-1499. En 1500, Diogo Dias reconnaît Madagascar. L'exploration des côtes se poursuivra encore jusqu'à la découverte du « royaume du Prêtre Jean », l'Abyssinie, en 1543.

L'Afrique ne jouait donc en l'affaire qu'un rôle de route et d'escale. De même pour les autres pays européens : jusqu'à la fin du XVIIIe s., Espagnols, Français, Anglais et Hollandais comme Portugais se contentèrent d'établir de solides comptoirs tout autour du continent : Portugais en Angola et en Mozambique, Anglais et Hollandais en Guinée, Français à l'embouchure du Sénégal, en Gambie, en Guinée.

Mais on découvrit bientôt qu'outre leur rôle de jalon sur la route des Indes, les échelles africaines avaient leurs possibilités propres : l'or d'une part, les esclaves d'autre part. La mise en valeur des terres nouvelles d'outre-Atlantique exigeait une main-d'œuvre que seule la traite put fournir. Mais les conséquences furent catastrophiques pour l'Afrique : pour un « bois d'ébène » atteignant les Antilles, nombreux étaient aussi les morts en route ou dans les ports, sur les pistes conduisant les captifs aux comptoirs des Blancs et dans les guerres destinées à pourvoir les tribus d'une précieuse denrée si aisément commercialisable. Directement ou indirectement, toute l'Afrique noire fut donc dépeuplée et bouleversée par trois siècles de traite intensive, accrue d'un essor parallèle de l'esclavagisme arabe à l'E. et au N.

L'exploitation de ces comptoirs, le plus souvent sous forme de commerce triangulaire, fut le fait de compagnies à chartes. Pour la France : Compagnie normande, puis Compagnie des Indes occidentales (1644), ensuite Compagnie d'Afrique, enfin, en 1696, Compagnie royale du Sénégal. Les guerres entre puissances eurent leurs contrecoups dans les comptoirs africains, mais souvent amortis.

La seule zone où la colonisation prit un caractère plus marqué dès avant la fin du XVIIIe s. fut l'Afrique du Sud : les Hollandais du Cap refoulaient Bochimans et Hottentots vers l'intérieur avant de l'être à leur tour par les Anglais après 1815.

L'exploration du continent. Jusqu'au XIXe s., l'Afrique demeurait donc inconnue, et l'on ne peut guère citer plus d'une dizaine d'explorateurs aux XVIIe et XVIIIe s. : dans la région des cataractes du Nil, Niebuhr (1761) ; aux sources du Nil bleu, le père Paez dès 1613, James Bruce (1768-1773) ; en Abyssinie et en Libye, Hornemann (1798) et Ch. F. Poncet (1698-1700) ; au Darfour, Browne (1793) ; sur le Niger, Mungo Park (1795-1797 et 1805-1806) ; au Bambouk, Compagnon (1716).

Au XIXe s. disparaissent les taches blanches sur les cartes des atlas : explorations pures au début (sous l'impulsion des sociétés de géographie), puis compétition dans le cadre du partage du continent. Le premier drapeau planté crée généralement le droit de possession ; les rares cas contraires entraînent de véritables crises, dont la plus célèbre sera, en 1898, celle de Fachoda sur le haut Nil.

Après Mungo Park au Niger, l'Angleterre organisa les découvertes de Gordon Laing en Sierra Leone et au Sahara, de Clapperton, Denham et Oudney au Tchad (1822-1824), de Burton et Speke aux Grands Lacs (1858), de Livingstone en Afrique centrale (1849-1856) et au Congo (1866-1873), complétées par celles de Stanley (1876-1877) pour le compte du roi des Belges. Les Allemands envoyèrent Rebmann et Krapf au Kenya (1848), Barth au Soudan (1850-1855), Nachtigal au Tchad (1869-1874), Rohlfs au Niger (1865-1867), Schweinfurth en Oubangui (1870). La France est responsable de nombreuses expéditions, dont les plus importantes sont celles de Mollien aux sources du Sénégal et de la Gambie (1818), de Lyon au Fezzan et au Tchad (1818-1820), de Cailliaud en Libye (1819-1822), de René Caillé de la Sierra Leone au Maroc par Tombouctou (1827-1828), de Linard de Bellefonds sur le haut Nil (1827), des frères d'Abbadie en Abyssinie (1837-1844), de Du Chaillu au Gabon (1858-1865), de Duveyrier au Sahara (1859-1861), de Grandidier à Madagascar (1865-1870), de Brazza sur l'Ogooué et au Congo (1874-1882), de Binger dans la boucle du Niger (1887-1889), de Crampel en Oubangui (1891), de Monteil de Saint-Louis-du-Sénégal à Tripoli (1890-1892), de Marchand sur le haut Nil (1897-1898), de Foureau-Lamy d'Alger au Tchad et de Gentil du Congo au Tchad (1900). Cette dernière jonction marqua, en quelque sorte, l'achèvement de la découverte.

D'autres pays prenaient part à la compétition : l'Autriche avec Baumann au Tanganyika (1887-1893) et Teleki en Abyssinie (1887-1888), l'Italie avec Mateucci et Massarie d'Egypte au golfe de Guinée (1880), le Portugal avec Serpa Pinto en Angola et en Mozambique (1877-1879), la Turquie même avec Emin pacha en Afrique orientale (1887-1889).

Après 1900, la découverte du continent devient un problème technique et scientifique dans le cadre des domaines coloniaux : recherches des instituts spécialisés, développement des moyens de communication ferroviaires, routiers puis aériens, relevés cartographiques, accélérés récemment par la photogrammétrie aérienne.

● *Le partage de l'Afrique.* L'exploration du continent fut très tôt doublée par la conquête. La première tentative fut plus

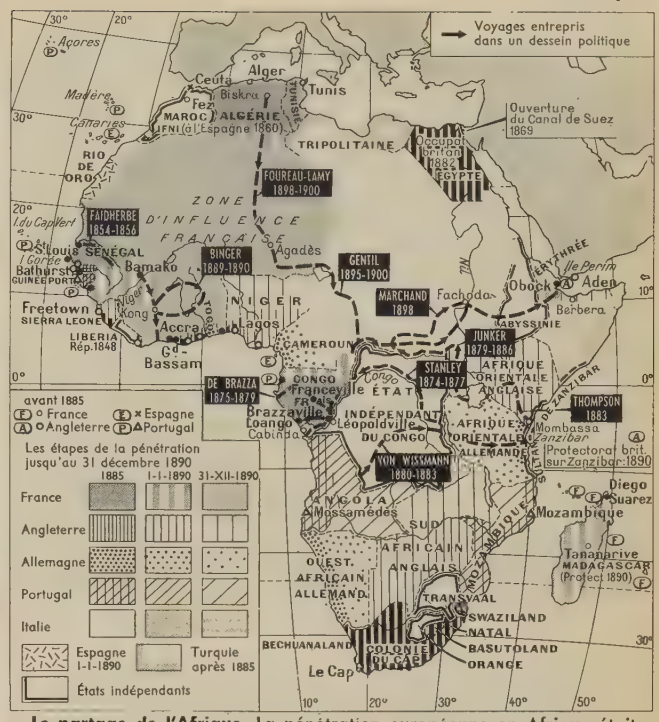

Le partage de l'Afrique. La pénétration européenne en Afrique était limitée avant 1885 à des territoires proches de la mer. Mais, depuis 1874, plusieurs expéditions avaient traversé le continent de part en part, entre l'océan Atlantique et l'océan Indien, et préparé ainsi l'implantation coloniale. A la suite de la conférence de Berlin (1884-1885), les Etats européens qui ont des établissements sur les côtes d'Afrique acquièrent des droits sur l'arrière-pays. Cette décision est à l'origine de la forte poussée européenne enregistrée peu après (1890). Le Congo, le Soudan oriental, la Libye et le Maroc sont soumis finalement à l'autorité européenne. Seuls, le Libéria et l'Éthiopie restent indépendants. La Première Guerre mondiale aboutit en Afrique à l'élimination de l'Allemagne. A la phase pionnière de la pénétration succèdent les efforts de mise en valeur économique, de fédération et d'organisation politique.

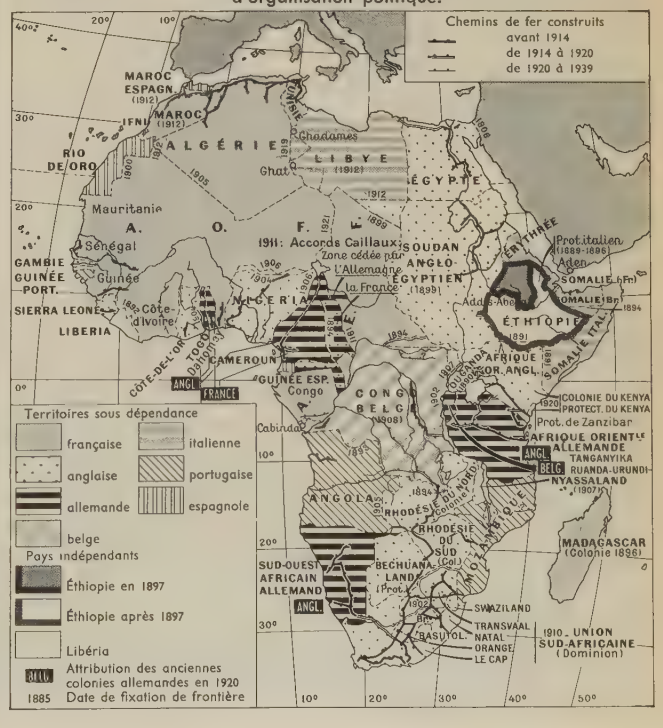

Avec l'apport des techniques européennes, les grandes cités d'Afrique ont développé certains aspects communs : dans les quartiers centraux, de larges voies bordées de buildings rivalisant de hauteur sont les témoins d'une vie commerciale active. *Ci-dessous :* le centre de Dakar, où les grands immeubles remplacent peu à peu les maisons de la vieille ville coloniale. De même, l'urbanisme, symbolisé par le plan quadrillé, pénètre dans les centres habités par les populations africaines. *Ci-dessus :* un faubourg de Brazzaville, Poto-Poto, entièrement formé de cases construites sur un tel plan et uniquement habité par des Africains.

méditerranéenne qu'africaine. Toutefois, la campagne égyptienne de Bonaparte (1798) est un signe des temps. L'Europe, détournée de ces préoccupations par les guerres de l'Empire et leurs séquelles, ne tarde guère à les retrouver.

Ce fut d'abord en *Afrique du Sud,* où les traités de Vienne cédaient Le Cap aux Anglais. Les Boers se replièrent vers le nord, au Natal (annexé par les Anglais en 1843), puis vers l'intérieur, fondant l'Orange et le Transvaal : ce fut le Treck.

L'*Afrique méditerranéenne* fut bientôt le théâtre des rivalités européennes. La lutte contre la piraterie, des circonstances de politique intérieure au départ, puis, et surtout, le désir français de jouer en Méditerranée un rôle directeur, les craintes ou ambitions des autres puissances ont été à l'origine des installations européennes en Afrique septentrionale. Celles-ci furent réalisées selon deux méthodes, contradictoires étant donné l'unité de l'islām : la pénétration pacifique, qui se souciait de moderniser des Etats amis et protégés, et la conquête, avec intervention plus ou moins directe de l'administration européenne. La France a utilisé ces deux procédés en même temps, occupant le territoire auquel elle a donné le nom d'*Algérie,* en constatant l'impossibilité d'y dégager un ordre indigène supportant la présence des « roumis », mais aussi développant l'Etat égyptien sous Méhémet Ali et ses successeurs jusqu'à la percée du canal de Suez.

A partir de 1870, les méthodes européennes s'orientent de plus en plus vers la domination politique des populations africaines. L'Angleterre élimine peu à peu l'influence française en Egypte à partir de 1882, la France s'installe en Tunisie en 1881, puis au Maroc (avec l'Espagne) entre 1906 et 1912, enfin l'Italie pénètre en Tripolitaine à partir de 1911.

Au *S. du Sahara,* les premiers établissements européens, passé l'époque des comptoirs, furent liés au début à la lutte contre l'esclavage et la traite. Mais il fallut remplacer le régime esclavagiste, devenu le fondement économique et social de l'Afrique, par une autre organisation liée à la domination européenne, soucieuse de profits mercantiles qui lui donnèrent parfois les caractères d'un régime d'exploitation. Mais il convient de faire dans cette histoire leur place légitime aux soucis d'exploration, de mise en valeur et d'éducation, et aux préoccupations missionnaires.

La pénétration européenne se fit d'abord sans heurts entre puissances, chaque pays occupant et élargissant l'hinterland de ses comptoirs. Mais les rivalités n'ont pas tardé à se produire : prétentions des puissances jusque-là dépourvues (Allemagne principalement), contestations sur les zones mitoyennes, recherches de grands axes incompatibles (« Cap au Caire » des Anglais, « Angola-Mozambique » des Portugais, « Dakar-Djibouti » des Français, etc.

Les conférences internationales et les « règlements » successifs traduisent ces difficultés : conférences de Berlin de 1884-1885 et de Bruxelles de 1889-1890, règlement du litige de Fachoda en 1898, règlements franco-italien et franco-anglais de 1902 et 1904, conférence d'Algésiras de 1906, règlement franco-allemand de 1911 jalonnent ces luttes diplomatiques aux péripéties souvent obscures. Ces négociations eurent du moins le mérite de localiser les crises et d'éviter les guerres. Les principales zones ainsi partagées furent les régions soudanaises (pays mossi, moyen Niger et haut Nil) entre France et Angleterre, l'Oubangui-Chari entre France et Allemagne, le bassin du Congo entre France et Belgique, l'Afrique de l'Est et du Sud-Ouest entre Angleterre et Allemagne, celle du Sud-Est entre Angleterre et Portugal.

Au début du XXe s., la situation était la suivante : l'Empire britannique, le plus vaste, comprenait une série de territoires isolés en Afrique occidentale : Gambie, Sierra Leone, Côte-de-l'Or, Nigeria. Plus important était le vaste ensemble prenant en écharpe tout l'E. de l'Afrique, de l'Egypte à l'Afrique du Sud, en passant par le Soudan anglo-égyptien, le Somaliland, l'Ouganda, le Kenya, le Nyassaland, la Rhodésie, et les protectorats de Bechuanaland, Basutoland et Swaziland, et se prolongeant vers le S. par l'Union sud-africaine* (1910), constituée après l'élimination des Zoulous (1880) et la dure guerre des Boers (traité de Pretoria, 1902). Il restait un cruel hiatus à la liaison du Cap au Caire, rêve de Cecil Rhodes : le Tanganyika allemand, que l'Angleterre avait cherché en vain à tourner par la lisière du Congo (1884). Le Portugal avait dû renoncer à la liaison de Mozambique et de l'Angola après une tentative infructueuse en 1894. Il avait du moins sauvé ses colonies menacées en 1898 d'un partage entre Angleterre et Allemagne. De ses anciens comptoirs, il conservait la Guinée, Cabinda, les îles du golfe de Guinée (île du Prince et São Tomé) et les îles du Cap-Vert. L'Espagne, au S. du Rio de Oro, ne possédait guère que la minuscule Guinée espagnole, l'île de Fernando Poó et les Canaries. La Belgique héritait en 1908 de l'Etat indépendant du Congo, créé, malgré elle, par Stanley pour Léopold II. L'Italie, après son échec d'Adoua en Abyssinie, ne détenait que la Somalie italienne et l'Erythrée, qu'elle devait compléter bientôt des zones sahariennes de Libye. L'Allemagne, engagée très tard dans la compétition, avait su en quelques années se créer un domaine intéressant : Togo, Cameroun, Sud-Ouest africain et Afrique-Orientale allemande. Ce domaine devait s'accroître en 1911 d'une fraction importante du Gabon français.

La France, enfin, à partir du second Empire, avait développé un vaste ensemble, souvent pauvre, mais possédant la grande force de sa cohésion, de la Méditerranée au Congo. On en a vu plus haut les éléments méditerranéens. Au Sénégal, l'œuvre de Faidherbe (1854-1865) organisait le pays et en faisait une colonie solide. A partir des comptoirs anciens ou récents de Mauritanie, Guinée, Côte-d'Ivoire, Dahomey, la IIIe République établit la liaison Sénégal-Niger, à laquelle elle relie toutes les côtes guinéennes dont elle dispose, tandis que Brazza crée, de 1875 à 1882, les bases du Congo français. Une série d'accords internationaux garantissent ce domaine. De 1887 à 1892, l'essentiel des territoires d'Afrique occidentale est occupé après élimination des chefs indigènes, puis la jonction est réalisée avec l'Afrique équatoriale (1900 : jonction Lamy-Gentil et destruction de l'empire de Rabah). Enfin est assurée celle de l'Afrique noire avec l'Afrique blanche par les explorateurs, les méharistes de Laperrine et le zèle missionnaire de Charles de Foucauld.

Le développement de l'influence française en Afrique noire, soit par pénétration pacifique (Brazza, Ballay, Treich-Laplène, Coppolani), soit par conquête militaire (Faidherbe, Gallieni, Archinard, Dodds, Lamy), aboutit à l'organisation des grandes fédérations coloniales, l'A.-O. F. et l'A.-E. F., que menace pourtant sérieusement la cession aux Allemands du N. du Gabon et de l'accès au Congo et à l'Oubangui contre leur désistement au Maroc (1911).

En dehors de cet ensemble, la France possède encore la Côte française des Somalis, avec Djibouti, d'où part après 1906 une voie ferrée vers Addis Abeba ; les Comores ; Madagascar (protectorat en 1895 et annexion en 1896).

La défaite de l'Allemagne en 1918 et le traité de Versailles de 1919 modifièrent cette répartition. Principale bénéficiaire des mandats de la S. D. N., l'Angleterre reçut une partie du Togo et du Cameroun, et le Tanganyika (essentiel de l'ex-Afrique orientale) ; l'Union sud-africaine obtint un mandat sur l'Afrique du Sud-Ouest. La liaison du Cap au Caire était ainsi réalisée. Le Ruanda-Urundi revint à la Belgique ; le district de Kianga au Portugal. La France récupéra en toute propriété la partie du Gabon cédée en 1911 et reçut l'essentiel du Togo et du Cameroun.

Le partage de l'Afrique s'acheva en 1935-1936 par la conquête italienne de l'Ethiopie : le Libéria « indépendant » était, en effet, une dépendance étroite des Etats-Unis, et l'Egypte, malgré la reconnaissance de son indépendance par la Grande-Bretagne en 1922, restait étroitement liée à ce pays.

L'Afrique contemporaine.

● *Les problèmes de l'Afrique coloniale.* L'Afrique sous tutelle européenne se trouva dans une situation complexe. Problème humain tout d'abord : à de rares et très

Phot. Air France, Huet (édit. Hoa-Qui).

incomplètes exceptions, l'Afrique n'est pas une zone de peuplement blanc. Dans toute l'Afrique noire, les Européens sont une infime minorité fournissant les cadres de l'exploitation (administration, armée, commerce, plantations). Autour d'eux s'accroît très rapidement la masse indigène, libérée de ses deux fléaux : d'abord l'esclavage et ses corollaires, ensuite les maladies endémiques et épidémiques, en régression devant la médecine. Certes, le niveau de vie général des indigènes tend à s'accroître, mais la première conséquence de cette élévation est de poser la question des différences subsistant dans le domaine de l'instruction, du mode de vie, et de la hiérarchie sociale entre ces populations et les cadres blancs. Aux deux extrémités du continent, Afrique du Sud et Maghreb (principalement Algérie), où un véritable peuplement blanc se juxtapose à la masse indigène, les problèmes de coexistence des communautés n'en sont que plus difficiles à résoudre.

Divers éléments compliquent les choses. En premier lieu, le problème religieux. Dans toute la moitié N. du continent, les Européens se heurtent à l'impénétrabilité de l'islām. Ils n'ont pu en tenter sur une large échelle l'évangélisation, et l'audience de l'Eglise catholique comme celle des Eglises protestantes ne dépassent pas les Européens. La résistance à la colonisation prit donc une teinte marquée d'hostilité religieuse face aux « roumis ». Et les communautés chrétiennes orientales ou dissidentes subsistant en Egypte ou en Ethiopie tendent à une hostilité du même type.

Le reste de l'Afrique, généralement animiste et fétichiste, fut beaucoup plus accessible à l'évangélisation. Celle-ci eut des succès considérables, certes, liés à l'œuvre civilisatrice des missionnaires. Mais les rivalités entre confessions chrétiennes dressèrent elles-mêmes des barrières d'hostilité de contrée à contrée, voire de village à village, et ne facilitèrent pas la christianisation totale de l'Afrique noire, malgré l'œuvre immense accomplie par les missions sur le triple plan religieux, scolaire et sanitaire. D'autre part, le dogme a parfois subi des altérations profondes, et de multiples sectes hérétiques mêlent au vieux fond animiste les apports chrétiens.

Il y a plus : l'échec relatif des chrétiens, la paix et la multiplication des échanges dans une Afrique colonisée offraient un champ d'action aux entreprises commerciales musulmanes, et le caractère de résistance aux Européens acquis par l'islām donna à ce dernier une nouvelle puissance de pénétration dans les masses noires.

Il en résulta le récent et prodigieux essor de l'islām dans les zones ou parmi les peuples noirs jusque-là réfractaires, essor qui a altéré les rapports entre indigènes et Européens, d'autant plus qu'il a fréquemment pris la tête des irrédentismes. L'effort de l'Eglise catholique comme des autres Eglises chrétiennes de recruter ses cadres locaux en milieu indigène, le développement d'un clergé et même d'une hiérarchie noirs n'ont guère entravé cette évolution.

Sur le plan économique enfin, le bouleversement du cadre traditionnel par la colonisation européenne n'a pas su laisser assez tôt la place à un nouvel équilibre satisfaisant. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les colonies sont restées avant tout d'exploitation. La disparition des compagnies à charte a souvent fait place à des compagnies ou sociétés d'exploitation toutes-puissantes dans de vastes territoires.

L'Afrique demeurait un fournisseur de denrées ou de produits exotiques, un marché de biens de consommation et parfois (mais trop rarement encore) d'équipement. La masse indigène restait confinée dans le rôle de main-d'œuvre à bon marché. Et la recherche des cultures spéculatives de plantations, ou même d'exploitations indigènes, interdisait de fournir à une population croissante les ressources alimentaires nécessaires. C'est seulement depuis une vingtaine d'années que les puissances coloniales, France, Belgique, Angleterre, ont pu effectuer en ces pays les investissements nécessaires en vue de bonifier les terres, de développer l'hydraulique agricole, l'exploitation minière, les barrages hydro-électriques, l'habitat indigène, etc.

Mais cet effort massif n'empêche pas, et parfois accélère ce qu'il est convenu d'appeler l' « éveil de l'Afrique », éveil à la fois économique, social, culturel et politique.

● *L'éveil politique de l'Afrique.* Il fut favorisé par l'affaiblissement des Etats colonisateurs lors des deux guerres mondiales, par la perte de prestige résultant de leurs luttes intestines, par la propagande révolutionnaire très accentuée depuis 1917, puis par les transformations récentes de l'Asie au détriment des anciennes puissances coloniales. Enfin, l'essence même des doctrines prêchées par les Européens (égalité, démocratie, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) joue son rôle dans cet « éveil ».

L'Africain, blanc ou noir, en est venu à contester la domination de l'Europe, et parfois même sa civilisation.

D'une part, on réclame pour son propre compte ce qui caractérise la domination coloniale : prise en main des cadres administratifs et politiques, jusqu'à et y compris l'indépendance ; des cadres techniques par la scolarisation indigène ; des cadres économiques par la suppression des grandes sociétés, des plantations, etc., ou leur nationalisation au profit des jeunes Etats indigènes. Egalité des prérogatives dans tous les domaines et extension aux indigènes des lois sociales métropolitaines.

D'autre part, on retourne aux sources qui peuvent singulariser l'Afrique : on rappelle la grandeur des civilisations africaines, ce qui est aisé en Afrique septentrionale, beaucoup plus hasardeux en Afrique noire, où l'on se réclame d'empires ou de cultures souvent peu connus.

Phénomène curieux, là où les communautés anciennes ont perdu toute consistance, des jeunes nationalités s'édifient dans les cadres créés par les Européens. Qu'il s'agisse de l'Algérie, du Soudan (anciennement « anglo-égyptien »), des territoires d'Afrique occidentale et centrale, certains leaders indigènes formés à l'école européenne s'efforcent de créer des « nations » algérienne ou soudanaise, togolaise ou ghanéenne. Parfois un groupe ethnique tente d'élaborer cette formule originale. Les Ewés au Togo, les Fangs au Cameroun, les Bakongos au Congo belge se regroupent avec une hiérarchie imitée de l'Europe.

Si l'on met à part l'indépendance de l'Union sud-africaine au sein du Commonwealth, et qui ne règle en rien les relations entre blancs et indigènes, c'est en Afrique septentrionale que s'est marquée la première phase de cet éveil africain.

Après la restitution, dès 1942, à l'Ethiopie de son indépendance (en lui accordant ensuite et par surcroît l'Erythrée), on a vu se réaliser en dix ans l'indépendance de l'Egypte, de la Libye, de la Tunisie, du Maroc, à travers des tensions qui rendront délicats les rapports ultérieurs avec l'Europe. Ces indépendances étaient au reste l'aboutissement de mouvements plus anciens, remontant au début du siècle parfois (Wafd en Egypte, Destour et Néo-Destour en Tunisie, Istiqlal au Maroc). Mais elles ne résolvent pas en général les problèmes économiques, et ces pays doivent rechercher pour leur mise en valeur et même pour leur survie la participation des pays industrialisés, jouant souvent des rivalités entre grandes puissances. Enfin, la crise algérienne pose depuis 1954 avec acuité le difficile problème d'un pays où 9 millions de Musulmans cohabitent avec plus d'un million de Blancs. (V. ALGÉRIE.)

En Afrique intérieure, l'évolution, quoique plus lente, s'accélère de jour en jour : dès 1948, l'United Gold Coast Convention et le National Council of Nigeria se montrent antibritanniques et réclament autonomie et constitution. En 1957, la première obtient l'indépendance et reprend le nom antique de Ghāna. La Nigeria doit la suivre bientôt, alors que depuis 1952 le Soudan est devenu indépendant.

Des mouvements plus violents apparaissent en diverses régions : rébellion malgache de 1948, soulèvements des Kikouyous, « Mau Mau », du Kenya, tentatives de rébellion en Afrique noire française, révolte du mouvement V. P. C. au Cameroun. Dans ces mouvements se rejoignent, bizarrement mêlés, les influences des partis politiques démocratiques et des groupes tribaux ou religieux traditionnels, des mots d'ordre panislamiques et des influences communistes.

Lorsque ces mouvements ne prennent pas une forme violente, ils se développent suivant un processus qui, pour être démocratique, n'en est souvent que plus efficace : prise en main des populations d'Afrique noire française par des partis modérés, mais le plus souvent fortement autonomistes, victoire électorale des nationalistes au Congo belge (où l'on croyait le nationalisme sans force), puis au Togo.

La France, pour sa part, s'est efforcée de canaliser ce mouvement avec l'aide des partis et mouvements d'abord autonomistes, vers une communauté d'Etats indépendants. Après avoir posé en principe l'égalité des droits et des devoirs, elle a réalisé plusieurs étapes en ce sens, marquées par la Constitution de 1946, la loi-cadre Defferre de 1957, et surtout par la Constitution de 1958, qui a créé une Communauté*. A celle-ci, seule la Guinée a refusé d'adhérer : les autres territoires anciens de l'Afrique-Occidentale française et de l'Afrique-Equatoriale française sont devenus des républiques indépendantes dans le cadre de la Communauté ; certaines se sont groupées en une fédération primaire, le Mali*.

Les problèmes rencontrés en Afrique orientale sont encore plus complexes. Si la Somalie italienne doit accéder à l'indépendance en 1960, les territoires anglais semblent s'orienter vers une solution du type Union sud-africaine, au sein d'une grande fédération : celle des Rhodésies et du Nyassaland.

L'Afrique est actuellement tout en devenir. Rien n'y semble en fait stabilisé : ni les frontières, ni les cadres politiques, ni les sociétés, ni les économies, ni même les ensembles religieux. Elle apparaît comme un réservoir de possibilités humaines et économiques encore peu entamées, mais qu'un proche avenir, sans doute difficile, mettra en valeur. (→ Biblio.)

type d'homme Bouzou
Sénégal

jeune fille
de la Haute-Volta

Sur le Niger, le barrage de Sansanding, ou de Markala (République soudanaise), permet l'irrigation de la région du Macina.

Phot. Scoup-Rapho, Huet (édit. Hoa-Qui).

AFRIQUE (PROVINCE ROMAINE D') [en lat. **Africa**], province romaine créée après la prise et la ruine de Carthage (146 av. J.-C.), dans la partie orientale de l'actuel Maghreb. Le nom d'*Africa* fut donné à cette contrée au moment des guerres puniques, les auteurs grecs ayant jusque-là désigné ce pays par le mot *Libya*, c'est-à-dire le « pays des Lebous » (Loubins, dans la Genèse) ; encore, à cette époque, ne désignait-il que le territoire carthaginois annexé par Rome ; mais, dès la fin du Ier s. av. J.-C., le terme d'*Africa* s'appliqua au continent tout entier.

jeune fille de la Côte-d'Ivoire

A l'ouest de l'Africa romaine existaient deux royaumes barbares : celui de Numidie (hauts plateaux de l'actuel Constantinois) et celui de la Mauritanie, s'étendant au-delà jusqu'à l'Atlantique. Au sud de l'Africa et de la Numidie, en bordure du désert, se trouvaient des tribus pillardes : les *Gétules*.

Au cours de la période romaine, l'organisation et le statut même de cette province varièrent. L'Africa proprement dite fut administrée par un proconsul. Auguste la classa parmi les « provinces sénatoriales ».

En même temps, Rome transforma les anciens royaumes en provinces : la Numidie (capit. *Cirta*), constituée par César dès 46 en *Africa Nova*, fut annexée définitivement par Octavien en 25 av. J.-C. ; quant au royaume de Mauritanie, après l'extinction de la dynastie locale (mort de Bocchus en 33), il fut administré par Rome, sans être annexé officiellement.

Agrandi du pays des Gétules, ce royaume, reconstitué, en 25 av. J.-C., par Auguste en faveur de Juba II, ne devait être incorporé définitivement à l'empire qu'en 40 apr. J.-C., à la suite de l'exécution de Ptolémée, fils de Juba II, sur l'ordre de Caligula. Sous Claude, sans doute en 42, la Mauritanie fut divisée en deux provinces : la Mauritanie Césarienne, capit. *Iol Caesarea* (auj. *Cherchel*), et la Mauritanie Tingitane, capit. *Tingis* (auj. *Tanger*). Elles furent toutes deux confiées à des procurateurs de rang équestre. L'ensemble des possessions romaines fut protégé au IIe s. par un *limes**, en bordure du Sahara, dont on a retrouvé les éléments au sud de la Tunisie et du Constantinois actuels, ainsi que dans la région située au Maroc immédiatement au sud de Volubilis.

A l'époque de Dioclétien, ainsi que nous l'apprend la liste de Vérone, rédigée sans doute entre 297 et 315, toutes les provinces romaines d'Afrique, à l'exclusion de la Mauritanie Tingitane, rattachée au diocèse d'Espagne, furent groupées en un diocèse d'Afrique, administré par un vicaire. Pourtant, l'autorité de ce dernier, bien qu'il résidât à Carthage, ne s'étendit pas à l'Afrique proconsulaire, dont le proconsul, siégeant également à Carthage, dépendait directement de l'empereur. Le diocèse d'Afrique fut alors rattaché à la préfecture du prétoire d'Italie. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que l'Afrique devait être érigée en préfecture, en particulier à la fin du règne de Constantin, et sous celui de Constance II en 355-356.

A la mort de Théodose, en 395, l'Afrique Proconsulaire et le diocèse d'Afrique suivirent le sort de l'empire d'Occident. En 429, les Vandales de Genséric, venus d'Espagne, s'établissaient dans l'ancienne Proconsulaire ; en juillet 431, après un siège de plus d'un an, au cours duquel saint Augustin mourut le 28 août 430, Hippone capitulait ; le 29 octobre 439, Carthage, dernier foyer de résistance, succombait.

En 533, Bélisaire à *Ad decimum* et *Tricamaron* élimina les Vandales. Dès avril 534, Justinien réorganisa l'Afrique du Nord, dont les sept provinces constituèrent une nouvelle préfecture de prétoire, rattachée à Constantinople. Les révoltes berbères, difficilement contenues, obligèrent les Byzantins, en 585, à coiffer le préfet du prétoire, fonctionnaire civil, d'un exarque, fonctionnaire militaire. La conquête arabe, qui débuta par une première expédition en 647, chassa définitivement les Byzantins en 697-698. En 709, l'Afrique du Nord avait retrouvé son unité sous l'égide de l'islām.

Africa ne désigna plus, dès lors, sous le nom arabe d'*Ifrīqiyya*, que la région de Kairouan. L'ancienne province romaine d'Afrique est désormais appelée *al-Maghrib* (pays « à l'ouest », c'est-à-dire à l'ouest de l'Égypte). Le Sud désertique devient le Sahara.

L'œuvre romaine en Afrique. A l'exception de la Gaule, l'Afrique du Nord est peut-être la région de l'empire où la pénétration de la civilisation romaine a été la plus profonde. Le statut juridique (colonies, municipes romains ou latins) était varié, mais toujours inspiré des institutions romaines. Même les Berbères sédentaires, sinon les nomades, furent groupés en des cités pérégrines dont les chefs reçurent l'investiture romaine (manteau rouge et bâton d'ivoire). La romanisation de l'Afrique, déjà amorcée par les colons romains installés par C. Gracchus en 123, puis par ceux de César et d'Auguste, devait être facilitée par la présence des soldats de la *IIIe legio Augusta*. Leur rôle, dans la diffusion du latin et dans le développement de la mise en valeur agricole de l'Afrique du Nord, devint prépondérant au IIIe s., lorsque les Sévères leur reconnurent légalement le droit de se marier, et distribuèrent, aux vétérans qui avaient achevé leur temps de service, des terres conquises aux dépens des nomades, et qu'ils devaient à la fois défendre et mettre en valeur (céréales, oliviers). La ligne extrême de cette progression romaine vers le sud semble avoir englobé, au milieu du IIIe s., l'actuel chott el-Djerid, l'Aurès, entamé les hautes plaines du Hodna et du Sersou. Mais, en Mauritanie Césarienne ou Tingitane, la colonisation romaine est pratiquement restée partout accrochée à la côte, sauf entre Sala et Volubilis, dans l'actuelle plaine marocaine du Sebou.

D'ailleurs, c'est à l'Afrique romaine que Rome avait confié une partie de son ravitaillement en blé (annone d'Afrique) et en huile. C'est pourquoi, dès le Ier s., les empereurs avaient essayé d'y développer la petite exploitation rurale. Les grands domaines de la haute vallée de la Medjerda, qui avaient été confisqués à leurs propriétaires romains par Néron, et laissés depuis en friche, furent, à partir du règne d'Hadrien*, allotis sous le contrôle de fonctionnaires et de petits paysans qui en reçurent la possession précaire, et en furent, en fait, les véritables propriétaires (*Lex Hadriana de rudibus agris*, inscription d'Aïn el-Djemala, etc.). A côté de cette petite exploitation se développait la grande propriété agricole, dont le centre était la *villa*, foyer de romanisation au milieu des campagnes, et dont la prospérité semble avoir été fort grande, à en juger par le témoignage des mosaïques.

L'Afrique devait, à son tour, contribuer à enrichir le patrimoine intellectuel de l'Empire. Arnobe, Apulée sont ses fils ; Tertullien, le grand apologiste chrétien du début du IIIe s., est né à Carthage, et Augustin, l'un des plus célèbres Pères de l'Eglise, est d'origine berbère. L'Afrique fut, d'ailleurs, parmi les provinces occidentales, celle où le christianisme se diffusa le plus rapidement et le plus profondément (rôle de saint Cyprien), et où les discussions religieuses, avec l'hérésie donatiste du début du IVe s., atteignirent une âpreté presque égale à celle des querelles qui se déchaînèrent dans les provinces orientales. Les diocèses urbains, très nombreux, groupés en provinces, reconnaissant comme primat supérieur l'évêque de Carthage et les conciles provinciaux très fréquents, témoignent aussi de la vitalité de l'Eglise d'Afrique.

Pourtant, l'Afrique fut également la seule des provinces de la *Pars Occidentalis* où la présence romaine devait être rapidement et totalement effacée. Secouée, dès le IIIe s., par la crise de l'Empire, à la fois politique, économique (réquisitions) et sociale (aristocratie trop riche, ouvriers agricoles trop pauvres), affaiblie par l'hérésie donatiste (fin IIIe-début IVe s.), victime des révoltes berbères qui se perpétuèrent de pacification en pacification, de 253 au Ve s., l'Afrique ne put résister à l'invasion vandale de 429, qui fut également une catastrophe pour l'Eglise catholique.

Sans doute, ces révoltes avaient-elles un caractère plus social que racial, dressant les

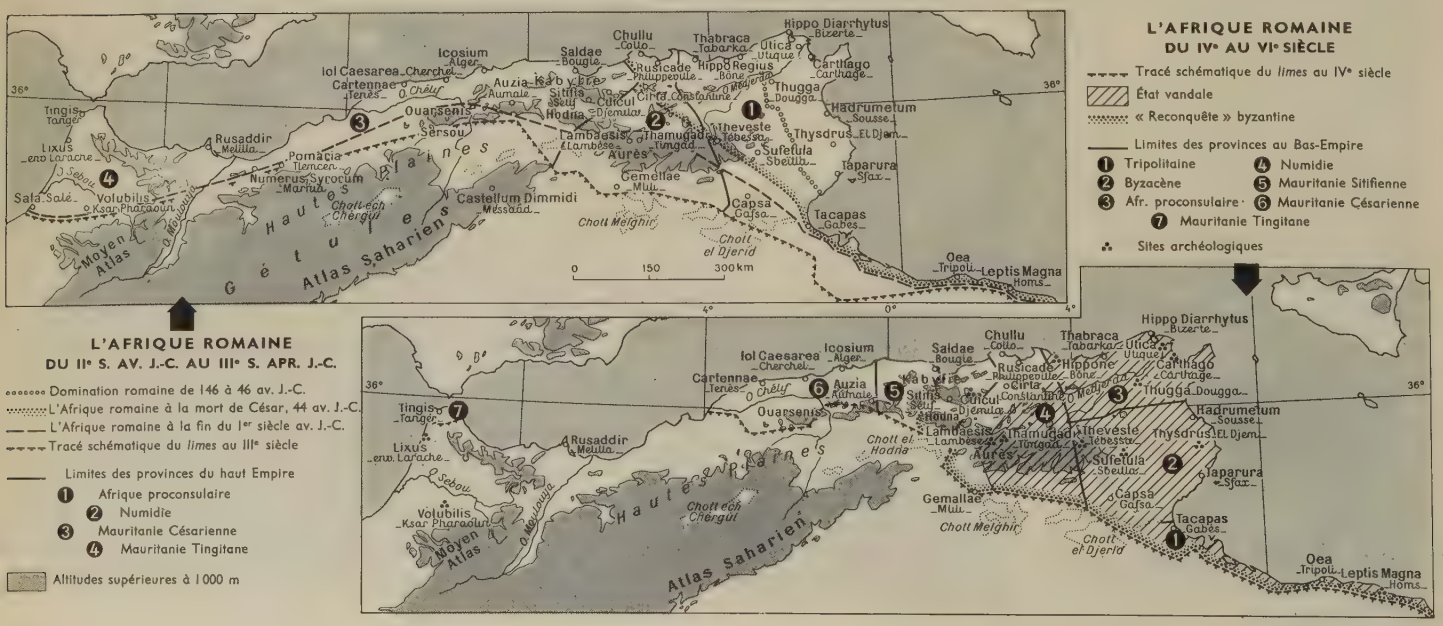

Phot. Huet-Hoa-Qui.

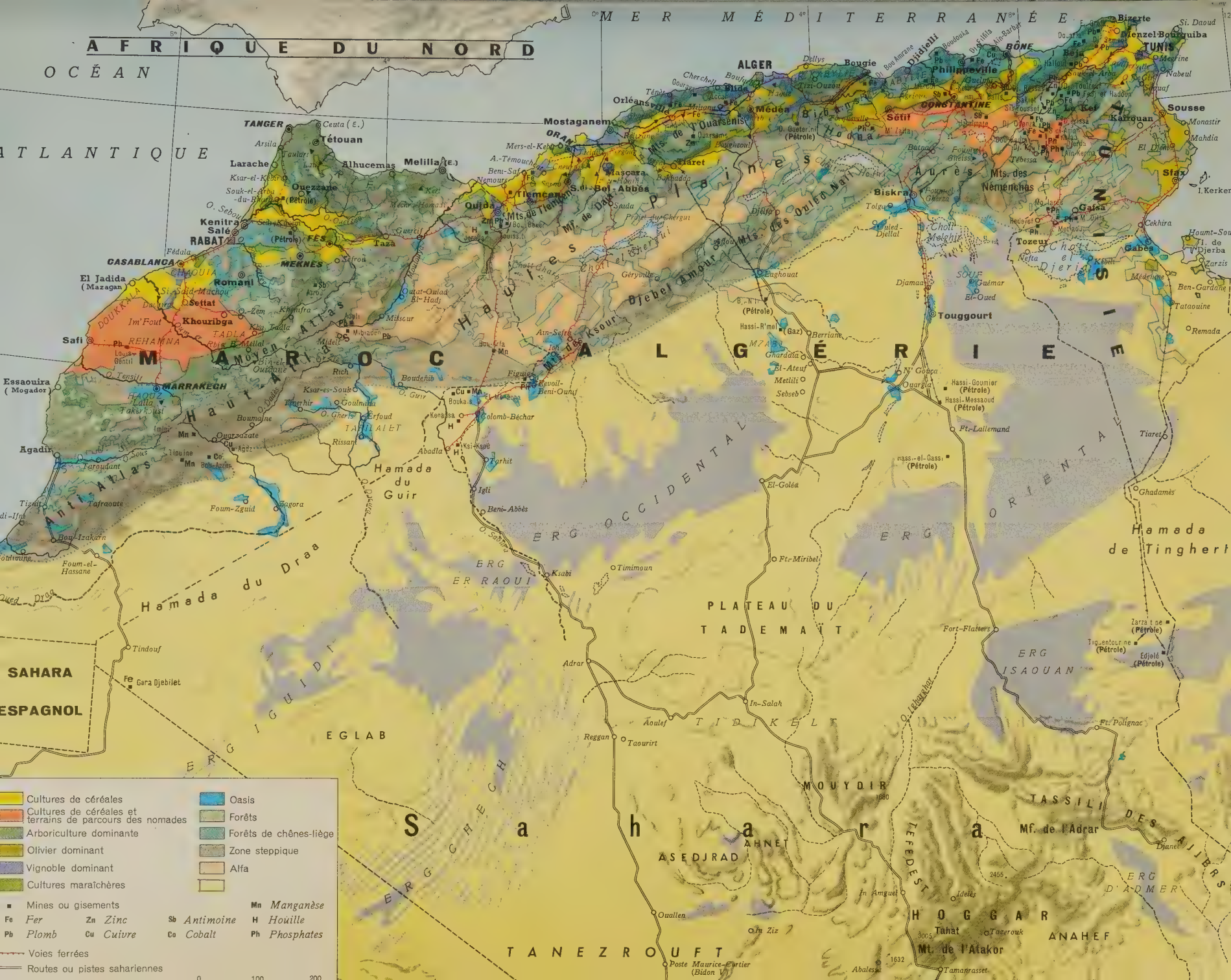
AFRIQUE DU NORD
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
MAROC
ALGÉRIE
TUNISIE
SAHARA ESPAGNOL
Sahara
Hautes Plaines
Hamada du Guir
Hamada du Draa
Hamada de Tinghert
ERG OCCIDENTAL
ERG ORIENTAL
ERG ER RAOUI
ERG ISAOUAN
ERG IGUIDI
ERG CHECH
ERG D'ADMER
PLATEAU DU TADEMAÏT
TIDIKELT
MOUYDIR
TASSILI DES AJJERS
HOGGAR
ANAHEF
TANEZROUFT
EGLAB
ASEDJRAD
AHNET
TEFEDEST
Mf. de l'Adrar
Mt. de l'Atakor
Tahat
Tanger
Tétouan
Larache
Alhucemas
Melilla
Ouezzane
Kenitra
Salé
RABAT
CASABLANCA
El Jadida (Mazagan)
Romani
Settat
Khouribga
Safi
Essaouira (Mogador)
MARRAKECH
Agadir
Taroudant
Tafraoute
Foum-Zguid
Zagora
Bou-Izakarn
Foum-el-Hassane
Tindouf
Gara Djebilet
Ouida
Tlemcen
Mostaganem
ORAN
Mascara
Bel-Abbès
Tiaret
Médéa
Orléansville
Blida
ALGER
Bougie
Djidjelli
Philippeville
BÔNE
CONSTANTINE
Sétif
Biskra
Touggourt
Ouargla
Hassi-Messaoud (Pétrole)
Hassi-Goumier (Pétrole)
Ft-Lallemand
Ft-Miribel
Ft-Polignac
Fort-Flatters
Djanet
Tiaret
Ghadamès
Tataouine
Remada
Gabès
Gafsa
Tozeur
Sfax
Sousse
Kairouan
Bizerte
Menzel-Bourguiba
TUNIS
Béja
Le Kef
Tébessa
Biskra
Djelfa
Laghouat
Berriane
Ghardaïa
El-Ateuf
Metlili
Sebseb
Ouargla
Hassi-R'mel (Gaz)
Hassi-el-Gassi (Pétrole)
Ouallen
Poste Maurice-Cortier (Bidon V)
Adrar
Reggan
Taourirt
Aoulef
In-Salah
Timimoun
Ksabi
Igli
Beni-Abbès
Colomb-Béchar
Abadla
Tarhit
Figuig
Kenadsa
Bou-Arfa
Ain-Sefra
Ksar-es-Souk
Goulmina
Erfoud
Rissani
Boudenib
Rich
Ouarzazate
Boumaine
Tinerhir
Ksar-el-Kebir
Mers-el-Kebir
Nemours
Beni-Saf
Mascara
Saida
Djelfa
Tolga
Ouled-Djellal
Djamaa
Guémar
El-Oued
Tozeur
Nefta
Kébili
Médenine
Ben-Gardane
Zarzis
Houmt-Sou
I. de Djerba
Cekhira
Sfax
Sousse
Mahdia
Monastir
Bizerte
Si. Daoud
Mégrine
Nabeul
Sidi-Ifni
Tafraoute
Tizeit
Ouled-Draa
Cultures de céréales
Cultures de céréales et terrains de parcours des nomades
Arboriculture dominante
Olivier dominant
Vignoble dominant
Cultures maraîchères
Oasis
Forêts
Forêts de chênes-liège
Zone steppique
Alfa
Mines ou gisements
Fe Fer
Pb Plomb
Zn Zinc
Cu Cuivre
Sb Antimoine
Co Cobalt
Mn Manganèse
H Houille
Ph Phosphates
Voies ferrées
Routes ou pistes sahariennes
0
100
200

FRANCE
HONGRIE
ROUMANIE
U. R. S. S.
MER NOIRE
ITALIE
BULGARIE
ESPAGNE
TURQUIE
GRÈCE
MER MÉDITERRANÉE
TUNIS
ALGER
Oran
Tanger
RABAT
CASABLANCA
Madère
Marrakech
MAROC
ALGÉRIE
Sahara
Atlas
Tripoli
EL BEIDA
Benghazi
CYRÉNAÏQUE
Chypre
SYRIE
LIBAN
ISRAËL
IRAQ
IRAN
Pt-Said
ALEXANDRIE
LE CAIRE
Suez
Sinaï
Îles Canaries
Hamada du Draa
ERG OCCIDENTAL
ERG ORIENTAL
Hamada de Tinghert
Hamada el Homra
TRIPOLITAINE
Djebel es Soda
ERG D'OUBARI
PLATEAU DU TADEMAIT
ERG IGUIDI
ERG CHECH
Hoggar
Tassili des Ajjers
Hamada de Mourzouk
FEZZAN
ERG DE MOURZOUK
LIBYE
Désert de Libye
ÉGYPTE
(RÉP. ARABE UNIE)
Assiout
ARABIE SAOUDITE
MER ROUGE
CISNEROS
SAHARA ESP.
RIO DE ORO
SEGUIET EL HAMRA
Poste Maurice-Cortier
TANEZROUFT
Tamanrasset
Tanezrouft
Reggane
Adrar des Ifoghas
Air
Agadès
Bilma
Ennedi
Ouadi Halfa
Désert de Nubie
Port Soudan
MAURITANIE
NOUAKCHOTT
AZAOUAD
TRARZ
HODH
Tombouctou
Gao
SOUDAN
NIGER
BORKOU
BODÉLÉ
Omdourman
KHARTOUM
Asmara
YEMEN
Aden
Golfe d'Aden
SÉNÉGAL
FÉD. DU MALI
SOKOTO
Niger
Segou
Mopti
BAMAKO
BATHURST
BISSAU
HAUTE VOLTA
PLAT. MOSSI
OUAGADOUGOU
NIAMEY
Lac Tchad
KANEM
TCHAD
SOUDAN
Fouta Djalon
GUINÉE
NAKRY
SIERRA LEONE
ETOWN
Kano
FORT-LAMY
OUADAÏ
El Fasher
El Obéid
PLATEAU DU KORDOFAN
Bassin du Haut-Nil
Blue Nile
Massif Éthiopien
ADDIS-ABÉBA
DJIBOUTI
SOMALIS BRIT.
HARGEISA
Mt. Enkwolo
PLATEAU ÉTHIOPIEN
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
MONROVIA
ABIDJAN
GHANA
ACCRA
TOGO
DAHOMEY
Oshogbo
Ibadan
LAGOS
NIGERIA
PLATEAU BAUCHI
Mt. Mandara
DAR BANDA
BAGUIRMI
Bahr el Ghazal
Mongalla
RÉP. CENTRAFRICAINE
BANGUI
Mt. Cameroun
YAOUNDÉ
CAMEROUN
Douala
Port-Harcourt
Cap des Palmes
Cap des Trois-Pointes
I. Fernando Póo (Esp.)
I. d. Principe (Port.)
GUINÉE ESP. (RIO MUNI)
LIBREVILLE
I. S. Tomé (Port.)
Cap Lopez
Annobón (Esp.)
Équateur
GABON
CONGO BELGE
Bassin du Congo
Stanleyville
Ruwenzori
Mt. Elgon
KENYA
Mt. Kenya
5194
ENTEBBE
NAIROBI
OUGANDA
Lac Victoria
Mt. Kirunga
RUANDA
URUNDI
USUMBURA
PLATEAU UNYAMWEZI
Mt. Kilimandjaro
PLATEAU MASAI
Mombasa
Pemba
ZANZIBAR
DAR ES SALAAM
TANGANYIKA
Lac Tanganyika
Albertville
Kabalo
Luxuabourg
Kasai
Kwango
POINTE-NOIRE
BRAZZAVILLE
Pont-Français
Cabinda
LÉOPOLDVILLE
Matadi
OCÉAN
Ascension (G. B.)
LUANDA
PLATEAU DE LUNDA
PLAT. DE BIÉ
ANGOLA
Lobito
Benguela
Élisabethville
Dolo
Broken Hill
Lusaka
Zambèze
Zomba
Mozambique
Tsaratanana
Archipel des Comores
Diego-Suarez
C. d'Ambre
Majunga
Tamatave
Ste. Hélène (G. B.)
Moçamedes
Rio Cunene
Rio Cubango
Rio Cuando
RHODÉSIE DU SUD
FÉDÉR. DE RHODÉSIE ET DU NYASSALAND
SALISBURY
PLAT. MATABELÉ
Bulawayo
MOZAMBIQUE
Beira
TANANARIVE
Ankaratra
MADAGASCAR
ATLANTIQUE
SUD-OUEST AFRICAIN
NAMIBIE
NGAMILAND
Makarikari
BECHUANALAND
Désert du Kalahari
Swakopmund
Walvis Bay
WINDHOEK
Tropique du Capricorne
TRANSVAAL
PRETORIA
LOURENÇO MARQUES
Corrientes
Inhambane
Lüderitz
Gr. NAMA
JOHANNESBURG
SWAZILD
UNION
ORANGE
NATAL
Kimberley
Bloemfontein
Pietermaritzburg
Durban
PROVINCE SUD-AFRICAINE
LE CAP
Cap de Bonne-Espérance
C. des Aiguilles
East London
Port Elizabeth
PLAT. DES KAROOS
CHAÎNE DU CAP
OCÉAN INDIEN
AFRIQUE
PHYSIQUE ET POLITIQUE

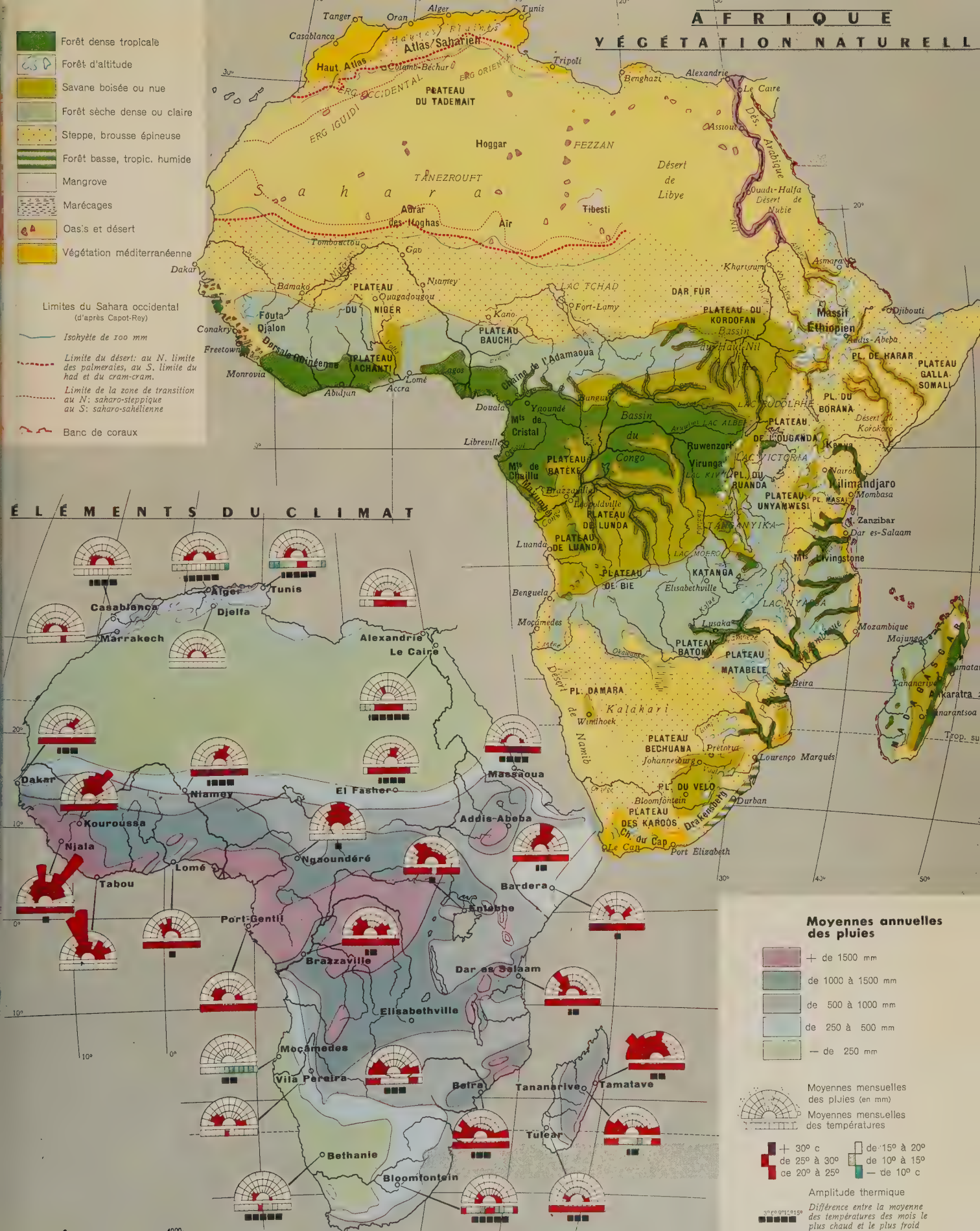
AFRIQUE
VÉGÉTATION NATURELL
Forêt dense tropicale
Forêt d'altitude
Savane boisée ou nue
Forêt sèche dense ou claire
Steppe, brousse épineuse
Forêt basse, tropic. humide
Mangrove
Marécages
Oasis et désert
Végétation méditerranéenne
Limites du Sahara occidental
(d'après Capot-Rey)
Isohyète de 100 mm
Limite du désert: au N. limite des palmeraies, au S. limite du had et du cram-cram.
Limite de la zone de transition au N: saharo-steppique au S: saharo-sahélienne
Banc de coraux
Tanger
Oran
Alger
Tunis
Casablanca
Haut. Atlas
Atlas Saharien
Tripoli
Benghazi
Alexandrie
Le Caire
PLATEAU DU TADEMAIT
ERG OCCIDENTAL
ERG IGUIDI
ERG ORIENTAL
Hoggar
FEZZAN
TANEZROUFT
Désert de Libye
Désert Arabique
Ouadi-Halfa
Désert de Nubie
Sahara
Adrar des Iloghas
Aïr
Tibesti
Tombouctou
Gao
Dakar
Bamako
Niamey
PLATEAU DU NIGER
Ouagadougou
LAC TCHAD
Fort-Lamy
DAR FUR
PLATEAU DU KORDOFAN
Bassin du Haut-Nil
Massif Éthiopien
Djibouti
Addis-Abeba
Conakry
Fouta Djalon
Freetown
Dorsale Guinéenne
PLATEAU ACHANTI
Monrovia
Abidjan
Accra
Lomé
Lagos
Kano
PLATEAU BAUCHI
Chaîne de l'Adamaoua
PL. DE HARAR
PLATEAU GALLA-SOMALI
PL. DU BORANA
Désert du Korokoro
Douala
Yaoundé
Mts de Cristal
Libreville
Bassin du Congo
LAC RODOLPHE
LAC ALBERT
PLATEAU DE L'OUGANDA
Kenya
Ruwenzori
Virunga
LAC VICTORIA
Nairobi
Kilimandjaro
Mombasa
PL. DU RUANDA
PLATEAU UNYAMWESI
PL. MASAI
Mts de Chaillu
PLATEAU BATÉKÉ
Brazzaville
Léopoldville
PLATEAU DE LUNDA
LAC TANGANYIKA
Zanzibar
Dar es-Salaam
Luanda
PLATEAU DE LUANDA
LAC MOERO
Mts Livingstone
PLATEAU DE BIE
KATANGA
Elisabethville
Benguela
LAC NYASSA
Moçâmedes
Lusaka
Mozambique
Majunga
PLATEAU BATOKA
PLATEAU MATABELE
Beira
Tananarive
Ankaratra
Tanarantsoa
Désert de Namib
PL. DAMARA
Kalahari
Windhoek
PLATEAU BECHUANA
Pretoria
Johannesburg
Lourenço Marqués
PL. DU VELO
Bloomfontein
Durban
PLATEAU DES KAROOS
Drakensberg
Ch. du Cap
Le Cap
Port Elizabeth
ÉLÉMENTS DU CLIMAT
Casablanca
Alger
Tunis
Djelfa
Marrakech
Alexandrie
Le Caire
Dakar
Niamey
El Fasher
Massaoua
Kouroussa
Addis-Abeba
Njala
Lomé
Ngaoundéré
Tabou
Bardera
Entebbe
Port-Gentil
Brazzaville
Dar es Salaam
Elisabethville
Moçâmedes
Vila Pereira
Beira
Tananarive
Tamatave
Tulear
Bethanie
Bloomfontein
Moyennes annuelles des pluies
+ de 1500 mm
de 1000 à 1500 mm
de 500 à 1000 mm
de 250 à 500 mm
— de 250 mm
Moyennes mensuelles des pluies (en mm)
Moyennes mensuelles des températures
+ 30° c
de 25° à 30°
de 20° à 25°
de 15° à 20°
de 10° à 15°
— de 10° c
Amplitude thermique
Différence entre la moyenne des températures des mois le plus chaud et le plus froid

Iles Açores
S. Miguel
Sta. Maria
Madère (Port.)
Iles Canaries
Palma
Lanzarote
Ténérife
Gomera
Fuerte Ventura
Hierro
Gde Canarie
PORTUGAL
LISBONNE
Porto
Séville
C. St_Vincent
MADRID
ESPAGNE
VALENCE
BARCELONE
Baléares
Philippeville
Bône
Malaga
Tanger
Tétouan
Si-Bel-Abbès
Oran
Mostaganem
Orléansville
Tiaret
Saïda
Mascara
Tlemcen
Nemours
Kénitra
RABAT
CASABLANCA
Fès
Oujda
Meknès
Taza
Settat
Safi
Marrakech
MAROC
Essaouira (Mogador)
Agadir
Haut Atlas
Anti Atlas
Figuig
Colomb-Béchar
Kenadsa
Erfoud
Abadla
Aïn-Sefra
Ghardaïa
Laghouat
Touggourt
Biskra
Djelfa
Chellala
Batna
Sétif
Bougie
Constantine
Bône
ALGÉRIE
Atlas Saharien
Ouargla
El-Golea
H. Messaoud
Hassi-Rmel
Timimoun
B.-Abbès
ERG OCCIDENTAL
ERG ORIENTAL
Adrar
Plat. du Tademaït
In-Salah
Ft.-Flatters
Edjelé
ERG ISAOUANE
Ft.-Polignac
Djanet
Tassili des Ajjers
HOGGAR
2355
AHAGGAR
2354
Tahat
TANEZROUFT
Taoudeni
Araouane
Bidon 5 (Poste Mr-Cortier)
Tamanrasset
Plat. du Mouydir
Amguid
Taourirt
EGLAB
IGUIDI
ERG CHECH
ERG HANK
SAHARA ESPAGNOL
VILLA CISNEROS
Trop du Cancer
C. Bojador
Bir-Moghrein (Ft. Trinquet)
Idjil (Ft.-Gouraud)
MAOTEIR
OUARAN
ADRAR Atar
Chinguetti
MAURITANIE
Pt. Etienne
C. Blanc
C. Mirik
NOUAKCHOTT
Akjoujt
Boutilimit
TRARZA
TAGANT
AOUKER
HODH
BRAKNA
Aleg
Kiffa
Oualata
Aioun-el-Atrouss
Néma
Kaédi
Matam
Podor
St_Louis
Louga
Thiès
Linguère
Bakel
Tambacounda
Kaolack
GAMBIE
SÉNÉGAL
Kayes
Bafoulabé
Nioro
Sokolo
Goundam
Mopti
Niafunké
Tombouctou
Araouane
TIMETRINE
AZAOUAD
Kidal
Bourem
Gao
Tillabéri
Dosso
Gaya
Malanville
Parakou
Nikki
Kandi
Natitingou
Djougou
Tchaourou
Savalou
Dassa-Zoumé
Abomey
Porto-Novo
Cotonou
Ouidah
Allada
Lokossa
Athiémé
DAHOMEY
TOGO
Atakpamé
Palimé
Kpalimé
Aného
Lomé
Kpandu
Hohoe
Ho
Keta
Akuse
Tema
ACCRA
Cape Coast
Sekondi-Takoradi
Axim
Tarkwa
Obuasi
Kumasi
Konongo
Kotoridua
Prestea
GHANA
Bondoukou
Bouaké
Abengourou
Agboville
Dabou
Grand-Bassam
Assinie
ABIDJAN
Sassandra
Gd.-Lahou
Pt.-Bouet
Bingerville
Gd.-Bereby
Tabou
C. Palmas
Harper
Greenville
Buchanan
River Cess
LIBERIA
MONROVIA
Robertsport
I. Sherbro
FREETOWN
SIERRA LEONE
CONAKRY
Boké
Kindia
Kankan
Dabola
Mamou
Pita
Labé
Télimélé
Dalaba
Mali
Siguiri
Bougouni
Sikasso
Kita
Kayes
Bafoulabé
Kéniéba
Nioro
Ségou
Djenné
Bandiagara
Dori
Ouahigouya
Yatenga
Ouagadougou
Fada-N'Gourma
Tenkodogo
Koupéla
Bobo-Dioulasso
Dédougou
Tougan
Diébougou
Gaoua
Banfora
Sikasso
Kouto
Odienné
Touba
Man
Mankono
Katiola
Séguéla
Bouaflé
Abengourou
Agboville
Dabou
Grand-Bassam
Assinie
Bissau
Gabou
Farim
Bafatá
Gabú
Boké
Labé
Pita
Kindia
Dabola
Mamou
Kankan

exploitants et les circoncellions contre les grands propriétaires. Mais les premiers étaient plus souvent d'origine berbère que romaine, et ils étaient restés proches des montagnards qui, de l'Aurès au Rif, n'avaient jamais été romanisés. Dans les plaines même, la population berbère n'avait fait que donner une expression latine à son culte : mais, sous le Saturne romain, le Baal punique avec sa parèdre Caelestis se reconnaît facilement.
L'occupation vandale devait ébranler les dernières positions de la romanité en Afrique du Nord ; l'invasion arabe, avec le prodigieux bouleversement religieux qu'elle impliquait, devait l'effacer totalement : pourtant, quelques communautés chrétiennes isolées se maintinrent dans les villes jusqu'au milieu du XIe s., et le latin devait être parlé à Gafsa jusqu'au milieu du XIIe s. Les chroniques arabes anciennes désignent d'ailleurs, de façon typique, les descendants des Romains sous le nom de *Roum*, et les descendants des Africains romanisés sous celui d'*Afāriq*. (→ Biblio.)
— Bx-arts. *L'art romain en Afrique.* En Afrique, où les Grecs et les Phéniciens n'avaient installé que des comptoirs, Rome put travailler sur une terre presque rase. Elle créa donc des cités de type latin, dont les monuments demeurent parmi les plus caractéristiques de l'architecture purement romaine. Elles présentent la croisée rituelle du *cardo* et du *decumanus*, avec le *forum* à leur intersection. Très rapidement, d'ailleurs, l'enceinte primitive fut dépassée : c'est ainsi qu'à *Timgad*, par exemple, le Capitole, plusieurs temples, les thermes et les marchés se trouvent à l'extérieur. Les rues, à l'exemple des rues orientales, étaient souvent bordées de colonnades (Timgad, Leptis Magna). Les travaux édilitaires, routes et ponts (El-Kantara), aqueducs (Constantine, Dougga, Khamissa), citernes et fontaines (Dougga, Tipasa), y ont une très grande importance. Les forums de ces villes africaines sont parmi les plus caractéristiques du monde romain : autour d'une place carrée, bordée de portiques, se dressent les monuments habituels : curies, tribunes aux harangues, basiliques, souvent de type grec (Djemila). La plupart de ces cités possédaient des bibliothèques (Timgad) et des marchés (Timgad, Sétif, Djemila) composés d'une cour avec des portiques où se trouvaient les boutiques. Les thermes étaient très nombreux (Cyrène, Leptis Magna, Lambèse, Cherchel, Volubilis, Timgad), de type impérial, mais modifiés selon les conditions climatiques. Les *théâtres*, en particulier, sont de type purement romain, avec décoration de scène très soignée (Timgad, Dougga, Djemila, Sabratha). L'amphithéâtre d'El-Djem rappelle le Colisée ; les amphithéâtres de Lambèse et de Leptis Magna, moins grands, sont cependant intéressants. Les villes africaines sont très riches en arcs. Les arcs à une baie sont les plus nombreux (Zana, Lambèse, Dougga, Djemila, etc.). Parmi les arcs à trois baies, citons ceux d'Antonin le Pieux à Sbeïtla et de Septime Sévère à Lambèse. Il en existe également à quatre faces (Tripoli, Leptis Magna et Tébessa). Les temples, à l'exception de quelques sanctuaires de forme étrangère, relèvent de la conception purement romaine ; les Capitoles s'inspirent du Capitole de Rome. La sculpture est de qualité médiocre, d'un style très sec, et les œuvres sont rares. Mais, grâce au goût et à l'éclectisme du roi de Mauritanie Juba II, trois villes étaient de vrais musées — Volubilis, Cherchel et Leptis Magna —, où il avait réuni de très nombreuses copies des plus belles œuvres classiques. L'Afrique romaine a été, comme l'Italie, une grande productrice de mosaïques.

Afrique (ARMÉE D'), expression désignant l'ensemble des formations militaires françaises stationnées en Afrique du Nord. L'origine des corps particuliers de l'armée d'Afrique remonte, pour la plupart, à la campagne d'Algérie* (v. TIRAILLEUR, SPAHI, CHASSEUR *d'Afrique*, ZOUAVE, etc.). Les troupes de l'armée d'Afrique sont intégrées aux forces métropolitaines et ne doivent pas être confondues avec les troupes d'outre-mer*.

Afrique (CAMPAGNES D'). V. AFRIQUE-ORIENTALE ALLEMANDE, BOERS, CAMEROUN, ETHIOPIE, FEZZAN, ITALO-ETHIOPIENNE (*guerre*), LIBYE, TUNISIE, etc.

Afrique (DÉBARQUEMENTS ALLIÉS D'). Voir ALGÉRIE et MAROC.

Afrique (EGLISE CHRÉTIENNE D'). *L'ancienne Eglise.* Les commencements de l'Eglise chrétienne d'Afrique sont inconnus. Rome, à partir du Ve s., revendiquait l'honneur d'avoir envoyé les premiers missionnaires. Il est également possible que ceux-ci soient venus d'Orient. Très probablement, la pénétration chrétienne se fit à partir de Carthage, et les premières communautés se recrutèrent dans les juiveries africaines.
Dès ses débuts, le développement du christianisme est lié très étroitement à l'histoire générale de la province romaine d'Afrique*. Et quand Rome succombe sous les coups des Vandales, puis des Arabes, l'Eglise d'Afrique disparaît également.
A l'époque de Grégoire VII, on ne connaît plus que trois évêques en Afrique. Un évêché persista jusqu'au XVIe s., mais sa juridiction se bornait aux étrangers vivant en Afrique.

● *La nouvelle Eglise.* L'Eglise catholique actuelle d'Afrique est formée de plusieurs éléments disparates : 1° les vestiges des très anciennes Eglises orientales (en Egypte) ; 2° les Eglises fondées dans les domaines relevant de l'ancienne couronne de Portugal (restes du *Patroado*) ; 3° les Eglises fondées en pays chrétien, mais non catholique (Ethiopie) ; 4° les Eglises fondées en pays à majorité musulmane, mais où l'immigration européenne est très importante (Maroc, Tunisie, Algérie) ; 5° les Eglises fondées dans les pays de colonisation anglaise, où la population comprend des autochtones de différentes confessions et des Blancs à dominante protestante ; 6° les Eglises des pays noirs.
La première tentative sérieuse d'évangélisation de l'Afrique noire remonte à l'époque des grandes découvertes. Après la fondation des diocèses des Canaries (1406), puis d'Angra aux Açores, de Funchal à Madère, de Santiago aux îles du Cap-Vert, de Saint-Thomas (São Tomé) dans l'île du même nom, un évêché portugais fut érigé en Angola (1596), un autre en Mozambique (1616). Les lazaristes français furent chargés des préfectures apostoliques de Madagascar (1648) et de l'île Bourbon (1712).
Mais l'évangélisation effective commence seulement avec le XIXe s. Elle suit, en fait, les progrès de la colonisation blanche. C'est dire qu'elle date à peu près du milieu du XIXe s. Elle fut, d'ailleurs, rendue possible par la fondation de communautés missionnaires spécialisées (Pères du Saint-Esprit, Missions africaines de Lyon, Pères blancs, pour ne citer que les instituts français).
Aujourd'hui, l'Afrique est couverte à peu près complètement par un réseau missionnaire. Une double tendance se manifeste chez les responsables catholiques des missions africaines : éviter de prêter le flanc aux accusations de « colonialisme » (création de diocèses de plein exercice, dont on désigne comme évêques des prêtres noirs, quand on le peut ; création de délégations apostoliques, qui donnent à Rome pleine direction des missions) ; veiller à ne pas être pris de vitesse par la propagande islamisante.
En mai 1957, l'Afrique comprenait 257 circonscriptions ecclésiastiques (diocèses, vicariats et préfectures), avec 28 évêques autochtones, 11 199 prêtres (dont 1 811 Africains), 33 grands séminaires dépendant de la Propagande, avec 1 500 séminaristes (indigènes). Sur cet ensemble, 219 territoires dépendent de la Propagande (c'est-à-dire ont le régime des pays de mission) : ils contiennent 20 678 000 catholiques sur 167 millions d'habitants ; 4 territoires dépendent de la Consistoriale (ce sont ceux d'Algérie et de Tunisie, assimilés au régime des diocèses européens) : ils comptent 1 115 000 catholiques sur une population de 12,5 millions ; 17 dépendent de la congrégation pour l'Eglise orientale : ils ont 264 000 catholiques sur 33 millions d'habitants ; enfin, 17 dépendent des Affaires ecclésiastiques extraordinaires (ancien Patroado portugais) : 1 911 000 catholiques sur une population de 11 millions.

● *Le protestantisme.* Le début de l'évangélisation protestante de l'Afrique se situe à la fin du XVIIIe s. et au début du XIXe ; mais c'est surtout après la Première Guerre mondiale que les missions protestantes prennent leur plein essor. Au XVIIIe s., une mission est établie dans la région du cap de Bonne-Espérance. En 1799, John Wenn et Thomas Scott fondent la Société pour les Missions en Afrique et en Orient. En 1815, la mission de Bâle a pour tâche d'évangéliser la Gold Coast.
En Afrique du Nord, la propagande missionnaire reste entravée par l'islamisme. Cependant, les méthodistes se sont établis au Maroc. En Afrique occidentale, l'évangélisation commence en 1752. Puis les missions écossaises s'installent dans la Sierra Leone, la Nigeria ; les baptistes américains évangélisent le Libéria et les presbytériens américains le Cameroun. En Afrique centrale et orientale s'établissent les missions baptistes anglaises (Congo), les missions universitaires anglaises au Zanzibar et au Tanganyika, et dans ce dernier pays plusieurs missions allemandes. En Afrique du Sud, ce sont les Frères Moraves qui créent les premières missions (1737), puis les Hollandais leur succèdent. Sous les auspices de la Société missionnaire de Londres, David Livingstone évangélise le Bechuanaland. Enfin, à Madagascar, les protestants précèdent les catholiques : un représentant de la Société missionnaire de Londres s'établit dans l'île en 1818. Aujourd'hui, Madagascar est partagé entre six missions, dont celle qui dépend de la Société des missions évangéliques de Paris. Comme pour le catholicisme, parallèlement à l'activité missionnaire se sont développées des Eglises indépendantes des Sociétés de missions, telles, au Cameroun, la Native Baptist Church, ou, en Union sud-africaine, la Dutch Reformed Church pour les Blancs et la Native Separatist Church pour les Noirs. Aujourd'hui, les protestants sont plus de 7,5 millions en Afrique.

AFRIQUE-CENTRALE, nom donné parfois à la fédération formée par les Rhodésies et le Nyassaland.

AFRIQUE-ÉQUATORIALE FRANÇAISE (abrév. **A.-É. F.**), gouvernement général, qui, de 1910 à 1958, groupa en une fédération des territoires français d'Afrique, limités au nord par le Sahara algérien et la Libye, à l'est et au sud par le Soudan et le Congo belge, à l'ouest par l'Atlantique et le Cameroun ; 2 510 000 km² ; la cap. en était *Brazzaville*. La fédération était constituée par le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad.
Les institutions politiques de l'A.-E. F ont évolué parallèlement à celles de l'A.-O. F. (v. AFRIQUE-OCCIDENTALE FRANÇAISE). La Constitution de 1958, approuvée à une large majorité par les populations des territoires de l'A.-E. F. a transformé ces derniers en républiques, membres de la Communauté*.

AFRIQUE MÉRIDIONALE ANGLAISE ou **BRITISH SOUTH AFRICA,** nom sous lequel furent désignés, à la fin du XIXe s., les territoires relevant de la Compagnie anglaise de l'Afrique du Sud, constituée à Londres le 15 octobre 1889. (V. RHODÉSIE.)

AFRIQUE MINEURE, nom donné parfois par les géographes à l'ensemble des pays de l'Afrique septentrionale compris entre l'océan Atlantique et le golfe de Gabès, la Méditerranée occidentale et le Sahara. On l'appelle plus communément *al-Maghrib* (Maghreb).

AFRIQUE NOIRE, nom donné parfois à l'ensemble des régions de l'Afrique* habitées principalement par des peuples noirs.

● *Langues et littérature.* V. NÉGRO-AFRICAINES (*langues et littérature*).

Beaux-arts.

L'art des peuples noirs animistes d'Afrique s'est développé surtout dans la savane soudanaise et dans la forêt équatoriale, où il a le mieux échappé à l'influence de l'islamisme.
L'art africain se manifeste surtout à partir du XIIIe s. de notre ère. Néanmoins, les fouilles, encore peu nombreuses, ont permis de recueillir quelques traces de cultures antérieures. Certaines se rattachent à l'art préhistorique : fresques du Sahara (Tassili), du Katanga et des Bochimans.
Les plus anciennes productions de l'art africain remontent au Ve s. av. J.-C. (culture de Nok). Après l'ère chrétienne, on connaît la culture de Zimbabwe (VIe s.) et de Sao

masque de la Haute-Volta

masque du Libéria

tam-tam

(IXe s.). Vers le XIIIe s. se développent les grands royaumes africains, le Yorouba et le Benin. A partir du XVe s., les royaumes du Congo et du Dahomey, ainsi que divers autres peuples, produisent des œuvres d'art nombreuses et importantes jusqu'au XIXe s. Depuis la colonisation européenne, l'art africain est entré en décadence.

Malgré son originalité, l'art nègre dénote quelques influences, notamment celle de l'Egypte tardive et, peut-être, de l'art romain de l'Afrique du Nord. Des fragments de poterie chinoise ont été retrouvés à Zimbabwe (Rhodésie méridionale). A partir du Moyen Age, l'influence arabe se fait sentir au Soudan, puis l'influence européenne, portugaise surtout, sur la côte, à partir du XVe s.

L'art des tribus noires a été surtout développé par les sociétés religieuses et servait à des fins cérémonielles. D'où l'importance des représentations d'ancêtres, des masques et des statues dites autrefois *fétiches*, à destination magique. Dans les grands empires, l'art a pris un caractère décoratif, pour l'ornementation de la cour. La décoration des cases et des objets usuels, pipes, coussins de tête, bobines à tisser, poteries, atteint un grand raffinement.

L'artisan fait partie d'une classe inférieure, celle des forgerons, que l'ensemble de la population méprise et craint. Sans cesser pour autant de cultiver la terre, l'artisan façonne les instruments de travail et d'usage de la communauté, ainsi que les masques et les idoles. Il choisit un arbre en brousse, le dégrossit sur place et le transporte au village, où il le travaille vert. Taillées à l'aide d'outils de qualité médiocre, les pièces de bois risqueraient de se fendiller en séchant. On les soumet superficiellement à l'action du feu, après les avoir enduites d'huile de palme ou de beurre de karité, puis à l'action de la fumée dans les cases. Ce traitement leur donne la patine profonde, le poli satiné, translucide, qu'apprécient les collectionneurs. Le sculpteur pratique la taille directe, sans maquette préparatoire, copiant une œuvre ancienne, prototype qu'il conserve. Il ne signe jamais son œuvre. Les centres de production les plus importants de la statuaire en bois sont en Afrique occidentale et au Congo, chez les Bambaras et les Dogons (République soudanaise), les Dans et les Baoulés (Côte-d'Ivoire), les Pahouins, les Bakotas, les M'Pongwés, les Baloubas, les Bakoubas, les Bakongos (Congo belge).

La sculpture en pierre est rare et fort ancienne : statues des Ifés, des Kissis, des Mendes. Les ivoires sont bien travaillés et très recherchés : défenses sculptées du Bénin, pendentifs en forme de petits masques, patinés en rouge-orangé, des Bapendés (Congo belge).

La technique du bronze n'a été développée que par quelques peuples, qui l'ont poussée assez loin (Ifés, Bénin). L'orfèvrerie a été aussi très pratiquée par plusieurs peuples, ainsi que les ouvrages de vannerie et de perles.

L'art de l'Afrique noire se caractérise dans l'ensemble par une stylisation très poussée. Cette stylisation transforme complètement le corps et le visage humains et recherche une expression intense. L'artiste noir simplifie les plans, modifie les proportions, projette certains traits en avant, de façon à traduire des sentiments de cruauté, de terreur, parfois aussi de tendresse.

Cette originalité, si éloignée des canons européens, a d'abord très vivement choqué le goût occidental. Au XXe s., l'évolution de l'esthétique a, au contraire, développé l'intérêt pour l'art nègre, auquel les artistes ont attaché de plus en plus d'importance. Dénué pour eux de toute signification ethnographique, cet art les a aidés à former la notion d'une sculpture et d'une peinture préoccupées uniquement de formes et de rythmes. (→ Biblio.)

Musique.

Les caractères propres de la musique africaine se rencontrent en Amérique chez les descendants des esclaves noirs. Le refus de la part des vrais Noirs, même convertis à l'islamisme, d'utiliser des éléments musicaux et des instruments prétendus « arabes » est constant. En revanche, des instruments et des formes de musique ou de danse issus du monde noir ont été adoptés par des races d'autres couleurs : la présence de musiciens noirs est attestée en Egypte comme en Grèce durant l'Antiquité et au cours du Moyen Age, depuis l'Italie jusqu'en Extrême-Orient ; en Amérique, il y a eu l'influence de la musique nègre sur la musique indienne. Chez la plupart des populations africaines, l'usage de la musique obéit encore à des règles strictes : certains instruments ne peuvent être utilisés que dans des circonstances données, et par des individus qualifiés ; certains chants et certaines danses ne doivent être exécutés qu'au cours de cérémonies ou de travaux particuliers. Presque tous les genres de musique ont leur fonction, religieuse ou non ; les styles s'opposent : ainsi, dans un même village, entend-on plusieurs types de polyphonie vocale, selon le sexe des chanteurs, ou suivant les circonstances, qui se présentent comme autant de reliquats d'époques ou de civilisations différentes. La musique rituelle est composée uniquement de formules tambourinées, et à peu près seuls chantent les enfants et les très jeunes gens. Dans le matériel instrumental dont dispose la musique africaine, on remarque une infinité de types, parmi lesquels il semblerait que chaque population eût fait un choix arbitraire : ici, une profusion de formes de tambours ; là, des harpes de belle facture, à côté d'instruments très simples. L'importance attribuée à certains instruments est parfois en raison inverse de leurs possibilités musicales et tient à ce qu'ils sont affectés à tel ou tel culte, à telle ou telle institution, à telle ou telle classe de la société. D'instruments rudimentaires, les Noirs savent tirer le maximum d'effet avec une grande virtuosité rythmique, un raffinement en matière de timbre, et la faculté d'imprimer à des formules de batterie un caractère quasi mélodique — on a même cru voir chez eux un véritable pouvoir de symbolisation. Tous les types primitifs d'instruments ont été conservés en Afrique : rhombe, sonnailles de danse, paire de claquettes, poutre frappée, tuyau de rythme, racleur, hochet, sistre, anche en ruban, trompe droite, sifflet, flûte nasale, cloches en fer (sauf au Bénin) de forme aplatie, grelots, guimbardes, sanzas, tous les types de tambours-de-bois à une ou deux membranes sur poterie, coques de fruits, etc., avec prédominance de tambours verticaux, xylophones munis de résonateurs avec mirlitons, vielles à cordes en crin de cheval. Les Noirs jouent de la flûte à encoche ou de la flûte traversière, ignorées des Arabes. La trompe traversière (en bois, corne, ivoire ou bronze), la harpe et le tambour sont souvent sculptés. Les principaux instruments à cordes sont : les arcs musicaux, diverses combinaisons de harpe, de cithare et de luth, la lyre et le luth à caisse naviforme provenant de l'Egypte ancienne. Aucun instrument polyphonique n'a dépassé les limites de l'Afrique blanche. Au contraire de la musique arabe, la musique africaine n'est pas fondée sur un système de modes aux intervalles mesurés ; elle emploie deux échelles : soit l'heptaphonique non tempérée, soit la pentaphonique, sans demi-tons, d'origine plus ancienne. C'est dans le chant choral que les Noirs ont le mieux traduit leurs dons mélodiques et exercé leur science de la polyphonie. Leur émission vocale est le plus souvent naturelle, avec, en quelques points, un emploi de la voix de tête et du ioulement. On peut estimer que le ioulement, la polyphonie vocale, le pentaphonisme sont autant de traits archaïques que l'on découvre chez les peuples les plus primitifs du continent africain : Pygmées et Bochimans. De même, étant donné leur large diffusion et les endroits écartés où on les trouve, les chants en tierces parallèles et les chants de forme soit antiphonique, soit responsoriale, ne sauraient être attribués à une influence extérieure : ce sont encore là des traits purement africains. En ce qui concerne la seule forme responsoriale, la diversité des combinaisons entre le chant du coryphée (ou des coryphées) et la réponse du chœur témoigne d'une longue expérience.

Afrique noire (INSTITUT FRANÇAIS DE L') [*I. F. A. N.*], organisme créé en 1938 par le gouvernement général de l'Afrique-Occidentale française, et dont le siège est à Dakar. Il centralise les recherches de diverses disciplines (sciences naturelles, ethnographie, géographie, océanographie, archéologie, préhistoire, etc.), publie les travaux scientifiques sur l'Afrique noire et rassemble en son musée d'importantes collections botaniques, zoologiques et ethnographiques.

AFRIQUE DU NORD ou **AFRIQUE SEPTENTRIONALE**, nom sous lequel on groupe l'ensemble régional formé par le Maroc*, l'Algérie* et la Tunisie*, pays auxquels on joint parfois la Libye.

AFRIQUE-OCCIDENTALE FRANÇAISE (abrév. **A.-O. F.**), gouvernement général qui, de 1895 à 1958, groupa en une fédération des territoires français d'Afrique, limités au N. par le Rio de Oro et le Sahara algérien, à l'E. par la Libye, au S. par le golfe de Guinée, les colonies portugaises et les territoires du Commonwealth, à l'O. par l'océan Atlantique ; 4 425 000 km² (près de huit fois la France) ; la cap. en était *Dakar*. La fédération était constituée par le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan, la Haute-Volta, le Niger, la Guinée française, la Côte-d'Ivoire et le Dahomey.

Histoire des institutions. La loi du 24 avril 1833, qui accordait à toute personne née libre ou affranchie dans les colonies françaises la totalité des droits politiques et civils du citoyen français, ne reçut d'application réelle en Afrique qu'en 1848. Le décret du 27 avril 1848, qui supprimait l'esclavage, prévoyait que les colonies seraient représentées à l'Assemblée nationale : pour la première fois, les habitants des comptoirs de Saint-Louis et de Gorée eurent un député. L'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854 plaça le Sénégal sous le régime des décrets et annula la représentation accordée. Les originaires des communes de Saint-Louis et de Gorée, auxquelles furent jointes plus tard celles de Rufisque et de Dakar, gardèrent la citoyenneté ; en 1857, Faidherbe reconnut aux musulmans des droits civils spéciaux et institua des tribunaux musulmans. Les habitants des territoires où s'étendit progressivement l'autorité française ne furent pas considérés comme des citoyens, mais comme des protégés. Le pays fut divisé en cantons, mais les chefferies et les Etats traditionnels disposés à pratiquer une politique de coopération furent respectés : les chefs indigènes devinrent responsables devant l'administrateur, commandant du cercle, chargé à la fois de l'administration générale, de la justice, de la mise en valeur économique. Le régime instauré par le second Empire ne fut guère modifié par la IIIe République. Dès 1871, le Sénégal fut de nouveau représenté par un député, mais la politique d'assimilation ébauchée en 1848 ne fut pas reprise. Des gouverneurs dirigèrent chaque territoire, et un gouverneur général, responsable devant le ministre des Colonies, fut, en 1895, placé à la tête de la fédération.

A partir de 1916, toutes les personnes nées en dehors des quatre anciennes communes du Sénégal devinrent sujets français, et purent acquérir la citoyenneté en abandonnant leur statut personnel et en se soumettant au Code civil français. Issu du Conseil général des quatre communes de Sénégal, qui datait de 1879, un Conseil colonial fut créé en 1920, afin d'obtenir la participation des sujets à l'administration de l'A.-O. F. Jusqu'à la conférence de Brazzaville (1944) et la création de l'Union française (1946), la tendance du régime français était la centralisation avec des services de plus en plus spécialisés et, localement, des autorités à pouvoirs étendus, dont la hiérarchie faisait largement place aux éléments africains. Malgré les réformes, la note d'ensemble restait autoritaire. Sous la IIIe République, le Parlement ne s'était guère soucié de l'organisation coloniale. Celle-ci n'était pas envisagée dans les lois constitutionnelles, et si des débats avaient eu lieu fréquemment, en général à l'occasion des discussions budgétaires, aucune loi organique n'était intervenue. Le gouverneur général était un proconsul, nommant à tous les emplois, maître de la force armée, organisateur des services et ordonnateur du budget.

La Constitution de 1946 fit de l'A.-O. F. un territoire d'outre-mer de l'Union française ; ses habitants devinrent citoyens français, mais conservèrent toutefois leur statut civil personnel.

Phot. Huet, Griff Davis-Rapho, Larousse.

L'A.-O. F. était divisée en 103 cercles et 185 subdivisions, ayant à leur tête des administrateurs de la France d'outre-mer. Des chefs de province, de canton, de village ou de tribu étaient désignés suivant la coutume, et nommés par l'Administration. En plus des quatre anciennes communes de type métropolitain, un certain nombre de centres évolués devenaient des communes mixtes.
Le droit de vote, limité initialement à certaines catégories évoluées de la population, fut étendu en 1951 à tous les chefs de famille payant l'impôt, aux mères de deux enfants. Chaque territoire comportait une assemblée élue au double collège, sauf au Sénégal, où elle était élue au collège unique. Les délégués des assemblées, au nombre de 5 par territoire, formaient le Grand Conseil de l'A.-O. F., qui assistait le gouverneur général, haut-commissaire de la République, résidant à Dakar. Les représentants de l'A.-O. F. étaient élus au collège unique (20 à l'Assemblée nationale, 20 au Conseil de la République, 27 à l'Assemblée de l'Union française). Une nouvelle étape fut franchie par la loi de 1957, qui décentralisa l'administration de l'A.-O. F. en augmentant les pouvoirs de chaque territoire. Chaque assemblée territoriale élut désormais un organe exécutif, le conseil de gouvernement, dont les membres prirent le titre de ministres. Ces conseils étaient présidés par les gouverneurs, dépositaires des pouvoirs de la République dans chaque territoire. Les ministres n'étaient pas responsables devant l'assemblée territoriale, mais devaient démissionner s'ils estimaient avoir perdu sa confiance. L'autorité du conseil s'étendait à toutes les questions d'ordre intérieur. Un certain nombre de domaines étaient réservés à la métropole (les finances, l'armée, la sécurité et la diplomatie) et gérés par le haut-commissaire de la République. L'étendue des fonctions administratives du haut-commissaire était restreinte, mais son rôle de coordination et de représentation augmentait. Bien que maintenu, le Grand Conseil de l'A.-O. F. ne jouait plus qu'un rôle secondaire. A la suite du référendum du 28 septembre 1958, la fédération a disparu et a fait place à des Etats membres de la Communauté*; deux d'entre eux sont groupés en une fédération primaire, le *Mali* (Sénégal, République soudanaise); la Haute-Volta, le Dahomey, la République islamique de Mauritanie, la Côte-d'Ivoire et le Niger restent isolés politiquement; la Guinée, par son refus massif au projet de constitution, est devenue un Etat pleinement indépendant.

AFRIQUE-OCCIDENTALE PORTUGAISE. V. ANGOLA.

AFRIQUE-ORIENTALE ALLEMANDE, en allem. **Deutsch Ostafrika,** anc. colonie allemande de l'Afrique orientale, qui s'étendait entre l'océan Indien et les lacs Victoria et Tanganyika. Organisée en 1884-1885 par la Société allemande de l'Afrique-Orientale, passée en 1891 sous la suzeraineté directe de l'Empire allemand, elle fut conquise, de 1914 à 1917, par les Anglais, les Belges et les Portugais. Dès le début de la guerre, le territoire fut mis en état de défense par son commandant militaire, le colonel von Lettow Vorbeck, qui organisa un corps de 3 000 Européens et de 11 000 Askaris. Ses succès contre les débarquements anglais à Tanga (nov. 1914) lui assurèrent pendant deux ans une tranquillité relative, qui prit fin en 1916, quand les Britanniques, commandés par Smuts et appuyés de contingents portugais et belges (en tout 130 000 hommes), purent encercler la colonie allemande. Von Lettow déjoua toutes les manœuvres alliées, s'échappa en Mozambique (nov. 1917) et continua la guérilla jusqu'à l'armistice du 11 novembre 1918, rapatrient en Allemagne, en 1919, les 114 militaires qui lui restaient. L'Afrique-Orientale allemande fut placée sous le mandat britannique et forma le Tanganyika. A la suite d'un accord anglo-belge du 30 mai 1919, les territoires nord-occidentaux de l'Urundi et du Ruanda furent placés sous mandat belge.

AFRIQUE-ORIENTALE BRITANNIQUE, dénomination originairement porté par les territoires qui sont devenus, en 1920, la colonie du Kenya*. On les appelait officiellement *British East Africa,* ou, par abrév., *Ibea* (*Imperial British East Africa*). On groupe parfois sous le nom d'Afrique-Orientale britannique le protectorat de l'Ouganda, la colonie du Kenya et le Tanganyika, pays sous tutelle, bien qu'ils n'aient jamais été réunis en une fédération politique. Ils forment seulement une union douanière et ont des services communs (postes, chemins de fer, aviation civile, douane). [→ Biblio.]

AFRIQUE-ORIENTALE PORTUGAISE, nom sous lequel on a désigné en français l'ensemble des possessions portugaises groupées sous la dénomination officielle de *Moçambique* ou *Mozambique**.

AFRIQUE-SUD-OCCIDENTALE ALLEMANDE. V. SUD-OUEST AFRICAIN ALLEMAND.

AFRO-ASIATIQUE adj. et n. Qui appartient à la fois à l'Afrique et à l'Asie, considérées comme une unité politique.

AFRORMOSIA n. m. Arbre africain fournissant un bois commercial, le *kokrodua.* (Nom sc. : *Afrormosia elata;* famille des papilionacées.)

AFTALION (Albert), économiste français (Ruse, Bulgarie, 1874 - Chambéry 1956). Professeur à la Faculté de droit de Paris, auteur de travaux sur l'équilibre des échanges extérieurs et sur la monnaie. Principaux ouvrages : *les Crises périodiques de surproduction* (1913), *les Fondements du socialisme* (1922), *la Valeur de la monnaie dans l'économie contemporaine* (1948-1950).

AFWILLITE n. f. Minér. Silicate naturel de calcium hydraté.

AFYONKARAHISAR ou **AFIOUN KARA HISSAR,** v. de Turquie, ch.-l. de province, en Anatolie, au sud-ouest d'Ankara; 29 900 hab. Centre ferroviaire. — La *province* (« *il* ») *d'Afyonkarahisar* a 407 100 hab.

AFZELIA n. m. (de *Afzelius*). Arbre des régions chaudes d'Afrique et d'Asie, aux fleurs très odorantes, au fruit épais, ligneux et court, contenant autour des graines une pulpe assez abondante. (Une espèce malgache fournit un bois voisin du palissandre. Le genre fait partie des légumineuses, famille des césalpiniacées.)

AFZELIUS (Adam), botaniste suédois (Larf 1750 - Uppsala 1837). Elève de Linné, il fut professeur à l'université d'Uppsala. Il explora la Guinée en 1792 et fonda l'Institut Linnéen. — PEHR (Larf 1760 - Uppsala 1843), médecin, frère du précédent. En 1789, il fut directeur du Service de santé de l'armée qui fit l'expédition de Finlande. Il devint professeur à l'université d'Uppsala. En 1812, il est médecin du prince royal Charles Jean, inspecteur général du Service de santé militaire et président de l'Académie des sciences de Stockholm.

AFZELIUS (Arvid August), écrivain et folkloriste suédois (Fjällbacka 1785 - Enköping 1871). Il a publié des traductions d'œuvres islandaises, des recueils de musique, de légendes et de chants populaires suédois en collaboration avec E. G. Geijer, ainsi que quelques œuvres poétiques personnelles.

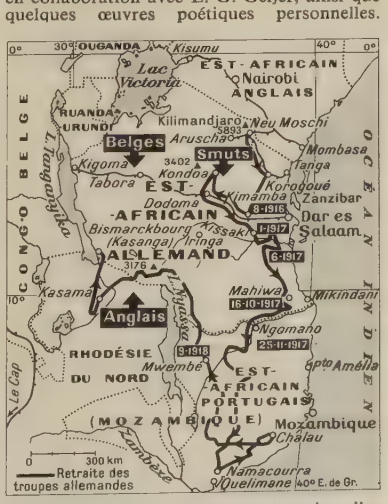

les campagnes en Afrique-Orientale allemande pendant la Première Guerre mondiale

Ag, symbole chimique de l'*argent.*

AĞA. V. AGHA.

AGAÇANT, E adj. Qui agace, qui excite désagréablement les nerfs : *Je t'en prie, Pierre, ne fais pas craquer tes doigts comme ça, c'est agaçant* (F. Mauriac). || *Par extens.* Qui impatiente, irrite : *Ce que vous pouvez être agaçant, avec cette manie de ne pas répondre!* (M. Aymé). || Qui excite le désir, provocant : *Elle me jetait une œillade agaçante et maligne* (Chateaubriand).

AGACE ou **AGASSE** n. f. (anc. haut allem. *agalza*). Nom populaire de la pie.

AGACEMENT n. m. Sensation irritante produite sur l'oreille par certains bruits, sur les dents par un liquide acide, etc. || — *Fig.* Légère irritation d'impatience : *Henriette trépigna d'agacement* (Courteline). || Excitation des sens : [...] *son flirt avec Minne lui procurait un agacement délicieux* (Colette).

AGACER v. tr. (de l'anc. fr. *aacier;* du lat. *acies,* tranchant, croisé avec *agacer,* crier comme une pie). [Se conj. comme *placer.*] Causer une sensation irritante : *Le citron agace les dents.* || — *Fig.* Causer une légère irritation; taquiner jusqu'à l'irritation : *Combien sa retenue m'agaçait!* (Gide). *Agacée et ravie qu'il ne pût se passer d'elle* (R. Rolland). || Chercher à séduire par quelque coquetterie : *Elle agaça mon maître, il répondit à* [...] *ses minauderies* (Lesage). — SYN. : *chiner, exciter, impatienter, irriter, piquer, taquiner, tracasser.*

AGACERIE n. f. Regard, parole, manière séduisante pour attirer l'attention, pour plaire : *Les agaceries d'une coquette. Ça commença par des bêtises, de vagues agacements que d'abord je pris plutôt pour des agaceries* (Courteline). || Qualité de ce qui agace, excite : [Les jeunes filles] *étaient décolletées tout net, ce qui* [...] *a beaucoup de grâce et d'agacerie* (Hugo).

AGACHE (Alfred), peintre français (Lille 1843 - Cour-Cheverny 1915). Il exécuta surtout des compositions allégoriques (*la Fortune,* 1885, musée de Lille).

AGACHE (Donat Alfred), architecte et urbaniste français (Tours 1875 - Paris 1959). On lui doit de nombreuses constructions à Paris et dans le Nord, à La Pérenchies et à Creil. Lauréat au concours international pour la création de Yass-Canberra, capitale de l'Australie (1903), il fut chargé en 1930 du plan d'aménagement de Rio de Janeiro, et traça en 1945 celui d'Inter Lagos. Auteur de divers plans d'aménagement et d'extension urbains, il fonda la Société française des urbanistes.

AGADÉ. V. AKKAD.

AGADÈS, v. du Niger, ch.-l. de cercle, dans le sud de l'Aïr; 4 672 hab. (72 Europ.). Située dans une vaste dépression périphérique, Agadès est à un carrefour de pistes; c'est un centre de commerce et d'industrie artisanale (cuir, argent). La ville se compose de onze quartiers dispersés dans une enceinte ruinée; mosquée du XVIe s. — Le *cercle d'Agadès* a 49 079 hab. (79 Europ.).

AGADIR, mot berbère désignant une forteresse et un grenier collectif des montagnes marocaines, plus particulièrement dans le Haut Atlas occidental. (On emploie aussi le terme d'IRHERM*.)

AGADIR, v. et port du Maroc méridional, ch.-l. de province, au débouché de la plaine du Sous; 30 000 hab. (6 000 non-musulmans). Après avoir occupé, du XVe au XVIIIe s., une place importante dans les relations commerciales entre le Maroc et l'Europe, Agadir tomba en décadence, en raison principalement de la concurrence de Mogador. La perspective d'exploitation des mines du Sud marocain amena la construction d'un petit port moderne qui, faute de liaisons ferrées avec l'arrière-pays, ne se développa guère. Depuis 1950, cependant, Agadir a pris un grand essor, et le port, considérablement agrandi, est aujourd'hui très actif (exportation de fruits et de primeurs de la plaine du Sous). C'est le deuxième port de pêche marocain (thon, sardine, langouste). Importantes conserveries. — La *province d'Agadir* s'étend à l'extrémité méridionale du Maroc, depuis le Haut Atlas occidental jusqu'à l'oued Draa. (→ Biblio.)

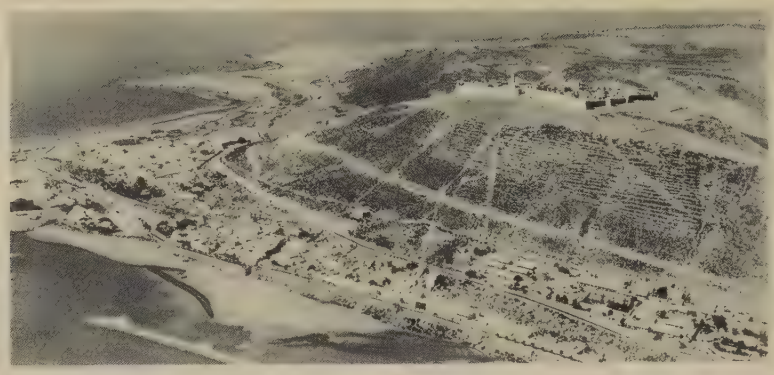

AGADIR
la ville européenne étirée au pied de « Talborjt », où se dresse la citadelle entourant la Casbah

— Hist. Mécontente des résultats de l'accord d'Algésiras, l'Allemagne envoya à Agadir, en juillet 1911, la canonnière *Panther* « pour protéger les intérêts de ses nationaux ». Cette manœuvre d'intimidation amena la signature de la convention franco-allemande du 4 novembre 1911, par laquelle l'Allemagne obtenait un accès au Congo, mais renonçait à s'opposer à l'établissement du protectorat français au Maroc. (→ Biblio.)

AGAG, roi des Amalécites, qui, vaincu et pris par Saül, fut épargné par lui malgré l'ordre de Dieu, mais fut tué par Samuel.

AGAI (Adolf), écrivain hongrois (Jánoshalma 1836 - Budapest 1916), fondateur et directeur de l'hebdomadaire *Borsszem Janko* (*Jeannot Grain-de-Poivre*).

AGALAXIE ou **AGALACTIE** n. f. (*a* priv., et gr. *gala, galaktos,* lait). Obstétr. Absence de lait dans les mamelles au moment de la lactation.

— Art vétér. *Agalaxie contagieuse,* maladie générale microbienne, caractérisée par des lésions inflammatoires de la mamelle, de l'œil et des articulations, et qui atteint les brebis et les chèvres.

AĞALIK n. m. V. AGHALIK.

AGALITE n. f. Substance minérale analogue au talc, provenant de l'altération de l'enstatite et recouvrant généralement celle-ci.

AGALMATOLITE ou **AGALMATOLITHE** n. f. (gr. *agalma, agalmatos,* statue, et *lithos,* pierre). Minér. Variété d'argile, silicate d'aluminium hydraté vert pâle, à éclat gras, dont on se sert en Chine pour fabriquer des figurines et des objets divers.

AGAMEMNON
détail d'une terre cuite de Tanagra collection particulière

Āgama, nom générique des *Védas* et des textes complémentaires tantriques, shivaïtes et vishnouïtes les plus vénérés.

AGAME adj. (*a* priv., et gr. *gamos,* mariage). Se disait autrefois des plantes dépourvues d'organes sexuels apparents. (L'ensemble de ces plantes correspond aux acotylédonées de Jussieu.) || Se dit des insectes qui se reproduisent sans fécondation : *Une génération agame de pucerons.* (V. PARTHÉNOGENÈSE.)

◆ N. m. Erpét. Nom commun à la plupart des espèces de lézards de la famille des *agamidés.*

— ENCYCL. Les *agames* sont de gros lézards, à langue épaisse, adhérente au plancher buccal, à doigts pointus et à paupières mobiles. Ces deux derniers caractères les distinguent des geckos. Leurs dents, différenciées en incisives, canines et molaires, sont insérées au bord des mâchoires. Leur queue est longue, mais non cassante. Leur pouvoir mimétique est considérable. Les uns sont insectivores et les autres herbivores. Tous sont ovipares et répandus seulement dans les régions chaudes de l'Ancien Continent.

agami

En Grèce, en Asie Mineure et en Egypte, une espèce (*Agama stellio*) ne peut manquer d'attirer l'attention par sa rapidité à la course et sa façon d'inspecter le terrain, en hochant la tête. C'est l'agame des ruines, des tombeaux, des pyramides. Son correspondant en Afrique occidentale, le *margouillat* (*A. agama*), est bien connu pour ses rapides changements de couleur, son dimorphisme sexuel et la polygamie des mâles. Moins sauvage qu'*A. stellio,* il lui arrive d'entrer dans les maisons et de se laisser en quelque sorte domestiquer. Sa longueur atteint 40 cm.

agapornis

En Indo-Malaisie vivent les *calotes,* reconnaissables à la crête dentelée de leur tête et de leur dos. Essentiellement arboricoles, ils ont aussi une coloration très changeante, qui a fait donner son nom à l'espèce principale (*Calotes versicolor*).

Citons encore l'agame aquatique (*Physignathus*), du Sud asiatique et d'Australie, auquel sa queue comprimée permet une natation rapide, le lézard barbu (*Amphibolurus*) d'Australie, le lézard à collerette (*Chlamydosaurus*), dont le cou porte non pas un « collier de barbe », comme le précédent, mais une collerette, ou « fraise », qui peut s'étendre ou se replier à la volonté de l'animal.

Parmi les espèces dangereuses se placent l'uromastix et le moloch.. L'uromastix, ou fouette-queue (*Uromastix acanthinurus*), doit ses noms scientifique et usuel à la conformation de sa queue, qui est abondamment couverte d'épines, et à l'usage qu'il en fait pour se défendre. C'est un habitant du Sahara et de l'Afrique du Nord. Les indigènes apprécient sa chair au même degré que celle du poulet. Le moloch, ou diable cornu (*Moloch horridus*), des déserts australiens est redoutable par les épines qui hérissent son dos comme une pelote d'épingles. C'est un mangeur de fourmis.

On rattache encore aux agames le dragon* volant.

AGAMEMNON, roi légendaire de Mycènes et d'Argos, fils d'Atrée et frère de Ménélas. Il épousa Clytemnestre, sœur d'Hélène, et en eut trois enfants : Iphigénie, Electre et Oreste. Chef suprême des Grecs dans la guerre de Troie, il sacrifia Iphigénie pour apaiser le courroux d'Artémis et faire cesser les vents qui retenaient la flotte. Mais il excita la colère d'Achille en lui enlevant Briséis, et détermina ainsi l'abstention du héros. Troie vaincue, il reçut Cassandre dans sa part de butin, et après dix ans d'absence rentra dans ses foyers. Il y fut assassiné par Clytemnestre et son amant, Egisthe. (→ Biblio.)

Agamemnon, tragédie d'Eschyle, qui forme la première partie de l'*Orestie** (458 av. J.-C.). Agamemnon, retour de la guerre de Troie, arrive à Argos. Sa femme Clytemnestre l'accueille par des paroles doucereuses, terriblement ambiguës. Tandis qu'Agamemnon entre dans le palais, Cassandre, son esclave troyenne, qui a reçu d'Apollon le don prophétique, chante les forfaits passés et à venir de cette maison maudite. Puis elle entre à son tour dans le palais. Le chœur, composé des vieillards d'Argos, entend, impuissant et angoissé, les cris du roi qu'on tue. La porte du palais s'ouvre : on voit alors les cadavres d'Agamemnon et de Cassandre ; et Clytemnestre, oubliant que le sang appelle le sang, se glorifie de son double meurtre. (V. CHOÉPHORES et EUMÉNIDES.)

Agamemnon, tragédie d'Alfieri, une de ses principales productions dramatiques (1783).

AGAMEMNON, petite planète n° 911, découverte en 1919, appartenant au groupe dit des « planètes troyennes* ». (V. ASTÉROÏDE.)

AGAMEMNONIDES, descendants d'Agamemnon.

AGAMI n. m. (mot de la langue des Caraïbes). Oiseau noir et roux, à poitrine irisée, à hautes pattes, de la taille d'un faisan, qui vit dans les forêts de la Guyane et de la région amazonienne.

— ENCYCL. L'*agami* (*Psophia crepitans*), que son cri a fait surnommer *oiseau-trompette,* s'apprivoise très facilement et joue le rôle de chien de berger dans les basses-cours. (Famille des psophiidés.)

AGAMIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles lacertiliens, crassilingues et à paupières mobiles, propres aux parties chaudes de l'Ancien Continent. (Ce sont les agames et leurs voisins. Le nombre d'espèces s'élève à 300 environ. Principaux genres : *agame, calote, physignathe, uromastix, moloch, chlamydosaure, dragon, gonyocéphale, japalure, phrynocéphale.*)

AGAPANTHE n. m. (gr. *agapê,* amour, et *anthos,* fleur). Plante originaire d'Afrique, remarquable par la beauté de ses fleurs, les unes entièrement blanches, d'autres panachées de blanc et de bleu. (L'agapanthe ombellé est d'une culture facile en Provence. Famille des liliacées.)

AGAPANTHIE n. f. Longicorne qui se développe dans la tige de diverses plantes herbacées. (Le genre fait partie des coléoptères ; famille des cérambycidés.)

AGAPE n. f. (gr. *agapê,* amour). Dans la primitive Eglise, repas que les fidèles prenaient en commun. (Il n'est pas sûr que l'agape ait jamais été liée à la célébration de l'eucharistie. En tout cas, dès le IIe s., l'eucharistie est distincte de l'agape. Ce repas, vivement critiqué par les païens, finit par donner lieu à des abus et disparut peu à peu vers le Ve s.) || Repas entre amis (surtout au pl.) : *Hélas ! chère Madame, je ne pourrai vendredi me rendre à vos agapes fraternelles !* (Flaubert).

Agapémonites, communauté religieuse établie à l'*Agape mone* de Spaxton, près de Bridgewater (Angleterre), par Smyth Pigott, ancien pasteur anglican qui s'était proclamé, en 1902, l'incarnation de Jésus. Elle existe encore comme institution de charité religieuse.

AGAPET, diacre de Sainte-Sophie, à Constantinople, auteur d'un petit traité de morale qu'il dédia à Justinien lors de son avènement (527), et où il exposait la règle de conduite que doit suivre un prince pour régner sagement.

AGAPET Ier (saint), pape de 535 à 536, adversaire des eutychiens. — **Agapet II,** pape de 946 à 955. Il favorisa l'œuvre de réforme monastique entreprise à Rome par Odon de Cluny depuis 927. Il se prononça pour Otton Ier de Germanie contre Bérenger II, et convoqua le concile d'Ingelheim, pour faire cesser les différends entre Louis d'Outremer et le duc Hugues de France.

AGAPÈTES n. f. pl. (gr. *agapêtos,* aimé). Vierges qui, dans la primitive Eglise, se consacraient au service de laïques ayant fait vœu de chasteté. (Les Pères et les conciles ont souvent condamné cette cohabitation dangereuse.)

AGAPÉTÈS [petɛs] n. m. (gr. *agapêtos,* aimé). Arbuste voisin des myrtilles et cultivé pour ses belles fleurs et son feuillage. (Famille des vacciniacées.)

AGAPHITE n. f. Minér. Turquoise de belle couleur bleue, connue dans le commerce sous le nom de *turquoise orientale.*

AGAPORNIS [nis] n. m. (gr. *agapê,* amour, et *ornis,* oiseau). Petit perroquet vert dont la tête porte des teintes variées, différentes selon les espèces.

— ENCYCL. Les *agapornis* sont assez trapus et leur queue est courte. Ils habitent l'Afrique tropicale et sont souvent importés comme oiseaux de cage sous le nom de *perruches inséparables.*

AGAR, esclave égyptienne, servante de Sara, femme d'Abraham. Celle-ci, se voyant stérile, donna Agar à Abraham, comme l'y autorisaient les lois de l'époque. Agar eut un fils, Ismaël, qui légalement fut l'enfant de Sara. Cette naissance détermina une rivalité terrible entre les deux femmes. Abraham dut renvoyer Agar, qui partit dans le désert avec Ismaël. Dans la tradition postérieure, celui-ci devint l'ancêtre des Arabes. Dans le Nouveau Testament, saint Paul verra en Agar et Sara la figure de la communauté juive et de l'Eglise chrétienne.

Phot. Ray-Delvert, Giraudon, Larousse.

AGAR (Jacob D'), peintre français (Paris 1640 - Copenhague 1715). Élève de Vouet et connu comme portraitiste, il fut reçu membre de l'Académie Royale (1675), mais, en tant que protestant, rayé de ses registres (1682). Il se rendit d'abord en Angleterre, puis au Danemark, où il fut nommé, le 24 novembre 1683, premier peintre du roi. On cite de lui ses portraits du roi *Christian V*, de la reine *Charlotte-Amélie* et de *J.-B. Tavernier* (musée de Copenhague).

AGAR-AGAR n. m. (mot malais). Substance mucilagineuse tirée de diverses algues marines. (Syn. GÉLOSE.)

— ENCYCL. L'*agar-agar* se présente dans le commerce sous forme de minces lanières semblables à des tuyaux de plume. Il provient d'Extrême-Orient (Ceylan, Java et Japon). Il abandonne à l'eau bouillante un mucilage qui se prend en gelée par refroidissement.

L'agar-agar est utilisé dans l'industrie alimentaire (confitures, crèmes express, sauces), dans l'industrie des papiers et des tissus (apprêts), en bactériologie, pour la préparation des milieux*, enfin en pharmacie, comme agent émulsionnant et comme laxatif à la dose de 5 à 10 g.

AGÂRBICEANU (Ion), écrivain roumain (Cenade, Transylvanie, 1882). Prêtre catholique uniate, il a pris part au mouvement littéraire traditionaliste de la revue *le Semeur*. Depuis *A la campagne* (1906), il excelle à peindre la vie des petites gens dans la campagne transylvaine. Dans *Archanges* (1914), ce sont les chercheurs d'or des monts occidentaux et le trouble apporté par l'implantation de l'industrie. *Le Père Man* (1920) est le portrait d'un curé de campagne ; *l'Epouvante* (1922), le roman d'un village en proie à la sorcellerie ; *la Loi de l'esprit* (1927), l'aventure spirituelle d'un prêtre uniate.

AGARDH (Carl Adolf), botaniste suédois (Båstad, Scanie, 1785 - Karlstad 1859). Professeur de mathématiques, il obtint en 1812 la chaire de botanique et d'économie pratique à l'université de Lund. Il entra dans les ordres et, en 1817, il fut élu député à la Diète ; nommé évêque de Karlstad, il renonça à l'enseignement. Agardh défendit les idées libérales. Ses principaux ouvrages traitent des algues. — Son fils, JAKOB GEORG (Lund 1813 - *id.* 1901), devint professeur de botanique à Lund. Il a surtout étudié les algues. Le traité *Species, genera et ordines algarum* (Lund, 1848-1876) est son œuvre capitale.

AGARÉENS ou **AGARÉNIENS**, ancien peuple du désert, qui tirait son nom d'*Agar*, mère d'Ismaël, dont il prétendait descendre. Les Agaréens luttèrent contre les Juifs, puis plus tard contre Trajan, qu'ils contraignirent à lever le siège de leur capitale, *Agarena*.

AGARIC n. m. (lat. *agaricum*, gr. *agarikon*). Nom collectif sous lequel on désigne tous les champignons à chapeau et à lamelles. (Le champignon de couche peut être considéré comme le type des agarics. Le genre agaric [au sens strict] est synonyme de PSALLIOTE*.)

AGARICACÉES n. f. pl. Principale famille de champignons, de l'ordre des agaricales, comportant près de 5 000 espèces, dont beaucoup sont comestibles, quelques-unes dangereuses, voire mortelles.

AGARICALES n. f. pl. Ordre de champignons basidiomycètes munis de lames sporifères rayonnantes, portées par la face inférieure du chapeau.

AGARICE n. f. Variété de calcaire, blanche et spongieuse, que l'on retire des fentes de certaines roches. (On dit aussi AGARIC MINÉRAL.)

AGASIAS d'Éphèse, nom de deux sculpteurs grecs du début du Ier s. av. J.-C. : l'un, fils de Ménophilos, est l'auteur d'une statue de *Galate blessé*, trouvée à Délos ; l'autre, fils de Dosithéos, a signé *le Gladiateur Borghèse* du Louvre.

AGASSE n. f. V. AGACE.

AGASSIN n. m. Bourgeon le plus bas d'une branche de vigne et qui ne donne pas de fruit.

AGASSIZ (Louis), naturaliste suisse (Môtier, cant. de Neuchâtel, 1807 - Cambridge 1873). Docteur en 1830, il vint à Paris, reçut les encouragements de Cuvier, et, de retour en Suisse, fut nommé professeur d'histoire naturelle à Neuchâtel (1832). En 1846, il partit pour l'Amérique et se fixa aux Etats-Unis ; il fut chargé de la chaire de zoologie et de géologie à l'Ecole scientifique annexée à l'université de Cambridge. Ses *Recherches sur les poissons fossiles* (1833-1842) sont fondamentales pour l'histoire des poissons. Il a étudié les espèces vivantes et, dans son *Histoire naturelle des poissons d'eau douce de l'Europe centrale*, il donne une grande place à l'embryogénie. On lui doit également d'importantes études de glaciologie. Il a montré le premier que le transport des blocs erratiques par les glaciers date d'une époque antérieure aux temps historiques, qu'il appelle l'*époque glaciaire*. Avec Charpentier, il a contribué à faire admettre la théorie glaciaire. En 1859, il obtint le grand prix des sciences physiques de l'Institut de France, et l'offre de la chaire de d'Orbigny au Muséum ; il préféra rester en Amérique.

AGASSIZ (Alexandre), naturaliste d'origine suisse (Neuchâtel 1835 - † à bord du transatlantique *Adriatic* 1910), fils de Louis Agassiz. Il s'était fixé aux Etats-Unis. Il a publié : *Embryologie des astéries* (1865), *les Acalèphes de l'Amérique du Nord* (1865), *Revision des oursins* (1872-1873), *Développement des pleuronectes* (1878). Il a dirigé les grandes expéditions américaines de sondages et de dragages sous-marins. A l'opposé de son père, ce fut un partisan décidé du transformisme.

AGASSIZ (LAC), le plus grand des lacs formés en bordure de l'inlandsis, pendant le recul des glaces. Barré au nord par les glaciers du Keewatin et du Labrador, il occupait la vallée de la Red River et le bassin du lac Winnipeg. Aujourd'hui, l'ancien fond du lac, extraordinairement plat, est une riche région agricole.

AGASTYA, personnage sacré ou sage (*rishi*) qui aurait apporté la culture brahmanique dans les régions de l'Inde du Sud. Il est révéré particulièrement en pays dravidien, et on lui attribue les hymnes 165 à 191 du premier *mandala* du *Rig-Véda*.

AGATANUSHI, nom donné, dans le Japon du VIe s., aux fermiers des domaines impériaux qui constituaient, avec d'autres catégories de fonctionnaires, une petite bourgeoisie territoriale dont l'influence fut très grande pendant la période de Nara (VIIIe s.).

AGATE n. f. (gr. *Akhatês*, nom d'une rivière de Sicile, près de laquelle cette pierre était trouvée). Minér. Variété de quartz calcédoine, divisé en zones concentriques de colorations diverses. ‖ *Par extens.* Ce qui a des reflets semblables à ceux de l'agate : *Le python musculeux aux écailles d'agate* (Leconte de Lisle). [S'adressant à un chat] *Tes beaux yeux mêlés de métal et d'agate* (Baudelaire).

— Rel. Outil employé pour la dorure des tranches de livres. (On écrit aussi quelquef., mais improprement, AGATHE.) [V. BRUNISSOIR, DENT *à brunir*.]

◆ Adj. Se dit d'un verre marbré à l'imitation de l'agate (fabrication vénitienne ou copie de celle-ci). ‖ Se dit d'un verre blanc opaque, à aspect de quartz, fabriqué au XIXe s. par Baccarat.

— ENCYCL. On distingue plusieurs variétés d'*agates* : l'agate chrysoprase, couleur vert pomme ; la cornaline, rouge cerise ; la saphirine, bleu ciel ; la sardoine, rouge-orangé ; la calcédoine, d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre ; l'héliotrope, vert foncé. La disposition des bandes ondulées ou concentriques que l'on voit aux agates sert également à les différencier : l'agate est onyx quand ces bandes sont peu nombreuses et bien tranchées ; on la dit aussi, selon le caractère de ces mêmes bandes, mousseuse, arborisée, œillée ou ponctuée. L'agate orientale est plus estimée que l'agate occidentale ou d'Allemagne. (→ Biblio.)

● Très dure, en partie transparente, l'*agate* fut utilisée par les Egyptiens (scarabées mystiques), les Hébreux (ornements de robes de cérémonie des grands prêtres), les Grecs et les Romains (camées). La coupe des Ptolémées (Bibliothèque nationale), le Grand Camée ou Camée de la Sainte-Chapelle (Bibliothèque nationale) sont les plus beaux exemples d'agates antiques. Du XIVe au XVIIe s., l'agate servit à fabriquer en France des vases à boire, hanaps, coupes et coffrets, écritoires et salières. Louis XIV l'estima beaucoup et en fit faire des aiguières, gondoles, coquilles, gantières, verres à boire, burettes, urnes, et même un bassin. On employa aussi l'agate en cabochons sur des meubles. Au XVIIIe s., l'agate provenait d'Auvergne et servait surtout à la confection de petits objets de vitrine. On a quelquefois donné au jais le nom d'agate noire, et à l'obsidienne le nom d'agate d'Islande.

AGATÉ, E adj. Se dit d'une roche qui présente des portions d'agate : *Jaspe agaté*.

AGATHANGE ou **AKATHANGELOS**, historien arménien du IVe s. apr. J.-C., secrétaire du roi Tiridate II, dont il a écrit l'histoire.

AGATHANGE de Vendôme, capucin français (Vendôme 1598 - Gondar, Ethiopie, 1638). Missionnaire au Levant, il travailla à la réunion des coptes à l'Eglise catholique et fut martyrisé avec le P. Cassien. Béatifié en 1905.

AGATHARQUE de Samos, en gr. **Agatharkos**, peintre grec du Ve s. av. J.-C., auteur de décors de théâtre pour Eschyle. Alcibiade lui fit peindre sa maison.

AGATHE (sainte), vierge et martyre, née à Palerme, martyrisée à Catane vers 251. Elle est la patronne de l'île de Malte. Dans les traditions populaires, elle protège de la foudre et du feu.

AGATHIAS, surnommé **le Scolastique**, auteur byzantin du VIe s., né à Myrina (Asie Mineure). Il écrivit une *Histoire de Justinien* (années 532-559) et d'assez remarquables *Poèmes* et *Epigrammes*, composés dans une langue recherchée et selon les règles d'une versification savante. Il constitua, en réunissant à ses propres poèmes les meilleures œuvres des siècles antérieurs et de son temps, une anthologie, qui est une des sources de l'*Anthologie palatine*.

AGATHIDIE n. f. (gr. *agathis*, peloton). Genre d'insectes coléoptères, renfermant de petites espèces qui vivent dans le bois pourri. (Famille des silphidés.)

AGATHIS [tis] n. m. (gr. *agathis*, peloton). Entom. Insecte parasite de diverses chenilles de teignes. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des braconidés.)

— Sylvic. Conifère australien. (Syn. DAMMARA.)

AGATHOCLE, en gr. **Agathoklês**, tyran de Syracuse (Thermae v. 361 av. J.-C. - † 289). Fils d'un potier, il devint par mariage l'un des plus riches citoyens de Syracuse. Il réussit à faire chasser le tyran Sosistratos, et, mis à la tête de l'armée, s'empara du pouvoir suprême en 318-317. Il assura son autorité par le massacre des nobles, quelques mesures démocratiques et des guerres contre les Carthaginois. Assiégé dans la ville de Syracuse en 311, il réussit à s'évader, débarque en Afrique, brûle ses vaisseaux et marche sur Carthage en soumettant toutes les villes du littoral. Mais, dans une nouvelle campagne (307), il est battu ; obligé de fuir, il rentre en Sicile et se livre alors à d'effroyables cruautés qui soulèvent le pays contre lui ; mais, grâce au secours des Carthaginois, ses anciens ennemis, il rétablit son autorité, prend le titre de roi, intervient en Grande-Grèce. Il préparait cependant une nouvelle expédition contre Carthage, quand il mourut semble-t-il d'un cancer généralisé.

AGASIAS d'Ephèse « le Gladiateur Borghèse »

Louis AGASSIZ

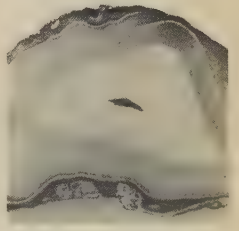

coupe d'une agate

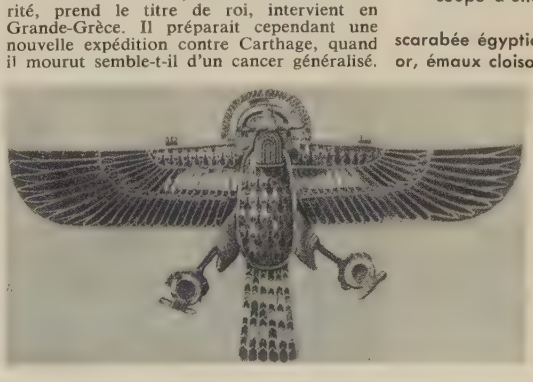

scarabée égyptien en agate, or, émaux cloisonnés. Louvre

Phot. Giraudon, X, Larousse.

agave
près de Carthagène
(Espagne)
ensemble et détail

Blason d' AGDE

D'or à trois fasces ondées d'azur

AGATHOCLE, en gr. **Agathoklês,** fils de Lysimachos, roi de Thrace, qui le fit tuer, de crainte d'avoir en son fils un rival. La femme de la victime, Lysandra, réfugiée auprès de Séleucos, roi de Babylone, le décida à déclarer la guerre à Lysimachos.

AGATHOCLÉE, en gr. **Agathokleia,** courtisane d'Alexandrie, morte en 204 av. J.-C. Elle inspira, ainsi que son frère Agathocle, une violente passion à Ptolémée IV Philopator, roi d'Egypte, et acquit une influence considérable. Après la mort subite du roi, Agathocle voulut s'emparer du pouvoir; mais le peuple se souleva et le massacra avec Agathoclée.

AGATHODÆMON, nom grec du dieu Khnoum, sous sa forme locale de *Maître de la cataracte,* à Eléphantine. Il était, à l'époque récente, assimilé au Nil. On se le représentait, dans la foi populaire, comme un serpent caché dans les « deux cavernes » d'où jaillissait l'eau qui fécondait l'Egypte. Cette divinité a été assimilée, dans la mythologie grecque, à une autre du même nom, protectrice des champs, des vignes et de la cité, et que l'on représentait tantôt sous la forme d'un serpent, tantôt sous celle d'un jeune homme tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre des épis de blé. — Nom donné également à une des autorités des alchimistes dont le nom figure à côté de celui d'*Hermès.*

AGATHOIS, OISE adj. et n. (de *Agatha,* nom lat. de la ville d'Agde). Relatif à la ville d'Agde; habitant ou originaire d'Agde. (On dit aussi AGATHAIS, AISE.)

AGATHON d'Athènes, poète dramatique grec (v. 448 av. J.-C. - v. 401). Il ne reste de lui que des titres de tragédies et de rares fragments. Aristophane raille, dans les *Thesmophories,* son caractère efféminé. Platon, qui le fait figurer dans son *Banquet,* lui prête un style affecté, tout en antithèses et en subtilités sophistiques. (→ Biblio.)

AGATHON (saint), soldat et martyr à Alexandrie, vers 250. Honoré le 7 décembre.

AGATHON (saint), 79e pape, né à Palerme, sacré en 678 et mort en 681. Il fit condamner les monothélites dans le sixième concile de Constantinople (680) et affranchit la papauté du tribut qu'elle payait à l'empereur lors de son élection. — Fête le 10 janvier.

Agathon, roman éducatif de Wieland (1766); sorte d'apologue autobiographique, où sont exposés les préceptes d'une morale pratique.

AGATHOSME n. m. (gr. *agathos,* beau, et *osmê,* odeur). Plante de la famille des rutacées. (Les agathosmes, au nombre de cent espèces, sont tous originaires de l'Afrique australe. Ce sont d'élégantes plantes à port de bruyère, dont beaucoup sont cultivées en serre froide, et qui répandent un parfum agréable.)

AGATHYRSES, en gr. **Agathursoi.** Géogr. anc. Peuple de Sarmatie, établi vers les sources du Borysthène, et que les Grecs faisaient descendre d'Agathyrsos, un des fils d'Héraclès.

AGATI n. m. Plante de la famille des papilionacées, plus connue sous le nom de *sesbanie*.*

AGATIFÈRE adj. Qui contient de l'agate.

AGATIFIER ou **AGATISER** v. tr. Convertir en agate.

AGATIN, E adj. Qui a l'apparence de l'agate.

AGATISÉ, E adj. Se dit d'une peinture à l'huile lorsqu'elle a pris avec le temps un aspect poli et brillant comme celui d'une pierre précieuse.

AGATOÏDE adj. Qui ressemble à l'agate.

AGAVE ou **AGAVÉ** n. m. (gr. *agauê,* fém. de *agauos,* admirable). Grande plante en rosette, d'origine mexicaine, très décorative, qui peut fournir des fibres textiles et des boissons alcooliques. (Famille des amaryllidacées.)

— ENCYCL. L'*agave* est acclimaté dans le Bassin méditerranéen. Ses feuilles, grasses, atteignent 3 m de long et se terminent par une pointe acérée. Sa hampe florale ne vient à fleur qu'une seule fois, au bout de quinze à cent années selon les espèces; elle atteint 10 m de haut. Le fruit est une capsule à trois loges. Les fibres textiles se trouvent dans les feuilles et peuvent se récolter dès la troisième année de la végétation de la plante. On les extrait en soumettant les feuilles fraîchement coupées à des machines qui, par des actions de raclage, éliminent la pulpe et font apparaître de longs filaments de 1 m à 1,20 m. La production est particulièrement développée au Mexique (Yucatán), mais elle s'est également implantée aux Etats-Unis et en Afrique occidentale. (V. carte TEXTILES.) Le défibrage des feuilles fournit divers textiles mexicains : *hennequen, maguey, pite, tampico, sisal.* Les fibres sont raides et ne trouvent d'utilisation qu'en corderie et en ficellerie. Leur inconvénient est de manquer de résistance en présence de l'eau de mer.
Un agave particulier, le *tampico,* fournit des filaments beaucoup plus courts et plus raides que les autres agaves. Inutilisables en corderie, ils trouvent une application en brosserie.
La sève de l'agave, abondante et sucrée, fournit par fermentation et distillation le *pulque* et le *mescal.* Le genre compte plusieurs centaines d'espèces.

AGAVÉ, en gr. **Agauê,** fille de Cadmos et d'Harmonie. Ayant calomnié Sémélé, sa sœur, amante de Zeus, elle fut frappée de démence par Dionysos et déchira son fils Penthée, roi de Thèbes, qui s'opposait à l'introduction des rites dionysiaques.

AGAW n. m. et adj. invar. Linguist. Ensemble de parlers du groupe couchitique, en voie de disparition. (Les langues agaw sont parlées en Erythrée, dans la vallée moyenne de l'Anseba, chez les Palachas, et au sud du Kouara et du lac Tana.)

AGAY, station balnéaire du Var (arrond. de Draguignan, comm. de Saint-Raphaël), sur la côte de l'Esterel, en bordure de la *baie d'Agay.*

AGAZZARI (Agostino), compositeur italien (Sienne 1578 - *id.* 1640). Il a écrit une pastorale (*Eumelio,* 1606) et contribué à la diffusion du nouveau style monodique à Rome. Il appliqua avec audace les théories de son maître Viadana sur la basse continue.

AGBOVILLE, comm. de la Côte-d'Ivoire (Afrique occidentale), ch.-l. de cercle, au N.-O. d'Abidjan, sur la ligne Abidjan-Niger; 7 457 hab. (557 Europ.). Exploitations forestières. Plantations de bananes.

AGDAM, v. de l'U. R. S. S. (Azerbaïdjan), au pied des montagnes du haut Karabagh; 12 000 hab.

AGDE, ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Béziers), à 4 km de la Méditerranée; 7 897 hab. (6 816 aggl.) [*Agathois*]. Agde est située sur l'Hérault, à son intersection avec le canal du Midi, au pied d'une montagne volcanique (exploitations de pouzzolane). Fondée par les Massaliotes, occupée successivement par les Romains, les Wisigoths, les Arabes, elle appartint plus tard aux albigeois, puis aux protestants, qui la fortifièrent. Démantelée par Richelieu, elle bénéficia tout d'abord du creusement du canal du Midi et du déclin d'Aigues-Mortes, et fut jadis le principal port du Languedoc. L'ensablement de son port et le développement de Sète ont considérablement réduit son activité : elle vit aujourd'hui de la pêche et du commerce des vins. Elle fut le siège d'un évêché du Ve s. à la Révolution. Vestiges de la muraille grecque. Hôtel de ville du XVIIe s. Eglise Saint-Sévère du XVe s. Musée d'histoire et de folklore régional. L'ancienne cathédrale Saint-Etienne est une église fortifiée du XIIe s., dont la tour est couronnée de mâchicoulis; elle était flanquée d'un cloître (XIIIe-XIVe s.), dont il subsiste des vestiges importants.

AGDE (CAP D'), promontoire de la côte du Languedoc (Hérault), formé de roches volcaniques.

AGE n. m. (francique **hagja*). Longue pièce de bois ou de métal à laquelle sont liés le soc et toutes les pièces de la charrue.

ÂGE n. m. (lat. *aetas, aetatis*). Temps écoulé depuis la naissance : *Quel âge avez-vous? La différence d'âge les empêchait de se comprendre.* ‖ Chacune des diverses époques de la vie de l'homme : *Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs* (Boileau). ‖ *Absol.* La vieillesse : *Courbé par l'âge.* ‖ *Personne d'âge,* vieillard. ‖ Temps passé depuis qu'un animal, une chose, une organisation, etc., existe : *L'âge d'un cheval, d'un monument, d'un empire.* ‖ Epoque : *L'âge du bronze. Notre âge n'est pas plus déshérité qu'un autre, de bonnes et belles âmes* (Renan).
— LOC. DIV. *Le jeune âge, le premier âge, l'âge tendre,* l'enfance. ‖ *Age de raison,* âge auquel les enfants sont considérés comme capables de faire preuve de conscience morale dans les actes ordinaires de leur vie (environ sept ans). ‖ *L'âge ingrat,* période de formation qui termine l'enfance. ‖ *L'âge d'homme, l'âge adulte, l'âge viril,* celui où le corps a atteint son plein développement. ‖ *L'âge mûr,* celui où les facultés physiques, intellectuelles ont atteint tout leur développement. ‖ *L'âge critique, le retour d'âge,* époque où la femme cesse d'avoir ses règles. ‖ *Un homme entre deux âges,* qui fait l'effet de n'être ni jeune ni vieux. ‖ *Etre d'âge à, en âge de,* avoir un âge qui permet de. ‖ *Bien porter son âge,* être encore vert, ou paraître l'âge que l'on a réellement. ‖ *Il ne paraît pas son âge, on ne lui donnerait pas son âge,* il paraît plus jeune qu'il n'est en réalité. ‖ *Président d'âge,* celui qui préside une assemblée parce qu'il est le plus âgé. ‖ *Etre sur l'âge, être d'un certain âge, avancer en âge,* vieillir : *Les jours passaient, et j'avançais en âge* (Leconte de Lisle). ‖ *Etre à la fleur de l'âge,* v. FLEUR.
— Astron. *Age de la lune,* nombre de jours écoulés depuis l'époque de la dernière nouvelle lune. (V. ÉPACTE.)
— Démogr. *Groupe d'âge,* ensemble des individus d'une population déterminée, dont l'âge est compris dans des limites données : *Le groupe d'âge 15-19 ans.* ‖ *Pyramide des âges,* représentation graphique donnant, à une date déterminée, la répartition par âge et par sexe d'un groupe d'individus (population d'un pays, d'une ville, ensemble des personnes exerçant une même activité professionnelle, etc.).
— Dr. *Age légal,* âge fixé par la loi pour l'exercice de certains droits civils ou politiques. (Il y a un âge légal pour contracter mariage, pour tester, pour l'émancipation, pour l'enrôlement volontaire; un âge pour être appelé sous les drapeaux, pour être électeur, éligible, juré, etc. L'âge de la majorité, qui ouvre l'exercice de la plupart des droits, est fixé en France à vingt et un ans.) ‖ *Dispense d'âge,* autorisation de faire une chose, d'exercer certains droits, de subir les épreuves d'un examen avant l'âge prescrit par les lois.
— Enseign. *Age scolaire,* âge auquel les enfants sont légalement soumis aux obligations scolaires.
— Géol. Divisions que l'on a établies dans la série ininterrompue des temps géologiques.
— Hist. *Moyen Age,* période historique comprise entre le début du Ve s. et le milieu ou la fin du XVe.
— Mil. *Limite d'âge,* v. LIMITE.
— Myth. *Les quatre âges,* périodes par lesquelles les Anciens divisaient l'histoire du monde : 1° l'*âge d'or,* sous le règne de Saturne, ère d'innocence, de bonheur, d'abondance sans travail; 2° l'*âge d'argent,* sous le règne de Jupiter : il marqua un degré de moins par rapport à l'état précédent; 3° l'*âge d'airain,* où l'injustice, la rapine, les guerres envahirent le monde; 4° l'*âge de fer,* où la nature devint avare de ses dons, et l'homme de plus en plus méchant. ‖ — *Fig. Age d'or,* période d'éclat : *Le XVIIe siècle fut l'âge d'or de la littérature française.*
— Océanogr. *Age de la marée,* période comprise entre la pleine lune et la plus forte marée suivante : *l'âge de la marée est de 36 heures, en moyenne, à Brest.*
— Préhist. *Ages préhistoriques,* v. PRÉHISTOIRE.
— Psychol. et Psychiatr. *Age mental,* degré de développement intellectuel d'un individu (généralement d'un enfant), fixé par les tests d'intelligence et rapporté à l'âge d'un individu normal de développement équivalent. (V. part. *encycl.*)
— Séricic. Intervalle de temps séparant deux mues successives chez le ver à soie. (Il existe normalement cinq âges.)
— Sylv. *Age d'un bois, d'un taillis,* temps qui s'est passé depuis la dernière coupe.
— ALLUS. LITTÉR. ***Chaque âge a ses plaisirs,*** hémistiche de Boileau, dans *l'Art poétique* (III, 374), invitant le poète comique à respecter la vérité des caractères.

Phot. Ferlet.

— ENCYCL. ● *Ages de la vie humaine.* La vie humaine se divise en trois périodes correspondant à son évolution : 1° la *jeunesse*, période de croissance, comprend la première enfance jusqu'à la deuxième dentition, où commence la seconde enfance, qui se termine à l'époque de la puberté, puis l'adolescence, qui s'étend jusqu'à l'âge adulte; 2° l'*âge adulte*, période d'état stationnaire où les fonctions physiologiques sont complètement développées; 3° la *vieillesse*, période de déclin. Chaque âge a ses caractères anatomiques et physiologiques. Il y a donc lieu de considérer un âge physiologique qui, dans chaque cas particulier, peut être différent de l'âge d'état civil (« on a l'âge de ses artères »).

Psychologues et psychiatres déterminent également, grâce à la méthode des tests, un *âge mental*. Théoriquement, chaque test répond à un âge mental déterminé, à condition, d'une part, d'être réussi par tous les sujets d'un âge chronologique égal à l'âge mental, et, d'autre part, de n'être pas réussi par les sujets d'âge chronologique immédiatement inférieur. Plusieurs tests sont utilisés pour chaque niveau. Cette cotation a une valeur relative chez l'enfant; elle devient arbitraire chez l'adulte, aussi lui préfère-t-on souvent d'autres méthodes.

La cotation en quotient intellectuel (Q. I.) est exprimée par le rapport suivant :

$$\frac{\text{Age mental} \times 100}{\text{Age chronologique}}$$

(le Q. I. d'un individu moyen est arbitrairement fixé au chiffre 100).

L'avantage de ce rapport est de demeurer constant au cours du développement psychologique d'un sujet donné.

On a également recours soit à la cotation en centiles, voisine du classement scolaire : l'individu est classé par rapport à 100 sujets du même âge chronologique; soit à la cotation en écarts réduits, qui s'établit de la façon suivante : on prend pour base la note moyenne d'un groupe de sujets du même âge chronologique, et pour unité l'écart type qui est la racine carrée de la variance. (→ Biblio.)

● *Age des animaux.* La longévité est très variable suivant les espèces animales. Voici, selon Cuénot, le maximum de longévité chez quelques types zoologiques :

Homme	80 à 100 ans ou plus.
Eléphant	100 à 120 ans.
Cheval	40 ans.
Chien	17 à 18 ans.
Chat	14 à 20 ans.
Cobaye	7 ans.
Rat, souris	2 à 3 ans.
Faucon	160 ans.
Perroquet	80 à 116 ans ou plus.
Corbeau	50 à 70 ans.
Pigeon, poule	10 à 30 ans.
Tortue	300 ans.
Crapaud	40 ans.
Triton	15 ans.
Pou de l'homme	27 à 46 jours.
Araignée	1 à 2 ans.
Reine d'abeille	4 à 5 ans.
Drosophile sauvage	45 à 80 jours.
Abeille mâle	4 à 5 mois.
Escargot	6 à 8 ans.
Ver de terre	6 à 10 ans.
Actinies	66 ans.

La détermination de l'âge est très importante pour l'achat des animaux domestiques. Elle se fait généralement par l'examen des dents.

Cheval. Le poulain naît sans incisives : les incisives centrales ou *pinces* apparaissent au bout de dix jours, les suivantes ou *mitoyennes* à un mois, les plus externes ou *coins* à 6 mois. Puis les dents s'usent dans l'ordre de leur apparition; elles sont rasées : les pinces à 12 mois, les mitoyennes à 15 mois, les coins à 18-20 mois. A 2 ans et demi, les pinces de lait tombent et sont remplacées par les dents d'adulte correspondantes; les mitoyennes sont remplacées entre 3 ans et demi et 4 ans; les coins entre 4 ans et demi et 5 ans. A 5 ans, la *bouche est faite*. Comme les dents de lait, les dents d'adulte s'usent dans l'ordre de leur apparition. L'usure des dents à leur partie supérieure est compensée par une croissance continue de la dent en longueur et, par suite, quel que soit leur degré d'usure, les dents paraissent avoir toujours la même longueur hors de la gencive.

L'usure des dents d'adulte se traduit principalement par une modification de la surface supérieure de la dent. D'elliptique, la forme de cette surface devient ovalaire, puis ronde, puis triangulaire et, enfin, chez les vieux animaux (18-20 ans), biangulaire. A partir de 14 ans, il est difficile d'apprécier avec exactitude l'âge d'un cheval. Certaines anomalies dans la constitution de la dent peuvent tromper sur l'âge de l'animal (animal *bégu*, par exemple).

Ane et mulet. Ces animaux ne diffèrent pas essentiellement du cheval en ce qui concerne leur dentition. L'usure est en général moins rapide, en raison d'une plus grande dureté de leurs dents.

Bœuf. Le veau naît avec huit incisives apparentes, qui se dégagent complètement de la gencive à un mois et demi. Ces incisives sont appelées respectivement, en partant du centre de la mâchoire inférieure : pinces, première mitoyenne, deuxième mitoyenne et coin. L'usure raccourcit peu à peu les incisives, en même temps qu'elle les déchausse. Vers 20 mois, les pinces de lait tombent et sont remplacées par des pinces d'adulte, qui sont complètement dégagées de la gencive vers 2 ans. Les premières mitoyennes sont remplacées vers 30 mois, les deuxièmes mitoyennes vers 38 mois, et les coins vers 4 ans. A 4 ans et demi, les coins d'adulte sont entièrement dégagés de la gencive : l'animal a la bouche faite. Au-delà de 5 ans, on apprécie l'âge des bovins d'après le degré d'usure des coins. Chez les vieux animaux (à partir de 11 ans), les dents sont très écartées et sont plus ou moins réduites à l'état de chicots. La précocité des animaux agit considérablement sur l'évolution de la dentition. Elle se traduit par une chute hâtive des dents de lait et une pousse prématurée des dents d'adulte.

On peut également déterminer l'âge des bovins par l'examen de leurs cornes. A partir de 3 ans, il apparaît chaque année, à la base de la corne, un sillon circulaire. L'âge des bovins est donc égal au nombre des sillons, plus 2 ans. La détermination de l'âge est alors moins précise que par l'examen des dents, les sillons pouvant s'effacer accidentellement ou à la suite de certaines pratiques frauduleuses.

Mouton. L'agneau naît sans incisives. Ces dernières, qui portent les mêmes noms que chez le bœuf, apparaissent dans le premier mois, et à 3 mois les coins sont complètement sortis. A partir de ce moment et jusqu'à leur chute et leur remplacement par les dents d'adulte, l'usure des dents est très irrégulière et renseigne mal sur l'âge de l'animal. Pendant la première année, c'est essentiellement le développement corporel général qui permet d'apprécier l'âge des ovins. L'éruption des pinces d'adulte a lieu de 15 à 18 mois, celle des premières mitoyennes vers 2 ans, celle des deuxièmes mitoyennes vers 3 ans, celle des coins vers 4 ans. Comme pour les bovins, la précocité agit sur l'évolution de la dentition.

Chèvre. La dentition suit les mêmes lois que pour le mouton.

Chien. Le chien naît aveugle, et parfois avec ses incisives. A l'âge d'un mois environ, le chiot possède toutes ses dents de lait (incisives, canines, molaires). L'éruption des dents d'adulte a lieu vers l'âge de 4 à 5 mois. Jusqu'à un an, les dents restent blanches et sans usure apparente. En même temps qu'elles s'usent, les dents ont tendance à jaunir. Enfin, de 4 à 5 ans, toutes les dents sont rasées.

● *Age des végétaux.* On ne possède aucune méthode précise pour déterminer l'âge des cryptogames et des monocotylédones. Mais, chez les dicotylédones, on compte les couches concentriques existant sur la section transversale de la tige. Après la saison hivernale, où il y a un repos de la végétation, celle-ci redevient active, et le bois qui se forme alors présente des vaisseaux larges à paroi mince et peu colorée; quand la végétation se ralentit, le bois est dense et sombre; on peut ainsi compter les saisons végétatives. Or, en nos pays, il y a une seule saison d'active végétation : le printemps; on aura donc autant de zones claires que de printemps, et par conséquent d'années. Cette méthode peut être appliquée aux arbustes, aux sous-arbrisseaux, voire aux plantes vivaces les plus basses; il est très fréquent de trouver des arbres âgés de plus de 200 ans. En montagne, malgré la petitesse de certains arbustes, l'âge de ceux-ci peut être très élevé (une tige de globulaire de 8 cm de long peut avoir 70 ans). Dans les régions chaudes, on ne peut pas évaluer l'âge des arbres par cette méthode, car le nombre des couches d'accroissement correspond moins aux années qu'aux périodes de pluies.

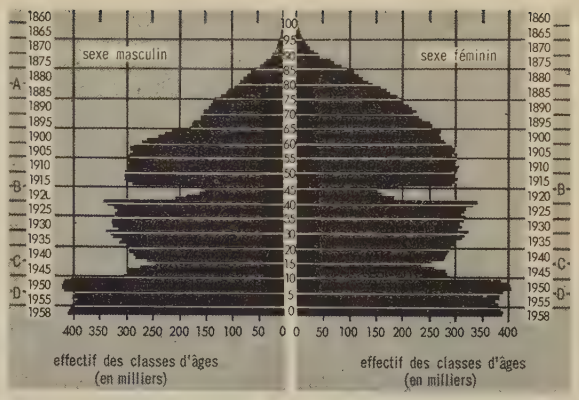

pyramides des âges de la France

Âge d'airain (L'), un des premiers chefs-d'œuvre de Rodin; le plâtre, intitulé *le Vaincu*, d'abord exposé à Bruxelles (1877), valut à Rodin d'être calomnieusement accusé d'avoir moulé son modèle sur nature; le même scandale se reproduisit à Paris (Salon de 1877). Reparu en bronze au Salon de 1880, *l'Age d'airain* fut encore discuté et n'obtint qu'en 1884 un vif succès à l'exposition de la Royal Academy de Londres. Haut de 1,75 m, il figure au musée Rodin.

« l'Age d'airain » par Rodin

Âge d'or (L'), film français réalisé par le metteur en scène espagnol Luis Buñuel en 1930, et considéré comme le manifeste du cinéma surréaliste.

ÂGÉ, E adj. Qui a un certain nombre d'années : *Pour être majeur, il faut être âgé de vingt et un ans.* || Avancé en âge, vieux : *Respectez les gens âgés.*

AGEASSE [ʒas] n. f. Nom usuel de la piegrièche grise. (V. aussi AGACE.)

AGEDABIA. V. ADJEDABIA.

AGÉLADAS d'Argos, bronzier grec de la fin de l'archaïsme (515-460 env. av. J.-C.). Il a travaillé pour la ville d'Aigion (statues de Zeus et d'Héraclès imberbes), pour Olympie (quadrige vainqueur, avec son conducteur et son propriétaire, décrit par Pausanias) et pour Delphes (file de chevaux et de captives messapiennes, offrande de Tarente). Parmi ses disciples, on cite Polyclète, Myron et Phidias.

AGELAÏ, associations de jeunes gens, dans la Crète antique. Les membres, âgés de seize à vingt ans, prenaient leurs repas en commun, se livraient à des exercices physiques et militaires, vivaient presque constamment ensemble et subissaient une discipline rigoureuse.

AGÉLAOS, esclave de Priam, qui le chargea d'exposer son fils Pâris sur le mont Ida; il éleva l'enfant miraculeusement sauvé.

AGÉLASTE n. f. (gr. *agelastos*, triste). Pintade forestière d'Afrique tropicale, caractérisée par sa tête et son cou tout à fait nus et sa poitrine blanche.

AGÉLASTIQUE n. f. Nom usuel d'*Agelastica alni*, ou chrysomèle de l'aulne, coléoptère de nos régions.

AGÉLÈNE n. f. (du gr. *agelé*, troupe). Araignée de grande taille, grisâtre, vivant à terre dans les herbes ou les buissons, où elle établit de vastes toiles en forme d'entonnoir. (Les agélènes sont répandues dans tout l'hémisphère Nord. Dans notre pays, *Agelena labyrinthica* est commune. Le genre sert de type à la famille des *agélénidés*.)

AGELET (D'). V. DAGELET (Joseph *Le Paute*).

AGELLI (Antonio), théatin et exégète italien, né à Sorrente en 1532, mort à Rome en 1608.

Phot. Giraudon.

AGEN
ancien hôtel d'Estrades
(auj. musée)

Blason d'AGEN

Parti : au 1er de gueules, à l'aigle d'argent tournée à dextre, tenant dans ses serres une banderole du même chargée du nom Agen en lettres anciales de sable ; au 2e de gueules, au château d'or à trois tours couvertes, pavillonnées du même, le tout maçonné de sable

AGEN, ch.-l. du départ. de Lot-et-Garonne, sur la Garonne (r. dr.), au confluent de la Masse, à 612 km de Paris ; 32 593 hab. (28 591 aggl.) [*Agenais*]. Evêché.
L'origine d'Agen (lat. *Aginnum*) remonte à un oppidum qui se développa à l'époque romaine ; c'était un carrefour de routes : la voie venue de Bourges y rejoignait celle qui unissait Bordeaux à Narbonne par la vallée de la Garonne. La ville s'est développée sur une terrasse de la Garonne, entre le bas Quercy et la Gascogne. Cette situation explique sans doute pourquoi Agen, capitale de l'Agenais au Moyen Age, fut longtemps disputée entre la France et l'Angleterre. Cité ecclésiastique depuis le début du Xe s., la ville conserve des chapelles des XIIIe et XIVe s., l'église des Jacobins (XIIIe s. ; fresques gothiques), l'église Saint-Hilaire (XVe s.), et surtout la cathédrale Saint-Caprais, au transept et au chœur romans, et à la nef gothique (l'ancienne salle capitulaire est du XIIe s.). La vieille ville garde encore des maisons anciennes à arcades, les « Cornières », et des hôtels des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. Les quartiers récents se sont étendus vers le sud et l'est. Marché d'une riche région agricole (chasselas, arbres fruitiers), Agen est aussi un centre manufacturier : produits alimentaires (confitures, conserves), chaussures, confection, bonneterie, pantoufles, construction de machines agricoles, de cycles, tuilerie, produits pharmaceutiques et chimiques (furfural), instruments de musique. Patrie de Scaliger, de Lacépède, de Bory de Saint-Vincent et du poète Jasmin. — L'arrond. a 9 cant., 72 comm., et 78 429 hab.

Agen (MUSÉE D'), musée contrôlé, installé dans l'hôtel d'Estrades et deux autres hôtels du XVIe s. Ses collections comprennent une importante section d'archéologie, une de sculpture (Clodion, David d'Angers), des porcelaines de Sèvres, de Saxe, de Chine, des peintures impressionnistes, etc., mais il est surtout riche de la *Vénus du mas*, d'un bas-relief de Mino da Fiesole, et de cinq Goya.

AGENA, nom donné à l'étoile β Centaure ou β *Centauri*. Magnit. 0,9. Type spectral B 1. Distance 190 a. l. (V. ÉTOILE.)

AGENAIS, nom donné parfois, dans les descriptions géographiques, à la vallée de la Garonne située de part et d'autre d'Agen et aux régions de collines et de plateaux qui lui font suite vers le nord.

AGENAIS ou **AGENOIS** (en lat. *pagus Agennensis*), ancien pays de France. Rattaché à l'Aquitaine Seconde, l'Agenais fut occupé par les Wisigoths au début du Ve s. Après la victoire de Clovis à Vouillé, il passa sous la domination des Francs en 507. En 573, il fut incorporé au royaume de Gontran et ne rentra dans le « royaume » de Dagobert qu'en 632. Il suivit alors les vicissitudes de l'Aquitaine. A l'époque carolingienne, il fit partie de la *civitas Agennensium*, qui, avec l'archidiaconé de Bezaume, forma le diocèse d'Agen. Sa capitale était *Agen*. Le duc de Gascogne l'aurait occupé au milieu du Xe s. Propriété des comtes de Poitiers, puis de Toulouse, l'expectative en fut partiellement donnée au roi d'Angleterre par le traité de 1259. Il lui fut cédé dans sa totalité au traité de Brétigny (8 mai 1360), et ne fut définitivement reconquis qu'en 1444. Il fut réuni à la Couronne à la mort du frère de Louis XI, Charles de Valois, duc de Guyenne, en 1472. (→ Biblio.)

AGENCE n. f. (de *agent*). Bureau où l'on s'occupe de différentes affaires. ‖ Les bureaux mêmes de l'agence. ‖ Etablissement local n'ayant pas de comptabilité autonome et fonctionnant sous l'autorité d'une succursale, notamment en matière bancaire. ‖ *Agence d'architecte*, bureau de l'architecte sur un chantier. ‖ *Agence matrimoniale*, établissement commercial qui met en présence des personnes désireuses de se marier. ‖ *Agence de presse*, v. PRESSE. ‖ *Agence théâtrale*, établissement commercial qui sert d'intermédiaire entre les théâtres et les spectateurs, auxquels il délivre des billets pour des places réservées. ‖ *Agence de voyages*, établissement commercial qui a pour objet de faciliter le tourisme en organisant des voyages individuels ou collectifs, et qui sert également d'intermédiaire entre les voyageurs et les hôtels ou les entreprises de transport.
— Ch. de f. Petite circonscription d'exploitation mixte, ferroviaire et routière, dont toute la direction incombe au chef d'agence, d'où sa souplesse de fonctionnement.

AGENCEMENT n. m. Action d'agencer ; état de ce qui est agencé : *Des ouvriers calleux tripotaient lentement* [...] *des roues dentées, mûrissaient, taciturnes, des projets d'agencement mécanique* (A. Arnoux). ‖ Arrangement : *L'agencement d'un appartement.* ‖ — *Fig.* Combinaison, disposition : *Il arrive que mes brouillons soient très surchargés, mais cela vient du foisonnement des pensées et de la difficulté de leur ordonnance et de leur agencement* (Gide).

AGENCER v. tr. (de *à*, et de l'anc. fr. *gent*, joli, gracieux). [Se conj. comme *placer*.] Disposer un ensemble, en arranger convenablement les parties : *Agencer les pièces d'un costume. Une statue !... Monsieur le baron, ce n'est pas si difficile à faire que d'agencer une pendule comme celle que voici* (Balzac). ‖ — *Fig.* Combiner (parfois péjor.) : *De beaux vers venaient d'eux-mêmes* [à Olivier] *agencer leurs syllabes et leurs rythmes chantants* (R. Rolland). *Voilà un mensonge bien agencé* (Colette).
— Bx-arts. Distribuer avec art les différents éléments d'une composition.
— ***S'agencer*** v. pr. Etre composé, combiné : *Le tout* [dans une comédie] *s'agence avec une célérité extrême et nécessaire* (Colette).

AGENCEUR, EUSE n. Celui, celle qui agence, qui dispose.

AGENDA [ʒɛ̃] n. m. (mot lat. signif. *choses à faire*). Registre ou carnet prédaté, sur lequel on inscrit jour par jour ce qu'on fait ou ce qu'on doit faire : *Mon agenda est plein de choses importantes* [...] *qui ne peuvent être différées* (Alain).

AGENDE n. f. (lat. *agenda*, choses à faire). Nom donné dans les Eglises luthériennes aux rituels et recueils liturgiques. (L'agende prussienne de 1821-1824 prétendit imposer l' « Union » entre réformés et luthériens.)
— Liturg. cathol. Chez les chartreux, l'office des morts.

AGÉNÉSIE n. f. (*a* priv., et gr. *genesis*, génération). Anthropol. Infécondité des croisements, dont les produits ne peuvent se reproduire ni entre eux ni avec des représentants de l'une ou l'autre race concourante.
— Pathol. Absence congénitale d'un organe. (L'agénésie ovarienne constitue un des éléments du syndrome de Turner*.)

AGÉNIE n. f. (*a* priv., et gr. *geneias*, barbe). Entom. Petit pompile noir, habitant surtout la région méditerranéenne et dont le nid, construit en terre maçonnée, est approvisionné avec des araignées. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des pompilidés.)

AGÉNOR ou **AGÊNÔR**. Myth. gr. Fils de Poseidon et de Libye. Tandis que son frère s'établissait en Egypte, Agénor devint roi de Syrie, régna sur Tyr et Sidon. Il envoya ses fils fonder des villes en Occident : en Cilicie, à Thèbes, à Thasos, en Thrace. — Fils d'Anténor et de Théano, un des plus vaillants défenseurs de Troie.

AGENOUILLEMENT n. m. Action de s'agenouiller : *Et c'étaient des répétitions ininterrompues, des salutations médiocres ou profondes, des agenouillements* (Huysmans).

AGENOUILLER (S') v. pr. (de *genou*). Se mettre à genoux : *Bianchon s'agenouilla pour passer ses bras sous les jarrets du malade* (Balzac). *Chaque fois que je m'agenouillerai pour cirer leurs chaussures* (J. Romains).

AGENOUILLOIR n. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille. (V. PRIE-DIEU.)

AGENT n. m. (lat. *agens*, qui agit). Tout ce qui agit, opère ; force : *Les agents naturels.*
— Chim. Tout corps qui produit un effet chimique : *L'hydrogène est un agent réducteur.*
— Econ. polit. *Agents* ou *sujets économiques*, ceux qui détiennent le pouvoir de disposition sur les biens, déclenchent et entretiennent les relations de production et d'échange à travers les plans qu'ils élaborent et les décisions qu'ils prennent. (V. part. *encycl.*) ‖ *Agent naturel*, facteur naturel de production (la terre, les matières premières, les forces naturelles).
— Géomorphol. Chacune des manifestations des forces externes qui déclenchent les processus morphogénétiques : *L'eau est un agent dont l'écoulement provoque les actions fluviatiles.* (Le terme tend à être abandonné, au profit de celui de *processus*, qui englobe l'agent proprement dit et les modalités de son action.) ‖ *Agents atmosphériques*, phénomènes atmosphériques (précipitations, vents, etc.) qui participent à l'érosion.
— Gramm. *Complément d'agent du verbe passif*, être ou objet par lequel l'action est accomplie : *Dans « il a été renversé par une voiture », « voiture » est le complément d'agent de « a été renversé » ; dans « je suis haï de chacun », « chacun » est complément d'agent de « je suis haï ».*
— Méd. Substance, force qui détermine un effet quelconque : *Agent anesthésique. Agent thérapeutique. Agent microbien.*
— ENCYCL. Econ. polit. Les *agents* économiques peuvent être regroupés en deux grandes catégories : les micro-unités, ou microsujets, et les macro-unités, ou macrosujets. Les *micro-unités* comprennent tous les sujets économiques simples : unités élémentaires de consommation comme les individus, les ménages, etc., ou unités élémentaires de production comme les entreprises, ateliers, établissements, etc. Les *macro-unités* comprennent tous les sujets économiques complexes réunissant plusieurs micro-unités, par exemple une industrie (groupe d'entreprises) ou un syndicat (groupe d'individus). Dans ces groupes, le sujet économique individuel doit se soumettre au pouvoir de décision du groupe. Les sujets économiques peuvent être soit des personnes physiques, soit des personnes morales.
Au XVIIIe et au XIXe s., les économistes s'attachaient presque exclusivement à l'étude du comportement de l'individu, sujet économique alors privilégié. L'analyse économique envisage surtout les micro-unités et leur comportement, dont on observe l'activité guidée par l'intérêt personnel. Au XXe s., le développement des groupes sociaux et la place de plus en plus grande prise par l'Etat dans la vie économique ramènent l'attention sur ces nouveaux agents économiques que sont les syndicats, les ententes, l'Etat. Les macro-unités et leur comportement font leur entrée dans l'analyse économique.

AGENT n. m. (ital. *agente*). Celui qui a mission d'agir pour autrui, pour une société, un gouvernement (parfois en mauv. part) : *Ils* [les amis de M. Alphonse Humbert] *m'ont dénoncé comme un agent de l'Allemagne* (Jaurès). ‖ Syn. de AGENT DE POLICE (v. rubr. Dr.).
— LOC. DIV. *Agent secret*, espion, personne de confiance chargée d'une mission secrète. ‖ *Agent double*, v. DOUBLE. ‖ *Agent provocateur*, personne qui, à l'intérieur d'un parti, d'un syndicat, d'une société secrète, etc., pousse à des excès, à des attentats, etc., afin de provoquer une répression violente.
— Dr. Mandataire ou préposé. ‖ Personne qui participe au fonctionnement des services publics : *Agents judiciaires et agents administratifs. Agents d'autorité et agents de gestion. Agents de l'Etat et agents des collectivités.* ‖ Dans certains services, fonctionnaire d'un degré intermédiaire. ‖ En droit pénal, auteur d'une infraction. ‖ *Agent d'affaires*, personne qui se charge de gérer les biens ou de diriger les affaires de ses clients ou de les conseiller. (V. part. *encycl.*) ‖ *Agent de change*, v. CHANGE. ‖ *Agent commercial*, personne qui, liée à une entreprise par un contrat de mandat, effectue des opérations de commerce pour le compte de celle-ci. (V. COMMISSIONNAIRE, DÉPOSITAIRE et part. *encycl.*) ‖ *Agent comptable*, employé chargé de la comptabilité d'une administration et du maniement des fonds. ‖ *Agent forestier*, fonctionnaire chargé de la surveillance, de la conservation des forêts de l'Etat. ‖ *Agent de la force publique*, personne qui a mandat pour faire respecter l'ordre public, comme les gendarmes, les gardes champêtres, etc. ‖ *Agent judiciaire du Trésor*, v. TRÉSOR. ‖ *Agent littéraire*, intermédiaire entre les éditeurs et les auteurs ou traducteurs. (V. LITTÉRAIRE.) ‖ *Agent de police*, employé en uniforme, chargé de faire la police de la voie publique. (On dit aussi AGENT et GARDIEN DE LA PAIX.) ‖ *Agents du service général*, personnel employé sur les navires de commerce à des fonctions sans rapport avec la

navigation (garçons de cabines, par exemple). [Leur situation juridique est analogue à celle des marins, mais ils ne sont pas inscrits maritimes.] ‖ *Agent voyer,* v. VOYER.

— Dr. intern. *Agent diplomatique, Agent consulaire,* fonctionnaires envoyés en pays étranger pour y représenter les intérêts de leurs gouvernements et de leurs nationaux. (V. part. *encycl.*)

— Hist. *Agents nationaux,* représentants nommés par le gouvernement révolutionnaire, substitués, dans les districts et les communes, aux procureurs syndics et aux procureurs de commune par le décret du 14 frimaire an II (4 déc. 1793) sur proposition de Billaud-Varenne. (Choisis en général parmi les anciens procureurs pour requérir, surveiller l'exécution de la loi, contrôler l'opinion publique, ils adressaient un compte rendu décadaire aux Comités de Salut public et de Sûreté générale. Ils furent les meilleurs agents du gouvernement révolutionnaire en province. Supprimés par le décret du 28 germinal an III [7 avril 1795].)

— Hist. mil. *Agent militaire,* appellation de certains fonctionnaires civils recrutés parmi les anciens sous-officiers et employés par l'armée française de 1925 à 1940.

— Mar. *Agent du Lloyd's,* agent placé dans un port par les assureurs du Lloyd's* pour leur signaler les sinistres dans lesquels ils pourraient être impliqués et prendre la défense de leurs intérêts.

— Mil. *Agent de renseignement,* v. RENSEIGNEMENT. ‖ *Agent de transmission,* militaire chargé de l'acheminement d'un document écrit. (Couramment utilisé au combat pour porter les ordres et les comptes rendus, notamment dans les petites unités d'infanterie, avant l'emploi généralisé de la radio, l'agent de transmission, aujourd'hui motocycliste, constitue encore un moyen de liaison auxiliaire, mais indispensable. Le fantassin employé comme agent de transmission était appelé *coureur ;* le cavalier, *estafette.*)

— Philos. scolast. *L'agent et le patient,* la cause qui opère et ce sur quoi elle opère.

— Relig. cathol. *Agents généraux du clergé,* nom donné à deux prêtres qui, en application de l'ordonnance de l'Assemblée de Melun (1579), s'occupaient des affaires du clergé entre deux Assemblées (deux ans d'abord, cinq ans à partir de 1625).

Chargés de l'administration des décimes, de la surveillance des recettes et des dépenses, du maintien des privilèges du clergé, ils furent en fait les véritables représentants de leur ordre auprès du souverain qui les admit même dans son Conseil. A leur sortie de charge, ils recevaient en général, l'épiscopat.

— REM. *Agent* est masculin même en rapport avec un nom féminin : *Vous aurez dans cette femme un très bon agent* (Acad.). L'Académie admet le féminin quand le mot est pris en mauvaise part : *Dans cette intrigue, elle était la principale agente* (Acad.).

— ENCYCL. Dr. *Agent d'affaires.* La création d'un cabinet d'affaires n'est soumise à aucune réglementation particulière. L'agent d'affaires est soumis à patente et responsable des préjudices causés à ses clients par les renseignements inexacts qu'il a pu leur fournir en se portant fort de leur exactitude, mais ce n'est pas un commerçant. Il est généralement spécialisé. La profession d'administrateur de biens et d'agent mobilier est réglementée ; les professions de conseil juridique, de conseil fiscal et de conseil financier ne le sont pas.

Agent commercial. L'agent commercial est patenté, mais il n'est commerçant que s'il remplit son mandat selon le mode de la commission ou du courtage ; dans le cadre des engagements pris avec l'entreprise industrielle ou commerciale à laquelle il est lié, il est libre d'organiser son travail comme il l'entend. Lorsque le monopole de la diffusion d'un produit lui a été donné, il prend la dénomination d'*agent général.*

En matière d'édition, notamment, le rôle de l'agent général est important. Appelé parfois *dépositaire général,* il est chargé de la répartition, de la distribution et de la vente aux libraires, à l'exclusion de la vente au détail, des ouvrages publiés par un éditeur. Eventuellement, il peut se charger de la publicité. Son rôle consiste à remplacer les services commerciaux de l'éditeur, qui dès lors se limite aux tâches purement rédactionnelles et de fabrication.

— Droit intern. Les Etats pleinement souverains possèdent le droit de légation actif et passif, qui les habilite à envoyer et recevoir des *agents diplomatiques.*

Le Congrès de Vienne, par le règlement en date du 19 mars 1815, a divisé les agents diplomatiques en trois classes : 1° les ambassadeurs, légats ou nonces ; 2° les ministres et envoyés, les uns et les autres accrédités auprès des chefs d'Etat ; 3° les chargés d'affaires accrédités auprès des ministres des Affaires étrangères. Sont assimilés aux agents diplomatiques, quant à leurs privilèges et immunités, les membres de la Cour permanente d'arbitrage, les membres de la Cour internationale de justice, les représentants des Etats de l'O. N. U. et les fonctionnaires de cette institution (article 105 de la charte des Nations unies).

Les agents sont munis de lettres de créance qu'ils remettent en audience à la personnalité auprès de laquelle ils sont accrédités. La préséance des agents est déterminée par leur classe et, à l'intérieur de celle-ci, par leur ancienneté. Les nonces du pape jouissent toutefois d'une préséance spéciale dans les pays catholiques.

Les agents ont pour mission de négocier d'après les instructions de leur gouvernement, de le renseigner et de protéger leurs nationaux. Ils jouissent dans l'exercice de leurs fonctions de divers privilèges et immunités : 1° de l'inviolabilité, qui leur permet de correspondre sans entraves avec leur gouvernement ; 2° de l'exemption de la juridiction de l'Etat auprès duquel ils sont accrédités ; 3° de l'exemption des impôts et contributions ; 4° de l'inviolabilité de l'hôtel de l'ambassade (v. ASILE).

L'agent appelé à d'autres fonctions, démissionnaire ou révoqué présente des *lettres de rappel.* Le gouvernement peut également demander le rappel d'un agent dont il a à se plaindre. Il convient de distinguer le personnel *officiel* des missions diplomatiques du personnel *non officiel* (familles et domestiques), auquel est accordée toutefois, par extension, l'immunité de juridiction, dont bénéficient également les consuls*, en vertu du droit international coutumier. En France, le statut du personnel diplomatique et consulaire est régi par le décret portant règlement d'administration publique, du 19 septembre 1951, modifié et complété par les décrets du 31 juillet 1956 et du 3 août 1957. Il comprend les ambassadeurs de France et les fonctionnaires appartenant aux corps suivants : 1° ministres plénipotentiaires ; 2° conseillers et secrétaires des Affaires étrangères ; 3° conseillers et secrétaires d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale ; 4° secrétaires adjoints des Affaires étrangères ; 5° chanceliers ; 6° secrétaires de chancellerie. Ces textes déterminent la correspondance entre les grades sus-indiqués et les postes et emplois diplomatiques ou consulaires à pourvoir, un ministre plénipotentiaire de 2e classe ayant, par exemple, vocation au poste de conseiller d'ambassade ou de consul général. La plupart des ambassades importantes sont occupées au surplus par des ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, ministres plénipotentiaires en fait, la dignité d'ambassadeur de France n'étant plus conférée que très exceptionnellement. (→ Biblio.)

agentes in rebus, mots lat. signif. littéral. *agents des affaires publiques* et désignant un corps de hauts fonctionnaires du Bas-Empire romain, qui jouaient à la fois le rôle d'administrateurs, de contrôleurs de la poste et d'agents de police politique. (Certains portaient le nom de *curiosi.*)

Age quod agis, expression lat. signif. littéral. *Fais ce que tu fais,* c'est-à-dire : Sois attentif à ce que tu fais.

AGER PUBLICUS, mots lat. signif. *champ public,* et désignant chez les Romains le domaine public.

Par suite de la conquête, suivie de la confiscation totale ou partielle des terres des vaincus, l'Etat était devenu possesseur d'un vaste domaine public, qu'il exploita de diverses manières : il en vendit une partie aux particuliers ; il en disposa aussi pour fonder des colonies. Quant au surplus, resté aux mains de l'Etat, il constituait l'*ager publicus,* au sens étroit du mot, qui comprenait surtout des terres incultes livrées au premier occupant contre paiement légal d'un impôt annuel, le *vectigal.* Dans la pratique, les nobles qui détenaient le pouvoir accaparèrent peu à peu l'*ager publicus* et, de plus, réussirent à se soustraire au *vectigal.* Les paysans protestèrent contre cet accaparement illégal qui lésait leurs intérêts matériels. Ils demandaient le partage de l'*ager publicus* au détriment des éleveurs qui désiraient étendre leurs terrains de parcours. Une loi agraire attribuée au consul Cassius aurait eu pour objet le partage de l'*ager publicus.* D'où, après de nouveaux troubles intérieurs en 367 av. J.-C., la seconde loi licinienne, qui limita l'occupation de l'*ager publicus.* Malgré cette loi, les abus reparurent, et, à mesure que la conquête augmenta les terres publiques, les riches multiplièrent les occupations domaniales et en vinrent à les considérer comme propriété particulière et définitive. Cette politique engendra la grande propriété (*latifundia*) et le remplacement de la culture du blé par l'élevage ; d'où, par la suite, pour Rome, une politique d'importation de blé, l'augmentation du prix de la vie et la disparition progressive de la petite classe moyenne agricole, où se recrutaient les légionnaires et qui fit longtemps la force de l'Etat romain. C'est contre cet état de choses que s'élevèrent les Gracques, au IIe s. av. J.-C. Tiberius Gracchus d'abord en 133, puis son frère Caius en 124 tentèrent, par des lois agraires*, de régler la question. Leur échec, dû à l'opposition des nobles grands propriétaires, ne fit qu'aggraver la situation. Celle-ci se révéla si lamentable après les troubles civils du Ier s. av. J.-C. que César tenta d'y remédier. Il fit voter deux lois agraires qui achevaient le lotissement de l'*ager publicus* de l'Italie. Sous Vespasien (69-79), l'*ager publicus,* à l'exclusion des *agri vectigales* des communes et des temples, fut joint par l'empereur aux biens de la dynastie julio-claudienne.

AGER ROMANUS, nom donné au territoire propre de la ville de Rome, le seul susceptible, à l'origine, de propriété civile. (L'*ager romanus* se distingua de l'*ager publicus,* dont il dépendait d'abord, du jour où des concessions furent faites à des particuliers sur l'*ager publicus.*)

AGERATUM [tɔm] n. m. (*a* priv., et gr. *geras, geratos,* vieux). Plante buissonnante d'origine américaine, à fleurs ordinairement bleues, ayant l'odeur de la coumarine, cultivée souvent dans les jardins. (Famille des composées.)

AGERONIA n. f. Beau papillon des régions chaudes de l'Amérique. (Famille des nymphalidés.)

AGERSØ, îlot du Danemark (amt de Sorø), au sud-ouest de la Sjælland. Petit port de pêche. Plage.

AGÉSANDRIDAS, amiral spartiate (fin du Ve s. av. J.-C.). En 411, il fut mis à la tête d'une flotte, battit les Athéniens près d'Erétrie, et amena la défection de l'Eubée. Plus tard, il conduisit une nouvelle escadre sur les côtes de Thrace.

AGÉSILAS, frère de Thémistocle. Il tua Mardonios, l'ayant pris pour Xerxès, et montra un tel courage devant la mort que, selon Plutarque, Xerxès lui fit grâce.

Agésilas, tragédie de Corneille (1666), écrite en vers libres et croisés. Une épigramme de Boileau l'a discréditée, mais injustement, car *Agésilas* est une sorte de fête galante, où abondent les fines analyses sentimentales, et ses vers sont un enchantement.

AGÉSILAS Ier, en gr. **Agêsilaos** ou **Agêsilas,** roi de Sparte (Xe-IXe s. av. J.-C. [?]). — **Agésilas II,** de la famille des Eurypontides, roi de Sparte de 398 à 358 av. J.-C., successeur de son frère aîné Agis Ier, grâce à Lysandre. Peu considéré d'abord parce qu'il était petit, laid et boiteux, il gagna la faveur de tous par son habileté. Il mena une brillante expédition en Asie contre les Perses (396), mais fut rappelé au secours de Sparte menacée par une coalition comprenant Athènes et Thèbes. Il battit les confédérés à Coronée (394) et, plus tard, sauva Sparte menacée après sa défaite de Mantinée (362), mais il ne put rendre l'hégémonie à sa patrie et s'engagea alors au service de Takhos, roi des Egyptiens insurgés, qu'il détrôna et remplaça par Nectanabis. A son retour, il périt dans une tempête ; il était plus qu'octogénaire.

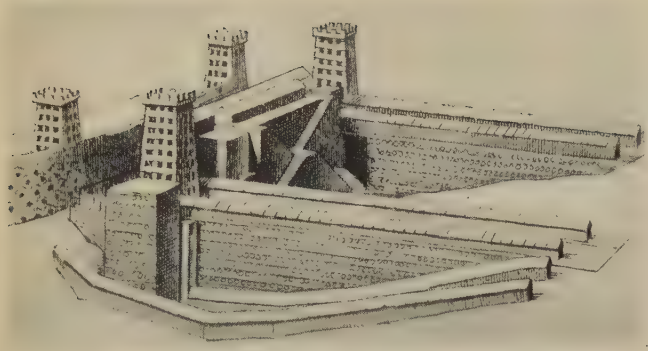

agger construit par César devant Bourges

AGESIPOLIS Ier, fils de l'Agide Pausanias, roi de Sparte, de 395 à 380 av. J.-C., avec Agésilas II. Il prit et détruisit Mantinée en 385, et mourut au cours d'une guerre contre Olynthe. — **Agésipolis II**, son neveu, régna de 371 à 370. — **Agésipolis III** succéda à Cléoménès III en 219 av. J.-C. et fut chassé par son collègue Lycurgue. Il tenta de rentrer dans sa patrie en 195, à la tête des exilés de Sparte, à l'occasion de la guerre des Romains contre Nabis. Il mourut en 183 av. J.-C. (?).

AGET n. m. Béquille du manche de bois de la faux.

AGFACOLOR (nom déposé) n. m. Procédé de photographie et de cinématographie en couleurs permettant l'obtention d'images positives par inversion ou par tirage.

AGGÉE, un des douze « petits prophètes » de la Bible. Son activité se situe au retour de l'exil, vers 520 av. J.-C. Ses oracles visent la reconstruction du temple de Jérusalem.

AGGER n. m. (mot lat. signif. *monceau*). Dans l'Antiquité romaine, amoncellement de matériaux quelconques, levée de terre, de pierres, de troncs d'arbre, constitué en particulier pour servir à protéger ou à assiéger une ville ou un camp.

— ENCYCL. Les Romains, qui fortifiaient avec le plus grand soin leurs villes ou leurs camps (*castra*), généralisèrent ce genre de fortification. Le puissant *agger* attribué à Servius Tullius pour protéger Rome vers l'est, et qui aurait été élargi peut-être par Tarquin le Superbe, semble ne pas être antérieur au IVe s. Il a laissé des restes considérables que les fouilles modernes ont mis au jour entre la porte Colline et la porte Esquiline. Une coupe a montré d'abord un mur, visible actuellement sur une hauteur de plus de 7 m. Construit par assises régulières, ce mur a pour fondement des blocs énormes de tuf de 3,50 m en moyenne. Pour l'empêcher de s'effondrer sous la poussée des terres, le mur est soutenu à intervalles réguliers (environ tous les 5 m) par des contreforts solides. Un fossé de 30 m de large et de 9 m de profondeur longe ce mur. L'ensemble avait été surnommé par Cicéron *agger maximus*.

AGGLOMÉRANT, E adj. Linguist. *Langues agglomérantes*, syn. de LANGUES AGGLUTINANTES.

◆ N. m. Produit enrobant les particules de pigments d'une peinture et formant pellicule.

— Métall. Syn. de AGGLUTINANT.

— Pétrogr. Bitume ou asphalte servant à l'enrobage et au liage des éléments d'un agrégat, ainsi qu'à l'agglomération des briquettes et des boulets. (Syn. LIANT, FILLER.)

aggloméré fabrication des boulets

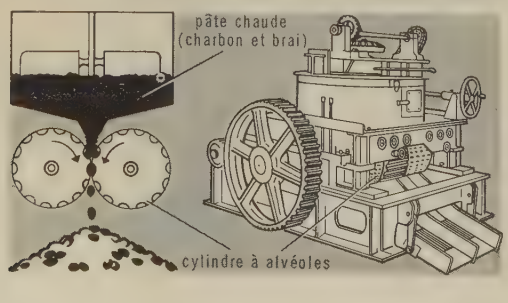

AGGLOMÉRAT n. m. Pétrogr. Ensemble de particules ou de morceaux minéraux agglomérés. (Les agglomérats volcaniques s'observent sur le flanc ou dans la cheminée d'ascension de certains volcans, et sont faits de morceaux et blocs grossiers.)

AGGLOMÉRATION n. f. Action d'agglomérer ; état de ce qui est aggloméré. (Suivant la nature des matières à agglomérer et du liant, l'agglomération est faite à froid ou à chaud, sans ou sous pression, dans des moules donnant au produit une forme géométrique, ou sans moule.) || Groupe d'habitations : *Traverser une agglomération.* || Ensemble d'une ville et de ses faubourgs : *L'agglomération parisienne.*

— Dr. admin. Au sens du Code de la route, tout groupement d'immeubles bâtis, rapprochés, sinon contigus, bordant l'un ou l'autre côté de la route et lui donnant l'aspect d'une rue. (Les limites en sont, en principe, indiquées par des panneaux de signalisation.)

— Technol. *Atelier d'agglomération*, usine qui fabrique des agglomérés.

AGGLOMÉRÉ n. m. Morceau cohérent constitué à partir d'éléments plus petits, pouvant aller jusqu'à la finesse d'une poudre, et reliés par un liant qui les enrobe et les durcit.

— Matér. Matériau de construction artificiel, de forme géométrique régulière, plein ou creux, résultant de la prise et du durcissement du mélange d'un liant et de matériaux inertes : *Les agglomérés les plus répandus sont les parpaings et les hourdis.*

— ENCYCL. Les *agglomérés* pour la construction sont obtenus en tassant, dans un moule, par pilonnage, par compression, et éventuellement par vibration, diverses matières (sables, graviers, pierres concassées, scories, mâchefers, pouzzolanes, fibres ou débris végétaux) avec un liant (ciment, chaux, plâtre, résine organique).

● *Agglomérés de minerai.* Les fines de minerai de fer sont, à l'état naturel, impropres à l'utilisation industrielle ; elles doivent être agglomérées en morceaux, qui n'ont pas besoin de présenter une forme géométrique, et qui sont obtenus souvent par un début de fusion (*frittage* ou *sintérisation*). Il en est de même pour le minerai de manganèse pulvérulent.

● *Agglomérés de houille.* Dans l'industrie, on utilise normalement les fines et les poussiers de houille tels quels, en les brûlant sur des grilles mécaniques ou dans des foyers à charbon pulvérisé, ou en en faisant du coke s'il s'agit de charbon cokéfiant.

Cependant, pour des usages industriels spéciaux, qui vont se raréfiant (actuellement foyers de locomobiles, autrefois pour la marine), on agglomère les fines propres en *briquettes* parallélépipédiques, d'une manipulation et d'un stockage commodes. Le liant est habituellement à base de brai de houille, et la briquette est comprimée à chaud dans une presse à moule fermé.

Les *boulets* sont destinés aux usages domestiques, et leur importance est beaucoup plus grande que celle des briquettes. Ils sont faits à partir de fines d'anthracite ou de houille maigre, chauffées avec un liant à base de brai de houille, et comprimées entre deux cylindres rotatifs tangents munis d'alvéoles qui déterminent la forme des boulets : ovoïdes symétriques ou dissymétriques, en forme de cœur, de quartier d'orange, etc. La question du liant, sa nature (brai de houille ou brai de pétrole, parfois mélangé de goudron de houille ou d'autres produits), la façon dont il est mélangé aux fines, son pourcentage (le plus faible possible dans le mélange) ont une grosse importance sur le prix de revient. Le boulet est un combustible moins noble que la houille en morceaux, et son prix de vente inférieur.

On fait aussi des boulets spéciaux, dits *sans fumée*, agglomérés à la farine de riz ou de manioc ; des *boulets semi-distillés* pour éliminer les fumées de brai. Le véritable *lignite* (*Braunkohle*) a la propriété d'être autoagglomérant sous très forte pression (de l'ordre de 1 000 kg/cm²). Après l'avoir broyé et chauffé pour lui faire perdre la plus grande partie de l'eau qu'il contient, on l'agglomère dans des presses spéciales à moule ouvert, d'où il sort une briquette de lignite par coup de piston. Ces briquettes constituent un bon combustible domestique pour les foyers ouverts et les poêles, car elles s'enflamment très facilement en raison de leur haute teneur en matières volatiles, mais ne fument pas.

AGGLOMÉRER v. tr. (lat. *agglomerare ;* de *glomus, glomeris*, peloton). [Se conj. comme *accélérer*.] Réunir en masse, entasser, assembler : *Le village du Simplon se compose de quelques maisons agglomérées au bord de la route* (Gautier).

— Min. Fabriquer des morceaux cohérents à partir d'éléments plus petits.

AGGLUTINANT, E adj. Qui est de nature à coller, à agglutiner : *Substances agglutinantes.*

— Industr. du gaz. *Pouvoir agglutinant*, aptitude d'un charbon à la formation d'un coke bien cohérent. (On dit aussi POUVOIR LIANT.)

— Linguist. *Langues agglutinantes*, langues qui expriment les rapports grammaticaux par l'agglutination d'affixes aux racines (langues finno-ougriennes), par opposition aux langues monosyllabiques (chinois) et aux langues flexionnelles (latin). [Cette classification, a dit Meillet, n'a « ni portée scientifique ni utilité pratique ». La plupart des langues sont, en effet, d'un type intermédiaire entre ces trois classes.]

— Microbiol. Se dit des substances qui produisent l'agglutination* des bactéries. (V. ANTICORPS.) || *Sérum agglutinant*, sérum qui possède la propriété, soit naturelle, soit acquise, d'agglutiner certains germes : *Le sérum du sang des typhiques est agglutinant pour les bacilles typhiques.*

— Peint. Syn. de LIANT.

◆ N. m. Métall. Substance utilisée pour réunir les grains de sable* de fonderie et leur donner des qualités particulières. (V. NOYAU.) [On dit aussi un AGGLOMÉRANT.]

AGGLUTINATION n. f. Action d'agglutiner, de s'agglutiner. (En ce sens, on a dit AGGLUTINEMENT : *L'agglutinement sur le visage d'un acteur d'un autre visage de fard ou de carton* [Proust].)

— Bactériol. Phénomène qui consiste dans l'immobilisation, puis dans la réunion et éventuellement la sédimentation des germes dans un milieu de culture, en présence de substances dites *agglutinines*. (V. part. *encycl.*)

— Linguist. Dans certaines langues, dites *agglutinantes**, addition d'affixes à une racine, afin d'exprimer les divers rapports grammaticaux.

— Obstétr. *Agglutination du col*, coalescence des lèvres de l'orifice cervical, après effacement du col utérin.

— Phonét. Réunion de deux groupes de phonèmes originairement distincts. (Ainsi, « l'ierre » de l'anc. franç. est devenu « lierre ».)

— ENCYCL. Bactériol. Les bactéries présentent à leur surface un antigène dit *somatique*, ou *antigène O*, et éventuellement, sur leurs cils, un antigène flagellaire, ou *antigène H*, substances qui, en présence de l'*anticorps* correspondant, provoquent le phénomène de l'*agglutination*. L'agglutination O est lente, tandis que l'agglutination H est rapide. L'agglutination est un phénomène *spécifique*, c'est-à-dire qu'un anticorps déterminé correspond à un antigène, donc à un microbe déterminé. D'où son importance dans le diagnostic et le traitement de certaines maladies infectieuses. Toutefois, toute une famille de bactéries peut posséder en commun un même antigène somatique (*salmonella*). [V. ANTICORPS, SÉRODIAGNOSTIC.]

AGGLUTINER v. tr. (lat. *agglutinare ;* de *glutinum*, colle). Réunir, agglomérer, coller (employé le plus souvent à la voix passive ou pronominale) : *Les lèvres d'une plaie s'agglutinent ;* et, au *fig.* : *Toutes les pensées, tous les sentiments sont là, agglutinés sur la toile dans une indifférenciation* (J.-P. Sartre).

— Linguist. et Phonét. Joindre par agglutination.

AGGLUTININE n. f. Substance capable de provoquer l'agglutination de l'antigène correspondant (bactérie, par exemple).

— ENCYCL. Les *agglutinines* sont des anticorps qui apparaissent dans le sérum, soit naturellement, au cours des maladies infectieuses, soit artificiellement, à la suite d'une vaccination. Elles peuvent exister naturellement dans l'organisme. Elles sont spécifiques des germes en cause.

Il existe également des agglutinines non microbiennes, mais actives contre certaines cellules, par exemple les globules rouges du sang, et qui sont la cause des incompatibilités entre sangs de groupes différents.
On décrit des *agglutinines régulières*, qui existent normalement dans le sérum des individus des groupes A, B, O, et des *agglutinines irrégulières*, qui n'existent pas originellement chez les sujets du groupe Rh —, mais qui apparaissent chez ces derniers quand ils ont été sensibilisés par injection de sang Rh + ou par une grossesse à fœtus Rh +.
La présence de ces agglutinines détermine chez le fœtus des accidents d'iso-immunisation.

AGGLUTINOGÈNE n. m. Substance antigénique capable de provoquer l'apparition d'anticorps correspondants, appelés *agglutinines**.

AGGRAVANT, E adj. Qui aggrave : *Sur ces points l'opinion de Chateaubriand* [...] *inscrite de sa main en marge, dans des notes aggravantes et corroboratives du texte* (Sainte-Beuve).
— Dr. *Circonstances aggravantes*, circonstances qui ajoutent à la gravité d'une faute. — Théol. *Circonstance aggravante*, celle qui rend le péché plus grave, sans en changer la nature.

AGGRAVATION n. f. Augmentation d'un mal, de toute chose pénible : *Le major* [...], *ayant reconnu dans son état une aggravation évidente* (Courteline).
— Dr. pén. Particularité qui rend plus grave un délit, un crime. ‖ *Aggravation de peine*, augmentation de peine résultant de circonstances aggravantes.

AGGRAVÉE ou **ENGRAVÉE** n. f. (de *gravier*). Inflammation du pied des animaux qui ont marché ou couru longtemps sur des sols durs ou caillouteux.
— Encycl. L'*aggravée* est produite par la fatigue d'une longue marche sur des terrains pierreux ou couverts de chaumes, de neige ou de glace. Cette affection peut atteindre les chevaux et les bœufs privés de ferrure ; mais elle est fréquente surtout chez les chiens. La patte se gonfle, devient douloureuse ; l'appui sur le sol est difficile ; parfois des crevasses apparaissent à la surface plantaire, ou bien des ampoules se forment. Le repos suffit ordinairement pour que l'aggravée disparaisse. Dans le cas où l'inflammation est violente, on a recours à des bains froids, aux lotions astringentes, ou aux cataplasmes émollients. Les abcès qui résultent parfois de l'aggravée se traitent comme les autres abcès.

AGGRAVER v. tr. (lat. *aggravare ;* de *gravis*, pesant). Rendre plus grave, plus pénible à supporter, plus lourd : *La mauvaise humeur ne peut qu'aggraver votre cas* (M. Aymé). *Je maintiens mon dire, en aggravant encore mes torts* (Vallès).
— Langue class. Rendre plus pesant : *Pourquoi aggravez-vous votre fardeau ?* (Bossuet).
— ***S'aggraver*** v. pr. Devenir plus grave : *Le jour suivant, les symptômes s'aggravèrent* (G. Duhamel).

AGHA ou **ARHA**, en turc **ağa** n. m. (proprem. *frère aîné*). Dans l'ancienne Turquie, officier de la cour du sultan, généralement militaire. ‖ En Algérie, chef supérieur au caïd, et au-dessus duquel est le bachagha. (A l'époque de la régence d'Alger, on désignait sous ce nom le chef des janissaires, et, de 1659 à 1671, ce furent les aghas qui détinrent tout le pouvoir, les pachas nommés par la Porte n'ayant que des attributions honorifiques.)

AGHA KHĀN III (Muḥammad chāh), prince et chef religieux depuis 1885 des Ismaïliens nizārīs dans l'Inde, l'Asie centrale, la Perse, la Syrie et l'Afrique orientale (Bombay 1877 - Versoix, Suisse, 1957). Petit-fils d'Agha Khān Ier (1800-1881), qui, descendant de ʿAlī, gendre du Prophète, et des anciens rois de Perse, avait établi son autorité religieuse sur les musulmans ismaïliens de l'Inde, il reçut une éducation à la fois coranique et européenne, et fit de nombreux voyages en Europe. Très jeune, il se mêla activement aux affaires politiques et se posa en novateur, mais sans se départir jamais du plus strict loyalisme à l'égard de la Grande-Bretagne. Fondateur de la ligue panmusulmane de l'Inde et de l'université musulmane d'Alīgarh, il s'efforça de faciliter à l'émigration indienne un débouché dans l'Est africain. Il soutint les Alliés pendant la Première Guerre mondiale et fut chargé de missions en Egypte et en Suisse par le gouvernement anglais. En 1919, il plaida auprès de l'Europe la cause de la Turquie et ne fut pas étranger au maintien des Turcs à Constantinople.
Son ouvrage sur *l'Evolution de l'Inde* ne fut pas sans exercer une influence, et, en 1924, il revendiqua la succession au khalīfat devenu vacant par la déchéance du sultan de Turquie. Il présida en septembre 1937 la session de la Ligue des nations. L'un des personnages les plus en vue de la haute société internationale, il posséda une importante écurie de courses. (→ Biblio.)

AGHA KHĀN IV (Karīm), petit-fils et successeur d'Agha Khān III (Lausanne 1936).

AGHA MUḤAMMAD CHĀH (1742-1797), fils de Muḥammad Ḥasan khān et fondateur de la dynastie persane des Qādjārs. Dans son enfance, il fut rendu eunuque par ordre de ʿĀdil chāh (1747-1748). A la mort de Karīm khān, de la dynastie zende, assassiné en 1779, il se retira à Astarābād, puis s'empara de Téhéran, et s'y déclara roi en 1786, après avoir lutté contre le chāh ʿĀlī Murād (1781-1785). En 1794, il se rendit maître du dernier souverain zend, Lutf ʿĀlī khān, qu'il fit périr. En 1795, il fut vainqueur des Turcomans du nord du Khurāsān et détacha le roi de Géorgie de la Russie, à laquelle celui-ci s'était soumis. Après avoir enlevé le Khurāsān à Chāh Rokh, petit-fils de Nādir chāh, il fut assassiné en 1797 et remplacé par son neveu Fatḥ ʿĀlī chāh.

AGHALIK ou **AĞALIK** n. m. (de *agha*). Autref., en Turquie, district soumis à l'autorité d'un *agha*.

AGHEILA (El-) ou **AL-AGHAYLA**, localité de Libye, en Cyrénaïque, au fond du golfe de la Grande Syrte ; 900 hab. Base germano-italienne, El-Agheila marqua deux fois, en 1941, le terme des offensives britanniques et vit deux fois déboucher les attaques de Rommel (1941-1942) avant d'être définitivement occupée par Montgomery, le 14 décembre 1942. (V. Libye [*campagne de*].)

AGHLABIDES. V. Arhlabides.

AGIAS, poète turc. V. Hegias.

AGIAU n. m. Pupitre sur lequel le doreur place le cahier des feuilles d'or.
— Mœurs et cout. Dans certaines provinces (Ile-de-France, Brie, Champagne), tout jeune enfant, considéré comme la parure naturelle de la femme. (V. affutiaux.)
— ***Agiaux*** n. m. pl. Autref., parures et, surtout, bijoux de femme.

AGIDES (d'*Agis*, premier nom d'un roi de Sparte), une des familles royales de Sparte, qui prétendait descendre d'Héraclès par le héros Tlépolémos. Après avoir dirigé la première guerre de Messénie, les Agides régnèrent à Sparte du milieu du VIe s. av. J.-C. à la seconde moitié du IIIe s., conjointement avec la famille des Eurypontides. Les plus célèbres furent Cléoménès Ier et III, Léonidas et Pausanias. (Paradoxalement, Agis II, Agis III et Agis IV sont des Eurypontides.)

ĀGIDI ou **AEGIDI** (Ludwig Karl), jurisconsulte et homme politique allemand (Tilsit 1825 - Berlin 1901). Professeur de droit à Erlangen, Bonn, puis Berlin, il fut l'un des fondateurs du « National verein ». On lui doit divers ouvrages historiques. Il a publié, de 1861 à 1870, les *Staatsarchiv* (*Archives d'Etat*).

AGILA, roi des Wisigoths d'Espagne (549-555). Appelé au pouvoir par l'aristocratie des Goths, il transféra la capitale de Barcelone à Mérida, mais ne put soumettre la Bétique, peuplée de catholiques fervents. Défait par ces derniers à proximité de Cordoue, il fut vaincu près de Séville par les Byzantins, alliés de son compétiteur Athanagild, et tué par ses propres soldats à Mérida.

AGILE adj. (lat. *agilis*). Souple, alerte ; qui a de l'aisance, de la promptitude dans les mouvements du corps : *Il* [Ligure] *foulait de ses pieds agiles à déguerpir, le milieu de la chaussée* (Carco). ‖ — *Fig.* Vif, prompt à comprendre, à saisir : *Le regard des femmes est perçant, leur esprit agile* (Maupassant).

AGILE, AILE ou **EL**, vulg. **AYEUL** ou **Y** (saint) [Franche-Comté(?) v. 583 - Rebais v. 650], moine à Luxeuil sous saint Colomban. Il évangélisa la Bavière. De retour à Luxeuil, il fut appelé, en 636, au gouvernement de l'abbaye de Rebais, fondée par saint Ouen (634) et dont il fut le premier abbé.

AGILEMENT adv. Avec agilité : *Sous ces capes, ils se mouvaient agilement* (Hugo).

AGILITÉ n. f. Légèreté, souplesse dans les mouvements : *Un exercice difficile* [au piano] *propre à montrer l'agilité de mes doigts* (J. Romains). ‖ — *Fig.* Vivacité, souplesse : *Par-delà les confins des sphères étoilées,* | *Mon esprit, tu te meus avec agilité* (Baudelaire).

AGILOLFINGES, première dynastie des ducs de Bavière, du nom de Agilulf, guerrier franc ou lombard qui, en 533, aurait conquis la Bavière.

AGILULF, ou **AGILULPHE**, ou **AGILOLF**, roi des Lombards (590-616). Il obligea l'empereur Phocas à le reconnaître en 603. Il se convertit au catholicisme, mais laissa les Avars envahir le Frioul (614).

AGINCOURT (François d') ou **DAGINCOURT** (François), organiste français (Rouen 1684 - *id.* 1758). Elève de Boyvin à Rouen, puis de Nicolas Lebègue à Paris, organiste de Sainte-Madeleine-en-la-Cité (1701-1706), il devint, après de brillants concours (1706), organiste du grand orgue de la cathédrale de Rouen, puis de la chapelle royale. Il publia un *Livre de pièces de clavecin* (1733), disposées en quatre « ordres », puis des pièces d'orgue, sous forme de versets de Magnificat, disposées en six suites.

AGIO n. m. (ital. *aggio*, plus-value). Ensemble des frais retenus par les banquiers.
— Encycl. Banq. et Bours. *Agio* ou *agio d'escompte*. A l'origine, le mot *agio* servait à indiquer la différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies métalliques. Plus tard, il fut employé pour désigner la différence entre la valeur nominative d'un effet de commerce et la somme versée par le banquier au porteur qui voulait le mobiliser* avant son échéance ; c'était le montant de l'escompte. Aujourd'hui, il est synonyme de *conditions d'escompte**. Celles-ci sont au nombre de trois : l'*escompte* proprement dit, qui est l'intérêt de la somme avancée par le banquier sur un effet ; le *change de place*, qui couvre les frais de présentation et de recouvrement ; la *commission*, qui représente la rémunération proprement dite.

AGION ŌROS. V. Áyion Óros.

AGIOTAGE n. m. Spéculation de mauvais aloi sur les fonds publics, les changes, les valeurs mobilières quelconques.
— Encycl. Dr. pén. L'*agiotage* est puni par le Code pénal, tandis que les marchés à terme ne sont pas interdits. La loi du 18 août 1936 réprime les atteintes au crédit de la nation par diffusion de faits faux ou allégations mensongères de nature à ébranler la confiance et par incitation à des retraits

AGHA KHĀN IV

à chacun de ses anniversaires, l'AGHA KHĀN III recevait en or ou en pierres précieuses l'équivalent de son poids

Phot. Keystone.

de fonds des caisses publiques ou à des ventes d'effets publics.
— Hist. L'*agiotage* s'est pratiqué à toutes les époques, mais tout particulièrement dans les périodes de troubles ou de crise financière, c'est-à-dire quand on pouvait prévoir une forte hausse du prix des marchandises ou de la valeur des papiers fiduciaires. Les grands ont souvent été les premiers à s'y adonner, tel Mazarin, qui fut le maître et le protecteur des agioteurs durant son ministère, et qui accumula une belle fortune grâce à ses opérations. Toutefois, le terme d' « agiotage » ne date que du début du XVIIIe s., quand le système de Law* lui donna l'occasion de se pratiquer activement. Le cours forcé du papier-monnaie, la refonte de la monnaie ne firent qu'aggraver le mal. En 1719, l'ivresse était à son comble et chacun croyait arriver à la fortune par le « commerce des papiers ». A la fin du XVIIIe s. et sous la Révolution, l'agiotage sévit à nouveau grâce à la multiplication des assignats. Sous la Convention, le cordelier Jacques Roux réclamait la peine de mort contre les agioteurs. Jusqu'alors, le terme était employé couramment pour englober une gamme assez variée de spéculations. Le mot, comme la pratique, dans son sens restreint d'opération fondée sur le papier-monnaie, subit une éclipse au XIXe s., durant lequel les opérations boursières et les spéculations sur les terrains acquirent une importance capitale.

AGIOTER v. intr. Se livrer à l'agiotage. (Vx.)

AGIOTEUR adj. et n. m. Qui se livre à l'agiotage : *Banquiers agioteurs.* (Vx.)

AGIR v. intr. (lat. *agere,* faire). Faire quelque chose, être en action : *Le moment d'agir est venu. J'ai trop pensé pour daigner agir* (Villiers de L'Isle-Adam). || Exercer une action sur quelqu'un ou quelque chose (construit avec la préposition *sur*) : *La lumière agit sur la croissance des plantes. Je n'avais pas l'impression de pouvoir agir facilement sur elle* (J. Romains). || *Absol.* Produire son effet : *Un remède qui n'agit pas.* || Faire des démarches, employer son influence : *J'essaierai d'agir auprès du directeur.* || Se comporter de telle ou telle manière : *Quiconque est loup agisse en loup* (La Fontaine). *Vous avez agi en véritable ami.*
— ***S'agir*** [de] v. pr. Etre question de (toujours impersonnel ; se conjugue avec l'auxiliaire *être*) : *Quand il s'est agi de ne pas déclarer au fisc tous tes bénéfices...* (E. Bourdet).
— ***S'agissant de*** loc. prép. Vu qu'il s'agit de, quand il s'agit de : *Le choix de ces aliments* [le pain et le vin] *s'imposait, s'agissant d'instituer un sacrifice non sangiant* (Valéry).

AGIRA, comm. d'Italie, en Sicile (prov. d'Enna), sur le Salso ; 16 528 hab. (15 677 aggl.). Exploitation de soufre. Patrie de Diodore de Sicile.

AGIS, nom de plusieurs rois de Sparte : **Agis Ier,** fils d'Eurysthène, le premier des Agides, appartient plus à la mythologie qu'à l'histoire. Il serait le créateur de la classe des hilotes. — **Agis II,** de la race des Eurypontides, roi de Sparte de 427 à 398 av. J.-C. Il commanda, à partir de la paix de Nicias (421), les troupes spartiates. Il secourut Epidaure menacée par les Argiens, les battit, puis signa avec eux une trêve inexplicable, qu'ils rompirent par surprise. Pour punir Agis, les Spartiates firent raser sa maison et lui infligèrent une amende de 100 000 drachmes. Il se racheta en battant les Argiens à Mantinée (418). Il participa ensuite au siège d'Athènes après la bataille de l'Aigos-Potamos (405). — **Agis III,** fils d'Archidamos III (roi de 338 à 331 av. J.-C.), lutta contre la Macédoine avec le concours des Perses, dont il utilisa l'argent et les navires pour conquérir à leur profit une grande partie de la Crète. Puis il prit en 332 la tête d'une insurrection contre la Macédoine, qui coalisa une grande partie du Péloponnèse. Il fut vaincu et tué par Antipater devant Mégalopolis. — **Agis IV** (roi de 244 à 241), réformateur, influencé par le stoïcien Sphainos, il voulut restaurer les lois et l'éducation traditionnelles, mais se heurta à la vive résistance de nombreux notables de la Gerousia et de son collègue Léonidas, défenseurs des intérêts des gros propriétaires menacés par son projet de partage des terres. Il abolit les dettes, mais dut recourir à l'illégalité (éviction de Léonidas). En son absence (expédition militaire dans l'isthme de Corinthe), ses ennemis reprirent le pouvoir ; à son retour, il fut jugé sommairement et étranglé dans sa prison.

AGISSANT, E adj. Qui agit, qui a de l'activité, qui est en activité : *Le Bloc National dont mon père avait été l'un des adversaires les plus agissants* (J. Romains). *Les minorités agissantes.* || Qui opère avec force, en parlant d'une chose : *La poudre n'est plus agissante dès qu'elle est humide.*

AGISSEMENTS n. m. pl. Actions, souvent blâmables, en vue d'arriver à un but : *Surveiller les agissements d'un conspirateur.*
— Syn. : *intrigues, manigances, manœuvres, menées.*

AGITATEUR n. m. (angl. *agitator*). Celui qui fomente des troubles (péjor.) : *Qu'est-ce que c'était que Mussolini, il y a dix ans? Un petit instituteur de campagne, un petit agitateur socialiste* (J. Romains).
— Chim. Baguette de verre pour remuer les liquides dans les vases.
— Technol. Nom générique des dispositifs servant à brasser, remuer, malaxer, homogénéiser des mélanges liquides ou pâteux.
— ***Agitateurs*** n. m. pl. Hist. Représentants élus de l'armée parlementaire anglaise lors de la première révolution.
— Encycl. Hist. Lorsque, en 1647, le Long Parlement voulut disperser l'armée, celle-ci refusa et plusieurs régiments de cavalerie élurent des députés, appelés d'abord commissaires, chargés d'exposer leurs griefs aux généraux. Les autres régiments suivirent cet exemple. L'adhésion de Cromwell à la politique de l'armée conduisit au succès de celle-ci et à la formation d'un Conseil de l'armée composé d'officiers et d'*agitateurs.* Ceux-ci, puritains ardents, demandaient une politique beaucoup plus hardie et des réformes sociales résolument égalitaires. Ils disparurent peu à peu après le triomphe de Cromwell.

AGITATION n. f. Mouvement prolongé et irrégulier : *L'agitation des flots.* || Mouvement d'une foule : *L'agitation des Grands Boulevards.* || Activité désordonnée : *Travailler au milieu d'une grande agitation.* || — *Fig.* Emotion ; perte complète de la quiétude : *Etre en proie à une grande agitation.* || Effervescence, trouble dans la société : *Aux premiers symptômes* [...] *d'une agitation parmi les ouvriers de l'usine, il eut peur d'un incident* (M. Aymé).
— Pathol. Mouvement continuel, plus ou moins incohérent. (L'agitation peut être purement motrice dans certaines affections neurologiques ; elle est alors le plus souvent localisée. Mais, dans la règle, l'agitation n'est que l'aspect moteur de l'excitation psychique.)
— ***Agitations*** n. f. pl. Vicissitudes, épreuves : *Il eut du moins, dans les agitations d'une vie troublée, l'avantage de ne point tomber dans le jansénisme* (A. France).

AGITATO adv. (mot lat. signif. *agité*). Mus. S'ajoute généralement à une indication de mouvement et indique le caractère inquiet et tourmenté du morceau plutôt que son tempo, toujours rapide cependant.

AGITÉ, E adj. et n. Se dit des aliénés qui exécutent des mouvements violents et rapides : *Le pavillon des agités.* || Turbulent, remuant, dont le mouvement fatigue.
◆ Adj. Plein d'agitation : *Son sommeil était lourd, très souvent agité* (R. Rolland).

AGITER v. tr. (lat. *agitare ;* de *agere,* faire). Ebranler, remuer vivement en tous sens : *Le vent agite les roseaux* (Gide). *Nous entendîmes la sonnette agitée dans le chemin par le desservant* (A. France). || — *Fig.* Présenter comme un épouvantail : *Personne ne peut plus désormais, contre ces réformes, agiter le péril socialiste* (Jaurès). || Exciter, mettre en branle : *Ce besoin d'invectives qui agitait les prophètes contre les femmes et les pays stériles* (Giraudoux). || Causer une inquiétude, une émotion durable ; tourmenter : *Une foule de circonstances peuvent l'agiter* [mon esprit] *jusqu'à la fatigue* (J. Romains). || Discuter, débattre : *J'ai emporté ce point en demandant* [...] *si les alliés étaient prêts à agiter cette grande question* (Chateaubriand).
— ***S'agiter*** v. pr. Se remuer, être excité : *Depuis qu'ils avaient vu, à deux reprises, des gendarmes et des dragons, les habitants s'agitaient, affolés de panique* (Zola).
— Pathol. Eprouver de l'agitation.
— Allus. littér. ***L'homme s'agite, mais Dieu le mène,*** paroles de Fénelon, dans son sermon pour la fête de l'Epiphanie.

AGLAÉ, en gr. **Aglaia,** une des trois Charites.

AGLAÉ, sainte légendaire. Grande dame romaine, elle vivait en concubinage avec son intendant, Boniface. Celui-ci ayant été martyrisé, Aglaé se convertit. — Fête le 14 mai ou le 25 février.

AGLAIA n. m. (de *Aglaé*). Genre d'arbres et d'arbrisseaux d'Asie et d'Océanie, utiles soit par leurs fruits, soit par leur bois.
— Encycl. Les fleurs d'*Aglaia odorata* sont employées en Chine pour parfumer le thé. Cet arbre donne un beau bois rouge-brun, se fonçant à l'air, très résistant, élastique et susceptible de nombreux emplois en menuiserie et en ébénisterie. Les fruits d'*A. edulis,* de l'Inde, sont très estimés. Le genre, qui compte 70 espèces, dont 30 en Indochine, fait partie de la famille des méliacées.

AGLAÏTE n. f. Minér. Variété de cymatolite.

AGLAOPE n. f. (gr. *aglaops,* qui a de beaux yeux). Papillon dont la chenille attaque les arbres fruitiers : cerisier, prunier et amandier. (Nom sc. : *Aglaope infausta.* Le genre fait partie des lépidoptères, famille des zygénidés.)

AGLAOPHON de Thasos, peintre grec du début du Ve s. av. J.-C., père du grand Polygnote. Sa peinture a été longtemps estimée comme exemple de parfaite simplicité.

AGLASPIDES n. m. pl. (gr. *aglaos,* brillant, et *aspis,* bouclier). Ordre de xiphosures* fossiles, caractérisés par onze segments abdominaux, des yeux latéraux bien développés et des pattes abdominales ambulatoires. (Cet ordre contient les plus anciennes formes connues.)

AGLAUROS, fille de Cécrops, adorée à Salamine et à Athènes. Suivant Hérodote, elle se dévoua volontairement pendant une guerre que soutenaient les Athéniens. Elle avait près de l'Acropole un temple où les jeunes guerriers prêtaient serment.

AGLÈNE n. m. (gr. *aglênos,* aveugle). Insecte aveugle qui vit en France dans les celliers, sous les débris de bois. (Nom sc. : *Aglenus brunneus.* L'espèce fait partie des coléoptères, famille des colydiidés.)

AGLIARDI (Antonio), cardinal italien (Cologne, près de Bergame, 1832 - Rome 1915). Délégué apostolique aux Indes, nonce à Munich (1889), puis à Vienne (1893), cardinal archevêque de Ferrare (1896), chancelier de l'Eglise romaine (1903), il fut l'un des bons serviteurs de la politique de Léon XIII.

AGLIBOL, divinité lunaire, honorée à Palmyre, caractérisée par le croissant placé sur ses épaules.

AGLIE n. m. Papillon qui vole rapidement en plein soleil dans nos forêts, et dont la chenille se nourrit des feuilles du bouleau, du frêne, du hêtre et du chêne. (Nom sc. : *Aglia tau.* Le genre fait partie des lépidoptères, famille des saturdinés.)

AGLIÉ (Filippo San Martino, comte d'), poète, compositeur de musique et chorégraphe piémontais (Turin 1604 - *id.* 1667). Favori de la régente Marie-Christine de France, duchesse de Savoie, il excella dans l'organisation des fêtes à la cour de Turin. Il régla une quarantaine de ballets, composés de parties lyriques et de parties dansées : *la Force de l'amour* (1626), *la Circé* (1627), *le Prométhée voleur du feu céleste* (1630), qui établirent sa renommée de chorégraphe, ainsi que le ballet des *Montagnards,* présenté à la cour de France en 1631. D'Aglié traita tous les genres de ballets alors à la mode : le ballet allégorique et moral (*la Vérité ennemie des apparences* [1634]), le ballet comique (*le Ballet des alchimistes* [1640]) et le ballet d'actualité, avec *le Tabac.* Un des plus célèbres ballets de D'Aglié fut *le Gris de lin* (1653), présenté à la cour de Turin, puis à Paris, à la demande de la reine Anne d'Autriche. Ces ballets étaient caractérisés par de curieuses inventions scéniques. Il semble que le saut et la giration entraient pour beaucoup dans leur composition.

AGLIO (Agostino), peintre italien (Crémone 1777 - Londres 1857). Après avoir visité

l'Orient, en compagnie de l'architecte Wilkins, il débuta à Londres, où il fit toute sa carrière, par des décors pour l'Opéra; mais il est surtout connu pour sa décoration de l'Olympic Theater et ses neuf volumes de lithographies sur les *Antiquités mexicaines*.

AGLOSSE adj. et n. m. (gr. *aglôssos;* de *a* priv., et *glossa,* langue). Privé de langue.

AGLOSSE n. f. Nom scientifique de la teigne des graisses (*Aglossa pinguinalis*), dont la chenille vit dans la graisse, le lard, etc., à l'intérieur de nos maisons. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des pyralidés.)

AGLOSSES n. m. pl. Sous-ordre d'amphibiens anoures, caractérisé par l'absence de langue. (Il comprend la seule famille des *pipidés*.)

AGLOSSIE n. f. Tératol. Absence de la langue. (Elle s'accompagne souvent de l'absence de la mâchoire inférieure, ou *agnathie*.)

AGLUCONE n. f. V. AGLYCONE.

AGLY, fl. côtier du sud de la France, dans le Roussillon; 80 km. Né dans les Corbières, au pied du pic de Bugarach, il coule dans les gorges de Galamus, au nord de Saint-Paul-de-Fenouillet, et passe à Rivesaltes.

AGLYCONE ou **AGLUCONE** n. f. Chim. Composé qui se forme, à côté d'un ou de plusieurs oses, dans l'hydrolyse d'un hétéroside. (L'aglycone de l'amygdaloside est la cyanhydrine du benzaldéhyde.)

AGLYPHE adj. (*a* priv., et gr. *gluphê,* sillon, rainure). Se dit d'un serpent ayant des dents nombreuses, toutes pareilles et dépourvues de sillon ou de canal pour l'écoulement du venin : *Le python, le boa, la couleuvre à collier et la couleuvre vipérine de France, etc. sont aglyphes.*

AGMATINE n. f. Biochim. Amine (δ-guanidyl α-butylamine) résultant de la décarboxylation de l'arginine, rencontrée dans la laitance de hareng, dans certains céphalopodes et dans les éponges.

AGMINÉ adj. (du lat. *agmen, agminis,* troupe en marche). Pathol. Groupé. (Se dit surtout des éléments cutanés anormaux, réunis en groupe.)

AGNADEL, en ital. **Agnadello,** village d'Italie, en Lombardie (prov. de Crémone), au nord-ouest de Crema; 1 500 hab. Louis XII y battit les Vénitiens, le 14 mai 1509.

AGNAN (saint). V. AIGNAN.

AGNANO (LAC D'), anc. lac d'Italie, dans les champs Phlégréens, près de Naples. Il occupait un ancien cratère et ses eaux étaient constamment en ébullition. Il est desséché depuis 1870. Tout près se trouve la fameuse *grotte du Chien*. Établissement thermal au centre du cratère.

AGNAT [agna], **E** adj. et n. (lat. *agnatus;* de *ad,* près, et *natus,* né). Se dit des personnes qui, descendant d'une même souche masculine, appartiennent à la même famille.
— ENCYCL. A Rome, la famille était constituée par l'ensemble des *agnats,* c'est-à-dire des personnes soumises à la puissance paternelle du même chef. Entrer dans la famille par le mariage, par l'adoption, c'était passer sous ce pouvoir, et par-là même acquérir les droits des agnats; sortir de la famille par l'émancipation, par l'adoption dans une autre famille, c'était perdre ces droits. Etaient donc agnats les enfants nés du père de famille *ex justis nuptiis,* les enfants *adoptés* ou *adrogés* par lui, la femme *in manu*. Tant que durait la puissance paternelle, l'agnation entre ces diverses personnes n'existait que virtuellement. C'est une fois la puissance dissoute qu'elle produisait ses effets. Elle donnait droit au profit de chaque agnat à la succession *ab intestat* des autres agnats, mourant sans laisser d'héritiers* siens. De plus, les agnats mâles avaient droit à la tutelle légitime de leurs agnats impubères, et des agnates même pubères. L'agnation se dissolvait par toutes les causes entraînant la *capitis diminutio*. A la différence de l'agnation, la *cognation* exprimait la parenté naturelle et véritable, fondée sur les liens du sang, indépendamment du lien spécial de famille créé et limité par la loi. Les préteurs et les empereurs cherchèrent à effacer cette distinction des agnats et des cognats; cependant, elle existait encore lors de la promulgation des Institutes, et ne fut abolie par Justinien que vers 570.

AGNATHES [agnat] n. m. pl. (*a* priv., et gr. *gnathos,* mâchoire). Nom donné à certains insectes éphémères et aux phryganes, dont les pièces buccales sont rudimentaires. ‖ Autre nom des cyclostomes*.

AGNATHIE [agnati] n. f. (*a* priv., et gr. *gnathos,* mâchoire). Tératol. Monstruosité consistant en l'absence congénitale de maxillaire inférieur.

AGNATION [agnasjɔ̃] n. f. (lat. *agnatio*). Dr. rom. Lien de parenté civile, par opposition à la parenté naturelle ou *cognation* : *L'agnation unit les personnes soumises à la même puissance paternelle.*

AGNATIQUE adj. Relatif aux agnats.

AGNEAU n. m. (lat. *agnellus*). Petit de la brebis. ‖ Chair d'agneau : *Manger de l'agneau rôti.* ‖ Fourrure d'agneau. ‖ — *Fig.* Personne d'humeur douce.
— Hérald. *Agneau pascal,* agneau passant, regardant en général en arrière et tenant une croix à laquelle est attachée une banderole d'argent chargée d'une croix de gueules. (V. pl. HÉRALDIQUE, 131.)
— Relig. *Agneau pascal,* nom que donnaient les Israélites à l'agneau qu'ils immolaient tous les ans en mémoire du passage de la mer Rouge. (V. PÂQUE.) ‖ *Fête de l'agneau pascal,* nom donné autrefois à la fête de Pâques, d'après l'usage de faire bénir un agneau. ‖ Dans le langage mystique : *L'Agneau, l'Agneau de Dieu, l'Agneau sans tache,* etc., noms donnés par saint Jean-Baptiste et par l'Eglise à Jésus-Christ s'immolant comme victime pour racheter les péchés du monde. (Ce symbole de pureté et d'innocence, qui évoque la fonction pastorale du Christ, se trouve représenté dès les débuts de l'art chrétien, et a été maintes fois repris par les artistes.)
— ENCYCL. Zootechn. On distingue deux grands types d'agneaux : les agneaux de lait et les agneaux de boucherie. Les agneaux de lait proviennent des zones d'utilisation du lait de brebis pour la fabrication de fromage. Ils sont abattus très jeunes (de 5 à 7 semaines) et leur carcasse pèse moins de 10 kg. Dans les grandes villes, ils ne sont pas vendus par les bouchers, mais par les marchands de volaille. La qualité de l'agneau de lait se reconnaît à la couleur blanche de sa viande et de sa graisse. Celle-ci doit recouvrir les rognons.
Les agneaux de boucherie sont abattus à un âge plus avancé et à un poids plus élevé que les agneaux de lait. Suivant les races, leur carcasse pèse de 12 à 20 kg, et quelquefois plus. Les *agneaux blancs* sont abattus avant d'être sevrés. Leur principale nourriture est le lait de la mère. La couleur de leur graisse est blanche. Ils sont produits à partir de races précoces spécialisées dans la production de la viande (Ile-de-France, Berrichon du Cher). Les *agneaux gris* sont un peu plus vieux (5 à 10 mois). Après le sevrage, on poursuit leur préparation pour la boucherie en leur fournissant une nourriture complémentaire (essentiellement le pâturage). Les agneaux de boucherie sont vendus en boucherie. Certaines régions produisent des agneaux réputés : agneaux de prés salés de la baie du Mont-Saint-Michel, agneaux de la Drôme. (V. MOUTON.)
— Pellet. L'*agneau des Indes* fournit une fourrure courte, épaisse, au poil ondulé sur un cuir solide. Grise, marron ou noire, elle est utilisée pour la confection de manteaux et vestes. Elle peut être plate et moirée. (V. BREITSCHWANZ.)
L'*agneau de Toscane* donne une fourrure moelleuse au poil long et souple, très agréable à porter. Elle est utilisée lustrée, c'est-à-dire teinte, et vient en général d'Italie.
Agneau caracul. V. ASTRAKAN.

Agneau mystique (L'), chef-d'œuvre qui se situe à l'origine de l'école flamande de peinture. Il s'agit d'un polyptyque (cathédrale Saint-Bavon de Gand), qui aurait été commandé à Hubert Van Eyck, achevé par son frère Jean et inauguré en 1432. Ouvert, le retable présente deux zones superposées. Le panneau de l'*Adoration de l'Agneau* occupe le centre du registre inférieur; sur les volets, de gauche à droite : *les Juges intègres* (panneau volé en 1934, remplacé par une copie),

agneau au centre d'un écusson des artisans de la laine, XVe s., attribué à L. Della Robbia

agneau

agnel monnaie de Charles VII

« l'**Agneau** mystique » centre du registre inférieur *ensemble* et *détail*

les Chevaliers du Christ, les Ermites et *les Pèlerins*. Dans la zone supérieure, *Dieu* trône entre *la Vierge* et *Saint Jean-Baptiste;* de part et d'autre, *Adam* et *Eve* et deux groupes d'*Anges* musiciens*. Fermé, il montre notamment *l'Annonciation* et les portraits des donateurs.

AGNEESSENS (Edouard), peintre belge (Bruxelles 1842 - *id.* 1885). Il a travaillé en Russie, est l'auteur de tableaux d'histoire et de genre, et a signé de remarquables portraits, dont celui du *sculpteur Marchand* (musée de Bruxelles).

AGNEL ou **AIGNEL** n. m. (lat. *agnellus,* agneau). Monnaie d'or créée par Saint Louis, et frappée jusque sous Charles VII. (Elle tirait son nom de l'agneau pascal qu'elle portait sur une de ses faces. L'agnel porta aussi le nom de *mouton d'or* à partir du XIVe s.)

AGNEL ou **AGNELLO** (COL D'), passage élevé des Alpes (Hautes-Alpes), à la frontière de l'Italie, entre l'Aigue Agnelle et un affluent de la Varaita; 2 744 m. Souvent suivi autrefois par les armées, il avait une grande importance stratégique.

AGNELAGE n. m. Epoque où une brebis met bas. ‖ Mise bas chez la brebis : *L'agnelage a lieu vers le cent cinquantième jour après la lutte.*
— ENCYCL. Suivant les régions et suivant les races exploitées, les *agnelages* se produisent

Phot. Alinari-Giraudon, Justin, A. C. L., Larousse.

AGNI, le dieu du Feu
bois de char, sud de l'Inde
musée Guimet

à différentes périodes de l'année. On peut cependant distinguer deux grands types d'agnelage : l'agnelage de printemps et l'agnelage d'automne. L'*agnelage de printemps* est adopté pour les races exploitées sur les herbages. L'*agnelage d'automne* est adopté dans les régions où l'on dispose de ressources fourragères hivernales intéressantes (racines, fourrages, pulpes de betterave).

AGNELER v. intr. (Se conj. comme *celer*). Mettre bas, en parlant de la brebis.

AGNELET n. m. Petit agneau.

Agnelet, personnage de la farce de *Maître Pierre Pathelin* (XVe s.), type de paysan sournois qui dissimule sa ruse sous une feinte stupidité.

AGNELIN n. m. Peau mégissée d'agneau, à laquelle on a laissé la laine. ‖ Laine d'agneau employée pour la fabrication de certains chapeaux.

AGNELINE adj. et n. f. Se dit d'une laine courte, soyeuse et frisée, provenant de la première tonte de l'agneau.

AGNELLA n. m. Tissu de laine bouclé, imitant la toison de l'agneau, et qu'on utilise en doublure ou en garnitures (cols, parements, etc.).

AGNELLE n. f. Féminin de AGNEAU.

AGNELLI (Giovanni), industriel italien (Villar Perosa 1866 - Turin 1945). Il fonda en 1899 la Fiat*, dont il fut le président à partir de 1920.

AGNELLO (André), prêtre de Ravenne (environ 801-850), auteur d'un recueil de *Vies des archevêques de Ravenne, des origines à 845,* document capital pour l'histoire de Ravenne.

AGNÈS (sainte), vierge de Salerne, martyrisée en 303, sous Dioclétien. — Fête le 21 janvier.

AGNÈS (LA MÈRE). V. ARNAULD (Agnès).

Agnès, personnage de *l'Ecole des femmes,* comédie de Molière. Jeune fille naïve, ignorante, qui dit ingénument les choses les plus risquées, et devient cruelle sans le savoir.

AGNÈS DE FRANCE, dite **Anne,** princesse française (1171-1220), fille de Louis VII, roi de France, et d'Adèle de Champagne. Elle fut fiancée dès 1179 au jeune Alexis II Comnène, empereur d'Orient (1180-1183), et envoyée à Constantinople. Après le meurtre d'Alexis II, elle fut épousée par son assassin, l'empereur Andronic Ier Comnène (1183-1185), âgé de plus de soixante ans. Lorsque ce dernier eut péri dans la révolution de 1185, elle vécut avec un noble byzantin, Alexis Branas, dont elle eut une fille, et ne prit aucune part au gouvernement des Anges. En 1204, elle entra en relation avec les barons de la quatrième croisade et épousa Alexis Branas, qui obtint d'importantes fonctions dans l'Empire latin. Sa fille épousa Narjot II de Toucy, haut baron de l'Empire latin.

AGNÈS DE JÉSUS-MARIA (Judith GIGAULT DE BELLEFONDS, en relig.), prieure du carmel de la rue Saint-Jacques, à Paris (Caen 1611 - Paris 1691). Conseillère de la meilleure société parisienne, amie de Bossuet, elle reçut dans son monastère Mlle de La Vallière.

AGNÈS DE MÉRAN, fille de Berthold IV d'Andechs, duc de Méran (Tyrol) [† 1201]. Epousée en 1196 par Philippe Auguste, après qu'il eut répudié Isambour de Danemark, elle fut renvoyée quand le pape Innocent III eut mis le royaume de France en interdit (1200), Philippe Auguste reprit Isambour, et Agnès mourut au château de Poissy, laissant deux enfants.

AGNÈS DE POITIERS ou **AGNÈS D'AQUITAINE,** épouse en 1043 de l'empereur germanique Henri III. Après la mort de ce dernier, elle gouverna au nom de son fils Henri IV de 1056 à 1062, se retira en Italie en 1069 et mourut à Rome en 1077.

AGNÈS SOREL. V. SOREL.

AGNESI (Maria Gaetana), savante italienne (Milan 1718 - *id.* 1799). Célèbre par sa prodigieuse précocité dans l'étude des sciences, elle put, pendant une maladie de son père, le suppléer dans sa chaire de mathématiques, à Bologne (1750). L'un de ses ouvrages, *Institutions analytiques,* a été traduit en français (1775).

AGNÉSITE n. f. V. STÉATITE.

AGNI n. m. Linguist. Dialecte tokharien*.

AGNI, dans l'Inde, le feu sous toutes ses formes, mais plus spécialement celui du sacrifice védique. D'une façon dérivée, Agni est le dieu du Feu : éclair et soleil au ciel et, sur terre, dieu du Foyer. Le sacrifice étant une oblation dans le feu, il est l'intercesseur des hommes auprès des dieux : il voit tout, mais il est miséricordieux. Il possède cependant un aspect redoutable : celui de « dévoreur de chair » dans les pratiques funèbres. Il est généralement représenté chevauchant un bélier ; il a deux têtes nimbées de flammes et quatre mains tenant ses divers attributs : le flambeau, l'éventail pour activer le feu, la hache et la cuiller du sacrifice.

AGNI(S), peuple noir de la Côte-d'Ivoire, groupant en quinze tribus 500 000 individus, et divisé en trois groupes : le groupe « appolonien », établi surtout dans le Ghāna, mais débordant dans le cercle d'Aboisso ; le groupe « abron », dans la partie méridionale du cercle de Bondoukou ; le groupe « agni » proprement dit, occupant l'Indiéné, le pays Baoulé et le cercle de Dimbokro. Les Agnis parlent une langue apparentée à l'achanti. Excellents cultivateurs, ils se livrent à la culture du taro et du cacao et à l'arboriculture. Ils se distinguent des autres populations de la forêt par leur art plastique très sûr (objets en or, statuettes en bronze).

AGNOÈTES ou **AGNOÏTES** [agnɔ] n. m. pl. (*a* priv., et gr. *gnôsis,* connaissance). Hérétiques de la fin du IVe s., qui prétendaient que l'intelligence humaine du Christ ne participait pas à la science de Dieu.

AGNOLO (BACCIO D'). V. BACCIO D'AGNOLO.

AGNOLO DI VENTURA, sculpteur et architecte siennois, cité de 1325 à 1348. Il sculpta le monument de Guido Tarlati à Arezzo (1330), avec Agostino di Giovanni, et travailla avec lui à la cathédrale de Sienne. On lui attribue la « porta Romana » et la « porta Tufi » à Sienne, ainsi que la forteresse de Massa Marittima.

AGNON (Joseph Samuel), écrivain israélien (Galicie 1888). Il est venu dès 1909 en Israël. Ses œuvres sont consacrées pour la plupart au judaïsme polonais et au début de la colonisation juive en Palestine. *Le Trousseau de la fiancée* raconte la vie des Hassidim de Galicie ; *Tmol Chilchom* (*Hier, avant-hier*) est consacré aux pionniers de Palestine. Plusieurs de ses romans, tels que *Vajehi heakov lemishor* (*Et la pente devint plaine*), ont été traduits en plusieurs langues. Son habileté à glisser, dans des contes innocents, toute une riche expérience de la vie et une vision poétique de l'existence en fait un des plus grands écrivains de la littérature hébraïque moderne.

AGNONE, v. d'Italie, en Molise (prov. de Campobasso) ; 9 664 hab. (5 225 aggl.). Ruines romaines. Inscriptions anciennes, dont la plus célèbre est le *Bronzo d'Agnone.* Confiseries. Fer forgé.

AGNOSCIOLA. V. ANGUISSOLA.

AGNOSIE n. f. (gr. *agnôsia,* ignorance). Neurol. et Psychol. Absence ou perte d'une perception, due à une lésion localisée du système nerveux, sans atteinte de l'organe sensoriel correspondant : *Agnosie tactile.*
— Encycl. Neurol. Il existe des formes d'*agnosie* pour chacun des sens : agnosie visuelle, auditive, olfactive, gustative, tactile. Employé seul, le mot « agnosie » désigne spécialement l'agnosie tactile, dont une forme particulière est l'*astéréognosie** (non-perception des volumes, des formes des objets par le toucher). Chacune de ces agnosies est due à une atteinte des voies ou des centres nerveux correspondants : l'agnosie visuelle (ou cécité verbale) se voit dans les lésions du lobe occipital, des bandelettes optiques, des tubercules quadrijumeaux, etc. ; l'agnosie auditive (ou surdité verbale), dans les lésions du lobe temporal ; l'agnosie tactile et surtout l'astéréognosie, dans la sclérose en plaques. Mais certaines agnosies se manifestent sans aucune lésion organique décelable : ce sont des agnosies dites *psychiques,* dans lesquelles le sujet ne peut identifier et reconnaître ce qu'il a déjà perçu.

AGNOSTICISME n. m. (gr. *agnôstos,* inconnu). Doctrine philosophique qui déclare l'absolu inaccessible à l'esprit humain et professe une complète ignorance touchant la nature intime, l'origine et la destinée des choses. (Le mot a été inventé par T. H. Huxley, en 1869 ; il lui aurait été suggéré par l'inscription *Agnosto Theo* [*A un Dieu inconnu*] que saint Paul avait déclaré avoir vue sur un autel, à Athènes.)
— Encycl. L'*agnosticisme* comprend toutes les théories philosophiques selon lesquelles l'être, la « chose en soi », est impénétrable à l'intelligence humaine, soit parce que cette « chose en soi » est inexistante, l'être se réduisant à la représentation qu'on en a (idéalisme absolu de Berkeley, empirisme de Hume, empiriocriticisme d'Avenarius et Mach), soit parce que, tout en existant, elle nous demeure inconnaissable, l'esprit humain n'atteignant jamais que des *phénomènes* (idéalisme transcendantal de Kant, positivisme de Spencer et de Comte). L'agnosticisme nie donc la possibilité d'atteindre l'être, que ce soit par la métaphysique, par la religion ou par la science. Il condamne à l'échec tous les efforts de connaissance humaine.
Ce courant de pensée, qui, par certains côtés, se rapproche du scepticisme antique, présente une contradiction fondamentale. En effet, tout en prétendant nier toute possibilité de connaître l'absolu, tout en s'attaquant au départ à la métaphysique et à la connaissance intuitive, il en vient très vite à s'attaquer surtout à la science, dont il nie le caractère objectif et réaliste. Or, de ce fait, il se trouve paradoxalement amené, lorsqu'il veut, par exemple, fonder l'action et la morale (comme c'est le cas pour Kant ou Comte), à s'appuyer sur des postulats* de caractère mystique et irrationaliste, c'est-à-dire à faire de la métaphysique et à affirmer arbitrairement diverses opinions sur l'être (postulats de la raison pratique chez Kant, religion positiviste chez Comte, réalisme spiritualiste des derniers ouvrages de Berkeley). Ce caractère contradictoire de l'agnosticisme l'empêche d'atteindre des conclusions claires et utilisables.

AGNOSTICISTE ou **AGNOSTIQUE** adj. Qui professe ou qui concerne l'agnosticisme. ◆ N. Partisan de l'agnosticisme.

AGNOSTUS [agnɔstys] n. m. (gr. *agnôstos,* inconnu). Très petit tribolite (8 mm) aveugle, ne comptant que deux segments abdominaux, et curieux par la grande ressemblance entre l'avant et l'arrière du corps. (Ce genre fossile se rencontre dans les terrains cambriens et siluriens.)

AGNUS-CASTUS [agnys] n. m. invar. (lat. *agnus,* agneau, et *castus,* chaste). Plante du genre vitex, croissant sur le pourtour de la Méditerranée. (Famille des verbénacées.) [V. GATTILIER.]
— Encycl. *Vitex agnus-castus,* ou gattilier agneau-chaste, petit-poivre, est un arbrisseau de 1 à 2 m, à petites fleurs violettes, bleues ou blanches ; les fruits sont de petites drupes. On le cultive dans les jardins pour l'ornement. Ses feuilles passèrent jadis pour anaphrodisiaques.

AGNUS DEI n. m. Prière de la messe, qui commence par ces mots. (L'« Agnus Dei » se trouve entre le Pater et la Communion ; il a été placé à cet endroit par le pape Serge Ier, en 688.) ‖ Chant de la messe romaine, alterné entre chœurs et foule durant la fraction du pain, terminé par *da nobis pacem* ou *miserere nobis,* suivant les époques. ‖ Au VIIIe s., chant de communion.

AGNUS-DEI [agnys] n. m. invar. (mots lat. signif. *agneau de Dieu*). Petit médaillon fait avec de la cire du cierge pascal mêlée au saint chrême et que le pape bénit lui-même. ‖ Petit reliquaire en forme de losange, orné de figures de saints, de fils d'or et de franges de soie.
— ENCYCL. Le nom d'*agnus-Dei* vient de ce que ces médaillons portent empreint sur une de leurs faces l'agneau pascal. Les agnus-Dei étaient bénits par l'archidiacre, et distribués aux fidèles le premier dimanche *in albis* du pontificat d'un pape ; la même cérémonie se renouvela ensuite tous les sept ans. La bénédiction fut faite plus tard par le pape lui-même. Les souverains recevaient depuis le VIe s. des agnus-Dei pontificaux, gardés dans de précieux reliquaires.

agnus-Dei
détail de l'Apocalypse
par Colin Chaderne (1313)

Phot. Larousse, B. N.

AGOBARD (saint) [Espagne v. 779 - Lyon 840], archevêque de Lyon. Il fut mêlé aux révoltes des fils de Louis le Débonnaire. Il a laissé des lettres et des traités contre Félix d'Urgel, contre les juifs et contre les pratiques superstitieuses.

AGOGIQUE adj. (du gr. *agôgê*, mouvement musical). Dans l'Antiquité, se disait du mouvement ascendant de la mélodie. || Terme proposé par H. Riemann pour désigner toute modification passagère de rapidité ou de lenteur qu'on peut apporter à un tempo donné, le plus souvent liée aux modifications d'intensité sonore.

AGOMÈTRE n. m., **AGOMÉTRIE** n. f., **AGOMÉTRIQUE** adj. Syn. de DIAGOMÈTRE, DIAGOMÉTRIE, DIAGOMÉTRIQUE.

AGON, comm. de la Manche (arrond. de Coutances), près de la Manche, à l'ouest de Coutances ; 2 551 hab. (503 aggl.) [*Agonais*]. Eglise des XIIIe et XVe s. Station balnéaire à Coutainville*.

AGONAC, comm. de la Dordogne (arrond. de Périgueux), dans le Périgord central ; 1 236 hab. (558 aggl.). Eglise à deux coupoles du XIe s. Donjon du XIIe s.

AGÔNARQUE n. m. (gr. *agônarkhês ;* de *agôn*, jeu, et *arkhos*, chef). Antiq. gr. Président des jeux helléniques.

AGONE n. m. (*a* priv., et gr. *gônia*, angle). Entom. Carabe vivant au bord des eaux, au pied des murs ou sous les pierres, selon l'espèce. (*Agonum marginatum* est commun dans toute la France le long des rivières. Le genre, riche en espèces, fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

AGÔNES [nɛs]. Antiq. gr. Mot grec désignant les jeux publics disputés sous la forme de concours. (Dès l'époque homérique, il exista peut-être des joutes d'éloquence. A l'époque classique, Platon attachait une valeur toute particulière à ces concours musicaux, gymniques, qui, intégrés aux fêtes nationales des cités, sanctionnaient les études accomplies par la jeunesse. A l'époque hellénistique, enfin, l'usage de ces concours publics se multiplia : à Priène se tinrent des jeux consacrés à la philologie ; à Ephèse se disputait un important concours médical, sans que les vieux thèmes musicaux et athlétiques aient pour autant disparu.)

AGONIE n. f. (gr. *agônia*, combat). Moment de la vie qui précède immédiatement la mort : *Etre à l'agonie.* || — *Fig.* Fin, disparition précédée d'une lutte : *Elle n'avait presque plus de tangage, signe redoutable de l'agonie d'un navire* (Hugo).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Angoisse de l'âme : *Que pleurais-tu, grande âme, avec tant d'agonie ?* (Leconte de Lisle).

— ENCYCL. L'*agonie* est la période de transition pendant laquelle disparaissent les possibilités de vivre, mais il n'y a pas lutte entre la vie et la mort, la mort exprimant simplement la cessation de la vie. Le signe principal de l'agonie est un ralentissement progressif de la circulation, entraînant une mauvaise irrigation du cerveau et, peu à peu, la perte de l'intelligence et de la conscience.

AGONIONEURE n. m. Insecte parasite des pucerons, appelé aussi APHELINUS. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chalcididés.)

AGONIQUE adj. (*a* priv., et gr. *gônia*, angle). Se dit de deux lignes imaginaires supposées tracées à la surface de la Terre et passant par les points où coïncident les méridiens géographiques et magnétiques. (Le long de ces lignes, la déclinaison d'une aiguille aimantée est nulle, d'où leur nom).

AGONIR v. tr. (de l'anc. franç. *ahonnir*, faire honte). [Ce verbe est toujours suivi des mots *injures, sottises*, etc. Il fait au part. pass. *agoni*.] Accabler : *Comme elle vient de perdre M. Cibot, elle m'a presque agonie de sottises* (Balzac).

— REM. Les verbes *agonir* et *agoniser* ne se distinguent guère qu'à l'infin. et au part. pass. (*agoni* en face de *agonisé*). Mais la conjugaison de *agoniser* a contaminé celle de *agonir ;* ainsi, l'imparf. de *agonir* est *agonisais* (et non *agonissais*) : *La mère Tuvache les agonisait d'ignominies* (Maupassant).

AGONISANT, E adj. et n. Qui est à l'agonie : *Ce geste hideux et doux des agonisants qui semblent déjà vouloir se recouvrir du suaire* (Flaubert). || — *Fig.* Qui est à son déclin : *Une société déjà agonisante.*

— ENCYCL. Hist. relig. *Pères agonisants, Confrérie d'agonisants.* On trouve, au début du XIIIe s., en Hongrie, en Autriche et en Pologne, des associations dites de *Frères de la Mort*, qui avaient pour but d'assister les mourants. A la fin du siècle, ils adoptèrent la règle des augustins et commencèrent à se répandre dans le reste de l'Europe. C'est probablement à leur imitation que Camille de Lellis fonda, à Rome, en 1586, une congrégation de *Pères agonisants* qui devaient assister les mourants abandonnés.

AGONISER v. intr. (lat. ecclés. *agonizari*, combattre). Etre à l'agonie : *Le blessé agonisait déjà.* || — *Fig.* Toucher à sa fin, être près de disparaître : *Un empire agonise* (Leconte de Lisle). *Pendant deux ans la fabrique agonisa* (A. Daudet).

AGONUS [nys] n. m. V. ASPIDOPHORE.

AGORA n. f. (mot gr. signif. *lieu où se tient l'assemblée des citoyens*). A l'époque grecque classique, la place publique, centre administratif, religieux et commercial d'une cité grecque.

— ENCYCL. L'*agora* concentre toute la vie publique des grandes cités du monde grec. Une des mieux connues, et la plus typique, est celle d'Athènes, révélée depuis 1935 par les fouilles de l'Ecole américaine. Dans une vaste région limitée par les pentes de l'Acropole, de l'Aréopage, de la Pnyx et de la butte qui porte le Thêseion s'élevait un ensemble d'édifices : la salle du Conseil, ou Bouleutêrion, avec ses bureaux et ses archives ; la Tholos, de plan circulaire, siège de la commission permanente des prytanes ; un temple d'Arès, un autre d'Apollon Patrôos, et le Metrôon ; différents autels, dont celui des Douze Dieux ; des portiques d'époque classique et hellénistique ; un odéon romain ; un gymnase ; le tribunal des héliastes ; le bâtiment des stratèges ; l'atelier monétaire de la cité ; l'enceinte des héros éponymes, où l'on affichait les documents publics ; la bibliothèque de Pantainos. Dans le portique d'Attalos, limitant l'agora vers l'est, reconstruit tel qu'il était au IIe s. av. J.-C., sont exposées les trouvailles les plus curieuses recueillies au cours des fouilles. Une agora romaine, plus à l'est, est assez bien conservée. A Athènes, l'agora, qui, primitivement, servait de place pour les réunions publiques, changea peu à peu de destination. A partir de Clisthène, les affaires de la cité furent traitées à la Pnyx, où se tenait l'Assemblée du peuple. Les marchands s'installaient sur l'agora dans de petites baraques de bois ou de roseau.

AGORACRITE de Paros, en gr. **Agorakritos,** sculpteur grec de la fin du Ve s. av. J.-C., élève de Phidias. Son œuvre la plus célèbre est la *Némésis* de Rhamnonte (vers 420), statue colossale de marbre. Sur la base (retrouvée, ainsi que la tête), une frise sculptée représente Hélène conduite par Léda, sa mère adoptive, à sa véritable mère, Némésis. Bronzier, il a créé une Athéna et un Zeus-Hadès pour le sanctuaire béotien de Coronée. Son style est très proche de celui de Phidias, au point de prêter à des confusions.

AGORANOME n. m. (gr. *agoranomos*). Magistrat grec que l'on peut comparer, à certains points de vue, à l'édile des Romains, et que l'on trouve dans presque toutes les cités grecques.

— ENCYCL. Des inscriptions mentionnent, par exemple, la présence d'*agoranomes* à Argos, Athènes, Délos, Egine, Mégare, Paros, Milet, etc. Les papyrus égyptiens notent également leur présence en Egypte ptolémaïque. A Athènes, il y avait dix agoranomes, désignés chaque année par voie du sort, sans doute à raison d'un par tribu. Cinq exerçaient leurs fonctions dans la ville ; les cinq autres étaient employés au Pirée. Ils étaient chargés de veiller sur l'agora*, d'y faire régner la décence et le bon ordre, et de prévenir les fraudes dans les petites actions commerciales. Ils devaient inspecter toutes les marchandises autres que les céréales, et délivraient aux citoyens à titre gratuit, aux métèques et aux étrangers moyennant paiement, l'autorisation de vendre au détail leurs denrées sur la place publique.

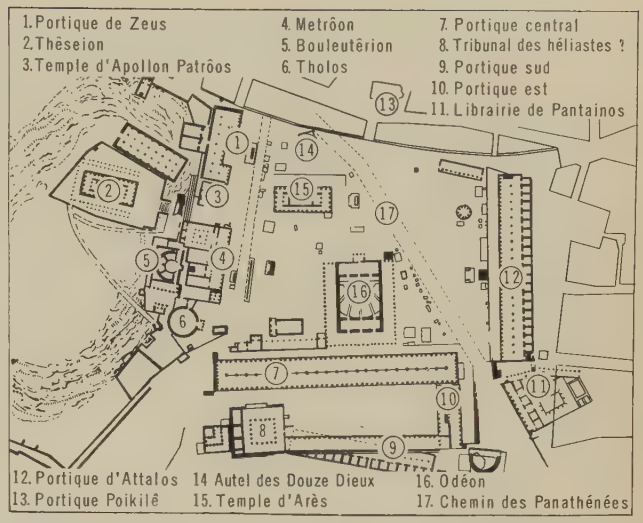

agora d'Athènes
plan *d'après les fouilles de l'Ecole américaine*

AGORAPHOBE adj. et n. Atteint d'agoraphobie.

AGORAPHOBIE n. f. (gr. *agora*, place publique, et *phobos*, crainte). Psychiatr. Crainte de se trouver dans un lieu public, place, trottoir, chaussée, marché, etc., et, *par extens.*, dans tout endroit de vastes dimensions.

AGORDAT, v. de l'Erythrée, terminus de la voie ferrée de Massaouah et point d'aboutissement de la route menant à Kassala, au Soudan. Centre commercial (bétail, café).

AGOSTA. V. AUGUSTA.

AGOSTINO DI DUCCIO, sculpteur et architecte italien (Florence 1418 - Pérouse 1481). Collaborateur d'Alberti au temple Malatesta de Rimini, il en réalisa le décor sculpté (1447-1454). Spécialiste du décor plaqué (façade de l'oratoire de Saint-Bernardin, Pérouse ; retable de San Domenico, Sienne), Agostino a largement contribué au développement de l'art céramique au XVe s.

AGOSTINO DI GIOVANNI, sculpteur et architecte italien (cité de 1316 à 1348). Elève de Pisano, il exécuta, en collaboration avec Agnolo di Ventura, le célèbre tombeau de Guïdo Tariati à Arezzo (1330). A Sienne, il travailla au palais communal (1331), au palais Sansedoni (1340), et fut, de 1338 à 1348, maître d'œuvre de la cathédrale.

AGOULT (Marie DE FLAVIGNY, comtesse D'), écrivain français (Francfort-sur-le-Main 1805 - Paris 1876). Mariée à vingt-deux ans au comte d'Agoult, elle ouvrit son salon à toutes les gloires du moment. De sa liaison avec Liszt elle eut une fille, Cosima, qui fut la seconde femme de Richard Wagner. Sous le pseudonyme de DANIEL STERN, elle publia plusieurs ouvrages : *Lettres républicaines* (1848), *Histoire de la Révolution de 1848* (1851), où s'affirme l'énergie de ses opinions.

comtesse d'AGOULT
par Henri Lehmann
collection particulière

AGOUT, riv. du sud du Massif central et de l'Albigeois, née sur le versant nord de l'Espinouse ; 180 km. L'Agout a un cours encaissé sur le plateau d'Anglès et dans le Sidobre. Il reçoit la Durenque à Castres (r. g.), puis le Thoré et le Sor, passe à Lavaur, reçoit le Dadou (r. dr.) et conflue avec le Tarn (r. g.) à Saint-Sulpice-la-Pointe. Ses inondations sont aussi catastrophiques que celles du Tarn.

AGOUTI n. m. (mot empr. au guarani du Brésil). Petit mammifère rongeur, de la taille d'un lièvre, aux oreilles et à la queue courtes, haut sur pattes et n'ayant que trois doigts aux membres postérieurs.

— ENCYCL. Les *agoutis* (*Dasyprocta*) habitent les Antilles et l'Amérique du Sud ; ils se creusent des terriers. On en connaît une vingtaine d'espèces. L'agouti commun ou *lièvre doré*, comestible, atteint 50 cm de long (Guyane, Brésil et Pérou).

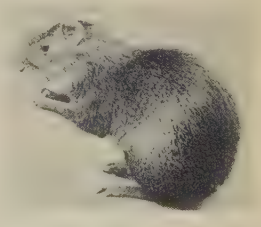

agouti

AGOYATE n. m. (gr. mod. *agoiato*, de *agô*, je conduis). En Grèce, guide qui accompagnait les voyageurs et portait leurs bagages.

Phot. Larousse, Rapho.

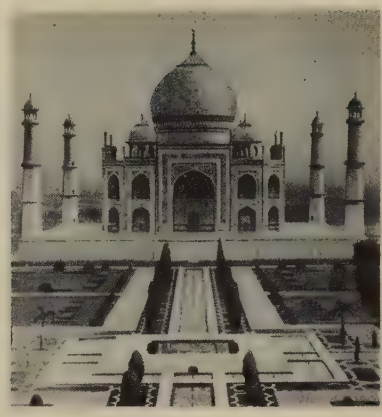

ĀGRA
le Tādj Maḥall

agrafe de vêtement

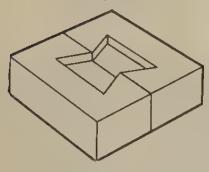

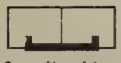

agrafes d'architecture

agrafure

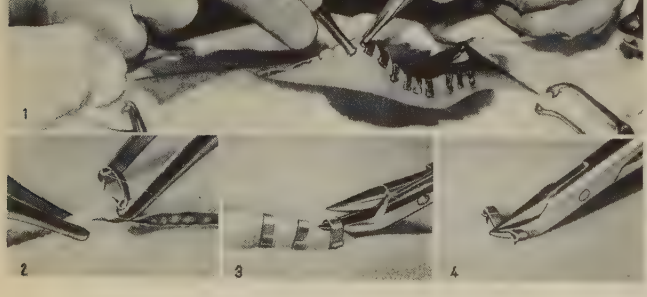

agrafes de chirurgie
1, 2 pose et *détail* de la pose
3, 4 pinces à retirer les agrafes

ĀGRA, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), sur la Yamuna ; 375 700 hab. Archevêché. Avec la ville morte de Fatehpūr Sikri, à quelque distance, Āgra abrite les plus belles réalisations de l'architecture moghole du XVIIe s. : fort de grès rouge, mosquées (mosquée de la Perle, 1646-1653), palais Diwān-i-Khas, Khas Maḥall, etc.), tombeaux des grands Moghols (v. TĀDJ MAḤALL) et de leurs dignitaires, jardins. La fabrication des brocarts d'or et d'argent se maintient ; mais la fonction de marché agricole a fixé à Āgra des industries plus modernes : industries chimiques, filatures de coton, manufactures de tapis, de couvertures de laine et de chaussures.

AGRA (évêque d'), titre fictif de l'abbé de Folleville*, président du conseil supérieur des Vendéens insurgés.

AGRAB (TELL), site mésopotamien de la vallée de la Dyala, fouillé par H. Frankfort à la tête d'une mission américaine en 1936-1937, qui mit au jour des monuments sumériens de l'époque Dynastique archaïque.

AGRAFAGE n. m. Action d'agrafer, de poser des agrafes.
— Chirurg. Technique d'ostéosynthèse à l'aide d'agrafes.
— Mécan. *Agrafage des métaux,* assemblage des bords de deux pièces métalliques à l'aide de replis façonnés sur ces bords et que l'on accroche l'un dans l'autre, puis que l'on aplatit. (Ce procédé convient pour des tôles de faible épaisseur. L'agrafage donne à l'assemblage une résistance mécanique suffisante, mais l'étanchéité s'obtient par sertissage.)
— Œnol. *Agrafage des bouteilles,* dans la préparation des vins de Champagne, opération qui consiste à assujettir le bouchon à la bouteille avec une agrafe en forme de U, lors du tirage, avant la prise de mousse.

AGRAFE n. f. (déverbal d'*agrafer*). Crochet de métal qui s'engage dans un anneau appelé « porte », ou dans une bride, et qui sert à joindre les bords opposés d'un vêtement, etc. (V. part. *encycl.*)
— Archit. Crampon de métal destiné à relier deux assises de pierre ou à fixer les panneaux de revêtement d'une façade à la maçonnerie brute. (V. part. *encycl.*) ‖ Boucle en fer servant à fixer un volet, une porte, etc., à sa partie supérieure. ‖ Ornement en forme de console ou de mascaron, sculpté sur le parement extérieur de la clef d'une arcade de porte ou de fenêtre comme pour agrafer les moulures. (Ces clefs ornées sont un des éléments essentiels de la décoration des façades au XVIIe et au XVIIIe s.) ‖ Pièce en S se plaçant dans la feuillure d'un fer à T, pour éviter le glissement du verre dans les châssis inclinés.
— Bur. Pièce de métal permettant d'attacher ensemble plusieurs papiers.
— Ch. de f. Pièce en feuillard métallique montée avec serrage à l'extrémité d'une traverse, pour éviter l'éclatement dû aux alternatives de sécheresse et d'humidité.
— Chirurg. *Agrafe de Michel,* petite lame de métal, recourbée sur elle-même à ses deux extrémités, et munie à ce niveau de deux pointes. (Destinée à l'affrontement des plaies ou des incisions, elle est mise en place à l'aide d'une pince spéciale permettant de la serrer. De même, son ablation nécessite l'emploi d'un autre type de pince qui écarte les pointes sans léser la peau. La *pince à agrafe* peut être à double usage, chaque extrémité réalisant l'une des opérations.) ‖ *Agrafe de Dujarier,* petite attelle métallique utilisée pour l'ostéosynthèse.
— Mécan. Pièce servant à réunir les deux extrémités d'une courroie.
— Pêch. *Plomb à agrafe,* plomb pour pêche au lancer, muni d'un système permettant de changer facilement et rapidement l'engin qu'il est destiné à lester.
— Technol. Fil métallique replié sur lui-même, servant à l'assemblage mécanique de certains types d'emballages légers pour fromages, légumes, etc. (On utilise aussi des agrafes ondulées enfoncées au marteau.) ‖ Sorte de crochet métallique fixé au goulot d'une bouteille pour retenir le bouchon.
— ENCYCL. Archit. Le mot *agrafe* désigne en premier lieu chacun des crampons employés pour liaisonner l'appareil architectonique. Ce sont de courtes barres de fer, de bronze, de cuivre, de plomb, à section carrée, terminées en double potence, qui se logent dans des entailles pratiquées sur la face supérieure des pierres jointives. Les Grecs ont fait un usage habituel de ce système, qui conjurait les glissements résultant des fréquentes secousses telluriques. Le XVIIe s. l'a renouvelé (colonnade du Louvre) et le XVIIIe s. en a fait emploi (Gabriel dans ses bâtiments de la place de la Concorde). Il a provoqué maint mécompte : la dilatation des métaux entraîna des fractures de la pierre, et l'oxydation du fer l'affaiblissement de sa résistance.
— Cost. Les *agrafes* dont les Anciens se servaient pour réunir sur l'épaule les pans antérieur et postérieur de la chlamyde sont désignées sous le nom de *fibules,* et sont assez semblables, par leur forme, à nos épingles doubles ; les femmes y avaient également recours, notamment pour remplacer la couture le long des manches de leurs vêtements : l'agrafe était alors un véritable bijou. L'art étrusque en a produit à estampage et à ciselures. L'émaillerie (byzantine et limousine, cloisonnée et champlevée) a puissamment contribué à leur magnificence. Au Moyen Age, lorsqu'on les employa à retenir sur la poitrine les deux pans du manteau, elles prirent le nom de *fermaux.*

AGRAFER v. tr. (de l'anc. franç. *grafe,* crochet, emprunté au germanique). Attacher avec une agrafe : *Mon Dieu ! je ne pourrai jamais agrafer ma robe ; elle se ferme dans le dos* (A. France). ‖ *Fam.* Retenir quelqu'un pour lui parler : *Tâchez de l'agrafer au passage.* ‖ *Pop.* Arrêter, saisir vivement : *Il s'est fait agrafer par les gendarmes.*
— V. tr. et v. intr. Constr. Fixer des pattes d'agrafes sur le voligeage d'une couverture pour maintenir les feuilles de zinc.
— Technol. Placer des agrafes.

AGRAFEUSE n. f. Machine, appareil à poser des agrafes.
— Œnol. Machine au moyen de laquelle on fixe les agrafes métalliques ou les museiets sur les bouchons des bouteilles de champagne ou autres boissons mousseuses.
— Technol. Machine de caisserie conçue pour l'agrafage d'emballages légers à partir de bobines de fil métallique

AGRAFURE n. f. Constr. Assemblage transversal de deux feuilles métalliques, composé de deux pièces, dont l'une, dite *femelle,* est rabattue par-dessus, et l'autre, dite *mâle,* est rabattue par-dessous.

AGRAIN n. m. Grain semé pour l'agrainage.

AGRAIN (Eustache D'), chevalier français, († 1123). Il se distingua à la première croisade. Seigneur de Sidon et de Césarée (1102), puis connétable et, enfin, régent du royaume de Jérusalem.

AGRAINAGE ou **AGRENAGE** n. m. Action d'agrainer.
— ENCYCL. L'*agrainage artificiel* consiste à répandre des grains dans des sentiers spécialement tracés à cet effet pour maintenir ou attirer le gibier à plumes. On nomme *agrainage debout* la pratique qui consiste à ensemencer des espaces libres pour que le gibier trouve à la fois des gagnages et des remises.

AGRAINER v. tr. Répandre du grain pour le gibier, les animaux qu'on élève.

AGRAIRE adj. (lat. *agrarius;* de *ager,* champ). Relatif aux terres : *L'are est l'unité de mesure agraire.* ‖ Qui concerne la propriété du sol : *Réformes agraires.*
— ENCYCL. Hist. ● *En Grèce.* S'il n'y a pas en Grèce de *lois agraires* proprement dites, la question agraire s'y est posée de très bonne heure, et a suscité dans la plupart des cités des luttes d'une âpreté extrême : elle est en grande partie à l'origine de la colonisation grecque, provoquée moins par le manque de terres que par leur mauvaise répartition. La possession du sol resta longtemps un véritable privilège des Eupatrides, et, dans chaque famille noble, de l'aîné. la propriété familiale ne pouvant être divisée. Tout le VIIe s. av. J.-C. voit ainsi la fondation de colonies agricoles. Athènes ne fut pas épargnée par ces luttes entre riches et pauvres pour l'obtention de terres. Avant Solon, la question agraire se posa à Athènes d'une façon pressante, et les réformes de Dracon n'avaient pas remédié à un état de choses déplorable : elles n'avaient pas, en effet, brisé dans ses racines la puissance économique de l'aristocratie. Solon, pris comme arbitre par les adversaires, sut leur imposer sa législation (594). Il libéra à la fois la terre, en favorisant son morcellement, et les hommes, en les exonérant de leurs dettes et en proclamant l'abolition définitive de la contrainte par corps ; le domaine des Eupatrides cessa d'être inaliénable et se morcela. Pisistrate permettra, grâce à des avances, à la petite propriété de se développer. Par la suite, les luttes dans les cités grecques entre les aristocrates et les démocrates amenèrent de profondes modifications dans l'état des propriétés ; à Athènes, le problème du ravitaillement de la ville en blé trouve en partie sa solution dans la fondation de colonies à blé en Egée (Eubée) et sur certaines côtes du Pont-Euxin. Au IIIe et au IIe s., l'extrême concentration de la propriété et, par suite, l'extension du paupérisme amenèrent des dépossessions violentes. Ces luttes agraires continuèrent jusqu'à la conquête romaine (146). Elles avaient contribué en partie à la division des Grecs, cause de la soumission de la Grèce et de la décadence hellénique.
● *A Rome.* Les lois agraires sont un ensemble de lois prises en faveur des plébéiens pour empêcher les nobles d'accaparer l'*ager** *publicus* (terres appartenant à l'Etat). Alors qu'en Grèce un conflit agraire s'était produit, avant Solon, entre grands propriétaires et fermiers asservis, il semble plutôt qu'à Rome le conflit ait dressé les petits paysans cultivateurs contre les éleveurs, car les premiers cherchaient à obtenir le partage de l'*ager publicus* au détriment des montagnards nomades et des grands propriétaires éleveurs qui, à chaque occasion (conquête du Latium, conquête de l'Italie), étendaient leurs terrains de parcours. La première loi agraire, que la tradition attribue au consul Spurius Cassius, aurait eu précisément pour objet le partage d'une partie de l'*ager publicus.* Mais c'est au début du IVe s. av. J.-C. qu'aurait été votée, à la suite de troubles, la loi de Licinius Stolo, qui réglementait les droits d'usage sur l'*ager publicus.* Un siècle plus tard, une nouvelle réforme agraire atteste les progrès accomplis par la classe paysanne. En 297 av. J.-C., une loi, peut-être celle de Licinius Stolo antidatée, limita l'étendue de l'*ager publicus* que les particuliers avaient le droit d'occuper. La question agraire s'aggrave au milieu du IIe s. av. J.-C.,

Phot. Keystone, Larousse.

un repas de noces

Phot. Giraudon.

aspect de la campagne aux abords d'une ville

le siège d'une ville fortifiée

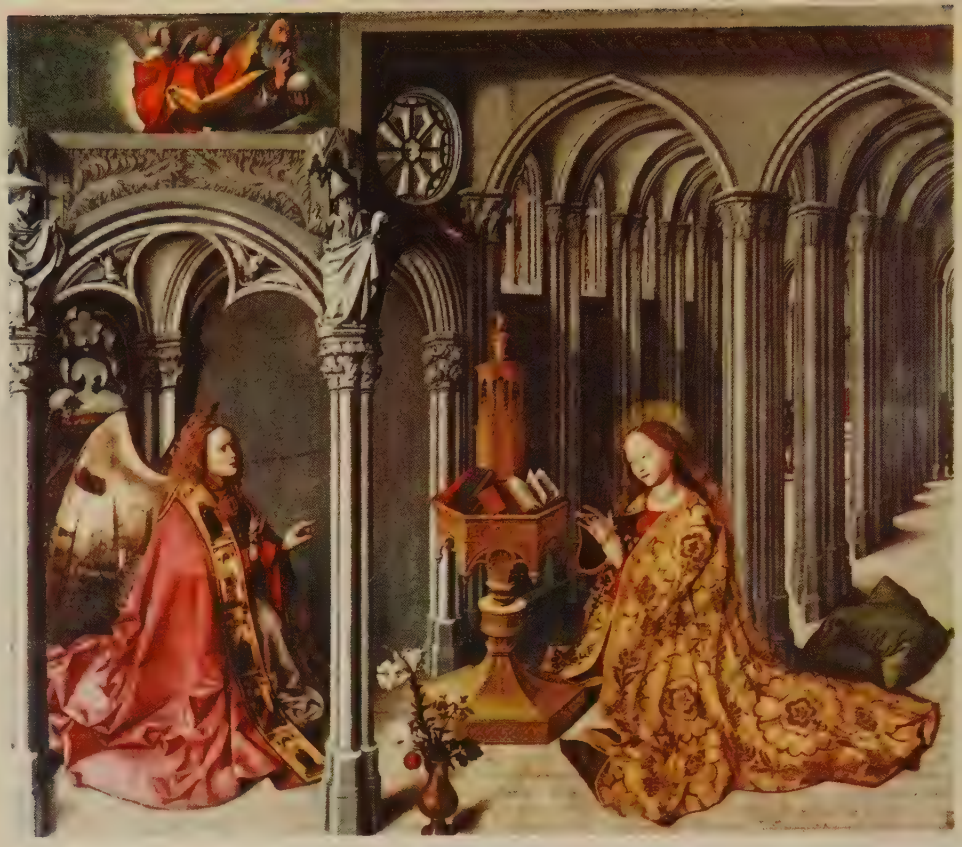

MAITRE DE L'ANNONCIATION
Annonciation d'Aix-en-Provence
église Sainte-Madeleine

Jean FOUQUET. Étienne Chevalier et son saint patron. *Chantilly*.

ÉCOLE FRANÇAISE DU XVe SIÈCLE
l'Homme au verre de vin. *Musée du Louvre*.

opposant le parti populaire et les classes gouvernantes. L'exploitation du domaine public était soumise à des règles fixes. Les clauses de la loi de 297 avaient limité à 500 jugères la surface sur laquelle une famille pouvait exercer un droit d'usage, à 100 bœufs le troupeau qu'elle pouvait faire pâturer; mais cette loi n'était plus respectée. Les propriétaires fonciers acquirent sur le domaine des droits d'usage, qu'ils s'appliquèrent à rendre perpétuels. Or, la condition des petits paysans libres avait empiré à cause des guerres, de l'importation du blé des pays tributaires, du progrès de l'esclavage et de l'interruption de la politique de colonisation. C'est pourquoi, en 134, Tiberius Gracchus proposa de restaurer la loi agraire. Il demandait qu'une commission de triumvirs, investie de pouvoirs exceptionnels, fît l'inventaire du domaine, puis limitât à une surface correspondant aujourd'hui à 125 ha le droit d'occupation de chaque propriétaire, à 250 s'il avait deux fils, et limitât aussi le nombre de têtes de bétail; enfin, que les plébéiens reçussent des lots inaliénables de 7,5 ha, grevés d'un cens en faveur de l'Etat. Après une lutte furieuse, la loi passa, mais presque aussitôt Tiberius périt dans une émeute. Le sénat n'osa pas toucher à sa loi, mais, en 129, il supprima la commission triumvirale. Puis la loi agraire fut révisée à plusieurs reprises, dans un sens défavorable aux petits paysans (*lex Thoria*). Alors, le parti populaire reprit la lutte avec Saturninus et Glaucia, qui, entre 103 et 100, firent des lotissements dans la plaine du Pô, en Corse et en Afrique. Peu après, le parti aristocratique l'emporta et la législation agraire fut liquidée progressivement. Beaucoup plus tard, César fit voter pendant son consulat deux lois agraires, qui achevaient le lotissement de l'*ager publicus* de l'Italie entière. Après son assassinat, le parti populaire obtint d'Antoine, en 44, une nouvelle loi agraire. La question se posa encore au temps de Nerva (96-98), qui, se préoccupant du sort des petits paysans et de la plèbe de Rome, proposa aux comices une loi agraire prévoyant l'achat de terres à distribuer aux pauvres. On n'y donna pas suite. Pourtant les résultats de ces luttes pour une meilleure répartition des terres en Italie n'ont pas été minimes. Certes, les *latifundia* demeurèrent nombreux, surtout dans l'Italie du Sud; mais, en plusieurs régions, petits et moyens propriétaires s'étaient réinstallés, formant une petite bourgeoisie solide qui, résidant sur ses domaines, surveillait de très près l'exploitation fort prospère des vignobles et des olivettes. Les lois agraires facilitèrent le brassage des populations italiennes, corrigèrent les conséquences désastreuses de la conquête pour la paysannerie libre, et, surmontant les pires obstacles, permirent, unique exemple dans l'Antiquité, de reconstituer une classe en voie de disparition.
Pour les questions agraires dans les différents pays, v. AGRARIEN, LAND LAWS, LAND LEAGUE, et aux noms des pays.

AGRAM. V. ZAGREB.

Agramant, personnage du *Roland amoureux* de Boiardo et du *Roland furieux* de l'Arioste. Roi des Maures, chef de l'armée sarrasine, il est tué en duel par Roland.

AGRAMMATIQUE adj. Psychiatr. Relatif à l'agrammatisme.
◆ Adj. et n. Atteint d'agrammatisme.

AGRAMMATISME n. m. (*a* priv., et gr. *grammata,* lettres). Défaut de construction grammaticale des mots et des phrases. ‖ Défaut de prononciation résultant de l'omission de lettres dans un mot.
— ENCYCL. Est atteint d'*agrammatisme* l'enfant (ou l'adulte) qui n'a pas dépassé, dans la langue orale, le stade des mots juxtaposés sans lien et sans ordre. Normalement, l'acquisition du langage va de l'onomatopée au mot et de celui-ci à la phrase correcte, grammaticale et syntaxique. Entre deux et trois ans, l'enfant passe du mot à la phrase, qui s'enrichit peu à peu de tous les éléments de relation, de coordination, de dépendance. L'agrammatisme est l'arrêt de cette évolution.

AGRAMONTE Y LOINAZ (Ignacio), un des héros de l'indépendance cubaine (Puerto Principe 1841 - près de Jimaguayú 1873). Ayant terminé en 1866 ses études de droit, il participa en 1868 au soulèvement de Céspedes à Yara, assuma en 1870 le commandement suprême des troupes insurgées, et mourut au combat de Jimaguayú.

AGRANDIR v. tr. Rendre plus grand, élargir dans toutes ses dimensions : *Agrandir une ouverture, une maison, ses terres.* ‖ Faire paraître plus grand : *Une corneille, dont l'ombre, démesurément agrandie, glissait un moment sur la pelouse* (Bernanos). *Cette façon de robe vous agrandit.* ‖ — *Fig.* Donner de la grandeur, de la noblesse : *La lecture agrandit l'âme* (Voltaire).
— ***S'agrandir*** v. pr. Accroître son domaine, ses possessions. ‖ Devenir plus grand : *Katow s'évanouit, la cuisse trouée d'une tache rouge qui s'agrandissait* (A. Malraux).
— SYN. : *accroître, amplifier, augmenter, élargir, étendre.*

AGRANDISSEMENT n. m. Accroissement en étendue : *L'agrandissement prodigieux de la république romaine* (Montesquieu). ‖ — *Fig.* Augmentation en dignité, en fortune, en puissance : [Albuquerque] *n'avait rien à gagner à la guerre que l'agrandissement de l'infant d'Aragon* (Mérimée).
— Photogr. Opération qui consiste à tirer d'un prototype une épreuve agrandie : *Tirer par agrandissement.* ‖ Epreuve ainsi obtenue : *Un bel agrandissement.*

AGRANDISSEUR n. et adj. m. Appareil employé en photographie pour le tirage

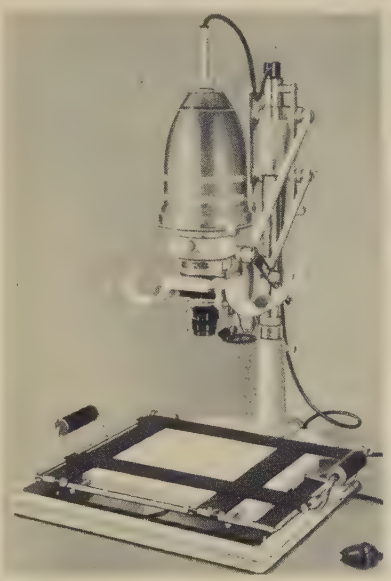

d'épreuves par agrandissement. (L'agrandisseur est en quelque sorte un appareil de projection étanche à la lumière, l'écran de projection étant remplacé par une surface sensible.)

AGRANULOCYTOSE n. f. Pathol. Disparition des leucocytes polynucléaires, ou granulocytes.
— ENCYCL. L'*agranulocytose* est un syndrome hématologique rarement primitif (maladie de Werner-Schlutz), le plus souvent secondaire à des agents médicamenteux (pyramidon, sulfamide, antithyroïdien de synthèse, etc.), caractérisé par une angine nécrotique sévère et douloureuse, une prostration marquée, une température élevée s'accompagnant de céphalées, de frissons, parfois d'un ictère. La disparition complète des éléments granuleux du sang et de la moelle osseuse en fait le diagnostic; l'intégrité des autres éléments sanguins est habituelle. Cette maladie, autrefois mortelle dans la majorité des cas, a vu son pronostic s'améliorer grâce aux antibiotiques, aux transfusions de sang et à l'A.C.T.H. intraveineux.

AGRAPHIE n. f. (*a* priv., et gr. *graphein,* écrire). Neurol. Impossibilité d'écrire indépendante de tout trouble moteur : *L'agraphie est habituellement associée à une aphasie.*

AGRARIANISME n. m. Système des partisans du partage des terres.

AGRARIAT n. m. Partage des terres entre ceux qui cultivent le sol.

AGRARIEN adj. et n. m. Econ. polit. Autref., se disait des partisans du partage des terres (agrariat) entre ceux qui cultivent le sol.
— Instit. polit. Après la création en Allemagne, à la fin du XIXe s., d'un *parti agrarien,* s'est dit des partis et de leurs membres dont l'objectif est la défense des intérêts des agriculteurs. (Il existe notamment un puissant parti agrarien en Suède et en Finlande.)
— ENCYCL. Les traités de commerce conclus par Caprivi de 1891 à 1893 ayant abaissé les droits d'entrée sur les grains, et la crise des prix mondiaux ayant accentué à partir de 1892 l'avilissement du prix du blé, un *Mouvement agrarien allemand,* composé surtout de propriétaires protectionnistes de l'Allemagne orientale, se constitua. Il était composé de ligues agraires (*Bauerbunde*) distinctes des associations coopératives et des associations de paysans (*Bauervereine*), dont le caractère était plus local. La ligue la plus importante fut le *Bund der Landwirte* constitué en 1893, qui réclama le rétablissement des droits protecteurs et la réglementation du travail agricole. Les agrariens ont obtenu des résultats importants avec la création des *Kornhäuser* (entrepôts de céréales permettant des ventes plus opportunes), et des cartels pour la vente du lait, de la viande, de l'alcool, du sucre, etc. Un bureau international pour la vente des céréales a été institué à Fribourg, des mesures législatives ont été prises contre l'importation de la viande en Allemagne; les agrariens réussirent à imposer plus d'une de leurs vues lors des traités de commerce de 1905. Ce groupement politique a disparu lors de la Première Guerre mondiale.

AGRAVIADOS [dos] n. m. pl. (mot esp. signif. *victimes d'un préjudice*). Nom pris en Espagne, lors de l'établissement des Bourbons, au début du XVIIIe s., par le parti d'opposition à la nouvelle dynastie, et qui servit à désigner les mécontents politiques. ‖ Partisans catalans qui se soulevèrent, en 1827, contre Ferdinand VII.

AGRAZ n. m. (mot esp.; du lat. *acer,* aigre). Boisson rafraîchissante, que l'on fait en Espagne et en Algérie, à base d'amandes douces, de verjus, d'eau et de sucre.

AGRÉABLE adj. (de *agréer*). Qui plaît, qui fait plaisir : *Un séjour agréable. Elle est fraîche et agréable à regarder* (J. Deval). *C'est si agréable de trouver une personne qui vous écoute gentiment* (G. Duhamel).
◆ N. m. Ce qui plaît : *Joindre l'utile à l'agréable.*
— LANGUE CLASS. *Avoir pour agréable, avoir agréable,* trouver bon : *Je vous supplierai d'avoir pour agréable que je me fasse un peu grâce sur votre arrêt* (Molière).
◆ N. m. ou f. Personne qui cherche à plaire avec affectation : *J'ai voulu faire l'agréable auprès d'une petite coquette* (Hamilton).

AGRÉABLEMENT adv. De façon agréable : *Dis des choses simples et de bon sens, et dis-les agréablement* (J.-P. Sartre).

AGRÉAGE n. m. Syn. de COURTAGE.

Ágreda, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Soria), au pied de la sierra de Moncayo; 3 300 hab. Cette vieille place frontière entre la Castille et l'Aragon est entourée de murailles et de fortifications arabes, et possède de belles églises romanes et gothiques (peintures de primitifs castillano-aragonais). Le couvent de la *Concepción* renferme le tombeau de la vénérable sœur María de Ágreda.

Ágreda (Maria CARONEL, dite **Maria de**), religieuse cordelière (Ágreda 1602 - 1665), célèbre par ses visions. Son livre *la Mystique Cité de Dieu* (1670) est une vie de la Vierge, composée en partie avec les *Apocryphes* et qu'elle présente comme le fruit de ses révélations personnelles. L'Eglise, qui n'admet aucune révélation particulière, a condamné cet ouvrage.

AGRÉÉ n. m. Procéd. Mandataire représentant les parties devant un tribunal de commerce, avec l'*agrément* de celui-ci.

— Encycl. Les *agréés* sont des mandataires inscrits sur une liste dressée auprès de chaque tribunal de commerce, et qui sont habituellement admis, concurremment avec les avoués et les avocats, à représenter les parties devant cette juridiction. Ils sont dispensés de présenter pouvoir à cet effet. Leur existence officielle n'a été reconnue qu'en 1941, date à laquelle leur a été donné un statut légal, modifié en 1945. Les agréés doivent être titulaires soit de la capacité, soit de la licence en droit, et avoir subi les épreuves d'un examen professionnel après un stage dans une étude d'avoué ou d'agréé. Ils portent un costume d'audience s'apparentant à la tenue dite « habit de soirée ». Les agréés exerçant dans le ressort d'une cour d'appel sont, lorsqu'ils atteignent le nombre de cinq, groupés en compagnie, comportant : une chambre de discipline, un syndic, un rapporteur et un secrétaire trésorier. Une chambre nationale, composée de délégués élus par les assemblées générales des agréés, est instituée auprès du ministre de la Justice. Chaque chambre de discipline et la chambre nationale, en adjoignant à leur bureau un nombre égal de clercs ou d'employés, siègent en comité mixte pour examiner les questions relatives au recrutement, à la formation professionnelle des clercs, aux conditions de travail, aux institutions et œuvres sociales, aux salaires.

AGRÉER v. tr. (de *gré*). Trouver à son gré ; consentir à recevoir ce qui est offert ; approuver quelque chose : *Est-il bien vrai que Jahel ait si vite agréé des propositions qui n'étaient pas bien honnêtes?* (A. France). *J'ignore si j'emploie le terme dans un sens agréé par les spécialistes* (J. Romains). ‖ *Veuillez agréer mes respects, mes hommages,* etc., formules de politesse à la fin d'une lettre. ‖ Accepter, recevoir quelqu'un : *Fais-toi donc agréer dans une consultation de chirurgie* (G. Duhamel).
— Langue class. et littér. V. tr. ind. [à]. Plaire à : *Elle a eu le bonheur d'agréer aux augustes personnes* (Molière). ‖ *Agréer que,* trouver bon que : *Agréez, Monsieur, que je vous félicite de votre mariage* (Molière).
— Industr. Admettre un fournisseur ou une entreprise à effectuer des réparations ou des travaux : *Un fournisseur agréé.*

AGRÉEUR n. m. Ouvrier qui amincit le bout des lingots ou verges de tréfilerie à l'aide du marteau et d'une étampe, avant de les engager dans la filière. (On dit aussi agréyeur.)
— Comm. Dégustateur qui, dans le commerce des spiritueux, constate le poids et le goût des alcools.

AGRÉGAT n. m. (de *agréger*). Assemblage de parties qui adhèrent entre elles et forment un tout : *Le granit est un agrégat de feldspath, de quartz et de mica.* ‖ — *Fig.* Réunion : [Elles] *s'arrêtèrent* [...] *au milieu du chemin* [...] *en un conciliabule, un agrégat de forme irrégulière, compact* (Proust).
— Econ. polit. Grandeur caractéristique obtenue en combinant des postes de la comptabilité nationale. (V. part. *encycl.*).
— Matér. Ensemble des constituants inertes entrant dans la composition d'un mortier ou d'un béton. (On emploie généralement deux agrégats : un sable et un gravillon.)
— Mus. V. agrégation.
— Pédol. Assemblage relativement stable de particules du sol. (Le terme d'agrégat est employé le plus souvent pour désigner des assemblages de petites dimensions [0,2 mm].)
— Statist. Grandeur globale synthétique représentative d'un ensemble de grandeurs particulières.
— Encycl. Econ. polit. Les plus célèbres *agrégats,* souvent qualifiés *classiques,* sont le produit national brut et net, le revenu national, la dépense nationale. Grâce à ces grandeurs caractéristiques, à ces quantités globales, on arrive à comparer dans le temps et l'espace l'activité économique des nations envisagée sous trois optiques :
Dans l'optique du produit, le chiffre du volume de la production globale d'une année peut être opposé au chiffre de l'année précédente. La composition de la production peut aussi apparaître, ainsi que ses modifications successives ;
Dans l'optique du revenu, la comparaison est possible entre les chiffres indiquant la masse des revenus distribués chaque année à l'occasion de la production, et la répartition de ces revenus entre les sujets économiques ; *Dans l'optique de la dépense* ou *de l'emploi,* les agrégats permettent de préciser, année par année, l'utilisation des revenus distribués entre, par exemple, la consommation et l'investissement.

AGRÉGATIF, IVE n. Personne qui prépare le concours d'agrégation.

AGRÉGATION n. f. (bas lat. *aggregatio*). Réunion, agglomération : *L'église de Saint-Antoine se compose d'une agrégation de coupoles et de clochetons* (Gautier).
— Bot. Groupement et tassement de nouveaux individus autour d'une plante mère.
— Instr. publ. Dans l'université, concours auquel se présentent les candidats au titre d'*agrégé.* ‖ Ce titre lui-même : *Obtenir l'agrégation.*
— Mus. Superposition de plusieurs sons. (L'agrégation se rattache au langage harmonique et peut ne pas répondre aux procédés d'analyse de l'harmonie classique, se distinguant par là de l'accord. Certains préfèrent le terme agrégat.)
— Physiq. Assemblage de parties homogènes formant un tout : *L'état cristallin est le mode d'agrégation le plus parfait des substances minérales.* (Le mot *agrégation* ne s'entend généralement que de la réunion des particules des corps solides. Les propriétés mécaniques des corps : dureté, ténacité, friabilité, élasticité, fragilité, sont les effets variés de la force d'agrégation.)
— Statist. Rassemblement logique de données brutes particulières ou condensation d'un complexe de variables en une grandeur globale (ou agrégat) ou en un nombre réduit de données globales, afin de représenter une réalité complexe par un schéma simplifié.
— Trav. publ. Matériau fin à base de sable de carrière ou de débris de pierre, servant à former un revêtement de route imperméable lorsqu'on le mélange aux agrégats pierreux.

AGRÉGÉ, E adj. *Bot. Espèce agrégée,* se dit d'une espèce dont certains individus forment de petits groupes compacts au milieu d'un groupement végétal.

AGRÉGÉ, E n. Instr. publ. Personne déclarée apte, après concours, à exercer les fonctions de professeur titulaire d'un lycée ou de certaines facultés (droit et sciences économiques, médecine, pharmacie).
— Mil. *Agrégé du Val-de-Grâce,* titre le plus élevé obtenu au concours par les médecins ou chirurgiens militaires.
— ***Agrégés*** n. m. pl. Animaux réunis dans une enveloppe organisée commune. (Se dit aussi des organismes réunis en colonies, comme les salpes.)
— Encycl. Instr. publ. Dans l'enseignement secondaire, le titre d'*agrégé* fut créé en 1808, lors de l'organisation de l'Université impériale : il désignait alors des professeurs suppléants dans les lycées. C'est en 1821 que furent institués les concours d'agrégation, destinés à recruter les professeurs titulaires des lycées : depuis cette date, l'objet de ces concours, qui n'ont été interrompus que sous le ministère Fortoul (au début du second Empire), est resté le même. Les modalités de détail en ont été transformées, suivant les changements successifs apportés aux programmes de l'enseignement secondaire. En particulier, on a étendu en 1883 l'agrégation à l'enseignement féminin et, finalement, institué les mêmes ordres d'agrégation que dans l'enseignement masculin. Il existe dix ordres d'agrégation : mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles, philosophie, lettres, grammaire, lettres modernes, langues vivantes (allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe), histoire, géographie. Candidats et candidates doivent être pourvus, pour se présenter au concours, d'une licence d'enseignement et d'un diplôme d'études supérieures, et avoir accompli un stage dans un lycée. Dans l'enseignement supérieur, les docteurs en droit et en médecine et les pharmaciens docteurs ès sciences peuvent concourir pour le titre d'*agrégé* de leur spécialité. Il y a quatre sections pour l'agrégation de droit et d'économie politique, quatre pour celle de médecine et deux pour celle de pharmacie. Les agrégés de droit et de pharmacie sont nommés professeurs de faculté pour dix ans, ceux de médecine pour neuf ans.

AGRÉGER v. tr. (lat. *aggregare,* réunir, de *grex, gregis,* troupeau). [Se conj. comme *abréger.*] Admettre dans un corps constitué, dans une société, dans un groupe : *Comment agréger à notre public* [...] *quelques-uns de ces lecteurs* (J.-P. Sartre). ‖ Réunir en un tout des parties distinctes : *La nature agrège les grains de sable en grès.*

AGRÉMENT n. m. (de *agréer*). Approbation ; consentement donné par un supérieur à un inférieur : *Je ne voudrais pas demander cette faveur au maréchal sans que nous soyons d'accord et que j'aie eu votre agrément* (Balzac). ‖ Qualité qui rend quelqu'un ou quelque chose agréable ; charme, plaisir : *Un jardin qui, pour petit qu'il fût, était de beaucoup d'agrément* (G. Duhamel). ‖ *Arts d'agrément,* arts que l'on cultive surtout pour son plaisir, comme la danse, la musique, l'escrime, etc.
— Banq. et Bours. *Lettre d'agrément,* v. lettre.
— Mus. Nom donné à des notes ou groupes de notes ajoutés dans le courant d'une phrase musicale, pour orner celle-ci ou varier une reprise, et figurés par des signes spéciaux ou par de « petites notes ».
— ***Agréments*** n. m. pl. Accessoires destinés à orner ; garniture, passementerie.
— Encycl. Mus. Les plus usités des *agréments,* au XVIIe et au XVIIIe s., étaient : le *tremblement,* ou *cadence* (trille actuel), le *doublé,* ou *tour de gosier* (« gruppetto »), le *pincé* (mordant), le *port de voix* (appoggiature longue), le *coulé,* l'*arpègement* (simple ou figuré), particulier au luth, au clavecin et à l'orgue, le *balancement* (vibrato actuel). Une grande confusion régnait dans les ornements, beaucoup d'auteurs donnant à un même signe des sens différents ou usant de signes particuliers. Dans la notation neumatique (Moyen Age), le *tremula,* le *quilisma,* le *plica,* les vocalises de l'*Alleluia* et certains petits dessins mélodiques sont les ancêtres des agréments. A la Renaissance, en Italie, les chanteurs surchargent les airs de *passages, manières, colorature,* etc., les Français usent de *diminutions.* Des maîtres du XVIIIe s., tels que Denis Gaultier, Charles Mouton, Nivers, d'Anglebert, François Couperin, Lully, s'insurgèrent contre cette profusion d'ornements, et les compositeurs pour luth et clavecin écrivirent pour leurs ouvrages des *tables d'agréments.* Les agréments des Anglais, les *graces,* sont différents et moins nombreux que les nôtres. J.-S. Bach en use très modérément et les écrit parfois en toutes notes. Au XIXe s. subsistent seuls : le trille, le mordant, le gruppetto, l'appoggiature longue ou brève (note barrée ou non). Chopin fait souvent des ornements de véritables traits de virtuosité, et Schumann emploie une sorte de gruppetto expressif qu'on retrouvera chez Wagner. (V. ornement.) [→ Biblio.]

AGRÉMENTER v. tr. Orner d'agréments : *Habit agrémenté de broderies ;* et, *ironiq. : Pas une journée qui ne fût agrémentée d'une revue quelconque* (Courteline).

AGRÈS n. m. pl. (de l'anc. franç. *agreier,* d'origine scandinave). Mar. Ce qui sert à la manœuvre d'un navire (câbles, vergues, voiles, etc.).
— Aéron. Matériel de manœuvre d'un ballon, comprenant le guiderope, l'ancre, le serpent et les cordes de manœuvre.
— Arm. Appareils utilisés, dans l'artillerie lourde, pour effectuer des manœuvres de force (leviers, moufles, chaînes, cordes, etc.).
— Ch. de f. Accessoires destinés à arrimer les marchandises sur les wagons.
— Manut. Accessoires d'appareils de levage : *Les câbles, les cordages sont des agrès.*
— Sports. Appareils utilisés pour certains exercices de gymnastique. (Ce sont principalement la barre fixe, les barres parallèles, les anneaux, le cheval-arçons, la poutre et la corde à grimper.)

AGRESSER v. tr. (du lat. *aggressus ;* de *aggredi,* attaquer). Attaquer sans avoir été provoqué.

AGRESSEUR n. m. et adj. Celui qui attaque le premier : *L'agresseur a presque toujours le bénéfice de la surprise* (M. Aymé).

AGRESSIF, IVE adj. Qui a un caractère d'agression : *Un discours agressif.* ‖ Porté à attaquer ; querelleur : *Une voix aiguë de femme agressive* (Colette). ‖ *Par extens.* Provocant : *Toilette agressive. Son goût presque agressif de l'art, de la pensée* [...] *était une défense* (A. Malraux).

AGRESSINE n. f. Substance sécrétée par les bactéries pathogènes, qui s'oppose à la phagocytose et diminue les défenses naturelles de l'organisme : *L'antigène somatique O est une agressine.*

AGRESSION n. f. (lat. *aggressio*). Attaque non provoquée et subite : *L'agression de la Pologne par Hitler.*
— ENCYCL. La guerre d'*agression* a été solennellement condamnée par la Société des Nations, puis par l'Organisation des Nations unies. (→ Biblio.)

AGRESSIVEMENT adv. De façon agressive : *Tout mon passé, ce matin encore tolérable, s'était durci agressivement* (A. Arnoux).

AGRESSIVITÉ n. f. Caractère agressif d'une personne, d'un animal ou d'une chose : *Les rebelles font preuve d'agressivité.*
— ENCYCL. Psychol. L'*agressivité* est souvent considérée comme un important symptôme de déséquilibre et de *désadaptation* de l'être par rapport à son milieu. La psychanalyse y a vu l'effet de névroses dues au refoulement des tendances. Plus simplement, on peut la tenir pour un *trait de caractère*, acquis dans certaines conditions, et qui peut disparaître si les conditions changent (un chien de garde peut perdre toute agressivité si on le change de demeure).

AGRESTE adj. (lat. *agrestis;* de *ager*, champ). Relatif aux champs, à la campagne; rustique : *Les grâces d'une tombe agreste, oubliée des hommes* (Colette).
— LANGUE CLASS. Sauvage, inculte : *Toute campagne n'est pas agreste et toute ville n'est pas polie* (La Bruyère).

AGRESTEMENT adv. De façon agreste.

AGRÉYEUR n. m. Technol. V. AGRÉEUR.

AĞRI, province (*il*) de la Turquie orientale, dans la région du mont Ararat (*Ağrı Dağı* en turc); 181 400 hab. Ch.-l. *Karaköse* (ou *Ağrı*).

AGRIATES (DÉSERT DES), région granitique de la Corse, à l'ouest du golfe de Saint-Florent. Couverte par le maquis, entièrement dépourvue de villages, cette région n'est utilisée que pour le pacage de moutons.

AGRICHER v. tr. *Pop.* Saisir.
— ***S'agricher*** v. pr. *Pop.* S'accrocher.

AGRICOL (saint), évêque d'Avignon de 660 (?) à 700, né vers 630. Son culte est très populaire à Avignon, mais son histoire ne repose que sur des données légendaires.

AGRICOLA (Cnaeus Julius), général romain (Fréjus, Forum Julii, 40 apr. J.-C. - † 93). Il fut tribun de la plèbe en 66, préteur en 68, légat de Vespasien en Aquitaine de 74 à 76, consul suffect et pontife en 77. Envoyé en Bretagne par Vespasien en 77, il acheva la conquête de l'île sous Domitien (84). Il fut emprisonné, dit-on, par Domitien, jaloux de sa gloire, et serait mort empoisonné. — Son gendre, l'historien Tacite a écrit une *Vie d'Agricola* (98 apr. J.-C.), dans laquelle il rend un hommage impartial à Agricola, en insistant surtout sur la conquête de la Bretagne.

AGRICOLA (Roelof HUISMAN, dit **Rudolf**), érudit et philosophe hollandais (Baflo, Frise, 1443 - Heidelberg 1485). Il fut professeur à l'université de Heidelberg. Dans son ouvrage *De inventione dialectica,* il fait la critique de la scolastique.

AGRICOLA (Alexandre), compositeur (v. 1446 - Valladolid v. 1506). On ne sait s'il est d'origine allemande ou néerlandaise. Après avoir servi les Sforza à Milan, Agricola va s'établir dans les Pays-Bas. On le trouve en 1476 à la cathédrale de Cambrai, puis en Belgique (1500), au service de Philippe le Beau, comme « chapelain et chantre ». Auteur de messes, de motets, de chansons françaises, flamandes et italiennes, il brille dans la pléiade qui entoure Josquin Des Prés, remarquable par l'élégance et la richesse d'une figuration décorative.

AGRICOLA (Martin), théoricien et compositeur allemand (près de Sorau 1486 - Magdebourg 1556). Autodidacte et pédagogue, il écrivit, entre autres traités, *Musica instrumentalis.* Sa doctrine musicale se rattache à la tradition josquinienne.

AGRICOLA (Johannes SNEIDER, ou SCHNITTER, dit), théologien luthérien (Eisleben 1494 - Berlin 1566), chef d'école de la tendance des *antinomiens**. Il est aussi l'auteur d'un recueil de proverbes allemands. On l'a appelé souvent MAGISTER ISLEBIUS (« Maître d'Eisleben »).

AGRICOLA (Georg BAUER, dit), minéralogiste (Glauchau, Saxe, 1494 - Chemnitz 1555). Établi médecin à Joachimstahl, il s'intéressa particulièrement à la minéralogie et à la métallurgie, faisant dans ces sciences figure de créateur. Son ouvrage le plus célèbre, *De re metallica* (1546), est une intéressante description des connaissances géologiques, minières et métallurgiques de son temps.

AGRICOLA (Christoph Ludwig), peintre allemand (Ratisbonne 1667 - *id.* 1719). Influencé par Nicolas Poussin, il est l'auteur de paysages aux coloris chaleureux (musées de Dresde, Kassel, Schwerin).

AGRICOLA (Georg Andreas), médecin allemand (Ratisbonne 1672 - *id.* 1738). On lui doit, entre autres écrits, un livre qui fit beaucoup de bruit : *Essai inouï et cependant fondé dans la nature et sur la raison, concernant la multiplication des arbres, des arbrisseaux et plantes* (Ratisbonne, 1716-1717), traduit en français sous le titre de *Agriculture parfaite ou Nouvelle Découverte* (Amsterdam, 1720).

AGRICOLA (Johann Friedrich), théoricien et compositeur allemand (Dobitschen 1720-Berlin 1774). Élève de J.-S. Bach, il fut nommé par Frédéric II compositeur de la Cour (après 1749), puis directeur de la chapelle royale. Il est l'auteur d'opéras, d'oratorios, de cantates, de musique instrumentale.

AGRICOLE adj. (lat. *agricola*). Adonné à l'agriculture : *Peuple agricole.* ‖ Qui concerne l'agriculture : *Enseignement agricole.*
— Pyrotechn. *Artifice agricole,* artifice servant soit à détruire ou à éloigner des animaux nuisibles, soit à produire des fumées pour la protection des arbres contre le gel. ‖ *Explosif agricole,* explosif employé en agriculture pour le dessouchage, la plantation, etc.

agricole (ENSEIGNEMENT). Les établissements d'enseignement agricole sont pour la plupart placés sous l'autorité du ministre de l'Agriculture. Quelques-uns dépendent des ministères de la France d'outre-mer et de l'Education nationale.

Ministère de l'Agriculture

I. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE. — L'enseignement supérieur agricole comprend :
l'Institut national agronomique et ses sections spécialisées;
les écoles nationales vétérinaires;
les écoles nationales d'agriculture de Grignon, Montpellier, Rennes et Alger;
l'Ecole nationale des industries agricoles et alimentaires;
l'Ecole nationale d'horticulture;
l'Ecole nationale d'enseignement ménager agricole de Rennes (Coetlogon), qui est considérée également comme étant de niveau supérieur;
l'Ecole forestière des Barres.

● *Institut national agronomique.* Etablissement fondé en 1876, situé à Paris, rue Claude-Bernard. Il a pour objet la formation des cadres supérieurs techniques et scientifiques, professionnels et administratifs, de l'agriculture. L'enseignement y est consacré à l'étude des sciences physiques, chimiques, biologiques et économiques dans leurs rapports avec la production agricole et les diverses formes de l'activité rurale. Les élèves y sont admis après concours. Le régime est l'externat. La scolarité comprend :
des études communes à tous les élèves, d'une durée de deux années;
des études techniques spécialisées, effectuées à l'école même ou dans une école d'application, et dont la durée est au minimum d'un an.
Les élèves qui en sont jugés dignes reçoivent à la fin du cycle complet des études le diplôme d'*ingénieur agronome,* avec la mention de leur spécialisation.
Parmi les sections spécialisées, il convient de citer l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques appliquées. C'est la pépinière des cadres des services agricoles et des écoles d'agriculture. Les ingénieurs agronomes et agricoles y ont accès, s'ils ont obtenu une moyenne de sortie suffisante, ainsi que les ingénieurs horticoles après un concours spécial; elle se divise en section économique, d'agriculture-élevage, des industries agricoles, biologique, etc.

Il existe quatre écoles d'application :
L'*Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale.* Succédant à l'Ecole supérieure d'agriculture coloniale fondée à Vincennes en 1899, cette école, située à Paris, forme des directeurs et des agents techniques spécialisés pour les exploitations agricoles des régions tropicales, ainsi que des ingénieurs et des spécialistes des laboratoires du cadre général des services de l'agriculture en Afrique tropicale. Les élèves sont admis sur titres, principalement parmi les élèves de l'Institut national agronomique et les ingénieurs agricoles. Les études durent deux années, dont la première se passe à l'école de Paris, la seconde dans les centres de recherches d'outre-mer. Dépendant du ministère de la France d'outre-mer jusqu'en mai 1959, cet établissement a été alors rattaché au ministère de l'Agriculture.
L'*Ecole nationale des eaux et forêts,* fondée en 1824 à Nancy. Elle forme les cadres supérieurs de l'administration forestière de la France et de la Communauté. Les ingénieurs-élèves se recrutent parmi les anciens élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Institut national agronomique, et par voie de concours ouvert aux ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts de la métropole, ainsi qu'aux contrôleurs des cadres forestiers locaux de la France d'outre-mer;
L'*Ecole nationale du génie rural,* à Paris. Fondée en 1919, elle se propose d'assurer le recrutement des ingénieurs du corps du génie rural, et de former des ingénieurs civils, dont certains peuvent être plus particulièrement orientés vers le machinisme agricole;
L'*Ecole nationale des haras du Pin* (Orne). Créée en 1823, elle forme les officiers des haras. Les élèves-officiers sont recrutés exclusivement parmi les anciens élèves de l'Institut national agronomique. L'Ecole des haras admet aussi des élèves libres désireux de se perfectionner dans la pratique de l'équitation ou d'étudier l'organisation hippique et les méthodes d'élevage.

● *Ecoles nationales vétérinaires.* Fondées à Lyon en 1763, à Alfort en 1766, et à Toulouse, elles forment les vétérinaires qui exerceront leur activité comme praticiens, professeurs, chercheurs, ou fonctionnaires des services vétérinaires. Les élèves y sont admis après concours, comme internes, demi-pensionnaires ou externes. La durée de la scolarité est de quatre ans. Les études sont sanctionnées par un diplôme d'Etat de *docteur vétérinaire,* délivré par le ministère de l'Education nationale après soutenance d'une thèse.

● *Ecoles nationales d'agriculture.* Elles concourent à la formation des cadres techniques, professionnels et administratifs de l'agriculture. Grâce aux domaines qui sont annexés à ces établissements, l'enseignement peut être complété par des applications pratiques. Les élèves sont admis dans ces établissements après concours. La durée des études est de trois années. Les études sont sanctionnées par le diplôme d'*ingénieur agricole.* L'enseignement dispensé à *Grignon* (Seine-et-Oise), dans une école fondée dès 1826, est surtout consacré aux grandes cultures pratiquées dans la moitié nord de la France (céréales, betteraves industrielles, etc.); l'école de *Montpellier,* fondée en 1872, s'est spécialisée dans les études relatives à la viticulture, à l'œnologie, aux cultures méridionales, etc.; l'enseignement donné à *Rennes,* dans une école fondée en 1842, fait une très large place à l'élevage, aux techniques laitières, à la pomologie et à la cidrerie; l'école d'Alger, installée à *Maison-Carrée,* s'intéresse tout particulièrement aux cultures méditerranéennes et d'Afrique du Nord.

● *Ecole nationale des industries agricoles et alimentaires.* Fondée en 1893, elle a pour objet la formation des cadres techniques et scientifiques des industries agricoles et alimentaires. Les élèves y sont admis après

concours. Les études durent trois années : à Paris pour les deux premières années, à Douai pour la troisième ; elles sont sanctionnées par le diplôme d'*ingénieur des industries agricoles et alimentaires.*

● *Ecole nationale d'horticulture.* Elle a son siège à *Versailles* et utilise l'ancien « Potager du roi ». Elle forme les cadres de la profession horticole et les architectes paysagistes. Les élèves sont admis après concours ; la durée des études est de trois années. Le diplôme d'*ingénieur horticole* est décerné aux élèves qui ont satisfait aux épreuves d'un examen de sortie.

● *Ecole nationale d'enseignement ménager agricole* (Coetlogon). Elle a essentiellement pour but la formation du personnel enseignant des écoles ménagères agricoles. Elle délivre un diplôme de *professeur d'enseignement ménager agricole.* Elle recrute ses élèves par concours. Le baccalauréat est exigé des élèves candidates à l'admission dans les cadres de l'enseignement ménager agricole public. Les études durent deux années.

● *Ecole forestière des Barres,* à Nogent-sur-Vernisson (Loiret). Elle forme les *ingénieurs des travaux des Eaux et Forêts.* Les élèves sont recrutés sur titres parmi les élèves diplômés des quatre écoles nationales d'agriculture, et par voie de concours ouvert aux agents techniques et chefs de district des Eaux et Forêts. La durée des études est de deux ans.

Tous les établissements d'enseignement supérieur agricole reçoivent des élèves et des auditeurs libres.

II. ENSEIGNEMENT AGRICOLE DU DEUXIÈME DEGRÉ. — Il est dispensé par des écoles régionales, des écoles spécialisées, des écoles d'agriculture et des écoles saisonnières.

● Les *écoles régionales d'agriculture* développent l'instruction générale des jeunes gens qui se destinent à l'agriculture et assurent leur formation professionnelle théorique et pratique. Elles sont considérées comme des collèges agricoles, puisque leur niveau est comparable à celui du second cycle de l'enseignement du second degré. Elles sont établies sur des domaines agricoles appartenant à l'Etat ou mis à sa disposition. La durée des études est de trois ans. Le régime de ces écoles est en principe l'internat. Les élèves peuvent s'y préparer au concours d'entrée aux Ecoles nationales d'agriculture et à l'Ecole nationale d'horticulture. Ils peuvent prendre part aux épreuves d'un examen passé dans le cadre national et dont la sanction est le *diplôme d'études agricoles du second degré,* équivalant au baccalauréat technique. Les écoles régionales d'agriculture concourent aussi à la préparation des instituteurs aux épreuves de l'examen d'aptitude à l'enseignement agricole. De tels établissements existent à *Saintes* (Charente-Maritime), à *Neuvic* (Corrèze), à *Ondes* (Haute-Garonne), au *Chesnoy* (Loiret), à *Arras* (Pas-de-Calais), à *Marmillat* (Puy-de-Dôme), à *Rouffach* (Haut-Rhin), à *Yvetot* (Seine-Maritime), à *Blanquefort* (Gironde), à *Rennes* [Trois-Croix] (Ille-et-Vilaine), à *Sainte-Livrade* (Lot-et-Garonne), à *Courcelles-Chaussy* (Moselle), à *Crézancy* (Aisne), et, pour l'horticulture, à *Hyères* (Var). L'école d'agriculture de la Ville de Lyon, située à *Cibeins* (Ain), est assimilée aux écoles régionales.

● Les *écoles spécialisées* sont chargées de la formation de spécialistes pour les industries agricoles, l'horticulture et la production forestière. Leur fonctionnement est comparable à celui des écoles régionales d'agriculture. Elles comprennent des écoles d'industrie laitière : à *Aurillac* (Cantal), à *Surgères* (Charente-Maritime), à *Mamirolle* (Doubs), à *Poligny* (Jura), à *La Roche-sur-Foron* (Haute-Savoie) ; des écoles d'horticulture : à *Antibes* (Alpes-Maritimes), à *Objat* (Corrèze), à *Ecully* (Rhône) ; et l'école primaire de sylviculture des *Barres.*

● Les *écoles d'agriculture* dispensent un enseignement théorique et pratique pour former des agriculteurs instruits ; elles conviennent surtout aux fils d'exploitants. La durée des études est de deux ou trois ans. Elles sont établies sur des domaines appartenant à l'Etat ou mis à sa disposition. Ces écoles sont situées à *Rethel* (Ardennes), *Carcassonne* (Aude), *Valabre* (Bouches-du-Rhône), *L'Oisellerie* (Charente), *Beaune* (Côte-d'Or), *Châtillon-sur-Seine* (Côte-d'Or), *Ahun* (Creuse), *Le Neubourg* (Eure), *Bréhoulou-en-Fouesnant* (Finistère), *Beaulieu* (Gers), *Pixérécourt* (Meurthe-et-Moselle), *Wagnonville* (Nord), *Contamine-sur-Arve* (Haute-Savoie), *Paraclet* (Somme), *Petré* (Vendée), *La Brosse* (Yonne). Une école d'agriculture est spécialisée : l'*Ecole d'osiériculture et de vannerie* de *Fayl-Billot* (Haute-Marne) ; trois autres écoles spécialisées fonctionnent à *Rambouillet* (Seine-et-Oise) : l'*Ecole d'élevage ovin,* l'*Ecole d'inséminateurs* et l'*Ecole nationale d'aviculture.* Il existe, en outre, un certain nombre d'*écoles saisonnières d'agriculture ;* elles donnent, généralement pendant l'hiver, des compléments d'instruction générale et une formation professionnelle aux agriculteurs et aux jeunes gens qui se destinent à l'agriculture et qui ne peuvent passer deux ou trois ans dans un établissement d'enseignement. Elles sont installées dans des locaux appartenant au ministère de l'Agriculture ou mis à sa disposition par d'autres ministères ou par des collectivités publiques (départements, communes). Elles fonctionnent comme écoles d'agriculture d'hiver fixes (toutes les sessions se tiennent dans la même commune) ou ambulantes (l'emplacement des sessions change chaque année.) Les cours sont complétés par des applications pratiques, des travaux manuels, des visites d'exploitations, etc.

● Les *écoles d'enseignement ménager agricole* ont avant tout pour but de permettre aux jeunes filles de se préparer à la profession d'agricultrices. Il en existe au moins une par département ; elles reçoivent les jeunes filles ayant achevé leur scolarité primaire. Les études durent un an et comportent à la fois un enseignement ménager et un enseignement technique agricole.

Ministère de l'Education nationale.

Ecoles nationales supérieures agronomiques de Toulouse et de Nancy. Rattachées à la faculté des sciences de chacune de ces universités, elles préparent simultanément à la licence de sciences naturelles et au diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale supérieure agronomique (E. N. S. A.). Les élèves sont admis au concours, les études durent trois ans. Des laboratoires de recherches et des fermes-écoles sont annexés aux écoles.

Enseignement agricole privé.

En dehors des établissements d'enseignement agricole relevant directement de l'autorité du ministère de l'Agriculture, il existe aussi d'assez nombreuses écoles privées. Leur mode de fonctionnement et l'enseignement qu'elles donnent, à la fois théorique et pratique, sont assez comparables à ceux des établissements publics.

● Au niveau supérieur se situent :
l'Ecole supérieure d'agriculture et de viticulture d'*Angers ;*
l'Institut agricole de *Beauvais ;*
l'Ecole supérieure d'agriculture de *Purpan-Toulouse ;*
l'Institut technique de pratique agricole de *Paris ;*
l'Ecole supérieure agricole et ménagère de *Labeuvrière.*

● Il existe également un certain nombre d'écoles privées du second degré. Parmi elles on peut citer :
l'école de *Sainte-Maure ;*
l'institut d'agriculture d'*Yzeur ;*
l'école d'agriculture de *La Motte-Achard ;*
l'école de *Ressins,* celle de *Sandar-Limonest ;*
le collège paysan de *Mamers,* celui de *Pierrefonds,* etc.

● Au niveau élémentaire se trouvent surtout les centres d'apprentissage agricole, dont ceux qui remplissent certaines conditions peuvent bénéficier de la reconnaissance de l'Etat. C'est le cas, notamment, des maisons familiales d'apprentissage rural, et celui des centres d'enseignement ménager rural, qui sont également très nombreux.

agricole (ORDRE DU MÉRITE), ordre français, créé en 1883, remanié en 1959 et destiné à récompenser les personnes ayant rendu des services marquants à l'agriculture. Trois grades : chevalier, officier (créé en 1887), commandeur (créé en 1900). Un conseil supérieur de l'ordre assiste le ministre de l'Agriculture. (L'insigne porte au revers l'inscription « Mérite agricole 1883 ».) [V. hors-texte DÉCORATIONS.]

agricole (MÉDAILLE D'HONNEUR), décoration française, créée en 1890 pour récompenser les travailleurs agricoles comptant plus de trente ans de services dans la même exploitation. Insigne : effigie de la République. Ruban tricolore à bandes horizontales.

AGRICULTEUR, TRICE n. et adj. (lat. *agricultor*). Celui qui cultive la terre : *Les Anglais, jusqu'au XVIIe siècle, furent des peuples chasseurs et pasteurs plutôt qu'agriculteurs* (Voltaire).

AGRICULTURE n. f. (lat. *agricultura ;* de *ager, agri,* champ, et *cultura,* culture). Culture du sol. ‖ *Par extens.* Ensemble des travaux dont le sol fait l'objet pour l'obtention des végétaux et des animaux utiles à l'homme : *L'agriculture fournit à l'homme l'essentiel de son alimentation, de ses vêtements, et de nombreuses matières premières de l'industrie.*

— ENCYCL. L'*agriculture* résulte de l'ensemble des actions transformant le milieu naturel, en vue de le rendre plus apte à la croissance de végétaux définis, choisis, puis améliorés. L'élevage, que la Chine, pays de la « civilisation du végétal », considère comme une activité accessoire, est lié désormais à l'agriculture dans les pays d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord, par le fourrage cultivé qui l'alimente, bien plus productif que la prairie spontanée et dégradée.

Évolution de l'agriculture.

La transformation du milieu est de plus en plus poussée à mesure que l'humanité progresse. La femme bantoue partait, avec son bâton à fouir, à la recherche de tubercules spontanés. A la porte du campement, un fragment de végétal rejeté sur un tas de détritus a pu se développer, donner une récolte plus proche, plus abondante, plus facile à arracher. De l'examen de ce mécanisme de multiplication et, plus tard, de la reproduction par graines des graminées, est sans doute née l'agriculture. Ainsi, sur les défriches de la forêt équatoriale toujours humide, le même bâton à fouir permet d'enterrer tubercules, boutures, plants et graines. Le sol est assez ameubli par les radicelles superficielles des arbres coupés. Maïs, riz et arachides sont encore plantés ainsi au Gabon et au Congo belge, en mélange avec les ignames, le manioc et les bananes. Puis la forêt reprend ses droits, pendant douze à vingt ans, sous la forme « secondaire » d'une composition différente. L'agriculture occupe ainsi le sol temporairement et par faibles fractions, mais elle peut déjà nourrir une humanité plus nombreuse que la simple cueillette. Les arbres puisant leurs sels minéraux loin en profondeur, le brûlis des branches mobilisera ces derniers dans les cendres sous une forme soluble, très assimilable. Les feuilles décomposées fourniront l'humus, qui protège la fragile fertilité des sols tropicaux, ainsi reconstituée naturellement.

Dans la moyenne vallée du fleuve Jaune, il y a plus de quatre millénaires, le paysan chinois, aidé de son lettré, a mis au point, sous un climat tempéré où alternent pluie et sécheresse, la culture continue de sols fertiles, de lœss et d'alluvions, après défrichement et dessouchage définitif de la végétation spontanée. Pour maintenir la fertilité, il inaugure une quête acharnée, qui n'a pas encore pris fin, de toutes les ressources disponibles de fertilisants : végétaux spontanés des terres non labourées, plantes aquatiques, cendres du foyer, déchets de plantes cultivées, et surtout déjections des hommes et des animaux domestiques. En effet, sur ce sol plat des plaines, des fonds de vallée et des plateaux, ou sur les terrasses successives quand il faut attaquer les pentes, l'énergie animale commence à se substituer à celle de l'homme. Elle réalise surtout l'ameublissement du sol, avec les chevaux en bordure des steppes, les bœufs dans la grande plaine, les buffles plus au sud, à

récolte du blé dans les plaines de la Brie

partir du fleuve Bleu. Là, un autre grand pas dans l'intensification de l'agriculture est franchi, avec la rizière submergée, puis irriguée : l'irrigation fournit à la plante, en quantités à tout instant mesurées, l'élément primordial de son développement.

Dans le delta du Nil, un fleuve apportait régulièrement l'eau et les limons. En Mésopotamie, moins favorisée, l'irrigation mal conduite a dégradé les sols et aboutit à la ruine. En Europe occidentale, des anciens pasteurs ont créé des communautés agricoles à la fois soucieuses du champ de céréales et des besoins du troupeau : d'où l'institution de la rotation triennale obligatoire, qui, limitée vers l'ouest par une ligne joignant Le Havre à Orléans et Genève, alterne jusqu'en Pologne une céréale d'hiver (blé ou seigle) avec une céréale de printemps (surtout avoine, pour les chevaux de trait) et une année de jachère, où les herbes folles sont pâturées par le cheptel gardé en commun, comme le sont les champs après l'enlèvement des récoltes.

Dans notre Midi, plus sec, alternaient régulièrement la jachère et le blé sur l'*ager*, ménageant à côté le *saltus*, ou pacage permanent, et la *sylve*, plus ou moins ravagée par les troupeaux. Dans l'Ouest, on laissait le troupeau errer dans les landes formées par la dégradation des forêts et l'on protégeait les cultures par des haies vives, qui donnent encore au pays son aspect bocager. La céréale alternait avec plusieurs années d'inculture ; sous ce climat humide, celle-ci aboutit à une prairie spontanée, plus productrice que le saltus.

Les pasteurs, très disséminés, pouvaient vivre de leurs troupeaux. Plus nombreux, les laboureurs ont dû arracher leur pain à la sueur de leur front. Cependant, la révolution agricole, commencée au XIVe s. dans les Flandres, s'étendait à l'Angleterre au XVIe s. Pour se dégager de la tyrannie communautaire des rotations traditionnelles freinant tout progrès, le mouvement des « enclosures » y disperse les fermes sur tout le terroir, généralisant les haies, concentrant les exploitations en unités plus importantes ; le « farmer » et ses salariés ruinent le petit paysan, grâce aux deux leviers essentiels, désormais indispensables à toute modernisation agricole : les connaissances techniques et les capitaux.

A la place de l'année de jachère viennent se substituer les prés artificiels (luzerne et sainfoin en coins secs, trèfle en zones humides) et les plantes sarclées, nourricières de l'homme, comme la pomme de terre (bien avant Parmentier), le topinambour, la betterave champêtre, le chou-navet. Nombreux et bien nourris, les animaux fournissent désormais plus de fertilisants (fumier, purin) et d'énergie. La révolution industrielle aboutit à la fabrication à meilleur marché des appareils déjà conçus depuis des siècles (semoirs) ou récemment mis au point.

Bientôt, la science analyse les besoins du végétal, et nous donne, avec les engrais minéraux naturels, un puissant levier d'accroissement de la fertilité, que le circuit traditionnel entretenait plutôt mal que bien. Les engrais chimiques artificiels s'y ajouteront bientôt. Et la génétique permettra de mieux diriger l'amélioration des espèces cultivées, la pédologie de tirer meilleur parti des sols.

Au XIXe s., on enregistre en Europe occidentale un progrès parallèle, et dans des proportions jusque-là inconnues, des productions agricole et industrielle comme du nombre d'habitants. Depuis 1600, la Chine, et, dans une mesure moindre, l'Europe de l'Est après 1800 ne connaissent malheureusement que le troisième de ces termes : l'explosion démographique. L'appropriation privée des facteurs de production, terres et capitaux, raréfiés par un accroissement des hommes non lié au développement industriel, amènera les intérêts et les loyers à des taux prohibitifs : le paysan n'aura parfois plus d'autre espoir que la révolte pour sortir d'une misère qui s'aggrave sans cesse.

Mais le progrès n'est pas uniforme : si, vers 1880, les Pays-Bas et surtout le Danemark, accentuant la primauté du cheptel, relèvent la courbe de leur progrès agricole, celle-ci semble bien marquer en France, vers la même époque, une nette stagnation. Derrière une barrière protectionniste, toujours relevée jusqu'en 1939, une large part de nos agriculteurs, encouragés par nombre de leurs dirigeants, croient pouvoir se dispenser de suivre le progrès et de donner à leurs productions un caractère compétitif. L'accroissement de la productivité ne suivant pas partout le rythme de l'exode rural, on assiste à la généralisation de la clôture de fil de fer, qui facilite l'abandon du champ au profit de la semi-friche que constitue le pré naturel. Souvent ni soigné ni fertilisé, constitué d'espèces médiocres, fort mal exploité, le pré naturel constitue une régression, compensant une large fraction du progrès des autres secteurs. En 1958, les surfaces ainsi sous-utilisées avaient doublé depuis un siècle. Débordant du secteur « non labourable », où nos ancêtres l'avaient justement confinée, la steppe marque un retour offensif. Parfois (Cotentin, Bessin, pays d'Auge), le seul gros travail reste la traite des vaches, confiée aux femmes. La machine à vapeur a accéléré la révolution industrielle, mais n'a guère touché l'agriculture. Des locomobiles actionnent les machines à battre ; la vapeur à été employée plus rarement, pour la traction de grosses charrues. Cependant, les transports terrestres et maritimes à prix réduit ont étendu la concurrence internationale, longtemps réservée à la soie, aux épices et au thé, jusqu'à des matières pondéreuses comme les céréales et les graines oléagineuses. Le frigorifique permettra enfin d'importer de très loin les denrées animales et horticoles les plus périssables, mais à un coût plus élevé. En revanche, le moteur à explosion, avec le camion et surtout le tracteur, conjugué avec le moteur électrique, employé dans la ferme, a introduit un bouleversement total des conditions de production agricole, exigeant notamment de plus vastes exploitations.

Aujourd'hui, l'énergie mécanique se substitue de plus en plus à l'énergie animale et même humaine. Partie des Etats-Unis, cette seconde révolution s'étend rapidement à travers l'Europe, bien plus lentement sur les autres continents. Un hectare de maïs, au cœur du « Corn Belt », n'exige plus, du labour à la récolte, que dix heures de travail humain direct, soit sept secondes pour le kilo de maïs qui fera vivre plus d'une journée un Indien des Andes, de la Colombie à la Bolivie.

Le « travail indirect » est représenté par la fabrication des tracteurs ou des machines, leur réparation, la préparation d'engrais et d'insecticides, le raffinement du pétrole, et, surtout, par les services de commercialisation des moyens de production comme des denrées agricoles.

Problèmes de l'agriculture en France et dans le monde.

Le troisième plan français de modernisation et d'équipement a mis l'accent sur le développement des productions animales. Cela exige une généralisation de la culture de l'herbe. Cette « révolution fourragère » doit s'inscrire dans le mouvement de la révolution agricole comme terme de son premier stade. Depuis 1953, cette culture se propage à une allure sans cesse accélérée. Pour lui permettre de produire son plein effet, il faut réserver ces « unités fourragères » de qualité, riches en protéines, à un cheptel plus apte à les utiliser, surtout à des vaches ayant une forte production laitière et à des élèves en rapide croissance.

Les races « bouchères », du type charolais ou limousin, devraient surtout fournir des géniteurs mâles pour le croisement industriel (poursuivi sur deux générations seulement,

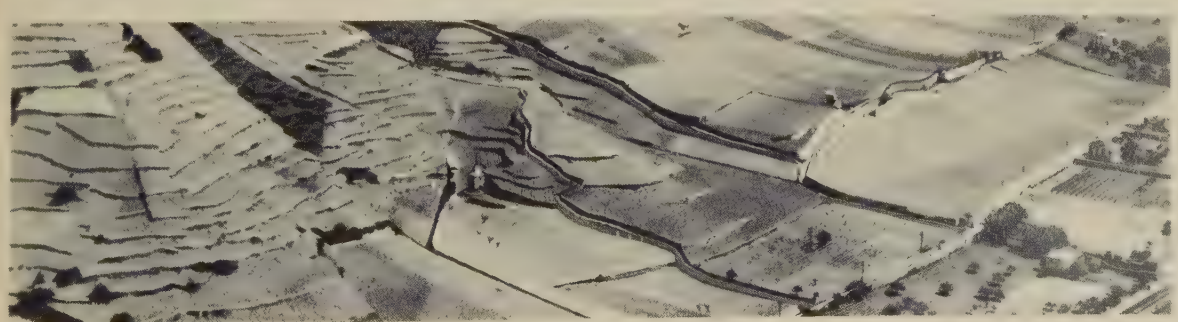

culture de la vigne en plaine et à flanc de coteau à Tain-l'Ermitage (Drôme)

Phot. Guillier, Ray-Delvert.

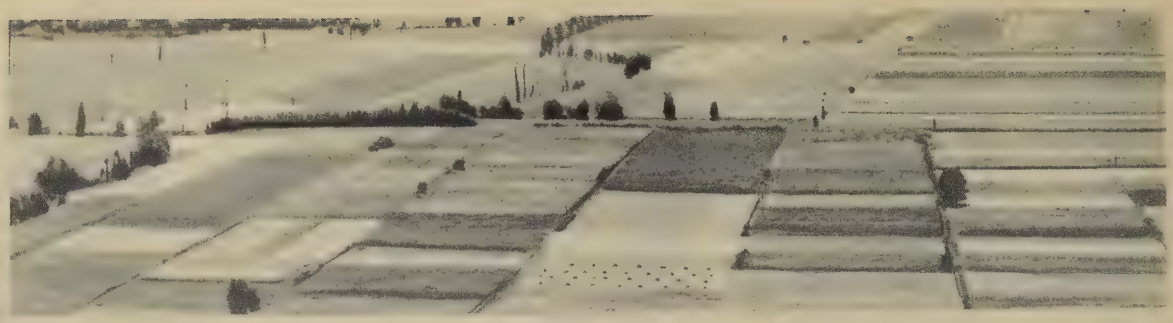

cultures variées dans la plaine de Pamiers (Ariège)

et chaque fois repris à partir des races pures) avec des vaches de race laitière (frisonne, normande, pie rouge, brune des Alpes). Pour réaliser les objectifs ambitieux du troisième plan, des restrictions à l'abattage des génisses seraient nécessaires, qui ne sont pas prévues. Le lait écrémé permet de développer la production économique des porcs et des volailles, qui préviendront les insuffisances, déjà prévisibles, des viandes bovines.

En France, l'accent est mis ensuite sur les productions horticoles, primeurs et fruits, en vue de développer tant la consommation interne que les exportations. Le problème majeur est celui de la normalisation de la production, qui débute par une production moins variée, mais plus soignée. A la station d'emballage, le classement ainsi amélioré permettra de vendre plus aisément des lots homogènes, par les méthodes modernes (cadrans à enchères descendantes), dans l'enceinte de marchés-gares multipliant les manipulations mécaniques (palettes). Tous ces projets ne vaudront que par un énorme effort de modernisation, pour réduire les coûts de production en accroissant les qualités. Les deux bases essentielles en sont la vulgarisation des techniques modernes et le crédit.

Le village coopératif d'Israël compte un conseiller pour soixante familles et en aura bientôt un pour vingt. Avec les autres cadres, cela fera un technicien pour douze paysans : en France, la proportion n'atteint pas encore un technicien pour mille paysans.

Si ardus que soient les problèmes de l'agriculture française, les difficultés sont infiniment plus grandes pour la majorité de l'humanité, composée de pays plus ou moins affamés, sous-développés. L'école optimiste a raison de faire ressortir les énormes possibilités des données agronomiques modernes, qui permettraient de nourrir au moins deux ou trois fois plus d'hommes que la population actuelle. Mais, jusqu'ici, les faits ont plutôt justifié l'école pessimiste. Devant les ravages accrus de l'érosion et l'abaissement extraordinaire du taux de mortalité par l'universalisation des données médicales, les hommes des pays pauvres se multiplient aussi rapidement, ou même plus vite, que leurs ressources alimentaires : ce phénomène a conduit certains économistes à préconiser la généralisation du contrôle des naissances.

En effet, les données scientifiques modernes ne sont pas génératrices de miracles : elles exigent, pour leur mise en œuvre généralisée, des ressources extrêmement élevées, dont précisément les pays pauvres ne disposent pas. Faute de ressources, l'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'accroît dangereusement.

Pauvres en capacité d'épargne, les paysanneries tropicales d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont riches en forces productrices latentes, perdues dans l'inaction de leurs longues mortes-saisons. La grande majorité des paysans de ces régions travaille utilement entre 60 et 220 jours par an. Une part notable du temps de loisir peut être affectée aux améliorations foncières, la lutte contre l'érosion et les aménagements hydrauliques conjugués étant souvent les plus pressants. Les paysans réaliseraient ainsi le premier pas de l'investissement, qui est toujours le plus ardu, mais qui permet souvent de faire deux récoltes au lieu d'une dans l'année. Le temps d'emploi utile, doublé, autorisera enfin l'accumulation de grains, puis de monnaie.

Pour faire entrer le paysan dans cet engrenage de travail volontaire, à échéance parfois lointaine, sous un climat dur, alors que la sous-alimentation et les endémies tropicales réduisent souvent ses forces, il faut le convaincre qu'il le fait dans son intérêt propre. Un pays indépendant le fera plus facilement que celui où le pouvoir repose encore sur une autre nation ; et la réforme agraire, distribuant quelques arpents de terre à chaque paysan — ce qui n'est pas toujours sans inconvénients pour la production — permet de l'intéresser directement, personnellement. Une élite d'animateurs doit être disponible pour mobiliser les énergies du village, et un cadre de techniciens est nécessaire pour leur permettre de réaliser d'abord les travaux les plus immédiatement productifs, l'ordre de priorité, point essentiel, étant déterminé en accord avec les économistes.

Si l'homme maîtrise aujourd'hui la matière et l'énergie, et conquiert les espaces interstellaires, il ne peut cependant encore satisfaire les besoins alimentaires vitaux (le riz ou le manioc quotidien) de plus de la moitié de l'humanité ! Pour combattre utilement cette « faim du monde », des techniques efficaces sont bien connues, qui s'amélioreront sans cesse. Une savane de l'Orénoque, au cœur des Etats d'élevage du Venezuela, produit 5 kg de viande (poids vif) par hectare et par an. Les premières tentatives de fourrages cultivés permettent cependant de passer à 200 kg. Une prairie temporaire tempérée fournit déjà entre 400 et 800 kg, et les tropiques en pourront produire au moins autant.

Mais ces techniques ne constituent que des potentialités. Ainsi, dans l'Etat de São Paulo, le défrichage des forêts pour planter le café parvient aux derniers lambeaux boisés des abords du Parana. Après quinze à vingt ans de « cafezai » cultivé en plein soleil, de grosses récoltes sont obtenues à frais modestes, mais l'humus a presque disparu et, de ce fait, la potentialité de production est réduite de 50 p. 100 au moins. Des cultures sous ombrage, comme en Colombie, protégeraient le sol et donneraient du café « suave », mais de rendement plus modeste.

Les nations d'Amérique latine, qui recèlent de loin les plus grandes possibilités d'accroissement de production agricole du monde, très supérieures à celles de l'Afrique tropicale, disposent d'immenses réserves de fertilité qu'il conviendrait d'utiliser au cours des quatre dernières décennies de ce siècle.

Il importe de ne pas laisser trop longtemps les peuples qui ont faim côtoyer les peuples qui détiennent la richesse. Ayant moins à perdre, les miséreux risquent plus facilement leur vie que les repus, comme en témoignent la révolte des « péones » mexicains (1911-1922) contre les « hacendados » latifondiaires, et celle des paysans chinois (1928-1949) contribuant décisivement au triomphe de l'armée rouge. Si l'homme n'y prend garde et conserve sa mentalité de comptable strict inspirée d'Harpagon, la lutte des affamés et des repus risque de prendre une forme nouvelle. Or, pour la première fois dans l'histoire, il dispose de tous les moyens nécessaires pour supprimer définitivement, et pour tous, la honte de la faim.

Agriculture générale.

La plante vit dans deux éléments naturels bien différents, l'atmosphère* et le sol*, où elle puise conjointement les produits qui lui sont nécessaires pour assurer sa croissance.

La terre arable. L'analyse rapide et qualitative de la terre arable montre qu'elle est composée :

D'*éléments grossiers*, ou *sable*, formés de particules minérales et de débris organiques, qui ne peuvent être mis en suspension dans l'eau ;

De *calcaire*, décelé en faisant agir, sur un échantillon de terre, un acide dilué qui produit une effervescence ;

D'éléments qui peuvent se maintenir un certain temps ou même indéfiniment en suspension dans l'eau ; ce sont des substances colloïdales, de nature minérale (argile) ou organique (humus).

Il est bien facile de comprendre que, la proportion de ces éléments pouvant changer, on trouvera des terres de constitutions différentes.

En outre, l'humidité, qui doit être suffisante sans être excessive, vient ajouter un élément nouveau à la nature du sol.

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour améliorer les rapports respectifs de ces éléments ; ce sont : le drainage*, l'irrigation*, les amendements* ; les travaux du sol ou façons culturales.

Ces travaux peuvent se diviser en deux catégories : les labours et les façons superficielles.

Les *labours* sont effectués pour ameublir le sol, le nettoyer des mauvaises herbes ; lui mélanger aussi intimement que possible les engrais organiques ou chimiques et les amendements, faciliter la circulation et l'emmagasinage de l'eau, ainsi que l'aération du sol. Ils sont faits à l'aide de charrues*.

Suivant leur profondeur, on distingue :

les labours légers (10 cm de profondeur) ;

les labours moyens (15 à 25 cm de profondeur) ;

les labours profonds (25 à 40 cm environ) ;

les défoncements (60 à 80 cm).

Ces deux derniers labours, qui peuvent rendre la terre stérile pour un ou deux ans, doivent être faits avec la plus grande prudence et être précédés de sous-solages.

Suivant la nature du sol et principalement son degré d'humidité, on est amené à donner des formes de labour différentes :

les labours en planches (les sillons déversés du même côté, 6 à 25 m de largeur) ;

les labours en billons (même genre que ci-dessus, mais de 0,80 m à 6 m de large seulement) ;

les labours à plat (exécutés par les brabants doubles, toutes les bandes sont retournées du même côté).

Les deux premiers labours (planches ou billons, séparés par des dérayures) sont recommandés dans les terres humides et imperméables.

Les labours ne doivent s'exécuter ni sur une terre trop sèche ou gelée (favorable à la levée des mauvaises herbes) ni sur une terre trop humide (terre risquant de durcir), mais sur une terre souple, ne collant pas au versoir, et s'émiettant au moment du retournement.

Les *façons superficielles* consistent en hersage*, roulage*, binage*, buttage*.

Parmi celles-ci, le binage est peut-être, entre toutes les autres, la façon la plus importante. Il a pour but de détruire les mauvaises herbes et, en rompant les canaux capillaires, permet de conserver au sol son humidité. On dit fréquemment qu' « un bon binage vaut deux arrosages ».

D'autres façons superficielles (déchaumage, scarifiage) sont en réalité des labours légers pratiqués avec des instruments spéciaux.

Phot. Yan.

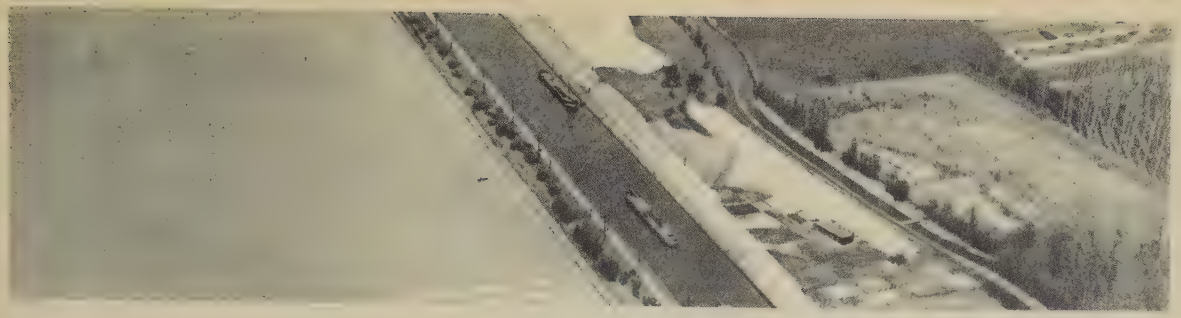

cultures intensives dans les plaines flamandes

Nature chimique des sols. Le sol, quelle que soit sa forme physique, renferme des quantités plus ou moins importantes d'éléments minéraux indispensables au développement des végétaux. Pour connaître rapidement les éléments nécessaires à l'alimentation de la plante, rien n'est plus simple que de faire l'analyse de celle-ci. Après cette expérience, nous constaterons qu'il faut mettre à sa disposition :

l'oxygène . . . . | le carbone. . . . | dans l'air.

l'azote . . . . . | le phosphore. . . | le potassium . . . | le calcium. . . . | dans le sol, et la plante en fait une importante consommation.

le soufre . . . . | le fer. . . . . | le manganèse. . . | le magnésium, etc. | dans le sol, également, mais la plante en fait une faible consommation (oligo-éléments).

L'agriculteur doit donc mettre à la disposition des plantes qu'il cultive : l'azote, le phosphore, le potassium et le calcium ; pour le reste, la plante disposera souvent de ce qui lui est nécessaire. S'il n'en était pas ainsi, les plantes manifesteraient des signes de carence, qui disparaîtraient avec l'épandage d'oligo-éléments (borate de soude, sulfate de manganèse, sulfate de cuivre).

Une terre, même très fertile, ne peut pas continuellement produire sans recevoir ce que les récoltes lui enlèvent. C'est par l'apport d'engrais* que l'on répare les pertes du sol. L'engrais fondamental est le fumier*, qui apporte des éléments fertilisants, qui améliore la constitution physique des sols, et qui, comme le purin, apporte des micro-organismes utiles.

Quelques plantes fournissent des éléments fertilisants, en absorbant par exemple l'azote atmosphérique (légumineuses); on les enfouit purement et simplement quand leur végétation est terminée (engrais verts).

Quelques grands principes doivent encore être signalés pour l'utilisation rationnelle des engrais.

Il est indispensable de donner au sol une fumure complète, c'est-à-dire comprenant des engrais azotés, phosphatés et potassiques. La *loi du minimum* dit que les récoltes sont proportionnelles à la quantité de l'élément fertilisant absorbable et assimilable qui se trouve au minimum dans le sol, relativement aux besoins des plantes. La *loi de restitution* indique que, compte tenu de la richesse du sol, il est indispensable de rendre à celui-ci au moins ce qui a été exporté par les récoltes précédentes. La doctrine *des avances aux cultures* prétend même que l'on doit en donner davantage. Enfin, la *loi du rendement optimum* recommande de ne pas ajouter d'engrais inutiles dont le prix ne serait pas largement récupéré par la vente du supplément de récolte qu'ils auraient fourni.

Propriétés biologiques des sols. Le sol est très riche en micro-organismes ; l'émiettement du sol par les façons culturales aboutit à une dissémination des espèces microbiennes et intensifie leur activité ; celle-ci est très importante, comme le montre l'étude de l'évolution de l'azote (transformation de l'azote organique en azote ammoniacal [ammonisation], puis de l'azote ammoniacal en azote nitrique [nitrosation, puis nitratation]), ou encore celle de la fixation d'azote par les azotobacters et celle du dépérissement de la luzerne par le bactériophage. Le cultivateur peut agir directement sur la microflore des sols, surtout en la détruisant par stérilisation (horticulture, pépinières de semis, etc.) ou indirectement en favorisant l'activité microbienne (travail du sol, amendements calcaires, engrais organiques, etc.).

LES MACHINES AGRICOLES. Le machinisme agricole s'est développé par suite, d'une part, de la rareté de la main-d'œuvre, d'autre part, de l'obligation de réduire les prix de revient. Dans certains cas, seule la machine peut faire certains travaux ; la rapidité avec laquelle elle opère permet quelquefois de sauver une récolte et de se libérer de l'assujettissement aux conditions atmosphériques défavorables.

Il est habituel de classer le matériel en deux catégories : 1° pour l'extérieur ; 2° pour l'intérieur de la ferme.

Le *matériel pour l'extérieur de la ferme* comprend : les machines aratoires, destinées au travail du sol (charrues simples, brabants simples ou doubles, à traction animale ou à traction mécanique [tracteurs], traînés ou portés, charrues polysocs, à balance, etc., scarificateurs, herses, pulvériseurs à disques, rouleaux [croskill, plombeurs]), les machines pour la distribution des engrais, le semis des graines et la plantation des tubercules (épandeurs de fumier, distributeurs d'engrais à fond mouvant, à hérisson, à grille ; semoirs à graines à cuiller, à cannelures; planteuses de tubercules), les machines pour l'entretien des cultures (houes sarcleuses, buttoirs, pulvérisateurs, poudreuses), les machines de récolte (faucheuses, râteaux ordinaires, râteaux faneurs, ramasseuses-presses [ou *pick-up baler*], moissonneuses-lieuses, moissonneuses-batteuses, arracheuses de pommes de terre, de lin, décolleteuses, arracheuses-nettoyeuses).

Le *matériel pour l'intérieur de la ferme* se compose de machines pour le traitement des récoltes (batteuses, trieurs, tarares, aplatisseurs, concasseurs, broyeurs, hache-paille, nettoyeurs, cuiseurs, coupe-racines), d'appareils divers (moteurs, pompes, trayeuses mécaniques, etc.).

Cet inventaire sommaire montre l'extrême spécialisation de ces machines, qui ne sont quelquefois utilisées que quelques semaines ou quelques jours par an ; c'est la différence essentielle qui distingue le machinisme agricole du machinisme industriel ; l'utilisation des machines, en agriculture, est donc onéreuse (amortissement sur une durée de travail réduite) et conduit à recourir à des matériels solides, à les entretenir soigneusement, à remembrer les domaines agricoles, à les concentrer et à créer des coopératives d'utilisation. Mais, malgré ces difficultés, la mécanisation agricole est très rentable.

LA PLANTE : NOTIONS DE PHYTOTECHNIE. Si l'on veut obtenir de bons résultats de la préparation soigneuse du sol (façons culturales, drainage, irrigation, fumure), il faut lui confier des semences de qualité, d'espèces et de variétés productives. Le choix des espèces cultivées est déterminé par le système de culture*. Celui des variétés peut varier ; en effet, grâce aux connaissances des lois de la génétique* les chercheurs et sélectionneurs peuvent créer des variétés nouvelles supérieures à celles qui sont utilisées. L'agriculteur a donc intérêt à se tenir au courant des nouveautés mises en vente, et à suivre les champs d'essais où elles sont expérimentées ; pour cela, il trouvera les renseignements auprès de la direction des Services agricoles de son département. Enfin, ayant déterminé les espèces et les variétés qu'il cultivera, l'agriculteur doit encore choisir ses semences ; il pourra les prélever dans ses propres récoltes, ou les acheter aux sélectionneurs ou aux marchands grainiers, soit directement, soit par l'intermédiaire de coopératives agricoles d'approvisionnement.

Choix et conservation des semences. La semence contient en puissance tous les caractères, qualités et défauts de la future plante ; aussi n'est-il pas exagéré de dire : « Telle semence, telle récolte ! ». Il faut donc récolter les semences sur des plantes saines, vigoureuses, appartenant à la variété désirée, et présentant, au maximum, les qualités que l'on recherche (betteraves riches en sucre, laitues bien pommées, carottes non fourchues, etc.) ; ne conserver que les semences*

PRINCIPAUX CARACTÈRES DES SOLS

POURCENTAGE D'ÉLÉMENTS	TERRES	NATURE PHYSIQUE	RÉSISTANCE AUX OUTILS	PLANTES	CULTURES POSSIBLES	ÉLÉMENTS À Y AJOUTER
70 à 80 p. 100 de sables pas d'argile	sableuses ou siliceuses	ne retiennent pas l'eau craignent la sécheresse	perméables, faciles à travailler	châtaigniers, pins, ajoncs, fougères, bruyères	seigle, sarrasin, topinambours, pommes de terre	argile
plus de 30 p. 100 de carbonate de chaux	calcaires	craignent la sécheresse	perméables, faciles à travailler	coquelicots, chardons	sainfoin, luzerne, blé	fumer peu, mais souvent
plus de 30 p. 100 d'argile	argileuses ou fortes	dures en été, collantes en hiver	imperméables, difficiles à travailler	prêles, joncs	prés, pâturages	marnage, chaulage
plus de 20 p. 100 d'humus	humifères	tourbeuses ou marécageuses, se gorgent d'eau	impropres à la culture	joncs, carex, iris	impropres à la culture	
80 p. 100 de sable 5 p. 100 de calcaire 10 p. 100 d'argile 5 p. 100 d'humus	franches	conservent l'humidité	faciles à travailler	sureaux, chicorée sauvage	toutes cultures	

Phot. ambassade des Pays-Bas.

oliveraie en Tunisie

d'une grosseur normale, les plus lourdes, et éliminer les graines mal constituées et échaudées.

SYSTÈMES DE CULTURE. ASSOLEMENT-ROTATION. TRAVAUX CULTURAUX. Pour un domaine donné, il convient de déterminer le *système de culture*, c'est-à-dire de fixer la ou les spéculations principales, compte tenu de la compétence de l'exploitant et des milieux naturel et économique; à ce point de vue, on peut classer les exploitations en trois catégories : 1° à productions végétales dominantes; 2° à productions animales dominantes; 3° à productions mixtes.

moutons au Caucase

Les objectifs de production se trouvant ainsi précisés, il conviendra de fixer : 1° la rotation à suivre; 2° l'assolement du domaine.

La *rotation* désigne la succession des cultures sur un même terrain. Ex. : 1re année, betteraves; 2e année, blé; 3e année, avoine.

L'assolement est la division des terres cultivées du domaine en *soles*, chacune de celles-ci comprenant toutes les parcelles qui portent la même culture : la sole betterave, la sole blé, etc. On confond toutefois fréquemment assolement et rotation; comme les deux opérations sont liées, on parle d'assolement-rotation.

L'*assolement-rotation* est justifié par la nécessité : 1° d'utiliser toutes les couches du sol (faire succéder une plante à racines superficielles à une autre possédant des racines profondes); 2° de tenir compte des besoins des différentes cultures (établir, sur une même sole, une succession de plantes ayant des dominantes différentes; par ex. : pommes de terre et blé); 3° d'éviter le développement des parasites, favorisé par le retour fréquent d'une plante sur le même sol, et de lutter contre les mauvaises herbes par les façons culturales (plante sarclée nettoyante succédant à une céréale salissante); 4° d'étaler les travaux sur l'ensemble de l'année (avec une seule culture, les travaux importants se placent aux mêmes époques).

Des objectifs de production et de l'assolement-rotation du domaine, l'exploitant déduira les moyens à mettre en œuvre; d'abord, les moyens de traction (chevaux, bœufs, tracteurs), ensuite le matériel indispensable à l'exécution des travaux d'extérieur et d'intérieur (machines avec leur puissance), puis les amendements : engrais, semences, moyens de protection, etc.

Toutes ces opérations sont complexes, car elles réagissent les unes sur les autres. Ainsi, la culture des asperges (culture végétale dominante) exige de grandes quantités de matières organiques (fumier), donc conduit à entretenir du bétail et à produire de la paille pour la litière (culture de céréales); supposons qu'on ait choisi comme bétail des vaches laitières (pour profiter de débouchés pour le lait ou les veaux de lait), il faudra prévoir la culture de plantes nécessaires à l'alimentation de ce bétail (maïs, fourrage, betteraves, luzerne, etc.). Cet exemple, assez simple, montre déjà la complexité des problèmes qui se posent à un agriculteur réfléchi qui entreprend l'exploitation d'un domaine, ou qui désire perfectionner celle qu'il dirige.

Certaines régions se sont limitées à certaines productions (vigne, betterave, etc.), et cette spécialisation en *monocultures* ne peut qu'être favorisée par la facilité des transports. D'autres régions, néanmoins, restent et resteront longtemps réservées à la *polyculture*.

Sur un plan plus général et en tenant compte de la situation géographique de l'exploitation, on connaît également des *cultures intensives* et des *cultures extensives*. Enfin, en régions sèches, on pratique souvent le *dry farming*.

rizières dans le Nord Viêt-nam

Agriculture spéciale.

L'agriculture générale étudie les règles générales applicables à la mise en culture des sols, à leur amélioration, à la fertilisation, etc. L'agriculture spéciale étudie les règles (conditions) particulières à la culture des différentes plantes, en considération des données biologiques relatives au développement de ces plantes, des variétés, des parasites, des facteurs de rendement, des débouchés, etc. Ces renseignements se trouvent dans les manuels spécialisés. Nous nous limiterons ici à quelques indications techniques et économiques très sommaires.

Les céréales. On groupe sous ce nom toutes les plantes de la famille des graminacées possédant un grain utilisé dans l'alimentation des hommes et des animaux. Après battage pour la récolte du grain, ces céréales donnent la paille, qui aura son utilité pour l'établissement des litières des animaux et, par contrecoup, dans la confection du fumier.

Cette définition des céréales est cependant très arbitraire, puisque le sarrasin, de la famille des polygonacées, est généralement joint aux céréales, et que le maïs, le sorgho, le millet, de la famille des graminacées, sont quelquefois considérés comme des plantes sarclées.

Les plantes sarclées. Les plantes sarclées sont presque toujours en tête d'assolement. Elles remplacent les jachères d'autrefois, car elles exigent des apports d'engrais très importants et des façons culturales nombreuses, qui préparent la terre pour les cultures des céréales. Elles préfèrent des terrains assez frais et demandent une main-d'œuvre abondante en raison des travaux qu'elles imposent.

Elles comprennent (en plus des céréales sarclées, comme le maïs, les plantes « à racines ») betterave, carotte, chou fourrager, etc., et les plantes à tubercules : pommes de terre et topinambours.

Les plantes textiles. La culture des plantes textiles se limite, en France, au lin et au chanvre. La culture du lin est pratiquée depuis les temps les plus reculés (départements du Nord et de l'Ouest). Le chanvre, qui pousse spontanément en Asie, a peu de succès en France, où sa culture diminue régulièrement.

Les plantes oléagineuses. L'olivier mis à part, les plantes oléagineuses appartiennent presque toutes à la famille des crucifères.

Le colza est une sorte de chou à racine pivotante, qui est aussi cultivé comme engrais vert, ou comme fourrage. L'albumen de sa graine contient de 40 à 50 p. 100 d'une huile épaisse, qui, convenablement traitée, peut donner une huile alimentaire.

La navette, la moutarde et la cameline, très résistantes également, sont cultivées souvent dans les terres pauvres. Leurs huiles sont utilisées par l'industrie, et les tourteaux qui en proviennent servent à l'alimentation du bétail.

L'œillette, enfin, qui est une variété de pavot, est plus fragile; c'est la plante dont les graines sont les plus riches en matière grasse.

Les plantes aromatiques. Les plantes aromatiques sont utilisées comme condiments, aromates et insecticides. Une mention spéciale doit être faite pour le tabac et le houblon. Le tabac fut importé en France vers la fin du XVIe s. C'est une solanacée dont la culture couvre environ 20 000 ha, principalement dans les départements du Sud-Ouest. Les plantations de tabac sont soumises à un contrôle sévère de l'Etat, qui en a le monopole. C'est une plante qui ne supporte pas le gel. On en connaît plusieurs variétés.

Le houblon, connu depuis plus de dix siècles, fait l'objet d'une culture assez limitée.

Les plantes médicinales. Les plantes médicinales n'ont jamais été, en France, l'objet de culture particulière, puisque la cueillette des plantes qui croissent spontanément ou qui sont cultivées dans un autre dessein suffit à approvisionner le marché.

L'agriculture s'intéresse encore à de nombreuses cultures que nous nous contenterons de citer : champignon*, arboriculture (v. VERGER), sylviculture (v. FORÊT), viticulture*, horticulture* et floriculture*, et enfin les prairies*.

L'ANIMAL : NOTIONS DE ZOOTECHNIE. La *zootechnie* est aux animaux domestiques ce que la phytotechnie est aux plantes.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles de l'exploitation, il sera nécessaire de choisir avec soin les géniteurs (reproducteurs), si on se livre à l'élevage; prendre des animaux possédant les caractères de leur race, sains, vigoureux, d'un développement précoce; tenir compte, chaque fois que cela est possible, du contrôle des aptitudes (contrôle laitier et beurrier pour les femelles laitières, par exemple).

L'alimentation joue un rôle essentiel. Les recherches et expériences qui ont été faites ont permis d'établir les besoins des animaux domestiques en rapport avec le service demandé (production de travail, de viande, de lait; reproduction). Des procédés assez simples peuvent être utilisés pour déterminer avec une précision suffisante la composition des rations distribuées, en tenant compte des aliments fournis par le domaine et de ceux qu'il convient d'acheter.

L'élevage du *cheval* a été très important tant que cet animal a été employé pour la traction des véhicules et des instruments aratoires; le développement des moteurs a réduit considérablement l'utilisation des chevaux. Aussi, l'effectif de ceux-ci diminue-t-il régulièrement.

Il n'en est pas de même des *bovidés*, en raison de l'augmentation de la consommation de la viande et du lait. Le troupeau s'est accru, mais les nombreuses races françaises, qui avaient été sélectionnées en fonction des caractères particuliers des grandes régions naturelles, n'ont pas toutes profité

Phot. Office tunisien, Cartier-Bresson-Magnum-phot., A. D. E. P.

également de cet accroissement. Les cinq plus grandes races (normande, charolaise, pie rouge de l'Est, hollandaise, limousine) sont des races en progression. D'une façon générale, celles qui se recommandent uniquement par leur rusticité et par leur aptitude au travail régressent, tandis que les races à aptitudes mixtes (aptes à la production du lait et à celle de la viande) s'étendent.

L'exploitation des *porcs* se pratique dans les fermes (élevage et engraissement), ou dans des entreprises de type industriel qui se livrent surtout à l'engraissement. Les effectifs, en dehors des périodes d'hostilité, demeurent stables depuis la fin du siècle dernier. Les races locales, rustiques, et qui n'ont été l'objet d'aucune amélioration, reculent devant les races améliorées de grande taille, comme la race largewhite.

Les *ovins* ont subi, depuis un siècle, des réductions d'effectifs considérables, dues au perfectionnement des méthodes culturales; le mouton a été remplacé par le bœuf. La production des *volailles*, constituée pour 90 p. 100 par la production fermière, revêt une très grande importance économique, tant par le tonnage de viande livré par l'élevage des poulets, canards, etc., que par le nombre d'œufs. De gros efforts ont été faits pour améliorer la précocité de la croissance et l'aptitude à la ponte.

Il faut également signaler quelques élevages particuliers : apiculture (élevage des abeilles), astaciculture (élevage des écrevisses), héliciculture (élevage des escargots), mytiliculture (élevage des moules), ostréiculture (élevage des huîtres), pisciculture (élevage des poissons), sériciculture (élevage des vers à soie).

TRANSFORMATION DES PRODUITS. Les produits de la ferme peuvent être soit d'origine végétale, soit d'origine animale. La transformation de ces produits se fait parfois dans l'exploitation même; le plus souvent, cependant, une industrie spécialisée doit intervenir. Voici la liste des principales industries qui traitent les produits agricoles :

d'origine végétale	*d'origine animale*
brasserie (v. BIÈRE),	abattoirs,
cidrerie,	beurrerie (v. BEURRE),
distillerie,	boucherie,
féculerie,	charcuterie,
meunerie ou minoterie,	équarrissage,
œnologie (v. VIN),	fromagerie,
rouissage,	laiterie,
scierie,	tannage,
sucrerie,	

et toutes les industries de conserves alimentaires.

Gestion de la ferme.

Une ferme peut être gérée par son propriétaire, ou bien être mise en *fermage* ou en *métayage*. Exploitée d'une façon ou d'une autre, elle doit être contrôlée par une comptabilité sévère. Ce contrôle financier peut porter : 1° sur les entrées et les sorties d'espèces; c'est la comptabilité « recettes-dépenses », la plus simple; 2° sur le résultat global, s'étendant non seulement aux espèces, mais aux immobilisations; 3° sur les charges et produits par nature; 4° sur le coût de production, qui s'étend aux immobilisations, aux mouvements d'espèces et de matières, et à la répartition du travail entre les différentes spéculations.

L'agriculteur a intérêt à tenir : un carnet de poche, pour noter immédiatement toutes les dépenses ou recettes; un livre-journal, permettant de rappeler la nature de l'opération à côté des sommes portées en entrée ou en sortie; un grand livre, qui sera partagé en comptes divers, suivant l'activité de la ferme, et sur lequel seront reportées mensuellement les indications du livre-journal.

Enfin, un livre de prix de revient, où chaque pièce de terre est notée, et sur lequel on porte toutes les dépenses d'engrais, de main-d'œuvre, etc., et un fichier de magasin comportant une fiche par marchandise (graines, engrais, animaux, etc.) sur laquelle on note immédiatement chaque entrée et chaque sortie.

Muni de ces éléments, l'agriculteur doit chaque année faire un inventaire (qui permet de déceler des vols possibles) et un bilan. Dans l'inventaire doivent figurer certains chiffres qui sont déterminés par l'usage, tels

1

L'évolution de la technique agricole n'a pas été limitée aux méthodes culturales. De nombreux pays ne connaissent toujours pas la mécanisation moderne qui nous est familière, et l'on peut voir encore, dans quelques régions pauvres, le battage de la récolte au fléau ou par d'autres procédés tout aussi archaïques : au Maroc (1), où les épis sont foulés par les sabots des mulets ou des ânes; en Egypte (2), où le grain est libéré de son enveloppe à l'aide de meules traînées par un cheval, un bœuf ou un chameau. De nos jours, on utilise très fréquemment la moissonneuse-lieuse (3) et la batteuse mécanique (4), dont on voit, à la fin de l'été, s'installer les chantiers. Mais la moissonneuse-batteuse (5), naguère utilisée uniquement sur les vastes étendues d'Amérique ou d'U. R. S. S., se modernise encore pour se mettre au service des petites exploitations, dans le monde entier.

2

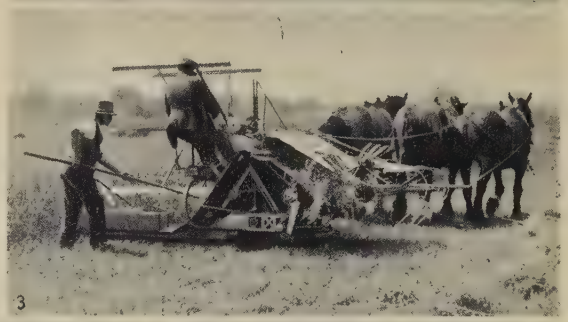
3

4

5

Phot. Office marocain, Delius, Wide-World, U. F. P.

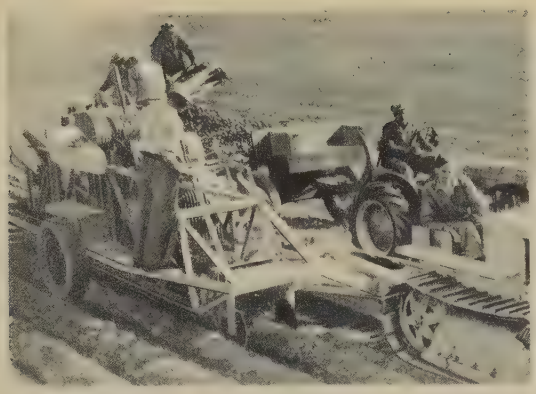

arrachage de pommes de terre en Hollande

que l'avance aux cultures, l'engraissement des animaux, etc.

AGRICULTURE COMPARÉE. L'agriculture comparée étudie les caractères essentiels de l'agriculture d'unités géographiques déterminées (commune, canton, « pays », région naturelle), pour en dégager les possibilités d'amélioration. L'agriculture comparée n'est pas du ressort du géographe, mais de l'agronome, dont la tâche est d'analyser les facteurs particuliers de la production agricole dans l'unité territoriale choisie, puis de conseiller un ou des systèmes de culture (spéculations végétales et animales les plus indiquées).

Les systèmes de cultures qui, aujourd'hui encore, caractérisent de nombreuses régions, résultent d'une lente adaptation au milieu naturel et économique. Or, l'accroissement des connaissances scientifiques augmente l'action de l'homme sur le milieu ; on peut donc maintenant envisager, dans certaines régions, des modifications brusques aux pratiques suivies ; ces modifications sont quelquefois d'autant plus utiles qu'elles correspondent à des orientations recommandées par l'évolution des conditions économiques. Ces rapides considérations montrent l'intérêt des études d'agriculture comparée ; il ne faudrait pas cependant penser que ce chapitre de l'agriculture peut constituer une discipline scientifique ; l'agriculture comparée reste un art qui indique des tendances plus que des lois ou des règles, et dont les recommandations, pour demeurer avantageuses, doivent tenir compte du milieu : les transformations profondes de celui-ci ne sont pas toujours impossibles, mais entraînent souvent des dépenses qui leur enlèvent tout intérêt économique.

Organisation et rôle de l'agriculture en France.

Les agriculteurs, pour défendre leurs intérêts, se sont réunis en associations. Celles-ci répondent à plusieurs besoins : des syndicats agricoles, qui ont été créés pour la défense des intérêts professionnels et pour les achats en commun ; des coopératives, qui ont pris et qui prendront encore une importance considérable, pour les achats et les ventes en commun ; des compagnies d'assurances ayant une forme de mutuelle ; et, enfin, des caisses de crédit agricole. Les ouvriers agricoles bénéficient de lois sociales et, notamment, d'assurances sociales et de prestations familiales semblables à celles de l'industrie. Les organisations agricoles ont des circonscriptions territoriales variables : des coopératives sont parfois communales ; des caisses locales de crédit agricole sont généralement cantonales. Le plus souvent, elles sont groupées par activités, en unions ou fédérations départementales, elles-mêmes réunies en unions ou fédérations nationales (Fédérations départementales des syndicats d'exploitants ; Fédération nationale des syndicats d'exploitants, par exemple).

Plusieurs grandes sociétés privées groupent les agriculteurs et les personnes qui s'intéressent à l'agriculture ; outre l'Académie d'agriculture, citons la Société des agriculteurs de France, la Société d'encouragement à l'agriculture, la Société nationale d'horticulture, la Société centrale d'aviculture, la Société pomologique de France, etc. Ces sociétés se tiennent en relation avec les services du ministère de l'Agriculture et les informe des desiderata de leurs membres. Elles organisent, en outre, des expositions nationales et internationales, et souvent, aussi, des congrès nationaux et internationaux.

Enfin, des chambres départementales d'agriculture, composées de membres élus par les agriculteurs, les associations agricoles, les propriétaires terriens et les ouvriers agricoles, sont auprès des pouvoirs publics les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles de leur circonscription.

L'importance de l'économie agricole dans l'économie générale des nations a conduit les pouvoirs publics à intervenir, soit pour transformer la structure agraire, soit pour garantir aux exploitants la commercialisation de leurs récoltes.

Les structures agraires ont été quelquefois modifiées soit par la fragmentation des domaines très étendus, pour permettre à des familles plus nombreuses de vivre de la culture des terres, soit par la constitution d'exploitations plus étendues, où l'utilisation de moyens mécaniques puissants est non seulement possible, mais encore facile, soit encore par le remembrement des terres morcelées, qui prend la forme d'un transfert de propriété foncière (remembrement foncier), ou d'un regroupement des parcelles, en vue de réduire les frais d'exploitation, sans modification de la propriété foncière (regroupement cultural).

Les pouvoirs publics interviennent dans la commercialisation des produits agricoles, d'abord par la conclusion d'accords commerciaux, ensuite par la réglementation du commerce international, enfin par la création d'organismes spécialisés ou par la garantie de prix ou d'écoulement. Par les accords commerciaux, les gouvernements peuvent ou protéger leur agriculture — en évitant d'encombrer leurs marchés intérieurs avec des produits agricoles étrangers —, ou protéger leurs industries et leurs consommateurs — en acceptant, en compensation de l'exportation de produits industriels, l'importation de produits agricoles à des prix inférieurs aux prix intérieurs. Comme les échanges peuvent se pratiquer largement en dehors des accords, les gouvernements les ont souvent réglementés : ils les ont soumis notamment à des autorisations préalables, et les ont fréquemment limités (contingentement) pour sauvegarder leurs cultivateurs. Ils ont enfin accordé aux agriculteurs certains avantages relatifs aux prix et à l'écoulement de leurs produits ; il arrive que ces dispositions soient complexes lorsqu'il n'existe pas d'organisme unique chargé de la commercialisation — cas de la viande et du vin en France, par exemple. Dans certains cas, le législateur a voulu mettre le producteur à l'abri de toute manœuvre commerciale et de toute spéculation, en créant des organismes qui se chargent de la commercialisation de la totalité de la production ; ainsi fonctionnent, en particulier en France, un Office national interprofessionnel des céréales.

Les conséquences de l'accroissement des moyens de production et de l'augmentation de leur puissance, et celles des mesures prises en faveur de la production agricole ont soumis les exploitations à deux tendances opposées : d'une part, pour profiter des moyens mécaniques puissants (tracteurs, charrues, moissonneuses-lieuses, moissonneuses-batteuses, etc.), les petites et moyennes exploitations ont cherché à s'étendre et à regrouper leurs parcelles en un petit nombre de pièces de grande étendue, surtout dans les régions de plaine ; d'autre part, les exploitations familiales ont cherché à se spécialiser et à se maintenir, en dépit des conditions économiques défavorables, malgré les efforts des pouvoirs publics et les progrès de la technique ; les diverses régions agricoles de notre pays ont ainsi conservé leurs différences, dues à la qualité des sols et à l'influence du climat.

Aussi l'agriculture française tient-elle une place très importante dans la vie de la nation : 1° au point de vue économique, puisqu'elle est capable de mettre sur le marché des quantités de produits supérieures aux besoins des consommateurs (la commercialisation de ces produits dépasse souvent, en valeur, celle des recettes des industries les plus actives) ; 2° au point de vue social, puisque, malgré un renversement du rapport $\frac{\text{population rurale}}{\text{population urbaine}}$, les deux cinquièmes de la population vivent encore, dans les campagnes, d'une activité agricole proprement dite ou connexe à l'agriculture. Comme les régions françaises sont très variées et présentent des vocations pour de nombreuses productions de qualité, l'importance économique et sociale de l'agriculture ne fera que s'accroître avec l'augmentation des besoins d'une population en expansion. Aussi comprend-on les efforts qui ont été faits par les pouvoirs publics pour le développement de l'enseignement agricole, de la diffusion des techniques les meilleures, et des recherches scientifiques appliquées à l'agriculture ; ces dispositions ont toutes pour objet le maintien d'une prospérité paysanne, tout en mettant l'agriculture en mesure de remplir sa mission envers la nation. (→ Biblio.)

agriculture (ACADÉMIE D'). V. ACADÉMIE D'AGRICULTURE.

agriculture (CHAMBRES D'). V. CHAMBRES D'AGRICULTURE.

Agriculture (MINISTÈRE DE L'). Rattachée successivement, comme simple division, à divers ministères, l'administration de l'agriculture fut érigée en département autonome par le décret du 14 novembre 1881. Outre les services du cabinet et de l'administration générale, le ministère de l'Agriculture comprend les directions générales des Eaux et Forêts, des Eaux et du Génie rural, de l'Agriculture, les directions des Etudes et du Plan, des Affaires professionnelles et sociales, de l'Enseignement et de la Formation professionnelle agricoles, le Service des haras, les Services vétérinaires, le Service de la répression des fraudes ; quatre établissements autonomes fonctionnent également sous l'autorité du ministre de l'Agriculture : la Caisse nationale de crédit agricole, l'Office national interprofessionnel des céréales, l'Institut national de la recherche agronomique, et l'Institut des vins de consommation courante.

Le ministre est assisté d'un Conseil supérieur de l'agriculture, comprenant une section permanente qui forme l'organe consultatif du département.

Il a à sa disposition des services de contrôle qui l'assistent en veillant à l'exécution de ses décisions dans l'ensemble du territoire.

Le ministère de l'Agriculture est chargé d'organiser et d'assurer l'enseignement agricole*. Les *chaires d'agriculture*, créées par la loi du 16 juin 1879, ont été transformées, en 1912, en *Directions départementales des services agricoles*. Les ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles et leurs collaborateurs, les ingénieurs des services agricoles (anciens professeurs d'agriculture) sont chargés de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales primaires, dans les écoles d'agriculture d'hiver, et de la vulgarisation des techniques les meilleures et les plus recommandables.

Dans les départements, d'autres représentants du ministre de l'Agriculture mettent leur activité au service des agriculteurs ; ce sont : les ingénieurs en chef du Génie

récolte des betteraves en U. R. S. S.

Phot. L. P. V. A., France-U. R. S. S.

rural (constructions rurales, électrification et adductions d'eau rurales, voirie agricole, bâtiments, machinisme, etc.), les ingénieurs en chef, conservateurs des Eaux et Forêts, les directeurs des services vétérinaires, les directeurs des stations de recherches, les directeurs de dépôts d'étalons, les inspecteurs et contrôleurs de la Protection des végétaux, les inspecteurs de la répression des fraudes, les inspecteurs et contrôleurs des lois sociales, etc. On rencontre aussi, au chef-lieu de chaque département, une Caisse régionale de crédit agricole, et un comité départemental de l'Office national interprofessionnel des céréales.

agriculture (Société nationale d'). V. Académie d'agriculture.

agriculture (De l'), par Varron. V. Rerum rusticaron.

agriculture (De l') [*De re rustica*], par Columelle ; traité d'économie rurale (Ier s. de notre ère). Divisé en douze livres, le traité de Columelle est intéressant autant par les faits que par la méthode.

Agriculture et Mesnage des champs (Théâtre d'), ouvrage d'Olivier de Serres (1600). Ce livre, le premier grand traité d'agriculture qui ait été écrit en France, constitue une exposition vive et nette d'une science pratique et laisse loin derrière lui les compilations sans originalité qui l'avaient précédé. C'est l'œuvre d'un véritable agriculteur, qui a tout vu par lui-même. Très apprécié au XVIIe s., cet ouvrage contribua au développement de l'agriculture.

agriculture (Ecoles nationales d'), établissements d'enseignement supérieur agricole. (V. agricole [*enseignement*].)

agriculture tropicale (Ecole supérieure d'application d'). V. agricole (*enseignement*).

AGRIFFER (S') v. pr. (de *griffer*). S'accrocher avec les griffes, avec les ongles. ‖ *Par extens.* S'attacher, se suspendre avec les mains : *A demi engloutie, elle* [Irène] *ne pouvait remonter à la surface, elle s'agriffait* (F. Mauriac).

AGRIGENTE, ruines du temple des Dioscures

AGRIGENTE (Girgenti jusqu'en 1927), v. d'Italie, en Sicile, ch-l. de prov. ; 40 491 hab. (37 506 aggl.). Evêché. Dans la ville moderne, cathédrale du XIVe s. remaniée. L'attrait d'Agrigente réside essentiellement dans les ruines magnifiques de la cité antique situées dans la « vallée des Temples ». — La *province d'Agrigente* a 469 900 hab. Elle s'allonge sur la côte méridionale de la Sicile. Cultures de la vigne, des oliviers, des arbres fruitiers. Exploitation importante de soufre.

— Hist. L'Agrigente antique, *Akragas*, est située sur un plateau incliné, entre son acropole, où s'élève la ville moderne, et la mer (Porto Empedocle). Elle fut fondée sur le territoire des Sicanes, entre 583 et 579 av. J.-C., par les Rhodiens de Géla. Ville agricole, elle exportait vers Carthage du vin et des olives. Au VIe s. av. J.-C., elle subit la tyrannie de Phalaris, puis s'en délivra dès que le danger carthaginois s'estompa. Au Ve s. av. J.-C., particulièrement sous le gouvernement de Théron, son histoire est liée à celle de Syracuse. Elle connaît alors son apogée et compte plus de 50 000 habitants. La victoire d'Himère (480 av. J.-C.) a enrichi la cité, et les prisonniers ont contribué à la construction des sanctuaires. C'est alors qu'est élevé son temple à Zeus Olympien. Cet édifice, resté inachevé, était immense (117 m × 54 m), orné de colonnes engagées dans un mur plein, alternant avec des géants, ou « télamons », servant de supports à l'entablement ; l'intérieur ressemblait à une basilique à trois nefs séparées. Les temples d'Hercule, d'Héra Lacinia et de la Concorde, assez bien conservés, ont les proportions habituelles des temples doriques. Du temple des Dioscures demeurent de beaux vestiges. Au Musée civique est exposé un couros de marbre (premier tiers du Ve s.), admirable travail local. Une offensive générale des Carthaginois, en 406, ruina les villes grecques de Sicile, et parmi elles Agrigente, prise par Himilcon. Relevée par Timoléon, elle se repeupla au IVe s. av. J.-C. Au IIIe s. av. J.-C., elle fut disputée entre les Carthaginois et les Romains : ceux-ci la prirent en 262 ; les Carthaginois s'en emparèrent de nouveau en 254, mais elle retomba sous la domination romaine à la fin de la première guerre punique. En 829 apr. J.-C., elle fut détruite par les Sarrasins, qui l'appelèrent *Gergent* (d'où vient le nom de *Girgenti*). [→ Biblio.]

AGRILE n. m. Genre d'insectes coléoptères, composé d'espèces de petite taille, au corps allongé, de coloration métallique.

— Encycl. Les larves des *agriles* vivent sous l'écorce des arbres ou dans la tige des plantes ligneuses ; elles causent parfois d'importants dégâts aux arbres forestiers ou fruitiers. Les principales espèces sont l'agrile bimaculé (*Agrilus biguttatus*), qui s'attaque au chêne-liège, l'agrile ponctué (*Agrilus punctatus*), l'agrile sinué (*Agrilus sinuatus*), qui s'attaque au poirier, l'agrile vert (*Agrilus viridis*), l'agrile doré (*Agrilus chrysoderes*), qui attaque les framboisiers. On connaît près de deux mille espèces de ce genre, qui fait partie de la famille des buprestidés.

AGRIMONIA n. f. Nom scientifique de l'aigremoine.

AGRINION, usuellement **Ghrínio,** v. de Grèce (nome d'Etolie et Acarnanie), au nord-ouest du *lac d'Agrinion ;* 20 000 hab. Manufacture de tabac. Broderies.

AGRIOLIMAX n. m. Limace des jardins. (L'espèce la plus répandue, *Agriolimax agrestis,* de couleur grise ou noire, est très commune dans les jardins, les endroits cultivés, surtout au printemps et à l'automne, où elle dévore les fraises, les salades, etc. Animal nuisible, dont il est difficile de se débarrasser complètement. Le genre fait partie des mollusques gastropodes pulmonés, famille des limacidés.)

AGRION n. m.(gr. *agrios,* sauvage). Entomol. Demoiselle de petite taille, à corps fin et cylindrique, à coloration vive.

— Encycl. Les *agrions* se tiennent au bord des eaux et volent lentement ; leurs larves sont carnassières. Le genre fait partie des odonates, et sert de type à la famille des agrionidés.

AGRIONIDÉS n. m. pl. (gr. *agrios,* sauvage). Famille d'insectes odonates, sous-ordre des zygoptères, différant des autres odonates par les ailes des deux paires égales et amincies à la base. (Les larves ont le corps terminé par trois branchies. Genres principaux : *calopterix, lestes, platycnemis, agrion.*)

AGRIONIES n. f. pl. (du gr. *agrios,* sauvage, féroce). Fêtes béotiennes en l'honneur de Dionysos, dont le char était traîné par des tigres. (Les femmes s'assemblaient la nuit, feignaient de chercher le dieu, qui, disaient-elles, allait alors se cacher chez les Muses. Après un festin, elles se proposaient des énigmes.)

AGRIOTE n. m. (du gr. *agrios,* sauvage). Petit taupin gris dont la larve, connue sous le nom de *ver fil de fer,* est fréquemment nuisible dans les cultures de céréales, de betteraves, etc. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des élatéridés.)

AGRIOTYPE n. m. Petit ichneumon d'Europe, dont la larve est parasite de celle des phryganes. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des ichneumonidés.)

AGRIOUN (oued), riv. d'Algérie constituée par la réunion de trois oueds et traversant, par une suite de gorges profondes, la Kabylie des Babors avant de se jeter dans le golfe de Bougie. Importante installation hydro-électrique (barrage de l'Iril-Emda).

AGRIPAUME n. f. V. leonurus.

AGRIPPA (Menenius), consul romain en 502 av. J.-C. Lors de la retraite de la plèbe sur le mont Sacré (493 av. J.-C.), il fit appel à la concorde en racontant l'apologue *les Membres et l'Estomac.*

AGRIPPA (Marcus Vipsanius), général et homme politique romain (63-12 av. J.-C.), ami d'Auguste. Sénateur d'origine obscure, il ne quitte plus Octavien depuis Apollonie (45-44 av. J.-C.), et remporte en son nom les victoires de Nauloque (36 av. J.-C.) et d'Actium (31 av. J.-C.). Octavien, devenu Auguste, lui fait épouser sa fille Julie (21) et se l'associe en lui octroyant l'*imperium,* puis en 18 la puissance tribunicienne pour cinq ans, créant ainsi une véritable corégence ; en 17, il adopte leurs deux fils Caius et Lucius. Les pouvoirs d'Agrippa sont renouvelés pour cinq ans en 13, et, sur les monnaies, il porte la couronne murale et rostrale. Il meurt en 12. Il avait été le conseiller préféré de l'empereur, qui lui avait confié, de 20 à 19, la Gaule menacée par les Germains et où il mit en place les premières voies romaines, centrées sur Lyon. Il fut surtout auprès d'Auguste le ministre de l'Urbanisme. Il donna à Rome un cadre monumental digne d'une capitale d'Empire. Il fit élever deux théâtres, quatre portiques, les premiers grands thermes luxueux de Rome, qui portent son nom, et plusieurs temples, dont le Panthéon. Auguste le chargea également de préparer une grande carte du monde. Il ne put l'achever ; mais, après sa mort, Auguste la fit exposer sur le mur du portique d'Agrippa, à Rome.

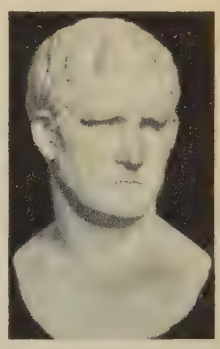

M. V. AGRIPPA
sculpture antique
Louvre

AGRIPPA, philosophe sceptique grec (fin du Ier s.-début du IIe s. apr. J.-C.). Tandis qu'Aenésidème distinguait dix raisons de douter, Agrippa les ramène à cinq. Ses prédécesseurs avaient dit que nous ne possédons pas la vérité ; Agrippa entreprend de prouver que nous ne pouvons la posséder.

AGRIPPA (Hérode). V. Hérode.

AGRIPPA VON NETTESHEIM (Heinrich Cornelius), médecin et alchimiste kabbaliste (Cologne 1486 - Grenoble 1535). D'abord soldat, puis médecin de Louise de Savoie, mère de François Ier, chassé de France pour avoir conservé des relations avec le connétable de Bourbon, il devint historiographe de Charles Quint. Emprisonné pendant un an à Bruxelles sous l'accusation de magie, il mourut dans la misère.

AGRIPPER v. tr. (de *gripper*). Prendre vivement ; saisir avidement : *Agripper le sac d'une promeneuse ;* et, au *fig. : Les histoires de Rustignac, de Rubempré m'ont agrippé le cerveau* (Vallès).

— ***S'agripper*** v. pr. S'accrocher à.

AGRIPPINE l'Aînée, petite-fille d'Auguste, fille de Marcus Vipsanius Agrippa et de Julie, née en 14 av. J.-C. Elle épousa Germanicus, dont elle eut neuf enfants (parmi lesquels Caligula et Agrippine la Jeune) et dont elle rapporta les cendres d'Antioche à Rome. Elle fut exilée dans l'île de Pandataria par Tibère, en 29, et mourut en 33 apr. J.-C.

AGRIPPINE la Jeune, fille de Germanicus et d'Agrippine l'Aînée (16-59 apr. J.-C.), Elle épousa d'abord Domitius Ahenobarbus, dont elle eut Néron, puis (49), en troisièmes noces, son oncle, l'empereur Claude, à qui elle fit adopter son fils au détriment de Britannicus. Avec l'aide de Locuste, elle empoisonna Claude et plaça Néron sur le trône. Celui-ci, trouvant trop lourde la tutelle de sa

AGRIPPINE la Jeune
Musée du Capitole, Rome

mère, la fit assassiner. Une belle statue antique d'*Agrippine assise* figure au musée du Capitole, à Rome. (→ Biblio.)

AGRO-, élément tiré du gr. *agros*, champ, et entrant dans la composition de nombreux mots.

AGROCHIMIE n. f. Chimie agronomique.

AGROCHIMIQUE adj. Qui concerne l'agrochimie.

AGROGÉOLOGIE n. f. Science de la constitution physique et chimique du sol, envisagée dans ses rapports avec l'agriculture.

AGROGÉOLOGIQUE adj. Relatif à l'agrogéologie.

AGROLOGIE n. f. Etude des terres, dans leurs rapports avec l'agriculture.

AGROLOGIQUE adj. Relatif à l'agrologie.

AGROMYZE n. m. (gr. *agros*, champ, et *muzein*, murmurer). Très petite mouche, dont la larve creuse les tissus internes des feuilles et des tiges de plantes très diverses. (Le genre fait partie des diptères brachycères cyclorrhaphes.)

AGRON, chef, puis roi des pillards illyriens constitués en État au milieu du IIIe s. av. J.-C. Il conquit plusieurs villes de l'Épire, ravagea le Péloponnèse en 231, soutint Démétrios II de Macédoine contre les Etoliens, et les obligea à lever le siège de Medioné en Acarnanie; mais il mourut au moment même de sa victoire (230 av. J.-C.).

AGRONOME n. m. (gr. *agros*, champ, et *nomos*, loi). Technicien versé dans la théorie de l'agriculture, en vue d'en perfectionner la pratique. ‖ *Ingénieur agronome*, élève diplômé de l'Institut national agronomique. (V. AGRICOLE [*enseignement*].)

AGRONOMÉTRIE n. f. Science permettant de mesurer la force productive du sol.

Armes de la maison D'AGUESSEAU

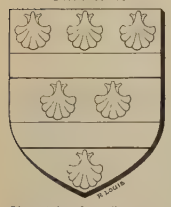

D'azur à deux fasces d'or accompagnées de six coquilles d'argent, trois en chef, deux entre les fasces, une en pointe.

d'AGUESSEAU
peinture anonyme, école française du XVIIIe s.

AGRONOMIE n. f. Ensemble des sciences et des principes qui régissent la pratique de l'agriculture.
— ENCYCL. Le sol est un milieu complexe, constitué par des éléments divers, tant au point de vue physique qu'au point de vue chimique. De plus, il est le siège d'une infinité de réactions provoquées par la transformation de ses éléments constitutifs (sable, argile, calcaire, humus) sous l'influence d'agents physiques (eau, air, température), chimiques (pluies, amendements, engrais) ou biologiques (ferments). L'*agronomie* étudie les problèmes que posent toutes ces réactions; elle en dégage des principes et des lois, pour en former une théorie, un corps de doctrine, dont l'agriculture* est l'application pratique.

AGRONOMIQUE adj. Relatif à l'agronomie : *Science agronomique.*

agronomique (INSTITUT NATIONAL). V. AGRICOLE (*enseignement*).

agronomiques (ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES) **de Toulouse et de Nancy.** V. AGRICOLE (*enseignement*).

AGROPYRUM [rɔm] n. m. (gr. *agros*, champ, et *pur*, feu). Plante vivace nuisible, dont il existe en France de nombreuses espèces. (La plus connue est *Agropyrum repens* ou *chiendent*. Famille des graminacées.)

AGROSTEMMA n. f. Plante entièrement velue, soyeuse, à très grandes fleurs rouge violacé, dont une espèce, la *nielle des blés*, est commune dans les moissons. (Famille des caryophyllacées.)

AGROSTIS n. f. (gr. *agrôstis*, chiendent). Plante dont il existe plusieurs espèces en France, annuelles ou vivaces, ainsi que de nombreux hybrides. (Une d'entre elles, appelée communément *traînasse*, peut être gênante dans les luzernières.) [Famille des graminacées.]

AGROSTOLOGIE n. f. (gr. *agrôstis*, chiendent, et *logos*, science). Etude des plantes de la famille des graminacées.

AGROTIS [tis] n. m. (mot gr. signif. *qui habite les champs*). Noctuelle européenne. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)
— ENCYCL. Les chenilles des *agrotis*, connues sous le nom de *vers gris*, se tiennent enterrées pendant le jour à la base des plantes et sortent la nuit pour les attaquer. Plusieurs d'entre elles sont très nuisibles, notamment celle de la noctuelle des moissons (*Agrotis segetum*), qui cause de grands dégâts dans les cultures de betteraves.

AGROVILLE n. f. En U. R. S. S., groupe d'habitations et d'exploitations rurales où, selon un programme de réforme des méthodes de travail agricole élaboré au cours de l'année 1949, il avait été envisagé de concentrer la population de plusieurs kolkhozes fusionnés.

AGRUMES n. m. pl. (ital. *agrume*). Nom collectif désignant les oranges, citrons, mandarines, pamplemousses et autres rutacées cultivées.
— ***Agrume*** n. m. sing. Prune employée pour faire les pruneaux d'Agen.
— ENCYCL. La production mondiale d'*agrumes* atteint 14 millions de tonnes. Les Etats-Unis viennent en tête, grâce à leurs plantations de Californie (46 p. 100 de la production mondiale). Ils sont suivis par l'Espagne (9 p. 100), le Brésil, qui a considérablement accru sa production au cours des dix dernières années, l'Italie, l'Afrique du Nord, les Etats du Levant et du Moyen-Orient, notamment Israël, qui est devenu un gros exportateur, le Japon, l'Insulinde et l'Union sud-africaine. (→ Biblio.)

AGUA [gua] n. m. Nom usuel d'un crapaud géant (15 à 20 cm de la tête à l'anus) des régions tropicales de l'Amérique.

AGUA, volcan du Guatemala, à 25 km de la capitale, qu'il a détruite en 1918; 3 752 m.

AGUA AMARGA (VAL DEL CHARCO DE), grotte préhistorique d'Espagne (Aragón), dans la région d'Alcañiz. Peintures rupestres du groupe levantin (poursuite d'un sanglier blessé).

AGUADILLA, v. et port du nord-ouest de Porto Rico; 18 300 hab. Tabac.

AGUADO (Alejandro María), financier espagnol (Séville 1784 - Gijón 1842). Aide de camp du maréchal Soult pendant l'occupation napoléonienne en Espagne, puis agent financier de Ferdinand VII, il en reçut de riches concessions et devint marquis de Las Marismas del Guadalquivir. Il se fit cependant naturaliser Français en 1828. Il réunit une magnifique galerie de tableaux, qu'il légua en partie au Louvre. Ami de José San Martín, il le protégea pendant son exil en France.

AGUASCALIENTES, v. du Mexique, capit. de l'Etat homonyme, sur le plateau central; 93 400 hab. Evêché. Sources thermales. Station climatique. Industries alimentaires. — L'*Etat d'Aguascalientes* a 193 900 hab.

AGUDES (LES), écart de la comm. de Gouaux (Haute-Garonne), au-dessus de la vallée de Luchon. Station de sports d'hiver à 1 360 m d'alt.

AGUDET [dɛ] n. m. Cépage noir, particulier au département de Tarn-et-Garonne.

AGÜERO (Bartholomé DE), chirurgien espagnol (Séville 1531 - † 1587). Auteur de *Tesoro de la verdadera cirugía* (Séville, 1684).

AGUERRIR [ge] v. tr. Accoutumer à la guerre : *Aguerrir une armée. Des troupes aguerries.* ‖ — *Fig.* Accoutumer à une chose pénible, difficile : *Habitué aux alertes et aguerri aux coups inattendus* (Hugo).

AGUERRISSEMENT [ge] n. m. Action d'aguerrir, de s'aguerrir; état de celui ou de ce qui est aguerri.

AGUESSEAU (Henri François D'), chancelier de France (Limoges 1668 - Paris 1751), fils d'Henri d'Aguesseau, intendant du Languedoc, époux d'Anne Lefèvre d'Ormesson. Il devint avocat général au parlement de Paris en 1690, et fut nommé procureur général en 1700. Chancelier de 1717 à 1750, il fut cependant à plusieurs reprises exilé et privé des sceaux (1718-1720; 1722-1737, bien que rentré en grâce dès 1727). Gallican d'éducation janséniste, il nia le droit du Saint-Siège de juger en première instance les affaires nées en France, et soutint que seule l'acceptation unanime du clergé du royaume pouvait rendre obligatoire l'obéissance aux ordres du Saint-Siège (affaire de la bulle *Vineam Domini*). Il devait aussi refuser l'entrée en France du bref pontifical condamnant le P. Quesnel, et soutenir le parlement contre Louis XIV dans l'affaire de la bulle *Unigenitus;* il imposa pourtant son enregistrement pur et simple en 1720. Il réforma la législation et rédigea trois ordonnances célèbres : sur les donations (1731), sur les testaments (1735), sur les substitutions (1747), dont plusieurs articles ont passé dans le Code civil. D'Aguesseau, grand érudit et excellent écrivain, a laissé des ouvrages sur des sujets d'histoire et de philosophie. (→ Biblio.)
— Son petit-fils, HENRI CARDIN JEAN-BAPTISTE, marquis **d'Aguesseau** (Paris 1752 - † 1826), fut successivement avocat général au

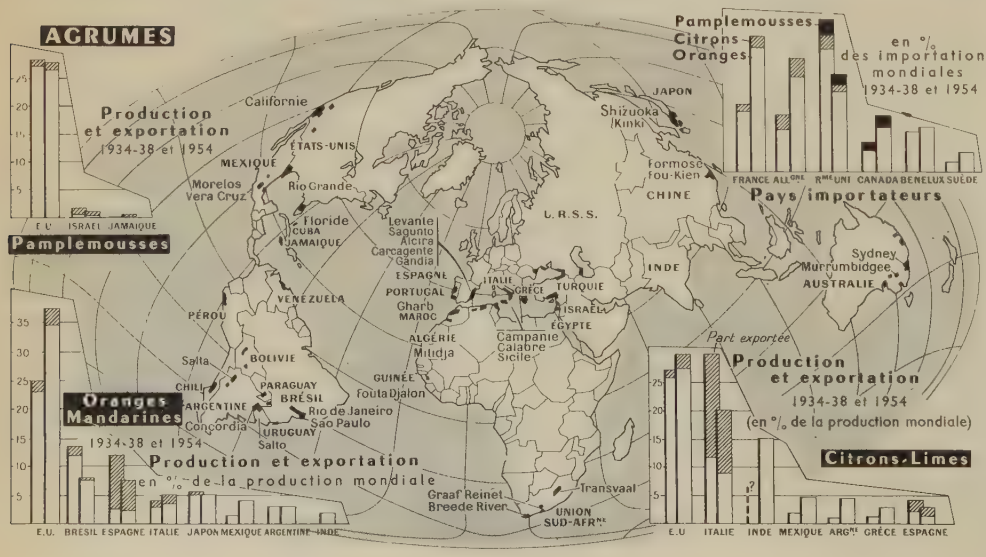

Phot. Anderson-Giraudon, Giraudon.

parlement de Paris, conseiller d'Etat, député aux Etats généraux, président du tribunal d'appel de Paris sous le Consulat, pair de France sous Louis XVIII. (Acad. fr., 1788.)

AGUETS [agɛ] **(aux)** loc. adv. (de l'anc. franç. *agaitier*, veiller, emprunt. au germ.). Aux écoutes pour épier, surveiller : *Elle avait toujours l'œil et l'oreille aux aguets* (R. Rolland). *A moins qu'elle ne me surprenne debout, aux aguets sur un monde endormi* (Colette).

— LANGUE CLASS. ***Aguet*** n. m. Embuscade, piège : *L'aguet d'un pirate arrêta leur voyage* (Malherbe). ‖ — *Fig.* Embûche, ruse : *Exposée aux aguets des rusés séducteurs* (Molière).

AGUEUSIE [zi] ou **AGUEUSTIE** n. f. (*a* priv., et gr. *geusis*, goût). Diminution marquée du sens gustatif. (Elle peut être congénitale ou acquise ; dans ce cas, elle résulte d'une atteinte des nerfs de la gustation [glossopharyngien et lingual] ou d'une atteinte de l'olfaction.)

AGUI [gi] n. m. Liaison d'un bout de corde à une chaise en sangle pour hisser ou affaler un gabier, un charpentier, un calfat, etc., chargé d'exécuter des réparations urgentes : *Nœud d'agui*.

AGUICHAGE [gi] n. m. Pêch. Ensemble des manœuvres que l'on peut exécuter au moyen d'une ligne pour attirer le poisson et l'engager à mordre.

AGUICHANT, E [gi] adj. *Fam.* Qui attire par des agaceries : *Femme aguichante*.

AGUICHER [gi] v. tr. (de *guiche*). *Fam.* Attirer, exciter par un manège d'agaceries : *Cette petite Lydie aguiche mes acteurs dans sa loge, puis, tout à coup, elle crie qu'on la viole pour qu'on lui donne de l'argent* (A. France).

— Pêch. Manœuvrer la ligne de façon anormale, pour attirer et faire mordre le poisson.

AGUICHEUR, EUSE [gi] adj. et n. Qui aguiche (usité surtout au fém.) : *Tout de même, ils ont eu du toupet d'étiqueter « saint Jean-Baptiste » cette figure aguicheuse et pointue de Vinci qui sourit* (Colette).

AGUILANEUF n. m. Mœurs et cout. Quête enfantine, aux approches du nouvel an, accompagnée de chants particuliers.

— ENCYCL. Sous ce nom aux nombreuses variantes (*le guillonneau* [Brie], *la guilouné* [Gascogne], *la guillaneu* [Périgord], *la guinannée* [Bretagne], *les aguignettes* [Normandie], etc.), on a voulu voir une traduction patoisante de *au gui l'an neuf*, cri des marchands de gui porte-bonheur aux approches du nouvel an. En voici un exemple : *Aguignettes, aguignon, | Coupez-nous un petit cagnon* [croûton], *| Si vous ne voulez pas le couper, | Donnez-nous-le tout entier, | Aguignettes, aguignon.* (Ile-de-France.)

AGUILAR, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), au sud de Cordoue ; 15 200 hab. Ruines d'un château mauresque.

AGUILAR (Gaspar DE), écrivain espagnol (Valence 1561 - † 1623). Il a écrit quelques comédies, dont la plus connue est *le Marchand amoureux* (*El Mercader amante*).

AGUILAR (Joseph DE MARGARIT, marquis D'), général français d'origine espagnole (prov. de Catalogne 1602 - Perpignan 1685). Il passa en France en 1641 et entra au service de Louis XIII, mettant son espoir dans la France pour assurer l'indépendance de son pays. Le roi le créa marquis d'Aguilar, gouverneur et grand sénéchal de Catalogne sous l'autorité du vice-roi français. Aguilar prit part à toutes les opérations de Catalogne. Nommé lieutenant général en 1651, il pensait devenir vice-roi de Catalogne, mais le maréchal de La Mothe-Houdancourt lui fut préféré. Les Catalans, déçus, accueillirent les propositions de don Juan d'Autriche et rendirent Barcelone. Aguilar, bien que partisan de la soumission, dut se retirer en France. Au traité des Pyrénées, l'Espagne l'excepta de l'amnistie accordée aux rebelles.

Aguilar, maison d'édition espagnole, fondée à Madrid en 1923, par Manuel Aguilar Munoz (né en 1888). Le fonds, très étendu, va de la littérature générale aux ouvrages d'art, de droit, de sciences et de techniques, à la cartographie et aux livres pour la jeunesse. Il comprend notamment des collections de classiques espagnols et étrangers, divers Atlas et une encyclopédie de la langue.

AGUILAR DE CAMPÓO, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Palencia), sur le Pisuerga ; 2 500 hab. Restes du monastère prémontré de Santa María la Real, intéressant monument du XIIIe s., avec un beau cloître de style roman.

AGUILARITE n. f. Minér. Sulfoséléniure naturel d'argent.

ÁGUILAS, v. d'Espagne (prov. de Murcie), sur la Méditerranée ; 15 200 hab. Port d'embarquement des minerais de plomb de la sierra de Almenara. Thermes romains.

AGUILERA (Ventura RUIZ). V. RUIZ AGUILERA.

AGUINALDO (Emilio), un des chefs du soulèvement des îles Philippines contre le gouvernement espagnol (Imus, près de Cavite, 1869). Etudiant à l'université de Manille, puis à Hong-kong, où il se consacra à l'art militaire, il prit part à l'insurrection de 1896. Malgré leurs succès, les Espagnols traitèrent avec Aguinaldo en 1897 Lorsque débuta la guerre hispano-américaine, il conclut avec les Etats-Unis une véritable alliance, puis organisa un gouvernement révolutionnaire, dont il se fit proclamer président. Lorsque les Américains réclamèrent pour eux l'archipel, Aguinaldo recommença la lutte contre eux. Défait par le général Otis, puis trahi par un de ses officiers, il fut capturé en 1901 et dut prêter le serment d'allégeance aux Etats-Unis. Candidat malheureux aux élections présidentielles de 1935, il fit partie du gouvernement fantoche constitué par les Japonais lors de la Seconde Guerre mondiale, fut emprisonné par les Américains (1945), puis rappelé au gouvernement par le président Quirino en 1950.

AGUIRRE (Domingo DE), prêtre et écrivain basque (Ondárroa, Biscaye, 1865 - Zumaya, Guipúzcoa, 1920). Auteur de romans : *l'Eau de mer* (1906) et *la Fougère* (1912).

AGUIRRE (José SÁENZ DE). V. SÁENZ DE AGUIRRE (José).

AGULIERS (DES). V. DÉSAGULIERS.

AGUM, nom de deux rois de Babylone de la dynastie kassite. **Agum II** *Kakrimé* (XVe s. av. J.-C.), neuvième roi de cette dynastie, étendit le pouvoir de Babylone jusqu'en Elam et en Assyrie, et ramena à Babylone le dieu Mardouk.

AGUNG, AGOENG ou **AGOUNG,** volcan de l'île de Bali (Indonésie), point culminant de l'île ; 3 142 m.

AGUSTI (Miguel), écrivain espagnol (Bañolas, Catalogne, 1560 - † 1630). Il fut prieur de l'ordre de Saint-Jean, à Perpignan, où il résida longtemps. Son principal ouvrage, intitulé *Livre des secrets de l'agriculture* (Barcelone, 1617 ; réédité à Perpignan en 1626), se termine par un curieux petit vocabulaire latin, espagnol, catalan, italien, portugais et français.

AGUSTITE n. f. V. APATITE.

AGUTTE (Georgette), peintre français (Paris 1867 - Chamonix 1922). Elève de Gustave Moreau, elle exposa au Salon des indépendants et au Salon d'automne des peintures énergiques, hautes en couleur, et légua à l'Etat ses importantes collections, conservées au musée de Grenoble. Elle se suicida après la mort de son mari, Marcel Sembat.

AGYRRHIOS ou **AGURRHIOS,** homme politique athénien, de la première moitié du IVe s. av. J.-C. Démocrate, il fut très populaire, car il rendit la ferme du cinquantième plus productive et put ainsi créer le *misthos ekklêsiastikos*, indemnité de trois oboles par jour pour les citoyens siégeant à l'Ekklèsia, et restaurer le *theôrikon*. Mais, après la paix du Roi, il fut frappé d'une lourde amende, qu'il ne put payer : au terme d'un long emprisonnement, il disparut de la vie politique.

AGYRTE n. m. (gr. *agurtês*, mendiant). Nom donné aux prêtres mendiants de Cybèle, qui parcouraient les rues en faisant des jongleries et disaient la bonne aventure.

AGYRTRIE n. f. Nom scientifique des émeraudes ou leucobres, oiseaux-mouches de l'Amérique du Sud, aux brillantes couleurs.

Ah, symbole de l'*ampèreheure*.

AH interj. Sert à marquer les impressions vives : 1° la joie : *Ah ! quel plaisir ! ;* 2° la douleur : *Ah ! vous me faites mal ! ;* 3° l'admiration : *Ah ! que c'est beau ! ;* 4° la commisération : *Ah ! que je vous plains ! ;* 5° l'impatience : *Ah ! que vous êtes lent ! ;* etc. ‖ S'emploie souvent pour donner plus d'énergie à la phrase : *Ah ! ne croyez pas cela.* ‖ Introduit une nouvelle idée, un nouvel épisode, etc., dans le fil du discours : *Ah ! j'allais oublier...* ‖ Se redouble quelquefois pour marquer la surprise ou l'ironie : *Ah ah ! je vous y prends !*

◆ N. m. invar. (sauf licence poétique) : *Pousser des oh ! et des ah !*

— LOC. FAM. *Ah bah* (insouciance, étonnement) ; *Ah bien oui* (désappointement) ; *Ah mais* (donne de l'énergie à une affirmation ou à une protestation) ; *Ah çà* (mécontentement, impatience).

AHAD-HAAM. V. GINZBERG.

AHAGGAR. V. HOGGAR.

AHAGGAR n. m. Linguist. Parler principal de la tamahaq, ou langue des Touaregs.

AHAN n. m. (déverbal de *ahaner*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Effort pénible : *L'erreur [...] c'est de travailler là-dessus à contresens et à grand ahan comme un butor* (J. Romains).

AHANER v. intr. (lat. pop. **afanare ;* de *affanae*, situation embrouillée). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Faire un effort pénible : *Le bon maître huchier* [...] *| Courbé sur l'établi depuis l'aurore ahane* (Heredia).

AHASVÉRUS, dit **le Juif errant,** personnage légendaire, condamné à l'immortalité et au mouvement perpétuel pour avoir maltraité le Christ marchant au supplice ; il n'a jamais que cinq sous à dépenser à la fois, mais trouve toujours cette faible somme dans sa poche. Ce mythe, qui paraît fort ancien et dont certains érudits vont chercher l'origine jusque dans l'Inde bouddhique, se précise à partir du XIIIe s. sous trois formes : 1° Joseph *Cartaphilus*, portier de Ponce Pilate, dont la légende est contée par Roger de Wendover, Matthieu Paris, Philippe Mouskes ; 2° *Buttadeo*, connu surtout en Italie ; 3° *Malc* ou *Malchus*, personnage des mystères. C'est au XVIIe s. qu'un auteur allemand (Dudulœus ?) fait de ce personnage un Juif, le « Juif éternel », nommé Ahasvérus (1602), lequel devient dans la traduction française de 1609 « le Juif errant ». Dès lors, la légende se répand avec rapidité, par l'imagerie populaire et les estampes, les complaintes, dont la plus célèbre est celle d'Isaac Laquedem*. Le Juif errant, qui personnifie les destinées du peuple juif depuis le christianisme, a inspiré les écrivains, entre autres Schiller, Gœthe, Schubart, Musæus, Chamisso, Hamerling, M. G. Lewis, Shelley, E. Quinet, E. Sue et Béranger, ainsi que de nombreuses images populaires. (→ Biblio.)

À-HAUT n. m. invar. Ensemble des installations de surface d'une ardoisière. ‖ *Ouvrier d'à-haut*, ouvrier ardoisier qui travaille en surface.

AHENET ou **AHNET,** plateau gréseux du Sahara algérien, flanquant à l'ouest le massif du Hoggar.

AHENOBARBUS (mot lat. signif. *Qui a la barbe couleur d'airain*), surnom d'une branche de la famille Domitia. (V. DOMITIUS.)

AHEURTEMENT n. m. LANGUE CLASS. Action de s'aheurter : *Il n'a pas été de l'avis des autres par un pur aheurtement qu'il avait à son opinion* (Richelet).

AHEURTER (S') v. pr. [à] (de *heurter*). LANGUE CLASS. S'arrêter devant un obstacle : *Sans cela on ne se serait pas aheurté à Jésus-Christ* (Pascal). ‖ S'attacher à une opinion malgré toutes les difficultés, s'y obstiner : *S'aheurter à une prétention* (Saint-Simon).

AHHOTEP (littéral. « la Lune soit satisfaite »), nom porté par deux reines d'Egypte, dont **Ahhotep Ire,** mère des rois Kamès et Ahmès Ier, justement célèbre par les bijoux trouvés dans sa tombe en 1859.

AHI! interj. V. AÏE.

AHIMSÂ n. f. Mot sanskrit désignant la *non-violence* ou *non-nuisance* préconisée par toutes les religions de l'Inde, et plus particulièrement par le jaïnisme. (Gandhi l'érigea en principe moral autant que politique, en la prenant pour base de la non-agressivité.)

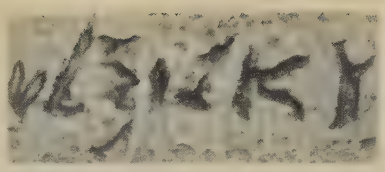

AHIRAM
détail d'une inscription phénicienne sur le sarcophage du roi XIIIe s. av. J.-C.

AHIRAM, roi de Byblos, au XIIIe s. av. J.-C. L'inscription de son tombeau, découvert par P. Montet en 1923, est le plus ancien texte en écriture phénicienne actuellement connu. Il prouve l'originalité de l'alphabet phénicien.

AHIRWĀTĪ n. f. Linguist. V. HIRVATĪ.

AHLE (Johann Rudolf), compositeur et organiste allemand (Mühlhausen 1625 - *id.* 1673). Il écrivit deux traités et composa des chants à plusieurs voix, des sonates de chambre (de 3 à 5 parties), des motets, des concertos d'église (de 3 à 20 parties). — Son fils, JOHANN GEORG (Mühlhausen 1651 - *id.* 1706), lui succéda comme organiste à Saint-Blaise de Mühlhausen, où il fut le prédécesseur de J.-S. Bach. Il écrivit deux traités, dont une méthode de composition, et composa abondamment, entre autres des pièces de danse.

AHLEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), au sud-est de Münster; 33 200 hab. Eglise gothique. Houille.

AHLFELD (Friedrich), prédicateur allemand (Mehringen, Anhalt, 1810 - Leipzig 1884).

AHLGREN (Ernst), pseudonyme de **Victoria Benedictsson** (née BRUZELIUS), femme de lettres suédoise (Domme, Scanie, 1850 - Copenhague 1888). Son œuvre comprend les meilleures productions du roman réaliste en Suède au cours des années 1880; elle a laissé des nouvelles : *En Scanie* (1884) et *Vie populaire* (1887), et deux romans : *l'Argent* (1885) et *Mme Marianne* (1887), ainsi qu'un *Journal*.

AHLMANN (Hans W. : son), glaciologue et géographe suédois (Karlsberg 1889). Professeur à l'université de Stockholm, il a dirigé plusieurs expéditions au Groenland et au Svalbard (Spitzberg), et proposé une nouvelle classification des glaciers d'après leur forme.

AHLQUIST. V. OKSANEN.

AHLWARDT (Wilhelm), orientaliste allemand (Greifswald 1828 - *id.* 1909), auteur d'ouvrages sur la poésie arabe et de nombreuses éditions d'auteurs arabes.

AHLWARDT (Hermann), homme politique prussien (Krien, près d'Anklam, 1846 - Leipzig 1914). Ses pamphlets : *Berlin aux mains des boursiers juifs, le Serment d'un juif* et *les Fusils juifs*, eurent un énorme retentissement. Arrêté et condamné pour ces publications, il devint un des chefs du parti antisémite, et fut élu député d'Arnswald-Friedberg en 1892. Au Reichstag, il continua ses attaques contre les juifs et Bismarck.

AHM n. m. Mesure de capacité usitée en Allemagne et dont la valeur est variable (de 140 à 160 litres) suivant les régions.

AḤMAD, un des noms de Mahomet, utilisé par les musulmans comme nom propre. (On trouve également AHMED et AḤMET.)

AḤMAD AL-MANṢŪR, sultan sa'dien du Maroc (Fès 1549 - *id.* 1603). Frère de 'Abd al-Malik, il lui succéda après sa mort à la bataille d'Alcazar Quivir, ou bataille des Trois Rois (Sébastien de Portugal, 'Abd al-Malik et Muḥammad al-Mutawakkil, sultan déchu), et, ayant remporté la victoire, prit le titre d'*al-Manṣūr* (« le Victorieux »). Il régna de 1578 à 1603. Très au courant de la politique méditerranéenne, il entretint des rapports suivis, diplomatiques et commerciaux, avec l'Angleterre, l'Espagne, la Toscane et la France, et fut considéré par ces puissances comme un grand souverain. En 1587, la mort de Beylerbey Euldj 'Alī le délivra de la menace des Turcs d'Alger; en 1590, il conquit le Soudan temporairement. Il développa l'industrie du sucre au Maroc et fit édifier dans sa capitale, Marrakech, un magnifique palais, Al-Badī'; il eut un règne dans l'ensemble pacifique et prospère. Il mourut de la peste, qui régna presque sans interruption au Maroc de 1588 à 1608.

AḤMAD BEY († Alger 1851), dernier bey de Constantine (1827-1837). Hostile au dey d'Alger, il lui prêta cependant son appui en 1830. Après la prise de Constantine (1837), il s'enfuit dans l'Aurès, renonça à la lutte en 1848, se soumit et alla se fixer à Alger.

AḤMAD CHĀH, chāh de Perse (Tabriz 1898 - Neuilly 1930). Monté sur le trône après l'abdication de son père, Muḥammad 'Alī (1909), et détrôné en 1924.

AḤMAD CHĀH DURRĀNĪ. V. AḤMAD KHĀN.

AḤMAD DJALĀYR, fils d'Uways Ier, sultan de la dynastie mongole des Djalāyrides, qui régna à Bagdad de 1382 à 1410. Il fut deux fois chassé de sa capitale par Timūr (Tamerlan) en 1393 et en 1401. Chaque fois, Aḥmad, qui s'était réfugié en Egypte, rentra à Bagdad après le départ de Timūr. Il fit restaurer la ville, qui, en 1401, avait été détruite et avait eu sa population massacrée. Il fut vaincu et mis à mort en 1410 par son ancien allié contre Timūr, Qara Yūsuf, des Turcomans du Mouton-Noir.

AḤMAD FU'ĀD. V. FOUAD.

AḤMAD IBN ḤANBAL, théologien et juriste musulman (Bagdad 780 - *id.* 855), fondateur de l'une des quatre écoles juridiques orthodoxes musulmanes. Opposé au rationalisme des Mu'tazilites et s'en tenant aux sources traditionnelles de la loi (Coran et Ḥadīth), il fut persécuté, à l'époque d'Al-Ma'mūn et d'Al-Mu'taṣim, pour son attachement à la doctrine du Coran « incréé ». Son œuvre la plus importante est un recueil de traditions, le *Musnad*.

AḤMAD IBN ṬŪLŪN (835 - Antioche 884), fondateur de la dynastie des Ṭūlūnides, qui régna en Egypte. Fils d'un esclave turc, il obtint du calife 'abbāsside l'Egypte, dont il fut le premier gouverneur, étendit son autorité sur la Tripolitaine, la Syrie et les places frontières de Cilicie, et se rendit indépendant du calife, en partie grâce à la puissance de ses troupes d'esclaves noirs et turcs. Il construisit dans sa capitale, Fusṭāṭ (Le Caire), la mosquée fameuse dite *d'Ibn Ṭūlūn*, et ouvrit en Egypte une période de prospérité matérielle et de brillante culture, consacrant à sa mise en valeur les sommes qui n'étaient plus versées à la métropole ou détournées par des fonctionnaires prévaricateurs. Le calife al-Muktafī reconquit l'Egypte sur le dernier des Ṭūlūnides, Hārūn, qui fut tué au combat en 905.

AḤMAD KHĀN, premier souverain afghan († Murghāb, près de Qandahār, 1773). Chef de la tribu afghane des Abdālīs dans l'armée de Nādir chāh, il se proclama roi à Qandahār en 1747, après l'assassinat de Nādir chāh, sous le nom de **Aḥmad chāh**, avec le titre de *Durr-i Durrān* (c'est-à-dire « la Perle des perles ») [v. ABDĀLĪS], et fonda le royaume afghan de la dynastie Sadozay. Il fit plusieurs expéditions dans l'Inde et vainquit les Mahrattes en 1761, les Sikhs en 1762. A sa mort, son empire s'étendait de l'Oxus à l'Indus et du Tibet au Khurāsān.

AḤMAD KHĀN BAHĀDUR, réformateur musulman indien (Delhi 1817 - *id.* 1898). Il se tint à l'écart de la vie politique et fut un loyal serviteur du gouvernement britannique dans diverses fonctions. Il se consacra au relèvement de ses compatriotes par l'éducation et la lutte contre les préjugés, en fondant le collège musulman anglo-oriental d'Aligarh (1878), devenu université en 1920. Il voulait rénover la religion en montrant que les doctrines de la science moderne étaient conformes aux articles de la foi islamique. Sa réinterprétation de l'islām fut vivement controversée. Il est considéré comme un précurseur dans le Pākistān actuel.

AḤMAD PACHA, bey de Tunis (1929-1942), troisième fils du bey 'Alī pacha (qui succéda à Muḥammad Ṣadūq en 1882), frère de Muḥammad al-Ḥādjdj (roi de 1902 à 1906). Il succéda en 1923 à son frère Ismā'īl comme héritier présomptif, et en 1929 à Muḥammad al-Habīb comme bey de Tunis. Il eut pour successeur Muḥammad al-Munṣif.

AḤMAD RIFĀ'A PACHA ou **AHMET RIFAAT PACHA** (1825-1858), petit-fils de Méhémet Ali et fils aîné d'Ibrāhīm. Il fut utilisé par le sultan turc contre son cousin 'Abbās, devenu khédive en 1848, mais les deux souverains se rapprochèrent bientôt et Aḥmad Rifā'a ne revint en Egypte qu'à la mort de 'Abbās; son oncle Sa'īd le fit alors président du Conseil d'Etat.

AḤMAD TAKŪDAR, souverain mongol de Perse, de la race de Gengis khān († 1284). Il succéda en 1282 à son frère Abaqa khān et fut le premier souverain mongol qui embrassa l'islamisme.

AHMADĀBĀD ou **AHMEDABAD**, v. de l'Inde (Bombay); 788 300 hab. Evêché catholique. L'origine d'Ahmadābād remonte à un établissement très ancien, qui occupait une position stratégique en lisière des marais du golfe de Cambaye et sur la route de Bombay à Delhi. Fondée en 1411 par le sultan Aḥmad chāh Ier, à côté de l'emplacement d'une vieille cité hindoue, elle fut la plus belle ville du Gujerāt au XVe s. et l'une des plus vastes du monde à cette époque. De sa splendeur passée, il reste de nombreux et beaux monuments du XVe s. (Jami Masjid, tombeaux des reines, etc.). Prise par l'empereur moghol Akbar en 1573, elle tomba au pouvoir des Mahrattes en 1755, puis des Anglais en 1818, jusqu'à l'indépendance de l'Inde en 1948.
A partir de 1859, après le long déclin qui suivit la chute de l'empire moghol, la ville fut ranimée par la mécanisation du travail des textiles. Sa population a presque sextuplé depuis 1891. C'est aujourd'hui le premier centre industriel et la sixième ville de l'Inde. L'industrie des cotonnades et de la rayonne, organisée de manière très rationnelle, avec une intégration poussée, s'oriente vers la spécialisation et abandonne les fabrications courantes aux villes de la plaine du Gange. La ville est divisée en quartiers indépendants, les *pols*, unités de voisinage s'administrant elles-mêmes et souvent occupées chacune par une seule caste.

Aḥmadiyya, communauté réformiste musulmane, fondée dans l'Inde en 1889 par Mīrzā Rhulām Aḥmad, mort en 1908, et dont les idées furent très discutées parmi les musulmans, les hindous et les chrétiens. Elle s'est divisée en deux groupements distincts, qui déploient une grande activité missionnaire en Europe et qui ont leur quartier général l'un à Rabwa et l'autre à Lahore, dans le Pākistān. Le second, plus agissant et plus occidentalisé, est très puissant en Angleterre (*Woking Mission*).

AHMADNAGAR ou **AHMEDNAGAR**, v. de l'Inde (Bombay), à l'E. de Bombay; 54 000 hab. Marché du coton. Fondée en 1494, elle tomba aux mains de l'empereur moghol Akbar en 1599, puis des Mahrattes en 1760 et des Anglais en 1803. Aurangzeb y mourut en 1707 et y fut, dit-on, inhumé.

AHMADOU ou **AḤMADU**, chef soudanais († Mey Koulfi 1898). Fils du conquérant toucouleur al-Hadj Omar*, il fut installé par son père à Ségou, sur le Niger, en 1862. Un peu plus tard, al-Hadj Omar disparaissait dans le Macina (1865), et Ahmadou s'efforça dès lors d'éliminer ses frères ou les serviteurs de son père, pour dominer l'empire toucouleur du Soudan occidental (rive gauche du Niger). En 1880, Gallieni lui demanda de signer un accord commercial. Le même Gallieni signa, en 1887, un autre traité à Gouri, pour fixer les rapports entre Ahmadou et la France, mais des difficultés continuelles amenèrent l'éviction d'Ahmadou du Kaarta, puis de Ségou, prise en 1890 par Archinard, en attendant la chute de Djenné en 1893, qui termina la conquête du Macina. Ahmadou se réfugia au Sokoto.

AḤMAR (Banū al-), famille arabe d'Espagne, à laquelle appartenait Muḥammad Ier (1232-1273), fondateur de la dynastie des Naṣrides de Grenade et qui décida la construction de l'Alhambra.

AḤMAR KHADOU ou **AḤMAR KHĀDUH** (DJEBEL) [« la Montagne à la joue rose »], montagne d'Algérie, dans le massif de l'Aurès, dominant la vallée de l'oued El-Abiod; 1 925 m.

AHMEDABAD. V. AHMADĀBĀD.

AHMEDI ou **AḤMADĪ**, poète turc (près de Kutahya, v. 1334 - Amasia 1413). Auteur d'un *Divan* lyrique, d'un roman en vers, d'inspiration iranienne, sur le mythe de *Djemchid et Hourchid*, d'une *Histoire d'Alexandre le Grand* versifiée, suivie d'un

Phot. Giraudon.

chant sur l'*Histoire des Ottomans*, qui n'est pas sans intérêt historique.

AHMEDNAGAR. V. AHMADNAGAR.

AHMÈS (littéral. « la Lune l'a créé[e] »), nom porté par plusieurs reines d'Egypte : **Ahmès Néfertari**, épouse d'Ahmès Ier, adorée comme patronne de la nécropole thébaine (XVIe-XVe s. av. J.-C.) ; — **Ahmès**, épouse de Thoutmès Ier et mère de la célèbre reine Hatshepsout (XVIe s. av. J.-C.).

AHMÈS ou **AHMÔSIS**, nom de deux rois d'Egypte. Le plus ancien fut le fondateur de la XVIIIe dynastie (1560-1542). Avec son frère et prédécesseur Kamès, puis seul, il acheva de chasser les Hyksos hors d'Egypte, et les poursuivit jusqu'en Canaan. Pendant son règne, la primauté politique et religieuse de Thèbes s'affirma. Le plus récent fut l'avant-dernier roi (570-526) de la dynastie saïte (XXVIe dynastie). Bon diplomate, il maintint l'équilibre entre les milices libyennes et les mercenaires grecs, ses meilleures troupes. Mais, à la fin de son règne, son alliance avec Crésus n'empêcha pas l'Egypte de subir la domination perse, peu après sa mort.

AHMET ou **AḤMAD Ier**, sultan ottoman (Manisa 1590 - † 1617). Il succéda à son père, Mehmet III, en 1603. Il eut à lutter contre les Persans, qui enlevèrent Erivan et Kars, et dut signer avec eux, en 1612, une paix désastreuse. Il eut aussi à faire face à des révoltes en Anatolie et en Syrie, que réprima le grand vizir Murat paşa. En Hongrie, Bocśkay, élu roi par les magnats contre l'Autriche, s'allia aux Turcs, mais fit défection quand l'Autriche l'eut reconnu prince de Transylvanie, et la Porte dut signer avec l'Autriche la paix de Szitvatorok (1606). Ahmet Ier, énergique au début de son règne, se montra ensuite faible et cruel. On lui doit la belle mosquée qui porte son nom, sur l'At Meydani, à Istanbul (1609), et la grande fontaine de Top Hané.

AHMET ou **AḤMAD II** (1643 - Andrinople 1695), 21e sultan ottoman. Il succéda à son frère Soliman II (Sulayman), en 1691. Son grand vizir Köprülü fut tué la même année à la bataille de Slankamen, contre l'Autriche, mais son successeur délivra Belgrade assiégée (1692). En 1694, les Vénitiens prirent Chio.

AHMET ou **AḤMAD III** (1673-1736), 23e sultan ottoman (1703-1736), successeur de son frère Mustafa II. Il reçut à Bender Charles XII, fuyant après la défaite de Poltava (1709), mais ne se laissa pas entraîner dans une guerre contre le tsar. Le grand vizir, un Köprülü, préférait entretenir avec Pierre le Grand des relations de bon voisinage. Dès que Köprülü eut été déposé, le parti de la guerre avec la Russie l'emporta : son successeur consentit au traité de Falksen, qui rétablit la paix (1711) et sauva Pierre le Grand. Charles XII dut se retirer du territoire ottoman (1714).
En 1715, les Turcs conquirent la Morée et les places vénitiennes de Crète cédées à Carlovitz en 1699. L'empereur Charles VI envoya contre eux le prince Eugène, qui les écrasa à Peterwardein (1716), et le traité de Passarowitz, favorable à l'Autriche et à la Russie, mit fin aux hostilités (1718) et inaugura l'*ère des Tulipes* (1718-1730) : construction de pavillons et de jardins ; installation de bibliothèques à Constantinople ; restauration de manufactures de porcelaine ; réformes de l'armée et de la marine, qui ne furent pratiquement pas appliquées. Les victoires de la Perse en Asie provoquèrent en 1730 une révolte des janissaires, qui aboutit à la déposition du sultan. Ahmet avait autorisé l'introduction de l'imprimerie à Constantinople.

AHMET HACHIM ou **AḤMAD RASĪM.** V. HACHIM.

AHMET KAYSERILI PAŞA, général turc (Kayseri 1796 - † 1881). En mai 1876, il siégea dans la commission qui déposa le sultan Abdülaziz, prit part à la guerre contre la Russie, malgré ses quatre-vingts ans, et mourut au moment où il était impliqué dans le procès des personnages accusés d'avoir fait assassiner Abdülaziz.

AHMET MITHAT, écrivain turc (Istanbul 1841 - *id.* 1912). Animateur du mouvement jeune-turc, il a écrit des romans, ainsi que des œuvres historiques, et orienté la littérature vers l'imitation des modèles français.

AHMET PAŞA ou **AḤMAD PACHA**, général ottoman († 1524). Au début du règne de Soliman (Sulayman) Ier le Magnifique, il venait de se battre contre les Hongrois (1521) lorsqu'il fut mis à la tête de l'armée qui conquit Rhodes. Il rédigea les articles de la capitulation imposée au grand maître Villiers de L'Isle-Adam (1522), demanda le gouvernement de l'Egypte et l'obtint. Là, il souleva les mamelouks et prit le titre de sultan. Trahi par un de ses officiers, il fut arrêté et exécuté ; sa tête fut envoyée à Constantinople.

AHMET PAŞA GEDIK ou **AḤMAD PACHA GEDIK** (« Brèche-dent »), administrateur et homme de guerre ottoman (Serbie - † 1482). Sous Mehmet II, il fut nommé successivement gouverneur du Rum, puis d'Anatolie en 1461, et grand vizir en 1470. Il soumit la Karamanie et la Cilicie. En 1480, il débarqua à Otrante, qu'il saccagea. Il fut exécuté en 1482 sur l'ordre du nouveau sultan Bayazīd, qui doutait de sa fidélité.

AHMET VEFIK PAŞA ou **AḤMAD WAFĪK PACHA**, homme d'Etat et littérateur ottoman (Constantinople 1819 - Roumeli Hisar 1891). Il fut envoyé extraordinaire à Paris en 1860-1861, président du parlement institué par Abdülhamid (1876), puis grand vizir (1880-1884). Ses principales œuvres sont : *le Salnamé*, ou *Annuaire de l'Empire ottoman* (1847), un dictionnaire turc-osmanli. Traducteur de Shakespeare, de Schiller et de Molière, ainsi que du *Télémaque* de Fénelon.

AHMET YESEVI ou **AḤMAD YASAWI**, mystique turc d'Asie centrale (Sayrām, Turkestan - Yasi 1166), considéré comme le fondateur d'une école de mystiques qui a encore beaucoup d'adeptes. Timūr (Tamerlan) fit ériger un mausolée sur son tombeau. Il composa des poésies mystiques célèbres.

AHMÔSIS. V. AHMÈS.

AHNFELDTIE n. f. Algue à fronde cylindrique, formant par ses subdivisions successives un thalle filamenteux. (On la mange aux îles Sandwich.) [Nom sc. : *Ahnfeldtia concinna.*]

AHO (Juhani BROFELDT, dit **Juhani**), écrivain finlandais de langue finnoise (Lapinlahti, prov. de Kuopio, 1861 - Helsinki 1921). Il débuta par des vers, publia en 1882 ses premières nouvelles, puis le récit : *Quand Père acheta la lampe*, qui révélait un maître de la langue finlandaise. Il publia ensuite des nouvelles peignant la vie paysanne, satires voilées de l'administration russe. On lui doit aussi d'émouvants romans psychologiques : *la Fille du pasteur* (1885), *Seul* (1891), et surtout *la Femme du pasteur* (1893), qui, important en Finlande les crudités du naturalisme français, causa une vive émotion ; il a écrit encore une composition historique : *Panu* (1897).

AHOD. V. EHOUD.

AHRBOM (Nils), architecte suédois (Hudiksvall 1905). Il a construit l'école secondaire de jeunes filles de Stockholm (1936), l'école d'Eriksdal (1938), le musée de Linköping (1939), l'école de Alvik à Stockholm (1940), ainsi que des établissements scientifiques et une centrale thermique.

AHRENS (Heinrich), jurisconsulte allemand (Kniestedt, Hanovre, 1808 - Salzgitter 1874). Docteur en 1830, il prit part au mouvement démocratique de 1831, et dut s'exiler. Arrivé à Paris, il collabora à des revues, enseigna la philosophie (1836), puis professa à l'université de Bruxelles. Elu député de l'Assemblée nationale de Francfort en 1848, il vota avec les libéraux et devint ensuite professeur de droit à Graz. Il a laissé divers ouvrages d'histoire et de politique.

AHRENTHAL. V. AEHRENTHAL.

AHRIMAN, en zend **Angra-Mainyu**, le principe du Mal dans la religion zoroastrienne, opposé à Ahura-Mazdâ (Ormuzd), principe du Bien. Séjournant dans les ténèbres, il commande à l'armée des *daêva*, des *druj*, des monstres, etc., et des démons, opposés aux Amshaspends. (V. MAZDÉISME.)

Ahrzerouftis (BARRAGE DE L'), barrage d'Algérie (départ. de Sétif), sur l'oued homonyme, dans la Kabylie des Babors. Il alimente l'importante usine hydro-électrique souterraine de Darguinah.

AḤSĀ'. V. HASĀ.

AHUACHAPÁN, v. du Salvador occidental, ch.-l. de départ. ; 14 700 hab. — Le *département d'Ahuachapán* a 95 000 hab.

AHUN, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche ; 1 574 hab. (604 aggl.). Ecole d'agriculture. Eglise (chœur et absidiole du XIIe s., crypte du XIe s.). Petit bassin houiller, autrefois important.

AHURA-MAZDÂ, principale divinité des Achéménides, figurée dans un disque ailé. Dans la religion zoroastrienne, il est à la tête de l'armée céleste des Amshaspends. (V. ORMUZD.)

AHURI, E adj. et n. Qui a perdu la tête ; stupide, interdit : *Un homme pressé le bouscula en le traitant d'ahuri* (M. Aymé).

AHURIR v. tr. (de *hure ;* à l'origine, terme de vénerie qui s'appliquait au faucon à la tête hérissée). Etourdir, faire perdre la tête ; frapper d'étonnement : *Un marchand des quatre-saisons qui ahurissait le quartier en hurlant : « Les pommes de terre ! »* (Courteline).

AHURISSANT, E adj. *Fam.* Très surprenant, stupéfiant : *Une nouvelle ahurissante. Quatre petites créatures, dans des toilettes ahurissantes* (Loti). || Qui trouble l'esprit ; incompréhensible : *Ces nombres, ces tableaux, ces graphiques ahurissants* [...] *dans le dessein d'intimider les nigauds* (G. Duhamel).

AHURISSEMENT n. m. Etat d'une personne ahurie.

ÅHUS, v. et port de Suède (Kristianstad), sur la Baltique ; 4 450 hab. Ancienne ville maritime fortifiée. Eglise du XIIe s. Port de pêche.

AHWĀZ, v. de l'Iran, ch.-l. de la sixième province, sur le Kārūn ; 120 000 hab. Ancienne capitale du Khūzistān, Ahwāz est un centre commercial actif, le point de départ de la navigation sur le Kārūn, un carrefour de routes se dirigeant vers Khurramchahr, Abadan et Bassorah, et un lieu de transit sur la voie ferrée de Bandar Chāhpūr à Téhéran. La proximité des gisements pétroliers de l'Anglo-Iranian Co. a accru le trafic commercial dans des proportions considérables.

A. I., abrév. de l'expression ALTESSE IMPÉRIALE.

AÏ n. m. Chirurg. Atteinte inflammatoire des gaines synoviales péritendineuses de la face dorsale du poignet. (Elle est caractérisée par des douleurs à la pression et au mouvement, et par une crépitation lors de la mobilisation du tendon.) [Syn. SYNOVITE CRÉPITANTE.]

AÏ n. m. Zool. Mammifère édenté, encore appelé *paresseux* à cause de ses mouvements lents.
— ENCYCL. L'*aï* (*Bradypus tridactylus*) habite la forêt brésilienne. Il demeure ordinairement suspendu aux branches des arbres par ses très longues griffes, et son appareil circulatoire est adapté à ce mode de perchage.

AÏ, v. du pays de Canaan (Palestine), au nord de Jérusalem. Les fouilles ont permis de mettre au jour des vestiges très archaïques de temples, de palais et d'une nécropole

aï ou paresseux

Phot. W. S. Berridge, W. Beebe.

contenant une abondante céramique. La ville fut conquise par les Juges après Jéricho.

AIA ou **ÆA.** Géogr. anc. Nom de plusieurs villes et îles, parmi lesquelles il faut citer : **Æa**, ville de la Colchide, fondée par Aiétés, près du Pont-Euxin (mer Noire), à l'embouchure du Phasos, où la légende place les incidents relatifs au mythe de Médée, de Circé et des Argonautes. — **Aia**, ville de Thessalie.

AIALON. V. AYYALON.

AIANTIES n. f. pl. Fêtes de Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Télamon, également célébrées par la tribu attique aiantide.

AICARD (Jean), poète et auteur dramatique français (Toulon 1848 - Paris 1921). Il s'est fait connaître comme un écrivain délicat et familial par ses recueils de vers : *Jeunes Croyances* (1867), *Poèmes de Provence* (1874), *Jésus* (1896), *le Sang du sacrifice* (1917). Comme auteur dramatique, il a donné, entre autres pièces, *le Père Lebonnard* (1889), qui connut à l'époque un grand succès en France et en Italie. On lui doit aussi plusieurs romans : *le Roi de la Camargue* (1890), *Diamant noir* (1895), *Benjamine* (1906), et le populaire *Maurin des Maures* (1908). [Acad. fr., 1909.]

Jean AICARD

'Ā'ICHA (La Mecque v. 614 - Médine 678), fille d'Abū Bakr et seconde femme de Mahomet, qui l'épousa encore enfant, en 623 ou 624. Agée de dix-huit ans à la mort du Prophète, elle se mêla de politique. Ennemie implacable de 'Alī, qui avait conseillé au Prophète de la répudier, elle souleva les musulmans contre lui quand il devint calife. Elle tomba en son pouvoir à la bataille « du Chameau » en 656, bataille ainsi appelée parce que la lutte la plus acharnée se déroula autour du chameau portant la litière de 'Ā'icha. Le vainqueur la fit reconduire à Médine.

AICHE, ÈCHE ou **ESCHE** n. f. V. ESCHE, LEURRE.

AICHER [ɛʃe] ou **ÉCHER** v. tr. Mettre une aiche à l'hameçon.

AICHINGER (Gregor), compositeur allemand (Ratisbonne 1564 - Augsbourg 1628). Elève de Lassus à Munich, puis à Ingolstadt, il était, en 1584, organiste à Augsbourg. Protégé des Fugger, il devint, à Venise, l'élève d'André Gabrieli, puis reçut la prêtrise à Rome. De retour à Augsbourg, il y fut organiste des Fugger et vicaire à la cathédrale. Son œuvre religieuse, considérable, comprend des messes, des psaumes, etc. (*Sacrae Cantiones*, 1590-1597 ; *Canzonette spirituali*, 1603), et de la musique instrumentale. Il importa d'Italie en Allemagne la pratique de la basse continue réalisée à l'orgue.

Aïda, opéra de Verdi, sur un livret d'A. Ghislanzoni, d'après une idée de l'égyptologue Mariette, arrangée par Camille Du Locle. Amnéris, fille du pharaon, aime le jeune général Radamès ; mais celui-ci lui préfère la captive Aïda, fille du roi d'Ethiopie Amonasro. Accusé de trahison, Radamès est enseveli vivant avec Aïda. L'œuvre, commandée par le khédive pour l'inauguration de l'Opéra du Caire, qui coïncidait avec l'ouverture du canal de Suez, fut retardée par la guerre de 1870, et la première n'eut lieu que le 24 décembre 1871 à l'Opéra royal du Caire. Après avoir créé *Don Carlos*, Verdi, tel Wagner, donne dans *Aïda* une plus grande place à l'élément symphonique, sans rien perdre de ses qualités mélodiques et dramatiques.

AIDAN (saint), moine scot d'Iona († Bamborough 651). Principal évangélisateur de la Northumbrie, il fit de ce pays le grand foyer de civilisation chrétienne anglo-saxonne au VIIe et au VIIIe s. Son activité apostolique, facilitée par le roi Oswald, eut pour centre principal Lindisfarne, plus tard Holy Island, en mer du Nord. — Fête le 31 août.

AIDE n. Celui, celle qui seconde quelqu'un dans un travail, dans une opération.
— On peut préciser le mot *aide* par un mot complémentaire qui lui est joint par un trait d'union, avec le sens de « personne chargée de seconder » : *aide-comptable, aide-cuisinier, aide-conducteur, aide-maçon, aide-radio-électricien*, etc. Les deux termes de ce mot composé prennent la marque du pluriel : *aides-comptables.*

◆ N. m. Hist. *Aide des cérémonies*, officier qui, à la cour de France, secondait ou remplaçait le grand maître des cérémonies.
— Mil. *Aide de camp*, officier attaché au service personnel d'un chef militaire. (On dit aussi OFFICIER D'ORDONNANCE.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Aide-major*, officier chargé, dans l'armée de l'Ancien Régime, de seconder le major* dans le commandement et l'administration d'un corps de troupe : *Les aides-majors furent supprimés par l'ordonnance du 25 mars 1776.* — Ancienne appellation des médecins lieutenants et des médecins sous-lieutenants (aide-major de 1re ou de 2e classe). [V. MÉDECIN *militaire.*] ‖ *Aide-major général*, V. MAJOR.
— Verr. Ouvrier qui fait les premiers essais avec la canne.
— ENCYCL. Hist. mil. La charge d'*aide maréchal de camp* remonte à la création des maréchaux de camp (v. MARÉCHAL) ; cet officier remplissait à l'origine des fonctions d'état-major et, jusqu'au XVIIe s., n'était pas attaché personnellement à un général. Après avoir été l'apanage de jeunes gentilshommes plus braves que compétents, la charge fut réservée sous Louis XIV à des officiers de métier. Un décret de la Constituante fixa en 1790 à 136 le nombre des aides de camp attachés aux 94 généraux alors en service. De 1818 à 1870, ils furent recrutés dans le corps d'état-major, mais leurs fonctions furent ensuite restreintes aux détails du service intéressant la personne de leurs chefs.

AIDE n. f. (déverbal de *aider*). Secours, assistance momentanée ou accidentelle : *L'imposant serviteur* [...] *m'offre son aide pour quitter mon manteau fourré* (Colette). ‖ *Venir en aide à quelqu'un*, le secourir, surtout pécuniairement. ‖ *A l'aide !*, au secours !
— LOC. PRÉP. *A l'aide de*, au moyen de : *On y pénétra à l'aide d'une échelle.*
— Équit. Moyens dont se sert le cavalier pour agir sur son cheval. (On distingue les *aides supérieures* [mains, par l'intermédiaire des rênes et du mors], les *aides inférieures* [jambes et éperons] et les *aides supplémentaires* ou *accessoires* [voix, cravache, poids du corps, etc.].)
— Hortic. Sarment qui soutient un cep de vigne.
— Législ. soc. *Aide sociale*, nouvelle dénomination adoptée pour l'Assistance publique lors de la réforme opérée en 1953-1955. (V. part. *encycl.*)
— SYN. : *appui, assistance, protection, secours, soutien.*
— ***Aides*** n. f. pl. Dr. anc. Impôts indirects, sous l'ancienne monarchie, perçus dès le règne de Philippe Auguste. ‖ *Cour des aides*, cour souveraine qui jugeait des affaires concernant ces impôts. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Législ. soc. *Aide sociale.* Dans tous les pays du monde, l'assistance se développe parallèlement à la Sécurité sociale. La réforme des lois d'assistance, opérée en France par les décrets du 29 décembre 1953 et du 2 février 1955, a substitué à l'ancienne dénomination celle d'*aide sociale.*
La nouvelle législation prévoit une aide sociale aux personnes dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire, aux personnes âgées, aux infirmes, aveugles et grands infirmes, ainsi qu'une aide médicale et des mesures d'aide sociale en matière de logement et d'hébergement. A côté de ces régimes qui ouvrent un droit à des catégories de personnes bien définies, sans ressources, on trouve des services d'entraide communaux.

● *Organisation des services d'aide sociale.* L'Etat, bien que gérant directement treize établissements nationaux (établissement national des Quinze-Vingts, Institution nationale des sourds-muets, etc.), n'administre pas lui-même de services ; il élabore les projets de loi, établit les règlements, anime et contrôle le fonctionnement des services locaux par l'intermédiaire du ministère de la Santé publique et de la Population. Ces différents services sont organisés dans le cadre départemental par le Conseil général ; il existe également des bureaux d'aide sociale communaux et intercommunaux, nés de la fusion en un organisme unique des anciens bureaux de bienfaisance et des anciens bureaux d'assistance.
Les dépenses d'aide sociale sont centralisées dans le cadre départemental ; la charge en est ensuite répartie entre le budget de l'Etat, le budget du département et les budgets des communes. La réforme a prévu un relèvement sensible des charges d'aide sociale des communes qui, trop exonérées en 1935, ne jouaient plus le rôle qui leur revient naturellement en ce qui concerne la limitation des abus. Il est opéré une triple répartition : entre l'Etat et les collectivités locales, entre le département et les communes, entre les communes elles-mêmes (une fraction des dépenses à répartir entre les communes doit l'être au prorata du nombre des assistés résidant dans chacune d'entre elles au moment de leur admission).

● *Le rôle des bureaux d'aide sociale.* L'administration des bureaux communaux d'aide sociale est confiée à une commission administrative composée du maire, président, et de huit ou douze membres désignés pour moitié par le conseil municipal et pour moitié par le préfet ou le sous-préfet. Le renouvellement de la commission a lieu tous les quatre ans ; les fonctions d'administrateur sont gratuites. Le bureau d'aide sociale constitue un établissement public qui dispose d'un patrimoine propre et établit un budget annuel (dès lors que ses revenus ordinaires atteignent un plafond minimum). Son rôle est double : 1° participer à l'instruction des demandes d'admission à l'aide sociale ; 2° gérer ses propres œuvres (dispensaires, services d'aides familiales, ouvroirs, crèches, maisons maternelles, aériums, colonies de vacances, orphelinats, jardins ouvriers, foyers-restaurants, asiles de nuit, maisons communautaires pour les retraités, etc.).

● *L'admission à l'aide sociale.* La demande d'admission au bénéfice d'une forme quelconque d'aide sociale obligatoire est adressée à la mairie de la résidence (sauf en ce qui concerne la lutte antituberculeuse et l'aide à l'enfance, qui sont du ressort du préfet). L'instruction de chaque demande est assurée par le bureau d'aide sociale ; le dossier est ensuite transmis au préfet, qui le soumet à une commission d'admission. Les décisions de cette commission peuvent être déférées en appel à une commission départementale, dont les décisions sont elles-mêmes susceptibles d'appel devant la commission nationale d'aide sociale. Celle-ci statue en dernier ressort ; ses décisions ne peuvent faire l'objet que d'un recours en cassation devant le Conseil d'Etat.
Le bénéfice de l'aide sociale est réservé aux personnes dont les ressources sont insuffisantes et qui se trouvent dans l'impossibilité de recourir à une autre forme d'aide (obligation alimentaire, obligation contractuelle, droit à prestations d'une autre législation sociale, par exemple de la Sécurité sociale) ; toutefois, si les avantages auxquels peut prétendre le requérant sont insuffisants, l'aide sociale peut les compléter. L'Administration peut, éventuellement, se substituer au bénéficiaire de l'aide sociale pour obtenir l'exécution de l'obligation alimentaire. Les admissions à l'aide sociale sont révisées périodiquement pour tenir compte des changements éventuels dans la situation du bénéficiaire et de sa famille. Des recours en récupération peuvent être exercés par les collectivités publiques contre l'allocataire revenu à meilleure fortune ou contre sa succession. Chaque régime d'aide sociale comporte, en outre, des conditions particulières.
Les étrangers ne peuvent pas prétendre aux prestations de l'ensemble des régimes d'aide sociale obligatoires, mais à celles de quelques-uns d'entre eux seulement. Les ressortissants de certains pays étrangers qui ont passé une convention spéciale de réciprocité avec la France et les réfugiés bénéficiant d'un statut particulier sont assimilés aux Français.
La procédure normale d'admission pouvant exiger d'assez importants délais, il a été institué une procédure d'*admission d'urgence* en matière d'hospitalisation au titre de l'aide médicale ou de l'aide aux infirmes et aux personnes âgées. La décision d'admission est alors prise par le maire (par le préfet, s'il s'agit de placer un tuberculeux). Cette décision doit être soumise, dans le délai maximum d'un mois, à la commission d'admission. Lorsque la décision n'est pas ratifiée, l'intéressé doit rembourser les frais exposés.

Phot. Benque.

● *L'aide médicale.* L'aide médicale a été substituée à l'ancienne A. M. G. (assistance médicale gratuite); elle peut revêtir soit la forme de l'aide à domicile, soit la forme de l'aide hospitalière.
Le malade qui bénéficie de l'*aide médicale à domicile* a le libre choix de son médecin parmi ceux qui ont accepté de donner leurs soins dans les conditions prévues par l'Administration; mais il ne peut modifier son choix qu'une fois par an, sauf autorisation particulière.
La liberté de prescription du médecin est limitée : il ne peut ordonner que les spécialités figurant sur une liste limitative; sauf autorisation spéciale, il ne peut dépasser pour chaque malade le nombre d'actes médicaux précisé dans le règlement départemental. Les médecins, pharmaciens et autres fournisseurs sont payés directement par le service d'aide sociale (système du tiers payant) au vu d'un feuillet détaché du carnet ou de la feuille de maladie du bénéficiaire, qui n'a ainsi jamais à faire l'avance des frais. Les honoraires médicaux sont fixés par un tarif départemental. L'assuré social dont les ressources sont trop faibles pour lui permettre de supporter la charge du ticket modérateur de l'assurance maladie peut obtenir le bénéfice de l'aide médicale à concurrence du montant de ce ticket.
Lorsque le malade ne peut être soigné à domicile — soit en raison de l'état de sa santé, soit en raison de ses conditions d'habitation —, il peut être admis au bénéfice de l'*aide médicale hospitalière.*

● *L'aide aux personnes âgées.* Les pensions, retraites et allocations de vieillesse dont bénéficient la plupart des Français âgés de 65 ans sont souvent insuffisantes pour permettre à leurs titulaires de régler les frais de séjour dans un hospice ou dans une maison de retraite; c'est pourquoi l'aide sociale aux personnes âgées continue de jouer un rôle important.
L'*aide à domicile* revêt des formes diverses, qui peuvent d'ailleurs se cumuler : 1° l'allocation simple, d'un montant réduit, réservée aux vieillards dont les ressources sont extrêmement réduites; cette allocation doit disparaître lorsque l'allocation vieillesse des non-salariés atteindra un montant suffisant (v. VIEILLESSE [*Assurance*]); 2° la majoration spéciale attribuée aux personnes âgées dont l'état nécessite la présence permanente d'une tierce personne; 3° l'allocation compensatrice des augmentations de loyer instituée, en 1948, en vue de compenser le supplément de dépenses imposé aux économiquement faibles par la remise en ordre des loyers*. Le bénéficiaire de l'aide sociale aux personnes âgées se voit attribuer la *carte d'économiquement faible,* qui lui ouvre droit à certains avantages. Les municipalités peuvent accorder des prestations supplémentaires : bons de gaz, bons d'électricité, etc.
L'aide aux personnes âgées comporte également les possibilités du *placement en établissement,* du *placement familial* chez des particuliers, ainsi que du *placement dans une petite collectivité de vieillards.* Ces deux dernières formules, associées éventuellement à l'aide à domicile, sont actuellement préférées au placement en établissement, considéré comme trop coûteux et comme socialement peu désirable.

● *L'aide aux infirmes, aveugles et grands infirmes.* La loi de 1905 assimilait, en fait, les infirmes aux vieillards; en 1945, des dispositions nouvelles furent élaborées en faveur des aveugles et grands infirmes; en 1953, elles ont été élargies à l'ensemble des infirmes. L'aide sociale tend ainsi à perdre son caractère d'indemnisation pour acquérir un caractère de réparation qui apporte aux diminués physiques une protection constructive et leur permet de recouvrer une activité physique et un minimum d'autonomie.
L'infirme qui ne peut ni travailler ni rester à son domicile bénéficie de l'*hospitalisation* ou du *placement familial.* L'infirme inapte au travail, qui peut rester à son domicile, bénéficie d'une *allocation d'aide sociale;* une allocation spéciale peut être accordée aux parents d'un grand infirme de moins de quinze ans. Des avantages particuliers sont consentis aux grands infirmes : carte d'invalidité, majoration pour tierce personne.
Lorsque l'infirme est capable de travailler, il peut être admis au bénéfice de la rééducation professionnelle ou, s'il s'agit d'un enfant, de l'éducation spécialisée.

● *Logement et hébergement.* Des centres d'hébergement ont été créés pour venir momentanément en aide : 1° aux personnes sortant d'un établissement hospitalier ou de rééducation, n'ayant ni logement, ni travail, ni famille en mesure de leur venir en aide; 2° aux personnes sortant de prison; 3° aux personnes en danger de prostitution (il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'une prostituée; il suffit que la femme, sans ressources et à bout d'expédients, soit sur le point de recourir à la prostitution). Le recours au centre d'hébergement ne peut durer plus de six mois; il est volontaire et peut cesser dès que l'intéressé le désire (sauf dans le cas de certains détenus en liberté conditionnelle et soumis à surveillance). Les personnes hébergées, si elles ne travaillent pas à l'extérieur, doivent participer par leur travail au fonctionnement du centre.

● *L'allocation militaire.* Depuis 1953, l'attribution de l'allocation d'aide sociale aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire est soumise aux mêmes règles que l'attribution des autres allocations d'aide sociale.
Le militaire doit avoir été le soutien effectif du requérant avant son départ pour le service militaire; le requérant doit justifier de l'insuffisance de ses ressources (compte tenu de celles qui peuvent être fournies par les débiteurs d'aliments); le militaire n'ouvre droit qu'à une seule allocation, accordée par priorité à l'épouse. Des majorations peuvent s'y ajouter en faveur des enfants ou des descendants.

● *L'aide sociale à la famille.* L'aide apportée depuis 1913 aux familles s'est amenuisée du fait de l'importance croissante des prestations familiales de 1932 à 1952. Sa suppression, décidée en mai 1953, a cependant été rapportée en décembre de la même année.

● *Aide à l'enfance.* V. ENFANT.

● *Chômage.* V. CHÔMAGE. (→ Biblio.)

— Dr. anc. Sous le régime féodal, le vassal devait au suzerain des prestations pécuniaires appelées *aides* (du lat. *auxilium*). A l'origine, *aides* se disait indistinctement de tous les secours pécuniaires que le vassal devait à son suzerain. Le premier exemple connu est la taxation générale de 1137, levée par Louis VI pour régler les frais occasionnés par les fiançailles du prince Louis et d'Aliénor d'Aquitaine.
Au début du XIVe s., les aides n'étaient encore accordées que dans des cas exceptionnels : 1° quand il fallait payer la rançon du suzerain prisonnier; 2° quand le suzerain armait chevalier son fils aîné; 3° quand il mariait sa fille aînée; 4° quand il partait pour la croisade. C'était l'*aide aux quatre cas,* le quatrième n'étant applicable qu'en France et depuis Louis VII. Mais, à partir de 1360, des aides furent levées régulièrement par la royauté, qui nomma désormais les neuf députés chargés d'organiser les aides par les états de 1355.
Ayant porté surtout sur les ventes de marchandises et de boissons, elles furent considérées comme des impôts; à la fin de l'Ancien Régime, elles étaient levées également sur les cartes à jouer, l'huile, le savon, l'amidon, le papier. Des droits annexes s'y ajoutèrent. Les aides étaient impopulaires, ainsi qu'en témoignent notamment les *Cahiers de doléances* de 1789. Le contentieux des aides était jugé en première instance par les élus, et en dernier ressort par la *Cour des aides.*
— La *Cour des aides* a son origine dans l'institution des neuf généraux des aides, nommés par les états généraux de 1355. En 1383, sous le règne de Charles VI, une Chambre des aides fut organisée à Paris; elle devint cour souveraine en 1425, mais ses attributions ne furent définitivement fixées que par une ordonnance du roi Louis XII, en 1508. Elle connaissait de toutes les causes relatives aux aides proprement dites, aux gabelles, tailles, droits d'octroi, de marque sur les matières d'or et d'argent. Les cours analogues qui furent créées en province furent ensuite rattachées aux parlements ou aux chambres des comptes. Les dernières disparurent au début de la Révolution.

aide sociale et de la famille (CODE DE L') V. FAMILLE.

AIDEAU n. m. (de *aide*). Morceau de bois passé dans les ridelles d'une charrette pour soutenir les charges.

AIDE-MÉMOIRE n. m. invar. Tout abrégé propre à fixer facilement dans la mémoire des faits importants, les données ou les formules principales d'une science, en particulier en vue d'un examen.

AIDER v. tr. (lat. *adjutare*). Prêter son concours à; joindre ses efforts à ceux d'un autre : *Avec quel tremblement elle aida sa mère à l'habiller* (Flaubert). ‖ *Absol.* Servir : *J'aidai à bord pour payer ma place* (Vallès).
— V. tr. ind. [à]. Avec un complément de chose, contribuer à, faciliter : *Aider à la digestion.*
— REM. La construction *aider à quelqu'un,* très fréquente dans la langue classique, est vieillie : *J'aidai au Rhodien à se relever* (Fénelon).
— ***S'aider*** [de] v. pr. Se servir de quelque chose en vue de faciliter une tâche, une entreprise : *S'aider d'un dictionnaire.*

AIDE-RADIO n. f. invar. Ensemble des dispositifs radio-électriques qui, du sol, permettent à un avion en vol de situer sa position et de déterminer son itinéraire.

Aide-toi, le ciel t'aidera, société politique d'esprit libéral, fondée en 1827, dont firent partie Guizot, Odilon Barrot, Hippolyte Carnot, et dont l'activité s'étendit sur plusieurs années.

AÏDONÉE ou **AIDONEUS,** roi des Molosses, en Epire. Pirithoos, aidé de Thésée, voulut enlever sa fille Coré. Mais ils échouèrent : Thésée fut emprisonné et Pirithoos dévoré par Cerbère, le chien d'Aïdonée.

AÏE! interj. (onomatop.). Cri de douleur, qui ordinairement se répète. (On écrit aussi AHI, dans le style de la comédie.)

AIÉLÉ n. m. Bois de la Côte-d'Ivoire, fourni par un arbre de la famille des burséracées (*Canarium Schweinfürthii*), et qui est de couleur rose-gris. (Il est utilisé en ébénisterie et en caisserie.)

AIÉTÈS, Myth. gr. Fils d'Hélios et de Perséis, une Océanide, frère de Circé, la magicienne. Il devint roi d'Aia, en Colchide. Il accueillit Phrixos et le bélier à la toison d'or. Père de Médée, il refusa à Jason la toison, mais sa fille indiqua au héros le moyen de la prendre. Aiétès partit à leur poursuite et recueillit sur la mer les membres épars de son fils Apsyrto, tué par Médée. Découragé, il abandonna la poursuite.

AÏEUL n. m. (lat. pop. *aviolus,* dimin. de *avus,* grand-père). *Aïeul paternel,* père du père. ‖ *Aïeul maternel,* père de la mère. ‖ *Par extens.* (et presque toujours au plur.). Ancêtre. ‖ Devancier, précurseur : *Si Villon est un premier aïeul connu des Marot, La Fontaine, Voltaire, Béranger, etc.* (Sainte-Beuve).
— REM. Ce mot a deux pluriels : *aïeuls* au sens de « grands-pères », et *aïeux* au sens d' « ancêtres ».

AÏEULE n. f. Grand-mère : *Je ne verrai jamais la moelle de mes os, | Mes petits-fils sourire à leur mourante aïeule* (Leconte de Lisle). ‖ *Par extens.* (et presque toujours au plur.). Femmes du temps passé : *Chansons d'aïeules.*

AIGAI. Géogr. anc. Nom donné à trois villes achéennes : l'une sur la côte d'Eubée, la deuxième en Achaïe, la dernière en Mysie.

AIGAIL ou **AIGUAIL** n. m. V. AIGUAIL.

AÍGINA. V. ÉGINE.

AIGION, usuellement **Éghio,** v. de Grèce (nome d'Achaïe), sur la côte nord du Péloponnèse; 15 100 hab. Restes d'une enceinte antique. Agamemnon y réunit les chefs grecs avant la guerre de Troie. Dans ses environs, au bois Ainarion, consacré à Zeus, se tenaient les assemblées de la ligue Achéenne.

AIGLE n. des deux genres (anc. provenç. *aigla;* du lat. *aquila*). Un des plus grands oiseaux de proie diurnes : *L'aigle place son aire sur les rochers escarpés.* ‖ *Aigle autour,* V. HALIASTUR. ‖ *Aigle bateleur,* V. HÉLOTARSE, et CIRCAÈTE (pour l'aigle jean-le-blanc).

aigle héraldique

aigles romaine, napoléonienne

profil d'aigle

‖ *Aigle de mer,* v. PYGARGUE. ‖ *Aigle pêcheur,* v. BALBUZARD, PYGARGUE.

— Loc. div. *Ce n'est pas un aigle,* se dit d'un homme d'une intelligence moyenne. ‖ *Avoir des yeux d'aigle,* avoir des yeux perçants. ‖ *Avoir un regard d'aigle, un coup d'œil d'aigle,* avoir des vues de génie. ‖ *Crier comme un aigle,* crier d'une voix perçante. ‖ *L'Aigle de Meaux,* Bossuet, évêque de Meaux. ‖ *L'Aigle de Pathmos,* saint Jean l'Evangéliste, qui aurait, d'après la tradition, composé son Apocalypse à Pathmos.

— Rem. *Aigle* est du masc. : 1° quand il désigne l'oiseau mâle ou sans acception de sexe : *L'aigle est fier;* 2° quand il désigne un homme supérieur : *Napoléon Ier fut un aigle.* — *Aigle* est du fém. : 1° quand il désigne la femelle de l'oiseau; 2° en termes de blason et dans le sens d'étendard, d'enseigne militaire : *Les aigles romaines.* (Cependant, certains ordres de chevalerie placés sous l'invocation de l'aigle conservent à ce mot la forme masculine : *Aigle blanc de Pologne, Aigle noir de Prusse,* etc.)

— Langue class. *Aigle* était indifféremment des deux genres : *On fit entendre à l'aigle, enfin, qu'elle avait tort* (La Fontaine). ‖ En poésie, *aigle* a été souvent remplacé par des périphrases : *Le roi des oiseaux. Le roi des airs. L'oiseau de Jupiter. L'oiseau royal. L'oiseau de Ganymède.*

◆ N. m. Bot. *Fougère grand aigle,* nom usuel de *Pteris aquilina,* dont le pétiole, coupé transversalement, présente un dessin rappelant l'aigle héraldique.

— Décor. *Grand aigle,* dignité la plus haute de la Légion* d'honneur, créée par Napoléon Ier le 29 janvier 1805. (Cette dignité a pris le nom de *grand-croix* sous la Restauration.)

— Ichtyol. *Aigle* ou *aigle de mer,* nom usuel d'une raie de la famille des myliobatidés, ainsi appelée à cause de ses larges nageoires pectorales. ‖ Nom usuel du maigre, poisson du genre sciène (*Sciena aquila*).

— Iconogr. Symbole de force, de puissance, de hauteur. ‖ Attribut de saint Jean l'Evangéliste. ‖ Symbole de la résurrection.

— Miner. *Pierre d'aigle,* aétite.

— Mob. V. LUTRIN.

— Monn. Aux Etats-Unis, pièce d'or de 10 dollars, au poids de 258 grains ou 16,718 g, à 900/1000, d'un diamètre de 27 mm, et dont l'effigie contient un aigle.

— Papet. *Grand aigle,* format de papier ou de carton aux dimensions de 0,74 × 1,05 m. ‖ *Petit aigle,* format inférieur, aux dimensions de 0,60 × 0,94 m.

◆ N. f. Enseigne nationale ou militaire, constituée par la figure d'un aigle : *L'aigle germanique. Les aigles romaines. Les aigles napoléoniennes,* etc. (V. part. *encycl.*)

— Hérald. Figure héraldique. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Zool. Les *aigles* sont de très grands rapaces diurnes, de teinte brune souvent variée de blanchâtre, de formes robustes, aux ailes longues. Leur bec est fort et très recourbé à l'extrémité; leurs pieds sont emplumés jusqu'à la naissance des doigts. Leur vol est puissant et soutenu. Les aigles, dont il existe d'assez nombreuses espèces, habitent presque toutes les régions du globe. L'imagination populaire leur a fait une réputation légendaire de hardiesse et de férocité, et les dégâts qu'ils peuvent commettre parmi les animaux domestiques et le gibier ont été beaucoup exagérés. Les aigles jouent un rôle important dans l'équilibre de la nature, particulièrement en éliminant les animaux malades, sources possibles d'épidémie, et méritent, de ce fait, d'être protégés.

aigle royal sur son aire

L'aigle fauve ou royal (*Aquila chrysaetos*), dont l'envergure est de 2 m à 2,50 m, habitait autrefois une grande partie de la France et se trouve encore dans les montagnes; on le rencontre dans tout l'hémisphère Nord. L'aigle pond deux ou trois œufs, mais un seul aiglon devient adulte. (V. aussi HIERAAËTUS.)

— Hérald. L'*aigle héraldique* est représentée vue de face, la tête tournée de profil à dextre, les ailes étendues ou parfois pendantes (*abaissées*). Elle est dite *éployée* quand les ailes sont ouvertes; *becquée, lampassée, membrée,* suivant que son bec, sa langue, ses pattes sont d'un émail différent; *contournée* quand la tête regarde à senestre; *essorante* quand elle semble devoir s'envoler; *essorée,* représentée au vol; *au naturel,* quand elle est figurée vue de profil ou avec sa tête de face, comme sur les armoiries impériales françaises. Elle peut être *bicéphale,* comme celle du Saint Empire. On emploie parfois séparément les têtes et les serres d'aigle; les ailes portent le nom de *vol* quand elles sont doubles, de *demi-vol* quand une seule est représentée. Une aile terminée par une serre est une *griffe ailée.* En nombre et réduites en dimension, les aigles prennent le nom d'*aiglettes;* si, de plus, elles sont dépourvues de pattes et de bec, elles deviennent des *alérions.* (V. pl. HÉRALDIQUE, 156.)

— Hist. mil. Un *aigle d'or* servait, selon Xénophon, d'enseigne à l'armée des Perses. Il devint ensuite l'emblème de la milice romaine, avant d'être adopté, sous le consulat de Marius, comme insigne des légions. L'emblème est remplacé, au temps de Constantin, par le labarum, mais réapparaît en pièce de l'écu de France sous Charles le Gros (IXe s.). Les empereurs allemands, se voulant héritiers de Rome, revendiquent l'aigle au XIe s. et le placent dans leurs armoiries. On le retrouve en Prusse, en Pologne, en Russie, etc. Il surmonte plus tard la croix gammée sur les drapeaux militaires de l'Allemagne hitlérienne et est adopté par Nasser en Egypte (1955).

En France, Napoléon Ier prend ce symbole en montant sur le trône, après avoir refusé celui du lion couché, proposé par le Conseil d'Etat. On le trouve de 1804 à 1815 représenté sur les monuments et les draperies, les pièces d'uniformes, les drapeaux et étendards, doré pour l'armée, argenté pour la garde nationale. Le terme d'*aigle* remplace alors dans l'armée ceux de drapeau et d'étendard. L'aigle est repris comme symbole par Napoléon III, mais les formes de l'oiseau sont légèrement différentes.

Aigle (croix de l'), décoration civile et militaire estonienne, créée en 1928. Insigne : croix de Malte émaillée noire, portant un aigle d'argent. Ruban orange et bleu.

Aigle blanc (ordre de l'), en polon. *Orzet Biały,* ordre de chevalerie polonais, créé au XIVe s., disparu peu après, rénové par Auguste II en 1705, disparu en 1795, rétabli avec le grand-duché de Varsovie en 1807, devenu ordre impérial russe de 1831 à 1917, et réinstauré comme le premier ordre national de la Pologne de 1921 à 1939. Une seule classe. Devise : *Za Ojczyzne i Narod* (« Pour la Patrie et la Nation »). Ruban bleu azur porté en sautoir sur l'épaule gauche. (V. hors-texte DÉCORATIONS.)

Aigle blanc (ordre de l'), ordre serbe, puis yougoslave, fondé en 1883 par Milan Ier. Ruban rouge liséré bleu.

Aigle noir (ordre de l'), premier ordre royal prussien, fondé par Frédéric Ier en 1701 et conférant la noblesse héréditaire. Une seule classe de chevaliers, portant le grand cordon avec plaque. Insigne : croix de Malte émaillée bleue anglée d'aigles noirs, avec en médaillon central le monogramme F. R. (Fredericus Rex). Devise : *Suum cuique.*

Aigle rouge (ordre de l'), ordre prussien créé en 1705, sous le nom d'*Ordre de la sincérité,* par le prince héritier Georges-Guillaume, et devenu deuxième ordre royal en 1792. (Cet ordre était décerné notamment aux souverains étrangers.) Insigne : croix émaillée blanche portant un aigle rouge couronné aux initiales F. W. (Friedrich Wilhem). Cinq classes.

AIGLE, constellation de l'hémisphère boréal, sur les confins de la Voie lactée, qui apparaît, dans cette région, divisée en deux bras séparés par une bande obscure (v. CIEL). Cette constellation a les apparences d'un oiseau aux ailes déployées, dont la tête est représentée par les étoiles principales α, β et γ. La plus brillante de ces étoiles est Altaïr.

constellation de l'**Aigle** (latin *Aquila*)

AIGLE, v. de Suisse (cant. de Vaud), sur la Grande-Eau, affl. du Rhône; 4 300 hab. Château des XIIe et XVe s., servant de prison. Vins renommés.

AIGLE (bec de l'), cap élevé de la côte de Provence (Bouches-du-Rhône), près de La Ciotat.

Aigle (l'), installation hydro-électrique sur la Dordogne supérieure (Corrèze). Le barrage, du type poids-voûte, retient 160 millions de mètres cubes. Productibilité : 460 GWh.

AIGLEFIN n. m. (du néerl. *schelvisch*). Poisson osseux (famille des gadidés), différant de la morue par la présence d'une tache noire sur chaque flanc, au-dessous de la première nageoire dorsale. (Il ne dépasse pas 1 m et se pêche surtout dans la mer du Nord. [Nom sc. : *Gadus aeglefinus.* On le nomme aussi ÉGREFIN ou AIGREFIN, MORUE NOIRE, MORUE SAINT-PIERRE et HADDOCK].)

AIGLETTE n. f. Petite aigle figurant en nombre sur un blason. (V. pl. HÉRALDIQUE, 159.)

AIGLON, ONNE n. Petit de l'aigle.

Aiglon (l'), drame en six actes, en vers, d'Edmond Rostand (1900), d'une grande virtuosité lyrique et scénique. Il a pour héros le fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, qui consume sa jeunesse en de vaines aspirations à la gloire et meurt après avoir tenté sans succès de s'évader de Schönbrunn et d'échapper à l'emprise de Metternich. Un des plus pittoresques personnages de ce drame est Flambeau, vieux grognard de la Grande Armée. Le titre et le mouvement même de l'œuvre paraissent inspirés par le *Napoléon II* de Victor Hugo (*Chants du crépuscule*).

AIGLURE n. f. (de *aigle*). Tache rousse sur le plumage d'un oiseau de proie : *Faucon bigarré d'aiglures.*

AIGNAN, ch.-l. de cant. du Gers (arrond. de Mirande), en Gascogne; 950 hab. (487 aggl.) [*Aignanais*]. Anc. capit. de l'Armagnac. Eglise des XIIe et XVe s.

AIGNAN (saint), en lat. **Anianus,** évêque d'Orléans (Vienne, Viennoise, 358 - † 453). Ame de la résistance orléanaise contre Attila. — Fête le 17 novembre.

AIGNAN (Etienne), écrivain français (Beaugency 1773 - Paris 1824). On lui doit des tragédies : *Polyxène* (1804), *Brunehaut* (1811), *Arthur de Bretagne* (1816); des *Extraits des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis 1767 jusqu'à la Révolution* (1825), écrits en collaboration avec de Norvins. (Acad. fr., 1814.)

AIGNAY-LE-DUC, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or (arrond. de Montbard), dans la montagne châtillonnaise; 576 hab. (531 aggl.). Restes des remparts. Eglise du XIIIe s.

Phot. Giraudon, Larousse, Higham, Popper-Atlas.

AIGOS-POTAMOS (« Fleuve de la Chèvre »). Géogr. anc. Fleuve de la Chersonèse de Thrace, se jetant dans l'Hellespont, au nord de Sestos. Victoire du Spartiate Lysandre sur la flotte athénienne à la fin de la guerre du Péloponnèse (fin août-début sept. 405). C'est l'actuel *Indjelimen*.

AIGOUAL, massif de la bordure sud-est du Massif central, portant le point culminant des Cévennes (*mont Aigoual*, 1 563 m). De nombreuses rivières, dont la principale est l'Hérault, divergent de ce massif. Accessible par une route carrossable, le sommet porte un important observatoire météorologique.
La *forêt domaniale de l'Aigoual* s'étend sur 14 800 ha, dont 11 200 ha dans le département du Gard et 3 600 ha dans celui de la Lozère. En 1855, elle ne comprenait que la petite forêt de Miquel (111 ha), située à 1 300 m d'altitude et peuplée surtout de hêtres. Des périmètres obligatoires, créés par application de la loi du 28 juillet 1860, furent reboisés pour lutter contre les ravinements, et diverses essences furent utilisées, soit par plantation, soit par semis : épicéas, sapins, mélèzes, pins sylvestres, laricios de Corse, cembros, pins noirs, weymouth, pins à crochets et cèdres. Le conservateur des Eaux et Forêts G. Fabre a attaché son nom à ces travaux de reboisement. Le régime appliqué est celui de la futaie jardinée.
La production annuelle est de l'ordre de 10 000 m³ de bois d'œuvre, utilisé surtout dans le bassin houiller d'Alès (poteaux de mine), et de 17 000 m³ de bois de chauffage, exporté en partie en Allemagne et en Italie.

AIGRAIN (René), ecclésiastique français (Poitiers 1886 - *id.* 1957). Chanoine, professeur aux facultés catholiques de l'Ouest depuis 1923, cet érudit a dirigé plusieurs années le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* et animé la collection des manuels du catholique d'action (*Ecclesia, Tu es Petrus...*). On lui doit également l'*Hagiographie, ses sources, ses méthodes, son histoire* (1953).

AIGRE adj. (lat. pop. **acrus ;* lat. class. *acer,* âcre). Qui produit une sensation piquante, désagréable : *Fruits aigres. Sous la porte de l'étable, la senteur aigre de la chèvre passait* (Zola). ‖ Qui n'est plus doux, dont le goût est corrompu : *Lait aigre. Vin aigre.* ‖ *Par anal.* Vif, saisissant, en parlant du vent, etc. : *Il faisait un petit froid aigre du mois de mars* (A. Daudet). ‖ Criard, perçant, en parlant des sons : *Un secrétaire* [...] *lisait d'une voix aigre le procès-verbal* (A. France). *Les couples* [...] *dansèrent au son aigre des cithares* (Apollinaire). ‖ — *Fig.* Désagréable, piquant : *Je reçus en rentrant au logis les plus aigres remontrances de Thérèse* (A. France).
— Langue class. *Fig.* Violent, mordant : *Tout ce que la passion peut inspirer de plus violent et de plus aigre* (Racine).
— Agric. Se dit des terres marneuses durcissant par la sécheresse et marécageuses après les pluies.
◆ Adv. De façon perçante : *Le grand bruit* [du vent] *augmentait toujours. Il y avait des moments où ça sifflait aigre et strident* (Loti).
◆ N. m. Goût, odeur aigre : *Cela sent l'aigre.* ‖ *Tourner à l'aigre,* devenir aigre ; et, au *fig.* : *Dès le potage naissait le débat imbécile qui tournait vite à l'aigre* (F. Mauriac).
— Art culin. Liqueur faite avec du jus de cédrat, de limon ou de bigarade, de l'eau et du sucre.
— Syn. : *acerbe, acide, acidulé, âcre, aigrelet, amer, sur, vert.*

AIGRE, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. d'Angoulême), dans le nord de l'Angoumois ; 1 177 hab. (967 aggl.). Laiterie.

AIGRE-DOUX, CE adj. D'un goût mêlé d'aigre et de doux : *Cerises aigres-douces.* ‖ — *Fig.* Dont l'aigreur se fait sentir sous une apparence de douceur : *Paroles aigres-douces. Vidame fit un sourire aigre-doux et commença de se lamenter* (G. Duhamel).

AIGREFEUILLE (Guillaume d'), cardinal français (Lafond, près de Saint-Exupéry, Limousin, 1317 - Viterbe 1369). Archevêque de Saragosse en 1347, il fut chargé d'importantes missions diplomatiques par les papes Clément VI, Innocent VI et Urbain V. — Son neveu Guillaume (Saint-Exupéry 1339-Avignon 1401), également cardinal (1367), joua un rôle souvent décisif dans les événements confus qui préludèrent au Grand Schisme.

AIGREFEUILLE (Charles d'), ecclésiastique français (Montpellier 1668 - † 1743), auteur d'une *Histoire de la ville de Montpellier* (2 vol., 1737-1739).

AIGREFEUILLE-D'AUNIS, ch.-l. de cant. de la Charente-Maritime (arrond. de Rochefort), à l'est de La Rochelle ; 1 509 hab. (907 aggl.) [*Aigrefeuillais*]. Église des XIIe et XIVe s. Laiterie.

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, ch.-l. de cant. de la Loire-Atlantique (arrond. de Nantes), au sud-est de Nantes ; 1 060 hab. (466 aggl.) [*Aigrefeuillais*]. Vins blancs.

AIGREFIN n. m. (origine inconnue). Homme qui vit de procédés indélicats : [Le casino] *m'a paru médiocre, mal fréquenté, triste à mourir, envahi par une plèbe de grippe-sous et d'aigrefins* (G. Duhamel).
— Ichtyol. V. aiglefin.

AIGRELET, ETTE adj. Un peu aigre : *Du vin aigrelet.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Se dit des manières, du ton un peu blessants : *Des paroles aigrelettes.*

AIGREMENT adv. De façon aigre : *Des trompettes sonnaient aigrement* (Carco).

AIGREMOINE n. f. (lat. *agrimonia ;* gr. *argemônê,* de *argemon,* ulcère de la cornée, maladie qu'on traitait avec cette plante). Plante que l'on rencontre à l'orée des bois. (Famille des rosacées.) [*Agrimonia eupatoria,* très commune en France, recherche le soleil ; *Agrimonia odorata* est une plante d'ombre. Leurs fruits sont disséminés grâce aux crochets dont ils sont pourvus.]

AIGREMONT (baron Michel du Faing d'), général belge (Charleroi 1855 - Sohier 1931). Inspecteur de l'artillerie en 1906, il fit adopter le canon de 75 dans l'armée belge. Général en 1912, il commanda la 4e division d'abord en 1914, à Namur, puis durant quatre ans sur l'Yser. L'offensive de 1918 l'amena aux portes de Gand. Placé en 1919 à la tête des forces belges d'occupation en Allemagne, il quitta l'armée en 1920 et se consacra au développement du Musée royal de l'armée.

AIGRET, ETTE adj. Langue class. Un peu aigre : *Fruit aigret.*

AIGRETTE n. f. (provenç. *aigreta ;* de *aigron,* forme dialectale de *héron*). Faisceau de plumes surmontant la tête de certains oiseaux : *L'aigrette du héron.* ‖ — *Par compar.* Bouquet de plumes ornant certaines coiffures de femme et d'homme : *Turban surmonté d'une aigrette.* ‖ Panache ornant les quatre coins d'un dais, ou la tête d'un cheval dans les cérémonies funèbres.
— Loc. div. *Aigrette d'eau,* petit jet d'eau. ‖ *Aigrette d'étincelles,* petite gerbe d'étincelles : *Sous le clair obscur de l'atelier, la poussière blonde s'envolait de son outil comme une aigrette d'étincelles sous les fers d'un cheval au galop* (Flaubert).
— Bijout. Faisceau de pierres précieuses ou de fils de verre disposés en aigrette.
— Bot. Faisceau de soies ou de poils qui terminent certains fruits ou certaines graines et servent à la dissémination par le vent. (Les akènes des valérianes, la plupart de ceux des composées, les graines des saules portent une aigrette. Les appendices de l'aigrette sont ramifiés parfois comme une plume [*aigrette plumeuse*] ; l'aigrette est quelquefois supportée par un pédicelle [*aigrette stipitée*].)
— Electr. Phénomène lumineux qui se manifeste à la surface d'un corps placé dans un milieu gazeux et porté à un potentiel élevé. (V. part. *encycl.*)
— Opt. V. coma.
— Ornith. Assez grand héron, entièrement blanc ou quelquefois gris ardoisé, caractérisé par les plumes ornementales décomposées, à barbes très espacées à la saison des nids. (Famille des ardéidés.) [V. part. *encycl.*]
— Encycl. Electr. Au contraire de l'étincelle, l'*aigrette* ne laisse échapper qu'une faible fraction de l'électricité du conducteur. Il est à remarquer que les aigrettes dues à un écoulement d'électricité positive s'épanouissent bien plus que les autres. La manifestation des aigrettes est toujours accompagnée d'un bruissement particulier, ce qui suffirait à démontrer leur discontinuité, phénomène qu'on a vérifié avec le miroir tournant.
— Ornith. L'*aigrette* a des mœurs très sociables et vit au voisinage des eaux. Deux espèces, répandues dans toutes les régions tempérées et tropicales, se rencontrent en France. La grande aigrette ou *aigrette blanche* (*Egretta alba*) [taille 1,10 m], dénommée aussi héron argenté, héron blanc ou héron noble, fournit annuellement de 3 à 5 g d'aigrettes (plumes scapulaires longues de 35 à 50 cm, qui couvrent le dos du héron à l'époque des amours et tombent dès l'automne).
L'*aigrette garzette* ou petite aigrette (taille 0,62 m), appelée encore héron soyeux, petit héron blanc ou argenté, est plus petite que la précédente. Elle vit en famille nombreuse comme l'aigrette blanche, s'apprivoise et se domestique. La garzette porte une huppe pendante formée de deux ou trois plumes longues et étroites, d'un blanc éclatant, et, à l'époque des amours, son dos se couvre de plumes fines à barbes souples, disposées sur trois rangs, avec une courbure particulière qui les fait désigner sous le nom de *crosses.* Ces deux plumaisons annuelles fournissent environ 7 g d'aigrettes.
Les plumes d'aigrette ont été très recherchées pour la parure, et le commerce qui en était fait avait conduit à la destruction presque complète des aigrettes dans certaines régions. Plusieurs pays en ont maintenant interdit la chasse.

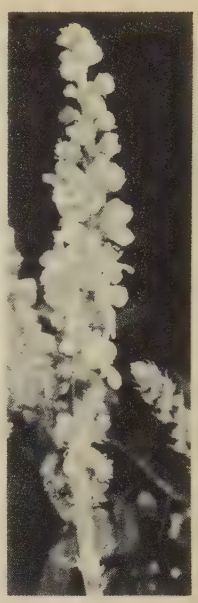
aigremoine

AIGRETTÉ, E adj. Hist. nat. Qui porte une aigrette : *Graine aigrettée.*

AIGREUR n. f. Etat de ce qui est aigre : *L'aigreur du lait tourné.* ‖ — *Fig.* Irritation, amertume : *Je m'en voudrais de mêler la moindre goutte d'aigreur à un souvenir qui est tout entier de gratitude* (G. Duhamel).
— Langue class. Tout sentiment poignant, violent ; douleur, colère, etc. ; violence : *Plus leur désunion met d'aigreur dans leurs haines* (Corneille).
— Grav. Défaut d'harmonie dans le degré du fini.
— ***Aigreurs*** n. f. pl. Grav. Tailles où l'eau-forte a trop mordu.
— Séméiol. Sensation désagréable, causée dans la région épigastrique par les renvois acides de l'estomac : *Avoir, éprouver des aigreurs.* (Les aigreurs de l'estomac proviennent généralement de l'hyperchlorhydrie.)

aigrette

AIGRI, E adj. et n. Dégoûté, irrité : *De mon côté j'étais aigri ; la maladie m'avait rendu nerveux et irritable* (A. Daudet).

AIGRIN ou **ÉGRAIN** n. m. Jeune poirier ou pommier sauvage, ainsi nommé à cause de l'aigreur de ses fruits. ‖ En pépinière, porte-greffe issu du semis de pépins.

AIGRIR v. tr. Rendre aigre : *L'air aigrit le vin. De la pâte aigrie.* ‖ — *Fig.* Faire perdre la douceur, rendre méchant, exaspérer : *Cette pauvreté qui te lie les mains et qui* [...] *peut t'aigrir le cœur* (Vallès).
◆ V. intr. ou ***s'aigrir*** v. pr. Devenir aigre (au *pr.* et au *fig.*) : *C'est l'heure où les douleurs des malades s'aigrissent* (Baudelaire).
— Syn. : *fâcher, indisposer, irriter, piquer, ulcérer, vexer.*

AIGRISSEMENT n. m. Action d'aigrir, de s'aigrir : *Nos honorables indignations devant l'attaque anglaise de Mers-el-Kébir et l'aigrissement subit de nos rapports* (Gide).

AIGU, Ë adj. (lat. *acutus,* pointu). Terminé en pointe : *Cette grande bouche toujours un peu ouverte sur des dents aiguës* (F. Mauriac). ‖ Perçant, en parlant des sons : *Des glapissements aigus* (A. France). ‖ — *Fig.* Perçant, pénétrant, en parlant de l'esprit : *Tu me diras qu'ils ne sont pas tous d'un discernement aigu* (J. Romains). ‖ Violent, à son paroxysme : *Un conflit aigu. Un état de crise aiguë. L'émotion trop aiguë n'est plus perceptible à l'intelligence* (Hugo).
— Gramm. *Accent* aigu,* en français, accent incliné en descendant de droite à gauche, et notant, par exemple, un changement de timbre ; en grec, accent incliné en descendant de droite à gauche, et notant une élévation de ton.
— Math. *Angle aigu,* angle plus petit que l'angle droit.
— Pathol. Se dit d'une douleur vive, d'une maladie à marche rapide. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Pathol. Le mot *aigu* a une double

aigrette d'une graine

Phot. Noailles, E. Hosking.

AIGUES-MORTES
vue d'ensemble
et tour de Constance

Blason d' AIGUES-MORTES

D'or au saint Martin équestre coupant son manteau de gueules pour le remettre à un pauvre bolteux de carnation, vêtu d'azur, à la béquille au naturel, le tout sur une terrasse de sinople.

application en médecine : on dit douleur *aiguë* par opposition à douleur *sourde;* maladie *aiguë* par opposition à maladie *chronique*. Une douleur est aiguë lorsqu'elle est intense, vive, pénétrante. On appelle maladies aiguës celles dont l'invasion est brusque et qui parcourent promptement leurs périodes; selon leur durée, on les dit *subaiguës, aiguës, suraiguës*. Les maladies *chroniques* sont celles qui, se perpétuant, acquièrent une sorte de régularité. Une maladie aiguë peut devenir chronique, et une maladie chronique peut présenter des phases aiguës.

AIGUADE [ɛgad] n. f. (du provenç. *aiga*, eau). Mar. Lieu où les navires peuvent se ravitailler en eau douce.

AIGUADIER [ga] n. m. Employé chargé de la surveillance et de la distribution des eaux d'un canal entre les propriétaires riverains.

AIGUAGE [ɛgaʒ] n. m. (du franç. méridional *aigue*, eau). Droit de conduire de l'eau sur son terrain à travers le terrain d'autrui, au moyen d'un tuyau. (On écrit aussi AIGAGE, et l'on dit aussi AIGUERIE n. f.)

AIGUAIL [gaj] n. m. (mot poitevin, du verbe dialectal *aigailler*, faire de la rosée; lat. *aqua*, eau). Rosée sur les feuilles : *Ma mère, au mépris de tous ses serments et de l'aiguail glacé, sciait des bûches dans la cour* (Colette).

AIGUEBELETTE-LE-LAC, comm. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans le Bugey savoyard; 142 hab. (56 aggl.). Station estivale. — Au nord-ouest se trouve le *lac d'Aiguebelette*, très poissonneux.

AIGUEBELLE, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), dans la Maurienne, sur l'Arc; 1 135 hab. (835 aggl.) [*Aiguebellains*]. Station estivale. Ruines d'un château, berceau de la famille de Savoie. Electrométallurgie.

AIGUEBELLE (Paul Alexandre NEVEUE D'), marin français (1831 - Paris 1875). Il fut envoyé en Chine en 1862 pour combattre les T'ai-píngs. Le gouvernement chinois lui proposa d'organiser sa marine à l'européenne. Aiguebelle créa l'arsenal maritime de Fou-tcheou. L'empereur T'ong-tche le nomma grand amiral.

AIGUEFONDE, comm. du Tarn (arrond. de Castres), au nord de la Montagne Noire; 1 458 hab. (307 aggl.). Château du XVe s. Délainage. Bonneterie.

AIGUE-MARINE n. f. (prov. **aiga-marina*, eau de mer). Variété commune d'émeraude, d'un vert bleuâtre très pâle. ‖ *Aigue-marine orientale*, nom donné improprement à une variété de topaze bleu verdâtre, de Sibérie. ‖ Pl. *des* AIGUES-MARINES.

AIGUEPERSE, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. de Riom), en Auvergne, dans la Grande Limagne; 1 762 hab. (1 709 aggl.) [*Aiguepersois*]. Anc. capit. du duché de Montpensier. Eglise Notre-Dame du XIIIe s. Patrie de Michel de L'Hospital et du poète Delille. Coopérative agricole. Engrais chimiques.

AIGUERIE n. f. V. AIGUAGE.

AIGUES, riv. des Préalpes et du couloir rhodanien. Née dans le Bochaîne, elle traverse les Baronnies, passe à Nyons, draine le Tricastin, et se jette dans le Rhône (r. g.) en amont de Châteauneuf-du-Pape.

AIGUES-MORTES, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. de Nîmes), dans la Petite-Camargue; 3 746 hab. (3 470 aggl.). Construite sur le plan quadrillé des bastides médiévales, la ville doit son origine à Saint Louis, qui relia son emplacement à la mer par un canal accessible aux navires marchands. C'est là que s'embarqua le roi pour la croisade d'Egypte (1248) et pour l'expédition de Tunis (1270). Son fils fit entourer la ville de fortifications. L'annexion de la Provence diminua son importance. Au XIVe s., le chenal s'envasa, annonçant le déclin de la cité; au XVIIe s., la création de Cette (Sète) lui porta un coup mortel. En 1538, la ville fut le théâtre d'une entrevue entre François Ier et Charles Quint. Aigues-Mortes a conservé intacts son enceinte du XIIIe s. et son beau donjon de 37 m de hauteur (la tour de Constance), qui servit de prison sous l'Ancien Régime. Marie Durand, fervente huguenote, y fut enfermée pendant trente-sept ans et y grava dans la pierre le mot « Résister ». Maisons anciennes. Marais salants.

AIGUES-VIVES, comm. du Gard (arrond. de Nîmes), dans les Garrigues, au sud-ouest de Nîmes; 1 366 hab. (1 219 aggl.). Distillerie. Patrie de G. Doumergue.

AIGUIÈRE [gjɛr] n. f. (provenç. *aiguiera*). Vase pansu, monté sur pied, muni d'une anse et d'un bec ou versoir, et destiné à contenir de l'eau.

— ENCYCL. La forme de l'*aiguière* et sa matière varient suivant les époques et les pays. Elle tint une grande place dans l'art musulman, en cuivre, en argent ou en céramique, souvent munie d'un couvercle et d'un bec en S partant de la panse. Très en usage en Occident dès le Moyen Age, elle avait sa place sur les buffets, les dressoirs ou les tables, et s'accompagnait d'un bassin : elle affectait la forme d'un vase pansu simple ou celle d'un animal. Elle était faite d'argent, d'étain, de cuivre, de pierre dure et même d'or. Particulièrement riche au XVIe s., tant par sa matière que par son décor, elle fit partie de tous les intérieurs au XVIIe et au XVIIIe s. A côté des aiguières précieuses faites pour le roi à Versailles, beaucoup d'autres étaient en faïence; elles avaient souvent la forme en casque, et Nevers, Rouen, Moustiers, Strasbourg en fabriquèrent de nombreuses.

aiguières
en faïence de Rouen — en étain, par Briot — en vermeil, par Launay
XVIIe s. — XVIIe s. — XVIIIe s.

AIGUILHE, comm. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), dans les faubourgs nord du Puy; 885 hab. (354 aggl.). Au centre du village, dyke volcanique de Saint-Michel (89 m), surmonté de l'église du même nom (X^e^-XIe s.). Filature de la laine.

AIGUILLADE [gɥi] n. f. Syn. de AIGUILLON (pour piquer les bœufs).

AIGUILLAGE [gɥi] n. m. Appareil destiné à relier deux voies de chemin de fer voisines à une seule et même voie, placée sensiblement dans leur prolongement.

— ENCYCL. L'*aiguillage*, qui porte également le nom de *branchement de voie*, de *changement de voie*, d'*appareil de voie* ou parfois, par abrév. d'*aiguille*, se compose d'un *châssis d'aiguillage* formé de deux *contre-aiguilles*, entre lesquels peuvent osciller deux *lames d'aiguille*, qui donnent alternativement, selon que l'une des deux lames est appliquée sur l'un ou l'aufre des contre-aiguilles, la direction correspondante au véhicule, guidé dans sa course par le boudin des roues.

Les lames, dans leurs mouvements, glissent sur des *coussinets* qui fixent en même temps les contre-aiguilles aux traverses supportant l'ensemble du châssis. Ces deux lames sont solidaires et réunies par des barres d'entretoises, ou *tringles de connexion*. Dans les appareils modernes, d'angle faible, les lames ne sont pas articulées; leur talon est fixe et la souplesse nécessaire à leur fonctionnement est obtenue par fraisage des ailes du patin sur une certaine longueur. Elles sont manœuvrées soit à pied d'œuvre, au moyen d'un levier spécial (*levier de manœuvre*), soit à distance, d'un *poste* ou d'une *cabine* d'aiguillage*, à l'aide de tringles ou de fils de manœuvre, ou, enfin, commandées électriquement. Dans le poste, certaines conditions liant entre eux les fonctionnements de plusieurs aiguillages et signaux sont réalisées matériellement à l'aide d'*enclenchements* et de *combinateurs*.

Tout *entrebâillement* de la lame a pour résultat de permettre aux deux boudins des roues de l'essieu de s'engager simultanément entre la lame et le contre-aiguille, et de provoquer un déraillement par *bivoie*. C'est un des plus grands dangers que présente le mauvais emploi d'un appareil d'aiguillage. Pour l'éviter, on a recours à des appareils dits *de verrouillage*, qui assurent aux lames une position immuable pendant le passage des trains, et *de contrôle* dit *impératif*, qui ne permettent l'ouverture des signaux autorisant ce passage que lorsque les lames d'aiguille sont correctement placées et verrouillées.

Des pédales empêchent dans certains cas la manœuvre des lames d'aiguille sous le passage des véhicules.

L'aiguillage à deux voies se termine par un *croisement* qui permet à l'une des roues des essieux de franchir le rail sur lequel roule l'autre roue.

L'aiguillage peut être double, triple, selon qu'il donne naissance à deux ou trois voies; dans ce cas, il comporte trois pointes de croisement et quatre lames d'aiguille.

Il peut être placé à la sortie d'une *traversée* de voie et constitue alors une *traversée-jonction*, simple ou double, dénommée parfois *bifurcation* ou *appareil anglais*.

L'aiguillage est *libre* lorsqu'il peut être manœuvré dans n'importe quelles conditions. Il est dit *de bifurcation* s'il donne naissance à une voie principale nouvelle se soudant sur la première; il est dit *de dédoublement* s'il permet à une voie unique de donner naissance à deux voies de même direction. Il est dit *normal* si la voie non déviée est en alignement droit, *enroulé* si cette voie est en courbe, *symétrique* si les deux nouvelles directions de son tracé sont placées symétriquement par rapport à celle de la voie d'origine. Il est dit *droit* ou *gauche* selon que, pour une circulation prenant l'aiguillage *en pointe* vers l'une ou l'autre des voies auquel il donne accès, la voie déviée est à droite ou à gauche de la portion de voie commune. L'aiguillage est dit enfin *talonnable* s'il peut être abordé par le talon, c'est-à-dire vers la voie commune, en venant de l'une quelconque des deux directions.

AIGUILLAT [gɥi] n. m. Nom usuel des petits requins épineux du genre *squalus*.

AIGUILLE [gɥi] n. f. (bas lat. *acucula*, de *acus*, pointe). Petite tige effilée et pointue

Phot. Henrard, Roubier, Arch. phot. Larousse.

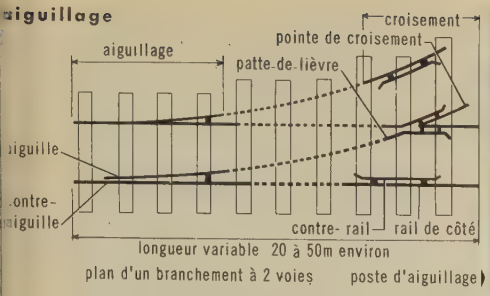

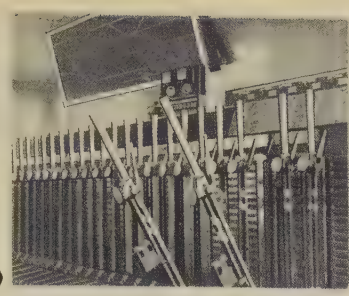

d'acier trempé et poli, dont la tête est percée d'un trou (*chas*) dans lequel on passe du fil, de la laine, de la soie, pour coudre, broder, etc. (V. part. *encycl.*) ‖ *Aiguille à tricoter* (ou, ellipt., *aiguille*), tige en métal ou en matière plastique (autref. en buis), employée pour faire des ouvrages de tricot à la main. ‖ *Par extens.* Travail de la couture : [Des vieilles filles qui] *retournent s'asseoir pour la vie devant une fenêtre, penchées sur leur aiguille* (Colette).

— Loc. div. *De fil en aiguille,* en passant d'une chose à une autre qui lui fait suite. ‖ *Discuter sur des pointes d'aiguille,* élever des contestations sur des minuties, des subtilités. ‖ *C'est un homme qu'on ferait passer dans le trou d'une aiguille,* se dit d'un homme timide, poltron. ‖ *Chercher une aiguille dans une botte de foin,* chercher une chose presque impossible à trouver.

— Agric. *Aiguille à meules,* longue tige de fer pouvant retenir un morceau de laine à l'une de ses extrémités et dont on se sert pour reconnaître l'état des fourrages. (On porte à l'aide de l'aiguille le brin de laine au centre de la meule et, lorsqu'on le retire au bout de quelques heures, son état d'altération permet d'apprécier s'il y a ou non fermentation dans la masse.)

— Archit. Flèche de clocher : *L'aiguille est une caractéristique de l'architecture ogivale.* ‖ Nom donné parfois aux obélisques : *Les aiguilles de Cléopâtre dans le port d'Alexandrie.* ‖ Pièce servant à la suspension de planchers ou de tabliers de ponts : *Les aiguilles sont réalisées au moyen de toute matière pouvant résister à la traction, bois, acier, béton armé.* (On dit également SUSPENTE.)

— Arm. Mince tige d'acier destinée à frapper l'amorce de la cartouche dans les premiers fusils se chargeant par la culasse (Dreyse 1829, Chassepot 1866) : *L'aiguille a été plus tard remplacée par le percuteur.* ‖ *Fusil à aiguille,* v. FUSIL.

— Bonn. *Aiguille à palette,* aiguille qui possède une palette mobile venant se fermer sur une partie fixe appelée *clapet.* ‖ *Aiguille à bec,* aiguille dont l'extrémité recourbée est flexible et vient se fermer dans une encoche appelée *chas.* (Ces deux sortes d'aiguilles sont employées sur les machines à tricoter l'indémaillable.)

— Bot. Nom usuel des feuilles linéaires aiguës, rigides : *Aiguilles de pin.*

— Charp. Pièce de bois verticale sur laquelle les arbalétriers viennent s'assembler. (On dit aussi POINÇON.) [V. FERME, et part. *encycl.*]

— Ch. de f. Appareil d'aiguillage* ou branchement de voie ferrée. ‖ *Lame d'aiguille,* pièce de l'aiguillage constituée par un rail aminci jusqu'à l'origine de l'appareil, et destiné à guider le boudin des roues dans la direction convenable. ‖ *Pointe d'aiguille,* partie extrême amincie de la lame d'aiguille.

— Chirurg. Terme désignant divers instruments métalliques, effilés, creux ou pleins, droits ou courbes, servant au cours des opérations. (V. part. *encycl.*)

— Conchyl. Nom usuel de plusieurs coquilles (cérite, turritelle, etc.).

— Electr. *Aiguille aérienne,* dispositif utilisé à la bifurcation de deux lignes de contact pour permettre le passage de l'organe de prise de courant.

— Equip. ménag. *Aiguille à brider,* grande aiguille employée pour le troussage des volailles et des gibiers. ‖ *Aiguille à larder,* syn. de LARDOIRE. ‖ *Aiguille à piquer,* lardoire de petit calibre, servant à piquer de lard fin certaines substances.

— Expl. sal. Rigole évasée et peu profonde, creusée dans le sol d'une table salante et qui sert à parfaire la vidange de l'eau avant la récolte.

— Géogr. Montagne qui se présente sous une forme plus ou moins effilée : *L'aiguille de la République, l'aiguille Verte, dans le massif du Mont-Blanc.* (Le massif granitique des Aiguilles, qui domine Chamonix, est formé d'un hérissement de pointes rocheuses nombreuses et effilées, paradis des grimpeurs de rocher pur.)

— Horlog. *Aiguille d'horloge, de pendule, de montre,* petite verge de métal indiquant les heures, les minutes, les secondes, ou toute autre valeur. ‖ *Aiguille de rosette,* aiguille qui, placée sur un petit cadran, dans l'intérieur de la montre, sert à régler la position de la raquette et la marche d'une montre. ‖ *Aiguille trotteuse,* aiguille qui indique les secondes. ‖ *Grande aiguille,* aiguille des minutes. ‖ *Petite aiguille,* aiguille des heures.

— Ichtyol. Nom usuel de l'orphie et de quelques autres poissons de forme allongée.

— Magnét. *Aiguille aimantée,* petite lamelle d'acier ayant généralement la forme d'un losange très allongé, qui, soutenue par un de ses points, peut tourner librement autour de celui-ci, et dont l'une des pointes, par suite de son aimantation, se tourne toujours vers le nord. ‖ *Aiguille de déclinaison,* aiguille aimantée, mobile dans un plan horizontal autour d'un axe vertical. ‖ *Aiguille d'inclinaison,* aiguille aimantée, mobile dans le plan vertical du méridien magnétique, autour d'un axe horizontal passant par son centre de gravité. ‖ *Aiguille astatique,* aiguille aimantée, soustraite, par un artifice de construction, à l'action directrice de la Terre.

— Matér. *Aiguille de Proctor,* ressort taré permettant de suivre l'avancement du compactage d'un béton et de connaître sa teneur en eau.

— Orfèvr. *Aiguille d'essai,* pièce en forme d'étoile, faite d'un alliage d'or, d'argent et de cuivre, et servant aux essais des métaux précieux. (V. TOUCHAU et CARATURE.)

— Pêch. *Aiguille à amorcer,* petite tige mince et effilée, munie d'un chas non fermé à l'une de ses extrémités, qui sert à fixer un bas de ligne avec un hameçon sur le dos d'un vif. ‖ *Hameçon à aiguille,* hameçon dont la tige se termine en pointe.

— Physiq. *Aiguille de balance,* aiguille fixée perpendiculairement au milieu du fléau d'une balance, et dont l'extrémité libre est mobile devant un cadran. (V. BALANCE.)

— Technol. Tige d'acier terminée en pointe, et que l'on adapte à un outil (marteau piqueur, brise-béton, etc.) pour attaquer en démolition des matériaux durs et résistants. ‖ Tige de métal utilisée par les marchands de bois pour introduire une ficelle sous une grume et mesurer avec précision la circonférence de celle-ci.

— Trav. fém. *Dentelles à l'aiguille,* dentelles* exécutées à l'aide d'une aiguille.

— Trav. publ. En construction hydraulique, chevron mobile dont la juxtaposition permet la fermeture d'un pertuis : *Un barrage à aiguille.*

— ENCYCL. La fabrication des *aiguilles* remonte au Moyen Age, mais elles restèrent longtemps de véritables clous avec un trou, ou *chas,* pour le passage du fil. Les aiguilles en acier poli firent leur apparition en Espagne vers 1500, et la fabrication en fut activement développée en Angleterre et en Allemagne au cours du XVIe s. Actuellement, la France satisfait à tous ses besoins en aiguilles ordinaires, mais reste encore tributaire de l'étranger pour certaines aiguilles industrielles.

Toutes les aiguilles à coudre se fabriquent à partir de fil d'acier ordinaire, laminé rond d'un diamètre de 5,5 mm. Par des tréfilages successifs, on amène ce fil aux diamètres couramment utilisés, qui varient entre 3 mm pour les grosses aiguilles à emballage et 0,35 mm pour les aiguilles à coudre les plus fines. Ces tréfilages ont l'inconvénient de durcir le fil, que l'on doit assouplir par un recuit en atmosphère gazeuse inerte, dans un four électrique.

Les aiguilles sont toujours fabriquées par deux, réunies tête contre tête. Des machines automatiques dressent le fil, le découpent à la longueur de deux aiguilles et empointent les deux extrémités du tronçon. Les tronçons empointés passent alors sous de grosses presses qui estampent automatiquement les deux chas en perçant deux trous. Une autre machine, également automatique, se charge de séparer les deux aiguilles, de mouler leurs joues et d'arrondir les têtes. Puis on trempe les aiguilles pour les rendre rigides et on les soumet à un « revenu » qui assurera leur souplesse. Un polissage, puis un nickelage électrolytique terminent la fabrication.

Les centres les plus importants de fabrication des aiguilles se trouvent localisés, en France dans la région de Laigle (Orne), en Allemagne aux abords d'Aix-la-Chapelle, en Grande-Bretagne près de Reiditch, en Belgique dans la banlieue de Bruxelles, et en Tchécoslovaquie autour de Prague. On fabrique, chaque année, en France, plusieurs *centaines de millions* d'aiguilles, dont une grande partie est exportée en tous pays.

Indépendamment des *aiguilles à coudre* ordinaires, il existe des aiguilles pour les modistes, pour la tapisserie, et de très grosses aiguilles pour les emballages et la couture des matelas. Les *aiguilles pour machines à coudre* se fabriquent de façon à peu près identique, mais le corps de l'aiguille est généralement « à retrait », et le chas, percé près de la pointe, se trouve logé dans le fond d'une rainure obtenue par fraisage mécanique. Les *aiguilles à tricoter* se composent d'une tige empointée soit aux deux extrémités, soit seulement à une extrémité, et munie d'une tête à l'autre bout. Elles se font en acier, en aluminium ou en matière plastique armée d'un fil d'acier.

En *bourrellerie,* les aiguilles s'emploient par paire, et leur pointe n'est pas effilée, la pénétration dans le cuir étant facilitée par le trou produit par l'alêne.

— Charp. *L'aiguille* peut faire saillie en dehors du comble pour servir d'ornement. Le plus souvent, elle pend jusqu'au niveau de l'entrait et le supporte en son milieu, grâce à un étrier. Dans ce dernier cas, elle s'appelle *aiguille pendante.*

— Chir. Les aiguilles *creuses* servent à faire les injections ou les ponctions. Ce sont des tubes d'acier ou de nickel, dont les calibres s'échelonnent de 5/10 de millimètre à plusieurs millimètres ; elles peuvent se fixer par des *embouts* sur les seringues ou les tubes plastiques ; le type en est l'aiguille de Pravaz. Les aiguilles *pleines* servent essentiellement à faire les sutures ; elles comportent un chas fermé ou ouvert, et se font droites ou courbes en toutes dimensions. L'aiguille de Reverdin est une aiguille courbe à chas ouvrable par bouton molleté, et montée sur un manche.

Les *aiguilles de radium* sont de petits étuis en métal léger contenant des corps radioactifs, que l'on place au contact des tumeurs ou dans leur masse.

En *acupuncture chinoise,* l'aiguille est une tige très fine en or ou en argent (ou autre métal jaune ou blanc), employée pour piquer certains points cutanés ; l'effet cherché est de régulariser une énergie circulant le long des « méridiens » et à guérir ainsi les déséquilibres morbides. (V. ACUPUNCTURE.)

AIGUILLE (mont), sommet détaché des Préalpes françaises du Nord (Isère). C'est un piton très pittoresque, taillé dans les calcaires urgoniens sur la bordure orientale du Vercors, entouré par des failles ; 2 097 m. En 1492, Antoine de Ville en entreprit l'escalade sur l'ordre de Charles VIII, roi de France. Pendant la période moderne, de nombreuses voies ont été ouvertes sur ses divers versants ; certaines présentent de grandes difficultés.

AIGUILLE (POINTE DE L'), pointe longue et étroite de la côte de la Charente-Maritime,

aiguilles de chemin de fer panneaux de signalisation

aiguilles

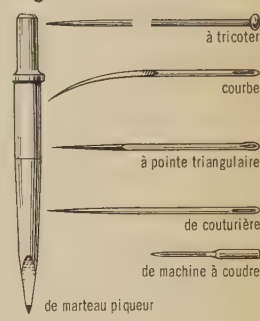

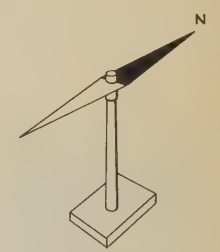

aiguille aimantée

sommet du mont AIGUILLE

Phot. S. N. C. F., Feuillie.

entre l'anse de Fouras, au N., et l'embouchure de la Charente, au S. — Avancée de la côte de Vendée, près des Sables-d'Olonne.

AIGUILLÉE [gųi] n. f. Longueur de fil, de soie, etc., nécessaire pour travailler à l'aiguille.
— Text. Dans les métiers à filer renvideurs, longueur de fil joignant les cylindres délivreurs aux broches, lorsque le chariot a atteint la limite extrême de sa course. ‖ *Par extens.* Amplitude de cette course.

AIGUILLER [gųi] v. tr. Ch. de f. *Aiguiller un train, un tramway,* le diriger sur une voie en manœuvrant les aiguilles. ‖ — *Fig.* Diriger consciemment, orienter vers : *Je souffrirais [...] de ne savoir sur quelle tâche aiguiller mes désirs intermittents d'activité* (R. Martin du Gard).
— Text. *Aiguiller la soie,* la nettoyer avec des aiguilles sur le dévidoir.

AIGUILLES, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes (arrond. de Briançon), dans la vallée du Guil (Queyras) ; 300 hab. (*Aiguillons*). Station d'altitude (1 475 m) et de sports d'hiver.

AIGUILLES (CAP DES), en portug. **cabo das Agulhas,** pointe la plus méridionale de l'Afrique, à l'est du cap de Bonne-Espérance.
— Le cap a donné son nom au *courant des Aiguilles,* formé par le courant sud-équatorial et se dirigeant vers le sud entre Madagascar et la côte d'Afrique. Ses eaux chaudes peuvent atteindre une vitesse de 4 nœuds et rendre difficile la navigation de petits bâtiments.

AIGUILLES-ROUGES (les), massif cristallin des Grandes Alpes françaises du Nord, sur la rive gauche de l'Arve supérieure, en face du mont Blanc. Les Aiguilles-Rouges forment une arête continue façonnée par des cirques glaciaires, qui culmine à l'aiguille du Belvédère (2 966 m).

AIGUILLETAGE [gųi] n. m. Text. Opération qui consiste à fixer, à l'aide d'aiguilles portant des crochets de forme appropriée, des touffes de matière textile dans un soubassement constitué par un tissu grossier ou une nappe de fibres.
— ENCYCL. L'*aiguilletage* est une technique utilisée dans l'industrie feutrière, où elle permet d'obtenir des articles, dits *feutres aiguilletés,* sans qu'il soit nécessaire de recourir au matériel compliqué de fabrication des feutres foulés. Les feutres aiguilletés peuvent remplacer les feutres foulés dans de multiples applications.

aiguillettes

AIGUILLETER [gųi ou gi] v. tr. (Se conj. comme *jeter.*) LANGUE CLASS. Attacher des aiguillettes : *Aiguilleter son pourpoint.*
— Mar. Réunir deux cordages par un amarrage ou fixer un filin sur un espar.
— Text. Procéder à l'aiguilletage.

AIGUILLETTE [gųi ou gi] n. f. (dimin. d'*aiguille*). Cordon, ganse ou tresse, ferré aux deux bouts, ayant, jusqu'au règne de Louis XIV, servi à fermer ou à garnir les vêtements. ‖ *Aiguillette borgne,* aiguillette déferrée.
— Art culin. Tranche de chair effilée : *Aiguillette de canard.*
— Bouch. Nom donné à une partie du romsteck. (Il existe, dans le romsteck, deux aiguillettes : l'*aiguillette de romsteck* proprement dite, appelée couramment *aiguillette,* et l'*aiguillette baronne,* appelée encore *baronne.*)
— Equit. *Nouer l'aiguillette,* en parlant d'un sauteur* en liberté, effectuer une croupade ou une cabriole, en détachant une ruade très violente et très étendue.
— Ichtyol. Nom usuel de l'orphie, en Bretagne.
— Mar. Filin pour l'aiguilletage.
— Mil. Ornement de l'uniforme militaire, fait de plusieurs cordons tressés.
— Mœurs et cout. *Nouer l'aiguillette,* faire un maléfice auquel on attribuait le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage. (On appelait *noueurs* et *noueuses d'aiguillettes* ceux et celles qui passaient pour savoir accomplir ce maléfice.) [V. part. *encycl.*]
— ENCYCL. Mil. A l'origine, les *aiguillettes* étaient des lacets qui assemblaient certaines parties de l'habillement et de l'armure : *couper l'aiguillette du vaincu* signifiait, au Moyen Age, disperser ses armes. Au XVe s., l'aiguillette de couleur est une marque distinctive retenant l'écharpe sur l'armure. A la disparition de celle-ci, elle se réduisit au rôle d'ornement. Rapidement abandonnée par l'infanterie, elle fut conservée par la cavalerie jusqu'au milieu du XVIIIe s., et par la maréchaussée jusqu'en 1914. Adoptée depuis le Directoire par les gardes des différents régimes, elle est devenue l'insigne des troupes d'élite, remplacée plus tard par la fourragère*. Depuis le second Empire, les aiguillettes sont portées à droite, en grande tenue, par les officiers d'état-major et de la Garde républicaine de Paris.
— Mœurs et cout. Les pratiques des *noueurs d'aiguillettes* furent très anciennement condamnées par l'Eglise en plusieurs de ses conciles et par les parlements. Déjà les vieux rabbins pensaient que Cham avait frappé son père Noé de ce sort. Il existait une cinquantaine de procédés pour cet usage (verge de loup, luciole avalée, figurine de cire liée, etc.). Le maléficié pouvait s'en défendre en mettant du sel dans sa poche, des sous marqués dans ses souliers, de la graisse de loup sur la porte de sa chambre, etc.

AIGUILLEUR [gųi] n. m. Agent de chemin de fer chargé de la manœuvre d'un appareil d'aiguillage de voie ferrée. ‖ *Par extens.* Préposé à la manœuvre d'un appareil d'aiguillage quelconque.

AIGUILLIER [gųi] n. m. Etui à aiguilles ou porte-aiguilles contenant de petits feuillets d'étoffe sur lesquels on pique les aiguilles.

AIGUILLON [gųi] n. m. (lat. pop. **aculeonem,* de *aculeus*). Long bâton, muni d'une fine pointe de fer à son extrémité, pour piquer les bœufs. ‖ — *Fig.* Stimulant : *L'intérêt est un puissant aiguillon.* ‖ *L'aiguillon de la chair,* dans l'Ecriture, les désirs de la concupiscence.
— Bot. Nom scientifique de l'épine, production épidermique piquante qui se détache en laissant une cicatrice superficielle (ronce, rosier, acacia, etc.).
— Zool. Dard effilé, rétractile, parfois barbelé, portant le plus souvent un venin, et qui sert d'arme offensive ou défensive à certains hyménoptères (guêpes, abeilles, frelons, etc.), appelés pour cette raison *porte-aiguillons.* ‖ Chez les poissons, et abusiv., osselet d'une seule pièce et pointu, qui remplace, dans quelques familles, certains rayons des nageoires.
— ENCYCL. Zool. L'*aiguillon* est toujours situé à l'extrémité de l'abdomen. Chez les hyménoptères (abeilles, guêpes), il se compose d'une gaine chitineuse renfermant deux soies barbelées, et est articulé à son origine avec un certain nombre de pièces destinées à le faire sortir de l'abdomen et à le diriger dans tous les sens. L'extrémité du canal d'une glande à venin débouche à la base de l'aiguillon.

AIGUILLON, comm. de Lot-et-Garonne (arrond. d'Agen), dans l'Agenais, sur le Lot, près de son confluent avec la Garonne ; 3 135 hab. (1 600 aggl.) [*Aiguillonnais*]. Château du XVIIIe s. Manufacture de tabacs. Fabrique d'emballages et de contre-plaqués.
— Hist. Cette ville fortifiée, prise par Du Guesclin en 1370, fut érigée en duché-pairie en faveur du fils aîné du duc de Mayenne (1599-1621), de Puy-Laurens (1634-1635) et de Madeleine de Vignerot (1638).

AIGUILLON (POINTE DE L'), longue avancée de terre de la côte du Marais poitevin (Vendée), limitant vers le large l'*anse de l'Aiguillon.* Ostréiculture et mytiliculture.

AIGUILLON (Marie-Madeleine DE VIGNEROT, duchesse D'), nièce du cardinal de Richelieu (château de Glenay, Poitou, vers 1604 - Paris 1675). Elle épousa, en 1620, Antoine de Beauvoir du Roure, sieur de Combalet, tué en 1622 devant Montpellier. De 1625 à 1630, elle fut dame d'atours de Marie de Médicis. Richelieu essaya sans succès de la remarier au comte de Soissons. En 1638, il la fit duchesse d'Aiguillon. Elle s'occupa beaucoup d'œuvres charitables et fut une bienfaitrice des missions du Canada ; l'hôtel-Dieu de Québec (1639) a été fondé par elle.

AIGUILLON (Armand Louis DE VIGNEROT DU PLESSIS-RICHELIEU, marquis DE RICHELIEU et duc D'), écrivain français (1683-1750), auteur d'un curieux *Recueil des pièces choisies rassemblées par les soins du cosmopolite* (1735), écrit en collaboration avec sa femme Anne Charlotte.

AIGUILLON (Emmanuel Armand DE VIGNEROT DU PLESSIS DE RICHELIEU, duc D') [1720-1788], ministre de Louis XV. Arrière-petit-neveu du cardinal de Richelieu, maréchal de camp en 1748, puis lieutenant général, il devint commandant en chef en Bretagne en 1753. En 1758, à Saint-Cast, il sauva la province d'une invasion anglaise. De nouveaux impôts qu'il avait été chargé d'établir ayant amené de graves démêlés avec le parlement de Bretagne, il fit emprisonner le procureur général La Chalotais et cinq autres membres du parlement ; les autres membres démissionnèrent. Traduit devant le parlement de Paris (1769) pour avoir suborné des témoins contre les parlementaires de Bretagne, il fut innocenté par lettres patentes de 1770. Sa neutralité, sans doute bienveillante, lors du procès intenté aux jésuites lui valut l'hostilité des partisans de Choiseul. Malgré son impopularité, il fut l'un des membres du triumvirat chargé du ministère des Affaires étrangères (1773) et de la Guerre (1774). La même année, à l'avènement de Louis XVI, il était disgracié. On lui reproche de n'avoir pas empêché le partage de la Pologne (1772).

AIGUILLON (Armand DE VIGNEROT DU PLESSIS DE RICHELIEU, duc D') [Paris 1761-Hambourg 1800], fils du précédent. Député de la noblesse aux Etats généraux, il vota avec les constitutionnels et joua dans la nuit du 4 août 1789 un rôle décisif mais peu connu, le vicomte de Noailles ayant devancé son intervention. Maréchal de camp à l'armée du Rhin en 1792, décrété d'accusation après le 10-Août pour avoir désapprouvé certaines mesures de l'Assemblée législative, il se réfugia à l'étranger. Rayé de la liste des émigrés, il se préparait à rentrer en France, quand il mourut.

AIGUILLONNEMENT n. m. Action d'aiguillonner ; son résultat.

AIGUILLONNER [gųi ou gi] v. tr. Piquer avec l'aiguillon : *Aiguillonner des bœufs.* ‖ — *Fig.* Exciter, stimuler : *Une telle pensée, qui plus tard pourra m'aiguillonner, aujourd'hui m'effarouche* (G. Duhamel).
— SYN. : *animer, encourager, exciter, inciter, porter à, pousser à, stimuler.*

AIGUILLONNIER [gųi] n. m. Autre nom de la saperde* chagrinée (*Calamobius gracilis*), dont la larve s'attaque aux céréales sur pied, notamment au blé. (Elle en ronge le chaume, qui se rompt au-dessous de l'épi en formant un aiguillon, d'où le nom donné à l'insecte.)

AIGUILLON-SUR-MER (L'), comm. de la Vendée (arrond. de Fontenay-le-Comte), dans le Marais poitevin, sur l'estuaire du Lay ; 1 485 hab. Plage de La Faute-sur-Mer. Mytiliculture.

AIGUILLOT [gųi] n. m. (de *aiguille*). Mar. Tourillon fixé sur l'avant du safran du gouvernail et qui s'encastre dans le femelot : *Le gouvernail tourne sur les aiguillots.*

AIGUISABLE [gųi ou gi] adj. Qui peut être aiguisé.

AIGUISAGE ou **AIGUISEMENT** [gųi ou gi] n. m. Action d'aiguiser une arme, un outil : *L'aiguisage d'un rasoir.*

AIGUISÉ, E adj. [gųi ou gi]. Hérald. Se dit des pièces verticales qui ont leurs extrémités taillées en pointe.

AIGUISER [gųi ou gi] v. tr. Rendre aigu ou tranchant un outil, une arme, etc. : *Aiguiser une faux.* ‖ — *Fig.* Rendre plus vif ; exciter, stimuler : *Aiguiser l'appétit. Hélas ! ne me prîtes-vous donc, Jahel, que pour aiguiser les désirs d'un rival ?* (A. France).

AIGUISEUR [gųi ou gi], **EUSE** n. et adj. Personne dont le métier est d'aiguiser.

AIGUISOIR [gųi ou gi] n. m. Outil à aiguiser.

AIGÛMENT adv. De façon aiguë : *L'humble [...] grillon chante aigûment dans la cendre* (Ch. Guérin).

AIGUN ou **AIHUN,** v. de la Chine du Nord-Est (Heilong-kiang), sur la r. dr. de l'Amour, en aval de Blagovetchensk ; 20 000 hab. La région d'Aigun a connu une « ruée vers l'or » à partir de 1880.

AIGURANDE, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. de La Châtre), au sud du Boischaut ; 2 343 hab. (1 532 aggl.) [*Aigurandais*]. Eglise du XIIIe s. Confection.

Phot. Neurdein.

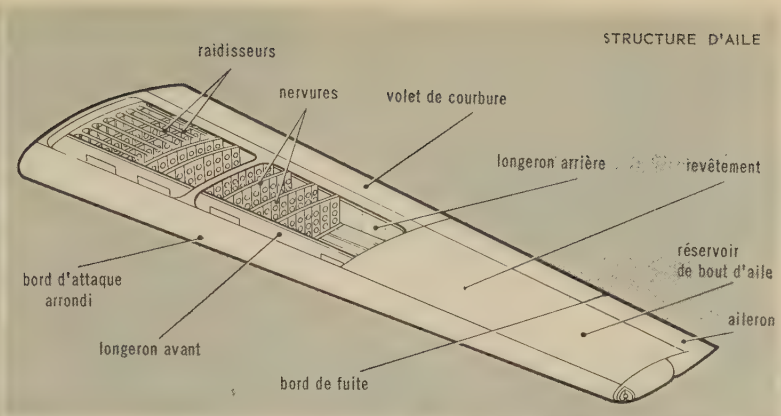

aile d'avion

AIHOLE, site archéologique du Deccan, anc. capit. des Châlukya (VIIe-VIIIe s.), comprenant des temples (V^e-VIIe s.) et des cavernes décorées.

AIHUN. V. AIGUN.

AIKAWA, v. du Japon (préf. de Niigata), dans l'île Sado; 84 200 hab. Vieilles exploitations aurifères.

AIKEN, v. des Etats-Unis (Caroline du Sud), au nord-est d'Augusta; 7 100 hab. Centrale atomique.

AIKEN (Conrad Potter), écrivain américain (Savannah, Georgie, 1889). Influencé par les théories freudiennes, il a donné des œuvres poétiques abondantes (ses *Poèmes choisis* reçurent le prix Pulitzer en 1930), des romans et, sous le titre de *Ushant* (1952), une autobiographie très riche, mais assez complexe et hermétique.

AIKIN (John), médecin et publiciste anglais (Kibworth Harcourt, Leicestershire, 1747-Stoke Newington, près de Londres, 1822). Il reste connu par ses *Soirées au foyer* (*Evenings at home*), ouvrage de vulgarisation scientifique pour la jeunesse, rédigé en collaboration avec sa sœur, Mrs. Barbauld*.

AIKIN (Lucy), femme de lettres anglaise, fille du précédent (Warrington 1781 - Hampstead 1864). Après avoir publié un roman, *Lorimer* (1814), elle établit sa réputation littéraire par d'intéressantes études historiques : *Mémoires sur les cours de la reine Elizabeth, de Jacques Ier et de Charles Ier* (1818-1833).

AIKINITE [ai] n. f. Minér. Association de la patrinite et du wolfram, pseudomorphose de la scheelite.

AIKMAN (William), peintre écossais (Cairney 1682 - Londres 1731). Il passa plusieurs années à Rome et à Constantinople, travailla en Ecosse de 1712 à 1723, puis à Londres, où il compta parmi les meilleurs portraitistes (musées d'Edimbourg, Florence, Londres).

Aikokukōtō (« Société publique des patriotes »), un des premiers clubs politiques japonais qui réclamèrent la constitution d'un gouvernement de type représentatif. Ce club, fondé en 1874, influença les intellectuels japonais, dans la mesure où il aida à la propagation des idées politiques occidentales.

AIL [aj] n. m. (lat. *allium*). Plante dont les bulbes, appelés « têtes d'ail », sont formés de caïeux appelés « gousses d'ail », qui ont une odeur forte et un goût piquant, ce qui les fait rechercher pour l'assaisonnement. ‖ *Ail d'Ascalon,* l'échalote. ‖ *Ail d'Espagne,* la rocambole. ‖ *Ail de chien,* le muscari en grappes. ‖ *Ail à tunique,* le poireau.

— REM. *Ail* a deux pluriels : *aulx,* qui garde l'orthographe du XVIe s. et qui s'écrit, mais se dit de moins en moins, et *ails,* employé depuis longtemps par les botanistes.

— Chim. *Essence d'ail,* essence complexe tirée de l'ail, principalement composée de polysulfures d'allyle.

— ENCYCL. L'*ail* (*Allium*) forme un genre de la famille des liliacées, qui comprend un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles l'ail proprement dit, l'oignon, le poireau, l'échalote, la ciboule, la ciboulette.

Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à souche bulbeuse, à tige dressée ordinairement creuse, à feuilles engainantes, planes ou cylindriques, à fleurs verdâtres ou violacées disposées en ombelle simple, enveloppée d'une spathe avant l'épanouissement.

La culture de l'ail proprement dit se fait par plantation de caïeux en automne ou au printemps, en terre légère; la récolte a lieu en été. L'ail est surtout utilisé en cuisine dans les régions méridionales, et comme condiment.

— Thérap. L'*ail* doit ses propriétés à une essence sulfurée qui s'élimine par le poumon; on l'utilise parfois dans les affections pulmonaires, le rhumatisme, l'hypertension, et contre les vers intestinaux, principalement sous forme d'alcoolature.

AIL (CAP D'), promontoire de la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes). [V. aussi CAP-D'AIL.]

AILANTE n. m. (emprunté au chin., où il signifie *arbre du ciel*). Arbre de 20 à 30 m de hauteur, qui tend à s'acclimater dans la région parisienne. (Famille des simarubacées.)

— ENCYCL. L'*ailante glanduleux,* improprement appelé *vernis du Japon,* croît très vite et garde son feuillage longtemps en automne. Il sert, malgré l'odeur forte et peu agréable de ses fleurs, à la plantation des avenues. Il nourrit un ver à soie (*Attacus*) plus rustique que celui du mûrier, mais dont la soie est moins belle.

AÏ-LAO, col de la Cordillère annamitique (Sud Viet-nam), au nord-ouest de Hué; 410 m. Il est utilisé par la route de Hué à Savannakhet. C'est au sud de ce col que les premiers groupes de Moïs apparaissent.

AILE n. f. (lat. *ala*). Membre des oiseaux, des insectes, etc., qui leur sert à voler : *Il dort dans l'air glacé, les ailes toutes grandes* (Leconte de Lisle). ‖ Partie charnue d'une volaille cuite, comprenant tout le membre qui porte l'aile : *Offrez en général les ailes du poulet, le ventre de la carpe et le dos du brochet* (Brillat-Savarin). ‖ *Par anal.* Tout ce qui est adhérent au côté d'un objet : *Il avait un feutre mou à la calotte ronde et aux ailes larges* (A. Camus). *Ailes d'une voiture.* ‖ *Ailes d'un moulin,* châssis garni de toile que le vent met en mouvement et qui fait tourner l'arbre actionnant les meules.

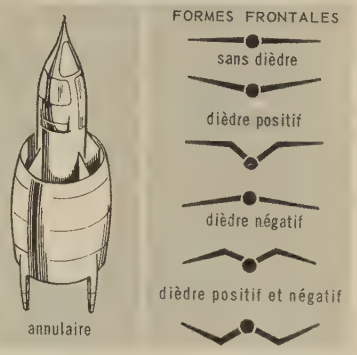

‖ — *Fig.* Ce qui s'élance, ce qui élève : *Les ailes de la foi, de la pensée, de la prière, de l'intelligence, de l'imagination,* etc.

— LOC. DIV. *A tire-d'aile,* le plus vite possible. ‖ *Avoir des ailes,* être très leste, très rapide. ‖ *Battre de l'aile, ne battre que d'une aile,* être en mauvais état, avoir perdu de sa vigueur, de sa prospérité. ‖ *Donner des ailes,* faire courir rapidement. ‖ *En avoir dans l'aile, Avoir du plomb dans l'aile,* avoir subi une atteinte physique ou morale. ‖ *Rogner les ailes à quelqu'un,* lui retrancher de son revenu, de son pouvoir. ‖ *Sous l'aile de,* sous la protection de. ‖ *Voler de ses propres ailes,* se passer d'autrui.

— REM. Le mot *aile* s'emploie avec un complément pour désigner certaines couleurs; dans ce cas, il est invariable : *Aile-de-mouche,* couleur grise chatoyante. *Aile-de-hanneton,* couleur d'un brun tanné. *Aile-de-scarabée,* couleur verte chatoyante, etc.

— Aéron. Surface horizontale sur laquelle s'exercent les forces aérodynamiques de portance assurant la sustentation d'un avion. ‖ *Aile annulaire,* aile affectant la forme d'un cylindre, ou plus exactement d'un tore, dont la surface génératrice serait un profil d'aile. (Cette forme d'aile peut comporter à son intérieur un moteur à hélice ou à réaction, et sa paroi interne est toute désignée pour l'utilisation d'un statoréacteur : un aéronef équipé d'une aile annulaire porte le nom de *coléoptère**.) ‖ *Aile en delta,* aile de forme triangulaire, qui doit son nom à une analogie de forme avec la lettre grecque « delta majuscule ». ‖ *Aile soufflée,* aile équipée d'un dispositif de soufflage de la couche limite*. (L'aile soufflée possède de meilleures qualités aérodynamiques que l'aile classique, et sa portance est considérablement augmentée. Cette technique est utilisée surtout sur les avions à propulseur à réaction. Sur les appareils à turbomachines, on prélève une petite quantité d'air à la sortie du compresseur, et cet air est utilisé pour le soufflage.) ‖ *Aile volante,* avion sans queue, comportant ou non un fuselage central. (V. part. *encycl.*)

— Anat. *Ailes du nez,* parties latérales du nez.

— Arm. Expansion latérale des cubitières* et genouillères* de certaines armures.

— Art culin. Partie de la lardoire où se place le lardon.

aïl
bulbe ou tête
caïeu ou gousse

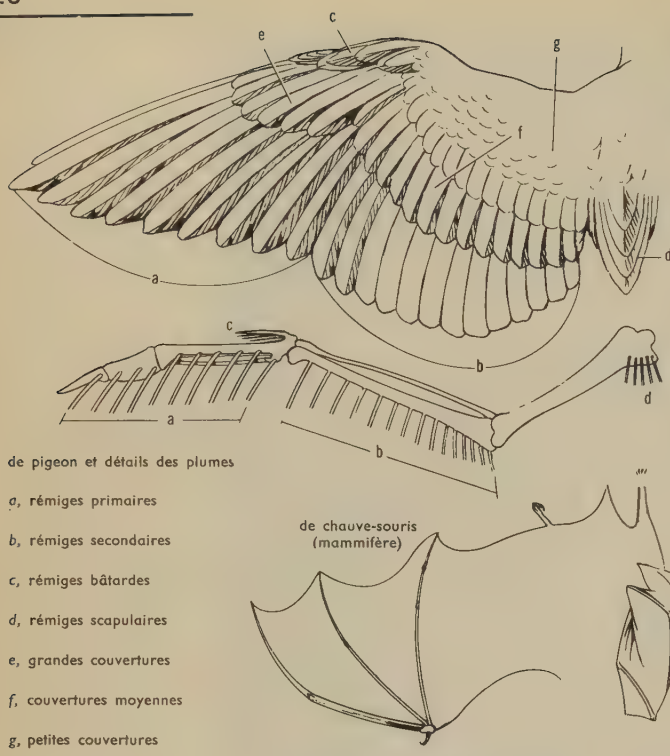

de pigeon et détails des plumes

a, rémiges primaires

b, rémiges secondaires

c, rémiges bâtardes

d, rémiges scapulaires

e, grandes couvertures

f, couvertures moyennes

g, petites couvertures

de chauve-souris (mammifère)

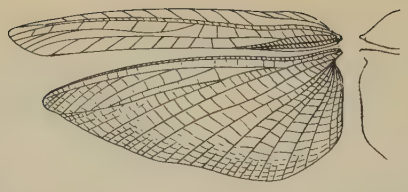

d'orthoptère (dectique)

de lépidoptère (piéride)

de dragon volant (reptile)

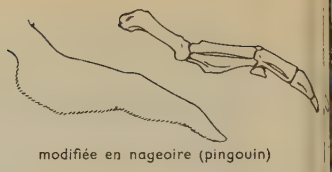

modifiée en nageoire (pingouin)

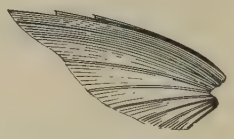

nageoire modifiée en aile (poisson volant)

de lépidoptère (avec prolongement)

de coléoptère (élytre et aile membraneuse)

aile de papilionacée

— Autom. Pièce de tôle emboutie enveloppant la roue, ayant un rôle protecteur contre la boue, décoratif pour le véhicule, et améliorant le *Cx* (coefficient de forme).

— Bot. Chacun des deux pétales latéraux de la corolle des papilionacées. || Expansion membraneuse qui se développe sur certains organes : tiges, fruits, graines, etc.

— Chorégr. *Aller aux ailes,* se déplacer sur un côté ou sur l'autre de la scène. || *Ailes de pigeon,* saut pendant lequel les jambes d'une danseuse imitent le battement des ailes d'un oiseau.

— Coiff. *Aile de pigeon,* mouvement obtenu en brossant la vague de cheveux inférieure par-dessus la vague supérieure. || Pl. Coiffure* à la mode au XVIIIe s.

— Constr. Partie latérale d'un bâtiment. || Chacune des deux parties inclinées qui rétrécissent l'âtre d'une cheminée. || Bande de plomb servant à maintenir les losanges de verre dans les panneaux des vitraux. || *Aile d'une cornière, d'un fer profilé,* partie constitutive du fer, aux extrémités de l'*âme,* qui est la partie moyenne. || *Aile de lucarne,* syn. de JOUÉE. || *Aile de mouche,* chacune des petites ancres maintenant en place les angles des cheminées en brique.

— Hist. rom. *Ailes de cavalerie**, corps de cavaliers romains placés sur les flancs de la légion. (Des Italiens, puis, sous l'Empire, des Barbares remplacèrent les citoyens dans ces corps, dont le nombre et l'importance augmentèrent rapidement.)

— Horlog. *Aile de pigeon,* dent d'une roue ayant un très petit nombre de dents, et engrenant avec une roue qui en a un beaucoup plus grand nombre.

— Hortic. Branches des arbres en espalier qui poussent de chaque côté des mères branches. || *Ailes d'artichaut,* les pommes qui viennent sur les côtés de la plante.

— Malacol. Nom usuel de la lèvre de certaines coquilles, de chacune des nageoires des argonautes et des carinaires.

— Mar. Chacune des parties situées dans la cale, sur les côtés qui avoisinent le plus les branches relevées des varangues. || *Aile de dérive,* plate-forme solide en bois, ayant la forme d'une semelle, qu'on place de chaque côté, par le travers, en dehors du navire, pour l'aider à mieux tenir le vent. || *Aile d'hélice,* branche de l'hélice. || *Aile de pigeon* ou *de papillon,* voile qui s'installait au-dessus des cacatois.

— Mécan. Chacune des pièces de bois triangulaires qu'on attache à une des poupées du tour. || *Aile du touret,* chez les cardiers, chacune des planchettes en croix qui servent à retenir le fil sur le touret.

— Mil. Partie latérale d'une armée terrestre ou navale rangée en bataille. || *Aile marchante,* dans le mouvement de conversion d'une troupe en ordre serré ou d'une armée en ordre de bataille, partie la plus éloignée du pivot, qui décrit un large arc de cercle.

— Pêch. Bande de filet qu'on ajoute aux côtés d'un filet. || *Mouche à aile,* mouche artificielle dont les ailes sont constituées par deux fragments de barbe de plume ou encore par une pincée de fibres de hackle. (Dans ce dernier cas, la mouche est dite *à aile en fibres de hackle.*)

— Sports. Chaque extrémité de la ligne d'attaque d'une équipe de football, de handball, de rugby, etc. || *Changer d'aile,* envoyer le ballon d'une aile à l'autre.

— Text. Bord d'un chapeau dont la pente détermine la cambrure.

— Trav. publ. *Ailes de pavé* ou *de chaussée,* pentes latérales de la chaussée. || *Aile de pont,* mur soutenant les berges d'une rivière ou d'un fleuve pour protéger les culées d'un pont contre le courant de l'eau, le choc de péniches ou de tout corps flottant. || *Mur en aile,* mur de soutènement prolongeant le nu d'une culée avec jonction continue et non anguleuse.

— ENCYCL. Zool. Les *ailes* sont des appareils, formés d'organes divers, que possèdent certains animaux et qui leur permettent de se soutenir dans l'air.

Les oiseaux, les chiroptères et les insectes possèdent seuls de véritables ailes.

● *Oiseaux.* L'aile de l'oiseau est constituée par les os des membres thoraciques et par des appendices tégumentaires, les plumes. La ceinture scapulaire a trois os : omoplate, clavicule, os coracoïde. L'humérus, le radius et le cubitus sont conformés à peu près comme chez les mammifères. La main, au contraire, a la forme d'une palette allongée qui donne insertion aux principales plumes de l'aile ; on y trouve deux os du carpe, trois du métacarpe, dont deux ne sont soudés entre eux qu'aux extrémités, et trois doigts, dont le médian a deux phalanges, tandis que les deux latéraux n'en ont qu'une chacun. Des muscles, recouverts par la peau qui porte les plumes, mettent en mouvement cette charpente osseuse.

Les plumes les plus importantes sont les *pennes* ou *rémiges,* insérées sur le bras (rémiges tertiaires), l'avant-bras (rémiges secondaires) et la main (rémiges primaires), et recouvertes, à leur base, en dessus et en dessous, par des plumes dites « tectrices », qui ont pour effet de rendre plus facile le glissement de l'air sur l'aile, d'avant en arrière. Cette disposition, puis les fins crochets qui unissent les barbes font de l'aile une rame très légère et très résistante. La forme des ailes varie : en général, les oiseaux qui peuvent soutenir un long vol ont des ailes larges et longues (grues, hérons, oies) ; ceux qui ont un vol rapide ont des ailes longues, mais plus étroites (albatros, frégates, hirondelles, martinets).

Dans certains cas, les parties constituantes de l'aile sont plus ou moins réduites ou atrophiées, et ne peuvent servir au vol (autruches, casoars, aptéryx), ou bien elles sont déviées de leur fonction habituelle et servent à la natation (manchots).

● *Chiroptères.* Chez les chauves-souris, les doigts sont démesurément longs, et c'est une membrane plus ou moins nue, d'une grande délicatesse, un repli de la peau tendu entre les doigts et les flancs, à la façon de l'étoffe sur les baleines d'un parapluie, qui constitue l'*aile.*

Des ailes faites de la même manière existaient chez certains reptiles de l'époque secondaire, appelés *ptérodactyles.*

● *Insectes.* Les ailes des insectes n'existent que chez les individus adultes ; ce sont des lames membraneuses articulées sur la face dorsale du mésothorax et du métathorax, et soutenues par des épaississements chitineux simples ou ramifiés, qu'on nomme les *nervures,* dont la disposition fournit d'importants caractères pour la classification. Les ailes peuvent être transparentes et nues (diptères, hyménoptères, odonates, ailes de la seconde paire des coléoptères), ou bien recouvertes de poils ou d'écailles (lépidoptères) ; elles sont coriaces chez les orthoptères et certains hémiptères ; enfin, chez les coléoptères, les ailes antérieures, devenues plus ou moins dures, servent surtout à protéger le dos et les ailes postérieures de l'insecte ; on les nomme alors des *élytres.* Il y a en général deux paires d'ailes chez les insectes. Certains insectes n'en possèdent

cependant qu'une paire (éphémères, diptères). Chez les diptères, les ailes de la seconde paire sont réduites à l'état de rudiments, qu'on nomme les *balanciers**.

● *Parachutes et nageoires.* On a quelquefois appelé à tort *ailes* les membranes qui servent de parachutes à certains animaux et les nageoires de plusieurs poissons. Chez les mammifères, ces parachutes sont constitués par des replis de la peau des flancs qui peuvent être tendus, mais sans être capables de battre l'air à la façon des ailes. Ces sortes de voiles, qui permettent de ralentir la chute, existent chez des marsupiaux du groupe des phalangers, chez certains écureuils (polatouches, ptéromys) et chez les galéopithèques.

Chez les reptiles, ce sont des sauriens des genres dragon et sitane qui offrent des parachutes formés d'une façon un peu différente de ceux des mammifères. Quant aux poissons volants (exocets, dactyloptères), c'est au moyen de leurs nageoires pectorales qu'ils peuvent se soutenir hors de l'eau. Celles-ci sont munies de rayons excessivement longs, réunis par une palmure membraneuse.

— Aéron. La face supérieure de l'*aile* s'appelle *extrados* et la face inférieure *intrados*. Le bord antérieur se nomme *bord d'attaque*, le bord postérieur *bord de fuite*, et les extrémités latérales *bords marginaux*. Une aile est caractérisée géométriquement par sa vue en plan et par ses différents profils. Ses dimensions sont l'*envergure*, la *profondeur* et l'*épaisseur*. L'épaisseur est généralement indiquée non pas en valeur absolue, mais en pourcentage de la profondeur : c'est l'*épaisseur relative*. Un autre nombre sert à déterminer une aile : l'*allongement*, qui caractérise l'effilement de l'aile dans le sens de l'envergure.

Les profils des ailes sont étudiés de façon à présenter une portance maximum pour une résistance à l'avancement minimum. On choisit le profil en fonction de la destination de l'appareil et du mode de construction. Les premiers profils utilisés étaient de simples lignes incurvées, pratiquement sans épaisseur. Ensuite, on employa de plus en plus l'aile épaisse, qui permettait une construction plus robuste et autorisait la suppression du haubanage. Actuellement, pour les grandes vitesses supersoniques, on choisit le plus couramment des profils biconvexes à épaisseur relative faible, de 5 à 6 p. 100 et même de 3 p. 100 sur les ailes en delta.

Si la forme en plan de l'aile variait peu avant que les avions aient dépassé la vitesse du son, il n'en est plus ainsi aujourd'hui. En dehors de l'*aile droite* (dont la ligne médiane fait un angle égal à ou voisin de 90° avec l'axe du fuselage), on vit apparaître l'*aile en flèche**, c'est-à-dire rejetée vers l'arrière. Il existe également de nombreux avions à *aile en delta*, accusant la forme d'un triangle isocèle orienté la pointe vers l'avant, et des *ailes en croissant*, dans lesquelles le *bord d'attaque*, au lieu d'être rectiligne, est incurvé de façon que la flèche soit plus prononcée à l'emplanture de l'aile que près des bords marginaux, où, souvent, la flèche devient presque nulle.

Sur une aile en delta, les bords d'attaque sont affectés d'une forte flèche vers l'arrière, et le bord de fuite est rectiligne. L'aile en delta possède des inconvénients nombreux aux faibles vitesses : entre autres, mauvaise stabilité et nécessité d'un cabrage important à l'atterrissage, ce qui limite la visibilité. Malgré cela, l'aile en delta est très utilisée, car, grâce à sa grande largeur à l'emplanture, elle permet d'employer des profils très minces convenant aux grandes vitesses, tout en conservant à l'aile une épaisseur absolue importante. Cela facilite la construction et permet de continuer à loger dans l'aile des réservoirs ou le train d'atterrissage, par exemple.

D'une manière générale, la construction d'une aile fait intervenir des longerons, des nervures et un revêtement. Les longerons, disposés dans le sens de l'envergure, assurent la rigidité de l'aile ; les nervures servent à donner la forme du profil de revêtement. Pendant longtemps, les ailes étaient haubanées, c'est-à-dire maintenues en place par de petits mâts qui prenaient appui sur le fuselage. Actuellement, on construit presque exclusivement des avions à ailes *cantilever*, c'est-à-dire sans haubanage.

Le revêtement fut longtemps constitué par une fine toile de lin, extrêmement résistante, tendue et rendue étanche par des enduits, et soigneusement vernissée. La toile était solidement fixée aux nervures, mais sans être clouée, car l'aile étant soumise à de très fortes dépressions sur l'extrados, les clous auraient pu amener des déchirures particulièrement graves. Sur tous les avions modernes, à l'exclusion des avions légers, l'entoilage a fait place à des revêtements en bois ou en métal, ou revêtements travaillants, qui contribuent à la résistance de l'ensemble de l'aile et assurent une meilleure conservation du profil. On utilise aussi des constructions en éléments collés pour éviter les déformations dues aux rivets.

Sur l'aile sont disposés les *volets** et les *ailerons** nécessaires à la manœuvre de l'appareil, et aussi, en général, les *freins aérodynamiques**. L'aile est équipée de dispositifs dégivrants ou antigivrants. Elle contient, en général, une grande partie des réservoirs de carburant, ainsi que le logement des roues. C'est aussi dans des nacelles intégrées à l'aile ou attachées sous celle-ci que, dans la majorité des cas, sont disposés les propulseurs sur les avions multimoteurs.

Les appareils à ailes battantes cherchent à imiter le vol des oiseaux en obtenant à la fois sustentation et propulsion. Toutes les recherches orientées dans ce sens ont échoué jusqu'à maintenant.

AILE (saint). V. AGILE (saint).

Aile, yacht de course à voile. L'*Aile*, d'origine finlandaise, est un *bulb-keel* à *bouchains vifs* de forme très élégante, qui constitue un très bon bateau de régate pour rivière ou mer abritée. Il a été conçu pour pouvoir être construit en grande série et être bordé avec de larges bordages soit de bois, soit de contre-plaqué, soit encore de *masonite ;* il peut même être construit par des amateurs éclairés. Il est prévu pour deux équipiers et a une longueur de 7,10 m, une largeur de 1,60 m, un tirant d'eau de 1 m et une surface de voilure de 16 m². Le nom d' « Aile » a été donné à ce monotype par les Français en souvenir de Mme Virginie Hériot, dont tous les yachts s'appelaient *Aile*.

AILÉ, E adj. Qui a des ailes : *Insectes ailés.*

— Bot. Muni d'expansions dont la forme rappelle des ailes : *Corolles ailées. Tiges ailées.*

— Hérald. Se dit des oiseaux, des insectes, des moulins à vent, dont les ailes sont d'un émail différent de celui du corps, et aussi des figures représentées avec des ailes quand elles n'en ont pas en réalité, comme un cerf, un lion, etc.

AILE-CANAL n. f. Aéron. Catégorie d'aile qui a été notamment expérimentée aux Etats-Unis, et qui comporte, en plus de la surface horizontale classique, une portion semi-annulaire, dans laquelle la sustentation reste élevée même aux basses vitesses de translation, grâce à la canalisation de l'air brassé par les hélices. ‖ Pl. *des* AILES-CANAUX.

AILEFROIDE (l'), montagne des Alpes françaises, dans le massif des Ecrins, située à 4 km au sud de la Barre des Ecrins. La voie classique d'ascension se développe sur le versant sud, glaciaire et rocheux, tandis que l'arête faîtière, longue de plus de 2 km, porte trois sommets principaux et culmine à l'*Ailefroide occidentale* (3 954 m). Le versant nord est parcouru par quatre itinéraires de grande classe. L'Ailefroide se présente comme une montagne importante et complexe, qui offre à l'alpiniste une grande variété de courses généralement mixtes (neige, glace et rocher), s'échelonnant sur toute la gamme des difficultés.

AILERON n. m. (de *aile*). Extrémité de l'aile : *L'aileron d'un coq.* ‖ — *Pop.* Bras : *Je suis piqué à l'aileron* (E. Sue). ‖ Oreille très détachée.

— Aéron. Volet articulé de forme rectangulaire, placé sur le bord de fuite d'une aile et qui, abaissé, rend l'aile plus porteuse. (V. part. *encycl.*)

— Anat. Nom donné à une portion d'organe en raison de sa forme : *Ailerons du pharynx, de la rotule, du sacrum.*

— Archit. Contrefort en forme de console renversée, qui sert, dans les façades des églises de style baroque, à raccorder deux étages d'inégale largeur.

— Constr. Extrémité des lames de plomb qui maintiennent les vitraux.

— Cost. Sorte de manche*, en usage au XVIe et au XVIIe s.

— Hortic. *Aileron d'artichaut*, pomme d'artichaut plus petite que l'aile*.

— Mar. Panneau amovible, qu'on peut ajouter au gouvernail d'un chaland pour en augmenter la surface. ‖ Pièce venue de fonderie, façonnée en forme de poire, supportant les extrémités des arbres porte-hélice dans un navire à deux hélices.

— Technol. En serrurerie, fiche de fer qui pénètre à la manière d'un tenon dans une pièce de bois.

— Zool. Nageoire de certains poissons : *Ailerons de requins.*

— ENCYCL. Aéron. Les *ailerons* sont commandés par le manche à balai, et sont conjugués. Ainsi, lorsque l'aileron de l'aile gauche s'abaisse, celui de l'aile droite s'élève, et inversement. Les ailerons servent pour virer. On en distingue plusieurs sortes : *ailerons flottants, ailerons à fente, ailerons de courbure.*

— Art culin. Les *ailerons* font partie des abattis de volaille. Cependant, les ailerons de dinde, d'oie, de chapon ou de poularde, de faisan, de coq de bruyère constituent un mets fort délicat, qu'on les mange farcis, aux truffes, aux choux, etc.

AILETAGE n. m. Ensemble des ailettes garnissant une surface de transmission de chaleur.

AILETER v. tr. Munir d'ailettes.

AILETTE n. f. Arm. Pièce d'acier attachée sur l'épaule de l'homme d'armes. (Les ailettes, en usage au XIIIe et au XIVe s., s'attachaient sur le haubert, étaient toujours armoriées et se portaient surtout dans les tournois.) ‖ Sorte d'aile métallique qui, placée sur certains projectiles, les maintient sur leur trajectoire et permet leur arrivée sur l'objectif, la fusée en avant : *Bombe à ailettes.* (L'ensemble des ailettes constitue l'empennage du projectile.)

— Constr. Avant-corps d'un bâtiment.

— Cordonn. Morceau de peau parée et glissée entre la claque ou l'empeigne et la doublure, pour soutenir les coutures.

— Technol. Elément actif d'une turbine ou d'un compresseur, constitué par une pièce métallique incurvée et possédant une section en forme de profil d'aile. (V. part. *encycl.*)

— Therm. Saillie destinée à augmenter la surface de transmission de chaleur entre une paroi, comme celle d'un tuyau servant au chauffage ou au refroidissement, et le fluide qui le baigne de ce côté. (On réserve en principe ce nom à des saillies dont une des deux dimensions parallèles à la surface de base est relativement grande par rapport à l'autre. Sur un tuyau, les ailettes peuvent être transversales, longitudinales ou enroulées en hélice. Elles peuvent faire corps avec la surface de base, ou être fixées par sertissage ou soudure.) ‖ *Tube à ailettes*, tube d'échangeur ou d'économiseur, muni de lamelles longitudinales ou circulaires destinées à augmenter la surface d'échange et l'efficacité.

— ENCYCL. Technol. Les *ailettes* sont régulièrement réparties autour des stators et des

aileron (archit.)

Aile
yacht de course à voile

obus de mortier à ailettes
guerre 1914-1918
musée de l'Armée, à Paris

Phot. Larousse, Lévêque, Larousse.

rotors des compresseurs et des turbines axiaux ; leur rôle est de modifier le sens de l'écoulement de l'air pendant la rotation, de manière à augmenter sa pression dans le cas d'un compresseur, ou de récupérer l'énergie des gaz dans le cas d'une turbine. Ces dernières subissent des efforts considérables, qui dépassent 2 t/cm². Pour leur permettre de résister à des températures de l'ordre de 850 °C, leur fabrication, qui exige des soins extrêmes, nécessite l'emploi d'alliages réfractaires, parmi lesquels se trouvent les alliages nimonic*, qui à 800 °C offrent encore une résistance de 55 kg/mm². On a également employé des céramiques améliorées par recuit, par modification du grain ou par addition d'agents minéralisateurs ; très légères, elles sont en revanche fragiles et ne permettent pas d'obtenir des formes parfaites et précises. Le matériau d'avenir semble être le cermet*, alliage de métaux et de céramique, dans lesquels le métal intervient comme constituant ou comme armature, qu'une couche d'émaux réfractaires protège contre la corrosion à chaud.

Pierre d'AILLY

AILETTE (l') ou **LETTE** (la), riv. du nord du Bassin parisien (Laonnais et Soissonnais), affl. de l'Oise (r. g.) ; 63 km. Elle conflue un peu en aval de Chauny. Sa vallée est empruntée par le canal de l'Oise à l'Aisne. — Hist. mil. Au cours de la Première Guerre mondiale, de nombreux combats eurent lieu sur les bords de l'Ailette pour la possession du massif de Saint-Gobain*. En août 1918, à la suite de la réduction de la poche de Montdidier, l'Ailette fut le théâtre d'une des premières contre-offensives de Foch sur le front allemand, en direction de la ligne Hindenburg.

AILHAUD (Jean), chirurgien français (Lourmarin 1674 - Vitrolles 1756). Il doit sa célébrité à la poudre purgative qui porte son nom.

AILIER n. m. Chaque joueur placé aux extrémités de la ligne d'attaque d'une équipe de football, de basket-ball, etc. : *Ailier droit. Ailier gauche.* (En rugby, on dit plutôt *trois-quart aile.*) — Aéron. mil. Terme désignant à la fois le pilote équipier d'une patrouille de chasse et son appareil. (Les ailiers, qui encadrent l'avion du chef de patrouille, doivent se conformer strictement à ses ordres.)

AILLADE [aja] n. f. Dans le midi de la France, vinaigrette à base d'ail. ‖ Tranche de pain grillée, frottée d'ail et arrosée d'huile d'olive. ‖ Groupe de têtes d'ail.

AILLANT-SUR-THOLON, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), aux confins de la Champagne et du Gâtinais ; 1 072 hab.

AILLAS (PAYS D') [*Aliardensis pagus*], pays de l'époque carolingienne, qui avait pour chef-lieu la localité du même nom et s'étendait sur une partie de l'ancien diocèse de Bazas.

AILLAS, comm. de la Gironde (arrond. de Langon), dans le Bazadais, aux confins de la forêt landaise ; 1 107 hab. (215 aggl.). Eglise romane à façade remarquable. Château ruiné du XIVe s.

ailurope

AILLER [aje] v. tr. Garnir, frotter d'ail : *Ailler un gigot. Du pain aillé.*

AILLEURS adv. (lat. *aliorsum*, vers un autre lieu). En un autre lieu : *Il y a, à la ville comme ailleurs, de fort sottes gens* (La Bruyère) ; et au *fig.* : [Je m'] *offense de ce qu'elle ait trouvé son bonheur ailleurs que dans mon sacrifice* (Gide). ‖ *Partout ailleurs*, dans tout autre lieu. — LOC. ADV. ***D'ailleurs***, d'un autre lieu ; d'une autre cause : *Votre disgrâce vient d'ailleurs.* ‖ En outre, de plus : *Et quand, d'ailleurs, cela serait !* ‖ Du reste, sous d'autres rapports : *Certains raisonnements, fort justes d'ailleurs, nous touchent peu.* ‖ — ***Par ailleurs***, d'un autre côté, d'autre part, pour un autre motif : *Sa méthode était par ailleurs fort critiquable.*

AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, comm. de la Haute-Saône (arrond. de Lure), aux confins sud de la Vôge ; 2 215 hab. (1 438 aggl.). Eglise du XVIIIe s. Tréfilerie. Industries textiles : fabrique de bas, soieries, broderies. Fabrique de talons.

AILLOLI [ajɔli] n. m. (provenç. moderne *aioli*, de *ai*, ail, et *oli*, huile). Coulis d'ail et d'huile d'olive, en usage dans le midi de la France.

— ENCYCL. L'*ailloli* est une sorte de mayonnaise à l'ail : les gousses d'ail, pilées dans un mortier, sont réduites en pâte fine. On y ajoute très lentement la quantité d'huile prévue, puis une cuillerée d'eau froide, le sel, un jus de citron et un jaune d'œuf. Parfois, le jaune d'œuf est remplacé par une noix de mie de pain trempée dans du lait.

AILLOLISER v. tr. Mêler de l'ail à une préparation culinaire pour lui en donner le goût : *Ailloliser une sauce.*

AILLY (CAP D'), promontoire de la côte du pays de Caux (Seine-Maritime), à l'ouest de Dieppe ; 77 m de hauteur. Phare.

AILLY (Pierre D'), prélat et théologien français (Compiègne 1350 - Avignon 1420). Grand maître du collège de Navarre, chancelier de l'Université de Paris et confesseur de Charles VI (1389), évêque du Puy (1395), puis de Cambrai (1396), cardinal en 1412, il eut une part considérable dans les tentatives faites pour mettre fin au Grand Schisme d'Occident et joua un rôle éminent au concile de Constance (1414-1418), où il attaqua violemment l'hérésie hussite. A la fin de sa vie, il fut appelé à Avignon, par Martin V, comme légat pontifical. Son plus remarquable ouvrage est consacré à la réforme de l'Eglise (1416). Il y demande la réforme de la curie romaine et soutient la thèse de la supériorité du concile général sur le pape. Il rédigea aussi plus de 170 ouvrages, dont l'*Imago Mundi*, où il posa le problème de la sphéricité de la Terre, contribuant à la découverte du Nouveau Monde par Christophe Colomb. Comme quelques pythagoriciens de l'Antiquité, il pressentit, avant Copernic, la rotation de la Terre autour de son axe. (→ Biblio.)

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Abbeville), dans le Ponthieu ; 787 hab. (666 aggl.).

AILLY-SUR-NOYE, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. de Montdidier), en Picardie centrale ; 1 434 hab. Laminoirs. Laiterie.

AILLY-SUR-SOMME, comm. de la Somme (arrond. d'Amiens), au nord-ouest d'Amiens ; 2 179 hab. (2 123 aggl.). Eglise du XVe s. Filature et tissage de jute.

AILSA CRAIG, îlot de Grande-Bretagne, en Ecosse, à l'extrémité de l'estuaire de la Clyde. Refuge d'oiseaux de mer. Phare.

AILURE n. m. Syn. de PANDA.

AILURINÉS n. m. pl. (gr. *ailouros*, chat). Tribu de mammifères carnivores, qui a pour type le genre ailure (*petit panda*).

AILUROPE [ɛ] n. m. (du gr. *ailouros*, chat). Autre nom du grand panda, mammifère très voisin des ours. (On écrit aussi parfois AELUROPE.)

— ENCYCL. L'*ailurope* est un plantigrade un peu moins grand qu'un ours ; il est de couleur blanche, avec les oreilles et les quatre pattes marron foncé. Découvert par le P. David à la fin du XIXe s., il vit en Chine dans les forêts du Sseu-tch'ouan et du Kansou. On le nomme aussi *ours du Père David* ou *grand panda*. Très rare, il se nourrit de végétaux, racines et bourgeons de bambou, mais ses caractères anatomiques le font ranger parmi les carnassiers, au voisinage des ursidés. (Nom sc. : *Ailuropoda melanoleuca.*)

AIMABLE adj. (lat. *amabilis*). Qui est de nature à plaire ; attrayant, agréable : *Des paroles aimables. Jamais péché ne se présenta sous un jour plus aimable* (M. Aymé). ‖ Qui a le don de plaire, affable, gracieux : *Il est aimable avec tout le monde.* ‖ *Faire l'aimable*, se donner de la peine pour plaire à quelqu'un. ‖ Complaisant (dans les formules de politesse) : *Soyez assez aimable pour me porter cette lettre à la poste.* — SYN. : *affable, agréable, bon, courtois, gentil, gracieux, obligeant, poli.*

AIMABLEMENT adv. Avec amabilité : *Répondre aimablement à une question.* ‖ De façon agréable, attrayante : *Un repas sera offert aux villageois, sous une tente aimablement bigarrée* (J. Romains).

AIMANT n. m. (lat. *adamas, -antis*, diamant, acier). Oxyde de fer qui attire le fer et quelques autres métaux. ‖ Toute substance qui possède ou a acquis la propriété d'attirer le fer. ‖ — *Fig.* Ce qui attire irrésistiblement : *Mes yeux, vers ce chat que j'aime,* | *Tirés comme par un aimant* (Baudelaire).

— Electr. *Aimant équivalant à un circuit*, aimant fictif qu'on peut substituer à un circuit électrique dans tous les problèmes d'électromagnétisme*. (Le moment magnétique de l'aimant équivalant à une bobine de N spires de surface S, parcourue par un courant d'intensité *i*, a pour valeur, en unités M. K. S. A. :

$$\mathcal{M} = 4\pi \times 10^{-7}\ \mathrm{S.N}i,$$

expression où S est mesurée en mètres carrés, et *Ni* en ampèretours.)

— Minér. *Aimant de Ceylan*, nom donné à la tourmaline, parce qu'elle s'électrise quand on la chauffe.

— ENCYCL. Minér. L'*aimant naturel*, ou *pierre d'aimant*, porte le nom de *magnétite*. Du point de vue chimique, c'est un oxyde de fer ayant pour formule Fe_3O_4, appartenant à la famille des spinelles. On trouve la magnétite dans des roches basiques (basaltes). Elle forme à la surface du globe de véritables montagnes (Suède). Ses cristaux sont des octaèdres ayant la symétrie cubique ; on la trouve aussi en lamelles polysynthétiques avec plan d'accolement. La magnétite est de couleur noir de fer, avec une poussière noire. L'aimant possède la propriété d'attirer le fer, le nickel et le cobalt ; il possède une anisotropie magnétique très marquée suivant les différentes directions prises dans un cristal (P. Weiss). Sa densité est de 4 à 5,2. Il est exploité comme minerai de fer et fournit la meilleure qualité de ce métal.

— Physiq. Les *aimants naturels* étaient connus des Grecs, qui les trouvaient dans une ville d'Asie Mineure et dans une région de Macédoine, toutes deux appelées *Magnesia ;* le mot *magnétique* fut, dans la suite, appliqué aux phénomènes observés sur les aimants, et celui de *magnétisme* à la branche de la physique qui étudie ces phénomènes.

Les *aimants artificiels*, de constitutions très variables, mais en général à base de fer, ne paraissent pas avoir été connus en Europe avant le XIIe s. Ce sont à peu près les seuls employés actuellement, car on peut leur donner des formes simples, adaptées aux usages désirés, et leur faire prendre, avec une bonne stabilité, une aimantation beaucoup plus intense que celle des aimants naturels.

● *Grandeurs physiques caractérisant les aimants.* Bien que les grandeurs que nous allons définir soient susceptibles d'être appliquées à tout aimant, nous allons, pour plus de brièveté, nous placer dans le cas simple des *barreaux* ou *aiguilles aimantés* de forme géométrique régulière et supposés allongés suivant une de leurs dimensions principales. (Une aiguille pourra être considérée comme un barreau très léger.) Un tel aimant présente donc deux extrémités que l'on appelle ses *pôles*, car c'est principalement là que se manifestent la plupart de ses actions magnétiques extérieures : *attraction* de la limaille de fer, *attraction* de tous objets en fer non préalablement aimantés, *attraction* ou *répulsion* des pôles d'autres barreaux aimantés. Si, par une suspension convenable (fil sans torsion, pivot, etc.), on permet à un barreau (ou aiguille) aimanté de s'orienter librement à l'écart d'autres masses magnétiques perturbatrices, on constate qu'il est soumis à une action directrice de la part du globe terrestre, ce qui, à l'équilibre, tend à lui faire prendre une direction bien déterminée, approximativement sud-nord, le même pôle se tournant toujours vers le nord. C'est le principe des boussoles*, des compas* de navigation et des théodolites* magnétiques. Dans tout barreau (ou aiguille), on appelle ainsi *pôle nord* (ou *pôle positif*), par convention, celui qui tend à se diriger vers le nord, et *pôle sud* (ou *pôle négatif*) le pôle opposé. L'examen des actions mécaniques entre pôles de barreaux différents met en évidence la règle fondamentale suivante : deux pôles de même nom se repoussent et deux pôles de noms contraires s'attirent.

Les propriétés de ces pôles ne sont pas limitées aux extrémités seules, mais elles décroissent quand on se rapproche du centre du barreau, où elles s'annulent et changent de type, nord ou sud, au passage. On appelle

ligne neutre la courbe qui sépare sur la surface du barreau ses deux régions polarisées. Les pôles nord et sud sont susceptibles d'être définis comme deux points précis, et non plus seulement comme deux extrémités, par la considération de l'ensemble des forces parallèles, réductibles à un couple unique, que la Terre exerce sur le barreau par son champ* magnétique. On appelle alors *axe magnétique* du barreau la droite qui joint ces deux points. Cet axe ne coïncide pas toujours exactement avec l'axe géométrique du barreau, si l'aimantation n'a pas pu lui être donnée assez régulièrement. On appelle *moment magnétique* du barreau une grandeur caractérisant l'intensité des effets ou actions qu'il peut exercer ou subir, dans son ensemble, du point de vue magnétique. On montre qu'elle est le produit de la distance entre ses deux pôles par une autre grandeur, dite *intensité des pôles* (ou encore *masse magnétique*), qui, elle, caractérise les actions individuelles entre pôles, pour autant qu'elles soient séparables. En effet, l'*expérience de l'aimant brisé* montre qu'en sectionnant en deux parties n'importe quel barreau aimanté, on n'arrive jamais à isoler un pôle (ou une région polaire) unique. Chaque moitié se comporte comme un nouvel aimant complet, deux pôles nouveaux de noms contraires étant apparus de part et d'autre du sectionnement, après qu'on a écarté l'une de l'autre ces moitiés. Chacun de ces pôles possède à peu près la même intensité que les pôles primitifs, mais la distance entre eux étant deux fois plus petite qu'avant (dans chacun des deux nouveaux barreaux), chaque moment magnétique n'est aussi que la moitié du moment primitif unique. On déduit de là que l'aimantation d'un aimant est en fait une propriété interne répartie plus ou moins uniformément dans tout son volume, et on appelle *intensité d'aimantation* d'une matière aimantée le quotient de son moment magnétique global par son volume. C'est donc une propriété spécifique de la matière aimantée, que l'on tâche d'obtenir et de conserver le plus élevée possible dans la fabrication des aimants.

La Terre elle-même peut être considérée comme un aimant, assimilable plus ou moins soit à une sphère aimantée uniformément suivant un de ses diamètres (ligne de ses pôles magnétiques), soit à un barreau beaucoup plus petit, disposé près de son centre et suivant la même direction (v. MAGNÉTISME *terrestre*). A noter que, dans les deux cas, par suite de la convention rapportée plus haut sur les dénominations des deux types de pôles, l'aimant équivalant magnétiquement à la Terre doit être considéré comme ayant son pôle sud orienté vers la région nord du globe, bien que l'habitude soit définitivement prise de continuer à l'appeler *pôle magnétique nord*.

● *Fabrication, aimantation et désaimantation des aimants.* Seuls quelques types de substances sont susceptibles d'acquérir, par des traitements convenables, des aimantations permanentes satisfaisantes, c'est-à-dire de devenir de bons aimants. Ce sont principalement, en dehors des aciers ordinaires, assez médiocres, toute une gamme d'aciers spéciaux, notamment d'aciers au tungstène, au chrome, au cobalt, au molybdène, etc., divers alliages comme ceux de fer-nickel-aluminium, et, obtenus tout récemment, certains composés du type *ferrites*, qui ont l'avantage, par rapport aux précédents, d'être beaucoup plus légers. Citons aussi, à titre de curiosité — mais c'est peut-être le point de départ de toute une gamme nouvelle —, un alliage sans fer, ne contenant que du cuivre, du manganèse et de l'aluminium (alliage *Heusler*) en proportions bien déterminées. Les deux qualités fondamentales recherchées dans les matériaux pour aimants sont, d'une part, la possibilité de leur faire prendre des intensités d'aimantation élevées (ou, ce qui revient au même, des *inductions* magnétiques* élevées) et, d'autre part, leur résistance aux effets de désaimantation artificiels ou spontanés. Cette deuxième qualité peut se mesurer par le *champ coercitif ;* c'est la valeur d'un champ magnétique supposé dirigé en sens contraire de l'aimantation prise par l'aimant, qui serait juste suffisant pour produire une désaimantation totale. Il est essentiel, en particulier, que cette valeur du champ coercitif soit grande par rapport à celle du *champ démagnétisant* dans lequel tout aimant présentant des pôles libres (c'est-à-dire utilisé en circuit magnétique *ouvert*) se trouve placé du fait même de l'action de ces pôles. On conçoit de plus que l'utilisation de matériaux présentant des valeurs élevées de ce champ coercitif permette de ne plus craindre de raccourcir considérablement les distances *internes* entre pôles de noms contraires. Aussi, les aimants modernes ne sont-ils plus obligatoirement, comme les aimants anciens, aimantés dans le sens de leur plus grande longueur ; on peut arriver à aimanter des barreaux allongés normalement à leur allongement, des plaques peu épaisses normalement à leur surface, des disques parallèlement à un de leurs diamètres, etc. En contrepartie, ces matériaux modernes étant souvent très durs, et quelquefois cassants, il n'est pas toujours possible de leur donner les formes désirées ; on tourne aisément cette difficulté en constituant des circuits magnétiques mixtes, c'est-à-dire comprenant en série avec les portions fortement aimantées des portions en fer doux ou en alliages magnétiquement très perméables, auxquelles on peut donner facilement toutes les formes extérieures — en particulier celles qui limitent l'entrefer — nécessitées par les usages envisagés, et qui s'aimantent par induction.

Quant aux *opérations d'aimantation* proprement dites, elles reviennent toujours à placer la matière à aimanter dans des champs magnétiques de valeurs convenables, que ce soit par les anciens procédés des *touches* (par contact avec un autre aimant) ou plutôt par l'action de courants électriques convenables. La désaimantation, quand elle est désirée, peut être obtenue par l'action de champs magnétiques alternatifs décroissants, obtenus aussi d'habitude par courants électriques.

● *Utilisation des aimants.* Les aimants sont d'usage très varié, et la forme à leur donner doit être prévue en conséquence. On distingue trois groupes principaux d'usages :

1er groupe : ceux dans lesquels l'aimant sert à repérer et, le cas échéant, à mesurer divers champs magnétiques, principalement le champ magnétique terrestre (boussoles, compas de navigation, etc.), dans ce dernier cas afin de pouvoir s'orienter ;

2e groupe : ceux dans lesquels l'aimant est employé en fonction des forces qu'il peut exercer sur des pièces magnétiques diverses (séparation de matériaux, poudres ou fragments magnétiques, en analyse immédiate ; extraction médicale de certains corps étrangers ; polarisation des relais et des appareils téléphoniques, etc.) ;

3e groupe : ceux dans lesquels on fait appel aux aimants pour créer, dans des *entrefers* déterminés, des champs magnétiques qui peuvent être intenses et surtout très constants (avantage capital que les aimants présentent, à ce dernier sujet, sur les électro-aimants). C'est dans ce dernier groupe que nous trouvons les réalisations modernes les plus poussées, qu'il s'agisse d'instruments de mesures électriques, tels que les ampèremètres et les galvanomètres, ou des imposants accélérateurs de particules atomiques, tels que les cyclotrons*, les bêtatrons*, etc.

AIMANT, E adj. Naturellement porté à aimer, affectueux : *Cette pitié-là n'accommode pas un cœur aimant* (Delacroix).

AIMANTATION n. f. Action d'aimanter. (V. AIMANT, ÉLECTROMAGNÉTISME.)

— Physiq. *Intensité d'aimantation,* quotient du moment magnétique d'un aimant par son volume. (On peut aussi définir cette grandeur comme un vecteur, auquel on donne alors, comme direction et sens, les mêmes que ceux du vecteur moment magnétique correspondant.) [V. part. *encycl.*]

— ENCYCL. Electr. *Aimantation par les champs magnétiques.* Un barreau de fer ou d'acier, placé dans un champ magnétique, s'aimante ; l'opération se fait commodément en mettant le barreau à l'intérieur d'un solénoïde* alimenté par du courant continu.

Avec le fer doux, l'aimantation disparaît dès que le courant est coupé : l'aimant obtenu est dit *temporaire* (ex. : électro-aimant). Avec l'acier trempé, au contraire, la suppression du courant magnétisant laisse au barreau une aimantation dite « rémanente » ; ce barreau est devenu un aimant *permanent.*

— Géophys. Au cours de leur refroidissement, les roches fondues (*laves*), de même que les poteries, s'aimantent sous l'action du champ terrestre. Elles prennent et conservent la déclinaison et l'inclinaison magnétiques de l'époque où elles se sont refroidies. En déterminant ces grandeurs, on reconstitue celles de l'époque ; on a ainsi, de proche en proche, un procédé pour évaluer approximativement l'âge d'une poterie ou d'une lave.

— Physiq. L'*intensité d'aimantation,* qui a les mêmes dimensions qu'une induction magnétique, s'évalue comme elle en gauss. Lorsqu'une substance magnétique est placée dans un champ, son intensité d'aimantation peut être considérée comme le produit de l'intensité du champ magnétisant par la *susceptibilité magnétique* de la substance. Cette susceptibilité dépend du champ magnétisant pour les substances *ferromagnétiques :* quand le champ magnétisant croît à partir de 0, elle part aussi de 0, augmente, passe par un maximum et tend vers 0 pour des champs infiniment grands. Pour les substances *paramagnétiques,* cette susceptibilité est petite et constante. Elle est négative pour les corps *diamagnétiques.*

AIMANTER v. tr. Communiquer à un métal la propriété de l'aimant : *Aimanter un morceau de fer ;* et, au *fig. : Ces yeux pleins de lumière qu'un Ange très-savant a sans doute aimantés* (Baudelaire).

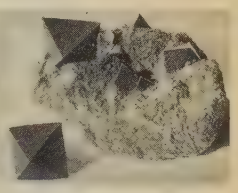

aimant naturel

AIMARD (Olivier GLOUX, dit **Gustave**), écrivain français (Paris 1818 - *id.* 1883). Embarqué comme mousse à douze ans, il eut une existence aventureuse, parcourut l'Amérique, l'Espagne, la Turquie, le Caucase. Il publia des romans d'aventures, tels que : *les Trappeurs de l'Arkansas* (1858), *le Chercheur de pistes* (1858), *les Pirates des prairies* (1859), *la Forêt vierge* (1870), *les Bandits de l'Arizona* (1882).

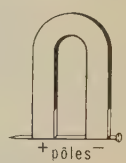

aimant en fer à cheval

AIMARGUES, comm. du Gard (arrond. de Nîmes), dans la plaine du Languedoc ; 2 544 hab. (2 049 aggl.). Centre viticole.

AIME n. m. Mesure de capacité autrefois en usage en Belgique et dans le nord de la France, et valant environ 130 litres.

AIME, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. d'Albertville), en Tarentaise, sur l'Isère ; 1 355 hab. (1 206 aggl.) [*Aimerains*]. Vestiges gallo-romains. Basilique romane sur un édifice carolingien construit lui-même sur un temple romain. Restes de plusieurs châteaux. Gisement d'anthracite.

AIMÉ, E n. Personne qui est l'objet d'une vive affection. (S'emploie le plus souvent en apostrophe : *Mon aimée!*)

AIMÉ (saint), archevêque de Sens, mort en 690. — Fête le 13 septembre.

AIMÉ (le bienheureux) [Saludez, Romagne, v. 1200 - † 1266]. — Fête le 8 mai.

AIMER v. tr. (lat. *amare*). Avoir de l'affection, de l'attachement pour : *Aimer sa mère, sa patrie. J'aime la majesté des souffrances humaines* (Vigny). ‖ Éprouver de la passion pour : *Une femme du seizième siècle aimait un homme savant en grec autant et plus qu'elle n'eût aimé un homme célèbre par la bravoure militaire* (Stendhal) ; et, *absol. : Je ne sais plus rien et j'aime uniquement* (Apollinaire). ‖ Avoir du goût pour une chose, la trouver agréable : *Elle aimait trop le bal* (Hugo). *Aimer le café, la lecture, les procès.* ‖ En parlant des animaux, éprouver de l'attachement, de l'attirance pour : *Le chien aime son maître. La chèvre aime les lieux escarpés.* ‖ En parlant des plantes, croître de préférence dans : *Le céleri aime une terre légère.* ‖ Suivi d'un infin. (*aimer à* ou *aimer* sans prép.), avoir du plaisir à : *Aimer à s'instruire.* ‖ Suivi d'une subordonnée conjonctive au subjonctif, savoir gré : *Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue* (Boileau). ‖ *Aimer mieux,* préférer : *aimer mieux sa famille que soi-même.* (Quand *aimer mieux* est suivi de deux infinitifs unis par *que,* on peut mettre ou ne pas mettre *de* devant le second : *Nous aimons mieux tout risquer que de nous contraindre* [Bossuet]. *La plupart des lecteurs aiment mieux s'amuser que s'instruire* [Rousseau].)

— ALLUS. HIST. ***Qui m'aime me suive!*** Allusion à un mot de Philippe VI de Valois. Ses barons hésitant à le suivre dans une campagne contre les Flandres, seul Gautier

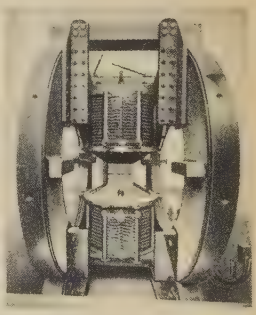

aimant permanent de Bellevue

Phot. X.

département de l'Ain

population active employée dans

- ***l'agriculture : 45 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 33 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 22 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
7,2 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 38e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 99***
  France entière : moyen 100

de Châtillon l'approuva. Le roi l'embrassa en déclarant : *Qui m'aime me suive!*

Aimeri de Narbonne. Littér. V. AYMERI.

AIMERIC de Péguilhan, troubadour provençal du début du XIIIe s. Né à Toulouse d'une famille bourgeoise, il dut s'exiler au cours de la guerre contre les albigeois, et se réfugia en Lombardie, où, selon son ancien biographe, il serait mort hérétique. Outre une quarantaine de chansons amoureuses et des *sirventès*, il a laissé plusieurs *planhs* (ou complaintes funèbres).

AIMOIN, abbé de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, aux Xe-XIe s. (Villefranche-de-Longchapt, Périgord - Fleury après 1008). Auteur d'une *Histoire des Francs*, des origines à 653, ayant servi de base aux *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, il écrivit aussi les *Miracles de saint Benoît* et une *Vie d'Abbon*, abbé de Fleury.

AIMON de Varennes, poète français du XIIe s., auteur de *Florimont* (1188), roman d'aventures où il a utilisé des légendes, recueillies au cours de ses voyages en Grèce et en Thrace, sur Alexandre et ses ancêtres.

AIMON le Pacifique (Bourg-en-Bresse 1291 - † 1343), comte de Savoie (1329-1343). Il s'allia au roi de France Philippe de Valois, pour lequel il combattit et négocia la trêve d'Esplechin (1340).

AIN, riv. du Jura, affl. du Rhône (r. dr.); 200 km. Né au sud du plateau de Nozeroy, l'Ain passe à Champagnole, reçoit à gauche la Bienne, à droite la Valouse et le Surand descendus du plateau lédonien, puis l'Albarine (r. g.), et rejoint le Rhône en face d'Authon. Son débit moyen est de 132 m³/s; son débit maximum, de 2 400 m³/s. Il est utilisé par huit centrales hydro-électriques.

AIN (DÉPARTEMENT DE L'), départ. du sud-est de la France; 5 826 km²; 312 000 hab. (54 au km²). Ch.-l. *Bourg-en-Bresse*; 4 arrond. (*Bourg-en-Bresse, Belley, Gex, Nantua*), 36 cant. et 356 comm. Il fait partie de la VIIIe région militaire (Lyon), ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Lyon et, sauf pour l'arrond. de Gex, à l'archevêché de Lyon. Il a été formé d'une partie du Lyonnais.

Le département s'étend sur trois régions bien individualisées : la Bresse, la Dombes et le Bugey. Au nord-ouest, au-delà de Bourg, la Bresse est un pays de collines argileuses, doucement ondulées, où l'habitat est dispersé; les cultures (blé, maïs) reculent devant les prairies; l'élevage des volailles est la grande spécialité de la région. Au sud-ouest, la Dombes, formée de terrains d'origine morainique, possède encore de nombreux étangs, dont beaucoup sont transformés en viviers. La partie orientale du département est occupée par la fraction jurassienne du Bugey : au nord de la voie ferrée Ambérieu-Culoz, le haut Bugey culmine au Grand-Colombier (1 534 m); il est ouvert par le large Val Romey, pays abrité et riche. Au sud s'étendent les collines du bas Bugey et l'ample vallée du Rhône. Aujourd'hui, les ressources essentielles de ces pays du Jura méridional sont fournies par l'élevage des bovins, l'exploitation des forêts et le tourisme (Hauteville-Lompnès, etc.). Enfin, le département s'étend sur les collines du pays de Gex, qui couvre l'avant-pays jurassien, près du lac Léman, et qui est lié économiquement à Genève (zone franche).
Le département emploie près de la moitié de sa population active dans l'agriculture, mais les activités industrielles jouent un rôle important : elles sont tournées vers les textiles, la fabrication des objets en matière plastique (Oyonnax), le travail du bois, l'ameublement, le montage des cycles. Enfin, le Rhône produit de grandes quantités d'énergie hydro-électrique (barrages de Génissiat et de Seyssel). [→ Biblio.]

AÏN, transcription du mot arabe *'ayn*, qui signifie *source, fontaine*, et qui est entré dans la composition du nom de multiples localités dans les pays musulmans. (Pl. 'UYŪN.)

AÏN-ABESSA, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Sétif), au N.-O. de Sétif; 7 099 hab. (1 258 aggl., 127 non-musulmans).

AÏN-ABID, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Constantine), au S.-E. de Constantine; 6 286 hab. (2 767 aggl., 141 non-musulmans).

AINALITE ou **AINALITHE** n. f. Minér. Variété tantalifère de cassitérite.

AINAY-LE-CHÂTEAU, comm. de l'Allier (arrond. de Montluçon), dans le Bourbonnais, à proximité de la forêt de Tronçais; 1 568 hab. (1 249 aggl.). Ville ancienne; restes de remparts. Horlogerie.

AINAY-LE-VIEIL, comm. du Cher (arrond. de Saint-Amand-Mont-Rond), sur le Cher, au S.-E. de Saint-Amand-Mont-Rond; 300 hab. (231 aggl.). Eglise du XIIIe s.

AÏN-BEÏDA (« la Source blanche »), ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Constantine), au S.-E. de Constantine; 15 512 hab. (14 804 aggl., 907 non-musulmans). La ville a pour origine un poste militaire créé en 1848. — L'arrond. a 27 comm. et 86 200 hab.

AÏN-BESSEM, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Aumale), dans la plaine des Arib, au pied de la chaîne des Bibans; 6 810 hab. (5 617 aggl.). Vignobles.

AÏN DAR ou **'AYN DĀR,** localité d'Arabie Saoudite, dans le Ḥasā. Gisement de pétrole, découvert en 1948, relié à Abqayq par pipe-line.

AÏN-DRAHAM (« la Source d'argent »), comm. de Tunisie (gouvern. de Souk-el-Arba), en Kroumirie, près de la frontière d'Algérie; 1 300 hab. Petite station estivale.

AINE n. f. Baguette sur laquelle on enfile les harengs à fumer.

AINE n. f. (lat. pop. **inguinem*; de *inguen*). Partie du corps entre le haut de la cuisse et le bas-ventre. ‖ Pli de flexion de la cuisse sur l'abdomen.
— ENCYCL. L'*aine* forme une dépression entre le ventre et la cuisse : c'est le pli de l'aine, qui correspond en profondeur à l'*arcade crurale*; celle-ci forme un ligament puissant, tendu entre le pubis et l'épine iliaque antéro-supérieure; elle sert d'attache au muscle grand oblique de l'abdomen, qui constitue à ce niveau l'orifice inguinal. Entre l'arcade crurale et l'os iliaque se trouve un espace libre par où passent, de dehors en dedans, le muscle psoas iliaque, le nerf crural, l'artère fémorale, la veine fémorale; en dedans de la veine, on trouve un espace de moindre résistance, lieu d'élection des hernies crurales. La région de l'aine comporte en outre un important groupe de ganglions lymphatiques.

AÎNÉ, E adj. et n. (anc. franç. *ains*, avant, et *né*). Né le premier : *On rognait sur les toilettes de la sœur aînée pour faire des tuniques au petit Lucien* (A. France). ‖ Qui descend de l'aîné : *La branche aînée.* ‖ *Par extens.* Se dit d'une personne plus âgée ou de ceux qui nous ont précédés : *Respectons nos aînés. Elle se sentait son aînée en certaines choses* (R. Rolland).
— LOC. DIV. *Le fils aîné de France*, sous l'ancienne monarchie, l'héritier présomptif. ‖ *Le fils aîné de l'Eglise*, le roi de France. ‖ *La fille aînée des rois de France*, autref., l'Université de Paris.

AÏN-EL-ARBA, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. d'Aïn-Temouchent), au pied des monts du Tessala; 5 341 hab. (3 363 aggl., 1 030 non-musulmans).

AÏN-EL-TURK, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Oran), au pied du djebel Murdjajo, au S.-O. du cap Falcon; 6 913 hab.

(2 063 aggl., 3 412 non-musulmans). Station balnéaire.

AÎNESSE n. f. S'emploie surtout dans l'expression *droit d'aînesse,* droit qui résulte de la priorité d'âge.
— ALLUS. HIST. ***Vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles,*** V. LENTILLE.
— ENCYCL. Hist. Le *droit d'aînesse* se rattache dans les vieilles législations au culte des ancêtres, dont l'aîné est spécialement chargé. Mentionné dans la Bible, où Esaü le cède à Jacob, constaté par Tacite chez une peuplade germanique, il ne figure ni dans les lois romaines ni dans les lois barbares.
En France, il apparaît avec le régime féodal, où on le voit s'établir dans l'intérêt du seigneur pour assurer l'indivisibilité du fief. En effet, le non-démembrement des fiefs présentant dans la société féodale un intérêt de premier ordre, l'inégalité de partage dans les familles nobles en était forcément résultée. Dans les pays de *droit coutumier* s'était donc établi un droit d'aînesse qui attribuait au fils aîné, au détriment des cadets et des filles, une part prépondérante dans l'héritage paternel et maternel. Ce droit d'aînesse consistait dans un préciput, c'est-à-dire dans une portion avantageuse de la succession féodale, réservé à l'aîné; le reste se partageait également entre les puînés. Ce préciput variait d'après les coutumes. D'après la coutume de Paris, le préciput de l'aîné se composait dans le fief de la succession, à son choix, du château ou du principal manoir, avec dépendances; de plus, l'aîné recevait les deux tiers des terres nobles et droits en dépendant, s'il n'y avait que deux enfants venant à succession; moitié, s'il y en avait un plus grand nombre. A défaut de manoir, le préciput était un arpent de terre au choix de l'aîné. Le père et la mère ne pouvaient guère porter atteinte au droit d'aînesse, ni par donation entre vifs ni par testament.
En principe, le droit d'aînesse n'était pas en vigueur dans les pays de droit écrit, où seules quelques coutumes le consacraient.
A la fin de l'Ancien Régime, il tendait à maintenir la richesse des grandes familles, en empêchant la division des biens nobles. Le droit d'aînesse fut aboli par l'Assemblée constituante (lois de mars 1790 et avril 1791). Sous Charles X fut élaboré un projet qui en prévoyait le rétablissement, mais la Chambre des pairs l'écarta.

AÏN-FEKAN, comm. d'Algérie (départ. de Mostaganem, arrond. de Mascara), au sud-ouest de Mascara; 4 555 hab. (2 106 aggl.).

AÏN FESHKHA, localité de Palestine, au N.-O. de la mer Morte, où furent trouvés en 1947, dans une grotte, les manuscrits dits de la mer Morte.

AÏN FIDJÉ ou **'AYN FIDJA,** localité de Syrie, au sud de l'Anti-Liban, sur le Barada; 500 hab. Une source (*'ayn*), l'une des plus puissantes parmi celles qui alimentent l'oasis de Damas, jaillit au milieu des ruines d'un temple romain.

AÏN-HANECH, localité d'Algérie (départ. de Sétif). Gisement préhistorique, datant du début de l'ère quaternaire (villafranchien).

AÏN HARCHA ou **'AYN ḤARCHA,** localité du Liban, dans la montagne du Liban, à l'ouest de l'Hermon. Temple romain.

AINHOA, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), dans le Pays basque; 615 hab. (256 aggl.). Village pittoresque, typiquement basque. Douane française.

AÏNHUM n. m. Pathol. Affection exotique caractérisée par l'amputation spontanée d'un orteil (généralement le cinquième). [L'aïnhum ne s'observe que dans la race noire et ne frappe que le sexe masculin.]

AÏNIKÓLAS. V. HAGIOS NIKOLAOS.

AÏN-KERMA, localité de Tunisie (gouvern. de Sbéïtla), au S.-O. de Kalaa-Djerda. Exploitation de phosphates.

AÏN-KHIAL, comm. d'Algérie (départ. d'Oran, arrond. d'Aïn-Temouchent), au S.-O. d'Aïn-Temouchent; 5 163 hab. (1 929 aggl., 397 non-musulmans). Mine de soufre.

AÏN-MADHI, en arabe **'Ayn Mādī,** ksar du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. de Laghouat), au pied du djebel Amour, à l'O. de Laghouat. Lieu de naissance du fondateur de l'ordre des Tidjāniyya et où, après sa mort, fut fondée une zāwiya. La doctrine de cet ordre prescrit la soumission au gouvernement établi; les Tidjāniyya ayant refusé d'aider Abd el-Kader contre les Français, l'émir assiégea et prit Aïn-Mahdi en 1838.

AÏN-M'LILA, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Constantine), dans la région des hautes plaines constantinoises, au S. de Constantine; 9 330 hab. (5 063 aggl., 220 non-musulmans). — L'arrond. a 20 comm. et 90 350 hab.

AÏN-MOKRA, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Bône), dans la plaine de Bône, au bord du lac Fetzara; 5 417 hab. (710 aggl.). Minerai de fer exploité par intermittence.

AÏN-MOULARÈS ou **MOULARÈS,** localité de la Tunisie méridionale (gouvern. de Gafsa), dans les monts de Gafsa. Centre d'extraction de phosphates.

AÏNOU n. m. Langue des populations anciennes de l'archipel japonais.
— ENCYCL. Langue de la totalité de l'archipel japonais avant l'arrivée des Nippons, comme en témoignent notamment les noms de lieux, l'*aïnou* n'est plus, de nos jours, parlé que par quelque 15 000 Aïnous. Dans sa phonétique, très simple, et sa syntaxe, dont la règle principale est que le déterminant précède le déterminé, il présente une ressemblance frappante avec le japonais, mais s'en distingue entièrement pour tout le reste. Ainsi, l'aïnou possède à la fois des préfixes et des suffixes (par ex., sur une base *pirika,* bon : *e-yai-e-pirika-re-p,* chose gagnée pour soi-même), des prépositions et des postpositions, un vrai passif et un réfléchi, de vrais pronoms, des rudiments de flexion en nombre (et même en cas, pour certains pronoms), des adverbes négatifs indépendants. Le système numérique est à la fois décimal et vicésimal. L'aïnou présente certaines ressemblances avec l'indo-européen.

AÏNOU(S) ou AÏNO(S), population de l'Asie orientale, réduite aujourd'hui à 15 000 individus environ, qui vivent dans le sud de l'île Sakhaline et dans l'île de Hokkaïdō. Très différents de leurs voisins, ils ont le teint clair et le système pileux très développé. Autrefois chasseurs et pêcheurs, ils ont adopté la culture du riz et du millet. Ils construisaient des huttes de roseau, travaillaient le bois de manière excellente et tissaient la fibre d'ortie. Leur art décoratif est très riche. L'ours était l'objet d'un culte, et les oursons capturés étaient élevés en vue de leur sacrifice rituel. Les Aïnous sont actuellement assimilés aux Japonais. (→ Biblio.)

AÏN-ROUA, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Sétif), dans les montagnes du Guergour; 5 720 hab. (877 aggl., 55 non-musulmans). Mines de calamine (silicate de zinc), exploitées par intermittence.

AINS conj. (peut-être d'un lat. pop. *antius,* comparatif de *ante,* avant). Marque une opposition; mais (s'oppose toujours à une négation qui précède) : *Digne non de pitié, ains de compassion* (Regnier). [Encore employé au début du XVIIe s.]

AÏN-SEFRA (« la Source jaune »), ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Saïda), au pied du djebel Mekter (monts des Ksours), sur le chemin de fer de Colomb-Béchar; 20 165 hab. (4 637 aggl., 916 non-musulmans). Menacée par les dunes, ruinée plusieurs fois par des crues subites, la ville est un des centres les plus importants des confins algériens du Sahara. C'est l'anc. ch.-l. de l'un des Territoires du Sud. — L'arrond. a 20 200 hab.

AINSI adv. (croisement de l'anc. franç. *ensi* et de *eissi* [du lat. *sic,* ainsi, précédé d'éléments obscurs]). De cette manière. ‖ Annonce une conclusion : *Ainsi donc, philosophe à la raison soumis, | Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis* (Boileau). ‖ Annonce la deuxième partie d'une comparaison : *Comme le soleil éclaire les ténèbres, ainsi l'étude ignore l'ignorance.* ‖ Peut précéder chaque partie de la comparaison : *Ainsi l'on voit les choses, ainsi on les rapporte.* ‖ *Pour ainsi dire,* s'emploie pour atténuer une expression.
— Liturg. *Ainsi soit-il,* formule terminale de la plupart des prières de l'Eglise catholique.
— ***Ainsi que*** loc. conj. De même que : *L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours* (La Fontaine). ‖ De la manière que : *Cela s'est passé ainsi que je l'ai dit.*
— REM. Après deux sujets réunis par *ainsi que, comme, de même que, aussi bien que, plus que, plutôt que,* le verbe peut se mettre au singulier, si l'on veut attirer l'attention sur le premier mot, ou au pluriel.

Ainsi parlait Zarathoustra (*Also sprach Zarathustra*) [1883-1892], poème philosophique en prose, en quatre parties, de F. Nietzsche, où sont développées les idées essentielles de la doctrine du Surhomme, laquelle répudie les commandements de la morale traditionnelle, l'amour du prochain, le pardon des injures. Un lyrisme ardent et un symbolisme étrange distinguent cette œuvre de Nietzsche.

AINSWORTH (William Harrison), écrivain anglais (Manchester 1805 - Reigate 1882). Il a publié une quarantaine de romans d'aventures, animés de péripéties souvent invraisemblables : son premier grand succès fut *Rookwood* (1834), dont le héros est le bandit Dick Turpin. Son *Jack Sheppard,* autre roman picaresque (1839), souleva un tollé contre l'auteur, qui se tourna désormais vers le roman historique. Médiocre imitateur de Walter Scott, il a écrit, dans ce genre : *la Tour de Londres* (1840), curieusement illustrée par Cruikshank, *le Vieux Saint Paul* (1841), *le Château de Windsor* (1843), *la Chambre étoilée* (1854).

AÏNTAB. Géogr. Ancien nom de Gaziantep.

AÏN-TAYA, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Maison-Blanche), sur la côte, à l'E. du cap Matifou; 5 674 hab. (2 900 aggl., 2 174 non-musulmans). Village de colonisation fondé en 1855. Station balnéaire et centre de cultures maraîchères.

AÏN-TEDELES, comm. d'Algérie (départ. et arrond. de Mostaganem), près du Chélif; 7 077 hab. (2 640 aggl., 714 non-musulmans).

AÏN-TEMOUCHENT, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. d'Oran), dans une région de collines entre les monts du Tessala et le massif des Trara; 24 808 hab. (20 331 aggl., 8 203 non-musulmans). Centre d'une riche région de colonisation : vignobles de coteau; oliveraies. — L'arrond. a 19 comm. et 139 800 hab.

type d'AÏNOU

AINTREE, localité de Grande-Bretagne (Lancashire), au nord de Liverpool. Champ de courses où se dispute tous les ans, au mois de mars, le « Grand National », importante course d'obstacles de très longue distance.

AÏN ZALAH ou **'AYN ZALĀḤ,** localité d'Iraq (prov. de Mossoul). Pétrole.

Aiol, chanson de geste de la fin du XIIe s. Elle retrace les « enfances » malheureuses d'un jeune seigneur, Aiol, neveu du roi Louis (le Pieux), que les traîtres ont dépouillé de ses terres; il réussit, à force de prouesses, à confondre ses persécuteurs. Ce poème est en deux parties : la première, remarquable par l'emploi d'un mètre rare dans notre poésie, le décasyllabe avec césure après la sixième syllabe; la seconde, sans doute plus récente, est en vers de douze syllabes.

AÏOLI n. m. Orthogr. provenç. de AILLOLI.

AÏOUN-EL-ATROUSS, agglomération de la Mauritanie (Afrique occidentale), au nord de Nioro, ch.-l. de cercle. — Le *cercle d'Aïoun-el-Atrouss* a 151 000 hab.

Aiquin ou **Aquin,** chanson épique de la fin du XIIe s., rattachée à la *Geste du roi.* Elle raconte (en 3 000 décasyllabes) une prétendue expédition de Charlemagne en Bretagne, d'où il chasse Aiquin de Nort-Païs, « empereur des Sarrasins ». Cet ouvrage a les allures d'un roman de chevalerie; en réalité, c'est un pamphlet tendancieux, écrit pour favoriser certaines prétentions de l'archevêché de Dol.

AIR n. m. (lat. *aer,* du gr. *aêr*). Fluide gazeux qui forme l'atmosphère : *Galilée découvrit la pesanteur de l'air.* ‖ Vent, brise : *Tandis que l'air se jouait dans les cieux* (Hugo). *Il n'y a pas un souffle d'air.* ‖ L'espace situé au-dessus de nos têtes : *Tirer en l'air. S'élever dans les airs.* ‖ — *Fig.* Ambiance, milieu : *Louis XV respira dans son berceau l'air infecté de la Régence* (Chateaubriand).
— LOC. DIV. *Courant d'air,* air en mouvement, qui circule entre des ouvertures opposées. ‖ *Coup d'air,* douleur attribuée à un courant d'air. ‖ *Prendre l'air,* aller se

Phot. Popper.

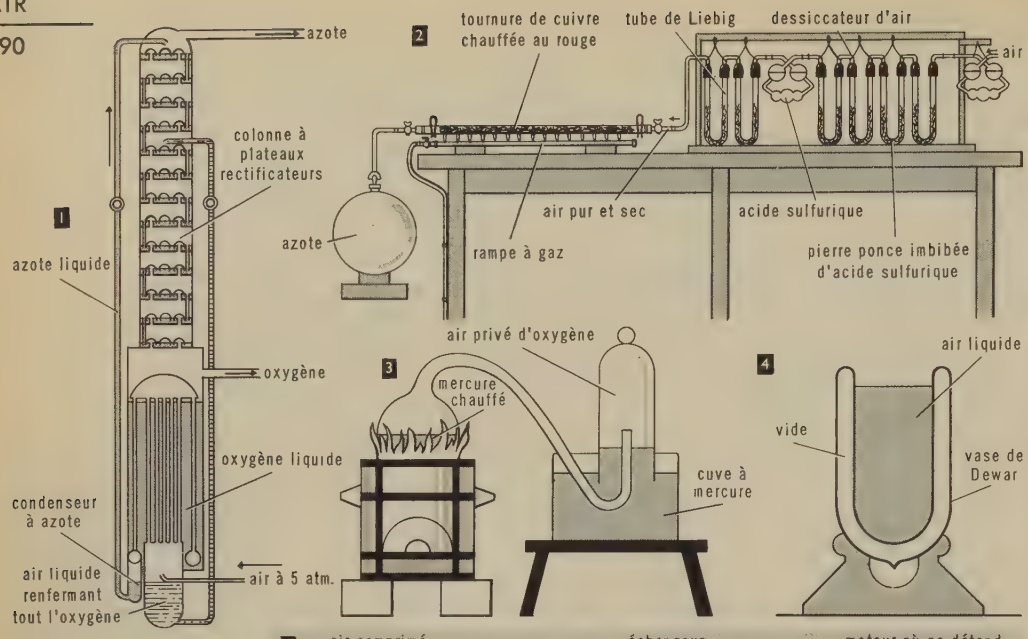

1 colonne de distillation (Claude)

2 analyse de l'air (Dumas et Boussingault)

3 composition de l'air (expérience de Lavoisier)

4 vase de Dewar

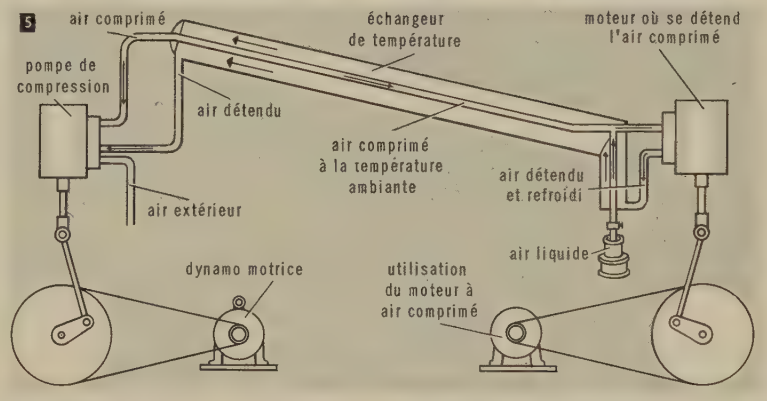

5 principe de l'obtention de l'air liquide (Claude)

promener. ‖ *Prendre un air de feu,* s'approcher du feu, pour s'y chauffer un instant. (On dit de même : *Prendre un air de soleil.*) ‖ *Changer d'air,* v. CHANGER. ‖ *Donner de l'air,* aérer. ‖ *Pop. Jouer la fille de l'air,* s'enfuir. ‖ *Etre libre comme l'air,* ne dépendre de personne. ‖ *On ne vit pas de l'air du temps,* il faut se nourrir pour vivre, il faut des ressources. ‖ *Prendre l'air du bureau,* y faire une courte apparition. ‖ *Dans l'air,* se dit de ce qui se répand, se communique : *Une maladie, une nouvelle qui est dans l'air.*

— LANGUE CLASS. et POÉTIQ. *Les champs, les plaines, les régions, l'empire de l'air,* l'espace. ‖ *Les habitants de l'air, des airs,* les oiseaux. ‖ *Le roi des airs,* l'aigle.

— ***En l'air*** loc. adv. En haut, au-dessus de notre tête : *Regarder en l'air ;* se dit d'une chose qui ne paraît pas soutenue : *Un escalier qui est tout en l'air* (Acad.). ‖ *Tirer en l'air,* faire partir une arme à feu en dirigeant le canon vers le haut, sans but fixe. ‖ *Cracher en l'air pour que cela vous retombe sur le nez* (très *fam.*), faire une chose qui tourne contre son auteur. ‖ *Avoir toujours un pied en l'air,* être agité. ‖ *Bâtir en l'air,* former des projets chimériques. ‖ *Parler, agir en l'air,* à la légère. ‖ *Paroles, promesses, contes, en l'air,* sans réalité, sans fondement. ‖ *Etre en l'air,* en désordre : *Tout est en l'air dans le logis des désordonnés ;* dans l'inquiétude ou en mouvement : *Le coron était en l'air, allumé par la fête* (Zola). ‖ *Tête en l'air,* personne étourdie, frivole.

— Aéron. mil. *Armée de l'air,* appellation donnée, par la loi du 2 juillet 1934, à l'ensemble des forces aériennes militaires françaises. (Seule, l'aviation agissant au profit de la marine reste sous son autorité et porte le nom d'*aéronautique navale* ou *aéronavale*.*) [V. FRANCE, Hist. mil.] ‖ *Air-A.-E. F., Air-A.-O. F.,* etc., anc. abrév. de « commandement de l'armée de l'air » en A.-E. F., A.-O. F., etc.

— Chim. anc. Nom générique donné aux différents gaz : *Air du feu, air vital, air déphlogistiqué,* l'oxygène. ‖ *Air fixe,* le gaz carbonique. ‖ *Air inflammable,* l'hydrogène. ‖ *Air méphitique,* l'azote. ‖ *Air puant,* l'hydrogène sulfuré, etc.

— Chorégr. *En l'air,* terme d'école utilisé pour indiquer qu'un mouvement déterminé s'exécute en quittant le sol (saut ou mouvement en l'air d'une jambe). [Contr. À TERRE.]

— Industr. du gaz. *Air propane,* mélange d'air et de propane commercial, constituant un gaz combustible utilisé pour remplacer le gaz de ville classique dans de petites exploitations.

— Méd. *Médecine de l'air* ou *médecine aéronautique,* discipline particulière et individualisée de la médecine, qui a pour objet l'étude de tous les problèmes biologiques posés par le vol et, en conséquence, la protection physiologique du personnel navigant ou transporté par air. (V. part. *encycl.*)

— Pathol. *Mal de l'air,* affection appartenant au groupe des maladies des moyens de transport, ou maladies cinétiques (mal de mer, mal des voitures, etc.), qui apparaît chez certains sujets au cours du vol en avion, lorsque ce dernier se trouve soumis à des mouvements complexes de roulis, de tangage et de rafales verticales. (V. part. *encycl.*)

— Technol. *Air comprimé,* air dont on a diminué le volume par compression, pour en augmenter la pression, en vue de son utilisation lors de sa détente. (V. part. *encycl.*) ‖ *Conditionnement d'air,* v. CONDITIONNEMENT.

— ENCYCL. Physiq. et Chim. L'*air* est un mélange qui comporte un certain nombre de constituants. Certains de ceux-ci, en proportions variables, comme la vapeur d'eau et le gaz carbonique, sont considérés comme des impuretés. L'air qui en a été débarrassé, ou *air pur,* a une composition remarquablement constante, comme l'ont montré diverses analyses effectuées en des régions et à des altitudes variées. Sa composition volumétrique est de 21 p. 100 d'oxygène, 78 p. 100 d'azote, 1 p. 100 d'argon et d'autres gaz rares ; en masse, l'air contient, pour 100 g, 23,2 g d'oxygène, 75,5 g d'azote et 1,3 g d'argon.

On dose la vapeur d'eau de l'air en faisant passer un volume d'air connu dans une série de tubes absorbants à acide sulfurique, qu'on pèse avant et après l'expérience. Ses proportions, très variables selon le temps et le lieu, sont caractérisées par l'*état hygrométrique* ou *humidité relative,* rapport *f*/F de la pression partielle de la vapeur d'eau dans l'atmosphère à la valeur qu'aurait cette pression si, à la même température, la vapeur était saturante. On dose de même façon le gaz carbonique au moyen de tubes à potasse, qui l'absorbent. La présence de ce gaz dans l'air est due aux combustions de matières organiques, aux respirations végétales et animales, aux fermentations, etc. Il est, en revanche, détruit par la fonction photochlorophyllienne des plantes vertes. Régularisée par sa dissolution dans l'eau et sa combinaison sous forme de bicarbonate, la proportion de ce gaz est d'environ 3/10 000. Parmi les autres impuretés, on notera de l'hydrogène, à raison de 1/10 000, de l'ozone, surtout dans l'air des campagnes, des traces de méthane, de gaz ammoniac, enfin des poussières diverses, minérales et organiques, particulièrement abondantes dans les centres industriels, ainsi que des microbes.

● *Analyse de l'air pur.* Les Anciens croyaient que l'air était l'un des quatre éléments de la nature, avec la terre, l'eau et le feu. En 1669, Mayow soupçonna que l'air contenait un autre corps apte à entretenir les combustions. Priestley, en 1774, découvrit l'oxygène ; Lavoisier, l'année suivante, fit connaître la véritable nature de l'air, dans une expérience restée célèbre. Il chauffa pendant douze jours du mercure au contact d'une quantité d'air limitée ; il constata que le volume de cet air avait diminué d'environ 1/5 et que le gaz restant, l'azote, n'entretenait plus les combustions ; à la surface du mercure, il s'était formé des pellicules rouges qui, chauffées plus fortement, laissèrent dégager l'oxygène, permettant ainsi de reconstituer l'air primitif.

D'autres méthodes, plus précises que celle de Lavoisier, ont permis de connaître la composition de l'air ; ce sont des méthodes d'analyse volumétrique ou pondérale, ces dernières étant les plus précises.

L'analyse en volume se fait : 1° *Par l'eudiomètre*.* On introduit dans l'eudiomètre un volume mesuré d'air et un volume mesuré d'hydrogène en excès. L'étincelle électrique provoque la combustion de l'hydrogène : il se forme de l'eau qui se condense, il reste l'azote et les autres gaz de l'air, ainsi que l'excès d'hydrogène ; la diminution de volume qui correspond à l'eau formée permet de calculer le volume d'oxygène ; 2° *Par le phosphore à froid.* On absorbe l'oxygène contenu dans un volume d'air connu, par un bâton de phosphore blanc. La diminution de volume, achevée au bout de quelques heures, donne le volume de l'oxygène.

La première analyse pondérale a été faite par Dumas et Boussingault en 1840. On fait passer un courant d'air pur et sec sur de la tournure de cuivre chauffée au rouge : le cuivre se combine à l'oxygène pour donner de l'oxyde de cuivre ; l'azote est recueilli dans un ballon vidé et taré à l'avance. L'augmentation de masse du cuivre est celle de l'oxygène contenu dans l'air utilisé ; la masse de l'azote peut aussi être mesurée.

Frappé par la différence systématique de densité (1/200) entre l'azote extrait d'un composé azoté (azote chimique) et l'azote extrait de l'air par enlèvement de l'oxygène (azote atmosphérique), Ramsay émit l'hypothèse de l'existence d'autres gaz dans l'air, et fut ainsi amené à la découverte des *gaz rares.* Ceux-ci peuvent être isolés par absorption de l'azote au moyen du lithium ou du

calcium chauffés. On peut les séparer par liquéfaction de l'air et distillation fractionnée. Ces gaz, dénués d'affinités chimiques, sont : l'argon (1 litre dans 105 litres d'air), le néon (1/70 000), l'hélium (1/200 000), le krypton (1/1 000 000), le xénon (1/10 000 000).

● *Propriétés physiques.* L'air est un gaz dénué d'odeur et de saveur; incolore et transparent sous une faible épaisseur, il devient bleu sous une grande. Cette coloration est due à la diffraction de la lumière par les molécules gazeuses, particulièrement intense pour les radiations courtes du spectre. Elle se trouve altérée par les poussières, les fumées, les brouillards, constitués de particules plus grosses, capables de diffracter des radiations de plus grande longueur d'onde; lorsque le soleil descend à l'horizon, ses rayons traversent sur une plus grande épaisseur les couches inférieures de l'atmosphère, chargées d'humidité et de poussières, et la lumière transmise vire au jaune ou au rouge. La *pesanteur* de l'air a été mise en évidence au XVIIe s. par Galilée, qui pesait tour à tour un ballon rempli d'air ordinaire, puis d'air comprimé. Un litre d'air pur, mesuré à 0 °C et sous la pression de 76 cm de mercure, pèse 1,293 g. Cette masse spécifique a été déterminée (Regnault) par pesée d'un ballon vide, puis plein d'air, enfin rempli d'eau distillée. Les lois de compressibilité et de dilatation de l'air permettent de calculer la masse m grammes d'un volume V litres sous une pression H cm de mercure, à la température t °C :

$$m = 1{,}293\ V\ \frac{H}{76}\ \frac{1}{1+\alpha t}$$

$\alpha = 1/273$ étant le coefficient de dilatation des gaz.

La *pression atmosphérique*, qui résulte de la pesanteur de l'air, a été prouvée par Torricelli à Florence, dans sa célèbre expérience de 1643. En renversant sur une cuve à mercure un tube empli de mercure après avoir bouché avec le doigt l'extrémité ouverte, on constate que la colonne mercurielle se fixe dans le tube à 76 cm environ au-dessus du niveau du mercure dans la cuvette. Cette expérience permet de mesurer la pression atmosphérique. (V. BAROMÈTRE.) Les gaz qui constituent l'air se dissolvent au contact de l'eau, chacun selon sa solubilité propre, et suivant sa pression partielle dans l'air. L'oxygène étant plus soluble que l'azote, la proportion d'oxygène dans l'air dissous est plus grande que dans l'air atmosphérique : 33 p. 100 au lieu de 21 p. 100. On notera encore que l'air est mauvais conducteur de la chaleur et de l'électricité, à moins qu'il ne soit ionisé (v. ION), que son indice de réfraction* est à peine supérieur à l'unité (pour la raie D, dans les conditions normales, 1,000 292 6).

● *Air liquide.* Considéré longtemps comme un gaz permanent, l'air a été liquéfié en 1877 par Cailletet et par Pictet. Mais la liquéfaction de l'air n'a porté que sur de petites quantités jusqu'en 1895, époque où Linde, à Munich, en fit une opération industrielle, dont le rendement a encore été amélioré par le procédé de Georges Claude. (V. LIQUÉFACTION.)

L'air liquide est incolore; il commence à bouillir vers — 193 °C sous la pression atmosphérique, et le gaz qui se forme alors est surtout de l'azote; la température d'ébullition s'élève peu à peu et il finit par distiller de l'oxygène presque pur (vers — 182 °C).

On peut conserver l'air liquide pendant quelques jours dans des flacons à deux parois entre lesquelles on a fait le vide, et qui sont argentés intérieurement, afin de réduire les apports de chaleur, par conduction, rayonnement et convection. Ces flacons doivent rester ouverts; l'air s'y vaporise lentement, en conservant sa température d'ébullition. La liquéfaction de l'air, suivie de sa distillation fractionnée, est le principal procédé industriel de préparation de l'azote, de l'oxygène et des gaz rares. Les basses températures réalisées au moyen de l'air liquide ont permis de nombreuses applications : étude des propriétés des corps, trempe forte de l'acier, réalisation du vide par le charbon poreux. Enfin, l'air liquide enrichi en oxygène sert à la préparation d'explosifs.

● *Propriétés chimiques.* L'élément le plus actif de l'air est l'oxygène, et c'est lui qui intervient le plus souvent dans les actions chimiques de l'air. Il se trouve toutefois sous une pression réduite, et l'action de l'air est en général moins vive que celle de l'oxygène pur. (V. COMBUSTION, OXYDATION, RESPIRATION.) Mais les impuretés de l'air, particulièrement la vapeur d'eau et le gaz carbonique, jouent souvent un rôle actif. C'est ainsi que de nombreuses substances hygroscopiques deviennent déliquescentes au contact de l'air humide. Beaucoup de métaux sont corrodés : l'aluminium s'oxyde, le fer s'oxyde et s'hydrate; le cuivre, le zinc, le plomb, sous la triple action de l'oxygène, de l'eau et du gaz carbonique, se recouvrent d'une couche de carbonate basique. (→ Biblio.)

— Méd. L'histoire de la *médecine de l'air*, intimement liée à celle de l'aviation, est aussi ancienne que celle de la navigation aérienne. Mais elle se développa surtout en France, sous l'influence de Paul Bert (entre 1870 et 1880), puis au cours de la guerre de 1914-1918, pendant laquelle furent organisés les premiers centres de sélection du personnel navigant de l'aviation, et des laboratoires permanents de recherches. Par la suite, dans presque tous les pays du monde, des organismes furent consacrés aux études de médecine aéronautique. Il existe actuellement des sociétés savantes et de nombreuses publications spécialisées dans cette branche de la médecine. Plusieurs facultés de médecine assurent l'enseignement de la médecine de l'air et délivrent des diplômes de fin d'études. Les principaux chapitres de la médecine aéronautique sont les suivants :

L'étude du travail du personnel de bord et les moyens physiologiques propres à faciliter la tâche de ce personnel;

L'étude des facteurs de troubles pouvant agir au cours du vol (altitude, vitesse et accélérations, trépidations, bruits, froid, rayonnement solaire, etc.);

Les bases physiologiques des moyens mécaniques de protection contre ces facteurs de troubles (inhalateur d'oxygène, vêtements anti-*g*, scaphandre, etc.);

Les maladies spécifiques aéronautiques et leur traitement (otite et sinusite barotrau-

différents types de moteurs pneumatiques

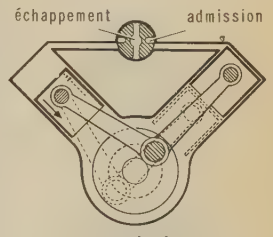

moteur à pistons

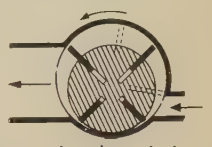
moteur à palettes irréversible

moteur à palettes réversible

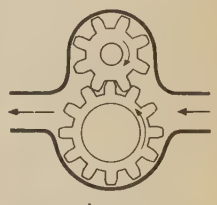
moteur à engrenages

moteur monopale à cylindre conchoïdal

Pont de graissage

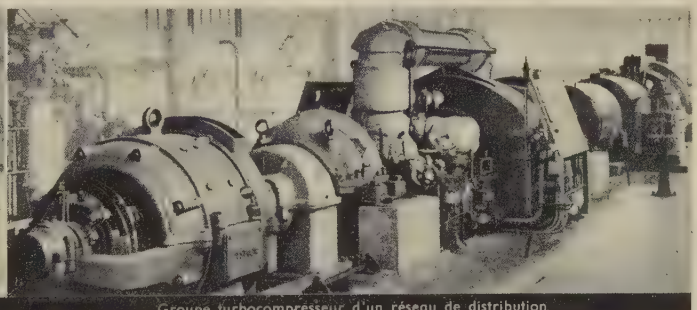
Groupe turbocompresseur d'un réseau de distribution

Perceuse pneumatique

Métallisation

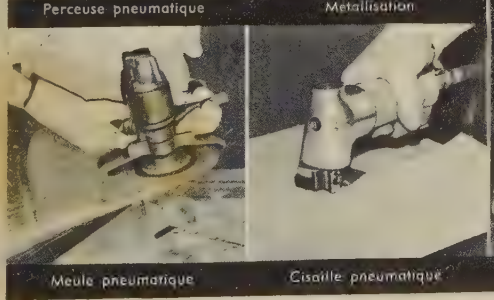
Meule pneumatique

Cisaille pneumatique

Marteau pneumatique

Scaphandre autonome

diverses utilisations de l'air comprimé

Phot. Larousse, C. F. E., Fenwick.

matique, fatigue de l'aviateur, surdité professionnelle, etc.);
Les règles de sélection du personnel navigant;
L'entraînement physiologique et l'hygiène de l'aviateur;
L'hygiène des aérodromes et la police sanitaire aérienne;
Les secours en aviation (parachute, secours aux aviateurs perdus en mer, au désert, en montagne);
Les transports par air (passagers, malades et blessés, fret).

— Pathol. Le *mal de l'air* est caractérisé d'abord par une sensation de déséquilibre, d'insécurité et de subanxiété. Cette sensation est suivie de sueur froide, bâillement et salivation abondante. La respiration s'accélère, puis apparaissent un état nauséeux et des vomissements. Le sujet est prostré, anéanti, indifférent à tout. La cause principale du mal de l'air est l'excitation anormale de la partie vestibulaire de l'oreille interne par les mouvements de l'avion. Mais il existe des causes secondaires : impressions visuelles, confinement de l'air, chaleur, odeurs, vêtements trop serrés, trépidation et bruits.
Il existe en outre un mal de l'air psychique, ayant les mêmes caractères, mais déclenché par l'appréhension du retour d'un mal déjà subi. (V. AVIATEURS [*mal des*].)

— Technol. *Utilisation de l'air comprimé dans les mines.* L'air comprimé fut, jusqu'à l'apparition de l'électricité, l'agent de transmission d'énergie le plus employé dans les mines et il reste, concurremment à l'électricité, le fluide moteur classique dans les charbonnages, notamment dans les charbonnages européens. Alimenté au jour par des compresseurs électriques ou à vapeur, le réseau d'air comprimé à 5 à 7 kg/cm² installé dans toutes les galeries de ces mines permet de faire fonctionner les différents *moteurs pneumatiques* actionnant des treuils de plans inclinés ou de bure, des pompes, des ventilateurs secondaires, des convoyeurs et des couloirs oscillants, des haveuses, des perforatrices, les marteaux perforateurs, les marteaux piqueurs, etc., et fournit, en le détendant par laminage, l'air à 1 à 2 kg/cm² du remblayage pneumatique.

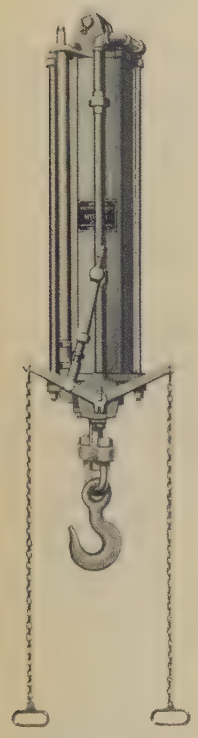

palan à air comprimé

L'avantage de l'air comprimé est le bon marché et la légèreté des moteurs pneumatiques par rapport aux moteurs électriques et à l'appareillage que ceux-ci nécessitent; la sécurité de l'air comprimé en présence du grisou et des poussières est pratiquement totale, de même en ce qui concerne l'incendie; d'autre part, il constitue un apport appréciable d'aérage; enfin les appareils tenus à la main, dont le principe est le choc à cadence rapide d'un piston sur l'outil (marteaux piqueurs et marteaux perforateurs), n'ont pu jusqu'ici être électrifiés. Mais l'air comprimé est un fluide d'un très mauvais rendement; on récupère sur le moteur pneumatique 10 p. 100 seulement de l'énergie dépensée au compresseur.
La tendance est donc d'électrifier les mines au maximum, en utilisant du matériel antidéflagrant pour les mines grisouteuses, et de réserver l'air comprimé pour les usages spéciaux : marteaux piqueurs, marteaux perforateurs et remblayage pneumatique.
Le *tir à l'air comprimé* consiste à utiliser l'air comprimé à très haute pression (de l'ordre de 700 kg/cm²), fourni par un compresseur spécial, pour produire une décharge brusque de l'air. Ce procédé, assez peu employé, présente de réels avantages dans les mines grisouteuses.
Autres utilisations de l'air comprimé. L'air comprimé a trouvé une application importante dans l'emploi des *outils pneumatiques :* perforatrices et foreuses (percement de galeries); marteaux piqueurs pour l'abattage de la roche dans l'exploitation des carrières; brise-béton, pilonneurs pour asphalte, ciment; marteaux burineurs, riveurs; pistolets pulvérisateurs pour la projection de sable, de peinture, de ciment (*cement-gun*), de métal en fusion (métallisation pneumatique); machines pour faire des injections de ciment et autres matériaux d'étanchéité; souffleuses pour verreries et cristalleries, etc. L'air comprimé est aussi utilisé pour le transport de grains (céréales), de charbon pulvérisé pour l'alimentation des chaudières, de ciment pulvérulent pour les importants chantiers de travaux publics (construction de barrages), pour l'élévation des liquides, l'alimentation des brûleurs à mazout, le soufflage dans les hauts fourneaux, le démarrage des moteurs (diesels). On l'utilise aussi dans l'industrie chimique, etc.
L'air comprimé est utilisé sous une pression très variable suivant ses emplois :
0,5 à 2 et même 3 kg/cm² dans les soufflantes de hauts fourneaux;
2 à 5 kg/cm² pour le sablage, la pulvérisation de peinture;
5 à 7 kg/cm² dans les outils pneumatiques, marteaux;
30 à 80 kg/cm² pour le démarrage des moteurs;
150 à 250 kg/cm² dans les bouteilles d'air comprimé;
jusqu'à 1 000 kg/cm² dans l'industrie chimique (procédé Claude).

insigne de la Compagnie nationale de transports aériens Air France

Air (ECOLE DE L'). Jusqu'en 1936, les officiers de l'armée de l'air étaient issus en totalité des écoles de formation de l'armée de terre (Polytechnique*, Saint-Cyr*), qui lui fourniront encore un recrutement partiel jusqu'en 1940. L'Ecole de l'Air fut créée en 1935 à Versailles et transférée depuis 1937 à Salon-de-Provence. Elle admet des jeunes gens de 18 à 21 ans, recrutés par concours d'un niveau correspondant, en principe, à une année d'études supérieures après le baccalauréat de mathématiques (23 ans pour le candidat à la spécialité de mécanicien). La durée des études est de deux ou trois ans, suivant les spécialités.

Air (ECOLE MILITAIRE DE L'). Installée à Salon-de-Provence, elle forme des officiers d'active provenant, par concours, du corps des sous-officiers. Elle dépend du même commandement que l'Ecole de l'air.

Air (MINISTÈRE DE L'). Pendant la Première Guerre mondiale, l'industrie des constructions aéronautiques fut confiée à un *sous-secrétariat d'Etat à l'Aéronautique*, mais celui-ci disparut en 1919 et les questions aéronautiques furent réparties en France entre de nombreux départements ministériels (Guerre, Marine, Commerce, Colonies). La nécessité de les regrouper sous une seule autorité aboutit à la création, par décret du 2 octobre 1928, d'un *ministère de l'Air*. Son organisation fut depuis fréquemment modifiée. Elle reste cependant fixée dans ses grandes lignes par les lois du 2 juillet 1934 et du 2 septembre 1938, portant organisation de l'armée de l'air.
L'administration centrale de l'Air, réorganisée par décret du 14 janvier 1958, comprend l'*état-major de l'armée de l'Air*, dirigé par un chef d'état-major assisté par un major-général, et articulé en bureaux semblables à ceux de l'état-major de la guerre. De lui dépendent directement les écoles de l'armée de l'Air et certains établissements d'études ou d'essais (Centre d'essais en vol de Brétigny, etc.)
Aux côtés de l'état-major, et relevant directement du ministre, on trouve la *Direction du contrôle de la comptabilité générale*, la *Direction du personnel civil et du contentieux*, la *Direction technique et industrielle de l'aéronautique* (abrév. *D.T.I.*), la *Direction centrale du commissariat de l'Air*, la *Direction de l'infrastructure*, la *Direction centrale du matériel* et le *Service du personnel militaire de l'armée de l'air*. Ces différents organismes sont eux-mêmes centralisés et coordonnés à l'échelon du ministre par une *Section administrative et financière*, qui comporte deux sous-directions : l'une pour les affaires économiques et financières, l'autre pour les affaires administratives.
Du ministre dépendent les différentes inspections de l'armée de l'air, les commandants de régions aériennes, ainsi que les généraux responsables des grands commandements de l'armée de l'air : *Corps aériens tactiques, Défense aérienne du territoire, Groupement des moyens militaires de transport* aérien*, etc. (V. FRANCE, Hist. mil.)

Air (MUSÉE DE L'), musée fondé en 1918 sous le nom de *conservatoire*, puis de *musée de l'Aéronautique*, ouvert au public en 1921 dans le parc de Chalais-Meudon et partiellement transféré à Paris en 1936. Fermé en 1940, et bombardé en 1944, ses collections furent de nouveau rassemblées provisoirement à Chalais-Meudon en 1945. Enrichies notamment des souvenirs de l'aéronaute Dupuis-Delcourt, elles comptent parmi les plus riches au point de vue historique et technique (72 aéronefs en grandeur naturelle, 430 moteurs, plusieurs milliers d'hélices, nacelles et accessoires divers). Ce musée comprend, en outre, installés à Paris auprès du ministère de l'Air, une bibliothèque, une photothèque, des plans-dessins et des archives remontant à Montgolfier.

Air France, compagnie nationale de transports aériens formée en 1948 sous le statut de société d'économie mixte, avec un capital initial de 10 milliards entièrement souscrit par l'Etat. La Compagnie succède, sous sa forme actuelle, à l'ancienne société anonyme Air France, fondée en 1933 par la réunion des quatre plus importantes sociétés aériennes françaises de l'époque : Compagnie internationale de navigation aérienne, Air Union, Air Orient, Société générale de transports aériens (lignes Farman), et par le rachat des actions de la Compagnie générale aéropostale (lignes aériennes Latécoère).
En 1946, Air France incorpore Air Bleu. En 1948, elle devient compagnie nationale et est gérée par un conseil de seize membres. L'Etat a rétrocédé un certain nombre de ses actions à des collectivités publiques ou à des porteurs privés, à concurrence de 30 p. 100 du capital social. Air France exploite le plus long réseau aérien du monde.

Air liquide (SOCIÉTÉ L'), société anonyme fondée en 1902 pour l'exploitation industrielle du procédé de liquéfaction de l'air, mis au point par Georges Claude*. Dès 1906, elle oriente son activité vers les applications métallurgiques de l'oxygène et l'utilisation de l'azote. De 1908 à 1913, les activités de la société s'étendent très largement à l'étranger. Durant la guerre de 1914-1918, la Société entreprend, à la demande du Gouvernement, la construction d'importants établissements à la Grande-Paroisse, près de Montereau, pour la production de la soude électrolytique et du chlore liquéfié. Par ailleurs, les recherches entreprises dans ces mêmes établissements par Georges Claude sur la synthèse de l'ammoniaque et la fabrication de l'hydrogène amènent l'Air liquide à signer avec la Manufacture des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain un accord aux termes duquel est constituée, en vue de la poursuite de ces travaux, la Société chimique de la Grande-Paroisse. De 1923 à la veille de la Seconde Guerre mondiale, elle absorbe la Société centrale des industries de l'air liquide et de l'azote, et incorpore à son patrimoine, par voie de fusion, les sociétés Acétylène dissous et Applications de l'acétylène, l'Acétylène du Japon, la Nord-Africaine et l'Egyptienne de gaz comprimés, et participe à la formation de la société anonyme pour les Applications de l'électricité et des gaz rares (Etablissements Claude, Paz et Silva).
En 1954, l'Air liquide fonde avec l'Office national industriel de l'azote* (O. N. I. A.), la Compagnie française de l'eau lourde, pour la mise en application des études effectuées dans ce domaine pour le compte du commissariat à l'Energie atomique.

Air Union, consortium formé, en mai 1959, par quatre compagnies aériennes : Air France, Alitalia (Italie), Lufthansa (Allemagne occidentale), Sabena (Belgique).

AIR n. m. (origine douteuse). Extérieur d'une personne, maintien, expression des traits : *Avoir l'air malade. Quand je parle d'un certain air, nul ne songe à contrecarrer mes décisions* (F. Mauriac).

— LOC. DIV. *Avoir l'air de,* paraître, sembler. || *Fam. Air comme il faut,* air distingué, convenable. || *Avoir l'air en dessous,* paraître dissimulé. || *N'avoir l'air de rien,* feindre de ne pas songer à une chose, alors que précisément on y songe. || *Cela n'a l'air de rien, mais...,* se dit pour faire entendre qu'une chose est plus importante en réalité qu'en apparence. || *N'avoir pas l'air d'y toucher,* cacher son jeu, dissimuler ses sentiments. || *Avoir un air de famille,* avoir la conformité de traits qu'on croit reconnaître entre personnes de même famille. || *Avoir un faux air de quelqu'un,* avoir avec lui quelque ressemblance. || *Avoir grand air,* avoir un air de distinction : *En robe du soir, les épaules nues et fermes, un croissant de diamant dans les cheveux, elle avait grand air* (A. Maurois). || *Des airs, De grands airs, Des airs*

Doc. Hydro-Air, phot. Larousse.

de grandeur, etc., des manières hautaines, arrogantes : *Ne vous laissez pas démonter par les grands airs de ma mère* (J. Romains). || *Bon air, bel air,* bonne apparence, en parlant des choses. || *Fam. Prendre des airs penchés,* v. PENCHER. || *Avoir mauvais air,* avoir un air inquiétant. || *Avoir l'air mauvais,* avoir l'air méchant.

— LANGUE CLASS. Manière d'agir, conduite : *Et je me vis contrainte à demeurer d'accord | Que l'air dont vous viviez vous faisait un peu tort* (Molière). || *Du bel air,* de la bonne société, en parlant de personnes : *Vous arrivez dès l'ouverture* [du théâtre], *ce que ne fait aucune personne du bel air* (Nerval).

— REM. Quand le sujet est un nom de chose, l'adjectif qui suit le mot *air* s'accorde avec le sujet : *Ces poires ont l'air bonnes.* S'il s'agit de personnes, l'accord se fait avec le mot *air* ou, le plus souvent, avec le sujet : *Cette femme a l'air intelligent* ou *intelligente. Ils ont l'air hardi* ou *hardis.*

AIR n. m. (sens venu de l'ital. *aria*). Toute mélodie vocale ou instrumentale, mais plus spécialement susceptible d'être chantée : *Il est un air pour qui je donnerais tout Rossini, tout Mozart* (Nerval). || Chant et paroles, tout ensemble : *Les vieux airs des provinces françaises.*

— LOC. DIV. *En avoir l'air et la chanson,* être réellement ce qu'on paraît. || Arg. *En jouer un air* (un air de flûtes, de jambes), se sauver à toutes jambes.

— Equit. *Airs de manège,* exercices de haute école qu'un écuyer apprend à son cheval, à la fois pour compléter son assouplissement et sa soumission, et pour lui donner toute l'élégance et tout le brio dont ses possibilités physiques le rendent capable. (On distingue les *airs bas* [appuyers, changements de pied au galop, pirouettes, piaffer, passage, pas et trot espagnols] et les *airs relevés* ou *sauts d'école* [courbette, croupade, cabriole, etc.].)

— Mus. *Air à boire,* petite composition vocale, d'inspiration bachique, que l'on trouve en tout temps et en tout lieu. (Ecrite pour une ou plusieurs voix, avec ou sans accompagnement instrumental, elle peut affecter toutes les formes, depuis la chanson strophique jusqu'au grand arioso.) || *Air de Cour,* jusque vers 1595, air polyphonique de structure simple (voix seule et luth) [A. Le Roy] ; ensuite, toute sorte d'airs monodiques, le plus souvent d'un tour précieux et galant (Guédron, Bataille, Moulinié, etc.). [L'expression fut remplacée par celle d'AIR SÉRIEUX.]

— ENCYCL. Mus. Aux XVIe-XVIIe s., l'*air* fut souvent une mélodie détachée. Dès 1600, il a été réservé aux fragments lyriques destinés, dans les opéras, aux solistes des grands rôles. Dans l'*air d'opéra,* préparé par un récitatif, la dernière des trois sections reprend la première avec des vocalises et roulades inventées par l'interprète, puis, au XIXe s., écrites par le compositeur (tel Rossini). L'air a pénétré aussi l'oratorio et la cantate (J.-S. Bach), le motet, la messe.

AÏR, massif montagneux du Sahara méridional (république du Niger). Il se compose de plateaux cristallins étagés (800 à 1 200 m d'alt.) et dominés par des volcans. Relativement arrosé, il est habité par des Touaregs Kel Oui, éleveurs de chameaux, de petit bétail et de bœufs, pratiquant un certain commerce avec les régions situées plus au sud. On compte quelques petites oasis. Agadès, au sud du massif, est le centre principal de la région. Les richesses minérales sont représentées par des gisements de cassitérite, exploités au ralenti au sud d'Agadès, de wolfram et de tantale.

AIRA n. f. (gr. *aira,* ivraie). Plante annuelle, grêle, élégante, à feuilles courtes, dont il existe de nombreuses espèces, communes dans les plaines et les lieux sablonneux. (Famille des graminacées.) V. CANCHE.

AIRAIN n. m. (lat. pop. **aramen,* du bas lat. *aeramen ;* lat. class. *aes, aeris*). Ancien nom d'un alliage à base de cuivre. (V. BRONZE.) || — *Fig. D'airain,* dur, résistant : *Muraille d'airain ;* implacable, impitoyable : *Cœur d'airain.* || *Être écrit sur l'airain,* se dit d'une chose gravée dans la mémoire. || *Un front d'airain,* un front sans peur : *Grand ange au front d'airain !* (Baudelaire). || *Un ciel d'airain,* d'une absolue sécheresse.

— LANGUE CLASS. et POÉTIQ. Bronze, cuivre ; et, *par extens.,* tout objet de ce métal : *L'airain gémissant* [la cloche] *dont les sons* [...] | *Annoncent* [...] *qu'un malheureux n'est plus* (Lamartine). *L'airain* [le canon] *qui gronde aux Dardanelles* (Hugo).

— ALLUS. LITTÉR. ***Plus durable que l'airain,*** v. AERE PERENNIUS.

— Écon. polit. *Loi d'airain,* nom donné par le socialiste allemand Lassalle à une théorie du coût de la production qui réduit le salaire* de l'ouvrier au strict minimum nécessaire à sa vie et à celle de sa famille.

airain (L'AGE D'). V. AGE D'AIRAIN.

AIRAINES, comm. de la Somme (arrond. d'Amiens), en Picardie centrale ; 1 431 hab. (1 375 aggl.). Eglise Notre-Dame des XIIe, XIIIe et XVe s. Eglise Saint-Denis des XVe et XVIe s. Ruines du château des ducs de Luynes. Peintures ; engrais. Laiterie.

AIRDRIE, v. de Grande-Bretagne, dans les Lowlands d'Ecosse (Lanarkshire), à l'ouest de Glasgow ; 30 300 hab. Houille. Textiles (coton). Fonderies. Papeteries.

AIRD-RIGH ou **ARD-RI,** roi suprême de l'Irlande gaële. Le morcellement politique de l'Irlande ancienne était théoriquement limité par une hiérarchisation des dignités royales, dont le terme supérieur était l'Aird-Righ, titre plus honorifique qu'effectif. Cette dignité, presque continûment assumée par les descendants de Conn*, alterna régulièrement, de la fin du Ve s. au début du XIe, entre les O'Neill du Nord et les O'Neill du Sud. Elle s'effondra à la fin du XIIe s., du fait des Anglo-Normands.

AIRE n. f. (lat. *area*). Surface plane, de terre battue ou cimentée, servant à faire sécher et égrener les récoltes, qui sont battues au fléau ou roulées : *L'écho sourd des fléaux qui s'abattent sur l'aire* (Ch. Guérin). || Nid des grands oiseaux de proie qui nichent souvent sur un espace plat : *L'aigle a crié de joie au bord de l'aire* (Leconte de Lisle).

— Aéron. *Aire d'atterrissage,* surface de terrain destinée à recevoir les avions lors de leur atterrissage ou de leur décollage. || *Aire de manœuvre,* ensemble des zones d'un aérodrome sur lesquelles les aéronefs peuvent évoluer, telles que pistes, chemins de roulement et aires de stationnement. || *Aire de stationnement,* lieu où, sur un aérodrome, les avions stationnent avant leur décollage ou après leur atterrissage.

— Anat. *Aire* ou *bandelette germinative,* point de l'œuf où la vésicule blastodermique forme la première ébauche de l'embryon. (Chez les insectes, lorsque la segmentation est terminée, le blastoderme se compose de deux régions ; l'une, la bandelette germinative, est le premier linéament de l'embryon.)

— Astron. *Loi des aires,* proposition due à Kepler (1618), et dont l'énoncé est : *Dans le mouvement d'une planète autour du Soleil, le rayon qui réunit la planète au Soleil balaie des aires égales dans des temps égaux.* (Elle est valable pour tout mouvement dû à une force centrale attractive ne dépendant que de la distance du centre d'attraction au mobile.)

— Biol. *Aire d'extension,* région plus ou moins vaste, souvent discontinue, habitée par une unité systématique, ou taxon (famille, genre, espèce, variété). [Les biogéographes cherchent à en déterminer les limites. A. de Candolle estimait que la plupart des espèces avaient une aire de *développement optimum* et une aire d'*extension,* plus vaste, comprenant une zone contestée où les conditions d'existence sont moins favorables.]

— Bot. *Aire-échantillon,* v. à son ordre alphab.

— Constr. Surface préparée pour les épures de charpente. || *Aire* ou *Fausse aire,* charge qu'on met sur la charpente. || *Aire d'un bassin,* massif de ciment, de chaux, de cailloux, etc., qui en forme la fondation. || *Aire d'un bâtiment, d'une maison,* espace compris entre ses murs. || *Aire d'un plancher,* enduit de maçonnerie sur lequel on pose le plancher, le parquet ou le carrelage. | *Aire d'un pont,* partie supérieure sur laquelle on marche.

— Géol. *Aire continentale,* région très étendue d'un continent où, depuis la fin du Précambrien, c'est-à-dire depuis plus de cinq cents millions d'années, les terrains déposés sont restés horizontaux ou presque. (Les *aires continentales* n'ont été envahies que temporairement et superficiellement par les mers au cours des périodes géologiques, et sont en partie bordées ou limitées par des géosynclinaux. On en distingue cinq : nord-atlantique, africano-brésilienne, sino-sibérienne, australo-indo-malgache, pacifique).

— Jeux. *Aire de jeu,* dans les jardins pour enfants, partie généralement sablée, où l'on dresse portique, balançoire, barres parallèles, etc.

— Linguist. Domaine propre à un fait ou à un ensemble de faits linguistiques.

— Mar. *Aire de vent,* la trente-deuxième partie de l'horizon. (En divisant celui-ci en 360 degrés, on obtient pour chaque aire de vent 11° 15'. Les aires de vent, écrites sur un cercle où se trouve l'aiguille aimantée et qui porte le nom de *rose des vents,* servent à indiquer la direction suivie par cette aiguille, et par suite celle des vents. Les aires se nomment encore *rumbs, demi-rumbs* et *quarts de rumb.*)

— Math. Portion limitée de surface. || Nombre qui exprime la mesure de cette surface : *L'aire d'un carré.* (Mesurer une surface limitée ou déterminer son aire, c'est trouver son rapport à une certaine surface arbitrairement choisie pour unité. Cette surface unité est le carré construit sur l'unité de longueur.)

— Mécan. V. part. *encycl.*

— Technol. Dans un marteau, côté qui est opposé à la panne.

— Tonnell. Espace situé entre les cercles d'une futaille.

— ENCYCL. Mécan. *Principe des aires.* Quand un point matériel décrit une trajectoire plane, si le rayon vecteur joignant le point mobile à un point fixe du plan décrit des aires proportionnelles au temps employé à les décrire, on dit que le mobile se meut suivant la *loi des aires :*

Quand un point matériel est soumis constamment à l'action d'une force centrale (force passant par un point fixe), on démontre que le point se meut dans un plan déterminé par le point fixe et la vitesse initiale, et que son mouvement est soumis à la loi des aires.

Quand un point décrit une trajectoire dans l'espace, sa projection sur un plan fixe décrit en même temps une trajectoire plane ; si ce dernier mouvement s'effectue suivant la loi des aires, on dit que le point de l'espace est soumis à la *loi des aires en projection.*

AIRE, riv. de Lorraine, affl. de l'Aisne (r. dr.) ; 131 km. Elle prend sa source sur le plateau du Barrois, au S.-O. de Commercy, se dirige vers le N. parallèlement à la Meuse, arrose Varennes, et s'échappe de l'Argonne par le défilé de Grandpré.

AIRE, riv. de Grande-Bretagne (Yorkshire), affl. de l'Ouse (r. g.). Elle draine le versant occidental des Pennines et arrose Leeds.

AIRE ou **AIRE-SUR-LA-LYS,** ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), en Flandre, sur la Lys ; 8 133 hab. (4 870 aggl.) [*Airois*]. Ancienne place forte dont la charte communale, appelée *loi d'Amitié,* date de 1188, et qui fut acquise définitivement par Louis XIV en 1713. Elle a souffert des bombardements en 1944, mais elle conserve encore des monuments intéressants : église Saint-Pierre (XVe et XVIe s.), de style flamboyant et Renaissance, tour des XVIe et XVIIIe s., buffet d'orgue du XVIIe s., endommagé en 1944. Eglise Saint-Jacques (XVIIe s.). Maison du Bailliage, des premières années du XVIIe s., restaurée. Hôtel de ville du XVIIIe s. Beffroi restauré. Céramiques industrielles ; sucrerie ; bonneterie.

AIRE (CANAL D') ou **AIRE À LA BASSÉE** (CANAL D'), canal du Nord de la France, commençant à Aire, sur la Lys, et se terminant à Bauvin, sur la Deûle ; 40 km. Ce canal, très fréquenté, a un trafic de 3 500 000 t. Il fut ouvert à la navigation en 1825 et compte une écluse.

AIREDALE-TERRIER [ɛədeil] n. m. (de *Airedale,* nom de la haute vallée de l'Aire anglaise). Race de terrier* anglais à poil dur, au corps court, mais puissamment musclé, très courageux, et qui est à la fois un chien d'agrément et un chien de chasse. || Pl. *des* AIREDALE-TERRIERS.

AIRÉE n. f. Quantité de gerbes que peut contenir une aire : *La faulx acérée | Qui*

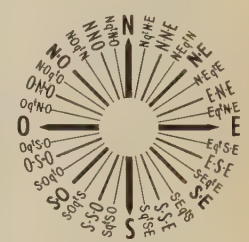

aires de vent

airedale-terrier

airelle

fauchait en un jour les épis d'une airée (Heredia).

AIRE-ÉCHANTILLON n. f. Bot. Surface déterminée sur laquelle on fait un relevé complet de la flore. || Pl. *des* AIRES-ÉCHANTILLONS.

AIRELLE n. f. (de *aigre*). Nom commun du vaccinium, dont les baies, d'un pourpre noirâtre, sont comestibles. (*Vaccinium myrtillus*, ou *myrtille*, ou *brimbelle*, pousse dans les bois peu touffus.) [Famille des éricacées.]

AIRER v. intr. Faire son aire, en parlant des oiseaux de proie.

AIRE-SUR-L'ADOUR, ch.-l. de cant. des Landes (arrond. de Mont-de-Marsan), aux confins de la Chalosse et de la Gascogne; 4 841 hab. (2 861 aggl.) [*Aturins*]. Evêché. Cathédrale du XIIe s., avec une nef remaniée aux XIVe et XVIIe s.; palais épiscopal (XVIe-XVIIe s.); l'église du Mas d'Aire (XIIIe-XIVe s.) conserve dans la crypte un beau sarcophage antique. Constructions aéronautiques (cellules). Marché du foie gras. Sanatorium.
— Hist. Le roi wisigoth Alaric II y promulgua son *Bréviaire* en 506; la Ligue d'Aire y fut conclue en 1418 par les seigneurs de la faction des Armagnacs.

AIRLANGA ou **ERLANGA** (991-1049), roi de Java (1037-1049), une des grandes figures de l'histoire ancienne de l'île. Fils d'un roi de l'île de Bali et d'une princesse javanaise, il réussit à reconquérir une grande partie de Java, que se disputaient plusieurs compétiteurs, et à rétablir l'équilibre avec le royaume sumatranais de Çrîvijaya. Son règne est marqué par une grande activité littéraire.

AIROLO, village de Suisse (cant. du Tessin), au pied méridional du Saint-Gothard et à l'extrémité du grand tunnel; 1 900 hab. Centre de sports d'hiver et station d'été.

AIROPSIS [psis] n. m. (gr. *aira*, ivraie, et *opsis*, apparence). Plante grêle et élégante, à épillets très petits, que l'on rencontre dans les lieux sablonneux, les mares desséchées. (Famille des graminacées.)

AIRURE n. f. (de *aire*). Fin d'une veine métallifère ou de houille, se terminant par un amincissement du filon.

AIRVAULT, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Parthenay), dans le haut Poitou, sur le Thouet; 1 903 hab. (1 592 aggl.) [*Airvaudais*]. Anc. abbaye, dont il reste l'église du XIIIe s., les ruines d'un cloître du XVe s. et la salle capitulaire du XIIe s. Ruines d'un château du XIVe s. Cimenterie.

AIRY (sir George Biddell), astronome anglais (Alnwick, Northumberland, 1801 - Londres 1892). Directeur de l'observatoire de Greenwich de 1835 à 1886. On lui doit de nombreux mémoires et traités sur la physique et la mécanique célestes; il a donné le premier la théorie complète de la formation de l'arc-en-ciel, et a laissé son nom à une hypothèse, dite de l'*isostasie**, concernant la répartition des densités des couches de l'écorce terrestre.

AIS [ɛ] n. m. (lat. *axis*, solive). LANGUE CLASS. Planche : *Bien cloué dans quatre ais de sapin* (Regnard).
— Métall. Emplacement généralement constitué par des planches en bois dont se servent les fondeurs en sable pour poser les châssis.
— Rel. Planchette de bois à arêtes vives, employée pour les plats des reliures antérieures au XVe s. || Planchette de bois, plaque de carton ou de métal, utilisée pour séparer les volumes mis en presse : *Ais à rogner*.

AISANCE n. f. (lat. *adjacentia*, environs, pl. neutre pris pour un fém. sing.). Facilité dans les actions, les manières, le langage : *La foule admire* [le jongleur], *car vraiment son aisance est parfaite* (Gide). || Situation de fortune qui assure le bien-être : *Son cabinet* [celui du notaire] *vendu lui procura l'aisance* (Sainte-Beuve).
— ***Aisances*** n. f. pl. *Cabinet d'aisances, lieux d'aisances*, endroit où l'on satisfait ses besoins naturels.
— Dr. admin. *Aisances de voirie*, ensemble des droits des riverains de voies publiques. (Les propriétés limitrophes de la voie publique ont le droit d'y accéder, le droit d'ouvrir des fenêtres et le droit d'envoyer leurs eaux de pluie sur la chaussée.)
— SYN. : *abondance, opulence, prospérité, richesse*.

AISE n. f. (lat. pop. *adjacens;* de *adjacere*, être situé auprès). Absence de gêne, état agréable. || S'emploie surtout dans les loc. : *À l'aise, à mon* (*ton, son, notre, votre leur*) *aise :* 1° Sans éprouver de gêne, de contrainte; commodément : *Etre à l'aise dans un costume. Croyez-vous donc qu'on soit à l'aise en cette armoire?* (Hugo). *Tout de suite, il s'était mis à l'aise* (R. Rolland). *Elle est à son aise* ou *à l'aise partout.* || *Mettre quelqu'un à son aise* ou *à l'aise*, dissiper son embarras, sa timidité. || *En parler à son aise*, donner des conseils difficiles à suivre; parler avec indifférence des peines, des soucis d'autrui. || *En prendre à son aise*, ne pas se donner de peine pour quelque chose. || *Etre mal à son aise* ou *mal à l'aise*, être indisposé ou gêné. || *Se mettre à son aise* ou *à l'aise*, en costume d'intérieur, en déshabillé : *Et quel crime est-ce donc de se mettre à son aise, | Quand on est tendrement aimée et qu'il fait chaud?* (Musset). || 2° Selon la fantaisie : *Que celui-là rature et barbouille à son aise* (Musset). || *A votre aise*, comme vous voudrez. || 3° Avec assez d'argent pour vivre largement : *Mes parents étaient des industriels d'Amiens et fabriquaient du velours. Ils étaient à leur aise* (A. Maurois).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Sentiment de contentement, de plaisir : *Ah! que vous m'obligez! Je ne me sens pas d'aise* (Racine).
— ***Aises*** n. f. pl. Commodités de la vie : *Ce sont des messieurs qui aiment leurs aises* (J. Romains).
— REM. Au XVIIe s., *aise* était des deux genres : *A son bel aise* (La Fontaine).

AISE adj. (du précédent). Content, plein d'une joie vive (ne s'emploie, de nos jours, que précédé d'un adverbe de quantité intensif) : *Je voulais savoir seulement si vous seriez bien aise de me quitter* (Colette).

AISÉ, E adj. (part. pass. de l'anc. franç. *aisier*, de *aise*). Que l'on fait sans peine : *La critique est aisée et l'art est difficile* (Destouches). || Qui est naturel, qui n'a rien de gêné, d'emprunté : *Parler d'un ton aisé. Il remarqua la tenue aisée et le costume élégant de son camarade* (A. France); et, au *fig. : Un style aisé.* || Qui vit dans l'aisance : [Bovary] *comprit aux discours de son guide que M. Rouault devait être un cultivateur des plus aisés* (Flaubert).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Où l'on est à l'aise, commode (en parlant de choses) : *Un vêtement aisé* (Acad., 1694). || Souple, accommodant (en parlant des personnes) : *Je m'en accommode, parce que j'ai l'esprit aisé* (Sévigné).

AISEAU, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Charleroi), à l'est de Charleroi; 4 181 hab. Houille. Aciéries; fonderies.

AISÉMENT adv. Facilement, d'une manière qui n'exige aucun effort : *On ne pouvait pas aisément décider de son caractère sur ses discours* (A. France). || Avec aisance, avec naturel : *Elle joue* [du piano] *bien, aisément, avec un talent déjà mûr* (G. Duhamel). || Sans privations, largement : *Fortune qui permet de vivre aisément.*

AISLOMÈTRE n. m. Electr. Appareil de contrôle, fondé sur le principe de l'électroscope, utilisé pour la recherche des isolateurs

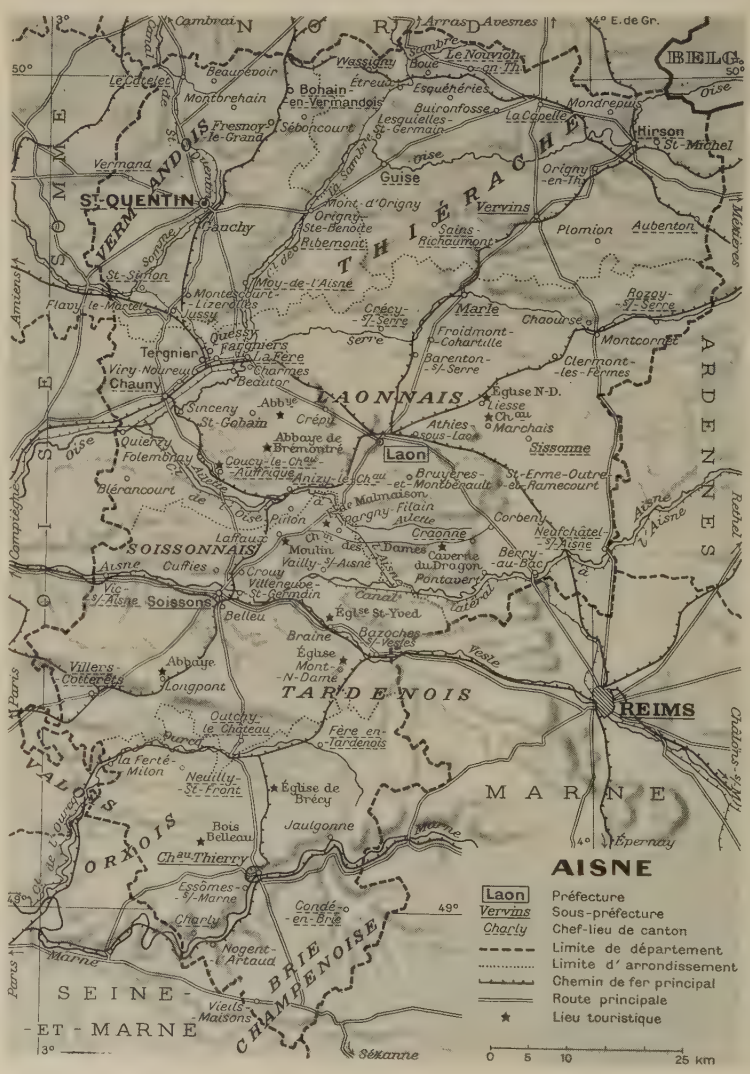

défectueux des lignes à haute et très haute tension.

AISNE, riv. du Bassin parisien, affl. de l'Oise (r. g.); 300 km. L'Aisne prend sa source dans l'Argonne, coule d'abord vers le N., passe à Sainte-Menehould et à Vouziers, puis oblique vers l'O., traverse Rethel, Soissons et conflue un peu en aval de Compiègne. Son régime est très régulier; le débit moyen est de 50 m³/s. L'Aisne est canalisée du confluent à Bourg et Canin, sur 57 km. Cette voie navigable, coupée de sept écluses, se prolonge par un canal latéral et par le canal des Ardennes.

Aisne (CANAL LATÉRAL À L'), canal succédant, à partir de Celles, à l'Aisne canalisée; 51 km. Il est rejoint à Bourg par le canal de l'Oise à l'Aisne; à Berry-au-Bac s'en détache le canal de l'Aisne à la Marne; à partir de Vieux-lès-Asfels, il se continue par le canal des Ardennes. Ouvert en 1841, il compte huit écluses.

Aisne à la Marne (CANAL DE L'), voie d'eau reliant le canal latéral à l'Aisne au canal latéral à la Marne, de Berry-au-Bac à Condé-sur-Marne; 58 km. Il fut ouvert en 1866 et compte vingt-quatre écluses.

Aisne (BATAILLES DE L'). Pendant la Première Guerre mondiale, on a donné ce nom aux combats livrés aux abords de la rivière, dans les régions de Soissons, Berry-au-Bac, Tracy-le-Val, notamment en 1917 (v. CHEMIN DES DAMES) et en 1918 (v. CHÂTEAU-THIERRY).
En 1940, à la suite de la percée allemande sur la Meuse (v. SEDAN [*trouée de*]), un front français avait été constitué dès le 16 mai sur l'Aisne, d'Attigny à Soissons, réparti au début de juin entre les VIe (Touchon) et IVe (Réquin) armées. Après s'être assuré, le 6 juin, une tête de pont au sud de Soissons, von Rundstedt déclenche le 9 une violente attaque sur l'Aisne. Tandis qu'un groupement blindé débouchant de Soissons atteint le 9 la Marne à Château-Thierry, l'action principale est menée par Guderian (6 divisions blindées), qui, partant de Neufchâtel et de Rethel, doit marcher sur Langres et Belfort pour encercler les armées françaises de l'Est. Retardés par la résistance de la division De Lattre à Rethel et par les contre-attaques du groupement blindé Buisson sur la Retourne (Juniville, 10 et 11 juin), les Allemands atteignent le 13 la Marne à Châlons et Vitry-le-François; le 17, ils sont à Belfort. (V. FRANCE [*campagne de*].)

AISNE (DÉPARTEMENT DE L'), départ. du nord de la France; 7 428 km²; 453 000 hab. (66 au km²). Ch.-l. *Laon;* 5 arrond. (*Laon, Château-Thierry, Saint-Quentin, Soissons, Vervins*), 37 cant. et 834 comm. Il fait partie de la IIe région militaire (Lille), ressortit à la cour d'appel d'Amiens, à l'académie de Lille et à l'archevêché de Reims. Il a été formé par des parties de la Picardie, de la Champagne et de l'Ile-de-France.
Le département s'étend sur des régions variées qui appartiennent à la partie septentrionale du Bassin parisien. Au N.-E., la *Thiérache*, recouverte d'argile à silex, est un pays humide, bocager, qui se consacre surtout à l'élevage des vaches laitières. Au N.-O., le *Vermandois* constitue un seuil topographique entre le bassin de Paris et la plaine du Nord; le sous-sol, crayeux, recouvert de limon, est favorable à la betterave à sucre et au blé, cultures auxquelles s'associe l'élevage du gros bétail. Le *Laonnais* domine le Vermandois par un escarpement de calcaire grossier qui se décompose souvent en buttes; cette assise est recouverte de sables qui portent des forêts (Saint-Gobain). Le paysage accidenté de cette région présente des sols divers que se partagent des pâturages, des cultures maraîchères et des vergers. L'ample vallée de l'Oise est une voie de passage et un secteur industriel. Les plateaux du *Soissonnais* sont formés par une table de calcaire grossier découpée par les vallées de l'Aisne, de la Vesle et de l'Ailette; ils doivent leur richesse agricole aux limons qui les recouvrent; la betterave fait de l'Aisne le premier département français producteur de sucre. Dans la vallée de l'Aisne, qui a souvent près de 3 km de large, de nombreux villages s'alignent, et l'économie rurale est tournée vers les cultures maraîchères (haricots, pomme de terre) et l'élevage; les versants ne portent que des taillis et des friches. Au S. et au S.-E. de la région forestière de Villers-Cotterêts, l'Orxois et le Tardenois sont des petits pays accidentés, dont les profondes vallées sont également consacrées aux cultures maraîchères et fruitières. La vallée de la Marne est un couloir de près de 5 km de large, où la rivière décrit d'amples méandres; les versants abrupts portent des vergers, tandis que les prés s'étalent sur le fond humide. Enfin, l'extrémité méridionale du département appartient à la Brie, plateau recouvert de limon, qui porte de riches cultures (betterave à sucre, blé et vergers à pommiers).
Dans ce département, les activités industrielles jouent un rôle considérable et sont responsables de la valeur élevée du « produit départemental ». Les plus importantes sont concentrées dans la vallée de l'Oise, surtout vers Chauny (métallurgie et industries chimiques, verreries). Un autre groupe industriel, dans la région de Saint-Quentin et de Bohain, est consacré aux textiles (tissages de coton et de laine, tulles, bonneterie, etc.). L'industrie alimentaire la plus considérable est la sucrerie, dispersée dans les régions productrices de betterave.

département de l'Aisne

population active employée dans

- ***l'agriculture : 29 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 43 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 28 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
11,6 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 17e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 102***
  France entière : moyen 100

A. I. S. S., sigle de ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

AÏSSAOUAS, en ar. *ʿÎsāwiyya* ou *ʿĪsāwa*, nom donné aux membres d'une confrérie religieuse marocaine répandue en Afrique du Nord et fondée à Meknès par Sīdi Muḥammad ibn ʿĪsā, mort vers 1525. Les membres de cet ordre s'adonnent aux pratiques des convulsionnaires et obtiennent l'insensibilité physique au moyen de danses sur place autour du feu. Dans cet état d'insensibilité, ils avalent des scorpions vivants, des clous, du verre, se transpercent les chairs avec des aiguilles. Parfois, lors de la fête du Mūlūd, ils dévorent les chairs crues d'un mouton non dépouillé. Ils ont joué un rôle politique au XVe s.

AISSAUGUE n. f. (provenç. *eissaugo*). Pêch. Grande senne munie d'une manche dans son centre, et que tirent deux bateaux, ou un bateau et une équipe sur la rive. (On écrit aussi ESSAUGUE.)

AÏSSÉ (Mlle), princesse circassienne (vers 1694 - Paris 1733). Achetée à quatre ans pour 1 500 livres par le comte de Ferriol, ambassadeur à Constantinople, elle fut élevée par la belle-sœur de celui-ci, Mme de Ferriol, dont les fils, d'Argental et Pont-de-Veyle, devinrent ses amis. Elle charma par sa douceur et sa beauté la société de la Régence, s'éprit d'un aimable libertin du Périgord, Blaise Marie d'Aydie (v. 1695 - 1768), dont elle eut une fille, Célénie, future épouse du vicomte de Nanthia. Elle renonça à son amant dans une crise de jansénisme et mourut phtisique. Ses *Lettres*, publiées pour la première fois en 1787, émeuvent par leur passion fervente et désintéressée.

AISSEAU n. m. (de *ais*). Planchette mince, utilisée dans la couverture des toits. (On dit plus souvent BARDEAU.)

AISSELETTE n. f. Tonnell. Syn. de AISSELIER.

AISSELIER n. m. Pièce de charpente oblique servant à reporter sur le poteau ou le piédroit supportant la ferme l'effort produit sur l'entrait par une jambette placée sous l'arbalétrier au droit d'une panne.
— Tonnell. Traversin situé de part et d'autre du maître-fond*. (Syn. AISSELETTE.)

AISSELLE [ɛsɛl] n. f. (lat. *axilla*). Anat. Cavité qui se trouve au-dessous de la jonction du bras avec l'épaule.
— Bot. Angle que fait la feuille avec la partie supérieure de la tige.
— ENCYCL. Anat. Le *creux de l'aisselle*, ou région axillaire, a la forme d'une cavité pyramidale, limitée en avant par les muscles pectoraux, en arrière par le muscle sous-scapulaire qui tapisse l'omoplate, en dedans par la paroi thoracique; en dehors, elle se continue directement avec la partie interne du bras; en bas, elle est fermée par la peau, garnie de poils chez l'adulte. La région axillaire est une zone de passage entre le creux sus-claviculaire et le bras. Elle contient l'artère axillaire, qui se continue par l'artère humérale; la veine axillaire, qui se jette dans la veine sous-clavière; le plexus nerveux brachial, d'où partent les nerfs médian, radial et cubital, qui fournissent l'innervation principale du membre supérieur. Le creux axillaire contient, en outre, de nombreux ganglions lymphatiques qui drainent la lymphe du membre supérieur et du sein.
— Pathol. chirurg. L'*aisselle* est le siège électif des abcès tubéreux (inflammations des glandes sudoripares et sébacées). Les abcès profonds sont provoqués par une infection des ganglions, le plus souvent en rapport avec une plaie infectée du membre supérieur. Les ganglions axillaires peuvent être le siège d'une atteinte cancéreuse, en rapport le plus souvent avec un cancer du sein; cela explique la pratique, dans le traitement chirurgical du cancer du sein, du curage ganglionnaire du creux de l'aisselle.

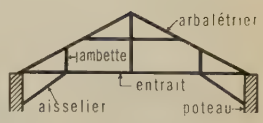

aisselier

aisselle (bot.)

AISSETTE n. f. Tonnell. V. ASSE.

AISTOLF ou **ASTOLPHE** ou **ASTOLFE**, roi des Lombards (749-756). Il chasse de l'exarchat de Ravenne les Byzantins et menace Rome. Le pape Etienne II implore alors le secours de Pépin, roi des Francs (753). Celui-ci bat Aistolf dans deux campagnes (754 et 756) et lui impose la paix. Malgré les réclamations de Constantin V, empereur d'Orient, Pépin constitue le célèbre *Patrimoine de Saint-Pierre* avec les villes conquises, la Romagne, le duché d'Urbin et une partie de la marche d'Ancône.

AISY ou **AIZY** n. m. Terme dialectal qui désigne, dans l'est de la France, le liquide acide provenant de la recuite fermentée, et qu'on ajoute au petit-lait bouilli dans la fabrication du fromage de Gruyère : *L'aisy renferme des ferments qui favorisent la coagulation de la caséine.*

AISYMNÈTE ou **AISUMNÊTÈS** n. m. Antiq. gr. Président ou juge d'un concours.

AÏT, mot berbère, pl. de *aou* ou *ag*, fils, qui précède fréquemment les noms des tribus berbères.

AÏT-AMAR, localité du Maroc (prov. de la Chaouïa), au nord d'Oued-Zem. Important gisement de minerai de fer.

AITAREYA-BRAHMÂNA, un des Brahmânas. V. BRAHMÂNA.

AÏT ATTA, grande confédération berbère (Sanhadja) du Maroc méridional, nomadisant avec ses troupeaux de chameaux et de moutons entre le Haut Atlas, où elle monte l'été, et les oasis du Draa supérieur, le djebel Sagho et le Tafilalet.

AÏT BA AMRANE (MASSIF DES), montagne du Maroc méridional, formant l'extrémité occidentale de l'Anti-Atlas, entre l'océan Atlantique et la dépression du Tazeroualt; 1 250 m. Elle s'étend sur l'enclave d'Ifni et est peuplée par des populations sédentaires.

AÏT FRAOUCEN, tribu algérienne de Grande Kabylie, qui opposa en 1857 une vive résistance à la colonisation.

AITHÊR. Myth. gr. Le Ciel supérieur, où la lumière est plus pure. Il est le fils d'Erèbe et de Nyx. Il est, dans d'autres versions, le père des divinités abstraites, telles que Chagrin, Colère, Mensonge, etc. En fait, sur son mythe s'est superposé celui, cosmogonique, d'Ouranos.

Mlle AÏSSÉ
miniature française, XVIIIe s.

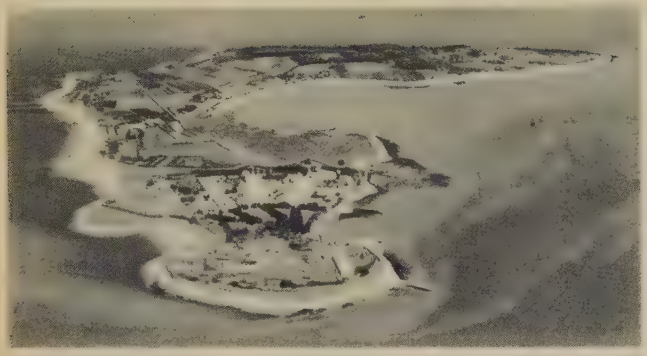

île d'AIX

Blason d'AIX-EN-PROVENCE

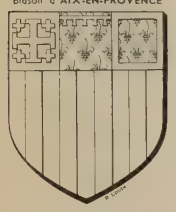

D'or à quatre pals de gueules, au chef tiercé en pal: au 1er d'argent, à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes du même; au 2e d'azur, semé de fleurs de lis d'or au lambel de cinq pendants de gueules; au 3e d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules.

AIX-EN-PROVENCE
fontaine des Quatre-Dauphins

détail du triptyque de « l'Annonciation d'Aix »

AITHILLA. Myth. gr. Fille de Laomédon et sœur de Priam. Emmenée en captivité par Protésilas, elle profita d'une escale pour brûler les vaisseaux grecs. Protésilas dut se fixer dans le pays où il avait relâché et y bâtit Scioné.

AITKEN (William), baron **Beaverbrook.** V. BEAVERBROOK.

AITOLIA, nom grec moderne de l'Etolie*.

AITON (William), botaniste écossais (Hamilton 1731 - Kew 1793). Simple jardinier, il devint en 1759 directeur du Jardin royal de Kew. Aiton est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Hortus Kewensis,* réédité en 1810-1813 par son fils William Townsed (1766-1849).

AÏTONE (FORÊT DOMANIALE D'), massif boisé de Corse, dans le haut bassin de Porto, entre 900 et 2 000 m d'alt. env.

AITONIE [ai] ou **AITONIA** n. f. Petit arbuste de l'Afrique méridionale, parfois cultivé en Europe pour l'ornement. (Famille des méliacées ou famille des sapindacées, selon les auteurs.)

AÏTRES n. m. pl. V. ÊTRES.

AÏT SEGHROUCHEN, confédération berbère (zénète) du Maroc. Les *Aït Seghrouchen du Sud* nomadisent sur les flancs nord du Haut Atlas oriental et sur les plateaux du Dahra. Les *Aït Seghrouchen du Nord,* semi-nomades, transhument entre le Moyen Atlas central et les plaines avoisinantes.

AITUTAKI, île de l'archipel Cook*; 2 400 hab. Base aérienne.

AÏT YAFELMAN, confédération marocaine de tribus berbères semi-nomades (Sanhadja), occupant le flanc sud du Haut Atlas oriental, au nord de Ksar es-Souk, et la moyenne vallée de l'oued Ziz. Ils vivent essentiellement de leur élevage.

AIUD, en hongr. **Nagy-Enyed,** en allem. **Strassburg,** v. de Roumanie (Transylvanie); 9 500 hab. Fondée par les Saxons au XIIIe s. et située sur le Mureş, dans le bassin de gaz naturel transylvain, Aiud est un marché rural. Industries alimentaires (minoteries, fabriques de vin). Coutellerie. Mines de sel et sources minérales. Vignobles.

AÏVAZOVSKI (Ivan Constantinovitch), peintre russe d'origine arménienne (Theodossiia 1817 - *id.* 1900). Il se forma en copiant les marines de Joseph Vernet au musée de l'Ermitage; Philippe Tanneur fut son maître à l'Académie des beaux-arts. Après un séjour à Rome et à Paris, il retourna à Saint-Pétersbourg (1844), où il fut nommé peintre officiel de la Marine. Son art a souvent été comparé à celui de Ziem.

AIX n. m. Nom scientifique du canard* carolin (*Aix sponsa*) et de la sarcelle de la Chine, ou canard mandarin (*Aix galericulata*).

AIX (ÎLE D'), île de la côte française de l'Atlantique (départ. de la Charente-Maritime, arrond. de Rochefort); 164 hab. Elle a été fortifiée par Vauban pour défendre l'entrée de la Charente et l'accès de Rochefort. En 1806, les Français y remportèrent une victoire navale sur les Anglais. Napoléon s'y embarqua pour se livrer aux Anglais. Maison de l'Empereur; muséum africain.

AIX-D'ANGILLON (LES), ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Bourges), dans la Champagne berrichonne; 1 070 hab. (887 aggl.).

AIX-EN-OTHE, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans le pays d'Othe, au sud-ouest de Troyes; 2 231 hab. (1 741 aggl.) [*Aixois*]. Vestiges gallo-romains. Bonneterie; matières plastiques.

AIX-EN-PROVENCE, ch.-l. d'arrond. des Bouches-du-Rhône, dans le *bassin d'Aix,* au nord de la chaîne de l'Etoile; 54 217 hab. (38 985 aggl.) [*Aixois*]. Université. Cour d'appel. Archevêché. A sa fonction administrative et intellectuelle, Aix-en-Provence joint une activité industrielle : construction de matériel vinicole, fabriques de lampes et de matériel électriques, industries alimentaires (salaisons, confitures, confiseries), etc. Enfin, Aix-en-Provence est une importante station thermale. Son établissement thermal fut bâti en 1705 près des anciens thermes de Sextius. Les eaux bicarbonatées calciques, déjà connues des Romains, sont légères, inodores, limpides et transparentes. On les emploie dans les maladies des veines (séquelles de phlébites, varices et leurs complications), dans les rhumatismes chroniques et dans les cures de diurèse. Patrie de J. Pitton de Tournefort, A. Campra, J.-B. Van Loo, du marquis J.-B. d'Argens, de Vauvenargues, B. Emerigon, M. Adanson, du général Miollis, de F. M. Granet, J. Portalis, Mignet, Louise Colet, M. Rouvier, de l'abbé Bremond et d'Alfred Capus. — L'arrond. a 10 cant., 62 comm. et 205 972 hab.

— Hist. Créée en 123 av. J.-C. par C. Sextius Calvinus, Aix-en-Provence porta le nom d'*Aquae Sextiae :* elle était une étape de la via Aurelia. C'est dans ses environs que Marius, en 102 av. J.-C., vainquit les Teutons. Plusieurs fois ravagée par les Barbares, elle devint au VIe s. le siège d'un archevêché et, après avoir bénéficié d'une vaste indépendance, fut, à la fin du XIIe s., la capitale du comté de Provence. En 1409, la création de son université consacra son rôle intellectuel. Elle devint le siège d'un parlement et le lieu de réunion des états provinciaux après son union à la France, en 1487. Aix lutta successivement contre les Impériaux et les protestants, et résista même parfois à l'autorité royale.

— Bx-arts. De son passé romain, Aix ne conserve que de rares vestiges. Les parties les plus anciennes de la cathédrale Saint-Sauveur sont le baptistère du VIe s. (modifié au XVIe s.), le cloître et le bas-côté droit (XIIe s.); la nef centrale et le bas-côté gauche datent du XIIIe s., la façade flamboyante et la tour du XVe s. A l'intérieur, on remarque le tombeau de saint Mitre (Ve s.), un retable sculpté du XVe s., une suite de 27 tapisseries flamandes du début du XVIe s., *la Vie de la Vierge,* et deux triptyques du XVe s., dont le célèbre *Triptyque du Buisson ardent,* de Nicolas Froment. L'église Saint-Jean-de-Malte (XIIIe s.) renferme les tombeaux d'Alphonse II et de Béatrice de Provence, sculptés au XIIIe, restaurés au XIXe s.
C'est le XVIIe et le XVIIIe s. qui ont donné à Aix son visage moderne de capitale : cours Mirabeau, quartier résidentiel, églises, hôtels, place, fontaines justifiant la remarque du président de Brosses selon laquelle Aix est « la plus jolie ville de France avec Paris ». Signalons la chapelle des Jésuites, l'église de la Madeleine, avec un grand retable de Rubens et, surtout, le panneau central du célèbre et mystérieux *Triptyque de l'Annonciation d'Aix;* l'hôtel de ville et son beffroi du XVe s.; l'ancien Grenier aux grains, devenu Hôtel des Postes; le palais de l'Archevêché, le pavillon de Vendôme, la place d'Albertas, la fontaine des Quatre-Dauphins; les Hôtels d'Espagnet, d'Estienne de Saint-Jean, de Forbin, de Châteaurenard, de Boyer d'Eguilles, etc.
Aix a été, en outre, dès le XIe s., un *centre musical* actif. Sous le gouvernement de René d'Anjou (XVe s.) et durant tout le XVIe s., la maîtrise de la cathédrale Saint-Sauveur fut très prospère. Au XVIIe s., dirigée par Intermet, Gantez, Guillaume Poitevin, elle forma Campra, Gilles, Belissen, Cabassol et Blanchard; au XVIIIe s., Floquet; au XIXe, Félicien David. Les orgues d'Aix furent célèbres : celles de Pierre Marchand au XVIIe s., du frère Isnard au XVIIIe. En 1948 a été fondé un festival musical annuel. (→ Biblio.)

Aix-en-Provence (MUSÉES D'). LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS, musée classé, dit *musée Granet**, du nom de son principal donateur, fut fondé en 1771 dans l'ancien prieuré des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; il contient des sculptures de Puget, Houdon, David d'Angers, et des peintures de Verrocchio, du Corrège, de Rubens, Rembrandt, Rigaud, Largillière, Van Loo, Ingres, ainsi qu'un beau pastel de Quentin de La Tour et des œuvres de peintres provençaux. Le MUSÉE DES TAPISSERIES, dans l'ancien archevêché, conserve une importante collection de tapisseries de Beauvais et, en particulier, la série unique de l'*Histoire de Don Quichotte,* par Natoire.
La BIBLIOTHÈQUE MÉJANES, installée dans une aile de l'hôtel de ville, est célèbre pour la richesse de son fonds ancien.

AIXE-SUR-VIENNE, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne (arrond. de Limoges), dans le Limousin, au sud-ouest de Limoges; 3 498 hab. (3 266 aggl.) [*Aixois*]. Eglise romane fortifiée au XVe s. Fabrique d'épingles. Chaussures et pantoufles. Céramiques. Fabrique de balances.

AIX-LA-CHAPELLE, en allem. **Aachen,** v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), ch.-l. de district, sur le Wurm, près des frontières belge et hollandaise; 152 100 hab. Evêché. Aix-la-Chapelle est une ville industrielle située près d'un bassin houiller, auquel elle donne son nom (industries textiles [laine]; sidérurgie, constructions de machines; industries chimiques; verrerie). Mais c'est aussi un centre commercial et intellectuel (école supérieure technique). Enfin, Aix-la-Chapelle est une grande station thermale : elle possède les sources thermales les plus chaudes d'Europe (74 °C); chlorurées et sulfurées, elles sont utilisées dans les affections des voies respiratoires et contre les rhumatismes. Après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, la ville a été rapidement reconstruite et l'on y a ménagé beaucoup d'espaces verts. — Le *district d'Aix-la-Chapelle* a 774 400 hab.
— Hist. Déjà cité romaine, Aix-la-Chapelle devint la résidence préférée de Charlemagne, qui l'agrandit et fit construire la cathédrale, où ses restes ont été conservés. Ville impériale, Aix-la-Chapelle resta le lieu traditionnel du couronnement du « roi des Romains », puis, à partir de la Bulle d'or de 1356, le titre d' « empereur y fut décerné au candidat auparavant élu à Francfort. Prise par les Français en 1792 et en 1794, chef-lieu du département de la Roër, ville prussienne à partir de 1815, elle fut occupée par les troupes franco-belges après 1918 et détruite en grande partie pendant la Seconde Guerre mondiale.
Plusieurs conciles y furent tenus par Charlemagne et Louis le Pieux, onze synodes et dix-sept diètes s'y sont réunis pendant le Saint Empire. Deux traités y furent signés, en mai 1668 et en octobre 1748; ils mirent fin aux guerres de Dévolution et de Succession d'Autriche. En 1818, un congrès des puissances consacra la fin de l'occupation en France et l'entrée du gouvernement de Louis XVIII dans le système de la Sainte-Alliance.
— Bx-arts. Le monument le plus célèbre est la cathédrale (796-814). La chapelle Palatine de l'empereur Charlemagne, élevée par l'architecte Eudes de Metz, appartient, comme Saint-Vital de Ravenne*, à la catégorie des chapelles antiques à plan centré et

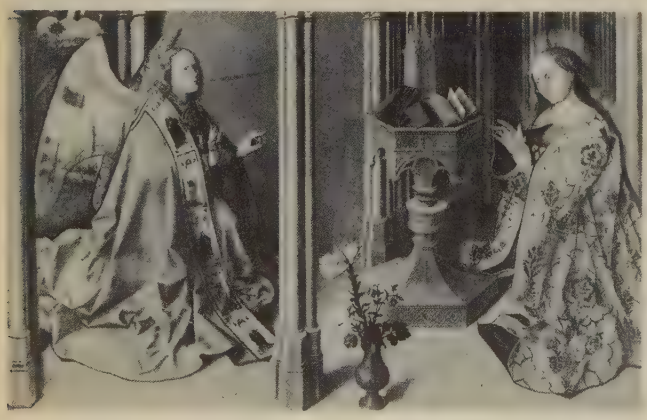

Phot. Ray-Delvert, Roubier, Giraudon.

à tribune. La grande mosaïque de la voûte a été exécutée par Salviati à Venise. (Charlemagne fut enterré sous une arcade de cette chapelle.) Le chœur et plusieurs chapelles datent des XIVe et XVe s. Le clocher sert en même temps d'entrée principale ; la partie supérieure date de 1884. Le soubassement est d'époque carolingienne, de même que les portes de bronze. L'hôtel de ville est un bel édifice gothique, construit avec les matériaux du palais carolingien.

Aix-la-Chapelle fut, dès le VIIIe s., un foyer de vie musicale : Charlemagne y fonda la *Schola Palatina*. Dans son *Dodecachordon*, Glarean mentionne les maîtres polyphonistes d'Aix-la-Chapelle Adam Luyr, Thomas Tzamen, l'organiste Richard Mangon, Jean Mangon, maître de chapelle au répertoire très étendu. A Aix, choisi avec Cologne pour le festival rhénan, les plus grands artistes et compositeurs du XIXe s. se firent entendre. A la maîtrise de la cathédrale, le chant grégorien et l'art polyphonique de la Renaissance constituent la base de l'enseignement.

Aix-la-Chapelle (BATAILLE D') [1944]. Dans le cadre des opérations menées contre la ligne Siegfried*, la Ire armée américaine (Hodge) déclenche, le 7 octobre 1944, une attaque contre les positions fortifiées d'Aix-la-Chapelle. Après de très durs combats, la ville se trouve investie le 10 octobre. Les Américains y pénètrent trois jours plus tard, mais la garnison ne capitule que le 21 octobre.

AIX-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. de Chambéry), sur la rive orientale du lac du Bourget ; 15 680 hab. (12 799 aggl.) [*Aixois*]. La ville garde des restes de l'époque romaine (arc de Campanus, temple de Diane), un hôtel de ville du XVIe s., restauré, et un musée de peinture moderne (musée du Docteur-Faure). Elle possède quelques industries (constructions mécaniques, chaudronnerie). Sur le mont Revard se trouve une station de sports d'hiver. Aix-les-Bains est une importante station thermale dont la clientèle est plus familiale que par le passé (35 000 hab. en été) ; elle possède des eaux sulfurées carbonatées calciques, sulfatées sodiques magnésiennes et alcalines, qui sont utilisées, principalement sous forme de douche-massage, pour le traitement des rhumatismes chroniques, des suites de phlébites. Patrie de A. Monet.

AIX-NOULETTE, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), en bordure du bassin houiller ; 2 195 hab. (1 137 aggl.). Eglise moderne. Brasserie. Théâtre de combats meurtriers au cours des batailles d'Artois*, pendant la Première Guerre mondiale.

AIZELIN (Eugène), sculpteur français (Paris 1821 - *id.* 1902). Il est l'auteur de *l'Idylle* (façade de l'Opéra) et de deux statues de *la Danse* (théâtre du Châtelet).

AIZENAY, comm. de la Vendée (arrond. de La Roche-sur-Yon), dans le bocage vendéen ; 3 867 hab. (1 446 aggl.) [*Agésinates*]. Confection. Chaussures. Poteries.

AIX-LA-CHAPELLE : la chapelle Palatine

AJACCIO, ch.-l. du départ. de la Corse, sur la côte occidentale de l'île ; 32 997 hab. (28 732 aggl.) [*Ajacciens* ou *Ajaccéens*]. Evêché, vice-rectorat dépendant de l'académie d'Aix ; tribunal de grande instance et tribunal de commerce.

Ajaccio est située au fond d'un golfe magnifique : elle s'étend de part et d'autre d'un éperon qui soutient la citadelle et qui sépare la vieille ville et le port des quartiers résidentiels où, au milieu des jardins, ont été construits hôtels et villas. Grande station climatique, estivale et hivernale, depuis l'assèchement des marais (Campo del Oro), Ajaccio est également un centre commercial actif, grâce à son port bien abrité et protégé par trois jetées. A l'extrémité de l'éperon se trouvent la citadelle (XVIe s.) et la grande jetée, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la ville et son cadre de hauteurs. Dans la partie ancienne s'élèvent la cathédrale (XVIe s.), l'église Saint-Erasme (XVIIe s., restaurée au XXe s.), la maison où naquit Napoléon (XVIIe s.), le palais Fesch et la Chapelle impériale construite sous Napoléon III. — L'arrond. a 12 cant., 80 comm., et 71 487 hab. — Hist. Ville ancienne, évêché dès le VIIe s., Ajaccio fut rebâtie en 1492 par des colons génois. Occupée par Sampiero pour Henri II, de 1553 à 1559, elle devint définitivement française au traité de Versailles (1768). Napoléon Ier y naquit l'année suivante. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Ajaccio, occupée en novembre 1942 par les Italiens, fut libérée du 9 au 13 septembre 1943 par le soulèvement des patriotes appuyé par le débarquement d'unités de l'armée française d'Afrique. (V. CORSE.)

Ajaccio (MUSÉES D'). Le MUSÉE MUNICIPAL, contrôlé, situé dans un palais toscan, possède sans doute la plus importante collection de peintures italiennes de France après le Louvre, grâce au legs du cardinal Fesch* à sa ville natale. A côté des primitifs et des petits maîtres italiens, on y trouve des œuvres des écoles flamande, française et espagnole. La MAISON DE NAPOLÉON et une salle de l'hôtel de ville contiennent des peintures, sculptures, médailles et monnaies se rapportant à l'histoire et à la légende napoléoniennes.

AJAÏEV ou **AJAEV** (Vassili Nikolaïevitch), romancier soviétique, né en 1915. Il a conquis la notoriété en 1948, avec son roman *Loin de Moscou*, description de la vie d'un chantier sibérien pendant la guerre.

AJAIN, comm. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche ; 1 161 hab. (502 aggl.). Eglise du XIIIe s.

AJALBERT (Jean), écrivain français (Clichy-la-Garenne 1863 - Cahors 1947). Avocat en 1884, il écrivit des vers impressionnistes et naturalistes, puis des romans, nouvelles, impressions de voyage : *le P'tit* (1888), *En amour* (1890), *Notes sur Berlin* (1894), *l'Auvergne* (1897), *la Forêt-Noire* (1899), *Sao van Di*, souvenirs de sa mission au Laos (1905), *Raffin Su-Su* (1921), *Mémoires en vrac* (1938). Il a été conservateur du château de Malmaison, puis de la manufacture nationale de Beauvais. (Acad. Goncourt, 1917.)

AJAN (CÔTE D'), ancien nom de la partie de la côte orientale d'Afrique comprise entre le cap Guardafui et Mogadiscio. C'est l'*Azania* des anciens Grecs.

AJANTĀ (MONTS), montagnes de l'Inde, en partie basaltiques, formant la limite septentrionale du Deccan au-dessus des plaines de la Tāpti, et s'abaissant en pente douce, à l'est, vers le bassin de la Godāvari. Elles comprennent une trentaine de cavernes aménagées en sanctuaires bouddhiques (*chaitya*) et en monastères (*vihāra*) qui s'échelonnent du IIe s. av. J.-C. au VIe s. de l'ère chrétienne environ. Plusieurs d'entre elles sont décorées de peintures murales.

AJATAÇATRU, roi plus ou moins légendaire du Magadha. Il aurait tué son père Bimbisāra en 486 av. J.-C. Converti au bouddhisme par le Bouddha lui-même, après avoir cependant tenté de le tuer à la suggestion du traître Devadatta, il serait mort en 454. Sous ces deux règnes commencèrent à se développer le jaïnisme et le bouddhisme.

AJAX, en gr. **Aias**, nom de deux héros grecs de la guerre de Troie : **Ajax**, fils d'Oïlée, roi des Locriens. Homère le représente, fier, adroit à tirer de l'arc et à lancer le javelot, sans rival à la course. Troie ayant été prise, il entra dans le temple d'Athéna et enleva la prêtresse Cassandre, après lui avoir fait violence dans le temple même. Puis il s'enfuit et, dans une tempête, se réfugia sur un rocher, d'où il défiait encore les dieux. Poséidon, indigné, frappa le rocher de son trident, et Ajax fut englouti ; — **Ajax**, fils de Télamon, roi de Salamine. Il conduisait douze vaisseaux. Désigné par le sort, il soutint contre Hector un combat singulier pendant un jour entier. Après la mort d'Achille, il disputa les armes du héros à Ulysse, qui l'emporta sur lui par son artificieuse éloquence. Dépité, il se tua.

Ajax, tragédie de Sophocle (vers 450 av. J.-C.). La scène est en Troade. Ajax, dans un accès de délire, a massacré les troupeaux du camp, croyant tuer les chefs grecs, qui lui ont refusé les armes d'Achille. Revenu à lui-même et se jugeant déshonoré, il se tue. Ulysse obtient d'Agamemnon qu'on accorde au héros les honneurs de la sépulture. Les adieux d'Ajax à la vie sont un morceau justement célèbre.

AJAX, petite planète n° 1404, appartenant au groupe dit des « planètes troyennes* ». (V. ASTÉROÏDE.)

AJDIR, localité du Maroc septentrional (prov. du Rif), sur la côte du Rif, au fond de la baie méditerranéenne d'Alhucemas, au débouché de la plaine des Beni Ouriaghel. Fondée en 709, ce fut le refuge des derniers princes idrīsides et le centre de commandement d'Abd el-Krim pendant la guerre du Rif (1921-1925).

AJDUKIEWICZ (Taddeus), peintre polonais (Cracovie 1852 - Vienne 1916). Il exécuta nombre de portraits et publia en 1874 des *Scènes de la révolution polonaise*. — Son frère SIGISMOND (Witkowice, Galicie, 1861 - Cracovie 1917) exécuta lui aussi des portraits et des scènes historiques.

AJISTE n. Membre des Auberges de la jeunesse.

AJJER, confédération des Touaregs du Nord, occupant la région du *Tassili des Ajjer*.

AJJER (TASSILI DES), massif montagneux du Sahara central, flanquant le Hoggar vers le nord. En partie volcanique, ouvert par des

AJACCIO
le port, la maison de la famille Bonaparte

Armes d'AJACCIO

D'azur à la colonne sommée d'une couronne d'argent accostée et supportée par deux lions affrontés d'or, le tout posé sur une terrasse de sinople.

AJAX, fils de Télamon
détail d'une amphore attique musée du Vatican

Blason d'AIX-LA-CHAPELLE

D'or à l'aigle de sable au vol abaissé, becquée, languée et membrée de gueules.

Phot. X, Thiery, Boucher-Multiphot., Alinari-Giraudon.

gorges profondes, ce massif dépasse 2 000 m d'alt. De nombreux vestiges néolithiques (gravures rupestres) attestent une occupation de la région, à une époque beaucoup moins aride, du VIe au IIIe millénaire.

AJKA, v. de Hongrie (départ. de Veszprém), sur le versant occidental des monts Bakony, au centre d'un district producteur de lignite. Ajka est un centre industriel en développement rapide. Une partie du lignite est transformé sur place en énergie électrique appliquée à la fabrication de l'aluminium.

'AJLŪN (PROVINCE D'), prov. du nord de la Jordanie. Ch.-l. *Irbid*.

AJMER, v. de l'Inde (Rājasthān); 196 000 hab. Evêché d'Ajmer et Jaipur. Monuments des XIe-XVIe s. (mosquée). Travail de la laine, du coton et du cuir. Industries pharmaceutiques.

AJMER, ancien Etat de l'Inde enclavé dans le Rājasthān, supprimé en 1956. C'est une région de langue et de civilisation rājasthāni.

AJOIE, en allem. **Elsgau**, pays des confins de la France et de la Suisse, s'étendant sur la vallée de la Dessoubre (départ. du Doubs) et sur la région de Porrentruy (cant. de Berne).

ajonc en fleur

AJOINTER v. tr. Joindre bout à bout.

AJONC [aʒɔ̃] n. m. (mot de l'ouest de la France, d'origine prélatine). Nom commun des arbustes du genre *ulet* (famille des papilionacées).

— ENCYCL. Les *ajoncs* sont des arbrisseaux pouvant atteindre de 50 cm de haut (*Ulex nanus*) jusqu'à 4 m. (*U. europaeus*). Ils sont très communs en Bretagne ; on les utilise comme fourrage vert, avant la floraison, de novembre en février, après broyage. Les cendres servent d'engrais.

AJOUPA-BOUILLON, comm. de la Martinique, sur le versant O. de la montagne Pelée ; 1 450 hab. (237 aggl.).

AJOUR n. m. (déverbal de *ajourer*). Archit. Petite ouverture, motif d'ornementation percé à jour.

— Trav. fém. Vide obtenu par des fils écartés ou coupés à l'intérieur d'un motif de broderie ou de dentelle.

AJOURÉ, E adj. Où l'on a ménagé des jours, des ouvertures : *La flèche ajourée de la cathédrale. La balustrade de bois ajouré qui clôt cette terrasse* (Colette).

— Hérald. Se dit : 1° des édifices dont les fenêtres sont d'un émail différent ; 2° des pièces qui, percées à jour, laissent voir le champ de l'écu ; 3° d'un chef crénelé dont les créneaux sont remplis d'un autre émail que le champ.

— Trav. fém. Orné de jours : *Broderie ajourée*.

AJOURER v. tr. Eclairer ; donner du jour, de la lumière : *Ajourer une mansarde*.

AJOURNABLE adj. Qui peut être ajourné.

AJOURNÉ, E adj. et n. Se dit d'un conscrit qui a bénéficié d'un ajournement.

— Hist. *L'Ajourné* (*el Emplazado*), surnom de Ferdinand IV (1285-1312), roi de Castille et de León, qui, d'après la légende, serait mort (1312) *ajourné* devant Dieu dans les trente jours par les frères Carvajal, condamnés sans preuves par lui pour l'assassinat d'un favori.

AJOURNEMENT n. m. Action de remettre à un autre jour : *Ajournement d'un voyage. Reine [...] avait grandi pour une vie de luxe dont le continuel ajournement exaspérait ses appétits de jeune fille* (Zola). ‖ Renvoi, par une assemblée délibérante ou consultative, d'une discussion à une séance ultérieure. ‖ Renvoi à une date ultérieure de la reprise des séances d'une assemblée ou de l'examen d'une affaire par un tribunal.

— Mil. Décision du conseil de révision, par laquelle un conscrit trop faible de constitution est renvoyé à un nouvel examen de ce conseil. (V. AJOURNER.)

— Procéd. Assignation par huissier à comparaître à jour fixe devant un tribunal : *Le jour de la signification et celui de l'échéance ne sont jamais comptés dans le délai général fixé pour les ajournements*.

AJOURNER v. tr. Renvoyer à un autre jour, à une autre session : *Ajourner une affaire, un candidat. Ajourner toute lutte sérieuse a toujours été le principe des gouvernements faibles* (Mérimée).

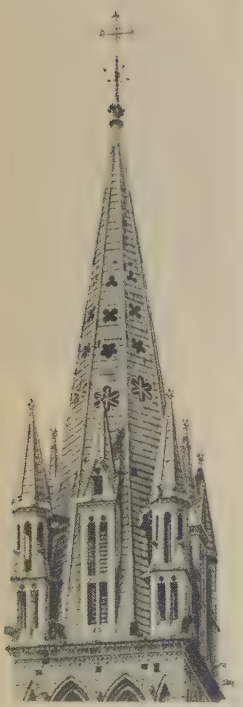

flèche ajourée *basilique de Saint-Pol-de-Léon Finistère*

— Mil. Renvoyer un conscrit faible de constitution à un nouvel examen du conseil de révision. (V. part. *encycl.*)

— Procéd. Assigner à jour fixe : *Ajourner un débiteur à telle date*.

— ENCYCL. Mil. La loi du 31 mars 1928, sur le recrutement de l'armée, reprenant en cela des textes antérieurs, précise que les jeunes gens du contingent sont examinés par une commission médicale qui formule un avis sur leur aptitude physique. Ils sont ensuite présentés au conseil de révision, qui *ajourne* à un nouvel examen ceux dont la constitution physique est jugée trop faible. Les ajournés se présentent l'année suivante au conseil de révision ; en cas de nouvel ajournement, ils sont tenus de se présenter une troisième fois, l'année d'après, en vue de leur classement dans les services armés ou auxiliaires, ou de leur exemption. (V. RÉVISION.)

AJOUT ou **AJOUTÉ** n. m. Addition faite à un manuscrit ou à une épreuve imprimée.

AJOUTE n. f. Savonn. Opération destinée à accroître le rendement d'une fabrication, mais en diminuant la teneur du savon en acides gras.

AJOUTER v. tr. (de *jouter* ; lat. pop. *juxtare*, de *juxta*, près de). Mettre en plus, mettre ensemble : *Ajouter un chapitre à un livre*. ‖ — *Fig.* Joindre à : *La confidence, hélas ! n'ajoute le plus souvent qu'un mensonge à d'autres mensonges* (Bernanos). ‖ Dire en plus : *N'ajoutez pas un mot, c'est outrageant !* (Hugo). *Il ajouta qu'il reviendrait bientôt*. ‖ *Ajouter foi à quelque chose*, y croire.

◆ V. tr. ind. [à] Augmenter, accroître : *Ceux qui voulaient faire taire les autres, criant plus fort, ajoutaient au tapage* (Flaubert).

AJOWAN n. m. (mot d'une langue des Indes). Chim. *Essence d'ajowan*, essence tirée d'une ombellifère (*Carum ajowan*), qui contient surtout du cymène et du thymol.

AJUGA n. f. V. BUGLE.

AJUST ou **AJUT** [aʒy] n. m. (de *ajuster*). Nœud, appelé aussi *nœud* de vache*, servant aux marins à joindre deux cordages ou les deux bouts d'un cordage rompu.

AJUSTAGE n. m. Mécan. Opération ayant pour but de donner à une pièce la dimension exacte qu'elle doit avoir pour s'assembler correctement avec une autre. (V. AJUSTEMENT.) ‖ Résultat de cette action. ‖ Joint.

— Monn. Dans les ateliers monétaires, opération par laquelle on met les lames, dans lesquelles seront découpés les flans monétaires, à l'épaisseur devant donner à ceux-ci le poids légal : *Autrefois, l'opération d'ajustage s'effectuait à la cisaille sur le flan découpé carré, et nommé alors « carreau »*.

AJUSTEMENT n. m. Action d'ajuster une chose, de la rendre propre à sa destination : *Ajustement d'une draperie*. ‖ Action d'ajuster une chose à une autre : *L'ajustement si délicat [...] du langage commun au raisonnement précis* (Valéry).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Arrangement, aménagement, ornement : *Le plaisir que vous donne la beauté et l'ajustement du château de Grignan* (Sévigné). ‖ Toilette soignée, parure : *Qu'elle était belle en ses ajustements de soie et de pourpre levantine* (Nerval).

— Mécan. Degré de liberté ou de serrage entre deux pièces assemblées : l'une extérieure, le contenant, ou élément femelle (tel qu'un alésage), l'autre intérieure, le contenu, ou élément mâle (un arbre, par exemple).

— Statist. Estimation* des coefficients d'une équation déterminée sur des données qu'elle devra représenter : *Les ajustements par la méthode des moindres carrés* sont les plus courants*. ‖ *Par extens.* Elimination des irrégularités ou des anomalies présentées par les données statistiques brutes en vue de leur substituer des valeurs ajoutées* : *Ajustement de la production mensuelle par des moyennes mobiles* trimestrielles*. (V. part. *encycl.*)

— Topogr. Procédé simplifié de calcul du canevas topographique, qui permet d'obtenir une détermination unique et homogène des points d'un levé, en évitant le recours aux méthodes de compensation par moindres carrés.

— ENCYCL. Mécan. L'*ajustement* de deux pièces assemblées peut être plus ou moins exact. Si la dimension de l'élément mâle est inférieure à celle de l'élément femelle, on dit que l'ajustement a du *jeu*. Si, au contraire, la dimension de l'élément mâle est légèrement supérieure à celle de l'élément femelle, le jeu est négatif : l'ajustement a du *serrage*, et les pièces ne peuvent être assemblées qu'en exerçant sur elles un effort, au marteau ou à la presse.

Dans l'*ajustement libre*, le contenant a pour unique fonction de recevoir le contenu ; le jeu peut être important et facilite le montage.

Dans l'*ajustement tournant*, une pièce doit se mouvoir dans une autre, bien guidée, sans heurts, mais avec toute sécurité de fonctionnement. C'est le cas d'une pièce en rotation. Le jeu doit être suffisant pour permettre l'existence d'une couche d'huile de graissage entre les surfaces frottantes, même s'il y a un petit échauffement.

Dans l'*ajustement glissant*, qui est celui d'un assemblage de précision, chaque pièce doit avoir, par rapport à l'autre, une position exactement fixée. Le jeu doit être le plus réduit possible. Cet ajustement convient à un assemblage démontable ou à une pièce ayant un mouvement de rotation de précision, mais à faible vitesse ; il ne saurait convenir à une rotation à grande vitesse, toujours susceptible de provoquer un petit échauffement, qui irait croissant jusqu'au grippage fatal.

L'*ajustement bloqué* — avec un léger serrage — convient à un assemblage de pièces solidement fixées, mais qui doit être démontable. L'assemblage nécessite un certain effort ; cet ajustement convient, par exemple, au montage d'une poulie sur son arbre.

L'*ajustement serré* présente, comme son nom l'indique, un « serrage » qui, d'ailleurs, peut être plus ou moins important, suivant le degré de solidité demandé à l'assemblage. Celui-ci doit être exécuté à force, à la presse, ou même parfois après le chauffage préalable de l'élément femelle. Un ajustement serré convient au montage d'une roue de wagon sur son essieu.

Ces qualifications : libre, tournant, glissant, etc., d'un ajustement, qui sont même parfois nuancées d'indications complémentaires, telles que : glissant juste, légèrement dur, etc., manquent de précision. De plus, elles se rapportent à l'assemblage ; elles indiquent, à peu près, l'importance du jeu, mais non la dimension que doit avoir chacune des pièces. Le système des *tolérances** fixe la cote nominale d'un ajustement, la dimension de chacun des éléments mâle et femelle, et une marge maximum acceptable autour des dimensions ainsi fixées.

— Statist. Dans le cas d'un graphique en coordonnées cartésiennes sur lequel ont été reportées les diverses données d'une série statistique, l'*ajustement* consiste à rechercher si les points représentatifs de la série statistique semblent manifester une tendance à s'aligner selon une ligne droite ou à décrire une portion de courbe, et à déterminer quelle est la droite ou la courbe qui traduit le mieux, compte tenu de l'ensemble des observations, la liaison supposée entre ces différents points représentatifs. Les procédés d'ajustement peuvent se classer en trois groupes : graphique, mécanique et analytique. L'*ajustement graphique* consiste à reporter les points représentatifs sur un graphique et à tracer une droite ou une courbe (parabole exponentielle, par exemple), en laissant approximativement autant de points de chaque côté de la droite ou de la courbe. On peut opérer de façon plus précise en faisant en sorte que la somme des écarts à la courbe des points qui se trouvent au-dessus soit approximativement égale à la somme des écarts des points situés au-dessous. Dans l'*ajustement mécanique*, on partage la série en groupes d'un même nombre d'éléments ; on forme les moyennes arithmétiques correspondant à chacun de ces groupes ; on fait correspondre chacune de ces moyennes au milieu de l'intervalle, et on substitue la nouvelle série obtenue à l'ancienne. Par l'*ajustement analytique*, on cherche à déterminer la fonction permettant de calculer immédiatement, pour chaque valeur du caractère (l'année, par exemple), le nombre d'éléments correspondants (tonnes d'acier produites, par exemple). En règle générale, on cherche à découvrir une droite (ou encore une parabole) qui passe le plus près possible de

tous les points représentatifs; on fixe cette condition en écrivant que la somme des carrés des écarts des points à la droite est la plus petite possible : d'où le nom de *méthode des moindres carrés* donné à cette méthode.

AJUSTER v. tr. (de *juste*). Adapter convenablement une chose à une autre (au *pr.* et au *fig.*) : *Ajuster l'aiguille à une seringue. Après quoi l'on ajuste au fait la théorie* (Hugo). || Arranger, disposer avec soin : *Ajuster sa cravate.* || Viser juste : *Ajuster un lièvre.*
— LANGUE CLASS. Arranger, aménager : *Il se divertit fort à faire ajuster cette maison* (Sévigné). *J'ai vu que mon hymen ajustait vos affaires* (Molière). || *Ironiq.* Maltraiter en paroles ou en action : *Vous l'avez voulu, George Dandin, et vous voilà ajusté comme il faut!* (Molière). || Arranger avec coquetterie, parer : *Ajustons un peu nos cheveux* (Molière). || Mettre d'accord, concilier : *Il n'est pas aisé de nous ajuster ensemble* (Guez de Balzac).
— Cout. *Vêtement ajusté,* vêtement serré à la taille par des pinces montantes ou des fronces, et qui moule bien le corps.
— Equit. *Ajuster un cheval,* le dresser. || *Ajuster les rênes,* les raccourcir pour prendre, par leur intermédiaire, un contact léger avec la bouche du cheval. || *Ajuster les étriers,* régler la longueur des étrivières en fonction de celle des jambes du cavalier et du genre d'équitation qu'il veut pratiquer : *On ajuste les étriers plus court pour sauter.*
— Jeux. *Cartes ajustées,* cartes préparées pour tromper au jeu.
— Mécan. Rendre juste, conforme à un étalon. || Faire un ajustage.
— Monn. Dans les ateliers monétaires, mettre les lames à découper à l'épaisseur voulue. || Autref., mettre les flans au poids légal.
— Statist. Procéder à un ajustement.
— Text. *Ajuster les lisses,* leur donner l'élévation convenable.
— Topogr. Procéder à l'ajustement.

AJUSTEUR n. m. Ouvrier capable de tracer et de façonner à la main, dans la plupart des cas, et en se servant d'un certain nombre d'outils, des métaux d'après un plan : *L'ajusteur doit être en mesure de réaliser, à partir de la matière brute ou usinée, des pièces mécaniques.* || *Ajusteur mécanicien,* ouvrier capable d'exécuter, d'après un plan, le tracé et les divers façonnages lui permettant de tirer d'une pièce brute de fonderie ou semi-finie une pièce achevée. || *Ajusteur outilleur,* ouvrier capable de confectionner à la main ou sur machines, d'après dessin, et de mettre au point des calibres, moules, outillages et montages de fabrication. || *Ajusteur de précision,* ajusteur capable d'exécuter à la lime et sur machines-outils des pièces métalliques.
— Monn. Dans les ateliers monétaires, ouvrier qui met les lames à découper à l'épaisseur voulue. || Autref., ouvrier qui mettait les flans au poids légal.

AJUSTOIR n. m. Dans les anciens ateliers monétaires, petite balance utilisée par les ajusteurs.

AJUSTURE n. f. Concavité ménagée au fer à cheval pour qu'il s'adapte facilement au pied.

AJUT n. m. V. AJUST.

AJUTAGE n. m. (de *ajuster*). Dispositif spécial, à un ou plusieurs trous, s'adaptant à l'orifice d'une canalisation et destiné à modifier l'écoulement du fluide qui s'échappe de ce tuyau (eau, gaz, etc.).
— Mécan. des fl. Orifice percé dans une paroi, destiné à permettre l'écoulement d'un fluide à l'extérieur d'un réservoir ou d'une canalisation. || *Ajutage de Borda,* ajutage cylindrique rentrant, dans lequel le coefficient de contraction est égal à 0,5.
— ENCYCL. Mécan. des fl. Dans un *ajutage* percé dans une paroi amincie, ou *ajutage en mince paroi,* l'aire de la section du jet σ est inférieure à celle de l'orifice S, par suite de la courbure des lignes de courant au voisinage de l'orifice. La section σ est la *section contractée* et le rapport $\alpha = \frac{\sigma}{S}$ est le *coefficient de contraction.* Pour l'eau, il est d'environ 0,65.

L'écoulement à travers un *ajutage cylindrique* s'effectue différemment suivant que la hauteur d'eau (ou la pression) qui produit l'écoulement est faible ou élevée. Le coefficient de contraction sera voisin de 1 dans le premier cas, inférieur à 1 dans le second. Le débit d'un ajutage se calcule par la formule $Q = v \times \sigma$, où v est la vitesse dans la section contractée, donnée par la formule de Torricelli : $v = \sqrt{2gh}$.

AKABA. V. ʿAQABA (*Al-*).

AKABASHI MORITOKI, de la famille des Hōjō, dernier *shikken* (régent) de Kamakura (1326-1333); il se donna la mort après la prise de cette ville (1333) par les troupes loyalistes de Nitta Yoshisada.

AKADEMII (CHAÎNE DES) ou **ACADÉMIE DES SCIENCES** (CHAÎNE DE L'), chaîne montagneuse de l'U. R. S. S. (Tadjikistan), qui porte le point culminant de l'Union (7 495 m au pic Staline) et qui donne naissance au grand glacier Fiedtchenko.

AKAKÊSION. Géogr. anc. Ville de Grèce, située en Arcadie. Elle possédait un sanctuaire dédié à Hermès Akakêsios (« Celui qui ne fait pas de mal »), car la légende affirmait qu'Hermès y avait été élevé.

AKAKIA (Martin), médecin de François Ier, mort en 1551. Son vrai nom était **Sans-Malice,** dont *Akakia* n'est que la forme grécisée. — JEAN, son petit-fils, fut médecin de Louis XIII.

AKAKIA (c'est-à-dire *Sans-Malice*), nom sous lequel Voltaire a couvert de ridicule le géomètre Maupertuis, président de l'Académie de Berlin, dans la *Diatribe du Docteur Akakia, médecin du pape* (1751), que Frédéric II fit brûler par le bourreau.

AKAMATSU, famille de daïmyō de Harima (Japon), dont deux membres, Norimura et Norisuke, jouèrent un grand rôle dans les guerres des deux dynasties au XIVe s. Le dernier de la famille, Mitsusuke, tombé en défaveur, fit assassiner le shōgun Ashikaga Yoshinari et se donna la mort (1441).

AKAN n. m. Linguist. Langue négro-africaine du Ghāna. (V. ACHANTI.)

AKAROA, baie située sur la côte orientale de l'île du sud de la Nouvelle-Zélande. Des colons français y débarquèrent en 1840, mais l'Angleterre avait annexé l'île quelques heures avant l'arrivée des Français.

AKASAKA, quartier de Yedo (Tōkyō), qui a donné son nom à la célèbre lignée des ciseleurs de gardes de sabre, fondée par Tadamasa, au XVIIe s.

AKASHI MORISHIGE, daïmyō d'Okayama (province de Bizen). Il combattit vaillamment contre Iyeyasu et fut vaincu par lui; il rejoignit ensuite Hidéyori à Ōsaka et l'aida à lutter contre les Tokugawa. Lorsque ceux-ci prirent la ville, en 1615, Morishige put s'enfuir. Il mourut en 1618. Il avait été baptisé en 1596 sous le nom de JEAN.

AKAZOME EMON, poétesse japonaise du début du XIe s. Elle a composé de nombreuses poésies lyriques, qui se trouvent dans les anthologies traditionnelles : on lui attribue aussi l'*Eigwa Monogatari* (*Histoire des splendeurs*), récit romancé de la période où la famille des Fujiwara fut toute-puissante.

AKBAR, empereur moghol de l'Inde (Umarkot 1542 - Āgra 1605), intronisé en 1556, fils de l'empereur Humāyūn et petit-fils du sultan Baber, septième descendant de Tīmūr (Tamerlan). Le plus grand souverain de l'Inde à l'époque musulmane. Sportif, cruel, incontinent, intempérant, politicien retors, mais mystique sincèrement religieux, il resta analphabète toute sa vie; possédant toutefois une étonnante mémoire, il acquit une grande culture en se faisant faire la lecture à haute voix et en réunissant de célèbres docteurs qui discutaient devant lui de philosophie, de morale et de théologie. Souverain à treize ans, déjà chef de guerre, il reprit sa capitale à un aventurier hindou et rejeta, à dix-huit ans, la tutelle du régent Bahram khān (1560). Il entreprit alors de reconquérir l'empire de ses ancêtres; ses campagnes militaires occupèrent toute sa vie, entrecoupées de pauses et de plusieurs rébellions sérieuses. Quand il mourut, son empire s'étendait du Kaboul et de l'Iran au Bengale et, au S., jusqu'à la Godavari. Dès 1564, il inaugura un gouvernement personnel et autoritaire, favorable aux hindous, envers lesquels il fit toujours preuve de bienveillance, allant jusqu'à épouser une princesse rājpoute (1562). S'étant adjoint l'historien Abū al-Fadl (1578), il poursuivit avec lui la réforme économique et administrative de son empire. Après une crise mystique, il renonça à l'islām en 1580 et fonda une religion, la *Din i-ilahi,* monothéisme teinté de panthéisme, dont il se proclama le chef spirituel et temporel. Très éclectique, il attira à sa cour trois missions jésuites (1580, 1590, 1594) et se montra curieux des arts occidentaux. Son fils Salīm (Jahāngīr) lui succéda. (→ Biblio.)

AKBAR
miniature moghole
musée Guimet, Paris

AKBOU, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Sétif), près de la Soummam; 7 532 hab. (3 851 aggl., 423 non-musulmans). Marché. — L'arrond. a 15 comm. et 106 800 hab.

AKCHAK. Géogr. anc. Ville d'Akkad, située sur le Tigre. Elle domina sur Sumer et Akkad avant la dynastie de Sargon d'Agadé.

AKÉBIE n. f. (emprunté au japonais). Plante de la famille des berbéridacées, comprenant des lianes chinoises et japonaises à feuilles palmées, à grappes de fleurs roses ou lilas, dont une espèce (*Akebla quinata*) est cultivée dans nos jardins.

AKECHI MITSUHIDE, guerrier japonais (1526-1582), qui, après avoir servi Oda Nobunaga, se tourna contre lui, l'assiégea dans Kyōto et l'obligea à se donner la mort (1582); cette victoire lui valut le titre de shōgun, mais, quelques jours après, il fut vaincu par Hideyoshi et massacré à Yamazaki.

AKEE n. f. V. BLIGHIA.

A'KEMPIS. V. KEMPIS.

AKEN (Piet **Van**). V. VAN AKEN.

AKÈNE, ACHÈNE ou **ACHAINE** [akɛn] n. m. (*a* priv., et gr. *khainen,* ouvrir). Fruit sec, indéhiscent, à une seule loge et un seul ovule, dont le péricarpe n'est pas soudé avec la graine : *Le grain dur que l'on trouve sur la fraise est un akène.* (Quand ce fruit renferme plusieurs compartiments clos, il prend les noms suivants : *diakène* [ombellifères], *triakène* [capucine], *tétrakène* [labiacées].)

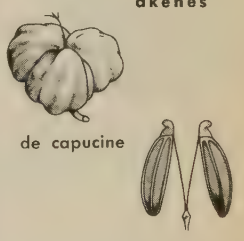

AKÉNOCARPE adj. et n. Se dit d'un végétal dont le fruit est un akène.

AKENSIDE (Mark), médecin et poète anglais (Newcastle 1721 - Londres 1770). Il étudia la théologie à Edimbourg et la médecine à Leyde, où il prit ses diplômes en 1744. Akenside écrivain a surtout laissé des poèmes politiques, tels que l'*Epître à Curio* (1744). De la même année date son meilleur ouvrage : *les Plaisirs de l'imagination* (*The Pleasures of Imagination*), poème descriptif et philosophique en trois chants, moins remarquable par l'originalité des idées que par son style vigoureux et guindé qui rappelle — de loin — celui de Milton. Remanié par l'auteur, ce poème reparut en 1757-1765-1771.

AKERBLAD (Ian Dâvid), archéologue et orientaliste suédois (Stockholm 1763 - Rome 1819). Il posa, dans sa *Lettre sur l'inscription égyptienne de Rosette* (1802), quelques-uns des principes qui ont servi de base aux travaux de Champollion.

AKERMANITE (du métallurgiste suédois Åkerman) n. f. Silicate naturel de magnésium et de calcium $Ca_2MgSi_2O_7$.

AKERSHUS, département (*fylke*) de Norvège, à l'E. d'Oslo; 4 908 km²; 206 400 hab. Ch.-l. *Oslo.* Il comprend des agglomérations de la banlieue d'Oslo.

AKHALTSIKHE, v. de l'U. R. S. S. (Géorgie), sur un petit affluent de la haute Koura, le Mun; 20 000 hab. Vignobles.

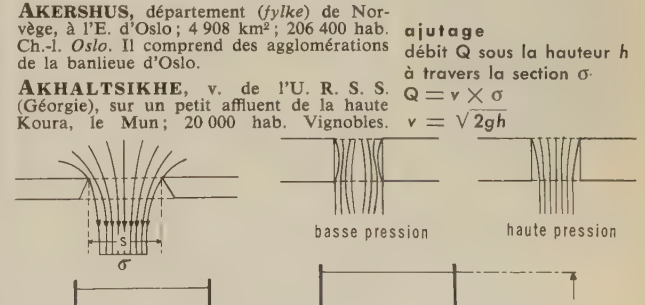

Charbonnages. Industrie artisanale de l'argent (filigranes).

AKHA(S) ou **KHA-KHO(S)**, tribu de Yis du Laos septentrional, originaire de Birmanie.

AKHBĀR n. m. pl. Mot arabe signif. *informations*, qui entre dans le titre d'ouvrages orientaux et peut se traduire par « histoire ».

AKHELÔOS. V. ACHELOOS.

AKHENATON (« Celui qui plaît au Globe »), nom que prit le roi réformateur égyptien Aménophis IV, après l'an IV de son règne. C'est dans la ville d'Akhetaton (Amarna*) que le roi s'installa, accompagné des siens et de toute l'administration centrale. Ayant vainement tenté de pactiser avec le clergé d'Amon, Akhenaton, après son premier jubilé, rompit avec les prêtres du dieu thébain. Suivant l'exemple de ses prédécesseurs immédiats, il tenta de s'appuyer en partie sur les serviteurs du dieu-soleil d'Héliopolis, et certains éléments de la réforme, qui constitue en réalité une *hérésie*, se réfèrent au culte héliopolitain. Cependant, s'il y eut un *choix*, il faut plus assurément se tourner vers la philosophie religieuse des collèges sacerdotaux hermopolitains, pour y retrouver les points essentiels de la profonde doctrine amarnienne. La religion (v. ATON) instaurée par le roi tendait à faire reconnaître partout l'universalité du Créateur. Akhenaton instruisit lui-même aussi bien ses artistes que ses fonctionnaires sacerdotaux. Il est l'auteur des célèbres hymnes au Soleil, où la mystique royale s'efforce d'entraîner avec elle à l'amour de l'humanité tout entière. Mais les temps n'étaient pas révolus pour une pareille réforme, et l'Empire égyptien, livré à des gouverneurs qui pactisaient avec les princes étrangers mis en tutelle, à l'exception de quelques fidèles, menaçait de se disloquer au terme de l'expérience amarnienne. Il semble qu'à la fin de son règne le roi se soit séparé de sa femme Néfertiti et ait tenté un rapprochement avec le clergé thébain, par l'entremise de son successeur éphémère et corégent Smenkérê.

AKHENATON
musée du Caire

AKHETATON (« Horizon du Disque ou du Globe »). Géogr. anc. Nom égyptien de l'antique Amarna.

AKHISAR, v. de Turquie (prov. de Manisa), au nord-est de Manisa ; 23 600 hab. Ce fut la Thyateira de l'Antiquité.

AKHLAMON, nom sous lequel sont désignés les Araméens dans les textes assyriens des XIVe et XIIIe s.

AKHMATOVA (Anna Andreievna GORENKO, dite **Anna**), poétesse russe (Kiev 1889). Mariée au poète Goumiliov, elle cultive, dans ses principaux recueils : *le Rosaire* (1914) et *Anna Domini* (1922), une forme originale du lyrisme, à la fois mystique et psychologique. Après une longue interruption, elle reprit la publication de ses vers, ce qui lui valut une retentissante condamnation en 1946.

AKHMÎM (forme ar. moderne, identique à la forme de l'égypt. anc. *Khemmin*, « le Cloître du [dieu] Min »), chef-lieu de la IXe province de Haute-Egypte, célèbre dans l'Antiquité pharaonique et grecque par son culte d'un dieu de nomades éleveurs de taureaux, et par ses ateliers de tissage (étoffes de lin fin).

AKHOUNDOV (Mirza Fatali), philosophe et écrivain azerbaïdjanais (1812-1878). Il fut influencé par les écrivains français du XVIIIe s., par Gogol et par Pouchkine. Il est le créateur du théâtre national de son pays ; on lui doit aussi des poèmes, des essais critiques et un ouvrage de philosophie, *Trois Lettres du prince indien Kémal-ed-Dovlé au prince persan Djélal-ed-Dovlé*, où il critique l'empirisme et l'idéalisme, et affirme l'existence objective du monde, de l'espace et du temps, et de l'enchaînement causal.

roi akkadien
tête de cuivre
datant du IIIe millénaire
Iraq Museum, Bagdad

AKHTAL (Al-), poète arabe chrétien (v. 640-v. 710). Il vécut à la cour des Omeyyades de Damas et composa, outre des panégyriques, des poèmes bachiques et des satires ; sa rivalité avec Djarîr est demeurée célèbre dans l'histoire littéraire arabe.

AKHTOUBA, nom donné en U. R. S. S. au bras oriental de la Volga, entre Stalingrad et le delta ; 500 km.

AKHTYRKA, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), au nord-ouest de Kharkov, sur la rivière du même nom, affluent de la Vorskla ; 30 000 hab.

AKIBA BEN JOSEPH, rabbin (50-132). Les juifs le regardent comme un des pères de la Mischna, et il est l'un des principaux inspirateurs de la doctrine talmudique.

AKINARI (Uéda), écrivain japonais (Osaka 1734-Kyôto 1809). Auteur de plusieurs recueils de contes, et en particulier des *Contes de la pluie et de la lune* (*Ugetsu-Monogatari*) [1776], qui donnent un style nouveau et personnel à des légendes fantastiques inspirées de la tradition.

AKINÉSIE n. f. (*a* priv., et gr. *kinesis*, mouvement). Neurol. Difficulté ou impossibilité de faire certains mouvements, particulièrement lorsque cette impossibilité n'est pas liée à une diminution de la force musculaire. (C'est alors un signe important de la maladie de Parkinson*.)

AKINÉSIQUE adj. Syn. de ACINÉTIQUE.

AKITA, v. du Japon, ch.-l. de préfecture, dans le nord de Honshū, sur la mer du Japon ; 126 000 hab. Centre industriel : métallurgie du zinc, raffinerie de pétrole, soieries. — La *préfecture d'Akita* a 1 328 000 hab.

AKITOU, fête principale de certaines divinités chez les Babyloniens et les Assyriens. ‖ Temple spécial où se célébrait cette fête.

AKJOUJT, anc. **Fort-Repoux**, localité de Mauritanie, ch.-l. de cercle, sur la piste du Maroc ; 2 150 hab. (150 Europ.). Grand gisement de cuivre dont les réserves sont évaluées à 500 000 t ; usine de traitement. Minerai de fer. La construction d'un chemin de fer vers la mer est prévue. — Le *cercle d'Akjoujt* a 9 500 hab.

'AKKĀ ou **AKKO.** Géogr. anc. Nom de la ville cananéenne de Phénicie dont le site est auj. occupé par *Saint-Jean-d'Acre**.

AKKAD. Géogr. anc. Une des quatre villes mentionnées dans la Bible comme fondées par Nemrod au pays de Sennaar. (Ne pas la confondre avec le *pays d'Akkad* des textes assyro-chaldéens.)

AKKAD ou **AGADÉ**, v. mésopotamienne incluse dans la table des peuples que fournit le chapitre X de la Genèse. Fondée ou restaurée par Sargon vers 2600 av. J.-C., elle fut la capitale du royaume sémitique d'Akkad. Son site n'a pas été identifié.

AKKAD (PAYS D') ou **PAYS DES AKKADIENS**, région de la Mésopotamie centrale, par opposition à Sumer, région méridionale qui commençait à Nippour et qui, à partir du règne de Sargon, fut soumise à Akkad. Ce nom désigna plus tard la Babylonie et ses habitants. Bien qu'officiellement unie à Sumer, Akkad resta distinct jusqu'à l'époque perse ; les princes qui exercèrent la souveraineté sur les deux territoires portaient le titre de rois de Sumer et d'Akkad. (→ Biblio.)

AKKADIEN, ENNE adj. et n. Relatif au pays d'Akkad ; habitant de cette région.
◆ N. m. Linguist. Langue sémitique ancienne.
— ENCYCL. Bx-arts. L'*art akkadien* correspond à la période de la suprématie de la dynastie d'Akkad. Les monuments de cette dynastie éphémère ne furent pas trouvés en Mésopotamie, sauf une *tête de cuivre* découverte à Ninive. C'est à Suse, capitale de l'Elam, que la mission conduite par J. de Morgan exhuma les monuments akkadiens emportés comme butin vers 1200 av. J.-C. par un roi élamite au cours d'un raid exécuté en Babylonie. La *stèle de Naram Sin* du musée du Louvre, qui représente une scène de guerre, l'*obélisque de Manishtousou*, charte de donations, couverte d'un texte cunéiforme, le *cylindre de Shar-kali-sharri* et des monuments moins importants en sont les témoins. Ils diffèrent de l'art sumérien par des qualités d'élégance, d'équilibre et de clarté qui furent transmises désormais aux œuvres des époques postérieures : néo-sumérienne et babylonienne.
— Linguist. L'*akkadien* est la plus ancienne des langues sémitiques, dont il constitue, à lui seul, le rameau oriental. Il a été parlé dans l'Antiquité par les Sémites de Mésopotamie, et son usage s'est étendu partout où les Assyriens et les Babyloniens ont exercé leur domination ou leur influence. Il fut même, pendant plusieurs siècles, dans tout le Proche-Orient, y compris l'Egypte, la langue universelle des relations diplomatiques et des échanges culturels.
L'akkadien est attesté, par des documents écrits en caractères cunéiformes, depuis l'époque où, vers 2400, les Sémites ravirent aux Sumériens la primauté politique. Mais il était certainement parlé depuis longtemps déjà, dès avant l'arrivée des Sumériens et l'invention de l'écriture (cette dernière vers 3400). Au début de sa tradition écrite, et pendant deux siècles, l'akkadien forme une entité linguistique à peu près homogène : c'est l'époque du *vieil akkadien*. Par la suite, il se ramifie en deux grands dialectes, le *babylonien* et l'*assyrien*, le premier plus diversifié et moins conservateur que le second. Le dialecte assyrien (*ancien assyrien*, de 1950 à 1750, *moyen assyrien*, de 1500 à 1000, et *néo-assyrien*, de 1000 à 600) ne nous est attesté, en Assyrie et dans les colonies marchandes assyriennes, que par les textes de la vie courante (lettres, documents juridiques et économiques) ; les textes littéraires, au contraire, sont fortement teintés de babylonismes. Dans l'histoire du dialecte babylonien, on distingue : de 1950 à 1530, l'*ancien babylonien*, qui lui-même se subdivise en nord-babylonien, en sud-babylonien, en dialecte de Mari et en dialecte de la région du Tigre oriental ; de 1530 à 1000, le *moyen babylonien* ; de 1000 à 600, le *babylonien récent* (langue littéraire) et le *néo-babylonien* (langue parlée) ; le *babylonien tardif* enfin, aux époques chaldéenne, perse, séleucide et arsacide. A diverses époques, hors de la Mésopotamie, l'akkadien international se présente sous une forme « barbare », mâtiné d'emprunts locaux (élamites, hittites, hourrites et cananéens).
L'akkadien est une langue flexionnelle qui présente tous les caractères généraux d'un idiome sémitique, notamment, pour la phonétique, l'existence d'occlusives et de spirantes dites *emphatiques*, et, dans la structure des mots, le moule fondamental de racines purement consonantiques, le plus souvent trilitères. Cependant, sa longue coexistence avec le sumérien lui a conféré quelques traits originaux : nombreux emprunts de vocabulaire, réduction du nombre des laryngales, rejet en fin de phrase du prédicat verbal, quelques procédés non sémitiques de formation nominale. L'évolution de l'akkadien a été marquée, entre autres phénomènes, par la disparition de la mimation, la réduction du nombre des cas dans la déclinaison, l'amuïssement des finales vocaliques, et, surtout, par sa contamination progressive par l'araméen, qui, en tant que langue parlée, finit par le supplanter définitivement vers la fin du VIe s. av. J.-C. Mais l'akkadien survit comme langue savante et religieuse jusqu'à l'ère chrétienne.

AKKAR. V. AQQAR.

AKKARON, ou **EKRON**, ou **EQRON.** Géogr. anc. Capit. d'un district philistin, où était adoré le dieu Baalzebul. On la trouve mentionnée sur le prisme de Sennachérib, où le monarque assyrien raconte ses victoires sur la côte palestinienne (v. 700 av. J.-C.).

AKKA(S), Pygmées des régions marécageuses du haut Aruwimi (Congo), dont la taille n'atteint en moyenne que 1,45 m chez les hommes. Ils vivent de la chasse et de la cueillette.

AKKERMAN, anc. nom de la ville soviétique de Bielgorod* Dniestrovski, en Ukraine. Une convention y fut conclue le 7 octobre 1826, entre la Russie et la Turquie, reconnaissant l'autonomie de la Serbie, sous la forme d'une principauté, et accordant au tsar le droit d'intervenir éventuellement en Moldavie et en Valachie. Roumaine de 1918 à 1941, elle porta le nom de Cetatea Albă.

AKKO. V. ACRE.

AKLAVIK, v. du Canada (Territoires du Nord-Ouest), sur l'estuaire du Mackenzie ; 4 000 hab. Reconstruite en 1957 sur un affleurement de roches dures, c'est la ville la plus septentrionale du Canada et le centre administratif des Esquimaux de l'Arctique occidental. Importante base aérienne.

AKMOLINSK, v. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), sur le haut Ichim ; 40 000 hab. Nœud ferroviaire. Industries alimentaires et construction de machines agricoles. Bauxite.

Phot. musée du Caire, musée de Bagdad.

AKOLA, v. de l'Inde (Bombay), sur la Morna; 62 500 hab. Grand marché cotonnier.

AKOMINATOS. V. CHONIATE.

AKOUTA ou **AKOUTENG**, chef tatar (1069-1123) qui renversa la dynastie des Leao et fut le premier empereur de la dynastie chinoise Kin (1115-1123).

AKRAGAS. V. AGRIGENTE.

AKRITAS n. m. Paysan guerrier, défenseur des frontières de l'Empire byzantin. || Pl. *des* AKRITAI. (On dit aussi ACRITE.)
— ENCYCL. Héritiers des *limitanei* de l'Empire romain, les *akritai*, organisés indépendamment des thèmes (circonscriptions territoriales), avaient pour mission non seulement de défendre la frontière, mais de faire des incursions en territoire ennemi. Leur vie aventureuse a donné naissance à l'épopée de Digenês Akritas.

AKRON, v. des Etats-Unis (Ohio), dans la région des Grands Lacs, au sud de Cleveland; 290 100 hab. Akron est le grand centre de l'industrie du caoutchouc. La ville produit près de la moitié des pneumatiques utilisés aux Etats-Unis : cette activité emploie plus de 100 000 ouvriers. Industries aéronautiques et mécaniques; appareillage électrique; matières plastiques.

AKROTIRI, presqu'île de la Crète, à l'est de la baie de la Canée.

AKSAKOV (Sergheï Timofeïevitch), écrivain russe (Oufa 1791-Moscou 1859). Venu tard à la littérature, presque aveugle, il écrivit les *Observations sur la pêche* (1847), les *Souvenirs d'un chasseur au fusil* (1855), et une série de récits, tels que la *Chronique de famille* (1856) et *les Années d'enfance du petit-fils Bagrov* (1858), remarquables descriptions de la nature russe et de la vie patriarcale des propriétaires terriens.

AKSAKOV (Constantine), écrivain russe, (Aksakov, Orenbourg, 1817 - île de Zante 1860), fils du précédent. Poète, historien et philologue, il fut aussi un critique à tendances slavophiles.

AKSAKOV (Ivan), écrivain russe, frère de Constantine (Nadejdino, gouvern. d'Oufa, 1823-Moscou 1886). Il débuta par un volume de poésies, puis se fit le champion de l'idée panslaviste dans une série de publications fondées par lui, telles que *Den'* (*le Jour*), *Moskva* (*Moscou*) et *Rous'* (*la Russie*), qui devint un des journaux les plus répandus de l'empire.

AKSHOBHYA, le deuxième des cinq « bouddhas de contemplation » (*dhyāni-buddha*). Correspondant au « bouddha terrestre » Kanakamuni, il est de couleur bleue, assis à l'est, faisant le geste du témoignage; il a l'éléphant pour animal favori.

AKSOUM ou **AXOUM**, v. d'Ethiopie, dans le Tigré; 10 000 hab. Centre copte. Cette ville, très ancienne, fut la capitale du royaume du même nom, florissant durant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Après la disparition de ce royaume, à une date inconnue, Aksoum resta une capitale religieuse, de rite copte. Dans son église, rebâtie peu après 1535, se trouvait, dit-on, l'Arche d'alliance ramenée du temple de Jérusalem par le fils de Salomon et de la reine de Saba. Près de la bourgade actuelle subsistent de nombreux vestiges de haute époque, notamment des obélisques.

AKTCHÉ n. m. (mot turc signif. *blanchâtre*). Anc. monnaie de billon de Turquie.

AKTIOUBINSK, v. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), centre industriel situé à proximité de gisements de nickel, de chrome et de phosphorites; 50 000 hab. Métallurgie des métaux non ferreux. Industries chimiques.

AKURATERS (Janis), écrivain letton (Dignaja 1876-Riga 1937). Poète d'inspiration romantique, dans ses *Ballades lettones* (1922), il est surtout connu par un récit sentimental et autobiographique, *l'Eté d'un pauvre garçon* (1908). Partisan de l'indépendance nationale, il se réfugia en Norvège avant la Première Guerre mondiale et occupa, après 1919, des postes importants dans la Lettonie nouvelle.

AKUREYRI, v. et port de la côte nord de l'Islande, au fond du fjord d'Eyja; 8 200 hab. Tissages de laine. Principal port de la côte nord de l'Islande.

AKUTAGAWA (Ryūnosuke), romancier japonais (Tōkyō 1892-† 1927). Etudiant de littérature anglaise à l'université de Tōkyō, il est remarqué dès 1916 par Natsume Soseki, pour un conte, *Hana* (*le Nez*), qui le rend célèbre. Erudit pessimiste, de tempérament nerveux, il s'est donné la mort. On a de lui surtout des nouvelles : *Rashōmon* (1915), *Jigokuken* (*Incident aux Enfers*), *Kumo no ito* (*le Fil de l'araignée*), *Kappa* (*le Triton*) [1927].

AKVERDOV (Abdul Rachim), écrivain azerbaïdjanais (1870-1933). Il est l'auteur de drames où se révèle l'influence d'Ostrovski, et de nouvelles qui donnent une image réaliste de son pays au début du XXe s.

AKYAB, v. et port de Birmanie, ch.-l. de la province d'Arakan, sur le golfe de Bengale; 38 000 hab. Commerce du riz.

Al, symb. chim. de l'*aluminium*.

AL (Al-), localité de Syrie, dans la plaine à l'est du lac de Tibériade, à proximité des frontières d'Israël et de Jordanie; 650 hab. Nécropole sur la route antique de Damas à Jérusalem.

'ALĀ 'AL-DĪN ou **ALAEDDIN**, en turc **Alaâttin**, surnom de plusieurs sultans seldjoukides appelés *Kayqobād**.

'ALĀ 'AL-DĪN ou **ALAEDDIN**, l'un des princes des Assassins (Hachchāchīn) [1221-vers 1272]. Il périt assassiné.

'ALĀ 'AL-DĪN ou **ALAEDDIN**, fils aîné d'Osman ('Uthmān), fondateur de la dynastie des Osmanlis. Il renonça au pouvoir en faveur de son frère Orkhār (1326), n'acceptant que le poste de vizir. Il se voua à l'organisation de l'Etat naissant des Osmanlis; il divisa l'Empire en trois provinces, ou sandjaks, fit frapper des monnaies et créa la milice des Janissaires. En 1331, 'Alā 'al-Dīn s'empara de Nicée et mourut peu après, laissant sa charge à son neveu Sulaymān (Soliman) pacha.

ALABAMA, rivière du sud des Etats-Unis, formée par la confluence des rivières Coosa et Tallapoosa; 508 km. Elle rejoint l'estuaire de Mobile.

ALABAMA, Etat du sud des Etats-Unis; 105 145 km²; 3 135 000 hab. Capit. *Montgomery*.
L'Etat s'étend au N.-E. sur l'extrémité méridionale de la chaîne appalachienne, où le plateau du Piedmont domine directement la Grande Vallée. La plus grande partie de l'Etat est occupée par des plaines aux riches terres noires (le *black belt*) vouées à la culture du coton. Plus au N., le tabac et l'élevage des bovins complètent les ressources agricoles. Mais l'importance économique de l'Alabama lui vient également de son sous-sol (charbon du sud des Appalaches, minerai de fer, bauxite), de ses forêts et du bas prix de la main-d'œuvre noire. L'industrie métallurgique (sidérurgie, aluminium, constructions mécaniques) et le travail du coton ont pris un grand essor.
— Hist. La région fut parcourue par Hernando de Soto en 1540, puis par des explorateurs français, et fit partie de la Louisiane. Les Anglais l'occupèrent en 1763 (traité de Paris), mais, vingt ans plus tard, ils durent en céder le nord aux Etats-Unis et le sud à l'Espagne. En 1813, le général américain Wilkinson chassa les Espagnols de Mobile. En 1817, le Congrès créa le territoire d'Alabama, et en 1819 il l'érigea au rang d'Etat. Si, en 1861, l'Alabama fut parmi les sécessionnistes, il bénéficia de la reconstruction, qui y fut heureusement complétée par la fondation, en 1881, de l'Institut Tuskegee, par Booker Washington.
L'Alabama envoie au Congrès fédéral 2 sénateurs et 9 représentants. Le parlement de l'Etat est formé d'un sénat de 35 membres, élus pour quatre ans, et d'une chambre des représentants de 106 membres, dont le mandat est également de quatre ans.

Alabama (QUESTION DE L'), conflit survenu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis durant la guerre de Sécession. Le gouvernement britannique, ayant reconnu aux Sudistes la qualité de belligérants, laissa armer pour leur compte divers bâtiments de guerre, dont l'*Alabama*, qui captura ou détruisit de nombreux bateaux marchands nord-américains avant d'être coulé lui-même par le *Kearsarge*, au large de Cherbourg, le 19 juin 1864. Après le triomphe des fédéraux, le gouvernement de Washington exigea une indemnité de guerre de l'Angleterre, qui, après avoir décliné sa demande, accepta de la soumettre en 1871 au tribunal arbitral de Genève. Celui-ci, le 14 septembre 1872, condamna l'Angleterre au paiement de 15 millions de dollars.

ALABANDA, Géogr. anc. Ville de Carie, centre du groupe de villes nommé par les Romains *Alabandius conventus*; prise et ruinée par Labienus en 38 av. J.-C.

ALABANDIQUE adj. Se dit d'un marbre fort noir, dont parle Pline, et qui se trouvait aux environs d'*Alabanda*.

ALABANDITE ou **ALABANDINE** n. f. Sulfure de manganèse naturel (MnS), qui appartient au système cubique.

ALABARCHIE n. f. Charge d'alabarque.

ALABARQUE n. m. (gr. *halabarkhês*). Préposé aux écritures et percepteur d'impôts dans l'Egypte lagide. || Magistrat suprême des juifs d'Alexandrie.

ALABASTER ou **ARBLASTIER** (William), poète et humaniste anglais (Hadleigh, Suffolk, 1567-Londres 1640). Converti au catholicisme, il fut, de ce fait, emprisonné en 1598-1599 à Londres, mais son mysticisme ayant alarmé l'Inquisition, il revint à la religion anglicane. Œuvres : une tragédie latine, *Roxana* (1632), un poème à la gloire d'Elisabeth, et des écrits d'inspiration mystique, *Ecce sponsus venit* (1633).

ALABASTRIN, E adj. (du gr. *alabastron*, albâtre). Qui a la nature, les qualités ou l'apparence de l'albâtre.

ALABASTRITE n. f. Variété d'albâtre gypseux employée pour la confection des vases, des statuettes, etc.

ALABASTRON ou **ALABASTRE** n. m. (gr. *alabastron*). Petit vase à parfums, de goulot étroit, sans anses ou à oreillon. (Il était primitivement fabriqué en albâtre, mais il en existe aussi en verre ou en poterie.

carte de l'ALABAMA

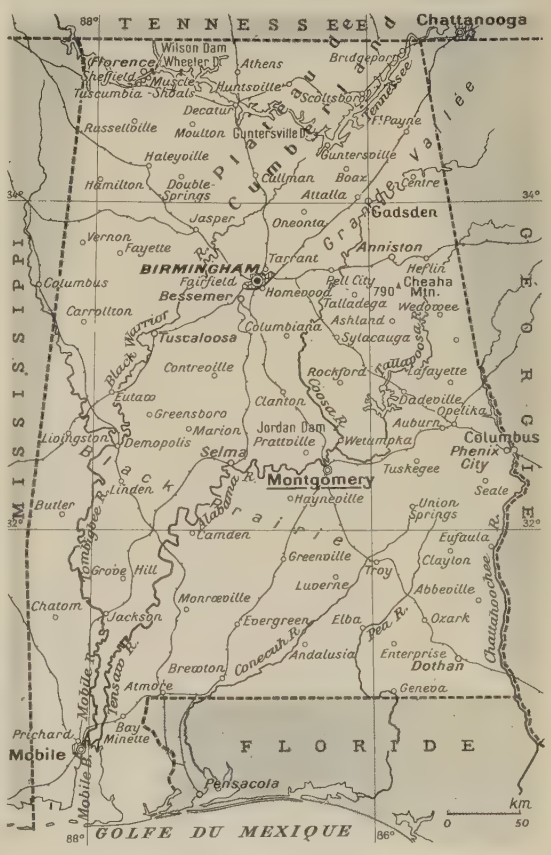

Il servait pour la toilette, les cérémonies religieuses ou funéraires.)

ALACHAN ou **ALA-CHAN.** V. HO-LAN CHAN.

ALACHE ou **ALLACHE** n. f. Nom usuel de la sardinelle de la Méditerranée.

ALACOQUE (sainte **Marguerite-Marie**). V. MARGUERITE-MARIE ALACOQUE (*sainte*).

ALAIN

ALACRITÉ n. f. (lat. *alacritas*, vivacité). Gaieté vive, entraînante.

ALACTAGA n. m. Petit rongeur voisin des gerboises (*Alactaga sallens*). [On le nomme parfois FLÈCHE, parce qu'il franchit en sautant des distances considérables. Il atteint la taille de l'écureuil et vit dans les plaines désertiques du pourtour de la mer Caspienne et en Asie centrale.]

ALA DAĞ, nom de plusieurs massifs montagneux de Turquie : 1° le point culminant du Taurus central (3 734 m), au nord d'Adana ; 2° un massif volcanique de la Turquie orientale (Arménie), au nord-est du lac de Van (3 519 m) ; 3° un massif de l'Anatolie, au nord-ouest d'Ankara (2 378 m).

Aladin ou la Lampe merveilleuse, conte des *Mille et Une Nuits*. Aladin ('Alā 'al-Dīn), fils d'un tailleur nommé Mustapha (Muṣṭafā), rencontre un sorcier africain, qui l'emmène avec lui, et le charge d'aller chercher au centre de la Terre une lampe aux propriétés surnaturelles. Aladin réussit, en traversant de multiples aventures, à trouver la lampe et à la conserver ; grâce à ce talisman, il acquiert d'immenses richesses, qui lui permettent d'épouser la fille du sultan.

docteur ALAJOUANINE

ALADJA HEUYUK ou **ALACA,** site de Cappadoce, au N. de Boğazköy ; anc. v. hittite, connue pour sa porte monumentale ornée de sphinx et ses tombes renfermant de riches bijoux.

ALAEDDIN. V. 'ALĀ 'AL-DĪN.

ALAGA n. m. Etoffe commune de coton, en Turquie.

ALAGHIR, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie, républ. auton. de l'Ossétie du Nord), située au nord du Caucase, à l'ouest d'Ordjonikidze ; 10 000 hab. — Aux environs, mines de métaux non ferreux ; fonderies et industrie métallurgique différenciée.

ALAGNON, riv. d'Auvergne, affl. de l'Allier (r. g.) ; 80 km. L'Alagnon descend du plomb du Cantal, passe à Murat et à Neussargues, et conflue en aval de Brassac. Il coule dans des gorges superbes.

ALAGOAS (ETAT D'), Etat du nord-est du Brésil ; 28 500 km² ; 1 106 500 hab. Ch.-l, *Maceió*. Le territoire possède des cocoteraies sur les plages, des plantations de canne à sucre près du littoral, des cultures de coton ; on pratique un élevage extensif dans l'intérieur, soumis aux sécheresses.

ALAGOEZ, massif volcanique de l'U.R.S.S., en Arménie, qui domine le lac Sevan et la ville d'Erevan ; 4 095 m au pic Aragats.

ALAIN-FOURNIER par André Lhote

ALAÏ, région de hautes montagnes de l'U. R. S. S., dans l'Asie moyenne, près de la frontière chinoise. L'Alaï appartient au système montagneux du T'ien-chan, dont il constitue la bordure méridionale. Le *Transalaï*, situé plus au sud, forme au contraire la bordure nord du système du Pamir. L'Alaï est un fragment de *socle* soulevé à plus de 3 000 m, au-dessus duquel s'élèvent des rides montagneuses ; la principale, la *chaîne de l'Alaï*, atteint 5 064 m au pic Skobelev. Elle domine au sud la grande dépression de la Ferghana et possède de vastes glaciers.

ALAIGNE, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Limoux) ; 385 hab. (250 aggl.).

ALAIN, nom de plusieurs saints, dont : saint **Alain** *de Courlay*, confesseur en Bretagne, honoré le 27 décembre ; — saint **Alain,** abbé de Lavaur (VIIIe s.), fêté le 25 novembre.

ALAIN, nom de plusieurs rois et ducs de Bretagne qui se sont succédé du VIe au XIIe s.

ALAIN de La Roche (bienheureux), dominicain breton, théologien et prédicateur, mort en 1475. Fête le 8 septembre.

ALAIN de Lille, en lat. **Alanus ab insulis** (Lille entre 1115 et 1128 - Cîteaux 1203), écrivain didactique, théologien et canoniste, dit **le Docteur universel.** Il fut recteur de l'université de Paris. Deux de ses œuvres latines, le *De planctu naturae* (entre 1160 et 1170) et l'*Anticlaudianus* (v. 1183), eurent une grande célébrité. La première est une allégorie morale dont on trouve l'écho dans le *Roman de la rose* de Jean de Meung ; l'*Anticlaudianus* fut adapté à deux reprises en langue vulgaire, d'abord par Ellebaut, puis indirectement, en vers rimés, par le traducteur anonyme du *Ludus super Anticlaudianum* d'Adam de La Bassée, vers 1285.

ALAIN (Emile CHARTIER, dit), philosophe français (Mortagne 1868 - Le Vésinet 1951). Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, il fut professeur à Rouen, puis à Paris, au lycée Henri-IV, où il exerça une profonde et durable influence sur l'esprit des futurs normaliens. Il poursuivit sa carrière universitaire jusqu'à l'âge de la retraite. En même temps, il se faisait connaître dès 1906 par ses *Propos*, publiés dans la *Dépêche de Rouen*, puis dans la *Nouvelle Revue française*, et réunis ensuite en volumes : *Propos* d'Alain* (1908-1919), *Système des beaux-arts* (1920), *Mars ou la Guerre jugée* (1921), *Propos sur l'esthétique* (1924), *Eléments d'une doctrine radicale* (1925), *Souvenirs concernant Jules Lagneau* (1925), *Propos sur le bonheur* (1928), *Propos sur l'éducation* (1932), *Propos sur la littérature* (1934), *Propos de politique* (1934), *Histoire de mes pensées* (1935), *Propos d'économie* (1935), *Vigiles de l'esprit* (1942), *les Dieux* (1947). Sa pensée se caractérise par un humanisme cartésien fidèle aux réalités concrètes. Se méfiant de toutes les tyrannies qui se dissimulent dans l'organisation du monde moderne, il défend la liberté de l'individu contre les séductions de la puissance, et le citoyen contre les pouvoirs. La guerre lui apparaît comme le déchaînement de toutes les forces et des passions qui paralysent la responsabilité morale : d'où ses convictions pacifistes et sa position politique qui le fait apparaître comme le philosophe du radicalisme. Son style, imagé et concis, est plein de formules séduisantes et parfois paradoxales. (→ Biblio.)

ALAIN (Jehan), compositeur français (Saint-Germain-en-Laye 1911 - tué près de Saumur 1940). Fils d'Albert Alain, organiste et compositeur, élève de Caussade, Dukas, Ducasse, Dupré, au Conservatoire national, organiste de Maisons-Laffitte, il a laissé des compositions pour orgue (*Chorals, Variations sur un thème de Janequin, Litanies, Trois Danses, le Jardin suspendu, Climat, Aria*), une transcription pour orgue d'œuvres de François Campion, des pages pour le piano (*Suite monodique*), des œuvres vocales (messes, motets, *Prière pour nous autres charnels*.)

ALAIN-FOURNIER (Henri FOURNIER, dit), romancier français (La Chapelle-d'Angillon, Cher, 1886 - disparu sur les Hauts de Meuse, dans le bois de Saint-Rémy, pendant le combat du 22 septembre 1914). Ayant échoué à l'Ecole normale supérieure, Alain-Fournier devient secrétaire de Claude Casimir-Perier et fait un peu de journalisme. En 1913, il publie *le Grand Meaulnes**, roman où il transpose, en un étonnant mélange de rêve et de réalité, une fugitive aventure amoureuse qui l'a profondément marqué. Il a laissé divers poèmes, essais et contes qui furent réunis en un recueil posthume : *Miracles* (1924). L'importante *Correspondance** (1905-1914) qu'il avait échangée avec son futur beau-frère, Jacques Rivière*, parut en 1926-1928. Une mort prématurée n'a permis à Alain-Fournier de ne laisser qu'une œuvre brève, mais l'influence du *Grand Meaulnes* a profondément marqué un grand nombre d'écrivains du XXe s. Ce roman ouvrait en effet un nouveau thème romanesque, donnant, dans un récit pourtant limpide, l'image mystérieuse d'une aventure intérieure où une âme d'adolescent part à la conquête du bonheur impossible. (→ Biblio.)

ALAINS, ancien peuple barbare d'origine iranienne, établi dans le sud de la Sarmatie, entre le Palus Maeotide et le Caucase. Les Alains combattirent les Parthes dès 78 av. J.-C., puis les Romains au IIe s. Chassés de leur pays par les Huns à la fin du IVe s., ils pénétrèrent par fractions dans l'Empire et envahirent la Gaule en 406. Ils se divisèrent alors en deux groupes : le premier pénétra en Espagne derrière les Suèves et les Vandales, et fut anéanti par les Wisigoths ; ses débris s'attachèrent alors à Geiseric, qui les emmena en Afrique ; le second groupe reste en Gaule, où Aetius lui concéda des terres, sans doute dans le cours moyen ou inférieur de la Loire ; un autre établissement alain est signalé dans le Valentinois. Ils luttèrent aux côtés d'Aetius contre les Huns d'Attila au Carpus Mauriacus (été 451). Ils disparurent soit par destruction au Ve s. (expédition d'Italie de 464), soit par fusion au VIe s. Le prénom *Alain* et les villages d'*Allaine* perpétuent leur souvenir. V. carte BARBARES.

ALAIRE adj. (du lat. *ala*, aile). Hist. nat. et Aéron. Relatif aux ailes : *Membrane alaire. Surface alaire. Charge alaire.*

ALAIRE n. f. (du lat. *ala*, aile). Algue brune à grande fronde, vivant sur les fonds rocheux qui ne découvrent qu'aux grandes marées d'équinoxe. (Elle est alors récoltée comme aliment sur les côtes de la Manche. Nom sc. : *Alaria esculenta*, famille des laminariacées.)

ALAIS. V. ALÈS.

ALAISE ou **ALÈSE** n. f. (de l'anc. fr. *laize*, largeur ; du lat. *latus*, large). Constr. Pièce de métal raccordant la toiture à une souche ou à un châssis tabatière. || Planche de faible largeur servant à compléter un panneau pour obtenir une dimension donnée.
— Méd. Drap de toile plié plusieurs fois, dont on se sert pour soulever les malades, pour garantir le lit du sang, de l'urine, du pus, etc. (Il est préférable de placer sous l'alaise une toile cirée ou un morceau de caoutchouc ou de matière plastique.)

ALAISE, comm. du Doubs (arrond. de Besançon), sur le plateau jurassien ; 78 hab. Ce village a soulevé de vives controverses entre les archéologues : certains ont affirmé qu'il occupe le véritable emplacement de l'Alésia* de Vercingétorix. Cette hypothèse a été controuvée par les fouilles réalisées à Alise-Sainte-Reine.

ALAJOUANINE (Théophile), médecin français (Verneix, Allier, 1890). Médecin des hôpitaux de Paris en 1926, titulaire depuis 1947 de la chaire de clinique neurologique de la Salpêtrière. Son œuvre, consacrée à la neurologie, porte sur les atrophies cérébelleuses (1927), les compressions radiculo-médullaires par hernie du disque intervertébral (1933), les ostéoarthropathies nerveuses, la pathologie de la circulation cérébrale (1936) et des œdèmes cérébraux, les mécanismes physiopathologiques du langage et de l'aphasie, les spasmes de la face et leur traitement. Il n'est aucun chapitre de la séméiologie neurologique moderne qui ne porte la marque de ses recherches.

ALAISÉ, E adj. V. ALÉSÉ.

ALAJUELA, v. du Costa Rica, ch.-l. de prov. sur le Plateau central ; 14 900 hab. Evêché. Industries textiles et alimentaires. — La *province d'Alajuela* a 169 200 hab.

ALAKALUF n. m. Famille de langues parlées par les tribus habitant l'extrémité sud de l'Amérique du Sud, dont les Alakalufs proprement dits.

ALAKALUF(S), Indiens fuégiens, qui habitaient le sud du Chili, entre le golfe de Peñas et la Terre de Feu.

ALALCOMÉNÉE, en gr. **Alalkomeneus.** Myth. gr. Fille d'Ogygès, roi de Thèbes, sœur de Telxiné et d'Aulis. Les trois sœurs devinrent, après leur mort, les déesses praxidiennes. Elles avaient un temple à Haliarte, en Béotie ; on les honorait comme déesses de la modération et comme présidant aux serments.

ALALIE n. f. (*a* priv., et gr. *lalein*, parler). Neurol. Syn. anc. et peu us. de APHASIE ou de APHÉMIE.

ALALITE n. f. Minér. Variété de diopside d'un gris verdâtre, qui se trouve dans la petite *vallée d'Ala* (Piémont).

'ALAM n. m. Mot ar. signif. *drapeau, étendard*, employé aussi par les Turcs sous la forme ALEM.

ALAMAN, nom d'une famille noble de l'Albigeois.

ALAMÁN (Luca), homme politique mexicain (Guanajuato 1792 - Mexico 1853). Il voyagea longtemps en Europe. Ministre de l'Intérieur en 1823, puis des Affaires étrangères, lors de l'avènement de Bustamante à la présidence, et en 1853 sous Santa Anna, Alamán donna un grand essor à l'industrie

Phot. X, Studio Danrémont, Bulloz.

minière du Mexique, introduisit des moutons mérinos, et créa des filatures de coton. Il a écrit une *Histoire du Mexique depuis 1808*.

ALAMÁNA. V. SPERCHIOS.

ALAMANNI (Luigi), poète italien (Florence 1495- Amboise 1556). Hostile aux Médicis, il dut s'exiler de Florence une première fois en 1522, une seconde fois en 1530. Venu en France, il fut accueilli à la cour de François Ier, qui le combla d'honneurs et le chargea de missions diplomatiques (1539-1544). Il a écrit : *Opere toscane*, dédiées à François Ier (1532-1533), *La Coltivazione* (*la Culture*), poème didactique sur les champs et sur les jardins (1546), *L'Avarchide*, poème épique (publié en 1570).

ALAMANNIE ou **ALÉMANNIE**, anc. duché germanique qui s'étendait, au Xe s., sur les deux rives du Rhin, en Souabe, en Suisse et en Bourgogne. En 1096, le duché disparut, partagé notamment entre les Zähringen et les Staufen, mais le nom resta et se transforma dans le mot français *Allemagne*.

ALAMANNO (Pietro), peintre d'origine autrichienne (Göttweich vers 1440-1450 - † 1498). Elève de Carlo Crivelli, il travailla avec lui à Ascoli et dans les Marches. La pinacothèque d'Ascoli conserve de lui un intéressant polyptyque.

ALAMANON (Bertran D'). V. BERTRAN D'ALAMANON.

ALAMANS ou **ALAMANNI**, nom donné primitivement à une confédération guerrière de plusieurs tribus germaniques. Peuple de cavaliers armés d'une épée longue à deux tranchants, ils parurent sur le Main au commencement du IIIe s. apr. J.-C., à la suite de leur expulsion du Brandebourg, leur territoire primitif, par les Goths et les Slaves (178). Successivement repoussés des terres de l'Empire par Caracalla (213), par les empereurs du IIIe s., puis par Constance Chlore en 301, ils demeurent établis sur la rive droite du Rhin, entre le Main et le lac de Constance, jusqu'au milieu du IVe s. Ils occupent alors les territoires qui correspondent au Wurtemberg, au pays de Bade et à la Suisse alémanique, et c'est là qu'ils ne tardent pas à se constituer un royaume (milieu du Ve s.). Ils franchissent ensuite le fleuve et tentent de s'établir en Alsace, entre Cologne et Constance ; mais ils sont encore vaincus et repoussés au-delà du Rhin par Julien (Strasbourg, en 357) et par Valentinien, puis lors du raid hunnique d'Attila par Aetius (453). Ils poursuivent cependant leur progression, se heurtant au S.-O. aux Burgondes, au N.-O. aux Francs Ripuaires, auxquels ils disputent Cologne et le Palatinat. Repoussés par ces derniers près de Zülpich (Tulpiacum = Tolbiac), ils sont ensuite vaincus après de rudes batailles par Clovis, qui s'empare de l'Alsace et occupe les royaumes des Ripuaires et des Alamans (496).
Leur progression, désormais pacifique, se poursuit pourtant : des colonies alémaniques importantes s'implantent à l'O. et au S. du Rhin, en Alsace, en Lorraine romane, en Franche-Comté et même en Suisse romane, ainsi que le prouvent les finales en *heim* de nombreux villages de ces régions et, surtout, le mobilier funéraire de leurs cimetières alamans, qui datent presque tous des VIe et VIIe s. Dès lors, les Alamans dépendent presque constamment des Francs ; avec Théodebert, ils passent en Italie ; sous Clotaire II et Dagobert, ils rédigent leur loi ; Charlemagne les fixe définitivement au sol. Ils participent aux luttes du deuxième quart du IXe s., et se rangent, contre Louis le Pieux et Lothaire, du côté de Louis le Germanique, dont le traité de Verdun les fait dépendre, en 843. V. carte BARBARES. (→ Biblio.)

ALAMBIC n. m. (ar. *al 'inbīq*, vase à distiller ; par l'intermédiaire de l'esp. *alámbico*). Appareil servant à la distillation des moûts fermentés.
— LANGUE CLASS. *Passer à l'alambic*, examiner avec un soin minutieux. || *Mettre à l'alambic*, subtiliser sur (un raisonnement).
— ENCYCL. L'*alambic* est constitué par une chaudière, ou cucurbite, chauffée par un foyer ou par tout autre moyen (vapeur). Les vapeurs émises à la distillation se dégagent par le chapiteau, ou couvercle, passent par un col-de-cygne pour gagner le réfrigérant, formé par un serpentin logé dans un bac en tôle dans lequel on établit une circulation d'eau.
— Dr. fisc. La fabrication, la détention ainsi que la circulation des *alambics* sont soumises à une réglementation qui donne la possibilité de suivre ledit appareil depuis sa fabrication jusqu'au domicile de l'acheteur, en établissant en quelque sorte son état civil. Les appareils ou portions d'appareils propres à la distillation ne peuvent circuler en tous lieux, en dehors des propriétés privées, qu'en vertu d'acquits à caution, lesquels ne sont déchargés qu'après que lesdits appareils ont été reconnus au lieu de destination.

ALAMBIQUAGE n. m. Raffinement excessif du style.

ALAMBIQUÉ, E adj. Qui aime à compliquer ; contourné, quintessencié : [Bergotte] *un esprit des plus confus, alambiqué, ce que nos pères appelaient un diseur de phébus* (Proust).

ALAMBIQUER v. tr. LANGUE CLASS. Fatiguer par des subtilités, tourmenter : *Il faut donc alambiquer son esprit dans ces questions* (Bossuet).

ALAMEDA, v. des Etats-Unis (Californie), sur la baie de San Francisco ; 70 600 hab. Constructions navales. Fonderies. Importante base navale et aérienne.

ALAMEIN (El-), localité d'Egypte, à 100 km à l'O. d'Alexandrie. Atteinte par les troupes de Rommel en juillet 1942, elle marqua l'avance extrême de l'armée allemande en direction du canal de Suez. La position d'El-Alamein, puissamment organisée (notamment à l'aide de mines) par les Britanniques, servit de base de départ à la VIIIe armée de Montgomery lors de son offensive victorieuse du 23 octobre suivant. (V. LIBYE [*campagne de*].)

ALAMINOS (Antonio), navigateur espagnol, né à Palos. Il prit part au deuxième voyage de Colomb (1493), à celui de Ponce de León en Floride (1512) et aux expéditions d'Hernández de Córdoba et de Grijalva au Yucatan (1513, 1517). On lui attribue la découverte du Gulf Stream.

ALAMOSITE n. f. Minér. Silicate naturel de plomb.

ALAMŪT (« Nid d'aigle »), forteresse de Perse, située au N.-O. de Qazvīn, où résida, de 1090 à 1256, le grand maître des Assassins* (Ḥachchāchīn).

ALAN, ALLEN, ou **ALLYN** (William), cardinal anglais (Rossall 1532 - Rome 1594). Son zèle pour la restauration du catholicisme en Angleterre lui valut l'exil, le chapeau de cardinal (1588) et l'archevêché de Malines (1591).

ALANBROOKE (vicomte Francis), maréchal britannique (Bagnères-de-Bigorre 1883). Artilleur réputé, il est inspecteur de son arme en 1936. Après s'être distingué à Dunkerque en 1940, il commande les forces territoriales anglaises, puis est nommé chef d'état-major impérial en 1941, et maréchal en 1944. Alanbrooke occupe cette fonction jusqu'en 1946 et participe ainsi à l'élaboration de toutes les décisions stratégiques prises durant la Seconde Guerre mondiale. Il publie ses carnets *War Diaries* (1957).

ÅLAND, en finnois **Ahvenanmaa,** prov. maritime de Finlande ; 1 505 km² ; 21 550 hab. Capit. *Mariehamn*.
— Géogr. La province d'Aland est constituée essentiellement par un archipel de 6 554 îles ou îlots séparant la mer Baltique du golfe de Botnie. Les ressources fondamentales de la population sont l'agriculture et la pêche et, dans les petites îles périphériques, la pêche au hareng exclusivement.

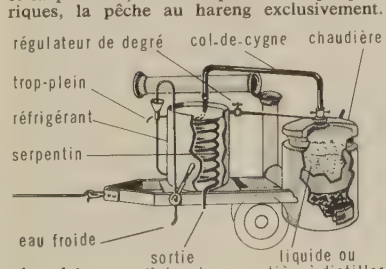

alambic

L'archipel est depuis longtemps une région de tourisme et de villégiature.
— Hist. Bien que de langue suédoise, l'archipel fut rattaché à l'empire des tsars avec la Finlande en 1809. Pendant la guerre de Crimée, la flotte franco-britannique assiégea la forteresse de Bomarsund (1854). Après la guerre d'indépendance finlandaise de 1917-1918, un mouvement séparatiste prit naissance au sein de la population, en vue d'un rattachement à la Suède. La question fut portée devant le Conseil de la Société des Nations, qui décida en faveur de la souveraineté finlandaise. Une autonomie particulière fut accordée aux îles d'Aland (loi du 6 mai 1920), qui eurent désormais leur propre diète provinciale. Leur neutralité a été garantie par une convention internationale signée en octobre 1921, renouvelée au traité de Paris (1947) et reconnue par une loi du Parlement finlandais (13 oct. 1951).

ALANDIER n. m. (de *landier*). Céram. Foyer placé à la base d'un four et servant à produire les calories nécessaires à la cuisson. (Un four comporte habituellement plusieurs alandiers répartis systématiquement autour de lui ; rarement sous la sole. La forme des alandiers varie selon les constructeurs et surtout selon la nature du combustible.)

maréchal ALANBROOKE

ALANGUIR v. tr. (de *languir*). Fatiguer (employé surtout au passif) : *Et sur mes cils mi-clos alanguis de sommeil* (Heredia).
— ***S'alanguir*** v. pr. Perdre son énergie : *L'immense Bagdad s'alanguit et s'endort sous le ciel étouffant* (F. Jammes).

ALANGUISSEMENT n. m. Etat de celui qui tombe en langueur.

ALANINE n. f. Chim. Acide α aminopropionique, de formule $CH_3—CH(NH_2)—CO_2H$.
— ENCYCL. L'*alanine active* (dextrogyre) s'extrait par hydrolyse de matières albuminoïdes ; l'*alanine racémique* est obtenue synthétiquement par hydrogénation catalytique de l'acide pyruvique en présence d'ammoniac. Constituant des protides, l'alanine active joue un rôle biologique considérable.

ALANTIKA (MONTS), massif situé à la frontière du Cameroun et de la Nigeria, entre les vallées du Faro et de la Bénoué ; 1 400 m. Il est occupé par des populations Kirdis.

ALANTOL n. m. (de l'allem. *Alant*, aunée). Cétone terpénique liquide isomère du camphre, de formule $C_{10}H_{16}O$, bouillant vers 200 °C et extraite de l'essence d'aunée.

Alaon, monastère bénédictin d'Aragon (diocèse d'Urgel), fondé au début du IXe s. La *Charte d'Alaon*, diplôme apocryphe, attribuée autrefois à Charles le Chauve, représentait les rois d'Aragon comme descendants des Mérovingiens.

ALAOTRA, grand lac de Madagascar, au N.-O. de Tamatave, ayant pour émissaire le Maningory, qui se jette dans l'océan Indien. C'est plutôt un marais peu profond, aux contours mal définis, et qui se colmate assez rapidement. De grands travaux y ont été entrepris par le génie rural et grâce aux fonds du F. I. D. E. S., afin de mettre en culture la zone marécageuse. On prévoit la récupération de 90 000 ha, dont 60 000 ha de rizières. Station agronomique. Arachide, manioc, tabac.

ALARCÓN y ARIZA

ALAOUITES. V. 'ALAWĪTES et ANṢARIYAS.

ALAPAÏEVSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), située sur le versant oriental de l'Oural, au nord de Sverdlovsk ; 40 000 hab. Mines de fer et hauts fourneaux.

ALAPETITE (Gabriel), homme politique et administrateur français (Clamecy 1854 - Paris 1932). Issu des cadres de l'administration préfectorale, il fut ministre résident de France en Tunisie (1906-1917), puis ambassadeur à Madrid, enfin commissaire général de la République en Alsace-Lorraine, jusqu'en 1924.

ALAPIN n. m. et adj. Teinture qui servait autrefois dans l'impression de l'indienne.

ALARCÓN (Fernando), navigateur espagnol du XVIe s., né à Trujillo. Il effectua en 1540 la reconnaissance complète du golfe de Californie et remonta le cours inférieur du Colorado.

ALARCÓN Y ARIZA (Pedro Antonio DE), romancier espagnol (Guadix 1833 - Valdemoro, près de Madrid, 1891). Il fit d'abord

Phot. Keystone, B. N. de Madrid.

forêt de conifères sur la côte sud de l'ALASKA

preuve d'un romantisme effréné dans la *Finale de Norma* (1855). Il donna ensuite un reportage remarquable : *Journal d'un témoin de la guerre d'Afrique* (1859). Mais il a surtout laissé *le Tricorne* (*El Sombrero de tres picos*) [1874], nouvelle charmante dans laquelle revit toute l'Andalousie de Charles IV, et dont Manuel de Falla a tiré un livret et une partition célèbres.

ALARCÓN Y MENDOZA (Juan RUIZ DE). V. RUIZ DE ALARCÓN Y MENDOZA.

ALARCOS, village d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Ciudad Real). Victoire des Maures de l'almohade Al-Manṣūr sur Alphonse VIII, roi de Castille (1195).

ALARIA n. m. (du lat. *ala*, aile). Mollusque gastropode, au labre étalé en aile, abondant dans les terrains jurassiques et crétacés.

ALARIC (MONTAGNE D'), petit massif calcaire dominant la rive droite de l'Aude, en aval de Carcassonne.

ALARIC Ier, roi wisigoth de 396 à 410 (Perice, delta du Danube, v. 370 - Cosenza 410). Arien, de la famille des Balthes, Alaric est nommé, à la fin du règne de Théodose, *magister militiae* pour l'Illyricum. En 398, il dévaste la Thrace, menace Constantinople, puis franchit les Thermopyles et ravage la Grèce jusque dans le Péloponnèse. Repoussé par Stilicon, il rentre en Pannonie, envahit l'Italie du Nord et s'empare d'Aquilée, tandis que le gouvernement de Ravenne pense se réfugier à Lyon. Stilicon réussit à le repousser à Pollenza (402), puis à Vérone. Mais Alaric reconstitue ses forces en Illyrie, et en 408 revient en Italie. Le 24 août 410, il s'empare de Rome, que ses troupes pillent durant trois jours. L'émotion est immense dans tout l'Empire : la Ville éternelle, qui n'a pas connu d'invasion depuis 390 av. J.-C., est prise ! On accuse le christianisme : si Rome était restée fidèle à ses vieux dieux, elle eût été sauvée. Saint Augustin répond en rédigeant *la Cité de Dieu*. Alaric gagne vite l'Italie du Sud, pille tout pour nourrir ses hommes, parvient à Messine, et songe à gagner la Sicile et l'Afrique, riches en blé. Il meurt au bord du Busento. Ses hommes détournent momentanément le cours du fleuve, dans le lit duquel ils l'ensevelissent.

ALARIC II, huitième roi des Wisigoths, qui succéda à son père Euric en 484. Son royaume comprenait la plus grande partie de l'Espagne et la moitié de la Gaule. Il fut vaincu et tué par Clovis en 507 à la bataille de Vouillé, et l'Etat sur lequel il régnait s'effondra. Il avait promulgué en 506 le *Bréviaire* d'Alaric*, recueil des lois applicables aux sujets gallo-romains du royaume wisigoth.

carte de l'ALASKA

ALARMANT, E adj. De nature à causer une vive inquiétude : *Il m'a trouvé le pouls rapide* [...], *mais sans aucun symptôme alarmant* (Maupassant).

ALARME n. f. (ital. *all'arme !*, aux armes !). Signal pour prévenir de l'approche de l'ennemi, appel aux armes : *Donner, sonner l'alarme ;* et, au *fig. : J'ai sonné l'alarme au sujet des tentatives* [...] *de quelques groupements coloniaux* (Jaurès). || — *Fig.* Trouble, émoi causé par l'approche d'un danger, inquiétude : *Elle se taisait, attristée pour lui, inquiète pour un autre, pleine d'angoisses et d'alarmes* (A. France). || *Fausse alarme,* crainte sans fondement.

— Ch. de f. *Signal d'alarme,* dispositif mis à la portée des voyageurs pour provoquer l'arrêt immédiat d'un train en marche.

— Hist. mil. Batterie de tambour, en usage au XVIIe et au début du XVIIIe s., pour appeler aux armes (*ad arma !*). [Elle fut remplacée par la générale.]

ALARMER v. tr. Causer de l'inquiétude, du trouble, de l'effroi : *L'heure où les aboiements des chiens n'alarment plus guère les fermiers* (M. Aymé). || Effaroucher : *Sa pudeur s'alarma d'abord, mais elle céda...* (Montesquieu).

— SYN. *: effrayer, émouvoir, épouvanter, inquiéter, intriguer, soucier, tourmenter.*

ALARMISTE adj. Qui tend à alarmer les gens : *Répandre des bruits alarmistes.*

◆ N. Personne qui répand des nouvelles alarmantes : *L'on réclamait déjà pour les espions et les alarmistes les ténèbres éternelles* (A. France).

ALARY (Pierre Joseph), économiste français (Paris 1689 - *id.* 1770). Sous-précepteur du futur Louis XV, il fonda à Paris, en 1724, une société d'études politiques, le Club de l'Entresol, place Vendôme, que le cardinal de Fleury finit par dissoudre en 1731. (Acad. fr., 1723).

ALASIA. V. CHYPRE.

ALAS Y UREÑA (Leopoldo García DE LAS), professeur et écrivain espagnol (Zamora 1852 - Oviedo 1901). Introducteur du naturalisme en Espagne, il a publié plusieurs livres de critique sous le pseudonyme de CLARÍN, et quelques romans, dont le plus célèbre est *La Regenta* (1884-1885).

ALASKA, Etat des Etats-Unis, à l'extrémité N.-O. de l'Amérique du Nord ; 1 518 700 km² ; 209 000 hab. Capit. *Juneau.*

● *Géographie.* L'Alaska s'étend sur des régions variées : en bordure du Pacifique, le large *golfe de l'Alaska* est limité vers l'E. par un archipel côtier, et à l'O. par la longue *péninsule de l'Alaska,* qui se prolonge dans les îles Aléoutiennes. L'archipel du sud-est est formé par un fouillis d'îles montagneuses précédant une zone continentale étroite, ouverte par des fjords profonds et dominée par la chaîne côtière ; le climat, humide, est très doux pour la latitude, puisque la moyenne de janvier descend à peine jusqu'à 0 °C ; mais celle de juillet n'est que de 13,5 °C. La végétation est formée de belles forêts de conifères auxquelles font place, en altitude, des prairies semées de fleurs éclatantes. Dans la péninsule de l'Alaska et dans l'île Kodiak, la flore est moins riche et les arbres disparaissent ; les étés sont encore plus frais, mais les hivers restent aussi doux. Au N. du golfe de l'Alaska, le territoire s'étend sur une série de grands massifs, en partie volcaniques, formant un croissant qui épouse la forme du golfe ; la *chaîne de l'Alaska* porte le point culminant de l'Amérique du Nord, avec le mont McKinley (6 187 m) ; mais, au S.-E., la chaîne Saint Elias dépasse également 6 000 m, sur le territoire canadien il est vrai (6 050 m au mont Logan). En altitude et vers l'O., les forêts se dégradent peu à peu et font place aux prairies. Au N. de la chaîne de l'Alaska, le bassin du Yukon s'étend sur des régions monotones au climat très rude ; elles sont constituées de bas plateaux et de plaines marécageuses en été, époque où elles sont infestées par les moustiques. Le nord de l'Alaska est formé de massifs montagneux beaucoup moins accidentés que ceux de la partie méridionale : monts Baird à l'O. et chaîne de Brooks, qui dépasse cependant 2 500 m vers l'E. En bordure de la mer de Beaufort, enfin, s'étendent des plaines couvertes par la toundra.

La population est concentrée essentiellement sur les côtes méridionales du territoire, où

Phot. Centre culturel américain.

sont situées les principales localités (Anchorage, Seward, Cordova, Ketchikan, Wrangell). Dans l'intérieur vivent des Indiens Koyukuks; des Esquimaux sont localisés en bordure de la mer de Béring.

Après avoir connu des *ruées vers l'or*, à la fin du XIXe s., l'Alaska trouve aujourd'hui l'essentiel de ses ressources dans la pêche, qui alimente d'importantes conserveries : harengs, morues, flétans, et surtout saumons. Dans le sud-est, l'exploitation des forêts est en progrès et des fabriques de pâte à papier se développent. Le sous-sol fournit encore un peu de cuivre et d'or, mais d'autres ressources peuvent connaître un développement notable (pétrole, mercure, plomb, zinc, etc.). La chasse et l'élevage des animaux à fourrure, soumis aux variations de la mode, sont plus ou moins actifs. Le tourisme, enfin, favorisé par la beauté des paysages de l'Alaska méridional, attire des visiteurs de plus en plus nombreux. (→ Biblio.)

● *Histoire.* En 1728, Béring, au service des Russes, aborda en Alaska, dont il paraît avoir été le premier explorateur. Aux XVIIIe et XIXe s., d'assez nombreux Russes y vinrent chercher des fourrures, dans les régions côtières. Le monopole de ce trafic fut concédé en 1799 à la Compagnie russo-américaine. Le pays fut acheté par les Etats-Unis à la Russie en 1867 (traité de Washington), pour la somme de 7 200 000 dollars, mais il n'eut d'organisation administrative qu'en 1884, avec la législation de l'Etat d'Oregon. Néanmoins, le pays était exploité sans vergogne et la chasse au phoque souffrait du manque de réglementation. En 1896-1897, lors de la ruée vers l'or du Klondike, beaucoup de nouveaux venus passèrent par l'Alaska; certains s'y réfugièrent après leur échec et exploitèrent les mines d'or de Nome. La population put atteindre 63 500 hab. en 1900. Durant la Seconde Guerre mondiale, la menace japonaise pesa sur l'Alaska (occupation des îles Aléoutiennes) et l'on décida la construction de la route de l'Alaska. L'Alaska, où se sont déroulées depuis 1946 d'importantes manœuvres menées en étroite coopération par les états-majors américain et canadien, constitue un bastion essentiel de la stratégie arctique des Etats-Unis. Depuis le début du XXe s., les habitants de l'Alaska revendiquèrent le *home rule* et la représentation au Congrès. En 1912, ils obtinrent un gouvernement particulier, avec deux chambres. Le statut de 49e Etat de l'Union a été voté en 1958. (→ Biblio.)

ALASKA (CHAÎNE DE L'), principale chaîne montagneuse de l'Alaska, entre la chaîne Saint Elias, au S.-E., et la péninsule de l'Alaska, au sud-ouest. Elle porte le point culminant de l'Amérique du Nord (6 187 m au mont McKinley). Les autres sommets principaux sont le mont Hayes (4 250 m) et le mont Foraker (5 180 m).

ALASKA (PÉNINSULE DE L'), longue péninsule qui prolonge l'Alaska vers le S.-O., en direction des îles Aléoutiennes qui la prolongent; 3 100 m au volcan *Pavlof*.

Alaska (ROUTE DE L') ou **Alcan** (de *Al*[*aska*]-*Can*[*ada*]), grande route stratégique et commerciale construite entre Dawson Creek (Colombie britannique) et Fairbanks (Alaska); 2 500 km.

C'est l'offensive japonaise sur les Aléoutiennes (1942) qui provoqua la construction de cette route, ouverte au trafic en novembre 1943 grâce à l'effort particulièrement remarquable de 12 000 ouvriers et techniciens. Elle relie les aérodromes canadiens de Fort Saint John, Fort Nelson, Watson Lake, Whitehorse, aux grandes bases aériennes américaines de Big Delta et de Fairbanks-Eielson, qu'une voie ferrée unit à celle d'Anchorage.

Alaska (LAPIN), race de lapin à la fourrure brillante, d'un noir de jais intense.

ALASKAÏTE n. f. Minér. Sulfure naturel de bismuth, plomb, argent et cuivre.

ALASKIEN adj. m. Se dit des glaciers* de piémont, particulièrement nombreux et bien développés en Alaska.

ALASSIO, comm. d'Italie, en Ligurie (prov. de Savone); 9 031 hab. (8 265 aggl.). Constructions navales. Station balnéaire.

Alastor, chez les poètes tragiques grecs, personnification de la Divinité qui poursuit la vengeance d'un crime.

Le poète anglais P. B. Shelley a donné ce nom à un poème écrit en 1815, où il considère le génie de la solitude comme un mauvais génie : *Alastor or The Spirit of Solitude* (1816). C'est une autobiographie spirituelle du poète et son premier ouvrage important.

ALASTRIM [trim] n. m. (du portug. *alastar*, qui se développe vite). Forme atténuée de la variole, survenant chez des individus non vaccinés.

ALA-TAOU, nom générique (signif. en turc *monts bigarrés*) que portent plusieurs chaînes de montagnes de l'Asie moyenne soviétique, dans le Kazakhstan et en Kirghizie. L'*Ala-Taou de Djoungarie*, dans le Kazakhstan, au S.-E. du lac Balkhach, domine le grand passage qui fait communiquer l'Asie moyenne avec le Sin-kiang. Plus au S., l'*Ala-Taou transilien* sépare le bassin de l'Ili, tributaire du lac Balkhach, du lac Issyk-Koul, dominé directement par l'*Ala-Taou de Khounghei*. Au S. du lac s'élève l'*Ala-Taou de Terski*.

a latere loc. adj. (mots lat. signif. *du côté, d'auprès*). S'applique à certains cardinaux choisis par le pape dans son entourage, *à son côté*, pour remplir des missions diplomatiques : *Un légat «a latere»*.

ALATERNE n. m. Bot. V. NERPRUN.

ALATRI, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Frosinone); 20 459 hab. (5 188 aggl.).

ALATYR', petite riv. du plateau central russe (U. R. S. S.), sous-affl. de la Volga par la Soura. — V. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), située au confluent de la rivière *Alatyr'* et de la Soura; 30 000 hab. Activités agricoles.

ALAUDIDÉS n. m. pl. (du lat. *alauda*, alouette). Famille de passereaux, dont l'alouette est le type.

ALAUNGPAYA. V. ALOMPRA.

ALAÜS [lays] n. m. Grand taupin au corps pubescent, répandu dans le monde entier, en particulier là où poussent des palmiers. (Il attaque en effet les larves de certains coléoptères qui vivent dans le tronc de ces arbres; l'alaüs est un coléoptère, famille des élatéridés.)

ALAUSI, v. de l'Equateur (prov. de Chimborazo), située dans un fertile bassin intérieur des Andes, sur la voie ferrée de Guayaquil à Quito; 4 800 hab.

ALAUX (Jean), dit **le Romain**, peintre français (Bordeaux 1786 - Paris 1864). Prix de Rome en 1815, il dirigea l'Académie de France (1847-1850), fut membre de l'Institut (1851) et travailla surtout pour la Galerie historique de Versailles.

ALAUX (Gustave), peintre français (Bordeaux 1887). Il est l'auteur de nombreux tableaux se rapportant à l'histoire de la marine à voile.

ÁLAVA, prov. basque d'Espagne; 118 000 hab. Ch.-l. *Vitoria*. C'est un pays essentiellement agricole, s'étendant sur de moyennes montagnes bien arrosées, assez richement boisées et coupées par quelques bassins (plaine de Vitoria ou Barranca). Vers le S., la province s'étend sur le bassin de l'Ebre : c'est la *Rioja alavesa*, aux vignobles réputés.

ÁLAVA (Juan DE), architecte espagnol (prov. de Vitoria - † Salamanque 1537). Etabli à Salamanque en 1505, il termina la chapelle de l'université, travailla au chevet de la *Catedral Nueva* (1531) et entreprit la construction de la célèbre église de *San Esteban o Santo Domingo* (1524). Il a aussi travaillé au cloître de la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle.

ÁLAVA (Miguel Ricardo DE), général et homme d'Etat espagnol (Vitoria 1781 - Barèges 1843). D'abord partisan du roi Joseph Bonaparte, il se tourna contre lui en 1811 et fut l'un des aides de camp de Wellington. Ferdinand VII l'envoya comme ambassadeur dans les Pays-Bas. Après la révolution de 1820, il devint président des Cortès. Chargé, en 1823, de négocier la paix avec le duc d'Angoulême, il échoua et passa en Angleterre. A la mort de Ferdinand VII, il fut nommé ambassadeur à Londres, puis à Paris.

ALAVERDI, v. de l'U. R. S. S. (Arménie), près de la frontière de Géorgie; 10 000 hab. Mines de cuivre; fonderies.

ALAVERT n. m. Bot. Nom commun du phillyrea.

ALAVOINE (Jean Antoine), architecte français (Paris 1776 - *id.* 1834). On lui doit la construction du théâtre des Variétés, un projet de fontaine dite *fontaine de l'Eléphant* (qui aurait dû être construite sur la place de la Bastille), ainsi que les plans de la colonne de Juillet.

'ALAWÎTES ou **ALAOUITES** (de l'ar. *'alawī*, descendant de 'Alī), nom donné aux chérifs marocains filaliens (du Tafilalet) issus de Ḥasan, fils de 'Alī, qui, à la faveur de l'anarchie qui régnait au Maroc à la fin de la dynastie sa'dienne, au XVIIe s., fondèrent la dynastie dite *alaouite*. L'un d'entre eux, Mūlāy Muḥammad, devenu maître de l'oasis du Tafilalet, puis momentanément du Maroc oriental, fit de vaines tentatives pour s'emparer de Fès. Son frère et successeur Mūlāy Rachīd (1660-1672), plus heureux, fut le véritable fondateur de la dynastie alaouite, qui se maintint depuis lors au Maroc, en dépit de l'anarchie et des troubles. Son pouvoir fut consolidé en 1912 par l'établissement du protectorat français. — On étend parfois ce nom aux membres d'une secte chī'ite extrémiste qui divinise 'Alī, en particulier aux Anṣariyas* ou Nuṣayrīs des montagnes de la Syrie du Nord, dont le territoire a formé, à l'époque du mandat français sur la Syrie, l'Etat dit *des Alaouites*.

'ALAY. V. ALEY.

ALAYRAC (Nicolas D'), compositeur français (Muret 1753 - Paris 1809). Il poursuit à la fois des études de droit et de violon. En 1774, il entre dans l'armée, travaille l'harmonie avec Langlé, publie 6 *Duos pour deux violons*, puis des quatuors, des duos vocaux et des romances. En 1781, il donne deux opéras-comiques au théâtre de la Cour : *le Petit Souper* et *le Chevalier à la mode*. Pour la Comédie-Italienne et l'Opéra-Comique, il compose plus de cinquante ouvrages (*Nina ou la Folle par amour*, 1786; *Camille ou le Souterrain*, 1791; *Adolphe et Clara, Gulistan*, 1805; etc.). Très représentatif de son époque, d'Alayrac, qui reçut les conseils de Grétry, joint la grâce et l'esprit à une sentimentalité parfois un peu fade.

Nicolas d'ALAYRAC
gravure de L. C. Ruotte
bibliothèque du Conservatoire Paris

ALAZANI, riv. de l'U. R. S. S., affl. gauche de la Koura, qui coule en Géorgie et aboutit au réservoir artificiel créé par le barrage de Minghetchaour, dans l'Azerbaïdjan; 300 km. Elle alimente un important canal d'irrigation, dit *canal de l'Alazani*.

ALAZARD (Jean), écrivain d'art français (Lacalm, Aveyron, 1887). Après son agrégation, il vécut plusieurs années en Italie, où il devint secrétaire général de l'Institut français de Florence. Doyen de la faculté des lettres d'Alger, il a publié : *le Portrait florentin de Botticelli à Bronzino; Giotto; Pérugin; Fra Angelico; Piero Della Francesca; Histoire de l'art italien; l'Orient et la Peinture française de Delacroix à Renoir; Ingres et l'ingrisme*. Il fut chargé, en 1930, de créer à Alger un musée des beaux-arts.

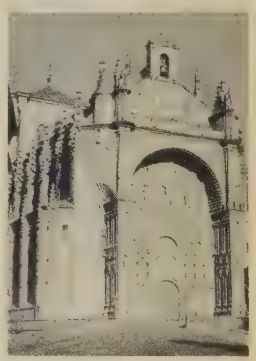

Juan de ÁLAVA
église San Esteban
à Salamanque

ALBA, ancienn. **Aps**, comm. de l'Ardèche (arrond. de Privas), dans le bas Vivarais, sur l'Escoutay; 732 hab. (366 aggl.). Château des XVe et XVIe s. C'est l'anc. *Alba Augusta* des Helvii, qui fut détruite par les Vandales en 411.

ALBA, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Cuneo), sur le Tanaro; 16 229 hab. (12 267 aggl.). Evêché. Centre commercial et vinicole. C'est l'anc. *Alba Pompeia*.

ALBA ou **ALBAIN**, nom gaélique des Hautes Terres d'Ecosse. Il fut pris vers le début du Xe s. par le royaume des Pictes* et des Scots*. La forme anglicisée est *Albany*.

ALBACETE (de l'ar. hispanique *Al Basīṭ*, la plaine), v. d'Espagne (Murcie), ch.-l. de province, sur la lisière orientale de la Manche; 72 400 hab. Evêché. Important marché agricole (vins, fruits, safran). — La *province d'Albacete* a 397 100 hab. Elle comprend, vers le nord-ouest, une partie de la plaine aride de la Manche, région de céréaliculture. Au sud, dans le *campo de Montiel*, tout aussi monotone, les terres incultes deviennent très étendues. L'occupation humaine est plus faible encore dans les chaînons de

l'extrémité orientale des chaînes Bétiques. Quelques bassins irrigués sont mis en valeur dans les hautes vallées du Mundo et du Segura (Hellín).

ALBA DE TORMES, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Salamanque), au S.-E. de Salamanque ; 3 400 hab. Petite ville que domine la tour de l'ancien palais du duc d'Albe. Dans le couvent des carmélites, fondé en 1570, on conserve le corps de sainte Thérèse, qui y mourut en 1582. Le couvent de Santa Isabel (XVe et XVIe s.), les églises San Juan (XVIe s.), San Miguel et Santiago, de style roman, et les ruines de l'église et du cloître de San Leonardo sont d'un grand intérêt. Victoire des Français de Kellermann sur les Espagnols en 1809.

ALBA FUCENSE ou **ALBA FUCENTIA**. Géogr. anc. V. d'Italie, près du lac Fucin. Ancienne cité des Marses. Les Romains y fondèrent une colonie latine vers 304-303 av. J.-C. et y internèrent Persée, Syphax, Bituitis, etc. Vestiges d'un temple et d'un amphithéâtre. C'est l'act. *Albe*.

ALBAIN (MONT), en lat. **Mons Albanus**. Géogr. anc. Montagne du Latium, dans les monts Albains, occupée dès l'âge du fer. Elle dominait Albe-la-Longue et était le centre de la confédération des peuples latins. C'est l'actuel *Monte Cavo* des *Colli Albani*. Au sommet se trouvait le temple de Jupiter Latiaris, où, chaque printemps, était célébrée la fête fédérale. Les Gaulois occupèrent quelque temps cette citadelle, entre 358 et 354. (On appelait *Albains* les prêtres de Mars, dont le mont Albain était la résidence ordinaire.)

ALBAINS (MONTS), en ital. **Colli Albani**, groupe de hautes collines d'Italie, dans le Latium, au sud-est de Rome, formées de volcans éteints ; deux cratères sont occupés par les lacs Albino et Nemi. Le *Monte Cavo*, sommet du massif, culmine à 949 m. La grande fertilité des terres permet la culture de la vigne, et le vin des « Châteaux romains » (*Castelli Romani*) est consommé couramment par les Romains. Les monts Albains sont un lieu de villégiature fréquenté.

ALBANAIS

ALBA-JULIA, en hongr. **Gyula-Fehervar**, en allem. **Weissenburg** et **Karlsburg**, v. de Roumanie (Transylvanie) ; 14 400 hab. Evêché. Cathédrale Saint-Michel, romane (XIIIe s.). Le 1er décembre 1918 y fut proclamée l'union de la Transylvanie (jusqu'alors sous domination hongroise) avec la Roumanie.

ALBAN, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. d'Albi), dans le Ségala ; 856 hab. (633 aggl.).

ALBAN ou **ALBANS** (saint). Il subit le martyre en 303 à Verulamium (IIIe-IVe s.). — Fête le 22 juin.

ALBANAIS, E adj. et n. Relatif à l'Albanie ; habitant ou originaire de ce pays.

◆ N. m. Langue parlée en Albanie. (Nom indigène : SHKIP.)

— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne connue en Albanie au VIIIe s., et qui reprit certaines théories des manichéens.

— ENCYCL. Linguist. L'*albanais* est une langue indo-européenne constituant un rameau isolé, où certains voient un descendant de l'ancien illyrien. Si le premier texte écrit date de 1462, nous n'avons de textes suivis qu'à partir de la seconde moitié du XVIe s. Parlé aujourd'hui par environ 2 millions de personnes, l'albanais se présente sous deux formes : au sud, à partir du fleuve Semeni, ainsi que dans les colonies albanaises de Grèce et d'Italie, le *tosque*, assez uniforme, et au nord de cette même ligne, le *guègue*, plus différencié, qui comprend les groupes de dialectes d'Elbasan, assez proches du tosque, de Tirana, la capitale, de Shkodra (Scutari), assez aberrant, et le guègue oriental, parlé hors des frontières politiques, dans la région de Yougoslavie autonome du *Kosmet* (*Kos*[*ovo*]-*Met*[*ohija*]), avec comme centre culturel Priština. Encore que le dialecte de Scutari fasse preuve sur le plan régional d'une certaine vigueur, une langue littéraire, fondée sur le tosque et sur le dialecte guègue d'Elbasan, avec des apports lexicaux d'autres parlers, se constitue actuellement. La langue, qui, au cours de son histoire, a été notée avec différents alphabets (slave, grec, turc et même arabe, sans parler des alphabets mixtes et indigènes), s'écrit depuis 1908 en caractères latins. Le guègue du Nord se distingue par des nasales que l'on ne rencontre pas ailleurs. — Le vocabulaire a été fortement influencé par les langues voisines : latin à date ancienne, plus tard italien de Dalmatie, turc, grec, slave, etc. Seule une faible partie du vocabulaire actuel remonte au vieux fonds autochtone. A côté de Shkodër au N. et de Korcë (Korça) au S., Tirana, où vient d'être fondée une université, tend à devenir le centre culturel le plus important.

ALBANAIS, région des Préalpes françaises (Savoie et Haute-Savoie), au S.-O. d'Annecy, entre le Gros-Foug à l'O., le Semnoz et le mont Revard à l'E. C'est une région de collines, tournée surtout vers l'élevage.

ALBANAISE n. f. Variété d'anémone blanche.

ALBANE n. m. (du lat. *albus*, blanc). Longicorne qui vit dans le midi de la France, sur les cistes, et dont la larve se développe dans les tiges mortes des genêts. (Nom sc. : *Albanum M-griseum*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

ALBANE (Francesco ALBANI, dit l'), peintre italien (Bologne 1578 - *id.* 1660). Élève des Carrache, il se lia avec Guido Reni et l'accompagna à Rome, où il travailla à Sainte-Marie-de-la-Paix (1611-1614) et au palais Verospi. A Bologne, il peignit des tableaux d'autel (*Martyre de saint André*) et des peintures mythologiques aux paysages sereins et délicats. Les chefs-d'œuvre de cette peinture claire, gracieuse, un peu fade, sont : *l'Enlèvement d'Europe*, *Vénus endormie*, *Diane au bain*, *Danaé*, *Galatée* (Milan, Vienne).

ALBANI, famille de Rome, originaire de l'Albanie et réfugiée en Italie après l'invasion des Turcs, au XVIe s. Ses membres ont tous servi la papauté : ORAZIO (Urbino 1576-Rome 1653), ambassadeur et sénateur de Rome (1633-1645) ; — GIOVAN FRANCESCO, petit-fils d'Orazio, élu pape en 1700, sous le nom de Clément XI ; — ANNIBALE (Urbino 1682 - Rome 1751), neveu de Clément XI, cardinal en 1711 ; — ALESSANDRO (Urbino 1692 - Rome 1779), également neveu de Clément XI, cardinal en 1721. Ami de Winckelmann et bibliothécaire du Vatican, il rassembla dans sa maison de campagne, célèbre sous le nom de villa Albani*, des chefs-d'œuvre de toute espèce ; — GIANFRANCESCO (Rome 1720 - *id.* 1803), cardinal en 1753, grand électeur de Pie VI et de Pie VII ; il fut favorable aux Autrichiens et prit une part importante à la discussion des projets concordataires ; — GIUSEPPE (Rome 1750-Pesaro 1834), neveu du précédent, également cardinal (1801). Austrophile, il fut grand électeur de Pie VIII (1829), qui le prit comme secrétaire d'Etat. — A une autre branche de la famille appartient GIAN GIROLAMO, prélat et jurisconsulte (Bergame 1504-Rome 1591), qui fut cardinal en 1570 et écrivit *De donatione Constantini* et *De cardinalatu*.

ALBANI (Francesco). V. ALBANE.

Albani (VILLA), maison de plaisance que le cardinal Alessandro Albani fit élever près de Rome par l'architecte C. Marchioni (1743-1763). Cette demeure, construite sur le plan des habitations pompéiennes, contenait une précieuse collection de sculptures antiques.

ALBANIE (en alban. **Shqipnija** ou **Shqiprija**), Etat de la péninsule balkanique, limité au N. et à l'E. par la Yougoslavie, au S. par la Grèce ; 28 738 km² ; 1 394 000 hab. Capit. *Tirana* (Tiranë).

Géographie.

● *Géographie physique.* Le milieu naturel de l'Albanie est austère : quelques lambeaux de plaines littorales naturellement malariennes, un escalier de hautes terrasses et de plateaux inégalement développés, et un complexe de montagnes sauvages. L'ensemble est composé en majeure partie de roches perméables, de calcaires et de grès, et présente un aspect aride et pelé. Le climat n'est méditerranéen que le long d'une frange littorale étroite. Dans la plus grande partie du pays, il est de type continental, avec des contrastes de température accusés d'une saison à l'autre et des précipitations orageuses en été.

On peut distinguer trois grands ensembles naturels : une *Albanie septentrionale* et *orientale*, formée de chaînes et de massifs dépassant 2 000 m d'alt. ; une *Albanie méridionale* ou *Epire albanaise*, également montagneuse ; une *Albanie centrale*, ouverte vers l'Adriatique et comportant encore des alignements de crêtes de plus de 2 000 m, mais aussi de larges bassins, des zones de collines et des plaines côtières.

L'*Albanie septentrionale* s'étend sur la terminaison des Alpes dinariques. On donne souvent d'ailleurs à cette région le nom d'*Alpes albanaises*. Comme dans le Karst yougoslave, les calcaires jouent un rôle important dans le relief, spécialement au nord du Drin inférieur, dans le pays nommé *Prokletije* ; de hautes crêtes arides, déchiquetées, y sont entaillées par des gorges inaccessibles. Au sud du Drin s'étendent des massifs de roches anciennes, constituant le pays des Mirdites ou Mirditë : des fragments de socle prétriasique portent localement des tables de calcaires et de grès secondaires. Ici, le socle ne dépasse guère 1 200 à 1 500 m d'alt., mais les résidus de la couverture sédimentaire atteignent ou dépassent 2 000 m. Tout cet ensemble, d'accès très difficile, ne constitue qu'une zone de pâturages d'été. Les cultures n'occupent pas 10 p. 100 de la superficie totale.

L'*Albanie méridionale* présente aussi des aspects sévères. Du moins le relief, plus simple et plus ordonné, est formé de rides parallèles à la côte : des crêtes calcaires sont séparées les unes des autres par des synclinaux remplis de grès et de schistes argileux de l'éocène (flysch), comme dans le Karst croate. Le réseau hydrographique, conforme aux directions structurales, est orienté du sud-est au nord-ouest. Les points les plus élevés dépassent de peu 2 000 m d'alt. (2 111 m au-dessus de la « Riviera albanaise », au nord de Corfou).

Le cœur du pays albanais, bien protégé par son retranchement de montagne du côté balkanique, plus ouvert du côté de l'Adriatique, est formé par l'ensemble de plaines et de collines situé en arrière de la côte, jusqu'à Elbasan et à Berat. Ennoyé au Tertiaire, le pays a été plissé en un système de dômes et de cuvettes à l'intérieur duquel on trouve les terrains pétrolifères exploités. C'est dans cette Albanie centrale que vit la quasi-totalité de la population de l'Etat.

● *Géographie humaine et économique.* La nationalité albanaise s'est affirmée au cours des luttes menées par les tribus montagnardes, peut-être héritières des anciennes populations illyriennes, contre les invasions venues du nord (Slaves) et du sud (Grecs et Turcs). Islamisés, les Albanais résisteront, à l'époque moderne, aux catholiques et aux orthodoxes de Croatie, de Monténégro et de Serbie, et aux orthodoxes de Grèce ; mais ils constitueront cependant un corps étranger dans l'Empire turc. Leur esprit national s'appuie sur de très anciennes révoltes contre l'oppresseur, symbolisées par des personnages comme Skanderbeg. L'Italie a pu apparaître à certaines époques comme un point d'appui contre les tyrannies balkaniques, mais quand elle voudra s'imposer comme suzeraine, l'unité nationale se consolidera contre elle.

L'Albanie forme aujourd'hui une république populaire, la plus petite par la superficie. Depuis 1945, elle a entrepris sa transformation en un Etat moderne et industrialisé par la liquidation des structures anciennes héritées de l'islām, par le développement de l'instruction, par la transformation de l'agriculture et de l'élevage, par la création d'entreprises industrielles : exploitations de pétrole de la région de Berat, capables de produire environ 1 million de tonnes par an ; charbonnages (lignites tertiaires) ; mines de fer, de cuivre (région de Pukë), de chrome, de nickel ; salines de Vlonë ; tissages de coton, tanneries et usines traitant le cuir ; usines de produits alimentaires.

Malgré le développement récent des villes (Tirana [35 000 hab.], Shkodër et Durrës), l'Albanie reste un pays agricole se consacrant de plus en plus à des cultures techniques (coton, tabac, mûriers), mais continuant à produire les céréales indispensables à l'alimentation nationale (blé, orge, maïs, riz) sur les terres récemment assainies et irriguées, et élevant des troupeaux de moutons et de chèvres qui transhument dans la montagne (environ 3 millions de moutons et de chèvres et 500 000 bovins).

Mais le développement de l'Albanie a souffert, au cours des années 1945-1955, de

Phot. Delius.

l'isolement politique dont ce pays s'est trouvé victime du fait des conjonctures historiques et de sa position géographique.

Histoire.

Province romaine, puis byzantine, l'Albanie fit tour à tour partie de l'Empire bulgare et de l'Empire serbe de Dušan. Peu après s'établit à Shkodër une dynastie qui régna de 1366 à 1421, et qui eut pour fondateur un souverain du nom de Balša, d'origine peut-être serbe. Dès 1431, les Turcs, maîtres de Ioannina, menacèrent le pays, qui trouva en George Castriota, dit *Skanderbeg*, un habile et héroïque défenseur. Il n'en dut pas moins se soumettre, sans que la domination ottomane fut jamais très effective. Les Albanais étaient traités tantôt avec une indulgence spéciale, tantôt avec une dureté qui provoqua des révoltes, comme au temps de Mehmed Bushati (1760). Par la suite, 'Alī, pacha de Ioannina, était parvenu à constituer dans ces régions un Etat à peu près indépendant quand il fut défait par les Turcs en 1822. Les Albanais ne restaient pas indifférents à la vague de nationalisme qui poussait les peuples des Balkans vers l'indépendance. En 1908, ils appuyèrent la révolution jeune-turque, mais celle-ci les déçut. Ils se révoltèrent de nouveau, et les Turcs durent, en 1912, reconnaître leur autonomie. En novembre de cette même année, Ismaïl Kemal Vlorë proclamait l'indépendance de l'Albanie, mais la fixation de ses frontières provoqua de sérieuses difficultés : l'Autriche et l'Italie désiraient les étendre pour arrêter la poussée des Grecs et des Serbes, tandis que ceux-ci — et surtout les Serbes — se refusaient à évacuer les territoires contestés. Le différend fut tranché lors de la conférence de Londres en juillet 1913. Désigné comme souverain en 1914, le prince allemand Guillaume de Wied ne resta en Albanie que quelques mois. Au cours de la Grande Guerre, les Italiens occupèrent le nord du pays et ne l'évacuèrent que tardivement après l'armistice (févr. 1920). Le 22 janvier 1925, une assemblée nationale institua la république, dont Ahmed Zogou fut nommé président. Tout en cherchant à sauvegarder son indépendance, celui-ci concéda des privilèges à l'Italie et signa avec elle, le 22 novembre 1927, un traité d'alliance. L'année suivante, il se proclamait roi sous le nom de Zog Ier (1er sept. 1928). Brusquement, en avril 1939, les troupes fascistes envahirent le pays, obligeant le roi à fuir avec sa famille, tandis que Victor-Emmanuel III ajoutait à ses titres celui de roi d'Albanie. Cette mainmise servit de tremplin pour l'agression italienne contre la Grèce le 28 octobre 1940, mais les armées italiennes y furent rapidement refoulées. Au cours de la guerre, des forces de résistance contre l'occupant s'organisèrent, qui devinrent l'armée de libération sous les ordres d'Enver Hodja (Hoxha), qui, lorsque le pays fut libéré et se transforma en république populaire (déc. 1945), en devint le dirigeant de fait. En juin 1948, la rupture entre la Yougoslavie et l'U. R. S. S. plaça la petite Albanie dans une situation très difficile, en l'isolant complètement du groupe des démocraties populaires, avec lesquelles elle ne pouvait plus communiquer que par la voie des airs. La réconciliation entre Moscou et Belgrade, opérée en 1955-1956, a remédié momentanément à cet état de choses.

● *Constitution, administration et religion.* L'Albanie est une république populaire. Des conseils populaires, organes du pouvoir d'Etat dans les villages, les localités, les villes et les régions, sont élus pour une durée de trois ans par tous les citoyens de plus de dix-huit ans. Une Assemblée populaire, exerçant le pouvoir législatif, est élue pour quatre ans. Cette assemblée exerce tous les droits souverains conformément à la Constitution, à l'exception des droits que celle-ci laisse au gouvernement ou au præsidium de l'Assemblée. Le gouvernement, nommé et révoqué par l'Assemblée populaire, est responsable devant celle-ci et, dans l'intervalle des sessions, devant le præsidium de l'Assemblée populaire.

La majorité du pays est musulmane, une fraction notable de la population du Sud est orthodoxe, et il existe une minorité catholique agissante dans le Nord. (→ Biblio.)

Littérature.

La littérature albanaise n'a guère commencé à s'épanouir que lorsque l'Albanie est devenue un Etat indépendant (1912). Auparavant, de nombreux obstacles s'opposaient au libre développement de la culture : la difficulté des communications, l'hostilité de l'Administration turque à l'ouverture d'écoles albanaises, l'absence de langue unifiée, la différence des religions, enfin l'absence d'un alphabet national. Aussi les premières œuvres « littéraires » (il s'agit surtout d'ouvrages religieux) ont-elles été écrites par des Albanais d'Italie et de Sicile — et aussi de Scutari, dont les franciscains avaient fait un centre très actif. Parmi les écrivains d'Italie, notons surtout Jul Variboba, auteur d'une *Vie de la Sainte Vierge Marie* (1762), et Girolamo de Rada, dont les poèmes sont inspirés de la chanson populaire (*Milosaat, les Chants de Serafina Thopia, Skanderbeg le malchanceux*). A Scutari, de nombreux ouvrages d'éducation religieuse sont traduits, dès le XVIe s., dans le dialecte local. Comme en Italie, les auteurs sont des prêtres ou des religieux : Gjon Buzuku, Pjeter Budi, Peter Bogdan, Gjon Nikollë Kazazi, et aussi Frang Bardhi, auteur du premier dictionnaire albanais (1635). Dans le sud, au centre de Voskopojë, on s'intéressa à l'albanais pour faciliter l'étude du grec à des fins de propagande religieuse. A Elbasan, placé à la limite du guègue et du tosque, on étudia la langue pour elle-même : Theodhor Haxhi Filipi et Naum Veqilharxhi créèrent chacun un alphabet pour l'albanais ; Constantin Kristoforidhi traduisit de nombreux textes religieux dans les deux dialectes et composa, dans la seconde moitié du XIXe s., un excellent dictionnaire albanais-grec.

En 1879, la création de la ligue de Prizren hâtera l'unification de la langue et de l'alphabet. Il se constitue à Constantinople et à Bucarest des comités qui éditent des journaux sous l'impulsion des deux frères Frashëri : Sami, auteur de *l'Albanie, ce qu'elle est, ce qu'elle a été, ce qu'elle sera* (véritable manifeste de la renaissance albanaise, 1899), et Naim, auteur de nombreux poèmes et d'ouvrages didactiques. Des sociétés culturelles se fondent en Egypte et à Boston. Des folkloristes, comme Thimi Mitko et Spiro Risto Dine, continuent l'œuvre de l'Albanais de Sicile Demetrio Camarda. Un poète remarquable s'affirme : Andon Cako, qui publie des poésies, une tragédie et une comédie sous le pseudonyme de Çajupi. Dans le nord, à Scutari, il se manifeste un grand intérêt pour la langue sous l'impulsion du R. P. Gjergj Fishta (1871-1940), auteur de l'épopée *la Flûte de la montagne*. Il se forme un noyau de lettrés, parmi lesquels Dom Ndoc Nikaj et Dom Ndre Mjedja, autour de deux sociétés culturelles, la *Bashkimi* (*l'Union*) et l'*Agimi* (*l'Aurore*), qui élaborèrent chacune un alphabet. Parmi les écrivains ayant commencé leur activité avant 1912, citons encore Filip Shiroka (1859-1935), auteur de poésies patriotiques, Luigji Gurakuqi (1879-1925), poète lyrique et théoricien du vers, Mihal Grameno (1872-1931), poète lyrique et nouvelliste.

Après 1912, la littérature albanaise s'est développée. Parmi les lyriques, nous mentionnerons Asdren, Hil Mosi, Vincenc Prennushi et surtout Lasgush Poradeci, poète philosophe. La nouvelle est cultivée par Lumo Skendo, Andre Skanjeti, Justin Rrota, Fajk Konica, Vedad Kokona, L. Efthimiadhi, Muse Kokalari. Parmi les romanciers, notons Mihal Grameno (*le Foyer*), Zef Harapi (*le Fusil du traître*), Lambi Dardha (*le Retour de Skanderbeg à Kruja*), Milo Duçi (*Entre deux femmes*), Ndue Harapi (*Vague sur vague*), et surtout Foqion Postoli (*la Fleur du souvenir*). La *satire* est un genre qui attire beaucoup d'écrivains, et certains y ont excellé.

— LANGUE. V. ALBANAIS.

ALBANIE du Caucase ou **AGHOVANIE**. Géogr. anc. Partie orientale de la chaîne caucasique, l'*Alania* des Grecs, correspondant à peu près au Shirvan, au Lezghistan et au Daghestan actuels (Géorgie).

ALBANO (LAC D'), lac d'Italie (prov. de Rome), au sud-est de la capitale. Le lac, logé dans un ancien cratère des monts Albains, est à 293 m d'altitude ; 170 m de profondeur.

ALBANO LAZIALE, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Rome), sur la via Appia, à proximité du lac d'Albano ; 14 775 hab. (12 238 aggl.). Evêché. Ruines romaines.

ALBANY, fl. du Canada, dans l'Ontario du Nord-Est ; 981 km. Il sort du lac Saint-Joseph et se jette dans la baie James. A son embouchure se trouve Fort Albany.

ALBANY, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de New York, dans la moyenne vallée de l'Hudson et au débouché du canal de l'Erié ; 135 000 hab. Evêché. Sa position sur une grande voie de communication entre New York et le lac Erié, lui vaut un certain développement industriel : industries mécaniques et chimiques ; usine de zirconium. Collège d'Etat. — V. des Etats-Unis (Georgie), sur la rivière Flint ; 40 200 hab.

ALBANY (duc D'), titre créé en 1398 par le roi d'Ecosse Robert III, en faveur de son demi-frère Robert Stuart*. Ce titre fut porté, aux XIVe et XVe s., par les princes puînés de la maison d'Ecosse. Albany est la forme anglicisée d'Alba*.

ALBANY (Louise, princesse DE STOLBERG, comtesse D'), fille du prince Gustave-Adolphe de Stolberg-Gedern (Mons, Belgique, 1752 - Florence 1824). Allemande par la naissance, française par la culture, elle épouse en 1772 Charles Edouard Stuart, prétendant à la couronne d'Angleterre, qui vit sous le nom de comte d'Albany. Ivrogne et brutal, il rend malheureuse sa femme, qui l'abandonne en 1780 et se réfugie à Rome. Elle s'attache à Alfieri* dès 1781 et vit avec lui à partir de 1784 ; elle l'épouse en 1788. Après la mort du poète, elle publie son œuvre. Devenue bientôt l'amie du peintre français Fabre, elle ouvre un salon qui sera fréquenté par les hommes de lettres et les hommes politiques les plus célèbres.

armoiries de l'ALBANIE

albâtre anglais
« Adoration des Mages »
XVe s.
Victoria and Albert Museum
Londres

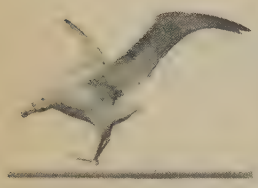

albatros

duc d'ALBE
par Antonio Moro
musée de Bruxelles

ALBANY (Charles Edouard de Saxe-Cobourg-Gotha, duc D'), prince de Grande-Bretagne, né en 1884, petit-fils de la reine Victoria. Duc d'Albany l'année de sa naissance, duc de Cobourg et de Gotha (1900) à la mort de son oncle Alfred, il fut dépossédé en 1918. L'une de ses filles, Sibylle, a épousé Gustave-Adolphe de Suède, duc de Västerbotten ; elle est la mère du prince héritier de Suède, Charles-Gustave.

ALBAREDA (José Luis), homme politique espagnol (Cadix 1825 - Madrid 1897). Avocat à Madrid, connu pour ses idées libérales, il coopéra en 1870 à l'élévation d'Amédée de Savoie comme roi d'Espagne, puis se rallia à Alphonse XII. Préfet de Madrid, ministre du Fomento (1881), ambassadeur à Paris (1886-1887), puis à Londres jusqu'en 1890

ALBARELLE n. f. (ital. *alberello*). Vase italien cylindrique, qui était destiné à contenir des parfums ou des remèdes. (On donnait aussi à ces vases le nom de *cornets de pharmacie*.)

ALBARINE, riv. du Jura méridional, affl. de l'Ain (r. g.). Elle naît au S. de Nantua, passe à Saint-Rambert et à Ambérieu, et conflue en aval de Pont-d'Ain. Sa vallée est empruntée par la voie ferrée Paris-Turin.

ALBARRACÍN, v. d'Espagne (Aragon, prov. de Teruel), à l'O. de Teruel, au pied de la *sierra d'Albarracín* ; 1 600 hab. Elle fut, avant la fondation de Teruel, la capitale d'un royaume arabe, puis d'un État indépendant annexé à l'Aragon. Elle conserve ses fortifications et son château de l'époque gothique, avec des restes plus anciens. Sa cathédrale, gothique et Renaissance, est couverte de voûtes aragonaises et possède un trésor composé d'orfèvreries (XVe-XVIe s.) et de tapisseries du XVIe s. On trouve, à quelques kilomètres, des abris décorés de peintures rupestres.

ALBARRAN (Joaquin), chirurgien français (Sagna la Grande, Cuba, 1860 - Paris 1912). L'un des fondateurs de l'urologie, il fut le premier à pratiquer l'ablation d'un rein et celle de la prostate, et inventa de nombreux procédés opératoires. Il succéda à son maître le Dr Guyon dans la chaire des maladies des voies urinaires.

ALBATEGNIUS ou **ALBATENIUS**, formes latinisées de **Al-Battānī**, astronome arabe (Ḥarrān, Mésopotamie, v. 858 - Qaṣr al-Giṣṣ, près de Samarra, 929).

ALBÂTRE n. m. (gr. *alabastron*). Pierre blanche, tendre, translucide, compacte, qui est une variété de carbonate ou de sulfate de calcium susceptible de prendre un beau poli. ‖ Objet d'albâtre (vase, vasque, etc.) : *Des jets d'eau pleurant dans les albâtres* (Baudelaire). ‖ — *Fig.* Blancheur extrême : *Déesse aux yeux d'azur, aux épaules d'albâtre* (Musset). ◆ Adj. Se dit d'un verre blanc translucide imitant l'albâtre (fabrication du XIXe s.).

— ENCYCL. Deux espèces minérales très différentes par leur composition portent le nom d'*albâtre* : l'*albâtre calcaire*, variété de carbonate de calcium (calcite), et l'*albâtre gypseux*, variété de gypse. Le premier se trouve en couches translucides de colorations différentes (albâtre oriental d'Egypte, onyx d'Algérie) et fait effervescence avec les acides. Le second, ou alabastrite, ne fait pas effervescence avec les acides.

— BX-ARTS. La friabilité de cette pierre offre certaines difficultés au sculpteur, qui doit la travailler comme du bois. En Égypte et dans l'Inde (vases funéraires), en Grèce et à Rome (incrustations de meubles), l'albâtre a été utilisé. Au Moyen Age, en particulier, l'albâtre, que l'on travaille un peu partout en Europe (Angleterre, Italie, Espagne, Flandres), donne naissance à une véritable industrie, dont la Réforme arrêtera le développement. Peu employé au XVIIe s., on le trouve au XVIIIe parmi les objets importés d'Orient (coupes, tablettes, dessus de meubles). Au XIXe et au XXe s., l'albâtre a continué d'être employé comme matériau décoratif.

Les albâtres anglais. L'albâtre provenait essentiellement des carrières d'âge triasique de Fauld, près de Tutbury (Staffordshire), et de celles de Chellaston Hill, près de Derby. Il semble que l'albâtre ait fait sa première apparition en architecture vers 1160, dans la porte ouest de l'église paroissiale de Tutbury. La plus ancienne sculpture que l'on ait retrouvée est l'effigie funéraire d'un chevalier, datée de 1280, à Hanbury. Vers le milieu du XIVe s., l'albâtre, seul ou combiné avec des marbres de couleur, servit à édifier d'importants tombeaux ; celui d'Edouard II (cathédrale de Gloucester [vers 1350-1355]) est d'une grande beauté. La couleur de l'albâtre et sa qualité incitèrent les sculpteurs à exécuter de petites figures destinées à orner les tombes, et, de là, on en vint à sculpter des panneaux en relief dits *tables*, dont le rythme de fabrication, de plus en accéléré, va donner naissance, aux alentours de 1340, à une véritable industrie. On désigne souvent les albâtres anglais sous le nom d'*albâtres de Nottingham*. (→ Biblio.)

ALBATROS [tros] n. m. (portug. *alcatraz*, d'origine américn.). Oiseau marin caractérisé par un plumage blanc et gris ou brun, un bec fort et crochu, des ailes étroites et très longues. (V. pl. OISEAUX, 1.)

— ENCYCL. Les *albatros* sont les plus grands oiseaux de mer ; leur envergure dépasse, chez certains, 3 mètres. Dans l'hémisphère Sud et le nord du Pacifique, ils nichent à terre, souvent en grandes colonies. Ils se nourrissent de mollusques et de divers organismes marins, qu'ils capturent en se posant sur l'eau.

ALBE n. m. (lat. *albus*, blanc). Bois de sapin, et, en général, bois blanc.

ALBE (Fernando Álvarez DE TOLÈDE, duc D'), général et homme d'Etat espagnol (Piedrahita, prov. d'Ávila, 1508 - Lisbonne 1582). Après avoir fait la guerre en France et contre les Barbaresques, il gagna en 1547 la bataille de Mühlberg, qui rendit un instant Charles Quint maître de l'Allemagne. En 1556, vice-roi de Naples, il menaça Rome, et, en 1557, chassa les Français d'Italie. Il conclut à Paris (1559) le mariage de Philippe II avec Elisabeth de France, fille de Henri II, et intervint dans les affaires intérieures de la France par l'intermédiaire du *Triumvirat catholique*, dont faisait partie l'ambassadeur espagnol Chantonay. En 1565, à l'entrevue de Bayonne, il pressa la reine mère Catherine de Médicis d'agir énergiquement contre les huguenots. Gouverneur des Flandres (1567-1573), il y créa le Conseil des troubles (vulgairement appelé *Tribunal du sang*), fit décapiter les comtes de Horn et d'Egmont et 18 000 personnes. La révolte des Pays-Bas répondit à ses rigueurs et au système d'imposition (5 p. 100 sur les ventes des biens meubles et 10 p. 100 sur les immeubles). Il demanda lui-même son rappel en Espagne. D'abord bien reçu, il s'attira, par le mariage de son fils Fadrique, la défaveur du roi. Mais quand le prieur Antonio do Crato souleva le Portugal, c'est à lui que le roi confia une armée, que le duc mena jusqu'à Lisbonne, où il mourut en 1582. Ce fut un des représentants les plus caractéristiques de l'aristocratie espagnole du XVIe s.

ALBE (DUC-D') n. m. Constr. marit. V. DUC-D'ALBE.

ALBE la Longue, en lat. **Alba Longa**. Géogr. anc. Ville du Latium, fondée, selon la légende, par Ascagne, fils d'Enée. Elle exerça l'hégémonie sur la confédération des trente villes du Latium qui faisaient à frais communs des sacrifices sur le mont Albain, et fut la rivale de Rome naissante. Sa citadelle serait proche du site actuel de Castel Gandolfo. Les Curiaces* étaient des habitants d'Albe (*Albains*), qui fut détruite peu après leur combat contre les Horaces, par les cités voisines jalouses de sa prospérité. Nombre d'Albains furent alors transportés à Rome et furent assimilés.

ALBE Royale. V. SZÉKES-FEHÉRVÁR.

ALBECK, village d'Allemagne (Wurtemberg), près d'Ulm. Victoire des Français sur le général autrichien Mack (1805).

ALBÉDO n. m. (mot lat. signif. *blancheur*). Fraction, exprimée en centièmes, de l'énergie de rayonnement incidente, réfléchie ou diffusée par un corps. (Un corps noir et mat qui ne réfléchit aucune radiation possède un albédo de 0 ; l'albédo de la neige fraîche [réflecteur presque intégral] est voisin de 90.)

— ENCYCL. La connaissance des *albédos* revêt une importance capitale en météorologie et en climatologie, puisque les phénomènes radiatifs sont à la base de tous les mécanismes. D'une part, les variations de l'albédo total du système planète-atmosphère retentissent sur la circulation atmosphérique générale. D'autre part, les valeurs différentes des albédos suivant la nature de la surface du globe (roches, forêts, neiges, nappes liquides) expliquent souvent la diversité des climats locaux. Les mesures s'effectuent à l'aide des instruments décrits en actinométrie*. Lorsqu'il s'agit d'éléments isolés de l'atmosphère ou de la surface terrestre, l'évaluation n'offre pas de difficultés insurmontables. L'albédo de l'air sec est compris entre 7 et 8, celui de la vapeur d'eau entre 5 et 10, celui des poussières entre 1 et 2 ; ce qui donne, pour l'ensemble de l'atmosphère non nuageuse, un albédo compris entre 8 et 13, suivant sa teneur en H_2O et en impuretés. Les nuages sont les réflecteurs les plus importants du système planète-atmosphère : l'albédo d'un épais stratus peut atteindre 78 ; 50 représente une valeur moyenne pour l'ensemble des types. La contribution du globe est faible : inférieure à 4, en moyenne. Des oppositions importantes apparaissent toutefois entre les différentes surfaces. Voici quelques chiffres, d'après la Smithsonian Institution de Washington :

Désert	24- 28
Champs (suivant les cultures)	3- 25
Forêts	3- 10
Herbe	14- 37
Sol nu	7- 20
Terre végétale noire	8- 14
Sable sec	18
Sable humide	9
Neige ou glace (suivant l'âge et la rugosité)	46- 86
Nappe liquide calme (incidence $< 60°$)	2- 6
(incidence entre 70° et l'horizontale)	13-100
Océan agité par les vagues (d'après Brooks)	31

Ces conditions expliquent en particulier les températures très basses des contrées boréales couvertes de neige et des océans polaires, qui reçoivent les rayons sous un angle voisin de l'horizontale. L'albédo global de la Terre et de son atmosphère est voisin de 39 en valeur moyenne (Danjon). Mais ses variations instantanées sont considérables. Il est donc probable que l'énergie solaire subit de fortes absorptions dans l'atmosphère. Ces absorptions expliqueraient les fluctuations de la circulation générale.

ALBÉDOMÈTRE n. m. Appareil destiné à mesurer l'albédo.

Albee (GREFFE D'). Chirurg. Arthrodèse vertébrale, inventée par Albee, à l'aide d'un greffon osseux placé à la base des apophyses épineuses préalablement dédoublées.

ALBEMARLE (George MONCK, duc D'). V. MONCK.

ALBEMARLE-SOUND, estuaire de la rivière Roanoke, sur la côte est des Etats-Unis (Caroline du Nord), barré par un cordon littoral.

ALBÈNE n. m. (nom déposé). Text. Fil de rayonne mate, à base d'acétate de cellulose.

ALBENGA, comm. d'Italie (prov. de Savone); 12 269 hab. (9 947 aggl.). Evêché.

ALBÉNIZ (Pedro), moine et compositeur espagnol (en Biscaye v. 1755 - † v. 1821). Auteur de musique religieuse inédite et de solfèges, il fut maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Sébastien et à celle de Logroño (1795). — MATEO († Saint-Sébastien 1831), apparenté à Pedro (?), maître de chapelle à l'église collégiale de Logroño, fut un compositeur réputé, que réédita Joachim Nin. — PEDRO **Albéniz y Basanta,** son fils (Besantú 1795 - Madrid 1855), élève de Herz et de Kalkbrenner à Paris, introduisit en Espagne l'école moderne du piano et publia un *Método completo de piano* (1840).

ALBÉNIZ (Isaac), compositeur et pianiste espagnol (Camprodón, Catalogne, 1860 - Cambo-les-Bains 1909). Très jeune, il est à Paris l'élève de Marmontel, et fait de longues tournées en Europe et en Amérique. Il poursuit ses études à Leipzig, à Bruxelles, et reçoit les conseils de Liszt. Il écrit alors un nombre considérable de petites pièces pour piano, de caractère romantique. Puis sa personnalité s'affirme dans les *Chants d'Espagne,* les *Danses espagnoles,* la *Rhapsodie espagnole.* Revenu à Paris, il travaille avec Vincent d'Indy, se lie avec Fauré, Debussy, Chausson, Dukas. A Londres, sur les livrets du banquier Francis Money-Cotitts, il composa deux opéras médiocres : *Merlin* et *Henry Clifford.* Très supérieurs furent par la suite l'opéra-comique *Pepita Jiménez* (1896), *Catalonia,* brillant morceau d'orchestre joué à Paris en 1899, des mélodies et quatre cahiers de pièces de piano (*Iberta**, 1906-1909), poétiques et colorées, dont certaines furent transcrites pour orchestre par Enrique Arbós et D. E. Inghelbrecht. La mort empêcha Albéniz de terminer *Navarra.* (→ Biblio.)

ALBENS, ch.-l. de cant. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans l'avant-pays savoyard, sur l'Albenche; 1 565 hab. (673 aggl.) [*Albanais*].

ALBERDI (Juan Bautista), jurisconsulte et homme politique argentin (Tucumán 1810 - Paris 1884). Il fut un des champions les plus ardents de la démocratie argentine; en 1837, il conspira contre Rosas et dut émigrer; mais en 1851, après sa campagne d'Urquiza, il rentra dans son pays et fut envoyé en mission en Europe. L'arrivée au pouvoir de ses adversaires politiques Mitre (1862) et Sarmiento (1868) l'éloigna de la politique. Il revint un moment dans sa patrie en 1878, mais il mourut en France, solitaire et pauvre. On lui doit de nombreux ouvrages de droit.

ALBERDINGK THIJM (Josephus Albertus), écrivain hollandais (Amsterdam 1820 - *id.* 1889). Militant catholique, professeur d'histoire de l'art à l'Académie royale des beaux-arts à Amsterdam, il publia des poésies et de la prose. En un style dépouillé et sensible, il lutta en faveur de l'émancipation des catholiques néerlandais, qu'il désirait arracher à leur isolement culturel. — Son fils, KAREL JOAN LODEWIJK, est connu sous le pseudonyme de Lodewijk VAN DEYSSEL*.

ALBÈRES (MONTS), massif de terrains anciens par lequel les Pyrénées s'achèvent sur la Méditerranée. Ce nom est le plus souvent limité aux montagnes comprises entre le col du Perthus et la mer; 1 275 m au *pic Neulos.* C'est une région inhabitée, couverte de maigres forêts et de maquis; la ressource essentielle est fournie par les chênes-lièges (bouchonneries). Carrières de granites.

ALBERGATI (comte Pirro CAPACELLI), compositeur italien (Carrati 1663 - Bologne 1735). Il appartint en dilettante à l'école bolonaise et laissa une production plus abondante que géniale. Intermédiaire entre Corelli et Torelli dans ses *Bâlletti* (1682), ses sonates à 2 et 3 violons (*Plettro armonico,* 1687), ses *Concerti* et ses *Capricci da camera,* il rappelle surtout Bononcini dans ses cantates et sa musique religieuse. Il est encore l'auteur de deux opéras et de nombreux oratorios dans le style de Stradella.

ALBERGE n. f. (esp. *albérchiga*). Variété d'abricot à chair ferme et à saveur vineuse.

ALBERGHETTI, nom de plusieurs fondeurs et sculpteurs (seconde moitié du XVe s.-XVIIe s.), à Ferrare et à Florence, ainsi qu'à Venise, où ils furent maîtres fondeurs de la République. Le plus célèbre est ALFONSO, né à Ferrare, établi à Venise au XVIe s. — Un de ses descendants, GIOVANNI BATTISTA, coula, sur l'ordre du sénat de Venise, en 1708, un grand canon que l'on voit aux Invalides, à Paris.

ALBERGIER n. m. Espèce d'abricotier qui donne l'alberge.

ALBERGOTTI (Francesco), jurisconsulte italien (Arezzo 1304 - Florence 1376). Il publia des *Commentaires sur le Digeste et le Code.*

ALBÉRIC ou **AUBRI** (saint), abbé de Cîteaux († 1109). Après avoir vainement essayé de réformer l'abbaye de Molesme, Albéric se retira à Cîteaux, dont il fut le deuxième abbé et où il fut le véritable initiateur de la réforme dite cistercienne. — Fête le 26 janvier.

ALBÉRIC, moine cistercien de l'abbaye de Trois-Fontaines. Il vivait au XIIIe s. et a composé une chronique.

ALBÉRIC Ier, en ital. **Alberico,** marquis **de Camerino,** noble toscan, qui épousa la célèbre Marozia. Après avoir, en 915, combattu les Sarrasins, il se brouilla avec le pape Jean X et fut massacré par les Romains en 925.

ALBÉRIC II, marquis **de Camerino,** fils du précédent et de Marozia († v. 955). Il força Hugues de Provence, troisième époux de sa mère et roi d'Italie, à se réfugier au château Saint-Ange, et gouverna Rome de 932 à sa mort, en faisant le centre d'un duché pratiquement indépendant. — Son fils, OCTAVIEN (Ottaviano), lui succéda et devint pape sous le nom de Jean XII (955).

ALBÉRIC de Briançon ou **de Pizançon,** poète dauphinois du début du XIIe s. Auteur de la version la plus ancienne du *Roman* d'Alexandre.*

ALBEROBELLO, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari); 9 546 hab. (7 498 aggl.). Huile d'olive. C'est le pays principal des trulli*.

ALBERONI (Julio ou Giulio), cardinal italien et ministre d'Espagne (Fiorenzuola d'Arda 1664 - Plaisance 1752). Fils d'un jardinier, il fut instruit par charité chez les barnabites de Plaisance. Il gagna la faveur du duc de Vendôme, commandant des troupes françaises en Italie, qui l'emmena en Espagne. Promu ministre de Parme à Madrid, il fit épouser à Philippe V Elisabeth Farnèse, nièce du duc de Parme, écarta la camarera mayor, princesse des Ursins, et devint cardinal et Premier ministre d'Espagne (1717). Il voulut rendre à l'Espagne les domaines européens perdus aux traités d'Utrecht. La précipitation de Philippe V, l'hostilité du régent de France, la politique anglophile de Dubois ruinèrent ses plans. Philippe V dut le renvoyer en 1719, et il se retira à Rome, où il fut mal reçu; mais ses talents le firent rentrer en faveur auprès du pape, qui le désigna, en 1735, comme légat du Saint-Siège dans la Romagne. Il réunit un moment la république de Saint-Marin aux Etats pontificaux, mais Clément XII rendit son indépendance au petit Etat.

ALBERSCHWENDE, station de sports d'hiver d'Autriche (Vorarlberg), près du Rhin, en amont de son entrée dans le lac de Constance; alt. 721 m.

Albers-Schönberg (MALADIE D'), affection congénitale et probablement héréditaire, caractérisée par un épaississement de la substance compacte de l'os, qui entraîne un rétrécissement du canal médullaire et la raréfaction de la moelle osseuse. Elle doit son nom au radiologue allemand Heinrich Albers-Schönberg (1865-1921).

ALBERT, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. de Péronne), en Picardie centrale, sur l'Ancre, affl. de la Somme; 8 991 hab. (8 793 aggl.) [*Albertins*]. Appelée jusqu'en 1620 *Ancre,* la ville fut ravagée au cours des guerres et détruite pendant la Première Guerre mondiale. C'est un centre industriel actif : machines-outils, forges, robinetterie, menuiserie métallique, remorques, laiterie, aliments pour le bétail, bonneterie.

Albert (CANAL), canal de Belgique, entre Liège et Anvers, qui joint la Meuse à l'Escaut; 129 km. Il est accessible aux bateaux de 2 000 t, et effectue à lui seul le quart du trafic belge par eau. A l'E., pour sortir de la vallée de la Meuse, le creusement du canal a nécessité l'ouverture d'une tranchée profonde; puis le canal traverse la Campine en quatre biefs. Il dessert les régions sidérurgiques et houillères de Liège et de la Campine (ports de Genk, Hasselt, Beringen, Herentals). L'écluse de Lanaye, au S. de Maestricht, le sépare du canal Juliana. Des canaux de moindre gabarit (accessibles aux bateaux de 600 t) sont branchés sur le canal Albert et desservent la Campine.

Albert (PARC NATIONAL), réserve de faune et de végétation du Congo belge oriental.

ALBERT (LAC), ancienn. **Albert-Nyanza** ou **M'Voutan-N'zighé,** lac de l'Afrique équatoriale, aux confins de l'Ouganda et du Congo belge, situé à l'extrémité septentrionale de la série de nappes d'eau s'échelonnant, depuis le Tanganyika, au fond d'un des grands fossés tectoniques qui traversent l'Afrique équatoriale du sud au nord. Le lac Albert (4 500 km²) appartient au bassin du Nil; il reçoit par la branche mère de ce fleuve les eaux du lac Victoria; alt. 618 m. Découvert en 1864 par Baker, il a été distingué du lac Edouard par Stanley en 1876.

SAINTS

ALBERT (saint). Il y a plusieurs saints de ce nom, notamment : un abbé de Pontède, de l'ordre de Cluny († Bergame 1095) [fête le 5 sept.]; — un évêque de Montecorvino († 1127) [fête le 5 avr.]; — un évêque de Lodi, au XIIe s. (fête le 4 juill.), etc.; — **Albert** *de Liège* (Liège v. 1166 - Reims 1192), fils de Godefroi III, duc de Lorraine, et de Marguerite de Limbourg, élu évêque de Liège en 1191, malgré l'opposition de l'empereur Henri VI, qui le fit assassiner (fête le 21 nov.); — **Albert** *de Verceil* (Gualtieri, dioc. de Parme, v. 1150 - Saint-Jean-d'Acre 1214), évêque de Bobbio et de Verceil en 1184, patriarche de Jérusalem en 1204. Protecteur des Carmes, mort assassiné.

ALBERT le Grand (saint), philosophe et savant (Lauingen, Souabe, v. 1193 - Cologne 1280). Il fut béatifié en 1652 et canonisé en 1931. Il serait issu, selon les uns, de la famille des comtes de Bollstädt, ou, selon les autres, d'une famille de militaires. Entré, en 1223, dans l'ordre des Dominicains, dont il devint le provincial, il enseigna la philosophie et la théologie à Ratisbonne, à Strasbourg, à Cologne et à Paris, où il séjourna trois ans (1245-1248); la foule qui se pressait à ses cours était si considérable qu'il fut bientôt obligé d'enseigner en plein air, sur une place qui a gardé son nom, la place *Maubert* (abrév. de *Magister Albertus*). Il fut le maître de saint Thomas d'Aquin, et son œuvre est inséparable de celle de son illustre disciple. « Sans le formidable et fécond labeur de son maître, écrit E. Gilson dans *la Philosophie au Moyen Age,* le lucide ordonnateur d'idées que fut le disciple aurait dû consacrer la plus grande partie de ses efforts à les rechercher. » Il dépouilla les travaux des Arabes et des rabbins qui avaient apporté en Occident la traduction des œuvres d'Aristote. Il put reconstituer l'ensemble de la philosophie aristotélique, dont il chercha à tirer parti en faveur du dogme chrétien. Sa curiosité scientifique et l'ardeur qu'il apportait aux recherches expérimentales étaient immenses. La chimie lui doit d'importantes découvertes (affinage de l'or, action de l'acide nitrique sur les métaux, recherches sur le soufre, la potasse, notion d'affinité), et il construisit, dit-on, un automate humain, capable de marcher et même de parler. (→ Biblio.)

Albert (LE GRAND et LE PETIT), recueils de magie populaire à bon marché, ainsi appelés parce qu'ils sont attribués à *Albert le Grand.* Les deux qualificatifs ne différencient que leur importance en nombre de pratiques et en sujets traités. (V. GRIMOIRE.)

EMPEREURS

ALBERT Ier, empereur germanique (1298-1308). V. ALBERT Ier, duc d'Autriche.

ALBERT II, empereur germanique (1438-1439). V. ALBERT V, duc d'Autriche.

Isaac ALBÉNIZ

cardinal ALBERONI
gravure de Weber
cabinet des Estampes

ALBERT le Grand
peinture
par Tommaso de Modène
séminaire de Trévise

Phot. Conservatoire nat. de musique, Larousse.

ALBERT Ier
roi des Belges

ALBERT Ier
prince de Monaco

ALBERT (1559-1621)
archiduc d'Autriche
par Rubens

prince ALBERT
par Winterhalter
musée de Versailles

AUTRICHE.

ALBERT Ier DE HABSBOURG (1255 - Brugg, Argovie, 1308), duc d'Autriche et empereur germanique. Fils aîné de Rodolphe Ier de Habsbourg, il enleva l'Empire à Adolphe de Nassau, tué à la bataille de Göllheim (1298). Couronné à Aix-la-Chapelle, excommunié par Boniface VIII, il s'allia contre ce dernier à Philippe le Bel, mais abandonna cette alliance après le désastre de Courtrai (juill. 1302), et fut reconnu par le pape en 1303. La maison des Přemyslides étant éteinte, il attribua le fief bohémien à son fils Rodolphe (1306) et s'efforça d'établir d'autres parents en Misnie et en Thuringe. Il échoua dans sa tentative sur les cantons suisses d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, et fut assassiné pendant l'expédition par son neveu Jean de Souabe.

ALBERT II DE HABSBOURG, le Sage ou **le Boiteux** (1298-1358), duc d'Autriche (1330-1358). Il agrandit l'Autriche de la Carinthie (1335).

ALBERT III DE HABSBOURG, à la Tresse (Vienne 1349 - Laxenburg 1395), fils du précédent, successeur de son frère Rodolphe IV mort en 1365, duc d'Autriche incontesté en 1379, après abandon à son frère cadet Léopold III d'une partie des Etats habsbourgeois, qu'il récupéra à la mort de ce dernier (1386). Tige de la branche Albertine de la maison de Habsbourg, Albert III était un prince cultivé, érudit même. Il fut l'auteur d'un certain nombre d'ordonnances d'intérêt économique et commercial.

ALBERT IV DE HABSBOURG, le Merveilleux ou **le Patient** (1377-1404), fils du précédent, duc d'Autriche en 1395. Il lutta contre la branche Léopoldine de la maison de Habsbourg, mais dut accepter son cousin Guillaume, fils de Léopold III, comme corégent, et ne put transmettre à son jeune fils Albert que les duchés de Haute- et de Basse-Autriche. Il persécuta la secte des vaudois.

ALBERT V DE HABSBOURG, l'Illustre (1397 - Neszmély, Hongrie, 1439), duc d'Autriche en 1404, devenu roi de Bohême et de Hongrie sous le nom d'ALBERT Ier, et empereur germanique sous celui d'ALBERT II. Fils d'Albert IV le Merveilleux, il épousa Elisabeth, fille de Sigismond, qui le reconnut roi de Bohême et de Hongrie sur son lit de mort (1437). Il fut le premier Habsbourg à ceindre la couronne de saint Etienne. Elu roi des Romains (1438), il mourut presque aussitôt. Avec son fils Ladislas le Posthume († 1457) s'éteignit la ligne Albertine de la maison de Habsbourg.

ALBERT (Wiener Neustadt 1559 - Bruxelles 1621), archiduc d'Autriche, sixième fils de l'empereur Maximilien II. Elevé à la cour de Philippe II, il fut cardinal-archevêque de Tolède, vice-roi de Portugal de 1583 à 1593, et gouverneur des Pays-Bas (1595). Il lutta contre Henri IV jusqu'au traité de Vervins (1598). Il renonça à ses dignités ecclésiastiques et épousa, en 1599, une fille de Philippe II, qui lui donna les Pays-Bas et la Franche-Comté. Il signa en 1609 la trêve des douze ans avec les Provinces-Unies.

ALBERT (Vienne 1817 - Arco 1895), archiduc d'Autriche. Il était le fils de l'archiduc Charles, qui combattit Napoléon Ier, et l'oncle de l'empereur François-Joseph. Commandant d'une division pendant la guerre de 1848-1849, il contribua à la défaite du roi Charles-Albert de Sardaigne à Novare. En 1866, il dirigea les opérations en Italie et remporta la victoire de Custozza (24 juin). Après Sadowa, il prit le commandement de l'armée autrichienne opérant contre les Prussiens.

BAVIÈRE.

ALBERT IV le Sage (Munich 1447 - *id.* 1508), duc de Bavière. Fils d'Albert III (1401-1466), il gouverna le duché avec son frère Sigismond, puis seul (1467). Il acquit Abensberg et Landshut, mais ne put annexer Ratisbonne. Par la pragmatique sanction de 1506, il établit le principe de l'unité et de l'indivisibilité de la Bavière, déclara que la souveraineté du prince ne tolérait aucune exception dans les limites de son territoire, et décida que la succession serait réglée par ordre de primogéniture en ligne masculine.

ALBERT V le Magnanime (Munich 1528- *id.* 1578), duc de Bavière, à la mort de son père Guillaume IV (1550), protecteur des jésuites et de la Contre-Réforme, fondateur de la pinacothèque et de la bibliothèque de Munich.

BELGIQUE.

ALBERT Ier (Bruxelles 1875 - Marche-les-Dames 1934), roi des Belges (1909-1934), fils de Philippe, comte de Flandre, et d'une princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, arrière-petit-fils de Louis-Philippe Ier, époux d'Elisabeth, princesse bavaroise (1900). Il succéda à son oncle paternel, Léopold II. Homme cultivé, apparemment effacé, à la timidité accentuée par une myopie prononcée, Albert Ier fut très aimé du peuple belge. Admirablement secondé par la reine Elisabeth, il sut défendre l'honneur et le sol de la Belgique lorsque les armées allemandes, au mépris de la neutralité garantie par la Prusse au traité de Londres en 1839, envahirent son territoire en août 1914. Il prit alors le commandement de l'armée belge. La résistance de Liège, celle d'Anvers, l'effort héroïque sur l'Yser (oct. 1914), barrant à l'envahisseur la route de Dunkerque et de Calais, la collaboration fidèle avec les armées alliées pendant la longue et dure guerre de position, le firent entrer vivant dans l'histoire et lui valurent le surnom de ROI-CHEVALIER. Il avait établi son quartier général à La Panne, dans la seule région de Belgique non occupée ; il y demeura en contact étroit avec ses soldats pendant toute la durée du conflit, tandis que le gouvernement s'était installé officiellement au Havre. Après la guerre, les partis acceptèrent son arbitrage chaque fois qu'une question grave les mit aux prises. Préoccupé de la situation difficile des savants et des institutions scientifiques après la dévaluation du franc belge en 1926, il créa le Fonds national de la recherche scientifique. Il mourut en escaladant les rochers de Marche-les-Dames. (→ Biblio.)

Albert (MÉDAILLE DU ROI), décoration belge créée en 1919. Insigne : effigie du roi Albert Ier. Ruban aux couleurs nationales.

BOHÊME ET HONGRIE.

ALBERT Ier, roi de Bohême et de Hongrie. V. ALBERT V, duc d'Autriche.

BRANDEBOURG ET PRUSSE.

ALBERT Ier DE BALLENSTÄDT, l'Ours (v. 1100 - Stendal 1170), margrave de Brandebourg et fondateur de la dynastie ascanienne. Il reçut en 1134 la Marche du Nord et agrandit ses Etats. En 1150, héritier d'un prince slave christianisé, il occupa le Havelland, s'empara en 1157 de la forteresse wende de Branibor (Brandebourg) et prit le titre de margrave de Brandebourg*. Il commença la colonisation du pays, défricha des terres, fonda des villes, dota des évêchés ; Havelberg (1149) et Brandebourg (1161). En 1138, il avait reçu le duché de Saxe, dont Henri le Superbe était dépossédé, mais, en 1142, il dut le rendre à Henri le Lion, gardant seulement le pays de Weimar et Orlamünde.

ALBERT III, surnommé **l'Achille** et **l'Ulysse** (Tangermünde 1414 - Francfort-sur-le-Main 1486). Il devint Electeur de Brandebourg (1470) par suite de l'abdication de son frère, Frédéric II. Il est l'auteur de la *Dispositio Achillea* de 1473, qui déclarait l'électorat indivisible.

ALBERT DE HOHENZOLLERN (1490 - Mayence 1545), cardinal, fils de Jean, Electeur de Brandebourg. Il fut à la fois archevêque de Magdeburg et de Mayence. Pour payer à la chancellerie les droits correspondant à cette dernière fonction (21 000 florins), il dut emprunter aux Fugger. Rome les remboursa en les autorisant à prélever 50 p. 100 du produit des quêtes opérées sur les domaines de l'archevêque par Jean Tetzel, qui prêchait en Allemagne pour la reconstruction de Saint-Pierre. L'Affaire des indulgences* devait l'opposer à Luther, qu'il ménagea pourtant en 1519, à la demande d'Erasme. La même année, lors de l'élection impériale, il vendit sa voix électorale au plus offrant, ce qui lui rapporta 103 100 florins. Il essaya de s'opposer à la diffusion du luthéranisme (ligue catholique de Dessau, 1525), mais dut accorder aux habitants de Magdeburg la liberté du culte. Il introduisit les jésuites dans son électorat.

ALBERT DE BRANDEBOURG (Ansbach 1490 - Tapiau 1568), premier duc de Prusse. Fils de Frédéric de Brandebourg-Ansbach, il appartenait à la branche cadette de Hohenzollern. Grand maître de l'ordre Teutonique, qui avait pour domaine la Prusse-Orientale, fief polonais depuis 1446, il sécularisa ses biens et passa au luthéranisme. Par l'accord de Cracovie (8 avr. 1525), il fut reconnu comme duc héréditaire de Prusse, sous la suzeraineté de la Pologne. Il fonda l'université de Königsberg (1544). A sa mort, il laissa pour unique héritier Albert-Frédéric (1568-1618), dégénéré et faible d'esprit, dont la succession passa, en 1618, aux Electeurs de Brandebourg.

ALBERT DE HOHENZOLLERN (Ansbach 1522 - Pforzheim 1557), prince de la maison de Brandebourg, surnommé LE BELLIQUEUX OU L'ALCIBIADE DE L'ALLEMAGNE ; il prit part, à la tête de bandes armées, aux guerres du XVIe s., passant du service de Charles Quint à celui de ses adversaires. En 1533, ses biens furent confisqués.

GRANDE-BRETAGNE.

ALBERT (prince), prince consort du Royaume-Uni, deuxième fils du duc de Saxe-Cobourg-Gotha (Rosenau, Thuringe, 1819 - Windsor 1861). Son mariage avec la reine Victoria*, préparé par leur oncle commun Léopold Ier de Belgique, fut célébré en 1840. Il reçut en 1857 le titre de prince consort. Son rôle est inséparable de celui de la reine, avec laquelle il forma un couple extrêmement uni, et dont il fut toujours le conseiller aussi discret qu'écouté. D'abord mal accueilli en Grande-Bretagne, où son origine étrangère et l'influence politique qu'on lui attribuait entretenaient les préjugés, il fut finalement apprécié pour son tact et sa valeur, et sa mort fut sincèrement regrettée. Très intéressé au développement économique, il réussit à faire tenir en 1851, malgré une vive opposition, la première Exposition universelle en Grande-Bretagne, qui fut un remarquable succès.

MONACO.

ALBERT Ier (Honoré Charles GRIMALDI, prince de Monaco sous le nom d') [Paris 1848 - *id.* 1922]. Savant et océanographe de valeur, il effectua d'importantes croisières de recherches dans l'Atlantique (mer des Sargasses) et en Méditerranée ; il a dressé une carte bathymétrique des océans. Elu membre correspondant de l'Académie des sciences en 1891, il a fondé à Paris, en 1906, un Institut océanographique, et à Monaco un remarquable Musée océanographique et un Musée préhistorique.

SAXE.

ALBERT Ier, duc de Saxe (1212-1261). Il fit la guerre au roi de Danemark et reconquit le territoire de Lauerburg. — ALBERT II (1260-1298), son fils, acquit Wittenberg.

ALBERT III (Grimma 1443 - Emden 1500), fils cadet de l'Electeur de Saxe Frédéric II. Il gouverna d'abord avec son frère Ernest (1464-1485), puis au partage de Leipzig (1485), reçut la Misnie, désormais apanage de la ligne Albertine de Saxe.

ALBERT (Casimir) [Moritzburg 1738- Vienne 1822], duc de Saxe-Teschen. Second fils d'Auguste III, roi de Pologne et Electeur de Saxe, il épousa en 1766 l'archiduchesse Marie-Christine, fille de l'empereur germanique François et de Marie-Thérèse d'Autriche, qui lui apporta en dot la principauté de Teschen. En 1792, il prit part à la guerre contre la France, fut vaincu à Jemmapes et se retira à Vienne, où il réunit une célèbre collection de tableaux (l'*Albertina**).

ALBERT (Frédéric-Auguste) [Dresde 1828- Sibbyllenort 1902], roi de Saxe à partir de 1873, fils du roi Jean et de la reine Amélie-Auguste de Bavière. Lieutenant général et commandant de l'infanterie saxonne, il reçut, en 1870, le commandement du 12e corps

Phot. Spaith, Detaille, Hanfstaengl, Giraudon.

saxon, affecté à l'armée du prince Frédéric-Charles. Il prit part aux batailles sous Metz et devant Paris, notamment au combat de Champigny.

SUÈDE.

ALBERT (v. 1340-Kloster Doberan 1412), duc de Mecklembourg, roi de Suède (1363-1389) comme successeur de Magnus Eriksson, qu'il dut d'abord chasser du pays. L'arrivée à sa suite de nombreux Allemands provoqua un vif mécontentement. Le roi se laissa complètement dominer par un membre de la noblesse suédoise, Bo Jonsson Grip, qui devint le véritable maître et le possesseur d'immenses domaines. A la mort de celui-ci (1386), Albert tenta de reprendre de l'autorité, mais la noblesse fit appel à Marguerite, depuis peu reine de Danemark, qui se fit proclamer également reine de Suède. Ses troupes mirent celles d'Albert en déroute à Falköeping, et Marguerite, déjà veuve d'Haakon, roi de Norvège, régna sur les trois pays scandinaves (1389).

THURINGE.

ALBERT le Dénaturé, landgrave de Thuringe, margrave de Misnie (1240-1314). Il vendit ses domaines à l'empereur Adolphe de Nassau (1294), ce qui provoqua la longue guerre de reconquête menée par ses fils.

DIVERS.

ALBERT Ier, archevêque de Magdeburg en 966 († 981). Il prêcha l'évangile aux Russes.

ALBERT Ier, archevêque de Mayence (1111-1137); il se déclara en 1112 contre l'empereur Henri V. Négociateur du concordat de Worms, il reçut du pape Calixte II le titre de « légat de Germanie ». Après la mort de Henri V (1125), il contribua à faire élire empereur Lothaire de Saxe et prit part à la lutte entre ce prince et les Hohenstaufen.

ALBERT II de Käfernburg, archevêque de Magdeburg († 1232). Légat du Saint-Siège en Allemagne, il déposa en son nom Othon IV, puis concourut à l'élection de Frédéric II.

ALBERT, antipape en 1102, suscité par l'empereur Henri IV contre le pape Pascal II, lors de la querelle des Investitures.

ALBERT d'Aix, en lat. **Albertus** ou **Adalbertus** ou **Albericus Aquensis,** chanoine et custode de l'église d'Aix-la-Chapelle (XIe-XIIe s.). Il composa, entre 1121 et 1158, une *Histoire de la première croisade,* source précieuse, mais discutée de cet événement.

ALBERT de Buxhövden (1160-1229), évêque de Livonie en 1199. Dans son diocèse encore païen, il implanta de force le christianisme en organisant des colonies de croisés allemands. En 1201, il fonda Riga; en 1202, il créa l'ordre militaire des *chevaliers de l'Epée.* La Livonie devint ainsi la réplique des Marches allemandes chrétiennes jadis créées à l'ouest et sur l'Oder.

ALBERT de Sarteano (Alberto BERDINI, bienheureux), franciscain (Sarteano 1385 - Milan 1450). Prédicateur et humaniste, il fut envoyé à Constantinople, à Jérusalem et en Ethiopie pour préparer la réunion de l'Eglise orientale, puis de l'Eglise copte.

ALBERT de Saxe ou **de Helmstedt,** savant (1316 - Halberstadt 1390). Il enseigna à Paris, où il fut recteur de la Sorbonne (1353), et à l'université de Vienne, dont il devint également recteur (1365). On lui doit de nombreux ouvrages scientifiques et philosophiques. Mort évêque d'Halberstadt.

■

ALBERT (MAISON D'), famille française d'origine florentine (ALBERTI), issue de la maison de Catenaia. Elle acquit la seigneurie de Luynes en 1335 par le mariage de Léon d'Albert, seigneur de Sagriès, avec Jeanne de Ségur, dame de Luynes. Le petit-fils de Léon, Charles, fut créé duc de Luynes* et connétable de France par Louis XIII; ses deux frères devinrent : l'un, Honoré, duc de Chaulnes; l'autre, Léon, duc de Luxembourg.

ALBERT (Heinrich), compositeur de musique allemand (Lobenstein, Thuringe, 1604-Königsberg 1651). Elève du collège de Gera, il travailla ensuite la composition avec son cousin Schütz, à Dresde, en 1622. Après avoir étudié le droit à Leipzig et connu Schein, le cantor de Saint-Thomas, il devint en 1631 titulaire de l'orgue du dôme de Königsberg. Son œuvre consiste en huit livres d'airs et de lieder religieux ou profanes. Admirateur de Caccini et de Monteverdi, il importa dans sa patrie la monodie italienne avec basse continue, et mérita le titre de « créateur du lied allemand moderne ».

ALBERT (Albert Ferdinand DESCOMBES, dit), danseur et chorégraphe français (Bordeaux 1789 - Fontainebleau 1865). Il débuta à Paris au théâtre de la Gaîté, entra en 1803 à l'Académie impériale de danse de Paris, où il fut premier danseur de 1817 à 1835 et chorégraphe de 1829 à 1842. Il travailla à Londres, à Vienne et à Naples. Chorégraphe, il composa notamment : *le Séducteur au village* (ballet-pantomime, mus. de Schneitzhöffer, Opéra de Paris, 1818), *Cendrillon* (ballet-féerie, mus. de A. Sor, Opéra de Paris, 1823), *Daphnis et Céphyse* (mus. de L. de Saint-Lubin, Opéra de Vienne, 1830), *le Corsaire* (mus. de L. Bochsa, Londres, King's Theater, 1837), *la Jolie Fille de Gand* (mus. de A. Adam, Opéra de Paris, 1842). Albert a publié à Paris, en 1834 : *l'Art de la danse à la ville et à la cour.*

ALBERT (Alexandre MARTIN, dit **l'Ouvrier**), homme politique français (Bury, Oise, 1815 - Mello, Oise, 1895). Socialiste comme Louis Blanc, il ne joua qu'un rôle secondaire comme membre du gouvernement provisoire de 1848, mais fut vice-président de la commission du Luxembourg. Poursuivi pour sa participation à la journée du 15-Mai, il fut condamné à la déportation.

ALBERT (François). V. FRANÇOIS-ALBERT.

ALBERT (Eugen D'), pianiste et compositeur allemand (Glasgow 1864 - Riga 1932). Elève de Pauer, Richter et Liszt, il fut un des représentants les plus complets de l'école du clavier de la fin du XIXe s. Il transcrivit pour piano des œuvres d'orgue de Bach, édita Liszt et composa plus de dix opéras (*Tiefland,* 1903).

ALBERT (Marcel), officier aviateur français, né en 1917. Titulaire de 2 victoires en 1939-1940, il rejoint les Forces françaises libres et commande, en 1942, la 1re escadrille du groupe « Normandie-Niémen ». Il termine la guerre avec 25 victoires et est classé deuxième as de la chasse française.

ALBERTA, prov. de l'est du Canada; 661 161 km²; 1 230 000 hab. Capit. *Edmonton.* Le sud de la province est occupé par le dernier gradin de la Prairie, la *haute Prairie,* vallonnée et creusée de vallées profondes; à l'est s'élèvent les montagnes Rocheuses, tandis que, dans le nord, la forêt couvre d'immenses surfaces traversées par de multiples rivières et parsemées de lacs. Les céréales (blé, orge, avoine) dominent dans la production agricole de l'Alberta; mais les progrès de l'irrigation dans les régions arides ont permis le développement d'autres cultures : betteraves à sucre, légumes, fruits, etc. L'élevage est à la base d'une industrie de la viande et des produits laitiers. Les ressources minières sont abondantes : houille (région de Lethbridge), schistes bitumineux, gaz naturel et surtout pétrole (Leduc, Redwater, vallée Turner), dont l'extraction représente la majeure partie de la production canadienne. L'Alberta est, en outre, une des grandes provinces touristiques du pays, grâce aux parcs nationaux de Banff, Jasper, Elk Island et Wood Buffalo. Ancienne partie des territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson, puis des territoires du Nord-Ouest, l'Alberta fut érigée en province de la Confédération canadienne en 1905.

ALBERTACCE, comm. de la Corse (arrond. de Corte), dans le Niolo, au-dessus du Golo; 1 007 hab. (986 aggl.).

ALBERT-BUISSON (François), économiste et écrivain français (Issoire 1881). Président du tribunal de commerce de la Seine (1930-1934), il a participé à plusieurs conférences économiques internationales. Administrateur de grandes sociétés industrielles et bancaires, il a écrit des ouvrages sur les problèmes économiques et commerciaux, ainsi que deux biographies : *Michel de l'Hospital* (1950), *le Cardinal de Retz* (1954). [Acad. des sciences morales, 1936; secrét. perpétuel, 1951. Chancelier de l'Institut, 1953. Acad. fr., 1955.]

ALBERT-ÉDOUARD (LAC), anc. nom du lac Edouard*.

ALBERT-FRÉDÉRIC, deuxième duc de Prusse (1568-1618). Dégénéré et faible d'esprit, il laissa sa succession en 1618 aux Electeurs de Brandebourg.

ALBERTI (Niccolo DI JACOPO DEGLI), homme d'affaires et homme politique florentin († Florence 1377). Fils de Jacopo, directeur de la Compagnie financière des Alberti Antichi, il part en stage à la succursale d'Avignon en 1359. Il réussit : banquier presque exclusif du Saint-Siège en 1362, codirecteur en 1369, directeur en 1372, il élargit toujours ses activités commerciales et financières, ce qui lui permet de jouer un rôle politique très important. Prieur en 1355, gonfalonier de justice en 1363, il assure la victoire de Florence sur Pise et, au traité de 1369, obtient pour les navires florentins l'accès libre de Porto Pisano. Capitaine de la « Parte Guelfa », il maintient l'alliance avec le pape; esthète, il fait construire près de Florence la célèbre villa « del Paradiso »; mécène, il protège les artistes; habile politique, il fait des dons aux églises (Santa Croce) et aux pauvres.

Blason d' ALBERT

D'or au lion de gueules armé lampassé et couronné d'azur.

Alberti (COMPAGNIE FINANCIÈRE DES), la plus importante compagnie financière en nom collectif de Florence, dans la seconde moitié du XIVe s. Ses principaux associés sont les Alberti, son siège social est à Florence, son magasin principal via Vachereccia. Elle profite des faillites des compagnies des Acciaiuoli, des Bardi, des Peruzzi, etc. (1342-1346), pour se développer rapidement malgré la scission, en 1346, en deux sociétés : Alberti Antichi (la plus importante) et Alberti Nuovi. Très vite, elle possède des succursales à Barletta, Bologne, Gênes, Naples, Rome ou Viterbe, Pérouse, Venise, Avignon, Paris, Bruges, Londres, Barcelone. En 1360, les Alberti dominent le marché florentin; en 1362, la compagnie devient la banque principale du Saint-Siège, pour le compte duquel elle fait des opérations de transfert ou même des prêts (avance de plus de 40 000 florins à Grégoire XI entre 1372 et 1376). Elle réussit à mettre en faillite ses principaux concurrents, les Guardi (1370-1371). Mais, après la mort de son directeur Niccolo di Jacopo Degli Alberti (1377), son rôle économique déclinera continuellement, sauf en Angleterre jusqu'en 1450, parallèlement à l'effacement politique de ses chefs devant les Albizzi et les Ricci d'abord, les Médicis ensuite.

ALBERTI (Leon Battista), architecte, sculpteur, musicien et humaniste italien (Gênes 1404 - Rome 1472). Après avoir étudié le droit et les sciences à Padoue, il publia en latin et en italien le premier traité moderne sur la

église Saint-François à Rimini transformée au XVe s. par L. B. ALBERTI

Phot. Brogi-Giraudon.

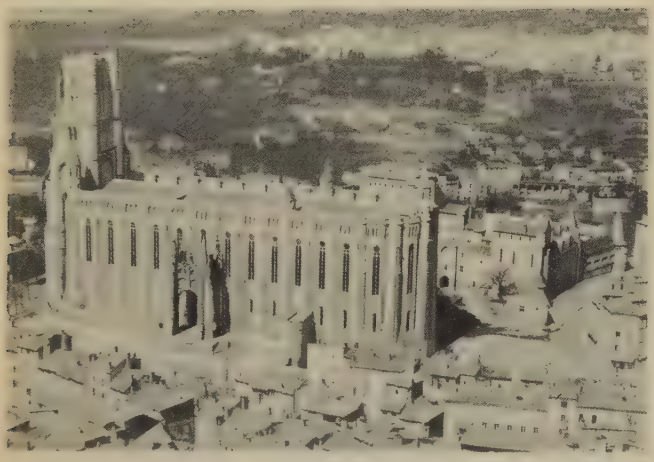

vue aérienne d'ALBI

armes d'ALBI

De gueules au château crénelé de quatre pièces d'argent, maçonné de sable, ouvert du champ de deux portes coulissées d'argent, sommé d'un léopard d'or les pattes posées sur les quatre créneaux, le tout brochant sur une croix archiépiscopale d'or posée en pal, adextrée en chef d'un soleil du même et senestrée d'une lune en décours d'argent.

ALBI
palais de la Berbie
aujourd'hui musée

Blason d'ALBERTVILLE

Parti : au 1er de gueules à la croix d'argent cantonnée à la pointe senestre d'une tour du même ; au 2e coupé d'argent et d'azur à l'ancre de sable brochant sur le tout, chargée elle-même d'une gerbe d'or.

peinture (1435). Vers 1450, il commença la rédaction de son traité en dix livres *De re aedificatoria* (imprimé en 1485), qui est une interprétation moderne de Vitruve. Alberti élabore une synthèse dont la référence fondamentale est l'art antique ; l'édifice est considéré comme un organisme esthétique dont l'harmonie est obtenue par le calcul mathématique. Plus théoricien qu'architecte, Alberti donna surtout des plans et des maquettes de monuments : temple Malatesta (église Saint-François), à Rimini (1447-1468), dont la façade était conçue en arc triomphal ; palais Rucellai et façade de Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence ; églises Saint-Sébastien (1460) et Saint-André (1470), à Mantoue.

ALBERTI (Salomon), anatomiste allemand (Naumburg 1540 - Dresde 1600). Il découvrit les valvules des veines et le premier fit connaître la structure de la vessie, des uretères et des papilles rénales.

ALBERTI (Domenico), compositeur italien de sonates et d'opéras (Venise v. 1710 - Rome 1740). Elève de Lotti, claveciniste, chanteur rival de Farinelli, il est connu surtout comme l'inventeur de la *basse d'Alberti*, accompagnement au clavecin de la mélodie jouée à la main droite par une suite d'accords rompus à la main gauche.

ALBERTI (Rafael), poète espagnol (Puerto de Santa Maria 1902). Sa première œuvre, *le Marin à terre* (*Marinero en tierra*) [1924], lui valut le prix national de littérature. Il a publié ensuite *l'Amante* (1925), *Sur les anges* (1928). Pendant la guerre civile, il écrivit *Capitale de la gloire* (1937) et passa en Argentine à l'avènement du régime franquiste. Il est, à côté de García Lorca, un des rénovateurs de la poésie espagnole contemporaine.

ALBERTIA n. f. (de *Albert*, n. pr.). Paléobot. Conifère fossile du Trias.

ALBERTIE n. f. Zool. Rotifère qui vit en parasite dans le tube digestif ou dans la cavité générale de certains vers d'eau douce voisins des lombrics.

Albertina, nom communément donné à la Graphische Sammlung Albertina de Vienne (Autriche), qui réunit à la très importante collection de dessins constituée de 1767 à 1822 par le duc Albert de Saxe-Teschen (d'où son nom) la collection d'estampes de l'ancienne bibliothèque impériale et royale.

ALBERTINE n. f. Variété d'anémone, nommée aussi *parangon*.

ALBERTINE (LIGNE), branche aînée de la maison de Habsbourg. Elle remonte à Albert III, comme la branche *Léopoldine* à Léopold, l'un et l'autre fils d'Albert II. Ils se partagèrent les domaines des Habsbourg en 1379. La ligne Albertine conserva l'Autriche proprement dite jusqu'à son extinction en 1457 (mort de Ladislas le Posthume).

ALBERTINE (LIGNE), branche cadette de la maison de Saxe. Elle remonte à Albert III, comme la branche *Ernestine* à Ernest, l'un et l'autre fils de l'Electeur Frédéric II, qui se partagèrent la Saxe en 1485.

ALBERTINELLI (Mariotto), peintre italien (Florence 1474 - *id.* 1515). Elève de Cosimo Rosselli, il fut le compagnon d'atelier et le collaborateur de Fra Bartolomeo, dont il acheva, en 1500, *le Jugement dernier* (Sainte-Marie-Nouvelle, à Florence). Ses ouvrages les plus connus sont : un petit triptyque (1500), au musée Poldi-Pezzoli, à Milan ; une *Visitation* (1503), au musée des Offices ; une *Crucifixion*, à la chartreuse du Val d'Ema (1506) ; *la Vierge et l'Enfant, avec saint Jérôme et saint Zénobe* (1506), au musée du Louvre.

ALBERTINI (Eugène), historien français (Compiègne 1880 - Paris 1941). Spécialiste d'histoire romaine, professeur au Collège de France (1932). [Acad. des inscript., 1938.]

ALBERTINUS (Ägidius), écrivain allemand (Deventer, Pays-Bas, 1560 - Munich 1620). Adaptateur du *Guzman de Alfarache* de Mateo Alemán, il introduisit le roman picaresque dans la littérature allemande.

ALBERTIS (Luigi Maria D'). V. D'ALBERTIS.

ALBERT NILE, nom donné par les Britanniques à la section du Nil blanc comprise entre le lac Albert et la frontière du Soudan.

ALBERTOL n. m. Chim. Nom générique des copals synthétiques obtenus par estérification des bakélites au moyen d'acides résiniques (colophane). [Les albertols sont utilisés dans la fabrication de vernis à l'alcool, de vernis gras ou de vernis cellulosiques.]

ALBERTRANDI (Jan), jésuite et historien polonais (Varsovie 1731 - *id.* 1808). Lecteur du roi de Pologne Stanislas-Auguste, il fut en 1800 l'un des fondateurs de la Société des amis des sciences à Varsovie. On lui doit de nombreux ouvrages historiques.

ALBERTVILLE, ch.-l. d'arrond. de la Savoie, dans le nord de la Combe de Savoie, près du confluent de l'Isère et de l'Arly ; 8 426 hab. (5 863 aggl.) [*Albertvillois*]. La ville se compose de deux bourgs séparés par l'Arly et qui furent réunis en 1836 par le roi Charles-Albert sous le nom actuel. Celui de la rive gauche, *Conflans*, est une ancienne cité très pittoresque, qui dut sa fortune à sa situation au carrefour de plusieurs routes importantes. Albertville est aujourd'hui un marché agricole qu'animent quelques industries : pâtes alimentaires, articles scolaires, moteurs, machines-outils, matériel agricole, gaines, manches de parapluie, miroiterie, scierie. — L'arrond. a 8 cant., 98 comm. et 75 898 hab.

ALBERTVILLE, v. du Congo belge (prov. du Katanga), ch.-l. du distr. du Tanganyika, sur la rive ouest du lac Tanganyika ; 9 900 hab. Tête de la navigation sur le lac Tanganyika et de la voie ferrée vers Kindu. Industries textiles et chimiques. Le port, qui date de 1916, contrôle la plupart des importations venant de l'océan Indien et de Dar es-Salam ; les exportations sont secondaires.

ALBERTYPIE n. f. Syn. de PHOTOTYPIE.

ALBESTROFF, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Château-Salins), sur le plateau lorrain ; 388 hab. (356 aggl.). Vestiges d'un château des évêques de Nancy.

ALBI, ch.-l. du départ. du Tarn, à 676 km de Paris, sur le Tarn ; 34 693 hab. (27 768 aggl.) [*Albigeois*]. Archevêché. Aux confins du Massif central, Albi s'est développée à partir d'un oppidum gaulois, situé sur la rive gauche du Tarn, qui commandait le passage de la vallée. Depuis le Moyen Age et jusqu'au XIXe s., Albi a bénéficié de sa position au contact du Ségala, terre froide et humide, et du bassin d'Aquitaine, plus chaud et plus sec ; ce fut ainsi un marché agricole où venaient s'échanger des produits variés (grains, vins, bétail, châtaignes, pastel) et un entrepôt des étoffes de laine fabriquées dans les campagnes voisines. La « ville rouge », la vieille cité de brique aux rues tortueuses, s'étend sur la rive gauche du Tarn. Dans ce quartier se concentrent les monuments : l'hôtel de ville (fin du XVIe s.), l'hôtel Reynès (Renaissance), l'église Saint-Salvi, reste d'une ancienne collégiale (XIIe-XVe s.), et surtout la cathédrale Sainte-Cécile, commencée en 1282, la plus parfaite création du gothique méridional. D'un aspect sévère, mais grandiose, elle est flanquée d'un clocher carré garni de deux tourelles ; une porte fortifiée du début du XVe s. défend l'accès d'un escalier conduisant à un porche de style flamboyant (le « Baldaquin », du XVIe s.). La nef fut entièrement peinte par des artistes italiens du XVIe s. ; mais le grand *Jugement dernier* qui couvre le mur du fond est une fresque française de la fin du XVe s. (V. pl. GOTHIQUE [*art*].) L'ancien palais épiscopal est surmonté d'un donjon du XIIIe s. (palais de la Berbie) ; il abrite aujourd'hui le musée (v. art. suiv.). Entourant cette cité médiévale, la ville moderne est coupée de larges avenues. L'industrie est représentée par des exploitations de houille, de sable et de calcaires (chaux et ciment), par la verrerie et le travail des métaux (fonderies), par des industries alimentaires (biscuiterie, pâtes, conserves et salaisons) et de textiles artificiels, etc. Patrie de La Pérouse. — L'arrond. a 17 cant., 172 comm. et 149 800 hab. (→ Biblio.)
— Hist. Petite ville à l'époque romaine, ravagée plusieurs fois au cours du haut Moyen Age, Albi devint au VIIIe s. le siège d'une seigneurie autonome, réunie deux cents ans plus tard au comté de Toulouse. Elle fut alors le théâtre de nombreuses querelles entre le pouvoir temporel des vicomtes et celui des évêques jusqu'à la ruine définitive des Toulousains, à la suite de la croisade en Albigeois. En 1249, Albi fut rattachée à la France.

Albi (MUSÉE D'), musée contrôlé, dit *musée Henri-de-Toulouse-Lautrec*, transféré depuis 1922 au palais de la Berbie. Six salles y sont consacrées au grand peintre albigeois, réunissant un très important ensemble de peintures, dessins, pastels, lithographies et affiches (portraits de *la Comtesse de Toulouse-Lautrec*, *Mlle Marie-Dihau*, *Maurice Joyant*, *Romain Coolus*, etc.). Le musée possède aussi des antiquités gallo-romaines et des sculptures romanes provenant de la région, ainsi qu'une collection d'art moderne.

ALBICANTE n. f. Variété d'anémone à grandes feuilles.

ALBIEN adj. et n. m. (de *Aube*, départ. franç.). Se dit de l'étage le plus récent du Crétacé inférieur. (Syn. GAULT.)

ALBIGÉISME n. m. Doctrine des albigeois.

ALBIGEOIS, anc. pays de France (Languedoc), qui correspond à la *Civitas Albigensium* gallo-romaine. Rattaché d'abord à l'Aquitaine, puis au Languedoc, il fut démembré à la suite de la guerre des albigeois en 1229, et rattaché à la Couronne en partie en 1271, en partie en 1519.

ALBIGEOIS, région géographique du bassin d'Aquitaine, en bordure du Massif central. V. princ. *Albi*. L'Albigeois est constitué par le « golfe » de terrains tertiaires s'avançant de part et d'autre du Tarn, entre l'Agout au sud et le Cérou au nord. Il s'étend sur des plateaux découpés en lanières vers l'ouest et dominant, par des reliefs de côtes, les confins du Massif central. Très anciennement défriché, c'est un pays de polyculture (blé, maïs, légumineuses) ; des ressources

Phot. Ray-Delvert, Arch. phot.

complémentaires sont fournies par l'engraissement d'animaux de basse-cour et l'élevage des moutons (bêtes de boucherie et fromages, qui sont affinés à Roquefort). De riches cultures maraîchères et fruitières sont localisées dans les vallées (fraises de Gaillac, oignons de Lescure) ; les vignobles de Gaillac produisent enfin des vins de qualité. Les industries sont concentrées à Albi (métallurgie, textiles artificiels, verrerie), Carmaux (petit bassin houiller) et vers Castres (tissages de laine, bonneterie, etc.).

ALBIGEOIS n. m. pl. Secte religieuse, dont les adeptes étaient répandus, dès la fin du XIIe s., dans le midi de la France, non seulement à Toulouse et en Languedoc, mais à Albi et dans l'Albigeois. C'était une fraction de la secte des Cathares*.

— ENCYCL. La doctrine des *albigeois* s'est formée au XIIe s., en fonction du problème du mal. Pour le résoudre, elle recourt à un système dualiste du type manichéen. Tout ce qui est charnel vient du principe du mal. L'adhésion au Dieu du bien exige une abstinence totale de la chair, ce qui comporte condamnation du mariage. Seuls les purs, ou *cathares*, mettent intégralement en pratique ce principe de l'abstinence absolue. On devient cathare par un rite d'initiation et de purification appelé *consolamentum*. Les simples fidèles le reçoivent seulement à l'article de la mort. Dans les perspectives cathares, il est impossible que Dieu, principe du bien, se soit incarné. Les albigeois rejettent donc la divinité du Christ. Ils condamnent également l'Eglise hiérarchique, proclament que les rites catholiques sont de simples superstitions condamnables. Les fidèles de l'albigéisme sont groupés en communautés ferventes, dirigées par les « purs » et qui se révéleront à la fois très cohérentes et très conquérantes. La diffusion de l'hérésie fut facilitée dans le midi de la France par l'immoralité du clergé officiel de cette région, coupable de simonie et de nicolaïsme. De plus, les hérétiques bénéficièrent de l'appui d'un certain nombre de féodaux (par conviction ou par espoir de s'approprier les biens d'Eglise), notamment de deux des principaux vassaux du comte de Toulouse Raimond VI, le comte de Foix et le vicomte de Béziers. La bourgeoisie du Midi adhéra massivement à la nouvelle doctrine, qui pénétra également les classes populaires, séduites par son aspect social ; elle contestait, en effet, le droit de propriété.

Contre l'albigéisme, l'action du clergé local fut inopérante : séculiers et réguliers se laissèrent même profondément contaminer, et les missionnaires cisterciens ne furent pas plus efficaces. La seule contre-offensive qui obtint quelque succès fut celle que menèrent saint Dominique et ses premiers compagnons (à partir de 1205). Par leur prédication populaire et leur vie très pauvre, par les conférences contradictoires qu'ils tenaient avec les « purs », ils amorcèrent un premier mouvement de conversions au catholicisme orthodoxe.

En 1208, un légat pontifical, Pierre de Castelnau, fut assassiné. On accusa le comte de Toulouse d'avoir ordonné ou du moins inspiré l'attentat. Innocent III excommunia Raimond VI et fit prêcher la *croisade contre les albigeois* et leurs fauteurs. Dès ce moment, la lutte contre l'hérésie se trouva politisée. Philippe Auguste ayant refusé de prendre part à la croisade, la direction en fut confiée à un seigneur de l'Ile-de-France, Simon de Montfort. Le sac de Béziers (1209), de Narbonne, de Carcassonne, et l'intervention du roi d'Aragon en faveur des hérétiques — il fut tué à la bataille de Muret en 1213 — marquèrent les débuts de la croisade, qui se termina par l'intervention capétienne. Le traité de Paris (1229) régla au profit de la Couronne le problème méridional, après qu'Amaury de Montfort (fils de Simon, tué au siège de Toulouse) eut renoncé à ses droits en faveur de Louis VIII. La guerre finit par prendre l'allure d'un conflit entre le Nord et le Midi : conflit politique, conflit de civilisation. C'est à cet aspect passionnel que s'attache toute une littérature récente. (→ Biblio.)

guerre des ALBIGEOIS
Simon de Montfort fait prisonniers les principaux habitants de Toulouse
gravure de C. N. Cochin

ALBIGNAC (Louis Alexandre, baron D'), gentilhomme français (Arrigas, près du Vigan, 1739 - Le Vigan 1825). Il défendit Pondichéry contre les Anglais (1778), fut nommé maréchal de camp et lieutenant général (1792), commanda l'armée des Alpes, puis combattit à l'armée du Rhin. — L'un de ses cousins, MAURICE (Millau 1775 - Montpellier 1824), comte **d'Albignac**, fut successivement ministre de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, secrétaire général à la Guerre sous la Restauration, puis commandant de Saint-Cyr.

ALBIGNY-SUR-SAÔNE, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), sur la *Saône*, au nord de Lyon ; 2 924 hab. (2 045 aggl.) [*Albignolais*]. Fabrique de placages.

ALBINE n. f. Minér. Variété d'apophyllite.

ALBINE (sainte), vierge et martyre. Passion légendaire. — Fête le 16 décembre.

ALBINI (Franz Josef, baron VON), homme d'Etat allemand (Sankt Goar 1748 - Dieburg 1816). Il fut ministre de l'empereur Joseph II, puis servit l'Electeur de Mayence et redevint ministre autrichien sous la direction de Metternich.

ALBINI (Giuseppe), physiologiste italien (Milan 1827 - Turin 1911). Professeur à l'université de Naples de 1860 à 1905, il a écrit des ouvrages réputés sur les sécrétions glandulaires, l'embryologie, la physiologie des nerfs, etc.

ALBINISME n. m. (de *albinos*). Pathol. Anomalie individuelle et héréditaire se traduisant par l'absence de pigment, particulièrement frappante pour la chevelure dans l'espèce humaine.

— Bot. Dépigmentation permanente de la plante, qui se trouve alors privée de chlorophylle. (L'albinisme peut être partiel : on a alors des plantes panachées. Il se transmet par bouture et par greffe [non par semis]. Les fleurs [surtout rouges et bleues], les fruits peuvent présenter cette variation. La permanence distingue l'albinisme de la chlorose.)

— ENCYCL. Pathol. L'*albinisme* est un état constitutionnel d'origine génétique. Chez l'homme de race blanche, cheveux et poils sont blancs ; la peau est et reste rose, même après exposition au soleil ; l'iris n'est pas pigmenté. Cet état s'observe surtout dans les races faiblement pigmentées à l'état normal, telles que la race nordique, mais on a décrit des « nègres blancs » totalement albinos et des « nègres pies » qui l'étaient seulement par endroits. Des races albinos sont d'un élevage courant chez la souris, le lapin (lapin russe), etc. L'axolotl, amphibien des lacs mexicains, est souvent albinos ; certains poissons peuvent l'être également. Par suite de la non-pigmentation de la choroïde de l'œil, l'homme et les animaux albinos craignent la lumière vive. (V. PHOTOPHOBIE.)

ALBINONI (Tomaso), compositeur italien (Venise 1671 - *id.* 1750). Il fait partie des *dilettanti* italiens du XVIIIe s. Elève de Legrenzi (?), admirateur de Vivaldi, violoniste et chanteur, il dirigea une école de chant très renommée. Son premier opéra (*Zenobia, regina de Palmireni*) fut représenté à Venise en 1694. Depuis lors, il composa pour le théâtre et les instruments avec une grande fécondité jusqu'en 1740, et semble n'avoir rien produit ensuite. Alors que, de son vivant, seule sa production théâtrale était estimée, son œuvre instrumentale lui survécut et jouit aujourd'hui d'un renouveau d'intérêt. Bach reprit certains de ses thèmes. Albinoni a publié : 12 *Sonate a tre* (1694), des *Sinfonie* (6) *e concerti* (6) *a cinque* (1700), 36 *Concerti a cinque* (1707-1722), 6 *Sonate da chiesa* pour violon et violoncelle (1704) et 12 *Sonate* (*Trattenimenti armonici*) *per camera* pour violon et violoncelle (1711) ; certaines compositions sont manuscrites, telles les *Sei Sinfonie a quattro*. Contemporain de Marcello et de Vivaldi, Albinoni se rattache au premier par sa fidélité à la tradition et par sa filiation directe à l'œuvre de Corelli, tout en suivant Vivaldi dans ses innovations. Selon Torrefranca, il fut le premier à introduire le menuet dans la symphonie. Il pressentit les nouveautés du romantisme musical et, comme Vivaldi, fit usage de l'homorythmie et donna à ses thèmes une plasticité originale ; il innova dans le domaine des formes, préparant ainsi le style symphonique.

ALBINOS [nos] adj. et n. (portug. *albino* ; du lat. *albus*, blanc). Atteint d'albinisme.

ALBINOS, philosophe du IIe s. apr. J.-C. Auteur d'un *Prologue à Platon*, de pensée éclectique, il professait à Smyrne, où Galien suivit ses leçons.

ALBINOVANUS PEDO (Caius), poète latin, ami d'Ovide. Auteur d'une *Théséide*.

ALBINUS (Decimus Clodius Septimus), général romain, qui prit la pourpre dans les Gaules à la mort de Pertinax (193). Septime Sévère le vainquit à Lyon et le fit décapiter (197).

ALBINUS, nom latinisé d'une famille de médecins allemands, dont le vrai nom était WEISS, qui signifie *Blanc*. Ses principaux membres sont : BERNHARD (Tessau 1653 - Leyde 1721) ; — BERNHARD SIEGFRIED (Francfort-sur-l'Oder 1697 - Leyde 1770), fils du précédent, l'un des plus grands anatomistes que l'Allemagne ait produits ; — CHRISTIAN BERNHARD (1700-1752), frère du précédent, qui enseigna la médecine à Utrecht.

ALBION, le plus ancien nom historiquement attesté de la Grande-Bretagne.

ALBIREO, nom donné à l'étoile β Cygne* ou β *Cygni*. Magnit. 3,2. Type spectral A 0. C'est l'étoile principale d'un système double dont les deux composantes sont jaune et bleue. (V. ÉTOILE.)

ALBIS, crête des Préalpes suisses, formée de molasse, qui s'avance jusqu'aux abords de Zürich ; alt. 918 m. Masséna l'occupa en 1799.

ALBISSON (Jean), jurisconsulte français (Montpellier 1732 - Paris 1810). Membre du Tribunat en 1802, puis conseiller d'Etat, il prit part à la rédaction du Code civil.

ALBITE n. f. (du lat. *albus*, blanc). Minér. Feldspath de symétrie triclinique, du groupe des plagioclases, aluminosilicate de sodium de formule $NaAlSi_3O_8$.

— Pyrotechn. Mélange explosif de nitrate d'ammonium, de nitrate de guanidonium et de nitroguanidine, dans des proportions voisines de 61-24-15.

— ENCYCL. Minér. L'*albite*, ou feldspath sodique, est un minéral que l'on trouve dans les roches primitives, dans les calcaires

Phot. Larousse.

magnésiens des Alpes et parmi quelques schistes cristallins. Elle se présente soit en masses lamellaires clivables, soit en masses grenues offrant une cassure cristalline, soit en cristaux dont les plus beaux sont fournis par le Saint-Gothard. Une variété cristallisée d'un blanc laiteux et opaque, souvent imprégnée de chlorite, porte le nom de *péricline*. Les autres variétés sont translucides ou transparentes. Le poids spécifique de l'albite est 2,54 à 2,64 ; sa dureté, 6 à 6,5. Elle cristallise dans le système triclinique, fond difficilement en un verre bulleux, est inattaquable par les acides. Les macles sont fréquentes.

ALBITISATION n. f. Transformation en albite des feldspaths de roches diverses.

ALBIZZI, famille florentine, originaire d'Arezzo. Elle s'était enrichie dans la draperie, et plusieurs de ses membres s'intéressèrent vivement aux lettres et aux arts. En politique, lors des troubles intérieurs de Florence, aux XIVe et XVe s., les Albizzi jouèrent un rôle important au sein du parti guelfe, et par la suite firent partie des Guelfes noirs. — PIERO fut triumvir à partir de 1372 et mis à mort en 1379, après la révolte des *Ciompi*. — Son neveu, MASO (1347-1417), gonfalonier de justice, gouverna la République de 1382 à 1417, en s'appuyant sur les *grassi*. Chassé temporairement par une émeute en 1397, il imposa à son retour la dictature de l'oligarchie marchande à Florence, sous la forme d'un triumvirat dont il était membre. Il mourut de la peste. — RINALDO, fils de Maso (Florence 1370 - Ancône 1442), fut chef de la faction oligarchique qui dirigea Florence à la fin du XIVe s. Ses échecs subis lors des guerres contre Philippe Marie Visconti (1423) et Lucques (1430) l'obligèrent, comme son père, à s'appuyer sur les *grassi*. Menacé par l'habile démagogie de Cosme de Médicis, il le fit exiler pour péculat en 1433. Sa politique trop violente de répression provoqua, en septembre 1434, l'élection à la seigneurie de partisans de Cosme de Médicis, qui rentra à Florence en octobre. Rinaldo dut alors s'exiler. Il avait donné pour précepteur à ses fils un humaniste, Tommaso Parentucelli, le futur pape Nicolas V.

albizzia

ALBIZZIA n. m. (du nom de Filippo Degli Albizzi, qui le ramena de Constantinople en 1749). Arbre des régions chaudes, surtout insulaires. Le genre fait partie des légumineuses, famille des mimosacées.
— ENCYCL. Les *albizzias* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles doublement composées-pennées, à fleurs presque toujours blanches ou roses, aux étamines plus ou moins soudées. Le fruit est une gousse plate, droite. Citons *Albizzia lebbeck* ou *bois à feu*, de la Martinique ; *noir-blanc, noir-rouge* ou *noir-noir*, de la Réunion. C'est un bel arbre, utilisé parfois comme plante d'ombrage ; son bois, assez peu résistant, n'est employé que dans la confection de menus objets ; son écorce, médicinale, sert parfois aussi pour le tannage des peaux. Certaines espèces qui renferment une notable proportion de saponine sont utilisées par des manufactures de soieries ; d'autres sont utilisées pour leurs fibres textiles. Il y a, en Indochine, treize espèces d'albizzia. Le bois d'*A. fastigiata* est utilisé à Madagascar pour la menuiserie.

ALBLASSERDAM, comm. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), au nord de Dordrecht ; 11 200 hab. Métallurgie ; construction de bateaux.

ALBOCHE adj. et n. V. BOCHE.

ALBOÏN, roi des Lombards (561-576). Il envahit l'Italie (de 568 à 572) et fonda dans la vallée du Pô un nouvel Etat, dont Pavie fut la capitale (572). Il périt assassiné à Vérone, par ordre de sa femme Rosemonde. Il en résulta une crise politique qui affaiblit les Lombards, ce qui laissa le temps à Ravenne et à la Vénétie d'organiser leur défense. Mais les Lombards réussirent à s'infiltrer au sud, vers Spolète et Bénévent.

ALBON ou **SAINT-ROMAIN-D'ALBON,** comm. de la Drôme (arrond. de Valence), dans le bas Dauphiné (plaine de la Valloire) ; 1 157 hab. (338 aggl.). Donjon, vestiges d'un château fort. — Anc. capit. du *pays d'Albon* (vallée du Bancel, affl. du Rhône), dont les comtes devinrent au XIIe s. comtes de Vienne, puis dauphins de Viennois.

ALBON (MAISON D'), famille française issue de ROSTAING Ier, sire de Vion (843). GUIGUES IV DE VION († v. 996), descendant de Rostaing, obtint de grands domaines en Viennois par son mariage avec Frédebourg, fille de Richard, comte de Viennois. — GUIGUES VI, petit-fils de Guigues IV, devint en 1040 Guigues Ier, comte **d'Albon.** — GUIGUES IV **d'Albon,** arrière-petit-fils de Guigues Ier, s'appelait *Dauphin* de son second prénom, et tous ses descendants se prénommèrent après lui Dauphin ou Dauphine. C'est probablement HUMBERT Ier DE LA TOUR, comte d'Albon et de Viennois par sa femme Anne Dauphine, qui fit le premier du mot Dauphin un titre et s'intitula *Dauphin de Viennois* (1281).
Les comtés d'Albon et de Viennois passèrent par mariage, en 1162, à la première maison capétienne de Bourgogne, et en 1281 à la maison de La Tour du Pin. (V. DAUPHINÉ.) La *ligne cadette de Forez* était issue du deuxième fils de Guigues Ier, comte d'Albon, GUIGUES-RAIMOND, comte de Lyon et de Forez. — GUIGUES II (1137-1226), petit-fils de Guigues-Raimond, céda Lyon à l'archevêque de Lyon et ne conserva que le comté de Forez, qui, par deux mariages successifs, passa dans les maisons d'Auvergne et capétienne de Bourbon. (V. LOUIS II, duc de Bourbon.)
La *branche de Beaujeu* était issue de la ligne de Forez par LOUIS, sire de Beaujeu et de Dombes, mort en 1294, second fils de Renaud Ier, comte de Forez, et d'Isabelle, dame de Beaujeu. — EDOUARD II, sire de Beaujeu (1374-1400), arrière-petit-fils de Louis, vendit ses biens à son cousin Louis II, duc de Bourbon.

ALBON (Béatrice D'), dame du XIIe s., fille aînée de Guigues IV Dauphin. Elle épousa Guillaume Ier de Poitiers, et a laissé quelques poèmes d'amour délicats et passionnés.

ALBONI (Marietta), cantatrice italienne (Citta di Castello 1826 - Ville-d'Avray 1894). Contralto célèbre, sa voix couvrait deux octaves depuis le *sol* grave. Elle fut l'élève de la Bertolotti, et Rossini la fit travailler. Elle débuta à la Scala de Milan en 1843.

ÅLBORG. V. AALBORG.

ALBORNOZ (Gil Álvarez CARRILLO DE), cardinal espagnol (Cuenca 1310 - Viterbe 1367). D'une famille aragonaise noble, il devint archevêque de Tolède en 1338. Légat d'Innocent VI en Italie, il reconquit, tel un général, l'Etat pontifical de 1353 à 1360. Il lui donna à Fano (1357) des constitutions dites, de son prénom Gil, « *Constitutiones Aegidianae* », et qui demeurèrent jusqu'à la Révolution la charte fondamentale des Etats du Saint-Siège*. A la mort d'Innocent VI, en 1362, il refusa la tiare.

ALBRAN n. m. V. HALBRAN.

ALBRAQUE n. f. (du moyen néerl.) Min. Galerie servant de réservoir d'eau, à proximité d'une salle de pompe.
— ENCYCL. L'*albraque* est située en dessous du niveau des galeries de roulage ; elle reçoit les venues d'eau qui s'écoulent dans les rigoles de ces galeries ; elle constitue un volant qui permet des arrêts momentanés du pompage, et peut absorber une brusque venue d'eau de courte durée.

ALBRECHT (Theodor), astronome allemand (Dresde 1843 - Potsdam 1915). On lui doit des travaux sur les oscillations de l'axe terrestre.

ALBRECHT (Hans), musicologue allemand (Magdeburg 1902). Chargé de cours à l'université de Kiel, il préside le comité de la nouvelle édition de l'œuvre de J. S. Bach entreprise par l'Institut de Göttingen, et dirige la collection *Organum*. Auteur d'une monographie de *Caspar Othmayr*.

ALBRECHTSBERGER (Johann Georg), compositeur et organiste autrichien (Klosterneuburg 1736 - Vienne 1809). Organiste de la cour impériale de Vienne (1772), ami des frères Haydn et de Mozart, il compta Beethoven, Ries, Czerny, Seyfried et Hummel parmi ses élèves. Il a publié des préludes et fugues pour orgue, 18 quatuors à cordes, 6 trios pour violon, alto, violoncelle, et écrit quantité de musique de chambre inédite. Ses ouvrages théoriques ont été imprimés : *Méthode de composition* (1790), *Enseignement de la basse continue, Méthode de piano* (1808), etc.

ALBREDA, localité de la Gambie britannique, sur la rive nord de l'estuaire de la Gambie. Ce fut un comptoir français jusqu'en 1857, date à laquelle la France l'échangea contre les droits anglais sur Portendik (Mauritanie).

ALBRET, ou **LEBRET,** ou **LABRIT** (en lat. *Leporetum*), pays de Gascogne qui appartenait aux sires d'Albret.

ALBRET (MAISON D'), famille gasconne issue d'AMANIEU Ier, sire **d'Albret** (1050). Elle acquit la vicomté de Tartas par le mariage d'AMANIEU V († avant 1255) avec Assalide de Tartas. La fortune de la maison fut assurée par le mariage d'AMANIEU VIII († 1401) avec Marguerite de Bourbon, bellesœur de Charles V, roi de France ; mais sa puissance date surtout d'ALAIN LE GRAND, sire **d'Albret** (1440-1522), auquel son mariage (1470) avec Françoise de Châtillon-Blois-Penthièvre valut les comtés de Périgord et de Castres et la vicomté de Limoges. Alain maria, en 1484, son fils aîné JEAN (Jean III de Navarre) avec Catherine, reine de Navarre, comtesse de Foix et de Bigorre, vicomtesse de Béarn et de Castelbon ; il devint en 1516 tuteur de son petit-fils HENRI II **d'Albret,** roi de Navarre, dont la fille JEANNE III, reine de Navarre (1555-1572), épousa en 1548 Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et tous les biens de la maison d'Albret passèrent ainsi au roi HENRI IV. La seigneurie d'Albret, érigée en duché (1556) par Henri II, roi de France, pour Antoine de Bourbon, fut incorporée au domaine royal en 1607. Avec elle disparut la dernière des grandes principautés féodales.
La *branche d'Orval* était issue d'ARNAUD-AMANIEU († 1463), fils de Charles II, sire d'Albret, dont le fils, JEAN D'ORVAL, devint comte de Rethel par son mariage avec Charlotte de Bourgogne. — MARIE, fille aînée de Jean, porta ses biens en 1504 à Charles de Clèves, comte de Nevers.
La *branche de Miossans,* issue de GILLES, sire de Castelmoron, fils naturel de Charles II, sire d'Albret, s'éteignit en 1692 avec MARIE **d'Albret,** dame de Pons, comtesse de Miossans et princesse de Mortagne. (→ Biblio.)

Albret (HÔTEL D'), hôtel du Marais, à Paris (31, rue des Francs-Bourgeois), commencé en 1550 pour le connétable Anne de Montmorency et remanié au XVIIIe s.

ALBRICCI (Alberico), général italien (Gallarate 1864 - Rome 1936), il commanda en 1918 le 3e corps italien engagé sur le front français de Champagne, à Bligny, et devint ministre de la Guerre en 1921.

ALBRIGHT (William Foxwell), orientaliste et archéologue américain (Coquimbo, Chili, 1891). Directeur (1919-1936) de l'*American School of Oriental Research* à Jérusalem, il organisa de nombreuses fouilles sur le sol palestinien. Spécialiste d'archéologie biblique, il a écrit, entre autres : *From the Stone Age to Christianity* (1940), *The Archaelogy of Palestine* (1949).

ALBRIGHT (Ivan), peintre américain (Chicago 1897). Son style rappelle celui de Giorgio de Chirico.

ALBRIZZI (Isabella THEOTOKI ou TEOTOCHI, comtesse D') [Corfou 1760 - Venise 1836], épouse du comte Giuseppe d'Albrizzi, inquisiteur d'Etat. Elle a tracé des portraits de contemporains italiens (*Ritratti*, 1807), et a étudié les *Opere di plastica di Canova* (1822). Byron l'appelle « la Mme de Staël de Venise ».

ALBUERA, v. d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), au S.-O. de Badajoz ; 1 900 hab. Victoire des Anglo-Espagnols sur les Français de Soult (1811).

ALBUFERA, lagune côtière d'Espagne, au sud de Valence ; 85 km². Rizières. Maisons pittoresques (*barracas*). Suchet y remporta en 1812 une victoire sur les Anglais, qui lui valut le titre de *duc d'Albufera*.

ALBUGINACÉES n. f. pl. (du lat. *albus*, blanc). Famille de champignons de l'ordre des péronosporales, comprenant les espèces parasites dites *rouilles blanches*.

Jeanne d'ALBRET
en 1570
par François Clouet
Bibliothèque nationale

Phot. Vincent, Giraudon.

Armes d'ALBON

Ecartelé : aux 1er et 4e de sable à la croix d'or (qui est d'Albon) ; aux 2e et 3e d'or au dauphin d'azur posé en pal, allumé, langué, crêté, barbé, oreillé, peauté et lorré de gueules (qui est Dauphiné)

ALBUGINÉ, E adj. Histol. Se dit des membranes remarquables par leur blancheur.
◆ N. f. *Albuginée du testicule*, tunique résistante qui enveloppe immédiatement le testicule. (Elle présente en haut un renflement appelé *corps d'Highmore*.)

ALBUGO n. m. (mot lat. signif. *tache blanche*). Pathol. Tache blanche qui se forme dans le tissu de la cornée. || Tache blanche des ongles, résultant d'un trouble nutritif.
— Bot. Nom générique de la rouille blanche des crucifères (*Albugo candida*), qui parasite les plantes de cette famille en leur causant de graves déformations. (Le genre, appelé aussi *cystopus*, sert de type à la famille des *albuginacées*, de l'ordre des péronosporales.)

ALBULA n. m. (du lat. *albulus*, tirant sur le blanc). Poisson osseux, voisin du tarpon, dont il diffère notamment par l'absence de plaque jugulaire. (La section circulaire de son corps lui a fait donner le sobriquet de *banane de mer*. Il a une larve transparente assez analogue, sauf par sa caudale fourchue, à celle des poissons apodes. [V. ÉLOPS.])

ALBULA. Géogr. anc. Ancien nom du Tibre.

ALBULA, riv. de Suisse, dans les Grisons, qui descend du *col de l'Albula*; 36 km. Elle alimente la centrale hydro-électrique de l'Albula, dont le courant est utilisé par les chemins de fer. — Le *col de l'Albula* (2 316 m), dans les Alpes Rhétiques, fait communiquer la haute Engadine avec le reste de la Suisse. La ligne à voie étroite du chemin de fer des Alpes Rhétiques passe sous le col par un tunnel (ouvert en 1903) long de 5 864 m. L'Albula a connu, jusqu'au XIXe s., un important trafic transalpin. Il est maintenant emprunté surtout par les touristes.

ALBUM [bɔm] n. m. (mot lat.; de *albus*, blanc). Chez les Romains, panneau de muraille recouvert d'un enduit de plâtre, sur lequel on inscrivait les actes officiels et les annonces des particuliers : *En 1821, on a retrouvé l'album de Pompéi.* || *Album sénatorial*, liste des sénateurs, dressée par les deux censeurs tous les cinq ans.

ALBUM [bɔm] n. m. (lat. *album*, liste, par l'intermédiaire de l'allem.). Registre, cahier destiné à recevoir des vers, des dessins, des collections de photographies, des cartes postales, etc. : *Elle demanda un autographe pour son album* (R. Rolland). || *Par extens.* Recueil imprimé comprenant un grand nombre d'illustrations.

ALBUMASAR (AHMAD ABŪ MA'CHAR, connu sous le nom d'), médecin arabe du IXe s. Il se fit chrétien et vécut à la cour du calife Al-Ma'mūn. On a de lui un ouvrage qui a été traduit en latin sous le titre de *Apotelesmata, sive De significatione et eventis insomniorum* (Francfort, 1577).

ALBUMEN [mɛn] n. m. (mot lat.). Blanc d'œuf. || Réserve alimentaire qui, dans les graines des angiospermes, entoure l'embryon.
— ENCYCL. Zool. L'*albumen*, ou blanc d'œuf, n'est qu'une solution aqueuse d'albumine; il enveloppe le jaune et est destiné à fournir des matériaux nutritifs à l'embryon de l'oiseau.
— Bot. Alors que les noyaux cellulaires de la plantule qui résulte d'une fécondation normale contiennent chacun $2n$ chromosomes, ceux de l'*albumen* en contiennent chacun $3n$, l'albumen étant le résultat de la fusion entre un spermatozoïde à n chromosomes et un « noyau secondaire » qui en possède déjà $2n$. Cette fécondation anormale donne à l'albumen le pouvoir de se développer aux dépens des cellules de la plante mère (nucelle), mais non le pouvoir de s'organiser comme le fait la plantule, qui, tôt ou tard, utilise l'albumen comme nourriture. Lorsque l'absorption de l'albumen se fait dès la maturation de la graine, celle-ci est dite *sans albumen*, et les réserves nutritives y sont contenues dans les cotylédons (ex. : haricot). Lorsque l'absorption de l'albumen ne se fait que lors de la germination, la graine est *à albumen* et ses cotylédons sont foliacés (ex. : ricin). La nature chimique des réserves permet de distinguer l'albumen *farineux* (à amidon : graminacées), l'albumen *corné* (à cellulose : dattier [v. aussi COROZO)], l'albumen *oléagineux* (à matières grasses : ricin, lin, moutarde).

ALBUMINATE n. m. Chim. Combinaison mal définie d'une albumine avec les métaux. (La formation d'albuminate de mercure, non toxique, justifie l'emploi de l'albumine dans le traitement des empoisonnements par le sublimé corrosif.)

ALBUMINE n. f. (du lat. *albumen*, blanc d'œuf). Matière visqueuse blanchâtre, qui est l'un des principes immédiats des corps organisés. (Syn. PROTÉINE*.)
— Arts graph. *Procédé à l'albumine*, procédé de confection des plaques offset. (Permettant des interprétations par retouche, des copies de trames à grain, le procédé à l'albumine convient aux travaux de luxe; simple et peu coûteux, il est réservé aux petits tirages.)
— Technol. *Colle d'albumine*, colle obtenue en dissolvant l'albumine du sang dans de l'eau additionnée d'ammoniaque et de chaux.

ALBUMINÉ, E adj. Bot. Se dit d'une graine pourvue d'albumen.
— Photogr. *Papier albuminé*, papier recouvert d'une couche d'albumine contenant du chlorure de sodium, que l'on transforme en chlorure d'argent à l'aide de nitrate d'argent. (Le papier albuminé a été très employé de 1850 à 1890.)

ALBUMINEUX, EUSE adj. Qui contient de l'albumine. || *Eau albumineuse*, dilution de blanc d'œuf, contrepoison des sels mercuriels.

ALBUMINIMÈTRE n. m. Appareil servant à doser l'albumine dans un liquide physiologique (urine, liquide céphalo-rachidien, etc.)
— ENCYCL. Les *albuminimètres* sont destinés au dosage approximatif de l'albumine : le plus connu est celui d'Esbach, qui consiste en un tube gradué permettant d'apprécier le volume du coagulum produit par un réactif citro-picrique. (V. PROTÉINE.)

ALBUMINOÏDE adj. et n. m. De la nature de l'albumine. (Ce terme est actuellement supplanté par celui de *protéine*.)

ALBUMINURIE n. f. Pathol. Présence d'albumine dans les urines.
— ENCYCL. Pour constater la présence d'albumine dans les urines, on a recours à l'acide nitrique, qui, ajouté à froid, détermine un précipité blanchâtre caractéristique. On peut aussi la déceler à chaud par l'acide acétique et différents réactifs. L'albumine des urines est un complexe de protéines où la sérine prédomine. Elle doit être distinguée de la pseudo-albumine, qui précipite par l'action de l'acide acétique à froid, et de l'albumose*. L'*albuminurie* indique toujours une lésion du filtre rénal, perceptible ou non. Elle est passagère, et dite *aiguë*, dans les infections comme la scarlatine, les oreillons, la rougeole, la grippe, l'érysipèle, et aussi pendant la grossesse; elle est *chronique* dans la maladie de Bright. Le pronostic est toujours sérieux; mais certains sujets peuvent vivre longtemps malgré une petite quantité d'albumine dans leurs urines.
En obstétrique, l'*albuminurie* constitue l'un des symptômes essentiels des néphropathies* gravidiques. On peut l'observer aussi à des taux moindres en cas de pyurie*.

ALBUMINURIQUE adj. Relatif à l'albuminurie.
◆ Adj. et n. Atteint d'albuminurie.

ALBUMOÏDE adj. et n. m. Se dit de certains protides de structure différente des albumines, et qui, de ce fait, n'en donnent pas toutes les réactions. (On comprend dans ce groupe la gélatine, la kératine, la fibrine.)

ALBUMOSE n. f. Biochim. Polypeptide qui se forme par hydrolyse incomplète d'une protéine, par exemple au cours de la digestion pepsique et pancréatique.
— ENCYCL. Les *albumoses* se rencontrent à l'état normal dans l'estomac, au cours de la digestion, puisqu'elles sont le produit du début de la digestion des protéines; dans les urines, on les trouve dans les cas de leucémie, de myélomes multiples, et dans l'ostéomalacie.

ALBUMOSURIE n. f. Pathol. Présence d'albumose dans l'urine. (On la décèle par la chaleur : l'albumose précipite en effet à 60 °C, mais le précipité se redissout à l'ébullition pour se reproduire au cours du refroidissement.)

ALBUNÉE ou **ALBUNA,** sibylle honorée dans les bois de Tibur (Tivoli). [Le petit temple rond, à Tivoli, dit *de la Sibylle*, est plutôt un temple de Vesta.)

ALBUQUERQUE, v. des Etats-Unis (Nouveau-Mexique), dans la haute vallée du Rio Grande; 195 000 hab. Fondée en 1706 par les Espagnols, c'est aujourd'hui un centre commercial. L'armée y a établi plusieurs établissements hospitaliers et une base d'expérimentation de missiles. Industries alimentaires.

ALBUQUERQUE (Afonso DE), dit **le Grand** et **le Mars portugais,** conquistador (Alhandra, près de Lisbonne, 1453 - Goa 1515). Entré dans le service de la mer sous Jean II, il est envoyé aux Indes par le roi Manuel en 1503 pour reprendre Cochin, où il construit un fortin. Après avoir exploré Madagascar (1505), il songe à couper la route vénitienne des épices, s'emparant de Socotora (1506) et d'Ormuz (1507). En 1508, il est nommé vice-roi des Indes. Il étend l'empire portugais sur les côtes de l'Asie du Sud-Est, occupant Goa, capitale et entrepôt portugais (1510), le reste du Malabar, les côtes de Ceylan et Malacca en 1511. Il s'efforce de donner à chacun de ces points d'appui une assise territoriale et d'y convertir les indigènes. Il impose aux rois du Siam, de Sumatra, de Java le paiement d'un tribut au roi du Portugal. Enfin, voulant contrôler les épices à la source, il aborde à Amboine. En 1514, il envoie même de Malacca une expédition maritime en Chine, qui abordera à Tamao, près de Canton. Il meurt en 1515 à Goa, sur le chemin du retour, alors qu'il se préparait à combattre une coalition turco-arabe menaçant Ormuz. Juste avant sa mort, il avait formé l'étonnant projet de détourner le Nil dans la mer Rouge, en creusant un canal à travers la chaîne arabique, afin de ruiner l'Egypte, alliée de Venise; et aussi de s'emparer par surprise de La Mecque et du corps de Mahomet pour monnayer la libération des Lieux saints. (→ Biblio.) — Son fils naturel, **BRÁS AFONSO de Albuquerque** (Alhandra 1500 - Lisbonne 1580), a rédigé, d'après les papiers de son père, de précieux *Commentaires* sur la vie de celui-ci.

ALBUQUERQUE le Grand
gravure anonyme
cabinet des Estampes

ALBUQUERQUE (Jorge DE), homme de guerre portugais († 1525). Gouverneur de Malacca en 1515, il y consolida l'influence portugaise jusqu'à sa mort.

ALBUQUERQUE (Matias DE), général portugais (Pernambouc - † Lisbonne 1646). Il repoussa les Hollandais du Brésil et contribua au succès de la révolution de 1640 qui arracha le Portugal à l'Espagne.

ALBURNUS [nys] n. m. (du lat. *albus*, blanc). Nom scientifique de l'ablette.

ALBURQUERQUE, comté du royaume de León, en Estrémadure. Il fut créé par Henri II, roi de Castille, pour son frère SANCHE, dont la fille ELÉONORE le porta à Ferdinand Ier de Castille, roi d'Aragon, son cousin, mort en 1416. Ce comté passa ensuite à la maison de la Cueva* et fut érigé en duché (1464) pour BERTRAND (don Beltrán) de la Cueva, favori de Henri IV, roi de Castille.

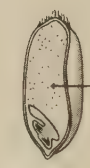

ALBUS [bys] n. m. Monnaie d'argent qui circulait autrefois dans certaines régions d'Allemagne ou de Suisse : Grisons, Juliers, Clève, Berg, Arensberg, Cologne.

ALBY-SUR-CHÉRAN, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. d'Annecy), dans l'Albanais, au pied des Bauges, sur le *Chéran*; 774 hab. (457 aggl.) [*Albygeots*]. Fonderie.

ALCAÇAR - QUIVIR, v. du Maroc (v. KSAR-EL-KÉBIR). Le roi Sébastien de Portugal y fut défait et tué par les Maures (4 août 1578), au cours de la bataille des « Trois Rois ».

ALCADE n. m. (esp. *alcalde*; de l'ar. *al*, lē, et *qādī*, juge). Autref., fonctionnaire de justice des pays espagnols. || Auj., maire dans les pays espagnols.
— ENCYCL. On distinguait en Espagne les six *alcades de cour* (1583), qui recevaient les appels des corregidores* et des juges locaux, les *alcades criminels*, les *alcades de hidalgo*, qui jugeaient les nobles, etc. La vénalité de ces fonctions municipales s'accentua à la fin du XVIe s. En Amérique espagnole, on distinguait l'*Alcalde mayor*, qui présidait l'ayuntamiento* et administrait la ville; les *alcaldes ordinarios*, qui l'assistaient pour la justice; d'autres alcades exerçaient des fonctions analogues auprès des corregidores.

Phot. B. N.

ALCALÁ DE HENARES
entrée de l'Université
début du XVIe s.

ALCALÁ ZAMORA

ALCADIE n. f. (esp. *alcaldía*). Charge, fonction d'alcade. ‖ Résidence de l'alcade.

ALCADIÈNE n. m. Chim. Nom générique des carbures acycliques diéthyléniques. (On dit aussi DIÈNE.)

ALCAHEST ou **ALKAHEST** n. m. Liqueur propre, selon Paracelse, à guérir toutes sortes d'engorgements. ‖ Nom appliqué par Van Helmont à un dissolvant imaginaire qui donnait la vie aux corps de la nature.

ALCAÏQUE adj. et n. m. Métriq. anc. Se dit de différents vers et d'une strophe dont on attribue l'invention à Alcée.
— ENCYCL. *L'hendécasyllabe alcaïque* contient un monomètre ïambique hypercatalectique, suivi d'un chorïambe et d'un ïambe. *L'ennéasyllabe alcaïque* est un dimètre ïambique hypercatalectique. Le *décasyllabe alcaïque* est une tétrapodie logaédique (deux dactyles suivis de deux trochées). La *strophe alcaïque*, employée par Alcée, est composée de deux hendécasyllabes, d'un ennéasyllabe et d'un décasyllabe alcaïques. Elle a été imitée par Horace.

ALCALÁ DE GUADAIRA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Séville), au S.-E. de Séville ; 25 300 hab. Industries alimentaires. La ville est située à l'emplacement d'une ancienne forteresse romaine sur laquelle fut édifié un château fort almohade.

ALCALÁ DE HENARES, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Madrid), sur le *Henares*, sous-affl. du Tage, au N.-E. de Madrid ; 19 400 hab. La ville était, au temps des Maures, une simple forteresse (*al-Qal'a*). Le cardinal Cisneros y fonda, en 1498, une célèbre université, ouverte à l'enseignement en 1508 et longtemps rivale de celle de Salamanque. Les bâtiments possèdent des parties de la dernière époque du style mudéjar ; la façade Renaissance est de Rodrigo Gil de Hontañón. La fermeture de l'université, transférée à Madrid en 1836, amena la ruine de la cité, qui, néanmoins, conserve un grand intérêt par ses monuments, vieux collèges, couvents et palais (église magistrale, fin du XVe s. ; palais des archevêques de Tolède ; église classique des Monjas Bernardas [1613-1626], de plan et coupole ellipsoïdaux). C'est à Alcalá de Henares que fut imprimée, de 1514 à 1517, la fameuse *Biblia Complutensis*, en hébreu, latin, grec et chaldéen. Patrie de Cervantes.

ALCALÁ DE LOS GAZULES, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cadix), sur le Barbate ; 10 200 hab. Château maure ruiné.

ALCALÁ GALIANO (Antonio), homme politique et écrivain espagnol (Cadix 1789 - Madrid 1865). D'abord militaire, il participa au soulèvement anti-absolutiste de 1820. Victime de la Terreur blanche qui suivit l'intervention française de 1823, il s'enfuit en Angleterre. De retour à Madrid, il fut ministre de la Marine en 1836. Après un nouvel exil à Paris, puis à Pau, il redevint ministre en 1865. Bon orateur, fin lettré, il écrivit des *Souvenirs* et de nombreux articles.

ALCALÁ LA REAL, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaén), au nord-ouest de Grenade ; 33 000 hab. La ville est dominée par la forteresse arabe de la Mota. Victoire du général Sébastiani sur les Espagnols en 1810.

ALCALÁ ZAMORA (Niceto), homme politique et juriste espagnol (Priego, prov. de Cordoue, 1877 - Buenos Aires 1949). Ministre du *Fomento* en 1917 et de la Guerre en 1922, il s'opposa à la dictature du général Primo de Rivera, milita pour le rétablissement de la République, dont il devint président après le vote de la Constitution du 9 décembre 1931. Il tenta de jouer le rôle difficile d'arbitre modérateur. Mais, après le triomphe du Front populaire aux élections de 1936, il fut destitué pour avoir sans raison dissous, en 1935, les précédentes Cortès.

ALCALESCENCE n. f. (de *alcali*). Etat des substances dans lesquelles il s'est formé spontanément de l'ammoniaque.

ALCALESCENT, E adj. Qui a ou qui prend les propriétés alcalines : *Les corps organiques contenant de l'azote peuvent devenir alcalescents.*

ALCALI n. m. (ar. *al-qilyi*, la soude). Chim. Nom générique donné aux hydroxydes des métaux alcalins (lithium, sodium, potassium, rubidium, cæsium), ainsi qu'à l'hydroxyde d'ammonium.
— Chim. anc. *Alcalis aérés*, carbonates alcalins résultant de l'action de l'acide aérien (anhydride carbonique) sur les alcalis. (On les appelait aussi *alcalis doux*, parce qu'ils ne sont pas doués de causticité ; ou encore *alcalis effervescents*, en raison de l'effervescence qu'ils font avec les acides.) ‖ *Alcalis caustiques*, les hydroxydes, et non les carbonates, en raison de leur action caustique. ‖ *Alcalis fixes*, la potasse et la soude, par opposition à l'*alcali volatil*. ‖ *Alcali volatil*, la solution ammoniacale, en raison de sa volatilité. ‖ *Alcali animal*, l'ammoniaque, parce qu'elle est un des produits de l'altération des matières animales. ‖ *Alcali végétal*, la potasse, parce qu'elle se trouve en grande quantité dans les végétaux. (Nom donné parfois aussi aux *alcaloïdes*.) ‖ *Alcali minéral, alcali marin*, la soude, parce que le sel marin, ou chlorure de sodium, est très répandu dans le règne minéral.
— ENCYCL. Chim. On comprend aujourd'hui sous le nom d'*alcalis* les oxydes et les hydroxydes des métaux alcalins, notamment la soude et la potasse, ainsi que l'ammoniaque. (On désigne sous le nom de *terres alcalines* les oxydes et les hydroxydes des métaux alcalino-terreux [calcium, strontium, baryum].) Les alcalis sont caractérisés par leur grande solubilité dans l'eau et par la solubilité de leurs sulfates et de leurs carbonates ; les terres alcalines sont solubles, quoique beaucoup moins que les alcalis, et donnent des sulfates et des carbonates insolubles ou très peu solubles. Au point de vue chimique, les alcalis caustiques sont des bases fortes, électrolysables, agissant sur les réactifs colorés, donnant avec les acides des sels alcalins. C'est Lavoisier qui, le premier, les assimila à des oxydes métalliques ; cette hypothèse fut confirmée par Davy, qui parvint à les décomposer par le courant électrique.
— Pathol. L'ingestion d'ammoniaque, de soude et de potasse caustiques, ou de chaux vive, détermine des lésions profondes des muqueuses buccales et pharyngées, et parfois la perforation de l'estomac. Contre cette intoxication, il existe plusieurs thérapeutiques : boissons acides, vinaigre, jus de citron ; glace, morphine, inhalations de vapeur d'eau ; en cas de besoin, trachéotomie. Les atteintes des téguments par les *alcalis caustiques* sont traitées comme les brûlures.

ALCALICELLULOSE n. f. Chim. Produit de l'action des lessives alcalines sur la cellulose. (Par lavage, elle se transforme en cellulose mercerisée.)

ALCALICITÉ n. f. Chim. Syn. de ALCALINITÉ.

ALCALIFIABLE adj. Chim. Qui est susceptible de s'alcaliniser.

ALCALIFIANT, E adj. Chim. Se dit d'une substance qui a la propriété d'alcaliniser.

ALCALIMÈTRE n. m. Instrument destiné à l'essai des soudes et des potasses caustiques.

ALCALIMÉTRIE n. f. Chim. Détermination du titre d'une solution alcaline, c'est-à-dire de la quantité de base réelle que contient un litre de cette solution.
— ENCYCL. Pour déterminer le titre d'une solution alcaline, on ajoute à un volume connu de cette solution, un indicateur coloré, puis, peu à peu, une solution acide (par exemple, d'acide sulfurique) de titre connu, jusqu'à virage exact de l'indicateur ; du volume de la solution acide utilisé on déduit la quantité de base qui a été neutralisée.

ALCALIMÉTRIQUE adj. Relatif à l'alcalimétrie : *Dosage alcalimétrique.*

ALCALIN, E adj. Relatif aux alcalis : *Saveur alcaline.*
— Chim. *Métaux alcalins*, métaux qui, par leur combinaison avec l'oxygène, produisent des alcalis (lithium, sodium, potassium, rubidium, cæsium, francium). [V. part. *encycl.*] ‖ *Terres alcalines*, oxydes des métaux alcalino-terreux (calcium, strontium, baryum).
— Chim. biol. *Réserve alcaline*, nom donné à la quantité d'alcali qui, dans le plasma, se trouve à l'état de bicarbonate. (V. part. *encycl.*)
— Pédol. *Sol alcalin*, sol dont le pH est supérieur à 7,5.
— Pétrogr. *Roches alcalines*, roches endogènes contenant plus de 10 p. 100 de soude et de potasse, ce qui entraîne l'existence de minéraux spéciaux, notamment des pyroxènes et des amphiboles sodiques, des feldspathoïdes. (Ex. : syénite néphélinique.)
— Thérap. *Médication alcaline*, médication tendant à modifier l'acidité de certains organes, en particulier de l'estomac. (Les corps utilisés à cet effet sont soit des médicaments chimiques alcalins [carbonates], soit des substances neutres absorbantes [charbon, silicates], soit des substances amphotères pouvant tamponner* le suc gastrique [sels alcalins d'amino-acides].)
◆ N. m. Médicament qui renferme un alcali. (Syn. ANTIACIDE.)
— ENCYCL. Chim. Les *métaux alcalins* sont les éléments chimiques électropositifs univalents appartenant à la première colonne de la classification périodique ; leurs atomes possèdent un seul électron sur sa couche périphérique. Ce sont des solides mous, aisément fusibles, de faible densité. Très électropositifs, les métaux alcalins manifestent une grande affinité pour les métalloïdes, notamment les halogènes et l'oxygène ; ils sont par suite très réducteurs et décomposent l'eau à froid. Leurs hydroxydes sont des bases fortes ; leurs sels, en général solubles, sont incolores, à moins que les anions ne soient colorés.
— Chim. biol. On sait que, malgré les apports brutaux en acides et en bases, dus aux sucs et aux produits de la digestion, à la fatigue musculaire, etc., l'acidité ionique, ou pH, du plasma est remarquablement constante et comprise entre 7,35 et 7,45. Cet équilibre est dû à divers systèmes tampons* constitués par les protides, les phosphates alcalins, et principalement au système carbonates alcalins-acide carbonique (dissous dans le plasma). Ces carbonates alcalins constituent pratiquement la *réserve alcaline*. Celle-ci peut être modifiée dans certaines maladies de la nutrition ; elle est diminuée dans l'acidose (diabète), augmentée dans l'alcalose. Sa mesure consiste soit dans le dosage du gaz carbonique du plasma, soit dans celui des bicarbonates. Elle est un précieux élément de diagnostic.

ALCALINISER ou **ALCALISER** v. tr. Chim. Donner à une substance des propriétés alcalines.
— Thérap. *Alcaliniser les urines d'un malade*, lui administrer des alcalins pour élever le pH urinaire.

ALCALINITÉ n. f. Chim. Caractère d'une substance qui possède les propriétés des alcalis. (V. PH.)

ALCALINO-TERREUX, EUSE adj. Chim. Se dit d'un groupe de métaux comprenant le calcium, le strontium, le baryum et le radium.
— ENCYCL. Les métaux *alcalino-terreux* sont ainsi nommés parce que leurs oxydes (chaux, strontiane, baryte) étaient autrefois désignés sous le nom de *terres*, et parce qu'ils possèdent des propriétés chimiques analogues à celles des alcalis. Ce sont des éléments électropositifs bivalents qui figurent dans la deuxième colonne de la classification périodique ; leurs atomes possèdent deux électrons sur la couche périphérique. Solides de faible dureté, ils fondent au rouge et ont des densités peu élevées. Très électropositifs, bien qu'un peu moins que les métaux alcalins (dont ils diffèrent par leur valence), ils s'unissent aisément aux halogènes et à l'oxygène, sont réducteurs et décomposent l'eau. Leurs hydroxydes, peu solubles, sont des bases fortes ; leurs sels, souvent moins solubles que les sels alcalins, sont incolores, à moins que les anions ne soient colorés.

ALCALINULE adj. Chim. anc. Se disait autrefois des sels contenant un excès d'alcali.

ALCALISATION ou **ALCALINISATION** n. f. Chim. Action d'alcaliser.

ALCALISER v. tr. V. ALCALINISER.

ALCALOÏDE n. m. Chim. Nom générique donné à des substances azotées d'origine végétale, et dont la molécule renferme au moins un atome d'azote salifiable.
— ENCYCL. Les *alcaloïdes* sont rarement libres dans la plante, plus souvent salifiés par des acides organiques. L'extraction diffère selon les cas d'espèce. Le plus souvent, on solubilise à l'eau l'alcaloïde en traitant

Phot. Laurent et Cie, Viollet.

les tissus végétaux broyés par l'acide chlorhydrique dilué. La solution aqueuse, filtrée, est alcalinisée. Si l'alcaloïde n'est pas volatil, il précipite généralement ; on le rassemble alors par l'éther ou le chloroforme. S'il est volatil, on l'entraîne à la vapeur d'eau. Si une même plante renferme plusieurs alcaloïdes non volatils, la séparation peut être tentée par cristallisation fractionnée ou par chromatographie ; elle est souvent fort délicate.

Propriétés. Les alcaloïdes non oxygénés sont en général volatils et entraînables par la vapeur d'eau ; les alcaloïdes oxygénés sont souvent fixes, mais cette distinction n'est pas absolue. La solubilité dans l'eau est très variable, mais les sels sont généralement assez solubles. La plupart des alcaloïdes naturels sont actifs sur la lumière polarisée. Tous ont une action physiologique intense (médicamenteuse ou toxique).

Certains alcaloïdes sont facilement caractérisés par leur précipitation au contact de divers sels métalliques, par leur fluorescence ou par des réactions colorées plus ou moins spécifiques. Le seul caractère chimique vraiment commun est l'azote salifiable ; néanmoins, on peut classer les alcaloïdes par familles chimiques ou par familles botaniques.

Seules les dicotylédones renferment éventuellement des alcaloïdes (atropine, caféine, conicine, quinine, cinchonine, papavérine, morphine, codéine, strychnine, brucine, etc.). Presque tous les alcaloïdes naturels ont pu être synthétisés.

ALCALOÏDIQUE adj. Relatif aux alcaloïdes.

ALCALOSE n. f. Pathol. Augmentation de la réserve alcaline du sang. (On l'observe dans la tétanie, l'hyperventilation pulmonaire [perte de CO_2], les sténoses du pylore [perte de HCl].) [Contr. ACIDOSE.]

ALCAMÈNE, en gr. **Alkamenês,** roi de Sparte vers 747 av. J.-C. Il termina la guerre d'Hélos et commença celle de Messénie.

ALCAMÈNE, en gr. **Alkamenês,** sculpteur grec du dernier tiers du Ve s. av. J.-C., élève et émule de Phidias. Le groupe de *Procné et son fils Itys* a été retrouvé sur l'Acropole d'Athènes, à l'entrée de laquelle était l'*Hermès Propylaios* (bonne copie, avec inscription nommant l'artiste, au musée d'Istanbul). On connaît de lui un *Héphaïstos forgeron,* dans le temple dominant l'Agora, une *Hécate* érigée sur le bastion d'Athéna Nikê, l'*Arès* du temple de l'Agora et une *Aphrodite aux jardins.* Peut-être a-t-il travaillé dans sa jeunesse à l'un des frontons du temple de Zeus à Olympie.

ALCAMO, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Trapani) ; 41 815 hab. D'origine musulmane, cette ville constitue le centre d'une petite plaine bien cultivée.

Alcan. V. ALASKA (*route de l'*).

ALCAN (Michel), ingénieur et homme politique français (Donnelay, Moselle, 1811 - Paris 1877). On lui doit, en collaboration avec Péligot, un procédé d'ensimage des laines par l'oléine. Élu en 1848 représentant du peuple à l'Assemblée constituante, il fut nommé, en 1852, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, lors de la création de la chaire de filature et tissage.

ALCAN (Félix), éditeur français (Metz 1841 - Paris 1925). Il a créé la *Bibliothèque de philosophie contemporaine,* dans laquelle ont été publiées la plupart des œuvres philosophiques importantes du XIXe et du XXe s. (V. PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE.)

ALCANDRE, en gr. **Alkhandros,** devin illyrien, protégé, à cause de sa piété, par les dieux. Des brigands l'ayant attaqué, Zeus les métamorphosa en oiseaux.

ALCANE n. m. (de *alc*[*ool*] et suffixe *-ane*). Chim. Nom générique des hydrocarbures saturés de la série grasse. (Syn. PARAFFINE.)

ALCAÑIZ, v. d'Espagne (Aragón, prov. de Teruel), sur le Guadalope ; 12 000 hab. Important marché agricole (huiles). Château des XIIe, XIIIe et XIVe s.

ALCANNINE ou **ALKANNINE** n. f. Chim. Matière colorante, de couleur rouge, que l'on rencontre dans la racine de l'orcanette (*Alkanna tinctoria*) et qui donne, avec les alcalis, une belle couleur bleue.

ALCÁNTARA, v. d'Espagne (Estrémadure, prov. de Cáceres), sur le Tage, près de la frontière portugaise ; 5 500 hab. Vieille cité-forteresse. Bâtie par les Maures sur les ruines d'une ancienne ville romaine, elle fut conquise en 1214 par Alphonse IX de León. C'est l'ancien centre de l'ordre militaire d'Alcántara. Ruines du couvent de San Benito (XVIe s.). Pont romain de six arches, construit par Trajan en 106 et plusieurs fois restauré.

Alcántara (ORDRE D'), ordre religieux et militaire d'Espagne, fondé en 1154 à l'imitation des Templiers. Il adopta la règle cistercienne ; le pape Alexandre III confirma ses statuts en 1177. En 1217, le roi de León lui confia la défense d'Alcántara. Reconstitué sous la tutelle des rois d'Espagne, supprimé par la République en 1872, rétabli en 1874 par Alphonse XII, supprimé de nouveau par la IIe République en 1931 et rétabli par le général Franco en 1936. Ruban vert.

ALCÁNTARA (saint **Pierre d'**). V. PIERRE.

ALCANTARINS n. m. pl. Membres d'une congrégation religieuse franciscaine, appelés aussi *frères mineurs de la réforme de saint Pierre d'Alcántara,* ou bien *congrégation de la plus étroite observance,* ou encore *franciscains déchaussés.*

ALCAPTONE n. f. Chim. biol. Substance amorphe, jaune, insipide, résultant de la dégradation de la tyrosine.

ALCAPTONURIE n. f. Pathol. Présence d'alcaptone dans les urines. (L'alcaptone, produit de la désagrégation incomplète des protéines, réduit la liqueur de Fehling, mais ne dévie pas le plan de polarisation. On ne la rencontre guère d'une façon appréciable que dans l'ochronose. L'alcaptonurie est congénitale et paraît transmise par les mâles.)

ALCARAZ, v. d'Espagne (Murcie, prov. d'Albacete), au nord de la *sierra de Alcaraz ;* 6 200 hab. Château maure.

ALCARAZAS [zas] n. m. (esp. *alcarraza ;* de l'ar. *al-karaz,* la cruche). Sorte de carafe poreuse en terre, où l'on met les boissons, qui s'y rafraîchissent par évaporation.

ALCARRIA, région d'Espagne, en Nouvelle-Castille, dans le sud de la province de Guadalajara. C'est un plateau calcaire pauvre, mais coupé de vallées irriguées fertiles. Miel.

ALCATHOOS ou **ALKATHOOS.** Myth. gr. Fils de Pélops. Apollon l'aida à construire les murs de Mégare.

ALCATRAZ, îlot de la baie de San Francisco (États-Unis). Prison fédérale.

ALCAUDETE, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaén), au sud-ouest de Jaén ; 18 800 hab. Eglises intéressantes.

ALCAVALA n. f. (esp. *alcabala ;* de l'ar. *al-qabāla,* gabelle). Impôt général qui frappait les ventes et les mutations, en Castille et en León. (Fixé en principe à un dixième à partir des Rois Catholiques, mais modifié par Charles Quint, qui instaura le régime des forfaits, il fut définitivement aboli en 1845.)

ALCAZAR n. m. (de l'ar. *al-qaṣr,* le palais). En Espagne, forteresse du Moyen Age construite pour la sûreté des gouverneurs des principales villes. (Les principaux alcazars sont ceux de Ségovie*, de Séville* et de Tolède.)

alcazar de Tolède, forteresse de Tolède, dont la construction date de Charles Quint. Il fut détruit par un incendie en 1710 et de nouveau au cours de la guerre civile. Siège d'une école militaire et d'un important dépôt de munitions, l'alcazar de Tolède était commandé en 1936 par le colonel Moscardo. Celui-ci soutint avec les cadets, mêlés à un millier de civils, un siège héroïque contre les forces républicaines, du 22 juillet au 27 septembre 1936. (V. ESPAGNE, *guerre civile de 1936-1939.*)

ALCÁZAR (Baltasar DEL), poète espagnol (Séville 1530 - Ronda 1606). Gentilhomme au service du duc d'Albe, il écrivit de petites poésies, dont quelques-unes sont restées célèbres.

ALCÁZAR DE SAN JUAN, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Ciudad Real), dans la plaine de la Manche ; 25 100 hab. Important embranchement ferroviaire. Commerce de vins. C'est la cité celtibère des

ALCÂNTARA
le pont romain

Alces. Les Maures y bâtirent un château qui fut plus tard le siège d'une commanderie des chevaliers de Saint-Jean.

ALCAZARQUIVIR. V. ALCAÇAR-QUIVIR et KSAR-EL-KÉBIR.

ALCÉDINIDÉS n. m. pl. (du lat. *alcedo,* martin-pêcheur). Famille d'oiseaux comprenant les martins-pêcheurs (*alcedo*) et les martins-chasseurs.

ALCÉE, en gr. **Alkaios,** poète lyrique grec, contemporain de Sappho (VIIe s. av. J.-C.), né à Mytilène. Il appartenait au parti aristocratique. Il a chanté ses amours, ses joies, ses souffrances et ses haines politiques. Théocrite et Horace l'ont imité ; celui-ci a en particulier adapté à la prosodie latine le rythme lyrique dont Alcée était le créateur et qu'on nomme rythme *alcaïque**.

ALCÈNE n. m. (de *alc*[*ool*] et suffixe *-ène*). Chim. Nom générique des hydrocarbures monoéthyléniques de la série grasse, caractérisés par une double liaison. (Syn. OLÉFINE.)

ALCES [sɛs] n. m. (du gr. *alkê,* élan). Mamm. Nom scientifique de l'élan.

ALCESTE, en gr. **Alkestis.** Myth. gr. Fille de Pélias et femme d'Admète ; elle consentit à mourir pour sauver son mari. Héraclès pénétra aux Enfers pour la ramener.

Alceste, en gr. **Alkestis,** tragédie d'Euripide (438 av. J.-C.). Alceste, femme d'Admète, consent à mourir à la place de son mari. Mais Héraclès, touché de la générosité de l'épouse et de l'hospitalité d'Admète, arrache Alceste à la mort et la ramène sur terre. La grandeur simple de l'action et la vérité des caractères font de cette tragédie l'une des plus touchantes de l'Antiquité.

Alceste *ou le Triomphe d'Alcide,* tragédie lyrique en cinq actes de Lully, livret de Quinault, représentée sur le théâtre du Palais-Royal, puis à l'Académie royale de musique en 1674. Le même sujet a été traité par Gluck, sur des paroles italiennes adaptées en français (1776) par le bailli de Rollet.

Alceste, principal personnage du *Misanthrope,* de Molière. Grand seigneur d'une probité inflexible et d'une franchise intransigeante qui le font redouter de ses meilleurs amis, il s'emporte facilement et contredit volontiers. Par là, il s'oppose à *Philinte**. Son grand tort est d'être, avec un tel caractère, passionnément amoureux de la coquette Célimène. Ainsi, dans cette admirable création, Molière mêle des vertus dignes de la plus haute estime et des exagérations qui les gâtent. Ce sont ces excès mêmes qui rendent le personnage ridicule.

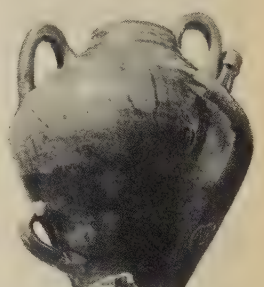

alcarazas

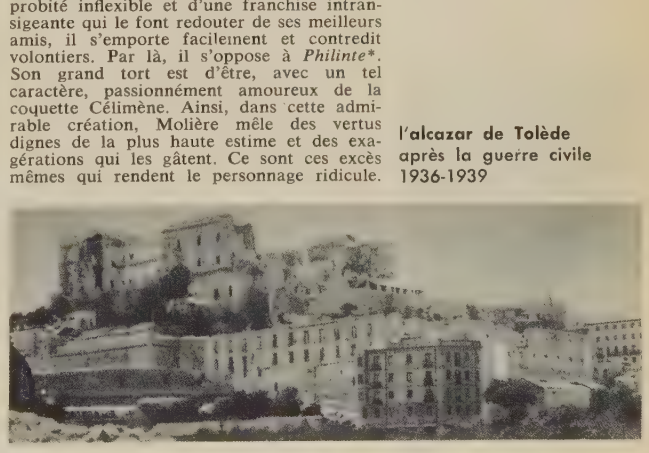

l'alcazar de Tolède après la guerre civile 1936-1939

ALCIBIADE
sculpture grecque, *Louvre*

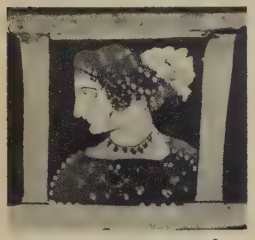

ALCMÈNE
détail d'un vase grec IVe s. av. J.-C. représentant une scène du théâtre populaire musée étrusque, Vatican

ALCOBAÇA
détails des tombeaux de Pierre Ier et d'Inès de Castro

ALCHIMIE n. f. (lat. médiév. *alchemia;* de l'ar. *al-kīmīyā';* du gr. *khêmia,* magie noire). Nom donné à la chimie du Moyen Age, art chimérique qui consistait à chercher un remède propre à guérir tous les maux, et la transmutation des métaux à l'aide de la pierre philosophale : *L'alchimie a souvent fait découvrir de grandes vérités sur le grand chemin de l'imagination* (Diderot). || — *Fig.* Raffinement; analyse subtile : *L'alchimie de la douleur* (Baudelaire).
— ENCYCL. L'*alchimie* était, pour les praticiens du Moyen Age, la Science par excellence, contenant les principes de toutes les autres. Elle se donnait pour objet l'étude de la vie dans les trois règnes : animal, végétal, minéral. Le but de ses recherches était la découverte et la fixation d'un certain ferment mystérieux, grâce auquel la désagrégation des corps, donc la mort, pourrait être presque indéfiniment retardée. Le même agent devait assurer la progression rapide des êtres vers l'état supérieur. Il pouvait être liquide ou solide. Liquide, c'était l'*élixir de longue vie* ou *panacée,* remède infaillible de toutes les maladies; solide, c'était la *pierre philosophale,* qui, introduite à un certain moment dans la masse d'un métal en fusion, assurait son évolution rapide vers l'état désiré, or ou argent. L'ensemble des lois et des principes chimiques se rapportant à la production artificielle de l'or et de l'argent était symbolisé par des grimoires en une langue figurée à peu près incompréhensible et dont les archimages avaient seuls le secret. Dès le IIIe s. apr. J.-C., l'archimage Zosime le Panopolitain était un chimiste distingué. Plus tard, des alchimistes tels que Roger Bacon, Raymond Lulle, Paracelse, Van Helmont, etc., furent aussi de véritables savants. (→ Biblio.)

ALCHIMILLA [kimija] ou **ALCHÉMILLE** [kemij] n. f. Plante dont il existe en France de nombreuses espèces. (Famille des rosacées.)
— ENCYCL. On trouve les *alchimillas* comme mauvaises herbes dans les terrains cultivés et vivaces dans les lieux incultes. On les connaît encore sous le nom de *manteau de Notre-Dame, perce-pierre,* etc. L'*Alchimilla vulgaris* est utilisée comme tonique et comme astringent. On l'emploie également sur les plaies comme cicatrisant.

ALCHIMIQUE adj. Relatif à l'alchimie.

ALCHIMISTE n. m. Celui qui s'occupait d'alchimie.

ALCIAT (André), en ital. Andrea **Alciati** ou **Alciato,** jurisconsulte italien (Alzate, Milanais, 1492 - Pavie 1550). Il enseigna à Avignon, à Bourges, à Pavie, à Bologne et à Ferrare. L'un des premiers, il chercha à éclairer l'étude du droit romain au moyen de l'histoire, des langues et de la littérature de l'Antiquité. Ses innovations commencèrent la ruine de l'école des vieux glossateurs et ouvrirent la voie à Cujas. Il est l'auteur d'un recueil de sentences morales en distiques latins, *les Emblèmes* (1522).

ALCIAT (Jean-Paul), en ital. Giovan Paolo **Alciati,** théologien (Milan début du XVIe s. - Dantzig 1565). Passé au protestantisme, il s'installa à Genève, où il enseigna des doctrines sur la Trinité que Calvin condamna. Pour éviter le sort de Michel Servet, Alciat se retira en Pologne, où sa prédication eut un certain succès.

ALCIBIADE l'Ancien, en gr. **Alkibiadês,** Alcméonide, oncle de Périclès, grand-père du célèbre Alcibiade. Oligarque, partisan de la paix avec les Perses, il s'opposa à tout soutien aux révoltés grecs d'Asie. Ostracisé en 486-485.

ALCIBIADE, en gr. **Alkibiadês,** stratège et homme d'État athénien (v. 450 - en Phrygie 404 av. J.-C.), fils de Cleinias et d'une Alcméonide. Orphelin, Alcibiade fut élevé par son cousin Périclès et reçut, sans grand profit, les leçons de Socrate, à qui il voua une solide amitié. Séduisant, élégant, riche, Alcibiade fit montre d'une personnalité hors cadre, s'attachant orgueilleusement à être différent de ses concitoyens, qui ne lui pardonnèrent jamais son dandysme et ses paradoxes. Il se bat courageusement à Potidée, où Socrate lui sauve la vie; à Délion, où il arrache le philosophe à la mort. De retour à Athènes, sa vie fastueuse, ses prodigalités, son snobisme font parfois scandale. Il entretient volontiers une légende autour de lui, et semble éprouver le besoin physique que toute la ville parle de lui. Vers 420, il commence sa carrière politique comme démocrate et se heurte à Nicias. Il fait rompre la trêve avec Sparte, reçoit la stratégie pour les côtes du Péloponnèse et entraîne malheureusement Athènes dans l'aventure sicilienne (415). Nommé stratège, il est accusé, le jour de son départ, d'avoir mutilé les Hermès et tourné en dérision les mystères d'Eleusis : deux crimes contre l'Etat. On le laisse néanmoins partir, puis on dépêche la galère sacrée en Sicile pour le ramener. Il déserte alors et va offrir ses services à Sparte, l'engageant à ravager l'Attique. Il soulève contre Athènes Chios et une partie de l'Ionie. Son entente avec Sparte prend fin et il se réfugie auprès de Tissapherne, satrape perse. Sur ses conseils, le roi mène une politique d'usure des Grecs en soutenant tantôt Sparte et tantôt Athènes. Alcibiade intrigue en même temps en faveur d'une révolution oligarchique à Athènes. Elu stratège par l'escadre de Samos, sur les conseils de Thrasybule, il remporte sur les Lacédémoniens les deux victoires de Kynossséma (411) et de Cyzique (410). Il rentre en triomphateur à Athènes en 407, assume la direction des forces militaires, mais est tenu pour responsable de l'échec d'un de ses lieutenants, Antiochos. Il se retire en Thrace, puis auprès de Pharnabaze. Sparte négocie avec les Perses sa mort, et le satrape le fait assassiner misérablement dans les bras d'une femme, alors que sa maison est incendiée. (→ Biblio.)

ALCIBIADE (saint), chrétien martyrisé à Lyon en 177. — Fête le 2 juin.

ALCIDAMAS ou **ALKIDAMAS,** sophiste grec du IVe s. av. J.-C., disciple de Gorgias et rival d'Isocrate. Il est l'auteur des deux harangues : *Sur les sophistes* et *Accusation contre Palamède.*

ALCIDE n. m. (de *Alcide* n. pr.). Charançon d'Afrique et des Indes orientales, dont les larves creusent des galeries annulaires à la base des tiges et détruisent écorce interne et aubier, provoquant la mort des plantes. (Le genre, riche en espèces, fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

ALCIDÉS n. m. pl. (du lat. *alca,* pingouin). Famille d'oiseaux ayant pour type le pingouin (*alca*). [Ordre des alciformes.]

ALCIME, contemporain de Judas Macchabée, devenu grand prêtre illégalement, par la faveur de Lysias, général d'Antiochos V Eupator (163-162). Il succéda à Ménélas et resta en charge dix ans (162-152).

Alcine, enchanteresse auprès de laquelle Roger oublie Bradamante, dans le *Roland furieux* de l'Arioste (ch. VIII).

ALCINOÉ ou **ALKINOÊ.** Myth. gr. Fille du roi de Corinthe Polybos, et femme d'Amphiloque. Ayant renvoyé la tisseuse Nicandra sans la payer, elle fut punie par Athéna, qui lui inspira une passion adultère. Hantée par le remords, elle se précipita dans la mer.

ALCINOOS ou **ALKINOOS.** Myth. gr. Roi des Phéaciens, père de Nausicaa, qui accueillit Ulysse naufragé et protégea Médée fuyant avec Jason.

ALCIOPIENS n. m. pl. Zool. Famille d'annélides polychètes errantes, dont le type est le genre alciope. (Ce sont des animaux nageant à la surface de la mer, incolores et transparents; leurs yeux sont, en général, fort grands et, avec certaines taches brunes sur chaque segment, ce sont les seules parties colorées du corps.)

ALCIRA, v. d'Espagne (prov. de Valence), au sud de Valence; 25 000 hab. Centre de production d'oranges. Pont romain. La ville fut fondée par les Carthaginois. Jacques Ier, roi d'Aragon, la conquit en 1242 sur les Maures.

ALCLAD n. m. Dénomination anglo-saxonne d'un alliage composite de Duralumin recouvert d'un revêtement d'aluminium pur. (Syn. VÉDAL.)

ALCMAN ou **ALKMAN,** poète grec (Sardes VIIe s. av. J.-C.). Il vécut à Sparte et fut un des créateurs du lyrisme choral; il est surtout célèbre par ses parthénées*, dont il reste quelques fragments.

ALCMANIEN adj. et n. m. Métriq. anc. Se dit d'un vers dont l'invention est attribuée à Alcman. (C'est un dimètre dactylique catalectique. Combiné avec un hexamètre dactylique, il constitue le *mètre alcmanien,* adopté par Horace dans ses *Odes.*)

ALCMÈNE, en gr. **Alkmênê.** Myth. gr. Epouse du Thébain Amphitryon. Zeus la séduisit en revêtant l'apparence de son époux. De leur amour naquit Héraclès.

ALCMÉON ou **ALKMEÔN,** fils d'Amphiaraos et d'Eriphyle; il tua sa mère pour venger son père, qu'elle avait poussé à faire partie de la funeste expédition des Sept Chefs contre Thèbes.

ALCMÉON ou **ALKMEÔN,** médecin et philosophe grec de la secte de Pythagore, né à Crotone, et qui vivait au VIe s. av. J.-C. Le premier, dit-on, il disséqua les animaux.

ALCMÉON ou **ALKMEÔN,** personnage assez obscur, petit-fils de Nestor, fils de Nélée. Chassé de Pylos par l'invasion dorienne, il vint s'établir à Athènes, peut-être vers le Xe s. av. J.-C. Il y fonda la famille des *Alcméonides.*

ALCMÉONIDES, en gr. **Alkmeônidai,** famille noble, d'origine messénienne, établie à Athènes après le synœcisme. Elle prend la tête des défenseurs de la liberté contre la tyrannie de Cylon, sous la direction de l'un des siens, Mégaclès, devenu archonte. Pour éviter une guerre civile, Solon bannit tout le *genos.* Vers 581 av. J.-C., les Alcméonides dirigent le parti de la côte, formé de négociants et de pêcheurs, contre le parti déjà oligarchique des propriétaires fonciers de la plaine. C'est donc une tradition familiale de liberté et de démocratie que Clisthène met en pratique dans ses nombreuses réformes. Après lui, Périclès et Alcibiade sont les deux Alcméonides les plus célèbres.

ALCOA, v. des Etats-Unis (Tennessee), à l'est de Knoxville; 6 350 hab. Importante métallurgie de l'aluminium, fondée en 1913 par l'Aluminum* Company of America, société qui a donné son nom à la ville.

ALCOBAÇA, v. du Portugal, en Estrémadure (distr. de Leiria); 4 500 hab. Marché rural (fruits). Grande abbaye de Sainte-Marie, qui constitue l'un des ensembles d'architecture cistercienne les plus grandioses et les plus typiques. Elle se compose d'une grande église, d'un élan extraordinaire en hauteur; salle capitulaire, dortoir, réfectoire, cuisine, etc. On y fit des additions à l'époque manuéline; le XVIIIe s. ajouta deux grands cloîtres et un panthéon royal. Ce fut le monastère préféré de Pierre Ier, qui y est enterré auprès d'Inès de Castro. Leurs tombeaux constituent l'une des œuvres les plus célèbres de la sculpture gothique en Europe.

ALCOCK (sir Rutherford), diplomate britannique (1809-1897), nommé en 1858 consul général au Japon, alors que ce pays venait juste d'ouvrir des relations diplomatiques avec les puissances occidentales. Il fut l'un des premiers Européens à manifester de l'intérêt pour l'art japonais, et publia en 1897 *The Capital of the Tycoon,* narration très intéressante des événements qui se déroulèrent à Edo (l'actuel Tōkyō) de 1859 à 1862.

ALCOFORADO (António), gentilhomme portugais, au service de Jacques, duc de Bragance. En 1512, le duc, fou de jalousie, le fit tuer devant lui et poignarda sa femme, Eléonore de Mendoza.

ALCOFORADO (Mariana), religieuse portugaise (Beja 1640 - *Id.* 1723). Les lettres par elle adressées au comte de Chamilly, et dont on a seulement la traduction française (1669), constituent un véritable chef-d'œuvre de passion, mais leur authenticité a été longtemps contestée. (V. LETTRES PORTUGAISES.)

ALCOFRIBAS NASIER, pseudonyme anagrammatique sous lequel Rabelais publia *Pantagruel* (1532) et *Gargantua* (1534).

ALCOLEA, village d'Espagne, près de Cordoue. Pont sur le Guadalquivir. Le général Dupont y battit les Espagnols en 1808. Le 29 septembre 1868, les révolutionnaires commandés par Serrano y défirent les troupes restées fidèles à Isabelle II, provoquant ainsi la chute de la reine.

ALCON ou **ALKÔN.** Myth. gr. Archer crétois d'une habileté remarquable : il tua

Phot. Giraudon, Yan-Casa de Portugal.

un serpent sur le point de mordre son fils, sans atteindre l'enfant. Il fut l'un des fidèles compagnons d'Héraclès.

ALCONIT n. m. Alliage ferreux, comportant 14 p. 100 de nickel, 8,5 p. 100 d'aluminium, 23 p. 100 de cobalt, 3 p. 100 de cuivre, améliorant notablement les propriétés magnétiques des aimants.

ALCOOL [kɔl] n. m. (lat. des alchimistes *alkhol;* de l'ar. *al-kuḥl,* antimoine pulvérisé). Liquide obtenu par la distillation des boissons fermentées. (Syn. ALCOOL ÉTHYLIQUE, ÉTHANOL, MÉTHYLCARBINOL, ESPRIT-DE-VIN.) ‖ *Par extens.* Toute espèce de spiritueux : *Elle se nourrissait d'une cuillerée de riz, d'un fruit, surtout d'alcool* (Colette).

— Chim. Terme générique employé pour désigner les corps de mêmes propriétés chimiques que l'alcool ordinaire.

— ENCYCL. Chim. On appelle *alcools* des composés dérivant d'hydrocarbures par substitution d'un hydroxyle OH à un atome d'hydrogène lié à un carbone saturé.

La nomenclature officielle assigne aux alcools le nom du carbure dont ils dérivent, et dans lequel l'*e* final est remplacé par le suffixe *ol;* un numérotage est nécessaire en cas d'ambiguïté. Ex. : CH_3OH (méthanol), $CH_3—CHOH—CH_3$ (propanol-2), $CH_3—CH=CH—CH_2OH$ (butène-2 ol-1), $C_6H_{11}OH$ (cyclohexanol). Mais il existe des noms usuels très répandus : pour les quatre alcools ci-dessus, respectivement alcool *méthylique,* alcool *isopropylique,* alcool *crotylique,* alcool *cyclohexylique.* Kolbe désigne le méthanol sous le nom de *carbinol,* et tous les alcools qui en dérivent par substitution aux atomes d'hydrogène du groupe CH_3, par ce nom précédé de préfixes désignant les radicaux substituants : le propanol-2 est aussi le *diméthylcarbinol,* l'alcool crotylique le *propénylcarbinol.* Cette nomenclature ne s'applique pas à certains alcools cyclaniques, comme le cyclohexanol; elle suppose que les radicaux substituants ont des noms non ambigus.

Il y a quatre classes d'alcools : le méthanol, seul de son espèce; les alcools primaires, représentés par la formule générale $R—CH_2OH$ (RH désignant un carbure quelconque); les alcools secondaires, généralement $R—CHOH—R'$, mais qui comprennent également des représentants cyclaniques comme le cyclohexanol; les alcools tertiaires, généralement $R—C(R')(R'')OH$, comprenant aussi des représentants cyclaniques.

Le règne végétal fournit un assez grand nombre d'alcools : le méthanol est présent dans le pyroligneux; l'éthanol, dans les jus fermentés, qui renferment aussi de faibles quantités d'homologues généralement primaires; les représentants supérieurs (acycliques, hydroterpéniques ou aromatiques) sont présents dans les huiles essentielles.

Les méthodes de synthèse des alcools sont fort nombreuses; voici les plus importantes :

1° Hydrolyse des esters naturels, hydrolyse des éthers halohydriques, désalcoylation des éthers-oxydes, hydratation des carbures éthyléniques;

2° Hydrogénation des aldéhydes ou des cétones (conduisant à des alcools primaires ou secondaires), hydrogénation des phénols (conduisant à des cyclanols secondaires), hydrogénation des esters ou des acides par l'hydrure AlH_3LiH;

3° Condensation des organométalliques : avec l'aldéhyde formique ou l'oxyde d'éthylène (qui conduit à des alcools primaires); avec les autres aldéhydes ou le formiate d'éthyle (qui conduit à des alcools secondaires); avec les cétones, chlorures d'acides, esters non formiques, le carbonate d'éthyle (qui conduit à des alcools tertiaires). Ces dernières méthodes sont les plus générales, mais, coûteuses, elles sont exceptionnellement industrielles.

Les alcools sont des molécules associées, ce qui explique le point d'ébullition déjà élevé des termes très simples. Ce sont en général des liquides; seuls sont solides les termes linéaires élevés, les alcools tertiaires symétriques et quelques alcools secondaires hydroterpéniques. Tous les alcools à moins de quatre atomes de carbone sont miscibles à l'eau en toutes proportions; pour quatre atomes de carbone, la miscibilité est partielle ou totale, selon la constitution; au-dessus, elle est toujours partielle, et devient négligeable aux environs de dix atomes de carbone. L'éthanol ($D = 0{,}800$) est le plus léger des alcools, mais pour tous les alcools saturés la densité ne s'écarte pas de l'intervalle 0,80 — 0,84.

Les alcools sont miscibles entre eux, et généralement avec les composés organiques liquides. Ils dissolvent l'iode (solutions brunes), la soude et surtout la potasse, très difficilement les chlorures alcalins (lithium excepté), très facilement les chlorures et bromures des métaux de transition ($FeBr_3$, $HgCl_2$) et les nitrates alcalins. Les carbonates et les sulfates sont rigoureusement insolubles dans les alcools que le carbonate de potassium relargue de leurs solutions aqueuses. Les halogénures alcalino-terreux sont très solubles dans les alcools primaires, mais il y a combinaison, d'ailleurs détruite par l'eau.

Les métaux alcalins, les amidures alcalins conduisent à des alcoolates presque totalement hydrolysés. Les oxacides, même très faibles, comme l'acide borique, conduisent, par voie réversible, à des éthers minéraux par une réaction rapide. Les acides organiques engendrent réversiblement des esters, mais la réaction est beaucoup plus lente; toutes ces réactions sont plus rapides sur les alcools primaires que sur les alcools secondaires et, *a fortiori,* tertiaires. Les acides halohydriques forts (HCl, HBr, HI) et les pentahalogénures de phosphore transforment les alcools en éthers halohydriques; ici, les alcools tertiaires sont les plus actifs.

Les chlorures d'acides minéraux transforment les alcools tertiaires en éthers halohydriques, mais ils conduisent, avec les alcools primaires, à des éthers d'oxacides minéraux. Les chlorures d'acides organiques engendrent des esters avec les alcools primaires, et des éthers chlorhydriques avec les alcools tertiaires; mais, en présence de pyridine, tous les alcools sont transformés en esters (*acétylation pyridinée*). Les anhydrides d'acides organiques conduisent toujours aux esters, sauf déshydratation éventuelle dans le cas des alcools tertiaires.

Seuls les alcools primaires se combinent aux aldéhydes pour former des acétals. Seuls les alcools primaires et secondaires s'unissent à l'isocyanate de phényle pour former des phényluréthannes. Les alcools des trois classes s'unissent à deux molécules d'acide isocyanique, formant des esters allophaniques. Ces deux derniers dérivés sont cristallisés. Leur point de fusion permet d'identifier un alcool. Un alcool déplace réversiblement un autre alcool de ses esters (alcoolyse).

L'oxydation ménagée du méthanol ou d'un alcool primaire, ou sa déshydrogénation, engendre un aldéhyde; plus poussée, cette oxydation conduit à un acide sans rupture de la chaîne carbonée. La déshydrogénation ou l'oxydation ménagée d'un alcool secondaire forme une cétone, qui ne peut être oxydée plus avant sans rupture de la molécule en acides ou cétones plus simples. Les alcools tertiaires sont très difficilement oxydables, et cette oxydation rompt la molécule en acides et cétones plus simples.

Les oxacides forts (H_2SO_4, $HSO_3C_6H_5$), à température modérée, déshydratent, en phase liquide, les alcools secondaires et primaires en éthers-oxydes. Dans les mêmes conditions, les alcools tertiaires sont déshydratés en carbures éthyléniques. A température plus élevée, les alcools secondaires ou primaires sont également déshydratés en carbures éthyléniques, parfois avec transposition. Les mêmes résultats sont obtenus, en phase gazeuse, sur des oxydes métalliques (alumine, thorine). Toutefois, le méthanol et les alcools tertiaires du type triphénylcarbinol ne peuvent subir la déshydratation éthylénique; en revanche, ils sont déshydratés en éthers-oxydes.

Les alcools ont une grosse importance industrielle, comme solvants, matières premières de synthèse, parfums, etc.

● *Alcool éthylique* ou *éthanol.* Il est souvent désigné par le nom d'*alcool* sans qualificatif. L'alcool a pour formule $CH_3—CH_2OH$. Il existe pour 2 à 5 p. 100 dans la composition des bières, pour 4 à 8 p. 100 dans celle des cidres, pour 8 à 14 p. 100 dans celle des vins, pour 40 à 60 p. 100 dans celle des eaux-de-vie. Une distillation soignée de ces liquides laisse passer en tête un azéotrope eau-alcool, renfermant environ 5 p. 100 d'eau, appelé alcool à 95°. Ce même alcool à 95° s'obtient plus économiquement par distillation de vins faibles ou avariés, des jus de fermentation du sucre de betterave ou des glucoses provenant de la saccharification des amidons de pomme de terre ou de céréales. Dans le premier cas, l'alcool à 95° est dit *alcool bon goût;* dans le second, il est dit *alcool industriel.* Les progrès réalisés dans la rectification font que les produits présentés sur le marché actuel diffèrent assez peu. L'alcool industriel est encore préparé par hydratation de l'éthylène des cokeries ou du cracking des pétroles. L'alcool à 95° bout à 78,15 °C sous la pression atmosphérique.

L'alcool pur et anhydre, ou *absolu,* peut être fabriqué à partir de l'alcool à 95° par deux procédés : *a*) par dessiccation au moyen de substances avides d'eau et sans action sur l'alcool (chaux vive, baryte anhydre, carbure de calcium, glycérine); au laboratoire, la meilleure méthode consiste à dissoudre dans l'alcool à 95° le dixième de son poids de sodium et à distiller le résultat avec le quart de son poids de phtalate d'éthyle; *b*) par *azéotropie ternaire :* l'alcool à 95° est additionné d'une quantité suffisante de benzène; en tête de distillation, tout le benzène est entraîné à l'état de ternaire hétérogène; il passe ensuite un binaire benzène-alcool, et, en queue, l'alcool absolu. Les fractions de tête rentrent dans le cycle, de sorte que la dépense est purement calorifique.

L'alcool absolu bout à 78,35 °C sous la pression atmosphérique; sa densité est 0,806 à 0 °C. Il se dissout dans l'eau avec échauffement et une contraction qui peut atteindre 3 p. 100. Contrairement à l'alcool à 95°, il est miscible en toutes proportions aux constituants de l'essence de pétrole. Un alcool absolu se reconnaît à ce qu'il ne colore pas en bleu le sulfate de cuivre anhydre, et ne précipite pas en présence d'éthylate de baryum.

L'alcool présente les propriétés générales des alcools primaires exposées ci-dessus; comme réactions particulières, il convient de citer : la transformation, par le chlore, en chloral; le passage au chloroforme en présence d'hypochlorites alcalins, et le passage à l'iodoforme en présence d'iode et de carbonate de sodium.

● *Usages et technologie.* L'alcool bon goût sert à la préparation des spiritueux. L'alcool à 95° est un solvant très général : alcaloïdes, vernis, coton-poudre (en mélange avec l'éther ordinaire), excipient de teintures ou alcoolats utilisés en pharmacie.

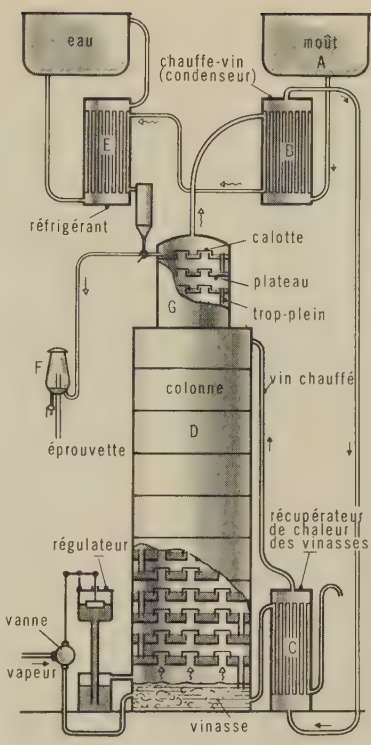

schéma de la fabrication de l'alcool

Le moût A est élevé à 65 °C dans le chauffe-vin B, puis à 80 °C dans le récupérateur C, avant d'être admis dans la colonne D, qu'il parcourt de haut en bas, en s'épuisant de plateau en plateau, pour finir à l'état de vinasse. La vapeur parcourt un chemin inverse; traversant la vinasse, elle s'enrichit par barbotage dans les plateaux. Les vapeurs alcooliques se refroidissent dans le chauffe-vin B, puis se condensent dans le réfrigérant E. L'alcool est recueilli dans l'éprouvette F. Si le degré désiré n'est pas atteint, le liquide rétrograde en G et parcourt de nouveau le circuit B-E jusqu'à l'obtention du degré exigé.

Il sert à la préparation du vinaigre d'alcool, de très nombreux esters, dont l'acétate d'éthyle, de l'oxyde d'éthyle (éther ordinaire), du chloroforme, de très nombreux produits chimiques.

Dénaturé par le *méthylène régie* (méthanol, acétone, goudron de bois), il constitue l'alcool à brûler (généralement à 90 p. 100). C'est un combustible assez coûteux. Additionné aux essences de pétrole (il faut alors le prendre absolu), il constitue le « carburant national », de pouvoir calorifique inférieur à celui de l'essence pure, mais susceptible de subir une plus forte compression dans les cylindres des moteurs à combustion interne, ce qui, finalement, augmente leur rendement.

L'extraction de l'alcool à 95° à partir des vins et des cidres ne demande qu'une distillation soignée. A partir des betteraves, les jus de diffusion sont ensemencés par des levures et soumis à la fermentation pendant quelques dizaines d'heures entre 30 et 35 °C, puis distillés. On opère de même à partir des mélasses de betterave, qui sont d'abord diluées et acidifiées avant ensemencement. Les pommes de terre, les céréales (blé, orge, maïs, riz, etc.) sont d'abord cuites, puis saccharifiées par les acides ou par la maltase ; on sépare alors les drêches au filtre-presse et le jus est soumis à la fermentation. Dans le cas de saccharification par la maltase, la fermentation sous l'action des *mucors* donne de meilleurs rendements ; de toute façon, il convient de distiller dès la fin de la fermentation, qui dure quelques jours.

L'hydratation de l'éthylène est difficile. Les gaz de cokerie ou de cracking renferment presque exclusivement trois carbures éthyléniques dilués dans l'hydrogène, et des carbures saturés. On absorbe sélectivement d'abord l'*isobutylène*, puis le *propylène*, enfin l'*éthylène* ; il suffit, pour cela, d'employer des acides sulfuriques de concentration croissante ; l'éthylène n'est absorbé que par l'acide très concentré en présence de catalyseurs. Le sulfate acide d'éthyle est dilué, et l'alcool en est libéré par hydrolyse au cours de la distillation. En Europe, l'alcool d'éthylène est généralement plus coûteux que l'alcool de fermentation ; aux Etats-Unis, les prix de revient sont comparables.

Bien que donnant directement l'alcool absolu, la synthèse industrielle de l'alcool par hydrogénation catalytique de l'aldéhyde fabriqué à partir de l'acétylène ne peut, en économie normale, concurrencer les autres procédés.

● *Effets physiologiques.* L'alcool, par ingestion exagérée, provoque une ivresse plus ou moins durable ; une ingestion massive provoque le *delirium tremens* et, éventuellement, la mort.

L'absorption quotidienne de fortes quantités (pouvant aller jusqu'à 250 g selon les individus) conduit à l'alcoolisme*, qui entraîne des troubles physiologiques et psychiques irréparables, moins graves cependant que ceux qu'il faut attribuer aux alcools supérieurs des eaux-de-vie mal rectifiées, aux aldéhydes, cétones et esters qui aromatisent les spiritueux naturels ou fabriqués.

(Pour les alcools autres que l'alcool éthylique, v. à leur ordre alphab.)

— Econ. polit. *Statut économique de l'alcool.* Au début du XIXe s., la consommation humaine constituait le débouché presque exclusif de l'alcool produit en France. Le vin, les marcs, le cidre, les fruits et les grains étaient les seuls produits utilisés pour la distillation. La production annuelle était d'environ 800 000 hl. Au milieu du siècle, la maladie de la vigne provoque une réduction considérable de la production d'alcool : 165 000 hl en moyenne pour la période 1853-1857. La distillation de la betterave et des mélasses sucrières devient alors rentable. De 1854 à 1862, le nombre des distilleries passe de 37 à 367 ; les surfaces plantées en betteraves s'accroissent : 111 000 ha en 1852, 427 000 ha en 1952. Lorsque les viticulteurs ont résolu leurs problèmes propres grâce à des plants nouveaux, plus résistants et plus productifs, mais dont la qualité souvent inférieure des produits incite à leur distillation, la production nationale d'alcool s'accroît démesurément : 3 millions d'hectolitres pour la campagne 1912-1913, dont la moitié a pour origine la betterave. Le besoin d'un statut légal de l'alcool se fait sentir, mais trois points de vue s'opposent : celui des antialcooliques, celui des producteurs de vin dans le Midi, et celui des producteurs de betteraves dans le Nord. Au cours de la Première Guerre mondiale, la fabrication des explosifs nécessite de l'alcool ; or, les départements producteurs de betteraves sont occupés par l'ennemi ; les stocks d'alcool sont réquisitionnés en 1915, puis un statut provisoire est mis sur pied en 1916. Certaines mesures satisfont les antialcooliques : interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe ; suppression, par extinction, du privilège des bouilleurs de cru ; répression pénale de l'ivresse ; augmentation des droits fiscaux frappant l'alcool de bouche (alcools naturels provenant de la distillation des vins, cidres, poirés, marcs, lies, fruits). D'autres mesures satisfont les producteurs : maintien du privilège des bouilleurs de cru ; liberté de distillation des alcools naturels ; établissement d'un monopole d'Etat pour l'achat et la revente des autres alcools de bouche et des alcools industriels.

Ce statut provisoire subsiste, avec quelques modifications de circonstance, jusqu'en 1935. Un statut définitif est alors élaboré, renforçant les garanties données par l'Etat aux producteurs de plantes qui fournissent de l'alcool, au nombre desquelles on compte, à certains moments, le blé lui-même. Les excédents agricoles sont ainsi résorbés — sous forme d'alcool — par l'Etat, qui paie à un prix garanti par avance des contingents généralement croissants de produits agricoles invendus. Le prix mondial de l'alcool étant très inférieur au prix moyen payé par le Service des alcools, et les besoins industriels français étant faibles, les stocks s'accroissent anormalement ; à diverses périodes, les pétroliers ont été mis dans l'obligation d'introduire une certaine quantité d'alcool dans le super-carburant, mesure qui conduit soit à faire subventionner par l'Etat les usagers de l'automobile, soit à leur faire supporter la charge de la politique de garantie de prix aux producteurs de plantes alcooligènes, et qui conduit également à importer du benzol, produit coûteux. On reproche souvent au statut économique de l'alcool d'encourager la production de pommes à cidre au détriment de pommes à couteau, exportables, et de betteraves au détriment de fourrages ; quoi qu'il en soit, il constitue un des éléments les plus importants de la politique agricole nationale.

— Hyg. Les boissons alcooliques comprennent les boissons *fermentées* (vin, cidre, bière) et les boissons *distillées* (alcools, eaux-de-vie, liqueurs). Les premières, obtenues par la fermentation des jus sucrés des fruits et des céréales, sont moins riches en alcool (titrage maximum 16°), donc moins dangereuses que les secondes (titrage entre 50° et 65°). Les effets nocifs de l'alcoolisme sont apparus surtout depuis l'usage des boissons distillées. Les apéritifs sont les plus dangereux, car ils sont pris à jeun, en assez grande quantité, et déterminent souvent une gastrite alcoolique. Le taux d'alcool dans le sang est facilement dosable : il peut atteindre 4 g et plus par litre, et devenir mortel. Il n'est pas en rapport absolu avec les symptômes de l'ivresse, en raison de l'accoutumance de certains sujets. A doses modérées, les boissons alcooliques ont un effet énergétique et stimulant de courte durée. A doses élevées et répétées, elles engendrent tous les méfaits de l'alcoolisme*.

— Thérap. L'*alcool* a été employé comme médicament d'abord sous forme de vin ou d'autres boissons fermentées, depuis les Arabes sous forme d'*esprit-de-vin*, et depuis Louis XIV sous forme de liqueurs. Au Moyen Age, il était exclusivement un médicament, considéré comme un puissant tonique, et c'est encore comme tel que Todd (1860), puis Béhier l'ont préconisé dans les maladies fébriles. En réalité, l'alcool en nature est un poison qui agit en excitant le système nerveux, en lui donnant un coup de fouet qui l'épuise vite. L'action tonique de l'alcool à petites doses est utilisée en thérapeutique dans les états d'adynamie et au cours des affections aiguës. Dans le délire alcoolique, *delirium tremens*, qui éclate à la suite d'une privation absolue d'alcool chez un grand alcoolique, mais aussi par excès de boisson ou intervention d'une maladie intercurrente, il faut donner de l'alcool à doses suffisantes, associé ou non à l'opium, pour calmer le délire et l'agitation.

L'alcool employé en thérapeutique doit toujours être prescrit dilué (sauf en cas d'algidité ou de collapsus, où l'on peut recourir à des alcools ou liqueurs titrant de 40° à 50°), sous forme de potion de Todd, de grog ou de vin, pris par doses fractionnées.

A l'inverse, l'alcool est interdit sous quelque forme que ce soit dans toutes les affections gastriques, notamment les ulcères gastriques et duodénaux, dans toutes les maladies du foie, des reins et des vaisseaux, dans l'hypertension. Il est évident que l'absorption d'alcool, de vin ne peut qu'aggraver les manifestations de l'alcoolisme chronique : cirrhose et polynévrite. Ses bienfaits en thérapeutique sont bien faibles par rapport aux dangers que présente son absorption continue à doses excessives.

Alcools, recueil poétique de Guillaume Apollinaire (1913). Dans ces poèmes, composés entre 1898 et 1913, l'auteur développe avec une grande liberté d'expression les thèmes traditionnels de l'amour, de la fuite du temps et de la mort. Le ton, souvent mélancolique, n'est pas sans rappeler Villon ou Verlaine. A cette occasion, Apollinaire décida de supprimer toute ponctuation de ses poèmes. Les pièces les plus célèbres de ce recueil sont « le Pont Mirabeau », « la Chanson du mal-aimé », « les Rhénanes ».

ALCOOLAT [kɔla] n. m. Pharm. Médicament résultant de l'action dissolvante de l'alcool sur les substances volatiles renfermées dans une ou plusieurs plantes sèches ou fraîches.

— Encycl. On prépare les *alcoolats* par macération des drogues dans l'alcool fort, suivie d'une distillation au bain-marie. Le distillat, qui constitue un alcoolat, est une solution alcoolique de diverses essences (alcoolat de Fioravanti, alcoolat de mélisse composé, alcoolat vulnéraire). On tend à remplacer les alcoolats par des solutions alcooliques dites *teintures d'essences* (de menthe, d'essence de citron composée ou eau de Cologne).

ALCOOLATE [kɔlat] n. m. Chim. Corps résultant de la substitution d'un métal à l'hydrogène dans la fonction alcool.

— Encycl. Les *alcoolates alcalins* se forment par l'action, sur l'alcool, soit du métal, soit de son amidure. Solubles dans un excès d'alcool, ils cristallisent généralement avec plusieurs molécules de ce dernier. On les obtient purs par action prolongée du métal granulé sur l'alcool dilué dans le benzène. L'alcoolate de sodium correspondant à l'alcool méthylique s'appelle méthylate de sodium ; l'éthylate de sodium a pour formule $CH_3—CH_2ONa$. Les alcools bien secs attaquent l'aluminium amalgamé en formant des alcoolates d'aluminium : ex. $(CH_3—CH_2O)_3Al$. Ces derniers sont distillables et cristallisables. Les alcoolates alcalins sont des agents de synthèse ou de condensation ; les alcoolates d'aluminium sont des catalyseurs de certaines oxydoréductions.

ALCOOLATURE [kɔla] n. f. Pharm. Médicament résultant de l'action dissolvante de l'alcool fort sur une ou plusieurs plantes fraîches.

— Encycl. Les *alcoolatures* sont obtenues par macération. Les alcoolatures stabilisées sont préparées par infusion, dans l'alcool bouillant, de plantes fraîches convenablement divisées. La stérilisation prévient les réactions diastasiques qui se produisent dans les plantes après la cueillette et confère à ces alcoolatures des propriétés voisines de celles de la plante fraîche ; on l'applique à la valériane et au marron d'Inde.

ALCOOLÉ [kɔ] n. m. Médicament dont l'alcool est l'excipient : *Les alcoolats, les teintures sont des alcoolés.*

ALCOOLÉMIE [kɔ] n. f. Toxicol. et Pathol. Présence d'alcool (et spécialem. d'alcool éthylique) dans le sang.

— Encycl. L'*alcoolémie* est la conséquence directe de l'ingestion de boissons alcoolisées, et conditionne les manifestations de l'ivresse. Jusqu'à 0,50 g par litre de sang, l'alcoolémie est bien supportée ; le début de l'intoxication alcoolique se situe aux environs de 1,50 g d'alcool par litre. Ce seuil est discuté, mais aux alentours et au-dessus de 2 g l'individu est en état d'ivresse et

dans l'impossibilité de se livrer à une activité coordonnée, et spécialement de conduire un véhicule.

ALCOOLIFICATION [kɔ] n. f. Fermentation alcoolique.

ALCOOLIGÈNE [kɔ] adj. Qui est utilisé pour la production d'alcool : *Plantes alcooligènes.*

ALCOOLIQUE [kɔ] adj. Qui contient de l'alcool : *Boisson alcoolique.*
— Chim. *Fermentation alcoolique,* fermentation par laquelle le glucose se dédouble en anhydride carbonique et en alcool. ‖ *Radical alcoolique,* alcoyle. ‖ *Teintures alcooliques,* dissolutions alcooliques de certaines substances médicamenteuses.

◆ N. Celui, celle qui boit avec excès et habituellement de l'alcool : *Le cocher, alcoolique jovial, prenait quelques rafraîchissements* (G. Duhamel).
— Encycl. Méd. lég. Naguère encore, en France, certains jurys et magistrats considéraient la responsabilité des *alcooliques* comme diminuée. L'alcoolisme était vu sous l'angle de la maladie; le dérèglement des facultés mentales pouvait expliquer que ceux qui en sont atteints fussent amenés à commettre des actes antisociaux. Mais, actuellement, l'alcoolique est considéré comme un intoxiqué volontaire et, par suite, comme un sujet qui *peut* et qui *doit* se soigner. La législation existante, quoique insuffisante, concernant les boissons alcoolisées, les débits et l'ivresse publique, prévenait déjà indirectement le public de certains dangers. Depuis 1956, l'institution d'expertises médicales, notamment du dosage d'alcool dans le sang des blessés graves et des responsables d'accidents de la voie publique, montre que la justice reconnaît actuellement l'état d'ivresse comme une circonstance *aggravante* pour juger les auteurs de certains délits ou infractions.

ALCOOLISABLE [kɔ] adj. Susceptible d'être converti en alcool : *Le sucre est alcoolisable.*

ALCOOLISATION [kɔ] n. f. Chim. Développement, dans les liquides, des propriétés qui caractérisent l'alcool. ‖ Action de mêler de l'alcool à un autre liquide. ‖ Résultat de cette action.
— Anesth. et Chirurg. *Alcoolisation des nerfs,* injection d'alcool à 90° dans un tronc, une racine ou un ganglion nerveux. (L'alcoolisation du nerf trijumeau est pratiquée dans la névralgie faciale.)
— Chim. anc. Action de réduire une substance en poudre fine.
— Méd. Imprégnation alcoolique de l'organisme, due à l'absorption habituelle et excessive de boissons alcoolisées, et n'entraînant pas ordinairement les manifestations spectaculaires de l'alcoolisme proprement dit (ivresse, psychoses alcooliques, etc.)

ALCOOLISÉ, E adj. Auquel on a ajouté de l'alcool : *Boisson alcoolisée.*

ALCOOLISER [kɔ] v. tr. Produire l'alcoolisation. ‖ Ajouter de l'alcool à un autre liquide : *Alcooliser du vin.*
— ***S'alcooliser*** v. pr. S'intoxiquer à l'alcool.

ALCOOLISME [kɔ] n. m. Toxicol. Ensemble des troubles morbides causés par l'abus des boissons alcooliques.
— Encycl. Malgré une tolérance variable suivant les individus, l'Académie de médecine a établi que la consommation d'un adulte ne doit jamais dépasser *un gramme d'alcool pur par kilogramme de poids et par jour.* Cette dose correspond, pour un homme de 75 kg, à trois quarts de litre de vin à 10° ou un litre de cidre à 7° ou un litre et demi de bière à 5° (et à condition d'exclure toute autre boisson alcoolisée). L'intoxication alcoolique est due le plus souvent aux liqueurs (dans lesquelles la présence d'essences ajoute à l'intoxication un facteur nocif spécifique), aux eaux-de-vie, aux apéritifs, aux cocktails et aux vins.
L'alcoolisme se manifeste sous deux formes.

● L'*alcoolisme aigu* ou *ivresse* est déclenché par l'absorption d'une dose d'alcool souvent importante dans un laps de temps relativement court, en une seule fois par exemple. Mais cette dose peut être très différente d'un sujet à un autre. L'ivresse est caractérisée au début par des troubles psychiques : gaieté, exubérance ou tristesse, prostration, parfois délire (mystique, érotique ou de persécution) et même tentative de suicide. La coordination des mouvements est perturbée, la démarche est titubante. Après cette période, le sujet ivre peut tomber dans un coma plus ou moins profond (ivre-mort), puis les troubles disparaissent dans un temps plus ou moins long. Cependant, une quantité massive d'alcool prise rapidement peut entraîner la mort.

● L'*alcoolisme chronique* résulte de la consommation habituelle d'alcool, même à doses modérées. Aussi son installation est-elle souvent progressive; ses manifestations peuvent être longtemps inapparentes, et cette allure insidieuse de l'intoxication n'en aboutit pas moins à des complications parfois très graves, voire mortelles.
L'alcoolique présente surtout des troubles *digestifs :* inappétence, nausée, pituites matinales, pyrosis, et des troubles *nerveux :* tremblement des doigts, crampes dans les mollets, cauchemars (visions effrayantes d'animaux). L'atteinte des organes se manifeste en effet, au niveau de l'estomac, par une gastrite (avec ulcération ou cancérisation possibles) et, au niveau du foie, par une cirrhose de type atrophique. Les lésions du système nerveux entraînent une excitation, puis une abolition des réflexes tendineux; puis survient la polynévrite* alcoolique, souvent accompagnée de troubles psychiques (psychose de Korsakov). Souvent encore peuvent s'ajouter des troubles visuels (amblyopie), rénaux (néphrite), cardiaques (myocardie), génitaux (anaphrodisie ou impuissance). Au cours de l'évolution, des complications peuvent survenir à l'occasion d'un excès de boisson, d'une maladie intercurrente ou sous forme d'accidents aigus (*delirium tremens*) ou d'*alcoolisme subaigu.* Chez l'alcoolique, certaines maladies, notamment la pneumonie, prennent un caractère de gravité spécial. La tuberculose s'y développe très fréquemment. La mort survient souvent au cours d'un accès de delirium tremens ou d'une complication infectieuse ou viscérale. Si aucun accident n'en vient abréger l'évolution, l'alcoolisme aboutit à un état de déchéance totale, à la cachexie et à la mort.
Le *dosage* de l'alcool peut s'effectuer dans le sang ou dans les viscères par la méthode de Nicloux. La teneur maximum du sang en alcool pour 1 000 représente exactement la quantité d'alcool ingéré par kilogramme de poids du corps. Un taux de 3 p. 1 000 traduit toujours un état d'ébriété, et l'alcool peut être la cause de la mort avec un taux de 10 à 15 p. 1 000.

● Les *conséquences sociales* de l'alcoolisme sont multiples et extrêmement graves. Il nuit en effet à l'individu, à sa famille et à la société. En France, l'alcoolisme a pris les proportions d'un fléau, dont on a encore mal mesuré l'ampleur tant les ravages sont insidieux et multiples. Son existence et son étendue ont été révélées de manière inattendue durant la Seconde Guerre mondiale : la raréfaction des boissons alcoolisées a vidé, à cette époque, hôpitaux et asiles des alcooliques qui les encombraient d'ordinaire; les cas d'alcoolisme déclaré et de cirrhose sont tombés à des chiffres insignifiants; dans son ensemble, la mortalité masculine adulte ne s'est pas aggravée malgré de mauvaises conditions générales de vie et une augmentation sensible de la mortalité aux autres âges.

ANNÉES	DÉCÈS PAR		
	alcoolisme	cirrhose du foie	TOTAL
1946	481	2 763	3 244
1955	4 523	12 832	17 355

L'alcoolisme entre environ pour 40 p. 100 dans la morbidité hospitalière (non psychiatrique), chez les adultes; 50 p. 100 dans les hospitalisations pour affection psychiatrique, chez les hommes entre 20 et 60 ans; 50 p. 100 dans la morbidité infantile par hérédité. En 1953, l'ensemble des décès attribués à l'alcoolisme et à la cirrhose du foie a été supérieur à l'ensemble des décès attribués à la tuberculose sous toutes ses formes. D'après M. Ledermann, « les deux tiers des morts violentes ou accidentelles, les deux tiers des suicides, la moitié des décès par tuberculose pulmonaire et la moitié des décès par pneumonie sont en liaison la plus étroite avec l'alcoolisation moyenne excessive des individus décédés ». En convertissant en alcool pur toutes les boissons alcoolisées consommées en France, on aboutit au chiffre de 22,5 l par habitant et par an, chiffre deux fois plus élevé que la consommation du pays d'Europe qui arrive en seconde position (Italie : 11,4 l). Si l'on tient compte que la consommation des enfants est quasi nulle, celle des femmes beaucoup plus faible que celle des hommes, on arrive à l'équivalent de 34 litres d'alcool pur par an pour les hommes adultes dans la population âgée de 15 à 65 ans. Soulignons aussi que la consommation est très loin d'être uniformément répartie et que le chiffre moyen, très élevé, provient d'un nombre important de très grands consommateurs (plus de 25 cl d'alcool pur par jour, c'est-à-dire plus du double du maximum retenu par les hygiénistes); le nombre d'intempérants avoisinerait 2 millions.
Le bilan économique de l'alcoolisme en France est difficile à établir. On a calculé, en 1952, que si la consommation d'alcool était ramenée à un niveau raisonnable, la collectivité réaliserait un gain annuel égal à 3 p. 100 du montant du budget de l'Etat (hôpitaux, aide sociale, sécurité sociale, justice, services pénitentiaires, éducation surveillée).
Dans la famille, l'alcoolisme crée, outre des difficultés budgétaires, une atmosphère de nervosité et de violence extrêmes, causes fréquentes de divorce. L'alcoolisme du père ou de la mère nuit à l'enfant dès la conception, pendant la grossesse (avortements, monstres) et après l'accouchement. Sur 6 enfants tarés, il y a 5 enfants d'alcooliques. Sur 100 enfants idiots, il y a 60 enfants d'alcooliques. Parmi les enfants délinquants, 75 p. 100 sont des alcooliques ou des descendants d'alcooliques.
L'alcoolique est responsable de nombreux accidents de la voie publique (57 p. 100 des accidents graves) ainsi que de crimes divers (57 p. 100).
L'ampleur exceptionnelle de l'alcoolisme, en France, tient à une production considérable d'alcool, et particulièrement de vin, ainsi qu'au nombre élevé des débits de boissons (1 pour 30 adultes). Intervient également l'autoconsommation familiale, aggravée par le privilège accordé aux bouilleurs de cru. Il faut, par ailleurs, rappeler un ensemble de facteurs sociaux, psychologiques et culturels prédisposants : les mauvaises conditions de logement (qui éloignent le travailleur du foyer familial), l'insuffisante organisation des loisirs de la jeunesse, la croyance en la valeur alimentaire de l'alcool, une manière d'affirmation virile..., comme une ignorance des méfaits de l'alcool, ignorance qui se manifeste de la façon la plus cruelle par des cas d'alcoolisme infantile.
Il faut combattre les causes du mal, celles qui ont amené l'alcoolique à boire et celles qui lui permettent de trouver trop facilement des boissons alcoolisées : supprimer la misère et le taudis, instruire les enfants contre le préjugé de « l'alcool qui fortifie » et les habituer aux boissons saines, améliorer certaines conditions de travail, limiter le nombre des débits, réglementer plus judicieusement la teneur des boissons en alcool, leur fabrication et leur vente.
Enfin, l'alcoolique est un malade qui peut et doit se soigner. Les thérapeutiques actuelles, biologiques (apomorphine, disulfiram) et psychothérapiques, soit en traitements ambulatoires, soit dans les établissements spécialisés, permettent de guérir à ceux qui le désirent réellement. (→ Biblio.)

ALCOOLOMANIE [kɔ] n. f. Toxicol. Période de l'intoxication alcoolique qui se manifeste par le besoin des boissons alcooliques et l'impulsion irrésistible à les boire.

ALCOOLO-RÉSISTANT, E adj. Bactériol. Se dit des bactéries qui, colorées par la fuchsine, ne peuvent être décolorées par un séjour prolongé dans l'alcool fort : *Le*

affiche de Farin

campagne contre l'alcoolisme

affiche de Villemot

Phot. Larousse.

bacille de Koch est à la fois alcoolo-résistant et acido-résistant.

ALCOOLYSE [kɔ] n. f. Chim. Déplacement réversible, et catalysé par une trace d'acide chlorhydrique, de l'alcool d'un ester par un autre alcool. (On peut la formuler ainsi : $R-CO_2R' + R''OH \rightleftarrows R-CO_2R'' + R'OH$.)

ALCOOLYSER [kɔ] v. tr. Chim. Faire l'alcoolyse de : *Alcoolyser un corps gras.*

ALCOOMÈTRE [kɔɔ ou kɔ] n. m. Chim. Densimètre utilisé pour la mesure de la teneur des liquides en alcool.

— Encycl. Anciennement, on utilisait en France l'*alcoomètre* Cartier, qui ne fournissait que des indications approximatives; aujourd'hui, l'alcoomètre légal est celui de Gay-Lussac : il donne le nombre de centimètres cubes d'alcool, mesurés à 15 °C, que renferment 100 cm^3 du liquide mesurés à la même température. C'est un aréomètre à graduation directe. Pour graduer l'instrument (on opère à la température de 15 °C), on le plonge d'abord dans de l'alcool absolu et on règle le lest de façon que le point d'affleurement soit au sommet de la tige; en ce point, on marque 100, puis on plonge l'instrument dans une solution contenant, en volume, 95 p. 100 d'alcool; on marque 95 au point d'affleurement. On opère ainsi successivement avec des liqueurs contenant en volume 90, 85, 80, etc., p. 100 d'alcool. Si l'instrument s'enfonce dans un mélange d'alcool et d'eau jusqu'à la division 50, c'est que le mélange contient 50 p. 100 d'alcool. Un tableau dressé par le Bureau national des poids et mesures donne les densités des mélanges lorsqu'on connaît le degré alcoolique. En réalité, l'emploi de l'alcoomètre doit être accompagné de celui d'un thermomètre; si la température diffère de 15 °C, les corrections à faire sont indiquées dans des tableaux spéciaux.

alcoomètre

ALCOOMÉTRIE n. f. Mesure de la teneur en alcool des eaux-de-vie et des vins.

ALCOOMÉTRIQUE adj. Relatif à l'alcoométrie.

ALCOR ou **LE CAVALIER** (de l'ar. *al-qūr*). Nom donné à une petite étoile située au-dessus de ζ Grande Ourse* ou Mizar*. La séparation à l'œil nu de ces deux étoiles est considérée comme un test d'excellente acuité visuelle.

ALCORA, v. d'Espagne (Valence, prov. de Castellón de la Plana); 3 872 hab. Fabrique réputée de faïences et d'azulejos, créée par le comte d'Aranda au XVIIIe s.

ALCOTT (Amos Bronson), éducateur et philosophe américain (Wolcott, Connecticut, 1799 - Boston 1888). Il introduisit dans l'éducation des innovations inspirées des théories de Pestalozzi. Son école, fondée à Boston en 1828, fut combattue et dut être fermée. Alcott collabora au *Dial* d'Emerson, publia ses *Tablettes, le Nouveau Connecticut* (1881), *Sonnets et Chansonnettes* (1882), et une étude sur *Emerson.*

ALCUIN
gravure anonyme
cabinet des Estampes

ALCOTT (Louisa May), éducatrice et romancière américaine (Germantown, près de Philadelphie, 1832 - Boston 1888), fille du précédent. Sa renommée est fondée sur plusieurs récits écrits pour les enfants, dont le plus célèbre a pour titre *les Quatre Filles du docteur March* [*Little Women*] (1868-1869).

ALCÔVE n. f. (ar. *al-qubba,* petite chambre, par l'intermédiaire de l'esp. *alcoba*). Enfoncement dans le mur d'une chambre, pour recevoir un ou plusieurs lits : *Dans le réduit obscur d'une alcôve enfoncée* (Boileau). ‖ — *Fig.* Vie conjugale intime : *Les secrets de l'alcôve. Ces bras faits pour l'alcôve* (Banville).

— Rem. Le mot a été aussi masculin au XVIIe s. : *Il y avait un alcôve à l'opposite des fenêtres* (La Fontaine).

— Encycl. L'*alcôve* est sans doute d'origine espagnole. Au XVIIe s., en France, c'est une chambre dans la chambre, un lieu de réception très richement ornementé et de proportions monumentales. Elle est séparée du reste de la pièce par une estrade, des colonnes surmontées d'attributs d'architecture, et souvent aussi d'une balustrade, dont on cite des modèles fastueux, en argent ciselé notamment. Au XVIIIe s., c'est un élégant petit réduit garni de glaces, de rideaux drapés, d'un sofa, l'alcôve galante des estampes de Moreau le Jeune. Le style Empire la remet en honneur, lui donne l'importance d'un portique, avec colonnes et entablement. Le cabinet-alcôve, avec ses deux grandes portes de placard, est un dispositif datant de la Restauration.

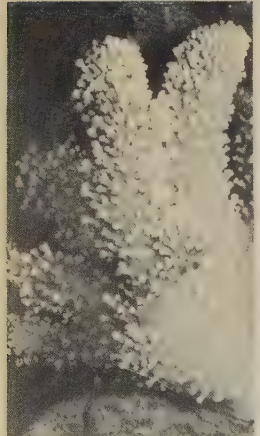

alcyon

ALCOVER (Juan), poète espagnol (Palma de Majorque 1854 - † 1926). Ses œuvres, écrites en catalan et en castillan, restent dans la tradition élégiaque du romantisme.

ALCOVISTE n. m. Bel esprit qui fréquentait les ruelles ou alcôves des Précieuses au XVIIe s.

ALCOXY n. m. Chim. Nom générique du radical univalent R—O—, qui dérive d'un alcool par élimination d'un atome d'hydrogène.

ALCOY, v. d'Espagne (Valence, prov. d'Alicante), sur le Serpis; 43 000 hab. Centre industriel : draperie, constructions mécaniques, papier à cigarettes. Vieille ville arabe, conquise par Jacques Ier, roi d'Aragon.

ALCOYLATION [kɔi] n. f. Chim. Substitution, dans une molécule organique, d'un radical alcoyle à un atome d'hydrogène : *Alcoylation du benzène, d'un alcool, d'une amine,* etc.

— Pétr. V. ALKYLATION.

— Encycl. Les principaux agents d'*alcoylation* sont les éthers halohydriques, les sulfates d'alcoyle, parfois les alcools eux-mêmes. On les fait agir tantôt sur le composé hydrogéné, tantôt sur son dérivé métallique; c'est ainsi qu'on traite le benzène par un éther halohydrique en présence de chlorure d'aluminium, un alcool ou un phénol par un sulfate d'alcoyle, l'aniline par un alcool en présence d'acide sulfurique. Pour traiter une cétone, on fait agir un éther halohydrique sur son dérivé sodé, etc.

ALCOYLE [kɔil] n. m. Chim. Nom générique donné aux radicaux univalents obtenus par élimination de l'hydroxyle des alcools. Ex. : éthyle CH_3-CH_2-, isopropyle $(CH_3)_2CH-$. (L'alcoyle peut être regardé comme dérivant d'un carbure par perte d'un atome d'hydrogène lié à un carbone saturé.)

ALCOYLER v. tr. Chim. Réaliser l'alcoylation.

ALCOYLIQUE adj. Syn. de ALIPHATIQUE.

ALCUDIA, v. de l'île espagnole de Majorque; 4 200 hab. Vieux remparts. Station balnéaire au *Puerto de Alcudia.*

ALCUIN (*Albinus Flaccus*), savant religieux anglo-saxon (York v. 735 - Tours 804). Élève indirect de Bède le Vénérable et d'Egbert, écolâtre d'York. Charlemagne le rencontra en Italie et fit de lui un de ses principaux collaborateurs. Il dirigea l'école du palais d'Aix-la-Chapelle et celle de Tours. Membre de l'Académie palatine, il y avait pris le pseudonyme de Flaccus. Son action a été très importante sur quatre points : restauration culturelle (enseignement de la grammaire, de l'art de bien parler et de bien écrire, conservation des manuscrits antiques par les copistes), lutte contre les hérésies, cessation des violences dans la conversion des Saxons, couronnement impérial de 800. (→ Biblio.)

ALCYNE n. f. (de *alc*[*ool*] et suffixe *-yne*). Chim. Nom générique des hydrocarbures acétyléniques de la série grasse, caractérisés par une triple liaison.

ALCYON [alsjɔ̃] n. m. (gr. *alkuôn*). Myth. gr. Oiseau fabuleux, qui, d'après les légendes grecques, devait sa naissance soit à la métamorphose d'*Alcyonée,* soit à celle des filles d'*Alcyonée.* (L'alcyon était consacré à Thétis; on le regardait comme un symbole de paix. On l'a identifié avec le martin-pêcheur, la mouette, le pétrel, le goéland, le cygne.)

— Hérald. Nom donné au cygne dans son nid voguant sur les flots.

— Zool. Cœlentéré de l'ordre des *alcyonaires.*

ALCYONAIRES [sjɔ] n. m. pl. Ordre de cœlentérés, caractérisés par leurs huit tentacules bipinnés et leurs huit cloisons mésentéroïdes. (Sous-classe des octocoralliaires.)

— Encycl. Les *alcyonaires,* à corps toujours fixé, ne contiennent pas de squelette interne continu; ils ont seulement des spicules calcaires isolés, disséminés (*alcyon*) dans les tissus mous. Quelques genres vivants (héliopora, tubipora) et de nombreux fossiles ont le corps recouvert extérieurement par un tube calcaire où il peut rentrer. D'autres sécrètent un support calcaire ramifié (corail). Tous ces animaux marins sont fort beaux, de couleurs souvent brillantes; groupés fréquemment en colonies ramifiées ou rampantes, ils vivent surtout dans les eaux superficielles, mais aussi dans les mers profondes.

ALCYONE, nom donné à l'étoile η Taureau ou η *Tauri.* Magnit. 3,0. Type spectral B 8. (V. ÉTOILE.) C'est l'étoile la plus brillante du groupe des Pléiades*.

ALCYONÉ, en gr. **Alkuonê.** Myth. gr. Fille d'Eole, le roi des Vents. Elle épousa Céyx, fils de l'astre du Matin, Eosphéros. Leur bonheur fut si complet qu'ils osèrent se dire plus heureux qu'Héra et Zeus. Le dieu, irrité, les changea en oiseaux. V. ALCYON.

ALCYONÉE, en gr. **Alkuoneus.** Myth. gr. Géant, fils d'Ouranos et de Gaia, qui joua le rôle principal dans la lutte entre les Géants et les dieux. Après avoir écrasé sous un rocher vingt-quatre compagnons d'Héraclès, il périt transpercé par une flèche d'Athéna. Ses filles, désolées, se jetèrent dans la mer et devinrent des alcyons.

ALCYONIEN, ENNE adj. Relatif à l'alcyon. ‖ *Par extens.* (et littéraire). *Calme alcyonien,* calme parfait : *Toutes les inquiétudes étaient aplanies par un calme alcyonien* (Baudelaire).

— Géogr. anc. *Mer Alcyonienne,* nom donné par les Grecs à la partie orientale du golfe de Corinthe, entre les côtes de la Béotie et celles de la Mégaride.

— Myth. *Jours alcyoniens,* les sept jours qui précèdent et les sept jours qui suivent le solstice d'hiver, pendant lesquels on dit que l'alcyon fait son nid et que la mer est calme. (Les poètes anglais de la fin du XVIe s. ont parfois qualifié, par flatterie, le règne d'Elisabeth du nom de *jours alcyoniens.*)

ALDABRA (îles), archipel corallien de l'océan Indien, à 350 km au nord-ouest de Madagascar. Dépendance des îles Seychelles britanniques.

ALDAN, riv. de l'U. R. S. S., en Sibérie orientale, affl. de dr. de la Lena; 1 800 km. Elle sort des monts Stanovoï, contourne les *hauteurs de l'Aldan* (Aldanskoïe* nagore), décrit une large courbe dont la concavité est tournée vers l'ouest, et atteint la Lena au pied des monts de Verkhoïansk.

ALDAN, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie orientale, près de la rivière du même nom, au pied des *hauteurs de l'Aldan,* à 500 km au sud de Iakoutsk; 20 000 hab. Exploitations aurifères.

ALDANOV (Mark Alexandrovitch Landau, dit **Mark**), écrivain russe (Kiev 1889 - Nice 1957). Chimiste de profession, il émigra à Paris en 1919, puis aux Etats-Unis en 1941. Il a écrit des romans historiques : *le 9 Thermidor* (1923), *Sainte-Hélène, petite île* (1924), *la Clef* (1930), *Evasion* (1932), évocation de la révolution russe, où règne un scepticisme méprisant pour les utopies révolutionnaires.

ALDANSKOÏE NAGORE (« hauteurs de l'Aldan »), régions de hauts plateaux de l'U. R. S. S., en Sibérie orientale, au pied des monts Stanovoï. Gisements aurifères.

ALDAZINE n. f. Chim. Nom donné aux corps résultant de l'action de l'hydrazine sur les aldéhydes.

ALDE, prénom du chef de la famille des *Manuce,* imprimeurs italiens dont les éditions sont appelées *aldines.* (V. Manuce.) ◆ N. m. (avec une minuscule). Un livre de ces éditions.

ALDÉBARAN (ar. *al-dabarān,* qui suit [les Pléiades]), nom donné à l'étoile α Taureau* ou α *Tauri.* Magnit. 1,1. Type spectral K 5. (V. ÉTOILE.) On la découvre approximativement dans le prolongement vers le nord-est des trois étoiles du Baudrier d'Orion*, en un point qui, par rapport à ce groupe de trois étoiles, est à peu près symétrique de l'étoile de premier ordre Sirius*, ou qui correspond au sommet d'un triangle presque équilatéral, formé avec les deux étoiles de magnitude 1, Rigel* et Bételgeuse*, également

Phot. Bibl. nat., Noailles.

de la constellation d'Orion. Aldébaran culmine à 0 h T. U. en France, vers la fin novembre.

ALDEGONDE (sainte) [dans le Hainaut v. 630 - † 684); elle fonda le chapitre des chanoinesses de Maubeuge. — Fête le 30 janvier.

ALDEGREVER (Heinrich), graveur et orfèvre allemand (Paderborn 1502 - Soest 1558). Auteur de près de trois cents gravures sur cuivre, pour la plupart de petites dimensions, il a été comparé à Dürer pour le réalisme élégant de son style et à Lucas de Leyde pour la finesse de ses gris. Il a gravé de nombreux portraits de ses contemporains, ainsi que des scènes mythologiques ou religieuses. Ses *Danseurs de noce*, d'inspiration populaire, sont cités parmi ses plus heureuses réussites. Il est principalement représenté au British Museum.

ALDÉHYDATE n. m. Chim. Nom générique des composés d'addition que donnent les aldéhydes avec l'ammoniac et les amines. (Ces produits, solides, peuvent servir à isoler les aldéhydes ; ils sont peu stables et s'hydrolysent par les acides dilués en régénérant l'aldéhyde.)

ALDÉHYDE n. m. [ancienn. f.] (de *al*[*cool*] *déhyd*[*rogenatum*]). Chim. Liquide volatil de formule $CH_3—CHO$, résultant de l'oxydation ménagée de l'alcool, et prototype d'une série de corps appelés également *aldéhydes* par analogie. (Syn. ACÉTALDÉHYDE, ALDÉHYDE ACÉTIQUE, ALDÉHYDE ORDINAIRE, ÉTHANAL.)

— ENCYCL. ● L'*aldéhyde acétique* prend naissance dans l'oxydation de l'alcool éthylique au moyen du mélange sulfochromique. Il se forme également quand on soumet à la distillation sèche un mélange d'acétate et de formiate de calcium, mais il est exclusivement préparé actuellement par hydratation de l'acétylène.
L'aldéhyde est un liquide mobile, d'odeur piquante, bouillant à 20 °C, miscible à l'eau, à l'alcool, à l'éther. Il donne facilement des produits de polymérisation : le paraldéhyde et le métaldéhyde.
Le *paraldéhyde* $(CH_3—CHO)_3$ se forme en traitant à la température ordinaire l'aldéhyde par une trace d'acide sulfurique. C'est un liquide incolore, bouillant à 124 °C, utilisé en médecine comme soporifique, qui régénère facilement l'aldéhyde quand on le distille en présence d'acide sulfurique. Le *métaldéhyde* se forme à basse température. C'est un solide blanc, sublimable, ne régénérant intégralement l'aldéhyde qu'en tube scellé. Il est employé comme combustible de luxe sous le nom de *méta*, et pour la destruction des limaces.

● Par extension, on appelle *aldéhydes* les dérivés carbonylés méthaniques : HCHO, et primaires : $R—CHO$, les dérivés carbonylés secondaires : $R—CO—R'$, étant appelés *cétones*.
Un aldéhyde est usuellement désigné par le mot « aldéhyde » suivi de l'adjectif qui caractérise l'acide correspondant : HCHO (*aldéhyde formique*), $CH_3—CHO$ (*aldéhyde acétique*), $C_6H_5—CHO$ (*aldéhyde benzoïque*), etc. On dit encore respectivement : *formaldéhyde, acétaldéhyde, benzaldéhyde.* Cette nomenclature est en désaccord avec l'étymologie, qui appellerait les noms respectifs : *aldéhyde méthylique, aldéhyde éthylique, aldéhyde benzylique,* très peu usités. La nomenclature officielle fait dériver l'aldéhyde du carbure correspondant, en remplaçant, dans le nom de ce dernier, l'*e* final par le suffixe *al* : $CH_3—CHO$ (*éthanal*), $CH_2=CH—CHO$ (*propénal*, usuellement *acroléine*), $CH_3—CH=CH—CHO$ (*butène-2 al* [*-1*]) ; le numérotage (-1) du carbone aldéhydique est facultatif.
De nombreux aldéhydes ont été isolés des huiles essentielles. Les méthodes de synthèse sont innombrables, mais, sauf exception, assez peu rémunératrices, à cause de la fragilité de la fonction. On peut citer notamment : l'hydrolyse des halogénures aldéhydiques $R—CHCl_2$, parfois obtenus par halogénation du carbure $R—CH_3$ (*benzaldéhyde*, à partir du toluène) ; la désydrogénation catalytique ou oxydation ménagée du méthanol ou des alcools primaires ; la distillation d'un mélange de formiate de calcium et d'un autre carboxylate de calcium ou la pyrogénation sur thorine d'un mélange d'acide formique et d'un autre acide carboxylique ; la réduction ménagée des nitriles par l'étain et HCl, suivie d'hydrolyse ; l'action des organo-magnésiens sur le diéthylformiamide ou sur l'ester orthoformique, suivie d'hydrolyse ; la décomposition d'acides α-cétoniques ou d'acides α-alcools ; l'ozonolyse d'éthyléniques convenables ; des méthodes particulières pour les aldéhydes aromatiques nucléaires (v. BENZALDÉHYDE) ; etc.
L'éthanal est le seul aldéhyde qui résulte de l'hydratation d'un carbure acétylénique. Le formaldéhyde est un gaz ; les autres aldéhydes sont généralement liquides et bouillent plus bas que l'alcool primaire correspondant. Ils sont également moins solubles dans l'eau. Les solutions aqueuses des aldéhydes acycliques sont partiellement constituées par un hydrate : $R—CHO+H_2O \leftrightarrows R—CH(OH)_2$. Les aldéhydes sont miscibles en toutes proportions avec les solvants organiques usuels. Les premiers termes ont une odeur suffocante, les termes moyens une odeur écœurante ; les termes supérieurs sont très odorants, et beaucoup sont utilisés en parfumerie.
La fonction aldéhyde est fortement non saturée ; on observe des réactions d'addition : avec l'hydrogène en présence de métaux divisés (passage à l'alcool primaire), l'eau (citée plus haut), l'acide cyanhydrique, le bisulfite de sodium (*combinaison bisulfitique*, cristallisée, servant à la purification), avec les organo-magnésiens (synthèse d'alcools, généralement secondaires), enfin avec de nombreux composés organiques possédant un atome d'hydrogène suffisamment mobile. Par exemple, l'éthanal se condense avec lui-même, engendrant l'aldol : $CH_3—CHOH—CH_2—CHO$ (aldolisation) ; dans d'autres conditions, il se forme de l'acétate d'éthyle : $CH_3—CO_2—C_2H_5$. L'alcool éthylique, en milieu faiblement acide, s'additionne en hémiacétal : $CH_3—CH(OH)OC_2H_5$, mais cet intermédiaire ne peut être isolé et se transforme en acétal : $CH_3—CH(OC_2H_5)_2$ [acétalisation].
Les aldéhydes sont transformés par le pentachlorure de phosphore en bichlorures aldéhydiques : $R—CHCl_2$. De nombreux dérivés minéraux ou organiques portant le groupe $—NH_2$ forment, par élimination d'eau, des dérivés azotés caractéristiques : l'hydroxylamine conduit aux aldoximes : $R—CH=NOH$; la phénylhydrazine, aux phénylhydrazones : $R—CH=N—NH—C_6H_5$; l'hydrazine, aux aldazines : $R—CH=N—N=CH—R$; la semicarbazide, aux semicarbazones : $R—CH=N—NH—CO—NH_2$. La plupart de ces dérivés sont cristallisés ; ils servent à caractériser les aldéhydes que l'on peut régénérer par hydrolyse en milieu acide. Les aldéhydes se condensent également avec des molécules organiques portant deux atomes d'hydrogène sur le même carbone ; deux molécules d'un aldéhyde convenable engendrent, par élimination d'eau, un aldéhyde éthylénique (crotonisation).
Enfin, les halogènes se substituent très facilement aux hydrogènes du carbone directement lié au carbonyle.
Toutes ces propriétés (formation des acétals exceptée) sont communes aux aldéhydes et aux cétones ; les aldéhydes se distinguent des cétones par les suivantes :
Les aldéhydes sont réducteurs ; ils s'oxydent en acides correspondants, particulièrement par le nitrate d'argent ammoniacal ou la liqueur de Fehling (réactions assez spécifiques). Ils colorent en rouge violacé la fuchsine décolorée par le gaz sulfureux (réactif de Schiff).
Les aldéhydes agissent à froid sur l'ammoniac et les amines primaires ; le produit initial est une imine : $R—CH=NH$ ou $R—CH=N—R'$ (*base de Schiff*) ; mais cette imine est rarement stable ; elle évolue différemment selon la nature de R et de R'. Avec l'ammoniac, le méthanal engendre l'*hexaméthylènetétramine* ; l'éthanal, l'*aldéhyde-ammoniaque* ; avec le benzaldéhyde, l'*hydramide*.
La potasse agit sur tous les aldéhydes : le formaldéhyde est condensé en aldéhyde glycolique, puis en oses (*formose*). Si le radical R ne porte pas d'hydrogène sur le carbone d'attache, on observe la célèbre *réaction de Cannizzaro* : $2C_6H_5—CHO+KOH \rightarrow C_6H_5—CO_2K+C_6H_5—CH_2OH$. Dans ce cas, le cyanure de potassium condense deux molécules en *benzoïne*.
Si le radical R porte de l'hydrogène sur le carbone d'attache, la potasse amène une résinification rapide, vraisemblablement par aldolisations répétées. Il s'ensuit qu'aucun aldéhyde ne supporte le milieu basique.
Les premiers termes engendrent, sous l'influence de l'acide sulfurique concentré, des polymères réversibles définis ou indéfinis ; à l'éthanal correspondent le paraldéhyde et le métaldéhyde (polymères définis) ; au méthanal, le polyoxyméthylène (polymère indéfini). Les aldéhydes aromatiques nucléaires ne se polymérisent pas.

ALDÉHYDE-ALCOOL n. m. Chim. Nom donné aux corps possédant les deux fonctions aldéhyde et alcool. ‖ Pl. *des* ALDÉHYDES-ALCOOLS.
— ENCYCL. Les termes les plus connus des *aldéhydes-alcools* sont l'aldéhyde glycolique et l'aldol. Un grand nombre de sucres (glucose, galactose) sont des aldéhydes-polyalcools.

ALDÉHYDE-AMMONIAQUE n. m. Chim. Composé résultant de l'action du gaz ammoniac sec sur l'aldéhyde. (Syn. ALDÉHYDATE D'AMMONIAQUE.)
— ENCYCL. L'*aldéhyde-ammoniaque*, dont la formule est $(CH_3CH=NH)_3$, $3H_2O$, est un solide cristallisé blanc, fondant vers 75 °C, bouillant sans décomposition vers 100 °C.

ALDÉHYDE-PHÉNOL n. m. Chim. Nom donné aux corps possédant la fonction aldéhyde et une ou plusieurs fonctions phénol. ‖ Pl. *des* ALDÉHYDES-PHÉNOLS.
— ENCYCL. Les *aldéhydes-phénols*, dont le groupe —CHO est fixé directement sur le noyau, s'obtiennent par action du chloroforme sur les phénols en présence d'alcali caustique, ou bien par oxydation ménagée de phénols à chaîne latérale propénylique. Les termes principaux du groupe sont l'aldéhyde salicylique, l'aldéhyde anisique, la vanilline, le pipéronal.

ALDÉHYDINES n. f. pl. Chim. Nom donné à une série de bases qui se forment lorsqu'on fait agir les aldéhydes aromatiques sur les orthodiamines aromatiques.

ALDÉHYDIQUE adj. Chim. Qui a trait aux aldéhydes.

ALDENHOVEN, bourg d'Allemagne (Allem. occid., Rhin-Septentrional-Westphalie), au N.-E. d'Aix-la-Chapelle. Victoire de Jourdan sur les Autrichiens (2 oct. 1794).

ALDER (Kurt), chimiste allemand (Königshütte 1902 - Cologne 1958), professeur à l'université de Cologne (1940). Élève d'Otto Diels, il a participé aux travaux de ce dernier (v. DIELS), et a reçu en même temps que lui le prix Nobel de chimie pour 1950.

ALDERAMIN, nom donné à l'étoile α Céphée* ou α *Cephei*. Magnit. 2,6. Type spectral A 7. (V. ÉTOILE.)

ALDERMAN [ɔldərmən] n. m. Mot angl. désignant le magistrat d'un conseil municipal en Grande-Bretagne, en Irlande et aux Etats-Unis, ou d'un conseil de comté dans le Royaume-Uni. (Le terme vient d'un vieux mot anglo-saxon qui désignait tout dignitaire royal.) ‖ Pl. *des* ALDERMEN.

ALDERNEY. V. AURIGNY.

ALDERSHOT, v. de Grande-Bretagne (Southamptonshire), en bordure des North Downs ; 36 200 hab. Institut d'études aéronautiques. Aux environs se trouve un camp militaire, utilisé notamment par l'école d'état-major de Camberley et par l'école de formation d'officiers de Sandhurst.

ALDHELM (saint), érudit anglais (dans le Wessex 639 - Doulting 709). Abbé de Malmesbury à partir de 675, il devint évêque de Sherborne en 705. Il fut le premier Anglais à utiliser le vers latin, et sa *Lettre à Arcicius* (Aldfrith, roi de Northumbrie) est un véritable traité de prosodie latine à l'usage de ses compatriotes. Cette œuvre contient notamment 101 énigmes en hexamètres latins. Sa réputation fut immense et il écrivit également, en anglo-saxon, des poésies qu'il mettait lui-même en musique. Aucune d'entre elles ne nous est cependant parvenue. — Fête le 25 mai.

ALDIN, E adj. Qui appartient aux Aldes : *L'édition aldine de Virgile, publiée en 1501,*

est très estimée. ‖ *Caractères aldins,* caractères d'imprimerie que Alde Manuce fit exécuter par d'habiles graveurs. (Le plus remarquable de ces caractères est le caractère penché, nommé aujourd'hui *Italique.*)

Henry ALDRICH
église des All Saints
à Oxford

ALDINGTON (Richard), poète et romancier anglais (Portsmouth 1892), créateur et l'un des principaux représentants de l' « imagisme ». Il a écrit : *Images vieilles et neuves* (1912), *Images de guerre* (1919), *Images du désir* (1920), *Mort d'un héros* (1929), poignant témoignage sur la Première Guerre mondiale ; *la Fille du Colonel* (1931), et une biographie : *T. E. Lawrence, la légende et l'homme* (1954), qui a provoqué de vives polémiques. Il a épousé en 1913 la poétesse Hilda Doolittle*, d'origine américaine.

ALDINI (Giovanni), physicien italien, neveu de Galvani (Bologne 1762 - Milan 1834). Professeur à l'université de Bologne, il étudia les applications médicales de l'électricité et s'attaqua à divers problèmes techniques, comme la construction des phares et la défense contre l'incendie.

ALDION n. m. (bas lat. *aldio*). Nom donné, en droit lombard, aux colons employés à la culture des fiefs.

ALDJIGIDAY ou **ALCIĞIDAY**, nom du commissaire du grand khān mongol pour la Perse et la Transcaucasie, qui envoya à Saint Louis, alors à Chypre (20 déc. 1248), une ambassade pour une coopération militaire contre les Ayyūbides et le calife. Saint Louis y répondit par une ambassade à Aldjigiday, que celui-ci envoya en Mongolie. Elle fut suivie d'une autre, celle de Guillaume de Rubrouck (1253-1254), que reçut le grand khān Mangu. Les négociations n'aboutirent pas, Mangu exigeant la reconnaissance de sa suzeraineté.

Aldobrandines (Noces), fresque romaine découverte sur l'Esquilin en 1606, sous le pontificat de Clément VIII (Aldobrandini) ; elle représente une scène nuptiale (probablement les Noces d'Alexandre et de Roxane) et est conservée au musée du Vatican.

ALDOBRANDINI, riche famille originaire de Florence et installée à Rome au XVIe s. Elle a compté parmi ses membres : Sylvestre (*Silvestro*) [Florence 1499 - Rome 1558], adversaire des Médicis ; — Jean (*Giovanni*), fils du précédent (Florence v. 1525 - Rome 1573), évêque d'Imola en 1569, cardinal en 1570 ; — Hippolyte (*Ippolito*), frère du précédent, pape sous le nom de Clément* VIII ; — Thomas (*Tommaso*), frère du précédent (v. 1540-1572), secrétaire des brefs du pape Pie V. Humaniste, il a laissé, inachevée, une traduction des *Vies des anciens philosophes* de Diogène Laërce (publiée en 1594) et un commentaire sur Aristote, intitulé *De physico auditu ;* — Cinzio, fils d'une sœur de Clément VIII (Sinigaglia 1560 - Rome 1610), cardinal en 1593. Lettré, il fut l'ami du Tasse ; — Pierre (*Pietro*), neveu de Clément VIII (Rome 1572 - *id.* 1621), cardinal en 1593, archevêque de Ravenne en 1604. Il fut chargé de missions diplomatiques.

aldrovandia

Aldobrandini (Villa), villa qui avait été édifiée, aux environs de Rome (1598-1604), pour le cardinal Pietro Aldobrandini, par Giacomo Della Porta ; le Chevalier d'Arpin avait été chargé du décor intérieur. De précieux vestiges d'art antique, et notamment les *Noces Aldobrandines**, y avaient été réunis.

Villa Aldobrandini
à Frascati

ALDOHEXOSE n. m. Chim. Hexose à fonction aldéhydique (ex. : glucose, galactose).

ALDOL n. m. (de *ald*[*éhyde*] et [*alco*]*ol*). Chim. Aldéhyde-alcool β, de formule $CH_3—CHOH—CH_2—CHO$.

— Encycl. *L'aldol* est le premier terme des corps résultant de la condensation (aldolisation) des aldéhydes de la série grasse avec eux-mêmes. On l'obtient à partir de l'aldéhyde acétique en présence d'acide chlorhydrique étendu. C'est un liquide bouillant à 77 °C sous 16 mm de mercure. Il se déshydrate facilement et donne l'aldéhyde crotonique. On en connaît un polymère, le paraldol.

ALDOLISATION n. f. Chim. Formation d'un aldol* à partir d'un aldéhyde.

ALDONA, princesse lituanienne, fille du grand-duc Guédimine (1315-1341). Elle épousa en 1325 le fils du roi de Pologne Ladislas Łokietek, Casimir, qui devait monter sur le trône en 1333 et qui a reçu le nom de Casimir le Grand. Aldona se convertit au christianisme et reçut le nom d'Anne. Son mariage prépara l'union de la Pologne et de la Lituanie, réalisée un demi-siècle plus tard.

ALDONIQUE adj. Chim. Se dit de monoacides-polyalcools provenant de l'oxydation d'aldoses par l'eau de brome en milieu alcalin.

ALDOPENTOSE n. m. V. pentose.

ALDOSE n. m. Chim. Ose à fonction aldéhydique.

— Encycl. Les *aldoses* sont des pentoses ou des hexoses très répandus dans la nature, les plus connus étant le glucose, le mannose, le galactose. Ils sont doués du pouvoir réducteur (en solution alcaline, à l'égard des sels des métaux lourds [réaction de Fehling*]), du pouvoir rotatoire, et donnent des osazones sous l'action de la phénylhydrazine. (V. cétose.)

ALDOXIME n. f. Chim. Nom désignant les composés obtenus par la réaction de l'hydroxylamine sur les aldéhydes.

ALDREY n. m. Alliage d'aluminium contenant 0,33 p. 100 de fer, 0,5 p. 100 de silicium et 0,5 p. 100 de magnésium, employé dans les lignes électriques aériennes.

ALDRIC (saint), confesseur de Louis le Pieux et évêque du Mans († Le Mans 832). Il avait composé un recueil de canons. — Fête le 7 janvier.

ALDRICH (Henry), architecte anglais (Westminster 1647 - Oxford 1710). Doyen de Christ Church (Oxford), auteur d'un traité sur Vitruve et Palladio, il fut un des principaux architectes de la période intermédiaire entre l'époque de Wren et celle de Hawksmore ; il s'attacha surtout à la transformation d'Oxford.

ALDRICH (Thomas Bailey), écrivain américain (Portsmouth, New Hampshire, 1836 - Boston 1907). D'un talent élégant, mais quelque peu superficiel, il donna des romans et des poèmes. De 1881 à 1890, il dirigea l'*Atlantic Monthly*.

ALDROPHE (Alfred Philibert), architecte français (Paris 1834 - *id.* 1895). Il a élevé l'hôtel Thiers, le temple israélite de la rue de la Victoire et le temple de Versailles.

ALDROVANDI (Ulisse), médecin et naturaliste italien (Bologne 1522 - *id.* 1605). Il étudia d'abord le droit à l'université de Bologne, puis à Padoue, où il suivit également les cours de médecine ; revenu à Bologne, il s'adonna à la botanique. Reçu docteur en médecine en 1553, il obtint la chaire de botanique à l'université de Bologne en 1560. En 1568, il créa le jardin botanique et, en même temps qu'il en obtenait la direction, il fut chargé de l'inspection des drogues et des pharmacies. Son *Antidotarii Bononiensis epitome* a servi de prototype à toutes les pharmacopées. Ses nombreux ouvrages forment une histoire naturelle complète, qui, avec celle de Gessner, constitua le seul corps de doctrine sur l'histoire des animaux jusqu'à Buffon. Il a publié en outre un *Musaeum metallicum in libros IV distributum* (1648).

ALDROVANDIA n. f. (de *Aldrovandi*). Plante verte ou rouge, presque transparente, à fleurs très rares, isolées sur un long pédicule. (C'est une plante assez peu commune que l'on trouve dans les étangs. Famille des droséracées.)

ALDUDES, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. de Bayonne, dans les Pyrénées basques, sur la Nive de Baïgorry ou *Nive des Aldudes ;* 851 hab. (280 aggl.). Jusqu'en 1783, le *pays des Aldudes* fut un territoire indivis entre la vallée de Baïgorry (basse Navarre) et les vallées espagnoles d'Erro et du Baztan. Au traité de Madrid (1856), la partie amont du pays des Aldudes, ou Pays-Quint, est passée sous la souveraineté espagnole, tandis que la jouissance des pacages reste assurée aux troupeaux français du syndicat de la vallée de Baïgorry ; l'élevage des moutons reste prépondérant. Au pied du *col des Aldudes,* victoire des Républicains sur les Espagnols et les émigrés (1794).

ALDUIN ou **AUDOUIN**, roi des Lombards en 540 († apr. 552). Il conquit la Pannonie, que lui céda en partie Justinien, et battit, avec l'aide des Ouigours, les Gépides. Il passa au service de l'Empire comme fédéré et, en 552, envoya quelques milliers d'hommes soutenir Narses en Italie.

ALE [ɛl] n. f. (moyen néerl. *ale*). Bière anglaise fabriquée avec du malt pâle, peu torréfié, et avec addition de houblon cru.

ALÉA n. m. (lat. *alea*). Chance, hasard favorable ou non : *Très renseigné sur les aléas de la profession* (M. Aymé).

ALEA, surnom sous lequel Athéna était révérée à Alea en Arcadie, à Tégée et à Mantinée. Son temple de Tégée était le plus beau du Péloponnèse.

alea jacta est, mots lat. signif. *le sort en est jeté,* paroles fameuses que l'on attribue à César (Suétone, *Caesar,* 32) se préparant à franchir le Rubicon avec ses troupes, en violation de la Constitution romaine, pour assurer définitivement son pouvoir.

ALEANDRI de San Severino (Ireneo), architecte italien (San Severino, Marche, 1795 - Macerata 1885). Il se spécialisa dans la construction de théâtres (Ascoli, Spolète), remarquables par leurs façades.

ALEANDRO (Girolamo), en franç. **Jérôme Aléandre**, prélat et humaniste italien (Motta di Livenza 1480 - Rome 1542). Il professa les belles-lettres à l'Université de Paris, dont il devint recteur, fut nommé par Léon X bibliothécaire du Vatican, remplit des missions diplomatiques, dont la principale fut d'obtenir de l'Empereur l'édit de bannissement de Luther, à la diète de Worms (1521). Paul III le fit cardinal.

ALEARDI (Aleardo, comte), poète et patriote italien (Vérone 1812 - *id.* 1878), un des apôtres du Risorgimento*. Il prit part au mouvement de 1848 et fut emprisonné par les Autrichiens.

ALÉATOIRE adj. (lat. *aleatorius,* relatif au jeu). Dont le résultat, gain ou perte, dépend d'un événement incertain : *L'assurance est un contrat aléatoire. Ces affaires étaient plus ou moins aléatoires, mais susceptibles de gros bénéfices* (J. Romains). ‖ Soumis au hasard : *Tout cela est fort aléatoire. L'urne aléatoire* [où l'on secoue les dés de la Fortune] *nous jette bien souvent la honte pour la gloire* (Hugo).

— Math. *Grandeur aléatoire,* en calcul des probabilités, grandeur qui peut prendre un certain nombre de valeurs à chacune desquelles est attachée une probabilité. (On dit aussi variable aléatoire.)

— Statist. *Erreur aléatoire,* partie de l'erreur d'échantillonnage* qui disparaîtrait si l'on pouvait recommencer un très grand nombre de fois les tirages au sort de l'échantillon*, par opposition à l'erreur systématique d'échantillonnage, ou biais*, laquelle subsisterait, et à l'erreur de mesure, d'observation, de réponse, etc. (Quand on fait un sondage*, on s'efforce de ne pas avoir de biais*, alors que l'erreur aléatoire est inévitable et inconnue. Pour s'assurer qu'en moyenne elle n'est pas trop grande, on calcule la variance* d'échantillonnage et l'erreur* type.) ‖ *Fonction aléatoire,* variable aléatoire dont la loi de probabilité varie avec le temps. (V. stochastique.) ‖ *Nombre aléatoire,* nombre dont chaque chiffre est obtenu par tirage au sort à égalité de chances, et dont on se sert pour désigner d'après leur rang les unités* à inclure dans l'échantillon. (V. tables.) ‖

Sondage aléatoire, sondage effectué suivant un plan* se prêtant à l'emploi du calcul des probabilités. ‖ *Variable aléatoire*, variable ayant une loi de probabilités, c'est-à-dire telle qu'on ait défini la probabilité* de chacune des valeurs qu'elle est susceptible de prendre.

ALÉATOIREMENT adv. De façon aléatoire.

ALECIS ou **ALEXIS** (Guillaume), poète français du XVe s., moine de l'abbaye de Lire, au diocèse d'Evreux, auteur de poésies morales, religieuses et satiriques. La plus connue est le *Grant Blason des fausses amours*, peinture sarcastique de la galanterie mondaine et des mœurs de cour, en 126 strophes de douze vers.

ALÉCITHE adj. Biol. Se dit des œufs qui, comme ceux des mammifères ou de l'amphioxus, ne renferment, avec le germe, qu'une très petite quantité de réserve nutritive, analogue au jaune de l'œuf des oiseaux.

ALECSANDRI (Vasile), poète et homme politique roumain (Bacău v. 1819 - Mircești 1890). Fils d'un riche boyard, il fait à Paris des études de médecine et de droit (1834-1839). De retour à Iași, il prend la direction du théâtre, pour lequel il écrit des comédies adaptées le plus souvent de Molière et de Scribe. Obligé de s'enfuir après les événements de 1848, il revient à Paris. Rentré en 1849, il prend part, en Moldavie, au renouveau des lettres roumaines. Ministre des Affaires étrangères en 1859, il se retire de la vie politique à la chute d'Alexandre de Cuza, en 1866. Charles Ier le nomme ministre plénipotentiaire à Paris (1885), où, en 1853, il avait publié un volume de poésies, *Romances et Fleurs de muguet*. En 1863 paraît le recueil *les Perles*, poèmes historiques, patriotiques et lyriques. Son œuvre maîtresse reste *Pastels* (1868-1870), poésies descriptives d'une forme plastique très soignée. Le recueil *Nos soldats* chante les exploits des armées roumaines dans la guerre d'Indépendance (1877) et un groupe de *Légendes historiques* s'inspire de *la Légende des siècles*.

ALECTO, en gr. **Alêktô**, une des trois Erinnyes (*l'Incessante*).

ALECTO n. m. (de *Alecto*, une des trois Erinnyes). Ornith. Tisserin du nord-est de l'Afrique (*Textor albirostris*). [Famille des plocéidés.]

ALECTOR n. m. Hocco de la Guyane et de l'Amazonie (oiseau de l'ordre des galliformes).

ALECTRYON n. m. (gr. *alektruôn*, coq). Grand arbre de Nouvelle-Zélande, dont le fruit est un comestible estimé et dont les graines fournissent de l'huile. (Nom sc. : *Alectryum excelsum*. Famille des sapindacées.)

ALECTRYONIA n. m. Mollusque bivalve fossile, du groupe des huîtres, très abondant dans les terrains jurassiques et crétacés, et caractérisé par son aspect en crête de coq.

ALEG, localité de la Mauritanie méridionale, ch.-l. du cercle du Brakna ; 1 000 hab. (10 Europ.).

ALÈGRE (D'), famille d'Auvergne qui remonte au XIIe s., et dont le principal membre est YVES (1653 - Paris 1733), marquis d'Alègre, maréchal de France en 1724, qui se distingua dans les campagnes d'Allemagne et de Flandre. L'une de ses filles avait épousé Barbezieux*.

ALEGRÍA (Ciro), écrivain péruvien (Sartimbamba 1909). Engagé dans la lutte politique, défenseur acharné de la cause des populations indiennes contre les sociétés capitalistes, il s'exila au Chili en 1934. Ses romans reflètent ses ardentes convictions : *le Serpent d'or* (1935), *Symphonie péruvienne* (*El mundo es ancho y ajeno*) [1941].

ALEIH. V. ALEY.

ALEIXANDRE (Vicente), poète espagnol, (Séville 1900). L'influence surréaliste s'équilibre dans son œuvre avec la vision concrète du monde. Il a publié *Ambito* (1928), *la Destruction ou l'Amour* (1935), *Solitude du monde* (1950), *Histoire du cœur* (1954).

ALEKHINE (Alexander), champion russe du jeu d'échecs (Moscou 1892 - Estoril, Portugal, 1946). Naturalisé français après la révolution, il fut l'un des plus grands joueurs de tous les temps.

ALEKO PACHA ou **ALEKO PAŞA** (Alexandre VOGORIDÈS, dit), homme d'État ottoman (Samos 1825 - Paris 1910). Il étudia à Berlin et à Paris, fut ambassadeur à Vienne (1876-1878), puis gouverneur de la Roumélie-Orientale autonome (1879-1884).

ALEKSANDRIIA ou **ALEXANDRIIA**, v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), au nord de Krivoï-Rog, sur l'Ingoulets ; 20 000 hab. — Aux environs, mines de fer.

ALEKSANDROPOL' ou **ALEXANDROPOL'**. V. LENINAKAN.

Aleksandropolski (TUMULUS), un des plus grands et des plus riches tumulus royaux scythes du IIIe s. av. J.-C. Il fut retrouvé près de la ville de Nikopol' dans la région de Dniepropetrovsk (Ukraine) et mis au jour à partir de 1852.

ALEKSANDROVSK ou **ALEXANDROVSK**. V. POLIARNYÏ et ZAPOROJIE.

ALEKSANDROVSK-GROUCHEVSK ou **ALEXANDROVSK - GROUCHEVSK**. V. CHAKHTY.

Aleksandrovski tsentral, bagne de Sibérie, qui se trouve dans le village d'Aleksandrovskoïe, à 76 km d'Irkoutsk. Il fut fondé en 1873 pour les criminels de droit commun envoyés aux travaux forcés en Sibérie de l'Est. Dès le début du XXe s., on y interna également les prisonniers politiques.

ALEKSANDROVSK-SAKHALINSKI ou **ALEXANDROVSK-SAKHALINSKI**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur la côte ouest de Sakhaline ; 100 000 hab. Principal port du nord de l'île, dans une région d'exploitation houillère et pétrolière. Grande base navale.

ALEKSANDRÓW, nom de plusieurs localités de Pologne. — V. de la vallée de la Vistule (voïévodie de Bydgoszcz), au sud de Torún. Station frontière, avant 1914, sur la voie ferrée entre l'Allemagne et l'empire russe. — V. située au nord-ouest de Łódź (voïévodie de Łódź). Textiles (coton).

ALEKSEÏEV. V. ALEXEÏEV.

ALEKSINAC, v. de Yougoslavie (Serbie), au confluent de la Morava du Sud et de la Moravica ; 10 774 hab. Lignite.

ALEM n. m. (ar. *'ālim*, savant ; plur. *'ulamā'*, qui a donné *ouléma* en français). Savant, particulièrement dans la science du hadīth* et du droit, en pays musulman.

ALEM (Leandro), homme politique argentin (Buenos Aires 1844 - *id.* 1896). A vingt ans, il s'engagea dans le corps expéditionnaire formé pour la guerre contre le Paraguay. Puis il entra dans le parti autonomiste que dirigeait Alsina, prit une part active aux luttes politiques, contribua à la chute de Juárez Celman, et devint chef du parti radical. Il dirigea la révolution de 1893 et fut proclamé président provisoire.

ALEMAN (Louis), connu sous le nom de **cardinal d'Arles** (château d'Arbent, Lyonnais, 1390 - Salon 1459). Il fit, au concile de Bâle, déposer Eugène IV et élire Amédée VIII, duc de Savoie, qui prit le nom de Félix V. Il a été béatifié. — Fête le 17 septembre.

ALEMÁN (Mateo), écrivain espagnol (Séville 1547 - Mexique 1614). Comptable du Trésor à Madrid en 1582, il fut emprisonné en 1594 pour des irrégularités dans ses comptes. Il émigra au Mexique en 1608 et s'y établit imprimeur. La célébrité lui fut acquise grâce à son roman picaresque *Guzman* d'Alfarache* (Madrid, 1599), dont il parut une trentaine d'éditions avant 1615. Cet ouvrage, traduit plusieurs fois en français, a été librement imité par Le Sage.

ALEMÁN (Miguel VALDÉS), homme politique mexicain (Sayula, prov. de Veracruz, 1903). Issu d'une famille aristocratique, il devint gouverneur de l'Etat de Veracruz et ministre de l'Intérieur du président Camacho. Il fut élu en 1946 président de la République, comme candidat du parti révolutionnaire institutionnel (P. R. I.) ; il s'efforça durant son sexennat de poursuivre un programme de grands travaux publics en maintenant de bonnes relations avec l'Espagne et les Etats-Unis. Remplacé en 1952 par Ruiz Cortinez.

ALÉMANIQUE adj. Se dit de la Suisse de langue allemande, de ses habitants, etc.

◆ N. m. et adj. Linguist. Groupe de dialectes du haut allemand (*Hochdeutsch*), qui se subdivise en bas alémanique (Alsace et Bade) et haut alémanique (Suisse dite *allemande*).

ALEMANNI (Nicolas), érudit italien (Ancône 1583 - Rome 1626). Il fut professeur et bibliothécaire au Vatican. On a de lui le neuvième livre des *Histoires* de Procope, avec *notes* (Lyon, 1623) ; *Description de Saint-Jean-de-Latran*, ouvrage qui a été publié dans le *Thesaurus antiquitatum Latinarum Italiae*.

ALÉMANNIE. V. ALAMANNIE.

ALEMBERT (Jean LE ROND D'), mathématicien et philosophe français (Paris 1717 - *id.* 1783). Il était enfant naturel de Mme de Tencin* et du commissaire d'artillerie Destouches. A sa naissance, il avait été exposé sur les marches de la chapelle de Saint-Jean-le-Rond. Elevé par la femme d'un pauvre vitrier, il ne cessa jamais de la considérer comme sa mère, bien que Mme de Tencin l'eût volontiers reconnu pour son fils lorsqu'il fut devenu célèbre. D'Alembert dut d'abord cette célébrité à son génie précoce de mathématicien, qui lui valut d'être élu à vingt-trois ans à l'Académie des sciences. Ses principaux ouvrages sont un *Traité de dynamique* (1743), où se trouve le théorème connu sous le nom de *Principe de D'Alembert* : « Si l'on considère un système de points matériels liés entre eux de manière que leurs masses acquièrent des vitesses respectives différentes selon qu'elles se meuvent librement ou solidairement, les quantités de mouvement gagnées ou perdues dans le système sont égales. » Il publia ensuite des *Recherches sur la précession des équinoxes* (1749), où l'on trouve la première solution générale servant à déterminer le mouvement de rotation d'un corps de figure quelconque, et divers traités scientifiques. Mais l'influence de D'Alembert et sa réputation sont dues surtout à son activité philosophique et à son influence personnelle. Il fut, avec Diderot, l'animateur de l'*Encyclopédie* à ses débuts. C'est lui qui rédigea le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* (1751), où il présente une classification des sciences selon leur origine historique et les perspectives de leur avenir, fondées sur l'idée de progrès. Un certain nombre d'articles de l'*Encyclopédie* ont été rédigés par lui, en particulier l'article *Genève*, qui souleva en 1758 la protestation de J.-J. Rousseau (*Lettre à d'Alembert sur les spectacles*). La même année, découragé par les difficultés que suscite la publication de l'ouvrage, d'Alembert cesse sa collaboration et laisse à Diderot la seule responsabilité de la direction. Mais il garde tout son appui aux « philosophes » : membre de l'Académie française depuis 1754, il en devient secrétaire perpétuel en 1772 et met toute son influence à y faire élire ses amis du mouvement philosophique. C'est aussi à ce titre qu'il écrit les *Eloges* des académiciens morts entre 1700 et 1770. Ses opuscules philosophiques ont été réunis sous le titre de *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature*. D'Alembert s'y montre partagé entre le matérialisme et l'idéalisme. D'une

Vasile ALECSANDRI

alectryonia

d'ALEMBERT
par Lusurier
collection privée

Phot. X, Bulloz.

Armes de la maison d' ALENÇON

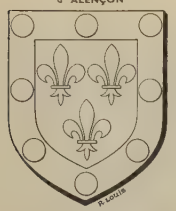

D'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules chargée de huit besants d'argent.

part, il affirme l'existence objective des choses réelles, critique l'innéisme de Descartes, croit à l'évolution et au progrès scientifique, qu'il interprète à la lumière du matérialisme de F. Bacon. D'autre part, il attribue à l'âme une existence séparée de celle de la matière, nie la possibilité de connaître l'absolue vérité, et croit en un Dieu créateur du monde. Ce manque de cohérence lui a valu les critiques de Diderot (en particulier dans *le Rêve de d'Alembert*). Caractère désintéressé, il refusa à Frédéric II de présider l'Académie des sciences de Berlin et à Catherine II de devenir le précepteur de sa fille. Il fut très lié avec Mlle de Lespinasse : quand Mme Du Deffand eut rompu avec sa demoiselle de compagnie, d'Alembert devint le principal animateur du salon de celle-ci. (→ Biblio.)

ALEMBROTH adj. (mot chaldéen qui signif. *clef de l'art*). Alchim. *Sel alembroth*, ancien nom du chlorure double de mercure et d'ammonium $HgCl_2NH_4Cl$.

ALEMONA ou **ALIMONA**, déesse qui, à Rome, présidait au premier développement de l'enfant dans le sein de sa mère.

ALENAS n. m. (germ. **alisna*). Dague du XIVe s., à lame longue, fine et souvent triangulaire.

ALENCAR (José Martiniano DE), écrivain brésilien (Fortaleza, Ceará, 1829 - Rio de Janeiro 1877). Il fut député et ministre de la Justice (1868). Promoteur du roman historique national, il est l'auteur de *O Guarani* (1857).

ALENÇON, ch.-l. du départ. de l'Orne, à 195 km de Paris, au confluent de la Sarthe et de la Briante ; 21 893 hab. (19 427 aggl.) [*Alençonnais*]. Endommagée lors de la Seconde Guerre mondiale, la ville garde des vestiges de son passé : église Notre-Dame, avec un magnifique porche à trois pans du XVIe s. et une série de vitraux de la même époque ; église Saint-Léonard, de style gothique flamboyant ; maison d'Ozé (XVe s.), transformée en musée ; restes d'un château (XIVe-XVe s.) ; hôtel de ville (XVIIIe s.), renfermant un musée de peinture ; hôtel de la Préfecture (XVIIe s.). École dentellière. Alençon possède quelques industries : filature de lin et de chanvre, fabrique d'articles ménagers, confection, industries électriques, faïences, scieries, imprimerie, carrières. Patrie de J. Hébert, Lenoir-Dufresne et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. — L'arrond. a 10 cant., 134 comm. et 91 925 hab. — Dans la *campagne d'Alençon*, isolée au pied de la forêt d'Écouves, alternent bocages et étendues découvertes.

— Hist. Connue dès le début du VIIIe s., Alençon fut le siège d'une seigneurie fondée à la fin du Xe s. par les seigneurs de Bellême, de la maison de Creil, qui possédaient en outre le comté du Perche et la seigneurie de Mortagne. Les Montgomery leur succédèrent en 1082 à Alençon, qui devint la capitale d'un comté. Par la suite, elle fut disputée entre les ducs de Normandie et les rois normands-angevins d'Angleterre. A partir de 1285, elle eut ses ducs particuliers. Au XVIe s., Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, s'y établit après la mort de son mari à Pavie (1525). Elle y tint sa cour et laissa le protestantisme s'y implanter. A sa mort, en 1549, Alençon fut réunie à la Couronne.

Alençon (MUSÉE D'), musée contrôlé, possédant une collection de peintures et de dessins de l'école française, dont *l'Assomption de la Vierge*, de Ph. de Champaigne. La *maison d'Ozé*, contiguë au musée de peinture, abrite une collection de dentelles.

point d'**Alençon**

Blason d' ALENÇON

D'azur à l'aigle bicéphale éployée d'or.

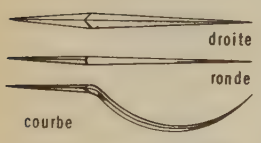

alênes

Alençon (POINT D'), dentelle à l'aiguille, dite aussi *point à l'aiguille* et qui s'appela d'abord « point de France ». Il s'exécute avec un fil spécial (fil de lin extrêmement fin, filé à la main, présentant une régularité parfaite) et sans autre secours qu'une aiguille, un parchemin et un papier-toile donnant la copie du dessin à reproduire. Faite à Alençon, cette dentelle, dite au XVIIe s. *la reine des dentelles*, se caractérise par des motifs très riches, copies de fleurs et de fougères serties d'un fil spécial qui leur donne du relief et de la fermeté. Le fond est à mailles ou à réseaux hexagonaux, parfois bouclés.

ALENÇON (COMTÉ et DUCHÉ D'). Le comté d'Alençon fut créé au XIe s., lorsque les Montgomery succédèrent en 1082 aux seigneurs de Bellême. Leur héritière, Èle d'Alençon, vicomtesse de Châtellerault, vendit ses possessions, en 1220, à Philippe Auguste. Le comté fut détaché de la Couronne par Louis IX pour son cinquième fils, Pierre, qui mourut en 1284 sans postérité. Charles Ier de France, comte de Valois, neveu de Pierre, hérita en 1293 des biens de la maison d'Alençon-Bellême, et les transmit en 1325 à son deuxième fils, Charles II, ancêtre d'une nouvelle maison d'Alençon, pour qui, en 1414, le comté fut érigé en duché. Charles IV, descendant de Charles II, eut pour successeur, en 1525, sa veuve, Marguerite d'Angoulême, bien qu'il laissât une sœur, Françoise, grand-mère de Henri IV. A la mort de Marguerite (1549), les possessions d'Alençon-Bellême furent réunies à la Couronne ; toutefois, quelques princes capétiens portèrent encore par la suite le titre de « duc d'Alençon ».

ALENÇON (duc D'), titre que porta François, quatrième fils de Henri II, tant que son frère Henri fut duc d'Anjou. Lorsque celui-ci devint roi sous le nom de Henri III, François d'Alençon prit le titre de « duc d'Anjou ».

ALENÇON (Sophie, princesse de Bavière, duchesse D') [1847 - Paris 1897]. Fille de Maximilien, duc de Bavière, elle était sœur des ducs Charles-Théodore et Louis, de l'impératrice Elisabeth d'Autriche, de la reine de Naples et de la comtesse de Trani. En 1868, elle épousa le second fils du duc de Nemours, le duc d'Alençon, dont elle eut deux filles et un fils, le duc de Vendôme. Elle périt dans l'incendie du Bazar de la Charité, à Paris.

ALÊNE n. f. (germ. **alisna ;* cf. allem. *Ahle*). Bourrell. Lame d'acier en forme de losange, très effilée et coupante, munie d'un manche en bois. ‖ *Alêne à matelasser*, outil à tige d'acier effilée, ronde et longue de 20 cm environ, munie d'un manche rond et d'une virole : *L'alêne à matelasser permet de travailler le crin dans les bourrelets.* ‖ *Alêne sellier*, poinçon très effilé, permettant de percer les cuirs ou les peaux avant le passage des aiguilles pour la couture.

ALÉNOIS adj. m. (altér. de *cresson orlenois*, cresson d'Orléans). Se dit du cresson des jardins, qui se mange en salade.

Alénou, mot hébreu signif. *C'est à nous...*, début d'une prière de la liturgie juive : *C'est à nous de louer le Maître de toutes choses.* Elle se récite à la fin de chaque office.

ALENTEJO, anc. prov. du Portugal, au sud du Tage, découpée en trois districts (Portalegre, Évora, Beja) ; 780 000 hab. Les paysages monotones de l'Alentejo sont formés par des pénéplaines et des plaines de remblaiement, coupées çà et là par quelques escarpements de faille ; le littoral est bas et ensablé. De vastes olivaies et des cultures de céréales, avec de longues jachères, se sont étendues aux dépens des friches et des forêts claires où l'on exploite le chêne-liège. L'élevage du mouton complète les ressources de l'agriculture. La grande propriété commande la répartition de l'habitat : les ouvriers agricoles qui travaillent sur les grands domaines dispersés dans la campagne résident dans de gros villages. Les villes ne sont que des marchés ruraux.

ALENTI, E adj. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Lent : *Sur le sable de l'allée, tardive, alentie* [...] *Mme Swann apparaissait* (Proust).

ALENTIR v. tr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Ralentir : *Ce combat contre l'hébétude et les heures visqueuses, Kassner le vivait selon un rythme qui s'alentissait* (A. Malraux).

ALENTOUR adv. (de *à, l'*, et *entour*). Aux environs : *Je m'arrêterai devant quelque pierre du temps des Druides ; je la consacrerai en méditant alentour* (Sainte-Beuve).

— Loc. *D'alentour*, des environs : *Les bois, les échos, les rochers d'alentour.*

— ***Alentour de*** loc. prép. Autour de (vieilli) : *Alentour de la salle* [...] *l'interminable rangée des statues de tous les rois de France* (Hugo).

— ***Alentours*** n. m. pl. Les lieux qui entourent : *Les alentours de la ville ;* et, au *fig. : Les alentours d'une question.*

— Bx-arts. Bordure de tapisserie encadrant le sujet central.

ALÉOCHARE [kar] n. m. (gr. *alea*, abri, et *kharassein*, fendre). Entom. Petit staphylin qui vit parmi les débris végétaux, dans les champignons pourris, les cadavres, etc. (Certaines espèces vivent dans les fourmilières ; d'autres sont parasites des nymphes d'insectes diptères. Le genre fait partie des coléoptères, famille des staphylinidés.)

ALEOTTI (Giovanni Battista), architecte italien (Argenta, près de Ferrare, 1546 - Ferrare 1636). Il construisit la citadelle de Ferrare, ainsi que le théâtre Farnèse, à Parme (1618).

ALÉOUTE ou **ALEUT** n. m. Linguist. Groupe de langues parlées en Alaska, dans les îles Fox orientales (Shumagon, Pribilov, Near Islands, Andreanof), et dont les caractères sont proches de l'eskimo*.

ALÉOUTE(S), peuple des îles Aléoutiennes, apparenté aux Esquimaux et vivant surtout de la pêche. On comptait 25 000 individus avant l'occupation russe ; ils ne sont plus que 6 000 environ actuellement : ils ont en effet beaucoup souffert de la colonisation russe et des trafics des commerçants.

ALÉOUTIENNES (ÎLES), en angl. **Aleutian Islands,** long archipel du nord-ouest de l'Amérique, prolongeant vers le sud-ouest la péninsule de l'Alaska et limitant au sud la mer de Béring. L'archipel se compose de plus de 150 îles et îlots ; les terres principales sont Umnak, Unalaska et Unimak au nord-est, les îles Andreanof et Rat au centre, les îles Near, avec Agattu et Attu, à l'ouest. Ces îles volcaniques ont un climat relativement doux pour la latitude, mais humide et brumeux. Elles tirent l'essentiel de leurs ressources de l'élevage des moutons et de la pêche des phoques. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'offensive japonaise sur les Aléoutiennes marqua l'extrême avance des Nippons en direction du continent américain. Après avoir bombardé la base aérienne de Dutch Harbor le 3 juin 1942, les Japonais débarquèrent le 8 dans les îles d'Attu et de Kiska, qui ne furent libérées par les Américains qu'en mai 1943. Aujourd'hui, plusieurs bases aériennes importantes y sont établies.

ALEP, en ar. **Ḥalab**, v. de Syrie, ch.-l. de province, sur le Koueik (Quwayq) ; 398 500 hab. (*Aleppins*). Archevêchés grec catholique, syrien catholique, arménien catholique. Evêché maronite. Ancien point de convergence de routes de caravanes entre la Mésopotamie et la Méditerranée, Alep est désormais un carrefour routier et ferroviaire animé ; c'est le centre commercial et industriel de la Syrie du Nord. L'industrie textile, très ancienne, s'est mécanisée, sans toutefois arrêter l'activité de plusieurs milliers d'artisans. Une cimenterie et une huilerie complètent l'équipement industriel. La vieille ville, dominée par une citadelle (XIIe-XVIe s.), ne forme plus que le noyau d'une vaste agglomération, qui comprend des quartiers modernes, à l'ouest, autour des gares. Un important musée archéologique, plusieurs mosquées (grande mosquée omeyyade fondée en 715) et médersas (al-Ḥalāwiyyah, ancienne cathédrale convertie en médersa au XIIe s.) complètent l'intérêt artistique de la ville.

— Hist. Conquise par les Hittites lors de leur invasion en Asie Mineure (IIe millénaire), Alep fit partie de leur empire. Elle fut occupée par Thoutmès III en 1457, puis par les Mitanniens, et de nouveau par les

ALEP
quartiers nord et médersa d'Osman pacha

Phot. Musée des arts décor., Viollet.

Hittites. Principauté syro-hittite, Alep fut rattachée à l'Assyrie en 738 av. J.-C. Après la conquête de Cyrus (539 av. J.-C.), elle resta sous la domination des Achéménides jusqu'aux conquêtes d'Alexandre le Grand (333 av. J.-C.). Lors du partage de son empire, elle revint à Seleucos Nicator : les Séleucides fondèrent, de 301 à 281 av. J.-C., la nouvelle ville (en grec *Beroia*). Prise par les Romains (65 av. J.-C.), saccagée par les Perses, conquise par les premiers califes (637), elle devint musulmane. Centre d'une principauté à partir de la fin du IXe s., elle eut dès lors sa vie propre, même sous la domination successive des Byzantins (fin du Xe s.), des Fāṭimides (1017), des Mirdāsides (1023-1079) et des Turcs Seldjoukides (1070). Elle fut assiégée par les croisés en 1124 et prise par Saladin en 1183. Possession des Mongols en 1260, puis des mamelouks, elle devint turque en 1516. Pendant toute la période médiévale, Alep avait eu une grande importance : quatre caravanes partaient à quatre époques de l'année vers la Perse et l'Inde, l'Empire byzantin, le Diyarbakir et l'Arménie. Sous les Turcs Ottomans, elle resta un centre commercial très actif. En 1831, Ibrahīm pacha s'en empara, mais elle fut rendue au sultan en 1840. Alep fut, au XXe s., chef-lieu de province et de district de l'Empire ottoman. A la fin de la Première Guerre mondiale, elle fut enlevée aux Turcs par les Britanniques d'Allenby (26 oct. 1918) [v. PALESTINE (*campagne de*)]. Lors des opérations de Cilicie, en 1919-1920, elle fut occupée par les troupes françaises. Placée avec la Syrie sous mandat français, elle devint la capitale de l'Etat d'Alep (1920-1924). Après l'évacuation des troupes françaises en 1945, elle fut d'abord capitale d'un des Etats syriens avant de devenir chef-lieu d'une province de la République de Syrie. (→ Biblio.)

Alep (BOUTON D'), affection contagieuse observée en Syrie, en Egypte et dans tout l'Orient méditerranéen. Elle est due à un parasite (famille des *leishmanioses*) et consiste en des sortes de furoncles qui, le plus souvent, s'ulcèrent. (Syn. BOUTON D'ORIENT, CLOU DE BISKRA, ULCÈRE.)

Alep (BRÈCHE OU MARBRE D'). V. MARBRE.

Alep (PIN D'). V. PIN.

ALEPH n. m. Première lettre de l'alphabet hébreu, qui, comme signe numérique, équivaut à l'unité.
— Math. Nombre cardinal caractérisant la puissance d'un ensemble. ‖ Nom donné par Wronski aux fonctions homogènes dont tous les coefficients sont égaux à l'unité. — Sa notation comprend le caractère aleph (ℵ) de l'alphabet hébreu, suivi d'une parenthèse où sont inscrites les quantités dont se compose la fonction homogène, avec un exposant indiquant le degré de la fonction. Ainsi :

$$\aleph\ (a+b)^2 = a^2 + 2ab + b^2.$$

ALÉPINE n. f. (de *Alep*, nom de ville). Etoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine, et dont l'armure est une variété de sergé.
— ENCYCL. *L'alépine*, venue d'Angleterre et introduite dans la fabrication française vers 1790, a ordinairement 1,10 m de largeur et se teint généralement en noir La qualité la plus belle s'appelle *barpour*. Les qualités inférieures se doublent de caoutchouc, pour faire des étoffes imperméables.

ALERCE n. m. Arbre voisin du cyprès, atteignant de 35 à 40 m de hauteur, et composant de magnifiques forêts au Chili. (L'alerce [*Fitzroya Patagonica*] sert à la construction des maisons, des embarcations, des traverses de chemin de fer. [Famille des cupressacées.])

ALERIA, comm. de la Corse (arrond. de Corte), près de l'embouchure du Tavignano (côte est) ; 907 hab. dispersés. Anc. comptoir phénicien, colonie romaine, puis siège d'un évêché, Aleria fut la capitale de l'île jusqu'à sa destruction par les Sarrasins au IXe s. Des fouilles ont révélé des vestiges antiques. La *plaine d'Aleria*, large de 15 km, située au pied des montagnes, a longtemps été marécageuse et insalubre : des travaux ont été entrepris pour l'assainir.

ALÉRION n. m. (francique **adalaro*, aigle). Hérald. Petite aigle représentée en nombre, et sans bec ni pattes. (V. pl. *héraldique*, 160.)

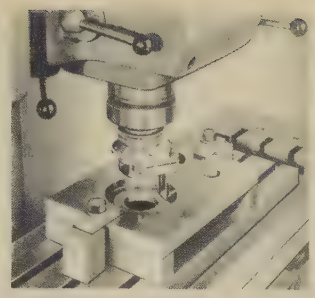

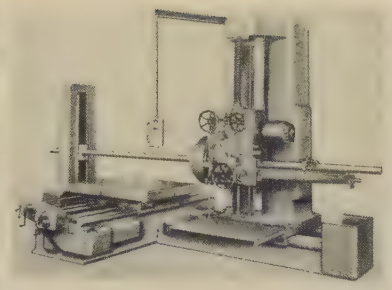

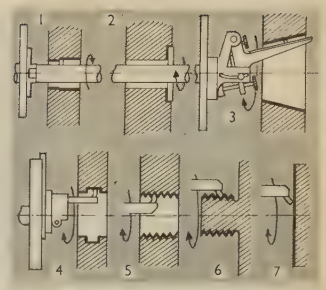

De gauche à droite, **alésage** d'une pièce, aléseuse-fraiseuse à banc en croix, opérations d'usinage : 1, alésage ; 2, lamage ; 3, alésage conique ; 4, chambrage ; 5, filetage intérieur ; 6, filetage extérieur ; 7, dressage.

ALERTE ! interj. (ital. *all'erta*, sur la hauteur). Debout ! (pour prévenir d'un danger) : *Alerte ! voici l'ennemi.*
— Milit. Au XVIe s., cri d'appel des soldats de garde.

ALERTE adj. (du précédent). Vif, agile, qui a de prompts réflexes : *Un cabri voyageur en quelques bonds alertes vient boire* (Leconte de Lisle).
— LANGUE CLASS. Vigilant, prêt à agir : *Nous attendons le roi et les beautés sont alertes pour voir de quel côté il tournera* (Sévigné).
◆ Adv. LANGUE CLASS. Sur ses gardes : *Son rat qui se tenait alerte* (ou *à l'erte*) *et sur ses gardes* (La Fontaine).

ALERTE n. f. Signal qui prévient du danger : *Ils préféraient se trouver sous la main de leurs chefs, en cas d'alerte* (J. Romains). *Quand une fausse alerte faisait crépiter le front* (Giraudoux). ‖ — *Fig.* Menace soudaine d'un danger : *Ce n'était qu'une alerte, mes amis* (Colette).
— Mil. Avertissement donné à une formation militaire d'avoir à prendre ses dispositions pour être prête à intervenir : *Mettre* ou *maintenir un régiment* (ou l'aviation de chasse) *en état d'alerte.* ‖ *Délai d'alerte*, intervalle de temps compris entre cet avertissement et le moment où la formation est capable d'intervenir. ‖ *Par extens.* Mise en garde adressée à une troupe ou à une population pour l'inviter à prendre des mesures de sécurité en vue de parer à un danger imminent : *Alerte aux gaz, aux blindés. Alerte aérienne.*
— ENCYCL. *Alerte aérienne.* Les bombardements aériens de Paris et de Londres nécessitèrent, au cours de la Première Guerre mondiale, la création d'un réseau de guet et d'alerte pour inviter les populations à rejoindre les abris. L'alerte était alors donnée par des sonneries de clairon, puis par des sirènes. Les systèmes d'alerte se sont perfectionnés pendant la Seconde Guerre mondiale, caractérisée par la généralisation du bombardement des centres urbains (792 alertes à Portsmouth entre octobre 1940 et mai 1941). Ces expériences ont permis de mettre au point, depuis 1945, un réseau de transmissions radio-électriques édifié dès le temps de paix et fréquemment vérifié par des services spécialisés. Ceux-ci, réorganisés en France en 1954, sont rattachés au ministère de l'Intérieur, mais ressortissent à l'organisation générale de la Défense aérienne du territoire. Les pays membres du pacte de l'Atlantique ont normalisé leurs signaux d'alerte : premier signal dit *de pré-alerte*, destiné aux autorités locales, avec un délai de cinq à dix minutes ; deuxième signal d'*alerte immédiate*, avec un délai de deux à cinq minutes.

ALERTEMENT adv. De façon alerte : *Alertement, mais de ce pas un peu lent des femmes habituées à se laisser admirer, elle se mit en route* (A. Daudet).

ALERTER v. tr. Donner l'ordre de se tenir prêt à faire face à un danger imminent : *Je vais alerter la division et prendre de mon côté les mesures qui m'incombent* (J. Romains). ‖ — *Fig.* Avertir rapidement quelqu'un pour qu'il puisse agir : *Un voisin alerté par le bruit fit irruption* (M. Aymé).

ALÈS, ancienn. **Alais**, ch.-l. d'arrond. du Gard, en bordure des Cévennes, sur le *Gardon d'Alès ;* 36 893 hab. (20 259 aggl.) [*Alésiens*]. Cathédrale du XVIIIe s. Hôtel de ville et chambre de commerce de la même époque. La ville est située dans la partie méridionale du *bassin houiller d'Alès* ou *du Gard*, le plus important du sud-est de la France. Ce bassin houiller, très faillé, est d'une exploitation difficile ; il donne environ 2 millions de tonnes à Bessèges et à La Grand-Combe. Alès est un centre industriel très actif : industries métallurgiques (forges et fonderies) et mécaniques ; réparations de wagons ; bonneterie. Extraction de pyrites. Patrie du chimiste J.-B. Dumas.
— L'arrond. a 11 cant., 102 comm. et 136 320 hab.
— Hist. Alès apparaît dans l'histoire au XIe s. Ville de consulat en 1200, elle est acquise peu après par Louis IX (1243), et fait partie de la sénéchaussée de Beaucaire. Ce fut l'un des principaux centres protestants au XVIe s. Louis XIII, après s'en être emparé en 1629, y signe la *paix d'Alais* ou *Edit de grâce*, qui termina la dernière guerre de Religion (suppression des privilèges militaires et politiques, maintien des privilèges religieux des Réformés). Les Camisards y battirent les troupes royales en 1702. Evêché de 1694 à 1790.

ALÈS (le R. P. Adhémar D'), théologien jésuite français (Orléans 1861 - Paris 1938). Le P. d'Alès a été l'un des meilleurs représentants de l'école de théologie positive contemporaine : *Théologie de Tertullien* (1905), *Théologie de saint Hippolyte* (1906), *l'Edit de Calliste* (1914), *Théologie de saint Cyprien* (1922), *Novatien* (1925). Directeur du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* et doyen de la faculté de théologie de Paris.

ALÉSAGE n. m. Autom. Diamètre de chacun des cylindres d'un moteur : *L'alésage constitue un des éléments de calcul de la cylindrée.*
— Mécan. Procédé d'usinage qui consiste à façonner avec précision la surface des trous traversant les pièces. (On écrit aussi, à tort, ALAISAGE.)
— ENCYCL. Mécan. L'*alésage* a pour but de régulariser et de calibrer exactement les dimensions d'une surface intérieure de révolution, venue de fonderie, de forge, ou obtenue par perçage. Il parachève le trou préalablement réalisé, sans toutefois permettre de modifier la position de son axe, car l'outil employé prend appui sur la surface existante, sur laquelle il se centre. Cette opération est exécutée par la rotation relative d'un outil ou d'une pièce autour de l'axe de celle-ci, l'outil ayant un mouvement d'avance suivant l'axe de rotation. Un alésage peut être exécuté soit à la main, au moyen d'un outil appelé *alésoir**, soit au tour, soit par une machine spéciale appelée *aléseuse**. (→ Biblio.)

ALÈSE n. f. Méd. et Constr. V. ALAISE.

ALÉSÉ, E ou **ALAISÉ, E** adj. Hérald. Se dit des pièces raccourcies dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu.

ALÉSER v. tr. Mécan. Effectuer un alésage.
— For. Reforer un puits pour lui donner un diamètre minimum déterminé.
— Trav. fém. Rendre le relief à une dentelle qui a été lavée.

ALÉSEUR adj. et n. m. For. Se dit d'un outil de sondage destiné à augmenter le diamètre du trou : *Trépan aléseur.*

ALÉSEUSE n. f. Mécan. Machine-outil servant à agrandir, régulariser, calibrer et polir des trous déjà percés, et dans laquelle la coupe du métal est obtenue par la rotation d'un outil dans une pièce se déplaçant longitudinalement.

Blason d' ALÈS

De gueules au demi-vol dextre d'argent.

alésé

— Encycl. Mécan. Une *aléseuse* se compose : 1° d'une table, qui peut se déplacer dans le plan horizontal suivant deux directions perpendiculaires : l'une (mouvement longitudinal) parallèle à l'axe, l'autre (mouvement transversal) perpendiculaire à celui-ci ; 2° d'un montant vertical, boulonné sur le socle, et le long duquel peut se déplacer le chariot porte-broche, chariot équilibré par un contrepoids ; 3° d'un deuxième montant vertical, portant une *lunette* que l'on peut déplacer verticalement, afin qu'elle se trouve dans l'alignement de la broche ci-dessus ; 4° enfin, d'une barre cylindrique, appelée *barre d'alésage*, dont une extrémité est entraînée par la broche, et l'autre soutenue par la lunette. C'est dans cette barre qu'est placé l'outil. Dans certaines aléseuses, c'est au contraire la broche qui est fixe en hauteur et la table porte-pièce qui peut se déplacer verticalement. Une aléseuse est souvent utilisée pour agrandir un trou venu de fonderie. Ce trou n'est généralement pas dans l'axe du trou définitif. La barre d'alésage supporte donc des efforts en flexion, variables pendant sa rotation ; aussi doit-elle être soutenue par la lunette ci-dessus. Le fonctionnement d'une aléseuse est le suivant : la pièce ayant été fixée sur la table, on déplace celle-ci par un mouvement transversal, de manière à amener dans le plan vertical de la broche l'axe du trou à réaliser ; puis la broche est déplacée verticalement jusqu'à ce qu'elle coïncide avec l'axe de ce trou ; enfin, après avoir réglé l'outil en position dans la barre d'alésage, on donne à la table un mouvement d'avance longitudinal, commandé automatiquement, qui constitue l'avance de coupe. Une aléseuse se caractérise par les dimensions et la course de la table.

ALESI (Hugo D'), peintre français, d'origine roumaine (1849 - Paris 1906). Il se fit connaître dès 1886 par ses affiches lithographiques en couleurs, pour la publicité des chemins de fer.

ALÉSIA, anc. v. de Gaule, en Celtique, chef-lieu des *Mandubii*. Elle s'élevait à l'abri de ses remparts sur le plateau du mont Auxois. Les historiens grecs attribuent sa fondation à Héraclès et lui accordent une valeur sacrée. Son nom, en celtique, signifie probablement « le rocher » : c'est l'actuelle *Alise-Sainte-Reine* (Côte-d'Or). Après la défaite de César à Gergovie et le début de sa retraite vers la Province, Vercingétorix, ayant attaqué sans succès avec sa cavalerie l'armée romaine dans la région de Dijon, décida de se retrancher (52 av. J.-C.). Encerclé par César, qui fit autour de la ville de formidables travaux d'investissement (fossés, talus et palissades, pièges à hommes, distribués en circonvallation et contrevallation), il y subit un siège terrible que ne put faire lever l'armée de secours rassemblée dans toute la Gaule. Après un ultime et furieux combat au pied du mont Réa, Vercingétorix, vaincu, se livra à César pour sauver la vie de ses compatriotes.

On a longtemps hésité, pour localiser Alésia, entre Alaise (Doubs) et Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Les fouilles effectuées de 1861 à 1865, sur l'ordre de Napoléon III, par Stoffel, autour du mont Auxois, à Alise, ne peuvent laisser de doute : non seulement la topographie concorde avec le récit des *Commentaires*, mais on retrouva les fossés et les vestiges des savantes fortifications établies par César, les emplacements des camps romains installés sur les collines environnantes, les armes, les ossements de chevaux et les monnaies (dont aucune n'est postérieure à 52) enterrés dans les fossés comblés lors de l'ultime bataille au pied du mont Réa. A Alaise, en revanche, aucune trace de fortification ni même aucun vestige d'habitat gaulois n'ont jamais été retrouvés. Les travaux historiques de Camille Jullian, de Jules Toutain, d'Albert Grenier, le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres achevèrent d'imposer la conclusion de l'exploration archéologique. Celle-ci fut reprise en 1905, sur l'initiative de la Société des sciences naturelles et historiques de Semur, sous la direction d'Emile Espérandieu puis de Jules Toutain. Cette exploration, interrompue seulement par les deux guerres mondiales et subventionnée aujourd'hui par l'Etat, a porté sur l'intérieur de la ville. Sur 100 hectares de superficie, une dizaine ont été méthodiquement fouillés. Des fonds d'habitation d'époque gauloise ont été retrouvés. Groupées en un même chantier, creusées dans le roc, elles servirent souvent de caves aux habitations nouvelles. C'est en effet une ville gallo-romaine d'époque impériale que les fouilles ont surtout révélée, avec son nom *Alisiia*, attesté par une inscription en langue gauloise et en caractères latins. Le forum, le théâtre, la basilique, plusieurs temples (dont celui d'*Apollo Moritasgus*, dieu guérisseur), ainsi que de nombreuses habitations, souvent avec caves, cheminées et chauffage par hypocauste, ont été exhumés. Des inscriptions en caractères grecs ou romains, mais en langue celtique, attestent la survivance de la langue gauloise. Des œuvres d'art nombreuses, des instruments, les restes d'une industrie du bronze, dont Pline l'Ancien atteste l'existence, ont été retrouvés. *Alesia* gallo-romaine a été une petite ville active, qui a dû garder la valeur religieuse qu'elle avait déjà au temps de l'indépendance. Près de cette ville eut lieu le martyre de Reine. (→ Biblio.)

ALESIO (Mateo), peintre et aquafortiste italien (Rome 1547 - *id.* 1600), élève de Michel-Ange. Il se rendit en Espagne en 1583, et s'établit à Séville, où il peignit, dans la cathédrale, un *Saint Christophe*, fresque gigantesque.

ALÉSOIR n. m. Mécan. Outil de forme cylindro-conique, ayant sur son pourtour des arêtes tranchantes multiples travaillant simultanément, pour aléser un trou existant.
— Trav. fém. Petit outil en os, en ivoire, etc., servant à redonner du relief aux dentelles qui ont été lavées.
— Encycl. Mécan. L'*alésoir* est un outil généralement manœuvré à la main. On utilise successivement deux alésoirs. Le premier, ou *ébaucheur*, légèrement conique, régularise le trou et enlève la plus grande partie du métal à tailler. Le deuxième, ou *finisseur*, n'enlève que très peu de matière, de manière à obtenir une surface parfaitement cylindrique, bien lisse et exactement calibrée. Pour permettre de contrôler son diamètre, le nombre de ses arêtes coupantes, droites ou hélicoïdales, celles-ci donnant un travail plus continu, est toujours pair. Certains alésoirs de grand diamètre ont des lames rapportées et sont expansibles.
Un alésoir est un outil* en acier trempé à 800 °C environ (rouge cerise naissant) dans l'huile, puis revenu à 220 °C. Après trempe, il doit être rectifié, pour corriger un gauchissement possible. Un alésoir est un outil de coupe, et ses dents doivent donc avoir une certaine dépouille pour ne pas talonner. Afin que l'affûtage ne modifie pas le diamètre de l'alésoir, la surface cylindrique primitive est conservée sur une petite épaisseur en arrière de l'arête tranchante, et seule la face d'attaque (face avant) des dents est meulée pendant l'affûtage.

ALESSANDRI (Aimé), général français (Boulogne-sur-Mer 1895). Après avoir servi au Maroc, il est envoyé en Indochine en 1939. Commandant un groupement à l'ouest du fleuve Rouge lors du coup de force japonais du 9 mars 1945, il réussit à passer en Chine après une retraite de 1 000 km. Commandant militaire du Cambodge en 1945, il fut mis, en 1948-1950, à la tête des forces terrestres françaises en Indochine*.

ALESSANDRI (Jorge), homme d'Etat chilien, né en 1896. Spécialiste, à l'origine, des questions administratives et économiques, il se consacre ensuite à la vie politique. Député indépendant (1926), ministre des Finances, sénateur de Santiago (1957), il est élu à la présidence de la République, bien qu'il n'appartienne à aucun parti, par une coalition des députés de droite et des indépendants (1958).

ALESSANDRIA. V. Alexandrie.

ALESSI (Galeazzo), architecte italien (Pérouse 1512 - *id.* 1572). Ami et imitateur de Michel-Ange, élève de Coporali, il construisit à Gênes l'église Santa Maria di Carignano (1552), les palais Sauli, Grimaldi, Flescari, etc., ainsi que la Banque, construction très hardie. A Milan, il éleva, dans un style très orné, le palais Marino (1558) et l'église Santa Maria presso San Celso (1568-1572). La richesse de sa manière en fait un des fondateurs de l'architecture baroque.

ALESSIO. V. Leshi.

ALESTE n. m. Poisson osseux, très abondant dans les fleuves africains, où il voyage par bancs. (Il donne lieu à des pêches importantes au filet. Famille des characinidés.)

ÅLESUND ou **AALESUND**, v. de Norvège (More et Romsdal), sur un îlot du Storfjord ; 19 100 hab. Port de pêche important et centre commercial. Sècheries de poissons, conserves. Constructions navales. Patrie du chef normand Rollon.

ALET, en lat. **Aletium**, anc. ville de l'Armorique, située à l'embouchure de la Rance. Garnison romaine, évêché breton au VIe s., elle perdit en 1157 sa qualité de cité épiscopale au profit de Saint-Malo.

ALET, comm. de l'Aude (arrond. de Limoux), sur l'Aude ; 695 hab. (633 aggl.). Ruines de la belle église Notre-Dame (XIIe s.), cathédrale sous l'Ancien Régime. Eglise Saint-André (XIVe s.). Eaux thermales. Mégisserie. Exploitation de dolomie.
— Hist. Habité à l'époque romaine, puis abandonné, ce site fut choisi en 813 par un monastère bénédictin ; une ville se créa alentour, qui ne tarda pas à décliner. Le titulaire le plus connu du siège épiscopal (créé au XIVe s. et supprimé en 1790) est le janséniste Nicolas Pavillon (1597-1677).

ALÉTÈS, héros corinthien, descendant d'Héraclès. L'oracle lui avait promis la conquête d'Athènes, à la condition que le roi de cette ville ne fût pas blessé dans l'action. Codros, roi des Athéniens, ayant eu connaissance de l'oracle, se sacrifia, et Alétès ne réussit pas à s emparer de la ville.

ALÉTHOPTÉRIDÉES n. f. pl. Paléobot. Groupe de ptéridospermes de l'ère primaire, à grandes frondes portant des pinnules adhérentes entre elles. (Principaux genres : *Alethopteris, Lonchopteris*.)

ALETSCH (glacier D'), le plus grand glacier des Alpes, en Suisse, dans le massif de l'Aare ; sa longueur, depuis le pied de la Jungfrau, atteint 22 km. Il alimente la Massa, affluent de droite du Rhône, et barre le petit lac de Märjelen, formé par les eaux d'une vallée affluente, en dessous de la limite des neiges permanentes. Parfois ces eaux se frayent un chemin à travers les fissures du glacier et provoquent des débâcles brusques qui vident le lac et causent des crues dangereuses sur la Massa, et même sur le Rhône.

ALETSCHHORN, pic des Alpes Bernoises, dans le massif de l'Aare, dominant le *glacier d'Aletsch* ; 4 182 m.

ALETTE n. f. (lat. *aletta*, de *ala*, aile). Archit. Chacune des deux parties du piedroit s'étendant depuis la colonne ou le pilastre jusqu'au tableau de la baie. ‖ Partie comprise, dans une balustrade, de chaque

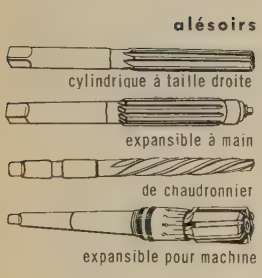

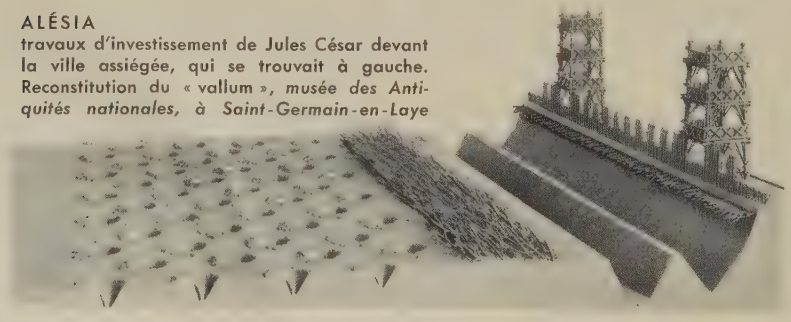

ALÉSIA
travaux d'investissement de Jules César devant la ville assiégée, qui se trouvait à gauche. Reconstitution du « vallum », *musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye*

Phot. Giraudon.

côté d'un piédestal, entre le socle et la tablette.

ALEUADES, en gr. **Aleuadai**, dynastie de Larissa, en Thessalie. Ils prétendaient descendre d'Héraclès; en fait, descendants d'envahisseurs doriens, ils régnèrent en aristocrates propriétaires fonciers sur une partie de la Thessalie aux VIIe et VIe s. av. J.-C., et conclurent une solide alliance avec Pisistrate.

ALEUCÉMIQUE adj. Hémat. Se dit d'une leucémie sans augmentation du nombre des éléments blancs circulant dans le sang.

ALEUR(O-), élément tiré du gr. *aleuron*, farine, et entrant dans la composition de quelques mots.

ALEURIOSPORE ou **ALEURIE** n. f. Bot. Spore d'origine mycélienne, libérée par brisure du filament qui la porte.

ALEURIOSPORÉ adj. m. Se dit d'un champignon imparfait qui se reproduit par aleuriospores.

ALEURITE n. m. Genre de plantes oléagineuses asiatiques et océaniennes, comprenant cinq espèces, dont trois utiles : *Aleurites moluccana*, ou bancoulier des Moluques, qui donne la noix de bancoul; *A. cordata*, ou abrasin, qui donne une huile alimentaire et picturale; *A. Fordii*, qui fournit l'huile de Toung. (Famille des euphorbiacées.)

ALEUROBIE n. f. Acarien qui vit sur les fromages, les graines, les farines.

ALEURODE n. m. Puceron dont une espèce vit en France sur la chélidoine, une autre sur le chou, auquel elle est parfois nuisible. (Deux autres espèces vivent sous les feuilles du charme et du chêne. Le genre fait partie des insectes homoptères et sert de type à la famille des aleurodidés.)

ALEURODIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes homoptères du groupe des sternorrhynques, apparentée aux cochenilles et aux pucerons. (Les larves vivent fixées sur les plantes. Les adultes sont munis de deux paires d'ailes blanches, saupoudrées d'une substance pulvérulente cireuse, également blanche.)

ALEUROMÈTRE n. m. Instrument servant à déterminer la quantité de gluten contenue dans la farine.

ALEURONE n. f. Matière azotée de réserve, rencontrée dans les graines et localisée soit dans l'albumen (assise protéique), soit dans les cotylédons.

— ENCYCL. Les grains d'*aleurone* se forment par déshydratation d'une grosse vacuole, riche en matières protéiques, pendant la maturation des graines. On y distingue une masse fondamentale amorphe, de nature protéique, et des inclusions : cristalloïdes, protéiques, globoïdes (glycérophosphates), et des cristaux (oxalates).

ALEUT n. m. V. ALÉOUTE.

ALEVIN n. m. (lat. pop. **allevamen*, de *allevare*, élever). Jeune poisson destiné au repeuplement des eaux.

ALEVINAGE n. m. Art de propager l'alevin. (V. PISCICULTURE.)

ALEVINER v. tr. Introduire de l'alevin dans un étang, un vivier, une rivière.

ALEVINIER n. m., ou **ALEVINIÈRE** n. f. Etang où l'on élève de l'alevin.

ALEVISIO ou **ALOISIO Friazine**, architecte d'origine milanaise (fin du XVe s., com. du XVIe). Il fut engagé par Ivan III en 1494 pour construire dans le Kremlin le premier palais en pierre (1499-1508). On lui attribue également l'enceinte fortifiée garnie de tours qui s'étend le long de la rivière Niglinnaïa.

ALEXANDER (ARCHIPEL), archipel de la côte américaine du Pacifique, en avant des côtes de l'Alaska, séparé de l'archipel de la Reine-Charlotte (Colombie britannique) par le détroit de Dixon. Ses terres principales sont les îles Baranof, Wrangell, Prince of Wales, Revillagigedo.

ALEXANDER of Abingdon, sculpteur anglais de la fin du XIIIe et du début du XIVe s. Il a fortement influencé, sinon dirigé, le style anglais entre 1290 et 1315, et fut surnommé *l'Imaginator*, ou *l'Imagineur*, ou encore *l'Imagour*; il est l'auteur des statues de pierre des croix de Waltham et de Charing Cross, élevées à la mort de la reine Aliénor de Castille, et a fourni des statues de bronze pour le tombeau de cœur de cette reine à Blackfriars, ainsi qu'au tombeau d'entrailles à Lincoln. Il travaille à Stanwell Church en 1312; en 1316, on le trouve associé avec l'architecte Michael de Canterbury.

ALEXANDER (sir William), comte **de Stirling**, poète et homme politique écossais (Meurtrie House, près de Stirling, v. 1567-Londres 1640). Jacques VI, devenu Jacques Ier d'Angleterre, l'emmena avec lui dans son nouveau royaume et en fit un précepteur de ses fils; il le nomma en 1626 secrétaire d'Etat pour l'Ecosse. Alexander reçut du roi, en 1621, d'immenses propriétés en Amérique du Nord, avec le titre de lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, mais cette colonie fut cédée à la France en 1632. Auteur de nombreux ouvrages en vers, dont le plus considérable est une médiocre épopée religieuse, *le Jugement dernier* (*Domesday*) [1614].

ALEXANDER (Stephen), mathématicien et astronome américain (Schenectady 1806 - Princeton 1883). Professeur au collège de New Jersey.

ALEXANDER (John White), peintre américain (Allegheny, Pennsylvanie, 1856 - New York 1915). Très influencé par Whistler, il peignit divers portraits de femmes et de personnages célèbres (*Rodin, Walt Whitman, O. W. Holmes, R. L. Stevenson*), ainsi qu'une grande décoration murale à l'Institut Carnegie de Pittsburg (*l'Acier*).

ALEXANDER (Samuel), philosophe britannique (Sydney, Australie, 1859 - Manchester 1938), professeur de philosophie à l'université Victoria de Manchester, de 1893 à 1924. On lui doit de nombreux articles dans *Mind*, un ouvrage essentiel, *Espace*, Temps et Déité* (1920), et d'autres écrits, parmi lesquels : *Ordre moral et progrès* (1889), *l'Idée de valeur* (1892), *Spinoza et le temps* (1921). Alexander cherche à concilier hégélianisme et évolutionnisme. Il parvient ainsi à un *réalisme de l'espace-temps*, dans lequel l'objet n'est en rien altéré ni possédé par le sujet qui le connaît, car toutes les relations demeurent purement *externes*. La conscience elle-même n'est qu'une relation plus *évoluée* que d'autres, et l'univers se compose de multiples *niveaux* et *formes de réalités*, apparaissant selon une hiérarchie vivante. La déité est précisément cette tendance à produire des formes de plus en plus parfaites, dont chacune est le support de la suivante. Toutes les catégories : existence, substance, choses, causalité, sont déduites de l'espace-temps, réalité primordiale, de nature *non mentale*, indépendante du sujet connaissant. La philosophie réaliste d'Alexander est à rapprocher de celles de Moore et de Russell, ainsi que du matérialisme dialectique.

ALEXANDER (Harold George), 1er comte **Alexander of Tunis**, maréchal britannique (comté de Tyrone, Ulster, 1891). Sorti de Sandhurst en 1911, il se distingua pendant la Première Guerre mondiale. En 1919-1920, il participa à la lutte contre les bolcheviks dans les rangs de l'armée lettonne. Commandant une brigade aux Indes de 1934 à 1938, il fut placé en France en 1939 à la tête de la 1re division, puis du 1er corps d'armée britannique qui couvrit le rembarquement des troupes anglaises à Dunkerque en 1940. Chargé ensuite de la défense du territoire méridional de l'Angleterre, il prit en 1942 le commandement des forces britanniques en Birmanie, puis dans le Moyen-Orient. Adjoint à Eisenhower comme commandant en chef des forces alliées en Afrique du Nord (1943), puis commandant du 15e groupe d'armées en Italie, il joua un rôle de premier plan dans les campagnes de Tunisie* et d'Italie*. En novembre 1944, il succédait à Maitland Wilson comme chef du théâtre d'opérations de Méditerranée. Gouverneur du Canada de 1945 à 1951, il fut ministre de la Défense dans le cabinet Churchill (1952-1954).

ALEXANDRA (TERRE), région du centre de l'Australie, formant la partie méridionale du Territoire du Nord. De climat semi-aride, elle est habitée par quelques tribus indigènes. Elevage très extensif des bovins.

ALEXANDRA (sainte), recluse, à Alexandrie, au IVe s. — Fête le 2 octobre.

ALEXANDRA, fille d'Hyrcan II. Elle épousa, en 55 av. J.-C., Alexandre, fils d'Aristobule II, roi des Juifs. Elle en eut Aristobule et Mariamne, qui devint la femme d'Hérode le Grand. Cette princesse ambitieuse conspira contre son gendre, qui la fit mettre à mort, l'an 28 av. J.-C.

ALEXANDRA ou **SALOMÉ ALEXANDRA** (140[?] - 67 av. J.-C.), reine des Juifs de 76 à 67 av. J.-C., après la mort d'Alexandre Jannée, son époux. Sa politique étrangère fut énergique et prudente; à l'intérieur, elle gouverna au gré des pharisiens.

ALEXANDRA, princesse de Danemark (Copenhague 1844 - Sandringham 1925). Elle épousa en 1863 le prince de Galles Albert Edouard, qui devint roi de Grande-Bretagne en 1901 sous le nom d'Edouard VII.

Alexandra, monologue tragique de Lycophron (IIIe s. av. J.-C.), célèbre par son obscurité. Dans ce poème de 1 474 vers, Cassandre prédit les malheurs des héros troyens et grecs. (On dit quelquefois *la Cassandre*.)

ALEXANDRA FEDELE. V. FEDELE.

ALEXANDRA - FEODOROVNA ou **ALEXANDRA-FIODOROVNA**, princesse prussienne (1798-1850). Fille du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, elle devint impératrice de Russie par son mariage avec le tsar Nicolas Ier. Elle n'a joué aucun rôle politique, mais elle a voulu faire donner à son fils, le futur Alexandre II, une instruction très étendue et orientée vers les humanités que lui avait inculquées son professeur, le poète Joukovski.

ALEXANDRA - FEODOROVNA ou **ALEXANDRA-FIODOROVNA** (Darmstadt 1872 - Iekaterinenbourg 1918). Fille de Louis IV de Hesse, elle épousa en 1894, après s'être convertie à l'orthodoxie, le futur tsar Nicolas II, esprit faible, qu'elle parvint rapidement à dominer. Mystique et superstitieuse, inquiète pour la santé de son fils, le tsarévitch Alexis, elle imposa, à partir de 1905, la présence à la Cour de Raspoutine. L'influence de ce dernier, jugée scandaleuse par toutes les classes de la société russe, devait contribuer à déconsidérer la monarchie et à accélérer la décomposition du régime tsariste. Internée avec Nicolas II après son abdication, elle fut massacrée avec lui par les bolchevistes.

ALEXANDRE-Ier (ÎLE), île de l'Antarctique, à l'O. de la terre de Graham, dont elle est séparée par le chenal George VI, en grande partie recouvert par les glaces en été.

SAINTS ET PAPES

ALEXANDRE (saint), évêque de Jérusalem, disciple et ami d'Origène. Mort en prison v. 250. — Fête le 18 mars.

ALEXANDRE (saint), patriarche d'Alexandrie au IVe s. Il combattit l'hérésie d'Arius et prit une part importante au concile de Nicée. Il mourut en 326. — Fête le 26 février.

ALEXANDRE Ier (saint), pape de 106 à 115, d'après Mgr Duchesne. On ne connaît rien de certain sur sa vie.

ALEXANDRE II (Anselmo DA BAGGIO) [près de Milan - † Rome 1073], pape de 1061 à 1073. Evêque de Lucques, il eut à lutter contre l'antipape Honorius II et refusa d'autoriser le divorce de l'empereur Henri IV avec Berthe de Suse. Il eut pour conseillers Pierre Damien et Hildebrand (Grégoire VII).

ALEXANDRE III (Rolando BANDINELLI) [Sienne - † Civita Castellana 1181], pape de 1159 à 1181. Elu le 7 sept. 1159, il est reconnu aussitôt par la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal, l'empereur Manuel Comnène et le roi de Jérusalem, tandis que son rival Octavien de Monticelli, candidat de l'empereur Frédéric Barberousse, se proclame pape sous le nom de Victor IV. Il doit aussitôt s'exiler en France, à Sens, jusqu'en 1165. Il rentre en Italie pour diriger la lutte contre l'empereur, qui lui opposera encore successivement Pascal III et Calixte III. Energique et habile, Alexandre III profita de ce que l'empereur était occupé en Germanie pour soulever les villes italiennes contre lui, trouvant des alliés dans les cités lombardes, opprimées par leurs podestats. En signe de révolte, Milan, que Frédéric avait rasée en 1162, fut reconstruite, la Ligue lombarde organisée et la forteresse d'Alexandrie élevée (1168). Puis Alexandre III, imitant l'exemple de Grégoire VII, excommunie l'empereur. Celui-ci vient assiéger Alexandrie sans succès en 1174. Vaincu à Legnano, il sollicite la paix, que le pape lui accorde à

aleurones

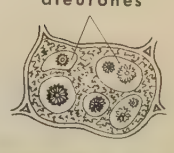

ALEXANDRA-FEODOROVNA (1872-1918) impératrice de Russie

maréchal ALEXANDER

ALEXANDRE III *détail* de la fresque de Spinello Arctino *palais communal de Sienne*

Phot. X, British Of. phot., Anderson-Giraudon.

ALEXANDRE VI
d'après Pinturicchio
musée du Vatican

ALEXANDRE III le Grand
réplique antique
d'un original
attribué à Lysippe
IVe s. av. J.-C. *Louvre*

ALEXANDRE VII
d'après Mignard

Venise (24 juill. 1177). L'empereur s'humilie et adhère à l'obédience du pape. Le succès d'Alexandre III semble d'autant plus éclatant que Frédéric Barberousse est un prince plus puissant. Au concile du Latran (1179), Alexandre III apparaît comme l'un des grands défenseurs des droits de l'Eglise romaine, entre Grégoire VII et Innocent III. Il y est statué que désormais l'élection du pape se fera à la majorité des deux tiers des voix des cardinaux.

Les idées d'Alexandre III étaient connues dès 1157, alors que, légat du pape Adrien IV, il avait soutenu que la couronne impériale était un don de la papauté. Elles se précisent après son élection : l'Eglise doit être indépendante, et les rois ne doivent pas se mêler de ses affaires. Aussi n'hésite-t-il pas à sévir contre les princes, au nom de son autorité spirituelle. Mais il tend sans cesse à élargir son domaine spirituel. On ne saurait faire d'Alexandre III un grand doctrinaire; il a seulement quelques idées fermes qui consistent à proclamer que le pape seul a le pouvoir souverain (*auctoritas*), les rois n'ayant que l'*administratio*. Mais le pape n'intervient pas dans le domaine temporel, sauf défaillance du pouvoir laïque : alors, au nom de son *auctoritas*, le pape peut agir. Il fera ainsi roi le duc de Portugal. Il accomplit une œuvre considérable à l'intérieur de l'Eglise, accentuant la centralisation en vue d'accroître l'autorité pontificale sur le clergé. (→ Biblio.)

ALEXANDRE IV (Rinaldo comte de Segni) [Gensa, près d'Anagni (?) - † Viterbe 1261], pape de 1254 à 1261. Il lutta sans succès contre Manfred, fils naturel de l'empereur Frédéric II. Il étendit l'Inquisition à tout le royaume de France (1257). Il prit parti pour les religieux contre les séculiers dans la grande querelle qui les opposait à l'Université de Paris (milieu du XIIIe s.).

ALEXANDRE V (Petros Filargès), franciscain grec (île de Candie 1340 - Bologne 1410), pape de 1409 à 1410. Son élection à Pise par les cardinaux des deux obédiences ne mit pas fin au schisme.

ALEXANDRE VI (Rodrigo Borgia) [Játiva, Espagne, 1431 - Rome 1503], pape à la mort d'Innocent VIII (1492-1503). Peu lettré, n'ayant guère que le goût de l'architecture, juriste plus qu'humaniste, élève de l'école de Bologne par la faveur de son oncle Calixte III, il fut fait cardinal et vice-chancelier avant même d'avoir reçu les ordres majeurs; il obtint de nombreux bénéfices, mena la vie dissolue d'un grand seigneur du temps, eut de scandaleuses relations avec Vannozza Catanei, dont il eut plusieurs enfants (César, Lucrèce), et, plus tard, avec Giulia Farnèse. De bonne heure candidat à la tiare, il devint pape en 1492. Souverain temporel plus que suprême pasteur de l'Eglise, il travailla à réduire la noblesse turbulente de ses Etats. Il participa aux luttes politiques : hostile à l'expédition de Charles VIII en Italie, il se déclara ouvertement contre lui quand la France eut perdu le royaume de Naples. Plus tard, les intérêts de son fils César Borgia firent de lui l'allié de Louis XII, qui mit une partie de ses troupes à la disposition du duc de Valentinois pour l'établissement d'un royaume dans l'Italie centrale. Il montra pour sa fille Lucrèce une tendresse aveugle. Sur son rôle comme chef de l'Eglise, on a dit tout le bien qu'on peut en dire quand on a remarqué que ses actes ne contiennent aucune erreur doctrinale. Alexandre VI travailla vainement à l'organisation d'une croisade contre les Turcs. Sa bulle de 1493, par laquelle il partagea les nouveaux mondes découverts entre Espagne et Portugal, confiant à leurs rois le soin de les évangéliser, a fondé le *Patronat* espagnol et portugais, dont l'importance est capitale dans l'histoire des missions. Dénoncé par Savonarole comme le pire représentant de l'impureté ecclésiastique du temps, il l'excommunia en 1497. (→ Biblio.)

ALEXANDRE VII (Fabio Chigi) [Sienne 1599 - Rome 1667], pape en 1655. Il fait date dans l'histoire du jansénisme* pour avoir prescrit le fameux formulaire de 1665. C'est sous son pontificat que, le duc de Créqui, ambassadeur de France à Rome, ayant été insulté par la garde corse, Louis XIV exigea, sous menace de guerre, que cette garde fût cassée, et que la réparation fût attestée par l'érection d'une pyramide sur une place de Rome (1664). Ami des arts, il fit construire la colonnade de la place Saint-Pierre.

ALEXANDRE VIII (Pietro Vito Ottoboni) [Venise 1610 - Rome 1691], pape en 1689. Mourant, il fit publier la bulle *Inter multiplices*, qui condamnait les quatre articles de 1682 sur les libertés de l'Eglise gallicane et l'extension de la régale, bulle que son prédécesseur Innocent XI avait préparée.

ANTIQUITÉ

ALEXANDRE Ier, roi de Macédoine de 498 à 454 av. J.-C., fils d'Amyntas Ier. Il fut forcé de fournir des troupes aux Perses. Mais, la veille de Platées, il avertit les Grecs des dispositions de Mardonios. Il attira à sa cour Pindare, Hellanicos, Hérodote, et saisit toutes les occasions pour affirmer son philhellénisme.

ALEXANDRE II, 16e roi de Macédoine, fils d'Amyntas II. Il régna de 370 à 368 av. J.-C., tenta de soumettre la Thessalie, combattit Alexandre de Phères et mourut assassiné.

ALEXANDRE III le Grand, en gr. **Alexandros** (356-323 av. J.-C.), roi de Macédoine (336-323). Il était le fils de Philippe II et d'Olympias; il en hérita, avec une intelligence remarquable, une vitalité puissante. C'est Aristote qui devient, en 345, son précepteur et lui transmet une part de son abondante information scientifique, géographique et historique, mais ne réussit pas à lui imposer ses conceptions politiques. Il apprend l'art militaire dans des campagnes contre les Thraces et les Illyriens, et succède à son père en 336, malgré une brouille à propos d'Olympias. Il doit lutter aussitôt, se fait nommer stratège des Hellènes dans l'assemblée de la ligue de Corinthe (335), soumet les Barbares du nord de la Macédoine et les Illyriens. Il réprime une révolte des Grecs, faisant preuve d'une cruauté qui n'a d'égale qu'une habile clémence : il rase les murs de Thèbes et épargne Athènes. Maître de la Grèce, il peut alors songer à cette expédition en Asie que son père projetait. Il confie la Macédoine à Antipatros, prend toutes mesures devant cette aventure et franchit l'Hellespont avec 37 000 hommes et des contingents grecs de toutes cités, sauf Lacédémone (printemps 334). En Troade, il offre des sacrifices en l'honneur de Priam, d'Hector et d'Achille; puis il s'avance jusqu'au Granique et y culbute la première armée perse (juin). Maître de l'Asie Mineure, il suit le littoral en délivrant du joug perse toutes les cités grecques. Il hiverne en Carie, puis reprend sa marche. A Gordion, important relais commercial entre l'Ionie et la Perse, il résout brutalement l'énigme du nœud* gordien et prétend ainsi à la maîtrise de l'Asie. Débarrassé de son plus dangereux adversaire, Memnon de Rhodes, il franchit le Taurus, passe les portes Ciliciennes et rencontre dans la plaine d'Issos l'innombrable armée de Darios III, qui subit une défaite écrasante : son camp tombe aux mains d'Alexandre, avec des trésors numéraires très précieux, mais Darios réussit à gagner Babylone et tente, assez maladroitement, de signer la paix. Alexandre exige une soumission complète. Il poursuit son plan d'encerclement méthodique de la Méditerranée orientale et soumet le littoral syrien. Les deux longs sièges de Tyr (sept mois) et de Gaza prennent toute l'année 332. Après la prise de Jérusalem, il pénètre en Egypte, retombée sous la domination perse depuis 343. Habilement, il se concilie la population par son respect des temples et des rites religieux : il s'avance en plein désert de Libye jusqu'à l'oasis d'Ammon, où les Grecs d'Egypte adoraient Zeus, et y sacrifie; le prêtre lui donne le titre réservé aux pharaons. Mais, surtout, il fonde à l'extrémité occidentale du delta, dans un admirable site naturel, Alexandrie, qui allait devenir la ville la plus prestigieuse des temps hellénistiques. Au printemps de 331, ayant isolé l'Empire perse par la conquête de tout le littoral, il s'avance au cœur même du pays; il traverse l'Euphrate et le Tigre, et rencontre, dans la plaine de Gaugamèles, la dernière armée de Darios : c'est surtout un combat de cavalerie qui se livre à Arbèles, mais qui marque la fin de la résistance perse. Toutes les capitales s'ouvrent devant les Grecs, et Alexandre fait occuper presque simultanément Babylone, Suse, Ecbatane, tandis qu'il entre lui-même à Persépolis, qu'il détruit de fond en comble, à l'exception des palais royaux. Darios, poursuivi par les hétaires à travers la Médie et la Bactriane, est assassiné en juillet 330. La soumission des provinces orientales est la plus dure des tâches qui s'offrent à Alexandre, parmi des populations rudes, montagnardes, souvent belliqueuses, et qui défendent le terrain pied à pied. Devant cette énorme entreprise, il augmente ses troupes en introduisant des Perses, des Barbares, qui, très vite, en forment la majorité. En même temps, il modifie sa cour et sa vie : il devient le roi suprême, incarnation d'un demi-dieu, et crée autour de lui tout un mythe où se mêlent des thèmes dionysiaques et des rites perses. Tous doivent se prosterner devant lui; des Grecs refusent, il les fait mourir (Callisthène, Philotas). Mois par mois il avance, soumet la Parthyène, l'Hyrcanie, l'Arie, la Sogdiane, la Bactriane; il tente de les organiser, mais de fréquentes révoltes éclatent; il continue à aller de l'avant. Aux points stratégiques, il fonde des villes, magnifiques bornes jalonnant sa marche. Il pénètre dans la vallée de l'Indus et, sagement, y organise un équilibre politique entre Taxilès, son allié, et Pôros, qu'il a vaincu (326). Il arrive, toujours en combattant, sur les rives du Bias. Une mutinerie manque d'éclater lorsqu'il annonce son désir de continuer; ses soldats, épuisés par la marche et les pluies de mousson, le forcent à stopper sa marche : il élève aux Grands Olympiens douze autels gigantesques en forme de tours, dont on n'a retrouvé aucune trace, puis rebrousse chemin; il descend l'Hydaspe en fondant de nouvelles colonies militaires et parvient, par l'Indus, à l'océan Indien, où il décide de fonder, près de Pattala, un port et des chantiers navals. Il charge le navarque Néarque d'explorer le littoral, tandis que lui-même revient par terre. Après une marche très pénible dans les déserts d'Iran, l'armée parvient à Suse en février 324 : des fêtes gigantesques annoncent la fin de la campagne. Alexandre ne reste pas inactif : il accentue sa politique de fusion raciale, encourage les Macédoniens à épouser des femmes perses; d'autres fêtes marquent son mariage avec Statira, fille de Darios, tandis que nombre de ses lieutenants se marient avec des filles de satrapes. Cette fusion est mal accueillie par l'armée lorsqu'il y introduit 30 000 Asiatiques mercenaires. Il établit sa cour à Babylone, où il reçoit des ambassades du monde entier. Il forme de nouveaux projets, telles la conquête de l'Arabie, la construction d'une flotte, etc. Une fièvre violente l'emporte en quelques jours : il meurt le 13 juin 323, maître du monde oriental à trente-trois ans.

Il ne s'est pas contenté de soumettre un empire; il entreprend de l'organiser et d'y apporter une certaine forme de civilisation : l'autoritarisme macédonien se renforce au contact de l'Orient, et Alexandre est vraiment le successeur du roi achéménide. Dans cet empire, il étend le principe d'une collaboration entre Grecs et Orientaux jusque dans les contrées les plus lointaines : il y fonde des villes, dont la population, d'origine diverse, amène la fusion des races. Mais on peut se demander si, par cette fusion, l'hellénisation des Asiatiques a été plus grande que l'orientalisation des Gréco-Macédoniens. Sa politique économique de développement des échanges et surtout sa politique de stabilité monétaire, d'unification des types en circulation doivent figurer parmi ses réussites. Enfin, le libéralisme religieux dont il a fait preuve aboutit à rapprocher, voire à fusionner en partie les cultes respectifs. (→ Biblio.)

— Bx-arts. Apelle, Lysippe et Pyrgotèle furent le peintre, le sculpteur, le graveur en pierres fines attitrés et exclusifs d'Alexandre. Aucun de leurs ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous; mais divers bustes, reproduisant sans doute des originaux du temps, s'accordent avec la description laissée d'Alexandre par Plutarque et les autres historiens; un des plus remarquables est certainement l'*Alexandre Azara* du Louvre. Les portraits monétaires sont des images idéalisées, divinisées. On retiendra surtout quatre compositions décorant un des sarcophages de Sidon

Phot. Larousse, Giraudon, X.

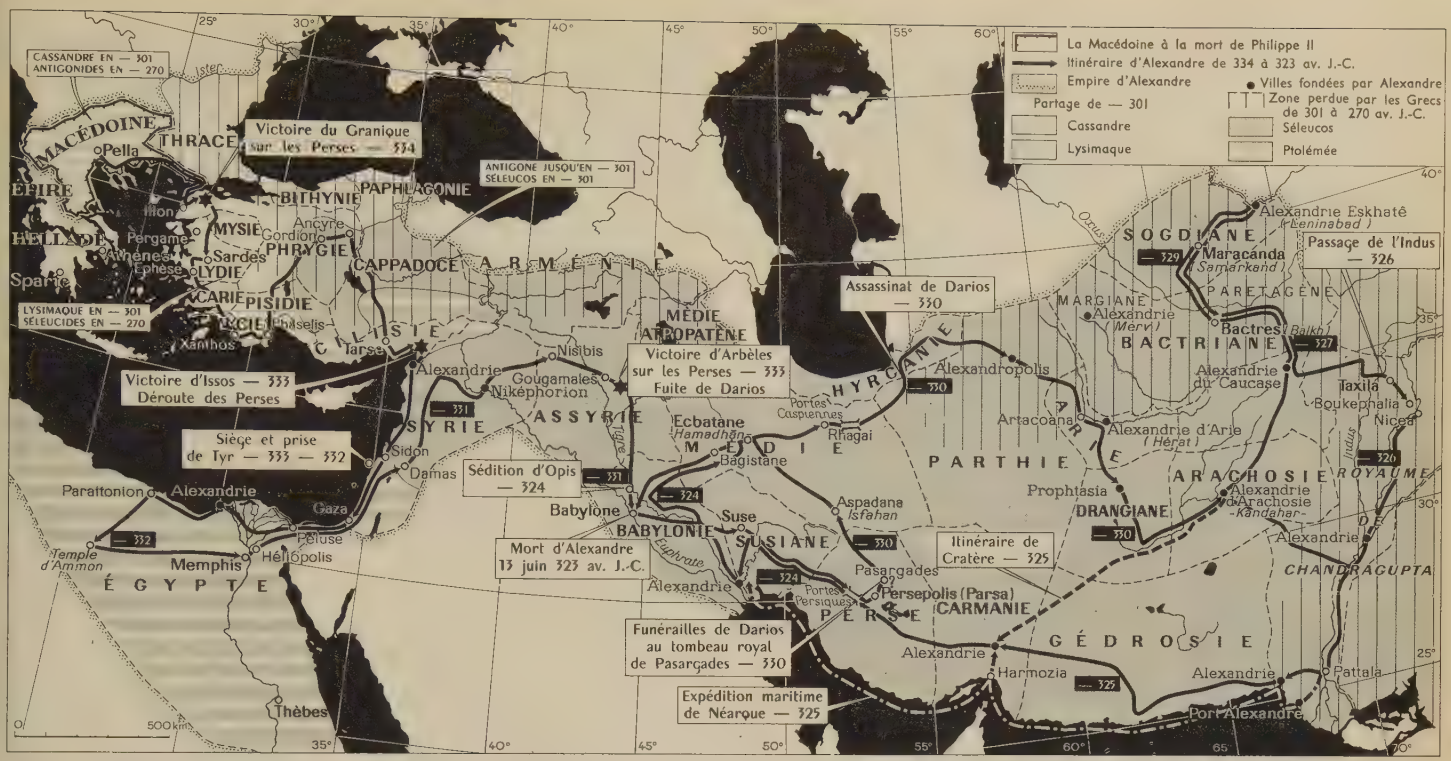

(musée de Constantinople), représentant des batailles ou des chasses d'Alexandre. La Renaissance devait lui accorder une large place. On cite surtout la fresque de Raphaël (salle de la Signature) et celles du Sodoma à la Farnésine. Au XVIIe s., l'art français s'inspire souvent de la vie d'Alexandre. On y voit tantôt un prétexte à compositions animées et pittoresques, tantôt un heureux thème à flatteries pour Louis XIV. A la première catégorie appartient le bas-relief de Puget, *Alexandre et Diogène* (au Louvre) ; à la seconde, les *Batailles d'Alexandre* peintes par Lebrun de 1662 à 1668.

Alexandre (EXPÉDITION D'), ou *Anabase*, ouvrage d'Arrien, information solide (IIe s.).

Alexandre (HISTOIRE D'), par Quinte Curce ; roman historique, plus intéressant qu'exact.

Alexandre (ROMAN D'). V. ROMAN D'ALEXANDRE.

Alexandre le Grand, ballet héroïque en trois tableaux, un prologue et un épilogue, musique de Philippe Gaubert, chorégraphie de Serge Lifar, décors et costumes de P. R. Larthe. (Première mondiale : Opéra de Paris, juin 1937.) Sur une suite symphonique du compositeur Philippe Gaubert, *Inscriptions pour les portes de la ville,* à laquelle il ajouta quelques pages pour une variation de bravoure destinée à Serge Lifar, celui-ci composa son livret sur les aventures du conquérant.

ALEXANDRE IV, surnommé **Aigos,** fils posthume d'Alexandre le Grand et de Roxane, proclamé à Babylone à sa naissance (323 av. J.-C.) ; il fut toujours en tutelle et périt, empoisonné par Cassandros, en 310.

ALEXANDRE V, roi de Macédoine, troisième fils de Cassandros. De 297 à 294 av. J.-C., après la mort de son frère aîné Philippe IV, il partagea le trône avec son frère Antipatros, aux embûches duquel il échappa en s'alliant à Démétrios Poliorcète et à Pyrrhos. Il périt massacré sur l'ordre de Démétrios, dont il avait, une fois roi, tenté de se débarrasser.

ALEXANDRE, prétendant au trône de Macédoine en 278 av. J.-C., fils d'Amastris, reine d'Héraclée, et de Lysimachos, roi de Thrace. Réfugié auprès de Séleucos Ier, il combattit avec lui son propre père.

ALEXANDRE, troisième fils de Persée, roi de Macédoine. Fait prisonnier après Pydna, il parut au triomphe de Paul Emile (168 av. J.-C.), et finit greffier à Albe.

ALEXANDRE Ier, roi d'Epire v. 357 av. J.-C., beau-frère de Philippe de Macédoine par sa sœur Olympias. Il secourut les Tarentins contre les Bruttiens, mais périt dans un combat, sur les bords de l'Achéron (328).

ALEXANDRE II, fils de Pyrrhos. Il conquit la Macédoine, en fut chassé par Démétrios, fils d'Antigonos Gonatas, puis parvint au trône d'Epire (272 à 260 av. J.-C.). Son traité de tactique fut estimé des Anciens.

ALEXANDRE Ier Balas, fils prétendu d'Antiochos IV Epiphane ; il usurpa le trône de Syrie sur Démétrios Ier Sôter en 150 av. J.-C. Vaincu et tué en 145.

ALEXANDRE II Zabinas, fils prétendu d'Alexandre Balas ; il usurpa le trône séleucide sur Démétrios II Nikator (126 av. J.-C.). Mis à mort par Antiochos VIII, en 122.

ALEXANDRE Ier et **ALEXANDRE II,** rois d'Egypte. V. PTOLÉMÉE XI et PTOLÉMÉE XII.

ALEXANDRE, tyran de Phères, en Thessalie, de 369 à 358 av. J.-C. Comme il régnait par la terreur, ses sujets demandèrent l'intervention de Pélopidas, qui, emprisonné, fut délivré par Epaminondas, et défit le tyran à Cynoscéphales (364). Sa femme, Thébé, le fit assassiner (358).

ALEXANDRE SÉVÈRE. V. SÉVÈRE.

BULGARIE

ALEXANDRE, prince **de Battenberg** (Vérone 1857 - Graz 1893), premier prince de Bulgarie (1879-1886). Fils du prince Alexandre de Hesse et neveu de la tsarine, il était lieutenant de la garde prussienne lorsque, sur la proposition de la Russie, il fut, en 1879, élu prince de Bulgarie par le Sãbranie. Le gouvernement conservateur qu'il constitua sous l'influence russe ayant rencontré l'opposition de l'Assemblée, il suspendit la Constitution en 1881. Deux ans après, ses efforts pour se libérer du patronage du tsar lui firent encourir l'hostilité de celui-ci. Elle s'accentua encore lorsque, la Roumélie ayant en 1885 proclamé son union à la Bulgarie, le prince ratifia cette union. Malgré la victoire remportée à Slivnica sur la Serbie, qui avait déclaré la guerre à ce propos, Alexandre fut peu après contraint de quitter le pays à la suite d'une conjuration militaire russophile. Rappelé aussitôt, mais conscient de la désapprobation du tsar, il se résigna à abdiquer en 1886 et prit du service dans l'armée autrichienne.

BYZANCE

ALEXANDRE, empereur byzantin (886-913), troisième fils de Basile Ier. Associé d'abord à son frère Léon VI, puis, après la mort de celui-ci (911), à son neveu Constantin VII Porphyrogénète, il s'efforça de déposséder le jeune empereur et de satisfaire ses rancunes contre sa belle-sœur Zoé et contre le patriarche Euthymios.

ÉCOSSE

ALEXANDRE Ier le Farouche (1078 ?-1124), roi d'Ecosse à la mort de son frère Edgar (1107). Bien que résidant au nord du Forth, l'Ecosse méridionale étant laissée en apanage à son frère David, il poursuivit l'anglicisation de ses Etats.

ALEXANDRE II (1198-1249), roi d'Ecosse, fils de Guillaume le Lion, à qui il succéda en 1214. En même temps qu'il affermissait son autorité à l'intérieur de son royaume (soumission d'Argyll et du Galloway révoltés), il essaya de profiter des troubles en Angleterre à la fin du règne de Jean sans Terre pour regagner les comtés anglais du Nord. Ses échecs le déterminèrent à reconnaître définitivement, en 1237, la ligne Tweed-Cheviot comme frontière, moyennant l'octroi de quelques fiefs en Angleterre.

ALEXANDRE III (1241-1286), roi d'Ecosse à la mort de son père Alexandre II (1249). Son règne, pacifique et utile, fut marqué par les progrès économiques du pays et par l'acquisition sur la Norvège, en 1266, de l'île de Man et des Hébrides.

GRÈCE

ALEXANDRE Ier (Tatoï 1893 - Athènes 1929), roi de Grèce. Deuxième fils du roi Constantin déposé par les Alliés en 1917, il lui succéda, ayant été préféré par eux à son frère aîné Georges. Ayant appelé Venizelos au pouvoir, il fit entrer son pays dans la guerre aux côtés de l'Entente, ce qui rapporta à la Grèce, au traité de Sèvres (août 1920), une partie de la Thrace et l'administration de la région de Smyrne. Alexandre mourut peu après de la morsure d'un singe apprivoisé.

expéditions d'ALEXANDRE III le Grand

ALEXANDRE de Bulgarie en 1885 par Dochy

Phot. Larousse (d'après « l'Illustration »).

ALEXANDRE Ier empereur de Russie (1801-1825)

ALEXANDRE II empereur de Russie (1855-1881)

JUIFS

ALEXANDRE Jannée, grand prêtre asmonéen, qui succéda à son frère Aristobule Ier et fut le premier à prendre le titre de roi (103-76 av. J.-C.). D'où la violente aversion des Pharisiens. Une provocation maladroite lui fit ordonner le massacre de 6 000 d'entre eux. L'atrocité de ces luttes fut telle que plusieurs milliers de Pharisiens gagnèrent le désert : peut-être y a-t-il ici l'origine lointaine des Esséniens.

ALEXANDRE, prince juif, fils d'Aristobule II, que Pompée emmena vers Rome, afin d'orner son triomphe. Ayant pu s'enfuir, il organisa des révoltes partielles contre Rome. Pompée le fit périr en 49 av. J.-C.

MOLDAVIE ET VALACHIE

ALEXANDRE Ier, prince de Valachie (1352-1364), fils et successeur de Jean Basarab. Sous son règne, la reconnaissance, en 1359, d'un métropolite par le patriarche de Constantinople donna à la principauté naissante une solide assise religieuse.

ALEXANDRE Ier le Bon, de la dynastie des Muşat, prince de Moldavie (1400-1432). Bien qu'ayant, en 1402, renouvelé le serment de vassalité à la Pologne, il s'allia aux Lituaniens pour l'attaquer et fut vaincu en 1432. Ses deux fils, Elie (légitime) et Etienne (bâtard), se partagèrent la Moldavie et prêtèrent hommage à la Pologne.

ALEXANDRE-JEAN Ier. (V. CUZA.)

POLOGNE

ALEXANDRE Ier Jagellon (1461-1506), grand-duc de Lituanie (1492-1506), roi de Pologne (1501-1506). Il accorda à la noblesse un important privilège, connu sous le nom « Nihil novi » (1505) ; d'après cette loi, le roi ne pouvait promulguer aucune loi sans le consentement de la Diète. Son règne accentua la tension entre l'Etat polono-lituanien et les grands-ducs de Moscou.

RUSSIE

ALEXANDRE Nevski (1220-1263), duc de Novgorod, puis grand-prince de toute la Russie (1236-1263). Fils de Iaroslav, il reçut Novgorod en apanage en 1236, à un moment où la Russie, déjà envahie par les Mongols, était menacée par une croisade des Suédois, des Lituaniens et des Ordres germaniques. Le 15 juillet 1240, il battit les Suédois sur les bords de la Néva (d'où lui vint son nom de Nevski). En avril 1242, il battit les Chevaliers Porte-Glaive, sur les glaces du lac de Pskov, sauvant ainsi la Russie et l'orthodoxie. Devenu grand-prince en 1246, il continua à résider à Novgorod, alors que presque tout le reste de la Russie était contrôlé par les Mongols. A leur égard, il pratiqua une politique prudente, reconnut la suzeraineté de la Horde d'or, accepta de lui payer tribut et fit plusieurs voyages de soumission à la cour des khâns sur la Volga. Grande figure morale du Moyen Age russe, il fut canonisé par l'Eglise orthodoxe.

Alexandre-Nevski (MONASTÈRE DE **Saint-**), fondé par Pierre le Grand en 1710, en mémoire des victoires d'Alexandre Nevski sur les Suédois et les Allemands. Couvent jusqu'en 1917, le monastère est devenu un musée. Son église a été construite de 1717 à 1724 par Domenico Crezzini, et sa cathédrale, de 1776 à 1790, par Starov (le corps d'Alexandre Nevski y repose). Des hommes illustres sont enterrés dans son cimetière : Souvorov, Lomonosov, Fonvizine, Karamzine, Krylov, Dostoïevski, Glinka, etc.

Alexandre Nevski (ORDRE D'), ordre russe, créé en 1722 par Pierre le Grand sous le nom d'*ordre de saint Alexandre Nevski*, et dont la décoration se portait suspendue à un large ruban rouge passé en écharpe. Il fut transformé, en 1942, en un ordre militaire soviétique pour les officiers. Ruban bleu traversé verticalement d'une bande rouge. Insigne : étoile à cinq branches émaillée rouge, portant au centre l'effigie d'Alexandre Nevski.

ALEXANDRE Ier Pavlovitch (Saint-Pétersbourg 1777 - Taganrog 1825), empereur de Russie (1801-1825), fils de Paul Ier. Il fut peut-être mêlé à l'assassinat de son père. Elevé par le Suisse La Harpe dans les principes des philosophes, il proclame son libéralisme dès son avènement. Il charge ses jeunes amis, anglomanes et libéraux, et le sénat d'étudier des réformes. De là sortiront l'abolition de la torture, la permission aux roturiers d'acquérir des terres, le droit de remontrances accordé au sénat, la création de huit ministères avec des chefs responsables, un statut pour l'instruction publique, la réorganisation de plusieurs universités, etc. Toutefois, son caractère autocratique autant que la tradition tsariste le poussent à créer des organismes absolutistes comme le tribunal secret pour les crimes politiques. Voulant favoriser le développement économique de la Russie, il maintient avec la France les relations amicales qu'avait créées son père, et fait la paix avec l'Angleterre (1801).

La première partie de son règne (1801-1804) est commandée par ses relations avec la France. Lorsque Napoléon occupe l'Allemagne du Sud, il s'allie à l'Angleterre et à l'Autriche (1805), mais est vaincu à Austerlitz, et son envoyé, d'Oubril, signe à Paris, le 20 juillet 1806, un traité qui laisse Cattaro à la France et les îles Ioniennes à la Russie. Le tsar, qui a appris la création de la Confédération du Rhin, a cédé, afin d'éviter la destruction totale de l'Autriche. Alexandre, sachant l'entrée en guerre de la Prusse contre la France, refuse de ratifier le traité et s'allie à la Prusse. Alors Napoléon atteint les Russes à Eylau (8 févr. 1807) et les écrase à Friedland (14 juin). Le tsar demande une trêve, transformée à Tilsit (juill. 1807) en une paix par laquelle Alexandre s'allie à Napoléon, alliance qui est confirmée par l'entrevue d'Erfurt (1808). Il confie alors à un admirateur des institutions françaises, Speranski, le soin de réformer le régime. Son projet est accepté par le tsar en 1810. Mais Speranski est disgracié en 1812, au moment où le tsar, constatant les effets néfastes du Blocus continental pour les grands propriétaires, décide de rompre avec Napoléon. D'ailleurs, la création du grand-duché de Varsovie, le mariage autrichien de Napoléon (1810), l'annexion de l'Oldenburg, dont le duc est son beau-frère (1811), aggravent son mécontentement. En 1811, le tsar ouvre ses ports aux denrées coloniales anglaises (décret de Riga) et se rapproche de ses anciens alliés. Aussi, Napoléon l'attaque-t-il en 1812 : c'est la campagne de Russie. Vaincu à Borodino le 6 septembre, Alexandre, après l'incendie de Moscou, reprend courage ; il repousse toutes les propositions de paix, obligeant les Français à une retraite désastreuse. De Varsovie, il lance un manifeste appelant l'Europe aux armes (1813) : triomphateur, Alexandre entend être le libérateur. A Kalich, il conclut, en février 1813, avec la Prusse une alliance qui durera près de quatre-vingts ans. Vainqueur en Allemagne (1813), il repousse les offres de paix de Napoléon, déclarant qu'il ne traitera qu'à Paris, où il entre en avril 1814 ; et ce n'est que sur l'insistance de Talleyrand qu'il accepte le retour de Louis XVIII. Au Congrès de Vienne, il tente de reconstituer la Pologne à son profit, en proposant la Saxe à la Prusse. Mais Metternich entraîne contre lui l'Angleterre et la France. Après Waterloo (18 juin 1815), il s'emploie à modérer les exigences de ses partenaires. Il désire donner un nouveau statut à l'Europe, afin de la garantir contre le retour de nouvelles épreuves ; cette préoccupation ainsi que la forte influence exercée sur le tsar par la baronne de Krüdener ont inspiré le pacte de la Sainte-Alliance.

En Russie, il encourage la Société biblique, affranchit les serfs des régions baltes et exprime, en 1818, l'intention de donner une Constitution à la Russie. Il parcourt son empire pour en mieux connaître les populations. Mais, à l'extérieur, il se heurte à Metternich, qui ne prend pas au sérieux ses effusions mystiques et qui substitue à la Sainte-Alliance le système plus efficace de la Quadruple-Alliance. Alexandre doit admettre l'intervention de l'Autriche à Naples et à Turin. Mais dans la mutinerie d'un vieux régiment de sa garde, le Semionovski, il voit une manifestation de la « peste jacobine » et se soumet désormais à l'influence de Metternich. Il se tourne alors (1821) vers Araktchéïev et l'Eglise orthodoxe, comptant sur eux pour maintenir la tradition, au besoin par la force. Sous leur influence, le tsar refusera, en 1822, toute assistance aux Grecs révoltés. Aussi l'agitation libérale gagne-t-elle la jeunesse instruite. Alexandre refuse pourtant de sévir. Déçu par l'échec de la Sainte Alliance et de sa politique intérieure, en proie à des idées noires, il décide d'abandonner le trône à son frère Nicolas et de voyager, quand il meurt à Taganrog. Se référant au mysticisme du tsar, certains auteurs ont émis l'hypothèse que sa mort n'aurait été qu'une habile mise en scène pour lui permettre de finir ses jours en ermite. (→ Biblio.)

ALEXANDRE II (Moscou 1818 - Saint-Pétersbourg 1881), empereur de Russie (1855-1881), fils de Nicolas Ier. Dans la première partie de son règne (1855-1863), Alexandre II, sous le coup des revers de Crimée (1855), cède aux aspirations d'un groupe de réformistes cultivés et libéraux, parmi lesquels les plus nombreux, et au début les plus agissants, sont les libéraux ou occidentalistes, qui réclamaient pour la Russie les institutions libérales des puissances de l'Europe occidentale. Sous l'influence de ces derniers, Alexandre II va réaliser ses réformes, pendant les sept années (1856-1863) qui suivent le traité de Paris. Dès 1856, Alexandre II se prononce pour l'émancipation des serfs. Il donne aussitôt l'exemple en transformant ses propres serfs en fermiers libres. En 1858, un oukase cède même aux serfs de la couronne et des apanages la propriété du sol. Pourtant, la noblesse russe restant hostile à l'émancipation, le tsar brise sa résistance par l'oukase du 19 février 1861 : la liberté personnelle est octroyée aux serfs domestiques des villes comme aux serfs employés sur les grands domaines. Quant à la terre que le paysan a toujours considérée comme sienne et que, libéré, il revendique pour lui, Alexandre II et son conseiller Milioutine en font deux parts : un tiers demeura la propriété de ses anciens possesseurs ; le reste leur fut racheté par les paysans, avec l'aide de l'Etat, et dévolu non pas au paysan (*moujik*), mais à la communauté villageoise ou mir*. Malheureusement, cette réforme ne fut pas mieux accueillie des moujiks, qui devaient payer de lourdes indemnités de rachat, que des nobles, dépossédés. Les conseillers libéraux auraient voulu que le tsar joigne à cette réforme une Constitution. Mais Alexandre n'accorda que des réformes partielles améliorant l'administration, la justice, l'enseignement, la presse et l'armée : création d'assemblées ou *zemstvos**, en 1864 ; réforme judiciaire, mesures libérales en faveur de l'enseignement, suppression de la censure préalable pour la presse, réorganisation de l'armée, confiée au général Milioutine. Ces mesures libérales firent vainement espérer aux Polonais le recouvrement de leur autonomie perdue à la suite de la révolte de 1830. Aussi, une insurrection éclata-t-elle en janvier 1863 : sa répression, aidée par Bismarck, fut méthodique et barbare. Cette révolte et les attentats révolutionnaires qui commençaient éloignèrent le tsar de l'Intelligentsiia et le tournèrent vers le parti « national », qui voulait le triomphe de l'idée slave par l'autocratie tsariste. Sous son influence, le tsar réduisit l'activité des zemstvos, fit surveiller les universités et revint à la justice secrète. En même temps, son chancelier, Gortchakov, favorisait à l'extérieur le panslavisme, qui devait porter son effort d'abord sur les Balkans. Fier de ses succès en Asie (reddition de Chamyl, au Caucase, en 1859 ; occupation de Tachkent en 1865 ; prise de Samarkand en 1868), ami de la Prusse, il a réussi, en 1871, à annuler les clauses du traité de Paris sur les détroits. Dès lors, le tsar est libre de sa politique dans la péninsule balkanique : il s'y présente comme le protecteur — et au besoin le libérateur — des Slaves contre les Turcs ; et, au traité de San Stefano, il crée la Grande Bulgarie (mars 1878). Mais Bismarck l'abandonne au Congrès de Berlin (13 juill. 1878), et l'Autriche, soutenue par l'Allemagne, prend pied dans les Balkans (Bosnie-Herzégovine). Pendant la même période, la Russie poursuit sa marche vers l'Inde : après la prise de Khiva, en 1873, et du Ferghana, en 1876, commence la conquête du Turkménistan, qui s'achèvera en 1881. Mais les difficultés financières nées de la guerre des Balkans, les pertes subies et l'immense désillusion qui a suivi ont renforcé l'opposition au régime absolutiste. De nombreux réformateurs déçus adhèrent au

Phot. Bulloz, Giraudon.

nihilisme*, puis au terrorisme. Ils passent à l'action et s'attaquent aux hauts fonctionnaires et aux policiers. A son tour, le tsar, qui venait de prendre comme ministre de l'Intérieur le comte Loris Melikov et de renvoyer D. Tolstoï, est condamné à mort par les révolutionnaires. Après deux attentats manqués, il est tué par une bombe, à la veille d'un oukase annonçant la création d'une assemblée consultative de députés élus par les *zemstvos** et les municipalités. (→ Biblio.)

ALEXANDRE III (Saint-Pétersbourg 1845 - Livadia 1894), empereur de Russie (1881-1894), fils d'Alexandre II, n'était pas destiné à régner. Il ne dut le pouvoir qu'à la mort prématurée (1865) de son frère Constantin. Son précepteur, le juriste Pobiedonostsev, son futur conseiller intime, l'avait élevé dans l'amour de la religion orthodoxe et de l'autocratie, et dans le mépris du libéralisme. Il abandonna aussitôt le projet de réformes du comte Loris Melikov, et renvoya ce dernier, pour le remplacer par des absolutistes comme D. Tolstoï (1882). Toutefois, quelques mesures sociales furent encore prises par Bunge en faveur des paysans et des ouvriers. Mais la réaction s'affirma dès 1883, aussitôt après le couronnement. Sous l'influence de D. Tolstoï, la police exerça partout la même surveillance jalouse qu'au temps de Nicolas Ier, et les attentats terroristes disparurent. Vis-à-vis des paysans, sous l'influence de Dournovo, le principe de classe fut introduit dans les *zemstvos**, au grand avantage des nobles. D'autre part, conseillé par le parti national slave, Alexandre III reprit la « russification » systématique des populations allogènes, commencée jadis par Nicolas Ier (provinces baltes, Finlande, Pologne). Les juifs furent les grandes victimes de ces mesures. Toutefois, une modernisation de la Russie se produisit dans le domaine économique et social. Pour éviter la famine et l'abandon des terres, Alexandre III aida financièrement les paysans. Mais l'apparition de la grande industrie, grâce aux capitaux français, bouleverse la structure sociale de la Russie en créant un prolétariat urbain perméable à la propagande socialiste. A l'extérieur, Alexandre III fait poursuivre la progression russe en Asie centrale, occuper Merv en 1884, malgré les Anglais, et coloniser le Turkestan. En Extrême-Orient, il impose à la Corée un traité de commerce draconien et fait poser, en 1891, le premier rail du Transsibérien. En Europe, il entend régenter la Bulgarie, renverse Alexandre de Battenberg. Mais, surtout, il veut se dégager de l'amitié allemande, ébranlée par le Congrès de Berlin (1878) et l'alliance austro-allemande de 1882. Aussi, malgré le renouvellement du traité de contre-assurance en 1887, se tourne-t-il vers la France, qui lui offre les crédits marchandés par l'Allemagne. Guillaume II refusant, en 1890, de renouveler le traité d'alliance, le tsar conclut un accord avec la France. (→ Biblio.)

SERBIE ET YOUGOSLAVIE

ALEXANDRE Ier Obrenović (Belgrade 1876 - *id.* 1903), roi de Serbie, fils de Milan Ier; roi dès 1889, après l'abdication de son père. Il fit arrêter en 1893 les régents et les ministres, se proclama majeur, suspendit la Constitution libérale de 1888 et fit revenir à Belgrade son père. Il épousa, en 1900, Draga Mašin, veuve d'un ingénieur. Sa politique autoritaire et l'impopularité de la reine provoquèrent une conjuration militaire. Il fut assassiné avec Draga à Belgrade, en 1903. La Skupština attribua la couronne à Pierre Karagjorgjević, représentant de la dynastie rivale. (→ Biblio.)

ALEXANDRE Ier Karagjorgjević (Cetinje 1888 - Marseille 1934), roi de Yougoslavie, fils de Pierre Ier de Serbie. Désigné comme régent par Pierre Ier, âgé et malade, dès juin 1914, il se distingua au cours de la guerre. Devenu, en 1921, roi des Serbes, des Croates et des Slovènes, il se trouva aux prises avec les difficultés résultant de la réunion de populations de même race, mais d'origine différente. Le conflit entre Serbes centralisateurs et Croates fédéralistes, les discussions passionnées entre partis politiques, le meurtre, enfin, en pleine Chambre, d'un député croate, l'amenèrent à suspendre la Constitution et à assumer les pleins pouvoirs. Bien que, en 1929, le nom du royaume fût transformé en celui de Yougoslavie, le pays n'en restait pas moins divisé et le souverain obligé de procéder à des répressions. Alexandre Ier octroya une nouvelle Constitution en septembre 1931, mais les terroristes croates l'assassinèrent à Marseille, le 9 octobre 1934, en même temps que le ministre français Barthou. La couronne passa à son fils Pierre II. Alexandre Ier, fidèle ami de la France, avait donné son appui à la Petite Entente et à l'Entente balkanique.

DIVERS

ALEXANDRE, fils de Priam. V. PÂRIS.

ALEXANDRE Polyhistor, compilateur grec (Ier s. av. J.-C.), auteur de quarante-deux ouvrages de grammaire, d'histoire, de géographie, de musique et de philosophie, dont il ne reste que quelques fragments peu importants.

ALEXANDRE d'Aphrodisias, philosophe et commentateur d'Aristote (fin du IIe et début du IIIe s. apr. J.-C.). Il dirigea le Lycée entre 198 et 211. Parmi ses ouvrages, *le Traité du destin et du pouvoir libre,* dédié aux empereurs Septime Sévère et Caracalla, combat la doctrine stoïcienne.

ALEXANDRE de Tralles, médecin grec (Tralles, Lydie, 525 - † 605). Il exerça son art à Rome et dans d'autres villes du Bassin méditerranéen. Le premier, il pratiqua la saignée de la jugulaire et administra le fer en substance.

ALEXANDRE de Bernay, dit aussi **Alexandre de Paris,** poète qui composa, à la fin du XIIe s. ou au début du XIIIe, l'un des romans du cycle d'Alexandre le Grand, ainsi qu'*Athis** *et Prophilias.*

ALEXANDRE de Villedieu, écrivain normand (Villedieu-les-Poêles v. 1150 - † Avranches). Il composa vers 1200 une grammaire latine intitulée *Doctrinale puerorum,* en 2 645 hexamètres, qui eut un grand succès et resta en usage dans les écoles jusqu'au XVIe s.

ALEXANDRE de Hales, franciscain et théologien anglais, appelé *le Docteur irréfragable* et *la Fontaine de vie* (Hales, Gloucestershire, 1170[?] - Paris 1245). Il étudia au monastère de Hales, enseigna la philosophie et la théologie à Paris, et, l'un des premiers, mit à profit les traductions arabes d'Aristote. Sa pensée demeure profondément augustinienne. L'ouvrage : *Summa universae theologiae,* qui a fait sa célébrité, n'est que partiellement de lui. C'est un commentaire de Pierre Lombard.

ALEXANDRE FARNÈSE (Rome 1545 - Arras 1592), duc de Parme (1586-1592), fils du duc Octave et de Marguerite d'Autriche, et époux de Marie de Portugal en 1566. En 1571, il se distingua à la bataille de Lépante. Gouverneur général des Pays-Bas à la mort de don Juan d'Autriche (1578), il réussit à rétablir l'autorité du roi d'Espagne dans les provinces du Sud. Son plus bel exploit militaire fut la prise d'Anvers (1583-1585). Il fut moins heureux dans le Nord, où il échoua par suite de l'appui donné à la Hollande et à la Zélande par la reine d'Angleterre. Envoyé en France au secours des catholiques par Philippe II, qui voulait établir reine sa fille Isabelle, il força Henri IV à lever le siège de Paris en 1590 et celui de Rouen en 1592. Il mourut des suites d'une blessure reçue devant Caudebec. (→ Biblio.)

ALEXANDRE (Noël), dominicain (Rouen 1639 - Paris 1724). Attaché aux doctrines jansénistes, il protesta contre la bulle *Unigenitus* et s'opposa nettement aux jésuites dans la Querelle des rites. Auteur d'une *Histoire ecclésiastique* fortement empreinte de gallicanisme.

ALEXANDRE (dom Jacques), bénédictin (Orléans 1653 - † 1734); un des inventeurs des horloges à équation, auteur d'un *Traité général des horloges* (1734).

ALEXANDRE (Jacob), facteur français d'instruments de musique (harmoniums, accordéons) [Paris 1804 - *id.* 1876]. La marque Alexandre fut continuée par Fortin à partir de 1907. Pour l'étude, la firme a construit depuis 1900 des *orgues Alexandre,* harmoniums à deux claviers et à pédalier, de quatre à huit jeux, utilisant le système à air aspiré.

Alexandre-III (PONT), à Paris; dédié à l'alliance franco-russe, inauguré en 1900, lors de l'Exposition universelle, la première pierre en avait été posée en 1897 par le tsar Nicolas II. L'architecture est de Résal et Alby. La partie métallique de l'ouvrage, exécutée au Creusot, étonna par la portée, alors extraordinaire, de l'arche unique (107,50 m). La décoration sculptée est, notamment, d'Alfred Lenoir, Jules Dalou, Jules Frémiet.

ALEXANDRESCU (Grigore), poète roumain (Tîrgoviste v. 1810 - Bucarest 1885). Officier, puis démissionnaire (1887), il prend part à un complot contre le prince Ghica en 1840 et sympathise avec la révolution de 1848. Ensuite, il obtient de hautes charges administratives, mais une maladie mentale assombrit ses dernières années. Influencé par le pessimisme romantique, il a composé des *Poésies* (1832-1838-1842), marquées d'une mélancolie assez superficielle, le poème « l'Ombre de Mircea à Cozia » mis à part, où l'on découvre un lyrisme sincère, inspiré par le passé national. Il est plus original dans le recueil *Souvenirs et impressions, Epîtres et Fables* (1847).

ALEXANDRETTE. V. ISKCANDERUN.

ALEXANDRIA, v. du Canada (Ontario), au nord-est de Cornwall; 2 500 hab. Evêché catholique. Petit centre industriel.

ALEXANDRIA, v. des Etats-Unis (Virginie), sur le Potomac, au sud de Washington; 62 000 hab. Ville résidentielle. — V. des Etats-Unis (Louisiane), sur la Red River, au nord-ouest de Baton Rouge; 41 300 hab. Evêché catholique. Industries diverses.

ALEXANDRIA, v. de Roumanie (Munténie), dans la plaine de Valachie, au sud-ouest de Bucarest; 17 800 hab.

ALEXANDRIE, en ar. **al-Iskandariyya,** v. et port d'Egypte, en basse Egypte, sur le cordon littoral séparant la Méditerranée du lac Mariout (Maréotis); 920 000 hab. (*Alexandrins*), dont 50 000 étrangers. Il ne reste que peu de choses de la ville antique (colonne de Pompée, catacombes), non plus que de l'ancienne ville arabe (forts, mosquées, etc.). Alexandrie est la principale place de commerce de l'Egypte (bourses de coton, établissements financiers, etc.) grâce à son port ouvert à l'ouest et compris entre la presqu'île de Pharos et la côte africaine. Le *Nouveau Port,* de l'autre côté de la presqu'île, est maintenant abandonné aux barques de pêche. Alexandrie garde le monopole des exportations égyptiennes (essentiellement le coton, mais aussi les oignons) et importe encore les trois quarts des produits étrangers. Bien relié à l'intérieur du pays, c'est un centre industriel important : produits chimiques et alimentaires, cigarettes, textiles, ciment, tanneries.

— Hist. La Rhakotis égyptienne n'était qu'une pauvre bourgade de pêcheurs et de bergers quand, en 332, Alexandre chargea Dinocratès d'y fonder une ville nouvelle. Le plan nouveau utilisait la langue de terre qui sépare le lac Maréotis de la Méditerranée. L'île de Pharos fut reliée au continent par la chaussée de l'Heptastadion, séparant le Grand-Port à l'E. et l'Eunostos à l'O.; de grandes voies en damier traversaient les différents quartiers. A l'E., le long du Grand-Port, le quartier Bruchion renferma les monuments élevés peu à peu par les Ptolémées et les Romains (palais, temples, musée avec la Bibliothèque, le Gymnase, le Théâtre, etc.). Antoine y eut son palais fortifié. Au S.-O. se trouvaient le *Sérapéion* et, plus tard, la colonne de Dioclétien (ou colonne de Pompée). Le célèbre *Phare* de Sostratos de Cnide fut achevé vers 280 et s'écroula vers 1340. Les Ptolémées firent d'Alexandrie leur capitale et la métropole intellectuelle et commerciale du monde. Tôt surpeuplée et très prospère, elle souffrit toutefois de la déchéance dynastique. César y entra en 46 et lui laissa pour reine Cléopâtre. En 30 av. J.-C., Octavien s'empara de la ville et en fit la capitale de la province romaine d'Egypte, résidence du « préfet d'Alexandrie et d'Egypte ». Voulant faire de l'Egypte la métairie de l'Empire, selon la volonté d'Auguste qui la considérait comme sa propriété personnelle, toutes les activités économiques

ALEXANDRE III
empereur de Russie
(1881-1894)

ALEXANDRE Ier
roi de Yougoslavie
(1921-1934)

ALEXANDRE FARNÈSE
par Antonio Moro
pinacothèque de Parme

Phot. Nadar, Manuel, Alinari-Giraudon.

ALEXANDRIE
place de la Libération

et financières de la province furent centralisées à Alexandrie. Tous les produits de la récolte égyptienne devaient être entreposés dans le port, d'où chaque année les services de l'annone égyptienne expédiaient à Rome le tiers de son approvisionnement en blé ; les cours en étaient fixés par la Bourse d'Alexandrie. Pour maintenir l'Egypte dans un total isolement économique, l'usage de la monnaie romaine y fut interdit ; elle devait être obligatoirement échangée contre la monnaie locale à Alexandrie, ce qui fit de la ville, énorme cité cosmopolite de plusieurs centaines de milliers d'habitants, une importante place financière. Favorisés par l'éclat et la vigueur de la civilisation hellénistique et par la présence de la célèbre Bibliothèque, les Juifs de la Diaspora, dès l'époque lagide, firent d'Alexandrie, où ils étaient organisés en ethnarchie, un centre d'études hébraïques. La ville constituait un centre de vie intellectuelle intense, où le christianisme, qui y aurait été introduit par saint Marc, trouva dès le IIe s. des adeptes et des adversaires acharnés. Foyer de discussions théologiques passionnées, on y vit croître de nombreuses hérésies : gnosticisme au IIe s., arianisme au IVe s., monophysisme au Ve s., monothélisme au VIIe s. Siège d'un des plus importants patriarcats de l'Eglise chrétienne, elle disputa longtemps la prééminence à celui de Constantinople. Les Arabes y entrèrent une première fois en 642, et une seconde fois en 645, époque à laquelle la ville subit de graves dommages. Entre 811 et 827, elle fut aux mains d'aventuriers espagnols qui en partirent pour la Crète. Elle fut attaquée par les Normands de Sicile en 1155 et 1173, par Amaury de Jérusalem en 1166, par le roi de Chypre en 1365. Au Moyen Age, son commerce fut florissant. Des privilèges importants furent concédés dès le XIVe s. aux Pisans, aux Génois et aux Vénitiens, qui redistribuaient en Europe les produits de l'Orient affluant par la mer Rouge et le Nil, en échange des armes et des esclaves des Balkans. Pisans, puis Génois ayant été éliminés, l'entrepôt des Vénitiens devint le plus important centre de redistribution des épices en Europe aux XIVe et XVe s. Mais, à la suite de la découverte de la route du Cap par les Portugais, en 1498, les Vénitiens trouvèrent avantage à acheter les épices à Lisbonne, d'où le déclin commercial d'Alexandrie, aggravé après 1516, date de l'occupation de la ville par les Turcs. Bonaparte s'en empara le 2 juillet 1798 : elle n'avait plus alors que 7 000 hab. Reprise en 1801 par les Anglais, elle se releva avec Méhémet Ali, qui y fit de nombreuses constructions, et elle reprit une grande importance au XIXe s. Elle fut bombardée, lors de la révolte d'Arabi pacha, par la flotte anglaise (11 juill. 1882), puis pillée.

On a exploré sur plusieurs points l'emplacement de la ville gréco-égyptienne. On a retrouvé les restes du Sérapéion et deux nécropoles : l'une grecque, l'autre romaine. Des tombes taillées en plein roc renfermaient des chambres voûtées et peintes. Les fouilles sont gênées par l'amoncellement des alluvions et l'exacte superposition de la ville neuve.

Alexandrie (BIBLIOTHÈQUE D'), la plus célèbre bibliothèque de l'Antiquité. Fondée par Ptolémée Sôter, elle fut développée et enrichie par ses successeurs. Zénodote, Callimaque (peut-être) et Eratosthène en furent les premiers directeurs. Elle aurait compté (avec la bibliothèque supplémentaire du Sérapéion) jusqu'à 700 000 volumes. Brûlée en 48 av. J.-C., après l'entrée de César à Alexandrie, reconstituée et de nouveau détruite en 391.

Alexandrie (ÉCOLE CHRÉTIENNE D'), fondée par Pantenus (160-215), qui eut pour élèves et successeurs Clément et Origène (185-254). Celui-ci eut pour successeurs Héraclas, puis Denys d'Alexandrie, le principal représentant de l'Ecole. Après Denys, l'histoire en est obscure. Arius fut peut-être pendant quelque temps un de ses catéchistes. Rhodon fut le dernier de ses maîtres. Après lui, l'Ecole, déjà déchue, disparut. Cette Ecole était pénétrée de platonisme et s'attachait à l'interprétation allégorique des textes sacrés.

Alexandrie (ÉCOLE JUIVE D'), communauté juive d'Egypte, dans l'Antiquité. Après la chute de Jérusalem, en 586 av. J.-C., de nombreux juifs s'enfuirent en Egypte pour éviter la déportation. Les papyrus d'Éléphantine renseignent sur la vie d'une des communautés juives d'Egypte, jusqu'à la mort de Darios II. Hellénisés à la suite de la conquête macédonienne, les juifs d'Egypte exercèrent une forte influence sur leurs coreligionnaires de Palestine à l'époque des Séleucides et des Asmonéens. A côté des traductions grecques des Livres de la Bible, une abondante littérature juive de langue grecque vit le jour à Alexandrie, aux IIIe et IIe s. av. J.-C. L'histoire biblique, accommodée au goût grec, fut utilisée dans un esprit panjudaïque ; des épopées et des drames sur les sujets de l'Ancien Testament, des ouvrages de morale et d'édification, des œuvres polémiques et autres furent composés. Les œuvres les plus connues de cette époque sont le IIe Livre des Maccabées, les Oracles sibyllins et la Lettre d'Aristée.

L'activité littéraire des juifs d'Alexandrie ne se ralentit pas à l'époque hérodienne ni au début de la domination romaine. Plusieurs de ces écrits, rédigés en grec, furent incorporés dans la Bible alexandrine, improprement appelée *version des Septante ;* les plus connus sont la *Sagesse de Salomon* et les IIIe et IVe Livres des Maccabées. Au début de notre ère, Philon d'Alexandrie chercha à mettre en accord les enseignements juifs avec la philosophie platonicienne. Il donna une interprétation allégorique à de nombreux passages de la Bible, et développa l'idée des hypostases et émanations de Dieu, réunies en un *Logos* ou Verbe. L'idée qu'il se faisait de la vie idéale sur terre l'amena à imaginer une communauté hypothétique d'hommes vertueux ; il la situa en Palestine, qu'il n'avait jamais visitée. Ces « Esséens » eurent un certain succès à Rome ; Pline l'Ancien en fit les Esséniens*, qui, dans son idée, devaient habiter sur les bords de la mer Morte. Les persécutions romaines mirent fin, au IIe s. de notre ère, à l'activité littéraire des Juifs d'Alexandrie.

Alexandrie (ÉCOLE PHILOSOPHIQUE D'). L'école néoplatonicienne d'Alexandrie, éclectique et mystique, emplit la dernière période de la philosophie ancienne. Elle est constituée au début du IIIe s. apr. J.-C. ; elle disparaît et ses derniers représentants s'enfuient en Perse, en 529, quand Justinien ferme l'Ecole.

Le mouvement même de la pensée grecque, indépendamment de toute influence orientale, a préparé le dogmatisme néoplatonicien, lequel devait concilier le platonisme, le péripatétisme et le stoïcisme. Ammonios Saccas* est le véritable fondateur de l'Ecole. Plotin, son disciple, enseigna à Rome, où il eut pour continuateur Porphyre, qui publia les *Ennéades* de son maître et qui mourut en 301. Après celui-ci, un changement d'attitude se produit dans l'Ecole. Plotin et Porphyre, antérieurs à Constantin et au triomphe définitif du christianisme, condamnent encore la superstition, malgré leur ferveur religieuse. Leurs successeurs se font les défenseurs attitrés de l'ancienne religion ; leur philosophie devient une apologétique de la vieille foi. Jamblique (mort en 333) transporte l'Ecole à Alexandrie. Ses disciples et lui attribuent toutes les connaissances à une révélation transmise par une série d'hommes privilégiés. Syrianus et Proclus changent encore une fois le siège de l'Ecole : c'est à Athènes qu'ils enseignent. Le néoplatonisme disparaît bientôt après.

Alexandrie (FLOTTE FRANÇAISE D'), escadre française de la Méditerranée orientale, constituée en avril 1940 sous le nom de *force X* (1 cuirassé, 4 croiseurs, 3 torpilleurs), aux ordres de l'amiral Godfroy et subordonnée à l'amiral Cunningham, commandant en chef allié de la Méditerranée. Surprise à Alexandrie par l'armistice, elle y fut immobilisée sous la surveillance de la flotte britannique (convention du 7 juill. 1940) jusqu'à son ralliement, en 1943, à Dakar, au général Giraud.

Alexandrie (MUSÉE D'). Comme la bibliothèque, le *musée* avait été fondé par Ptolémée Sôter. C'était un palais comprenant des promenoirs, des salles et un réfectoire commun. Sous la direction d'un prêtre-président, des savants et des philologues y vivaient ensemble, aux frais du roi, et se consacraient à leurs recherches sans être tenus de donner un enseignement.

Alexandrie (PATRIARCAT D'), l'un des cinq grands patriarcats du monde chrétien (avec Antioche, Rome, Jérusalem, Constantinople). L'Egypte était son ressort. Un patriarcat latin d'Alexandrie fut créé en 1219. Il existe également un patriarcat copte-uni d'Alexandrie. L'Eglise d'Alexandrie fut illustrée par de grands patriarches, dont les plus célèbres sont : Alexandre, Athanase, Cyrille, Dioscore, Timothée, Elure. Elle fut un foyer de disputes théologiques passionnées au moment des grandes hérésies.

ALEXANDRIE, en ital. **Alessandria,** v. d'Italie, dans le Piémont, ch.-l. de la prov. homonyme, sur le Tanaro ; 82 137 hab. (70 238 aggl.). Evêché. Carrefour important de routes et de voies ferrées. Industrie de la chaussure. Centre commercial. — La *province d'Alexandrie* a 477 722 hab. Elle couvre le versant septentrional de l'Apennin ligure et la rive gauche du Pô. C'est une région de collines cultivées en céréales et en vignes.

— Hist. Le pape Alexandre III et ses alliés de la Ligue lombarde construisirent la ville hâtivement, en 1168, pour servir de refuge aux habitants de Milan détruite par l'empereur Frédéric Barberousse. Cédée par l'Autriche à la Savoie au début du XVIIIe s., elle fut, de 1796 à 1814, chef-lieu du *département français de Marengo.*

ALEXANDRIIA. V. ALEKSANDRIIA.

ALEXANDRIN, INE adj. Relatif à Alexandrie : *Bibliothèque alexandrine.*

ALEXANDRIN n. m. et adj. (du *Roman d'Alexandre* [XIIe s.], où ce vers était employé). *Versific.* Vers français de douze syllabes. (Ex. :

Je vois, je sais, je crois, je suis dé-sa-bu-sée
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
[Corneille].)

— ENCYCL. L'*alexandrin* est le vers héroïque, le vers de l'épopée et de la tragédie. Il a remplacé le décasyllabe depuis que Ronsard en a usé dans certains de ses grands poèmes, en particulier dans quelques « Hymnes », contribuant ainsi à lui donner un caractère de grandeur. Les douze syllabes d'un alexandrin ne sont pas d'égale valeur : certaines, articulées avec plus de durée, d'intensité et de hauteur (ce sont les conditions optima de l'accent rythmique), reviennent à intervalles sensiblement égaux pour l'oreille, et leur retour régulier forme le rythme du vers. La plupart des alexandrins classiques sont divisés en quatre mesures, la pause après la sixième syllabe étant particulièrement marquée :

Vous mourû/ tes aux bords ‖ où vous fû/ tes
1 2 3
laissée (Racine).
4

Les romantiques ont mis en honneur l'alexandrin coupé en trois mesures, déjà connu avant eux :

Tantôt des bois,/ tantôt des mers,/ tantôt
1 2
des nues (Hugo).
3

Plus rares sont les alexandrins coupés en 5, 6, 7 ou 8 mesures :

Il frappe,/ il blesse/, il marque,/ il ressus-
1 2 3 4
cite,/ il tue (Hugo).
5

Phot. Landry.

L'alexandrin exige un nombre fixe de syllabes et, en principe, des mesures d'une relative symétrie, mais on admet une certaine liberté dans le nombre des accents rythmiques (ceux-ci coïncident toujours avec les accents toniques des mots). La pause à l'hémistiche s'est peu à peu réduite à une simple coupe, la sixième syllabe pouvant toujours supporter un accent rythmique; mais il arrive que la coupe disparaisse même de cette place :

Tout agonise et tout se tait : on n'entend [*plus*
Qu'un très mélancolique air de flûte qui [*pleure* (Rodenbach).

alexandrin (ART), art grec rénové à l'époque hellénistique dans l'Egypte ptolémaïque, principalement à Alexandrie, lieu d'origine d'une sculpture naturaliste et expressionniste, inspirée des thèmes mythologiques et des types populaires (bas-reliefs dits « pittoresques »). Le reflet de la peinture et de la mosaïque alexandrines apparaît dans les peintures de Pompéi et d'Herculanum, le goût romain pour les fausses grottes et l'exotisme des types humains. Remarquables sont aussi les créations d'orfèvrerie précieuse, les petits bronzes, les terres cuites, les portraits dynastiques et privés, les têtes peintes sur les sarcophages. Cet art, d'un expressionnisme déjà « baroque », est en contraste avec l'art de la Grèce classique.

alexandrine (POÉSIE), poésie grecque qui fleurit entre l'époque d'Alexandre et celle d'Auguste, et particulièrement à Alexandrie, au IIIe s. av. J.-C., à la cour des Ptolémées. Elle remit en honneur des genres anciens tombés en désuétude : l'épopée (Apollonios de Rhodes), l'hymne et l'épigramme (Callimaque), le poème didactique (Aratos). Elle en inventa aussi de nouveaux, comme le mime réaliste et populaire (Hérondas) et surtout l'élégie bucolique et amoureuse (Théocrite). Cette poésie érudite et raffinée, parfois ésotérique et obscure (Lycophron), qui s'adresse à un public restreint, charme le plus souvent par l'exquise délicatesse du sentiment et par la perfection de la forme.

ALEXANDRINISME n. m. Système philosophique de l'Ecole d'Alexandrie. ‖ Style orné, propre aux poètes grecs de la période alexandrine.

ALEXANDRITE n. f. Minér. Variété de cymophane, vert foncé à la lumière naturelle, rougeâtre à la lumière artificielle.

ALEXANDROPOL' ou **ALEKSANDROPOL'**. V. LENINAKAN.

ALEXANDROUPOLIS, v. et port de Grèce, en Thrace, ch.-l. du nome d'Hevros, enjeu de rivalités politiques après la Première Guerre mondiale; 16 600 hab. C'est l'ancienne *Dedeagatch*.

ALEXANDROVSK ou **ALEKSANDROVSK**. V. POLIARNYÏ.

ALEXANDROVSK ou **ALEKSANDROVSK**. V. ZAPOROJIE.

ALEXANDROVSK-GROUCHEVSK ou **ALEKSANDROVSK-GROUCHEVSK**. V. CHAKHTY.

ALEXANDROVSK - SAKHALINSKI. V. ALEKSANDROVSK-SAKHALINSKI.

ALEXA-PETROVITCH (Alexandre PETROV, dit), peintre russe (fin du XIIIe s.). On lui doit l'icône de saint Nicolas (1294), une des premières œuvres datées et signées de cette époque et caractéristique de l'école de Novgorod.

ALEXEÏEV ou **ALEKSEÏEV** (Fiodor Iakovlievitch), peintre russe (Saint-Pétersbourg 1753 - *id.* 1824). En 1773, il est envoyé par l'académie à Venise. De cette époque date son tableau *la Place Saint-Marc*. En 1777, il retourne à Saint-Pétersbourg, où il peint notamment le *Palais d'hiver vu de la forteresse Pierre-et-Paul* (musée russe, Leningrad) et *Vue de Saint-Pétersbourg* sur les rives de la Neva (Galerie Tretiakov, Moscou). En 1800, il exécute à Moscou de nombreux paysages, précieux documents sur la ville avant l'incendie de 1812.

ALEXEÏEV ou **ALEKSEÏEV** (Ievgheni Ivanovitch), amiral russe (1843-1909). Commandant les troupes russes lors de la guerre des Boxers en 1900, il fut nommé en 1903 amiral et vice-roi des possessions russes de Mandchourie. Surpris par l'attaque japonaise de Port-Arthur (V. RUSSO-JAPONAISE [*guerre*]), il commanda les forces russes contre le Japon et se révéla un chef médiocre, que dut remplacer Kouropatkine (fin 1904).

ALEXEÏEV (Piotr Alexeïevitch), ouvrier russe (Novineskaïa, région de Smolensk, 1849 - † 1891). Ouvrier tisserand, il joua un rôle important parmi les révolutionnaires de 1860 à 1870. En 1877, il fut condamné à dix ans de travaux forcés lors du « procès des 50 ».

ALEXEÏEV ou **ALEKSEÏEV** (Mikhaïl Vassilievitch), général russe (Tver' 1857 - Ekaterinodar 1918). Commandant du front ouest (avr. 1915), chef d'état-major général des armées en campagne (5 sept.), Alexeïev conserva son poste sous Kerenski, puis, remplacé par Evert, rejoignit Denikine en Ukraine.

Alexiade (L') *ou Vie d'Alexis Comnène*, par Anne Comnène, un des ouvrages les plus remarquables de la littérature byzantine. Anne y fait partout l'apologie de son père; mais son livre est fort intéressant, surtout pour l'histoire de la première croisade. Il est publié dans la *Byzantine* de Bonn.

ALEXIE n. f. Neurol. V. CÉCITÉ *verbale*.

ALEXINE n. f. Sérol. Syn. de COMPLÉMENT.

ALEXINOS, philosophe grec de l'École de Mégare (IVe s. av. J.-C.), né en Elide, disciple, dit-on, d'Eubulidas, contemporain et adversaire de Zénon de Cittium.

ALEXIS, prélat et homme d'Etat moscovite au temps de Dimitri Donskoï. Issu de la grande famille de boyards, les Plestcheïev, administrateur métropolitain depuis 1352, métropolite en 1355, régent de la Grande Principauté jusqu'à la majorité de Dimitri (1359-1362). Très bien vu à Byzance, il a aussi d'excellentes relations avec les Tartares, avec lesquels il assure la paix pour Moscou. Il dirige encore son pupille pendant les premières années de son règne personnel.

ALEXIS, saint légendaire. Il aurait abandonné sa femme le jour de ses noces, puis serait revenu vivre, inconnu dans sa propre maison, la vie d'un pauvre familier. — Fête le 17 juillet.

Alexis (VIE DE SAINT). V. VIE DE SAINT ALEXIS.

ALEXIS (saint), prélat russe, troisième métropolite de Moscou (Moscou 1293 - *id.* 1378). Baptisé sous le nom d'Eleuthère, il prit celui d'Alexis en entrant à seize ans dans un monastère. Il s'acquit une grande réputation par sa sagesse, et exerça une influence très bienfaisante sur les princes russes, d'Ivan Kalita à Dmitri Ivanovitch, en apaisant les conflits des maisons rivales et en sauvant la suprématie de Moscou. Il aurait guéri miraculeusement de la cécité la fille du khân de la Horde d'or, ce qui lui valut auprès des Tatars un prestige dont il profita, dans une série de missions, pour servir les intérêts du peuple russe. L'Eglise orthodoxe a fait d'Alexis un des patrons de la Russie. — Fête, en Russie, le 12 février.

ALEXIS, poète comique grec (IVe s. av. J.-C.), un des représentants de la comédie moyenne. Il reste de nombreux fragments de son œuvre.

ALEXIS Ier COMNÈNE (Constantinople 1048 - *id.* 1118), empereur byzantin (1081-1118). Troisième fils du curopalate Jean Comnène et neveu de l'empereur Isaac Ier, il fut élevé, ainsi que ses frères, par sa mère, Anne Dalassène, en vue du trône. Durant la période agitée des Doukas et de leurs associés, Alexis et ses frères faisaient figures d'opposants : c'est pourquoi, lors de la révolte de 1081, Alexis l'emporta sur ses rivaux et fut couronné empereur. Général médiocre, mais brave et entraînant, il lutta en Epire contre les Normands, en Thrace contre les Petchénègues et en Asie Mineure contre les Turcs Seldjoukides. Diplomate hors de pair, il réussit par des négociations habiles à relever l'Empire. Dès 1082, il conclut avec Venise un accord par lequel il recevait l'aide de sa flotte en échange d'avantages économiques considérables, point de départ de la grande fortune des républiques italiennes en Orient. En 1096, il s'efforça d'utiliser la première croisade au profit de l'Empire et réussit ainsi à reconquérir une partie de l'Asie Mineure.

ALEXIS II COMNÈNE (Constantinople 1167 - *id.* 1183), fils de Manuel Ier et de Marie de Poitiers-Antioche. D'abord sous la tutelle de sa mère, il fut contraint d'accepter, en 1182, comme collègue son vieux cousin, Andronic Ier, qui le fit étrangler.

ALEXIS III ANGE († 1210), empereur byzantin (1195-1203). Il renversa son frère Isaac II, l'emprisonna et lui fit crever les yeux. Incapable et jouisseur, il abandonna le gouvernement à des gens indignes, qui achevèrent de ruiner l'Empire, déjà affaibli. Des régions entières furent perdues, tandis que beaucoup de gouverneurs se rendaient en fait indépendants. Cependant Alexis IV Ange, fils d'Isaac II, conclut une alliance avec les barons de la quatrième croisade, qui s'emparèrent de Constantinople (1203). Après la création de l'Empire latin, Alexis III s'enfuit en Thrace, où il esquissa une résistance, puis passa en Asie Mineure, où il suscita des difficultés à son gendre Théodore Ier Lascaris, qui s'était fait reconnaître empereur à Nicée (1206); mais il tomba entre ses mains et resta captif jusqu'à sa mort.

ALEXIS IV ANGE (v. 1182 - Constantinople 1204), empereur byzantin (1203-1204), fils aîné d'Isaac II. Enfermé par son oncle Alexis III, qui avait détrôné son père, il réussit à s'échapper et conclut une alliance avec les chefs de la quatrième croisade pour rétablir Isaac II sur le trône. En échange de l'aide des croisés, il promettait de rétablir l'Union religieuse avec Rome et d'aider les Latins dans leur lutte contre les Turcs. Après la première prise de Constantinople par les croisés (1203), Isaac II fut rétabli sur son trône, et son fils Alexis IV créé co-empereur. Mais celui-ci se heurta à l'opposition du peuple byzantin à une politique latinophile. Renversé par Alexis Doukas Murzuphle (1204), emprisonné, il périt étranglé.

ALEXIS V DOUKAS, surnommé **Murzuphle** (« dont les sourcils se rejoignent »), empereur byzantin (1204). Ayant épousé Eudocie Ange, troisième fille d'Alexis III, il renversa Isaac II puis Alexis IV (févr. 1204), mais il ne put défendre Constantinople contre les croisés, qui s'emparèrent une seconde fois de la ville (12 avr.). Alexis V s'enfuit et rejoignit son beau-père Alexis III. Après l'avoir bien accueilli, celui-ci lui fit crever les yeux et l'emmena à sa suite en Asie Mineure. C'est là qu'en novembre 1204 il fut pris par les Latins et amené à Constantinople, où on le précipita du haut de la colonne de Théodose.

ALEXIS Ier COMNÈNE, surnommé **le Grand** (1182-1222), empereur byzantin de Trébizonde (1204-1222). Fils aîné du sébastocrator Manuel Comnène, lui-même fils aîné de l'empereur Andronic Ier, il fut recueilli, avec son frère David, par leur parente Thamar, reine de Géorgie. En 1204, mettant à profit la prise de Constantinople par les Latins, les deux frères s'emparèrent de Trébizonde et de villes du littoral de la mer Noire. Alexis Ier se fit couronner empereur à Trébizonde, et son frère David prit le titre de seigneur d'Héraclée, de Pont et de Paphlagonie. Alexis Ier, qui se proclamait *Grand Comnène, empereur et autocrator des Romains*, tenta de reconstituer l'Empire byzantin à son avantage, mais il se heurta aux Latins, débarqués en Asie Mineure, au sultan seldjoukide de Rûm et aux Byzantins de Nicée. Toutefois, il réussit à conquérir toute la Crimée.

ALEXIS II COMNÈNE, empereur de Trébizonde (1297-1330), fils aîné de Jean II et d'Eudocie Paléologue. Il se libéra très jeune de l'influence byzantine, battit les Turcs (1302) et imposa un accord aux Génois (1314-1316). Sous son règne, Trébizonde atteignit son plus haut point de prospérité.

ALEXIS III COMNÈNE (1338-1390), d'abord appelé Jean, empereur de Trébizonde (1349-1390), fils de Basile. Il mit fin aux guerres civiles, qui faisaient rage depuis la mort d'Alexis II, et se rapprocha de Byzance en épousant Théodora Cantacuzène,

art alexandrin
tête de femme
musée d'Alexandrie

Phot. X.

ALEXIS, tsar de Russie en 1645

ALEXIS, patriarche

alfa

O. ALFANI
visage de Madone
pinacothèque de Pérouse

nièce de l'empereur Jean VI. Pour contenir les Turcs, il maria ses sœurs et ses filles, dont la beauté était proverbiale, à des émirs. Sous son règne, Trébizonde connut une dernière période de prospérité ; l'accord de 1364 avec Venise accrut les privilèges économiques et commerciaux de la République.

ALEXIS IV COMNÈNE, empereur de Trébizonde (1417-1429), fils de Manuel III. Il lutta contre Gênes et entretint de bons rapports avec Venise ; il acheta la paix aux Turcs par sa politique matrimoniale, mais périt assassiné par son fils aîné, Jean IV.

ALEXIS V COMNÈNE (1454 - Constantinople v. 1470), empereur de Trébizonde (1458), fils de Jean IV. Devant la menace que les Turcs Ottomans faisaient peser sur Trébizonde, il fut écarté du trône au profit de son oncle David.

ALEXIS Mikhaïlovitch (1629-1676), tsar de Russie (1645-1676), second prince de la maison des Romanov. Son long règne correspond au grand siècle moscovite. Au début, l'ancien précepteur d'Alexis, Morozov, dirige l'Etat et veut augmenter les impôts indirects, les douanes et les monopoles financiers. Un soulèvement populaire se produit qui aboutit à la promulgation d'un code (les *Etablissements* de 1649 : Oulojeniie*). Les Cosaques Zaporogues s'insurgent contre la Pologne et se rallient au tsar (1653). Pendant la fin du règne s'entremêlent les affaires ukrainiennes, polonaises et suédoises. L'armée moscovite va d'abord de succès en succès : les villes de la Russie Blanche sont enlevées aux Polonais en 1654. C'est ensuite le tour de la Lituanie. Mais, se défiant d'une entente entre la Suède et l'hetman des Cosaques Khmelnitzki, Alexis fait la paix avec les Polonais et se retourne contre la Suède, avec laquelle il est moins heureux (1655-1658). Puis, apprenant que les Cosaques s'étaient retournés vers la Pologne, il signe la paix avec Charles X de Suède (1659) et combat Polonais et Cosaques d'Ukraine. Epuisés, les adversaires concluent une trêve à Androussovo (1667) : Alexis abandonnait la Lituanie, mais gardait la Russie Blanche et une partie de l'Ukraine avec Kiev. Du côté de l'est, ses envoyés atteignirent la vallée de l'Amour, terminant la chevauchée commencée en 1582, et qui donnait à la Russie moscovite toute la Sibérie. La fin du règne est très agitée par le schisme, ou raskol* (1666-1667), provoqué par la révolte du métropolite Nikon. Il y aura désormais une Eglise officielle, de plus en plus soumise au gouvernement, et une « vieille foi » qui se confinera dans le peuple. La révolte du Cosaque Stenka Razine, en 1668, met à feu et à sang toute la région de la Volga inférieure. Ce n'est qu'en 1671 que les troupes du tsar en viennent à bout. Lorsque Alexis meurt, en 1676, il laisse un Etat qui n'est plus la Moscovie, mais déjà un Empire de toutes les Russies, englobant Pskov, Smolensk, Tchernigov et Kiev, atteignant le Caucase et la Caspienne et, par le nord de l'Asie, s'étendant jusqu'au Pacifique.

ALEXIS Petrovitch (Moscou 1690 - † 1718), prince russe, fils de Pierre le Grand et d'Eudocie Lapoukhine, époux de Sophie-Charlotte de Brunswick, dont il eut un fils, Pierre II, qui montera sur le trône en 1727. Soumis à l'influence du vieux clergé et à celle des adversaires politiques de son père, il fut le chef de l'opposition aux réformes de Pierre le Grand, qui le traita très vite en ennemi public. Il s'enfuit à Vienne, puis à Naples, d'où la police russe le ramena en Russie. Il fut jeté en prison et accusé de lèse-majesté. Après de cruelles tortures et un procès tragique, il mourut à vingt-huit ans.

ALEXIS ALEXANDROVITCH (Saint-Pétersbourg 1850 - † 1910), grand-duc de Russie, frère du tsar Alexandre III. Chef de la flotte russe, il démissionna après les défaites de la guerre russo-japonaise.

ALEXIS NICOLAÏEVITCH (1904 - Iekaterinenbourg, Sverdlovsk, juillet 1918), tsarévitch, seul fils de Nicolas II et d'Alix de Hesse. Il était atteint, ainsi que plusieurs membres de sa famille maternelle, d'hémophilie. Sa santé fut toujours précaire. Nicolas II abdiqua en son nom en mars 1917. Il fut massacré avec la famille impériale dans la maison Ipatiev.

ALEXIS (Paul), écrivain français (Aix-en-Provence 1847 - Triel 1901). L'un des plus fervents adeptes de Zola et fidèle à l'esthétique de Médan ; son télégramme de réponse à une enquête sur l'évolution littéraire (1891) est resté célèbre : « Naturalisme pas mort. Lettre suit ». Ses principaux ouvrages sont : *Celle qu'on n'épouse pas* (1879), pièce en un acte ; *la Fin de Lucie Pellegrin* (1880), et, dans les *Soirées de Médan**, une nouvelle : *Après la bataille ; le Besoin d'aimer* (1885) ; *Madame Meuriot* (1891) ; *Monsieur Betzy* (1890), pièce en quatre actes, avec O. Méténier ; *la Provinciale* (1893), pièce en trois actes, avec Giacosa ; *la Comtesse* (1897).

ALEXIS (Wilhelm HÄRING, dit **Willibald**), écrivain allemand (Breslau 1798 - Armstadt 1871). Tour à tour commerçant, directeur de journal, fondateur d'une station balnéaire (*Heringsdorf*), il a surtout écrit des romans influencés par Walter Scott : il tira ses récits des annales du Brandebourg et de la Prusse. Citons : *les Culottes de monsieur de Bredow* (1846-1848) ; *Se tenir tranquille est le premier devoir du citoyen* (1852), roman sombre qui peint la décadence de la Prusse avant comme après Iéna.

ALEXIS (Sergei Vladimirovitch SIMANSKI) [Moscou 1877], patriarche de toutes les Russies. Issu d'une famille de petite noblesse, promu archimandrite en 1906, puis recteur des séminaires de Toula, Moscou et Novgorod. A la mort de Serge (1944), il fut patriarche par intérim, dignité confirmée en 1945 par le Saint-Synode. Il s'efforça, comme son prédécesseur, d'entretenir des relations cordiales avec les autorités soviétiques.

ALEXISBAD. V. HARZGERODE.

ALEY ou **ALEIH**, en ar. **'Alay**, v. du Liban, sur le versant méditerranéen du Liban ; 5 000 hab. Station de repos renommée, à 840 m d'alt., en un point d'où l'on découvre un immense panorama.

ALEZAN, E adj. et n. (esp. *alazan* ; de l'ar. *al-hiṣān*). Se dit d'un cheval, d'un mulet, dont la robe est jaune rougeâtre et les crins de la même couleur que le poil : *Un cheval alezan. Un alezan clair, doré, brûlé.* ‖ *Mule alezane*, mule de poil alezan. (V. ROBE.)

ALÈSE n. f. V. ALAISE.

ALFA n. m. (ar. *halfā*). Plante d'Afrique du Nord, d'Espagne, etc., dont on fait du papier, des cordes, des couffins, des tapis, des semelles d'espadrilles, etc. (Famille des graminacées.)

— ENCYCL. L'*alfa* (*Stipa tenacissima*) occupe en Algérie, et notamment en Oranie, d'immenses étendues (*mer d'alfa*) ; c'est une herbe vivace, à tige droite, d'environ 1 m de haut, portant des feuilles semblables à celles des agrostis, et qui croît en touffes buissonneuses. La récolte des feuilles, qui a lieu au mois d'août, est faite suivant une méthode spéciale qui consiste à enrouler un bouquet de feuilles sur un bâtonnet ; le bâtonnet est ensuite tiré brusquement ; ainsi on respecte la tige de la graminée et on ne récolte que ce qui est utile industriellement. L'alfa croît spontanément et peut donner cinquante à soixante années de récoltes. Les feuilles, arrachées et débarrassées des gaines et chaumes y adhérant, sont réunies par petites bottes qui, apportées sur certains points de concentration, sont vérifiées, pesées (agréage) pour être transportées à proximité de la côte. Parvenu à cette destination, l'alfa est soumis à un triage pour séparer les diverses qualités, dont les plus longues et les plus homogènes sont réservées à la fabrication de cordes grossières et de sparterie, tandis que les plus belles sont traitées sur place ou, pour la plus grande partie, expédiées aux fabriques de papier. Jusqu'ici, la Grande-Bretagne, qui importait l'alfa à bon compte (fret), était le plus gros acheteur d'alfa pour la transformation en papier ; mais, en présence de la rareté de plus en plus grande de la pâte de bois, la papeterie française trouve dans l'alfa une matière première abondante et d'excellente qualité. La fibre de l'alfa rouie peut être utilisée par l'industrie du tissage au même titre que le chanvre ou le lin.

ALFANGE n. f. Cimeterre mauresque.

ALFANI (Domenico DI PARIS), peintre italien (Pérouse 1483 - † apr. 1553), fils de l'orfèvre Parido Alfani. Il étudia avec le Pérugin et fut le condisciple et l'ami de Raphaël et de Rosso. Il travailla, à Pérouse, pour le collège Gregoriano, ainsi que pour nombre d'églises. Le musée de Grenoble possède d'Alfani une *Vierge à l'Enfant ;* le musée du Vatican, *Madone entre quatre saints.* — Son fils, ORAZIO (Pérouse v. 1510 - Rome 1583), fut son meilleur collaborateur et fonda, avec Rafaelle Sozi, en 1573, l'académie de cette ville. La pinacothèque de Pérouse conserve de lui : *Résurrection du Christ, Annonciation* et *Madone,* fragments des fresques autrefois à la Confraternita dell' Addolorata, *Crucifiement* et figures de l'église San Francesco (en collaboration avec son père), *Repos de la Sainte Famille pendant la fuite en Egypte ;* la galerie des Offices, *Sainte Famille.*

ALFANO (Franco), compositeur italien (Naples 1876 - San Remo 1954). Il fit ses études à Naples, puis à Leipzig avec Jadassohn. Il vécut à Berlin (1896-1899), puis à Paris, et devint successivement professeur de composition, directeur du Conservatoire de Bologne (1918), directeur du Liceo musicale de Turin (1923-1939), surintendant du Teatro Massimo de Palerme (1940). En 1924, il termina le dernier opéra de Puccini : *Turandot.* Après son premier grand succès avec l'opéra vériste *Resurrezione,* il évolua vers des formes plus modernes, marquées par l'influence de l'impressionnisme, avec *Sakuntala ;* enfin, il tourna vers un romantisme qui accentuait les traits exubérants de sa nature méridionale. Ses œuvres dramatiques sont : *Miranda* (1896), *La Fonte di Enschir* (1898), *Napoli* et *Lorenza* (ballets, 1901), *Resurrezione* (1904), *Il Principe Zilah* (1909), *L'Ombra di Don Giovanni* (1914), *La Leggenda di Sakuntala* (1921), *Eliana* (1923), *Cyrano de Bergerac* (1936), *Don Giovanni di Manara* (1941), *Il Dottor Antonio* (1949), *Vesuvius* (1950). On lui doit aussi des mélodies pour chant et piano : *Tre Poemi di Tagore* (1918), *Tre Liriche di Tagore* (1928), *Tre Canti* (1936), etc., ainsi que des pièces pour piano (*Quatre Danses roumaines,* 1899), des quatuors, sonates, concertos et deux symphonies (*Suite romantique,* 1910 ; *Divertimento,* 1935).

ALFAQUES (LOS), baie des côtes d'Espagne, en Catalogne, comprise entre le delta de l'Ebre et une flèche littorale. Un canal fait communiquer le port de San Carlos avec Amposta, sur l'Ebre, pour éviter les bancs de vase (*alfaques*) qui encombrent l'embouchure du fleuve.

ALFARABI. V. FĀRĀBĪ (*Al-*).

ALFARO, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Logroño), sur l'Alhama, près de la r. dr. de l'Ebre ; 8 100 hab. Conserves ; sucrerie.

ALFARO (Eloy), général et homme politique équatorien (Montecristi 1842 - Quito 1912). Libéral, il combattit la politique de García Moreno et dut émigrer après l'assassinat du dictateur, en 1876. Les conservateurs revenus au pouvoir, il en triompha en 1895 et fit son entrée à Quito. « Chef suprême de la nation », il est nommé en 1897 président de la République. A l'expiration de son mandat (1901), il fut remplacé par Leonidas Plaza. Revenu au pouvoir en 1906, il fut assassiné en 1912.

ALFARO Y GOMEZ (Juan), peintre espagnol (Cordoue 1640 - Madrid 1680). Elève de Velasquez, il a laissé sur le maître d'intéressants souvenirs. Principalement auteur de petits portraits, il a peint celui de Calderon, au-dessus du tombeau du poète (église San Salvador, Madrid).

ALFASSA (Paul), écrivain d'art et administrateur français (Paris 1876 - *id.* 1949). Attaché au musée des Arts décoratifs (1910), puis conservateur adjoint (1913), il démissionna en 1941. On lui doit de nombreux travaux d'histoire de l'art, notamment sur Poussin, sur Watteau, ainsi que des catalogues d'expositions, et, en collaboration avec Raymond Kœchlin, *l'Art de l'Islam ;* en collaboration avec Henri Nocq et Jacques Guérin, *l'Orfèvrerie civile française ;* en collaboration avec Jacques Guérin, *la Porcelaine française ;* avec un groupe de rédacteurs, le *Répertoire de la faïence française.*

ALFATIER, ÈRE adj. Relatif à l'alfa : *L'industrie alfatière.*

Phot. Larousse, Keystone.

ALFÉNIDE n. m. Type de maillechort (alliage de cuivre, nickel, zinc, avec addition d'environ 20 p. 100 d'argent), inventé par le chimiste Halfen en 1850 : *En raison de sa couleur blanche, l'alfénide est surtout utilisé pour la confection de couverts de table.*

ALFEREZ n. m. (mot esp.). Nom donné aux sous-lieutenants dans les armées espagnole et portugaise. (Autrefois, ce nom désignait les porte-étendards en Espagne [*alferez*] et en Italie [*alfiere*].)

ALFHEIM, Myth. scand. Séjour céleste des *Alfar* ou *Elfes*.

ALFIERI (Benedetto Innocente), architecte italien (Rome 1700 - Turin 1767). On lui doit la façade de l'Opéra de Turin, celle de Saint-Pierre à Genève, la tour Sainte-Anne à Asti.

ALFIERI (Vittorio, comte), poète tragique italien (Asti 1749 - Florence 1803), neveu du précédent. Il passe sa jeunesse dans les plaisirs et les aventures, parcourant d'une course folle une partie de l'Europe, sans autre but que de « se donner du mouvement ». Il ne commence à écrire que vers 1775 ; ayant lu les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, il a honte de sa vie oisive et se met à étudier les classiques et, pendant dix années (1776-1786), il écrit une vingtaine de tragédies qui forment l'essentiel de son œuvre. C'est au cours de cette période qu'il se lie avec la comtesse d'Albany*. En sa compagnie, il s'installe à Paris dès 1787 ; il l'épouse quand elle devient veuve (1788). Les premiers événements de la Révolution provoquent sa sympathie et atténuent les sentiments d'aversion qu'il avait toujours manifestés à la France voltairienne. Mais l'évolution de la situation politique réveille son ancienne rancune ; il quitte Paris en 1792, après avoir commencé la rédaction du *Misogallo*, pamphlet antifrançais. Florence restera sa résidence définitive. Sa veuve lui fit élever dans l'église de Santa Croce (Florence) un monument en marbre, l'un des chefs-d'œuvre de Canova. Elle donna une édition complète de ses œuvres (1805-1815). Si les écrits politiques (*De la tyrannie*, 1777) et satiriques d'Alfieri sont aujourd'hui oubliés, son théâtre garde tout son prestige. Ses principales tragédies sont : *Mérope* (1782), *Saül* (1782), *Philippe II* (1783), *Polynice* (1783), *Antigone* (1783), *Agamemnon* (1783), *Virginie* (1783), *Oreste* (1783), *Rosemonde* (1783), *Octavie* (1784), *la Conjuration des Pazzi* (1789), *Marie Stuart* (1789), *Mirra* (1789). Ces tragédies furent accueillies avec enthousiasme par l'Italie, heureuse de voir renaître avec elles un théâtre national de la plus haute et de la plus noble inspiration. A la manière molle, efféminée et gracieuse de ses devanciers, il substitue un dialogue serré, nerveux et précis, un style mâle, extrêmement concis, rempli d'images frappantes et de fortes pensées, une action sobre jusqu'à la sécheresse, des caractères tracés avec énergie, des situations vraiment tragiques et des sentiments élevés où l'amour de la liberté et la haine des tyrans tiennent la première place. En dehors de son théâtre, il a écrit une *Histoire de ma vie*, précieux témoignage, parfois âpre et violent, peinture vivante de l'Europe de son temps. (→ Biblio.)

ALFIERI (Dino Odoardo), homme politique italien (Bologne 1886). Il adhéra de bonne heure au fascisme, et fut l'un des protagonistes de la guerre d'Ethiopie. Ambassadeur en 1939 auprès du Vatican, en 1940 auprès de l'Allemagne, il se prononça en 1943 au Grand Conseil contre Mussolini. Réfugié en Suisse, il fut condamné à mort par contumace en janvier 1944 par le tribunal spécial de Vérone.

ALFIÓS. V. ALPHÉE.

ALFOL n. m. (de *al*[*uminium*], et lat. *fol*[*ium*], feuille). Constr. Isolant thermique constitué de feuilles très minces d'aluminium.

ALFÖLD, terme générique hongrois désignant les grandes plaines céréalières. Il s'oppose à *Puszta*, qui s'applique à la plaine non cultivée, la steppe pastorale. Au point de vue géographique, on distingue, en Hongrie, le *Kisalföld** ou *Petit Alföld*, à l'O. du pays, entre les massifs des Bakony, de Vértes, de Gerecse et de Pilis, d'une part, et les frontières hongroise et autrichienne d'autre part, et le *Nagyalföld** ou *Grand Alföld*, qui occupe tout le Bassin pannonien à l'E. du tronçon méridien du Danube.

ALFONSINE, comm. d'Italie, en Emilie (prov. de Ravenne), située dans la zone de bonification du delta du Pô ; 12 259 hab. (6 328 aggl.).

ALFORD (Henry), théologien, poète et érudit anglais (Londres 1810 - Canterbury 1871). Professeur à Cambridge et doyen de Canterbury (1858), il est connu par ses œuvres diverses et nombreuses (traductions, poèmes, hymnes), mais surtout par sa monumentale édition du Nouveau Testament en grec (1841-1861). Il fut le premier directeur de la *Contemporary Review*.

Alfort (ECOLE VÉTÉRINAIRE D'). V. VÉTÉRINAIRE (*Ecole*).

ALFORTVILLE, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), aggl. de la banlieue S.-E. de Paris, au confluent de la Seine et de la Marne ; 30 195 hab. [*Alfortvillais*]. Eglise moderne de Saint-Pierre-Apôtre. Centre industriel : usine à gaz ; métallurgie du cuivre ; fabriques d'appareils d'épuration des eaux et de compteurs à eau ; cartonnages ; tubes de verre ; laboratoires pharmaceutiques ; industries alimentaires (pâtes, confitures, etc.).

ALFOUR(S), ALFOUROU(S) ou **ALIFOUR(S)**, nom donné à plusieurs groupes de populations vivant à l'intérieur de certaines îles de l'Indonésie (Moluques, Célèbes) et de la Nouvelle-Guinée.

ALFRAGANUS. V. FARGHĀNI (*Al-*).

ALFRED ou **ALTFRID** (saint), évêque de Hildesheim (Hanovre). Il mourut vers 869. — Fête le 15 septembre.

ALFRED le Grand (Wantage 849 - † 899), roi de Wessex (871-878), roi des Anglo-Saxons (878-899), fils d'Æthelwulf, frère et successeur d'Æthelræd Ier. Après une lutte acharnée contre les Scandinaves, il fit reconnaître ses droits supérieurs par les royaumes anglo-danois. Il restaura l'autorité royale et prépara l'unité anglaise. Malgré les troubles de son règne, ce prince lettré réussit à promouvoir une belle renaissance de la civilisation anglo-saxonne (*Chronique des Anglo-Saxons*).

ALFRED Atheling, fils d'Æthelræd II, prétendant malheureux à la couronne anglaise contre Harald, fils de Cnut, qui s'empara de lui et le fit mourir (1036).

ALFRED de Saxe-Cobourg-Gotha (Windsor 1844 - Cobourg 1900), duc d'Edimbourg (1866-1900) et de Cobourg (1893-1900), deuxième fils d'Albert, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, et de Victoria, reine de Grande-Bretagne. Il succéda, à Cobourg, à son oncle Ernest IV. En 1862, les Grecs lui offrirent la couronne, mais son père la refusa pour lui.

ALFRÈDA (sainte), nommée aussi **Etheldritha**, vierge († en Angleterre v. 834). Fille d'Offa, roi des Merciens. — Fête le 2 août.

ALFRETON, v. de Grande-Bretagne (Derbyshire), au N.-O. de Nottingham ; 25 400 hab. Métallurgie ; houillères ; poteries.

ALGAJOLA, comm. de la Corse (arrond. de Calvi), en Balagne ; 138 hab. Ruines de remparts et château fort génois du XVIIe s.

ALGARADE n. f. (ar. *al-ghāra*, attaque à main armée ; par l'esp. *algarada*). Brusque discussion, vive et inattendue : *J'ai encore eu une algarade avec ma concierge.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Attaque violente et inopinée : *C'était la bohémienne qu'il avait essayé d'enlever :* [...] *algarade pour laquelle on le châtiait en cet instant* (Hugo). ‖ Brusque incartade, insultes violentes : *Mon basque les suivit avec les laquais de Clérante, qui leur firent une infinité d'algarades pendant les chemins* (Sorel).
— Hist. Expédition de cavalerie que faisaient en pays musulman les seigneurs français et espagnols de l'Espagne de la Reconquista. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Hist. Ferdinand Ier de Castille fut l'initiateur des *algarades :* il alla ainsi en 1065 jusque près de Valence. Rodrigue Diaz, le fameux Cid Campeador, fit également une chevauchée jusqu'à Valence et réussit à prendre la ville en 1094. D'autres algarades eurent lieu au XIe s. jusqu'à Murcie, Almeria, Lisbonne. Au XIIe s., Alphonse Ier alla mettre symboliquement à Malaga le pied sur un navire. La victoire de Las Navas de Tolosa (1212) mit pratiquement fin à ces incursions.

ALGARDI (Alessandro) ou **L'ALGARDE**, sculpteur et architecte italien (Bologne 1595-Rome 1654). Elève de Louis Carrache et rival de Bernin, sa manière, chargée d'éléments baroques, s'oriente pourtant vers la recherche de l'équilibre formel et de la sobriété. Ses principales œuvres de sculpture sont : le tombeau de Léon XI (1645), le bas-relief d'Attila et saint Léon, la statue en bronze d'Innocent X. Il travailla comme architecte et décorateur à la Villa Pamphili de Rome.

ALGAROBILLE n. m. (de l'ar. *al-gharūba ;* par l'esp. *algarobo*, caroube). Gousse desséchée de *Cæsalpina brevifolia*, espèce de caroubier du Chili renfermant plus de 40 p. 100 de tanin.

ALGAROTTI (Francesco), savant et écrivain italien (Venise 1712 - Pise 1764). Grand voyageur et cosmopolite, ami de Voltaire et de Frédéric II, il a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels un *Newtonianisme pour les dames*, des *Poésies*, des *Essais* sur la peinture, l'architecture, la musique, un *Voyage en Russie*.

ALGARVE, anc. prov. du Portugal, à l'extrémité S. du pays, correspondant à l'actuel district de Faro ; 328 200 hab. L'épine dorsale du relief de la région est constituée par les serras de Caldeirão et de Monchique, séparées du littoral par une bande de collines. Les montagnes schisteuses de l'E. sont des terres pauvres, faiblement peuplées ; la serra de Monchique a des cultures irriguées. Les collines, bien exposées mais peu arrosées, portent des cultures maraîchères et fruitières (olivier, figuier, amandier) associées à une polyculture vivrière. La population, dense, travaille des champs minuscules, souvent en faire-valoir indirect. L'empreinte arabe se marque dans l'habitat, les paysages et les coutumes. Le littoral de l'Algarve abrite de nombreux ports de pêche (sardine et thon).
— Hist. Le nom d'*Algarve* (en ar. *al-Rharb*, pays du couchant) est celui d'un ancien royaume maure qui exista du VIIIe au XIIIe s., et dont *Silves* était la capitale. Il s'étendit aussi au littoral marocain opposé, et l'on distingua bientôt deux Algarves, dont furent souverains les rois de Portugal : l'Algarve *Alemmar* (en deçà de la mer) et l'Algarve *Aquemmar* (au-delà de la mer). L'héritier de la couronne portugaise portait le titre de *prince des Algarves*.

ALGAZEL. V. RHAZĀLĪ (Abū Ḥāmid Muḥammad al-).

ALGAZELLE n. f. (ar. *al-ghazāl*, la gazelle). Nom usuel de la grande antilope blanche (*Oryx leucoryx*). [V. ORYX.]

ALGAZI (Léon), compositeur français (Epureşti, Roumanie, 1890). Elève de Gedalge, Laparra, Kœchlin, il écrit des œuvres pour la liturgie israélite selon les anciens modes du chant hébraïque (*Service sacré, Cantate de Pâques, 3 Psaumes*), des musiques de scène et de films (*le Dibbouk, David Golder*, etc.).

ALGÈBRE n. f. (lat. médiév. *algebra ;* de l'ar. *al-djabr* [la contrainte], réduction, réparation : c'est-à-dire, rétablir un des membres de l'équation qu'on supprime dans l'autre, en changeant le signe de cette quantité). Science des grandeurs considérée d'une façon générale, ou science des lois des nombres : *Les formules d'algèbre, dans leur étroite enceinte, contiennent d'avance toute la courbe dont elles sont la loi* (Taine). ‖ Livre qui traite de cette science. ‖ Tout ce qui présente les formes rigoureuses de généralisation de l'algèbre : *Les femmes* [...] *expliquent, par une algèbre qu'elles ont inventée, le merveilleux lui-même* (A. Dumas). ‖ Chose difficile à comprendre : *L'expression des plus nobles sentiments n'est que de l'algèbre pour ceux qui n'ont pas d'âme.* ‖ *Algèbre linéaire*, ensemble des problèmes et des modes de calcul algébrique qui présentent tous le caractère commun d'être linéaires. (Les parties de l'algèbre linéaire connues sous le nom d'*algèbre des matrices**, d'*algèbre des tenseurs**, sont indispensables à l'étude de la physique moderne.)

ALGARDI
détail du bas-relief
« le Pape Léon Ier et Attila »
Saint-Pierre de Rome

ALFRED le Grand
lettre ornée
des « Chroniques
d'Angleterre »
XIIe s.
British Museum

Vittorio ALFIERI
par F.-S. Fabre
les Offices, Florence

Phot. Alinari, British museum, Giraudon.

la rade d'ALGER
à droite, la casbah

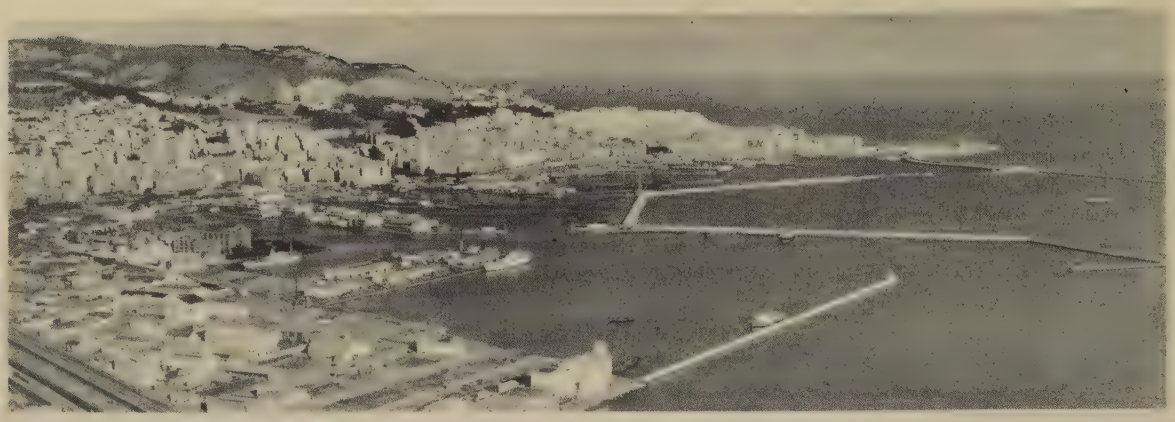

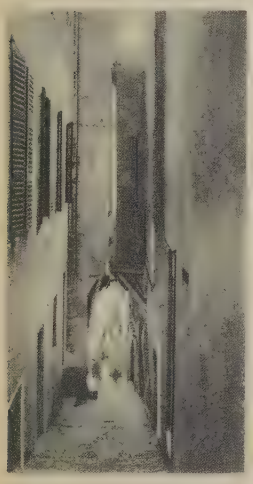

une rue de la casbah

Blason d' ALGER

Ecu « byzantin en cœur ». Taillé d'azur et de sinople à la barre d'or brochant sur la partition chargée en chef d'un écusson de gueules à la croix latine d'argent et en pointe d'un lion au naturel contourné ayant la patte antérieure dextre posée sur un boulet du même. L'azur chargé au chef dextre d'un bateau à voiles d'argent contourné soutenu d'un croissant du même. Le sinople chargé d'une gerbe liée d'or en barre. Le tout enfermé dans une bordure d'or.

la mosquée
Sidi-Abderahmane

— Log. *Algèbre de la logique,* application aux rapports logiques des méthodes et symboles algébriques. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Math. L'objet essentiel de l'*algèbre* est de *simplifier* et de *généraliser* les questions relatives aux nombres.

La simplification apportée résulte de l'emploi de *lettres* pour désigner les nombres cherchés. La généralisation résulte surtout de l'emploi du *nombre négatif :* ce nombre a été introduit dans la science lorsqu'on a constaté qu'il y avait lieu de déterminer séparément les différentes valeurs que peut prendre une grandeur susceptible d'être envisagée dans deux sens différents. Il existe donc deux nombres algébriques : le *nombre positif* et le *nombre négatif.* Les règles de calcul relatives à ces nombres présentent une part d'arbitraire ; elles ont été choisies de façon que les opérations jouissent, en général, des mêmes propriétés que les opérations arithmétiques correspondantes ; il suffit de constater que les nouvelles définitions introduites conduisent à des conclusions non contradictoires, dont la généralité est la base même du calcul algébrique, quelle qu'en soit, au reste, la valeur philosophique. (V. calcul, équation, fonction.)

Histoire de l'algèbre. On fait généralement remonter l'origine de l'algèbre au géomètre Diophante d'Alexandrie (IIIe s.). L'ouvrage de Diophante, dont une partie a été perdue, appartient plutôt à l'arithmétique. Toutefois, il convient de dire que l'algèbre était connue dans l'Inde à une époque très reculée. Cette science fut introduite en Europe par les Arabes ; ce fut à Venise, en 1494, que Luca Paccioli fit paraître le premier livre d'algèbre publié en Europe. En réalité, le véritable créateur de l'algèbre moderne est le Français Viète. Aux nombres toujours employés jusque-là, Viète substitua des lettres qui, représentant des grandeurs quelconques, transformaient le raisonnement particulier en formule générale, en loi. Il imagina la plupart des simplifications que subissent, pour être plus tôt résolues, les égalités algébriques. C'est Descartes qui introduisit la notation des exposants et les principes de leur calcul. (→ Biblio.)

— Log. L'expression *algèbre de la logique* est due au mathématicien anglais Boole, qui cherchait à élargir par cette nouvelle méthode la logique formelle classique. Ses recherches, poursuivies ensuite par Schröder et Couturat, et étendues des concepts aux propositions, aboutirent à la *logique mathématique,* nommée aussi *logique symbolique* ou encore *logistique.* L'algèbre de la logique a été l'objet de travaux de Whitehead, Russell, Frege, Lukasiewicz, Fraenkel, Scholz, Tarski, Carnap, Reichenbach, Gödel, Brouwer, Hilbert, Burali-Forti, Post, Cantor, Gonseth, Cavaillès, Lautman.

ALGÉBRIQUE adj. Qui a rapport à l'algèbre : *Formule algébrique. Calculs algébriques.* || *Par extens.* D'une précision rigoureuse : *Exactitude algébrique.* || *Courbe algébrique,* v. courbe. || *Equation algébrique,* v. équation. || *Fonction algébrique,* v. fonction. || *Nombre algébrique,* tout nombre qui est solution d'une équation entière à coefficients entiers. ($\sqrt{2}$ est ainsi un nombre algébrique puisqu'il est la racine positive de l'équation $x^2 - 2 = 0$. Tout nombre qui n'est pas algébrique est dit *transcendant.* C'est le cas des nombres e et π, par exemple.) || *Quantité algébrique,* ensemble de lettres et de nombres réunis les uns aux autres par des signes d'opération. || *Surface algébrique,* v. surface.

ALGÉBRIQUEMENT adv. Suivant les règles de l'algèbre : *Résoudre un problème algébriquement.*

ALGÉBRISER v. intr. S'occuper d'algèbre ; faire de l'algèbre.

ALGÉBRISTE n. Personne qui sait, pratique ou enseigne l'algèbre.

ALGEMESÍ, v. d'Espagne (prov. de Valence), près du Jucar, au N. d'Alcira ; 17 800 hab. Conserves alimentaires. Centre de culture du riz.

ALGENIB, nom donné à l'étoile γ Pégase* ou γ *Pegasi.* Elle marque l'angle inférieur gauche du *Carré de Pégase.* Magnit. 2,9. Type spectral B 2. (V. étoile.)

ALGER, en ar. **al-Djazā'ir** (« les Iles »), capit. de l'Algérie et ch.-l. de départ., sur la Méditerranée ; 570 000 hab. (293 000 musulmans) [*Algérois*]. Archevêché, cour d'appel, université, Ecole nationale d'agriculture. Doté d'une position maritime favorable, au centre de la côte algérienne, Alger est le port nord-africain le plus proche de Marseille (800 km). Accrochée au flanc des collines du Sahel, au débouché de la plaine de la Mitidja, la ville est en relation relativement facile avec les hautes plaines grâce au seuil de Médéa. Le site originel d'Alger est celui du port antique : isolée des vents d'O. par les profonds ravins du massif de Bouzaréa, une acropole dominait une série de plages que des îlots protégeaient des vents du N.-E. L'importance de ces derniers est attestée par les noms successifs de la ville : *Icosium,* en romain dérivé du punique, puis *al-Djazā'ir,* en arabe, qui signifient tous deux *les Iles.* Modeste comptoir punique, puis romain, la ville fut détruite par une suite d'invasions. Bulugguin, prince de la dynastie Ziride, la fit renaître vers 980. Malgré une vie politique troublée, Alger fut dès lors un centre commercial actif, en relation avec toute la Méditerranée. Vers 1492, il accueillit des Morisques fugitifs de Grenade, qui développèrent la course et la piraterie. En 1514, la prise de l'îlot principal (le *Peñon*) par les Espagnols entraîna le recours aux frères corsaires Barberousse (Baba 'Arūdj), qui occupèrent la ville en 1516. Ces derniers s'étant placés sous la protection de Constantinople, Alger devint la capitale d'un Etat algérien plus ou moins vassal de l'Empire ottoman. En 1541, Charles Quint l'assiégea sans succès. La rivalité entre les janissaires turcs et les « raïs » (capitaines corsaires) créa le désordre, mais Alger connut une grande prospérité lors de l'apogée de la course, au XVIIe s. Dominée par la forteresse de la casbah (Qaṣba), la ville couvrait toutes les pentes de l'acropole et étendait, en bordure de la mer, ses riches quartiers commerçants semés de palais et de mosquées. Le 4 juillet 1830, la ville fut prise par les Français commandés par Bourmont. Après 1830, des monuments anciens furent détruits et firent place aux constructions européennes, administratives et militaires. Il n'en subsiste plus que la belle mosquée ḥanafite de la Pêcherie (XVIIe s.) et la Grande Mosquée mālikite (XIe-XIVe s.) [v. plus loin]. Après être longtemps restée une ville de garnison, Alger prit son essor à partir de 1880, et devint un grand marché de vin, un important centre financier et un grand port.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Alger fut un des points choisis pour le débarquement des troupes américaines, qui ne rencontrèrent de la part des troupes françaises qu'une résistance apparente, bientôt transformée en collaboration ouverte. Après l'assassinat de Darlan à Alger, le 24 décembre 1942, le général Giraud fut désigné à sa place comme commandant en chef civil et militaire en Afrique du Nord. A la suite de longues négociations entre les généraux Giraud et de Gaulle, le Comité français de libération nationale fut constitué le 23 juin 1943 à Alger, qui devint la capitale provisoire de la France jusqu'au retour du gouvernement provisoire à Paris, le 31 août 1944.

La ville fut un des principaux foyers de la rébellion algérienne qui débuta en octobre 1954. Les opérations de contrôle du général Massu (janv. 1957) et l'arrestation du chef F. L. N. d'Alger, Yacef Saadi (25 sept.), y firent cesser pratiquement le terrorisme. La manifestation qui eut lieu à Alger le 13 mai 1958 eut d'importantes répercussions en France et en Afrique du Nord (v. Algérie).

Au sud du faubourg espagnol de Bab-el-Oued (100 000 hab.), la ville arabe aux ruelles tortueuses, la casbah, domine les vieux quartiers européens. Le centre d'affaires et ses édifices modernes se déplacent vers le sud. Les bassins industriels du port sont bordés de quartiers plus modestes (*Agha, Belcourt*), auxquels succède la banlieue, avec ses entrepôts, ses usines (*Hussein-Dey* et *Maison-Carrée*). Les villas européennes et leurs jar-

mosquée de la Pêcherie

Phot. Ray-Delvert, X, Morin, Ofalac.

dins escaladent les versants qui dominent la baie et s'étendent sur les plateaux environnants (*El-Biar, Birmandreis, Birkadem, Kouba*) ; mais certaines parties de la banlieue, à proximité des zones industrielles en particulier, ont vu se développer de misérables « bidonvilles ». L'agglomération, large de quelques centaines de mètres, s'allonge sur plus de 20 kilomètres, formant un bel amphithéâtre en bordure de la baie. Le *Grand Alger*, en continuel développement, groupe près de 600 000 hab., dont plus de la moitié sont d'origine européenne. Capitale politique et intellectuelle, Alger est aussi un important centre commercial et financier. Une grande partie de l'activité économique de la ville est liée à la viticulture de la région environnante. Le port d'Alger, le premier d'Algérie, exporte des vins, des primeurs et des fruits, des céréales, du liège, des minerais ; il importe des produits fabriqués et surtout du charbon et du pétrole. L'industrie a pris un notable développement : produits alimentaires, tabac, papeteries, cimenteries, produits chimiques, constructions mécaniques. — Bx-arts. L'*Alger musulman* apparaît surtout comme une ville du temps des Turcs. Il conserve cependant un édifice antérieur au XVIe s. : la *Grande Mosquée mālikite*, bâtie dans le quartier voisin du port qu'occupa la cité romaine d'Icosium. Le minbar (chaire à prêcher), daté de 1096, permet d'attribuer cet édifice aux souverains almoravides. Les autres édifices religieux d'Alger sont postérieurs au XVIe s. Le type habituel, vraisemblablement importé d'Anatolie, présente une grande coupole octogonale aplatie, circonscrite par des galeries. Seule diffère la *mosquée hanafite de la Pêcherie*, construite en 1660 par la milice algéroise. Avec sa haute coupole ovoïde terminée en pointe et les quatre coupolettes qui la cantonnent, elle évoque le souvenir des mosquées d'Istanbul. L'architecture civile est représentée par des demeures urbaines ou de charmantes villas, d'aspect pittoresque, d'ordonnance logique, et bien adaptées aux mœurs des habitants. L'élément essentiel en est le patio central carré, encadré de quatre galeries sur lesquelles prennent jour autant de chambres très larges et peu profondes. Ces maisons, à deux ou trois étages, sont couvertes de terrasses. En façade, des décrochements accusent clairement les dispositions intérieures, et les étages supérieurs se projettent en encorbellement sur des poutrelles obliques comme on en voit en Asie Mineure. Les murs blancs des vestibules et des patios sont égayés de faïences importées d'Italie, d'Espagne ou de Hollande. Le mobilier (coffres, glaces, lustres) est également, pour une large part, composé de pièces d'importation, auxquelles s'ajoutent des tapis fabriqués en Algérie et de très élégants rideaux d'étamine brodés dans la ville même. (V. également l'article ALGÉRIE.) [→ Biblio.]

Alger (MUSÉES D'). Le *musée des beaux-arts*, musée national depuis 1930, réunit un important ensemble de peintures et de dessins inspirés par l'Orient, de Delacroix à Chassériau et à Dufresne. On y trouve également de nombreux tableaux de l'Ecole française, de Poussin à Renoir, à Bonnard, Vuillard, Matisse, Friesz, Dunoyer de Segonzac, etc. La série des bronzes est aussi considérable (Rude, Barye, Rodin, Despiau, Maillol, Bourdelle, Jane Poupelet).

Le *musée Savorgnan-de-Brazza*, dans l'ancienne demeure de l'explorateur, comprend différents souvenirs et un ensemble d'art nègre. Le *musée de Marc-Riant* est consacré à l'histoire ; le *musée Stéphane-Gsell*, aux antiques et à l'art musulman ; le *musée du Bardo*, à l'ethnographie et à la préhistoire.

ALGER (DÉPARTEMENT D'), départ. de l'Algérie ; 3 283 km² ; 1 111 100 hab. Ch.-l. *Alger*. Il comprend 3 arrondissements (*Alger, Blida, Maison-Blanche*). Ce département, à la fois le plus petit et le plus peuplé, est la circonscription vitale de l'Algérie. Avec celle de Tizi-Ouzou, c'est la seule qui présente une réelle unité géographique : la plaine de la Mitidja, couverte par les riches cultures des Européens (vigne, agrumes), y est entièrement englobée ; elle est limitée au N. par les collines du Sahel d'Alger, et au S. par les sommets de l'Atlas de Blida ou Atlas Mitidjien. Toute la vie du département est dominée par le voisinage de la capitale, Alger.

ALGERAB (ar. *al-rhurāb*, le corbeau), nom donné à l'étoile γ Corbeau* ou γ *Corvi*. Magnit. 3,1. Type spectral F 8. (V. ÉTOILE.)

ALGÉRIE, région de l'Afrique du Nord, constituant un groupe de départements français dotés d'un statut particulier ; 9 500 000 hab., dont 8 300 000 musulmans. L'Algérie proprement dite compte 209 701 km² ; une partie du Sahara, divisée en deux départ., compte 1 981 762 km² et 822 000 hab. (V. OASIS [*dép. des*] et SAOURA [*dép. de la*].)

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

RELIEF. Le relief de l'Algérie est constitué de trois grands ensembles : les chaînes côtières du Tell, une suite de plateaux et de hautes plaines, une bande montagneuse méridionale, prolongation du Haut Atlas marocain.

● *Les chaînes telliennes.* On y distingue un Tell occidental et un Tell oriental.

Très réduit dans la région de Nemours et de Tlemcen, où les dômes calcaires du massif des Traras sont les dernières manifestations des plis du Moyen Atlas, le Tell occidental présente des caractères relativement homogènes jusqu'aux environs d'Alger. Il est constitué essentiellement de deux chaînes, l'une bordant la côte, l'autre plus méridionale, séparées par une longue dépression jalonnée par les plaines de la Mleta, de la Sebkha d'Oran, de Relizane et de la vallée du Chélif. La chaîne tellienne méridionale (monts des Tessalas, des Beni Chougrans, massif de l'Ouarsenis) domine au S. une suite de plaines intérieures (plaines de Tlemcen, de Sidi-bel-Abbès, de Mascara, du Sersou), situées en contrebas des Hautes Plaines oranaises. La chaîne tellienne côtière, représentée à l'O. par les petits massifs de la région d'Oran (Murdjajo) et d'Arzew, se continue, au-delà de l'embouchure du Chélif, par la lourde échine du Dahra, et se termine par les massifs calcaires du Zaccar, entre la plaine du Chélif et celle de la Mitidja.

Le Tell oriental s'étend d'Alger à Bône, et il se caractérise par une allure beaucoup plus montagneuse et par la présence d'un « bourrelet côtier » constitué par un ensemble de massifs anciens : Grande Kabylie, dominée par l'altière sierra calcaire du Djurdjura (2 318 m), Kabylie de Collo et massif de l'Edough, que dominent également des chaînes calcaires discontinues (Babor). Les extrémités occidentale et orientale de cet ensemble côtier présentent deux importantes zones d'affaissement, qui, remblayées par les alluvions, forment les plaines de la Mitidja à l'O. et de Bône à l'E.

Au S. de ce bourrelet côtier s'allongent les chaînes telliennes proprement dites. Les chaînes du Zaccar se prolongent vers l'E. par l'Atlas de Blida, le massif de Tablat, et par un ensemble montagneux formant une sorte d'avant-chaîne méridionale du Djurdjura. La dépression tellienne, interrompue localement par le plateau de Médéa, se poursuit vers l'E. par les plaines des Aribs, du Hamza, et par la dépression de l'oued Sahel-Soummam. La chaîne tellienne méridionale se prolonge au-delà de l'Ouarsenis par les monts du Titteri et la chaîne des Bibans. Au-delà du golfe de Bougie, le relief devient plus confus, la dépression tellienne s'efface, et les deux chaînes se confondent dans les monts du Guergour et du Ferdjioua et dans la chaîne Numidique, au S. de la plaine de Bône.

● *Les Hautes Plaines :* A l'O., entre l'Atlas saharien et les chaînes telliennes, elles sont larges de 200 km et élevées de 1 000 à 1 200 m ; elles se rétrécissent et s'abaissent vers la dépression du Hodna (400 m). La couverture sédimentaire, peu épaisse, recouvre un socle ancien et disparaît elle-même sous des alluvions. La majeure partie des Hautes Plaines oranaises et algéroises n'a pas d'écoulement normal vers la mer. Elles sont accidentées par des dépressions fermées, au fond humide et salé, creusées dans les alluvions ; ce sont les *chotts* (Gharbi, Chergui). En Oranie, le rebord de cette *meseta*, qui domine le Tell, est accidenté d'escarpements, de failles et de profonds cañons : ce sont les « monts » de Tlemcen, de Saïda et de Frenda. A l'E. des monts du Hodna, les Hautes Plaines constantinoises n'ont plus une structure géologique tabulaire ; elles sont dues, ici, à un remblaiement alluvial remplissant des cuvettes structurales. Entre ces cuvettes s'élèvent de petits massifs montagneux.

● *L'Atlas saharien :* Il constitue la prolongation du Haut Atlas au-delà de la plaine du Tamlelt. L'Atlas saharien proprement dit s'allonge jusqu'à Biskra ; il est constitué par un ensemble de reliefs calcaires de style jurassien où l'évolution géomorphologique n'a laissé que des ruines, véritables squelettes montagneux s'élevant au-dessus de dépressions remplies des débris d'érosion. D'O. en E. se succèdent les monts des Ksour (2 230 m), des Amours (1 930 m), des Ouled-Naïl (1 600 m) et des Zibans. A l'E. de la percée de Kantara (au N. de Biskra), les altitudes se relèvent, le volume montagneux devient imposant avec l'Aurès, auquel appartient le djebel Chelia (2 328 m), point culminant de l'Algérie. Ce massif aux plis réguliers est flanqué à l'O. par le massif du Belezma, et à l'E. par les monts des Nemenchas et de Tébessa. Au pied de l'Atlas saharien, l'Aurès domine brutalement de plus de 2 000 m la dépression des chotts (chott Melhrir : — 24 m).

CLIMAT. Le climat de l'Algérie est de type méditerranéen (saison sèche estivale), mais il présente de nombreuses variétés selon les différentes régions. Le Tell est la région côtière où les pluies, supérieures à 300 mm par an, permettent les cultures sans que l'on ait recours à l'irrigation. En Oranie, le Tell est plus sec et forme une bande plus étroite qu'en Algérie orientale, où il s'étend jusqu'au N. de l'Aurès et où, sur les côtes de Kabylie, la pluviosité dépasse 1 000 mm. Au S. du Tell s'étend une zone steppique où les pluies, déjà rares (100 à 300 mm), ne permettent qu'une végétation clairsemée (alfa, armoise). Le climat devient continental et le gel est fréquent pendant les mois d'hiver. Au S. de l'Atlas saharien, où la pluviosité est inférieure à 100 mm, commence le climat saharien.

La saison pluvieuse se marque, d'octobre à avril, par des pluies violentes et soudaines, mais irrégulières, tant par la quantité que par leur répartition saisonnière.

Géographie humaine.

POPULATION. L'Algérie compte 9 500 000 hab. La grande majorité de ses habitants est constituée par des populations musulmanes, de langue arabe et berbère. Les berbérophones (30 p. 100 des musulmans) sont localisés principalement en Grande Kabylie et dans le massif de l'Aurès. Mais l'est du massif du Dahra, l'Atlas de Blida et le massif des Traras comptent d'importants contingents de berbérophones. La population musulmane algérienne s'accroît à un rythme rapide. Elle a plus que doublé depuis le début du siècle : son taux d'accroissement est estimé à 2,6 p. 100 ; en trente ans, le taux de mortalité est passé de 20 à 11 p. 1 000, celui de natalité de 24 à 34 p. 1 000. Cette population est très jeune (sur 1 000 musulmans, 546 ont moins de dix-neuf ans). Elle est restée la plus rurale de l'Afrique du Nord (16 p. 100 des habitants vivent dans les villes, l'agriculture absorbe 78 p. 100 de la population active, l'industrie et l'artisanat 12 p. 100, le commerce 5 p. 100). Malgré l'importance prise en Algérie par la colonisation rurale, les Européens (plus d'un million) vivent surtout dans les villes (80 p. 100) : l'agglomération d'Alger rassemble au total 570 000 hab. européens et musulmans ; Oran, 300 000 hab., Constantine, 150 000 hab. Le sixième environ des Européens d'Algérie provient de familles israélites naturalisées dans leur ensemble, en 1870, par le décret Crémieux. Les Méditerranéens constituent l'essentiel de la population européenne : 12 p. 100 sont nés en France ; 93 000 individus sont d'origine espagnole (ils sont nombreux surtout en Oranie) ; les Italiens (21 000 hab.) vivent surtout dans l'Algérie orientale. La moitié environ de la population européenne est formée d'Espagnols ou d'Italiens naturalisés depuis deux ou trois générations. La population algérienne présente de grands contrastes dans sa répartition : elle est concentrée essentiellement dans la zone tellienne. Les montagnes kabyles connaissent des densités de plus de 500 hab. au km². L'Algérie orientale est la plus peuplée, mais c'est dans cette région que le peuplement européen est le plus faible.

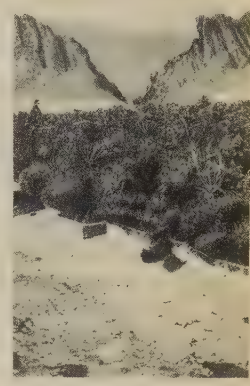

gorges d'El-Kantara
massif de l'Aurès

cascades de Sidi-Mecid
(Constantinois)

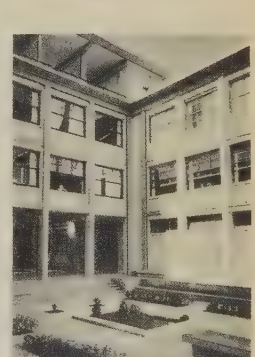

cour d'honneur
de l'École des beaux-arts
à Alger

Phot. Boudot-Lamotte, Neurdein, Ofalac.

barrage des Beni-Bahdel
près de Tlemcen

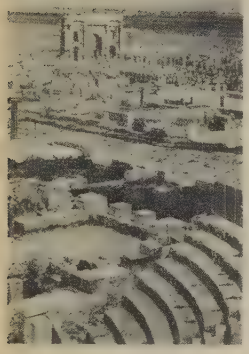

ruines de Timgad
vues du théâtre romain

vue de Bou-Saada
porte du désert

L'Oranie est la zone de peuplement européen la plus importante.

ECONOMIE. Au point de vue économique, l'Algérie se caractérise par la superposition d'une économie européenne et d'une économie indigène que l'on peut qualifier de traditionnelle, bien qu'elle ait subi des transformations considérables.

● *L'économie européenne agricole.* Les Européens possèdent 3 millions d'hectares environ, soit 23 p. 100 des terres cultivables. Les terres de colonisation, situées dans les zones les plus favorables au point de vue agricole, constituent 38 p. 100 des terres effectivement cultivées. C'est dans l'Algérois et l'Oranie que la propriété foncière européenne est la plus importante. Elle assure aux Européens la plus grande partie de la production agricole : 44 p. 100 des céréales (78 p. 100 du blé tendre, 40 p. 100 du blé dur), 90 p. 100 de la vigne, 65 p. 100 des cultures maraîchères, 93 p. 100 des plantations d'agrumes. Ces dernières sont particulièrement importantes dans la Mitidja et dans la vallée du Chélif. Au total, les vignes couvrent 400 000 ha et produisent 14 à 18 millions d'hectolitres. L'encépagement a été amélioré et permet l'obtention de crus excellents à base de carignan, de grenache, de cuisault, d'aramon, d'uqui blanc, de clairette, etc. Les vins de plaine, colorés, sont appréciés pour les coupages avec les vins de la métropole (plaines de la Mitidja, des Issers, d'Oran, de Mostaganem, de Philippeville et de Bône). On trouve aussi des vins de coteaux, riches en alcool, réputés pour la table, et dont la qualité a été consacrée par des appellations (vins délimités de qualité supérieure) : coteaux de Tlemcen, mont du Tessala, coteaux de Mascara, Mostaganem, Médéa, etc. Malgré la construction de nombreux barrages (Beni-Bahdel, Cheurfas, Bou-Hanifia, Bakhadda, oued Fodda, Ghrib, Hamiz, Zardezas), les cultures irriguées sont encore relativement peu étendues. Les grandes exploitations tiennent une place relative de plus en plus importante.

● *L'économie agricole traditionnelle.* L'agriculture traditionnelle, souvent réduite aux zones les plus sèches ou aux secteurs les plus accidentés, ne se trouve pas dans une situation favorable. Si, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les *Secteurs d'amélioration rurale* (S. A. R.) avaient permis la bonification de 13 000 ha de terres, les 4 300 000 ha cultivés dont disposent les musulmans restent insuffisants et le nombre des chômeurs ruraux et des paysans sans terre ne cesse de croître. Une masse importante de la population vit des salaires envoyés de France par les émigrés (300 000 env., originaires surtout des Kabylies).

La production céréalière traditionnelle recule, tant en surface qu'en rendement, et ne répond que de plus en plus mal aux besoins d'une population en plein accroissement. Les récoltes d'huile d'olive n'ont connu qu'un accroissement minime. L'élevage, refoulé sur les terres les plus pauvres, a reculé beaucoup depuis la fin du XIXe s. ; le troupeau de moutons et de chèvres subit des variations considérables causées par les hécatombes des périodes de sécheresse. Des efforts ont été entrepris pour lutter contre l'érosion des sols et contre les invasions de sauterelles, pour diffuser certaines méthodes agricoles modernes, pour développer le crédit (Caisses du Crédit agricole mutuel et Sociétés agricoles de prévoyance, ou S.A.P.), et pour entamer une réforme agraire.

● *Les mines.* L'exploitation minière tient une place importante dans l'économie : si l'Algérie ne produit que 10 p. 100 des phosphates de l'Afrique du Nord (gisement du Kouif, près de Tébessa), elle est en revanche le principal producteur de minerai de fer. Les gisements s'échelonnent du Tell occidental jusque dans l'est du Constantinois (Beni-Saf, Zaccar, Timezrit, et surtout mines de l'Ouenza, dont la production [60 p. 100 du minerai algérien] est exportée par le port de Bône). L'Algérie produit également de notables quantités de zinc et de plomb (Guergour).

● *Les sources d'énergie.* L'équipement énergétique de l'Algérie est encore peu développé. En Algérie proprement dite, les réserves sont rares. Le bassin charbonnier de Kenadsa et son prolongement de Ksi-Ksou, devenu plus important, n'ont qu'une dimension médiocre. Un effort notable a été réalisé dans le domaine de l'hydro-électricité (barrage de l'Iril Emda). Si les gisements pétroliers d'Aumale et de Sidi-Aïssa ont donné des résultats, l'essentiel des ressources pétrolières se trouve en dehors du territoire algérien proprement dit, au Sahara.

● *L'industrie et le commerce.* L'industrie algérienne est relativement moins développée que celle du Maroc ou de la Tunisie. Les industries alimentaires et la fabrication de matériaux de construction sont les seules activités importantes. Mais la réalisation du plan de Constantine devrait amener des transformations considérables dans l'économie algérienne par l'implantation, à Bône, d'un grand complexe sidérurgique. L'énergie serait fournie par le gaz naturel d'Hassi R'Mel et des industries de transformation viendraient se greffer sur l'industrie de base.

L'Algérie est loin de se suffire à elle-même. Son commerce, de type colonial, se caractérise par son déséquilibre : les exportations de produits agricoles (vin [45 p. 100], légumes [9 p. 100], agrumes [5 p. 100]) et de minerais (phosphates, fer) sont bien inférieures, en valeur, aux importations (25 p. 100 de produits alimentaires, 18 p. 100 de textiles, 35 p. 100 de biens d'équipement, 6 p. 100 de produits énergétiques). L'Algérie fait environ les trois quarts de son commerce avec la France continentale, qui trouve là son principal client. (→ Biblio.)

HISTOIRE

L'Algérie antique.

Comme le reste de la Berbérie, l'Algérie a été peuplée très tôt. Les civilisations préhistoriques qui s'y succèdent depuis l'aube du Quaternaire sont différentes de celles de l'Europe, et leurs affinités sont africaines (acheuléen à hachereaux, atérien, ibéro-maurusien, capsien). L'*Atlanthropus mauritanicus*, découvert en 1954 près de Mascara, est apparenté aux pithécanthropes, et la race de Mechta el-'Arbi (civilisation ibéro-maurusienne) à celle de Cro-Magnon. Au Néolithique seulement, des contacts s'établissent avec l'Europe ; mais les influences essentielles et les animaux domestiques viennent de l'E. Au temps de Carthage, les indigènes, de race méditerranéenne, parlent la langue libyque et construisent des monuments mégalithiques. Les Berbères actuels sont leurs descendants. Après la fondation de Carthage par des Tyriens (814-813 av. J.-C.), les rivages de l'Algérie ont passé sous la domination des Carthaginois, qui y fondèrent des établissements et se contentèrent d'entretenir dans l'intérieur du pays les rivalités des chefs numides et de soutenir ceux qui reconnaissaient la suzeraineté de Carthage. C'est la même politique que suivit Rome après la victoire de Zama (202), jusqu'au temps de la ruine de Carthage (146) et de la défaite du roi numide Jugurtha (105). Après la bataille de Thapsus (46), César réduisit la Numidie en province romaine. Octave fonda des colonies en Mauritanie, mais le pays ne fut annexé qu'en 42 apr. J.-C., et divisé en Mauritanie césarienne et Mauritanie tingitane, séparées par la Moulouya. L'administration impériale assura dès lors une très grande prospérité à l'Algérie ainsi qu'aux autres parties de la Berbérie. L'Algérie se romanisa et se christianisa. (V. AFRIQUE ROMAINE.)

Phot. Ofalac, Ray-Delvert.

ALGÉRIE
MER MÉDITERRANÉE
ALGER
TIZI-OUZOU
BÔNE
TLEMCEN
ORAN
MOSTAGANEM
MÉDEA
TIARET
SAÏDA
CONSTANTINE
SÉTIF
BATNA
TEBESSA
BISKRA
LAGHOUAT
GHARDAÏA
RÉGION DES DAÏA
DÉPARTEMENT DE LA SAOURA
HAMADA
Grand erg occidental
Monts du Hodna
Monts des Ouled Naïl
Monts de Saïda
Monts de Tlemcen
Monts de Daïa
Monts des Ksour
Monts de Frenda
Monts de Tessala
Monts du Zab
Monts des Nementcha
Monts Aurès
Chott Rharbi
Chott Tigri
Chott el Hodna
Chott Melrhir
Chott Djerid
Oued Djedi
Oued Djellal
Oued Rhir
Oued Mya
Oued Saoura
Oued Guir
Oued Zousfana
Oued Saoura
Oued Namous
Oued Zergoun
Oued Mellili
Oued Touzer
Oued el Tahi
Oued Retem
Oued el Altar
Oued Mekerra
Oued Sig
Oued Habra
Oued Fergoug
Oued Mina
Oued Riou
Oued Rhiou
Oued Taria
Oued Fodda
Oued Deurdeur
Oued Nador
Oued Chéliff
Oued Isly
Oued Kebir
Oued Bou Namoussa
Oued Mellah
Oued Seybouse
Oued Bou Hamdane
Oued Boussellam
Oued Bou Sellam
Oued Bou Merzoug
Oued Rummel
Oued Endja
Oued Biskra
Oued Abiod
Oued Djemaa
Oued Amiche
Oued Mekerra
Oued Sig
Oued Habra
Oued Fergoug
Oued Mina
Oued Riou
Oued Rhiou
Oued Taria
Oued Fodda
Oued Deurdeur
Oued Nador
Oued Chéliff
Oued Isly
Oued Kebir
Oued Bou Namoussa
Oued Mellah
Oued Seybouse
Oued Bou Hamdane
Oued Boussellam
Oued Bou Sellam
Oued Bou Merzoug
Oued Rummel
Oued Endja
Oued Biskra
Oued Abiod
Oued Djemaa
Oued Amiche
Oued Mekerra
Oued Sig
Oued Habra
Oued Fergoug
Oued Mina
Oued Riou
Oued Rhiou
Oued Taria
Oued Fodda
Oued Deurdeur
Oued Nador
Oued Chéliff
Oued Isly
Oued Kebir
Oued Bou Namoussa
Oued Mellah
Oued Seybouse
Oued Bou Hamdane
Oued Boussellam
Oued Bou Sellam
Oued Bou Merzoug
Oued Rummel
Oued Endja
Oued Biskra
Oued Abiod
Oued Djemaa
Oued Amiche
0 50 100 km
2° O.
0° de Greenwich
2° E.
4°
6°
8°
36°
34°
32°
30°
St-Eugène
Bab el-Oued
Casbah
Marine
Ilot de la Marine
Bouzaréa
Gouvernement général
Isly
Port
Agha
El-Biar
Mustapha
Belcourt
Le Hamma
Hussein-Dey
Maison-Carrée
Mustapha sup.
Birmandreis
Kouba
Vers aérodrome de Maison-Blanche
Ville en 1830
Zone détruite et reconstruite de 1830 à 1850
Ville en 1879
Ville en 1925
Ville en 1958
0 1 2 Km

femme berbère de Biskra

détail de la « Prise de la smala d'Abd el-Kader », peinture d'Horace Vernet *musée de Versailles*

campagne d'Algérie entrée des Français à Alger le 5 juillet 1830

L'Algérie musulmane.

La conquête par les Arabes du territoire connu aujourd'hui sous le nom d' « Algérie » fait bloc avec celle de la Tunisie et du Maroc. La chevauchée jusqu'au Maroc d'ʿUqba ibn Nāfiʿ (682) ne réduit pas la résistance des Berbères soutenus par les Byzantins. Cette lutte, qui est très sanglante, est dirigée par une femme, la Kāhina. Cette héroïne semi-légendaire vainc l'Arabe Ḥasan ibn al-Nuʿmān (695). Les Byzantins réoccupent Carthage, mais ces succès restent temporaires, et la Kāhina trouve la mort dans l'Aurès. Les Arabes foncent vers l'ouest, et le Maghreb entier est soumis dans les premières années du VIIIe s.

On envoie des missionnaires chargés de convertir les Berbères chrétiens ou israélites à l'islām, ce qui semble presque achevé vers les années 710-720. L'arabisation, elle, est moins rapide et moins profonde. Les Arabes ne sont guère nombreux en Algérie, mais le prestige religieux et racial, l'étouffement insensible des non-Arabes et des non-musulmans, habituel en pays d'islām, enfin les nécessités du commerce font que l'Algérien du VIIIe s. a tout intérêt à s'arabiser et à s'islamiser.

Les Arabes n'ont cependant pas la besogne facile. Le pays, théoriquement soumis à Kairouan, où se succèdent sans cesse les gouverneurs, et où les Arabes doivent constamment lutter contre les révoltes berbères, se morcelle en émirats plus ou moins indépendants. L'Orient omeyyade, en proie à ses révoltes, se désintéresse de cet émiettement. Tiaret (l'ancienne Tahert), en Oranie, devient vers la fin du VIIIe s. la capitale de la dynastie *rustémide*, qui règne sur les Hautes Plaines et s'oppose à l'émirat *arhlabide* par ses caractères khāridjite, nomade et non arabe. L'idéal islamique y est appliqué, la religion est étroitement mêlée à la politique et plusieurs imāms y acquièrent un grand renom de sainteté. Contre l'ennemi commun de Kairouan, l'imān de Tiaret s'unit à l'émir de Cordoue, dont il reconnaît la suzeraineté.

En 909, la dynastie rustémide de l'Ouest algérien tombe sous les coups des partisans *fāṭimides*. La propagande chīʿite amène les Berbères Qotama à soutenir ʿUbayd Allāh. Les Fāṭimides étendent leur pouvoir sur l'Algérie, mais les Berbères, mécontents de se voir interdire le pillage, se révoltent contre eux à Constantine, Tiaret, et autres villes du pays Qotama. En 944 éclatent dans l'Aurès des troubles plus graves encore. Le khāridjite Abū Yazīd, *l'homme à l'âne*, fomente l'insurrection contre les chīʿites de Mahdiyya. Les armées fāṭimides sont décimées, Kairouan est prise, mais les Berbères de Milianah envoient des renforts, et les Fāṭimides matent la révolte (947). L'Algérie leur est soumise jusqu'à Milianah et l'Oranais leur appartient pour un temps.

Sous leurs successeurs, les Zīrides, l'émiettement est à nouveau consommé. Au début du XIe s., l'oncle de l'émir Badis, Ḥammād, reçoit en fief la région au sud de Bougie et, pour lutter contre ses cousins zīrides de Tunisie, renie l'allégeance fāṭimide et reconnaît la suzeraineté ʿabbāsside. C'est alors que fond sur les royaumes zīride et hammādide l'invasion bédouine déclenchée par les Fāṭimides mécontents de leurs vassaux, et connue sous le nom d'*invasion hilālienne*. Les Banū Hilāl, puis les Banū Sulaym déferlent sur le pays qu'ils ruinent partiellement. Les Ḥammādides quittent la Qalʿa des Banū Ḥammād, leur capitale, et se réfugient à Bougie, sur la côte (1104). Les Berbères sont repoussés dans les montagnes pauvres. Cette arabisation triomphante est un fait capital de l'histoire du Maghreb. Ce nomadisme envahissant fait des terres de culture des terrains de parcours, et accentue la dégradation économique et sociale de l'Afrique du Nord. La vie urbaine se réfugie sur le littoral et dans quelques grandes villes de l'intérieur. Les Zīrides de Mahdiyya, réfugiés à Bougie en 1148, en seront chassés par les Normands de Sicile. La piraterie est entrée dans les ressources officielles de la dynastie.

A l'ouest cependant, les succès de la dynastie berbère des *Almoravides* sont allés en se multipliant. Tlemcen, l'Oranais, l'Ouarsenis sont sous sa sujétion. La Kabylie est épargnée. Mais le futur *Almohade*, Ibn Tūmart, fait son apparition, vers 1120, à Constantine, à Bougie. Il rencontre ʿAbd al-Muʾmin, avec lequel il part pour le Maroc combattre la dynastie almoravide. A l'appel des Zīrides, ʿAbd al-Muʾmin, successeur d'Ibn Tūmart, conquiert l'Ifrīqiyya : prises d'Alger, de Bougie, de la Qalʿa des Banū Ḥammād, victoire sur les Banū Hilāl près de Sétif, etc. (1152-1159). Ses succès sur les Normands, en Tunisie, réalisent temporairement l'unité du Maghreb.

Mais la branche berbère almoravide des Baléares, celle des Banū Khāniya, débarque à Bougie. Alger, Milianah, la Qalʿa sont prises, Constantine est assiégée. Les Arabes Banū Sulaym les rejettent vers l'E., qu'ils placent sous leur domination. Là, ils sont vaincus par les Almohades, qui font de la Tunisie une vice-royauté ; ce sera le noyau initial de la dynastie *ḥafṣide*, dont dépendra l'Est algérien, cependant qu'à l'ouest l'émir de Tlemcen fonde un royaume du Maghreb central, le royaume des *ʿAbdalwādides* (1236). Cette dynastie lutte contre les Almohades, puis s'allie avec eux contre leurs vainqueurs, les *Marīnides*. Ils sont plusieurs fois vaincus et Tlemcen subit un siège terrible de la part des Marocains, mais résiste jusqu'au bout (1299-1307). Les ʿAbdalwādides tentent d'assiéger Bougie, mais les Marīnides s'emparent de Tlemcen (1337) et du Maghreb central. L'anarchie s'installe en Algérie, dont les Marīnides du Maroc et les Hafsides de Tunis se disputent la possession.

L'Algérie n'acquiert une certaine unité politique qu'avec l'arrivée, en 1515, des corsaires turcs, Bāba ʿArūdj et Khayr al-Dīn. Comme toujours, l'unification n'a pu être réalisée que par des éléments allogènes, qui peuvent seuls cimenter les éléments disparates du pays. En 1518, Khayr al-Dīn place l'Algérie sous le protectorat de Selim Ier, sultan de Constantinople. Ainsi protégé, le nouvel Etat se livre à la piraterie en Méditerranée, ce qui lui procure d'importantes ressources en butin et en esclaves, malgré les expéditions de Charles Quint, puis de Louis XIV. Le pacha d'Alger est nommé par le sultan, mais, depuis le milieu du XVIIe s., son autorité est partagée avec celle de l'agha élu par la milice algéroise, puis avec un dey. En 1711, le dey s'arroge l'autorité. A l'intérieur du pays, les beys administrent et perçoivent les impôts.

L'établissement de la France en Algérie (1830-1870).

L'origine de l'intervention française remonte à de difficiles pourparlers engagés en 1826 au sujet du règlement d'une créance des commerçants israélites algériens Busnach et Bacri, qui, en 1798, avaient cédé du blé à la France. Les rapports entre le gouvernement français et le dey d'Alger, personnellement intéressé à ce règlement, s'enveniment bientôt, au point qu'en 1827 ce dernier frappe d'un coup de son éventail le consul français Deval. A la suite d'autres incidents (bombardement par les forts d'Alger du navire français *Provence* en 1829), et malgré l'opposition de l'Angleterre, Charles X et Polignac, soucieux de créer une diversion à de nombreuses difficultés intérieures, se décident, en janvier 1830, à entreprendre une action militaire en Algérie. Le commandement en est confié au général de Bourmont, dont les 36 000 hommes, transportés par les vaisseaux de l'amiral Duperré, débarquent à Sidi-Ferruch du 14 au 16 juin. Ils ont facilement raison des formations turques qui occupent la région au nom de la Porte et des 40 000 cavaliers rassemblés par Ibrahim, gendre du dey. Après avoir pris Staoueli, les Français s'emparent d'Alger, où le dey capitule le 5 juillet.

● *L'occupation restreinte.* Les difficultés politiques françaises amènent Louis-Philippe à se borner à une *occupation restreinte* de l'Algérie Le général Clauzel se contente d'occuper Blida et Médéa pour couvrir Alger. Pendant cinq ans, Berthezène, Savary, Voirol, Drouet d'Erlon se succèdent sans moyens ni directives ; Oran, Bône et Bougie sont pourvues de garnisons françaises. Pour augmenter ses effectifs, le commandement met successivement sur pied des formations nouvelles : zouaves*, légion*, spahis*, tirailleurs*, chasseurs*, etc., recrutés parmi les autochtones, tandis que les *bureaux* arabes* établissent le contact avec les populations de l'intérieur.

En 1832, cependant, deux chefs arabes, Abd el-Kader, émir de Mascara, et Hādjdj Ahmad, bey de Constantine, se dressent contre les Français ; ceux-ci tentent d'abord de négocier et, par le traité du 26 février 1834, Desmichels reconnaît l'autorité d'Abd el-Kader sur tout l'Ouest algérien. Mais l'émir continue la guerre et écrase la colonne Trezel à La Macta (1835). Emue de cet échec, la France envoie des renforts ; Clauzel, devenu maréchal, et le duc d'Orléans enlèvent Mascara, mais échouent devant Constantine. Pour neutraliser l'action d'Abd el-Kader, Damrémont charge Bugeaud de négocier avec lui le traité de la *Tafna* (1837), qui reconnaît au chef arabe l'administration de tout le pays, sauf les ports et les villes côtières. Pendant ce temps, il porte son effort sur Constantine*, enlevée par Valée le 13 octobre 1837. Mais l'attention du commandement français doit se reporter aussitôt sur Abd el-Kader, qui, en deux ans, organise une véritable armée forte de plus de 50 000 hommes, et après s'être assuré de l'appui du sultan du Maroc, dont il se proclame le lieutenant, déclare ouvertement la guerre à la France le 18 novembre 1839 et pousse une pointe sur Alger.

● *La conquête.* La France se décide alors à la conquête, qui est l'œuvre de Bugeaud, nommé gouverneur de l'Algérie en 1840. Disposant de 100 000 hommes, dont il adapte l'organisation aux impératifs de mobilité de la guerre africaine, il entreprend, par d'incessantes attaques de ses *colonnes* mobiles*, de

Phot. Frechon, Giraudon, Bibl. nat.

refouler Abd el-Kader vers le désert. Dès 1841, toutes les places de l'émir sont conquises et, en 1843, sa smala est détruite par le duc d'Aumale, à Taguin. Chassé d'Algérie, Abd el-Kader se réfugie au Maroc, où il gagne à sa cause le sultan 'Abd al-Raḥmān. Celui-ci, ayant refusé d'expulser l'émir, est attaqué et battu par Bugeaud à l'Isly (1844), tandis que la flotte française bombarde Tanger et Mogador. Le sultan chasse alors Abd el-Kader, qui continue la lutte pendant trois ans, massacrant nos chasseurs à Sidi-Brahim* (1845), cherchant vainement à trouver à nouveau asile auprès du sultan avant de se rendre à Lamoricière, en 1847.

● *La pacification.* La soumission d'Abd el-Kader marque la fin de la guerre d'Algérie; le second Empire porte son effort militaire sur les pays berbères, dont il s'attache à obtenir la soumission : après la prise de Zaatcha (1849), Saint-Arnaud s'attaque à la Petite Kabylie (1849-1852); mais c'est sous le gouvernement du maréchal Randon, en 1857, que la France affirme son autorité sur la Grande Kabylie, symbolisée, après la prise d'Ichériden, par la création de Fort-l'Empereur (devenu Fort-National). La pacification s'exerce aussi en deux autres directions : au sud d'abord, où, après l'occupation des oasis de Laghouat et de Touggourt (1854), l'explorateur Duveyrier pénètre chez les Touaregs*; dans le Sud-Oranais enfin, où après plusieurs expéditions contre les Beni Snassen, les confins algéro-marocains seront nettoyés, à la veille de la guerre de 1870, par le général de Wimpfen. Mais la pacification militaire ne peut être définitive qu'à la condition que le pays soit bien administré. Les hésitations de la France entre une politique d'assimilation et une politique de semi-autonomie se manifestent dès cette époque.

De 1852 à 1858, Napoléon III substitue au régime civil de la IIe République un régime militaire, dont l'application est confiée au maréchal Randon, gouverneur général de l'Algérie, qui supprime la représentation algérienne au Parlement, mais maintient les trois départements créés par la République et administrés par des préfets, à l'autorité desquels échappent, pourtant, les territoires militaires du Sud. Pour faciliter la colonisation, Randon cantonne les autochtones; mais l'hostilité des colons au contrôle de l'armée, trop favorable aux musulmans, provoque, en 1858, la suppression du Gouvernement général et son remplacement par un ministère de l'Algérie et des Colonies siégeant à Paris, et confié au prince Napoléon, qui, incompétent, est remplacé dès 1859 par le marquis de Chasseloup-Laubat.

En septembre 1860, le voyage de Napoléon III en Algérie incite l'empereur, séduit par la noblesse des musulmans et mécontent des abus de la colonisation européenne, à renoncer à la colonisation et à promouvoir l'idée du « Royaume arabe », qui doit être non pas exploité, mais élevé au niveau de la métropole (lettre à Pélissier de 1863). Il rétablit donc le Gouvernement général et le régime militaire (Pélissier, 1863-1864, et Mac-Mahon, 1864-1870) et protège les autochtones (sénatus-consulte de 1863 reconnaissant la propriété de la terre aux tribus).

Cette politique eut pour contrecoup le ralentissement de la petite colonisation européenne (4 500 nouveaux colons seulement de 1860 à 1870) au profit de la grande colonisation capitaliste (Compagnie genevoise, autour de Sétif : 20 000 ha dès 1853; Société de la Macta et de l'Habra : 25 000 ha dans la plaine du Sig, en 1865; Société algérienne, devenue, en 1877, Compagnie algérienne : 100 000 ha dans le Constantinois).

L'évolution de l'Algérie de 1870 à 1919.

● *Difficultés.* La substitution de la république à l'empire révèle les difficultés latentes : hostilité des colons envers l'armée, problème israélite, problème kabyle. Pour satisfaire les Européens, le régime civil est rétabli; les israélites algériens reçoivent la citoyenneté française (décret Crémieux du 24 oct. 1870); la Kabylie, insuffisamment pacifiée, émue par les mesures en faveur des israélites et par la défaite française, se révolte, le 14 mars 1871, sous la direction du bachagha Mokrani, qui proclame la guerre sainte et entraîne 150 000 hommes qui pénètrent même dans le Hodna. Mais, en mai, Mokrani est tué, et au bout de sept mois, l'amiral de Gueydon écrase l'insurrection; le désarmement des Kabyles, une amende de 36 millions, la confiscation de 500 000 ha pacifient définitivement la Kabylie. Le général Chanzy, gouverneur général de 1873 à 1879, consolide les résultats obtenus. Le calme règne désormais en Algérie; l'extension vers le sud est facilitée par l'occupation du Mzab (1882) et par l'accord franco-britannique de 1890, qui laisse la France libre d'agir dans cette direction. Quant à la frontière marocaine, elle est fixée en 1903, grâce à la constitution d'un commandement militaire des confins algéro-marocains sous les ordres de Lyautey.

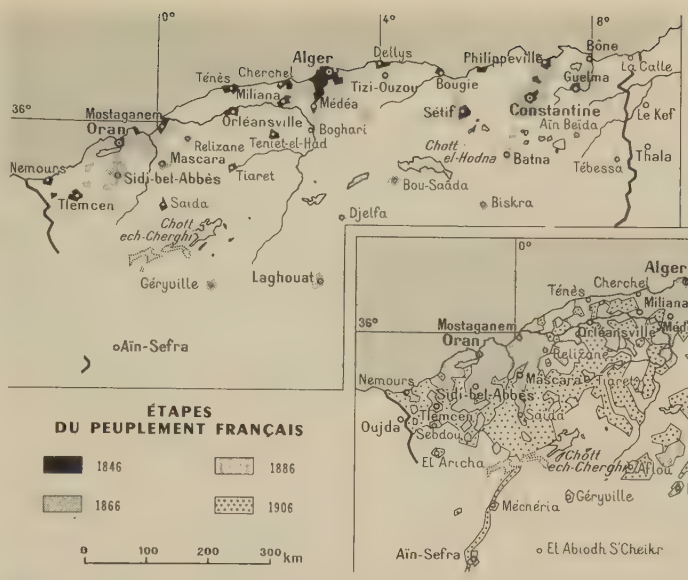

● *Organisation politique et économique.* Partisans de la politique d'assimilation, les colons, par lesquels l'Algérie est terre française, décident de la soumettre au droit commun. Dès 1873, une loi substitue à la propriété collective des tribus, la propriété individuelle de l'autochtone, qui ne peut résister aux offres d'achat des Européens. La colonisation officielle (Alsaciens-Lorrains) et la colonisation libre en reçoivent une impulsion décisive : de 1871 à 1881, le nombre des Français installés en Algérie augmente de 65 000, celui des autres Européens de 66 000. Mais le transfert de propriétés est si rapide qu'un arrêt de la Cour de cassation de 1888 doit annuler la loi de 1873, de peur d'une expropriation définitive des musulmans.

La force numérique des colons et de leurs élus algériens leur permet pourtant de faire appliquer par le gouverneur Albert Grévy, frère du président de la République (1879-1881), la politique des « rattachements ». Les affaires locales sont réparties entre neuf ministères parisiens, le gouverneur n'est plus qu'un agent d'exécution du gouvernement, les lois françaises sont applicables aux Européens d'Algérie (décrets de 1881). En 1889, une loi naturalise automatiquement tous les étrangers nés en Algérie. Quant aux musulmans, ils sont placés sous le régime de l'indigénat (1881) : la justice répressive et expéditive est rendue hors du droit commun, non par l'autorité judiciaire, mais par l'autorité administrative, avec, pour peines, l'internement, l'amende collective, etc. Le régime de centralisation et d'assimilation politique complété par une semi-ségrégation pratiquée à l'égard des indigènes échoue. Jules Ferry en dévoile les méfaits dans son rapport de 1892. L'Algérie ne peut être le prolongement de la France; elle n'est qu'une colonie, dit-il en substance. De 1896 à 1902, on renforce les pouvoirs du gouverneur général, qui ne dépend plus que du seul ministre de l'Intérieur. L'Algérie obtient un budget autonome; des délégations financières, à majorité européenne, sont mises en place pour aider le gouverneur à préparer le budget (décret du 23 août 1898); dans le cadre départemental, on distingue trois types de municipalités : *commune de plein exercice*, régie par la loi française; *commune mixte*, où l'élément indigène peut être admis à la commission municipale; *communes indigènes*, qui conservent leurs coutumes sous le contrôle d'un administrateur ou d'un officier.

En 1919, une loi élargira la place des autochtones dans les assemblées locales, tandis que disparaissait progressivement, de 1914 à 1944, le régime de l'indigénat*.

Cette situation est donc un compromis entre l'impossible assimilation et l'autonomie locale voulue par Napoléon III.

● *Organisation militaire.* Au lendemain de la guerre de 1870, les troupes des trois divisions militaires d'Alger, d'Oran et de Constantine constituent le 19e corps d'armée, devenu, en 1946, la Xe région militaire, dont le quartier général est à Alger. Les *Territoires du Sud algérien* forment, depuis 1902, un commandement distinct, dont le chef relève directement du gouverneur général. Répartis entre les circonscriptions d'Aïn-Séfra, de Ghardaïa, d'Ouargla et de Touggourt, ils sont administrés par des officiers des affaires indigènes disposant depuis 1891, pour la police du désert, de *compagnies sahariennes**. Si le principe de la conscription est décidé pour l'Algérie en 1912, il n'est pas appliqué rigoureusement, du moins en temps de paix; mais le nombre des régiments de tirailleurs algériens augmente régulièrement, passant de trois, en 1872, à neuf, en 1914. L'Algérie apporte une importante contribution à l'effort militaire français, tant au cours de la Première Guerre mondiale que pendant les opérations de pacification du Maroc et de la Syrie (1920-1930) et lors de la mobilisation de 1939.

Evolution de l'Algérie de 1919 à 1954.

● *La prospérité algérienne.* La colonisation ouvre des routes, construit des voies ferrées, défriche de nouvelles terres. Les cultures de céréales, de vigne surtout, se développent rapidement; du sous-sol sont extraits le fer et le phosphate; Alger devient le deuxième port français. Le nombre des colons s'accroît, mais le pourcentage des étrangers (Italiens dans le Constantinois, et surtout Espagnols en Oranais) augmente sans cesse et explique la formation d'une véritable personnalité algérienne. La population indigène augmente également grâce au développement de l'hygiène et des services médicaux. Après 1919, elle rachète parfois les terres cédées aux colons enrichis qui partaient s'installer en ville. Grâce aux Sociétés indigènes de prévoyance (S.I.P.), créées en 1933, l'agriculture traditionnelle se développe surtout dans le cadre des S.A.R. (Secteur d'amélioration rurale).

défilé de la Légion étrangère dans la plaine de Sidi-bel-Abbès

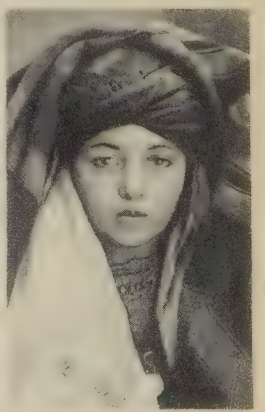

jeune fille chaouïa de l'Aurès

Phot. X, A. F. P., Frechon.

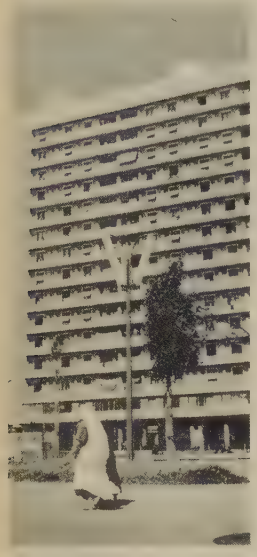

constructions H. L. M. à Alger

cultures à perte de vue dans la plaine oranaise

examen dans la polyclinique municipale d'Oran

● *La montée des oppositions.* Mais les autochtones ne sont pas assimilés, car l'islām les rend en général imperméables à la culture française. D'ailleurs, l'implantation scolaire reste insuffisante, le prosélytisme chrétien inefficace ; enfin l'Administration française, par souci de centralisation et de commodité bureaucratique, favorise la diffusion de l'islām dans les pays berbères, telle la Kabylie, où il n'avait pas encore pénétré : les Français construisent des mosquées, substituent la langue arabe et le droit coranique à la langue et aux coutumes berbères, contribuant à créer une unité religieuse et linguistique de l'Algérie qui n'avait jamais existé. Pourtant, les jeunes Algériens sortis des écoles françaises à partir de 1910, mais attachés à l'islām, accepteraient la citoyenneté française, à condition de conserver leur statut personnel, mais ils se heurtent à la double opposition des colons, qui feront échouer le projet de la loi Blum-Violette de 1937, et à celle des « Vieux Turbans » hostiles à toute assimilation.

Si l'Algérie reste calme de 1914 à 1918, au lendemain de la guerre, une première campagne pour l'indépendance est entreprise par l'émir Khaled, petit-fils d'Abd el-Kader. Elle échoue, et il doit émigrer. Mais, à partir de 1931, le cheik Ben Badis, président du Conseil des ulémas d'Algérie, veut, au nom de l'islām, faire de l'Algérie une nation et, au nom des principes de 1789, obtenir l'égalité des droits avec les Européens, puis la constitution d'une « nation démocratique sous le protectorat de la France », idées qu'il défend jusqu'à sa mort, en 1940.

Mais, déjà, il est débordé par des partis plus dynamiques : le parti communiste algérien (P.C.A.), fondé, en 1935, au congrès de Villeurbanne, qui soutient un programme nationaliste, et, d'autre part, le parti de Messali Hadj. Celui-ci a pour origine le Mouvement de l'Etoile africaine, fondé en 1926 par Ali Abd el-Kader, lié, au début, au parti communiste. Le mouvement ayant été dissous, Messali Hadj le reconstitue, en 1929, sous le nom d'Union nationale des musulmans nord-africains, transformée à Nanterre, en 1937, en parti populaire algérien (P.P.A.). Ses membres se recrutent parmi les travailleurs algériens de la région parisienne et visent à l'indépendance totale de l'Algérie.

Mais, au début de la Seconde Guerre mondiale, les problèmes nationalistes sont relégués au second plan, et le P.P.A. est dissous.

● *L'Algérie et la Seconde Guerre mondiale.*
a) Aspect politique. Après l'armistice de 1940 et l'affaire de Mers el-Kébir, Pétain confie à Weygand la charge de « délégué général du gouvernement en Afrique du Nord » (sept.). Le programme de la révolution nationale est strictement appliqué en Algérie (abolition du décret Crémieux). Sur le plan extérieur, Alger acquiert, en raison de sa situation, une importance considérable ; Weygand y mène une politique relativement indépendante, et conclut, en février 1941, les accords dits « Weygand-Murphy » sur le ravitaillement de l'Afrique par les Américains. Son refus de se plier aux exigences allemandes entraîne son rappel, en novembre suivant.

A dater du débarquement anglo-américain de 1942, l'Algérie devient le siège du Gouvernement provisoire. Successivement, l'amiral Darlan, haut-commissaire de France, président du Conseil impérial, assassiné le 24 décembre 1942, et le général Giraud essaient de concilier leur loyalisme envers Pétain et la reprise du combat. Le 3 juin 1943 se constitue pourtant le *Comité français de libération nationale*, dont la coprésidence est assurée alternativement par les généraux de Gaulle et Giraud, ce dernier devant être finalement éliminé par son collègue. Alger restera la capitale de la France en guerre jusqu'en 1944.

b) Aspect militaire. Après la défaite de 1940, c'est en Algérie que Weygand, puis Juin, reconstituent les premiers éléments de la nouvelle armée française, qui ne dispose, en 1942, que d'effectifs très restreints (60 000 hommes en Algérie). Préparé au cours d'entrevues secrètes, notamment à Cherchell, le débarquement des Américains s'effectue, le 8 novembre 1942, à Oran et à Alger, où Juin conclut aussitôt un armistice local. Le 9 novembre arrivent à Alger les généraux Clark et Giraud. Ce dernier, qui a rencontré Eisenhower à Gibraltar, vient prendre le commandement de l'armée d'Afrique pour la faire rentrer en guerre aux côtés des Alliés. Après une sérieuse résistance des Français sur mer et sur terre, la lutte cesse, le 10, à Oran, sur l'ordre de Darlan. Le 12, les Anglais débarquent à Bône et, le 13, Darlan donne à Giraud l'ordre d'engager les troupes françaises contre les forces de l'Axe. Le 15, les parachutistes américains occupent Tébessa. Pendant toute la campagne de Tunisie*, puis en 1944, l'Algérie, dont la capitale était le siège du quartier général d'Eisenhower, est le théâtre d'une intense activité militaire d'où sortiront les nouvelles divisions françaises engagées en Italie, puis en France ; 560 000 hommes (dont 260 000 Nord-Africains) sont mobilisés en Afrique du Nord de 1943 à 1945, et l'on compte 30 000 morts français et musulmans d'Afrique du Nord dans les batailles de la Libération.

● *L'évolution constitutionnelle et politique (1943-1954).* La perte du prestige de la France due à la défaite de 1940, la participation des Algériens à l'effort de guerre du C. F. L. N. incitent les leaders politiques musulmans à réclamer le partage des responsabilités du pouvoir.

Le rôle capital est joué par Fahrat 'Abbas, fondateur, en 1938, de l' « Union populaire algérienne » pour l'accession à la citoyenneté française des musulmans, malgré l'opposition du Parlement, hostile à l'égalité entre les deux communautés européenne et musulmane, et celle des messalistes, adversaires de l'assimilation.

En décembre 1942, il adresse un message aux autorités françaises. Ne recevant pas de réponse, il signe, le 10 février 1943, avec 28 élus musulmans, le *Manifeste du peuple algérien*, à la fois apologie de la culture et procès de la colonisation française, dont l'abolition est réclamée. Ce document demande en outre l'octroi d'une Constitution garantissant la liberté, l'égalité et la participation effective des musulmans au gouvernement de l'Algérie. Pour diffuser ce programme, Fahrat 'Abbas fonde alors l'U. D. M. A. (*Union démocratique du Manifeste algérien*).

La conférence de Brazzaville (1944), qui promet l'émancipation des peuples coloniaux et leur intégration dans le cadre d'une « Union française », suscite de nouveaux espoirs. Mais cette autonomie, qui, pour les Berbères, représentait l'indépendance totale, n'étant pas accordée, une première insurrection éclate dans la Kabylie des Babors et le Constantinois, en mai 1945 : des Français sont sauvagement massacrés et la répression est sévère. Quelques concessions sont faites aux musulmans : déjà, l'ordonnance du 7 mars 1944 avait accordé la citoyenneté française aux musulmans évolués, qui conservent pourtant leur statut personnel ; surtout, le statut organique de l'Algérie du 20 septembre 1947 crée une Assemblée algérienne de 120 membres, élus par moitié par le collège des citoyens (464 000 Français et 58 000 Français-musulmans), et par celui des non-citoyens (1 200 000 Algériens). Son rôle est surtout financier. Mais les pouvoirs politiques de décision sont réservés au gouverneur général, pourtant contrôlé par un conseil de gouvernement (6 conseillers), veillant à l'application des décisions des assemblées. Aussi, les musulmans mécontents s'abstiennent-ils en grand nombre aux élections. L'U. D. M. A. de Fahrat 'Abbas, malgré des tentatives de surenchère, se disloque, dès novembre 1946, au profit de partis plus extrémistes : le P. C. A. (Parti communiste algérien), d'ailleurs en recul, car d'origine européenne, et surtout le M. T. L. D. (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), qui n'est en fait que la reconstitution du P. P. A. sous la direction de Messali Hadj. Ils repoussent la solution de Fahrat 'Abbas d'une République algérienne fédérée à la République française, et réclament l'indépendance totale. La non-application du statut de 1947, les revers de la France au Levant, et surtout en Indochine, incitent à la révolte une élite musulmane attirée par le pouvoir et une masse d'indigènes sans travail.

L'Algérie de 1954 à 1958.

La révolte éclate brutalement dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1954, et surprend totalement les autorités, qui ne croient qu'à un soulèvement tribal analogue aux révoltes antérieures, alors que le mouvement a été préparé de longue date. Tout un appareil clandestin a été organisé et réglé par les services secrets du Caire, qui ont mis au point le dispositif insurrectionnel. La mise en place fut assurée localement dès 1950-1951 par l'Organisation spéciale (O. S.) organe secret, paramilitaire et terroriste du M. T. L. D. Créé par ce dernier en 1947, il s'en sépare au congrès de Hornu (juin 1954) sous l'influence des « Frères musulmans », désireux d'entraver par le terrorisme l'établissement en Afrique du Nord d'un type nouveau d'association à orientation pro-occidentale contrariant les visées panarabes de Nasser. L'O. S., ayant formé un Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (C. R. U. A.), déclenche l'insurrection dans les bastions montagneux de l'Aurès et des Nementchas. L'insuffisance des forces françaises, due à la campagne d'Indochine, favorise le soulèvement, qui se prolonge le long des axes orographiques de l'Atlas tellien et de l'Atlas saharien, reliés vers l'E. par les monts du Hodna. Le Nord-Constantinois, la Kabylie et le Sud-Algérois sont ainsi contaminés, tandis qu'aux confins algéro-marocains des bandes armées venues du Rif ou du Maroc chérifien s'implantent dans les monts des Traras et le massif boisé de Tlemcen.

Cette action militaire et terroriste (mutilation de 19 militaires français à Palestro [18 mai 1956], massacre de 300 musulmans à Melouza [28 mai 1957]) frappe plus durement les musulmans que les Européens (au 30 oct. 1957, 6 200 musulmans ont été tués et 4 100 blessés, contre 950 et 2 500 Européens ; le nombre des disparus s'élève respectivement à 2 100 et à 130 ; s'y ajoutent les victimes du terrorisme en France, abattues dans le cadre d'un règlement de comptes entre organisations politiques rivales, F. L. N. et M. N. A., ou pour refus de cotisation).

Le terrorisme se double d'une action politique visant à constituer un « Gouvernement algérien libre » disposant d'une large assise territoriale et d'une capitale en Algérie, tous éléments susceptibles d'être présentés à la tribune de l'O. N. U. comme l' « Algérie libérée ». Dans ce dessein, le C. R. U. A. crée une « Armée nationale de Libération » (A. N. L.), au service d'un nouveau parti, le « Front de Libération nationale » (F. L. N.), où se rejoignent les membres du Comité central du M. T. L. D., de l'U. D. M. A. et de l'Association des ulémas, créée en 1935 par Ben Badis ; il est soutenu par les communistes. Seul, Messali Hadj, en désaccord complet avec les chefs du F. L. N., ne se rallie pas à ce dernier et transforme son M. T. L. D. en Mouvement national algérien (M. N. A.), qui groupe ses fidèles d'Algérie et de métropole et pratique également le terrorisme.

A l'intérieur même du F. L. N., les différences subsistent entre les militaires (Ben Bella), les politiques (Lahouel, Fahrat 'Abbas, Ahmed Francis) et les religieux (El-Medani). Pourtant, son action aboutit à la création au Caire d'un Comité de libération du Maghreb, commun aux trois pays de l'Afrique du Nord française (automne 1955), et surtout d'un Conseil national de la révolution algérienne (C. N. R. A.) ; son exécutif, dit Comité de coordination et d'exécution (C. C. E.), voudrait se transformer en Gouvernement algérien, mais il ne réussit pas à obtenir l'appui de l'O. N. U. (nov. 1955, févr. 1957, nov. 1957) malgré une vive et habile propagande menée auprès des Etats de la Ligue arabe, de l'Amérique latine, de la Scandinavie et des nations communistes. Il ne reçut pas moins de l'étranger un appui considérable : envoi d'armes (Egypte, Libye, Maroc, Tunisie) et de fonds (Ligue arabe, Etats asiatiques de Bandung, rackett des ouvriers musulmans en France et en Belgique), propagande radiophonique (Le Caire, Damas, Budapest), formation militaire de ses cadres (Le Caire, Bagdad), bases de repos de l'A. L. N. (Maroc, Tunisie).

Le Gouvernement français déjoue l'insurrection générale par des mesures politiques et militaires sans précédent : rappel des disponibles (19 mai 1955, 11 avr. 1956), proclamation de l'état d'urgence en Algérie (28 août 1955), quadrillage du terrain à l'aide de 400 000 hommes. L'ordre rétabli dans les villes (bataille d'Alger, janv.-févr. 1957), l'armée s'attache à résorber les

Phot. Ofalac, X.

Alger : le palais du Gouvernement général. Jacques Guiauchain, architecte

zones dissidentes, regroupant les populations musulmanes dans les zones montagneuses difficilement pénétrables et d'habitat dispersé (485 000 personnes en août 1958) ; des unités locales indigènes, les « harkas » (58 000 hommes à la fin de 1958), sont même armées. Enfin, la mise en place d'une ligne électrifiée prévient les infiltrations en provenance de Tunisie. Au total, les forces du F. L. N. auraient eu 60 000 tués, et les forces françaises 6 000 morts (estimation mars 1958).

La pacification est également entreprise par la mise en route d'une série de réformes sociales, agraires, administratives et politiques. Après les efforts tentés en 1955 par le gouverneur général, Jacques Soustelle, en faveur d'une politique d'intégration, le gouvernement Guy Mollet opte pour la « personnalité algérienne » et charge Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie de février 1956 à mai 1958, de faire accepter le triptyque : cessez-le-feu, élections libres, négociations, auquel le F. L. N. oppose le préalable de l'indépendance. Localement, les circonscriptions administratives sont multipliées de façon à rendre l'administration plus proche des musulmans, auxquels sont plus largement ouvertes les portes de l'école (189 000 élèves en nov. 1956, 255 000 en juin 1957) et de la fonction publique (6 847 en avr. 1956, 9 979 en août 1957). De plus, le nombre des logements construits et celui des consultations médicales augmentent rapidement.

Enfin, après l'échec d'une première loi-cadre (3 sept. 1957), l'Assemblée vote un nouveau statut de forme fédérative (30 janv. 1958).

Mais le bombardement aérien de la base F. L. N. de Sakiet Sidi Youssef, en Tunisie, provoque avec ce pays une crise grave, aux répercussions internationales. La longueur de la crise ministérielle qui s'ensuit (mai 1958), la crainte éprouvée par les Européens d'Algérie de voir ce pays abandonné ou partagé, l'exaspération des civils et des militaires devant l'exécution par le F. L. N. de trois soldats français prisonniers aboutissent à Alger au mouvement du 13 mai (occupation du ministère de l'Algérie, création d'un Comité de salut public) et, finalement, au retour au pouvoir du général de Gaulle (1er juin 1958), suivi d'une révision constitutionnelle. Les conséquences de l'affaire algérienne débordent donc largement le cadre nord-africain. Depuis lors, d'importantes mesures ont été prises pour modifier le climat politique (attribution de la citoyenneté française à tous les Algériens musulmans, hommes ou femmes [décret du 3 juill. 1958], qui ont participé au référendum [28-IX-1958] et aux élections législatives [nov. 1958]). L'insertion définitive de l'Algérie dans la Communauté est recherchée par l'action militaire (pacification des bastions montagneux : confins orano-marocains, Ouarsenis, Kabylie, etc.) et par la réalisation d'un programme d'équipement ayant pour but d'élever le niveau de vie (plan de Constantine, oct. 1958). [→ Biblio.]

BEAUX-ARTS

● *Architecture et urbanisme.* Etablie au XIXe s. sur des tracés rationnels, la ville d'Alger présente de nombreuses rues à arcades rappelant celles de la rue de Rivoli, à Paris. Les voûtes du port sont de 1890. A partir de 1907, les bâtiments officiels sont de style néo-mauresque, dit aussi « style Jonnart » (préfecture, grande poste, Palais d'été). Première réalisation moderne d'envergure, le palais du Gouvernement général, de Guiauchain, date de 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, on cite l'*aérohabitat* (300 logements), par Bouclier, Ferrer et Miquel ; l'immeuble du Mauretania, par Bise et Ducollet ; les cités de Diar al-Saada et Diar al-Mahsoul, destinées aux musulmans ; à Adrar, dans le Sud, l'hôpital, par Luyckz, est une intéressante mise en œuvre de matériaux locaux (briques de terre séchée, troncs de palmiers) ; de 1953 à 1956, Alger s'est augmenté de plus de 8 000 logements nouveaux ; c'est la première ville française qui ait créé un bureau de planification (1954).

● *Ethnographie et préhistoire.* Le musée du Bardo, à Alger, conserve d'importantes collections d'ethnographie et de préhistoire : relevés de peintures rupestres du Sud-Oranais, du pays touareg, du Sahara, statuettes néolithiques anthropomorphes et zoomorphes ; costumes, mobilier, poteries.

L'organisation administrative des fouilles date de 1949 : protection matérielle de nombreux gisements (nécropole de Djorf-Torba, sablière de Ternifine, grottes d'El-Cuartel, etc.), encouragement à la recherche par l'octroi d'une bourse annuelle (1951).

● *L'art antique.* L'exploration archéologique de l'Algérie a immédiatement suivi les opérations militaires. Un Service des monuments historiques a fonctionné dès 1880 ; l'Algérie s'étant révélée plus riche que l'Italie elle-même en antiquités romaines (v. AFRIQUE DU NORD), un service a été créé en 1923 pour leur être exclusivement consacré.

Les principales villes antiques sont Timgad*, Lambèse*, Djemila*, Tiddis*, Hippone*, Tébessa*, Cherchel*, Tipasa*. Les champs de fouilles s'accompagnent de musées locaux, à Cherchel notamment ; le musée Stéphane-Gsell, à Alger, conserve le plus grand nombre de moulages et les plus admirables originaux (*Vénus de Cherchel, Déméter, Neptune, Minerve.*)

● *L'art musulman.* V. MUSULMAN (*art*). Dès 1846, Bugeaud organisa la recherche des objets d'art musulman ainsi que la conservation des monuments d'architecture. Le musée Mustapha, à Alger, où furent présentées les premières collections, a reçu, depuis, le nom de l'archéologue Stéphane Gsell* ; on y trouve, notamment, des plâtres sculptés de Sedrata, des tapis et des tissus du Haut et du Moyen Atlas, du djebel Amour, de Salé, Rabat, du Mzab, de Kabylie ; des bijoux de Sous, des armes, etc. Le musée de Tlemcen est installé dans une ancienne mosquée (XIIe s.). Ceux de Bougie et Constantine (musée Gustave-Mercier) doivent être également signalés. Les recherches archéologiques ont donné d'importants résultats à Sedrata, la Qal'a des Banū Ḥammād, 'Achīr, etc., et le service des monuments historiques a procédé à de nombreuses restaurations. L'artisanat traditionnel a fait l'objet de mesures de protection.

● *L'art français d'Algérie.* Delacroix, Chassériau, Fromentin, Dehodencq, Auguste Renoir et de nombreux orientalistes sont venus peindre en Algérie, de même que Matisse, Othon Friesz, Albert Marquet, et les pensionnaires de la Villa Abd-el-Tif*. Le musée municipal d'Alger est devenu, en 1930, musée national. (V. ALGER [*musée d'*].) D'autres collections publiques de beaux-arts existent à Oran et à Constantine. Une Ecole nationale des beaux-arts a été fondée à Alger, en 1881. Parmi les artistes originaires d'Algérie, citons les peintres Roger Limouse, Emile Aubry, membre de l'Institut, les sculpteurs Paul Belmondo, Georges Hilbert et André Greck, grand prix de Rome. Le grand prix artistique de l'Algérie, décerné par le Gouvernement général, a été obtenu, depuis 1922, par Jean Bouchaut (1922), Paul Belmondo (1932), Muḥammad Racim (1933), André Hambourg (1944), Emile Claro (1951).

ALGÉRIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Algérie ; habitant ou originaire de l'Algérie.

— Art culin. *A l'algérienne*, se dit d'une garniture de petites tomates et de croquettes de patates.

— Pyrotechn. *Bombe algérienne*, v. BOMBE.

◆ N. m. Linguist. Dialecte arabe maghrébin d'Algérie, parlé par plus de cinq millions de personnes et divisé en plusieurs parlers différents.

◆ N. f. Text. Etoffe à rayures multicolores. || Echarpe faite de cette étoffe.

ALGÉROIS, E adj. et n. Relatif à Alger ; habitant ou originaire d'Alger.

ALGÉROIS, région d'Algérie correspondant à l'ancien département d'Alger*.

ALGÉSI- ou **ALG(O)-,** éléments tirés du grec *algêsis* ou *algos*, douleur, et entrant dans la composition de nombreux mots français.

ALGÉSIMÈTRE n. m. Physiol. Instrument qui mesure l'intensité de l'excitation nécessaire pour provoquer une sensation douloureuse.

ALGÉSIOGÈNE adj. Physiol. Se dit d'une excitation qui provoque la douleur.

ALGÉSIRAS, en esp. **Algeciras** (ar. *al-Djazīra al Ḥaḍrā'*, l'Ile Verte), v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cádiz), sur le détroit de Gibraltar ; 60 500 hab. Port de pêche actif et port de voyageurs vers Ceuta et Tanger. Station balnéaire. Les Maures commencèrent leur conquête de l'Espagne en l'occupant. Alphonse XI de Castille la leur enleva (1346) après un siège de quatre ans.

Algésiras (CONFÉRENCE D'), conférence qui siégea dans cette ville du 16 janvier au 7 avril 1906 et réunit les représentants de la Belgique, de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Hongrie, du Portugal, de la Russie, de la Suède, de l'Espagne et des Etats-Unis. Les accords acceptés par le sultan du Maroc consacraient l'internationalisation économique du Maroc, et la position privilégiée de la France et, à un moindre degré, celle de l'Espagne, qui recevaient le droit d'organiser la police dans les ports marocains. La France, en dépit de l'Allemagne, diplomatiquement isolée en Europe, et grâce à l'appui de la Grande-Bretagne, de la Russie et même de l'Italie, qui commençait à se détacher de la Triple Alliance, acquérait une prépondérance de fait, qui aboutit en 1912 à l'établissement de son protectorat.

ALGHÉDONIQUE adj. (gr. *algos*, douleur, et *hedonê*, plaisir). Psychol. Qui concerne à la fois le plaisir et la douleur.

ALGHERO, port d'Italie, en Sardaigne (prov. de Sassari), sur la côte occidentale de l'île ; 21 374 hab. (18 602 aggl.). Evêché. Aéroport de Sassari. Pêche de corail.

ALGIDE adj. (lat. *algidus*, qui glace). Méd. Se dit d'un état dans lequel le malade éprouve une grande sensation de froid.

ALGIDITÉ n. f. Méd. Refroidissement des extrémités, avec sensation de froid intense et parfois tendance au collapsus. (L'abaissement de la température périphérique peut ne pas être accompagné d'un abaissement correspondant de la température centrale : c'est le cas dans l'accès de fièvre pernicieuse [malaria]. Contre l'algidité, réchauffement périphérique, boule d'eau chaude, frictions, bains sinapisés, enveloppement d'ouate.)

« Femmes d'Alger dans leur intérieur » *détail* de l'esquisse par Delacroix *musée de Montpellier*

« Arabe fumant la pipe » dessin de Chassériau *musée des Beaux-Arts d'Alger*

« l'Algérienne » par Matisse *musée national d'Art moderne*

Phot. Cie aérienne française, Giraudon.

ALGIE n. f. (du gr. *algos,* douleur). Méd. Douleur locale ou régionale, sans présumer de la cause. (Ce mot, par suite, est employé comme suffixe pour désigner la douleur d'un organe : gastr*algie,* douleur de l'estomac ; céphal*algie,* douleur de tête ; névr*algie,* douleur d'un nerf.)

ALGINATE n. m. Chim. Sel de l'acide alginique. (V. ALGINE.)

— Chirurg. dent. Préparation complexe à base d'alginate, permettant la prise des empreintes dentaires.

— ENCYCL. Chim. L'*alginate* de soude est utilisé pour la fabrication de certains fils et fibres artificiels doués de la propriété de se dissoudre facilement, notamment dans l'eau chaude. Cette faculté a été mise à profit pour préparer des filés mixtes (laine et fibres d'alginate). L'élimination de l'alginate après filage permet d'obtenir des fils de laine très fins, qu'il serait impossible de fabriquer directement. De même, en brodant avec des fils de laine des motifs sur un tissu d'alginate, on réalise, après dissolution de l'alginate, des imitations de dentelles. L'alginate émulsionne les huiles, agglutine les briquettes de charbon et sert également de vernis, d'isolant électrique, etc.

ALGINE n. f. (de *alg*[*ue*], et suffixe *-ine*). Substance glaireuse, incolore, formée au contact de l'eau par le mucilage de certaines algues brunes (laminaires notamment).

— ENCYCL. L'*algine,* que l'on nomme aussi *mucus, acide laminasique, tangacide, norgine,* etc., est un colloïde de nature protéique, très peu soluble dans l'eau. Pour l'extraire des algues, on met celles-ci à digérer dans des lessives de carbonate de sodium. Au bout de vingt-quatre heures, on a une solution visqueuse à laquelle on ajoute un fort volume d'eau, et l'on précipite l'algine par un acide fort. On la purifie par traitement aux hypochlorites, précipitations successives, filtrage. Le produit final sert à la préparation des alginates*.

ALGINIQUE adj. Se dit d'un acide dont le sel de sodium se trouve dans certaines laminaires.

ALGIQUE adj. Méd. Relatif à la douleur : *Fièvre algique.*

ALGOA, baie d'Afrique australe, sur la côte S.-E. de l'Union sud-africaine (prov. du Cap) ; elle est fermée au S.-O. par le cap Recife, au flanc duquel se trouve Port Elizabeth.

ALGOBACTÉRIÉES n. f. pl. Sous-embranchement de bactéries comprenant les espèces affines aux algues.

ALGOCULTURE n. f. Culture des algues.

ALGODONITE n. f. Minér. Arséniure naturel de cuivre, Cu_6As, du système hexagonal.

ALGOÏDE adj. Qui ressemble à une algue.

ALGOL (ar. [*Ra's*] *al-ghūl,* [la tête] de l'ogre), nom donné à l'étoile β Persée* ou β *Persei.* Etoile* variable, *Algol* est composée de deux astres, l'un brillant, l'autre obscur, tournant autour de leur centre de gravité commun en 2 j 12 h ; ce mouvement détermine des éclipses partielles causant des variations périodiques d'éclat de la magnitude, de 2,3 à 3,5. Type spectral **B** 8. (V. ÉTOILE.)

ALGOLOGIE n. f. Science des algues. (On dit aussi PHYCOLOGIE.)

ALGOLOGIQUE adj. Relatif aux algues.

ALGOLOGUE n. Botaniste qui s'occupe de l'étude des algues.

ALGOMA, localité du Canada (Ontario), sur la rive N. du lac Huron. Importantes exploitations minières (fer, manganèse, uranium).

ALGONKIEN adj. et n. m. Géol. Se dit de la partie supérieure du Précambrien.

— ENCYCL. L'époque de l'*Algonkien,* entre l'Archéen et le Cambrien, est comprise entre 800 et 500 millions d'années. L'Algonkien est surtout composé de phyllades, de schistes, de quartzites et de calcaires, plus rarement de gneiss et de micaschistes. Il est moins métamorphisé, moins plissé et moins pauvre en fossiles que l'Archéen. On y a signalé de très rares brachiopodes (lingules), des débris d'échinodermes, des pistes variées de vers et de curieux êtres récifaux, les *collenias.* Une grande glaciation s'est produite vers sa fin, à l'*Eocambrien* ou *Infracambrien.* On peut le subdiviser en *Huronien* à la base et *Keweenavien* au sommet.

ALGUE
v. hors-texte en couleurs

ALGONQUIN(S) ou **ALGONKIN(S),** ensemble de tribus indiennes de l'Amérique du Nord, qui occupaient un vaste territoire situé entre l'Atlantique et les Rocheuses. Ceux des forêts du Nord vivaient de la chasse et de la pêche ; ceux des plaines, nomades également, poursuivaient le bison ; ceux du Sud pratiquaient l'agriculture. Ils parlaient une langue appartenant à un des groupes de l'Amérique* du Nord.

ALGOPAREUNIE n. f. Gynécol. Copulation douloureuse.

ALGOPHILIE n. f. Psychiatr. Recherche des sensations douloureuses. (On l'observe chez certains psychopathes et dégénérés.)

ALGOPHOBIE n. f. Psychiatr. Crainte morbide, non seulement de la sensation douloureuse (ce qui est normal), mais aussi de tout ce qui pourrait éventuellement amener une sensation douloureuse.

ALGORITHME n. m. (de Muḥammad ibn Mūsā *al-Khārezmī,* mathématicien arabe du début du IXe s.). Ensemble de symboles et de procédés de calculs mathématiques : *L'algorithme du plus grand commun diviseur est la méthode atteignant cet élément à l'aide de divisions successives.*

ALGORITHMIQUE adj. Qui concerne les algorithmes.

— ENCYCL. Au Moyen Age, on donnait le nom de calcul *algorithmique* aux méthodes de calcul écrit, différentes des calculs faits à l'aide de jetons ou de tables à calculer. Le calcul algorithmique a engendré les méthodes actuelles de calcul arithmétique élémentaire.

ALGORITHMISTE adj. et n. m. Qui se sert de l'algorithme, c'est-à-dire, au XIIIe s., de l'arithmétique avec les chiffres arabes : *L'école algorithmiste, qui pratiquait l'arithmétique des Arabes et cultivait l'algèbre, succéda à l'école abaciste.*

ALGOSPASME n. m. Spasme musculaire douloureux ; crampe douloureuse.

ALGOSTASE n. m. Diminution ou abolition de la sensibilité à la douleur au moment d'un grand traumatisme. (Elle paraît résulter du choc qui inhibe la réceptivité du système nerveux central. On l'observe souvent pendant les guerres, l'état émotionnel prédisposant à cette inhibition.)

ALGRANGE, comm. de la Moselle (arrond. de Thionville-Ouest), au N. de Hayange ; 8 417 hab. (*Algrangeois*). Mines de fer.

ALGREN (Nelson), romancier américain (Detroit, 1909). Ecrivain réaliste, non dénué de poésie, il a donné des œuvres d'une facture dépouillée et brutale, dont les principales décrivent les bas-fonds de Chicago : *l'Homme au bras d'or* [*The Man with the golden arm*] (1949) ; *Le matin se fait attendre* [*Never come morning*] (1952).

ALGUAZIL [gwazil] n. m. (esp. *alguacil ;* de l'ar. *al-wāzir,* conseiller, vizir). Fonctionnaire subalterne de police, attaché aux tribunaux en Espagne.

ALGUE n. f. (lat. *alga*). Végétal chlorophyllien de l'embranchement des thallophytes, généralement aquatique.

— ENCYCL. Bot. Les *algues* sont, pour la plupart, des plantes aquatiques : certaines vivent dans les eaux douces, mais le plus grand nombre habitent dans la mer, le long des côtes. Leur thalle est parfois unicellulaire (ex. : *euglène*), mais généralement pluricellulaire filamenteux (ex. : *spirogyre*), lamelliforme (ex. : *ulve*) ou formant des frondes simples ou rameuses (ex. : *fucus*). Certaines (*diatomées*) possèdent une coque siliceuse richement ornementée. D'autres (*lithothamnion*) déposent du calcaire autour d'elles, édifiant de véritables rochers. Quelques-unes (*noctiluques*) produisent de la lumière, rendant la mer phosphorescente. Les algues se distinguent des autres thallophytes par la présence, dans leurs cellules, du pigment vert des plantes supérieures, la chlorophylle. Elles possèdent en outre d'autres pigments en proportions variables, ce qui permet de les classer notamment en : Algues vertes, ou *chlorophycées,* où la chlorophylle est prépondérante (nombreuses algues d'eau douce, étage supérieur d'algues marines) [ex. : spirogyre, ulve]) ; Algues brunes, ou *phæophycées,* où domine la fucoxanthine (étage moyen d'algues marines) [ex. : fucus, laminaire] ; Algues rouges, ou *rhodophycées,* où l'emporte la phycoérythrine (étage inférieur d'algues marines et espèces d'eau douce, souvent décolorées d'ailleurs) ; Algues bleues, ou *cyanophycées,* présentant des caractères communs avec les bactéries, et chez qui la chlorophylle est mêlée de phycocyanine en proportion importante.

La reproduction chez les algues est soit asexuée, soit sexuée (fusion d'un anthérozoïde cilié et d'une oosphère, donnant un œuf chez les fucus).

Utilisation des algues. Les usages des algues sont assez divers : agricoles, industriels, thérapeutiques, et plus spécialement alimentaires. C'est surtout dans les pays maritimes du nord de l'Europe, et principalement en Bretagne, qu'on utilise les algues comme engrais ou comme amendements. Sous les noms de *goémon* et de *varech,* d'assez nombreuses espèces de fucus et de laminaires font l'objet d'une récolte très active : goémon-épave, recueilli sur les rochers, ou goémon de coupe, recueilli en mer (et dont la récolte n'est permise qu'à certaines époques) ; ces algues, égouttées, sont mises en tas, où elles se ressuient et fermentent un peu avant de servir d'engrais. Séchées plus complètement (sur des tas de galets à travers lesquels circule l'air), elles sont parfois incinérées pour l'extraction des produits minéraux (potasse, soude, iode) qu'elles renferment. Mais le goémon, lavé à l'eau douce, puis desséché complètement, outre qu'il est employé à la confection de matelas, coussins, traversins, etc., ou comme litière pour les animaux, est susceptible d'autres usages encore : il devient la matière première d'un certain nombre de préparations industrielles (mucilages pour l'apprêt des fils et tissus), culinaires (gelées, crèmes, flans instantanés, pain de goémon), ou pharmaceutiques. Le thalle desséché et durci des laminaires sert à faire des manches de couteau, des sticks. On sait, d'autre part, que les valves silicifiées des diatomées fossiles fournissent le tripoli. Il existe aujourd'hui un nombre important d'industries qui traitent les algues pour en tirer l'algine.

Le *carragheen* (*Chondrus crispus*), les *gracilaria, gigartina, halydris,* etc., ont été fort en honneur dans l'ancienne pharmacopée pour leurs vertus thérapeutiques ; l'*alsidium* est encore employé sous le nom de « mousse de Corse », comme vermifuge. La propriété de se gonfler en absorbant de l'eau, que possèdent certaines algues, les a fait employer en chirurgie pour dilater des plaies fistuleuses.

Les ulves sont consommées en guise de salade. En Ecosse, en Irlande, au pays de Galles, on prépare avec les *himanthalia* un « pain d'algues » (*laver bread*). Durant la Première Guerre mondiale, des essais tentés pour utiliser les algues dans l'alimentation des chevaux ont donné des résultats très concluants.

Cependant, si les algues sont appréciées comme aliments par quelques peuples européens, cette utilisation reste exceptionnelle. Il n'en est pas de même en Extrême-Orient, notamment en Chine, au Japon, aux îles Hawaii et dans beaucoup d'autres régions maritimes de l'Australasie, où elles prennent au point de vue industriel, et surtout au point de vue alimentaire, une importance considérable. On en consomme à l'état frais un grand nombre d'espèces. On en tire des « colles » végétales, dont la plus connue est l'*agar-agar,* utilisé en bactériologie. Les mêmes algues (*gelidium*) servent à la préparation du *kanten,* qui entre, au Japon, dans la composition de nombreux mets nationaux (confitures, pâtisseries, potages, sauces). On utilise également ce kanten pour clarifier le saké, la boisson nationale, apprêter les étoffes, encoller ou glacer les papiers. Plus de 500 usines japonaises sont installées pour la préparation du kanten ou du *kombu* (tiré de diverses laminaires) et qui est, lui aussi, un aliment consommé par la majorité des Japonais. Enfin, l'*amanori* ou *asakusanori,* nom japonais des *porphyra,* fait l'objet d'une véritable culture, dont les plantations (*sudate*) couvrent de vastes espaces sur les côtes basses du Japon. Aussi communément qu'à Paris les pommes de terre frites, ou les sandwiches aux Etats-Unis, on consomme partout au Japon le *sushi* préparé avec ces

Phot. Larousse.

algues lavées, séchées, découpées et accommodées suivant des recettes plus ou moins savantes. On en prépare même des conserves vendues en petites boîtes ornées de souhaits ou de devises, que l'on échange amicalement. (→ Biblio.)

— Paléobot. *Algues fossiles.* Les algues fossiles ont une importance considérable en géologie, notamment celles qui sont imprégnées de calcaire. Au premier rang, on doit citer les algues siphonées verticillées (*cymopolia, acétabularia, acicularia, clypéma, bornetella*). Leurs dépôts ont formé parfois des terrains très épais (Trias, terrains secondaires). On les avait confondues anciennement avec des polypiers ou des foraminifères. A côté des algues vertes, certaines algues rouges (*lithothamnium, lithophyllum,* etc.) jouent un rôle également important, ainsi que les diatomées.

ALHAGI n. m. (ar. *al-Ḥādj*). Petit arbrisseau répandu dans la région méditerranéenne austro-orientale et dans l'Inde. (C'est à *Alhagi Maurorum* qu'on a attribué la production de la manne dont les Hébreux se sont nourris dans le désert. Ordre des légumineuses.)

ALHAMA DE ARAGÓN (de l'ar. *al-Ḥammāma,* le bain public), v. d'Espagne (Aragon, prov. de Saragosse), sur le Jalón; 1 900 hab. Station thermale. — Aux environs, monastère de Piedra; donjon; cloîtres gothiques.

ALHAMA DE GRANADA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Grenade), au pied de la *sierra de Alhama;* 10 600 hab. Station thermale. Vestiges de bains romains et mauresques. — Cette ville, qui passait pour la clef de Grenade au temps des Maures, fut prise par Ferdinand le Catholique en 1482. Les Français l'occupèrent de 1810 à 1812. Elle fut détruite en 1884 par un tremblement de terre.

ALHAMBRA (de l'ar. *al-Ḥamrā',* la rouge), ancien palais et forteresse des rois maures de Grenade. Le plus ancien groupe de constructions (sanctuaire, cour de la mosquée, ancienne porte principale) est antérieur au XIIIe s. Du XIIIe s. date le second groupe, qui a pour centre la cour des Myrtes. Le troisième (cour des Lions et les salles qui en dépendent) constitue le chef-d'œuvre de l'architecture musulmane.
L'extérieur n'offre que l'aspect d'un édifice lourd et informe; mais dès qu'on a franchi la principale entrée, dite *porte du Jugement,* on est saisi par la grâce incomparable des ornements, l'inépuisable variété des dessins et des arabesques. La fameuse *cour des Lions,* qui n'a pas moins de 30 m de long sur 16 m de large, est pavée de marbre blanc et entourée d'une galerie soutenue par cent vingt-huit colonnes, également en marbre blanc; en son centre se trouve la célèbre fontaine formée d'un bassin d'albâtre porté par douze lions en marbre noir. En 1526, Charles Quint fit détruire une aile du palais et confia aux architectes Pedro et Luis de Machuca le soin d'édifier, sur son emplacement, un palais à l'italienne. Cet édifice magnifique, malheureusement inachevé, constitue pourtant, avec ses nobles façades et sa cour centrale circulaire à deux ordres de colonnes, un des chefs-d'œuvre de la Renaissance espagnole. (→ Biblio.)

Alhambra, music-hall, puis cinéma music-hall, construit rue de Malte, à Paris, sur l'emplacement qu'occupèrent successivement le théâtre du Prince-Impérial, le théâtre du Château-d'Eau*, puis le théâtre de la République. On y jouait des drames. En 1904, il devint l'Alhambra jusqu'en 1925, année au cours de laquelle un incendie détruisit ce qui fut le plus grand music-hall de Paris. Reconstruit en 1931, il donna alternativement des spectacles de cinéma music-hall, de cinéma, de music-hall, de variétés, d'opérettes et de revues. Il est devenu en 1956 l'Alhambra-Maurice-Chevalier.

AL-HAZEN. V. ḤAZĪN (*Al-*).

ALHENA, nom donné à l'étoile γ Gémeaux* ou γ *Geminorum.* Magnit. 1,9. Type spectral A 1. (V. ÉTOILE.)

ALHUCEMAS (BAIE D') [de l'ar. *al-khuzāma,* la lavande], baie de la côte méditerranéenne du Maroc, au pied du Rif, où débouchent les oueds Rhis et Nkour. Elle a donné son nom à une préside espagnole.

'ALĪ, fils d'Abū Ṭālib et 4e calife, cousin et gendre de Mahomet dont il épousa la fille Fāṭima; il fut l'un des premiers partisans du Prophète et combattit toujours à ses côtés. Après la mort de 'Uthmān, il accepta de prendre le pouvoir (656), mais il dut lutter contre l'opposition de 'Ā'icha et de certains compagnons du Prophète, qu'il vainquit à la « bataille du Chameau » (656), puis contre Mu'āwiyya, gouverneur de Syrie. A la bataille de Ṣiffīn, où il avait l'avantage, il accepta de s'en remettre à un arbitrage demandé par Mu'āwiyya qui, sous l'influence de 'Amr ibn al-'Āṣ, tourna au désavantage de 'Alī et entraîna la défection de certains de ses partisans. Il fut destitué (conférence d'Adhruḥ) et Mu'āwiyya fut proclamé à sa place (659). Un groupe de ses partisans, qui furent appelés *khāridjites,* se révoltèrent alors contre lui. Après les avoir vaincus, il rentra à Kūfa, qui était sa capitale, et y fut assassiné par un khāridjite en 661. Il était âgé de 62 ou 63 ans.

'ALĪ (Mūlāy), chérif ḥasanite d'une famille venue du Hedjaz au Tafilelt, à l'époque des Marinides. Il fut choisi comme chef par les Filaliens en 1631, dans la période d'anarchie des derniers Sa'diens. Il abdiqua en 1636 et eut comme successeur son fils Mūlāy Muḥammad.

'ALĪ (1781-1817), nabab d'Audh et vizir de l'empereur moghol Chāh Alem. Parvenu au pouvoir en 1797 par la faveur du nabab Assef, son prédécesseur, et grâce à l'appui des Anglais, il rompit le traité conclu avec eux. Déposé, il reçut une pension; mais il assassina le président de la Compagnie des Indes à Bénarès, et s'enfuit sur le territoire du rāja de Berar, qui le livra aux Anglais avec promesse de la vie sauve. 'Alī, conduit à Calcutta, fut mis dans une cage de fer, où il mourut au bout de dix-sept ans.

Ali Baba, en ar. **'Alī Bābā,** héros d'un des contes des *Mille et Une Nuits.* C'est un pauvre artisan de Perse, auquel le hasard a fait découvrir le secret qui donne accès à la caverne habitée par quarante voleurs. Il suffit de prononcer ces mots : « *Sésame, ouvre-toi* », pour que la porte s'ouvre. Ali Baba entre ainsi dans leur repaire et y découvre d'innombrables richesses dont il fera lui-même sa part. Les brigands veulent le tuer, mais ils périssent tous successivement, grâce à Morgiane, esclave d'Ali Baba. L'expression *Sésame, ouvre-toi,* devenue proverbiale, sert à désigner un moyen infaillible pour surmonter tous les obstacles.

'ALĪ BEY (en Abkhazie 1728 - Le Caire 1773), bey en 1757. Devenu tout-puissant au Caire, il tenta de rendre l'Egypte indépendante du sultan et se fit nommer sultan d'Egypte (1768) par le chérif de La Mecque. Ses troupes occupèrent alors la Syrie, mais leur chef le trahit. Vaincu et fait prisonnier le 8 mai 1773, celui-ci meurt peu après.

'ALĪ CHAWCH, dey d'Alger (1710-1718), succédant à Deli Ibrāhīm. C'est à partir de lui que furent supprimés les pachas envoyés par la Porte, qui n'avaient d'ailleurs plus de pouvoir effectif.

'ALĪ IBN ḤUSAYN, bey de Tunis (1882-1902), frère et successeur de Muḥammad al-Ṣadūq. Arrivé au pouvoir après l'établissement en Tunisie du protectorat français (12 mai 1881), il n'a joué qu'un rôle effacé.

'ALĪ IBN ḤUSAYN (La Mecque 1879 - Bagdad 1935), roi éphémère du Hedjaz. Fils et successeur (1924) du chérif, puis roi du Hedjaz, Ḥusayn, de la famille de Hāchim. Après l'occupation de La Mecque par Ibn Sa'ūd à la fin de 1924, il se réfugia à Djedda, d'où il s'enfuit en Iraq chez son frère le roi Fayṣāl, en décembre 1925. Abandonné, comme son père, par l'Angleterre, qui avait soutenu la famille hāchimite.

'ALĪ IBN MUḤAMMAD AL-KŪCHDJĪ, astronome et grammairien du Turkestan († Istanbul 1474). Après avoir étudié à Samarqand, il dirigea l'observatoire de cette ville, partit pour Kirmān et retourna ensuite à Samarqand, où il acheva les tables astronomiques commencées par le souverain astronome Ulugh Beg. Il se rendit plus tard en Perse, puis à Istanbul, où il composa plusieurs traités astronomiques.

'ALĪ
sous l'aspect d'une flamme dressée sur un cheval blanc combat les défenseurs de la forteresse de Rhaïbar
Miniature persane du XVIIe s.

'ALĪ IBN SA'D (Abū l-Ḥasan), roi naṣride de Grenade (1462-1483), sous le règne duquel se développa la reconquête d'Isabelle de Castille.

'ALĪ IBN YŪSUF IBN TACHFĪN (Ceuta 1084 - † 1143), fils du fondateur de l'Empire almoravide et d'une esclave chrétienne. Il succéda à son père en 1106 et régna sur l'Afrique du Nord de l'Atlantique à Bougie, sur l'Espagne méridionale et les Baléares. Son règne vit le début du mouvement almohade. Ses troupes firent de nombreuses expéditions victorieuses en Espagne.

'ALĪ KHĀN (Liaqat), homme politique pakistanais (Pendjab 1895 - Rawalpindi 1951). Il étudia à Oxford, milita dans le mouvement musulman indien et siégea à l'Assemblée législative du Pākistān. Secrétaire général de la Ligue musulmane à l'Assemblée, puis Premier ministre du Pākistān. Modéré dans ses revendications nationalistes, partisan du maintien de son pays dans le Commonwealth, il s'opposa pourtant à Nehru, Premier ministre de l'Inde, dans l'affaire du Cachemire* Adversaire du gouvernement de l'Afghānistān dans la querelle du Pachtūnistān, il fut assassiné par un Afghan.

'ALĪ KHĀN (Turin 1911), fils de l'Aga Khān III et de sa seconde femme, Teresa Magliano, délégué du Pākistān à l'O. N. U. (1958). Son fils Karim devait se voir conférer, par disposition testamentaire de son grand-père, la dignité d'Aga Khān IV.

'ALĪ MUEZZIN-ZĀDÉ ou **ALI MÜEZZIN ZADE,** capitan-pacha (amiral) sous le règne de Sélim II († 1571). Il contribua à la prise de Chypre sur les Vénitiens en 1570, ravagea les côtes de l'Italie et de la Dalmatie, et fut vaincu et tué par don Juan d'Autriche à la bataille navale de Lépante (1571).

'ALĪ PACHA ou **ALI PAṢA** (Mehmet Emin), homme d'Etat turc (Istanbul 1815 - Bebek, sur le Bosphore, 1871). Ministre des Affaires étrangères en 1846, président du Conseil en 1848, il apaisa le différend gréco-turc. Grand vizir en 1852, président du conseil du *Tanzimat* en 1854, il représente la Porte aux conférences de Vienne (1855). Il pourvoit à l'application du célèbre *hatt-i-houmaïun* du 18 février 1956, en faveur des chrétiens. Plénipotentiaire au Congrès de Paris, il signe le traité de paix qui termine la guerre de Crimée (30 mars 1856). En 1867-1868, il s'efforce de pacifier la Crète. Il créa le lycée de Galata-Saraï.

'ALĪ PACHA DĀMĀD ou **ALI DAMAT PAṢA,** grand vizir ottoman (Sölöz 1667 - Peterwardein 1716). Gendre du sultan Ahmed III, grand vizir en 1713, il obligea Charles XII, réfugié en territoire ottoman après Poltava (1709), à quitter le pays. Il fit la guerre aux Vénitiens (1715) en Morée. Tué à la bataille de Peterwardein contre le Prince Eugène en 1716.

ALHAMBRA
v. illustration p. 249

Phot. Larousse, Gillon.

ALICANTE
le port

'ALĪ PACHA de Tebelen, en turc **Ali paşa Tepedelenli,** pacha de Ioannina (Tebelen [Tepelenë], Albanie, v. 1744 - Ioannina, Epire, 1822). Son père, bey de Tebelen, ayant été dépossédé, il réunit une troupe de brigands et reprit Tebelen. Confirmé dans ses fonctions, il devint en 1787 pacha de Trikalla, puis de Ioannina en 1788, et soumit à son autorité l'Albanie, l'Epire et une partie de la Thessalie, avec le port de Parga que lui cédèrent les Anglais en 1814. Il se déclara indépendant en 1819 et arma des volontaires grecs, serbes et valaques. Battu par les troupes turques, près de Ioannina, en 1820, il se renferma dans la citadelle et périt en s'y défendant. Il fut célèbre par son énergie et sa férocité. Bonaparte essaya de négocier avec lui. En appelant les Grecs à son aide, il prêta un puissant appui à leur indépendance.

'ALĪ PACHA
gravure de Boilly

ALIAGA (Luis), dominicain espagnol, confesseur de Philippe III, puis grand inquisiteur du royaume. Il contribua puissamment au bannissement des Maures en 1609. On l'a nommé parmi les auteurs auxquels fut attribuée la *Seconde Partie de Don Quichotte,* parue en 1614.

ALIAKMÔN ou **HALIAKMÔN,** auj. **Vistrítsa,** riv. de Grèce, qui naît près de la frontière albanaise, draine la Macédoine en se dirigeant vers le S.-E., puis vers le N.-E., et rejoint le fond du golfe de Salonique ; 314 km.

ALIAMET (Jacques), graveur français (Abbeville 1726 - Paris 1790). Il a gravé d'après David Teniers, divers maîtres hollandais, Greuze, Boucher, Jeaurat, Joseph Vernet, et contribué à l'illustration des *Contes de la Fontaine,* édition dite « des Fermiers généraux ».

nivélatrice
alidade
à lunette

ALIAS [ljas] adv. (mot lat. signif. *ailleurs, autrement*). En d'autres termes : *Louis-Dominique Bourguignon, alias Cartouche.*

ALIBAUD (Louis), régicide (Nîmes 1810 - exécuté à Paris le 11 juill. 1836). Il avait, le 25 juin précédent, tenté d'assassiner Louis-Philippe d'un coup de feu tiré près du Pont-Royal.

ALIBERT (Jean Louis), médecin français (Villefranche-de-Rouergue 1768 - Paris 1837). Professeur à la Faculté, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis, il s'occupa surtout des maladies de la peau. Le principal de ses ouvrages est le *Précis théorique et pratique sur les maladies de la peau* (1818). Il a donné aussi une *Physiologie des passions* (1825).

ALIBERT (François Paul), poète français (Carcassonne 1873 - *id.* 1953). Nourrie de latinité, son œuvre, qui est celle d'un humaniste plein de ferveur, comporte *le Buisson ardent* (1912), *Odes* (1922), *Eglogues* (1923), *Elégies romaines* (1923), *Epigrammes* (1932), *Nouvelles Epigrammes* (1937).

ALIBERT (Raphaël), jurisconsulte français (Montcuq, Lot, 1886). Maître des requêtes au Conseil d'Etat, garde des Sceaux de juillet 1940 à février 1941 dans le gouvernement de Vichy, condamné à mort par contumace en 1947. Il a été amnistié en 1959.

ALIBI n. m. (mot lat. signif. *ailleurs*). Moyen de défense consistant pour une personne à déclarer qu'elle se trouvait, au moment du crime ou du délit dont elle est accusée, dans un lieu différent de celui où il a été commis. ‖ Diversion, succédané : *Elle le juge* [son neveu] *un compagnon possible, faute de mieux, un alibi à l'ennui qui la dévore* (Bernanos). ‖ Excuse, prétexte : *Souffrez que les jeunes filles honnêtes ne fournissent pas des alibis aux dévergondées* (J. Romains).

ALIBORON n. m. (du nom du philosophe arabe *Al-Birūnī,* connu au Moyen Age sous le nom de *Maître Aliboron*). Homme ignorant qui se croit propre à tout : *Laissez donc braire maître Aliboron* (Voltaire).
— Rem. Ce mot a servi à désigner le diable au Moyen Age, et l'âne chez La Fontaine.

ALIBOUFIER n. m. Flor. Nom usuel du styrax.

ALIBOUR (eau d') ou **DE DALIBOUR** (de *Dalibour,* n. pr.). Solution aqueuse diluée de sulfates de zinc et de cuivre, utilisée comme antiseptique en dermatologie.

ALIBRAY (Charles Vion d'). V. Vion.

ALICANTE n. m. Vin liquoreux, originaire de la province d'Alicante. ‖ Cépage français à fruits rouges, que l'on appelle aussi *grenache.* ‖ *Alicante bouschet,* métis de grenache et de petit-bouschet, cépage teinturier du Midi.

ALICANTE, v. d'Espagne, ch.-l. de prov., sur la Méditerranée ; 110 000 hab. Port actif, qui s'est développé récemment : raffinerie de pétrole, industries chimiques et textiles (coton), manufacture de tabac, conserves alimentaires. Alicante, ancienne colonie grecque, puis ville romaine (*Lucentum*), était autrefois la place forte la plus importante de tout le royaume de Valence. Centre républicain pendant la guerre civile, elle fut la dernière ville occupée par les nationalistes.
— La *province d'Alicante* a 634 000 hab. C'est un fragment de la région du Levant. Elle correspond à l'extrémité orientale des chaînes Bétiques, morcelées en chaînons discontinus vers le cap de la Nao. Dans les régions montagneuses prédomine une céréaliculture sèche, associée à la vigne et à l'olivier. Les basses plaines sont inégalement irriguées. La huerta la plus importante et la plus régulièrement alimentée en eau est celle du Segura inférieur (mûriers, orangers, citronniers, abricotiers).

Alice au pays des merveilles (*Alice's Adventures in Wonderland*), récit de Lewis Carroll (1865). C'est un des chefs-d'œuvre de la littérature enfantine : la fantaisie légère de l'écrivain a su recréer, dans leur spontanéité, les images du rêve que fait un enfant.

ALICE SPRINGS, v. d'Australie (Territoire du Nord), située en plein désert, au centre du continent ; 2 000 hab. Terminus de la voie ferrée venant d'Adélaïde.

ALICYCLIQUE adj. (de *ali*[*phatique*] et *cyclique*). Chim. Se dit d'une série de corps organiques à chaîne homocyclique, mais non aromatique. (Syn. cyclanique.)

ALIDADE n. f. (lat. médiév. *alidada ;* de l'ar. *al-idāda,* règle). Topogr. Règle de bois ou de métal, pouvant tourner autour d'un de ses points, et dont l'une des extrémités se meut sur une graduation ou sur une planchette de topographe. ‖ *Par extens.* Partie mobile d'un théodolite. (Les visées se font à l'aide de deux pinnules ou d'une lunette solidaire. En topographie, on emploie surtout l'alidade nivélatrice [à pinnules] et l'alidade holométrique [à lunette].)

'ALIDES, descendants de 'Alī* ibn Abū Ṭālib. Les plus connus furent Al-Ḥasan, Al-Ḥusayn et Muḥammad ibn al-Ḥanafiyya. Les 'Alides représentaient, pour la secte des chiites, les héritiers spirituels et religieux les plus authentiques du Prophète, avec plus de droits à sa succession que les califes régnants. Leur histoire fut celle d'une succession de révoltes et de complots, souvent réprimés avec cruauté, d'abord contre les Omeyyades, puis contre les 'Abbāssides. La plupart des 'Alides furent notamment victimes du massacre de Karbala, en 680, à la suite de la révolte d'Al-Ḥusayn. Toutefois, dans les régions périphériques de l'Islām, quelques dynasties de race 'alide purent s'établir (au Maroc, par exemple). Ismā'īl, descendant d'Al-Ḥusayn, devint le chef de la secte des ismaéliens et semble être l'ancêtre des Fāṭimides d'Egypte.

ALIÉNABILITÉ n. f. Qualité d'une chose ou d'un droit dont la propriété peut être transférée d'un propriétaire à un autre.

ALIÉNABLE adj. Qui peut être aliéné : *Les majorats n'étaient pas aliénables.*

ALIÉNATAIRE n. Personne en faveur de qui on aliène une propriété, une rente, etc.

ALIÉNATEUR, TRICE n. Personne qui aliène une propriété, une rente, etc.

ALIÉNATION n. f. (lat. *alienatio*). Dr. Transmission qu'une personne fait à une autre d'une propriété, soit mobilière, soit immobilière, à titre gratuit ou onéreux. ‖ — *Fig.* Action d'éloigner de soi, aversion : *Provoquer l'aliénation des cœurs.*
— Dr. intern. *Aliénation de territoire,* v. annexion.
— Philos. Privation d'un droit ou d'une qualité. V. part. *encycl.*
— Psychiatr. *Aliénation mentale, aliénation d'esprit,* ou simplem. *aliénation,* altération mentale mettant le sujet dans l'impossibilité de mener une existence normale et de participer à la vie sociale. (Le mot *aliénation* a été compris longtemps dans un sens large ; il est utilisé actuellement de façon beaucoup plus restrictive et s'applique essentiellement aux cas nécessitant une mesure d'internement ou de protection.) [V. aliéné.]
— Encycl. Philos. La notion d'*aliénation* est inséparable de toute philosophie dialectique. C'est ainsi que dès l'Antiquité se pose le problème des rapports entre l'*être* et le *non-être,* entre le *même* et l'*autre*. La dialectique d'Héraclite, celle de Zénon d'Elée, celle de Platon, celle d'Aristote sont des tentatives pour résoudre ce problème : Comment une chose peut-elle devenir autre qu'elle n'est ? Quelle est l'essence du changement ? A moins de s'en tenir à l'immuable distinction de Parménide : « L'être est, le non-être n'est pas », il faut envisager que l'être peut être autre que lui-même. Où est l'être véritable, où est l' « autre » de l'être ? Dans la philosophie moderne, Hegel et Marx, tous deux dialecticiens, reprendront ce problème, mais de façon beaucoup plus concrète. Selon eux, l'aliénation n'atteint plus seulement des idées, mais l'homme lui-même Il est dès son origine mis en présence d'un « autre » fondamental, qui est la nature. L'homme entre en lutte contre la nature afin de la dominer, et cette aliénation primordiale, relativement simple et soluble, a pour conséquence le développement de la puissance humaine. Cette première « négation de l'humain » qu'est la nature va donc en se résolvant au cours des âges. Mais, dans sa lutte contre la nature, l'homme a été amené à utiliser ces armes que sont le travail, la société, l'intelligence, le langage. C'est par là que va naître une autre sorte d'aliénation, de « négation de l'humain », beaucoup plus dangereuse que la première. Elle naît lorsque l'homme abuse de ces armes et en fait un usage absolu, illusoire et oppressif. Par exemple, le langage, utile dans la formation de toute pensée, peut se retourner contre la pensée s'il se vide de son contenu concret et ne sert plus qu'à manipuler des abstractions pures. Le concept peut devenir entité métaphysique et illusoire. La société peut devenir instrument d'oppression envers une partie de ses membres. Le travail peut devenir une charge écrasante et injuste. La pensée et la science peuvent servir au malheur de l'humanité.
Ainsi, selon le matérialisme dialectique, tous les biens, toutes les conquêtes de l'homme peuvent ainsi lui être enlevés et tourner à son détriment. L'homme dupé, spolié, privé de soi-même, arraché à tout ce qui fait sa grandeur, n'a d'autre ressource que de détruire par la violence les « fétiches » issus de ce processus, et de dépasser ainsi l'inhumain et l'aliénation qui l'oppriment. L'ensemble de cette théorie donne une base philosophique en même temps que morale à l'idée de révolution.

ALIÉNÉ, E n. Malade mental dont l'état nécessite l'internement.
— Encycl. Dr. admin. La loi distingue deux catégories d'*aliénés :* 1° ceux dont l'état n'est pas de nature à porter atteinte à la sûreté et à l'ordre publics ; 2° ceux qui ont des réactions dangereuses et doivent être internés d'office.
Les aliénés sont recueillis dans des établissements dits *hôpitaux psychiatriques,* dont les uns sont *publics,* c'est-à-dire dirigés par l'autorité publique, et les autres *privés,* mais surveillés par elle. Dans certains hospices, un quartier est spécialement réservé aux aliénés. Le préfet ou les personnes déléguées

Phot. Viollet, Larousse (Kern).

ALHAMBRA DE GRENADE

Le château fort et le palais furent édifiés au XIIIe s., sur les ordres de Muhammad Ier ibn al-Ahmar. Les constructions civiles sont presque toutes du XIVe s. : 1. Coupe axonométrique (*a*, tour de Comarès; *b*, salle des Ambassadeurs [elle était la salle du Trône]; *c*, salle de la Barca [lieu d'attente, siège des chambellans, des dignitaires de la garde personnelle du roi]; *d*, cour des Myrtes [on appelle cette cour le *patio* de l'Alberca ou de l'Estanque (du bassin)]; *e*, salle des Deux-Sœurs [son nom vient de deux énormes dalles qu'on voit sur le pavement de chaque côté de la petite fontaine centrale]; *f*, cour des Lions; *g*, salle des Abencérages; *h*, salle des Rois [elle servit de temple chrétien depuis le moment où s'écroula la Mosquée royale jusqu'à celui où fut construite l'église de Santa María de l'Alhambra; des arcs et des...

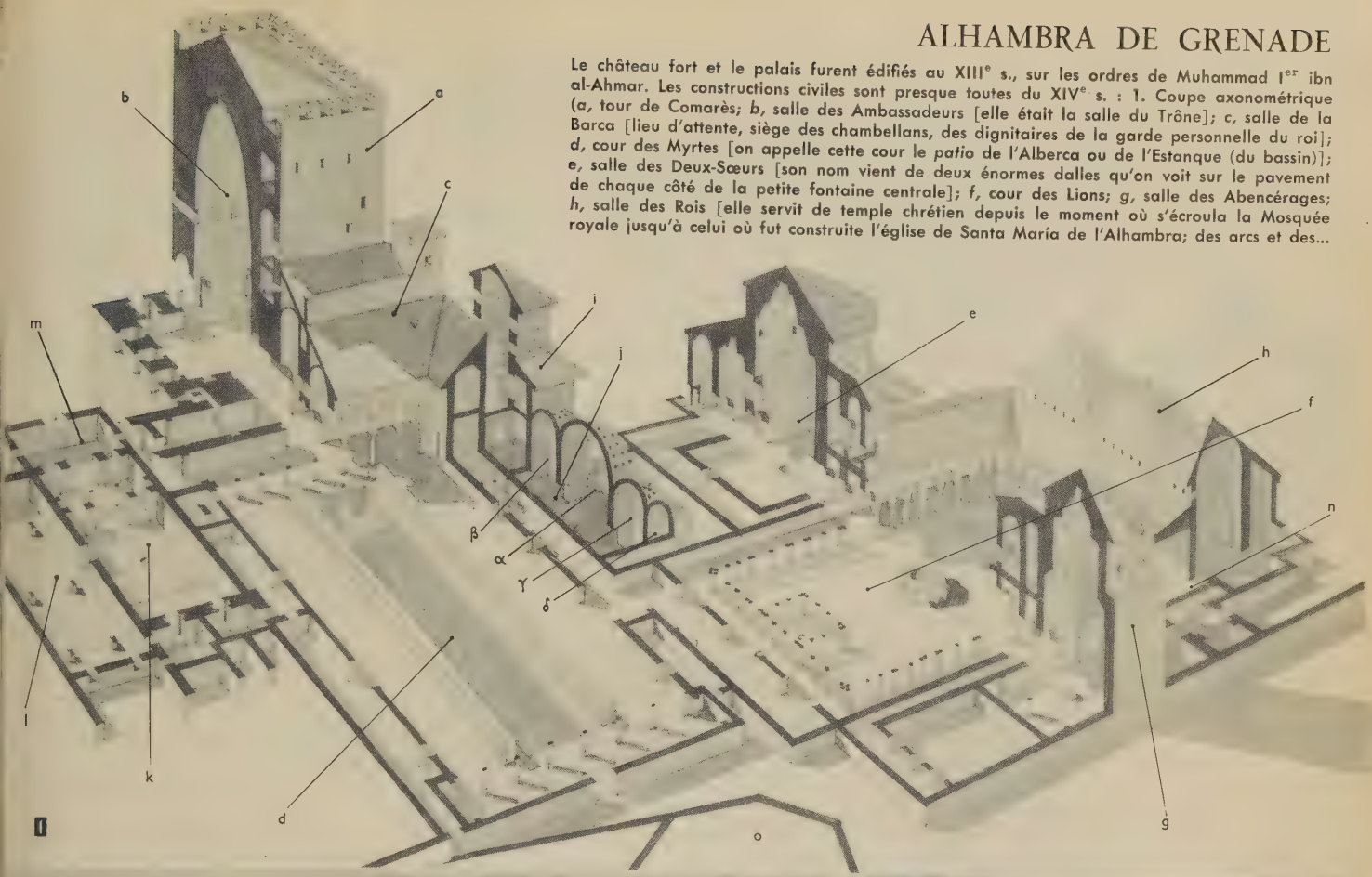

1

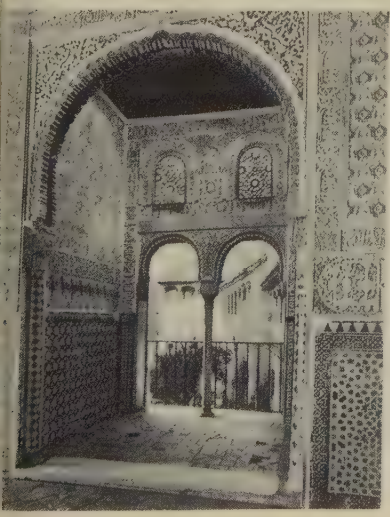

... lanternes de stalactites, celles-ci avec de nombreuses petites fenêtres, en signalent les différentes sections]; *i*, salle de las Camas [des lits]; *j*, bains royaux [α, salle du Repos, avec, au centre de la pièce, une petite fontaine en belle faïence du XVIe s.; le reste des bains est divisé en trois parties (β, γ, δ), inondées par la lumière qui pénètre à travers les lucarnes des voûtes en forme d'étoiles]; *k*, cour du Mexuar [la pièce la plus vaste du Mexuar est une salle qui servit de chapelle depuis le XVIIe s. jusqu'à ces derniers temps]; *l*, le Mexuar [il était destiné à la vie bureaucratique et judiciaire du roi; c'est là que se réunissait le Conseil royal]; *m*, tribunal; *n*, cimetière royal; *o*, palais de Charles Quint); 2. Vue générale, prise du Generalife; 3. Fenêtre de la salle des Ambassadeurs ouvrant sur le pavillon de la Reine; 4. Fontaine de la cour des Lions; 5. Vue générale de la façade du palais de Charles Quint. — *Phot. Anderson-Viollet; E. Gillon; Viollet; Garzon.*

4

5

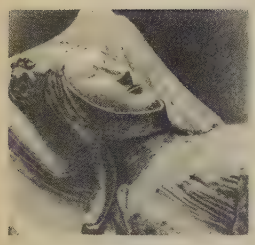

statue tombale d'ALIÉNOR d'Aquitaine *abbaye de Fontevrault*

ALIÉNOR de Castille *détail* de sa statue en bronze par G. Torel *abbaye de Westminster*

par lui ou par le ministre de la Santé publique, le président du tribunal, le procureur de la République, le juge d'instance et le maire de la commune sont chargés de visiter les hôpitaux psychiatriques et de recevoir les réclamations des personnes qui y sont placées. En cas de placement volontaire, les établissements publics ou privés d'aliénés ne peuvent recevoir une personne atteinte d'aliénation mentale s'il ne leur est remis : 1° une demande d'admission contenant les nom, prénoms, profession ; 2° un certificat du médecin, datant de moins de quinze jours, constatant l'état mental de la personne à placer et la nécessité de la faire traiter et de l'interner (sauf en cas d'urgence) ; 3° toute pièce propre à constater l'identité de la personne à placer. Tout placement dans un établissement privé ou public doit être signalé aux procureurs de la République de l'arrondissement du domicile de l'interné et de l'arrondissement où est situé l'hôpital. Si le placement est effectué dans un établissement privé, le préfet charge dans les trois jours un ou plusieurs aliénistes de constater l'état mental du malade. A Paris, le préfet de police, et, dans les départements, les préfets ordonnent d'office le placement de toute personne, interdite ou non interdite, dont l'état d'aliénation compromettrait l'ordre public ou la sûreté des personnes. Toute personne placée dans un établissement d'aliénés cesse d'y être retenue aussitôt que les médecins de l'établissement ont déclaré que la guérison est obtenue, ou si la sortie est requise par le curateur*, l'époux ou l'épouse ; s'il n'y a pas d'époux ou d'épouse, par les ascendants ; s'il n'y a pas d'ascendants, par les descendants de l'aliéné, etc. Toute personne placée ou retenue dans un établissement d'aliénés, son tuteur si elle est mineure, son curateur, tout parent ou ami peuvent, à quelque époque que ce soit, se pourvoir devant le tribunal du lieu où est situé l'établissement, qui, après les vérifications nécessaires, ordonne s'il y a lieu la sortie immédiate. Dans le cas d'interdiction, cette demande ne peut être formée que par le tuteur de l'interdit. La décision est rendue sur simple enquête, en chambre du conseil et sans délai ; elle n'est point motivée. (→ Biblio.)

— Dr. civ. Les *commissions administratives* ou *de surveillance* des hospices ou établissements publics d'aliénés exercent, à l'égard des personnes non interdites qui y sont placées, les fonctions d'*administrateurs provisoires*. Les actes faits par une personne placée dans un établissement d'aliénés, pendant le temps qu'elle y aura été retenue, sans que son interdiction ait été prononcée ni provoquée, pourront être attaqués pour cause de démence par l'aliéné ou ses représentants.

ALIÉNER v. tr. (lat. jurid. *alienare*, rendre autre). [Se conj. comme *céder*.] Vendre, transférer à un autre la propriété d'une chose : *Le mari ne peut aliéner les biens de sa femme sans le consentement de celle-ci.* ‖ Abandonner, perdre (un droit, etc.) : *Une famille spirituelle [...] où je pouvais prendre place sans rien aliéner de mon indépendance d'esprit* (R. Martin du Gard). ‖ Détourner de quelqu'un : *Cette action lui aliéna toutes les sympathies.*

— Langue class. et littér. Priver de (la raison, etc.), égarer : *Je ne suis un seul instant sans souffrir, ce qui m'aliène tout à fait la tête* (Rousseau).

ALIÉNISTE n. et adj. Médecin spécialiste des maladies mentales. (On dit maintenant psychiatre.)

ALIÉNOR, infante de Castille († 1276), septième fille du roi Alphonse VIII le Noble. Elle épousa en 1221 Jacques Ier le Conquérant, roi d'Aragon, dont elle eut un fils, Alphonse. Le concile de Lérida (1229) prononça, à la requête du roi, la dissolution du mariage pour parenté à un degré prohibé (4e degré canonique), mais l'enfant fut déclaré légitime.

ALIÉNOR D'AQUITAINE (1122-1204), duchesse d'Aquitaine et de Gascogne, comtesse de Poitou (1137-1204), fille aînée du duc Guillaume X. Elle épousa à son avènement Louis VII, roi de France, qu'elle accompagna à la deuxième croisade. En 1152, Louis VII fit annuler le mariage au concile de Beaugency, sous prétexte de parenté, mais en réalité parce qu'Aliénor ne lui avait donné que deux filles. Trois semaines plus tard, elle épousa Henri Plantagenêt, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui devint roi d'Angleterre en 1154, réunissant à ses domaines anglais les vastes territoires du sud-ouest de la France, dot d'Aliénor, que Louis VII avait dû lui restituer. Celle-ci ne s'entendit d'ailleurs pas avec son second mari ; en 1173, elle soutint ses fils révoltés contre leur père, Henri II la fit saisir et la retint captive plus de quinze ans. Aliénor ne recouvra sa liberté qu'après la mort de son mari (1189). Toujours intrigante et active, elle prit le parti de son fils Richard Cœur de Lion contre son frère cadet Jean sans Terre et, durant la captivité du premier, galvanisa les Anglais dans leur résistance à Philippe Auguste. Elle soutint la candidature de Jean au trône d'Angleterre, après la mort de Richard (1199), et, à quatre-vingts ans, fit le voyage d'Espagne pour présider aux fiançailles de sa petite-fille, Blanche de Castille, avec le futur Louis VIII. Son influence ne fut pas seulement politique : très cultivée, cette princesse méridionale répandit la poésie courtoise des troubadours en France et en Angleterre. Aliénor fut enterrée au monastère de Fontevrault, où elle s'était retirée.

ALIÉNOR DE CASTILLE, comtesse de Ponthieu et de Montreuil († Harby, Nottinghamshire, 1290), fille de saint Ferdinand III, roi de Castille et de León. Elle hérita en 1279 des comtés de Ponthieu et de Montreuil. En 1254, elle avait épousé le futur Edouard Ier, roi d'Angleterre, qui mit la main sur le Ponthieu, mais dut renoncer à Montreuil, qui fut réuni en 1286 à la couronne de France. Elle a laissé une grande réputation de vertu, de fidélité et de dévouement.

ALIÉNOR DE PROVENCE (1222-1291), deuxième fille de Raimond-Bérenger IV de Barcelone, comte de Provence, et de Béatrice de Savoie. Elle épousa Henri III, roi d'Angleterre (1236). Comme ses parents, elle passait pour être l'auteur de poésies de style héroïque en provençal. Elle favorisa trop ses compatriotes et se rendit par là très impopulaire aux Anglais.

ALIFÈRE adj. (lat. *ala*, aile, et suffixe *-fère*). Se dit des insectes pourvus d'ailes. ‖ *Segments alifères*, le mésothorax et le métathorax.

ALIFORME adj. Zool. Qui a la forme d'une aile : *La membrane aliforme des polatouches.*

ALĪGARH, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), au S.-E. de Delhi ; 141 600 hab. Université fréquentée surtout par les musulmans. Cotonnades et petite industrie métallurgique.

ALIGHIERI. V. Dante.

ALIGNAGE n. m. Ardois. Division, suivant le plan de fissilité, d'un bloc de schiste en plusieurs parties, appelées *plaquettes*.

ALIGNÉE n. f. Rangée d'objets alignés : *Une alignée d'arbres.*

ALIGNEMENT n. m. Action d'aligner, de s'aligner. ‖ Ligne droite formée par ce qui est aligné : *Des alignements d'arbres, de stèles. Les reliures de tons différents [...] mettaient de la couleur et de la gaîté dans cet alignement monotone de volumes* (Maupassant). ‖ *Etre à l'alignement*, être dans le prolongement de. ‖ S'emploie aussi comme interjection, pour faire aligner les troupes : *A droite, alignement !*

— Ch. de f. Portion de voie en ligne droite.

— Dr. admin. Délimitation officielle d'une voie publique existante. (V. part. *encycl.*)

— Econ. polit. *Alignement monétaire*, opération par laquelle est fixé un nouveau cours des changes, qui peut correspondre soit à une dévaluation, soit à une revalorisation d'une ou de plusieurs monnaies.

— Electr. Action d'accorder — par variation de capacité ou d'inductance — un circuit, de façon que la fréquence propre de ses oscillations ait la même valeur que celle du champ oscillant auquel il est soumis.

— Mar. Ensemble de deux points remarquables : phares, balises ou autres, qu'on prend en ligne pour entrer dans une passe, pour parer à un danger, etc. : *Suivre un alignement.*

— Pêch. Ensemble des repères servant aux marins pêcheurs pour retrouver les basses. (Syn. relèvement.) ‖ *Prendre un alignement*, prendre sur la terre ferme des repères éloignés les uns des autres et dont la coïncidence donne la direction désirée en ligne droite. (Deux alignements permettent de repérer, puis de revenir à un point précis.)

— Encycl. Dr. admin. L'*alignement* des voies publiques est fixé par une décision administrative appelée *plan d'alignement*. Dans les villes, il est déterminé par des plans d'aménagement qui fixent l'emplacement des voies existantes ou futures et les zones de construction. Les plans d'alignement entraînent, pour les riverains, l'obligation de construire ou de reconstruire dans leur cadre, d'obtenir des permis de bâtir et même des autorisations de réparations. Quand le plan d'alignement élargit une chaussée, il a pour conséquence d'incorporer *immédiatement* au domaine* public les terrains non clos et non bâtis compris dans la nouvelle délimitation. Le propriétaire n'a droit qu'à une indemnité. Quant aux terrains clos, il est interdit d'y construire et, s'ils sont bâtis, d'y procéder à des travaux dépassant le simple entretien. Lors de la démolition de la construction ou du mur, le terrain deviendra propriété de l'Administration, moyennant indemnité. Si le plan rétrécit la chaussée, les terrains désaffectés sont vendus, avec droit de préemption au riverain. (→ Biblio.)

— ***Alignements*** n. m. pl. Archéol. Rangées de menhirs implantés en lignes parallèles. (Les plus célèbres sont les alignements de Carnac*, en Bretagne [Morbihan], qui s'étendent sur près de 3 km.)

ALIGNER v. tr. Ranger sur une ligne droite : *Aligner de jeunes plants.* ‖ — *Fig.* Adapter, régler : *Aligner sa conduite sur celle des autres.* ‖ Ecrire (des mots, des chiffres) l'un à la suite de l'autre : *Je ne me pique pas d'aligner des phrases sur n'importe quoi* (Bernanos).

— Mil. Prendre les mesures administratives pour que l'unité à laquelle un militaire est rattaché perçoive la solde ou les vivres auxquels il a droit : *Les recrues sont alignées en solde et en vivres du jour de leur incorporation.*

— Technol. *Bois alignés parallèles*, bois bruts de sciage, dont la section est un parallélépipède rectangle. (S'oppose à *bois simplement délignés**.)

— ***S'aligner*** v. pr. Etre rangé ou se ranger sur la même ligne (au *pr.* et au *fig.*) : *Les bleus s'alignaient coude à coude* (Courteline).

— Loc. div. *S'aligner sur le terrain*, ou, simplem., *s'aligner*, se battre en duel. ‖ *Par extens.* et *pop. Il peut toujours s'aligner !*, il n'est pas de taille à soutenir la comparaison.

ALIGNOIR n. m. Petit coin de fer utilisé dans l'exploitation de l'ardoise. (Syn. fendant.)

ALIGNY (Claude Félix Théodore Caruelle d'), peintre français (Chaumes, Nivernais, 1798 - Lyon 1871). Directeur de l'Ecole des beaux-arts de Lyon (1861). Bien que néo-classique, il devina le génie de Corot, dont il devint l'ami. Outre de nombreuses vues de Grèce, d'Italie, de Fontainebleau, d'un style précis, il a exécuté des peintures décoratives à Saint-Etienne-du-Mont (Paris).

ALIGOTÉ n. m. Cépage à raisins blancs, cultivé en Bourgogne, et qui donne des vins ordinaires. (On l'appelle encore griset blanc ou giboudot blanc.)

ALIGRE (Etienne d') [Chartres 1550 - la Rivière, près de Chartres, 1635). Président au présidial de Chartres, il obtint, en 1624, les titres de garde des Sceaux, puis de chancelier de France. Deux ans après, Richelieu le disgracia. — Son fils, Etienne (Chartres 1592 - Versailles 1677), aussi garde des Sceaux (1672) et chancelier (1674), avait été intendant en Languedoc et en Normandie, et ambassadeur à Venise.

ALIMA, riv. du Gabon, affl. du Congo (r. dr.). Très régulière, elle décrit de nombreux méandres et rejoint le Congo vers le point le plus bas de sa cuvette. Elle est navigable six mois par an jusqu'à Diélé. — La *région de l'Alima*, au sud de la rivière, a 73 000 hab. (59 Europ.). Ch.-l. *Djambala*.

ALIMENT n. m. (lat. *alimentum*, de *alere*, nourrir). Toute substance susceptible d'être digérée et de servir de nourriture. ‖ *Par extens.* Ce qui sert à nourrir, à entretenir

Phot. Hurault, Warbery institute.

quelque chose : *Le feu s'éteignit, faute d'aliment ;* et, au *fig. : Notre époque nous offre de puissants aliments de ferveur* (Gide).

— Dr. civ. Ce qui est nécessaire à la nourriture, au logement et à l'entretien d'une personne. (V. part. *encycl.*)

— Dr. comm. Estimation des objets ou marchandises que l'on fait assurer.

— Dr. mar. Dans une police* maritime flottante d'assurance*, marchandise transportée, assurée du fait de son chargement.

— Encycl. Physiol. L'*aliment* est une substance introduite dans l'organisme, et susceptible de fournir les matériaux de croissance, de réparer l'usure des tissus, de subvenir aux besoins énergétiques, de former les substances de réserve.

Tous les aliments pris par l'organisme, aussi variés soient-ils, et désignés alors sous le nom d'*aliments composés*, sont formés d'un petit nombre d'*aliments simples*. On distingue parmi ces derniers :

1° Les *aliments minéraux :* eau, sels (chlorures de sodium, de potassium, de calcium ; phosphates, carbonates), fer, iode, soufre, phosphore ;

2° Les *aliments organiques*, divisés eux-mêmes en *aliments ternaires* (glucides [sucres et féculents] et lipides ou corps gras), qui sont essentiellement des aliments énergétiques, et en *aliments quaternaires*, ou protides, qui renferment, outre le carbone, l'hydrogène et l'oxygène des aliments ternaires, un quatrième élément qui est l'azote. Ce sont les protides qui doivent apporter les acides aminés nécessaires à la synthèse du protoplasma cellulaire, et qui sont appelés pour cette raison *aliments plastiques*.

Les aliments naturels sont des mélanges d'aliments simples. Voici, en chiffres ronds, la composition (pour cent) de quelques aliments :

	LAIT	ŒUFS	VIANDE	PAIN
Eau	87	71	77	40
Protides . .	4	16	20	8
Lipides . .	4	12	2	1
Glucides . .	4	traces	traces	50
Sels	1	1	1	1

L'homme et les animaux ne peuvent utiliser les aliments avant qu'ils n'aient été transformés physiquement et chimiquement d'une manière déterminée. Ces modifications, qui ont lieu dans le tube digestif, sont le résultat de la digestion.

On appelle *aliment complet* celui qui contient en proportions adéquates tous les éléments nécessaires à la nutrition de l'organisme : le lait est un aliment complet.

On appelle parfois *faux aliments* ceux qui, comme l'alcool, à doses faibles ne peuvent ni être mis en réserve, ni être utilisés dans la contraction musculaire, ni servir au maintien de la température du corps, mais seulement assurer une stimulation du système nerveux et de certains métabolismes.

— Bot. Les plantes aquatiques, même fixées au fond, ne puisent pas ou presque pas d'*aliments* dans le sol sous-aquatique, et prélèvent dans l'eau toute leur nourriture. Les plantes supérieures terrestres, au contraire, prennent leurs aliments dans deux milieux différents : le *sol*, où leurs racines puisent de l'eau et des sels minéraux en solution dans l'eau ; l'*air*, où leurs feuilles s'emparent du gaz carbonique, qui est leur seule source de carbone. Deux méthodes permettent de déterminer la ration alimentaire que le sol doit offrir à une espèce donnée : la *méthode analytique*, qui reconnaît, par l'analyse des cendres minérales d'une plante, ce qu'elle a prélevé dans son milieu, et la *méthode synthétique*, qui consiste à cultiver la plante sur le « liquide de culture » le plus favorable à sa croissance. La formule du liquide de *Raulin*, pour les moisissures, et celle du liquide de *Knop*, pour les plantes vertes, ont été établies par la méthode synthétique. Seul le premier de ces deux milieux contient des aliments organiques combustibles, comparables à ceux dont les animaux ont besoin. Le milieu de Knop, lui, est purement minéral, et c'est la plante verte elle-même, exposée à la lumière, qui fabriquera par photosynthèse les substances organiques de réserve qui constitueront en définitive le véritable aliment de ses cellules.

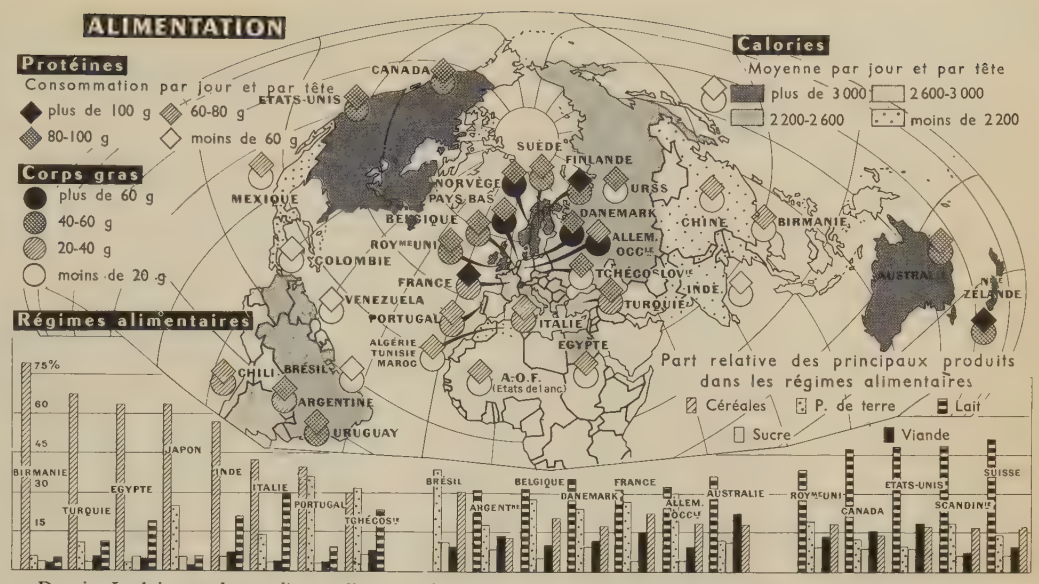

— Dr. civ. La loi entend par *aliments* l'ensemble des moyens d'existence nécessaires à un individu pour vivre selon sa condition. S'il ne les trouve pas dans ses propres ressources, elle contraint souvent une autre personne (*débiteur alimentaire*) à les lui fournir. Des obligations réciproques de cette sorte existent dans les rapports des époux entre eux (même séparés de corps), dans ceux des ascendants et des descendants légitimes, dans ceux des beaux-pères ou belles-mères avec leurs gendres, beaux-fils et belles-filles, des parents naturels ou adoptifs avec leurs enfants. Les donataires doivent également des aliments au donateur tombé dans le besoin, sous peine d'encourir la révocation de la donation. L'époux qui a obtenu le divorce à son profit peut se faire allouer une pension alimentaire n'excédant pas le tiers des revenus de l'époux coupable. L'obligation alimentaire peut être exécutée en nature ou au moyen du paiement d'une pension dont le montant est, en cas de litige, déterminé par le juge en fonction du besoin de celui qui la réclame et des possibilités de celui qui la doit (le montant de la pension peut être déduit des revenus imposables à la surtaxe progressive). Lorsque le créancier des aliments bénéficie de l'aide sociale ou de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, l'Administration peut se substituer à lui pour exiger des descendants ou ascendants débiteurs qu'ils satisfassent à l'obligation alimentaire.

ALIMENTAIRE adj. Propre à servir d'aliment. ‖ *Pâtes alimentaires*, vermicelle, macaroni, nouilles, etc. ‖ Relatif à l'alimentation de l'organisme, à la nourriture : *Ration alimentaire. Nous nous étions imposé une étroite parcimonie alimentaire* (J. Romains).

— Dr. *Pension alimentaire*, pension servie en vertu d'un jugement ou d'un accord amiable à une personne qui en a besoin pour vivre. (V. aliment et abandon *de famille.*) ‖ *Provision alimentaire*, somme accordée par le juge, en vue d'assurer l'entretien d'une personne en attendant la fixation d'une pension alimentaire définitive.

— Hist. *Institutions alimentaires* (en lat. *alimenta*), dans l'Empire romain, fondations charitables. (V. part. *encycl.*)

— Therm. Se dit d'organes ou d'appareils servant à l'alimentation en eau d'une chaudière : *Pompe alimentaire. Bâche alimentaire.*

— Encycl. Hist. *Institutions alimentaires.* Des capitaux étaient placés en prêts hypothécaires qui favorisaient l'agriculture italienne et dont les rentes procuraient une aide aux enfants pauvres. Trajan avait fondé cette institution dans le dessein de favoriser l'accroissement de la population. Antonin le Pieux créa de nouveaux *alimenta* en l'honneur de sa fille Faustine. Marc Aurèle suivit son exemple. Après une éclipse à la fin du IIe s., les institutions alimentaires furent restaurées par Alexandre Sévère. Nombre de particuliers opulents grevaient d'eux-mêmes leurs biens de rentes perpétuelles au profit d'institutions semblables.

ALIMENTATEUR, TRICE adj. Qui alimente, qui approvisionne : *Mécanisme alimentateur d'une mitrailleuse.*

◆ N. m. Electr. *Alimentateur d'antenne* (ou *feeder*), système conducteur qui transfère l'énergie à haute fréquence de l'appareil générateur à l'antenne, sans donner lieu à des radiations ou à des pertes considérables.

ALIMENTATION n. f. Action de nourrir, de se nourrir : *Une alimentation carnée.* ‖ Ensemble des aliments que prend un individu pour assurer sa nutrition. ‖ Approvisionnement régulier : *L'alimentation d'un marché.* ‖ Commerce des denrées alimentaires.

— Arm. Opération du fonctionnement d'une arme à feu, ayant pour objet d'amener une à une les munitions à l'arrière du canon pour les introduire dans la chambre. ‖ *Mécanisme d'alimentation*, v. part. *encycl.*

— Bur. Introduction manuelle ou automatique des cartes perforées ou à perforer dans une machine. ‖ Introduction du papier dans les machines à adresser, les machines comptables, les tabulatrices, etc.

— Constr. *Alimentation directe*, mode d'alimentation dans lequel l'eau est amenée directement des conduites de ville aux vannes. ‖ *Alimentation en retour*, mode d'alimentation dans lequel l'eau est fournie par des réservoirs élevés, qui ont d'abord été alimentés soit à l'aide de pompes, soit à l'aide de canalisations d'eau en pression. ‖ *Alimentation par surpression*, mode d'alimentation dans lequel la pression de l'eau fournie par les conduites de ville est relevée à l'aide de surpresseurs.

— Electr. Action de fournir du courant électrique à un circuit. ‖ *Tension d'alimentation*, différence de potentiel appliquée aux bornes du circuit. ‖ *Alimentation différentielle d'un relais*, montage dans lequel la grandeur d'influence d'un relais est la somme algébrique de deux ou de plusieurs courants, cette somme étant nulle dans les conditions normales.

— Hydrol. Approvisionnement en eau d'une nappe aquifère, d'une source, d'une rivière, d'un lac. (V. part. *encycl.*)

— Mat. plast. Dans le moulage par injection et par transfert, ensemble des conduites entre l'entrée de la cavité du moule et le pot de chauffage ou la chambre de transfert. ‖ Matière moulée extraite de ce passage.

— Mil. *Alimentation des troupes*, v. ordinaire. ‖ *Prime globale d'alimentation*, allocation en deniers versée à l'unité pour faire face aux dépenses afférentes à la nourriture des militaires. (La prime d'alimentation comprend quatre éléments : indemnités de pain, de viande, de boisson, et prime fixe d'ordinaire pour les dépenses diverses.)

— Therm. Renouvellement de l'eau dans une chaudière, à mesure qu'elle s'y transforme en vapeur. || Approvisionnement d'un moteur en combustible. || *Tuyauterie d'alimentation,* tuyauterie par laquelle se fait ce renouvellement ou cet approvisionnement. (V. ÉPURATION, DÉGAZAGE.)

— Encycl. Hyg. L'*alimentation* doit être équilibrée. Cela implique la connaissance de la notion de ration alimentaire.

La *ration alimentaire* indique la nature et la quantité des aliments nécessaires pour les besoins de matière et d'énergie de l'organisme pendant une durée de vingt-quatre heures. Outre l'eau prise sous forme de boisson et certains sels minéraux (chlorure de sodium ou sel de cuisine ajouté à l'alimentation), la ration alimentaire doit contenir autant de grammes de chaque corps simple ou de chaque composé non synthétisable par l'organisme — et nécessaire à son fonctionnement — que celui-ci en rejette ou en décompose chaque jour, de façon que l'équilibre soit assuré, en particulier pour les matières azotées (protides). On distingue divers types de rations alimentaires : 1° la *ration d'entretien,* qui assure l'entretien d'un individu n'effectuant aucun effort physique; cette ration doit fournir 2 400 calories; 2° la *ration de travail,* qui assure l'entretien et un supplément d'énergie pour faire face au travail musculaire; le nombre de calories qu'elle doit apporter est proportionnel au travail musculaire fourni; elle peut être appelée à fournir 3 000 calories pour un travail moyen et jusqu'à 6 000 et plus pour un travail de force; 3° la *ration de croissance,* qui doit assurer l'entretien et subvenir à la croissance; elle sera particulièrement riche en certains protides, qui doivent contenir les acides aminés indispensables à la croissance (ex. : lysine).

alisier

Du seul point de vue énergétique, la ration alimentaire peut être calculée en sachant que, en brûlant dans l'organisme :

1 g de glucide fournit 4 grandes calories;
1 g de lipide fournit 7 calories;
1 g de protide fournit 3 calories.

Equilibre de la ration alimentaire. Aucune des catégories alimentaires envisagées ne peut à elle seule assurer les besoins de l'organisme, même si elle est en quantité suffisante pour apporter les calories nécessaires. Il faut un minimum de protides (70 g pour un homme de 70 kg), des lipides (certaines vitamines n'étant solubles que dans les graisses), des glucides (aliments énergétiques par excellence, dont la présence est nécessaire, par exemple, à une bonne utilisation des lipides). En outre, l'alimentation doit contenir des vitamines*, éléments indispensables, et que l'on rencontre dans la plupart des aliments naturels (l'absence de vitamines provoque des maladies par carence ou avitaminoses*).

alisma ou plantain d'eau

Enfin, certains éléments présents dans l'alimentation ne sont pas nutritifs par eux-mêmes, mais sont nécessaires à la digestion : ainsi la cellulose intervient pour faciliter le fonctionnement de l'intestin, en activant les mouvements péristaltiques. On donne parfois à ces derniers facteurs de l'alimentation le nom de « ballast ». (→ Biblio.)

— Arm. Jusqu'à la fin du XIXe s., l'*alimentation* était assurée par le tireur, qui plaçait lui-même la cartouche dans l'arme; dans les *armes à répétition**, les cartouches, logées soit dans un magasin, soit dans un chargeur, sont automatiquement transportées à l'intérieur de l'arme et introduites dans la chambre. Cette opération est le fait d'un mécanisme particulier, dit *mécanisme d'alimentation,* qui assure successivement l'emmagasinage des cartouches, leur transport vers l'arrière du canon, leur distribution (de façon qu'elles se présentent une par une à l'arrière de la chambre), leur présentation sur le trajet de la culasse mobile, enfin leur introduction dans la chambre, leur extraction et leur éjection après le départ du coup. (V. ARMEMENT.)

— Hydrol. Le *mode d'alimentation* varie suivant la nature des précipitations : pluie, neige, glace. Sous forme de neige ou dans les glaciers, l'eau subit une rétention*. L'eau des pluies peut s'écouler en formant des eaux de ruissellement, puis d'écoulement, ou des eaux d'infiltration qui gagnent les nappes superficielles ou profondes. Dans ces nappes, l'eau subit aussi une rétention plus ou moins longue. Le mode d'alimentation est le facteur essentiel du régime des sources, des cours d'eau et des lacs.

ALIMENTER v. tr. Nourrir (généralement sans superflu, sobrement) : *Alimenter un convalescent.* || *Par extens.* Approvisionner, fournir, pourvoir : *Il nous faudrait* [...] *assez d'eau potable pour alimenter deux cents baignoires en même temps, avec un courant rapide et continu* (Maupassant). || Entretenir : *Polia s'approcha de l'autel* (de Vénus) [...], *y mit le feu elle-même, et alimenta la flamme de branches de myrte séché* (Nerval); et, au *fig.* : *Il alimentait presque à lui seul la conversation* (Sainte-Beuve).

— Bur. Introduire des cartes perforées ou du papier dans une machine mécanographique.

— Métall. Verser du métal liquide dans les masselottes d'un moule, après la coulée de la masse du moule, pour permettre au métal fondu de nourrir les diverses parties du moule avant le commencement de la solidification.

— Therm. *Alimenter une chaudière,* renouveler l'eau à l'intérieur, au fur et à mesure de la production de vapeur.

ALIMENTEUR n. m. Therm. *Alimenteur automatique,* sorte de régulateur assurant la constance du niveau d'eau d'une chaudière.

ALIMOCHE n. m. Nom usuel d'un petit vautour de la région méditerranéenne. (V. PERCNOPTÈRE.)

ALINDAO, localité de la République centrafricaine (région de la Basse-Kotto), au S.-E. de Bambari. Egrenage du coton; huilerie; savonnerie. Plantations de café et de palmiers à huile. Pisciculture industrielle.

Aline, reine de Golconde, conte de Boufflers (1761). A quatre moments de sa vie, un homme rencontre la même femme, Aline : d'abord petite laitière innocente, puis brillante marquise, ensuite puissante reine de Golconde, enfin aimable petite vieille retirée dans un désert, et chaque fois son amour se renouvelle. Ce conte a fourni des livrets pour des opéras de Monsigny (1766), Berton (1803), Boieldieu (1804), Donizetti (1828).

ALINÉA n. m. (lat. médiév. *a linea,* en s'écartant de la ligne). Dans un texte, ligne dont le premier mot est rentré par rapport aux autres lignes. || Passage allant de cette ligne jusqu'à une autre de même disposition.

ALINÉAIRE adj. Qui marque un alinéa.

ALINGER v. tr. Text. Assouplir, adoucir, en parlant d'une toile, d'une étoffe qu'une usure relative a assouplie, adoucie.

ALINGSÅS, v. de Suède (Älvsborg), sur le lac Mjörn; 16 700 hab. Industries textiles.

ALIOCENTRIQUE adj. Psychol. Relatif à l'aliocentrisme : *Deux courants contraires se disputent, dès la seconde enfance, l'âme du sujet : l'un centrifuge et aliocentrique, provenant des toutes premières années; l'autre centripète et égocentrique, commençant avec le sentiment de la personnalité* (A. Burloud).

ALIOCENTRISME n. m. Psychol. Tendance à faire des autres le centre de l'univers.

ALIOS [ljos] n. m. Pédol. Horizon incrusté, à grains de sable cimentés, observé en particulier dans les podzols landais.

— Encycl. L'alios est un horizon d'accumulation compact, formé de sables soudés entre eux par des oxydes de fer et des colloïdes humiques. Il résulte d'un enrichissement de l'horizon B par l'humus et le fer lessivés de l'horizon supérieur. L'oxyde de fer, qui donne à l'alios son aspect de croûte, peut aussi provenir par migration ascendante d'une nappe phréatique sous-jacente.

ALIOTH (forme anc. *Alatoc;* de l'ar. *al-'Ayyūq*), nom donné à l'étoile ε Grande Ourse* ou ε *Ursæ Majoris.* Magnit. 1,7. Type spectral A 1. (V. ÉTOILE.)

ALIPHATIQUE adj. (du gr. *aleiphar, -atos,* graisse). Chim. Se dit des corps organiques à chaîne ouverte. (Syn. SÉRIE GRASSE.)

ALIPTÉRION n. m. (mot gr.). Salle où les baigneurs et les athlètes antiques se faisaient frotter d'huile et recouvrir d'une mince couche de poussière.

ALIQUANTE adj. (lat. *aliquantus,* d'une certaine grandeur). Se dit d'une quantité qui n'est pas contenue un nombre exact de fois dans un tout : *Deux est une partie aliquante de treize.* (Contr. ALIQUOTE.)

ALIQUOTE adj. (lat. *aliquot,* un certain nombre). Se dit d'une quantité contenue un nombre exact de fois dans une autre quantité : *Un, deux, trois, quatre, six sont des parties aliquotes de douze.*

ALISA IBN MIDRĀR ou **ALYASA,** nom de deux souverains de la petite dynastie berbère des Midrārides, qui reconnaissait la suzeraineté des 'Abbāssides et qui régna à Sidjilmāsa. C'est sous l'un d'eux, monté sur le trône en 883, que le mahdī fāṭimide 'Ubayd Allāh se réfugia à Sidjilmāsa, où vint le délivrer son missionnaire Abū 'Abdallāh, en 909, pour le faire proclamer calife à Kairouan (al-Quayrawān). Après la prise de la ville, Alisa fut mis à mort.

Aliscans (LES), l'une des vingt-quatre chansons qui forment la geste de Garin de Monglane ou de Guillaume d'Orange. Ce poème (8 435 vers) met en scène les héros du lignage d'Aymeri de Narbonne, surtout Guillaume et Vivien, et retrace les batailles légendaires livrées par eux aux Sarrasins dans la plaine des *Alyscamps**, près d'Arles. Il date de la fin du XIIe s.; mais on a retrouvé en Angleterre (1903) un manuscrit (auj. au British Museum) qui contient un poème plus ancien de quelque soixante ans, la *Chanson de Guillaume**, dont la chanson des *Aliscans* n'est qu'un remaniement : la version la plus archaïque est la plus belle des deux.

ALISE ou **ALIZE** n. f. (germ. **aliza*). Fruit rouge de l'alisier, aigrelet et d'un goût agréable.

— Encycl. Art culin. Ce petit fruit possède une saveur acidulée. Il est astringent. En Alsace, on le distille pour en faire une eau-de-vie très rare, d'une exquise délicatesse.

ALISE-SAINTE-REINE, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Montbard), au flanc du mont Auxois; 691 hab. (642 aggl.). Sources thermales, dites « Fontaine de Sainte-Reine ». Hospice du XVIIe s. Statue de Vercingétorix. Musée. Site d'*Alésia**.

ALISIER ou **ALIZIER** n. m. Arbre de seconde grandeur, du genre *sorbus.* (Famille des rosacées.)

— Encycl. L'*alisier blanc* ou *alouchier* (*Sorbus aria*), dont les feuilles blanches en dessous sont caractéristiques, est commun dans les taillis des coteaux de l'est de la France. Le bois est utilisé en tournerie. L'*alisier torminal* (*S. torminalis*) est disséminé dans les bois des plaines et des coteaux de presque toute la France. Son bois prend un beau poli et sert en ébénisterie et pour la fabrication des instruments de précision. Son fruit, l'alise, devenu blet, est comestible et donne une eau-de-vie très parfumée. (V. ALISE.) Le sorbier domestique (*S. domestica*) donne un fruit allongé, la corme, comestible. Son bois est utilisé par les ébénistes et les tourneurs. Le sorbier des oiseleurs (*S. aucuparia*) se rencontre avec le sapin dans les montagnes. Il est planté comme arbre d'ornement, en raison de ses fruits d'un beau rouge corail.

ALISMA n. m. (mot grec). Plante aquatique, dite encore *plantain d'eau,* très commune dans les étangs et les mares. (Type de la famille des *alismacées.*)

ALISMACÉES n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones aquatiques.

— Encycl. Les *alismacées* sont des plantes aquatiques ou marécageuses, vivaces. Elles ont des feuilles disposées en rosette, pétiolées et engainantes. Les espèces les plus connues sont l'*alisma,* ou plantain d'eau, et la sagittaire.

ALISON (sir Archibald), historien écossais (Kenley, Shropshire, 1792 - près de Glasgow 1867). Son principal ouvrage est une monumentale *History of Europe,* dont les 14 volumes embrassent la période 1789-1852. Disciple d'Engels, il insiste sur l'influence des phénomènes économiques.

ALISON (sir Archibald), général britannique (Edimbourg 1826 - Londres 1907). Il fit campagne en Crimée, aux Indes et en Egypte, où il commanda en chef l'armée d'occupation (1882-1883).

ALITE n. f. Matér. Constituant principal des clinkers de ciment portland artificiel. (Ce corps est un silicate tricalcique renfermant de petites quantités d'alumine, de magnésie ou d'oxyde de fer.)

Phot. Vincent.

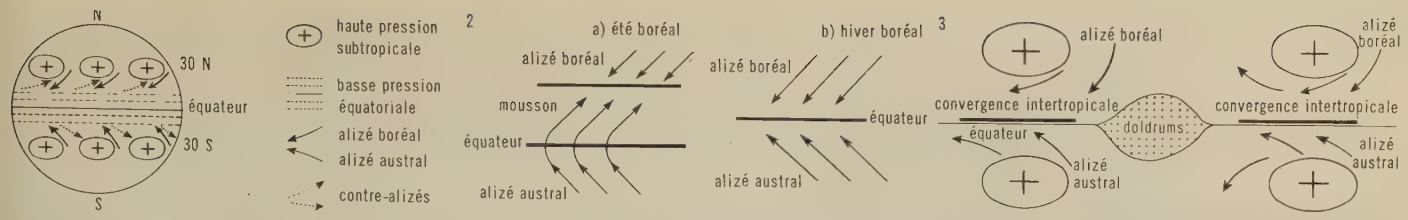

schéma des vents **alizés**

ALITEMENT n. m. Séjour forcé au lit : [...] *dans cette chambre de mort, rien de ces apprêts qui révèlent le long alitement* [...] (A. Daudet). ‖ Mise au lit d'un malade.

ALITER v. tr. Forcer à garder le lit : *Une pneumonie l'a alité.*

— Pêch. *Aliter des anchois, des harengs,* etc., les ranger dans les caques, par couches, par lits. — ***S'aliter*** v. pr. Prendre le lit par suite de maladie, d'infirmité, de vieillesse, de lassitude.

ALITURGIQUE adj. Se dit des jours où l'on ne célèbre pas la liturgie de la messe.

ALIX DE CHAMPAGNE. V. ADÈLE.

ALIX (Pierre Michel), graveur français (Honfleur 1752 - Paris 1809). Il a pratiqué la gravure en couleurs à plusieurs cuivres, et a laissé de beaux portraits (*Marie-Antoinette, Barras, les Trois Consuls, Napoléon Ier*).

ALIX (Yves), peintre et graveur français (Fontainebleau 1890). Il travaille en 1912, avec Maurice Denis, à la décoration du théâtre des Champs-Elysées, et débute la même année au Salon des artistes indépendants. Un moment attiré par le cubisme, il en a gardé le goût des masses puissantes, résumant la forme colorée.

ALIZARI n. m. (ar. *al-'uṣāra,* le jus). Racine entière de la garance : *L'alizari reçoit le nom de « garance » quand il a été pulvérisé.*

ALIZARINE n. f. Matière colorante contenue à l'état de glucoside dans la racine de la garance, mais qui, aujourd'hui, est préparée synthétiquement.

— ENCYCL. Fort rémunératrice, la culture de la garance, en Europe méridionale et en France, fut abandonnée à la suite de la synthèse de l'*alizarine,* réalisée en 1868 par Græbe et Liebermann. Elle fait partie des colorants anthracéniques. Très peu soluble dans l'eau, elle est utilisée en teinture avec des mordants qui permettent la précipitation sur la fibre de laques insolubles, dont la teinte varie suivant le choix du mordant : rouge avec l'oxyde d'aluminium, brun avec l'oxyde de chrome, noir-violet avec un sel de fer, etc.

ALIZAY, comm. de l'Eure (arrond. des Andelys), dans la vallée de la Seine (r. dr.), en face de Pont-de-l'Arche ; 859 hab. (732 aggl.). Usine de cellulose, qui fournira le tiers des besoins nationaux.

ALIZÉ adj. et n. m. (de l'anc. fr. *alis,* uni, régulier). Se dit de vents réguliers qui soufflent du secteur est, pendant toute l'année, sur la partie orientale de l'Atlantique et du Pacifique, entre les parallèles 30° N. et 30° S. : *Les vents alizés. Les alizés.*

— ENCYCL. L'*alizé* résulte du champ de pression moyen qui caractérise la zone intertropicale. Entre les hautes pressions subtropicales, qui jalonnent le 30e parallèle sur les deux hémisphères, et les basses pressions équatoriales, l'air s'écoule en convergeant vers l'équateur. La rotation terrestre, qui dévie les mouvements vers la droite dans l'hémisphère N. et vers la gauche dans l'hémisphère S. (force de Coriolis), détermine les directions N.-E. - S.-O. (alizé boréal) et S.-E. - N.-O. (alizé austral). L'épaisseur verticale de l'alizé ne dépasse guère 3 000 m. En altitude fonctionne un courant contraire qu'on appelle *contre-alizé,* et qui correspond à des conditions de pression inverses de celles de la surface : hautes pressions équatoriales en altitude, pressions plus faibles à mesure qu'on se rapproche des pôles (v. ATMOSPHÈRE et PRESSION). L'alizé est un vent sec, même sur l'Océan, parce qu'il est originaire d'une zone anticyclonique où l'air s'affaisse (v. ANTICYCLONE et SUBSIDENCE). Il détermine donc un ciel limpide et prolonge, sur le Sahara par exemple, les conditions désertiques des hautes pressions subtropicales. Des pluies surviennent toutefois exceptionnellement, provoquées soit par des perturbations dynamiques (lignes de convergence du vent), soit par l'effet orographique d'ascendance (reliefs orientaux des Antilles ou de Madagascar). L'alizé est le plus souvent continu en vitesse et en direction (d'où son nom). Sa régularité et sa douceur (20 km/h en moyenne) ont facilité la découverte du Nouveau Monde au XVIe s. Les deux domaines, boréal et austral, de l'alizé subissent un balancement saisonnier en latitude. Pendant l'été boréal (mars-sept.), tout le système se décale vers le N., les basses pressions équatoriales suivant à peu près le zénith du soleil. L'alizé austral pénètre alors sur l'hémisphère N., dévié vers l'E. par la force de Coriolis. Ce flux de S.-O. est désigné par les météorologistes sous le nom de *mousson.* Pendant l'hiver boréal, l'alizé du N.-O. atteint au contraire les latitudes équatoriales, mais sans pénétrer sur l'autre hémisphère. Entre les alizés, le long de l'équateur, s'étend une zone variable suivant les saisons et les longitudes. Tantôt une zone de calmes ou *doldrums** sépare les deux systèmes ; tantôt la *ligne intertropicale de convergence,* sillonnée par des perturbations, marque le contact.

Le *front des alizés* est une discontinuité orientée du S.-O. au N.-E. le long de la côte marocaine (« *FAL* » *atlantique*) ou sur la côte O. des Etats-Unis (« *FAL* » *pacifique*). Certains auteurs ont cru qu'il s'agissait du contact entre alizé et contre-alizé. En réalité, le « FAL » est une simple discontinuité interne de l'alizé, séparant l'air tropical maritime et l'air tropical continental.

ALIZIER n. m. Bot. V. ALISIER.

ALJAMÍA n. f. (ar. *al-'adjamiya,* la langue étrangère). Langue romane de la péninsule Ibérique (castillan, aragonais, catalan, galicien, portugais), transcrite en caractères arabes. Cette langue, utilisée par les musulmans restés en Espagne après la Reconquête, engendra une littérature *aljamiada* issue des récits traditionnels de l'islamisme, tel le *Poème de Yūsuf.*

ALJUBARROTA, localité du Portugal, en Estrémadure (distr. de Leiria). Le roi Jean Ier de Portugal y vainquit, en 1385, son compétiteur Jean Ier, roi de Castille, assurant pour deux siècles l'indépendance du Portugal. Sa victoire fut commémorée par l'érection du monastère de Batalha.

ALJUSTREL, v. du Portugal, dans l'Alentejo (distr. de Beja) ; 9 700 hab. Importantes mines de cuivre.

ALKAHEST n. m. Alchim. V. ALCAHEST.

ALKAÏD (ar. *al-qā'id,* le conducteur), nom donné à l'étoile η Grande Ourse* ou η *Ursæ Majoris.* Magnit. 1,9. Type spectral B 3. (V. ÉTOILE.)

ALKALI n. m. Graphie ancienne de ALCALI.

ALKAN (Charles Valentin MORHANGE, dit), compositeur et pianiste français (Paris 1813 - *id.* 1888). Elève de Zimmermann, il obtint son premier prix de piano au Conservatoire à dix ans. Il se voua à l'enseignement et chercha dans ses compositions à renouer avec une certaine tradition française antérieure au romantisme allemand (*les Mois, Duo dantesque*). César Franck transcrivit à l'orgue certaines de ses pièces sous le titre de *Préludes et prières de Charles Alkan* (1889).

ALKANNA n. f. (ar. *al-ḥinna*). Bot. Autre nom de l'ORCANETTE.

ALKÉKENGE [kɑ̃ʒ] n. f. (du pers. *kākunadj,* par l'ar. *kākandj,* même sens). Plante vivace à souche rampante, dont les fleurs, d'un blanc peu intense, sont isolées. (Le calice devient ensuite rouge-orangé, grandit, se referme au sommet, et contient le fruit, qui est rouge vif. Famille des solanacées.)

— ENCYCL. Du genre *physalis* (*Physalis alkekengi*), l'*alkékenge* est encore appelée *coquerelle* ou *coqueret, lanterne,* etc.

ALKEN, comm. de Belgique (Limbourg, arrond. de Tongres) ; 6 583 hab. Marché.

ALKERMÈS n. m. (esp. *alkermes ;* de l'ar. *al-qirmiz*). Liqueur rouge foncé, obtenue par distillation de cannelle de Ceylan, *Calamus aromaticus,* ambrette, girofle, macérés dans l'alcool, mélange auquel on ajoute un extrait de jasmin, une infusion d'iris, de l'eau de rose, du sucre, et qu'on colore en rose foncé par la cochenille. (On la désigne aussi sous le nom d'ALKERMÈS DE FLORENCE.)

ALKÉTAS Ier, roi d'Epire, du début du IVe s. av. J.-C. Allié de Timothée d'Athènes, qu'il défendit dans cette ville contre ses ennemis. — **Alkétas II,** roi d'Epire, de 313 à 307 av. J.-C., petit-fils du précédent, mis à mort par ses sujets. Pyrrhos II lui succéda.

ALKMAAR, v. des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale), sur le canal de Noord-Holland ; 42 100 hab. La ville est un centre commercial très actif (beurre et fromage). Elle conserve des monuments intéressants : l'église Saint-Laurent, gothique (fin du XVe s.), avec un mobilier des XVe-XVIIe s. ; un hôtel de ville gothique (début du XVIe s.) ; une chapelle gothique du XVe s., transformée en Poids public en 1582 ; des maisons anciennes. Industries alimentaires et textiles ; métallurgie ; constructions mécaniques. Aux environs, nombreux séjours de villégiature et stations balnéaires. Brune y vainquit le duc d'York en 1799, et y signa la convention en vertu de laquelle les Anglais évacuaient la Hollande.

ALKYD n. m. Nom générique des résines artificielles obtenues par condensation d'un polyalcool avec un polyacide. (Le *glyptal,* dérivant de la glycérine et de l'anhydride phtalique, en est l'exemple le plus connu.)

ALKYLAT n. m. Produit obtenu par alkylation. ‖ Isooctane de synthèse obtenu par alkylation, et utilisé dans les essences d'aviation.

ALKYLATION n. f. Pétr. Combinaison, en présence d'un catalyseur, d'une oléfine à un hydrocarbure aromatique ou paraffinique. (On dit aussi ALCOYLATION.)

— ENCYCL. L'*alkylation* fut mise au point pendant la Seconde Guerre mondiale, pour réaliser la synthèse de l'isooctane à partir d'isobutylène et d'isobutane, et produire ainsi les tonnages nécessaires d'essence d'aviation à indice d'octane supérieur à 100, avec l'acide fluorhydrique ou l'acide sulfurique comme catalyseur. En pétrochimie, le procédé est utilisé pour obtenir l'éthylbenzène, le cumène, les sulfonates d'alkyle, etc.

ALKYLE n. m. Pétrochim. Radical chimique désignant un alkylat* en combinaison avec un autre corps : *Un sulfonate d'alkyle* ou *alkyl-sulfonate.*

ALL(O)-, élément tiré du gr. *allos,* autre, et entrant dans la composition de nombreux mots.

alla breve, loc. ital. signif. *à la brève,* et qui caractérise la mesure ayant une brève pour unité dans la musique mesurée, depuis le XVIe s. (Dans la musique actuelle, l'*alla breve* correspond au ₵.)

ALLACHE n. f. Nom usuel d'une sorte de sardine de la Méditerranée. (Long. 8 cm.)

ALLACTITE n. f. Minér. Arséniate hydraté de manganèse, se trouvant en cristaux prismatiques de symétrie monoclinique, rouges ou vert olive, dans un calcaire cristallin de Suède.

ALLADA, aggl. du Dahomey (Afrique occidentale), au N.-O. de Cotonou. Anc. capit. du *royaume d'Allada* ou *d'Ardres.*

alla francese, loc. ital. signif. *à la française,* et caractérisant le style musical français. (La

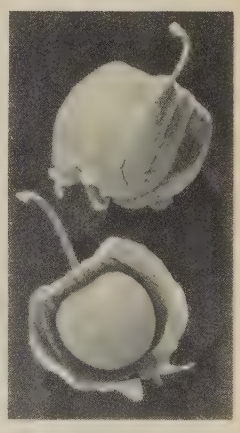

alkékenge

Phot. Larousse.

ALLĀHĀBAD
des barques surchargées amènent les pèlerins au confluent de la Yamuna et du Gange

François de Gaudart d'ALLAINES

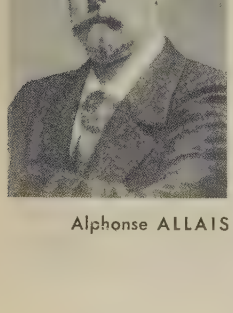

Alphonse ALLAIS

vogue fut très grande en Italie, dès le milieu du XVIe s., des *canzoni alla francese* [que l'on transcrivait pour le luth, pour l'orgue, etc.], par opposition au *madrigal*.)

ALLĀH, dieu unique de l'islām. (On propose deux étymologies à son nom : l'article *al* et *ilāh* (dieu), ou bien l'araméen *Alaha*.) La dénomination et la conception d'Allāh, dieu unique, sont antérieures à Mahomet : dans l'Arabie antéislamique avait cours une notion plus ou moins précise d'un dieu tout-puissant, sinon tout à fait unique, du moins dieu suprême. Les Sémites ont, dans leur ensemble, manifesté un attachement particulier au monothéisme. Mais c'est dans le Coran que la définition d'Allāh se précise et s'amplifie à la fois. C'est d'ailleurs Allāh lui-même qui est censé enseigner : le texte du Coran est la parole divine manifestée aux hommes, et où Allāh se présente comme « le bienfaiteur qui enseigne la prédication ». C'est lui « qui enseigne à l'homme ce qu'il ignorait », et Mahomet s'exprime « au nom de Dieu, le bienfaiteur miséricordieux » (*bismillāh al-Raḥmān al-Raḥīm*). Allāh est le créateur de toutes choses et l'arbitre suprême de sa création, et, à l'heure du jugement, que nul ne connaît, il séparera les Elus des Réprouvés. Il n'a pas d'associés, ni de parèdres, ni de filles, comme le croyaient les Mecquois (« Il m'est seulement répété que votre Dieu est unique »), et il est précisé encore qu'il est Un en lui-même, Un et Unique, maître impénétrable, non engendrant, non engendré, sans égal et, par là même, en nette opposition avec la Trinité chrétienne. La toute-puissance du « Seigneur des Orients et des Occidents » montre sa miséricorde et sa bienveillance qui pardonne, qui absout. Mais le dieu-refuge de ceux qui se consacrent à lui manifeste aussi sa colère contre ceux qui repoussent ses bienfaits. Ainsi l'homme est responsable, et Allāh le tout-puissant le juge. D'autre part, la notion de perfection divine s'exprime par les qualités que l'on peut évoquer, et qui détaillent les aspects de la transcendance d'Allāh. La tradition a relevé ainsi les 99 « plus beaux noms » que le fidèle récite sur son chapelet, le nom d'Allāh correspondant au centième grain. Ce sont, par exemple : le Réel, la Vérité, le Sublime, Lumière de Lumière, le Sage, le Tout-Puissant, le Dissemblable de tout ce qui est créé, l'Omniscient, le Témoin, le Bienfaiteur, le Miséricordieux, le Pardonneur. Perfection en tout, Allāh voit tout, sait tout et participe à tout acte humain : « Il ne tombe pas une feuille qu'il n'en ait connaissance ; il n'est pas un seul grain dans les ténèbres de la terre, un brin vert ou desséché qui ne soit inscrit au Livre évident. » L'ordre merveilleux qui règne dans l'univers est le reflet de la Puissance créatrice d'Allāh : il ne faut pas que le fidèle soit tenté d'adorer cet ordre pour lui-même, mais il convient qu'il en fasse un sujet de méditation et y reconnaisse les « signes de Dieu ».
Les notions enseignées par le Coran — non sans variations dans le détail — n'ont représenté qu'un point de départ, à partir duquel les théologiens élaborèrent diverses théories. Ils se sont divisés en de nombreuses écoles qui ont lutté les unes contre les autres ou se sont succédé au cours des temps. L'un des thèmes de controverse les plus fréquemment débattus est celui du rapport des attributs de Dieu et de son essence. Les uns affirmaient que Dieu était un tout insondable, inscrutable et insécable (c'est la doctrine du *tanzih*, l'« éloignement », des mu'tazilites), les autres s'évertuant à énumérer et même à classer les attributs caractéristiques de Dieu : essence, éternité, permanence, puissance, volonté, science, vie, perception, création, etc. D'autre part, certains versets du Coran paraissent rapprocher Dieu de la nature humaine : Dieu siège sur un trône, se déplace, a des yeux et des mains... Le problème s'est posé de savoir si l'on devait accepter ces versets tels quels ou leur donner une interprétation non littérale (*tafwīd* ou *ta'wīl*). Enfin, le problème du libre arbitre de l'homme, face à la toute-puissance divine et à la récompense et aux châtiments selon les œuvres, mit également en opposition les diverses écoles théologiques (mu'tazilites, acharites). Et certains encore n'affichaient que méfiance à l'égard de tout usage de la raison en matière dogmatique (hanbalites, zāhirites). A l'époque contemporaine, la pensée musulmane est fortement influencée par les tendances philosophiques nouvelles. Il est possible qu'il en résulte un nouveau *kalām*, une nouvelle apologétique en accord avec les idées de la science moderne sur la destinée humaine. (→ Biblio.)

ALLĀHĀBAD, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), située au confluent du Gange et de la Yamuna ; 333 000 hab. Important centre administratif et commercial. Aérodrome.
— Hist. Fortifiée par l'empereur moghol Akbar en 1583, Allāhābad s'élève sur l'emplacement d'une ancienne cité hindoue (Prayag), en un lieu sacré pour les Indiens et qui fut visité par le célèbre pèlerin bouddhiste chinois Hiuan-tsang (643). Conquise en 1194 par les Moghols, elle fut occupée (1798) et érigée en place forte par les Anglais, qui eurent à soutenir un siège contre les Cipayes (1857). Chaque année (15 janv.-15 févr.), 250 000 pèlerins viennent se purifier au confluent du Gange, de la Yamuna et de l'invisible Sarasvatī (lieu-dit Tribeni Ghāt) : c'est le Magh Mela ; tous les douze ans, un pèlerinage plus solennel (Kumbh Mela) s'y accomplit. A l'intérieur du fort s'élève un pilier de pierre, haut de plus de 10 m, sur lequel sont gravés un des célèbres édits d'Açoka, une relation des victoires de Samudragupta (IVe s.), ainsi que d'autres inscriptions ; ce pilier y fut transporté de Kosam (Kauçambī) au temps des Moghols.

ALLAIN (Marcel), écrivain français, (Paris 1885). Créateur, avec Pierre Souvestre (1874-1914), du personnage de *Fantômas*, dont il fit le héros d'innombrables récits policiers.

ALLAIN (Pierre), alpiniste français (Mirebeau 1904). Il a effectué les premières ascensions de la face nord de l'aiguille du Dru en 1935, de l'arête sud du Fou (1933) et de la face sud de la Meije (1934), et la troisième ascension de l'éperon nord de la pointe Walker, aux Grandes-Jorasses (1946). Il a été membre de l'expédition française (1936) au Karakoram. Pierre Allain s'est signalé notamment par ses méthodes d'entraînement aux rochers d'escalade, qui ont fait école.

ALLAINE, riv. de Suisse et de France, affl. du Doubs (r. dr.), qui baigne Porrentruy (cant. de Berne), puis Delle (territ. de Belfort) et finit dans le départ. du Doubs ; 67 km.

ALLAINES (François DE GAUDART D'), chirurgien français (Paris 1892). Chirurgien des hôpitaux de Paris (1925), professeur à la Faculté de médecine de Paris, il s'est consacré au traitement chirurgical du cancer du rectum, des maladies congénitales et acquises du cœur. Il a réalisé en 1951 les premières anastomoses entre les veines azygos et cave au cours du rétrécissement mitral. (Acad. des sc. 1956.)

ALLAIRE, ch.-l. de cant. du Morbihan (arrond. de Vannes), à l'ouest de Redon ; 2 052 hab. (298 aggl.). Mégalithes.

ALLAIS (Alphonse), écrivain français (Honfleur 1855 - Paris 1905). Après des études de pharmacie, qu'il ne termina pas, il débuta au cabaret du Chat-Noir, dont il était un des fondateurs. Toute son œuvre est marquée du goût de l'humour et de la mystification. Il a publié : *A se tordre* (1891), *Rose et Vert-Pomme, le Parapluie de l'escouade* (1894), *Deux et deux font cinq* (1895), *On n'est pas des bœufs* (1896), *Amours, délices et orgues* (1898), *Pour cause de fin de bail* (1899), *l'Affaire Blaireau* (1899), *Ne nous frappons pas* (1900), *le Captain Cap* (1902). Au théâtre, il a donné, seul ou en collaboration : *Silveric ou les Fonds hollandais* (1898), *le Pauvre Bougre et le Bon Génie* (1899), *Monsieur la Pudeur* (1903). [→ Biblio.]

ALLAIS (Emile), champion français de ski (Megève 1912). Remarquable technicien, il remporta de nombreux succès dans les compétitions internationales de 1936 à 1938 et le titre de champion du monde pour les épreuves de descente, de slalom et du combiné. Il a marqué le ski international de sa forte personnalité, et fut le promoteur d'une méthode de ski réputée.

ALLAISE n. f. (du lat. pop. **latia*, largeur). Dépôt de sable accidentel et temporaire, qui se forme dans le lit des rivières, à la suite d'une crue par exemple.

ALLAITEMENT n. m. Action d'allaiter ; résultat de cette action.
— Hyg. *Chambre d'allaitement*, local aménagé dans les usines importantes, pour permettre aux mères qui travaillent de disposer de deux demi-heures par jour afin d'y venir allaiter leur enfant.
— ENCYCL. *L'allaitement* est le procédé d'alimentation du nouveau-né, qui doit être exclusif pendant une période de six semaines à trois mois, suivant l'état physiologique de l'enfant. Deux prises consécutives (tétée ou biberon) seront séparées par un intervalle de trois heures. En général, sept mises au sein sont suffisantes par vingt-quatre heures, dont une au cours de la nuit dans les premiers temps. Le nombre de prises est ensuite progressivement diminué.
Quantités de lait nécessaires par tétée et par vingt-quatre heures :

ÂGE	QUANTITÉ en g par tétée	NOMBRE de tétées	QUANTITÉ en g totale par 24 h
2 jours	20	7	140
3 —	30	7	210
4 —	40	7	280
5 —	50	7	350
6 —	60	7	420
8 —	80	7	560
15 —	100	6	600
1 mois	110	6	660
2 —	120	6	720
3 —	130	6	780
4 —	140	6	840
5 —	180	5	900
6 à 10 mois	200 à 230	5	1 000 à 1 150

Au-delà de 6 mois, 4 biberons, 1 bouillie, et, au total, de 1 250 à 1 300 g par 24 heures, en adaptant toujours la ration aux besoins réels de l'enfant.

L'allaitement peut être *maternel* ou *artificiel* : dans le cas où la lactation chez la mère est insuffisante ou défectueuse, on peut avoir recours à l'allaitement artificiel ou *mixte*. Si l'état de l'enfant l'impose (état maladif, convalescence), on lui procure du lait de femme (nourrices, lactariums) quand le lait maternel fait défaut (allaitement étranger).

● L'*allaitement maternel*, dans tous les cas où il est possible, doit être préféré, car le lait de la mère est spécifique, c'est-à-dire qu'il est adapté aux besoins de l'être qui en est nourri. La digestion en est parfaite et facile, et on admet qu'il facilite chez les jeunes sujets la résistance aux infections.
L'allaitement maternel est également plus avantageux pour la mère, chez qui il favorise l'involution utérine. En revanche, on observe dans des cas défavorables des complications infectieuses au niveau du sein. L'allaitement est contre-indiqué chez les femmes en mauvais état général, les cardiaques, les tuberculeuses, les diabétiques et les malades présentant des troubles psychiques.
La montée laiteuse se fait du 3e au 6e jour des suites de couches. Elle est déclenchée par un mécanisme hormonal qui suit l'accouchement. Elle est entretenue par la succion du mamelon, ce qui nécessite la mise au sein dès le 2e jour des suites de couches. Il est essentiel de prendre des précautions d'asepsie rigoureuse au niveau des mamelons. De même, la tétée ne doit pas être prolongée au-delà de cinq à dix minutes, ce qui risquerait d'entraîner l'apparition de crevasses du mamelon, point de départ d'infections. L'enfant est mis au sein toutes les 3 heures et demie dans la journée. Ce n'est que si son poids est inférieur à 2,500 kg qu'on donne une tétée de nuit. La femme qui allaite doit s'abstenir de tout aliment ou médicament qui pourrait donner un goût au lait. Le sevrage, qui doit être progressif, peut débuter vers le quatrième mois, et se termine à l'issue du neuvième chez l'enfant normal.

● L'*allaitement artificiel* est la substitution au lait de femme de lait sécrété par diverses

Phot. Frédéric-Rapho, Studio Danrémont, Harlingue.

espèces animales. Il ne devrait être utilisé que si l'allaitement maternel n'est pas possible. On a recours au lait de vache, de chèvre ou d'ânesse. Celui qui est fourni par ce dernier animal se rapproche le plus de celui de la femme, mais il est rare, ne peut être transporté, et manque presque totalement vers les derniers mois de l'année. Le lait de chèvre, moins rare, ne peut être obtenu pendant toute l'année. Pour ces raisons, on emploie surtout le lait de vache ; toutefois, du fait de sa composition, il est nécessaire de le couper soit d'eau bouillie, soit d'eau minérale, soit d'une décoction de céréales. Avant usage, le lait doit être stérilisé par ébullition. Si l'allaitement est assuré à l'aide du biberon, la tétine de caoutchouc doit être elle-même stérile et conservée en milieu aseptique (eau bouillie). Il y aura avantage à alimenter l'enfant aussitôt que possible à la cuiller ou au verre, tenus, comme le biberon, constamment propres. Il est recommandé de ne jamais donner, quel que soit l'âge, plus de 700 g de lait de vache entier. Le nombre des biberons et leur contenance doivent être calqués sur ceux des tétées en cas d'allaitement maternel (v. plus haut).

On trouve, dans le commerce, des poudres de lait ou des laits concentrés qui ont l'avantage d'être préparés aseptiquement et conservés à l'abri des pollutions microbiennes ou autres ; ces préparations industrielles permettent également de materniser le lait, c'est-à-dire d'en modifier la composition chimique afin que celle-ci se rapproche le plus possible de celle du lait de femme. L'allaitement artificiel doit être rigoureusement surveillé, car, utilisé sans précaution, il est susceptible d'entraîner des accidents sérieux, voire très graves (toxicose*).

● *L'allaitement mixte* consiste à compléter par du lait d'origine animale l'allaitement maternel, quand celui-ci est insuffisant en quantité (mais non en qualité). Il peut se réaliser soit en complétant chaque tétée par la quantité manquante de lait (ce qui implique la pesée de l'enfant avant et après la tétée), soit en réduisant le nombre des tétées et en remplaçant celles qui manquent par des biberons (méthode la plus simple). L'allaitement mixte nécessite une surveillance aussi rigoureuse que l'allaitement artificiel, mais lui est préférable dans certains cas. (→ Biblio.)

— Lég. soc. *Prime d'allaitement.* V. MATERNITÉ (*assurance*).

ALLAITER v. tr. (bas lat. *allactare ;* de *lac, lactis,* lait). Nourrir de lait un enfant ou un animal nouveau-né : *Allaiter un enfant au sein. Allaiter au biberon.*

'ALLĀL AL-FĀSĪ, homme politique marocain (Fez v. 1906), fondateur du mouvement d'indépendance marocaine appelé Istiqlāl* (« indépendance »). Déporté au Gabon en 1937, il rentra au Maroc en 1946, puis émigra au Caire, où il fit partie du Comité de libération de l'Afrique du Nord.

All-American (CANAL), grand canal d'irrigation de la Californie méridionale (Etats-Unis), alimenté par le barrage Imperial.

ALLAMPS, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Toul), au pied des côtes de Meuse ; 423 hab. (325 aggl.). Verreries.

ALLAN (David), peintre écossais (Alloa 1744 - Edimbourg 1796). Ses portraits et ses scènes de genre le firent surnommer LE HOGARTH ÉCOSSAIS. On cite son *Origine de la peinture* (musée d'Edimbourg).

ALLAN (Louise DESPRÉAUX, dame), actrice française (Mons, Belgique, 1810 - Paris 1856). Comédienne fine et spirituelle, elle créa à la Comédie-Française *Un caprice* de Musset (1847), et *le Chandelier* (1850).

ALLAN (William), syndicaliste britannique (Dundee 1837 - *id.* 1903). Comme chef du syndicat des mécaniciens, il prit une part importante à la réorganisation du trade-unionisme dans la seconde moitié du XIXe s.

ALLANCHE, ch.-l. de cant. du Cantal (arrond. de Saint-Flour), sur l'*Allanche,* en bordure du Cézallier ; 1 467 hab. (811 aggl.). Restes de remparts. Eglise médiévale fortifiée.

ALLANITE n. f. Minér. Silicate naturel de composition chimique complexe et de symétrie monoclinique, contenant, avec de l'aluminium, du fer, du magnésium, du calcium, du cérium, du lanthane, du néodyme, du praséodyme. (Syn. ORTHITE.)

ALLANT, E adj. (de *aller*). Qui aime le mouvement : *Va dans le Bocage, Adélaïde : tu es plus allante que moi !* (R. Bazin).

◆ N. m. Entrain, ardeur mise dans une entreprise : *Un industriel plein d'allant et d'audace* (H. Bordeaux). ‖ *Les allants et venants,* v. VENANT.

ALLANTE n. m. (gr. *allas, allantos,* saucisse). Mouche à scie, dont la larve ronge les feuilles de diverses plantes. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des tenthrédinidés.)

ALLANTOÏDE adj. Se dit d'une spore de champignon en forme de cylindre arqué, à bouts arrondis. (Syn. BOTULIFORME.)

◆ N. f. Annexe embryonnaire propre aux vertébrés supérieurs (reptiles, oiseaux et mammifères), dits pour cette raison *allantoïdiens.*

— ENCYCL. Chez les reptiles et les oiseaux, animaux ovipares, l'*allantoïde,* qui se développe relativement tard, relaie la vésicule ombilicale dans son rôle respiratoire, en appliquant sa paroi contre celle du chorion, tandis que sa cavité joue le rôle d'une vessie urinaire d'accumulation. Chez les mammifères placentaires (euthériens), l'allantoïde ne forme qu'une cavité réduite, mais développe un tissu mésodermique important, qui double entièrement la face interne du chorion, constituant ainsi un *chorion secondaire* qui entoure complètement l'amnios. C'est ce chorion qui forme les *villosités fœtales* du placenta, au niveau desquelles se font tous les échanges alimentaires, respiratoires et excrétoires du fœtus.

ALLANTOÏDIENS n. m. pl. Animaux (reptiles, oiseaux, mammifères) dont l'embryon possède une allantoïde. (Syn. AMNIOTES.)

ALLANTOÏNE n. f. Chim. Corps constitué par le diurétide glyoxylique, un des produits de l'oxydation de l'acide urique. (C'est un solide blanc, fondant à 231 °C.)

ALLANTOÏQUE adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par hydrolyse de l'hydantoïne. (Il fond à 165 °C.)

alla polacca, loc. ital. signif. *à la polonaise,* et se disant d'un rythme musical de polonaise. (Elle fut employée dès le XVIIe s.)

ALLAR (André Joseph), sculpteur français (Toulon 1845 - *id.* 1926). Grand prix de Rome en 1869, membre de l'Académie des beaux-arts en 1905, il a participé à la décoration du musée de Toulon.

ALLARD (Marie), danseuse française (Marseille 1742 - Paris 1802), femme de Gaëtan Vestris et mère d'Auguste Vestris. Elle débute à l'Opéra dans *Zaïs* de Rameau. Son grand pas de deux avec Dauberval restera célèbre. Elle interprète *Armide* de Lully, *les Indes galantes, Castor et Pollux* et *Hippolyte et Aricie* de Rameau, *le Devin du village* de J.-J. Rousseau ; ensuite les premiers ballets d'action : *Médée et Jason* de Noverre, *la Chercheuse d'esprit* de Gardel, et, en 1779, *les Petits Riens* de Mozart (chorégraphie de Noverre).

ALLARD (Jean François), général français (Saint-Tropez 1785 - Lahore 1839). Il devint commandant des troupes du maharāja de Lahore, puis chargé d'affaires de France auprès de celui-ci.

ALLARD (Paul), historien français (Rouen 1841 - Senneville-sur-Fécamp 1916). D'abord magistrat, il publia de nombreux ouvrages sur l'Antiquité chrétienne, dont une *Histoire des persécutions du Ier au IVe siècle* (1884 et suiv.).

ALLARDE (Pierre Gilbert LEROI, baron D'), constituant et économiste français (Montluçon 1752 - Besançon 1809). Maître de forges, il s'occupa à l'Assemblée constituante de 1789 des questions financières et fut régisseur de l'octroi de Paris après 1803. Il a donné son nom à la loi du 17 mars 1791, qui a précisé que, les corporations ayant été supprimées du fait de l'abolition des privilèges décidée dans la nuit du 4 août 1789, l'exercice des métiers devenait libre.

ALLART (Hortense), dame **de Méritens,** femme de lettres française (Milan 1801 - Montlhéry 1879). Elle est l'auteur de romans et des *Enchantements de Prudence* (1873-1874), souvenirs littéraires où sont évoquées ses relations avec Lamennais, Béranger, Sainte-Beuve, et surtout avec Chateaubriand.

ALLASSAC, comm. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), dans le pays de Brive ; 3 637 hab. (1 775 aggl.). Tour ronde ; église romane fortifiée au XVe s. Ardoisières. Fabrique de carbure de calcium.

ALLATIF n. m. (lat. *allatus,* porté vers). Linguist. Cas des langues turques et finno-ougriennes, exprimant le but vers lequel tend une action.

alla turca, loc. ital. signif. *à la turque* et évoquant une esthétique musicale orientale. (Les turqueries furent très à la mode au XVIIe s. [musique de Lully pour *le Bourgeois gentilhomme* de Molière]. Un rondo *alla turca* termine la *Sonate en « la »* pour piano, de Mozart.)

ALLAUCH, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. de Marseille), au nord-est de Marseille, en contrebas du *massif d'Allauch,* dépendance de la chaîne de l'Etoile ; 8 406 hab. (2 995 aggl.) [*Allaudiens*]. Eglise des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. Bauxite.

ALLE. V. LYNNA.

ALLÉCHANT, E adj. Qui séduit, attire, en flattant le goût, l'odorat, ou par le plaisir qu'on en attend, par l'espérance : *Pâtisseries alléchantes. Sorcières aux yeux alléchants* (Baudelaire). *Une proposition alléchante.*

ALLÈCHEMENT n. m. Action d'allécher. ‖ Ce qui flatte et attire : *Cet allèchement du succès si machiavéliquement présenté par Crevel* (Balzac).

ALLÉCHER v. tr. (lat. pop. **allecticare ;* de *allectare,* fréquentatif de *allicere,* attirer). [Se conj. comme *céder.*] Attirer en flattant le goût, l'odorat, etc. : *C'est alors que je m'aperçus de la présence d'un troisième convive* [...] *alléché par le fumet de notre marmite* (A. Arnoux). ‖ — *Fig.* Attirer en laissant espérer quelque chose ; séduire : *On ne les alléchait pas avec de prétendues occasions* (J. Romains). *Allécher quelqu'un par des promesses.*

ALLECTUS, usurpateur qui prit la pourpre en Grande-Bretagne, après avoir assassiné Carausius en 294. Attaqué par Constance Chlore, il fut vaincu et tué en 297.

ALLÉCULIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant des insectes de taille moyenne, grêles, qui ressemblent extérieurement à des longicornes. (Les larves vivent dans le vieux bois et s'y métamorphosent sans fabriquer de coque. Genres principaux : *allecula, mycetochara, isomira, omophlus, cteniopus,* etc.)

ALLÉE n. f. Passage, voie bordée de murs, d'arbres, de verdure : *Une allée étroite, entre deux armées d'arbres démesurément hauts* (Maupassant).

— Archéol. Rangée de pierres ou de figures sculptées, sphinx ou autres, disposées en avenue et précédant certains temples de l'Egypte antique ou de l'Inde.

— Min. Portion du chantier d'exploitation, parallèle au front de taille, délimitée par deux rangées de buttes : *Allée d'abattage. Allée de circulation.* ‖ *Allée de remblayage* ou *de foudroyage,* allée en cours de remblayage ou de foudroyage.

— Préhist. *Allée couverte,* dolmens rangés en forme de couloir plus ou moins long, et qui ont constitué sans doute des chambres sépulcrales. (Certaines dalles, qui formaient

allée couverte de Bagneux (Maine-et-Loire)

Phot. Neurdein.

le plafond de ces édifices, atteignaient parfois de très grandes dimensions ; ainsi, celle de l'allée couverte de Fontevrault mesurait 22 m de longueur.)
— ***Allées*** n. f. pl. *Allées et venues,* v. VENUES.

ALLÉGATION n. f. (lat. *allegatio*). Action d'alléguer. ‖ Ce qui est allégué, assertion : *Réfuter une allégation.*

ALLÈGE n. f. (déverbal de *alléger*). Archit. Partie du mur de façade comprise entre le plancher et la partie inférieure des baies de fenêtre : *Dans la construction traditionnelle, l'allège était moins épaisse que les trumeaux.*
— Ch. de f. Syn. de TENDER. ‖ *Allège postale,* wagon-poste ne comportant pas d'installations de tri.
— Mar. Embarcation servant au chargement ou au déchargement des navires.

ALLÉGEABLE adj. Qui peut être allégé.

ALLÉGEANCE n. f. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Adoucissement, soulagement : *Le temps à mes douleurs promet quelque allégeance* (Malherbe). *Elle goûte ce soir la même allégeance qu'à ses réveils d'alors* (F. Mauriac).
— Hist. et Dr. intern. Obligation de fidélité et d'obéissance qui incombe à une personne à l'égard de la nation à laquelle elle appartient, et du souverain dont elle est sujette.
— Mar. Handicap en temps, rendu par un yacht à un autre, dans une régate ou dans une course-croisière à laquelle prennent part des bateaux de ratings* différents : *L'allégeance est calculée en fonction de la jauge du yacht et de la distance à parcourir.*
— ENCYCL. Dr. intern. Certains pays, dont la Grande-Bretagne jusqu'à l'Act du 12 mai 1870, soutenaient la théorie de l'*allégeance* perpétuelle, en vertu de laquelle le sujet d'un souverain ne pouvait changer de nationalité qu'avec le consentement de son souverain. L'Allemagne, par la loi Delbrück du 22 juillet 1913, autorisa la conservation de la nationalité allemande même en cas de naturalisation par un Etat étranger.

ALLÉGEAS n. m. Etoffe de coton et de lin qui se fabrique aux Indes orientales.

ALLÉGEMENT n. m. Diminution de poids : *Cet allégement que lui indique chaque matin sa bascule, il le ressentait plus encore en tant qu'allégement moral* (Giraudoux); et, au *fig.* : *L'allégement des impôts.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Soulagement : *Mon âme aurait trouvé dans le bien de te voir | L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir* (Corneille). *Le besoin que j'éprouve d'apporter des allégements aux autres pour jouir sans honte de ma propre paix* [...] (G. Duhamel).

ALLÉGER v. tr. (bas lat. *alleviare* ; de *levis,* léger). [Se conj. comme *abréger.*] Rendre moins lourd : *Alléger un fardeau.* ‖ Rendre moins chargé : *Le chef dit : « Allégeons l'épave ! »* (Hugo). ‖ — *Fig.* Rendre moins onéreux, moins pénible ; diminuer : *Je voyageais en chaise de poste avec un négociant français qui avait cherché un compagnon de route pour alléger les frais du voyage* (Lamartine). *Alléger les souffrances des autres.* ‖ Soulager : *Une infirmité qui l'eût allégé du fardeau de ses responsabilités* (M. Aymé).
— Equit. *Alléger un cheval,* le rendre plus léger sur le devant ou sur le derrière, en portant le poids du corps en arrière ou en avant. (Dans ce sens, on disait aussi ALLÉGÉRIR, ALLÉGIR.)
— Expl. sal. *Alléger une table,* vider les tables salantes (ou cristallisoirs) soit partiellement des eaux de pluie, en cas de précipitations atmosphériques, soit totalement des eaux concentrées, pour mettre le sel à nu et permettre la récolte. (Dans l'Ouest, on dit ALLÉGIR.)
— Mar. Diminuer la tension d'un cordage ou d'une aussière. ‖ Débarquer sur allèges une partie du chargement d'un navire, pour lui permettre de passer sur une barre ou pour faciliter son déséchouement.
— Technol. Rendre une pièce de bois ou de métal plus mince, au moyen du rabot, du tour ou de la lime.

ALLEGHENY ou **ALLEGHANY**, partie nord-ouest du massif des Appalaches*. — Riv. des Etats-Unis, qui forme l'Ohio après sa confluence avec la rivière Monongahela, à Pittsburgh ; 520 km.

ALLEGHENY, v. des Etats-Unis (Pennsylvanie), sur la r. dr. de l'Ohio, en face de Pittsburgh ; 142 000 hab. Faubourg industriel de Pittsburgh : sidérurgie.

ALLÉGIR v. tr. Expl. sal. V. ALLÉGER.
— Menuis. Diminuer dans tous les sens le volume d'une pièce de bois.

ALLÉGORIE n. f. (lat. *allegoria ;* du gr. *allêgorein,* parler par images). Expression d'une idée par une image, un tableau, un être vivant, etc. : *Vous entendez bien, mon fils, que la pomme qui tenta* [...] *Eve n'était point le fruit d'un pommier, et que c'est là une allégorie...* (A. France). ‖ Œuvre littéraire ou artistique utilisant cette forme d'expression : *Le « Roman de la rose », le « Voyage du pèlerin »* [de Bunyan], *le tableau de Prudhon « la Justice et la Vengeance poursuivant le Crime » sont des allégories.*
— ENCYCL. Littér. On rencontre l'*allégorie* sous des aspects divers dans tous les genres littéraires. Tantôt elle consiste en la personnification d'êtres moraux : les Prières dans *l'Iliade,* la Renommée dans *l'Enéide* et, par imitation parodique, la Mollesse dans *le Lutrin* de Boileau ; tantôt elle se présente comme un système de métaphores relatives à une même idée abstraite : la carte du Tendre dans la *Clélie* de Mlle de Scudéry.
L'allégorie a été particulièrement goûtée au Moyen Age (*le Roman de la rose,* les Moralités) et au XVIe s. (le *Quart Livre* et le *Cinquiesme Livre* de Rabelais, les poètes pétrarquisants). Mais on la retrouve dans la littérature moderne sous une forme souvent très voisine de l'image ou du symbole : ainsi le poème *Mors,* dans *les Contemplations* de V. Hugo. L'allégorie se rencontre fréquemment dans les Ecritures (par ex. dans l'*Apocalypse*). Le *Cantique des cantiques* est en général interprété par les théologiens catholiques comme une allégorie de l'amour de Dieu pour son Eglise.

ALLÉGORIQUE adj. Qui appartient à l'allégorie ; qui représente une allégorie : *L'abbé lui fit entendre qu'il parlait d'abeilles au sens allégorique* (A. France).
— Exég. *Méthode allégorique,* procédé qui consiste à interpréter les Livres saints comme une série d'allégories, de figures, de symboles. (Le sens allégorique n'exclut pas nécessairement le sens littéral. L'allégorie fut surtout employée par Philon le Juif et, chez les chrétiens, par Origène et l'Ecole d'Alexandrie, ainsi que par saint Bernard.)

ALLÉGORIQUEMENT adv. Par allégorie.

ALLÉGORISER v. tr. Expliquer par des allégories : *Les Pères de l'Eglise ont allégorisé presque tout l'Ancien Testament.* (Acad.)

ALLÉGORISTE n. Personne qui explique un texte, un auteur dans un sens allégorique.

ALLEGRAIN, nom patronymique de plusieurs artistes des XVIIe et XVIIIe s. : ETIENNE, peintre et graveur (Paris 1644 - *id.* 1736), fut reçu à l'Académie en 1677 et est représenté, au Louvre et à Versailles, par des paysages qui rappellent Francisque Millet ; — GABRIEL, fils du précédent (Paris 1679 - *id.* 1748). Académicien en 1716, il est représenté au musée de Versailles par des paysages exécutés à la manière de son père (*Vues du château neuf de Saint-Germain, du château de Vincennes*) ; — CHRISTOPHE GABRIEL, sculpteur (Paris 1710 - *id.* 1795), épousa la sœur de Pigalle ; celui-ci facilita sa carrière. Académicien en 1751, professeur en 1759 et recteur en 1783. Sa *Vénus au bain,* commandée en 1767 par Mme du Barry, pour le pavillon de Louveciennes, fut populaire ; — GABRIEL, fils du précédent (Paris 1739 - *id.* 1779), sculpteur ornemaniste attaché au port de Rochefort, exécuta des figures de proue.

ALLEGRAIN
« Vénus au bain »
Louvre

ALLÈGRE adj. (lat. vulg. inexpliqué *alecrus,* pour *alacer,* vif). Qui est d'un entrain joyeux : *Il marchait d'un pas allègre.*
— REM. On avait aussi, au XVIIe s., la graphie *allaigre.*

ALLÈGRE, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. du Puy), dans le nord du Velay ; 1 378 hab. (915 aggl.) [*Allègras*]. Ruines d'un château du XIVe s. Chapelle du XVIIe s.

ALLÉGREMENT adv. Avec allégresse : *Ma plume s'est mise à courir allégrement sur la page blanche* (G. Duhamel).

ALLÉGRESSE n. f. Joie vive qui se manifeste extérieurement : *Quelques pétards éclatèrent en signe d'allégresse* (H. Troyat).
— SYN. : *contentement, gaieté, joie, liesse, satisfaction.*

ALLÉGRET (Marc), cinéaste français (Bâle 1900). D'abord secrétaire des Soirées de Paris, ballets, il accompagne son oncle André Gide au Congo (1926), en rapporte un film, puis se consacre à la mise en scène. Il réalise *Fanny,* de Marcel Pagnol (1932), *Lac aux dames* (1934), *Orage,* d'après *le Venin* d'Henry Bernstein (1937), *Entrée des artistes* (1938), *l'Arlésienne* (1941), *Avec André Gide* (1951), *l'Amant de lady Chatterley* (1955), *En effeuillant la marguerite* (1956), *Sois belle et tais-toi* (1958). Il a fait débuter à l'écran de nombreuses vedettes (Michèle Morgan, Simone Simon, etc.). — Son frère YVES, cinéaste (Asnières 1907). Ancien assistant d'Alberto Cavalcanti, de Paul Féjos, de Jean Renoir, et de son frère Marc. Son talent vigoureux s'est surtout affirmé dans des œuvres fortes, dures et d'atmosphère résolument noire. Citons, parmi ses films : *les Démons de l'aube* (1946), *Dédée d'Anvers* (1947), *Une si jolie petite plage* (1948), *Manèges* (1949), *les Orgueilleux* (1952), *la Meilleure Part* (1955), *Méfiez-vous fillettes* (1957), *la Fille de Hambourg* (1958).

ALLEGRETTO adv. (mot ital., dimin. de *allegro*). D'un mouvement moins vif que l'allégro.
◆ N. m. Une des parties d'une sonate, d'une symphonie, etc., exécutée dans ce tempo : *Des allégrettos.*

ALLEGRI (Alessandro), poète italien (Florence 1560 - *id.* 1620). Auteur de poésies burlesques, les *Rime piacevoli* (1605).

ALLEGRI (Gregorio), compositeur italien (Rome 1582 - *id.* 1652). De 1600 à 1607, il fut l'élève de Nanino. En 1629, il prend place parmi les chanteurs pontificaux. Connu surtout par son *Miserere* en faux-bourdon à 2 chœurs, il a publié deux livres de *concertini* à 2, 3 ou 4 voix, quatre livres de motets et une sonate pour instruments à cordes, laissant en manuscrits des messes, des psaumes, des *canzone* et *sinfonie* instrumentales qui font pressentir Frescobaldi.

ALLEGRI (Antonio). V. CORRÈGE (le).

ALLEGRO adv. (mot ital. signif. *vif, enjoué*). Mus. D'un mouvement intermédiaire entre *andante* et *presto,* et dont le sens est précisé par l'adjonction de qualificatifs : *assai, con brio,* etc.
— Chorégr. Se dit d'un ensemble d'exercices fondamentaux de la danse, constitué spécialement de pas et de mouvements vifs, comme déboulés, pas de bourrée, sauts, batterie. ‖ Se dit aussi de cette partie d'un ballet qui exige de l'interprète une plus grande rapidité dans les mouvements.
◆ N. m. Mus. Premier mouvement d'une sonate. ‖ Mouvement d'une sonate, d'une symphonie, etc., exécuté *allegro : Des allégros.*

ALLÉGRO (Joseph), général tunisien (v. 1840 - † près de Tunis 1906). Fils d'un lieutenant de Yûsuf, ancien élève de La Flèche, il était en 1871 consul de Tunisie à Bône, et soutint l'établissement de la France dans la régence (1881-1882). Nommé par le bey gouverneur de l'Arad, il fit régner l'ordre et la prospérité dans le Sud tunisien.

ALLÉGUER v. tr. (lat. *allegare,* citer en exemple). [Se conj. comme *céder.*] Citer une autorité, un fait, pour s'en prévaloir : *Alléguer un texte de loi.* ‖ Mettre en avant, s'appuyer sur, invoquer comme justification : *Ils ne voulaient rien entendre, alléguant qu'il me serait loisible de m'expliquer en prison* (A. France).

ALLÈLE n. m. Biol. Syn. de GÈNE ALLÉLOMORPHE*.

ALLÉLOMORPHE adj. (gr. *allêlôn,* les uns, les autres, et *morphê,* forme). Biol. Qui se présente sous plusieurs formes. ‖ *Gènes allélomorphes* ou *allèles,* se dit de deux gènes de même fonction et d'effets dissemblables, occupant le même locus sur deux chromosomes homologues. (L'un des gènes représente une modification de l'autre, apparue à la suite d'une mutation. Il existe non seulement des couples d'allèles, mais des séries d'allèles multiples ; à un gène correspond non

Phot. Giraudon.

Cercle où la densité de population dépasse 1000 habitants au Km²
Densité de 500 à 1000
Forêts
République Fédérale
Herbages
Herbages dominants
Herbages et cultures
Cultures dominantes
Cultures
République Démocratique
Herbages dominants
Agriculture dominante
DANEMARK
Flensburg
Hallig
Husum
Schleswig
Eckernförde
Kiel
Baie de Kiel
Fehmarn
Fehmarn Belt
Falster
Lolland
Gedser
ALLEMAGNE
Rügen
Sassnitz
MER BALTIQUE
Baie de Mecklenburg
Warnemünde
Rostock
Stralsund
Greifswald
Usedom
Demmin
Neubrandenburg
Pasewalk
SZCZECIN
SCHLESWIG-HOLSTEIN
Neumünster
Bad Segeberg
Lübeck
Travemünde
Itzehoe
Elmshorn
Cuxhaven
Wismar
Schwerin
Güstrow
Parchim
Ludwigslust
Pritzwalk
Wittenberge
Neuruppin
Eberswalde
Oranienburg
Frankfurt
Fürstenwalde
Seelow
Cottbus
Forst
Guben
Finsterwalde
Spremberg
Görlitz
Niesky
Zittau
Freital
Pirna
Radebeul
Meissen
Döbeln
Riesa
Grimma
Leipzig
Halle
Dessau
Bitterfeld
Lutherstadt Wittenberg
Jessen
Torgau
Delitzsch
Eilenburg
Merseburg
Naumburg
Zeitz
Altenburg
Mittweida
Limbach
Karl-Marx-Stadt
Chemnitz
Zwickau
Aue
Schneeberg
Plauen
Reichenbach
Greiz
Gera
Crimmitschau
Meerane
Glauchau
Werdau
Rudolstadt
Arnstadt
Ilmenau
Suhl
Meiningen
Sonneberg
Hof
Kulmbach
Lichtenfels
Coburg
Bad Kissingen
Fulda
Bad Hersfeld
Eisenach
Gotha
Erfurt
Weimar
Apolda
Sömmerda
Weissenfels
Querfurt
Sangerhausen
Eisleben
Aschersleben
Quedlinburg
Wernigerode
Blankenburg
Halberstadt
Oschersleben
Schönebeck
Burg
Genthin
Stendal
Tangermünde
Havelberg
Rathenow
Brandenburg
Potsdam
Berlin
Frankfurt a.d. Oder
Eisenhüttenstadt
Fürstenwalde
Luckenwalde
Zossen
Jüterbog
Belzig
Treuenbrietzen
Wittenberge
Perleberg
Pritzwalk
Templin
Prenzlau
Angermünde
Schwedt
Ueckermünde
Anklam
Greifswald
Stralsund
Grimmen
Tribsees
Ribnitz-Damgarten
Barth
Rostock
Bad Doberan
Wismar
Grevesmühlen
Boizenburg
Ludwigslust
Parchim
Güstrow
Malchin
Waren
Neubrandenburg
Strasburg
Pasewalk
Ueckermünde
Usedom
Wolgast
Greifswald
Stralsund
Rügen
Sassnitz
Bergen
Putbus
Grimmen
Demmin
Neustrelitz
Mirow
Röbel
Waren
Malchow
Plau
Lübz
Parchim
Ludwigslust
Hagenow
Schwerin
Wismar
Grevesmühlen
Lübeck
Bad Schwartau
Neustadt
Oldenburg
Eutin
Plön
Kiel
Neumünster
Bad Segeberg
Norderstedt
Ahrensburg
Reinbek
Geesthacht
Lauenburg
Ratzeburg
Mölln
Schwarzenbek
Büchen
Hagenow
Boizenburg
Lüneburg
Uelzen
Salzwedel
Gardelegen
Osterburg
Seehausen
Tangerhütte
Genthin
Burg
Magdeburg
Schönebeck
Bernburg
Köthen
Zerbst
Roßlau
Wittenberg
Lutherstadt Wittenberg
Jessen
Torgau
Oschatz
Riesa
Meissen
Radebeul
Dresden
Pirna
Freital
Dippoldiswalde
Freiberg
Brand-Erbisdorf
Annaberg-Buchholz
Marienberg
Olbernhau
Flöha
Zschopau
Chemnitz
Hainichen
Mittweida
Rochlitz
Penig
Lunzenau
Frankenberg
Hainichen
Limbach
Oberlungwitz
Glauchau
Meerane
Crimmitschau
Werdau
Zwickau
Aue
Schneeberg
Schwarzenberg
Johanngeorgenstadt
Klingenthal
Markneukirchen
Auerbach
Plauen
Reichenbach
Greiz
Zeulenroda
Triebes
Gera
Ronneburg
Schmölln
Altenburg
Lucka
Borna
Geithain
Wurzen
Eilenburg
Delitzsch
Bitterfeld
Köthen
Aschersleben
Staßfurt
Bernburg
Barby
Calbe
Schönebeck
Burg
Genthin
Stendal
Tangermünde
Havelberg
Rathenow
Brandenburg
Potsdam
Berlin
Frankfurt a.d. Oder
Eisenhüttenstadt
Fürstenwalde
Luckenwalde
Zossen
Jüterbog
Belzig
Treuenbrietzen
Wittenberge
Perleberg
Pritzwalk
Templin
Prenzlau
Angermünde
Schwedt
Ueckermünde
Anklam
Greifswald
Stralsund
Grimmen
Tribsees
Ribnitz-Damgarten
Barth
Rostock
Bad Doberan

Hans HOLBEIN. Anne de Clèves. *Musée du Louvre.*

Albrecht ALTDORFER. La Bataille d'Alexandre, *fragment Vieille Pinacothèque, Munich.*

TITIEN. Charles Quint. *Musée du Prado, Madrid.*

Lucas CRANACH l'Ancien. La chasse de Charles Quint au château de Targau, 1544. *Musée du Prado, Madrid*

Phot. Giraudon, Mauso Martin.

pas un gène mutant, mais une série plus ou moins nombreuse de gènes mutants.)

ALLÉLOTROPE adj. et n. m. (gr. *allêlotropoi*, qui prennent la forme l'un de l'autre). Chim. Se dit d'un mélange en équilibre des deux formes d'un composé desmotrope : *L'acétylacétone du commerce est un allélotrope* (ou *un mélange allélotrope*).

ALLÉLOTROPIE n. f. Syn. de DESMOTROPIE.

ALLÉLUIA n. m. (hébreu *hallelou-yah*, louez l'Eternel). Chant de triomphe ou d'action de grâces, qui du judaïsme a passé dans la religion chrétienne : *Chanter l'alléluia.* ‖ Petit morceau liturgique placé à la suite du graduel, dans la messe. ‖ — *Fig.* Exclamation de joie : *C'est là qu'Avril oppose au diable* [...] *cet alléluia formidable, l'éclat de rire du printemps* (Hugo). ‖ Au XVIIe et au XVIIIe s., s'est employé comme refrain de chansons profanes.

— Bot. Nom usuel de l'oxalide (*Oxalis acetosella*), qui fleurit vers le temps de Pâques.

— ENCYCL. Chez les Juifs, on donnait le nom de grand *hallel* aux psaumes CXIII à CXVIII, qui commencent tous par le mot *alléluia*. En Orient, l'alléluia était utilisé toute l'année, même aux funérailles, et en Afrique, au IVe s., c'était un chant dominical. Dans l'Eglise latine, il ne fut d'abord en usage qu'une fois l'an, à Pâques. Mais, à partir de saint Grégoire le Grand, on le dit toute l'année, même à l'office des morts. Il fut supprimé dans cet office par le IVe concile de Tolède, et de la Septuagésime à Pâques, dans toute la liturgie, par Alexandre II. On le trouve alors comme antienne ou répons de l'office (forme ABA). Souvent, et dès l'origine, le verset n'était que mélismes. Tout refrain d'alléluia comprend, à la fin de ce mot, une vocalise sur *a* (séquence ou *jubilus*).

— Le petit morceau liturgique qui s'appelle *Alélluia* consiste en un verset de l'Ecriture sainte, précédé et suivi du mot « alléluia ». Il est remplacé, de la Septuagésime à Pâques, par le *trait*, suite de versets sans alléluias.

ALLEMAGNE, en allem. **Deutschland**, par corruption de la forme ancienne *Teutschland*. Etat le plus important de l'Europe centrale. Sa superficie totale est passée de 540 521 km² avant 1914 à 472 034 km² au traité de Versailles, et à 356 272 km² à la suite des accords de Potsdam, qui lui ont fait perdre les régions situées à l'E. de l'Oder et de la Neisse, pays d'ancien peuplement slave colonisés par les Germains depuis le Moyen Age. Occupée militairement en 1945, l'Allemagne est actuellement divisée en deux unités politiques : la République fédérale d'Allemagne (Bundesrepublik Deutschlands), ou Allemagne occidentale, qui a 248 442 km² et 51 116 000 hab. (cap. *Bonn*); la République démocratique allemande (Deutsche demokratische Republik), ou Allemagne orientale, qui a 107 830 km² et 16 481 000 hab. (cap. *Berlin*). La partie occidentale de Berlin (481 km²) occupée par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, dépend de la République fédérale.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

RELIEF ET STRUCTURE. L'Allemagne s'étend sur trois grandes régions naturelles : au S., les Alpes et leur bordure; au centre, l'Allemagne dite « moyenne », aux pays très variés; au N., une grande plaine très uniforme.

● *Les Alpes et leur bordure.* A son extrémité méridionale, le long de la frontière autrichienne, depuis le lac de Constance jusqu'à la Salzach, l'Allemagne s'étend sur la bordure des Alpes. Les sommets n'atteignent pas 3 000 m d'altitude (Zugspitze : 2 968 m). Les chaînons, orientés de l'O. à l'E., sont en partie constitués de roches calcaires qui se dressent en pyramides majestueuses; ils sont coupés par de nombreuses vallées drainées par des rivières venues de l'Autriche : Lech, Isar, Inn, Alz, Salzach. Au pied des Alpes, le plateau bavarois est un pays monotone et froid, qui s'abaisse lentement vers la vallée du Danube, dont l'Allemagne possède tout le cours supérieur.

● L'*Allemagne moyenne* est comprise entre la vallée du Rhin, à l'O., et le massif de Bohême, à l'E. C'est une zone très variée, morcelée en nombreuses petites régions : le Rhin coule dans une large et riante plaine vers l'amont, au pied de la pittoresque Forêt-Noire; en aval de Mayence, il s'encaisse dans des gorges profondes (« Rhin héroïque ») à travers le Massif schisteux rhénan, région austère en partie couverte de sombres forêts. Le Main et le Neckar, ses principaux affluents de rive droite, drainent un bassin sédimentaire (bassin de Souabe et de Franconie), où les couches calcaires résistantes, formant des plateaux boisés, sont limitées par des corniches; tournées vers le N.-O. (Jura souabe, Jura franconien, etc.), ces dernières dominent des dépressions argileuses. Enfin, le bassin supérieur de la Weser est accidenté de massifs volcaniques (Vogelsberg, Rhön) ou cristallins (Harz, Thüringer Wald) qui s'interposent entre le bassin sédimentaire de Thuringe et les plaines conduisant de la Rhénanie à l'Allemagne du Nord. Plissée au Primaire (chaîne hercynienne), cette vaste zone doit son aspect de mosaïque aux morcellements du Secondaire et du Tertiaire. La grande variété des terroirs, le caractère complémentaire des petites unités régionales, l'absence d'obstacles importants aux communications lui ont permis d'être le berceau de la civilisation allemande.

le « Rhin héroïque » dans sa traversée du Massif rhénan, à Sankt Goarshausen

● La *plaine du Nord* est un morceau de la grande plaine européenne qui commence aux Pays-Bas et se continue jusqu'à l'Oural. Elle est formée par les anciens dépôts morainiques apportés par les glaciers de l'époque quaternaire, et par les sables qui ont été étalés en avant de ces derniers. Les fleuves (Weser, Elbe, Oder) se traînent dans de larges plaines humides, et de nombreux secteurs marécageux ou lacustres correspondent aux chenaux par lesquels les eaux de fonte des glaciers étaient évacuées. Sur les côtes, une remontée récente du niveau de la mer, provoquée par la fusion des glaces, a formé des estuaires larges et profonds; des marais résultent d'un colmatage argileux; ils sont souvent aménagés en polders, comme en Hollande. Les régions sableuses les plus pauvres forment un long alignement dans la partie médiane de la plaine (landes de Lüneburg, « sablières » du Brandebourg). Le faible relief et le quadrillage des vallées facilitent les transports fluviaux.

CLIMAT. Le climat de l'Allemagne constitue un type de transition entre le climat maritime et le climat continental.

En hiver, il est fréquent que l'anticyclone continental (dit « de Sibérie ») recouvre le pays, ce qui entraîne des températures basses. L'isotherme 0 °C de janvier (réduit au niveau de la mer) forme une ligne sinueuse reliant Brême, Francfort et les sources du Danube. La Baltique, qui se couvre de glaces, n'a guère d'influence adoucissante. Cependant, les cyclones balaient de temps à autre toute l'Allemagne, introduisant de légères élévations de température et des chutes de neige. De tels dégels momentanés sont fréquents vers Noël (*Weihnacht Tauwetter*).

En été, les isothermes s'orientent de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E. La côte de la Baltique est aussi chaude que celle de la Normandie, ce qui y favorise le développement touristique. Les moyennes de juillet dépassent partout 18 °C. Dans l'intérieur, le temps est souvent orageux. Le printemps est court et brusque, ce qui est un trait continental. De la mi-avril à la fin de mai, on passe de l'hiver froid et humide à un été chaud et orageux. L'automne, en revanche, est plus maritime : il apporte souvent de belles journées ensoleillées et chaudes après les brumes froides du matin (*Alt Webersommer*).

Les nuances climatiques sont dues surtout au relief. Elles jouent un très grand rôle dans la mise en valeur. Les bassins ont un caractère continental marqué, avec de fréquentes inversions de température en hiver, ce qui accentue le froid, et, en été, des types de temps plus orageux. En revanche, le printemps y est plus précoce. Cela permet une remontée lointaine vers le nord des cultures délicates : vigne, arbres fruitiers, maïs. La vigne est encore cultivée commercialement dans la vallée de l'Unstrut (Thuringe). Les montagnes sont soumises à un climat océanique dégradé par l'altitude. Les hivers y sont brumeux et neigeux, les étés frais, ponctués de gelées tardives, avec des périodes de pluie glacée. Ces conditions sont très défavorables à la culture et les céréales ne montent pas au-dessus de 600 m dans le Harz.

Géographie économique.

Le développement de l'économie moderne a été plus tardif en Allemagne qu'en Grande-Bretagne ou en France. Il n'a pris son essor qu'à la suite de l'unification politique, à laquelle il a d'ailleurs contribué. Ce développement a été fortement influencé par des conditions historiques particulières : c'est ainsi que, dans l'ancien territoire prussien, les tendances militaristes ont développé les premières bases de l'industrie lourde sous la forme des industries d'armement (Krupp), notamment dans la Ruhr. L'industrie allemande est restée très liée à la politique d'expansion militaire jusqu'en 1945. Ces liens ont contribué à accentuer le développement de certaines branches industrielles essentielles : sidérurgie, industries chimiques, mécanique de précision, optique, constructions électriques. D'autre part, le paiement des indemnités de guerre par la France, en 1871, a permis la prise en charge par l'Etat d'un grand programme de travaux publics : chemins de fer, canaux, régularisation des fleuves. La mise en place d'un excellent réseau de communications a favorisé l'essor industriel de la fin du XIXe s., notamment l'industrialisation de l'Allemagne méridionale et de Berlin.

Enfin, la nécessité de lutter contre des rivaux déjà en place, la France et l'Angleterre, qui disposaient d'importants empires coloniaux, a encore influencé le développement économique de l'Allemagne. L'âpreté de la concurrence rencontrée par les industriels allemands, lorsqu'ils ont dû exporter massivement à la fin du XIXe s., les a incités à s'organiser solidement. L'économie allemande s'est précocement concentrée : la constitution de nombreux *cartels*, pratiquant au besoin le dumping, et la création de *konzerns* puissamment intégrés (industrie sidérurgique et mécanique, constructions électriques, industrie chimique) ont répondu à ce besoin d'organisation.

Actif soutien du pangermanisme, ces concentrations industrielles ont eu une part de responsabilité dans la Première Guerre mondiale; mais, bien que l'Allemagne fût battue,

Phot. Almasy.

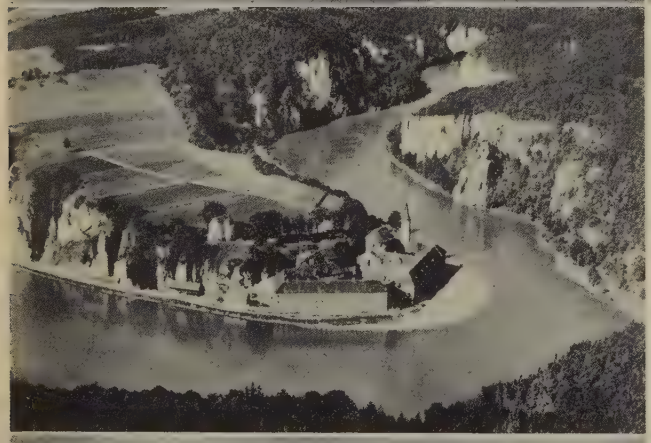

de haut en bas, l'Oder à Francfort; le cours supérieur du Danube en amont de Ratisbonne (ancienne abbaye de Weltenburg); la vallée riante de la Moselle et ses coteaux bien exposés, couverts de vignes et de houblon

leur puissance n'en a pas été diminuée : le paiement des réparations aux Alliés les a obligés à renouveler leur équipement, tandis que la dévaluation massive du mark, sous l'effet de l'inflation, a eu pour conséquence l'annulation de leurs dettes obligatoires, au prix de la ruine des classes moyennes. Sérieusement touchées par la crise mondiale, elles ont connu de nouveau une éclatante prospérité sous le régime national-socialiste, qu'elles ont en partie subventionné. L'économie de guerre, les exportations forcées vers des pays plus ou moins dépendants, le dumping aux frais de l'Etat leur ont ouvert d'énormes débouchés. Des subventions massives, puis le pillage des pays occupés, la réquisition de la main-d'œuvre et l'utilisation des prisonniers des camps de concentration ont permis, enfin, aux grandes sociétés, de profiter de la guerre pour renforcer considérablement leur puissance. En contrepartie, les bombardements aériens ne leur ont causé que des pertes relativement minimes (l'outillage lourd est moins vulnérable que les locaux d'habitation); ils ont plus désorganisé les transports que la production. Le potentiel de la production restait, en 1945, supérieur de 20 à 25 p. 100 à celui de 1938, même si l'on ne tient pas compte de la production des installations situées à l'est de la ligne Oder-Neiss et passées sous contrôle polonais et soviétique.

Le rôle important joué par la plupart des grands industriels allemands dans le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale est à l'origine des décisions de Potsdam et des sanctions prises au procès de Nuremberg (condamnation de Krupp, entre autres). Une série de mesures furent alors décidées :

— une « déconcentration » des industries, qui devait aboutir à scinder les divers konzerns et à fragmenter les trois grandes banques dominant toute l'économie allemande;

— une limitation des industries susceptibles d'alimenter l'industrie de guerre (machines-outils, constructions mécaniques, chantiers navals);

— l'interdiction des industries de guerre (carburants synthétiques, explosifs, armement, constructions aéronautiques).

Au titre des réparations, l'équipement des industries interdites et l'excédent de celui des industries limitées devaient être démontés et cédés aux Alliés.

Tandis que l'Union soviétique appliquait strictement ces clauses dans sa zone, les Américains, puis les Anglais freinaient les démontages; en effet, les premiers possédaient des intérêts importants dans l'économie allemande et les seconds rencontraient des difficultés dans l'administration économique de leur zone. La Grande-Bretagne, qui occupait la Ruhr, se voyait contrainte de subventionner le ravitaillement de cette région; c'est ce qui l'incita à réunir sa zone à la zone américaine. A cette « bizone » se joignit ensuite la zone française, où les démontages étaient entravés par la faiblesse relative de l'industrialisation. Les dissensions entre les Alliés permirent la création, par les Occidentaux, de la République fédérale d'Allemagne. A l'est, les entreprises furent en grande partie nationalisées et revinrent, suivant les cas, à l'U. R. S. S., au titre des réparations, ou aux collectivités locales, avant d'être reprises par la République démocratique. Les démontages ne furent arrêtés que beaucoup plus tard, les usines laissées sur place étant propriété soviétique. Il y a donc eu évolution divergente de l'économie dans les deux parties de l'Allemagne.

République fédérale. La République fédérale a connu, depuis 1947, un essor économique beaucoup plus rapide que celui des Etats voisins. Si elles ont été spectaculaires, les destructions y furent beaucoup moins graves, sur le plan industriel, que dans la République démocratique, où la Wehrmacht en retraite a appliqué la politique de la terre brûlée. Le partage de l'Allemagne a laissé à la République fédérale la quasi-totalité des gisements de houille (Ruhr et Sarre; la Silésie, à l'est, devenait polonaise), les meilleurs gisements de lignite (Cologne, Hesse), tout le pétrole (surtout dans le Hanovre et à la frontière hollandaise), la plus grande partie de l'hydro-électricité, de l'industrie sidérurgique et de l'industrie chimique (colorants notamment). En effet, la Ruhr avait été beaucoup plus équipée que la Silésie, dont le rôle principal était de fournir Berlin en charbon, en coke, en produits semi-finis. Les régions cédées à la Pologne et à l'U. R. S. S. ne produisaient que 6 p. 100 des produits industriels de l'Allemagne de 1938, l'actuelle République démocratique 24 p. 100, et Berlin 9 p. 100. Tous les grands konzerns, sauf trois, s'étaient fondés dans la Ruhr et lui avaient consacré l'essentiel de leurs investissements. En revanche, pour la République fédérale, la situation était moins favorable sur le plan du ravitaillement alimentaire : le pourcentage de la production agricole par rapport à celui de l'Allemagne entière n'était que de 51 p. 100, mais celui de la population était de 69,1 p. 100.

La structure industrielle a été peu modifiée. Les démontages, réduits, ont porté surtout sur du matériel ancien. La déconcentration a été essentiellement formelle et les anciens administrateurs ont retrouvé leurs fonctions, parfois après quelques années de prison. Les pertes de guerre et les abandons d'installations à l'est ont été compensés par les avantages de la réforme monétaire.

La structure de la société rurale n'a été, pratiquement, pas modifiée. La réforme agraire décidée à Potsdam n'a pas été appliquée, en dehors de quelques grands domaines qui ont été achetés et lotis. La grande propriété, associée à d'assez grandes exploitations, domine dans le Schleswig-Holstein, en Basse-Saxe et en Westphalie, tandis que l'Allemagne moyenne comprend surtout de petites et de moyennes propriétés; les paysans sont ici souvent obligés de travailler en usine pour arrondir leurs revenus.

● *L'industrie.* Elle repose avant tout sur la richesse houillère de la Ruhr (92 p. 100 de la production), le lignite du bassin de Cologne (81 p. 100 du total); ces combustibles sont transformés en électricité et utilisés pour le chauffage domestique et l'industrie chimique; les sels de potasse (plus de un million de tonnes) et le sel gemme complètent ces richesses minérales. Le minerai de fer (Basse-Saxe) et le pétrole sont très insuffisants et sont l'objet d'importations massives.

Les conditions historiques expliquent la structure de la production. Quatre grandes branches, dont trois prédominent nettement, caractérisent le commerce extérieur.

La sidérurgie et les constructions mécaniques sont associées au sein de puissants konzerns et possèdent des mines de houille, les flottes rhénanes, des sociétés commerciales. Elles étendent leur influence depuis l'extraction du charbon jusqu'à la vente des camions, des rails ou des machines-outils. 5 p. 100 seulement de la production houillère de la Ruhr proviennent de sociétés non intégrées aux konzerns. La production d'acier, qui dépasse 15 millions de tonnes, provient essentiellement de la Ruhr. Les industries mécaniques sont davantage dispersées. L'Allemagne est le troisième producteur mondial de machines-outils.

l'Elbe dans la pittoresque région de la Suisse saxonne, formée de buttes et de plateaux aux versants abrupts

Phot. Deutsche Fotothek-Dresden, Off. du tourisme allemand, Staatl. Landesbildstelle Niederrhein.

Les constructions électriques dépendent de deux firmes (Siemens et Allgemeine Elektricitäts Gesellschaft), dont le siège est à Berlin. Depuis 1947, elles ont monté de nouvelles usines à l'ouest, surtout dans la Ruhr.
Les industries chimiques, dominées par l'I. G. Farben Industrie, utilisent les produits de distillation de la houille livrés par les cokeries, le sel gemme, la potasse, du lignite. Elles se trouvent sur les bassins de potasse (Basse-Saxe) et le long de la vallée du Rhin (Ludwigshafen, Francfort). Pendant la guerre, de nouvelles usines d'électrochimie furent créées dans le piémont bavarois, associées à des centrales hydro-électriques nouvelles (sur la Lech notamment). Les principales spécialités de ces industries sont les colorants, les explosifs (production supérieure à l'avant-guerre), les produits synthétiques (textiles, matières plastiques). Devant la concurrence étrangère, la production du caoutchouc et de l'essence synthétiques a été presque abandonnée.
L'industrie textile est plus concentrée qu'en France (trust Dierig) ; elle est installée dans la région de Cologne et de Mönchen-Gladbach, en Bavière, dans la Forêt-Noire. De nombreuses petites usines sont dispersées dans les villes peu importantes ; elles ont été très touchées par la guerre.

La période de l'après-guerre a considérablement renforcé les investissements étrangers dans l'industrie allemande. Déjà, au lendemain de la Première Guerre mondiale, on avait assisté à une pénétration massive de capitaux anglais et américains (emprunts Young et Dawes) ; cette dernière a repris depuis 1947, accompagnée cette fois de capitaux français. En 1951, on évaluait les capitaux étrangers investis dans l'industrie de la République fédérale à 15 p. 100 du total. Ces participations étrangères reviennent pour environ 30 p. 100 aux Etats-Unis, dont elles constituent le principal placement européen, puis 20 p. 100 à la Grande-Bretagne, 10 à 15 p. 100 à la Suisse, aux Pays-Bas et à la France. Les Etats-Unis se sont intéressés surtout au pétrole, aux industries chimiques, aux constructions mécaniques et électriques, à l'automobile, à l'optique ; la Grande-Bretagne, plus exclusivement aux industries pétrolières et alimentaires, aux produits chimiques ; la France, surtout au charbon. Les sociétés contrôlées par les sidérurgistes français fournissent environ 11 p. 100 de la production de la Ruhr.

● *L'agriculture.* Elle est reléguée au second plan par le développement industriel, et elle est soumise à une dure concurrence de la part des produits importés. Ainsi, les petites exploitations aux prix de revient élevés s'endettent et beaucoup de petits paysans recherchent du travail salarié, parfois très loin de leur domicile. Les exploitations moyennes et grandes, de plus de 20 ha, favorisées par le bas prix de la main-d'œuvre des réfugiés, sont prospères. L'agriculture ne fournit qu'une part minime du revenu national et emploie moins du quart de la population active.
La polyculture intensive domine ; elle fait un emploi massif d'engrais et utilise un petit outillage mécanique abondant. La spécialisation herbagère ne se développe que dans les régions montagneuses, où les labours sont peu productifs (montagnes hercyniennes, parties hautes du plateau bavarois, Alpes). Les plantes sarclées (pomme de terre, betterave fourragère et betterave à sucre) tiennent une très grande place.
Les jardins ouvriers se sont beaucoup développés autour des villes depuis le début du régime nazi.
Les rendements sont élevés, malgré des terres souvent médiocres : le blé et le seigle atteignent 25 q/ha ; les pommes de terre, 245 q/ha ; les betteraves sucrières, 350 q/ha. Ils ne permettent cependant pas à l'agriculture de la République fédérale de nourrir le pays. 43,9 p. 100 des importations sont composées de produits agricoles, fournis surtout par les Etats-Unis.

● *Le commerce.* La perte des territoires de l'Est, réserve de matières premières et de produits agricoles, et le retard de l'accroissement de la consommation par rapport à la production ont obligé la République fédérale allemande à se lancer comme naguère le IIe et le IIIe Reich à la conquête de marchés extérieurs. Elle a repris, dès maintenant, la place commerciale du IIIe Reich. Sa balance commerciale est bénéficiaire en permanence, ce qui est d'ailleurs indispensable pour le paiement des gros intérêts qu'elle doit à l'étranger. En Europe, elle absorbe environ 20 p. 100 des exportations des Pays-Bas, de la Turquie, de la Grèce, du Danemark, environ 15 p. 100 de celles de la Suède et de la Norvège ; ce sont principalement des produits alimentaires. Ses exportations sont surtout constituées par des constructions mécaniques ; elles se dirigent vers les pays de l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Un gros effort est fait en direction de pays moins évolués qui essaient de s'industrialiser : en Amérique latine, en Asie, en Afrique.

République démocratique. L'Allemagne orientale tend à édifier un Etat socialiste. Cependant, les vestiges du statut d'occupation, la division de l'Allemagne et le désir de réunification lui imposent des caractères originaux qui la différencient des démocraties populaires. Ce n'est qu'en 1955 que le contrôle soviétique a cessé et que la République démocratique est devenue un Etat juridiquement souverain, bien qu'elle soit toujours occupée par les troupes soviétiques. Une complète réorganisation économique est en cours, imposée par la perte des territoires situés à l'est de la ligne Oder-Neiss (la Silésie était le fournisseur de charbon, de coke, d'électricité et d'acier de toute l'Allemagne orientale, et notamment des régions industrielles de Berlin, de Saxe et de Thuringe) ; cette réorganisation est rendue également nécessaire par la frontière, qui arrête la fourniture de produits de la Ruhr, et par le désir du nouvel Etat de modifier radicalement les structures sociales anciennes ; mais elle s'est heurtée à de très grandes difficultés. La coupure de l'Allemagne en deux parties et l'abandon des territoires de l'Est ont été beaucoup plus préjudiciables à la République démocratique qu'à la République fédérale : Berlin et la Saxe ont perdu leur ravitaillement en produits alimentaires et en matières premières. L'Allemagne orientale manque, en effet, de charbon (on y exploite un seul petit gisement, celui de Zwickau, en Saxe), de fer, d'usines sidérurgiques. Son industrie était uniquement une industrie de transformation : en Saxe, mécanique de

***de haut en bas,* le Rhin à Duisburg, au débouché de la Ruhr ; moissons dans les plaines de Lüneburg ; le port de Hambourg ; cokerie à Lauchhammer, en Lusace, au nord de Dresde**

Phot. Almasy, Viollet, Deutsche Fotothek-Dresden.

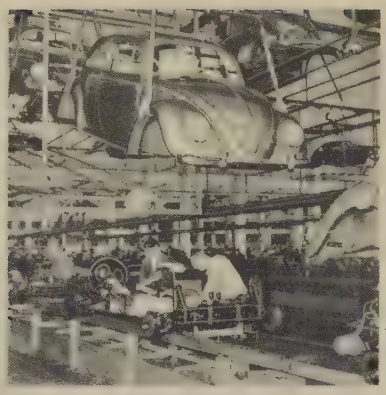

atelier de montage aux usines d'automobiles Volkswagen à Wolfsburg

précision, optique, textiles, porcelaine et céramique ; à Berlin, constructions électriques, machines-outils, industries alimentaires. Pendant la guerre, les très importants gisements de lignite de la région de Halle avaient été activement exploités et avaient permis l'implantation d'industries chimiques, mais destinées à peu près uniquement aux besoins militaires (essence et caoutchouc synthétiques à Leuna, Merseburg, Wolfen). En outre, l'Allemagne orientale a dû payer à l'U.R.S.S. les réparations prévues à la conférence de Potsdam, évaluées à 10 milliards de dollars (y compris la part polonaise). Dans une première phase, des démontages massifs de machines et d'installations ont été effectués. Le faible rendement économique de ce procédé et l'accroissement du chômage qui en résulta incitèrent les Soviétiques à changer de méthode et à laisser les usines sur place en les faisant fonctionner à leur profit (sociétés soviétiques par actions « S. A. G. »). Tel fut le sort des grosses installations des bassins de lignite, de la moitié des centrales électriques, des deux tiers environ des industries clefs (industries lourdes, constructions de machines, produits chimiques). Une faible partie de leur production était laissée à l'Allemagne, en échange d'achats de matières premières. Les S. A. G. ont été progressivement restituées à la République démocratique, souvent améliorées au prix d'importants investissements. Le montant des réparations a été diminué et le paiement de la dette a été remis jusqu'en 1954. Au total, environ 4 milliards et demi de dollars ont été payés. Ce montant a pesé d'un poids très lourd sur l'économie d'un pays dévasté par une guerre impitoyable et coupé de régions traditionnellement complémentaires pour l'économie.

● *L'agriculture.* Le phénomène essentiel concernant l'agriculture a été la réforme agraire. Dans la plaine du Nord prédominait la grande propriété féodale des junkers : 1,5 p. 100 des propriétaires détenaient la moitié du sol. Mais la réforme agraire y fut appliquée avec rigueur. Le faire-valoir indirect fut totalement éliminé, tandis que les paysans riches ne furent pas touchés lorsqu'ils exploitaient eux-mêmes leurs terres. La terre récupérée (32 p. 100 du total) fut distribuée aux paysans pauvres, aux ouvriers agricoles et aux réfugiés, qui s'intégrèrent ainsi solidement à la communauté. Ils se libèrent à des taux réduits, espacés sur dix et vingt ans, au moyen de livraisons en nature. Au total, après plusieurs remises de dettes, ils ont payé de 60 à 70 p. 100 de la valeur d'une récolte annuelle. 2,5 p. 100 de l'espace agricole a été organisé en fermes d'Etat, entreprises pilotes assurant un appoint important à la collecte officielle. Peu à peu, l'organisation coopérative s'instaure, permettant une exploitation plus rationnelle et de meilleurs rendements. Les paysans peuvent adhérer à quatre types de coopératives différents, allant de la mise en commun complète des moyens de production à la simple coopérative d'achat et de vente. L'Etat a créé des stations techniques dont les machines et les tracteurs sont loués aussi bien aux coopératives qu'aux paysans individuels. C'est surtout dans la plaine du Nord, où la réforme agraire a introduit un changement social radical, que la coopération se développe rapidement.

La production agricole a retrouvé le niveau d'avant la guerre, malgré l'épuisement des terres et les friches de la période de guerre ; et la consommation moyenne par tête est sensiblement égale à celle de la République fédérale. Des difficultés subsistent du côté de l'élevage, car le cheptel avait été détruit dans la proportion de 40 à 50 p. 100 à la fin de la guerre, et l'organisation coopérative ne porte encore guère sur cette activité.

● *L'industrie.* Un double objectif commande les modifications qui se sont produites dans la structure de l'industrie : d'une part, on a voulu assurer l'indépendance économique du territoire, notamment à l'égard de la République fédérale, et pallier les inconvénients du nouveau découpage des frontières ; d'autre part, on cherche à organiser une économie socialiste. Pour le premier objectif visé, il s'est agi essentiellement de créer une industrie sidérurgique. Près de Francfort-sur-l'Oder, à Stalinstadt, on a équipé le Combinat-Est, qui utilise l'énergie électrique produite à partir du lignite d'un important gisement local, mais qui doit importer son minerai de fer de Suède et d'U. R. S. S., et son charbon de Silésie, par l'Oder. Un procédé a été mis au point qui permet l'utilisation partielle du lignite pour la production de coke. La production est de l'ordre de 400 000 t d'acier par an.

Un autre combinat est en cours de construction à Calbe, sur la Saale, utilisant le minerai de fer du Harz et du semi-coke de lignite.

L'équipement hydro-électrique des rivières du massif de Bohême est activement poussé (Saale, Elbe). Les usines de caoutchouc et d'essence synthétiques des environs de Halle et de Dresde jouent un grand rôle dans le ravitaillement industriel de la République démocratique. On leur a adjoint de nouvelles usines de produits chimiques.

La production est planifiée, dans un cadre quinquennal, faisant suite à un plan expérimental de deux ans (1949-1950). Progressivement, l'industrie socialisée devient prépondérante. Au lendemain de la guerre, les entreprises confisquées en ont fourni le noyau. Il s'y est ajouté les S. A. G. restituées, puis les entreprises privées abandonnées par leurs propriétaires à la suite d'une politique de contrôle très sévère et de charges fiscales souvent écrasantes. La proportion actuelle de l'industrie socialisée dépasse 85 p. 100.

Comme dans tous les pays de démocratie populaire, on a poussé activement le développement des moyens de production (matières premières, machines, moyens de transport). Malgré le désir affirmé d'élever le niveau de vie, la production des biens de consommation n'a suivi qu'avec un retard parfois considérable, générateur d'un mécontentement qui explosa violemment en 1954. Il en fut tenu compte, et depuis, le niveau de vie s'élève plus rapidement. La reconstruction, jusqu'ici très lente, s'accélère. A Berlin a été mise en place la perspective géante de la Stalinallee, l'ancienne Unter den Linden, habitée par des gens appartenant à toutes les classes sociales, et montrée comme un exemple d'habitat socialiste.

Progressivement, les défauts de structure qui empêchaient l'industrie de la zone soviétique de fonctionner, en 1945, d'une manière autonome ont été corrigés, tandis que la production atteignait un niveau qui dépasse aujourd'hui largement celui de 1936.

Afin d'éviter l'enclave de Berlin-Ouest, il a fallu construire un nouveau canal et une nouvelle voie ferrée faisant le tour de l'agglomération, monter de nouvelles interconnexions électriques.

L'essor industriel provoque un très grand besoin de main-d'œuvre. Dès 1946, le chômage a totalement disparu et, aujourd'hui, il y a une pénurie de main-d'œuvre aggravée par l'émigration vers l'ouest. Les bras libérés par les progrès de la mécanisation agricole sont immédiatement employés dans l'industrie et la reconstruction.

● *Le commerce.* La République démocratique allemande a dû se tourner vers l'U. R. S. S. et les pays de démocratie populaire ; la plus grande partie de son commerce extérieur s'effectue avec ces pays. Elle leur fournit surtout des produits de son industrie de précision (optique, électricité, machines-outils, moteurs Diesel, équipements industriels). En échange, elle reçoit les produits alimentaires et les matières premières qui lui manquent : blé, viande, laine, tabac, thé, oléagineux, minerais divers (Chine et U. R. S. S.), charbon (Pologne), pétrole (Roumanie), coton, laminés, fer brut (U. R. S. S.). Aux autres pays, elle vend principalement de la potasse, des produits photographiques, du matériel d'optique et de la mécanique de précision. Ses relations les plus importantes ont lieu avec les Pays-Bas, la Suède, la Finlande, le Danemark, la Norvège. En somme, les liens qui unissaient autrefois l'Allemagne de l'Est à la Ruhr se sont maintenant établis avec les pays de l'Est. Dans une large mesure, la République démocratique s'est substituée à la Ruhr dans la fourniture à ces pays d'équipement industriel et de mécanique de précision. (→ Biblio.)

grand magasin à Francfort-sur-le-Main

NIVEAU DE VIE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

République fédérale. Il n'a fallu que cinq années à l'Allemagne occidentale, après la Seconde Guerre mondiale, pour retrouver un revenu moyen par habitant égal à celui de 1936. Les années suivantes, malgré des ralentissements spasmodiques, le produit national brut continuait de progresser à un rythme très rapide (environ 10 p. 100 par an), supérieur à celui de la plupart des pays industriels. Dix ans après la guerre, l'économie allemande présentait un bilan d'expansion incomparable : on a enregistré un accroissement sans précédent de la production et des investissements, un développement de la consommation, une amélioration du niveau de vie, une élévation parallèle des salaires et des gains des entreprises. Les finances publiques ont naturellement bénéficié de la prospérité générale; les excédents budgétaires ont atteint des chiffres records. Ce redressement contraste avec les difficultés qu'a rencontrées l'Allemagne de l'Est pour relever le niveau de vie de ses habitants, soumis à un régime économique et social nouveau qui a sacrifié à la « construction du socialisme » la satisfaction immédiate des besoins de la population.

● *Démographie.* Alors que le recensement de 1939 comptait 39 millions d'habitants dans les territoires correspondant à l'actuelle République fédérale, et que la densité de la population était de 160 habitants au km², les chiffres correspondants étaient, en 1957, de 51 millions d'habitants et de 206, une des plus fortes densités européennes (celle de la France n'est que de 76,7). Ce gonflement anormal s'explique par l'afflux des gens expulsés des territoires soumis à l'administration polonaise, des Allemands des Sudètes ou des réfugiés ayant quitté l'Allemagne orientale. En dépit d'une diminution des naissances (le taux était passé de 19,8 p. 1 000, en 1938, à 17 p. 1 000, en 1957), cette population s'accroît par le seul jeu de l'évolution démographique, sans qu'il soit tenu compte des réfugiés (2 400 000 individus environ

Phot. Almasy, Viollet.

ÉCONOMIE DE L'ALLEMAGNE

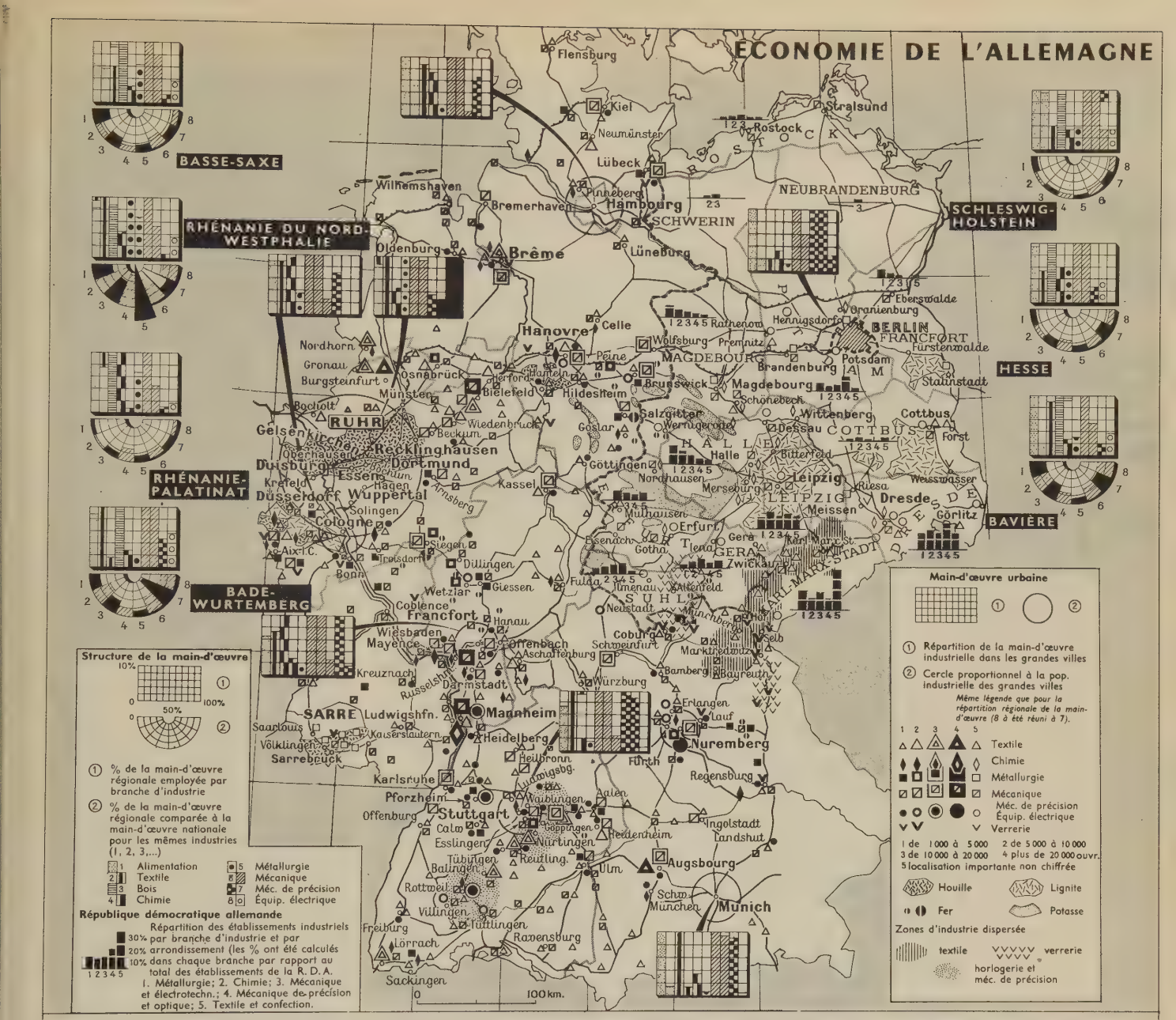

Structure de la main-d'œuvre

① % de la main-d'œuvre régionale employée par branche d'industrie

② % de la main-d'œuvre régionale comparée à la main-d'œuvre nationale pour les mêmes industries (1, 2, 3,...)

1 Alimentation
2 Textile
3 Bois
4 Chimie
5 Métallurgie
6 Mécanique
7 Méc. de précision
8 Équip. électrique

République démocratique allemande

Répartition des établissements industriels par branche d'industrie et par arrondissement (les % ont été calculés dans chaque branche par rapport au total des établissements de la R. D. A.
1. Métallurgie; 2. Chimie; 3. Mécanique et électrotechn.; 4. Mécanique de précision et optique; 5. Textile et confection.

30%
20%
10%

Main-d'œuvre urbaine

① Répartition de la main-d'œuvre industrielle dans les grandes villes

② Cercle proportionnel à la pop. industrielle des grandes villes

Même légende que pour la répartition régionale de la main-d'œuvre (8 a été réuni à 7).

Textile
Chimie
Métallurgie
Mécanique
Méc. de précision
Équip. électrique
Verrerie

1 de 1 000 à 5 000
2 de 5 000 à 10 000
3 de 10 000 à 20 000
4 plus de 20 000 ouvr.
5 localisation importante non chiffrée

Houille
Lignite
Fer
Potasse

Zones d'industrie dispersée
textile
verrerie
horlogerie et méc. de précision

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1946 A 1955

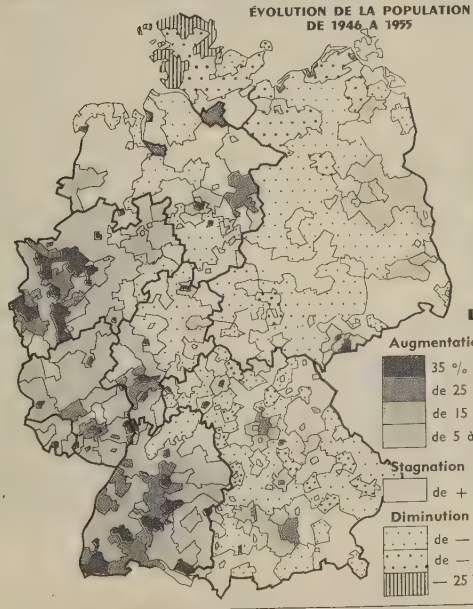

REPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INDUSTRIELLE

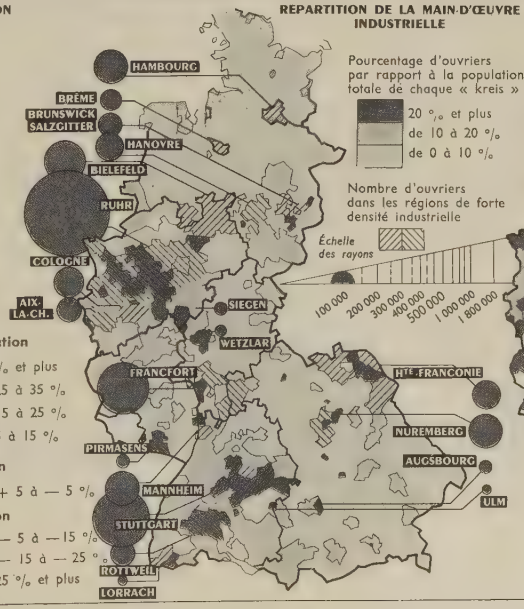

ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DE 1952 A 1956

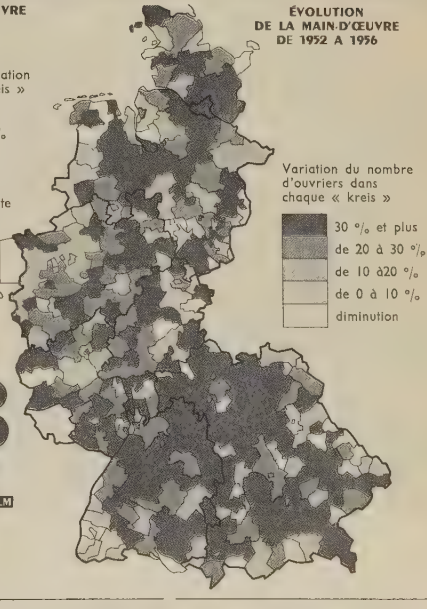

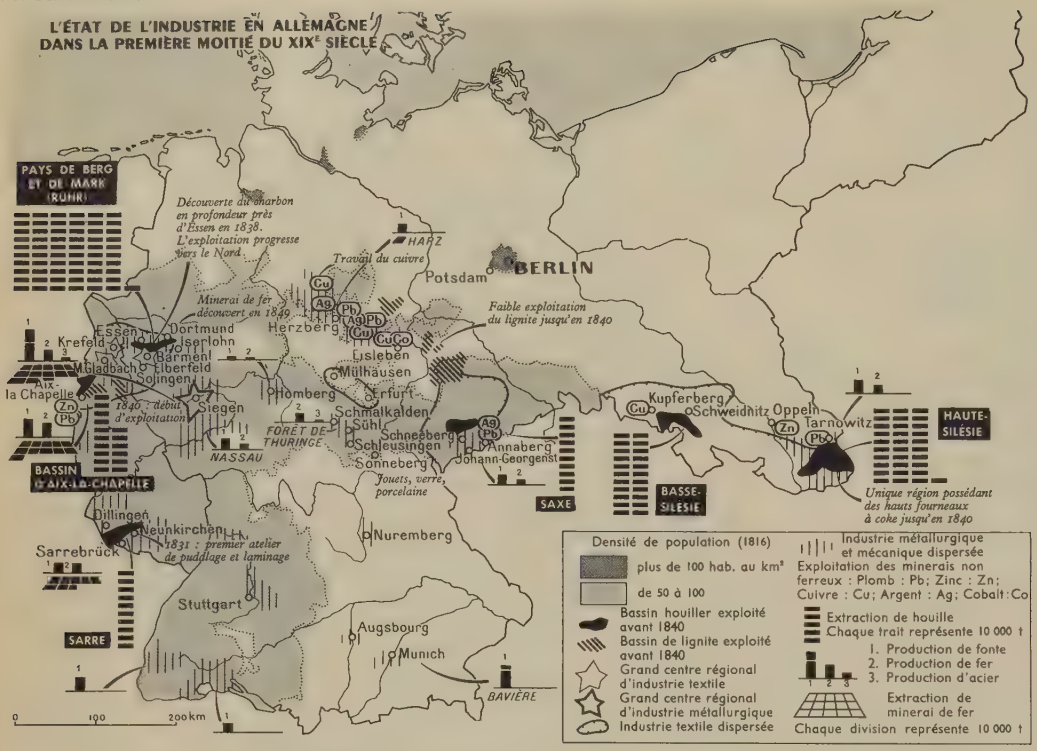

depuis 1949, soit un habitant de plus au km²). La mortalité, de 11,4 p. 1 000 en 1938, s'est légèrement abaissée (11,3 p. 1 000). D'autre part, la composition de la population est moins satisfaisante qu'avant guerre : la population active (individus de 20 à 59 ans) ne représente que 44 p. 100 de la population totale (en France 54 p. 100) et la charge que représentent les personnes non productrices est anormalement élevée : 20 millions de personnes environ, soit 40 p. 100 de la population, reçoivent à des titres divers des secours ou des pensions.

● *Economie.* Tributaire de l'étranger pour sa subsistance et ses matières premières, l'Allemagne fédérale s'est engagée dans la voie de l'industrialisation intensive, source des nécessaires exportations. Elle a dû créer une industrie puissante, qui utilise une main-d'œuvre nombreuse, disciplinée, travailleuse, et formée depuis longtemps aux techniques industrielles. Bien que le chômage n'ait été résorbé à peu près complètement qu'en 1958, le gouvernement fédéral, en accord avec les syndicats, n'a jamais envisagé ni de réduire la durée légale du travail (48 heures par semaine) ni d'avancer l'âge de la retraite (65 ans). La productivité s'est sensiblement améliorée. Depuis 1949, comparée aux progrès réalisés ailleurs, l'augmentation de la production apparaît comme l'une des plus fortes : elle a été de 15,2 p. 100 en 1955 (Etats-Unis, 9,4 p. 100; France, 9,2 p. 100; Canada, 8,5 p. 100; Grande-Bretagne, 5,4 p. 100).

● *Consommation et niveaux de vie.* Bien que la consommation privée se soit développée, son augmentation n'a pas suivi un rythme aussi rapide que celui de la production. En 1936, elle représentait 62 p. 100 du produit national brut; elle s'est élevée à 62,6 p. 100 en 1949, puis est tombée à 55 p. 100 environ en 1956. L'accroissement du revenu national a ainsi permis à la République fédérale de procéder à d'importants investissements. Depuis 1949, cette part avoisine 25 p. 100 : elle est très supérieure aux proportions des investissements en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Cet effort d'investissement met en lumière le prix que l'Allemagne occidentale a dû payer pour rétablir une économie ruinée par l'effort de guerre et par la défaite. Dans son désir de reconstituer une économie de puissance, elle a assez délibérément sacrifié les classes les plus défavorisées de la nation : réfugiés, victimes de la guerre et de la réforme monétaire de 1948, et même, dans une certaine mesure, salariés. L'industrialisation intensive et l'afflux des réfugiés ont entraîné une rapide prolétarisation de la population. En 1950, pour la première fois, la proportion des travailleurs salariés dans l'ensemble de la population active a été de plus de la moitié. Si l'on y ajoute les employés privés (sans les fonctionnaires), on arrive au total de 67,6 p. 100 de salariés privés. Cette prolétarisation n'a cependant pas empêché le travail d'être mieux rémunéré que dans les autres pays européens; si, en moyenne, les rémunérations sont moins fortes qu'en Grande-Bretagne ou en France, la différence tend à s'atténuer. L'ampleur des destructions n'autorisait pas un relèvement immédiat du niveau de vie de la population, notamment des salariés. Ce sont les sacrifices supplémentaires imposés aux travailleurs qui ont rendu possible un accroissement incomparable de la production de la République fédérale; aussi, les ouvriers allemands se sont-ils crus autorisés à réclamer une part plus équitable du revenu national, et ce désir s'est manifesté depuis 1954 par des revendications de salaires. D'autre part, malgré une reconstruction très rapide, la pénurie de logements subsiste. Enfin, les salariés jouissent d'un régime de sécurité sociale plus large dans son objet (décès, chômage), mais plus limité dans l'importance des prestations que le régime français. Plus décentralisé dans son organisation, il est plus autoritaire dans son fonctionnement, par suite de l'existence de médecins de caisse et d'un système assez rigide de prescriptions obligatoires. Mais la grande différence du régime allemand par rapport aux autres pays occidentaux tient à la suppression du système légal des allocations familiales. Sur ce plan, l'ouvrier allemand chargé de famille se trouve dans une situation incontestablement plus difficile que ses voisins immédiats.

République démocratique. De la fin des hostilités à la réforme monétaire (1948), le niveau de vie des Allemands a évolué sans différences notables de part et d'autre de la ligne de démarcation. Mais, à partir de 1948, l'essor de l'Allemagne occidentale et l'alignement de l'Allemagne orientale sur le modèle soviétique ont constamment accentué les différences de niveau de vie entre les deux Allemagnes.

Afin d'assurer le ravitaillement de ses troupes d'occupation, l'U. R. S. S. exigea, au titre des réparations, des livraisons de produits alimentaires. Aussitôt après l'armistice du 8 mai 1945, la presque totalité du bétail fut réquisitionnée et envoyée vers l'Est. Une grande partie du parc des machines agricoles suivit le même chemin, si bien que l'agriculture de la zone orientale dut affronter avec un lourd handicap la première récolte d'après guerre. Cette récolte et celles des années suivantes furent grevées des prélèvements obligatoires de l'armée rouge et des livraisons à l'U. R. S. S. En outre, les autorités soviétiques prirent en gage et administrèrent elles-mêmes un certain nombre des plus riches propriétés foncières. En 1951, toutes ces propriétés avaient été rendues aux autorités allemandes. Mais la récolte d'une partie des propriétés agricoles appartenant à l'Etat resta réservée à la puissance occupante. En vue de supprimer la grande propriété féodale, 13 700 exploitations, s'étendant au total sur 3 200 000 ha, furent confisquées sans indemnité, à la fin de l'automne de 1945. La réforme agraire les morcela. Au cours des années suivantes, un certain nombre de mesures obligèrent les propriétaires d'exploitations de plus de 20 ha à partager leurs terres. Le morcellement de la production agricole ainsi réalisé constitua l'argument décisif en faveur du rassemblement, à partir de juillet

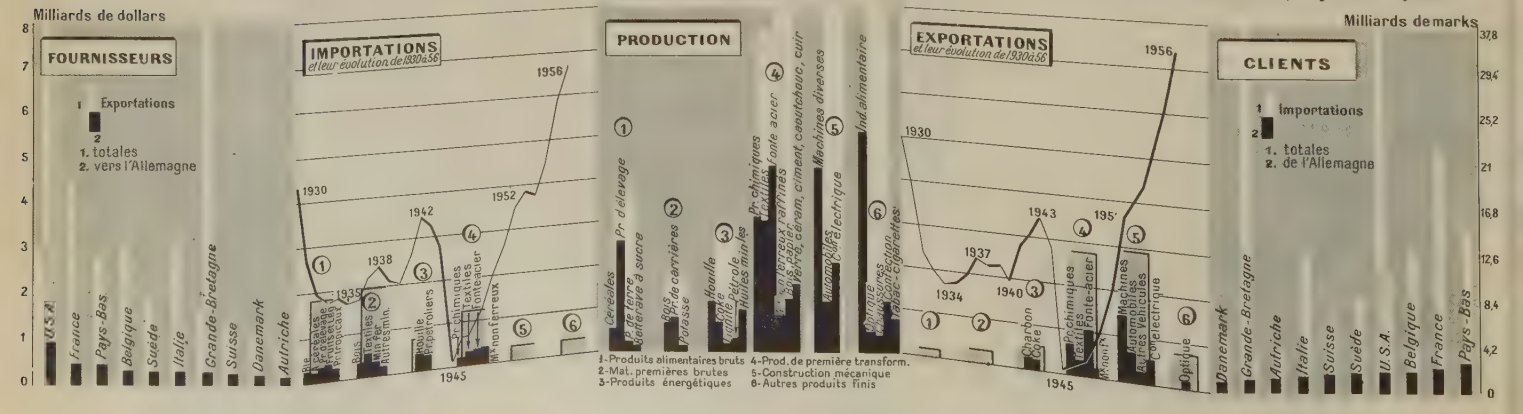

1952, des petites exploitations dans des coopératives de production agricoles, forme allemande des kolkhozes. Cette collectivisation a été une des causes principales de la fuite massive des paysans vers l'ouest. En 1953, elle plaça l'Allemagne orientale dans une situation voisine de la disette. Pour redonner confiance aux paysans, les normes de livraisons obligatoires furent abaissées; des exploitations furent restituées à leurs propriétaires; de nombreux paysans furent libérés de prison. La situation agricole et le ravitaillement se sont alors améliorés, mais le rationnement alimentaire a subsisté jusqu'en 1958 faute de réserves suffisantes.

Dès 1945, par le rationnement alimentaire comme d'ailleurs par la politique des salaires et par celle des prix, le gouvernement de Berlin-Est a cherché à établir une hiérarchie durable des niveaux de vie, hiérarchie à caractère social. L'expansion des industries de base entraîne une restriction de la consommation globale. La politique des rémunérations, celle du rationnement alimentaire et celle des prix ont été prévues et appliquées de façon à favoriser systématiquement les classes les plus productives de la population. La politique des salaires a été orientée vers une différenciation constamment accrue. Elle laisse entrevoir au travailleur une échelle des salaires où la promotion sociale s'accompagne d'avantages substantiels (avantages en nature, par exemple). L'éventail des salaires ouvriers est largement ouvert. Comme principe de rémunération, le salaire au rendement est très répandu. En cas de dépassement des normes, des primes sont prévues. En outre, si l'ouvrier participe avec succès à l'émulation socialiste, il peut espérer voir son activisme récompensé par une formation technique complémentaire qui lui permettra d'accéder aux cadres de maîtrise. De même, pour favoriser la formation des cadres techniques ou intellectuels, le gouvernement a décidé de prendre des mesures économiques leur garantissant un niveau de vie supérieur à la moyenne. Les ingénieurs et les cadres supérieurs sont divisés en cinq groupes de salaires, dont la différence atteint 600 p. 100; au-dessus, deux groupes spéciaux comprennent les cadres très qualifiés, dont le revenu équivaut de 11 à 40 fois celui du groupe I des ingénieurs. Le régime s'est aussi préoccupé du sort des savants et des intellectuels : leurs traitements sont également majorés. Pour toutes ces catégories privilégiées (qui constituent d'ailleurs une minorité), la fiscalité instaure aussi un régime d'exception; les taux des retenues sur les salaires élevés ne dépassent pas 20 p. 100. La hiérarchie des consommateurs définie par la politique des prix et le rationnement alimentaire répond au même souci.

Jusqu'en 1948, les rations allouées n'ont pas toujours été honorées et les familles ont dû largement recourir au marché noir. Celui-ci fut progressivement éliminé par l'introduction d'un double système de prix, réalisé par la mise en place d'un secteur étatisé du commerce de détail (Handels Organisation [H. O.]). Mais ces magasins spéciaux ont creusé le fossé entre le consommateur moyen et les privilégiés disposant de revenus suffisants pour les fréquenter. Depuis 1952, la clientèle ouvrière moyenne, dont le salaire de base a été amélioré, fait des achats dans les magasins H. O., où les biens de consommation sont offerts à des prix plus abordables. Après les événements de 1953, le niveau de vie a continué de s'améliorer et ses récents progrès semblent suffisants pour rattraper dans un proche avenir celui de l'Allemagne occidentale. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Histoire générale.

● *Les origines de l'Empire.* L'histoire de l'Allemagne, ou plutôt « des Allemagnes », débute au moment où, sous la pression d'envahisseurs slaves et asiatiques venus de l'est, les « Barbares germaniques » pénètrent dans l'Empire et s'installent de part et d'autre du Rhin, effaçant très vite toute trace de l'influence romaine, d'ailleurs réduite à la Rhénanie et aux Champs décumates (camps fortifiés du *limes**, premières communautés chrétiennes, etc.). [V. GERMANIE.]

De Clovis à Charlemagne, le royaume franc englobe les autres peuplades germaniques (Alamans, Thuringiens, Bavarois,

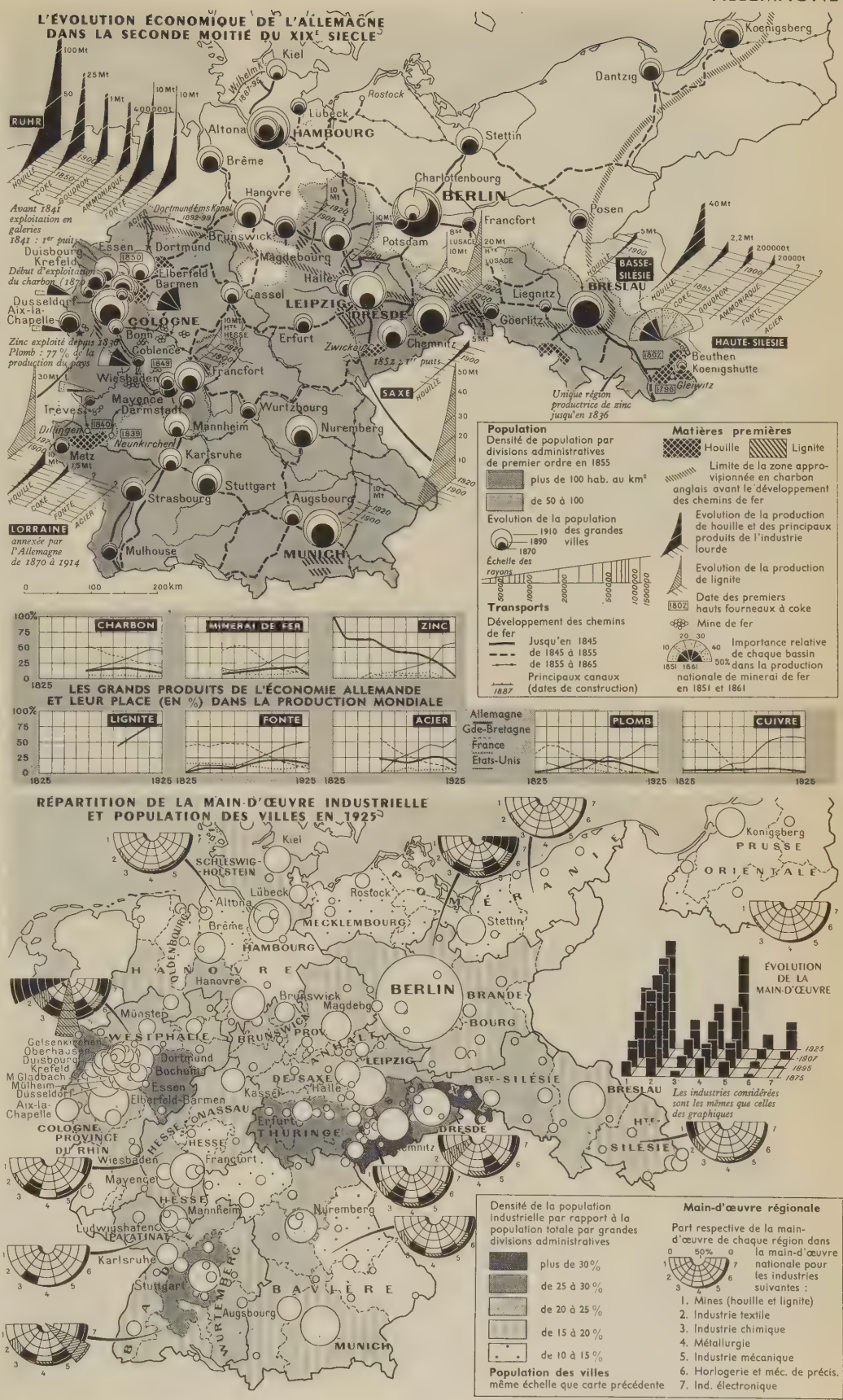

Saxons, etc.), que les missionnaires francs, celtes, anglo-saxons (surtout saint Boniface) convertissent. Avec l'aide des moines, surtout ceux de Fulda, Charlemagne consolide (Frise) ou poursuit leur évangélisation, parfois forcée (Saxe), et les intègre en un corps politique commun, en fondant l'empire d'Occident (800). Mais l'idéal carolingien de la monarchie universelle ne résiste pas à la pratique des partages familiaux née de la conception franque de la souveraineté-propriété. Sans doute, par l'*Ordinatio Imperii* (817), l'empereur Louis le Pieux, sur les conseils de Wala, véritable Premier ministre, tente-t-il de sauvegarder à la fois les ambitions de ses trois fils et l'unité impériale. Mais, dès cette date, celle-ci est atteinte par

l'attribution de la Bavière et des Marches de l'Est à Louis, bientôt appelé le Germanique. La naissance d'un quatrième enfant, le futur Charles le Chauve, entraîne de nouveaux partages et suscite de nombreux coups de force.

A la mort de Louis le Pieux (840), l'unité politique de l'Occident européen n'est plus qu'un souvenir, mais l'idée d' « empire universel » survivra, attachée au titre impérial que conservent, avec des fortunes diverses, les souverains germaniques. Le serment de Strasbourg* (14 janv. 842), par lequel Charles le Chauve, Louis le Germanique et leurs peuples respectifs s'allient contre leur frère aîné, Lothaire, peut être considéré comme l'acte de naissance des deux nationalités allemande et française ; enfin, le *traité de Verdun* (843) consacre juridiquement la souveraineté de Louis le Germanique sur les territoires situés à l'E. du Rhin. En 870, un an après la mort de leur neveu Lothaire II, Louis et Charles, au traité de Meersen, se partagent la Lotharingie ; dès lors, les territoires du Germanique s'étendent vers l'O. jusqu'à la Meuse et la Saône. A sa mort, en 876, ses fils se partagent son royaume, que reconstitue par héritage l'un d'entre eux, Charles le Gros, en 882. Également possesseur de l'Italie, détenteur du titre impérial, enfin maître de la « Francia occidentalis », il rétablit, de façon plus apparente que réelle, l'unité de l'Empire, mais est déposé en 887. Arnulf devient alors roi de Germanie, puis empereur (896). Son autorité et celle de son fils, Louis IV l'Enfant, restent très incertaines. Jusqu'à la mort (924) du dernier Carolingien, Bérenger, souverain aussi obscur que ses prédécesseurs, la décadence s'accentue, favorisée par de nouvelles invasions (Normands, Danois, Wendes, Hongrois, Moraves). Devant ce danger, le régime féodal s'implante solidement dans le cadre à la fois territorial et ethnique des « duchés nationaux » : Bavière, Souabe, Franconie, Lorraine, Saxe, face auxquels la monarchie germanique, devenue élective, reste sans force ; ainsi, en 911, les autres ducs refusent-ils de reconnaître Conrad de Franconie, proclamé roi à la mort de Louis l'Enfant.

● *La dynastie saxonne.* En revanche, disposant des ressources du puissant duché de Saxe, Henri Ier l'Oiseleur (919-936) réussit à assurer le pouvoir royal à sa dynastie (les trois Otton et Henri II), jusqu'en 1024. A l'extérieur, les Hongrois sont vaincus (dès 933), les Danois soumis au tribut (934), les Slaves contenus, puis refoulés, les Marches orientales étendues jusqu'à l'Oder et la Bohême, tandis que progressent en pays slave le christianisme, la colonisation et l'influence militaire. A l'intérieur, pour affaiblir les grands feudataires laïques, dont ils brisent les révoltes, ces souverains s'appuient sur la féodalité épiscopale et la petite noblesse, favorisant l'émiettement territorial malgré l'établissement d'un embryon de pouvoir central (comtes palatins*, *ministeriales**). Ainsi se trouve fixée la physionomie de ce pays que les Français, étendant à toute la Germanie le nom de leurs voisins, les Alamans, commencent à appeler « Allemagne ». D'autre part, Otton Ier (936-976), en s'emparant de la « couronne de fer » d'Italie (951) et en reprenant le titre impérial, à Rome (962), fonde ce qu'on appellera le *Saint Empire romain germanique*. Partagée entre les entreprises de domination universelle de plusieurs de ses souverains et les nécessités pratiques d'une politique nationale, l'Allemagne, territorialement morcelée par une féodalité puissante, est condamnée à n'être pendant longtemps qu'une expression géographique mouvante.

● *La dynastie franconienne.* De l'avènement de Conrad le Salique (1024), qui annexe le royaume d'Arles à l'Empire (1032), à la mort de Frédéric II (1250), l'Allemagne est sacrifiée au « césaropapisme » de ses souverains ; la résistance obstinée de la papauté à celui-ci met alors en difficile posture le clergé, qui fournit à l'empereur ses meilleurs conseillers et qui lui reste fidèle. Lors de la querelle des Investitures*, le pape Grégoire VII trouve de nombreux alliés dans la noblesse allemande contre l'empereur Henri IV lui-même (1056-1106). Et malgré le concordat de Worms* (1122), compromis entre l'empereur (Henri V) et le pape (Calixte II), le pouvoir central et l'autorité impériale sortent diminués de l'épreuve, au profit d'une Eglise défiante, d'une petite et d'une moyenne féodalité affranchie à son tour, et dont les coalitions menacent parfois l'empereur.

● *Les Hohenstaufen.* Avec l'élection de Conrad III de Hohenstaufen (1138) débute la longue lutte entre les guelfes* et les gibelins*, recouvrant en réalité l'opposition existant entre les partisans de la poussée germanique vers l'E. (*Drang nach Osten*) et ceux de la monarchie universelle (*dominium mundi*), orientés vers Rome (*Expeditio Romana*). En fait, les Hohenstaufen s'en remettent aux guelfes (Henri le Lion) du soin de germaniser et d'évangéliser les Slaves des Marches de l'Est, tandis qu'eux-mêmes s'orientent vers l'Italie. Les échecs sont nombreux, et si la paix de Constance (1183) sauvegarde les droits de l'Empire, l'affaiblissement de l'Allemagne s'accentue, favorisé par la mort de Frédéric Barberousse (1190), le règne trop court d'Henri VI (1190-1197) et la reprise des luttes entre guelfes et gibelins pour l'octroi du titre de roi de Germanie et d'empereur. Finalement, Frédéric II est victorieux de ses compétiteurs (1220), mais, ayant été élevé en Sicile, il ne s'intéresse à l'Allemagne que dans la mesure où elle joue un rôle dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire*. Sa mort (1250) a pour conséquence la rupture définitive des liens entre l'Allemagne et l'Italie, l'effondrement de la puissance des Hohenstaufen, la faillite de l'idéal de monarchie universelle. L'Allemagne du « grand interrègne » (1250-1273) sombre alors dans l'anarchie. Elle n'est plus qu'une mosaïque d'Etats enchevêtrés, laïques ou ecclésiastiques, grands ou petits : « chevaliers brigands », communautés de paysans libres (marais du Nord, montagnes du Sud) et surtout villes marchandes riches et puissantes de la Baltique et de la mer du Nord (Lübeck, Brême, Hambourg), du Rhin (Francfort, Strasbourg) ou de l'Allemagne centrale sur les routes menant aux cols alpestres (Nuremberg, Augsbourg) s'émancipent. A cette époque où règne le « droit du poing » (Faustrecht) se font et se défont ligues seigneuriales ou urbaines, politiques ou économiques, dont une au moins, la Hanse*, s'est révélée puissante et durable. Dans ce chaos se constituent peu à peu quelques grands ensembles territoriaux, les plus importants étant ceux des maisons de Luxembourg et de Habsbourg.

● *Les Habsbourg.* C'est à un prince de cette famille, Rodolphe (1273-1291), qu'échoit l'Empire. Négligeant l'Italie et le couronnement romain, faisant de sa maison l'une des premières puissances territoriales d'Allemagne en annexant l'Autriche, la Carinthie, la Carniole et la Styrie, il amorce la restauration du pouvoir impérial que Louis de Bavière (1314-1346) proclame indépendant de la papauté dès l'élection (déclaration de Rhense et édit de Francfort, 1338). Enfin, Charles IV de Luxembourg, par la Bulle d'or* (1356), règle minutieusement, en dehors de tout couronnement romain et de toute sanction pontificale, la procédure des élections impériales au profit du collège des sept Electeurs, dont deux seulement (comte palatin du Rhin et duc de Saxe) sont autorisés à gouverner l'Empire en cas de vacance du pouvoir. Mais la Bulle d'or assure également leur puissance politique, fixant en particulier les droits des trois Electeurs ecclésiastiques de Mayence, Cologne et Trèves. Si l'empereur reste, en théorie, la puissance suprême, son autorité dépend, en fait, de l'importance de ses biens personnels. Albert d'Autriche, en épousant la fille et unique héritière de l'empereur Sigismond (1411-1437), reçoit des droits sur la Hongrie et la Bohême : désormais, sa famille, celle des Habsbourg, est la plus riche en biens et en terres de l'Allemagne, et malgré ses divisions et ses faiblesses elle conservera la couronne impériale de 1438 (élection d'Albert) à 1918. Frédéric III (1440-1493), cousin et successeur de celui-ci, est le dernier empereur couronné à Rome par le pape. Cette manifestation d'un passé révolu reste sans retentissement : désormais, aux yeux de tous, l'Empire est une institution uniquement germanique. Maximilien Ier (1493-1519), fils de Frédéric III, servi par les circonstances et une heureuse politique familiale, renforce les liens unissant les Etats héréditaires des Habsbourg (Autriche,

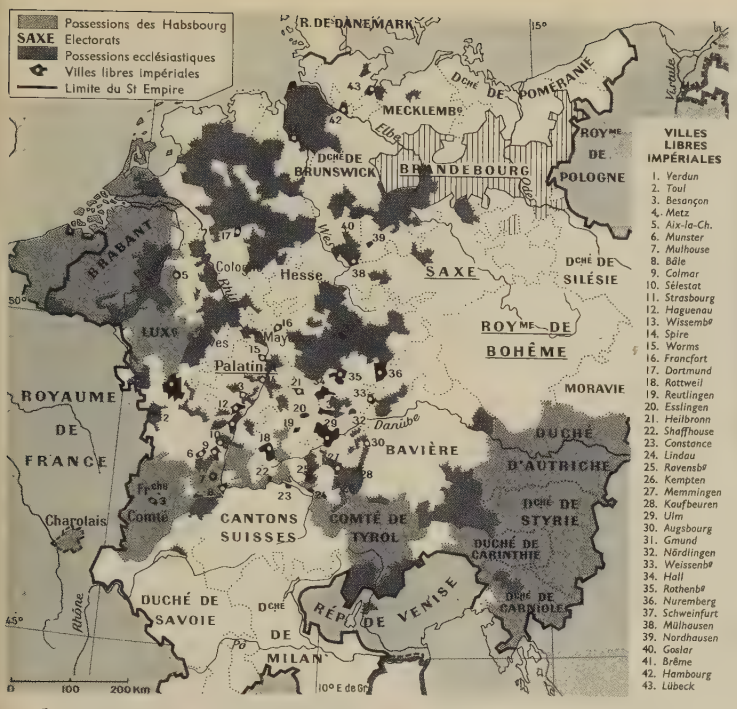

Styrie, Carniole, Tyrol et landgraviat de Haute-Alsace) et prépare l'énorme puissance territoriale de Charles Quint. En Allemagne, à travers un mouvement de réformes constitutionnelles parti de la Diète, il tente vainement d'organiser un pouvoir central et une administration régionale de caractère impérial, et de rendre, ou plutôt de donner à l'Etat allemand une unité qu'il n'a jamais connue. (V. MAXIMILIEN Ier.)

● *Organisation politique de l'Allemagne médiévale.* L'empereur a, en effet, une souveraineté géographiquement toujours plus réduite : les royaumes d'Arles et d'Italie, les cantons suisses sont ou se rendent indépendants ; la France repousse les limites impériales en annexant la Bourgogne, sous Louis XI ; les territoires baltes sont isolés de l'Allemagne par la Prusse-Occidentale, que les chevaliers teutoniques ont dû céder au roi de Pologne, recevant de ce dernier le reste de la Prusse en fief ; la Bohême slave se détache, au moins moralement, de l'Allemagne. Le souverain ne peut lever ni impôts (*Pfennige*) ni troupes sans le consentement de la Diète, ou *Reichstag* (session annuelle), qui est divisée en trois collèges, ou curies, des Electeurs, des princes et des villes ; ses décisions sont d'ailleurs toujours contestées si l'unanimité n'est pas réalisée, le principe du vote majoritaire n'ayant jamais pu être imposé. Maximilien tente pourtant de donner une unité politique et administrative à l'Allemagne en faisant promulguer par la diète d'Augsbourg le *Reichsregiment* de 1500, qui institue un conseil de vingt et un membres, ou *Régence,* dont l'approbation est indispensable pour convoquer le *Reichstag* et pour obtenir les sommes nécessaires à l'entretien de la *Reichskammer* (Chambre de l'Empire), tribunal suprême qui siège successivement à Francfort, à Worms et, à partir de 1527, à Spire.

Cette Constitution n'est pas appliquée, les Etats princiers ou ecclésiastiques cherchant à augmenter leur indépendance et leur extension territoriale aux dépens de l'Empire, les villes réclamant des statuts municipaux toujours plus larges et se transformant en véritables républiques urbaines administrées par des conseils de marchands, les chevaliers, enfin, ne se prévalant de leur immédiateté* à l'égard de l'empereur que pour éviter d'être absorbés par leurs voisins plus puissants. En réalité, ce sont des institutions royales, en fait autrichiennes, qui se substituent aux institutions impériales défaillantes : le Conseil aulique, ou *Hofrat,* à la fois cour de justice et conseil d'Etat, et la Chambre aulique, ou *Hofkammer,* siégeant à Innsbruck, et dont une des trois sections assure l'administration financière de l'Empire ; il en est de même de la Chancellerie, ou *Hofkanzlei.* La seule réforme de portée durable est la division de l'Allemagne en six cercles, portés plus tard à dix, regroupant tous les immédiats d'Empire dans un cadre territorial à peu près compact, malgré le maintien de quelques enclaves. Seuls sont encore exclus de cette nouvelle division les territoires électoraux et ceux de la Maison d'Autriche.

De fait, à la veille de la Réforme, le pouvoir politique des Electeurs et des Etats princiers reste très fort, et c'est seulement dans la mesure où les Habsbourg sont les plus puissants et les plus riches des princes allemands qu'ils peuvent prétendre s'imposer à l'Empire, ce qui est le cas de Charles, petit-fils de Maximilien, élu empereur en 1519, sous le nom de Charles Quint.

● *L'influence de la Réforme.* C'est dans un milieu favorable (opposition traditionnelle du Sacerdoce et de l'Empire, Grand Schisme* d'Occident nécessitant l'intervention de l'empereur Sigismond au concile de Constance*, influence posthume de Jean Hus, tendance nationaliste et absolutiste de l'église allemande renforcée par le Concordat de 1418 qui diminue l'influence de la curie pontificale sur elle, etc.) que retentit avec succès l'appel de Luther* (1517), rejet à la fois de la scolastique par l'irrationnel et des œuvres par la foi.

Les luttes religieuses nées de la Réforme, et où se mêlent problèmes politiques et sociaux, nuisent à l'autorité de l'empereur et renforcent le territorialisme princier. Pourtant, l'apport de la Réforme n'est pas purement négatif : en donnant aux habitants de l'Allemagne un idéal commun, la lutte contre la papauté et l'Eglise catholique, en créant pour elle un moyen d'expression, l'allemand moderne (traduction de la Bible en langue vulgaire, rédaction dans cette langue de nombreux pamphlets hostiles à Rome), Luther contribue puissamment à donner naissance au sentiment national allemand. En 1555, la paix d'Augsbourg* consacre, pour la formule *cujus regio, ejus religio,* l'absolutisme princier. Désormais souverain d'une Allemagne religieusement et politiquement divisée, l'empereur ne peut plus prétendre au contrôle des affaires des autres pays, alors que les autres chefs d'Etats européens voient leurs interventions facilitées dans les affaires allemandes. De plus, la paix d'Augsbourg n'a pas mis fin aux difficultés religieuses, le luthéranisme seul ayant reçu droit de cité en Allemagne. Or, dans la seconde moitié du XVIe s., une nouvelle forme de protestantisme se répand en Allemagne, le calvinisme. Celui-ci, adopté en particulier par l'Electeur palatin, ne bénéficie que d'une simple tolérance et est en butte aux attaques de la Contre-Réforme, triomphante en Allemagne du Sud grâce aux efforts des jésuites appuyés par le duc de Bavière, Maximilien, et par Ferdinand de Styrie, futur empereur sous le nom de Ferdinand II.

● *XVIIe et XVIIIe siècle.* Dès le début du XVIIe s., l'Allemagne est de nouveau divisée en deux camps hostiles à la fois politiquement (autorité de l'empereur) et religieusement (question des sécularisations, reconnaissance du calvinisme) ; en 1608, les princes protestants se regroupent en une Union évangélique dirigée par l'Electeur palatin, à laquelle s'oppose, dès 1609, la Sainte Ligue du duc de Bavière ; ces deux ligues possèdent chacune une armée de mercenaires. La guerre de Trente Ans (1618-1648) est l'inévitable conséquence de cette division que l'étranger entretient pour affaiblir encore davantage l'autorité impériale. Celle-ci est pourtant momentanément renforcée par le triple échec des Tchèques, du comte palatin du Rhin et du roi de Danemark : la couronne élective de Bohême est déclarée héréditaire au profit des Habsbourg, l'électorat palatin est remis au duc de Bavière (1619) et l'empereur Ferdinand II impose aux princes protestants l'édit de Restitution des biens sécularisés depuis 1555 (1629). Mais l'*intervention* française, d'abord diplomatique (refus des princes allemands de proclamer roi des Romains le fils de Ferdinand II du vivant de ce dernier à la diète de Ratisbonne [1630]), puis militaire (1635), aboutit aux traités de Westphalie (1648), qui ruinent tout espoir d'unification de l'Allemagne en la morcelant en 350 Etats qui constituent désormais le Saint Empire et dont les « libertés germaniques » (droits de paix, de guerre et d'alliance sans être obligé de demander le consentement de l'empereur) sont placées sous la protection de toutes les puissances signataires (France et Suède surtout) ; le Palatin retrouvant son Electorat, le nombre des Electeurs est porté de sept à huit. Les rois de Danemark et de Suède, en tant que souverains de principautés allemandes, sont membres de la Diète ; le roi de France, qui a annexé l'Alsace, devient protecteur de la ligue du Rhin (1658) ; l'Electeur de Saxe, roi de Pologne (1697) ; le duc de Hanovre (Electeur depuis 1690), roi d'Angleterre (1714). Le Saint Empire n'est plus qu'une « république de monarchies plus ou

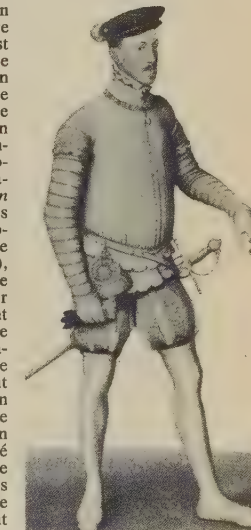

MAXIMILIEN II
par Antonio Moro
musée du Prado

Phot. Anderson.

Frédéric le Grand
détail d'une peinture
de Cuningham

moins étendues », dont les affaires sont internationalisées, et où s'épanouit pourtant (XVIIe-XVIIIe s.) une culture brillante, mais cosmopolite.

En outre, au sortir de la guerre de Trente Ans, l'Allemagne traverse une crise économique très grave. Après le XVIe s., caractérisé par la montée de la bourgeoisie urbaine enrichie par l'industrie et le négoce, et la décadence de la petite noblesse ruinée par la hausse des prix, le XVIIe s. est une période d'instabilité, les prix oscillant sans cesse avec une orientation à la baisse après 1660 en liaison avec la raréfaction générale des métaux précieux. L'énormité des destructions physiques et humaines (nombreux villages disparus en Rhénanie, villes comme Aix-la-Chapelle, Cologne, etc., dépeuplées à plus de 50 p. 100) paralyse longtemps l'agriculture (un tiers du sol en friche), l'industrie et les échanges. A la fin du XVIIe s., le relèvement économique se manifeste lentement, puis s'accentue au XVIIIe s. : enrichissement des ports (Hambourg) par le commerce colonial, progression des défrichements, accroissement de la population. Pendant cette période de crise, la protection et l'intervention économique de l'Etat sont sollicitées en Allemagne comme ailleurs. C'est le Brandebourg du Grand Electeur, Frédéric-Guillaume (1640-1688), qui assume le mieux ce rôle en transformant une principauté médiévale en Etat moderne, en faisant appel aux huguenots français réfugiés, dont l'œuvre économique détermine le redressement du XVIIIe s. Avec l'autorisation de l'empereur, son successeur, Frédéric (1688-1713), est couronné roi en Prusse, le 18 janvier 1701 ; c'est un tournant décisif de l'histoire de l'Allemagne, car, désormais, aux Habsbourg s'opposent les Hohenzollern. A une Autriche catholique, qui s'écarte de l'Allemagne vers l'Italie et l'Europe danubienne et balkanique, s'oppose une Prusse protestante, héritière des victoires sur les Slaves et qui se rapproche du Rhin. Les Habsbourg d'Autriche conservent le titre impérial, mais celui-ci est de plus en plus vain. La Diète même, devenue permanente (1663-1664), est incapable de promouvoir une organisation commune, et, avec Frédéric II (1740-1786), le XVIIIe s. est marqué par les gains territoriaux et politiques de la Prusse. Au moment où éclate la Révolution française, l'Allemagne reste divisée en 360 Etats très différents tant par leur étendue territoriale que par leur structure politique (principautés urbaines ou ecclésiastiques et républiques libres) ou leurs conceptions religieuses : catholiques d'Allemagne du Sud, calvinistes du Nord-Ouest (Palatinat), luthériens du Nord-Est (Brandebourg). Bien que l'Allemagne soit encore loin de constituer une nation, les idées et les principes de la Révolution y rencontrent un écho certain, notamment chez les intellectuels, dont le mouvement, très brillant au XVIIIe s., est déjà francophile. Mais dans la plupart des Etats allemands transformés par le « despotisme éclairé », personne ne songe à s'élever réellement contre les princes. Les adhésions idéologiques à la Révolution française sont nombreuses, mais souvent ruinées par les différences politiques et sociales séparant les Allemands des Français, et surtout par les développements ultérieurs, militaires et politiques. Les victoires des armées de la Révolution et de l'Empire et les traités qui en résultent, Bâle (1795), Campo Formio (1797), Lunéville (1801), reculent au Rhin la limite occidentale de l'Empire et provoquent d'importants bouleversements territoriaux, politiques et sociaux.

● *Napoléon et l'Allemagne.* Au début du XIXe s., la destruction du Saint Empire romain germanique est parachevée, essentiellement par l'œuvre des Français et, en particulier, par Napoléon, grand artisan de la transformation de l'Allemagne. Sans doute est-ce contre lui que s'affirme le sentiment national qui inspire tout le développement moderne de l'Allemagne. En effet, c'est dans l'opposition à l'occupation et au régime napoléoniens qu'est née la conscience nationale allemande. A la paix de Lunéville (9 févr. 1801), l'empereur, comme l'a déjà fait le roi de Prusse à Bâle (1795), renonce à la rive gauche du Rhin ; les princes des Etats disparus doivent retrouver des domaines dans d'autres parties de l'Allemagne, ce qui facilite le développement de l'influence française outre-Rhin ; enfin, la Constitution du Saint-Empire est abrogée. Après deux ans de négociations pour dédommager les princes possessionnés, un Reichstag, réuni à Ratisbonne, et où les envoyés français et russes poussent à une transformation radicale de la structure de l'Allemagne, aboutit au *Recès* du 25 février 1803 : 112 des anciens Etats du Saint Empire disparaissent ; il ne reste que 6 villes libres sur 51 ; toutes les principautés ecclésiastiques sont supprimées, seule subsiste celle de l'archevêque-Electeur de Mayence, transférée à Ratisbonne. Les principaux bénéficiaires de ces bouleversements territoriaux sont les Etats du Sud, Bade, Wurtemberg et Bavière, dont le Premier consul veut faire des vassaux.

Pendant la troisième coalition, qui débute au printemps de 1805, l'Allemagne est divisée, l'Autriche combattant Napoléon et la Prusse restant neutre. Pressée par le tsar, celle-ci s'apprête à y participer quand la victoire de Napoléon à Austerlitz contraint le comte von Haugwitz, envoyé pour déclarer la guerre à Napoléon, mais arrivé après Austerlitz, à accepter sur-le-champ l'alliance avec le vainqueur (traité de Schönbrunn). Le 26 décembre 1805, le traité de Presbourg consacre, en fait, la fin du Saint Empire : l'Autriche renonce à ses possessions d'Allemagne du Sud au profit de Bade, du Wurtemberg et de la Bavière, ces deux derniers Etats érigés en royaumes, en faveur desquels on confirme la disparition de plusieurs principautés, duchés ou comtés. Puis, avec les Etats de la rive droite du Rhin, ceux de l'Allemagne du Sud constituent, le 12 juillet 1806, la Confédération du Rhin (*Rheinbund*), formée de 16 principautés allemandes, auxquelles se joignent le royaume de Westphalie et le grand-duché de Varsovie, nés du traité de Tilsit (1807). Napoléon, qui en est déclaré le « protecteur », espère créer ainsi un contrepoids à la Prusse et à l'Autriche, mais cette création reste précaire. Enfin, le 6 août 1806, l'empereur François II, en se proclamant « empereur d'Autriche », déclare éteinte la fonction de « chef de l'Etat impérial » : c'est l'acte de décès du Saint Empire. La disparition de l'ancienne Allemagne est complétée par l'effondrement de la Prusse, conséquence des défaites d'Iéna et d'Auerstedt (14 oct. 1806), entraînant l'occupation presque sans coup férir de Berlin (26 oct.) et de tout le pays, sauf un petit territoire autour de Memel, où se réfugie le roi de Prusse. Le traité de Tilsit (7-9 juill. 1807) rend à Frédéric-Guillaume III une Prusse amputée de moitié, et lui impose une lourde contribution. Mais cet effondrement est aussi le point de départ du relèvement prussien, qui est l'œuvre de Stein et Hardenberg (réformes sociales) et de Scharnhorst (réformes militaires). Leurs réformes libérales, leur patriotisme, leur volonté de moderniser le pays font que la Prusse devient l'espoir de tous les patriotes allemands, en particulier quand elle assume la direction de la guerre de libération (1813-1814). Le peuple allemand affirme alors nettement sa volonté d'indépendance et d'unité nationale. La question de l'unification, longtemps retardée, va dominer l'histoire d'Allemagne jusqu'à Bismarck.

Son réveil se manifeste d'abord dans les milieux universitaires : étudiants constitués en sociétés secrètes, tel le *Tugenbund* (Ligue de la vertu), professeurs, dont le plus célèbre, le philosophe Fichte, dans ses quatorze *Discours à la nation allemande*, prononcés à Berlin en 1807, fait de la possession d'une langue de culture supérieure à toutes les autres la base du sentiment national en voie de formation. L'université de Berlin, fondée en 1809, est tout de suite un foyer de patriotisme. Le sentiment national, grandi sous l'occupation, devient plus audacieux avec les défaites de Napoléon en Russie, et, pour la première fois, la bourgeoisie allemande et la

Phot. Giraudon.

masse du peuple entrent d'enthousiasme dans la guerre de libération, dont les étapes sont celles de la retraite de la Grande Armée ; elle a pour principaux épisodes la bataille de Leipzig (oct. 1813) et le passage du Rhin par les troupes de Blücher (déc. 1813), bien accueillies, même en Rhénanie, où le sentiment hostile à la Prusse demeure très vif.

● *La Confédération germanique.* L'acte final du congrès de Vienne (9 juin 1815) donne une structure nouvelle à l'Allemagne. Il institue à la place du Saint Empire, qui n'est pas restauré, une Confédération germanique de 39 Etats, dont deux très grands : l'Autriche et la Prusse. Son histoire et celle de la Diète de Francfort, qui lui sert de gouvernement, sont dominées par la rivalité austro-prussienne. Mais dans une première phase pour réprimer le libéralisme et les idées unitaires, les deux puissances font cause commune. Sans tenir compte des espoirs de la bourgeoisie et du peuple, les monarques, une fois la France vaincue, cherchent à restaurer l'ancien régime, les privilèges et les institutions particularistes. Il en résulte une vive agitation : fédération en un mouvement unique, la *Burschenschaft*, des associations patriotiques d'étudiants nées lors de la guerre de libération, célébration à la Wartburg du tricentenaire de la révolte de Luther contre Rome (13 oct. 1817), assassinat par l'étudiant Karl Sand du représentant du tsar, le général Kotzebue ; ces faits marquent la volonté des jeunes intellectuels de créer une nation allemande, mais entraînent une énergique répression imposée aux princes allemands par Metternich, défenseur de l'ordre rétabli en 1815.

Contre les étudiants libéraux et patriotes et, en général, contre les « démagogues », les souverains restreignent l'exercice des libertés et engagent des poursuites brutales, dont le principe est décidé à la conférence de Karlsbad (1819) ; ils étouffent ainsi la vie politique allemande jusqu'en 1830, en empêchant de s'exprimer les idées nationales et libérales de la bourgeoisie, classe sociale surtout active et nombreuse en Allemagne du Sud et de l'Ouest ; c'est pourtant une puissance du Nord, la Prusse, qui pousse le plus à l'unification, comme il apparaît dans sa politique économique. L'union douanière (*Zollverein*), réalisée grâce à l'action tenace et clairvoyante des ministres prussiens de 1818 à 1833 et entrée en vigueur le 1er janvier 1834, cherche à réaliser l'unité économique de l'Allemagne, prélude à son unité nationale, en supprimant les barrières douanières entre 25 Etats peuplés de 26 millions d'habitants ; la Prusse montre ainsi qu'elle saisit, mieux que l'Autriche, l'importance des questions commerciales et industrielles. C'est autour de 1830 que l'Allemagne commence à s'industrialiser. Le mouvement, déjà commencé en Rhénanie sous le régime français, s'affirme avec la mise en exploitation de nouveaux gisements de houille dans la Ruhr, et avec l'apparition des chemins de fer, dont la première ligne relie Nuremberg à Furth (1835). Par contrecoup, la bourgeoisie libérale devient peu à peu le groupe dominant dans l'Ouest, où se développent des métropoles commerciales comme Francfort, Cologne et Düsseldorf. Alors que le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV rêve d'une royauté patriarcale et mérite d'être appelé « le roi romantique », les industriels de l'Ouest, et bientôt de Berlin, pensent à une Allemagne libérale et moderne, allant chercher ses modèles en Angleterre.

● *La Révolution de 1848.* Favorisée par la crise économique de 1847, par la propagande socialiste (manifeste de Karl Marx et d'Engels en 1848) particulièrement efficace sur les chômeurs, la révolution, à l'annonce de celle de Paris, éclate en Allemagne (mars 1848). Commencée à Berlin par le soulèvement du 18 mars, elle est à la fois libérale (demande aux princes allemands de Constitutions octroyées notamment à Cologne, en Bade et, dès le 21 mars, en Prusse) et nationale. C'est surtout dans ce dernier dessein que, le 5 mars 1848, 51 libéraux du Sud et de l'Ouest, réunis à Heidelberg, convoquent à Francfort un Parlement préparatoire, ou Vor-Parlament (31 mars-3 avr.), qui décide l'élection au suffrage universel d'une Assemblée nationale allemande de 586 députés (1 pour 50 000 électeurs), chargée d'élaborer une Constitution unitaire. Cette Assemblée se réunit pour la première fois à Francfort, le 18 mai 1848, sous la présidence d'un avocat, Heinrich von Gagern. Elle ne peut aboutir, car elle se heurte à l'hostilité des princes et des radicaux allemands. Ses membres, d'ailleurs, se divisent en deux blocs hostiles, l'un étant partisan de la *Grande Allemagne avec l'Autriche* (y compris les autres possessions habsbourgeoises pour éviter la dissociation de la monarchie autrichienne), l'autre préférant une *Petite Allemagne sans l'Autriche*. Cette dernière solution ayant été adoptée avec l'appui de von Gagern, la couronne impériale ne pouvait être offerte qu'au roi de Prusse, souverain le plus puissant de l'Allemagne ainsi définie (28 mars 1849). Frédéric-Guillaume IV, qui, entre-temps, a renoncé à ses concessions libérales et dissous, en décembre 1848, l'Assemblée prussienne, refuse cette « couronne de boue et de papier », mais tente de se la faire offrir par les princes (*Union restreinte* de 1849). Mais le 28 novembre 1850, à Olmütz, Schwarzenberg, chancelier d'Autriche, lui impose l'abandon de tous ses projets impériaux et unitaires. L'état de choses antérieur à 1848 est, en apparence, restauré. En fait, la Prusse ne pardonnera jamais à l'Autriche l'humiliante reculade d'Olmütz, et s'attachera désormais à faire éclater à son profit la Confédération. Au lendemain de la Révolution manquée de 1848, l'Allemagne reste donc divisée en Etats souverains jaloux de leurs prérogatives, et où les cours essaient de revenir sur les concessions faites au peuple au début de la révolution. Une autre restauration commence, mais il est clair désormais que la question nationale ne peut plus être longtemps éludée, et qu'une des deux grandes puissances allemandes doit la résoudre à son profit. Les libéraux du Sud penchaient pour une fédération ; mais la prépondérance de la Prusse s'affirmait, surtout depuis l'industrialisation de ses provinces rhénanes.

● *Bismarck.* C'est alors qu'apparaît Bismarck, Premier ministre de Prusse en 1862. Ce conservateur, monarchiste dans l'âme, mais réaliste d'une grande lucidité, mène à bien, en moins de dix ans, une œuvre d'unification discutée depuis cinquante ans. Le but de sa politique, instaurer l'hégémonie prussienne et chasser l'Autriche d'Allemagne, est atteint en utilisant la diplomatie et l'armée ; celle-ci, bien réorganisée par Roon et von Moltke, prouve son efficacité contre le Danemark (1864) et l'Autriche (Sadowa, 1866). Cette puissance accepte de se retirer des affaires d'Allemagne (traité de Prague, 23 août 1866), et Bismarck organise, sous l'égide de la Prusse, une *Confédération d'Allemagne du Nord*, comprenant tous les Etats au N. du Main, et comportant un Reichstag élu au suffrage universel. Le roi de Prusse la préside, aidé par un chancelier, qui est Bismarck, dont la politique efficace reçoit l'appui de tous les nationalistes allemands.

Il fait accepter sa politique prussienne et absolutiste par les industriels libéraux en leur promettant l'unité, dont ils ont besoin. Il tente même, par l'intermédiaire de Lassalle, de se concilier, par l'appât du suffrage universel, le mouvement ouvrier socialiste qui commence à s'organiser (1864). La vie de la Confédération d'Allemagne du Nord est brève (1866-1870). Les interventions de Napoléon III dans l'affaire du Luxembourg (1867), puis dans celle du trône d'Espagne, bien exploitées par Bismarck, font accepter par l'opinion l'idée d'une guerre contre la France, d'autant plus facilement que déclarée par celle-ci, elle prend figure d'une défense contre les prétentions de Napoléon III. Les grandes victoires de 1870 permettent d'achever l'œuvre d'unification : c'est en combattant ensemble les Français que les Allemands, derrière Bismarck, scellent leur unité. Devant la force prussienne, les souverains du Sud s'inclinent et proclament empereur d'Allemagne le roi Guillaume Ier de Prusse, le 18 janvier 1871, au château de Versailles. Le traité de Francfort (10 mai 1871) cède à l'Empire allemand l'Alsace et une partie de la Lorraine, et lui accorde une indemnité de 5 milliards de francs. L'Alsace-Lorraine, érigée en terre d'Empire, propriété indivise de tous les Etats allemands, est le garant de l'unité.

● *L'Empire d'Allemagne.* (IIe Reich.) Sous l'Empire bismarckien et wilhelmien (1871-1918), l'Allemagne, peuplée et riche, devient une des premières puissances mondiales. Arbitre de l'Europe, Bismarck concilie pourtant avec difficulté les alliances avec la Russie et l'Autriche. Après son départ, en 1890,

Bismarck en 1871

Guillaume II en 1914

Phot. X, Chusseau-Flaviens

feld-maréchal von Hindenburg en 1932

chancelier Adolf Hitler en 1939

Konrad Adenauer en 1959

Guillaume II mène une politique impérialiste appuyée sur sa puissance industrielle, à la fois en Europe continentale, sur les mers et dans les colonies. Les premières années du nouvel Empire sont consacrées à la mise en place des institutions, qui laissent aux 26 Etats leurs dynasties et leurs assemblées (Landtag), mais prévoient une assemblée nationale (Reichstag), élue dès mars 1871, et qui vote la Constitution le 20 avril. Bismarck, chancelier d'Empire, dirige la diplomatie. L'organisation militaire, les postes, la monnaie sont communes à tous les Etats, dont les intérêts sont défendus par un Bundesrat, ou Conseil fédéral, groupant leurs représentants ; une opposition de 14 voix suffit pour arrêter toute décision ; or, la Prusse, disposant de 17 suffrages, peut interdire toute réforme à laquelle elle n'adhère pas. La question des prérogatives de l'Eglise catholique en terre allemande fait surgir une longue et violente querelle, *Kulturkampf*, entre Bismarck et les catholiques. Après avoir fait voter les lois laïques, dites « lois de mai », en 1873, 1874 et 1875, le chancelier revient à des dispositions plus modérées et se réconcilie avec le Vatican dès 1879. Malgré une crise assez grave (vieux-catholiques), la cohésion des catholiques dans cette affaire constitue un des éléments du succès ultérieur du parti du centre catholique (*Zentrum*).

L'année 1878 marque le début d'une nouvelle période, par le vote de lois protectionnistes et de lois d'exception contre les socialistes, ces dernières appliquées jusqu'à la retraite de Bismarck (1890). Le parti socialiste allemand, sous la direction de sa fraction marxiste, avait réalisé son unité en 1875, à Gotha, et son succès grandissant aux élections inquiétait Bismarck. Il décide de le briser par la force en promouvant des réformes dont il espérait que les ouvriers se contenteraient : assurances pour la vieillesse, les accidents et la maladie. Mais le parti social-démocrate allemand résiste à l'épreuve des lois d'exception et son action ne fait que grandir. Cet échec de Bismarck, critiqué par le prince héritier Guillaume, est une des causes de sa retraite. A l'extérieur, Bismarck s'efforce de consolider son œuvre par l'alliance des trois empereurs, en 1872. Mais une politique très audacieuse en Orient lui aliène la Russie. Aussi transforme-t-il l'alliance de 1879 avec l'Autriche en Triple-Alliance (avec l'Italie) en 1882 ; la Russie, que ses intérêts opposent à l'Autriche, cherche alors d'autres appuis.

Après le règne éphémère de Frédéric III (mars-juin 1888), Guillaume II monte sur le trône, mais son règne ne commence réellement qu'à la retraite de Bismarck (mars 1890), auquel il se heurtait violemment. Aucun des successeurs de Bismarck : Caprivi (1890), Hohenlohe (1895), Bülow (1900) et Bethmann-Hollweg (1909), n'a une action personnelle comparable à la sienne, l'empereur imposant en fait sa politique.

A l'intérieur, Guillaume II, avec des moyens moins violents, poursuit sans succès la lutte contre la social-démocratie, qui, après avoir modéré sa politique, constitue en 1910 le parti le plus nombreux du Reichstag. Dans les provinces polonaises le gouvernement tente la germanisation forcée, et en Alsace-Lorraine* une politique de violence d'abord, de conciliation ensuite, l'une et l'autre sans réel succès. Cependant, l'industrie allemande rivalise avec l'industrie britannique, en particulier pour la production houillère et sidérurgique (aciéries Krupp), et surtout pour l'industrie chimique (Badische Anilin), qui prend la première place sur le marché mondial.

Afin de s'assurer la prépondérance commerciale, l'Allemagne, après 1900, permet à la Ligue pangermaniste* de revendiquer le contrôle de l'Europe centrale et du Proche-Orient (Mitteleuropa*, construction du Berlin-Byzance-Bagdad, etc.). C'est alors que le pangermanisme*, d'abord purement économique avec Friedrich List* vers 1840, devient politique en visant à assurer la domination de l'Allemagne sur l'Europe, puis sur le monde. Pour réaliser ce projet, il faut une armée puissante (lois de 1892, 1899, 1900 et 1911) et surtout une flotte de guerre moderne ; dès 1898, à Dantzig, Guillaume II avait proclamé « Notre avenir est sur l'eau », et confié le soin de réaliser ce projet à l'amiral Tirpitz. Celui-ci, en moins de dix-sept ans, fait de l'Allemagne la deuxième puissance navale du monde. (V. *Histoire militaire*.) La première tâche que l'empereur confie à cette marine est de soutenir une politique coloniale toujours plus ambitieuse, afin de concurrencer partout l'Angleterre. Cette politique est marquée par l'acquisition du territoire de Kiao-tcheou (1897), l'achat des îles Carolines et Marianne à l'Espagne (1899), le partage des Samoa avec les Etats-Unis (1899), la participation à la guerre des Boxers, l'installation au Togo, au Cameroun, en Afrique du Sud, l'intervention au Maroc avec le voyage de Guillaume II à Tanger (31 mars 1905) et la conférence d'Algésiras (janv.-avr. 1906).

La Triple-Alliance, renouvelée en 1902, est alors mise au service d'une politique mondiale (recherche de marchés, etc.) qui oppose l'Allemagne à l'Angleterre (contrôle des mers) et à la France (crise d'Agadir* [1911] et partage du Congo) ; l'Allemagne, encore insatisfaite, s'arme (loi de 1912), obligeant la France à adopter le service de trois ans (1913). La tension croissante des rapports entre la Triple-Alliance et la Triple-Entente* se manifeste de 1911 à 1913, dans les guerres balkaniques, dont les protagonistes sont tous soutenus par une grande puissance. C'est encore d'une affaire balkanique que sort la Première Guerre mondiale.

● *La Première Guerre mondiale.* La cause occasionnelle, l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand, à Sarajevo, le 28 juin 1914, entraînant la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, est suivie par l'intervention russe, qui fait entrer dans le conflit les deux blocs de puissances. Ses causes profondes doivent cependant être recherchées dans une opposition d'intérêts des grandes puissances, en particulier dans les colonies, où l'Allemagne n'a pu se faire une place à la taille de sa rapide croissance. Après de premiers succès militaires, la situation de l'Allemagne s'aggrave (début de 1917) : mauvais ravitaillement (pain KK), chute de la production (mobilisation des mineurs), lassitude de la guerre aggravée par les effets du blocus (premières grèves à Berlin, fin 1917). Mais des sanctions sont prises contre les socialistes, et l'état-major, groupé autour de Ludendorff, « théoricien et organisateur de la guerre totale », tend à l'extrême, mais en vain, tous les ressorts du gouvernement ; les défaites de l'automne 1918 et l'invasion imminente obligent l'empereur à abdiquer et à se réfugier en Hollande (9 nov.).

● *La république de Weimar (1919-1933).* Celle-ci naît alors dans une atmosphère de révolution. Des soldats et surtout des marins de l'arrière mutinés et des ouvriers forment des conseils, sur le modèle des soviets russes, à Kiel, Hambourg, Berlin, en Allemagne moyenne, et même à Munich. L'aile gauche révolutionnaire du parti social-démocrate (« ligue de Spartacus ») essaie d'agir par la pression populaire sur le nouveau chancelier, le socialiste Ebert. Mais les nouveaux ministres, en particulier le social-démocrate Noske, énergique et autoritaire, successivement gouverneur de Berlin et ministre de la Reichswehr, brisent la révolution. Avec l'appui de l'armée, revenue en bon ordre du front, de l'Administration, demeurée intacte, et des « corps francs » monarchistes constitués avec l'accord tacite du gouvernement, les insurgés sont écrasés en deux temps. Du 6 au 11 janvier 1919 (la « semaine rouge »), les spartakistes, un instant menaçants dans Berlin, sont vaincus, leurs chefs, Karl Liebknecht et Rosa Luxembourg, massacrés ; en mars 1919, la reprise de l'insurrection permet d'anéantir les derniers éléments de l'extrême gauche. L'Assemblée nationale constituante, élue au suffrage universel avec vote des femmes (début 1919) et à majorité socialiste, se réunit à Weimar, nomme Ebert président de la République (11 févr.), et vote la Constitution (11 août 1919), instituant un régime représentatif parlementaire à une chambre, le Reichstag, avec un président de la République élu au suffrage universel direct et muni de pouvoirs assez étendus.

Le traité de Versailles (28 juin 1919) enlève à l'Allemagne l'Alsace-Lorraine, la Posnanie, le Slesvig du Nord et ses colonies, lui impose de lourdes réparations et réduit son armée à 100 000 hommes. Une faible partie de l'opinion allemande seule reconnaît la légitimité du traité, considéré comme ayant été dicté (Diktat) par la volonté d'écraser le vaincu ; contre lui, source de tous les maux de l'Allemagne, les partis de droite entament une vive campagne. Par ailleurs, l'état-major de Ludendorff accrédite le mythe du « coup de poignard dans le dos », imputant la défaite non pas aux généraux, mais aux démocrates, socialistes, juifs, et autres éléments « dissolus » qui auraient abattu l'énergie nationale et trahi les soldats du front.

Un double danger menace, dès sa naissance, la république de Weimar : la surenchère nationaliste et la crise économique. Elle échappe temporairement au premier (échec du coup d'Etat Kapp-Luttwitz, 18-20 mars 1920) sans que les partis de gouvernement (social-démocrate et centre), manquant eux-mêmes de convictions républicaines, puissent empêcher, à la mort d'Ebert (févr. 1925), l'élection du candidat des nationalistes à la présidence, le maréchal Hindenburg.

D'autre part, l'énorme capacité de production de l'industrie allemande n'ayant pu être employée après 1918, la crise, apparue dès 1922, est aggravée par le refus de l'Allemagne de payer intégralement les réparations, ce qui incite la France à occuper la Ruhr (janvier 1923). La confiance en la monnaie disparaît complètement, une inflation sans précédent (hausse des prix d'heure en heure) bouleverse le système monétaire et économique au cours de l'année. Pour résoudre la crise, le ministre socialiste des Finances, Hilferding, crée le 21 août une monnaie-seigle, remplacée le 15 novembre par le « Rentenmark » (Markrente), valant un trillion de marks-papier, gagé au moyen d'hypothèques sur les ressources foncières et industrielles du pays et ne servant qu'aux paiements intérieurs. Le nouveau ministre des Finances, Luther, et le président de la Reichsbank, Schacht, assurent la stabilisation et, en octobre 1924, une monnaie-or est rétablie, le Reichsmark. Sur cette base, et grâce à des arrangements successifs sur les réparations (plan Dawes de 1924, plan Young de 1930), aboutissant en fait à leur annulation, l'Allemagne peut retrouver un certain équilibre économique.

Parallèlement, le ministre des Affaires étrangères Gustav Stresemann mène vers 1925 une politique modérée destinée à donner confiance dans les intentions allemandes : après l'entrevue de Locarno garantissant les frontières occidentales de l'Allemagne, celle-ci signe, en 1925, une série d'accords avec ses voisins (France, Grande-Bretagne, Tchécoslovaquie, Pologne) prévoyant le recours obligatoire à l'arbitrage en cas de conflit, mais sans que Berlin s'engage à considérer comme définitives ses frontières orientales. Néanmoins, l'espérance de paix suscitée par Locarno permet, la même année, d'admettre l'Allemagne à la Société des Nations.

La crise économique de 1929 marque la fin de cette période d'équilibre. Commencée aux Etats-Unis par un krach boursier sans précédent, la crise est immédiatement ressentie en Allemagne, pays dont l'industrie dépend de ses exportations. Dès 1932, le nombre de chômeurs atteint 6 millions. La République allemande vit, à partir de 1930, dans un état permanent de troubles, les espoirs des masses populaires et de la petite bourgeoisie ruinée par les crises se portant de plus en plus vers le parti hitlérien. Nationaliste extrême, raciste, démagogue sans frein, Hitler promet d'instituer par son national-socialisme* un Etat rénové sur une base populaire et nationale. En même temps, il organise des groupes de choc redoutables (Sections d'assaut) [v. S. A.*] destinés à tenir la rue et à répandre la terreur. Les partis ouvriers allemands, qu'il désigne comme ses adversaires principaux, ne savent pas unir leurs forces contre lui. Le parti communiste, dont l'influence grandit, tente de s'opposer dans la rue aux sections hitlériennes. Mais l'agitation permanente discrédite le régime ; les derniers chanceliers, le catholique Brüning, von Papen et le général Schleicher, ne gouvernent qu'avec des majorités sans lendemain, les députés nationaux-socialistes formant, depuis septembre 1932, la fraction la plus nombreuse du Reichstag. Pour la grande industrie et l'état-major, le seul remède est une dictature nationale-socialiste, de sorte que, le 30 janvier 1933, le président Hindenburg appelle Hitler à la chancellerie, après la brève transition d'un gouvernement Schleicher (2 déc. 1932-24 janv. 1933).

Phot. Wide-World.

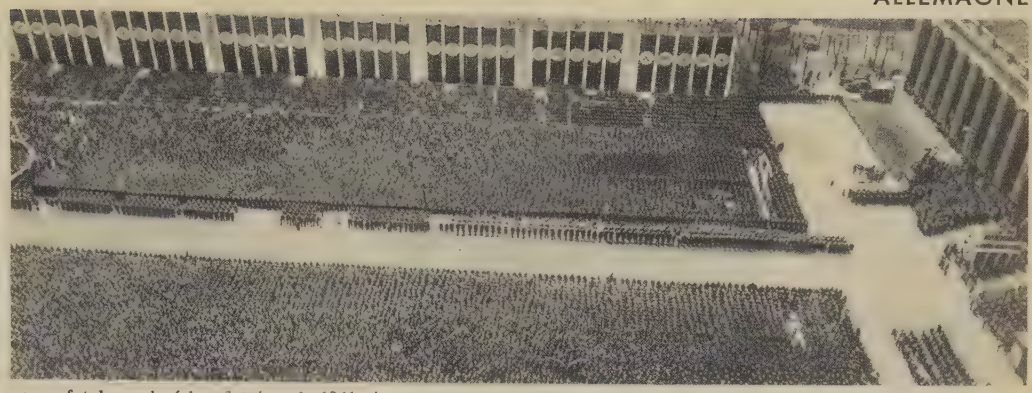

à Berlin, en 1938, rassemblement de 80 000 travailleurs au Lustgarten; 2 000 000 de Berlinois font la haie sur 8 km pour voir passer le Führer

● *Hitler et le IIIe Reich* (troisième Empire, 1933-1945). Les nazis justifient leur violence et leurs mesures d'exception immédiates en invoquant le danger d'une révolution communiste. L'incendie du Reichstag, provoqué par un de leurs agents (23 févr. 1933), est attribué au parti communiste, qui est mis hors la loi; ses membres sont enfermés par milliers, sans limite de durée et sans aucune garantie, dans des camps de concentration, en compagnie de socialistes, de démocrates, de catholiques et de juifs : un très grand nombre devaient y mourir. Cependant, le Reichstag, bien que les nationaux-socialistes n'y formassent pas, à eux seuls, la majorité, vote, le 24 mars 1933, les pleins pouvoirs à Hitler, qui achève rapidement la destruction du parlementarisme et instaure une dictature où les députés ne jouent plus qu'un rôle de parade. Le chancelier s'appuie sur le parti national-socialiste, seul autorisé (ses organes doublent, à tous les échelons, l'ancienne administration), et sur une police politique redoutable (Gestapo*), dont les pouvoirs, pratiquement illimités, rendent vaines les garanties légales encore en vigueur. Hitler, voulant conserver l'appui du grand état-major, sacrifie des extrémistes de son parti : Röhm, chef des Sections d'assaut, qui veut garder son armée personnelle, Schleicher et Gregor Strasser sont exécutés avec plusieurs centaines de leurs partisans dans la tragique nuit du 30 juin 1934. Enfin, la mort d'Hindenburg lui permet de devenir aussi chef de l'Etat (août 1934). Dès 1933, le réarmement, surtout aérien (Göring), est de plus en plus ouvertement accéléré; on ouvre de grands chantiers de construction (autoroutes, fortifications), et, après suppression des syndicats, on encadre les travailleurs grâce au Front du travail, organisme de structure paramilitaire et de distractions collectives. Par le service obligatoire du travail de six mois (1935), la jeunesse est soumise dans de nombreux camps à une stricte discipline.

Le ministre de la Propagande, Gœbbels, institue un régime plébiscitaire apportant à Hitler des majorités toujours supérieures à 90 p. 100 (nov. 1933, août 1934, mars 1936 et avr. 1938).

D'autre part, depuis 1935, Hitler, en menaçant de recourir à la force, obtient des succès diplomatiques qui affermissent sa dictature. L'accord naval anglo-allemand (18 juin 1935) permet la renaissance de la flotte allemande. (V. *Histoire militaire*.) Le service militaire obligatoire est rétabli (16 mars 1935), et Hitler fait entrer ses troupes en Rhénanie démilitarisée (7 mars 1936), malgré les hésitations des généraux, qui craignent une réaction française. Enfin, il se rapproche de l'Italie fasciste de Mussolini, avec lequel il constitue finalement l'axe Rome-Berlin (1936). Alors commencent les annexions qui conduiront à la Seconde Guerre mondiale.

Hitler réalise d'abord celle de l'Autriche*, ou Anschluss*. Elle a été bien préparée avec l'aide du parti national-socialiste autrichien de Seyss Inquart. L'occupation, le 12 mars 1938, par les armées allemandes, de ce pays dont Seyss Inquart devient Stadthalter, n'est que la première étape vers la constitution d'une Mitteleuropa allemande déjà souhaitée, avant 1914, par les pangermanistes.

L'Angleterre et la France n'ayant pratiquement pas réagi, le Führer réclame (congrès de Nuremberg, sept. 1938) et impose (Munich*, 29/30 sept. 1938) le démembrement de la Tchécoslovaquie (annexion des pays des Sudètes). Le 15 mars 1939, il oblige le gouvernement tchèque à démissionner, occupe Prague, crée le protectorat allemand de Bohême-Moravie. Enfin, désireux d'occuper le couloir de Dantzig, il fait envahir la Pologne; celle-ci ayant été vaincue par les Allemands (1er sept. 1939), les Russes en occupent la partie orientale, conformément au pacte de neutralité germano-russe de Moscou (23 août 1939). Mais cette agression entraîne l'intervention effective des alliés de la Pologne et la Seconde Guerre mondiale.

● *La Seconde Guerre mondiale*. Elle débute sans le « second front » redouté de l'état-major allemand. Après de grands succès initiaux (occupations successives de la Norvège et du Danemark [mars 1940], des Pays-Bas, de la Belgique et de la France [mai-juin 1940], de la Yougoslavie et de la Grèce [1941]), la déclaration de guerre à l'U. R. S. S. (22 juin 1941) engage Hitler dans une campagne fatale, malgré les victoires de 1941. A mesure que l'effort de guerre s'intensifie, la dictature s'alourdit : les ressources en hommes et en matériel de l'Allemagne et des pays occupés sont mobilisées; le pays est transformé en un camp retranché employant des millions de travailleurs étrangers et contraints. Toute opposition est brisée par la force. En Pologne, les nazis font disparaître plus de 4 millions d'israélites et font des Polonais une main-d'œuvre servile. Sur toute l'Europe occupée règnent la Gestapo et les services allemands de réquisition. En outre, les transferts de population préparent les futures annexions devant agrandir les « marches » de l'Empire grand-allemand (Belgique, Nord et Nord-Est de la France, Pologne et Ukraine). Partout, la résistance s'organise, des groupes de partisans se forment dans les régions d'accès difficile, les premiers en Yougoslavie. Contre eux, les Allemands recourent aux représailles collectives, aux fusillades d'otages, à la déportation massive vers les camps de concentration.

Après la bataille de Stalingrad (janv. 1943) et l'ouverture du second front en Normandie (6 juin 1944), l'Allemagne ne peut plus vaincre, mais Hitler refuse de traiter. Un groupe d'officiers, dirigés par le général Beck, décide alors de l'éliminer pour arrêter la guerre, au moins sur le front ouest : le Führer échappe par miracle à la bombe déposée dans son bureau par le colonel von Stauffenberg (20 juill. 1944). L'hiver 1944-1945, l'Allemagne, envahie, subit de terribles bombardements, et Hitler disparaît avec ses derniers fidèles (par suicide sans doute) à la fin du siège de Berlin (29 avr. 1945). Enfin, le 8 mai 1945, l'armée allemande capitule sans condition, après avoir fait trembler le monde pendant dix ans.

● *L'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale*. Après 1945, l'Allemagne reste quatre ans sans gouvernement, l'autorité de l'Etat étant remise, en vertu « des accords de Yalta (févr.) et de Potsdam (2 août 1945) », au Conseil de contrôle, où siègent les commandants des quatre armées d'occupation (américaine, anglaise, française, russe), à chacune desquelles une zone est attribuée. Par cet acte, les Alliés fixent les principes de leur gouvernement en Allemagne : destruction complète de l'armée et extirpation de l'esprit militariste; dissolution de toutes les organisations hitlériennes et poursuites contre les principaux chefs nazis; contrôle de l'éducation; réorganisation complète du système judiciaire dans un esprit démocratique. Sur le plan politique, les Alliés rétablissent partout des autorités locales sur des bases démocratiques, selon le principe représentatif, et tous les partis politiques sont autorisés. Au point de vue économique, les Alliés doivent surveiller la production et s'efforcer d'appliquer partout les mêmes directives, pour traiter l'ensemble de l'Allemagne « comme une entité économique ». Des réparations doivent être prélevées par les vainqueurs dans leurs zones respectives, l'U. R. S. S. ayant droit, en outre, à 10 p. 100 de l'outillage industriel de base prélevé dans les zones occidentales au titre de réparations, et dont la quantité doit être fixée dans les six mois et enlevée avant deux ans. Le jugement des grands criminels de guerre est confié à un tribunal international, qui siège à Nuremberg de 1945 à 1947. Le Conseil de contrôle fonctionne pendant trois ans, jusqu'en juin 1948, et le programme de Potsdam reçoit un début d'exécution. La « dénazification » est partout commencée, mais poussée très inégalement selon les occupants : radicale en zone soviétique, elle est beaucoup plus tempérée à l'Ouest, notamment en zone américaine; le programme de réparations est exécuté rigoureusement en zone soviétique, mais allégé dans les zones occidentales. Des organes de contrôle sont partout installés. Les partis politiques autorisés se forment avant la fin de 1945. Au début, un « front antinazi » réunit partout les anciens adversaires du régime national-socialiste, les plus actifs revenant de l'étranger où ils ont émigré après 1933. Mais les Alliés encourageant des tendances politiques divergentes, très tôt des différences apparaissent entre les zones, qui suivent une évolution politique fondamentalement opposée. A mesure que le fossé se creuse, une véritable frontière intérieure, qui suit le cours

1939, le Front du travail défile devant Hitler au stade Zeppelin à Nuremberg

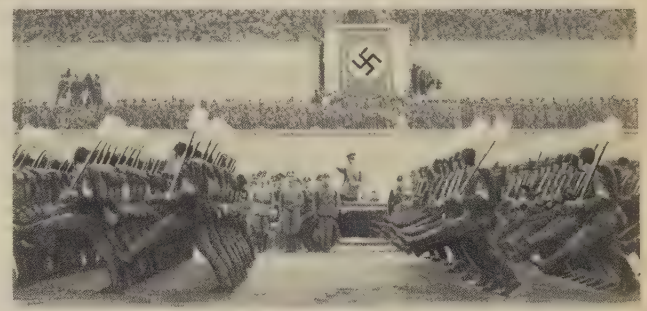

armes de l'Allemagne fédérale

Berlin : la Porte de Brandebourg en 1940 et en 1945

Phot. Associated-Press, Viollet, U. S. I. S.

2 août 1914
mobilisation des réserves

feld-maréchal von Moltke
vers 1870

général Ludendorff

défilé de la Reichswehr
à Potsdam
le 21 mars 1933

moyen de l'Elbe, traverse l'Allemagne, de la Thuringe à Lübeck, en séparant la zone soviétique des trois autres.

Les autorités soviétiques encouragent les partis ouvriers marxistes, dont elles obtiennent la fusion (mars 1946) en un parti socialiste unifié allemand (S. E, D.) regroupant le parti communiste et une fraction importante de la social-démocratie. Elles font procéder à des réformes transformant dès 1946 la structure sociale de leur zone : réforme agraire (disparition des grands domaines et de la classe des hobereaux); nationalisation très étendue appliquée aux grandes industries; réforme scolaire radicale permettant la formation de cadres venus de la paysannerie et de la classe ouvrière; mais l'exécution rigoureuse des réparations impose à la population des conditions de vie difficiles.

Les occupants « occidentaux » poursuivent des politiques d'abord diverses, mais qui tendent à se rapprocher. Les autorités américaines cherchent surtout à redonner à l'Allemagne son équilibre économique, favorisant ainsi les éléments conservateurs et modérés des milieux industriels. En zone britannique, le parti social-démocrate, réorganisé par Kurt Schumacher et inspiré du travaillisme anglais, gagne la confiance des masses ouvrières et prend en main la direction des syndicats. En zone française, on encourage le parti catholique et les velléités particularistes, rhénanes ou badoises, qui s'estompent vite; la politique française se confond avec celle des autres occupants occidentaux.

Latente depuis 1946, la coupure de l'Allemagne en deux se concrétise par la réforme monétaire de 1948 décidée par les autorités de l'Ouest et appliquée dans leurs trois zones (19 juin 1948). Cette opération redonne confiance dans la monnaie, encourage la production et le commerce, mais provoque le blocus de Berlin* par les Russes, blocus battu en brèche par le « pont aérien » (juin 1948-mai 1949). Le refus de ces derniers d'aligner la monnaie de leur zone sur celle de l'Occident consacre l'existence de deux Allemagnes. En 1949 se constituent les deux gouvernements allemands de la République fédérale de Bonn (septembre) et de la République démocratique de Berlin (octobre).

La *République fédérale d'Allemagne* compte alors les deux tiers de la population allemande d'après 1945. Elle a dû absorber plus de 10 millions de réfugiés venus des provinces annexées par la Pologne, de la Bohême, de la Hongrie, de la Yougoslavie, de la Roumanie, pays où les Allemands constituaient avant guerre des minorités non négligeables. Parmi ces réfugiés, il faut compter également 1 500 000 Allemands venus de la zone soviétique. Leur présence pose un grave problème social, en particulier dans les provinces (Schleswig-Holstein, etc.) où ils se regroupent en grand nombre; ils forment un parti des réfugiés qui contribue à modifier l'évolution politique de la République fédérale, dont les premières années sont dominées par le chancelier Adenauer. Conservateur, partisan déterminé du libéralisme économique, il s'appuie sur son parti chrétien-social (C. D. U.) pour reconstituer d'abord l'économie allemande. Sa politique vise à redonner au peuple la confiance dans ses traditions comme dans l'efficacité de son gouvernement. A l'extérieur, il obtient avec succès la rentrée de son pays, sur un pied d'égalité, dans les relations européennes, et l'abrogation du statut d'occupation.

De tels résultats lui permettent de consolider sa situation personnelle et celle de son parti, puisque, après un net succès aux élections de septembre 1953, il obtient, à celles de septembre 1957, la majorité absolue des voix et des sièges, les petits partis ayant pratiquement tous été éliminés de la scène politique par le corps électoral.

La *République démocratique allemande,* dirigée par le parti socialiste unifié (gouvernement Grotewohl-Ulbricht), applique, sur la base des réformes de 1946, un programme d'économie planifiée. Le plan quinquennal 1951-1955 prévoyant la mise en place d'une puissante industrie lourde, l'amélioration de la production agricole, l'intensification des exportations de produits industriels, ne peut être totalement réalisé (pénurie durable de nombreuses denrées, opposition politique). Des normes de travail jugées trop dures par les ouvriers provoquent même des incidents très graves dans les grands centres et à Berlin (juin 1953). Pourtant, le gouvernement poursuit un vaste programme de reconstruction et d'équipement, et cherche partout à promouvoir de nouveaux cadres. La coupure entre les deux républiques allemandes est encore accentuée par le problème du réarmement éventuel de l'Allemagne posé par les Etats-Unis en 1950. Après l'échec du projet de « Communauté* européenne de défense », la conférence de Londres et les accords de Paris, en octobre 1954, permettent à la République fédérale de reconstituer une force armée, dans le cadre du pacte de l'Atlantique*. La République démocratique décide alors, en janvier 1956, de rattacher aux forces du pacte de Varsovie* l'armée qu'elle a constituée dès 1955. Cette profonde division de l'Allemagne apparaît bien dans la situation véritablement exceptionnelle de Berlin, toujours coupée en deux. Un compromis, variable et souvent précaire, s'est donc établi entre les autorités qui régissent les deux moitiés de la ville.

La réunification du pays reste la principale question politique qui se pose en Allemagne. Mais toute tentative de retour à l'unité est très étroitement liée à l'état des rapports entre les grandes puissances, comme l'ont montré les conférences des ministres des Affaires étrangères à Genève, en octobre 1955 et en juin 1959; la volonté de l'U. R. S. S. d'obtenir la neutralisation militaire de l'Allemagne ne facilite pas sa réunification. Celle-ci se heurte également au refus opposé par la République fédérale d'Allemagne de reconnaître la frontière Oder-Neiss et d'abandonner ainsi définitivement à la Pologne la Silésie, la Poméranie et la Prusse-Orientale dont la moitié septentrionale a été annexée par l'U. R. S. S. dès 1945. Ce problème des frontières orientales de l'Allemagne, ainsi que la division du pays en deux États obéissant à des systèmes politiques et militaires fondamentalement différents, empêche également la conclusion d'un traité de paix qui mettrait fin diplomatiquement à la Seconde Guerre mondiale. Il n'en demeure pas moins que les Allemands ne renoncent pas à l'espoir de réunifier leur pays. (→ Biblio.)

Histoire militaire.

ARMÉE

● *1871-1918.* L'*armée allemande moderne* date de la création du IIe Reich, en 1871. Dès le 16 avril de cette année, une loi fixe son organisation militaire, qui n'est qu'une extension à l'Empire du système militaire prussien (v. PRUSSE). Toutes les forces forment désormais, sous les ordres de l'empereur, une armée unique qui est administrée par le ministre de la Guerre de Berlin, sauf celles de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg, dont les souverains conservent certaines prérogatives, en vertu de conventions conclues avec la Prusse. Par la personnalité de Moltke, cet Etat donne cependant le ton à l'ensemble de l'armée impériale. Le service militaire est obligatoire pendant douze ans (dont trois dans l'active), et l'effectif de l'armée du temps de paix est fixé par la Constitution à 1 p. 100 de la population. Cette prescription amène un conflit entre le gouvernement et le Reichstag, chacun revendiquant le droit de fixer effectifs et crédits. Il faut recourir à un compromis : c'est le régime du *septennat,* par lequel l'Etat consent à soumettre son programme militaire au Parlement tous les sept ans. Il dure de 1874 à 1893, est remplacé par celui du *quinquennat,* puis par un régime irrégulier.

En 1874, l'armée allemande, forte de 400 000 hommes et de 17 000 officiers, est articulée en dix-huit corps d'armée : douze prussiens (la Garde et les corps du 1er au 11e); un saxon (12e); un wurtembergeois (13e); un badois (14e) et deux bavarois (1er et 2e). L'Alsace-Lorraine, occupée par des troupes des plus grands Etats, forme le 15e corps. En 1890, la durée des obligations militaires est portée à vingt-cinq ans, mais, durant la période du septennat, les effectifs ne s'accroissent que de 100 000 hommes et de deux corps prussiens (16e et 17e). En revanche, à partir de 1893, sous l'effet des rêves d'hégémonie de Guillaume II et de la poussée pangermaniste, ils subissent une augmentation continue : 100 000 hommes et trois corps d'armée jusqu'en 1902; 50 000 hommes et deux corps en 1912; 144 000 hommes en juillet 1913. L'armée atteint ainsi, en 1914, un effectif de plus de 950 000 hommes, dont 36 000 officiers, non compris les fonctionnaires et employés militaires. Pendant qu'elle s'accroît en nombre, l'armée se renforce aussi en puissance par l'adoption de matériels modernes (mitrailleuses, mortiers, artillerie lourde) et par le soin qu'elle apporte à la constitution de ses grandes unités de réserve, dont elle prévoit l'engagement dans le corps de bataille.

Si cet instrument de guerre possède alors une valeur incomparable, il la doit d'abord à son haut commandement. Celui-ci s'incarne dans le grand état-major allemand, dont les chefs successifs (Moltke, 1857-1888; Waldersee, 1888-1891; Schlieffen, 1891-1906; Moltke junior, 1906-1914) savent allier la continuité d'une pensée politique, dont Clausevitz* reste le maître, aux contingences du moment. Fidèle à sa devise *Mehr sein als scheinen* (Plus être que paraître), le corps des officiers exerce une influence souvent déterminante dans les affaires de l'Etat. C'est dans cet esprit que Schlieffen donne à la politique de Guillaume II, qui admet une guerre sur deux fronts, l'audacieuse stratégie à laquelle il a laissé son nom (v. SCHLIEFFEN [*Plan*]). Moltke junior et les théoriciens militaires du pangermanisme (v. BERNHARDI) exacerbent l'esprit offensif de l'armée, sans obtenir toutefois la création des trois corps qu'ils réclament pour parfaire sa puissance (1912).

En 1914, l'armée allemande entre en campagne contre la France et la Russie avec 92 divisions d'infanterie (51 d'active, 30 de réserve, 6 1/2 d'ersatz, 5 de Landwehr*) et 11 divisions de cavalerie. Après l'échec de Moltke sur la Marne*, la conduite de la guerre passe aux mains de Falkenhayn, qui, après avoir vainement cherché la décision à l'est, ne l'obtient pas davantage par la bataille d'épuisement qu'il déclenche à Verdun, en 1916. Il est alors remplacé par Hindenburg et Ludendorff, qui reviennent à la stratégie d'anéantissement de Schlieffen. Après avoir conquis la Roumanie (1916) et

Phot. Monde et Caméra, Bildarchiv Marburg, Rap, Keystone.

traité avec la Russie (1917), ils ne peuvent cependant, eux non plus, obtenir la décision, malgré la puissance de l'effort qu'ils entreprennent contre la France au printemps de 1918, et sont irrémédiablement vaincus par les offensives de Foch et de Franchet d'Esperey. (V. GUERRE MONDIALE [*Première*].)

● *1919-1945.* Le haut commandement ne reconnaît pas sa défaite et en fait retomber la faute sur le pouvoir politique, qui, selon lui, s'était refusé à mettre en œuvre toutes les forces de la nation, et sur la social-démocratie, qui avait « poignardé l'armée dans le dos » en réclamant la paix. Il estime que l'heure viendra où l'Allemagne recouvrera sa souveraineté militaire et qu'il faut s'y préparer sans attendre. C'est dans cet esprit qu'est instruite la *Reichswehr,* nouvelle armée que le traité de Versailles avait concédée à l'Allemagne, et constituée de façon à lui interdire toute possibilité d'extension et d'agression. Réduite en nombre (100 000 hommes, répartis en 10 divisions, dont 3 de cavalerie), composée d'hommes servant à long terme (douze ans), pour éviter la constitution de réserves, l'armée allemande est, en outre, dénuée de puissance agressive (interdiction des chars et de l'aviation) et, théoriquement, privée de direction intellectuelle (suppression de l'état-major et de l'académie de guerre).

De cette force réduite, Seeckt, son premier chef de 1920 à 1926, fait une solide armée de cadres. Pour tourner les clauses du traité, il n'hésite pas à prendre de fructueux contacts avec le commandement soviétique (Toukhatchevski), fournissant à l'U. R. S. S. du matériel et y installant des officiers et des techniciens allemands qui peuvent y poursuivre leur formation dans le domaine des armes interdites (chars, avions, etc.), tandis que des officiers de l'armée rouge s'instruisent en Allemagne. Le premier soin de Seeckt est de ressusciter le grand état-major, camouflé sous le nom de *Truppenamt,* dont les chefs (Heye, de 1920 à 1923; Blomberg, de 1926 à 1929) s'inscrivent dans la grande ligne de la tradition militaire allemande qui fait de l'armée le « rocher sur lequel l'Etat repose » (Groener). Aussi, pendant cette période troublée, l'état-major joue-t-il un rôle politique essentiel (notamment pendant la crise de 1923). Les successeurs de Seeckt dans le commandement de l'armée, ou *Heeresleitung* (Heye, 1926-1930; Hammerstein, 1930-1934; Fritsch, 1934-1938), poursuivent son œuvre. Après que les Alliés eurent supprimé la Commission militaire de contrôle (1927) et évacué Mayence (1930), l'Allemagne réclama à Genève l'égalité des droits militaires. Ayant essuyé un refus, elle quitte la S. D. N. en 1932, et accentue son réarmement clandestin. Cette volonté de puissance finit par avoir raison de l'aversion que nombre de généraux, et à leur tête Groener, ministre de la Guerre de 1928 à 1932, portent aux nazis, dont il n'hésite pas à dissoudre les troupes. Mais ce geste lui coûte son poste, et c'est finalement la Reichswehr, en la personne de Schleicher, appuyé par Hindenburg, qui, en 1933, rendra possible l'accession au pouvoir de Hitler, en qui elle voit le restaurateur du Reich. Effectivement, dès qu'il est maître de l'Allemagne, le Führer approuve le plan d'extension de l'armée de 7 à 21 divisions préparé par Schleicher; en 1935, il rétablit le service militaire obligatoire, l'académie de guerre et le grand état-major, dont Beck, à la tête du Truppenamt depuis 1933, devient le premier chef (Halder le remplacera en 1938). Après la réoccupation de la rive gauche du Rhin (1936), il est manifeste que Hitler a hâte de réaliser ses desseins politiques et que, comme Bismarck, il veut se constituer, à cette fin, un instrument agressif puissant. Le commandement, d'abord associé, puis de plus en plus subordonné au parti, le suit dans cette voie en mettant au point une nouvelle doctrine offensive fondée sur l'anéantissement rapide de l'adversaire (*Blitzkrieg* ou guerre-éclair). On assiste alors à un labeur intense de recherche et de réalisation des techniciens militaires du Reich : en 1936, les efforts de Guderian aboutissent à la création d'une véritable *arme blindée.* Toutefois, le commandement se montre réticent à attaquer avant que l'outil soit entièrement prêt. Hitler renvoie alors Blomberg et Fritsch (qu'il remplace par Brauchitsch) et décide, en 1938, qu'il assumera lui-même le commandement de toutes les forces armées (*Wehrmacht**), assisté d'un état-major suprême (*Oberkommando der Wehrmacht,* dirigé par Keitel). Cette prise de commandement personnel, inspirée de Ludendorff, annonce que Hitler, chef politique, va prendre sous peu des décisions militaires d'importance et qu'il entend être obéi aveuglément.

Effectivement, après les coups de Vienne (1938) et de Prague (1939), il anéantit en vingt jours les forces polonaises (1939), puis, après avoir porté pendant l'hiver son armée à quelque 130 divisions, dont 10 blindées, remporte une victoire décisive contre la France. Mais l'échec de Moscou marque, en 1941, la fin de la guerre-éclair et accentue la méfiance du Führer à l'égard de l'état-major. Renvoyant Brauchitsch, il prend alors lui-même le commandement de l'armée de terre (196 divisions), qu'il conserve jusqu'à la capitulation de 1945, non sans avoir remplacé Halder à la tête de l'état-major, d'abord par Zeitzler (1942), puis par Guderian (1944). L'assujettissement du commandement au parti nazi n'a fait que s'accentuer, jusqu'au jour où la participation importante des militaires (Beck, Stauffenberg) au complot du 20 juillet 1944 amène, de la part de Hitler, des représailles sanglantes qui le privent de plusieurs membres éminents du haut commandement (Rommel, Kluge, Witzleben, etc.). La puissance militaire du Reich s'effondre au moment où, dans de nombreux domaines, notamment pour les avions à réaction et les engins-fusées de type V1 et V2 (mis au point au centre de Peenemunde de 1941 à 1944), les techniciens allemands sont à la pointe du progrès. (V. GUERRE MONDIALE [*Seconde*].)

● *Le réarmement allemand.* En 1945, les Alliés décident que l'Allemagne n'aura plus le droit de posséder de forces armées. Toutefois, dès 1949-1950, devant la politique expansionniste de l'U. R. S. S., les Etats-Unis et la Grande-Bretagne estiment qu'une contribution militaire de l'Allemagne fédérale est devenue nécessaire à la défense de l'Europe. Le réarmement allemand se heurte à de nombreuses réticences, notamment en France, et même en Allemagne; mais, après l'échec du projet de Communauté européenne de défense (1954), les Alliés décident, par les accords de Paris, de faire entrer l'Allemagne fédérale dans le pacte de l'Atlantique. A la même date (1955), l'Allemagne orientale transforme les unités de police militarisée, qu'elle avait constituées dès 1949, en une véritable armée, intégrée en 1956 dans le dispositif militaire soviétique du pacte de Varsovie.

Appelée *Bundeswehr,* l'armée de l'Allemagne fédérale, recrutée par engagements et par appel du contingent, comprend deux éléments distincts. L'un est constitué par des divisions (7 en 1958) mises à la disposition du commandement atlantique, où l'état-major allemand est représenté, depuis 1957, par le général Speidel; l'autre, qui ne relève que du gouvernement de Bonn, comprend les unités chargées de la défense intérieure de la République. L'effectif de la Bundeswehr est, en 1958, de 172 000 hommes, équipés de matériels et d'armements fournis par l'O. T. A. N.

Formée sur le modèle soviétique, sous le nom d'*armée nationale populaire,* l'armée de l'Allemagne orientale, dont l'uniforme rappelle celui de l'ancienne Wehrmacht, comprend, en 1958, environ 100 000 hommes, répartis en 7 divisions.

AVIATION

Organisée à partir de 1909, l'aéronautique militaire allemande compte, en 1914, 170 appareils (« Taube », « Albatros », « Aviatik »), répartis, depuis 1913, en escadrilles de 6 à 8 avions, et un certain nombre de zeppelins. A sa mission de renseignement s'ajoute bientôt celle du bombardement de nuit des arrières, réalisée au prix de pertes très sévères, atteignant 50 p. 100 des effectifs; Paris est atteint dès le 30 août 1914, puis Dunkerque, Châlons, Nancy, Londres, etc. En 1916, l'aviation allemande compte près de 1 000 avions, groupés en 95 escadrilles, dont 17 d'observation d'artillerie, 40 de chasse et 20 de bombardiers. Ces derniers sont

chasseurs « Messerschmitt 110 »

capables, tels les biplans « Gotha », d'emporter 600 kg de bombes à 1 000 km. Un effort considérable est accompli pour amener la production à 2 000 appareils et 2 500 moteurs par mois. Pendant la Première Guerre mondiale, 48 000 avions sont livrés par l'industrie allemande. Les pertes du personnel navigant, qu'illustrent les noms d'Immelman et de Boelcke, s'élèvent à 5 000 tués.

La défaite de 1918 entraîne la disparition de l'aviation militaire allemande, interdite par le traité de Versailles. Mais la jeunesse du Reich reste passionnée pour l'aviation, et les terrains de vol à voile connaissent une intense activité. Le haut commandement réussit, grâce à des accords secrets, à poursuivre la formation des techniciens en U. R. S. S., puis en Italie. Il encourage la création de prototypes commerciaux rapidement transformables en appareils militaires (Junker). En 1935 enfin, Hitler décide la création d'une armée de l'air, ou *Luftwaffe,* organisée par Göring et Milch : aviation terrestre et navale, artillerie antiaérienne, troupes aéroportées sont placées sous un même commandement et articulées en flottes et divisions aériennes. Dès 1936, ses meilleurs éléments, où se rencontrent des jeunes de l'aviation civile (Galland), des pilotes de 1918 (Sperrle) et des officiers du grand état-major (Kesselring), mettent au point, en Espagne, une doctrine d'emploi, notamment dans le domaine de la coopération avec les troupes terrestres (v. LÉGION CONDOR). Le nombre et la qualité de ses appareils, la valeur de son personnel en font, en 1939, la première aviation du monde.

Elément essentiel de la Blitzkrieg, l'*aviation d'assaut* (v. STUKA) surprend l'adversaire et permet le succès foudroyant de 1939-1940. L'*aviation stratégique,* surestimée par Göring, qui disperse ses efforts, ne parvient pas à obtenir la décision contre l'Angleterre. Le commandement comprend trop tard que la maîtrise de l'air va lui échapper et, jusqu'en 1943, continue à porter la moitié de son effort industriel sur la fabrication des bombardiers et délaisse les chasseurs, alors que les techniciens allemands ont, les premiers, mis au point des avions à réaction qui

général Guderian

feld-maréchal Rommel

feld-maréchal Paulus

feld-maréchal Keitel

chars franchissant le Don en 1942

Phot. France-Reportage, U. S. I. S., Keystone.

Empire allemand (1871-1918)
armée et commerce

Empire allemand (1871-1918)
marine de guerre

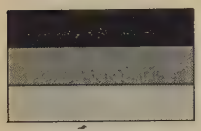
république de Weimar
(1918-1933)

IIIe Reich (1933-1945)

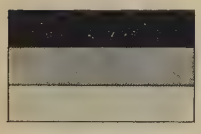
République fédérale allemande
(Bund) 1948

République démocratique
allemande (1947-1959)

armée fédérale

République démocratique
allemande

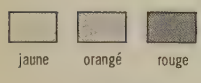
jaune orangé rouge

blanc noir

historique du drapeau allemand de 1871 à nos jours

surpassent tous ceux de l'adversaire. De 1939 à 1945, 113 000 appareils sortent d'usine (dont 30 000 bombardiers, 53 000 chasseurs et 2 000 appareils à réaction), qui permettent à la Luftwaffe de mettre en ligne 2 400 appareils en 1939, 3 900 en 1944. Battu en Angleterre en 1940, le commandement ne sut pas tirer les leçons de cette défaite en concentrant ses efforts sur une puissante défense antiaérienne à base de chasseurs, seule tactique qui eût été capable d'entraver sérieusement l'offensive aérienne des Alliés.

Le réarmement des deux Allemagnes entraîna, en 1954-1955, la reconstitution des forces aériennes militaires. Celle-ci fut entreprise sans hâte par le commandement de la Bundeswehr, à l'aide de matériels livrés par les alliés atlantiques, suivant un programme d'une vingtaine d'escadres (soit 1 500 appareils), servies par 80 000 hommes, dont 20 000 navigants. L'aviation de l'armée populaire de l'Allemagne de l'Est, créée en 1956, ne comprenait que 10 000 hommes en 1958. Ses appareils lui étaient fournis par l'U.R.S.S.

MARINE

A part une tentative faite par l'Electeur de Brandebourg, en 1683, pour fonder une colonie en Afrique noire, l'Allemagne ne se préoccupe pas de marine militaire avant 1848. Mais, pendant la guerre des duchés de 1848, le blocus des côtes de Prusse par la flotte danoise révèle aux Allemands l'importance de la puissance maritime ; un programme naval est établi, mais le Parlement de Francfort est dispersé avant toute réalisation. La Prusse, héritant de l'idée, acquiert, en 1852, Wilhelmshaven, qui sera le principal port de guerre allemand en mer du Nord. Kiel, conquis par Berlin en 1865, devient une importante base navale de la Prusse, qui ne prétend encore qu'à surclasser la vieille marine danoise. Un canal creusé à travers le Jutland (inauguré en 1895) permet dès lors à la marine allemande de passer d'une mer à l'autre sans faire le tour par le Sund ou les Belts. La guerre de 1870-1871 est trop brève pour que le facteur naval ait le temps de jouer. Son importance en sort méconnue. Mais l'essor industriel et commercial allemand oriente le nouvel empire germanique vers l'extérieur et l'oblige à développer sa flotte. En 1889, un secrétariat d'État à la Marine est créé, et l'acquisition de l'île d'Helgoland (1890) complète le système des bases allemandes en mer du Nord.

En 1897, Guillaume II, qui s'intéresse aux choses de la mer, choisit comme ministre de la Marine l'amiral von Tirpitz, qui conservera son poste jusqu'en 1916. Le nouveau ministre profite de la saisie par les Anglais de plusieurs navires de commerce allemands sur la côte d'Afrique, pendant la guerre des Boers, pour ameuter l'opinion allemande et faire voter la loi statutaire du 14 juin 1900. Cette loi doit en principe donner à la marine allemande 37 cuirassés et 52 croiseurs. La même année, l'empereur proclame à Kiel que « l'avenir de l'Allemagne est sur l'eau ». Le développement de la marine allemande alarme la Grande-Bretagne* et n'est pas étranger à l'éclatement du conflit en 1914. A cette date, elle compte, en effet, 14 cuirassés, 35 croiseurs, 100 torpilleurs et 28 sous-marins. Pendant la Première Guerre mondiale, la marine allemande livre plusieurs combats de croiseurs (Falkland) et engage même le gros de la flotte à la bataille du Jutland* (1916). Mais, impuissante à desserrer le blocus allié, elle invente une nouvelle tactique de course, la guerre sous-marine, qui occasionne de grandes pertes aux marines marchandes anglaise et française, sans parvenir à affamer l'Angleterre, ni à empêcher le transport de troupes américaines en France (1918). L'armistice de 1918 livre tous les sous-marins aux alliés. Les grands bâtiments sont conduits par leurs équipages dans la rade de Scapa* Flow, où ils se sabordent en 1919, avant que les Anglais en aient pris possession.

Le traité de Versailles limite la marine allemande à un petit nombre d'unités de surface (6 cuirassés, 6 croiseurs, 12 destroyers, 12 torpilleurs), et lui interdit toute construction de sous-marins. Sitôt arrivé au pouvoir, Hitler viole secrètement ces interdictions, puis conclut en 1935 avec la Grande-Bretagne, sans la France, un accord naval qui permet à la marine allemande de renaître, en lui accordant 35 p. 100 du tonnage anglais (ce qui donnait à l'Allemagne 420 000 tonnes).

Quand la guerre de 1939 éclate, la marine allemande comprend 3 cuirassés de poche de 10 000 t, 22 destroyers, 10 croiseurs, 30 torpilleurs, 57 sous-marins et 2 croiseurs de combat, le *Scharnhorst** et le *Gneisenau*, de 26 000 t, lancés en 1938. Deux autres grands cuirassés de 35 000 t (*Bismarck* et *Tirpitz*) sont achevés en 1940. Commandée par Raeder (1935-1942), puis par Dœnitz (1943-1945), la flotte déploie un énorme effort, construisant 1 100 sous-marins, dont environ 800 sont coulés par les Alliés. Facilitée par l'utilisation des ports français de l'Atlantique et pratiquée par des groupes d'unités opérant ensemble, la guerre sous-marine fait chez les Alliés, en 1941 et 1942, des ravages importants, sans arriver à des résultats plus décisifs que dans la guerre précédente. L'écrasement de l'Allemagne et l'occupation de ses côtes par l'U. R. S. S. et l'Angleterre marquent le second anéantissement de la marine du Reich.

Celle-ci renaît, cependant, lors du réarmement des deux Allemagnes en 1954-1955. La marine fédérale ne possède encore, en 1958, que des bâtiments légers de défense côtière et un torpilleur prêté par les Etats-Unis. La marine de l'Allemagne orientale, dont la principale base est Rostock, comprend à la même date une trentaine de petits bâtiments (8 000 t), susceptibles d'être rapidement appuyés par une flotte de pêche de haute mer (150 unités modernes transformables en dragueurs ou garde-côtes). [→ Biblio.]

RELIGION

HISTOIRE

Après de nombreux siècles d'obédience romaine, l'Allemagne est restée religieusement divisée depuis la crise de la Réforme au XVIe s. (V. *Histoire*.) Si les Eglises protestantes restent étroitement soumises à l'Etat, elles font, dès le XIXe s., un vigoureux effort d'érudition, supérieur à celui des catholiques dans le domaine de l'exégèse et de l'histoire. Ceux-ci, restés minoritaires malgré quelques conversions retentissantes à l'époque romantique (Stolberg, F. Schlegel, Z. Werner), se préoccupent surtout d'affirmer leurs droits en face du pouvoir civil et de s'organiser en puissantes associations pour défendre leurs positions, plus que pour les étendre. Troublé par une crise assez grave liée à la définition de l'infaillibilité pontificale (vieux-catholiques*), le catholicisme allemand reste conservateur après 1918 (parti du Centre). La persécution par les nazis entraîne un immense effort de rajeunissement liturgique, de pensée théologique, de réforme pastorale, qui a fait de l'Eglise catholique la force spirituelle prépondérante de l'actuelle Allemagne de l'Ouest.

SITUATION ACTUELLE

Les statistiques officielles de la fin de 1950 donnent les chiffres suivants :

	République fédérale	République démocratique
Eglise protestante	23 800 000	16 400 000
Catholiques	21 500 000	2 400 000
Sans religion	1 500 000	
Divers	750 000	

Soit, au total, pour les églises chrétiennes :
Catholiques : 23 900 000
Protestants : 40 200 000
Total : 64 100 000 chrétiens, sur 68 200 000 Allemands.

● *Organisation catholique.* L'Eglise allemande est divisée, selon le schéma classique, en métropoles et diocèses. Notons cependant que les frontières allemandes, du côté de la Pologne, n'étant pas considérées comme définitives, l'organisation diocésaine de ce secteur est provisoire.

● *Organisation des Eglises protestantes.* Les deux groupes les plus importants sont les luthériens et les calvinistes. Les anciennes Eglises protestantes reconnaissant comme chefs les autorités civiles, il y avait, dans l'ancienne Allemagne, une multitude d'Eglises protestantes nationales qui ont subsisté jusqu'en 1918. Il fallut alors procéder à une réorganisation. Les Eglises protestantes se donnèrent des chefs sur un plan « démocratique » : c'étaient des directoires, des consistoires, des sénats ecclésiastiques. Depuis 1945 existe une fédération d'Eglise, appelée « Eglise évangélique d'Allemagne (*Evangelische Kirche in Deutschland* : E. K. D.). Elle est dirigée par un Conseil de 12 membres et comprend 29 Eglises, qui sont elles-mêmes tantôt fédérées à l'intérieur de la grande fédération : Union vieille-prussienne (6 Eglises), Eglises unies évangéliques luthériennes (10), tantôt indépendantes. Le président du Conseil des Eglises est l'évêque de Berlin-Brandebourg.

● *Distribution entre les confessions chrétiennes.* Le principe admis en 1648, *Cujus regio, ejus religio* (tel Etat, telle religion), a eu pour conséquence la distribution des confessions chrétiennes en fonction des divisions politiques allemandes. Actuellement, la répartition des fidèles entre les confessions se fait encore en fonction des anciens groupements politiques. Les fidèles d'une confession minoritaire se trouvent perdus au milieu des fidèles de la confession prédominante. Ce que les auteurs allemands appellent la « diaspora » (en souvenir de la dispersion juive dans le monde antique), ce sont ces individus ou ces îlots non conformistes par rapport à la confession dominante.

INSTITUTIONS

Constitution et administration.

● *République fédérale.* La République fédérale d'Allemagne a été proclamée à Bonn le 23 mai 1949. Le texte de sa Constitution, adoptée le 8 mai 1949, débute par un préambule et un exposé des droits fondamentaux des individus. Les droits respectifs de la Fédération et des Etats qui la forment sont ensuite définis compte tenu du vieux principe que le droit fédéral prime le droit d'Etat (*Reichsrecht bricht Landsrecht*). Des onze Etats qui existaient à l'origine, trois (Bade, Wurtemberg-Bade, Wurtemberg-Hohenzollern) se sont réunis en un seul, le Bade-Wurtemberg, à la suite d'un plébiscite (1951). Chaque Etat conserve une autonomie assez importante dans le domaine de l'éducation, de l'organisation des cultes, des travaux publics, des finances locales. La diplomatie, l'économie, l'armée et la police sont du ressort fédéral. Le pouvoir législatif appartient à l'Assemblée fédérale (*Bundestag*), qui représente l'ensemble de la République, et au Conseil fédéral (*Bundesrat*), qui représente les Etats (*Länder*). Ces deux assemblées qui composent le Parlement sont élues pour quatre ans. Le président de la Fédération est élu pour cinq ans par le *Congrès fédéral ;* il doit être âgé d'au moins quarante ans. Chef d'Etat, il gouverne par l'intermédiaire du chancelier fédéral, élu sur sa proposition par l'Assemblée fédérale, et des ministres fédéraux qui exercent le pouvoir exécutif. Le pouvoir judiciaire est confié aux juges : il est exercé par le tribunal constitutionnel de la Fédération, par la Cour fédérale suprême, par les tribunaux fédéraux et par les tribunaux des Etats.

● *République démocratique.* La Constitution de la République démocratique allemande proclame que l'Allemagne est une « République démocratique indivisible », dont le pavillon est noir, rouge et or ; sa capitale est Berlin. Le pouvoir suprême réside dans la Chambre populaire, qui choisit le président. Celui-ci doit être âgé d'au moins trente-cinq ans ; il peut être révoqué par la Chambre, de même que les membres du gouvernement et les représentants des tribunaux suprêmes. Le pouvoir exécutif est exercé par le président du Conseil désigné par la majorité de la Chambre et les ministres qu'il choisit. Le Présidium du Conseil des ministres est formé par les cinq vice-présidents. Le gouvernement est tenu de posséder la confiance de la Chambre. Cette Constitution, acceptée le 30 mai 1949 par le congrès du peuple allemand et entrée en vigueur le 7 octobre 1949, après consultation de la Chambre populaire d'Allemagne, a été modifiée lors du remaniement du 9 juillet 1952, qui a créé la démocratie populaire, supprimé la *Länderkammer*, Chambre des pays, et remplacé ceux-ci par 14 districts (*Bezirk*),

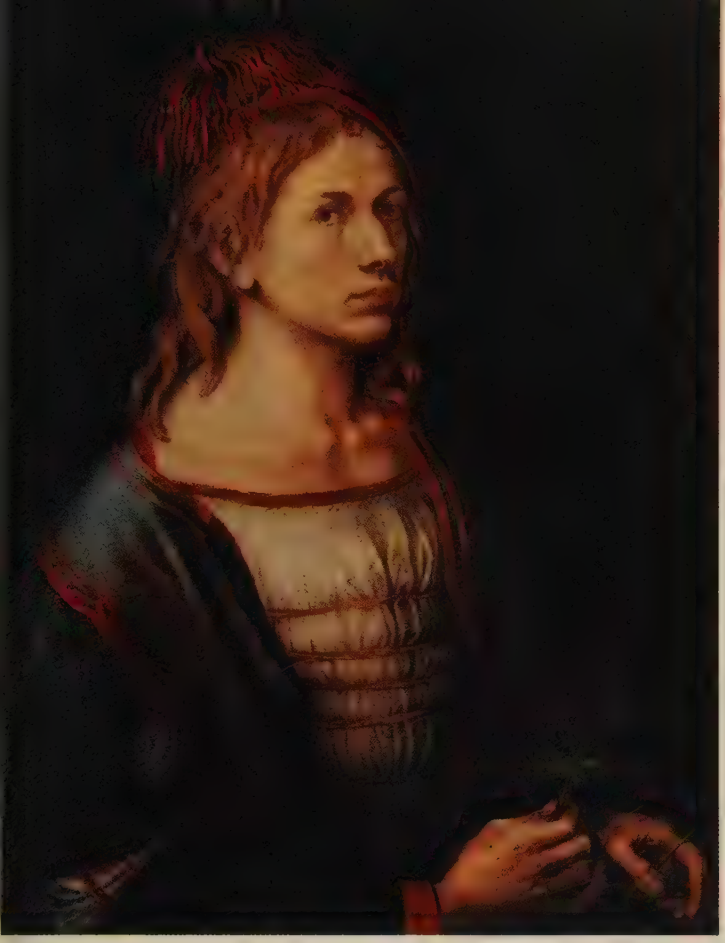

Albrecht DÜRER. Autoportrait au chardon. *Musée du Louvre.*

Lucas CRANACH. Portrait présumé de la fille de Luther.
Musée du Louvre.

Matthias GRÜNEWALD.
Panneau central du rétable d'Isenheim.
Musée de Colmar.

ot. Giraudon.

ALLEMAGNE

à gauche, reliure de « Clypeus Pietatis », émaux du XVIIe s., *musée Condé, à Chantilly*

reliure en or, émail et diamants (1620), *Collection Lehman, New York*

bouteille et flacon en verre gravé polychrome, XVIIIe s.

▼ pot en grès, XVIe s.

pendule de Leloutre, manufacture de Meissen (1730-1756), *musée des Arts décoratifs, à Paris*

poêle en faïence (1765), *musée des Arts décoratifs*

Phot. Giraudon.

eux-mêmes partagés en cercles (*Kreis*). La partie est de Berlin forme un district pour lequel la division de l'agglomération maintient quelques particularités administratives. Les diverses régions, désignées du nom de leur capitale, sont celles de Berlin, Kottbus, Dresde, Erfurt, Francfort-sur-l'Oder, Gera, Halle, Karl-Marx-Stadt (Chemnitz), Leipzig, Magdeburg, Neubrandenburg, Potsdam, Rostock, Schwerin.

Enseignement.

● *République fédérale.* Après une brève période centraliste, correspondant à la durée du régime national-socialiste, cette partie de l'Allemagne est revenue, en matière scolaire, au principe traditionnel de la décentralisation : les « pays » (*Länder*) fédérés sont seuls compétents pour les affaires scolaires. Cependant, pour pallier les inconvénients de la diversité qui en est issue (surtout pour le début de l'année scolaire, la durée des vacances, l'équivalence des années d'études et des diplômes), les ministres des Affaires culturelles des différents « pays » se rencontrent régulièrement, afin de synchroniser la réglementation scolaire, sans supprimer pour autant les particularités régionales.

Dans l'*enseignement primaire*, obligatoire à partir de l'âge de six ans, la scolarité est de huit ou neuf années (de quatre années pour les futurs lycéens), suivies de trois années de cours complémentaires. A partir de la cinquième année, l'élève peut participer à des cours de langue étrangère. La plupart des écoles primaires étant « confessionnelles » ou « chrétiennes », elles subissent une forte influence de l'Eglise. L'instituteur doit être, en principe, bachelier. Après deux ou trois années d'études dans une *académie pédagogique*, il subit un premier examen. Il n'est titularisé qu'après deux années d'exercice, suivies d'un second examen.

Dans l'*enseignement secondaire*, la durée des études est de neuf années. On enseigne une première langue étrangère en première année, une seconde en troisième, une troisième entre la quatrième et la sixième année d'études (le latin et le grec comptant comme langues étrangères) ; une quatrième langue peut être choisie, à titre facultatif, à partir de la septième année. Le *baccalauréat* se passe à l'établissement même, devant un jury formé par les professeurs de lycée (*Gymnasium*).

Un enseignement secondaire, court, est dispensé dans 700 écoles de type « moyen » (*Mittelschule*), où la scolarité est de trois à six années. Il existe, en outre, près des écoles professionnelles, des cours complémentaires. En règle générale, l'enseignement religieux fait partie des cours obligatoires. La discipline scolaire s'étend jusqu'au comportement de l'élève à l'extérieur de l'école. En principe, l'enseignement et les livres scolaires sont gratuits. En pratique, cette règle, instituée par la Constitution de Weimar, n'est appliquée que dans de rares « pays ». Le recrutement des professeurs ne se fait pas par voie de concours. Ils subissent, après quatre années d'études, un premier examen, dit « scientifique », qui n'ouvre aucun droit ; après deux années de formation pédagogique, un second examen, dit « pédagogique » ; le principe français de la spécialisation est inconnu.

Dans l'*enseignement supérieur*, on comptait, en 1958, 16 universités, 8 instituts polytechniques, 47 écoles supérieures spéciales. Plus d'un quart des étudiants font des études techniques. La majorité de ces étudiants provient de la petite et de la moyenne bourgeoisie. Il existe des bourses en nombre limité. Les étudiants élisent des représentants chargés de défendre leurs intérêts (*Asta*).

● *République démocratique.* Depuis 1946, une réglementation nouvelle, valable pour tout l'Est allemand, a centralisé et unifié le régime scolaire dans les différents ordres d'enseignement. Tous les établissements appartiennent à l'enseignement public. L'enseignement religieux est toléré, mais ne fait pas partie de l'enseignement officiel. Toutes les mesures prises ont pour but de démocratiser le plus possible l'enseignement.

Dans les *enseignements primaire* et *secondaire*, l'instruction obligatoire commence, comme dans la République fédérale d'Allemagne, à l'âge de six ans, mais se termine à dix-huit ans. Le cycle primaire de l'école unifiée comprend huit années d'études ; à partir de la cinquième année, une langue étrangère est obligatoire (le russe). L'instruction est gratuite dans les écoles primaires et les écoles professionnelles ; dans les cours secondaires, les droits scolaires sont calculés selon le revenu des parents. On cherche à éliminer progressivement les écoles rurales à classe unique par la création d'écoles dites « centrales ». L'école primaire ne doit pas compter plus de 700 élèves, le cours secondaire pas plus de 400.

Dans l'*enseignement supérieur*, il existait, en 1958, 6 universités et 41 écoles supérieures spéciales. Une proportion relativement importante d'étudiants poursuit ses études par correspondance (étudiants employés dans les différents secteurs de la production industrielle) : 16 établissements d'enseignement supérieur (universités ou écoles spéciales) sont équipés pour cette sorte d'enseignement. Environ la moitié des étudiants est de souche ouvrière ou paysanne ; près de 90 p. 100 des étudiants sont boursiers, et l'on ne perçoit pratiquement pas de droits universitaires.

Information.

● *Presse.* Les premiers journaux (*Zeitungen*) à périodicité régulière datent du début du XVIIe s. Ils paraissent dans les principales villes : Francfort, Leipzig, Magdeburg, Augsbourg, Cologne, etc. A Berlin paraît, en 1655, *Die Einkommende Ordinari Postzeitung*, qui restera, jusqu'en 1705, le seul journal berlinois, tandis que les *Leipziger Zeitungen*, fondées en 1660, paraissent cinq fois par semaine. La division de l'Allemagne en nombreux petits Etats et une censure rigoureuse ne facilitent guère au XVIIIe s. l'éclosion d'une véritable presse : 115 journaux naissent, cependant, de 1700 à 1806. Fondée à Tübingen en 1798, l'*Allgemeine Zeitung* domine, par son audience, la première moitié du XIXe s. Au cours de ce siècle se créent de nombreux journaux ; en 1932, il existait plus de 3 000 quotidiens, émanation d'une centaine de partis politiques ou groupes idéologiques ; le principal en était, avec un tirage de plus de 600 000 exemplaires, la *Berliner Morgenpost*, fondée, en 1898, par Ullstein, auquel appartenaient également, entre autres, la *Berliner Zeitung* (acquise en 1877) et la *Vossische* Zeitung* (acquise en 1913). En outre, bien que leur tirage n'ait jamais dépassé 60 000 exemplaires, quatre journaux atteignent, à la fin du XIXe s. et au début du XXe s., une importance mondiale : la *Frankfurter* Zeitung* (fondée à Francfort en 1856), la *Kölnische* Zeitung* (fondée à Cologne en 1804), le *Fränkische Kurier* (fondé à Nuremberg en 1833) et les *Hamburger Nachrichten* (fondées à Hambourg en 1792).

Sous le régime national-socialiste, la presse allemande change de visage. Plus de 600 titres disparaissent en 1933, tandis que l'hebdomadaire *Völkischer Beobachter* devient le quotidien officiel du parti au pouvoir.

La presse nazie disparaît à son tour en 1945 et, avec la création de la République fédérale, une nouvelle presse naît, à partir de 1949, en Allemagne occidentale. Elle remplace peu à peu les journaux créés, entre 1945 et 1949, par les autorités d'occupation, et atteint des tirages assez importants. Citons notamment, tirant régulièrement à plus de 200 000 exemplaires : à Munich, *Süddeutsche Zeitung* (indépendant) ; à Hambourg, *Bild Zeitung* (indépendant, dont l'important tirage, 2 800 000 exemplaires, s'explique par la large place donnée aux informations présentées par l'image), *Hamburger, Abendblatt* (indépendant), *Die Welt* (indépendant), *Hamburger Morgenpost* (social-démocrate) ; à Francfort, *Frankfurter Allgemeine* (libéral) ; à Essen, *Westdeutsche Allgemeine* et *Neue Ruhr Zeitung*, l'un et l'autre indépendants ; à Dortmund, *Westfälische Rundschau* (socialiste) ; à Düsseldorf, *Neue Rhein Zeitung* (indépendant), *Rhein-Wupper-Ruhr-Anzeigenring* (indépendant), *Rheinische Post* (organe de l'Union chrétienne démocrate) ; à Berlin-Ouest, enfin, les indépendants *Berliner Morgenpost* et *BZ*. Parmi les hebdomadaires, notons le *Rheinischer Merkur* de Cologne (tendance catholique), le *Sonntagsblatt* de Hambourg (tendance luthérienne) et *Der Spiegel* (magazine illustré indépendant), de Hambourg également.

En Allemagne orientale, la *Tägliche Rundschau*, créée à Berlin par les autorités soviétiques d'occupation, avait atteint un tirage de 800 000 exemplaires. Elle a fait place à plusieurs autres quotidiens et périodiques, de Berlin ou de province, étroitement contrôlés par le parti au pouvoir, le Parti socialiste de l'unité. Citons notamment, tirant à plus de 400 000 exemplaires : *Neuer Deutschland* (Berlin), *Volkstimme* (Karl-Marx-Stadt), *Sächsische Zeitung* (Dresde), *Leipziger Volkszeitung* (Leipzig), *Freie Presse* (Zwickau) et, avec un tirage moins important, la *Berliner Zeitung*, qui publie en outre un quotidien du soir, *BZ am Abend*.

Agences de presse. En 1849, un Allemand, Bernard Wolf, créait la grande agence de presse allemande qui, devenue en 1874 société anonyme, devait durer jusqu'en 1933. Transformée par les nazis, elle devenait le *D. N. B.* (Deutsche Nachrichten Büro), qui disparaissait en 1945. Chaque occupant créait alors sa propre agence : *Rheina*, puis *Sudena* en zone française ; *Dena* en zone américaine ; *Deutsche Pressedienst* (D. P. D.) en zone britannique ; *Allgemeine Deutsche Nachrichtendienst* (A. D. N.) en zone soviétique. L'A. D. N. continue à fonctionner en Allemagne orientale ; la République fédérale a regroupé, le 1er septembre 1949, les différents éléments de ses agences en une agence coopérative, fonctionnant à Hambourg sous le nom de *Deutsche Presse Agentur* (D. P. A.).

● *Radiodiffusion et télévision.* La radiodiffusion allemande est sous la double dépendance des autorités fédérales et des autorités provinciales. Une organisation de radio existe dans chacun des principaux *Länder*. Mais, à côté de cette radio officielle, notons l'existence, sur le territoire sarrois, d'un poste privé, *Europe n° 1*, dont les émissions sont d'ailleurs, pour la plupart, réalisées à Paris. Introduite en 1952, la télévision allemande diffuse, depuis 1954, un programme commun à l'ensemble des stations, dont la retransmission est assurée par une trentaine d'émetteurs. En Allemagne orientale, la radio est entièrement contrôlée par le gouvernement.

Allemagne (De l'), ouvrage de Mme de Staël, imprimé en France en 1810, mais interdit par le ministre Savary, et qui ne fut publié qu'en 1813 à Londres et en 1815 à Paris. Ce livre, né de plusieurs séjours que l'auteur fit en Allemagne de 1803 à 1808, et de l'influence de ses amis cosmopolites, surtout d'A. W. Schlegel, est animé d'une visible hostilité envers la France napoléonienne, et lui oppose l'image d'une Allemagne sensible, enthousiaste, philosophe. Il établit un contraste, que l'on trouvait déjà dans le livre *De la littérature* (1800), entre les littératures du Nord et celles du Midi. Mais, cette fois, l'auteur donne aux premières le nom de *romantiques ;* et le chapitre XI de la deuxième partie constitue la première définition qui ait été donnée du romantisme, à l'école des Allemands. La première partie traite des mœurs, la deuxième de la littérature et des arts, la troisième de la philosophie (dont Mme de Staël n'a pu avoir qu'une idée superficielle) et de la morale, la quatrième de la religion et de l'enthousiasme. On peut dire qu'à quelques égards, dans cette dernière partie, Mme de Staël oppose au *Génie du christianisme* de Chateaubriand un « Génie du protestantisme ».

Allemagne (De l'), œuvre de Henri Heine, publiée en français en 1835 (2e éd., 1855). En écrivant ce livre, Heine, fixé à Paris depuis peu, s'était proposé de faire connaître à la France l'état de la littérature et de la pensée allemandes depuis la naissance de l'école romantique. Dans son étude du romantisme, il s'attache à rectifier quelques-unes des opinions de Mme de Staël. Il critique l'enthousiasme, excessif à son goût, des romantiques pour le spiritualisme chrétien et le Moyen Age. La vue d'ensemble qu'il donne sur la pensée allemande met en évidence l'action de Luther, de Spinoza, de Kant, de Fichte et de Gœthe, qui, tous, ont libéré l'esprit humain des conceptions ascétiques chrétiennes et préparé les voies à un sensualisme païen, dont Heine souhaite et prédit l'avènement.

Allemagne (L'), *conte d'hiver* (*Deutschland. Ein Wintermärchen*), par Henri Heine. Ce conte (1854), une des meilleures productions

statues des fondateurs princiers de la cathédrale de Naumburg, XIIIe s.

la « Belle Fontaine » à Nuremberg XVe s.

détail du retable en bois de l'autel de la Vierge à Creglingen par Rienemschneider (1468-1531)

de l'auteur, est le récit des impressions que lui laisse un voyage en Allemagne, après une absence de douze ans. C'est en même temps une mordante critique des institutions, des mœurs et des poètes de l'Allemagne de cette époque.

ALLEMAND, E adj. et n. Relatif à l'Allemagne; habitant ou originaire de l'Allemagne. ‖ *Querelle d'Allemand,* v. QUERELLE.
— Trav. publ. *Méthode allemande,* v. TUNNEL.

◆ N. m. Langue indo-européenne du groupe germanique, parlée principalement en Allemagne. ‖ *Fam. C'est de l'allemand, du haut allemand,* on n'y comprend absolument rien. — ENCYCL. Linguist. Au sens large, l'*allemand* comprend les dialectes ou parlers locaux haut-allemands et bas-allemands, et la langue littéraire et administrative commune. Au sens étroit, l' « allemand » désigne la langue commune seule.

● *Géographie.* L'aire des parlers haut-allemands couvre l'Allemagne méridionale et moyenne, l'Autriche et la région de Bozen (Bolzano) en Italie, les cantons alémaniques de la Suisse, l'Alsace, une grande partie du département de la Moselle, le Luxembourg, et les cantons d'Eupen et de Malmédy en Belgique. L'aire des parlers bas-allemands couvre la plaine du Nord, et s'étend au-delà de la frontière des Pays-Bas, où elle touche à l'aire du néerlandais et du frison. Le haut allemand comprend un groupe austro-bavarois, un groupe alémanique (Suisse, Souabe, Bade, Alsace) et un groupe francique (Allemagne moyenne, Lorraine, Luxembourg). Le bas allemand est formé d'un seul groupe : le bas saxon. A la suite des expulsions massives de populations allemandes, l'aire dialectale allemande s'arrête actuellement à la ligne Oder-Neisse, et ne dépasse pas la frontière de la Bohême. La langue commune est la langue officielle des deux républiques allemandes, de l'Autriche; elle est une des langues officielles de la Suisse et du Luxembourg. Elle est admise dans les relations avec l'administration et la justice dans les trois départements français du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. L'aire dialectale allemande résulte des grands déplacements des peuples germaniques qui ont suivi l'effondrement de l'Empire romain; elle s'est étendue à l'est par colonisation, elle a reculé à l'ouest.

● *Caractéristiques.* La division de l'aire dialectale en haut allemand et bas allemand résulte de la « mutation haut-allemande », qui a altéré de façon très apparente les consonnes germaniques de la série *p, t, k.*
1° *p, t, k* simples, placés après voyelle, deviennent des spirantes *ff, ss, ch.* Ainsi en bas allemand *open, eten, maken;* en haut allemand *offen, essen, machen.*
2° *p, t, k* simples, placés à l'initiale ou après consonne, et *pp, tt, kk* tendent à devenir des affriquées, telles que *pf, z* (= *ts*), *kch.* Ainsi en bas allemand *ten, pund;* en haut allemand *zehn, pfund.*
La transformation en affriquées de *p, pp* n'a pas lieu en moyenne Allemagne; celle de *k, kk* n'intéresse que les dialectes suisses.
On observe encore, entre bas allemand et haut allemand, les oppositions *d : t; bb : pp; dd : tt; gg : ck* (*dür : tür; ribbe : rippe*).

● *Histoire.* On divise l'histoire du groupe haut-allemand en trois périodes : vieux haut allemand, du VIIIe au XIIe s.; moyen haut allemand, du XIIe s. à Luther (début du XVIe s.); nouveau haut allemand, à partir de Luther.
En vieux haut allemand apparaît un fait commun à tout le germanique, la métaphonie* (*Umlaut*).
a) *i, u, iu* accentués sont remplacés par des voyelles plus ouvertes *e, o, eo,* lorsque la syllabe suivante contient une voyelle très ouverte. Ainsi vieux haut allemand *gibit,* mais *geban* (allem. moderne : *gibt, geben*);
b) *a, o, u, ā, ō, ū, ou, uo* deviennent *e/ä, ö, ü, ae, oe, ü* long (écrit *iu*), *öu, üe,* lorsque la syllabe suivante contient les voyelles *i, ī,* ou la consonne *yod.* Ainsi vieux haut allemand *gast,* plur. *gesti* = *hôtes* (allem. moderne : *Gast, Gäste*).
Sous le nom d'*inflexion,* la métaphonie est devenue en haut allemand un signe grammatical qui accompagne la formation du pluriel, celle de la 2e et de la 3e personne du présent de l'indicatif, du comparatif, des dérivés, etc.
La transition du vieux haut allemand au moyen haut allemand est marquée par l'affaiblissement de toutes les syllabes autres que celle qui porte l'accent principal. Dans les syllabes faibles, toutes les voyelles se confondent en une seule, notée *e : gesti* devient *geste; taga* devient *tage,* etc.
Le haut allemand s'est, dès le stade ancien, distingué du bas allemand par la diphtongaison de *ē* en *ia, ie* et de *ō* en *uo* (*hēr* devient *hiar, hier;* tō devient *zuo*), et par la conservation partielle des diphtongues *ei, ou,* qui ne sont pas devenues *ē, ō :* bas allemand *steem, boom,* haut allemand *stein, baum.*
Au Moyen Age sont apparues en haut allemand la diphtongaison de *ī, ū, ǖ* longs en *ei, au, eu,* partie du bavarois, *īs, hūs, liute* (*ū* long) deviennent *eis, haus, leute;* et la contraction, partie du francique, de *ie, uo, üe* en *i, u, ü* longs : *lieb, buoch, büecher* deviennent *lieb* (li:p), *buch, bücher.*
La langue commune est caractérisée par le fait qu'elle réunit ces deux innovations.

● *Grammaire.* L'affaiblissement des finales a entraîné en allemand un appauvrissement des flexions et un développement des moyens d'expression « analytiques ». La langue écrite conserve quatre cas dans la déclinaison, mais le rôle des prépositions s'est étendu. Le verbe, qui ne comportait qu'un présent et un passé de l'indicatif et du subjonctif, et un impératif présent, a développé des formes composées exprimant le futur, le parfait, le plus-que-parfait, le futur antérieur, et un passif formé avec l'auxiliaire *werden,* devenir. L'ancienne complexité des déclinaisons subsiste dans la diversité des oppositions entre singulier et pluriel des noms (pluriels en *-e,* avec et sans inflexion, en *-en,* en *-er*), dans la déclinaison de l'adjectif épithète, qui a deux séries de formes, « faibles » et « fortes », suivant qu'il est précédé ou non d'un article ou déterminatif porteur de désinence de cas. La langue moderne conserve la distinction entre verbes forts, qui forment leur passé simple ou prétérit sans suffixe, par changement de la voyelle du radical, et ont un participe en *-en,* et verbes faibles, qui prennent au prétérit le suffixe *-te,* et ont un participe en *-t.* L'allemand oppose très fortement la proposition indépendante ou principale, dont le verbe se place immédiatement après le premier membre, et la proposition subordonnée, dont le verbe est aussi éloigné que possible du premier membre, qui est la conjonction ou le relatif. Il place l'adjectif épithète avant le nom, et les compléments de l'épithète avant l'épithète, les compléments de l'infinitif avant l'infinitif, du participe avant le participe.

● *Vocabulaire.* La langue allemande a accru son vocabulaire par divers emprunts :
a) L'influence latine, postérieure à la première mutation consonantique, s'est fait sentir à partir du Ier s. av. J.-C. Elle se manifeste par deux sortes d'emprunts, profanes et religieux. Ex. : *Pfeil, Pfaffe, Pilger.*
b) Au XIIe s., l'idéal de la chevalerie française et le vocabulaire qui l'exprime passent en Allemagne, par l'intermédiaire des Flandres. Ex. : *Tjoste, prüfen, höfisch, Tölpel.*
c) Au XVIIIe s., le rayonnement de l'influence française se manifeste notamment par des emprunts de vocabulaire militaire. Ex. : *General, Artillerie.* Des « sociétés d'épuration de la langue » se constituent pour réagir contre cette invasion de termes étrangers.

● *Création de la langue commune.* A partir du XIVe s., les chancelleries cherchent à créer, à côté du latin, une forme écrite du dialecte de la région (*Schriftdialekt*). Parmi ces essais de langue écrite, celui qui a abouti à la langue commune actuelle est né dans la région coloniale où se trouvaient la chancellerie de l'Electeur de Saxe et celle de l'empereur (à Prague). Il existait déjà dans cette région une langue véhiculaire sans particularités locales trop marquées, fondée sur le type du moyen allemand colonial. L'invention de l'imprimerie a apporté un appui puissant aux tendances à l'unification de la langue écrite. Luther, en se servant de la langue de la chancellerie saxonne, dans des manifestes diffusés par l'imprimerie, puis dans la traduction de la Bible, a assuré la victoire de cette langue écrite en pays protestant d'abord; finalement, toutes les régions de langue haut-allemande et bas-allemande ont adopté cette langue comme langue écrite. Luther a fait de la langue des chancelleries, raide et calquée sur le latin, une langue plus souple, en y introduisant le vocabulaire concret et les tournures de la langue populaire. A partir du XVIIIe s., l'allemand s'est adapté à l'expression des activités intellectuelles les plus hautes et les plus spécialisées, et la littérature classique et romantique a doté l'allemand d'une langue littéraire d'une qualité exceptionnelle. La prononciation de la langue commune est restée longtemps variable, chacun la prononçant selon les habitudes du dialecte de la région. A la fin du XIXe s., une prononciation idéale a été définie pour l'usage du théâtre; l'enseignement et la radio s'en inspirent, et elle tend à se répandre dans les milieux cultivés.

● *Versification.* Le rythme du vers allemand est fondé sur la mesure à deux temps, c'est-à-dire sur l'alternance régulière d'un temps fort (*Hebung*) et d'un temps faible (*Senkung*). Le vers peut commencer par un temps faible isolé (*Auftakt*). Le vers allemand, comme celui des autres langues germaniques, est soumis à des règles strictes en ce qui concerne l'accent : une syllabe ne peut remplir un temps fort que si celle qui la suit est accentuellement plus faible (ou au plus de force égale). En règle générale, chaque temps est rempli par une syllabe, et le nombre de syllabes est fixe; cependant, les imitations de la chanson populaire se donnent la liberté de remplir parfois un temps faible par deux syllabes. L'usage classique assimile, de façon contestable, la succession des temps forts et des temps faibles à l'alternance des longues et des brèves dans les vers ïambiques ou trochaïques du grec et du latin. Sur cette base a été construite une métrique archaïsante qui assimile les syllabes accentuées de l'allemand aux longues des pieds de la métrique ancienne, et les syllabes non accentuées aux brèves. (Les classiques ont ainsi fait des hexamètres épiques, des distiques élégiaques, des strophes saphiques, asclépiades, alcaïques.) Actuellement, le vers le plus employé est le vers ïambique, qui commence par un *Auftakt,* et comporte une alternance régulière de syllabes en temps fort et de syllabes en temps faible. Dans ce type de vers, la rime n'est pas obligatoire; le vers du théâtre est un vers blanc de dix syllabes, comme celui de Shakespeare, considéré comme un vers de cinq ïambes. La rime est naturellement exclue en métrique archaïsante. (→ Biblio.)

ALLEMAND (ART). Après la période assez confuse où les Germains, les Illyriens, les Celtes se succèdent, par flux et par reflux, sur le territoire qui forme aujourd'hui l'Allemagne, les Romains occupent solidement le Rhin et une partie du Danube, sans mordre beaucoup au-delà. Ils ont laissé des traces importantes à Trèves, qui fut résidence des empereurs, et où subsiste la *Porta Nigra.* Leur production de céramique ne dépasse guère un niveau provincial. Ailleurs règne l'art des Germains, qui se manifeste surtout par une orfèvrerie cloisonnée, souvent malaisée à distinguer des importations scythes, sarmates et iraniennes.

Architecture, peinture, gravure, sculpture.

● *Le Moyen Age.* L'architecture de pierre fait ses débuts avec Charlemagne et la chapelle palatine d'Aix (796-814), dont le plan centré fut imité notamment au monastère d'Ottmarsheim. Cependant, le plan basilical, celui de Saint-Gall en Suisse, semble plus répandu. La présence des Carolingiens et de leur Cour est favorable à la peinture des manuscrits, où survivent beaucoup d'éléments antiques (*Evangéliaires du Couronnement, de Godescalc, d'Ada*).
Sous l'égide des empereurs saxons et franconiens, puis des Hohenstaufen, s'édifient en grand nombre les églises romanes. Sur le Rhin se succèdent les vastes cathédrales (Spire, Mayence, Worms). La multiplicité des tours, les galeries lombardes, un chœur à l'ouest comme à l'est, y sont caractéristiques. A Cologne, les églises moins considérables de Sainte-Marie-au-Capitole, puis des Saints-Apôtres et du Grand-Saint-Martin offrent des plans originaux à absides triconques. Les bénédictins élèvent le puissant monastère de Maria Laach, et les clunisiens les abbayes d'Hirsau et de Paulinzella (détruites). Hors la région rhénane, Hildesheim eut un ensemble roman considérable. En Saxe, l'église conventuelle à plafond et

Phot. Staatliche Bildstelle, Schmidt, Schaffect.

à tribunes de Gernrode, fort archaïque, est d'une remarquable justesse de proportions.
Si la sculpture de pierre de ces édifices reste très retardataire, le bronze donne des chefs-d'œuvre (portes de la cathédrale d'Hildesheim, colonne du Christ). D'importants ensembles de peinture murale se sont conservés, surtout dans les églises de Reichenau, sur le lac de Constance, et la miniature ottonienne unit le luxe à la grandeur décorative.
Nul doute que l'architecture gothique a été une importation française : l'édifice qui paraît avoir exercé le plus d'influence est la cathédrale de Laon, où l'Allemagne retrouvait l'abondance de tours qui lui était chère. L'art roman, très populaire, opposa d'ailleurs une résistance tenace aux nouveautés, et imposa souvent le double chœur, qui se retrouve dans les deux principales cathédrales du début du XIIIe s. : Bamberg et Naumburg. Magdeburg est d'un type nettement français. On rencontre aussi bon nombre d'églises de dimensions moyennes, comme Saint-Georges de Limburg-sur-Lahn et Sainte-Elisabeth de Marburg. Des cathédrales plus vastes commencent à s'élever à partir de 1250, et le chœur de Cologne est directement imité de celui d'Amiens, mais la chute des Hohenstaufen, l'affaiblissement de l'Empire ne permettent point l'achèvement de cette cathédrale, non plus que de celle de Ratisbonne. Dans les régions orientales commence à se répandre une architecture gothique de brique, dont le prototype est Sainte-Marie de Lübeck.
La sculpture gothique allemande est sans doute la seule qui, par sa qualité, puisse rivaliser avec la française. A Bamberg, après une équipe encore imbue de réminiscences romanes, en travaille une autre apparentée à Reims. La Saxe peut se vanter, à Freiberg, de sa très élégante *Porte Dorée*. Cependant, le grand chef-d'œuvre est constitué par les majestueuses statues de donateurs du chœur de Naumburg. Un thème favori de la sculpture allemande, un peu plus tard, est celui des Vierges sages et des Vierges folles, qui se voit à Magdeburg, à Strasbourg, à Fribourg-en-Brisgau.
Avec la seconde moitié du XIVe s. et surtout avec le XVe s. commence, pour l'Allemagne, un âge nouveau, où l'esprit aristocratique le cède à l'esprit bourgeois. On a parfois appelé cet âge celui du *Sondergotik* (gothique spécial). Un type d'église connaît le succès : la *Hallenkirche* (église-salle), où la hauteur des bas-côtés égale celle de la nef, et dont Ulm et Saint-Etienne de Vienne sont des exemples très connus. En peinture, les écoles sont nombreuses et leur variété reflète les divisions du pays. Les influences qui s'exercent sont surtout celle de l'école d'Avignon, transmise par l'intermédiaire de la Bohême, et celles des cours de Bourgogne et des Pays-Bas. L'école de Cologne, d'une douceur un peu fade, est loin de mériter l'admiration exclusive dont elle a joui chez les romantiques, et, d'ailleurs, son maître principal, Stefan Lochner, est né dans la région du lac de Constance. Les villes hanséatiques ont le brillant Franke ; la Westphalie, Conrad de Soest ; la Souabe, le vigoureux Lucas Moser ; Ulm, le rude Multscher ; la Bavière, le presque surréaliste Mälesskircher. Cette peinture culmine avec quelques artistes de très grande classe : Martin Schongauer, de Colmar, l'auteur de la *Vierge au buisson de roses* ; Grünewald, sans doute franconien, l'auteur du célèbre retable d'Isenheim ; Michael Pacher, peintre et sculpteur du Tyrol qui s'inspira de Mantegna ; enfin, Hans Holbein l'Ancien.
Une des particularités des arts graphiques, dans la seconde partie du XVe s., est le pullulement de la gravure : bois d'illustration et estampes. Wolgemut, à Nuremberg, vaut en ce domaine plus que dans celui de la peinture. Le maître E. S., le maître du *Livre de raison* ou du Cabinet d'Amsterdam semblent avoir été exclusivement graveurs. On ne saurait omettre le rôle essentiel joué, dans l'histoire de la miniature internationale, par ce qu'on appelait en France « les pays d'Allemagne », entre Meuse et Rhin, d'où étaient originaires les frères Limbourg.
La sculpture n'a rien à envier à la peinture. On a parlé d'un « prébaroque » allemand — ce qui ne va pas sans apparence de raison : l'agitation, l'envol irrationnel des draperies sont familiers à ces statues. Veit Stoss, d'origine polonaise, pousse cette tendance à l'extrême dans ses retables de bois de Cracovie et de Nuremberg. Dans cette dernière ville, il rivalise avec Adam Krafft, qui travaille surtout la pierre, et avec les premiers représentants des bronziers Vischer. Tilman Riemenschneider multiplie les statues et les retables dans la région franconienne.

● *La Renaissance.* La Renaissance foisonne moins que le XVe s., mais elle a le plus grand représentant de l'art germanique : Albrecht Dürer (1471-1528), dont le dessin et la gravure sont peut-être supérieurs à la peinture. Depuis son recueil de l'*Apocalypse* jusqu'au monumental tableau des *Quatre Apôtres*, il n'a cessé d'assimiler, en gardant son originalité totale, les conquêtes de l'Italie. Près de lui, ses contemporains et ses cadets : Hans Baldung Grien, coloriste précieux, esprit non exempt de bizarrerie ; Hans Burgkmair, plus plat, mais très habile collaborateur des entreprises artistiques de l'empereur Maximilien Ier ; Lucas Cranach, qui allie curieusement, à la cour de Saxe, la rigidité sincère du réformé et l'érotisme ; sur le Danube, Albrecht Altdorfer, un des inventeurs du paysage.
Plus pauvre, la génération suivante possède le second maître de réputation européenne, Hans Holbein le Jeune, dont l'activité de portraitiste s'exerce moins dans sa patrie qu'en Angleterre.
La fonderie des Vischer, à Nuremberg, défend l'honneur de la sculpture. Elle occupe trois générations : Hermann l'Ancien, qui ne semble guère avoir été touché par l'esprit de la Renaissance ; Peter l'Ancien, l'homme de génie de la famille, qui conçoit la célèbre châsse de saint Sébald, et l'exécute avec ses fils Hermann le Jeune, Peter le Jeune et Hans ; de l'atelier sortent aussi des plaques tombales à gisants et à armoiries parfois exubérantes, de petits bronzes d'une élégance peu habituelle en Allemagne. A Augsbourg travaille, sous le mécénat des banquiers Fugger, Adolf Daucher, très italianisant ; à Eichstätt, Loy Hering ; et à Mayence, le très personnel Hans Backofen, qui garde quelque chose de la sève de l'âge précédent.
L'architecture se montre plus hésitante : les maisons de Nuremberg restent d'aspect gothique, et rares sont les édifices — en général des palais — où la leçon italienne est comprise dans sa simplicité, dans sa logique : à la Plassenburg, près de Landshut, par exemple, où collaborent d'ailleurs des Italiens, ou, à Heidelberg, à la façade du palais de l'Electeur Otton Henri. La plupart du temps, on se contente d'une broderie surchargée d'ornements.

● *Le XVIIe et le XVIIIe siècle.* Les signes avant-coureurs d'une décadence pouvaient s'observer à la fin du XVIe s., notamment dans la lourdeur et les complications de l'orfèvrerie. Elle se précipite au XVIIe s. Seuls émergent quelques architectes isolés : le sévère Elias Holl, qui conserve, à Augsbourg, sa dignité ultramontaine ; le surabondant Schoch, à Heidelberg ; Paul Francke, qui, à Wolfenbüttel, s'essaie à créer un type d'édifice sacré propre au culte réformé. Quelques peintres maniéristes italianisants, dont le plus curieux est Rottenhammer, font preuve d'un talent que l'on découvre aujourd'hui, et le Francfortois Adam Elsheimer, sensible et précieux, est mort à Rome avant d'avoir donné sa mesure.
Le XVIIIe s. a été en Allemagne une période de renouveau sous l'influence de l'étranger : de l'Italie d'abord, puis de la France. L'influence italienne, parfaitement et joyeusement assimilée, a donné le jour à une des plus belles architectures religieuses du baroque : abbayes, églises de pèlerinage, d'un élan mystique puissant, d'une décoration surabondante, pleine de verve. Les architectes s'appellent, à Vienne et à Salzbourg, où ils succèdent aux Italiens : Fischer d'Erlach, Hildebrandt, qui construisent palais et églises, Prandtauer, auteur de l'abbaye de Melk sur le Danube ; en Bohême, citons les Dientzenhofer ; à Dresde, Pöppelmann, constructeur du *Zwinger*, tandis que Bähr résout avec maîtrise le problème de l'église protestante ; en Bavière et en Souabe, les Asam, Johann Michael Fischer.
L'influence française l'emporte un peu plus tard dans l'architecture civile, et surtout dans les résidences princières auxquelles Versailles et Marly servent de modèles. La plus imposante est celle de Würzburg, en Franconie ; son architecte, Johann Balthasar Neumann, réussit aussi bien dans cet édifice que dans ses églises des Vierzehnheiligen (les Quatorze-Saints) et de Neresheim. A Munich, Cuvilliés, natif du Hainaut, élève de Boffrand, graveur d'ornements et architecte, crée un « rococo » bavarois beaucoup trop exubérant. Les pays protestants bénéficient, au début du siècle, de l'afflux des huguenots wallons et français. Frédéric II, avec son architecte et ami Knobelsdorff, imprime ensuite sa marque personnelle à sa résidence de Potsdam.
Des sculpteurs et des stucateurs (dont certains font leurs preuves d'architectes) : D. Zimmermann, Feuchtmayer, Günther et, plus tard, le charmant Raphäel Donner, qui orne les fontaines viennoises, emploient leur fantaisie et leur verve à décorer les édifices, à modeler les statuettes de porcelaine que l'on cuit dans les manufactures princières. Les peintres sont moins remarquables ; lorsque le prince-évêque de Würzburg voudra faire décorer sa résidence, c'est à Tiepolo qu'il fera appel.
Dans le milieu où s'est élaboré le retour au classicisme, à Rome, les Allemands ont joué un rôle fort important par leurs théoriciens Mengs et surtout Winckelmann. Ce mouvement d'idées a contribué à la formation de Langhans, l'architecte de la porte de Brandebourg, et de Schinkel, qui, avec l'aide des sculpteurs Schadow et Rauch, ont donné au Berlin du début du siècle son aspect, tandis qu'à Munich l'architecte Klenze et le sculpteur Schwanthaler jouaient un rôle analogue avec moins de talent et que Weinbrenner transformait Karlsruhe.

● *Le XIXe et le XXe siècle.* Certains architectes, comme Gottfried Semper, construisirent dans le goût de la Renaissance italienne ; d'autres s'inspirent du Moyen Age ; la cathédrale de Berlin, de Julius Raschdorff, est représentative à cet égard, bien que sa coupole soit à citer parmi les plus audacieuses réalisations de l'architecture du fer (plus de 35 m de diamètre, 60 m de la base à la croix). A Munich, Leo von Klenze, que favorisa Louis Ier, a bâti la Glyptothèque, les Propylées, la Ruhmeshalle (temple de la gloire), dans un style savant, archéologique et lourd ; ce fut également Klenze qui, appelé à Saint-Pétersbourg, y construisit le musée de l'Ermitage ; son *Walhalla*, sur la falaise dominant le Danube, non loin de Ratisbonne, est un pur pastiche de temple romain. Le *moder'n style* apparaît vers 1895, mais ne produit rien de notable. C'est le Werkbund qui, en 1908, avec Peter Behrens et Josef Hoffmann, donne l'essor à un art de bâtir fondé sur l'appropriation exacte de l'édifice à sa fonction. Walter Gropius, fondateur du Bauhaus, utilise, dans le même esprit, les ressources du béton. Pendant la période nazie, l'architecte Speer entreprit d'exprimer la puissance du régime par l'élaboration d'un style colossal, mais il y avait plus de grandiloquence que de véritable grandeur dans la Chancellerie de Berlin, détruite en 1945, Wilhelm Riphahn (Cologne), Rudolf Schwarz et surtout Hans Schwippert (auteur, à Bonn, du nouveau Parlement) ont fait prévaloir, depuis, des conceptions plus modérées.
Au commencement du XIXe s., les peintres allemands de l'école de Düsseldorf, dits aussi « Nazaréens », éveillèrent à travers toute l'Europe un certain intérêt : formés à Rome, ils abandonnèrent le classicisme pour passer à une sorte de romantisme catholique et mystique ; les plus connus sont Overbeck, leur chef, et Peter Cornelius. Dans un esprit tout à fait différent, les moines de Beuvron se sont, à leur tour, voués à la rénovation de l'art sacré. D'autres artistes, moins ambitieux, méritent d'être signalés : ce sont des petits maîtres comme C. D. Friedrich, Krüger, l'Autrichien Waldmüller, le remarquable portraitiste Runge. L'unité impériale eut pour effet de faire jouer à Berlin le rôle de capitale artistique. La faveur alla à la peinture de Lenbach, portraitiste virtuose de Bismarck et du vieil empereur, ainsi qu'à celle du réaliste William Leibl (1844-1900). Les derniers représentants du romantisme sont les peintres Arnold Böcklin (1827-1901) et Hans Thoma (1839-1924), bien qu'ils aient eu le goût de la composition classique et de

« Lucrèce »
par Cranach
(1472-1553)
musée de Besançon

détail du « portrait
de Christine de Danemark »
vers 1538
par Holbein
National Gallery

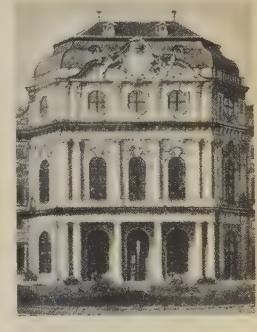

pavillon central
de la résidence
des princes-évêques
de Würzburg
par Neumann
(1687-1753)

Phot. Giraudon, National Gallery (Londres), X.

J.-S. Bach

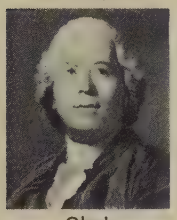
Gluck

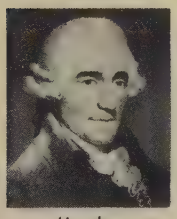
Haydn

Mozart

Beethoven

Schumann

Wagner

l'Antiquité romaine (celle-ci inspira également Anselm Feuerbach [1829-1880] et surtout Hans von Marees [1837-1887]; Ferdinand von Rayski dans le portrait, Wilhelm Busch dans la caricature, et Max Liebermann dans l'impressionnisme); Louis Corinth a affectionné les sujets naturalistes; Max Slevogt a subi l'ascendant de Manet, et Fritz von Uhde s'est attaché à renouveler les formes et l'accent de la peinture religieuse; après Emil Nolde, l'expressionnisme a été la tendance d'Oskar Kokoschka, de Max Beckmann et de Georg Grosz, tandis que Paul Klee s'est fait le champion du surréalisme et de l'art abstrait.

La sculpture, officiellement représentée par les statues du Tiergarten de Berlin, où l'allée principale était appelée par dérision la *Puppenallee*, aurait été indigente s'il n'y avait eu, à Munich, Hildebrand; citons enfin Wilhelm Lehmbrück, Georg Kolb, Renée Sintenis, Ernst Barlach, qui se rattache à la tradition du XVe s. allemand, et surtout Arno Breker, artiste favori d'Adolf Hitler, et qui conçut, pour la décoration de la Grande Chancellerie de Berlin, un ensemble de statues colossales.

Arts décoratifs.

Au IVe s., Augsbourg produisait des poteries et des bijoux vernissés. Au VIIe s., les monastères formaient de véritables écoles d'art; l'œuvre caractéristique de cette époque, le *calice de Tassilo*, est un mélange de style mérovingien et de style carolingien. Au IXe s., ce dernier domine en Bavière : la *couronne de Charlemagne* (Vienne) et la *croix de Lothaire* (Aix-la-Chapelle) en donnent la meilleure idée. Au XIe s., l'influence byzantine est prépondérante (*autel d'or de la cathédrale de Bâle*, musée de Cluny); l'orfèvrerie lorraine est réputée. Au XIIe s., Leipzig produit des terres cuites à émail stannifère; Cologne, des émaux champlevés bleu turquoise (*bras de Charlemagne* et *châsse de saint Potentien*, musée du Louvre); le moine Théophile, de l'abbaye bénédictine d'Helsmershausen, écrit son *Traité* des divers arts*. Au XIVe s., les artistes allemands, très appréciés en Italie, font les beaux émaux translucides dont on orne les reliquaires. Le XVe s. est celui des retables colossaux, en bois sculpté, peint et doré, d'un réalisme hallucinant. Au XVIe s., Augsbourg s'inspire de l'Italie; Nuremberg demeure essentiellement allemande; c'est dans l'orfèvrerie de table que se maintient la tradition gothique (pièces en forme d'animaux bizarres, de navires, etc.); les premières montres reçoivent le nom d' « œufs de Nuremberg »; l'horlogerie recherche des combinaisons mécaniques de plus en plus subtiles; la verrerie produit des vidrecomes émaillés d'écussons et de devises; les grès gris et bleus de Westerwald, les grès bruns de Raeren, les poêles en faïence émaillée de Bavière, les faïences de Nuremberg et les tapisseries de Lauingen sont également à signaler. Au XVIIe s., l'ébéniste le plus renommé, Ulrich Baumgartner, utilise les matériaux précieux, incrustés de nacre, d'ivoire, de pierres dures; les sculpteurs sur bois rivalisent de virtuosité : l'un d'eux, Pronner, parvient à sculpter cent têtes sur un noyau de cerise; la manufacture de Potsdam parvient, dès 1679, à fabriquer du verre rouge rubis, tandis que la Bohême commence à s'illustrer dans la taille à facettes et la gravure; un Français, chassé par la révocation de l'édit de Nantes, fonde à Berlin une manufacture de tapisserie qui deviendra célèbre. Au XVIIIe s., notre style Louis XV influence les ébénistes; Simon Truger, à Nuremberg, invente ses figures, tant imitées, qu'il sculpte dans le bois brun pour les draperies, dans l'ivoire pour les visages, les mains, les pieds; Meissen, dès 1704, fabrique de la porcelaine dure (le vieux-saxe, si recherché); parmi les autres centres de céramique, citons Ansbach, Bayreuth, Frankenthal, Nymphenburg, Kassel.

Les deux premiers tiers du XIXe s. n'ont rien laissé de notable; la reconstruction de burgs, sous l'influence du romantisme, répand le goût du pastiche, des styles anciens; puis on s'intéresse aux écrits de Ruskin, aux expériences de William Morris. Berlin supplante Munich en tant qu'animateur du mouvement artistique; le modern' style connaît un moment de vogue. Au XXe s., en 1908, le *Werkbund* prend à l'égard de la doctrine rationaliste un parti dont les conséquences ne sont pas épuisées. (→ Biblio.)

ALLEMANDE (ÉCOLE MUSICALE). L'objet du présent article déborde le cadre géographique moderne. Sous le nom d'*école allemande*, on a groupé l'ensemble des pays de langue allemande (Allemagne, Autriche, Suisse allemande). Avant la Réforme, un certain retard se manifestait dans l'art musical des pays de langue allemande par rapport à la France, à l'Angleterre, aux Pays-Bas, à l'Italie. *Minnesinger*, puis *Meistersinger*, du XIIe au XVIIe s., imitent troubadours et trouvères. Aucun caractère national n'apparaît dans les créations de haute valeur auxquelles l'art grégorien donne lieu dans les grandes abbayes allemandes (Saint-Gall, Reichenau). La polyphonie se développe lentement et rappelle longtemps les *organa* et les *conductus* français du XIIIe s. A la fin du XVe s., les musiciens allemands font l'apprentissage du contrepoint franco-néerlandais et en approprient la technique à leur mentalité, ce qui produit une floraison de lieder polyphoniques (*Lochamer Liederbuch* [1555-1560]), œuvres d'Adam de Fulda, Heinrich Finck, Paul Hofhaimer, Thomas Stolfzer, Ludwig Senfl, etc. Pendant la première moitié du XVIe s., l'humanisme et la Réforme contribuent pour une grande part au développement parallèle du style d'ode (appliqué à la poésie classique latine) et du choral protestant, dont on connaît les répercussions jusqu'au temps de J.-S. Bach; Johann Walter, Othmayr, Sixt Dietrich, Mahu, Osiander, etc., illustrent cette période. Pendant la seconde moitié du XVIe s., l'influence néerlandaise (Lassus, Monte, J. Regnart, Kerle, etc.) et l'influence italienne (madrigal, *villanella*, *balletto*) orientent la polyphonie allemande vers un cosmopolitisme, avec des maîtres comme Hans Leo Hassler, Jacob Handl (Gallus), puis Prätorius, dont la *Syntagma musicum* (1614-1629) offre un tableau de l'état de la musique allemande au début du XVIIe s.

● Du début du XVIIe s. au milieu du XVIIIe, période qualifiée de *baroque* par la musicologie allemande, l'Allemagne, catholique dans le Sud, protestante dans le Nord, prépare, par des contacts et des échanges entre les deux régions, le nivellement des différents styles et la synthèse qui sera l'œuvre de la seconde moitié du XVIIIe s.; elle reçoit les influences étrangères sans en exercer aucune. Depuis la fin du XVIe s., les influences italiennes s'imposent de plus en plus; le *stile rappresentativo* domine l'opéra, l'oratorio, la cantate : on joue des opéras italiens à Salzbourg (1618), à Vienne (1626), à Munich (1653). Des centres dramatiques allemands à Hambourg (J. Theile, Strungk, J. W. Franck, Kusser, R. Keiser) et à Leipzig (1693-1720 : Heinrichen, Pisendel, G. P. Telemann) succombent sous la prédominance de l'opéra italien, dont G. F. Händel (à Londres) et J. A. Hasse (à Dresde) peuvent être considérés comme les grands représentants allemands. Le ballet se répand dans toute l'Allemagne, empruntant d'importants éléments au ballet de Cour français. Le principal maître du XVIIe s., H. Schütz, subit fortement l'influence italienne avant de se former un style personnel. Ses Passions représentent, avec celles de T. Selle, J. Sebastiani et J. Theile, un courant qui conduit aux Passions de Händel et de Bach. Primitivement construit sur des versets de l'Evangile traités en motets et sur des drames issus d'écoles jésuites, l'oratorio allemand subit l'influence de l'oratorio italien de Carissimi, introduit par J. K. Kerll à Munich et à Vienne, par C. Bernhard à Hambourg, ville qui devient, au début du XVIIIe s., le principal centre de l'oratorio avec les œuvres de R. Keiser, J. Matheson et G. P. Telemann. De même, à Londres, Händel mêle à l'opéra de Carissimi des éléments allemands et anglais. Bach ne suit pas la même évolution, et son *Weihnachtsoratorium* (*Oratorio de Noël*) procède des cycles de cantates de Buxtehude. La cantate, issue du motet, achève son développement vers 1670. Après Schütz, les principaux auteurs de cantates sont : en Saxe et Thuringe, Hammerschmidt, J. G. et R. Ahle, Briegel, Schelle, Knüpfer, Kuhnau, Krieger, Zachow; au nord de l'Allemagne, Selle, Weckmann, Bernhard, Tunder et surtout Buxtehude; au sud, Kindermann. C'est avec l'œuvre de Telemann et de Bach que la cantate atteint son sommet. La tradition du lied allemand avec b. c. se poursuit sous la forme d'un air à une voix (Selle, Albert, Hammerschmidt, Dedekind, Krieger, J. W. Franck), qui disparaît devant les cantates de chambre et sera repris plus tard par Sperontes, Hiller, Neefe, Schubart, Zumsteeg, l'école de Berlin et, finalement, par Haydn, Mozart, Beethoven; sous la forme à plusieurs voix issue de Schein et de Schütz, le lied est représenté par H. Albert, S. Knüpfer, Kindermann, M. Franck et Rabhgeber.

La musique d'orgue exploite deux traditions : celle du Nord, qui provient de Sweelinck, Prätorius, Scheidt et Scheidemann, et se retrouve dans l'œuvre de Reinken, Buxtehude, Bruhns et Böhm; celle du Sud, qui provient de Frescobaldi, introduite à Vienne par Froberger, reprise par Kerll et Pachelbel. Ces deux courants se trouvent réunis chez J.-S. Bach.

De la musique d'orgue, la musique pour clavecin se dégage dans la seconde moitié du XVIIe s., influencée soit par les virginalistes anglais, soit par les clavecinistes français et la forme de la suite (Froberger, Fischer, Kuhnau, J.-S. Bach, Händel).

Dans la musique à plusieurs instruments, la *suite* représente la forme centrale (M. Franck, Schein, Bach, J. F. Fasch, Rosenmüller, Erlebach, Kusser, Muffat); elle subit des influences françaises (seconde moitié du XVIIe s.), tandis que d'Italie viennent les formes de la *sonata da chiesa* et *da camera*. Biber, Westhoff, Strungk, J. J. Walther représentent l'école des violonistes allemands. A côté du *concerto grosso* (Händel, Bach) et de la sonate pour orchestre apparaît une nouvelle forme de *concerto*. Un nouveau style dramatique surgit avec les opéras-comiques (*Singspiele*) de J. G. Standfuss, J. A. Hiller, J. G. Neefe, G. Benda et J. F. Reichardt, Ditter von Dittersdorf. I. Holzbauer fait représenter à Mannheim son opéra *Günther von Swarzenburg*. Gluck, s'éloignant de Hasse et de Métastase, crée un type particulier qui marquera l'opéra allemand, de Haydn et Mozart jusqu'à Wagner. L'influence de Mozart, maître du *Singspiel*, apparaît dans la plupart des opéras romantiques.

Dans la musique instrumentale, les écoles de Mannheim (Stamitz, Richter, Holzbauer, Filtz) et de Vienne (Wagenseil) avec une nouvelle instrumentation sans b. c. et une harmonie simplifiée, C. P. E. Bach avec ses sonates à deux thèmes, Haydn avec sa maîtrise de la forme sonate, du quatuor à cordes et de la symphonie, préparent Mozart, qui assure avec eux à la musique allemande une importance universelle.

● Dès la fin du XVIIIe s., la musique allemande trouve sa voie dans le culte de la forme symphonique, de la musique de chambre et du contrepoint.

SYMPHONIE. — Après les 104 symphonies de Haydn, celles de Mozart annoncent à la fois le romantisme classique et la musique à programme. Beethoven ouvre les voies de l'avenir par l'adjonction de chœurs dans la *Neuvième*, mais n'est pas suivi par ses élèves Czerny et Ries. Le premier romantisme groupe Schubert (8 symphonies), Weber (2), Spohr (9), Kalliwoda (6). Dès lors, la musique symphonique allemande s'engage dans deux directions : celle de Beethoven, un « classicisme romantique », avec Mendelssohn, Schumann, Brahms, Bruckner, Mahler, et de moindres individualités comme Ferdinand Hiller, Robert Volkmann, Bargiel, Reinecke, Götz, Max Bruch; celle de Berlioz et de la musique à programme, avec Liszt, Joachim Raff, Alexandre Ritter. Richard Strauss, Hausegger, Hans Huber, Klughardt, Philipp Scharwenka, Friedrich Klose imposent à toute une section de la musique allemande une sorte de « réalisme romantique ». Schönberg oriente la symphonie, à l'exemple de Stravinski, vers un réalisme dégagé de toute idée poétique ou picturale et gagné à la dévotion du « matériau sonore » (Hindemith, von Einem, Stockhausen, Klebe).

MUSIQUE DE CHAMBRE. — La clarinette, le cor, le basson, la trompette y prennent une

Phot. Bärenreiter, Bulloz, Studio di Euzalrea (Rome), Bruckmann, Larousse.

place de plus en plus marquée; le piano et le violon y sont rois.

Piano. Haydn forme Pleyel, Mozart, Hummel, et Beethoven, Ries. Cramer donne ses *Etudes*. Beethoven élargit le style, Weber la technique; Schumann introduit les nuances psychologiques, et Mendelssohn la musique de genre, tandis que Liszt instaure la virtuosité avec recherche d'effets orchestraux et dynamiques, et groupe des disciples : Dräseke, Götz, Hans von Bulow, Eugen d'Albert. Brahms enseigne à ne point considérer la technique comme un but en soi, et Max Reger porte la grande variation à une sorte de perfection intellectuelle.

Violon. Au début du XIXe s., Louis Spohr représente le style romantique. Ferdinand David, Schuppanzigh, Joseph Böhm, Joseph Joachim servent Mendelssohn, Beethoven, Brahms.

LIED. L'influence de l'opéra et de l'oratorio se manifeste sur les lieder de Haydn, Mozart, Beethoven. Avec Schubert et Schumann, le lied prend sa personnalité : né dans le romantisme, il se rapproche de la poésie populaire et trouve un équilibre entre voix et piano. Schubert, musicien pur (600 lieder), fait peu de cas du texte, tandis que Schumann (250 lieder) écrit sur des textes de Gœthe, Heine, Eichendorff, Mörike, Chamisso. Robert Franz et surtout Brahms (200 lieder) se vouent au lied intimement lyrique ou d'accent populaire. Hugo Wolf subit l'influence de Wagner pour la déclamation et le chromatisme, de même que Cornelius, puis Mahler et Richard Strauss. Karl Lœwe introduit le sens dramatique dans la ballade et Plüddeman le leitmotiv et l'harmonie wagnérienne. Les chorales, nombreuses en Allemagne, suscitent de nombreux chœurs écrits par Weber, Schubert, Marschner, Kreutzer, Mendelssohn, Schumann, Brahms, etc., jusqu'à Distler ou Pepping, qui renouvellent le genre en se référant aux polyphonies de la Renaissance.

ORATORIO. Grâce aux masses chorales existant en Allemagne, l'oratorio n'a pas cessé d'y être cultivé, après Haydn, par Eybler, Stadler, Klein, Spohr, Lœwe. Mendelssohn, avec son triptyque : *Elias, Paulus, Christus,* est à l'origine à la fois de l'oratorio « conservateur » (Blumner, Kiel, Dräseke, Bruch) et de l'oratorio « néo-allemand » (*Sainte Elisabeth, Christus,* de Liszt; *la Cène,* de Wagner). Le *Requiem allemand* de Brahms est directement inspiré du texte biblique. Idylle ou drame, l'oratorio profane inspire Schumann, Gernsheim, Vierling, Brambach, puis Schönberg (*Gurre-lieder*).

OPÉRA. Le *Singspiel* primitif est porté à la perfection par Mozart avec *l'Enlèvement au sérail* et *la Flûte enchantée,* par Beethoven avec *Fidelio.* Le fondateur réel de l'opéra romantique est Weber, dont *Euryanthe* ouvre, par le leitmotiv, la voie à Wagner. Lortzing, Nicolaï, Flotow, Cornelius, Götz représentent honnêtement l'opéra-comique, tandis que la réussite du drame lyrique, en vain tentée par Schumann, est l'œuvre de Wagner, qui submerge la musique européenne jusqu'en 1914. Schönberg s'en détache par l'atonalité (*Attente*), ainsi que son disciple Alban Berg (*Wozzeck*). Il partage avec Stravinski, depuis 1920, l'influence sur les jeunes. Les tendances de Carl Orff s'apparentent au jazz. La jeune génération, d'où qu'elle vienne, est antiromantique. Mais, comme ses aînés, elle conserve l'éternel fil conducteur : Jean-Sébastien Bach.

ALLEMANDE (LITTÉRATURE DE LANGUE). Tant que le domaine de la langue allemande coïncide à peu près avec les frontières du Saint Empire romain germanique, l'étude de la littérature allemande ne comporte aucune difficulté : elle devient plus complexe après que les cantons suisses germanophones, au XIVe s., et l'Autriche, à partir du XIXe s., eurent constitué des Etats indépendants. Les littératures de la Suisse alémanique et de l'Autriche prennent sans doute leurs caractères propres, mais il faut tenir compte des œuvres qu'elles ont produites pour avoir une image complète de la littérature de langue allemande (v. AUTRICHE, *Littérature,* et SUISSE, *Littérature*). Toutefois, certains écrivains suisses et autrichiens ont exercé, au cours de l'évolution générale des lettres allemandes, une influence telle que leurs noms doivent être cités dans une étude de la littérature allemande, sans qu'ils appartiennent, à proprement parler, à la littérature de l'Allemagne.

● *Le Moyen Age.* Au Moyen Age, la littérature allemande s'est épanouie dès le début du XIIIe s. dans l'épopée populaire, où elle produisit deux grandes œuvres, dont les auteurs sont inconnus : *le Chant des Nibelungen* et *Gudrun;* dans l'épopée de Cour, d'inspiration française, due à quatre poètes : Heinrich von Veldeke, Hartmann von Aue, Wolfram von Eschenbach et Gottfried de Strasbourg; dans le Minnesang, qui célèbre l'amour courtois, et dont le plus illustre représentant est l'Autrichien Walther de la Vogelweide.

Vers le milieu du XIIIe s., la littérature chevaleresque entre en décadence et s'efface devant la littérature bourgeoise des maîtres chanteurs, qui a moins d'importance que les écrits en prose des mystiques du XIVe s., en particulier ceux de trois dominicains : Maître Eckart, Heinrich Seuse, dit Suso, et Jean Tauler.

● *De la Renaissance au « Sturm und Drang ».* Les débuts de l'époque moderne sont marqués, pour l'Allemagne, par un grand drame spirituel : au moment où la Renaissance se développe en Italie et en France, la Réforme absorbe les forces spirituelles des humanistes comme J. Reuchlin et Ulrich von Hutten. Afin de faire connaître la Bible, Luther la traduit et crée l'allemand moderne, qui sera la langue de la littérature nouvelle. Après lui, lassés par les conflits théologiques, les écrivains se tournent vers la vie et s'orientent vers un réalisme qu'illustrent les noms de Hans Sachs et J. Fischart.

Dans la seconde moitié du XVIe s., une Contre-Réforme s'organise; elle s'efforce de reconquérir les foules, notamment au moyen d'un art et d'une littérature « baroques »; les principaux représentants en furent M. Opitz, P. Fleming et surtout Gryphius.

Au XVIIe s., les œuvres les plus importantes furent les écrits théosophiques de J. Böhme, que l'on publia à partir de 1610, les poésies lyriques de F. Spee, *le Chérubin voyageur* (1674) d'Angelus Silesius, les cantiques du protestant P. Gerhard et les romans de Grimmelshausen, en particulier son *Simplicius Simplicissimus* (1669).

C'est seulement vers 1680 que la littérature de langue allemande commence à l'emporter nettement sur la littérature de langue latine. Elle subit des influences extérieures, d'abord celle de la France, avec J. C. Gottsched, puis celle de l'Angleterre, que suit l'école suisse de J. J. Bodmer et de J. J. Breitinger. De cette double influence naît l' « Aufklärung » (philosophie des lumières), qui s'incarne surtout dans Lessing. D'abord disciple de la France, il la combat ensuite au profit de l'Angleterre, notamment dans sa *Dramaturgie de Hambourg* (1767-1769); afin de fournir à ses compatriotes des modèles, il crée deux drames bourgeois, *Miss Sara Sampson* (1755) et *Emilia Galotti* (1772), une comédie sérieuse, *Minna de Barnhelm* (1767), enfin un drame philosophique, *Nathan le Sage* (1779). Son contemporain C. M. Wieland est influencé à la fois par les Anciens, par les Français et par Shakespeare; son abondante production apparaît comme une première réalisation un peu mièvre du classicisme futur. A côté d'eux, il convient de citer G. C. Lichtenberg, que Nietzsche admirait comme un maître de la prose allemande.

En marge du courant rationaliste, un courant religieux et sentimental se manifeste dans les tentatives des piétistes pour créer une religion du cœur et dans l'œuvre de F. G. Klopstock, moins importante à cause de sa *Messiade* (1748) ou de ses drames patriotiques que par ses *Odes,* rassemblées en 1771, qui font de lui le précurseur du lyrisme moderne.

● *De 1770 à 1830.* Vers 1770 éclate en Allemagne une révolution littéraire à laquelle on a donné pour étiquette le titre d'une pièce de F. M. von Klinger : *Sturm und Drang* (Tempête et élan) [1777]. Elle eut un initiateur, J. G. Hamann, que l'on appela le « Mage du Nord », un héraut, J. G. Herder, et des représentants tels que J. Lenz, H. L. Wagner, le peintre Müller, J. A. Leisewitz; ils se groupèrent autour de Gœthe, qui fut le chef de file du mouvement nouveau. Né à Francfort, Gœthe avait fait ses études à Leipzig et à Strasbourg : c'est dans cette dernière ville qu'il rencontra Herder et s'éprit de Frédérique Brion; c'est là qu'il devint le grand poète et le grand écrivain du « Sturm und Drang ». Au cours des années qui suivent, il composa des poèmes avec lesquels le lyrisme allemand atteignit aussitôt son apogée, des drames révolutionnaires comme *Götz de Berlichingen* (1773), puis *Werther* (1774), roman épistolaire, qui valut à son auteur une gloire mondiale.

Plus jeune de dix ans, F. Schiller produit ses premiers drames alors que Gœthe a déjà évolué vers le classicisme : ce sont *les Brigands* (1781), *la Conjuration de Fiesque* (1783), *Intrigue et Amour* (1784); tous trois sont des actes de révolte contre la réalité politique et sociale. Ce sera encore le thème de *Don Carlos,* achevé en 1787, alors que Schiller, lui aussi, aura commencé son évolution.

A partir de 1775, le « Sturm und Drang » n'a plus la même importance. La Grèce antique exerce une influence croissante, depuis que J. J. Winckelmann a glorifié l'art grec; l'Antiquité supplante peu à peu Shakespeare et oriente vers le classicisme K. Ph. Moritz, W. Heinse, W. von Humboldt et surtout Gœthe. Celui-ci, en outre, s'est assagi au contact de la réalité qu'il découvre comme ministre du duché de Weimar, et sous l'action de Mme de Stein; ses conceptions nouvelles sont confirmées par le séjour qu'il fait en Italie de 1786 à 1788. Quant à Schiller, il évolue vers le classicisme sous l'influence de Kant, qu'il étudie entre 1791 et 1795. Gœthe achève *Egmont* (1787), travaille à *Iphigénie en Tauride* et à *Torquato Tasso;* Schiller donne ses derniers drames : *Wallenstein* (1800), *Marie Stuart* (1801), *la Pucelle d'Orléans* (1802), *la Fiancée de Messine* (1803) et *Guillaume Tell* (1804). L'enthousiasme pour la Grèce qui anime tous les écrivains de cette époque se concilie avec la notion du progrès, répandue par la philosophie des lumières et par Herder, se combine avec l'idée de culture et avec la notion de la *Bildung,* qui implique à la fois culture et formation. Tous les écrivains rêvent de rendre les hommes meilleurs : de ce courant idéaliste témoignent notamment *l'Education du genre humain,* de Lessing, les *Lettres pour l'avancement de l'humanité,* de Herder, les *Lettres pour l'éducation esthétique de l'homme,* de Schiller, et le grand roman éducatif de Gœthe, *Wilhelm Meister.*

A part se tient un grand poète, F. Hölderlin, comparable à André Chénier, et qui sombre peu à peu dans la folie à partir de 1800. Né en Souabe, il vit dans l'Hellade le Paradis perdu et rêva de régénérer l'Allemagne grâce à la Grèce antique.

A côté du classicisme, et parfois en opposition avec lui, se développe, à partir de 1790, le mouvement romantique, qui a sa base idéologique dans la *Doctrine de la science,* de Fichte (1794), et qui formule ses théories dans l'*Athenäum* (1798-1800).

La première école romantique se compose de véritables couples littéraires : L. Tieck, qui publia son œuvre monumentale à partir de 1790, et W. H. Wackenroder, auteur anonyme des *Epanchements d'un moine ami des arts* (1797), pour qui l'art est une religion; A. W. Schlegel, critique littéraire, traducteur inépuisable, qui fit presque de Shakespeare un auteur allemand, et F. Schlegel, théoricien du romantisme, qui fit scandale, en 1799, avec *Lucinde;* Novalis, poète épris de science, philosophe et mystique, dont les œuvres principales sont les *Hymnes à la Nuit* (1800), les *Cantiques spirituels* (1799), et surtout *Henri d'Ofterdingen* (1802), et F. Schleiermacher qui, dans ses *Monologues* et ses *Discours sur la religion* (1799), célèbre la religion comme une contemplation de l'Universel.

Au début du XIXe s., le premier romantisme se désagrège; il est remplacé par une deuxième école, qui a pour centres principaux Heidelberg et Berlin. Parmi ses représentants, nous citerons Cl. Brentano, Achim von Arnim, J. J. Görres et les deux frères Grimm (Jacob et Wilhelm) : ces auteurs constituent le groupe de Heidelberg. A côté de lui, d'autres poètes diffusent le romantisme à Berlin et dans le reste de l'Allemagne : H. von Kleist, qui est un des principaux auteurs dramatiques allemands;

Luther

Leibniz

Winckelmann

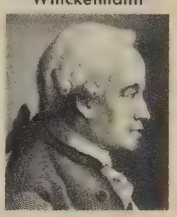
Kant

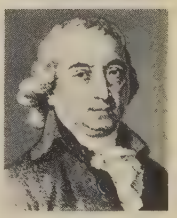
Herder

Gœthe

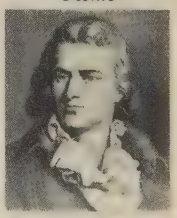
Schiller

Phot. Alinari, Larousse, Ulstein, Schwier, Presse und Inf. (Bonn), Photographische.

Hegel

Heine

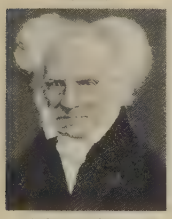
Schopenhauer

Marx

Nietzsche

Th. Mann

Brecht

Zacharias Werner, à la fois mystique et viveur; Chr. Grabbe, auteur de *Don Juan et Faust* (1829). A côté de ces trois dramaturges, deux poètes sont connus surtout par des œuvres isolées : Chamisso, grâce à *l'Histoire merveilleuse de Peter Schlemihl* (1814), et La Motte-Fouqué avec *Ondine* (1811). Mais le romancier le plus important et le plus romantique est E. T. A. Hoffmann. Enfin, J. Eichendorff, auteur des *Scènes de la vie d'un propre à rien* (1826), et de poésies lyriques qui sont souvent devenues des chants populaires, est le dernier des romantiques.

En marge de ces deux groupements romantiques, la Souabe eut son école particulière avec L. Uhland et son ami J. Kerner, avec W. Hauff et surtout avec E. Mörike qui, d'ailleurs, n'est pas seulement un romantique : il rappelle parfois le classicisme, comme K. A. Platen, et annonce déjà le réalisme.

● *De 1830 à 1890.* Des tendances réalistes se manifestent dès 1825, se développent vers 1830, et seront combattues à partir de 1835 par les gouvernements. C'est surtout le mouvement de la « Jeune Allemagne » qui s'éloigne des rêves romantiques pour étreindre tout le réel et introduit dans la littérature la politique et la polémique. Le plus illustre de ses représentants est H. Heine, grand poète lyrique avec le *Livre des chants* (1827) ou, dans la dernière période de sa vie, avec le *Romanzero* (1851), grand prosateur, notamment avec les *Images de voyages*, intermédiaire culturel entre l'Allemagne et la France, où il vit depuis 1831 jusqu'à sa mort. Il fut, comme A. de Musset, l'enfant terrible du romantisme et s'appela lui-même un « romantique défroqué ». Israélite également, L. Börne est surtout connu par ses *Lettres de Paris;* à côté d'eux, il faut au moins nommer K. Gutzkow et H. Laube. En marge de la « Jeune Allemagne », mais animé par un idéal politique semblable, G. Büchner établit une liaison entre le « Sturm und Drang » et le réalisme.

Si le mouvement de la « Jeune Allemagne » ne dure que peu de temps, il est complété et prolongé par un autre réalisme, dont les tendances sont moins violentes et qui aboutit (notamment en Suisse) au « réalisme poétique ». On peut considérer comme ses précurseurs K. Immermann, Annette von Droste-Hülshoff, H. Auerbach. Ce mouvement est représenté, en Thuringe, par Otto Ludwig et, dans l'Allemagne du Nord, par Th. Storm. Le théâtre est représenté à cette époque par F. Hebbel.

A côté de ces écrivains et après eux, le réalisme se développe, dans la seconde moitié du XIXe s., avec G. Freytag, P. von Heyse, W. Raabe, et il se prolonge avec Th. Fontane. Il devient même le « naturalisme conséquent », dont les principaux représentants sont Arno Holz, J. Schlaf, M. G. Conrad, W. Bölsche et Gerhart Hauptmann.

● *L'époque contemporaine.* Une nouvelle époque commence, vers 1890, avec l'impressionniste D. von Liliencron, R. Dehmel, Chr. Morgenstern. Trois poètes surgissent alors, qui sont à l'origine de la poésie allemande contemporaine : le Rhénan St. George, qui groupe autour de lui le fameux Cénacle, les jeunes Autrichiens H. von Hofmannsthal et R. M. Rilke. En cette fin de siècle, le théâtre est moins important, malgré F. Wedekind et H. Sudermann.

Dans les premières années du XXe s. commence la carrière des quatre romanciers dont la réputation et la gloire ne feront que s'affirmer au cours des décades suivantes : les frères Mann (Heinrich et Thomas), H. Hesse et J. Wassermann.

Vers 1910 se manifeste une école nouvelle, l'*expressionnisme**, préparé par les poètes A. Mombert et Else Lasker-Schüler (1876-1945). Les premiers représentants lyriques en furent E. Stadler (1883-1914), G. Heym (1887-1912). A ces poètes, morts trop jeunes pour donner toute leur mesure, s'ajoutèrent Fr. Werfel, J. R. Becher, qui est maintenant le poète officiel de la République démocratique allemande, G. Benn, dont l'influence est considérable de nos jours. Au théâtre, l'expressionnisme occupe une très grande place avec les pièces du peintre O. Kokoschka ou du sculpteur E. Barlach, avec les œuvres de Fr. von Unruh, W. Hasenclever, E. Toller, H. Johst et surtout de G. Kaiser et du jeune Bertolt Brecht. Dans le roman, plusieurs auteurs ont participé au mouvement expressionniste : L. Frank, A. Döblin, F. Kafka (qui, tout en étant de nationalité tchèque, écrit en langue allemande).

L'expressionnisme perd plusieurs de ses représentants dans la guerre de 1914-1918 et, vers 1924-1925, on tend à se retourner vers le réalisme; c'est ce que K. Sternheim appelle, en 1926, *die neue Sachlichkeit* (le retour au concret). L'écrivain devient alors l'observateur d'un monde décadent, un moraliste en quête de valeurs nouvelles, et il aspire à une communauté politique. Cette tendance est affirmée notamment dans les pièces de C. Zuckmayer ou de B. Brecht dans sa maturité, de Fr. Wolff et de F. Bruckner, dans les œuvres de H. Fallada, d'Anna Seghers.

Il est beaucoup plus difficile de classer un certain nombre d'écrivains qui ont connu tour à tour ou connaissent encore la faveur du public. E. Wiechert (1887-1950) est essentiellement le romancier de la Prusse orientale, en particulier avec *les Enfants Jeromin* (1945-1947). E. Jünger (né en 1895) se fit connaître par ses évocations de la Première Guerre mondiale, puis par un livre où il annonçait l'avènement d'une ère nouvelle, *le Travailleur;* parmi ses œuvres récentes, la plus importante est son journal quotidien, *Rayonnements* (1949). Plusieurs femmes de lettres occupent une place importante : Ina Seidel (née en 1885), dont l'œuvre maîtresse est *Das Wunschkind* (1930); Gertrud von Le Fort (née en 1876), la plus remarquable représentante de la littérature catholique. Depuis 1945, de jeunes auteurs ont surgi à côté des anciens. Alors que le théâtre n'a révélé aucun auteur nouveau, les romanciers abondent. Les plus connus sont Th. Plievier (1892-1955), Stefan Andres (né en 1906), W. Richter (né en 1908), H. Kasack (né en 1896), E. Kreuder (né en 1903), H. Böll (né en 1917). Le lyrisme connaît un véritable renouveau; il est représenté par des poètes déjà âgés, comme R. Schröder (né en 1878) ou H. Carossa (1878-1956) plus connu comme romancier, Reinhold Schneider (né en 1903), W. Bergengruen (né en 1892), qui est surtout auteur de nouvelles, F. G. Jünger (né en 1898), K. Krolow (né en 1905), et par une pléiade d'auteurs plus jeunes, au premier rang desquels il faut sans doute placer R. Hagelstange (né en 1913) et H. E. Holthusen (né en 1913).

La littérature allemande s'est développée par à-coups; elle apparaît comme une littérature problématique qui ne cesse de se chercher, ne se réalise qu'en luttant contre des difficultés multiples et n'est sans doute pas encore parvenue à trouver son emploi d'équilibre. (→ Biblio.)

● *Philosophie.* Les origines de la philosophie allemande peuvent être délimitées avec une netteté suffisante. Tandis que la scolastique, qui ne s'adressait qu'aux écoles et aux clercs, enseignait uniquement par syllogismes, inventait des distinctions subtiles et élaborait des discussions sans fin, naissait, dans les pays allemands, une philosophie qui s'exprimait en langue allemande et qui, méprisant tous raisonnements, recherchait le vrai par la seule intuition, s'adressait au peuple et visait à toucher le cœur. Cette philosophie, la *mystique* allemande (seconde moitié du XIIIe s., XIVe s.), fut inaugurée par Maître Eckhart, continuée par Tauler et Suso. La mystique du XIVe s. se retrouve dans la *Réforme*. Si Luther réussit dans la lutte qu'il entreprit, c'est qu'il trouva un écho dans le peuple entier. Les mêmes tendances subsistent aux XVIe et XVIIe s. avec Weigel et Boehme. Presque partout ailleurs, l'étude de la nature est poursuivie avec ardeur; en Allemagne, la nature ne retient point l'attention, on ne la voit pas; ce qu'on sent, ce qu'on cherche en elle, c'est Dieu. Le panthéisme ne paraît point dans la philosophie de ce grand savant qu'est Leibniz; il combat à la fois le monisme de Spinoza et le dualisme de Descartes. Le monde, pour lui, est composé d'une infinité de monades, dont chacune « enveloppe l'infini ». Sa doctrine est un très pur, en même temps que très religieux idéalisme. Wolff, disciple de Leibniz, fut le maître de Kant. On avait cru que nos connaissances devaient se régler sur les objets, Kant rechercha si les objets ne se réglaient point sur nos connaissances. D'où son *idéalisme transcendental*. La philosophie allemande parvient avec Kant et ses successeurs : Fichte, Schelling, Hegel, à sa pleine maturité. Alors s'épanouit l'*idéalisme panthéistique* que, depuis des siècles, semblait contenir la terre allemande. Après Hegel, l'esprit métaphysique semble un moment avoir cédé le pas à l'esprit positif. Cependant, comme par le passé, la philosophie allemande excelle à la fois dans les études rigoureuses et précises, et dans les vastes synthèses qui souvent en forment le prolongement naturel au sein des écoles et des cercles où se groupent volontiers les penseurs allemands. C'est ainsi que le XIXe s. et le début du XXe s. voient surgir les analyses et les « mystiques » irrationalistes de Schopenhauer et de Nietzsche, la *psychanalyse* de Freud, Jung, Adler, la psychologie à prolongement métaphysique du *gestaltisme* de Köhler, Koffka, Wertheimer, Ehrenfels, le *néokantisme* des écoles de Bade et de Marburg, le *vitalisme* relativiste de Klages, Spengler, Keyserling, Simmel, la *phénoménologie* de Brentano, Husserl, Meinong, Scheler, l'*existentialisme* de Jaspers et Heidegger, la position *réaliste*, avec Driesch, Maier, Jacoby, Spann, Scholz, Hartmann; le *matérialisme*, spontané et mécaniste chez Moleschott, Vogt, Büchner, Haeckel, plus nuancé chez Feuerbach, prenant, chez Marx et Engels, la forme du *matérialisme dialectique*.

ALLEMANDE (SCIENCE). ● *Le Moyen Age et la Renaissance.* Le nom le plus ancien que l'on puisse citer dans cette revue historique de la science allemande est celui du dominicain Albert le Grand (1193-1280), auteur d'une histoire naturelle d'inspiration aristotélicienne. Au XIVe s. seulement apparurent les premiers hommes de science, les mathématiciens Nemorarius († 1237) et Theodoric (qui expliqua l'arc-en-ciel), puis les astronomes chargés de calculer les tables destinées à la navigation, Peuerbach (1423-1461), Regiomontanus (1436-1476) et Stoeffler († 1530). Citons aussi Nicolas de Cusa (1401-1464), dont la libre critique s'attaqua au système de Ptolémée, et le géologue Agricola (1494-1555) [*De re metallica*, 1546].

Fondement de l'astrologie, alors en pleine faveur, l'astronomie fut ensuite illustrée par Reinhold (1511-1553), premier partisan de Copernic, le landgrave Guillaume IV de Hesse (1532-1592) et Johann Bayer (1572-1625), auteur d'un bel atlas des constellations.

C'est à cette époque que parurent les premiers ouvrages de botanique, dus à Brunfels (1488-1534), Bock (1498-1554), Fuchs (1501-1566). En médecine, les *spagirites* prétendirent rendre compte chimiquement des phénomènes de la vie.

● *Le XVIIe siècle.* Au XVIIe s., l'Allemagne commença de jouer un rôle important dans la fondation de la science. Kepler (1571-1630) publia, en 1609 et 1618, les lois qui règlent mathématiquement le cours des planètes, et convertit, en 1611, la lunette de Galilée en lunette astronomique. Scheiner (1575-1650) découvrit les taches du Soleil (1611), et Simon Marius (1570-1624) les satellites de Jupiter et la nébuleuse d'Andromède (1612). La méthode expérimentale enseignée par Galilée servit à O. von Guericke (1602-1686) pour démontrer, en 1654, l'existence de la pression atmosphérique (hémisphères de Magdebourg) et pour construire, en 1671, la première machine électrostatique à frottement. En revanche, en dépit de quelques expériences, les chimistes Glauber (1604-1668) et Brand († 1692) restèrent fidèles à l'alchimie.

La science allemande prit le plus vif éclat avec Leibniz (1646-1716), inventeur (en même temps que Newton) de l'analyse infinitésimale. Il en publia les premières règles, en 1682, dans les *Acta eruditorum* que Mencke venait de fonder à Leipzig, et contribua à fonder l'Académie des sciences de Prusse (1700). Hevelius (1611-1687) illustra l'astronomie par sa carte de la Lune (1647), et Stahl (1660-1734), qu'avait déjà précédé Becher (1635-1682), la chimie par sa théorie du phlogistique. Hoffmann (1660-1742) inventa les gouttes calmantes, et Marggraf (1709-1782) l'extraction du sucre de betterave.

Phot. Pinkan, König, Agence inter., Larousse, Bruckmann.

● *Le XVIIIe siècle.* Le XVIIIe s. fut une période très brillante. Invention d'un thermomètre par Fahrenheit (1686-1736) en 1714, et de la bouteille de Leyde (simultanément avec Musschenbroek) par von Kleist (1700-1748) en 1745; confection de tables astronomiques par T. Mayer (1723-1762) en 1762; publication de la théorie de l'*épigenèse* par Wolff (1734-1794) en 1759; isolement du manganèse, en 1774, par Gahn (1745-1818); découverte du titane, de la zircone et de l'urane, en 1789, par Klaproth (1743-1817), sont à placer dans le cadre du « Siècle des lumières », auquel contribuaient encore les savants appelés par Frédéric II, comme Euler, Lagrange et Maupertuis — et Gœthe lui-même.

● *Le XIXe siècle.* Au XIXe s. surgit une pléiade de mathématiciens, qui commença par les géomètres Steiner (1796-1863), von Staudt (1798-1867) et Plücker (1801-1868), Hesse (1811-1874), et fut couronnée par le grand Gauss (1777-1855), dont les travaux renouvelèrent le calcul des probabilités, la théorie des nombres, celle des fonctions ainsi que le calcul astronomique, et créèrent la géométrie infinitésimale. Jacobi (1804-1851) et Weierstrass (1815-1897) étudièrent les fonctions elliptiques; Dirichlet (1805-1859), la théorie des nombres et l'analyse; Kronecker (1823-1891) et Klein (1847-1925), la théorie des groupes. Riemann (1826-1866) créa une géométrie non euclidienne; Kummer (1810-1893) et Dedekind (1831-1916) perfectionnèrent la théorie des nombres, ainsi que G. Cantor (1845-1918), à qui on doit la théorie des ensembles.

L'astronomie reçut l'empreinte de Gauss en mécanique céleste, puis d'Encke (1791-1865), d'Olbers (1758-1840), de Bessel (1784-1846), qui, le premier, détermina la distance d'une étoile (1838), et d'Argelander (1799-1875), qui dressa un vaste catalogue céleste. De leur côté, Beer (1797-1850) et Mädler (1794-1874) se rendirent célèbres par leur description de la Lune et de Mars.

L'essor de la physique ne fut pas moindre que celui des mathématiques et de l'astronomie. Seebeck (1770-1831) avait découvert la thermo-électricité dès 1821; en 1827, Ohm (1787-1854) formula les lois du courant électrique; Gauss étudia le magnétisme et réalisa, en 1833, avec W. Weber (1804-1891), le premier télégraphe électrique, que Steinheil (1801-1870) appliqua en Allemagne. Quatre ans plus tard, M. H. Jacobi (1801-1874) s'attacha à l'application pratique de la galvanoplastie; en 1846, Neumann (1798-1895) et Weber approfondirent la théorie de l'électrodynamique; de 1858 à 1870, Feddersen (1832-1918), puis von Bezold (1837-1907) étudièrent la décharge électrique, que Hertz (1857-1894) mit à profit en 1888 pour produire les ondes électromagnétiques prévues par Maxwell.

La découverte des raies du spectre solaire, en 1814, par Fraunhofer (1787-1826) conduisit, en 1860, à l'invention capitale de l'analyse spectrale, par Kirchhoff (1824-1887) et Bunsen (1811-1899).

Mention spéciale doit être faite de Helmholtz (1821-1894), dont le nom demeure en optique physiologique (ophtalmoscope), en acoustique (explication du timbre), et surtout en thermodynamique (1847), en même temps que ceux de Robert von Mayer (1814-1878) et Clausius (1822-1888). Linde (1842-1934) industrialisa la préparation de l'air liquide (1896). Les travaux de Plücker et, en 1857, de Geissler (1815-1879) permirent, en 1869, à Hittorf (1824-1914) et, en 1876, à Goldstein (1850-1930) d'observer le rayonnement cathodique. Enfin, après les recherches de Lenard (1862-1947), en 1894, Röntgen (1845-1923) put découvrir les rayons X en 1895.

En chimie, les bases de la loi des proportions définies avaient été posées en 1777 par Wenzel (1740-1793) et par Richter (1762-1807) en 1792. Mitscherlich (1794-1863) avait trouvé la loi de l'isomorphisme en 1823, et Kekule (1829-1896) formulé, en 1857, la quadrivalence du carbone; Wöhler (1800-1822) réussit la synthèse de l'urée en 1828, et la chimie prit un essor considérable avec Hofmann (1818-1892), Kolbe (1818-1884), Baeyer (1835-1917), Graebe (1841-1927) et Liebermann (1842-1914), et surtout Liebig (1803-1873). La catalyse fut découverte, en 1823, par Döbereiner (1780-1849), et le classement naturel des éléments, esquissé, en 1870, par Lothar Meyer (1830-1895).

A la théorie de la constitution cellulaire des tissus vivants participèrent, pour les végétaux, Treviranus (1776-1837) et Schleiden (1804-1881), et, pour les animaux, Oken (1779-1851), Ehrenberg (1795-1876), von Mohl (1805-1872), et principalement Schwann (1810-1882). La formation de la cellule fut observée par Schneider (1831-1890), Butschli (1848-1920), Strasburger (1844-1912), Flemming (1843-1906), Virchow (1821-1902) et von Leydig (1821-1908). L'embryogénie devint expérimentale grâce à Roux (1850-1924), Driesch (1867-1941), Weismann (1834-1914), Waldeyer (1836-1921), Hertwig (1849-1922) et Boveri (1862-1915). La théorie évolutionniste fut perfectionnée et propagée par Wagner (1813-1887), du Bois-Reymond (1818-1896), F. Müller (1821-1897) et Häckel (1834-1919).

La bactériologie se répandit avec Cohn (1828-1898), Eberth (1835-1926), Löffler (1852-1915) et von Behring (1854-1917) [diphtérie], et le grand Koch (1843-1910) [charbon, tuberculose, maladies tropicales]. En physiologie s'illustrèrent J. Müller (1801-1858) [spécificité des énergies nerveuses] et Ludwig (1816-1895). Enfin, E. H. Weber (1795-1878), Fechner (1801-1887) et Wundt (1832-1920) firent entrer la psychologie au laboratoire.

Le naturaliste Kielmeyer (1765-1844) fut le maître de Cuvier. Le *neptunisme* du géologue Werner (1750-1817) fut combattu par von Buch (1774-1853), et le grand A. von Humboldt (1769-1859) dressa la magistrale synthèse du *Cosmos* en 1845. Rappelons aussi l'expédition océanographique de Hensen (1835-1924) [découverte du plancton] et celle de la *Valdivia*, en 1890.

● *L'époque contemporaine.* Au commencement du XXe s., grâce à sa coopération féconde avec l'industrie, à l'outillage de ses laboratoires de recherches, à l'importance sociale qu'on accordait au savant, la science allemande était la première du monde. Elle remporta 36 prix Nobel de 1901 à 1939, contre 22 à l'Angleterre et 17 à la France. L'avènement du national-socialisme et le dirigisme raciste qu'introduisirent dans la science Stark et Lenard amorcèrent son déclin. Le nombre des prix Nobel tomba à 9 de 1933 à 1951, contre 9 à l'Angleterre et 20 aux Etats-Unis. Après 1946, la science allemande remonta rapidement, comme le prouvent ses 4 prix Nobel remportés jusqu'en 1955.

En mathématiques, Hilbert (1862-1943) créa la géométrie axiomatique (1899) et laissa des études remarquables sur les invariants, les équations intégrales, et les espaces qui portent son nom. En astronomie, à part les noms de Max Wolf et de Reinmuth, découvreurs de petites planètes, on peut citer ceux de Hartmann, qui révéla l'existence du gaz interstellaire (1904), et de Schmidt, inventeur d'un télescope à grand champ (1930).

Mais c'est en physique théorique que la primauté de l'Allemagne fut incontestable. Après l'échec des conceptions énergétistes d'Ostwald, de Nernst et de Wien, Planck proposa en 1899 la théorie des *quanta*, qui introduisait en science l'idée révolutionnaire de « discontinu ». C'est sur elle que repose aujourd'hui tout le mécanisme des échanges matière-énergie, indiqué par le Danois Bohr et approfondi par Sommerfeld.

De son côté, Einstein, en 1905, expliqua le mouvement brownien, énonça le principe de la relativité restreinte et rendit compte de l'effet photo-électrique par des photons discontinus. Une deuxième étape devait suivre, en 1915, avec l'établissement de la relativité générale.

La diffraction des rayons X fut mise à profit en 1912 par Laue pour étudier les structures cristallines, et l'électronique fit un pas de géant avec l'invention de la lampe à grille (Wehnelt, 1904). Celle-ci rendait possibles la radio, la télévision et le microscope électronique, dont le premier fut mis au point par Knoll et Ruska en 1932. A cette même époque, V. F. Hess, Kolhoerster et Regener étudiaient le rayonnement cosmique, tandis que Bothe et Becker découvraient celui des neutrons (1930).

La création de la mécanique ondulatoire lança les théoriciens dans deux directions, l'une purement ondulatoire, avec le Français L. de Broglie, Born et Schrödinger, l'autre particulièrement liée à la forme hamiltonienne de la dynamique corpusculaire, avec l'Anglais Dirac et Heisenberg. Rattachons à cet essor théorique les noms d'O. Stern et de G. Hertz. Enfin, une découverte capitale fut celle de Hahn, qui, en 1939, avec L. Meitner, prouva la fission du noyau d'uranium.

En chimie, l'apport allemand fut essentiellement pratique. Rappelons les grands consortiums de l'I. G. Farben, de Krupp, de Siemens. La partie la plus notable consista en fabrication de dérivés de la houille et en matières synthétiques. Les noms qui se détachent sont ceux d'E. Fischer (synthèse des sucres, 1900), de Haber et Bosch (synthèse de l'ammoniac, 1913), de Bergius (1913) et de F. Fischer (1925) pour la synthèse de l'essence, de Diels et d'Alder pour la synthèse diénique (1928), enfin de Bock (1933) pour celle du caoutchouc *Buna*. Mention spéciale doit être faite des travaux de Staudinger sur les macromolécules, à l'origine des matières plastiques.

En biologie, c'est encore E. Fischer qui accomplit la synthèse des protéines. La génétique fut représentée par Driesch, Weismann, et surtout Spemann, qui approfondit le mode de différenciation des cellules. L'étude détaillée de ces dernières fut d'ailleurs facilitée par l'ultramicroscope, inventé en 1900 par Zsigmondy et Siedentopf. En biochimie, relevons les noms de O. Warburg et Lohmann, de Krebs, qui précisa le mécanisme de la synthèse de l'urée dans l'organisme (1932), de Kuhn, qui isola la vitamine B_2 (1933), et de Butenandt, qui montra le rôle des hormones sexuelles (1936).

Un chapitre nouveau fut entièrement créé par l'Allemagne : celui de la *chimiothérapie*, depuis Ehrlich (1909) jusqu'à Domagk (1935). Mentionnons encore, en terminant, et sur des plans tout à fait différents, la fameuse hypothèse de Wegener sur la dérive des continents (1915) et le réalisation de la fusée sous forme du redoutable V2, par Oberth, Nebel et von Braun, en 1944.

Allemand (CAFÉ) ou **café Bourette,** établissement situé jadis rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris. Ce café littéraire jouit d'une grande vogue au milieu du XVIIIe s. Sa propriétaire, Charlotte Bourette, publia, en 1755, sous le titre de *la Muse limonadière*, deux volumes de poésies.

ALLEMANDE n. f. Mus. Abrégé de danse allemande, premier mouvement de la suite. — Art culin. Sauce blonde faite avec de la farine, du beurre, du bouillon de viande blanche, et liée avec des jaunes d'œufs.

— ENCYCL. Mus. L'*allemande* primitive est de mélodie simple, de mesure binaire et de mouvement modéré. Stylisée, elle devint la première pièce de la *suite* instrumentale, dite « française », du XVIIe s., suite de clavecin, d'orchestre, de violon, de luth. En Italie, puis en Allemagne, au XVIIe s. (Corelli), elle peut être précédée d'un prélude généralement grave. Il semble que ce soit en Allemagne (fin du XVIIe s.) que l'allemande ait adopté l'anacrouse initiale. Lorsque la suite se transforma progressivement en *sonate* (première moitié du XVIIIe s.), l'allemande donna naissance à l'*allegro* initial, qui en conserva le tempo modéré. Une danse populaire à trois temps, assez vive, qualifiée d' « allemande », appartient au folklore et a été parfois notée par les grands classiques (Haydn, Mozart, Beethoven).

ALLEMANE (Jean), socialiste français (Sauveterre, Haute-Garonne, 1843 - Herblay, Seine-et-Oise, 1935). Ouvrier typographe, il prit part à la Commune. Condamné en 1871 aux travaux forcés à perpétuité, amnistié en 1880, il devint l'un des chefs du parti ouvrier et dirigea le groupe socialiste dit « possibiliste », contre les « collectivistes » de J. Guesde. Député de Paris, il constitua en 1890 le groupe socialiste révolutionnaire, appelé *allemaniste*, qui attribua aux ouvriers manuels une prépondérance exclusive dans l'organisation sociale et préconisa la grève générale comme moyen de l'acquérir.

ALLEMOND ou **ALLEMONT,** comm. de l'Isère, arr. de Grenoble, au pied E. de la chaîne de Belledonne; 587 hab. (187 aggl.) [en dehors de la saison]. Station touristique. Usine hydro-électrique sur la Romanche.

Kepler

Gauss

Helmholtz

Koch

Röntgen

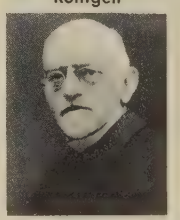
Hilbert

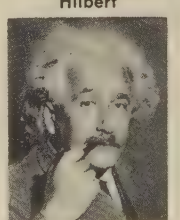
Einstein

Phot. Larousse, Weidener, Brogi, Keystone.

ALLEMONTITE n. f. Arséniure naturel d'antimoine, substance couleur blanc d'étain, ayant la symétrie rhomboédrique.

ALLEN (BOG OF), vastes tourbières de la république d'Irlande, dans la plaine centrale, entre Kildare et le Shannon. Production de gaz de marais.

ALLEN (William), cardinal anglais (Rossall, Lancashire, 1532 - Rome 1594). A l'avènement d'Elisabeth, il refusa de reconnaître la suprématie royale sur l'Eglise, et en 1565, il quitta l'Angleterre pour les Pays-Bas, où il fonda en 1568, à Douai, un séminaire pour prêtres anglais, transféré ensuite à Reims. Il s'établit en 1585 à Rome, où il acheva sa vie. En relation avec les émigrés et les jésuites d'Angleterre, il mena violemment campagne contre la reine Elisabeth Ire, croyant à la possibilité d'un soulèvement catholique dans le royaume. Nommé cardinal en 1587, il mit son autorité au service de l'Espagne, qu'il contribua à entraîner contre l'Angleterre. Mais le désastre de l'Armada (1588) ruina ses projets et son crédit.

ALLEN ou **ALLEYN** (Thomas), mathématicien anglais (Uttoxeter, Staffordshire, 1542 - Gloucester 1632). Il gagna la faveur du comte de Leicester et réunit un grand nombre de manuscrits sur les sciences, la philosophie, l'histoire, l'archéologie, qui formèrent la bibliothèque *Allénienne*.

ALLEN (Charles GRANT), auteur scientifique et romancier anglais (Kingston, Canada, 1848 - Hindhead, Surrey, 1899). D'abord professeur d'histoire naturelle et de logique à la Jamaïque, il fut, par ses ouvrages, un propagateur des théories darwiniennes. Son roman *La femme qui sut agir* (*The woman who did*) [1895] scandalisa par la hardiesse de ses idées sur la morale sexuelle.

ALLEN (James Lane), romancier américain (près de Lexington, Kentucky, 1849 - New York 1925). Il décrit dans ses œuvres, non sans un certain romantisme, son pays natal : *Un cardinal* (oiseau) *du Kentucky* (1894), *le Règne de la loi* (1900), *la Fiancée du gui* (*The Bride of the Mistletoe*) [1909].

ALLEN (William Hervey), romancier américain (Pittsburgh 1889 - Miami 1949). Son roman historique *Anthony Adverse* (1933), dont les péripéties et la verve peuvent rappeler celles des meilleures œuvres d'Alexandre Dumas, fut un des plus grands succès populaires des années 1930.

Allen (RÈGLE D'). Biol. Règle concernant l'adaptation au froid et selon laquelle les animaux arctiques montrent une réduction des surfaces de perte de chaleur (queue, oreilles, membres, cou). Un bon exemple est donné par le mammouth, avec ses petites oreilles presque cachées par les poils, totalement différentes des immenses pavillons plats des éléphants des pays chauds.

Allen and Unwin, maison d'édition anglaise, fondée en 1914 par Stanley Unwin (né en 1884). Elle reprit le fonds de George Allen (1837-1907). Les éditions G. Allen avaient elles-mêmes absorbé le fonds Sonnenschein, qui contenait des œuvres de George Moore, de K. Marx, des ouvrages de philosophie, d'économie, d'histoire, de sciences. La maison Allen and Unwin publie en tous genres des ouvrages d'auteurs anglais et des traductions (Bertrand Russell, Harold Laski, Synge, lord Beveridge, Julian Huxley, Lancelot Hoghan, S. Freud, Radha Krishna, Strindberg, Jules Romains, Benedetto Croce, etc.).

maréchal ALLENBY

ALLENBY (Edmund Henry Hynman), 1er vicomte **Allenby of Megiddo and Felixstowe,** maréchal anglais (Londres 1861 - *id.* 1936). Après avoir longtemps servi en Afrique, notamment contre les Boers, il commanda en 1914 la division de cavalerie envoyée en France, puis le 5e corps (1915) et la IIIe armée sur la Somme et en Artois (1916-1917). Placé en juin 1917 à la tête des forces britanniques de Palestine*, il écrase les Germano-Turcs dans une brillante campagne qui, le portant successivement à Jérusalem, Damas et Alep, amène, après sa victoire à Megiddo, l'Empire turc à capituler le 30 octobre 1918. Maréchal en 1919 et haut-commissaire en Egypte (1919-1925), Allenby dut faire face dans le Proche-Orient à la situation politique troublée de l'après-guerre; il contribua largement à l'élaboration du traité de 1922, qui reconnaissait l'indépendance égyptienne.

ALLENDE (Ignacio), patriote mexicain (San Miguel el Grande 1779 - † 1811). Avec Hidalgo, il leva, à Dolorès, l'étendard de la révolte : le régiment de cavalerie de la reine, qu'il commandait, fut la première troupe régulière des insurgés. D'abord victorieux à Monte de las Cruces, il fut trahi par l'un de ses lieutenants, fait prisonnier et fusillé.

ALLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène gazeux de formule $CH_2{=}C{=}CH_2$, prototype des dènes cumulés. (Syn. PROPADIÈNE.)

ALLÉNIQUE adj. Chim. Qui dérive de l'allène : *Carbure allénique.*

ALLENSTEIN, nom allemand de la ville polonaise d'Olsztyn. Soult y remporta une victoire sur les Russes et les Prussiens le 4 février 1807. — Le *cercle d'Allenstein,* attribué à l'Allemagne par le plébiscite de 1920, a été incorporé à la Pologne en 1945.

ALLENTOWN, v. des Etats-Unis (Pennsylvanie), au nord de Washington; 106 700 hab. Aciéries. Automobiles.

ALLEPPEY, v. de l'Inde (Kerala), sur la côte de Malabar; 116 000 hab. C'est le principal port de l'Etat.

ALLER v. intr. (du lat. *ambulare* [qui a subi une réduction inexpliquée], se promener. Les formes *vais, vas, va, vont* viennent du lat. *vadere;* le fut. et le condit., du lat. *ire*). [*Je vais* (pop. et archaïque : *je vas*), *tu vas, il va, nous allons, vous allez, ils vont. J'allais. J'allai. J'irai. J'irais. Va, allons, allez* (mais *vas* devant *y* et *en : vas-y* (non suivis d'un infinitif). *Que j'aille, que nous allions. Que j'allasse, qu'il allât. Allant. Allé, e.* Se conj. avec l'auxiliaire *être* aux temps composés : *Je suis allé, il est allé* (mais on peut dire *j'ai été, il a été*).] Se mouvoir d'un lieu vers un autre : *Elle allait devant, sur la mousse, à grands pas* (Flaubert). *Aller à pied, en voiture. Aller dîner.* (Dans ce sens, il est opposé à *venir* et marque le mouvement pour s'éloigner du lieu où l'on est, ou du lieu où l'on se transporte par la pensée : *Je ne fais que d'aller et venir.*) ‖ *Aller au médecin, au coiffeur, au boulanger,* y aller comme client : *S'il est écrit que je vivrai par le médecin, j'irai au médecin* (Alain). (REM. Ces expressions appartiennent à la langue familière ou populaire; cependant on dit bien : *aller au ministre, à l'évêque,* pour indiquer que l'on *s'adresse au ministre, à l'évêque.*) ‖ *Absol.* Etre comme poussé par la fatalité : *Je suis une force qui va* (Hugo). ‖ *Par extens.* En parlant des choses, conduire : *Tous les chemins vont à Rome.* ‖ S'étendre : *Le parc va jusqu'à la rivière.* ‖ — *Fig.* Atteindre : *Un accent, une compassion qui lui alla jusqu'au cœur* (A. Daudet). ‖ Etre dans un certain état de santé : *Comment allez-vous?* ‖ Fonctionner, en parlant de tout ce qui est mécanisme ou suggère un mécanisme : *Cette montre va bien. Le commerce va mal.* ‖ *Par extens.* S'accorder, convenir : *L'estime morale et l'amour sexuel, deux choses qui peuvent aller ensemble, mais peuvent aussi ne pas s'accorder* (Renan). *Cette robe lui va bien.* ‖ S'adapter : *Clef qui va à une serrure.* ‖ *Fam.* Plaire : *Ça me va.* ‖ *Ça va comme ça! ça va bien! ça va!,* cela suffit; assez; taisez-vous.

— Avec l'infinitif, *aller* sert d'auxiliaire pour exprimer : 1° un futur très proche : *Montez, Monsieur, il va mourir* (Vigny); 2° le fait de se disposer à, d'être dans la situation de : *Que n'ira-t-il pas supposer?* (J. Romains). *Pourvu qu'en ce moment il n'aille pas me prendre un éblouissement!* (Hugo).

— ***Va, allons, allez*** interj. employées pour consoler ou stimuler. ‖ *Allons* marque aussi l'impatience; *allons donc* l'incrédulité; *et allons donc,* la satisfaction ironique. ‖ *Et allez donc* suggère la prestesse d'un mouvement : *J'avais mon couteau à la main... Et allez donc!... J'entaille le sergent* (E. Sue).

◆ Impers. *Il y va de,* il s'agit de : *Il y va de votre réputation.* ‖ *Il en va de cette affaire-là comme de l'autre,* tout se passe dans ce cas comme précédemment.

— LOC. DIV. *Ne pas aller sans,* être inséparable de : *Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse* (Corneille). ‖ *Aller sur,* approcher de : *Un vieux tout blanc de peau et de poils, qui allait sur ses soixante-dix ans* (Zola). ‖ *Aller chez quelqu'un,* lui rendre visite, le fréquenter : *Vous avez dû observer bien des choses, depuis que vous allez chez eux* (J. Romains). ‖ *Va comme je te pousse,* se dit d'une chose qu'on laisse aller au hasard. ‖ *Cela va tout seul, cela va de soi, cela va sans dire,* cela est évident, incontestable. ‖ *Y aller,* parler, agir d'une certaine façon : *Allez-y doucement.* ‖ *Cela va loin,* cela est de grande conséquence. ‖ *Fam. Y aller de,* engager, présenter, produire : *Il y va de ses économies. Il y est allé de sa chanson.* ‖ *Laisser aller,* ne pas retenir. ‖ *Laisser tout aller,* négliger entièrement ses affaires, ou de remplir ses charges. ‖ *Se laisser aller à,* s'abandonner, se livrer : *Il se laisse aller à la colère, au désespoir.* ‖ *Va pour...,* passe encore pour..., admettons. ‖ *Se laisser aller,* être découragé.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Aller* (suivi du part. prés.) marque la continuité et la progression de l'action : *Et les bois toujours verts s'iront rajeunissant* (Hugo). *Le canal allait se perdant* (Gide). [La syntaxe moderne ajoute *en : Les affaires de la maison Coiffard allaient en empirant* (M. Aymé).]

— ALLUS. BIBL. ***Va et ne pèche plus,*** parole miséricordieuse de Jésus-Christ à la femme adultère, et à laquelle on fait des allusions tantôt sérieuses, tantôt plaisantes. (Saint Jean, VIII, 11).

— Jeux. *Y aller,* jouer, prendre part au jeu. ‖ En parlant de l'enjeu : *Y aller de son reste. De combien y allez-vous?*

— Vén. *Aller au bois,* v. BOIS. ‖ *Aller de hautes erres,* v. ERRE. ‖ *Aller d'assurance,* en parlant de la bête, aller sans crainte, au pas et la pince serrée. ‖ *Aller sur soi,* en parlant de la bête, revenir sur ses pas, par le même chemin qu'elle avait pris. ‖ *Aller au vent,* v. VENT. ‖ *Aller et venir,* ruse de l'animal pour embrouiller la voie.

— ***S'en aller*** v. pr. (*Je m'en vais, tu t'en vas, il s'en va.* Impér. : *Va-t'en, allons-nous-en, allez-vous-en.* Pass. comp. : *Je m'en suis allé*). Partir, quitter un lieu, s'éloigner : *Bretons, Picards, Flamands, Français, allez-vous-en! Allez-vous-en chez vous, car je vous chasse tous!* (Hugo). *Il s'en va dîner.* ‖ — *Fig.* Défaillir, approcher de la mort : *Le malade s'en va.* ‖ En parlant des choses, s'écouler, disparaître, s'user : *L'amour s'en va comme cette eau courante. L'amour s'en va comme la vie est longue* (Apollinaire).

— *S'en aller* peut être suivi d'un infinitif pour marquer la proximité de l'action future, mais seulement à la première personne : *Je m'en vais vous cuire ça en un tour de main.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *S'en aller* s'employait comme auxiliaire : 1° avec l'infinitif, à toutes les personnes : *Le vautour s'en allait le lier* (La Fontaine); 2° avec le participe présent, pour marquer la progression de l'action : *Cette musique mystérieuse et qui s'en va déclinant* (Barrès); 3° avec le participe passé, pour marquer l'accomplissement prochain de l'action : *Comme ce rôti s'en allait cuit, arrive un autre homme pour dîner dans ce cabaret* (Saint-Simon).

— Jeux. Aux cartes, *S'en aller d'une carte,* s'en défaire, la jouer, l'écarter.

— ALLUS. LITTÉR. ***Jean s'en alla comme il était venu,*** premier vers d'un sixain de La Fontaine, où l'on voit d'ordinaire une épitaphe du poète et un aveu naïf : *Jean s'en alla comme il était venu,* | *Mangeant son fonds avec son revenu,* | *Croyant trésor chose peu nécessaire.* | *Quant à son temps, bien sut le dépenser :* | *Deux parts en fit, dont il soûlait passer* | *L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.*

— ***Les dieux s'en vont.*** D'après Tacite (*Histoires,* V, 13) et l'historien Josèphe, ce cri, lancé par une voix surhumaine, aurait retenti dans le temple de Jérusalem pendant la guerre de Judée (Ier s.), annonçant ainsi la fin du paganisme.

ALLER n. m. Action d'aller : *Il faut deux heures pour l'aller et le retour.* ‖ Billet de métro, de chemin de fer, etc., permettant à quelqu'un de se rendre à sa destination : *Prendre un aller.* ‖ *Aller et retour,* billet double délivré au départ du voyage et permettant de faire en sens inverse le trajet d'aller sans autre formalité que l'utilisation du coupon de retour. ‖ *Pis-aller,* v. PIS.

Phot. Press portrait bureau.

ALLER, riv. d'Allemagne, en Basse-Saxe, affl. de la Weser (r. dr.); 256 km. Elle traverse Celle et Werden. Large et marécageuse, sa vallée a été formée par les eaux de fonte s'écoulant en bordure du glacier de la période de la Saale.

ALLERGÈNE n. m. Substance qui détermine l'allergie, et dont la pénétration dans l'organisme provoque des troubles, tels que crises d'asthme, rhume des foins, urticaire, eczéma.

ALLERGIDE n. f. Manifestation cutanée de l'allergie.

— ENCYCL. Les *allergides* sont des modifications et des troubles tégumentaires dus à des phénomènes de sensibilisation ou d'allergie. Les allergides bulleuses, les plaques érythémato-pigmentées fixes, dues à la phénolphtaléine (laxatifs) ou à l'antipyrine (antalgiques), sont les plus fréquentes.

ALLERGIE n. f. (gr. *allos*, autre, et *ergon*, réaction). Etat d'un individu qui, sensibilisé à une substance, y réagit ultérieurement d'une façon exagérée.

— ENCYCL. Lorsque fut découverte l'anaphylaxie*, les cliniciens se demandèrent si les accidents qui surviennent brusquement au cours d'une bonne santé apparente, tels qu'une attaque d'asthme ou une crise d'urticaire, ou un accès de coryza printanier, ne sont pas explicables par une *sensibilisation* antérieure. Widal et ses collaborateurs montrèrent que certains asthmatiques et certains urticariens sont sensibilisés à telle ou telle substance. Ils réagissent par une crise vasculo-humorale, semblable à celle que l'on observe dans le choc anaphylactique expérimental, lorsqu'ils entrent en contact avec la substance à laquelle ils sont sensibilisés. Parallèlement, des auteurs américains recherchaient si, en appliquant une petite quantité diluée de la substance incriminée dans le derme, ou sur la peau préalablement scarifiée, d'un sujet supposé sensibilisé, on n'obtiendrait pas une réaction locale, témoin de la sensibilisation. Ils étaient enclins à pratiquer cette recherche à la suite des travaux de von Pirquet qui, en 1906, avait montré que l'organisme d'un individu *ayant* ou *ayant eu* une infection tuberculeuse réagit d'une autre manière qu'un organisme vierge : une intradermo-réaction ou une cuti-réaction à la tuberculine provoque une réaction locale. Von Pirquet qualifia ce phénomène d'*allergique*. Les auteurs américains utilisèrent cette méthode des intradermo-réactions ou des cuti-réactions, qui mettait en évidence une hypersensibilité à certaines substances chez des sujets atteints d'asthme, d'urticaire ou de rhume des foins. C'est ainsi qu'ils observent une réaction aux squames de chevaux chez les asthmatiques souffrant de crises à l'approche de ces animaux, une réaction au blanc d'œuf chez des sujets ayant une poussée d'urticaire chaque fois qu'ils ingèrent cet aliment, une réaction aux pollens chez des individus affligés, au printemps, du rhume des foins. Ils rapprochèrent ces faits de ceux qu'avait observés von Pirquet avec la tuberculine : ils parlèrent d'*allergie* « au cheval », « à l'œuf », « aux pollens ». A partir de 1920, le mot « allergie » prévalut sur celui d'« anaphylaxie » pour désigner les phénomènes anaphylactoïdes qui sont le propre de certaines manifestations morbides survenant à la suite de l'inhalation, de l'ingestion ou du contact d'une substance à laquelle le sujet s'est sensibilisé spontanément et pour des causes d'ordinaire inconnues.

On peut observer des manifestations d'allergie respiratoire (asthme, coryza spasmodique, rhume des foins) ou cutanée (urticaire, œdème de Quincke, eczéma, dermite, etc.), ou encore des manifestations allergiques diverses : digestives, nerveuses, réno-vésicales, cardiaques, articulaires, oculaires, etc. L'allergie médicamenteuse est très fréquente, ainsi que l'allergie au sérum de cheval.

Pasteur Vallery-Radot a discriminé l'*allergie humorale*, dans laquelle les anticorps sont en circulation dans les humeurs, et l'*allergie tissulaire*, où les anticorps sont uniquement fixés sur tel ou tel tissu. (→ Biblio.)

ALLERGIQUE adj. Qui a trait à l'allergie. ◆ Adj. et n. Qui a une allergie à telle ou telle substance.

ALLERGOGRAPHIE n. f. Etude de l'allergie. ‖ Méthode d'appréciation de l'allergie, mettant en œuvre diverses réactions (cuti-réaction, percuti-réaction, intradermo-réaction, etc.) dont les résultats peuvent être mesurés sur la peau (diamètre de la macule ou de la papule produite par la substance employée, dans des conditions données).

ALLESTHÉSIE n. f. Trouble de la sensibilité, dans lequel les sensations tactiles sont rapportées au point symétrique opposé de celui qui a été réellement touché.

ALLEU ou **ALEU** n. m. (francique **alôd*, propriété complète). Dr. féod. Terre de libre et pleine propriété. ‖ Pl. *des* ALLEUX.

— ENCYCL. Dr. féod. Comme le fief, l'*alleu* est un mode de possession. Etymologiquement, il signifie propriété complète et directe; mais, dans la pratique, « alleu » a d'abord désigné les biens patrimoniaux par opposition aux acquêts. En général, la langue féodale oppose l'alleu au fief, qui est un bien concédé à charge de certains services. L'alleu est donc un bien non féodal : c'est une terre libre, dont le propriétaire ne doit pour elle aucune redevance et ne relève d'aucun seigneur. Cette propriété, le midi de la France, plus fidèle au droit romain, l'a respectée plus que le nord. La langue des légistes distingue l'« alleu noble » et l'« alleu roturier », selon qu'il a ou n'a pas de vassaux. Noble, l'alleutier reçoit des hommages; mais, même roturier, il n'en rend pas. Aussi un vassal, affranchi de l'hommage, passe à l'état d'alleutier.

Mais, dans le monde féodal, l'alleu passa souvent à l'état de fief. Il fut, en effet, souvent attaqué par les féodaux à la puissance desquels son indépendance était un défi. D'autre part, dans l'insécurité du Moyen Age, les petits alleutiers, cherchant protection, abandonnèrent leurs privilèges pour s'intégrer dans l'ordre établi. Toutefois, dans certaines provinces comme le Languedoc, l'alleu se maintint solidement.

L'alleu eut d'autres adversaires, encore plus redoutables, les légistes du roi, qui prétendirent que quiconque n'avait pas de seigneur avoué devait être vassal du roi. Aussi, à partir du XIIe s., les alleutiers déclinèrent-ils. On disait parfois *franc-alleu* pour *alleu*, afin d'en affirmer l'indépendance. (→ Biblio.)

ALLEUTIER n. m. Propriétaire d'un alleu.

ALLEVARD, ch.-l. de cant. de l'Isère (arrond. de Grenoble), sur le Bréda, entre les massifs de Belledonne et des Sept-Laux; 2 515 hab. (1 849 aggl.) [*Allevardais*]. Dès le Moyen Age, la présence de minerai de fer a fait d'Allevard un centre métallurgique aujourd'hui encore très actif (hauts fourneaux et forges, électrochimie). Station thermale aux eaux minérales froides, gazeuses, sulfureuses calciques, utilisées dans les affections des voies respiratoires (rhino-pharyngites, trachéites, bronchites, dilatations des bronches).

ALLEX, comm. de la Drôme (arrond. de Die), dans la plaine de Valence; 1 274 hab. (427 aggl.). Château du XVIIIe s. Tissage de la soie.

ALLEYN (Edward), acteur anglais (près de Londres 1566 - Dulwich, près de Londres, 1626). Il interpréta avec succès les principaux rôles de Marlowe, de Shakespeare et de Ben Jonson. Il était considéré comme le plus grand acteur de son temps. Son talent lui permit de gagner une fortune, dont il utilisa une partie à fonder le collège de Dulwich.

ALLGÄU, région des Préalpes allemandes, à l'E. du lac de Constance, à cheval sur le Wurtemberg (région d'Isny) et la Bavière (haute vallée de l'Iller); 2 645 m au *Mädelegabel*. L'Allgäu déborde un peu sur le Vorarlberg autrichien. Cette région est constituée par des couches de calcaires secondaires qui ont été charriées sur la molasse et replissées. Le relief est formé de barres calcaires abruptes surgissant des forêts, et de dépressions creusées dans les marnes ou dans la molasse. Les fortes précipitations favorisent les pâturages; aussi l'élevage des bovins (race réputée de l'Allgäu) est-il la principale activité, en dehors du tourisme. La région a su conserver ses costumes et des traditions, un peu parentes de celles du Tyrol; remarquablement équipée en hôtels, c'est un des principaux centres touristiques des Alpes allemandes, fréquenté tant en été qu'en hiver.

Allgemeine Elektricitäts Gesellschaft (A. E. G.), firme électrotechnique allemande, fondée en 1883, à Berlin, par Emil Rathenau, sous le nom de *Société allemande Edison pour les applications de l'électricité*. Dès 1898, elle emploie 17 300 personnes et, sous l'influence de Guillaume II, elle s'associe à Siemens, pour fonder, en 1903, la société de télégraphie sans fil « Telefunken », qui, jusqu'en 1941, leur restera commune. En 1915, c'est Walter Rathenau (1867-1922), le futur ministre des Affaires étrangères de la république de Weimar, qui prend la présidence. En 1918, une violente réaction, suscitée par les milieux de l'industrie lourde, et notamment par Hugo Stinne, se manifeste à l'égard de sa personnalité et se traduit par le boycottage temporaire de l'A. E. G. En 1942, sa puissance est reconstituée et même accrue; malgré les pertes considérables subies au cours du conflit, elle continue à jouer un rôle important dans l'industrie allemande (15 usines groupant plus de 50 000 ouvriers, 25 participations importantes, dont quelques-unes intégralement contrôlées).

ALLIA, nom ancien du *Fosso di Marcigliana*, affl. du Tibre (r. g.). Une bataille y fut livrée (390 av. J.-C.), où les Gaulois Sénonais vainquirent les Romains. Suivant la tradition, les Gaulois assiégeaient Clusium en Etrurie. Les ambassadeurs vinrent leur déclarer que Rome prenait cette ville sous sa protection, et, par mépris des Barbares, ils combattirent dans les rangs étrusques. Outrés de cette violation du droit des gens, les Gaulois, après leur victoire, s'emparèrent de Rome et mirent le siège devant le Capitole (épisode célèbre des oies consacrées à Junon).

ALLIABLE adj. Qui peut être allié : *Il n'y a rien de moins alliable que les deux idées qui me tourmentaient* (Rousseau).

ALLIACÉ, E adj. Qui tient de l'ail : *Odeur alliacée*.

ALLIAGE n. m. Produit de caractère métallique résultant de l'incorporation d'un ou de plusieurs éléments à un métal. ‖ — *Fig.* Mélange : *Un monstrueux alliage de christianisme et d'idolâtrie* (Duclos). ‖ Mélange qui altère la pureté d'une chose : *Vertu toute pure et sans alliage. Vraie noblesse de province* [...] *pure de tout alliage* (Balzac).

— Math. *Règle d'alliage* (ou de *mélange*), problème qui consiste à trouver soit le prix moyen de l'unité d'un mélange quand on connaît les quantités de substances mélangées et leurs prix respectifs, soit les proportions dans lesquelles il faut mélanger différentes substances de prix donnés, pour obtenir un mélange d'un prix moyen également donné.

— Métall. *Alliage blanc*, alliage de couleur blanche, à base de plomb, d'étain ou d'antimoine, utilisé pour la confection d'antifriction*. (On dit aussi MÉTAL BLANC.) ‖ *Alliage de décolletage*, alliage s'usinant facilement par décolletage. ‖ *Alliage diamanté*, alliage ou pseudo-alliage auquel on a incorporé de la poudre de diamant (égrisé). ‖ *Alliage dur*, alliage constitué par des carbures métalliques réfractaires à haute dureté, agglomérés par un liant de métal ou d'alliage de la famille du fer (cobalt, nickel). ‖ *Alliage de frottement*, alliage pour lequel on recherche des propriétés particulières conditionnant sa tenue au frottement ‖ *Alliage fusible*, alliage ayant un point de fusion inférieur à 100 °C. ‖ *Alliage léger*, alliage à base d'aluminium. ‖ *Alliage lourd*, alliage ou pseudo-alliage à base de tungstène. ‖ *Alliage réfractaire*, alliage utilisé à haute température pour sa résistance soit à la corrosion de différents milieux, soit aux sollicitations et aux déformations mécaniques. ‖ *Alliage ultra-léger*, alliage à base de magnésium.

Constitution.

— ENCYCL. Métall. La formation d'un *alliage* a pour objet d'améliorer les propriétés des métaux et conduit à la constitution de solutions solides des éléments dans le métal* ou de combinaisons entre ces éléments et le métal de base. Les solutions solides conservent les caractères de l'état métallique et sont en général malléables. Leur dureté est toujours supérieure à celle du métal pur. Elles forment la majeure partie de beaucoup d'alliages industriels. Les combinaisons sont souvent fragiles et très dures, propriétés dues

alliage

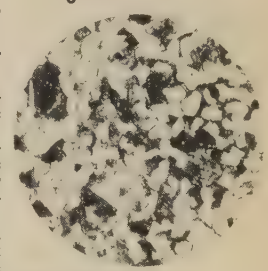

acier mi-dur
fer pur
+ 0,35 p. 100 de carbone

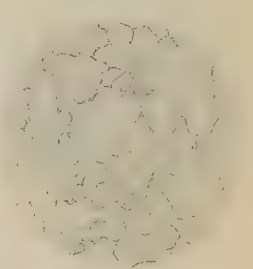

AU 5 G.T.
aluminium
+ 5 p. 100 de cuivre

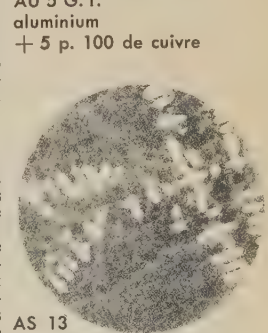

AS 13
aluminium
+ 17 p. 100 de silicium

alliage

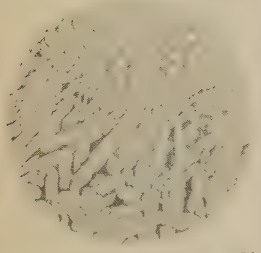

laiton diphasé $\alpha\beta'$
cuivre 61,5 p. 100
+ zinc 38,5 p. 100

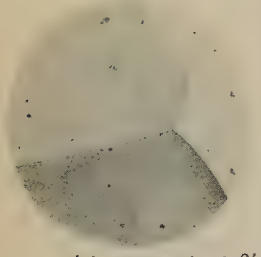

laiton monophasé β'
cuivre 53 p. 100
+ zinc 47 p. 100

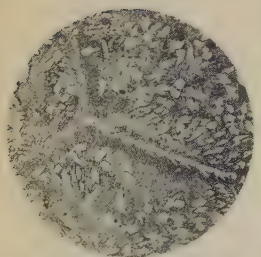

cuproaluminium diphasé $\alpha\gamma_2$
cuivre 90 p. 100
+ aluminium 10 p. 100

à leur structure particulière. On ne peut en tolérer qu'une quantité limitée dans les alliages industriels.

Certains alliages contiennent à la fois des cristaux de solutions solides et des cristaux de combinaisons, faciles à distinguer au microscope. Les traitements thermiques permettent (v. TREMPE) d'obtenir une dispersion fine et régulière de ces derniers dans l'alliage, où ils jouent alors le rôle de clavettes vis-à-vis des blocs de glissement dans chaque cristal. La présence de ces combinaisons élève donc la résistance à la déformation permanente de l'alliage, c'est-à-dire à la limite élastique. Lorsqu'on envisage la préparation d'un alliage par fusion, on fond d'abord le métal de base et on ajoute ensuite à ce liquide les éléments d'addition dans les proportions cherchées. Ces éléments peuvent, lorsqu'ils sont dissous dans le métal liquide, abaisser ou élever la température de solidification de ce métal. Dans ce dernier cas, il faut donc, pour assurer la dissolution, amener le métal de base à une température nettement supérieure à sa température de fusion. La température minimale à atteindre est donnée par les diagrammes tracés dans un système de coordonnées rectangulaires dont les abscisses représentent les compositions chimiques des alliages et les ordonnées, les températures.

Considérons, par exemple, le cas des alliages d'argent et d'or. Ces deux métaux sont solubles en toutes proportions l'un dans l'autre à l'état liquide et à l'état solide. Le passage de l'état liquide à l'état solide se produit à température constante pour l'argent pur et pour l'or pur, représentés par les deux verticales extrêmes du diagramme ; il se fait dans un certain intervalle thermique pour un alliage argent-or, et cet intervalle dépend de la composition chimique X de l'alliage, définie par le rapport

$$X = \frac{\text{masse d'or contenue dans l'alliage}}{\text{masse totale de l'alliage}} \times 100.$$

Il y a donc pour cet alliage une température de début de solidification et une température de fin de solidification. Ces deux températures varient avec la composition chimique de l'alliage suivant deux courbes, appelées *liquidus* et *solidus*. Tout point situé au-dessus du liquidus représente un alliage complètement liquide. Tout point situé au-dessous du solidus représente un alliage complètement solide. Un point situé entre les deux courbes représente un alliage en cours de solidification, c'est-à-dire en partie liquide et en partie solide.

Lorsqu'on refroidit lentement un alliage de composition X sans modifier sa composition chimique globale, son point figuratif décrit une verticale et, lorsqu'on atteint la température de début de solidification θ_0, des germes solides infiniment petits prennent naissance au sein de la masse liquide ; ces germes sont des cristaux de solution solide formés d'atomes d'argent et d'atomes d'or ; ils sont représentés par le point s_0, dont l'abscisse x_0 donne la composition chimique. On voit qu'ils sont plus riches en or que le liquide qui leur a donné naissance. La température continuant à s'abaisser, les germes grossissent, car ils absorbent progressivement le liquide et, en même temps, leur composition chimique varie tout en restant uniforme. Leur point figuratif décrit la courbe solidus, tandis que le point représentant le liquide restant évolue sur le liquidus. A la température de fin de solidification θ_1, la dernière goutte de liquide l_1 disparaît, et les cristaux s_1 arrivent en contact. On obtient donc un assemblage, un agrégat de grains homogènes ayant tous la même composition chimique X. Il est rare que deux métaux soient solubles en toutes proportions à l'état solide. Il faut pour cela que les diamètres atomiques des deux métaux soient voisins et que leur valence soit la même. L'existence de solutions solides est encore possible si les diamètres atomiques des deux métaux alliés diffèrent sensiblement, mais elles sont alors d'étendue limitée. Ainsi, l'argent et le cuivre sont solubles l'un dans l'autre, mais l'argent dissout au maximum 8,8 p. 100 de cuivre, et le cuivre dissout au maximum 8 p. 100 d'argent à 780 °C. La solubilité mutuelle diminue lorsque la température s'abaisse. A la température ambiante, les deux métaux sont pratiquement insolubles. Dans le plan température-concentration du diagramme, il existe donc deux courbes qui représentent cette variation de solubilité. Tout point tombant entre ces deux courbes représente un alliage contenant deux sortes de cristaux, les premiers riches en argent, les seconds riches en or, faciles à distinguer au microscope.

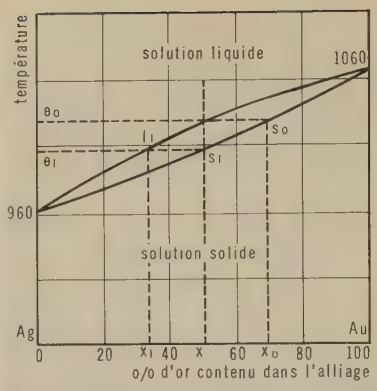

Le liquidus L_1 et le solidus S_1 des alliages riches en argent montrent que les températures de début et de fin de solidification de ces alliages diminuent lorsque leur teneur en cuivre augmente. Il en est de même pour les alliages riches en or lorsque leur teneur en argent s'élève. Il en résulte que le diagramme présente deux branches de liquidus L_1 et L_2, qui se rencontrent en un point E. Considérons un alliage titrant 28,5 p. 100 de cuivre à l'état liquide. Lorsqu'on le refroidit, il reste liquide jusqu'à 780 °C. Pour comprendre ce qui se passe à cette température, il faut considérer les courbes liquides à un nouveau point de vue. Tout point de la branche L représente un liquide saturé par rapport aux cristaux de la solution solide riche en argent, puisque, si l'on refroidit ce liquide, il se forme de tels cristaux. De même, tout point de la branche L_2 représente un liquide saturé par rapport aux cristaux de la solution solide riche en cuivre. Le point E, qui est commun aux deux branches du liquidus, représente donc un liquide qui est saturé à la fois par rapport aux deux sortes de cristaux. Si l'on soustrait des calories à ce liquide, il se solidifie en donnant un agrégat de cristaux riches en argent et de cristaux riches en cuivre. La thermodynamique nous enseigne que cette solidification se fait à température constante. Cet alliage, appelé *alliage eutectique*, n'a donc pas d'intervalle thermique de solidification. Son aspect au microscope est caractéristique et montre la disposition régulière des deux sortes de cristaux de couleur différente ; à cette structure fine correspondent de bonnes propriétés mécaniques. Il existe aussi des mélanges eutectiques contenant des cristaux de solutions solides et des cristaux de composés définis. On en trouve en particulier dans le cas des alliages d'aluminium et de cuivre, dont la figure 6 reproduit le diagramme température-composition. L'aluminium dissout au maximum 6 p. 100 de cuivre à 548 °C, et la solubilité décroît lorsque la température s'abaisse, et devient négligeable à la température ordinaire. Un alliage aluminium-cuivre contient donc, à 20 °C, des cristaux d'aluminium sensiblement purs et des cristaux d'une combinaison Al_2Cu. Celle-ci fond à 590 °C, et, comme sa composition chimique est à peu près indépendante de la température, elle est représentée sur le diagramme par une verticale qui correspond à 54 p. 100 de cuivre. L'alliage eutectique titre 33 p. 100 de cuivre et fond à 548 °C.

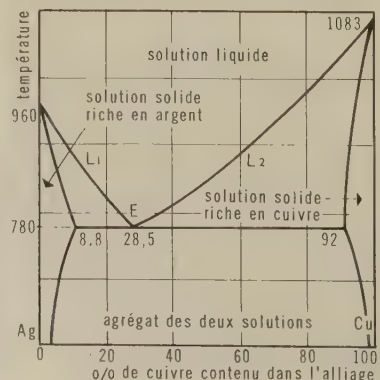

Dans certains systèmes, il existe des combinaisons dont la température de fusion est très supérieure à celles des métaux purs. Cette stabilité incline à penser que dans ces combinaisons les deux sortes d'atomes sont liés par des forces particulièrement grandes, qui ne peuvent apparaître que pour certaines proportions des deux sortes d'atomes.

Elaboration et traitement.

La méthode la plus courante d'élaboration est la *fusion** des éléments. Si les métaux composant l'alliage sont en quantité sensiblement égale, on fond d'abord le métal à plus haut point de fusion (cuivre dans les laitons à 50 p. 100 de zinc) ; si l'un des métaux se présente en proportion bien supérieure, on effectuera sa fusion en premier, même si sa température de fusion est inférieure à celle de l'autre métal de l'alliage (cas de l'aluminium pour l'alliage aluminium-cuivre à 4 p. 100 de cuivre).

Deux autres méthodes particulières permettent l'obtention d'alliages : la *cémentation**, donnant un produit hétérogène plus riche superficiellement en métal d'apport (nitruration, calorisation, chromisation, etc.), et le *frittage* en phase solide (ou partiellement liquide) de poudres métalliques comprimées au préalable. (V. MÉTALLURGIE *des poudres*.) Il est également possible d'obtenir un alliage sous faible épaisseur par dépôt électrolytique dans un bain riche en métaux de l'alliage à déposer (cas des alliages antifriction à base d'argent, plomb-étain).

Alliages industriels.

La dénomination des alliages s'effectue soit en accolant les noms des métaux composants (alliages argent-cuivre, ferro-nickels), soit en donnant à l'alliage un nom particulier (laiton, Duralumin, Inconel), soit en utilisant des désignations symboliques (normes et standards). En raison de leur nombre très élevé, les alliages doivent être classés en considérant le métal principal de l'alliage :

- les *alliages ferreux :* aciers et fontes ordinaires et spéciaux ; ferro-alliages ;
- les *alliages cuivreux :* bronzes, laitons, maillechorts, cupro-aluminiums, etc. ;
- les *alliages légers* dont les plus connus sont l'alpax et le Duralumin. Ils résultent de l'incorporation de l'aluminium* à d'autres métaux dont les propriétés s'associent aux siennes pour constituer un corps nouveau dont l'usinage et le traitement de surface exigent des procédés particuliers ;
- les *alliages ultra-légers,* à base de magnésium (électron) ;
- les *alliages de plomb, d'étain, de zinc ;*
- les *alliages de nickel* (monel, nichrome, etc.) ;
- les *alliages de métaux précieux* (or, argent, platine) ;
- les *alliages de métaux spéciaux* dont certains sont actuellement en plein développement (alliages de titane, de zirconium, de tungstène), surtout dans l'industrie aéronautique et dans les applications nucléaires.

ALLIAGE RÉFRACTAIRE. Lorsqu'un alliage est maintenu à chaud pendant un temps suffisamment long, il se corrode d'autant plus facilement que la durée de maintien est prolongée et la température élevée. Au point de vue de la résistance mécanique à chaud, il faut considérer, en plus de la résistance immédiate aux efforts, une perte de rigidité se manifestant par une déformation permanente : c'est le phénomène de *fluage**.

La protection d'un alliage à la corrosion de gaz chauds ou de sels fondus s'obtient par la formation, en surface de l'alliage, d'une couche protectrice d'oxyde ou d'un autre composé, continue, stable, imperméable aux échanges ioniques entre les métaux de base de l'alliage et le milieu corrosif, et insensible

aux actions de ce milieu. Le chrome, l'aluminium et le silicium permettent cette protection avec le fer et le nickel.
La résistance au fluage, propriété mécanique capitale exigée des alliages réfractaires, est influencée par la grosseur des grains (gros grains favorables), la présence d'écrouissage, et surtout la composition chimique et la structure micrographique obtenue par traitement thermique préliminaire (alliages ferritiques, utilisables aux températures modérées de l'ordre de 650 °C ; alliages austénitiques aux températures supérieures). Le molybdène, le tungstène, le titane, le nickel, le chrome, le cobalt, le vanadium, le niobium sont des éléments permettant d'augmenter la limite de fluage des alliages.
Les principaux alliages réfractaires, à base de fer, chrome ou nickel, rencontrés industriellement sont les suivants :

● *aciers spéciaux ferritiques* ou *austénitiques* (v. ACIER, *Aciers réfractaires*) ;

● *alliages nickel-chrome simples* ou *complexes* (nickel 30 à 80 p. 100, chrome 15 à 30 p. 100, aluminium 2 à 5 p. 100 et fer), utilisés pour la confection de fils de résistances électriques chauffantes (v. NICHROME) ;

● *superalliages* utilisables couramment jusqu'à 900 °C (ailettes de turbines à gaz), à fortes teneurs en chrome, nickel, cobalt, et à teneur en fer quelquefois presque nulle (v. SUPERALLIAGE, NIMONIC, HASTELLOY, STELLITE) ;

● *alliages* ou *matériaux céramiques* obtenus par métallurgie des poudres et constitués par la juxtaposition de métaux à haut point de fusion (molybdène, tungstène, zirconium) et de produits réfractaires (oxydes, carbures, borures) [v. CERMET].

ALLIAGE DUR. Dès 1910, on commença à confectionner des filières en carbure de tungstène, par fusion. Les procédés de fabrication utilisèrent ensuite la métallurgie des poudres, et à partir de 1922 se développèrent les « alliages durs frittés ». Au carbure de tungstène ont été associés d'autres carbures réfractaires (carbures de titane, de molybdène, de tantale), le liant le plus utilisé étant le cobalt, dans la proportion de 5 à 10 p. 100. La dureté Vickers de ces alliages est de l'ordre de 1 600 (la dureté Vickers d'un acier doux étant de 100 et celle d'un acier dur trempé de 700). Ces alliages sont surtout utilisés sous forme de plaquettes rapportées à l'extrémité utile de l'outil pour la confection d'outils de coupe, dont la durée d'utilisation dans les mêmes conditions d'emploi est dix fois plus longue que celle des aciers à coupe rapide. Ils trouvent également d'intéressantes applications pour les outils de mines, filières d'étirage, matrices de compression de poudres métalliques, buses de sableuse, etc., pièces soumises à de fortes usures. (V. WIDIA.)

ALLIAGE DE FROTTEMENT. On distingue deux sortes d'alliages de frottement : les alliages permettant un frottement aussi faible que possible pour limiter l'usure, l'échauffement et le grippage des pièces en contact (v. ANTIFRICTION), et les alliages à grand coefficient de frottement, utilisés pour les garnitures des disques d'embrayage et des freins de véhicules. Obtenus par métallurgie des poudres, ces alliages sont constitués de poudres métalliques (cuivre, étain, fer, plomb) et de poudres minérales (silice). Ces mélanges complexes permettent ainsi d'obtenir des produits présentant des propriétés parfois opposées et possédant un coefficient de frottement élevé et constant, sans grippage ni usure excessive.

ALLIAGE DE DÉCOLLETAGE. La structure et la composition particulières de cet alliage en permettent un usinage facile sur machine-outil par décolletage généralement à grande vitesse pour une production industrielle en grande série. Le plomb et le soufre sont ainsi additionnés à l'acier pour en faciliter l'usinage (surtout pour l'acier doux) en fragmentant les copeaux formés par l'outil.

ALLIAGE DIAMANTÉ. Cet alliage est obtenu par le procédé de métallurgie des poudres, en mélangeant la poudre de diamant aux poudres métalliques servant à constituer la matrice d'alliage ou de pseudo-alliage.
De tels alliages sont utilisés à la confection d'outils (meules, forets), d'où leur constitution d'alliages à base de fer-nickel-chrome ou tungstène-cuivre-nickel, ou, surtout carbure de tungstène, carbure de titane, cobalt. Ces outils permettent de travailler et d'usiner des matériaux très durs et abrasifs (verre, porcelaine, pierres précieuses, surfaces durcies par trempe ou nitruration).

ALLIAGE FUSIBLE OU À BAS POINT DE FUSION. Cet alliage est généralement constitué de trois ou quatre métaux de composition voisine d'une composition eutectique dont le point de fusion est souvent inférieur à 100 °C. En raison de leur température de fusion peu élevée, ces alliages sont utilisés pour constituer des éléments de sécurité (plomb fusible des chaudières à vapeur) ou pour l'enrobage, avant polissage, de petits échantillons métalliques. Les principaux alliages fusibles sont composés de bismuth, de plomb, d'étain et parfois de cadmium. (→ Biblio.)

ALLIANCE n. f. Acte par lequel des Etats, des partis, des personnes s'allient et contractent un engagement réciproque : *Les premiers Français qui s'établirent au Biloxi et à la Nouvelle-Orléans firent alliance avec les Natchez* (Chateaubriand). *Entrer dans une alliance. Dénoncer une alliance.* ‖ Union par le mariage. ‖ Parenté qui en résulte : *Il n'était neveu de Javotte que par alliance* (Nerval). ‖ Anneau de mariage : *Elle portait au doigt son alliance de mariage* (Barbey d'Aurevilly). ‖ — *Fig.* Accord, union de choses qui sont ou qui paraissent contraires : *Vous verrez ce que peut, en art, l'alliance de la mesure et de la force* (R. Martin du Gard).
— Bot. Groupe d'associations végétales présentant entre elles des affinités floristiques et écologiques.
— Bourrell. Pièce en cuir ou en fer torsadé, servant dans un licol à relier le tour de tête à la muserolle.
— Styl. *Alliance de mots,* rapprochement de deux termes contradictoires, dont le groupement donne cependant un sens. (Ex. : *Se hâter lentement. Cette obscure clarté qui tombe des étoiles* [Corneille].)
— Théol. *Ancienne alliance,* pacte que, suivant l'Ecriture sainte, Dieu conclut avec Adam et renouvela avec Noé, Abraham, Moïse ; le mosaïsme. ‖ *Nouvelle alliance,* celle que Dieu a contractée avec tous ceux qui croient en Jésus-Christ ; le christianisme. (V. part. *encycl.*) ‖ *Alliance spirituelle,* v. AFFINITÉ. ‖ *Arche d'alliance,* v. ARCHE.
— SYN. : *coalition, confédération, fédération, ligue.*
— ENCYCL. Dr. civ. V. AFFINITÉ.
— Dr. intern. L'*alliance* est un accord qui unit des puissances dans un intérêt commun. Les alliances ont généralement un but déterminé : elles peuvent être défensives, offensives, ou défensives et offensives. Les traités qui les nouent doivent stipuler dans quelles conditions elles seront applicables : c'est ce que l'on appelle le *casus foederis.* Les déclarations de guerre des alliés doivent être notifiées individuellement aux Etats ennemis. Ils doivent en outre s'accorder par avance sur les clauses principales des traités de paix à conclure.
Tout Etat pleinement souverain a le droit de nouer une alliance. Ce droit est limité pour les Etats qui bénéficient d'un statut de neutralité perpétuelle. (→ Biblio.)
— Théol. Du point de vue historique, l'*ancienne alliance* se situe vers 1225 av. J.-C. Au Sinaï, par l'intermédiaire de Moïse, l'ensemble des Hébreux et autres étrangers qui ont quitté l'Egypte avec eux contractent un accord avec Yahvé : ils s'engagent à le reconnaître comme leur Dieu unique ; lui-même promet de les considérer comme son peuple choisi. Cette alliance s'accompagne d'exigences de vie (monothéisme moral) renfermées dans la Loi mosaïque et, plus spécialement, dans le Décalogue. Elle est sanctionnée par un sacrifice.
Prolongement et épanouissement de l'ancienne alliance, qui avait fondé la religion juive, la *nouvelle alliance* fonde la religion chrétienne. Elle est conclue au Calvaire par le Christ dans son sacrifice. Elle s'accompagne de nouvelles exigences morales, qui doivent faire du chrétien un candidat à la sainteté.

Alliance (QUADRUPLE-), alliance formée en 1718 entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et les Provinces-Unies, pour maintenir le traité d'Utrecht contre l'Espagne.

Alliance (QUADRUPLE-), alliance conclue le 20 novembre 1815, sur l'initiative de Castlereagh, entre l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie : le pacte de Chaumont* est renouvelé, et les puissances victorieuses de la France s'engagent à se consulter chaque fois que l'équilibre européen issu des traités de 1815 sera mis en danger par l'ambition d'un Etat (la France est particulièrement visée) ou par une révolution. Elle constitue l'élément essentiel du système de Metternich.

Alliance (QUADRUPLE-), traité conclu à Londres le 22 avril 1834 entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal, pour pacifier la péninsule Ibérique par l'expulsion des prétendants absolutistes don Carlos et don Miguel.

Alliance (TRIPLE-), nom donné à la ligue formée à La Haye en 1668 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies et la Suède, pour limiter les conquêtes de Louis XIV durant la guerre de Dévolution. Elle aboutit au traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668). [→ Biblio.]

Alliance (TRIPLE-), traité conclu en 1717 entre l'Angleterre, les Provinces-Unies et la France, pour maintenir le traité d'Utrecht contre l'Espagne, et que l'accession de l'Autriche (1718) transforma en Quadruple-Alliance.

Alliance (TRIPLE-) ou **Triplice,** nom donné au groupement politique, constitué par l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, qui adhéra en 1882, après l'établissement du protectorat tunisien, au traité d'alliance défensive conclu en 1879 par les deux Empires centraux à la suite du congrès de Berlin. Ce traité, destiné à parer à une éventuelle agression française ou franco-russe, stipulait en outre que l'Autriche-Hongrie se concerterait avec l'Italie au sujet de sa politique balkanique. Si Bismarck, soucieux de la neutralité russe (pacte de « contre-assurance »), ne respecta pas les clauses de la Triple-Alliance, Guillaume II en fit, de 1890 à 1914, l'élément essentiel de sa politique internationale. La France, isolée, lui opposa alors la conception plus souple de la *Triple-Entente**. La Triple-Alliance, progressivement relâchée par suite de l'opposition croissante des politiques autrichienne et italienne en Orient, devait cesser officiellement en mai 1915, lors de l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des Alliés. (→ Biblio.)

Alliance (SAINTE-), pacte mystique conclu à Paris le 26 septembre 1815 par les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, et auquel le roi de France devait être invité à adhérer. C'est le tsar Alexandre Ier de Russie qui avait eu le premier l'idée de réconcilier autour d'un idéal chrétien commun et « au nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité », les trois souverains orthodoxe, catholique et protestant, qui devaient s'engager à se prêter, en toute circonstance, dans un esprit de fraternité mutuelle, aide et assistance. Il avait été encouragé à conclure ce pacte par la baronne balte Mme de Krüdener. Cette Sainte-Alliance des rois contre les peuples, dépourvue de toute obligation ou sanction, avait été qualifiée de « nullité politique » par l'Autrichien Gentz, de « vide sonore » par Metternich ; le ministre britannique Castlereagh avait même refusé de s'y associer. C'est pourquoi celui-ci prit l'initiative de substituer à ce pacte dépourvu de contenu et d'efficacité un traité précis, celui de la Quadruple-Alliance* du 20 novembre 1815. Ce traité fut à l'origine de ce que l'on a appelé la « politique des congrès » (Aix-la-Chapelle, 1818 ; Karlsbad, 1819 ; Vienne, 1820 ; Troppau, 1820 ; Laybach, 1821 ; Vérone, 1822), qui, ayant défini le droit d'intervention, permit à Metternich, chancelier d'Autriche, de maintenir non seulement l'équilibre européen, mais également l'ordre social restauré en 1815. Finalement, c'est à l'ensemble de ces traités et de ces congrès que s'est appliquée l'expression de politique de la « Sainte-Alliance ». En 1823, celle-ci n'est plus, car après une dernière intervention en Espagne, décidée par le congrès de Vérone (1822), le désaccord des grandes puissances éclate, l'Angleterre se déclarant favorable à l'indépendance de l'Amérique latine, et intervenant par la suite aux côtés de la France pour favoriser l'émancipation de la Grèce (1828) et de la Belgique (1830). Les révolutions de 1848 donnèrent le coup de grâce aux principes conservateurs incarnés par la Sainte-Alliance. (→ Biblio.)

entrée des Alliés à Paris, en 1814 gravure de Levacher

alliaria

Alliance démocratique, nom porté sous la IIIe République, depuis 1924, par un groupe parlementaire du centre-droit. Son principal animateur fut Pierre Etienne Flandin.

Alliance évangélique, association fondée à Londres en 1846 entre les membres de plus de cinquante Eglises protestantes appartenant à différents pays, pour « affirmer l'unité essentielle de l'Eglise de Dieu », soutenir et promouvoir la réforme religieuse.

Alliance française, association privée (reconnue d'utilité publique) fondée en 1883 par un groupe de Français éminents, sous la présidence de Paul Cambon. Elle se propose de maintenir et d'étendre l'usage de la langue française dans le monde. L'Alliance s'inspire de deux idées : elle veut d'abord répandre la langue et la civilisation françaises en dehors de toute considération de parti ou de croyance; elle entend ensuite remettre le soin de répandre la langue française non pas aux seuls Français, mais aux étrangers francophiles et francophones, en collaboration avec les Français de l'étranger. L'Alliance française ne s'impose jamais à l'étranger, mais y entretient un « réseau d'amitiés ». Ces principes libéraux ont démontré leur pouvoir, puisque l'Alliance comptait, en 1957, 350 000 adhérents, et qu'elle instruisait 74 000 élèves et étudiants dans le monde.

L'action de l'Alliance française se présente sous les aspects suivants : à Paris fonctionne, depuis 1919, l'*Ecole pratique* de langue française pour les étrangers; à l'étranger, l'Alliance française agit par :

la création de comités groupant les étrangers amis de la France et les Français, qui, sur place, désirent s'associer à l'œuvre de diffusion de leur langue;

l'enseignement du français, qui est aujourd'hui la tâche essentielle de l'Alliance française. Cet enseignement est dispensé selon des formules variées. Dans certains pays, l'Alliance française a fondé des écoles proprement dites, secondaires ou primaires.

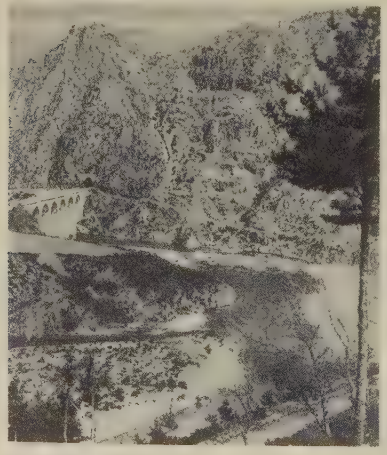

les gorges de l'ALLIER à la limite des départements de la Haute-Loire et de la Lozère

Mais, le plus souvent, l'Alliance organise des cours de français de tous les niveaux, sanctionnés par des diplômes délivrés localement ou par l'Alliance française de Paris, et s'adressant à des élèves de tous âges et de toutes conditions (plus de 5 000 à Buenos Aires). Dans de nombreux pays (en Australie, notamment), l'Alliance française organise des concours interscolaires de français;

la diffusion du livre français, du film et du disque;

la conférence : plus de 60 missions de conférences sont mises sur pied chaque année;

les expositions et les émissions radiophoniques.

Alliance israélite universelle, société fondée en 1860 par des israélites de Paris, « pour travailler partout à l'émancipation et aux progrès moraux des israélites ».

ALLIARIA ou **ALLIAIRE** n. f. (du lat. *allium,* ail). Plante à tige dressée, à petites fleurs blanches, ayant une odeur d'ail quand on la froisse. (Famille des crucifères.)

— ENCYCL. L'*alliaria* est commune dans presque toute la France; elle jouit de propriétés thérapeutiques variées.

ALLIBONE (Samuel Austin), bibliographe et érudit américain (Philadelphie 1816 - Lucerne 1889). De 1853 à 1871, il publia un *Dictionnaire critique de la littérature anglaise et des auteurs britanniques et américains* (46 500 notices).

ALLICIANT, E adj. LANGUE LITTÉR. Qui séduit, qui captive : *Une suite d'images qu'un alliciant programme intitule : « Le coucher de la mariée »* (Gide).

ALLIÉ, E n. et adj. Peuple qui a un traité d'union avec un autre : *Secourir un allié attaqué. Ils nous trahissent, nous leurs fidèles alliés!* (A. Malraux). ‖ Personne unie à d'autres par parenté résultant de mariage. ‖ — *Fig.* Personne qui vous aide, vous secourt : *Thérèse retrouvait le Bernard du temps de l'instruction, l'allié qui voulait à tout prix la tirer d'affaire* (F. Mauriac).

— ***Alliés*** n. m. pl. Hist. Nom donné aux cités unies à Rome par un traité (*foedus*). ‖ Ensemble des puissances qui, en 1814 et 1815, envahirent la France et restaurèrent les Bourbons. ‖ Ensemble des nations qui, pendant la Première Guerre mondiale, luttèrent contre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie. (Dans ces deux derniers cas, prend une majuscule.)

— ENCYCL. Hist. rom. A l'exception de l'*ager romanus* (25 000 km²), peuplé uniquement de citoyens romains, le reste de l'Italie péninsulaire comprend des *alliés* (en lat. *socii*). Sans doute les Latins peuvent-ils être considérés comme des alliés privilégiés, pourvus des droits civils et non des droits politiques accordés probablement uniquement à l'aristocratie latine. Mais la masse des alliés est représentée, à l'exclusion des municipes, des colonies romaines et latines, par les citoyens des villes italiennes (Samnites, Etrusques, Ombriens, Vénètes) liées à Rome par un traité d'alliance (*foedus*) dont les clauses varient selon les circonstances de leur rédaction; généreuse avec Naples, Rome accorda peu de droits à Tarente, qui lui avait longtemps résisté. Dans l'ensemble, les citoyens des villes alliées qui ont renoncé à toute indépendance diplomatique n'ont d'autres droits à Rome que ceux qui leur sont conférés par le fœdus, lequel prévoit, d'autre part, les obligations financières (tribut) et militaires (contingent) auxquelles ils sont astreints. Dès la fin du IIIe s., les alliés constituent l'élément numériquement le plus important de l'armée romaine. Pour payer leur fidélité lors de la guerre contre Hannibal, Rome est contrainte d'accorder, sinon en droit, tout au moins en fait, l'accès des plus hautes magistratures à des membres des aristocraties alliées. Mais elle reste méfiante à l'égard du plus grand nombre. Mal récompensés de leur dévouement (ils ne reçoivent après la victoire que la moitié du tribut accordé aux citoyens romains), défavorisés lors des distributions de terres (3 jugères pour un allié, 10 pour un citoyen), soumis, au contraire des Romains, aux châtiments corporels, privés de l'exploitation de l'*ager publicus* lors de la loi agraire* de Tiberius Gracchus (133), ils sont pourtant prêts à fournir une aide à son frère Caius, lorsque ce dernier propose, en 123, d'accorder le droit de cité complet à tous les alliés latins et le statut des Latins à tous les autres. La chute et la mort de Caius empêchent la réalisation de ce projet, qui est repris et élargi par Livius Drusus, tribun en 91; celui-ci veut accorder le droit de cité complet à tous les Italiens, mais le Sénat rejette cette proposition sous prétexte d'illégalité.

Les Italiens, désespérant d'obtenir satisfaction, se révoltent. La *guerre sociale* (91-88), qui dévaste toute l'Italie péninsulaire, en particulier l'Apennin, et qui aurait coûté 300 000 morts, contraint Rome à mobiliser toutes ses forces et à reconnaître le droit de cité aux alliés fidèles (*lex Julia*) et à ceux des citoyens alliés qui le réclament individuellement dans un délai de trente jours après le vote de la *lex Plautia Papiria* (89). Ainsi les alliés finissent-ils par se fondre peu à peu dans la communauté des citoyens romains.

ALLIER v. tr. (lat. *alligare,* lier). Combiner les métaux : *Allier l'or avec l'argent;* et, *par extens. : On allie les gros vins du midi de la France avec des vins plus légers.* ‖ Unir par un traité deux nations. ‖ Unir par mariage : *C'était, nous dit-on, la petite-fille de l'un des descendants d'une famille alliée aux anciens rois de France* (Nerval). ‖ — *Fig.* Réunir, joindre des éléments dissemblables : *La témérité de Georges et de ses officiers s'alliait à tant de prudence* (Sainte-Beuve).

ALLIER, riv. du Massif central, affl. de la Loire (r. g.); 410 km. L'Allier naît au Mourre de la Gardille (Lozère) et, par des gorges pittoresques, gagne les petites plaines de Langeac, de Brioude et d'Issoire, puis la fertile Limagne, séparées les unes des autres par des défilés tortueux. Elle coule dès lors en plaine, dans un lit large, mais peu profond, jusqu'à son confluent (au Bec-d'Allier, à 6 km en aval de Nevers). De régime pluvionival vers l'amont, la rivière passe très vite à un régime pluvial. Son débit moyen est de 140 m³/s et son débit maximal de 6 000 m³/s. Elle connaît des maigres excessifs et des crues brutales. Ses principaux affluents sont l'Alagnon, les Couzes, la Dore, enfin la Sioule, son plus grand tributaire. Malgré un débit inférieur à celui de la Loire, l'Allier impose à ce fleuve sa direction S.-N.

ALLIER (DÉPARTEMENT DE L'), départ. des confins septentrionaux du Massif central; 7 364 km²; 372 700 hab. (50 au km²). Ch.-l. *Moulins;* 3 arrondissements (*Moulins, Montluçon, Vichy*), 29 cant., 321 comm. Il fait partie de la VIIIe région militaire (*Dijon*), ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'académie de Clermont-Ferrand, à l'archevêché de Sens. Il a été formé par le Bourbonnais et par de petites parties du Nivernais et de l'Auvergne. Limité à l'E. par la Loire, traversé du S. au N. par l'Allier et par le Cher, le département s'étend sur le Bourbonnais. Son extrémité sud-est est occupée par les croupes de la Montagne bourbonnaise, versant occidental des monts de la Madeleine. Plus au N., les sols ingrats de la Sologne bourbonnaise ont été amendés; ils portent aujourd'hui de belles cultures de céréales et de plantes fourragères. A l'O. de l'Allier apparaissent des terres granitiques dans la Combraille et le Bocage bourbonnais; l'éle-

département de l'Allier

population active employée dans

- ***l'agriculture : 39 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 31 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 30 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

7,1 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 40e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 82***
  France entière : moyen 100

Phot. B. N., Vincent, Arch. de T. C. F.

vage joue un rôle essentiel dans l'économie agricole de ce secteur. Des industries notables n'apparaissent que dans la partie occidentale du département, dans la région comprise entre Montluçon et Commentry, où un petit bassin houiller a favorisé leur implantation : métallurgie, constructions mécaniques, manufactures de pneumatiques. Mais c'est au travail de la terre que ce département doit l'essentiel de son activité économique, comme l'atteste le fort pourcentage de sa population active employée dans l'agriculture.

ALLIER (Louis), surnommé **de Hauteroche,** numismate français (Lyon 1766 - Paris 1827). Il acquit en Orient une magnifique collection de monnaies grecques, dont beaucoup sont entrés au Cabinet des médailles.

ALLIER (Raoul), professeur et sociologue français (Vauvert 1862 - Logeau-en-Sarzeau 1939). Doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, il est l'auteur de *la Psychologie de la conversion chez les peuples non civilisés* (1925), *le Non-Civilisé et nous* (1927), *Magie et religion* (1935), et de travaux sur la Compagnie du saint-sacrement (1902, 1909, 1914).

ALLIES (Thomas William), théologien anglais (Bristol 1813 - † 1903). Pasteur de l'Eglise anglicane, il publia, en 1846, *l'Eglise anglicane justifiée de l'accusation d'être schismatique.* Converti au catholicisme en 1850, il fit paraître en particulier, *le Siège de saint Pierre* (1850), *Saint Pierre, son nom et son rôle* (1852).

ALLIGATOR n. m. (mot angl., altération de l'esp. *lagarto,* lézard, d'après lat. *alligare,* lier). Reptile crocodilien d'Amérique, qui se distingue des vrais crocodiles (*crocodilus*) par un museau large et court, et par le fait que la quatrième dent inférieure, de chaque côté, se loge dans un alvéole de la mâchoire supérieure, caractère invisible quand la bouche est close. (Il diffère des caïmans par ses écailles ventrales non ossifiées.)

— ENCYCL. Les *alligators* atteignent 5 m de long. L'espèce principale (*Alligator Mississippiensis*) est répandue aux Etats-Unis, où, dans certaines régions, elle fait même l'objet d'un élevage particulier (fermes d'alligators) pour satisfaire aux besoins de l'industrie (chaussures, maroquinerie de luxe), qui utilise la peau des crocodiles et des alligators.

ALLINGES, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Thonon-les-Bains), dans le Chablais, au sud de Thonon ; 885 hab. (218 aggl.). — Aux environs, ruines des deux châteaux féodaux des Allinges. La *colline des Allinges* garde le souvenir du séjour de saint François de Sales.

ALLINGHAM (William), poète et écrivain anglais (Ballyshannon, Irlande, 1824 - Hampstead 1889). Auteur de recueils de vers inspirés par sa patrie adoptive : *Chants du Jour et de la Nuit* (1854), *Laurent Bloomfield en Irlande* (1864), *Chants et Poèmes irlandais* (1887).

ALLITE n. f. Pédol. Nom donné parfois aux sols dans lesquels le rapport silice/sesquioxydes s'abaisse au-dessous de 1. ‖ Contr. SIALLITE*.

ALLITE n. f., ou **ALLITOL** n. m. L'un des 10 hexitols isomères répondant à la formule $CH_2OH—(CHOH)_4—CH_2OH$. (C'est l'un des inactifs par nature, l'autre étant le dulcitol. C'est également le dernier connu en date.)

ALLITÉRATION n. f. (lat. *ad,* vers, et *littera,* lettre). Versif. Répétition, voulue ou non, des mêmes sonorités, des mêmes syllabes produisant un effet heureux ou imprévu, harmonieux ou pittoresque. (Ex. : Les souffles de la nuit flottaient sur Galgala [Hugo].)

— ENCYCL. En général, les théoriciens réservent le nom d'*allitération* au seul jeu des consonnes, par opposition à « assonance », modulation qui caractérise le jeu des voyelles. L'allitération est un procédé musical primitif que le poète emploie pour frapper l'oreille des auditeurs et pour cadencer fortement la structure de son vers. On trouve des allitérations dans tous les genres poétiques grecs. La poésie latine semble avoir usé davantage encore des allitérations ; on pourrait en donner comme exemple ce vers de Virgile :

Tum ferri rigor atque argutae lamina serrae.

Mais c'est dans l'ancienne poésie scandinave et germanique qu'elle joue un rôle important ; rôle qui se retrouve dans la poésie allemande et anglaise, comme dans ces vers de Coleridge :

The fair breeze blew, the white foam flew
The furrow followed free.

Les romantiques français en ont largement usé ; par exemple, ces vers de Lamartine :

Là le lac immobile étend ses eaux dormantes
Où l'étoile du soir s'élève dans l'azur.

A partir du symbolisme, les poètes français en ont tiré de subtils effets d'harmonie suggestive ou de musicalité :

O Rêveuse, pour que je plonge
Au pur délice sans chemin
Sache par un subtil mensonge
Garder mon aile dans ta main.
(Mallarmé.)

ALLITÉRER v. intr. (Se conj. comme *céder*). Versif. Pratiquer l'allitération.

ALLITIQUE adj. Pédol. *Sol allitique,* se dit d'un sol contenant une forte proportion d'oxyde d'alumine et de fer.

ALLIUM [ljɔm] n. m. Nom latin du genre *ail.*

ALLIVREMENT n. m. Fixation du revenu net, imposable dans l'établissement de la contribution foncière, après inscription sur la matrice cadastrale et classification des parcelles.

ALLIVRER v. tr. (de *livrée,* portion de terre valant une livre de revenu). Imposer les biens fonciers suivant leur revenu net.

ALLIX (Pierre), théologien calviniste (Alençon 1641 - Londres 1717). Pasteur à Charenton, il travailla, avec le fameux Claude, à une version française de la Bible.

ALLIX (Jacques), comte de **Freudenthal,** général français (Percy, Normandie 1768 - † 1836). Il servit à Saint-Domingue et en Westphalie aux ordres du roi Jérôme, il écrivit un *Système d'artillerie de campagne* (1827).

ALLIX (Edgar), jurisconsulte français (Versailles 1874 - Paris 1938). Doyen de la faculté de droit de Paris, membre de l'Institut (1936), il a enseigné la législation et la science des finances.

ALLIX (André), géographe français (Gap 1889). Professeur à la faculté des lettres de Lyon (1928-1944), puis recteur, directeur de la *Revue de géographie de Lyon ;* auteur de travaux sur les Alpes.

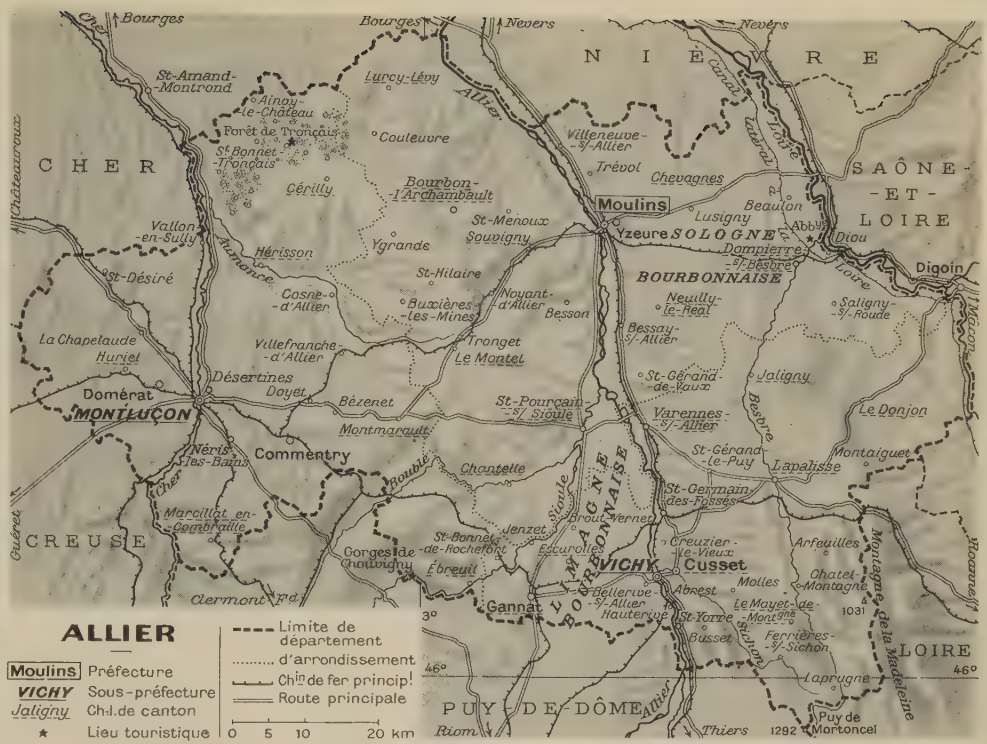

ALLMEND n. m. (de l'anc. allem. *almanniger,* territoire public). Communal suisse dont une portion est répartie périodiquement entre les familles, suivant leur importance, et dont l'autre est exploitée collectivement par tous les habitants d'un village.

ALLO. V. ALL(O)-.

ALLÔ! interj. (déformation de **allons* ou emprunt à l'angl. *hallo*). Appel préparatoire à une conversation téléphonique.

ALLOA, v. et port de Grande-Bretagne, en Ecosse (Clackmannanshire), sur la rive nord de l'estuaire du Forth ; 13 400 hab. Brasseries et malteries. Filatures. Verreries.

ALLOBROGE adj. et n. LANGUE CLASS. *Fam.* Inculte et grossier : *En style allobroge et inintelligible* (Voltaire).

ALLOBROGES, peuple de la Gaule entre le Rhône et l'Isère, et qui avait pour villes principales Vienne, Genève et Grenoble. Très indépendants, ils tentèrent de fermer aux Carthaginois les passages des Alpes (218 av. J.-C.). Alliés aux Arvernes, ils combattirent les Romains. Leur territoire fut annexé à la province romaine en 121. En 63, leurs ambassadeurs dénoncèrent à Cicéron la conjuration de Catilina. — Leur nom réapparut au temps de la Révolution (*départements allobroges* [pour « savoisiens »], *club des Allobroges, légion des Allobroges.*)

ALLOCATAIRE n. Personne qui reçoit une allocation. ‖ Particul., en matière de prestations familiales, personne du chef de qui sont dues les prestations familiales.

ALLOCATION n. f. (de *allouer,* sur le nom *location*). Action d'allouer : *Les allocations de devises aux voyageurs* [...] *ne permettent plus qu'à des privilégiés de passer l'hiver sur le Continent* (A. Maurois). ‖ Prestation en argent. — Législ. soc. *Allocation compensatrice des majorations de loyer des économiquement*

alligator

Phot. Campion.

allonge (bouch.)

faibles, Allocation d'aide sociale, v. AIDE SOCIALE. ‖ *Allocations de chômage,* v. CHÔMAGE. ‖ *Allocations familiales, Allocation logement, Allocation de maternité, Allocations prénatales, Allocation de salaire unique* et *Allocation de la mère au foyer,* v. PRESTATION, *Prestations familiales.* ‖ *Allocation scolaire,* v. ÉCOLE. ‖ *Allocation spéciale, Allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, Allocation vieillesse, Allocation aux vieux travailleurs salariés* (*A. V. T. S.*), v. ASSURANCE *vieillesse.*

— Mil. *Allocation militaire,* v. AIDE *sociale.* ‖ Secours attribué à certaines familles de réservistes au cours des deux guerres mondiales.

ALLOCENTRISME n. m. Tendance à faire d'autrui le centre de l'univers. (Contr. ÉGOCENTRISME.)

ALLOCENTRISTE adj. Qui concerne l'allocentrisme.

ALLOCHIRIE [ki] n. f. Neurol. Syn. de ALLESTHÉSIE.

ALLOCHROÏTE [kro] n. f. Variété compacte de mélanite appartenant au genre grenat.

ALLOCHROMASIE [kro] n. f. V. DYSCHROMATOPSIE.

ALLOCHTONE adj. et n. m. Qui n'est pas originaire du pays où il habite.

◆ Adj. Pétrogr. Se dit d'une roche dont les constituants viennent d'ailleurs.

ALLOCINÉSIE n. f. Neurol. Trouble de la motilité, qui consiste à mouvoir un membre alors que c'est le même membre du côté opposé qu'on veut faire agir.

ALLOCINNAMIQUE adj. Se dit d'un acide $C_6H_5—CH=CH—CO_2H$ stéréo-isomère de l'acide cinnamique. (Il présente trois modifications cristallographiques.)

ALLOCLASE n. m. Minerai de cobalt qui est une variété bismuthifère du glaucodot.

ALLOCUTION n. f. (lat. *allocutio ;* de *loqui,* parler). Discours de peu d'étendue : *Allocution radiophonique.*

allonge (min.)

ALLODIAL, E, AUX adj. et n. m. Qui appartient à l'alleu : *Biens allodiaux.*

ALLOFILE n. m. Facette triangulaire taillée sur la culasse d'une pierre de bijouterie, et plus particulièrement d'un brillant.

ALLOGAMIE n. f. Pollinisation du stigmate d'une fleur par le pollen d'une autre fleur.

ALLOGÈNE adj. Anthropol. Se dit des races qui sont d'une arrivée récente dans un pays et ne prennent qu'une part secondaire à la constitution de sa population : *Les Tziganes sont une des races allogènes de la France.*

— Pétrogr. V. ALLOTHIGÈNE.

allonge (chim.) partie de l'appareil de Kipp

ALLOGNY, comm. du Cher (arrond. de Bourges), au nord-est de Bourges ; 526 hab. (221 aggl.). Eglise du XIIe s. La *forêt domaniale d'Allogny* s'étend sur 2 203 ha. Elle est soumise au régime de la futaie régulière, avec quartiers de régénération. On y observe de nombreux débris de laitiers provenant d'anciennes exploitations de minerai de fer.

ALLOGONITE n. f. Minér. V. HERDÉRITE.

ALLOIR n. m. Dispositif d'osier, de création paysanne, en forme de corbeille renversée et sans fond, qui permet à l'enfant de faire ses premiers pas sans tomber.

ALLOLOBOPHORA n. f. Ver de terre qu'on trouve dans toutes les parties du globe et en France en particulier. (Classe des oligochètes, de l'embranchement des annélides.)

ALLOMÉTRIE n. f. Biol. Mode de croissance caractérisé par la différence entre le taux de croissance d'un organe et celui du corps considéré comme unité. (Syn. HÉTÉROGONIE. — Contr. ISOMÉTRIE.)

— ENCYCL. La croissance d'un organe peut être plus rapide ou moins rapide que celle du corps. L'*allométrie* est positive ou négative suivant que l'organe considéré croît plus vite ou moins vite que le reste du corps. Par suite de l'allométrie, un jeune n'est pas la miniature d'un adulte, car les diverses parties ont un taux de croissance différent. Les croissances partielles sont autonomes par rapport à la croissance globale. Le crabe *uca* est un type extrême d'allométrie. Chez le mâle, l'une des deux pinces, qui, au début, pèse 8 p. 100 du poids du corps, prend un énorme développement et atteint à peu près 62 p. 100 de ce poids sans les pinces.

ALLOMÉTRIQUE adj. Se dit de la croissance d'un organe lorsqu'elle est plus rapide ou plus lente que celle du reste du corps.

ALLOMORPHIE n. f. Biol. Passage d'une forme à une autre très différente.

ALLOMORPHITE n. f. Variété de barytine, pseudomorphose probable de l'anhydrite.

ALLOMUCIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $HOCO—(CHOH)_4—CO_2H$, fusible vers 170 °C, isomère de l'acide mucique et, comme lui, inactif par nature. (Il correspond à l'allitol.)

ALLONGE n. f. Ce que l'on ajoute à une chose pour en augmenter la longueur : *Mettre une allonge à une corde, à une table.* (On dit plus souvent RALLONGE.)

— Art vétér. Ancien nom de l'entorse coxo-fémorale.

— Banq. et Bours. Bande de papier collée à une lettre de change, à un chèque, etc., lorsqu'il ne reste plus de place pour de nouveaux endos. ‖ Addition à un mémoire, à une lettre, à un écrit quelconque.

— Bouch. Crochet métallique servant à suspendre des quartiers et des morceaux de viande.

— Chim. Instrument creux de verre, de grès ou de porcelaine, ordinairement de la forme d'un fuseau, qu'on adapte au col d'une cornue ou d'un ballon.

— Cordonn. Morceau de cuir servant à allonger la semelle, afin de pouvoir y fixer la « première ».

— Mar. Pièce de construction ou de mâture ajoutée à une autre, de manière à lui donner plus de longueur.

— Métall. Récipient dans lequel viennent se condenser, dans la métallurgie du zinc, les dernières vapeurs de ce métal (sous forme de gris de zinc) lors de la réduction de son oxyde. (Syn. ÉTOUFFOIR.)

— Min. Dans les houillères du Pas-de-Calais, rondin de bois ou pièce métallique que le mineur pose provisoirement en porte à faux vers le front de taille, sur le soutènement déjà en place, pour soutenir le toit qui vient d'être dégagé par l'abattage.

— Pellet. Peau de fourrure découpée en languettes, que l'on assemble en les déplaçant chaque fois de un, deux ou trois centimètres, suivant les besoins et la nature des peaux, afin de les allonger progressivement en les rétrécissant.

— Sports. Généralement en parlant d'un boxeur, longueur des bras supérieure à la moyenne : *Boxeur qui a de l'allonge.*

ALLONGÉ, E adj. Plus long que ne sont d'ordinaire les choses analogues : *Le profil allongé, légèrement chevalin* (R. Rolland). ‖ Etendu de tout son long : *Un enfant, allongé comme un matou sur une grosse branche* (Colette). ‖ — *Fig. Mine, figure allongée,* qui exprime la déconvenue.

— Chorégr. Se dit d'une pose déterminée (très souvent une arabesque), qui doit être exécutée le corps en ligne horizontale.

— Math. S'emploie quelquefois pour caractériser la forme d'une figure. (Une ellipse tournant autour de son petit axe engendre un *ellipsoïde aplati ;* autour de son grand axe, elle engendre un *ellipsoïde allongé.*)

◆ N. Malade dont l'état exige la position couchée.

ALLONGEABLE adj. Qui peut être allongé : *Le faux nénuphar n'ayant pas de pédoncule allongeable...* (Maeterlinck).

ALLONGEMENT n. m. Augmentation de longueur : *Allongement d'un élastique. Sa façon* [...] *de traîner la fin des phrases imitait les allongements de pattes d'une tigresse* (Hugo). ‖ Action de s'allonger, de se coucher ; résultat de cette action.

— Aéron. Rapport du carré de l'envergure d'une aile à sa surface, ou rapport entre l'envergure et la profondeur moyenne de l'aile. (V. part. *encycl.*)

— Bot. Croissance de la tige, de la racine, suivant leur axe.

— Métall. Propriété que possèdent les métaux et leurs alliages de s'allonger de façon notable lorsqu'ils sont soumis à des efforts de traction suffisants. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Aéron. L'*allongement* caractérise l'effilement de l'aile dans le sens de l'envergure. Alors que dans certains avions ou planeurs il est supérieur à 20, sur les avions supersoniques il peut descendre au-dessous de 3. L'allongement doit, en effet, être d'autant plus grand que l'avion est plus lent, car lorsque l'allongement est trop faible, les tourbillons* qui apparaissent aux basses vitesses sur les bords* marginaux des ailes détruisent la portance* sur une grande surface de l'aile.

— Métall. Une pièce prismatique étirée s'allonge sous des efforts croissants : au moment où elle se rompt, elle a pris une longueur supérieure à sa longueur initiale. Si l'on rapproche les deux morceaux rompus, la distance de deux traits primitivement tracés sur eux a augmenté d'une certaine quantité dont le rapport à la distance initiale est dit *allongement unitaire* de la matière étudiée. Les essais se font en France avec une distance de 100 mm pour des prismes de 150 mm² de section. D'autres essais ne sont d'ailleurs comparables que si la longueur et la section sont liées par une relation de la forme : $L^2 = K\,S$.

En France, $K = \frac{200}{3}$.

L'allongement donne des renseignements sur la forgeabilité et la ductilité du métal, mais n'est pas une caractéristique des conditions ordinaires d'emploi. Cependant, pour les aciers, un fort allongement garantit en général, à autres propriétés égales, une bonne fabrication, bien régulière.

La commodité de sa mesure en fait une des caractéristiques le plus souvent exigées, spécialement pour la fourniture des pièces intéressant la sécurité. Les allongements varient, pour une catégorie d'alliage, en général en sens inverse de la charge de rupture et de la limite élastique. Les traitements mécaniques et l'écrouissage diminuent les allongements ; le *recuit* les fait réapparaître. L'élévation de la température fait d'abord croître les allongements, d'où l'accroissement de facilité de laminage ou de forgeage avec la température ; mais, à l'approche du point de fusion, les allongements décroissent rapidement jusqu'à zéro.

Voici quelques valeurs d'allongement sur 100 mm (A p. 100), avec les charges de rupture correspondantes (R en kg/mm²) :

Aciers extra-doux A = 30. R = 35.
— demi-durs A = 20. R = 60.
— extra-durs A = 5. R = 100.

ALLONGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Rendre ou faire paraître plus long : *Allonger une robe. Allonger un entretien. Les maisons dont la brume allongeait la hauteur* (Baudelaire). ‖ Etendre, déployer : *Il allongea la main en tâtonnant* (M. Aymé). *Elle a vu* [...] *Pégase allonger sur la mer sa grande ombre d'azur* (Heredia). ‖ *Pop.* Donner, verser (de l'argent) : *Vous pensez que je vais allonger, pour quinze jours de travail, cinquante mille balles à ce vieux grigou ?* (J. Romains). ‖ Appliquer, assener : *Il lui allongea une gifle, un coup de pied.*

— Loc. DIV. *Allonger le pas* ou, simpl., *allonger,* presser la marche : *Et le torse en avant, les coudes au corps, ils allongeaient, il fallait voir* (Courteline). ‖ *Allonger le visage, le nez, la mine,* causer une surprise mêlée de désappointement. ‖ *Allonger les traits,* les fatiguer, les flétrir.

— Art culin. *Allonger une sauce,* y ajouter du bouillon, de l'eau ou du lait. ‖ *Fig.* et *fam. Allonger la sauce,* Amplifier, développer, sans ajouter au fond.

— Pellet. Travailler une peau de fourrure pour en augmenter la longueur au détriment de la largeur, la superficie totale restant toujours à peu près la même.

◆ V. intr. Devenir plus long : *Il fera longtemps clair, ce soir, les jours allongent* (A. de Noailles).

— Equit. Etendre les allures d'un cheval en ouvrant les doigts sur les rênes tout en le sollicitant avec les jambes.

— Véner. En parlant du cerf, pousser sa nouvelle tête après avoir mis bas l'ancienne, et de l'oiseau, se revêtir de ses plus grosses plumes : *Le cerf a tout allongé.*

— SYN. : *prolonger, proroger.*

— ***S'allonger*** v. pr. Devenir ou paraître plus long : *Emma maigrit, sa figure s'allongea* (Flaubert). *Je vois s'allonger devant moi une tâche au bout de laquelle je n'arriverai*

jamais (J. Romains). ‖ Se coucher, s'étendre : *Allonge-toi, repose-toi* (H. Troyat). ‖ *Fam.* Tomber de tout son long.

ALLONNES, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Saumur), dans le Val d'Anjou, sur l'Authion, affl. de la Loire ; 2 046 hab. (624 aggl.). Vins rouges.

ALLOPALLADIUM [djɔm] n. m. Minér. Palladium naturel cristallisé dans le système hexagonal.

ALLOPATHE n. Médecin qui traite par l'allopathie.
◆ Adj. Relatif à l'allopathie : *Remède, méthode allopathe* (ou *allopathique*).
— CONTR. : *homéopathe.*

ALLOPATHIE n. f. Méthode de traitement dans laquelle on emploie des médicaments dont l'action produit, chez l'homme sain, des symptômes contraires de ceux de la maladie qu'il s'agit de combattre. (Le mot *allopathie* n'est guère employé que par opposition à *homéopathie**.)

ALLOPATHIQUE adj. Relatif à l'allopathie : *Traitement allopathique.* (Contr. HOMÉOPATHIQUE.)

ALLOPATRIQUE adj. Biol. *Sous-espèce allopatrique,* sous-espèce ayant une aire de répartition propre, différente de celle des sous-espèces voisines.

ALLOPHANE n. f. Variété d'argile colloïdale, mélange de silicates d'aluminium hydratés où prédomine l'halloysite.

ALLOPHANIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide instable de formule $NH_2—CO—NH—CO_2H$ dont on connaît les sels, les esters et l'amide (*biuret*).
— ENCYCL. Les *esters allophaniques* sont des composés cristallisés. On les obtient par action de l'acide isocyanique sur les alcools. La détermination du point de fusion de l'allophanate permet d'identifier l'alcool.

ALLOPHTALMIE n. f. Anomalie de coloration dans l'iris d'un seul œil ou dans l'iris des deux yeux, comme par exemple dans les yeux *vairons.*

ALLOPHYLE adj. Ethnogr. Qui appartient à une autre tribu, à une autre nation.

ALLOPHYLUS [lys] n. m. Arbrisseau ou petit arbre d'Asie et d'Amérique tropicales, dont plusieurs espèces portent de petits fruits comestibles à pulpe sucrée (*Allophylus Cobbe* d'Asie orientale, *A. edulis* du Brésil, *A. zeylamicus* de l'Himalaya). [Le genre compte 150 espèces. Famille des sapindacées.]

ALLOPOLYPLOÏDE n. m. Biol. Polyploïde stable produit après hybridation par l'addition de deux lots diploïdes de chromosomes, égaux en nombre, mais provenant d'espèces différentes. (S'oppose à AUTOPOLYPLOÏDE.)
— ENCYCL. La primevère de Kew est un *allopolyploïde* provenant du croisement de *Primula floribunda* (2 N = 18 chromosomes) et de *P. verticillata* (2 N = 18 chromosomes). La primevère de Kew possède 2 N = 36 chromosomes ; c'est une espèce nouvelle séparée sexuellement de ses parents.

ALLOPOLYPLOÏDIE n. f. Biol. Polyploïdie résultant de la fusion de chromosomes provenant d'espèces différentes.

ALLOPOSUS [sys] n. m. Gros poulpe dont le corps est transparent et gélatineux. (On en connaît des exemplaires pesant plus de 100 kg pêchés en surface près de Terre-Neuve. Sous-classe des octopodes, de la classe des mollusques céphalopodes.)

ALLOPTE n. m. Acarien, voisin de la gale, qui vit sur les échassiers de rivage : chevaliers, bécasseaux, etc. (Nom sc. : *Alloptes crassipes ;* famille des sarcoptidés.)

ALLORGE (Pierre), botaniste français (1891 - Paris 1944). Professeur de cryptogamie au Muséum national d'Histoire naturelle en 1932. Phytogéographe, il fit sa thèse sur le Vexin français en 1922. Il se spécialisa également en bryologie et en algologie. De ses voyages en Espagne et dans les îles atlantiques, il rapporta beaucoup de documents.

ALLORI (Alessandro), peintre italien (Florence 1535 - *id.* 1607). Michel-Ange l'influença (*la Femme adultère,* dans l'église du Saint-Esprit à Florence) ; — Son fils, CRISTOFANO ou CRISTOFORO (Florence 1577 - *id.* 1621), fut son élève, mais se forma à l'école des grands décorateurs romains. On voit de lui au Louvre *Isabelle d'Aragon aux pieds de Charles VIII.*

ALLOS, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes (arrond. de Barcelonnette), dans la vallée du haut Verdon, au pied du *col d'Allos ;* 525 hab. (269 aggl.) [*Allossards*]. Centre d'excursion vers *le lac d'Allos* (2 239 m). Station de sports d'hiver à *La Foux-d'Allos* (1 708 m), d'où une télécabine permet d'accéder au sommet des Trois-Evêchés (2 823 m).

ALLOSE n. m. V. OSE.

ALLOSOME n. m. Biol. Chromosome particulier jouant un rôle essentiel dans la détermination du sexe. (Syn. HÉTÉROCHROMOSOME ou CHROMOSOME SEXUEL. — Contr. AUTOSOME.)
— ENCYCL. Biol. Les *allosomes* sont en général au nombre de deux dans les cellules somatiques ; les gamètes n'en renferment qu'un. Les deux allosomes peuvent être identiques (X X) ou différents (X Y). Chez certaines espèces, les cellules somatiques ne renferment qu'un allosome ; dans ce cas, la moitié des gamètes possède l'allosome, l'autre moitié en est dépourvue. Bien que l'existence des allosomes soit très générale, elle n'offre pas une constance absolue (certains vers, les hyménoptères en sont dépourvus).

ALLOSYNDÈSE n. f. Biol. Chez un hybride, appariage, lors de la synapse, des chromosomes du parent A avec leurs homologues du parent B. (Contr. AUTOSYNDÈSE.)

ALLOTEUTHIS [tis] n. m. Sorte de calmar à corps pointu en arrière, surtout chez le mâle. (Commun sur les côtes de France, ce mollusque est comestible. Sous-classe des décapodes, de la classe des céphalopodes.)

ALLOTHÉRIENS n. m. pl. Groupe de petits mammifères marsupiaux fossiles des temps secondaires et tertiaires.

ALLOTHIGÈNE adj. Pétrogr. Se dit d'un constituant qui n'a pas pris naissance dans la roche où il se trouve actuellement. (Syn. ALLOGÈNE. — Contr. AUTHIGÈNE.)

ALLOTISSEMENT n. m. Dr. civ. Partage d'un patrimoine en lots.

ALLOTONIQUE adj. Physiq. biol. Se dit d'une solution qui a une pression osmotique ou une concentration moléculaire différente d'une autre solution, et particulièrement du plasma.

ALLOTRI(O)-, élément tiré du grec *allotrios,* étranger, et entrant en composition de mots français.

ALLOTRIE n. f. Tout petit insecte dont la larve se développe dans le corps des pucerons. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des cynipidés.)

ALLOTRIOMORPHE adj. Pétrogr. Se dit des minéraux qui, s'étant formés pendant une seconde phase de consolidation des roches, ont dû épouser la forme des cristaux préexistants. (Syn. XÉNOMORPHE.)

ALLOTRIOSMIE n. f. Neurol. Trouble de l'olfaction dans lequel on trouve à un objet une odeur différente de celle qu'il possède réellement. (Quand ce trouble est limité à quelques odeurs spécifiques seulement, on lui donne quelquefois le nom de *daltonisme olfactif.*)

ALLOTROPHIE n. f. Biol. Possibilité de se nourrir d'aliments variés. (Syn. POLYPHAGIE.)

ALLOTROPHIQUE adj. Hyg. Se dit des substances alimentaires qui, tout en gardant leurs caractères physiques et chimiques normaux, perdent leurs propriétés nutritives, ou même deviennent nuisibles.

ALLOTROPIE n. f. Chim. Phénomène en vertu duquel un même corps peut présenter plusieurs états, par exemple cristallisés, doués de propriétés différentes.
— ENCYCL. Le mot *allotropie* a été introduit par Berzelius. Plusieurs éléments, tels le soufre, le phosphore, le carbone, l'hélium, l'oxygène, etc., peuvent présenter des variétés différentes ; ainsi on connaît, à l'état cristallisé : le soufre α et le soufre β, le phosphore blanc et le phosphore rouge, le diamant et le graphite ; à l'état liquide : l'hélium I et l'hélium II ; sous les trois états : l'oxygène et l'ozone, etc. On dit que ces variétés sont des états allotropiques d'un même élément. Les atomes de cet élément, groupés pour constituer le corps simple, peuvent l'être de plusieurs manières différentes ; l'allotropie est donc un phénomène de structure ; ainsi, dans le soufre α les atomes sont groupés suivant les symétries qui conduisent à un cristal appartenant au système orthorhombique, alors que dans le soufre β le groupement s'effectue suivant les symétries du système monoclinique ; de même, le diamant appartient au système cubique, alors que le graphite est hexagonal. Dans d'autres cas, les variétés allotropiques sont constituées de molécules différentes, parce que constituées d'atomes en nombre différent ; ainsi la molécule d'oxygène O_2 est diatomique, celle d'ozone O_3 triatomique.
Les caractères essentiels de l'allotropie sont les suivants : 1° Les transformations sont en général possibles d'une variété à une autre, quelquefois, cependant, par des moyens plus ou moins détournés : ainsi on passe du phosphore blanc au phosphore rouge par simple chauffage ; la transformation inverse s'effectue par l'intermédiaire de la phase vapeur ; la transformation d'ozone en oxygène s'effectue également par chauffage ; la transformation inverse fait intervenir, par exemple, l'effluve électrique, etc. ; 2° L'équilibre entre deux variétés allotropiques, ne formant pas un mélange homogène, obéit aux lois générales des équilibres univariants ; ces transformations sont donc analogues aux changements d'état physique, tels que la fusion ou la vaporisation ; ainsi l'équilibre entre Sα et Sβ se produit sous la pression atmosphérique à 96 °C ; la température d'équilibre augmente avec la pression, en accord avec l'absorption de chaleur et l'augmentation de volume qui accompagnent la transformation de Sα en Sβ ; 3° Les propriétés chimiques des variétés allotropiques ne sont pas foncièrement différentes : la combustion du diamant, ou du graphite, donne le même anhydride carbonique ; celle du phosphore blanc ou du phosphore rouge, le même anhydride phosphorique, etc. ; cependant, en raison de la stabilité plus ou moins grande de la structure des diverses variétés, certaines différences peuvent se manifester : c'est ainsi que l'ozone oxyde immédiatement à froid l'argent, sur lequel l'oxygène n'agit que sous pression et à chaud.
Le terme d'*allotropie* est souvent étendu aux corps composés ; ainsi, on parle des variétés allotropiques de la silice, de l'anhydride arsénieux, etc., cristallisés. Il s'agit là d'un cas d'isomérie particulier à l'état cristallisé, nommé *polymorphisme*.*

Alessandro ALLORI « la Femme adultère » *détail*

ALLOTROPIQUE adj. Chim. Qui résulte de l'allotropie, ou qui s'y rapporte : *Variétés allotropiques.*

ALL'OTTAVA. Mus. Locution italienne signifiant, si elle est placée au-dessus d'une portée, qu'on doit exécuter les notes une octave plus haut, et, si elle est placée au-dessous, qu'on doit exécuter les notes une octave plus bas. (Abrégé souvent en 8va.)

ALLOU (Gilles), peintre français (Paris 1670 - *id.* 1751). Reçu à l'Académie de peinture en 1711, il est l'auteur des portraits de *Lemoyne,* de *Dailly,* de *Sylvestre,* de *Coysevox* (musée de Versailles).

ALLOUABLE adj. Qui peut être alloué.

ALLOUAGNE, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), en bordure du bassin houiller, à l'ouest de Béthune ; 2 800 hab. (2 661 aggl.). Brasseries.

ALLOUCHE n. f. Fruit de l'allouchier.

ALLOUCHIER ou **ALOUCHIER** n. m. Un des noms usuels de l'alisier (*Sorbus aria*).

ALLOUE, comm. de la Charente (arrond. de Confolens), dans le N.-E. de l'Angoumois ; 1 003 hab. (193 aggl.). Eglise du XIIe s. Château du XVIIe s.

ALLOUER v. tr. (bas lat. *allocare,* de *locare,* louer). Accorder, attribuer une indemnité, une gratification, etc. : *Les quelques sous que nos parents nous allouaient, à chacun, le dimanche* (G. Duhamel).
— Industr. *Temps alloué,* temps, exprimé généralement en heures, centièmes et dix-millièmes d'heure, accordé à un ouvrier pour effectuer un travail déterminé. (Tout gain de temps sur le temps alloué accorde à l'ouvrier un *boni* qui sert au calcul d'une *prime.*)

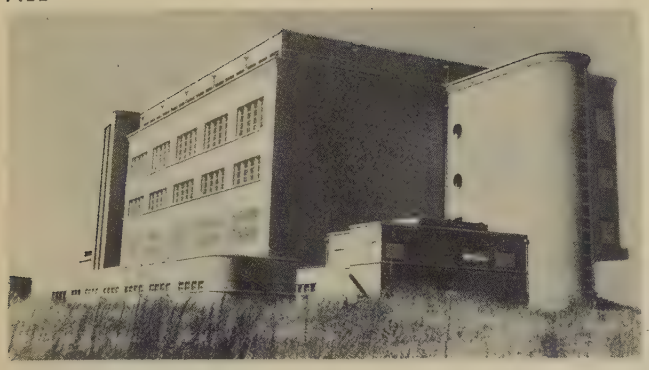

centre émetteur d'ALLOUIS

ALLOUIS, comm. du Cher (arrond. de Bourges), à la limite de la Sologne berrichonne et de la Champagne berrichonne; 610 hab. (35 aggl.). Eglise romane. Station de radiodiffusion.

ALLOXANNE n. m. Uréide de l'acide mésoxalique, de formule $C_4H_2O_4N_2$. (Syn. MÉSOXALYLURÉE.)

— ENCYCL. L'*alloxanne* se forme par oxydation ménagée de l'acide urique ou de l'alloxantinne. C'est un corps blanc, soluble dans l'eau, à réaction fortement acide. Il permet de passer à l'alloxantinne, l'acide dialurique, l'acide barbiturique, l'acide parabanique, l'acide violurique.

ALLOXANNIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $NH_2—CO—NH—CO—CO—CO_2H$, dont le sel de baryum est obtenu par action de la baryte à chaud sur l'alloxanne. (Il joue le rôle d'un diacide.)

ALLOXANTINNE n. f. Composé de formule $C_8H_2O_8N_4$, obtenu par réduction de l'alloxanne.

ALLOXURIQUE adj. Se dit de dérivés basiques de l'acide nucléique, dont l'importance, en physiologie et en pathologie, est grande, à cause de leurs relations avec l'acide urique.

ALLOY. V. HALLOY.

all right [olrait], loc. angl. signif. *Tout va bien; entendu.*

ALLSCHWIL, agglomération de la banlieue sud-ouest de Bâle (cant. de Bâle-Campagne); 7 900 hab. Industries chimiques. Papeteries. Fabriques de chaussures. Céramique.

ALLSTON (Washington), peintre américain (Waccamaw 1779 - Cambridgeport 1843). Il s'inspira surtout de Nicolas Poussin et de Salvator Rosa, et fut pourtant surnommé LE TITIEN DE CAMBRIDGEPORT. Outre de vastes toiles sur des sujets tirés de l'Ecriture sainte (*le Déluge*) et de l'histoire ancienne, on lui doit un portrait de son ami Coleridge (National Gallery).

All's well that ends well. V. TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN.

ALLUARD (Emile), physicien français (Orléans 1815 - Clermont-Ferrand 1908). Professeur à la faculté de Clermont. Il inventa un hygromètre à condensation, fonda l'observatoire météorologique du puy de Dôme, premier observatoire de montagne créé en Europe, et découvrit au sommet de cette montagne les ruines gallo-romaines du temple de Mercure.

ALLUAUDITE n. f. Minér. Phosphate naturel de manganèse et de fer.

allumage

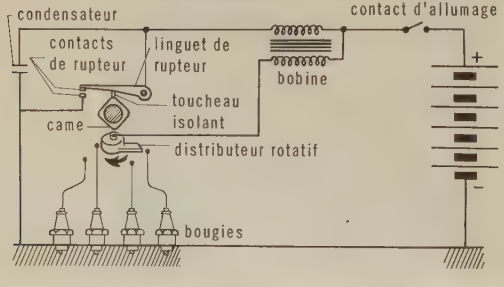

ALLUCHON n. m. (du lat. *alicula,* petite aile). Dent de bois ou de fonte dont on garnit, dans certaines circonstances, une roue, et qui ne fait pas corps avec la couronne de cette roue.

ALLUES (LES), comm. de Savoie (arrond. d'Albertville), en Tarentaise, au-dessus du Doron des Allues; 648 hab. (192 aggl.). Station d'altitude (1 125 m) et de sports d'hiver. (V. MÉRIBEL-LES-ALLUES.)

ALLUMAGE n. m. Action d'allumer : *L'allumage d'une lampe.*

— Autom. Inflammation du mélange gazeux provenant du carburateur. ‖ Ensemble d'organes servant à cette action. (V. part. *encycl.*) ‖ *Allumage jumelé,* allumage obtenu par l'emploi de deux bougies par cylindre. ‖ *Avance à l'allumage,* éclatement de l'étincelle à la bougie, avant que le piston atteigne son point mort haut; dispositif permettant cette action. ‖ *Double allumage,* allumage simultané par magnéto et accumulateur.

— Mil. Opération consistant à mettre le feu à l'amorce d'une cartouche ou d'une charge explosive. (L'allumage peut se faire soit à l'aide d'une mèche ou d'un cordeau*, soit électriquement à l'aide d'un exploseur*.) [Syn. MISE DE FEU.]

— ENCYCL. Autom. Le premier appareil d'*allumage* utilisé en automobile fut le brûleur, composé d'un tube de platine qu'une source extérieure de chaleur maintenait à l'état incandescent. Par la suite, on substitua l'allumage électrique utilisant l'étincelle qu'une source d'énergie appropriée fait jaillir entre les deux électrodes d'une bougie à la fin du temps de compression.

Dans l'allumage par étincelle d'induction, cette source est : soit une magnéto (le premier appareil en date), soit une batterie d'accumulateurs, soit un volant magnétique (cas particulier de la magnéto), réservé aux moteurs de motocyclette de faible et moyenne cylindrée. Le courant est envoyé aux cylindres par un distributeur. C'est un courant de haute tension (de l'ordre de 10 000 V) qui permet à l'étincelle de se produire entre les pointes de la bougie placées dans une atmosphère comprimée.

Pour l'automobile, l'allumage le plus communément adopté est fourni par une batterie d'accumulateurs, reliée par un circuit à la bougie d'allumage vissée dans la culasse de chaque cylindre. Le retour s'effectue par la masse du châssis. La batterie fournit un courant de basse tension de l'ordre de 6 à 12 V dans l'enroulement primaire, que l'on transforme en courant de haute tension de l'ordre de 10 000 à 15 000 V dans l'enroulement secondaire de la bobine d'allumage. Pour que l'étincelle jaillisse, le courant est interrompu, au temps d'allumage, par le rupteur.

L'étincelle éclate avant l'arrivée du piston à son point mort haut, car l'inflammation complète des gaz carburés, qui demande environ 1/200 de seconde, doit être achevée lorsqu'il commence à redescendre dans le cylindre. C'est l'avance à l'allumage, laquelle doit être variable puisque le temps départi à l'allumage est inversement proportionnel à la vitesse de régime du moteur. Plus ce régime sera grand, plus l'avance à l'allumage sera considérable, et inversement. Le dispositif est quelquefois commandé, mais il est plus généralement automatique.

L'avance, qui est, en général, à fonctionnement automatique par inertie, s'exprime soit par l'angle à décrire par le vilebrequin, soit par la course que parcourt le piston entre le point d'allumage et le point mort haut. Elle varie avec la nature du carburant, la vitesse de rotation du moteur, le rapport de compression et la teneur du mélange carburé. Une avance trop forte provoque le cognement du moteur, et une avance insuffisante diminue la puissance, la combustion s'achevant dans le pot d'échappement.

ALLUMANTE adj. f. *Poudre allumante,* substance simple ou mélange pyrotechnique entrant dans la confection des inflammateurs pour détonateurs.

— ENCYCL. La *poudre allumante* est constituée tantôt par de l'acétylure cuivreux, tantôt par du fulminate de mercure additionné de collodion, tantôt par un mélange à base de sulfocyanure de plomb.

ALLUMÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un animal dont les yeux sont d'un autre émail que celui du corps : *Une hure de sanglier de sable allumée d'azur.* (V. ANIMÉ.) ‖ Se dit aussi d'un bûcher ardent et des flambeaux, cierges ou autres pièces dont la flamme est d'un émail particulier.

ALLUME-FEU n. m. invar. Botte de bûchettes de bois sec refendu, dont l'extrémité peut être enduite de résine. (Syn. LIGOT.) ‖ Brûleur mobile à flamme bleue, pour allumer un foyer sans papier ni bois.

ALLUME-GAZ n. m. invar. Briquet servant à allumer le gaz.

ALLUMELLE n. f. Fourneau de charbon de bois.

ALLUMER v. tr. (lat. pop. *alluminare;* de *luminare,* éclairer). Rendre lumineux : *La nuit allumait ses premières étoiles dans le ciel* (A. France). *La lune qui s'allume entre des vapeurs blanches* (Leconte de Lisle). ‖ Eclairer : *Allumer le salon;* et, *absol. : Pour allumer, presser le bouton.* ‖ Enflammer, embraser : *Ta tâche est d'allumer la pipe de ton maître* (Baudelaire); et, *par extens. : Allumer le feu, un incendie.* ‖ — *Fig.* Exciter brusquement ou violemment : *Allume le désir dans le regard des rustres* (Baudelaire).

— Mar. *Allume!* (2e pers. du sing. de l'impér. du verbe *allumer*). Interjection servant à encourager, exciter les matelots.

ALLUMETTE n. f. (de *allumer*). Petit brin de bois, de carton, ou petite mèche enduite de cire, imprégné à l'une de ses extrémités d'une composition susceptible de s'enflammer par friction : *Une boîte d'allumettes.* ‖ *Fam.* Jambe longue et maigre.

— Pâtiss. Gâteau feuilleté de forme allongée, souvent farci.

— ENCYCL. Allum. Les anciennes *allumettes* étaient de simples bûchettes de bois trempées dans du soufre fondu, qui ne pouvaient s'enflammer qu'au contact d'un corps déjà en ignition. Les premières allumettes chimiques, parues vers 1809, se composaient de bûchettes dont les extrémités étaient soufrées, puis trempées dans un mélange de chlorate de potassium, de lycopode, de soufre et d'eau gommée. On les enflammait en les plongeant dans de l'acide sulfurique concentré. Elles furent remplacées par les « congrèves », ou *allumettes à friction,* dont la pâte, comprenant du chlorate de potassium et du sulfure d'antimoine, prenait feu par frottement sur un morceau de papier de verre.

En janvier 1831, Charles Sauria, alors élève au collège de l'Arc à Dole, inventa les allumettes phosphoriques, que l'Allemand Frédéric Kammerer fut le premier à fabriquer industriellement en 1832. Pour supprimer les inconvénients du phosphore blanc dont la présence rendait les allumettes dangereuses, le Suédois Carl Frans Lundström eut l'idée de substituer le phosphore amorphe ou phosphore rouge au phosphore blanc. En France, on eut aussi recours au sesquisulfure de phosphore. Les allumettes actuelles sont de deux sortes : les allumettes au sesquisulfure, dites « de ménage », ont leur tige préalablement soufrée, puis enduite d'un mélange inflammable, composé principalement de sesquisulfure de phosphore, de chlorate de potassium, de verre en poudre, et elles s'enflamment sur n'importe quel frottoir rugueux; les allumettes dérivées du procédé Lundström, dites « de sûreté », et longtemps appelées « suédoises », ont d'abord leur extrémité de tige paraffinée, puis reçoivent un bouton constitué par du chlorate de potassium, du bioxyde de manganèse, du bichromate de potassium, du sulfure d'antimoine et du verre en poudre. Elles nécessitent pour s'enflammer un frottoir spécial, dont le gratin est constitué par du phosphore amorphe, aggloméré par de la gomme avec un abrasif.

On confectionne aussi des allumettes en pochettes plates, dans du bois déroulé incomplètement fendu, dont chaque partie forme une allumette à détacher du bloc avant allumage. Les *tisons* sont faits d'une pâte analogue à celle des suédoises, mais avec en plus du phosphore amorphe et de la sciure.

— Dr. fisc. Longtemps libre, la fabrication des allumettes en France fut frappée après la guerre de 1870 d'une taxe à la vente, puis transformée en 1872 en monopole affermé, qui fut pris en régie directe par les manufac-

tures de l'Etat en 1890. Contrairement aux tabacs, qui sont distribués au commerce de détail par des entrepôts, gérés par des fonctionnaires, les allumettes sont livrées par les manufactures productrices à un réseau privé de grossistes et de demi-grossistes : chaque commerçant patenté peut obtenir l'autorisation d'en vendre. Tout en conservant deux administrations communes, les tabacs et les allumettes eurent un régime financier différent. Mais le décret-loi de 1935 rétablit leur unité, sous l'appellation du Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (S. E. I. T. A.).

— Toxicol. *L'empoisonnement par les allumettes* est dû au phosphore ; il peut être aigu ou chronique. L'empoisonnement chronique, plus connu sous le nom de *nécrose phosphorée*, atteignait autrefois les ouvriers allumettiers. Actuellement, dans toutes les boîtes d'allumettes de sûreté, c'est la boîte elle-même qui est toxique et non les allumettes, dont le bout ne contient qu'un oxydant énergique.

ALLUMETTIER, ÈRE n. Manœuvre travaillant dans une fabrique d'allumettes.
◆ Adj. Qui concerne la fabrication des allumettes.

ALLUMEUR n. m. Personne préposée à l'allumage et à l'extinction de l'éclairage public : *Allumeur de réverbères.* ‖ *Arg.* Faux complice qui dénonce le coup fait après l'avoir indiqué à faire.

— Autom. Dispositif servant à l'allumage.
— Industr. du gaz. *Allumeur automatique*, dispositif déclenchant automatiquement l'allumage, soit par utilisation de la pression du gaz, soit au moyen d'un mouvement d'horlogerie. ‖ *Allumeur extincteur*, appareil automatique déclenchant l'allumage et l'extinction.

— Pyrotechn. Artifice semblable à une allumette géante. (On s'en sert pour allumer les brûleurs à gas-oil.) ‖ *Allumeur à traction*, artifice en carton dont l'inflammation est produite en tirant une ficelle qui frotte sur un rugueux. ‖ *Allumeur électrique*, syn. de INFLAMMATEUR ÉLECTRIQUE.
— ***Allumeuse*** n. f. *Pop.* Femme qui attire par un manège d'agaceries.

— ENCYCL. Autom. L'*allumeur*, appelé encore *tête d'allumage*, est une partie du système d'allumage par batterie qui rassemble, dans un boîtier commun, les dispositifs d'avance à l'allumage, de rupture du courant primaire et de distribution de courant secondaire aux bougies. Il est commandé, par engrenages, à partir de l'arbre à cames du moteur. Le dispositif d'avance à l'allumage est fixé dans la partie inférieure de l'allumeur, dont l'arbre de commande comporte une partie inférieure, solidaire de l'arbre moteur, et une partie supérieure, fixée par emmanchement sur la première. Le décalage entre ces deux parties assure l'avance à l'allumage. Dans la partie supérieure se produit également la rupture du courant primaire par l'entremise du rupteur, sorte de levier, appelé *linguet*, qui reçoit le courant et qui porte, à une de ses extrémités, un plot pouvant entrer en contact avec un second plot relié à la masse. L'arbre d'allumeur comporte une série de cames (autant de cames qu'il y a de cylindres) qui, en rotation, écartent à chaque fois le linguet, appuyé en son milieu sur l'arbre d'allumeur par l'intermédiaire d'un toucheau de fibre. Pour distribuer le courant secondaire aux bougies, l'arbre d'allumage est muni, en son sommet, d'une pièce alimentée en courant du secondaire (haute tension) par l'intermédiaire d'un charbon. Des plots, ménagés dans le couvercle du distributeur et reliés aux bougies, sont touchés successivement par une prolongation de cette pièce, en forme de doigt métallique, qui, à chaque rupture, vient se placer en face d'un des plots. Un espace d'une fraction de millimètre est ménagé entre le doigt métallique et les plots. Le courant passe, sans contact direct, entre les deux organes, de façon que l'étincelle produite à la bougie soit plus énergique. C'est ce qu'on appelle la *disrupture* et, pour cette raison, le doigt métallique est souvent désigné par le terme de *disrupteur*. (On dit encore *balai* ou *éclateur*.)

ALLUMOIR n. m. Appareil servant à allumer.

ALLURE n. f. (de *aller*). Façon plus ou moins rapide de marcher, d'aller : *Les trois allures du cheval, le pas, le trot, le galop. Ai-je le temps de descendre un escalier à l'allure du Roi-Soleil?* (Colette) ; et, au *fig.* : *A cette allure-là, vous n'aurez jamais fini votre thème.* ‖ Manière plus ou moins élégante de marcher, de se tenir : *A sa rêveuse allure orientale* [...] *je reconnais ma belle visiteuse* (Baudelaire) ; et, au *fig.* : *Déjà semblaient l'y destiner* [à l'Académie] *sa belle allure, la grave onction de son regard* (Gide). ‖ *Avoir de l'allure*, avoir une façon distinguée, peu banale. ‖ Manière de se comporter, de se conduire (presque toujours au pl.) : *Annette* [...] *satisfaisait par ses allures sérieuses* (R. Rolland).
— Cybern. *Courbe d'allure*, courbe polaire représentative de la fonction de transfert d'un élément de boucle en fonction de la fréquence commune d'oscillations de ses grandeurs d'entrée et de sortie.
— Mar. Direction de la route d'un bâtiment relativement à celle du vent. ‖ Disposition de la voilure par rapport au vent et à la direction qu'on veut suivre. (V. part. *encycl.*)
— Métall. Régime de fonctionnement d'un four métallurgique.
— Min. Disposition générale d'un gisement au point de vue de la pente, de l'orientation, de l'épaisseur.
— Zool. Mode de progression réalisé par le jeu des membres, chez les quadrupèdes. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Mar. Les principales *allures* sont : le *vent arrière*, quand le vent souffle dans la direction suivie ; le *grand largue*, quand il souffle de l'arrière du travers, faisant un angle de 135° avec la route ; le *largue*, quand il est perpendiculaire à la direction suivie ; enfin, le *plus près*, quand la route fait un angle aussi aigu que possible avec la direction du vent.
— Zool. Les *allures* peuvent être *naturelles* (instinctives, spontanées) ou *acquises* par le dressage.
Les allures naturelles sont au nombre de trois : le *pas*, le *trot* et le *galop*. L'altération de leurs mouvements donne naissance à certaines allures défectueuses : l'*amble*, le *traquenard*, l'*aubin*. Les allures acquises ou artificielles sont principalement le *passage*, le *pas* et le *trot espagnols*, le *pas d'école*. Une allure est *marchée*, quand le corps reste toujours en contact avec le sol ; *sautée*, quand, pendant un certain temps, il quitte le sol. Elle est *grande*, *allongée*, quand les enjambées sont étendues ; *petite*, *raccourcie*, dans le cas contraire ; *haute*, *enlevée*, quand à chaque pas le corps s'éloigne beaucoup de terre ; *basse*, quand il rase le sol.

ALLUSIF, IVE adj. Qui laisse des sous-entendus ; qui procède par allusions : *On n'a pas assez remarqué qu'un ouvrage de l'esprit est naturellement allusif* (J.-P. Sartre).

ALLUSION n. f. (bas lat. *allusio* ; de *alludere*, badiner, jouer). Mot, phrase par lesquels on éveille dans l'esprit l'idée d'un fait, d'une personne, etc., dont on ne parle pas expressément : *Faire allusion à un événement. L'allusion lui échappait.*

ALLUVIAL, E, AUX adj. Constitué par des alluvions ou issu d'un processus d'alluvionnement : *Plaine alluviale. Formation alluviale. Région alluviale.*

ALLUVIONNEMENT n. m. Formation d'alluvions.
— SYN. : *colmatage, comblement, construction, remblaiement.* — CONTR. : *creusement, déblaiement, érosion.*
— ENCYCL. L'*alluvionnement* résulte d'une diminution de la puissance du cours d'eau par la diminution de sa pente ou de son débit : la charge devient trop forte pour la puissance du courant.

ALLUVIONNER v. intr. Déposer des alluvions.

ALLUVIONS n. f. pl. (lat. *alluvio* ; de *ad*, vers, et *luere*, laver, arroser). Matériel résultant d'un transport par les eaux courantes : *Les alluvions sont le produit caractéristique de l'accumulation par les eaux courantes ayant parcouru une certaine distance.* (Le remaniement des éléments fins sur quelques centaines de mètres par le ruissellement diffus donne des *colluvions**. On observe naturellement un passage progressif des colluvions aux alluvions sous l'influence des actions fluviatiles.) [V. part. *encycl.*]
— Dr. rur. Mode d'acquisition de la propriété par voie d'accession. (Un fleuve entraîne des détritus et des terres qu'il dépose sur certains points de son parcours ; s'ils viennent s'ajouter au terrain d'un propriétaire riverain, ils deviennent sa propriété et lui appartiennent.)
— Géol. *Alluvions anciennes*, alluvions quaternaires d'âge pléistocène. (Depuis leur dépôt, la vallée a été recreusée, de sorte que les alluvions anciennes forment des *terrasses**, que l'eau de la rivière n'atteint plus. Dans les plaines atlantiques françaises, elles sont plus grossières que les alluvions modernes ; beaucoup ont été déposées par les crues de fonte des neiges, lors des périodes froides. On n'y trouve que des industries paléolithiques.)
— ENCYCL. Géogr. Les *alluvions* sont constituées par des particules provenant des roches en place, mais ayant subi des modifications plus ou moins importantes du fait de leur transport par les eaux courantes. Ces modifications concernent en premier leur composition pétrographique, qui ne correspond pas à celle des roches du bassin : les proportions des divers éléments de roches composant les alluvions sont modifiées en fonction de la plus ou moins grande aptitude de ces éléments à être érodés et de leur comportement pendant le transport. Des affleurements restreints de roches meubles mal protégées par la végétation peuvent fournir la majeure partie des alluvions d'un cours d'eau : c'est le cas des argiles noires du bassin de la Durance, intensément ravinées. L'intensité de l'altération dépend directement du climat et de la fourniture d'acides organiques par la végétation : dans la zone intertropicale humide, on ne rencontre jamais de galets calcaires ou granitiques, tout au plus des galets de quartz et de quartzite ; encore sont-ils rares.
Les éléments de roches qui forment les alluvions sont encore modifiés dans leur forme. Les fragments transportés par l'eau sont soumis à une combinaison d'actions mécaniques et chimiques qui les use et les corrode suivant des formes dont l'étude statistique donne de précieux renseignements sur les conditions de leur façonnement. Il est ainsi possible de préciser la dynamique des rivières actuelles et d'identifier les processus de mise en place des nappes alluviales anciennes, ce qui présente un très grand intérêt pour les recherches minières.
Les alluvions sont caractérisées aussi par leur agencement, car les fragments abandonnés

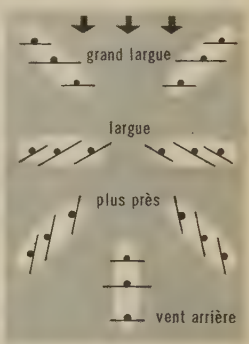

allures (mar.)

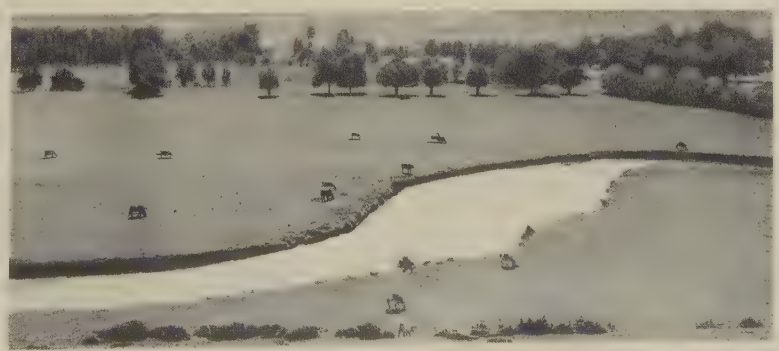
plaine d'alluvions vers Pacy-sur-Eure

Phot. Rod-Rieder-Atlas.

façade de l'hôtel d'ALLUYE sur la cour galerie à l'italienne

le zouave du pont de l'ALMA

bataille de l'ALMA *fragment* d'une peinture d'Eugène Lami

par le courant ne le sont pas d'une manière quelconque : les galets se disposent en majorité plus ou moins perpendiculairement au courant, ce qui permet de reconstituer la direction de ce dernier lors de la mise en place d'une couche alluviale. Sables et graviers s'accumulent en lentilles qui correspondent au comblement de chenaux lors de la décrue, avec des lits successifs inclinés dans la direction du courant ; les dimensions des lentilles et l'inclinaison des lits renseignent sur le régime du cours d'eau qui les a déposés.

Enfin, les alluvions ont une *granulométrie* caractéristique : l'eau courante exerce sur les fragments qu'elle transporte une action de triage, généralement plus efficace que l'usure. La taille des particules abandonnées dépend de la vitesse du courant, ce qui provoque, dans les alluvions, la formation de lits dont les éléments ont des dimensions variées. Pendant les crues, le courant est plus fort dans le lit : ce sont des éléments grossiers, accumulés en bancs, qui s'y déposent (galets, sable). Sur les prairies ou dans les forêts marécageuses de la plaine inondable, le courant est plus faible en raison de la moindre épaisseur de la nappe d'eau et du freinage par la végétation : ce sont des éléments fins qui sont abandonnés ici, généralement des limons et des argiles, dépôts désignés du nom de *limons de débordement*. Les caractéristiques des alluvions dépendent étroitement des modalités du transport et de l'accumulation fluviatile. Leur étude systématique, par les géomorphologues, peut rendre de très grands services aux hydrologues (en complétant les études de rivières sur modèles réduits) et aux ingénieurs chargés d'établir des ouvrages d'art ou des systèmes d'irrigation.

— Min. Les *alluvions* récentes ou anciennes peuvent constituer des gisements exploitables si elles contiennent des minéraux précieux ou chers. Dans le transport par les eaux courantes des sables arrachés aux roches cristallines, il se produit une concentration locale des fragments de minéraux denses, s'ils sont inaltérables. Partant de *roches mères* inexploitables parce que le minéral y est trop dispersé, les alluvions sont localement à teneurs beaucoup plus fortes, et d'exploitation très économique, par exemple par dragues ou de façon artisanale. On exploite ainsi des alluvions *aurifères, diamantifères, stannifères*, etc.

Alluye (HÔTEL D'), demeure de la Renaissance, à Blois, construite par Florimond Robertet, baron d'Alluye, secrétaire des Finances des rois Louis XII et François Ier.

ALLYL-, Chim. Préfixe indiquant la présence du radical allyle dans une molécule.

ALLYLATION n. f. Chim. Alcoylation par le radical allyle. (La grande réactivité des halogénures d'allyle fait de l'allylation l'une des alcoylations les plus aisées ; l'allylation des phénols peut porter sur l'hydroxyle ou sur le noyau [en positions ortho ou para].)

ALLYLBARBITAL n. m. Hypnotique à la dose de 0,1 g, à élimination rapide. (V. BARBITAL.) [Syn. DIALLYLMALONYLURÉE.]

ALLYLBENZÈNE n. m. Chim. Carbure d'hydrogène aromatique de formule $C_6H_5—CH_2—CH=CH_2$, bouillant à 157 °C, obtenu par l'action de l'iodure d'allyle sur le bromure de phénylmagnésium.

ALLYLE n. m. Chim. Radical non saturé univalent de formule $CH_2=CH—CH_2—$, qui entre dans la constitution de nombreux éthers ou esters. ‖ *Acétate d'allyle* $CH_3—CO—OCH_2—CH=CH_2$, liquide bouillant à 99 °C, préparé par action du chlorure d'allyle sur l'acétate de sodium. (C'est un intermédiaire pour le passage du chlorure d'allyle à l'alcool allylique.) ‖ *Bromure d'allyle* $CH_2=CH—CH_2Br$, liquide bouillant à 71 °C, préparé par l'action du tribromure de phosphore sur l'alcool allylique. (C'est le plus courant des agents d'allylation ; il engendre, en présence de magnésium, de zinc ou d'aluminium, des dérivés métalliques très utiles en synthèse ; de plus, il transforme les organomagnésiens en carbures 1-éthyléniques.) ‖ *Chlorure d'allyle* $CH_2=CH—CH_2Cl$, liquide bouillant à 46 °C, préparé par l'action du chlore sur le propène à 600 °C. (Il est industriel. Son hydrolyse [carbonate de sodium aqueux] conduit à l'alcool allylique.) ‖ *Cyanure d'allyle* $CH_2=CH—CH_2—CN$, liquide bouillant à 118 °C, résultant de l'action du bromure d'allyle sur le cyanure de potassium. (C'est le nitrile de l'acide vinylacétique.) ‖ *Iodure d'allyle* $CH_2=CH—CH_2I$, liquide bouillant à 102 °C, autrefois préparé par action de l'iode et du phosphore sur la glycérine. (C'est un agent d'allylation plus actif que les chlorure et bromure d'allyle.) ‖ *Oxyde d'allyle* $(CH_2=CH—CH_2)_2O$, liquide bouillant à 94 °C, se formant dans l'action de la potasse sur un mélange de chlorure d'allyle et d'alcool allylique. ‖ *Sulfure d'allyle* $(CH_2=CH—CH_2)_2S$, liquide huileux à odeur d'ail, résultant de l'action du bromure d'allyle sur le sulfure neutre de sodium. [L'essence d'ail renferme surtout des polysulfures d'allyle : $(CH_2=CH—CH_2)_2S_n$.] ‖ *Thiocyanate d'allyle* $CH_2=CH—CH_2SCN$ (rhodanate d'allyle), liquide distillable sous pression réduite, obtenu par l'action du chlorure d'allyle sur le thiocyanate de potassium. (La chaleur l'isomérise en isothiocyanate d'allyle ou allylsénévol*.)

ALLYLÉ, E adj. Chim. Qui contient le radical allyle.

ALLYLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène acétylénique $CH_3—C\equiv CH$. (V. PROPYNE.) [Syn. MÉTHYLACÉTYLÈNE, PROPYNE.]

ALLYLIQUE adj. (du lat. *allium*, ail). Qui renferme le radical allyle : *Alcool allylique.* ‖ Qui est en relation avec les homologues de ce radical : *Transposition allylique.*

— ENCYCL. L'*alcool allylique*, ou propène-2 ol-1, $CH_2=CH—CH_2OH$, présent dans le pyroligneux, fut longtemps préparé par réduction de la glycérine au moyen de l'acide formique ou de l'acide oxalique. On l'obtient exclusivement aujourd'hui par hydrolyse du chlorure d'allyle, c'est-à-dire à partir des pétroles. C'est un liquide faiblement lacrymogène, bouillant à 96 °C, miscible à l'eau en toutes proportions. Il est facilement éthérifié ou estérifié, à la fois par les hydracides forts et par les oxacides minéraux ou organiques. Le permanganate de potassium dilue l'oxyde en glycérine ; le chlore s'additionne à la liaison éthylénique, et l'hydrolyse de la dichlorhydrine ainsi obtenue constitue une synthèse industrielle de la glycérine. (V. ALLYLE.)

Transposition allylique. C'est le déplacement simultané de la double liaison et d'un substituant, affectant un homologue du radical allyle. Elle peut se traduire par une isomérisation, parfois équilibrée, telle que : $CH_3—CH=CH—CH_2Cl \leftrightarrows CH_3—CHCl—CH=CH_2$, ou par un réarrangement plus ou moins total au cours d'une réaction d'échange, par exemple :

$$(CH_3)_2C=CH—CH_2Br + HOH \rightarrow HBr + (CH_3)_2COH—CH=CH_2.$$

La transposition allylique est un phénomène très général, qui nous interdit de déduire la formule d'un composé α-éthylénique de celle du composé α-éthylénique qui l'a engendré par une réaction d'échange.

ALLYLSÉNÉVOL n. m. Composé de formule $CH_2=CH—CH_2—N=C=S$, bouillant vers 150 °C, qui se forme lorsqu'on dédouble un glucoside, le myronate de potassium, que l'on trouve dans certaines plantes (moutarde noire, raifort, alliaire, thlaspi, racines de réséda), sous l'influence d'un ferment, la myrosine. (On le prépare synthétiquement [v. ALLYLE]. Il est employé comme révulsif en médecine vétérinaire.)

— SYN. : *allylthiocarbimide, essence de moutarde, essence de raifort, isothiocyanate d'allyle.*

ALLYLTHIOURÉE [tioy] n. f. Corps de formule $CH_2=CH—CH_2NHCSNH_2$, fondant à 74 °C, obtenu par action de l'ammoniac sur l'allylsénévol.

ALLYLURÉE n. f. Urée substituée de formule $CH_2=CH—CH_2—NH—CO—NH_2$, fondant à 85 °C.

ALLYRE (saint), évêque de Clermont, en Auvergne (370-384). — Fête le 5 juin.

ALLYU n. m. Dans les Andes de Bolivie, village groupant un ensemble de terres qui forment une propriété et une exploitation collectives.

ALMA, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Maison-Blanche), à la bordure orientale de la plaine de la Mitidja, dans la vallée de l'oued Boudouaou ; 10 376 hab. (2 503 aggl., 960 non-musulmans). Gros marché fondé en 1856. Culture du tabac.

ALMA, riv. de l'U. R. S. S., en Crimée, qui rejoint la mer Noire à l'O. de Sébastopol' ; 120 km.

Alma (BATAILLE DE L'), première victoire de la guerre de Crimée*, remportée le 20 septembre 1854, à 10 km de l'embouchure de l'Alma, par les troupes franco-britanniques de Saint-Arnaud et de lord Raglan sur les Russes commandés par Menchikov. Fixés par la division Bosquet, dont les zouaves se couvrirent de gloire, les Russes ne purent soutenir les assauts de Canrobert et d'Aurelle, qui, enlevant les retranchements de la rive sud de l'Alma, permirent l'avance des Anglais et contraignirent Menchikov à se replier sur Simféropol'. Cette bataille ouvrait aux alliés la route de Sébastopol'.

Alma (PONT DE L'), pont de Paris, inauguré en 1856, lors de la remise des drapeaux aux régiments revenant de Crimée. Il est orné de quatre statues : le chasseur et l'artilleur, par Charles-Auguste Arnaud ; le grenadier et le zouave, par Georges Diebolt. Les Parisiens apprécient les crues de la Seine d'après la hauteur de l'eau par rapport aux parties de l'équipement du zouave.

ALMA-ATA, ancienn. **Viernyï**, v. de l'U. R. S. S., capit. de la république fédérée du Kazakhstan, au pied de l'Ala-Taou transilien, près de la frontière du Kirghizistan ; 330 000 hab. A ses fonctions administratives et politiques de capitale, Alma-Ata joint une fonction industrielle dont le développement a été rapide : industries alimentaires et agricoles ; métallurgie de l'aluminium ; textiles et industries du cuir. Cette ville très moderne est bâtie dans un encadrement de verdure au pied de la montagne et face à la steppe. C'est aussi un grand centre ferroviaire, la tête de ligne de la voie ferrée vers le Sin-kiang et Lan-tcheou.

ALMACIN ou **ALMAKÎN**. V. MAKÎN (*Al-*).

ALMADA, v. du Portugal, en Estrémadure (district de Setúbal), sur la rive sud du Tage, en face de Lisbonne ; 17 800 hab. C'est une banlieue de résidence aisée.

ALMADÉN, v. d'Espagne, en Nouvelle-Castille (prov. de Ciudad Real), au N. de la *sierra d'Almadén ;* 12 400 hab. Gisements de mercure (minerai à haute teneur) en exploitation depuis l'époque romaine. Ils furent alternativement en la possession des Arabes et de l'ordre de Calatrava (XIIe s.). Au XVIe s., la gestion en fut confiée aux Fugger, au XIXe s. aux Rothschild.

Almageste (de l'ar. *al*, le, et du gr. *megistos*, très grand), traité d'astronomie composé par Claude Ptolémée sous le règne d'Antonin le Pieux et résumant les connaissances mathématiques de l'Antiquité. Il contient un traité complet de trigonométrie rectiligne et sphérique, un catalogue de 1 022 étoiles, des recherches sur les distances du Soleil et de la Lune, une méthode pour calculer les éclipses, et la description des instruments d'astronomie usités à cette époque.

Almageste (NOUVEL), recueil publié en 1651 par le jésuite Riccioli.

Archiv. Phot. Giraudon, Larousse.

ALMAGIA (Roberto), géographe italien (Florence 1884). Il a enseigné à l'université de Padoue (1911), puis à celle de Rome (après 1915). Auteur de travaux sur l'histoire de la géographie et de la cartographie.

ALMAGRA ou **ALMAGRE** n. m. (mot esp. dérivé de l'ar. *al-maghra*). Sorte d'argile ocreuse, rougeâtre, qui, réduite en poudre, sert de fard dans l'Inde (rouge indien), et qu'on utilise aussi pour le polissage des glaces.

ALMAGRÉRITE n. f. (de *Almagrera*, nom d'une montagne d'Espagne). Sulfate de zinc anhydre. (Syn. ZINCOSITE.)

ALMAGRO, v. d'Espagne, en Nouvelle-Castille (prov. de Ciudad Real), dans la Manche; 8 850 hab. Château de l'ordre de Calatrava.

ALMAGRO (Diego DE), conquistador espagnol (Almagro, prov. de Tolède, 1475 - Cuzco 1538). Compagnon de Pizarre dans la conquête du Pérou, responsable en partie du meurtre de l'Inca Atahualpa, en 1533, il entreprit, en 1535, avec un contingent de 500 hommes et de nombreux Indiens, la conquête du Chili : franchissant les Andes et le désert d'Atacama, il atteignit la vallée de l'Aconcagua, d'où il lança des émissaires vers le sud, mais son exploit resta sans lendemain : entré en lutte contre Pizarre, il fut vaincu et étranglé sur l'ordre de ce dernier. — Son fils naturel, DIEGO *el Mozo* (le Jeune) [Panama 1518 - Cuzco 1542], vengea sa mort en tuant Pizarre, dont le successeur, Vaca de Castro, le vainquit à Chupas (1542) et le fit décapiter.

ALMAK (de l'ar. *al-'anāq*), nom donné à l'étoile γ Andromède* ou γ *Andromedæ*. Magnit. 2,3. Type spectral K 2. (V. ÉTOILE.) Almak est l'étoile principale d'un système triple, dont les trois composantes, facilement séparables dans une lunette de puissance moyenne, ont des colorations différentes.

ALMALYK, v. de l'U. R. S. S. (Ouzbékistan), au S.-E. de Tachkent. Exploitation de minerai de cuivre et métallurgie du cuivre.

alma mater, mots lat. signif. *mère nourricière*, employés par les poètes latins pour désigner la patrie, et qui servent quelquefois à désigner aujourd'hui l'Université.

ALMAMI n. m. Titre porté dans une partie du Soudan par les chefs peuls, ou par les souverains indigènes. (Il existait des almamis à Ségou sur le Niger, dans le Fouta-Djalon, etc.).

ALMANACH [na] n. m. (lat. médiév. *almanachus*, du gr. *salmenakhon*, d'origine obscure, sans doute égyptienne). Sorte de calendrier donnant, outre les divisions de l'année, les fêtes, les saisons, le cours du Soleil et de la Lune, et les éclipses, des indications complémentaires : observations astronomiques, prédictions météorologiques et autres, notions diverses sur les lettres, les sciences, les arts, avec addition de conseils, récits, proverbes, dictons, etc. (Parfois ces indications complémentaires passent au premier plan.) ‖ *Faiseur d'almanach*, faiseur de prédictions.

— ENCYCL. Les *almanachs* consistaient primitivement en quelques remarques astronomiques grossièrement reproduites, et qui ne s'adressaient qu'au petit nombre. Ils connurent, dès la découverte de l'imprimerie, une vogue et un développement ininterrompus. Bientôt l'almanach contint, en plus d'indications concernant la division du temps, la périodicité des évolutions sidérales, le nom du « saint » quotidien et le retour des quatre saisons, un tableau rétrospectif de l'année terminée, le portrait du roi. Progressivement transformés, les almanachs restèrent longtemps l'unique bibliothèque du bourgeois et du paysan. Outre les prédictions sur les saisons de l'année en cours, ils contenaient des conseils sur les travaux agraires et sur les prix des récoltes et du bétail. Ils rappelaient les dictons et les proverbes, dévoilaient les mystères de la clef des songes, répandaient la connaissance de la médecine des simples. Ils s'illustraient de gravures naïves, et leur calendrier, dont chaque mois se plaçait sous la protection de la gravure d'un signe du zodiaque, énumérait les fêtes et les foires locales, car la plupart d'entre eux, tels l'*almanach du diocèse de Meaux* ou le *Mathieu de la Drôme*, étaient à la dimension régionale. Certains parvinrent à se vendre sur tout le territoire français, tel le *Messager boiteux*, ou almanach dit « de Thomas Moult ». Au XVIIIe s., la grande mode s'empara de ces petits recueils qui foisonnèrent. Ce furent : *les Dons de Cérès*, *le Bijou des dames*, *l'Ami des belles*, etc. Entre les mains du gouvernement ou des pamphlétaires, l'almanach devint au cours du XIXe s. un puissant moyen d'influence. Citons, parmi les almanachs les plus fameux, celui de Nostradamus, qui date de 1550; l'*Almanach de Liège*, composé par Mathieu Laensberg (1636); l'*Almanach royal de France* (1699), auquel fit pendant le *Royal Calender* anglais; l'*Almanach du Bonhomme Richard*, publié par Franklin (1732); les *Cisio Janus* allemands; l'*Almanach anglais*, de Moore; le *Double* ou *Triple Liégeois*; l'*Almanach des Muses* (1764-1833), qui contient surtout des poésies, l'*Almanach des dames*, qui prospéra sous l'Empire et parut jusqu'en 1845. De nos jours, les almanachs tendent à devenir des agendas auxquels s'ajoute une sorte de mémento pratique et pittoresque.

Almanach de Gotha, annuaire généalogique et diplomatique, qui paraît chaque année à Gotha, en français et en allemand, depuis 1763. Suspendue en 1944, sa publication a repris en 1956.

ALMANDINE n. f. ou **ALAMANDIN** n. m. Grenat alumino-ferreux $Fe_3Al_2Si_4O_{12}$, ou grenat oriental (escarboucle), cristallisé dans le système cubique en dodécaèdres rhomboïdaux. ‖ Variété violette de spinelle.

ALMANSA, v. d'Espagne, en Murcie (prov. d'Albacete), au S.-E. d'Albacete; 14 400 hab. Victoire de Berwick, qui assura le trône d'Espagne à Philippe V (25 avril 1707).

ALMANZOR, déformation occidentale du nom d'al-Manṣūr.

ALMÁSFŰZITŐ, v. de Hongrie (départ. de Komárom), près du Danube. Centre de raffineries de pétrole qui reçoit directement le brut des gisements de Transdanubie (Lispe), par pipe-line. Métallurgie de l'aluminium.

ALMASILIUM [ljɔm] n. m. invar. Alliage léger composé d'aluminium, magnésium (1 p. 100) et silicium (1 à 2 p. 100), surtout utilisé à l'état traité pour sa résistance à la corrosion associée à des caractéristiques mécaniques intéressantes (v. ALMELEC).

ALMA TADEMA (sir Laurence ou Laurens), peintre anglais d'origine hollandaise (Dronrijp 1836 - Wiesbaden 1912). Etabli à Londres en 1869, il dut sa célébrité à des tableaux de style méticuleux et néo-classique, représentant des scènes du Moyen Age ou de l'Antiquité. Il est représenté aux musées de Francfort, Lille, Madrid et Moscou.

Almaviva, personnage créé par Beaumarchais. Grand seigneur corrompu et corrupteur, rappelant dans sa personne toutes les grâces, tous les privilèges et tous les abus de l'ancienne noblesse. Il a le beau rôle dans *le Barbier de Séville*, mais est tenu en échec par Figaro, Suzanne et la comtesse dans *le Mariage de Figaro*.

ALME adj. (lat. *almus*). Bienfaisant (mot déjà noté comme vieux au XVIIe s., et repris par les poètes symbolistes) : *La nature frémit d'aise, et voici que sonne | Le frais appel pour l'alme célébration | De l'almissime jour de résurrection* (Verlaine).

ALME n. f. Nom donné, dans les Alpes, à des prairies que leur altitude rend inaccessibles pendant l'hiver.

ALMÉE n. f. (ar. *'alūma*, savante, ces femmes apprenant la poésie, le chant, etc.). Danseuse égyptienne dont les danses lascives sont mêlées de chants souvent improvisés : *Les « oualems » ou almées accompagnaient la danse de leurs chants* [...] (Nerval).

ALMEIDA (Brites D'), dite **la Jeanne d'Arc portugaise**, surnommée également **la Pisqueira**. Elle vivait au XIVe s., sous le règne de Jean Ier, et était boulangère à Aljubarrota. En 1385, lors de l'invasion espagnole, armée d'une simple pelle à enfourner, elle tua sept soldats espagnols. Camões a célébré cette héroïne.

ALMEIDA (Francisco DE), amiral portugais (Lisbonne v. 1540 - Cap de Bonne-Espérance 1510). Premier vice-roi des Indes en 1505, il détruisit, en 1508, une flotte armée par le sultan d'Egypte pour disputer aux Portugais le commerce des Indes. Il fut tué par les Cafres du Cap

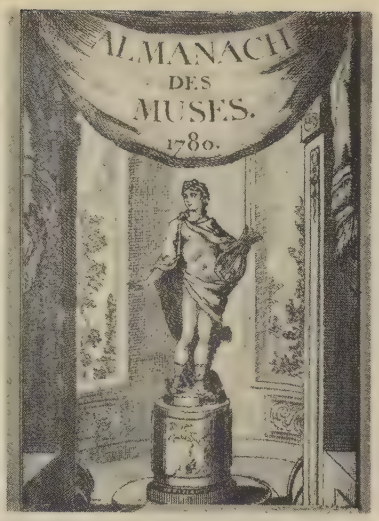

frontispice
de l'Almanach des Muses

ALMEIDA (Manuel António DE), romancier brésilien (Rio de Janeiro 1830 - † dans un naufrage près de Macahé [auj. Macaé] 1861). Il est l'auteur de *Mémoires d'un sergent de la Milice* (1854), roman dont l'action pleine de vie est située dans le Rio de Janeiro colonial du début du XIXe s.

ALMEIDA (António José DE), médecin, orateur et homme d'Etat portugais (Vale de Vinha 1866 - Lisbonne 1929). Républicain dans sa jeunesse, il devint ministre de l'Intérieur dans le gouvernement provisoire de 1910, et procéda à d'importantes réformes dans l'enseignement primaire et supérieur (1911). Il fut président de la République de 1919 à 1923.

ALMEIDA (Guilherme DE), poète brésilien (Campinas, São Paulo, 1890). Il a publié *la Danse des heures* (1919), *Race* (1925), *l'Ange de sel* (1951).

ALMEIDA GARRETT (João Baptista DA SILVA LEITÃO, vicomte DE), écrivain et homme d'Etat portugais (Porto 1799 - Lisbonne 1854). Dès la révolution de 1820, il participe à la vie politique. Libéral, exilé une première fois en 1823-1826, il vit alors au Havre et à Paris jusqu'à la mort du roi Jean VI. De 1828 au coup d'Etat de Passos Manuel (1836), il subit un nouvel exil, surtout en Angleterre, puis à son retour est élu député, mais connaît de nouvelles difficultés lors du pronunciamiento de 1842. En 1851, toutefois, il devient ministre des Affaires étrangères. Le libéralisme est lié chez lui à l'idéal d'une littérature romantique et nationale. Orateur, historien, romancier, il s'affirme grand poète, entre autres dans : *Camões* (1825), *Lyrique de João Minimo* (1829), *Fleurs sans fruit* (1845) et *Feuilles tombées* (1856). C'est avant tout le dramaturge national de : *Un auto de Gil Vicente* (1838), *Filipa de Vilhena* (1840), et surtout de *Frei Luis de Sousa* (1844).

Diego de ALMAGRO
gravure anonyme

ALMELEC n. m. invar. Alliage léger d'aluminium, de composition voisine de celle de l'almasilium, mais moins riche en magnésium (0,6 p. 100) et en silicium (0,6 p. 100) : *L'almelec est utilisé principalement pour les conducteurs et les câbles, en raison de sa conductibilité électrique acceptable, associée à ses propriétés mécaniques.*

ALMELO, v. des Pays-Bas (prov. d'Overijssel), sur le canal d'Overijssel; 48 000 hab. Métallurgie; constructions mécaniques. Industrie textile; confection. Chaussures.

ALMENDRALEJO, v. d'Espagne (prov. de Badajoz), au milieu d'une plaine fertile; 27 000 hab. Eglise du XVIe s. Marché rural (vins et eaux-de-vie, fruits, huiles, grains).

ALMENE n. f. Poids de 1,57 kg, en usage dans l'Inde orientale.

ALMER (Christian), guide suisse (Grindelwald 1826 - † 1897). Il participa à la conquête de plusieurs grands sommets des Alpes : le

ALMEIDA GARRETT
Bibliothèque nationale de Lisbonne

Phot. Larousse, Viollet, Bibl. nat. de Lisbonne.

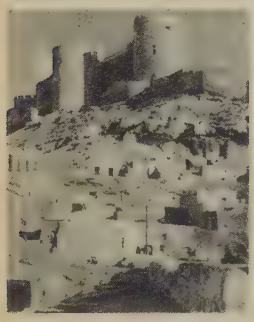

ALMERÍA
l'Alcazaba

Mönch (1857), l'Eiger (1858), le Fiescherhorn (1862), la barre des Ecrins (1869), le Nesthorn (1865), le sommet ouest des Grandes-Jorasses (1865), le col du Dolent (1865), l'aiguille Verte (1865), l'Argentera (1879).

ALMEREYDA (Eugène Bonaventure VIGO, dit **Miguel**), journaliste et révolutionnaire français (Bezins-Garreaux, Haute-Garonne, 1883 - Fresnes, Seine, 1917). Né de parents originaires du Val d'Andorre, arrivé à Paris à l'âge de dix-sept ans, il se fit connaître comme anarchiste militant. Il subit diverses condamnations, notamment pour provocation au meurtre, insultes à l'armée et tentatives de sabotage, alors qu'il collaborait au *Libertaire* et à la *Guerre sociale*. Il fonda en 1913 *le Bonnet rouge*. Arrêté le 7 août 1917, il mourut mystérieusement quelques jours plus tard dans sa cellule. — Son fils, cinéaste, est connu sous le nom de Jean **Vigo***.

ALMERÍA, v. d'Espagne, en Andalousie, ch.-l. de prov. sur la Méditerranée (*golfe d'Almería*); 76 900 hab. Evêché. Ancienne forteresse mauresque (Alcazaba) construite par 'Abd al-Raḥmān III, agrandie par Al-Manṣūr et par Jaïrán. Cathédrale gothique de l'école de Grenade (XVIe s.). Port de pêche important; exportation de raisins frais et d'oranges. Centre touristique. — La *province d'Almería* s'étend dans l'E. de l'Andalousie, sur la côte méditerranéenne; 358 000 hab. Cette région est presque entièrement montagneuse (chaînes Bétiques centrales). L'extrême sécheresse du climat s'accompagne de paysages steppiques, aussi bien sur les hauts reliefs que dans les plaines littorales. La grande spécialité agricole est la production des raisins de table pour l'exportation. L'exploitation minière (fer et plomb), jadis fort importante, a décliné. — Hist. La ville doit son nom (*al-Mariya*, la tour du guet) aux Arabes, qui la conquirent en 1489. Le 31 mai 1937, au cours de la guerre civile d'Espagne*, le port d'Almería fut bombardé par les navires allemands participant au contrôle international, en représailles de l'attaque du *Deutschland* par un avion républicain.

Carl Jonas Love ALMQUIST

ÄLMHULT, v. de Suède (Kronoberg); 4 600 hab. Nœud ferroviaire important. Patrie de Linné.

ALMICANTARAT n. m. (ar. *al-muqanṭarāt*, l'astrolabe). Cercle pris sur la sphère céleste, parallèle à l'horizon et à une certaine hauteur. (On dit aussi CERCLE DE HAUTEUR.)

ALMIQUI [kyi] n. m. Mammifère insectivore (*Solenodon paradoxus*) voisin des tanrecs et des musaraignes, vivant aux Antilles. (Il a le corps couvert de poils longs et raides, sa queue est écailleuse, ses narines sont prolongées en forme de trompe.)

ALMISSA. V. OMIŠ.

ALMODÓVAR DEL CAMPO, v. d'Espagne, en Nouvelle-Castille (prov. de Ciudad Real), au nord de la sierra Morena, dans le bassin houiller de Puertollano; 14 700 hab. Distilleries. Patrie de Juan de Ávila.

ALMODÓVAR DEL RIO (Juan Manuel Sánchez ROMATE Y GUTIÉRREZ DE CASTRO, duc DE), homme politique et diplomate espagnol (Jerez de la Frontera 1859 - Madrid 1906). Membre d'une riche famille espagnole, il fut trois fois ministre des Affaires étrangères dans des cabinets libéraux, négocia les accords avec la France au sujet du Maroc et présida la conférence d'Algésiras.

ALMOHADES, en ar. **al-Muwaḥḥidūn**, dynastie berbère qui se substitua à celle des Almoravides et régna sur l'Afrique septentrionale et la moitié de l'Espagne de 1147 à 1269. Le fondateur de la doctrine almohade fut Muḥammad ibn Tūmart, qui prit le titre de *mahdī*, c'est-à-dire celui qui doit faire régner la justice et la vraie foi, et entra en lutte contre les Almoravides, auxquels il reprochait leur anthropomorphisme en religion, leur casuistique en droit et leur laxisme en morale. Ses partisans prirent le nom de *al-Muwaḥḥidūn* (d'où *Almohades*), c'est-à-dire les Unitariens, ceux qui professent seuls dans toute sa pureté le dogme de l'unité de Dieu. Le successeur du mahdī à partir de 1130, son compagnon 'Abd al-Mu'min, fondateur de la dynastie, acheva la conquête du Maroc en 1147, prit le titre de calife et établit peu à peu son autorité sur l'Espagne et sur toute l'Afrique du Nord. L'Empire almohade commença à se disloquer à partir de 1228. Ce fut d'abord l'Espagne qui échappa au calife almohade, puis en 1236 la Tunisie, où se constitua la dynastie des Hafṣides, et en 1239 Tlemcen, avec les 'Abd-alwādides. Déjà les Marīnides, au Maroc, avaient engagé contre les Almohades une lutte qui se termina en 1269 avec la prise de Marrakech, et qui mit fin à la dynastie.

aloès

ALMONDE (Philippe VAN). V. VAN ALMONDE (Philippe).

ALMONTE (Juan Nepomuceno), général et homme d'Etat mexicain (Valladolid, Michoacan, 1804 - Paris 1869). Député aux Cortès, général, ministre de la Guerre. Il prit parti pour Miramon contre Juarez, signa avec l'Espagne, en 1860, un traité à la suite duquel il fut déclaré traître à la patrie. Il rentra au Mexique en 1862, à la faveur de l'expédition française, et devint un des trois membres de la junte supérieure du gouvernement. Après la mort tragique de Maximilien (1867), qui l'avait fait maréchal et lui avait confié la régence, il se retira à Paris.

ALMORAVIDES, en ar. **al-Murābiṭūn**, nom d'une confrérie de moines guerriers, Berbères sahariens qui, au XIe s., sous la direction spirituelle de 'Abdallāh ibn Yāsīn, entreprirent la conquête du Maroc et y fondèrent une dynastie dont le premier souverain effectif fut Yūsuf ibn Tāchfīn. Les Almoravides, après avoir conquis le Maghreb jusqu'à Alger, étendirent leur domination sur l'Andalousie (1086). Leur dynastie fut anéantie par les Almohades, qui, en 1147, s'emparèrent de la capitale Marrakech, et y firent périr le dernier Almoravide.

ALMQUIST (Carl Jonas Love), poète et romancier suédois (Stockholm 1793 - Brême 1866). Après ses études universitaires, il s'établit dans une ferme du Vermland. Il est ensuite professeur à Stockholm, puis pasteur et collaborateur au journal libéral *Aftonbladet*. En 1851, accusé de faux par un usurier, il se réfugie en Amérique. L'essentiel de son œuvre, une des plus originales du romantisme suédois, est réuni sous le titre *le Livre de l'églantier*, comprenant : des romans historiques (*le Diadème de la reine*, 1834), des nouvelles (*Cela peut aller*, 1838), des pièces de théâtre (*Ramido Marinesco*, 1834), des essais (*Importance de la pauvreté suédoise*, 1838; *Fondements du mécontentement européen*, 1847) et des poèmes (*Songes*, 1849). Il écrivit d'autres romans (*Amalia Hillner*, 1840; *Gabriele Mimanso*, 1841-1842; *Trois Dames en Småland*, 1842-1843). Caractère passionné et tourmenté, écrivain romantique et mystique par ses poèmes, ses projets de réforme de la société ou ses romans « noirs » et ses pièces de théâtre, c'est un des premiers romanciers réalistes suédois. Il y ajouta des publications pédagogiques et une œuvre musicale très personnelle.

ALMUDE n. m. (ar. *al-mudd*, mesure de capacité). Ancienne mesure de capacité employée en Portugal, en Espagne et en Amérique du Sud, et variable suivant les localités. (Après la réforme de 1578, l'almude portugais valait 16,68 litres. En Castille, l'almude équivalait à 4,60 litres environ.)

ALMUGAVARES n. m. pl. (ar. *al-murḥāwir*, le guerrier). Routiers d'Aragon et de Catalogne, qui combattaient à pied, en troupes plus ou moins régulières. (Ils constituèrent aussi la Grande Compagnie catalane, qui, au XIVe s., troubla l'Empire byzantin et occupa le duché d'Athènes.)

ALMUÑÉCAR, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Grenade), sur la Méditerranée; 15 000 hab. Raffineries de sucre. Plage.

ALNAÏR (de l'ar. *al-nā'ir*, qui éclaire), nom donné à l'étoile α Grue* ou α *Gruis*. Magnit. 2,2. Type spectral B 5. (V. ÉTOILE.)

ALNICO n. m. invar. Type d'alliages de fer, nickel (15 à 25 p. 100), aluminium (8 à 12 p. 100), avec des additions éventuelles de cobalt, cuivre et titane, utilisés, après traitement thermique de durcissement structural, pour la confection d'aimants permanents.

ALNUS [nys] n. m. (mot lat.). Flor. Nom scientifique de l'aune.

ALOADES. Myth. gr. Géants, fils de Poséidon. Révoltés contre les dieux, ils entassèrent le mont Pélion sur l'Ossa, pour atteindre l'Olympe. Ayant enfermé Arès durant treize mois dans un pot de bronze, ils s'attirèrent la colère de Zeus, qui les foudroya. Ils auraient fondé Aloion, en Thrace, et Ascra sur l'Hélicon.

ALOCASIA [zi] n. m. (altér. de *colocasie*). Plante des Indes orientales, dont on connaît une quarantaine d'espèces, pour la plupart cultivées dans nos serres chaudes pour la beauté de leur feuillage. (Famille des aracées.)

ALODIE (sainte), vierge et martyre à Huesca, en Espagne, au IXe s. — Fête le 22 octobre.

ALOÈS [ɛs] n. m. (gr. *aloê*). Plante dont les feuilles charnues contiennent un suc amer qui constitue l'aloès officinal. (Famille des liliacées.) ‖ Fibre textile fournie par l'aloès : *Les câbles des mines sont faits en aloès* (ou en agavé), *dont la fibre résiste à l'humidité*. ‖ *Bois d'aloès*, v. BOIS. ‖ *Résine d'aloès*, gomme-résine provenant de liliacées africaines du genre *aloès*.
— ENCYCL. Bot. Les *aloès* sont tantôt de petites plantes sans tige, tantôt de grands végétaux arborescents et rameux; leurs feuilles sont toujours épaisses et charnues; leurs fleurs, d'un jaune verdâtre ou d'un rouge obscur, sont assez souvent tricolores. Ces qualités ornementales font que beaucoup d'espèces sont cultivées comme plantes grasses. Les aloès proviennent de l'Afrique tropicale et du cap de Bonne-Espérance, de l'Asie et de l'Amérique méridionales.
L'*aloès vulgaire*, originaire de l'Inde orientale, de l'Afrique septentrionale et orientale, cultivé aujourd'hui en Amérique, aux Antilles, dans la région méditerranéenne, donne l'*aloès des Barbades*, l'*aloès faux socotrin*, l'*aloès curaçao*. L'*aloès socotrin*, originaire de l'île de Socotora, des bords méridionaux de la mer Rouge et des parties voisines de l'océan Indien, donne les variétés appelées *aloès socotrin* proprement dit, *aloès moka*, etc.
— Pharm. Dans le parenchyme des feuilles existe une zone spéciale qui contient un suc employé en médecine. Ce suc, légèrement aromatique, durcit à l'air et est soluble dans l'alcool. L'aloès est stomachique, tonique ou purgatif, suivant la dose.

ALOÉTIQUE adj. Pharm. Qui contient de l'aloès : *Pilules aloétiques*.

ALOGES n. m. pl. (*a* priv., et gr. *logos*, verbe). Hérétiques qui contestaient, au IIe s., l'authenticité de l'Evangile et de l'Apocalypse de saint Jean, et qui rejetaient la doctrine du Verbe ou *Logos*. (On dit aussi ALOGUES et ALOGIENS.)

ALOGIE n. f. (*a* priv., et gr. *logos*, raison). Scolast. Absurdité.

ALOGIQUE adj. En dehors de la logique; privé des principes et des règles de la logique : *Pour les stoïciens, les sentiments sont alogiques. La « Volonté » de Schopenhauer est alogique*.

ALOI n. m. (de la forme anc. de *allier*, *aloyer*). Alliage. ‖ Proportion de métal précieux qui entre dans un alliage. (En ce sens, on dit auj. TITRE.) ‖ *Monnaie de bon aloi*, monnaie bonne quant au titre. ‖ — *Fig.* Valeur d'une chose ou d'une personne. (Ne s'emploie guère que dans les locutions *De bon, de mauvais aloi : Succès de mauvais aloi*.)

ALOÏDIDÉS n. m. pl. (du gr. *alôê*, aire). Famille de mollusques bivalves, répandus dans toutes les mers, et dont plusieurs espèces habitent les côtes de France.

ALOIDIS n. m. Malacol. V. CORBULE.

ALOÏNE n. f. Chim. Nom donné à différents glucosides purgatifs dérivés de l'anthracène, extraits de divers aloès. (Ex. : la barbaloïne de l'aloès des Barbades.)

ALOISI-MASELLA (Gaetano), prélat italien (Pontecorvo 1826 - Rome 1902). Nonce à Munich de 1877 et 1879, il prépara les bases de l'accord destiné à mettre fin au *Kulturkampf*; nonce à Lisbonne de 1879 à 1883, il dut démissionner devant l'opposition du clergé et du gouvernement portugais. Il fut fait cardinal en 1887.

ALOISIO Nuovi Friazine ou **ALOISIO de Carezzano**, architecte milanais de la fin du XVe et du début du XVIe s. Venu en Russie en 1504, il exécuta au palais de Bakhtchisaraï (Crimée) les portes de fer richement décorées en 1509, et acheva la cathédrale

Phot. archives Mas, X, Vincent.

de l'Archange-Michel au Kremlin de Moscou. Il aurait construit onze églises à Moscou, qui ont disparu ou ont été transformées.

ALOMPRA ou **ALAUNGPAYA** (le Bodhisattva), héros national birman, fondateur de la dernière dynastie birmane (Shwebo, près d'Ava, 1714 - † 1760). C'était un petit chef local qui, après la conquête de la Birmanie par les Pégouans (1751-1752), souleva le pays, reprit la capitale, Ava (1753), repoussa une nouvelle invasion pégouane (1754), fonda en 1755 la ville de Rangoon, envahit le Pégou, dont il captura le roi (1757), mais ne put conquérir le Siam (1759-1760).

ALONG (BAIE D'), en vietnamien **Vinh Ha Long**, baie de la côte du Viêt-nam, au N.-E. du delta du Tonkin. Constitué par l'ennoiement d'un relief karstique très évolué, ce littoral est semé d'innombrables blocs rocheux percés de grottes qui forment un paysage très pittoresque. Les charbonnages de Hon Gay sont situés sur ses bords.

ALONSO (Damaso), écrivain et professeur espagnol (Madrid 1898). Professeur à l'université de Madrid depuis 1939, auteur de travaux sur *la Langue poétique de Gongora* (1935) et sur l'histoire de la poésie espagnole.

ALONSOA ou **ALONZOA** n. f. (du n. pr. *Alonso* Zanoni). Plante originaire des Andes péruviennes, et cultivée dans les jardins d'agrément pour la beauté de son léger feuillage. (Famille des scrofulariacées.)

ALONSO MARTINEZ (Manuel), homme d'Etat espagnol (Burgos 1827 - Madrid 1891). Ministre de la Justice de 1885 à 1888, et président de la Chambre (1889-1891), il a introduit en Espagne le Code civil (1888).

ALOPA (Lorenzo), imprimeur italien (Venise-Florence fin du XVe s.). Il imprima surtout d'élégantes éditions des ouvrages grecs et employa le premier les capitales.

ALOPÆUS ou **ALOPEUS** (Maksim Maksimovitch, baron), diplomate russe (Vyborg 1748 - Francfort-sur-le-Main 1822). Il fut ministre plénipotentaire à Berlin (1790), puis à Londres (1807). — Son frère, le comte DAVID Maksimovitch, comte **Alopæus** (Vyborg 1769 - Berlin 1831), commissaire général des armées alliées en 1813, gouverneur de la Lorraine en 1815, est mort ministre plénipotentiaire à Berlin.

ALOPÉ, fille du brigand Cercyon; elle eut de Poséidon un fils, Hippothoon. Elle fut tuée à coups de flèches par son père, et métamorphosée en fontaine, à Eleusis.

ALOPÉCIE n. f. (lat. *alopecia*, gr. *alôpekia*, de *alôpêx*, renard, cet animal étant sujet à une maladie qui lui fait tomber le poil). Dermatol. Chute ou absence temporaire des poils et des cheveux.

— ENCYCL. L'*alopécie* est différente de la *calvitie*. Cette dernière désigne la chute définitive des cheveux, tandis que l'alopécie ne s'applique qu'à leur chute temporaire. L'alopécie peut être *générale* ou *partielle*, selon qu'elle attaque les poils de toute la surface du corps ou ceux de quelques régions seulement. Les alopécies peuvent être *diffuses*, atteignant alors tout le cuir chevelu. Elles sont aiguës et transitoires (grossesse, maladies infectieuses, syphilis, etc.) ou chroniques (alopécies séborrhéique, sénile). L'alopécie séborrhéique peut être arrêtée à tout moment de son évolution par un traitement convenable. Les alopécies *circonscrites* procèdent par plages. La pelade, quoique parfois diffuse, en est le type le plus fréquent, mais n'est pas contagieuse; les teignes, qui entrent dans cette catégorie, le sont. Quelques maladies rares (lupus érythémateux, lichen, pseudopelade) peuvent provoquer des alopécies circonscrites, difficiles à traiter.

ALOPÉCIQUE adj. Relatif à l'alopécie.

ALOPECURUS [rys] n. m. Nom scientifique du vulpin.

ALÔPEKÊ. Géogr. anc. Bourg de l'Attique, à 12 km d'Athènes; il forma l'un des plus importants dèmes suburbains et fut la patrie d'Aristide et de Socrate.

ALOPHORE n. m. (gr. *alôê*, cercle, et *phoros*, qui porte). Mouche au corps large et plat dont la larve vit en parasite dans le corps de divers coléoptères et hémiptères pentatomidés. (Le genre fait partie des diptères cyclorraphes, famille des tachinidés.)

ALOPIAS n. m. Nom scientifique du renard marin (*Alopias vulpes*), requin caractérisé par sa très longue caudale. (Sa longueur totale atteint parfois 5 mètres. Famille des lamnidés.)

ALORA, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Malaga), près du Guadalhorce; 15 100 hab. Conserves alimentaires. Cimenterie. — Aux environs, installations hydro-électriques.

ALORS [lɔr] adv. (de *à* et *lors*). A ce moment-là : *Que vouliez-vous qu'il fît contre trois? — Qu'il mourût... Ou qu'un beau désespoir, alors, le secourût* (Corneille). ‖ En ce cas-là : *Si l'on me dit cela, alors je répondrai.* (Dans le même sens : *Oh! alors... Eh bien! alors...* ‖ *Pop. Non, mais alors...?* C'est inadmissible, c'est impossible.

◆ LOC. CONJ. *Alors que* marque surtout le contraste, l'opposition (suivi de l'indicatif ou du conditionnel) : *...penser qu'un homme a pu écrire trois à quatre cents pages, alors qu'il n'avait absolument rien à nous révéler* (Huysmans).

— LANGUE CLASS. *Alors que* indique une relation temporelle (quand) : *Tous les maux sont pareils alors qu'ils sont extrêmes* (Corneille). *On offense un brave homme alors que l'on l'abuse* (Molière).

ALOR STAR, v. de Malaisie, cap. de la prov. de Kedah, à proximité du détroit de Malacca; 32 500 hab. Centre de commerce du riz.

ALOSE n. f. (lat. *alausa*, d'orig. gaul.). Poisson osseux voisin du hareng, dont il se distingue par une plus grande taille (60 cm) et par une encoche à la mâchoire supérieure. (Famille des clupéidés.)

— ENCYCL. Les migrations des *aloses* les conduisent alternativement de la mer, où elles accomplissent leur croissance, aux eaux douces, où elles se reproduisent.

La grande alose (*Alosa alosa*) est marquée de quelques taches noires en arrière des opercules. Elle remonte assez loin dans la Loire, dans la Dordogne et dans l'Adour, à partir de février, mars et se reproduit en juin. La petite alose, finte ou caluyau (*A. fallax*), ne remonte que dans les estuaires. La première est seulement atlantique; la deuxième fréquente à la fois la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée. Une troisième espèce (*A. rhodanensis*) pond dans le Rhône. Il existe en Italie des aloses (*A. lacustris*) cantonnées dans les lacs alpins. On rattache enfin aux aloses une espèce (*Ethmalosa dorsalis*) de la côte occidentale d'Afrique. Comestibles, elles font l'objet d'une pêche industrielle importante.

— Pêch. On pêche les aloses à la ligne en eau douce, avec la cuiller métallique argentée projetée au moyen d'un matériel de lancer léger de puissance moyenne (500 g). L'alose mord surtout dans les eaux assez vives. En estuaire, au cours de sa migration, on la prend à la ligne flottante eschée d'une pelouse* ou d'une crevette vivante.

ALOSNO, v. d'Espagne, en Andalousie (prov. de Huelva); 8 000 hab. C'est un des principaux centres miniers de la région de Río Tinto (cuivre).

ALOST. V. AALST.

ALOST (COMTÉ D'), fief de la Flandre impériale, qui comprenait le pays de Waës et les villes d'Alost (capitale de la Flandre impériale), d'Hulst, d'Axel, de Bouchout et d'Assenede.

ALOUATE n. m. Singe hurleur* roux (*Mycetes seniculus*), de l'Amérique centrale.

ALOUCHIER n. m. Bot. V. ALLOUCHIER.

ALOUCHTA, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur la côte méridionale de la Crimée, au N.-E. de Yalta. Pouchkine y résida. Etablissements de repos et de villégiature. Des vergers d'agrumes et des vignobles dominent la ville.

ALOUETTE n. f. (dimin. de l'anc. franç. *aloe*, lat. *alauda*, d'orig. gaul.). Petit passereau, d'une couleur grisâtre, qui fait son nid dans les champs : *J'admire qu'on puisse avoir de la haine quand l'alouette a chanté* (Hugo). ‖ *Alouette de mer*, nom usuel de divers bécasseaux. ‖ *Alouette de Cobourg, alouette de Nuremberg*, races de pigeons d'agrément d'origine allemande, ressemblant aux bisets.

baie d'ALONG

— ENCYCL. Ornithol. Il existe de nombreuses espèces d'*alouettes* qui habitent les régions découvertes de l'Ancien Monde, sous tous les climats. Il y en a jusqu'en Australie, mais une seule habite l'Amérique boréale. Elles se ressemblent toutes beaucoup et se différencient principalement par la forme du bec. Plusieurs espèces (calandre, calandrelle, cochevis, lulu) sont communes localement en France, mais la plus répandue est l'alouette des champs (*Alauda arvensis*), dont le chant bien connu est exécuté au vol à grande hauteur. Les alouettes nichent sur le sol et se nourrissent d'insectes et de petites graines. Ce sont des oiseaux utiles à l'agriculture.

— Chass. La chasse à l'*alouette* s'est beaucoup pratiquée au moyen de nappes, collets, gluaux, filets de toutes sortes. Ces engins sont absolument prohibés. Seule est autorisée la chasse au fusil. On la pratique surtout au miroir*, lors des premières gelées blanches.

Alouette (LÉGION DE L'), en lat. *Alauda*, légion de soldats gaulois formée par César; ils portaient sur le casque une alouette de bronze, aux ailes déployées.

alose

ALOUPKA, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Crimée, au S.-O. de Yalta. Station de repos. Vignobles. Ruines de fortifications byzantines.

ALOURDIR v. tr. Rendre lourd, pesant : *La porte [...] était en vieux bois alourdi par des quinconces de ferraille* (Balzac). ‖ *Fig.* Surcharger : *J'ai de moins en moins l'intention d'alourdir mon livre avec le fatras de l'actualité* (R. Martin du Gard). ‖ Courber, abaisser sous le poids : *Ses ormeaux qu'alourdit le cep mûr* (Heredia). ‖ Rendre plus lent, fatiguer : *Je ferai halte, car l'âge m'alourdit un peu* (Gautier).

— ***S'alourdir*** v. pr. Devenir lourd : *Ma bottine s'alourdit d'une motte de terre boueuse* (J. Renard). ‖ S'abaisser, se courber : *Ses paupières s'alourdirent* (M. Aymé). *Le savant obstiné dont le front s'alourdit* (Baudelaire).

— SYN. : *accabler, aggraver, appesantir, charger, surcharger.*

ALOURDISSANT, E adj. Qui alourdit : *Chaleur alourdissante.*

ALOURDISSEMENT n. m. Etat de celui ou de ce qui est alourdi, rendu plus pesant : *L'alourdissement de ses vêtements mouillés le gênait. L'alourdissement de sa démarche;* et, au *fig. : Peu à peu il glissait à un alourdissement absolu de l'esprit* (Huysmans).

ALOXE-CORTON, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), au pied de la côte viticole, au nord de Beaune; 263 hab. (258 aggl.). Vins rouges (corton).

ALOXITE n. f. Métall. V. ALUNDUM.

ALOYAU [luɑjo] n. m. (peut-être de l'anc. franç. *aloel*, alouette). Pièce de bœuf comprenant les muscles de la région du rein et de la croupe. (Dans la découpe des viandes, l'aloyau est un morceau de demi-gros. Il renferme le filet, le contre-filet ou faux filet, et le rumsteck.) [V. BŒUF.]

alouette

ALPAERTS (Flor), compositeur belge (Anvers 1876 - *id.* 1954). Directeur du Conservatoire flamand d'Anvers, disciple de Blockx, il a été à l'avant-garde du mouvement impressionniste belge, avec la suite d'orchestre *James Ensor*. Œuvres : *Psyché, Cyris, Renouveau*, et un opéra : *Shylock*.

Phot. Service aérien français, Higham.

alpaga

ALPAGA n. m. (esp. *alpaca;* du quetchua, langue indigène du Pérou). Mammifère ruminant domestique, qui vit en troupeaux dans les régions élevées et froides de la chaîne de la cordillère des Andes (Bolivie et Pérou). [Famille des camélidés.]

— ENCYCL. Text. La laine de l'*alpaga* est longue, très fine, généralement blanche, mais quelquefois noire et rarement tachetée. Les brins ont souvent 15 cm, notamment sur les flancs de l'animal. Les Incas faisaient des objets artistement travaillés avec cette laine, des tapis précieux, de couleurs vives, obtenues au moyen de solutions végétales. En raison du prix de revient très élevé de cette matière, les tissus désignés commercialement sous le nom d'*alpaga* sont le plus souvent constitués de laines fines et brillantes, beaucoup moins coûteuses et d'un marché plus abondant.

ALPAGE n. m. Pâturage dans les hautes montagnes. ‖ Droit de pâturage dans les montagnes. ‖ Saison passée par les troupeaux dans ces pâturages.

ALPAÏDE, concubine de Pépin d'Héristal, mère de Charles Martel. Elle vécut ensuite comme moniale près de Namur.

ALPAIS, orfèvre et émailleur limousin (XIIe s.). Il exécuta en émail champlevé incrusté de gemmes le *beau ciboire,* une des premières pièces signées (Louvre).

ALPAIX (bienheureuse) [Cudot, Champagne, 1150 - † 1211]. Miraculeusement guérie de la lèpre, elle passa la fin de sa vie dans une extase presque continuelle. — Béatifiée le 7 février 1874.

ALPAMAYO, montagne des Andes du Pérou, dans la Cordillera Blanca ; 6 120 m. L'Alpamayo, essentiellement glaciaire et neigeux, a été conquis par une cordée de l'expédition franco-belge de 1951.

alpenstocks

ALPARGATE ou **ALPARGATA** n. f. (mot esp.). Chaussure grossière, de joncs ou de cordes tressés, utilisée par les paysans espagnols.

al pari, loc. ital. signif. *au pair,* et qui a cours en France, dans la langue de la Banque et de la Bourse.

ALP ARSLĀN, 2e sultan seldjoukide de Perse (1063-1072), qui succéda à Torhulbeg. Il soumit la Géorgie et l'Arménie, défit et captura Romain IV Diogène, empereur d'Orient, en 1071, à Malazquirt (Mantzikert). Tué en partant conquérir le Turkestan.

ALPAX n. m. invar. (de *Al,* symb. de l'aluminium, et du lat. *pax,* paix, en raison de la date [1920] de son invention). Alliage d'aluminium à 13 p. 100 de silicium affiné au sodium.

— ENCYCL. L'eutectique aluminium-silicium est à 11,7 p. 100 de silicium et fond à 577 °C. Les alliages voisins de cet eutectique sont fluides et faciles à couler, mais leur cristallisation très grossière les rend inutilisables, parce que trop fragiles. En 1920, Aladar Pacz imagina d'affiner l'alliage à 13 p. 100 de silicium par addition de 0,08 p. 100 de sodium, qui peut être introduit dans l'alliage fondu sous forme de sodium métallique, ou de « poudre Pacz » (40 p. 100 de chlorure de sodium et 60 p. 100 de fluorure de sodium), dont le fluorure de sodium est réduit par l'aluminium en donnant du sodium. L'alpax affiné est devenu l'alliage de fonderie le plus courant, en raison de sa grande facilité de coulée, avec faible retrait. Il a une résistance mécanique moyenne (18 kg/mm² de charge de rupture, avec 7 p. 100 d'allongement) et une bonne résistance à la corrosion. Ses défauts le rendent très difficile à usiner, en raison de la présence des grains de silicium qui usent les outils, et inapte à l'oxydation anodique. Le principal alliage dérivé de l'alpax est l'alliage d'aluminium à 10 p. 100 de silicium et 0,25 p. 100 de magnésium ; coulé en sable après affinage au sodium, il est durci par trempe à 540 °C et revenu de 10 h à 160 °C ; il atteint 26 kg/mm² de charge de rupture.

l'ALPE D'HUEZ

ALPE n. f. Pâturage dans les hautes montagnes, en particulier dans les Alpes.

ALPE DE MONT-DE-LANS (L'), station d'altitude (1 660 m) et de sports d'hiver de l'Isère (comm. de Mont-de-Lans, arrond. de Grenoble), dans l'Oisans.

ALPES : la chaîne du Mont-Blanc à l'aplomb des aiguilles de Varens

ALPE DE VENOSC (L'), station d'altitude (1 644 m) et de sports d'hiver de l'Isère (comm. de Venosc, arrond. de Grenoble), dans l'Oisans.

ALPE D'HUEZ (L'), station d'altitude (1 860 m) et de sports d'hiver de l'Isère (comm. d'Huez, arrond. de Grenoble), dans l'Oisans.

ALPEDRINHA (le cardinal D'). V. COSTA (Georges DA).

ALPENA, v. des Etats-Unis (Michigan), sur le lac Huron ; 22 200 hab. La ville possède l'une des plus grandes cimenteries du monde.

ALPENGLÜHEN n. m. (allem. *Alpen,* Alpes, et *Glühen,* ignition). Coloration spectaculaire en rouge de feu des sommets des Alpes après le coucher du soleil, résultant de la réflexion des rayons solaires sur des nuages de haute altitude (cirrus).

ALPENSTOCK n. m. (allem. *Alpen,* Alpes, et *Stock,* bâton). Long bâton ferré qui servait jadis aux excursions en montagne.

ALPERA (CUEVA DE LA VIEJA), v. d'Espagne, en Murcie (prov. d'Albacete), à l'E. d'Albacete ; 2 900 hab. Grotte préhistorique du groupe levantin, avec des peintures rupestres, parmi lesquelles on remarquera surtout une scène de femmes dansant.

ALPES, principal système montagneux de l'Europe, portant le point culminant du continent (mont Blanc : 4 807 m). La surface totale des Alpes est voisine de 330 000 km². Elles sont partagées entre la France et l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche, la Yougoslavie. Avec le mont Blanc, les principaux sommets de la chaîne sont : la barre des Ecrins (4 103 m), en France ; le mont Rose (4 634 m) et le Matterhorn (4 478 m), aux confins de la Suisse et de l'Italie ; la Jungfrau (4 166 m), le Finsteraarhorn (4 275 m) et l'Aletschhorn (4 182 m), dans le massif de l'Aare, en Suisse ; le Grand Paradis (4 061 m), en Italie occidentale ; la Bernina (4 052 m), entre les Grisons et l'Italie ; et, enfin, en Autriche, le Gross Glockner (3 798 m), point culminant des Hohe Tauern.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Les Alpes donnent naissance à trois grands fleuves européens : le Rhin et le Rhône prennent leur source au cœur des Alpes suisses ; le Pô se forme dans les Alpes occidentales. Mais la chaîne alimente également les principaux affluents de ce dernier fleuve (Tessin, Adda, Adige), deux grands affluents du Rhône (l'Isère et la Durance) et les rivières qui imposent leur régime au Danube supérieur (Lech, Inn, Ems).

S'allongeant sur plus de 1 000 km, les Alpes se recourbent en croissant de la Méditerranée à la Suisse, où elles prennent une direction ouest-est. En Italie, elles se soudent à l'Apennin. On fixe parfois au col dei Giovi, au nord de Gênes, la limite entre les deux chaînes. En fait, les caractères physiques se modifient progressivement dans la région de Savone, où la largeur de la chaîne n'est plus que de 50 km entre la plaine du Pô et le golfe de Gênes. La chaîne s'épaissit ensuite progressivement et atteint un maximum de 200 km au Tyrol, sur le méridien de Vérone. A leur extrémité orientale, les Alpes s'effilent entre des bassins d'effondrement qui forment des annexes de la plaine hongroise. Au S., les Alpes Juliennes et les Karawanken se soudent aux chaînes dinariques orientées du N.-O. au S.-E.

● *Structure géologique et relief.* Les Alpes sont une chaîne plissée de structure complexe : dès l'époque primaire, de grands plissements se produisent : ils ont laissé des traces dans les « massifs centraux » des Alpes françaises (mont Blanc, Pelvoux) et dans le Mercantour. Après la destruction par l'érosion de cette vieille chaîne *hercynienne,* de grands dépôts sédimentaires se forment à l'époque secondaire, dans les mers qui occupent en partie l'emplacement actuel des Alpes ; puis des émersions se produisent et des chaînes apparaissent à la fin du Secondaire, surtout vers les Alpes orientales, et au S.-O., au début du Tertiaire, à l'époque où s'édifient les Pyrénées. Enfin, au milieu du Tertiaire, à l'oligocène et au miocène, ont lieu les grands mouvements orogéniques responsables de l'édification de nos Alpes ; cette phase de l'histoire de la chaîne est caractérisée par la formation de grandes nappes de charriage : ces gigantesques déplacements de terrains sédimentaires sont particulièrement développés à l'emplacement des Alpes suisses et autrichiennes, où les nappes s'étendent sur presque toute la largeur de la chaîne actuelle ; en France, elles apparaissent à l'E. des massifs centraux et entre ces massifs et le Mercantour. En revanche, à l'O. des massifs centraux, les *Préalpes* ne sont constituées que par des couches sédimentaires qui ont été simplement plissées, mais qui n'ont pas été « charriées » sur de grandes distances.

A l'époque quaternaire, celle qui correspond à l'apparition de l'homme, l'histoire des Alpes est caractérisée par la formation de grands glaciers qui s'étendent jusque sur les plaines du pourtour : ils sont responsables de la forme des grandes vallées, qu'ils ont creusées en auges au fond large, et de l'excavation de cuvettes où sont logés aujourd'hui les grands lacs de Suisse et d'Italie. Dans les régions où les glaces ne se sont pas avancées, comme dans les Alpes françaises du Sud, les vallées sont étroites et les bassins qui ont pu être creusés dans les roches tendres restent séparés par des gorges difficiles à franchir.

● *Le climat.* Le climat alpin diffère de celui des régions voisines. Comme dans toutes les chaînes de montagnes, les pluies augmentent ,d'abord avec l'altitude pour décroître sur les sommets. Dans l'ensemble, les Alpes sont très arrosées : des totaux de précipitations supérieurs à 1 m, atteignant parfois 2 m, sont la règle (en bordure, les précipitations ne sont que de 600 à 800 mm).

Phot. Rapho, Hutinet, Henrard.

à gauche, **Alpes suisses : la Jungfrau dans l'Oberland bernois (4 166 m);** *à droite,* **Salzbourg et les Préalpes**

Cependant, certaines vallées profondes à l'intérieur de la chaîne et les bassins de son extrémité orientale sont secs et ensoleillés (Briançonnais, Grisons, Engadine, bassin de Graz et de Klagenfurt). Les dénivellations favorisent, en été, la naissance d'orages, et toutes les Alpes, sauf au bord même de la Méditerranée, ont un maximum pluviométrique d'été. Fortes chaleurs et pluies coïncident donc, pour le plus grand bien de l'agriculture. La température décroît naturellement avec l'altitude. Mais au fur et à mesure qu'on s'élève, les radiations solaires directes jouent un rôle plus important que la température même de l'air, et l'exposition a une grande importance. Du fait de leur position dans les latitudes moyennes, les vallées alpines orientées de l'E. à l'O. présentent un grand contraste entre leurs deux versants : celui qui regarde le S., ensoleillé, est propice à la vie et porte cultures et villages et, plus haut, alpages et prairies : c'est l'*adret*. L'autre versant, l'*ubac*, ou *envers*, froid, est généralement couvert de forêts. Les vallées profondes, à l'abri du brassage de l'air par les vents, sont également le lieu d'inversions de température; l'air froid s'y accumule en hiver, tandis qu'y stagnent les brouillards, la chaleur y est particulièrement lourde en été; parfois, le soleil y est caché par l'écran des montagnes. Aussi les villages et les cultures préfèrent-ils souvent les replats des versants aux fonds de vallées, où, de surcroît, les débordements des torrents constituent un danger. Le climat alpin est ainsi fort nuancé, changeant à quelques kilomètres de distance. Un seul trait commun : la rapidité du développement printanier de la végétation, qui compense un long sommeil hivernal.

GÉOGRAPHIE HUMAINE ET ÉCONOMIQUE

● *L'agriculture et l'artisanat traditionnels.* Les innombrables nuances climatiques des Alpes ont été mises à profit par l'agriculture traditionnelle, rendue ingénieuse par la nécessité de nourrir, dans un milieu ingrat, une population devenue rapidement trop nombreuse. C'est au XVIIIe s., sous l'influence d'une puissante poussée démographique, que les techniques agricoles ont acquis leur forme la plus élaborée : on associait des cultures faites à des altitudes différentes à l'exploitation des pâturages. Un incessant va-et-vient animait toute la montagne, sous le nom pittoresque de *remues*. Ainsi, dans le Valais, on cultivait des céréales, puis des pommes de terre, dans les vallées adjacentes, vers 1 000 ou 1 500 m, et on allait gratter des vignes sur l'adret de la vallée principale, à 20 km du village; on récoltait un peu de blé sur les terres chaudes des basses pentes et on menait les bestiaux aux alpages tout en ramassant le maximum de foin pour les nourrir l'hiver. Pendant six mois, les bras manquaient. Mais ensuite, pendant le long hiver, ils étaient en surnombre et les maigres rendements, dus à une extension exagérée des cultures, ne permettaient pas même de nourrir tous ceux qui étaient nécessaires au travail de la terre en été. C'est ainsi que s'est organisée une émigration temporaire de la misère, celle du petit Savoyard et de sa marmotte. C'est également pour fournir une ressource d'appoint que l'industrie pénétra dans la montagne, sous la forme d'objets fabriqués pour le colportage (instruments de musique, montres, bois sculptés, et, surtout, tissus).

● *L'économie moderne.* Cette économie ancienne a été bouleversée au XIXe s. Les Alpes ont été aménagées pour permettre une circulation de masse entre les États qu'elles séparaient. Les vieux chemins muletiers ont été remplacés par les routes qui furent ouvertes d'abord pour les besoins militaires de Napoléon, plus exceptionnellement pour ceux de l'économie (réseau routier bernois de la fin du XVIIIe s.); les chemins de fer, avec le percement des grands massifs, se sont développés dans la seconde moitié du XIXe s. Enfin, le XXe s. a vu un nouvel essor de la route, qui pénètre dans toutes les vallées et remet en service des cols abandonnés depuis l'apparition du chemin de fer. L'économie alpine cesse d'être fondée sur l'autoconsommation; elle devient une économie d'échanges.

Cette transformation n'a pas été sans difficultés. Le déblocage des Alpes au XIXe s. s'est traduit d'abord par une émigration massive, par un véritable exode. Des villages entiers ont été abandonnés ou sont redevenus un habitat temporaire d'alpage. Dans certaines régions, les départs ont été si massifs que l'apparition de ressources nouvelles s'est accompagnée du recours à une main-d'œuvre immigrée : les usines électrochimiques et électrométallurgiques des Alpes françaises du Nord et du Valais utilisent en grande partie des étrangers. Les capitaux accumulés par le commerce transalpin, qui fut toujours actif, ont permis aux villes de la bordure de la montagne d'entreprendre la transformation économique des Alpes : non seulement elles ont financé en partie les grandes percées alpines modernes, mais, surtout, elles en ont permis l'industrialisation. Dès le XVIIIe s., elles y ont introduit l'industrie textile, qui reste encore une activité essentielle des Préalpes suisses orientales, du Vorarlberg, de la vallée moyenne de l'Inn. Ce sont les capitaux de ces villes qui ont permis de tirer parti des chutes d'eau en installant des centrales hydro-électriques auxquelles se sont associées usines métallurgiques et chimiques à une époque où l'on ne savait pas encore transporter économiquement le courant à grande distance. Des localités industrielles sont ainsi nées au pied des chutes, tout le long du Grésivaudan et de la Romanche, sous l'égide de Grenoble, dans le Valais sous celle des villes de la plaine suisse. L'aluminium, le carbure de calcium, certains ferro-alliages sont des produits essentiellement alpins. Mais aujourd'hui, les techniques permettent depuis longtemps l'exportation du courant, et les usines ne se construisent plus au même rythme que les centrales. L'électricité part en majeure partie vers les cités industrielles de la bordure alpine : Lyon, Milan, Zürich, Vienne, Linz, Munich, Venise.

L'agriculture elle-même s'est transformée : on assiste au recul massif des céréales, sauf dans certaines régions de montagnes sèches comme celles de la moyenne Durance; ce recul se fait au profit de l'herbe et de l'élevage, tourné plus vers la production de lait et de fromage que vers celle des bêtes de boucherie, difficiles à engraisser. La montagne est devenue un vaste pâturage. Seules les vallées profondes, bénéficiant d'un été chaud et humide, sont restées des régions de polyculture : le Valais produit des vins, comme le Grésivaudan et la vallée moyenne de l'Inn; ces régions récoltent aussi des fruits et cultivent le maïs.

Le tourisme a apporté de nouvelles ressources : les gens des villes viennent en foule dans la montagne en été et, à un moindre degré, en hiver. Des villes spécialisées sont nées, avec tout un équipement de téléphériques, de chemins de fer à crémaillère, de remonte-pentes (Chamonix, Davos, Cortina d'Ampezzo, etc.). Elles ont donné un nouveau métier à de nombreux montagnards qui sont devenus serveurs ou guides. D'autres continuent d'exploiter la terre, mais demandent au tourisme un complément de ressources en louant des chambres chaque été.

Ces transformations n'ont cependant affecté les diverses parties de la chaîne ni au même degré ni à la même époque : à proximité des brillants hôtels de Davos et de Coire, on rencontre encore des paysans primitifs et illettrés qui vivent pendant trois mois chaque été sur l'alpage dans des cabanes à demi-enterrées et enfumées. Ces contrastes violents sont le fruit d'une évolution trop brutale, et ils ont été la cause d'un exode massif. D'autres contrastes se retrouvent aussi d'une partie à l'autre de la chaîne alpine, en fonction des capitaux qui y ont été investis par les villes : c'est en Suisse que la transformation est le plus poussée; le tourisme est présent partout, l'industrie largement répandue, les voies de communication excellentes. L'agriculture a dû s'adapter à une politique de libre-échange qui était de l'intérêt des villes et de l'industrie : elle s'est lancée dans la spéculation herbagère et tente de placer ses gruyères dont l'exportation est de moins en moins facile et de moins en moins rémunératrice. L'herbe a tout envahi, occupant jusqu'à 90 p. 100 du sol dans certains cantons (Glaris). Une évolution analogue, mais moins poussée, s'est produite dans les Alpes françaises du Nord et dans les Préalpes allemandes. En revanche, les Alpes de l'Italie et de l'Autriche, pays très peuplés par rapport à leurs ressources et pauvres en capitaux, sont moins transformées : il y persiste encore bien des exploitations de polyculture,

Alpes autrichiennes
le Grimming
au-dessus de la haute vallée de l'Enns

Phot. Wehrli, X, O-V-W.

vivant dans des conditions difficiles; les vallées reculées ont une économie archaïque; le tourisme apporte moins de ressources et profite surtout à des agglomérations spécialisées et à certaines vallées. Quant aux Alpes françaises du Sud, peu aptes au développement de l'élevage, difficiles à équiper en hydrocentrales et en voies de communication, elles ont été ouvertes à la circulation moderne trop tardivement, lorsque les hommes en étaient partis : ce sont des pays vidés, souvent ruinés, trop peu peuplés pour une mise en valeur rationnelle. On y a fait pâturer moutons et chèvres qui ont détruit la végétation rendue fragile par des étés plus secs, et provoqué un ravinement souvent catastrophique. On y tente, sans suite et sans soin, des spéculations éphémères, comme celle de la lavande, qui laissent le sol épuisé quand ce n'est pas le roc à nu après son érosion totale. Et l'on observe un contraste brutal entre les villages en ruine et désertés de l'arrière-pays et les brillantes agglomérations de la Côte d'Azur. (→ Biblio.)

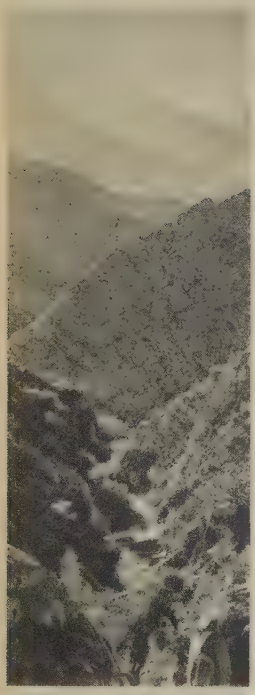

gorges du Verdon

ALPES (ROUTE DES GRANDES) ou **ROUTE DES ALPES**, nom donné à la route nationale n° 202, essentiellement touristique, qui dessert en été les hautes Alpes, à proximité de la frontière italienne. Partie de Nice, elle remonte la vallée du Var, franchit le col de la Cayolle et passe à Barcelonnette. Suivant l'Ubaye, elle atteint le col de Vars, dessert le Queyras et remonte à nouveau jusqu'au col de l'Izoard. Après Briançon, elle franchit successivement les cols du Lautaret et du Galibier pour gagner la Maurienne et la vallée de l'Arc. Remontant cette vallée, elle atteint son point le plus élevé au col de l'Iseran (2 769 m) après une dure montée, et redescend sur Val-d'Isère, Tignes et Bourg-Saint-Maurice. La section par le col du Bonhomme n'étant pas encore terminée, la route doit faire un large détour par la Tarentaise avant de rejoindre Megève. Elle se poursuit ensuite vers Cluses et Thonon, en s'éloignant des hautes montagnes.
(Pour la route Napoléon, v. NAPOLÉON [*route*].)

ALPES APUANES, partie de l'Apennin toscan, délimitée par le Rosario, le Serchio et le golfe de Gênes. Les Alpes Apuanes sont composées de calcaires cristallins et de roches métamorphiques fortement attaquées par l'érosion; elles culminent au Monte Pisanino (1 945 m).

ALPES AUSTRALIENNES, nom donné à la partie méridionale de la Cordillère australienne, en particulier aux massifs les plus élevés (mont Kosciusko : 2 241 m). Ce terme désigne parfois l'ensemble de la Cordillère, mais il s'applique assez mal à la majeure partie de ces reliefs peu élevés, aux formes lourdes.

ALPES FRANÇAISES, partie occidentale de la chaîne des Alpes, s'étendant sur les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes. Les Alpes françaises s'allongent depuis la Méditerranée jusqu'au Rhône, en amont et en aval du lac Léman.
On distingue habituellement deux grands ensembles, les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, distinction fondée sur la structure et le relief, les aspects climatiques et biogéographiques, la mise en valeur par l'homme. La limite des deux zones épouse la terminaison méridionale du Vercors, est jalonnée par le col de la Croix-Haute et le col Bayard, contourne le massif de l'Oisans, remonte jusqu'au col du Lautaret, puis rejoint le col du Mont-Cenis. Elle correspond à peu près à la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Isère et de la Durance.

Les Alpes du Nord.

Les Alpes du Nord offrent une ordonnance remarquable d'éléments orientés du S.-S.-O. au N.-N.-E. : à l'E., des massifs cristallins, les massifs centraux (Mont-Blanc [4 810 m], Beaufort, Belledonne, Taillefer, Oisans [3 954 m]), sont flanqués eux-mêmes vers l'E. de massifs de roches métamorphisées, les roches vertes (Vanoise [3 861 m], Grandes Rousses [3 468 m]). Au centre, une dépression allongée forme le Sillon alpin (200 m d'alt. env.). A l'O., des blocs calcaires, les Préalpes, plus ou moins démantelés, sont compris entre 1 500 et 2 000 m d'alt., avec des points culminants dépassant parfois 2 500 m. Ce sont, du N. au S., le Chablais, les Bornes, les Bauges, la Grande-Chartreuse et le Vercors. Toutes ces montagnes sont profondément entaillées par des vallées qui ont été calibrées et élargies par les grands glaciers quaternaires. Elles sont bien arrosées : l'écran constitué par les Préalpes, face aux vents d'O., y favorise d'abondantes précipitations : on enregistre plus de 2 m par an. Si le Sillon alpin est relativement protégé, en revanche les massifs centraux forment une nouvelle barrière face à l'O. et reçoivent beaucoup de pluie et de neige. Les vallées (Maurienne et Tarentaise), relativement ensoleillées, ne reçoivent que 1 m d'eau par an. La tendance à la sécheresse de l'intérieur se manifeste dans la répartition du tapis végétal : aux hêtres et aux sapins des Préalpes succèdent les mélèzes et les épicéas, qui couvrent les pentes des massifs centraux. Les domaines de pelouse alpine y sont très étendus. Les richesses de cette partie des Alpes sont variées : de sensibles améliorations sont intervenues depuis la fin du XIXe s., grâce aux progrès réalisés dans les transports de masse et l'équipement hydro-électrique. Les réseaux ferroviaires et routiers axés sur le Sillon alpin, où viennent se greffer les vallées de l'Isère supérieure et de l'Arc (Tarentaise et Maurienne), ainsi que les cluses qui isolent les différents massifs préalpins, permettent de faire communiquer le Sillon avec le couloir de la Saône et du Rhône. Avec le « déblocage » de la montagne, l'agriculture a pu se transformer, s'orienter surtout vers l'élevage des vaches laitières, tandis qu'on abandonnait les cultures traditionnelles (céréales pauvres). De plus, les forêts sont activement exploitées et le bois alimente de nombreuses scieries. L'industrie profite également de ces voies de communication, mais elle est essentiellement représentée par des entreprises liées à la production d'énergie électrique (électrométallurgie et électrochimie). En effet, l'hydro-électricité alpine a bénéficié de facteurs naturels : de nombreux sites favorables à l'implantation d'usines et de barrages ont été créés par les glaciers (bassins, verrous, lacs glaciaires). D'autre part, la nationalisation, intervenue en 1945, a permis un aménagement global systématique qui alimente l'industrie alpine, mais qui livre aussi du courant au secteur public.

Les Alpes du Sud.

L'originalité des Alpes du Sud provient de leur structure géologique, de leur climat, marqué par la sécheresse, de leur retard économique, aussi. Ces montagnes sont peu élevées : les altitudes y dépassent rarement 3 000 m (3 372 m au Parpaillon) et la majeure partie des crêtes se tient au-dessous de 2 500 m. On ne peut y tracer de divisions commodes et bien orientées; le seul massif cristallin de la région, le Mercantour, constitue une amande émergeant des roches sédimentaires. Au N. du Mercantour, ces dernières sont en contact direct avec la zone intra-alpine à roches vertes et schistes lustrés. Le climat est caractérisé par un régime méditerranéen des précipitations, avec des pluies violentes, tombant surtout en automne, et un été sec. Le régime des températures est continental dans l'intérieur, avec des étés chauds et des hivers rudes, plus méridional vers l'O. et le S., où les étés sont chauds et les hivers plus cléments.
A l'O. et au S.-O., les Préalpes se sont vidées d'une grande partie de leur population dès la fin du XIXe s. Elles donnent une impression d'abandon, de désert humain. Cependant, si l'économie traditionnelle, fondée sur une céréaliculture précaire et un abus du pacage, a fait son temps, de nouveaux besoins et les facilités de transport ont apporté certaines modifications : l'économie rurale se spécialise dans la production de fourrages, l'élevage d'agneaux de boucherie et de bovins. Ces transformations sont très sensibles dans les Préalpes de Nice, devenues la banlieue laitière et fruitière d'une région très urbanisée. Mais la vallée de la Durance bénéficie aujourd'hui d'un début de mise en valeur dont la pièce maîtresse, dans la section alpine, est le barrage de Serre-Ponçon.
Dans les hautes Alpes du Sud, les conditions de vie, difficiles, sont encore fondées sur des traditions pastorales. On reçoit des moutons transhumants (Ubaye), mais on s'oriente surtout vers un élevage à l'étable tourné vers la production du lait (Briançonnais).

Histoire militaire.

Des rives du Léman à la Méditerranée, les limites territoriales françaises sont tracées en haute montagne : 9 routes, 163 sentiers ou chemins muletiers, 47 itinéraires sur glaciers traversent néanmoins la frontière, mais la plupart de ces passages ne sont utilisables qu'en belle saison. Tandis que leur franchissement dans le sens O.-E. ouvre vers les plaines italiennes d'immédiates possibilités d'opérations offensives à celui qui tient les cols et leurs débouchés (Pignerol), leur utilisation en sens inverse conduit les armées vers l'intérieur d'un massif profond de 200 km, cloisonné à l'extrême et où le défenseur, puissamment aidé par la nature, possède une supériorité manifeste pour bloquer et manœuvrer l'assaillant. C'est à cette caractéristique stratégique qu'est due la fréquence des attaques menées de l'O. vers le Piémont et la Lombardie : Hannibal, le premier, venant d'Espagne, passe les Alpes pour porter la lutte aux portes de Rome. Les armées de Charles VIII et de Louis XII, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV franchissent les cols pour descendre en Italie, comme François Ier fonce par l'Argentière vers Marignan, et Bonaparte par le Saint-Bernard vers Marengo. Au contraire, les Sardes, les Piémontais et les Impériaux échouent dans leurs tentatives vers les vallées alpestres devant les maîtres de la guerre en montagne : Lesdiguières (1616-1625), Catinat

vallée d'Arsines (Isère)

Phot. Schall, Oddoux.

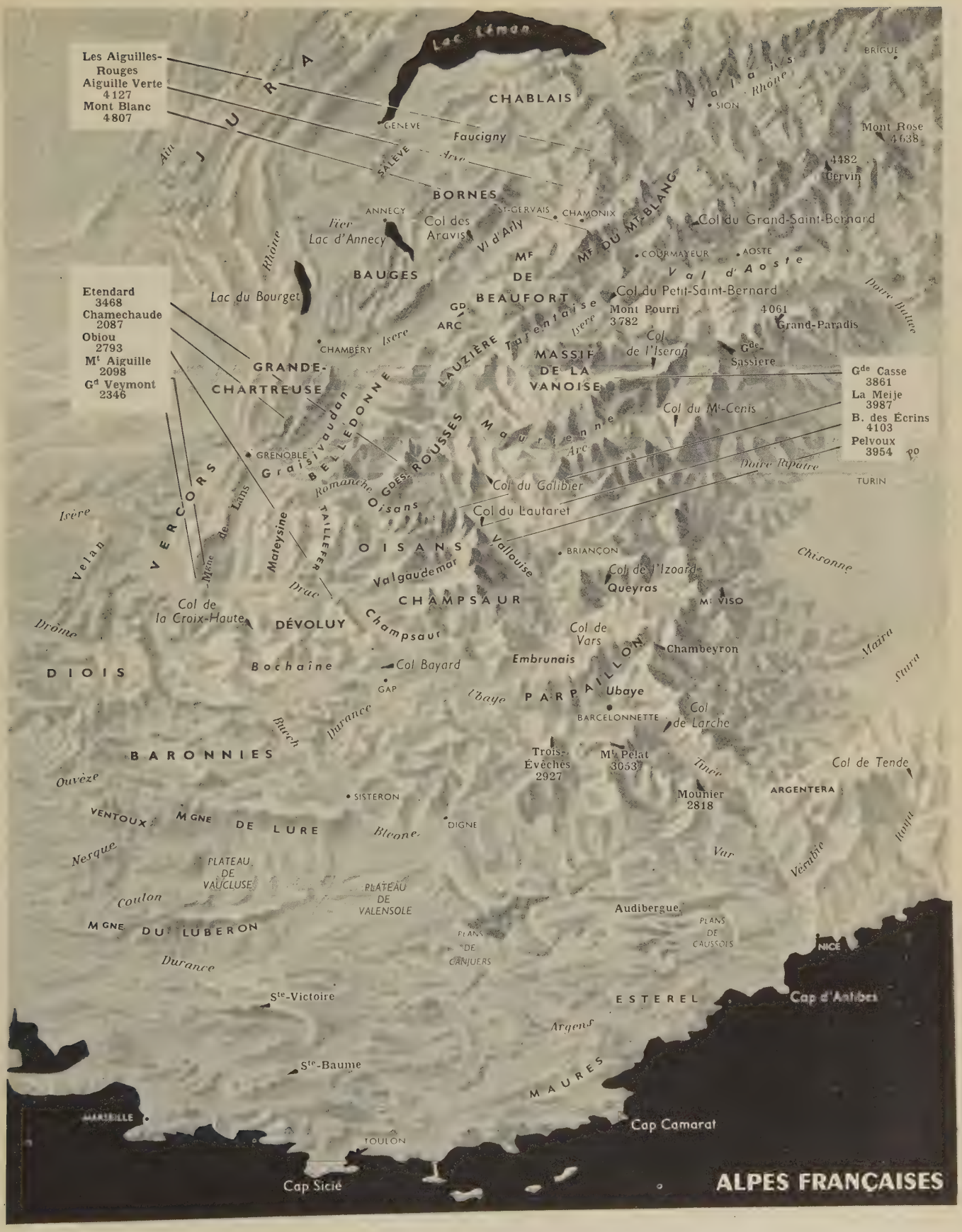

Les Aiguilles-Rouges
Aiguille Verte 4127
Mont Blanc 4807
Etendard 3468
Chamechaude 2087
Obiou 2793
Mt Aiguille 2098
Gd Veymont 2346
Gde Casse 3861
La Meije 3987
B. des Écrins 4103
Pelvoux 3954
Lac Léman
JURA
CHABLAIS
GENEVE
Faucigny
SALEVE
Arve
Ain
BORNES
ANNECY
Fier
Lac d'Annecy
Col des Aravis
St-GERVAIS
CHAMONIX
Vl d'Arly
Mf DU Mt BLANC
Col du Grand-Saint-Bernard
COURMAYEUR
AOSTE
Val d'Aoste
Valais
Rhône
SION
BRIGUE
Mont Rose 4638
4482 Cervin
Rhône
BAUGES
Lac du Bourget
Mf DE BEAUFORT
Col du Petit-Saint-Bernard
Mont Pourri 3782
4061 Grand-Paradis
Doire Baltée
GD ARC
Tarentaise
Isère
CHAMBÉRY
LAUZIÈRE
MASSIF DE LA VANOISE
Col de l'Iseran
Gde-Sassiere
GRANDE-CHARTREUSE
Graisivaudan
BELLEDONNE
Col du Mt-Cenis
Maurienne
Arc
GRENOBLE
Romanche
GDES ROUSSES
Doire Ripaire
TURIN
Col du Galibier
Col du Lautaret
VERCORS
Isère
Velan
Mgne de Lans
Mateysine
TAILLEFER
OISANS
Vallouise
BRIANÇON
Chisonne
Valgaudemar
Col de l'Izoard
Queyras
Drac
CHAMPSAUR
Mt VISO
Col de la Croix-Haute
DÉVOLUY
Champsaur
Col de Vars
Chambeyron
Drôme
Embrunais
Maira
Stura
DIOIS
Bochaîne
Col Bayard
GAP
Ubaye
PARPAILLON
Ubaye
BARCELONNETTE
Col de Larche
Durance
Buech
BARONNIES
Trois-Évêchés 2927
Mt Pelat 3053
Tinée
Col de Tende
Ouvèze
SISTERON
Mounier 2818
ARGENTERA
VENTOUX
Mgne DE LURE
DIGNE
Bleone
Roya
Nesque
PLATEAU DE VAUCLUSE
Var
Vésubie
Coulon
PLATEAU DE VALENSOLE
Audibergue
Mgne DU LUBERON
PLANS DE CANJUERS
PLANS DE CAUSSOLS
NICE
Durance
Ste-Victoire
ESTEREL
Cap d'Antibes
Argens
Ste-Baume
MAURES
MARSEILLE
Cap Camarat
TOULON
Cap Sicié
ALPES FRANÇAISES

département des Basses-Alpes

population active employée dans

- ***l'agriculture : 43 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 28 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 29 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

1,8 p. 1000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 88e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 90***
  France entière : moyen 100

(1690-1696), Berwick (1709), Belle-Isle (1747), Kellermann (1793) et Masséna (1794). De tout temps, les vallées pénétrantes ont déterminé les zones de combat : croupe de la Vanoise au S. de l'infranchissable Mont-Blanc qu'encerclent l'Isère et l'Arc ; le Briançonnais, plaque tournante du système militaire alpin, au confluent de la Durance et de la Guisane ; vallées du Queyras et de l'Ubaye, voie directe vers les rocades arrière du Dauphiné. La fortification moderne y étage ses organisations : verrous de Bourg-Saint-Maurice en Tarentaise, de Modane en Maurienne, de Tournon en Ubaye. Le camp retranché de Briançon avec ses hauts ouvrages du Janus (2 514 m), du Gondran et de la Tour (2 510 m), barre la route du Mont-Genèvre, tandis que les barrages séculaires d'Albertville, au confluent de l'Isère et de l'Arly, et de Mont-Dauphin, au confluent de la Durance et du Guil, conservent toute leur valeur. Le théâtre d'opérations des Alpes maritimes présente par sa situation un aspect particulier : le massif de l'Authion en est la clef. En 1940, les démonstrations éphémères italiennes contre la frontière des Alpes furent contenues à peu de frais. Plus tard, en 1943 et 1944, les célèbres combats du Vercors devaient immortaliser le sacrifice de la résistance française à l'occupant. (→ Biblio.)

ALPES MANCELLES, nom parfois donné aux Coëvrons*, région de hautes collines boisées, aux confins du Massif armoricain.

ALPES NÉO-ZÉLANDAISES ou **ALPES MÉRIDIONALES,** chaîne de montagnes située dans l'île du Sud de la Nouvelle Zélande*.

ALPES PONTIQUES, nom donné parfois aux chaînes montagneuses de la Turquie orientale qui dominent la mer Noire au-dessus de Trébizonde ; 3 937 m au *Kaçkar Dag*.

ALPES DU SSEU-TCH'OUAN. V. SSEU-TCH'OUAN (*Alpes du*).

ALPES SCANDINAVES, nom donné aux massifs montagneux des confins suédois et norvégiens ; 2 135 m au *Kebnekaise*.

ALPES (DÉPARTEMENT DES **BASSES-**), départ. du sud-est de la France ; 6 988 km² ; 84 300 hab. (12 au km²). Ch.-l. *Digne ;* 4 arrond. (*Digne, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier*), 30 cant. et 243 comm. Il fait partie de la IXe région militaire (Marseille), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché d'Aix-en-Provence. Il a été formé de la haute Provence et d'une partie du comtat Venaissin. Ce département montagneux, dont l'extrémité touche à l'Italie, s'étend sur des régions variées : au N.-E., la haute vallée de l'*Ubaye,* aux terres ravinées, pays d'élevage du mouton. Plus en aval, la vallée de la Durance (r. g.) est beaucoup moins déshéritée (élevage de bovins, fruits). Le cœur du départ. est couvert par les chaînes calcaires de la région de Digne (haute vallée de la Bléone), très pauvre, dépeuplée, et que l'on cherche à reboiser. Plus à l'E., la haute vallée du Verdon est complètement isolée entre les gorges de cette rivière et le col d'Allos. La partie méridionale du département est axée sur la vallée de la moyenne Durance, la région la plus peuplée et la plus sèche, où l'irrigation enrichit les prairies et multiplie les cultures maraîchères. Elle est dominée à l'E. par le vaste *plateau de Valensole,* formé par une immense accumulation d'alluvions anciennes, où de gros villages cultivent les céréales et la lavande. A l'O. de la Durance, le département s'étend sur les Préalpes calcaires : le versant méridional de la *montagne de Lure* (1 827 m) et le *Luberon* (1 125 m) séparent de vastes plateaux calcaires arides où l'on élève des ovins et où l'on récolte également la lavande. En dehors de l'exploitation des lignites, vers Forcalquier et Manosque, et d'une importante industrie chimique à Saint-Auban, l'industrie n'est guère représentée que par la production d'énergie hydro-électrique (barrage de Castillon, etc.) et la distillation de la lavande : par son activité économique globale, le département occupe l'un des derniers rangs de la production française, mais l'indice par habitant de son *produit départemental* (qui tient compte de sa très faible population) n'en est pas moins honorable, et la diminution de la population dans les dernières décennies y est peu sensible.

ALPES (DÉPARTEMENT DES **HAUTES-**), départ. du sud-est de la France ; 5 643 km² ; 85 100 hab. (15 au km²). Ch.-l. *Gap.* 2 arrond. (*Gap, Briançon*), 24 cant. et 181 comm. Il fait partie de la VIIIe région militaire (Lyon), ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Grenoble, à l'archevêché d'Aix-en-Provence. Il a été formé du haut Dauphiné et d'une partie de la Provence. Situé aux confins des Alpes du Nord et des Alpes du Sud, le département s'étend sur des régions variées : son extrémité septentrionale couvre le *Briançonnais,* dans le bassin supérieur de la Durance, pays au relief complexe, tourné essentiellement vers l'élevage. La haute vallée du Guil, qui fut longtemps isolée, forme le *Queyras.* Vers l'aval, la vallée de la Durance s'étend sur l'*Embrunais,* pays bien déshérité dont les roches tendres ont été ravinées en crêtes confuses. Plus en aval encore, le *Gapençais* est beaucoup plus riche (arbres fruitiers, élevage de bovins). De cette région, le col Bayard conduit au *Champsaur,* pays formé par la haute vallée du Drac empruntée par la grande route intérieure des Alpes. L'extrémité méridionale du département est formée par le *Bochaîne,* où l'élevage des ovins est en progrès et où les fruits et les légumes trouvent un large débouché vers Marseille. Enfin, au S.-E., le départ. touche aux confins préalpins des *Baronnies.* L'activité industrielle de ce départ. montagnard est l'une des plus faibles de la France : elle est tournée essentiellement vers les industries du bois ; cependant, l'énergie hydro-électrique, exportée au-dehors, constitue la plus grande part de la contribution du départ. à l'activité industrielle générale : le barrage de Serre-Ponçon, sur la Durance, est l'un des plus importants de la France ; ayant noyé deux localités (Ubaye et Savines), il a créé un lac d'une vingtaine de kilomètres de longueur. L'activité économique des Hautes-Alpes prises dans leur ensemble reste faible, et elles occupent l'avant-dernier rang du classement des départements d'après le *produit départemental.*

ALPES-COTTIENNES (en lat. *Alpes Cottiae*). Géogr. anc. Province de l'Empire romain, qui comprit d'abord les deux versants des Alpes (de Briançon à Suse, des sources de l'Isère à celles du Var), puis la partie alpestre de la plaine du Pô. Elle tirait son nom de Cottius, roi du petit Etat de la vallée de la Suse, dont les Romains tolérèrent l'indépendance jusqu'en 9 av. J.-C. V. COTTIENNES (*Alpes*).

ALPES-GRAIES-ET-PENNINES (en lat. *Alpes Graiae* et *Paeninae*). Géogr. anc. Province de l'Empire romain créée par Auguste, et comprenant la vallée supérieure du Rhône jusqu'au lac de Genève, puis les deux versants des Alpes jusqu'aux sources de l'Isère. V. pr. : *Octodorus* (Martigny) et *Darentasia* (Moûtiers-en-Tarentaise).

département des Hautes-Alpes

population active employée dans

- ***l'agriculture : 45 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 33 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 22 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

1,6 p. 1000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 89e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 80***
  France entière : moyen 100

ALPES-MARITIMES (en lat. *Alpes Maritimae*). Géogr. anc. Province de l'Empire romain créée par Auguste, gouvernée primitivement par un préfet, puis par un *procurator* de rang équestre. Elle comprit d'abord les vallées du Verdon et du Var, puis, à la fin du IIIe s., s'adjoignit l'Embrunois, démembré de l'ancienne province des Alpes-Cottiennes, et prit Embrun pour capitale. Elle a formé huit *pagi* à l'époque carolingienne. — Départ. formé en 1793 par la Convention avec l'ancien comté de Nice, la principauté de Monaco et les pays situés sur la rive droite de la Taggia ; ch.-l. *Nice*. Rendu en 1814 à la Sardaigne et reconstitué en 1860.

ALPES-MARITIMES (DÉPARTEMENT DES), départ. du sud-est de la France ; 3 736 km² ; 515 500 hab. (130 au km²). Ch.-l. *Nice* ; 2 arrond. (*Nice, Grasse*), 31 cant. et 163 comm. Il fait partie de la IXe région militaire (Marseille) et ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché d'Aix-en-Provence. Il a été formé, en 1860, du comté de Nice et de l'arrond. de Grasse, pris au départ. du Var. La partie septentrionale du départ. s'étend sur les hautes vallées du Var et de ses deux grands affluents, la Tinée et la Vésubie : ces régions, barrées vers l'aval par des gorges, ont une économie agricole tournée surtout vers l'élevage ; les bovins y prennent de plus en plus la place des moutons. Entre le cours moyen du Var, de direction O.-E., et les abords de Grasse s'alignent une série de « barres » calcaires, séparées par des vallées, où l'on cultive le blé, la vigne, l'olivier et des arbres fruitiers. De la Vésubie à la frontière italienne, les Alpes (ou Préalpes) Niçoises sont ouvertes par de pittoresques vallées ; la *Côte d'Azur* offre à cette région de larges débouchés pour ses fruits et ses produits laitiers. Avec Cannes et Nice, la Côte d'Azur, au climat exceptionnellement doux et ensoleillé, constitue la plus grande région touristique de la France, et le départ. lui doit la plus grande partie de sa richesse et de sa population.

En dehors des distilleries de parfums de Grasse et des entreprises qui accompagnent les villes importantes (confection, bâtiment, constructions mécaniques), on ne relève que des industries secondaires. C'est à la région littorale que le départ. doit le pourcentage très élevé de sa population active, employée dans le commerce, les « services » ou l'Administration (50 p. 100) : cette proportion n'est dépassée que dans l'agglomération parisienne. Conséquence de l'importance du *secteur tertiaire*, l'indice par habitant du

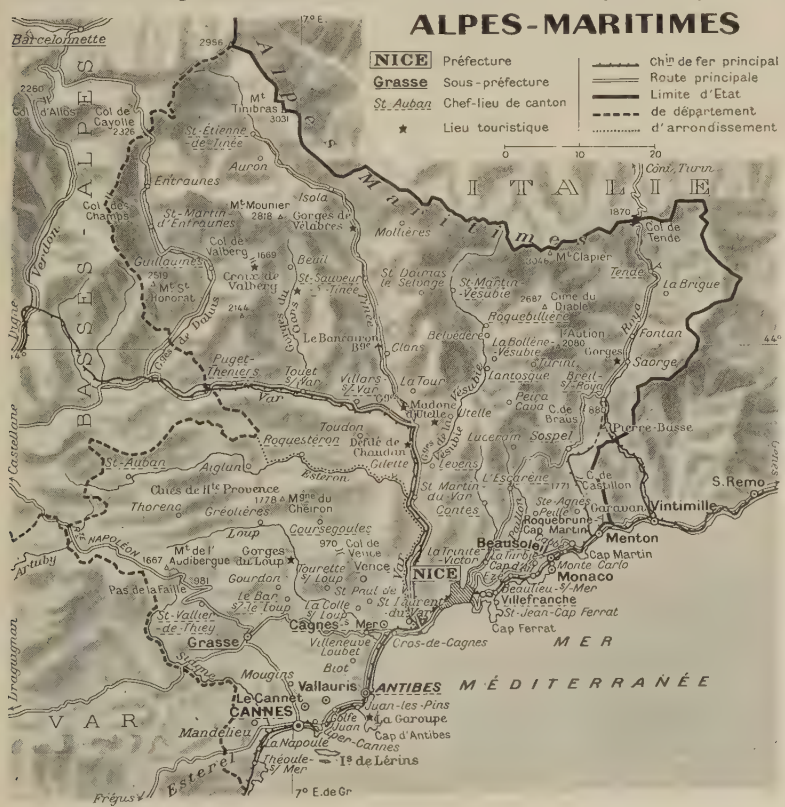
ALPES-MARITIMES
NICE Préfecture
Grasse Sous-préfecture
St-Auban Chef-lieu de canton
★ Lieu touristique
Ch.in de fer principal
Route principale
Limite d'Etat
de département
d' arrondissement
0 10 20
Barcelonnette
Mt Tinibras
Col de Cayolle
St-Etienne-de-Tinée
Auron
Isola
Entraunes
St-Martin-d'Entraunes
Mt Mounier
Gorges de Valabres
Mollières
Col de Valberg
Guillaumes
Croix de Valberg
Mt St-Honorat
Beuil
St-Sauveur-sur-Tinée
St-Dalmas-le-Selvage
St-Martin-Vésubie
Cime du Diable
Roquebillière
Belvédère
La Bollène-Vésubie
Lantosque
Turini
Gorges
Saorge
Fontan
La Brigue
Tende
Col de Tende
Mt Clapier
Mt Cima
Le Boréon
Le Barcaron
Clans
Puget-Théniers
Touet-s/-Var
Villars-s/-Var
La Tour
Roquestéron
Daluis
Toudon
Gilette
Lucéram
Sospel
Pierre-Basse
Peira Cava
Col de Braus
Utelle
Madone d'Utelle
St-Auban
Aiglun
Thorenc
Greolières
Chiès de Mts Provence
Mont du Chéiron
Coursegoules
Loup
Gorges du Loup
Mt de l'Audibergue
Col de Vence
Vence
Tourrette-s/-Loup
Gourdon
Pas de la Faille
Le Bar-s/-Loup
St-Paul de Vence
La Colle-s/-Loup
St-Vallier-de-Thiey
Grasse
Cagnes
Mer
Villeneuve-Loubet
Cros-de-Cagnes
Biot
Mougins
Vallauris
ANTIBES
Le Cannet
CANNES
Mandelieu
La Napoule
Théoule-s/-Mer
Ile de Lérins
Ile Ste-Marguerite
Cap d'Antibes
Juan-les-Pins
Golfe-Juan-Vallauris
Pointe de la Croisette
Cannes
Esterel
Fréjus
7° E de Gr
17° E
Cont. Turin
ITALIE
Cime du Diable
Mt Clapier
Col de Tende
Col de Cayolle
Col d'Allos
Col des Champs
Col de Valberg
Col de Turini
Col de Braus
Col de Castillon
Col de Vence
Col de Vence
Col de Vence

produit départemental atteste la médiocrité relative de la production. Le départ. est, enfin, l'un de ceux où l'activité agricole emploie l'un des plus faibles pourcentages de population. Mais les Alpes-Maritimes compensent très largement cette médiocrité par les devises étrangères qu'elles font entrer grâce à leurs stations balnéaires et à leurs centres touristiques.

ALPESTRE adj. Se dit des plantes qui vivent normalement dans la zone moyenne des montagnes (autour de 1 000 m dans la zone tempérée).

ALPHA n. m. Première lettre de l'alphabet grec. (L'alpha notait une voyelle ouverte, longue ou brève, semblable à l'*a* français. L'alphabet phénicien ne notant pas les voyelles, le grec lui a emprunté le signe appelé *aleph*, qui correspondait en sémitique à une aspiration gutturale.) ‖ S'emploie en mathématiques, en physique, etc., avec le sens de *premier* ou *premièrement* (α). [Dans ce cas, l'énumération se continue au moyen de *bêta* (β), *gamma* (γ), etc.] ‖ — *Fig. : L'alpha et l'oméga*, le commencement et la fin. (Saint Jean dit, dans son *Apocalypse*, que Dieu est *l'alpha et l'oméga* de toutes choses.)

— Chim. Sert à indiquer, dans la formule d'un composé organique, un groupement fonctionnel contigu à un autre : *alpha-naphtol* (α-naphtol).

— Linguist. *Alpha privatif*, en grec, particule d'origine indo-européenne qui, placée devant un mot, lui confère une valeur négative. (*Aphônia* est, en grec, composé de *alpha*, privatif, et de *phônê*, voix.) ‖ *Noms en alpha pur*, en attique, noms qui conservent intact, dans toute la déclinaison, l'*ā* du thème (ainsi hêmérā, hêmérās).

— Physiq. nucl. Se dit de l'un des rayonnements corpusculaires émis par les corps radio-actifs. (La particule alpha, ou hélion, est une particule positivement chargée, composée de deux neutrons et de deux protons. Elle peut être émise par des éléments radioactifs naturels, ou dans des réactions nucléaires. Dans toutes ses propriétés connues, la particule est identique à un noyau d'hélium.)

ALPHABET n. m. (du gr. *alpha* et *bêta*, noms des deux premières lettres de l'alphabet grec). Système de signes graphiques servant à la transcription d'une langue. ‖ Série, disposée dans un ordre conventionnel, de ces signes graphiques. ‖ Série des noms que portent ces lettres : *Récite ton alphabet.* ‖ Petit livre où les enfants apprennent les lettres et la manière de les assembler. ‖ *Par extens.* Résumé des connaissances indispensables : *L'homme en ces monts naît trabucaire : prendre et pendre est tout l'alphabet* (Hugo).

— Brod. Recueil de modèles de lettres et de chiffres anciens et modernes à l'usage des brodeuses.

— Imprim. Série de poinçons d'acier, de fer, ou de petites plaques de cuivre, présentant, les unes en relief, les autres en découpage, toutes les lettres de l'alphabet.

— Mus. Système de représentation des sons d'une échelle musicale au moyen des lettres de l'alphabet (V. part. *encycl.*)

— Télécomm. *Alphabet télégraphique, alphabet Morse, alphabet à cinq éléments*, v. CODE.

— ENCYCL. Linguist. La création de l'alphabet représente l'aboutissement d'une longue évolution (v. ÉCRITURE). Elle en est l'ultime perfectionnement, résultant d'une invention d'une grande portée, qui a consisté à décomposer la parole en sons simples. L'emploi de l'écriture idéographique conduisait à donner aux signes une valeur phonétique indépendamment du sens des mots; mais cela ne suffisait pas. Il fallait encore analyser la prononciation pour en ramener les éléments à un petit nombre de sons jugés fondamentaux. Ce travail d'analyse et de simplification fut, semble-t-il, l'œuvre des Phéniciens. C'est eux qui paraissent avoir établi le modèle de tous les alphabets en usage dans le monde; s'ils ne l'ont pas inventé, du moins l'ont-ils propagé. Au début, on ne s'est appliqué à distinguer et à noter que les consonnes, sans tenir compte des éléments vocaliques de la syllabe. C'est-à-dire que l'écriture se décomposait en tranches syllabiques, où chaque signe représentait une syllabe dont la consonne seule était notée. Ce système ne convenait pas à toutes les langues; on pouvait s'en contenter là où le vocalisme était réduit à quelques voyelles simples, et surtout là où le timbre des voyelles était d'avance imposé par le rôle que le mot jouait dans la phrase. C'était le cas dans les langues sémitiques anciennes et dans l'égyptien. Mais, à mesure que le syllabisme s'étendait, on a éprouvé le besoin de l'améliorer en y rendant possible l'indication des voyelles. Ce progrès fut réalisé d'abord par la multiplication des signes, chacun représentant une syllabe comprenant une consonne et une voyelle (tantôt consonne plus voyelle, tantôt voyelle plus consonne, tantôt voyelle entre deux consonnes). Ainsi s'est constituée l'écriture assyro-babylonienne en cunéiforme; le syllabaire y comprend un peu plus de 500 signes. On en a un exemple aussi dans le syllabaire cypriote, qui, ayant été créé au début du Ier millénaire pour noter une langue indigène, a servi à transcrire un dialecte grec et, malgré de graves insuffisances, est resté comme tel en usage jusqu'au dernier quart du IIIe s. avant notre ère; il comprend environ 55 signes. Un autre procédé a consisté à donner à chaque signe syllabique une valeur consonantique, à laquelle s'ajoutait une voyelle « inhérente », par exemple un *o* en siamois, un *a* dans les écritures de l'Inde; les autres voyelles étant notées par l'addition à la consonne d'un signe diacritique différent pour chacune. Le modèle de ces écritures est fourni dans l'Inde par la brāhmī, connue depuis le milieu du IIIe s. av. J.-C., et par la nāgarī, dont l'usage s'est développé surtout au XIXe s., toutes deux des merveilles de construction logique et d'exactitude. Le procédé le plus efficace a consisté toutefois à créer pour chaque voyelle un signe particulier, qui pouvait aisément s'adjoindre aux consonnes en toute position. C'est ce que présente dès ses débuts l'alphabet grec, pour lequel ont été utilisés comme voyelles des signes de l'ancien syllabaire sémitique qui n'avaient pas d'emploi en grec. L'influence phénicienne se rencontre ailleurs. Les fouilles pratiquées en ces dernières années à Ras Shamra, l'antique Ugarit, ont révélé l'existence et la pratique d'un abécédaire apparemment d'origine phénicienne, auquel les signes cunéiformes avaient été adaptés; c'est le plus ancien abécédaire connu (XIVe s. av. notre ère).

Le même procédé fut aussi employé par les Perses, qui, au temps de Darios, s'étaient constitué un alphabet inspiré des Phéniciens en se servant aussi des cunéiformes. L'extension de l'alphabet est un fait général et d'une grande portée. Elle ne s'est pas faite sans des vicissitudes qui supposent l'action constante de savants attentifs et appliqués. Quand on adoptait l'alphabet pour noter une langue nouvelle, on se heurtait à une double difficulté : c'est que la langue nouvelle comprenait souvent certains sons inconnus du modèle qu'on se proposait, et qu'elle en ignorait d'autres que le modèle présentait. Il y avait donc à la fois des excès et des défauts, qui devaient être corrigés. C'est ce dont témoignent sur le domaine grec les alphabets locaux développés par certaines cités, et plus encore les alphabets dérivés du grec : l'alphabet étrusco-italique, dont l'alphabet latin est issu, et plus tard l'alphabet gothique créé par Ulfila (IVe s.), l'alphabet arménien créé au Ve s., l'alphabet vieux-slave créé par Cyrille et Méthode au IXe s. Il est arrivé d'ailleurs, comme dans le cas du cunéiforme en vieux perse, que l'alphabet latin a été adapté à un type d'écriture tout différent. Sur la base de l'enseignement donné par les grammairiens latins, l'Irlande s'est constitué, vers le Ve s. de notre ère, l'écriture dite *ogamique*, en utilisant un procédé purement indigène. Il est impossible de suivre ici le développement de l'alphabet dans tous les pays qui l'emploient; c'est une histoire d'une variété extrême, et qui se complique de la question de l'orthographe. Un fait en ressort, qui servira de conclusion. S'il y a des orthographes plus ou moins bonnes, c'est-à-dire transcrivant plus ou moins exactement les sons de la langue, il n'y en a pas de parfaite. Même si une orthographe parfaite était réalisée, il faudrait la surveiller constamment pour la maintenir au courant de l'évolution de la langue. Car les langues changent sans cesse, entraînées dans l'écoulement continu des institutions humaines. (→ Biblio.)

— Mus. Les Grecs anciens ont créé une notation alphabétique pour représenter avec exactitude leurs trois genres : diatonique, chromatique, enharmonique. Cette notation a été connue de Martianus Capella et de Boèce (VIe s.), mais dut être ignorée d'Isidore de Séville (VIIe s.). Boèce, ou l'un de ses commentateurs, utilisa les lettres pour désigner les sons obtenus sur le monocorde; les moines théoriciens du Moyen Age reprirent cette coutume et continuèrent à marquer les tuyaux de l'orgue et les notes de l'échelle diatonique au moyen des lettres de l'alphabet latin. Dans la première version, la lettre A correspondait à notre *ut*, mais, dès le Xe s., dans le traité d'Odon de Cluny, A correspond à notre *la*. A partir de Gui d'Arezzo (XIe s.), les lettres tendent à laisser la place aux signes sur portées, qui reçoivent les noms connus : *ut, ré, mi*, etc. Les lettres alphabétiques ne disparurent pas entièrement; elles accompagnent parfois et traduisent les *neumes* sans lignes, apparaissent dans la portée à la place des « notes » (du XIe au XIVe s.), puis subsistent dans les tablatures d'orgue (XIVe s. et suivants), et enfin donnent leurs noms aux notes de notre échelle moderne dans les pays germaniques et anglais (concerto en A = concerto en *la*).

illustrations de Hans Holbein pour l'« Alphabet de la Mort »

Alphabet de la Mort, dessiné par Holbein, gravé par Hans Lutzelburger; chaque lettre s'y détache sur une composition macabre.

ALPHABÉTIQUE adj. Qui concerne l'alphabet; qui suit l'ordre de l'alphabet : *Index alphabétique.* ‖ *Ecriture alphabétique*, celle qui note les phonèmes isolés par des signes graphiques, comme le français.

ALPHABÉTIQUEMENT adv. D'après l'ordre alphabétique : *Classer alphabétiquement des documents.*

ALPHABÉTISME n. m. Système d'écriture qui repose sur un alphabet, par opposition aux systèmes idéographiques ou syllabiques.

ALPHAND (Jean Charles), ingénieur français (Grenoble 1817 - Paris 1891). Haussmann le chargea, en 1854, de créer des squares, de transformer en parcs les bois de Boulogne et de Vincennes, les Buttes-Chaumont, de dessiner les parterres des Champs-Elysées et du parc Monceau, etc. En 1870, il dirigea les travaux des fortifications de Paris.

ALPHANET n. m. Nom que les fauconniers donnaient à une race africaine du faucon lanier (*Falco biarmicus*). [On dit encore au fém. ALPHANETTE et ALPHANESSE.]

ALPHARD (ar. *al-fard*, l'isolé), nom donné à l'étoile α Hydre* femelle ou α *Hydrae*. Magnit. 2,2. Type spectral K 3. (V. ÉTOILE.)

ALPHATHÉRAPIE n. f. Radiol. Utilisation thérapeutique des rayons alpha.

— ENCYCL. Les rayons alpha sont les moins pénétrants des rayonnements émis par les corps radio-actifs. Seul le polonium émet des

Phot. Giraudon, Kupferstichkabinett der Oeffentlichen Kunstsammlung.

rayons alpha, à l'exclusion de toute autre radiation, mais, en pratique, si un corps radio-actif est appliqué sans aucune filtration, malgré le mélange de plusieurs rayons, c'est le plus absorbable qui agit seul, en l'occurrence le rayon alpha (hélions porteurs d'une double charge positive).

ALPHÉE, en gr. **Alpheios** ou **Alfíos,** fl. de Grèce, dans le Péloponnèse, qui naît dans le Taygète et gagne le golfe de Kyparissia après être passé à proximité d'Olympie.

ALPHÉE, en gr. **Alpheios.** Myth. gr. Dieu-fleuve du Péloponnèse. Amoureux de la nymphe Aréthuse, suivante d'Artémis, il se fit chasseur pour la suivre. Mais Artémis changea la nymphe en fontaine. Alphée redevint fleuve, et alla mêler ses eaux à celles de la source Aréthuse.

ALPHEN AAN DEN RIJN, comm. des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur la rive droite du Vieux-Rhin, à l'E. de Leyde; 22 900 hab. Constructions mécaniques; chantiers navals; industrie alimentaire.

ALPHÉSIBÉE, en gr. **Alphesiboia.** Myth. gr. Nymphe d'Asie dont Dionysos recherchait en vain les faveurs. Le dieu suscita alors un tigre, et la nymphe, effrayée, se réfugia dans ses bras. Leur fils, Médos, héros éponyme des Mèdes, appela *Tigre* le fleuve au bord duquel s'était déroulée cette scène.

ALPHITOBIE n. m. (gr. *alphiton,* farine, et *bios,* vie). Petit insecte noir, d'origine exotique, qui se rencontre dans nos boulangeries, où il vit de farine comme les grillons. (Nom sc. : *Alphitobius piceus.* Le genre fait partie des coléoptères, famille des ténébrionidés.)

ALPHONSE n. m. Arg. Homme entretenu par sa maîtresse : *Allons, il est temps de partir, aussi bien les alphonses rappliquent de toutes parts* (Huysmans).

ARAGON et NAVARRE

ALPHONSE Ier le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre (1104-1134), deuxième fils du roi Sanche Ier, frère et successeur du roi Pierre Ier. Séparé de sa femme Urraque, reine de Castille, il ne put lui enlever ce royaume. Il prit aux Maures Tudela (1110), Saragosse (1118), et remporta sur eux l'éclatante victoire de Cutanda (1120). Il fit de nombreuses autres campagnes dans le sud de la France, au Levant et en Andalousie. Battu devant Fraga, il mourut peu après, léguant son royaume aux ordres militaires. Mais les Aragonais proclamèrent son frère cadet Ramire II et les Navarrais son cousin García V, arrière-petit-fils de García IV.

ALPHONSE II RAIMOND le Chaste (1152 - Perpignan 1196), roi d'Aragon (1164-1196), fils aîné de Raimond-Bérenger IV, comte de Barcelone, et de Pétronille, reine d'Aragon. Il établit sa domination sur le Roussillon, s'imposa vicomte de Béarn et hérita, en 1168, du comté de Provence, où il régna sous le nom d'Alphonse Ier. Ses dernières années furent occupées à la construction d'un grand Etat, étendu du royaume arabe de Valence aux Alpes. Protecteur des poètes, il était lui-même troubadour.

ALPHONSE III le Bienfaisant (1264 - Barcelone 1291), roi d'Aragon et de Sicile (1285-1291), fils aîné de Pierre III le Grand, roi d'Aragon, et de Constance de Souabe (fille de Manfred, roi de Sicile). Soucieux du bonheur de son peuple, il accorda aux Aragonais des privilèges importants, qui subsistèrent jusqu'en 1338.

ALPHONSE IV le Débonnaire (1299 - Barcelone 1336), roi d'Aragon (1327-1336), deuxième fils du roi Jacques II et de Blanche d'Anjou-Sicile. Il soutint contre Gênes une guerre ruineuse et n'eut qu'une autorité fort ébranlée dans son royaume. Il épousa d'abord Thérèse d'Enteça, nièce et héritière d'Ermengaud XII, comte d'Urgel, puis Eléonore de Castille, fille du roi Ferdinand IV. Malheureusement, ses préférences pour Ferdinand, marquis de Tortosa, né du second lit, provoquèrent la révolte d'un fils du premier lit, le futur roi Pierre IV le Cérémonieux.

ALPHONSE V le Grand et le Magnanime (1396 - Naples 1458), roi d'Aragon et de Sicile (1416-1458), roi *Alphonse Ier* des Deux-Siciles (1442-1458), fils aîné du roi Ferdinand Ier le Juste et d'Aliénor de Castille. Il laissa le gouvernement de l'Aragon à sa femme, Marie de Castille, et à son frère Jean II, roi de Navarre, et partit pour la Sicile. Il se fit adopter par Jeanne II, reine de Sicile à Naples, mais fut déshérité à la suite d'une tentative prématurée d'usurpation. Jeanne adopta alors successivement Louis III et René d'Anjou, qui ne purent prendre possession du trône. A la mort de Jeanne (1435), Alphonse V pénétra en Italie du Sud; fait prisonnier par le duc de Milan, il sut amener son geôlier à le libérer et à l'aider dans son entreprise. En 1442, enfin, il achevait la conquête de la Sicile de terre ferme. Installé à Naples, il accueillit les humanistes et les savants de l'époque. Ayant réuni les deux royaumes de Sicile, il prit pour la première fois le titre surprenant de « roi des Deux-Siciles », qui, après lui, ne devait reparaître qu'en 1815. En mourant, il légua Naples à son fils naturel Ferdinand Ier, et laissa les royaumes d'Aragon et de Sicile à son frère Jean II, roi de Navarre.

ASTURIES, CASTILLE, GALICE, LEÓN

ALPHONSE Ier le Catholique (693-757), roi des Asturies (739-757), gendre du roi Pélage, il succéda à son beau-frère Favilla et chassa les Maures d'une partie de l'Espagne septentrionale.

ALPHONSE II le Chaste (Oviedo 759 - 842), roi d'Oviedo en 783 et de 791 à 835, fils du roi Fruela Ier. Il vainquit les Arabes, leur prit Lisbonne en 797 et abdiqua en faveur de son cousin Ramire Ier.

ALPHONSE III le Grand (838 - Zamora † 842), roi d'Oviedo (866-910), fils d'Ordoño Ier et neveu de Ramire Ier. Il conquit sur les Arabes une partie de la Lusitanie et de la Vieille Castille, mais, son fils aîné García Ier s'étant révolté, il abdiqua en sa faveur.

ALPHONSE IV le Moine († 932), roi de León, fils du roi Ordoño II; il succéda en 924 à Fruela II, son oncle. Il abdiqua en 927 et se retira dans un monastère lors de la révolte de son frère Ramire II.

ALPHONSE V le Noble (994 - Vizeu [auj. Viseu] 1028), roi de León (999-1028), fils du roi Bermude II et d'Elvire de Castille. Il périt en combattant les Arabes.

ALPHONSE VI (1030-1109), roi de León (1065-1109), de Castille (1072-1109) et de Galice (1073-1109), fils de Ferdinand Ier le Grand, roi de Castille et de León. Son frère aîné Sanche II le Fort, roi de Castille, conquit son royaume et l'emprisonna. A la mort de Sanche, Alphonse IV, libéré, retrouva son royaume de León et hérita celui de Castille (1072). Il s'empara du royaume de Galice, qui appartenait à son jeune frère García, puis se tourna contre les Arabes, conquit Tolède après un siège de sept ans (1085) et en fit sa capitale; toutefois, battu par les Almoravides à Sagrajas (1086), il perdit une partie de ses conquêtes. L'un de ses meilleurs capitaines, Rodrigue Diaz de Bivar, dit « le Cid », se brouilla avec lui et guerroya pour son propre compte. Il eut pour successeur sa fille Urraque.

ALPHONSE VII le Bon (1105 - Fresneda 1157), roi de Castille et de León (1112-1157), empereur d'Espagne (1135-1157), petit-fils d'Alphonse VI par Urraque, reine de Castille. Fatigués du mauvais gouvernement d'Urraque et inquiets de l'énergie d'Alphonse Ier le Batailleur, roi d'Aragon, second mari de la reine, les nobles castillans placèrent sur le trône le jeune Alphonse, qui dut lutter encore quelques années contre sa mère. Il continua la politique d'expansion d'Alphonse VI et, avec le titre impérial dont il se para en 1135, fit reconnaître sa suprématie par les rois d'Aragon, de Navarre et de Portugal. Malheureusement, il partagea ses Etats entre ses deux fils, donnant à Sanche III la Castille et à Ferdinand II le León et la Galice.

ALPHONSE VIII le Noble (1155 - Ávila 1214), roi de Castille (1158-1214), fils du roi Sanche III et de Blanche de Navarre. Les troubles de sa minorité permirent aux rois voisins d'envahir le territoire castillan. A sa majorité, Alphonse réorganisa son royaume et y ajouta le comté de Gascogne, dot de sa femme Aliénor d'Angleterre, fille du roi

monnaie d'argent à l'effigie d'ALPHONSE IX roi de León et de Galice

sceau d'ALPHONSE X le Sage, roi de Castille et de León, empereur germanique

Henri II Plantagenêt. Allié aux rois d'Aragon et de Portugal, il remporta sur les Almohades la victoire de Las Navas de Tolosa (1212), qui porta à la domination musulmane en Espagne un coup décisif. Il fonda à Palencia (1209) la première université d'Espagne.

ALPHONSE IX (1166-1230), roi de León et de Galice (1188-1230), fils du roi Ferdinand II et d'Urraque de Portugal. Marié en secondes noces à sa cousine Bérengère de Castille, fille aînée du roi Alphonse VIII, il en fut séparé pour parenté après avoir eu plusieurs enfants, dont saint Ferdinand III. Celui-ci, roi de Castille en 1217, s'aliéna son père, qui combattit les Arabes avec succès. En 1188, Alphonse IX avait réuni les premières Cortès. A sa mort, il déshérita Ferdinand, mais celui-ci fut reconnu roi par les Galiciens et les Léonais.

ALPHONSE X le Sage (Tolède 1221 - Séville 1284), roi de Castille et de León (1252-1284), empereur germanique (1267-1272), fils aîné du roi Ferdinand III et de Béatrice de Souabe (fille de Philippe, roi de Germanie). Les dépenses de sa politique extérieure profitèrent à ses adversaires : son fils Sanche, révolté, et le roi de France. C'était un des princes les plus éclairés de son temps. Il fut l'animateur de tout le mouvement intellectuel qui se développa en Espagne au XIIIe s. Il composa lui-même des poèmes en galicien (*Las Cantigas de Santa Maria*), il inspira la *Crónica general,* premier essai d'une histoire d'Espagne en langue vulgaire; mais les deux œuvres principales dont il dirigea la publication concernent le droit (*Siete partidas*) et l'astronomie (*tables Alphonsines*). Son fils aîné Ferdinand, seigneur de la Cerda, étant mort en 1275, il dut reconnaître pour successeur son deuxième fils, Sanche IV le Brave, aux dépens des infants de la Cerda, fils de Ferdinand.

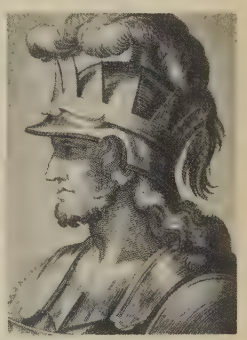

ALPHONSE Ier le Batailleur roi d'Aragon et de Navarre gravure anonyme *Bibliothèque nationale*

Alphonse X le Sage (ORDRE CIVIL D'), ordre espagnol créé en 1902, réorganisé en 1939 et en 1945, récompensant les services rendus dans la recherche scientifique, les lettres et les arts. Cinq classes. Insigne : croix à quatre branches en émail rouge bordé d'or, portant à l'avers un médaillon à l'effigie du souverain et les emblèmes de León et de Castille, entouré de la légende « Alfonso X el Sabio, Rey de Castilla y de León »; au revers, un aigle dressé tient en ses serres un globe terrestre. Ruban cramoisi.

ALPHONSE XI le Vengeur (1311-1350), roi de Castille (1312-1350), fils de Ferdinand IV et de Constance de Portugal. Autoritaire, il abaissa les nobles, qui s'étaient agités au cours de sa minorité. Il mena une politique d'expansion, s'empara d'Algésiras et mourut de la peste au siège de Gibraltar. Marié en 1328 à Marie de Portugal (fille du roi Alphonse IV le Brave), qui lui donna pour fils Pierre le Cruel, il eut dès 1329 une liaison avec Eléonore de Guzmán, veuve de Jean de Velasco, qui lui donna dix enfants, parmi lesquels le roi Henri II le Magnifique.

ESPAGNE

ALPHONSE XII (Madrid 1857 - *id.* 1885), roi d'Espagne (1874-1885), fils du roi François d'Assise et de la reine Isabelle II. Il s'occupa de pacifier le royaume, divisé entre les intransigeants du Sud et les carlistes du Nord. Il réunit les Cortès en 1876, pour élaborer une nouvelle Constitution.

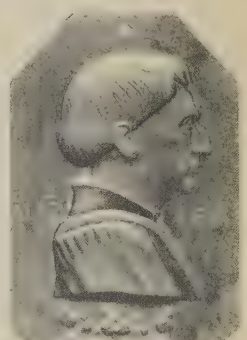

ALPHONSE V le Grand roi d'Aragon et de Sicile bronze de Pisanello

ALPHONSE XIII
roi d'Espagne

ALPHONSE V l'Africain
roi de Portugal
détail de la tapisserie
« la Prise d'Arzila »
Palais national de Madrid

chasseur **alpin**
(éclaireur skieur)

ALPHONSE XIII (Madrid 1886 - Rome 1941), roi d'Espagne (1886-1931), fils posthume d'Alphonse XII. La régence de sa mère Marie-Christine fut marquée par la guerre hispano-américaine (1898), qui coûta à l'Espagne Cuba et les Philippines. Le 17 mai 1902, il monta effectivement sur le trône et conclut l'entente franco-espagnole relative au Maroc (1904). A l'intérieur, il assura le fonctionnement de la monarchie constitutionnelle et le redressement de la nation (1909-1917), mais après quelques années de crise, il contribua, en septembre 1923, au succès du coup d'Etat du général Primo de Rivera. Il quitta l'Espagne après les élections municipales du 12 avril 1931, la république étant proclamée. Peu avant sa mort, il abdiqua en faveur de son troisième fils, Jean, comte de Barcelone. (→ Biblio.)

FRANCE

ALPHONSE Ier Jourdain (près de Tripoli, en Syrie, 1103 - Césarée 1148), comte de Toulouse (1112-1148). Fils de Raimond IV et d'Elvire de Castille, il fut baptisé dans le Jourdain, d'où son surnom. Comte de Rouergue en 1105, il succéda, en 1112, à son frère Bertrand comme comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence. Il eut à lutter contre le duc d'Aquitaine et le comte de Barcelone. En 1123, ayant été assiégé dans Orange, il fut délivré par les Toulousains. Deux fois excommunié, à cause de démêlés avec le clergé, il partit en 1147 pour la Terre sainte, après avoir fondé Montauban (1144).

ALPHONSE DE FRANCE, prince capétien (1220-1271), comte de Poitiers et comte de Toulouse sous le nom d'Alphonse II (1249-1271), septième fils du roi Louis VIII. Il épousa en 1237 Jeanne de Toulouse, fille du comte Raimond VII. Il participa à la VIIe croisade et fut fait prisonnier à Mansourah (1250) avec son frère Saint Louis. A son retour, il répara par une sage administration les maux causés par la croisade des albigeois et fit faire à la France méridionale le premier pas vers la centralisation. Il respecta l'autonomie des peuples dont il était le souverain et encouragea la formation de nouvelles communes, auxquelles il imposa des institutions rédigées sur un plan uniforme, mais n'accorda pas de libertés politiques. Il octroya à la ville de Riom la charte dite *Charte Alphonsine*, code de droit public en Auvergne pendant tout le Moyen Age. En 1270, déférant aux vœux des habitants du midi de la France, il fit tenir un parlement à Toulouse. Il mourut à son retour de la VIIIe croisade, et eut pour successeur son neveu Philippe III, roi de France.

PORTUGAL

ALPHONSE Ier Henriques (Guimarães v. 1110 - Coimbra 1185), comte de Lusitanie (1112-1139), roi de Portugal (1139-1185), fils de Henri de Bourgogne, prince capétien, comte de Lusitanie, et d'une fille naturelle du roi Alphonse VI de Castille. Il succéda à son père sous la tutelle de sa mère ; mais l'incapacité et la légèreté de celle-ci le forcèrent, devenu majeur, à l'écarter du pouvoir (1128). En 1139, victorieux des Maures à Ourique, il fut proclamé roi de Portugal par ses soldats sur le champ de bataille, s'affranchissant ainsi de la suzeraineté de son cousin germain, Alphonse VII de Castille. Mais celui-ci ayant été reconnu empereur d'Espagne, le roi de Portugal dut accepter sa prééminence honorifique. Alphonse Ier prit Lisbonne en 1147, Evora en 1166 et organisa fortement son royaume. Après plusieurs guerres contre Ferdinand II, roi de León, second fils d'Alphonse VII de Castille (1163, 1165, 1166, 1180), il écrasa les Almohades, en 1184, à Santarem. De son mariage (1146) avec Mahaut de Savoie, fille du comte Amédée III, il eut sept enfants, dont Sanche Ier, son successeur.

ALPHONSE II le Gros (Coimbra 1185 - † 1223), roi de Portugal (1211-1223), fils du roi Sanche Ier et de Douce de Barcelone. Législateur renommé, il consolida la structure juridique du royaume. Jaloux de son autorité, il entra en lutte avec l'Eglise et mourut excommunié. De son mariage avec Urraque de Castille, fille du roi Alphonse VIII, il eut cinq enfants, dont les rois Sanche II et Alphonse III.

ALPHONSE III le Boulonnais (Coimbra 1210 - Lisbonne 1279), roi de Portugal (1248-1279), deuxième fils d'Alphonse II. Du vivant de son frère aîné Sanche II, il devint en 1238 comte de Boulogne par son mariage avec Mahaut II, comtesse de Boulogne. Devenu roi, il répudia sa femme et épousa en 1254 Béatrice de Castille, fille naturelle du roi Alphonse X, décision qui lui valut de longs démêlés avec l'Eglise. Il continua pourtant la politique d'expansion portugaise, pénétra au-delà du Tage (Alentejo) et conquit l'Algarve sur les Maures. De son second mariage, il eut huit enfants, dont le roi Denis le Libéral.

ALPHONSE IV le Brave (Lisbonne 1290 - *id.* 1357), roi de Portugal (1325-1357), fils du roi Denis le Libéral et d'Isabelle d'Aragon. Il lutta d'abord contre la Castille, puis se réconcilia avec Alphonse XI, son gendre, pour lutter contre les Maures ; en 1340, les deux rois remportèrent la victoire de Tarifa. Ses dernières années furent troublées par des guerres civiles ; inquiet du mariage secret de son fils Pierre avec Inès de Castro, il la fit tuer (1355), provoquant la révolte de l'infant ; une réconciliation termina la lutte peu avant sa mort. De son mariage avec Béatrice de Castille, fille du roi Sanche IV le Brave, il eut sept enfants, dont le roi Pierre Ier le Justicier.

ALPHONSE V l'Africain (Sintra 1432 - *id.* 1481), roi de Portugal (1438-1481), fils aîné du roi Edouard et d'Eléonore d'Aragon, époux d'Isabelle de Portugal, père de Jean II le Parfait. Prince éclairé, il accueillit à sa cour les hommes de valeur. Désireux d'étendre les possessions portugaises d'Afrique, il entreprit plusieurs expéditions au Maroc (1458-1471), où il remporta notamment la victoire d'Arzila. Veuf, en 1455, il se fiança à sa nièce Jeanne, fille de Henri IV, roi de Castille, et disputa le trône castillan à Isabelle la Catholique.

ALPHONSE VI (Lisbonne 1643 - Sintra 1683), roi de Portugal (1656-1683), fils du roi Jean IV et de Louise de Guzmán. Après la régence de sa mère, il laissa gouverner le comte de Castelo Melhor. Ses troupes victorieuses des Espagnols à Ameixial (1663) et à Villaviciosa (1665), assurèrent l'indépendance du Portugal, reconnue au traité de Lisbonne (1668). Malade, Alphonse VI fut déposé en 1668 et relégué dans l'île de Terceira, puis à Lisbonne ; la reine Marie de Savoie fit annuler son mariage pour épouser le frère du roi déchu, Pierre, qui porta jusqu'en 1683 le titre de gouverneur du royaume.

SICILE

ALPHONSE Ier, roi des Deux-Siciles. V. ALPHONSE V *le Grand*, roi d'Aragon.

ALPHONSE II (1449-1496), roi de Sicile péninsulaire (1494-1495), fils aîné du roi Ferdinand Ier et d'Isabelle de Clermont. Détrôné par Charles VIII, roi de France, il eut pour successeur son fils aîné, Ferdinand II.

ALPHONSE-MARIE de Liguori (saint), missionnaire et théologien italien (Marianella, près de Naples, 1696 - Nocera 1787). D'abord avocat, il entre dans les ordres (1724) pour se consacrer à la rechristianisation de la région napolitaine. Il crée des missions populaires, dont le développement même et le succès le conduisent à grouper des collaborateurs en une congrégation dite « des rédemptoristes », puis à élaborer un système de théologie morale. Ce système, qui tient le milieu entre les tendances rigoristes et les facilités données par les théologiens qu'on appelle probabilistes, a reçu le nom d'*équiprobabilisme*. Nommé évêque de Sainte-Agathe-des-Goths, près de Bénévent (1762), il y continue l'œuvre des missions et se retire en 1775. Ses dernières années sont attristées par de vives luttes qui opposent les membres de sa congrégation et qui aboutissent à une scission. Ses œuvres principales sont : *les Gloires de Marie* (1750), *Théologie morale* (1753-1755). Ses *Œuvres complètes* ont été traduites en français (1834-1842). Il eut de nombreux contradicteurs, jansénisants ou régalistes. Canonisé en 1839, docteur de l'Eglise en 1871. — Fête le 2 août. (→ Biblio.)

Alphonsines (TABLES), tables astronomiques dressées en 1252 sur l'ordre du roi de Castille Alphonse X le Sage, par de célèbres astronomes chrétiens, juifs et surtout arabes. Ces tables, destinées à remplacer celles de Ptolémée, divisaient l'année en 365 jours 5 h 49 mn et 16 s, évaluation qui ne dépasse que de 26 s les meilleures déterminations modernes ; elles furent calculées pour le méridien de Tolède en 1256.

ALPICULTEUR n. m. Personne qui pratique l'alpiculture.

ALPICULTURE n. f. Nom donné dans la région alpestre, et particulièrement dans la Suisse romande, à la culture pastorale des hautes régions (aménagement des alpages).

ALPIEN, ENNE ou **ALPIGÈNE** adj. Se dit, chez certains auteurs, de groupements végétaux des Alpes.

ALPILLES (les) ou **ALPINES,** petit massif calcaire de Provence, entre la Crau et la plaine de la basse Durance ; 386 m à *La Caume*. Le village des Baux-de-Provence est accroché sur le versant méridional du massif. (→ Biblio.)

Alpilles (CANAL DES), canal d'irrigation de Provence. Commencé en 1772, il a sa prise d'eau sur la Durance, à Mallemort, et se divise en deux branches principales, elles-mêmes très ramifiées : celle du nord arrose la plaine que dominent les *Alpilles* (Saint-Rémy, Châteaurenard, etc.) et aboutit à Tarascon ; celle du sud irrigue une partie de la Crau et aboutit à l'étang de Berre.

ALPIN, E adj. Relatif aux Alpes, aux montagnes : *Club alpin.* ‖ Se dit des plantes qui vivent en haute montagne.
— Anthropol. *Race alpine,* l'une des races blanches qui se sont installées en Europe à l'âge de la pierre polie. (V. part. *encycl.*)
— Mil. *Chasseurs alpins, troupes alpines* (ou *alpins* n. m.), unités militaires spécialisées dans la guerre de montagne, et particul. dans la défense des Alpes. (V. part. *encycl.*)
— Zootechn. *Chèvre alpine,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Anthropol. La *race alpine* occupe actuellement une partie de l'Europe centrale, du nord de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne du Sud et de la France (notamment certaines zones des Alpes, du Massif central et de la Bretagne). Ses représentants sont brachycéphales, de stature en dessous de la moyenne ; leur corps est trapu, avec un tronc long et des membres courts ; leurs cheveux sont châtains et leurs yeux verts ou marron.
— Mil. Les *troupes alpines* comprennent depuis 1888 des *bataillons de chasseurs alpins* (v. CHASSEUR), des *régiments d'infanterie alpine,* des *groupes alpins d'artillerie de montagne,* des *bataillons alpins de forteresse,* etc. Toutes ces formations reçoivent une organisation appropriée à leur spécialité. (Chaque bataillon alpin comporte notamment une section d'éclaireurs* skieurs.) Les troupes alpines des *divisions d'infanterie alpine* (D. I. A.) sont des unités d'élite. Certains de leurs cadres reçoivent une instruction technique particulière au combat de montagne à l'*École militaire de haute montagne* formée à Chamonix en 1932.
— Zootechn. La *chèvre alpine* est, comme son nom l'indique, originaire de la chaîne des Alpes. C'est un animal à poil ras, à tête triangulaire, aux oreilles droites en forme de cornet, à l'aspect gracieux. Il en existe diverses variétés, toutes bonnes laitières et capables de s'acclimater facilement. En France, on rencontre la chèvre *alpine chamoisée,* la *tarentaise* (ou « cou clair »), la *sundgau* ou *alsacienne*. En Suisse, la race alpine est représentée par la *saanen,* uniformément blanche, excellente productrice, la *toggenbourg* et la *schwartzhals*.

Alpin français (CLUB) [**C. A. F.**], association française d'alpinistes fondée en 1874, et dont le siège est à Paris. Son but est de faciliter et de propager la connaissance de la montagne et d'être le lien entre toutes les personnes attirées par la montagne. Son activité couvre toute l'étendue de la France métropolitaine ; il est organisé en sections à l'échelon départemental ou régional. Le C. A. F. est aussi une véritable fédération de clubs. Il a publié un *Annuaire* de 1874 à 1934, et depuis 1905 il édite une revue mensuelle, *la Montagne*.

Alpine Club, association britannique d'alpinistes dont le siège est à Londres. Fondé en 1857, l'*Alpine Club* est l'ancêtre des clubs

Phot. Vernacci, N. Y. T.

alpins. Ses membres doivent justifier d'une certaine activité alpine et d'ascensions difficiles.

ALPINES. V. ALPILLES.

ALPINIA n. m. Plante d'Asie subtropicale, remarquable par ses belles fleurs, son port élégant, son rhizome aromatique et stimulant. (*Alpinia officinarum* donne le galanga. Le genre [150 espèces] fait partie des zingibéracées.)

ALPINISME n. m. (de *alpes*, montagnes). Sport des ascensions en montagne.

Historique.

— ENCYCL. L'ère de l'*alpinisme* commence avec la conquête du mont Blanc. Le plus haut sommet d'Europe tente le savant genevois H. B. de Saussure. En 1786, Jacques Balmat et le docteur Paccard atteignent le sommet, tandis que de Saussure renouvelle l'ascension en 1787. Dans la première moitié du XIXe s., des pionniers vont mener à bien l'ascension d'un grand nombre de sommets des Alpes, comme la Jungfrau et le Finsteraarhorn en 1812, la pointe Zumstein du mont Rose en 1820, et la pointe Gnifetti en 1842; le mont Pelvoux dans les Alpes du Dauphiné, et le pic d'Aneto dans les Pyrénées. L'alpinisme acquiert peu à peu droit de cité. Les Alpes sont décrites et inventoriées; les grands centres d'alpinisme naissent (Chamonix, Zermatt et Grindelwald, Courmayeur et Breuil). Le développement économique, celui des moyens de transport, l'évolution sociale créent un climat favorable au tourisme en général et à l'alpinisme en particulier. Enfin, le développement de l'hôtellerie et l'apparition des premiers corps de guides vont accélérer cette grande invasion des montagnes dont la seconde moitié du XIXe s. sera le témoin.

De 1850 à 1865, la plupart des grands sommets des Alpes vont être conquis. La pointe Dufour du mont Rose (1855), l'Allalinhorn (1856), les Mischabels (1858), l'Aletschhorn, le Weisshorn, le Lyskamm (1861), la dent Blanche (1862), la barre des Ecrins (1864), les Grandes-Jorasses et l'aiguille Verte (1865) marquent les étapes de cette période unique, au cours de laquelle les Anglais se taillèrent la part du lion avec Hudson, Tyndall, Kennedy, Whymper, servis par les premiers grands guides de l'histoire : Croz, Taugwalder, Carrel, Binel, Almer. Le 14 juillet 1865, la conquête du Cervin, qui passait pour inaccessible, marque la fin de l'âge d'or et le premier grand drame de l'histoire alpine. L'ascension du mont Blanc se fait maintenant couramment; le Cervin lui-même est escaladé de nouveau. L'alpinisme n'est plus une folie. Alpinistes et guides ont acquis une solide expérience. Une technique est née. Ses règles vont donner le jour à un sport. Jusqu'alors, les hommes ont gravi les montagnes *malgré* leurs difficultés; dès lors, on va aller vers les montagnes *à cause* de leurs difficultés. Et l'*alpinisme acrobatique*, dont l'Anglais Mummery est considéré comme le père, est né. La Meije en 1877, le Grand Dru en 1878, le Petit Dru l'année suivante, le Grépon en 1881, la dent du Géant en 1882 tombent tour à tour. On gravit par des *voies* plus difficiles des sommets déjà conquis. Chaque montagne va fournir autant d'itinéraires qu'elle a d'arêtes et de versants. Chaque année est marquée par des dizaines de « premières ». Parmi les cordées les plus célèbres de cette période (avant 1914), il faut citer celles de Mummery avec le guide Alexandre Burgener, de Ryan avec Franz Lochmatter, de G. W. Young avec Joseph Knubel, des Meyer avec Angelo Dibona. En même temps, les alpinistes sont devenus plus nombreux; l'Alpine Club a été fondé à Londres en 1857, le Club Alpin français en 1874.

Après le premier conflit mondial, les jeunes générations repartent à l'assaut des montagnes. La naissance des clubs alpins académiques (comme en France le *Groupe de haute montagne*) favorise le développement de l'*alpinisme sans guide*, tandis qu'un nouveau développement de la technique, dû à l'utilisation des crampons et des pitons importés des Alpes orientales, va doubler les possibilités et l'audace des grimpeurs. Les courses qui, hier, étaient considérées comme impossibles vont devenir l'enjeu d'une véritable compétition, à laquelle se mêle parfois l'orgueil national; et toutes, peu à peu, trouveront leurs vainqueurs, comme si l'homme reculait chaque fois la limite de ses possibilités. Seules, bientôt, quelques courses particulièrement ardues ont résisté à toutes les convoitises et à tous les assauts : ce sont les « derniers problèmes ». Mais la face nord du Cervin (1931), la face nord des Grandes-Jorasses (1935), la face nord de l'Eiger (1938), l'éperon nord de la pointe Walker (1938) sont tour à tour forcés, au prix de difficultés extrêmes et de plusieurs journées d'efforts. Avant même que les cimes des Alpes soient toutes gravies, des pionniers avaient dirigé leurs efforts vers les montagnes lointaines des massifs étrangers. Les plus hauts sommets du Caucase, des Andes, d'Afrique avaient été escaladés avant la fin du XIXe s.; au moment de la Première Guerre mondiale, beaucoup des grands sommets de la Terre étaient gravis, tous étaient assiégés. Mais, dans l'Himalaya, les résultats à la même époque ne sont pas brillants : quelques sommets de 6 000 m et trois sommets de 7 000. Quant aux plus de 8 000 m (il y en a 14), ce n'est qu'après la fin de la Première Guerre mondiale que les tentatives pour les gravir vont avoir lieu : entre 1920 et 1940, plusieurs dizaines d'expéditions, anglaises, italiennes, allemandes, autrichiennes, américaines et françaises, sont dirigées vers les géants du globe et assiègent successivement l'Everest, le K 2, le Kangchenjunga, le Nanga-Parbat, le Hidden Peak. Mais ces tentatives se soldent toutes par des échecs; le plus haut sommet conquis reste longtemps la Nanda-Dévi (7 816 m), gravie en 1936.

Après la Seconde Guerre mondiale, les itinéraires les plus difficiles des Alpes vont être répétés, souvent plusieurs fois par été, par les jeunes générations formées aux écoles d'escalade. Les méthodes techniques et le matériel ont encore progressé. La face nord des Drus, gravie en 1935, escaladée quelquefois avant 1950, l'a été plus de cinquante fois en 1955. L'éperon nord de la pointe Walker, escaladé de nouveau seulement en 1945, a été gravi plus de quinze fois dix ans après, dont six fois dans le seul été 1952. Cet essor de l'alpinisme de haute difficulté est la preuve d'une étonnante vitalité. Et les dernières conquêtes, comme la face ouest du Dru (1952), son éperon sud-ouest (1955), parois monolithiques, verticales, souvent surplombantes, n'ont été possibles que grâce à l'escalade artificielle. Ces exploits semblent avoir « épuisé » les Alpes. Les grands faits de l'alpinisme international vont désormais s'inscrire dans les montagnes lointaines. Les années 1950 paraissent être des années fastes pour les expéditions himalayennes. Les Français à l'Annapurna (8 078 m) réalisent brillamment l'ascension du premier 8 000 (3 juin 1950), tandis que les Anglais, en 1953, récoltent sur l'Everest (8 840 m) le fruit de trente années d'efforts. Avec la conquête du plus haut sommet du globe, la montagne devient un « monde désormais fini ». Les grands succès vont se précipiter. Un Allemand gravit seul le Nanga-Parbat (8 125 m) en 1953, deux Italiens prennent possession du K 2 (8 611 m) en 1954, deux Autrichiens réussissent le Cho-Oyu (8 140 m) en 1954 aussi; en 1955, à quelques jours d'intervalle, le Kangchenjunga (8 585 m) est gravi par quatre Britanniques, et le Makalu (8 470 m) est atteint par l'ensemble des cordées d'assaut d'une expédition française. En 1956, les Japonais gravissent le Manaslu (8 100 m), les Autrichiens le Gasherbrum (8 035 m); les Suisses répètent l'Everest et escaladent le Lhotsé (8 515 m). Et déjà, dans la plus haute chaîne de plissement du monde, l'alpinisme acrobatique succède à l'alpinisme d'exploration.

La tour de Mustagh (7 273 m), considérée il y a quelques années comme un symbole d'inaccessibilité, est gravie en juillet 1956 à quelques jours d'intervalle, et par deux voies différentes, par deux expéditions, l'une britannique, l'autre française.

L'alpinisme a développé ses institutions. Les divers organismes sont groupés avec le *Club Alpin* français* au sein de la Fédération française de la montagne. L'Etat subventionne les associations, la construction des refuges et a créé l'Ecole nationale de ski* et d'alpinisme. Enfin, l'Union nationale des centres de montagne met à la disposition des jeunes ses installations permanentes et ses équipes de professionnels spécialisés pour la pratique et la vulgarisation de l'alpinisme.

de haut en bas, escalade naturelle; escalade artificielle (récupération d'un étrier); équipement pour ascension en haute montagne. *A droite*, escalade artificielle par la cordée; descente en rappel. Sur les documents : Gaston Rebuffat

Phot. Lambert, Ollive, Rebuffat

alpinistes franchissant une crevasse vers 1900

équipement de Jean Franco lors de l'expédition française à l'Himalaya (1954-1955)

traversée de la mer de Glace au temps de « Monsieur Perrichon »

Technique.

La technique de base est la marche, mais le véritable alpinisme ne commence qu'avec l'*escalade*. En terrain rocheux, l'escalade des murs ou dalles se fait plus ou moins facilement selon l'inclinaison, le nombre, la disposition et la grosseur des prises; on escalade cheminées et fissures par opposition ou par coincement. Les chaussures à semelle de caoutchouc sont largement utilisées depuis la Seconde Guerre mondiale. Sur neige et sur glace, l'alpiniste évite la glissade en chaussant des crampons et, grâce au piolet, il peut soit maintenir son équilibre, soit s'accrocher à la pente, soit enfin tailler des marches. L'élément habituel d'ascension est une *cordée*, composée de deux ou plusieurs alpinistes liés à la même corde. Ainsi l'alpiniste le plus expérimenté ou le guide, après avoir franchi une difficulté, peut « assurer » les autres membres de la cordée, qui grimpent alors sans risque, préservés des dangers de chute, mais non hissés par la corde; lui-même reçoit une assurance de ces compagnons de cordée. Les cordes employées, autrefois en chanvre, en manille (10 à 14 mm de diamètre), sont aujourd'hui en Nylon (9 à 10 mm). Des pitons peuvent suppléer à l'absence de prises et permettent d'escalader des parois lisses et verticales, et même surplombantes. Ce sont ces procédés artificiels qui ont permis les conquêtes des dernières parois vierges des Alpes. Le procédé du rappel permet de descendre plus facilement des pentes très raides, verticales, voire surplombantes.

La pratique de la montagne a nécessité son équipement en refuges (il y en a plus de 120 en France), et c'est à partir des refuges que s'effectuent généralement les ascensions. L'heure du départ est variable avec le type de course, mais il a toujours lieu tôt le matin. Les itinéraires empruntent soit une voie normale (habituelle, donc la plus facile), une voie classique (le plus souvent suivie) ou une voie plus difficile. Lorsqu'on monte par une voie et que l'on descend par une autre, on effectue une *traversée*.

Depuis Welzenbach, les alpinistes classent les courses en six degrés de difficulté, le premier degré étant tout à fait facile, le sixième étant « à la limite du possible ». (→ Biblio.)

ALPINISTE n. (de *alpin*). Celui, celle qui pratique les ascensions de montagne. (Les termes *andiniste, himalayiste, pyrénéiste* s'emploient parfois.)

ALPINUM [nɔm] n. m. Jardin botanique réservé à la culture des végétaux de haute montagne.

ALPISTE n. m. Nom commun du phalaris, que l'on rencontre dans les eaux tranquilles. (Famille des graminacées.) [L'alpiste est cultivé sous le nom de *roseau panaché*.]

ALPNACH, comm. de Suisse (cant. d'Unterwald), au pied du mont Pilate, auquel elle est reliée par un funiculaire; 3 000 hab. Centre touristique. Alpnach a donné son nom au bassin occidental du lac des Quatre-Cantons, non loin duquel elle est située.

ALPONA n. m. Au Bengale, motif décoratif rituel et populaire, associé aux cérémonies familiales et saisonnières.

— ENCYCL. L'*alpona* est exécuté sur le sol, par les femmes, avec un doigt, à l'aide de poudre de riz mêlée d'eau et de teintures végétales, soit sur le seuil des maisons villageoises, soit dans la pièce où l'on dépose les offrandes lors des fêtes du rituel familial (en particulier naissance et mariage). De pure fantaisie, improvisés, ces dessins empruntent leurs thèmes, transmis de mère en fille, aux éléments naturels, aux objets usuels et sacrés, aux motifs rituels.

ALPONE, petite riv. d'Italie, affl. de l'Adige, sur laquelle est jeté le pont d'Arcole*.

ALP-TEGĪN, esclave turc († 963), devenu chef de la garde du corps du prince sāmānide, gouverneur du Khurāsān en 961. Destitué, il gagna Ghazna (Rhazna) et s'y proclama indépendant en 962, fondant la dynastie des Rhaznévides.

ALPUJARRAS (de l'ar. *al-bachārāt*, les pâturages), région montagneuse de l'Espagne méridionale (Andalousie), entre la sierra Nevada au nord, les sierras Contraviesa et de Gádor au sud. Gisements métallifères. Une révolte des Maures y éclata en 1568.

ALQUEIRE n. m. Ancienne mesure de capacité pour les liquides et les matières sèches, au Portugal et au Brésil. (A Lisbonne, elle vaut environ 13 l comme mesure pour matières sèches et 8 l comme mesure pour liquides. Au Brésil, l'alqueire vaut 36,83 l pour matières sèches.)

ALQUIÉ (Alexis), médecin français (Perpignan 1812 - Montpellier 1864). Il fut professeur de clinique chirurgicale à la faculté de Montpellier, et chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de cette ville.

ALQUIÉ (Ferdinand), philosophe français (Carcassonne 1906). Professeur à la Sorbonne, auteur de nombreux ouvrages de psychologie et de philosophie générale, il se rattache au courant *spiritualiste*.

ALQUIFOUX n. m. (mot d'origine arabe). Sulfure de plomb, ou galène. (Mélangé et broyé avec le tiers de son poids de sable quartzeux et un peu d'argile, l'alquifoux est employé par certains potiers pour préparer les glaçures ou vernis qu'ils posent sur leurs pièces. L'usage du minium est plus répandu, mais ces produits sont à proscrire en raison de leur toxicité.)

ALRUNES n. f. pl. Chez les anciens Germains, statuettes grossières, faites de racine de mandragore. ‖ Sorcières qui lisaient l'avenir dans le sang des prisonniers.

ALS, île du Danemark (amt d'Aabenraa-Sønderborg), dans le sud du Petit-Belt, reliée au continent par un pont; 35 500 hab.

— Hist. Position stratégique, Als fut, en 1848-1850 et en 1864, un point d'appui pour les Danois contre les Allemands. Prise par les Austro-Prussiens, elle demeura au pouvoir des Autrichiens jusqu'en 1866, puis passa à la Prusse, qui l'incorpora au Schleswig. Soumise au plébiscite (traité de Versailles, 1919), elle se prononça en faveur du Danemark (1920).

ALSACE, région de la France de l'Est, s'étendant des Vosges au Rhin, sur les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. V. princ. : *Strasbourg, Mulhouse* et *Colmar*.

GÉOGRAPHIE

L'Alsace appartient à la partie occidentale du fossé rhénan, formé par les mouvements tectoniques qui ont abouti à la séparation des Vosges et de la Forêt-Noire. Fermée à l'O. et à l'E. par la montagne et le fleuve, la région s'ouvre au S. vers la Suisse et la Bourgogne, et au N. vers les pays rhénans et vers le Bassin parisien, par la large dépression du col de Saverne. Elle doit une certaine unité à son climat : abritée des vents humides de l'ouest par les Vosges, elle bénéficie d'un ensoleillement beaucoup plus important que la Lorraine; cependant, son climat est déjà nettement continental et, si les étés sont chauds, les hivers connaissent des froids vifs. Mais le pays doit surtout son unité à sa population, qui a su conserver son originalité, son dialecte et de vieilles coutumes. Région aimable et riante, l'Alsace présente, dans le détail, des paysages variés. La bordure alsacienne des Vosges est formée, au S., par un massif cristallin dont les sommets arrondis culminent aux « ballons » de Guebwiller (1 424 m) et d'Alsace (1 250 m) et au Hohneck (1 361 m). Ce versant, le plus raide des Vosges, est entaillé par des vallées profondes (Doller, Thur, Liepvrette), où s'égrènent de nombreuses petites villes industrielles (textiles, petite métallurgie). La montagne est bordée par la pittoresque zone des collines « sous-vosgiennes », en partie couvertes par un vignoble renommé (V. ALSACE [*vins d'*]) et des cultures fruitières. Vers le N., au-delà de la Bruche, les Vosges sont formées par les épaisses assises gréseuses du Trias et les formes arrondies des ballons font place à des tables massives, couvertes de forêts épaisses; le relief s'abaisse de part et d'autre de Saverne, et le col auquel cette ville a donné son nom est emprunté par le canal de la Marne au Rhin et par une route et une voie ferrée de première importance. La plaine d'Alsace présente également des aspects divers : certaines parties, entre les rivières, ont été recouvertes à l'époque quaternaire de dépôts éoliens qui se sont révélés faciles à travailler et d'une grande fertilité. De riches campagnes, où l'habitat se concentre en gros villages opulents, correspondent à ces terres de lœss : on y produit du blé, des betteraves à sucre et des plantes fourragères, et les villages s'entourent de beaux vergers, de houblonnières, de cultures de tabac. Mais certaines parties déprimées de la plaine, en bordure des cours d'eau, ont longtemps été marécageuses et malsaines : ce sont les « rieds », secteurs aujourd'hui en partie drainés et assainis. Enfin, sur les sols alluviaux les moins fertiles s'étendent de vastes forêts (forêt de la Harth, à l'est de Mulhouse, forêt de Haguenau). Aux richesses de l'agriculture viennent s'ajouter celles que l'on tire du sous-sol : si le pétrole de Péchelbronn est aujourd'hui négligeable, les exploitations de potasse de la région de Mulhouse placent la France au troisième rang des producteurs mondiaux, derrière les Etats-Unis et l'Allemagne. Enfin, les industries manufacturières jouent un rôle essentiel dans l'économie de l'Alsace : à côté des petites industries textiles dispersées dans les vallées vosgiennes, des usines se concentrent autour des deux grandes villes, Strasbourg et Mulhouse; ce sont encore des textiles (filatures et tissages de coton), mais aussi des ateliers de constructions mécaniques et électriques, des fabriques

Blason de Basse ALSACE

De gueules à la bande d'argent accompagnée de deux cotices fleuronnées du même.

Blason de Haute ALSACE

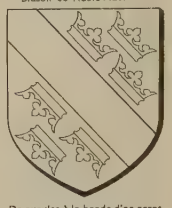

De gueules à la bande d'or accostée de six couronnes du même posées en orle, celles du chef opposées à celles de la pointe.

Phot. X (Collection Sirot), J. J. Languepin.

de chaussures, des papeteries, des industries alimentaires (brasseries, conserves) et d'importantes industries chimiques (colorants, traitement de la potasse). La principale source d'énergie est l'électricité fournie par les Vosges (complexe du lac Noir et du lac Blanc) et surtout par les puissantes installations du grand canal d'Alsace.

Trait d'union entre les pays rhénans et les pays rhodaniens et méditerranéens, l'Alsace constitue un carrefour dont le rôle va en augmentant. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Occupée primitivement par des Celtes (les Médiomatriques), l'Alsace resta sous la domination romaine de 58 av. J.-C. au début du Ve s. Saccagée tour à tour par les Vandales, les Alains et les Alamans, elle fut finalement occupée par ces derniers, malgré la victoire remportée sur eux, en 357, par Julien devant Argentoratum (auj. Strasbourg). A la fin du Ve s., Clovis y aurait vaincu les Alamans dans une rencontre que l'on a longtemps confondue avec celle qui opposa ces derniers aux Francs Ripuaires, à Tolbiac (Zülpich, près de Cologne). C'est au VIe s. que se constitue définitivement dans le royaume d'Austrasie le duché d'Alamannie, dont l'Alsace forme le centre (v. ALAMANS). Christianisée par les moines colombaniens, colonisée par les Francs, l'Alsace, constituée en comté sous les Carolingiens, fit partie, au traité de Verdun (843), du lot de l'empereur Lothaire Ier. A la mort de Lothaire II, dépourvu d'enfants légitimes (869), s'ouvrit la succession de Lorraine, que se partagèrent les rois de France et de Germanie, et c'est par le traité de Meerssen (870) que ce dernier obtint l'Alsace. Intégrée au duché de Souabe, elle connaît, aux XIIe et XIIIe s., une grande prospérité malgré la perte de son unité : Haguenau est résidence impériale; Strasbourg est une des cités les plus importantes de l'Empire. Le relief favorise les échanges; le commerce, déjà actif entre la Suisse et l'Allemagne moyenne, devient international au XIVe s., lorsque la guerre de Cent Ans ruine les foires de Champagne. L'enrichissement de la bourgeoisie urbaine, l'effacement, à la même époque, du pouvoir impérial entraînent le morcellement politique de l'Alsace, car les villes marchandes s'émancipent de la tutelle seigneuriale ou ecclésiastique. Les dix plus importantes (Mulhouse, Colmar, Munster, Turckheim, Kaysersberg, Sélestat, Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg) forment une ligue, la Décapole*, qui se place sous la protection impériale en 1353-1354, et qui est, en fait, indépendante; Strasbourg échappe définitivement à la tutelle de son évêque en 1439. La pénétration étrangère achève de transformer l'Alsace en une mosaïque territoriale dépourvue de toute unité : l'évêque de Bâle est suzerain du comté de Ferrette, au S.; au N., le comte palatin du Rhin, grand bailli d'Alsace au XVe s., prétend contrôler Haguenau. Seul le landgraviat de Haute-Alsace, propriété personnelle des Habsbourg, reste sous l'autorité impériale. Cette division politique de l'Alsace, le climat d'instabilité religieuse et sociale qui y règne, les ateliers d'imprimerie de Strasbourg, où Gutenberg s'est installé dès 1434, contribuent à en faire un des foyers d'élection de l'humanisme et de la Réforme. Dès 1519, les œuvres de Luther, de Martin Bucer, etc., y sont imprimées; la publication de petites plaquettes de propagande, faciles à transporter et à cacher dans le ballot des colporteurs, favorise la création de communautés protestantes le long de la route de Strasbourg à Paris. Bucer prêche la Réforme à Strasbourg, rédige en son nom et en celui de trois autres villes de l'Allemagne du Sud la Constitution Tétrapolitaine* de 1530. En 1538, Calvin est nommé pasteur de l'Eglise française de Strasbourg. Celle-ci a joué enfin un rôle capital dans la formation de la ligue de Schmalkalden (1531) et dans la guerre du même nom (1547), facilitant les liaisons diplomatiques entre les princes protestants allemands et la France, attirant l'attention de cette dernière puissance sur l'intérêt de la position stratégique de l'Alsace, le Rhin renforçant la frontière française face à l'Allemagne et rompant le circuit militaire unissant l'Espagne aux Flandres. Reconquise en partie par la Contre-Réforme habsbourgeoise, mais saccagée par la guerre de Trente Ans, l'Alsace passe sous l'influence française : dès 1634, Strasbourg confie Saverne et Haguenau à la France, Colmar se place sous sa protection. En 1648, au traité de Münster, l'empereur abandonne le landgraviat de la Haute- et de la Basse-Alsace et la préfecture de la Décapole, qui pourtant restent dans l'immédiateté de l'Empire, les villes impériales députant à Ratisbonne. Mais si la ville de Strasbourg n'est pas comprise dans la cession, l'article 54 du traité interdit de construire aucun fort sur le Rhin depuis Bâle. Strasbourg, pourtant, reste indépendante, et aide les Impériaux à franchir le Rhin en 1674. Les Français sont vaincus, mais Turenne bat à Turckheim les Impériaux (1675), assurant à la France la possession définitive de l'Alsace, qui lui sera confirmée par le traité de Nimègue (1678). Louis XIV renforça son acquisition en faisant appliquer par la cour souveraine de Brisach la politique de réunions qui aboutit, en 1681, à l'annexion de la république indépendante de Strasbourg. Malgré les guerres de la fin du règne, l'Alsace reste française et peut être organisée. L'intendance d'Alsace, constituée dès 1674, s'installe bientôt à Strasbourg; un conseil souverain est créé, qui publie, en 1737, les *ordonnances d'Alsace*, véritable charte de la province. Les privilèges sont respectés; la révocation de l'édit de Nantes n'y est pas appliquée et les croyances protestantes sont admises. Economiquement, l'Alsace, exempte des douanes françaises, est très prospère, grâce à son commerce de transit, à ses industries. Enfin, dans le domaine culturel, les contacts multiples, en particulier grâce à l'université de Strasbourg, entre France et Allemagne amènent certains intellectuels à l'idée, par-delà les Etats, d'une fusion possible entre les nations française et allemande. La révolution de 1789 acheva l'intégration de l'Alsace à la France, malgré l'abolition des droits féodaux (4 août 1789), qui entraîna un conflit avec les princes allemands possessionnés en Alsace, et fut l'une des causes des guerres révolutionnaires. Leur achèvement victorieux consacra la présence française, désormais totale, avec l'incorporation volontaire au territoire national de la république de Mulhouse (20 janv. 1798).

C'est dans la paix que devait se poursuivre, jusqu'en 1870, l'essor économique, démographique et politique de l'Alsace, désormais soumise au même régime administratif que le reste de la France. Mais la guerre de 1870 entraîna la perte des départements alsaciens et lorrains, dont l'intégration au nouvel Empire allemand occasionna entre cette dernière puissance et la France une tension politique (1871-1914). Redevenue française après la Première Guerre mondiale, l'Alsace fut de nouveau rattachée à l'Allemagne de 1940 à 1944. (V. ALSACE-LORRAINE.) [→ Biblio.]

BEAUX-ARTS et LITTÉRATURE

De nombreux objets mérovingiens et carolingiens ont été trouvés en Alsace et recueillis au musée archéologique de Strasbourg. Fondée en 1260 pour subvenir à la construction et à l'entretien de la cathédrale, l'Œuvre Notre-Dame possède, dans la même ville, des épures sur parchemin, précieuses pour l'étude de l'architecture médiévale.

● *Sculpture.* Jusqu'au commencement du XIIIe s., la sculpture monumentale alsacienne présente un caractère rustique. La grande période commence avec l'arrivée d'une équipe de tailleurs d'images venue de Chartres (v. 1225), mais qui ne tarde pas à élaborer un style original pour l'extériorisation d'un sentiment naïf et tendre de la réalité, comme, par exemple, dans les statues de l'Ancienne et de la Nouvelle Alliance. Impressionné ensuite par Reims, ce style précise ses qualités, particulièrement rhénanes, de transfiguration poétique, de sensibilité heureuse (*les Vertus*). A Colmar, au XIIIe s., et à Thann, au XIVe s., la sculpture funéraire est pratiquée remarquablement, par Wœlfelin de Rouffach surtout. Au XVe s., Nicolas Gerhaert, de Leyde, devient sculpteur attitré de la ville de Strasbourg et répand en Alsace, comme à peu près dans tout le Saint Empire, l'influence burgondo-flamande; c'est à cette époque que Nicolas de Haguenau sculpte en bois le fameux maître-autel de la cathédrale,

village de Steige (Bas-Rhin)

coiffe alsacienne

cathédrale de Strasbourg

maisons anciennes à Strasbourg quartier de la « Petite-France »

Phot. Roubier, Lailler, Marasco.

« la Vierge au buisson de roses » par Martin Schöngauer *église Saint-Martin, Colmar*

les vins d'ALSACE

ainsi que les statues du retable d'Issenheim (musée de Colmar).

● *Peinture.* Entre le XIVe et le XVIe s., l'école alsacienne de peinture, dite aussi du Haut-Rhin, connaît sa période la plus brillante : la *Crucifixion* (musée de Colmar) due à un maître anonyme, que l'on croit Colmarien, en est le plus ancien chef-d'œuvre (v. 1360) ; un autre maître anonyme, au commencement du XVe s., peint à Strasbourg *le Doute de Joseph* et *le Jardinet de Paradis* (Institut Städel à Francfort-sur-le-Main), où se manifeste un goût de l'intimisme qui restera la marque, avec la bonhomie, de la plupart des peintres alsaciens. Au XVe s., Konrad Witz (né en Souabe, mais qui fit son œuvre à Bâle et à Colmar), est un des premiers maîtres du réalisme ; Caspary Isenmann et Hans Hirtz annoncent Martin Schongauer (de Colmar), dont l'influence fut considérable sur Grünewald, Hans Burgkmair le Vieux et même Albrecht Dürer. A l'époque de la Renaissance, il convient de signaler Hans Baldung Grien ; au XVIIe s., le grand peintre de natures mortes Sébastien Stoskopff ; au XVIIIe s., Philippe Jacques Loutherbourg, Jean Frédéric Schall, Martin Drolling.

● *Architecture.* L'architecture classique a été introduite en Alsace par Vauban, puis par Robert de Cotte (châteaux des cardinaux de Rohan) et par Jacques François Blondel, qui élabora notamment un plan d'aménagement de Strasbourg. Tout en s'inspirant de leurs grands modèles, les architectes alsaciens construisirent au XVIIIe s., à Strasbourg, Haguenau, Wissembourg, Sélestat, Colmar, de charmants logis dont la façade s'orne d'un délicat décor floral.

Du XIe au XVIIIe s., Strasbourg a fourni des vitraux à la Lorraine et à l'Autriche, ainsi qu'à une grande partie de l'Europe. A la veille de la Révolution, on comptait dans cette ville plus de deux cents ateliers d'orfèvrerie renommés pour la qualité de leur dorure. C'est encore au XVIIIe s. que Strasbourg et Niederwiller sont devenus d'importants centres de céramique, et que les ateliers mulhousiens d'impressions sur étoffe se sont imposés, en France et dans le monde occidental, en tant que fournisseurs de produits que l'on avait fait jusque-là venir des Indes.

vignobles à Hunawihr (Haut-Rhin)

● *Littérature.* Pendant le Moyen Age et la Renaissance, l'Alsace fut un foyer de culture qui donna à la littérature des écrivains dont l'influence fut importante. Au XIIIe s., Gottfried de Strasbourg, adaptateur du *Tristan* de Thomas, contribua à faire pénétrer l'esprit courtois dans la littérature allemande. Au XIVe s., le courant mystique, qui donne les œuvres les plus originales de l'époque, a pour créateurs deux dominicains originaires d'Alsace, Maître Eckhart et Jean Tauler. Au siècle suivant, le Strasbourgeois S. Brant, auteur de *la Nef des fous*, ouvre l'ère de l'humanisme, qu'illustre J. Fischart, Rhénan établi à Strasbourg. (→ Biblio.)

Alsace (GRAND CANAL D'), canal latéral au Rhin, en cours de construction. Un barrage construit sur le Rhin à Kembs, au N. de Bâle, dévie une partie du débit du fleuve (1 080 m³/s) dans un canal latéral qui, creusé sur la rive gauche, devait atteindre 112 km de longueur et déboucher dans le port de Strasbourg. Sur ce canal, huit usines utilisent la chute totale de 105,80 m. En section courante, le canal présente une largeur de 130 m au plan d'eau et une profondeur de 8,50 m. Le premier bief, accessible aux chalands de 1 500 t, et la première usine, celle de Kembs, ont été terminés en 1932. Gravement endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale, l'installation de Kembs a été remise en service en 1944-1945. En 1952, on a achevé la construction du second bief et de l'usine d'Ottmarsheim. Depuis, les biefs de Fessenheim et de Vogelgrün ont été mis en service. A la suite d'un accord avec l'Allemagne, le projet a été modifié pour la partie située à l'aval de Vogelgrün et les divers biefs emprunteront en partie le lit même du Rhin. Mais les usines et les écluses resteront en territoire français.

Alsace (OIE D'), race provenant du croisement d'une ancienne race locale avec l'oie d'Embden et l'oie de Poméranie. Elle est exploitée pour la production du foie gras.

Alsace (VINS D'). Les vignobles d'Alsace couvrent les coteaux des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin qui dominent la plaine d'Alsace. Ils produisent surtout des vins blancs secs, qui se consomment jeunes ; les cépages nobles sont le traminer, le riesling, le pinot, le muscat et le sylvaner. Le vignoble alsacien est très morcelé ; la récolte annuelle varie de 700 000 à 900 000 hl, dont 400 000 à 500 000 ont droit à l'appellation « vin d'Alsace » ; la dénomination dépend du cépage qui a fourni le vin, puisqu'en Alsace le cépage prime le clos.

ALSACE (Thomas Louis DE HÉNIN-LIÉTARD, cardinal D'), prélat belge (Bruxelles 1680 - † 1759). Archevêque de Malines, cardinal en 1719, il mena une lutte vigoureuse contre le jansénisme et le régalisme.

ALSACE-LORRAINE, traduction française de l'expression allemande *Elsass-Lothringen*, qui désignait l'ensemble administratif et politique formé par l'Alsace et la Lorraine de 1871 à 1918 et de 1940 à 1944.

Par le traité de Francfort (10 mai 1871), les deux départements alsaciens de Bas-Rhin et de Haut-Rhin (Territoire de Belfort excepté), le département lorrain de la Moselle, sauf la région de Briey, et les arrondissements de Sarrebourg et de Château-Salins du département lorrain de la Meurthe étaient cédés à l'Empire allemand par la France vaincue, malgré la protestation solennelle de leurs députés, à Bordeaux (17 fév. 1871) et devant l'Assemblée Nationale (1er mars). L'ensemble de ces territoires, au total 14 507 km² avec 1 500 000 hab., l'Alsace-Lorraine, forma une « terre d'Empire » (Reichsland), placée sous l'autorité directe du chancelier de l'Empire. Appartenant à tous les Etats allemands dont elle symbolisait l'unité, elle servit également de glacis militaire au IIe Reich. Bismarck se soucia peu au début de la question d'Alsace-Lorraine, d'autant moins que le traité de Francfort avait reconnu aux Alsaciens-Lorrains le droit d'opter individuellement pour la nationalité française, et que, de ce fait, 158 000 habitants avaient gagné la France ou l'Algérie avant le 1er novembre 1872. Bismarck était persuadé que les Alsaciens-Lorrains restants s'adapteraient vite à leur nouvelle situation. Les expatriés furent aussitôt remplacés par des Allemands.

● *La dictature (1871-1877).* Les Allemands tentèrent alors d'assimiler les Alsaciens-Lorrains : interdiction du français dans les écoles et dans la vie publique, service militaire obligatoire. La nouvelle université de Strasbourg devint un centre de germanisation. Quand, en 1874, les Alsaciens-Lorrains furent appelés à élire 15 représentants au Reichstag, les députés élus, presque tous prêtres, quittèrent l'Assemblée après avoir protesté contre l'annexion : ce furent les *protestataires*. L'administration allemande redoubla alors de tracasseries contre les habitants.

● *Le gouvernement d'Alsace-Lorraine (1877-1881).* Mais, voyant que la France ne faisait pas la « guerre de revanche » escomptée, les Alsaciens-Lorrains cherchèrent à s'accommoder du régime nouveau. En basse Alsace, ils consentirent à siéger au conseil général et constituèrent un parti « autonomiste » qui réclama, à l'intérieur de l'Empire allemand, un gouvernement local. Bismarck créa alors une commission régionale (*Landesausschuss*), qui donnait son avis sur le budget local. Puis il nomma à Strasbourg un lieutenant de l'empereur (*statthalter*), avec un Conseil d'Etat nommé par le chancelier, tandis que le *Landesausschuss* constituait une sorte de chambre basse. Le premier statthalter, Manteuffel (1879-1885), conciliant, fit des avances aux autonomistes, et parvint à provoquer une certaine détente. Mais, aux élections de 1881, les Alsaciens-Lorrains n'élurent encore que des protestataires.

● *Le régime des passeports et l'accalmie (1881-1905).* Mécontent, Bismarck revint à la politique de rigueur et nomma statthalter le prince de Hohenlohe. Le Reichsland fut alors soumis à une stricte surveillance policière. Le français fut de nouveau interdit, le passeport rendu obligatoire pour tout Français voulant entrer en Alsace-Lorraine (1888) et la politique de germanisation reprise avec rigueur (encouragements à l'immigration allemande). Cependant, le calme s'établit, et l'obligation du passeport fut supprimée en 1891 ; de grands travaux furent entrepris pour supprimer l'opposition grâce aux avantages de la prospérité. Aussi, les vieilles générations disparaissant, les nouvelles cherchèrent à se satisfaire avec l'autonomisme.

● *L'autonomisme (1905-1918).* Beaucoup d'Alsaciens-Lorrains, émus par la politique anticléricale du gouvernement français, finirent, de guerre lasse, par admettre de vivre dans l'Empire allemand, à condition que leur territoire fût un Etat autonome, et non plus une « terre » d'Empire. Guillaume II fit alors voter par le Reichstag, le 30 mai 1911, une Constitution d'Alsace-Lorraine. A Strasbourg, capitale de l'Etat d'Alsace-Lorraine, il y eut désormais, à côté du statthalter, pouvant d'ailleurs légiférer par ordonnances et suspendre les assemblées, une diète élue de deux chambres. De plus, le Reichsland recevait le droit d'envoyer deux représentants au Bundesrat de l'Empire allemand. En réalité, l'autonomie accordée n'était qu'apparente, et le statthalter restait en fait le maître. Aussi le nouveau régime fut-il accueilli par des protestations. Un groupe nombreux de patriotes, parmi lesquels Bücher, l'abbé Wetterlé, Preiss, Hansi et Zislin, reprirent la propagande française, aidés par la multiplication des incidents (Saverne) et l'espoir d'une guerre de revanche. Tous les efforts du gouvernement allemand pour assimiler les Alsaciens-Lorrains s'étaient révélés inopérants. Aussi, au moment où éclata la Première Guerre mondiale, la plus grande partie des habitants était-elle si hostile à l'Allemagne que celle-ci envoya sur le front russe ou dans l'armée de mer les recrues d'Alsace-Lorraine.

● *Depuis 1918.* Les départements annexés restèrent en dehors des combats, à l'exception du sud de l'Alsace (occupation par les Français de Thann et Masevaux, combats de l'Hartmannsweilerkopf*). Quand, en novembre 1918, les troupes françaises victorieuses rentrèrent en Alsace, ce fut un véritable délire de joie. Presque aussitôt, un commissaire général français fut chargé d'administrer l'ancien pays d'Empire. Puis

Phot. Giraudon, Lacuffer.

les départements furent rétablis, et le Commissariat général remplacé par une commission siégeant à Paris. Les Alsaciens-Lorrains, très jaloux de leurs coutumes que quarante années de vie à part n'avaient fait que renforcer, très attachés à leurs libertés scolaires et religieuses, ont obtenu alors une situation spéciale dans la République française (maintien du Concordat). Ils entendaient la maintenir; aussi étaient-ils partisans d'une très large décentralisation, qui, pour certains, allait même jusqu'à l'autonomie. Dans les années qui précédèrent la Seconde Guerre mondiale, Hitler affirma que l'Allemagne avait renoncé à l'Alsace-Lorraine. Toutefois, après la défaite française en 1940, les Allemands considérèrent les anciens territoires d'Alsace-Lorraine comme terre allemande. Dès août 1940, Robert Wagner en fut nommé gauleiter, et l'Alsace-Lorraine fut rattachée administrativement au gau de Bade. A partir d'août 1942, les jeunes Alsaciens-Lorrains furent incorporés dans l'armée allemande. L'Alsace-Lorraine fut libérée durant l'hiver 1944-1945 par la VIIe armée américaine de Patch et par l'action combinée de la division Leclerc (Strasbourg*, 1944) et de l'armée de Lattre (Colmar*, 1945). Elle retrouva alors ses institutions d'avant la guerre.

ALSACIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Alsace; habitant ou originaire de l'Alsace. — Zootechn. *Poule alsacienne*, volaille très élégante, de taille réduite, exploitée à deux fins, ponte et chair. (Il en existe plusieurs variétés, la noire étant la plus répandue.)
◆ N. m. Linguist. Ensemble des parlers germaniques de l'Alsace.
— ENCYCL. Linguist. Le terme d'*alsacien* ne représente aucune unité linguistique. Les parlers que l'on groupe sous ce nom appartiennent en grande majorité au groupe germanique du bas alémanique, qui comprend aussi une partie notable des parlers du pays de Bade. Mais, dans l'extrême sud de l'Alsace (région de Ferrette), le parler est déjà du haut alémanique; et dans le nord (région d'Ingweiler, Niederbronn, Wissembourg), on est sur le domaine du francique (francique méridional et francique rhénan). Les juifs d'Alsace ont un parler spécial, le judéo-allemand*, qui a pour base un parler francique.

alsacienne (ECOLE), établissement libre d'enseignement secondaire, créé en 1873, à Paris, pour les enfants des familles alsaciennes restées fidèles à la culture française après l'annexion de 1871. Il a subsisté par la suite, et reçoit une subvention de l'Etat.

alsacienne de constructions mécaniques (SOCIÉTÉ), firme créée en 1872. En 1878, après l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, la société fonde une nouvelle usine à Belfort pour la fabrication et l'installation de matériel d'équipement pour l'industrie électrique, qui est transférée, en 1928, à « Alsthom* ». A la suite de la Seconde Guerre mondiale, la Société alsacienne réalise une série de reconversions partielles. Elle entreprend la construction de locomotives, de locotracteurs et de moteurs Diesel, et se tourne vers les fabrications de matériel électronique (dans sa filiale, la Société lilloise de mécanique et d'électronique appliquées). La Société alsacienne construit à Annecy la première usine d'Europe pour la préparation du combustible nucléaire, dont elle a fait apport à la Société industrielle de combustible nucléaire. Pour répondre aux tâches que lui confiera le commissariat à l'Energie atomique, elle a constitué, avec les sociétés Alsthom*, Rateau, Thomson et S. F. A. C., une entreprise spécialisée : France-Atome. Elle a également une participation majoritaire dans la société de télévision Grammont.

ALSHÉDITE n. f. Minér. Variété de sphène renfermant de l'yttrium.

ALSINE n. f. (du gr. *alsos*, bois). Nom donné à diverses plantes de la famille des caryophyllacées. (V. STELLAIRE.)

ALSLOOT (Denis VAN). V. VAN ALSLOOT.

ALSOP (les frères) Joseph Wright (Avon 1910) et Stewart Johonnot Oliver (New York 1914), journalistes politiques américains, collaborateurs du *New York Herald Tribune*; leurs commentaires ont, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1945), joué un grand rôle dans l'orientation de l'opinion publique américaine et internationale.

ALSÓPEREPUSZTA, gisement de bauxite de Hongrie, situé près de Székesfehérvár, au pied de la « Dorsale » hongroise.

ALSOPHILA n. m. (gr. *alsos*, bois, et *philos*, qui aime). Genre de fougères arborescentes, comprenant plus de cent espèces des régions chaudes du globe. (L'espèce la plus connue est *Alsophila australis*. Famille des cyathéacées.)

ALS SUND, détroit de l'archipel danois, entre l'île d'Als et la côte orientale du Jylland. L'Als Sund est aujourd'hui franchi par un pont.

ALSTED (Johann Heinrich), philosophe et théologien allemand (Herborn 1588 - Karlsburg 1638). Il place dans l'Ecriture sainte la source des sciences morales et même le fondement de la médecine.

Alsthom (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES), société fondée en 1928 par la Société alsacienne de constructions mécaniques et la Compagnie française Thomson-Houston (d'où sa raison sociale abrégée « Alsthom »). Cette firme est la plus puissante entreprise française de constructions électriques. En 1932, elle absorbe l'usine de Tarbes de la Société des constructions électriques de France, spécialisée dans le matériel hydraulique et la traction électrique. Depuis elle s'intéresse à toutes les applications de l'énergie électrique, qu'il s'agisse de sa production, de sa transformation ou de son utilisation. Dans ses six usines de Belfort, Paris, Saint-Ouen, Colombes, Bernouville et Tarbes, elle emploie 17 000 personnes.

ALSTONIA n. m. (de Charles *Alston*, botaniste écossais [1683-1760]). Bel arbre afro-asiatique et océanien, dont l'écorce contient des principes amers (*alstonine, alstonidine*) qui la font employer comme fébrifuge, voire comme succédané du quinquina (*Alstonia constricta*). [Le genre (plus de 30 espèces) fait partie des apocynacées.]

ALSTONITE n. f. (de *Alston* [Cumberland]). Minér. Carbonate de calcium et de baryum ($CaCO_3$,$BaCO_3$), que l'on trouve dans le Cumberland, en cristaux maclés de symétrie orthorhombique.

ALSTRŒMERIA n. m. (de Klas *Alströmer*, botaniste suédois [1734-1794]). Plante ornementale à souche rhizomateuse, d'Amérique du Sud. (Le genre [50 espèces] fait partie des amaryllidacées.)

ALSTRÖMER (Jonas), industriel suédois (Alingsås 1685 - *id.* 1761). Il fit de sa ville un grand centre de l'industrie textile, et consacra toute sa vie au développement agricole et industriel de la Suède (sucreries, sidérurgie, etc.).

ALTA, v. et port de la Norvège septentrionale (Finnmark), sur l'*Altafjord*; 5 000 hab. Pêche (morue, saumon).

ALTAGRACIA (LA), prov. de l'extrémité orientale de la république Dominicaine; 79 000 hab. Ch.-l. *La Romana*.

ALTA GRACIA, v. de l'Argentine (prov. de Córdoba), au S.-O. de Córdoba, au pied de la Sierra Grande; 11 600 hab. Centre commercial.

ALTAÏ, région montagneuse de l'U. R. S. S., au S. de la Sibérie occidentale, en bordure de la république populaire de Mongolie, formant un territoire national autonome. L'Altaï atteint 4 506 m d'alt. aux sources de l'Ob' (montagne Bieloukha); c'est un morceau du vieux socle hercynien, soulevé et rajeuni à l'époque tertiaire. Le relief présente des formes assez lourdes. On exploite dans le territoire des minerais métalliques divers, y compris le minerai de fer de la Chorie. En contrebas de l'Altaï s'étendent les bassins houillers du Kouzbass et de Minoussinsk. La montagne est occupée par de vieilles populations de type mongol, pasteurs et bûcherons, les Oïrotes. A l'E. de l'Altaï, à la jonction de ce massif et du Saian, s'étend le territoire de la république autonome de *Touva*.
Les parlers indigènes de l'Altaï sont turcs et appartiennent au même groupe que le khakaze et le touva.
— Bx-arts. V. SIBÉRIE.

ALTAÏQUE adj. et n. Se dit parfois d'une race (humaine, animale, botanique) dont le berceau serait la région de l'Altaï. (Les Altaïques, ou Turco-Mongols, occupent une grande partie de la haute Asie.)
— Linguist. Se dit de l'ensemble des langues turques, mongoles et tongouses, qui présentent entre elles des ressemblances frappantes.

ALTAÏR (ar. *al-ṭā'ir*, l'oiseau), nom donné à l'étoile α Aigle* ou α *Aquilæ*. Magnit. 0,9. Type spectral A 7. (V. ÉTOILE.) La onzième des vingt étoiles les plus brillantes du ciel, elle culmine en France à 0.00 h. T. U. vers le 20 juillet.

ALTAÏTE n. f. Minér. Tellurure naturel de plomb, de formule PbTe, que l'on trouve presque pur dans l'Altaï.

ALTAMIRA (GROTTES D'), grottes à peintures préhistoriques d'Espagne (prov. de Santander), près du village de Santillana del Mar. La première fut découverte en 1875 par Marcelino de Sautuola, mais son importance ne fut reconnue que vingt ans plus tard. Les fresques du plafond de la grande salle en constituent un des plus beaux ensembles. Elles représentent, pour la plupart, des bisons traités en rouge modelé, souligné de noir, et appartiennent au magdalénien. (→ Biblio.)

ALTAMIRA Y CREVEA (Rafael), historien espagnol (Alicante 1866 - Mexico 1951). Auteur d'une *Histoire de l'Espagne et de la civilisation espagnole* (1900-1911).

ALTAMIRANO (Ignacio Manuel), homme politique et écrivain mexicain (Tuxtla 1834 - San Remo 1893). D'origine indienne, il prit une part active aux luttes du parti libéral et combattit contre l'armée française lors de la guerre du Mexique.

ALTAMURA, v. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari); 39 600 hab. Fondée par Frédéric II en 1220, elle possédait une université créée par Charles de Bourbon. Cathédrale du XIIIe s., remaniée postérieurement.

ALTARE (COL D') ou **col de CADIBONE,** dépression séparant les Alpes de l'Apennin, au N.-O. de Savone; 495 m. Elle est utilisée par la route de Turin à Savone, et fut le théâtre de plusieurs combats pendant les campagnes d'Italie de 1795 et 1800.

ALTA VERAPAZ, montagnes du Guatemala, à l'O. du lac Izabal. Formées de plis morcelés et de hauts plateaux, ces régions possèdent de belles plantations de café, surtout vers l'O., autour de Cobán. — Le *départ. de l'Alta Verapaz* a 188 000 hab. Capit. *Cobán*.

ALTAZIMUT [ʒimyt] n. m. (lat. *altus*, haut, et *azimut*). Instrument avec lequel on peut mesurer à la fois la hauteur et l'azimut d'un astre. (V. THÉODOLITE.)

ALTDORF, v. de Suisse, ch.-l. du canton d'Uri, dans la vallée de la Reuss; 6 600 hab. Centre commercial et touristique. Maisons anciennes. Musée historique.

ALTDORF, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), au pied du Jura Franconien, à l'E. de Nuremberg; 5 500 hab. Siège d'une université de 1623 à 1809.

ALTDORFER (Albrecht), peintre, graveur et architecte allemand (Ratisbonne v. 1480 - *id.* v. 1538). Principal représentant de l'*école du Danube*, il se distingue par la fantaisie poétique de ses conceptions, son sentiment aigu de la nature et la virtuosité des éclairages. Souvent de petites dimensions, d'une

deux détails des peintures d'ALTAMIRA

Albrecht ALTDORFER
« la Nativité »
détail
musée d'Art, Brême

Phot. Musée de l'Homme (d'apr. H. Breuil), Marburg.

exécution fine, ses tableaux religieux ou mythologiques laissent une grande part au paysage. Ses principales peintures sont : *la Nativité* (1507), Brême ; *Repos pendant la fuite en Egypte* (1510) et *Nativité*, Berlin ; *Scènes de la vie de saint Florian*, Nuremberg et Florence ; *Naissance de Marie, Paysage, Suzanne au bain* (1526), Munich ; deux *Crucifixions* (1526), Nuremberg et Berlin ; *la Bataille d'Alexandre* (1529, Munich), est son tableau le plus célèbre. (V. pl. ALLEMAGNE.) Graveur, il est l'auteur de cuivres minuscules, où il réussit à produire des effets semblables à ceux de ses peintures. — Son frère, ERHARD (Ratisbonne v. 1485 - Schwerin [?] v. 1561), fut également peintre, graveur et architecte. A partir de 1512, on le trouve à Schwerin.

ALTEN ou **ALTA**, riv. du nord de la Norvège (Finnmark), qui aboutit à l'*Altafjord*.

ALTENA, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhin-Septentrional-Westphalie), au S.-E. du bassin de la Ruhr ; 20 100 hab. Château du XIIe s. Raffinerie de nickel.

ALTENBERG (Richard ENGLÄNDER, dit **Peter**), poète autrichien (Vienne 1859 - *id.* 1919). Il a écrit des poésies lyriques originales, où transparaît la finesse ironique de la bohème viennoise au début du XXe s. Sa première et peut-être sa meilleure œuvre est *Comme je le vois* (*Wie ich es sehe*) [1896].

ALTENBURG ou **ALTENBOURG**, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Leipzig), au S. de Leipzig ; 48 300 hab. Anc. capit. du duché de *Saxe-Altenbourg*. Industries textiles, mécaniques, alimentaires.
Fondée au Xe ou au XIe s., élevée en 1134 au rang de ville libre impériale, Altenburg devint en 1146 la résidence des burgraves qui portèrent son nom. Elle passa en 1445 à la maison de Saxe, dont une branche porta le nom de Saxe-Altenbourg.

ALTENBURG (Johann Ernst), trompette virtuose, compositeur et théoricien allemand (Weissenfels 1734 - Bitterfeld 1801). Il a laissé une méthode de trompette et timbale (Halle, 1795), un concerto pour sept trompettes et timbales, un menuet et une marche.

ALTENDORF-FROHNHAUSEN, anc. aggl. incorporée à Essen*.

ALTENESSEN, anc. aggl. incorporée à Essen*.

ALTENKIRCHEN, village d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), dans le Westerwald, à l'E. de Bonn. Victoire de Kléber sur les Autrichiens (4 juin 1796). Marceau périt près de là, en protégeant la retraite de Jourdan (19 sept. 1796).

ALTÉRABILITÉ n. f. Qualité de ce qui peut être altéré : *L'altérabilité des couleurs.*

ALTÉRABLE adj. Susceptible d'être altéré : *Nous voyons à peu près de quel idéal il faut nous rapprocher, mais que cet idéal est encore altérable et trompeur* (Maeterlinck).

ALTÉRANT, E adj. Qui cause une altération.
◆ N. m. Physiol. Substance cristalloïde (sucre, sel) dont la concentration moléculaire dépasse celle du milieu sanguin au moment où elle est absorbée. (V. SOIF.)

altera pars Petri, mots lat. signif. littéralement *la seconde partie de Pierre*, et qui servent à désigner le jugement, l'intelligence. Cette locution, qui remonte à la scolastique, a son origine dans la *Logique* de Pierre Ramée (*Petrus Ramus*), divisée en deux parties : *l'Invention* et *le Jugement*. Dire de quelqu'un qu'il lui manque l'*altera pars Petri*, la seconde partie du livre de Pierre, c'est donc dire qu'il manque de jugement.

ALTÉRATEUR, TRICE n. Personne qui altère, qui falsifie.

ALTÉRATION n. f. Changement qui dénature l'état normal d'un être, d'une chose : *Il se tut, saisi par l'extraordinaire altération des traits de Madame A.* (Bernanos) ; et, au *fig.* : *L'amour véritable n'est sujet à aucune altération appréciable dans la durée* (A. Breton).
— Dr. Changement apporté à une chose, à un texte ou à un acte, de nature à porter préjudice à une personne ou à la société. ‖ Falsification : *Le Code pénal punit l'altération de monnaies, d'actes, d'écritures ou signatures, de clauses d'un contrat, de liquides, de marchandises et de clefs.*
— Géomorphol. Modification superficielle des roches, due aux actions météoriques. (Le mot a souvent un sens plus restreint, impliquant une modification chimique de la roche ; la simple action mécanique de fragmentation est désignée du nom de *désagrégation*.) [V. part. *encycl.*]
— Mus. Signe qui modifie le son de la note à laquelle il est affecté. (Le dièse et le double dièse élèvent le son ; le bémol et le double bémol abaissent le son ; le bécarre détruit leur effet. L'altération se place à l'armure de la clef ou dans le cours du morceau [altération accidentelle].) ‖ Note étrangère à la tonalité, considérée par les musiciens classiques comme une note à mouvement obligé.
— Peint. Modification d'une peinture plus ou moins généralisée de l'aspect extérieur primitif et de la couleur initiale, due à une cause physique, physico-chimique ou chimique (chaleur, humidité ou lumière).
— ENCYCL. Géomorphol. Les *altérations* résultent généralement d'une évolution pédologique et de l'intervention des êtres vivants. Elles sont particulièrement développées sous les climats tropicaux humides, où la roche en place apparaît rarement, parce qu'elle est décomposée et recouverte par des mètres de ses produits d'altération : c'est l'horizon C des pédologues. Les formations d'altération s'interposent entre la roche en place et la zone où s'exercent les processus morphogénétiques superficiels : action des eaux courantes, variations de température et d'humidité, etc. Elles jouent un rôle capital tant dans le façonnement du relief que dans la formation des sols et le développement des plantes et des animaux. Certaines formations d'altération anciennes peuvent constituer un minerai (bauxite, fer, terres rares, etc.) : on parle alors de gîtes éluviaux. Les kaolins sont issus de formations d'altération plus ou moins remaniées par les eaux.
Les formations d'altération sont de consistance variée : les argiles latéritiques, qui résultent de l'altération sous climat tropical humide des roches cristallines, sont meubles ; mais, sous un climat à saison sèche accentuée, ou par suite de la destruction artificielle de la forêt, elles peuvent se transformer en cuirasses latéritiques ou ferrugineuses fortement consolidées. Ces cuirasses, qui se sont formées à diverses époques géologiques, constituent, dans les régions intertropicales, des plateaux tabulaires limités par des corniches. Il arrive souvent que des produits allogènes, apportés de loin par le vent ou par les eaux, se mêlent aux formations d'altération. C'est le cas des *terres rouges* méditerranéennes : sur les garrigues languedociennes, elles contiennent, en plus de l'argile résultant de l'altération du calcaire, des éléments cristallins provenant du Massif central. Les formations d'altération anciennes élaborées sous des climats chauds — et, de ce fait, épaisses — jouent un très grand rôle en France, donnant à certaines régions un aspect totalement différent de celui qu'on attendrait de leur constitution géologique. Ainsi, la Thiérache, humide et verdoyante, et la majeure partie du pays d'Othe sont formées par un manteau d'argile à silex, imperméable et froide, résultant de l'altération, au Tertiaire, de la craie sous-jacente.

ALTERCAS n. m. Altercation (déjà noté comme vieux à l'époque classique) : *Cet altercas | Mit en combustion la salle et la cuisine* (La Fontaine).

ALTERCATION n. f. (lat. *altercatio*). Querelle soudaine et violente : *M. de Saint-Marcellin eut une altercation politique avec un officier, se battit, blessa son adversaire* (Chateaubriand).
— SYN. : *contestation, controverse, débat, démêlé, différend, discussion, dispute.*

ALTÉRÉ, E adj. Dénaturé, gâté. ‖ Qui a soif : *Ils* [...] *restaient à boire sans s'interrompre comme des dromadaires altérés* (Flaubert). ‖ — *Fig.* Avide : *Un esprit altéré de justice.*

ALTER EGO n. m. (mots lat. signif. *un autre moi-même*). Personne qui a toute la confiance d'une autre et peut la remplacer en toute circonstance : *Fiez-vous à lui, c'est mon « alter ego ».*

ALTÉRER v. tr. (bas lat. *alterare*, changer ; de *alter*, autre). [Se conj. comme *accélérer*.] Modifier (généralement en mal), dénaturer l'état normal : *Le soleil altère le coloris de ces tissus. Quel dommage qu'un si grand plaisir soit altéré par cette contrariété !* (J. Romains). ‖ Falsifier, changer la vraie valeur de : *Altérer les monnaies. Ce texte a été altéré.* ‖ Donner soif : *Cette course m'a profondément altéré.*
— Mus. *Altérer une note*, la diéser ou la bémoliser. ‖ *Altérer un intervalle*, abaisser ou élever, au moyen de dièses ou de bémols, une des deux notes dont il se compose. ‖ *Altérer un accord*, modifier sa constitution spécifique.
— LANGUE CLASS. Troubler, émouvoir : *Un tel discours n'a rien dont je sois altéré* (Molière).
— SYN. : *changer, corrompre, déformer, dénaturer, falsifier, gâter, modifier.*
— ***S'altérer*** v. pr. Se détériorer : *L'outillage et le matériel s'altéraient* (Zola).

ALTÉRITÉ n. f. (du lat. *alter*, autre). Philos. Etat, qualité de ce qui est autre, distinct : *L'altérité s'oppose à l'identité.*

ALTERMANN (Nathan), poète israélien (Pologne 1910). Il vit en Israël depuis 1920. Outre plusieurs recueils de poésies lyriques, il a publié dans la presse d'Israël d'innombrables vers de circonstance qui jouissent d'une très grande popularité. Il a traduit en langue hébraïque *Phèdre, Othello* et les œuvres de Rabelais.

ALTERNANCE n. f. Succession alternée et généralement régulière : *Ce n'était plus l'irréprochable alternance des pleins dodus et des maigres déliés* (Courteline).
— Agric. Succession de diverses espèces végétales sur un même sol.
— Biol. *Alternance des générations*, cycle évolutif comprenant deux modes de reproduction différents, qui alternent régulièrement : une reproduction sexuée et une reproduction asexuée. (Chez les plantes, et notamment chez les fougères, ces deux générations, désignées sous les noms de gamétophyte et de sporophyte, représentent cytologiquement une phase haploïde [haplophase*] et une phase diploïde [diplophase*]. L'ordre cyclique des types de reproduction est parfois en rapport avec les saisons, chez les pucerons, par exemple.)
— Bot. Disposition que présentent les organes appendiculaires, feuilles ou divisions florales, lorsque les pièces de chaque verticille sont placées vis-à-vis des intervalles de celles du verticille qui précède ou qui succède immédiatement.
— Géol. Dans une suite de couches parallèles, succession régulièrement répétée d'une roche et d'une autre roche : *Alternance de marnes et de calcaires.*
— Linguist. Variation subie par un phonème, ou un groupe de phonèmes, au cours de l'évolution d'une langue, au point de vue morphologique. (V. part. *encycl.*)
— Métr. *Alternance des rimes*, entrelacement régulier des rimes masculines et des rimes féminines. (V. RIME.)
— Ornem. Répétition alternative de deux motifs différents.
— Pathol. *Alternance morbide*, succession régulière d'affections localisées sur des organes différents.
— Physiq. Demi-période d'un phénomène alternatif, durant laquelle il n'y a pas de changement de sens.
— ENCYCL. Linguist. L'*alternance* peut être vocalique et porter sur le timbre de la voyelle : anglais *to begin*, commencer ; *I began*, je commençai ; ou sur la quantité : latin *sĕdeo*, je m'assois, *sēdes*, siège ; ou sur l'accent : grec *thugátēr*, fille, au nominatif, *thugatrós* au génitif. On distingue, d'une part, dans l'alternance portant sur le timbre de la voyelle, le degré fléchi (*tomos*, coupant, *leloipa*, j'ai laissé), opposé au degré *e* (*temnô*, je coupe ; *leipô*, je laisse) ; d'autre part, dans l'alternance portant sur la quantité, le degré plein (*sēdes*), le degré réduit (*sĕdeo*) et le degré zéro (*tetmēka*, j'ai coupé ; *elipon*, je laissai). On appelle *alternance thématique* celle qui aboutit à la formation de deux thèmes pour le même mot : ainsi l'alternance *es* (formes fortes) et *s* (formes faibles), qui sert à constituer la conjugaison de *esse*, être, en latin. L'expression *alternance consonantique* en linguistique ouralienne désigne l'alternance de degrés consonantiques « forts » (consonnes géminées ou *tenues*) et « faibles »

(consonnes simples, *mediae* ou spirantes, souvent disparues). Ex. : finnois *katto'*, toit, gén. *katon; kato'*, perte, gén. *kadon* (dialectal *kaon*). De nos jours, elle est vivante en balto-finnois, en lapon (sauf les dialectes suédois du Sud) et dans certaines langues samoyèdes. L'alternance consonantique a pu, en estonien par exemple, jouer un rôle dans la morphologie flexionnelle.

ALTERNANT, E adj. Qui alterne : *Cultures alternantes.*
— Séméiol. Se dit du pouls, lorsque se succèdent régulièrement un battement normal ou violent et un battement faible.

ALTERNANTHERA n. m. Herbe ou petit arbrisseau très rameux des régions tropicales du globe. (Syn. TELANTHERA.)
— ENCYCL. *Alternanthera sessilis* s'emploie, dans l'Asie australe, contre les coliques et comme stomachique. Aux Moluques, on l'utilise comme plante potagère. Son feuillage multicolore fait qu'on le cultive dans les jardins, en bordure ou en mosaïque. Le genre compte 20 espèces et fait partie des amarantacées.

ALTERNARIA n. m. Champignon imparfait, à spores en chaîne, brunes, à cloisons longitudinales et transversales, de l'ordre des moniliales.
— ENCYCL. Les *alternarias* sont parasites de plantes ou saprophytes sur des déchets variés; ils sont souvent utilisés dans les tests de fongicides. *Alternaria solani* attaque la pomme de terre, faisant pourrir les tubercules et déterminant des taches brunes sur les feuilles.

ALTERNARIOSE n. f. Maladie des plantes, causée par un champignon du genre *alternaria*. (Les plantes le plus souvent attaquées sont la pomme de terre, le chou, l'œillet.)

ALTERNAT n. m. Ordre dans lequel des choses différentes se succèdent périodiquement : *L'alternat des cultures est le principe des assolements.*
— Ch. de f. Méthode d'exploitation d'un tronçon de voie, d'un téléphérique, d'un chemin de fer à crémaillère, dans laquelle les mouvements sont assurés par deux véhicules ou convois qui font le parcours en même temps, en sens inverse l'un de l'autre.
— Dr. intern. Droit en vertu duquel les Etats, pour maintenir entre eux l'égalité, prennent tour à tour le premier rang, notamment dans la signature des traités.
— Polit. Privilège en vertu duquel plusieurs puissances, plusieurs villes deviennent successivement le siège d'un gouvernement ou d'une administration.

ALTERNATEUR n. m. Electr. Génératrice destinée à produire des tensions et des courants alternatifs.
— ENCYCL. Electr. Sauf dans certains *alternateurs* de faible puissance, les tensions et les courants produits prennent naissance dans des bobinages disposés dans les encoches d'un circuit magnétique fixe, appelé *induit* ou *stator*, à l'intérieur duquel tourne un circuit magnétique portant les bobines inductrices, appelé *inducteur* ou *rotor*. Les bobines inductrices sont alimentées en courant continu. Lorsque le rotor est accouplé à une turbine, le groupe ainsi constitué prend le nom de *turbo-alternateur*.
Les alternateurs sont les premières machines génératrices de courants électriques qui aient été inventées. Ils ont été momentanément délaissés après la découverte du collecteur de Gramme, qui a permis la construction de machines à courant continu, mais on a reconnu ensuite que les courants alternatifs se prêtent plus économiquement au transport de l'énergie à distance, et la construction des alternateurs a pris dès lors un nouvel essor. En 1900, on construisait déjà des alternateurs de grand diamètre (6 m et plus), entraînés par des turbines à vapeur, et dont la puissance atteignait 3 000 kW. Actuellement, on a complètement abandonné les machines de grand diamètre (très coûteuses) et l'on construit surtout des alternateurs à grande vitesse de rotation (jusqu'à 3 000 tr/mn), de diamètre relativement faible, mais de grande longueur. Certains alternateurs équipant les centrales thermiques développent une puissance utile de 125 000 kW sous $\cos\varphi$ égal à 0,8, soit une puissance apparente de 155 000 kVA à 3 000 tr/mn. Ces alternateurs sont à refroidissement dans l'hydrogène. La mise en service de turbo-alternateurs à turbine à vapeur, tournant à 3 000 tr/mn, d'une puissance de 250 000 kW, sera prochainement réalisée. Les alternateurs de la centrale de Bort-les-Orgues, entraînés par des turbines hydrauliques, développent 80 000 kW à la vitesse de 187 tr/mn. Les alternateurs sont dits *monophasés, diphasés* ou *triphasés* suivant le nombre de phases du courant qu'ils fournissent.
— Radiotechn. On utilise directement en télégraphie sans fil, pour la production des ondes entretenues, les courants alternatifs engendrés par les alternateurs à haute fréquence. Ces alternateurs sont très différents des types producteurs de courants industriels. Le type généralement utilisé est dit « homopolaire ». Pour augmenter considérablement le nombre des alternances, on a construit des alternateurs dans lesquels les enroulements de l'induit et de l'inducteur restent également immobiles; l'organe mobile est constitué par une roue dentée ou un disque métallique dont la vitesse de rotation peut être, sans inconvénient, très élevée.
Pour élever la fréquence, on peut encore ou bien utiliser des machines *en cascades* (système Bethenod), ou bien employer des multiplicateurs de fréquence. Le système Maurice Joly est fondé sur l'utilisation de deux transformateurs identiques dont les enroulements primaires sont reliés en série. L'alternateur Bethenod-Latour est un alternateur homopolaire; le stator comporte deux induits et une bobine d'excitation centrale; cette machine exige un dispositif régulateur de vitesse. L'alternateur Goldschmidt, encore appelé alternateur *à réflexion*, est constitué par une série de machines à cascades internes; des courants successifs sont engendrés avec des périodes croissantes par des champs magnétiques dont la fréquence s'élève graduellement.

ALTERNATIF, IVE adj. Qui a lieu tour à tour et avec une certaine continuité : *Luther [...] ouvrira une ère nouvelle dans la série séculaire des triomphes alternatifs de Pierre et de Paul* (Renan).
— Agric. *Culture alternative*, culture faite en alternant. ‖ *Blé alternatif*, blé qui peut se semer à l'automne ou au printemps.
— Dr. *Obligation alternative*, contrat dans lequel le débiteur peut à son choix s'acquitter par l'accomplissement de l'une ou l'autre des obligations auxquelles il s'est engagé.
— Electr. *Courants alternatifs*, courants qui parcourent un circuit tantôt dans un sens, tantôt en sens contraire. (V. ALTERNATEUR.)
— Mécan. *Mouvement alternatif*, mouvement qui a lieu tantôt dans un sens, tantôt en sens contraire, et régulièrement, comme celui d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, ou celui d'un pendule oscillant autour du point d'attache de sa tige.

ALTERNATIVE n. f. Succession de choses, d'états qui reviennent plus ou moins régulièrement : *Il défaisait et refaisait tour à tour ses paquets, selon les alternatives de la maladie* (Flaubert). ‖ Obligation de choisir entre deux partis à prendre : *L'alternative est pressante : parler ou se taire* (G. Duhamel).
— Dr. canon. Privilège accordé à des chanoines de n'être présents au chœur qu'une semaine sur deux. ‖ Droit, pour certaines congrégations, de choisir leurs supérieurs tantôt dans un pays, tantôt dans un autre. ‖ Coutume selon laquelle les bénéfices ecclésiastiques vacants étaient pourvus durant un mois par le collateur normal, et le mois suivant par le Saint-Siège.
— Log. Système de deux propositions telles que la vérité de l'une entraîne la fausseté de l'autre, et réciproquement. (Ex. : *La matière est composée d'éléments insécables, ou elle est divisible à l'infini. Le monde a été créé, ou il existe de toute éternité.* Entre les deux propositions d'une alternative, il n'est pas de milieu; voilà pourquoi la fausseté de l'une entraîne forcément la vérité de l'autre.)
— Taurom. Investiture solennelle conférée à un *torero*, pour l'élever au rang de *matador*.

ALTERNATIVEMENT adv. Tour à tour : *Ton œil alternativement tendre, rêveur, cruel* (Baudelaire).

ALTERNE adj. (lat. *alternus*, de *alter*, autre). Bot. Se dit de la disposition des feuilles ou des rameaux sur la tige, dans laquelle ceux-ci sont insérés isolément à des hauteurs différentes, sur deux ou plusieurs génératrices du cylindre que représente la tige. ‖ *Structure alterne*, structure type de la racine jeune des dicotylédones, dans laquelle deux faisceaux du bois encadrent un faisceau libérien, et inversement.
— Math. Se dit, lorsque deux droites sont coupées par une troisième (*sécante*), des angles placés de côtés différents de la sécante. ‖ *Angles alternes internes*, angles situés entre les deux droites, d'un côté différent de la sécante, comme les deux angles A ou les deux angles B. ‖ *Angles alternes externes*, angles situés en dehors des deux droites, d'un côté différent de la sécante, tels les deux angles C et les deux angles D : *Quand deux droites parallèles sont coupées par une sécante, les angles alternes internes sont égaux entre eux, les angles alternes externes le sont aussi.*

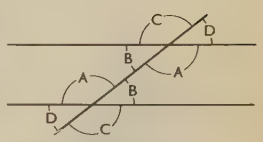

angles alternes (math.)

ALTERNÉ, E adj. Se dit de ce qui se répond en s'opposant : *Brigitte écoutait derrière la porte deux voix alternées, celle de la jeune fille, un peu oppressée, et l'autre virile, mal posée, avec de sourds éclats* (F. Mauriac).
— Hérald. Se dit des pièces d'émaux différents et de forme régulière, placées côte à côte et se renouvelant alternativement. ‖ Se dit aussi des figures semblables placées dans chaque partition de l'écu, quand il y a un changement régulier des émaux de cette partition.
— Math. *Fonction alternée*, fonction qui, lorsqu'on échange deux variables quelles qu'elles soient, change de signe sans changer de valeur absolue. ‖ *Série alternée*, série numérique dont les termes, à partir d'un certain rang, sont alternativement positifs et négatifs.

disposition alterne (bot.)

ALTERNER v. intr. (lat. *alternare*, de *alternus*, alternatif). Se succéder en présentant des oppositions : *Des sons rauques qui alternaient avec des glapissements aigus* (A. France).
◆ V. tr. Faire succéder régulièrement, à tour de rôle : *Alterner les cultures.* ‖ Varier : *Il alternait les plaisirs, les distractions.*

ALTERNIFLORE adj. Se dit d'une plante dont les fleurs sont alternes.

ALTERNIFOLIÉ, E adj. Se dit d'une plante dont les feuilles sont alternes.

ALTERNIPENNÉ, E adj. Se dit d'une feuille simple pennée dont toutes les nervures secondaires s'insèrent à des hauteurs différentes sur la nervure médiane, ou d'une feuille composée pennée dont toutes les folioles sont alternes sur le rachis.

ALTERNOMOTEUR n. m. Electr. Moteur à courants alternatifs.

ALTESSE n. f. (ital. *altezza*). Titre d'honneur donné aux princes et aux princesses. ‖ Personne qui porte ce titre : *On annonça la venue de la princesse de Magdebourg, vieille Altesse allemande* (Maupassant). [Abrév. : S. A., *Son Altesse.*]
— ENCYCL. Le titre d'*altesse* a été porté par les rois des divers pays jusqu'au XVIe s. Aujourd'hui, sauf quelques rares exceptions, le titre d'*altesse royale* ou *impériale* appartient à tous les princes issus en ligne directe d'un roi ou d'un empereur, et celui d'*altesse sérénissime* à leurs collatéraux. De plus, on donne le titre d'*altesse* aux princes souverains qui ne sont pas rois (Monaco, Luxembourg).

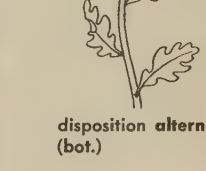

courant alternatif variation de l'intensité *i* en fonction du temps *t*

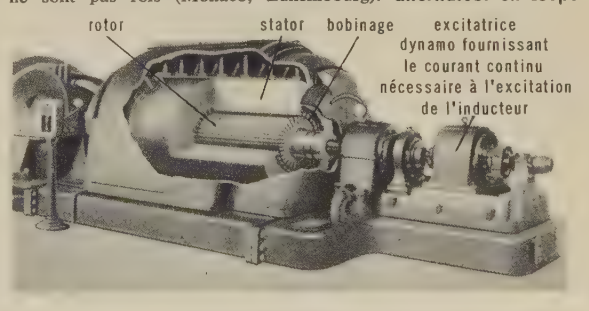

alternateur en coupe

altise

ALTHÆA ou **ALTHÉE** n. m. Nom scientifique du genre guimauve*, comprenant de nombreuses espèces françaises, que l'on rencontre dans les terrains salés, les prairies humides, et dont on fait la culture. (Famille des malvacées.) [*Althaea rosea* est la *rose trémière* ou *passerose*.]

ALTHALDENSLEBEN, aggl. d'Allemagne, incorporée à Haldensleben*.

ALTHÉE, en gr. **Althaia.** Myth. gr. Mère de Méléagre.

ALTHEN (Jean), agronome arménien (1711-1774). Vendu comme esclave en Anatolie, il y cultiva la garance et le coton. Mais il réussit à s'évader et débarqua à Marseille. Louis XV, dont il obtint une audience, lui donna l'autorisation de cultiver la garance; mais ses installations auprès d'Avignon ne prirent de l'importance qu'après la réunion du Comtat Venaissin à la France. Il mourut dans l'indigence.

ALTHÉNIA n. f. (de *Althen*, n. pr.). Plante à stolons rampant sur la vase, assez rare. (Nom sc. : *Althenia filiformis*. Famille des potamogétonacées.)

ALTICHIERO, peintre italien (Zevio [?], près de Vérone, après 1350). On le considère comme le fondateur de l'école véronaise. Il travailla au palais de Scaliger, puis à Padoue. Fortement marqué par l'art de Giotto, Altichiero incline pourtant vers une manière plus souple et vers un réalisme de goût septentrional.

ALTIER, ÈRE adj. (ital. *altiero*, fier). Qui montre un noble orgueil ou un dédain méprisant : *Une pauvreté altière* (Hugo).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fig.* Haut : *Je vois les altières futaies* (Racine). *Le dôme altier du Temple* (Ch. Guérin).
— SYN. : *dédaigneux, fier, hautain, impérieux, insolent, orgueilleux, vaniteux.*

ALTIÈREMENT adv. Avec fierté, hauteur.

ALTIERI (Ludovico), prélat italien (Rome 1805 - Albano 1867). Homme de confiance de Grégoire XVI, cardinal en 1845, camerlingue en 1857, son influence contrebalançait heureusement celle d'Antonelli.

ALTIGRAPHE n. m. Syn. de BAROGRAPHE.

ALTIMÈTRE n. m. Dispositif qui, à bord d'un avion, indique l'altitude par sondage sonore, électromagnétique, par radar ou par mesure barométrique.

ALTIMÉTRIE n. f. Science de la mesure des hauteurs, accessibles ou inaccessibles. ‖ *Par ext.* En cartographie, ensemble des signes conventionnels représentant le relief : courbes de niveau, hachures, etc.

ALTIMÉTRIQUE adj. Relatif à l'altimétrie : *Sonde altimétrique.*

ALTIMÉTRIQUEMENT adv. Selon les règles de l'altimétrie.

Alting, nom du Parlement islandais.

ALTING (Johann Hendrik), théologien néerlandais (Emden 1583 - Gröningen 1644). L'un des champions du calvinisme strict, il a professé à Heidelberg et, sur la fin de sa vie, à l'université de Gröningen. — Son fils JACOB (Heidelberg 1618 - Gröningen 1679), professeur à Gröningen; hébraïsant distingué, il soutint de vives polémiques contre Samuel Desmarets (Maresius).

ALTINGAT n. m. (origine douteuse, peut-être de l'ar. *al-zindjār*). Nom que les alchimistes donnaient au vert-de-gris.

ALTINGIA n. m. (de *Alting*, gouverneur des Indes orientales). Grand arbre résineux et balsamique, dont l'espèce indo-malaise (*Altingia excelsa*) fournit le styrax birman et dont une autre espèce vit en Chine. (Famille des hamamélidacées.)

ALTINUM. Géogr. anc. Ville d'Italie (Vénétie), au fond des lagunes bordant l'Adriatique. Place de commerce importante au temps des Romains, dont les habitants, lors de l'invasion d'Attila, se réfugièrent dans les lagunes où s'élève Venise.

ALTIPLANATION n. f. Géomorphol. Réduction du relief à une surface d'aplanissement, sous l'influence du système morphogénétique périglaciaire. (Le terme a été créé par l'Américain Eakin, à la suite d'études sur l'Alaska.)
— ENCYCL. Les replats formés par l'*altiplanation* sur les versants sont appelés *terrasses d'altiplanation* ou *replats d'altiplanation*. Les replats se développent par le recul de la partie haute d'un versant sous l'influence de la gélivation et grâce au transport local des débris par la solifluxion, parfois aidée d'un peu de ruissellement diffus; les débris s'accumulent en une terrasse qui s'élargit peu à peu au pied même de la zone d'ablation. Ces aplanissements locaux ne se rattachent pas à un niveau de base général.

Blason d' ALTKIRCH

D'azur à une église d'argent essorée de gueules et ajourée de trois pièces au champ, croisée d'or, flanquée à dextre d'un clocher aussi d'argent essoré de gueules, ouvert et ajouré au champ, croisé d'or, le tout sur une terrasse de sinople.

ALTIPLANO, région des Andes, s'étendant principalement en Bolivie, où elle forme une haute plaine (plus de 4 000 m d'alt.) entre la Cordillère occidentale et la Cordillère orientale.

ALTIS, bois sacré de Zeus, à Olympie.

ALTISE n. f. (gr. *altikos*, sauteur). Insecte coléoptère, phytophage, sauteur, qui s'attaque aux plantes potagères et à la vigne. (Nom sc. : *haltica*. Famille des chrysomélidés.)
— ENCYCL. Les *altises*, appelées aussi *puces terrestres*, sont nuisibles aux plantes telles que le chou, la vigne, etc.; l'exiguïté de leur taille (quelques millimètres) rend souvent inefficaces les procédés mis en œuvre pour les détruire. On combat l'altise des vignes (*Haltica ampelophaga*) en disposant au pied des ceps de petits fagots de sarments, de feuilles sèches ou de plantes aromatiques, dans lesquels les insectes se réfugient pour hiverner, et que l'on détruit ensuite par le feu. Les larves sont anéanties par des pulvérisations sur les pampres d'une bouillie arsénicale ou d'une émulsion savon-pétrole. Ces traitements sont impraticables sur les plantes potagères.

ALTISSIMO (Cristofano DELL'). V. DELL' ALTISSIMO (Cristofano).

ALTISSIMO (Cristoforo, dit l'). V. CRISTOFORO.

ALTISTE n. m. Instrumentiste qui joue de l'alto. (Après Gossec et Mozart, on exigea des altistes une technique égale à celle des violonistes.)

ALTITUDE n. f. (lat. *altitudo*, hauteur). Élévation verticale d'un point au-dessus du niveau de la mer : *La température et la pression barométrique varient avec l'altitude.* (V. ALTIMÈTRE, ATMOSPHÈRE, BAROMÈTRE.) ‖ Région élevée : *Les alouettes célébraient dans l'altitude, les noces du ciel et de la terre* (G. Duhamel). ‖ *Altitude absolue*, élévation d'un point au-dessus du niveau moyen des mers : *Les cotes de niveau des cartes topographiques donnent toujours des altitudes absolues.* ‖ *Altitude relative*, élévation d'un point par rapport à une autre point : *Les théoriciens de l'eustatisme désignent les terrasses par leur altitude relative au-dessus du talweg.*
— Pathol. *Mal d'altitude*, ensemble des troubles provoqués par l'altitude, en montagne ou en aéronef.
— ENCYCL. ● *Mesure des altitudes.* Les *altitudes* sont mesurées par les opérations de *nivellement*. Pour référer les altitudes au niveau de la mer, on choisit, dans un port, un point origine, appelé *point fondamental* ou *zéro du nivellement*. Un appareil spécial, marégraphe ou médimarémètre, permet de définir le niveau moyen des flots, qui est précisément le niveau zéro. Les altitudes officielles sont matérialisées par des consoles appelées *repères de nivellement*, scellées dans les murs ou dans le rocher. Sur ces repères sont inscrits l'altitude du point et un numéro matricule. Ces mêmes renseignements sont catalogués dans le « Répertoire des emplacements et altitudes des repères du nivellement général de la France ».
● *Action de l'altitude chez l'homme.* L'altitude agit surtout sur l'organisme par la diminution de la pression partielle de l'oxygène dans l'air inspiré, par la diminution de la pression totale, par l'abaissement de la température et par l'action du rayonnement solaire. En très grande altitude peuvent s'ajouter d'autres facteurs de troubles : rayonnement cosmique, ionisation de l'air. En montagne, c'est surtout la diminution de la pression partielle de l'oxygène, provoquant l'hypoxémie (manque plus ou moins accentué d'oxygène respiratoire dans l'organisme) et l'hypocapnie (déficit de gaz carbonique dans les tissus), qu'il faut incriminer dans la genèse du *mal aigu des montagnes*. Celui-ci se traduit par une augmentation de la fréquence respiratoire, une accélération du pouls et une élévation de la pression artérielle, des troubles du fonctionnement des organes des sens, un déficit neuro-musculaire, des perturbations du comportement cérébral. Ce qui domine, dans le mal des montagnes, c'est la sensation d'anéantissement et d'indifférence à toutes les sollicitations extérieures. Bientôt survient une perte de conscience, suivie d'arrêt respiratoire, puis de ralentissement et d'arrêt cardiaque (syncope d'altitude).
Le *mal chronique des montagnes* est provoqué soit par l'inadaptation de l'individu à l'altitude, soit par la disparition de l'acclimatement. Cette affection présente un caractère familial marqué; elle fait suite au mal aigu ou apparaît parfois longtemps après l'acquisition de l'acclimatement. Elle est caractérisée par une asthénie progressive, des phénomènes congestifs localisés, des troubles cardio-vasculaires et sanguins, de la dyspepsie. Il existe aussi un *mal des montagnes inapparent*, consistant surtout en troubles de la reproduction.
Le processus intime de l'acclimatement est mal connu. Les constatations faites notamment au cours des expéditions himalayennes montrent que l'acclimatement est d'autant plus difficile et plus long à acquérir que l'altitude est plus grande. Un alpiniste entraîné a besoin de cinq à six semaines pour obtenir un acclimatement convenable à 6 500 ou 7 000 m. Ces altitudes correspondent à une limite au-delà de laquelle les processus de détérioration ne sont plus compensés par les gains apportés par l'acclimatement. Au-delà, les sujets s'épuisent vite, d'où l'idée d'employer des inhalateurs d'oxygène.
La meilleure méthode d'acclimatement semble être celle des paliers successifs : pointes poussées successivement à 5 000, 6 000, 6 500 m, avec retour à des altitudes inférieures (4 700, 5 000, 5 300 m, etc.), qui sont des altitudes de récupération.
Chez l'aviateur, le mal d'altitude prend soit la forme de l'*ivresse d'altitude*, caractérisée par des troubles excito-moteurs (agitation, agressivité, euphorie avec incontinence verbale), soit celle d'un syndrome dépressif avec apathie et somnolence. Ces deux formes du mal d'altitude évoluent vers la perte de conscience.
● *Action de l'altitude sur les végétaux.* Le premier fait à signaler est l'étagement des plantes et des groupements végétaux. Ainsi, dans les montagnes françaises, les différents « étages de végétation » sont, de bas en haut : l'étage montagnard inférieur (jusqu'à 1 000 m), où les cultures sont encore abondantes; l'étage montagnard (jusqu'à 1 800 m), caractérisé surtout par ses forêts; au-dessus, les étages subalpin et alpin, qui ne possèdent plus que des pâturages et des rochers.
Mais, sur les plantes elles-mêmes, les climats d'altitude ont une action importante. Tout d'abord, beaucoup de plantes de plaine qui peuvent subsister en montagne y sont vivaces, à racines très développées, alors qu'elles sont annuelles en plaine. D'autre part, leurs parties aériennes sont réduites; leurs tiges sont courtes, souvent appliquées sur le sol; c'est ainsi que certains saules et bouleaux peuvent, malgré un grand âge, n'avoir que quelques centimètres de haut et une croissance annuelle très courte (environ 1 cm).

ALTITUDE-DENSITÉ n. f. Aéron. Altitude estimée, à bord des aéronefs, à partir de l'altitude-pression corrigée en fonction de la température locale.

ALTITUDE-PRESSION n. f. Aéron. Altitude estimée, à bord des aéronefs, à partir d'une mesure de pression : *Déterminée par l'altimètre barométrique, l'altitude-pression est intéressante à connaître pour la puissance des moteurs à pistons.*

ALTITUDINAIRE adj. Relatif à l'altitude : *Froid altitudinaire.*

ALTITUDINAL, E, AUX adj. Relatif à l'altitude : *La répartition altitudinale de la végétation sur un versant montagneux.*

ALTKIRCH, ch.-l. d'arrond. du Haut-Rhin, dans le Sundgau; 4 544 hab. (3 901 aggl.). Hôtel de ville du XVIIIe s. Appareillage électrique. Chaux et ciments. Industries textiles (coton, sous-vêtements). Ferronnerie. — L'arrond. a 4 cant., 116 comm. et 46 919 hab.

ALTMANN (Wilhelm), musicologue allemand (Adelnau 1862 - Hildesheim 1951). Directeur de la section musicale à la bibliothèque d'Etat de Berlin (1915-1927), il a publié la correspondance de Wagner, celle de Brahms et différentes œuvres bibliographiques concernant Max Reger, la littérature de l'orchestre, du violon, de la musique de chambre, etc.

ALTMARK (ou **NORDMARK***), région de l'Allemagne orientale, dans le nord du district de Magdeburg, à l'intérieur du coude de l'Elbe, à l'O. de Berlin. C'est un élément de la grande plaine du Nord, constitué par des nappes d'épandages sableux d'origine glaciaire, que dominent quelques buttes moraniques (160 m au Hell Berge). L'Altmark est une région d'économie rurale : on cultive du seigle, des betteraves à sucre et des pommes de terre sur les moraines ; les pâtures sont localisées dans les dépressions humides. Les villes, sur la périphérie, sont de médiocres centres commerciaux avec quelques industries : Stendal, Salzwedel, Gardelegen.

ALTMAYER (Victor), général français (Saint-Avold 1844 - Limoges 1908). Il prend part à la défense de Paris en 1870 et inaugure, comme professeur, le cours d'état-major à l'Ecole supérieure de guerre en 1879.

ALTMAYER (Robert), général français (Bordeaux 1875 - Paris 1959), fils du précédent. Sorti de Saint-Cyr, dans la cavalerie, en 1895, il fait campagne au Congo (1900-1902), puis au Maroc (1912-1913). Il finit sa carrière comme inspecteur général de la cavalerie de 1932 à 1936. En 1940, il reprend, à la demande de Weygand, un commandement à la tête de la Xe armée, mais ne peut arrêter les forces blindées allemandes sur la Somme le 5 juin. Il fut prisonnier jusqu'en 1941.

ALTMAYER (René), général français (Versailles 1882), frère du précédent. Sorti de Saint-Cyr, dans la cavalerie, en 1902, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, il conduisit le 5e corps dans les Flandres en 1939-1940.

ALTMEYER (Jean-Jacques), érudit belge (Luxembourg 1804 - Bruxelles 1877). Il professa à l'université de Bruxelles l'histoire, les antiquités grecques et romaines, l'économie politique, l'histoire commerciale. Démocrate, libre penseur, il fut l'ami de Proudhon.

ALTMÜHL, riv. d'Allemagne, en Bavière, affl. du Danube (r. g.) ; 195 km. L'Altmühl prend sa source sur le revers de la côte du Jura Franconien, puis traverse ce plateau calcaire en une gorge étroite et sinueuse. Quelques-uns de ses affluents primitifs furent capturés par des rivières qui rejoignaient le Rhin. Au XIXe s., le Ludwigskanal, creusé entre la Regnitz et la moyenne vallée de l'Altmühl, utilisa un tronçon de vallée abandonné à la suite de ces captures. De faible gabarit, il est insuffisant pour la navigation moderne et peu fréquenté.

ALTNIKOL (Johann Christoph), compositeur et organiste allemand (Berna, Silésie, 1720 - Naumburg 1759). Disciple de Bach à Leipzig (1744), il devint son gendre (1749). On lui doit notamment une cantate et un motet. Il a recopié de nombreuses pages de son beau-père, qui lui a dicté son dernier choral.

ALTO n. m. Instrument de la famille des violons, accordé à la quinte grave de ces derniers, de dimensions plus grandes, et dont le timbre est poétique. ‖ Registre le plus grave des voix de femmes. (On dit de préférence CONTRALTO.)

ALTOBAS [bɑs] n. m. et adj. (ital. *altobasso*). Velours italien du XVIe s., à décor relevé sur champ ras, ciselé ou gaufré. (Les velours frappés modernes imitent les altobas.)

ALTOCUMULUS [lys] n. m. Météorol. Ensemble de nuages moyens (vers 4 000 m), disposés en gros flocons plus ou moins espacés.
— ENCYCL. Les *altocumulus* sont plus ou moins denses et plus ou moins bourgeonnants. Ils se différencient des cirro-cumulus par leurs éléments plus gros, semblables à des ombrelles renversées (*ciel pommelé*). L'altocumulus le plus bas se distingue aussi du strato-cumulus, dont les éléments sont plus grands et plus flats. Les altocumulus bourgeonnants (*altocumulus castellatus*) et les altocumulus lenticulaires (en forme de cigares) indiquent une forte instabilité verticale.

ALTODOURO, région du Portugal septentrional, de part et d'autre du Douro, qui traverse en gorges les plateaux de la Meseta. Des vallées aux versants schisteux abrupts alternent avec de petits bassins intérieurs. Vignoble célèbre, dont les produits sont acheminés vers les entrepôts de Porto.

ALTOMONTE (Martino), dit **Martin Hohenberg**, peintre italien (Naples 1657 - monastère d'Heiligenkreuz, Basse-Autriche, 1745). Elève de Carlo Maratta, il devint peintre de Jean Sobieski, roi de Pologne.

ALTON, v. des Etats-Unis (Illinois), sur le Mississippi, au N. de Saint Louis ; 32 500 hab. Instruments agricoles ; raffinerie de pétrole.

ALTONA, anc. ville d'Allemagne, intégrée à Hambourg* depuis 1937.
— Hist. Mentionnée dès 1547, cette ville fut danoise en 1640 et se développa au point de faire concurrence à Hambourg. Incendiée en 1713 par les Suédois, elle devint prussienne en 1866.

ALTON-SHÉE (Edmond DE LIGNÈRES, comte D'), homme politique français (1810 - Paris 1874). Pair de France en 1836, il appuya le gouvernement de Louis-Philippe, mais, en 1848, se prononça pour la république démocratique et sociale. Après 1870, il fonda *le Peuple souverain*, puis *le Suffrage universel*. Auteur de *Mémoires* (1868).

ALTOONA, v. des Etats-Unis (Pennsylvanie), dans le nord des Appalaches ; 77 200 hab. Industries textiles. Matériel pour les chemins de fer.

ALTOS CUCHUMATANES, massifs montagneux du Guatemala, au N.-O. de la vallée du Motagua ; les points culminants dépassent 3 800 m, mais les formes tabulaires y occupent des secteurs importants.

ALTOSTRATUS [tys] n. m. Météorol. Nuage moyen (entre 2 000 et 6 000 m), en voile fibreux, de couleur grise. (L'altostratus est plus brillant en direction du Soleil et de la Lune, qui apparaissent comme à travers un verre dépoli. A la différence du cirro-stratus, l'altostratus ne permet pas de distinguer les contours du Soleil et de la Lune.)

ALTRANSTÄDT, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Leipzig), à l'O. de Leipzig ; 1 800 hab. Le 24 septembre 1706, Charles XII y signa un traité qui imposait à Auguste de Saxe l'abandon du trône de Pologne. Un traité entre la Suède et l'Empire y fut également conclu en septembre 1707.

ALTRINGHAM ou **ALTRINCHAM**, v. de Grande-Bretagne (Cheshire), au S.-O. de Manchester ; 39 800 hab. Constructions mécaniques (machines d'imprimerie).

ALTROSE n. m. Chim. V. OSE.

ALTRUISME n. m. (mot créé vers 1830 par A. Comte, du lat. *alter*, autre). Souci désintéressé du bien d'autrui : [...] *il a cette charité froide qu'on nomme l'altruisme* (A. France). [Contr. ÉGOÏSME.]

ALTRUISTE adj. et n. Qui se soucie du bien d'autrui d'une manière désintéressée : [...] *La fourmi est incontestablement l'un des êtres les plus nobles, les plus courageux* [...], *les plus altruistes que porte notre terre* (Maeterlinck).
◆ Adj. Relatif à l'altruisme.

ALT-SANKT-JOHANN, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Saint-Gall), au N. du Walensee ; alt. 895 m.

ALTSTÄTTEN, v. de Suisse (cant. de Saint-Gall), dans la vallée du Rhin ; 8 600 hab. Maisons anciennes. Vergers. Industrie de la mousseline et de la broderie. Travail du bois.

ALTSWERT (MAÎTRE), nom sous lequel un poète alsacien de la fin du XIVe s. a écrit en allemand des poèmes allégoriques : *Der Kittel* (la Tunique), *Der Tugenden Schatz* (le Trésor des vertus), *Der Spiegel* (le Miroir). Le ton de ces poèmes, satirique et réaliste, rompt avec la tradition courtoise des « Minnesänger ».

ALTYN ou **ALTYNNIK** n. m. (tartare *alty*, six). Monnaie d'argent à l'effigie de saint Georges, frappée de 1704 à 1721 par Pierre le Grand, et valant 3 kopecks.

ALTYNTAGH, en chin. **A-eul-in chan**, série de massifs cristallins de Chine, formant la bordure septentrionale du Tibet ; hauts de 4 000 à 5 500 m, ils séparent la cuvette du Lob-nor de celle du Tsaidam.

ALUCITE n. f. (lat. *allucere*, briller). Nom usuel des papillons du genre ornéode*, et d'une teigne qui attaque les céréales.
— ENCYCL. L'*alucite* des céréales, appelée aussi « teigne des blés » (*Sitotroga cerealella*), a les ailes brunâtres, la tête, les antennes, les pattes et le corps d'un gris plombé ; sa fécondité est prodigieuse. On la détruit avec les vapeurs sulfureuses ou avec le sulfure de carbone mélangé à du tétrachlorure de carbone.

ALUCITÉ, E adj. Se dit d'un pain, d'une farine, de grains qui renferment des cadavres d'alucites.

ALUDEL n. m. (du gr. *aithalu*, par l'ar. *al-'utāl*). Assemblage de pièces de poterie qui s'emboîtent pour former un tuyau. (On employait autrefois les aludels dans les laboratoires de chimie pour différentes sublimations ; ils sont encore utilisés, dans la métallurgie du mercure, pour la condensation des vapeurs obtenues par grillage du cinabre.)

ALUDUR n. m. (nom déposé). Alliage d'aluminium pour conducteurs électriques, comportant 1 p. 100 de silicium, 0,27 p. 100 de fer et 0,43 p. 100 de manganèse.

ALUETTE n. f. (anc. *luette* ; de *luet*, petit œil ; du lat. *oculus*). Jeu de cartes portant des enseignes espagnoles avec des emblèmes particuliers, et qu'on joue avec l'accompagnement d'une mimique traditionnelle.
— ENCYCL. Ce jeu, pratiqué par les marins et sur la côte atlantique, comporte 48 cartes, réparties entre quatre enseignes : *épées, chênes, deniers, godets*, chaque espèce comprenant 9 cartes numérotées de l'as au neuf, et 3 figures : *valet, cavalière, roi*.

ALULE ou **ALULA** n. f. (lat. *alula*, petite aile). Ornith. Aile bâtarde des oiseaux, c'est-à-dire l'ensemble des plumes qui se forment sur le pouce ou premier doigt.
— Entom. Ensemble de petites écailles qui se trouvent à la base de l'aile des insectes diptères du groupe des myodaires.

ALUMAG n. m. (de *alu*[*minium*] et *mag*[*nésium*]). Alliage léger d'aluminium, comprenant 5 à 7 p. 100 de magnésium, dont les caractéristiques mécaniques (résistance à la rupture et aux allongements) sont voisines de celles de l'acier demi-doux, avec une faible densité (2,65 à 2,70) et une bonne résistance à la corrosion de l'air salin et humide.
— ENCYCL. Sous forme de produits laminés étirés ou tréfilés, l'*alumag* a de nombreux emplois en construction aéronautique et matériel de transport terrestre. Durant la Seconde Guerre mondiale, on a confectionné des bouteilles à gaz dont le corps, en alumag, se trouvait fretté par un fil d'acier pour augmenter la résistance transversale de la bouteille en cas d'éclatement. (V. MAGNALIUM et DURALINOX.)

ALUMBRADOS [dɔs] n. m. pl. (mot esp. signif. *illuminés*). Membres d'une secte chrétienne mystique apparue en Espagne vers 1509. (L'Inquisition les poursuivit sans relâche. C'est ainsi qu'elle inquiéta Ignace de Loyola, en le prenant pour un alumbrado.)

ALUMEL n. m. (nom déposé). Alliage de nickel, contenant 2 p. 100 d'aluminium, 2 p. 100 de manganèse et 1 p. 100 de silicium, qui résiste à la corrosion oxydante jusqu'à 1 200 °C : *L'Alumel est surtout utilisé comme élément de couples thermo-électriques, opposé à un alliage nickel-chrome.*

ALUMIANE n. f. Minér. Alun de sodium naturel.

ALUMINAGE n. m. Dépôt d'alumine sur une étoffe, pour la rendre apte à recevoir la teinture.

ALUMINATE n. m. Chim. Sel dans lequel l'alumine joue le rôle d'anhydride d'acide.
— Minér. Dénomination générique sous laquelle on groupe un certain nombre de minéraux, dans la composition desquels entre l'alumine (cymophane, rubis spinelle, hercynite, etc.).
— ENCYCL. Céram. Les *aluminates colorés* servent de pigments pour certaines couleurs

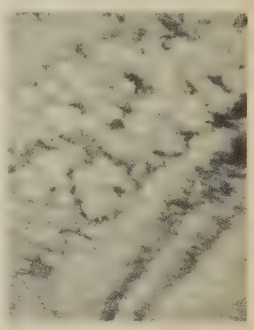

altocumulus

altostratus

Archives phot., X.

céramiques. Les aluminates de cobalt sont bleus, ceux de chrome verts ou roses, etc. La teinte des aluminates colorés peut être modifiée par des oxydes incolores, tels que l'oxyde de zinc, la chaux, la magnésie, la silice. En général, on obtient les aluminates en calcinant le mélange intime d'alumine et d'oxyde.

— Chim. Le précipité gélatineux d'alumine hydratée se dissout dans les alcalis, avec formation de sels solubles, tel l'*aluminate de sodium* $NaAlO_2$. L'alumine forme également, avec d'autres oxydes métalliques, des aluminates insolubles, dont le type est le rubis spinelle $Al_2O_3.MgO$.

Les aluminates, sels d'acide faible, sont fortement hydrolysés, en engendrant de l'alumine. La formation et l'hydrolyse de l'aluminate de sodium servent, dans l'industrie, à l'extraction de l'alumine à partir de la bauxite; ce corps est également employé comme mordant en teinture.

— Matér. Les *aluminates de calcium* sont les constituants principaux des ciments alumineux fondus.

ALUMINE n. f. (lat. *alumen*, alun). Chim. Oxyde Al_2O_3 ou hydroxyde $Al(OH)_3$ d'aluminium. ‖ *Alumine activée*, oxyde d'aluminium amorphe de grande pureté, ayant acquis une porosité très élevée et, par conséquent, une énorme surface interne.

— Encycl. Chim. Découverte par Marggraf en 1754, l'*alumine* anhydre Al_2O_3 est une poudre blanche, fondant à 2 050 °C, insoluble dans l'eau. L'alumine hydratée est un précipité incolore gélatineux, soluble dans les acides et dans les alcalis. Indécomposable par la chaleur, l'alumine est réduite par le carbone au four électrique, avec production de carbure d'aluminium; le chlore ne l'attaque que mélangée au carbone, à haute température. L'alumine est un oxyde amphotère, donnant avec les acides des sels d'aluminium, et avec les bases des aluminates. L'alumine en gelée retient énergiquement les matières colorantes, pour donner des laques; cette propriété est mise à profit pour le mordançage en teinture.

— Minér. L'*alumine* existe à l'état anhydre Al_2O_3 et à l'état d'hydrates divers. Anhydre, elle cristallise dans le système rhomboédrique et constitue le corindon. Elle a une densité voisine de 4 et une dureté peu inférieure à celle du diamant (9); transparente, c'est une pierre précieuse que l'on rencontre surtout à Ceylan. Quand elle est incolore, c'est le *saphir blanc;* quand elle est colorée par des oxydes métalliques, elle prend différents noms : *rubis* (rouge), *topaze orientale* (jaune), *saphir* (bleu), *améthyste orientale* (violet pourpre). Impure et mélangée à différents minéraux, dont la magnétite, elle constitue l'émeri*.

La *bauxite* est un hydrate amorphe en masses terreuses, contenant plus ou moins de fer.

L'*alumine cristallisée*, ou *corindon*, est reproduite synthétiquement de nos jours, par le procédé de Verneuil, en fondant de la poudre d'alumine à la température du chalumeau oxhydrique. Par refroidissement, elle cristallise en donnant un cristal unique, transparent, susceptible d'être taillé, d'être coloré par l'adjonction de divers oxydes; le rubis artificiel possède les propriétés du rubis naturel et est utilisé, dans l'industrie, à divers usages, principalement à la fabrication des pivots des appareils de mesure, des montres.

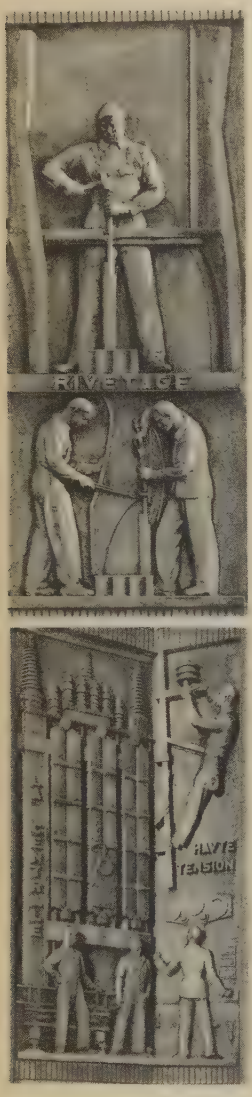

Centre technique de l'aluminium à Paris
Ci-dessus
deux des bas-reliefs de Riolo ornant la façade

— Métall. L'*alumine* présente une importance industrielle capitale, car elle est à la base de la métallurgie de l'aluminium. Elle s'extrait de la bauxite rouge, qui titre en moyenne 55 p. 100 d'alumine anhydre. Dans le procédé Bayer, la bauxite est concassée, séchée, puis broyée. Elle est ensuite soumise, à 230 °C, sous pression, dans un autoclave, à l'action d'une solution de soude à 40 °B. Il se forme de l'aluminate de soude soluble, et des résidus insolubles appelés communément *boues rouges* que l'on sépare par décantation; après filtration, la solution d'aluminate de soude est diluée, ce qui fait précipiter, par hydrolyse, de l'alumine hydratée cristalline $Al_2O_3.3H_2O$. Celle-ci est séparée par filtration, lavée, puis calcinée à 1 200 °C pour obtenir la forme corindon, non hygroscopique. Le filtrat de soude est évaporé et, après concentration, est utilisé pour attaquer à nouveau la bauxite.

Constituant essentiel des argiles, qui sont des silicates d'alumine, l'alumine entre pour 15 à 40 p. 100 dans la composition de toutes les poteries céramiques. On l'emploie en badigeon sur les supports réfractaires pour pièces de porcelaine et sur les surfaces de porcelaine en contact, afin d'éviter les collures pendant la cuisson (terrage). L'alumine pure est utilisée pour le polissage des verres d'optique et des métaux.

L'*alumine activée* est un agent absorbant très utilisé dans le matériel électrique, pour combattre les effets nuisibles de l'humidité atmosphérique.

ALUMINER v. tr. Mélanger, combiner avec l'alumine.

ALUMINERIE n. f. Au Canada, usine de fabrication électrolytique de l'aluminium.

ALUMINEUX, EUSE adj. Qui contient de l'alumine ou un autre composé de l'aluminium : *Roche sédimentaire alumineuse.*

ALUMINIAGE n. m. Métall. Procédé de protection du fer par une mince couche d'aluminium, conférant à un métal bon marché la haute résistance à la corrosion, ainsi que l'inaltérabilité aux températures élevées.

— Verr. Opération qui a pour effet de produire un dépôt mince et régulier d'aluminium sur le verre des miroirs. (Syn. ALUMINURE.)

— Encycl. Métall. L'*aluminiage* ne peut être convenablement réalisé que si l'on supprime toute couche d'oxyde entre les deux métaux et si l'on réduit au minimum la couche d'aluminium très fragile. Le premier résultat peut être obtenu en réalisant le dépôt d'aluminium, après sablage ou décapage, à l'abri d'un gaz neutre ou réducteur, d'un liquide volatil, ou encore en présence d'un flux, qui permet à l'aluminium de bien mouiller le fer. Pour obtenir un dépôt souple, donc adhérant bien au support, il importe de réduire la température du bain et la durée d'immersion. Une légère quantité de silicium dans le bain a une influence favorable.

— Verr. Dans les miroirs des télescopes modernes, on a remplacé le dépôt d'argent par un dépôt d'aluminium. Le miroir est placé dans une enceinte où l'on fait le vide; au-dessus, on vaporise à l'aide d'un courant électrique quelques fils d'aluminium; la vapeur formée se condense à la surface du miroir sous l'aspect d'une couche brillante.

ALUMINIFÈRE adj. Qui contient de l'alumine.

ALUMINILITE n. f. Minér. Syn. de ALUNITE.

ALUMINIQUE adj. Chim. Se dit des sels d'aluminium, ainsi que des acides dont l'alumine est l'anhydride. (V. ORGANOALUMINIQUE.)

ALUMINITE n. f. Minér. Sulfate d'aluminium naturel $Al_2SO_4(OH)_4.7H_2O$. (Syn. WEBSTÉRITE.)

ALUMINIUM [njɔm] n. m. Métal blanc, léger, le plus employé après le fer.

Chimie.

— Encycl. L'*aluminium*, élément chimique de numéro atomique 13 et de masse atomique Al = 26,97, a été isolé pour la première fois en 1827 par l'Allemand Wöhler, par action du potassium sur le chlorure d'aluminium. Sa fabrication industrielle a débuté en 1854, grâce à Sainte-Claire Deville; sa métallurgie par électrolyse a été mise au point en 1886, simultanément par le Français Héroult et l'Américain Hall.

C'est un métal blanc brillant, de densité 2,7, fondant à 660 °C, bouillant à 2 056 °C. Sa résistivité électrique est 2,63 $\mu\Omega$ cm²/cm. A l'état pur, il est mou (charge de rupture = 8 kg/mm²) et très malléable. Eminemment oxydable, il ne s'altère cependant pas à l'air et ne décompose pas l'eau, car il est protégé par une mince couche (0,1 μ) d'alumine amorphe. Il brûle dans l'oxygène et dans le chlore. Il est dissous par la soude et la potasse, en donnant des aluminates*. Attaqué rapidement par les hydracides (HCl, HF), lentement par les acides oxygénés (H_2SO_4), aucunement par l'acide nitrique concentré, il résiste à la plupart des corps organiques.

● *Composés de l'aluminium.* Le plus important est son oxyde, l'alumine*, Al_2O_3. Parmi les halogénures, le fluorure AlF_3, solide cristallisé incolore, insoluble dans l'eau, existe sous forme de sel double, la cryolite, AlF_3, 3NaF.

Le chlorure $AlCl_3$ peut être obtenu par action du chlore sur des agglomérés d'alumine et de charbon, vers 800 °C; c'est un solide cristallisé incolore, qui sublime vers 200 °C, très soluble et déliquescent. Exposé à l'air, il répand des fumées d'alumine, par suite de son hydrolyse. Il est employé en chimie organique comme catalyseur.

Le bromure $AlBr_3$ et l'iodure AlI_3 ont des propriétés analogues.

Le sulfate d'aluminium $Al_2(SO_4)_3$ se prépare par action de l'acide sulfurique sur l'alumine, la bauxite ou le kaolin. Il cristallise hydraté, est très soluble dans l'eau et se combine au sulfate de potassium pour donner de l'alun. Comme celui-ci, il sert à l'encollage du papier, au tannage des peaux et au mordançage des tissus.

Les silicates d'aluminium sont particulièrement abondants dans la nature, en général combinés à des oxydes alcalins ou à la chaux, sous forme d'aluminosilicates. Telle est la constitution des feldspaths, du mica, des argiles, des zéolites, de l'outremer, etc. L'aluminium représente pour cette raison 8,5 p. 100 du poids de l'écorce terrestre.

● *Caractères des sels d'aluminium.* Les sels d'aluminium ont une saveur douce, puis astringente. Ils ne précipitent pas par l'hydrogène sulfuré, mais donnent un précipité d'alumine gélatineuse quand on les traite par l'ammoniaque ou par un carbonate alcalin; ce précipité, qui se forme également par action de la soude ou de la potasse, est soluble dans un excès de ces réactifs. Quand on ajoute à l'un de ses sels, en solution concentrée, du sulfate de potassium, on obtient par refroidissement des cristaux octaédriques d'alun.

Métallurgie.

Toute la métallurgie actuelle de l'aluminium est fondée sur la réduction électrolytique de l'alumine obtenue à partir de la bauxite. L'alumine (Al_2O_3) dissoute dans la cryolithe fondue (AlF_3, 3 NaF) est soumise, à haute température, à l'action d'un courant électrique continu et se trouve ainsi décomposée en aluminium et en oxygène. Pratiquement, on a un dépôt d'aluminium fondu sur le fond de la cuve (cathode) et un dégagement d'oxygène sur l'anode en charbon, qui est oxydée. Les gaz libérés sont constitués de gaz carbonique et d'oxyde de carbone. L'opération est effectuée dans une cuve rectangulaire en fer, garnie intérieurement sur le fond et les côtés de blocs de carbone précuits (anthracite). Le courant est amené par de multiples barres de fer scellées dans les blocs du fond qui servent de cathode. On peut employer soit des anodes précuites, constituées par des blocs en coke de pétrole agglomérés au brai, pressés et cuits à 1 200 °C, soit des anodes continues Söderberg, à raison alors d'une par cuve. (V. ÉLECTRODE.) L'intensité du courant atteint ordinairement 100 000 A sous une tension moyenne de 4,9 volts. La température se maintient par effet Joule entre 950 et 1 000 °C. Pour avoir une tonne d'aluminium, il faut 2 tonnes d'alumine, 17 000 kWh, 450 kg de coke de pétrole et un peu moins de 100 kg de produits fluorés. L'aluminium ainsi obtenu titre 99,5 à 99,8 p. 100. On prépare l'*aluminium raffiné* à 99,99 p. 100 et plus par un raffinage électrolytique par voie ignée.

Phot. Giraudon.

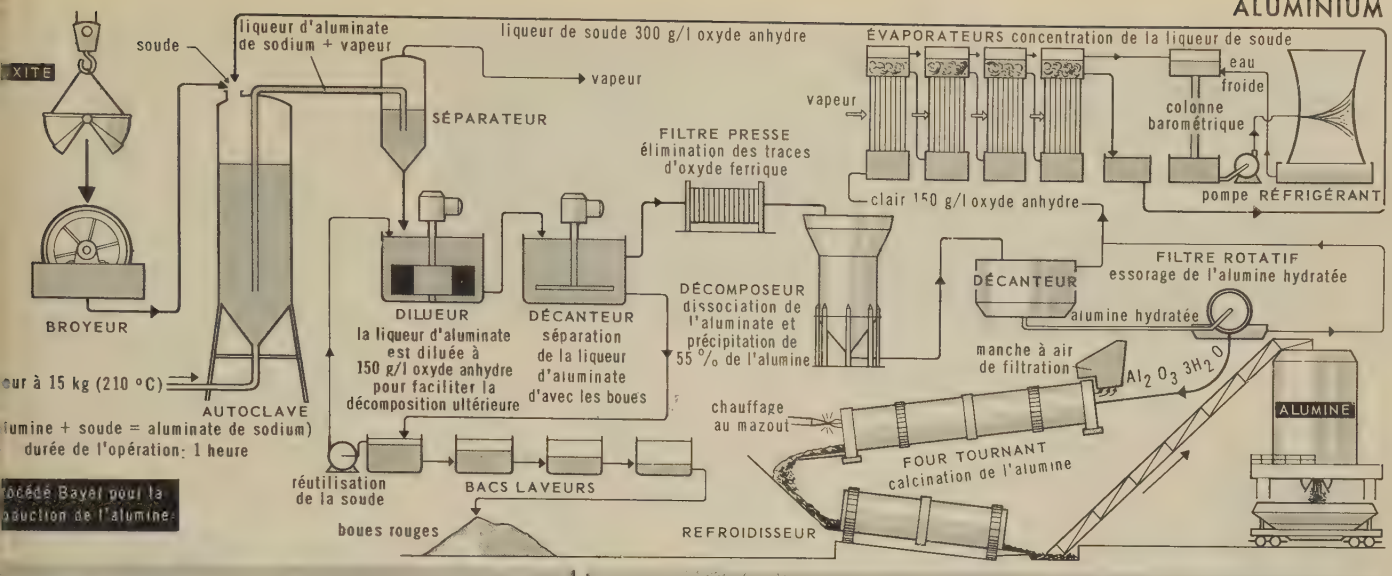

océdé Bayer pour la auction de l'alumine

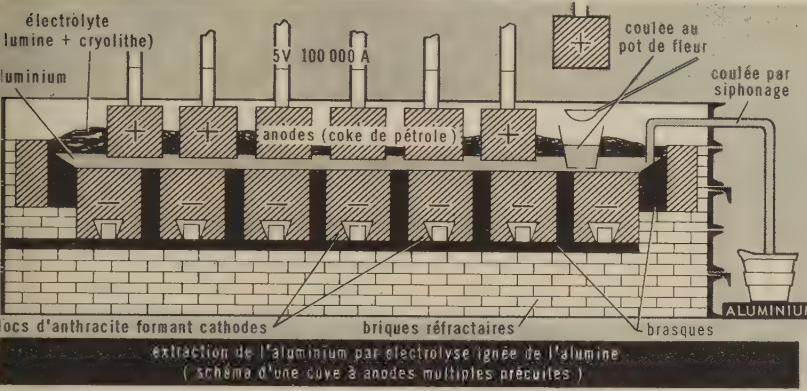

extraction de l'aluminium par électrolyse ignée de l'alumine (schéma d'une cuve à anodes multiples précuites)

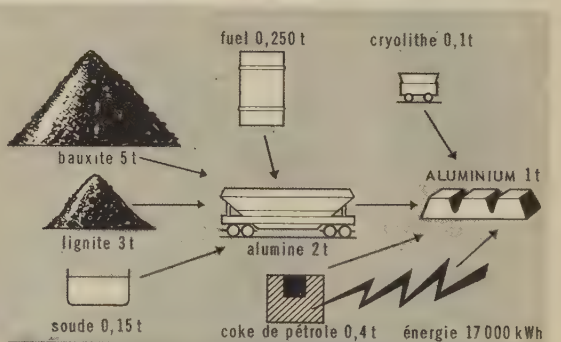

matières premières et énergie électrique consommées dans la fabrication d'une tonne d'aluminium

Production.

De 7 000 t en 1900, la production mondiale d'aluminium atteignit 688 000 t en 1939 et 3 590 000 t en 1958, battant celle de tous les autres métaux non ferreux. En 1958, les principaux producteurs étaient les *États-Unis* (1 420 000 t), l'*U. R. S. S.* (600 000 t), le *Canada* (579 000 t), la *France* (169 000 t), l'*Allemagne de l'Ouest* (137 000 t) et la *Norvège* (122 000 t). En France, 80 p. 100 de la fabrication sont réalisés par la Compagnie Pechiney, et 20 p. 100 par la Société d'électrochimie et des aciéries électriques d'Ugine, dans douze établissements dont les principaux sont celui de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) et celui de Noguères (Basses-Pyrénées), qui utilise l'énergie du gaz de Lacq. Ces deux entreprises ont créé une usine au Cameroun (Edéa), et un vaste projet est en cours de réalisation en Guinée (Fria), où l'on trouve à la fois de la bauxite et d'énormes possibilités hydro-électriques.

Alliages.

Trop mou à l'état pur pour la plupart des usages, l'aluminium est utilisé sous forme de nombreux alliages, dits *alliages légers*.

● *Alliages de fonderie.* Le principal est l'*alliage aluminium-silicium* ou Alpax*, à 13 p. 100 de silicium, dont la résistance mécanique (18 kg/mm²) n'est pas très grande, mais qui est très facile à couler. La marine, qui exige des matériaux résistant bien à l'eau de mer, utilise des *alliages aluminium-magnésium* à 3 p. 100 et à 6 p. 100 de magnésium, plus difficiles à couler. Si l'on désire une plus grande résistance mécanique, il faut adopter des alliages durcissant par trempe et revenu, dont les principaux sont un alliage à 10 p. 100 de silicium et 0,25 p. 100 de magnésium (26 kg/mm²), facile à couler et résistant bien à la corrosion, et un alliage à 4,7 p. 100 de cuivre, 0,25 p. 100 de magnésium et 0,20 p. 100 de titane (34 kg/mm²), le plus résistant pour un alliage de fonderie, mais délicat à couler et à tremper. Il est, de plus, sensible à la corrosion atmosphérique en raison de sa teneur en cuivre.

● *Alliages de corroyage.* Le plus courant est l'*alliage aluminium-magnésium* à 3 p. 100 de magnésium (21 kg/mm²), aussi facile à mettre en forme et à souder que l'aluminium et aussi résistant que lui à la corrosion. L'alliage aluminium-magnésium à 4 p. 100 de magnésium (28 kg/mm²) est choisi pour les structures demandant une plus grande résistance mécanique. L'*alliage aluminium-silicium-magnésium* (1,2 p. 100 Si, 1 p. 100 Mg) nécessite une trempe suivie d'un revenu, pour acquérir des propriétés analogues. En revanche, il est plus facile à mettre en forme par emboutissage profond. La construction aéronautique, qui exige la plus grande résistance mécanique pour le plus faible poids, utilise un *alliage aluminium-cuivre-magnésium*, ou Duralumin* (4 p. 100 Cu, 1,4 p. 100 Mg, 0,5 p. 100 Si et 1,1 p. 100 Mn), dont la résistance mécanique atteint 44 kg/mm², après trempe à 490 °C et maturation à la température ordinaire. Il existe également un alliage spécial (8 p. 100 Zn, 2 p. 100 Mg et 1,5 p. 100 Cu) dont la résistance mécanique est de l'ordre de 57 kg/mm². Outre la nécessité d'un traitement thermique, ces deux alliages ont l'inconvénient d'être inaptes au soudage autogène et moins résistants à la corrosion que les alliages sans cuivre.

En raison de leur bas point de fusion (570 à 660 °C), les alliages légers sont faciles à fondre, à condition de prendre des précautions contre l'oxydation et l'absorption d'hydrogène. Ils se prêtent au moulage en sable, en coquille et sous pression.

Le laminage de plateaux jusqu'à 3 t se fait d'abord à chaud (500 °C) sur laminoirs à quatre cylindres, puis à froid, en bande, dans un tandem de plusieurs cages successives à quatre cylindres. On peut laminer des feuilles minces jusqu'à 0,009 mm. Les profilés se font par filage à chaud, à la presse hydraulique. Forgeage, matriçage et estampage à chaud (400 °C) permettent de réaliser de nombreuses pièces de forme. L'emboutissage et le filage par choc, faciles à froid, donnent les boîtes, étuis et tubes souples.

L'aluminium et ses alliages non traités thermiquement sont très aptes au soudage autogène, soit au chalumeau oxyacétylénique avec emploi d'un flux, soit à l'arc sous atmosphère d'argon avec électrode réfractaire ou électrode fusible. Le soudage électrique par points peut se pratiquer sur tous les alliages, même sur ceux qui ont subi un traitement thermique, lesquels s'assemblent encore par rivetage ou par collage. On peut décorer la surface des alliages légers, ou augmenter leur résistance aux intempéries à l'aide de traitements de surface : sablage, décapage, polissage au tampon, polissage aux billes, brillantage électrolytique, brillantage chimique, oxydation chimique, et surtout oxydation anodique. Ce dernier procédé consiste à mettre les pièces à traiter à l'anode, dans une cuve en plomb contenant une solution froide à 20 p. 100 d'acide sulfurique, avec cathode en plomb, sous une tension de 10 à 15 volts. On crée ainsi à la surface du métal une couche poreuse d'alumine anhydre de 10 à 20 μ d'épaisseur, qui adsorbe facilement les colorants minéraux ou organiques. Un colmatage dans l'eau bouillante bouche les pores de cette couche, en y emprisonnant le colorant, par transformation de l'alumine anhydre (Al_2O_3) en alumine mono-hydratée ($Al_2O_3H_2O$).

Utilisations.

L'industrie aéronautique doit son développement aux alliages légers qui, malgré quelques emplois du titane et de certains aciers spéciaux, restent à la base de la construction des avions soniques et supersoniques. Cependant,

immeuble de la Synergie à Paris

Phot. Larousse (cabinet des architectes Pérot, Du Bois d'Auberville, Lejemble).

hangars à l'aéroport d'Orly

« Victoire » en aluminium par Remo Rossi façade de la bibliothèque du Tessin à Lugano

les progrès réalisés dans l'industrie de l'aluminium sont dus en très grande part à la somme de travaux consacrés à l'amélioration des performances des avions.

L'industrie automobile est celle qui utilise le plus l'aluminium en raison de sa légèreté (pistons, carters divers, pont arrière et carrosserie), de sa bonne conductibilité thermique (blocs-cylindres et culasses) et de ses possibilités de décoration (calandres, entourages de phares et de glaces, poignées, etc.)

L'industrie électrique fait un grand usage d'aluminium, dont la conductibilité est égale à 62 p. 100 de celle du cuivre, avec une densité trois fois plus faible : ainsi un conducteur en aluminium est deux fois plus léger que le conducteur équivalent en cuivre et il est moins coûteux. On fait en aluminium toutes les lignes aériennes (câbles aluminium-acier ou câbles homogènes en alliage aluminium-magnésium-silicium), des barres de connexion, des câbles isolés, des bobinages, etc. On l'utilise aussi à la place du plomb pour le gainage des câbles armés.

L'aluminium est un excellent matériau d'emballage, en raison de son inocuité, de son imperméabilité et de son opacité aux rayons ultraviolets : feuilles minces pour le chocolat, le thé, le tabac; complexe aluminium-papier sufurisé pour le beurre; complexe aluminium-plastique pour sachets divers; tubes souples pour pâte dentifrice, extrait de tomate, cirage, lait condensé sucré, moutarde; boîtes et étuis; capsules de bouchage pour le vin, le lait, les eaux minérales; pots à lait, bouteilles pour gaz comprimés, etc.

Le bâtiment emploie de plus en plus l'aluminium pour les toitures, revêtements de façades, éléments de structure, menuiseries métalliques, quincaillerie. On l'utilise également dans les industries chimiques et alimentaires; dans la fabrication des ustensiles de cuisine, des appareils électro-ménagers; dans les véhicules industriels (citernes, châssis de camions et de semi-remorques, bennes, carrosseries); dans les chemins de fer (structures et panneautages); dans le matériel de mines (étançons et rallonges d'étançons, berlines); dans la marine (superstructures, cloisons, embarcations de sauvetage); dans l'industrie textile (bobinots, ensouples), etc.

L'aluminium raffiné, susceptible d'un beau brillant qui se conserve après oxydation anodique, est utilisé pour la fabrication de réflecteurs d'éclairage, en orfèvrerie et en bijouterie fantaisie.

Certaines œuvres d'art attestent des ressources plastiques de l'aluminium, tel l'*Eros*, en aluminium pur coulé, qui domine le Memorial Shaftesbury à Picadilly Circus, en Ecosse. La bibliothèque du Tessin, à Lugano, est décorée d'une *Victoire* d'aluminium. La façade du Centre technique de l'aluminium, à Paris, est décorée d'une suite de bas-reliefs dus à T. Riolo, et consacrés au traitement de l'aluminium.

En pharmacie, l'aluminium en poudre ou en feuille s'emploie en applications locales pour cicatriser des ulcérations torpides, comme l'ulcère variqueux. (→ Biblio.)

alun

Aluminium Limited Company, holding canadien, fondé en 1928, pour la production et le commerce de l'aluminium. Soixante-quinze pour cent de l'actif de cette société sont concentrés sur sa filiale *Aluminum Company of Canada* (Alcan), qui fabrique, dans ses usines géantes de Kitimat et d'Arvida, le sixième de la production mondiale.

ALUMINO-. Chim. Préfixe indiquant la présence d'aluminium dans un composé.

ALUMINOCHLORURE [klɔ] n. m. Chim. Nom générique des sels de formule $MAlCl_4$, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. CHLOROALUMINATE.)

ALUMINOFLUORURE n. m. Chim. Nom générique des sels ayant pour formule M_3AlF_6, où M est le symbole d'un métal univalent. (Syn. FLUOALUMINATE.)

ALUMINOSILICATE n. m. Chim. Sel dérivant de la silice et de l'alumine, qui y jouent le rôle d'acides : *Le kaolin, le feldspath sont des aluminosilicates alcalins.*

ALUMINOTHERMIE n. f. Utilisation de l'aluminium pour la production de températures élevées et la préparation de certains métaux.

— ENCYCL. L'aluminium réduit un grand nombre d'oxydes métalliques, mais Goldschmidt fut le premier (1900) à rendre cette réaction pratique en mélangeant l'oxyde à réduire avec de l'aluminium en poudre, et en amorçant la réaction avec une cartouche facilement inflammable produisant une température élevée. Le métal réduit se sépare en fusion, et une scorie de corindon surnage.

L'*aluminothermie* est utilisée pour le soudage des rails de voie ferrée, en utilisant un mélange de poudre d'aluminium et d'oxyde de fer. La combinaison de l'aluminium à l'oxygène de l'oxyde de fer, amorcée par la combustion d'une capsule de magnésium, dégage une très grande quantité de chaleur et libère le fer à l'état liquide. Le même principe est utilisé dans les bombes incendiaires.

Aluminum Company of America (Alcoa), la plus importante compagnie américaine pour la production et la transformation de l'aluminium (640 000 t en 1958).

ALUMINURE n. f. V. ALUMINIAGE.

ALUMNAT n. m. Dans quelques ordres religieux, établissement d'instruction secondaire réservé à leur propre recrutement. (On dit aussi ALUMNÉUM.)

ALUMOCALCITE n. f. (lat. *alumen*, alun, et *calx, calcis*, chaux). Minér. Variété d'opale.

ALUN [lɛ̃] n. m. (lat. *alumen*). Chim. Terme générique désignant des sulfates doubles, dont la formule générale est $M_2SO_4.M'_2(SO_4)_3.24\,H_2O$, où M représente un métal alcalin tel que le potassium, le rubidium, le césium ou l'ammonium, et M' un métal trivalent (aluminium, fer ou chrome).

— ENCYCL. L'*alun* proprement dit est le sulfate double de potassium et d'aluminium hydraté, de formule $K_2SO_4.Al_2(SO_4)_3.24\,H_2O$. C'est un solide incolore, cristallisé en octaèdres réguliers appartenant au système cubique, de goût sucré et astringent, beaucoup plus soluble à chaud qu'à froid. Chauffé, il fond dans son eau de cristallisation à 91 °C; si on le laisse alors refroidir, il prend un aspect vitreux sous lequel on lui donne le nom d'*alun de roche* (on le tirait anciennement de Rocca, en Syrie). Si l'on continue à le chauffer, il se déshydrate complètement, en se boursouflant, pour donner une masse spongieuse appelée vulgairement *champignon d'alun;* le sel anhydre obtenu constitue l'*alun calciné*.

L'alun est employé en teinture comme mordant, par suite de la propriété que possède l'alumine de fixer les colorants. Rendant imputrescibles diverses matières animales, il sert à la conservation des peaux. On l'utilise également pour le collage de la pâte à papier, le durcissement du plâtre. La médecine l'emploie comme astringent et comme caustique. La préparation de l'alun (Smyrne) a été monopolisée par les Syriens jusqu'au XVe s., époque où elle fut introduite en Italie par les Génois, qui avaient occupé le centre d'extraction de Phocée dès 1275. La découverte d'alun à Tolfa en 1462 fut une source d'importants revenus pour la papauté. Il se fabrique par action de l'acide sulfurique sur des argiles pures ou par une légère calcination de l'alunite.

L'alun est le type d'une série de sulfates doubles hydratés, de compositions analogues, de même forme cristalline et isomorphes. Les principaux sont l'*alun ammoniacal*, contenant de l'ammonium incolore, l'*alun de fer*, rose, et l'*alun de chrome*, violet.

ALUNAGE n. m. Mordançage des tissus en alumine, qui s'effectue en passant les tissus dans un bain d'alun ou de sulfate d'alumine, puis dans un bain de craie.

ALUNATION n. f. Chim. Formation naturelle ou artificielle de l'alun.

ALUNDUM [dɔm] n. m. Alumine cristallisée que l'on obtient en fondant la bauxite au four électrique, et qu'on emploie comme abrasif (métallurgie, glacerie) ou comme produit réfractaire (céramique). [Syn. ALOXITE.]

ALUNÉ adj. m. Matér. Se dit d'un plâtre obtenu par imprégnation d'alun dans du plâtre fin cuit à 600-700 °C et moulu.

ALUNER v. tr. Imprégner d'alun, et en particulier tremper un tissu dans une solution d'alun afin de faire précipiter ultérieurement l'alumine dans les pores du tissu.

ALUNERIE n. f. Fabrique d'alun.

ALUNIFÈRE adj. Qui contient de l'alun.

ALUNIR v. intr. Arriver sur la lune.

ALUNISSAGE n. m. Action d'alunir.

ALUNITE n. f. Minér. Sulfate d'aluminium naturel, de formule $KAl_3(SO_4)_2(OH)_6$, d'où l'on tire en grande partie l'alun propre au commerce. (Sa couleur est blanche, grise ou rougeâtre, sa structure concrétionnée. On la trouve près des anciens volcans, dans le massif du Mont-d'Or, à Civitavecchia, mais les gisements en sont à peu près épuisés.)

ALUNOGÈNE n. m. Minér. Sulfate d'aluminium naturel hydraté $Al_2(SO_4)_3$, $16\,H_2O$.

ALURGITE n. f. Minér. Variété de mica, riche en manganèse.

ALUR(S) ou **LURI(S),** peuple noir de la rive N. du lac Albert, dans l'est du Congo belge et dans l'Ouganda.

ALUTACÉ, E adj. (du lat. *aluta*, peau molle). Qui est couvert d'un réseau extrêmement fin, visible seulement au microscope, et comparable au tissu de la peau. (Ce qualificatif est employé par les naturalistes pour caractériser l'aspect des téguments de certains insectes.)

ALUTÈRE n. m. Poisson osseux voisin des balistes.

ALVARADO (Pedro DE), conquistador espagnol (Badajoz 1485 - Guadalajara, Mexique, 1541). Il participa à la conquête de Cuba (1511), explora les côtes du Yucatán en 1518, et en 1519 accompagna au Mexique Cortès qui lui confia le commandement de Mexico en son absence. En 1523, il partit conquérir le Guatemala et l'actuel Salvador avec une armée de 750 Espagnols et de 3 000 Indiens : il battit les Quichés de Tecum-Uman à Xelahuh, et, profitant des rivalités entre les roitelets indigènes, il établit sa domination sur le pays, qui prit alors le nom de *Xequiquel* (« sous le sang »). Le 25 juillet 1524, il fonda Santiago de los Caballeros de Guatemala. Il périt au cours d'une expédition contre les Indiens.

ALVARALHÃO n. m. Cépage rouge du Portugal (bords du Douro) fournissant une grande partie des vins de Porto.

ÁLVARES (le P. Francisco), voyageur portugais (Coimbra 1465 - † 1541). On lui doit les premières notions précises sur l'Ethiopie, où il séjourna six ans.

ÁLVARES (Afonso), architecte portugais de la Renaissance, dont on suit l'activité de 1550 à 1575. On lui doit les nouvelles cathédrales de Leiria (1551) et de Porto Alegre, ainsi que de nombreuses églises de l'Alentejo.

ÁLVARES (Baltasar), architecte portugais (1575-1624), neveu du précédent. Son chef-d'œuvre est l'église des Grillos de Porto.

ÁLVARES DE AZEVEDO (Manuel), écrivain brésilien (São Paulo 1831 - Rio de

Phot. Air France, Bibl. du Tessin.

Janeiro 1852). Son œuvre poétique révèle une mélancolie toute romantique.

ÁLVAREZ (Diego), dominicain et prélat espagnol († 1635). Sa conception de la grâce lui valut les railleries de Pascal. On lui doit un *De auxiliis divinae gratiae* (Lyon, 1611).

ÁLVAREZ (José Sixto). V. FRAY MOCHO.

ÁLVAREZ (Manuel), sculpteur espagnol (Salamanque 1727 - Madrid 1797). Membre de l'Académie (1757), il en devint directeur (1784), fut nommé sculpteur de la Cour (1794) et collabora à la décoration du nouveau palais royal. Citons le groupe des *Quatre Saisons*, pour la *Fontaine d'Apollon* (promenade du Prado, à Madrid).

ÁLVAREZ (Juan), général mexicain (1790-1867). Le premier, il se déclara contre Santa Anna (1854) et contribua à sa défaite (1855). Président intérimaire de la république, ses mesures libérales lui aliénèrent les anciens conservateurs. Il abandonna alors le pouvoir à son lieutenant Comonfort (1855).

ÁLVAREZ DE CASTRO (Mariano), officier espagnol (Grenade 1749 - Figueras 1810). Il lutta contre les troupes de Napoléon Ier et défendit Gérone. Fait prisonnier, il fut enfermé à Figueras.

ÁLVAREZ DE CIENFUEGOS (Nicasio), poète espagnol (Madrid 1764 - Orthez 1809). Lors de l'invasion française, il était académicien et directeur de la *Gazette officielle*. Ayant attaqué Joseph Bonaparte et Murat, il fut condamné à mort ; sa peine fut commuée en exil. Son œuvre poétique annonce le romantisme.

ÁLVAREZ MENDIZABAL (Juan), homme d'Etat espagnol (Cadix 1790 - Madrid 1853). Lors de la réaction absolutiste de 1823, il se réfugia à Londres. Ministre des Finances progressiste en 1835, puis président du Conseil, il voulut amortir la dette publique par la mise en vente des biens de l'Eglise. Ayant repris le portefeuille des Finances en mai 1843, il dut, quand Narvaez devint le maître, quitter l'Espagne jusqu'en 1847.

ÁLVAREZ QUINTERO (les frères Serafín et Joaquín), auteurs dramatiques espagnols, nés à Utrera (province de Séville) et morts à Madrid (Serafín, 1871-1938 ; Joaquín, 1873-1944). Ils ont écrit une centaine de comédies charmantes sur les mœurs de la société andalouse, parmi lesquelles : *Los Galeotes* (1900), *El Patio* (1900), *Pepita Reyes* (1903), *Malvaloca* (1912).

ALVARO (Corrado), romancier italien (San Luca, Calabre, 1895 - Rome 1956). Il débute par des livres à tendance naturaliste, où l'évocation du terroir natal prend un ton d'intense poésie personnelle. Il évolue ensuite vers un art où l'observation psychologique devient plus profonde. Ses meilleures œuvres sont : *Gens d'Aspremont* (1930), *la Brève Enfance* [*L'eta breve*] (1946), *Presque une vie* [*Quasi una vita*] (1950).

ALVASTRA, ancien monastère cistercien de Suède (Östergotland), fondé en 1143, au pied de l'Omberg, sur le lac Vättern, et aujourd'hui ruiné. Sainte Brigitte y vécut.

ALVEAR (Carlos María DE), général argentin, un des chefs de l'indépendance argentine (Santo Angel, Misiones Orientales, 1788 - Washington 1852). Il se distingua en enlevant Montevideo aux Espagnols (1814). En 1816, il succéda à Posadas comme directeur suprême des Provinces-Unies du Rio de la Plata. Ses tendances dictatoriales lui firent perdre sa popularité. S'étant rendu au Brésil pour solliciter son intervention dans les affaires argentines, il se retourna contre les Brésiliens et les défit à Ituzaingó. Il mourut ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis.

Alvear (MONUMENT D'), statue équestre du général, par Antoine Bourdelle (1923) ; érigée à Buenos Aires et mesurant 20 m de haut. Aux quatre coins du socle s'élèvent les statues colossales de la *Force*, de la *Liberté*, de l'*Eloquence* et de la *Victoire*.

ALVEAR (Marcelo Torcuato DE), homme d'Etat argentin (Buenos Aires 1868 - *id.* 1942). Président de la République (1922-1928), il devint à la mort d'Irigoyen (1932) le chef incontesté du parti radical, dont il était membre.

ALVENSLEBEN (Albrecht VON), homme politique prussien (Halberstadt 1794 - Berlin 1858). Tour à tour soldat, magistrat, conseiller d'Etat (1832), puis ministre d'Etat, directeur général de l'industrie, il prépara le Zollverein.

ALVENSLEBEN (Gustav VON), général prussien (Eichenbarleben, Saxe, 1803 - Gernrode, Harz, 1881). Sur l'initiative de Bismarck, il signa à Saint-Pétersbourg, le 6 février 1863, la convention qui porte son nom : Russie et Prusse s'engageaient à réprimer en commun la révolte polonaise.

ALVENSLEBEN (Constantin VON), général prussien (Eichenbarleben, Saxe, 1809 - Berlin 1892), frère du précédent. Il participa aux guerres contre le Danemark (1864), l'Autriche (1866) et la France (1870) ; il montra son esprit d'initiative et son sens tactique, notamment devant Metz, où il interdit aux Français la retraite vers l'ouest.

ALVÉODENTAL, E, AUX adj. et n. f. Phonét. Se dit d'un phonème appartenant à la classe des dentales, émis avec la pointe de la langue appliquée contre les alvéoles supérieurs : *En français,* T *et* D *sont des alvéodentales.* (On écrit aussi ALVÉO-DENTAL.)

ALVÉOGRAPHE n. m. Appareil permettant de déterminer les qualités plastiques des farines et des blés.

— ENCYCL. L'*alvéographe,* inventé par Chopin, permet d'étudier le comportement à la pression d'une lamelle de pâte préparée avec de la farine et de l'eau, dans un petit pétrin. Cette lamelle est soumise, dans des conditions bien définies, à une pression d'air qui forme une bulle, qui grossit jusqu'à l'éclatement. Un manomètre permet d'enregistrer les variations de pression dans la bulle au cours de la durée de l'opération. De cette courbe, on déduit : la ténacité de la pâte, proportionnelle à la pression maximum d'air subie ; le gonflement, proportionnel à l'élasticité de la pâte, correspondant à la quantité d'air insufflée sous le pâton, et le W, qui représente le travail effectué par un gramme de pâte et qui est un caractère important de la qualité plastique des pâtes. W varie de 20 à 450 ; les blés de force ont un W de 300 à 450 ; une farine utilisée pour la boulangerie a un W de 100 à 200.

ALVÉOLAIRE adj. Anat. Qui appartient aux alvéoles : *Nerfs alvéolaires.* || En forme d'alvéole.

— Anthropol. *Point alvéolaire,* milieu du bord antérieur de l'arcade alvéolaire du maxillaire supérieur. (Syn. PROSTHION.)

— Phonét. Se dit d'un phonème articulé au niveau des alvéoles (*r* alvéolaire).

— Physiol. *Air alvéolaire,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Physiol. L'*air alvéolaire,* contenu dans les alvéoles pulmonaires et seul en contact avec le sang, diffère beaucoup de l'air atmosphérique lorsque le sujet respire normalement. Il ne contient en moyenne que 12 p. 100 d'oxygène, mais 5,5 p. 100 de gaz carbonique et la quantité de vapeur d'eau qui est saturante à 37 °C, c'est-à-dire 2,1 p. 100. Même l'expiration « forcée » ne parvient pas à le chasser entièrement, et l'air normal de l'inspiration suivante ne peut que se mélanger à lui. Chez les oiseaux, au contraire, l'air alvéolaire est entièrement expulsé grâce aux circuits bronchiques.

monument d'Alvear à Buenos Aires

ALVÉOLE n. m. (lat. *alveolus ;* de *alveus,* cavité). Cellule de l'abeille : *Prends l'abeille pour sœur jumelle, aie* [...] *un alvéole à miel comme elle* (Hugo). || *Par anal.* Cavité : *Il semblait que les verrous rentrassent d'eux-mêmes dans leurs alvéoles* (Hugo).

— REM. *Alvéole* tend à devenir dans l'usage général un nom féminin.

— Aéron. Chacune des zones circulaires cimentées d'un aérodrome militaire, situées en bordure d'un chemin de roulement et où se trouvent rassemblés des avions.

— Anat. Cavité osseuse située dans le bord masticatoire des maxillaires, siège de la portion radiculaire d'une dent et de ses tissus de soutien (ligament alvéolodentaire). || *Alvéoles pulmonaires,* culs-de-sac terminaux des subdivisions bronchiques. (V. part. *encycl.*)

— Electr. Pièce conductrice, rigide ou élastique, destinée à recevoir une broche pour assurer un contact électrique avec elle.

— Géomorphol. Dépression de forme globuleuse. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Anat. Les *alvéoles* dentaires varient comme les dents elles-mêmes ; ceux qui ont leur cavité divisée par des cloisons sont destinés à contenir des dents ayant plusieurs racines. Les alvéoles sont percés à leur extrémité de trous par lesquels passent les vaisseaux et les nerfs dentaires.

Les *alvéoles pulmonaires* se forment au moment de la naissance (premier « cri ») par distension des cellules pulmonaires, jusque-là groupées en formations glandulaires compactes ; dès les premières inspirations, les alvéoles prennent l'aspect de petits sacs à parois minces, entre lesquelles circulent les vaisseaux. C'est au niveau des alvéoles et en raison de leur grande surface totale que s'effectuent les échanges respiratoires.

— Géomorphol. Les *alvéoles* appartiennent à deux ordres de grandeurs différents. Ceux dont les dimensions sont de l'ordre du centimètre, ou du décimètre au maximum, sont excavés dans une roche homogène ; ils résultent d'une attaque chimique (alvéoles de dissolution du calcaire) ou mécanique. La condensation de rosée dans des creux de roches, la désagrégation par le gel dans des roches hétérogènes, l'abrasion du vent chargé de sable peuvent conduire à une alvéolisation des roches. Autrefois, on a voulu voir dans les alvéoles l'action exclusive de l'abrasion éolienne, et on les a attribués systématiquement à des climats désertiques anciens (grès de Fontainebleau). Les alvéoles dont les dimensions sont de l'ordre du kilomètre ou de la dizaine de kilomètres constituent des dépressions au fond peu accidenté et aux bords assez raides, presque fermées vers l'aval. Ils se développent sous un climat tropical et sont dus à l'action prédominante de l'altération chimique, qui, plus intense au pied des versants (concentration d'humidité), s'étend en largeur.

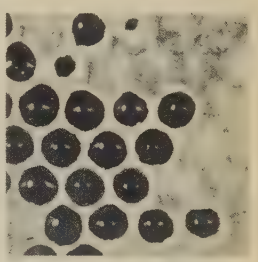

alvéole de ruche

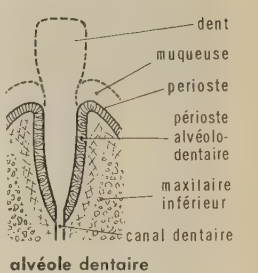

alvéole dentaire

ALVÉOLÉ, E adj. Qui possède de petites cavités anguleuses.

ALVÉOLECTOMIE n. f. Chirurg. dent. Intervention chirurgicale, qui consiste, pour extraire une dent, à supprimer par résection les parois osseuses de l'alvéole dentaire.

ALVÉOLINE n. f. Foraminifère fossile et actuel dont les coquilles, globuleuses ou fusiformes, abondent dans certains terrains, principalement d'âge éocène.

ALVÉOLISATION n. f. Géomorphol. Constitution d'alvéoles* : *Alvéolisation des grès.*

ALVÉOLITE n. f. Lésion inflammatoire des alvéoles pulmonaires. (Lésion initiale de la plupart des maladies pulmonaires, elle prend secondairement les caractères réactionnels propres à chacune de ces maladies.)

ALVÉOLITE n. m. Polypier du groupe des tabulés, très commun dans les terrains silurien et dévonien.

ALVÉOLODENTAIRE adj. Anat. Qui intéresse les dents et leurs alvéoles : *Ligaments*

Phot. Bulloz, Noailles.

les ALYSCAMPS

alvéolodentaires. (On écrit également ALVÉOLODENTAIRE.)

ALVÉOLYSE n. f. Chirurg. dent. Destruction physiologique ou pathologique des tissus alvéolaires dentaires.

ALVES (Francisco de Paula RODRIGUES), homme d'Etat brésilien (Etat de São Paulo 1848 - Rio de Janeiro 1919). Partisan actif de l'abolition de l'esclavage. Gouverneur de São Paulo lorsque fut proclamée la république, à laquelle il adhéra. Ministre des Finances sous le maréchal Peixoto. Président de la République (1902-1906); réélu en 1918.

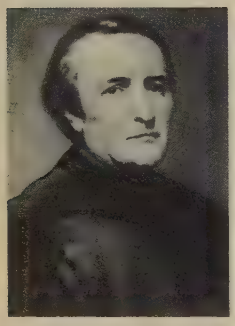

le P. d'ALZON
peinture anonyme
env. 1870

ALVESTA, v. de Suède (Kronoberg); 9 100 hab. Nœud ferroviaire sur la ligne Stockholm-Malmö. Constructions mécaniques.

ALVIANO (Bartolomeo D'), général vénitien (Todi 1455 - Bergame 1515). Il vainquit les troupes impériales à Cadore (1508), mais fut battu par les Français à Agnadel, où il fut fait prisonnier (1509). Après sa libération (1513), il combattit avec les Français et contribua à la victoire de Marignan.

ALVIGNAC, comm. du Lot (arrond. de Gourdon), dans la Limargue; 520 hab. (323 aggl.). Station thermale de Miers.

ALVIN, E adj. (lat. *alvinus;* de *alvus,* ventre). Relatif au ventre ou au bas-ventre. (Ne s'emploie guère que dans : *flux alvin,* la diarrhée; et *déjection alvine, évacuation alvine,* les matières fécales.)

ALVINCZY VON BARBEREK (Josef), feld-maréchal autrichien (Alvincz, Transylvanie, 1735 - Budapest 1810). Il débuta pendant la guerre de Sept Ans, et plus tard, au temps de la Révolution française, fut vaincu par Bonaparte à Arcole (17 nov. 1796) et à Rivoli (14 janv. 1797), ce qui entraîna la capitulation de Mantoue (2 févr. 1797). Gouverneur de Hongrie en 1798.

ALVISE, équivalent vénitien du prénom Ludovic ou Louis (*Aloysius*).

ALVITE n. f. Minér. Variété de zircon, riche en hafnium, thorium et terres rares.

ÄLVSBORG, prov. (*län*) de Suède, à l'O. et au S. du lac Vänern; 12 764 km²; 370 000 hab. Ch.-l. *Vänersborg.*

ALVYL n. m. (nom déposé). Mat. plast. Matière à mouler à base de polyvinylalcool.

la ville de Luxembourg sur un plateau profondément échancré par la vallée de l'ALZETTE

ALVYLOL n. m. (nom déposé). Mat. plast. Matière à mouler à base de polyvinylalcool.

ALWAR, v. de l'Inde (Rājasthān), au N.-E. de Jaipur; 54 000 hab. Marché agricole. Industries alimentaires et travail artisanal des textiles.

ALWAYE, v. de l'Inde (Kerala); 9 700 hab. Station balnéaire sur la Periyar. Usine d'aluminium et de produits chimiques (engrais); métallurgie du thorium; verrerie.

ALYATTE, en gr. **Alyattês,** roi de Lydie (618-562 av. J.-C.), père de Crésus. Il chassa les Cimmériens de l'Asie, résista aux Mèdes et, en 585, par traité avec leur roi Kyaxares, fixa l'Halys comme limite des deux empires.

ALYDE n. m. Punaise terrestre très allongée, à tête triangulaire, à cuisses postérieures épaisses et épineuses. (La larve d'*Alydus calcaratus* se trouve sur les genêts, parfois dans les nids des fourmis, auxquelles elle ressemble.) [Ordre des hétéroptères, famille des coréidés.]

Alyscamps ou **Aliscamps** (LES) [du lat. *Elysæi campi,* champs Elyséens], allée qui terminait la *voie Aurélienne,* près d'Arles, et qui était bordée de tombeaux antiques. L'allée actuelle ne conserve que quelques sarcophages. Le site a inspiré à Van Gogh un célèbre tableau (1888). [→ Biblio.]

ALYSIE [zi] n. f. (gr. *alusion,* petite chaîne). Petit insecte dont la larve vit en parasite, généralement dans le corps des larves de diptères. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des braconidés.)

ALYSSÉIDE n. f. (du gr. *alusis,* chaînette). Math. V. CHAÎNETTE.

ALYSSOÏDES [dɛs] n. m. (de *alyssum*). Crucifère à fleurs jaunes, qui pousse dans les rochers et les éboulis calcaires.

ALYSSUM [sɔm] n. m. (gr. *alusson,* plante réputée salutaire contre les palpitations ou contre la rage). Plante à fleurs jaunes ou bleues, constituant de nombreuses espèces françaises, dont certaines portent les noms de *corbeille-d'argent, ligure,* etc. (Famille des crucifères.)

ALYTE ou **ALYTES** [tɛs] n. m. (gr. *alutos,* qu'on ne peut délier). Nom générique du crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) d'Europe. (Famille des discoglossidés de la sous-classe des amphibiens anoures.)
— ENCYCL. L'*alyte,* petit animal mesurant 5 cm, est surtout intéressant par son mode de reproduction. Le mâle provoque et aide la ponte de la femelle, enroule les chapelets d'œufs autour de ses pattes et les garde jusqu'à l'éclosion. Il a soin, étant terrestre, de les baigner de temps à autre pour entretenir leur humidité.

ALZATE (Antonio DE), savant et ecclésiastique mexicain (Ozumba 1738 - † 1799). Ses travaux sur les sciences naturelles lui valurent d'être nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

ALZETTE, riv. du Luxembourg, sous-affl. de la Moselle par la Sure. Née en France, elle pénètre dans le grand-duché selon un cours O.-E., puis adopte une direction méridienne et arrose la ville de Luxembourg. Sur les versants de sa vallée, au sud, on exploite le minerai de fer (Esch et Dommeldange). C'est une voie de passage empruntée par la ligne de chemin de fer qui conduit le minerai en Belgique et une grande région d'industries métallurgiques.

Alzheimer (MALADIE D'), affection démentielle d'origine abiotrophique, qui s'observe surtout entre quarante et soixante ans. Elle doit son nom au psychiatre Alois Alzheimer (Marktbreit 1864 - Breslau 1917), qui la décrivit. Elle se traduit rapidement par une atteinte intellectuelle globale et profonde, dans laquelle prédominent, tout au moins au début, les troubles de la mémoire et de l'orientation spatiale. Son étude anatomique montre une atrophie cérébrale diffuse, avec des lésions histologiques dont la spécificité est discutée.

Alzire, tragédie de Voltaire (1736). Gusman, gouverneur du Pérou, épouse Alzire, fille du roi Montèze, fiancée à l'Américain Zamore, que l'on croit mort. Mais Zamore reparaît et, ne pouvant obtenir d'Alzire, qui se juge engagée, qu'elle le suive, tue Gusman. Celui-ci, mourant, rend Alzire à Zamore, montrant ainsi aux fiancés la supériorité du christianisme.

ALZOG (Johann Baptist), historien allemand (Ohlau, Silésie, 1808 - Fribourg-en-Brisgau 1878), historien de l'Eglise et patrologiste.

ALZON, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. du Vigan), en bordure du causse Larzac; 339 hab. (201 aggl.). Centre d'excursions.

ALZON (Emmanuel DAUDÉ D'), ecclésiastique français (Le Vigan 1810 - Nîmes 1880), fils d'un pair de France. Vicaire général, puis titulaire (1837) de Nîmes, il multiplia les fondations d'œuvres : Filles repenties (1836), Madeleines (1845), etc. Devenu directeur (1840) et cofondateur de la Congrégation des Dames augustines de l'Assomption, il établit à Nîmes (1843) sous le même patronage une maison d'enseignement qui fut l'origine de la Congrégation des Augustins de l'Assomption (1850). Il institua en 1865 les Oblates de l'Assomption. Son effort personnel a porté sur l'enseignement libre, l'œuvre des alumnats, la propagation de la foi en France, la direction des religieux et des religieuses. Il fonda le journal *la Croix.* (→ Biblio.)

ALZONNE, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), dans le Carcassès, près du Fresquel; 1 123 hab. (1 045 aggl.).

Am, symbole chimique de l'*américium.* ‖ Symbole employé parfois en chimie pour représenter le radical *ammonium* NH_4.

a. m., abrév. des mots *ante meridiem,* avant midi. (Cette abréviation est très usitée en Grande-Bretagne, où le décompte des heures de la journée de 0 à 24 n'est pas aussi communément utilisé qu'en France.)

A. M., abrév. de *Arts et Métiers.*

AMA n. f. Au Japon, religieuse bouddhique. (Les amas vivent en communauté dans des couvents près d'un monastère de moines, qui leur fournit leur directeur spirituel. Elles ont la tête rasée et sont assujetties à des règles sévères.)

AMABILE adv. (mot ital. signif. *aimablement*). Placé en tête d'un morceau de musique, il indique : 1° que l'exécution doit être douce, caressante, empreinte de grâce et de tendresse; 2° que le mouvement doit tenir le milieu entre l'andante et l'adagio.

AMABILITÉ n. f. (lat. *amabilitas*). Politesse affable et prévenante : *Je vous remercie de l'intéressante communication que vous avez eu l'amabilité de me faire* (A. France). ‖ Prévenance, attention délicate (surtout au plur.) : *Il m'a fait mille amabilités.*
— SYN. : *affabilité, civilité, courtoisie.*

AMABLE (saint) [379-475]. Patron de la ville de Riom. — Fête le 11 juin.

AMACURO, fleuve côtier de l'Amérique du Sud, qui forme, sur une partie de son cours, la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique; 180 km. Il rejoint le delta de l'Orénoque (*Boca Grande*), et son nom désigne, au Venezuela, l'ensemble de ce delta; le *territoire fédéral du Delta de l'Amacuro* a 33 650 hab.; ch.-l. *Tucupita.*

Amadas et Ydoine, roman français d'aventures (en 8 000 vers environ), écrit en Angleterre à la fin du XIIe s., remanié en Picardie. On y traite pour la première fois le thème du héros rendu fou par un chagrin d'amour.

AMADE (Albert D'), général français (Toulouse 1856 - Fronsac 1941). Il s'illustra particulièrement au Maroc, où il succéda en 1908 à Drude, à la tête du corps d'occupation de Casablanca. Jusqu'en 1913, il mena de vigoureuses opérations qui aboutirent à la pacification de la Chaouia (v. MAROC). Pendant la Première Guerre mondiale, d'Amade prit part à la Course à la mer à la tête d'un groupement de divisions de réserve, qu'il engagea près d'Arras (1914). Désigné en 1915 pour commander le contingent français envoyé aux Dardanelles* sous direction anglaise, il s'efforça de limiter l'échec de cette opération.

AMADÉ (László), poète hongrois (Bős 1703 - Fölbár 1764). Militaire, il prit sa retraite en 1750. Il a laissé un recueil de poésies d'inspiration religieuse ou profane, qui eurent grand succès à l'époque.

AMADEI ou **AMADEO** (Giovanni Antonio), sculpteur et architecte lombard (Pavie

Phot. Roubier, Feher, Off. nat. du tourisme luxembourgeois.

1447 - Milan 1522). Son œuvre la plus célèbre est la chapelle Colleoni à Sainte-Marie-Majeure de Bergame (1476). A partir de 1481, il dirigea les travaux de la chartreuse de Pavie, dont il décora la façade en collaboration avec Benedetto Briosco (1491-1498).

AMADEUS, lac du centre de l'Australie (Territoire du Nord), entre les James Ranges et le Petermann Range.

AMADINE n. f. Bengali africain, au plumage brunâtre, orné d'une bande rouge sur le cou, qui lui a fait donner chez les oiseleurs le nom de *cou-coupé*. (Nom sc. : *Amadina fasciata;* famille des plocéidés.)

AMADIS [dis] n. f. Manche collante et se boutonnant au poignet. (Vx.)

Amadis de Gaule, héros d'un roman de chevalerie dont le texte original, en espagnol, parut en 1508 à Saragosse. L'éditeur de la version castillane, García Rodríguez (ou Ordoñez) de Montalvo, semble n'avoir fait que remanier une version plus ancienne, que l'on a attribuée au Portugais Vasco de Lobeira, qui vivait à la fin du XIIIe s. Nicolas d'Herberay des Essarts, qui traduisit l'ouvrage en français en 1540, prétendait en connaître un original picard. Néanmoins, on peut affirmer que l'histoire d'Amadis était populaire en Espagne dès le XIIe s., et, d'autre part, on ne peut nier qu'elle dérive en grande partie des romans du cycle breton. La nationalité du héros est d'ailleurs obscure : il semble originaire tantôt de la France, tantôt du pays de Galles. La chronologie du roman n'est pas moins embrouillée.
Modèle des chevaliers constants et de la chevalerie errante, Amadis est fils de Périon, roi fabuleux de France, et de la belle Elisène, fille de Garinter, roi de la Petite-Bretagne. Il a pour dame de ses pensées Oriane, fille du roi de Danemark. Pour obtenir sa main, il se couvre de gloire; sa constance et son courage triomphent de multiples épreuves, et il devient enfin l'époux d'Oriane. (V. BEAU TÉNÉBREUX.)
Montalvo donna en 1510 une suite au roman en inventant le personnage d'Esplandian*, fils d'Amadis. L'ensemble de l'ouvrage obtint un succès considérable dans toute l'Europe. Sous le règne d'Henri IV, on l'appela en France « la Bible du Roy ».

Amadis, tragédie lyrique en cinq actes et un prologue de Lully, livret de Quinault, représentée à l'Opéra en 1684. Elle resta au répertoire pendant quatre-vingt-sept ans.

AMADO (Jorge), écrivain brésilien (Pirangi, Baía, 1912). Journaliste, puis député, il fut exilé de 1948 à 1952 pour ses opinions progressistes, et vécut alors en France et en Tchécoslovaquie. Ses principaux romans, d'un style âpre à la fois poétique et réaliste, ont été traduits en français : *Bahia de tous les saints* (1935), *Terre violente* (1942). Il est aussi l'auteur, sous le titre du *Chevalier de l'espérance* (1942), d'un ouvrage sur la vie de Luis Carlos Prestes.

AMADOU n. m. (mot provenç. signif. *amoureux;* dit de l'*amadouvier*, à cause de sa facilité à s'enflammer). Substance spongieuse, provenant de l'amadouvier du chêne, du frêne, du saule, du peuplier, et préparée pour prendre feu aisément.
— ENCYCL. Les jeunes amadouviers (*Fomes fomentarius*), ramollis par un séjour plus ou moins long dans une cave, dépouillés de leur écorce, coupés en tranches minces, battus au maillet, donnaient l'*amadou des chirurgiens,* hémostatique, mais non astringent. L'*amadou des fumeurs* est imprégné de nitrate de sodium et de chlorate de potassium, afin de faciliter sa combustion. Les pêcheurs utilisent un fragment de feuille d'amadou pour sécher leur mouche.

AMADOUEMENT n. m. Action d'amadouer : *Par flatterie et amadouement; car il ne lui faut pas résister* [...] (Charron).

AMADOUER v. tr. (origine contestée). Calmer ou gagner doucement quelqu'un par des promesses ou des flatteries adroites : *Elle savait amadouer les domestiques en leur payant de petits pourboires* [...] (Balzac).
— LANGUE CLASS. Passer doucement la main sur le dos d'un chat pour le rendre plus doux.
— SYN. : *adoucir, apaiser, apprivoiser, cajoler, enjôler, flatter.*

AMADOUR (saint) [lat. *Amator*], solitaire du Quercy, qui vivait, croit-on, au IIIe s. Il bâtit, près de sa cellule, un oratoire dédié à la Sainte Vierge, et qui devint un pèlerinage célèbre (*Rocamadour*). — Fête le 20 août.

AMADOUVIER n. m. Champignon (*Fomes fomentarius*) qui s'attaque aux arbres, surtout au hêtre, et produit une pourriture blanche du bois. (Son carpophore, de grande taille [parfois 50 cm de diamètre], a la forme d'un sabot de cheval. Sa chair sert à la préparation de l'amadou. Famille des polyporacées.)

AMAGASAKI, v. du Japon, dans l'île de Honshū (préf. de Hyōgo), sur la baie d'Ōsaka; 335 500 hab. Centre industriel très actif : constructions mécaniques et produits chimiques, verrerie, filatures.

AMAGAT (*Emile* Hilaire), physicien français (Saint-Satur, Cher, 1841 - *id.* 1915). Professeur de physique à la faculté libre des sciences de Lyon (1877), puis, en 1892, répétiteur à l'Ecole polytechnique, membre de l'Académie des sciences en 1902. Importants travaux sur la statique des fluides (compressibilité et dilatation des liquides et des gaz, détermination des densités de liquides et de vapeurs saturantes), ainsi qu'une étude des variations de la température de fusion sous les fortes pressions.

AMAGER, île du Danemark, dans l'Øre Sund, unie à l'île de Sjælland par deux ponts; 1 160 100 hab.; 65 km². La principale agglomération est Sundby, faubourg sud-est de Copenhague.

AMAIGRIR v. tr. Rendre maigre : *Là, consul jeune et fier, amaigri par des veilles | Que des rêves d'empire emplissaient de merveilles* (Hugo).
— Peint. Amoindrir : *Amaigrir un muscle.*
— Technol. Diminuer l'épaisseur d'une pierre, d'une pièce de bois ou de fer, etc. : *Amaigrir une poutre.* (Syn. DÉGRAISSER, DONNER DU MAIGRE.) ‖ Réduire le pouvoir liant d'un ciment, rendre une pâte (céramique) ou une argile moins plastique en y ajoutant une poudre inerte.

AMAIGRISSANT, E adj et n. m. Qui amaigrit : *Elle suit un régime amaigrissant.*
◆ Adj. Céram. Se dit d'une substance qui diminue la plasticité d'une argile ou d'une pâte.
— Industr. du gaz. Se dit d'un produit, le plus souvent charbon ou coke, de faible teneur en matières volatiles, qui, additionné à un charbon gras, améliore le pouvoir cokéfiant de ce dernier. (On dit aussi DÉGRAISSANT.)

AMAIGRISSEMENT n. m. Diminution graduelle d'embonpoint, par maladie, privations ou régime.
— Technol. Diminution de la largeur et de l'épaisseur d'une pierre, d'une pièce de bois ou de fer. ‖ Réduction du pouvoir liant d'un ciment ou de la plasticité d'une pâte de céramique.
— Trav. publ. *Amaigrissement d'une chaussée,* diminution de son épaisseur.
— ENCYCL. L'*amaigrissement physiologique* est dû à une insuffisance de l'alimentation, soit que les aliments manquent par disette, soit que le travail fourni dépasse le rendement énergétique et plastique de la ration. Cet amaigrissement n'est accompagné d'aucun trouble tant que la perte de poids n'est pas supérieure à 10 p. 100 du poids initial; il est périodique chez beaucoup d'animaux.
Au contraire, l'*amaigrissement morbide* se produit presque toujours indépendamment de la ration, sauf dans les affections (ulcères, tumeurs du tube digestif, anorexie mentale) qui, par elles-mêmes, empêchent de pouvoir s'alimenter suffisamment. Dans cet amaigrissement, il y a toujours excès de la désassimilation sur l'alimentation, par suite de maladies, telles que diabète, tuberculose, anémie, états neurasthéniques ou psychasténiques, cancer, etc. (→ Biblio.)

AMAIN (MONTS D'), ensemble de hauteurs, situé aux confins de la Normandie et du Perche; alt. max. 309 m. Recouvertes d'argile à silex, ces hautes collines forment un château d'eau, d'où sortent la Sarthe vers la Loire, l'Iton et la Risle vers la Seine, la Touques, la Dives et l'Orne vers la Manche.

AMAKO, famille de daimyōs (XIVe-XVIe s.), établie à Toda, dans la province d'Izumo,

AMADIS de Gaule : « Comment Urgande la Dexogrue aporta une lance au Damoysel de la Mer. » Premier livre mis en francoys par le Seigneur des Essarts, Nicolas d'Herberay, l'an 1548

qui fut en guerre perpétuelle au XVIe s. avec les Mōri d'Aki.

AMAKUSA, groupe d'îles du Japon, dans la mer de Chine orientale, à l'O. de l'île de Kyū shū; 260 850 hab.

AMAKUSA TOKISADA, chef des insurgés chrétiens de la presqu'île de Shimabara, originaire de la province de Hizen, au Japon; il fut tué lors de la prise du château de Arima, en 1638.

ÅMÅL, v. de Suède (Älvsborg), sur le lac Vänern; 8 600 hab. Capit. de l'anc. province de Dalsland. Ateliers de constructions mécaniques. Fabriques d'appareillage électrique.

AMALAIRE (Metz v. 770 - *id.* v. 850), évêque de Trèves (811) et liturgiste. Ambassadeur à Constantinople en 813; auteur principal des règles canoniales adoptées par le concile d'Aix-la-Chapelle (816-817).

AMALAKA n. m. (nom sanskrit du fruit d'*Emblica myrobolan*). Dans l'Inde, élément architectural en forme de coussinet côtelé, ornant le faîte des temples à toiture curviligne (*çikhara*). [Egalement utilisé dans l'orfèvrerie indienne.]

AMALARIC, roi des Wisigoths d'Espagne et de Septimanie (507-531). Marié à Clotilde, fille de Clovis, il voulut lui imposer la foi arienne. Clotilde invoqua le secours de son frère Childebert. Amalaric fut vaincu et tué à Narbonne.

AMALASONTE, fille de Théodoric le Grand et mère d'Athalaric, sous la minorité de qui elle exerça la régence (526-535). Elle prit pour premier ministre le Romain Cassiodore et protégea les lettres et les arts. Théodat, son cousin et mari, la détrôna et la fit étrangler à Bolsena en 535.

AMALAT n. m. Circonscription marocaine dans laquelle un amel* exerce son autorité.

AMALÉCITES. Géogr. anc. Tribus nomades du S. du Néguev se référant à un éponyme, *Amalec,* petit-fils d'Esaü. Les Amalécites furent souvent en guerre avec les Israélites au temps de Saül et de David, qui les extermina.

AMALES, nom de la plus noble famille des Goths, dont faisait partie Théodoric le Grand.

AMALFI, comm. d'Italie, en Campanie (prov. de Salerne), sur le golfe de Salerne; 6 237 hab. Bâtie en amphithéâtre au-dessus de la mer, Amalfi est dominée par sa cathédrale de style roman-normand (IXe s.), conservant des portes de bronze venues de Constantinople en 1066; cloître de Giulio di Stefano (1103).
— Hist. Amalfi devint une ville active au VIe s., à la suite d'un afflux de réfugiés fuyant les Ostrogoths. Sujette de Byzance, elle fut alors le plus important centre d'échanges entre l'Italie du Sud et l'Empire byzantin. Les Lombards l'attaquèrent sans succès, puis lui créèrent une dangereuse rivale avec le

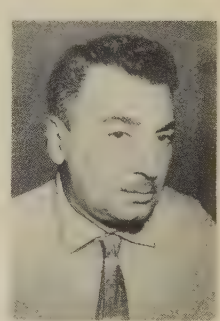

Jorge AMADO

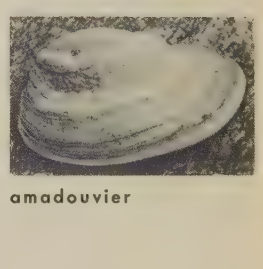

amadouvier

Phot. Larousse, Vincent.

AMALFI
façade de la cathédrale
IXe s.

port de Salerne. Expulsés, ceux-ci revinrent avec le duc Sicard et mirent la ville à sac (836). Amalfi prit sa revanche en 839 : profitant de l'affaiblissement des Lombards et de l'éloignement de Byzance, elle se constitua en république libre. Engagée très tôt dans la lutte contre les Sarrasins (IXe s.), elle bénéficia de l'aide de l'empereur byzantin. Mais les exigences du commerce maritime lui firent conclure une alliance « impie » avec les musulmans, qu'elle rompit finalement à la demande du pape. Au Xe s., le commerce d'Amalfi connut un développement prodigieux en Méditerranée orientale. La ville devint, en outre, un foyer de civilisation : ses navigateurs mirent au point la boussole magnétique. D'autre part, les *Tables almafitaines*, code de droit commercial maritime, devaient être copiées par la suite. Ce sont les Amalfitains qui fondèrent l'ordre des Hospitaliers et l'ordre des Chevaliers de Saint-Jean. Amalfi parvint au faîte de sa grandeur au commencement du XIe s. Mais, au milieu du XIe s., les Normands la soumirent. Ce fut pour la ville le commencement du déclin. En conflit dès lors avec Byzance et ses alliés vénitiens, elle perdit ses privilèges. En 1131, elle fut incorporée au royaume de Sicile. Pise la ravagea en 1135 et 1137. (→ Biblio.)

coquille en coupe
d'amalthea

AMALGAMANT, E adj. Linguist. *Langues amalgamantes*, se dit parfois des langues flexionnelles (par exemple, les langues indo-européennes).

AMALGAMATION n. f. Action d'amalgamer.

— Encycl. Le terme d'*amalgamation* s'applique surtout à une opération métallurgique qui consiste soit à combiner le mercure avec un autre métal, soit à extraire, par le moyen du mercure, l'or et l'argent de certains de leurs minerais. En ce cas, elle ne s'applique qu'à des minerais suffisamment riches, et certaines combinaisons y sont rebelles : aussi son importance, un moment capitale, est-elle en décroissance.

amande mystique
tympan du portail
de la cathédrale de Chartres

AMALGAME n. m. (lat. *amalgama*, métathèse de l'ar. *al-madjma'a*, la fusion). Alliage de mercure et d'un autre métal. ‖ — *Fig.* Mélange d'éléments hétérogènes : *Sa nature était un curieux amalgame de stoïcisme et de neurasthénie* (R. Rolland).

— Hist. mil. Réunion dans un même corps d'unités de recrutement, de constitution, de provenance ou de valeur différents. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Chim. Le mercure forme directement des *amalgames* avec beaucoup de métaux : sodium, potassium, étain, cuivre, plomb, argent, or. On peut obtenir les amalgames des autres métaux par action de l'amalgame de sodium sur leurs sels ou par électrolyse de ces sels, la cathode étant formée de mercure. Les amalgames des métaux alcalins, connus cristallisés, sont de véritables combinaisons ; ils décomposent l'eau lentement en libérant de l'hydrogène et sont souvent employés en chimie pour les hydrogénations. Tous sont décomposés au rouge, en dégageant leur mercure.

Les plus utilisés sont les suivants : l'amalgame de cuivre, servant de mastic métallique pour la réparation de pièces de porcelaine ; les amalgames d'étain, de bismuth et d'argent, autrefois plus couramment utilisés pour l'étamage ou l'argenture du verre ; enfin l'amalgame d'argent-étain, couramment utilisé depuis 1855 (Townsend) grâce à sa grande plasticité au moment de sa préparation, pour son introduction dans les cavités dentaires et son durcissement ultérieur assez rapide (obturations) ; il fournit aussi des modèles d'empreintes dans les travaux de prothèse.

— Minér. Il existe dans la nature un *amalgame naturel*, celui d'argent, appelé *mercure argental*. C'est un minéral blanc d'argent, possédant un éclat métallique, et qui cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux. Il accompagne souvent le cinabre à Almaden. Chauffé, il laisse dégager du mercure et abandonne l'argent sous forme spongieuse. Sa densité est élevée : 14.

— Hist. mil. Un *amalgame* célèbre fut l'incorporation par Louis XIV, en 1701, dans les troupes réglées de bataillons des milices* provinciales nouvellement levées. Cette opération fut renouvelée en 1759 au Canada, par le duc de Lévis, successeur de Montcalm, qui aggloméra les renforts reçus de France aux milices locales. Sous la Révolution, Carnot et Dubois-Crancé prescrivirent en 1793 la réunion en une *demi-brigade* d'un bataillon de ligne, de deux bataillons de volontaires* et d'une batterie de six pièces. On obtint ainsi 213 demi-brigades, soit l'essentiel des vainqueurs de 1794-1796. Fut aussi baptisée *amalgame* la réunion, en 1944-1945, des unités F. F. I. à celles de la Ire armée française (de Lattre).

AMALGAMER v. tr. Faire un amalgame : *Amalgamer l'or, l'argent, l'étain*, etc. ‖ — *Fig.* Unir et fondre ensemble des choses différentes : *Dans la tempête* [...] *la mer et la nuit finissent par se fondre et s'amalgamer et par ne plus faire qu'une fumée* (Hugo).

AMALIÁS, v. de Grèce, dans le nord-ouest du Péloponnèse (nome de l'Elide) ; 15 200 hab.

Amalienborg, palais de Copenhague, de style rococo. Résidence royale.

AMALRIC (Arnaud), abbé de Cîteaux (v. milieu XIIe s. - 1225). Promoteur de la croisade contre les albigeois, qu'il dirigea comme légat du pape. Archevêque de Narbonne en 1212, il combattit les Maures en Espagne. A la fin, il se brouilla avec Simon de Montfort, au sujet de leurs droits réciproques sur Narbonne, et parut se réconcilier avec le comte de Toulouse. Le mot qu'on lui a attribué (prise de Béziers, 1209) : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens », est apocryphe.

AMALRIC, autre forme d'Amaury*.

AMALTEI, nom d'une famille italienne originaire du Frioul, qui a donné au XVe et au XVIe s. des poètes et un médecin.

AMALTHEA n. f. Mollusque gastropode marin des Antilles, dont la coquille conique, épaisse et rugueuse, est fermée par un opercule, et qui vit soit fixé par un ciment calcaire, soit enfoui dans une cavité creusée dans une coquille vide. (Type de la famille des *amalthéidés*.)

AMALTHÉE, en gr. **Amaltheia**. Myth. gr. Chèvre qui nourrit Zeus dans une caverne de Crète. Elle fut mise au rang des astres avec ses deux chevreaux, et l'une de ses cornes devint la corne d'abondance.

AMALTHEUS n. m. Ammonite à section ogivale, à carène cordée, caractéristique des terrains domériens (Jurassique inférieur), où elle est commune.

AMAMI GUNTO, groupe d'îles de la partie nord de l'archipel des Ryū kyū ; 219 000 hab.

AMAMI ŌSHIMA, île du groupe nord de l'archipel des Ryū kyū ; 108 000 h. Pêche au thon.

AMAN ou **AMĀN** n. m. (mot ar. signif. *sauvegarde, protection*). En pays musulman, octroi de la vie sauve à un ennemi, à un insurgé vaincu. (La cérémonie de l'aman, qui a lieu sur le front des troupes, comporte le dépôt des armes devant le chef et le sacrifice d'un taureau, auquel on coupe les jarrets ; les conditions de la reddition sont discutées ensuite.) ‖ *Demander l'aman*, se soumettre, solliciter le pardon de ses fautes : [Des] *folliculaires à gages* [...] *ont été des premiers à demander l'aman* (Proust).

— Mar. Nom donné, aux XVIe et XVIIe s., aux itagues des navires à voiles.

— Text. Toile de coton du Levant, qui se fabrique particulièrement à Alep.

AMAN, personnage qui paraît au livre d'Esther. Ministre et favori d'Assuérus (c'est-à-dire de Xerxès), il voulut perdre les Juifs. Mais l'intervention d'Esther les sauva.

AMAN (Theodor), peintre roumain (Craïova 1831 - Bucarest 1891). Venu à Paris en 1855, il y subit l'influence de Thomas Couture et de Courbet, puis se fit l'introducteur de l'art moderne dans son pays.

AMĀN ALLĀH KHĀN, émir d'Afghānistān, fils de l'émir Ḥabīb Allāh khān d'Afghānistān, mort en 1919. Il se révolta contre son frère Naṣr Allāh, qui avait succédé à Ḥabīb Allāh, l'emprisonna et prit le pouvoir. Il obtint de l'Angleterre, par le traité de Rāwalpindi (8 août 1919), la reconnaissance de l'indépendance de l'Afghānistān, établit des relations avec les puissances européennes et prit le titre de roi en 1926. Il établit une Constitution (1923) et un code administratif (1924). A l'exemple de la Turquie et de l'Iran, il envoya des missions d'étudiants en Europe, particulièrement en France, organisa la conscription, prit des mesures pour répandre l'instruction, restreindre la polygamie et changer les coutumes vestimentaires. Ce zèle réformiste provoqua plusieurs révoltes, dont une le força à abdiquer en 1929. Il eut comme successeur son cousin Nādir khān, promoteur de la révolte.

AMANA, village des États-Unis (Iowa), à l'E. de Des Moines. Ch.-l. d'une communauté fondée en 1855 par une secte religieuse d'origine allemande.

AMANCE, riv. de la France de l'Est, qui naît dans le Bassigny et se jette dans la Saône (r. dr.) à Jussey ; 40 km. Sa vallée est suivie par la ligne de Paris à Belfort. — Un affluent de l'Aube porte aussi ce nom.

AMANCE, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône (arrond. de Vesoul), au N. de Vesoul, sur la Superbe ; 772 hab. (597 aggl.).

AMANCE, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Nancy), entre le *Petit* et le *Grand-Mont d'Amance*, sur le flanc ouest du Grand-Couronné ; 299 hab. Le 26 août 1914, le *plateau d'Amance* fut le théâtre d'une victoire française dans le cadre des opérations pour occuper le Grand* Couronné de Nancy.

AMANCE (saint). V. Landoald.

AMANCEY, ch.-l. de cant. du Doubs (arrond. de Besançon), sur le plateau jurassien ; 516 hab. (499 aggl.). Fromagerie.

AMAND (saint), évêque de Bordeaux vers 404. Il aurait participé à la conversion et à la préparation du baptême de Paulin de Nole. — Fête le 18 juin.

AMAND (saint) [pays d'Herbauges, bas Poitou, v. 584 - † v. 679). Evêque dès 629, attaché au siège de Tongres-Maestricht en 646-647, il fut l'apôtre des Flandres, de la Frise et du Hainaut. — Fête le 6 février.

AMAND (Jacques François), peintre et graveur français (Paris 1730 - *id.* 1769). Prix de Rome (1756), membre de l'Académie royale (1767), il est l'auteur d'un *Marchand de pommes* popularisé par la gravure.

AMAND (Henri), ébéniste français du XVIIIe s., reçu maître en 1749. Ses chaises galbées et ses fauteuils plaisent par la pureté et la noblesse des lignes, et par la beauté de leurs proportions.

AMANDAIE n. f. Lieu, terrain planté d'amandiers.

AMANDE n. f. (lat. pop. *amandula* ; de *amygdala*, empr. au gr.). Fruit de l'amandier : *Amande douce. Amande amère.* ‖ *Par extens.* Toute graine contenue dans un noyau. ‖ *Amande de terre*, fruit comestible du souchet (*Cyperus esculentus*).

— Loc. adv. *En amande*, en forme d'amande : *Des yeux en amande. La blanche flamme en amande des lampes à opium* (Colette).

— Archit. Encadrement elliptique qui, dans les tympans ou autres parties des églises du Moyen Age, entoure la représentation du Christ, assis ou debout.

Phot. Sommer, Paul Robert.

— Pharm. *Emulsion d'amandes*, v. LOOCH. ‖ *Huile d'amande*, huile extraite par pression de l'amande, ou de l'albumen de divers fruits tels que l'abricot (huile de noyaux).
— Théol. *Amande mystique*, auréole elliptique, parfois désignée sous le nom italien de *mandorle* (qui signif. *amande*), enveloppant d'une gloire rayonnante la figure du Christ ou de la Vierge.
— Trav. fém. Broderie pleine ou ajourée, qui constitue des feuilles en forme d'amande. ‖ Forme donnée à certaines engrêlures de dentelles.
— ENCYCL. Le nom d'*amande*, appliqué d'abord uniquement à la graine et au fruit de l'amandier, s'est ensuite étendu à toute graine de fruit à noyau, et même à toute graine dépouillée de ses téguments.
Le fruit de l'amandier, ou *amande*, est un fruit oblong, une espèce de noix (les Romains l'appelaient *noix grecque*) dont le brou est mince et coriace, et dont la partie ligneuse renferme une graine blanchâtre enveloppée d'une pellicule jaunâtre. On distingue les amandes douces et les amandes amères :
Les *amandes douces* ont un goût très agréable, surtout lorsqu'elles sont fraîches ; elles renferment une grande quantité d'huile, de l'albumine, du sucre et de la gomme ;
Les *amandes amères* renferment les mêmes principes que les amandes douces, mais elles contiennent en outre une huile volatile vénéneuse et une certaine proportion d'acide cyanhydrique (toxique).
Les amandes sont employées en pâtisserie et en confiserie ; elles servent à la fabrication de l'orgeat et du lait d'amandes ; on en fait des gâteaux, macarons, dragées, pralines et fruits déguisés.
En cosmétologie, la *poudre d'amande* était employée autrefois pour la préparation de lait et de pâte d'amandes.

AMANDIER n. m. Arbre de la famille des rosacées, qui atteint 6 à 8 m de hauteur et dont le fruit est l'amande.
— ENCYCL. L'*amandier*, originaire d'Asie, fut importé en France en 1548. L'espèce la plus répandue est l'*amandier commun*, cultivé sur tout le littoral méditerranéen. Sa floraison (rose) est très précoce et précède la formation des bourgeons. On le multiplie par la greffe, sur lui-même ou sur prunier. Le bois d'amandier est très dur, mais sa facilité à se fendre en restreint l'utilisation.

AMANDINE n. f. Gelée comestible, préparée avec de l'huile d'amandes douces, du sirop, du sucre.

AMANDON n. m. Amande du noyau de l'olive.

AMANDUS (Aeneus Salvius), général de Dioclétien ; il prit le titre d' « empereur » dans les Gaules, en 285, et se mit à la tête des Bagaudes, qui ravageaient les campagnes. Tué en 286 quand Maximien les extermina.

AMANIQUES (PORTES). V. AMANUS.

AMANITE n. f. (gr. *amanitês*). Champignon de l'ordre des agaricales, caractérisé par la présence de lames rayonnantes sous le chapeau, d'un anneau à la partie supérieure du pied et d'une volve à la base du pied. (Le genre comporte des espèces comestibles [oronge, amanite rougeâtre], des espèces dangereuses [amanite tue-mouches ou fausse oronge, amanite panthère], et des espèces mortelles [amanite phalloïde, amanite printanière, amanite vireuse]. Les unes et les autres sont parmi les champignons les plus communs dans nos forêts.) [V. pl. CHAMPIGNONS.]

AMAN-JEAN (Edmond), peintre français (Chevry-Cossigny 1860 - Paris 1936). Ami de Georges Seurat, il pratiqua un divisionnisme modéré. On lui doit des portraits féminins (*Mlle Poncet, Mme de La Baume*), des scènes d'intimité et de genre (*la Confidence, l'Attente*), des cartons de tapisserie et des peintures décoratives (*les Éléments*, à la Sorbonne). Il est représenté au musée national d'Art moderne.

AMA NO HASHIDATE, langue de terre bordée de pins de l'île de Honshū (Japon, préf. de Kyōto). C'est un des trois « paysages célèbres » (*sankei*) du Japon.

AMA NO IWA, caverne dans laquelle s'enferma Amaterasu, déesse japonaise du Soleil, à la suite des injures de son frère Susanoo.

AMANT n. m. (part. présent de l'anc. franç. *amer*, aimer). Celui qui jouit des faveurs d'une femme à qui il n'est pas marié (en ce sens, le féminin est *maîtresse*) : *Elle se répétait : J'ai un amant ! un amant ! se délectant à cette idée* [...] (Flaubert). ‖ *Amant de cœur*, celui qu'une femme entretenue aime pour lui-même.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. ***Amant, e*** n. Celui, celle qui aime (sans nuance défavorable) : *Les amants de ma mère Pénélope furent surpris de mon départ* (Fénelon) ; et, au *fig.* : *Un amant de la nature.* ‖ Personne qui aime et qui est aimée ; fiancé, fiancée : *Là l'hymen, les chansons, les flûtes* [...] *devaient la reconduire au seuil de son amant* (A. Chénier). *Junie, amante de Britannicus* (Racine).
— ***Amants*** n. m. pl. Celui et celle qui s'aiment.

Amant de lady Chatterley (L') [*Lady Chatterley's Lover*], roman de D. H. Lawrence (1928). Il fit scandale et fut censuré parce qu'on y dépeignait en termes parfois très crus les amours d'une aristocrate et de son garde-chasse. Cette violence découlait des origines plébéiennes de Lawrence, de son puritanisme foncier. C'est l'un des livres où il a exprimé le plus lyriquement son culte d'un sain équilibre entre le corps et l'esprit.

Amants magnifiques (LES), comédie de Molière, en cinq actes et en prose (1670). Louis XIV en aurait fourni le sujet. Deux princes se disputent une maîtresse en lui donnant des fêtes somptueuses et galantes, ce qui est prétexte à divertissements et à ballets.

Amants de Teruel (LES), légende espagnole qui raconte les amours malheureuses de Diego Marscilla et d'Isabelle de Segura. Elle apparaît dans plusieurs œuvres du XVIe s., en particulier dans une tragédie (1581) de J. Rey de Artieda, puis dans des œuvres dramatiques de Tirso de Molina et de Montalván. Elle constitue le sujet d'un drame romantique de J. E. Hartzenbusch.

amant alterna Camenae, fin d'un vers de Virgile, signif. *les Muses aiment les chants alternés*, tiré d'une églogue (*Bucoliques*, III, 59) où deux bergers chantent à tour de rôle.

AMANTEA, petit port d'Italie, en Calabre (prov. de Cosenza) ; 10 792 hab. (6 520 aggl.).

AMANUS ou **KIZIL DAĞ**, massif montagneux de Turquie, limitant à l'E. le golfe d'Iskanderun, orienté du S.-O. au N.-E. ; 2 260 m. Peuplé de sédentaires kurdes et circassiens, c'est l'un des éléments composant le Taurus oriental. Il contient les *Portes syriennes* ou *amaniques*, défilé près duquel, à Issos, Alexandre battit Darios III Codoman. (333 av. J.-C.)

AMANVILLERS, comm. de la Moselle (arrond. de Metz-Campagne), au N.-O. de Metz ; 491 hab. (449 aggl.). Théâtre d'un des plus durs engagements de la bataille de *Saint-Privat**, le 18 août 1870.

AMAPÁ (TERRITOIRE DE L'), territoire du nord du Brésil, au N. des bouches de l'Amazone ; 133 800 km² ; 38 400 hab. Ch.-l. *Macapá*. Des gisements de manganèse y ont été découverts en 1946, près de la rivière Amapari. L'exploitation du manganèse, dont le tiers est exporté vers les Etats-Unis, a déclenché un rush du peuplement, qui s'est accompagné du progrès de l'élevage et de l'extension des plantations de caoutchouc, de café, de cacao, de poivre. D'importants gisements de fer ont également été repérés. La frontière de l'Amapá et de la Guyane a été sujet de litige entre le Brésil et la France.

AMAPALA, v. et port du Honduras méridional (dép. de Valle), dans l'île Tigre (golfe de Fonseca), sur le Pacifique ; 2 800 hab.

AM'AQ, poète persan, originaire de Boukhara († 1148). Il excella dans l'élégie et vécut surtout à la cour du prince de Transoxiane Khiḍr ibn Ibrāhīm. Le premier après Firdūsī, il mit en vers la légende de Joseph et Zulaykha (Mme Putiphar).

AMAR (Jean-Baptiste André), avocat et Conventionnel français (Grenoble 1750 - Paris 1816). Régicide, membre du comité de Sûreté générale. Il signa le rapport de mise en accusation des Girondins. Il obtint de rester en France lors des proscriptions de 1815.

Amar (CIRQUE), cirque français, né des agrandissements successifs, après la Première Guerre mondiale, d'une ménagerie foraine qui prit le nom de « Ménagerie des quatre frères Amar ».
La mère des frères Amar (Mlle Bonnefous) descendait d'une famille de belluaires (la Ménagerie lozérienne) qui circulait dans le centre de la France. Mariée au Constantinois Ahmed Amar, elle eut quatre fils, qui succédèrent à leur père : Amar aîné (né en 1888), Mustapha (né en 1896), Ali (né en 1900), Chériff (né en 1902). Ce sont les actuels propriétaires du cirque Amar, « le Cirque de France », dirigé en fait par Mustapha.

'AMĀRA, v. d'Iraq, ch.-l. de prov., sur le Tigre ; 193 000 hab. Marché agricole (dattes, riz, millet, sésame). — La *province d''Amāra*, qui s'étend sur une plaine alluviale marécageuse, a 310 000 hab.

AMARACUS [kys] n. m. Petit arbrisseau à fleurs rondes, entières et petites, connu sous les noms de *crétois, dictame de Crète*, cultivé autrefois comme ornemental. (Famille des labiacées.)

Amarakosha, dictionnaire sanskrit dû à Amarasinha.

AMARANTACÉES n. f. pl. Famille de plantes de l'ordre des chénopodiales*.
— ENCYCL. Les *amarantacées* ont des feuilles simples, ordinairement alternes ; des fleurs disposées en capitules, en épis, en glomérules ou en grappes ; leur fruit est un akène membraneux, renfermant une graine aplatie. La plupart des plantes de cette famille sont des herbes ou des sous-arbrisseaux.

AMARANTE n. f. ou **AMARANTUS** n. m. (gr. *amarantos*, qui ne flétrit pas). Fleur d'automne, qui est ordinairement d'un rouge de pourpre velouté : *Chez les Anciens, l'amarante était le symbole de l'immortalité, et on la consacrait aux morts.* ‖ *Bois d'amarante*, bois de certaines espèces de peltogyne (césalpiniacée du Brésil), qu'on emploie principalement pour la marqueterie. V. pl. Bois. (V. part. *encycl.*)
— Chim. Colorant azoïque, employé dans la teinture de la laine comme colorant rouge bon marché, réservant bien le coton. (Il figure sur la liste des colorants officiellement autorisés pour la coloration de certaines substances alimentaires.)
— Hist. *Ordre de l'amarante*, ordre, plus mondain que chevaleresque, créé en 1635 par Christine de Suède, en l'honneur d'Antonio de Pimentel, ambassadeur d'Espagne, à l'occasion d'un bal où elle avait figuré déguisée en nymphe, sous le nom d'*Amarante*.
— Littér. *Amarante d'or*, prix de l'ode dans les concours des jeux Floraux, à Toulouse.
◆ N. m. et adj. invar. Couleur pourpre velouté : *Rien que des duègnes à lunettes et à robe amarante* (A. Dumas).
— ENCYCL. Le *bois d'amarante*, appelé encore *bois violet* (Guyane française), *purperhart* ou *purplehart* (Guyanes hollandaise et britannique), *guarabu, pau roxo, ipé roxo* (Brésil), est d'exportation courante. Il est dur, fin, droit, se travaille difficilement. On l'utilise en menuiserie, carrosserie, construction navale, tabletterie, et spécialement pour faire des outils, des queues de billard, des pièces de gymnase (le bois de cœur est à la fois résistant et élastique). [V. PELTOGYNE.]

amandier
feuille, fleur, fruit

AMAN-JEAN
par Seurat
collection Clarck, New York

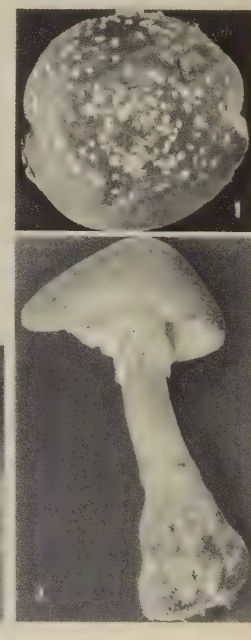

amanite : 1, écailles blanches sur le chapeau de l'amanite tue-mouches ; 2 et 3, *détail* et *vue d'ensemble* de l'amanite phalloïde

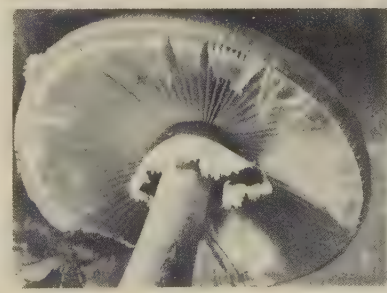

Phot. Giraudon, Larousse, Moreau.

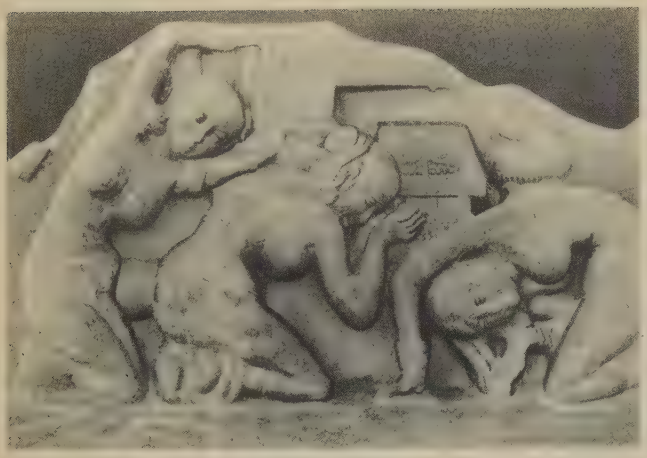

AMARĀVATĪ
détail de l'Adoration du Buddhapada
musée de Madras

amaryllis

amphore grecque d'AMASIS où sont représentés Athéna et Poséidon
Bibliothèque nationale

AMARANTITE n. f. Sulfate naturel de fer hydraté.

AMARAPURA, v. de Birmanie, sur l'Irrawaddy, au S. de Mandalay ; 8 000 hab. Soieries. Fondée en 1783 par le roi Bodōpaya, cette ville resta la capitale du royaume de Birmanie jusqu'en 1856, date à laquelle le roi Mindōn s'installa à Mandalay.

AMARASINHA, poète, lexicographe et homme d'Etat indien de la fin du IVe s. (?). Il est l'auteur de l'*Amarakosha**.

AMARĀVATĪ (nom de la résidence du dieu Indra), site archéologique bouddhique du sud-est de l'Inde, ayant fait partie du royaume des Āndhra (Ier s. av. J.-C.-fin du IIIe ou début du IVe s.) ; un grand *stūpa,* fouillé et étudié par Burgess, a livré une grande quantité de reliefs sculptés conservés au musée de Madras et au British Museum. Très beau style, divisé en plusieurs périodes, s'étendant aux sites voisins de Ghantāçālā, Jaggayyapeta, Nāgārjunakonda, Goli, et apparenté aux reliefs de Kārlī et de Kanherī.

AMARELO n. m. Bois d'*Euxylophora paraensis,* originaire du Brésil, et faisant l'objet d'exportation. (Famille des rutacées). [Syn. BUIS du BRÉSIL.]

AMAREYEUR n. m. (de *marée*). Ouvrier qui soigne les parcs à huîtres.

AMARI (Michele), historien, orientaliste et homme politique italien (Palerme 1806 - Florence 1889). Autonomiste sicilien, il fut exilé en France, où il étudia l'arabe, et rentra en Italie en 1859. Zélé partisan de Cavour, il fut ministre des Finances, puis de l'Instruction publique (1862-1864). On lui doit une *Histoire des musulmans en Sicile* (1844-1872).

AMARIL, E adj. (esp. *amarillo,* jaune). Se dit du virus de la fièvre jaune.

AMARILLITE n. f. Sulfate naturel de fer et de sodium hydraté.

AMARILLO, v. des Etats-Unis (Texas), dans le nord du Texas ; 74 200 hab. Evêché catholique. Centre ferroviaire et industriel (raffineries de pétrole, métallurgie du zinc, industries alimentaires).

AMARILLOSE n. f. Maladie due à un ultravirus et transmise par divers moustiques. (Syn. FIÈVRE JAUNE*.)

AMARINAGE n. m. Action d'amariner.

AMARINE n. f. (du lat. *amarus,* amer). Composé de formule $C_{21}H_{18}N_2$, fusible à 133 °C, isomère de l'hydramide, et que l'on obtient en chauffant ce dernier à 130 °C. (Syn. TRIPHÉNYLDIHYDROGLYOXALINE.)

AMARINER v. tr. (de *marin*). Envoyer des hommes pour remplacer l'équipage d'un bâtiment pris sur l'ennemi. ‖ Habituer un équipage à la mer, aux manœuvres, au régime du bord : *Amariner des matelots.*
— ***S'amariner*** v. pr. S'habituer à la mer.

AMARINIER n. m. Un des noms usuels du saule-osier jaune, et, en général, de plusieurs espèces de *salix.*

AMARNA (TELL al-), site de Haute-Egypte, sur la rive est du Nil (prov. d'Assiout), à l'emplacement des ruines d'Akhetaton, qui supplanta Thèbes au temps de l'hérétique pharaon Akhenaton*.
Akhenaton installa la cité où il entendait mener, entouré de ses sujets d'élite, une vie conforme à la réforme qu'il destinait à l'Egypte. Il semble s'y être fixé définitivement après l'an VI de son règne, aux environs de 1366 av. J.-C. La ville, sur la rive droite du Nil, s'étendait sur environ 10 km de long. Des fouilles y ont été pratiquées depuis la fin du siècle dernier par l'École anglaise d'égyptologie, puis par les Allemands (jusqu'en 1913), enfin, entre les deux guerres, par l'Ecole anglaise, de nouveau. On a retrouvé tout le quartier central, de nombreux palais et édifices publics, ainsi que les fameuses archives concernant la correspondance des rois amarniens et des vassaux d'Orient (Syrie, Babylone, Minati, Chypre, etc.). Cette correspondance, en cunéiforme, a permis la reconstitution de la diplomatie de tout le Proche-Orient dans la première moitié du XIVe s. av. J.-C. Les cinq temples cités sur les stèles-frontières, dont trois ont déjà été mis au jour, sont figurés aux murs des tombes des hauts fonctionnaires ; ces figurations démontrent la fidélité des représentations que les Egyptiens traçaient dans leurs sanctuaires. L'atelier du fameux sculpteur Thoutmès contenait encore les chefs-d'œuvre du musée du Caire et du musée de Berlin. Les résidences secondaires des membres de la famille royale ont livré des exemples de décoration murale ou des sols, d'une originalité et d'un goût exquis. Au N., un poste frontière, un palais de la reine Nefertiti, un jardin zoologique et botanique ont été également mis au jour, ainsi qu'une partie de la nécropole des seigneurs d'une grande richesse documentaire sur la religion, la civilisation, la vie quotidienne et la condition des ouvriers. (→ Biblio.)

AMARRAGE n. m. Mar. Réunion étroite de cordages ou d'autres objets par un lien quelconque. ‖ Ensemble des câbles ou des chaînes fixant un bâtiment dans un port.
— Aéron. Action qui consiste à maintenir au sol un dirigeable en l'attachant, en plein air, à un mât dit *mât d'amarrage.* (Le dirigeable est maintenu de manière qu'il puisse s'orienter dans le lit du vent.)

AMARRE n. f. (déverbal de *amarrer*). Câble servant à relier un navire à un point fixe.
— ENCYCL. Les *amarres* peuvent être en chaîne, en chanvre, en abaca* ou en fil d'acier galvanisé. Suivant leur emplacement à bord, on les appelle *amarres de bout, amarres de travers* (ou simplement *traversiers*) et *garde-montantes.* Les règlements des Sociétés de classification fixent le nombre minimum d'amarres que doivent posséder les navires de commerce.

AMARRER v. tr. (néerl. *aanmarren,* attacher). Mar. Fixer une amarre, une manœuvre, en la tournant sur un taquet. ‖ Maintenir au moyen d'amarres, de câbles ou de chaînes : *L'embarcation est amarrée.* ‖ *Pop.* Attraper au vol : *Amarre mes vingt ronds !*

Amaru Çataka (*la Centurie d'Amaru*), recueil de poésies lyriques en langue sanskrite (VIIe-VIIIe s.), contenant une centaine de stances d'inspiration érotique.

AMARYLLIDACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, de l'ordre des liliales*, comprenant entre autres la jonquille et l'agave.
— ENCYCL. La famille des *amaryllidacées* renferme des plantes herbacées, à racine le plus souvent bulbeuse, à feuilles radicales, engainantes. Les fleurs, enveloppées dans une spathe avant leur épanouissement, sont tantôt solitaires et terminales, tantôt groupées en ombelle. Le fruit est une capsule. Cette famille présente de nombreuses affinités avec celle des liliacées. A l'exception de quelques genres européens (amaryllis, narcisse, perce-neige, jonquille, etc.), les plantes de cette famille sont presque toutes originaires de l'Afrique du Sud et de l'Amérique du Sud.

AMARYLLIS [lis] n. f. (de *Amaryllis* n. pr.). Genre de plantes, type de la famille des *amaryllidacées,* composé d'un grand nombre d'espèces, presque toutes remarquables par la grandeur, la forme et l'éclat de leurs fleurs, qui exhalent une odeur très suave.
— ENCYCL. Les *amaryllis* sont des plantes bulbeuses, originaires des régions tropicales et australes de l'Amérique du Sud, de l'Inde et de l'Afrique du Sud.

amas du Centaure (astron.)
Phot. Observ. de Harvard College (U. S. A.)

On cultive en Europe l'*amaryllis belle-dame,* à grandes fleurs roses délicieusement parfumées, qui est originaire du Cap ; *Amaryllis formasissima* est appelée aussi *lis de Saint-Jacques.*

Amaryllis, nom donné par Virgile à une bergère, dans ses *Bucoliques.*

AMAS n. m. (déverbal de *amasser*). Assemblage confus, capricieux ou désordonné, fait en général par apports successifs : *Je foulais [...] des amas de coquillages vides roulés par la mer sur ses bords* (Lamartine).
— LANGUE CLASS. ET LITTÉR. Action d'amasser : *Apprenez désormais à ne pas faire chez vous d'amas de blé* (Nerval). ‖ Accumulation (sans nuance défavorable) : *Ce long amas de gloire* (Corneille).
— Astron. Ensemble formé d'un grand nombre d'étoiles appartenant à un même système. ‖ *Amas globulaire,* amas où la densité des étoiles apparaît très grande. ‖ *Amas ouvert,* amas relativement peu serré.
— Min. Gisement étendu dans les trois dimensions : *Certains amas considérables contiennent plusieurs centaines de millions de tonnes de minerai.*
— SYN. : *amoncellement, bloc, fatras, masse, monceau, pile, tas.*
— ENCYCL. Astron. Les *amas globulaires* constituent des essaims ronds contenant des dizaines de milliers d'étoiles, avec une forte condensation centrale presque toujours impossible à résoudre en étoiles. Leur étude joue un grand rôle dans la connaissance de la Galaxie, tant en ce qui concerne la détermination de leurs distances que l'étude de leur population stellaire (dont les caractères sont particuliers) et de leur dynamique dans la Galaxie (à la rotation de laquelle ils ne participent pratiquement pas). Très peu sont visibles à l'œil nu. On en connaissait 103 dès 1888. D'autres ont été découverts récemment par observation en lumière infrarouge. Les amas globulaires sont indiscutablement des satellites périphériques de la Galaxie. Certains *amas ouverts* sont constitués par des étoiles paraissant souvent très proches les unes des autres (Hyades, Pléiades, etc.). D'autres sont seulement caractérisés par le parallélisme des mouvements propres des étoiles qui les composent. Cette propriété permet aux astronomes de déterminer leurs distances. Sur les 250 qui sont actuellement catalogués, la majorité est assez proche de nous et tous sont voisins du plan galactique.

AMASA, neveu de David et général d'Absalon révolté ; il fut battu par Joab. Celui-ci, ayant tué Absalon, fut disgracié par David, qui le remplaça par Amasa. Joab tua traîtreusement son rival.

AMASIA ou **AMASEIA.** V. AMASYA.

AMASIAS, 9e roi de Juda (796-781 av. J.-C.). Il succéda à son père Joas, dont il vengea le meurtre. Il battit les Edomites et conquit Séla (Pétra ?). Mais quand il s'attaqua à Joas, roi d'Israël, il fut fait prisonnier. Peu après, il fut assassiné à Lakish.

AMASIS, potier athénien (v. 555-525 av. J.-C.). Le peintre qui a décoré ses vases (« peintre d'Amasis ») est un des maîtres de la figure noire : *Dionysos et les Ménades* (Paris, Bibliothèque nationale), *Apollon et*

Phot. Auboyer, Vincent, Giraudon.

Héraclès (Boston), *Silènes à la vendange* (Würzburg).

AMASIS. V. AHMÈS.

AMASRA, localité de Turquie (prov. de Zonguldak), sur la mer Noire. Elle fut enlevée aux Génois par Mehmet II en 1459.

AMASSAGE n. m. Action d'amasser.

AMASSER v. tr. (de *masse*). Réunir une quantité considérable par additions successives : *Ce qu'il avait amassé dans les pillages des villes et villages auxquels il avait eu l'honneur d'assister* (Stendhal). ‖ — *Fig.* Recueillir : *Un trésor de connaissances amassé par de doctes hommes* (A. France). ‖ *Absol.* Economiser pour s'enrichir : *Je ne crois pas qu'on puisse devenir riche à moins d'être féroce, un homme sensible n'amassera jamais* (Petrus Borel).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Ramasser : *Amasser ses gants* (Acad. 1694).
— SYN. : *accumuler, amonceler, assembler, empiler, entasser, réunir.*

AMASSETTE n. f. Petit couteau à lame flexible, en acier, en corne ou en bois, dont les peintres se servent pour amasser ou mélanger les couleurs broyées, formant la pâte. ‖ Petit ustensile de pâtisserie pour ramasser la pâte.

AMASSEUR n. m. Celui qui amasse : [Tallemant] *n'est à écouter que comme un amasseur de bruits* (Sainte-Beuve).

AMASTRIDÉS n. m. pl. Famille de gastropodes pulmonés terrestres, dont la répartition est limitée aux îles Hawaii. (Les principaux genres [*carelia, amastra, leptachatina*] sont plus abondants dans le nord-est de l'archipel. C'est probablement là que se sont développés les ancêtres communs de tous les amastridés, et même des achatinellidés.)

AMASTRIS, fille d'Oxathrès, frère de Darios Codoman, au IVe s. av. J.-C. Elle épousa Denys, tyran d'Héraclée. Un temps régente, elle fonda, vers 300, dans une presqu'île de la côte paphlagonienne, une ville portant son nom (auj. *Amasra*). Ses fils la firent périr.

AMASYA, v. de Turquie, ch.-l. de prov., au N.-E. d'Ankara ; 14 400 hab. Mosquée construite en 1486 par le sultan Bāyazīd II. Tuileries renommées. Amaysia (Amaseia), ancienne résidence des rois de Pont, fut le siège d'un évêché important sous les Comnènes de Trébizonde, et une résidence des premiers sultans ottomans. Patrie de Strabon. — La *province* (« *il* ») *d'Amasya* a 227 500 hab.

AMAT n. m. Poids de 123,5 kg, employé à Djakarta.

AMATELOTAGE ou **AMATELOTEMENT** n. m. Action d'amateloter.

AMATELOTER v. tr. Répartir les matelots d'un navire par groupes de deux.
— ENCYCL. Autrefois, quand on ne donnait qu'un seul hamac pour deux, on *amatelotait* les hommes afin que les deux marins amatelotés, dits « matelots » l'un de l'autre, fussent toujours l'un au repos, l'autre en service.

AMATERASU, déesse du panthéon shintoïque japonais personnifiant le Soleil (*Amaterasu* signifie « Celle qui illumine le Ciel »), et, à ce titre, divinité tutélaire de la dynastie impériale. Née de l'œil gauche d'Izanagi, l'ancêtre procréateur du Japon, elle entra en conflit avec son frère Susanoo, le dieu de la Tempête ; c'est alors qu'elle se retira dans une caverne, plongeant ainsi le monde dans l'obscurité. L'adversaire une fois vaincu, elle fit descendre sur terre son petit-fils, Ninigi no Mikoto, afin qu'il exerçât l'autorité sur l'archipel japonais ; le premier empereur japonais, Jimmu Tennō, est le descendant de cette dernière divinité ancestrale. Le temple Naikū (province d'Ise) est consacré à Amaterasu et passe pour être le plus ancien des temples shintoïques.

AMATEUR adj. et n. m. (lat. *amator*, celui qui aime). Qui a envie de quelque chose et le recherche activement : *Les amateurs, à cette pêche-là, n'ont qu'à se baisser pour prendre le poisson* (Mérimée). ‖ Qui cultive un art ou une science pour son plaisir et avec compétence : *Est-il de ces beaux connaisseurs [...] ou un amateur véritable ?* (J. Romains). ‖ Qui s'adonne aux beaux-arts, sans en faire profession : *Un instantané d'amateur. Une musicienne amateur.* ‖ *Par extens.* Qui manque de zèle, de compétence ; dilettante : *Travailler en amateur. Tout métier est un jeu pour l'amateur ; tout métier est pénible par la durée* (Alain).
— LANGUE CLASS. Ami (en parlant des choses) : *Les dieux, amateurs de la paix* (Fénelon).
— BX-ARTS. *Amateur d'art,* v. part. *encycl.*
— Sports. Qui pratique le sport sans en retirer de bénéfices matériels. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Bx-arts. Le collectionneur* cherche surtout à satisfaire une manie de rareté et à posséder des séries complètes. Chez l'*amateur d'art,* le goût et le choix sont avant tout la règle. Pour l'Antiquité, quelques noms seulement d'amateurs nous sont parvenus : Lucullus, Verrès, Pline le Jeune. Au XVIIe s., on ne dit pas l'« amateur », mais le *curieux.* Les curieux d'alors étaient des gens d'un goût raffiné, qui recueillaient des morceaux de choix et les conservaient dans de petits musées privés qu'on appellera bientôt *cabinets.* Ces curieux ont souvent fourni le premier fonds des collections royales, devenues nationales (Jabach, Michel de Marolles). Au XVIIIe s., les amateurs se multiplient. Ils forment une classe à l'Académie royale de peinture et de sculpture, celle des « honoraires amateurs ». C'est chez le financier Crozat, possesseur d'admirables dessins des écoles d'Italie (aujourd'hui au Louvre), que vont dessiner Watteau et le comte de Caylus. Chez La Live de Jully, chez Mme Doublet, chez Mme Geoffrin, on dessine, on peint ou l'on grave. D'autres écrivent, comme Mariette, qui couvre de notes son fameux *Abecedario ;* d'autres se font illustrateurs de voyages pittoresques, comme l'abbé de Saint-Non. Parmi les grands amateurs du XVIIIe s., citons aussi Jean de Jullienne. A la période révolutionnaire reste attaché le nom d'Alexandre Lenoir, à qui l'on doit le sauvetage d'une foule d'œuvres qu'il fit entrer dans son musée des Monuments français ; Vivant Denon fut le grand amateur de l'Empire ; plus près de nous, on peut citer La Caze, les Goncourt, Duthuit, David-Weill, Girardin, etc.
— Sports. Le règlement ou le statut de l'*amateur* varie selon les pays et les sports. Est amateur celui qui n'a jamais fait de sport pour un gain d'argent, pour des prix en espèces, pour des appointements fixes, pour une rétribution quelconque. Cette qualité se perd avec la recherche d'avantages matériels ou la compétition avec des non-amateurs. Mais l'amateur intégral, du moins dans les grandes compétitions, devient de plus en plus rare, en raison des exigences de l'entraînement et des longs déplacements. Si la compensation du manque à gagner ou la rétribution des heures de travail perdues sont toujours interdites par le statut de l'amateur, certains assouplissements sont généralement admis aujourd'hui : remboursement des frais de déplacement et de séjour, facilités d'entraînement ou de voyage accordées par les employeurs, etc. Les clubs viennent souvent en aide, par exemple sous forme de prêts.

Amateur d'estampes (L'), peinture d'Honoré Daumier, sur toile (41 × 33), au Petit Palais. Le caractère anecdotique du sujet se prête à un puissant effet d'ombres et de lumières. Le même musée conserve, du même artiste, *Trio d'amateurs,* peinture sur bois (21,5 × 27,5).

AMATEURISME n. m. Etat de celui qui s'adonne aux beaux-arts, qui pratique un sport, sans en faire profession. ‖ Etat de celui qui manque de zèle.

AMATHONTE, en gr. **Amathous.** Géogr. anc. Ville de l'île de Chypre. Occupée par les Phéniciens vers la fin du IXe s. av. J.-C. De ce comptoir, les Sémites étendirent leur domination jusqu'à Kition, occupant presque toute la côte sud et se heurtant aux comptoirs grecs. Amathonte possédait un temple célèbre, consacré à Aphrodite et à Adonis (influence phénicienne). Auj. *Paloco-Limisso.*

Amathonte (VASE D'), grande vasque phénicienne (1,85 m de haut, 2,20 m de diamètre) en calcaire poreux, découverte à Chypre, entrée au musée du Louvre en 1866. Elle est ornée de quatre fausses anses verticales abritant quatre taureaux. Elle pèse 14 t.

AMATI, famille de luthiers, originaire de Crémone : ANDREA (v. 1535 - apr. 1611) fournit à Charles IX des instruments pour sa chapelle ; — ANTONIO (v. 1555 - apr. 1638), puis GIROLAMO (v. 1556-1630) continuent les traditions de leur père, que NICCOLO (Crémone 1596 - † 1644), fils de Girolamo, porta à un illustre degré de perfection. Il fut le maître d'A. Guarnerius et de Stradivarius ; — GIROLAMO II (1649-1740), fils de Niccolo, fut aussi un luthier distingué.

« l'Amateur d'estampes » par Daumier

AMATIDÉS n. m. pl. V. SYNTOMIS.

AMATIR v. tr. Orfèvr. Rendre mat l'or, l'argent, en ôtant leur poli.

AMATOIRE n. f. Philtre auquel on attribuait la propriété de rendre amoureux.

AMATOL n. m. Pyrotechn. Explosif qui se compose de nitrate d'ammonium et de tolite.

AMAURI de Chartres ou **AMALRIC de Bène,** philosophe et théologien (Bène, près de Chartres - Paris 1206 ou 1207). Professeur à Paris, il fut condamné comme hérétique par Innocent III. Dix de ses disciples furent brûlés en 1210 : ils professaient une sorte de panthéisme.

AMAUROBIUS [ys] n. m. Araignée brune et roussâtre, aux pattes courtes, de nos

« AMATERASU, déesse du Soleil, sort de sa grotte », 3e volet d'une estampe en triptyque de Kumisada Toyokumi II, env. 1850

robes d'amazones en 1880 *(ci-dessus)* et actuelle; position du corps sur la selle et de la jambe droite par-dessus la fourche

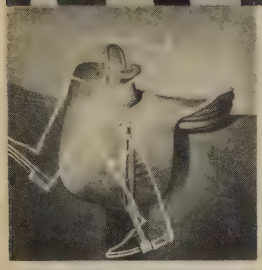

régions. (*Amaurobius ferox* est commun dans les caves, les vieux placards, etc. Le genre compte de nombreuses espèces.)

AMAUROSE n. f. (du gr. *amauroun*, obscurcir). Diminution ou perte de la vue, sans altération des milieux oculaires. (L'amaurose comprend tous les cas de cécité sans lésions apparentes des yeux. Elle a pour cause des lésions portant sur les voies nerveuses optiques. Le terme d'« amaurose » est parfois employé, à tort, pour cécité.)

AMAUROTIQUE adj. Pathol. Relatif à l'amaurose : *Accident amaurotique.*
◆ Adj. et n. Atteint d'amaurose.

AMAURY Ier ou **AMAURI Ier** (1135-1174), roi de Jérusalem (1163-1174), second fils de Foulques V, comte d'Anjou, roi de Jérusalem, et de Mélisende d'Ardenne, reine de Jérusalem. Il succéda à son frère Baudoin III. Il lutta avec énergie contre l'atabeg d'Alep et de Damas, Nūr al-Dīn, et intervint en Égypte (1167). Il resserra son alliance avec Byzance en épousant en secondes noces Marie Comnène, petite-fille de l'empereur Manuel Ier, et conclut avec celui-ci un traité contre les Turcs.

AMAURY ou **AMAURI II de Lusignan**, roi de Chypre et de Jérusalem (1197-1205) [v. 1144 - Acre 1205]. Administrateur énergique et adroit, il hérita de son frère Gui la seigneurie de Chypre (1194), se fit couronner roi et épousa Isabelle Ire de Jérusalem, veuve de Conrad de Montferrat et de Henri II de Champagne (1197), ce qui lui donna la couronne de Jérusalem. Il reprit Beyrouth aux musulmans, renouvela les trêves avec Al-Malik al-'Ādil, sultan ayyūbide d'Égypte. A sa mort, la couronne de Jérusalem échut à Marie de Montferrat, fille de Conrad et d'Isabelle, et celle de Chypre à Hugues Ier, fils d'Amaury II et de sa première femme, Isabelle d'Ibelin.

amazone

AMAURY-DUVAL (Eugène Emmanuel Pineux-Duval, dit), peintre français (Paris 1808 - *id.* 1885). Élève et intelligent disciple d'Ingres, il étudia les primitifs français et pratiqua un art annonçant Puvis de Chavannes. Il fit le portrait de Rachel, ainsi que celui d'Alexandre Dumas, son oncle. Citons sa fresque du *Couronnement de la Vierge*, à Saint-Germain-l'Auxerrois. Auteur de souvenirs : *l'Atelier d'Ingres* (1878).

AMAY, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Huy); 7 230 hab. Charbonnages. Fonderie de zinc. Céramiques.

AMAZONAS, Etat du Brésil; 530 900 hab. Ch.-l. *Manaus*. (V. Amazone.)

AMAZONAS, division administrative (*comisaría*) de la Colombie; 8 100 hab. Ch.-l. *Leticia*.

AMAZONAS, départ. du Pérou, s'étendant sur la bordure orientale des Andes; 121 100 hab. Capit. *Chachapoyas*.

AMAZONAS, territoire fédéral du Venezuela; 24 150 hab. Capit. *Puerto Ayacucho*.

AMAZONE n. f. (gr. *Amazôn*, nom d'une tribu de femmes guerrières). Femme énergique, virile : *Ce gouffre, c'est l'enfer... Roulons-y sans remords, amazone inhumaine!* (Baudelaire). ‖ Femme qui monte à cheval. ‖ *Monter en amazone*, avec les deux jambes du même côté.

— Cost. *Habit d'amazone, tenue d'amazone, jupe d'amazone*, ensemble caractérisé par la longue jupe spéciale que portent les femmes pour monter à cheval.

— Mod. Longue plume d'autruche formée de brins ayant au moins 35 cm de longueur, dont on laisse une grande partie droite pour ne recourber que l'extrémité.

AMAZONE n. f. Ornith. Perroquet américain, répandu de l'Argentine au Mexique. (Famille des psittacidés.)

— Entom. Espèce de fourmi de nos pays (*Polyergus rufescens*), qui se livre à la conquête et à la soumission d'autres colonies de fourmis pour se procurer des esclaves. (V. polyergue.)

— Encycl. Ornith. Les *amazones* sont des perroquets de taille assez grande, à robe vert et bleu, variée de rouge et jaune, vivant bien en captivité et parlant assez facilement.

AMAZONE, fl. de l'Amérique du Sud, tributaire de l'Atlantique, le plus important du globe par la masse de ses eaux; 6 500 km env. L'embouchure de l'Amazone fut découverte en 1500 par Pinzón, mais les sources du fleuve ne furent reconnues qu'en 1941 par l'expédition dirigée par Bertrand Flornoy. Aujourd'hui, certains voient dans l'Apurímac la véritable branche mère de l'Amazone, dont le cours atteindrait ainsi 7 025 km. En 1547, Orellana en effectua une première descente : ses compagnons, attaqués par des Indiens aux longs cheveux, appelèrent *fleuve des Amazones* le secteur compris entre l'océan Atlantique et Manaus. On appelle *Solimões* le bief entre Manaus et le confluent du Marañon et de l'Ucayali. Le bassin du fleuve, l'*Amazonie*, couvre 7 millions de kilomètres carrés, en majeure partie au Brésil, mais aussi en Bolivie, au Pérou, dans l'Equateur, en Colombie, au Venezuela et dans les Guyanes. Cette immense région s'étend surtout dans le voisinage de l'équateur, principalement dans l'hémisphère Sud.

● *Le bassin de l'Amazone.* Dans les Andes, les vallées des rivières qui constituent le fleuve (Apurímac, Ucayali, Huallaga, Marañon, etc.) sont encaissées dans les hauts plateaux; mais la navigation commence dès la sortie des Andes. La plaine débute très loin de l'embouchure : Monseriche, à 4 379 km de l'Atlantique, est à 160 m d'alt.; elle correspond à une zone de subsidence où se sont accumulées d'énormes épaisseurs de sédiments (4 000 m d'épaisseur). Ses bordures sont marquées par les plateaux des Guyanes et du Brésil central.

Les affluents de l'Amazone sont coupés par des chutes soit à la sortie des terrains anciens, soit lorsqu'ils franchissent des roches de résistances inégales. On observe une nette dissymétrie de leur disposition : ceux du sud (Madeira, Tapajós, Xingú, Tocantins) sont plus longs que ceux du nord (rio Negro grossi du rio Branco, Trombetas, Paru).

Entre Manaus et les Andes, l'Amazonie dessine une sorte d'entonnoir bordé par le Madeira et le rio Negro, large de 2 000 km. La faiblesse de la pente y favorise le sapement latéral des berges, la formation de méandres, de bras morts et de levées instables. De longs interfluves atteignant 500 m d'altitude séparent les affluents. En aval de Manaus, les plateaux des Guyanes et du Brésil se rapprochent; le couloir rempli de sédiments tertiaires se rétrécit (200 km), et le fleuve coule au pied de falaises vives. Dans ce sillon amazonien, les profondeurs du fleuve sont plus grandes : 80 m à Obidos, contre 20 à 25 m ailleurs.

Dans le secteur terminal, large de 350 km, le fleuve se résout en un réseau de bras ramifiés, les *furos*, séparant des îles basses. Le Tocantins se mêle à l'Amazone dans le rio Para, au sud. Au large s'étend un delta sous-marin, mais l'ensemble formé par les embouchures de l'Amazone correspond à un ancien delta morcelé par des relèvements récents du niveau de la mer. La masse des alluvions, évaluée à 1 milliard de tonnes par an, constitue peu à peu un nouveau delta. Le flux de marée se heurte au courant fluvial dans les furos étroits, et détermine un mascaret dangereux, la *pororoca*.

Les paysages classiques de l'Amazonie sont constitués par les plaines inondables, les *varzeas*, qui sont occupées par des méandres dont les déplacements entraînent la formation de levées alluvionnaires et de faux bras. Les levées sont coupées par des furos qui mènent dans les bras latéraux (les *paranas*) et dans des chenaux (*igarapés*), encombrés par la végétation et les nénuphars « Victoria regia ». Les confluents ont souvent l'aspect de grandes nappes d'eau digitées, véritables *rias* fluviales dues au relèvement du niveau marin. Mais le domaine de l'eau et des alluvions ne couvre qu'une petite fraction de l'Amazonie. Si l'on franchit les berges raides qui bordent les varzeas, on se trouve au-dessus du niveau des crues, sur la terre ferme (*terra firma*) qui correspond à un bas plateau, sédimentaire près du fleuve, cristallin vers l'intérieur. Occupant la plus grande partie de l'Amazonie, ces secteurs, moins bien connus que les varzeas, sont couverts par la forêt et ont des sols perméables fréquemment latéritisés.

● *Le climat.* Le climat du bassin de l'Amazone est chaud et humide, sauf dans les hautes Andes. Les températures, entre 23 °C et 28 °C en moyenne, n'ont que de faibles variations saisonnières, mais les oscillations diurnes sont plus fortes. Les précipitations annuelles sont comprises entre 2 et 3 m. Dans l'ensemble, le régime des pluies comporte une saison sèche : elle est assez longue et s'accompagne de températures plus fraîches sur les plateaux guyanais et au voisinage du Brésil central. L'écran formé par les massifs des Guyanes engendre un vent du type fœhn contribuant à la présence de savanes dans la région du rio Branco. Au cours de l'été austral, les vents de l'hémisphère Nord pénètrent jusque dans le S.-O. de l'Amazonie comme une mousson chaude et humide. Des coups de froid d'origine méridionale, les *friagens*, abaissent brutalement la température.

● *Le régime du fleuve.* Le débit de l'Amazone dépasse celui de tous les autres fleuves avec 150 000 m³ par seconde à l'embouchure; le module spécifique est de 23 à 25 l/s. La pente, faible, freine la marche des eaux, favorise leur étalement et l'allongement de la durée de l'écoulement. Cependant, la masse des eaux en mouvement est telle que leur vitesse est encore comprise entre 2 et 7 km/h, atteignant 11 km pendant la crue à Obidos. Le régime de l'Amazone est dominé par l'influence de ses affluents méridionaux : il comporte une seule crue, qui survient à la mi-juin, peu après la fin des pluies de l'hémisphère Sud qui ont gonflé ces derniers. Ceux de la rive gauche, qui reçoivent les plus fortes pluies à partir de fin avril, entrent en crue au moment où s'ébauche la décrue méridionale. Si celle-ci est retardée par une pluviosité intempestive au Mato Grosso, la coïncidence des hautes eaux provenant des deux hémisphères entraîne des inondations catastrophiques, mais rares. Les *rios brancos*, chargés d'argiles et de vases, sont plus constructeurs ou destructeurs que les *rios negros*, riches en matières humiques.

La marée remonte à 1 000 km vers l'amont : elle entrave l'écoulement des eaux, relève leur niveau et les refoule dans les bras latéraux et les affluents; ce phénomène provoque des modifications constantes dans la topographie des *varzeas*, soumise à des courants alternés.

● *La végétation et la faune.* Pays de l'eau, l'Amazonie est aussi celui de la forêt toujours verte. La savane n'apparaît qu'en taches, soit dans la région du rio Branco, plus sèche, soit dans les prairies inondées de Marajo. Dans les terres alluviales constamment inondées, la forêt d'*igapo* est difficile à pénétrer, avec ses lianes, les épiphytes, les palmiers variés qui atteignent 20 m. Dans les parties soumises aux crues annuelles, la forêt est plus haute, moins serrée, et possède les arbres les plus utiles économiquement : cacaoyer, *Hevea brasiliensis*. La véritable forêt s'étend sur la *terra firma* avec un sous-bois plus clair et des arbres géants qui atteignent 70 m, comme le châtaignier du Para. On y observe un foisonnement de la

Phot. Nadar (collection Sirot), Wangh-Rapho, Larousse.

vie animale : dans le sol, avec les insectes (fourmis) ; dans les arbres, avec les singes et les oiseaux multicolores des frondaisons ; dans les eaux, avec les caïmans, les torpilles, les raies venimeuses, les tortues, le savoureux poisson-bœuf et divers poissons géants.

L'insalubrité de la région est confirmée par la mortalité élevée due à la fièvre jaune, au pian, à la leishmaniose, à l'ankylostomiase et surtout au paludisme. Ce dernier toutefois reste moins grave qu'en Afrique. En outre, l'amélioration du niveau de vie et les progrès médicaux modifient déjà cette situation : la mortalité infantile est en baisse.

● *Le peuplement et l'économie.* Il n'y a pas dans ce domaine de civilisation indienne comparable à celle des Andes, et les Indiens ont été décimés par la pénétration européenne. Des groupes purs subsistent très à l'écart (Chavantes), vivant de la pêche, de la chasse et de cultures nomades à base de manioc. La population s'éparpille en petits groupes installés sur les berges des fleuves. La vie des hommes est liée aux eaux plus qu'à la terre, et les embarcations qu'ils utilisent sont très variées : le navire de mer remonte jusqu'à Iquitos ; le simple canot, la *montaria*, se faufile dans les *igarapés* les plus étroits. La navigation est internationalisée depuis 1866.

L'économie du bassin de l'Amazone est caractérisée par la prédominance historique de la cueillette et non par la mise en valeur ; cette économie élémentaire est axée sur les produits de la chasse, l'exploitation des bois, le ramassage des « drogues », c'est-à-dire les épices, les plantes tinctoriales ou médicinales. La belle époque de l'Amazonie fut celle du caoutchouc, au début du XXe s. : l'hévéa donnait lieu à une exploitation effrénée par les *seringueiros*, venus du Ceara et du Portugal, qui menaient une vie dure et qui enrichissaient, plus qu'eux-mêmes, les exportateurs de Manaus et de Belém. Mais le krach de 1912, avec la concurrence des plantations asiatiques, leur porta un coup fatal. Jusqu'à présent, les essais de plantations dans la région du Tapajós ont été décevants (les domaines de Ford ont été repris par le gouvernement brésilien). Au Brésil, en Bolivie et au Pérou, la production du caoutchouc de cueillette ne suffit pas aux besoins. Par ailleurs, l'agriculture subvient mal à l'alimentation, et l'homme attend plus de la cueillette que de la culture (manioc, patates, riz, maïs, canne à sucre). On mange les produits de la pêche ou de la chasse. La région la moins déserte, qui s'étend de Belém à Bragança, se dépeuple avec l'épuisement des terres et leur latéritisation. L'élevage, dans le Marajo, ou vers le rio Branco, souvent sur les rives du fleuve, ravitaille les villes. Celui de la région du Beni assure par avion l'approvisionnement de La Paz. Les deux grandes villes amazoniennes sont les ports de Belém et de Manaus.

Les Etats andins encouragent le peuplement de leurs secteurs amazoniens. Ainsi, le Brésil a créé un organisme financé par le budget fédéral : la Superintendance du plan de valorisation économique de l'Amazonie, chargée des recherches scientifiques et du développement des cultures alimentaires (riz) et industrielles (jute, caoutchouc). Les recherches minières ont permis la découverte de gisements de bauxite, de charbon, dans le Xingú, et de pétrole, trouvé à Nova Olinda, sur le Madeira. Enfin, on exploite le manganèse de l'Amapá. (→ Biblio.)

AMAZONES, femmes guerrières légendaires de l'Antiquité. Elles auraient vécu sur les bords de la mer Noire. Celles que mentionne la mythologie grecque réalisaient une forme guerrière du matriarcat. L'homme, dans leur société, n'existait que pour assurer la continuité de la race ; les enfants mâles étaient tués ou, parfois, renvoyés à leurs pères. Les Amazones combattaient à l'arc, et à cheval. Certains leur attribuaient la coutume de brûler à leurs filles le sein droit pour leur faciliter le tir à l'arc. C'était, semble-t-il, une explication fantaisiste de leur nom (*a-madros*, « sans mamelle »). Les guerriers que les Grecs prenaient pour des femmes étaient peut-être des Scythes très chevelus. Les documents hittites ont laissé le témoignage des luttes que les Amazones soutinrent contre les Achéens et que la légende nous a transmis à propos d'Héraclès, de Bellérophon, etc.

AMAZONE
bras du fleuve

— Bx-arts. Au mythe des Amazones se rattachent la frise du temple d'Apollon à Bassæ (Phigalie) et la frise du mausolée d'Halicarnasse, ainsi que les peintures que Micon avait tracées au Théséion et Panainos sur la barrière entourant le trône de Jupiter à Olympie. Au Ve s. av. J.-C., un concours fut ouvert par les Ephésiens pour l'érection d'une statue d'Amazone ; des répliques d'originaux exécutées par les concurrents sont parvenues jusqu'à nous. Les plus importantes sont : l'*Amazone blessée* de Berlin (répétition probable d'un original de Polyclète), l'*Amazone blessée* du Capitole et l'*Amazone Mattéi* du Vatican. Vêtues à la dorienne, les Amazones portent le casque grec ; une légère tunique, tombant de l'épaule droite, est retenue autour des hanches par un ruban. Bras, jambes et pieds sont nus. Le cheval, quand elles sont montées, porte une couverture. Vêtues à l'asiatique, elles ont le corps couvert et étroitement serré jusqu'au cou ; les jambes sont prises dans une sorte de maillot ; autour de la taille, une large ceinture ; par-dessus, un manteau, et pour coiffure un bonnet phrygien. Le cheval est enfourché à cru. La *Bataille des Amazones* (1619), par Rubens (Pinacothèque, Munich), est l'œuvre moderne la plus importante dont ce mythe ait fourni le thème. (→ Biblio.)

AMAZONIE, région de l'Amérique du Sud, dans le bassin supérieur de l'Amazone*.

AMAZONITE n. f. Minér. Variété verte de microcline.

AMAZYGH, racine *mzg* qu'on retrouve dans les noms de population berbère ancienne (ex. *mazices*), et qui désigne encore certains groupes parmi les Touaregs : les Amazighs, Imazeghans, Imoshaghs, etc.

AMBA-ALAGHI, localité de l'Ethiopie, dans le Tigré, au S. de Makale. Une colonne italienne y fut détruite par les Ethiopiens le 7 décembre 1895. Le duc d'Aoste, vice-roi d'Ethiopie, y capitula entre les mains des Britanniques le 18 mai 1941, date qui marqua la fin de la domination italienne sur le pays. (V. ETHIOPIE [*campagnes d'*].)

AMBACTE n. m. Hist. Dans la société gauloise, subordonné de l'entourage du maître. Les liens unissant les ambactes sont faits de devoirs réciproques. Polybe qualifie d'*hétairie* leur union avec le maître. L'analogie avec les *Geselle* germaniques est frappante.

AMBAGES n. f. pl. (lat. *ambages*, subterfuges). Ne s'emploie plus aujourd'hui que dans la loc. adv. *Sans ambages*, nettement, sans détours : *Il me déclara sans ambages le but de sa visite* (Gide).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Circonlocutions embarrassées : *On n'aurait jamais fait* [-fini], *s'il fallait tant d'ambages et de circonlocutions* (P.-L. Courier).

AMBÂLA, v. de l'Inde (Pendjab), au N. de Delhi ; 62 000 hab. Cette ville militaire, située sur la voie d'invasion traditionnelle du N.-E. de l'Inde, est également un centre commercial (blé) et industriel (papeterie).

AMBALAVAO, localité de Madagascar (prov. de Fianarantsoa), ch.-l. de district, au S. de Fianarantsoa ; 3 300 hab. (75 Europ.). Rizeries. Préparation du tabac. Papeterie. — Le *district d'Ambalavao* a 48 500 hab.

AMBANJA, localité de Madagascar (circonscr. de Diégo-Suarez), ch.-l. de district, au S.-E. de Nossi-Bé ; 2 300 hab. Evêché. Huileries, féculeries, distillerie de rhum. Plantations de canne à sucre, de café, de cacao, de poivre, de vanille. — Le *district d'Ambanja* a 44 900 hab.

Ambard (CONSTANTE D'), rapport mathématique entre le taux de l'urée dans le sang et le débit de l'urée dans l'urine.

— ENCYCL. La *constante d'Ambard* est égale à $\frac{U}{\sqrt{D \times \frac{70}{P} \times \sqrt{\frac{C}{25}}}}$, U étant la quantité d'urée par litre de sang, D la quantité d'urée débitée par vingt-quatre heures, C la quantité d'urée par litre d'urine, et P le poids du malade. Cette expression est dite « constante » parce que, chez le sujet normal, elle varie peu (de 0,06 à 0,08). En revanche, elle est augmentée en cas d'insuffisance rénale.

AMBARÈS-ET-LAGRAVE, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans l'Entre-deux-Mers ; 4 295 hab. (1 180 aggl.). Eglise romane. Château du Gua (XIVe s.). Fabrique de pantoufles.

AMBARRES, en lat. **Ambarri.** Géogr. anc. Peuple de la Gaule celtique, établi entre Saône et Rhône au temps de César.

AMBARTCHIK, v. et port de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Arctique, à l'embouchure de la Kolyma, sur la côte de la mer de Sibérie orientale. Base de la voie maritime du Nord ; aérodrome ; station radiométéorologique.

« **Amazone** blessée »
musée du Capitole, Rome

Phot. Verger-Adep, Alinari-Giraudon.

AMBARVALES ou **AMBARVALIA** n. f. pl. Antiq. Fêtes célébrées le 19 mai à Rome et en Italie par les particuliers, pour purifier et préserver leurs champs par le sacrifice d'un porc, d'un taureau et d'une brebis.

AMBARZOUMIAN (Victor Amazaspovitch), astrophysicien soviétique (Arménie, 1908). Ses recherches ont porté sur la dynamique des systèmes stellaires et la formation des étoiles.

AMBASSADE n. f. (ital. *ambasciata*, du bas lat. *ambactiare*, de *ambactus*, valet qui fait les commissions, d'origine gotique). Représentation d'un Etat auprès d'un Etat étranger : *Obtenir une ambassade.* ‖ Maison où sont établis les bureaux de l'ambassadeur : *Un monsieur, vêtu comme pour un thé d'ambassade* (J. Romains). ‖ L'ambassadeur et sa suite. ‖ Députation à un chef d'Etat : *Envoyer une ambassade.* ‖ *Secrétaire d'ambassade, attaché d'ambassade,* agents diplomatiques d'une ambassade ou d'une légation. ‖ — *Fig.* Mission, commission dont on charge quelqu'un : *Chaque ami de la maîtresse de maison, venant en ambassade afin d'obtenir une invitation pour un de ses amis* (Proust).

AMBASSADEUR n. m. Représentant d'un Etat auprès d'une puissance étrangère. (Les ambassadeurs sont des agents* diplomatiques de premier rang, généralement accrédités auprès des principales puissances.) ‖ — *Fig.* Personne chargée d'un message : *On attendait un ambassadeur de la pensée française* (J.-P. Sartre). [→ Biblio.]

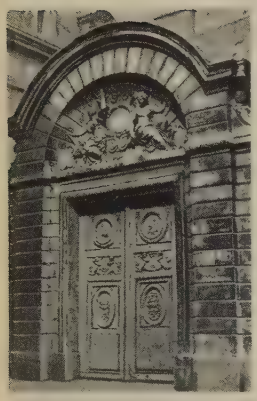

portail de l'Hôtel des **Ambassadeurs** de Hollande à Paris

Ambassadeurs (LES), tableau de Hans Holbein le Jeune. Cette œuvre datée de 1533 a fait partie du cabinet de lord Radnor, à Longford Castle ; depuis 1890, elle appartient à la National Gallery de Londres. Le personnage de gauche, portant les attributs de l'ordre de Saint-Michel, est Jean de Dinteville, seigneur de Polisy, ambassadeur de France auprès de Henri VIII. Le personnage à droite, plus modeste de mise et de maintien, est Georges de Selve, évêque de Lavaur, plus tard ambassadeur de France auprès de l'empereur Charles Quint. Au sol, célèbre anamorphose.

Ambassadeurs (LES) [*The Ambassadors*], roman de Henry James (1903). Tout s'ordonne autour de Lambert Strether, qu'une riche veuve du Massachusetts envoie à Paris pour qu'il arrache son fils aux séductions de la capitale. Mais l'ambassade se termine sur un échec : Strether subit, lui aussi, le charme de Paris. Le romancier marque, de façon subtile, ce qui fait le prix d'une haute civilisation, en face d'une société imprégnée de puritanisme et sans raffinement véritable. L'art de l'auteur fait souvent songer, dans sa merveilleuse souplesse, aux analyses de M. Proust.

Ambassadeurs de Hollande (HÔTEL DES), ou **Amelot de Bisseuil** (HÔTEL), demeure du Marais, à Paris, 47, rue Vieille-du-Temple, élevée par Amelot de Chaillou et son fils Amelot de Bisseuil, maître des requêtes (1665), sur les plans de l'architecte Cottard. Beaumarchais l'habita de 1776 à 1788 et y écrivit *le Mariage de Figaro*. Un majestueux portail sculpté de Regnauldin donne accès à deux corps de bâtiments ornés de frontons et de cadrans solaires. Les appartements ont été décorés par Vien, J.-B. Corneille et Cotelle.

« les **Ambassadeurs** » par Hans Holbein le Jeune

installations pétrolières au bec d'AMBÈS, au confluent de la Garonne et de la Dordogne

AMBASSADRICE n. f. Femme d'un ambassadeur : *On reconnaissait aux avant-scènes l'ambassadrice d'Autriche et la duchesse de Gladwin* (A. France). ‖ Représentante d'un Etat auprès d'un Etat étranger. ‖ — *Fig.* Celle qui s'est chargée d'un message : *Je suis une ambassadrice de joie* (Molière).

AMBATO, v. de l'Equateur, capit. de la prov. de Tungurahua, dans les Andes, au N.-E. du Chimborazo, sur la voie ferrée Guayaquil-Quito; 38 600 hab. Evêché. Centre commercial. Industries alimentaires et textiles.

AMBATO-BOÉNI, localité de Madagascar (prov. de Majunga), ch.-l. de district, sur la Betsiboka ; 3 450 hab. (80 Europ.). Centre commercial. Rizières et cultures de tabac. — Le *district d'Ambato-Boéni* a 40 900 hab.

AMBATOFINANDRAHANA, localité de Madagascar (prov. de Fianarantsoa), ch.-l. de district, à l'ouest d'Ambositra. — Le *district d'Ambatofinandrahana* a 21 000 hab.

AMBATOLAMPY, localité de Madagascar (prov. de Tananarive), ch.-l. de district, au sud de Tananarive ; 4 750 hab. (180 Europ.). Station de villégiature à 1 500 m d'alt. Hippodrome. — Le *district d'Ambatolampy* a 135 000 hab.

AMBATONDRAZAKA, localité de Madagascar (prov. de Tamatave), ch.-l. de circonscr. autonome, au sud du lac Alaotra ; 4 650 hab. (195 Europ.). Evêché. Centre commercial très éprouvé par les inondations en 1959. — La *circonscription autonome d'Ambatondrazaka* (ou *du lac Alaotra*) a 96 900 hab.

AMBAZAC, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne (arrond. de Limoges), dans le Limousin, près des *monts* d'Ambazac ; 3 312 hab. (1 240 aggl.). Eglise des XIIe et XVe s., belle châsse du XIIe s. Confection. Porcelaine industrielle. — Aux environs gisements uranifères.

AMBE n. m. (lat. *ambo*, deux). Jeux. Deux numéros pris ou sortis ensemble à la loterie : *Gagner un ambe.* ‖ Au loto, deux numéros sortis et placés sur la même ligne horizontale.

AMBER, v. de l'Inde (Rājāsthan), à proximité immédiate de Jaipur ; 5 100 hab. Capit. radjpoute avant la fondation de Jaipur, du XIIe au XVIIIe s., conservant d'admirables palais.

AMBERG, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur la Vils, au nord de Ratisbonne ; 37 900 hab. Anc. capit. du haut Palatinat. Eglise gothique du XVe s. Enceinte des XIVe et XVe s. Mines de fer importantes exploitées depuis 1283 ; sidérurgie ; industries mécaniques. Verrerie. Victoire de l'archiduc Charles sur Jourdan (24 août 1796).

AMBERG (George H.), critique de danse et imprésario allemand, né en 1901. Il fonde à Heidelberg, en 1930, un théâtre d'avant-garde. De 1933 à 1941, Amberg vit à Paris, puis il part pour les Etats-Unis. Conservateur des Dance Archives et du Museum of Modern Arts de New York, il y organise le département de la danse et des décors de théâtre. Œuvres : *Catalogue of dance motion picture* (1945), *Art in modern ballet* (1946) et *Ballet in America* (1949).

AMBERGER (Christoph), peintre allemand (v. 1500 - Augsbourg 1561). Il a laissé des portraits d'un dessin précis et d'un modelé délicat ; *le Géographe Sebastian Münster* (1552), au musée de Berlin, est considéré comme son chef-d'œuvre.

AMBÉRIEU-EN-BUGEY, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Belley), dans le Bugey, sur l'Albarine ; 7 159 hab. (4 954 aggl.) [*Ambarrois*]. Industries électriques. Tissage de la soie. Imprimerie. Travail du bois. Base aérienne. Centre ferroviaire.

AMBERT, ch.-l. d'arrond. du Puy-de-Dôme, en Auvergne, dans le bassin du Livradois (ou bassin d'Ambert), sur la Dore ; 6 849 hab. (5 061 aggl.) [*Ambertois*]. Eglise Saint-Jean, de style flamboyant. Vieilles maisons. Anc. capit. du Livradois, Ambert est un centre industriel actif (importantes fabriques de chapelets, papiers de luxe, confection, bonneterie, soieries et rubans). — L'arrond. a 8 cant., 55 comm. et 41 177 hab.

AMBÈS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans l'Entre-deux-Mers, sur la Dordogne ; 1 341 hab. (441 aggl.). Vignobles en amont du *bec d'Ambès*, longue pointe de terre formée par le confluent de la Garonne et de la Dordogne. Un port pétrolier, annexe du port de Bordeaux, a été aménagé au bec ; il importe le pétrole brut, qui est traité dans de grandes raffineries. Importante centrale électrique utilisant le fuel et le gaz résiduel.

AMBESAS [zas] n. m. V. BESAS.

AMBETE(S) ou **OBAMBA(S)**, peuple noir de la République gabonaise, vivant dans la région d'Okondja-Franceville.

AMBIALET, comm. du Tarn (arrond. d'Albi), dans le Ségala ; 614 hab. (75 aggl.). Site pittoresque sur le pédoncule d'un méandre encaissé du Tarn. Ruines d'un château. Eglise romane. Vieille tour. Anc. monastère. Installation hydro-électrique.

AMBIANCE n. f. Atmosphère matérielle et morale qui environne une personne, une assemblée, etc. : *Il pouvait s'abstraire des réalités, de l'ambiance* (Barrès). *Rien ne se laisse si aisément modifier par l'ambiance que notre façon de juger et d'agir* (Milosz). ‖ *Fam.* Gaieté, entrain : *Il y a de l'ambiance, dans ce cabaret.*

— Technol. Chauffage, conditionnement. ‖ Ensemble constitué par le milieu (air) et l'enceinte (parois, corps rayonnants, etc.).

— SYN. : *atmosphère, climat, entourage, milieu.*

AMBIANI, Géogr. anc. Peuple de la Gaule, en Belgique, dans la vallée de la Somme, soumis par César en 57 av. J.-C. Capit. *Samarobriva*, plus tard *Ambianum* (Amiens).

AMBIANT, E adj. (lat. *ambiens*, entourant). Qui entoure, enveloppe de tous côtés (en

Phot. Roubier, Anderson-Giraudon, Ray-Delvert.

parlant de l'air, de la chaleur, etc.) : *La température ambiante ;* et, au *fig.* (en parlant des influences intellectuelles ou morales) : *Comme un cerveau tout neuf fut pénétré par les images et par la moralité ambiantes* (Barrès).

AMBIDEXTÉRITÉ n. f. Syn. de AMBIDEXTRIE.

AMBIDEXTRE adj. et n. (lat. *ambo*, deux, et *dextra*, main droite). Qui se sert également bien des deux mains.

AMBIDEXTRIE n. f. Physiol. Propriété de l'ambidextre : *L'ambidextrie paraît plutôt l'effet de l'éducation que de l'innéité.*
— ENCYCL. L'*ambidextrie* vraie est très rare, si même elle existe. Les prétendus ambidextres ont presque toujours une main d'élection pour chaque sorte de geste. On admet souvent que tout ambidextre est un gaucher méconnu ou corrigé. Si certains ont, depuis Platon, préconisé d'éduquer simultanément les deux mains, on admet maintenant que la gaucherie* « contrariée » peut être à l'origine de troubles divers.

AMBIERLE, comm. de la Loire (arrond. de Roanne), en bordure des monts de la Madeleine ; 1 523 hab. (374 aggl.). Eglise de style gothique flamboyant ; beau triptyque du XVe s. et magnifiques vitraux. Musée de la paysannerie et de l'artisanat foréziens. Bâtiments du XVIIe s. d'un ancien prieuré bénédictin. Tissages de coton. Vignobles.

AMBIGAT, chef gaulois de la fin du VIe s. av. J.-C., oncle de Bellovèse et de Sigovèse, qui dirigèrent sous son règne des émigrations en Italie et en Germanie. Il aurait régné sur les Bituriges et sur un immense empire celtique occupant la Gaule et une grande partie de la vallée du Danube.

AMBIGÈNE adj. Bot. Se dit d'un calice dont la partie extérieure a l'aspect d'un calice et dont la partie interne ressemble à une corolle, comme dans les ornithogales, les passiflores ou grenadilles, etc.

AMBIGU, UË adj. (lat. *ambiguus*, équivoque). Dont l'interprétation, le sens est incertain : *Réponse ambiguë. Découvrir des perceptions ambiguës et trompeuses* (Alain). ‖ *Péjor.* Qui laisse volontairement planer un doute, une suspicion : *Andermatt avait peur que le mariage de Gontran ne se fît pas, car le père Oriol avait parlé de lui en termes ambigus, le matin même* (Maupassant).
— Math. Se dit d'un théorème tantôt vrai, tantôt faux. (Par ex. : *Trois points déterminent un plan ;* cela n'est vrai que si les points ne sont pas en ligne droite.)
— Phonét. Se dit de certains phonèmes mal déterminés, comme en latin le son transcrit soit *i* (dans *optimus*) soit *u* (dans *optumus*).
— SYN. : *amphibologique, douteux, énigmatique, équivoque, incertain, louche.*
◆ N. m. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Repas froid, où l'on sert à la fois le dessert et les autres mets. ‖ Mélange de gens ou de choses disparates : *C'est un ambigu de précieuse et de coquette* (Molière).
— Théâtr. *Ambigu comique,* pièce de théâtre où étaient mêlés plusieurs genres. (Cette sorte de production fut en faveur au XVIIIe s. ; Favart, notamment, en écrivit.)

Ambigu-Comique (THÉÂTRE DE L'), théâtre parisien. Son fondateur, le comédien Audinot, après avoir montré les marionnettes à la foire Saint-Germain, s'établit sur le boulevard du Temple dans une salle construite par Célérier (1769). Dès l'année suivante, Audinot substitua aux marionnettes une troupe de jeunes enfants. C'est alors qu'il donna à son théâtre le nom d' « Ambigu-Comique ». Plus tard, les adultes furent substitués aux enfants, et l'on se mit à y jouer le mélodrame. Frédérick Lemaître assura définitivement la prospérité de ce théâtre. Détruit par un incendie en 1827, l'Ambigu fut reconstruit boulevard Saint-Martin, sur son emplacement actuel, par Hittorf et Lecointe (1828).

AMBIGUÏTÉ [gųi] n. f. Défaut de ce qui est ambigu : *Cette ambiguïté que vous relevez justement dans mes discours n'est pas aussi maligne* (A. France). ‖ Ce qui est ambigu : *Je copie pour Champion un chapitre de « Si le grain ne meurt »... consterné d'y découvrir quantité d'incorrections, d'ambiguïtés, de balourdises* (Gide). [→ Biblio.]

AMBIGUMENT adv. De façon ambiguë : *Il parle ambigument.*

AMBILIEN adj. (du malais *ambil anak*, qui désigne cette sorte de mariage). Sociol. Se dit d'une forme de mariage, très fréquente à Sumatra et dans les îles voisines, dans laquelle le mari quitte le groupement où il est né pour entrer dans celui de sa femme, les enfants appartenant à cette dernière.

AMBILOBÉ, localité de Madagascar (prov. de Majunga), ch.-l. de district, au sud de Diégo-Suarez ; 2 500 hab. Grandes plantations de canne à sucre dans la région (domaine de l'Ankaratra). — Le *district d'Ambilobé* a 38 100 hab.

AMBIORIX, roi des Eburons, qui tenta d'affranchir la Gaule pendant l'expédition de César en Bretagne. Vainqueur des lieutenants de César, Sabinus et Cotta, il fut battu en 54 par César, qui exerça de dures représailles sur les Eburons. Il échappa, mais vécut ensuite en fugitif.

AMBIPARE adj. (lat. *ambo*, deux, et *parere*, enfanter). Se dit des bourgeons qui renferment à la fois des feuilles et des fleurs.

AMBITÉ adj. m. Se dit du verre qui a perdu sa transparence.

AMBITIEUSEMENT adv. Avec ambition.

AMBITIEUX, EUSE adj. et n. (lat. *ambitiosus*). Qui a de l'ambition : *Le jeune ménage, ambitieux, travaillé d'un desir de fortune prompte, était parti pour Chartres* (Zola). ‖ Qui a grand désir de : *Il semblait à la fois plus sûr de plaire et moins ambitieux d'y réussir* (Gide).
◆ Adj. Qui témoigne de l'ambition : *Projet ambitieux. Cet homme* [Wagner] *au nez ambitieux, à la bouche de commandement, à l'œil d'orage* (A. Arnoux). ‖ Prétentieux, recherché : *Mes ancêtres, si le mot n'est pas trop ambitieux, étaient des pêcheurs* (Malot).

AMBITION n. f. (lat. *ambitio*, de *ambire*, rechercher). Désir ardent de gloire, d'honneurs et, en général, de tout ce qui est supérieur : *Tous les rêves glorieux, les ambitions de l'historien en marche sur l'Académie* (A. Daudet). *Je n'ai pas d'ambitions littéraires* (J. Romains). ‖ *Par extens.* Désir, recherche de quelque chose : *La grande ambition des femmes est* [...] *d'inspirer de l'amour* (Molière).
— SYN. : *appétit, convoitise, cupidité, désir, prétention, soif.*

AMBITIONNER v. tr. Rechercher avec ardeur ce qui paraît au-delà de nos possibilités : *Toute la félicité qu'un homme peut ambitionner sur la terre* (A. Dumas).

AMBITUS [tys] n. m. (mot lat. signif. *circuit*). Mus. Étendue d'une mélodie du son le plus grave au plus aigu. (Ce terme est surtout employé pour les modes ecclésiastiques et signifie, dans ce cas, l'échelle musicale parcourue.)

AMBIVALENCE n. f. (du lat. *ambo*, mixte, et *valere*, valoir). Fait d'avoir deux valeurs, deux significations : *L'ambivalence des représentations oniriques.*
— Psychol. Possibilité pour un sujet de ressentir en même temps et dans une situation donnée deux sentiments opposés.

AMBIVALENT, E adj. Doué d'ambivalence.

AMBLE n. m. (déverbal de *ambler*). Allure d'un quadrupède qui se déplace en levant en même temps les deux jambes du même côté : *L'ours, la girafe, le chameau et certains chevaux vont l'amble.* (Cette allure, rejetée aujourd'hui en équitation, était très recherchée autrefois pour certains services, à cause de la douceur des réactions, et les bêtes qui en étaient douées étaient dites *haquenées.*)

AMBLER v. intr. (lat. *ambulare*, marcher). Aller, marcher l'amble.

AMBLETEUSE, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer), sur la côte du Boulonnais, au N. de Boulogne ; 1 023 hab. (616 aggl.). Station balnéaire.
— Hist. Ambleteuse, détruite par les Normands, fut reconstruite par le fameux adversaire de Philippe le Bel, Renaud de Boulogne. Au XVIe s., le roi d'Angleterre Henri VIII tenta d'en faire un port anglais ; repris sous Henri II. C'est là qu'en 1688 débarqua le roi Jacques II Stuart, détrôné et fugitif. Ambleteuse fut fortifiée par Vauban, et Napoléon Ier s'en servit lors de l'établissement du camp de Boulogne, en 1803. Elle a beaucoup souffert pendant la Seconde Guerre mondiale.

AMBLEUR, EUSE adj. Qui va l'amble : *Cheval ambleur. Girafe ambleuse.*

AMBLÈVE, riv. de Belgique, qui draine le N. du massif de l'Ardenne, passe à Stavelot et rejoint l'Ourthe (r. dr.) ; 85 km. En aval de Stavelot, l'Amblève s'écoule dans une gorge pittoresque encombrée de blocs de quartzites. Près de l'Amblève, en aval d'Aywaille, champ de bataille où Charles Martel vainquit les Neustriens. En 1794, Jourdan y fut victorieux des Autrichiens.

AMBLEVILLE, comm. de la Seine-et-Oise (arrond. de Mantes-la-Jolie), dans le Vexin français ; 331 hab. (228 aggl.). Château de la Renaissance. Eglise du XVIe s.

AMBLYCÈRES n. m. pl. (du gr. *amblus*, émoussé). Sous-ordre d'insectes mallophages, comprenant les poux dont les antennes sont épaissies et les palpes obtus. (Ce sous-ordre comprend une dizaine de familles principales, dont les représentants sont parasites externes des oiseaux et des petits mammifères.) [V. ISCHNOCÈRE.]

AMBLYGONITE n. m. Fluophosphate d'aluminium et de lithium $LiAl(PO_4)(F,OH)$, de symétrie triclinique, se présentant en lamelles blanc verdâtre ou blanc rosé. (C'est un minerai de lithium.)

AMBLYOPE adj. et n. Atteint d'amblyopie.

AMBLYOPIE n. f. (gr. *amblus*, émoussé, et *ôps, ôpos*, œil). Diminution de l'acuité visuelle.
— ENCYCL. L'*amblyopie* peut être congénitale, mais le plus souvent elle est provoquée par des intoxications : saturnisme, alcoolisme, tabagisme, azotémie, diabète, etc. On l'observe également dans les états névropathiques : elle est parfois précédée ou accompagnée de *scotomes**.

AMBLYOPSIS [psis] n. m. Poisson osseux habitant les eaux souterraines des Etats-Unis (caverne du Mammouth), et ayant de petits yeux cachés sous la peau.

AMBLYORNIS [niss] n. m. Oiseau brunâtre, à huppe orangée, assez grand, qui habite la Nouvelle-Guinée.
— ENCYCL. Les mâles construisent une sorte de hutte devant laquelle ils disposent des fleurs et divers objets colorés, et où ils paradent devant la femelle ; cette habitude les fait nommer *oiseaux-jardiniers.* Le nid est construit ailleurs. (Famille des paradiséidés.)

AMBLYPODE adj. (gr. *amblus*, émoussé, et *pous, podos*, pied). Se dit de mammifères fossiles ayant à chaque pied cinq doigts courts, terminés par des sabots et non par des ongles aigus.
— ***Amblypodes*** n. m. pl. Ordre constitué par ces mammifères.
— ENCYCL. Les *amblypodes*, représentés en Europe par le genre *coryphodon*, abondent surtout en Amérique, où ils comprennent plusieurs autres genres très curieux, comme le *dinoceras**, muni d'énormes canines et de trois paires de cornes. Ils sont tous éocènes. On en connaît également en Mongolie.

AMBLYPYGES n. m. pl. (gr. *amblus*, émoussé, et *pugê*, derrière). Ordre d'arachnides de couleur sombre, assez voisins des araignées et dont le corps plat possède un céphalothorax et un abdomen bien séparés.
— ENCYCL. Les pattes-mâchoires des *amblypyges* sont armées de puissantes épines et terminées par un crochet mobile. Ces animaux possèdent deux paires de poumons, comme les mygales, mais n'ont pas de glandes venimeuses. Ils vivent dans les régions tropico-équatoriales richement arrosées, sous les pierres, les troncs d'arbres abattus, ou dans des fissures de rochers ; ils se nourrissent d'insectes variés. Les amblypyges comprennent seulement dix-huit genres groupant une soixantaine d'espèces.

AMBLYRHYNQUE n. m. Iguane propre aux îles Galapagos.

AMBLYSTOME n. m. (gr. *amblus*, émoussé, et *stoma*, bouche). Amphibien urodèle des lacs mexicains, long de 20 cm (*Amblystoma tigrinum*). [C'est une sorte de salamandre trapue, sillonnée sur les flancs, et à queue plus ou moins comprimée. Son intérêt, consi-

allure à l'amble

amblyornis

amblystome

château d'AMBOISE

dérable au point de vue scientifique, réside dans le fait qu'il peut se reproduire tout en conservant les branchies externes et la peau blanche de son état larvaire. On l'appelle alors *axolotl**.]

AMBLYSTOMIDÉS n. m. pl. Famille d'amphibiens urodèles, caducibranches, pourvus de paupières, mais dépourvus d'orifices respiratoires, sur les côtés du cou, à l'état adulte. (Leurs dents palatines sont disposées transversalement ou en V. Leur type est l'*amblystome*.)

AMBOASARY-SUD, localité de Madagascar (prov. de Tuléar), sur la rive gauche de la Mandraré ; 2 400 hab. (12 Europ.). Important centre de la culture du sisal.

AMBOCEPTEUR n. m. (lat. *ambo*, deux, et *capere*, prendre). Microbiol. Nom donné à certains anticorps, en particulier aux anticorps syphilitiques. (Syn. RÉAGINE, SENSIBILISATRICE.)

Blason d' AMBOISE

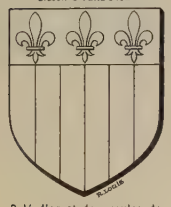

Palé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

AMBODIFOTATRA, ch.-l. de l'île Sainte-Marie, dépendance de Madagascar, près de la côte orientale. Fortin du XVIIIe s.

AMBOHIDRATRIMO, localité de Madagascar (prov. de Tananarive), ch.-l. de district, au N.-O. de Tananarive. Hôpital psychiatrique. — Le *district d'Ambohidratrimo* a 49 400 hab.

AMBOHIMAHASOA, localité de Madagascar (prov. de Fianarantsoa), ch.-l. de district, au N. de Fianarantsoa ; 3 250 hab. (90 Europ.). Conserveries de viande. — Le *district d'Ambohimahasoa* a 53 800 hab.

AMBOHIMANGA, village de Madagascar, au N.-O. de Tananarive. Ce fut l'une des douze « cités saintes » des Hovas.

exécution des conjurés d'AMBOISE gravure du XVIIe s.

AMBOINE n. m. Bois d'un *pterocarpus* de Malaisie, notamment de l'île d'Amboine (Moluques). [On dit aussi BOIS D'AMBOINE.]

— ENCYCL. Type du « bois des Iles », l'*amboine* a une couleur jaune ou rouge, et est utilisé en ébénisterie, parfois à l'état de loupe. Il est alors appelé *maïdou*.

AMBOINE ou **AMBOINA,** en indonésien **Ambon,** petite île du groupe des Moluques (Indonésie) ; 70 000 hab. Amboine est fortement peuplée de métis, de Malais et de Portugais, dont certains sont chrétiens. Malgré le déclin du rôle commercial de l'île, la principale ville, *Amboine*, reste la capitale des Moluques (17 500 hab.).

— Hist. Découverte vers 1512 par le navigateur portugais António de Abreu, Amboine devint en 1521 le principal centre portugais de l'Insulinde. Mais la richesse de son commerce d'épices attira les Hollandais, qui s'en emparèrent en 1605 et y établirent la « capitale » de leurs comptoirs, jusqu'à la fondation de Batavia en 1619. Ils y organisèrent le monopole des épices, qu'ils défendirent farouchement contre tous les concurrents, massacrant en 1623 une petite colonie anglaise ; ils l'annexèrent avec les autres Moluques en 1683. Occupée par les Anglais (1796-1802, 1810-1817) et par les Japonais (1942-1945), elle appartint aux Pays-Bas jusqu'à son intégration à la République indonésienne, en 1949. Mais l'autorité du gouvernement central y est mal établie.

AMBOISE, ch.-l. de cant. de l'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), en Touraine, au confluent de la Masse et de la Loire ; 6 736 hab. (5 735 aggl.) [*Amboisiens*]. Amboise possède des industries actives : instruments de précision, chaussures, articles de sport, meules, pressoirs, produits pharmaceutiques, pellicules photographiques, appareils de radio, ciment, abrasifs, emboutissage. Mais c'est surtout une ville d'art avec son église Saint-Denis (XIIe, XVe, XVIe et XVIIe s.), la chapelle Saint-Jean (XIIe s.), l'église Notre-Dame-du-Bout-des-Ponts (XVIe s.), l'église Saint-Florentin (XVe s., remaniée), l'hôtel de ville (XVIe s., restauré), le Clos-Lucé (XVe s.), où François Ier passa une partie de sa jeunesse et où mourut Léonard de Vinci, la porte de l'Horloge (XIVe et XVIe s.), la maison de Joyeuse (XVIe s.) et, surtout, le château (v. art. suiv.) — La *forêt d'Amboise* s'étend sur 4 180 ha, entre les vallées de la Loire et du Cher. Elle est peuplée de chênes, de divers feuillus et de pins sylvestres et maritimes. A l'entrée de la forêt se trouve la pagode de Chanteloup. (→ Biblio.)

Amboise (CHÂTEAU D'). Bâti sur un rocher escarpé dominant la ville, le château actuel fut construit, de 1492 à 1498, par Charles VIII, qui rêvait d'en faire sa résidence principale et un foyer artistique d'où aurait rayonné sur la France l'art nouveau, importé d'Italie. La mort prématurée du jeune roi l'empêcha de réaliser son projet, mais il eut le temps d'édifier de nombreuses constructions, dont certaines subsistent encore, témoignant de l'ampleur du plan primitif : en particulier, le Logis du roi (agrandi par François Ier), la chapelle Saint-Hubert, la tour Hurtault et la tour des Minimes. L'architecture reste traditionnelle dans sa structure, mais témoigne d'un goût, nouveau, pour le confort : c'est ainsi que les deux grosses tours renferment des vis sans marche dont les rampes douces pouvaient être gravies à cheval. Le décor flamboyant des balustrades et des pinacles manifeste un luxe jusqu'alors sans précédent dans les résidences royales de la Loire. L'italianisme fait une apparition discrète dans l'encadrement de la porte supérieure de la tour Hurtault. (→ Biblio.)

Amboise (CONJURATION D'), coup de force préparé par les calvinistes, en mars 1560, pour soustraire François II à l'influence des Guises et porter au pouvoir le prince de Condé. Le chef avoué était un gentilhomme périgourdin, La Renaudie. Le rendez-vous pour les piétons et les gentilshommes était fixé autour de Blois. Mais un avocat protestant, Pierre des Avenelles, révéla le complot. Le duc de Guise manda Condé et Coligny à la cour, qu'il déplaça à Amboise, et les conjurés, pris au fur et à mesure de leur arrivée, furent exécutés en grand nombre. La Renaudie fut tué les armes à la main. Condé désavoua ses partisans. (→ Biblio.)

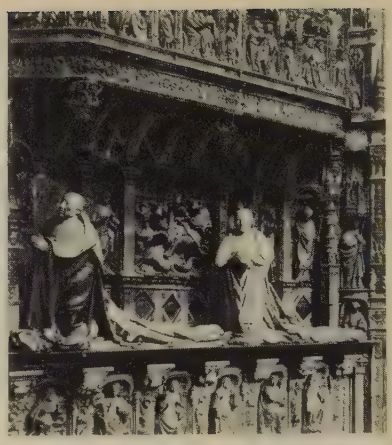

tombeau des cardinaux d'AMBOISE, cathédrale de Rouen

Amboise (PAIX D'), ou, mieux, TRAITÉ OU ÉDIT D'AMBOISE, traité conclu le 19 mars 1563 entre Catherine de Médicis et le prince de Condé. Il accordait la liberté du culte protestant aux seigneurs hauts justiciers, mais ne le permettait que dans une ville par bailliage ou sénéchaussée, Paris excepté.

AMBOISE (Georges Ier, cardinal D'), prélat français, ministre de Louis XII (Chaumont-sur-Loire 1460 - Lyon 1510). Evêque de Montauban, archevêque de Narbonne en 1492 et de Rouen en 1494, cardinal en 1498. Ministre tout-puissant, c'est à lui que revient en grande partie le mérite de la sage et populaire administration de Louis XII. Légat du Saint-Siège en France en même temps que Premier ministre, il faillit être élu pape après Alexandre VI, mais il fut supplanté par le cardinal La Rovère (Jules II). — Son neveu, GEORGES II (1488 - château de Vigny 1550), fut également archevêque de Rouen (1510) et cardinal (1545).

Amboise (TOMBEAU DES CARDINAUX D'), à la cathédrale de Rouen. Le tombeau du cardinal Georges Ier fut élevé après sa mort, en 1515-1525, par Pierre Desaubeaulx, sous la direction de Roland Leroux. Le priant du cardinal Georges II fut exécuté de son vivant, puis remanié (1542-1545). Les deux priants sont dans un vaste enfeu orné de figures de vertus, de saints, d'arabesques et d'angelots.

AMBOISE (Jacques D'), chirurgien français (Paris 1559 - *id.* 1606). Devenu médecin du roi et recteur de l'Université de Paris (1594), il décida celle-ci à reconnaître Henri IV. Il appartenait à une branche cadette ou bâtarde de la maison d'Amboise.

AMBON n. m. (gr. *ambôn*, saillie). Tribune surélevée placée au bord du chœur des églises anciennes et d'où l'on faisait les lectures et les instructions.

ambon de la basilique Saint-Marc (IXe s.) à Venise

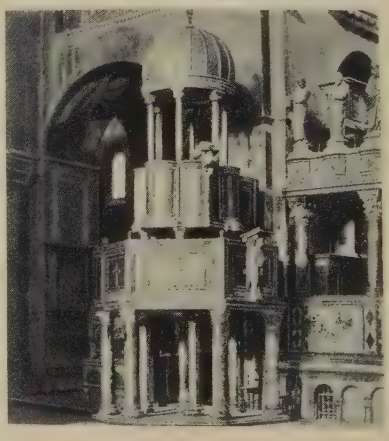

Phot. Lapie, Larousse, Bulloz, Alinari-Giraudon.

— ENCYCL. Les *ambons* étaient élevés symétriquement à l'entrée du chœur, aux deux extrémités d'une clôture basse ajourée, appelée *chancel*. L'ambon de Sainte-Sophie de Constantinople (VIe s.) est connu par le récit d'un contemporain, Paul le Silentiaire, qui en décrit l'ampleur monumentale et la richesse. Le musée d'Istanbul conserve un ambon provenant de Salonique, avec un décor à figures exceptionnel, car les motifs les plus fréquents étaient linéaires ou zoomorphes (ambon d'Agnellus, à la cathédrale de Ravenne, env. 560). L'ambon de Saint-Marc, à Venise (XIe s.), avec son double étage et sa petite coupole, s'inspire des compositions monumentales réalisées dans les basiliques orientales. Au XIIe s., dans l'Italie méridionale, fidèle elle aussi au décor luxueux et coloré de Byzance, dont l'abbaye du Mont-Cassin donnait l'exemple, les ambons s'ornent de décors géométriques (Salerne, Troja) ou de gros motifs symétriques, comme celui de Ravello (1131), à double rampe.
Le sculpteur Guglielmo composa vers 1160, à Pise, un ambon avec frise narrative sur fond de mosaïque, dont les motifs sont empruntés aux sarcophages ; l'influence des sculpteurs lombards y est sensible et annonce les grandes chaires pisanes du XIIIe s. A partir du XIIIe s., les ambons ont été remplacés par le jubé et par la chaire* à prêcher.

AMBON, comm. du Morbihan (arrond. de Vannes), au fond de la rivière de Pénerf ; 1 004 hab. (278 aggl.). Eglise en partie romane. Monuments mégalithiques.

AMBON. V. AMBOINE.

AMBONGO n. m. Bois fourni par une méliacée de Madagascar, qui se rapproche de l'acajou.

AMBOS. V. OVAMBOS.

AMBOSITRA, v. de Madagascar (prov. de Fianarantsoa), ch.-l. de district, sur la route de Tananarive ; 6 000 hab. (350 Europ.). Artisanat réputé (meubles, tentures, nappes, colliers, etc.). Exploitations de graphite dans la région. — Le *district d'Ambositra* a 96 300 hab.

AMBOTRACE n. m. (lat. *ambo,* deux, et *trace*). Instrument à l'aide duquel on peut tracer sur un papier deux lettres, deux signes à la fois. || Instrument au moyen duquel on peut écrire en même temps, sur des papiers juxtaposés, deux copies d'un même texte.

AMBOVOMBÉ, localité de Madagascar (prov. de Tuléar, circonscr. de Fort-Dauphin), ch.-l. de district, près de la côte ; 2 400 hab. (56 Europ.). Station de recherche du coton ; cultures de sisal. Exploitations de graphite et de mica dans la région.

AMBRACIE, en gr. **Amprakia.** Géogr. anc. Ville de Grèce, en Epire, sur l'Arachtos, au N. du golfe d'Ambracie. Capitale du roi d'Epire Pyrrhos. C'est l'actuelle *Árta**.

AMBRACIE (GOLFE D'). Géogr. anc. Nom du golfe d'Árta dans l'Antiquité.

Ambras ou **Amras** (CHÂTEAU D'). Construit au début du XIe s. sur les débris d'une forteresse romaine, à proximité du site d'Innsbruck, il appartint d'abord à la famille des comtes d'Andechs. En 1563, l'empereur Ferdinand Ier le donna à son fils, l'archiduc Ferdinand de Tyrol, qui y tint une Cour somptueuse animée par sa femme, Philippine Welser, fille de riches banquiers d'Augsbourg. De magnifiques collections d'art y furent réunies et ont été transportées à Vienne en 1806.

AMBRE n. m. (lat. médiév. *ambar ;* de l'ar. *al-'anbar,* ambre gris). Nom donné à deux substances différentes et que l'on précise au besoin par un adjectif. || *Ambre gris,* substance parfumée fournie par le cachalot : *Ce fat parfumé d'ambre, le comte d'Albe...* (Hugo). || *Par extens.* Parfum délicat : *L'ambre des douces fleurs* (A. Chénier). || *Ambre jaune,* ou *succin,* résine fossile de la famille du copal : *Un chapelet fait d'ambre de Maskate* (L. de Lisle). || *Par extens. D'ambre,* jaune comme cette matière : *Ses bras d'ambre où la pourpre a mis des reflets roses* (Heredia).
— ENCYCL. L'*ambre gris* est constitué par des concrétions intestinales de quelques cétacés marins (cachalots notamment) et formé par la matière noire que sécrètent les mollusques céphalopodes dont les cétacés se nourrissent. On le trouve à la surface de la mer, sous forme de masses compactes cireuses, de couleur grise, qui ont été rejetées par les cachalots avec les matières fécales. Il paraît à peu près uniquement constitué par l'ambréine. Il a une odeur semblable à celle du musc, et, de ce fait, trouve son emploi en parfumerie, surtout sous forme de teinture ou d'infusion. (Comme il atteint des prix élevés, on le falsifie souvent avec des cires ou des résines.)
L'*ambre jaune,* ou *succin,* est une résine fossile dure, cassante, presque transparente, d'une couleur qui varie du jaune pâle au rouge hyacinthe. L'ambre jaune (en gr. *êlektron*) a donné son nom à l'*électricité,* parce que, frotté, il acquiert la propriété d'attirer les corps légers, ce qui a fait découvrir les effets électrostatiques*.
En raison de l'éloignement des pays où l'on trouvait autrefois cette résine, et du peu de facilité des communications, les Anciens ont attaché à l'ambre beaucoup de prix. Ils l'ont sculpté comme l'ivoire. On en a fait des figurines, des coupes, des amulettes, des colliers, des manches de couteau. Employé en épaisseur de feuille, il a servi de protection translucide à des miniatures ciselées ou peintes. Aujourd'hui, on le récolte en Allemagne, sur le littoral de la Baltique, où affleure la couche de lignite dont il provient. La mer en rejette des morceaux avec le varech. Un autre gisement est connu en Birmanie. On le travaille principalement à Kaliningrad, Dresde, Catane, et en Orient. Il a fourni des incrustations à l'ébénisterie ; on l'apprécie surtout, de nos jours, dans l'article pour fumeurs (fume-cigarette, fume-cigare, bouquins de pipes, etc.), dans la fabrication des pommes de canne et dans la préparation de quelques vernis.
L'ambre jaune oligocène de la Baltique contient parfois des fossiles, constitués par les insectes arboricoles qui s'y sont englués lors de son épanchement ; nous lui devons notre connaissance des insectes fossiles.

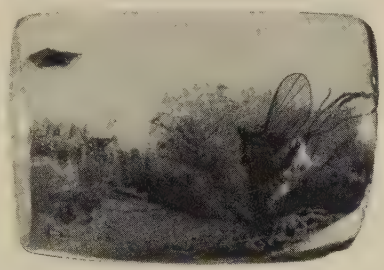

morceau d'ambre jaune (à l'échelle) contenant un insecte fossile *en bas, à droite*

AMBRE (CAP D'), presqu'île et cap situés à l'extrémité septentrionale de Madagascar, et marquant, au N.-E., le début du canal de Mozambique. La presqu'île est constituée essentiellement par un massif, d'origine volcanique récente, qui atteint 1 473 m.

AMBRÉ, E adj. Qui a la couleur dorée de l'ambre jaune : *Son teint ambré, ses yeux en amande [...] donnaient à sa nonchalance quelque chose d'oriental* (R. Martin du Gard). || Qui a le parfum de l'ambre gris : *Eau de toilette ambrée.*

AMBRÉINE n. f. Alcool triterpénique $C_{30}H_{7}O$, contenu dans l'ambre gris, utilisé en parfumerie.

AMBRER v. tr. Parfumer d'ambre gris : *Ambrer de l'eau de Cologne.*

AMBRETTE n. f. Graine exhalant une forte odeur d'ambre et produite par l'abelmosch (*Hibiscus abelmoschus*), plante originaire de la Martinique.
— Malacol. Nom usuel des mollusques du genre *succinea.*

AMBREVADE n. f. Arbrisseau cultivé aux Antilles, aux Indes et à Madagascar, pour la valeur alimentaire de ses graines et l'utilité des insectes qu'il abrite. (Famille des papilionacées.)
— ENCYCL. Inconnue à l'état sauvage, l'*ambrevade* (*Cajanus indicus*) est de culture ancienne en Extrême-Orient. Elle atteint 3 m de haut et vit trois ans. Ses gousses contiennent chacune 4 ou 5 pois très nutritifs. Piquée par un hémiptère, *Carteria lacca,* elle réagit en sécrétant la gomme laque. Enfin, ses feuilles nourrissent la chenille du bombycère*, papillon sériciгène de Madagascar.

AMBRIÈRES-LE-GRAND, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Mayenne), dans le bas Maine, sur la Varenne ; 1 631 hab. (991 aggl.). Eglise du XIe s. Distillerie.

AMBRIN, E adj. De la couleur ou de la nature de l'ambre. (Syn. AMBRÉ.)

AMBRINE n. f. Genre de plantes aromatiques, dont la plus connue est cultivée dans nos jardins, sous le nom de *thé du Mexique* (*Chenopodium ambrosioides*). [Famille des chénopodiacées.]

AMBRI-PIOTTA, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Tessin), dans la vallée du Tessin, en aval d'Airolo. Alt. 1 012-1 800 m. Centrale hydro-électrique.

AMBRITE n. f. (de *ambre*). Résine fossile, gris-jaune, de la Nouvelle-Zélande.

AMBROGIO IOSSANO. V. BERGOGNONE.

AMBROISE (saint), Père et docteur de l'Eglise latine, archevêque de Milan (Trèves v. 340 - Milan 397). Issu d'une grande famille, fonctionnaire de l'Empire romain, gouverneur de Ligurie et d'Emilie vers 370, avec résidence à Milan, il est désigné, encore catéchumène, pour l'épiscopat par l'enthousiasme populaire, afin de remplacer l'évêque arien Auxence ; en huit jours il est baptisé, ordonné et consacré (374). Il apprend le grec, cultive la théologie et les belles-lettres. Il devient l'adversaire énergique de Symmaque, qui réclamait le maintien dans le sénat de l'autel de la Victoire (384). A la suite du massacre de Thessalonique (390), il interdit à l'empereur Théodose l'entrée de Milan et ne l'admet à la communion qu'après une longue expiation. Par son intervention énergique, il contribue donc à subordonner l'Etat à l'Eglise dans leurs rapports communs. Il aida à la conversion de saint Augustin, qu'il baptisa. Evêque avant tout, ses œuvres sont toutes issues de ses préoccupations pastorales : homélies, traités ascétiques, dogmatiques et moraux, correspondance. Les circonstances en firent un liturgiste : pour occuper la foule investie avec lui dans la basilique Porciana par les soldats de Valentinien II, qui lui suscitait un compétiteur arien (386), il lui apprit le chant alternatif, des hymnes par lui composées et des psaumes (avec refrain) d'origine orientale. Débutant par des antiennes processionnelles avec psaumes, les *vigiliae* introduites par Ambroise occupaient la place du futur office de complies. Sa découverte de plusieurs corps saints (Gervais et Protais, Vital et Agricola, Nazaire) provoqua un prodigieux développement du culte des reliques en Occident. — Fête le 7 décembre. (→ Biblio.)

saint AMBROISE
peinture de Masolino
baptistère de Castiglione d'Olona

AMBROISE, auteur normand d'une chronique sur la troisième croisade, en 12 000 vers octosyllabiques. Ecrite par un témoin oculaire des événements (1187-1192), cette chronique constitue une source historique de premier ordre.

AMBROISIE n. f. (gr. *ambrosia ;* de *a* priv., et *brotos,* mortel). Nourriture des dieux, qui leur procurait l'immortalité, selon les Grecs : *A la table où jamais on ne se rassasie | Ils buvaient le nectar et mangeaient l'ambroisie* (Hugo). || *Par extens.* Mets délicieux.
— Comm. Liqueur obtenue en faisant macérer, dans un mélange de vieille eau-de-vie et de vin blanc vieux, différents aromates.

AMBROISIE n. f. V. AMBROSIA.

AMBROISIEN, ENNE, ou **AMBROSIEN, ENNE,** ou **AMBROSIAQUE** adj. Nourri d'ambroisie ; parfumé d'ambroisie : *Ô pauvre Jupiter ! ta chevelure ambroisienne grisonne* (Gautier).

AMBRONAY, comm. de l'Ain (arrond. de Belley), dans le Bugey ; 1 216 hab. (416 aggl.). Anc. abbaye bénédictine dont il reste l'église (XIIIe et XVe s.) et le cloître (XVe s.). Fabrique de placages.

AMBRONS, en lat. **Ambrones.** Géogr. anc. Peuple de la Gaule transalpine, exterminé avec les Teutons par Marius, près d'Aix-en-Provence (102 av. J.-C.).

Phot. Larousse, Brogi-Giraudon.

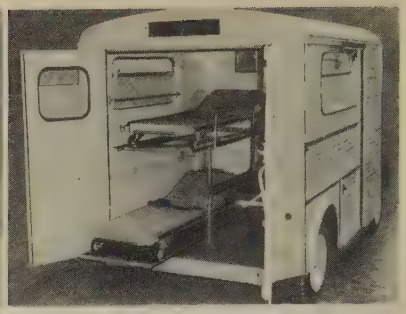

en haut, évacuation des blessés à la bataille de Fontenoy (1745); *en dessous*, transport de blessés par automobile sanitaire en 1917, croquis d'Armaingol *(musée du Val-de-Grâce). Ci-dessus*, ambulance particulière, ambulance municipale

AMBROS (August Wilhelm), musicologue autrichien (Mauth 1816 - Vienne 1876). Il enseigna aux universités de Prague et de Vienne, et écrivit : *Die Grenzen der Poesie und Musik* (1856) et *Geschichte der Musik* (4 vol., 1862-1878).

AMBROSIA n. f. (gr. *ambrosios*, immortel). Plante vivace, à fleurs jaunâtres, appelée aussi AMBROISIE. (Famille des crucifères.)

AMBROSIA n. m. (gr. *ambrosios*, immortel). Champignon tapissant les galeries des insectes bostrychidés xylophages.

AMBROSIEN, ENNE adj. Qui appartient à saint Ambroise, au rite, au chant liturgique qui lui est attribué.
— ENCYCL. Le terme qualifie : le rite, le chant liturgique de l'ancien diocèse de Milan et, jusqu'en 1584, le *romano-ambrosien* d'Augsbourg ; au N. et au S. de l'Italie, les particularités liturgiques locales ; leur chant (prégrégorien), les hymnes ïambiques à huit syllabes, même prosodiquement égales. On admet aujourd'hui qu'en dépit de changements et d'enrichissements la liturgie de Milan représente le type romain primitif (surtout pour la messe), antérieur aux réformes qui ont transformé la pratique romaine.

Ambrosienne (BIBLIOTHÈQUE), bibliothèque fondée à Milan en 1602 par le cardinal Frédéric Borromée et ouverte en 1609. Elle est riche en livres rares et en manuscrits précieux (15 000), dont un Virgile annoté par Pétrarque. Une galerie de peintures et d'œuvres d'art y est annexée.

ambrosienne (RÉPUBLIQUE), gouvernement proclamé par les Milanais, en 1447, pour échapper aux prétendants à la succession des Visconti. Il prit fin en 1450, quand la ville assiégée se rendit à F. Sforza.

AMBROSIEN n. m. Religieux de l'ordre de Saint-Ambroise.

AMBROSINIA n. f. Petite plante à feuilles ovales, à fruits verts en capsules, que l'on trouve dans le maquis. (Famille des aracées.)

AMBRYM, île de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, à l'E. de Mallicolo.

AMBULACRAIRE adj. Zool. Relatif aux ambulacres. (On dit aussi AMBULACRAL.) ‖ *Aire ambulacraire, Zone ambulacraire*, parties du corps des échinodermes où se dressent les *podia*, ou *tubes ambulacraires*.

AMBULACRE n. m. (du lat. *ambulare*, se promener). Ventouse adhésive rétractile propre aux oursins, étoiles de mer et autres échinodermes*, qui leur permet de se fixer aux supports rocheux. (Syn. PODIUM.)
— ENCYCL. Un oursin, par exemple, possède des centaines d'*ambulacres*, qui sortent du test par autant de *trous ambulacraires*, disposés le long de cinq méridiens, les *zones* ou *aires ambulacraires*, encore appelés *radii* (sing. *radius*) ou, improprement, *ambulacres*.

AMBULANCE n. f. (de *hôpital ambulant*). Ancien nom donné aux formations mobiles suivant les troupes en campagne, en vue de soigner les malades et les blessés. ‖ Véhicule destiné à transporter les malades ou les blessés civils ou militaires dans les hôpitaux.
— ENCYCL. Hist. mil. L'origine des *ambulances militaires* remonte aux premiers *hôpitaux ambulants*, à la suite des armées organisées sous le règne de Henri II ; un hôpital est ainsi créé par Sully, en 1597, au siège d'Amiens ; utilisés par Richelieu, ces hôpitaux devinrent une institution régulière sous Louis XIV, à l'instigation de Michel Le Tellier, ancien intendant à l'armée de Piémont en 1640. A partir de 1788, les commissaires des guerres assurèrent la police des hôpitaux ambulants. Au cours des campagnes de la Révolution et de l'Empire, Larrey, dès 1797, en Italie, tenta de constituer des unités moins considérables et plus mobiles, ou *ambulances volantes*, équipées de voitures légères ne différant pas des autres fourgons de l'armée. En 1870, plusieurs ambulances furent créées grâce à l'initiative et à la charité privées, en particulier par la *Société internationale de secours aux blessés*. Dès la fin de 1914, la nécessité de disposer de services chirurgicaux aussi proches que possible de la ligne de feu a conduit à la création, en dehors des autres ambulances, d'*ambulances chirurgicales automobiles* réparties sur toute l'étendue du front. Au début de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs formations du service de santé portaient encore le nom d'*ambulances* (*ambulances chirurgicales* ou *médicales légères* ou *lourdes*, aux échelons du corps d'armée ou de l'armée) ; ces expressions ont depuis été remplacées par les appellations propres aux diverses formations sanitaires : bataillon médical, hôpitaux, etc. (V. ces mots et SANTÉ [*service de*].)

AMBULANCIER, ÈRE n. et adj. Personne attachée au service d'une voiture ambulance : *Lisette* [...] *nous promet d'être ambulancière, s'il y a des blessés* (Vallès).

AMBULANT, E adj. (lat. *ambulans*, marchant). Qui voyage d'un lieu à un autre, tout en ayant une résidence fixe où il revient périodiquement : *Comédiens ambulants*. ‖ Caractérisé par de nombreux déplacements (rare) : *Je faisais ces longues promenades par goût de la solitude ambulante* (G. Duhamel).
— Ch. de f. *Vente ambulante*, vente de produits de consommation immédiate (boissons, fruits, sandwiches...), effectuée dans un train.
— Pathol. Se dit de maladies qui apparaissent successivement dans diverses parties du corps : *Rhumatisant ambulant*.
— Post. *Bureau ambulant*, bureau installé dans un wagon-poste chargé du transport des correspondances et du tri pendant les trajets.
◆ Adj. et n. m. *Marchand ambulant*, ou *ambulant*, celui qui circule dans une seule commune, alors que le marchand forain va de commune en commune. (V. COLPORTEUR.)
— Post. Employé qui opère le tri dans un wagon-poste.
— ***Ambulants*** n. m. pl. Mouvement artistique russe qui, de 1870 à 1923, groupa des peintres désireux de faire de leurs œuvres le reflet de la vie quotidienne.

AMBULATOIRE adj. (lat. *ambulatorius*). Relatif à la marche : *Un acteur* [...] *dont l'éloquence gesticulante et ambulatoire...* (Goncourt).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Variable, sujet à changer : *Chez un peuple aussi ambulatoire dans ses volontés que l'était le Français* (Balzac).
— Dr. anc. Se disait autrefois d'une juridiction qui n'avait pas de siège fixe : *Sous les premiers Capétiens, le parlement était ambulatoire*.
— Pathol. *Typhoïde ambulatoire*, forme de fièvre typhoïde qui laisse au malade, inconscient de sa maladie, la faculté d'aller, de venir, de s'occuper de ses affaires. (Cette bénignité n'est souvent qu'apparente.)
— Zool. Se dit des pattes d'insectes ou de crustacés qui ne servent qu'à la marche, par opposition aux pattes-mâchoires, aux palettes natatoires, aux pattes ovigères, etc.

AMDEN, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Saint-Gall), au-dessus du lac de Walenstadt. Alt. 800-1 300 m.

A.M.D.G., abréviation des mots lat. *Ad majorem Dei gloriam*. (V. à son ordre alphab.)

Am-Douat (LIVRE DE L'), ou *Livre de ce qu'il y a dans l'Au-delà*, une des grandes compositions théologiques du Nouvel Empire égyptien, retraçant le passage nocturne du Soleil dans les villes saintes de Haute-Egypte et du Delta. Inscrite dans les tombes de la vallée des Rois et sur papyrus.

ÂME n. f. (lat. *anima*). **1.** Principe de vie : *Objets inanimés, avez-vous donc une âme?* (Lamartine). ‖ — *Fig.* Agent principal, partie essentielle, qui anime et vivifie : *Il est l'âme du parti. Mais c'est l'indiscipline qui est l'âme des combats du peuple* (Vallès). ‖ *Par extens.* Etre vivant : *La rue était morte, sans une âme* (M. Aymé). *Une ville de cent mille âmes.* ‖ *Une bonne âme*, une personne compatissante : *Même si quelque bonne âme consentait à me renseigner...* (J. Romains).
2. *Particul.* Principe d'existence, de pensée et de sentiment, considéré comme opposé au corps de l'homme, et devant lui survivre : *L'âme et le corps, hélas! ils iront deux à deux...* | *L'un disant « Tu fais mal! » et l'autre « C'est ta faute! »* (Musset). *Dieu ait son âme!*
3. Ensemble des facultés intellectuelles et morales d'un individu : *Je suis concitoyen de toute âme qui pense* (Lamartine). *Les bibliothèques se ressentent de la médiocrité des âmes qui les ont formées* (A. France). *Une âme noble, basse ;* et, *par extens. : L'âme d'un peuple.*
4. Siège des affections et des passions : *Jean recueillit dans des lectures de poètes et dans des promenades rêveuses son âme endolorie* (A. France). *Une âme tendre, sensible.* ‖ — *Fig.* Terme d'affection : *Ma chère âme. Toi, l'âme de ma vie* (Voltaire). ‖ *Par extens.* Sensibilité, chaleur de l'émotion : *Elle chante avec âme.*
— LOC. DIV. *Ame sœur*, personne qui a les mêmes goûts, le même idéal : *Il me faudrait une âme sœur* [...] *qui s'intéresse beaucoup à moi* (Tristan Bernard). ‖ *C'est mon âme damnée*, V. DAMNÉ. ‖ *Etre ému jusqu'à l'âme, jusqu'au fond de l'âme*, être profondément ému. ‖ *Corps sans âme*, V. CORPS. ‖ *Une âme en peine*, personne en proie à de vives

Phot. Larousse, Pinon, Carrier.

inquiétudes, ou ne sachant comment tromper l'ennui du désœuvrement. ‖ *Avoir l'âme chevillée au corps,* v. CHEVILLÉ. ‖ *Dans l'âme,* tout à fait, en parlant d'une manière d'être, de voir, de penser : *Il était joueur dans l'âme.* ‖ *Sur mon âme!* formule de serment, qui signifie « sur mon salut éternel ». ‖ *Avoir charge d'âmes,* avoir la responsabilité du salut des âmes, ou simplement de vies humaines. ‖ *Rendre l'âme,* mourir.

— ALLUS. LITTÉR. : ***Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées | La valeur n'attend pas le nombre des années.*** Passage du dialogue dans lequel Rodrigue provoque le Comte, dans *le Cid,* de Corneille, acte II, sc. II. ‖ ***Objets inanimés, avez-vous donc une âme | Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer?*** vers de Lamartine, dans « Milly ou la Terre natale » (*Harmonies poétiques*), exprimant l'attachement de l'homme aux choses ou aux lieux familiers.

— Archéol. *Maison d'âme,* objet en terre cuite utilisé entre la VIe et la XIIe dynastie en Egypte. V. part. *encycl.*

— Arm. Evidement intérieur, généralement cylindrique, d'une bouche à feu. (V. CANON.)

— Brod. *Ame d'un filé,* fil de coton ou de soie sur lequel le métal est enroulé. ‖ Noyau d'un gland de passementerie.

— Bx-arts. Armature en bois d'une figure revêtue de plaques de métal, comme la *Sainte Foy* en majesté de Conques, ou sur laquelle on applique une couche de plâtre ou de stuc. ‖ Noyau sur lequel on coule une statue de bronze.

— Ch. de f. *Ame du rail,* partie située entre le patin et le champignon.

— Constr. *Ame d'un fer profilé,* partie qui relie les deux ailes. ‖ *Ame d'une poutre,* portion médiane de la partie, pleine ou évidée, opposée aux semelles extrêmes.

— Electr. Partie centrale et métallique d'un conducteur conduisant le courant. (L'*âme massive* est constituée par un fil unique; *câblée,* elle est formée de plusieurs brins assemblés par câblage et constituant un ou plusieurs *torons* ou *tordons.*)

— Mar. Toron qui tient le milieu dans un cordage commis en quatre. (Syn. MÈCHE.)

— Métall. *Ame d'une électrode de soudure,* fil métallique disposé au milieu de l'enrobage.

— Mus. Dans les instruments de la famille des violons, petite pièce cylindrique en bois, calée entre les deux tables, presque sous le pied droit du chevalet, et très importante pour la sonorité.

— Papet. Ensemble de feuilles de carton moulé qui sont couvertes d'une ou de plusieurs couches de papier.

— Pyrotechn. Dans un artifice ayant une enveloppe tubulaire, partie intérieure qui est garnie de poudre. ‖ Filet axial de matière explosive, dans un cordeau détonant ou non détonant. ‖ Dans une fusée, partie laissée vide dans le chargement de poudre propulsive.

— Technol. Principale partie d'une machine, ou la machine elle-même. ‖ Partie centrale d'un panneau contre-plaqué*. (Elle peut être formée d'un placage épais ou constituée d'assemblages de planches [âme panneautée], ou de lattes [âme lattée], ou de lamelles [âme lamellée].)

— Text. Partie centrale d'un câble, constituée le plus souvent de plusieurs fils de caret non ou peu retordus, et qui sert de support aux torons constitutifs du câble.

— Zool. Tissu alvéolaire renfermé dans le tuyau d'une plume.

— ★ *immortalité, métaphysique, spiritualisme, animisme, religion, matière, métempsycose, conscience.*

— ENCYCL. Philos. La notion d'*âme* prend sa source dans l'*animisme*. Dès les plus anciennes civilisations, par exemple en Egypte, apparaît la croyance à une force régissant à la fois la vie et la pensée, sous forme d'un « double » occulte, d'essence plus ou moins subtile, qui habite le corps et s'en échappe au moment de la mort. La plupart des rites funéraires illustrent cette croyance, que l'on retrouve en Grèce chez Platon et les stoïciens (théorie du *pneuma*).

Cependant, on en vient à distinguer l'âme principe de pensée et l'âme principe de vie; cette distinction est nette chez les Hébreux (*âme organique* et *âme pensante*) et à Rome (*animus* et *anima*). Le fait d'assigner ainsi une « âme » spéciale aux fonctions vitales constitue le *vitalisme.*

Enfin, l'accent est mis sur l'âme principe de pensée, considérée comme immatérielle, différente par essence du corps, spirituelle et immortelle : c'est le *spiritualisme,* doctrine de Platon dans le *Phédon,* doctrine reprise par la religion chrétienne (par ex., saint Thomas d'Aquin). Corrélativement, le corps apparaît désormais comme purement matériel, et dépourvu d'aucune sorte de force spirituelle. Il se meut par des processus purement physico-chimiques et mécaniques. C'est la doctrine *mécaniste.* Mécanisme et spiritualisme seront particulièrement nets chez Descartes. Pour lui, l'homme est fait de deux substances radicalement différentes : un corps matériel, étendu, vivant mécaniquement; une âme spirituelle, pensante, que seul l'homme possède, alors que l'animal n'est que corps et mécanisme (théorie de l'*animal-machine*). La distinction radicale, métaphysique, des deux substances, telle que la fait Descartes, se nomme *dualisme,* parce qu'elle affirme que l'Etre est deux. Le spiritualisme n'est pas toujours dualiste (témoin Platon, pour qui seul le monde spirituel existe réellement, et pour qui, par conséquent, l'Etre est un, uniquement esprit), mais il l'est le plus souvent, après Descartes.

En opposition au spiritualisme, le *matérialisme* nie absolument l'existence de l'âme. Dès l'Antiquité, le matérialisme mécaniste de Démocrite, Epicure, Lucrèce, affirme que tout est matière, y compris le corps vivant (il s'oppose donc au vitalisme et adopte déjà le mécanisme) et la pensée.

Cette position sera également celle des philosophes du XVIIIe s. : La Mettrie, d'Holbach, Helvétius, Diderot, ainsi que celle de Büchner et Moleschott au XIXe s. Mais dès l'Antiquité une autre position matérialiste s'est fait jour avec Héraclite : le matérialisme dialectique, qui ne ressurgira que beaucoup plus tard.

Les deux grandes doctrines traditionnelles concernant le problème de l'âme, spiritualisme et matérialisme, se nuancent, à l'époque classique et dans les temps modernes, de nouvelles théories qui, cependant, ne changent pas leur opposition fondamentale. Signalons, du côté spiritualiste, le phénoménisme empiriste de Hume et de Mill, pour qui l'âme est formée par la personnalité psychologique de chacun; l'idéalisme absolu de Berkeley ou de Fichte, pour qui tout est esprit, et le monde réduit à la pensée qui le pense; l'idéalisme critique de Kant, pour qui l'âme, ou « moi nouménal », n'est pas directement connaissable, mais postulée comme condition de la morale. Du côté matérialiste, le monisme de Spinoza pose l'existence d'une Raison qui est en même temps Nature; enfin, le matérialisme dialectique de Marx, Engels, Lénine, voit dans la pensée une propriété de la matière, mais (à la différence du matérialisme mécaniste) propriété « qualitativement nouvelle », et dans le concept « le produit le plus élevé du cerveau, qui est lui-même le produit le plus élevé de la matière » (Lénine).

Aux doctrines spiritualistes seules se posent les trois problèmes de l'origine de l'âme individuelle, des rapports de l'âme avec Dieu, et de l'union de l'âme et du corps.

Le problème de l'*origine de l'âme individuelle* consiste à se demander si l'âme de l'enfant est créée par ses parents ou par Dieu. Les théologiens catholiques concluent en faveur de la seconde thèse.

Le problème des *rapports de l'âme avec Dieu* a préoccupé tous les philosophes spiritualistes en même temps que les théologiens. Pour Descartes, l'âme est à l'image de Dieu, qu'elle peut concevoir par l'idée de perfection. Pour le panthéisme, l'âme est une parcelle de la substance divine et en reçoit toutes ses affections. Pour Malebranche, l'âme dépend de Dieu constamment (occasionnalisme, vision en Dieu). Pour la religion chrétienne, de façon générale, l'âme, faite à l'image de Dieu, retourne à Dieu qui l'a créée.

Le *problème de l'union de l'âme et du corps* se pose à tout spiritualisme dualiste. Il a été en particulier la difficulté majeure à laquelle s'est heurté Descartes, et que les cartésiens ont tenté de résoudre rationnellement, sans y parvenir. Si, comme le fait Descartes, on pose que l'Etre est deux, corps et âme, comment expliquer que l'âme agisse sur le corps et le corps sur l'âme? Comment concevoir s'il y a deux sortes d'Etre que l'une ne soit pas dérivée de l'autre? Comment concevoir que l'autre de l'Etre soit également l'Etre? Deux substances métaphysiquement séparées peuvent-elles se joindre en quoi que ce soit? Ou alors faut-il (comme le fera Malebranche) supposer pour les joindre une tierce substance? Mais cela ne fait que reculer le problème, car comment concevoir à son tour l'union de la tierce substance avec les deux autres? etc. Problèmes eux aussi bien métaphysiques, mais que le spiritualisme, doctrine métaphysique, ne peut esquiver ni considérer sans trouble.

Ame des bêtes. Les Anciens accordaient aux animaux une âme sensitive. Descartes en fit de pures machines, de véritables automates (théorie de l'*animal-machine*). C'est qu'il n'existe point, d'après lui, d'âme sensitive, mais uniquement des âmes raisonnables, et qu'en l'absence d'une âme raisonnable il ne peut exister aucun mode de la pensée, pas même de sensation ni d'émotion.

Malebranche et la plupart des solitaires de Port-Royal acceptèrent sans la moindre réserve cette théorie. Aux arguments que Descartes avait donnés, Malebranche ajoutait une raison d'ordre théologique : la souffrance ne se justifie que comme châtiment du péché; si les animaux sentaient, ils souffriraient, et ce serait contraire à la justice et à la bonté de Dieu.

Ame du monde. Les Anciens désignaient sous le nom d'*âme du monde* une force infuse dans toutes les molécules de l'univers, laquelle, selon eux, servait à la matière de principe moteur et de principe plastique, c'est-à-dire qui donnait la forme et le mouvement à tous les êtres. Pythagore, Platon, les Alexandrins faisaient de l'âme du monde une substance intermédiaire entre le Dieu suprême et l'univers. Les stoïciens mettaient ce principe à la place de Dieu lui-même (*panthéisme*).

— Archéol. Les *maisons d'âme* étaient placées sur la superstructure des tombes. D'abord de simples imitations de tables d'offrandes, les maisons d'âme se présentèrent par la suite comme des modèles de maisons comportant parfois un étage avec terrasse à portique et escalier d'accès. La cour située devant la maison est souvent remplie de simulacres d'offrandes. Ces objets encore assez mystérieux, mais dont le caractère magique ne peut faire de doute, nous présentent une image exacte de l'habitation des particuliers à cette époque.

Abraham portant les âmes des justes
cathédrale de Bourges
XIVe siècle

Âmes mortes (LES) [*Miortvyïe douchi*], roman de Nicolas Gogol (1842; 2e partie, inachevée, publiée en édition posthume en 1852). Les paysans russes, ou *âmes,* étaient recensés périodiquement avant l'abolition du servage, et les propriétaires payaient la capitation d'après le nombre d'âmes recensées sur leurs domaines. Ils se trouvaient donc dans bien des cas obligés de payer pour les âmes mortes depuis quelques années; en revanche, ils pouvaient emprunter sur elles. Le héros de Gogol, un certain Tchitchikov, se rend successivement chez des propriétaires terriens et leur propose de leur acheter à bon compte les âmes mortes. Il se fera ensuite prêter sur elles des sommes importantes par le Crédit agricole. A la fin du roman, Tchitchikov sera démasqué. Sur cette donnée, fournie, dit-on, par Pouchkine, Gogol a brossé une série de tableaux, tantôt humoristiques, tantôt poignants, de la vie provinciale russe.

AMÉ, E n. et adj. Aimé (terme ancien, repris parfois ironiquement) : *A nos amés et féaux conseillers.*

AMÉBÉE adj. (gr. *amoibaios,* alterné). Se dit d'un chant ou d'un dialogue où deux interlocuteurs se répondent par des couplets ordinairement de même longueur.

AMÉDÉE, en ital. **Amedeo,** nom de neuf comtes de Savoie*, dont les plus célèbres sont : **Amédée II** († 1080), comte de Savoie de 1060 à 1072. Il hérita de sa mère, Adélaïde, le Piémont : la maison de Savoie devenait le portier des Alpes; — **Amédée III** (1095-1148), comte de Savoie de 1103 à 1148, beau-frère de Louis VI (1115). Il mourut à la deuxième croisade; — **Amédée V,** comte de Savoie de 1285 à 1323 († Avignon 1323). Il annexa la Bresse grâce à son mariage avec Sibylle de Bage, et occupa le bas Faucigny (1308). Il se ménagea habilement l'alliance de l'Empire, de l'Angleterre et de la France,

AMÉDÉE VIII
duc de Savoie

mais il eut le tort de constituer le Piémont en apanage, en faveur de son neveu Philippe de Savoie, prince d'Achaïe ; — **Amédée VI,** *le Comte vert* (Chambéry 1334 - mort de la peste à San Stefano 1383), comte de Savoie de 1343 à 1383. A la suite de l'incorporation du Dauphiné à la France, il obtint de Jean II la cession définitive du Faucigny et de nombreuses localités du Viennois dont la possession avait été disputée entre les deux voisins (traités de Paris de 1354-1355). En 1366, il se porta au secours de Jean V Paléologue, occupa Gallipoli, qu'il ne put conserver. Il mourut lors d'une expédition contre Naples aux côtés de Louis d'Anjou ; — **Amédée VII,** *le Comte rouge* (Chambéry 1360 - château de Ripaille 1391), comte de Savoie de 1383 à 1391, fils du précédent, il donna un débouché maritime à son pays en annexant le comté de Nice en 1388 ; — **Amédée VIII** (Chambéry 1383 - Ripaille 1451), comte puis duc de Savoie de 1391 à 1440. Il fut le véritable créateur de l'Etat savoyard. En 1401, il rachète le Genevois et Annecy ; en 1419, à la mort sans postérité de Louis d'Achaïe, il incorpore définitivement le Piémont. Mais, dès 1416, il a obtenu de l'empereur Sigismond un diplôme érigeant le comté en duché de Savoie, pour lequel il promulgue en 1430 les « statuts de Savoie », véritable Constitution du nouvel Etat, qui unifie les lois et coutumes multiples, centralise l'administration et l'appareil judiciaire, organise le gouvernement. Il se retira brutalement au monastère de Ripaille en 1434, fut élu pape en 1439, sous le nom de Félix* V, par un conclave composé de prélats du concile de Bâle. Il persécuta les Vaudois. Il dut abdiquer à Lausanne en 1444, mais conserva le titre de cardinal et ses pouvoirs pontificaux en Savoie jusqu'à sa mort. Il fut le dernier des antipapes ; — **Amédée IX** (Thonon 1435 - Verceil 1472), duc de Savoie de 1465 à 1472, béatifié en 1477. Il épousa Yolande de France, sœur de Louis XI. Il ne put imposer son autorité ni à ses frères ni aux deux partis savoyard et piémontais qui se disputaient le pouvoir. Epileptique, il fallut l'enfermer et confier la régence à sa femme, ce qui permit à Louis XI d'imposer peu à peu sa tutelle à la Savoie.

AMÉDÉE de Savoie
roi d'Espagne

AMÉDÉE de Savoie (Turin 1845 - *id.* 1890), duc d'Aoste et roi d'Espagne (1870-1873), fils de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie. Après l'avortement de la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne en 1870, il fut proclamé roi par les Cortès. Il abdiqua devant l'insurrection carliste de 1873, retourna en Italie, reprit son titre de duc d'Aoste et son ancienne dotation.

AMÉDÉE de Savoie. V. AOSTE.

AMEDEO n. m. Monnaie de dix écus d'or, émise par Victor-Amédée Ier, en 1633.

AMEDIYEH n. m. Droit que payaient, en Turquie, les marchandises indigènes exportées.

AMEGHINO (Florentino), géologue et paléontologiste argentin (Luján 1854 - *id.* 1911). Il a étudié les gisements quaternaires de Chelles, près de Paris. Son interprétation de l'évolution des mammifères et de l'homme dans l'Amérique du Sud est en grande partie erronée.

AMEIVE n. m. (mot d'une langue indigène du Brésil). Grand lézard des Antilles et de l'Amérique centrale, ressemblant à un varan et muni de grandes écailles ventrales. (Famille des téjidés.)

AMEL (mot arabe) n. m. Préfet du gouvernement marocain.

AMÉLANCHIER n. m. Arbuste des montagnes, à petites feuilles ovales presque rondes, finement dentées, poussant dans les fentes de rochers et les coteaux rocailleux. (Famille des rosacées.)

AMELAND, île néerlandaise de la mer du Nord, au large de la côte de Frise ; 2 250 hab. Cette île avait été réunie en 1878 au continent par un barrage qui fut détruit par les tempêtes dès 1881. L'île, formée de dunes, est elle-même violemment attaquée par les flots. Stations balnéaires.

AMELIA, comm. d'Italie, en Ombrie (prov. de Terni) ; 11 917 hab. (5 304 aggl.). Evêché. Vignobles importants. C'est l'*Ameria* latine.

AMÉLIE, duchesse de Saxe-Weimar (Wolfenbüttel 1739 - Weimar 1807). Fille du duc Charles de Brunswick-Wolfenbüttel et d'une sœur de Frédéric II de Prusse, elle épousa le duc Ernest Auguste Constantin de Saxe-Weimar en 1756 ; veuve deux ans après son mariage, elle fut régente jusqu'en 1775, au nom de son fils Charles Auguste. Elle donna Wieland comme précepteur à celui-ci, fit venir Gœthe à la cour de Weimar, et contribua ainsi à faire de sa capitale le centre de la vie intellectuelle en Allemagne.

AMÉLIE, princesse d'Orléans (Twickenham 1865 - Le Chesnay, près de Versailles, 1951), fille de Philippe, comte de Paris. Elle épousa en 1886 le futur Charles Ier, roi de Portugal, s'exila en 1910, lors de la chute de son fils Manuel II, et vécut en France.

AMÉLIE-LES-BAINS-PALALDA, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), dans le Vallespir, sur le Tech ; 2 882 hab. (1 805 aggl.) [*Abéliens* et *Palaldéens*]. Papeterie. Les eaux sulfureuses, connues depuis l'époque romaine, sont employées en bains, douches, inhalations et boissons contre les maladies des voies respiratoires, et contre les rhumatismes chroniques.

AMÉLINEAU (Emile Clément), égyptologue français (La Chaize-Giraud 1850 - Châteaudun 1915). Il fit d'importantes fouilles à Abydos (1896).

AMÉLIORABLE adj. Qui peut être amélioré.

AMÉLIORANT, E adj. Se dit spécialement des plantes qui accroissent la fécondité du sol, soit en lui apportant, comme les légumineuses (qui enrichissent le sol en azote), des produits profitables aux cultures suivantes, soit en laissant la terre ameublie et débarrassée des mauvaises herbes. (En ce cas, on dit plutôt *plantes nettoyantes.*)

AMÉLIORATION n. f. Action de rendre plus beau, meilleur : *L'amélioration du sort des ouvriers.* || Changement en mieux, progrès dans le bien : *Amélioration dans l'état d'un malade.* || *Particul.* Accession à de meilleures conditions de vie : *La croissance intellectuelle n'est pas moins indispensable que l'amélioration matérielle* (Hugo).
— Dr. *Amélioration de l'habitat.* V. HABITAT.
— Technol. *Amélioration des bois,* ensemble des techniques de traitement des bois, qui aboutissent à des matériaux, les *bois améliorés,* offrant des caractéristiques physiques et mécaniques nouvelles, telles que résistance mécanique élevée, hautes qualités isolantes, résistance aux agents chimiques. (Les panneaux obtenus à partir de bois défibré ne rentrent pas dans cette catégorie : ce sont des bois *reconstitués.* Il en est de même des bois imprégnés, en vue de leur conservation, par des produits antiseptiques.)
— ***Améliorations*** n. f. pl. Travaux faits pour embellir ou mieux aménager une maison, une propriété. || Progrès techniques : *Vous devriez dire à vos amis* [...] *qu'ils adoptent les améliorations de la civilisation moderne* (Mérimée).
— Dr. civ. *Améliorations nécessaires,* celles qui sont indispensables pour ne pas laisser dépérir le bien. || *Améliorations utiles,* celles qui donnent au bien une plus-value, et sans lesquelles cependant il ne dépérirait pas. || *Améliorations* ou *Impenses voluptuaires,* améliorations de luxe, d'agrément, de fantaisie.
— Econ. rur. *Améliorations foncières* ou *agricoles,* travaux qui modifient d'une façon durable les caractéristiques d'un fonds agricole ou d'une région (irrigation, épierrage, assèchement) et qui bénéficient souvent d'une aide financière de la collectivité.

AMÉLIORER v. tr. (de l'anc. franç. *meillor,* refait sur le lat. *melior,* meilleur). Rendre meilleur : *Un cancre* [...] *peut être amélioré au prix d'un effort continu* (J. Romains). || *Particul.* Faire dans un fonds de terre ou dans une maison des travaux qui en augmentent la valeur.
— Technol. *Bois amélioré,* bois ayant fait l'objet d'une amélioration de ses propriétés physiques et mécaniques, par densification, imprégnation, etc.
— ***S'améliorer*** v. pr. Devenir meilleur : *Sa santé s'est améliorée.*

AMELOT DE CHAILLOUX (Jean-Jacques), homme d'Etat français (1689 - † Paris 1749), intendant de La Rochelle (1720), ministre des Affaires étrangères de 1737 à 1744 (Acad. fr., 1727).

Amelot de Bisseuil (HÔTEL). V. AMBASSADEURS DE HOLLANDE (*hôtel des*).

AMEN n. m. invar. (mot hébreu indiquant l'affirmation, l'adhésion parfois nuancée d'un souhait). Mot par lequel on termine une prière. || *Par extens. Dire amen à tout,* approuver tout ce qu'on dit.
— ENCYCL. Au commencement d'une phrase (*Amen, dico vobis*), le mot *amen* marque l'affirmation et signifie « en vérité, certainement ». Répété deux fois de suite, il a la force du superlatif. Les Abyssins appellent *amen* le sacrement de l'eucharistie.
Employé par l'assemblée depuis la synagogue dans les différentes liturgies et confessions, notamment à la messe, il donna lieu, très vite, à des mélismes répétés et variés.

AMENAGE n. m. Dans une machine-outil, opération, souvent automatique, qui met à portée de l'outil la matière à travailler (par exemple, l'opération qui fait avancer vers la scie une pièce de bois à débiter).

AMÉNAGEMENT n. m. Action d'aménager, de disposer méthodiquement en vue d'un but déterminé. || Résultat de cette action : *Ne faisant point de grands aménagements, il n'avait guère l'occasion d'appeler les ouvriers* (A. France).
— Econ. polit. *Aménagement du territoire,* recherche, dans le cadre géographique national, d'une meilleure répartition des hommes et des activités, en fonction des ressources naturelles. (V. part. *encycl.*)
— Min. Disposition générale des galeries dans un gisement ou à son voisinage, pour en organiser l'exploitation. || *Travaux d'aménagement,* syn. de TRAVAUX PRÉPARATOIRES.
— Sylvic. Réglementation des coupes en vue d'obtenir un rendement annuel avantageux. (V. part. *encycl.*)
— Urban. *Projet d'aménagement,* ensemble de deux documents indiquant l'aménagement proposé d'une zone. (Ce sont, d'une part, le plan qui définit l'étendue à donner à l'agglomération et qui détermine la localisation des fonctions sociales ainsi que l'implantation des bâtiments, d'autre part, le programme réglementant la construction dans cette zone.)
— ENCYCL. Econ. polit. Dans divers pays, les gouvernements se sont préoccupés de l'aménagement du territoire national : l'U. R. S. S. dans le cadre des plans quinquennaux, les Etats-Unis avec l'expérience de la Tennessee Valley Authority (T. V. A.), la Grande-Bretagne avec les lois fondamentales de 1945 sur la distribution de l'industrie, celle de 1946 sur les « villes nouvelles », celle de 1947 sur l'aménagement du territoire, ou « Town and Country Planning Act ».
Un plan d'aménagement du territoire se distingue d'un plan de production et d'équipement : il ne concerne pas tant des problèmes de production que des problèmes de répartition optimale des hommes et des activités, et des problèmes de localisation, c'est-à-dire d'implantation en fonction de la meilleure utilisation des ressources naturelles. Il déborde les plans d'urbanisme, parce qu'il pose les problèmes non pas dans le cadre des villes ou des agglomérations, mais dans le cadre des régions et du territoire national tout entier. Les deux aspects, amélioration de la qualité de la vie dans la nation par de meilleures conditions d'habitat, de travail, de loisirs, de culture, et accroissement des quantités de richesses produites par la nation, apparaissent ainsi étroitement liés. Les aspects d'une politique d'aménagement du territoire sont divers : éveil ou réveil d'une région sous-développée (Landes, Sologne, vallée de la Durance, marais Pontins, vallée du Tennessee, etc.), reconversion économique d'une région en déclin (création de nouvelles industries dans les Vosges après la crise des textiles à base de lin, transformation des industries du celluloïd en industries des plastiques à Oyonnax, etc.), substitution à la migration des hommes d'une migration des entreprises en sens inverse.
En France, l'aménagement du territoire s'est effectué jusqu'à la Seconde Guerre mondiale sans plan d'ensemble, à l'occasion de l'aménagement ou du réaménagement de certaines régions. A partir de 1939, une politique d'ensemble se dessine : il s'agit tout d'abord d'essaimer l'industrie de guerre en vue de la rendre moins vulnérable ; il s'agit

Phot. Larousse, Viollet.

ensuite de déconcentrer la population des villes, puis de coordonner les objectifs du Plan de reconstruction et d'urbanisme et ceux du Plan de modernisation et d'équipement. C'est seulement en 1949 qu'ont été prises les premières mesures législatives tendant à encourager l'installation d'établissements industriels dans les régions sous-développées. Depuis lors, la politique d'aménagement du territoire s'est orientée plus nettement dans le sens de la décentralisation, un rôle important étant attribué aux organismes régionaux. Un *Fonds de développement économique et social* a été créé en vue de coordonner l'aide financière des pouvoirs publics en faveur de l'expansion économique, de la reconversion et de l'aménagement du territoire. Il a été dressé une liste des « zones critiques », caractérisées soit par un surpeuplement agricole soit par un niveau de chômage total ou partiel, soit par la disparition effective ou prévue d'activités économiques traditionnelles ; des avantages financiers et fiscaux étendus sont prévus pour les entreprises qui s'installeront dans ces zones ; par ailleurs, la création d'établissements industriels nouveaux dans la région parisienne est strictement réglementée. (→ Biblio.)

— Sylvic. Tout *aménagement* comprend les opérations suivantes :

1° Le choix du *régime* et du mode de traitement auxquels la forêt doit être soumise. On pratique actuellement trois espèces de régimes forestiers : le *taillis*, la *futaie*, le *taillis sous futaie*. Dans l'aménagement en taillis, la régénération repose sur les rejets venus des souches ou des racines des arbres abattus. Dans l'aménagement en futaie, la régénération repose sur les jeunes plants venus de semis. Dans l'aménagement en taillis sous futaie, la régénération repose sur la combinaison des deux méthodes précédentes;

2° Le *parcellaire*, ou division de la forêt en parcelles délimitées par des lignes naturelles (lignes de niveau, crêtes, talwegs, etc.) complétées, s'il en est besoin, par des lignes artificielles (chemins, fossés, bornes, etc.); ces parcelles doivent être homogènes, surtout quant à l'âge des peuplements et à l'état de végétation des bois ;

3° La détermination de l'âge d'exploitabilité. On appelle *révolution* le nombre d'années qui séparent deux exploitations successives sur une même parcelle, ou encore le laps de temps nécessaire à la régénération de toute la forêt ;

4° Le règlement d'exploitation ou quotité des coupes, c'est-à-dire la quantité de produits qui peut être exploitée annuellement, calculée de telle manière que la production de la forêt soit maintenue constante.

D'autre part, il faut envisager aussi les travaux et améliorations à effectuer dans la forêt (création de chemins de vidanges, abornements, ouverture de fossés, repeuplement, etc.), dont les charges doivent être réparties au mieux.

Dans les forêts communales, l'aménagement distingue : les coupes ordinaires (les trois quarts de la possibilité), dont les produits reviennent aux habitants affouagistes, et les coupes extraordinaires, ou de réserve (le quart restant), qui sont vendues au profit de la caisse municipale.

AMÉNAGER v. tr. (de *ménage*). [Se conj. comme *manger*.] Disposer commodément pour tel ou tel usage : *Il s'y était fait aménager plusieurs pièces en manière d'appartement* (Gide). *Son horaire a été aménagé.* ‖ *Aménager une maison, un appartement*, les pourvoir du confort nécessaire.

— Sylvic. Régler l'aménagement d'une forêt.

— Syn. : *agencer, arranger, disposer, distribuer, organiser.*

AMÉNAGISTE n. m. Celui qui sait aménager les forêts.

AMENDABLE adj. Qui peut être amendé.

— Dr. anc. *Cas amendable. Crime amendable*, qui donne lieu à une compensation pécuniaire.

AMENDE n. f. (déverbal de *amender*). Peine pécuniaire édictée par la loi en matières civile, fiscale ou pénale : *Eh bien, dit Gamelin, il faut obliger, sous peine d'amende, les citoyens à venir* (A. France). [V. part. *encycl.*] ‖ *Par extens.* Petite punition infligée pour une légère infraction, dans une circonstance quelconque : *Le premier qui rira sera mis à l'amende.* ‖ — *Fig.* et *fam. Faire amende honorable*, s'excuser, reconnaître ses torts : *Il est mort sans avoir été contraint par les faits à* [...] *faire amende honorable* (G. Duhamel).

— Dr. du tr. Peine pécuniaire prévue par le règlement intérieur de l'établissement et dont le législateur a sévèrement réglementé l'emploi. (V. part. *encycl.*)

— Liturg. et Dr. canon. Cérémonie de réparation. (Ici, le mot *amende* conserve toute la force du latin *emendare*, réparer, restaurer.)

— Encycl. Dr. anc. Historiquement, l'*amende* dérivait de la *composition*, qui, dans les législations primitives et spécialement chez les Germains, représentait la rançon due à la victime ou à sa famille. Par l'effet des progrès de la puissance publique, la composition s'était peu à peu scindée en deux parts : l'une laissée à la partie lésée à titre de réparation ou de dommages-intérêts, et qui avait pour limite le montant du dommage subi, l'autre perçue par le souverain sous le nom d'*amende* en vertu de considérations d'ordre fiscal et d'ordre pénal mélangés.

— Dr. pén. La *peine d'amende*, qui consiste dans l'obligation de payer à une caisse publique une somme d'argent, constitue soit la peine ordinaire des contraventions (cinq classes), soit une peine principale ou une peine complémentaire en matière correctionnelle, soit une peine complémentaire en matière criminelle.

Elle obéit, en principe, aux règles des peines*. Son taux, déterminé par la loi, est fixe ou variable. Elle ne frappe que les coupables, ne s'étend pas aux personnes civilement responsables, et n'est à la charge des héritiers que si elle a été prononcée contre leur auteur. Il se rencontre, cependant, en dehors du Code pénal, des amendes que, sous le nom d'*amendes fiscales* et d'*amendes civiles*, on oppose aux amendes pénales proprement dites et qui, dans une mesure plus ou moins large, échappent aux règles des peines. Le taux des amendes a fréquemment varié et a été considérablement augmenté après la Seconde Guerre mondiale.

Parmi les garanties de recouvrement, la principale demeure la contrainte* par corps.

Longtemps dédaignée des criminalistes, l'amende, qui soulage les finances publiques, au moins lorsque sa perception est judicieusement assurée, tend aujourd'hui à supplanter, à l'étranger comme en France, les courtes peines d'emprisonnement, dont elle n'a pas, au point de vue moral, les inconvénients.

Dans un dessein de simplification du fonctionnement du tribunal de police, le contrevenant peut s'acquitter en payant, sans comparution devant le tribunal, une *amende de composition* fixée par le juge d'après un barème légal. En matière de circulation, le contrevenant peut régler directement une *amende transactionnelle* entre les mains de certains agents de l'autorité.

— Dr. du tr. Les *amendes* pouvaient être infligées pour les motifs les plus futiles : entrer en sabots dans un atelier, ne pas procurer de remplaçant en cas de maladie, etc. Elles réduisaient et même, parfois, absorbaient la totalité d'un maigre salaire. L'usage abusif de ces amendes fut l'une des causes de la formation d'un mouvement ouvrier actif et revendicatif, au XIXe s.

Depuis 1932, elles sont interdites, en principe, mais peuvent toutefois, avec l'autorisation expresse de l'inspecteur du travail — donnée après avis des organisations ouvrières et patronales —, figurer au règlement d'atelier pour sanctionner les seuls manquements à la discipline, à l'hygiène et à la sécurité. Leur taux ne peut excéder, chaque jour, le quart du salaire de la journée de l'ouvrier. Leur produit est obligatoirement affecté aux œuvres sociales de l'entreprise.

AMENDEMENT n. m. Agric. Toute substance qui, incorporée au sol, améliore ses propriétés physiques : *La chaux est un amendement pour les terres argileuses.*

— Dr. anc. Correction d'un jugement : *Demander amendement d'un jugement.*

— Inst. polit. Modification proposée à un texte soumis à l'approbation d'une assemblée délibérante : *Proposer, discuter, voter, rejeter un amendement.* ‖ *Droit d'amendement*, possibilité offerte aux membres des assemblées délibérantes de proposer au cours de la discussion des projets ou propositions de lois, en séance ou en commission, des modifications aux textes soumis à leur approbation. L'amendement adopté s'insère dans le texte de la loi*.

— Encycl. Agric. On appelle *amendement* toute substance qui, incorporée au sol, améliore ses propriétés *physiques*, tandis qu'on réserve l'appellation d'*engrais* à toute substance qui, incorporée au sol, améliore sa composition *chimique*.

Sauf de rares exceptions, les substances incorporées au sol jouent le double rôle d'amendement et d'engrais avec prédominance de l'un ou de l'autre. Ainsi, le sable, qui divise et rend plus perméable une terre argileuse, l'argile, qui donne à une terre sableuse plus de cohésion et d'aptitude à retenir les eaux pluviales, peuvent jouer le rôle d'amendements. Mais, en outre, un sable *en partie calcaire* apporterait à la terre argileuse un élément chimique précieux : le calcium ; et l'argile apporterait à la terre sableuse un élément chimique non moins précieux : le potassium. Ainsi, le sable et l'argile sont tout à la fois amendements et engrais. Il en est de même pour la chaux, la marne, le plâtre.

Toutes les matières organiques, *dont le fumier de ferme*, sont, en même temps que des engrais, des amendements puissants. Par leur décomposition, il se forme de l'*humus* qui, au point de vue physique, améliore aussi bien les sols lourds que les terres légères : il contribue à l'ameublissement des premiers et donne plus de cohésion, plus de « corps » aux seconds.

Cette ambiguïté dans la signification du mot amendement a fait adopter par différents agronomes la terminologie suivante : ils appellent *amendements mécaniques* les travaux d'irrigation, drainage, défoncement, que d'autres classent sous la dénomination générale d'améliorations agricoles ou d'améliorations foncières; *amendements chimiques*, les engrais ; et *amendements physiques*, les apports de silice, argile, sable, calcaire (sous les différentes formes de chaux, marne, dépôts marins [maërls et tangues], faluns, écumes de sucrerie, cendres, plâtre), puis les apports de terreau, tourbe (qui fournissent de l'humus). [V. CHAULAGE, MARNAGE, PLÂTRAGE.] (→ Biblio.)

AMENDER v. tr. (lat. *emendare*, corriger, avec changement de suffixe). Modifier un texte soumis à l'approbation d'une assemblée délibérante.

— Langue class. et littér. Rectifier, rendre moins mauvais, améliorer : *Vous êtes amendé du voyage de Rome* (Corneille).

— Agric. Améliorer les propriétés d'un sol en lui apportant un nouveau constituant physique (humus, calcaire, sable, argile).

— ***S'amender*** v. pr. Devenir meilleur : *Il serait trop facile de s'amender si le crime et le vice lâchaient leur proie aussitôt que nous en éprouvons le désir* (Sand).

AMÈNE adj. (lat. *amœnus*). Agréable, qui charme par sa douceur : *Le frère du proconsul, toujours amène et bienveillant envers les hommes de la plus humble condition, se serait excusé* (A. France). *Ces façons amènes et courtoises ne valaient-elles pas mieux mille fois que les cris et les emportements...?* (Tharaud).

AMENÉE n. f. Action d'amener (surtout en parlant de l'eau) : *Canal d'amenée.*

— Agric. *Tuyaux d'amenée*, en termes de drainage*, tuyaux disposés à une certaine profondeur au-dessous de la surface d'une terre trop humide, et qui, dirigés suivant la pente naturelle du sol, recueillent l'eau en excès pour la diriger vers des *tuyaux collecteurs.*

AMENEMHAT. V. Amménémès.

Aménémopé (Sagesse d'), œuvre sapientiale égyptienne conservée par le papyrus n° 10474 du British Museum, identifiée par Budge et publiée par lui en fac-similé en 1923. La paléographie permet de dater ce papyrus de la période qui s'étend entre le IXe et le VIe s. av. J.-C. Il s'agit, comme dans tous les ouvrages du même genre, de préceptes de savoir-vivre et de bonne conduite. La caractéristique de la *Sagesse d'Aménémopé* est sa ressemblance, étroite jusqu'à en être verbale,

AMÉNOPHIS III
Louvre

AMÉNOPHIS IV
Louvre

AMERBACH
par Holbein
musée de Bâle

avec la section XXII, 17-XXIII du livre hébreu des Proverbes.

AMENER v. tr. (de *mener*). [Se conj. comme *mener*.] Faire venir avec soi à l'endroit où l'on est quand on parle, ou à l'endroit où l'on se transporte par la pensée : *Je vous amène mon ami. Quel bon vent vous amène? Amenez-moi votre protégé.* ‖ — *Fig.* Pousser à faire quelque chose (en parlant d'une personne) : *Amenez-le à le dire incidemment devant Madame* (J. Romains). ‖ Diriger dans un certain sens, vers un certain but (en parlant des choses) : *Amener notre entrevue à la conclusion convenable* [...] *demeurait pour elle un travail attachant* (J. Romains). ‖ Provoquer : *Un espion intime qui guettait* [...] *l'occasion d'amener un éclat* (Balzac). ‖ Entraîner avec soi, avoir pour conséquence : *La guerre amène bien des maux.* ‖ *Fig. Amener pavillon,* se reconnaître vaincu : *Devant elle les beautés les plus altières de la cour eussent été forcées d'amener pavillon* (Gautier).
— Dr. pén. *Mandat d'amener,* ordre de faire comparaître quelqu'un devant le juge.
— Jeux. Aux dés, se dit des points qui sont sur le jeu lorsqu'on a jeté les dés : *Amener trois et cinq.*
— Mar. Abaisser : *Amener les voiles.* ‖ *Amener les couleurs,* baisser ou descendre le pavillon d'un navire pour indiquer qu'il se rend à son adversaire.
— ***S'amener*** v. pr. *Pop.* Venir, survenir : *Puisque vous ne voulez pas me recevoir quand il est là, je m'amène lorsqu'il n'y est plus* (Huysmans).

AMENHOTEP. V. AMÉNOPHIS.

AMÉNIRDIS, nom de plusieurs princesses de la Basse Époque, en Égypte : **Aménirdis Ire,** fille du roi koushite Kashta et Divine Adoratrice d'Amon thébain, adopta sa nièce Chepenoupet, qui, à son tour, adopta successivement *Aménirdis la Jeune,* fille de Taharka, puis Nitokris, fille du roi saïte Psammétik Ier.

AMÉNITÉ n. f. (lat. *amœnitas*). Politesse, affabilité qui charme : *Quelque aménité doit se trouver même dans la critique* (Joubert). *L'aménité d'un sage aux passions assoupies* (G. Duhamel).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. En parlant des choses, agrément : *L'aménité du climat.*
— SYN. : *agrément, grâce.* — CONTR. : *acrimonie, aigreur, amertume, brutalité, dureté, humeur, maussaderie.*
— ***Aménités*** n. f. pl. *Ironiq.* Phrases blessantes : *Sur cet échange d'aménités, les adversaires se tinrent cois* (H. Bazin).

AME NO FUTOTAMA NO MIKOTO, un des dieux du panthéon shintoïste japonais. Il fut l'un des suivants d'Amaterasu, déesse du Soleil, et est considéré comme l'ancêtre du clan des Imibe. Il possède son temple à Ichi no Miya, dans le Tōkaidō.

AMENÔKAL ou **AMANÔKAL** n. m. Nom berbère synonyme de *sultan,* porté par le chef de la famille des Imanân, la plus noble des Touaregs par la race et par la religion. (Ce titre, purement honorifique actuellement, désignait au XVIIe s. le roi des Touaregs.)

AME NO MINAKA NUSHI NO KAMI, (« le Dieu maître du centre du Ciel ») ou **KUNI TOKO TACHI,** dieu du panthéon shintoïste japonais dont sont descendus Izanagi et Izanami à la 16e génération.

AME NO MURAKUMO NO TSURUGI, nom du sabre trouvé par Susanoo dans la queue du Serpent à huit têtes, et qui fut transmis à Ninigi no Mikoto partant à la conquête du Japon. Avec le Miroir et le Joyau, il constitue le trésor de la famille impériale.

AMÉNOPHIS ou **AMÉNOTHÈS,** transcriptions grecques du nom égypt. **Amenhotep** (« Que le dieu Amon soit satisfait ») porté par quatre pharaons de la XVIIIe dynastie. — **Aménophis Ier** (1558-1530 env. av. J.-C.), fils d'Ahmès Ier et de la reine Ahmès Néfertari, fut adoré après sa mort comme patron de la nécropole de Thèbes. — **Aménophis II** (1450-1425 env.), fils de Thoutmès III, maintint l'intégrité de l'Empire égyptien par des répressions énergiques et imposa au Mitanni son alliance; c'est le seul pharaon à s'être jamais vanté d'atrocités. Sa tombe de la Vallée des Rois, découverte en 1898, est l'exemple classique des hypogées royales de la XVIIIe dynastie; elle est décorée de peintures linéaires et de textes cursifs très élégants. Au IXe s. av. J.-C., on y cacha les momies de plusieurs grands rois. — **Aménophis III** (1408-1372 env.), fils de Thoutmès IV, identifié par les Grecs à Memnon, fut un bâtisseur fastueux. D'autre part, il commença à promouvoir le culte du disque solaire (Aton). Sous le règne d'Aménophis III, l'art égyptien classique connaît son plus grand raffinement : on lui doit la plus belle partie du temple de Louxor, les Colosses de Memnon qui ornaient l'Aménophium* et la tombe thébaine de Ramose. — **Aménophis IV,** nom porté par le futur souverain hérétique Akhenaton*, fils d'Aménophis III, jusqu'à l'an IV de son règne (corégence avec Aménophis III). Ce nom était placé sous le patronage du dieu dynastique Amon. Aménophis IV résida à Thèbes (1372 av. J.-C.), sans doute aussi à Malgatta, ville créée par Aménophis III à l'O. de Thèbes. Il s'efforça, pendant cette première période de faire accepter un compromis au clergé du dieu Amon. Il n'en négligea pas pour autant la réforme religieuse, but essentiel de son règne. Sa réforme risquant d'être entravée par les résistances politiques et religieuses locales, le roi résolut d'établir la cour, les ministères et le clergé du dieu Aton* à Tell al-Amarna*. (→ Biblio.)

AMÉNOPHIUM, temple funéraire qu'Aménophis III fit construire sur la rive gauche du Nil à Thèbes (probablement le plus imposant de tout le Nouvel Empire) et dont il ne reste que les deux colosses en grès rose qui précédaient les pylônes. Dans l'Antiquité classique, ils reçurent l'appellation de « Colosses de Memnon ».

AMÉNORRHÉE n. f. (*a* priv., gr. *mên,* mois, et *rhein,* couler). Absence de règles, de menstruation.
— ENCYCL. L'*aménorrhée* relève de causes multiples. En période d'activité génitale, persistant chez une femme bien réglée, elle fait avant tout penser à la grossesse.
On distingue, en dehors de la grossesse : 1° les aménorrhées épiphénomènes, qu'on peut observer au cours de nombreuses maladies : toutes les maladies infectieuses pendant leur phase aiguë ou la convalescence, toutes les affections entraînant un certain degré d'altération de l'état général, toutes les maladies des glandes endocrines; 2° les aménorrhées dépendant d'une maladie des organes génitaux, telles que les malformations congénitales (aplasie ou absence de l'une des parties du tractus génital), certaines infections des annexes (trompes, ovaires), la tuberculose génitale, les synéchies internes (ou adhérences survenant notamment après curetage); 3° la castration chirurgicale ou radiothérapique; 4° les aménorrhées d'origine neuro-végétative : changement de climat, bains froids, chocs émotifs.

AMÉNOTHÈS. V. AMÉNOPHIS.

AMENTA (Niccolo), écrivain italien (Naples 1659 - *id.* 1719), auteur de comédies qui marquent une réaction contre la mode du théâtre imité de l'espagnol.

AMENTALES n. f. pl. (lat. *amentum,* chaton). Ordre ou super-ordre de plantes à fleurs réunissant les arbres dont les fleurs sont groupées en chatons, tels que le peuplier, le bouleau, le châtaignier, etc. (Syn. AMENTIFÈRES.)
— ENCYCL. De nombreux auteurs distinguent trois ordres d'arbres à chatons : les salicales (saule), les juglandales (noyer) et les fagales (hêtre). Le groupe des *amentales* devient alors un « super-ordre », pour lequel on préfère le nom d'*amentifères.*

AMENTI (« la Région cachée »), nom que les Égyptiens donnaient au lieu où les âmes se rendaient après la mort, à l'O. du Nil.

AMENTIFÈRE [mɛ̃] adj. (lat. *amentum,* chaton, et suffixe *-fère*). Qui porte des chatons.
— ***Amentifères*** n. m. pl. Ordre ou super-ordre de plantes à fleurs. (V. AMENTALES.)

AMENUISEMENT n. m. Action d'amenuiser, de s'amenuiser; résultat de cette action.

AMENUISER v. tr. Rendre ou faire paraître plus mince, plus menu : *Amenuisez cette planche. J'apercevais, très loin, la silhouette amenuisée de ma femme* (H. Troyat). ‖ — *Fig.* Rendre plus léger, plus ténu : *Elles penchent la tête pour suivre un « la » filé, amenuisé jusqu'à l'épuisement du son* (Colette).
— SYN. : *amincir, diminuer, rapetisser, réduire, rétrécir.*
— ***S'amenuiser*** v. pr. Devenir plus mince, plus petit : *Les revenus immobiliers s'évanouissant, la valeur des immeubles s'amenuisera* (J. Romains).

AMER, ÈRE adj. (lat. *amarus*). Qui a une saveur rude et désagréable : *Le goût du citron est amer.* ‖ — *Fig.* Pénible, douloureux, qui exprime la déception : *Ce rire amer de l'homme vaincu* (Baudelaire). *Sortant du théâtre avec l'amère tristesse que laisse un songe évanoui* (Nerval). ‖ Dur, mordant : *La dispute s'est terminée par une épigramme amère* (Vallès).
— SYN. : *âcre, aigre, âpre, fielleux, sarcastique.*
— ***Amer*** n. m. Liqueur obtenue par infusion de *Calamus aromaticus,* écorces d'oranges amères, quinquina gris, colombo, cardamome, aloès, zeste de citron, auxquels on ajoute, après infusion, gentiane, curaçao, infusion d'orge fraîche, infusion de coings et caramel. ‖ Fiel du bœuf et des poissons. ‖ *Amer des Allemands, Ratafia* ou *Bitter des Hollandais,* syn. de BITTER. ‖ *Amer de Chinova,* acide quinovique provenant de *Portlandia grandiflora.* ‖ *Amer de Welter,* acide picrique. ‖ *Maladie de l'amer,* v. AMERTUME.
— ENCYCL. Méd. En thérapeutique, le nom d'*amers* s'applique spécialement à certains produits du règne végétal caractérisés par leur amertume, et qui sont rangés parmi les médicaments toniques. Ils provoquent l'appétit, activent la digestion. Aux *amers toniques* appartiennent la gentiane, le quinquina; aux *amers excitants,* le quassia amara; aux *amers âcres,* la noix vomique.

AMER [mɛr] n. m. (de *mer*). Tout objet fixe et remarquable, tel que tour, moulin, balise, etc., situé sur la côte ou en mer, et dont on se sert pour prendre des relèvements ou pour donner la route à suivre près de terre, ou dans les passes des rades et des ports. (V. BALISAGE.)

AMERBACH (Bonifacius), jurisconsulte (Bâle 1495 - *id.* 1562). Son portrait a été peint en 1519 par Holbein (musée de Bâle).

AMÈREMENT adv. Avec amertume : *Il pleura amèrement.* ‖ Beaucoup, vivement : *Regretter amèrement.*

America, célèbre yacht américain, gréé en goélette. Son propriétaire, se trouvant en escale à Cowes en 1851, lança un défi aux yachtmen anglais pour une course à la voile autour de l'île de Wight. La reine Victoria offrit une coupe qui fut facilement gagnée, le 22 août, par l'*America.* Cette coupe, dénommée *Coupe America,* est détenue au New York Yacht Club, qui la remet en jeu lors des compétitions qu'il organise dans les eaux américaines. Les Anglais ont en vain tenté de la ramener en Angleterre. Elle demeure l'épreuve de yachting la plus célèbre du monde.

AMÉRICAIN, E adj. et n. Relatif à l'Amérique ou à ses habitants; habitant ou originaire de l'Amérique. (En fait, ne concerne que les habitants des Etats-Unis d'Amérique. Quand il s'agit d'un habitant du Chili, du Brésil, etc., on dit : *Un Américain du Sud* ou *un Sud-Américain.*) ‖ *Fam. Œil américain,* œil vigilant; aux œillades fascinatrices : *J'ai vu ça du premier coup. J'ai l'œil américain* (Flaubert).
— Mod. *Coiffure américaine,* coiffure féminine moderne demi-longue. ‖ Pour homme, coupe très courte exécutée à la tondeuse dans les troupes américaines en 1917.
◆ N. m. Linguist. Parler anglais des États-Unis d'Amérique.
— ***À l'américaine*** loc. adv. *Vol à l'américaine,* vol doublé d'une mystification. (Il s'agit d'amener la dupe à se dessaisir de son portefeuille, de sa bourse, etc., en échange d'un autre objet identique, et paraissant encore mieux garni, qu'on lui remet et qui n'a aucune valeur.) ‖ *Enchères à l'américaine,* enchères permettant l'acquisition de l'objet non par le plus fort enchérisseur, mais par le dernier enchérisseur.
— Art culin. *À l'américaine,* se dit d'une préparation culinaire à base de tomate fon-

Phot. Searl, Musée de Bâle.

due, oignon, échalote hachés, ail, persil, cerfeuil, estragon, vin blanc et cognac.
— Sports. *Course à l'américaine* ou *américaine* (n. f.), épreuve cycliste sur piste, disputée par équipes de deux ou trois coureurs qui se relaient le plus fréquemment possible.
— Encycl. Linguist. Au cours des premières années de la colonisation anglaise sur le continent nord-américain, la langue des colons est restée la même que celle des Anglais de Grande-Bretagne. Pendant le XVIIe et le XVIIIe s., les difficultés et les lenteurs des communications ont favorisé dans les parlers locaux un certain particularisme, qui s'est accentué jusqu'au moment où les moyens de communication, plus rapides aux XIXe et XXe s., ont multiplié les échanges et tendu à éliminer ces particularismes. En effet, de toutes les caractéristiques du parler *américain*, la plus évidente est son unité, son uniformité dans tout le pays, de sorte que les dialectes, à proprement parler, n'existent guère ou se trouvent dans des régions reculées ou habitées par de nouveaux immigrés. On a toutefois pu discerner, en gros, dans la langue américaine trois groupes : le dialecte de l'Est (parlé par 20 000 000 de personnes), le dialecte du Sud (30 000 000) et celui du Middle West, ou *general american* (90 000 000), qui absorbe les deux autres.
Certains linguistes ou phonéticiens ont pu, parmi ces groupes, différencier vingt-quatre parlers. Mais il ne faut pas perdre de vue que les particularités de ces parlers ne portent que sur des différences de vocabulaire et de prononciation, et sont très loin d'être aussi marquées que celles qui séparent les divers dialectes d'Angleterre.
Les influences exercées par l'indien primitif et par les langues étrangères (hollandais, allemand, français, italien, polonais, suédois, chinois, etc.) parlées par les immigrants n'ont pas été si fortes qu'on aurait pu le penser. Les langues indiennes n'ont laissé que très peu de mots et n'ont eu aucune influence sur la grammaire ou la prononciation ; quant aux autres influences linguistiques, elles sont demeurées régionales et localisées à de petites colonies qui se sont préservées et ont réussi à résister à la pénétration américaine. Les cas les plus caractéristiques sont ceux du maintien du français-créole en Louisiane, du français-canadien près de la frontière du Canada, du mexicain-espagnol dans le Sud-Ouest et l'Ouest, de l'allemand en Pennsylvanie et dans le Middle West, du scandinave, de l'italien, du yiddish, etc. Les Noirs, dans le Sud, ont créé, dans les régions littorales de Georgie et des deux Carolines surtout, une langue, le « gullah », faite d'anglais déformé et de leur langue africaine primitive.
La langue américaine demeure donc une langue anglaise qui, si elle se différencie peu de la langue mère sur le plan de la grammaire, présente, dans le domaine du vocabulaire, une souplesse et une faculté d'assimilation qui lui permettent d'accepter plus vite les néologismes, l'argot, les mots étrangers, et d'étendre ou de modifier la signification des mots déjà connus ou employés, alors que l'anglais d'Angleterre reste plus stable et plus conservateur.
Dans l'ensemble, la prononciation américaine se distingue ainsi de la prononciation anglaise : l'énonciation anglaise est plus intense, plus nette et plus saccadée ; en anglais, l'inflexion de voix est plus variable et le ton offre aussi une plus grande variété : 28 p. 100 des mots américains ont une prononciation différente des mêmes mots anglais. La langue principale des Etats-Unis, malgré les efforts faits par certains linguistes pour prouver le contraire, ne constitue donc pas une langue originale qui serait l'américain, elle reste un parler anglais.

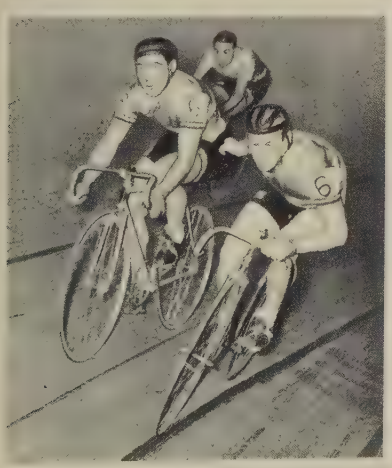

course cycliste « à l'américaine »

Phot. Presse-sports, Delton.

américaine

AMÉRICAINE n. f. Phaéton ou char à bancs à quatre roues, dont les deux sièges (l'un avec capote) sont interchangeables.

American Airlines Incorporated (A.A.I.), compagnie aérienne américaine, fondée en 1930, et organisée sous son nom actuel en 1934. Elle possède le plus important réseau aérien intérieur des Etats-Unis (avec des lignes vers le Canada et le Mexique) et se classe la première dans le monde, pour le nombre et le tonnage des appareils utilisés, ainsi que pour le trafic réalisé en tonnes-kilomètres. Son siège est à New York.

American Cyanamid Company, entreprise de produits chimiques américaine. Fondée en 1908, à Niagara Falls, pour la fabrication de la cyanamide de calcium en utilisant la force motrice des célèbres chutes, elle s'adjoint, dès 1916, une nouvelle installation destinée à la fabrication d'acides et de produits de base. Elle a constitué, depuis, un puissant ensemble industriel, grâce à diverses opérations financières : fusion avec d'autres entreprises ou absorption de certaines de celles-ci (Calco Chemical, Kalbfleish Corporation), accords de participation avec d'autres (Laboratoires Lederlé, Compagnie David and Geck Chemical Construction Corporation), création de filiales communes à d'autres groupes (Souther Alcali Corporation contrôlée à 51 p. 100 par la Pittsburgh Plate Glass).

American Express Company, société de services américaine, la plus importante du monde. En 1841, un Américain transporte dans un sac de l'argent et des documents destinés à un groupe d'hommes d'affaires de l'Ouest des Etats-Unis. Il s'associe avec deux concurrents, en 1850, créant l'American Express Company. En 1891, la société émet son premier « traveller's cheque » (chèque de voyage), qui révolutionne la pratique des opérations monétaires. Durant la Première Guerre mondiale, elle centralise et distribue les colis destinés aux soldats anglais et américains combattant en Europe. En 1915, elle inaugure son service de voyages, qui prend un essor considérable dans le monde entier. Elle dispose actuellement de 344 filiales dans le monde et réalise un chiffre d'affaires égal à celui de la Ford Motor Co.

American Federation of Labour (A.F.L.), fédération de syndicats ouvriers américains constituée sur le modèle des Trade Unions. Fondée, en 1886, par Samuel Gompers, elle réunissait 2 000 000 de cotisants en 1914 ; elle en a plus de 7 000 000 aujourd'hui.
En 1956, un accord a été conclu avec le C. I. O. groupant 4 millions de travailleurs, né, en 1935, d'une scission de l'A.F.L.

American Geographical Society, la plus ancienne des sociétés américaines de géographie, fondée à New York en 1852. Elle publie : *The Geographical Review,* des *Research Series* et un bulletin mensuel : *Focus.* On lui doit également une œuvre cartographique considérable (*Map of Hispanic America, 1 : 1 000 000 ; Map of the Americas, 1 : 5 000 000 ;* etc.)

American Legion, organisation d'anciens combattants américains des deux guerres mondiales 1917-1918 et 1942-1945. Elle fut fondée à Paris par les membres du corps expéditionnaire américain, en 1919. Son siège est fixé à Washington. Elle vise à défendre la Constitution des Etats-Unis, commémorer le souvenir des soldats américains morts au champ d'honneur, et développer le sentiment national.

American National Ballet Theatre. Voir BALLET.

American Tobacco, société américaine fondée en 1885, à Durham. Dès le début du XXe s., c'est un puissant monopole qui manufacture à lui seul 82 p. 100 des cigarettes, 71 p. 100 du tabac à pipe et 92 p. 100 du tabac à priser des Etats-Unis. En 1911, la loi antitrusts lui fait liquider une grande partie de ses affaires, qui deviennent des sociétés indépendantes et rivales de la société mère : R. J. Reynolds Tobacco Co., Ligget and Myers, P. Lorillard Co., United Cigar Stores, British-American Tobacco, etc. La société actuelle demeure présente dans toutes les branches de l'industrie des tabacs. Les deux tiers de ses recettes proviennent des cigarettes « Lucky Strike ».

AMÉRICANISATION n. f. Action de marquer du caractère américain : *Le citoyen américain est soumis, de sa naissance à sa mort, à une force d'organisation et d'américanisation intense* (J.-P. Sartre).

AMÉRICANISER v. tr. Marquer du caractère américain : *De mornes avenues qui avaient américanisé l'aspect du quartier et détruit pour jamais son allure intime* (Huysmans).
— ***S'américaniser*** v. pr. Prendre les mœurs américaines.

AMÉRICANISME n. m. Ensemble des sciences humaines (ethnographie, archéologie, linguistique, etc.) appliquées à l'étude des régions américaines. ‖ Ensemble des particularités de syntaxe, de vocabulaire ou de prononciation de l'anglais parlé aux Etats-Unis. (V. AMÉRICAIN.) ‖ Admiration outrée du gouvernement, des lois, des manières de vivre des habitants des Etats-Unis.
— Hist. relig. Tendance à préférer l'action pratique à l'étude ou à la contemplation, attribuée à certains milieux ecclésiastiques des Etats-Unis, groupés à la fin du XIXe s. autour du professeur Th. Hecker.
— Encycl. Hist. relig. L'*américanisme* consistait à assouplir le dogme en vue de l'adapter à la vie moderne. Il se répandit en Europe, en particulier grâce à la traduction, en 1897, de *la Vie du P. Hecker.* Léon XIII, dans sa lettre *Testem benevolentiae* du 21 janvier 1899, adressée au cardinal Gibbons, rappela la primauté de la vie contemplative dont les américanistes faisaient peu de cas. Sa lettre reçut une adhésion unanime et fit disparaître l'américanisme.

AMÉRICANISTE adj. Relatif à l'américanisme.
◆ N. Savant qui se consacre à l'étude de l'Amérique.

AMÉRICIUM n. m. (de *Amérique,* par analogie avec l'*europium,* élément homologue). Nom donné à l'élément chimique de numéro atomique 95, qui suit le plutonium dans la série des corps transuraniens. (Symb. : Am).
— Encycl. L'*américium,* qui n'existe pas dans la nature, a été obtenu en 1945 par Seaborg et ses collaborateurs, au cours de recherches sur l'énergie nucléaire, par bombardement de l'uranium au moyen de particules alpha. Il a été isolé en quantité pondérable, ainsi que son hydroxyde, par Cunningham. L'atome dont le nombre de masse est 241 est radio-actif avec une période d'environ cinq cents ans. Ses propriétés chimiques sont très voisines de celles des éléments précédents. D'autres isotopes ont été également préparés.

AMERIC VESPUCE. V. VESPUCCI (Amerigo).

AMERIGHI (Michelangelo). V. CARAVAGE (le).

AMÉRINDIEN, ENNE adj. et n. Se dit des Indiens d'Amérique : *Race amérindienne.*

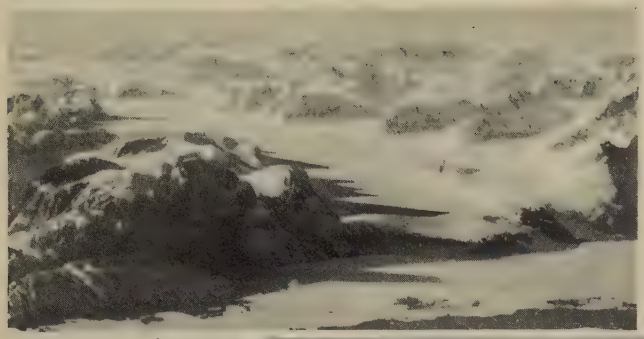

Antarctique : la région côtière du Groenland oriental; chenal d'eau libre *au premier plan*

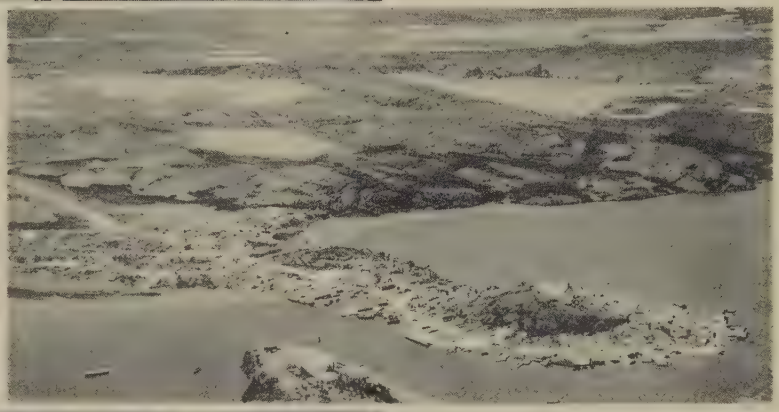

le Grand Nord canadien : Yellowknife, centre d'exploitations aurifères, sur la rive septentrionale du Grand Lac de l'Esclave

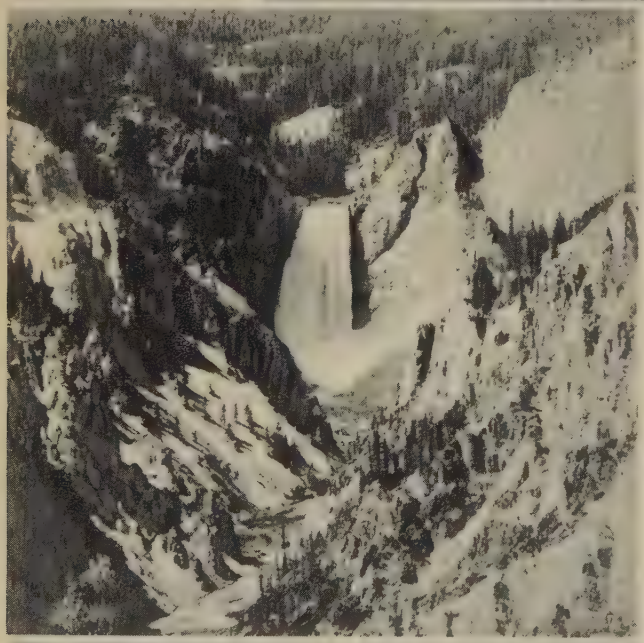

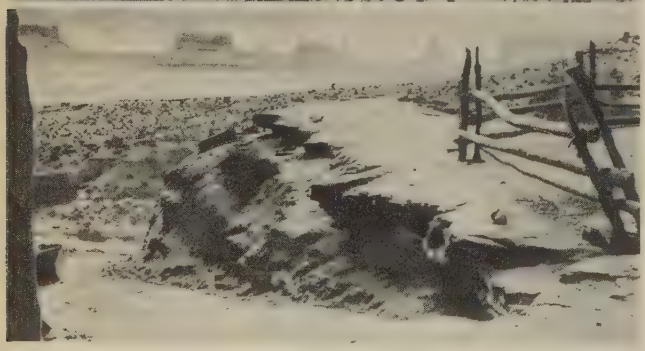

les Rocheuses du Nord : chutes de la Yellowstone River, dans le Parc national de Yellowstone

aspect caractéristique du plateau du Colorado : paysages semi-désertiques de l'ouest des Etats-Unis

AMÉRIQUE, continent de l'hémisphère occidental étiré de 75° de latitude Nord jusqu'à 56° de latitude Sud, baigné à l'ouest par l'océan Pacifique, à l'est par l'océan Atlantique; 42 millions de kilomètres carrés; 357 millions d'habitants.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● RELIEF. Le relief de l'Amérique est formé par un assemblage de vieux *boucliers*, de plaines de sédimentation, souvent fort anciennes, et d'une chaîne montagneuse secondaire et tertiaire qui en forme, à l'ouest, l'épine dorsale, depuis l'Alaska jusqu'à la Terre de Feu, par les Rocheuses et les Andes.

1. *Les boucliers.* Les boucliers sont situés vers l'est : bouclier canadien en Amérique du Nord; socle brésilien et plateau de Patagonie en Amérique du Sud. Tous sont constitués de roches cristallines et précambriennes. Le bouclier canadien est formé de plateaux qui s'abaissent vers la baie d'Hudson. Aux Etats-Unis, ce bouclier disparaît en profondeur sous des sédiments primaires non plissés; ces derniers forment également des plateaux qui se terminent par des reliefs de côtes dans la région des Grands Lacs. Cependant, de profondes fosses primaires, situées plus à l'est, ont été plissées à l'époque hercynienne selon une direction sud-ouest - nord-est. Arasée dès le début de l'ère secondaire, la chaîne hercynienne a été relevée par des mouvements à grand rayon de courbure et l'érosion y a mis en relief les roches dures : ce sont les Appalaches.

Le bouclier brésilien, également constitué par le socle précambrien, a subi des mouvements très amples ou, dans sa partie orientale, des cassures verticales qui ont engendré des escarpements orientés du sud-ouest au nord-est. Ailleurs dominent des plaines d'érosion accidentées d'*inselbergs* ou développées en contrebas de côtes gréseuses terminant les plateaux. Ce bouclier, enfoui sous la gouttière sédimentaire de l'Amazone, se retrouve dans le massif des Guyanes.

Enfin, le *plateau de Patagonie* est situé au sud du rio de la Plata, en contrebas de la chaîne andine : il s'élève jusqu'à 2 000 m au pied de la montagne, et descend en gradins découpés par de profondes vallées.

2. *Les plaines.* Les plaines sont situées vers le centre des deux masses continentales. Elles forment, en Amérique du Nord, un large couloir emprunté par le Mackenzie et par le Mississippi. Elles s'élèvent jusqu'au pied des Rocheuses : plaines de l'Alberta et de la Saskatchewan au Canada, hautes plaines occidentales des Etats-Unis, depuis les Dakotas jusqu'au Texas. La gouttière du Mississippi s'élargit vers le sud, et forme une grande plaine littorale qui annexe, à l'est, la Floride.

En Amérique du Sud, les grandes plaines sont formées par les bassins de l'Orénoque et de l'Amazone, orientés d'ouest en est, et par celui du Paraguay-Paraná, dirigé du nord au sud.

3. *Les montagnes.* A l'ouest de l'Amérique s'étire une chaîne continue. De formation relativement récente, elle est cependant plus âgée que nos Alpes, puisqu'elle apparaît dès le Jurassique. Partie la moins consolidée du continent, elle est jalonnée de puissants volcans, dont les principaux sont localisés en Alaska, au Mexique, en Amérique centrale, et en divers points de la cordillère des Andes. L'Amérique centrale est constituée par une série de chaînes, dont la plupart forment des guirlandes insulaires (les Antilles) prolongeant les rameaux du Yucatán ou du Venezuela, tandis que l'isthme, de Panamá, cordon ténu et fragile, est le théâtre de séismes et de manifestations volcaniques souvent dévastatrices.

● CLIMAT. La majeure partie du continent est boréale : l'équateur suit à peu près la ligne dessinée par le cours de l'Amazone. D'autre part, l'Amérique du Sud se rétrécit constamment à partir du tropique du Capricorne et les influences climatiques sont modifiées par la répartition des terres et des mers. Enfin, les chaînes montagneuses de l'Ouest s'opposent à toute pénétration maritime du Pacifique. Ces conditions générales contribuent à définir les caractères climatiques des deux masses continentales : en Amérique du Nord, dont la plus grande partie est comprise dans la zone tempérée, la circulation atmosphérique est modifiée par les éléments du relief de direction méridienne : le véritable climat océanique à étés frais et hivers relativement doux n'intéresse qu'une bande côtière le long du Pacifique; on n'observe pas non plus de zone méditerranéenne, sauf en Californie. Le climat est continental : en hiver, l'Amérique du Nord est envahie par des masses polaires stables qui déterminent une saison rude et sèche; les précipitations neigeuses brutales, massives, qui accompagnent les passages du front polaire sont relativement peu nombreuses. En été, tandis qu'une saison chaude et humide intéresse le Mexique atlantique, les masses d'air chaud d'origine tropicale envahissent le continent par le sud des Etats-Unis : elles sont responsables de la chaleur de la saison et des nombreuses averses qui permettent la culture du maïs dans les plaines centrales des Etats-Unis.

En Amérique du Sud, le passage du front intertropical, lié au mouvement apparent du soleil, entraîne l'alternance d'une saison sèche et d'une saison humide dans la zone tropicale. Dans la zone tempérée, la région du Río de la Plata offre un climat océanique a étés frais et hivers doux. Mais les anticyclones subtropicaux maritimes et les courants océaniques froids provoquent la formation d'une zone aride, qui s'étend depuis le golfe de Guayaquil, sur la côte du Pacifique, jusqu'au plateau de Patagonie. La répartition zonale des climats n'existe plus : à la même latitude que São Paulo, le Chili connaît un climat désertique; mais à celle du Río de la Plata, il a un climat méditerranéen.

● VÉGÉTATION. En Amérique du Nord, la toundra, au Nord, et la grande forêt de conifères se disposent en zones. Mais, au sud de cette forêt, le phénomène de la continentalité intervient dans la répartition de la végétation : à la bande humide qui s'étend le long du Pacifique succède le domaine montagneux des Rocheuses, couvert de belles forêts au nord, de pinèdes et de steppes au sud. Le cœur du continent est le domaine de prairies et de steppes. A l'est du Mississippi, la grande forêt du Nord-Ouest fait place à des forêts de type atlantique, où les feuillus remplacent les résineux.

En Amérique du Sud s'étendent la forêt dense tropicale dans le bassin de l'Amazone, puis la savane; dans le sud du Brésil et en Argentine, ces formations passent à des prairies, puis à des brousses et à des steppes en Patagonie. Quant au Chili, il connaît des déserts au nord, une végétation de type méditerranéen au centre, et une forêt de conifères jusqu'à la Terre de Feu.

Phot. R. Kirschner, Canadian Pacific Railway, Centre culturel américain.

● HYDROGRAPHIE. La disposition du relief explique les traits essentiels de l'hydrographie, en particulier la concentration des eaux par de grands organismes fluviaux dans la partie centrale du continent, depuis le Mackenzie, au nord, jusqu'au Paraná, au sud. Le relief explique aussi que la plupart des fleuves soient tributaires de l'Atlantique ou de ses mers bordières, la zone montagneuse de l'Est constituant un bourrelet moins élevé, moins large et beaucoup plus discontinu que celle de l'Ouest.

Enfin, l'érosion glaciaire, sur la moitié septentrionale de l'Amérique du Nord, est responsable de l'extension considérable des lacs, hérités du surcreusement glaciaire ou des barrages morainiques (Grand Lac de l'Esclave, Athabasca, et surtout les cinq Grands Lacs partagés entre le Canada et les Etats-Unis, qui couvrent 250 000 km² et permettent la navigation des cargos jusqu'à 300 km de l'Atlantique).

Géographie humaine et économique.

On considère le peuplement humain de l'Amérique comme une succession de vagues d'immigration de populations mongoloïdes, venues d'Asie par le détroit de Bering et se refoulant de proche en proche vers le sud. Outre les éléments de peuplement allogène, tels que les Blancs et les Noirs, il y a en Amérique deux races appartenant au groupe jaune ou xanthoderme : la *race esquimaude* (ou *eskimo*) et la *race amérindienne*. Les Esquimaux, très homogènes (et qui occupent par ailleurs l'extrême pointe orientale de l'Asie et le Groenland), sont établis en Amérique sur la côte septentrionale.

Tout le reste des deux Amériques est le territoire de la *race amérindienne*, assez hétérogène, qui présente, en dehors d'un fond commun de caractères mongoloïdes atténués, des diversités suffisantes pour autoriser l'établissement de plusieurs sous-races : la sous-race *paléo-amérindienne* occupe la Terre de Feu (Fuégiens, Yaghans et Alakalufs) ; la sous-race *pampéenne* ou *patagone* (Patagons ou Téhueltches, et Onas) couvre le sud de l'Argentine, des Andes à l'Atlantique ; la sous-race *sud-atlantique* s'étend sur l'ensemble de l'Amérique du Sud, au nord de la précédente, des Andes à l'Atlantique ; la sous-race *sud-pacifique* occupe tout l'ouest de l'Amérique du Sud et remonte vers l'Amérique centrale ; la sous-race *nord-atlantique* correspond à la région de l'Amérique du Nord située entre l'Alaska, les Rocheuses et l'Atlantique ; la sous-race *nord-pacifique* intéresse les groupes placés à l'ouest des Rocheuses, depuis la Californie jusqu'à l'Alaska.

Avec une densité de population de 8 hab. au km², l'Amérique est, après l'Afrique, le continent relativement le moins peuplé, venant loin derrière l'Asie (54 hab. au km²) et l'Europe (82 hab. au km²). Deux grandes zones, presque vides d'hommes, apparaissent : au nord de 55° de latitude Nord, et dans le bassin de l'Amazonie. Les Andes méridionales et de vastes régions du sud-ouest des Etats-Unis sont également à peu près désertiques. Ces zones correspondent, évidemment, à des conditions physiques très défavorables à l'homme : hautes montagnes froides, forêts équatoriales impénétrables, secteurs arides, grande forêt de conifères et toundra. Mais dans les autres régions américaines, les densités de population restent médiocres et l'on ne peut guère observer de foules comparables à celles de l'Europe du Nord-Ouest que sur la côte orientale des Etats-Unis. A l'époque précolombienne, en effet, le continent américain était déjà fort peu habité par rapport aux autres continents (peut-être une dizaine de millions d'hab. seulement), et le retard n'a pas été rattrapé. Aujourd'hui, c'est aux apports européens que le peuplement doit l'essentiel de ses caractères : des populations américaines ont été exterminées, en particulier les Caraïbes, ou ont laissé la place aux conquérants dans les zones les plus favorables à l'établissement de l'homme blanc. Aux Etats-Unis, les Indiens, cantonnés dans des *réserves* de plus en plus réduites, sont aujourd'hui fondus dans le « melting pot » ou réduits à un rôle de figurants folkloriques. Dans le Grand Nord, en revanche, si les premiers contacts avec les Européens se sont soldés par des hécatombes pour les Esquimaux, ces populations profondément originales semblent être en mesure de conserver, aujourd'hui, des éléments de leur genre de vie traditionnel, tout en s'adaptant au monde moderne. Depuis les Etats-Unis jusqu'au Brésil, un autre élément de population joue un rôle considérable : les Noirs, qui, venus d'Afrique comme esclaves, représentent partout un groupe notable. Si, aux Etats-Unis, la ségrégation constitue sans doute le plus grave problème intérieur de la Fédération, les Noirs ont pu quelquefois s'émanciper complètement là où les Blancs ne constituaient que des cadres peu nombreux (république d'Haïti). Dans d'autres cas (Guyanes), ils ont pu revenir à une organisation tribale qui rappelle leur vie africaine. Mais la situation qui leur est faite, le plus souvent inférieure, varie autant que leur importance relative dans chaque État.

Le peuplement blanc de l'Amérique centrale et méridionale s'oppose vivement à celui de l'Amérique du Nord : alors que ce dernier, en dehors de la tache bien dynamique des Canadiens français, est avant tout anglo-saxon et protestant, avec une forte minorité scandinave et germanique, les Blancs de l'Amérique « latine » sont essentiellement d'origine espagnole et portugaise et de religion catholique. L'attitude de ces derniers par rapport aux autochtones, si elle fut à l'occasion aussi impitoyable que celle des Anglo-Saxons, n'aboutit pas, cependant, à une disparition aussi complète des Indiens (rôle protecteur des jésuites) et, surtout, ne s'opposa pas fermement au mélange des races. Aussi, les populations de l'Amérique centrale et méridionale sont-elles caractérisées par des métissages dont aucun continent ne peut offrir l'équivalent. Là où les Blancs ne sont pas en masse, le peuplement indien joue encore un rôle essentiel et peut même reconstituer une civilisation originale (Paraguay).

Sur le plan économique, le continent américain présente également des oppositions marquées entre ses diverses zones : Etats-Unis et Canada, à l'économie extrêmement développée, s'opposent vigoureusement aux autres pays, dont la plupart sont encore nettement sous-développés.

paysage des Andes dans le nord de l'Argentine (province de Jujuy)

plantation de canne à sucre dans le Brésil du Nord-Est (État du Ceará)

paysage de la Guyane française : la grande forêt équatoriale est dominée par une butte aux versants très raides formée de roches résistantes

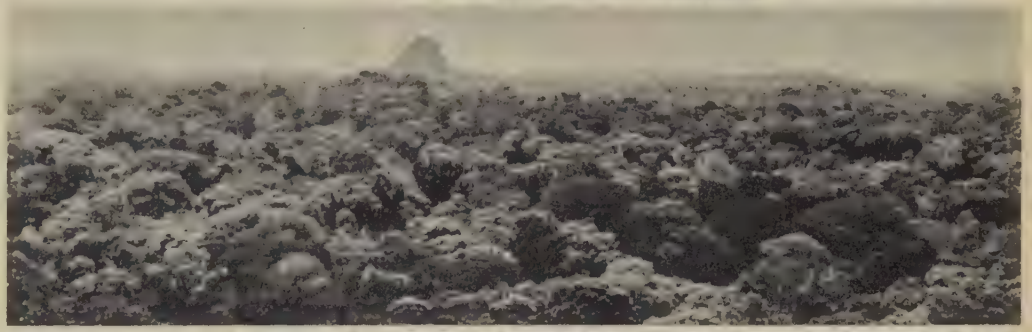

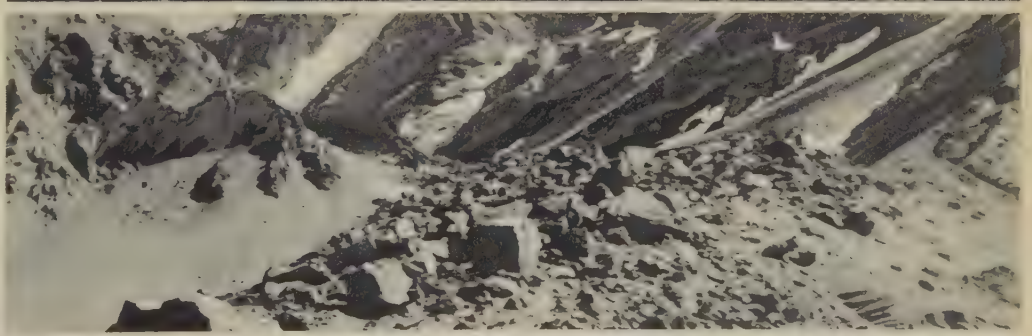

cordillère des Andes (vallée des Volcans) : issue du volcan situé à l'extrême droite, une coulée de lave récente a barré la vallée

paysage désolé de la Patagonie ▶

Phot. Almasy, Aubert de la Rüe, X., Almasy, Gisèle Freund.

Indien de l'île de Vancouver

Indien Aymará Bolivie

femme fuégienne

femme esquimaude

Indien Jivaro sud-est de l'Equateur

Indien Chippeway Amérique du Nord

Première puissance industrielle du monde, les Etats-Unis ont bénéficié, dans leur développement, de conditions naturelles et humaines très favorables, et, aujourd'hui, la satisfaction des besoins de leur immense marché intérieur contribue pour une large part à nourrir leur expansion ; progrès soumis, il est vrai, à des reculs, dépressions ou crises. Mais l'influence économique et politique des Etats-Unis, qui prend parfois l'aspect d'une véritable tutelle, intéresse à des degrés divers tous les Etats américains, et provoque parfois des sursauts violents.

Le monde caraïbe forme un contraste très vif avec la grande fédération américaine : l'économie y reste axée sur la fourniture de produits tropicaux constituant trop souvent une monoculture, et soumis à de dangereuses variations de cours (sucre de canne, café, bananes, agrumes, etc.) ; le niveau de vie des populations, très denses, est fort bas dans l'ensemble, et de graves problèmes sociaux se posent dans ces îles présentées parfois comme des paradis. Le tableau est à peu près aussi sombre dans les petits Etats de l'Amérique centrale, où le revenu annuel par individu est très faible. L'économie y est axée essentiellement sur la production du café et de la banane.

En Amérique latine, l'ancienne économie était fondée sur trois types d'exploitations : les mines du Mexique et des Andes, les cultures tropicales d'exportation, l'élevage intensif dans les grandes plaines de l'Argentine et du Brésil.

Les industries extractives jouent un grand rôle au Mexique (zinc, plomb, argent, cuivre), au Chili (cuivre), au Pérou (cuivre, plomb) et en Bolivie (étain, plomb). Le pétrole, base de l'économie du Venezuela, est important dans celle du Mexique. Si l'élevage reste considérable en Argentine, c'est grâce à sa transformation, à l'amélioration du cheptel et à l'extension des cultures fourragères ; mais, au Brésil, il conserve encore souvent un caractère très extensif. Enfin, les cultures tropicales destinées essentiellement à l'exportation jouent encore un grand rôle en Equateur (cacao, bananes), en Colombie (café) et surtout au Brésil, où le café représente près de la moitié de la production mondiale, et où le cacao et la canne à sucre sont également cultivés en grand. Mais ces productions, obtenues presque toujours en monoculture sur de très grands domaines, ont joué un rôle néfaste à longue échéance, épuisant les sols et provoquant leur érosion accélérée. Aussi essaie-t-on parfois de favoriser une évolution vers la polyculture pratiquée par des petits propriétaires (sud du Brésil, Argentine). Sauf en Argentine, l'agriculture emploie partout plus de la moitié de la population active ; cette activité ne fournit cependant pas de denrées en quantités suffisantes, et, dans de nombreux pays, en particulier en Bolivie, en Equateur, au Mexique et en Colombie, les calories disponibles pour chaque individu sont très faibles (moins de 2 000 par jour, contre 3 300 aux Etats-Unis). Les industries manufacturières ont commencé à se développer avec la Première Guerre mondiale, mais elles n'ont vraiment pris leur essor dans quelques Etats que pendant le dernier conflit : ainsi l'Argentine a réussi à développer un embryon de métallurgie lourde et des industries de transformation ; au Brésil, le Minas Gerais possède d'importantes installations métallurgiques (aciéries, métallurgie de l'aluminium) ; le Chili a créé le centre sidérurgique de Huachipato. Cependant, dans tous les Etats, l'industrie est essentiellement tournée vers les textiles, destinés à la consommation locale, ou vers des industries alimentaires transformant les produits de l'agriculture et de l'élevage, mais l'Amérique latine devra encore faire des efforts considérables pour rattraper les pays les plus développés.

Exploration.

Les Norvégiens et les Islandais découvrirent et colonisèrent le Groenland au Xe s., et s'établirent vraisemblablement en quelques points de la côte orientale de l'Amérique du Nord, qu'ils appelèrent *Vinland*. Mais ils ne purent s'y maintenir longtemps, et ces découvertes restèrent sans écho dans les connaissances géographiques du Moyen Age. C'est à Christophe Colomb que revient l'honneur de révéler au monde le Nouveau Continent, en 1491, lorsqu'il aborda aux Antilles, croyant atteindre le grand archipel des Indes. Sa découverte fut exploitée et complétée par ses compagnons de voyage. Les expéditions que le Florentin Amerigo Vespucci accomplit sur les côtes de l'Amérique du Sud inspirèrent le moine Waldseemüller, qui fit apparaître, pour la première fois, le nom *America* dans l'édition de l'*Atlas de Ptolémée* qu'il rédigea en 1507, à Saint-Dié.

Après les voyages de Jean Cabot sur les côtes de l'Amérique du Nord (1498), de Cabral au Brésil (1500), de Solís au Río de la Plata (1516), de Magellan (1520), de Sébastien Cabot (1526), le tracé du rivage oriental du Nouveau Monde était connu dans ses grandes lignes. Mais toutes ces expéditions avaient eu pour but la recherche d'une route maritime vers les Indes. Par ailleurs, les explorations de Balboa à Panamá (1513), de Cortés au Mexique (1520), de Pizarro au Pérou (1533), de Jacques Cartier au Canada, d'Almagro au Chili (1536), d'Orellana sur l'Amazone et de Soto en Floride et dans le bassin inférieur du Mississippi (1541), achevèrent de préciser la forme du continent. La seconde moitié du XVIe s. et le XVIIe s. furent occupés à l'exploitation des richesses minières du Nouveau Monde, cependant que Baffin et Hudson complétaient la connaissance de ses côtes, au nord-est. Les explorations reprirent à la fin du XVIIe s., avec la découverte, en 1673, du cours supérieur du Mississippi, par Marquette et Joliet. L'intérieur du continent nord-américain était alors presque entièrement inconnu. En 1682, Cavelier de La Salle redécouvrit les bouches du Mississippi et prit possession du bassin du grand fleuve au nom de la France. Quelques années plus tard, dans le premier quart du XVIIIe s., des ingénieurs hydrographes ou géographes entreprenaient, pour le compte de la Compagnie des Indes, les levés de cartes détaillées des côtes de la Louisiane et du cours inférieur du Mississippi. Enfin, en 1743, La Vérendrye et ses deux fils reculaient les limites de la Louisiane aux sources du Missouri et découvraient les Rocheuses. Après la conquête du Canada, l'initiative de l'exploration continentale revint aux Anglais, et ce fut Mackenzie qui, de 1789 à 1793, reconnut les territoires et découvrit le fleuve auxquels il laissa son nom.

De leur côté, les navigateurs essayaient de trouver, au nord du continent, un passage reliant l'Atlantique au Pacifique. Au début du XVIIIe s., Bering et Tchirikov, venus de Sibérie, explorèrent les côtes de l'Alaska et en prirent possession, au nom du tsar, en 1728. Dans ce domaine les Anglais n'intervinrent encore qu'après la conquête du Canada et les voyages de Cook. De 1791 à 1795, Vancouver reconnut le littoral canadien du Pacifique et en fit un levé exact. Partis de l'Atlantique, Franklin, puis Ross progressèrent vers le nord-ouest, et découvrirent, de 1820 à 1830, l'essentiel des côtes septentrionales et de l'archipel arctique. Le passage du nord-ouest ne fut effectivement découvert qu'en 1905 par le Norvégien Amundsen.

Au cours du XIXe s., des explorations scientifiques, inaugurées par les voyages de Humboldt au Mexique (1799-1804), furent consacrées à l'Amérique du Sud (missions Castelnau, Crevaux, Nordenskjöld, etc.). De leur côté, les Etats-Unis, le Canada,

ci-dessous, débarquement des Espagnols au sud du « Nouveau Monde » ; *à droite*, les Français, sous la conduite de Jacques Cartier, débarquent au nord des « Terres Nouvelles »

Phot. Aubert de la Rüe, H. N., Musée de l'Homme, C. N. R., Wide World, Larousse, Viollet.

ALGUES D'EAU DOUCE
DIATOMÉES
(grossies 500 fois)
Cyclotella comta
Nitzschia acicularis
Tabellaria floculosa
Volvox aureus
(grossi 50 fois)
Eudorina elegans
(grossi 175 fois)
Spirogyra
(grossi
100 fois)
Batrachospermum
(grossi 10 fois)
ALGUES MARINES
Cladophora pellucida
Fucus platycarpus
Heterosiphonia coccinea
Dictyota dichotoma
Gelidium latifolium
Padina pavonia
Chondrus crispus
Laminaria flexicaulis
1,50 m à 3 m
Ceramium rubrum
Sargassum bacciferum
Ascophyllum nodosum
1 m à 2 m
Ulva lactuca
Enteromorpha intestinalis
Rhodymenia palmata
Porphyra umbilicalis
Chorda filum
0,20 m à 4 m
Laminaria saccharina
2 m à 3 m
Codium bursa
M. BORY

ASIE
OCÉAN GLACIAL ARCTIQUE
U.R.S.S.
MER DE BÉRING
DÉT. DE BERING
I. St. Laurent
C. Barrow
Nome
I. Nounivak
Yukon
ALASKA
Mt. Mc Kinley 6187
Ft. Yukon
Fairbanks
Anchorage
Presqu'île d'Alaska
Aléoutiennes
Kenatcot
Seward
Dawson
Mt. St. Elie
Mt. Logan 6050
Whitehorse
Gd. Lac de l'Ours
I. Kodiak
Archipel d'Alexandre
Sitka
Juneau
Ft. Resolution
Gd. Lac de l'Esclave
Ft. Good Hope
Ft. Yukon
Ile Victoria
Ile Melville
Ile Banks
MER DE BEAUFORT
Iles Reine-Elisabeth
Iles Sverdrup
I. Pr Patrick
Iles
Détroit de Nares
Etah
Thulé
GROENLAND
Baie de Baffin
Upernavik
Christianshaab
Godthaab
Frederikshaab
Julianehaab
C. Farewell
ISLANDE
EUROPE
Cercle Polaire Arctique
Ile de Baffin
I. Unskot
Ft. Hope
G. de Fox
Ile Southampton
Baie d'Hudson
Is Belcher
Détroit d'Hudson
Côte du Labrador
C. Chidley
Is de la Reine Charlotte
Pr. Rupert
Pr. George
Uranium City
Athabaska
Churchill
Pt. Nelson
Edmonton
Saskatch.
Nelson
Lac Winnipeg
B. James
Moosonee
Rupert House
Buttle Harbour
Terre-Neuve
St. Jean
C. Race
Is St. Pierre-et-Miquelon (Fr.)
I. Cap-Breton
Halifax
Portland
Cochrane
Anticosti
Québec
Montréal
Ottawa
Toronto
Rochester
Lowell
Boston
Providence
New York
Philadelphie
Baltimore
Washington
Richmond
Charlotte
C. Hatteras
Columbia
Charleston
Savannah
Jacksonville
Canaveral
Tampa
Miami
Is Bermudes (G.B.)
Is Bahama (G.B.)
Détroit de Floride
Is Caïmanes (G.B.)
Jamaïque
Kingston
Pte. Morant
Pte. Negrille
Pte. Negrille
Pte. Morant
Is Vierges (G.B.)
Guadeloupe (Fr.)
Dominique (G.B.)
Martinique
Barbade (G.B.)
Trinidad (G.B.)
Is du Cap Vert
Is Revilla Gigedo (Mex.)
Is Clipperton (Fr.)
Is Cocos (C.R.)
Is Galápagos (Éq.)
Is Malpelo (Col.)
Is Gorgona (Col.)
Is Gallo (Col.)
Is Coiba (Pan.)
Is Tobago (G.B.)
Is Margarita
Is Aruba (Hol.)
Is Curaçao (Hol.)
Is Bonaire (Hol.)
Is Los Roques
Is Orchila
Is Blanquilla
Is Testigos
Is Los Frailes
Is Tortuga
Is Margarita
Is Coche
Is Cubagua
Is Aves
Is Sombrero
Is Anguilla (G.B.)
Is Saba (Hol.)
Is St. Eustache (Hol.)
Is St. Martin (Fr.)
Is St. Barthélemy (Fr.)
Is Barbuda (G.B.)
Is Antigua (G.B.)
Is Montserrat (G.B.)
Is Guadeloupe (Fr.)
Is Dominique (G.B.)
Is Martinique
Is Barbade (G.B.)
Is Trinidad (G.B.)
Is Grenadines (G.B.)
Is Sainte-Lucie (G.B.)
Is Saint-Vincent (G.B.)
Is Grenadines (G.B.)
Is Grenade (G.B.)
Is Grenadines (G.B.)
Is Bonaire (Hol.)
Is Curaçao (Hol.)
Is Aruba (Hol.)

AMÉRIQUE

VÉGÉTATION NATURELLE

RÉPARTITION ETHNIQUE ACTUELLE

AMPHIBIENS

têtard encore sans pattes

têtard à deux pattes

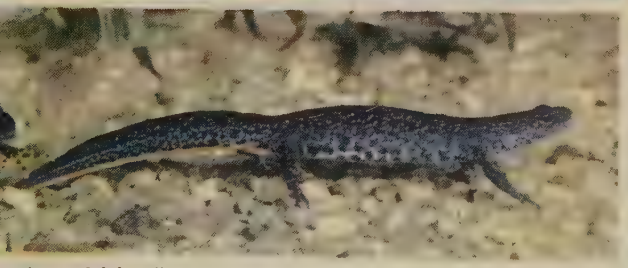

triton crêté femelle

triton crêté mâle

ot. Noailles, Baufle.

grenouille adulte

crapaud

alyte

rainette

salamandre

l'Argentine entreprenaient des levés topographiques à grande échelle de leurs territoires respectifs, dont la réalisation devait être l'œuvre du XXe s. (→ Biblio.)

HISTOIRE

L'Amérique précolombienne.

Le peuplement du continent américain est relativement récent (15 000 à 20 000 ans). Il ne fut jamais très dense et demeura principalement concentré dans une aire limitée : Mexique actuel, Amérique centrale et Antilles, zone septentrionale et centrale des Andes. Ces seules régions connurent de brillantes civilisations qui étaient à leur apogée au moment même où la conquête européenne les fit disparaître : Toltèques et Aztèques des hautes terres mexicaines (XIIe-XVIe s.) ; Mayas du Yucatán (ancien Empire, au sud de la presqu'île, IVe-Xe s. ; nouvel Empire, au nord, XIe-XVe s.) ; Caraïbes des Antilles ; Chibchas de Colombie ; Incas des Andes péruviennes et boliviennes (XIIIe-XIVe s.). Les Empires aztèque et inca, les plus remarquables et les mieux connus, ont succédé par voie de conquête à des peuples variés et ont réalisé à partir de civilisations diverses une synthèse brillante, mais encore imparfaite : il fut facile aux conquérants européens de jouer de leurs dissensions internes. Ces civilisations, malgré leurs constructions grandioses, leur art vigoureux, leurs structures politiques et sociales complexes et parfois étonnamment modernes, malgré, parfois, des connaissances étendues, ont toujours comporté de grosses lacunes : ignorance de la voûte, de la monnaie, de la roue, des animaux de selle, de trait et même de bât, à l'exception du lama andin ; persistance de méthodes agricoles archaïques (cultures sur brûlis, semailles au bâton fouisseur) ; absence de véritable métallurgie. Le reste du continent est encore loin de ce stade : Pueblos du désert et innombrables tribus de la prairie et de la forêt (Iroquois, Hurons, Sioux, etc.) en Amérique du Nord, primitifs de l'Amazonie, « Indios Bravos » de la pampa ou des hauts plateaux, en Amérique du Sud ; Araucans et Fuégiens de l'extrême sud sont encore le plus souvent nomades ou semi-nomades. Seules quelques confédérations de tribus, autour des Grands Lacs nord-américains, ont des structures charpentées, et présentent un obstacle sérieux aux Blancs.

L'Amérique coloniale.

● *La conquête et l'occupation.* La mainmise européenne sur l'Amérique exigea deux formes de conquêtes : l'occupation progressive de zones immenses et souvent hostiles, mais sans difficultés majeures, du fait de l'absence de l'homme ; la conquête des zones de civilisations fortes, où la nature était déjà soumise à l'homme, mais où celui-ci semblait capable de résister. Ces dernières furent pourtant les premières soumises, parce que leurs empires y faisaient miroiter de fabuleuses richesses, parce que leurs terres semblaient offrir ce que l'on allait, naguère, chercher dans ces Indes orientales dont la conquête avait amené la découverte du Nouveau Monde.

Les rivalités internationales initiales furent réglées par Rome : le pape Alexandre VI plaçait, en 1493, la limite entre terres portugaises et espagnoles au méridien situé à 100 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert. Le traité de Tordesillas (7 juin 1494) la reporta à 370 lieues. L'ignorance où l'on était des terres à découvrir et de leur forme devait coûter le Brésil aux Espagnols : Álvares Cabral en 1500, Álvares Correia, en 1509, près de Baía, João Ramalho, près de São Paulo, Christóvão Jacques, en 1526, à Pernambouc, jettent en vingt-cinq ans les bases de ce Brésil. Mais on devait longtemps encore en rester à cette occupation ponctuelle du rivage.

L'Espagne comprenait enfin que les Indes découvertes par Colomb étaient bien loin de celles qu'il avait visées, mais qu'au-delà des Antilles occupées par elle le continent nouveau avait aussi ses richesses : après quelques tâtonnements (1517-1519), il ne fallut que deux ans (1519-1521) au conquistador Hernán Cortés pour soumettre l'Empire aztèque de Moctezuma II, puis de Cuauhtémoc ; alors, en six ans, il acheva la conquête du Mexique central et méridional (1521-1527). Seul, le Yucatán maya demeura longtemps insoumis.

S'il fallut douze ans pour soumettre effectivement l'Empire inca (1531-1543), la résistance de celui-ci en fut moins responsable que les luttes violentes qui opposèrent à mort les conquistadores entre eux, principalement Francisco Pizarro et Diego de Almagro. La mainmise sur le restant de l'Amérique espagnole fut rapide à partir des bases mexicaines et andines, et depuis le río de la Plata où Pedro de Mendoza fondait une première Buenos Aires. Plus lente fut l'occupation du Brésil par les Portugais, qui, profitant de l'indifférence espagnole, étendirent vers l'ouest l'arrière-pays de leurs possessions côtières, bien au-delà des limites fixées en 1494, jusqu'aux frontières actuelles. Toutefois, vers 1550, la physionomie moderne de l'Amérique latine était acquise : les vastes territoires encore non effectivement occupés étaient marginaux (Floride, Californie, Nouveau-Mexique au nord, Patagonie et Pampa méridionale au sud) ou inhospitaliers (Amazonie brésilienne).

La mainmise européenne sur le reste du continent fut plus tardive et plus progressive. Elle fut surtout le fait des Anglais et des Français. Les Anglais s'établirent sur la côte orientale de l'Amérique du Nord par groupes distincts. Le plus souvent, il s'agit d'émigrants fuyant les vicissitudes de la vie politique et religieuse britannique plus que de conquérants aux ordres de la monarchie : après l'échec de sir Walter Raleigh en Virginie (1587), ce sont des dissidents fuyant Jacques Ier qui y fondent Jamestown, en 1607, et y introduisent des esclaves noirs dès 1619. Cent deux autres presbytériens, déjà réfugiés en Hollande, arrivent, en 1620, à bord du *Mayflower*, en Nouvelle-Angleterre. D'autres petites républiques s'installent bientôt autour. Sur le Delaware, à quelques Suédois succèdent les quakers de William Penn. Des catholiques anglais fondent le Maryland. Très à part se développe la Nieuw Amsterdam hollandaise sur l'estuaire de l'Hudson. Mais les Anglais l'acquièrent, en 1667, et en font New York. Au sud de la Virginie s'organisent les Carolines. Les « treize colonies » demeurèrent cantonnées sur leur territoire, limité par l'Ohio et les Appalaches, jusqu'au XVIIIe s., laissant les Français du Canada se répandre dans l'arrière-pays.

Ce n'est, en effet, qu'au début du XVIIe s. que les Français se fixèrent effectivement à Terre-Neuve et en « Nouvelle-France ». Bien que le peuplement soit resté lent et rare, les Canadiens étendirent leur domaine plus loin et plus vite que les colons anglo-saxons. Les postes de traite essaimés dans la région des Grands Lacs sur le bouclier canadien, puis dans la Prairie, et aussi dans tout l'O. des Etats-Unis actuels, assurèrent la domination éminente de la France sur ces régions. Leurs seuls concurrents étaient les ports installés par la Compagnie anglaise de la baie d'Hudson, autour de celle-ci.

Le XVIIIe s. fut marqué par la lutte entre Français et Anglo-Saxons sur tout le continent nord-américain. Victorieux dans l'Ouest et le Grand Nord, les Français, de beaucoup moins nombreux, perdirent Terre-Neuve et l'Acadie (sauf l'île du Cap-Breton) pendant la guerre de Succession d'Espagne (paix d'Utrecht, 1713). La guerre de Sept Ans devait voir disparaître les possessions françaises d'Amérique du Nord, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le traité de Paris reconnaissait, en 1763, la perte du Canada. Tandis que l'Espagne cédait la Floride aux colonies anglaises d'Amérique, la France la dédommageait par la cession de la Louisiane, à l'ouest du Mississippi. Les territoires entre l'Ohio et le Mississippi étaient joints au Canada anglais contre l'intérêt des treize colonies, toujours cantonnées sur leur littoral : celles-ci allaient profiter de leur victoire de 1783 pour annexer ces territoires. Et lorsque la France eut récupéré la Louisiane

colonisation espagnole et portugaise

pyramide « el Castillo » (architecture maya) à Chichen Itzá (Mexique)

Phot. Viollet.

formation des États d'Amérique du Sud

à la paix de Bâle (1795) et se fut montrée incapable de la reprendre en main, les Etats-Unis purent l'acheter, en 1803, à Bonaparte, pour 80 millions.

● *L'organisation coloniale.* Du XVIe au XVIIIe s., à travers diverses fluctuations géographiques, l'Amérique se trouve partagée entre les empires coloniaux.

L'organisation des empires espagnol et portugais est assez similaire :

Les *Indes de Castille* dépendaient très directement de la métropole, où un conseil des Indes légiférait à leur endroit, tandis qu'un organisme économique, technique et financier plus que politique, la *Casa de Contratación* (à Séville, puis à Cadix après 1717), assurait les relations avec elles dans ces divers domaines. Sur place, une organisation pyramidale comprenait, à l'échelon suprême, les quatre vice-rois de Nouvelle-Espagne (Mexique et Amérique centrale), Terre-Ferme (plus tard Nouvelle-Grenade, Venezuela et Colombie), Pérou (y compris le Chili) et La Plata (Argentine, Uruguay, Paraguay et Bolivie). Les vice-rois étaient assistés, sur le plan judiciaire et administratif, par l'*audiencia* (cour suprême soumise uniquement au conseil des Indes). Certaines régions excentriques des vice-royautés avaient également une audiencia, tandis qu'un capitaine général y détenait, en fait, les pouvoirs d'un vice-roi. A l'échelon inférieur, les *corregidores,* assistés de leurs alcades, dirigeaient les *corregimientos.* Enfin, diverses institutions locales se rencontraient à la base : municipalités (*ayuntamientos* et *cabildos*) ; *partidos* indiens administrant les terres communales indigènes (*ejidos*), mais le plus souvent soumis à un cacique, chef local ainsi appelé par généralisation du terme caraïbe. L'institution la plus vigoureuse, quoique combattue par la monarchie dès le XVIe s., fut l'*encomienda,* qui mettait un vaste territoire et ses habitants à la totale disposition d'un Blanc, l'*encomiendero,* libre d'en user à sa guise, à la seule condition (mais comment la faire respecter ?) de protéger les indigènes et de les évangéliser. Associé à la pratique du *repartimiento* (réquisition de main-d'œuvre, salariée en théorie), l'encomienda assura la constitution des vastes exploitations coloniales agricoles (*haciendas*) ou d'élevage (*estancias*), la mise en valeur des mines et la baisse rapide du peuplement indien. Au XVIIIe s., les Bourbons d'Espagne réformèrent l'administration des Indes et y introduisirent des intendances du type français, divisées elles-mêmes en subdivisions sous l'autorité des subdélégués.

Le *Brésil* connut un système administratif très proche du système espagnol après la réunion du Portugal à l'Espagne, en 1580, système maintenu après la division de 1640-1641. *Conselho de India,* à Lisbonne, capitaineries locales avec capitaines généraux et *ouvidores.* De même les *donatários* y eurent les privilèges des encomenderos et y constituèrent des *fazendas* peu différents des haciendas.

Il y a lieu, enfin, de noter au Brésil, comme en Amérique espagnole, le rôle joué par l'Eglise catholique : le roi nomme aux charges ecclésiastiques, met en place les cadres de cette Eglise, organise les missions (franciscains, dominicains et jésuites) et lève les dîmes ; le clergé séculier est chargé de l'encadrement religieux des colons, le clergé régulier de la conversion des indigènes. Et, si l'Inquisition règne en terre espagnole, l'Eglise, et principalement les jésuites, ne se contentent pas de convertir les Indiens ; ils les défendent contre encomenderos et administration en se référant aux principes fondamentaux de l'action missionnaire : égalité spirituelle de l'Indien et de l'Espagnol ; justification de la colonisation par l'apostolat ; acceptation d'un travail forcé pour l'Indien à condition qu'il soit modéré. Les Indiens convertis sont groupés en paroisses (*doctrinas*) ou en villages distincts où les Espagnols n'ont pas le droit de pénétrer (« réductions », à partir du XVIIe s.). Les premiers établissements, portugais et espagnols, relèvent de diocèses ibériques. Mais, dès 1511, dans les Antilles (Saint-Domingue et la Concepción de la Vega), 1513 en terre espagnole continentale (Panama) et 1550 au Brésil (Bahía), étaient créés les premiers diocèses américains. A la fin du XVIIIe s. on en comptait huit au Brésil et plus de trente en Amérique espagnole où les circonscriptions ecclésiastiques avaient été regroupées depuis 1524 en un patriarcat des Indes occidentales.

Hormis un rôle de même ordre joué par l'Eglise au Canada, l'*organisation de la Nouvelle-France* fut à la fois moins stable et bien différente ; elle ne prit vraiment forme qu'en 1674 : jusqu'alors, elle fut partagée entre l'administration royale et les compagnies à privilèges ou monopoles et ce, malgré l'annexion, en 1663, de la Nouvelle-France au domaine royal. On aboutit, finalement, à une organisation assez originale : un gouverneur et un intendant étaient assistés du conseil supérieur de la Nouvelle-France, comprenant avec eux l'évêque de Québec, le procureur général et des conseillers, dont le nombre atteignit la douzaine. D'autre part, le régime seigneurial était implanté outre-Atlantique.

Les *treize colonies anglaises de l'Atlantique* se présentent en fait comme treize petits Etats, jaloux de leur indépendance les uns par rapport aux autres et liés à leur métropole par des liens longtemps assez lâches, essentiellement concentrés en la personne du gouverneur représentant la monarchie britannique, souvent choisi d'ailleurs dans les vieilles familles coloniales. Les relations avec la métropole passent par des « agents coloniaux » et le *Board of Trade.* Les institutions de chaque colonie sont, en général, calquées d'assez près sur celles de la métropole, dans le cadre d'un statut qui leur est propre (colonies de propriétaires, colonies à charte, colonies royales). C'est la lutte contre les colonies françaises voisines qui fait naître et se développer entre les treize futurs Etats une action commune et un sentiment d'intérêts, d'objectifs communs, de façons communes de voir et de sentir. Parallèlement, la monarchie anglaise tend, au XVIIIe s., à uniformiser le statut des colonies, dont huit sont devenues royales au milieu du siècle. Mais cette uniformisation va de pair avec un renforcement des liens entre métropole et colonies : d'où l'antagonisme croissant entre les représentants de l'une et ceux des autres. De ces oppositions, affirmées principalement dans les domaines économiques, sortirent la rébellion et l'indépendance.

● *Le peuplement de l'Amérique coloniale.* De façon générale, la colonisation blanche a été destructrice des populations indigènes, et, parallèlement, un peuplement nouveau, non indigène en tout ou en partie, a connu un essor vigoureux partout, mais dans des conditions très diverses.

L'Amérique espagnole a vu se développer une population créole de Blancs ayant fait souche outre-mer, aristocratie locale allant de 1,5 à 2 millions d'individus, à la fin du XVIIIe s., tandis que se maintenait un roulement de quelque 150 000 Espagnols d'Europe, détenant les clefs du pouvoir politique, administratif et religieux, les *gachupines,* détestés des créoles. Mais le phénomène le plus original fut le brassage de populations d'origine indienne, espagnole et noire qui fut à l'origine de l'important groupe de métis, presque aussi nombreux que les Indiens purs, et formant une couche sociale intermédiaire entre ceux-ci et les créoles. Les choses se passèrent de façon assez similaire au Brésil, à ces nuances près que la population indienne y fut, sans doute de tous temps, considérablement plus réduite, que les Noirs y furent spécialement nombreux, que le métissage, et presque la fusion des races, y fut encore plus fréquent, et que l'essor des « civi-

femme inca

Phot. Dahlberg-Rapho.

lisés » y fut le plus spectaculaire (50 000 en 1580, 175 000 en 1640, 750 000 en 1700, 3 millions en 1800, parmi lesquels 50 p. 100 de Noirs), face à une population indienne « sauvage » stagnant autour de 300 000 âmes.

La physionomie de l'Amérique anglo-saxonne fut très différente ; ici point de brassage de populations. Les indigènes furent, dès l'origine, refoulés et cantonnés, et leur petit nombre initial ne cesse de décroître. Quant au « bois d'ébène », ou Noir, on sait comment jusqu'à nos jours encore a joué la ségrégation. Il y eut donc essor parallèle de deux populations : les Blancs et les Noirs. Les Blancs effectuèrent, dès le milieu du XVIIe s., un peuplement massif, par immigration et prolifération : de 50 000 qu'ils étaient alors, ils passèrent à 1,5 million en un siècle et demi, tandis que, principalement dans les régions du Sud, plusieurs centaines de milliers d'esclaves noirs représentaient plus du tiers de la population.

La Nouvelle-France demeura jusqu'à la fin du XVIIIe s. un pays fort peu peuplé. D'une vingtaine en 1624, les Canadiens français étaient recensés, en 1668, 6 282. Ils étaient quelque 70 000 un siècle après, lors de l'établissement définitif de la domination anglaise. Celle-ci allait changer très brusquement la démographie canadienne. La révolution des colonies atlantiques amena, au Canada, un peuplement proportionnellement considérable de « loyalistes » venus de Grande-Bretagne : près de 40 000 personnes, restées fidèles à l'Angleterre, vinrent en Nouvelle-Ecosse, dans les cantons de l'Est, dans la région du haut Saint-Laurent et dans la péninsule du Niagara. En 1791 on sépara le Haut-Canada, de population anglaise, du Bas-Canada, de population française.

● *Vie économique de l'Amérique coloniale.* La colonisation de l'Amérique avait été déclenchée par la soif d'épices et d'or. Si les épices furent rares, l'Amérique offrit de quoi les remplacer (des pelleteries canadiennes au cuir de la pampa, en passant par le tabac de Virginie et le sucre du Brésil). Si l'or fut peu abondant, une fois dépouillés les trésors des empires abattus, l'argent en tint plus qu'honorablement la place au Pérou (Potosi) et au Mexique (San Luis Potosi). Ce fut donc là le fond du problème colonial pour les métropoles : pousser l'exploitation de ces richesses, détenir le monopole de leur écoulement et, par-là même, de tous les profitables échanges, quels qu'en fussent les excès nuisibles à la terre comme à l'homme : massacres insensés du bétail de la pampa, destruction des terres sucrières du Brésil par défrichage, brûlis, épuisement du sol et déplacement de l'exploitation laissant derrière elle un désert ; excès du travail forcé, et dépeuplement indien qui s'ensuivit.

Ce furent aussi, face à la réduction des populations indiennes et au mouvement humanitaire développé par l'Eglise, toutes les atrocités de la traite des Noirs. Celle-ci, d'abord initiative privée, prit très vite un caractère officiel. L'Espagne, désireuse de s'assurer une main-d'œuvre suffisante, accorda dès 1517 à des entreprises étrangères le monopole du trafic esclavagiste avec son empire. Gênes, le Portugal, la Hollande bénéficièrent ainsi tour à tour du traité d'*asiento**, enfin les Anglais, après Utrecht (1713), en héritèrent jusqu'à ce qu'en 1759 l'Espagne l'abolisse. Elle ne put guère, d'ailleurs, effectuer elle-même ce trafic, et les Anglais en conservèrent la spécialité jusqu'à la fin. Quoi qu'il en soit, le résultat de cet effort de production assura l'essor des colonies, des aristocraties locales raffinées se développèrent de Boston à Lima, et des centres intellectuels vigoureux se créèrent.

Les résultats furent également importants pour l'évolution de l'économie européenne : l'arrivée massive de l'argent américain au milieu du XVIe s. entraîna la « flambée des prix », qui s'atténua à la fin du premier tiers du XVIIe s. avec la raréfaction des arrivées de métal.

Assurer à la métropole le monopole du fruit de ces richesses est le second aspect de l'économie coloniale américaine, définie par les notions d' « exclusif* », de « pacte colonial* ». Le principe est simple : seule, la métropole est habilitée à commercer avec chacune de ses colonies : de plus, celles-ci ne peuvent commercer entre elles, sinon dans des limites soigneusement précisées. Cet « exclusif » n'est bénéficiaire qu'à la métropole. Il est appliqué partout et par tous : aucun des quatre empires d'Amérique n'y échappe. Par contrecoup, il sera l'un des éléments qui contribueront à dresser les « coloniaux » contre leurs mères patries, ou, pour le moins, à les en détacher. L' « exclusif » a d'ailleurs traîné derrière lui ses propres palliatifs : la piraterie d'une part, qui guettait les voyages annuels de la « flotte » et des *galeones* ; l'*interlope*, d'autre part, c'est-à-dire la contrebande sous toutes ses formes, interlope parfois officialisé sous forme d'exceptions à l' « exclusif » (le vaisseau de permission* accordé aux Anglais en 1713 et lié à l'*asiento*). Les Anglais, maîtres des mers pendant la plus grande partie du XVIIIe s., parvinrent ainsi à imposer leur commerce non plus seulement à leurs colonies, mais au continent tout entier. Le trafic le plus fructueux avait, au reste, pris sa forme dès la fin du XVIIe s. : commerce triangulaire échangeant la pacotille de métropole contre le « bois d'ébène » guinéen, celui-ci contre les denrées coloniales américaines, celles-ci enfin contre une somme de monnaie sans rapport avec la mise de fonds initiale.

Mais, pour les métropoles, le revenu le plus direct des colonies était encore ce qu'elles y prélevaient sous forme de taxes et d'impôts variés. Il semble bien qu'en ce domaine l'Amérique espagnole ait connu la saignée la mieux organisée : tribut indien, *donativos*, *averia* (taxe de transport et de protection des marchandises à travers l'océan) ; *alcabala* (taxe de 2 à 6 p. 100 sur les ventes), produits des monopoles (tabac, poudre, etc.) et surtout *quinto** (cinquième de la production des mines). L'Etat parvint à tirer des « Indes » jusqu'à 80 p. 100 de ses revenus au XVIIIe s. !

Si les choses étaient moins extrêmes dans les autres empires coloniaux, le principe demeurait le même : renforcement de la perception des taxes sur l'entrée des sucres antillais, le *Stamp Act* de 1761, le monopole du blé attribué à la compagnie des Indes, jalonnent la marche vers l'insurrection américaine de 1776.

L'Amérique contemporaine.

● *L'Amérique aux Américains.* Les années de 1764 à 1774 voient la maturation du mécontentement fondamental des treize colonies anglo-américaines, les plus évoluées, les plus européennes d'aspect et de mode de vie, d'autant plus conscientes de l'inadmissible distinction maintenue entre métropole et colonies : la maladresse du gouvernement de Londres cherchant par une série de taxes et de renforcement des mesures douanières à prélever £ 350 000 sur les colonies américaines et multipliant les mesures vexatoires ne fit qu'exaspérer les hommes d'affaires et la population d'outre-Atlantique. Ils en vinrent à confondre leur vœu d'égalité avec celui d'indépendance : incidents de Boston en 1773, premier congrès de douze colonies en 1774, combat de Ticonderoga en mai 1775, qui amena la guerre civile, enfin déclaration d'indépendance de janvier 1776 jalonnent cette évolution. La guerre, d'abord purement anglo-saxonne, devint bientôt internationale avec les interventions française et espagnole. Après des fluctuations, la collaboration entre Washington, Rochambeau et de Grasse aboutit à la capitulation anglaise de Yorktown (17 octobre 1781). Divers déboires des Anglais sur mer devaient amener ceux-ci à traiter, d'abord avec les insurgés (novembre 1782), puis avec les Franco-Espagnols (traité de Versailles, 3 septembre 1783). L'indépendance des Etats-Unis d'Amérique était acquise. Ceux-ci élaboraient, non sans peine, le statut des terres nouvelles de l'Ouest et la Constitution fédérale de 1787.

L'exemple nord-américain devait se communiquer à l'Amérique latine à la faveur des luttes internationales issues de la Révolution et de l'Empire français : l'aristocratie créole, victime du système colonial, jalouse des gachupines, avait vu de près la guerre d'Amérique du Nord, et y avait plus ou moins été mêlée du fait du soutien espagnol aux insurgés. La coupure de la métropole après le traité de Bâle de 1795, et plus encore après 1808, devait favoriser la sécession. Napoléon lui-même, après avoir échoué dans sa tentative de faire reconnaître Joseph à Mexico ou à Lima, fit jouer toute la propagande « révolutionnaire » en faveur de l'indépendance des pays d'Amérique du Sud. C'est ainsi que le loyalisme aux Bourbons de 1808 laissa la place aux premiers mouvements séparatistes : Venezuela, avec Miranda, en 1811 ; vice-royauté de La Plata, en 1810 ; Chili, en 1811 ; divers mouvements au Mexique derrière les prêtres Hidalgo (échec en 1811) et Morelos (succès en 1813). Mais ces mouvements échouent successivement : chute de Miranda en 1811 ; échec d'une deuxième République vénézuélienne, en 1814, avec Simon Bolívar ; écrasement de Morélos, en 1815 ; reprise du Chili. Seuls les pays de La Plata ne sont pas réoccupés.

Les erreurs de Ferdinand VII, restauré en 1815, sa politique de réaction, le soutien des Etats-Unis et des Anglais aux révoltes locales rallument la lutte dès 1817 en Nouvelle-Grenade : Bolívar y fonde les Etats-Unis de Colombie en 1819, y restaure la République vénézuélienne en 1821, puis marche vers le S. et incorpore l'Equateur à la Grande-Colombie. Parallèlement, José de San Martín fait proclamer, en 1816, l'indépendance de La Plata, délivre, en 1817, le Chili, après avoir franchi les Andes à 4 200 m d'altitude, et, grâce à la flotte anglaise de l'amiral Cochrane, s'empare du Pérou, dont il proclame l'indépendance. Bolívar et San

au Brésil
ratissage pour le séchage des grains de café

à Panamá
fabrication des chapeaux en paille fine

plantation de sisal sur le plateau de Borborema (Brésil)

Phot. Manzon-Match, Schere-Rapho, Aubert de la Rüe.

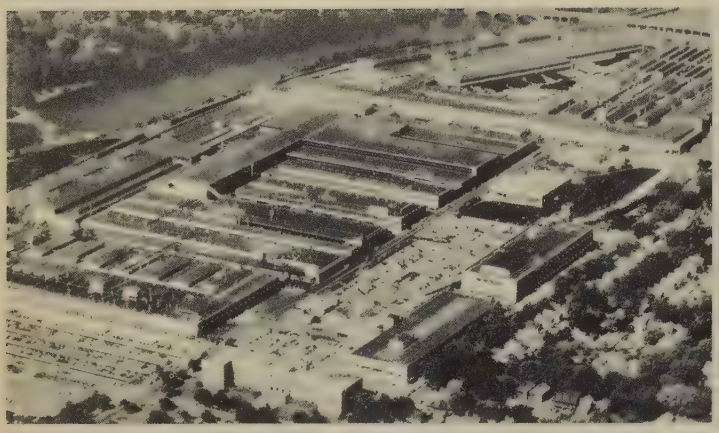

usines d'automobiles à Lansing (Michigan), à l'ouest de Detroit

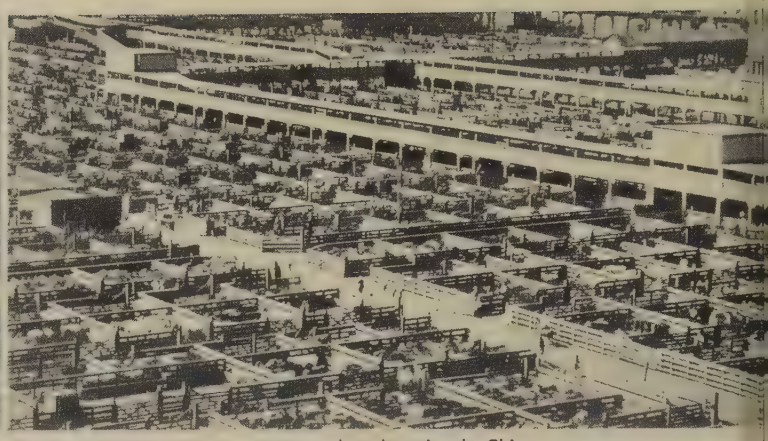

parcs des abattoirs de Chicago

Martín se rencontrent, enfin, en juillet 1822, et ce dernier se retire devant son concurrent. Celui-ci mate, en 1824, une dernière contre-offensive espagnole.

D'autre part, le Mexique, soulevé par le général Iturbide, qui s'y fait couronner empereur en 1822, se débarrasse, dès 1823, de cet ambitieux et devient une république fédérale, de même que le Guatemala en 1824. Après la chute de Callao en 1826, l'ensemble du continent, naguère espagnol, a accédé à l'indépendance.

Le Brésil suit en ce sens une autre voie; la dynastie de Bragance s'y était réfugiée en 1808. Le roi Jean (João) VI y demeure jusqu'en 1820. Rappelé alors au Portugal par une révolution, il laisse son fils cadet au Brésil comme régent. Celui-ci est amené, en septembre 1822, à proclamer l'indépendance du pays, dont il devient empereur. Le régime devait durer jusqu'en 1889, où un pronunciamiento allait instituer un régime « républicain ».

Vers 1825, à l'exception du Canada et de quelques rares territoires, l'Amérique se trouvait donc indépendante. Les Etats-Unis, les plus anciens, les plus solides aussi de ces nouveaux Etats, cherchèrent à affermir leur prééminence ou à donner au moins une doctrine à leur action future. Les premiers à reconnaître les jeunes Etats ibéro-américains, ils prirent très vite figure de protecteurs de l'indépendance américaine en général. La doctrine devait être formulée par Monroe dans sa déclaration du 2 décembre 1823 au Sénat : *l'Amérique aux Américains*, les Etats-Unis étant de ce fait prêts à s'opposer à toute ingérence européenne en Amérique. Il fallut pourtant attendre 1867 pour que le dernier grand ensemble politique américain, le Canada, accède sinon à l'indépendance pure et simple, du moins à une quasi-indépendance; après bien des tâtonnements quant au découpage de ce pays, l'Angleterre réunit, en 1864 et 1866, des conférences inter-provinces pour l'élaboration d'un nouveau statut. La crainte de l'intégration de ces provinces aux Etats-Unis n'y fut pas étrangère. Le résultat fut la création, en 1867, de la Confédération du Canada, groupant seulement le Haut-Canada (Ontario), le Bas-Canada (Québec), la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. De 1870 à 1873, le dominion s'accrut du Manitoba (1870), de la Colombie britannique (1871) et de l'île du Prince-Edouard (1873). En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta entrèrent dans la Confédération, qui englobait sous un même territoire un immense territoire d'un seul tenant, de l'Atlantique au Pacifique.

Empire State Building à New York

● *Les voies divergentes du XIXe siècle.* Ces divers pays, issus de l'éclatement des empires coloniaux du XVIIIe s., allaient, au cours du XIXe et du début du XXe s., évoluer dans des directions bien différentes : d'une part, un bloc cohérent nord-américain puissant, surmontant ses conflits internes (guerre de Sécession) et abaissant ses frontières économiques (liens entre Canada et Etats-Unis), et atteignant le premier rang mondial après un essor démographique et économique sans équivalent dans le monde; d'autre part, une floraison d'Etats latins plus ou moins anarchiques, ne trouvant ni leur équilibre politique ni leur équilibre économique, sans cesse en conflits de frontières ou en révolutions intérieures, dont l'essor démographique, si réel soit-il, demeure très inférieur à celui des voisins du Nord, et dont seuls les plus grands parviendront, au XXe s., à accéder au rang de puissances.

Au nord, c'est d'abord l'achèvement des puissances anglo-saxonnes au double point de vue de la jonction des deux océans, de l'occupation intérieure des terres vierges, complétées par les Etats-Unis, par l'annexion de 1819 à 1848 des territoires voisins anciennement espagnols ou russes (achat de l'Alaska en 1867) et l'acquisition de 1898 à 1915 de positions stratégiques dans le Pacifique et dans les Antilles (contrôle du débouché du canal de Panama acquis dès 1903). [V. ETATS-UNIS.]

Un moment arrêté par la guerre de Sécession (1861-1865), qui oppose moins le Sud esclavagiste au Nord antiesclavagiste, que l'Amérique agricole et libre-échangiste à l'Amérique industrielle et protectionniste, la mise en valeur reprend vite selon un processus analogue, mais sur un rythme plus rapide aux Etats-Unis qu'au Canada. Elle est favorisée par le développement ferroviaire (quatre transcontinentaux aux Etats-Unis, deux au Canada) et l'essor démographique lié moins au croît naturel qu'aux arrivées toujours plus nombreuses d'immigrants européens (annuité supérieure à 1 million en 1913), qui permettent le peuplement de l'Ouest américain et canadien.

Au total, la population des Etats-Unis passe de 13 millions (1830) à 31 (1860), 76 (1900), 92 (1914), et celle du Canada de 2 millions vers 1850 à 3,5 (1871) et 7 (1911). Le développement rapide de la production agricole dans les deux pays (blé de la Prairie, maïs, coton du Sud), les progrès éclatants, grâce à ses abondantes ressources en matières premières et malgré quelques crises passagères (1873, 1884, 1893), de l'industrie des Etats-Unis, où se constituent les plus grands trusts mondiaux, assurent à l'Amérique du Nord une place prépondérante dans l'économie mondiale et permettent aux U. S. A. de participer à toutes les conférences internationales, de celle de Berlin (1884-1885) à celles d'Algésiras (1906) et de La Haye (1907).

moisson de céréales dans les Grandes Plaines de l'ouest des États-Unis

Ainsi, à l'aube du XXe siècle, la puissance de l'Amérique du Nord est un fait acquis, impressionnant. Tout différent est l'aspect de l'Amérique latine. Les éléments même dont elle avait bénéficié à l'ère coloniale firent sa faiblesse à l'heure de l'indépendance. Son climat, son morcellement géographique, son fort peuplement autochtone ou métis, noir ou mulâtre, et le poids que représentent ces populations arriérées et sous-développées, l'absence du charbon, créateur d'industries au XIXe s., et dont les Etats-Unis sont si largement pourvus, tout concourt à la maintenir à un stade semi-colonial, dont seul est absent le cadre politique.

Dès 1826, Bolívar échoue là où Franklin a réussi en 1787 : sa tentative, à Panamá, d'unifier l'Amérique naguère espagnole avorte. Bientôt, l'Equateur se sépare de la Colombie, qui perdra plus tard Panamá. Le Guatemala se fractionne. Les Provinces-Unies du Río de La Plata se morcellent... Et tous ces Etats luttent les uns contre les autres au long du siècle : conflits entre Argentine et Brésil, entre Chili et Bolivie qui privera cette dernière de son accès au Pacifique, guerres du Paraguay, où ce pays a perdu les quatre cinquièmes de sa population en huit ans (1863-1871). A l'intérieur, l'instabilité est constante : révolutions, coups d'Etat, pronunciamientos se comptent par dizaines. Les Constitutions se succèdent, la plupart privées de sens, car elles ne traduisent que la victoire d'un parti, d'un clan ou d'un dictateur. Qui plus est, ces pays font des dettes envers l'Europe ou l'Amérique du Nord pour financer leurs luttes intestines ou leurs rivalités, offrant aux puissances plus d'une occasion d'intervenir, malgré la vigilance des Etats-Unis, fidèles à la doctrine de Monroe. Il suffira que ceux-ci soient accaparés par la guerre de Sécession pour que la France, d'abord appuyée par l'Espagne et l'Angleterre, puis seule, intervienne au Mexique afin d'exiger le paiement de créances plus ou moins avouables (1861) et de tenter ensuite d'y fonder un empire catholique, contrepoids à la puissance yankee. Guerre atroce et sans gloire que la France abandonnera lorsque les Etats-Unis retrouvent leur capacité d'intervention.

La faiblesse économique de l'Amérique latine fait pendant à son impuissance politique : elle demeure le domaine des productions spéculatives, parfois cycliques, comme au Brésil, susceptibles d'apporter tour à tour une prospérité fallacieuse, et les crises les plus irrémédiables, faute de contrepoids. Cuirs et viandes d'Argentine, sucre, café du Brésil, café et bananes d'Amérique centrale et de Colombie, nitrates du Chili, pétroles du Venezuela et du Mexique demeurent sous la

Phot. General Motors, U. S. I. S.

la route pan-américaine, grande voie entre l'Alaska et la Terre de Feu, aux environs de Tehuantepec (Mexique)

construite à travers la forêt vierge et les marécages, la voie ferrée est l'unique liaison entre le Mexique central et le Yucatán; aucune route ne passe dans ces régions

coupe financière et commerciale des puissances modernes (Etats-Unis). Ce sont les étrangers qui y contrôlent ou détiennent les chemins de fer, les ouvrages d'art, les mines, parfois les plantations. Pourtant, une distinction commence alors à se faire au sein même de cette Amérique latine : un tronçon du continent est plus proche des conditions que l'on trouve en Amérique du Nord, c'est la bande tempérée couvrant l'Argentine, l'Uruguay, le sud du Brésil, le centre du Chili. Cette zone connaît une immigration européenne nouvelle, extrêmement vigoureuse, de Latins, surtout Italiens, mais aussi d'Allemands, de Français, de Basques français et espagnols. Le mouvement s'amorce dès la fin du XIXe s. C'est en bonne partie à lui qu'est dû l'essor récent des pays qu'il a touchés.

● *L'Amérique au centre du monde contemporain.* La Première Guerre mondiale a marqué l'arrivée au premier plan de la jeune Amérique. L'entrée en guerre des Etats-Unis, en 1917, fut l'élément décisif de la victoire. Elle en fit la première puissance industrielle du monde et, en outre, l'arbitre de la politique mondiale; leur repli sur eux-mêmes, par le refus de ratifier le traité de Versailles, leur isolationnisme des vingt-deux années qui suivirent, en furent la démonstration au négatif. Lorsque les Etats-Unis furent victimes de la crise de 1929, ils entraînèrent avec eux le monde entier. Leur intervention, à nouveau, et malgré eux, dans le second conflit mondial, devait encore une fois décider du sort des armes. Au lendemain de cette guerre, ils restaient en fait seuls face à face avec l'autre géant du siècle, l'U. R. S. S.

Mais au-delà de la seule prééminence des Etats-Unis, c'est le continent américain tout entier qui représente actuellement l'un des piliers du globe. Le Canada en est l'indispensable complément, moins pour ses 17 millions d'habitants que pour ses ressources minières, énergétiques et agricoles, et pour son remarquable essor industriel.

L'Amérique latine elle-même connaît un nouvel essor. Elle, qui ne comptait que les deux tiers de la population de l'Amérique anglo-saxonne en 1900 (50 millions contre 81), a presque rattrapé celle-ci (155 millions contre 168). Grâce à l'immigration récente et à une politique de rationalisation agricole et d'industrialisation, l'Argentine et le Brésil, surtout, ont conquis leur place parmi les grandes puissances. Mexique et Venezuela doivent au pétrole de disposer d'un important moyen économique de pression. La stabilité politique n'y est guère consolidée : de Rosas à Perón en Argentine, de Santa Anna à Porfirio Días et à Cárdenas au Mexique, l'ère des *caudillos* et des pronunciamientos n'est pas close : les pays latino-américains sont encore fertiles en intrigues, révolutions et guerres civiles. De la révolution de Bogotá pendant la conférence panaméricaine de 1948 à la mort du président Vargàs, au Brésil, de la guerre de l'United Fruit, au Guatemala, au renversement du Vénézuélien Jimenez en 1958 et à la victoire de Fidel Castro à Cuba en 1959 les coups de force sont toujours à l'ordre du jour, laissant souvent deviner à l'arrière-plan le jeu des puissances étrangères.

Pourtant, à travers ces vicissitudes, les deux masses de l'Amérique contemporaine paraissent moins déséquilibrées que voici un demi-siècle. Est-elle en voie d'unification? Au-delà de la doctrine de Monroe, les Etats-Unis ont visiblement cherché à développer la notion panaméricaine sous leur égide. Depuis celle de 1889 à Washington, les conférences panaméricaines se sont succédé dans les diverses capitales du continent. Les résultats en furent longtemps minces. Ils ont au moins permis aux Etats-Unis d'entraîner derrière eux dans la Seconde Guerre mondiale la presque totalité des pays d'Amérique; après la guerre, les conférences de Mexico en 1945 (pacte de Chapultepec), de Río en 1947, et de Bogotá en 1948, entre autres, ont réalisé un véritable système d'alliances à l'échelle du continent. Mais, plus encore que ces liens politiques, confirmés par la solidarité des nations américaines lors des votes à l'Organisation des Nations unies, à l'origine profonde de ces liens, le dollar paraît le ciment dont est bâtie la « solidarité » américaine. Les deux guerres mondiales ont, par deux fois, isolé plus ou moins l'Amérique latine de l'Europe, et les Etats-Unis y ont pris la place des anciens fournisseurs et clients, créanciers et banquiers. La colonisation économique de l'Amérique latine, quels que soient les efforts de celle-ci pour s'en dégager, a mis en fait l'ensemble du continent et ses 300 millions d'âmes sous l'influence d'une même puissance, et cette puissance américaine est bien, au milieu du XXe s., l'une des plus étonnantes réussites. (→ Biblio.)

AMÉRIQUE CENTRALE, région du continent américain, unissant l'une à l'autre les masses terrestres du N. et du S., et commençant à l'isthme de Téhuantepec pour finir à ceux de Panamá et de Darién. C'est la partie la plus étroite de l'Amérique. Le Mexique méridional empiète sur le territoire de l'Amérique centrale, que se partagent en outre le Honduras britannique et les six républiques de Guatemala*, Salvador*, Honduras*, Nicaragua*, Costa Rica* et Panamá*.

Géographie physique.

Le relief de l'Amérique centrale est essentiellement montagneux : plaines et bas plateaux n'ont une importance notable que dans le Nicaragua et le Honduras, en bordure de la mer des Antilles. Les points les plus élevés de la région, dominant les plaines côtières étroites qui bordent le Pacifique, sont essentiellement constitués par de puissants massifs volcaniques qui s'étendent du Guatemala au Costa Rica. Les autres éléments du relief sont des hauts plateaux et des massifs de granite qui forment des intrusions d'origine récente. De profonds fossés sont occupés par des rivières longitudinales (río Lempa), des lacs (Nicaragua), des golfes profonds (Nicoya). Le climat est de type tropical, avec une saison humide qui s'étend de mai à octobre. Mais les versants tournés vers la mer des Antilles, d'où vient l'alizé, sont beaucoup plus humides que ceux qui dominent le Pacifique. D'autre part, le relief joue un rôle essentiel dans la répartition des diverses nuances climatiques : jusqu'à 600 m d'alt., les températures sont élevées (entre 23 °C et 26 °C de moyenne) et l'humidité forte : c'est la *tierra caliente,* région de forêts, de brousse et de savanes, et de cultures tropicales (bananiers, cacaoyers et caféiers, au-dessus de 300 m). Plus haut (*tierra templada*), la pluviosité augmente, les forêts s'épaississent, mais les températures sont plus fraîches : vers 1 600 m, les cultures tropicales s'arrêtent. Dans les *tierras frias,* les chênes, puis les conifères deviennent prédominants dans la composition des forêts; les moyennes annuelles de température peuvent s'abaisser jusqu'à 10 °C. Enfin, vers 3 700 m, les arbres disparaissent et font place aux prairies de l'étage alpin.

« cierges » dans les régions semi-arides des hauts plateaux mexicains; au loin, une chaîne de volcans de la Vallée de Mexico

ministère des Communications à Mexico

Développement économique et niveaux de vie.

Le revenu annuel par tête des républiques de l'Amérique centrale les plus favorisées atteint 150 dollars à Honduras et 160 dollars au Guatemala; il n'est que la moitié du revenu moyen de Cuba (310 dollars) et le tiers de celui de l'Argentine (460 dollars).

● *Les facteurs physiques et les communications.* Le climat est favorable aux cultures, mais le relief accidenté se trouve à l'origine de la dispersion du peuplement et du séparatisme politique. Le cadre naturel de l'économie des pays de l'Amérique centrale a poussé chaque pays — et parfois même une région à l'intérieur d'un pays — à orienter son économie vers le monde extérieur plutôt qu'à se joindre aux autres pays pour former un ensemble politique et

Indienne de l'État d'Oaxaca

Phot. Viollet, Ferlet, Aubert de la Rüe.

AMÉRIQUE CENTRALE
ET ANTILLES
0 100 200 300 km
ÉTATS-UNIS
TEXAS
LOUISIANE
MISSISSIPPI
ALABAMA
GÉORGIE
FLORIDE
HOUSTON
Baton Rouge
Mobile
Pensacola
Tallahassee
Savannah
Jacksonville
Montgomery
Bermudes
Pt Arthur
Galveston
NOUVELLE-ORLÉANS
Orlando
C. Canaveral
Tampa
St Petersburg
L. Okeechobe
W. Palm Beach
Gr. Abaco
Gr. Bahama
Miami
C. Sable
Key West
DÉTROIT DE FLORIDE
Nassau
New Providence
Andros
Lleuthera
Cat I
San Salvador
Rum Cay
Long I.
Crooked I.
Acklin
Mayaguana
Is Caicos
Is Turks
Iles Turques
Iles Lucayes
OCÉAN ATLANTIQUE
GOLFE DU MEXIQUE
Tr. du Cancer
LA HAVANE
Mariano
Guanabacoa
Matanzas
Cárdenas
Sagua la Gde
Espiritu Sancto
Artemisa
Colón
Sta Clara
Caibarién
Remedios
Iles Camagüey
Pinar del Río
Guines
Morón
Cienfuegos
Trinidad
St Spiritus
Ciego de Avila
Camagüey
Nuevitas
Holguin
Gibara
Banes
Victoria de las Tunas
Bayamo
Manzanillo
Guantánamo
Santiago de Cuba
C. Cruz
I. de Pinos
Gr. Cayman
GB
Jamaïque
Montego Bay
Pt Antonio
Kingston
Spanish Town
Savanna la Mar
C. du la Jamaïque
Golfe de Campêche
Progreso
Merida
YUCATAN
Izamal
Chichen Itza
Valladolid
Pto de Morelos
Campêche
Champoton
Pto del Carmen
CAMPICHE
QUINTANA ROO
Vera Cruz
Tuxtla Gutierrez
Ciudad Las Casas
Yaxchilan
Flores
PETEN
Tikal
Chetumal
Corozal
Belize
Stann Creek
Orange Walk
Progreso
Matamoros
Vera Cruz
Pto de Cozumel
Vigia Chico
CHIAPAS
GUATEMALA
HONDURAS BR.
Comitan
Quezaltenango
Totonicapan
Antigua
Chiquimula
Copán
Gracias
Omoa
Pto Barrios
Pto Cortés
Tela
La Ceiba
Pto Castillo
Trujillo
Iriona
Pedro Sula
Yoro
Olanchito
Aguan
Guatemala
Comayagua
Juticalpa
Tegucigalpa
Siguatepeque
Yuscaran
Danli
Choluteca
Jinotega
Matagalpa
Boaco
Chinandega
León
Managua
Masaya
Granada
Juigalpa
Libertad
Bluefields
Providencia
St Andrés
Albuquerque
Pto Cabezas
Bonanza
Iriacus a Dios
Rio Coco
Rio Grande
Rio Wanks
Rio Patuca
Rio Aguan
Rio Ulua
Rio Motagua
Rio Chamelecon
Rio Ulua
Rio Humuya
Rio Goascoran
Rio Lempa
Rio Paz
Rio Suchiate
Rio Usumacinta
Rio Grijalva
Rio Tonala
Rio Coatzacoalcos
Rio Papaloapan
Rio Tecolutla
Rio Panuco
Rio Grande
Rio Bravo del Norte
Rio Conchos
Rio Salado
Rio Nazas
Rio Aguanaval
Rio Verde
Rio Lerma
Rio Santiago
Rio Balsas
Rio Mezcala
Rio Zacatula
Rio Ometepec
Rio Papagayo
Rio Tehuantepec
Rio Coatzacoalcos
Rio Grijalva
Rio Usumacinta
Rio Tonala
Rio Suchiate
Rio Paz
Rio Lempa
Rio Goascoran
Rio Ulua
Rio Motagua
Rio Chamelecon
Rio Humuya
Rio Aguan
Rio Ulua
Rio Patuca
Rio Wanks
Rio Coco
Rio Grande
Rio Bravo del Norte
Rio Conchos
Rio Salado
Rio Nazas
Rio Aguanaval
Rio Verde
Rio Lerma
Rio Santiago
Rio Balsas
Rio Mezcala
Rio Zacatula
Rio Ometepec
Rio Papagayo
Rio Tehuantepec
Golfe de Honduras
Golfe de Fonseca
Golfe de Nicoya
Golfe des Mosquitos
Golfe du Darién
Golfe de Panamá
Golfe de Venezuela
Golfe de Paria
Golfe de Maracaibo
Golfe de Guajira
Golfe de Uraba
Golfe de Morrosquillo
Golfe de Tribugá
Golfe de Urabá
Golfe de Morrosquillo
Golfe de Tribugá
Golfe de Guayaquil
Golfe de Panamá
Golfe de Darién
Golfe de Mosquitos
Golfe de Nicoya
Golfe de Fonseca
Golfe de Honduras
Golfe de Campêche
Golfe de Mexique
Golfe de Venezuela
Golfe de Paria
Golfe de Maracaibo
Golfe de Guajira
Golfe de Uraba

ÉCONOMIE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE ET DES ANTILLES

économique unique. En même temps, il a créé des zones de peuplement relativement denses, où se trouvent associées une agriculture intensive et une pression démographique locale élevée, laissant subsister des zones étendues qui pourraient être rendues fertiles si elles étaient habitées. L'insuffisance des moyens de communication a contribué aussi à la dispersion des Etats et du peuplement : l'Amérique centrale manque de voies de communication intérieures. A l'exception du Guatemala et du Salvador, les capitales ne sont pas unies entre elles par des routes ou des chemins de fer convenables. D'ailleurs, la densité du réseau ferroviaire est très faible et plus de la moitié des lignes appartiennent aux compagnies de bananes et sont réservées à leur usage exclusif.

● *Les facteurs historiques.* Les colons de l'Amérique centrale n'étaient, au début de la colonisation, que de petits fermiers. Mais, avec l'introduction de cultures commerciales — surtout l'indigo et le coton —, des domaines étendus furent acquis par des familles de colons déjà installés ou par des Espagnols bénéficiant de la faveur de la couronne hispanique. La domination politique, assise sur la possession de la terre et la richesse, devint ainsi l'apanage de grandes familles. Cet état de choses persista après l'accession à l'indépendance. La politique économique de chaque pays s'est trouvée ainsi subordonnée aux ambitions d'une minorité ou d'un chef d'armée, ce qui favorisa le séparatisme.

améthyste

● *Les facteurs économiques.* Au point de vue économique, ces pays dépendent tous plus ou moins de deux produits clés, le café et les bananes, dont les exportations jouent un rôle fondamental. Mais les recettes provenant des exportations, instables en raison des variations des cours, sont rarement utilisées à promouvoir le développement économique, mais plutôt à spéculer sur les biens fonciers ou à acquérir des biens de luxe. De plus, ces exportations se dirigent surtout vers les Etats-Unis, qui ont ainsi orienté le développement économique dans le sens de leurs propres besoins : il faut souligner la présence, en Amérique centrale, de grandes sociétés étrangères, principalement de la société américaine United Fruit Company et ses nombreuses filiales, qui sont propriétaires d'immenses plantations de bananiers (la plupart des plantations de caféiers sont l'œuvre de planteurs locaux) ; elles ont réduit les marges d'expansion de l'économie et du niveau de vie. Les profits que ces sociétés étrangères retirent ne sont consacrés que dans une faible mesure au développement économique de l'Amérique centrale. Cependant, afin de dépendre moins étroitement des Etats-Unis et d'accroître en même temps leur niveau de vie, les républiques essaient de diversifier leur économie et d'instituer une certaine collaboration économique, l'une des tâches ne pouvant se réaliser sans l'autre. Mais ces économies rivales et non complémentaires, font que les cinq pays se concurrencent sur les marchés d'exportations et gagneraient peu à s'unir pour former un bloc. D'autre part, chaque pays est étroitement lié à l'économie mondiale, et le seul avantage par rapport à celle-ci réside dans de meilleures conditions faites nécessairement à la production de certains produits agricoles, particulièrement du café. Cette situation impose des limites très sévères aux possibilités de diversification de l'économie en Amérique centrale ; le nombre d'industries qui pourraient s'édifier pour la production de biens remplaçant ceux que l'on doit importer est très restreint. Les perspectives de développement d'autres produits d'exportation, dans le dessein de réduire l'importance des cultures de café ou de bananes, sont également limitées à deux ou trois produits agricoles. (→ Biblio.)

cardinal AMETTE

AMÉRIQUE DU NORD, nom donné à la partie septentrionale du continent américain, s'étendant sur le Mexique, les Etats-Unis et le Canada. V. AMÉRIQUE.

AMÉRIQUE DU SUD, nom donné à la partie méridionale du continent américain et comprenant tout l'ensemble des terres américaines se développant depuis l'isthme de Panamá jusqu'au détroit de Magellan et au cap Horn. V. AMÉRIQUE.

AMÉRIQUE ESPAGNOLE, ensemble des anciennes colonies espagnoles du Nouveau Monde, c'est-à-dire des quatre vice-royautés de la Nouvelle-Espagne, de Terre-Ferme, du Pérou et de La Plata, et des cinq capitaineries générales de Guatemala, du Chili, de Caracas, de Porto Rico et de la Havane. Ces colonies ont été détachées de la métropole soit au début du XIXe s., par les guerres de l'indépendance, soit à la fin du même siècle par la guerre hispano-américaine. Cuba, le Mexique, le Guatemala, le Honduras, le Salvador, le Nicaragua, Costa Rica, Panamá, la Colombie, le Venezuela, l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili, la république Argentine, le Paraguay et l'Uruguay, forment aujourd'hui autant de républiques indépendantes ; quant à l'île de Porto Rico, elle constitue un des territoires extérieurs des Etats-Unis d'Amérique. (V. AMÉRIQUE.)

AMÉRIQUE LATINE, nom donné à l'ensemble des parties du Nouveau Monde colonisées par les Espagnols et par les Portugais (Brésil) dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du Sud. (V. AMÉRIQUE.)

AMERLING (Friedrich VON), peintre autrichien (Vienne 1803 - *id.* 1887). Peintre préféré de la Cour, il exécuta plus de mille portraits (musée de Vienne), ainsi que des compositions historiques et des tableaux de genre.

AMERLING (Karel Slavoj), pédagogue et philosophe tchèque (1807-1884). Il rendit de grands services à l'enseignement comme vulgarisateur et comme directeur de l'Ecole supérieure tchèque de Prague. Auteur de divers ouvrages philosophiques.

AMERLO, AMERLOT ou **AMERLOQUE** n. Arg. Américain.

AMERONGEN, village des Pays-Bas (prov. d'Utrecht), au S.-E. d'Utrecht. Château où Guillaume II s'est retiré en s'enfuyant d'Allemagne, en 1918.

AMÉROSPORE n. f. Bot. Spore unicellulaire.

AMÉROSPORÉ, E adj. Bot. Se dit d'un champignon possédant des amérospores.

AMERRIR v. intr. (de *mer*, par analogie avec *atterrir*). Se poser à la surface de l'eau, en parlant d'un aéronef (hydravion ou avion amphibie).

AMERRISSAGE n. m. Action d'amerrir : *L'amerrissage d'un hydravion.*

AMERS (LACS), lacs salés d'Egypte, en basse Egypte, par où passe le canal de Suez, au S. d'Ismaïlia.

AMERSFOORT, v. des Pays-Bas (prov. d'Utrecht), sur l'Eem, au S. de l'IJsselmeer ; 66 400 hab. Centre de villégiature entouré de forêts. Tour gothique (XVe s.). Eglise du XVe s. et maisons du Moyen Age, dans les remparts. Ecluses du XIVe s. Confection. Travail du cuir. Industries chimiques et alimentaires. Constructions mécaniques et navales. Métallurgie.

AMERTUME n. f. (lat. *amaritudo*). Saveur amère : *Une amertume fraîche d'eau marine* (Colette). *O odeurs concentrées, [...] cacaos délicieux finement torréfiés dont l'amertume s'exhale* (Valéry). || — *Fig.* Tristesse causée par le regret ou la déception : *Le souvenir de mes égarements répandit sur ses derniers jours une grande amertume* (Chateaubriand). || *Un calice d'amertume* (littéraire), une série de chagrins. || Ressentiment : *Il n'eut, à ce souvenir, que des paroles d'amertume.*
— Œnol. *Amertume* ou *Maladie de l'amer*, maladie des vins due à une bactérie qui transforme le glycérol en acroléine et forme de l'acide butyrique.
— SYN. : *affliction, désolation, douleur, mal, peine, souffrance, tourment.*
— ENCYCL. Œnol. L'*amertume* est une maladie d'origine microbienne que l'on rencontre principalement dans les vins rouges mis en bouteilles. Les germes responsables de la maladie attaquent surtout la glycérine du vin. Pour lutter contre cette maladie, on peut tuer les ferments par addition de métabisulfite de potassium, puis coller et filtrer. Parfois, on peut aussi mélanger le vin amer à de la vendange en fermentation pour refaire une fermentation alcoolique avec des levures sélectionnées.

AMESBURY, v. de Grande-Bretagne (Wiltshire), au N. de Salisbury ; 14 200 hab. — Aux environs, grand ensemble de monuments mégalithiques de Stonehenge. Ruines d'une abbaye.

AMESHA-SPENTA. V. AMSHASPENDS.

AMÉSITE n. f. (du gr. *ametos*, sans intermédiaire). Minéral lamellaire, du groupe des chlorites, aluminosilicate hydraté de magnésium et de fer, en masses cristallines vert clair, à éclat nacré.

AMÉTABOLE adj. (gr. *ametabolos*, sans changement). Se dit des insectes qui ne subissent que de légères modifications dans leurs caractères extérieurs au cours de leur développement, comme c'est le cas chez les aptérygotes et chez certains ptérygotes (orthoptères, termites, hémiptères), lorsqu'ils sont sans ailes : *Les podures sont amétaboles.* (Contr. MÉTABOLE.)

AMÉTALLIQUE adj. Econ. polit. *Système amétallique*, système monétaire dans lequel le billet de banque a cours forcé et n'est garanti par aucun stock de métal précieux.

AMÉTAMORPHOSE n. f. Phénomène présenté par certains animaux qui ne subissent pas de métamorphose complète.

AMÉTHYSTE n. f. (gr. *amethustos*, qui n'est pas ivre). Minér. Variété violette de quartz, ainsi nommée parce que les Anciens lui attribuaient la propriété de préserver de l'ivresse. || *Améthyste orientale*, variété violette de corindon. || *Améthyste basaltine*, variété violacée d'apatite. || — *Fig.* Couleur violette : *Tes beaux yeux de sombre améthyste* (Leconte de Lisle).
— Ornith. Oiseau-mouche vert à gorge rouge et à queue fourchue, qui habite le nord de l'Amérique méridionale. (Nom sc. : *Callilphlox amethystina.*)
— ENCYCL. Minér. L'*améthyste* est un quartz, probablement coloré par de l'oxyde de manganèse. Sa couleur offre toutes les nuances du violet. On l'utilise beaucoup en bijouterie. Au Moyen Age, on l'emploie à la confection de coupes et de vases. Au XVIIe s. elle sert, en incrustations, à la décoration de meubles précieux. On distingue les améthystes orientales (provenant de Ceylan et de Sibérie) des améthystes occidentales (Espagne, France, Allemagne) ; les premières, qui sont des corindons, sont plus estimées que les secondes.
— Hist. relig. L'*améthyste* est identifiée avec une des douze pierres enchâssées dans le pectoral du grand prêtre des israélites.

AMÉTROPE adj. (*a* priv., gr. *metron*, mesure, et *ôps, ôpos*, œil). Se dit d'une personne dont la vue n'est pas normale.

AMÉTROPIE n. f. Anomalie de la réfraction oculaire, groupant la myopie, l'hypermétropie et l'astigmatisme. (Contr. EMMÉTROPIE.)

AMETTE (Léon Adolphe), prélat français (Douville 1850 - Antony 1920). Archevêque de Paris (1908), cardinal (1911), il travailla beaucoup à la modernisation des méthodes pastorales dans un diocèse très traditionaliste. Sur le plan politique, il était de tendances conciliatrices.

AMEUBLEMENT n. m. Ensemble des meubles qui garnissent ou ornent une maison, un appartement, une pièce.
— ENCYCL. V. MEUBLE et DÉCORATIF, *Arts décoratifs.*

AMEUBLIR v. tr. Agric. Rendre des terres plus meubles.
— Dr. civ. Convertir en biens meubles. || Faire entrer tout ou partie de ses immeubles dans la communauté.

AMEUBLISSEMENT n. m. Agric. Travail pour ameublir la terre. (V. part. *encycl.*)
— Dr. civ. Clause de communauté conventionnelle par laquelle les époux, ou l'un d'eux, assimilent un immeuble à un meuble, pour le faire entrer dans la communauté. (L'ameublissement est *général* quand il comprend tous les immeubles ; *particulier*, quand il ne s'applique qu'à certains immeubles spécialement désignés.)
— Géomorphol. Transformation d'une roche cohérente en débris meubles, mobilisables par l'érosion. (L'ameublissement des roches

Phot. Tikhomiroff-Rapho, Roll.

cohérentes est la phase initiale de la géomorphogenèse. Il peut s'effectuer par altération* chimique ou par désagrégation* mécanique.)

— ENCYCL. Agric. *L'ameublissement* du sol a pour effet de faciliter la germination des semences et le développement des jeunes plantes, la circulation et l'emmagasinage de l'eau ; l'aération qu'il provoque développe l'activité utile des microorganismes. L'ameublissement est obtenu par l'emploi des outils aratoires (pioche, charrue, herse, scarificateur, etc.).

AMEUILLE (Pierre), médecin français (Nevers 1880 - Paris 1947). Médecin des hôpitaux (1920), membre de l'Académie de médecine (1942). Par ses rigoureuses recherches cliniques, radiologiques et surtout histologiques, il illustra la pneumologie et fonda, sur de solides bases anatomo-cliniques, la pathologie des bronches.

AMEULONNER v. tr. Mettre en meules le foin, la paille ou les céréales moissonnées.

AMEUTEMENT n. m. Action d'ameuter.

AMEUTER v. tr. (de *meute*). Rassembler dans un dessein hostile ; soulever : *Contre un succès qui nous gêne, on ameute la foule* (Hugo). *Supposons que j'ameute les voisins !* (J. Romains).

— Vén. Faire chasser bien ensemble tous les chiens de meute. (Syn. RALLIER.)

ÁMFISSA. V. AMPHISSA.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE, ch.-l. de cant. de l'Eure (arrond. d'Evreux), dans la plaine du Neubourg ; 429 hab. (182 aggl.).

AMFREVILLE-LA-MI-VOIE, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la banlieue rouennaise, sur la Seine ; 2 407 hab. (2 291 aggl.). Fabrique de fils isolés. Impression de tissus. Engrais.

AMHARA, anc. prov au N. de l'Ethiopie, qui comprenait le bassin de l'Atbara et du lac Tana.

AMHARIQUE n. m. Langue parlée dans la partie centrale du haut plateau abyssin (Begamder, Choa, Godjam).

— ENCYCL. L'*amharique* s'est développé à partir d'un parler proche du guèze et a subi fortement l'influence du substrat couchitique. Langue de l'Administration depuis la constitution du Nouvel Empire au XIIIe s., l'amharique continue à s'étendre encore aujourd'hui. Jusqu'à nos jours, il n'était écrit qu'occasionnellement ; on a quelques poésies du XIVe s. et des commentaires de livres religieux des XVIe-XVIIe s. De nos jours, une littérature, surtout encore didactique, se développe. La phonétique de l'amharique diffère de celle du guèze notamment par la disparition des laryngales et par l'apparition de nombreuses prépalatales, provenant de la mouillure de dentales, palatales et liquides. Le nom est invariable, en dehors d'une forme de pluriel en *-oč*. La majorité des verbes est à trois consonnes radicales, mais les racines à quatre consonnes sont plus nombreuses qu'en guèze. Des changements phonétiques (disparition de laryngales et de semi-voyelles) ont produit des verbes abrégés de constitution spéciale. Enfin, l'amharique connaît des formations composées expressives, où un radical invariable est conjugué au moyen d'un verbe servant d'auxiliaire. Pour l'expression des temps et des modes, on dispose, outre de formes héritées du guèze, de formes composées avec auxiliaire postposé. A côté du thème simple, il y a un thème fréquentatif à répétition interne (*nagäggara*, il a parlé beaucoup, souvent...). Les autres modalités de l'action (réfléchi-passif, causatif, factitif, coopération [adjutatif], etc.) sont exprimées par des thèmes à préfixes. L'ordre des mots et l'arrangement de la phrase n'ont plus rien de sémitique. La phrase est souvent longue et périodique, avec subordonnées et incises avant la principale, le verbe principal se trouvant à la fin.

AMHERST, v. et port du Canada (Nouvelle-Ecosse), sur la baie de Cumberland ; 10 000 hab. Centre commercial et industriel.

AMHERST (Jeffrey, baron), maréchal britannique (Riverhead, Kent, 1717 - Montreal, Kent, 1797). Après avoir combattu en Allemagne et aux Pays-Bas pendant la guerre de Succession d'Autriche et au début de la guerre de Sept Ans, il commanda dès 1758 les forces britanniques en Amérique du Nord. Il y acheva la conquête du Canada par la prise de Montréal (1760). Nommé gouverneur général de l'Amérique du Nord, il échoua contre la révolte des Indiens commandés par Pontiac. Retourné en Angleterre dès 1763, il obtint le commandement en chef de l'armée.

AMHERSTIA n. m. (dédié à *lady Amherst*). Arbre de l'Inde, tenu pour l'un des plus beaux du monde et dont les fleurs écarlates, en grappes d'un mètre de long, sont offertes aux dieux dans les cérémonies bouddhiques. (Nom sc. : *Amherstia nobilis*. Ordre des légumineuses, famille des césalpiniacées.)

AMHERST OF ARAKAN (William PITT AMHERST, comte), administrateur britannique (1773 - Knole Park, Kent, 1857), neveu et héritier de Jeffrey Amherst. Gouverneur général de l'Inde (1823-1828) lors de la première guerre birmane (1824), qui ajouta à la colonie les districts d'Arakan et Ténassérim.

AMI, E n. (lat. *amicus, amica*). Personne avec qui l'on est lié d'amitié : *Un ami d'enfance. Qu'un ami véritable est une douce chose* (La Fontaine). ‖ *Par extens.* Amant, maîtresse : *Prendre un ami qui vous entretiendra* [...] *c'est une façon de se ranger* (J. Romains). ‖ *Fam.* Dans certaines provinces ou certains milieux (et en particulier sous la forme *bon ami, bonne amie*), celui qui courtise une jeune fille, celle que courtise un jeune homme : *C'était une salamandre que cet habile homme avait prise pour sa bonne amie* (A. France). ‖ Camarade : *Un ami de collège, de régiment, une amie de pension.* ‖ *L'ami de la maison,* qui vit dans l'intimité de la famille. ‖ *Fam. Mon ami,* terme employé par un supérieur envers un inférieur ; et, *ironiq. : Mon petit ami.* ‖ Personne qui ne cherche pas à nuire : *Ouvrez, je viens en ami ! Qui va là ?* [...] *Messieurs, ami de tout le monde !* (Molière). ‖ *Par extens.* Personne qui a une vive affection pour un groupe de gens, ou un goût prononcé pour certaines idées ou certaines choses : *Un ami du peuple. Un ami de la justice. Ami de la vertu plutôt que vertueux* (Boileau).

— LANGUE CLASS. *Ami de cour,* celui qui n'a que les apparences de l'amitié. ‖ *M'amie, ma mie,* formes archaïques de *mon amie.*

◆ Adj. (construit avec la préposition **de**). Lié par l'amitié : *Il passe pour miracle parmi les hommes quand on voit deux personnes vraiment amies* (Bossuet). ‖ Qui a un penchant pour : *Il est ami des définitions précises.* ‖ Qui annonce des sentiments affectueux : *Une main amie. Visage ami.* ‖ Accueillant, propice : *Rivage ami. Vents amis.*

— Hist. anc. Titre d'honneur que portaient les principaux officiers à la cour des rois d'Egypte, de Perse, de Macédoine, etc. ‖ Chez les Romains, titre donné à certains familiers d'Auguste.

— Hist. relig. *Société des Amis,* nom que les quakers se donnent à eux-mêmes.

— ALLUS. LITTÉR. ***Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie,*** vers de Corneille dans *Cinna* (acte V, sc. III). On ne cite généralement que le premier hémistiche, et presque toujours par plaisanterie. ‖ ***Rien n'est si dangereux qu'un ignorant ami ; Mieux vaudrait un sage ennemi,*** vers de La Fontaine devenus proverbe (*l'Ours et l'Amateur des jardins*). ‖ ***Qu'un ami véritable est une douce chose !,*** vers de La Fontaine dans *les Deux Amis.* ‖ ***Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis,*** V. ESPRIT. ‖ ***L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait,*** vers de Molière dans *le Misanthrope* (acte Ier, scène Ire).

— ALLUS. HIST. ***Mon Dieu, protégez-moi contre mes amis ; quant à mes ennemis, je m'en charge,*** V. CHARGER.

Ami de la religion (L'), périodique catholique français fondé en 1814 par M. J. P. Picot ; parmi ses premiers collaborateurs, on compte Lamennais et Bonald. Mais la position gallicane prise par ce journal lui valut les attaques de *l'Avenir,* et à partir de 1840 il périclita. Rénové en 1848 par Montalembert et Dupanloup, il subsista jusqu'en 1862.

Ami des hommes (L'), ou *Traité de la Population,* par le marquis Riqueti de Mirabeau (1755). Selon ce livre un peu confus, très discuté à son époque : 1° La vraie richesse ne consiste que dans la population ; 2° La population dépend de la subsistance ; 3° La subsistance ne se tire que de la terre. (Il suit de là que tout dépend de la terre, conformément aux doctrines des physiocrates.)

Ami du peuple (L'), l'une des feuilles les plus fameuses de la Révolution, rédigée par Marat, qui lui-même prenait cette qualification. Le premier numéro parut le 12 septembre 1789, sous ce titre : *le Publiciste parisien, journal patriotique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'Offrande à la Patrie.* Le journal devint, dès le 16, *l'Ami du peuple ou le Publiciste parisien.* Poursuivi et interrompu, il changea de titre : *Journal de la République française* (sept. 1792-mars 1793), puis *le Publiciste de la République française.* Son dernier numéro parut le lendemain de la mort de Marat, le 14 juillet 1793. Dans un style oratoire, Marat dénonçait avec fureur les traîtres voleurs et conspirateurs qu'il voyait partout.

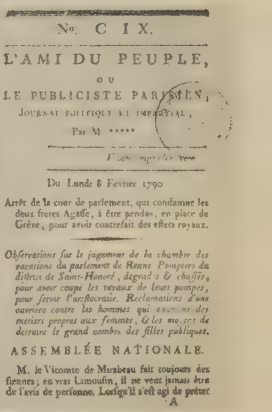
N° CIX.

L'AMI DU PEUPLE,

OU

LE PUBLICISTE PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. *****

Du Lundi 8 Février 1790

Arrêt de la cour de parlement, qui condamne les deux freres Agasse, à être pendus, en place de Grève, pour avoir contrefait des effets royaux.

Observations sur le jugement de la chambre des vacations du parlement de Rouen, Pompiers du district de Saint-Honoré, dégradés & chassés, pour avoir coupé les tuyaux de leurs pompes, pour servir l'aristocratie. Réclamations d'une ouvrière contre les hommes qui exercent des métiers propres aux femmes, & les moyens de détruire le grand nombre des filles publiques.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. le Vicomte de Mirabeau fait toujours des siennes ; en vrai Limousin, il ne veut jamais être de l'avis de personne. Lorsqu'il s'est agi de prêter

« l'Ami du peuple »

Ami du roi (L'), titre sous lequel parurent, pendant la Révolution française, deux feuilles royalistes, considérées comme la continuation de *l'Année* littéraire* de Fréron. *L'Ami du roi* de l'abbé Royou, beau-frère de Fréron (sept. 1790-mai 1792), eut plus de succès que celui de Crapart-Montjoie (juin 1790-10 août 1792).

Ami et Amile, chanson de geste du XIIe s., légende à la fois féodale et hagiographique, connue également par une épître latine de Raoul Le Tourtier (XIe s.), et par une *Vie* latine de ces deux saints (XIIe s.). La vie des deux héros est une suite de miracles. Nés le même jour, c'est à l'âge d'homme qu'ils se rencontrent et se lient d'amitié. Leur ressemblance est surprenante, ce qui permet à Ami de se substituer à Amile dans un duel judiciaire et de conquérir pour lui la fille d'un roi. Plus tard, Ami est atteint de la lèpre ; Amile le soigne, et n'hésite pas à tuer ses deux enfants dont le sang, selon un avis du ciel, peut seul guérir le malade. Ami guérit, et les deux enfants ressuscitent. Les deux compagnons meurent le même jour. On les enterre dans deux églises différentes, à Mortara, en Lombardie, mais leurs tombes se réunissent miraculeusement et ils sont vénérés comme deux saints.

Ami Fritz (L'), roman d'Erckmann-Chatrian (1864). L'histoire d'un riche propriétaire, Fritz Kobus, célibataire endurci, que l'adresse du bon et subtil rabbin David Sichel amène au mariage, est surtout une occasion de présenter des tableaux de la vie alsacienne. Une comédie en trois actes (1876) a été tirée de ce roman par les auteurs ; sur le même sujet existe une comédie lyrique, avec musique de Mascagni (1893).

Amis de la Constitution (SOCIÉTÉ DES). V. JACOBINS.

Amis de la Constitution (SOCIÉTÉ DES), société fondée sous la République de 1848. Elle se composait des républicains modérés de la nuance du *National* et de Cavaignac. Elle fut aussi éphémère que la Constitution qu'elle voulait défendre.

Amis de la Patrie (THÉÂTRE DES). V. LOUVOIS (*théâtre*).

Amis des Noirs (SOCIÉTÉ DES), société fondée à Paris par Brissot, en 1788, en fait filiale d'une société analogue fondée à Londres dès 1787. Son but était de préparer l'affranchissement des Noirs « en obtenant, avant la suppression de l'esclavage lui-même, l'abolition de la traite ». Elle voulait aussi favoriser l'établissement d'une monarchie constitutionnelle. Elle compta parmi ses membres Mirabeau, Sieyès, l'abbé Grégoire, La Fayette. Elle n'obtint que la suppression des primes favorisant la traite.

Amis du peuple (SOCIÉTÉ DES), société politique fondée par Raspail après la révolution de juillet 1830 afin de propager les idées

Jeffrey AMHERST

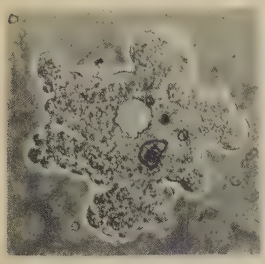

amibe

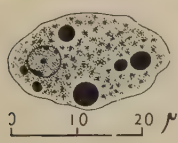

républicaines ; la *loge des Amis de la vérité* se fondit avec elle. Imitant le club des Jacobins, elle donna d'abord des séances publiques, qu'interdit Casimir Périer. Parmi ses membres, citons Godefroy Cavaignac, Garnier-Pagès, Marie, Dupont, Bethmont, Michel (de Bourges).

AMIABLE adj. (lat. *amicabilis*). Qui a lieu par la voie de la conciliation, par opposition à la voie contentieuse : *Partage amiable.* || Qui concilie : *Médiateur amiable.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Aimable : *Le diable | Se glissa sans rien dire et d'un air amiable | Derrière le bon Dieu* (Hugo).
— Dr. *Amiable compositeur,* v. COMPOSITEUR.
— Math. *Nombres amiables,* paire de nombres dont chacun est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre. (Ainsi 284 et 220 ; les parties aliquotes de 284 sont : 1, 2, 4, 71, 142 ; celles de 220 : 1, 2, 4, 5, 10, 11, 20, 22, 44, 55, 110. Or, $284 = 1 + 2 + 4 + 5 + 10 + 11 + 20 + 22 + 44 + 55 + 110$; et $220 = 1 + 2 + 4 + 71 + 142$.)
— ***À l'amiable*** loc. adv. De gré à gré, sans intervention judiciaire : *Terminer un différend à l'amiable.*

AMIABLEMENT adv. De façon amiable ; par voie de conciliation.

AMIANTACÉ, E adj. Qui ressemble à l'amiante

AMIANTE n. m. (gr. *amiantos,* incorruptible). Minéral présentant une contexture fibreuse textile naturelle, formé d'un silicate hydraté de calcium et de magnésium.
— ENCYCL. Le terme *amiante* s'applique plus spécialement aux fibres blanches et brillantes, alors que les fibres légèrement teintées, verdâtres ou grisâtres, par suite de la présence d'impuretés (alumine ou oxyde de fer), sont désignées sous le nom d'*asbeste.* Ces fibres sont insensibles à l'action des feux de foyer et ne fondent que sous le chalumeau. Les fibres sont extraites du minerai par broyage entre des meules de fonte. Elles sont ensuite battues, cardées et filées suivant une technique s'apparentant à celle de l'industrie de la laine cardée. On ne peut produire que des fils assez gros, en raison de la raideur des fibres, qui s'accrochent difficilement les unes aux autres. Très souvent on fabrique des fils armés, avec une âme métallique (cuivre ou laiton) entourée d'amiante, ce qui en augmente beaucoup la résistance.
Les fils d'amiante sont utilisés pour le tissage d'étoffes recherchées pour leurs qualités d'incombustibilité (vêtements de protection, décors de théâtre, etc.). Les fils armés sont également utilisés pour la fabrication des tissus entrant, après imprégnation avec des résines synthétiques, dans la fabrication des garnitures de freins d'automobiles. Les gros fils d'amiante, en cordes ou tresses, sont utilisés à des fins de calorifugeage.
Le principal pays producteur est le Canada, suivi de loin par l'Union sud-africaine et la Rhodésie du Sud.

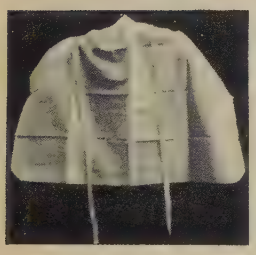

amict

AMIANTE-CIMENT n. m. Matériau constitué par du ciment dans lequel on a incorporé des fibres d'amiante, dans la proportion de 10 à 15 p. 100. || Pl. *des* AMIANTES-CIMENTS.
— ENCYCL. L'*amiante-ciment* se prépare à partir du mélange d'amiante et de ciment homogénéisé dans un excès d'eau, suivant une technique analogue à celle de la fabrication du carton. Par déformation de plaques encore fraîches, on obtient des objets de formes variées. La feuille enroulée sur mandrin métallique donne des tuyaux.

AMIANTIFÈRE adj. Qui contient de l'amiante : *Un terrain amiantifère.*

AMIANTIN, E adj. Fait d'amiante : *Un rideau amiantin.*

AMIANTINITE n. f. Variété d'actinote.

AMIANTOSE n. f. Syn. de ASBESTOSE.

AMIATA, massif en partie volcanique d'Italie, dans l'Apennin, où des carrières fournissent la terre d'Ombre ou de Sienne ; 1 734 m. Mines de mercure.

AMIATITE n. f. Minér. Syn. de HYALITE.

AMIDA
bois doré
fin du XIVe s.
Louvre

AMIBE n. f. (gr. *amoibê,* permutation). Etre vivant unicellulaire des eaux douces et salées, qui se déplace en rampant sur des bras temporaires, ou *pseudopodes,* obtenus par déformation de son corps.
— ENCYCL. Universellement considérée comme l'un des êtres vivants les plus simples, l'*amibe* est cependant supérieure aux bactéries du fait qu'elle possède un noyau nettement délimité, qui est pour elle un organe vital. Son cytoplasme interne (*endoplasme*) est granuleux et entouré par un cytoplasme externe (*ectoplasme*) hyalin. L'amibe est enveloppée dans une *membrane* à peine différenciée, dont les propriétés superficielles varient beaucoup selon le milieu. Cette membrane peut adhérer aux supports, haler l'amibe vers les matières qui l'attirent par chimiotactisme*, s'étirer et se rétracter, crever et se reconstituer aussitôt, former des bras (*pseudopodes*) qui entourent les proies et les ingèrent par soudure de leurs extrémités, enfin, quand les circonstances deviennent défavorables, s'épaissir et se plisser régulièrement en formant un *kyste.* Ces diverses propriétés rapprochent l'amibe des cellules libres des animaux supérieurs (globules blancs), qui se comportent comme elle dans la phagocytose*, mais la situent en dessous des autres animaux, même unicellulaires, qui, comme la paramécie, ont une bouche permanente et un rudiment de sexualité. Certaines espèces d'amibes vivent en parasite de l'homme : l'amibe de la dysenterie* (*Entamoeba dysenteriae*), qui peut former des kystes à 4 noyaux, cause une maladie grave et tenace ; *E. coli* (kystes à 8 noyaux) est moins redoutable.
L'amibe sert de type à l'ordre des gymnamœbiens, sous-classe des amibiens, classe des rhizopodes, de l'embranchement des protozoaires.

AMIBIASE n. f. Maladie causée par les amibes. (Syn. AMIBOSE.)
— ENCYCL. L'*amibiase* fut longtemps une maladie exotique. Depuis la Première Guerre mondiale, elle a pénétré en Europe, où l'on a observé des cas chez des sujets n'ayant jamais quitté le continent (ces cas sont dits autochtones). L'examen parasitologique des selles montre la présence des amibes ou de leurs kystes, mais il existe des « périodes négatives » pendant lesquelles l'enkystement des amibes s'arrête et où il devient impossible de faire le diagnostic. Les amibes ont une action nécrosante sur la muqueuse du gros intestin, c'est pourquoi la maladie est surtout caractérisée par la dysenterie* (dysenterie amibienne) ; elle peut se compliquer d'abcès, notamment au foie, plus rarement sur d'autres organes. Son évolution spontanée est chronique. Le médicament classique de l'amibiase est l'émétine. De nombreux médicaments plus récents, d'origine chimique (dérivés iodés), ont donné de bons résultats, mais certains antibiotiques (terramycine) ouvrent d'excellentes perspectives de traitement. (→ Biblio.)

AMIBIEN, ENNE adj. Se dit d'une maladie causée par les amibes : *Dysenterie amibienne.*

AMIBIENS n. m. pl. Sous-classe de rhizopodes comprenant les espèces à pseudopodes lobés, réparties en deux ordres : les gymnamœbiens, ou amibiens nus (amibe), et les thécamœbiens (difflugia).

AMIBOÏDE adj. Qui a rapport aux amibes. || Se dit surtout des mouvements semblables à ceux des amibes.
— ENCYCL. Les mouvements *amiboïdes* nécessitent la réalisation de diverses conditions : présence d'un support auquel le cytoplasme de la cellule puisse adhérer ; existence dans le milieu de certains facteurs aptes à provoquer des déformations du cytoplasme ou pseudopodes qui permettent les mouvements de la cellule.
Ces mouvements amiboïdes ont été analysés et suivis. On a reconstitué la série de déformations liées à l'amiboïsme des globules blancs ; leur vitesse a été mesurée.

AMIBOÏSME n. m. Faculté que possèdent les cellules isolées de se déplacer en rampant sur un support.
— ENCYCL. Cette propriété est ainsi nommée par allusion aux mouvements que présentent les protozoaires du genre amibe. L'*amiboïsme* n'est pas propre aux êtres unicellulaires ; il s'observe aussi chez les plasmodes des myxomycètes et chez les globules blancs du sang. L'amiboïsme permet le déplacement des cellules, par l'émission de prolongements cytoplasmiques transitoires, les pseudopodes*. L'extrémité d'un pseudopode adhérant au support devient le point fixe qui attire le reste du corps cellulaire. Un ou plusieurs nouveaux pseudopodes sont émis, s'attachent un peu plus loin, entraînent la cellule, et ainsi de suite. L'amiboïsme nécessite donc un support offrant des conditions de tension superficielle permettant l'adhérence du pseudopode. En outre, les qualités d'adhésivité du pseudopode sont fonction d'une modification physico-chimique d'une zone localisée du cytoplasme. La vitesse de progression varie avec la température ; elle double chaque fois que la température s'élève de 10 °C. L'amiboïsme constitue une des manifestations élémentaires du mouvement chez les êtres vivants. En outre, les cellules capables d'amiboïsme peuvent incorporer des corps étrangers ou des proies : l'amiboïsme conditionne donc la phagocytose.

AMIBOSE n. f. V. AMIBIASE.

AMICAL, E, AUX adj. (bas lat. *amicalis*). Inspiré par l'amitié ; qui témoigne de l'amitié : *Il la salua d'un ton amical comme s'il la connaissait depuis longtemps* (Maupassant). *Il lui adresse toutefois un regard amical et compatissant* (G. Duhamel). || Qui reste dans les limites de l'amitié : *L'amicale altercation des deux principaux personnages* (Balzac). || Se dit de quelqu'un dont l'attitude exprime l'amitié : *Amicale et confiante, elle vint s'asseoir près de lui* (A. France).

AMICALE n. f. Groupement, association de membres d'une même profession, d'un même établissement, de personnes qui pratiquent le même sport. (Avant que le droit syndical ait été reconnu aux fonctionnaires, ces derniers avaient constitué des amicales en vue de la défense de leurs intérêts et de leurs droits.)

AMICALEMENT adv. De façon amicale : *Il offrit un cigare à M. Panneton, puis il lui demanda amicalement s'il ne venait pas de Paris* (A. France).

AMICI (Giovanni Battista), astronome et opticien italien (Modène 1786 - Florence 1863). Professeur de mathématiques à Modène (1815), puis directeur de l'Observatoire de Florence (1831), il doit surtout sa réputation à ses travaux sur les instruments d'optique. Inventeur d'un spectroscope à prismes à vision directe, de lunettes équatoriales et méridiennes, d'instruments de nivellement, il utilisa le premier les points stigmatiques du dioptre sphérique et l'immersion dans les objectifs de microscopes ; il put ainsi étudier, en 1844, l'orientation des petits cristaux dans les minéraux.

AMICT [mi] n. m. (lat. *amictus*). Linge bénit qui couvre le cou et les épaules du prêtre, à la messe.
— ENCYCL. L'*amict* se porte sous les autres ornements sacerdotaux. Fait de toile fine, l'amict affecte la forme d'un rectangle ; une croix est brodée au centre, et des cordons servent à l'attacher. L'amict dérive du foulard que les Romains portaient au cou. Au début, on en remontait un pan sur la tête, en forme de capuchon, ce que font encore les religieux. On rabat alors le capuchon de l'amict au moment de monter à l'autel.

Amicus Plato, sed magis amica veritas, sentence latine signif. *Platon m'est cher, mais la vérité me l'est encore davantage,* traduction d'une phrase d'Aristote (*Ethique à Nicomaque,* I, 4). Les philosophes l ont souvent citée pour exprimer qu'il ne suffit pas qu'une opinion soit recommandée par l autorité d'un nom respectable comme celui de Platon : il faut encore qu'elle soit conforme à la vérité.

AMIDA. Géogr. anc. Ville d'Arménie, sur le Tigre, une des trois places fortifiées par Dioclétien pour protéger le coude de l'Euphrate et Nisibis contre une offensive des Parthes. Elle fut prise par ces derniers après un siège héroïque de deux mois. Auj. *Diyarbakır.*

AMIDA, nom japonisé d'**Amitābha** (« Lumière infinie »), l'un des cinq bouddhas de la contemplation. Son culte, d'origine obscure, répandu en Chine à partir de 400, fut introduit au Japon par la secte Jōdō, dès 650. L'amidaïsme (culte d'Amida) se distingue des cultes des autres sectes par sa nature populaire et individualiste et son insis-

tance à mettre en avant la foi comme moyen de salut : le fidèle, soutenu dans sa méditation par la répétition de la formule « Namu Amida Butsu », se contente de s'absorber dans l'amour d'Amida et espère une renaissance dans le Paradis occidental (Jōdō). Cette doctrine du salut par la foi, simple et consolatrice, a exercé une influence particulièrement grande pendant les troubles de l'époque de Kamakura (1185-1333), malgré les persécutions du Hieizan (métropole religieuse du bouddhisme orthodoxe).

AMIDAÏSME n. m. Culte d'Amida.

AMIDE n. m. (ancienn. f.) Nom générique donné aux composés dérivant de l'ammoniac ou d'une amine primaire ou secondaire par substitution de radicaux acyles à l'hydrogène.

— Encycl. On distingue de nombreux types d'*amides* : les *monoacylamides* : R—$CONH_2$ (généralement appelés *amides primaires*), découverts en 1830 par J. B. Dumas, et leurs dérivés de substitution à l'azote : R—CONHR', R—CON(R')R" ; les *diacylamides* : R—CONHCO—R' et leurs dérivés de substitution à l'azote : R—CON(R")CO—R' ; enfin, les *triacylamides* : R—CON(CO—R')CO—R". De plus, les amides de toute nature portant un atome d'hydrogène sur l'azote sont susceptibles d'exister sous deux formes en équilibre à l'état liquide ou dissous, exemple :

$$R—CO—NHR' \rightleftarrows R—C(OH)=NR'.$$

Pratiquement, les seuls amides importants sont les monoacylamides substitués ou non. Les amides non substitués R—$CONH_2$ se préparent en déshydratant par la chaleur les sels d'ammonium R—CO_2NH_4, ou, mieux, par action des chlorures d'acides carboxyliques sur un excès d'ammoniac. La substitution à l'ammoniac d'une amine non tertiaire permet la préparation de monoacylamides substitués à l'azote.

Les amides non substitués sont des solides fondant à température élevée (il y a exception pour le formiamide, qui est liquide) ; les amides substitués à l'azote sont liquides ou solides. Les points de fusion servent à identifier soit l'acide, soit l'amine qui les a engendrés. Les points d'ébullition sont élevés, surtout si l'azote n'est pas complètement substitué. La solubilité dans l'eau, infinie pour le formiamide, reste grande pour les homologues. La solubilité dans les hydrocarbures est faible.

Les amides sont neutres aux indicateurs colorés : cependant, tous s'unissent aux acides forts pour former des sels très hydrolysés ; d'autre part, si l'azote porte de l'hydrogène, le sodium forme des dérivés métalliques que l'on attribue à la forme hydroxylée ; exemple : $CH_3—C(ONa)=NH$. Ces dérivés alcalins sont fortement hydrolysés ; les dérivés argentiques, en revanche, sont stables en présence d'eau.

Tous les amides sont hydrolysés à chaud en acide et amine (ou ammoniac), soit en milieu fortement acide, soit en milieu basique (saponification). Seuls les amides R—$CONH_2$ se déshydratent en nitriles sous l'action de la chaleur ou de l'anhydride phosphorique ; seuls aussi ces amides sont transformés en amines RNH_2 par action simultanée du brome et de la soude, et en acides sous l'action de l'acide nitreux.

En principe, tous les amides se condensent avec les organomagnésiens pour engendrer, après hydrolyse, des cétones (aldéhydes dans le cas des formiamides) ; toutefois, la réaction n'est pratique que dans le cas des amides bisubstitués, tels que R—$CON(CH_3)_2$.

AMIDÉ, E adj. Chim. Qui possède la fonction amide.

ʿAMĪDĪ (Al-), fils de Muḥammad Abū Ḥāmid Rukn al-Dīn al-Samarqandī, soufi et célèbre juriste ḥanafite († Boukhara 1218). Habile controverseur, il écrivit sur ce sujet le *Kitāb al-irchād*. Son *Ḥawḍ al-Ḥayāt*, conservé à la Bibliothèque nationale, est un traité philosophique talismanique.

AMIDINE n. f. Nom générique donné aux composés dérivant des amides par substitution à l'oxygène du radical bivalent iminogène =NH.

— Encycl. Les *amidines* répondent à la formule R—$C(=NH)NH_2$; elles se forment dans l'action de l'ammoniac sur les nitriles ou les iminoéthers. Très instables, elles ne peuvent être conservées qu'à l'état de chlorhydrates. Elles s'hydrolysent facilement en amide et ammoniac. On connaît des amidines substituées à l'azote, généralement plus stables.

AMIDO-, préfixe employé incorrectement dans la terminologie chimique au lieu de *amino*. (V. amidogène.)

On trouvera parmi les noms commençant par *amino* les composés affectés à tort du préfixe *amido*.

AMIDOGÈNE n. m. Radical univalent de formule —NH_2. (Syn. aminogène.)

— Encycl. Le nom d'*amidogène*, qui a donné naissance au préfixe *amido*, crée une terminologie incorrecte. Le radical —NH_2 soudé à un radical carboné donne une *amine* ; il conviendra donc d'appeler *aminodérivés* les corps de ce type. Le radical —NH_2 substitué à l'hydroxyle d'une fonction acide crée un *amide* du type $CH_3—CONH_2$; le radical —NH_2 est alors véritablement amidogène.

AMIDOL n. m. Nom donné au diaminophénol 1.2.4. utilisé comme révélateur photographique. (Il fond à 78 °C et est employé sans addition d'alcali.)

AMIDON n. m. (gr. *amulon ; a* priv., et *mulê*, meule ; c'est-à-dire farine obtenue sans le secours de la meule). Substance de réserve hydrocarbonée, que l'on rencontre sous forme de grains dans presque toutes les parties des plantes.

— Encycl. Les grains d'*amidon*, de forme et de dimensions très variables (quelques μ à 200 μ) selon les espèces où on les rencontre, s'accumulent dans les organes de réserve (tige, racine, graines), parfois en telle quantité qu'on peut les en extraire industriellement. Ces grains sont formés alternativement de couches différemment hydratées (zones claires et sombres) entourant le hile. (La croix noire, visible en lumière polarisée, indique la présence de cristaux rayonnant autour du hile.) On ne les rencontre que dans les cellules végétales. (V. amyloplaste.)

Propriétés. L'amidon, insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther, donne dans l'eau chaude une masse gélatineuse appelée *empois*. L'amidon se colore en bleu en présence d'iode.

L'amidon, qui a pour formule $(C_6H_{10}O_5)_n$, se décompose sous l'influence d'une diastase, l'amylase, en maltose, lequel peut se transformer en glucose, sucre non fermentescible.

Usages. L'amidon est utilisé en pharmacie, pour l'empesage du linge, et, surtout, dans l'alimentation (pain, farine de riz, fécule de pomme de terre, tapioca, arrow-root, sagou). En pharmacie, le Codex mentionne l'amidon de blé, qui sert à la préparation du glycéré d'amidon, et l'amidon de maïs. Il tolère l'emploi des autres amidons pour les préparations non officinales. Sous le nom de *fécule*, le Codex mentionne également l'amidon de pomme de terre. En cosmétologie, l'amidon entre dans la composition de certaines poudres adoucissantes pour *masques de beauté*. En papeterie, l'empois d'amidon sert à coller le papier sur des supports divers. (→ Biblio.)

AMIDONNAGE n. m. Action d'amidonner : *L'amidonnage du linge*.

AMIDONNER v. tr. Enduire d'amidon. (Syn. empeser.)

AMIDONNERIE n. f. Usine dans laquelle on fabrique de l'amidon.

— Encycl. La fabrication de l'amidon, pour laquelle on emploie des graines de maïs ou d'autres céréales (blé, riz, mil), comporte les opérations suivantes : 1° le *trempage* dans une solution d'acide sulfureux dilué ou de soude, qui ramollit les grains et dissout lentement leurs enveloppes. A la fin du trempage, l'eau de trempe, chargée en produits solubles organiques et sels minéraux, est écartée, souvent concentrée et vendue comme milieu de culture pour l'industrie des antibiotiques ; 2° la *séparation des germes*, qui se fait après passage des grains dans un broyeur. Elle a lieu en suspension aqueuse par lévigation ; 3° la *libération de l'amidon*, qui se fait dans un moulin ; 4° la *séparation des sons*, qui sont retenus par tamisage de l'amidon en suspension dans l'eau sur une bluterie hexagonale à toiles de soie ; 5° la *séparation du gluten*, fondée sur la différence de densité de l'amidon et du gluten. Elle s'opère sur des plans et ensuite par décantation dans de grandes cuves en ciment ; 6° l'*essorage* du lait d'amidon purifié, qui est fait sur des filtres à vide spéciaux ; 7° le *séchage* dans un séchoir rotatif ou dans un séchoir pneumatique dans un courant d'air chaud. (Le produit fini a 14 p. 100 d'humidité en moyenne ; un séchage spécial de l'amidon très humide donne l'amidon en aiguilles.)

Dans les amidonneries de blé, la séparation du gluten se fait par pétrissage, avec adjonction de produits chimiques. La finesse de l'amidon de riz exige aussi des opérations spéciales.

AMIDONNIER n. m. Ouvrier procédant aux différentes opérations de la fabrication de l'amidon.

— Agric. *Amidonnier sauvage* (*Triticum dicoccoïdes* [*Körn*] et *amidonnier* (*T. dicoccum* [*Schübl*]), noms donnés à deux blés à 28 chromosomes, de la même catégorie que les blés durs et les blés poulards.

AMIDOPHÉNOL n. m. V. aminophénol.

AMIDOPYRINE n. f. Dénomination commune du phényl-diméthyl-diméthylaminopyrazolone, antipyrétique et analgésique, administré *per os* par prises de 0,3 g. (L'usage prolongé de l'amidopyrine peut provoquer des accidents cutanés et de l'agranulocytose.)

AMIDOSTOME n. m. Nématode qui vit en parasite sur la muqueuse du gésier, du ventricule succenturié et de l'œsophage de l'oie domestique, et engendre une affection (*amidostomose* ou *amidostomiase*), souvent mortelle pour les oisons.

AMIDOXIME n. f. Nom donné aux corps résultant de l'action de l'hydroxylamine sur les nitriles, les amidines ou les thioamides. [Leur formule générale est :

$$R—C(NH_2)=NOH,$$

R étant un radical carboné. Ils sont instables.]

AMIDURE n. m. Corps dérivé de l'ammoniac par substitution d'un métal à un atome d'hydrogène.

— Encycl. L'*amidure* de sodium NH_2Na se prépare par action directe du gaz ammoniac sur le sodium chauffé. Il se dégage de l'hydrogène. C'est un solide blanc pouvant s'enflammer au contact de l'air. Il réagit comme le sodium, mais en dégageant de l'ammoniac. Il sert à la préparation des amines et des amides, et à la synthèse de l'indigo.

AMIE n. f. Poisson holostéen très voisin des téléostéens par son squelette ossifié, ses écailles cycloïdes et sa caudale aux lobes presque égaux. (On trouve de nombreuses espèces fossiles dans les terrains tertiaires.

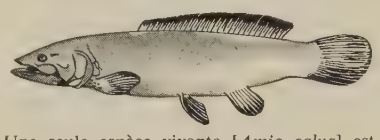

Une seule espèce vivante [*Amia calva*] est répandue dans les rivières et les lacs de l'Amérique du Nord. Type de la famille des *amioïdés*.)

AMIEL (Henri Frédéric), écrivain suisse de langue française (Genève 1821 - *id.* 1881). Il était d'une famille protestante d'origine française. Après avoir voyagé et séjourné à Berlin, il revint à Genève, où il obtint en 1849 la chaire d'esthétique, puis, en 1853, la chaire de philosophie. Il a publié : *Du mouvement littéraire dans la Suisse romande et de son avenir* (1849), des vers, surtout des traductions ingénieuses de poésies étrangères. Mais on ne lit plus guère de lui que les *Fragments d'un journal intime* (publiés pour la première fois en 1883), dont Bernard Bouvier a donné en 1923 une édition qui n'est encore qu'une partie d'un immense manuscrit de 17 000 pages. Ce sont les impressions qu'Amiel notait au jour le jour en s'interrogeant lui-même. D'esprit actif et curieux, Amiel s'est trouvé paralysé devant la vie par une timidité maladive et une perpétuelle inquiétude. Il s'en est consolé en se repliant sur lui-même et en analysant avec une clairvoyance aiguë et parfois subtile son âme et celle des autres. Il y a exprimé une philosophie de la vie, amère quelquefois, mais émouvante et pénétrante. Il incarne un « mal du siècle » plus profond, plus raffiné que celui des romantiques. (→ Biblio.)

grains d'amidon

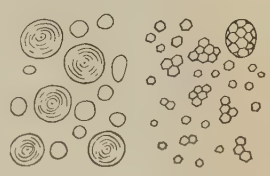

blé riz

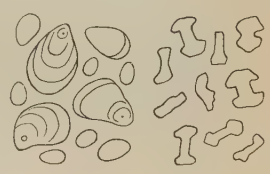

pomme de terre euphorbe

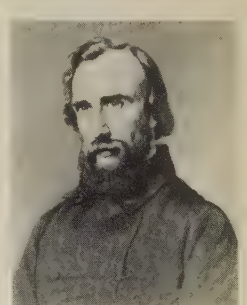

Henri Frédéric AMIEL
par J. Hornung

Phot. Larousse.

cathédrale d'AMIENS (1218-1269) : façade occidentale, *à gauche*; chœur vu de la nef, *à droite*; c'est la plus vaste des cathédrales françaises

Blason d' AMIENS

De gueules au lierre d'argent, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.

cathédrale d'AMIENS
« Vierge dorée »
« Beau Dieu »
détails

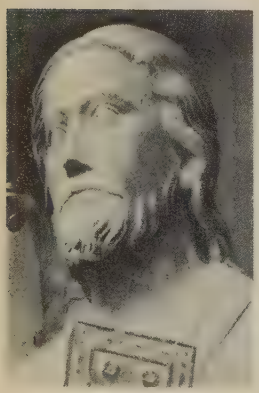

AMIEL (Denys), auteur dramatique français (Villegailhenc, Aude, 1884). Humaines et vraies, ses pièces, écrites dans un style nerveux, sont des études de psychologie familiale et sociale : *la Souriante Madame Beudet* (1921 ; en collaboration avec André Obey), *le Couple* (1923), *Monsieur et Madame Un Tel* (1925), *l'Image* (1927), *Trois et une* (1932), *l'Homme* (1932), *la Femme en fleur* (1935), *la Maison Monestier* (1939), *le Mouton noir* (1945).

AMIÉNOIS (en lat. *pagus Ambianensis*), pays de Gaule carolingienne, qui devint par la suite le *comté* d'Amiens, en Picardie; capit. *Amiens*. Uni à la Couronne en 1185 par Philippe Auguste, l'Amiénois fut cédé au duc de Bourgogne en 1435, et revint à la France en 1477, à la mort de Charles le Téméraire. Il a formé une partie des départements de la Somme et de l'Oise.

AMIENS, ch.-l. du départ. de la Somme, en Picardie, sur la Somme, à 130 km de Paris; 92 506 hab. (87 126 aggl.) [*Amiénois*]. Evêché suffragant de Reims; cour d'appel. Les textiles restent prédominants dans la vie économique d'Amiens : tissage du coton et de la laine, confection, bonneterie. Mais bien d'autres industries sont représentées : pneumatiques, métallurgie (chaudronnerie, embrayages, mobilier métallique, tubes d'acier, appareils de manutention, machines-outils), industries alimentaires (biscuiteries, conserveries, brasseries, torréfaction du café, chocolateries, vinaigre), industrie du bois (meubles) et du cuir (chaussures), appareillage électrique, bijouterie, agglomérés, briqueteries, fabriques de glaces, etc. Au cœur des hortillonnages de la Somme, Amiens est en outre un grand marché agricole des produits des plateaux voisins, et un centre commercial régional. Longtemps serrée près de sa cathédrale, la ville s'est étendue depuis, s'étirant sur plus de 6 km le long de la Somme. Après la Libération, d'importants travaux de reconstruction ont été menés à bien. Auguste Perret y a élevé une tour haute de 104 m (30 étages). Patrie de Pierre l'Ermite, Du Cange, Dom Bouquet, Noël François de Wailly, Voiture, Gresset, Delambre, Dejean, Branly, Paul Bourget. — L'arrond. a 17 cant., 339 comm. et 222 265 hab.

— Bx-arts. La cathédrale Notre-Dame est la plus vaste de France. Sa voûte centrale atteint 42,30 m. Construite, pour sa plus grande partie, de 1220 à 1270, par Robert de Luzarches, Thomas de Cormont et son fils Renaud, elle a été restaurée par Viollet-le-Duc. Les deux tours, inégales, n'ont été achevées qu'à la fin du XIVe et au XVe s. Le porche central abrite, au-dessous de la représentation du Jugement dernier, le célèbre « Beau Dieu » d'Amiens. Les portes latérales sont consacrées à la Vierge et à saint Firmin, premier évêque d'Amiens. La seconde galerie, au-dessus des trois portes, est remplie par vingt-deux statues des rois de France. La « Vierge dorée » orne le trumeau de la porte monumentale sur le croisillon sud du transept; la vie de saint Honoré, évêque d'Amiens, est figurée au tympan. Les stalles ont été exécutées de 1508 à 1519. Signalons encore la bibliothèque, les églises Saint-Germain (XVe s.) et Saint-Leu (XVIe s.), le beffroi (XVe et XVIIIe s.), de vieilles maisons et le pittoresque quartier de la Citadelle. (→ Biblio.)

— Hist. L'ancienne *Samarobriva*, « Pont sur la *Samara* (la Somme) », était la capitale des *Ambiani*. Pendant la guerre des Gaules, César y tint une assemblée en 54. Les fouilles ont mis au jour le quadrillage des rues de la ville gallo-romaine, un grand établissement de thermes, des bas-reliefs, des habitations privées, les restes d'un amphithéâtre et d'importants segments de l'enceinte du Bas-Empire. Amiens fut une ville militaire à l'époque impériale. Au Moyen Age, une oligarchie marchande y prospéra grâce à la draperie. Contre le comte de Flandre, dont dépendait le comté d'Amiens, elle obtint au XIIe s. l'appui du roi de France. En 1185, Philippe Auguste incorpora le comté au domaine royal et octroya à la ville une charte de commune. En 1264, Saint Louis, par la « Mise d'Amiens », prit position en faveur de Henri III contre ses barons révoltés et, en tant que suzerain, cassa les Provisions d'Oxford. En 1435, au traité d'Arras, Charles VII céda Amiens ainsi que les autres villes de la Somme au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, à moins de réunir 400 000 écus pour les racheter. En 1463, Louis XI faisant jouer cette clause à son profit, réoccupa la cité, mais dut la restituer sans compensation à Charles le Téméraire à l'issue de la ligue du Bien public (traités de Conflans et de Saint-Maur-des-Fossés de 1465). Mais, en 1471, il enleva par surprise la cité, qui ne devait plus cesser d'assurer la défense de Paris vers le N. Prise par les Espagnols en mars 1597, reprise par Henri IV en septembre, elle fut longtemps une place forte, et sa citadelle, construite par Jean Erard en 1598, existe encore. Là fut conclue, le 25 mars 1802, la paix d'Amiens avec l'Angleterre. Quartier général britannique en 1918, la ville fut à nouveau menacée et sévèrement bombardée lors de l'offensive Ludendorff, d'avril à août 1918. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Amiens fut occupée par la Wehrmacht le 20 mai 1940, bombardée par les Alliés en mai 1944, et libérée par les Anglais le 1er septembre 1944. (→ Biblio.)

Amiens (MUSÉE D'), musée classé, dit aussi *musée de Picardie*. Très importante collection de peintures italiennes (Tiepolo, Guardi), espagnoles (Greco) et du XVIIIe s. français (Fragonard, Vanloo, Pater, Boucher). Une salle spéciale est réservée aux tableaux de la confrérie du Puy-Notre-Dame (XVe et XVIe s.). Un pavillon séparé abrite la collection Maignan (objets d'art et d'archéologie. Peintures décoratives par Puvis de Chavannes.

Amiens (PAIX D'), traité de paix entre la France et l'Angleterre, signé le 25 mars 1802. Abandonnée par l'Autriche (paix de Lunéville, 9 févr. 1801), l'Angleterre, où Pitt avait cédé le pouvoir à Addington, entra en négociations avec Bonaparte. Par les *Préliminaires de Londres* (1er oct. 1801), l'Egypte était évacuée par les troupes des deux nations et rendue à la Turquie; l'Angleterre restituait à la France et à ses alliées, Espagne et Hollande, les colonies conquises, sauf la Trinité espagnole et Ceylan, et devait rendre Malte aux chevaliers de Saint-Jean, mais l'évacuation était subordonnée à des conditions hypothétiques : les Français devaient, en échange, évacuer les ports napolitains de Tarente, Otrante et Brindisi. Rien n'était dit du statut de l'Europe que la France eût voulu voir reconnaître, ni des relations commerciales dont les Anglais espéraient la reprise. Mais le traité, signé par lord Cornwallis et Joseph Bonaparte, fut accueilli avec enthousiasme : pour la première fois depuis dix ans, l'Europe se trouvait en paix. Cette paix ne dura qu'un an.

AMIENS (Nicolas D'), peintre français du XVIe s. (V. NICOLAS D'YPRES.)

AMIET (Cuno), peintre suisse (Soleure 1868). Il travailla en Bretagne avec les amis de Gauguin (1892), et revint dans son pays jouer le rôle d'introducteur des idées nouvelles. Du paysage à la décoration murale, il a abordé tous les genres. Il est représenté dans les musées de son pays et au musée national d'Art moderne (*le Buisson jaune*).

AMIGNARDER v. tr. (de *mignard*). Cajoler, flatter, caresser.

AMIGNONNER ou **AMIGNOTER** v. tr. (de *mignon* ou *mignot*). Flatter, caresser (dialectal).

AMIGONI (Iacopo), peintre italien (Venise 1675 - Madrid 1752). Appelé à Madrid, il y reçut le titre de « peintre de la Cour » (1747), et travailla à la décoration du palais d'Aranjuez, ainsi qu'à celle du Retiro.

AMILAKVARI (prince Dimitri), officier de la Légion étrangère française (Géorgie 1906 - El-Alamein 1942). Issu d'une famille de la noblesse géorgienne, il entre à Saint-Cyr, sert dans la Légion au Maroc, puis en Norvège en 1940. Passé dans les Forces françaises libres, il capture par surprise, dans la rade de Massaouah, plusieurs destroyers italiens. Promu lieutenant-colonel, distingué à Bir-Hakeim, il est tué à El-Alamein.

AMILCAR. V. HAMILCAR.

AMILLY, comm. du Loiret (arrond. de Montargis), dans la banlieue sud-est de Montargis, au confluent de l'Ouanne et du Loing; 4 213 hab. (886 aggl.). Filature et retorderie du lin. Confection. Meunerie.

AMIMIE n. f. (*a* priv., et gr. *mimos*, qui imite). Neurol. Perte plus ou moins complète

Phot. Pothier, Durandaud, Roubier, Foucault (éd. Tel).

de l'utilisation des gestes comme symboles des sentiments ou des idées.

— Encycl. On distingue l'*amimie réceptive*, dans laquelle il y a trouble de la compréhension des gestes, et l'*amimie motrice*, dans laquelle l'exécution des gestes est altérée ou supprimée. L'*amimie musicale* est l'impossibilité de jouer d'un instrument de musique.

'Amīn (Muḥammad **al-**), sixième calife 'abbāsside (787-813), fils et successeur de Hārūn al-Rachīd. Monté sur le trône en 809, il entra en rivalité avec son frère Al-Ma'mūn, gouverneur du Khurāsān ; vaincu après quatre ans de lutte, il fut massacré par les soldats de Al-Ma'mūn.

Amīn Pacha. V. Emin pacha.

AMINATION n. f. Action d'introduire le radical NH_2 dans la molécule d'un corps organique.

AMINCHE n. m. Arg. Ami.

AMINCIR v. tr. Rendre plus mince : *Son visage, aminci par la souffrance* (A. France) ; et, au *fig. : Leur voix* [celle des vieilles femmes] *amincie par l'âge* (P. J. Toulet). ‖ Faire paraître plus mince : *Sa robe noire* [...] *l'amincissait, la rendait plus grande* (Flaubert).

— ***S'amincir*** v. pr. Devenir plus mince.

AMINCISSEMENT n. m. Action d'amincir ; état de ce qui devient plus mince.

AMINE n. f. Cotte de mailles qui protégeait des flèches le haut du corps.

AMINE n. f. Chim. Nom générique donné aux composés formés par substitution de radicaux hydrocarbonés univalents quelconques à l'hydrogène de l'ammoniac.

— Thérap. *Amines de réveil*, substances employées en thérapeutique et qui ont pour caractères communs leur action tonique sur le psychisme, d'une part, et une fonction amine dans leur molécule, d'autre part, d'où le nom de *psychamines* qui leur a également été donné. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Chim. Les *amines* ont été découvertes par Wurtz en 1849, et étudiées l'année suivante par Hofmann. On distingue les amines primaires, ne renfermant qu'un seul substituant, telle CH_3NH_2 ; les amines secondaires, renfermant deux substituants, telle $CH_3NHC_2H_5$; les amines tertiaires, renfermant trois substituants, telle $C_6H_5N(CH_3)_2$. Toutefois, si, pour désigner les dérivés hydroxylés des carbures on emploie les trois noms : *alcool, énol, phénol*, le nom « amine » s'applique indifféremment, que le radical substitué soit *alcoylique, vinylique* ou *phénylique*. Les *amines vinylées* ($R—CH=CHNH_2$, par exemple) n'ayant qu'une importance minime, il conviendra de distinguer les *amines aliphatiques* (ou *alcoyliques*), chez lesquelles tous les substituants de l'azote sont alcoyliques, telle $(C_2H_5)_2NCH_3$, et les *amines aromatiques* (ou *arylamines*), dans lesquelles l'un au moins des substituants de l'azote est un radical aromatique nucléaire, telle $C_6H_5NHCH_3$; les amines dérivées des cyclanes se montrent très proches des amines aliphatiques.

Amines aliphatiques. Un procédé général d'obtention est l'action d'un éther halohydrique (de préférence iodhydrique) sur l'ammoniac ; il y a d'abord addition en un sel d'ammonium primaire RNH_3I ; mais l'excès d'ammoniac en libère partiellement l'amine primaire RNH_2, laquelle s'unit à une seconde molécule d'iodure pour former un iodure d'ammonium secondaire, $(R)_2NH_2I$; le même mécanisme se reproduit encore, de sorte que le résultat final est un mélange d'ammoniac, d'amine primaire RNH_2, d'amine secondaire $(R)_2NH$, d'amine tertiaire $(R)_3N$, partie libres, partie sous forme d'iodhydrates, et de l'iodure d'ammonium quaternaire $(R)_4NI$ (réaction d'Hofmann). Ce procédé conduisant à des mélanges est rarement employé. Le remplacement, au départ, de l'ammoniac par une amine primaire ou secondaire permet l'accès à des amines plus substituées pouvant porter des radicaux différents.

Les *amines primaires* pures s'obtiennent par action des éthers halohydriques sur l'hexaméthylène-tétramine ou le phtalimide potassé, par action de la potasse sur les dérivés isocyaniques, par oxydation des amides primaires par le brome et la soude, et par hydrogénation des oximes, hydrazones, nitriles, dérivés nitrés. Les *amines secondaires* se forment dans l'action de la soude sur les amines tertiaires une fois aromatiques paranitrosées ; les *amines tertiaires*, par dégradation des chlorures d'ammonium quaternaire.

Les amines aliphatiques sont des gaz ou des liquides d'odeur désagréable, dont les premiers termes sont très solubles dans l'eau. Toutes forment des sels ; en moyenne, les amines primaires et tertiaires sont dix fois plus basiques que l'ammoniac, les amines secondaires, cent fois plus basiques. Les amines non tertiaires forment, avec les chlorures d'acides, des amides ; elles donnent des dérivés sodés. Les seules amines primaires forment des carbylamines en présence de chloroforme et de potasse, et des sénevols avec le sulfure de carbone. Les amines non tertiaires s'additionnent à l'isocyanate de phényle pour former des urées cristallisées qui servent à l'identification ; elles engendrent avec les aldéhydes, des produits divers ; l'acide nitreux, sans action sur les amines tertiaires, transforme les amines secondaires en nitrosamines, et les amines primaires en alcools.

Amines aromatiques. V. aniline.

— Thérap. Les *amines de réveil* d'utilisation courante sont l'amphétamine et ses isomères. Elles sont utilisées pour retarder le sommeil, ainsi que dans le traitement de l'obésité et dans celui de l'intoxication barbiturique, où elles servent effectivement à réveiller le sujet ; elles doivent être employées avec prudence pour combattre le sommeil ou pour augmenter l'efficience du travail intellectuel. Pour éviter les incidents dus à l'emploi abusif de ces substances, celles-ci ne sont délivrées que sur ordonnance médicale.

a minima loc. adv. (lat. *a minima pœna*, du plus petit châtiment). Se dit de l'appel que fait le ministère public lorsqu'il croit devoir, dans l'intérêt de la société, demander l'application d'une peine plus forte que celle dont on a frappé le condamné.

AMINO-, préfixe indiquant la présence d'une fonction amine dans un composé organique.

AMINOACIDE n. m. Nom générique donné aux corps possédant les deux fonctions amine et acide, qui constituent les matériaux essentiels de la matière vivante. (Syn. acide aminé.)

— Encycl. Dans la série aliphatique, on désigne la position relative des deux fonctions par les lettres α, β, γ, etc., suivant que le carboxyle et l'aminogène sont séparés par 1, 2, 3, etc., atomes de carbone. Les *aminoacides* sont caractérisés par leurs produits de déshydratation, variables suivant la position. Les dérivés α donnent des *dicétopipérazines*, les γ des *pyrrolidones*, et les δ des *pipéridones* ; ces deux derniers types de corps sont analogues aux *lactones* données par les acides alcools : on les appelle *lactames*. Les aminoacides β tendent à perdre une molécule d'ammoniac pour donner des *acides éthyléniques*.

Les corps les plus importants du groupe sont les aminoacides α. Beaucoup se forment par dédoublement des protéines. Citons parmi eux le glycocolle, la sarcosine, l'alanine, la valine, la leucine, etc., la phénylalanine, la tyrosine (*phénylés*). Leur présence est indispensable dans l'alimentation.

On appelle *peptides** des produits de condensation d'aminoacides.

Parmi les acides *arylaminés*, le plus important est l'*acide anthranilique* ou orthoaminobenzoïque.

AMINOACIDÉMIE n. f. Teneur en acides aminés du sang.

AMINOACIDURIE n. f. Présence en excès d'acides aminés dans les urines, indiquant l'existence d'une insuffisance hépatique sévère.

AMINOALCOOL n. m. Nom générique donné aux corps possédant à la fois les fonctions amine et alcool. (Les plus simples sont les éthanolamines.)

AMINOAZOBENZÈNE n. m. Nom donné à l'un quelconque des trois composés de formule : $C_6H_5—N=N—C_6H_4—NH_2$. (Syn. jaune d'aniline.)

— Encycl. Le plus important est l'isomère *para*, qui fond à 127 °C et qu'on obtient industriellement par transposition du diazoaminobenzène. Type de colorant azoïque, il n'est employé qu'à l'état de dérivé sulfoné. Il sert à préparer les disazoïques et les indulines.

AMINOAZOÏQUE adj. Se dit d'un dérivé provenant de la copulation d'un composé diazoïque avec une aniline : *Colorant aminoazoïque*.

AMINOBENZOÏQUE adj. Se dit de l'un quelconque des trois acides isomères de formule $NH_2—C_6H_4—CO_2H$, dérivés du benzène par double substitution. (L'isomère *ortho* est l'acide *anthranilique**. V. aussi P. A. B.)

AMINOFFITE n. f. Minér. Aluminosilicate naturel de béryllium et de calcium, du système quadratique.

AMINOGÈNE n. m. V. amidogène.

AMINOGUANIDINE n. f. Base de formule $NH=C(NH_2)NH—NH_2$ obtenue par réduction de la nitroguanidine ou de la nitrosoguanidine. (Elle se combine avec des aldéhydes, des cétones, des sucres, pour donner des combinaisons cristallisées.)

AMINOPHÉNOL n. m. Nom générique des composés possédant les deux fonctions *amine* et *phénol*.

— Encycl. Trois *aminophénols* (à fonction amine primaire) dérivent du benzène et répondent à la formule $H_2NC_6H_4OH$ (*ortho, méta, para*). Le dérivé *ortho* se prépare par réduction de l'orthonitrophénol ; il fond à 170 °C. C'est un réducteur énergique ; il fournit de nombreuses réactions de cyclisation : *benzoxazoles* avec les acides, *phénoxazines* avec la pyrocatéchine ou avec les dicétones α. Le dérivé *méta* se prépare par action de l'ammoniac sur la résorcine ; il fond à 122 °C. Ses dérivés complètement substitués à l'azote se condensent à l'anhydride phtalique pour former des colorants rouges appelés *rhodamines*.

Le dérivé *para* s'obtient généralement par réduction électrolytique du nitrobenzène ; il fond à 184 °C. Très réducteur, il peut être employé comme révélateur photographique ; l'oxydation le transforme en *benzoquinone*. Le *métol*, révélateur très courant, est le sulfate de N-méthyl-para-aminophénol. Les éthers méthyliques des aminophénols sont les *anisidines*, les éthers éthyliques, les *phénétidines*.

AMINOPHÉNOLIQUE adj. Qui concerne les aminophénols.

AMINOPLASTE n. m. Mat. plast. Nom générique de résines synthétiques thermodurcissables, d'une certaine dureté, présentant des qualités d'isolement, et résultant de la condensation d'amines ou d'amides (urée) avec l'aldéhyde formique : *La fabrication industrielle des aminoplastes date de 1929.* (→ Biblio.)

AMINOPYRIDINE n. f. Nom donné aux bases résultant de l'introduction d'un aminogène dans le noyau de la pyridine. [Leur formule générale est $(C_5H_4N)NH_2$; les dérivés β ont des propriétés analogues aux arylamines et peuvent conduire à des colorants.]

AMINOSALICYLIQUE adj. Voir P. A. S.

Aminta, comédie pastorale de Torquato Tasso, représentée pour une fête de la cour de Ferrare en 1573. Le berger Aminta aime Sylvie, qui demeure insensible. Il la croit tuée dans une chasse, et, de désespoir, se jette dans un précipice. Mais ils ne sont morts ni l'un ni l'autre, et Sylvie se laisse toucher. Cette pastorale, accompagnée de chœurs, est restée le modèle du genre et contribua à en développer la mode dans toutes les littératures d'Europe occidentale.

Amiot (Jean Joseph Marie), jésuite français (Toulon 1718 - Pékin 1793). Ce fut l'un des derniers représentants de l'ancienne mission française de Pékin. Ses contributions sur l'histoire, les mœurs, les langues de l'Extrême-Orient remplissent plusieurs volumes des *Mémoires concernant les Chinois*.

Amīr. V. émir.

Amīr al-mu'minīn, titre arabe signifiant *émir* ou *commandant des croyants*, porté d'abord par 'Umar, puis par les califes omeyyades et 'abbāssides, et par tous ceux qui prétendaient avoir droit au califat. Ce titre spécifiquement « califien », fut porté par des souverains ne réunissant pas les condi-

AMIRAUX DE FRANCE

liste complète des amiraux de France, avec la date de leur promotion

1270	Florent de Varennes
1275 à 1285	Malbon de Miral (André de) Levant (Jacques du) Coucy (Enguerrand de)
1295	Tocy (Otton de)
1295	Montmorency (Mattieu IV de)
1295	Harcourt (Jean d')
1297	Benoît (Zaccaria)
1305	Grimaldi (Raynier de)
1306	Chépoy (Thibaut de)
1315	Beranger-Blanc
1324	Tristan (Gentian)
1327	Miège (Pierre)
1335	Chépoy (Jean de)
1336	Quiéret (Hugues)
1339	Doria (Antoine)
1341	Espagne (Louis d'), comte de Talmont
1345	Flotte de Revel (Pierre)
1347	Nanteuil (Jean de)
1347	Quiéret (Enguerrand de)
1348	Mentenay (Enguerrand de)
1368	Perilleux (François de)
1369	Narbonne (Amaury, vicomte de)
1373	Vienne (Jean de)
1397	Trie (Renaud de)
1405	Brébant (Pierre de)
1409	Chatillon (Jacques de)
1417	Braquemont (Robert de)
1418	Poix (Jeannet de)
1418	Recourt (Charles de)
1420	Beauvoir de Chastellux (Georges de)
1421	Culant (Louis de)
1437	Lohéac (A. de Montfort de Laval de)
1439	Coëtivy (Prégent de)
1453	Bueil (Jean de)
1461	Montauban (Jean de)
1466	Bourbon (Louis, bâtard de)
1467	Aydie (Odet d')
1490	Malet de Graville (Louis)
1508	Amboise (Charles d')
1517	Bonnivet (Guillaume Bouffier, seigneur de)
1526	Chabot (Philippe de), connu aussi sous le nom d'amiral de Brion
1544	Annebaut (Claude d')
1552	Coligny (Gaspard de)
1571	Savoie (Honorat de), marquis de Villars
1578	Lorraine (Charles de), duc de Mayenne
1582	Joyeuse (Anne, duc de)
1587	Nogaret (Jean-Louis de), duc d'Epernon
1589	Brichanteau (Antoine de), marquis de Nangis
1592	Biron (Charles Gontaud, duc de)
1594	Brancas-Villars (Jean-Baptiste de)
1596	Montmorency (Charles de)
1612	Montmorency (Henri, duc de)
	charge supprimée en janvier 1627, mais rétablie en novembre 1669
1669	Bourbon (Louis de), comte de Vermandois
1683	Bourbon (Louis Alexandre), comte de Toulouse
1734	Bourbon (Louis Marie Jean de), duc de Penthièvre
1791	Orléans (Louis Philippe Joseph d'), duc de Chartres
1791	Chaffault de Besné (Louis Charles de Rezay, comte du)
1791	Estaing (Charles Hector Théodore, comte d')
1805	Murat (Joachim)
1814	Bourbon (Louis Antoine de), duc d'Angoulême
1830	Duperré (Victor Guy, baron)
1831	Truguet (Laurent Jean François, comte)
1840	Roussin (Albin Reine, baron)
1847	Mackau (Ange René Armand, baron de)
1854	Baudin (Charles)
1854	Parseval-Deschênes
1854	Hamelin (Alphonse Ferdinand)
1855	Bruat (Joseph Armand)
1860	Desfossés (Joseph Romain)
1864	Rigault de Genouilly (Charles)
1864	Charner (Louis Victor Joseph)
1869	Tréhouart (François-Thomas)

tions fixées par le droit constitutionnel musulman pour être calife, et en particulier les sultans ottomans jusqu'à l'abolition du califat ottoman en 1922. Le roi du Maroc a théoriquement des titres à le prendre. Les historiens du Moyen Age l'ont défiguré en *Miramolin*.

'AMĪR BI-AḤKĀM ALLĀH (Al-), dixième calife fāṭimide (1096-1130), proclamé en 1101 par le vizir Al-Afḍal, qui eut tout le pouvoir. Mais en 1121 'Amīr fit assassiner son vizir; il tomba lui-même victime d'un complot ourdi par les partisans d'une autre branche de la famille.

AMIRAL n. m. (ar. *'emīr al-bahr*, prince de la mer). Dignité équivalente à celle de maréchal de France. (On disait dans ce sens AMIRAL DE FRANCE.) ‖ Grade des marines militaires françaises et étrangères, correspondant à celui d'officier général* dans les armées de terre et de l'air. ‖ *Contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre, amiral,* en France, échelons successifs du grade d'amiral, dont les insignes comportent respectivement deux, trois, quatre ou cinq étoiles. (V. GRADE.) ‖ *Amiral de la flotte,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Mar. mil. A l'origine, à partir du moment où la monarchie française eut des intérêts maritimes (XIIIe s.), la charge d'*amiral de France,* ou grand-amiral, consista à gérer les affaires navales du roi. Son titulaire bénéficiait sur le littoral de certains droits et impôts, et entretenait les vaisseaux royaux. Il rendait la justice par l'intermédiaire de tribunaux maritimes appelés *amirautés** et commandait parfois lui-même en mer. Peu à peu, la charge devint plus honorifique que technique et fut attribuée, à titre de bénéfice, aux grands du royaume. En 1627, Richelieu la supprima et se nomma lui-même « grand maître, chef et surintendant de la Navigation », pour pouvoir effectuer les réformes qu'il méditait. Colbert la rétablit en 1669, mais presque exclusivement à titre honorifique et rémunérateur, car ce furent désormais des secrétaires d'Etat à la Marine ou des ministres qui s'occupèrent des affaires navales. L'appellation de *vice-amiral* remonte aux XVIe et XVIIe s., où deux vice-amiraux secondaient l'amiral, l'un pour le Ponant, l'autre pour le Levant. Leur nombre fut porté à trois sous Louis XVI, à dix en 1840; le grade de *contre-amiral* (remplaçant le titre de chef d'escadre) ne fut créé que sous la Révolution. La charge d'amiral, comprise à la manière de l'Ancien Régime, fut encore conférée par Napoléon à Murat en 1805 et par Louis XVIII au duc d'Angoulême en 1814, mais fut définitivement supprimée en 1830. Pour récompenser le vice-amiral Duperré, qui avait réussi le débarquement d'Algérie, Louis-Philippe institua trois postes d'amiraux, équivalant chacun à une dignité nouvelle (amiral de France) comparable à celle de maréchal de France, mais ces postes sont restés sans titulaire depuis 1870. (Tréhouart fut le dernier à porter ce titre.) En 1939, le titre d'*amiral de la flotte,* correspondant au plus élevé des grades de la Royal Navy (*admiral of the Fleet*), fut attribué à l'amiral Darlan, commandant en chef des forces navales françaises.

AMITĀYUS
plaquette votive tibétaine en schiste
musée Guimet

AMIRAL, ALE, AUX adj. Se dit de tout bâtiment ayant à son bord un amiral et, particul., de celui du chef d'une formation navale : *Navire amiral. Galère amirale.*

AMIRALAT n. m. Dignité d'amiral. (Peu us.)

AMIRALE n. f. Femme d'un amiral. (Peu us.)

AMIRALISSIME n. m. (superl. de *amiral*). Commandant en chef des armées de mer. (Cette expression n'est plus employée.)

AMIRANTES (ÎLES), archipel corallien de la mer des Indes, dépendance des Seychelles; 200 hab. Le coprah est la seule production notable de l'archipel. Découvertes en 1502 par Vasco de Gama, les Amirantes sont britanniques depuis 1814.

AMIRAUTÉ n. f. Dignité d'amiral de France. ‖ *Par extens.* Corps des amiraux, haut commandement de la marine militaire. ‖ Siège du commandement d'un amiral. ‖ Ancien tribunal maritime. ‖ *Premier Lord de l'Amirauté,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. Mar. mil. En France, le terme d'*amirauté,* tout en évoquant toujours les attributs du commandement naval, n'a jamais eu un sens organique très précis. Sous l'Ancien Régime, outre l'office d'amiral, il désignait aussi les tribunaux maritimes par l'intermédiaire desquels l'amiral exerçait sa juridiction. Attachés au siège de chaque parlement, ils jugeaient souverainement jusqu'à 150 livres, et en première instance au-delà, toutes les causes relevant du droit maritime : commerce, pêche, crimes et délits commis dans les ports, délimitation du domaine maritime, etc. Les appels pour les causes supérieures à 150 livres étaient jugés par les parlements. Le plus important de ces tribunaux était l'*Amirauté de France,* attachée au Parlement de Paris et recevant les appels des neuf amirautés particulières de son ressort. Il existait également des amirautés particulières dans les autres ressorts parlementaires. On appelait également, dans chaque port, amirauté, l'hôtel particulier où résidait l'amiral. En 1824 fut créé, au ministère de la Marine, un *Conseil de l'amirauté,* comité consultatif d'amiraux devenu, en 1889, le Conseil* supérieur de la marine. En Grande-Bretagne, l'amirauté désigne le ministère de la Marine lui-même. Son organe directeur est constitué par quatre ou cinq amiraux portant le titre de *sea lord* (lord de la mer), qui se répartissent la direction des divers services. Le plus ancien d'entre eux, le First Sea Lord (premier lord de la mer), remplit un rôle équivalant à celui de chef d'état-major de la marine français, tandis que le ministre de la Marine porte lui-même le titre de « Premier Lord de l'amirauté ». (V. GRANDE-BRETAGNE.) Une *haute cour de l'amirauté* fut créée en 1360 pour réprimer la piraterie et régler les questions de prise; la juridiction civile suivit bientôt. Les actes de 1834 et 1844 ont transféré le jugement des causes relevant de sa juridiction aux tribunaux ordinaires, et en 1875 cette cour fut réunie aux autres grandes cours britanniques pour former la Haute Cour de justice. (→ Biblio.)

AMIRAUTÉ (ÎLE DE L'). V. SALTSPRING (*île*).

AMIRAUTÉ (ÎLES DE L'), en angl. **Admiralty Islands,** archipel de la Mélanésie, au N. de la Nouvelle-Guinée sous tutelle australienne; 2 000 km², dont plus de 1 600 pour l'île principale, *Manus;* 14 000 hab. Coprah. Les îles de l'Amirauté, découvertes en 1616 par Le Maire et Schouten, occupées par les Allemands de 1885 à 1914, furent ensuite placées sous mandat australien. Occupées par les Japonais en 1942, elles furent reprises par les Américains en 1944 et réintégrées en 1945 dans la Confédération australienne.

AMIS (ÎLE DES). V. TONGA.

AMISH n. m. Membre d'un groupe mennonite américain, remarquable par son austérité et son opposition à la civilisation moderne. Cette secte chrétienne d'origine allemande, fondée au XVIIe s., compte au XXe s. près de 4 000 familles.

AMISOS. Géogr. anc. Ville du royaume de Pont, sur le Pont-Euxin, une des capitales de Mithridate. C'est l'actuelle *Samsoun.*

AMISSIBLE adj. (du lat. *amissus,* perdu). Dr. Qui peut être perdu.

AMISSION n. f. (lat. *amissio*). Dr. Perte.

AMITĀBHA (« Lumière sans limites »), le quatrième des cinq « bouddhas de contemplation » (*dhyāni-buddha*), créés par le bouddhisme du Mahāyāna, le plus fortement individualisé des cinq et qui eut le plus de succès. De couleur rouge, assis en méditation, présidant au paradis de l'Ouest (*sukhāvatī*), il a pour animaux favoris le cygne ou le paon; dans le schéma iconographique propre à cette série, il correspond au « bouddha terrestre » Cākyamuni, dont il est l'émanation au moment de l'Illumination (*bodhi*). Il est par excellence le bouddha miséricordieux qui veut assurer le salut de tous les êtres, et il est assisté dans son œuvre par les deux bodhisattva *Avalokiteçvara* et *Mahāsthāmaprapta.* Son culte, né dans l'Inde vers le IIe s. de l'ère chrétienne, y demeura assez effacé, tandis qu'il eut une prodigieuse carrière en Asie centrale, en Chine et surtout au Japon. (V. AMIDA.)

AMITĀYUS (« Vie sans fin »), autre nom d'*Amitābha.* Amitāyus est particulièrement révéré au Tibet.

AMITERNUM ou **AMITERNE.** Géogr. anc. Ville d'Italie, dans la Sabine. Patrie de Salluste. Auj., *San Vittorino,* près d'Aquila.

AMITIÉ n. f. (lat. pop. **amicitas;* du lat. class. *amicitia*). Sentiment d'affection, distinct de l'amour, qui unit une personne à une autre : *Se lier d'amitié avec quelqu'un. Le vrai de l'amitié, c'est de sentir ensemble* (Sully Prudhomme). ‖ Liaison amicale : *J'y confirmai des amitiés charmantes et même l'en liai de nouvelles* (G. Duhamel). ‖ *Par extens.* Affection de certains animaux pour l'homme : *Le chien a de l'amitié pour son maître.* ‖ Marque d'affection : *Faites-moi l'amitié de venir me voir.*

— LOC. DIV. *Prendre en amitié,* se dit le plus souvent de l'affection qu'un supérieur peut

Phot. Larousse.

éprouver pour un inférieur. ‖ *Amitié particulière,* liaison de caractère passionnel entre deux garçons élèves d'un même établissement.
— LANGUE CLASS. Amour : *Je voue à votre fils une amitié de père* (Racine). ‖ Inclination, goût : *Cette pièce est une de celles pour qui j'ai le plus d'amitié* (Corneille).
— ALLUS. LITTÉR. ***L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,*** vers de Voltaire dans *Œdipe,* acte Ier, sc. Ire.
— SYN. : *camaraderie, familiarité, intimité.*
— ***Amitiés*** n. f. pl. Prévenances, paroles affectueuses : *Faire mille amitiés à quelqu'un.*

AMITOSE n. f. (*a* priv., et gr. *mitos,* filament). Division directe des cellules par scissiparité, par étranglement ou par bourgeonnement, sans qu'il apparaisse de structure filamenteuse. (Syn. ACINÈSE.)
— ENCYCL. L'*amitose* représente le processus le plus simple de multiplication cellulaire; elle a été observée sur un grand nombre de cellules. Mais elle est inapte à assurer la croissance des êtres, la préparation des produits sexuels, car elle ne partage pas également les potentialités des cellules. Elle est alors remplacée par la division indirecte ou *mitose**.

AMITOTIQUE adj. Se dit de la division cellulaire directe.

AMIXIE n. f. (*a* priv., et gr. *mixis,* mélangé). Biol. Impossibilité du croisement entre deux espèces. (L'amixie peut être physiologique, morphologique, géographique ou éthologique. Les botanistes utilisent, parfois, le mot *hercogamie.*)

AMLWCH, v. et port de Grande-Bretagne, sur la côte nord de l'île d'Anglesey (pays de Galles); 2 500 hab. Anciennes mines de cuivre. Constructions navales.

AMMAH n. m. Anc. mesure hébraïque de longueur, qui valait 0,528 m environ.

'AMMĀN, capit. de la Jordanie, et ch.-l. de prov. sur le wād Zerqa'; 202 000 hab. La ville est en pleine expansion, en partie par suite de l'installation de nombreux réfugiés arabes de Palestine. C'est le principal centre commercial et industriel de la Jordanie : manufactures de textiles et de tabacs, cimenterie, travail du cuir, industries alimentaires. 'Ammān est l'ancienne *Rabbath Ammon,* la capit. des Ammonites, la Philadelphie des Grecs (IIIe s. av. J.-C.).

AMMAN (Jost), peintre et graveur suisse (Zürich 1539 - Nuremberg 1591). Son *Portrait d'un savant* (musée de Bâle) est sa seule peinture connue. Il exécuta des vitraux dans sa ville natale avant de s'établir, en 1560, à Nuremberg. Son œuvre gravé est de près de 600 gravures sur bois et sur cuivre. Il fit notamment le portrait de l'amiral de Coligny, celui de Luther, et a illustré plusieurs Bibles, ainsi que des éditions d'auteurs latins et le *Roman de Renart.* On apprécie ses petits bois, précieux pour l'histoire du costume populaire et des métiers.

AMMAN n. m. Titre donné à certains magistrats locaux brabançons, flamands, lorrains, suisses, etc., dont les attributions sont variables.

AMMANIE n. f. District administré par un amman.

AMMANNATI, famille de banquiers de Pistoia, dont la faillite, v. 1300, favorisa la prépondérance financière en Europe des capitalistes florentins.

AMMANNATI (Bartolomeo), sculpteur et architecte italien (Settignano 1511 - Florence 1592). Il se forma surtout à Rome, près de Vignole. Fixé à Florence sous Cosme Ier, il y construisit la cour du palais Pitti (1568-1570), le pont Santa Trinità, la fontaine de Neptune. Revenu à Rome, il y éleva le collège romain des Jésuites (1578) et fut l'un des plus typiques représentants du maniérisme.

'AMMĀR IBN YĀSIR, compagnon du Prophète, partisan de 'Alī. Il tomba à la bataille de Ṣiffīn, où, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, il commandait les fantassins de Kūfa (657).

'AMMĀRIDES ou **BANŪ 'AMMĀR,** petite dynastie musulmane qui régna à Tripoli de Syrie pendant près d'un siècle, jusqu'à la prise de Tripoli par les Latins en 1109.

AMMÉNÉMÈS, transcription grecque du nom égyptien *Amenemhat* (« le dieu Amon est en avant »), qui fut porté par quatre pharaons de la XIIe dynastie (XXe-XIXe s. av. J.-C.). — Le plus fameux, **Ammenémès III** (*Moeris* ou *Lamarès* des légendes), fit exécuter de grands travaux hydrauliques dans le Fayoum et bâtir le Labyrinthe. — On appelle *Instructions d'Ammménémès,* une sorte de testament politique, sans doute apocryphe, du pharaon Ammménémès Ier.

AMMERSCHWIHR, comm. du Haut-Rhin (arrond. de Ribeauvillé), en bordure des Vosges, au N.-O. de Colmar; 1 424 hab. (1 100 aggl.). Ce vieux bourg a beaucoup souffert en décembre 1944. Clocher du XIVe s.; porte de ville. Vignobles réputés.

AMMERSEE, lac d'Allemagne, sur le plateau bavarois, au S.-O. de Munich; profondeur 83 m. Alimenté par l'*Ammer,* né dans les Alpes autrichiennes, il a pour émissaire l'Amper, affluent de gauche de l'Isar.

AMMI n. m. Ombellifère assez commune dans le midi et l'ouest de la France, dans les endroits sablonneux et dans les cultures de trèfle ou de luzerne. (Les fleurs, blanches, s'épanouissent de juillet à septembre. L'ammi égyptien est le *Trachyspermum copticum.*)

AMMIDITANA, neuvième roi de la Ire dynastie de Babylone (dynastie amorrhéenne*). Il aurait régné de 1739 à 1703.

Jost AMMAN, « le Pêcheur », bois gravé

AMMIEN MARCELLIN, en lat. **Ammianus Marcellinus,** historien latin, Grec d'origine (Antioche v. 330 - † v. 400). Il servit sous l'empereur Constance et accompagna Julien contre les Parthes. Il continua l'œuvre de Tacite. Son ouvrage (*Rerum gestarum libri XXXI*) allait de Nerva à la mort de Valens. Les treize premiers livres sont perdus. Bien informé, d'une rare impartialité, parfois diffus, mais vivant, Ammien Marcellin abonde en narrations intéressantes.

AMMINE n. f. Composé complexe renfermant de l'ammoniaque ou une amine substituée contenue dans un ion en même temps qu'un métal (ex. : une *cobaltiammine*).

AMMIOLITE ou **AMMIOLITHE** n. f. (gr. *ammion,* vermillon, et *lithos,* pierre). Minéral mal défini, rouge, antimoniate de cuivre et de mercure.

AMMIRATO (Scipione), historien italien (Lecce 1531 - Florence 1601). Il reçut du grand-duc Cosme la mission d'écrire une *Histoire de Florence* jusqu'en 1574, qui fut publiée de 1600 à 1641.

AMMI-ṢADOUQA, dixième et avant-dernier roi de la Ire dynastie de Babylone (dynastie amorrhéenne*). Il aurait régné de 1702 à 1682.

AMMOBATE n. m. Petite abeille solitaire qui fait son nid dans les endroits sablonneux ou qui adopte celui d'autres abeilles comme les anthophores ou les macrocères. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

AMMOBIUM [biɔm] n. m. (gr. *ammos,* sable, et *bios,* vie). Plante vivace, dont les capitules ont des bractées blanc nacré, le disque jaune, puis noirâtre. (Famille des composées. Originaire d'Australie, elle fut introduite en 1822 en France, où, annuelle, elle est cultivée comme ornementale.)

AMMOCÈTE n. m. (gr. *ammos,* sable, et *koitê,* gîte, demeure). Larve des lamproies, souvent désignée par les pêcheurs sous les noms de *lamprillon* et de *chatouille.*
— ENCYCL. L'*ammocète,* qui atteint de 10 à 20 cm de longueur, diffère beaucoup de la lamproie* adulte. Il passe au moins deux ans à l'état de larve, et ce n'est qu'à la fin de la quatrième année que sa métamorphose est complète. Il habite les fonds sableux ou vaseux, et se cache dans les endroits obscurs et sous les pierres. Il constitue un bon vif pour la pêche du brochet.

AMMODORCADE n. m. Nom scientifique du dibatag, antilope aux cornes fortement recourbées en avant à l'extrémité, au long cou, aux pattes grêles, habitant la Somalie.

AMMODYTE n. f. (gr. *amnos,* sable, et *duein,* s'enfoncer). Erpét. Vipère du sud de l'Europe.
— Ichtyol. Poisson osseux au corps allongé, sans nageoires pelviennes ni vessie natatoire, et à grande bouche extensible, qui vit enfoui dans le sable des mers froides et tempérées. (Sur nos côtes vivent plusieurs espèces : *Ammodytes lanceolatus, A. tobianus,* etc., usuellement nommées *lançons* ou *équilles.* Elles sont comestibles, et employées comme amorces de pêche.)

AMMOMANE n. f. (gr. *amnos,* sable, et suff. *mane*). Alouette couleur de sable, à bec court et robuste, qui vit dans les régions semi-désertiques de l'Ancien Monde.

AMMON n. m. Conchyl. *Corne d'Ammon,* ancien nom usuel de l'ammonite, sans distinction d'espèces.

AMMON. V. AMON.

AMMON ou **RABBATH AMMON,** ou **RABBA DES AMMONITES.** Géogr. anc. Ville de l'Arabie Pétrée, capit. des Ammonites. Au temps de Ptolémée Philadelphe, elle prit le nom de *Philadelphie.* C'est l'actuelle *'Ammān,* capit. de la Jordanie.

AMMON, fils de Loth, ancêtre éponyme des Ammonites. La tradition israélite le faisait naître de l'inceste de Loth avec ses filles.

AMMONAL n. m. Explosif qui se compose de nitrate d'ammonium, de poudre d'aluminium et d'un troisième constituant, le plus souvent de la tolite.

AMMONALUN n. m. (de *ammon*[*iaque*], et *alun*). Alun* d'ammonium.

AMMONÉES n. m. pl. Groupe de céphalopodes fossiles, comprenant les ammonites au sens large du mot, c'est-à-dire les clyménies, les goniatites, et les ammonites au sens strict.

AMMONIAC, AQUE adj. (lat. *ammoniacum;* de *Ammon,* dieu égyptien, parce qu'on préparait autrefois cette substance dans la Libye, près de son temple). *Gaz ammoniac,* combinaison gazeuse d'azote et d'hydrogène, de formule NH_3. ‖ *Sel ammoniac,* autre nom du chlorure d'ammonium.
◆ N. m. Syn. de GAZ AMMONIAC. (On écrit aussi AMMONIAQUE.)
— ENCYCL. Le *gaz ammoniac,* dont la solution était connue depuis le XVe s., a été isolé à l'état gazeux par Priestley en 1774. C'est Berthollet qui, en 1785, en a donné la composition exacte.
● *Propriétés.* C'est un gaz incolore, d'une odeur vive, piquant les yeux, à saveur caustique. Il est plus léger que l'air (densité 0,60). Il se liquéfie aisément, à — 33 °C sous la pression atmosphérique, et l'ammoniac liquide est employé comme réfrigérant et comme solvant. Il est particulièrement soluble dans l'eau, qui en dissout 1 000 volumes à 0 °C. La solution commerciale, qui a pour densité 0,92 et contient 20 p. 100 de gaz ammoniac, laisse, par refroidissement, déposer plusieurs hydrates; chauffée, elle perd l'ammoniac dissous.
Le gaz ammoniac NH_3 est décomposé par chauffage en azote et hydrogène. La

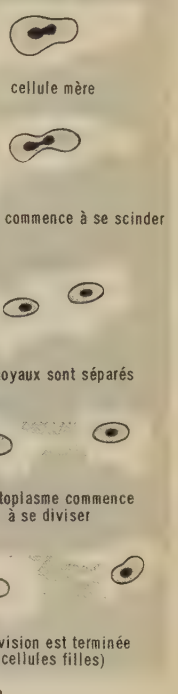

amitose

clocher de l'église d'AMMERSCHWIHR

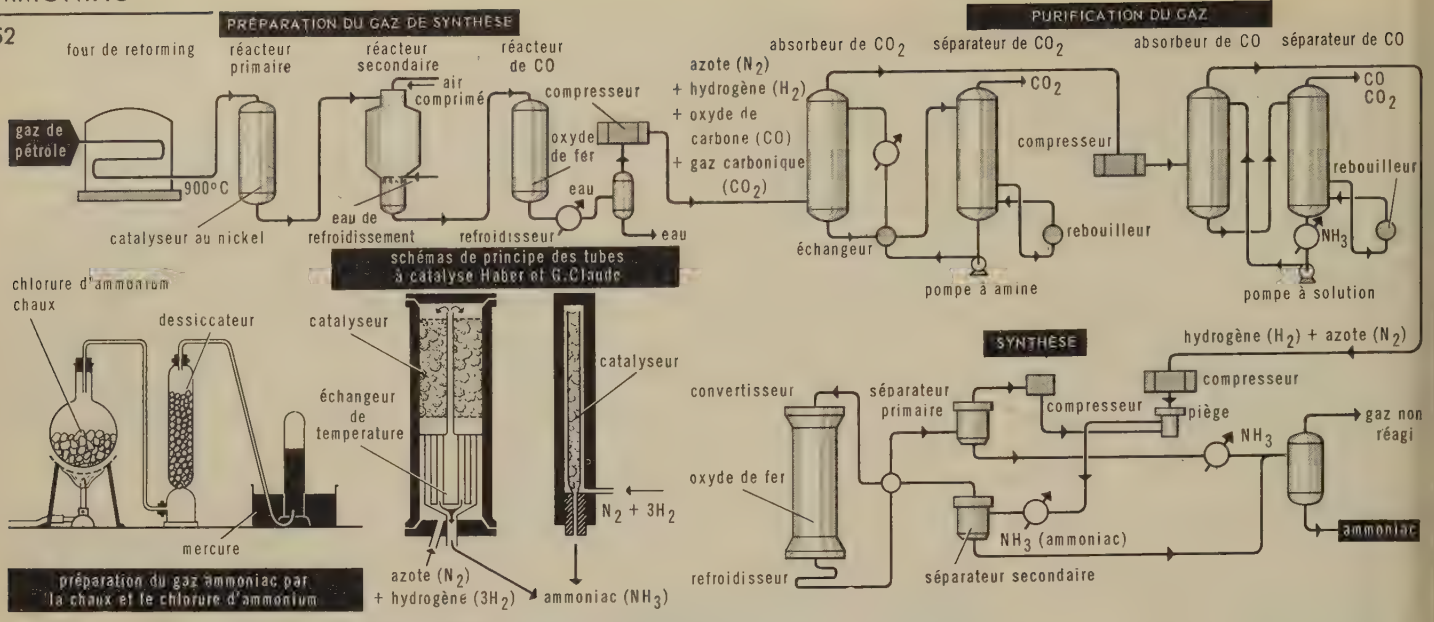

même décomposition, obtenue au moyen d'étincelles électriques dans un eudiomètre, permet d'établir sa composition. Il brûle dans l'oxygène pur avec une flamme peu éclairante, en donnant de la vapeur d'eau et de l'azote. Le mélange de gaz ammoniac et d'oxygène, passant sur de la mousse de platine légèrement chauffée, fournit de l'acide nitrique. Dans le sol, les composés ammoniacaux subissent une oxydation analogue en formant des nitrates ; c'est la *nitrification*. Le chlore et le brome décomposent l'ammoniac à froid ; avec l'iode, il y a formation d'un solide instable, l'iodure d'azote.

L'ammoniac s'unit aux acides pour donner des produits d'addition ayant les propriétés de sels. (V. AMMONIUM [*sels d'*].) D'ailleurs, la solution ammoniacale a les caractères d'une base, d'où son nom d'*alcali volatil*, et l'on suppose qu'elle contient l'hydroxyde d'ammonium NH_4OH, qui n'a pu être isolé.

Un grand nombre de sels absorbent le gaz ammoniac, en donnant des composés dissociables, ou ammoniacates, comme les chlorures d'argent ammoniacaux, par exemple. Enfin, l'ammoniac fournit de nombreux dérivés de substitution, comme les amidures^, nitrures*, amines* et amides*.

● *Etat naturel et préparation.* Les matières organiques azotées, sous l'influence de certains ferments, se décomposent en donnant de l'ammoniac ; aussi les eaux-vannes de vidange en étaient-elles jadis une source importante. La distillation de la houille fournit également de l'ammoniac, que l'on peut récupérer dans les eaux d'épuration du gaz d'éclairage. Mais le procédé de préparation industrielle le plus important est la synthèse directe de l'ammoniac : $N_2 + 3H_2 \rightleftarrows 2NH_3$, qui a été mise au point en 1913 par les Allemands Haber et Bosch. Cette réaction de formation est réversible et, pour en augmenter le rendement, on est conduit à opérer à température assez basse (550 °C), au contact d'un catalyseur à base de fer, et surtout à employer une pression très élevée (de 200 à 1 000 atmosphères, selon le procédé).

L'hydrogène nécessaire est extrait du gaz à l'eau ou des fours à coke ; l'azote provient de la distillation de l'air liquide ou des gaz de combustion du charbon. Le gaz ammoniac formé peut être liquéfié par compression, dissous dans l'eau ou dans un acide, avec lequel il donne un sel d'ammonium. Actuellement, la plus grande partie de l'ammoniac de synthèse est obtenue à partir de gaz naturel ou de raffinerie.

Divers procédés de synthèse indirecte ont également été utilisés, mais sont maintenant abandonnés ; ils mettaient en jeu la cyanamide calcique, les cyanures alcalins ou le nitrure d'aluminium.

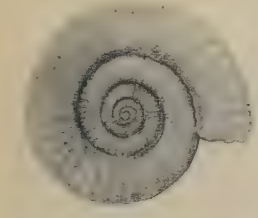

ammonite
vue extérieure et coupe montrant les cloisons

● *Usages de l'ammoniac.* L'ammoniac est un composé d'une extrême importance et l'industrie mondiale en prépare annuellement plusieurs millions de tonnes. La principale utilisation est l'emploi des sels ammoniacaux, notamment du sulfate, comme engrais azotés. On doit également signaler que l'industrie transforme une grande quantité d'ammoniac en acide nitrique, nitrates et nitrites, et qu'elle utilise également ce corps pour la préparation du carbonate de sodium par le procédé Solvay et pour la synthèse de l'urée. La solution ammoniacale est un des réactifs les plus employés en chimie ; on s'en sert pour nettoyer l'argenterie, dégraisser les étoffes ; la médecine l'utilise comme caustique ; quelques gouttes dans un verre d'eau suffisent pour dissiper l'ivresse. Enfin, l'ammoniac liquéfié sert à la production du froid.

AMMONIACAL, E, AUX adj. Qui a rapport à l'ammoniac ; qui en a les propriétés : *Odeur ammoniacale.* || Qui contient de l'ammoniac : *Solution ammoniacale.*

AMMONIACATE n. m. Nom générique des composés d'addition que forme l'ammoniac avec de nombreux sels, et qui s'apparentent aux hydrates salins : *La dissolution du chlorure d'argent dans l'ammoniac est due à la formation d'ammoniacates solubles.*

AMMONIACÉ, E adj. Qui contient de l'ammoniaque.

AMMONIACO-, préfixe indiquant la présence de l'ammoniac dans un composé. || *Réactif ammoniaco-magnésien,* mélange d'un sel de magnésium, de chlorure d'ammonium et d'ammoniaque, qui donne avec les orthophosphates un précipité de phosphate ammoniaco-magnésien $NH_4MgPO_4, 6H_2O$, et qui sert à déceler et doser l'acide orthophosphorique.

AMMONIAQUE n. f. Nom donné à la solution aqueuse du gaz ammoniac. (Syn. ALCALI VOLATIL.) || Nom peu correct du gaz ammoniac*.

AMMONIÉ, E adj. Qui dérive de l'ammoniac.

AMMONIÉMIE n. f. (de *ammoni*[*aque*], et du gr. *haima,* sang). Présence de l'ammoniaque dans le sang. (Le sang contient normalement de faibles quantités d'ammoniaque, élaborées par le rein à partir des acides aminés.)

AMMONIO-, terme qui se joint à d'autres mots pour indiquer la présence de l'ammoniac dans certains composés : *Composé ammoniocuprique.*

AMMONIOS, fils d'Hermias et d'Ædesia, philosophe grec du Ve s. apr. J.-C. Il succéda à Hermias dans son école d'Alexandrie. Auteur de commentaires sur l'œuvre d'Aristote, il se distingua comme astronome et mathématicien.

AMMONIOS, surnommé **Saccas,** à cause du métier de portefaix qu'il avait exercé, philosophe grec de la fin du IIe et du début du IIIe s. apr. J.-C. Issu d'une famille chrétienne, il se convertit au paganisme, étudia la philosophie et enseigna avec un grand éclat à Alexandrie. On le regarde comme le fondateur de l'école néo-platonicienne. Il n'a pas laissé d'écrits. Ses principaux disciples furent Plotin, Longin et Origène.

AMMONIQUE adj. Se dit des sels d'ammonium. (Syn. AMMONIACAL.)

AMMONISATION n. f. Transformation de la matière organique azotée (contenue dans les débris végétaux, les fumiers, etc.) en composé ammoniacal, sous l'influence de microorganismes du sol, notamment transformation de l'urée en carbonate d'ammonium, par fixation des éléments de l'eau : *L'ammonisation est la première phase de la nitrification**.

AMMONITE n. f. Nom par lequel on désigne des coquilles fossiles, très abondantes dans les terrains secondaires, et dont la forme enroulée rappelle celle des cornes de bélier qui servaient aux artistes de l'Antiquité à orner le front de Jupiter Ammon [Amon]. (Les ammonites constituent un ordre spécial de mollusques céphalopodes fossiles. Les premières ammonites vraies sont apparues au Trias avec le genre *monophyllites*. Le groupe a complètement disparu à la fin des temps secondaires.) || *Par extens.* Nom donné à des formes plus anciennes : cératites, goniatites et clyménies.

AMMONITES. Géogr. anc. Peuple issu d'Ammon, fils de Loth, formé de tribus sémitiques établies à l'E. du Jourdain, entre le Yabbok et la mer Morte. Ils opprimèrent les Israélites sous la période des Juges, mais David les soumit définitivement.

AMMONITIDÉS n. m. pl. Ordre de mollusques céphalopodes fossiles, comprenant les goniatites et les ammonites.
— ENCYCL. Les *ammonitidés* ont une coquille spiralée, contenant une série de loges, enroulée dans un même plan ou en hélice, ou bien déroulée, recourbée ou droite. Un siphon marginal longe ordinairement le bord externe de la coquille, et les cloisons des loges forment, à la rencontre de la surface extérieure de la coquille, une ligne *suturale,* plus ou moins compliquée, formée de lobes et de selles. Les lobes sont simples (goniatites) ou dentelés (cératites), ou bien très ramifiés (ammonites, etc.). La chambre initiale est sphérique ou ovoïde ; la plus

Phot. Larousse.

externe était la chambre d'habitation, qui contenait l'animal, les autres loges étaient probablement remplies d'un gaz et servaient de flotteur. L'ouverture de la coquille est simple, ou pourvue d'appendices formant des oreillettes; elle est souvent rétrécie, ce qui tend à prouver que l'animal devait être contenu tout entier dans sa coquille.

Dans la chambre d'habitation, on trouve quelquefois un ou deux corps calcaires ou cornés, aplatis, ressemblant un peu aux valves des lamellibranches; ce sont des *aptychus*, qui devaient servir d'opercules. On a cru reconnaître l'existence d'un dimorphisme sexuel, les mâles étant plus petits que les femelles.

Les ammonitidés sont très nombreux; on en compte des milliers d'espèces, groupées en un grand nombre de familles et de genres. Ce sont des fossiles répandus dans les terrains primaires (goniatites) et surtout secondaires, et qui rendent les plus grands services aux géologues pour la détermination de l'âge de ces terrains, à cause de la grande extension spatiale et de la faible durée de chaque forme. Leur taille varie de quelques millimètres à plus de 1 m de diamètre. Leur surface est ornée de mille manières par des côtes, des sillons, des tubercules, des épines. Les ammonitidés débutent dans l'ère primaire sous la forme de goniatites. Ils se développent pendant le Trias et deviennent de plus en plus nombreux et diversifiés au cours de l'ère secondaire, pour s'éteindre avant le début de l'ère tertiaire.

AMMONITRATE ou **AMMONITRE** n. m. Nom donné au nitrate d'ammonium employé comme engrais azoté. (On lui incorpore habituellement du carbonate de calcium, qui a le double effet de posséder un pouvoir fertilisant et de supprimer l'hygroscopicité du nitrate d'ammonium.)

AMMONIUM [njɔm] n. m. (rad. *ammoni*[*aque*]). Chim. Nom du radical univalent NH_4, qui fait fonction de métal alcalin dans les sels ammoniacaux.

— Encycl. Chim. Le gaz ammoniac se combine avec les acides pour donner des solides cristallisés présentant tous les caractères des sels alcalins. Pour rappeler cette analogie, Ampère, en 1816, admit l'existence d'un groupement NH_4 (que Berzelius nomma *ammonium*), se comportant comme un métal dans les sels ammoniacaux. Ainsi, les sels NH_4Cl (chlorure d'ammonium), NH_4HSO_4 et $(NH_4)_2SO_4$ (sulfates d'ammonium), etc., sont analogues aux sels de potassium correspondants : KCl, $KHSO_4$, K_2SO_4, etc. De même, les propriétés basiques de la solution ammoniacale s'interprètent par l'existence de l'hydroxyde d'ammonium NH_4OH, analogue à la potasse KOH.

Les sels d'ammonium sont isomorphes des sels de potassium. Assez volatils, ils se dissocient par chauffage. On les reconnaît à ce que, au contact d'une base fixe comme la potasse, ils dégagent du gaz ammoniac.

On n'a encore pu isoler le radical ammonium; mais son amalgame se forme transitoirement dans l'action de l'amalgame de sodium sur une solution concentrée de chlorure d'ammonium; c'est un produit d'aspect métallique et de consistance butyreuse.

Chlorure d'ammonium (sel ammoniac, chlorhydrate d'ammoniaque). On prépare le chlorure d'ammonium NH_4Cl en envoyant du gaz ammoniac dans une solution d'acide chlorhydrique. Ce sel est utilisé pour préparer le gaz ammoniac pur, par action de la chaux. Il donne avec les oxydes métalliques des produits volatils par chauffage; aussi l'emploie-t-on pour décaper les métaux que l'on veut souder. Il sert d'électrolyte dans la pile Leclanché.

Sulfures d'ammonium. On connaît le sulfure acide, ou sulfhydrate, NH_4HS, et le sulfure neutre $(NH_4)_2S$. Le premier est employé en chimie analytique pour reconnaître un certain nombre de sels métalliques qu'il précipite à l'état de sulfures.

Sulfate d'ammonium. Préparé industriellement par synthèse, le sulfate neutre d'ammonium $(NH_4)_2SO_4$ est le plus employé des engrais azotés.

Nitrate d'ammonium. Obtenu par action de l'ammoniac sur l'acide nitrique, le nitrate d'ammonium NH_4NO_3 est un engrais azoté particulièrement riche. Il s'emploie comme explosif dans les mines, car il détone sans produire l'inflammation du grisou.

Phosphates d'ammonium. Il existe trois orthophosphates d'ammonium. Le principal est l'orthophosphate diammonique

$$(NH_4)_2HPO_4,$$

employé comme engrais à la fois azoté et phosphoré.

Carbonate d'ammonium. On trouve dans le commerce, sous le nom de *sel volatil d'Angleterre*, un sesquicarbonate

$$(4NH_3\,3H_2CO_3),$$

que l'on prépare en chauffant du sulfate d'ammonium avec de la craie. Il est employé pour rendre plus légère la pâte des pains de luxe et des pâtisseries.

Sels d'ammonium substitué. De même que l'ammoniac, les amines donnent des sels avec les acides. Ces sels diffèrent des sels d'ammonium en ce qu'un ou plusieurs des atomes d'hydrogène du groupement NH_4 sont remplacés par des radicaux de carbures.

Ainsi, à l'iodure d'ammonium NH_4I correspondent les dérivés CH_3NH_3I, $(CH_3)_2NH_2I$, $(CH_3)_3NHI$, $(CH_3)_4NI$. Ce sont les iodures de mono-, di-, tri- et tétraméthylammonium. Ce dernier, traité par l'oxyde d'argent humide, donne un *hydroxyde d'ammonium quaternaire* $(CH_3)_4NOH$, base plus forte que l'ammoniaque NH_4OH, et qui est connue à l'état libre.

— Pharm. Le *chlorure d'ammonium*, à la dose de 3 à 4 g par 24 heures, et le mandélate (phénylglycolate gauche) d'ammonium, à la dose de 8 à 12 g, sont utilisés comme acidifiants de l'urine, dans la colibacillose. Les sels d'*ammonium quaternaire*, solubles dans l'eau, l'alcool et les graisses, peu irritants, ont des propriétés bactéricides, bactériostatiques et mouillantes, surtout utilisées contre les infections cutanées.

AMMONIURE n. m. Nom donné aux composés résultant de la combinaison de l'ammoniaque avec divers oxydes métalliques.

AMMONIURIE n. f. (*ammoni*[*aque*], et gr. *ouron*, urine). Physiol. Présence de l'ammoniaque dans l'urine. ‖ *Epreuve de l'ammoniurie*, épreuve destinée à explorer le fonctionnement de la cellule hépatique.

— Encycl. En dehors de l'ammoniaque provenant de la fermentation de l'urée, par vieillissement ou par l'action d'un germe, l'urine renferme de faibles quantités d'ammoniaque élaborée par le rein, et dont l'élimination joue un rôle dans le maintien de l'équilibre de la réserve *alcaline**. (V. aussi Maillard.)

AMMONOÏDÉS n. m. pl. Sous-classe de céphalopodes fossiles, se divisant en deux ordres : les clyménidés (intrasiphonés) et les ammonitidés (extrasiphonés).

AMMONPULVER [amɔnpulfɛr] n. m. (de *ammon*[*iac*], et de l'allem. *Pulver*, poudre). Poudre propulsive constituée par du nitrate d'ammonium et du charbon de bois, très bon marché, mais médiocre.

AMMOPERDIX n. f. (gr. *ammos*, sable, et lat. *perdix*, perdrix). Perdrix, voisine de la perdrix rouge, qui habite les régions arides du S.-O. de l'Asie et du N.-E. de l'Afrique.

AMMOPHILA n. m. (gr. *ammos*, sable, et *philos*, ami). Plante d'un vert blanchâtre, à panicule blanc jaunâtre, à longs rhizomes, vivace dans les sables maritimes. (Famille des graminacées.)

AMMOPHILE adj. (gr. *ammos*, sable, et *philos*, ami). Qui vit dans le sable; qui aime le sable : *Plantes ammophiles*.

◆ N. f. Entomol. Insecte qui chasse les chenilles, les paralyse à coups d'aiguillon et les transporte ensuite dans son terrier pour nourrir ses larves. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des sphégidés.)

AMNÉSIE n. f. (*a* priv., et gr. *mnêsis*, mémoire). Diminution ou perte de la mémoire.

— Encycl. L'*amnésie* revêt divers aspects cliniques : *antérograde*, elle porte sur les faits qui ont suivi un événement donné; *rétrograde*, elle intéresse, au contraire, ceux qui l'ont précédé. Elle peut être partielle (intéressant certaines catégories de souvenirs) ou totale.

Selon le mécanisme psychologique, on distingue : l'*amnésie de fixation*, où les événements vécus paraissent ne pas avoir laissé de traces dans la mémoire; l'*amnésie d'évocation*, où le souvenir, normalement « intégré », ne peut être appelé en temps voulu dans le champ de la conscience; l'*amnésie de conservation*, où le souvenir, d'abord normal, s'efface irrémédiablement.

L'amnésie peut s'observer au cours de la plupart des affections psychiatriques. Trois grands groupes : 1° les états d'arriération mentale; 2° les amnésies paroxystiques, dont les principales sont liées à l'épilepsie, aux états confusionnels (v. Korsakov [*psychose de*]), à l'hystérie* (amnésie psychogène); 3° les amnésies au cours de processus de détérioration mentale chronique, à savoir la schizophrénie, les démences, telles la paralysie* générale, la démence sénile, ainsi que les accidents cérébraux d'origine vasculaire ou traumatique.

AMNÉSIQUE adj. et n. Atteint d'amnésie.

AMNESTIQUE adj. et n. m. Se dit des substances vénéneuses, ou des accidents cérébraux, qui font perdre la mémoire.

AMNÉVILLE, comm. de la Moselle (arrond. de Metz-Campagne), sur l'Orne, près de son confluent avec la Moselle; 7 050 hab. (5 912 aggl.). Cimenterie. Industrie métallurgique; fonderie de bronze.

AMNIENS n. m. pl. V. amniotes*.

AMNIOGRAPHIE n. f. (gr. *amnion*, membrane, et *graphein*, décrire). Obstétr. Radiographie après injection de substances opaques dans la cavité amniotique, permettant de dépister certaines malformations fœtales invisibles par ailleurs.

AMNIORRHÉE n. f. (gr. *amnion*, membrane, et *rhein*, couler). Obstétr. Ecoulement du liquide amniotique.

AMNIOS [ɔs] n. m. (gr. *amnion*; de *amnios*, d'agneau, membrane d'agneau; nom qui lui vient sans doute de sa mollesse). La plus interne des membranes qui enveloppent le fœtus : *L'amnios existe seulement chez les mammifères, les oiseaux et les reptiles.* (L'amnios, formé par le feuillet externe du blastoderme, constitue un sac complet, empli d'un liquide [liquide amniotique] dans lequel est plongé le fœtus.)

AMNIOTES ou **AMNIENS** n. m. pl. Animaux vertébrés dont l'embryon est protégé par un amnios*. (Ce sont les reptiles, les oiseaux et les mammifères.) [V. aussi allantoïdiens, qui en est le syn. de fait.]

AMNIOTIQUE adj. Anat. Qui appartient à l'amnios; relatif à l'amnios : *Liquide amniotique.*

— Obstétr. *Brides amniotiques*, adhérences anormales de l'amnios, génératrices de malformations.

— Encycl. Anat. Le *liquide amniotique* est contenu dans l'amnios et baigne le fœtus. Sa coloration varie avec l'époque de la grossesse; vers la fin, il est blanchâtre. La quantité de ce liquide varie de 500 à 600 g à la fin de la grossesse. Il est formé d'eau tenant en dissolution de l'albumine, de l'urée, des sels de calcium, de potassium et de sodium. Son origine est encore discutée (Grasset, 1956). Il protège le fœtus contre les pressions et les traumatismes. Il s'écoule, en général, un peu avant l'accouchement, au moment de la rupture des *membranes* ou de la *poche des eaux*.

AMNISOS, port de Cnossos, sur la côte nord de la Crète. On y a fouillé une villa (« villa des Lis », du minoen moyen) et une grotte à stalagmites; une des concrétions a l'aspect d'une femme tenant un enfant dans ses bras, et a dû être l'objet d'un culte. Il s'agit certainement du sanctuaire d'Ilithyie, déesse des naissances, connu encore du poète de *l'Odyssée* (XIX, 168). D'après les objets retrouvés, le culte a duré sans interruption de l'époque néolithique au byzantin.

AMNISTIABLE adj. Qui peut être amnistié.

AMNISTIANT, E adj. Dr. Qui entraîne l'amnistie : *Une mesure amnistiante.* ‖ *Grâce amnistiante*, v. grâce.

AMNISTIE n. f. (gr. *amnêstia*, pardon). Acte du pouvoir législatif, qui a pour but d'effacer un fait punissable, et, en conséquence, soit d'empêcher ou d'arrêter les poursuites, soit d'effacer les condamnations : *Rien ne m'empêchera de penser que l'amnistie est l'expédient des gouvernements*

faibles (H. Bazin). || — *Fig.* Pardon : *Amnistie au coquin qui se donne pour tel !* (Hugo).
— Diplom. *Lettres d'amnistie*, v. LETTRE.
— ENCYCL. Dr. Les Athéniens donnèrent le nom d'*amnistie* à la loi que Thrasybule fit voter par le peuple après avoir expulsé les Trente, pour marquer l'oubli du passé en vue d'une réconciliation des partis (403 av. J.-C.). Déjà connue dans l'ancien droit sous le nom d' « abolition », l'amnistie, qui a pour objet d'effacer après coup le caractère délictuel de faits qui, lorsqu'ils ont été commis, constituent des infractions, ne peut, en France, être accordée que par une loi qui en précise, avec les conditions, les effets.
La loi d'amnistie vise tantôt des délits déterminés, tantôt des catégories de délinquants. Par exemple, on amnistie les délits de presse, les blessures légères, la désertion, ou tous les délinquants primaires, ou tous les délits politiques, etc. L'amnistie efface la condamnation, qui est même rayée du bulletin n° 1 du casier* judiciaire. La condamnation amnistiée ne compte plus ni pour la récidive* ni pour la relégation* et n'empêche plus le sursis*.
— Dr. fisc. En matière fiscale, les mesures d'*amnistie* ont été nombreuses. Plus ou moins étendues, elles aboutissent le plus souvent à ne relever les contribuables que des amendes fiscales, majorations de droits ou autres pénalités encourues ; elles ont cependant, parfois, pour effet de mettre les redevables à l'abri de toute recherche visant au paiement d'un impôt ou d'un complément d'impôt. Dans le premier cas, il s'agit d'une mesure de grâce collective, ne différant de la grâce que par son caractère de généralité. Dans le second cas, il s'agit d'une véritable prescription anticipée.
— Dr. intern. *L'amnistie*, généralement stipulée dans les traités de paix, ne couvre que les actes accomplis en conformité avec les lois de la guerre.

AMON
protégeant Tout Ankh Amon
Louvre

AMNISTIÉ, E adj. et n. Se dit d'une personne ou d'un acte ayant été l'objet d'une amnistie : *Les faits amnistiés ne peuvent être postérieurement poursuivis sous une qualification différente.*

AMNISTIER v. tr. Accorder une amnistie : *La loi du 10 juillet 1880 amnistia ceux qui avaient participé à l'insurrection de la Commune.* || *Par extens.* Excuser, pardonner : *Est-ce qu'on ne s'amnistie pas des fautes qu'on a faites ?* (Barbey d'Aurevilly.)

AMNON, fils aîné de David, tué par Absalon, pour avoir outragé sa sœur consanguine Thamar.

AMOBARBITAL n. m. Sédatif à la dose de 0,02 à 0,05 g, hypotonique à la dose de 0,1 à 0,2 g. (V. BARBITAL.) [Syn. ISOAMYLÉTHYLMALONYLURÉE.]

AMOCHER v. tr. (de *moche*). *Pop.* Abîmer, blesser, défigurer : *Je me suis engagé six mois avant l'armistice ! Le temps de me faire amocher* (Croisset).

AMODIATAIRE n. Preneur à bail de terres cultivables. || Personne à laquelle la concession d'une mine est amodiée, et qui se substitue au concessionnaire pour exploiter dans les conditions prévues au contrat d'amodiation.

AMODIATEUR, TRICE n. Bailleur de terres cultivables.

AMODIATION n. f. Dr. rur. Mode d'exploitation agricole dans lequel l'entreprise est conduite par un autre que le propriétaire.
— Min. Acte de louage d'une concession de mine, pendant une durée déterminée : *L'amodiation est nulle, si elle n'a pas été autorisée par le ministre.* || *Par extens.* Concession, ou partie de concession, qui est amodiée.
— ENCYCL. Min. L'*amodiation* n'est pas une location ordinaire, car ici l'usage détruit la chose louée : c'est ainsi que les droits d'enregistrement sont ceux d'une vente mobilière, et non pas d'un bail. Une amodiation n'est valable, en France, qu'après avoir été approuvée par un décret rendu sur avis conforme du Conseil d'Etat.

AMODIER v. tr. (du lat. *modium*, boisseau). Dr. rur. Louer à quelqu'un une terre, moyennant une redevance en denrées ou en argent.
— Min. Faire une amodiation.

AMŒBIENS ou **AMIBIENS** n. m. pl. V. AMIBIENS.

AMOGHASIDDHI, le cinquième des cinq « bouddhas de contemplation » (*dhyānibuddha*). Correspondant au « bouddha terrestre » Maitreya, il est de couleur verte, assis au N., faisant le geste de l'absence de crainte ; il a l'oiseau mythique (*garuda*) pour animal favori.

AMOGNES (LES) [lat. *pagus Ammoniensis*], pays bocager du Nivernais, entre la basse Nièvre et l'Izeure. C'est une région d'élevage. (Hab. : *Amognauds.*)

AMOINDRIR v. tr. Rendre moindre, diminuer (la force ou la valeur) : *La maladie amoindrit les forces. Cette faiblesse a amoindri son autorité.* || *Par extens.* Faire paraître plus petit : *Sans regarder les toits amoindris sous ses pieds* (Hugo).
— ***S'amoindrir*** v. pr. Devenir moindre : *Leur ressemblance s'était amoindrie* (Rodenbach).
— SYN. : *affaiblir, atténuer, diminuer, rapetisser, réduire, rétrécir, user.*

AMOINDRISSEMENT n. m. Diminution : *L'amoindrissement des forces.*

AMOK n. m. Espèce de folie du meurtre spéciale aux Malais.
◆ Adj. et n. Se dit de l'individu qui se trouve dans cet état. (Enflammé par le ressentiment d'une injure réelle ou imaginaire, sous l'empire de l'opium, de la démence ou du fanatisme, l'amok court en furieux à travers les rues.)

AMOL. V. AMUL.

AMOLETTE n. f. Mar. Mortaise pratiquée dans la tête des cabestans, des guindeaux et du gouvernail, pour recevoir les barres qui mettent ces machines en mouvement.

AMOLLIR v. tr. (de *mol*, anc. forme de *mou*). Rendre mou : [...] *Sur les chemins amollis, roulaient sans bruit les voitures* (Maupassant). || — *Fig.* Affaiblir, rendre sans énergie : *Tout ce qui plaît sans instruire amuse et amollit* (Fénelon). *Les échecs répétés amollissaient sa volonté.*
— ***S'amollir*** v. pr. Devenir plus mou. || — *Fig.* Devenir plus tendre : *Sa voix changeait, s'amollissait quand il s'adressait à sa fille* (F. Mauriac).

AMOLLISSANT, E adj. Qui amollit, affaiblit : *La température était douce, amollissante* (H. Béraud).

AMOLLISSEMENT n. m. Action d'amollir, de s'amollir. || Etat de ce qui est amolli. || — *Fig.* Affaiblissement, relâchement : *Eviter la dépression ou l'amollissement des hommes* [soldats] (J. Romains).

AMOMUM [mɔm] n. m. Herbe aromatique des pays chauds, à souche rhizomateuse. (Le genre [50 espèces] fait partie des zingibéracées.) [V. ELETTARIA.]

AMON, oasis égyptienne, où se trouvait un oracle d'Amon qui confirma l'origine divine d'Alexandre. C'est l'actuelle *Sīwa*.

AMON, dieu de Thèbes (Egypte), identifié très vite au dieu-soleil Rê et nommé *Amon-Rê*. En Nubie, il se présentait à ses fidèles sous la forme d'un bélier. Sous la XIIe dynastie, on lui construisit un temple qui, agrandi plus tard, est devenu l'ensemble dont on peut voir les ruines colossales à Karnak. On arrivait à ce temple par une avenue bordée de deux files de béliers. Le bélier était consacré à Amon, et à Thèbes on en nourrissait un qui était la représentation vivante du dieu. Les attributs d'Amon sont le disque, image du Soleil, les cornes et les deux plumes ; il est figuré tantôt avec une tête de bélier, tantôt avec un visage humain, portant des cornes de bélier qui naissent au-dessus des oreilles, ou la tête surmontée d'un disque et de deux longues plumes. Les Grecs identifièrent Amon à leur Zeus. (→ Biblio.)

AMON, 15e roi de Juda (642-640 av. J.-C.), fils et successeur de Manassé, dont il continua le syncrétisme religieux. Il fut assassiné à la suite d'une intrigue de cour.

AMONCELER v. tr. (de *moncel*, anc. forme de *monceau*). [Se conj. comme *appeler*.] Mettre en tas : *Oh ! regardez le ciel ! Cent nuages mouvants, | Amoncelés là-haut sous le souffle des vents* (Hugo). || — *Fig.* Réunir en grand nombre, accumuler : *Amonceler des preuves. Le souvenir* [...] *amoncela sur son cœur mille et mille regrets* (Restif de La Bretonne).
— ***S'amonceler*** v. pr. Former un ou plusieurs amas : *Sur le sable mouvant qui s'amoncelle en dune* (Leconte de Lisle), et, au *fig.* : *On l'accusa de voler la cause commune ; un poids énorme d'antipathies s'amoncela contre lui* (Renan).
— SYN. : *accumuler, amasser, empiler, entasser, superposer.*

AMONCELLEMENT n. m. Action d'amonceler, de s'amonceler ; réunion en grand nombre, en masse (au *pr.* et au *fig.*) : *Des cahots, des heurts violents sur des amoncellements de boue et d'immondices gelés* (Loti). *Un amoncellement de preuves.*

AMONÉEN, ENNE adj. (de *Amon*). Nom donné par Sanchoniathon à l'écriture des livres qu'il consulta dans les temples d'Egypte pour rédiger son *Histoire phénicienne.*

AMONIEN, ENNE adj. Se dit des régions où l'on rendait un culte à Amon.

AMONT n. m. (lat. *ad*, vers, et *mons, montis*, montagne). Par rapport à un point considéré, partie d'un cours d'eau comprise entre ce point et la source. || *D'amont*, du point le plus haut d'un cours d'eau : *Le pays d'amont.*
— Fauconn. *Voler d'amont*, en parlant de l'oiseau, voler en cercle au-dessus du chasseur.
— Géogr. *Vent d'amont*, nom donné, sur certaines côtes, au vent venant de l'intérieur des terres. (En mer, les *vents d'amont* sont compris entre le N.-E. et le S.-E.)
— ***En amont de*** loc. prép. Plus près de la source, par rapport à un point considéré : *Troyes est en amont de Paris sur la Seine.*
— CONTR. : *aval.*

AMONTILLADO n. m. V. JÉRÈS.

AMONTONS (Guillaume), physicien français (Paris 1663 - *id.* 1705). Affecté de surdité dans son enfance, il se consacra aux recherches. Des *Remarques et Expériences physiques sur la construction d'une nouvelle clepsydre, sur les baromètres, thermomètres et hygromètres* (1695), lui ouvrirent l'Académie des sciences (1699). Il imagina une machine à feu (1699), des thermomètres à mercure et à air, pour lesquels, le premier, il utilisa comme points fixes les températures de changements d'état de l'eau, un pyromètre, une pompe rotative, etc. On lui doit aussi une théorie du frottement (1699).

AMONT-PENDAGE n. m. Min. Partie d'un gisement ou d'une exploitation, située plus haut que l'endroit considéré. (Contr. AVAL-PENDAGE.)

AMOR, petite planète n° 1221, découverte en 1932, remarquable par son orbite de forte excentricité (0,44) et sa distance périhélie inférieure à celle d'Eros*. (V. ASTÉROÏDE.)

AMORAÏQUE n. V. AMORRITE.

AMORAL, E, AUX adj. (*a* priv., et *moral*). Indifférent, étranger aux prescriptions morales : *Il semble qu'en ce moment l'espèce prenne une conscience peut-être prématurée et funeste* [...] *de certaines habitudes amorales de l'histoire* (Maeterlinck).

AMORALISME n. m. Négation de toute morale universelle : *L'amoralisme de Nietzsche.*

AMORALISTE adj. et n. Dont l'esprit est étranger à la morale : *Les dilettantes dépravés, les fétides amoralistes ont accompli* [en France] *leur tâche de termites* (R. Rolland).

AMORALITÉ n. f. Caractère de ce qui est amoral.

AMORÇAGE n. m. Action d'amorcer.
— Electr. Régime variable de certains phénomènes précédant le régime permanent. || *Amorçage d'une dynamo*, utilisation, pour l'excitation progressive du circuit inducteur, du magnétisme rémanent qui subsiste au repos dans le circuit magnétique.
— Mécan. *Amorçage d'une pompe*, action de remplir d'eau une pompe et sa tuyauterie d'aspiration. (V. part. *encycl.*)
— Orfèvr. Dans le soudage de l'argent sur le cuivre pour la fabrication du plaqué*, action d'étendre sur le cuivre une solution concentrée de nitrate d'argent.
— Pyrotechn. Dispositif plus ou moins complexe placé sur une cartouche (à fusil ou à canon) ou sur un projectile explosif, pour

assurer soit l'inflammation de la poudre propulsive, soit la détonation du projectile. || Position du détonateur par rapport à la charge d'explosif : *Amorçage antérieur, postérieur,* ou *inverse,* détonateur placé vers l'orifice, vers le fond du trou de mine, ou entre les cartouches. || *Explosif d'amorçage,* v. EXPLOSIF.

— ENCYCL. Mécan. L'*amorçage* est obtenu en mettant la pompe *en charge,* c'est-à-dire en installant celle-ci à un niveau suffisamment bas pour que la partie supérieure du corps de pompe se trouve au-dessous du niveau le plus bas de l'eau à aspirer. Ce mode d'amorçage est toujours employé pour les pompes d'extraction d'eau condensée, comme dans le cas d'une turbine à vapeur, que l'on installe à 1 m au moins au-dessous du condenseur.
Lorsque cela n'est pas possible, il faut avoir recours à l'amorçage artificiel : si le tube d'aspiration est muni d'un clapet et de pied, on remplit d'eau le tube et la pompe ; sinon il faut faire le vide dans le tuyau d'aspiration, au moyen d'un éjecteur, ou d'une pompe à vide, mais il est alors nécessaire que le refoulement de la pompe soit muni d'un clapet de retenue.

AMORCE n. f. (part. pass. de l'anc. franç. *amordre ;* lat. *admordere,* mordre). Appât pour attirer les poissons, et parfois des oiseaux : *Les mouches, les vers de terre, etc., servent d'amorce.* (V. part. *encycl.*) || *Amorce vive,* poisson vivant qui sert d'appât. || — *Fig.* Début, commencement : *Cet échange de lettres constitue l'amorce d'une négociation.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Tout ce qui attire et persuade : *Pour lui cette gloire eût trop peu d'amorces* (Corneille). *Il est sans force contre les amorces de la volupté* (Balzac).

— Apic. Fragment de rayon ou de feuille de cire, fixé à la partie supérieure des cadres à l'intérieur d'une ruche, et destiné à inciter les abeilles à construire.

— Arm. et Pyrotechn. Petite masse de matière détonante destinée à provoquer, notamment dans une cartouche ou dans une mine, l'explosion d'une charge de poudre ou d'explosif plus importante. (V. part. *encycl.*) || *Sans brûler une amorce,* sans tirer un coup de fusil.

— Bijout. Bain d'or, d'argent ou de platine, dans lequel on immerge une plaque de cuivre destinée à être recouverte d'une couche d'un de ces métaux précieux.

— Constr. Syn. de PIERRE D'ARRACHEMENT, PIERRE D'ATTENTE et HARPE.

— Electr. *Amorce d'une bande magnétique,* ruban de longueur quelconque et de mêmes dimensions transversales que la bande magnétique, mais dépourvu de couche magnétique : *L'amorce d'une bande magnétique est généralement collée au début et à la fin des bandes, dont elle doit se distinguer.*

— Min. Dispositif de mise de feu de l'explosif : *L'amorce est généralement allumée électriquement.* || *Par extens.* Ensemble de l'amorce et du détonateur électrique, constitué d'un petit cylindre de laiton dans lequel se trouvent l'amorce et la matière détonante, muni de deux fils isolés pour le raccordement à la ligne de tir électrique.

— Trav. publ. *Amorce d'une rue, d'une route, d'un chemin de fer,* le premier tronçon achevé, qui indique la direction du reste.

— ENCYCL. Arm. et Pyrotechn. Les *amorces* pour cartouches de poudre propulsive sont de petites capsules en cuivre contenant quelques centigrammes de matière fulminante qui déflagre par percussion et allume la poudre. Les amorces en papier (pour pistolet d'enfant) sont constituées d'une parcelle de poudre fulminante placée entre deux feuillets minces en papier, et qui explose sous un choc.

— Chass. et Pêch. Bien que les denrées employées comme *amorces* soient souvent les mêmes que celles qui sont utilisées comme appâts, on réserve en général le terme d'amorce pour les produits disséminés, éparpillés de manière à attirer le gibier ou le poisson sur le piège. (V. APPÂT.)
Pour le piégeage des petits carnassiers, des rongeurs, des oiseaux, on dissémine autour des pièges un peu du produit servant d'appât. (C'est, suivant le cas, des morceaux de chair, des croûtes de pain, du fromage, des graines, etc.)
Les pêcheurs doivent faire usage, pour attirer le poisson, de mélanges constitués par des denrées entièrement comestibles. Pain de chènevis, pain de froment écrasé, pomme de terre, graines cuites, son, larves diverses, vers, sang, etc., entrent dans la composition des amorces. En eaux courantes, pour alourdir l'amorce, on peut l'enrober de terre glaise. Pour constituer une amorce qui trouble l'eau, certains pêcheurs utilisent le talc, le kaolin ou encore le plâtre. Cette pratique est à déconseiller ; mieux vaut utiliser la coquille d'huître pulvérisée. Parmi les denrées inertes que l'on peut ajouter à l'amorce, notons la poudre de liège, qui fait remonter en surface des particules alimentaires et ajoute à la sapidité de l'amorce. Pour réussir à la pêche, l'amorce doit être de même nature que l'appât et présenter, si possible, la même forme, de façon à créer l'accoutumance.
En mer, les pêcheurs utilisent également de l'amorce : la strouille, à base de poissons écrasés et de farine pour maquereaux et poissons flottants ; la rogue et la farine d'arachide pour la sardine.

AMORCER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Garnir d'une amorce : *Mes matelots travaillaient à amorcer les innombrables hameçons suspendus le long de la corde des palangres* (Maupassant). || Attirer avec une amorce : *Amorcer des poissons.* || Préparer : *Amorcer un trou.* || Entamer un mouvement, en lui donnant la direction, le rythme, etc., convenables : *Si j'amorce une vrille, ils le verront bien* (Saint-Exupéry). || *Fig.* Mettre en voie d'exécution, de réalisation : *Amorcer une affaire. Il est bien entendu* [...] *que nos représentants à la conférence d'Algésiras n'y vont pas pour amorcer* [...] *un protectorat marocain* (Jaurès). || Commencer : *Mon humeur amorce très vite ses réactions de défense* (J. Romains). *Vers la fin du repas, elle tenta d'amorcer la conversation* (H. de Montherlant). || Attirer par des choses qui flattent : *Une nouvelle sentimentale destinée à amorcer l'abonné à l'époque du renouvellement* (A. Daudet).
— Apic. Fixer, sous la latte supérieure des cadres de ruche, des fragments de rayon vide ou de feuille de cire, pour inciter les abeilles à construire et guider leur travail.
— Arm. et Pyrotechn. Placer une amorce sur une cartouche, dans une charge explosible.
— Bijout. Tremper dans un bain d'or, de platine ou d'argent le cuivre que l'on veut recouvrir d'un placage de ces métaux.
— Mécan. Manœuvrer avec la main le volant qui, par la bielle, transmet le mouvement au piston, pour faciliter le jeu alternatif des tiroirs, dans une machine à vapeur. || Remplir un siphon de liquide, ou y faire le vide pour y déterminer l'ascension d'un liquide. || *Amorcer une pompe,* verser de l'eau dans le corps d'une pompe afin qu'elle puisse fonctionner.
— Physiq. Placer un germe cristallin dans un liquide surfondu ou une solution sursaturée pour en déterminer la cristallisation.
— Trav. publ. *Amorcer une rue, une route, une ligne de chemin de fer,* exécuter une amorce.
◆ V. intr. Jeter de l'amorce en un point d'un cours d'eau pour y attirer le poisson.
— ***S'amorcer*** v. pr. Débuter, commencer à se manifester : *Virage qui s'amorce dès la sortie de la ville. Un des avantages de l'action est que, dès que s'amorce un débat de conscience, elle agite la sonnette de clôture* (J. Romains).

AMORCERIE n. f. Fabrique d'amorces.

AMORCEUR n. m. Technol. Petit robinet à entonnoir placé sur un corps de pompe et servant à l'amorcer.

AMORÇOIR n. m. Arm. Poire en bois portée au col ou à la ceinture et contenant la poudre d'amorce destinée aux bassinets* des armes à feu, au XVIe et au XVIIe s.
— Pêch. Ustensile au moyen duquel on dépose l'amorce au fond de l'eau. (Syn. BOÎTE À AMORCER.)

AMORDANCER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Traiter par un mordant : *Amordancer des laines à l'oxychlorure d'étain.* (V. MORDANCER.)

AMOREUX (Pierre Joseph), médecin et naturaliste français (Beaucaire 1741 - Montpellier 1824). Bibliothécaire de la faculté de Montpellier. On lui doit entre autres : *Traité de l'olivier* (1784), *Recherches et expériences sur les divers lichens dont on peut faire usage en médecine et dans les arts* (1787), *Notice sur les insectes de France réputés venimeux* (1789), *Etat de la végétation sous le climat de Montpellier* (1809).

AMORGOS, usuellement **Morghó**, île grecque de l'archipel des Cyclades ; 600 hab. Gisements de bauxite.

AMORIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la ville d'Amorion ; habitant de cette ville. || *Dynastie amorienne* ou *phrygienne,* dynastie qui a donné trois empereurs à Byzance : Michel II (820-829), Théophile (829-842) et Michel III (842-867).

AMORIM (Francisco GOMES DE). V. GOMES DE AMORIM.

AMORION, Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, en Phrygie, sur la frontière de la Galatie. Patrie probable d'Esope, et de l'empereur byzantin Michel II. Auj. *Sivrihisar.*

AMORISTES n. m. pl. Nom donné à un groupe de poètes anglais de la Renaissance, connus surtout par des poésies amoureuses.
— ENCYCL. Les poésies des *amoristes* ont été publiées dans des recueils dont le premier et le plus important est le *Tottel's Miscellany* (1557), qui contient en particulier les poésies de deux poètes déjà morts, Th. Wyatt, et le comte de Surrey. Ces deux poètes, admirateurs de Pétrarque, avaient adapté à la poésie anglaise l'expression délicate et passionnée des sentiments amoureux qu'ils trouvaient dans leur modèle italien, et avaient introduit dans la poésie nationale la forme du sonnet. Toutefois, la vogue d'une telle poésie ne se répandit qu'à la génération suivante ; ainsi s'explique le succès de *The Paradise of dainty Devises* (1576) et de *A Gorgeous Gallery of gallant Inventions* (1578), puis, plus tard, d'autres « miscellanées » : *A Handfull of pleasant Delites* (1584), *The Phœnix Nest* (1593), *The Passionate Pilgrim* (1599), *England's Helicon* (1600), *A Poetical Rhapsody* (1602).

AMOROS (François), colonel et ministre espagnol (Valence 1769 - Paris 1848). Il fit adopter l'institution d'un ministère de l'Intérieur, qui n'existait pas encore en Espagne, et appliqua dans les établissements militaires la méthode de Pestalozzi. Il fut intendant de la police, ministre de l'Intérieur et gouverneur de plusieurs provinces sous le règne de Joseph Bonaparte. En 1814, il se fixa en France, où il créa l'enseignement de la gymnastique civile et militaire, et publia un *Manuel d'éducation physique, gymnastique* (1830).

AMOROSO adv. (mot ital.). Mus. De façon tendre, langoureuse : *Chanter amoroso.*

AMORPHA n. m. Arbuste d'Amérique du Nord. (Une de ses espèces, que l'on trouve à l'état sauvage dans le delta du Rhône, est le *faux indigo* des jardiniers. Le genre [15 espèces] fait partie des légumineuses, famille des papilionacées.)

AMORPHE adj. (*a* priv., et gr. *morphê,* forme). Se dit des substances qui n'ont pas de forme cristallisée propre. || — *Fig.* Sans personnalité, sans caractère ; sans énergie : *Regardez-les, de père en fils, on les voit se débiliter, devenir de plus en plus amorphes, inexistants* (R. Martin du Gard).
— Histol. *Substances* ou *Matières amorphes,* matières qui entrent comme éléments accessoires dans la constitution de divers tissus organiques, mais qui n'ont aucune forme particulière autre que celle des interstices qu'elles remplissent.
— ENCYCL. Chim. et Minér. L'*état amorphe* de la matière est caractérisé par l'absence d'ordre dans la répartition des particules : molécules, atomes ou ions, qui la constituent ; il s'oppose ainsi à l'*état cristallisé.* Le type de l'état amorphe est l'état fluide ; les gaz, par exemple, sont formés de molécules disposées et orientées absolument au hasard, et d'ailleurs en état de perpétuel mouvement. Il en est de même, en général, pour les liquides, bien que, pour certains d'entre eux, on ait pu mettre en évidence une organisation au moins partielle des molécules. (V. MÉSOMORPHE [*état*].) Parmi les solides, il en est qui présentent l'état amorphe, par exemple les verres ; ils ne sont pas autre chose que des liquides surfondus.

AMORPHISME n. m. Etat des organismes qui, par dégénérescence, ont perdu leur forme spécifique.

AMORPHOCÉPHALE n. m. Insecte à la tête bizarrement conformée, qui vit dans les fourmilières, dans le S. de l'Europe. (Nom sc. : *Amorphocephalus coronatus*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des brenthidés.)

AMORPHOPHALLUS [lys] n. m. Plante bulbeuse géante, de l'Afrique et de l'Asie tropicales et des îles Malaises, dont les feuilles solitaires, de grandes dimensions, ont un bel effet décoratif.
— Encycl. On en cultive plusieurs espèces en serre, notamment : *Amorphophallus Rivieri, campanulatus,* etc. Elles fleurissent avant le développement des feuilles et dégagent alors une odeur désagréable. Le genre (plus de 50 espèces) fait partie de la famille des aracées.

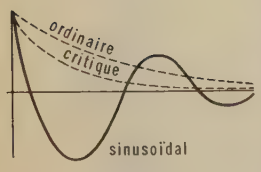

amortissement (radiotechn.)

AMORRITE adj. Relatif aux Amorrites. ‖ *Dynastie amorrite*, v. Amourroum (*dynastie d'*).
◆ N. m. Langue hypothétique par laquelle certains linguistes expliquent des noms propres ou de petites particularités des textes akkadiens. (On dit aussi : amorrhéen, amoraïque. Ces noms sont tirés de l'hébreu *amôri*, qui désigne dans la Bible une population non israélite, et de l'akkadien *amurru*, qui désigne une population occidentale qui a fourni des rois à la Babylonie de 1950 à 1651 env.)

AMORRITES ou **AMORRHÉENS**, peuple sémitique installé dès le IIIe millénaire au N. de la Syrie, en Babylonie, dans l'oasis de Palmyre. Au cours des XVe-XIVe s., on trouve les Amorrites dans le S. de la Syrie, dans le haut pays de Canaan et le long de la rive orientale du Jourdain jusqu'à l'Arnon. Les Hébreux entrent là en contact avec eux après le séjour au désert. L'art des Amorrites appartient à la grande famille des arts des Sémites de l'O. de la Mésopotamie. Les monuments qu'on peut lui attribuer apparaissent au début du IIe millénaire. Les plus typiques sont des *cylindres* représentant le plus souvent Amourrou — doublet d'Addou (Adad) —, dieu de l'Ouest et de l'Orage. Un ex-voto, au Louvre, composé d'un groupe avec un personnage agenouillé et des bouquetins aux têtes plaquées d'or, lui est dédié. Une œuvre capitale est la stèle qui orne le code* du roi Hammourabi. Elle ouvre la voie à l'*art babylonien*, où sembleront se cristalliser les qualités artistiques des périodes précédentes de Mésopotamie.

AMORTI n. m. Au football, action d'immobiliser le ballon pour s'en rendre maître. ‖ Au tennis, balle très courte, rebondissant peu.
— Encycl. Au football, l'*amorti* permet un contrôle rapide et efficace de la balle ; il est exécuté en accompagnant puis en freinant le ballon dans sa trajectoire. Au tennis, l'amorti sert à rompre la cadence, à obliger l'adversaire à un déplacement brutal et rapide.

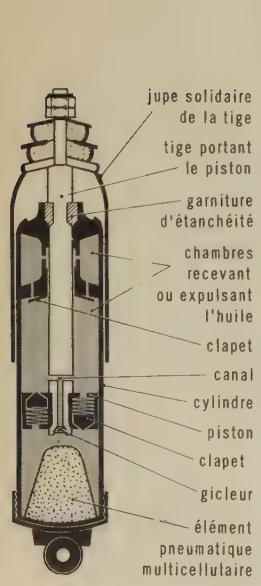

amortisseur d'automobile

AMORTIR v. tr. (lat. pop. **admortire*, rendre comme mort ; de *mors, mortis*, mort). Affaiblir l'effet ; rendre moins dur, moins violent (au *pr.* et au *fig.*) : *La terre, roussâtre comme de la poudre de tabac, amortissait le bruit de ses pas* (Flaubert). *Bien que l'âge* [...] *ait beaucoup amorti en moi le sentiment des plaisirs charnels* (A. France).
— Comptab. Déterminer la perte subie sur les valeurs d'actifs amortissables et les imputer soit aux coûts de revient, soit aux résultats.
— Fin. Rembourser par des annuités prédéterminées le capital d'une dette.
— Mar. Ralentir la marche, la vitesse d'un bâtiment par une manœuvre quelconque. ‖ *Bâtiment amorti*, navire qui attend que l'amplitude de la marée devienne plus considérable pour passer une barre ou remonter une rivière : *Le navire était amorti sur rade pendant les marées de morte-eau.*
— Peint. Affaiblir l'intensité d'une couleur ou d'un ton.
— Radiotechn. *Ondes amorties*, v. onde.
— Sports. Au football, immobiliser le ballon pour s'en rendre maître. ‖ Au tennis, envoyer une balle très courte rebondissant peu.
— ***S'amortir*** v. pr. Devenir plus faible : *Le bruit des roues ferrées qui, à la sortie du pays, s'amortissait vite sur la terre* (Flaubert) ; et, par *anal.* : *Sous un ciel poudroyant où s'amortissait la couleur des choses* (P. J. Toulet).

AMORTISSABLE adj. Qui peut être amorti : *Rente, emprunt amortissable.*

AMORTISSEMENT n. m. Action d'amortir, de s'amortir. ‖ Etat de ce qui est amorti : *L'amortissement d'un coup ;* et, au *fig.* : *Une immense résignation* [...] *répandait sur toutes les tristesses de ce monde l'amortissement et l'oubli* (Renan).
— Archit. Toute œuvre qui couronne le comble d'un bâtiment. *Par extens.*, ornement de sculpture qui va en diminuant progressivement. (Un pignon est ainsi coiffé d'un fleuron, un contrefort d'un pinacle.)
— Comptab. Dépréciation de certains éléments d'actifs et leur constatation comptable.
— Diplom. *Lettres d'amortissement*, v. lettre.
— Econ. polit. Dépréciation d'un bien résultant de l'usure, de la vétusté ou de l'obsolescence, ou de plusieurs de ces causes. (V. part. *encycl.*) ‖ *Amortissement accéléré ou exceptionnel*, dépréciation inusuelle, quels qu'en soient les motifs. ‖ *Amortissement différé*, indication d'un amortissement réel, mais non effectué. ‖ *Annuité d'amortissement*, charge annuelle nécessitée par l'amortissement des éléments d'actifs amortissables. ‖ *Tables d'amortissement*, tables qui donnent l'annuité d'amortissement d'une dette dans un temps déterminé.
— Législ. fin. *Amortissement de l'impôt*, phénomène économique consistant en l'abaissement du prix d'un bien frappé d'un impôt nouveau ou d'un impôt dont le taux vient d'être augmenté. (La réduction du prix permet à l'acheteur de s'exonérer, au moins partiellement, du montant de l'impôt nouveau.) ‖ *Amortissement de l'emprunt*, opération visant à diminuer le montant de la dette soit par remboursement, soit par rachat en Bourse. (V. part. *encycl.*)
— Mar. Etat d'un navire amorti ou échoué durant la période de morte-eau. ‖ Etat de la mer pendant les plus faibles marées.
— Physiq. et Radiotechn. Diminution progressive de l'amplitude dans un mouvement oscillatoire, sous l'effet de résistances diverses. (V. part. *encycl.*) ‖ *Amortissement critique*, retour à la position d'équilibre, sans oscillations, dans le plus court délai possible.
— Encycl. Econ. polit. On distingue deux types d'*amortissement* : l'amortissement industriel et l'amortissement financier. L'*amortissement industriel* correspond à la diminution de valeur d'un élément d'actif. Il entraîne une perte pour l'entreprise et nécessite des bénéfices au moins égaux pour éviter que celle-ci soit en perte. Faute d'évaluation directe, souvent difficile, de la diminution de valeur, on fixe généralement la loi d'amortissement.
L'amortissement est *constant* lorsque l'on suppose que la perte de valeur est un pourcentage constant de la valeur initiale. L'amortissement *décroissant* est généralement égal à un pourcentage constant de la valeur restante. L'amortissement *croissant*, suivant une loi fixée *a priori*, n'est pratiquement pas usité. D'une façon générale, l'amortissement doit tenir compte des conditions d'utilisation et du progrès technique. (V. obsolescence.) Constatation d'une diminution de valeur, l'amortissement influe sur les bénéfices de l'entreprise, mais ne dépend pas de ceux-ci. Le fisc admet souvent des amortissements techniquement insuffisants et quelquefois des amortissements exagérés pour favoriser certaines opérations.
En comptabilité analytique d'exploitation, l'amortissement constitue un élément du prix de revient.
L'*amortissement financier* vise à éteindre progressivement une dette. L'emprunt n'est pas remboursé à terme normal, mais par annuité. En plus des intérêts versés, une part constante du capital est alors « amortie ».
— Législ. fin. *Amortissement de l'emprunt.* Plusieurs méthodes d'amortissement sont possibles : d'abord, l'amortissement facultatif à la discrétion de l'Etat, qui en décide l'époque et l'importance. L'emploi de cette méthode ne se conçoit qu'en période d'excédent budgétaire. Ensuite, l'amortissement contractuel. Ce dernier peut s'opérer soit à l'initiative du porteur (lorsque les titres d'emprunt sont acceptés en paiement d'impôts ou lorsque les titres sont à échéance optionnelle), soit automatiquement (la date de remboursement est fixée par le contrat d'une façon certaine ou d'une façon incertaine, qui exclut toute liberté d'appréciation des parties). Différents systèmes sont utilisés. La formule des échéances massives, qui comporte une échéance de remboursement unique pour un emprunt, est rarement employée. Le procédé dit des *annuités terminales* consiste à verser, chaque année, aux prêteurs une annuité comprenant une part d'intérêt et une part d'amortissement. Les mécanismes utilisés pour réaliser l'amortissement contractuel sont : le tirage au sort et le rachat en Bourse. Généralement, le contrat laisse à l'emprunteur le choix entre ces deux procédés.
Enfin, l'amortissement légal a été utilisé en France et en Angleterre au XIXe s. Le budget versait annuellement une dotation à un fonds d'amortissement qui plaçait ses disponibilités à intérêt composé en vue de constituer un capital suffisant pour amortir la totalité de la dette.
— Radiotechn. L'*amortissement* des oscillations électromagnétiques est dû à la dissipation de l'énergie pendant la décharge du condensateur ; ces oscillations de même période et d'amplitudes décroissantes deviennent nulles dans un temps très court. Les principales causes d'amortissement des ondes sont : 1° la résistance à la fréquence d'utilisation du circuit oscillant (il importe, pour le calcul de cette résistance, de tenir compte de la propriété de *skineffect*, c'est-à-dire des phénomènes de localisation des courants de haute fréquence à la surface des conducteurs, phénomène qui modifie sensiblement la valeur des coefficients d'induction) ; 2° les pertes dans le condensateur par échauffement (effet Joule) et hystérésis diélectrique ; 3° l'amortissement dû au rayonnement des ondes ; 4° l'amortissement causé par la grande résistance de l'étincelle. On diminue considérablement l'amortissement par le phénomène de réaction.
Le facteur d'amortissement d'un circuit pouvant donner naissance à des oscillations libres est le rapport de la résistance effective de ce circuit au double de son coefficient de self-inductance $\frac{R}{2L}$; l'amortissement des oscillations électriques peut se représenter par le rapport constant de deux amplitudes successives de même sens.

AMORTISSEUR n. m. Technol. Dispositif servant à amortir la violence d'un choc, l'intensité d'un son, la trépidation d'une machine.
— Aéron. Dispositif mécanique situé entre l'avion et le train d'atterrissage, et dont le rôle est d'atténuer les chocs au moment de l'atterrissage ou lorsque l'avion roule sur un mauvais terrain : *Les amortisseurs, jadis ressorts ou sandows, sont constitués sur les avions modernes par des dispositifs hydrauliques ou oléopneumatiques.* ‖ *Amortisseur de parachute*, dispositif placé entre le parachutiste et sa voilure, pour diminuer le choc* produit par l'ouverture du parachute.
— Autom. Dispositif affaiblissant les oscillations d'un moteur, le mouvement des roues, les chocs, etc., afin d'amener rapidement certaines pièces au repos. (V. part. *encycl.*)
— Electr. Enroulement, le plus souvent en cage d'écureuil, placé sur les pièces polaires d'une machine synchrone.
— Encycl. Autom. La suspension des voitures ou des motocyclettes est assurée par des ressorts, qui, lorsqu'ils sont sollicités par une action extérieure, amorcent une série d'oscillations (flexions et détentes) dont l'amortissement est très long. Préjudiciables au confort des occupants et, surtout, à la tenue de route du véhicule, ces oscillations sont freinées par des appareils spéciaux appelés *amortisseurs* de suspension.
L'amortisseur hydraulique, ou télescopique, est composé d'un cylindre rempli d'une huile spéciale (dont la viscosité est sensiblement indépendante de la température de fonctionnement), dans lequel se meut un piston, solidaire, par une tige coulissante, du support de fusée de la roue. Dans son action, la coque de la voiture, mobile par rapport à la fusée, actionne la tige coulissante, et le piston refoule l'huile dans les ajutages calibrés et munis de clapets, ce qui freine, plus ou moins énergiquement, les oscillations de la

suspension. D'autres sortes d'amortisseurs sont incorporés aux ressorts de suspension. (V. SUSPENSION *pneumatique*.)

AMOS, v. du Canada, dans l'O. de la prov. de Québec, sur l'Harricanaw ; 5 200 hab. Evêché catholique. Scieries.

AMOS, un des douze petits prophètes. Il exerça son activité dans le royaume d'Israël, vers 750 av. J.-C. Homme dépourvu de culture, il avait un sens très profond de la vraie religion. Son message, très dur, rappelle le monothéisme mosaïque et proteste contre le formalisme cultuel ou le luxe outrancier. Ses oracles constituent le premier recueil littéraire du prophétisme en Israël. (→ Biblio.)

AMÔSIS ou **AHMÔSIS**. V. AHMÈS.

AMOU, ch.-l. de cant. des Landes (arrond. de Dax), dans la Chalosse ; 1 359 hab. (506 aggl.) [*Amollais*]. Château du XVIIe s., dû peut-être à Mansart. Clocher du XVe s. Biscuiterie. Fromage voisin du saint-paulin fabriqué à partir du lait de vache.

AMOU-DARIA, en ar. **Âmū Daryā** (l'*Oxus* des Anciens, le *Djayhūn* des anciens Arabes), fl. de l'U. R. S. S., dans l'Asie moyenne ; 2 650 km. Il prend sa source au S. du Pamir, porte successivement les noms de *Pamir*, de *Piandj*, et, à partir du confluent du Vakhch, celui d'*Amou-Daria*. Il sert de frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. En aval de Termez, il pénètre dans le désert turkmène et rejoint la mer d'Aral par un vaste delta. Son cours semble s'être prolongé, jusqu'à une époque relativement récente, vers la mer Caspienne par la dépression de Sarykkamych et la vallée actuellement morte de l'Ouzboï.
Son régime est de type glaciaire avec de hautes eaux d'été (jusqu'à 10 000 m³/s) et moins de 200 m³/s l'hiver. Il opère de très gros transports de limons (302 millions de m³ par an). Sa large vallée est encombrée de marais qui alimentent des zones d'irrigation, surtout sur le cours inférieur.

AMOUILLANTE adj. et n. f. Se dit d'une vache qui doit prochainement vêler.

AMOUILLER v. intr. En parlant d'une vache, être près de vêler.

AMOUL. V. AMUL.

AMOULER v. tr. Technol. Aiguiser, affiler en passant sur une meule.

AMOUR n. m. (lat. *amor*). **1.** Elan du cœur vers quelqu'un ou quelque chose qui l'attire : *L'amour de la patrie est le premier amour* [...] *après l'amour de Dieu* (Verlaine). ‖ **2.** Vif attrait, physique ou sentimental, qui porte un sexe vers l'autre : *Ce Giletti était bien l'être le plus laid et le moins fait pour l'amour : démesurément grand, il était horriblement maigre, fort marqué de la petite vérole* (Stendhal). ‖ *Par extens.* Liaison amoureuse : *J'aspirais secrètement à de belles amours* (Balzac). ‖ *Spécialem.* Personne aimée : *Ah ! misère de t'aimer, mon frêle amour !* (Verlaine). ‖ En parlant des animaux, instinct sexuel : *Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre* (La Fontaine).
— LOC. DIV. *Amour charnel, Amour physique*, qui ne recherche que la satisfaction des sens. ‖ *Amour libre*, qui refuse toute consécration religieuse ou sociale, par opposition au mariage. ‖ *Amour platonique*, qui s'interdit la possession de l'objet aimé. ‖ *Amour socratique*, qui s'adresse à un être de même sexe. (V. HOMOSEXUALITÉ.) ‖ *Un amour de...*, se dit familièrement d'un être ou d'une chose qui plaît par sa joliesse et sa petitesse : *Un amour de petit chapeau.* ‖ *Beau comme l'amour*, très beau. ‖ *Etre en amour*, en chaleur. ‖ *Entrer en amour*, se dit de la terre qui prépare la végétation. ‖ *Faire l'amour*, accomplir l'acte sexuel. ‖ *Filer le parfait amour*, aimer longuement, en se désintéressant du reste du monde. ‖ *C'est un remède à l'amour*, se dit d'une femme très laide. ‖ *Pop. Y a plus d'amour*, cela ne va plus. ‖ *Amour vache*, violent, passionné. ‖ *Amour mystique*, qui tourne vers Dieu toute la passion de l'amour terrestre. ‖ *Avec amour*, avec un soin extrême et en s'y complaisant : *Il fignolait sa page d'écriture avec amour* (A. Dumas). ‖ *Pour l'amour de*, par égard pour, à cause de : *Je te le donne* [ce louis d'or] *pour l'amour de l'humanité !* (Molière). ‖ ***Pour l'amour de Dieu !*** loc. interj. Par pitié ! je vous en supplie !
— LANGUE CLASS. *Faire l'amour*, faire la cour : *Et vous ferez l'amour en présence du père* (Racine).
— ALLUS. LITTÉR. : ***Amour ! amour ! quand tu nous tiens, | On peut bien dire : Adieu, prudence !***, vers de la fable de La Fontaine, *le Lion amoureux*. ‖ ***Les tourterelles se fuyaient : | Plus d'amour, partant plus de joie !***, vers de La Fontaine, dans *les Animaux malades de la peste*. ‖ ***Amour, tu perdis Troie !***, hémistiche d'un vers de La Fontaine dans *les Deux Coqs*, auquel on fait de fréquentes allusions, pour rappeler les malheurs causés par la passion d'amour. ‖ ***Pour l'amour du grec***, v. GREC. ‖ ***Mais la raison n'est pas ce qui règle l'amour***, vers de Molière dans *le Misanthrope* (acte Ier, sc. Ire). ‖ ***L'amour est fort comme la mort***, verset du Cantique des Cantiques (VIII, 6).
— REM. *Amour* est masculin au singulier en prose, souvent féminin en langue classique et en poésie : *Cette amour curieuse* (Valéry). Au pluriel, il est des deux genres : *Alors ces hommes* [...] *parlèrent de leurs premières amours* (Musset). *Mais le vert paradis des amours enfantines* (Baudelaire). *Reprendrons-nous comme autrefois nos beaux amours pleins de mystère ?* (Gide). Il est masculin quand il désigne les représentations du dieu mythologique : *Des amours joufflus*.
— SYN. : *affection, attachement, inclination, passion, sympathie, tendresse*.
— Bot. *Amour en cage*, nom usuel de l'alkékenge avec son fruit.
— Matér. Onctuosité du plâtre bien préparé, qui se fait sentir quand on le manie. (Les ouvriers disent que le plâtre a ou n'a pas d'*amour*.)
— Peint. Se dit de certain duvet qui rend la toile plus propre à recevoir la colle.
— ENCYCL. On distinguait, au Moyen Age et au XVIIe s. (Descartes), l'*amour de bienveillance*, qui excite à vouloir du bien à ce qu'on aime (amour d'un père pour ses enfants), et l'*amour de concupiscence*, qui fait désirer la chose qu'on aime (amour d'un ivrogne pour le vin).
L'*amour de soi* est le sentiment qui nous attache à la conservation et au développement de notre propre individualité. Sous sa forme la plus élevée, il nous pousse à donner satisfaction à nos sentiments les plus proprement humains, par conséquent à nos inclinations altruistes et sociales. L'*amour de soi* n'est donc point nécessairement opposé à l'amour d'autrui.

● *De l'amour proprement dit.* Beaucoup de philosophes de l'Antiquité n'ont vu dans l'amour que le désir physique. Mais Socrate, Platon, Aristote, les stoïciens, Plutarque y ont vu des sentiments plus élevés et plus délicats. La théorie platonicienne de l'amour, exposée en particulier dans le *Banquet*, est particulièrement célèbre. L'amour, c'est l'attrait qu'exerce la beauté, mais la véritable beauté est la beauté intelligible, dont les beautés sensibles d'ici-bas ne sont que de grossières ébauches ou de pâles reflets.
Chez les philosophes classiques, en particulier Descartes et Spinoza, l'amour est une passion, et pour la dominer l'homme doit faire usage de sa raison, qui transformera la passion en sentiment lucide et serein. Chez les mystiques comme Plotin, saint Augustin ou Pascal, tout amour retourne à l'amour de Dieu, et « il n'y a qu'un amour », raison dernière de toutes choses.
Avec le romantisme, Nietzsche, Schopenhauer et Hartmann voient dans l'amour un piège tendu à l'individu par le génie de l'Espèce, afin de perpétuer la vie.
Herbert Spencer a fait du sentiment de l'amour une analyse célèbre. Voici quels sont, d'après lui, les éléments qui entrent dans la composition de l'amour sexuel : 1° l'affection ; 2° l'admiration ; 3° l'amour de l'approbation ; 4° l'estime de soi ; 5° le sentiment et le plaisir de la possession ; 6° le plaisir d'une plus grande liberté d'action ; 7° l'exaltation de la sympathie.

● *L'amour dans l'histoire et dans la littérature.* Dans la société grecque et romaine, fondée sur la puissance paternelle et l'infériorité de la femme, la femme n'inspire que rarement l'amour dans le sens que nous attribuons aujourd'hui à ce mot ; elle est désirée pour sa beauté physique, honorée à cause des citoyens qu'elle donne à la république, plutôt qu'aimée véritablement.
Deux grandes influences viennent transformer l'*amour antique* : le christianisme (culte de la Vierge Marie) et les mœurs des peuples du Nord qui faisaient de la femme la compagne et l'égale de l'homme, dans le travail et dans le péril, dans la paix et dans la guerre. Du christianisme et des mœurs des peuples du Nord est né l'*amour chevaleresque*, c'est-à-dire l'amour devenu l'inspirateur des grandes actions, la source de l'honneur, la femme devenue la distributrice de la gloire, et, pour ainsi dire, la conscience du guerrier.
Mais cette forme élevée de l'amour ne tarde pas à dégénérer, la condition sociale de la femme demeurant inférieure à celle de l'homme, comme dans l'Antiquité ; l'amour chevaleresque redevient amour physique et galanterie romanesque. C'est sous cette forme fondamentale qu'il règne jusqu'à nos jours, avec quelques variantes superficielles (préciosité, libertinage, romantisme), et exception faite de l'époque révolutionnaire qui amorce un retour à la simplicité primitive et à l'égalité des sexes.
L'accession de la femme à une condition plus indépendante, la fin du mépris plus ou moins avoué de l'homme envers elle, et aussi les progrès de la psychologie, ont contribué à transformer les données du problème de l'amour.
Amour divin, v. CHARITÉ, MYSTICISME. (→ Biblio.)

AMOUR ou **CUPIDON**, dieu romain, fils de Vénus, assimilé à l'Eros* grec.
— Bx-arts. A l'origine, dans l'art grec, Eros (nom grec de l'*Amour*) n'est jamais séparé d'Aphrodite (nom grec de Vénus). A partir du IVe s. av. J.-C. c'est un personnage distinct. Praxitèle lui avait prêté les formes de l'adolescence ; ce type fut adopté par ses successeurs et par Lysippe ; citons *l'Amour ailé debout* et *l'Amour Farnèse* (musée du Louvre). Dans la suite, l'art sculptural grec donna aux représentations d'Eros les traits de l'enfance.
A l'époque de la Renaissance, on vit les Amours reparaître chez Sandro Botticelli (*le Printemps, les Amours*), Luca Signorelli (*le Triomphe de la Chasteté*), le Pérugin (*le Combat de l'Amour et de la Chasteté*), Raphaël, le Sodoma, le Corrège, Titien

« l'Amour Farnèse »
Louvre

« l'Amour sacré et l'Amour profane » par Titien
Villa Borghèse, Rome

Phot. Giraudon, Anderson-Giraudon.

« l'Amour au théâtre français » par Watteau

« l'Amour dominateur du monde » par Rude *musée Rude, Dijon*

(*l'Amour sacré et l'Amour profane,* Villa Borghèse), le Tintoret, Véronèse (*la Naissance de l'Amour,* musée du Prado), le Caravage (*l'Amour vaincu, l'Amour vainqueur,* au musée de Berlin; *l'Amour dormant,* du palais Pitti), etc. Donatello sculpta une statue de l'*Amour;* on en doit deux à Michel-Ange.

Rubens, parmi les Flamands, est celui que le thème de l'amour a le mieux inspiré (*Amour et Guirlande,* pinacothèque de Munich). En France, au XVIIe s., c'est Poussin. Pour le XVIIIe s., citons les peintures de Lemoyne, Natoire, Ch. Coypel, Carle Vanloo, Boucher, Fragonard, Prud'hon; les sculptures de Bouchardon (*l'Amour taillant son arc,* musée du Louvre), Clodion, Falconet (*l'Amour menaçant,* musée de Versailles) et Cyfflé; les gravures de Cochin, Gravelot, Eisen, etc. Au XIXe s., *l'Amour dominateur du monde,* par Rude, *l'Amour blessé,* de Carpeaux, *l'Amour désarmé,* de Corot (Louvre).

amour (De l'), en gr. *Erotikos,* dialogue écrit par Plutarque au début du IIe s. apr. J.-C. Dans une discussion où sont opposés l'amour grec et l'amour conjugal, l'auteur rend à ce dernier un vibrant hommage que l'on est peu accoutumé à rencontrer chez les écrivains de l'Antiquité.

amour (De l'), par Stendhal (1822). Avec une apparence d'idéologie presque mathématique, inspirée par Condillac, Helvétius, Destutt de Tracy, il fait le compte exact des quatre sortes d'amour (*amour-passion, amour-goût, amour physique, amour de vanité*) et des sept états par lesquels passe d'abord celui qui aime.

C'est ici qu'apparaît la *cristallisation,* travail d'imagination par quoi l'amant orne de toutes les perfections l'objet de sa tendresse; il étudie dans leurs développements, dans leurs formes (variables selon les tempéraments et selon les peuples), tous les phénomènes de cette espèce « de folie très rare en France », affirme-t-il, mais qu'il a pu observer longuement en Italie. Il prétend résoudre par la logique la plus claire les plus mystérieux problèmes du sentiment. Mais cette « physiologie de l'amour » cache une douloureuse confidence. Sous le nom de Lisio Visconti ou de Salviati, Beyle nous parle de lui et de Métilde, dont il était amoureux lors de son séjour à Milan (1820).

Amour au théâtre français (L'), comédiens français peints par Watteau (musée de Berlin). Cette œuvre est, comme *l'Amour au théâtre italien,* un chef-d'œuvre de mise en page, de jeux de lumière, de grâce et d'esprit (0,37 × 0,48).

Amour au théâtre italien (L'), troupe d'acteurs et d'actrices italiens peints par Watteau (musée de Berlin; 0,37 × 0,48).

Amour de Dieu (Traité de l'), ouvrage de dévotion, écrit par saint François de Sales de 1607 à 1616, publié en 1616. Inspiré des auteurs mystiques espagnols (notamment de sainte Thérèse), nourri des expériences personnelles du saint, c'est un traité d'allure assez scolastique, mais qui est une sorte d'introduction à la vie mystique. En insistant sur la conformité de la volonté, devenue indifférente avec la volonté divine, saint François a provoqué les critiques de ceux qui lutteront contre le quiétisme.

Amour désarmé (L'), un des rares nus féminins de Watteau (musée Condé, Chantilly).

Amour et la vie d'une femme (L'), suite de huit mélodies de Schumann (op. 42), sur des poèmes de Chamisso, composée en 1840. L'unité d'impression est obtenue par la forme cyclique : la plainte finale reprend le thème de la première mélodie du recueil.

Amour médecin (L'), comédie-ballet de Molière, en trois actes et en prose, musique de Lully (1665). L'intrigue en est assez banale : Sganarelle cherche à guérir la mélancolie de sa fille Lucinde; mais le seul remède à cette feinte maladie est de la marier à Clitandre. Le comique de cette pièce réside surtout dans l'amusante satire que Molière y fait des médecins, de leur pédantisme et de leur médiocrité. Il s'amusa à y mettre en scène des médecins de la Cour, facilement reconnaissables aux noms grecs qu'il avait forgés pour eux : Fougerais était désigné sous le nom de *Desfonandrès* (« tueur d'hommes »); Esprit, qui bredouillait, sous celui de *Bahis* (« aboyant »); Guénaut, sous celui de *Macroton* (« traînant »); Aquin, sous celui de *Tomès* (« tueur »). On a fait parfois aussi allusion à un personnage épisodique de cette comédie, l'orfèvre M. Josse, un peu trop pressé de vendre ses bijoux, et auquel Sganarelle répond : « Vous êtes orfèvre, M. Josse, et votre conseil sent son homme qui a envie de se défaire de sa marchandise. »

portraits de Ronsard et de Cassandre extraits des « Amours » édition de 1552 dessins attribués à N. Denisot

Amour sorcier (L'), ballet-pantomime en un acte, argument de G. Martinez Sierra, musique de Manuel de Falla, chorégraphie de la Argentina. La première mondiale eut lieu à Madrid (Teatro Lara, 1915). *L'Amour sorcier* fut joué à Paris, au Trianon-Lyrique, en mars 1928, par le théâtre de Mme Beriza. L'action se déroule en Andalousie, chez les gitans. La belle Candelas est hantée par le fantôme d'un farouche et volage gitan qu'elle a jadis aimé et qui l'empêche de s'unir à son fiancé, Carmelo. Les exorcismes échouant, Carmelo, d'accord avec Lucia, jeune gitane, imagine d'évoquer le spectre. Celui-ci apparaît et commence à faire la cour à Lucia. Carmelo et sa belle échangent alors un baiser, qui brise le charme maléfique. Dans la célèbre partition de Falla, citons la *danse de la frayeur* et surtout la *danse rituelle du feu.* Serge Lifar régla sa version de *l'Amour sorcier* à l'Opéra de Paris en 1943.

Amours (Les), un des recueils élégiaques d'Ovide, publié d'abord en cinq livres vers 15 av. J.-C., puis réduit à trois; le poète y chante une Corinne sans doute imaginaire.

Amours (Les), de Ronsard. Dans le premier livre (1552-1553), le poète célèbre Cassandre Salviati dans le style pétrarquiste, mais avec un accent souvent gaulois; il abuse de la mythologie et des allusions philosophiques. Dans *la Continuation des « Amours »,* de 1555, et la *Nouvelle Continuation,* de 1556, il chante Marie Dupin, fille d'un aubergiste de Bourgueil, avec plus de sincérité et d'émotion, dans un style plus simple et plus naturel; une autre nouveauté du recueil est l'emploi habituel de l'alexandrin. Le dernier recueil des *Amours* (1578) est consacré à Hélène de Surgères, fille d'honneur de Catherine de Médicis. Il suit la vogue du *Quattrocento* et reprend les mièvreries du pétrarquisme, avec une nuance de mélancolie qui annonce la tristesse et la résignation des dernières années.

Amours des anges (Les) [*The Loves ot the Angels*], poème de Th. Moore (1822), dont le sujet est emprunté à la Genèse (VI, 2). Ce poème inspira au moins deux œuvres du romantisme français : *Eloa,* d'A. de Vigny; *la Chute d'un ange,* de Lamartine.

Amours jaunes (Les), recueil de poèmes de Tristan Corbière (1873), et dont les vers, volontairement boiteux, chantent la bohème, la nostalgie de la Bretagne et de la mer, les roueries de l' « éternel féminin de l'éternel Jocrisse » et l'aspiration à la mort.

Amours de Jupiter (Les), ballet en cinq tableaux, de Boris Kochno, musique de Jacques Ibert, chorégraphie de Roland Petit, décors et costumes de Jean Hugo. Première mondiale : théâtre des Champs-Elysées (1946), à Paris, par la Compagnie des ballets des Champs-Elysées. Ce ballet présente les quatre métamorphoses de Jupiter, selon Ovide : il se transforme en taureau pour enlever Europe, en cygne devant Léda, tombe en pluie d'or sur Danaé, et, devenu aigle, enlève Ganymède.

Amours du poète (Les), cycle de mélodies de Schumann (op. 48), composé et publié en 1840 sur des poèmes de Heine (*Mois de mai, Mes larmes, Roses et Lis, Tes yeux, Mon âme, le Rhin, J'ai pardonné, les Fleurs, Flûtes et Violes, Refrain, le Jeune Amant, Printemps, Illusion, Rêves, Contes de jadis, Chants perfides*). Préludes et postludes du piano font corps avec le lied et lui donnent un caractère personnel tout neuf dans la conception de la mélodie accompagnée.

AMOUR ou **AMOUS** (Pays d'), en lat. *Amausensis pagus,* pays de la période carolingienne, situé entre Doubs et Saône, dans les arrondissements actuels de Gray et de Dole. Il doit son nom aux Amases, qui s'y étaient fixés au temps des invasions barbares.

AMOUR (le **Sakhalin** des Mandchous, le **Karamouran** des Mongols, le **Hei-long-kiang** des Chinois), fl. de l'Extrême-Orient; 4 500 km. Il prend sa source dans la république de Mongolie sous le nom d'*Argoun,* longe la frontière chinoise jusqu'à Khabarovsk et coule entièrement en territoire soviétique sur les 1000 derniers kilomètres de son

cours. Il aboutit à la mer, au N. de la Manche de Tartarie, face à la partie septentrionale de l'île de Sakhalin. Son régime est caractérisé par de hautes eaux d'été, grossies à la suite de la fonte des neiges. Ses principaux affluents sont : sur la rive gauche, la Chilka, qui draine les plateaux de la région de Tchita en Transbaïkalie, la Zeia, la Boureia ; sur la rive droite, le Soungari, qui coule en territoire chinois, et l'Ossouri. Les bassins du cours moyen de l'Amour sont des régions de culture et de peuplement en voie d'industrialisation, grâce à la présence de la houille et du fer ; ils constituent des étapes importantes sur la route E.-O. du sud de la Sibérie (itinéraire du Transsibérien).

AMOUR (DJEBEL), massif montagneux de l'Algérie méridionale, appartenant à l'ensemble de l'Atlas saharien, entre les monts des Ksour et les monts des Ouled Naïl ; 1 977 m au *Touïlet Makna*. Constitué de chaînons séparés par de vastes dépressions synclinales, le djebel Amour est assez arrosé (de 300 à 500 mm de pluie) ; il porte sur ses sommets quelques boisements de thuyas et de chênes verts. Les populations se composent de paysans habitant des ksours, et surtout de semi-nomades en voie de sédentarisation. Si l'élevage reste souvent prépondérant, les cultures sèches céréalières se développent, souvent à cause de la diminution des troupeaux de moutons. Aflou et Géryville sont ses centres commerciaux et administratifs.

AMOURACHER (S') v. pr. (ital. *amoracciare* ; de *amoraccio*, amour ridicule). S'éprendre d'une passion soudaine et peu justifiée : *Les deux petites se sont amourachées de leur cousin* (J. Romains).

AMOURET n. m. (mot empr. à l'ital. *amoretto*). Petit cupidon ou génie ailé.

AMOURETTE n. f. Amour passager et sans conséquence : *Il semblait voir dans la liaison de sa fille une amourette plutôt qu'une passion* (Balzac).
— Bot. Nom vulgaire du muguet et de plusieurs graminées, telles que la brize. ‖ Nom donné au bois de *Piratinera Guianensis* (*Brosimum Guianense*), arbre de la famille des moracés, originaire du bassin de l'Amazone. (L'amourette, bois très résistant, susceptible d'un beau poli, est utilisé en tabletterie, dans la confection des archets, des cannes ; on s'en servait autrefois pour la fabrication des aiguilles à tricoter. On l'appelle parfois *lettre moucheté, bois lettre gris*.)
— Bouch. Moelle épinière du bœuf, du mouton et surtout du veau, que l'on détache de la colonne vertébrale pour en faire des garnitures : *Vol-au-vent aux amourettes*.

AMOUREUSEMENT adv. Avec amour : *Léon la regardait si amoureusement durant les soirs d'été* (Flaubert).

AMOUREUX, EUSE adj. (bas lat. *amorosus*). Qui aime d'amour ; porté à l'amour : *Les gens d'esprit et les heureux | Ne sont jamais bien amoureux* (Musset). ‖ Qui marque l'amour : *L'ayant considéré quelques minutes d'un œil amoureux...* (Flaubert). ‖ *Par extens.* (et littéraire). *Amoureux de*, passionné pour : *L'enfant, amoureux de cartes et d'estampes* (Baudelaire).
◆ N. Celui ou celle qui aime : *Il lui prit la main et la serra contre ses lèvres avec ferveur, comme un véritable amoureux* (A. Daudet). ‖ Celui qui fait la cour à une jeune fille ; celle à qui l'on fait la cour, et parfois amant : *C'est son amoureux.* ‖ *Amoureux transi*, homme qui fait sa cour d'une manière timide, froide, réservée. ‖ *Amoureux des onze mille vierges, d'une chienne coiffée, d'une chèvre coiffée*, celui qui est épris de toutes les femmes qu'il rencontre.
— LANGUE CLASS. Celui qui aime sans être aimé : *Don Rodrigue, amant de Chimène* [...] *Don Sanche, amoureux de Chimène* (Corneille).
— Hist. *Guerre des amoureux*, nom donné à la guerre civile de 1576, parce qu'elle fut provoquée par les intrigues des femmes de la cour de Henri de Navarre et de celle de Catherine de Médicis.
— Théâtr. Un des emplois traditionnels de la comédie, correspondant à des personnages jeunes et passionnés : *La comédie italienne comportait les emplois de premier et second amoureux.*

AMOUROUX (Charles), révolutionnaire français (Chalabre, Aude, 1843 - Paris 1885). Ouvrier chapelier, orateur de réunions publiques, il fut un des membres les plus violents de la Commune de Paris. Déporté à la Nouvelle-Calédonie, amnistié en 1880, il rentra dans la vie politique.

AMOUR-PROPRE n. m. Bonne opinion que l'on a de soi-même et que l'on tient à donner aux autres : *Les directeurs de spectacle ont à redouter les amours-propres d'artiste et d'auteur* (Balzac). ‖ *Péjor.* Opinion trop avantageuse qu'on a de soi-même : *Etre pétri d'amour-propre.* ‖ Pl. *des* AMOURS-PROPRES.

AMOURROU. Géogr. anc. Nom donné jadis au désert de Haute-Syrie, peuplé de Sémites semi-nomades qui, au début du IIe millénaire av. J.-C., s'infiltrèrent en Mésopotamie et y fondèrent la première dynastie de Babylone, dont le souverain le plus célèbre fut Hammourabi.

AMOURROUM (DYNASTIE D') ou **DYNASTIE AMORRITE**, dynastie de Sémites de l'ouest, qui dominèrent le pays d'Akkad au cours du IIe millénaire av. J.-C. Cette dynastie, la première de Babylone et dont le plus célèbre des onze souverains fut Hammourabi, aurait pour dates extrêmes 1950 et 1651 av. J.-C.

AMOVIBILITÉ n. f. Etat du fonctionnaire qui peut être déplacé, changé d'emploi ou révoqué par une décision de ses supérieurs hiérarchiques.

AMOVIBLE adj. (du lat. *amovere*, déplacer). Qui peut être changé de place ou destitué, en parlant de certains fonctionnaires. ‖ Qui peut être retiré pour être attribué à d'autres, en parlant d'un emploi, d'une fonction : *Depuis que Jérusalem dépendait des procurateurs, la charge de grand prêtre était devenue une fonction amovible* (Renan). ‖ Qui peut être enlevé, séparé : *Jante amovible.*

AMOY. V. HIA-MEN.

AMPANGABÉITE n. f. (de *Ampangabe*, localité de Madagascar). Minér. Variété de samarskite, niobotitanate d'uranium.

AMPANIHY, localité de Madagascar (prov. de Tuléar), ch.-l. de district, entre Tuléar et Fort-Dauphin ; 2 200 hab. (26 Europ.). Coopérative de fabrication de tapis, utilisant la laine des chèvres mohair élevées dans la région. Gisements de grenats. — Le *district d'Ampanihy* a 62 200 hab.

AMPEL(O), élément tiré du grec *ampelos*, vigne, et entrant dans la composition de quelques mots.

AMPÉLIDACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, comprenant notamment la vigne. (Syn. VITACÉES.)
— ENCYCL. La famille des *ampélidacées* renferme des arbrisseaux ou arbustes volubiles, sarmenteux et munis de vrilles opposées aux feuilles, qui sont alternes, pétiolées, simples ou digitées, et munies de stipules (vigne, ampélopsis, cissus, tétrastigma, etc.). Le fruit est une baie globuleuse ou ovoïde.

AMPÉLITE n. f. (du gr. *ampelos*, vigne). Pétrogr. Schiste noir, riche en matières charbonneuses et contenant souvent de la pyrite, qui, par altération, donne du sulfate de fer. (Ces schistes ont été employés pour l'amendement des vignes.)

AMPÉLOCISSE ou **AMPELOCISSUS** [sys] n. m. Genre de plantes autrefois compris parmi les vignes, et qui compte plus de soixante espèces des régions intertropicales. (Famille des *ampélidacées*.)

AMPÉLODESMOS [mɔs] n. m. Plante glabre, à panicule violacé, que l'on trouve sur les coteaux arides, et dont on se servait pour attacher les vignes. (Famille des graminacées.)

AMPÉLOGRAPHIE n. f. Description de la vigne. ‖ Etude de la vigne et de ses caractères.

AMPÉLOLOGIE n. f. Traité sur la vigne.

AMPÉLOPHAGE adj. et n. Se dit des insectes qui s'attaquent à la vigne (eudémis, cochylis, phylloxéra).

AMPÉLOPSIS [psis] n. m. Arbuste grimpant, utilisé pour la garniture des murs au même titre que la vigne vierge. (Famille des *ampélidacées*.)

AMPÉLOS, fils d'un satyre et d'une nymphe, et favori de Dionysos. Après sa mort, ce dieu le métamorphosa en vigne (en gr. *ampelos*).

AMPELUSIA. Géogr. anc. Nom antique du cap Spartel.

AMPÉRAGE n. m. Désignation incorrecte de l'intensité d'un courant électrique.

AMPÈRE (André Marie), physicien et mathématicien français (Lyon 1775 - Marseille 1836). Fils d'un négociant retiré, qui devint juge de paix à Lyon lors de la Révolution et fut guillotiné en 1793, il fut élevé à la façon de l'Emile de Rousseau, apprenant à peu près seul et lisant avec avidité tout ce qui avait été produit en littérature, en philosophie, en sciences naturelles et en mathématiques.
Dès son jeune âge, il avait montré pour cette dernière science des dispositions exceptionnelles, composant à treize ans, tout comme Pascal, un traité des sections coniques. Enthousiaste et passionné, il s'adonnait avec une même ardeur à la botanique, à la poésie, à la musique. Après avoir donné quelques leçons particulières à Lyon, il fut nommé en 1801 professeur de physique à Bourg, et y composa en 1802 ses *Considérations sur la théorie mathématique du jeu*, ingénieuse application du calcul des probabilités, qui lui valut une chaire au collège de Lyon et, plus tard, en 1805, une place de répétiteur d'analyse mathématique à l'Ecole polytechnique. Il vécut dès lors à Paris, où il fit une carrière de professeur, devenant en 1808 inspecteur général de l'Université, obtenant en 1809 une chaire de mécanique à l'Ecole polytechnique, enseignant en 1824 la physique au Collège de France, et professant même la philosophie à la Faculté des lettres. En 1814, l'Académie des sciences l'avait élu, dans la section de mathématiques. Cependant, il s'intéressait aussi aux grands problèmes de la chimie et, dans une lettre à Berthollet, datant de 1814, il développait la célèbre hypothèse (formulée l'année précédente, sans qu'il le sût, par Avogadro) selon laquelle tous les gaz renferment, à volume égal, le même nombre de molécules. Mais c'est en physique qu'il devait faire ses principales découvertes. Ayant assisté, en 1820, lors d'une séance de l'Académie des sciences, à la reconstitution par Arago de l'expérience d'Œrsted (déviation de l'aiguille aimantée par un courant électrique), il en édifia en quelques jours la théorie, montrant, dans l'électricité en mouvement, la source des actions magnétiques. Il étudia les actions réciproques des courants et des aimants, donnant la règle de cette déviation par rapport à un observateur couché dans le sens du courant. Il prouva que deux courants fermés agissent l'un sur l'autre, créant en un mot toute l'électrodynamique. Dès 1821, il émit l'hypothèse que les molécules des corps sont l'objet de « courants particulaires », que l'aimantation peut diriger, se montrant ainsi le précurseur de la théorie électronique de la matière. Toutes ces découvertes se trouvent exposées dans son célèbre mémoire de 1826 : *Sur la théorie mathématique des phénomènes électrodynamiques uniquement déduite de l'expérience*. Il y créa jusqu'au vocabulaire de l'électricité, notamment les mots de *courant* (on disait alors « conflit ») et de *tension*. Il imagina le galvanomètre, inventa le premier télégraphe électrique et, avec Arago, l'électro-aimant. Sur la fin de sa vie, il entreprit, dans un travail gigantesque, une classification de toutes les connaissances humaines, sous le titre de : *Essai sur la philosophie des sciences*, ouvrage resté inachevé. Timide, désintéressé, gauche, ignorant des usages du monde, d'une incroyable distraction, mais d'une bonté rare et d'une admirable sensibilité de cœur, il mourut dans un demi-oubli, au cours d'une inspection universitaire. (→ Biblio.)

AMPÈRE
par David d'Angers

AMPÈRE (Jean-Jacques), écrivain et historien français (Lyon 1800 - Pau 1864), fils du précédent. Professeur au Collège de France, membre de l'Académie des inscriptions (1842) et de l'Académie française (1846). Il visita une grande partie de l'Europe, l'Asie Mineure, l'Amérique, étudia la plupart des langues et des littératures européennes. Sa correspondance contient d'intéressantes lettres adressées à Mme Récamier, dont il fut l'ami et l'admirateur. Principaux ouvrages : *Histoire littéraire de la France avant le*

ampélopsis

Phot. Giraudon.

XIIe siècle (1839), *Introduction à l'histoire de la littérature française au Moyen Age* (1841), *la Grèce, Rome et Dante* (1848), *Histoire romaine à Rome* (1858). [→ Biblio.]

AMPÈRE n. m. (de *Ampère*, nom du savant). Unité d'intensité des courants électriques (symb. : A).

— Encycl. Unité fondamentale du système M. K. S. A. (Giorgi), sa définition légale, depuis le 14 janvier 1948, est la suivante : *L'ampère est l'intensité d'un courant constant qui, maintenu dans deux conducteurs parallèles, rectilignes, de longueur infinie, de section circulaire négligeable et placés à une distance de un mètre l'un de l'autre dans le vide, produirait entre ces conducteurs une force égale à 2.10^{-10} sthène (ou de 2.10^{-7} newton) par mètre de longueur.* Cette définition a remplacé celle que contient le décret du 26 juillet 1919 : l'ampère est l'intensité d'un courant constant qui déposerait 0,001 118 g d'argent par seconde, par électrolyse d'une solution aqueuse de nitrate d'argent. L'ampère est donc l'intensité d'un courant constant qui transporte une quantité d'électricité de un coulomb par seconde.

L'unité électromagnétique C. G. S. de courant est le *décaampère* (symb. : daA).

Le multiple de l'ampère est le *kiloampère* (symb. : kA), qui vaut 1 000 A. Les sous-multiples sont le *milliampère* (symb. : mA), qui vaut 1×10^{-3} A, et le *microampère* (symb. : µA), qui vaut 1×10^{-6} A.

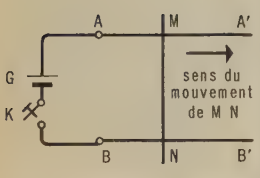

expérience d'Ampère

Ampère (bonhomme d'). V. électromagnétisme.

Ampère (expérience d'), expérience montrant l'action électromagnétique d'un courant sur lui-même. (V. électromagnétisme.)

On considère un circuit formé de deux conducteurs parallèles horizontaux, AA′ et BB′, reliés à un générateur G. Un tube métallique léger, MN, complète le circuit et peut rouler sur ces conducteurs. Dès qu'on ferme la clé K, MN est projeté vers la droite : la surface du circuit GAMNBKG tend à augmenter quel que soit le sens du courant, et la force de Laplace, agissant sur MN, est proportionnelle au carré de l'intensité.

Ampère (lois d'). V. électromagnétisme.

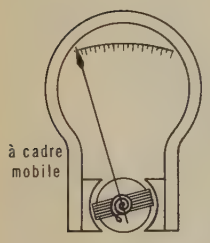

ampèremètres électromagnétique

AMPÈREHEURE n. m. Quantité d'électricité qui traverse un circuit pendant une heure lorsque l'intensité du courant est 1 ampère [symb. : Ah]. (1 ampèreheure = 3 600 coulombs.) || Pl. *des* ampèreheures.

AMPÈREMÈTRE n. m. Instrument destiné à mesurer l'intensité d'un courant électrique, et gradué en ampères.

— Encycl. On distingue principalement les ampèremètres à cadre mobile, les ampèremètres à fer doux (improprement appelés électromagnétiques), les ampèremètres à induction et les ampèremètres thermiques.

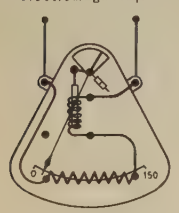

AMPÈRETOUR n. m. Unité M. K. S. A. de force magnétomotrice (symb. : At). || Unité de différence de potentiel magnétique. || *Ampèretour par mètre*, unité M. K. S. A. de champ magnétique (symb. : At/m) : *Le champ magnétique terrestre a une intensité d'environ 40 ampèretours par mètre.*

— Encycl. Electr. La force magnétomotrice d'une bobine magnétisante est égale au produit du nombre de ses spires par l'intensité (en ampères) du courant qui la parcourt.

AMPFING, village d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur l'Isen, affl. de l'Inn, en amont de Mühldorf. L'empereur Louis V de Bavière y vainquit Frédéric d'Autriche en 1322 (bataille dite « de Mühldorf »).

AMPHARÉTIENS [syẽ] n. m. pl. (gr. *amphérês*, ajusté des deux côtés). Famille d'annélides polychètes sédentaires, caractérisées surtout par les grosses soies situées de chaque côté de la tête, en avant des branchies, qui sont filiformes. (Plusieurs espèces de cette famille vivent sur nos côtes, dans des tubes.)

AMPHARISTÈRE adj. (gr. *amphi*, des deux côtés, et *aristeros*, gauche). Neurol. Maladroit des deux mains.

AMPHÉTAMINE n. f. Classe de médicaments voisins de l'éphédrine, appelés aussi *amines* de réveil.*

AMPHI-, élément tiré du grec *amphi*, des deux côtés, tous les deux, et entrant dans la composition de nombreux mots. || Préfixe utilisé en chimie organique pour indiquer, chez les dérivés du naphtalène, la position 2-6.

AMPHI n. m. Arg. scol. Amphithéâtre. || Exposé : *Faire un amphi.*

AMPHIARAION, sanctuaire du devin Amphiaraos, situé près d'Orôpos, sur les confins de la Béotie et de l'Attique, près d'une source sacrée. Des fouilles l'ont dégagé. Il comprenait un temple (IVe s.), un long portique d'incubation, un petit théâtre et des thermes.

AMPHIARAOS, devin grec, gendre d'un roi d'Argos qu'il refusa de suivre contre Thèbes, pressentant qu'il y périrait. Mais son épouse, Eriphyle indiqua sa retraite à Polynice, l'un des Sept Chefs. Forcé de partir, il combattit et disparut dans une crevasse. Divinisé, il eut un temple à Argos, un autre en Attique. (V. Amphiaraion.) C'est, en réalité, une personnification des catavothres.

AMPHIARTHRODIAL, E, AUX adj. Anat. Relatif à l'amphiarthrose.

AMPHIARTHROSE n. f. Anat. Articulation semi-mobile dans laquelle les surfaces articulaires, planes ou concaves, recouvertes de cartilage, sont réunies par un ligament interosseux, fibreux ou fibrocartilagineux, et par des ligaments périphériques qui recouvrent le pourtour du ligament interosseux.

AMPHIASTER n. m. Cytol. Elément protoplasmique formé de rayons apparaissant autour du centrosome, au cours de la mitose. (Syn. diaster.)

— Encycl. Au début de la mitose, le centrosome s'étant dédoublé, chacun des centrosomes-fils est entouré d'un aster. A l'aster unique succèdent deux asters.

AMPHIBIE adj. et n. m. (gr. *amphi*, tous les deux, et *bios*, vie). Qui peut vivre soit à l'air, soit dans l'eau : *Le reflet de ses bottes sur le trottoir mouillé* [...] *lui donnait de loin l'aspect d'un monstre amphibie, à demi sorti des eaux* (A. France). || *Par extens.* Se dit de véhicules, de matériel qui peuvent être utilisés sur terre ou dans l'eau selon les besoins : *Voiture, char amphibie.*

— Aéron. *Amphibie* ou *Appareil amphibie*, aéronef muni de dispositifs d'atterrissage et d'amerrissage. (Un train d'atterrissage escamotable et des flotteurs [ou une coque] lui permettent de se poser sur le sol et sur un plan d'eau et d'en décoller.)

— Mil. *Opérations amphibies*, opérations menées par des éléments des armées de terre et de mer avec le concours fréquent de l'aviation : *Les opérations de débarquement sont des opérations amphibies.* (V. débarquement.) || *Génie amphibie*, v. part. *encycl.*

— Encycl. Biol. On ne devrait appeler *amphibies* que les êtres capables, au moins à l'âge adulte, de vivre entièrement immergés ou entièrement émergés pendant plusieurs jours, tels que les grenouilles, les crabes terrestres, le birgue des cocotiers, le poisson anabas, certains mollusques pulmonés, etc. Par extension, on applique cette épithète soit aux plantes qui vivent partiellement immergées (sagittaire), soit aux animaux terrestres qui vivent ordinairement à la surface de l'eau (phoque), soit enfin à ceux qui vivent dans l'eau à l'état larvaire, hors de l'eau à l'état adulte (crapaud). [V. amphibiens.]

— Mil. La dénomination de *matériel amphibie* couvre deux catégories d'engins distincts : d'une part, les navires de débarquement* ; d'autre part, les voitures, camions et chars amphibies, dont l'emploi fut fréquent, notamment pour l'armée américaine, dans les opérations amphibies de la Seconde Guerre mondiale (camion G. M. C. à hélices, permettant l'arrivée des canons sur les plages, *Landingvehicle truck* armés de canons, de roquettes et de lance-flammes pour le transport de l'infanterie, etc.). Depuis 1945, ces matériels ont été perfectionnés : bateau-camion BARC de 98 t, pouvant transporter 200 hommes ou 100 t de matériel, filant 7 nœuds en mer ou 20 km/h à terre (1954) ; char amphibie américain ONTOS, armé de 6 canons de 106 sans recul (1955), etc. Un Centre d'études interarmées des opérations amphibies a existé à Arzew (Algérie) de 1949 à 1956.

Le *génie amphibie* ou *génie de plage*, né pendant la Seconde Guerre mondiale, est chargé, après le débarquement des unités, de l'organisation et de la défense des plages. Il procède à cet effet au marquage des chenaux, à l'enlèvement des mines et obstacles, à la construction des pistes de raccordement au réseau routier, etc.

AMPHIBIENS n. m. pl. Une des cinq classes de vertébrés. (Syn. batraciens.)

— Encycl. Les *amphibiens* sont des vertébrés aériens à la peau nue (ni poils, ni écailles, ni plumes) capable d'absorber l'eau et de respirer, et très riche en glandes qui sécrètent un mucus visqueux et venimeux. Leurs membres, généralement présents, sont des pattes servant à la marche, au saut, ou à la nage. Ils ont une respiration cutanée et, accessoirement, pulmonaire ou branchiale. Les branchies peuvent coexister avec les poumons. Leur cœur comporte deux oreillettes, mais un seul ventricule où les sangs oxygéné et réduit se mélangent. Les globules rouges sont gros, elliptiques et pourvus d'un noyau. Le tube digestif se termine par un cloaque, poche commune où aboutissent l'intestin et les conduits génito-urinaires. Du point de vue de la reproduction, les amphibiens sont ovipares ou ovovivipares. Les embryons sont dépourvus d'amnios et d'allantoïde. Du point de vue physiologique, les amphibiens ont une température variable, et au point de vue morphologique ils sont généralement plus petits que les autres vertébrés.

La parenté des amphibiens avec les poissons est suggérée par le fait qu'ils sont aquatiques pendant leur jeune âge. Leurs larves, ou têtards, ont un cœur, des branchies et des lignes latérales de poissons. Le passage de l'état larvaire à l'état adulte est une métamorphose. Celle-ci est plus ou moins complète selon les groupes. Au maximum (amphibiens anoures), elle consiste en une résorption de la queue et des branchies, et en un développement des pattes, qui percent la peau : d'abord les postérieures, puis les antérieures. Les amphibiens sont généralement aquatiques. Beaucoup d'entre eux passent cependant leur vie adulte sur terre, quitte à retourner pondre dans les eaux douces. La classe des amphibiens comprend trois ordres : *urodèles*, *anoures* et *apodes*. (→ Biblio.)

— Paléont. Les *amphibiens* représentent le deuxième stade du passage de la vie aquatique à la vie terrestre. Ce sont les premiers tétrapodes. Le type « nageoire » des poissons disparaît avec eux, remplacé par des « pattes ». Leur origine serait à rechercher du côté des poissons crossoptérygiens du Primaire.

Les groupes actuels (urodèles, anoures et apodes) ne sont connus que depuis le Jurassique et n'ont que peu évolué. En revanche, il existe un groupe ancien, entièrement fossile, qui n'a vécu que du Dévonien au Trias : ce sont les stégocéphales*. Ce nom vient de ce que leur crâne primitif est recouvert de

engin amphibie « Buffalo »

avion amphibie « Noroît »

Phot. Service américain d'inform., S. N. C. A. N.

plaques osseuses dermiques, épaisses et sculptées, et percé d'orifices nasaux, orbitaires et pinéal. Les vertèbres sont excavées sur leurs deux faces et la colonne vertébrale est diversement ossifiée selon les groupes.

AMPHIBIOTIQUES n. m. pl. Groupe d'insectes (éphémères, odonates et perlidés) dont les larves sont aquatiques et respirent généralement à l'aide de branchies trachéennes.

AMPHIBLASTULA n. f. Biol. Blastula à structure double, caractéristique des spongiaires.

AMPHIBOLA n. f. Mollusque dont la coquille, munie d'un opercule corné, ressemble à celle d'une petite ampullaire. (Ces animaux vivent dans les eaux salées ou saumâtres des baies, à l'embouchure des rivières, plus ou moins enfoncés dans la vase, en Nouvelle-Zélande, en Australie et dans l'océan Indien.) [Syn. AMPULLACERA.]

AMPHIBOLE n. f. (gr. *amphibolos*, ambigu). Minér. Nom donné à toute une famille de silicates, voisins des pyroxènes, dont la composition chimique peut être représentée par $X_7Si_8O_{22}(OH)_2$, X étant un élément bivalent comme Mg, Fe. (En général très allongés, ils possèdent deux clivages faciles, faisant entre eux un angle voisin de 120°. Parmi les amphiboles on peut citer : la trémolite, l'actinote, la hornblende, etc.)

AMPHIBOLE ou **AMPHIBOLIQUE** adj. Pathol. Se dit de la période qui, dans les maladies, est intermédiaire entre la période d'état et la défervescence.

AMPHIBOLIE n. f. (gr. *amphibolia*, ambiguïté). Nom donné par Kant à une forme particulière d'équivoque, qui consiste à rapporter à la même faculté les objets propres de deux facultés différentes : par exemple, ne pas discerner l'application des principes de l'entendement aux données de l'expérience et leur application aux choses en soi, c'est commettre, selon lui, une amphibolie transcendentale. (Syn. AMPHIBOLOGIE.)

AMPHIBOLIFÈRE adj. Minér. Qui contient une amphibole.

AMPHIBOLIQUE adj. Minér. Se dit de minéraux dans lesquels l'amphibole entre comme partie constituante.

AMPHIBOLITE n. f. Pétrogr. Roche métamorphique constituée d'amphibole prédominante, avec ou sans plagioclase.

AMPHIBOLOGIE n. f. (bas lat. *amphibologia* ; gr. *amphibolos*, ambigu, et *logos*, discours). Ambiguïté, double sens qui résulte de la construction d'une phrase (par ex. : *Je porte des bonbons à mes enfants, qui sont dans la poche de ma veste.*)
— Philos. V. AMPHIBOLIE.

AMPHIBOLOGIQUE adj. Qui présente un double sens : *Une expression amphibologique.*
— SYN. : *ambigu, équivoque, louche.*

AMPHIBOLOÏDE adj. Minér. Qui a l'apparence de l'amphibole.

AMPHIBOLOLITE n. f. Pétrogr. Roche endogène constituée entièrement ou presque entièrement d'amphibole.

AMPHIBRAQUE n. m. (gr. *amphi*, des deux côtés, et *brakhus*, court). Métriq. anc. Pied formé d'une longue entre deux brèves. dans la métrique grecque et latine.

AMPHICARPE adj. Qui a des fruits de deux sortes, soit quant à la forme, soit quant à l'époque de leur maturité.

AMPHICŒLE ou **AMPHICŒLIEN, ENNE** adj. (gr. *amphi*, des deux côtés, et *koilos*, creux). Anat. Se dit d'une vertèbre dont les deux faces articulaires sont concaves, ou d'un animal dont les vertèbres présentent ce caractère (c'est le cas des poissons).

AMPHICTÉNIENS n. m. pl. Famille d'annélides polychètes sédentaires, habitant des tubes droits ou courbes faits de fins grains de sable agglomérés, caractérisées surtout par de grosses soies dorées portées par le second segment et qui protègent la tête. (Le genre le plus connu est le pectinaire, qui vit sur nos côtes de l'Océan et de la Méditerranée.)

AMPHICTYON n. m. Député au conseil amphictyonique.

AMPHICTYON, en gr. **Amphiktuôn,** fils de Deucalion et de Pyrrha. On lui attribuait l'institution des amphictyonies.

AMPHICTYONIE (anc. **amphictionie**) n. f. (gr. *amphictéonia* ou *amphictuonia*). Assemblée qui, dans l'ancienne Grèce, réunissait autour d'un autel commun les habitants des bourgades environnantes.
— ENCYCL. Citons notamment celles de l'île de Calauria, d'Onchestos, de Délos, et surtout la confédération née à Anthela, près des Thermopyles, et dont le centre principal fut bientôt Delphes. Celle-ci réunissait les douze peuples de la Grèce centrale chaque année en deux sessions — les Pylaia —, qui se tenaient au printemps et à l'automne, sans doute successivement aux Thermopyles et à Delphes. Chaque *ethnos*, disposant de deux voix, envoyait au conseil amphictyonique deux députés.
Le conseil administrait le domaine du dieu à Delphes, présidait les jeux Pythiques tous les quatre ans, faisait respecter la trêve sacrée. Mais les attributions amphictyoniques s'étendirent : l'assemblée devint comme un tribunal d'arbitrage entre les villes confédérées, mais ses décisions entraînèrent souvent des guerres sacrées. (→ Biblio.)

AMPHICTYONIQUE adj. Relatif aux amphictyonies : *Ligue amphictyonique.*

AMPHICTYONIS, surnom de Déméter, protectrice des amphictyons.

AMPHICYON n. m. Mammifère carnassier fossile des temps oligocènes et miocènes, présentant des affinités avec les canidés.

AMPHIDASIS n. m. Nom scientifique de la phalène du bouleau, papillon commun en France et dont la chenille vit sur divers arbres forestiers. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

AMPHIDIPLOÏDE adj. Biol. Se dit d'une diploïdie résultant de deux ensembles diploïdes provenant d'espèces différentes.

AMPHIDISCOPHORES n. m. pl. Sous-classe d'éponges hexactinellides à spicules géants, qui maintiennent l'animal piqué dans la vase (les spicules du squelette fondamental ne sont pas soudés).

AMPHIDISQUE n. m. Spicule en forme de deux roues dentées réunies par un essieu, constituant une couche protectrice du bourgeon de l'éponge d'eau douce et de diverses espèces marines actuelles et fossiles.

AMPHIDROME n. m. (gr. *amphidromos*, course dans les deux sens). Mollusque pulmoné de la famille des pleurodontidés. (La coquille, qui peut être dextre ou senestre chez la même espèce, est parée de brillantes couleurs variant du marron au jaune clair brillant. Les amphidromes sont répandus dans l'Asie méridionale, la Malaisie, les îles Moluques et les Philippines.)
— Mar. Se dit d'un navire dont les extrémités sont exactement identiques.

AMPHIDROMIE n. f. (gr. *amphidromia*). Antiq. gr. Cérémonie marquant, cinq jours après la naissance, la reconnaissance du nouveau-né par son père. (Une nourrice faisait le tour du foyer, présentant l'enfant à Hestia.)

AMPHIDROMIQUE adj. Se dit d'un point de marée nulle autour duquel les lignes cotidales tournent dans un sens déterminé, suivant que le point se trouve dans l'hémisphère Nord (sens des aiguilles d'une montre) ou dans l'hémisphère Sud (sens inverse des aiguilles d'une montre). [Les points amphidromiques existent dans les océans et les mers où se rencontrent deux ondes de marée, par exemple dans le S. de la mer du Nord, dans l'Atlantique Nord, etc.]

AMPHIGASTRE n. f. Bot. Sorte d'écaille à deux lobes couvrant la face ventrale de la tige rampante de nombreuses hépatiques.

AMPHIGÈNE n. m. Minér. Feldspathoïde, de composition chimique $KAlSi_2O_6$, que l'on trouve cristallisé en trapézoèdres cubiques dans les roches volcaniques. (Syn. LEUCITE.)

AMPHIGÉNIQUE adj. Se dit de substances minérales qui contiennent des cristaux d'amphigène disséminés.

AMPHIGOURI n. m. Langage ou écrit involontairement obscur, embrouillé, peu intelligible : *Le compliment de Thomas Diafoirus dans « le Malade imaginaire » de Molière est un amphigouri.*

AMPHIGOURIQUE adj. Obscur : *Je suis fort en peine de ce pauvre M. Turgot* [...]. *Je crains qu'il n'ait trouvé mon style un peu trop amphigourique* (Mérimée).

AMPHILOCHES, en gr. **Amphilokhoi.** Géogr. anc. Peuple de la Grèce, à l'E. du golfe d'Ambracie, dans l'Acarnanie. Capit. *Amphilokhikon Argos.*

AMPHILOCHOS ou **AMPHILOKHOS.** Myth. gr. Fils d'Amphiaraos et d'Eriphyle, devin comme son père ; il prit part à la guerre des Epigones, au siège de Troie, et fonda Mallos en Cilicie, où il eut un oracle très réputé. On attribue parfois certains actes de sa vie à un autre Amphilochos, son neveu.

AMPHILOQUE (saint), évêque d'Iconium, né en Cappadoce, qui vivait à la fin du IVe s. Saint Basile, à qui il adressa des lettres et dédia un traité, fut son maître. Il a eu une grande influence à son époque.

AMPHIMALLE n. m. Nom scientifique du hanneton de la Saint-Jean (*Amphimallus solstitialis*), qui vole en été, le soir, autour des arbres. (Le genre, composé d'espèces méditerranéennes et européennes très velues, fait partie des coléoptères lamellicornes.)

AMPHIMIXIE n. f. (gr. *amphimignunai*, mêler complètement). Biol. Reproduction sexuée dans laquelle l'être nouveau a pour point de départ une cellule (œuf ou zygote) formée par la fusion de deux gamètes, le gamète mâle et le gamète femelle. ‖ Cette fusion elle-même. (L'amphimixie s'oppose à l'*apomixie*.)

AMPHINEURES n. m. pl. Classe de mollusques à caractères archaïques. (Syn. LORICATES.)
— ENCYCL. Les *amphineures* ou *loricates* comprennent deux ordres : les *polyplacophores*, ou *chitons*, et les *aplacophores*.
Les polyplacophores sont allongés, leur face ventrale aplatie s'étale en une large sole de reptation ; leur face dorsale bombée, entièrement recouverte par le manteau, porte huit plaques calcaires, représentant la coquille, articulées et se recouvrant comme les tuiles d'un toit, si bien que l'animal peut s'enrouler comme un cloporte. Animaux exclusivement marins, herbivores, rampant sur les rochers parmi les algues ; quelques-uns se trouvent jusqu'à 4 000 m de profondeur. On en connaît plus de 400 espèces.
Les aplacophores, les plus primitifs des mollusques, ont un aspect vermiforme ; ils sont dépourvus de coquille et leur corps est complètement entouré par le manteau, qui est garni de spicules calcaires. Le pied est rudimentaire ou absent. Deux familles seulement : les *néoméniens*, animaux carnivores habitant les fonds vaseux entre 30 et 100 m, rarement 500 m, parmi les colonies d'hydraires et d'anthozoaires dont ils se nourrissent (40 espèces environ, mers d'Europe), et les *chætodermiens* avec le seul genre *chætoderma*, animal allongé, vermiforme, dépourvu de pied (mers d'Europe).

AMPHINOMÊ, Myth. gr. Femme d'Eson et mère de Jason. Pélias se préparant à anéantir toute la race de celui-ci, elle le maudit et se frappa d'un poignard.

AMPHION n. m. Chim. Ion organique portant deux charges de signes contraires localisées. (Syn. ZWITTERION.)
— ENCYCL. Un acide aminé, par exemple le glycocolle, écrit généralement :

$$H_2NCH_2—CO_2H,$$

est en réalité un amphion : $H_3N^+CH_2—CO^-_2$.

AMPHION, écart de la comm. de Publier (Haute-Savoie, arrond. de Thonon-les-Bains), sur les bords du lac de Genève, près d'Evian. Station thermale et touristique : eaux ferrugineuses froides, pour les maladies du tube digestif et des reins.

AMPHION ou **AMPHIÔN.** Myth. gr. Fils de Zeus et d'Antiope. Il fut, à sa naissance, exposé sur la montagne par son grand-oncle Lycos. Il devint musicien. Avec son frère Zêthos, qui avait été abandonné avec lui, il délivra sa mère, prisonnière de Lycos et de sa femme Dircê, et il les tua tous les deux. Il épousa ensuite Niobê, la fille de Tantale, et, devenu fou, tenta de détruire le temple d'Apollon, qui le perça de ses flèches. (V. ZÊTHOS.)

AMPHION de Cnossos, sculpteur grec du milieu du Ve s. av. J.-C. Il a travaillé à Delphes.

AMPHIOXUS [ksys] n. m. Petit animal marin pisciforme (longueur : 5 à 7 cm), qui représente, avec les tuniciers, le premier

amphithéâtre romain dit arènes de Vérone

amphithéâtre romain dit arènes de Nîmes

échelon des cordés, et qui se trouve sur les côtes sablonneuses de France.
— ENCYCL. Considéré d'abord comme un mollusque gastropode du genre limace, l'*amphioxus* a été regardé ensuite, selon les auteurs, comme un poisson d'une organisation très simple, comme l'ancêtre des vertébrés, comme un vertébré dégénéré, ou bien comme formant un groupe à part servant de passage entre les vertébrés et les tuniciers. Quoi qu'il en soit, il constitue le type unique du groupe des céphalocordés ou acraniens.
L'absence complète d'encéphale, de crâne, de cœur, de reins, une forte dissymétrie des organes, la réduction de l'œsophage à une gouttière, l'épiderme à une seule couche de

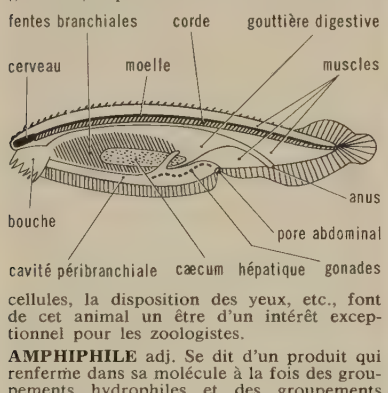

cellules, la disposition des yeux, etc., font de cet animal un être d'un intérêt exceptionnel pour les zoologistes.

AMPHIPHILE adj. Se dit d'un produit qui renferme dans sa molécule à la fois des groupements hydrophiles et des groupements lipophiles.

AMPHIPNEUSTE adj. Terme employé par certains auteurs pour désigner les animaux munis de branchies et de poumons. (V. DIPNEUSTES.)

AMPHIPNOUS n. m. Poisson osseux habitant les eaux douces et saumâtres de l'Inde, et remarquable par la possession de sacs aériens communiquant avec les chambres branchiales. (Les branchies, en revanche, sont rudimentaires. Les amphipnous viennent respirer l'air en nature, à la surface de l'eau. On n'en connaît qu'une espèce : *Amphipnous cuchia*.)

AMPHIPODE adj. Qui a deux sortes de pieds.
— ***Amphipodes*** n. m. pl. Ordre de crustacés inférieurs. (Cet ordre est étroitement apparenté à celui des isopodes.)
— ENCYCL. Le groupe renferme les espèces à corps latéralement comprimé, ayant des lamelles ou des sacs respiratoires aux pattes thoraciques, le cœur placé dans la partie antérieure du corps. Presque tous mènent une existence aquatique (généralement en eau salée) et nagent rapidement. Quelques-uns vivent dans le sable, sur le littoral, ou pénètrent même dans les terres ; ils sont tous carnassiers (exemples : la *gammare* ou crevette d'eau douce, la *talitre* ou puce de mer, la *caprelle*, le *cyamus* ou pou des baleines).

amphiptère

AMPHIPOLIS. Géogr. anc. Ville de Macédoine, fondée au printemps de 436 av. J.-C. par Hagnon, fils de Nicias, sur une colline voisine de l'embouchure du Strymon. Proche des mines d'or du Pangée, assurant le ravitaillement d'Athènes en bois, elle fut un centre stratégique et commercial de premier ordre. Cette colonie d'Athènes, que Thucydide ne sut pas défendre contre le Lacédémonien Brasidas (424 av. J.-C.), fut prise d'assaut par Philippe II de Macédoine en 357 av. J.-C. Patrie du critique Zoïle. Auj. *Neokhóri*.

AMPHIPRION n. m. Poisson osseux de l'océan Indien, remarquable par l'éclat de ses couleurs tranchées, rouge, bleu, fauve, rayées de noir.

AMPHIPROSTYLE n. m. et adj. (gr. *amphi*, de part et d'autre, *pro*, devant, et *stulos*, colonne). Se dit d'un temple ayant à chaque extrémité un portique ouvert en saillie.

AMPHIPTÈRE ou **AMPHISTÈRE** n. m. (gr. *amphi*, des deux côtés, et *pteron*, aile). Hérald. Serpent ou dragon ailé, qu'on voit dans quelques armoiries.

AMPHIPYRE n. m. Papillon commun, dont la chenille vit sur le chêne, le noisetier et le bouleau. (Nom sc. : *Amphipyra pyramidea*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

AMPHISBAENIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles lacertiliens caractérisés par l'absence totale des membres et de leurs ceintures. (Le corps est absolument serpentiforme. Ces reptiles sont répandus dans les régions chaudes de l'Amérique et de l'Afrique. Principaux genres : *amphisbène blanc, monopeltis, lepidosternon*.)

AMPHISBÈNE n. m. Reptile ressemblant à un serpent cylindrique, type de la famille des *amphisbaenidés*.
— Hérald. Serpent ailé, souvent identique à l'amphiptère, mais dont la queue est parfois terminée par une tête.
— ENCYCL. Les *amphisbènes* ont leurs deux extrémités fort ressemblantes, d'où le nom de « serpent à deux têtes » donné à l'animal. Ils peuvent d'ailleurs, avec autant de facilité, se déplacer dans un sens ou dans l'autre.

AMPHISILE n. m. Poisson osseux voisin des syngnathes, à corps allongé, cuirassé de plaques, et à long bec terminé par une petite bouche. (Ces poissons vivent dans l'océan Indien et nagent verticalement.)

AMPHISSA, usuellement **ÂMFISSA** ou **SÁLONA**, v. de Grèce (nome de Phocide), à l'O. du Parnasse ; 5 600 hab. Evêché. Centre commercial ; bauxite. Château des XIIIe et XIVe s. En 338 av. J.-C., elle fut occupée et détruite par Philippe II de Macédoine, chargé d'exécuter contre elle un arrêt des amphictyons. Elle se releva de ses ruines et prit part, en 278, à la guerre contre les Gaulois.

AMPHISTOME n. m. Ver plat qui vit en parasite dans le foie, la panse ou le bonnet de certains mammifères (bovidés notamment) et détermine une cachexie particulière (*amphistomose* ou *amphistomiase*). [Classe des trématodes.]

AMPHITHÉÂTRE n. m. (lat. *amphitheatrum*, gr. *amphitheatron*, théâtre qui va autour). Vaste édifice à gradins, de plan circulaire. ‖ Salle garnie de gradins, où les professeurs de sciences font leurs démonstrations, et, d'une façon plus générale, où les professeurs d'université donnent leurs cours : *L'amphithéâtre de physique d'un lycée. L'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne.* ‖ *Par anal.* Lieu rappelant cette forme : *Depuis l'étang, le terrain s'élevant par degrés, formait un amphithéâtre d'arbres* (Chateaubriand).
— Géomorphol. *Amphithéâtre morainique*, moraines terminales, disposées en arc de cercle autour de l'extrémité d'une langue glaciaire. (V. part. *encycl.*) [Syn. VALLUM MORAINIQUE.]
— Méd. Local où les élèves sont initiés à l'anatomie et pratiquent la dissection sous la direction des prosecteurs et des moniteurs. ‖ *Par extens.* Local où, à l'hôpital, les cadavres sont déposés et, le cas échéant, autopsiés.
— Théâtr. Dans les théâtres d'architecture traditionnelle (salles de Paris construites de la fin du XVIIIe s. au début du XXe), partie de la salle qui était en face de la scène, au-dessus des loges et des galeries, et se composait d'une série de gradins superposés. (Familièrement, on dit aussi le POULAILLER ou le PARADIS.) [L'amphithéâtre, souvent inconfortable, n'existe généralement plus dans les salles nouvellement construites.] ‖ Les gens qui occupaient ces places.
— ENCYCL. Art romain. L'*amphithéâtre*, inconnu à l'hellénisme, est une création italique, campanienne d'abord (Pompéi), romaine ensuite, qui répond à un goût et à un usage essentiellement nationaux, les combats de gladiateurs.
Au centre était l'*arène*, réservée aux combattants, entourée d'un mur, le *podium*. Du podium au faîte s'étageaient des gradins coupés par de petits escaliers aboutissant chacun à une porte (*vomitorium*). Un portique couvert, formant colonnade sur l'intérieur, fermé sur l'extérieur, se trouvait autour de la partie supérieure. Donnant sur l'arène, une porte servait d'entrée aux gladiateurs, une autre à l'enlèvement des corps. Des caveaux renfermaient les bêtes féroces. Un immense voile, fixé à des mâts, abritait les spectateurs. Le Colisée à Rome, les arènes de Nîmes, d'Arles, sont des amphithéâtres. Il en subsiste d'autres en Italie, en Grèce, en France, en Espagne.
Les architectes durent résoudre un problème de résistance et un de distribution. Pour soutenir l'énorme masse de la *cavea*, porter les escaliers d'accès et les gradins, ils disposèrent, du centre à la périphérie, tout un système de murs rayonnants, réunis deux à deux en corridors voûtés (voûtes en berceau ou voûtes d'arête). La rapide circulation du public fut résolue, au Colisée, grâce à ses arcades du rez-de-chaussée, véritables portes, sa série d'escaliers menant à des couloirs longitudinaux qui desservaient les loges (*cunei*) et les places individuelles.

Phot. Alinari, Henrard.

S'y ajoutaient des annexes : *ludi* ou écoles de gladiateurs ; *spolarium*, sorte de morgue pour les gladiateurs tués ; *vivarium* (ménagerie) ; *summum*, *choragium* (magasin de décors). [→ Biblio.]

Amphithéâtre flavien, v. COLISÉE.

— Géomorphol. Les moraines terminales présentent généralement une face externe en pente douce, en raison du lavage par les eaux et de la solifluxion, et une pente interne plus raide, adossée à la glace. Vers l'aval, le dépôt passe plus ou moins brusquement aux formations fluvio-glaciaires ; vers l'amont, il domine une dépression qui n'apparaît que lorsque le glacier a reculé et où se sont déposées des moraines de fond.

AMPHITÉRIUM [rjɔm] n. m. Petit marsupial fossile du bathonien, de Stonesfield (Angleterre).

AMPHITRITE n. f. Nom générique de l'*amphitrite d'Edwards*, qui vit sur nos côtes, avec son corps d'une teinte chamois très chaude et ses branchies rouges (longueur : 30 cm). [Ce genre, universel, fait partie des térébelliens, de la classe des annélides polychètes.]

AMPHITRITE, en gr. **Amphitritê** (« Celle qui entoure le monde »), la reine de la mer. Elle épousa Poséidon, qui la rendit mère de Triton et d'un grand nombre de nymphes. On la représentait, allant sur les eaux, dans un char traîné par des dauphins ou des chevaux marins, accompagnée des Tritons et des Néréides.

AMPHITRYON, en gr. **Amphitruôn**, fils d'Alcée, roi de Tyrinthe, et petit-fils de Persée. Il épousa Alcmène, fille d'un roi de Mycènes. Zeus revêtit son apparence pour tromper la fidélité d'Alcmène, qu'il rendit mère d'Héraclès.

L'aventure d'Amphitryon a inspiré, au cours de l'histoire des littératures européennes, de nombreuses comédies qui dérivent toutes de *l'Amphitryon* de Plaute. Cette comédie latine avait sans doute un modèle grec, non retrouvé. Les principales comédies modernes inspirées de Plaute sont : *les Sosies* de Rotrou (1636), *Amphitryon** de Molière (1668), *Amphitryon ou les Deux Sosies* de Dryden (1690), *Amphitryon* de H. von Kleist (1807). Enfin, en 1929, J. Giraudoux donnait un *Amphitryon 38* après avoir dénombré trente-sept pièces qui avaient traité ce sujet avant lui.

Amphitryon, comédie de Molière, en trois actes et en vers libres (2 janv. 1668).

Pendant qu'Amphitryon, général des Thébains, est allé combattre les ennemis, Jupiter, épris d'Alcmène, épouse d'Amphitryon, prend la forme de celui-ci et séduit Alcmène à la faveur de cette métamorphose. Il s'est fait accompagner dans cette expédition par son fidèle Mercure, qui lui-même a pris les traits de Sosie, valet d'Amphitryon. Ainsi naît toute une suite de quiproquos.

Sosie, envoyé par son maître, aperçoit sous ses propres traits Mercure, qui, non content de lui voler sa figure, lui vole son nom et le roue de coups de bâton. Puis Amphitryon n'est pas moins étonné d'apprendre, de la bouche d'Alcmène elle-même, qu'il a eu la nuit précédente un rival reçu par son épouse comme le véritable Amphitryon. Les deux Amphitryon se trouvent finalement en présence. Jupiter éclaircit le mystère et invite tous les chefs à un festin ; et Sosie de crier :

Le véritable *Amphitryon*
Est l'*Amphitryon où l'on dîne.*

Amphitryon : illustration pour le frontispice de l'édition de 1682

AMPHITRYON n. m. (de *Amphitryon*, n. pr.). Celui chez qui ou aux frais de qui l'on dîne : *Ces récits de l'amphitryon entre chaque plat sont encore des articles de savoir-vivre chez les vieillards en Berry* (Sand).

AMPHIUME n. f. Genre d'amphibiens urodèles, caducibranches, type de la famille des *amphiumidés*, comprenant une seule espèce (*Amphiuma tridactylum*) des étangs et marais du sud-est des Etats-Unis. (De chaque côté du cou existe un vestige d'orifice respiratoire.)

AMPHIUMIDÉS n. m. pl. Famille d'amphibiens urodèles, à branchies caduques, sans paupières, et conservant en général, à l'état adulte, des rudiments d'orifices respiratoires sur les côtés du cou. (Cette particularité leur a valu d'être appelés aussi *dérotrèmes* ou encore, mais avec moins de raison, *cryptobranches* [à branchies cachées]. En réalité, ils n'ont pas de branchies à l'état adulte. La famille comprend les trois genres *amphiume*, *megalobatrachus* et *ménopome*.)

AMPHO, élément tiré du grec *amphô*, deux, et entrant dans la composition de nombreux mots.

AMPHOGÈNE adj. Biol. *Espèces amphogènes*, espèces productrices d'individus appartenant aux deux sexes, mâle ou femelle. (Contr. MONOGÈNE.)

AMPHOLOPHOTRICHE adj. Microbiol. Se dit des bacilles qui possèdent une houppe de cils vibratiles à leurs deux extrémités.

AMPHOLYTE n. m. (de *ampho[tère]* et de *[électro]lyte*). Chim. Tout corps qui, pouvant jouer le rôle d'un acide ou le rôle d'une base, subit simultanément deux dissociations électrolytiques de types différents : *Les aminoacides sont des ampholytes.*

AMPHOPHILES adj. pl. Cytol. Se dit des granulations du protoplasma cellulaire qui fixent à la fois les colorants acides et basiques. (Ce sont donc des granulations amphotères.)

AMPHORA n. f. V. AMPHORE.

AMPHORA, anc. nom latin de la constellation du Verseau* et du signe du zodiaque de même appellation. On lui a substitué de nos jours le nom d'*Aquarius**. Ce signe figure sous son nom latin d'Amphora dans les deux vers du poète latin Anianus*, récapitulant les noms des douze signes du zodiaque*.

AMPHORE n. f. (lat. *amphora*). Antiq. Vase à deux anses, de forme ovoïde, généralement terminé à sa partie inférieure par une pointe ou un pied étroit. (On l'utilisait pour conserver et transporter les liquides et les grains, ainsi que pour recueillir les cendres des défunts.)

— Métrol. Mesure de capacité pour les liquides ou pour les grains, contenant 19,7 litres en Grèce et 26,26 litres à Rome (*amphora*).

— ENCYCL. Antiq. L'*amphore* était pointue à son extrémité, pour pouvoir être introduite dans un support spécial ou plantée dans le sable. (Une amphore-étalon était conservée au Capitole.) Une autre espèce à couvercle, l'*amphore panathénaïque*, de grande valeur artistique, était donnée en récompense aux Panathénées, avec l'huile des oliviers sacrés.

AMPHORIQUE adj. Séméiol. Se dit d'un bruit ou d'un souffle que l'auscultation fait percevoir dans la poitrine, et qui ressemble au bruit fait en soufflant dans une amphore ou dans une carafe à goulot étroit. (Le souffle amphorique a un timbre creux et est caractéristique du pneumothorax total et de certaines grandes cavernes pulmonaires.)

« le Triomphe d'**Amphitrite** »
par Pierre Puget
musée de Toulon

AMPHOTÈRE adj. Chim. Se dit d'un corps capable de se combiner tant aux acides qu'aux bases.

— ENCYCL. L'oxyde d'aluminium, l'alumine, est un oxyde *amphotère* : fonctionnant comme base, il se combine à l'acide chlorhydrique pour donner le chlorure d'aluminium ; fonctionnant comme acide, il se combine à la soude pour donner l'aluminate de sodium. De nombreux autres corps présentent ce caractère amphotère : ainsi les aminoacides, qui, en solution, donnent, suivant le pH, des anions, des cations, ou même, pour un pH particulier appelé point isoélectrique, des ions bipolaires globalement neutres. Le terme d'amphotère s'applique également à l'état colloïdal, pour une raison analogue : dans les solutions colloïdales de matières protéiques par exemple, placées dans un champ électrique, les granules subissent un mouvement vers l'anode ou vers la cathode, suivant la nature du liquide intermicellaire.

AMPHOTONIE n. f. Pathol. Hypertonie portant à la fois sur les deux systèmes neurovégétatifs, le sympathique et le pneumogastrique ou vague.

AMPHOTRICHE adj. Microbiol. Se dit des bacilles qui ne possèdent qu'un cil vibratile à chacune de leurs extrémités.

AMPHRYSE, en gr. **Amphrusas**. Géogr. anc. Fleuve de Thessalie méridionale, qui se jette dans le golfe Pagasétique ou de Volo. D'après la mythologie, Apollon aurait gardé sur ses bords les troupeaux d'Admète. C'est aujourd'hui le *Xérias*.

amphore grecque
musée de la Marine, à Paris

AMPLE adj. (lat. *amplus*). Qui se déploie largement : *Son ample redingote brune* (Flaubert). *Elle avait une voix agréable et singulièrement ample pour son petit corps* (Gide). || *Par extens.* Vaste, très grand : *La salle à manger qu'éclaire une ample véranda* (G. Duhamel). || Abondant, copieux : *L'aubergiste servit un ample repas. Une ample provision de souvenirs* (G. Duhamel).

— LOC. *Jusqu'à plus ample informé*, jusqu'à ce qu'on ait recueilli plus d'informations.

— SYN. : *abondant, copieux, étendu, grand, large, spacieux, vaste.*

AMPLECTIF, IVE adj. (lat. *amplecti*, embrasser). Bot. Se dit des organes qui en enveloppent d'autres d'une façon complète.

AMPLEMENT adv. D'une manière ample : *Amplement, naïvement, il raconte tout ce qui le concerne* (Barrès). || *Par extens.* De façon plus que suffisante, largement : *J'ai beau savoir que je puis amplement me permettre cette dépense* [...] (Gide).

AMPLEPUIS, ch.-l. de cant. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans les monts du Beaujolais ; 5 432 hab. (4 242 aggl.) [*Amplepuisiens*]. Industries textiles : tissage du coton, de la laine, de la soie ; filature de schappe ; rubans. Fabriques de pansements et de sous-vêtements ; gainerie. Fabrique d'articles métalliques. Imprimerie.

AMPLEUR n. f. Qualité de ce qui est ample : *Sa jupe étalait autour d'elle la vaste ampleur de l'étoffe d'argent dont elle était faite* (H. de Régnier). || Excédent de tissu, de cuir, de simili-cuir, etc., nécessaire à la confection d'un vêtement, d'un objet, etc. : *Réserver de l'ampleur aux entournures.* ||

amphore archaïque
à décor géométrique
d'Halicarnasse
Louvre

Phot. Larousse, X, Giraudon.

— *Fig.* Qualité de ce qui est abondant, étendu, important : *Devant l'ampleur de ses lectures* [...] *je n'avais qu'à baisser pavillon* (R. Martin du Gard). *Une manifestation d'une ampleur exceptionnelle* (J. Romains).

AMPLEXATILE adj. (du lat. *amplexus*, qui a embrassé). Bot. Se dit de la radicule qui embrasse le cotylédon.

AMPLEXICAUDE adj. (lat. *amplexus*, qui a embrassé, et *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue enveloppée dans une membrane tendue entre les cuisses. (Se dit des chauves-souris.)

AMPLEXICAULE adj. (lat. *amplexus*, qui a embrassé, et *caulis*, tige). Bot. Se dit des pédoncules, pétioles, stipules, etc., et surtout des feuilles, lorsqu'ils embrassent la tige.

AMPLEXIFLORE adj. Bot. Qui enveloppe la fleur.

AMPLEXIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui a des feuilles amplexicaules.

AMPLIATEUR n. m. Personne qui fait une ampliation.

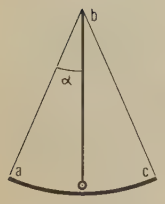

amplitude des oscillations d'un pendule

AMPLIATIF, IVE adj. (du lat. *ampliare*, augmenter). Dr. et Admin. Se dit de la copie authentique de l'original d'un acte. (On dit aussi ACTE D'AMPLIATION.) ‖ Qui ajoute à ce qui a été dit dans un acte précédent : *Le mémoire ampliatif développe la requête.*
— Gramm. S'est dit parfois du superlatif absolu.

AMPLIATIFLORE adj. (lat. *ampliatus*, agrandi, et *flos, floris*, fleur). Se dit de certaines fleurs dont la corolle est élargie à la base.

AMPLIATION n. f. (lat. *ampliatio*, de *ampliare*, augmenter). Anat. Dilatation, augmentation : *On appelle muscles inspirateurs ceux qui, par leur contraction simultanée, concourent à l'ampliation du thorax.*
— Dr. et Diplom. Copie de l'original d'un acte, revêtue du caractère d'authenticité, mais établie postérieurement à cet original. (Exceptionnelle au Moyen Age, puisque l'original allait au destinataire, tandis que l'expéditeur conservait la minute, l'ampliation est devenue, de nos jours, le titre remis à l'intéressé, tandis que l'original-minute demeure dans les bureaux de l'administration expéditrice.) ‖ Acte qui ajoute à ce qui a été dit dans un acte précédent. ‖ *Lettres d'ampliation*, lettres patentes ajoutant des dispositions ou des clauses omises dans des lettres antérieurement concédées (à partir du XIe s.). ‖ *Pour ampliation*, formule qui se met ordinairement au bas des actes ampliatifs.

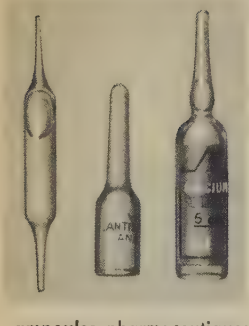
ampoules pharmaceutiques

AMPLIDYNE n. m. Génératrice à courant continu dans laquelle, pour une même puissance électrique utile, la puissance nécessaire à l'excitation est beaucoup plus faible que dans une dynamo shunt normale.
— ENCYCL. L'*amplidyne* peut assurer soit le maintien automatique de la vitesse à une valeur déterminée malgré les variations de la charge, soit, au cours du travail, une variation de vitesse suivant un programme préétabli, soit encore assurer un arrêt, un démarrage ou une inversion de sens de marche rapides. Elle sert aussi à limiter l'intensité absorbée par un moteur électrique auquel on demande un travail discontinu.

AMPLIÉ, E adj. Entom. Se dit des élytres disproportionnellement larges à leur extrémité.

AMPLIFIANT, E adj. Log. *Induction amplifiante*, raisonnement utilisé couramment dans les sciences, et qui consiste à passer d'un certain nombre de cas particuliers à une loi générale, valable pour tous les cas du même genre. (Ce raisonnement audacieux, qui fait la fécondité de la science, repose sur la croyance au déterminisme, c'est-à-dire à un certain ordre, à une certaine intelligibilité du monde, à une étroite parenté du monde et de la pensée.)

AMPLIFICATEUR, TRICE adj. et n. (lat. *amplificator*). Qui amplifie, exagère : *S'il prononce mon nom en société, ce n'est pas sans gloses amplificatrices* (G. Duhamel).
— Cybern. Appareil qui augmente l'intensité d'un phénomène par emprunt d'énergie à une source extérieure. (V. ASSERVISSEMENT.)
— Photogr. Agrandisseur* en forme de boîte, ne permettant qu'une amplification fixe.
— Physiq. Dispositif qui rend perceptibles les déplacements d'une pièce mobile, lorsque ceux-ci sont très petits.
— Radiotechn. Appareil destiné à augmenter l'effet utile des courants de basse ou de haute fréquence. ‖ *Lampe amplificatrice*, lampe électronique qui, fonctionnant en relais, fait office d'amplificateur à basse, à moyenne ou à haute fréquence.
— ENCYCL. Radiotechn. Les *amplificateurs* à lampes sont utilisés dans la technique des communications radio-électriques et comme relais sur les longs circuits téléphoniques (l'emploi de relais amplificateurs à lampes est également autorisé à la réception, dans les postes privés d'abonnement), pour augmenter l'intensité des signaux télégraphiques sur les câbles sous-marins. En radio-électricité, les appareils amplificateurs employés sont de deux sortes : 1° les appareils amplifiant les variations de courant de basse fréquence (ondes hertziennes déjà détectées) ; 2° les appareils amplifiant les variations de courants de haute fréquence (oscillations électromagnétiques) et les détectant ensuite. L'intensité de réception augmente proportionnellement au nombre d'amplifications successives.
On construit des amplificateurs à transformateurs et à résistances spéciaux pour la haute et la basse fréquence ; ils peuvent être à circuits oscillants ou apériodiques ; il en existe à résonance à haute fréquence et à couplage de deux circuits au moyen d'une lampe.

AMPLIFICATIF, IVE adj. et n. m. Linguist. Syn. de AUGMENTATIF.

AMPLIFICATION n. f. (lat. *amplificatio*). Action d'augmenter ou de grossir : *Rien de plus étranger à Baudelaire que l'amplification inutile du geste* (Gide). ‖ Développement d'une expression par énumération de tous les détails du sujet. (Ex. : *Il fut frappé, battu, roué de coups.*) ‖ *Par extens.* Développement verbeux : *En évitant l'amplification, craignez la sécheresse* (Voltaire).
— Confect. Mesures ajoutées aux mesures normales, pour obtenir des tailles différentes, dans la confection de vêtements de dessus (manteaux, jaquettes, pardessus).
— Opt. Syn. de GROSSISSEMENT.
— Photogr. Rapport entre une longueur mesurée sur l'image agrandie et la longueur correspondante sur le phototype.
— Radiotechn. Accroissement d'énergie obtenu à l'aide d'un appareil amplificateur. (Le pouvoir d'amplification d'un appareil est le rapport de l'effet utile obtenu à la sortie de cet appareil à l'effet utile initial, c'est-à-dire sans utilisation de l'amplificateur.)
— Technol. Partie d'un appareil où se trouve un dispositif amplificateur. (On dit aussi ÉTAGE D'AMPLIFICATION.)

AMPLIFIER v. tr. (lat. *amplificare*, étendre, augmenter). Accroître le volume, l'étendue de : *L'architecture chinoise* [...] *amplifie et multiplie les toits* (Claudel). ‖ Développer outre mesure, en ajoutant des détails imaginés : *Un potin fait le tour de notre collège et revient amplifié* (J.-P. Sartre).
— ***S'amplifier*** v. pr. Devenir plus grand.
— CONTR. : *abréger, condenser, réduire.*

AMPLIOMÈTRE n. m. Physiol. Appareil pour la mesure de l'amplitude des mouvements respiratoires et des périmètres thoraciques à l'inspiration et à l'expiration.

AMPLITUDE n. f. (lat. *amplitudo*). Grandeur, étendue considérable : *L'amplitude d'une catastrophe. La liberté* [...] *n'a toute son amplitude que dans le domaine de la pensée* (Renan).
— Astron. *Amplitude ortive, amplitude occase*, arcs de l'horizon compris entre le point où un astre se lève ou se couche et les directions de l'E. ou de l'O. géographiques.
— Climatol. Ecart entre deux valeurs extrêmes, et non, comme en mathématiques, la moitié de l'écart entre les crêtes et les vallées d'une sinusoïde. (V. part. *encycl.*)
— Géol. *Amplitude d'un pli*, dénivelée entre le point le plus haut et le point le plus bas d'une même couche. (Elle atteint 1 800 m dans le Jura.)
— Géom. *Amplitude d'un arc*, distance qui sépare ses points extrêmes.
— Math. *Amplitude d'un intervalle* (a, b), différence (*b—a*) de la plus grande et de la plus petite de ses bornes.
— Mécan. *Amplitude d'un mouvement vibratoire*, coefficient constant qui multiplie la fonction périodique du temps dans l'expression qui le définit : « *a* » *est l'amplitude du mouvement vibratoire* « $a \cos(\omega t - \varphi)$ ».
— Océanogr. *Amplitude des vagues, des marées*, v. VAGUE, MARÉE.
— Physiq. *Amplitude d'une grandeur alternative symétrique*, valeur maximum atteinte pendant la période, laquelle équivaut à la moitié de l'amplitude totale de l'oscillation. ‖ *Amplitude d'une grandeur sinusoïdale*, valeur maximum atteinte par cette grandeur. ‖ *Amplitude des oscillations d'un pendule*, moitié α de l'angle formé par l'axe de suspension dans les deux positions extrêmes qu'il prend à chaque oscillation.
— Radiotechn. Valeur maximale obtenue à chaque demi-période par la tension ou l'intensité d'un courant alternatif.
— Statist. Syn. de ÉTENDUE.
— ENCYCL. Climatol. On applique la notion d'*amplitude* à tous les éléments du climat qui subissent des variations périodiques (la température, par ex.). L'intervalle choisi peut être le jour, le mois ou l'année. L'*amplitude de la variation annuelle de la température* (écart entre la moyenne du mois le plus chaud et celle du mois le plus froid) est souvent utilisée pour définir les climats thermiques. Voici quelques correspondances, d'après Baldit : climats réguliers : amplitude annuelle $< 10\ ^{\circ}C$; climats modérés : amplitude annuelle comprise entre 10° et $20\ ^{\circ}C$; climats extrêmes : amplitude annuelle $> 20\ ^{\circ}C$.

AMPOULE n. f. (lat. *ampula*). Récipient de verre, destiné à la conservation d'une dose plus ou moins grande d'un médicament liquide, le plus souvent injectable. (V. part. *encycl.*) ‖ Le contenu de ce récipient : *Administrer une ampoule avant chaque repas.*
— Anat. Dilatation ou renflement que présentent certains organes : *Ampoules des canaux semi-circulaires. Ampoule du canal déférent.* ‖ *Ampoule de Vater*, cavité creusée au bord interne du duodénum, au fond de laquelle s'abouchent le canal cholédoque et le canal de Wirsung. (V. PANCRÉAS.)
— Antiq. Petite fiole au col étroit, à la panse soufflée comme une vessie, contenant l'huile dont se frottaient, dans l'Antiquité, à la palestre ou dans les thermes, les athlètes et les baigneurs.
— Bot. Corpuscules globuleux et creux qui se développent sur les racines de certaines plantes aquatiques et leur procurent la faculté de surnager. ‖ *Ampoule copulatrice*, terminaison renflée de certains filaments de mucorinés, qui participent à la formation de l'œuf.
— Chim. et Physiq. Globule creux, fiole de verre, et en général tout récipient qui a un col assez long et un gros ventre, et qui sert à divers usages.
— Dermatol. Petite tuméfaction constituée par une accumulation de sérosité, de sang ou de pus dans l'épaisseur de la peau. (Syn. PHLYCTÈNE.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Fam. Ne pas se faire d'ampoules aux mains*, travailler mollement.
— Electr. Globe de verre, vide d'air, ou rempli de gaz sous très faible pression, renfermant le filament des lampes à incandescence ou les électrodes des tubes électroniques. ‖ *Par extens.* La lampe elle-même.
— Entom. *Ampoule frontale*, v. PTILINE.
— Liturg. Récipient d'argent ou d'étain dans lequel on garde les saintes huiles.
— Malacol. Nom usuel des mollusques gastropodes du genre *ampullaire*.
— Métall. Boursouflure qui se trouve sur l'acier moulé.
— ENCYCL. Les *ampoules* sont soudées à la lampe. Elles sont constituées par un tube de verre effilé à une ou aux deux extrémités, et leur contenu varie de 1 cm^3 à 500 cm^3, suivant l'usage du médicament qu'elles renferment.
La composition du verre, dit « neutre », destiné à la fabrication des ampoules est rigoureusement définie par le Codex, de façon qu'il ne puisse céder aucune alcalinité ni métaux lourds aux solutés qui y seront contenus.
Les ampoules sont particulièrement destinées à conserver les solutés injectables après

stérilisation* ; mais l'usage se répand d'y introduire des médicaments administrés *per os*, dont la conservation se trouve ainsi assurée à l'abri de l'air.
— Dermatol. Les *ampoules* surviennent surtout sur les endroits du corps soumis aux frottements répétés : aux mains, aux pieds. Pour les traiter, on les vide en les ouvrant avec une aiguille désinfectée, et on fait un pansement antiseptique.

Ampoule (LA SAINTE), vase contenant l'huile consacrée qui servit au sacre des rois de France, de 496 à 1825. Une tradition, relatée par Hincmar, la disait apportée du Ciel par un ange (qui avait pris la forme d'une colombe) pour le baptême de Clovis, en 496. En 1793, Rühl, commissaire de la Convention, la brisa sur la place publique de Reims. Une parcelle du baume, sauvée par l'abbé Seraine, curé de Saint-Remi, servit au sacre de Charles X.

AMPOULÉ, E adj. Boursouflé, emphatique, en parlant du style : *Le prédicateur a des accents si ridiculement ampoulés qu'il ne saurait émouvoir* (F. Mauriac).

AMPOULETTE n. f. Arm. Nom de la cheville de bois évidée dont on fit usage jusqu'au XVIIIe s. pour obturer l'œil d'un projectile creux et pour en contenir la fusée.
— Mar. Nom ancien du sablier*.

AMPSAGAS. Géogr. anc. Fleuve de l'Afrique du Nord, qui séparait les deux Numidies et arrosait Cirta. C'est aujourd'hui le *Rummel*.

AMPSANCTUS (LAC D'). Géogr. anc. Petit lac de l'Italie méridionale, dans le pays des Hirpins (Samnium), au S. d'Æclanum. On y rendait un culte à la déesse Mephitis, et les victimes qui lui étaient offertes étaient asphyxiées par le gaz carbonique qui s'exhalait du lac. Actuellement lac *Mofette*.

AMPSIN, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Huy), sur la Meuse ; 2 929 hab. Fonderie de zinc. Carrières de pierre à bâtir.

AMPSIVARII. V. ANSIVARII.

AMPUIS, comm. du Rhône (arrond. de Lyon), sur le Rhône, à l'E. du massif du Pilat ; 1 548 hab. (1 042 aggl.). Vins de *Côte-Rôtie*. Vergers.

AMPULEX n. m. Hyménoptère qui accompagne partout le cancrelat pour en faire sa proie. (Nom sc. : *Ampulex compressa*. Le genre, surtout tropical, sert de type à la famille des *ampulicidés*.)

AMPULLAIRE adj. (du lat. *ampulla*, fiole). Pathol. Qui a la forme d'une petite bouteille : *Dilatation ampullaire des bronches*.
◆ N. f. Mollusque gastropode prosobranche, nommé aussi *pila*, qui vit dans les lacs et les fleuves des pays chauds. (*Ampullaria gigas*, la plus grosse espèce connue, vit en Afrique tropicale ; *Pila ampullaceus* se rencontre à Madagascar et, en Asie méridionale, de la Malaisie aux Philippines.)

AMPULLARIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches comprenant les genres *ampullaria, lanistes, pila*.

AMPULLOME n. m. Chirurg. *Ampullome vatérien*, tumeur développée au niveau de l'ampoule de Vater.

AMPURDÁN, région d'Espagne, dans le nord de la Catalogne. C'est une plaine quadrangulaire comprise entre la chaîne des Albères, au N., et l'extrémité des chaînes côtières catalanes, au S. Les riches cultures de l'Ampurdán sont partiellement irriguées : céréales, fourrages, vignes et oliviers. Vers la mer, de grandes rizières ont été aménagées. Le principal marché de la région est Figueras.

AMPURIAS, bourgade espagnole (Catalogne, prov. de Gérone), sur le golfe de Rosas. C'est l'ancienne *Emporion*, fondée au VIe s. av. J.-C. par les Grecs phocéens, et qui resta active jusqu'au Ier s. de notre ère. D'importantes fouilles y ont mis au jour des fragments d'une enceinte cyclopéenne, une partie du port, des vestiges de temples, une enceinte romaine, des rues avec des maisons, des citernes, etc. Un musée y est installé. Des sarcophages chrétiens provenant d'Ampurias sont conservés aux musées de Gérone et de Barcelone.

AMPUTATION n. f. Chirurg. Opération par laquelle on enlève, à l'aide d'instruments tranchants, un membre, une portion de membre, un organe ou un tissu quelconque, etc. ‖ — *Fig.* Retranchement important : *Toutes les familles, blessées* [par la guerre] *dans leur chair vive, meurtries dans leurs enfants, attendent quelque nouvelle amputation* (G. Duhamel). *Faire subir une amputation au patrimoine national.*
— Chirurg. dent. *Amputation pulpaire*, ablation chirurgicale complète des tissus pulpaires de la dent, dans le traitement des complications de la carie dentaire. (V. PULPOTOMIE et PULPECTOMIE.)
— ENCYCL. Chirurg. *Amputation des membres*. On distingue deux espèces d'amputations : les unes, faites au niveau des jointures, sont les *désarticulations* ou *amputations dans la contiguité* ; les autres, faites à travers les os, sont les amputations proprement dites, ou *amputations dans la continuité* (Farabeuf). L'extrémité de la partie conservée, ou *moignon*, devra, autant que possible, être utilisable, soit seule, soit avec des appareils de prothèse ; un bon moignon doit donc être indolore et solide.
Il existe plusieurs types d'amputations suivant le tracé et le siège de l'incision, l'anesthésie, l'hémostase, la section des parties molles, la suture du moignon, le drainage. Les amputations sont beaucoup moins pratiquées qu'autrefois, car la chirurgie devient conservatrice. Elles sont à peu près réservées aux traumatismes très importants et à certaines tumeurs malignes des membres.
● *Amputations d'organes*. Le mot « amputation » sert également à désigner l'ablation chirurgicale de certains organes, et surtout l'ablation du rectum : l'*amputation du rectum* comporte l'exérèse complète de cet organe, avec création d'un anus artificiel, par opposition à la *résection* du rectum, qui consiste en l'ablation partielle de l'organe avec rétablissement de la continuité intestinale, soit immédiate, soit secondaire après un anus artificiel temporaire.
● L'*amputation du col* est l'ablation du col de l'utérus, dont le niveau peut se situer en dessous de l'insertion vaginale (amputation intravaginale), ou au-dessus (amputation susvaginale).
● *Amputations congénitales*. Ce sont des malformations congénitales caractérisées par la section complète d'un membre ou d'une partie de membre (doigt, orteil), ou bien en un sillon formant une section incomplète.
— Art vétér. Les *amputations* des membres, qui occupent une si large place en chirurgie humaine, n'offrent pas la même importance dans la chirurgie vétérinaire, parce que, dans l'immense majorité des cas, il est impossible d'obtenir un résultat utile de ces opérations. Sur les espèces qui ont les extrémités divisées (ruminants, porcs, carnivores, volailles), on peut pratiquer l'amputation de doigts ou onglons atteints d'affections incurables.
On fait également, pour des raisons esthétiques d'ailleurs discutées, l'amputation de la queue ou des oreilles chez certaines races de chiens, et l'amputation partielle de la queue chez le cheval. Enfin, l'amputation des cornes est effectuée chez les bovins pour faciliter l'attelage au joug ou pour diminuer les dangers des combats entre animaux.
● *Amputation spontanée*. V. AUTOTOMIE.

AMPUTÉ, E adj. et n. Qui a subi une amputation : *Un amputé des deux bras*.

AMPUTER v. tr. (lat. *amputare*, couper). Enlever par amputation : *Amputer un membre*. ‖ *Par extens. Amputer quelqu'un*, lui faire subir une amputation. ‖ — *Fig.* Retrancher quelque chose d'un tout : *Il a amputé ce texte de sa partie essentielle*.

'AMR, compagnon de Mahomet et conquérant de l'Egypte († 663). Il s'est converti à l'islām en 630, en Abyssinie, selon la légende, en réalité en Arabie et pour des raisons politiques. Il prit une part importante à la conquête de la Palestine. En 640, en Egypte, où il serait allé — dit-on — de sa propre initiative, il battit les troupes byzantines à Héliopolis. En 642, il prit Alexandrie. Il contribua à l'organisation administrative du pays. Bientôt le calife 'Uthmān le rappela, mais il put par la suite réoccuper l'Egypte pour le compte de Mu'awiya. Il mit à mort le gouverneur Muḥammad ibn Abū Bakr, et redevint définitivement gouverneur d'Egypte.

'AMR IBN AL-'ĀṢ, général arabe († v. 663).

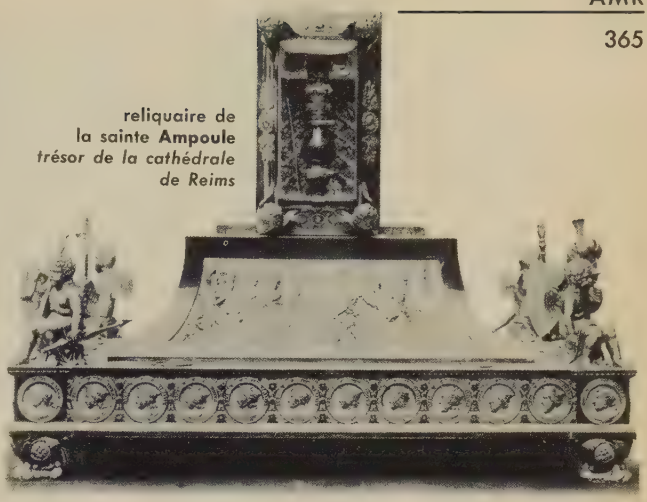

reliquaire de la sainte Ampoule
trésor de la cathédrale de Reims

Il prit une part importante à la conquête de la Syrie, puis conquit l'Egypte, où il fonda Fusṭāṭ (le Vieux Caire).

'AMR IBN KULTHŪM, poète arabe chrétien de la période antéislamique (VIe s. apr. J.-C.). Un des auteurs de *mu'allaqāt*.

AMRAOTI. V. AMRAVATI.

AMRAPHEL, roi de Sennaar, qui participa à une grande razzia, au temps d'Abraham, et dont fut victime Lot, neveu de ce dernier. On l'a identifié parfois avec Hammourabi, mais les dates ne semblent pas concorder.

AMRATIEN, ENNE adj. et n. Relatif à la première civilisation de Nagada, civilisation énéolithique d'Egypte dont le site le plus caractéristique est la nécropole d'El-Amrah, aux environs d'Abydos.
— ENCYCL. En dehors de l'outillage lithique, les produits spécifiques de la *civilisation amratienne* sont des vases rouges à décor blanc ; des vases noirs à décor blanc incisé ; des palettes à fard en schiste, de forme rectangulaire ou rhomboïdale ; des palettes magiques en schiste, affectant la forme d'un croissant dont les extrémités sont ornées de la tête et de la queue d'un oiseau stylisées ; des épingles et des peignes d'ivoire ou d'os, à dents longues, décorés de quadrupèdes et d'oiseaux stylisés. On trouve en outre quelques vases en pierre dure.

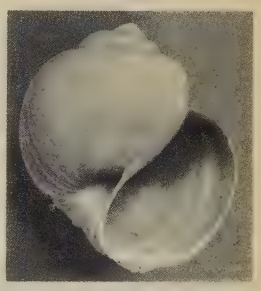

coquille d'ampullaire

AMRAVATI ou **AMRAOTI**, v. de l'Inde (Bombay), à l'O. de Nāgpur ; 62 000 hab. Evêché. Marché du coton, au centre de la région des terres noires basaltiques du Bérar.

AMRI. V. OMRI.

AMRIT, v. de Phénicie, où s'élève le seul temple phénicien resté à peu près intact. Ce temple paraît imité des sanctuaires égyptiens. Le style en est sévère, au milieu d'une cour formée d'un roc aplani.

AMRITĀ n. m. Dans la mythologie de l'Inde, liqueur qui donne la vie ou l'immortalité ; ambroisie.
— ENCYCL. Ce mot paraît déjà dans le *Rig-Véda*, où il est synonyme de *Soma*, la libation par excellence, liqueur fermentée que les sacrificateurs versent sur le feu naissant pour lui donner de la force. Les dieux et les démons sont également avides de l'*amritā*, et la plupart de leurs luttes mythiques ont pour objet la possession de ce trésor d'immortalité, depuis le jour où ils se sont associés pour l'extraire de la *Mer de lait*, en la barattant, et où les dieux en sont devenus seuls possesseurs, grâce à la ruse de *Vishnu*.

AMRITSAR, v. de l'Inde (Pendjab), à l'E. de Lahore ; 325 700 hab. C'est la métropole religieuse des Sikhs. Au XVIe s., sur le « lac Immortalité », fut édifié le célèbre *Temple d'or*. Amritsar a toujours été un marché d'échanges très animé, avec le Cachemire, l'Afghānistān, le Baloutchistan, le Tibet et le Sin-kiang chinois. Son activité est considérable : grandes foires à l'occasion des pèlerinages ; industries artisanales raffinées (tapis, soieries, brocarts d'or et d'argent, tissus en laine fine des chevreaux de l'Himalaya,

tête d'Aphrodite en marbre (hauteur 12 cm) découverte à AMPURIAS
musée archéologique Barcelone

vue aérienne du centre d'AMSTERDAM

sculptures sur ivoire). L'industrie moderne de la laine et du coton y est gênée par le départ de nombreux ouvriers spécialisés vers le Pākistān. La ville possède en outre des industries chimiques.

AMSDORF (Nikolaus von), théologien luthérien (Torgau 1482 - Eisenach 1565). Professeur de théologie et chanoine de la cathédrale de Wittenberg, il prit une part active à la ligue de Schmalkalden, s'opposa aux Interim et à Mélanchthon, et concourut à la fondation de l'université d'Iéna.

AMSHASPENDS (du persan *amesha spenta* immortels saints). Dans la religion zoroastrienne, six esprits abstraits sur lesquels préside *Ahura-Mazdā*. Ils se nomment : *Bahman* « la bonne pensée », *Ardibihisht*, « la meilleure vertu », *Shahriver*, « l'empire désiré », *Sipendārmidh*, « l'abandon généreux », *Khordādh*, « la santé », *Murdād*, « l'immortalité », et protègent respectivement les animaux utiles, le feu, les métaux, la terre, les eaux et les plantes. Certains mois, certains jours de la semaine et certaines fleurs leur étaient consacrés.

AMSINCKIA n. f. Plante herbacée à petites fleurs jaunes, à calice profondément divisé, que l'on trouve dans les chemins et les terrains vagues. (Famille des borraginacées.)

Blason d'AMSTERDAM

De gueules au pal de sable chargé de trois flanchis d'argent.

AMSLER (Jacob), mathématicien suisse (Schinznach, Argovie, 1823 - Schaffhouse 1912). Il professa les mathématiques à l'université de Zürich, puis au collège de Schaffhouse ; il inventa le « planimètre polaire », instrument permettant l'évaluation mécanique des aires planes, et l' « intégrateur », qui permet en outre le calcul du moment statique et du moment d'inertie d'une aire plane par rapport à un axe de son plan.

AMSTEL, riv. canalisée des Pays-Bas (prov. de Nord-Hollande), qui se sépare du Vieux-Rhin près d'Alphen, sous le nom de *Aar*, et se jette, à Amsterdam, dans le fond du golfe de l'IJ.

AMSTERDAM, v. et port des Pays-Bas, en Hollande septentrionale, au confluent de l'IJ et de l'Amstel, dans l'IJsselmeer ; 871 000 hab.

● *Géographie.* Le port d'Amsterdam est constitué par l'IJ, au N. de la ville, et par les nombreux bassins qui y ont été creusés. Fermé du côté de l'IJsselmeer par une digue, il est accessible à toute heure sans que la marée entrave en rien le trafic. Amsterdam s'est enrichie dès le XVIIe s. du commerce colonial, et sa fortune est due surtout aux Indes néerlandaises. La fonction portuaire elle-même a permis le développement d'un trafic proprement national : aux importations, on note des minerais, de la houille, des céréales, des bois, des fibres textiles ; les exportations sont représentées par des produits agricoles et des produits fabriqués. Outre son rôle d'entrepôt de denrées tropicales (épices, tabac, café, thé), Amsterdam est un foyer industriel. Un premier groupe d'usines se presse dans la région de Zaandam, foyer déjà ancien qui recevait autrefois sa force motrice des moulins à vent : industries du bois et produits alimentaires. Une autre série d'activités industrielles comporte des constructions mécaniques (appareils de manutention), des textiles (confection), etc. Mais la spécialité la plus originale d'Amsterdam est représentée par la taille du diamant.

Il existe une véritable symbiose entre le port et la ville. Amsterdam est bâtie sur l'eau, et son extension, que marquent des canaux concentriques, est une lutte permanente contre l'eau. Un réseau de canaux secondaires, qui convergent vers le port, forme un labyrinthe délimitant de nombreuses îles. Le cœur commerçant de la ville construit l'ensemble architectural le plus cohérent, avec ses hautes maisons à frontons baroques, qui inspira à Pierre le Grand l'urbanisme de Petersbourg. On y rencontre les principaux monuments : le palais Royal (XVIIe s.) et la nouvelle église ou Nieuwe Kerk (XVe-XVIIe s.) autour du Dam, la vieille église ou Oude Kerk gothique et Renaissance, l'hôtel de ville (XVIIe s.), l'église de l'Ouest (XVIIe s.). Amsterdam est enfin le foyer intellectuel des Pays-Bas, avec de nombreuses maisons d'édition, des imprimeries et surtout l'université, fondée au début du XVIIe s., dont la bibliothèque recèle des manuscrits rares et une collection de 50 000 cartes. Patrie de Rembrandt, la ville compte de nombreux musées, parmi lesquels le musée communal et le célèbre Rijksmuseum[a], au S du vieux centre (→ Biblio.)

● *Histoire.* Au XIIe s., Amsterdam ne se distinguait pas d'autres ports de pêche installés le long de l'IJsselmeer. C'était un village construit sur une digue barrant l'Amstel (d'où son nom : « digue sur l'Amstel »). Dépendance des évêques d'Utrecht au XIIIe s., certaines relations commerciales lui amenèrent l'octroi d'une charte qui libérait de la douane les marchandises échangées sur son territoire. Membre de la Ligue hanséatique en 1358, Amsterdam était déjà au XVe s. un centre de négoce important ; son site offrait aux bateaux de la Baltique la sécurité d'un port abrité et assez profond. La pêche du hareng avait de bonne heure entraîné dans la Baltique les marins d'Amsterdam, qui entrèrent en conflit avec la Hanse et signèrent avec elle un armistice en 1441, toujours renouvelé depuis lors ; ils se chargèrent, au XVIIe s., des transports maritimes entre Baltique et mer du Nord. Les Hollandais allaient également chercher à Lisbonne les cargaisons d'épices et de soieries venues d'Orient, pour les répartir dans les divers ports de l'Europe occidentale et septentrionale. La révolte des Pays-Bas contre l'Espagne et le sac d'Anvers par les soldats de Philippe II ne firent qu'accroître leur trafic avec Lisbonne. Avec prudence, ils attendirent 1572 pour se joindre à la révolte néerlandaise contre l'Espagne. L'occupation de Lisbonne,

plan d'AMSTERDAM

AMSTERDAM
à gauche, place du Dam
peinture de Ruysdaël
ci-contre
écluse Saint-Antoine
sur le canal
(sur les deux illustrations figure la tour Montalban,

en 1580, par Philippe II, obligera Hollandais et Zélandais à parcourir eux-mêmes les routes de l'Inde par Le Cap, après avoir essayé en vain de passer par la mer de Kara et le Spitzberg (1594). Les navires d'Amsterdam arrivent au Malabar en 1597, poursuivent ensuite vers Malacca et les Moluques. Ils abordent à l'île de São Thomé, capitale économique de l'Afrique noire portugaise, et, dès 1597, aux Petites Antilles. Cependant, pour ces hardis marins d'Amsterdam, la meilleure manière, peut-être, de prendre leur part des richesses du Nouveau Monde, c'est de se faire corsaires et d'attaquer et piller au large des côtes du Maroc les galions qui les acheminent à Cadix.

Là naissent la plupart des compagnies de commerce néerlandaises : *Compagnie des Indes orientales* en 1602, *Compagnie du Nord* et *Compagnie du Levant* en 1614, *Compagnie des Indes occidentales* en 1621. Ainsi, allant au loin à travers le monde se ravitailler en denrées rares pour les vendre dans l'Europe entière, les marins d'Amsterdam sont devenus les « rouliers de la mer ». Ce commerce intense s'appuie sur une solide armature bancaire, imitée de Venise : la banque d'Amsterdam, créée en 1609. Sa renommée est telle, au-dehors, que partout le florin fait prime, et qu'Amsterdam est, dans la première moitié du XVIIe s., un grand centre international de pierres et de métaux précieux. Amsterdam attire aussi les manieurs d'argent : Juifs expulsés d'Espagne ou des Pays-Bas espagnols et réfugiés protestants de tous les pays. En 1648, les traités de Westphalie éliminent la concurrence d'Anvers, en cédant les bouches de l'Escaut aux Provinces-Unies. La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, en provoquant un afflux de protestants français, contribue aussi à la richesse de la cité. Ainsi Amsterdam, ville cosmopolite, mène, au XVIIe s., une vie animée et grouillante. Mais aux postes essentiels demeure l'aristocratie des grands marchands qui, par deux fois, en 1650 contre le stathouder Guillaume II et en 1672 contre Louis XIV, n'hésitent pas à rompre les digues pour préserver leur indépendance. Désormais alliée fidèle de Guillaume III, elle mène la lutte contre la France.

Amsterdam voit cependant se dresser contre elle la concurrence anglaise, et, au XVIIIe s., Londres arrive à la distancer. Pourtant, vers 1780, son trafic reste encore très prospère, par négoce direct ou commission. Entre 1780 et 1790, ses échanges avec la France diminuent, à la suite de difficultés financières, puis d'une tension diplomatique : aux importations, l'Angleterre et la Hanse ont repris les premières places dans le commerce d'Amsterdam ; aux exportations, l'Espagne est en tête devant les villes hanséatiques.

A l'époque de Napoléon Ier, Amsterdam devient la capitale du royaume de Hollande, et, en 1810, réunie à l'Empire, elle est le chef-lieu du département du Zuiderzée et la troisième ville de l'Empire. Son commerce, anéanti par le Blocus continental et par l'ensablement progressif de l'IJsselmeer, retrouvera peu à peu son importance. (V. PROVINCES-UNIES.)

Amsterdam (ÉCOLE D'), ou **École néerlandaise,** école d'économistes qui, à la suite du professeur Limberg, distingue deux branches dans la science économique : l'économie de l'entreprise et l'économie sociale, analyse des phénomènes économiques extérieurs à l'entreprise.

AMSTERDAM (ÎLE). V. NOUVELLE-AMSTERDAM.

Amsterdam au Rhin (CANAL D'), canal des Pays-Bas, unissant Amsterdam à la branche principale du Rhin inférieur ou Waal ; 72 km. Les travaux, commencés en 1933, ont été terminés en 1952. La liaison emprunte, d'Amsterdam à Utrecht, le canal de la Merwede, qui a été élargi et approfondi ; d'Utrecht à Tiel, un nouveau canal, sur le Waal, a été creusé. Il reçoit des navires de 4 m de tirant d'eau.

AMSTETTEN, v. d'Autriche (Basse-Autriche), sur l'Ybbs ; 11 300 hab. Carrefour ferroviaire. Industries métallurgique et chimique. Chapellerie. — Victoire française sur les Russes (1805). A proximité, abbaye bénédictine de Seitenstetten.

AMT n. m. Division administrative au Danemark.

AM-TIMAN, localité de la république du Tchad, ch.-l. de la région du Salamat, au N.-E. de Fort-Archambault.

AMUÏR (S') v. pr. (de *muet*). Phonét. Devenir muet, disparaître de la prononciation, en parlant d'un phonème : *L's s'est amuï dès le XIIe s. dans* beste, gaster, *etc., mais s'est écrit jusqu'au XVIIIe s.*

AMUÏSSEMENT n. m. Phonét. Disparition d'un phonème, comme le *h* aspiré en français.

AMUL, ou **AMOUL,** ou **AMOL,** v. de Perse (IIe province), dans le Māzandarān oriental, au pied de l'Elbourz, sur le Haraz Rūd ; 14 000 hab. Amul est une vieille ville, entourée de vergers, d'orangers et de rizières. Les gisements de charbon et de fer, situés à proximité, restent inexploités.

AMULETTE n. f. (lat. *amuletum ;* ou de l'ar. *hamala,* porter). Petit objet que l'on porte sur soi par superstition, et auquel on attribue la vertu d'écarter les maléfices, les maladies, les accidents, etc. (→ Biblio.)

AMULIUS, roi légendaire d'Albe qui détrôna son frère Numitor, força sa nièce Rhéa Silvia à se consacrer à Vesta, et fut tué par Romulus et Remus, fils de Mars et de Rhéa Silvia, qui rendirent le trône à Numitor.

AMUNÁTEGUI (Miguel Luis), professeur et historien chilien (Santiago 1828 - *id* 1888). En collaboration avec son frère GREGORIO VÍCTOR (1830-1899), il publia un grand nombre d'études historiques, biographiques et lexicographiques estimées.

AMUNDSEN (Roald), explorateur norvégien (Borge, Østfold, 1872 - dans l'Arctique 1928). Fils d'un petit armateur, il commence des études de médecine, mais, après la mort de sa mère, il s'engage à vingt et un ans à bord d'un chasseur de phoques. Au cours de trois campagnes, il apprend son métier de marin. Il rêve déjà de découvrir le passage du Nord-Ouest. En 1897, il participe comme second lieutenant à l'expédition De Gerlache dans l'Antarctique et reste près d'un an au S. du cercle polaire. A son retour, encouragé par Nansen, il achète un cotre de 22 m, le *Gjøa ;* appareillant d'Oslo en 1903, il franchit le détroit de Lancaster et passe deux hivers à la terre du Roi-Guillaume-IV. Amundsen y étudie surtout le pôle magnétique, dont il confirme le continuel déplacement. Le *Gjøa* mouille près de l'île Herschel en 1905, hiverne une troisième fois tandis qu'Amundsen effectue un raid de 800 km sur le continent. Le 30 août, le navire parvient à Nome (Alaska) : le passage du Nord-Ouest est découvert. En 1910, Amundsen explore l'Antarctique à bord du *Fram :* le navire aborde dans une anfractuosité de la grande barrière de glace au début de 1911, et l'explorateur prépare son raid vers le pôle Sud. Le 19 octobre, il prend le départ, décidé à faire vite, car l'Anglais Robert Falcon Scott a le même projet que lui. Le 14 décembre, Amundsen, accompagné de sept hommes, parvient au but et plante le drapeau norvégien sur l'emplacement du pôle Sud, devançant Scott de plus d'un mois. Mais ensuite, après trois hivernages dans l'Arctique, il échoue dans son projet d'arriver près du pôle Nord à bord du *Maud,* en dérivant par le passage du Nord-Est. Le 11 mai 1926, il survole le pôle à bord du dirigeable *Norge.* Il disparaîtra en 1928, avec le Latham piloté par l'aviateur français Guilbaud, en allant au secours de l'expédition polaire organisée par l'Italien Nobile. (→ Biblio.)

AMURAT, forme francisée du prénom turc *Murat*.*

AMURE n. f. (lat. *ad murum,* au mur ; par allusion au trou pratiqué à la muraille du bâtiment et par lequel passe la manœuvre pour les basses voiles carrées). Cordage servant à fixer le point d'une voile du côté du vent : *Amures de misaine. Les amures de bonnettes.* ‖ *Avoir les amures à tribord, à bâbord,* en parlant d'un navire, avoir sa voilure disposée pour recevoir le vent par la droite, ou par la gauche. (On dit de même : *Prendre les amures à tribord, à bâbord.*) | *Changer d'amures,* virer de bord.

AMURER v. tr. Raidir l'amure d'une voile. ‖ Tendre l'amure d'une voile du côté d'où vient le vent : *Amurer à tribord, à bâbord.*

AMUSABLE adj. Qui peut être amusé : *Si vous saviez ce que c'est que* [...] *d'amuser un esprit qui n'est plus amusable !* (Voltaire).

AMUSANT, E adj. Propre à amuser, à chasser l'ennui : *Il était on ne peut plus amusant de jouer aux billes* (Gide).

◆ N. m. Chose amusante : *Et l'amusant était qu'il* [ce faible] *posât pour la force* (R. Rolland).

AMUSÉ, E adj. Qui trouve quelque chose plaisant, un peu comique : *Amusée à l'idée qu'elle pouvait le ressaisir à volonté, elle le regarda* (A. Malraux).

AMUSE-GUEULE n. m. Pop. Menu hors-d'œuvre servi avec l'apéritif. ‖ Pl. *des* AMUSE-GUEULE ou *des* AMUSE-GUEULES.

AMUSEMENT n. m. Action d'amuser, de s'amuser : *Je commence un journal sans grand amusement, un peu pour me tenir compagnie* (Gide). ‖ Ce qui distrait : *Il est*

amulettes égyptiennes

nœud d'Isis
Louvre

œil Oudjat
Louvre

Roald AMUNDSEN

Phot. Giraudon, Off. néerlandais du tourisme, Viollet.

des amusements pour tous les âges. ‖ — *Fig. Il est l'amusement de la société,* on se moque doucement de lui.
— Langue class. Ce qui fait perdre le temps, retard : *Le moindre amusement vous peut être fatal* [...]. *Ne perdons point de temps!* (Molière). ‖ Moyen de détourner l'attention, diversion, prétexte : *Faibles amusements d'une douleur si grande* (Racine).

AMUSER v. tr. (de *muser*). Occuper agréablement : *Les aventures et les méfaits du seigneur Karagueuz ont amusé un nombre incalculable de générations de Turcs* (Loti). ‖ *Absol.* Égayer : *Ces opinions paradoxales amusaient, grâce à une certaine gaîté d'élocution* (H. Bazin). ‖ Faire perdre le temps, retarder : *Il amusa l'ennemi par des manœuvres de diversion.*
— Langue class. Repaître de vaines espérances, tromper : *Les promesses trompeuses dont le faux prophète Hananias amusait le peuple* (Bossuet).
— Jeux. *Amuser le tapis,* v. tapis.
— ***S'amuser*** v. pr. Se distraire à des choses de peu d'importance : *Là je m'amusais* [...] *à écouter le refrain des vagues parmi les écueils* (Chateaubriand). ‖ Perdre son temps : *Pour être là-bas à minuit, il ne s'agit pas de s'amuser* (M. Aymé). ‖ Se livrer aux plaisirs, prendre du bon temps.
— Langue class. *S'amuser de,* se moquer de : *Les sots s'amusent des gens d'esprit aussi bien que ceux-ci peuvent s'amuser des sots* (Duclos).

AMUSETTE n. f. Petite bagatelle, petit exercice qui amuse, distraction : *Des vendeurs d'amusettes portèrent çà et là leurs moulins de papier* (Chateaubriand).
— Arm. Gros fusil de rempart, monté sur affût, inventé au xviiie s. par le maréchal de Saxe. (Il se chargeait par la culasse et tirait à 3 900 m une balle d'une demi-livre.)

AMUSEUR, EUSE n. Personne qui amuse, qui divertit : *Je viens de voir l'image du vieil homme de lettres qui a survécu à la génération dont il fut le brillant amuseur* (Baudelaire).

AMUSIE n. f. (*a* priv., et gr. *mousa,* musique). Neurol. Trouble des facultés musicales.
— Encycl. L'*amusie* peut être motrice (impossibilité de chanter) ou sensorielle (impossibilité de distinguer les sons musicaux et de reconnaître un air). L'amusie s'associe le plus souvent à un trouble plus global des fonctions auditives et à une aphasie.

AMUSSAT (Jean Zuléma), chirurgien français (Saint-Maixent 1796 - Paris 1856). On lui doit la sonde droite, qui rendit possible l'emploi de l'instrument de Civiale et Leroy d'Étioles pour broyer les pierres dans la vessie, et l'usage de la cautérisation des tumeurs hémorroïdales.

AMYCLÉES, en gr. **Amuklai.** Géogr. anc. Ville du Péloponnèse, proche de Sparte et située sur la rive droite de l'Eurotas, d'où elle surveille toute la plaine. Dès le xviiie s. av. J.-C., une dynastie indépendante y régna, dont les chefs sont enterrés dans la nécropole royale de Vaphio. Amyclées passait pour une ville sainte, car elle renfermait la tombe de Hyakinthos, le malheureux amant d'Apollon, à qui l'on dédia un temple. Bathyclès* de Magnésie entoura, vers 530 av. J.-C., une antique idole d'Apollon d'un ensemble d'architecture et de sculpture longuement décrit par Pausanias. Quelques restes de cet ensemble ont été retrouvés.
Après la conquête dorienne, les habitants d'Amyclées furent les seuls à conserver la propriété de leur terre; de même, après la victoire des Spartiates, contre qui ils se défendirent vigoureusement, ils reçurent l'isotimie.

AMYCOS. Myth. gr. Géant, fils de Poséidon et roi des Bébryces. Violent et fort, il assommait à coups de poing tout étranger en Bithynie. Pollux, l'un des Argonautes, en triompha et lui fit promettre de ne plus s'opposer au débarquement d'étrangers.

AMYGDALE n. f. (gr. *amugdalê,* amande). Organe en forme d'amande, situé de chaque côté de la gorge.
— Encycl. Les *amygdales* sont deux organes lymphoïdes dont les dimensions normales varient avec les individus. Ce sont des amas de follicules clos, unis par du tissu réticulé, le tout ayant une enveloppe commune. On y remarque des dépressions connues sous le nom de *cryptes de l'amygdale.* La fonction physiologique des amygdales est, comme celle des ganglions lymphatiques, la défense contre les infections, en l'occurrence les infections du pharynx. L'inflammation des amygdales est l'amygdalite. (→ Biblio.)

amygdales

AMYGDALECTOMIE n. f. Ablation chirurgicale des amygdales. (Elle est indiquée en cas d'infection chronique, de poussées inflammatoires aiguës fréquentes. L'hypertrophie simple ne constitue pas à elle seule une indication opératoire.)

AMYGDALÉES n. f. pl. Division de la famille des rosacées, comprenant les arbres dont les fruits ont un noyau (amandier, prunier, cerisier, etc.).

AMYGDALIEN, ENNE adj. Relatif aux amygdales.

AMYGDALIFÈRE adj. Se dit d'une plante qui porte des amandes.

AMYGDALIFORME adj. Se dit d'une spore de champignon ayant la forme d'une amande, amande s'entendant ici non comme le fruit complet, y compris la partie verte et charnue, mais comme la seule graine.

AMYGDALIN, E adj. (du gr. *amugdalê,* amande). Dans lequel il entre des amandes : *Le savon amygdalin est fabriqué à partir d'huile d'amandes douces.*

AMYGDALINE n. f. Hétéroside contenu dans les amandes amères et divers noyaux de fruits, et dont la formule chimique est

$$C_6H_5—CH(CN)—OC_6H_{10}O_4$$
$$—OC_6H_{11}O_5,\ 3\,H_2O.$$

(Syn. amygdaloside.)
— Encycl. L'*amygdaline* cristallise en aiguilles prismatiques, inodores, amères, plus solubles à chaud qu'à froid dans l'eau et dans l'alcool. Elle est peu toxique par elle-même, mais sous l'influence de l'*émulsine,* ferment qui l'accompagne dans les amandes amères, elle se dédouble au contact de l'eau, en *glucose, benzaldéhyde* et *acide cyanhydrique;* elle est alors devenue très toxique.
Elle appartient à un groupe de cinq glucosides cyanogénétiques possédant entre eux des relations étroites : *amygdaline, iso-amygdaline, amygdalonitrile-glucoside, prulaurasine, sambunigrine,* tous lévogyres et dédoublables à chaud sous l'action de l'acide chlorhydrique concentré en d-*glucose, acide mandélique* et *ammoniaque.*

AMYGDALITE n. f. Inflammation des amygdales palatines : *L'amygdalite affecte les sujets de tous les âges, mais particulièrement les enfants et les jeunes gens.*
— Encycl. L'*amygdalite,* appelée aussi *tonsillite,* accompagne toutes les angines; elle est le plus souvent d'origine microbienne. L'inflammation peut gagner les piliers du voile : les amygdales sont rouges, hypertrophiées, parfois recouvertes d'un exsudat blanchâtre. La dysphagie, les douleurs et la fièvre sont habituelles. L'amygdalite peut se compliquer d'une suppuration autour des amygdales.
Quand l'amygdale présente des fausses membranes, un prélèvement est indispensable afin de rechercher au laboratoire la présence de bacilles diphtériques.

AMYGDALOGLOSSE n. m. Petit faisceau musculaire de la langue, inconstant, s'insérant sur la capsule amygdalienne.

AMYGDALOÏDE adj. et n. m. Pétrogr. Se dit d'une roche volcanique dont les vacuoles, en forme d'amandes, ont été ultérieurement remplies par les eaux, ou, selon un autre processus, par des minéraux secondaires : calcite, zéolites, etc.
— Tecton. *Faisceau amygdaloïde,* faisceau de plis, dilaté au centre, resserré aux deux extrémités.

AMYGDALOSIDE n. m. Syn. de amygdaline. (Ce dernier nom est incorrect, puisque l'amygdaloside n'est pas une amine [suffixe *ine*], mais un hétéroside.)

AMYGDALOTOME n. m. Instrument qui sert à exciser les amygdales.

AMYGDALUS [lys] n. m. Nom scientifique de l'amandier.

AMYL(O), élément tiré du grec *amulon,* amidon, et entrant dans la composition de nombreux mots.

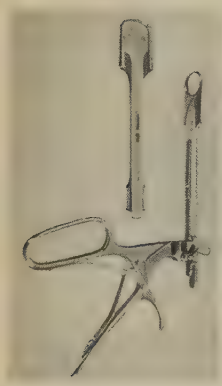

amygdalotome à guillotine

AMYLACÉ, E adj. De la nature de l'amidon. ‖ Qui contient de l'amidon.

AMYLASE n. f. Biochim. Groupe d'enzymes provoquant l'hydrolyse des glucides.
— Encycl. Biochim. Les diverses *amylases* ont pour caractères communs d'être actives en milieu voisin de la neutralité et de dégrader les amidons* en maltose*, par l'intermédiaire de dextrines*. Les amylases sont très répandues dans la nature (salive, suc pancréatique, levure de bière, orge germé).
— Pharm. V. diastase.

AMYLASÉMIE n. f. Biochim. Taux de l'amylase dans le sang.
— Encycl. L'*amylasémie* est augmentée dans les affections aiguës du pancréas (pancréatite aiguë hémorragique notamment), mais aussi dans l'ulcère perforé de l'estomac et dans les occlusions intestinales.

AMYLE n. m. Chim. Radical hydrocarboné univalent, de formule C_5H_{11}.
— Encycl. Il existe autant de radicaux différents que d'alcools amyliques. Le radical rencontré le plus souvent est l'*isoamyle* $(CH_3)_2CH—CH_2—CH_2$. On trouve aussi l'*amyle tertiaire* $(CH_3)_2—C—C_2H_5$ (ex. : *amylphénol*).
Le *nitrite d'amyle* est un éther nitreux de formule $NO—OC_5H_{11}$, obtenu par action des vapeurs nitreuses sur l'alcool amylique. C'est un liquide bouillant à 148 °C, utilisé pour les diazotations.
L'*acétate d'amyle* $CH_3—CO_2C_5H_{11}$ est un liquide à odeur de poire, bouillant à 139 °C. (Il est utilisé en confiserie et en parfumerie, et comme solvant dans l'industrie des dérivés de la cellulose.)
— Pharm. Le *nitrite d'amyle* est un vasodilatateur; il est très volatil et s'administre par inhalation du contenu d'une ampoule, répandu sur un mouchoir, au cours des accès d'angine de poitrine.

AMYLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène obtenu par déshydratation de l'alcool amylique, soit par l'acide sulfurique, soit par le chlorure de zinc. (C'est en réalité un mélange d'au moins trois carbures éthyléniques isomères C_5H_{10}.)

AMYLIQUE adj. Se dit de l'un quelconque des alcools de formule $C_5H_{11}OH$.
— Encycl. Il existe huit *alcools amyliques* isomères : quatre sont primaires, trois secondaires, un tertiaire. Sur ces huit isomères, trois possèdent un atome de carbone asymétrique et sont susceptibles de donner des modifications actives sur la lumière polarisée. Tous ces isomères sont connus. Les deux plus importants de ces alcools sont :
L'*alcool isoamylique* ou *isobutylcarbinol,* de formule $(CH_3)_2CH—CH_2—CH_2OH$, qui constitue la fraction principale de l'alcool amylique isolé du fusel. C'est un liquide incolore, d'odeur forte, bouillant à 131 °C;
L'*alcool amylique actif*

$$C_2H_5—CH(CH_3)—CH_2OH,$$

qui dévie à gauche la lumière polarisée et qui se rencontre dans l'alcool amylique de fermentation. Il bout à 128 °C. On peut séparer ces deux alcools en les transformant en amylsulfates de baryum et en opérant la cristallisation fractionnée. On peut aussi utiliser leurs vitesses différentes d'éthérification. Les autres alcools amyliques sont des produits synthétiques n'offrant aucun intérêt particulier.

AMYLOBACTER n. m. Bactérie anaérobie très répandue, en particulier dans le tube digestif des mammifères. (Il possède une action fermentaire intense qui dégrade les hydrates de carbone avec production d'acide butyrique [fermentation butyrique].)

AMYLOCELLULOSE n. f. Biochim. Un des constituants de l'amidon, qui, seul, présente la réaction iodée. (V. amylopectine.)

AMYLODEXTRINE n. f. Biochim. Substance fugitive qui apparaît au cours de la décomposition de l'amidon par l'amylase : *Les amylodextrines se colorent en rouge violacé par l'iode.*
— Chim. Syn. de amidon soluble.

AMYLOÏDE adj. et n. f. Biochim. Se dit de la substance qui infiltre électivement le tissu conjonctif au cours de l'amylose*. ‖ Se dit aussi d'un corps réagissant par un changement de teinte au contact d'une solution iodée.

— Pathol. *Maladie amyloïde*. Syn. d'AMYLOSE.
— ENCYCL. La substance *amyloïde* tire son nom de sa *coloration* en brun acajou par l'iode, coloration également trouvée pour les substances amylacées. Chimiquement, il ne s'agit pas d'un hydrate de carbone, mais d'une protéine, très voisine des globulines sériques, associée à un noyau soufré (acide chondroïtine-sulfurique). Le tissu conjonctif différencié du foie, du rein, de la rate, est électivement infiltré de substance amyloïde, au cours de l'amylose.

AMYLOLEUCITE n. m. V. AMYLOPLASTE.

AMYLOLYSE n. f. Biochim. Processus de dégradation de l'amidon et du glycogène par hydrolyse, dont le dernier terme est le glucose. (*In vitro*, ce dédoublement peut s'obtenir par les agents hydrolysants : eaux, acides et alcalis dilués, ferments. *In vivo*, par exemple au cours de la digestion, il est le résultat de l'action diastasique de ferments appelés *amylases*.)

AMYLOLYTIQUE adj. Biochim. Qui possède les propriétés de l'amylase : *Ferment amylolytique*. ‖ *Pouvoir amylolytique*, faculté que possède une quantité déterminée d'une diastase de dédoubler et d'hydrater 1 g d'amidon dans une unité de temps.

AMYLOMYCES n. m. Mucoracée qui transforme l'amidon en sucre puis en alcool, et joue un rôle très important dans la levure chinoise, qui est utilisée en Indochine pour la préparation de l'alcool de riz et de la liqueur alcoolique connue dans ce pays sous le nom de *choum-choum* ou *arak*. (Etudié par le Dr Calmette, ce mucor a pu être appliqué à la fabrication industrielle de l'alcool suivant une technique appelée *procédé amylo*, et que Collette et Boidin ont rendue pratique.)

AMYLOPECTINE n. f. Biochim. Second constituant de l'amidon, qui ne présente pas de réaction iodée, mais auquel est due la gélification de l'empois. (Si l'on traite l'amidon cru par un alcali étendu [soude à 1 p. 100], le grain se gonfle, l'enveloppe éclate; le contenu se déverse au-dehors; la partie externe s'appelle *amylopectine*, et le contenu *amylose*.)

AMYLOPLASTE n. m. Bot. Inclusion cytoplasmique de la cellule végétale, plus connue sous le nom de *grain d'amidon**. (Syn. AMYLOLEUCITE, LEUCOPLASTE.)
— ENCYCL. C'est de la ressemblance de forme et de dimension entre les grains d'amidon, de chlorophylle et de pigment qu'est née la notion de plaste*. Les *amyloplastes*, qui sont peut-être des mitochondries* modifiées, se forment surtout dans les organes souterrains (par exemple, la pomme de terre) à partir des sucres apportés par la sève élaborée. Ils servent d'aliment organique à la plante.

AMYLOSE n. f. Pathol. Maladie caractérisée par une infiltration spéciale des tissus. (Syn. MALADIE AMYLOÏDE.)
— ENCYCL. Dans l'*amylose*, une protéine anormale, la substance amyloïde, se dépose dans les viscères, abdominaux surtout (foie et reins), en particulier le long de leurs vaisseaux (qu'elle tend à oblitérer), d'où l'altération de leur fonction si le régime circulatoire nécessite un gros débit (rein), ce qui explique la fréquence et la gravité des signes rénaux. Cette maladie est très souvent secondaire à une suppuration chronique ouverte, en particulier thoracique. Mortelle en l'absence de traitement, elle est curable par action précoce sur sa cause. Elle est parfois secondaire à une maladie inflammatoire non suppurée, chronique (comme la polyarthrite chronique évolutive).

AMYLOSE n. m. Partie interne du grain d'amidon. (V. AMYLOPECTINE.)

AMYLSULFURIQUE adj. Se dit de l'éther sulfurique acide de l'alcool amylique, de formule $SO_4HC_5H_{11}$. (On dit aussi ACIDE SULFAMYLIQUE, SULFATE ACIDE D'AMYLE.)

AMYMÔNÉ. Myth. gr. Une des Danaïdes, fille d'Europe. Alors qu'elle était partie chercher de l'eau, un satyre ayant tenté de la ravir, Poséidon le chassa d'un coup de trident. Le trident ayant frappé le rocher, il en sortit trois sources.

AMYNTAS, nom de trois rois de Macédoine, dont : **Amyntas Ier**, qui régna de 540 à 498 av. J.-C., mais dut se reconnaître le vassal de Darios Ier; — **Amyntas III**, qui régna probablement de 389 à 369 av. J.-C., et fut protégé par les Spartiates contre Olynthe. Il épousa une Illyrienne, Eurydike, et fut le père de Philippe II.

AMYNTAS, général d'Alexandre le Grand. Il se distingua au siège de Tyr, et périt glorieusement en Asie.

AMYNTAS, aventurier macédonien, fils d'Antiochos, mort vers 330 av. J.-C. Il passa au service de Darios, combattit du côté des Perses à la bataille d'Issos (333 av. J.-C.) et périt en Egypte.

AMYNTAS, dernier roi de Galatie. En 36 av. J.-C., il reçut d'Antoine la Galatie et plusieurs districts limitrophes. Auguste lui laissa son royaume. A sa mort, la Galatie fut réduite en province romaine (25 av. J.-C.).

AMYNTOR, père de Phénix, roi d'Orminion, au pied du Pélion. Il fut tué par Héraclès, auquel il aurait refusé soit le passage dans son royaume, soit la main de sa fille Astydamie.

AMYOSTHÉNIE n. f. (*a* priv., gr. *muôn*, muscle, et *sthenos*, force). Neurol. Manque d'énergie des mouvements volontaires.

AMYOT (Jacques), écrivain et humaniste français (Melun 1513 - Auxerre 1593). Ses parents, sans être riches, lui firent donner une instruction sérieuse. Il continue ses études à Paris, au collège du Cardinal-Lemoine. Maître ès arts en 1532, il est nommé plus tard lecteur de grec à l'université de Bourges, où il enseigne pendant dix ans (1536-1546). François Ier lui donne en 1547 l'abbaye de Bellozane, pour l'encourager à traduire Plutarque. La protection du cardinal de Tournon favorise bientôt sa carrière : il est nommé précepteur des enfants royaux, les futurs Charles IX et Henri III, en 1557; grand aumônier de France en 1560, puis évêque d'Auxerre en 1570. Henri III l'admet dans son ordre du Saint-Esprit. En 1589, il prend part aux états de Blois et s'attire la haine des ligueurs. Son œuvre littéraire se compose surtout de traductions (*l'Histoire éthiopique* d'Héliodore, 1548; *Daphnis et Chloé* de Longus, 1559; *les Vies parallèles* de Plutarque, 1559, et ses *Œuvres morales*, 1572).
Amyot travailla dix-sept ans à cette traduction de Plutarque, compulsa les diverses leçons des manuscrits dans les bibliothèques de Venise et de Rome (où il se rendit de 1547 à 1552), en supprima les contresens ou les erreurs. Sa connaissance profonde du grec et sa méthode donnent à ce travail une valeur scientifique. Son Plutarque n'est pourtant pas le vrai Plutarque. Par des transpositions d'images, par la couleur et l'allure générale de son style, il a mis dans sa traduction son âme à lui et non l'âme de Plutarque. Il en a fait le « bon » Plutarque, un narrateur « naïf », tout pénétré d'admiration pour la vertu, d'enthousiasme pour les grandes âmes. La Renaissance trouva dans ces traductions les trésors de la sagesse antique présentés d'une manière pittoresque et vivante, et Montaigne pouvait déclarer : « C'est notre bréviaire. » Ce prestige du Plutarque d'Amyot se maintint jusqu'à la fin du XVIIIe s.; il est encore visible chez J.-J. Rousseau.
Ce grand humaniste a aussi rendu des services remarquables à la langue française. Son style a été pour ses contemporains un modèle de clarté, de précision et de « bonhomie ». Sa phrase souple et vigoureuse contribue à la formation de la prose classique. (→ Biblio.)

AMYOTROPHIE n. f. (*a* priv., gr. *muôn*, muscle, et *trophê*, nourriture). Pathol. Atrophie* musculaire intéressant les muscles striés de la vie de relation.

AMYOTROPHIQUE adj. Pathol. Relatif à l'amyotrophie.

AMYRAUT (Moïse), théologien français (Bourgueil, Touraine, 1596 - Saumur 1664). Pasteur et professeur de théologie à Saumur, il y soutint un système de conciliation entre le gomarisme* et l'arminianisme*, qui lui valut de vives oppositions.

AMYRIS n. m. Genre de rutacées comprenant une douzaine d'arbrisseaux de l'Amérique intertropicale. (Le *bois-chandelle*, *candil* ou *torchwood*, est le bois, produit surtout par le Venezuela, de l'espèce *Amyris balsamifera*. Il peut être utilisé comme torche, d'où ses noms.)

AMYRTÉE, en gr. **Amourtaios**. (La forme égyptienne [hiéroglyphique] était probablement *Amounértaious* [*Amon l'a donné*].) Roi égyptien qui représente à lui seul la XXVIIIe dynastie de Manéthon, et qui descendait de la famille royale de Saïs. Après six ans de lutte contre Darios II, il régna sans opposition, pendant six ans, sur toute l'Egypte (404-398).

AMYXIE n. f. (*a* priv., et gr. *muxa*, mucus). Pathol. Absence de sécrétion du mucus normal.

AN n. m. (lat. *annus*). Temps que met la Terre à faire sa révolution autour du Soleil; durée de douze mois considérée en elle-même et indivisible. (Dans ce sens, n'est usité que lorsqu'il est précédé ou suivi d'un nom de nombre : *Il y a trois ans qu'il est parti. La guerre de Cent Ans. L'an 50 av. J.-C.*) ‖ Se dit en particulier de la mesure de l'âge : *La solitude effraye une âme de vingt ans* (Molière).
— Chronol. Chiffre d'une année appartenant à une ère donnée : *L'an 250 de Rome*, l'année 250 depuis la fondation de Rome. ‖ *L'an 12 de l'hégire*, douze années depuis la fuite de Mahomet. (V. HÉGIRE.) ‖ *L'an III, l'an IV de la République*, la 3e, la 4e année depuis la fondation de la République française, en septembre 1792. ‖ *L'an du monde...*, tant d'années depuis l'époque supposée de la création du monde : *Jérusalem fut fondée l'an du monde 2023, par le grand prêtre Melchisédech* (Chateaubriand). ‖ *L'an de grâce, l'an de Notre-Seigneur, l'an de la Nativité, l'an de l'Incarnation*, ou, plus souvent, *l'an, l'année tant* depuis la naissance de Jésus-Christ.
— LOC. DIV. *Le jour de l'an, le premier de l'an*, le 1er janvier, le premier jour de l'année. ‖ *Bon an mal an*, une année dans l'autre; en moyenne. ‖ *Par an*, chaque année. ‖ *Une fois l'an, trois fois l'an*, une fois, trois fois dans le courant de l'année. ‖ *Service du bout de l'an*, ou simplement *bout de l'an*, service funèbre célébré au premier anniversaire de la mort d'une personne. ‖ *Fam. Je m'en soucie, Je m'en moque comme de l'an quarante* (altér. de *Alcoran*), ne pas attacher la moindre importance à quelque chose.
— ***Ans*** n. m. pl. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Le temps qu'on a vécu : *Saint Austrégésile, chargé d'ans et d'œuvres, épuisé par ses longs travaux apostoliques* (A. France). ‖ — *Fig.* Vieillesse, longue durée : *Des meubles* [...] *polis par les ans* (Baudelaire).
— ALLUS. LITTÉR. ***Pour réparer des ans l'irréparable outrage,*** vers de Racine, dans le récit du songe d'*Athalie* (acte II, sc. 5), évoquant la parure et le maquillage de la vieille reine Jézabel. Le vers s'applique toujours avec une nuance ironique aux efforts de la coquetterie féminine.

An mille (L'), nom donné à une date du Moyen Age, à la veille de laquelle on a cru, à tort, que les populations de l'Occident chrétien avaient vécu dans la terreur de la fin du monde. Les historiens du XIXe s., et surtout Michelet, représentaient les populations terrifiées se préparant à la fin du monde par force exercices de religion. Cela ne semble pas en rapport avec les prévisions des millénaristes*, dont il n'était plus question à cette époque. La légende a peut-être été élaborée au XVe ou au XVIe s. Dans la réalité, il y eut seulement, et très localement, des crises d'inquiétude et de pénitence, à l'instigation de prédicateurs isolés. (→ Biblio.)

AN-, préfixe privatif. Voir A.

ANA-, préfixe utilisé en chimie organique, pour indiquer, chez les dérivés du naphtalène, la position 1-5.

ANA n. m. Partie ligneuse des plantes textiles, recueillie comme déchets de l'opération de teillage.
— ENCYCL. Les *anas* peuvent servir à fabriquer un matériau d'une grande robustesse, dans des dimensions inconnues du bois. Une fois triés, séchés et débarrassés de leurs impuretés, ils sont imprégnés de résine synthétique et conformés à chaud sous une presse de grande puissance.

ANA. Méd. et Pharm. Voir $\overline{aa}$.

ANA, terminaison latine et invariable que l'on ajoute au nom d'un personnage pour désigner un recueil de ses pensées détachées,

Jacques AMYOT
gravure de Léonard Gaultier
Bibl. nat.

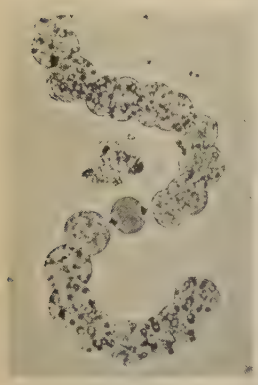

anabœna spiroides

anacardier

des anecdotes qui lui sont attribuées : ainsi le *Ménagiana*, le *Bolaeana*, le *Voltairiana*, recueils d'anecdotes sur Ménage, Boileau, Voltaire.

◆ N. m. En général, tout recueil d'anecdotes, de récits plaisants : *Les traits d'esprit qui seront quelque jour l' « ana » de notre siècle* (Balzac).

'ANA, v. d'Iraq (prov. de Dulaim), sur la rive occidentale de l'Euphrate, à une centaine de kilomètres de la frontière syrienne ; 15 000 hab. Cette très vieille ville fut un grand centre caravanier en relation avec les cités de la bordure occidentale du désert de Syrie. Palmeraie.

ANABAPTISME [batism] n. m. Doctrine et pratique des anabaptistes.

ANABAPTISTE [batist] adj. et n. (gr. *ana,* de nouveau, et *baptizein,* baptiser). Qui professe l'anabaptisme.

— ENCYCL. Les *anabaptistes* déniaient toute valeur au sacrement de baptême appliqué à de jeunes enfants, et exigeaient à nouveau un baptême (ordinairement par immersion) pour l'adulte faisant profession d'expériences religieuses profondes. Mais certains d'entre eux poussèrent leurs théories très loin, et même les associèrent à des vues révolutionnaires sur l'organisation politique et sociale, alimentées par la misère extrême des classes populaires d'alors. Luther, d'après eux, n'avait réalisé que la réforme religieuse ; il fallait mettre celle-ci en application dans la société même, et réaliser le communisme religieux prêché, selon eux, par l'Evangile. On vit alors un soulèvement de paysans anabaptistes, en 1521, à Zwickau, sous la direction d'un ancien pasteur luthérien, Thomas Muntzer. Luther prêcha contre eux, et la « guerre des paysans » se termina, en 1525, par de terribles représailles. Une seconde tentative eut lieu à Münster, en Westphalie, en 1532, sous la direction d'un tailleur, Johann Bockhold (Jean de Leyde). La ville fut pendant trois ans aux mains des révoltés, qui y instituèrent la communauté des biens. Finalement la révolte fut noyée dans le sang (1535). Le côté religieux seul demeura. (V. BAPTISTES et MENNONITES.) [→ Biblio.]

ANABAR, fl. de l'U. R. S. S., dans la Sibérie centrale ; 700 km. Il prend sa source sur les plateaux constitués par la partie la plus ancienne du socle sibérien, appelée pour cette raison *bouclier de l'Anabar,* et aboutit à la mer de Laptev, près de l'estuaire de la Khatanga et du port arctique de Nordvik.

ANABAS [bas] n. m. Petit poisson osseux indochinois, qui, au moyen de ses opercules épineux, grimpe sur les buissons et les arbres bordant les cours d'eau. (Il possède dans ses chambres branchiales des lamelles sinueuses [organes labyrinthiformes] qui lui permettent de respirer l'air atmosphérique et de passer plusieurs jours dans les arbres en s'y nourrissant d'insectes. Noms usuels : *perche grimpeuse, souris.*)

« Un anachorète en pénitence » peinture de Ribera *Prado*

ANABASE n. f. (gr. *anabasis,* action de monter). Flor. Petit arbrisseau des régions froides et tempérées de l'Ancien Monde. (Le genre compte environ 15 espèces, dont une, l'*Anabase aphylle,* est employée en Perse pour blanchir le linge. Famille des salsolacées.)

— Pathol. Période d'accroissement d'une maladie.

Anabase (L') [*Anabasis,* c'est-à-dire *l'Expédition dans l'intérieur*], par Xénophon, récit de la campagne de Cyrus le Jeune contre Artaxerxès II et de la retraite des *Dix Mille,* que l'auteur lui-même avait conduite (401-400 av. J.-C.) L'œuvre est un modèle de narration claire et précise, où abondent les tableaux célèbres : bataille de Counaxa, assassinat de Cléarque, etc.

Anabase (L') [*Anabasis*], ouvrage d'Arrien, sur l'expédition d'Alexandre, d'après les relations de quelques compagnons du héros.

ANABASSE n. f. Couverture de coton, rayée bleu et blanc, autrefois tissée en Normandie, et aujourd'hui en Hollande.

ANABATIQUE adj. (du gr. *anabainein,* monter). Météorol. Se dit d'un vent qui possède une composante ascendante, par exemple l'air qui s'élève le long d'un versant fortement ensoleillé. (Contr. KATABATIQUE.)

ANABIOSE n. f. (gr. *anabiôsis,* résurrection). Biol. Nom donné par le physiologiste allemand Preyer au retour à la vie manifestée, après une période plus ou moins longue de vie latente pendant laquelle les fonctions sont rigoureusement suspendues.

ANABLEPS [blɛps] n. m. Poisson osseux à corps allongé, aux yeux très saillants, qui nage dans les bancs vaseux des fleuves, tout en ayant une partie de la tête hors de l'eau. (Ses yeux sont divisés en deux parties : l'une à vision aquatique, et l'autre à vision aérienne. Cela explique le nom d'*Anableps tetrophthalmus* donné à la principale et plus grande espèce, qui atteint 20 cm de long. Famille des cyprinodontidés.)

ANABŒNA n. m. Algue cyanophycée, commune dans le plancton d'eau douce.

ANABOLIQUE adj. Physiol. Relatif à l'anabolisme.

ANABOLISME n. m. (du gr. *ana,* en haut, et *bolos,* jet). Physiol. Ensemble des phénomènes d'assimilation. (Il s'oppose au catabolisme ou désassimilation. Anabolisme et catabolisme constituent les deux grands chapitres du métabolisme*.)

ANABROTIQUE adj. et n. m. (gr. *anabrôtikos,* corrosif). Se disait jadis des substances qui corrodent les surfaces avec lesquelles on les met en contact.

ANACAMPSIDE n. f. Teigne de nos pays, dont la chenille vit sur diverses légumineuses. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des tinéidés.)

ANACAMPTIQUE adj. (du gr. *anakamptein,* recourber). *Courbe anacamptique,* courbe produite par la réflexion de la lumière sur une surface, la position de l'œil étant déterminée.

ANACAMPTIS [tis] n. f. Plante à belles fleurs rouge carmin, vivace, que l'on trouve dans les friches. (Famille des orchidacées.)

ANACANTHINIENS n. m. pl. (*an-* priv., et gr. *akantha,* épine). Ancien nom des poissons téléostéens constituant aujourd'hui l'ordre des *gadiformes* et les familles des gadidés* et des macruridés*. (Privés de rayons épineux [d'où leur nom], ils se distinguent des vrais poissons malacoptérygiens par leurs nageoires pelviennes, placées sous la gorge, et par leur vessie natatoire close.)

ANACAPRI, comm. d'Italie, dans l'île de Capri en Campanie (prov. de Naples) ; 3 100 hab. Centre résidentiel.

ANACARDIACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs. (Syn. TÉRÉBINTHACÉES*.)

ANACARDIER n. m. Arbre d'Amérique intertropicale, au fruit comestible.

— ENCYCL. L'*anacardier* a des feuilles alternes, pétiolées, simples et entières, des fleurs en grappes, composées, terminales. Son fruit (anacarde) est un akène réniforme, dont le pédoncule, hypertrophié et charnu, se mange, au Brésil, sous le nom de *pomme d'acajou* (ou mieux de *cajou*) ou de *salsepareille des pauvres.* Le fruit proprement dit, appelé *noix de cajou,* qui est utilisé comme la noisette, contient dans ses vacuoles une huile caustique employée pour détruire les verrues. L'écorce est un bon astringent, qui laisse écouler ce qu'on nomme la *gomme de cajou.* L'espèce sert de type à la famille des *anacardiacées.* (V. ANACARDIUM.)

ANACARDIUM [djɔm] n. m. Bot. Nom scientifique de l'anacardier (*Anacardium occidentale*) et de sept espèces du même genre, toutes d'Amérique intertropicale. (Les *Anacardium excelsum* et *giganteum* produisent les bois appelés *espavel* [ou *caschou,* ou *maranon*], d'utilisation locale.)

ANACHARSIS ou **ANAKHARSIS,** philosophe scythe (VIe s. av. J.-C.). La légende fait de lui un ami de Solon et de Périandre de Corinthe. Représenté comme le symbole de l'homme de la nature que la civilisation n'a pas corrompu, il semble un précurseur des cyniques* et on lui prête des jugements sévères et pleins d'indépendance sur les réalités grecques. Les Grecs l'ont parfois compté parmi les Sept Sages. De retour dans sa patrie, il voulut y introduire la religion de Déméter, et fut tué pour cette impiété par le roi Saulius, son frère. On dit que sa maxime principale était : « Sois maître de ta langue, de ton ventre et de tes sens. »

ANACHARSIS, surnom pris par le Conventionnel Cloots*, à l'imitation du philosophe scythe.

Anacharsis en Grèce (VOYAGE DU JEUNE), œuvre de l'abbé Barthélemy*.

ANACHLORHYDRIE [klɔ] n. f. (gr. *ana,* en remontant, et de *chlorhydrique*). Pathol. Disparition complète de l'acide chlorhydrique du suc gastrique. (L'anachlorhydrie s'observe surtout dans certaines dyspepsies et dans le cancer de l'estomac. On ne peut faire un diagnostic certain qu'après analyse du suc gastrique.)

ANACHLORHYDROPEPSIE [klɔ] n. f. Pathol. Absence dans le suc gastrique de l'acide chlorhydrique et de la pepsine. (Syn. ACHYLIE, APEPSIE.)

ANACHORÈTE [kɔ] n. (lat. ecclés. *anachoreta ;* du gr. *ana,* à l'écart, et *khorein,* se retirer). Moine ou ermite qui vit dans la solitude, par opposition au cénobite, qui vit en communauté : *Christophe se compara aux saints anachorètes, qu'un corbeau vient nourrir sur leur rocher* (R. Rolland). ‖ *Par extens.* Personne qui mène une vie très retirée.

— ENCYCL. Les *anachorètes* se retiraient dans le désert (en Egypte ou en Asie) afin de s'y consacrer entièrement aux pratiques de dévotion et parfois aussi pour échapper aux persécutions des empereurs romains. Le premier anachorète chrétien fut Paul de Thébaïde (c'est-à-dire « de haute Egypte »), qui avait fui la persécution de Decius (250), et qui devait mourir dans le désert plus que centenaire. On les appelait parfois *ermites** (gr. *eremitès,* solitaire). Il existe encore des anachorètes dans d'autres religions, en particulier l'hindouisme et le bouddhisme. (→ Biblio.)

ANACHORÉTIQUE [kɔ] adj. Relatif aux anachorètes : *La vie anachorétique* [...] *faisait de toutes parts invasion en Judée* (Renan). ‖ — *Fig.* Austère : *Pas un mot pour le plaisir dans ces définitions anachorétiques* (G. Duhamel).

ANACHORÉTISME [kɔ] n. m. Genre de vie des anachorètes.

ANACHOROPTÉRIS [kɔrɔptɛris] n. m. Paléobot. Pétiole fossile de l'époque carbonifère, dont le faisceau conducteur est contourné de façon caractéristique.

ANACHROMATIQUE [krɔ] adj. Photogr. Se dit d'un objectif non corrigé de l'aberration chromatique. (Ce défaut est parfois amplifié pour des raisons d'esthétique photographique [flou artistique].)

ANACHRONIQUE [krɔ] adj. Entaché d'anachronisme. ‖ En retard sur son époque, suranné.

Phot. Lami, Vincent, Anderson-Giraudon.

ANACHRONIQUEMENT [krɔ] adv. De façon anachronique : *J'essayais de lui représenter ce que son attitude avait d'anachroniquement aristocratique* (A. Breton).

ANACHRONISME [krɔ] n. m. (gr. *ana*, en arrière, et *khronos*, temps). Erreur qui consiste à ne pas remettre un événement à sa date ou dans son époque ; confusion entre des époques différentes. || Retard par rapport aux usages actuels, désuétude : [« La Porte étroite »] *reste en anachronisme avec ce que nous pensons, sentons et voulons aujourd'hui* (Gide). || Mœurs aujourd'hui périmées ; ce qui appartient à un autre âge : *Le port du monocle est un anachronisme.* || Personne d'un autre âge : *Nous sommes des survivants, des anachronismes, encombrés de vieux concepts* (R. Martin du Gard).

ANACLASE n. f. (gr. *anaklasis*, action de briser). Métriq. anc. Déplacement d'une syllabe longue ou d'une syllabe brève, dans un élément rythmique, qui permet d'obtenir une mesure à la fois différente et équivalente. (Ainsi, on passe par anaclase de la tripodie ïambique [⏑ — ⏑ — ⏑ —] à un vers appelé « aristophanien » [— ⏑⏑ — ⏑ —], en intervertissant les deux premières syllabes.)

ANACLET ou **CLET** (saint), pape et martyr. Il régna probablement de 78 à 91, et est mentionné au canon de la messe. — Fête le 13 juillet.

ANACLET II (Pietro PIERLEONI), cardinal de Saint-Calixte, puis antipape († 1138). Il fut élu en 1130 contre Innocent II en faveur duquel saint Bernard, au concile d'Etampes (oct. 1130), trancha le conflit, en comparant les mérites des élus. En septembre 1130, l'antipape érigea la Sicile en royaume héréditaire au profit du prince de Capoue, le Normand Robert II, dont en retour il eut l'appui jusqu'à sa mort.

ANACOLUTHE n. f. (*an* priv., et gr. *akolouthos*, compagnon). Gramm. et Styl. Discontinuité dans la construction d'une phrase. (Ex. : *Ceux qui croient que le bien de l'homme est en la chair et le mal en ce qui le détourne des plaisirs des sens, qu'il s'en soûle et qu'il y meure* [Pascal]. *Il ne faut jamais aimer et ne donner de soi que le plaisir, jamais le cœur* [Aragon].)

ANACONDA n. m. Nom usuel d'un grand serpent constricteur, semi-aquatique, d'Amérique du Sud. (V. EUNECTE.)

ANACONDA, v. des Etats-Unis (Montana), dans le N. des Rocheuses ; 11 300 hab. Mines de cuivre très importantes. Métallurgie du cuivre et du zinc.

ANACOSTE n. m. Etoffe dont la chaîne et la trame sont en laine et à double croisure.

ANACRÉON, en gr. **Anakreôn,** poète lyrique grec, originaire de Téos, en Lydie (seconde moitié du VIe s. av. J.-C.). Sa vie est mal connue : on sait cependant qu'il vécut à la cour de Polycrate, tyran de Samos, et à Athènes, auprès d'Hipparque. Il ne reste que de courts fragments de son œuvre authentique, où il chante le vin, les plaisirs de la table et surtout l'amour. Les poésies qui lui ont été attribuées par Henri Estienne sous le titre *Odes d'Anacréon* (1554), et qui inspirèrent la poésie dite *anacréontique* de la Renaissance, sont probablement dues à des anonymes grecs de la décadence. (V. ODES D'ANACRÉON.) [→ Biblio.]

ANACRÉONTIQUE adj. Léger, gracieux à la manière des odes attribuées au poète Anacréon : *Poésie anacréontique.*

◆ Adj. et n. m. Métriq. anc. Nom donné à différents vers, utilisés surtout par Anacréon. (Les plus fréquents sont le dimètre ïambique catalectique [⏑ — ⏑ — | ⏑ — —] et le dimètre ionique avec anaclase [⏑⏑ — ⏑ | — ⏑ — —].)

ANACRÉONTISME n. m. Imitation de la manière des odes attribuées au poète Anacréon.

— ENCYCL. L'*anacréontisme* se présente sinon comme un genre, du moins comme une manière et un style poétique fondés sur une philosophie de la vie, qui consiste à ne considérer que les choses les plus agréables, les plus faciles, en connaissant ce qu'elles ont d'éphémère. On ne s'étonnera pas que l'anacréontisme soit né à la cour d'un tyran grec (VIe s. av. J.-C.). Il fleurit aux époques où la poésie qui chante les voluptés légères se trouve protégée par les princes et les grands menant une vie oisive et superficielle. L'érotisme maniéré et la mythologie gracieuse de cette poésie devaient plaire aux époques éprises des élégances de l'alexandrinisme et d'un lyrisme amoureux plus spirituel et artiste que sincèrement passionné. C'est ainsi que, chez les Latins, plusieurs pièces de Catulle sont imitées des poèmes anacréontiques. La Renaissance française, à la suite des poètes italiens (Marulle, etc.) et de l'édition d'*Anacréon* par H. Estienne (1554), remit en vogue l'œuvre grecque qu'adapte Rémy Belleau et dont Ronsard s'inspire plusieurs fois dans le *Bocage* et les *Meslanges* (1554). Mais ce sont surtout les petits-maîtres de la poésie du XVIIIe s. qui cultivèrent l'anacréontisme : Chaulieu, Parny, Gentil-Bernard, jusqu'à ce qu'André Chénier ait restitué avec bonheur, dans ses *Bucoliques*, le ton et l'inspiration du modèle grec. Malgré le retour à l'antiquité grecque de l'école parnassienne et une traduction des *Odes anacréontiques* (1861), par Leconte de Lisle, l'anacréontisme, trop artificiel, a, depuis le XIXe s., été délaissé ; on perçoit pourtant encore quelques échos dans l'œuvre poétique de Pierre Louÿs.

ANACROTIQUE adj. Séméiol. Se dit du pouls qui présente le phénomène de l'anacrotisme.

ANACROTISME n. m. (gr. *ana*, en haut, et *krotos*, battement). Séméiol. Ampleur exagérée du tracé sphygmographique qui apparaît dans l'insuffisance aortique.

ANACROUSE ou **ANACRUSE** n. f. (gr. *ana*, avant, et *krousis*, action de frapper). Métriq. anc. Terme qui sert à désigner le demi-pied qui se trouve avant la syllabe par laquelle commence le premier pied complet.

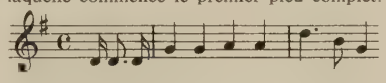

— Mus. Dans la rythmique grecque, groupe de notes faibles placées au début d'un kolon, avant le premier temps fort. (Selon Vincent d'Indy, l'anacrouse est, dans un groupe rythmique, la préparation de l'accent.)

ANACTORION ou **ANAKTORIÔN.** Géogr. anc. Ville d'Acarnanie, à l'entrée du golfe d'Ambracie (mer Ionienne), à l'est d'Actium. Importante place de commerce fondée par les Corinthiens v. 630 av. J.-C., sur l'ordre du tyran Kypsélos.

ANACYCLE n. m. Plante annuelle à grands capitules jaunes, poussant surtout sur les terrains incultes et sablonneux du littoral. (Famille des composées.)

ANACYCLIQUE adj. et n. m. (du gr. *anakuklein*, retourner en sens inverse). Versific. Se dit de vers qui présentent toujours un sens, qu'on les lise naturellement ou à rebours. (Ainsi ce vers français : *L'âme des uns jamais n'use de mal*, se lit dans les deux sens en reprenant lettre à lettre.) [Syn. PALINDROME.]

ANADÈME n. m. (gr. *anadêma*, lien). Bandeau relevant les cheveux, alors que le *diadème* ceignait simplement la tête.

ANADIPSIE n. f. (gr. *ana*, en haut, et *dipsa*, soif). Soif exagérée.

ANADROME adj. (gr. *ana*, de bas en haut, et *dromos*, course). Se dit des poissons qui remontent de la mer dans les fleuves pour se reproduire (saumon, esturgeon, etc.). [Syn. POTAMOTOQUE. — Contr. CATADROME.]

ANADYOMÈNE, en gr. **Anaduomênê** (de *anaduomai*, je sors de l'eau). Myth. gr. Surnom d'Aphrodite, engendrée lorsque le sang d'Ouranos, mutilé par Kronos, tomba sur la mer. Elle est ainsi la « femme née des vagues et sortie de l'écume ». Elle a été glorifiée par Praxitèle (*Aphrodite de Cnide*), par Botticelli, Raphaël, Ingres, Chassériau.

ANADYR', fl. de l'U. R. S. S., qui arrose la Sibérie nord-orientale ; 740 km. Il sort des monts Aldan et rejoint la mer de Béring, au fond de la *baie de l'Anadyr'*, partie du golfe homonyme. — La ville d'*Anadyr'*, près de l'embouchure, a 5 000 hab. Base aérienne.

ANAÉROBIE adj. et n. m. (préf. priv. *an*, gr. *aer*, air, et *bios*, vie). Microbiol. Se dit des micro-organismes qui se développent en l'absence d'air ou d'oxygène libre. || *Par extens.* Se dit d'une fermentation qui peut se produire à l'abri de l'air. (Contr. AÉROBIE.)

— Aéron. Se dit de tout propulseur capable de fonctionner au-delà des limites de l'atmosphère. (Les propulseurs anaérobies, qui sont représentés uniquement par les fusées chimiques, nécessitent à la fois des réservoirs de carburant et de comburant*, ce dernier fournissant l'oxygène nécessaire à la combustion du carburant.)

— ENCYCL. Microbiol. Les *anaérobies* stricts ou obligatoires empruntent l'oxygène nécessaire à la vie à des molécules oxygénées se trouvant dans le milieu dans lequel ils se développent (aldéhyde, acide pyruvique, etc.). L'oxygène atmosphérique est toxique pour ces micro-organismes. Les anaérobies facultatifs peuvent s'accommoder de petites doses d'oxygène libre, mais ne l'utilisent pas. Les anaérobies ne contiennent pas de catalase. Ce sont des agents de fermentation et de putréfaction très actifs ; certains sont pathogènes, comme certains agents du rouissage (*Clostridium felsineum*), de la fermentation butyrique (*Cl. butyricum*), du botulisme (*Cl. botulinum*), du charbon et de la gangrène, un grand nombre de bactéries peuplant l'appareil digestif humain. La fermentation alcoolique et la fermentation lactique sont des fermentations anaérobies.

ANAÉROBIOSE n. f. Microbiol. Vie des organismes qui n'ont pas besoin d'oxygène libre.

ANÆSTHETIS [tis] n. m. Entomol. Longicorne français qui se développe surtout dans le bois des arbres forestiers à chatons. (Nom sc. : *Anæsthetis testacea*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

ANAFESTO (Paoluccio). V. PAOLUCCIO ANAFESTO.

ANAFRONT n. m. (gr. *ana*, en haut, et *front*). Météorol. Surface frontale où l'air actif est plus rapide que l'air passif. (Contr. KATAFRONT.)

— ENCYCL. Les conséquences de l'établissement d'un *anafront* sont l'affaissement de l'air froid et le renforcement de la discontinuité, qui reste nette jusqu'au sol (les deux masses entrent violemment en conflit). Dans les anafronts froids, le soulèvement brutal de l'air chaud déclenche de fortes averses.

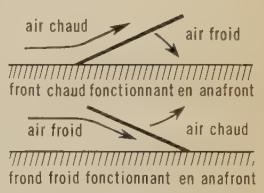

anafront

ANAGALLIS [lis] n. f. Plante à petites fleurs de couleurs variées, poussant dans les cultures ou les chemins, parfois toxique pour les oiseaux, et que l'on appelle couramment *mouron* ou *fausse morgeline*. (Famille des primulacées.)

ANAGENÈSE n. f. Evolution progressive par complication et division du travail des êtres vivants. (V. CATAGENÈSE.)

ANAGÉNITE n. f. Minér. Syn. de CHROMOCRE.

ANAGLYPHE ou **ANAGLYPTE** n. m. (gr. *anagluphos*). Bx-arts. Ouvrage ciselé ou vase orné de sculptures en relief. (V. part. *encycl.*)

— Anat. Quatrième ventricule du cerveau. (Vx.)

— Photogr. Mode particulier d'exploitation des photographies stéréoscopiques. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Bx-arts. Avant le déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion, on employait le terme d'*anaglyphe* dans le sens

VÉNUS ANADYOMÈNE
trône Ludovisi
marbre
Ve s. av. J.-C.
musée des Thermes, Rome

Phot. Boudot-Lamotte.

anaglyphe
stèle égyptienne
Moyen Empire
Louvre

de représentations figurées, qu'il s'agît de bas-reliefs ou d'inscriptions hiéroglyphiques. Aujourd'hui, on le réserve à des inscriptions ornementales, en usage surtout pour les frises, dans lesquelles les signes hiéroglyphiques, tout en conservant par ailleurs leur sens phonétique par quoi ils valent pour la lecture de l'inscription, sont disposés de façon à suggérer un thème qui peut être sans rapport avec elle.

— Photogr. L'*anaglyphe* est un couple stéréoscopique dont l'une des images est tirée en rouge, l'autre en bleu-vert, et qui sont superposées avec un léger décalage lorsqu'elles sont imprimées ou reportées sur papier photographique. En examinant l'ensemble avec un binocle portant d'un côté un filtre bleu-vert, de l'autre un filtre rouge, convenablement orientés par rapport aux images gauche et droite, le sujet apparaît en relief et les couleurs disparaissent. Les anaglyphes ont l'avantage de ne nécessiter qu'un lorgnon pour l'examen des vues stéréoscopiques. (V. STÉRÉOSCOPIE.)

ANAGLYPTIQUE adj. et n. f. Se dit d'un mode d'impression en relief, à l'usage des aveugles.

— ENCYCL. L'*écriture anaglyptique* s'effectue au moyen d'une feuille de papier épais, que l'on fixe dans un cadre mobile dont le fond est une plaque métallique à réglure en relief. L'aveugle écrit à l'aide d'un poinçon et de droite à gauche ; quand il a terminé sa copie, il retire la feuille du cadre, la retourne et lit, de gauche à droite cette fois, les points qu'a tracés son stylet. L'*impression anaglyptique*, qui est en fait un gaufrage, utilise les caractères-matrices créés en 1889 par le fondeur Peignot ; les clichés d'illustrations sont des zincs où les lignes en relief sont obtenues par empreinte ou par gravure. Un procédé récent, dérivé du timbrage, dépose sur le papier un relief d'encre qui durcit en séchant.

ANAGNI, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Frosinone); 14 600 hab. (7 350 aggl.). Evêché du Ve s. Cathédrale romane du XIe s. Ancienne cité des Herniques, au S.-E. de Rome, Anagni est la patrie du pape Boniface VIII, qui y fut arrêté et insulté par les envoyés de Philippe le Bel, Nogaret et Sciarra Colonna, en 1303.

ANAGOGIE n. f. (gr. *anagôgê*, action d'emmener en haut). Ascét. Elévation de l'âme vers les choses célestes.

— Antiq. Sacrifice, en Grèce, pour obtenir une heureuse traversée.

— Théol. Interprétation des Ecritures, par laquelle on s'élève du sens littéral au sens spirituel : *Jérusalem, ville de Judée, désigne, dans le sens anagogique, la cité des élus.* (On dit aussi ANAGOGISME.)

ANAGOGIQUE adj. Qui tient de l'anagogie ; relatif à l'anagogie.

— Log. *Induction anagogique*, raisonnement qui tente de remonter à une cause première.

ANAGRAMMATIQUE adj. Qui tient de l'anagramme.

ANAGRAMME n. f. (bas lat. *anagramma*, renversement de lettres ; empr. au gr.). Mot formé par la transposition des lettres d'un autre mot : *L'anagramme du mot* gare *est* rage ; *celle de* signe *est* singe.

— ENCYCL. L'*anagramme* a été connue dès l'Antiquité. En France, le poète Dorat, sous Charles IX, la mit à la mode. Il y eut des anagrammes exactes ; on en fit beaucoup plus par à peu près. Dans *Pierre de Ronsard*, on trouva *Rose de Pindare ;* dans *frère Jacques Clément, C'est l'enfer qui m'a créé.* Quelques écrivains prirent pour pseudonyme l'anagramme de leur nom : François Rabelais signa ALCOFRIBAS NASIER, Arouet l(e) j(eune) devint VOLTAIRE, Paul Verlaine, le PAUVRE LÉLIAN, etc.

ANAGYRIS [ris] ou **ANAGYRE** n. m. (gr. *anaguris*). Arbrisseau de la région méditerranéenne, à feuilles d'un vert glauque, un peu velues en dessous, dont les graines sont très toxiques. (Il pousse dans les garrigues et les rocailles. On l'appelle également *bois puant*. Famille des papilionacées.)

ANÂHITA ou **ANAÏTIS** (*l'Immaculée*). Dans l'ancienne religion perse, déesse de l'Amour et de la Fécondité. C'était un être ambivalent qui apparaissait tantôt comme la Vierge immaculée, tantôt comme la grande Prostituée. C'est l'une des formes de la *Grande Déesse* qui se retrouve dans toutes les religions de l'Orient ancien. Artaxerxès II éleva à Anâhita plusieurs temples à Suse, à Ecbatane et à Babylone. Son culte fut associé à celui de Mithra. Les Grecs l'identifièrent avec *Cybèle* et *Aphrodite*.

ANÁHUAC, plateau volcanique des environs de Mexico, tout entier situé dans la région des *terras frias* (*terres froides*). C'était, pour les précolombiens, le pays de Tenochtitlan, et c'est d'une manière abusive que, par la suite, le nom a parfois été appliqué à l'ensemble du plateau mexicain.

ANAÏTIS. V. ANÂHITA.

ANAL, E, AUX adj. Anat. Relatif à l'anus : *Région anale. Veines anales.* || *Sphincter anal*, muscle circulaire qui enserre la partie terminale du rectum, ou *canal anal*, et permet la continence des matières fécales.

— Art vétér. *Glandes anales*, corps globuleux, du volume d'un pois, situés de chaque côté de la marge de l'anus chez les carnivores, et qui sécrètent une substance pâteuse ou grumeleuse, d'odeur repoussante chez les bêtes puantes (putois, par exemple).

— ENCYCL. Art vétér. Assez souvent, les *glandes anales* sont le siège d'une inflammation aiguë, qui peut se compliquer d'abcédation et de fistules multiples disséminées dans la région péri-anale. Elles auraient pour seule utilité de provoquer la répulsion des carnassiers.

ANALALAVA, localité de Madagascar (prov. de Majunga), ch.-l. de district, au N. de la baie de Narinda ; 2 000 hab. (86 Europ.). Cultures de café, de riz et de manioc. — Le *district d'Analalava* a 29 200 hab.

ANALCITE ou **ANALCIME** n. f. Minér. Zéolite sodique ayant pour formule

$$NaAlSi_2O_6, H_2O,$$

et que l'on trouve en gros cristaux dans les tufs du Tyrol. (Elle cristallise sous l'apparence de trapézoèdres ayant la symétrie du cube. On la distingue de la *leucite* par sa légèreté.)

ANALECTES ou **ANALECTA** n. m. pl. (gr. *analektos*, recueilli). Recueil de morceaux en prose ou en vers, choisis dans les ouvrages d'un ou de plusieurs auteurs.

ANALEMME n. m. (gr. *ana*, en haut, et *lemma*, prise). Projection orthographique des cercles de la sphère sur le plan du méridien, permettant de trouver la hauteur d'un astre à un instant donné, l'heure de son passage au méridien, etc. (Ce mot est à peu près le syn. de PLANISPHÈRE.)

ANALEPSIE n. f. (gr. *analêpsis*). Retour des forces après une maladie ; convalescence.

ANALEPTIQUE adj. et n. m. Pharmacol. Se dit de substances excitantes de la nutrition, et plus généralement de médicaments capables de rétablir les fonctions respiratoires ou circulatoires.

— ENCYCL. Les *analeptiques respiratoires* sont des médicaments capables de ramener à la normale le rythme et l'amplitude des mouvements respiratoires. Les principaux sont le carbogène, l'éphédrine, la caféine, la lobéline, etc. Les *analeptiques cardiaques* permettent à un cœur défaillant de se contracter normalement. La caféine, la nicéthamide, la spartéine, sont les plus utilisés.

ANALGE n. m. Gale vivant sur les oiseaux. (*Analges chelopus* vit sur le moineau. Le genre fait partie des acariens et sert de type à la famille des *analgésidés*.)

ANALGÉSIANT, E adj. et n. m. Thérap. Qui supprime la perception douloureuse.

ANALGÉSIE n. f. (*an*, priv., et gr. *algos*, douleur). Méd. Abolition de la sensibilité à la douleur, spontanée ou thérapeutique.

— ENCYCL. Anesth. On distingue l'*analgésie locale*, où la perte de la sensibilité douloureuse est d'origine périphérique, le produit analgésique étant introduit directement *in loco*, et l'*analgésie générale*, dans laquelle l'abolition de la sensation de douleur s'étend à tout l'organisme, le produit, quelle que soit la voie d'introduction, étant véhiculé par le sang. La procaïne permet d'obtenir ces deux types d'analgésie, en injection sous-cutanée (locale) ou intraveineuse (générale). L'analgésie se distingue de l'anesthésie sur ces deux mêmes plans, en ce sens qu'elle en constitue toujours le premier stade, plus ou moins rapidement et intensément dépassé.

— Neurol. L'*analgésie spontanée* est pathologique et se rencontre dans le tabès, la syringomyélie et certaines affections mentales.

ANALGÉSIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acariens, dont l'analge est le type.

— ENCYCL. Ces acariens ne pénètrent pas sous l'épiderme comme le sarcopte de la gale ; ils se tiennent entre les plumes des oiseaux et se nourrissent de la matière huileuse sécrétée par les glandes sébacées. Ils ne causent généralement pas de démangeaisons, et les oiseaux ne semblent pas gênés de leur présence ; de là leur nom d'*analgésidés* (ne causant pas de douleur).

ANALGÉSIER v. tr. Méd. Rendre indolore : *Analgésier une dent.*

ANALGÉSIQUE adj. et n. m. Qui produit l'insensibilité.

— ENCYCL. Thérap. Les *analgésiques* sont des médicaments dont l'action essentielle est la suppression ou l'atténuation des phénomènes douloureux, mais qui bornent leur action à la sédation de la douleur. La morphine est le type des analgésiques centraux : elle exerce des effets de dépression sur le centre cortical de la douleur (écorce cérébrale) ; sous son influence, la perception cérébrale des sensations douloureuses est abolie. A côté de la morphine se rangent ses succédanés comme la péthidine, la dihydrone, etc. Toutes ces substances mènent à l'accoutumance. Les autres analgésiques sont moins actifs : l'antipyrine, l'acide acétylsalicylique, la phénacétine exerceraient une action inhibitrice non plus sur le centre cortical, mais sur les voies de la conduction de la douleur (diencéphale).

ANALLAGMATIQUE n. f. et adj. (*an* priv., et gr. *allagma*, changement). Se dit d'une figure géométrique identique à son inverse, ou transformée par rayons vecteurs réciproques : *Une anallagmatique. Conique anallagmatique.* || *Géométrie anallagmatique*, ensemble des théorèmes de la géométrie ordinaire qui sont invariants par les transformations de l'espace conservant les angles.

ANALLANTOÏDIENS n. m. pl. Vertébrés dont les embryons sont dépourvus d'allantoïde, c'est-à-dire les poissons et les amphibiens.

ANALLATIQUE adj. (*an* priv., et gr. *allattein*, changer). Se dit improprement d'un objectif photographique dont la distance focale peut varier. (Imaginé par Porro en 1848, notablement perfectionné, l'objectif anallatique est utilisé aujourd'hui en cinématographie et en télévision.)

— Topogr. Qui possède la propriété d'anallatisme.

ANALLATISEUR adj. Qui confère l'anallatisme : *Verre anallatiseur.*

ANALLATISME n. m. (*an* priv., et gr. *allattein*, changer). Propriété optique du stadimètre* et des tachéomètres* de donner directement par lecture la distance du centre de l'appareil à la mire de visée, sans calcul complémentaire. (Dans les tachéomètres non anallatiques, il faut ajouter une constante fixe à la lecture de distance.)

ANALOGIE n. f. (lat. *analogia*, rapport, empr. au gr.). Ressemblance entre deux choses qui ont certains traits communs : *Il y a entre eux une certaine analogie de caractère.* || *Par analogie*, en se fondant sur des rapports qui existent entre les choses : *Raisonner par analogie.* (On dit parfois ANALOGIE pour *raisonnement par analogie*.)

— Biol. Ressemblance fonctionnelle entre des organes, des formations ayant des origines totalement différentes.

— Linguist. Puissance d'assimilation qui

Phot. Giraudon

s'exerce sur des formes habituellement rapprochées dans la langue (*cloutier* [de clou] présente un *t* par analogie avec des mots comme *potier* [de pot]; le participe *amant* a été remplacé par *aimant*, par analogie avec des formes comme *j'aime*). [V. part. *encycl.*]
— Log. V. part. *encycl.*
— Math. Syn. de PROPORTION. ‖ *Analogies de Napier* (ou de *Néper*), formules données par ce mathématicien pour la résolution des triangles sphériques et qui constituent des proportions. (V. part. *encycl.*)
— SYN. : *conformité, correspondance, rapport, similitude.*
— ★ *raisonnement, induction, inférence, extrapolation, hypothèse, Cuvier, Leverrier.*
— ENCYCL. Linguist. Le mot *analogie* est un terme d'origine grecque, adopté à Rome, et qui, désignant une correspondance de sens ou d'expression, était appliqué par les grammairiens anciens à l'idée générale d'une correspondance entre pensée et langue (thèse des *analogistes** opposés aux *anomalistes*). On appelle aujourd'hui *analogie* l'action qui détermine, dans une langue, des créations conformes à des modèles préexistants. L'action analogique est invoquée le plus souvent pour expliquer les changements subis par des formes sous l'influence d'autres formes, auxquelles elles se trouvent étroitement associées dans l'esprit des sujets parlants. On distingue cependant la *contamination*, qui affecte des mots entrant dans de petites associations isolées (ex. : *sorcrote*, de l'alsacien *sûrkrût* [allem. *Sauerkraut*] est devenu *choucroute* : le début du mot a été influencé par *chou* à cause de l'objet même [contamination sémantique] et la fin a été assimilée par contamination purement mécanique au mot *croûte*), et l'*analogie*, qui tend à unifier les moyens d'expression des catégories grammaticales. Ainsi, le jeu des lois phonétiques donnait en français des finales de 2e personne du pluriel diverses en *-ez*, *-eiz*, *-iz*, *-tes*; une action analogique a généralisé *-ez*, finale du type le plus fort dans la langue.
L'analogie maintient la cohésion d'un système grammatical contre les dégradations dues aux changements phonétiques (sans jouer nécessairement de façon complète : *dites* a subsisté à côté des formes en *-ez*). Elle procède du principe général d'économie, qui commande l'organisation des langues. Elle est pratiquée largement par les enfants, qui diront ainsi *peindu* (de *peindre*), comme *tendu* (de *tendre*), etc.
L'analogie crée des mots nouveaux, aussi bien que des formes grammaticales nouvelles (langage enfantin : *remolir* pour *reconstruire*, d'après *démolir*, sur le modèle *défaire, refaire*). L'analogie a même été présentée par F. de Saussure comme le principe de toutes les créations de la langue, qui sont en effet le résultat d'associations complexes et celui de l'action de modèles.
— Log. « L'analogie s'appuie sur des ressemblances constatées pour inférer des ressemblances plus profondes ou, au besoin, l'identité » (Hamelin). Elle joue un rôle important dans la conduite de la vie; elle est le fondement d'un grand nombre de raisonnements. Dans les sciences, elle est le point de départ de toutes les hypothèses et, par là même, des recherches et des expériences que les hypothèses suggèrent. C'est surtout dans les sciences qui s'occupent des origines (origine des planètes, origine des rochers, des montagnes, des continents, etc., origine des espèces, etc.), que l'analogie se montre un de nos instruments logiques les plus féconds. Kant appelle « analogies de l'expérience » les règles de *permanence*, de *succession* et de *simultanéité* qui relient les perceptions aux perceptions, de manière à rendre possible l'unité de l'expérience totale. (→ Biblio.)
— Math. En mathématiques expérimentales, le mot *analogie* implique une correspondance entre les mesures de grandeurs physiques de nature différente, caractérisant deux sortes de phénomènes, comme la correspondance entre le potentiel dans certains domaines physiques et le potentiel électrique; cette dernière analogie a permis de résoudre par des procédés électriques des problèmes d'hydrodynamique ou d'aérodynamique.

ANALOGIQUE adj. Fondé sur l'analogie : *Changements analogiques.* ‖ *Dictionnaire analogique*, où les mots sont classés d'après les rapports de sens qu'ils ont entre eux.
— Bur. Se dit d'une méthode de calcul utilisant pour la résolution d'un problème son analogie à la mesure de coordonnées physiques. (V. CALCUL.)
— Technol. *Calculatrice analogique*, v. CALCULATEUR.

ANALOGIQUEMENT adv. De façon analogique.

ANALOGISME n. m. Log. Raisonnement par analogie.

ANALOGISTES n. m. pl. Linguist. Nom donné, dans l'histoire de la grammaire ancienne, aux philosophes, grammairiens et écrivains qui, dans la déclinaison, la conjugaison et la formation des mots, n'admettaient que l'analogie, et repoussaient toute anomalie, c'est-à-dire toute exception. (Pour cette raison, leurs adversaires s'appelaient *anomalistes*. Les grammairiens d'Alexandrie, et, à Rome, Varron, Jules César, qui avait composé un traité *De analogia* en deux livres, et les Néo-Attiques étaient analogistes. Au contraire, en Grèce les stoïciens et les grammairiens de l'École de Pergame, à Rome Cicéron, tenaient pour l'*anomalie*.)

ANALOGUE adj. (lat. *analogus*). Qui a de l'analogie, de la ressemblance avec; proche de : *Je remplace certains mots par d'autres mots de consonance voisine et de sens analogue* (G. Duhamel).
— Electr. Se dit du pôle qui, dans un corps pyro-électrique, devient positif quand la température s'élève, et négatif quand elle s'abaisse.
◆ N. Personne qui offre une ressemblance avec une autre : *Nous avons de nos jours [...] un analogue du grand Arnauld écrivain, dans la personne de M. de La Mennais* (Sainte-Beuve).
— ***Analogues*** n. m. pl. Anat. Organes qui ont des fonctions semblables, et parfois une ressemblance superficielle de forme, mais dont l'origine est totalement indépendante (*ailes* des insectes, des chauves-souris, des oiseaux; *foie* des crustacés, des mollusques, des vertébrés). [Syn. ORGANES CONVERGENTS.]
— ENCYCL. Anat. La théorie des *analogues* détermine dans les divers organismes les parties analogues. Elle repose sur la théorie de l'unité de plan de composition émise par E. Geoffroy Saint-Hilaire : un organe peut subir des transformations de forme, de structure, mais elles n'altèrent pas ses rapports, ses connexions. Les Modernes (depuis Owen, 1845) donnent au mot un sens différent de celui de Geoffroy. Les analogues de Geoffroy correspondent aux homologues des Modernes; ce sont des organes de mêmes connexions, dérivés d'un ancêtre, d'un archétype* commun (la main prenante de l'homme, l'aile de la chauve-souris, le pied monodactyle du cheval). Un lien de descendance relie la forme archétypique aux formes spécialisées (L. Cuénot).

ANALPHABÈTE adj. et n. (*an* priv., et *alphabet*). Qui ne sait ni lire ni écrire dans une langue quelconque.

ANALPHABÉTISME n. m. Absence de tout rudiment d'instruction et, *en particul.*, état d'une personne qui ne sait ni lire ni écrire.
— ENCYCL. Le développement politique, économique et social du XIXe s. a entraîné, dans la plupart des pays de l'hémisphère occidental, la naissance d'une sorte de droit à l'instruction, reconnu officiellement dans bon nombre d'Etats. En France, les lois rendant l'enseignement primaire gratuit (1881) et obligatoire (1882) entraînent une diminution rapide du taux d'analphabétisme : de 35 à 40 p. 100 au milieu du XIXe s. à 16,5 p. 100 en 1901, 8,2 p. 100 en 1921, 3,4 p. 100 en 1946. Après la Seconde Guerre mondiale, l'O. N. U., en affirmant la nécessité de resserrer la collaboration entre nations, par la diffusion de l'éducation et de la culture, posait sur le plan international le problème de la lutte contre l'ignorance. L'un des buts essentiels de l'U.N.E.S.C.O. est de soutenir toutes les mesures prises par ses membres pour remédier à l'*analphabétisme*. Encore faut-il s'entendre sur une définition de l'analphabétisme. La commission de la population de l'Organisation des Nations unies, s'efforçant d'aider à la comparaison des recensements effectués dans divers pays, a recommandé de définir les rudiments de l'instruction comme « l'aptitude à lire et à écrire une lettre dans une langue quelconque ». Sur la base d'une telle définition, la population mondiale compte environ 700 millions (45 p. 100) d'adultes analphabètes au milieu du XXe s. L'Afrique et l'Asie méridionale, où le taux dépasse en moyenne 80 p. 100, sont les régions du globe les plus touchées par ce véritable fléau social. Mais d'autres régions, apparemment plus évoluées, sont loin d'en être débarrassées : 40 à 45 p. 100 d'analphabètes en Amérique centrale et du Sud, plus de 20 p. 100 en Europe méridionale. Si la scolarisation totale des enfants reste, à long terme, le moyen le plus efficace de supprimer radicalement l'analphabétisme, des efforts sont nécessaires pour agir sur les adultes : cours du soir, campagnes d'éducation de base, création de matériel destiné à éviter une rechute dans l'analphabétisme. (→ Biblio.)

ANALYSABLE adj. Qu'on peut analyser : *Que s'est-il passé? Des choses mal analysables* (G. Duhamel).

ANALYSE n. f. (gr. *analusis*, décomposition). Décomposition d'un corps en ses éléments constituants : *Analyse du sang.* ‖ — *Fig.* Examen, étude faite en vue de discerner les éléments : *Combien cette analyse de ma tristesse est dangereuse!* (Gide). *Toutes les analyses du roman, toutes les intuitions de l'histoire sont dans l'œuvre* [de Dumas père] (Hugo).
— ***En dernière analyse*** loc. adv. Quand on remonte à l'essence même de la chose.
— Chim. *Analyse chimique*, v. part. *encycl.* ‖ *Analyse électronique et neutronique*, étude de la structure des corps solides par diffraction d'un faisceau d'électrons ou de neutrons. (V. part. *encycl.*) ‖ *Analyse spectrale*, v. SPECTRAL. ‖ *Analyse thermique*, v. part. *encycl.*
— Diplom. *Analyse d'un acte*, résumé du texte comportant les indications de personne et de lieu, la date et la teneur de l'acte.
— Econ. polit. *Analyse économique*, étude des actions et réactions à travers lesquelles se constitue tout phénomène économique. (V. part. *encycl.*)
— Gramm. *Analyse grammaticale*, décomposition de la proposition en ses éléments grammaticaux. (Elle considère isolément chaque mot pour en faire connaître la nature et la fonction par rapport aux autres termes de la proposition.) ‖ *Analyse logique*, décomposition de la phrase en propositions. (Elle détermine leur nature et leur fonction selon les rapports qu'elles ont les unes avec les autres.)
— Math. Manière de résoudre les problèmes en supposant connues les quantités que l'on cherche, pour développer ensuite les conséquences de cette hypothèse et parvenir à quelque fait mathématique conforme ou contraire à des faits mathématiques déjà démontrés. (V. part. *encycl.*) ‖ *Analyse harmonique*, développement d'une fonction mathématique ou expérimentale sous forme de série trigonométrique de Fourier : *L'analyse harmonique joue un rôle essentiel dans l'étude des fonctions périodiques.* ‖ *Analyse combinatoire*, partie élémentaire du calcul des probabilités traitant de la théorie des permutations*, arrangements* et combinaisons*. ‖ *Analyse indéterminée* (appelée aussi *analyse de Diophante* ou *diophantienne*), analyse qui a pour but la résolution d'un système d'équations dans lequel le nombre des équations est inférieur au nombre des inconnues, celles-ci devant être des nombres entiers. ‖ *Analyse infinitésimale*, calcul différentiel et intégral. ‖ *Analyse matricielle*, ensemble des opérations effectuées sur les grandeurs matricielles. ‖ *Analyse symbolique*, méthode de résolution de certains types d'équations différentielles ou aux dérivés partielles, reposant sur les propriétés de la transformation de Laplace. (V. part. *encycl.*) ‖ *Analyse tensorielle*, ensemble des opérations effectuées sur les grandeurs tensorielles. (V. TENSEUR.) ‖ *Analyse vectorielle*, ensemble des opérations effectuées sur les grandeurs vectorielles. (V. VECTEUR.)
— Méd. Ensemble des différents examens chimiques, bactériologiques, cytologiques, sérologiques, histologiques, pratiqués sur les humeurs ou les tissus, dans un dessein diagnostique : *Laboratoire d'analyses.*
— Organ. *Analyse des tâches*, méthode consistant d'abord à décomposer les faits relatifs à un emploi, de manière à en déterminer les parties composantes ainsi que les qualités requises du travailleur appelé à

l'occuper, puis à consigner ces renseignements sous une forme pratique et aisément utilisable. (V. part. *encycl.*)
— Philos. Méthode qui va du composé au simple. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. *Analyse dimensionnelle,* v. DIMENSIONNEL.
— Radiotechn. Décomposition d'une image à transmettre en éléments séparés, habituellement effectuée sous forme de bandes horizontales.
— Statist. *Analyse factorielle,* ensemble des méthodes qui permettent d'interpréter les résultats de séries d'observations ou de mesures comme étant la somme (aux erreurs près) de termes distincts appelés *facteurs**, parmi lesquels on distingue les facteurs *spécifiques* de chaque série et éventuellement un ou plusieurs facteurs *communs,* qu'on se propose de mesurer. (Conçue pour l'analyse des résultats des batteries de tests psychométriques, l'analyse factorielle a été créée par les travaux de Spearman [1904], Kelley et Thurstone, comme une branche distincte des mathématiques appliquées. En réalité, elle repose sur la théorie des corrélations et les propriétés de la loi de Gauss [Darmois, 1934]. En 1933, Hotelling y a introduit des méthodes également valables en économétrie.) ‖ *Analyse harmonique,* ensemble des procédés par lesquels on peut décomposer une série chronologique corrigée de son trend* en une série de Fourier, c'est-à-dire son graphique en une addition d'une infinité de sinusoïdes. (L'analyse harmonique tend à céder la place aux méthodes d'ajustement de modèles stochastiques, dont le plus simple est la *chaîne de Markov.*) ‖ *Analyse progressive* ou *séquentielle,* méthode de jugement sur échantillon, qui consiste à consulter une table à mesure qu'on recueille les données, jusqu'à ce que, compte tenu de ces données, la table indique que l'échantillon est désormais assez grand pour qu'on puisse prendre une décision. (Imaginée aux Etats-Unis par le mathématicien Abraham Wald, l'analyse séquentielle a été employée dès 1943 pour le contrôle sur échantillon des fournitures militaires par l'industrie. Rendant les contrôles plus efficaces, la méthode resta secrète jusqu'en 1945.) ‖ *Analyse statistique,* partie de la méthodologie statistique qui concerne les méthodes correctes d'interprétation des statistiques, par opposition à celle qui traite de leur élaboration et de leur présentation en tableaux ou graphiques. ‖ *Analyse de variance, de covariance,* marche méthodique de calculs dissociant la variance* en une somme de termes, dont chacun représenterait l'influence d'une certaine cause sur la variabilité des données provenant d'un ensemble d'observations ou d'expériences. (La méthode n'est variable qu'autant que les données à analyser s'y prêtent, car elle repose sur des hypothèses mathématiques très strictes. Il arrive qu'on analyse la covariance. ‖ Présentation des résultats de l'analyse sous la forme d'un tableau dont chaque ligne correspond à une cause donnée de variations pour les données, et où l'on trouve en colonne les degrés de liberté, les sommes de carrés, les carrés moyens, les produits moyens (cas des covariances). ‖ Ensemble des procédés ci-dessus décrits, de leurs justifications théoriques, et des tests (Student, Fisher, Snedecor) qui suivent l'analyse en vue de porter des jugements valables sur la réalité de telle ou telle action ou interaction des causes supposées de variabilité.
— ★ *logique, scolastique, méthode, science, chimie, psychanalyse, élément, raisonnement / synthèse.*

Analyse et synthèse en philosophie.

— *Analyse* et *synthèse* sont deux mouvements inverses l'un de l'autre, allant de l'un au multiple et du multiple à l'un. Ces « mouvements » peuvent être matériels ou intellectuels, et par conséquent avoir pour objets un être ou une idée ; leur domaine est donc illimité, puisqu'il concerne à la fois l'être et la pensée. Ces deux mouvements inverses l'un de l'autre sont également complémentaires, en ce sens que la plupart des méthodes les utilisent ensemble : l'un vérifiant ou parachevant l'autre. Enfin, selon les philosophes dialecticiens, ces deux mouvements forment une unité ; ils sont les deux aspects, dialectiquement liés, de l'être et de la pensée.

● L'*analyse* et la *synthèse des objets matériels* sont, par exemple, l'analyse et la synthèse chimiques, soit expérimentales, soit telles qu'on les trouve spontanément provoquées par la nature (radio-activité, décomposition organique, recomposition d'autres corps) ; dans ce dernier cas, analyse et synthèse sont souvent considérées comme faisant partie d'un même cycle naturel, indéfiniment répété, ou, de façon plus vaste encore, comme des « pulsations » de la vie même de la nature, sans lesquelles tout périrait (idée qu'Héraclite et Lucrèce ont eue très nettement), ou comme des « moments » du devenir de l'être ou d'une « dialectique » des choses (idée que l'on trouvera chez Hegel et dans le matérialisme dialectique). On dira alors, dans cette perspective, non plus que l'un devient multiple (analyse) et que le multiple devient un (synthèse), mais que l'un *est* multiple et que le multiple *est* un, dans une totalité vivante ; dès lors, l'analyse est constamment et immédiatement synthèse, et la synthèse est constamment et immédiatement analyse.

● L'*analyse* et la *synthèse intellectuelles* sont des « procédés généraux de la pensée » consistant à décomposer mentalement un concept, ou un jugement, ou un raisonnement, en leurs éléments, et à recomposer le tout ensuite. Ce sont des procédés que Descartes recommande dans le deuxième et le troisième précepte de sa méthode (*Discours de la méthode,* II) : « diviser chacune des difficultés en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre [...], conduire par ordre mes pensées, en commençant par les objets les plus simples et les plus aisés à connaître, pour monter peu à peu comme par degrés jusqu'à la connaissance des plus composés ». Cette analyse et cette synthèse intellectuelles sont présentes dans toute pensée méthodique, et en particulier dans les sciences. Tout concept comporte une analyse (l'abstraction) et une synthèse (la généralisation). Tout jugement est un rapport, donc une synthèse de concepts. Tout raisonnement est analyse et synthèse de jugements (ex. : le syllogisme). Dans le domaine intellectuel comme dans le domaine matériel, analyse et synthèse se complètent ; par exemple, dans l'élaboration de toute loi scientifique, on part de l'observation et de l'expérimentation, procédés analytiques, pour en venir à l'induction*, procédé synthétique puisqu'il s'agit d'aller du particulier au général.
De même, l'ensemble des sciences et leurs progrès peuvent être considérés comme un vaste processus d'identification de l'inconnu au connu. Pour les dialecticiens, analyse et synthèse intellectuelles forment l'unité dialectique de la pensée ; ici encore l'analyse *est* synthèse, la synthèse *est* analyse, au sein d'une même méthode dialectique. Plus particulièrement, aux yeux des matérialistes dialectiques, cette unité de l'analyse et de la synthèse intellectuelles est la même que l'unité de l'analyse et de la synthèse matérielles, car la « dialectique des idées reproduit la dialectique des choses ».

Analyse et synthèse en mathématique et en statistique.

— En mathématique, les mots opposés de *analyse* et de *synthèse* ont rapport à la méthode suivie. La *synthèse* consiste à partir d'une vérité mathématique déjà établie comme axiome, ou par des démonstrations antérieures, pour arriver, de conséquence en conséquence, à trouver quelque nouvelle vérité théorique ou technique. L'*analyse,* au contraire, commence par supposer établie la vérité cherchée, puis elle développe les conséquences de cette hypothèse de manière à parvenir à quelque fait mathématique conforme ou contraire à des faits mathématiques précédemment démontrés. La méthode synthétique a été la première en géométrie, et elle en est demeurée le fondement. En dehors de son sens étymologique l'opposant à synthèse, le terme *analyse* (on écrit aussi *analyse mathématique*) est surtout employé pour désigner l'ensemble du calcul infinitésimal, du calcul des variations, ainsi que leurs applications et prolongements les plus divers. Une évolution se dessine actuellement dans l'analyse, l'amenant progressivement de la forme *analyse numérique,* appuyée sur les opérations de l'algèbre usuelle et sur le passage à la limite effectué sur des suites numériques, à la forme *analyse géométrique,* appuyée sur les opérations d'une algèbre plus large et sur le passage à la limite effectué sur des figures dans un espace euclidien ou non.
L'*analyse symbolique* permet de résoudre certains types d'équations différentielles ou aux dérivées partielles, en travaillant non plus sur la fonction inconnue $y(x)$, dans le cas d'une équation différentielle, mais sur la fonction $\varphi(s)$ qui s'en déduit par la transformation de Laplace $\varphi(s) = \int_0^\infty e^{-sx} y(x)\,dx$, s étant un paramètre réel ou complexe, $y(x)$ est appelée la *fonction originale,* $\varphi(s)$ est dite l'*image* (ou la *transformée*) de $y(x)$.
L'analyse symbolique a permis de justifier et d'étendre le procédé de calcul imaginé par O. Heaviside, pour résoudre certains problèmes d'électrotechnique et qu'il désignait sous le nom de *calcul opérationnel.* (→ Biblio.)
— En statistique, l'analyse purement descriptive, qui ne fait appel qu'à l'algèbre élémentaire, mais qui suppose un choix judicieux et objectif d'un coefficient ou indice propre à représenter le mieux les données numériques suivant l'usage qu'on a en vue, a connu en Italie, avec Corrado Gini et son école, son plus complet épanouissement. Mais l'analyse s'est développée avec les écoles anglo-saxonnes dans une tout autre direction, cherchant à interpréter les données au moyen de *schémas* ou *modèles,* en particulier la variabilité des données au moyen des *schémas d'urnes* ou de variables *aléatoires ;* on fait ainsi appel à des développements sans cesse nouveaux du calcul des probabilités.
A l'analyse descriptive se rattachent les diverses *moyennes* et autres valeurs *centrales,* les indicateurs de *dispersion,* les coefficients de *covariation,* etc. Les *jugements sur échantillons,* l'*estimation* sont, au contraire, imprégnés de calcul des probabilités.

Analyse chimique.

— L'*analyse chimique* peut être *qualitative* ou *quantitative* suivant qu'on recherche la *nature* ou les *proportions* des corps contenus dans un échantillon. L'analyse est *immédiate* quand on sépare les constituants d'un mélange, *élémentaire* quand on recherche ou dose les éléments d'une combinaison. L'analyse, au point de vue de la nature des substances étudiées, se classe en analyse *minérale* et analyse *organique.*

● ANALYSE MINÉRALE. Elle peut avoir pour but la recherche et le dosage de métaux ou de métalloïdes dans un minéral ou un alliage, des anions (radicaux acides) et des cations (métaux) dans un mélange de sels, ou bien de déterminer le pouvoir oxydant ou réducteur, l'acidité, l'alcalinité, etc., d'une substance. L'analyse des gaz est une analyse immédiate.
L'analyse qualitative doit toujours précéder l'analyse quantitative.
Analyse qualitative. Elle peut s'effectuer : 1° *Par voie sèche.* Ce procédé ne peut conduire méthodiquement au résultat, mais donne des indications précieuses. On effectue des essais de chauffage dans des tubes fermés ou ouverts à la partie inférieure. On note les substances volatiles et les produits d'oxydation. On réduit au chalumeau, sur un morceau de charbon de bois, la substance qui peut donner des enduits d'oxydes volatils et des boutons métalliques. On forme sur la boucle d'un fil de platine des perles de borax fondu qui prennent des colorations caractéristiques au chalumeau en présence de certains oxydes métalliques ;
2° *Par microchimie.* On traite de petites quantités de matière et l'on examine au microscope les produits cristallisés de la réaction ;
3° *Par voie humide.* Il existe une méthode systématique de recherche. Pour l'effectuer, il faut d'abord amener l'échantillon en complète dissolution en milieu aqueux, en l'attaquant au besoin par des réactifs (acides, eau régale), par fusion avec du carbonate de sodium, etc., et l'on recherche systématiquement les métaux ou cations, puis les radicaux acides ou anions. Les cations se

séparent en six groupes d'après les propriétés qu'ont leurs chlorures, sulfures, hydroxydes, carbonates, d'être solubles ou insolubles, en traitant par des réactifs appropriés (acide chlorhydrique, hydrogène sulfuré, sulfure d'ammonium, ammoniaque, etc.); enfin, il existe des méthodes de séparation des métaux dans chaque groupe. De même, les acides se séparent en plusieurs groupes suivant la solubilité des sels de baryum et d'argent, la faculté de fournir des produits volatils, etc.

Une évolution s'est manifestée récemment en chimie analytique; elle est caractérisée par l'emploi de réactifs plus ou moins spécifiques, généralement de nature organique, permettant la caractérisation rapide des éléments ou des ions; par l'emploi de faibles quantités de matière et d'un matériel approprié de dimensions réduites (micro-analyse), permettant des *réactions à la goutte* (stilliréactions) et des *réactions à la touche*, faites sur une plaque ou sur un papier-filtre épais.

Analyse quantitative. Elle peut s'effectuer de deux façons différentes, soit qu'on *pèse* des combinaisons définies de l'élément à doser : c'est l'analyse *pondérale* ou *gravimétrique;* soit qu'on détermine le *volume* d'une solution titrée d'un réactif nécessaire pour produire une réaction bien définie avec l'élément à doser : c'est l'analyse *volumétrique*. La plupart du temps, l'analyse pondérale s'effectue en *précipitant* l'élément à doser à l'état de sel pratiquement insoluble dans le milieu, en filtrant, séchant et parfois calcinant le précipité, qui est ensuite pesé sur une balance sensible. L'analyse volumétrique nécessite l'emploi d'un procédé avertissant de la fin exacte de la réaction. On utilise en général des réactions colorées, soit qu'on ajoute un *indicateur*, substance qui change de couleur en présence d'un léger excès de réactif, soit que l'un des réactifs (permanganate de potassium, iode) se trouve lui-même coloré et change de couleur tant que la réaction n'est pas terminée. Nous citerons comme exemples l'acidimétrie, l'alcalimétrie, le dosage de l'iode par l'hyposulfite de sodium. On peut aussi se fonder sur un commencement de précipitation, sur une brusque variation de conductibilité électrique, etc.

Analyse des gaz. Suivant la nature du mélange, on peut opérer par *absorption*, en traitant par des substances absorbantes convenables et en mesurant le volume restant; par *combustion*, en introduisant un excès d'oxygène et en évaluant la contraction après inflammation du mélange, et retour à la température initiale.

● ANALYSE ORGANIQUE. L'*analyse immédiate* est toujours plus ou moins délicate. On doit, dans chaque cas particulier, déterminer la méthode qui convient le mieux. On fait appel à des moyens physiques tels que la distillation fractionnée, la cristallisation, la dialyse, la chromatographie; ou à des moyens chimiques (solubilité dans les acides, les alcalis, etc., destruction ou transformation de certains constituants par des réactifs, etc.). L'*analyse élémentaire* s'effectue sur des corps chimiquement purs. Elle a pour objet de permettre la détermination de la formule brute du corps. On recherche d'abord les *éléments :* 1° les métaux, en calcinant et en examinant le résidu; 2° l'azote, les halogènes et le soufre en projetant un peu de matière sur du sodium fondu; l'azote passe à l'état de cyanure, le soufre à l'état de sulfure, les halogènes à l'état d'halogénures de sodium. On recherche ces corps.

L'analyse élémentaire a pour but : *a*) Le dosage du *carbone*, qui s'effectue en même temps que celui de l'*hydrogène* en opérant la combustion de la matière dans un tube porté au rouge où circule un lent courant d'oxygène pur. Les vapeurs traversent une colonne d'oxyde de cuivre qui occupe la moitié du tube. L'hydrogène passe à l'état d'eau, le carbone à l'état de gaz carbonique, qu'on absorbe l'une dans un tube à ponce sulfurique, l'autre dans un barboteur à potasse; *b*) Le dosage de l'azote s'effectue en brûlant la matière par de l'oxyde de cuivre et en mesurant le volume de l'azote qui se dégage. On balaie l'azote par du gaz carbonique. Cette méthode, qui est due à Dumas, est générale. Une méthode due à Kjeldahl, qui ne s'applique pas toujours, consiste à traiter la matière par de l'oléum. L'azote passe à l'état de sulfate d'ammonium.

Les halogènes sont transformés, en tube scellé, en halogénures d'argent en traitant la substance par de l'acide nitrique et du nitrate d'argent. On peut aussi minéraliser l'halogène par calcination en présence de chaux vive pure, ou par oxydation sulfochromique.

Le soufre et le phosphore donnent intégralement de l'acide sulfurique et de l'acide phosphorique par action de l'acide nitrique fumant en tube scellé.

Les métaux se dosent généralement par pesée du sulfate résultant de l'action prolongée d'acide sulfurique concentré et bouillant sur la substance organique.

L'oxygène est dosé à l'état d'oxyde de carbone; pour cela, on fait passer les gaz provenant de la pyrogénation de la substance sur du carbone pur chauffé à 1 000 °C; l'eau et le gaz carbonique provenant de la décomposition sont l'un et l'autre convertis en oxyde de carbone.

● ANALYSE ÉLECTRONIQUE. On sait que les flux d'électrons manifestent un caractère ondulatoire et peuvent être diffractés par les cristaux. Le diagramme de diffraction d'une lame cristalline, observé sur un écran fluorescent ou enregistré sur une plaque photographique, renseigne sur la disposition et les distances des atomes dans le cristal; il permet l'identification de celui-ci, même à l'état de traces. L'*analyse électronique* indique également les déformations des mailles cristallines sous des influences diverses : traitements mécaniques ou thermiques, corrosion, adsorption des gaz, etc. Alors que la spectrographie des rayons X donne surtout la structure interne du cristal, les diagrammes d'électrons concernent plutôt les couches superficielles. L'*analyse neutronique* est fondée sur les mêmes phénomènes. Mais du fait que le neutron est une particule lourde non chargée qui possède un moment magnétique, ses diagrammes fournissent des renseignements sur la place des atomes légers (ex. : H dans les molécules organiques) et dans le cas des corps ferromagnétiques.

● ANALYSE THERMIQUE. La courbe de refroidissement d'un alliage en fonction du temps, régulière s'il ne s'y produit aucune transformation, présente des brisures au passage par les températures de transformation, par suite des phénomènes exothermiques qui s'y produisent. L'analyse thermique détermine ainsi ces températures de transformation par le tracé des courbes de refroidissement.

Pour atténuer l'effet des irrégularités du refroidissement, Austen a inventé la « méthode différentielle », consistant à mesurer la différence de température entre l'alliage étudié et un autre alliage sans point de transformation, refroidis tous deux dans des conditions analogues : tout point de transformation du premier est repéré par une anomalie dans la courbe relevant cette différence en fonction du temps. (→ Biblio.)

Analyse économique.

— L'*analyse économique* s'efforce de mettre en lumière les relations fonctionnelles, les relations de cause à effet, les relations à travers le temps et l'espace qui caractérisent un phénomène économique. L'objet de l'analyse économique, le phénomène économique, présente des caractères complexes et changeants. Pour parvenir à saisir cet objet sous ses aspects divers, l'analyse économique adoptera des optiques diverses et complémentaires et des méthodes variées.

L'analyse peut être qualitative ou quantitative. La première est attentive surtout aux aspects psychologiques et sociaux, aux comportements, à leurs motivations subjectives. La seconde s'attache au mesurable; elle s'efforce de représenter les phénomènes économiques statistiquement.

Selon l'échelle envisagée, l'analyse est soit *micro-économique*, c'est-à-dire centrée sur les phénomènes individuels, la vie économique étant considérée comme une somme d'activités individuelles qu'il convient d'analyser une à une; soit *macro-économique*, c'est-à-dire préoccupée essentiellement des ensembles, des « quantités globales » (revenu national, consommation nationale, épargne nationale, etc.). La vie économique apparaît comme un faisceau d'actions et de réactions entre les quantités globales; il s'agit alors de mettre ces relations en lumière et de les expliquer.

Si l'on fait intervenir l'action du temps dans l'analyse, elle prend un caractère *dynamique;* si l'on se contente de considérer le phénomène à un instant donné, l'analyse est *statique*.

L'analyse économique peut encore se présenter comme une analyse *ex-ante** ou *ex-post**.

Enfin, selon la forme qu'elle prend, l'analyse économique peut être qualifiée de *littéraire* ou de *mathématique*. Dans ce dernier cas, l'expression mathématique vise à faciliter la recherche par plus de clarté dans l'énoncé des problèmes et des solutions. Les mathématiques permettent d'exprimer des relations compliquées, de les manier plus facilement; elles sont indispensables dans l'utilisation des méthodes statistiques*.

Analyse des tâches.

— Une des applications importantes de l'*analyse des tâches* est connue sous le nom de « qualification du travail », qui a pour objectif de déterminer la valeur relative des différentes tâches dans une entreprise ou dans une profession, et la fixation du juste salaire pour ces différentes tâches. Les autres applications de l'analyse des tâches sont : la sélection, la formation, la promotion, la sécurité, l'orientation.

● *Analyse du travail administratif* ou *de bureau.* Elle est destinée à connaître le mode de travail d'une entreprise, d'un service ou d'une fonction. L'analyse doit se faire sur place et en deux temps. D'abord l'analyse par poste de travail, ou « statique », consistant à rechercher avec détail et objectivité tous les travaux effectués par un employé, en répondant pour chaque opération aux questions : quoi, pourquoi, quand, comment, combien, en combien de temps? Un employé ne fait généralement qu'une partie d'un travail. Ayant analysé les divers employés concourant à un même circuit administratif, on se sert de ces analyses pour établir une analyse par circuit, ou « analyse dynamique », permettant de s'assurer qu'on a saisi tous les stades de la vie d'un document, de sa création à sa destruction. L'analyse dynamique s'accompagne d'une représentation schématique : graphiques Planus, Hijmans, viennois, etc.

● *Analyses du travail technique.* Ces analyses ont surtout été codifiées par la technique de la simplification* du travail. Elles sont destinées à étudier les circuits de matières, les cycles de fabrication, le détail des opérations, que celles-ci soient manuelles ou effectuées sur des machines. La codification adoptée met en évidence, d'une part, les opérations, les attentes, les transports, les contrôles; d'autre part, elle attire l'attention d'une manière simple sur les critiques à appliquer au processus actuel et sur le principe des remèdes à rechercher. On distingue principalement : l'analyse générale d'un cycle de fabrication, l'analyse individuelle pour le travail fait à la main, l'analyse pour le travail main-machine, l'analyse multiple, pour étudier la coordination entre les différents membres d'une équipe.

L'analyse du travail fait souvent appel à des techniques, à des prises de mesures telles que chronométrage, méthode M. T. M., observations instantanées, etc.

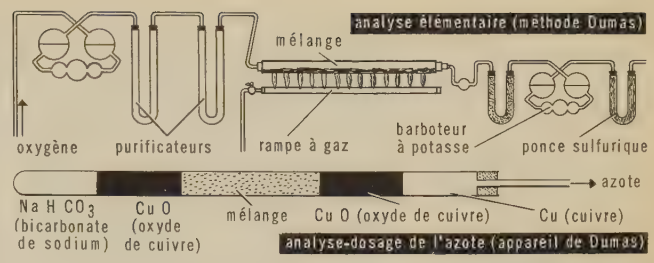

schéma d'**analyse** organique

Analyse de la beauté (*Analysis of Beauty*), ouvrage de Hogarth (1753). Après avoir défini les principes fondamentaux qui produisent la grâce ou la beauté, l'auteur s'attache à démontrer la supériorité de la *ligne serpentine* sur la *ligne droite*.

ANALYSER v. tr. Faire une analyse; décomposer un tout en ses parties : *Analyser l'eau d'une source.* || Résumer méthodiquement un texte, un livre, etc. || — *Fig.* Étudier, examiner dans le détail : *Elle ne s'analysait pas, elle était trop passionnée pour savoir ce qu'elle pensait* (R. Rolland).

ANALYSEUR n. m. Celui qui pratique l'analyse (le plus souvent péjor.) : *Nous autres, analyseurs, rien de ce qui se passe en nous ne nous échappe* (Barrès).
— Cybern. *Analyseur différentiel,* nom donné aux premières calculatrices électroniques analogiques, conçues sur le modèle d'un appareil imaginé par Vannevar Bush, et dont le but était de résoudre des équations différentielles. (Le principe consiste à construire un circuit électrique avec mailles, inductances, capacités, qui soit régi par l'équation même que l'on entend résoudre. Cette résolution se réduit alors à la lecture des courants dans les différents éléments du circuit.)
— Electro-acoust. *Analyseur de son,* appareil permettant de déterminer la structure spectrale d'un son. || *Analyseur de vibration,* appareil permettant de déterminer la structure spectrale d'une vibration mécanique.
— Electron. *Analyseur d'onde,* appareil destiné principalement à l'étude des formes d'onde des réseaux de distribution (courant et tension), des harmoniques créés par les installations (machines à souder, groupes rotatifs, éclairage, etc.), ainsi qu'à l'analyse des spectres de fréquences d'origine acoustique, vibratoire, etc.
— Physiq. Système optique permettant de déterminer l'état de polarisation d'une lumière. (Les prismes de Nicol, de Glazebrook, les pellicules « polaroïds », les tourmalines, sont des analyseurs rectilignes.)
— Psychol. Appareil organique qui analyse le monde extérieur. (La rétine et l'oreille sont des analyseurs dépendant du système nerveux. Les segments inférieurs du système nerveux commandent les analyseurs inférieurs [thermiques, mécaniques, réflexes simples]; les segments supérieurs [grands hémisphères cérébraux] commandent l'analyse supérieure [réflexes* conditionnés, activité* nerveuse supérieure]. Il existe également des analyseurs internes, analysant les impressions qui émanent de l'organisme lui-même (cénesthésie, kinesthésie, sens de l'équilibre].)

ananas

Analysis of Mind (*Analyse de l'esprit*), ouvrage de lord Bertrand Russell (1921), où il expose ses idées psychologiques. Il insiste sur les *données des sens,* car, pour lui, les phénomènes psychiques dépendent étroitement des physiologiques. Au terme de ces analyses, il inclinerait en faveur du matérialisme, mais s'y refuse, estimant les preuves insuffisantes.

analysis situs. Math. V. TOPOLOGIE.

ANALYSTE n. et adj. Personne qui est versée dans l'analyse, surtout l'analyse mathématique : *Newton fut un profond analyste.* || Personne qui pratique l'analyse : *La vérité profonde de l'être échappe* [...] *à nos analystes minutieux* (Ed. Jaloux). || Chimiste qui fait spécialement des analyses. || Syn. de PSYCHANALYSTE.

ANALYTIQUE adj. Qui procède par voie d'analyse : *La méthode de recherche est nécessairement analytique* (Goblot). *Les deux premiers* [feuillets] *étaient consacrés au récit analytique du rêve, avec les détails caractéristiques dont il se souvenait* (R. Martin du Gard).
— Chim. *Chimie analytique,* partie de la chimie qui traite de l'analyse immédiate et de l'analyse élémentaire.
— Linguist. *Langues analytiques,* langues qui semblent procéder par analyse (par oppos. à langues *synthétiques*), c'est-à-dire qui expriment les diverses idées et les rapports qui les lient entre elles, par des mots distincts : *Le français est une langue analytique.* (L'absence, ou du moins le nombre très réduit des cas, le peu d'importance des flexions qui marquent le genre et le nombre, l'emploi fréquent des prépositions, articles et adjectifs déterminatifs, le recours plus fréquent aux verbes auxiliaires, une construction obligatoire qui assigne à chaque mot une place fixe : tels sont les principaux caractères des langues analytiques.)
— Math. *Géométrie analytique,* application de l'algèbre à la géométrie*. || *Fonction analytique,* fonction d'un nombre quelconque de variables réelles ou complexes, $x, y, z...$, qui, dans le voisinage d'un système de valeurs $x_0, y_0, z_0...$, peut être développée en série entière ordonnée suivant les puissances de $x - x_0$, $y - y_0$, $z - z_0$, etc., convergente tant que les modules de ces différences ne dépassent pas certaines limites. (Au voisinage du système de valeurs considérées des variables, la fonction possède des dérivées partielles ayant une valeur unique.) || *Prolongement analytique,* opération consistant à étendre le domaine d'existence d'une fonction de la variable complexe définie au voisinage d'un point par un développement taylorien.
— Philos. *Jugement analytique,* se dit, depuis Kant, des jugements dans lesquels la notion du sujet renferme logiquement et nécessairement l'attribut ou prédicat. Il suffit donc d'analyser l'un des termes pour en tirer l'autre.
◆ N. f. Philos. *Analytique des principes,* chez Kant, théorie des principes de l'entendement et de leur application aux phénomènes. || *Analytique de la raison pratique, du beau, du sublime,* exposé des principes qui servent à déterminer les idées du devoir, du beau, du sublime. || *Analytique transcendentale,* nom donné par Kant à la partie de la *Critique de la raison pure* qui a pour objet de décomposer toute notre connaissance dans les éléments purs ou *a priori* qu'y apporte l'entendement.

Analytiques (PREMIERS et SECONDS). Une des parties de l'*Organon* d'Aristote. Aristote a le premier, dans les *Analytiques,* conféré au raisonnement déductif la forme rigoureuse qu'il a, depuis, toujours conservée.

ANALYTIQUEMENT adv. De façon analytique.

ANAMELECH ou **ANAMMELECH,** une des idoles des Sépharvaïtes, symbolisant le principe femelle du Soleil, dont Adramélech* représentait le principe mâle.

ANAMÉSITE n. f. Pétrogr. Dolérite à minéraux de moins de 1 mm.

ANAMIRTE n. m. Liane qui donne un fruit connu sous le nom de *coque du Levant* (*Anamirta cocculus*). [Ce fruit renferme, dans le péricarpe, un principe amer et vomitif, la *ménispermine,* et dans l'albumen un principe vénéneux, la *picrotoxine,* utilisé comme stupéfiant du poisson; on utilise aussi ce fruit dans la fabrication de la bière, à la place du houblon.]

ANAMNÈSE n. f. (gr. *anamnêsis,* commémoration). Liturg. Prière de la messe, qui suit l'élévation et rappelle le souvenir de la Rédemption; elle commence par ces mots : *Unde et memores...*
— Méd. Renseignements tirés des souvenirs que le médecin provoque chez le malade et dans son entourage, et concernant toutes les circonstances qui ont précédé l'état actuel.

ANAMNESTIQUE adj. Méd. Qui appartient à l'anamnèse. || *Signes anamnestiques* ou *commémoratifs,* se dit (par oppos. à *signes actuels* ou *présents*) de toutes les conditions antérieures à l'état actuel d'une maladie.

ANAMNIÉ, E, ANAMNIOTE ou **ANAMNIEN, ENNE** adj. et n. m. pl. Se dit des animaux (poissons, amphibiens) dont les embryons n'ont pas d'amnios.

ANAMORPHOSE n. f. (gr. *ana,* qui marque retour vers, et *morphê,* forme). Opt. Phénomène qui se produit lorsque la grandeur apparente de l'image d'un objet n'est pas la même horizontalement et verticalement. (On peut en particulier obtenir ce phénomène, utilisé dans le Cinémascope*, à l'aide de miroirs ou de lentilles cylindriques ou toriques.) || *Par extens.* Image grotesque, difforme, d'un objet, donnée par un miroir courbe.
— Math. Transformation d'une figure, dans laquelle les abscisses et les ordonnées sont multipliées par des facteurs différents.

ANAMORPHOSEUR adj. Opt. Qui produit l'anamorphose : *Objectif anamorphoseur.*

ANANABASIE n. f. (préf. priv. *an,* et gr. *anabasis,* marche en arrière). || Neurol. Impossibilité de marcher, intermittente, souvent de nature obsessionnelle.

ANANAS [na ou nas] n. m. (du guarani, par l'intermédiaire de l'esp.). Plante basse, originaire d'Amérique, qui fournit un excellent fruit. || Fruit de l'ananas.
— Hortic. Variété de grosse fraise cultivée.
— ENCYCL. Les *ananas* cultivés sont des plantes vivaces, à feuilles épineuses, dont le fruit est surmonté d'un bouquet de petites feuilles. Découvert au Brésil par Jean de Léry en 1555, l'ananas passa d'abord en Angleterre, et ce n'est que sous Louis XV, vers 1733, qu'il fut cultivé pour la première fois en France, où on le voyait dans les jardins royaux et sur la table de quelques grands seigneurs. L'ananas cru ou conservé se mange par tranches, saupoudrées de sucre et légèrement arrosées de kirsch ou de rhum. On utilise aussi ce fruit délicieux en confiserie; on en fait également des confitures et d'excellentes conserves. (Nom sc. : *Ananassa comosus.* Le genre [sept espèces] fait partie de la famille des broméliacées.)

ANANASTASIE n. f. (gr. *ana,* de nouveau, et *astasie*). Neurol. Astasie intermittente, souvent de nature obsessionnelle.

ANANCHYTE [kit] n. f. (du gr. *anankein,* serrer). Pierre des magiciens pour la divination par le cristal ou les miroirs.

ANANCHYTES [kitɛs] n. m. Oursin fossile de la craie, des plus communs. (Le genre date de la fin du Crétacé et appartient au groupe des *spatangues,* qui présentent une symétrie bilatérale.)

ĀNANDA, cousin et disciple du Bouddha Çākyamuni. Il devint moine à Rājagriha et détermina le Bouddha à fonder des couvents de nonnes. Devenu son « disciple servant » vers 504 av. J.-C. (?), il ne le quitta plus jusqu'à son *nirvāna* (478). Lors des conciles qui suivirent il aurait été expulsé, puis réintégré dans la communauté bouddhique. Il en devint le personnage principal et fut le continuateur du Bouddha. Il atteignit la qualité de saint (*arhant*), et de nombreuses sectes bouddhiques prétendent avoir hérité de son enseignement direct. On lui devrait la première rédaction des textes fondamentaux du bouddhisme Theravada.

anamorphose

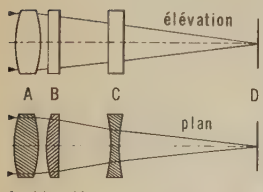

A. objectif
B. lentille cylindrique plan-convexe
C. lentille cylindrique biconcave
D. plan-image

1. vue avec un objectif normal
2. vue anamorphosée par l'Hypergonar de Chrétien
3. vue restituée à la projection (pour une même distance le champ est agrandi)

Phot. Vincent.

ĀNANDA MAHIDOL, roi de la Thaïlande, (Heidelberg 1925 - Bangkok 1946). Fils du prince Mahidol de Songkhla (mort en 1929), il succéda en 1935 à son oncle Prajadhipok, qui avait abdiqué, et régna sous la direction d'un conseil de régence. Il mourut des suites d'une blessure causée par un coup de feu dans son palais. Son frère, Bhumipol Adulyadet, âgé de dix-huit ans, lui succéda sous la tutelle d'un conseil de régence.

ANANGIOPLASIE n. f. (préf. priv. *an,* gr. *angeion,* vaisseau, et *plassein,* former). Tératol. Insuffisance congénitale de formation du système vasculaire, entraînant un défaut du développement général, avec arriération et parfois nanisme.

ANANIAS ou **ANANIE,** personnage cité par le livre de Tobie. — Personnage appartenant à la partie didactique du livre de Daniel. Jeté par ordre de Nabuchodonosor dans un brasier, pour avoir refusé d'adorer le monarque, il en ressortit sain et sauf, par suite de la protection de Yahvé. — Nom d'un chrétien de Jérusalem, qui, pour avoir menti à l'apôtre Pierre, mourut subitement avec son épouse Saphira. — Chef de la communauté chrétienne de Damas, qui, selon les Actes des Apôtres, révéla sa vocation à Saul (saint Paul). Martyr à Damas. (Fête le 25 janvier.)

ANANIAS, dit aussi **YOHANAN,** grand prêtre des Juifs, persécuteur des chrétiens; il fit souffleter l'apôtre Paul allant plaider sa cause devant le Grand Conseil des Juifs.

ANANÏINO (CIVILISATION D'), civilisation qui remplaça celle de Fatianovo, et qui dura jusqu'au IIe s. av. J.-C. Elle est surtout d'origine sibérienne et peut être considérée comme le point culminant de la civilisation préhistorique dans le nord de la Russie, d'après P. Kovalevski.

ANANKÊ, mot gr. signifiant *destin, nécessité, fatalité,* et qui a passé dans la langue littéraire. (Il sert d'épigraphe à *Notre-Dame de Paris,* de Victor Hugo.)

ANAPEIRATIQUE adj. (du gr. *anapeirân,* essayer de nouveau). Neurol. Se dit d'une paralysie consécutive à la répétition prolongée de certains mouvements.

ANAPÈRE n. m. Mouche pupipare à ailes courtes et étroites, qui vit en parasite sur les hirondelles et les martinets. (Ordre des diptères brachycères, famille des hippoboscidés.)

ANAPESTE n. m. et adj. (gr. *anapaistos,* frappé à rebours [parce que l'accent métrique est sur le deuxième demi-pied et non sur le premier, comme dans l'hexamètre dactylique]. Métriq. anc. Pied composé de deux brèves et d'une longue (⏑ ⏑ —). [L'*anapeste* est l'opposé du *dactyle.*] ‖ *Par extens. Les anapestes,* dans la comédie grecque, expression qui désigne, en raison du rythme employé, le morceau principal de la parabase. (Il consistait en une sorte de discours du coryphée au public.)

— ENCYCL. Le rythme des *anapestes* est un rythme de marche. Les anapestes dits « de marche » étaient employés dans des chants militaires doriens, puis dans certaines parties de la tragédie et de la comédie. Les anapestes « lyriques », de structure plus libre, sont employés dans des chants plaintifs et solennels, et pourraient se comparer au rythme des marches funèbres.

ANAPESTIQUE adj. Métriq. anc. Se dit d'un rythme où domine l'anapeste.

— Versific. franç. Se dit parfois d'un vers où la tonique apparaît sur la troisième syllabe, après deux syllabes atones ou faiblement accentuées. Ex. :

⏑ ⏑ ⏊ ⏑ ⏑ ⊥ ⏑ ⏑ ⊥ ⏑ ⏑ ⊥
Vous mourûtes aux bords | où vous fûtes laissée.
(Racine.)

— ENCYCL. Il n'est pas question, en français, de faire assumer aux signes quantitatifs la valeur stricte qu'ils ont dans une versification régie par la quantité, comme celle des Grecs et des Latins; mais c'est la constatation de faits de cet ordre qui a conduit à dire que le français avait un rythme anapestique ou iambique, c'est-à-dire ascendant, rarement dactylique ou trochaïque, c'est-à-dire descendant.

ANAPHASE n. f. (gr. *ana,* en remontant, et *phase*). Cytol. Troisième phase de la mitose*, caractérisée par le clivage des centromères et l'ascension polaire des deux chromatides de chaque chromosome.

ANAPHORE n. f. (gr. *anaphora,* reprise). Styl. Espèce particulière de répétition, qui consiste à recommencer par le même mot divers membres d'une phrase, afin de renforcer l'énoncé ou de réaliser une symétrie. (Ex. : *Mon bras qu'avec respect toute l'Espagne admire | Mon bras qui tant de fois a sauvé cet empire...* [Corneille].)

— Liturg. Prière eucharistique, qui, dans le rite grec, correspond au *canon* romain.

ANAPHORÈSE n. f. (gr. *anaphorêsis,* transport en haut). Chim. Phénomène de migration des granules colloïdaux en suspension dans un liquide, sous l'influence d'un champ électrique, quand le déplacement entraîne les granules vers l'anode. (La migration vers la cathode s'appelle *cataphorèse.*)

ANAPHORIQUE adj. Mécan. Se dit de tout ce qu'on peut faire mouvoir par le moyen de l'eau : *Horloge, orgue anaphorique.*

— Styl. Se dit d'un mot qui reprend l'idée exprimée par un terme antérieur. (Ainsi le pronom *la* dans : *Ma mère, je* LA *vois,* ou dans : *Je donne mon épée à qui* LA *veut.*)

ANAPHRODISIAQUE adj. Atteint d'anaphrodisie.

◆ Adj. et n. m. *Substance anaphrodisiaque,* substance qui produit ou est censée produire l'anaphrodisie, comme le camphre, le nénuphar et, en général, tous les vaso-constricteurs. (Les amphétamines ont également une action inhibitrice sur le désir sexuel.)

ANAPHRODISIE n. f. (*a* priv., et gr. *Aphroditê,* Vénus). Méd. Absence de désirs sexuels, ou absence d'orgasme.

— ENCYCL. Gynécol. L'*anaphrodisie,* ou *frigidité,* est fréquente, en particulier chez la femme (rapport Kinsey). L'absence d'orgasme peut relever de causes diverses, soit d'une infection ou d'une malformation qui rend le coït douloureux, soit d'une inhibition psychique, soit d'une incompréhension des partenaires. L'absence de tout désir a le plus souvent un substratum mental.

ANAPHYLACTIQUE adj. Physiopathol. Qui a trait à l'anaphylaxie. ‖ *Choc anaphylactique,* ensemble des manifestations violentes qui se produisent après la pénétration d'une substance, en général par voie parentérale, chez un animal ou chez un homme sensibilisé à cette même substance. ‖ *Etat anaphylactique,* état de sensibilisation qui permet le choc anaphylactique. (L'animal ou l'homme a été *sensibilisé* par un antigène qui a développé des anticorps dans son organisme. Chaque fois que l'antigène pénétrera de nouveau dans cet organisme, le conflit entre antigène et anticorps déterminera un choc anaphylactique.)

ANAPHYLACTISER v. tr. Physiopathol. Action de sensibiliser l'organisme à un poison.

ANAPHYLACTOÏDE adj. Physiopathol. Qui ressemble à un phénomène anaphylactique, sans en avoir forcément l'origine.

ANAPHYLAXIE n. f. (gr. *ana,* en sens contraire, et *phulaxis,* protection). Etat d'un être vivant qui, sensibilisé par l'introduction d'une substance dans son organisme, est susceptible de réagir violemment à l'introduction ultérieure d'une nouvelle dose, même minime, de cette substance.

— ENCYCL. Physiopathol. C'est Richet et Portier, en 1902, qui mirent en évidence la sensibilité d'un animal pour une protéine déterminée, lorsque cet animal a été « préparé » par une injection antérieure de la même protéine. Si l'on injecte à un chien 0,10 cm³ d'extrait de tentacules d'actinies (actino-congestine), il reste indifférent; mais si, trois semaines après, on lui injecte la même dose d'extrait ou même une dose 20 fois plus faible, il présente des phénomènes de choc impressionnants, qui rapidement amènent la mort. Cette seconde injection est appelée *injection déchaînante.*

Ce phénomène était contraire aux conceptions jusqu'alors admises, imprégnées des idées sur l'immunité. Ce chien, au lieu d'être immunisé par la première dose reçue trois semaines auparavant, est, au contraire, *sensibilisé.* Richet et Portier appelèrent ce phénomène *anaphylaxie* (contraire de la protection).

Les substances les plus diverses peuvent sensibiliser. La sensibilisation est rigoureusement spécifique. Chaque espèce animale réagit d'une façon particulière. L'état anaphylactique est dû aux *anticorps* développés dans l'organisme à la suite de l'introduction de l'*antigène.* Le *choc anaphylactique,* qui suit l'injection déchaînante, s'explique par une réaction entre l'antigène et les anticorps dont il a provoqué l'apparition.

L'homme, comme l'animal, peut présenter un choc anaphylactique à une substance introduite dans son organisme (par exemple, au sérum de cheval) s'il a été sensibilisé par une ou plusieurs injections antérieures de la même substance. Le choc anaphylactique, chez l'homme, se traduit par une chute de la pression artérielle, un état lipothymique, avec, fréquemment, urticaire et dyspnée. (→ Biblio.)

ĀNANDA MAHIDOL

ANAPLASIE n. f. (gr. *ana,* en sens contraire, et *plassein,* former). Pathol. Altération des caractères des cellules, qui tend à les rapprocher de l'état des cellules primitives ou embryonnaires : *L'anaplasie s'observe dans les leucoses et les tumeurs malignes.*

ANAPLASMOSE n. f. Art vétér. Maladie infectieuse inoculable, due à des parasites du sang appartenant au genre *anaplasma* et transmise par des ixodes. (Observée chez les bovins, les ovins et les caprins, elle se traduit par une anémie intense et, parfois, par un subictère, qui mènent les animaux malades à la cachexie.)

ANAPLASTIE n. f. (du gr. *anaplassein,* refaire). Chirurg. Réparation d'une partie mutilée, le plus souvent par autogreffe.

ANAPLASTIQUE adj. Chirurg. Relatif à l'anaplastie.

ANÁPLI. V. NAUPLIE.

ANAPNOGRAPHE n. m. (gr. *anapnoê,* respiration, et *graphein,* décrire). Spiromètre* qui inscrit sur une bande de papier les résultats donnés par la mesure volumétrique des gaz inspirés et expirés au cours de la respiration.

ANAPODOTON n. m. (mot gr. signif. *non rendu*). Rupture de symétrie dans la construction d'une phrase complexe. (Ex. : *Si vous rejetez ma proposition, comme vous semblez en avoir l'intention — si c'est là votre dernier mot —, je prendrai les mesures nécessaires.*)

ANAPTOMORPHUS [fys] n. m. Lémurien fossile de l'Eocène de l'Amérique du Nord, voisin du tarsier actuel et remarquable par son crâne arrondi, relativement très volumineux.

ANAPTYCTIQUE adj. Linguist. Relatif à l'anaptyxe : *L' « u » anaptyctique dans le latin « saeculum ».*

ANAPTYXE n. f. (gr. *anaptuxis,* développement). Développement d'une voyelle parasitaire, qui facilite l'articulation d'un mot : *Le latin « periculum », comparé à « periclitari », offre un phénomène d'anaptyxe.* (V. aussi SVARABHAKTI.)

ANAR n. m. Arg. Anarchiste.

ANARCHIE n. f. (gr. *anarkhia,* absence de commandement). Situation d'un peuple qui n'a plus de gouvernement ou dont le gouvernement n'a pas ou n'a plus l'autorité nécessaire pour arbitrer les antagonismes politiques, économiques ou sociaux, ou pour assurer la domination d'un des groupes en présence sur les autres : *Sombrer dans l'anarchie. Il est plus facile d'ériger une république sans anarchie, qu'une monarchie sans despotisme* (Napoléon Ier). ‖ Système politique ou social suivant lequel l'individu doit être émancipé de toute tutelle gouvernementale. ‖ *Par anal.* Absence de règles : *Ceux qui veulent faire de l'anarchie en littérature, sous prétexte de nouveau, tombent dans le contresens* (Lautréamont). ‖ *Par extens.* Désordre, confusion : *Il me faut, comme à l'univers, un Dieu qui me sauve du chaos et de l'anarchie de mes idées* (Rivarol).

— ★ *révolte, individualisme, liberté, droit naturel, Bakounine, attentat/ Etat, légalité.*

— ENCYCL. V. ANARCHISME.

ANARCHIQUE adj. Relatif à l'anarchie : *Etat anarchique de l'économie. Des littérateurs anarchiques* (Chateaubriand).

Phot. Keystone.

Le 9 décembre 1893, à Paris, l'**anarchiste** Vaillant lance une bombe en pleine séance de la Chambre des députés. Beaucoup de bruit et de fumée, quelques blessés. Le président Dupuy annonce : « Messieurs, la séance continue ». Dessin d'Amato pour « l'Illustration ».

ANARCHIQUEMENT adv. De façon anarchique : *Il travaillait comme il eût joué, anarchiquement, individuellement, sans tenir aucun compte des besoins des pays ou de l'époque* (P. Morand).

ANARCHISANT, E adj. et n. Qui a des sympathies pour l'anarchie : *Ce groupe d'intellectuels anarchisants qui éditaient « l'Elan rouge »* (R. Martin du Gard).

ANARCHISME n. m. Idéologie, doctrine qui préconise la suppression de l'État, quelles que soient les conditions historiques.

— Encycl. L'*anarchisme* est la doctrine de la liberté absolue et le refus systématique du pouvoir établi. Ses aspects sont divers. Certains sophistes, ainsi que la secte des cyniques l'illustrèrent. Platon le mentionne dans *la République*. Rousseau lui fournit sa conception d'un homme bon et libre par nature, corrompu par la société. Trois courants idéologiques se dégagent de l'étude de l'anarchisme : l'*anarchisme chrétien*, développé surtout hors de France (Tolstoï) ; l'*anarchisme individualiste* (Lorulot) ; l'*anarchisme communiste*, qui l'emporta en France. Parmi les théoriciens, Proudhon apparaît comme le « père de l'anarchisme ». Rendre les hommes égaux et libres par la suppression de la propriété privée, source de l'oppression, et du gouvernement, instrument de l'oppression, tel est l'objectif. A sa suite, deux Russes, Bakounine et Kropotkine, et deux Français, Elisée Reclus et Jean Grave, posent les fondements d'une société sans contrainte, où l'individu, libéré de toute entrave, assumera toutes ses responsabilités librement. La société anarchiste sera une « fédération de libres associations », chacun se liera par contrat à sa guise et se déliera de même, la moralité individuelle et l'esprit d'entraide assurant l'équilibre d'une telle société. « Ma liberté ou, ce qui revient au même, ma dignité d'homme consiste à n'obéir à aucun autre homme, à ne déterminer mes actes que conformément à mes convictions propres », écrit Bakounine. Plus près de nous, un *néo-anarchisme* s'est élaboré. Ses grandes lignes sont précisées dans le programme de la Fédération anarchiste : socialisation des moyens de production, institution de coopératives de production, associations artisanales, répartition égalitaire des richesses, chacun ayant accès directement aux produits surabondants, la monnaie et le rationnement assurant la distribution des autres. Les perspectives générales restent fédératives. Le passage de l'état actuel de la société à l'état désiré se réalisera par la violence : « La génération actuelle doit détruire tout ce qui existe sans distinction et aveuglément, avec cette seule pensée : le plus possible et le plus vite possible » (Bakounine). A la limite, le concept de société anarchiste apparaît comme contradictoire. Certains militants se prétendant seuls véritables anarchistes, et s'opposant par là aux théoriciens, rejettent le concept même d'une société et refusent la société anarchiste fédérative elle-même. La révolution reste alors le seul objectif. Certaines philosophies modernes contiennent des ferments de morale anarchiste : philosophie de Nietzsche, de Schopenhauer, existentialisme, etc. (→ Biblio.)

ANARCHISTE n. et adj. Personne qui est contre toute autorité ; partisan de l'anarchie : *Les vrais anarchistes sont ceux qui sont impatients d'avoir toujours obéi, et qui sont incapables de commander* (Lamartine).

— Encycl. Dr. pén. Les actes de violence commis par les anarchistes, l'apologie de ces actes, la provocation des militaires à la désobéissance constituent les *menées anarchistes*, sévèrement réprimées par une série de dispositions législatives intervenues de 1892 à 1894, en vue de mettre fin aux multiples attentats commis à la fin du XIXe s. par des anarchistes et des agents provocateurs. L'emploi des moyens légaux était, aux yeux de certains anarchistes, l'abdication de leur droit ; c'est par la terreur, par les violences qu'ils devaient combattre la société moderne (attentat de Vaillant à la Chambre en 1893, meurtre du président Carnot en 1894).

anarchiste (parti), expression souvent utilisée, à diverses époques et en différents pays, par les gouvernements pour désigner indifféremment leurs adversaires d'extrême gauche. C'est le nom porté officiellement par l'organisation politique fondée par Bakounine après sa rupture avec les socialistes allemands, au lendemain du congrès de La Haye (1872). Depuis, de nombreux groupes ont porté ce nom en France, inspirés par les thèses de Sébastien Faure, Jean Grave, Lecoin. Le journal *le Libertaire* est l'organe principal du mouvement. (V. anarchisme.)

En Espagne, les anarchistes de Catalogne, bastion de la *Fédération anarchiste internationale*, prirent en 1937 la tête de la résistance à la révolution nationaliste et entraînèrent les syndicats dans la lutte. Appuyés par le *P. O. U. M.* (Parti ouvrier d'unification marxiste), organisation communiste d'opposition, violemment hostile à Staline et sans liens avec Trotski, ils réalisèrent en Catalogne et en Aragon la première tentative très poussée de collectivisme libéral : ils imposèrent l'égalité des rémunérations, mirent en œuvre la réforme agraire, réorganisèrent de nombreuses communes sur un plan collectiviste et firent prendre en main les usines par des conseils d'entreprise ouvriers. L'œuvre de la révolution anarchiste fut détruite en Aragon par l'intervention violente des brigades communistes, et en Catalogne par la victoire nationaliste. (V. nihiliste.) [→ Biblio.]

ANARCHO n. m. Arg. Anarchiste.

ANARCHO-SYNDICALISME n. m. Anarchisme qui attribue aux syndicats le premier rôle dans la lutte revendicative. (V. syndicalisme.)

ANARCHO-SYNDICALISTE adj. Relatif à l'anarcho-syndicalisme.

◆ N. Partisan de l'anarcho-syndicalisme.

ANARGYRES n. m. pl. (gr. *anarguros*, pauvre). Nom donné aux saints médecins Côme et Damien, qui soignaient gratuitement les malades.

ANARHYNQUE n. m. (gr. *ana*, en haut, et *rugkhos*, bec). Oiseau gris et blanc, voisin des pluviers, qui habite la Nouvelle-Zélande. (Famille des charadriidés.)

— Encycl. L'*anarhynque* à front blanc (*Anarhynchus frontalis*) est peut-être le plus curieux de tous les oiseaux, à cause de la forme de son bec, dont l'extrémité est fortement déjetée vers la droite.

ANARRHINUM [nɔm] n. m. Plante de 20 à 80 cm de hauteur, à fleurs bleu cendré, commune dans les régions granitiques situées au S. de la Loire. (Famille des scrofulariacées.)

ANARRHIQUE n. m. (gr. *anarrikhan*, grimper). Poisson osseux, voisin de la blennie, remarquable par sa formidable denture, faite de canines et de molaires.

— Encycl. L'*anarrhique loup* (*Anarrhichas lupus*) des mers boréales est commun dans

la mer du Nord ; il est pêché pour sa chair et pour sa peau granuleuse et solide, bonne pour la maroquinerie. C'est un poisson extrêmement vorace et agressif. Il attaque l'homme à l'occasion et le mord cruellement.

ANARTA ou **ANARTE** n. f. Petite noctuelle d'Europe, aux ailes ornées de couleurs vives, et dont la chenille vit sur les bruyères et les airelles. (Le genre fait partie des lépidoptères, famille des noctuidés.)

ANARTHRIE n. f. (*an* priv., et gr. *arthron*, articulation). Neurol. Trouble du langage consistant dans l'impossibilité d'articuler les sons.

— Encycl. Dans son sens restreint et aussi le plus habituel, *anarthrie* désigne un trouble qui contraste avec l'intégrité motrice des organes de la phonation. Il est alors presque toujours associé à un certain degré d'aphasie sensorielle, réalisant avec celle-ci l'aphasie de type Broca. A titre exceptionnel, l'anarthrie peut exister isolément. Ce trouble correspond classiquement à une lésion du pied de la 3e circonvolution frontale, mais il peut être réalisé par des lésions d'une zone beaucoup plus vaste, centrées sur la région lenticulaire. Il s'agit toujours d'une lésion hémisphérique gauche, du moins chez les droitiers.

ANAS [nas] n. m. Nom scientif. du canard.

ANAS. Géogr. anc. Nom gréco-romain d'un fleuve d'Espagne, devenu, avec le préfixe arabe *wād* (cours d'eau), le Guadiana (*wādi Anas*).

ANASARQUE n. f. (gr. *ana*, à travers, et *sarx, sarkos*, chair). Pathol. Infiltration généralisée de sérosité dans le tissu cellulaire sous-cutané, provoquant un gonflement de tout le corps (œdème).

— Obstétr. *Anasarque fœto-placentaire de Schridde*, anasarque énorme, avec ascite, hépato- et spléno-mégalie, observée chez les fœtus prématurés mort-nés ou vivant quelques heures, s'accompagnant d'un œdème du placenta et considérée actuellement comme un accident de l'érythroblastose.

— Encycl. Dans l'*anasarque*, la peau est luisante, tendue et pâle. Au début, l'infiltration occupe les parties les plus déclives, et celles dans lesquelles le tissu cellulaire est le plus abondant et le plus lâche (malléoles, paupières, organes génitaux). La peau conserve l'empreinte du doigt ou des reliefs appliqués contre elle (plis des draps, etc.). L'anasarque est, dans l'immense majorité des cas, liée à une maladie des reins (mal de Bright), à l'insuffisance cardiaque, aux cirrhoses ou aux cachexies.

Le traitement de l'anasarque est celui des maladies qui lui ont donné naissance. Sa thérapeutique comporte l'emploi du régime sans sel. Elle nécessite parfois des ponctions ou des mouchetures, pour soulager le malade en évacuant une partie du liquide.

— Art vétér. Chez le *cheval*, la maladie se traduit par l'apparition simultanée de taches hémorragiques sur les muqueuses, et d'œdème envahissant des membres, du tronc et de la tête. Souvent constatée au cours ou à la suite de la gourme, elle est considérée comme une manifestation d'allergie.

L'anasarque du *bœuf* est surtout signalée dans le sud-ouest de la France. Elle se manifeste au début par un important œdème des membres et des parties déclives du corps, puis par un épaississement du tégument, qui présente parfois des ulcérations ; l'animal finit par mourir de cachexie. La cause est encore mal connue.

ANASCITIQUE adj. Pathol. Qui ne s'accompagne pas d'ascite : *Cirrhose anascitique.*

ANASPIDACÉS n. m. pl. (*an* priv., et gr. *aspis, -idos*, bouclier). Ordre de crustacés malacostracés de caractères très primitifs, présentant de grandes analogies avec certains fossiles du Carbonifère et du Permien. (Ils n'ont pas de carapace ; tous les segments du tronc sont distincts l'un de l'autre ; leurs pattes thoraciques sont munies chacune d'un exopodite. On ne les connaît actuellement qu'en Australie et en Tasmanie, où ils vivent dans l'eau douce, et en Europe centrale, où le genre *bathynella* vit dans les eaux souterraines.)

ANASPIDES n. m. pl. Ordre de mollusques gastropodes opisthobranches, ne comprenant que les familles des *acéridés* et des *aplysiidés*. (Ces animaux ont une coquille peu développée, fragile, des parapodies natatoires, mais sont dépourvus de bouclier céphalique avec lobes surplombant le dos.)

ANASPIDÉS n. m. pl. Ordre de poissons placodermes très primitifs, sans yeux, ni dents, ni nageoires paires, du Silurien supérieur. (Principaux genres : *anaspis, birkenia*.)

ANASPIS [pis] n. m. (*a* priv., et gr. *aspis*, bouclier). Petit insecte que l'on trouve dans les bois, sur les fleurs en ombelle. (Ordre des coléoptères, famille des mordellidés.)

ANASTALTIQUE adj. (gr. *ana*, en retour, et *stellein*, resserrer). Se dit de divers procédés d'impression, de gravure, de décalque, au moyen desquels on reproduit, par un transport chimique, les textes et dessins imprimés.

ANASTASE Ier (saint), pape de 399 à 401. Il condamna les doctrines d'Origène et des donatistes. (Fête le 27 avril.) — **Anastase II**, pape en 496, mort le 19 novembre 498, adversaire de l'arianisme. — **Anastase III**, pape de 911 à 913. — **Anastase IV**, pape de 1153 à 1154. Il protégea l'ordre naissant de Saint-Jean-de-Jérusalem.

ANASTASE (saint), patriarche d'Antioche (559-599). — Fête le 21 avril.

ANASTASE (saint), surnommé **Astric** (954-1036 ou 1039). Il avait été moine bénédictin à Rouen, et devint évêque (peut-être de Colocza, en Hongrie).

ANASTASE Ier (Durazzo 430[?] - Constantinople[?] 518), empereur d'Orient de 491 à 518. Originaire d'Epire, parvenu au trône par son mariage avec l'impératrice Ariadne, il se révéla monophysite ardent, persécuta les orthodoxes et rompit avec Rome. Sous son règne, l'Empire, troublé par la révolte de Vitalien, fut impuissant à lutter contre les Perses et les Bulgares. Il fit construire en avant de Constantinople le long mur qui porta son nom.

ANASTASE II, de son vrai nom **Artémios**, empereur d'Orient (713-715). Proclamé à la place de Philippikos Bardane, il fut renversé par une sédition des troupes, qui lui opposèrent Théodose III, et enfermé dans un monastère. Plus tard (720), il conspira contre Léon III, mais échoua et fut décapité.

ANASTASE, patriarche de Constantinople (730-753), grâce à Léon III, dont il approuva la politique iconoclaste. Mais, en 741, il prit le parti de l'usurpateur Artavasde contre Constantin V. Condamné par l'empereur à une punition humiliante, il ne fut cependant pas déposé.

ANASTASE le Sinaïte, prélat byzantin de la seconde moitié du VIIe s. Abbé du Sinaï, puis patriarche d'Antioche, il a combattu les monophysites et est l'auteur d'ouvrages doctrinaux importants pour l'histoire religieuse : *le Guide* (contre les hérésies), *Considérations sur l'« Hexaéméron »*, *Florilège de la doctrine des Pères sur l'Incarnation*, le plus remarquable de ses traités.

ANASTASE le Bibliothécaire, écrivain religieux (Rome v. 815 - *id.* v. 878), bibliothécaire de l'Eglise romaine, fils de l'évêque d'Orte, Arsène. Ambitieux et retors, il chercha, avec l'appui de l'empereur Louis II, à se substituer de force au pape Benoît III, en 855. Puis il devint l'homme de confiance de Nicolas Ier, Adrien II et Jean VIII. Il assista au concile de Constantinople (869), dont il traduisit les *Actes* en latin. On lui a longtemps attribué le *Liber pontificalis*, composé, pour la majeure partie, à une époque antérieure.

ANASTASI (Auguste Paul Charles), peintre et lithographe français (Paris 1820 - *id.* 1889). Ses paysages de la campagne romaine sont particulièrement estimés (*la Pergola*, Louvre).

ANASTASIA, sœur de Constantin. Elle épousa au début du IVe s. Bassianus, dont son beau-frère voulait faire un césar, mais qui fut exécuté pour avoir comploté avec Licinius.

ANASTASIA, princesse moscovite, de la famille des Romanov († 1560). Elle épousa en 1547 le tsar Ivan IV le Terrible, qui lui fut très attaché, et exerça sur lui une influence apaisante. Ivan rendit responsable de sa mort ses sages conseillers Silvestre et Adachev, et les exila.

ANASTASIE (sainte), martyrisée à Sirmium, sous Dioclétien, en 304. — Fête le 25 décembre.

Anastasie, nom plaisant donné à la Censure, dans le monde des lettres, du théâtre et des arts. La caricature en fait une vieille fille laide et revêche, armée d'énormes ciseaux.

ANASTATIQUE ou **ANASTATICA** n. f. (du gr. *anastasis*, résurrection). Nom scientifique de la *rose de Jéricho*, dont les rameaux jouissent de la propriété de se contracter par la sécheresse et de se redresser par l'humidité, acquérant ainsi l'apparence de la vie.

ANASTIGMAT adj. m. Opt. Qui est dépourvu d'astigmatisme : *Objectif anastigmat.* (On dit aussi ANASTIGMATIQUE.)
◆ N. m. Objectif photographique dépourvu d'astigmatisme.

ANASTIGMATISME n. m. Propriété que possèdent certains systèmes optiques d'éviter l'astigmatisme.

ANASTOME n. m. (gr. *ana*, en haut, et *stoma*, bouche). Oiseau très voisin des cigognes, mais qui s'en distingue par la forme

du bec, dont les mandibules restent séparées sur une partie de leur longueur. (Les anastomes, ou *becs-ouverts*, comprennent deux espèces, de l'Inde et d'Afrique.)

ANASTOMOSE n. f. (gr. *anastomôsis*, ouverture). Anat. Abouchement de deux vaisseaux l'un dans l'autre. ‖ Rameau vasculaire mettant deux vaisseaux en communication. ‖ Adossement de deux filets nerveux l'un à l'autre.
— Chirurg. Abouchement, à des fins thérapeutiques, de deux conduits organiques.
— ENCYCL. Anat. L'anastomose peut se faire par la réunion de deux vaisseaux se continuant ensemble à plein canal (*anastomose en arcade*) ou par un vaisseau court qui unit deux vaisseaux parallèles (*anastomose transversale*). Les anastomoses permettent de faire des ligatures, sans qu'il y ait arrêt de la circulation en aval pour les ligatures artérielles, en amont pour les ligatures veineuses.
— Chirurg. Les *anastomoses* portent surtout sur le tube digestif, les conduits biliaires, les vaisseaux sanguins et les uretères. Toute section portant sur le tube digestif est forcément suivie d'une anastomose, sauf en cas d'abouchement de l'intestin à la peau. L'anastomose peut porter sur des organes différents ; par exemple, les anastomoses bilio-digestives mettent en communication une portion des voies biliaires avec l'intestin. Les anastomoses peuvent être établies sans résection, simplement afin de mettre hors circuit une partie d'organe : la gastro-entérostomie permet au contenu gastrique de gagner directement le jéjunum sans passer par le duodénum. Les anastomoses ont donc des indications opératoires extrêmement nombreuses et variées. Du point de vue technique, on distingue les anastomoses *termino-terminales*, mettant bout à bout les tranches de section, les anastomoses *latéro-latérales* par adossement, *termino-latérales* et *latéro-terminales*.

ANASTOMOSÉ, E adj. Se dit du tracé d'un fleuve dont le lit est divisé en nombreux bras courts, qui se séparent et se réunissent fréquemment. (De tels lits correspondent à la mise en place de bouchons alluviaux lors d'une crue, véritables embâcles locaux à pente raide, sur lesquels une partie des eaux déborde après la décrue, descend à la surface du banc, puis rejoint le chenal principal en contournant l'extrémité aval du banc.)

ANASTOMOSER v. tr. Chirurg. Pratiquer une anastomose.
— ***S'anastomoser*** v. pr. S'aboucher, se joindre en formant une anastomose.

ANASTOMOTIQUE adj. Anat. Qui forme une anastomose ; relatif à l'anastomose : *Rameau anastomotique*.

ANASTROPHE n. f. (gr. *anastrophê*, renversement). Linguist. et Styl. Renversement de l'ordre habituel des mots dans une phrase. (Ex. : en lat., *quos inter* pour *inter quos*, et, en franç., *me voici* pour *voici moi*.)

ANAT, déesse asiatique importée dans le delta d'Egypte à l'époque des Hyksos (XVIIe s. av. J.-C.). Elle fut surtout honorée au temps des Ramessides (XIVe-XIIe s. av. J.-C.), spécialement à Tanis et dans les villes du Nord-Est. Divinité protectrice des guerriers et de leurs armes, qu'elle porte elle-même, c'est l'*Ashtart* sémitique, sous une forme locale.

ANATASE n. f. Oxyde de titane naturel, que l'on nomme aussi OISANITE et OCTAÉDRITE.
— ENCYCL. Ce minéral a la même composition (TiO_2) que le rutile et la brookite. Il est quadratique comme le rutile, mais s'en distingue par une disposition différente des atomes de titane et d'oxygène dans le réseau cristallin. Sa couleur est bleu-indigo, jaune ou brun.

ANATEXITE n. f. Gneiss où les lits minéraux sont contournés, sinueux ou peu apparents. (C'est le terme extrême des migmatites, faisant transition aux granites.)

ANATHÉMATIQUE adj. Offert en expiation pour combattre les effets d'un anathème.

ANATHÉMATISATION n. f. Action d'anathématiser. ‖ Formule employée pour anathématiser.

ANATHÉMATISER v. tr. Frapper d'anathème : *L'Eglise anathématise les hérétiques*.

ANATHÉMATISME n. m. Bulle, canon, qui frappe d'anathème une hérésie.

ANATHÈME n. m. (gr. *anathêma*, victime immolée à chaque divinité ; offrande qu'on suspendait aux murs du temple). Chez les premiers chrétiens, offrande à Dieu, correspondant à peu près à ce qu'on appelle aujourd'hui *ex-voto*. ‖ Chez les catholiques, sentence qui excommunie, qui rejette du sein de l'Eglise : *Prononcer, lever un anathème*. ‖ *Par extens.* Malédiction : *Qu'est-ce que Dieu fait donc de ce flot d'anathèmes | Qui monte tous les jours vers ses chers Séraphins?* (Baudelaire). ‖ Réprobation complète : *Conduite qui mérite l'anathème*. ‖ Celui qu'atteint un anathème : *Et l'Ange* [...] *de ses poings de géant torture un anathème, | Mais le damné répond...* (Baudelaire).
— ENCYCL. L'*anathème* est ordinairement porté contre les hérétiques qui combattent les dogmes ou l'autorité de l'Eglise. Les actes des conciles appelés à décider des questions de foi se terminent par une suite d'anathèmes contre quiconque nierait les articles établis, ou soutiendrait les opinions condamnées. Chez les Hébreux, le terme *cherem*, que l'on traduit par « anathème », exprimait un arrêt de renvoi à la malédiction de Yahvé : tout être vivant qu'atteignait cet arrêt devait être mis à mort. On voit, dans la Bible, Moïse dévouer à cette sorte d'anathème tout le pays de Canaan.

ANATIDÉS n. m. pl. (lat. *anas, anatis*, canard). Famille d'oiseaux caractérisés par des pattes courtes aux pieds palmés, un bec

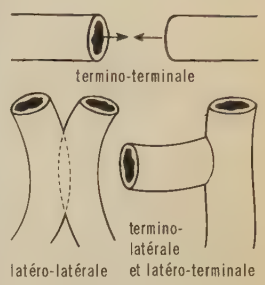

anastomoses

Phot. Vincent.

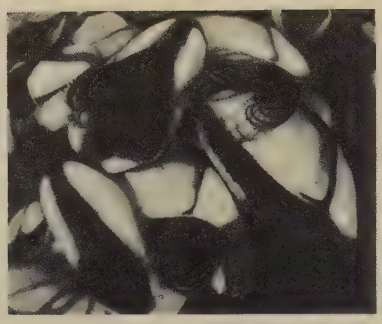

anatifes

muni de lamelles et des mœurs souvent aquatiques.

— ENCYCL. Les principaux représentants des anatidés sont les canards (*anas*), les cygnes, les oies. On divise cette famille, de l'ordre des ansériformes, en *anatinés* et *ansérinés*.

ANATIFE n. m. (lat. *anatifera;* de *anas,* canard, et *fero,* je porte). Genre de crustacés cirripèdes* pédonculés, fixés sur les objets flottant en mer. (Leur nom vient de la légende selon laquelle ils auraient donné naissance à des canards.)

ANATINÉS n. m. pl. Sous-famille d'oiseaux palmipèdes de la famille des *anatidés,* caractérisés par un plumage généralement différent dans les deux sexes et souvent saisonnier, et comprenant les canards proprement dits (*anas*), les canards plongeurs, les harles, etc.

ANATOCISME n. m. (gr. *ana,* qui marque répétition, et *tokos,* intérêt). Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée. (L'anatocisme est autorisé s'il est stipulé par les parties; mais, sauf en matière de compte courant, ne peuvent être réunis au capital que les intérêts échus pour une année entière.)

ANATOLE (saint), évêque de Laodicée (Syrie), dans le dernier quart du IIIe s. Il a écrit un *Canon pascal* et des *Recherches arithmétiques.* — Fête le 3 juillet.

ANATOLIE, en gr. **Anatolê** (*le Levant, l'Orient,* c'est-à-dire le pays qui se trouve à l'E. de Constantinople), péninsule occidentale de l'Asie, appelée également ASIE* MINEURE. Le nom d'Anatolie a commencé d'être en usage sous le Bas-Empire. Il a été le plus employé pendant les époques byzantines et turques. En revanche, dans l'Antiquité, période de prospérité de la péninsule, on appelait celle-ci Asie Mineure, ou même Asie, les peuples du monde grec ignorant les contrées de l'Est, c'est-à-dire notre Asie moderne. Le nom d'Anatolie désigne en Turquie, depuis 1923, toute la Turquie d'Asie, Arménie et Kurdistan compris, perdant ainsi son sens géographique jusque-là restreint à la seule Asie Mineure.

D'abord peuplée, dans l'Antiquité, de populations asiatiques, l'Anatolie fut, au IIe millénaire, envahie par des conquérants indo-européens, qui fondèrent l'Empire hittite. Celui-ci dura jusque vers 1260 av. J.-C. L'Anatolie fut ensuite envahie par d'autres peuplades indo-européennes, dites « Peuples de la mer », et divisée en plusieurs royaumes. Après avoir subi, en partie, la domination des monarques néo-babyloniens, elle fut conquise par les Perses et suivit leur sort.

Anatolie (RACE D'), variété de la race des pigeons cravatés orientaux, pigeons d'agrément.

ANATOLIE (sainte), vierge et martyre dans les Abruzzes, au IIIe s. — Fête le 10 juillet.

ANATOLIUS, patriarche de Constantinople de 449 à 458. Il présida en 451 le concile de Chalcédoine, où fut condamné Eutychès.

ANATOM ou **ANEYTOM** (ÎLE), île de la partie sud de l'archipel des Nouvelles-Hébrides; 204 hab. (12 Europ.).

ANATOMIE n. f. (de *anatemnein,* disséquer; ou encore de *ana,* à travers, et *tomê,* section). Science qui a pour objet l'étude de la structure et de la forme des êtres organisés, et celle des rapports des différents organes qui les constituent : *Anatomie humaine. Anatomie végétale.* ‖ Cette structure elle-même : *L'anatomie d'un oursin est fort complexe.* ‖ *Par extens.* Les formes extérieures du corps, le corps lui-même : *Une belle anatomie.* ‖ Ouvrage traitant d'anatomie : *L' « Anatomie comparée » de Cuvier.* ‖ *Amphithéâtre d'anatomie,* lieu destiné aux dissections et aux démonstrations anatomiques. ‖ *Cabinet d'anatomie,* lieu où l'on conserve des pièces d'anatomie naturelles ou artificielles. ‖ Le corps ou la partie d'un corps disséqué et préparé de manière à pouvoir être conservé.

— LANGUE CLASS. Analyse, examen détaillé : *A faire l'anatomie de ces sortes de discours...* (Sévigné). *L'objet perpétuel de l'optique de M. Newton est l'anatomie de la lumière* (Fontenelle).

— ENCYCL. L'*anatomie* est l'une des deux parties fondamentales de la biologie, l'autre étant la physiologie; l'anatomie envisage les faits d'ordre statique, et la physiologie, les faits d'ordre dynamique. Toutefois, actuellement, l' « anatomie fonctionnelle » tend à établir les corrélations entre la forme et la fonction. Il ne faut pas croire que, malgré son étymologie, l'anatomie n'ait à sa disposition d'autres ressources que la dissection, car si cette dernière est, dans la plupart des cas, d'importance capitale, d'autres procédés sont employés conjointement : en *anatomie macroscopique,* on utilise couramment les coupes congelées après fixation, les injections des canaux et des vaisseaux par des produits solidifiants ou opaques, la dissociation sous vision binoculaire; en *anatomie microscopique,* ou *histologie,* on utilise toutes les ressources du microscope; enfin, l'*anatomie radiologique* utilise les procédés de la radiologie, qui donnent des renseignements sur la forme et les rapports des organes, que ne peuvent donner les techniques précédentes. Si l'on envisage l'ensemble des connaissances dues à ces différentes méthodes d'investigation, on peut distinguer : l'*anatomie générale,* l'*anatomie descriptive,* l'*anatomie topographique,* l'*anatomie comparée,* l'*anatomie pathologique,* l'*anatomie radiologique,* etc.

En dehors de ses applications médico-chirurgicales, l'anatomie sert de base aux arts plastiques (*anatomie artistique*).

anatomie
« les Mesures du corps humain »
étude de Léonard de Vinci
académie de Venise

Divisions de l'anatomie.

● *Anatomie générale.* Son objet est de rapprocher les parties similaires du corps pour en former autant de groupes naturels connus sous le nom de « systèmes ». Elle étudie tous ces systèmes dans leur conformation, leur structure, leur développement, et nous montre la part que prend chacun d'eux dans l'économie. Elle aboutit ainsi à rechercher les parties élémentaires constituant les organes, les *tissus.* Elle emprunte à l'analyse microscopique, chimique, physico-chimique, toutes les données nécessaires pour résoudre les problèmes de structure que pose l'anatomie générale microscopique, ou histologie.

Bichat, bien que n'utilisant pas le microscope, distingua les parties, ou éléments anatomiques, ou principes immédiats, entrant dans la composition des tissus et des humeurs. Pour lui, chaque tissu, envisagé dans l'ensemble du corps, constitue un système. Les différents systèmes s'associent entre eux, en plus ou moins grand nombre, et dans des proportions variables, pour former les organes. Une réunion d'organes associés, servant à une fonction plus générale que celle de chacun d'eux, forme un appareil. La physiologie marche donc de pair avec l'anatomie.

● *Anatomie descriptive.* Pour arriver à une connaissance exacte de l'architecture d'un être organisé, l'anatomiste doit envisager successivement la disposition des différents appareils et celle des différents organes qui composent chacun de ces appareils. Cette étude analytique constitue l'anatomie descriptive, qui embrasse tout ce qui est relatif à la situation, à la forme, au poids, à la direction, au volume et aux rapports, en un mot, aux propriétés extérieures des organes.

C'est ainsi que l'*ostéologie** est l'étude des os et du squelette; l'*arthrologie**, celle des articulations; la *syndesmologie**, celle des ligaments; la *myologie**, celle des muscles; l'*angiologie**, celle des vaisseaux; la *névrologie**, celle des nerfs, et la *splanchnologie**, celle des viscères.

● *Anatomie topographique.* C'est celle des rapports et des connexions des organes, donc l'anatomie des régions. Elle suppose une connaissance assez étendue de l'anatomie descriptive, qu'elle complète sans la remplacer. Ce n'est pas faire de l'anatomie topographique que de présenter l'anatomie descriptive par régions. La région existe par elle-même, et on doit la comprendre, avec Velpeau, comme ayant sa constitution propre, ses fonctions spéciales et, même, ses maladies particulières : son étude s'intitule alors *anatomie médico-chirurgicale,* ou *anatomie appliquée,* puisqu'elle doit fournir au praticien, médecin ou chirurgien, tous les renseignements, toutes les données anatomiques nécessaires, tant au point de vue de la séméiologie et du diagnostic qu'à celui des interventions thérapeutiques.

● *Anatomie comparée.* L'objet de cette science, c'est la comparaison d'un même organe ou d'un même appareil dans toute la série des êtres d'un même groupe, soit dans un dessein de classification, soit pour rechercher les traces de l'adaptation à un milieu ou à un genre de vie (v. CONVERGENCE), soit pour mettre en évidence les lois de corrélation des caractères anatomiques (c'est dans ce domaine que Cuvier a triomphé), soit, enfin, pour tenter de reconstituer l'évolution probable de tel ou tel organe tout au long d'une lignée d'animaux ou de végétaux. Cette dernière étude utilise la possibilité de trouver, dans la nature actuelle, des espèces offrant les degrés les plus divers de perfectionnement, au moins quant à un organe déterminé : l'œil, le cœur, le pistil de la fleur, etc. Seule, une confrontation des résultats de l'anatomie comparée avec ceux de la paléobotanique* et de la paléozoologie* permet d'affirmer que certains êtres actuels sont « primitifs », c'est-à-dire relativement voisins d'espèces très anciennes, dont les formes actuelles, plus perfectionnées, seraient les descendantes. Les lacunes de la paléontologie imposent encore une grande prudence aux auteurs qui tirent de l'anatomie comparée de semblables déductions, mais celles-ci sont si fréquemment vérifiées par les résultats des fouilles qu'on a pu écrire que « les fossiles sont au rendez-vous du calcul » (P. de Saint-Seine). L'anatomie comparée s'illustre des noms de Cuvier, Owen, Lamarck, Th. Huxley, Häckel parmi les zoologistes, Hofmeister et Bonnier parmi les botanistes.

● *Anatomie pathologique.* C'est l'étude des altérations matérielles des organismes, déterminées par l'état de maladie. Depuis la plus haute antiquité, les médecins ont essayé de rapporter leurs constatations cliniques à des données anatomiques : leurs efforts dans ce sens ont été longtemps rendus difficiles par l'interdiction des autopsies. Morgagni, médecin à Padoue au XVIe s., fonda la méthode anatomo-clinique. Mais il faut attendre le XIXe s., avec, en France, Dupuytren, Bichat, Laennec, pour que cette science se développe vraiment. Le microscope permit de préciser les lésions déjà décrites à l'œil nu. Il faut distinguer : l'*anatomie pathologique macroscopique,* étude au cours d'une autopsie ou sur une pièce d'exérèse chirurgicale; l'*anatomie pathologique microscopique,* étude d'un tissu au microscope, après diverses techniques de coupe et de coloration (ce tissu est prélevé soit sur une pièce opératoire ou d'autopsie,

Phot. Dragesco-Rapho, Anderson.

soit par biopsie [cutanée, rectale, bronchique...], c'est-à-dire par prélèvement sur l'organisme vivant).

Les fins de l'anatomie pathologique sont multiples : diagnostique (biopsie), scientifique, médico-légales, thérapeutique même (greffe de cornée). Deux grands chapitres divisent l'anatomie pathologique : l'*anatomie pathologique générale*, qui étudie les processus pathologiques en général (inflammation, tumeurs, malformations), et l'*anatomie pathologique spéciale*, qui étudie ces processus au niveau de chaque organe.

● *Anatomie radiologique.* Elle a pris un essor considérable depuis l'utilisation des rayons X dans le diagnostic des maladies, des traumatismes et des affections articulaires. L'anatomie radiologique étudie les formes et les aspects obtenus par la radiographie. Elle comporte l'examen des organes et appareils, sous des *incidences* déterminées (de face, de profil, de trois quarts, verticales, horizontales, etc.), et permet d'étudier la structure interne des os, des articulations, de certains viscères. Les formes internes des cavités organiques réelles ou virtuelles sont mises en évidence par des injections de corps opaques (tube digestif, voies urinaires, canaux, vaisseaux) ou des insufflations de gaz (pneumo-séreuses, encéphalographie gazeuse). La comparaison avec les résultats obtenus par la dissection permet de tenir compte des *anamorphoses* produites sur les clichés, selon les positions relatives de l'ampoule, du sujet et de l'écran. Ces anamorphoses sont parfois recherchées pour préciser l'image de certains plans, obtenir des agrandissements localisés, mettre en évidence un détail invisible autrement. L'anatomie radiologique sert pour le diagnostic médical ou chirurgical, en permettant de distinguer, sur le vivant, les formes normales des formes pathologiques et de préciser ces dernières.

● *Anatomie imitative.* Elle utilise les objets en cire ou faits dans d'autres substances, particulièrement les substances plastiques, facilement injectables, afin de représenter divers organes ou les affections dont ces organes sont atteints. (V. MODELAGE, MODÈLE, MOULAGE.)

● *Anatomie artistique.* C'est l'anatomie des formes extérieures. Elle enseigne à mettre les différentes parties du corps à leur place, à préciser la projection des organes sur la superficie, à utiliser les plans de clivage, à analyser les modifications que le mouvement imprime. Gerdy en a fait une excellente étude. Mathias Duval l'a enseignée, et depuis Richer, qui y a consacré un ouvrage remarquable, elle est étudiée dans les écoles des beaux-arts.

L'étude extérieure des formes conduit à celle des proportions et à la conception d'un canon* humain. Les sculpteurs grecs, d'après Vitruve, admettaient que la hauteur de la tête se trouvait huit fois dans la taille ; c'est le canon de Polyclète représenté par *le Doryphore*. Celui de Lysippe était moins trapu et plus allongé. Les artistes de la Renaissance considéraient la grande envergure comme égale à la taille : c'est la notion du carré de Léonard de Vinci. Depuis, on a montré que ces données n'étaient pas absolument exactes.

● *Anatomie végétale.* Etude de la forme des divers organes des plantes et de leur structure, l'anatomie végétale sert dans bien des cas, surtout pour les plantes fossiles, à appuyer les données de la morphologie externe en vue de la classification des végétaux.

Histoire de l'anatomie.

Les Hébreux, suivant Riolan, auraient connu 40 os et 360 veines et ligaments ; les connaissances des Grecs auraient été très développées. D'après Haller, Hippocrate aurait disséqué des cadavres humains ; mais rien ne le prouve, et dans les écrits d'Aristote, les documents sur l'état de l'anatomie, d'après les auteurs hippocratiques, sont très pauvres et contiennent des observations erronées. C'est par l'école d'Alexandrie, vers le IVe s. av. J.-C., que furent posés les véritables fondements de l'anatomie humaine. Praxagoras de Cos, et ses élèves Hérophile et Erasistrate, ce dernier vraisemblablement petit-fils d'Aristote, purent disséquer des cadavres humains. Galien, au IIe s. de notre ère, disséquait le singe et le pourceau. Après lui commencent douze siècles de ténèbres, pendant lesquels l'anatomie fut complètement négligée, à cause des préjugés et des croyances religieuses. Il faut attendre l'ordonnance de 1215 de l'empereur Frédéric II et la permission du pape Boniface VIII, en 1300, pour qu'elle prenne un nouvel essor. Mundinus, en 1315, disséqua deux cadavres, à Bologne, devant ses élèves.

Le renouveau de l'anatomie eut pour précurseurs, au XVIe s., Bérenger de Carpi, Jacques Dubois, dit Sylvius, Gonthier d'Andernach, Charles Estienne. Ce fut surtout un jeune Belge, André Vésale, qui signala et réfuta les erreurs de Galien. Il est le fondateur de l'anatomie des temps modernes. Le XVIIe s. continue l'œuvre du XVIe, grâce aux nombreuses et fécondes découvertes. Michel Servet avait, certes, indiqué la circulation du sang, Césalpin avait démontré que le sang allait des veines au cœur, et Fabrice d'Acquapendente avait décrit les valvules veineuses, mais Harvey prouva le rôle du cœur et la marche du sang dans les artères et les veines, contre l'opinion de Riolan, dont les mérites, cependant, sont à signaler. Puis vient Aselli, qui prouve l'existence des vaisseaux lymphatiques. Malpighi fonde l'anatomie microscopique. Après l'ère lyrique, la période épique des Eustachi, des Aranzius, c'est l'épanouissement de l'anatomie, étudiée dans toute l'Europe et au Jardin du Roy avec Wirsung, Willis, Winslow, Dionis, Duverney, Antoine Petit. Au début du XIXe s., Bichat trace une voie nouvelle à l'anatomie générale et ouvre la période contemporaine, où, à côté des anatomistes de la texture microscopique, Robin, Mathias Duval, Ranvier et Prenant, on peut citer un grand nombre d'anatomistes de la morphologie et de la topographie : Béclard, Sappey, Farabeuf, Poirier, Rouvière. Portal a consacré à l'histoire de l'anatomie et de la chirurgie un ouvrage très documenté. (→ Biblio.)

anatomie (LA LEÇON D'), tableau de Rembrandt. V. LEÇON D'ANATOMIE (*la*).

anatomie comparée (LEÇONS D'), de Georges Cuvier. Cet ouvrage, le premier sur cette science, qui ait jamais été publié dans aucune langue, comporte cinq volumes, dont les deux premiers parurent en 1800, et les autres en 1805. Duvernoy et Duméril furent les collaborateurs de Cuvier. Dans les *Considérations sur l'économie animale*, qu'il mit en tête de ses *Leçons d'anatomie comparée*, Cuvier a établi et clairement exposé le principe des *corrélations organiques*, qu'il considérait comme la grande loi de l'organisation.

Anatomie générale, *appliquée à la physiologie et à la médecine*, ouvrage publié par Bichat en 1801. C'est le premier ouvrage où les tissus soient étudiés dans leurs dispositions générales, leurs propriétés, leur constitution, leur développement et leurs divers états, depuis la vie fœtale jusqu'à la vieillesse.

Anatomie de la mélancolie (L') [*The Anatomy of Melancholy*], par Robert Burton (1621) [six éditions, progressivement augmentées de 1621 à 1651]. Laborieuse compilation d'auteurs grecs et latins, offrant dans un style original et plein d'humour une étude de la « mélancolie » — non du vague à l'âme romantique, mais bien de l'humeur noire, de ses variétés, de ses causes, de ses conséquences, de ses remèdes, etc. Le tout est entrecoupé d'innombrables digressions. Cet énorme ouvrage, qu'on dirait écrit par un Rabelais neurasthénique, fut exploité par L. Sterne et très prisé de S. Johnson et de Ch. Lamb. Milton s'en est inspiré dans *Il Penseroso*.

ANATOMIQUE adj. Relatif à l'anatomie : *C'est Aristote qui, le premier, pour faciliter l'intelligence des descriptions anatomiques, accompagna son texte de figures avec renvois, et créa ainsi l'iconographie anatomique* (Cruveilhier). ‖ *Pièces anatomiques*, parties quelconques du corps de l'homme ou des animaux, qui sont préparées pour les leçons ou démonstrations d'anatomie humaine ou comparée. ‖ *Piqûre anatomique*, piqûre faite par un outil servant à la dissection d'un cadavre.

ANATOMIQUEMENT adv. De façon anatomique ; en anatomiste.

ANATOMISER v. tr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Disséquer ; analyser, diviser en ses éléments : *Il a su anatomiser les rayons du soleil* (Voltaire). ‖ — *Fig.* Examiner et discuter en détail : *Jamais le cœur* [humain] *n'a été mieux anatomisé que par ces messieurs-là* (Sévigné). *Je craignais de déflorer les moments heureux que j'ai rencontrés, en les décrivant, en les anatomisant* (Stendhal).

ANATOMISME n. m. Tendance excessive à rendre compte par des particularités de forme et de structure des phénomènes physiologiques que présentent les organes : *L'anatomisme éloigne de la véritable méthode physiologique : l'expérimentation* (F. Pillon).

ANATOMISTE n. Personne qui s'occupe d'anatomie : *Vésale fut un célèbre anatomiste.*

ANATOT. Géogr. anc. Ville de la tribu de Benjamin, située au N. de Jérusalem. Abiathar y fut exilé par Salomon. Patrie de Jérémie.

ANATOXINE n. f. (gr. *ana*, contraire de, et *toxine*). Bactériol. Toxine microbienne, modifiée par la chaleur et le formol, et qui perd de la sorte son pouvoir toxique, tout en conservant sa qualité d'antigène inoffensif, capable de créer l'immunité.

— ENCYCL. Découverte et étudiée par Ramon, dans la diphtérie, l'*anatoxine diphtérique* a d'abord été utilisée pour immuniser les enfants susceptibles de contracter la diphtérie, c'est-à-dire à réaction de Schick positive. Actuellement, la vaccination par les anatoxines diphtérique et tétanique est obligatoire pour tous les enfants ; les résultats sont constants et sûrs. (→ Biblio.)

ANATROPE adj. (gr. *anatropê*, renversement). Bot. Se dit de l'ovule dans lequel le hile est placé tout près du micropyle, et qui présente sur l'un de ses côtés un renflement linéaire en forme de cordon, nommé *raphé*. (Cette forme de l'ovule appartient à la grande majorité des angiospermes.)

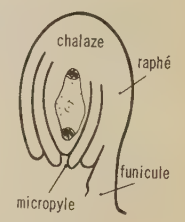

anatrope

ANAU ou **ANNAU,** village de l'U. R. S. S. (Turkménistan), près duquel l'Américain Pumpelly a exploré, en 1903 et 1904, deux tumulus contenant les restes d'une civilisation néolithique analogue à celle des premiers habitants de Suse.

ANAUDIE n. f. (*an* priv., et gr. *audê*, voix). Impossibilité de parler. (Vx.) [Syn. APHÉMIE.]

ANAUXITE n. f. Silicate naturel d'aluminium hydraté, du groupe de la kaolinite.

ANAX n. m. (gr. *anax*, roi). Grande libellule au vol puissant, très carnassière, dont la femelle pond dans les tiges des plantes aquatiques. (Le genre fait partie des odonates, famille des æschnidés.)

« l'Écorché » de Houdon

anatomie

« le Doryphore » de Polyclète

Anaxagore, en gr. **Anaxagoras,** philosophe grec (Clazomènes 500 av. J.-C. - Lampsaque 426). Il étudia, croit-on, sous Anaximène et Hermotime, et vint s'établir à Athènes, où il ouvrit une école de philosophie. Il compta au nombre de ses disciples Périclès, Euripide, Archélaos et, peut-être, Socrate. Il composa un traité *Sur la nature*, dont il reste des fragments. Anaxagore ramenait la matière à un nombre infini de parties élémentaires semblables, les *homœoméries*, « germes des choses », dont le mélange donne naissance aux divers corps. « Tout est dans tout », disait-il. Au-dessus de cette infinie pluralité, de cette dissémination, il plaçait l'*intelligence* (*noûs*), qu'il représentait comme la matière la plus légère et la plus subtile, douée de force motrice et de connaissance ; elle ordonnait les révolutions des astres, la circulation universelle, le monde. « Au commencement était le chaos, écrit Anaxagore, puis vint l'intelligence, qui mit tout en ordre. » Mais il ne faisait intervenir le *noûs* qu'en l'absence de causes mécaniques. Il peut donc être rangé parmi les philosophes *matérialistes mécanistes*. Accusé d'athéisme et condamné à mort, il dut s'enfuir d'Athènes. Socrate fait allusion à son enseignement dans le *Phédon* de Platon. Les découvertes scientifiques d'Anaxagore sont importantes. Supposant que la lumière de la Lune était empruntée au Soleil, il en déduisait une explication des éclipses solaires et lunaires. Pratiquant la dissection des animaux, il étudia l'anatomie cérébrale et découvrit que les poissons respirent par leurs branchies.

ANAXANDRIDÈS, roi de Sparte (VIe s. av. J.-C.). Marié avec sa nièce, qui restait stérile, il prit une seconde femme tout en gardant la première, d'après les conseils des

Phot. Giraudon, Anderson-Giraudon.

éphores, pour ne pas laisser s'éteindre la race d'Eurysthène. De ce second mariage, il eut Cléomènès, qui devait lui succéder. Mais, peu après, sa première femme lui donna trois fils. Ce cas de bigamie était célèbre dans l'Antiquité hellénique. Il mit fin, vers 550, à la guerre contre Tégée.

ANAXANDRIDÈS, poète comique grec (IVe s. av. J.-C.). Selon le *Lexique* de Suidas, il fut le premier à mettre sur scène les amours irrégulières.

ANAXARQUE, en gr. **Anaxarkos,** philosophe d'Abdère (IVe s. av. J.-C.), ami d'Alexandre. Il eut pour maître Diogène de Smyrne, disciple de Métrodore de Chios, lui-même disciple de Démocrite. Il professa la théorie atomistique de ce dernier, mais goûta surtout ses théories morales, qu'il s'efforça de mettre en pratique. Il exerça une grande influence sur Pyrrhon.

ANAXIDAMOS, roi de Sparte, contemporain de la deuxième guerre de Messénie (685-668 av. J.-C.).

ANAXILAS, tyran de Rhégion, entre 494 et 476 av. J.-C. Après avoir chassé les Samiens de Zanclè (486), il installa dans cette ville une population en majorité messénienne, qui donna à Zanclè le nom de *Messène* (auj. Messine).

ANAXILAS, poète comique grec (IVe s. av. J.-C.), un des représentants de la comédie moyenne.

ANAXIMANDRE, en gr. **Anaximandros,** philosophe grec de l'école ionienne (Milet v. 610 av. J.-C. - † v. 547). Disciple de Thalès, auquel il succéda à la tête de l'école de Milet, il fonda une colonie à Apollonie, sur le Pont-Euxin. On lui a attribué un grand nombre de découvertes, dont l'obliquité de l'écliptique, et d'inventions, notamment le *gnomon*. On n'a de lui que des fragments insignifiants. Le premier, il aurait dressé une carte du monde connu, et reconnu que les cieux tournent autour de l'étoile polaire. Anaximandre chercha à expliquer le monde; il le nomma *infini* (*apeiron*). L'infini d'Anaximandre est une matière indéterminée; il contient en lui-même les *contraires* (tels que le chaud et le froid, le sec et l'humide), qui ne font que se séparer lorsqu'ils se manifestent. Toute naissance est la séparation des contraires; toute mort, leur retour à l'union dans l'infini. Ces considérations annoncent celles d'Héraclite. Selon Anaximandre, l'homme vient du poisson, l'origine de celui-ci s'expliquant mieux que celle des humains. A ce titre, il est un lointain précurseur des théories évolutionnistes.

ANAXIMÈNE de Lampsaque, en gr. **Anaximenès,** philosophe grec, disciple de Diogène et l'un des précepteurs d'Alexandre, qu'il suivit en Asie. C'est grâce à Anaximène que la ville de Lampsaque, alliée de Darios, fut épargnée par Alexandre.

ANAXIMÈNE de Milet, en gr. **Anaximenès,** philosophe ionien, disciple d'Anaximandre (v. 550-480 av. J.-C.). C'est le dernier représentant de l'école de Milet. Aucune de ses œuvres n'a subsisté; nous ne connaissons sa pensée que par l'exposé de Diogène Laerce, qui doit reposer sur un traité que lui avait consacré Théophraste. Le principe des choses n'est pas, pour lui, l'eau, comme le pensait Thalès (l'eau est une trop grossière matière et vient déjà d'une composition); ce n'est pas non plus l'infini, ainsi que l'affirmait Anaximandre (l'infini est un principe indéterminé); mais l'*air*, déterminé, plus subtil, plus ténu que l'eau. Toutes les choses viennent de l'air et y retournent. Ses attributs sont l'immensité, l'infinité, le mouvement. S'il se dilate ou se condense, le feu, l'eau, la terre se forment : il est l'être unique. Anaximène, dit-on, perfectionna le *gnomon*, qu'avait inventé Anaximandre.

ANAXO, fille d'Alcée, et mère d'Alcmène. — Jeune femme de Trézène, enlevée par Thésée.

ANAXYRIDE n. f. (gr. *anaxuris, -idos*). Dans l'Antiquité, pantalon que portaient Mèdes, Perses, Phrygiens, et certains peuples de la Gaule et de la Germanie. (Syn. BRAIES.)

'ANAYZA ou **'UNAYZA,** v. d'Arabie Saoudite, ch.-l. de la prov. de Qaṣīm, dans l'émirat du Nadjd, au centre d'une oasis du wādī Rumma, en amont de Burayda; 20 000 hab. Carrefour de communications terrestres avec l'Irak et l'Egypte. Grand marché de dattes et de chevaux.

'ANAZA(S) ou **ANÉZÉ(S),** grande famille de tribus bédouines du désert syro-arabe. Issue de Qaṣīm, où elle occupe encore de nombreuses villes, elle s'est étendue depuis le XVIIe s. aux dépens des Chammārs, qu'elle a divisés en deux groupes. Les 'Anazas sont dominés, depuis le début du XIXe s., par la tribu des Ruwālas, qui nomadisent en Syrie orientale et au N.-E. de la Jordanie, avec les Walad 'Ali et les Sba's. Ils comprennent aussi les Fad'ān de la Djézireh, les Amārats et les Zubayds d'Iraq. Eleveurs de chameaux et de moutons, de chevaux arabes réputés, ils se déplacent vers les marges du désert à partir du printemps et reviennent à l'intérieur en octobre.

ANAZARBA. Géogr. anc. Ville de la Cilicie (Asie Mineure), appelée *Caesarea* par Auguste. Elle fut la capitale d'une principauté chrétienne de l'Arménie cilicienne, au temps des croisades. Bohémond II, prince d'Antioche, y fut battu et tué en 1130 par les Turcs. Patrie du médecin grec Dioscoride.

'ANBASA, gouverneur arabe d'Espagne de 721 à 726. Au cours d'une expédition en Gaule, il s'empara de Carcassonne, de Nîmes, et, par les vallées du Rhône et de la Saône, atteignit Autun en 725. Il mourut en 726.

ANCASH, départ. du Pérou, en bordure du Pacifique, s'étendant sur les Andes occidentales; 635 500 hab. Capit. *Huaráz*.

ANCELLE, comm. des Hautes-Alpes, arrond. de Gap, dans le Champsaur; 573 hab. (277 aggl.). Station de sports d'hiver, à 1 340 m d'alt.

ANCELLE n. f. (lat. *ancilla*, servante). Nom donné à la Sainte Vierge, qui elle-même se dit la « servante » quand l'ange lui annonça qu'elle deviendrait mère du Sauveur. (« *Ecce ancilla Domini.* ») [Des religieuses, de fondation récente, ont repris ce nom.]

ANCELLET (D. L.), menuisier parisien du XVIIIe s., reçu maître en 1766. Il doit le meilleur de sa réputation à ses tables à jeu.

ANCELOT (Arsène), auteur dramatique français (Le Havre 1794 - Paris 1854). Sa première tragédie, *Louis IX*, que les royalistes opposèrent aux *Vêpres siciliennes* de Casimir Delavigne, lui valut une pension de Louis XVIII (1819). Il fut, après 1830, un des pourvoyeurs les plus féconds des théâtres secondaires. (Acad. fr., 1841.) — Il épousa Marguerite **Chardon** (Dijon 1792 - Paris 1875), qui écrivit aussi des pièces de théâtre.

ANCENIS, ch.-l. d'arrond. de la Loire-Atlantique, sur la rive nord de la Loire; 5 050 hab. (4 551 aggl.) [*Anceniens*]. Château des XVe et XVIe s.; pavillon du XVIIe s. Eglise des XVe et XVIe s. Maisons anciennes. Fonderie. Briqueterie. Cartonnerie. Le pont d'Ancenis sur la Loire, construit de 1949 à 1953, est du type suspendu à poutres de rigidité : il comprend essentiellement une travée centrale (de 238 m de portée) et deux travées latérales symétriques (de chacune 87,20 m de portée). — L'arrond. a 5 cant., 29 comm. et 37 771 hab. — Hist. Cette petite ville, que son château dominant la Loire avait fait appeler la « clef de la Bretagne du côté de l'Anjou », faisait partie du duché de Bretagne. Louis XI y conclut en 1468, avec François II, un traité qui prépara la réunion de la Bretagne à la France. La Trémoille s'en empara en 1488. L'armée vendéenne fut défaite devant ses murs en 1793. Jusqu'en 1927, Ancenis fut chef-lieu d'arrondissement.

ANCERVILLE, ch.-l. de cant. de la Meuse (arrond. de Bar-le-Duc), dans le nord du Barrois; 1 982 hab. (1 601 aggl.). Dans l'église, boiseries anciennes. Fabrique de tubes d'acier.

ANCESTRAL, E, AUX adj. Qui appartient aux ancêtres, aux siècles écoulés : *Le Doubs vagabondait entre des rives creusées par les eaux ancestrales* (Rosny aîné).

ANCÊTRE n. (lat. *antecessor*, prédécesseur). Ascendant plus éloigné que le père : *C'était justement un duc de Parme, ancêtre du duc régnant* (Voltaire). || — *Fig.* Initiateur lointain : *Shakespeare est l'ancêtre dramatique de la société moderne* (A. Dumas). || *Ironiq.* Homme âgé : *Taisez-vous, vénérable ancêtre!* — ***Ancêtres*** n. m. pl. Ceux de qui l'on descend : *Une longue suite d'ancêtres illustres.* || *Spécialem.* Nobles aïeux : *Un grand seigneur est un homme qui voit le roi* [...], *qui a des ancêtres* (Montesquieu). || Tous ceux qui ont vécu avant nous : *Les usages de nos ancêtres.*

Ancêtres (SALLE DES), dans le temple de Karnak, salle des fêtes de Thoutmosis III. Des statues de rois défunts, portées en procession au cours de certaines cérémonies, y étaient sans doute conservées. Des fragments de ses murs, ornés de peintures funéraires, sont au musée du Louvre.

ANCEY (Georges MATHEVON DE CURNIEU, dit **Georges**), auteur dramatique français (Paris 1860 - *id.* 1917). Attaché d'ambassade, il fit jouer au Théâtre-Libre des pièces dans le goût naturaliste. Ses meilleures œuvres sont *l'Avenir* (1899), comédie amère mais profonde, et *Ces messieurs*, satire du monde ecclésiastique, que la censure interdit en 1901.

AN-CHAN. V. NGAN-CHAN.

ANCHE n. f. (francique **ankja*). Mus. Languette de roseau, de bois, ou lame de métal, dont les vibrations produisent, dans les instruments à souffle humain ou dans les tuyaux d'orgue, un son d'autant plus aigu que les battements sont plus fréquents. || *Anche battante*, anche dont l'extrémité vibrante heurte un corps solide (clarinette). || *Anche double*, anche qui produit le son par les battements réciproques de deux languettes l'une contre l'autre (chalumeau, hautbois, basson). || *Anche libre*, anche qui vibre, lors du passage de l'air, en dedans et en dehors d'une ouverture (harmonium, accordéon).
— Manut. Chacun des deux montants d'une chèvre, qui sont coupés en bec de flûte à leur partie supérieure.

ANCHEAU ou **ANCHAU** n. m. V. ENCHAUX.

AN CHE-KAO, missionnaire bouddhiste, fils d'un roi parthe, qui arriva vers 148 apr. J.-C. à Lo-yang, la capitale chinoise. Les catalogues bouddhiques lui attribuent un grand nombre d'ouvrages. Esprit judicieux, sans parti pris doctrinal, il donna une bonne vue d'ensemble des textes aussi bien hīnayāna que mahāyāna.

ANCHETA (Juan DE), sculpteur espagnol (Azpeitia 1540[?] - Pampelune 1592). On l'apparente au groupe de Valladolid. Il travailla à Valladolid, à Burgos, en Aragon, en Navarre et en Biscaye (retables de Briviesca, de la Trinité dans la cathédrale de Jaca, et de Sainte-Marie de Tafalla).

ANCHIETA (Juan DE), prêtre et compositeur espagnol (Azpeitia, près de Saint-Sébastien, v. 1450 - *id.* 1523). Il voyagea en Flandre et fut nommé, en 1489, chapelain et chanteur des rois Ferdinand et Isabelle, puis du prince don Juan. De 1504 à sa mort, il fut recteur d'Azpeitia, sans perdre sa charge à la Cour. Il était parent d'Ignace de Loyola. Sa musique, tant religieuse que profane, utilise souvent des mélodies populaires.

ANCHIETA (le P. José DE), jésuite, apôtre du Brésil (San Cristóbal de la Laguna, Tenerife, 1524 - Reritigba, Espírito Santo, 1597). Auteur d'une grammaire, d'un dictionnaire tupi-guarani, et d'intéressants travaux sur l'histoire du Brésil.

ANCHIÉTÉE [ki] n. f. (du nom du P. José de *Anchieta*). Arbuste grimpant, originaire du 'Brésil, dont les fleurs ressemblent à celles de nos violettes. (On considère souvent comme purgative la racine d'*Anchieta salutaris*. Famille des violacées.)

ANCHIN, anc. abbaye de bénédictins, fondée au XIe s. dans une île de la Scarpe, près de Douai.

ANCHIROÉ, en gr. **Ankhirhoê.** Myth. gr. Nymphe qui eut de Sithon, roi de Thrace, deux filles : Pallène, qui donna son nom à une presqu'île au S. de la Chalcidique, et Rhœtée, qui donna son nom au cap Rhœtion, sur l'Hellespont.

ANCHISE, en gr. **Ankhisês,** prince troyen, époux d'Aphrodite, dont il eut Enée. Lors de l'embrasement de Troie, Enée le plaça sur ses épaules et l'emporta jusqu'aux vaisseaux.

ANCHISE, petite planète n° 1173, appartenant au groupe dit des planètes* troyennes. (V. ASTÉROÏDE.)

ANCHITHÉRIUM [kiterjɔm] n. m. Genre de mammifères fossiles, du groupe des équidés et d'âge miocène (Europe).

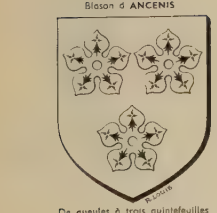

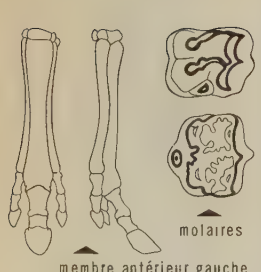

— Encycl. Les *anchithériums* avaient encore trois doigts fonctionnels, mais le troisième, ou doigt médian, représentant le canon du cheval, était déjà beaucoup plus développé que les doigts latéraux.

ANCHOIS n. m. (esp. *anchoa ;* du gr. *aphuê*). Poisson osseux, qui se distingue du hareng par sa bouche très large et reportée ventralement sous un rostre saillant. (Famille des engraulidés.) ‖ *Anchois de Norvège*, nom usurpé du sprat.

— Encycl. Une seule espèce (*Engraulis encrassicholus*) fréquente les mers d'Europe : Méditerranée, mer Noire, Atlantique et mer du Nord, où elle donne lieu à une pêche intensive. Les *anchois* passent l'hiver sur des fonds de 100 à 200 m, où ils trouvent une température suffisamment élevée pour la maturation de leurs produits sexuels. Ils remontent ensuite en surface, et se rapprochent des côtes pour frayer. C'est alors qu'ils constituent des bancs de millions et de milliards d'individus. Le maximum de la pêche a lieu en juin-juillet. Elle se pratique surtout à l'aide de filets flottants, appelés *rissoles*. De nuit, les anchois sont attirés dans les filets au moyen du *lamparo*, encore appelé *fastier*. Les anchois vivent au plus trois ans, et atteignent une longueur de 15 à 20 cm. L'anchois est considéré comme un hors-d'œuvre ; il passe pour exciter l'appétit. Aujourd'hui, on le sert cru ou en conserve, cuit ou mariné, entier ou découpé en filets, avec des œufs durs, des salades composées, de l'oignon blanc haché finement, des câpres, des fines herbes, etc., assaisonné d'huile et de vinaigre. Le *beurre d'anchois* est obtenu en pilant des filets d'anchois, dessalés et bien nettoyés, avec du beurre ; on passe au tamis de crin. On utilise ce beurre comme assaisonnement de diverses grillades, et sur canapé. En Provence, le *pissalat* est un condiment obtenu avec des anchois macérés dans le sel, puis passés au tamis. Cette purée est délayée avec un peu de la saumure, et l'on y ajoute parfois quelques clous de girofle.

ANCHOITÉ, E adj. Se dit des sardines qui sont préparées à la manière des anchois.

ANCHORAGE, v. de l'Alaska, sur le Cook Inlet ; 29 000 hab. Port de pêche desservi par le chemin de fer de Fairbanks. Conserveries. Ce fut une grande base militaire pendant la Seconde Guerre mondiale.

ANCHORELLE [kɔ] n. f. Crustacé parasite très dégradé, qui vit fixé aux branchies de certains poissons. (Autre nom usuel : *clavelle*. Le genre fait partie des copépodes.)

ANCHOYADE [ɑ̃ʃwajad] n. f. Tranche de pain recouverte de purée d'anchois, arrosée d'huile d'olive et gratinée au four.

ANCHUSA [ky] n. f. Plante, dont les fleurs sont généralement bleues, poussant au bord des champs et dans les décombres, nommée usuellement *buglosse* ou *langue-de-bœuf*. (Famille des borraginacées.)

ANCHUSINE [ky] n. f. Matière colorante d'un rouge foncé, non cristalline, que l'on extrayait autrefois de la racine d'orcanette (*Anchusa tinctoria*). [C'est un dérivé substitué de l'anthraquinone, de formule brute $C_{30}H_{36}O_6$.] (Syn. acide anchusique.)

ANCIEN, ENNE adj. (lat. pop. **antianus ;* de *ante*). Qui existe depuis longtemps, ou qui date de longtemps : *Coutume ancienne. On se trouvait sous une espèce de voûte ogivale plus ancienne que le reste du logis* (Gautier). ‖ Qui appartient soit à une époque reculée, soit à une période récente, mais complètement révolue : *Les langues anciennes. Des anciennes vertus le crime a pris la place* (Hugo). ‖ Qui a cessé d'exercer une charge, de posséder une qualité : *Un ancien préfet. Mon ancien patron. Mon ancien ami.*

— Eaux et for. Se dit d'un sujet réservé, qui a au moins l'âge de trois coupes.

— Géol. *Alluvions anciennes*, v. alluvion.

— Géomorphol. *Massif ancien*, v. plateforme.

— Hist. *Ancien Régime*, v. régime.

◆ N. m. Personnage, et en particulier écrivain, de l'Antiquité gréco-latine (souvent avec une majuscule en ce sens) : *Les Modernes sont inférieurs aux Anciens dans l'épopée et dans la tragédie* (A. France). ‖ Personne qui vous a précédé dans un travail, une charge, une fonction, ou qui est entrée avant vous dans un service : *Fils, contemple en moi ton ancien !* (Hugo). ‖ Dans l'argot des grandes écoles, celui qui est issu d'une des promotions antérieures : *Les anciens de Polytechnique, de Saint-Cyr.* ‖ Surnom donné par ses anciens soldats à Napoléon Ier. ‖ Recrue ayant achevé la première moitié de son temps de service. (Contr. bleu.) ‖ S'employait familièrement en s'adressant à un vieillard, à un vieux militaire : *Voyons, mon ancien, dit le jeune homme avec la curiosité d'un novice* (Balzac).

— Arts décor. Bijou, meuble, etc., appartenant au style d'une époque révolue : *Acheter de l'ancien.*

— Relig. *L'Ancien des jours*, Dieu. ‖ Nom donné aux personnages importants de la communauté israélite. (V. part. *encycl.*) ‖ Dans la primitive Eglise, nom donné aux évêques et aux prêtres : *Les anciens.* ‖ Chez les calvinistes, nom donné aux membres du conseil presbytéral chargés, conjointement avec le pasteur, de veiller au culte, au maintien de la discipline et à l'administration de la paroisse.

◆ N. f. Femme avec qui on a eu des relations.

— Encycl. Relig. Parmi les exilés de Babylonie, les *anciens* semblent avoir été les représentants officiels auprès des autorités. Lors du retour, ils sont les chefs par l'intermédiaire de qui agit le grand prêtre, désormais souverain théocratique. Lors de la Diaspora, les anciens constituent la *gerousia* (assemblée), qui administre la communauté sous la direction des « archontes ». Cette assemblée des anciens donnera naissance au sanhédrin*. On trouve aussi des « anciens » dans la communauté chrétienne de Jérusalem au temps des Apôtres.

Ancien Testament. V. bible.

Anciens (conseil des), chambre haute instituée par la Constitution de l'an III et qui formait, avec le conseil des Cinq-Cents, le Corps législatif. Renouvelable annuellement par tiers comme la Chambre basse, il comprenait deux cent cinquante membres, âgés de quarante ans au moins, dont cent soixante-quatre obligatoirement choisis à l'origine parmi les anciens conventionnels, en vertu du « décret des deux tiers », mesure prise par la Convention pour se prémunir contre l'hostilité du corps électoral. Il n'avait pas l'initiative des lois ; il adoptait ou rejetait les propositions présentées par les Cinq-Cents ; il élisait tous les ans un directeur sur une liste de dix candidats dressée par les Cinq-Cents. Il siégeait aux Tuileries, dans l'ancienne salle de la Convention. (→ Biblio.)

Anciens et des Modernes (querelle des). La discussion sur les mérites comparés des Anciens et des Modernes, commencée depuis longtemps, prit une forme aiguë lorsque Charles Perrault lut à l'Académie française son poème du *Siècle de Louis le Grand* (27 janv. 1687) et publia (à partir de 1688) ses *Parallèles des Anciens et des Modernes*, où il prétendait démontrer la supériorité des Modernes. La Fontaine, Boileau, dans ses *Réflexions sur Longin* (1694), Racine, La Bruyère défendirent les Anciens. Fontenelle et d'autres académiciens prirent le parti de Perrault et des Modernes. La discussion s'apaisa en 1694, quand le Grand Arnauld réussit à réconcilier les chefs des deux partis, Boileau et Perrault. Mais la querelle reprit plus tard une nouvelle vigueur, lorsque Houdar de La Motte prétendit traduire Homère en le corrigeant et en l'embellissant (1714). Ses critiques furent violemment réfutées par une traductrice d'Homère, Mme Dacier. Au fond de cette querelle, il y avait l'opposition entre ceux qui regrettaient l'âge des Patriarches et d'Homère, éclairé par une révélation divine, et ceux qui croyaient à un progrès des lumières, de la raison et de la moralité générale. (→ Biblio.)

ANCIENNEMENT adv. A une époque reculée ; autrefois : *Ainsi donc, cette cité populeuse* [...] *qui, très anciennement réunie au domaine royal, devint capitale d'une vaste province* (A. France).

— Syn. : *antan, autrefois, jadis, naguère.*

ANCIENNETÉ n. f. Etat de ce qui est ancien : *L'ancienneté d'une coutume.* ‖ Temps passé dans un grade, une fonction, à compter du jour de la nomination : *Avancement à l'ancienneté.*

— ***De toute ancienneté*** loc. adv. Depuis les temps les plus reculés.

ANCILLAIRE adj. (du lat. *ancilla*, servante). Relatif aux servantes : *Ménage reproche à La Fontaine ses amours ancillaires* (Sainte-Beuve).

— Chim. *Opérations ancillaires*, dans les facultés, opérations faites avant ou pendant la leçon par les préparateurs. (Vx.)

ANCILLON (David), pasteur et théologien français (Metz 1617 - † réfugié à Berlin 1692).

ANCILLON (Jean Pierre Frédéric), pasteur français (Berlin 1767 - *id.* 1837), arrière-petit-fils du précédent. Ministre de l'Eglise française réformée de Berlin, précepteur du prince royal de Prusse en 1808, et secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères en 1832. En 1803, son *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe* lui ouvrit les portes de l'Académie de Berlin.

ANCIPITÉ, E adj. (lat. *anceps, -itis*, à deux tranchants). Hist. nat. Qui a deux tranchants, comme un glaive.

ANCISTRODON n. m. Vipère de Amérique du Nord. (L'espèce principale est le *mocassin tête cuivrée*, ou *vipère d'eau* [*Ancistrodon mokasen*], un des serpents les plus dangereux, avec le crotale, pour les populations des régions marécageuses. Il atteint 1,20 m de longueur et se nourrit surtout d'animaux aquatiques. Famille des vipéridés.)

ANCIZES-COMPS (Les), comm. du Puy-de-Dôme, arrond. de Riom, au-dessus de la Sioule ; 1 570 hab. (331 aggl.). Métallurgie (aciers et alliages spéciaux).

ANCKARSTRÖM (Jakob Johan), gentilhomme suédois (Lindö 1762 - Stockholm 1792). Il fit partie du complot contre Gustave III et, dans la nuit du 16 mars 1792, au milieu d'un bal masqué, tua le roi d'un coup de pistolet. Il fut condamné à mort et décapité.

ANCKARSVÄRD (Carl Henric, comte d'), homme politique suédois (Sveaborg 1782 - Stockholm 1865). Il participa à la révolution de 1809 et appartint à l'état-major de Bernadotte. Ayant blâmé le roi de s'être joint à la coalition contre la France, il tomba en disgrâce. Elu membre de la Diète en 1817, il y fut un des chefs de l'opposition.

ANCLAM. V. Anklam.

ANCOLIE n. f. (lat. *aquilegia*). Flor. Nom commun de l'aquilegia. ‖ *Poét.* Symbole de la tristesse : *Nodier, jeune vieillard, poète de la prose,* | *Qui mêle sur son front l'ancolie à la rose* (Barthélemy).

— Hérald. Fleur de fantaisie, comprenant trois pétales, une tige et des feuilles stylisés. (Suivant la nature de sa tige et de son feuillage, elle est dite *tigée de..., feuillée de...*)

ANCON n. m. (gr. *agkôn*, coude). Archit. Sorte de corbeau ou de console, qui soutient une corniche.

— Zootechn. Variété de mouton apparue aux Etats-Unis au xviiie s. et caractérisée par de courtes pattes.

ANCÓN, port du Pérou (départ. de Lima), au N. du Callao. Mines de fer. Traité de 1883, qui mit fin à la guerre entre le Pérou et le Chili. Par ce traité, le Pérou cédait au Chili le département de Tarapacá et lui confiait pour dix ans les départements de Tacna et Arica, un plébiscite devant fixer au bout de ce temps la nationalité de ces territoires. En 1929, le Chili rendit Tacna au Pérou, mais il conserva Arica.

ANCONA (Alessandro D'). V. D'Ancona.

ANCÔNE, v. d'Italie, capit. des Marches, ch.-l. de prov., sur l'Adriatique ; 85 800 hab. (68 500 aggl.) [*Anconitains*]. Archevêché. Cathédrale à coupole polygonale (xiiie s.) ; église du Gesù et hôpital du xviiie s. ; église romane (Santa Maria della Piazza) ; les quartiers du port sont modernes. Ancône a un bon port naturel sur le promontoire du Monte Conero ; le trafic est cependant peu important. Chantiers navals. Dentelles. — La *province d'Ancône* a 399 143 hab. Elle s'étend du sommet de l'Apennin à la mer Adriatique, le long de la vallée de l'Esino. — Hist. Colonie grecque de Syracuse, fondée par Denys l'Ancien au début du ive s. av. J.-C., prise par Rome en 268 av. J.-C., Ancône prospéra sous les Empereurs. Elle fit partie de l'exarchat de Ravenne sous les Byzantins. Agilulfe, roi des Lombards, en fit la capitale d'une « marche ». Ville libre

anchois

ancolie des Pyrénées

ANCÔNE
arc de Trajan

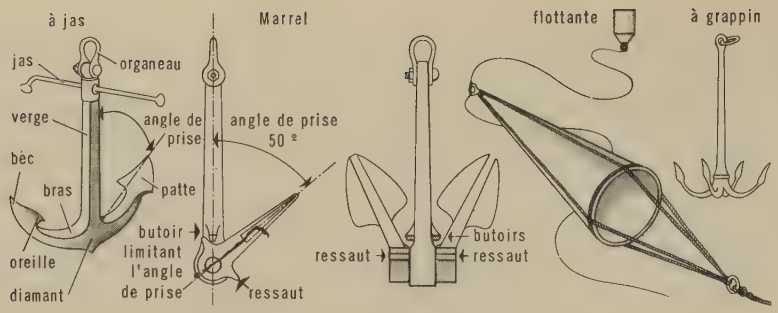

ancres de marine

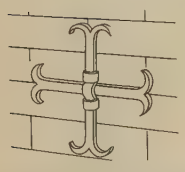

ancres de construction

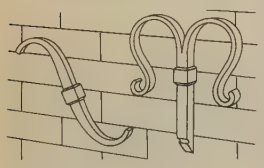

ancre d'horlogerie

croix ancrée

ANCY-LE-FRANC
le château

sous la tutelle du Saint-Siège, elle fut incorporée aux Etats de l'Eglise sous Clément VII (1532). Prise par les Français en 1797, reprise par les Russes en 1799, occupée de nouveau par les Français en 1805, elle devint le chef-lieu du département de Metáuro, et fut rendue au pape en 1815. De 1832 à 1838, les troupes françaises l'occupèrent encore, à la suite de troubles dans les Etats de l'Eglise et de l'intervention autrichienne à Bologne. Ancône entra dans le royaume de Piémont-Sardaigne en 1860. (→ Biblio.)

ANCONÉ n. m. (gr. *ankoinê*, chose recourbée). Muscle court et triangulaire, situé sur la face postérieure du coude. (Il va de l'épicondyle au bord externe de l'olécrane. Il est extenseur de l'avant-bras.)

ANCORNÉ, E adj. Hérald. Se dit d'un animal dont la corne ou le sabot est d'un autre émail que le corps.

ANCRAGE n. m. Mar. Lieu où un navire peut jeter l'ancre. (On dit mieux MOUILLAGE.) || Redevance payée par un navire pour avoir le droit de mouiller et de séjourner dans certains ports ou rades.
— Archit. Dispositif destiné à assurer la fixité d'un ouvrage soumis à un effort de traction : *La stabilité des armatures dans une pièce de béton armé n'est assurée que si leur ancrage est réalisé.*
— Ch. de f. Dispositif employé pour consolider une voie de chemin de fer et l'immobiliser dans le sens horizontal à l'aide de *tirants*, de *tendeurs*, de pièces de bois fixés aux traverses ou aux rails.
— Constr. D'une façon générale, attache d'une poutre, d'un hauban, d'un câble quelconque à un point fixe pris sur une maçonnerie ou dans le sol.

ANCRE n. f. (lat. *ancora*). Mar. Lourde pièce d'acier à deux ou plusieurs becs, qu'on laisse tomber dans l'eau au moyen d'une chaîne, pour qu'elle morde sur le fond et retienne le navire. || *Jeter l'ancre*, mouiller. || *Lever l'ancre*, quitter le mouillage. || *Ancre de corps-mort*, grosse ancre n'ayant qu'un bras, et que l'on utilise à la fixation des bouées, ou corps-morts. || *Ancre flottante*, appareil formé d'un cône en toile monté sur une armature métallique lestée : *L'ancre flottante sert à tenir debout à la lame les bâtiments surpris au large par un gros temps.* || *Ancre à jet*, petite ancre destinée à être mouillée temporairement pour certaines manœuvres. || *Chasser sur son ancre*, en parlant d'un navire, entraîner son ancre, qui ne prend pas sur le fond. || — *Fig. Jeter l'ancre dans un lieu*, s'y établir : *Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges | Jeter l'ancre un seul jour?* (Lamartine). || *Ancre de salut*, dernière ressource.
— Aéron. Appareil à plusieurs crochets articulés, qu'un aéronaute jetait de sa nacelle pour s'accrocher au sol et arrêter son aérostat. (Le panneau de déchirure* a remplacé l'ancre.)
— Constr. Barre de fer en forme de S, de T, de X ou de Y, apparente ou noyée dans le mur, que l'on fait passer dans l'œil d'un tirant, pour soutenir un mur, maintenir un tuyau de cheminée, s'opposer à la poussée d'une voûte, etc.
— Hérald. Meuble figuré comme une ancre de marine.
— Horlog. Pièce en forme d'ancre, réglant l'échappement à ancre attribué à William Clément (1666) et de plus en plus utilisée pour le réglage des montres. (Cette pièce, oscillant autour d'un axe, porte deux pierres, qui s'appuient sur la denture d'une roue, dite *roue d'ancre*, et conçue spécialement pour qu'à chaque oscillation de l'ancre une seule de ses dents échappe.)
— Iconogr. Symbole de fermeté et de tranquillité. (On la donne à l'Espérance, personnifiée, pour marquer que cette vertu nous soutient dans le malheur. Ce symbole se retrouve sur les monuments des premiers chrétiens.)
— Métrol. V. ANKER.
— ENCYCL. Mar. Les *ancres* affectent diverses formes. La plus usitée est l'ancre Marrel, sans jas, ce qui permet à la verge de pénétrer directement dans l'écubier. La mise à poste s'en trouve très simplifiée. Les différentes parties de l'ancre à jas sont : la *verge;* le *jas,* ou *jouail;* les *bras,* terminés par les *pattes,* composées du *bec* et des *oreilles;* l'*organeau,* ou *cigale;* le *diamant.* Dans la marine marchande, le nombre des ancres est prévu par les règles des sociétés de classification. Il y a généralement deux ancres de bossoir, une ancre de rechange un peu moins lourde, une ancre de touée et une ancre à jet, ces dernières étant des ancres à jas. Les mêmes règles précisent le poids des ancres, la longueur et le calibre des chaînes.

ANCRE, riv. de Picardie, affl. de la Somme (r. dr.), qui passe à Albert et finit près de Corbie; 35 km.

ANCRE. V. CONCINI et GALIGAÏ.

ANCRÉ, E adj. Hérald. Se dit des croix, des sautoirs et, en général, de toute pièce dont les extrémités sont en forme d'ancre.

ANCRER v. intr. Mar. Jeter l'ancre (on dit plus ordinairement MOUILLER). || — *Fig.* Fixer solidement : *C'était là une idée ancrée dans la tête de Christophe, que la richesse tue l'âme* (R. Rolland).
— Archit. Réaliser un ancrage : *Les câbles des ponts suspendus sont ancrés dans des massifs.*
◆ V. tr. Constr. Attacher avec une ancre : *Ancrer une cheminée.*
— ***S'ancrer*** v. pr. Mar. Mouiller. (Vx.)

ANCRURE n. f. Text. Pli qui se fait dans un drap mal tondu.

ANCUD, v. et port du Chili, ch.-l. de la prov. de Chiloé, sur la côte nord de l'île de Chiloé; 6 400 hab. Centre commercial.

ANCUS MARTIUS, quatrième roi légendaire de Rome (640-616 av. J.-C.). Selon la tradition, il rédigea les formules des cérémonies religieuses, agrandit Rome, incorpora à la cité les habitants de plusieurs villes latines, fonda le port d'Ostie, bâtit le pont Sublicius, l'aqueduc de l'Aqua-Martia, et fit creuser sous le Capitole la première prison de Rome.

ANCYLE ou **ANCYLUS** [lys] n. m. Mollusque pulmoné d'eau douce, caractérisé par une coquille mince et transparente, en forme de bonnet phrygien.
— ENCYCL. Les *ancyles* vivent attachés aux pierres, aux plantes aquatiques, à la manière des patelles, auxquelles ils ressemblent en petit, d'où leur nom de *patelles d'eau douce.* Ils habitent presque partout, de préférence dans les eaux courantes. Citons *Ancylus fluviatilis, A. lacustris,* communs en France. On connaît des espèces fossiles dans le Miocène, le Pliocène et le Quaternaire. On a donné le nom de *lac à ancyles* à un lac qui a occupé la région de la Baltique pendant une partie de l'époque quaternaire.

ANCY-LE-FRANC, ch.-l. de cant. de l'Yonne (arrond. d'Avallon), sur l'Armançon et le canal de Bourgogne; 1 037 hab. (859 aggl.). Château de plan rectangulaire, élevé vers 1564 par l'Italien Serlio, architecte de Fontainebleau, pour Antoine III de Clermont, beau-frère de Diane de Poitiers; remarquable cour intérieure, dont les bâtiments sont ornés de niches qu'accompagnent des pilastres corinthiens. Carrières de calcaire oolithique.

ANCYLITE n. f. Minér. Carbonate hydraté naturel de cérium et de strontium.

ANCYLOCERAS [rɑs] n. m. (gr. *ankulos,* recourbé, et *keras,* corne). Genre d'ammonites déroulées du Crétacé inférieur (aptien).

ANCYLOCHEIRE [kɛr] n. f. Syn. de BUPRESTIS.

ANCYLOTHÉRIUM [terjɔm] n. m. (gr. *ankulos,* recourbé, et *thêrion,* bête). Genre de mammifères fossiles, d'âge miocène, autrefois pris pour des édentés à cause de leurs pattes aux doigts recourbés et munis de fortes griffes.

ANCYRE, en gr. **Ankura.** Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, sur le plateau d'Anatolie, actuellement capit. de la Turquie sous le nom d'*Ankara**. Déjà importante à l'époque hittite, elle était située sur la route des caravanes qui, au temps de l'Empire achéménide, prit le nom de Route royale. De nombreux bronzes représentant le grand dieu de l'Atmosphère sous la forme de son attribut, l'aigle monté sur un taureau ou un cerf, en proviennent. Ancyre devint le principal centre des Gaulois Tectosages établis en Asie Mineure. Elle conserva son importance sous la domination romaine, particulièrement sous Auguste. L'apôtre Paul y fonda en 51 une communauté chrétienne à laquelle il adressa ultérieurement son *Epître aux Galates.* Trois conciles y furent tenus (le saint-synode en 314 ou 315, en 358 et en 378). Conquise par les Arabes en 838, elle fut reprise par les Byzantins, occupée par les Turcs Seldjoukides, puis par les croisés. De nouveau aux Seldjoukides depuis le milieu du XIIe s., elle vit la victoire de Tīmūr sur Bāyazīd Ier en 1402.

Ancyre (MONUMENT D'), inscription gréco-latine du temple d'Ancyre, qui est la traduction du « Testament d'Auguste* »; déchiffrée et commentée par G. Perrot.

ANCYROÏDE adj. Anat. *Cavité ancyroïde* ou *digitale,* diverticulum postérieur des ventricules latéraux du cerveau.

ANCY-SUR-MOSELLE, comm. de la Moselle (arrond. de Metz-Campagne), en amont de Metz; 1 074 hab. Eglise du XVe s. Matériel pour les mines.

ANDA n. m. (mot sanskrit signif. *œuf*). Dans le vocabulaire bouddhique, calotte hémisphérique composant le stūpa*.

ANDABATE n. m. (lat. *andabata*). Gladiateur dont le visage était couvert d'une visière qui l'aveuglait totalement.

ANDAIN n. m. (lat. **ambitanus;* de *ambitus,* bord). Ligne formée par les petits tas d'herbe laissés par le faucheur derrière lui à mesure qu'il avance dans son travail. || Rassemblement du foin, en lignes continues, exécuté au râteau ou au râteau faneur.

ANDAINE (FORÊT DOMANIALE D'), forêt des confins méridionaux de la Normandie, près de Bagnoles-de-l'Orne; 3 950 ha. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le bouleau et le pin sylvestre; ce dernier a été introduit artificiellement dans les parties ruinées, au cours des deux derniers siècles, tant par les abus de pâturage que par les

Phot. Combier.

exploitations inconsidérées en vue d'alimenter la forge de La Sauvagère, créée en 1611.

ANDAINEUSE n. f. Machine servant à couper et à rassembler en andains les céréales.

ANDALOU, SE adj. et n. Relatif à l'Andalousie ; habitant ou originaire de ce pays.

— Art culin. *A l'andalouse*, se dit d'une préparation culinaire se composant de tomates, de piments doux, d'aubergines, de riz pilaf et, parfois, de chipolatas.

◆ N. m. Linguist. Variante régionale du castillan.

ANDALOUSIE, en esp. **Andalucía**, région historique de l'Espagne méridionale, comprenant les provinces d'Almería, Cadix, Cordoue, Grenade, Huelva, Jaén, Málaga et Séville. (→ Biblio.)

● *Géographie.* L'Andalousie s'étend sur trois unités naturelles d'aspect très différent. Au centre, la plaine du Guadalquivir est une dépression remplie de matériaux récents (marnes et sables), à peine accidentée de collines sur ses marges, de plus en plus monotone vers l'aval, où elle s'achève sur l'Atlantique par une côte sableuse et marécageuse. C'est le domaine des céréales et de l'olivier, cultivés sur de grandes propriétés. Là se sont développées les cités andalouses : Cordoue, Séville, Cadix. Au N., la sierra Morena est le rebord méridional de la Meseta ibérique : c'est un massif de roches anciennes, peu accidenté et très faiblement peuplé. La seule activité notable est l'exploitation minière : cuivre, houille, mercure, plomb. Au S. de la plaine, les chaînes Bétiques constituent un grand ensemble montagneux, s'étendant du détroit de Gibraltar au cap de la Nao, dans le Levant : les chaînes sous-Bétiques séparent les plaines du Guadalquivir des dépressions intérieures, arides vers l'E. (Guadix, Baza), irriguées et intensément cultivées au centre (Vega de Grenade). Au S. s'élèvent de hauts massifs (serranía de Ronda, sierra Nevada, sierra de los Filabres), qui isolent sur le littoral de petites plaines côtières irriguées.

● *Histoire.* L'Andalousie est l'ancienne Bétique, où les légendes plaçaient le jardin des Hespérides. Vers 2500 av. J.-C., de très anciennes civilisations s'y développent. Des relations commerciales s'établissent, au IIe millénaire, entre cette région, la Crète et Troie. Les Phéniciens, vers le XVe s. av. J.-C., colonisent la région côtière, surtout celle du bas Guadalquivir, y fondant de nombreux comptoirs, dont les principaux, Hispalis (auj. Séville), Bartulos (auj. Almería), Gadès (auj. Cadix), Oruba (auj. Huelva), livrèrent les métaux précieux de la Péninsule à Tyr, puis, après son déclin, à Carthage, qui dès le IVe s. contrôle le pays, en particulier Gadès, après un siège qui l'oblige à reconnaître sa suprématie. Dès lors, l'Andalousie devient la province la plus riche de l'Empire carthaginois ; au IIIe s., le père d'Hannibal, Hamilcar, occupe l'intérieur du pays, et le gendre d'Hamilcar, Hasdrubal, fonde Carthagène. Fournissant déjà l'argent et les hommes, elle sert également de base de départ à l'expédition d'Hannibal (219-218), mais, à la fin de la deuxième guerre punique, Scipion occupe Carthagène (209), Gadès (206), et fonde pour ses vétérans la colonie romaine d'Italica, près d'Hispalis. En 197, l'Andalousie devient la province d'Espagne Ultérieure, ou Bétique, dont l'importance économique est capitale, car elle fournit à Rome l'huile, le vin (le mont Testaccio, à Rome, est formé en partie de débris d'amphores provenant de Bétique) et l'argent des mines d'Auringis (auj. Jaén). Bastion des fils de Pompée, l'Andalousie fut victime des opérations victorieuses de César (Munda en 45 av. J.-C.). Avec la paix augustéenne, la Bétique redevient florissante et reste jusqu'à l'arrivée des Vandales le centre d'une puissante civilisation urbaine. En 409, ceux-ci s'y établissent, et lui donnent le nom de *Vandalusia*, d'où vient son nom actuel d'Andalousie. En 428, ils passent en Afrique sous la pression des Suèves et des Wisigoths, qui occupent alors presque toute l'Espagne ; ils y restent jusqu'à l'arrivée des Arabes en 711. Avec 7 000 hommes, Tarik débarque près de Djabal Tarik (Gibraltar) et écrase peu après le roi wisigoth Roderic au wādī Lago (río Barbate). Il occupe sans résistance Cordoue et Tolède, car les autochtones sont

ANDALOUSIE : paysage des environs de Malaga, au pied de la Sierra Nevada; la « Giralda » à Séville; une rue typique d'un village, Carmona (Séville); le rocher de Gibraltar vu des côtes espagnoles

Phot. Viollet, Phaure, Boyer.

ANDERNACH
la « Pfarrkirche »

général ANDERS

Blason des ANDELYS

Parti, à dextre d'argent à une grappe de raisin de pourpre et une demie mouvant de la partition, à sénestre d'azur à une tour d'argent et une demie mouvant de la partition, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

Hans Christian ANDERSEN
peinture anonyme
cabinet des Estampes

hostiles aux Wisigoths. Mūsā ibn Nuṣayr, son chef, passe à son tour en Espagne (712), s'empare de Séville et de Mérida, rejoint Tarik et prend même Saragosse. Mais tous deux sont rappelés en Syrie. Dès lors, l'Andalousie est dirigée par des gouverneurs nommés par Damas. L'Andalousie, dont Cordoue est la capitale, connaît une certaine prospérité à l'époque de l'émirat marwānide d'Al-Andalus et sous les règnes d''Abd al-Raḥmān III al-Nāṣir (911-961) et d'Al-Ḥakam II (961-976). A la fin du Xe s., le maire du palais Muḥammad ibn Abī Āmir, le futur Al-Manṣūr, en fait la base de départ des expéditions musulmanes dirigées contre les Etats chrétiens du Nord. A la chute de l'émirat marwānide, les querelles dynastiques amènent le démembrement du royaume en plusieurs principautés andalouses (Séville, Badajoz, Grenade, Tolède). Elles sont vite attaquées par les Rois Catholiques, qui veulent opérer la reconquête (succès du roi Alphonse VI); elles réclament alors le secours des Almoravides, ce qui les rend vassales du Maghreb. C'est pour la province une période d'ordre et de prospérité; mais la pression des Rois Catholiques s'accentue. Après les Almoravides, les Almohades ne peuvent la contenir; après la défaite de Las Navas de Tolosa (1212), les musulmans perdent Cordoue, Valence et Séville. L'Andalousie « maure » est réduite au royaume naṣride de Grenade, qui dure deux siècles et demi et brille d'une éclatante civilisation (Alhambra). Malgré les secours marocains, les Rois Catholiques le détruisent de 1486 à 1492 (prise de Grenade). Dès lors, l'Andalousie fait partie du royaume espagnol.

● *Arts et littérature.* V. ESPAGNE.

● *Musique.* L'Andalousie fut un centre artistique fécond, dont la musique subit peut-être l'influence de l'art arabe et passe à tort, aujourd'hui, pour le symbole de toute la musique espagnole. Les principales formes anciennes de la musique andalouse sont : *a*) des danses chantées : la *petenera clásica*, ou *antiqua*, et *moderna* (en mode mineur), qui se chantent sans les mélismes prolongés du flamenco; la *tirana* (popularisée par Martín y Soler); *b*) des chants : la *seguiriya*, la *copla*, le *polo*, le *martinete*, la *solea*. La musique andalouse moderne — sauf les *saetas* et les *carceleras* — est toujours accompagnée par la guitare; elle se caractérise par son chromatisme, son mélange de majeur et de mineur, sa cadence sur la dominante, et les longs mélismes descendants du *cante flamenco* ou *cante hondo*, ou *jondo*, ou *profundo*, ou *cañi*, ou *gitano*. Le *polo gitano*, le *fandango* (et le *fandanguillo*), danse chantée à trois temps accompagnée de guitare et de castagnettes, avec interludes, sont les genres les plus importants. Les *soleares* et les *seguidillas* sont des formes essentielles du chant lyrique andalou. Les *carceleras* et les *saetas*, chants douloureux, sans accompagnement, se chantent dans les processions.

ANDALOUSITE n. f. (de *Andalousie*). Silicate anhydre d'aluminium Al_2SiO_5, cristallisant dans le système orthorhombique, de densité 3,15, de couleur rose ou brune.

ÅNDALSNES, village de Norvège (Møre et Romsdal), sur le Romsdalsfjord; 1 350 hab.

ANDAMAN n. m. Parler isolé des indigènes des îles Andaman, en voie de disparition.

ANDAMAN (ÎLES), archipel du golfe du Bengale, formant, avec les îles Nicobar, un territoire de l'Union indienne, gouverné directement par Delhi; 31 000 hab. Capit. *Port Blair*. Il comprend plus de 200 îles, alignées sur près de 400 km, entre 10° et 14° de latitude N. Prolongement de la chaîne birmane de l'Arakan, ces îles sont formées de montagnes couvertes de forêts, où subsistent quelques dizaines de Négritos très primitifs, vivant de la pêche et de la chasse. Exportation de coprah.

— Hist. L'archipel, occupé par les Anglais en 1789, servit de colonie pénitentiaire et de base navale. Il fut abandonné de 1796 à 1858. Les Japonais atteignirent les îles Andaman au terme extrême de leur avance vers le S.-O., au cours de la Seconde Guerre mondiale.

ANDANCE, comm. de l'Ardèche (arrond. de Tournon), dans le nord du Vivarais, sur le Rhône, en face d'Andancette; 965 hab. (770 aggl.). Ruines d'un château fort.

ANDANCETTE, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), dans le bas Dauphiné, sur le Rhône; 685 hab. (440 aggl.). Electrocéramique. Fabrique de pâtes alimentaires.

ANDANIA. Géogr. anc. Ville du Péloponnèse, située entre Mégalopolis et Messène, qui fut la résidence des rois de Messénie. Ruines près de Philia. Patrie d'Aristomène.

ANDANTE adv. (mot ital.; de *andare*, aller). Mus. D'un mouvement modéré, allant. (On en a dans la suite exagéré la lenteur, tendance contre laquelle réagit Beethoven.)

◆ N. m. Partie de sonate, de symphonie, etc., exécutée dans ce tempo.

ANDANTINO adv. (dimin. de l'ital. *andante*). Mus. D'un mouvement moins modéré qu'andante. (On lui a donné habituellement le sens de *andante con moto*, un peu plus animé qu'*andante*.)

ANDAPA, localité de Madagascar (prov. de Tamatave, circonscr. d'Antalaha), ch.-l. de district, au S.-E. du massif de Tsaratanana; 4 200 hab. (75 Europ.). Culture du café et de la vanille, exportés par avion. — Le *district d'Andapa* a 34 700 hab.

ANDATE, déesse de la Victoire, chez les Celtes d'Armorique, honorée par des sacrifices humains accomplis dans un bois sacré.

ANDÉCAVES (lat. *Andecavi*) ou **ANDES.** Géogr. anc. Peuple de la Gaule, établi, au temps de César, en Celtique, au confluent de la Loire et de la Maine (Anjou actuel).

ANDELANE adj. (allem. *andelang*). Dr. anc. *Charte andelane*, document qui constatait le transfert de la propriété ou de la possession, et l'accomplissement des formalités de tradition et d'investiture par un gant (*per andelangum*).

ANDELLE, riv. de Normandie, affl. de la Seine (r. dr.), qui sort du pays de Bray et finit en amont de Pont-de-l'Arche; 54 km.

ANDELOT, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), au pied de la *côte d'Andelot*, sur le Rognon; 771 hab. (677 aggl.). Eglise du XIIe s. Vestiges d'un château fort. Tréfilerie. Fabrique de chaises. — Hist. En 587, Gontran et Brunehaut y signèrent un traité par lequel Gontran adoptait Childebert II et s'alliait avec lui contre les leudes révoltés; ils assuraient, en revanche, aux leudes fidèles la jouissance viagère de leurs charges et bénéfices.

ANDELOT. V. CCLIGNY.

ANDELOT-EN-MONTAGNE, comm. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier); 723 hab. (658 aggl.). Eglise du XIVe s., restaurée.

ANDELY (Henri D'). V. HENRI *d'Andely*.

ANDELYS [li] (LES), ch.-l. d'arrond. de l'Eure, au confluent de la Seine et du Gambon; 5 648 hab. (4 324 aggl.) [*Andelysiens*]. Les Andelys (le *Grand-* et le *Petit-Andely*) sont deux agglomérations distantes de 1,5 km. Le Petit-Andely, dominé par la forteresse du Château-Gaillard*, possède l'église Saint-Sauveur, des XIIe et XIVe s., et l'hospice Saint-Jacques, du XVIIIe s. Le Grand-Andely a été très endommagé en 1940, et ses monuments ont été détruits (hôtel de ville, hôtel du Grand-Cerf) ou ont beaucoup souffert (église Notre-Dame, des XIIIe, XVe et XVIe s.). Verrerie. Distillerie. Industries de la soie et du cuir. Constructions électriques. Ecole militaire préparatoire, créée en 1884. Patrie de l'aéronaute Blanchard et de Nicolas Poussin. — L'arrond. a 8 cant., 160 comm. et 76 102 hab. — Près des Andelys fut livrée la bataille de Brémule, où Louis VI le Gros fut vaincu par Henri Ier d'Angleterre (1119).

ANDENNE, v. de Belgique (prov. et arrond. de Namur), sur la Meuse; 7 829 hab. Houille. Carrières et fours à chaux. Produits réfractaires. Brasseries. Fonderies de zinc et de plomb. La ville fut créée autour d'une abbaye fondée par saint Begga; elle fut prise et incendiée par les Liégeois en 1151.

ANDÉOL (saint), apôtre du Vivarais au IIIe s. Il aurait subi le martyre à Bourg-Saint-Andéol, vers 208, sous le règne de Septime Sévère. — Fête le 1er mai.

ANDER, dans la religion mazdéenne, le Darvand, opposé à l'Amshaspend Ashavâhista (Ardibihisht). Ici-bas, il sème le péché, et après la mort entraîne à l'abîme les âmes damnées.

ANDEREGG (Melchior), guide suisse (Zaun, près de Meiringen, 1827 - Husen, près de Meiringen, 1914). Il a fait un grand nombre de premières ascensions : découverte de la voie classique du mont Blanc (par l'arête des Bosses, 1859), éperon de la Brenva (1865), Rimfischorn, Alphubel, Rothorn, dent d'Hérens, pointe Walker des Grandes-Jorasses (1868). Il est considéré comme le fondateur de la lignée des grands guides de l'Oberland.

ANDERLECHT, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue sud-ouest de Bruxelles, sur la Senne; 96 642 hab. Eglise (XIe-XVIe s.). Musée Erasme. Industries alimentaires, chimiques et textiles. Métallurgie. Industrie du bois, des peaux, du carton, du caoutchouc. Victoire de Dumouriez sur les Autrichiens (1792).

ANDERLUES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arrond. de Thuin), dans le bassin houiller; 13 549 hab. Métallurgie. Brasseries.

ANDERMA, localité de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), dans l'Arctique, sur la mer de Kara. Exportations de spath fluor.

ANDERMATT, centre touristique de la Suisse (cant. d'Uri), dans un bassin de la vallée de la Reuss, au pied septentrional du Gothard; 1 500 hab. Sports d'hiver.

ANDERNACH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), sur la rive gauche du Rhin, en aval de Coblence; 13 900 hab. Industries chimiques. Papeteries. Carrières.

— Bx-arts. Cette ancienne place forte conserve des fortifications, mais son édifice le plus intéressant est la Pfarrkirche, église romane à quatre clochers qui remonte au premier tiers du XIIIe s. A l'O. d'Andernach, dans le massif de l'Eifel et près du Laachersee, une abbaye bénédictine possède une des plus belles églises de la Rhénanie. — Hist. Andernach doit son origine à un camp romain établi par Drusus (12 av. J.-C.). En 876, Charles le Chauve y fut vaincu par les fils de Louis le Germanique. Otton Ier y battit le duc de Lorraine Giselbert (939). En 1474, une alliance entre l'empereur Frédéric III, les princes Electeurs et le roi de France y fut conclue. Incluse de 1795 à 1814 dans le département de Rhin-et-Moselle.

ANDERNOS-LES-BAINS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), sur la rive nord-est du bassin d'Arcachon; 3 174 hab. (en dehors de la saison) [*Andernoisiens*]. Vestiges d'une basilique gallo-romaine. Ostréiculture. Station balnéaire.

ANDERS (Ladislas), général polonais (Błonie, près de Varsovie, 1892). Il prend part dans les armées du tsar à la Première Guerre mondiale, puis à la campagne contre les bolcheviks en 1919-1920. Général en 1936, il se bat en 1939 et est pris par les Russes. Interné à Moscou, il est libéré, à la suite de l'accord polono-russe d'août 1941, pour prendre le commandement des forces polonaises qu'il constitue en U. R. S. S. en 1941-1942. Avec ses troupes (60 000 hommes), il passe en Afrique en 1942 et se bat contre Rommel. En 1943, il débarque en Italie et s'illustre à Cassino et à Bologne, puis est placé en 1945 à la tête des forces polonaises du front occidental. Après la paix, 20 p. 100 seulement d'entre elles accepteront de regagner la Pologne. En 1946, quand les Alliés cessent de reconnaître le gouvernement polonais de Londres, Anders ramène ses divisions polonaises d'Italie en Angleterre.

Andersch (GANGLION D'), ganglion nerveux situé à l'origine du nerf glosso-pharyngien.

ANDERSEN (Hans Christian), écrivain danois (Odense 1805 - Copenhague 1875). Fils d'un cordonnier, il se rend à Copenhague en 1819 dans l'espoir d'y faire une carrière au théâtre. Son manque évident de formation ne l'empêche pas de persévérer, et, s'il échoue dans ses projets, du moins trouve-t-il des protecteurs puissants, qui le font retourner à l'école en 1822 et passer son baccalauréat en 1828. Entre-temps, il a déjà acquis quelque célébrité avec le poème *l'Enfant mourant* (1827). De nombreux voyages en Allemagne, en France, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Suède, en Espagne, en Angleterre, où il se lie d'amitié avec Dickens, lui ont donné la matière d'une série de livres

Phot. Office tourisme allemand, A. D. P., Larousse.

de voyages. Epris successivement d'une jeune fille de Faaborg, Riborg Voigt, puis de la fille de son protecteur, Louise Collin, enfin de la cantatrice suédoise Jenny Lind, il demeure célibataire, mais ses amours malheureuses fournissent un fond à son œuvre. Ce n'est pas au théâtre, comme il le rêvait, qu'Andersen a conquis la célébrité ; à part un ou deux succès éphémères, il n'y rencontre que déboires. Son œuvre poétique reste peu significative ; ses romans : *l'Improvisateur* (1835), *O. T.* (1836), *Rien qu'un violoneux* (1837), *les Deux Baronnes* (1847), *Etre ou ne pas être* (1857), sont plus intéressants.

Mais c'est grâce à ses *Contes** (1835-1872), originellement conçus pour un public enfantin et devenus un des chefs-d'œuvre de la littérature mondiale, qu'Andersen conquiert la gloire et s'assure une renommée universelle. Son esprit sincèrement enfantin, sa bonté et son humour s'y expriment avec une poésie rare, doublée d'une sourde mélancolie. (→ Biblio.)

ANDERSEN NEXØ. V. NEXØ.

ANDERSON, v. des Etats-Unis (Indiana), au N.-E. d'Indianapolis ; 50 200 hab. Industries textiles. Constructions mécaniques. Fonderies.

ANDERSON (James), fermier et économiste écossais (Herminston, près d'Edimbourg, 1739 - Isleworth, Middlesex, 1808). Dans son livre *Observations on the Means of exciting a Spirit of National Industry* (1777), il a, le premier, remarqué et analysé le phénomène de la rente foncière.

ANDERSQN (Johan Gunnar), géologue suédois (Knista 1874). Le premier, il a décrit la solifluxion, écoulement de boues et de blocs sous climat froid, dans les îles Falkland (1906).

ANDERSON (Sherwood), romancier américain (Camden, Ohio, 1876 - Colón, Pánama, 1941). Après une jeunesse errante et des débuts difficiles, il se lança à quarante ans dans la littérature et le journalisme. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels des recueils de nouvelles : *Winesburg* sur Ohio* (1919), *Pauvre Blanc* (*Poor White*) [1920], et des romans : *Un païen de l'Ohio* (1921), *Bien des mariages* (*Many marriages*) [1923], *le Rire noir* (*Dark Laughter*) [1925] et *Tar* (1926). Anderson, un des créateurs de la nouvelle américaine moderne, a exercé une réelle influence sur ses cadets (notamment sur Hemingway), en les libérant de la servitude du « conte bien fait ». Sa prose — simple, directe, volontairement naïve — doit beaucoup aux expériences formelles de son amie Gertrude Stein.

ANDERSON (Dan), poète suédois (Skattlösberg, Dalécarlie, 1888 - Stockholm 1920). D'abord ouvrier agricole et charbonnier, il trouve sa voie en fréquentant la haute école populaire de Brunsvik (1914-1915). Il est considéré comme un des initiateurs de la littérature dite « prolétarienne » et reste un écrivain très populaire. Ses meilleurs ouvrages sont : *Histoires de charbonniers* (1914), *Chansons du charbonnier* (1915), *Ballades noires* (1917).

ANDERSON (Maxwell), dramaturge américain (Atlantic, Penns., 1888 - Stamford, Conn., 1959). Il a essayé de ressusciter un théâtre poétique avec des pièces comme *Elisabeth la reine* (1930), *Winterset*, dont le sujet fut inspiré par le procès de Sacco et Vanzetti (1935) ; *le Masque des rois* (*The Masque of Kings*), sur la tragédie de Mayerling (1936) ; *Key Largo*, histoire d'un volontaire américain pendant la guerre d'Espagne (1939) ; *Jeanne de Lorraine* (1946). Anderson a aussi écrit les livrets de nombreuses comédies musicales, notamment *Vos deux maisons* (*Both your Houses*) [1933], *Knickerbocker Holiday* (1938) et *Perdus dans les étoiles* (1950). Beaucoup de ses œuvres dramatiques ont été transposées à l'écran (*Winterset*, 1936 ; *Jeanne d'Arc*, 1947).

ANDERSON (sir Kenneth Arthur), général anglais (Dharwar, Inde, 1891 - Gibraltar 1959). Blessé sur le front français en 1916, il servit au Moyen-Orient et aux Indes. Commandant la Ire armée britannique en Afrique du Nord (1942), il prit une large part à la bataille de Tunisie (1942-1944), puis fut gouverneur de Gibraltar de 1947 à 1952.

chevaux sauvages dans les ANDES

ANDERSON (Carl David), physicien américain, né à New York en 1905, de parents suédois, professeur au California Institute of Technology (1939). Il a montré que le rayonnement peut se transformer intégralement en électricité, en étudiant la distribution spatiale des électrons expulsés des différents gaz par les rayons X. Ses études sur les rayons cosmiques, en vue desquelles il participa à plusieurs ascensions stratosphériques, aboutirent, en 1932, à la découverte de l'électron positif, découverte qui confirma la théorie de Dirac et qui lui valut le prix Nobel de physique de 1936, à l'âge de trente et un ans. Spécialiste de l'emploi des chambres de Wilson de grandes dimensions, avec champs magnétiques intenses, il reconnut, en 1937, l'existence de mésons dans le groupe dur des rayons cosmiques.

ANDERSONVILLE, village des Etats-Unis (Georgie), au S.-O. de Macon ; 300 hab. Camp de prisonniers fédéraux où furent réunis près de 30 000 hommes. Sur les 49 485 prisonniers qui passèrent dans le camp entre novembre 1863 et la fin de la guerre de Sécession, 13 000 moururent.

ANDERSSON (Nils Johan), botaniste suédois (1821 - Stockholm 1880). Il enseigna la botanique à Stockholm, et, de 1851 à 1853, il fit un voyage autour du monde, d'où il rapporta de précieux matériaux. Il devint professeur à Lund, à Stockholm, et intendant des collections de botanique de l'Académie des sciences. Auteur de travaux sur les saules, sur la flore de Laponie, etc.

ANDES (CORDILLÈRE DES), grande chaîne montagneuse du versant occidental de l'Amérique du Sud.

● *Relief.* Du Venezuela à la Terre de Feu, les Andes s'allongent sur 7 500 km. Elles se caractérisent par leur altitude, généralement élevée, par leur largeur et leur massiveté en Bolivie, par la vigueur avec laquelle elles se dressent au-dessus du Pacifique à l'O., et, à l'E, au-dessus des plaines centrales de l'Amérique du Sud. On peut y distinguer des secteurs d'aspects différents.

1° Au N., en Colombie, les Andes s'ouvrent en éventail. Les branches divergentes sont séparées par des fossés d'effondrement, et l'on distingue, de l'O. à l'E., la sierra côtière de Baudó (1 810 m), le fossé de l'Atrato, la Cordillère occidentale (3 900 m), le fossé du Cauca, la Cordillère centrale, surmontée de volcans comme le Tolima (5 620 m), le fossé du rio Magdalena, la Cordillère orientale, enfin, qui atteint 5 300 m dans la sierra de Cocuy et domine les plaines des *llanos*. La Cordillère orientale colombienne se prolonge au Venezuela.

2° En Equateur, les Cordillères orientale et centrale forment en se réunissant la Cordillère orientale équatoriale, ou Cordillera Real. Elle est à peine séparée de la Cordillère occidentale par des bassins effondrés, partiellement comblés par les produits des volcans qui se dressent au-dessus des chaînes : Chimborazo (6 272 m), Cotopaxi (5 897 m), Sangay (5 325 m).

3° Au Pérou, en Bolivie surtout, et jusque dans le Nord-Ouest argentin, l'édifice andin s'élargit. Le cœur du massif correspond à de hautes plaines dont l'altitude moyenne s'établit autour de 4 000 m : les *punas* péruviennes sont entrecoupées par les gorges profondes où coulent les rivières qui tombent vers les plaines amazoniennes (Marañon, Huallaga, Apurímac) ; l'*Altiplano* bolivien est creusé par la dépression occupée par les lacs Titicaca et Poopó, par le *salar* de Uyuni et par les défluents intermittents des lacs. Ces hautes plaines sont bordées, à l'O., par des reliefs élevés : les Andes de Cajamarca, la Cordillera Blanca, qui possède de beaux glaciers, la Cordillère de Huayhuash, des volcans comme le Misti, le Tacora et le Sajama, qui approchent ou dépassent 6 000 m. Vers l'E., l'Altiplano est limité par la Cordillera Real, elle-même précédée de chaînons sédimentaires.

Vers 26° de latitude S., la configuration andine change. A l'O., les sierras chiliennes continuent celles du Pérou, mais, à l'E., la Cordillera Real se résout en alignements distincts que séparent des fosses longitudinales comme la vallée de Salta. La puna de Atacama, prolongement de l'Altiplano, finit par se fragmenter en dépressions (*bolsones*) parsemées de petits chaînons (sierras de Catamarca et de la Rioja).

4° Au Chili et en Argentine, la Cordillère des Andes se réduit à sa partie occidentale, qu'on suit depuis le Pérou. Elle est formée par des éléments à peu près parallèles, pénétrés par de nombreux volcans, modelés par une glaciation puissante et séparés par des effondrements longitudinaux. La chaîne principale, au N. du 42e parallèle, correspond à une masse de roches secondaires plissées et hérissée de volcans (le Llullaillaco et l'Aconcagua, le géant des Andes [7 040 m]). Au S., la Cordillère patagone prend le relais ; formée de roches cristallines, elle s'abaisse d'abord, se recourbe vers le S.-E., s'élève à nouveau avec le Fitz Roy (3 440 m) et se prolonge en Terre de Feu. Cette chaîne principale domine vers l'O. des zones affaissées discontinues : au N., les déserts d'Atacama, les *salares* et les *pampas* de Tamarugal ; plus au S., la plaine centrale du Chili, entre Santiago et Chiloé, est tour à tour dilatée et étranglée ; au S. de Chiloé, golfes et chenaux façonnés par les glaciers ont été envahis par la mer ; enfin, l'élément le plus occidental des Andes méridionales est constitué par des massifs côtiers où le socle cristallin est recouvert par des grès tertiaires.

● *Modelé et structure géologique. Les gîtes minéraux.* Pics et aiguilles sont rares dans les Andes : l'œil y rencontre surtout de grandes surfaces horizontales où l'on a pu

Sherwood ANDERSON

Carl David ANDERSON

Phot. Almasy, Keystone, U. S. I. S.

schéma perspectif de la Cordillère des Andes

voir de vieilles surfaces d'érosion étagées ; mais il est difficile d'admettre qu'elles soient toutes postérieures aux plissements.

Par leur tectonique, les Andes s'apparentent aux montagnes Rocheuses. Des fragments du socle ancien, plissé puis arasé, ont été incorporés à la Cordillère. Granites, gneiss et micaschistes forment l'axe des plis des Andes du Nord ou de la Cordillère patagone, tout comme ils forment les hauts sommets dressés au-dessus des surfaces de la Puna. Postérieurement aux grands plissements, des blocs ont été soulevés, des compartiments se sont affaissés, comme dans le Nord-Ouest argentin ; ainsi se sont formées les fosses longitudinales de Colombie. Le volcanisme et la sismicité attestent la fragilité de l'écorce terrestre dans la Cordillère. L'empreinte du volcanisme y est constante.

Il faut rapprocher de la tectonique particulière aux Andes et du volcanisme l'abondance des richesses minières : jadis, on exploitait principalement l'or et l'argent ; aujourd'hui, le sous-sol fournit surtout le cuivre et l'étain au Pérou, en Bolivie et au Chili, le pétrole au Venezuela, en Colombie, en Equateur, au Pérou, dans l'est de la Bolivie et dans le piémont argentin.

● *Climats, types de végétation et exploitation humaine.* L'étirement en latitude de la chaîne est trop grand pour qu'il existe un climat andin, et les conditions de la vie varient à la fois du N. au S. et de l'E. à l'O.

1° Les Andes septentrionales : en Equateur et plus encore en Colombie, l'Ouest a un climat chaud et humide avec une forêt dense, tandis qu'au Venezuela une sécheresse plus marquée s'accompagne d'une brousse xérophile. C'est avec l'étagement en altitude des paysages végétaux et des conditions de culture que ce secteur andin se caractérise le mieux : jusque vers 900 m, la *tierra caliente* (terre chaude) porte la forêt et les cultures tropicales (cacao) ; la *tierra templada* (terre tempérée) monte jusqu'à 2 000 m, avec les caféiers et le maïs ; la *tierra fria* (terre froide) est l'étage des céréales (blé, orge) et des pâturages, qui s'élèvent au-dessus de 3 000 m. Au-dessus viennent les *paramos*, prairies de graminées et de *fraylejon*, végétation plus sèche sur des croupes atteignant 4 600 m et à la limite inférieure des neiges éternelles.

2° Les Andes centrales : l'aridité règne sur les punas péruviennes, sur l'Altiplano bolivien, dans les Andes du Nord-Ouest argentin et du Chili septentrional. L'arbre est absent des hautes surfaces, où la végétation se réduit à des buissons résineux, aux touffes de *lloreta* et aux dures tiges de l'*ichu* (stipa). Lamas, guanacos, vigognes se contentent de ces maigres pâturages. Le sol, peu épais, durci en saison sèche par la gelée nocturne, est souvent couvert de cailloux.

Les Indiens des vallées continuent de pratiquer une savante irrigation comme leurs ancêtres précolombiens, cultivant la canne à sucre dans les parties les plus basses des vallées péruviennes, plus haut le maïs, le blé, les pommes de terre. Les paysans quichuas et aymaras de la Puna associent l'élevage (lamas et moutons) à de maigres cultures. Leur art d'utiliser la terre se révèle dans l'aménagement des pentes en terrasses, construites particulièrement sur les reliefs qui bordent le lac Titicaca.

Les Andes arides furent le domaine de l'empire des Incas : ses limites coïncidaient avec celles des montagnes à climat sec. La conquête espagnole d'abord, les législations du XIXe s. ensuite, entraînèrent une dégradation de la civilisation rurale des hautes plaines andines, due à la destruction des communautés rurales (*ayllus*), à la constitution de grands domaines avec une forme de servage, à la réquisition d'Indiens pour le travail meurtrier des mines. Celui-ci eut pour conséquence la naissance de villes : Potosí, Oruro, La Paz. A la fin du XIXe s. et au XXe s., la mine a fait naître d'autres agglomérations, avec les nitrates sur la côte chilienne, au pied des Andes, ou avec le cuivre, comme à Chuquicamata, Petrillos, El Teniente.

La retombée orientale des Andes centrales est plus humide. On passe brutalement des déserts d'altitude à la végétation forestière. Dans l'Oriente de l'Equateur et au Pérou, la forêt toujours verte, appelée *montaña*, atteint 3 400 m d'altitude. En Bolivie, les pluies sont moins abondantes dans les avant-monts, et l'on observe l'extension d'une forêt à feuilles caduques, riche en cactées. Quelques vallées mieux exposées aux vents pluvieux ont une végétation dense, où abondent les quinquinas et les fougères arborescentes. Ce sont les *yungas*, où l'on cultive la coca, le caféier, l'oranger, la vigne, et où la banane monte jusqu'à 2 000 m. Le passage entre la forêt humide et les hautes steppes est signalé par des arbres surchargés d'épiphytes et par des buissons de bambous : c'est l'étage de la *ceja de montaña*, presque toujours dans le brouillard.

La dissymétrie entre l'aridité du versant pacifique des Andes et l'humidité du versant intérieur s'observe jusqu'à la hauteur du tropique. Vers 25° de latitude S., le domaine aride enjambe la Cordillère, depuis les déserts à nitrate du littoral chilien jusqu'au Chaco, en passant par l'extrême nord de l'Argentine.

3° Les Andes méridionales : à la latitude de Santiago et de Mendoza, la dissymétrie commence à s'inverser : du côté argentin, l'aridité se poursuit, mais la grande vallée centrale chilienne a un climat méditerranéen (agriculture céréalière, arboriculture avec irrigation) ; plus humide vers le S., elle a pu accueillir un peuplement européen récent aux côtés des Indiens Araucans. Par 40° de latitude S., si la Patagonie est sèche, les Andes du Chili méridional, en revanche, reçoivent jusqu'à 2 m de pluie par an ; les températures s'abaissent, mais varient peu d'une saison à l'autre. La forêt reparaît, forêt tempérée, touffue, originale, avec des bambous, des araucarias et de grands hêtres. Elle atteint 1 500 m d'altitude, la limite des neiges éternelles. Les glaciers descendent jusqu'à la mer dans les fjords de cette sorte de Norvège que devient ici le Chili. Enfin, dans l'extrême Sud, la rigueur du climat réduit la végétation andine à des buissons de hêtres nains.

● *Circulation.* Dans son ensemble, la Cordillère des Andes, massive, limitée par de grandes pentes raides, aux gorges étroites, où tourbillonnent des torrents, est une montagne difficile à pénétrer. Les Espagnols y circulèrent surtout dans le sens longitudinal, descendant des hautes plaines vers le piémont argentin par d'étroits défilés ; les mulets assurèrent, plus que les lamas, trop faibles, le transport des produits miniers ou des denrées agricoles récoltées aux différents étages de végétation : c'est le système de l'arriérage, qui n'a pas encore complètement disparu. Dans le Sud, les vallées transversales, plus nombreuses, facilitèrent le passage du Chili en Argentine.

Les moyens de transport modernes n'ont pas encore réussi à abolir le vieil état de choses. Les chemins de fer transandins sont rares et ne peuvent supporter un gros trafic. Les routes, si elles sont très défectueuses, ne sont pas inexistantes, et l'on peut accomplir de longs itinéraires en voiture. La construction d'une route panaméricaine, partiellement réalisée en Colombie, en Equateur, au Pérou, établira un axe international de circulation routière. L'avion seul met vraiment fin à l'isolement des villes andines, assurant les relations internationales aussi bien que la desserte des diverses régions montagneuses de chaque Etat.

● *Alpinisme.* Les Andes constituent sans doute la chaîne de montagnes la plus variée du monde. De bonne heure, elles tentèrent les grimpeurs. Déjà, l'expédition scientifique conduite par les Français La Condamine et Bouguer et par les Espagnols Ulloa et Juan Jorge (1735) avait exploré les environs de Quito, et ses relations parlent du Cotopaxi et du Chimborazo. En 1802, le naturaliste allemand Alexander von Humboldt tenta de gravir les volcans andins. C'est en 1872 que le géologue Wilhelm Reid et A. M. Escobar atteignirent le sommet du Cotopaxi ; en 1880 fut conquis le Chimborazo, par Ed. Whymper et J. A. Carrel : l'ère de la conquête était ouverte. Dans les Andes, plus de 25 sommets dépassent 6 000 m d'altitude. Le Huascarán, qui, avec ses 6 750 m, est le plus haut sommet du Pérou, a été gravi en 1908 par miss A. Peck. En Bolivie, l'Illimani (6 405 m), tenté dès 1877, fut gravi en 1898 par l'alpiniste anglais W. M. Conway, tandis que le Coropuna (6 613 m) fut vaincu en 1911 par un Américain, Bingham. L'Aconcagua (7 040 m), le plus haut sommet des deux

Amériques, fut vaincu, après d'épuisantes tentatives, par Mattias Zurbriggen, un guide suisse, le 14 janvier 1897. Pendant la période moderne, les Andes attirèrent de nombreux grimpeurs, et les ascensions de l'Alpamayo (1951), du Huantsan et du Fitz Roy (1952), de la face sud de l'Aconcagua (1954), du Chacaraju et du Sarmiento (1956) comptent parmi les belles réussites de l'alpinisme mondial. (→ Biblio.)

ANDES. V. ANDÉCAVES.

ANDÉSINE n. f. (de *Andes*). Aluminosilicate de sodium et de calcium naturel, appartenant à la famille des feldspaths tricliniques, dits plagioclases, intermédiaire entre le labrador et l'oligoclase. (On trouve l'andésine dans les porphyres et les trachytes.)

ANDÉSITE n. f. (de *Andes*). Roche volcanique noire ou grise, à plagioclases, dont le feldspath moyen est de l'andésine. (L'andésite est la forme effusive des diorites.)

ANDÉSITIQUE adj. Qui a la nature de l'andésite.

ANDEVILLE, comm. de l'Oise (arrond. de Beauvais), dans le pays de Thelle ; 1 315 hab. Fabriques de boutons.

ĀNDHRA n. m. Groupe de langues dravidiennes, parlées par environ 30 millions de personnes dans l'Inde du Sud.

ĀNDHRA, royaume de l'Inde, dont l'origine est mentionnée dans les *Purāna* et dont le territoire s'étendait en pays télugu, entre la Godāvarī et la Krishnā inférieures. Le site d'Amarāvatī*, entre autres, souligne la prospérité de ce royaume aux IIe-IIIe s. (V. CĀTAKARNI.)

ANDHRA PRADESH, Etat du S.-E. de l'Inde ; 275 000 km² ; 31 260 000 hab. Capit. *Hyderābād*. Il s'étend sur une partie du Deccan, autour d'Hyderābād, sur les Ghâtes orientales et sur les plaines qui bordent la côte du Coromandel, de part et d'autre des deltas du Godāvari et de la Krishna. La grande culture vivrière est le riz ; les principales cultures commerciales sont les arachides, le coton et surtout le tabac, dont la production représente plus des trois quarts du total fourni par l'ensemble de l'Inde.

ĀNDHRO. V. ĀNDROS.

ANDI n. m. Langue caucasienne du Nord-Est, en voie de disparition, parlée par environ 25 000 montagnards dans la vallée du Koissou d'Andi inférieur.

ANDICOLE adj. Qui habite les Andes : *Animal andicole.* (On dit aussi ANDIN.)

ANDIER n. m. Forme primitive de LANDIER. Dans le Forez, synonyme de CHENET*.

ANDIGÈNE n. m. (de *Andes*). Toucan de l'Amérique du Sud, que la couleur de son ventre a fait nommer *toucan bleu.*

ANDIJAN, v. de l'U. R. S. S. (Ouzbékistan), dans la Ferghana, au centre d'une région d'agriculture irriguée à haute productivité (coton) et d'un bassin pétrolier ; 115 000 hab. Elle fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre en 1902.

ANDIKÍTHIRA. V. ANTICYTHÈRE.

ANDILLY, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), sur la lisière sud du Marais poitevin ; 839 hab. (459 aggl.). Ruines d'un prieuré du XIIe s.

ANDIN, INE adj. et n. Relatif aux Andes. — Géol. *Plissement andin,* plissement opéré au Jurassique supérieur. (Il s'est fait sentir, en particulier, en Amérique du Sud.)

ANDÍPAXO. V. ANTIPAXOS.

ANDIRA n. m. (du tupi, par l'intermédiaire du portug.). Genre d'arbres d'Amérique, exploités pour leur bois.
— ENCYCL. *Andira inermis* donne un bois commercial (*angelin*), d'un rouge ocré, utilisé en menuiserie, en placage ; *A. coriacea* (ou *A. wachenheimii*) fournit le *saint-martin rouge*, bois également de valeur commerciale. Les bois d'andira sont souvent confondus avec ceux du *vouacapouas* (wacapous). Le genre *andira* (20 espèces) fait partie de la famille des papilionacées.

ANDIROBA n. m. (du tupi, par l'intermédiaire du portug.). Bois fourni par une méliacée d'Amérique (*Carapa guianensis*) et qui est de valeur commerciale. (Mi-tendre et assez fin, il est utilisé en menuiserie, en placage.)

ANDKHUY, v. d'Afghānistān (prov. de Maymana), dans le Turkestan, non loin de la frontière soviétique ; 25 000 hab. (principalement turkmènes). Centre d'échanges caravaniers et marché du mouton karakul. Tissages de laine.

ANDLAU, comm. du Bas-Rhin (arrond. de Sélestat), dans les collines sous-vosgiennes ; 1 553 hab. (1 352 aggl.). Anc. abbaye, fondée au IXe s. par sainte Ricarde, épouse répudiée de Charles le Gros ; le chapitre devint riche et célèbre ; ses abbesses étaient princesses d'Empire. Les bâtiments ont été reconstruits aux XVIIe et XVIIIe s. (puits du XVe s.). Eglise du XIIe s., remaniée au XVIIe s., avec de remarquables sculptures romanes (portail) et une crypte des XIe et XIIe s. Vieilles maisons. Gorges de l'*Andlau* et ruines d'un château. Carrière de granite. Filerie de coton. Fabrique de bas.

ANDLAU (Pierre D'). V. HEMMEL (Pierre).

ANDLAU (Joseph, comte D'), général et homme politique français (Nancy 1824 - Buenos Aires 1894). Membre de l'état-major de l'armée du Rhin en 1870. Auteur d'un ouvrage anonyme, *Metz, campagne et négociations*, il fut témoin à charge au procès de Bazaine. Sénateur de l'Oise en 1876, mis en disponibilité en 1883, compromis dans l' « affaire des décorations » (1887), il se réfugia en Argentine.

ANDLER (Charles), germaniste français (Strasbourg 1866 - Malesherbes 1933). Il enseigna à la Sorbonne (1901) et au Collège de France (1926). Outre sa thèse sur *les Origines du socialisme d'Etat en Allemagne* (1897), on lui doit de nombreux ouvrages sur Bismarck et sur le pangermanisme, une édition du *Manifeste Communiste* de Marx et Engels, et plusieurs analyses du socialisme allemand, dont il a montré la tendance nationaliste (*la Décomposition du socialisme allemand,* 1914-1918). Auteur d'importantes études sur Nietzsche, il les publia, de 1920 à 1931, sous le titre général de *Nietzsche, sa vie et sa pensée.* (→ Biblio.)

ANDOCHE (saint), prêtre et martyr au IIe s., vénéré à Saulieu (Côte-d'Or). — Fête le 24 septembre.

ANDOCIDE, en gr. **Andokidês,** orateur athénien (v. 440 av. J.-C.). Figurant avec Alcibiade parmi ceux qui avaient mutilé les Hermès et profané les mystères d'Eleusis, il dénonça de prétendus coupables, mais dut s'exiler. Rentré à Athènes, et de nouveau chassé par les Trente, il revint avec Thrasybule. Accusé d'impiété, il se défendit avec succès par son discours *Sur les mystères* (399). Outre ce discours, nous avons ses harangues *Sur son retour* et *Sur la paix.*

ANDOLSHEIM, ch.-l. de cant. du Haut-Rhin (arrond. de Colmar), dans la plaine de haute Alsace, à l'E. de Colmar ; 680 hab.

ANDORITE n. f. Sulfure naturel d'argent, de plomb et d'antimoine.

ANDORRE, principauté des Pyrénées, entre la France et l'Espagne ; 465 km² ; 5 000 hab. Ch.-l. *Andorre-la-Vieille* (en catalan, *Andorra la Vella*). L'Andorre s'étend sur les deux hautes vallées du Valira del Norte et du Valira del Orien (cette dernière suivie par la route de France), qui se réunissent à Andorre pour former le Gran Valira. La principauté vit de l'élevage et du tourisme. L'Andorre, dont les 40 hameaux sont divisés en 6 communes ou paroisses, a une organisation encore féodale. Le président de la République française et l'évêque d'Urgel en sont cosuzerains. Disputée entre les comtes d'Urgel, les évêques de cette ville et les vicomtes de Castelbon, aux prétentions desquels succédèrent, au XIIe s., les comtes de Foix, l'Andorre fut organisée en 1278 par une sentence arbitrale qu'on appelle les *paréages.* Le pays fut dès lors placé sous la double suzeraineté de l'évêque d'Urgel et du comte de Foix, dont les droits passèrent, en 1607, à la couronne de France. En 1806, Napoléon Ier organisa les relations de la France et de l'Andorre ; le Gouvernement français a un délégué permanent, qui est actuellement le préfet des Pyrénées-Orientales. Les droits des deux coprinces n'ont pas été définis depuis 1278, ce qui a donné lieu à de multiples difficultés.
Chacune des six paroisses de l'Andorre a un conseil composé de deux consuls et de quatre

conseillers élus par les chefs de famille. Le conseil général élit le syndic (procureur général) et un vice-syndic. C'est le syndic qui exerce le pouvoir exécutif.
Chacun des deux coprinces nomme : 1° un *viguier,* exerçant des fonctions judiciaires, et servant d'intermédiaire entre le suzerain et le syndic ; 2° un *baile.* En matière civile, les bailes jugent en premier ressort ; l'appel vient devant un juge des appellations, nommé à vie alternativement par chacun des coprinces. Il y a un second appel possible devant celui des coprinces que choisit la partie la plus diligente : pour la France, c'est un tribunal supérieur institué en 1884, se réunissant à Perpignan, dont le président du tribunal civil est le président.
En matière criminelle, la juridiction est celle des *corts,* sorte de cour d'assises composée de deux viguiers, du juge des appellations, nommé à vie, et de deux *enrahonadors.* Les corts se réunissent deux fois par an. Les prisonniers subissent leur peine en France. Chaque année, les délégués de l'Andorre paient solennellement un tribut au délégué permanent du Gouvernement français et à l'évêque d'Urgel. La langue de l'Andorre est le catalan. (→ Biblio.)

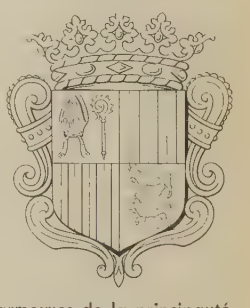

armoiries de la principauté d'ANDORRE

ANDORRE-LA-VIEILLE, en catalan **Andorra la Vella,** ch.-l. de l'Andorre, sur le Gran Valira ; 1 250 hab. (500 aggl.). Eglise en partie romane. Centre touristique. La maison des Vallées, qui groupe les organismes officiels, est un vaste bâtiment du XVIe s. Station de radiodiffusion.

ANDOSSES n. m. pl. *Pop.* Echine, dos.

ANDOUILLE n. f. (lat. pop. **inductile ;* de *inducere,* introduire). Boyau épais de porc, rempli de morceaux fortement épicés de tripes et d'intestins du même animal : *Andouille fumée. Andouille truffée. L'andouille de Vire est réputée.* || *Par extens. : Andouille de*

ANDORRE, vue générale de Santa Maria de Lonia

andouiller

tour de l'Horloge Saint-Jacques-de-Compostelle œuvre de Domingo Antonio de ANDRADE

Mário de ANDRADE

ANDRÁSSY l'Aîné

bœuf, de gibier. Andouille de volaille. ‖ — *Fig. Pop.* Imbécile, maladroit : *Bougre d'andouille, fit-il : en voilà une façon de faire sa couverture!* (Courteline).

— Loc. div. *La robe de l'andouille,* le boyau, l'intestin de porc ou la matière comestible artificielle qui l'enveloppe. ‖ *Andouille de carême,* andouille faite avec de la chair de poisson. ‖ *Ficelé comme une andouille,* chargé de liens très serrés; et, au *fig.,* vêtu de vêtements trop étroits. ‖ *Grand dépendeur d'andouilles,* v. DÉPENDEUR.

ANDOUILLÉ, comm. de la Mayenne (arrond. de Laval), dans le bassin de Laval, près de l'Ernée; 1 765 hab. (678 aggl.).

ANDOUILLER n. m. (lat. pop. **anteoculare;* du lat. *ante,* avant, et *oculus,* œil). Branche adventive qui pousse à la perche, ou merrain, du bois du cerf, du daim et du chevreuil, et qui permet d'établir l'âge de ces animaux.

— Encycl. Le *maître andouiller,* ou *andouiller de massacre,* celui qui se trouve le premier sur la perche, ou merrain, au-dessus du cercle des pierrures, est l'arme la plus redoutable du cerf; le 2e andouiller est appelé *surandouiller;* le 3e, *chevillure;* le 4e (quand il existe), *trochure.* Lorsque le cerf a atteint un certain âge, l'extrémité de la tige s'aplatit et se garnit d'épois, imitant la disposition d'une main (*empaumure*). Pour compter le nombre des andouillers d'un cerf, on compte toujours du côté où ils sont en plus grand nombre; puis on double. Un cerf dont les andouillers ne sont pas en nombre égal de chaque côté de la tête est dit *mal semé.*

ANDOUILLETTE n. f. Petite andouille dont le contenu a été haché ou coupé très menu : *Les andouillettes de Troyes sont renommées.*

ANDOUNG n. m. Bois du commerce, produit par *Monopetalanthus heitzii,* de l'ordre des légumineuses. (Rose foncé, tendre et fibreux, il est utilisé dans les constructions navales, et produit par le Gabon et la Guinée espagnole.)

ANDOYER (Henri), mathématicien et astronome français (Paris 1862 - *id.* 1929). Professeur d'astronomie à la faculté des sciences de Paris (1903), ses travaux ont trait à la mécanique céleste. On lui doit aussi des tables trigonométriques donnant les logarithmes et les valeurs naturelles des lignes trigonométriques. (Acad. des sc., 1919.)

ANDRACHNE n. m. (gr. *andrachnê*). Plante glabre semi-ligneuse, que l'on rencontre très rarement en France, et seulement dans les terrains vagues. (Famille des euphorbiacées.)

ANDRADA (Diego Paiva de). V. Paiva de Andrada.

ANDRADA E SILVA (José Bonifacio de), savant et homme politique brésilien (Santos 1763 - Nictheroy 1838). Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Lisbonne (1812), il retourna au Brésil en 1819, et contribua puissamment à la proclamation de l'indépendance, avec l'appui des loges maçonniques, où il avait fait admettre Pierre Ier. Bientôt brouillé avec le souverain, il dut émigrer en France (1823-1829). Lors de son abdication, en 1831, Pierre Ier le désigna comme tuteur de son fils, le petit empereur Pierre II.

ANDRADE (Francisco de), historien portugais (Lisbonne 1540 - *id.* 1614). Auteur d'ouvrages divers, aussi bien religieux qu'historiques. Citons sa biographie de Vasco de Gama et la *Chronique de Jean III* (1613).

ANDRADE (António de), jésuite portugais, (Oleiros, Alentejo, v. 1580 - Goa 1634). L'un des plus grands missionnaires du XVIIe s. Envoyé dans l'Inde, il pénétra par deux fois au Cachemire et au Tibet, dont il tenta d'évangéliser les populations.

ANDRADE (Domingo Antonio de), architecte espagnol (Cée, Galice, 1639 - Saint-Jacques-de-Compostelle 1712). C'est l'un des introducteurs du style baroque en Galice. Après des études à l'université de Saint-Jacques-de-Compostelle, il fut maître d'œuvre de la cathédrale, où il construisit la tour de l'Horloge (*O Berenguela*) [1678] et la majeure partie du retable conçu par le chanoine Vega y Verdugo.

ANDRADE (Olegario), poète argentin (Concepción, Uruguay, 1841 - Buenos Aires 1882). Disciple de V. Hugo, il est considéré comme le poète national de l'Argentine; il a laissé deux grandes œuvres, *Prométhée* (1877) et *l'Atlantide* (1881), évocation de l'avenir des peuples américains.

ANDRADE (Jacinto Freire de). V. Freire.

ANDRADE (Jules), savant français (Paris 1857 - Brighton-Plage, Somme, 1933). Pour cause de maladie, il abandonne le métier des armes, et se voue au professorat. Professeur de mécanique rationnelle et appliquée à la faculté de Besançon (1902), ses travaux se rapportent tout d'abord à des sujets variés d'analyse, de géométrie et de mécanique physique, mais, à partir de 1902, ils se trouvent orientés vers la mécanique envisagée dans ses rapports avec l'horlogerie et la chronométrie, et concernent plus particulièrement les organes réglant des mouvements vibratoires strictement isochrones. Fondateur de l'École de chronométrie de Besançon.

ANDRADE (Oswald de), poète brésilien (São Paulo 1890 - *id.* 1954). Fondateur du « mouvement anthropophagique » littéraire, en lutte contre l'esprit académique, il est l'auteur de *Pau-Brasil* (1925) et autres poèmes, et de romans : *Serafim Ponte Grande* (1934), *Marco Zero* (1943).

ANDRADE (Mário de), poète mulâtre brésilien (São Paulo 1893 - *id.* 1945). A l'origine du modernisme littéraire brésilien, il entra en guerre contre l'esprit académique et parnassien. On lui doit *Macunaïma,* rhapsodie poétique inspirée du folklore de son pays (1928), un *Essai sur la musique brésilienne* (1928), et des recueils de poèmes.

ANDRADITE n. f. [de *Andrada e Silva*]. Silicate naturel de fer et de calcium, du groupe des grenats.

ANDRAE (Carl Christopher Jorg), géodésien et mathématicien danois (Hjerterberg, île de Moen, 1812 - Copenhague 1893). Fils de pasteur, professeur de géodésie et de mathématiques à l'École militaire supérieure de Copenhague, il fut élu au Rikjsdag en 1848. Membre de l'Académie royale de Danemark, conseiller intime de la Couronne.

ANDRAE (Tor), théologien et prélat suédois (Vena 1885 - Stockholm 1947). Professeur à l'université d'Uppsala, évêque luthérien de Linköping.

ANDRAGATHE, en lat. **Andragathus,** officier romain († 388), lieutenant de l'empereur Maxime. Ce fut lui qui poignarda Gratien. Il combattit Théodose et Valentinien.

ANDRAITX, v. de l'île de Majorque, à l'O. de Palma; 3 800 hab. Station balnéaire.

ANDRAL (Gabriel), médecin français (Paris 1797 - Châteauvieux, Loir-et-Cher, 1876). Membre de l'Académie de médecine en 1824, il succéda à Broussais dans la chaire de pathologie et de thérapeutique générales de la Faculté de Paris (1830), et devint membre de l'Académie des sciences en 1843. On a de lui : *Clinique médicale* (1823-1856), plusieurs fois réédité, *Précis élémentaire d'anatomie pathologique* (1829).

ANDRÁSSY (Gyula ou Jules, comte), dit **l'Aîné,** homme politique hongrois (Kassa 1823 - Volosca 1890). Il prit part à la guerre de l'indépendance hongroise. Condamné à mort par contumace, réfugié à Paris, il rentra en Hongrie (1860) et travailla à réconcilier les patriotes magyars avec les Habsbourg. Comme président du Conseil hongrois, il fut un des principaux artisans du système appelé « dualisme ». Pendant la guerre franco-allemande, il se déclara pour la neutralité de l'Autriche. Devenu, en 1871, ministre des Affaires étrangères de la double monarchie, il mit sur pied en 1872-1873 la Triple-Alliance avec Bismarck et Gortchakov, et obtint pour l'Autriche, au congrès de Berlin (1878), le droit d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine.

ANDRÁSSY (Gyula ou Jules, comte), dit **le Jeune,** homme politique hongrois (Tóketerebes 1860 - Budapest 1929), deuxième fils du précédent. Sous-secrétaire d'Etat dans le ministère Wekerlé (1892), ministre de l'Instruction publique (1893). Il fut nommé ministre des Affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie en octobre 1918, et, après la Première Guerre mondiale, se signala dans la vie politique hongroise comme légitimiste ardent.

ANDRÉ (saint), l'un des douze apôtres, originaire de Bethsaïde, frère de saint Pierre. D'après des récits apocryphes auxquels on ne peut accorder qu'une autorité limitée, il aurait prêché l'évangile à Patras, en Achaïe, et y aurait été crucifié sur une croix en X. Patron de l'Ecosse. — Fête le 30 novembre.

ANDRÉ Avellino (saint), théatin italien (Castro Nicovo 1521 - Naples 1608). Missionnaire réformateur en Lombardie et à Naples, il fut canonisé en 1712. — Fête le 10 novembre.

ANDRÉ Bobola (saint), jésuite polonais, peut-être d'origine tchèque (palatinat de Sandomierz 1591 - Janów 1657). Il fut l'un des plus actifs missionnaires de la Compagnie employés en Lituanie à prêcher le retour des orthodoxes à l'unité catholique. Il fut massacré par des cosaques. Canonisé en 1938. — Fête le 23 mai.

ANDRÉ Corsini (saint), carme, de l'illustre famille florentine des Corsini (Florence 1301 - Fiesole 1373). Evêque de Fiesole en 1349, il travailla à la réforme religieuse de son diocèse. Légat pontifical à Bologne en 1368, il y pacifia les factions. Canonisé en 1629. — Fête le 4 février.

André (sœurs de **Saint-**), congrégation religieuse. V. Croix (*Filles de la*).

André (ordre de **Saint-**). V. Saint-André (*ordre de*).

ANDRÉ Ier, roi de Hongrie couronné en 1047 († 1060). Il était prince de la maison d'Arpad et dut s'exiler. Devenu roi, il eut à se défendre contre son frère Béla, qui lui disputait la couronne; il fut vaincu et mortellement blessé sur les bords de la Tisza.

ANDRÉ II le Hiérosolymitain (1175-1235), roi de Hongrie (1205-1235). Etabli par son père sur le trône de Halicz (ou Galicie orientale), il prit en 1206 le titre de « roi de Galicie et de Lodomérie », qui s'ajouta désormais aux autres titres des rois de Hongrie. C'est en se fondant sur cette tradition que, lors du partage de la Pologne, Marie-Thérèse émit des prétentions sur la Galicie. Dans sa jeunesse, il se révolta contre son frère Emeric et succéda au fils de celui-ci, Ladislas III. Sa première femme, Gertrude de Méran, fut tuée en 1213 par les seigneurs hongrois, qui l'accusaient de favoriser les étrangers. En 1217, André II fit une croisade en Terre sainte. Le principal acte de son règne fut la *Bulle d'or* (1222), charte fondamentale de la Constitution hongroise. Elle fut complétée en 1224 et en 1231. Père de sainte Elisabeth de Hongrie.

ANDRÉ III (Venise v. 1250 - † 1301), roi de Hongrie (1290-1301), fils d'Etienne de Hongrie et petit-fils d'André II. Ladislas IV le désigna pour son successeur, selon la coutume hongroise. Son règne ne fut qu'une guerre incessante contre Albert de Habsbourg, qu'il vainquit et dont il épousa la fille, et contre Charles Martel d'Anjou, neveu de Ladislas IV. André III fut le dernier roi de la dynastie arpadienne. Sa mort fut suivie de troubles, qui prirent fin à l'avènement de Charles Ier Robert, fils de Charles Martel (1308).

ANDRÉ d'Anjou, prince capétien de Hongrie (1327-1345), roi de Sicile (1343-1345), quatrième fils de Charles Ier Robert, roi de Hongrie. En épousant Jeanne Ire, reine de Sicile, sa cousine, il réconcilia les branches hongroise et sicilienne de la maison d'Anjou. Mais son assassinat par son cousin Louis d'Anjou-Tarente, avec la complicité probable de la reine, provoqua l'invasion du royaume par son frère, Louis Ier le Grand, roi de Hongrie.

ANDRÉ, prince de Volhynie († 1323), fils de Georges Ier, un des princes de la famille des Romanovitch, qui régnait en Galicie et Lodomérie (Russie Rouge). Il entreprit de secouer le joug des Tatars de la Horde d'Or, qui opprimaient les pays russiens, mais il fut battu et périt en même temps que son frère, prince de Galicie. Avec eux s'éteignit la dynastie des Romanovitch (1323).

ANDRÉ III, prince russe († 1304), second fils d'Alexandre Nevski. Avec l'aide des Tatars, il détrôna son frère aîné Dmitri (Démétrius), et reçut du khân le titre de grand-duc de Russie. Le corps tatar qui l'accompagnait dévasta plusieurs provinces. A la mort de Démétrius, en 1294, André fut combattu par ses neveux. Après avoir tenté en vain de mettre la main sur Moscou à la mort du prince Daniel (1302), il revêtit le froc.

Phot. Rödle, ambassade du Brésil, Ruiz Vernacci, Larousse.

ANDRÉ de Crète Hagiopolitês, écrivain byzantin (Damas v. 660 - † 720). Il vécut en Palestine sous la conquête arabe, et fut archevêque de Crète. Il est l'auteur de poésies liturgiques, de *Sermons* sur la Vierge, et le créateur des hymnes dits « canons », dont le plus célèbre est le *Grand Canon* (250 strophes), sorte de mélopée coupée de maximes doctrinales, en usage jusqu'à notre époque.

ANDRÉ de Coutances, poète normand du XIIe s. Dans le *Roman des Français,* poème en 99 quatrains monorimes, écrit avant l'annexion de la Normandie à la France (1202), il ridiculise la vanité, la parcimonie, la grossièreté des barons français, qu'il met bien au-dessous des seigneurs anglais; c'est un curieux témoignage des rancunes qui divisaient alors les deux peuples. Il traduisit en vers l'*Evangile de Nicodème.*

ANDRÉ de Longjumeau, dominicain français (Longjumeau - † v. 1270). L'un des grands pionniers des missions catholiques au XIIIe s., il travailla de 1244 à 1247, en Asie Mineure et au Moyen-Orient, à la réunion des nestoriens et des jacobites à l'Eglise romaine. Louis IX le chargea de mission près du khân mongol (1249-1251), puis l'envoya à Tunis.

ANDRÉ de Pérouse, en ital. **Andrea da Perugia,** franciscain italien († v. 1330). Missionnaire en Chine, dans l'équipe de Jean de Montecorvino, et évêque de Zaitun, il a laissé une relation de sa mission.

ANDRÉ de Rhodes, dominicain d'origine grecque du XVe s. Promu archevêque (latin) de Rhodes vers 1413, il assista aux conciles de Constance-Bâle-Ferrare et y travailla à l'union avec les orthodoxes grecs.

ANDRÉ (frère Jean), peintre français (Paris 1662 - *id.*, 1753). Dominicain, il fut envoyé par ses supérieurs à Rome. Il décora à son retour la chapelle de son couvent (auj. église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris). Citons de lui à la cathédrale de Rodez, *Sainte Thérèse à genoux devant un crucifix.* Son autoportrait se trouve au Louvre. Il fut le maître de Dumont le Romain, Chasle et Taravel.

ANDRÉ (Yves Marie, dit **le Père**), jésuite français (Châteaulin 1675 - Caen 1764). Professeur de mathématiques à Caen. Partisan de l'idéalisme de Descartes et de Malebranche contre la tradition scholastique, il est surtout connu par son *Essai sur le Beau* (1741).

ANDRÉ (Etienne), **le Tambour d'Arcole** (Cadenet 1777 - Paris 1838). A la bataille d'Arcole, il traversa la rivière à la nage, et, parvenu sur l'autre rive, battit la charge, de sorte que l'ennemi se crut pris entre deux feux et livra aux Français l'accès du pont (1796). Il figura sur la première liste des chevaliers de la Légion d'honneur. David d'Angers l'a représenté sur le fronton du Panthéon.

ANDRÉ (Edouard), amateur d'art français (Paris 1833 - *id.* 1894). Fils d'un banquier parisien, il quitta l'armée en 1863 pour se consacrer à sa collection de tableaux et d'objets d'art. Son hôtel, boulevard Haussmann, est devenu (1913) le musée Jacquemart-André*.

ANDRÉ (Louis), général français (Nuits-Saint-Georges 1838 - Dijon 1913). Sorti de Polytechnique dans l'artillerie en 1859, il prit part, dans l'armée de Metz, à la campagne de 1870 et commanda Polytechnique de 1893 à 1896. En 1901, il fut appelé par Waldeck-Rousseau à remplacer le général de Gallifet comme ministre de la Guerre. Dans ce poste, qu'il conserva sous le ministère Combes jusqu'en novembre 1904, il voulut, au lendemain de l'affaire Dreyfus, « rapprocher le corps des officiers de la nation républicaine ». A côté de mesures bienfaisantes, son nom reste fâcheusement attaché à l'*affaire des fiches,* issue d'un système d'avancement fondé sur des fiches consignant les opinions politiques et religieuses des officiers.

ANDRÉ (Edouard), horticulteur français (Bourges 1840 - La Croix, Indre-et-Loire, 1911). Après avoir étudié la botanique au Muséum (sous la direction de Decaisne), il devint jardinier principal de la Ville de Paris. Secrétaire de la Société centrale d'horticulture, il a professé à l'Ecole d'horticulture de Versailles, et fut fréquemment appelé à l'étranger pour créer ou aménager des jardins et parcs. Auteur de nombreux ouvrages d'horticulture.

ANDRÉ (Gaspard), architecte français (Lyon 1840 - Cannes 1896). On lui doit, à Lyon, le théâtre des Célestins, la fontaine des Jacobins, le temple du quai de la Guillotière.

ANDRÉ (Gustave), chimiste français (Paris 1856 - *id.* 1927) Préparateur de M. Berthelot (1879), il devint professeur à la Faculté de médecine de Paris (1892), puis à l'Institut agronomique (1897). Il s'est surtout consacré à la chimie du sol et des plantes, étudiant notamment la constitution des matières humiques et la nutrition des végétaux. Auteur d'une *Chimie végétale* (1909) et d'une *Chimie du sol* (1913). [Acad. des sc. 1925.]

ANDRÉ (Louis), historien français (Béziers 1867 - Paris 1948). Il soutint en 1906 sa thèse de doctorat ès lettres avec *Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique,* et publia, de 1913 à 1935, les *Sources de l'histoire de France au XVIIe siècle.* Professeur à la faculté de Lille en 1925, et maître de conférences à l'Ecole pratique des hautes études, il poursuivit ses recherches sur le Grand Siècle.

ANDRÉ (Marius), poète provençal (Sainte-Cécile-les-Vignes 1868 - Paris 1927). On lui doit *Plou e souleio* (1890), *la Glori d'Esclarmoundo* (1894), *Eme d'Aranje un cargamen,* son chef-d'œuvre (1924).

ANDRÉ (Albert), peintre français (Lyon 1869 - Avignon 1954). Il débuta aux Indépendants en 1893. Citons de lui : *En Provence* (1907) [musée de Lyon], *Baigneuse* (1910), *le Déjeuner* (musée national d'Art moderne). Il a publié un ouvrage sur Renoir, dont l'influence se reflète dans sa peinture. Conservateur du musée de Bagnols-sur-Cèze (1918), il y a réuni un important ensemble de petites peintures, dues notamment à Renoir, Monet, Bonnard, Matisse.

ANDRÉ (François), homme d'affaires français (Rozières 1878). Fils d'un tonnelier, il débute jeune dans l'hôtellerie, et devient le collaborateur de Cornuché. Avec celui-ci, puis seul, il lance les casinos de Deauville et de Cannes, et organise la saison touristique dans ces deux stations, contribuant ainsi à leur essor, ainsi qu'à celui de La Baule.

ANDRÉ (Géo), champion français d'athlétisme (Paris 1889 - Tunisie 1943). Depuis les jeux Olympiques de Londres en 1908 jusqu'à ceux de Paris en 1924, Géo André triomphe dans les courses de 110 m et de 400 m haies, et dans le saut en hauteur. Egalement international de rugby, il se distinguait encore par ses hautes qualités morales. Mort au champ d'honneur.

ANDRÉ ZAMOMETIC, dominicain d'origine croate, archevêque de Cranea (1476). Chargé de mission par Sixte IV auprès de l'empereur Frédéric III. N'ayant pu obtenir le chapeau de cardinal, il fit le procès du pape et de la Curie. Emprisonné en 1484, il se pendit.

ANDREÄ (Jakob), théologien luthérien allemand (Waiblingen 1528 - Tübingen 1590), surtout connu pour la part qu'il prit à l'établissement de la *Formule de concorde.* En 1586, il eut à Montbéliard un colloque avec Théodore de Bèze sur les points controversés entre luthériens et calvinistes.

ANDREÄ (Johann Valentin), pasteur et théologien allemand (Herrenberg 1587 - Stuttgart 1654), petit-fils du précédent. L'un des précurseurs du piétisme, il a laissé de nombreux ouvrages, publiés pour la plupart à Strasbourg. Dans son livre *Die chymische Hochzeit Christiani Rosenkreutz, anno 1459* (antidaté), connu sous le titre des *Noces chimiques,* apparaît pour la première fois le nom de « Rose-Croix ».

ANDREA Pisano ou **da Pontedera,** sculpteur et architecte italien (Pontedera, près de Pise, v. 1295 - Orvieto 1349). Formé à Pise, il vint à Florence en 1330 pour exécuter la première porte du Baptistère, achevée en 1336, œuvre agréable, mais plus jolie que monumentale. A la mort de Giotto, il dirigea l'exécution et la décoration du campanile pour les deuxième et troisième étages (1337-1343), puis travailla, après Maitani, à la façade de la cathédrale d'Orvieto.

ANDREA da Barberino, écrivain italien (Barberino v. 1370 - apr. 1431). Traducteur et compilateur de romans chevaleresques français, il composa *les Royaux de France* (1491), œuvre monotone, mais importante pour l'histoire du développement de la littérature chevaleresque en Italie. Un de ses romans, *Guerrin meschino* (1473), est encore lu de nos jours par le public populaire italien.

ANDREA da Firenze ou **ANDREA Ciccione,** sculpteur italien (Florence 1388 - † av. 1459). Il a laissé le tombeau du roi Ladislas (1414), haut de 16 m et orné de statues colossales, ainsi que le tombeau de Caracciolo (église San Giovanni à Carbonara).

ANDREA del Castagno (Andrea DI BARTOLO DI BARGILLA, dit), peintre italien (Corella, près de Florence, 1423 - Florence 1457). Après un court séjour à Venise, où il décora la chapelle San Tarasio, à San Zaccaria (1442), il se fixa à Florence en 1444 et peignit, pour le réfectoire de Sant' Apollonia, les compositions à fresque les plus monumentales, les plus rigoureusement ordonnées de tout l'art florentin (*le Calvaire, la Cène,* 1445-1450). La même puissance plastique s'impose, en dépit d'une couleur plutôt âpre et sèche, dans la série des *Hommes et Femmes illustres* de la villa Carducci, à Legnaia (vers 1450), et dans l'effigie équestre de *Niccolo da Tolentino* à la cathédrale de Florence.

ANDREA DEL SARTO. V. DEL SARTO.

ANDREÆ LAURENTIUS. V. LAURENTIUS.

ANDRÉALES n. f. pl. Ordre de mousses dont le court pédicelle est porté par un pseudopode et dont la capsule s'ouvre par quatre ou huit valves soudées au sommet, tandis que le sac sporifère revêt la forme d'un dôme au-dessus de la columelle.

ANDREANOF (ÎLES), îles du centre des Aléoutiennes. De l'O. à l'E., les principales sont Tanaga, Kanaga, Adak, Atka et Amlia.

ANDREASBERG. V. SANKT ANDREASBERG.

ANDRÉASBERGITE n. f. Minér. Zéolite barytique, appelée aussi *harmotome,* que l'on trouve aux environs de Sankt Andreasberg. (Syn. ANDRÉOLITE.)

ANDREAS-SALOMÉ (Lou), femme de lettres allemande (Saint-Pétersbourg 1861 - Göttingen 1937). Connue par ses relations avec Nietzsche et Rilke, elle a écrit des romans d'une psychologie assez fine, dont *Enfants des hommes* (1899), qui a connu un certain succès.

ANDREAU (Jean Edouard), ingénieur français (Pontack, Basses-Pyrénées, 1890 - Paris 1953). Spécialiste de l'étude des formes profilées pour l'automobile, il réalisa la première caisse-coque de la voiture Citroën à traction avant (1932) et conçut une automobile à trois roues, dont Mathis construisit quelques prototypes. Il imagina également un obus profilé et empenné à trajectoire allongée, utilise avec succès.

ANDREE (Karl), géographe allemand (Brunswick 1808 - Wildungen 1875), auteur de différents ouvrages géographiques, et fondateur, en 1862, du journal géographique *Globus;* — Son fils, RICHARD (Brunswick 1835 - Munich 1912), a continué la publication du *Globus,* et donné des travaux ethnographiques.

ANDRÉE (Salomon August), ingénieur et explorateur suédois (Gränna 1854 - île Vitø, Svalbard, 1897). Il conçut le projet d'atteindre le pôle Nord en ballon libre. Accompagné de Nils Strindberg et de Knut Frankel, il quitta l'île des Danois (Svalbard), à bord de l'*Œrnen* le 11 juillet 1897 : soixante-cinq heures plus tard, le ballon atterrissait par 82° 55' 7" de latitude, à 800 km du pôle. Les trois hommes gagnèrent péniblement l'île Blanche : c'est là que leurs restes furent découverts, en 1930, par l'équipage d'un chasseur de phoques.

ANDREESCU (Jean), peintre roumain (près de Bucarest 1850 - *id.* 1882). Venu à Paris en 1878, il s'intéressa à l'œuvre de Courbet, aux paysagistes de Barbizon et aux impressionnistes. C'est à Sisley qu'on l'apparente (œuvres au musée de Bucarest).

ANDRÉ-HUBERT Fournet (saint), prêtre français (Maillé, Poitou, 1752 - † 1834). Curé de Maillé, il refuse le serment à la Constitution civile et émigre en Espagne. A son retour, il fonde avec sainte Jeanne-Elisabeth Bichier des Ages la congrégation des Filles de la Croix, installée à La Puye (Vienne). Canonisé en 1933. — Fête le 16 mai.

ANDREA del Castagno
portrait d'homme
palais Pitti, Florence

François ANDRÉ

Salomon August ANDRÉE

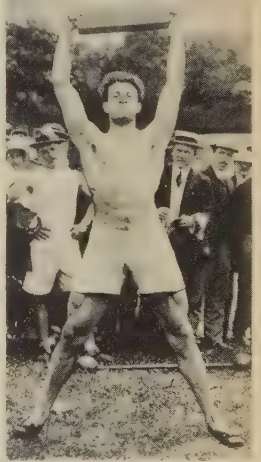

Géo ANDRÉ en 1914

Phot. Alinari, A. F. P., Florman, Monde et Caméra.

Leonid ANDREÏEV

andrène

Ivo ANDRIĆ

ANDREÏ BOGOLIOUBSKI. V. BOGOLIOUBSKI (Andreï).

ANDREÏEV ou **ANDREEV** (Leonid Nikolaïevitch), écrivain russe (Orel 1871 - Mustamäggi, Finlande, 1919). Le climat tourmenté de ses nouvelles : *le Gouffre* (1902), *l'Epouvante, le Rire rouge* (1905), inspiré par la guerre de Mandchourie, *le Récit des sept pendus* (1908), inspiré par la Révolution de 1905, a exercé une forte influence sur la sensibilité de la jeunesse russe. Ses pièces de théâtre : *la Vie humaine* (1906), *Anathème* (1910), d'une philosophie abstraite, font de lui le représentant typique du symbolisme russe dans l'art dramatique. Son *Journal de Satan*, œuvre posthume, a été publié en 1921.

ANDREÏEV (Nicolaï Andreïevitch), sculpteur russe (Moscou 1873 - *id.* 1932). Auteur du monument de Gogol à Moscou (1909), il exécuta, à partir de 1918, une série de sculptures destinées à la propagande (*Danton*, la statue de *la Liberté*), des portraits des chefs de la Révolution, au fusain, ainsi que le *Leniniana* (1918-1932), série de statues de Lénine.

ANDREINI, famille de comédiens italiens, qui comprend : FRANCESCO (Pistoia, v. 1548 - Mantoue 1624), célèbre dans les rôles de matamore ; ISABELLA, sa femme (Padoue 1562 - Lyon 1604), qui triompha sur les scènes de France et d'Italie ; leur fils, GIOVAN BATTISTA (Florence 1579 - Reggio d'Emilie 1654), qui fut non seulement acteur, sous le nom de *Lelio*, mais auteur dramatique, et laissa même des écrits de caractère religieux.

ANDREJANOVA ou **ANDREÏANOVA** (Hélène), danseuse russe (Saint-Pétersbourg 1819 - Paris 1857). Elève à l'école du Ballet impérial, elle débuta en 1837, fut éclipsée par Marie Taglioni. Elle dansa à l'Opéra de Paris avec succès, à la Scala de Milan, de nouveau en Russie (dans *Vert-vert*), à Londres, une fois encore en Russie et enfin à Paris. Ses meilleures interprétations ont été : *la Gitane, le Lac enchanté*, et surtout *la Péri*, de Coralli et Burgmuller.

ANDRELINI (Publio Fausto), humaniste italien (Forlì, Romagne, vers 1460 - Paris 1518). Il devint professeur à l'Université de Paris, et reçut le titre de « poète royal ».

ANDRÈNE n. m. Nom scientifique de l'abeille des sables.
— ENCYCL. Les *andrènes* creusent des terriers généralement en forme de grappe et emmagasinent dans chaque cellule la pâtée de pollen destinée à la nourriture de leurs larves. Le genre, riche en espèces françaises, fait partie des hyménoptères, famille des apidés.

ANDREOLI (Giorgio), céramiste italien. Il dirigea, entre 1498 et 1552, à Gubbio, une fabrique de majoliques et découvrit un vernis.

ANDRÉOSSY (Antoine François, comte), général et diplomate français (Castelnaudary 1761 - Montauban 1828). Il seconda Bonaparte au 18-Brumaire, fut ambassadeur à Londres, Vienne, Constantinople, et député de l'Aude en 1827. On lui doit une *Histoire du canal du Midi* (1800).

ANDRES (Stefan), écrivain allemand (Breitwies, près de Trèves, 1906). Ses romans et ses nouvelles révèlent son idéalisme, teinté parfois de mysticisme chrétien : *l'Homme d'Asteri* (*der Mann von Asteri*) [1938], *Utopia* (*Wir sind Utopia*) [1942], *le Chevalier de justice* (*Ritter der Gerechtigkeit*) [1948].

ANDRÉSY, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), sur la r. dr. de la Seine, au pied des hauteurs de l'Hautil ; 3 279 hab. (2 383 aggl.). Ancienne résidence royale mérovingienne. Fabrique de moteurs. Eglise du XIIIe s. ; porche du XIVe s. ; vitraux du XVIe s.

ANDREWES (Lancelot), évêque anglais de Winchester et conseiller privé de Jacques Ier (Londres 1555 - Winchester 1626). Son austérité et sa ferveur, sa culture et sa vigueur doctrinale en firent le plus remarquable prélat anglican de son temps. Son principal ouvrage est *la Loi morale expliquée*, imprimé après sa mort (1642).

ANDREWS (Thomas), physicien irlandais (Belfast 1813 - *id.* 1885). De 1845 à 1879, il fut professeur de chimie à Belfast. Il s'est occupé du dégagement de chaleur dans les réactions chimiques, a étudié la conductibilité électrique de l'air chaud et des flammes, et construit une nouvelle pompe à air. Mais sa principale découverte est celle de la température critique (1869) ; il a également reconnu la continuité des états liquide et gazeux.

ANDREWS (Roy Chapman), explorateur et naturaliste américain (Beloit, Wisconsin, 1884). Attaché à l'American Museum of Natural History, il fit partie, entre 1908 et 1913, de diverses expéditions en Alaska, en Indonésie et en Corée, et se spécialisa dans l'étude des cétacés. Chef de la section d'exploration asiatique de l'American Museum en 1914, il parcourut la Chine, la Corée et la Mongolie. Ses campagnes de recherches en Asie centrale (désert de Gobi) furent fructueuses. Andrews découvrit les restes des plus anciens et des plus grands mammifères connus, et rassembla une riche collection de nouveaux fossiles. Directeur de l'American Museum de 1935 à 1942.

ANDRÉZIEUX, comm. de la Loire (arrond. de Montbrison), dans le S. de la plaine du Forez, au confluent de la Loire et du Furens ; 2 338 hab. (2 097 aggl.). Andrézieux est l'ancien port de Saint-Etienne, sur la Loire ; c'est entre cette ville et Andrézieux que le premier chemin de fer de France fut mis en service, en 1828. Industries métallurgiques : boulonnerie, outillage, armurerie. Produits réfractaires.

ANDRIA, aggl. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari) ; 66 250 hab. (64 000 aggl.). Evêché. C'est la plus grosse commune rurale de l'Italie méridionale. Vigne, oliviers, amandiers. Industries alimentaires. D'origine grecque, agrandie et fortifiée au XIe s. par les comtes de Trani, elle fut la résidence favorite de l'empereur Frédéric II.

ANDRIA (Nicolo), médecin italien (Massafra 1748 - Naples 1814). En 1777, il fut nommé professeur d'agriculture à l'université de Naples, et devint titulaire de la chaire de physiologie en 1801. Auteur d'un traité de médecine pratique (1790).

ANDRIANAMPOINIMERINA, roi de l'Imerina (v. 1740 - 1810). Souverain d'Ambohimanga, ville sainte du centre de Madagascar, en 1787, il conquit peu à peu le plateau et y organisa un Etat stable, développa la culture du riz, qui exigeait l'aménagement de terrasses sur les versants des vallées et l'installation d'un système d'irrigation. Il fonda Tananarive et fut le créateur de l'Etat malgache.

ANDRIAS [ɑs] n. m. (gr. *andrias*, statue). Amphibien fossile du Miocène d'Œningen, en Suisse. (Scheuchzer [1726] l'avait décrit sous le nom de *Homo diluvii testis*, le considérant comme le squelette d'un homme fossile. C'est en réalité une salamandre gigantesque, voisine de la *Sieboldia maxima* du Japon.)

ANDRIĆ (Ivo), écrivain yougoslave (Dolac, près de Travnik [Bosnie], 1892). Emprisonné par les autorités autrichiennes pendant la Première Guerre mondiale pour son appartenance au Mouvement national yougoslave, il a puisé dans sa captivité l'inspiration d'un recueil de méditations lyriques, *Ex Ponto* (1919). Diplomate entre les deux guerres, il publia trois recueils de nouvelles inspirées de sa Bosnie natale. Après la Seconde Guerre mondiale, il publia trois romans : *la Chronique de Travnik, le Pont sur la Drina, Mademoiselle*. Andrić se complaît à approfondir la psychologie de ses personnages, et il écrit dans une langue très pure.

Andrienne (L') [*Andria*], la première comédie de Térence, imitée de Ménandre. Elle fut représentée en 166 av. J.-C. Son titre s'explique parce que le héros de la pièce veut épouser une jeune fille de l'île d'Andros, et non celle que lui destine son père. Traditionnelle par l'intrigue et la présence d'un valet fourbe, cette comédie révèle déjà les préoccupations morales de l'auteur.

ANDRIESSEN (Hendrik), compositeur hollandais (Haarlem 1892). Pianiste et organiste, il fut directeur du Conservatoire d'Utrecht, puis de La Haye (1949), et professe depuis 1952 à l'université de Nimègue. Son œuvre comprend des pages de musique religieuse (*Messe*), de musique symphonique (*Ricercare, Sinfonietta concertante*, etc.), un opéra (*Philomela*, 1950).

ANDRIESSEN (Marius), sculpteur hollandais (Haarlem 1897). Il fut élève de l'Académie des beaux-arts d'Amsterdam, puis de l'Académie de Munich. Son œuvre principale est un *Monument aux victimes de la guerre*, à Enschede.

ANDRIEU (Jean-François D'), organiste et compositeur français (Paris 1682 - *id.* 1738). Enfant prodige, il se produit devant Madame, qui l'entourera toujours de sa protection. En 1705, nommé titulaire de l'orgue de Saint-Merry, il écrit des *Sonates en trio*. En 1721, organiste de la Chapelle royale, il offre à Delalande un livre de *Sonates de violon* qui se rapprochent du type « suite ». On lui doit aussi : *les Caractères de la guerre*, pour orchestre (1718), *Principes de l'accompagnement du clavecin* (1718), trois livres de *Pièces de clavecin* (1724-1734), quelques *Airs sérieux ou à boire* (Ballard, 1718-1719) et un *Premier Livre de pièces d'orgue* (1739). Reçu chez l'électeur de Bavière, et édité à Berlin après sa mort, il fut surnommé L'ORGANISTE ALLEMAND. Ses *Noëls* reprennent en partie ceux de son oncle Pierre Andrieu, organiste de Saint-Barthélemy, auquel il succéda en 1733.

ANDRIEU DE LA VIGNE. V. LA VIGNE.

ANDRIEUX (François), écrivain français (Strasbourg 1759 - Paris 1833). Membre de l'Institut dès 1795, il fit partie du Conseil des Cinq-Cents (1798) et du Tribunat (1800), dont il devint président. D'esprit indépendant, il riposta au Premier consul, qui s'irritait de quelques résistances du Tribunat : « On ne s'appuie que sur ce qui résiste. » Professeur à l'Ecole polytechnique, puis au Collège de France, il devint, en 1829, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Auteur d'agréables comédies : *les Etourdis* (1788), *Helvétius* (1802), *Molière avec ses amis ou la Soirée d'Auteuil* (1804), *le Vieux Fat* (1810), *la Comédienne* (1816), il rappelle par ses contes en vers, dont le plus célèbre est *le Meunier sans-souci* (1797), la manière piquante de Voltaire. (→ Biblio.)

ANDRIEUX (Louis), homme politique français (Trévoux 1840 - Paris 1931). Avocat puis député de Lyon (1876), il fut l'un des 363 et fut réélu en 1877. Préfet de police de Paris (1879-1881), réélu député à Lyon, il contribua à renverser le ministère Gambetta (26 janvier 1882). En 1885, il publia *les Souvenirs d'un préfet de police*.

ANDRIMONT, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Verviers), sur la Vesdre ; 6 861 hab. Filatures et tissages de laine.

ANDRINGITRA, haut plateau de Madagascar, au S. de Fianarantsoa, culminant au pic Boby (2 666 m). Réserve naturelle.

ANDRINOPLE, anc. nom de la ville turque d'**Edirne***. Anciennement appelée *Uskadama*, cette ville thrace, embellie par Hadrien en 125 av. J.-C., prit son nom (*Hadrianoupolis*), et devint un grand centre de commerce, de fabrication d'armes, et la capitale de la province du mont Hémos. Constantin le Grand y battit Licinius (323), et les Goths l'empereur Valens (378). Devenue l'avant-poste puissamment fortifié de Constantinople, l'importance d'Andrinople diminua ensuite beaucoup, surtout à l'égard de Thessalonique. Prise par le sultan turc Murat Ier (1360), par les Russes (1829), par les Serbes et les Bulgares (1913), cette ville, où avait été signé en 1829 le traité qui reconnaissait l'indépendance de la Grèce, devint grecque à la fin de la Première Guerre mondiale (*Adhrianoúpoli* ou *Orestiádha*), puis fut restituée à la Turquie (paix de Lausanne, 1923). Les échanges de population consécutifs à cette paix ont privé Andrinople de toute industrie. Une partie de la population grecque a fondé, de l'autre côté de la Marica (Evros), la ville de *Nea Orestias*. (→ Biblio.)

ANDRINOPLE n. m. Tissu de coton bon marché, généralement de couleur rouge appelée *rouge d'Andrinople*, ou rouge turc.

ANDRISCOS ou **ANDRISKOS,** Grec du IIe s. av. J.-C., qui affirma être le fils de Persée et réclama à ce titre la couronne de Macédoine. Soutenu par la Thrace, il envahit en 149 la Macédoine, qui l'accepta, et en 148 la Thessalie, défit une armée romaine, mais fut battu par Q. Caecilius Metellus, emmené à Rome et exécuté. La Macédoine devint une province romaine (148).

Phot. Laroussé, Agence yougoslave d'inf.

ANDR(O)-, élément tiré du mot grec *anêr, andros,* homme (par opposition à « femme »), et entrant dans la composition de nombreux mots français.

ANDROCÉE n. m. ou **ANDRŒCIE** n. f. Ensemble des organes mâles (étamines et staminodes) qui, dans une fleur complète, entourent le pistil.
— ENCYCL. Le nombre des pièces de l'*androcée* est très variable et a servi de base à l'établissement d'une partie de la classification de Linné. L'androcée peut être formé d'une seule ou de plusieurs étamines; d'où la dénomination de *monandrie, diandrie, triandrie, tétrandrie, polyandrie,* suivant qu'il en contient une, deux, trois, quatre ou plus. Suivant que les étamines sont simples ou unies en faisceaux, on dit l'androcée *monadelphe, diadelphe, polyadelphe,* etc. Si deux étamines sont plus grandes que les autres, l'androcée est *didyname;* si quatre étamines dépassent les autres, il est *tétradyname.* Si les étamines sont soudées par leurs anthères, l'androcée est *synanthéré.* Enfin, l'androcée est *monocyclique, dicyclique* ou *spiralé,* selon que les étamines sont insérées sur un seul cercle, sur deux cercles ou en spirale.

ANDROCÉPHALE adj. Se dit des êtres composites à tête d'homme : *Les grands taureaux ailés des palais assyriens sont des génies androcéphales.*

ANDROCLÈS, esclave romain. Selon Aulu-Gelle et Sénèque, il avait fui en Afrique, où il pansa la blessure d'un lion, qui devint son compagnon. Repris, livré aux bêtes à Rome, on vit le lion se coucher à ses pieds : c'était son ancien ami. L'empereur lui fit grâce.

ANDROCLÈS ou **ANDROKLÊS,** chef du parti démagogique à Athènes, entre 415 et 410 av. J.-C., il fut à l'origine de l'exil d'Alcibiade. Assassiné en 410, après le triomphe du parti oligarchique.

ANDROCLOS ou **ANDROKLOS,** fils de Codros, roi d'Athènes. Fuyant les envahisseurs doriens, il conduisit dans l'Asie Mineure, vers le milieu du XIe s. av. J.-C., une colonie d'Ioniens, qu'il installa à Ephèse. Il colonisa aussi Samos.

ANDROCONIE n. f. Plumule ou écaille de forme particulière, placée sur les ailes des mâles de certains insectes lépidoptères. (La base est munie de glandes qui fournissent une odeur caractéristique.)

ANDROCTONUS [nys] n. m. (gr. *androktonos,* tueur d'homme). Scorpion d'Afrique du Nord, à la piqûre souvent mortelle.

ANDRŒCIE n. f. Existence, dans une espèce végétale, d'individus uniquement mâles, alors qu'il n'existe pas d'individus uniquement femelles, mais seulement des hermaphrodites. V. ANDROCÉE.

ANDROGÉE, en gr. **Androgeôs,** fils de Minos et de Pasiphaé. Il obtint de tels succès aux Panathénées que le roi Egée, jaloux, le fit tuer. Minos, par vengeance, imposa à Athènes le fameux tribut annuel des sept jeunes garçons et des sept jeunes filles, qui devaient être envoyés en Crète et dévorés par le Minotaure.

ANDROGÈNE n. m. Substance hormonale mâle, qui, en fait, existe dans les deux sexes, étant en majorité produite par le cortex surrénal.
— ENCYCL. C'est la découverte de la folliculine, première hormone femelle, qui conduisit à rechercher les homologues masculins de cette substance.
Préparés synthétiquement comme les œstrogènes, les *androgènes* (androstérone, testostérone et dérivés) ont des applications multiples aussi bien chez l'homme que chez la femme. Chez l'homme, ils favorisent les caractères sexuels secondaires mâles; leur action est remarquable chez les hommes atteints d'hypogonadisme (castrés, etc.). Chez la femme, le traitement par les androgènes est indiqué chaque fois que se fait sentir la nécessité de neutraliser un excès d'œstrogènes : prédisposition à l'hémorragie, fibromes et, plus spécialement, cancer du sein préménopausique. Les androgènes empêchent la maturation des corps jaunes et peuvent arrêter la menstruation. Administrés à trop fortes doses, ils provoquent des symptômes de masculinisation, tels que le développement du système pileux.

ANDROGENÈSE n. f. Développement de l'œuf, ou zygote, à partir du seul noyau spermatique. (On l'appelle parfois PARTHÉNOGENÈSE MÂLE.)
— ENCYCL. Un œuf normalement fécondé se développe avec un noyau double formé par la conjugaison du noyau ovulaire (maternel) et du noyau spermatique (paternel). Dans certaines conditions, l'œuf se développe avec un seul noyau, d'origine uniparentale. Dans l'*androgenèse,* tous les noyaux des cellules du produit dérivent du seul noyau paternel; mais, l'ovule ayant contribué au développement par son cytoplasme, la question se pose : les produits d'androgenèse ont-ils une origine mixte ou purement paternelle ?
L'androgenèse ne se produit pas à l'état de nature dans le règne animal. Elle s'obtient au laboratoire par divers procédés : destruction du noyau ovulaire avant la fécondation ou après la fécondation, action d'une température élevée sur l'œuf après la fécondation. L'androgenèse réussit bien chez les batraciens et les papillons. Les individus androgénétiques n'ont dans leurs cellules que le nombre haploïde de chromosomes, aussi présentent-ils la fragilité caractéristique des individus à *n* chromosomes. Exceptionnellement, une autorégulation chromosomique s'effectue, les animaux acquièrent ainsi le nombre diploïde de chromosomes; ils sont alors aussi robustes et viables que des animaux ordinaires. A l'androgenèse proprement dite se rattache l'*andro-mérogonie**.

ANDROGRAPHIS n. f. Genre d'herbes et de sous-arbrisseaux originaires de l'Asie, dont plusieurs sont cultivés dans nos serres. (Famille des acanthacées.)

ANDROGYNAIRE adj. Bot. Nom donné par de Candolle aux fleurs doubles dans lesquelles les organes mâles et femelles sont transformés sans que le périanthe soit altéré.

ANDROGYNE adj. et n. m. Qui tient des deux sexes; hermaphrodite : *Wanda vint ouvrir la porte, vêtue d'un pantalon gris et d'un chemisier rouge qui encadrait son beau visage et lui donnait l'aspect de quelque Shelley androgyne* (A. Maurois).
— Bot. Se dit des plantes qui réunissent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles dans la même inflorescence; des fleurs qui possèdent un androcée et un gynécée.
— *Myth.* Etre que les Grecs imaginaient pourvu de deux corps, l'un masculin, l'autre féminin. (Ce mythe, traduction symbolique de l'attraction réciproque des sexes, a servi à Platon, dans *le Banquet,* pour illustrer ses propres théories sur l'amour). ‖ Peuple imaginaire qui, selon Pline, habitait une contrée de l'Afrique.
— Zool. Syn. d'HERMAPHRODITE.

ANDROGYNIE n. f. Endocrinol. Pseudo-hermaphroditisme ou hermaphroditisme apparent.
— Bot. Réunion de fleurs mâles et de fleurs femelles dans une même inflorescence (ricin, carex).
— ENCYCL. Endocrinol. Dans l'*androgynie,* le sujet est en réalité un homme; mais, comme les testicules sont inapparents et que le scrotum est soudé, l'aspect de l'appareil génital externe rappelle plus ou moins celui d'une vulve. Il peut présenter, en outre, par suite de sa cryptorchidie, qui entraîne une sécrétion interne insuffisante des glandes sexuelles, certains caractères se rapprochant de ceux de la femme, tels que rondeur des membres, faible pilosité, largeur des hanches, etc.

ANDROGYNIFLORE adj. Qui ne porte que des fleurs androgynes.

ANDROÏDE n. m. Automate à figure humaine.
— ENCYCL. La classe des *androïdes* groupe diverses machines, offrant l'aspect extérieur d'un homme, depuis les statuettes animées de l'Antiquité jusqu'à certains robots publicitaires modernes. Là s'arrête leur caractère humain, car, même si la cybernétique pouvait reproduire artificiellement les fonctions humaines, cela exigerait des ensembles impressionnants d'appareils, impossibles à loger dans le faible volume équivalant à celui d'un être humain. Aussi l'androïde reste-t-il d'un intérêt industriel et scientifique insignifiant.

ANDROLÂTRE n. Celui, celle qui rend à un homme les honneurs divins.

ANDROLÂTRIE n. f. Culte divin rendu à un homme.

ANDROMACHOS ou **ANDROMAKHOS,** fondateur de Tauromenion, en Sicile, v. 358 av. J.-C. Il y réunit les anciens habitants de Naxos, ville détruite par Denys. Il se lia avec Timoléon et le soutint fidèlement. Il fut le seul tyran à conserver son pouvoir après la révolution démocratique. Père de l'historien Timée.

ANDROMAQUE, en gr. **Andromakê,** épouse d'Hector. Après la mort du héros, de son fils Astyanax et de toute sa famille, elle devint l'esclave de Pyrrhos (Néoptolème), fils d'Achille, qui en eut des fils, puis la répudia et la donna en mariage à Hélénos, frère d'Hector. (→ Biblio.)

Andromaque [*Andromakê*], tragédie d'Euripide (vers 426 av. J.-C.). Andromaque, captive de Pyrrhos, fils d'Achille, a donné à son maître un fils, Molossos. Hermione, femme légitime de Pyrrhos, est animée contre elle d'une violente jalousie. Aidée de son père Ménélas, elle va faire périr Andromaque et son fils pendant l'absence de

« Andromaque »
gravure de Girodet
Bibl. nat.

Pyrrhos, lorsque le vieux Pélée les sauve. Hermione s'enfuit avec Oreste, son premier fiancé, qui vient de faire tuer Pyrrhos.

Andromaque, tragédie de Racine (théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, 17 nov. 1667). Le sujet est tiré d'un passage de *l'Enéide* de Virgile. Andromaque, veuve d'Hector, et captive de Pyrrhus, est placée devant une douloureuse alternative : ou épouser Pyrrhus, qui sollicite sa main, bien qu'il soit fiancé à Hermione, ou perdre son fils Astyanax, qu'Oreste est venu réclamer au nom des Grecs. Toute la marche de la pièce se règle sur les hésitations d'Andromaque : lorsqu'elle repousse Pyrrhus, celui-ci revient à Hermione, qui alors dédaigne Oreste; mais quand Andromaque, pour sauver la vie d'Astyanax, feint d'accepter le mariage que lui propose Pyrrhus, Hermione, folle de jalousie, charge Oreste de tuer Pyrrhus. Le crime accompli, Hermione reproche au meurtrier ce crime qu'elle lui a elle-même ordonné, et se tue. Oreste devient fou. L'*Andromaque* de Racine fut parodiée sous le titre de *Folle Querelle,* par Subligny.

ANDROMEDA n. m. ou **ANDROMÈDE** n. f. Bruyère arbustive, originaire de l'Amérique du Nord et de l'Asie, cultivée pour ses feuilles persistantes et ses fleurs. (Une espèce, *Andromeda polifolia,* est cultivée dans les rocailles.)

ANDROMEDA, nom lat. de la constellation d'Andromède* (au génit. : *Andromedæ;* abrév. : [And]).

ANDROMÈDE, en gr. **Andromedê,** fille de Céphée, roi d'Ethiopie, et de Cassiopée. Celle-ci ayant osé disputer le prix de la beauté aux Néréides, Poséidon, pour les

« Persée délivre **Andromède** »
fresque de Pompéi
musée de Naples

venger, suscita un monstre marin qui ravagea le pays. Pour l'apaiser, on lui livra Andromède. Liée sur un rocher, elle allait être dévorée, lorsque Persée, monté sur Pégase, tua le monstre, la délivra et l'épousa. Le mythe magnifie un épisode sans doute fréquent : un jeune homme sauve sa fiancée que des pirates allaient enlever. Il a, dans l'Antiquité, inspiré de nombreux artistes (bas-relief du musée du Capitole, peintures d'Herculanum). Parmi les modernes, on cite surtout Rubens (musée de Berlin) et Puget (Louvre).

Andromède, tragédie-opéra de Pierre Corneille (théâtre du Petit-Bourbon, 1650). Pièce à grand spectacle, mêlée de divertissements, où Corneille se révéla le précurseur de Quinault et l'initiateur de l'opéra moderne. Racine semble s'en être inspiré dans *Iphigénie,* car il s'agit aussi, dans *Andromède,* d'une jeune fille que ses parents sacrifient pour obéir à l'oracle.

ANDRONICOS
tour des Vents, à Athènes
Ier s. av. J.-C

ANDROMÈDE (en lat. *Andromeda, æ*), constellation de l'hémisphère boréal. Les trois étoiles les plus brillantes d'Andromède sont à peu près en ligne droite et équidistantes, dans le prolongement de la diagonale du *Carré de Pégase**, dont α Andromède marque l'angle supérieur gauche. Ses étoiles les plus brillantes sont dénommées Sirrah* (α), Mirach* (β) et Almak* (γ). On trouve dans cette constellation l'objet céleste le plus éloigné qui se puisse voir par nuit claire à l'œil nu, ou, en tout cas, avec la moindre jumelle : c'est la *Grande Nébuleuse d'Andromède* M. 31, prototype des nébuleuses extra-galactiques, distante de 2 millions d'années de lumière, située à environ 6° au N. de l'étoile β.

ANDROMÉROGONIE n. f. Biol. Forme de l'androgenèse.

— Encycl. Dans l'*andromérogonie,* tous les produits proviennent du seul noyau paternel, comme dans l'androgenèse*. Mais, pour détruire le noyau maternel, on recourt à l'amputation ou à l'exclusion par ligature d'une portion de l'œuf. On féconde avec le spermatozoïde la portion de l'œuf dépourvue de noyau. L'andromérogonie a été réalisée chez divers invertébrés aquatiques (étoile de mer, dentale [mollusque], vers annélides) et chez les batraciens urodèles (tritons).

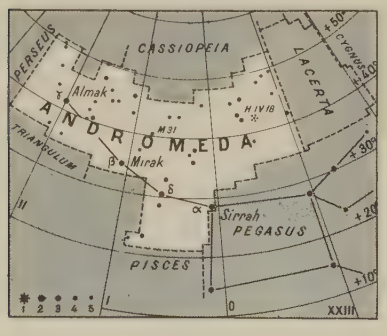

constellation d'**Andromède**

ANDRON n. m. (mot gr. ; de *anêr, andros,* homme). Antiq. Dans la maison grecque, partie réservée aux hommes. (C'est l'opposé du *gynécée.*) || Chez les catholiques grecs, côté réservé aux hommes dans la nef de l'église.

ANDRONIC Ier Comnène (1122-1185), empereur byzantin (1183-1185), fils d'Isaac Comnène et petit-fils d'Alexis Ier. Très admiré à la Cour et à l'armée, il entra en lutte avec son cousin germain, l'empereur Manuel Ier, qui l'emprisonna plusieurs fois ; il s'évada, parcourut l'Orient, puis se retira à Œnaion, sur la mer Noire. A la mort de Manuel (1180), dont le fils, Alexis II, n'avait que douze ans, il s'opposa à la régente, Marie de Poitiers-Antioche ; l'armée et la flotte s'étant ralliées à lui, Andronic fit massacrer les Latins et entra à Constantinople (1182). Ayant fait exécuter la régente, il se fit associer au trône et couronner (1183), se débarrassa d'Alexis II, et régna seul. Il décima sans pitié l'aristocratie. Désirant venger les Latins, les Hongrois et les Normands de Sicile débarquèrent à Dyrrachium. Une révolte éclata ; le basileus fut supplicié et remplacé par Isaac II Ange. Le fils aîné d'Andronic Ier, Manuel, fut l'ancêtre des empereurs de Trébizonde.

ANDRONIC II Paléologue (Nicée 1258 - Constantinople 1332), empereur byzantin (1282-1328), fils de Michel VIII. Sous son règne le relèvement amorcé par son père fut arrêté et compromis. En Europe, Serbes, Bulgares, Latins, Grecs d'Epire et de Thessalie le contraignirent le plus souvent à la défensive, en dépit de l'annexion du despotat de Valachie (1318). En Asie, pour arrêter l'avance des Turcs, il fit appel à des routiers catalans, les Almugavares (1303-1311) ; mais il se brouilla avec ses alliés, qui dévastèrent l'Empire et s'établirent dans le duché latin d'Athènes ; les Turcs ne laissèrent aux Byzantins que quelques places en Asie Mineure. A l'intérieur, il laissa gouverner ses ministres (Muzalon, Métochite). Sa seconde femme, Irène de Montferrat, tenta vainement d'obtenir pour ses fils des morceaux de l'Empire. Incapable de résoudre les problèmes religieux, il rompit l'union religieuse établie par son père et n'arrêta pas le schisme arsénite. Mais il réforma la justice et favorisa la renaissance littéraire et artistique des Paléologues. Après une longue guerre civile (1318-1328), vaincu par Andronic III, il abdiqua (1328) et se retira dans un couvent.

ANDRONIC III Paléologue (Constantinople 1295 - *id.* 1341), empereur byzantin (1328-1341), fils de Michel IX et petit-fils d'Andronic II. Soutenu par son cousin Jean Cantacuzène, il lutta longtemps contre son grand-père Andronic II, qui abdiqua (1328), ayant perdu Constantinople. Resté seul empereur, Andronic III s'efforça de relever l'Empire avec l'aide de Jean Cantacuzène, mais, occupé à défendre ses possessions européennes contre les Bulgares et les Serbes, il ne put s'opposer aux Turcs en Asie Mineure. Toutefois, il donna une impulsion nouvelle aux constructions navales, lutta contre la piraterie maritime des émirs turcs, reprit Chio aux Zaccaria (1329) et rétablit sa souveraineté à Lesbos et à Phocée. Contre les Turcs, il esquissa une politique d'union religieuse, mais fut desservi par le schisme hésychaste (1333-1339).

ANDRONIC IV Paléologue (1348-1385), empereur byzantin (1376-1379), fils aîné de Jean V et d'Hélène Cantacuzène. Ecarté par son père de la succession au trône (1374), il fomenta avec Sāwdj, fils du sultan turc Murat Ier, un complot pour détrôner son père. Arrêtés, tous deux furent aveuglés ; mais Andronic ne perdit en fait qu'un œil. Il s'évada grâce aux Génois, entra à Constantinople (1376), emprisonna son père, se fit couronner empereur et associa au trône son fils Jean VII. Son règne fut désastreux : il restitua Gallipoli aux Turcs, céda Ténédos aux Génois et ne put ensuite empêcher la conquête de l'île par les Vénitiens. Ceux-ci ayant rétabli Jean V sur le trône (1379), Andronic se retira à Galata, puis obtint le pardon de son père et Sélymbria en apanage.

ANDRONIC Ier Gidos, empereur de Trébizonde (1222-1235). A la mort d'Alexis Ier Comnène, son fils aîné Jean Axouch était encore un enfant. Pour éviter les dangers d'une minorité, les nobles firent couronner le gendre d'Alexis Ier, Andronic Gidos. Celui-ci vainquit le gouverneur turc de Sinope, mais ne put se soustraire à la suzeraineté seldjoukide. En outre, vers 1230, la Géorgie et l'Ibérie renoncèrent à la suzeraineté de l'Empire. Andronic Ier réussit toutefois à maintenir l'autonomie de Trébizonde entre les Turcs Seldjoukides et les Mongols.

ANDRONIC II Comnène, empereur de Trébizonde (1263-1267), fils de Manuel Ier.

ANDRONIC III Comnène, empereur de Trébizonde (1330-1332), fils aîné d'Alexis II. Il assura son trône en faisant tuer, à son avènement, ses frères Michel Azachoutlou et Georges Achpougas.

ANDRONICOS CALLISTOS ou **ANDRONIKOS KALLISTOS,** érudit grec (Thessalonique v. 1420 - Angleterre v. 1478). Après la prise de Contantinople par les Turcs, il se réfugia en Italie, puis à Paris, où il enseigna quelque temps le grec à l'Université, puis passa en Angleterre.

ANDRONICOS ou **ANDRONIKOS de Cyrrhos,** architecte grec, qui construisit, au Ier s. av. J.-C., l'horloge hydraulique d'Athènes, encore existante, et dite « tour des Vents ». C'est un édifice octogonal, dont la frise porte les figures ailées des huit vents. Dans un cylindre montait, pour indiquer les heures, l'eau de la source Clepsydre, qui jaillissait 50 m plus haut, au flanc de l'Acropole, et que Vitruve a décrite.

ANDRONICOS ou **ANDRONIKOS d'Olynthe,** chef militaire grec du IVe s. av. J.-C. Il accompagna Alexandre en Asie, assista Démétrios, fils d'Antigonos, contre Ptolémée (314), et participa à la bataille de Gaza. Ptolémée le prit à son service.

ANDRONICUS ou **ANDRONIKOS de Rhodes,** philosophe péripatéticien, qui vivait à Rome du temps de Cicéron. Grâce à lui, les Romains connurent les ouvrages d'Aristote et de Théophraste que contenait la bibliothèque d'Apellicon.

ANDRONICUS (Livius). V. Livius Andronicus.

ANDRONOVO, village de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie, aux environs d'Atchinsk, à 250 km au N. de Minoussinsk. Il a donné son nom au deuxième âge du bronze dans cette région (IIe millénaire av. J.-C.). Sa culture, qui vit un grand développement de l'élevage, s'étendit sur toute la Sibérie méridionale, et rayonna jusqu'à la Volga.

ANDROPAUSE n. f. Terme créé par analogie avec « ménopause », pour désigner le retour d'âge chez l'homme.

— Encycl. La diminution de l'activité génitale de l'homme étant très progressive, et se manifestant sur un laps de temps allant de 50 à 70 ans et plus, il est difficile d'isoler l'*andropause* de l'évolution globale de l'organisme vers la vieillesse. Toutefois, dans certains cas, des manifestations biologiques telles que la diminution des 17-cétostéroïdes et l'augmentation parallèle de l'hormone folliculino-stimulante (F. S. H.) permettent de lui fixer un substratum objectif.

ANDROPÉTALAIRE adj. Se dit des plantes à fleurs doubles par la métamorphose des étamines en pétales.

ANDROPÉTALE n. m. Pétale provenant de la métamorphose d'une étamine.

ANDROPHORE n. m. Bot. Nom donné par de Mirbel au faisceau formé par la soudure des filets staminaux.

ANDROPOGON n. m. Plante herbacée que l'on trouve parfois sur les coteaux rocailleux du midi de la France, et communément appelée *barbon.* (Famille des graminacées.)

ANDROS, usuellement **Ándhro,** île grecque de la partie nord des Cyclades ; 14 700 hab. V. princ. : *Andros* (2 200 hab.). Production de vins et d'agrumes. Pêche.

ANDROS (îles), îles de l'archipel des Bahamas ; 7 100 hab. (en partie descendants des boucaniers).

Phot. Brogi, Alinari.

ANDROSACE n. m. Genre de plantes voisines des primevères, dont il existe de nombreuses espèces en France, vivaces ou annuelles. (Les feuilles des androsaces sont disposées en rosace à la base de la tige, ou serrées les unes contre les autres, donnant à la tige l'apparence d'un cône renversé ; leurs fleurs sont blanches ou roses. Famille des primulacées.)

ANDROSPHINX n. m. Sphinx à tête d'homme.

— ENCYCL. Les archéologues donnent ce nom à tous les sphinx à tête humaine, par opposition aux sphinx *criocéphales* (à tête de bélier), *hiéracocéphales* (à tête de faucon), etc., et même aux sphinx grecs représentés avec les attributs du sexe féminin. L'*androsphinx*, dont le plus célèbre est celui de Gizeh, symbolise très probablement le dieu solaire dans les ténèbres, attendant le lever du jour.

ANDROSPORE n. f. Bot. Petite zoospore asexuée des œdogoniacées, qui peut se transformer en gamète mâle.

ANDROSTÉRONE n. f. Hormone sexuelle mâle. (Ce corps, que Butenandt a isolé en 1931 à l'état cristallisé à partir de l'urine masculine, a été obtenu synthétiquement à partir de la cholestérine, par Ruzicka.)

ANDROSTHENÊS d'Athènes, sculpteur grec qui acheva, après la mort de Praxias, vers 330 av. J.-C., les frontons du temple d'Apollon, à Delphes.

ANDROSTHENÈS de Thasos, un des amiraux d'Alexandre. Il prit part, sous Néarque, à l'exploration des côtes du golfe Persique, d'où il rapporta de précieux renseignements sur la flore et la faune.

ANDROTION, orateur athénien, élève d'Isocrate, un des adversaires de Démosthène (milieu du IVe s. av. J.-C.). Il reste quelques fragments d'un de ses discours et de son *Histoire atthide*.

ANDROUET DU CERCEAU. V. DU CERCEAU.

ANDROUSSOV (Vadim), sculpteur français d'origine russe (Saint-Pétersbourg 1895). Elève de Bourdelle, il a produit de gracieux nus féminins en terre cuite, ainsi que des bronzes d'ameublement.

ANDROUSSOVO (ARMISTICE D'), paix polono-russe (1667), stipulant le retour à la Russie de la Biélorussie avec Smolensk et de l'Ukraine, sur la r. g. du Dniepr.

ANDROY, plateau calcaire du S.-O. de Madagascar (prov. de Tuléar), dont les habitants, les *Antandroys*, pratiquent l'élevage transhumant et émigrent souvent vers le N., avec leurs troupeaux, pour fuir la sécheresse, ou pour louer leurs bras. — Le *district de l'Androy* a 168 600 hab.

ANDRY (Nicolas), médecin français (Lyon 1658 - Paris 1742). Doyen de la Faculté de Paris, il a écrit des ouvrages sur les vers intestinaux, l'orthopédie, etc.

ANDRYALA n. f. Plante annuelle ou bisannuelle, à fleurs jaune soufre, que l'on rencontre dans le centre de la France. (Famille des composées.)

ANDRYANE (Alexandre), carbonaro français (Paris 1797 - Coye, Oise, 1863). Ayant conspiré en Italie contre l'Autriche, il fut condamné à mort (1824). Sa peine commuée, il fut compagnon de captivité de Silvio Pellico, et libéré en 1832. Napoléon III le nomma commissaire général durant la campagne d'Italie. On lui doit des *Mémoires d'un prisonnier d'Etat* (1838).

ANDRY-FARCY (Pierre), conservateur de musée, critique d'art et affichiste français (Charleville 1882 - Toulouse 1950). Son principal mérite fut d'avoir fait du musée de Grenoble*, dont il devint conservateur en 1918, le premier en France qui accueillit les œuvres des maîtres de l'art non académique.

ANDUEZA PALACIO (Raimundo), homme politique vénézuélien (1851 - Caracas 1900). Plusieurs fois ministre, puis président de la République en 1890, il tenta de réaliser d'importantes réformes financières et provoqua ainsi un mouvement insurrectionnel devant lequel il dut s'enfuir, cédant la place au général Jáuregui y Andrade (1892).

ANDÚJAR, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaén), sur le Guadalquivir ; 28 400 hab. Nombreuses maisons et chapelles anciennes. Eglise gothique. Céramiques.

— Hist. Les émeutes d'*Andújar* (1766), dues à la disette et attribuées aux jésuites, provoquèrent leur expulsion d'Espagne et un grave conflit avec le Saint-Siège. En 1823, à Andújar, le duc d'Angoulême tenta d'adoucir par une ordonnance la répression dont étaient victimes les libéraux espagnols ; il fut désavoué par Louis XVIII.

ANDUZE, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. d'Alès), en bordure des Cévennes, à la sortie d'une cluse pittoresque du *Gardon d'Anduze* ; 2 750 hab. (1 966 aggl.). Château du XVIe s. Fonderie de zinc. Industries textiles : fabrique de soie grège, bonneterie, confection. Exploitation de dolomie. Anduze, place forte au Moyen Age, devint plus tard un des grands centres du protestantisme cévenol.

ANE ou **ASNE** (VAL DE L'), dépression de Lorraine, à l'ouest de Toul, empruntée par le canal de la Marne au Rhin. Le Val de l'Ane a été façonné par un ancien affluent de la Meuse, dont le cours supérieur correspondait à celui de la Moselle. Une capture a détourné ce cours d'eau, formant la Moselle actuelle.

ÂNE n. m. (lat. *asinus*). Mammifère domestique, très voisin du cheval, mais plus petit et pourvu de longues oreilles : *Ainsi flanqué de deux sacs, comme un simple âne de moulin* (Courteline). *C'était un très bon âne, doux et patient, comme ils sont presque tous* (M. Aymé). ‖ — *Fig.* Homme ignorant ou entêté. ‖ *Âne bâté,* V. BÂTER.

— LOC. DIV. *Bonnet d'âne, Oreilles d'âne,* bonnet de papier, de carton, etc., garni de deux longues oreilles, que l'on mettait sur la tête d'un écolier pour lui faire honte de son ignorance. ‖ *Pont aux ânes,* difficulté qui n'arrête que les ignorants, et qui sert de critère pour juger l'intelligence de quelqu'un. (C'est ainsi que le théorème sur le carré de l'hypoténuse est considéré comme le *pont aux ânes* de la géométrie.) [Quelquefois, on fait de cette expression le synonyme de SENTIER BATTU.] ‖ *En dos d'âne,* qui présente une arête médiane et deux versants opposés : *Toit de maison en dos d'âne.* ‖ *À dos d'âne,* au moyen d'un âne : *Transporter du fumier à dos d'âne.* ‖ *Méchant comme un âne rouge,* très méchant. ‖ *Brider un âne par la queue,* faire une chose gauchement, à rebours. ‖ *Faire l'âne pour avoir du son,* faire l'imbécile, le niais, pour tromper plus facilement et apprendre ce qu'on ignore. ‖ *Etre sérieux comme un âne qu'on étrille,* ne rien dire, affecter un maintien très sérieux sans cause apparente. ‖ *Il y a plus d'un âne à la foire qui s'appelle Martin,* beaucoup de personnes portent le même nom. ‖ *Pour un point Martin perdit son âne,* se dit quand il a manqué fort peu de chose à quelqu'un pour gagner une partie de jeu, ou pour réussir dans une affaire.

— ALLUS. LITTÉR. ***Âne de Buridan****, manière de parler qu'on emploie communément pour peindre la situation d'un homme sollicité de deux côtés à la fois, et qui ne sait à quoi se résoudre. ‖ ***Le plus âne des trois n'est pas celui qu'on pense,*** vers de la fable de La Fontaine *le Meunier, son Fils et l'Âne.* ‖ ***Le coup de pied de l'âne,*** allusion tirée de la fable de La Fontaine *le Lion devenu vieux,* servant à caractériser l'impudence odieuse d'attaques lancées par un pleutre contre un adversaire puissant déjà terrassé.

— ALLUS. HIST. ***Mâchoire d'âne de Samson,*** mâchoire d'âne dont Samson, d'après la Bible, se servit comme d'une massue pour assommer 1 000 Philistins.

— Bot. *Pas-d'âne,* nom usuel du tussilage.

— Ichtyol. *Tête d'âne,* un des noms usuels du chabot de nos rivières.

— Malacol. *Âne marin,* nom usuel du poulpe.

— Technol. Etau dont se servent plusieurs catégories d'artisans. ‖ Outil sur lequel les tabletiers évident les dents des peignes.

— ENCYCL. L'*âne* (*Equus asinus*) a les membres grêles, des sabots élevés et petits, fortement comprimés. La tête est grosse, les oreilles largement développées ; le garrot, bas, se continue en ligne droite jusqu'à la croupe. Le poitrail est serré et le dos fort tranchant. La queue est mince, allongée, terminée par un pinceau de poils. Le pelage, généralement gris cendré, présente toujours une ligne dorsale noire complétée d'une bande cruciale jetée transversalement entre les deux épaules ; les jambes sont ordinairement rayées de bandes étroites. La robe des ânes est cependant assez variable. La taille de l'âne varie suivant les climats et les races ; en France, elle est grande, et en moyenne de 1,40 m. La longévité de l'âne est de trente à quarante ans. Sa croissance dure trois à quatre ans, ses dents fournissent des signes pour la reconnaissance de l'âge. La durée de la gestation est d'un an ; l'ânesse ne produit qu'un petit. Le croisement de l'âne avec la jument donne le *mulet* ; inversement, le croisement du cheval avec l'ânesse donne le *bardot*. Le bruit émis par l'âne est le *braiment*. L'âne, très employé autrefois comme bête de somme, accepte les nourritures végétales les plus variées, notamment les chardons. Il est connu pour apprécier les carottes. Il y a deux formes sauvages : l'âne de Somalie et l'âne de Nubie ; ce dernier serait la souche des ânes domestiques. On a souvent (improprement) désigné sous le nom d'ânes sauvages d'Asie les équidés à robe uniforme du genre *hémione*, tels que : l'hémione ou âne de Transcaspie, le kiang du Tibet, l'hémippe de Syrie, l'onagre de Perse, le kobdo de Mongolie. Le genre *asinus* appartient à la famille des équidés.

L'espèce asine s'est peu à peu répandue dans le nord de l'Afrique, en Grèce, en Italie, en Espagne, et vers les contrées plus septentrionales de l'Europe. Les Espagnols ont importé l'âne en Amérique en même temps que le cheval. Les races domestiques les plus connues sont celles du Poitou, des Pyrénées, de Sicile, d'Egypte, d'Afrique du Nord. L'âne est un animal qui, relativement à sa taille, peut porter de lourds fardeaux, et que l'on recherche à cause de sa patience au travail, de sa sobriété, de sa rusticité. Ce qui fait surtout la valeur de l'âne, c'est la possibilité de son accouplement avec la jument pour la production du mulet. (V. BAUDET.)

● La *domestication* de l'âne est certainement plus ancienne que celle du cheval, qui porte, en akkadien, le nom d'« âne des pays hauts ». Les premiers attelages furent traînés par des ânes ; jusqu'à la bataille de Qadesh (1295 av. J.-C.), l'Egypte n'employait pas le cheval, que les Hourrites élevaient en Asie Mineure, bien que les Hyksos l'eussent introduit dans la vallée du Nil. Les Grecs et les Perses utilisaient les ânes dans les armées pour leurs convois militaires. Hormis les Egyptiens, qui exécraient l'âne, dans lequel ils voyaient la figure du Typhon, dieu du Mal, les Orientaux ont toujours tenu cet animal en grande estime. Il est souvent question de lui dans la Bible. Une mâchoire d'âne devient, entre les mains de Samson, une arme terrible contre les Philistins. L'ânesse de Balaam refuse de prendre la route que son maître veut lui faire suivre, et lui reproche, en parlant, son obstination contre les ordres du Seigneur. Jésus fait son entrée triomphale à Jérusalem sur une ânesse. Chez les Grecs, les ânes de l'Arcadie étaient renommés ; ils se vendaient fort cher. Les Romains, au dire de Varron, donnèrent beaucoup de soin à l'éducation des bonnes races d'ânes, et, dans les marchés, on vit des ânes payés quatre-vingts fois le prix ordinaire d'un esclave. Grecs et Romains dédiaient l'âne à Priape. Aux yeux des artistes chrétiens du Moyen Age, il symbolisait aussi la sobriété et l'humilité. Ils en faisaient encore l'emblème de la nation juive, et le donnaient pour monture à la synagogue personnifiée.

● Dans la *tradition populaire*, les maris trompés ou battus par leur femme étaient naguère, en temps de carnaval, promenés (figurés quelquefois par un mannequin) à califourchon sur un âne, à l'envers, la tête

jeu de l'âne
dessin de Castellix
Bibl. nat.

âne du Poitou

âne d'Afrique du Nord

âne d'Espagne

tête d'onagre
âne d'Asie centrale
et d'Afghānistān

Phot. Schall, Lawson-Rapho, Larousse, Gambier-Bolton.

anelace
ou cinquedea italienne
XVIe s.
musée de l'Armée, Paris

tournée vers la queue de la bête ; c'était l'*assouade* ou l'*asinade*, scène souvent représentée dans les manuscrits du XVe et du XVIe s., et relatée dans des *recueils des chevauchées de l'asne*, dès 1566 (Lyon).

Âne (FÊTE DE L'). V. FOUS (*fête des*).

Âne (L'), poème philosophique de Victor Hugo (1880), en trois mille vers environ. L'âne Patience fait une revue des bévues des savants, des contradictions des philosophes, des faiblesses de la raison. Sans doute le poète s'inspire-t-il, dans ce long réquisitoire prononcé avec une inépuisable ampleur et une étonnante prodigalité d'images, de Rabelais, de Montaigne, de Pascal, de Bayle, de Voltaire. Mais il est bien le contemporain de *Bouvard et Pécuchet*, de Flaubert, qui paraîtra l'année suivante.

Âne d'or (L'). V. MÉTAMORPHOSES.

ANÉANTIR v. tr. Réduire à rien, détruire entièrement : *L'orage anéantit le fruit de son travail* [la moisson]. || Défaire un ennemi en réduisant à néant toute sa capacité militaire. || — *Fig.* Ecraser de fatigue : *Ce travail m'a anéanti.* || Jeter dans la consternation, le désespoir : *Catherine, maintenant, était secouée de crises de larmes* [...] *après lesquelles un accablement l'anéantissait* (Zola).
— ***S'anéantir*** v. pr. Se perdre dans, se donner tout à : *Anne n'attendait que d'avoir des enfants pour s'anéantir en eux* (F. Mauriac). || Disparaître : *Nos espoirs s'anéantissent.* — Relig. S'humilier, s'abaisser profondément devant Dieu : *Les saints s'anéantissent continuellement en présence de Dieu* (Nicole). || Dans l'Ecriture : *Jésus-Christ s'est anéanti* (*exinanivit*), Il a daigné se faire homme pour se manifester au monde.
— SYN. : *abolir, annihiler, détruire, exterminer.*

ANÉANTISSEMENT n. m. Action d'anéantir, de s'anéantir : *L'anéantissement de tous nos espoirs. La fin de la terre et du monde ne sera, ne peut être l'anéantissement* (Maeterlinck). || Humiliation, abaissement : *Il* [le P. Basile] *prêcha, à ce qu'il paraît, des anéantissements et des humiliations du Fils de Dieu en sa naissance et dans sa crèche* (Sainte-Beuve). || *Par extens.* Etat de faiblesse, d'abattement, de découragement complet : *Je demeurai plusieurs jours plongé dans un anéantissement où la veille différait peu du sommeil* (Sand).
— SYN. : *abattement, accablement, épuisement, prostration.*

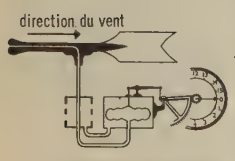

anémomètre à pression

ANEAU (Barthélemy), poète français (Bourges [?] - Lyon 1561). Principal du collège de la Trinité, à Lyon, il est connu par le *Quintil Horatian* (1550), violent pamphlet contre la *Défense* et illustration de la langue française* de Du Bellay. Dans un style pédantesque, l'auteur défend la vieille poésie de Marot contre la poésie savante et aristocratique de la Pléiade.

ANECDOTE n. f. (gr. *anekdota*, choses non publiées). Historiette, récit succinct d'un fait, historique ou non, piquant, curieux : *Il fit des mots, conta de plaisantes anecdotes.*

ANECDOTIER, ÈRE n. Personne qui recueille ou raconte des anecdotes : *C'est au prix de grands sacrifices que j'ai pu dégager cette unité cachée que les anecdotiens, les chroniqueurs, etc., me dérobaient sans cesse* (Michelet).

ANECDOTIQUE adj. Qui tient de l'anecdote ; qui contient des anecdotes : *Cette tentative* [...] *porte, dans l'histoire anecdotique des lettres, le nom d'Abbaye de Créteil* (G. Duhamel). || En parlant des personnes, qui sait, qui raconte des anecdotes (vieilli) : *Monsieur Beugnot, esprit érudit, anecdotique et répandu...* (Lamartine).

ANECDOTISER v. intr. Conter ou recueillir des anecdotes.

ANÈCHE n. m. Cépage blanc cultivé dans le département de l'Isère.

ANÉCHO, ancienn. **Petit-Popo,** v. de la républ. du Togo, ch.-l. de cercle, sur la côte du golfe de Guinée ; 8 000 hab. Fabriques de tapioca. Terminus de la voie ferrée orientale.
— Le *cercle d'Anécho* a 181 250 hab.

ANÉCHOÏDE [kɔ] adj. Sans écho. || *Salle anéchoïde*, chambre dont toutes les parois sont construites de manière à absorber totalement les ondes sonores qui les frappent : *Les salles anéchoïdes servent à l'étude des phénomènes acoustiques.*

ANECTASIE n. f. (*an* priv., et gr. *ektasis*, extension). Manque d'extension normale d'un organe.

ÂNÉE ou **ASNÉE** n. f. Charge d'un âne. || Anc. mesure de capacité pour les grains, en usage dans quelques provinces de l'Est de la France, valant de 190 à 253 litres.

ANEGADA, île des Petites Antilles (Indes-Occidentales, Leeward Islands), dans l'archipel des îles Vierges ; 300 hab.

ANEL n. m. Anneau de fer pour maintenir rapprochées les deux branches d'une tenaille de forgeron quand celle-ci a saisi un objet.

ANEL (Dominique), chirurgien français (Toulouse v. 1679 - Paris [?] v. 1730). Il inventa une nouvelle méthode de pratiquer l'opération d'anévrisme par la ligature de l'artère au-dessus de la tumeur (opération d'Anel-Hunter).

ANELACE n. f. (bas lat. *anelacius*). Dague à forte lame plate et à deux tranchants, en usage au Moyen Age.

ANÉLECTRIQUE adj. Se disait jadis, par opposition à *diélectrique*, de tout corps bon conducteur de l'électricité. (Syn. CONDUCTEUR.)

ANÉLECTROTONUS [nys] n. m. Modification de l'excitabilité d'un nerf ou d'un muscle soumis à un courant continu constant. (Il s'agit d'une hypoexcitabilité au voisinage de l'électrode positive amenant le courant continu et d'une hyperexcitabilité au voisinage de l'électrode négative [catélectronus].)

ANELLI (abbé Luigi), écrivain et homme politique italien (Lodi 1813 - Milan 1890). Professeur à Lodi, il fut secrétaire du gouvernement provisoire de Milan (1848) ; député radical de Lodi après l'union de la Lombardie au Piémont. Il a écrit une *Storia d'Italia* (1815-1867).

ANÉMIE n. f. (*an* priv., et gr. *haima*, sang). Etat morbide caractérisé par une diminution du taux de l'hémoglobine circulante, associée le plus souvent à une diminution du nombre des globules rouges. || — *Fig.* Affaiblissement, dépression : *L'anémie de la production.*
— ENCYCL. Pathol. La charge des hématies en hémoglobine varie suivant les états pathologiques, et certaines *anémies* sont caractérisées avant tout par une baisse de la charge en hémoglobine, alors que le nombre des globules rouges n'est que modérément modifié (anémie hypochrome). L'inverse peut également se produire : diminution du nombre des globules avec augmentation de leur charge en hémoglobine (anémie hyperchrome). L'anémie normochrome est caractérisée par une baisse parallèle du nombre des globules rouges et du taux de l'hémoglobine.

● Les *anémies hypochromes*, le plus souvent secondaires, sont caractérisées par une diminution du taux du fer globulaire. Elles sont le plus souvent le fait d'hémorragies minimes fréquentes (affections du tube digestif, épistaxis à répétition, diathèses hémorragipares, hémorragies traumatiques). Chez la femme, la lactation, les règles abondantes sont des causes fréquentes d'anémie hypochrome. Chez l'enfant et le nourrisson, les apports insuffisants en fer sont dus à un régime strictement lacté. La chlorose est une anémie hypochrome primitive d'étiologie inconnue.

● L'*anémie hyperchrome* comprend deux variétés : les anémies *mégaloblastiques*, comportant la présence des mégaloblastes dans la moelle osseuse (l'anémie de Biermer est la plus fréquente), et les anémies *macro-normoblastiques*, où les hématies nucléées sont faites de normoblastes.

● Les *anémies normochromes* sont le plus souvent des anémies *aplastiques* ou des anémies *hémolytiques*.

● Ces trois formes d'anémie se rejoignent dans un tableau clinique très proche : pâleur des tissus et des muqueuses, asthénie, signes cardio-vasculaires (tachycardie, dyspnée d'effort, souffle systolique, fièvre, céphalée, vertiges, manifestations neurologiques).

● L'*anémie des mineurs* est due à la présence dans l'intestin de l'*ankylostome duodénal*. (V. ANKYLOSTOMIASE.)

● Les anémies sont fréquentes chez les *animaux*. On distingue des anémies par spoliation, des anémies d'origine alimentaire, par carence en fer, cuivre, cobalt (anémie des porcelets à la mamelle, anémies nutritionnelles des ruminants), des anémies toxiques, des anémies parasitaires et des anémies infectieuses. On donne le nom d'*anémie infectieuse des équidés* à une maladie légalement contagieuse, due à un ultravirus (maladie de Vallée). [→ Biblio.]

ANÉMIER v. tr. Causer, déterminer l'anémie. || — *Fig.* Affaiblir : *L'insuffisance des importations anémie l'économie.*

ANÉMIQUE ou **ANÉMIÉ, E** adj. et n. Atteint d'anémie.

ANÉMO-, élément tiré du grec *anemos*, vent, et entrant dans la composition de certains mots.

ANÉMOCHORE [kor] adj. Se dit des semences qui sont principalement transportées par le vent (pissenlit, etc.).
— ENCYCL. Les graines *anémochores* se caractérisent par leur très faible poids, leur nombre souvent immense, qui compense l'énormité des pertes, l'existence d'organes qui peuvent donner prise au vent : aigrette du pissenlit, duvet de la clématite, du cotonnier, aile de la graine de pin et du fruit d'érable, etc.

ANÉMOGAME adj. Syn. de ANÉMOPHILE.

ANÉMOGRAMME n. m. Courbe inscrite par l'anémographe et qui représente les variations incessantes de la vitesse du vent.

ANÉMOGRAPHE n. m. Anémomètre enregistreur. (V. ANÉMOMÈTRE.)

ANÉMOMÈTRE n. m. Appareil servant à mesurer la vitesse d'écoulement d'un fluide gazeux, en particulier la vitesse du vent.
— ENCYCL. Technol. L'*anémomètre à fil chaud* est constitué par un filament métallique, en platine ou en nickel, chauffé par un courant électrique. Placé dans un écoulement d'air, le fil se refroidit, sa résistance électrique varie ainsi que le courant qui le traverse. De la mesure de ce courant on déduit, après étalonnage, la vitesse d'écoulement de l'air. En raison de sa faible inertie, l'anémomètre à fil chaud permet d'étudier les variations rapides de vitesse. On l'utilise, en particulier, pour l'analyse des fluctuations de vitesse dues à la turbulence.
L'appareil de type *badin** est utilisé pour mesurer la vitesse d'un avion par rapport à l'air extérieur. Enfin, la *sonde de Prandtl** est couramment employée pour la mesure de la vitesse de l'air dans les soufflerie.
— Météorol. En météorologie, on utilise les appareils de type badin, les anémomètres à fil chaud, pour les études à la soufflerie, et, surtout, les anémomètres à rotation.
L'*anémomètre à rotation*, ou *à moulinets*, est constitué essentiellement par deux tiges en croix portant quatre coupelles. Ce dispo-

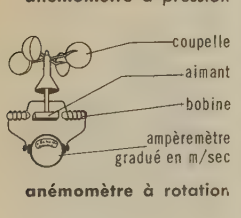

anémomètre à rotation

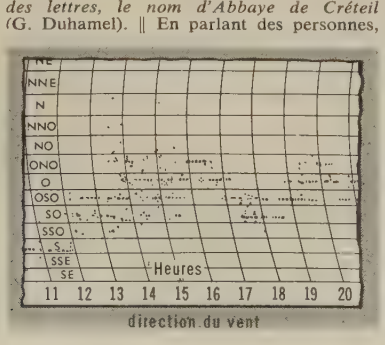

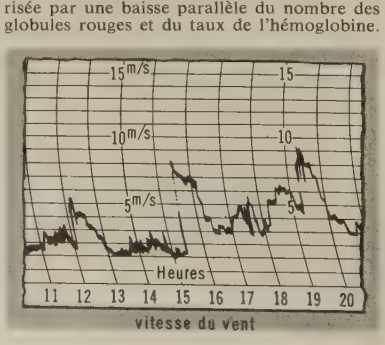

anémogrammes
enregistrés sur anémomètre

Phot. Larousse.

sitif tourne d'autant plus vite que la vitesse du vent est grande (types Robinson, Richard ou Papillon). On mesure le nombre de rotations avec un compteur, et on étalonne l'appareil en m/s à la soufflerie. Les stations météorologiques emploient aujourd'hui des transmetteurs électriques. L'aimant, qui est solidaire du moulinet à coupelles et qui tourne entre les bobines, engendre un courant induit qu'il suffit de mesurer. Après étalonnage en soufflerie, on gradue l'ampèremètre en m/s et on lit directement la vitesse du vent. Si l'ampèremètre est enregistreur, l'appareil se nomme *anémographe*.

ANÉMOMÉTRIE n. f. Ensemble des techniques utilisées pour la mesure de la vitesse du vent.

ANÉMOMÉTRIQUE adj. Relatif à l'anémométrie : *Observations anémométriques*.

ANÉMONE n. f. Flor. Plante à fleurs diversement colorées poussant à l'orée des bois au premier printemps. (*Anemone coronaria* est l'anémone des fleuristes. Famille des renonculacées.) || Fleur de cette plante : *Anémone blanche. Anémone rouge.*
— Zool. *Anémone de mer*, actinie*.

ANÉMOPHILE adj. Se dit des plantes chez lesquelles la dissémination du pollen se fait par l'intermédiaire du vent. (Elles présentent généralement des enveloppes florales très réduites, une disposition pendante ou oscillante des étamines, et des stigmates capables de bien retenir le pollen : graminées, arbres forestiers.) [Syn. ANÉMOGAME.]

ANÉMOPHILIE n. f. Mode de pollinisation des plantes anémophiles.
— ENCYCL. Les plantes chez lesquelles le pollen est disséminé de fleur en fleur par le seul concours du vent se font en général remarquer par la longueur et la flexibilité des filets des étamines et par la mobilité des anthères. Le trait physiologique caractéristique des plantes anémophiles est la grande abondance de leur pollen.

ANÉMOSCOPE n. m. Nom scientifique de la girouette.

ANÉMOTROPE n. m. Moteur fonctionnant à l'aide du vent. (V. AÉROMOTEUR.)

ANÉMOTROPISME n. m. Orientation que prennent les animaux volants, par rapport au vent.

ANENCÉPHALE ou **ANENCÉPHALIEN** n. m. Monstre privé d'encéphale.
— ENCYCL. Chez les *anencéphales*, le crâne est largement ouvert en haut, et la face seule représente la tête. Il est exceptionnel que cette malformation ne s'accompagne pas d'une ouverture anormale du canal vertébral et d'une absence plus ou moins complète de la moelle épinière. Les anencéphales naissent souvent vivants, et la vie persiste parfois chez eux pendant plusieurs heures.

ANENCÉPHALIE n. f. Monstruosité caractérisée par l'absence d'encéphale.

ANENCÉPHALIQUE adj. Relatif à l'anencéphalie.

ANÉPIGRAPHE adj. (*an* priv., et gr. *epigraphê*, inscription). Se dit d'un monument ou d'une médaille dépourvus d'inscription, d'une monnaie qui n'a pas de légende. (Syn. INANIMÉ.)

ANERGATE n. m. (*an*, priv., et gr. *ergatês*, travailleur). Fourmi parasite qui vit en Europe dans les nids d'une autre fourmi. (Nom sc. : *Anergates atratulus*. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des myrmicidés.)
— ENCYCL. Les *anergates* n'ont pas d'ouvrières, mais vivent avec celles de *Tetramorium cæspitum*. Ils réalisent un type de dégradation biologique, dont l'origine se trouve dans la pratique de l'esclavagisme.

ANERGIE n. f. (*an* priv., et gr. *ergon*, réaction). Suppression de l'allergie chez un individu qui était précédemment en état de réaction positive à l'égard d'un antigène. (Ainsi, un tuberculeux en état d'allergie peut devenir anergique s'il fait une infection intercurrente, comme la rougeole, et ne redevient en état allergique qu'après la guérison de cette dernière. On ne connaît ni les causes ni le mécanisme de ce phénomène singulier, dont l'existence, prouvée par la tuberculino-réaction, est cependant incontestable.)

ANERGIQUE adj. Qui concerne l'anergie : *Malade anergique*.

ÂNERIE n. f. Stupidité : *Obliger les hommes à se laver et ne point leur donner de serviettes, toute l'ânerie militaire est là* (Courteline). || Chose sotte, absurde : *N'avaient-ils pas [...] applaudi à toutes les âneries de la politique de prestige?* (J. Romains).

ANERIO (Felice), compositeur italien (Rome 1560 - *id.* 1614). Il fut enfant de chœur et élève de G. M. Nanino à Sainte-Marie-Majeure, chanteur à la chapelle Julia sous Palestrina, à Saint-Louis-des-Français sous Soriano, et succéda à Palestrina comme « compositeur de la chapelle pontificale ». Dans ses messes et ses motets, il prend Palestrina comme modèle ; dans ses *cantiones*, il subit l'influence de la Grèce antique, mise à la mode par Florence. — GIOVANNI FRANCESCO (Rome v. 1567 - † apr. 1624), prêtre, frère du précédent. Maître de chapelle du Latran, il partit en 1600 pour la cour du roi de Pologne Sigismond III. A son retour, il exerce à la cathédrale de Vérone, puis à Rome (1611), où il dirige la musique du Collège romain et de Sainte-Marie-des-Monts. Il écrit à la fois dans le style traditionnel et le style monodique (*Sacri concentus, Selva armonica, Teatro armonico spirituale*).

ANÉROÏDE adj. (de *a* priv., et gr. *nêros*, humide, liquide). *Baromètre anéroïde*, baromètre fonctionnant par élasticité des métaux.

ANÉRYTHROPSIE n. f. (*a* priv., gr. *eruthros*, rouge, et *blepsis*, vue). Trouble visuel qui ne permet pas de percevoir la couleur rouge, qui se confond alors avec le gris. (V. DALTONISME.)

ÂNESSE n. f. Femelle de l'âne : *L'ânesse est recherchée pour son lait, très facile à digérer du fait de sa ressemblance chimique avec le lait de femme*.

ANESTHECINÉSIE n. f. (*an* priv., gr. *aisthêsis*, sensibilité, et *kinêsis*, mouvement). Etat d'un organe privé de sensibilité et de mouvement.

ANESTHÉSIABLE adj. Qui peut être anesthésié, endormi : *Les cardiaques sont anesthésiables*.

ANESTHÉSIANT, E adj. Se dit de substances ou de maladies qui provoquent l'anesthésie.
◆ Adj. et n. m. Syn. d'ANESTHÉSIQUE.

ANESTHÉSIE n. f. (gr. *anaisthêsia*, insensibilité). Privation plus ou moins complète de la sensibilité générale ou de la sensibilité d'une région du corps en particulier, produite par une maladie ou provoquée par un agent anesthésique.
— Chir. *Anesthésie générale*, anesthésie provoquée qui agit sur l'ensemble du système nerveux, quelle que soit la voie d'introduction, et dans laquelle le sujet perd conscience. || *Anesthésie régionale*, anesthésie provoquée, dans laquelle le produit anesthésique est porté directement au niveau du système nerveux à anesthésier, soit au niveau des terminaisons nerveuses (*anesthésie locale*), soit au niveau du tronc nerveux correspondant (*anesthésie tronculaire*), soit au niveau des racines rachidiennes dans le canal rachidien (*anesthésie rachidienne*, ou *rachianesthésie*).
— Neurol. *Anesthésie douloureuse*, dissociation de la sensibilité cutanée, dans laquelle la sensibilité à la douleur est exagérée, tandis que la sensibilité tactile est supprimée dans le même territoire nerveux. (C'est une des preuves de l'indépendance des différentes sensibilités dont la peau est le siège.) || *Anesthésie spontanée*, perte de la sensibilité survenant dans un territoire nerveux donné, au cours d'une affection des nerfs ou des centres nerveux. (La syringomyélie* et le tabès* sont des causes d'anesthésies spontanées.)
— ENCYCL. Les Anciens, pour supprimer la douleur, se servaient soit de potion ou de fumées enivrantes, soit de frictions locales. Les produits variés utilisés étaient le pavot, le chanvre indien, la mandragore, le haschisch, etc. L'eau blanche, ou vitriol doux, qui deviendra célèbre, est découverte au XIIIe s. Au XVIIe s., Valverdi et, au XVIIIe s., James Moore obtiennent, par compression des vaisseaux et des nerfs, une sorte d'anesthésie régionale. Vers le milieu du XVIIIe s., le Suisse Mesmer utilise l'hypnotisme pour anesthésier ses patients. En 1772, Joseph Priestley découvre le protoxyde d'azote, et c'est Humphrey Davy qui, sur lui-même, remarque les propriétés hilarantes de ce gaz. La morphine est découverte en 1802 par Frédéric Sertuerner. Vers 1840, en Amérique, se révèlent successivement les quatre créateurs de l'anesthésie moderne ; Crawford Long, médecin, s'aperçoit, au cours « d'éther parties » où l'on se grise aux vapeurs d'éther, que les coups reçus sont indolores. Il procède selon cette technique à de petites interventions sur des amis. En 1844, Horace Wells, dentiste, se fait extraire une dent sous l'effet du protoxyde d'azote. En 1846, William Morton, dentiste, procède également à l'extraction sans douleur d'une dent sous éther, recommandé par le chimiste Jackson. Puis Morton réussit à démontrer la valeur de sa méthode au cours d'une intervention de chirurgie générale au General Hospital de Boston. En 1847, Simpson fait à Edimbourg la première anesthésie au chloroforme, dont la reine Victoria profite en 1852 : c'est l' « anesthésie à la reine ». En 1885 ont lieu les premières anesthésies locorégionales par blocage à la cocaïne. Carlson découvre fortuitement, en 1894, que le chlorure d'éthyle est aussi un anesthésique général. En 1898, Bier pratique la première rachianesthésie. L'année suivante, l'utilisation de la scopolamine permet un sommeil crépusculaire. En 1905, la procaïne est découverte par Eichhorn et Braun. Puis on perfectionne les appareils pour administrer les anesthésiques les plus employés : Ombredanne (éther), Ricard (chloroforme). L'anesthésie rectale se développe en Allemagne, en 1917. Puis on étudie de nouveaux appareils pour administrer concurremment plusieurs anesthésiques (protoxyde-oxygène-éther). En 1930, le cyclopropane est utilisé pour la première fois par Waters. De 1932 à 1934, l'apparition des anesthésiques *barbituriques* injectés par voie intraveineuse (Reinhoff), puis l'emploi du trichloréthylène, à partir de 1935, enrichissent la gamme des anesthésiques, dont les indications se multiplient et se différencient. Depuis cette période, les progrès portent surtout sur les techniques d'utilisation des anesthésiques (circuit fermé, intubation) et sur les adjuvants de l'anesthésie (curare, hypotension contrôlée, hibernation artificielle).

Anesthésie générale.

● Le mécanisme intime de la narcose a donné naissance à plusieurs théories : théorie des lipides (Meyer-Overton), fondée sur la grande solubilité des anesthésiques dans les graisses ; théorie colloïdale de Claude Bernard ; théorie de la tension superficielle ; théorie de l'oxydation ; théorie de la polarité électrique. Leur dénominateur commun semble être la paralysie réversible de la cellule nerveuse.

● La médication préopératoire est le premier acte de l'anesthésie. Son importance tient à son double rôle : un *rôle physique*, par la réduction du métabolisme* basal qu'elle permet ; un *rôle psychique* (les malades préparés sont calmes, indifférents, sans angoisse). Les médicaments utilisés appartiennent aux principaux groupes suivants : les opiacés, surtout la morphine ; l'atropine et la scopolamine ; les barbituriques ; les antihistaminiques de synthèse.

● *Stades.* L'anesthésie peut être divisée schématiquement, selon Guedel, en quatre stades.
Le *stade I* est le stade d'analgésie. Il va du départ à la perte de conscience ; les fonctions sensorielles y sont seules abolies ; la respiration est souvent irrégulière ; le sujet peut retenir son souffle.
Le *stade II* est le stade du *délire* ou d'*excitation* ; il accompagne la perte de conscience. La respiration est d'abord irrégulière, les yeux sont révulsés, la face est congestionnée. Il est capital de ne jamais commencer une opération à ce stade, qui s'achève lorsque s'établit la respiration régulière automatique.
Le *stade III*, ou stade *chirurgical*, est le stade de *dépression* de la moelle épinière ; on divise ce stade chirurgical en quatre plans.
Dans le *1er plan*, les globes oculaires oscillent, la respiration devient ample, régulière. Il y a une abolition progressive des réflexes. Dans le *2e plan*, les mouvements oculaires s'arrêtent, la pupille se contracte, puis le relâchement musculaire apparaît. Le *3e plan* est caractérisé par une respiration plus superficielle ; la pupille se dilate, le pouls

anémone coronaria

anémone pulsatille

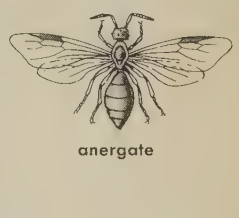
anergate

Phot. Truffaut, Noailles.

s'accélère, la tension baisse. Enfin, dans le *4e plan*, la pupille est très dilatée, le pouls rapide, la tension basse.
Toutes les interventions chirurgicales se situent entre le 1er plan et la première moitié du 3e plan de ce stade.
Le *stade IV* est le stade terminal d'arrêt respiratoire, suivi de près par la paralysie du centre cardiaque *bulbaire*. Le malade sortant de l'anesthésie traverse au retour les mêmes stades qu'à l'aller, mais dans l'ordre inverse.

● *Incidents et accidents.* Toute anesthésie, même bien conduite, peut être perturbée par quelques incidents ou accidents, dont les principaux sont :
les *vomissements*, qui surviennent au début (stades I et II) ;
l'*hypersécrétion*, qui se produit surtout avec l'éther ; on la prévient par l'injection d'atropine préopératoire ; on y pare en aspirant les mucosités ;
la *toux*, qui est une toux d'irritation, due à la trop forte concentration de vapeurs anesthésiques (éther) ; on diminue la concentration et on accroît l'oxygénation ;
les *obstructions respiratoires* : par *chute de la langue*, bloquant le pharynx ; on y remédie par luxation de la mâchoire ou mise en place d'une canule* ; par *spasme du larynx*, dû à l'irritation des cordes vocales par du sang, des mucosités, une concentration trop forte de vapeurs anesthésiques ou à des excitations à distance. Il cède, en général, à une injection de curare et à l'oxygénation forcée sous pression ; il est exceptionnel d'être obligé de faire une trachéotomie* ;
les *convulsions*, qui sont rares ;
les *syncopes*, qui peuvent être : soit l'*arrêt respiratoire*, et dans ce cas il faut de toute manière faire pénétrer de l'oxygène dans les poumons rythmiquement, par respiration artificielle manuelle ou par insufflation d'oxygène par pression sur le ballon d'un circuit fermé (v. plus loin) ; soit l'*arrêt cardiaque*, et dans ce cas il faut suppléer à la défaillance circulatoire (massage transdiaphragmatique), et essayer de faire rebattre le cœur par diverses injections intracardiaques ou incitations électriques (v. DÉFIBRILLATION) ;
les *explosions*, qui ne se produisent que si les précautions indispensables avec certains produits inflammables ne sont pas prises.

● *Voies d'administration.* Les voies d'administration usitées sont l'inhalation ou l'injection intraveineuse.
I. *Par inhalation.* On administre les gaz suivant diverses méthodes.
a) La *méthode ouverte*, la plus ancienne, est simple et l'appareillage rudimentaire : cornet d'étoffe ou compresse tendus sur un support métallique. Tous les agents volatils peuvent être ainsi administrés ; on laisse tomber goutte à goutte le liquide sur le masque. Outre sa simplicité, cette méthode comporte l'avantage de respecter les échanges respiratoires normaux, l'inspiration et l'expiration se faisant sans résistance et à la pression atmosphérique ; l'oxygénation est satisfaisante et l'élimination du gaz carbonique normale. Deux méthodes modernes peuvent être rattachées au système ouvert. Elles utilisent deux sortes d'appareils : 1° un appareil spécifique de l'administration de vapeur d'éther à température constante, grâce à la chaleur dégagée par l'action de l'eau sur le chlorure de calcium (Oxford vaporizer) ; 2° un appareil, dit « de Boyle », moins restrictif, puisqu'il permet l'administration de presque tous les anesthésiques volatils. Il comporte essentiellement un système générateur de gaz sous pression (oxygène, protoxyde d'azote), une chambre d'évaporation des anesthésiques volatils que les gaz traversent par barbotage en se chargeant de vapeurs anesthésiques, un ballon respiratoire mélangeur et réservoir, un masque muni d'une soupape expiratoire.
b) Les *méthodes semi-ouverte* et *semi-close* sont fondées sur le phénomène du *rebreathing*, ou « rerespiration », qui consiste à faire respirer en plus ou moins grande quantité des gaz ayant déjà été utilisés. Ces méthodes ont connu une grande diffusion avec l'appareil d'*Ombredanne*, actuellement remplacé par des dispositifs divers (Boyle, Magill, etc.). En effet, si l'avantage de la rerespiration est de permettre une certaine économie de l'agent utilisé, son inconvénient est de diminuer la concentration d'oxygène respirable (anoxie) et d'augmenter celle du gaz carbonique (hypercapnie). On peut, dans une certaine mesure seulement, pallier cet inconvénient en faisant arriver dans le masque de l'oxygène par un ajutage supplémentaire, mais on tend ainsi plus ou moins vers la méthode ouverte.
c) Dans la *méthode fermée*, le sujet respire dans un appareil complètement clos, d'où aucun gaz ne s'échappe.
Les gaz anesthésiques sont fournis sous pression et leur débit est réglable par des débitmètres. Une fois l'anesthésie stabilisée, leur consommation est très faible ; elle comble seulement les pertes par fuites ou évaporation au niveau de la plaie opératoire, puisque les anesthésiques ne sont pas détruits par l'organisme. Il en est de même pour les anesthésiques volatils évaporés dans le circuit. L'oxygène débité aussi sous pression est utilisé par le poumon et remplacé au fur et à mesure. Le gaz carbonique, produit de son métabolisme, est absorbé par un mélange iodé ou baryté, innovation récente qui a permis la création du circuit fermé.
Il existe deux types d'appareils à système clos :
Un type dit *va-et-vient* (*to and fro*), dans lequel les gaz respiratoires vont d'un masque à un ballon en traversant à l'aller et au retour un bac à chaux sodée ;
Un autre type, dit *circuit-filtre*, comprenant outre les éléments du va-et-vient, un jeu de deux soupapes respiratoires et expiratoires branchées à la sortie du masque, et qui dirigent le courant gazeux dans un sens déterminé.
L'évaporateur d'anesthésiques volatils peut être branché sur ces circuits.
Les principaux avantages du circuit fermé sont : la souplesse d'utilisation de l'oxygène surabondant, du gaz carbonique absorbable à volonté et des gaz anesthésiques volatils et gazeux simples ou en mélanges variés, l'économie de tous ces produits, la possibilité d'éviter la déshydratation, le refroidissement du malade, de pratiquer la baronarcose et la respiration contrôlée ou simplement assistée. Dans ce dessein, l'*intubation* trachéale*, avec tous ses avantages, complète heureusement la méthode.
II. *Par voie intraveineuse.* L'anesthésie par voie intraveineuse a pris son essor avec l'apparition des barbituriques. Deux agents, l'évipan sodique et le pentothal à action *ultracourte*, l'ont permise en pratique courante. Le *pentothal*, plus puissant et moins toxique, est de beaucoup le plus employé.
Sur le système nerveux, les barbituriques ont, suivant la dose, un effet sédatif, hypnotique, analgésique, ou anesthésique.
Sur la respiration, ils ont une action dépressive marquée par diminution de l'amplitude et ralentissement du rythme. Ils rendent ainsi le centre respiratoire insensible à son excitant normal, le gaz carbonique.
Sur le système végétatif, le penthiobarbital possède une nette action stimulante sur le pneumogastrique, d'où l'intérêt de l'injection d'atropine préopératoire. L'élimination des barbituriques se fait par le rein, mais ils subissent une destruction partielle par le foie, le tissu musculaire et le sang.
Les avantages de l'anesthésie intraveineuse sont la rapidité de mise en train de l'anesthésie, l'absence d'irritation des voies respiratoires, un réveil calme, sans excitation, sans vomissements.
En revanche, utilisée *seule*, l'anesthésie barbiturique intraveineuse a contre elle la difficulté de conduite d'une telle anesthésie sans signes apparents, où le seul repère est le caractère de la respiration ; la dépression respiratoire est très marquée en anesthésie profonde, et le réveil des malades est tardif après des anesthésies profondes ou longues.
Les principales complications sont : l'arrêt respiratoire, justiciable de l'insufflation forcée d'oxygène ; la dépression respiratoire, qui entraîne le même traitement ; l'obstruction respiratoire, à laquelle l'aspiration des obstacles remédie.
III. *Par voie rectale.* Cette voie est actuellement utilisée comme anesthésie de base chez certains malades anxieux. Son utilisation en pratique courante date de la découverte du Tribromoéthanol. On utilise sa solution dans l'hydrate d'amylène. Malheureusement, ce produit provoque une dépression respiratoire marquée, une baisse nette de la tension artérielle et, parfois, une atteinte de la fonction hépatique. Citons parmi d'autres anesthésiques qui ont été utilisés par voie rectale, l'éther, le paraldéhyde et certains barbituriques. L'anesthésie par voie rectale exige un dosage minutieux.

● *Complications après l'anesthésie.* Elles sont rares après les courtes interventions, mais certaines se voient après les longues opérations, et sont dues aux agressions chirurgicale et anesthésique associées.

Anesthésies locale, régionale et rachidienne.

Ces anesthésies sont obtenues par une suppression réversible de la conduction nerveuse par des substances portées directement au contact des tissus (anesthésie locale), des troncs nerveux (anesthésie locale), ou des racines rachidiennes (anesthésie rachidienne ou rachianesthésie).
Les corps employés sont essentiellement la *cocaïne* et les dérivés synthétiques de la famille de la *procaïne*. (V. ANESTHÉSIQUE.)
L'anesthésie locale *par contact* peut être obtenue par instillation, tamponnement, attouchement ou pulvérisation ; elle réalise une anesthésie de surface, surtout efficace au niveau des muqueuses.
Les *infiltrations* (injections à l'aiguille ou au trocart) permettent de réaliser une anesthésie de courte durée des tissus et des terminaisons nerveuses plus profondes.
Dans l'*anesthésie régionale*, le produit est injecté directement au contact d'un gros tronc nerveux, réalisant l'insensibilisation et la paralysie transitoire de toute la région qui en dépend.
Enfin, la *rachianesthésie** et les anesthésies *extradurales** (épidurale, péridurale et paradurale) visent l'anesthésie des racines rachidiennes dans leurs différentes zones de passage, de la moelle (espaces sous-arachnoïdiens) jusqu'à leur émergence du canal osseux rachidien (extradurales).
— En *chirurgie dentaire*, on distingue : l'*anesthésie générale*, peu utilisée ; l'*analgésie*, réservée à de très courtes interventions ; les anesthésies par *infiltrations locales* ou *régionales*, ou par *compression médicamenteuse* directe sur les tissus pulpaires de la dent ; les anesthésies obtenues par des moyens physiques, tels l'action du froid, de la dessiccation, ou les courants électriques. (→ Biblio.)
— Bot. Les plantes sont également sensibles aux anesthésiques : sous l'influence du chloroforme, les plantes vertes cessent d'assimiler le gaz carbonique de l'air, tout en continuant de respirer. Cette propriété a été utilisée par Bonnier et Mangin pour dissocier les deux phénomènes et mesurer ainsi les intensités respiratoires de certaines plantes.

ANESTHÉSIER v. tr. Endormir avec un anesthésique ; suspendre la sensibilité à la douleur. ‖ — *Fig.* Endormir : *L'amour anesthésiait en moi tout ce qui n'était pas Marthe* (Radiguet).

ANESTHÉSIOLOGIE n. f. Science de l'anesthésie proprement dite et des activités complémentaires.
— ENCYCL. Le terme d'*anesthésiologie* a été créé pour élargir la conception classique de l'anesthésie et en étendre l'étude à ce qui la précède et à ce qui la suit. Son objet principal reste la narcose, mais son acception englobe la préparation du patient à l'acte opératoire, son maintien biologique au cours et au décours de l'intervention, la réanimation et la prévention des complications postopératoires éventuelles (soins *pré*, *per* et *postopératoires*). L'anesthésiologiste qui assume cette responsabilité constitue, avec l'*hémobiologiste**, dont il peut dans les cas simples jouer le rôle, et le *chirurgien*, qui en reste le chef, un des membres essentiels de l'équipe chirurgicale.

ANESTHÉSIOLOGISTE n. Médecin spécialisé dans la pratique des diverses techniques de l'anesthésiologie.

ANESTHÉSIQUE adj. et n. m. Se dit des substances qui, comme le chloroforme, l'éther, etc., produisent l'anesthésie. ‖ *Anesthésique local*, substance douée de la propriété de réaliser par son contact avec les fibres nerveuses l'insensibilisation d'une partie limitée de l'organisme. (Son action, temporaire et réversible, doit rester localisée.)
— ENCYCL. Pharm. Parmi les principaux *anesthésiques généraux*, on peut citer les produits et corps suivants : acétylène, chloral,

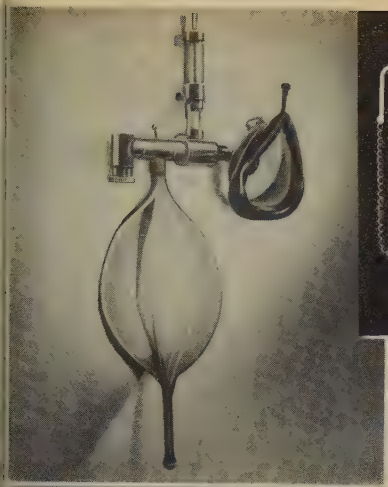

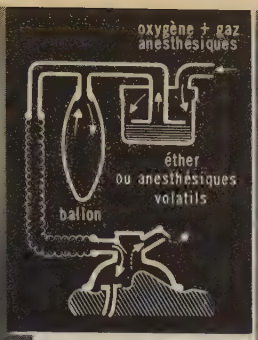

Masque pour anesthésie en circuit ouvert

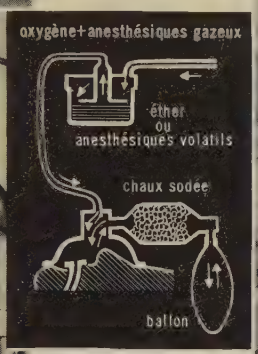

Utilisation de l'appareil pour une anesthésie en circuit fermé va-et-vient

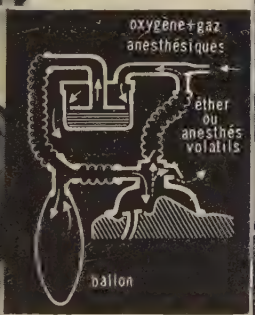

Appareil réglé pour une anesthésie en circuit semi-clos ou semi-ouvert selon l'ouverture relative des soupapes et débits gazeux

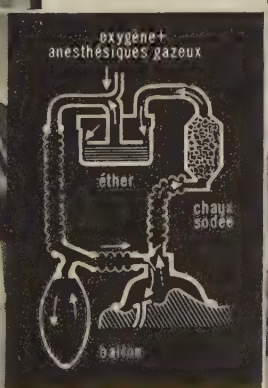

L'appareil est utilisé ici pour une anesthésie en circuit fermé filtre

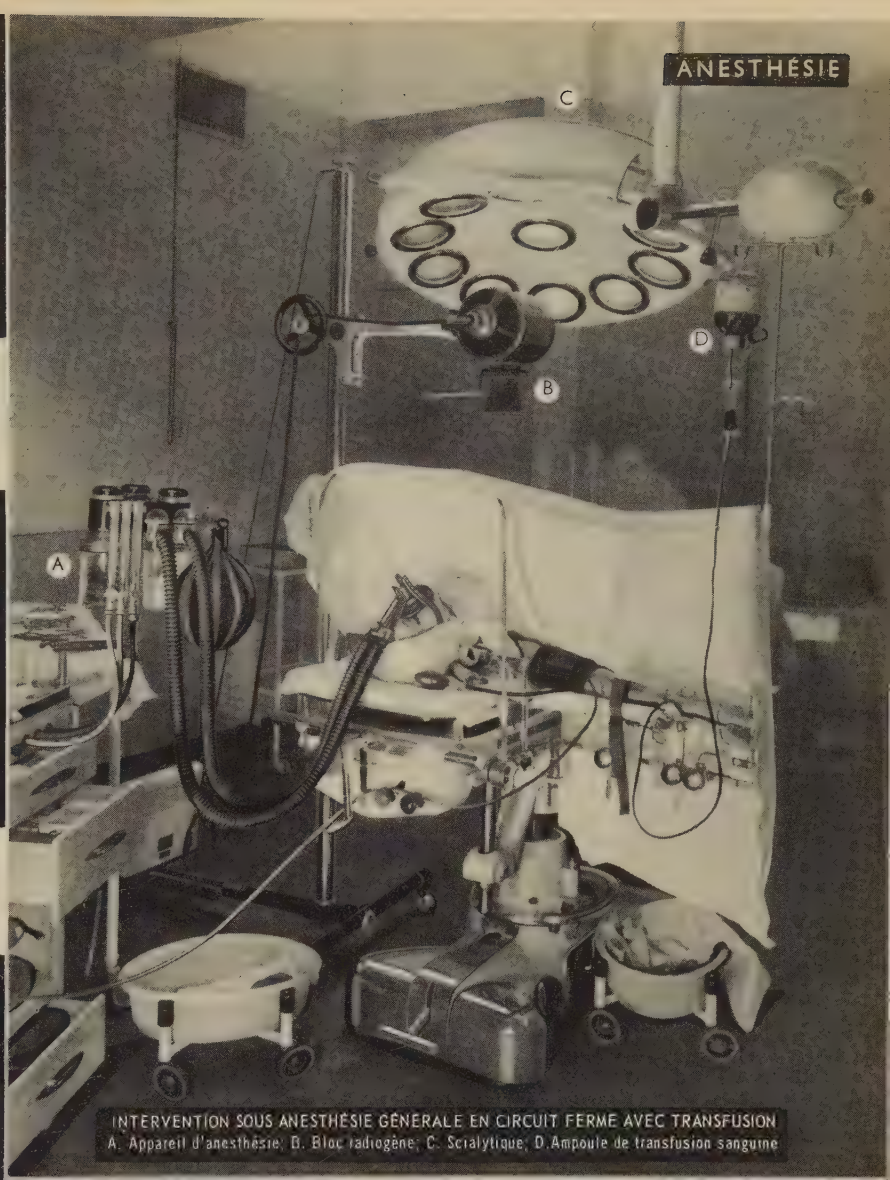

INTERVENTION SOUS ANESTHÉSIE GÉNÉRALE EN CIRCUIT FERMÉ AVEC TRANSFUSION
A. Appareil d'anesthésie. B. Bloc radiogène. C. Scialytique. D. Ampoule de transfusion sanguine

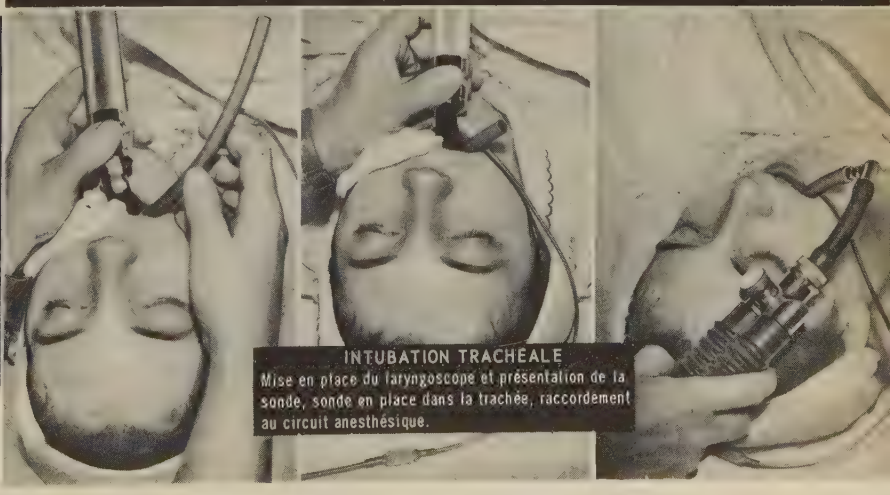

INTUBATION TRACHÉALE
Mise en place du laryngoscope et présentation de la sonde, sonde en place dans la trachée, raccordement au circuit anesthésique.

ANET
le château et la chapelle

Blason d' ANET

Parti : au 1er d'azur à l'écusson d'azur bordé d'or chargé d'un autre écusson d'argent et accompagné de huit croisettes d'or (Brézé); au 2e écartelé (a et d) d'azur à six besants d'argent, au chef d'or (Saint-Vallier); b) d'azur semé de fleurs de lis d'or, au franc quartier senestre d'argent chargé de trois croissants mal ordonnés de gueules (par concession royale); c) d'argent emmanché de sable (Ruffi).

chloroforme, chlorure d'éthyle, chlorure de méthyle, cyclopropane, éther bromhydrique, éther divinylique, éther sulfurique, éthylène, protoxyde d'azote. (V. ANESTHÉSIE.)
Les anesthésies locale et régionale utilisent l'action anesthésique élective exercée par certains corps (*anesthésiques locaux*). La *cocaïne** a une puissante action anesthésique locale, mais peut déterminer quelques incidents; c'est pourquoi on lui préfère des produits de la série synthétique, beaucoup moins toxiques, dont le plus employé est la *procaïne*, chef de file d'une nombreuse famille de dérivés anesthésiques (tétracaïne, dextrocaïne, butacaïne, etc.). L'action du froid est encore utilisée sous forme de projection de liquides volatils à action réfrigérante ou par applications de glace. (V. RÉFRIGÉRATION.)

ANESTHÉSISTE n. Médecin ou auxiliaire médical qui pratique l'anesthésie.

ANET, ch.-l. de cant. de l'Eure-et-Loir (arrond. de Dreux), au N. de la forêt de Dreux, près de l'Eure; 1 215 hab. (1 115 aggl.) [*Anétais*]. Machines agricoles. Emballages métalliques. Château (v. art. suiv.).

Anet (CHÂTEAU D'). En 1548, Philibert Delorme en dessina les plans pour Diane de Poitiers. Saccagé pendant la Révolution, presque détruit pendant le Directoire, il se composait de trois corps de bâtiments formant les côtés de la cour d'honneur et fermés par la galerie sans étage et le portail de Diane, sorte de portail romain que surmontait la figure de Diane, sculptée par Jean Goujon (original au Louvre). Au milieu de la façade du corps central se dressait, à 21 m de haut, le portail à trois ordres superposés (transféré dans la cour de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts). Les vitraux, dont le dessin est formé par un trait noir au pinceau, sont appelés « grisailles d'Anet ». Les Renommées (musée de Versailles) sont des œuvres de Jean Goujon. La nymphe est de Benvenuto Cellini. Les peintures sont de Victor Cousin. Le grand escalier, orné de bustes de marbre, l'orangerie, le parc, les canaux, l'île d'amour, font de ce château une des merveilles de la Renaissance. Sa chapelle (v. pl. RENAISSANCE : FRANCE, Archit.) rappelle, par ses proportions, le Tempietto de Bramante, à Rome. (→ Biblio.)

ANET Ier (Jean-Baptiste), violoniste français, mort en 1710. Elève de Lully, il fit partie de la musique du duc d'Orléans. En 1699, il devint violon de la Grande Bande. — JEAN-BAPTISTE II, dit *Baptiste*, violoniste français, fils du précédent, né vers 1660, mort à Lunéville en 1755, élève de Corelli (?). Musicien ordinaire de la Chambre et de la Chapelle royale, il fut considéré comme un des premiers violonistes de son temps. Il a laissé deux livres de sonates pour violon, et trois recueils de pièces pour deux musettes.

ANET (Jean SCHOPFER, dit **Claude**), écrivain de nationalité française (Morges, Suisse, 1868 - Paris 1931). Correspondant du *Gil Blas* et du *Petit Parisien*, il assiste à la révolution russe. A son retour, il publie deux romans : *Ariane, jeune fille russe* (1920), *Quand la terre trembla* (1921), et un essai : *l'Amour en Russie* (1922). Il a fait représenter *Mademoiselle Bourrat* (1923) et *la Fille perdue* (1924).

pic d'ANETO

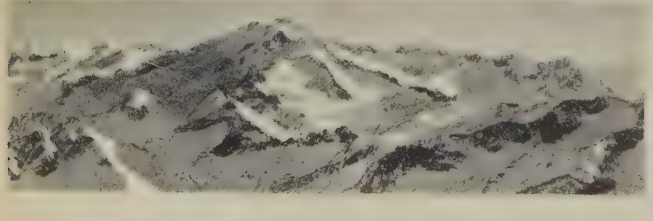

ANET (Henri), pasteur et missionnaire belge (1875-1952), fondateur de la Société belge de missions protestantes au Congo.

ANETH [anɛt] n. m. (gr. *anêthon*, fenouil). Flor. Plante aromatique à feuilles vert foncé, que l'on trouve dans les terrains vagues, et communément appelée *faux anis*, *fenouil bâtard*. (On utilise ses graines en lotions et en cataplasmes, en médecine vétérinaire et comme aromates. Famille des ombellifères.)
— ENCYCL. Chim. *Essence d'aneth ordinaire*. La fraction la plus importante est constituée par la *carvone*, identique à celle qui est retirée de l'essence de carvi. On trouve ensuite des hydrocarbures terpéniques, où domine le *limonène*. L'essence d'aneth des Indes orientales contient seule l'*apiol d'aneth*.

ANETHAN (Jules, baron D'), magistrat et homme d'Etat belge (Bruxelles 1803 - *id.* 1888). Plusieurs fois ministre, il devint en juillet 1870 président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Catholique militant, il s'opposa aux libéraux au pouvoir et demeura le chef de la droite au Sénat, dont il fut président de 1844 à 1886.

ANÉTHOLE n. m. Ether-oxyde méthylique du parapropénylphénol $CH_3-CH=CH-C_6H_4-OCH_3$, qui forme la partie concrète de l'essence d'anis.
— ENCYCL. L'*anéthole* se rencontre également dans les essences de badiane, de fenouil et d'estragon. Il forme des paillettes blanches à odeur d'anis très prononcée, fondant à 20 °C et bouillant à 233 °C. On a réalisé sa synthèse en condensant l'iodure d'éthylmagnésium avec l'aldéhyde anisique. Par oxydation, on peut obtenir, suivant les agents employés, l'*acide* ou l'*aldéhyde anisique*, l'*anisylpropylèneglycol* ou l'*aldéhyde méthoxydratropique*. Le brome donne un *dibromure d'anéthole* fondant à 65 °C. L'anéthole est utilisé en liquoristerie, parfumerie, pharmacie, photographie.

ANETO (PIC D'), montagne des Pyrénées (3 404 m), point culminant de la chaîne, dans le massif granitique de la Maladetta, en territoire espagnol. La première ascension fut faite par le comte Albert de Franqueville et Platon de Tshihatcheff, avec leurs guides, en 1842, par le versant nord-ouest.

ANEUPLOÏDE adj. Biol. Se dit d'espèces qui ne présentent pas une polyploïdie évidente ou dont le nombre de chromosomes est un multiple impair du nombre basal.

ANEURIN, poète gaélique du début du VIIe s. Le plus long fragment qui ait subsisté de ses poésies (son authenticité a d'ailleurs été contestée) appartient à la vaste composition de *Gododin**.

ANEURINE n. f. Syn. de VITAMINE B_1.

ANÉVRISMAL, E, AUX ou **ANÉVRYSMAL, E, AUX** adj. Pathol. Relatif à l'anévrisme : *Sac anévrismal*.

ANÉVRISMATIQUE ou **ANÉVRYSMATIQUE** adj. Pathol. Qui a les caractères de l'anévrisme : *Tumeur d'apparence anévrismatique* (ou *anévrysmatique*).

ANÉVRISME ou **ANÉVRYSME** n. m. (gr. *aneurisma*, dilatation). Pathol. Poche formée par les parois altérées d'une artère et qui communique plus ou moins largement avec ce vaisseau.
— Art vétér. *Anévrisme vermineux*, anévrisme de l'artère grande mésentérique et de ses ramifications, provoqué par des larves de strongles chez le cheval et qui peut être à l'origine de coliques très graves, de congestion intestinale.
— ENCYCL. L'*anévrisme artériel* résulte nécessairement de l'altération de la paroi du vaisseau. Celle-ci peut être acquise ou congénitale. Acquise, elle peut être le résultat d'une altération traumatique (plaie, contusion), dégénérative (artériosclérose), infectieuse (syphilis). Congénitale, elle reflète une dysplasie vasculaire (en amont d'une sténose de l'isthme de l'aorte) ou une dysgenèse des artères (cérébrales, par exemple).
Morphologiquement, l'anévrisme peut être sacciforme ou fusiforme. Il évolue spontanément vers la rupture, la compression ou la thrombose, c'est-à-dire la mort ou la perte d'un membre ou d'un organe. Le seul traitement est chirurgical; suivant les possibilités, on pratique l'ablation, la ligature, la coagulation, la greffe artérielle avec matériel conservé ou synthétique. Les données cliniques et celles qui sont fournies par l'artériographie déterminent le choix de l'indication. L'*anévrisme artério-veineux* est une communication entre une artère et une veine avec sac intermédiaire ou sur l'un des vaisseaux, ajoutant aux risques de l'anévrisme simple ceux du court-circuit hémodynamique et ceux de la surcharge veineuse.

ANÉVRISMORRAPHIE n. f. Techn. chirurg. Méthode de traitement des anévrismes artériels et artério-veineux par suture du sac anévrismal.

ANEYTOM. V. ANATOM.

ANÉZÉ. V. 'ANAZA.

ANFOSSI (Pasquale), compositeur italien (Taggia, Naples, 1727 - Rome 1797). Elève de Piccinni et de Sacchini, il a écrit soixante-quinze opéras, sept oratorios, des messes, des motets et des psaumes.

Anfou (GROUPE D'), groupe de militaires chinois qui, après la mort de Yuan Chih-k'ai, domina la politique intérieure de la Chine de 1918 à 1920, et favorisa une collaboration avec le Japon, lui accordant certains avantages économiques.

ANFRACTUEUX, EUSE adj. (bas lat. *anfractuosus*, tortueux). Plein de détours et de sinuosités (peu us.) : *Les rivages de la Grèce sont anfractueux et découpés*.

ANFRACTUOSITÉ n. f. Cavité profonde et sinueuse, enfoncement : *J'admirais lentement ressortir de mille trous, de mille anfractuosités du roc tout ce que mon approche avait fait fuir* (Gide).
— Anat. Chacun des enfoncements sinueux qui séparent les circonvolutions du cerveau.

ANGAD ou **ANGADS** (PLAINE DES), région du Maroc oriental, limitée par le massif des Beni-Snassen, au N., et les monts de Djerada, au S., traversée par l'oued Isly. Cette haute plaine, semée de reliefs volcaniques récents, constitue une voie de communication essentielle vers les plaines algériennes de la Tafna. Pays de semi-nomadisme, elle est devenue, malgré sa sécheresse, une importante zone de grosses exploitations coloniales céréalières; elle possède également des plantations d'agrumes et d'oliviers, et des vignobles dans les secteurs irrigables. Le centre économique est Oujda. En hiver, les Angads conduisent leurs troupeaux jusqu'au chott el-Rharbi.

ANGADRÈME (sainte), abbesse de l'Oroër, à Beauvais († v. 695). On attribua à ses reliques, en 1472, la délivrance de la ville, assiégée par Charles le Téméraire.

ANGARA, riv. de l'U. R. S. S., en Sibérie, affl. de l'Ienisseï (r. dr.); 3 000 km. env. Emissaire du lac Baïkal, l'Angara constitue l'une des plus grandes réserves d'énergie hydro-électrique de la partie orientale de l'Union soviétique. Les montagnes de son cours supérieur se prêtent à l'équipement d'une chaîne d'hydrocentrales qui pourra produire 60 milliards de kilowattheures. L'usine de Bratsk fournit déjà 22 milliards de kilowattheures par an. La vallée de l'Angara devient une zone de production de courant électrique à bas prix de revient. Des usines d'électrométallurgie (aluminium) et d'électrochimie ont déjà une production importante.

Angara (BOUCLIER DE L'). Géol. Région granito-gneissique du centre-est de la Sibérie, qui n'a plus été plissée depuis la fin du Précambrien, et qui a été émergée, sauf au gotlandien, où une mer peu profonde l'a temporairement recouverte.

ANGARE, en pers. **angord** ou **angāra**, n. m. Courrier public des rois perses achéménides. Il avait le droit de contraindre à un service forcé tous ceux dont il avait besoin.

ANGARIA n. f. Mollusque gastropode prosobranche. (Famille des trochidés.)
— ENCYCL. Le genre *angaria* (ancienn. *delphinula*) comprend des animaux à pied très développé; coquille épaisse, nacrée, ornée

Phot. Bulloz, Roubier, Henrard.

d'épines et de rugosités, en forme de cône ou de disque aplati, avec un large ombilic et une ouverture orbiculaire fermée par un opercule. Les angarias habitent les mers chaudes : océan Indien, côtes des Philippines et de l'Australie. Les espèces fossiles, voisines des formes actuelles, sont connues depuis le Jurassique.

ANGARIE n. f. (gr. *angareia*, service). Dr. intern. Obligation imposée par un Etat aux bâtiments étrangers de naviguer dans l'intérêt de cet Etat. (L'angarie, atteinte à la liberté du commerce et forme internationale de la réquisition, est en voie de disparition. Elle est exercée, en temps de guerre, par un des belligérants sur un navire neutre, et donne droit à une indemnité.) [→ Biblio.]

ANGARIER v. tr. Dr. intern. Retarder un bâtiment pour l'obliger à recevoir un chargement ; le réquisitionner.

ANGARSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur l'Angara, au S.-E. d'Irkoutsk ; 134 000 hab. Ville-champignon qui ne comptait que 10 000 hab. en 1951. Électrométallurgie.

ANG DUONG, roi du Cambodge († 1859), fils d'Ang Eng, roi de 1794 à 1796. Il succéda en 1845 à son frère aîné Ang Chan (1806-1834), après élimination de la fille de ce dernier, la princesse Ang Mei, portée au trône par le Viêt-nam. Ayant accepté la double suzeraineté du Siam et du Viêt-nam (1846), il fut couronné en 1847 par leurs représentants, mais il demanda au consul de France à Singapour l'appui de son pays contre leurs empiétements (1854). La mission envoyée de France en 1855 échoua, par suite de la maladresse de son chef, le consul de Montigny ; aussi, la même année, Ang Duong, sentant sa fin prochaine, demanda au Siam de lui renvoyer son fils aîné, qui s'y était réfugié (1851) et qui lui succéda en 1859 sous le nom de Norodom.

ANGE n. m. (lat. *angelus* ; du gr. *angelos*, messager). Etre purement spirituel, intermédiaire entre Dieu et l'homme. ‖ — *Fig.* Personne douée de toutes les qualités : *La mère est un ange de dévouement pour le petit* (Vallès). *Sœur Aloyse qui est un cœur simple et une âme d'ange* (Villiers de L'Isle-Adam). *Un ange de beauté.* ‖ Terme d'affection : *Mon bel ange !* (En ce sens, s'emploie aussi au fém. : *Ô mon ange adorée* [Hugo].)

— Loc. div. *Ange gardien*, dans la religion catholique, l'ange qui est attaché à la personne de chaque chrétien, pour le conseiller et le protéger ; et, *par extens.*, personne qui veille sur nous, qui nous guide, qui nous protège. ‖ *Ange exterminateur*, ange qui frappa de mort tous les premiers-nés d'Egypte, lors du départ des Israélites pour la terre promise ; et, *par extens.*, tout instrument destructeur. ‖ *L'ange déchu, l'ange de la mort, l'ange des ténèbres, le mauvais ange, l'ange rebelle*, etc., ange que Dieu a précipité du Ciel en enfer, pour le punir de sa révolte. ‖ — *Fig. Ange déchu*, toute personne qui a perdu le prestige dont l'entouraient son génie, ses talents, ses vertus. ‖ *Mauvais ange*, personne qui donne à une autre des conseils pernicieux. ‖ *Comme un ange*, très bien : *Parler, chanter, dessiner comme un ange.* ‖ *Etre aux anges*, être dans la joie, l'extase. ‖ *Rire aux anges*, se dit en parlant des bébés qui, parfois, en dormant, semblent rire. ‖ *Patience d'ange*, patience exemplaire. ‖ *Bon ange*, ange gardien, et, au *fig.*, protecteur : *C'est vous qui étiez mon bon ange, qui veilliez sur moi ?* (R. Rolland). ‖ *Un ange passe*, se dit quand une conversation est interrompue par un silence gêné : *La conversation, tout de même languissait* [...]. *Les anges passaient et repassaient, tirant de l'aile entre nos monosyllabes* (H. Bazin).

— Chorégr. *Saut de l'ange*, saut qui s'exécute les bras ouverts, les jambes réunies, pliées en arrière.

— Hist. relig. *Anges de l'Eglise*, nom donné, dans l'*Apocalypse* de saint Jean, aux évêques des sept Eglises d'Orient. ‖ *L'Ange de l'Ecole*, surnom donné à saint Thomas d'Aquin, à cause de la profondeur de son génie et de l'ardeur de sa piété. (On l'appelle aussi *le Docteur angélique.*)

— Ichtyol. Nom usuel d'un poisson du genre *squatina*. (V. part. *encycl.*)

— Liturg. *Fête des saints anges*, fête instituée pour honorer les anges. (L'Eglise latine la célèbre le 2 octobre, et l'Eglise grecque le 11 janvier.)

— Mobil. *Lit d'ange*, ou *à l'ange*, lit de milieu, fixé au mur, sans colonnes. (Il comporte un dossier et un bout de pieds ; il est surmonté, sur le tiers de sa longueur, d'un ciel à galerie chantourné et de rideaux retroussés [XVIIe, XVIIIe s.].)

— Mod. anc. *Manches d'ange*, v. MANCHE.

— Numism. Monnaie d'or émise par Philippe VI, roi de France, en 1341, à l'effigie de l'archange saint Michel couronné, debout sur le dragon, et tenant l'écu de France. (Elle pesait 17 g et fut aussitôt imitée par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi.)

— Sports. *Saut de l'ange*, plongeon ou saut dans lequel l'homme s'élance droit devant lui les bras écartés.

— Allus. littér. ***L'homme n'est ni ange ni bête***, définition, par Pascal (*Pensées*), de la condition humaine, ni tout à fait grande ni tout à fait misérable. Le moraliste ajoute ces mots : *et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête.*

— Allus. hist. ***Le sexe des anges.*** Au moment où les Turcs étaient sur le point de prendre Constantinople, un concile réuni dans la ville ne songeait qu'à discuter subtilement le problème du *sexe des anges*. L'exemple est resté typique des disputes byzantines. (V. BYZANTINISME.) On y fait allusion pour railler les discussions oiseuses, qui ignorent les problèmes réels et pressants.

— Encycl. Ichtyol. L'*ange*, qui atteint 2 m de long, est de forme intermédiaire entre les requins et les raies. Sa peau (*galuchat*) est utilisée en maroquinerie et en reliure, sa chair est comestible (sans plus). Les anges sont surtout pêchés au chalut. Poissons de mœurs nocturnes, il arrive fréquemment qu'ils mordent sur les palangres eschées d'un morceau d'encornet ou de pieuvre.

— Relig. Dans la croyance des Hébreux, les *anges* semblent avoir été conçus très matériellement : c'étaient des « messagers » à qui l'on offrait l'hospitalité et qui remerciaient par des bénédictions, la promesse de postérité, etc. C'est probablement sous l'influence zoroastrienne que les anges furent conçus comme des êtres immatériels (v. AMSHASPENDS) : on leur donna des noms correspondant aux vertus divines, et certains génies — comme les Chérubs, gardiens des portes, et les Séraphs, serpents de feu ailés — furent englobés parmi les anges. Une angélologie très profuse vit le jour aux derniers siècles avant l'ère chrétienne : elle s'exprime dans les œuvres apocryphes juives de cette époque, dont se sont inspirés les auteurs chrétiens. Pour l'Eglise chrétienne, les anges sont des substances incorporelles, intelligentes, supérieures à l'âme de l'homme. Suivant une classification habituelle, qui remonte au pseudo-Aréopagite, on les partage en trois *hiérarchies*, distribuées chacune en trois *chœurs*. La première hiérarchie comprend les *séraphins*, les *chérubins* et les *trônes* ; la deuxième, les *dominations*, les *vertus* et les *puissances* ; la troisième, les *principautés*, les *archanges* et les *anges*. Ce dernier nom est employé aussi pour désigner tous ces esprits en général.

L'Eglise enseigne que les anges ont été créés dans un état de bonheur et de grâce, mais avec la liberté de choisir entre le bien et le mal. C'est un article de foi, qu'un certain nombre pêchèrent et furent condamnés à un supplice qui n'aura point de fin. Il y a ainsi les anges qui ont persévéré, ou les *bons anges*, et les *anges déchus*, ou *mauvais anges*, qu'on appelle aussi « diables » ou « démons ». Plusieurs anges sont nommés dans l'Ecriture : Michel, Gabriel, Raphaël, et, parmi les mauvais : Satan, Belzébuth, etc.

On représente les anges avec des ailes et un vêtement blanc, pour exprimer leur essence immatérielle et la pureté de leur nature. En Orient, la couleur bleue, couleur céleste, a prévalu sur le blanc, comme symbole de pureté. Dans l'art des Catacombes, l'ange n'a ni nimbe ni ailes. Le type de l'ange ailé commence à se former au IVe s., probablement par analogie avec les figures ailées que l'Antiquité avait connues. L'originalité se manifeste pourtant dans l'attitude hiératique, les vêtements blancs, l'expression de pureté. Puis le noble naturalisme du XIIIe s. (anges de la cathédrale de Reims), la suavité vaporeuse des *quattrocentistes* font bientôt place à une beauté plus régulière, mais plus païenne, où se sent l'influence de l'antique, au temps de Raphaël. Après Raphaël, l'ange tend à devenir un poupon fade, en attendant que le XVIIIe s. français le convertisse en une sorte d'Amour souriant. (→ Biblio.)

Marlène Dietrich dans une scène de « l'Ange bleu »

Ange bleu (L'), film allemand (1930), mis en scène par Josef von Sternberg. Ce film, l'un des premiers parlants allemands, tiré de *Professeur Unrath*, roman de H. Mann, montre un professeur allemand, homme sérieux et sévère, qui tombe amoureux d'une actrice de music-hall, l'épouse, sombre à cause d'elle, et meurt misérablement. La mise en scène est tout influencée par les normes assez étouffantes du *Kammerspiel** et le jeu d'Emil Jannings est un peu lourd. Le succès vint du talent de Marlène Dietrich, que le public découvrit alors.

ange d'or

Anges musiciens (LES), le détail reproduit ci-dessous est extrait de la partie gauche d'une grande composition de Memling, *le Christ entouré d'anges musiciens*, conservée au musée d'Anvers et qui provient du monastère bénédictin de Santa Maria la Real de Najéra, en Vieille-Castille, où elle décorait les panneaux d'un orgue. A sa valeur artistique s'ajoute l'intérêt de représenter les instruments de musique en usage à la fin du XVe s. : flûtes, trompettes thébaines, trompettes d'argent, luth, psaltérion, harpe, orguette, trombone, vielle à archet.

saut de l'ange (chorégr.)

ANGE, grande famille byzantine. Au début du XIIe s., CONSTANTIN **Ange** eut de Théodora Comnène, fille d'Alexis Ier, quatre fils. — Le deuxième, ANDRONIC, fut père des empereurs ISAAC* II (1185-1195 et 1203-1204) et ALEXIS* III (1195-1203). — Le troisième, JEAN, créé sébastocrator par son neveu Isaac II, épousa Zoé Doukas. — MICHEL Ier, fils naturel de Jean, enleva aux Latins l'Epire et la Thessalie et devint despote d'Epire (1205[?]-1215[?]). — THÉODORE, son frère, lui succéda (1215-1230) et se fit couronner empereur à Thessalonique (1224-1230) ; mais battu par Jean II Asen, roi de Bulgarie, il eut les yeux crevés ; il abandonna le pouvoir à son frère MANUEL (1230-1237/1238), puis à son fils JEAN, et

« les Anges musiciens » *fragment* de la peinture de Memling

Phot. Cinémathèque fr., Larousse, Lido, A. C. I.

Fra ANGELICO
« l'Annonciation »
musée diocésain de Cortone

mourut en 1252. — Les deux fils de Théodore, JEAN (v. 1238-1244) et DÉMÉTRIOS (1244-1246), furent réduits à la Thessalie avec le titre de despote, puis leurs Etats passèrent à leur cousin MICHEL II, fils de Michel Ier, qui avait reconstitué le territoire paternel et repris le titre de despote d'Epire (1236 ?-1271 ?). L'une de ses filles, ANNE († v. 1284), épousa Guillaume de Villehardouin, prince d'Achaïe (1259), et Nicolas II de Saint-Omer, coseigneur de Thèbes (1278). Une autre, HÉLÈNE, fut la seconde femme de Manfred de Souabe, roi de Sicile (1259). — A sa mort, Michel II partagea ses Etats; l'aîné de ses fils légitimes, Nicéphore Ier, fut despote d'Epire (1271 ?-1296 ?), et son fils naturel Jean Ier, despote de Valachie ou de Blaquie. NICÉPHORE Ier fut aux prises avec les princes d'Anjou-Sicile. Il épousa d'abord Marie Lascaris, fille de l'empereur Théodore II, dont il eut une fille, MARIE, femme de Jean Ier Orsini, comte de Céphalonie. De son second mariage avec Anne Cantacuzène, nièce de l'empereur Michel VIII Paléologue, il eut trois enfants; sa fille THAMAR († 1311) obtint en dot, sous le nom de *despotat de Romanie*, les territoires côtiers de l'Epire et les îles, et épousa (1294) Philippe Ier d'Anjou-Sicile, prince de Tarente, qui la répudia (1309); son fils THOMAS (1294-1318), despote d'Epire (1296 ?-1318), fut assassiné par son neveu Nicolas Orsini, comte de Céphalonie, qui lui succéda. JEAN Ier, despote de Valachie (1271-1295) [† 1296], s'allia aux Latins; sa dernière fille, HÉLÈNE, épousa Guillaume de la Roche, duc d'Athènes (1275), puis Hugues Ier, comte de Brienne et de Lecce (1291); son deuxième fils, CONSTANTIN, despote de Valachie (1295-1302), eut pour successeur son fils JEAN II (1302-1318), après la mort duquel Andronic II, empereur byzantin, annexa la Thessalie. (→ Biblio.)

angélique

ANGE (saint), religieux carme (Jérusalem 1185-martyrisé à Licata, Sicile, 1220). — Fête le 5 mai.

ANGE (CHÂTEAU **Saint-**). V. SAINT-ANGE (*château*).

ANGE POLITIEN. V. POLITIEN.

ANGÉIOGRAPHIE, ANGÉIOGRAPHIQUE. V. ANGIOGRAPHIE, ANGIOGRAPHIQUE.

ANGÉIOLOGIE, ANGÉIOLOGIQUE. V. ANGIOLOGIE, ANGIOLOGIQUE.

ANGÉITE n. f. Pathol. Terme générique désignant les affections générales à systématisation vasculaire (ex. : thrombo-angéite oblitérante).

ANGÈLE de Foligno (sainte) [Foligno 1248 - † 1309). Italienne célèbre par ses visions, dont elle a fait le récit dans son livre *Arbor vitae crucifixae Iesu* (*l'Arbre de la Vie crucifiée de Jésus*, trad. franç. 1604). — Fête le 4 janvier. (→ Biblio.)

ANGÈLE Merici (sainte), tertiaire franciscaine italienne (Desenzano 1474 - Brescia 1540). Elle fonda à Brescia l'ordre des Ursuines (1535). Canonisée en 1807. — Fête le 31 mai.

ÁNGELES (Los), v. du Chili, ch.-l. de la prov. de Bío-Bío, sur le rio Bío-Bío; 25 000 hab. Centre commercial.

ANGELES (Los). V. LOS ANGELES.

ANGELET ou **ANGELOT** n. m. Petit ange.

ÄNGELHOLM, v. de Suède (Kristianstad), sur une baie du Cattégat; 11 500 hab. Station balnéaire. Constructions mécaniques.

Angeli (ÉPREUVE D'). Pyrotechn. Une des épreuves de stabilité* des matières explosives.

ANGELICO (Guido ou Guidolino DI PIETRO, en religion **Fra Giovanni da Fiesole,** dit **Il Beato,** et, le plus souvent, **Fra**), peintre italien (Vicchio 1387 - Rome 1455). Il entre en 1407 chez les bénédictins de Fiesole, où l'on suppose que son premier maître fut un moine enlumineur travaillant dans le style gothique. On ne connaît rien qui puisse être attribué à Fra Angelico avant 1420, date de trois reliquaires qu'il exécuta pour le couvent de Santa Maria Novella et qui, comme à peu près tout ce qu'il peignit à Florence, ont pris place dans le couvent de San Marco*, couvert de ses fresques (1437-1445) et converti en musée. C'est là que se marquent le mieux les caractères de son art, qui, d'orfévré, deviendra de plus en plus proche de l'observation de la vie dans l'atmosphère réelle, tout en demeurant pur et frais quant aux couleurs, rythmique quant à la composition, mystique et imaginatif quant à la représentation du mystère religieux.

En 1445, Fra Angelico est appelé à Rome; ses fresques (*la Vie de saint Etienne*) de la chapelle de Nicolas V, au Vatican, ont été conservées; celles qu'il fit pour la chapelle du Saint-Sacrement ont disparu. 1447 le voit commencer, aux voûtes de la cathédrale d'Orvieto, un autre cycle que Luca Signorelli n'achèvera que cinquante ans plus tard.

Rappelé à Fiesole en 1449, il y devient prieur du couvent de San Domenico. De 1453 à sa mort, il séjourne de nouveau à Rome, où, dans l'église de Santa Maria sopra Minerva, est sa pierre tombale, gravée de son portrait. Luca Signorelli l'a également représenté dans une des fresques d'Orvieto; Raphaël l'a placé parmi les saints personnages de *la Dispute du Saint-Sacrement*.

Il a été difficile d'identifier les peintures que l'on peut considérer comme entièrement de sa main. Pour ce qui concerne les plus nombreuses, il en concevait le sujet et l'affabulation, établissait le dessin, le schéma des couleurs, et, pour l'exécution proprement dite, avait recours à des disciples, dont les plus connus sont Benozzo Gozzoli et Fra Filippo Lippi, auxquels on ajoute Francesco Peselino, Allecio Baldovinetti, Zanoli Strozzi, Domenico Michelino; étant donné le volume de son œuvre, on pense aussi qu'il dut utiliser maints aides restés anonymes.

Fra Angelico était essentiellement un moine. Il a moins tendu à décorer, au sens ordinaire de ce terme, des édifices religieux et des cellules monastiques, qu'à y peindre des images propres à l'enseignement des Ecritures, à inciter à la prière ou à la méditation; certaines d'entre elles sont disposées à contre-jour ou même dans des endroits obscurs. Le souci d'assurer, en signant, sa gloire personnelle ne pouvait que lui être étranger.

Outre ses collaborateurs immédiats, il a influencé la plupart des maîtres de la Renaissance florentine et, à travers celle-ci, la peintuer occidentale tout entière. Dans l'histoire de l'iconographie chrétienne, c'est un des plus grands créateurs.

Parmi les chefs-d'œuvre le plus généralement attribués à Fra Angelico lui-même, citons, en dehors de ceux qui se trouvent au musée de San Marco : *Madone* (1420-1425, Pinacothèque du Vatican), *le Couronnement de la Vierge* (vers 1425, musée du Louvre), *l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Mages, les Epousailles* (1425-1430, église du Gesù, à Cortone), *le Festin d'Hérode* (vers 1435, musée du Louvre), *Triptyque* (vers 1440, Pinacothèque Vannuci, à Pérouse), *Christ en croix et saints* (vers 1445, Fogg Museum, Cambridge), *Saint Thomas d'Aquin* et *Saint Bonaventure* (1445-1455, chapelle de Nicolas V au Vatican), *Christ* (vers 1450, salle du chapitre du couvent de San Domenico, à Fiesole). [→ Biblio.]

ANGELIN n. m. V. ANDIRA.

ANGÉLINE de Corbara ou **de Monte Giove** (bienheureuse) [château de Monte Giove, près d'Orvieto, 1357 ou 1377 - Filogno 1435], fondatrice du tiers ordre féminin de Saint-François. Mariée de force au comte de Civitella, elle conserva la virginité, se consacra aux œuvres charitables et fonda plusieurs monastères en Italie centrale.

ANGÉLIQUE adj. Relatif aux anges : *Les chœurs angéliques.* || Digne d'un ange : *Une patience angélique.*

— Hist. *Ordre angélique,* ordre de chevalerie, institué en 1191 par l'empereur d'Orient Isaac II Ange.

— Hist. relig. *Le Docteur angélique,* saint Thomas d'Aquin, nommé aussi *l'Ange de l'Ecole.* || *Ecole angélique,* l'école des thomistes.

— Relig. cathol. *Salutation angélique,* paroles que l'ange Gabriel adressa à la Sainte Vierge, quand il vint lui annoncer qu'elle serait la mère du Sauveur. || Prière qui commence par ces paroles : *Ave, Maria...*

ANGÉLIQUE ou **ANGÉLITE** n. f. Religieuse appartenant à un ordre italien d'augustines, fondé au XVIe s.

ANGÉLIQUE n. m. Bois d'œuvre provenant de deux légumineuses de la Guyane, *Dycorynia paraensis* et *D. guianensis.* (On l'appelle aussi *bois d'angélique, angélique franc* ou *angélique rouge.*) || *Angélique gris,* bois analogue au précédent, dont il ne diffère que par la couleur. (V. pl. Bois.)

— ENCYCL. De couleur rouge légèrement violacé, appelé autrefois *teck de Guyane,* l'*angélique* présente une résistance particulière aux tarets; aussi est-il utilisé pour les travaux à la mer et en construction navale. Difficilement attaqué par les acides, il est également employé dans la fabrication des cuves à produits chimiques.

ANGÉLIQUE n. f. (de *ange,* à cause de ses vertus médicinales). Grande ombellifère herbacée, d'odeur agréable, pouvant atteindre 3 m de haut, croissant dans les clairières et les prairies ombragées, et dont la tige, confite dans le sucre, est l'*angélique des confiseurs.* || *Ratafia d'angélique,* macération de tiges fraîches d'angélique et d'amandes amères dans de l'eau-de-vie, avec addition de sirop de sucre.

◆ Adj. Chim. *Acide angélique,* acide qui se trouve dans la racine de plusieurs espèces d'angélique. || Ether que l'on obtient en distillant l'angélate de sodium avec un mélange d'acide sulfurique et d'alcool.

— ENCYCL. Chim. L'*acide angélique* est un acide éthylénique de formule

$$CH_3-CH=C(CH_3)-CO_2H,$$

isomère géométrique de l'acide *tiglique.* On le rencontre à l'état libre dans la racine d'angélique, et à l'état d'ester amylique, à côté du tiglate, dans l'essence de camomille romaine. On sépare les deux acides isomères par cristallisation fractionnée du mélange des sels de calcium. L'acide angélique est un solide soluble dans l'eau, fondant à 45 °C, bouillant à 185 °C. Chauffé en présence de soude ou d'acide sulfurique, il se transforme en acide tiglique.

Angélique (LA BELLE), héroïne du *Roland*

« Roger délivrant **Angélique** »
peinture d'Ingres, Louvre

Phot. Alinari-Giraudon, Noailles, Larousse.

furieux, de l'Arioste. Reine de Cathay (la Chine), elle est amenée en France par le paladin Roland. Renaud de Montauban, Ferragus, Sacripant se la disputent. Des pirates l'enlèvent et l'offrent en pâture à un monstre; elle est délivrée par Roger, monté sur l'hippogriffe. Ses amours avec Médor, un jeune Sarrasin qu'elle emmène en Asie pour le faire roi, déterminent la folie furieuse de Roland.

ANGELIQUE (LA MÈRE). Biogr. V. ARNAULD.

ANGÉLIQUEMENT adv. Comme un ange : *Il se résignait avec une mélancolie satisfaite à aimer angéliquement* (Hugo).

ANGÉLISER v. tr. Assimiler à l'ange; donner la nature de l'ange. (Peu us.)

ANGÉLISME n. m. Désir de pureté extrême et d'évasion hors du domaine charnel : *Une sorte de frémissement tendre, qu'on pourrait appeler l'angélisme, et qui est au sentiment religieux ce qu'est à la beauté la joliesse* (Gide).

ANGÉLITE n. m. Nom donné à des monophysites d'Alexandrie, qui avaient leurs conciliabules dans un lieu appelé *Angelius*.

ANGÉLITE n. f. V. ANGÉLIQUE.

ANGELL (sir Norman), publiciste anglais (Holbeach, Lincolnshire, 1874). Il écrivit en 1910 la *Grande Illusion*, ouvrage qui entendait prouver le caractère illusoire des avantages obtenus par la guerre. Partisan convaincu de la S. D. N., idéaliste fervent, il reçut le prix Nobel de la paix pour 1933.

ANGELLIER (Auguste), professeur et poète français (Dunkerque 1848 - Boulogne-sur-Mer 1911). Il a publié *la Vie et les ouvrages de Robert Burns* (1893), thèse où il réagissait contre les théories de Taine, et plusieurs recueils de poèmes : *A l'amie perdue* (1896), *Dans la lumière antique* (1905-1911).

Angelo, tyran de Padoue, drame de Victor Hugo, en trois *journées* et en prose (1835), interprété au Théâtre-Français par Mlle Mars dans le rôle de la Tisbé, et Mme Dorval dans celui de Catarina. La scène se passe à Padoue en 1549 : Tisbé, courtisane et comédienne célèbre, aime le jeune Rodolfo, mais elle se sacrifie à l'amour que Catarina, femme d'Angelo, podestat de Padoue, éprouve elle aussi pour Rodolfo; en effet, elle a reconnu en elle, à la « croix de sa mère » — le mot est resté attaché à cette sorte de cliché mélodramatique —, la jeune fille qui a sauvé, jadis, cette mère. Dans cette confrontation de l' « honnête femme » et de celle dont la société condamne la vie irrégulière, on peut voir une allusion à la situation de Hugo et de Juliette Drouet.

ANGÉLOLOGIE n. f. Doctrine relative aux anges, et, par suite, traité sur ce sujet.

ANGELONI (Francesco), écrivain, bibliophile et numismate italien (Terni 1559 - Rome 1650). Secrétaire du cardinal Aldobrandini et protonotaire apostolique, il fonda une collection connue sous le nom de *Musée romain*. Il a publié l'*Histoire métallique des empereurs romains* (1641), *Histoire de Terni* (1646), ainsi que des comédies et des nouvelles.

ANGÉLONIA n. m. Herbe ou petit arbrisseau des régions chaudes d'Amérique, cultivé dans nos serres chaudes pour la beauté de ses fleurs. (Le genre [30 espèces] fait partie des scrofulariacées.)

ANGELOT n. m. Petit ange. (Dans ce sens, on dit aussi ANGELET.)
— Numism. Monnaie d'or frappée en France par Henri II d'Angleterre (1422-1453). (En 1469, Louis XI fit frapper un demi-angelot, pour commémorer la fondation de l'ordre de Saint-Michel.) ‖ Monnaie frappée en Angleterre par Edouard IV (1442-1483) à l'effigie de saint Georges.

ANGELOT n. m. Le plus ancien fromage fabriqué dans le pays d'Auge, d'où son nom d'AUGELOT, déformé par la suite.

ANGELUCCI (Liborio), médecin et homme politique italien (Rome 1746 - Milan 1811). Influencé par la Révolution française, il devint le chef de la démocratie à Rome. Arrêté en 1793, puis en 1796, il recouvrait la liberté sur les instances de Bonaparte. Après la chute du pouvoir pontifical, il fut un des cinq consuls nommés pour administrer la République. Il quitta Rome lorsque les Français l'évacuèrent en 1799, se retira à Paris, puis entra au service du vice-roi d'Italie.

ANGÉLUS [lys] n. m. Prière en l'honneur du mystère de l'Incarnation, ainsi nommée du mot par lequel elle commence. ‖ Son de la cloche qui se fait entendre le matin, à midi et le soir, pour indiquer aux fidèles l'heure de cette prière : *L'angélus grêle tinte au clocher lointain* (R. Rolland).
— ENCYCL. L'*angélus* se compose de trois versets, suivis chacun d'un *Ave Maria*; une oraison termine l'ensemble. L'origine de cette prière est obscure. On commença par réciter l'*Ave Maria* à la chute du jour. Au XIVe s., Jean XXII accorda des indulgences à ceux qui disaient le soir trois *Ave Maria*. Au XVe s., Calixte III, effrayé du succès des armes de Muhammad II, la recommanda spécialement. Peu après, en France, Louis XI consacra la douzième heure du jour à la Sainte Vierge. On devait s'agenouiller au son de midi, et réciter un *Ave Maria*, comme on le faisait déjà à l'approche de la nuit. C'est le même roi, croit-on, qui introduisit à Paris l'usage de sonner trois fois par jour, pour avertir les fidèles de réciter l'angélus. Cependant, en France, depuis Benoît XIV (XVIIIe s.), au lieu de l'angélus, on récite, pendant le temps pascal, l'antienne *Regina caeli*, en mémoire de la Résurrection.

Angélus (L'), tableau de J.-F. Millet (musée du Louvre), d'une poésie simple et profonde, représentant un paysan et une paysanne priant, debout, dans la campagne où tombe le soir (1858-1859; 0,55 × 0,66).

ANGELUS SILESIUS (Johannes SCHEFFLER, dit), mystique allemand (Breslau 1624 - *id.* 1677). Médecin, il subit l'influence des Rose-Croix, se convertit au catholicisme et devint jésuite. Auteur d'ouvrages mystiques : *Poésies spirituelles* et *Pèlerin chérubinique* (1675). [→ Biblio.]

ANGELY (L'), fou de profession que le prince de Condé amena des Pays-Bas et qu'il donna au roi Louis XIII. Ancien gardeur de brebis, il devint, sans que l'on s'explique comment, marquis, et la gazette annonça, en 1665, qu'il allait faire un mariage opulent. Son souvenir vit surtout par le rôle que V. Hugo lui fait jouer dans *Marion Delorme*.

ANGENNE ou **ANGEMME** n. f. Hérald. Fleur de fantaisie à cinq arrondis, et dont le centre laisse apercevoir le champ.

ANGENNES (MAISON D'), famille française originaire du Perche, issue, au XIVe s., de Robert d'Angennes, seigneur de Rambouillet et de Marolles. L'un de ses membres, JACQUES († 1562), épousa Elisabeth Cottereau, dame de Maintenon, dont le petit-fils, CHARLES († 1645), marquis de Rambouillet, épousa en 1600 Catherine de Vivonne (v. RAMBOUILLET); sa fille JULIE (Paris 1607 - *id.* 1650) épousa le duc de Montausier*. La seigneurie de Maintenon*, érigée en marquisat, passa au fils de Charles, CHARLES-FRANÇOIS, qui la vendit en 1674 à Françoise d'Aubigné (Mme de Maintenon).

ANGER v. tr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Embarrasser : *Elle vous apprendra à vous anger de sorcières et de voleuses* (Mérimée). [On écrit aussi ENGER.]

ANGERBODA (*Messagère des douleurs*), géante ogresse de la mythologie scandinave. De son union avec le dieu malfaisant Loki naquirent le loup Fenrir, le serpent Iœrmungandr, et Hel, déesse de la Mort, qui réussit à rompre ses liens et à tuer Odin.

ANGERBURG. V. WEGORZEWO.

ANGERMAIR (Christof), sculpteur sur ivoire (Weilheim, Bavière - †Munich 1632), auteur du médaillier construit sur l'ordre de Maximilien et conservé au Cabinet des médailles de Munich.

ÅNGERMAN, fl. de la Suède du Nord, tributaire du golfe de Botnie; 450 km. Son cours, coupé de nombreux rapides, est utilisé pour le flottage des troncs. Il arrose Sollefteå et Kramfors. Le fleuve avait donné son nom à l'*Ångermanland*, anc. prov. du Norrland.

ANGÉRONE n. f. Phalène d'Europe dont la chenille vit sur divers arbres et arbustes. (Nom sc. : *Angerona prunaria*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

« l'Angélus » de Millet

ANGERS, ch.-l. du départ. du Maine-et-Loire, à 306 km de Paris, sur la Maine, anc. capit. de l'Anjou; 102 142 hab. (93 838 aggl.) [*Angevins*]. Evêché. Cour d'appel. Faculté libre de l'Ouest. Ecole des beaux-arts, de médecine, des arts et métiers, etc. La ville est située dans un resserrement de la Maine, au contact du Massif armoricain (Anjou noir) et des pays de la Loire (Anjou blanc, Val angevin) et à un carrefour de voies de communication vers Paris, la Bretagne, le Poitou, la Normandie et la Touraine. Oppidum gaulois des *Andecavi*, cité romaine florissante (*Juliomagus*), Angers devint, grâce aux Plantagenêts, la capitale d'un grand Etat féodal. (V. ANJOU.) A partir du château qui la dominait, la ville s'étendit et annexa le quartier de la Doutre au-delà de la Maine. Réunie à la France, elle dut à sa position aux portes de Bretagne de jouer un rôle stratégique important. Au XVIIe et au XVIIIe s., profitant du trafic fluvial, des industries se créèrent à Angers (textiles, corderies, raffineries) et, aux XIXe et XXe s., la construction de nouvelles voies de communication accrut encore l'importance de la ville, qui s'augmenta de faubourgs au-delà de ses boulevards vers les Ponts-de-Cé et Trélazé et le long de la route du Mans.
Aujourd'hui, Angers est un centre régional qui sert de marché aux produits agricoles des environs, mais qui doit lutter avec la concurrence commerciale des autres villes de l'Anjou (Cholet et Saumur), de Nantes, du Mans et de Tours. C'est surtout une active cité industrielle : métallurgie (tréfilerie, chaudronnerie, constructions de machines, de voitures d'enfants, de ressorts), appareils de radio et de télévision, matériel photographique, textiles (fabrication de toiles, bâches, cordages et sacs en jute, en chanvre et en sisal, bonneterie, confection, ganterie), distilleries de liqueurs, biscuiteries, verreries, papeteries, imprimeries, fabriques de chaux et de carrelage, etc. Aux environs immédiats de la ville se trouvent les plus grandes ardoisières de France (Trélazé).
La vieille ville s'est fixée sur la rive gauche de la Maine, au pied de la colline sur laquelle est bâti le château. Celui-ci, ancienne forteresse de Foulques Nerra, fut reconstruit par Saint Louis : c'est une immense enceinte flanquée de 17 grosses tours, qui furent arasées sous Henri III d'un étage et demi à deux étages; au milieu s'élèvent la chapelle, construite au XVe s. par Yolande d'Aragon, et le petit château, qui ont été endommagés par les bombardements de 1944. Le château abrite aussi un riche musée de tapisseries; un bâtiment a été édifié dans son enceinte pour le magnifique ensemble de l'Apocalypse* (1376). La cathédrale Saint-Maurice, bâtie aux XIIe et XIIIe s., est un édifice à nef unique, qui possède de très beaux vitraux. L'ancien palais épiscopal date des XIIe, XVe et XVIe s. La ville possède également les églises Saint-Serge (chœur du XIIIe s.), Saint-Martin (VIe-XIIe s.), de la Trinité (XIIe et XVIe s.), l'ancien hôpital Saint-Jean, fondé au XIIe s. (salle voûtée à l'angevine), l'abbaye de Saint-Aubin (tour du XIIe s. V. ANJOU), occupée par la préfecture, l'abbaye du

angelot
monnaie d'or
(1422-1453)

Armes de la Maison d' ANGENNES

De sable au sautoir d'argent

Blason d' ANGERS

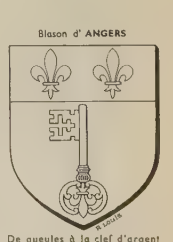

De gueules à la clef d'argent posée en pal, au chef d'azur chargé de deux fleurs de lis d'or.

Phot. Giraudon, Larousse.

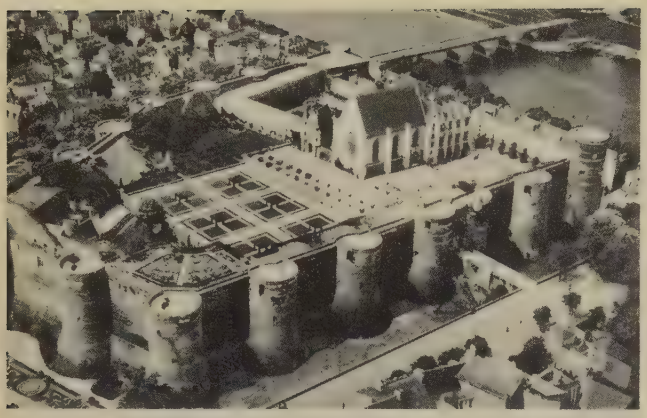

vue aérienne du château d'ANGERS et maison d'Adam XVIe s.

Ronceray (Ecole des arts et métiers), dont les bâtiments sont du XVIIIe s. Elle garde de nombreuses vieilles maisons, qui témoignent de sa prospérité au XVe et au XVIe s. : logis Barrault (XVe s.), hôtel de Pincé (Renaissance), maison d'Adam aux consoles sculptées, hôtel de Thévalle (XVIe s.), hôtel des Pénitents, maison de Renée Corbeau, etc. A 2 km se trouve l'*Arboretum Gaston Allard*, qui possède une magnifique collection d'arbres et d'arbustes. Patrie de Marie d'Anjou et de son frère le roi René, de Jean de l'Espine, de Ménage, de Chevreul, de David d'Angers, de Falloux, du chimiste Proust, de R. Bazin, etc. — L'arrond. a 12 cant., 17 comm. et 222 288 hab. (→ Biblio.)

Angers (MUSÉES D'). Le MUSÉE DES BEAUX-ARTS, classé, est installé dans le logis Barrault (fin du XVe s.). Il comprend le musée David-d'Angers, consacré à ce sculpteur, réunissant un millier de ses œuvres et quelques pièces de sa collection (Pajou, Houdon), ainsi qu'un musée des beaux-arts groupant des œuvres italiennes du XVIIe et du XVIIIe s., flamandes et françaises (Rubens, Watteau, Fragonard, Pater, Coypel, Greuze, Ingres, Corot, etc.). Collection de médailles. Angers possède deux musées contrôlés : le MUSÉE TURPIN-DE-CRISSÉ, situé dans l'hôtel de Pincé (antiquités égyptiennes, céramiques grecques, dessins, émaux, vitraux, ivoires) ; le MUSÉE SAINT-JEAN, à l'hôtel-Dieu (1170), qui comprend des collections diverses, dont une section de folklore et un petit musée du vin d'Anjou. (V. APOCALYPSE.)

ANGERVILLE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Rambouillet), dans la Beauce, au S.-O. d'Etampes ; 1 665 hab. (1 404 aggl.). Eglise des XVe et XVIe s. ; tour du XIIe s. Fabrique de chaussures.

ANGEVILLERS, comm. de la Moselle (arrond. de Thionville-Ouest), au N. d'Hayange ; 1 255 hab.

ANGEVIN, E adj. et n. Relatif à Angers ou à l'Anjou ; habitant de cette ville ou de cette province.

◆ N. m. Linguist. Ensemble des parlers du Maine et de l'Anjou.

— ALLUS. LITTÉR. ***La douceur angevine,*** derniers mots du sonnet des *Regrets* de Du Bellay : « Heureux qui comme Ulysse... », dans lequel il exprime la nostalgie de son pays natal. L'expression est restée célèbre pour caractériser le pays d'Anjou.

ANGHEL (Dimitrie), poète roumain (Cornești 1872 - Bucium eni 1914). Il voyage en Italie, fréquente à Paris les cafés littéraires, puis exerce en Roumanie les fonctions d'inspecteur au ministère des Beaux-Arts. Il publie son premier volume de vers, *Au jardin*, en 1903, puis, en 1910, le recueil *Fantaisies*. En collaboration avec le poète Iosif, il compose une œuvre satirique, *le Caléidoscope d'A. Mirea* (1908), et le poème dramatique en vers, *la Légende des filandres*. En prose, on doit à Anghel les recueils : *Fantômes, le Miroir enchanté, le Triomphe de la vie* et, en collaboration avec Iosif, *le Cerisier de Lucullus*. Poète d'inspiration symboliste, Anghel excelle à créer un univers diaphane, à saisir les états d'âme les plus fugitifs.

angiographie

ANGHIERA (Pietro Martyr D'), érudit italien (Arona 1459 - Grenade 1526). Œuvres : *Opus epistolarum*, source de l'histoire d'Espagne, où il résidait depuis 1487 ; *Legatio babylonica*, récit de son ambassade au Caire, et *De orbe novo decades octo*, ouvrage sur l'Amérique.

ANGI(O)- ou, plus rarement, **ANGÉI(O)-,** élément tiré du grec *angeion*, vaisseau, et entrant dans la composition de nombreux mots du vocabulaire médical.

ANGIALGIE n. f. Séméiol. Douleur siégeant au niveau d'un vaisseau sanguin ou lymphatique.

ANGIECTASIE n. f. Pathol. Nom générique donné aux dilatations des vaisseaux. (Ce terme n'est pas employé pour les lésions ayant leur désignation propre : anévrisme, varice, congestion vasculaire, etc.)

ANGIECTASIQUE adj. Pathol. Relatif à l'angiectasie.

ANGILBERT, abbé de Saint-Riquier (v. 745-814), ministre de Charlemagne, qui l'envoya plusieurs fois en mission à Rome et dont il épousa secrètement, dit-on, la fille Berthe. Saint populaire, il ne fut jamais canonisé.

ANGINE n. f. (du gr. *ankhein*, étrangler). Pathol. Inflammation des membranes muqueuses de l'isthme du gosier et du pharynx. ‖ *Angine de poitrine*, syndrome douloureux de la région du cœur.

— ENCYCL. ● Les *angines* sont la plupart du temps de nature infectieuse. Elles sont parfois un symptôme isolé d'autres maladies (fièvres éruptives). Le froid contribue à les faire naître, ainsi que les irritations de la région.

On peut les classer en *angines rouges* et *angines blanches*.

Les angines rouges sont représentées par l'*angine catarrhale aiguë*, qui s'étend souvent aux amygdales (V. AMYGDALITE). Elle s'annonce par des frissons, de la fièvre, de la courbature, de la céphalalgie, de l'inappétence. La douleur rend la déglutition difficile, sinon impossible ; la voix est nasonnée, l'haleine fétide. La muqueuse de la gorge est rouge, luisante, desséchée par place. Des mucosités apparaissent, ainsi que des enduits pultacés. Leur adhérence faible les distingue des *fausses membranes*. Les lavages de la gorge à l'eau boriquée chaude, les gargarismes émollients à la racine de guimauve et au pavot sont utiles au début ; on leur fait succéder des gargarismes avec des antiseptiques faibles (jus de citron, résorcine, acide salicylique).

Les angines blanches sont l'angine herpétique, caractérisée par la présence de vésicules et une forte fièvre, les angines à fausses membranes dont le type est l'angine diphtérique (V. DIPHTÉRIE), et l'angine ulcéro-membraneuse de Vincent. — L'angine herpétique n'a pas de traitement spécial. L'angine de Vincent se soigne par des badigeonnages (collutoires) aux arsenicaux.

En principe, toute angine qui n'est pas exclusivement rouge doit être l'objet d'un prélèvement (fausses membranes, productions pultacées, etc.), qui évitera de traiter inefficacement une diphtérie méconnue.

Il existe encore des angines gangreneuses, phlegmoneuses, syphilitiques.

Toute angine, aussi légère soit-elle, doit faire redouter une *complication rénale* et commande la recherche systématique de l'albuminurie dans les jours qui suivent.

L'angine de Ludwig est l'inflammation gangreneuse du tissu cellulaire du plancher de la bouche. Elle soulève la langue et s'étend vers le larynx et la trachée.

● L'*angine de poitrine* est un syndrome caractérisé par une douleur constrictive siégeant derrière le sternum, irradiant souvent jusque dans l'épaule et dans le bras gauche, et s'accompagnant d'angoisse. L'angine de poitrine coïncide souvent avec une lésion organique du cœur, de l'aorte, avec l'athérome des artères du cœur. Son pronostic est le plus souvent grave. Le traitement consiste en inhalations de nitrite d'amyle, injections de morphine et ingestions de trinitrine.

ANGINEUX, EUSE adj. Pathol. Accompagné d'angine ; relatif à cette maladie. ‖ Relatif à l'angine de poitrine : *Accès angineux*.

ANGIOCARDIOGRAPHIE n. f. Cliché radiographique des cavités cardiaques et des gros vaisseaux de la base du cœur, qui est obtenu après injection intraveineuse d'une substance opaque aux rayons X.

— ENCYCL. L'*angiocardiographie* peut donner des renseignements dans les affections du cœur droit et du cœur gauche. En raison de la dilution du produit opaque dans le poumon, le cœur gauche, l'aorte et ses branches sont cependant moins bien visibles que le cœur droit et l'artère pulmonaire. Cette méthode permet de reconnaître le caractère vasculaire de lésions pulmonaires ou médiastinales.

ANGIOCARDITE n. f. Pathol. Nom donné par Bouillaud à l'inflammation du cœur et des vaisseaux, qu'il considérait comme déterminant les fièvres dites essentielles.

ANGIOCARPE adj. et n. m. Se dit d'un champignon dont l'hyménium demeure caché pendant toute sa vie (ex. : la vesse-de-loup). [Les champignons angiocarpes libèrent leurs spores par rupture ou disparition tardive de l'enveloppe protectrice durable.]

ANGIOCARPÉES n. f. pl. Tribu de lichens dont les organes reproducteurs sont sphériques et ne s'ouvrent à maturité que par un petit orifice au sommet ou par des déchirures. (Syn. PYRÉNOCARPÉES.)

ANGIOCARPIE n. f. Etat des champignons angiocarpes.

ANGIOCARPIEN, ENNE ou **ANGIOCARPE** adj. Se dit d'un végétal dont le fruit adhère aux organes qui lui sont extérieurs, comme les sépales, les bractées.

ANGIOCHOLÉCYSTITE n. f. Pathol. Inflammation simultanée de la vésicule et des canaux biliaires.

— ENCYCL. L'*angiocholécystite* est l'inflammation des voies biliaires : c'est une complication fréquente de la lithiase biliaire. Les formes aiguës vont de l'inflammation catarrhale à la cholécystite gangreneuse. La désinfection doit s'étendre à tous les foyers, et les calculs doivent être éliminés. La cholécystectomie est parfois nécessaire.

Les angiocholécystites chroniques sont dues en général au colibacille et relèvent d'une médication désinfectante des voies biliaires. Ces formes insidieuses se transforment le plus souvent en formes aiguës.

ANGIOCHOLITE [kɔ] n. f. Pathol. Inflammation des canaux biliaires. (L'inflammation de la vésicule biliaire se nomme cholécystite*.)

— ENCYCL. L'*angiocholite* est en général une complication de la lithiase biliaire ; on l'observe aussi dans les grandes maladies infectieuses comme la fièvre typhoïde. Elle peut être catarrhale ou suppurée.

ANGIOGRAPHIE ou **ANGÉIOGRAPHIE** n. f. Radiographie des vaisseaux, après introduction dans leur lumière de produits de contraste créant une opacité aux rayons X. (V. ARTÉRIOGRAPHIE et PHLÉBOGRAPHIE.)

ANGIOGRAPHIQUE ou **ANGÉIOGRAPHIQUE** adj. Relatif à l'angiographie : *Etudes angiographiques*.

ANGIOKÉRATOME n. m. Pathol. Nom donné aux manifestations qui, sous forme de petites taches vasculaires, rouge rubis, rugueuses, apparaissent (surtout aux mains) chez les personnes sujettes aux engelures.

ANGIOLEUCOLOGIE n. f. Anat. Etude des vaisseaux lymphatiques.

ANGIOLIERI (Cecco), poète italien (Sienne v. 1258 - † v. 1312). On lui doit des sonnets réalistes, d'inspiration burlesque et satirique, remarquables par la vigueur de la forme et par la sincérité volontiers cynique des sentiments. Un désespoir âpre et douloureux se cache toujours sous son ricanement.

ANGIOLINI (Gasparo), danseur, chorégraphe et compositeur de musique italien (Florence 1731 - Milan 1803). Il composa ses premiers ballets à Turin, en 1757. A Vienne, il rencontra le chorégraphe autrichien Hilferding, un des premiers qui mirent au point la formule du ballet-pantomime ou d'action. Chorégraphe au théâtre de la Cour, Angiolini écrivit en 1761 le livret et composa la chorégraphie d'un ballet de Gluck, *Don Juan* ou *le Festin de pierre*, manifeste du ballet-pantomime, régla les danses de la *Cythère assiégée* et de l'*Orphée* de Gluck. L'activité chorégraphique d'Angiolini se poursuivit à Vienne, où il régla, entre 1763 et 1765, ses ballets héroïques : *Cléopâtre, Tétis et Pélée, Iphigénie*. Il présenta ensuite son ballet *Sémiramis* (mus. de Gluck). En 1766, Angiolini remplaça son maître Hilferding à Saint-

Phot. Photothèque fr., Yvon, X.

Pétersbourg, où il créa la chorégraphie et la musique de *Didon abandonnée*. Son activité continua avec *les Chinois en Europe*, puis avec un ballet folklorique russe. Chorégraphe attitré du Théâtre impérial, il revint temporairement en Italie, où il travailla en 1772 à Venise, puis à Milan, au Théâtre ducal. Il eut là de vives polémiques avec J. G. Noverre. Il quitta définitivement la Russie en 1788.

ANGIOLOGIE ou **ANGÉIOLOGIE** n. f. Partie de l'anatomie qui traite des organes de la circulation.

— Encycl. L'*angiologie* comprend l'étude du cœur (cardiologie), des artères (artériologie), des veines (phlébologie), des vaisseaux lymphatiques (angioleucologie).

ANGIOLOGIQUE ou **ANGÉIOLOGIQUE** adj. Relatif à l'angiologie.

ANGIOME n. m. (du gr. *angeion*, vaisseau). Pathol. Tumeur constituée par une accumulation de vaisseaux de nouvelle formation ou de malformation.

— Encycl. La plupart des *angiomes* sont congénitaux. Les uns représentent de simples taches (angiomes plans), d'autres sont saillants (angiomes tubéreux), d'autres ramifiés (angiomes stellaires). On leur donne souvent, dans le langage populaire, le nom d'*envie* ou de *tache de vin*. Leur couleur varie du rouge vif au brun.
L'angiome, tumeur en général bénigne, a cependant parfois une tendance à s'accroître. Il peut parfois donner lieu à des hémorragies importantes, à la suite d'un traumatisme. L'extirpation de l'angiome, quand il est profondément situé ou très étendu et saillant, se fait au bistouri. Dans la plupart des cas, les applications de rayons X ou de radium et surtout l'emploi du froid (v. cryothérapie) suffisent à faire disparaître ces tumeurs, souvent inesthétiques. Les angiomes viscéraux comportent un risque d'hémorragie interne (hémorragies récidivantes des angiomes neuroméningés, par exemple).

ANGIONEUROSE n. f. Pathol. Affection des vaisseaux, liée à des troubles fonctionnels du système neuro-végétatif.

ANGIONEUROTIQUE adj. Pathol. *Œdème angioneurotique*, œdème aigu de la peau, d'origine neuro-vasomotrice, parfois allergique, parfois avec libération d'histamine.

ANGIOPATHIE n. f. Pathol. Maladie des vaisseaux, sans préjuger des causes ni des manifestations.

ANGIOPTERIS [ris] n. m. Genre de fougère arborescente de l'Asie tropicale et de l'Insulinde, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres du Muséum, à Paris.

ANGIORRAGIE n. f. Pathol. Hémorragie qui se fait par les capillaires.

ANGIORRAPHIE n. f. Intervention chirurgicale consistant à pratiquer une suture vasculaire ou bien à anastomoser deux vaisseaux entre eux.

ANGIOSCOPE n. m. Séméiol. Instrument à l'aide duquel on peut examiner de près les vaisseaux capillaires.

ANGIOSCOPIE n. f. Séméiol. Etude de la circulation dans les capillaires, au moyen d'un microscope spécial.

ANGIOSPASME n. m. Pathol. Contraction spasmodique d'un vaisseau sanguin, et surtout d'une artère.

— Encycl. L'*angiospasme* peut se manifester en des régions très diverses de l'organisme et donner, en conséquence, des symptômes très variables. Plusieurs affections ont été mises sur le compte d'un angiospasme. Telles sont la migraine, certaines angines de poitrine, la claudication intermittente, l'asphyxie symétrique des extrémités, etc.
On considère le plus souvent les angiospasmes comme ayant pour point de départ un trouble de l'innervation sympathique, qui serait lui-même conditionné par un surmenage physique, un déséquilibre endocrinien ou du système neuro-végétatif.

ANGIOSPASMODIQUE ou **ANGIOSPASTIQUE** adj. Pathol. Relatif à l'angiospasme. (Le syndrome angiospasmodique consiste dans la manifestation, chez un même individu, d'angiospasmes variés, déclenchés souvent par des causes très diverses, et pouvant se remplacer les uns les autres.)

ANGIOSPERMES n. f. pl. Sous-embranchement du règne végétal, groupant les plantes à *fleurs* et à *fruits* typiques, c'est-à-dire l'immense majorité des plantes terrestres.

— Encycl. Rassemblées avec les gymnospermes* dans l'embranchement des spermaphytes* ou plantes à graines, les *angiospermes* s'en distinguent avant tout par la

angiospermes

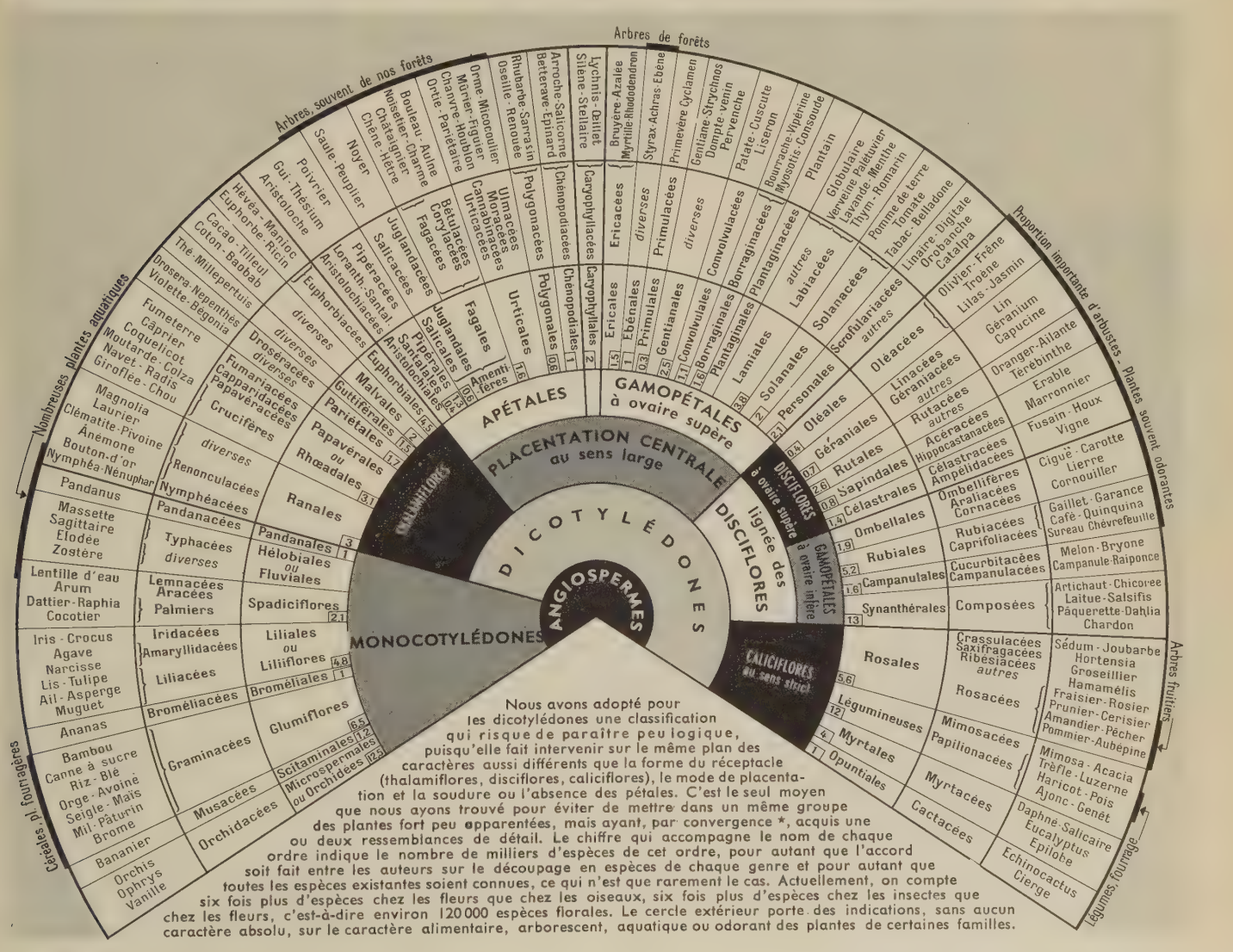

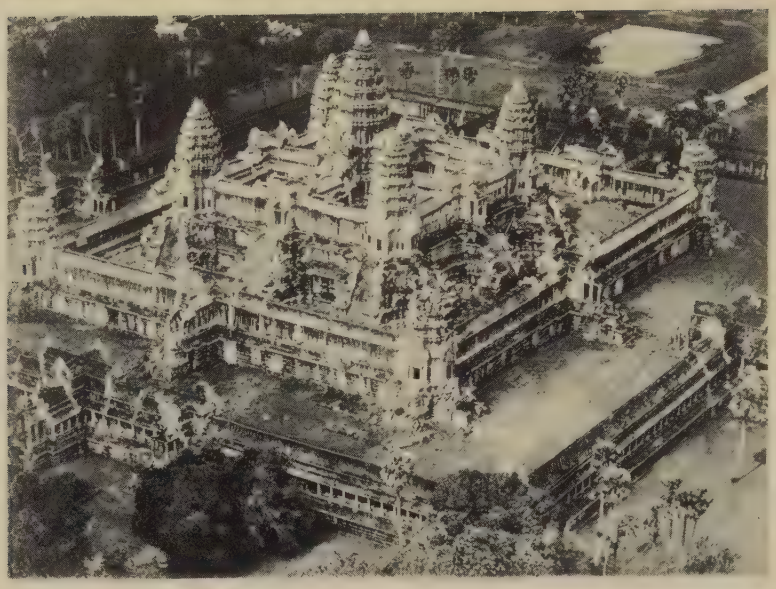

temple d'ANGKOR VAT

double fécondation, dans laquelle, en même temps que la *plantule,* se constitue un albumen* que la plantule absorbera soit à la maturation de la graine, soit à sa germination ; ensuite par l'*angiospermie* proprement dite, c'est-à-dire l'inclusion des ovules dans une boîte close, l'*ovaire,* résultant de la soudure ou du repliement d'un ou plusieurs *carpelles.* Après la fécondation, l'ovaire devient généralement le *fruit,* sec ou charnu, qui ne s'ouvre qu'à la maturité des graines (haricot) ou tombe au sol avec elles et se détruit par putréfaction sans jamais s'être ouvert (pomme). Enfin la *fleur* typique, avec ses pétales colorés, ses étamines à mince filet et anthère jaune en massue, son ovaire surmonté d'un style et de stigmates, n'existe que chez les angiospermes.

On divise les angiospermes, d'après le nombre des cotylédons de la graine, en deux classes : les monocotylédones* (blé, lis, palmier) et les dicotylédones* (chêne, marguerite, menthe, pois).

ANGIOSPERMIE n. f. L'un des caractères distinctifs des angiospermes*.

ANGIOTRIBE n. m. Techn. chirurg. Instrument chirurgical servant à écraser les vaisseaux pour en faire l'hémostase.

ANGIOTRIPSIE n. f. Techn. chirurg. Procédé d'hémostase par application d'une forte pince qui écrase les tissus.

ANGIRAS, grand sage de l'Inde antique. Le huitième *mandala* du *Rig-Véda* est attribué à lui et à sa famille.

ANGIRŒNTGENTHÉRAPIE n. f. Syn. de RADIOTHÉRAPIE* DE CONTACT.

ANGIULLI (Andrea), pédagogue et philosophe italien (Castellana, prov. de Bari, 1837-Rome 1890). Positiviste, il a essayé d'apporter dans l'étude des problèmes métaphysiques les méthodes scientifiques. Il demandait que l'Etat constituât scientifiquement la pédagogie, et que les mêmes principes fussent appliqués à l'éducation de l'homme et de la femme. Principaux ouvrages : *la Philosophie et la recherche positive* (1868), *Questions de philosophie contemporaine* (1873), *la Pédagogie, l'Etat et la Famille* (1876). En 1880, il fonda une revue philosophique et littéraire, *la Rassegna Critica.*

ANGIVILLER (Charles Claude DE LA BILLARDERIE, comte D'), administrateur français, (Saint-Rémy-sur-l'Eau, Beauvaisis, 1730 - Altona, Holstein, 1809). Directeur général des bâtiments et jardins de Louis XVI (1774), membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de peinture et de sculpture, cet appréciateur judicieux des mouvements d'idées et de l'évolution esthétique de son temps protégea les artistes, les savants et les gens de lettres.

ANGKOR, cité religieuse et anc. capit. des rois khmers, fondée par Yaçovarman (889-900), prise par les Siamois (1431), peu à peu envahie par la jungle et oubliée jusqu'à la description enthousiaste de Mouhot dans *le Tour du monde* (1861). Vers la fin du XIXe s., plusieurs expéditions françaises (Louis Delaporte, Fournereau et Raffegeaud, etc.) la firent mieux connaître. Elle devint, dès le début du XXe s., un centre d'études pour l'Ecole française d'Extrême-Orient. Cédée au Cambodge par le Siam en 1907, elle fut restituée à la Thaïlande (traité du 9 mai 1941) jusqu'à sa rétrocession au Cambodge (17 novembre 1946). Depuis 1898, l'Ecole française d'Extrême-Orient en assure l'exploration, la restauration et la conservation ; l'étude des monuments, la recension et la traduction des inscriptions lapidaires ont permis d'en retracer l'histoire et l'évolution artistique.

Précédemment située à l'E. de Tonlé Sap, aux environs de la ville moderne de Kompong Thom (site archéologique de Sambor Prei Kuk, VIIe s.), la capitale du royaume khmer fut installée pour la première fois au N. du Grand Lac par le roi Jayavarman II, au début du IXe s. Elle se nommait Hariharâlaya, séjour de Vishnu-Çiva ; elle est représentée aujourd'hui par les ruines voisines du village de Rolûos, dont les plus importantes sont celles des temples de Bakong, Preah Kô et Lolei. A la mort d'Indravarman Ier, en 889, son fils Yaçovarman transporta la capitale à 15 km au N.-O. (à 8 km au N. de la ville actuelle de Siemréap). Nommée Yaçodharapura, « la ville préservant la gloire », d'après le nom de son fondateur, c'était un vaste quadrilatère mesurant environ 5 km de côté, délimité par un large fossé entre deux enceintes de terre levée. Son centre était marqué par la colline naturelle du Phnom Bakhêng, au sommet de laquelle fut édifié le temple consacré au roi divinisé. La rivière de Siemréap, probablement détournée de son cours originel, coulait le long de la face orientale, après avoir alimenté une vaste pièce d'eau de 7 km de longueur et 1 800 m de largeur, actuellement asséchée et connue sous le nom de Baray oriental. Cette première ville resta capitale de l'ancien Cambodge jusqu'en 921, date à laquelle le roi Jayavarman IV transporta le siège du pouvoir royal à Chok Gargyar (ruines de Koh Ker) dans le N. du pays. A son avènement, en 944, son deuxième successeur Râjendravarman revint à Yaçodharapura, qu'il restaura, portant son effort sur la région située à l'E. de la ville (temples de Mébon, Prè Rup). A partir de ses successeurs, le centre de la cité devait se trouver à l'emplacement de la pyramide du Phiméanakas. Au XIe s., sous le roi Udayâdityavarman II, la ville fut agrandie et dotée d'un réseau de canaux : son centre était marqué par l'énorme pyramide du Baphuon, et une nouvelle pièce d'eau, plus grande que celle du IXe s. (8 km de longueur et 2,2 km de largeur), fut aménagée au S.-O. : ce Baray occidental est encore rempli d'eau dans sa partie occidentale. Elle fut saccagée par les Chams (1177), reconstruite, avec le temple du Bayon en son centre, et entourée pour la première fois d'une enceinte de pierre de 3 km de côté, soit au total 12 km, par le roi Jayavarman VI à la fin du XIIe s. Les rois khmers y résidèrent jusqu'à son occupation par les Siamois (1431). Angkor Vat n'est qu'un monument du groupe d'Angkor. (→ Biblio.)

Angkor Vat, grand temple de caractère funéraire et chef-d'œuvre de l'architecture khmère, construit au sud-est de l'enceinte d'Angkor Thom. Il fut élevé par le roi Sûryavarman II (1113-v. 1150) pour lui servir de mausolée, où il devait être divinisé sous l'aspect d'une statue de Vishnu. Grandiose construction, d'une ordonnance équilibrée, il est entouré de vastes enceintes concentriques, ainsi que d'étangs artificiels ; au milieu, une haute pyramide supporte cinq tours disposées en quinconce et reliées* par des galeries. Le mur de la galerie constituant l'enceinte extérieure est entièrement sculpté de magnifiques bas-reliefs historiés. (V. CAMBODGE et pl. INDE.)

plan d'ANGKOR

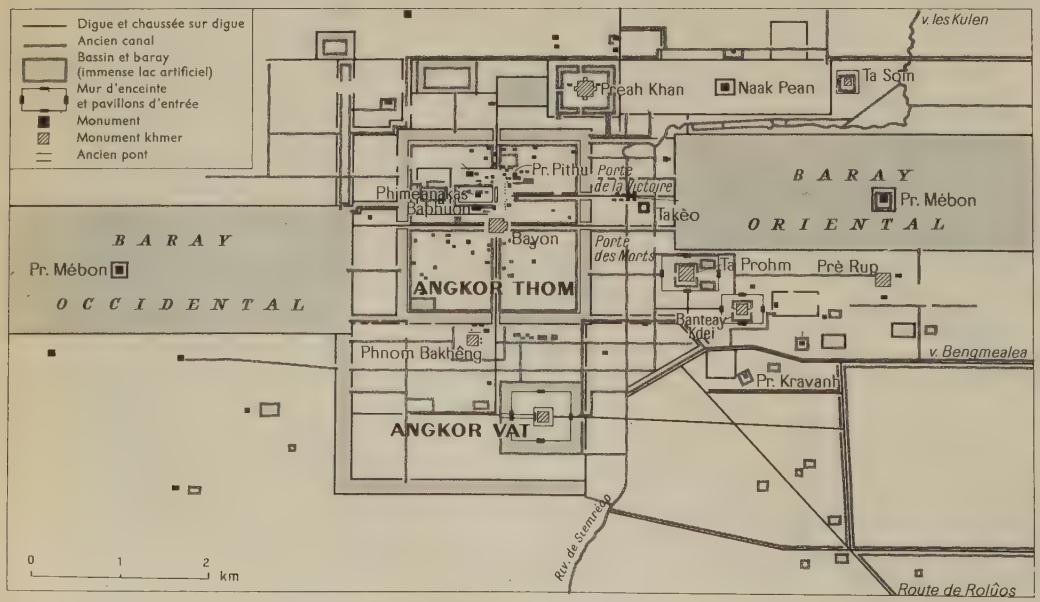

Phot. Cie aérienne française.

ANGLAIS, E adj. et n. Relatif à l'Angleterre ou à ses habitants ; habitant ou originaire de ce pays.
— Ch. de f. *Appareil anglais, bifurcation anglaise*, se dit de l'appareil de voie appelé aussi *traversée-jonction*, et qui combine dans le même dispositif le croisement de deux voies de chemin de fer et un système de double aiguillage. || *Faisceau anglais*, faisceau de triage constitué par des voies embranchées toutes du même côté sur une même voie mère.
— Métall. *Four anglais*, four réverbère utilisé, dans la métallurgie du plomb, pour la coupellation du plomb argentifère.
— Trav. publ. *Méthode anglaise*, v. TUNNEL.
— Zootechn. *Pur-sang anglais*, race de chevaux de courses. (V. part. *encycl.*)
◆ N. m. Langue parlée principalement en Grande-Bretagne. (V. part. *encycl.*)
— LOC. POP. *Les Anglais ont débarqué* ou *sont débarqués*, se dit pour indiquer l'époque du flux menstruel de la femme, par allusion à la couleur rouge de l'uniforme anglais.
— ENCYCL. Linguist. La Bretagne insulaire était peuplée de Celtes, quand elle fut envahie par César dès 55-54 av. J.-C. et lentement conquise par les Romains, qui l'occupèrent jusqu'en 406-407 de notre ère. Cette longue présence explique la disparition presque totale du vocabulaire celtique et celle de l'influence latine la plus ancienne. A peine les Romains eurent-ils quitté l'île que les tribus des Angles, des Saxons, des Frisons et des Jutes déferlèrent sur le sol breton. Et le Ve s. vit une nation romano-celtique devenir un pays germain. Peu à peu, à mesure que s'édifiait la société nouvelle, une langue neuve se formait. Elle était très proche par sa structure des langues synthétiques anciennes, pourvues de déclinaisons (quatre cas : nominatif, accusatif, génitif, datif ; ex. : sing. *dom-dom-domes-dom ;* pl. *domas-domas-doma-domum*) et de conjugaisons fortes et faibles (temps simples non périphrastiques *ic sang = I sang, I was singing, I have sung*). Le vieil anglais ou anglo-saxon apparaît comme assez différent de l'anglais moderne pour n'être compris que par des spécialistes (le vers *windige naessas, frecne fenngelad* correspond à *windy rocks* [*a*] *dangerous fen-path ;* les mots *hie, folda* à *they, earth*) ; néanmoins, il a marqué profondément la langue actuelle, dont il est l'ancêtre et dont il constitue le cadre germanique. Au VIIe s., les évangélisateurs apportèrent à l'Angleterre, avec l'influence maîtresse de la civilisation chrétienne, un vocabulaire religieux d'origine latine (*alms, monk, pope, offer*). Plus tard, dès la seconde moitié du VIIe s., les Vikings commencèrent à ravager les côtes, puis, à dater de 850, ils pénétrèrent en masse à l'intérieur du pays. L'anglais subit alors l'influence scandinave, accueillant nombre de mots du vocabulaire militaire ou juridique (*knife, root, skin, to hit*), modifiant parfois son orthographe, ainsi que le sens ou l'évolution de ses termes (ainsi, sans cette influence, *bread* voudrait dire « miette », *dream*, soie, etc.). Mais la trêve devait être de courte durée. Guillaume le Conquérant, vainqueur en 1066, s'emparait du royaume, asservissait le peuple, chassait les dignitaires saxons et s'entourait de conseillers normands. Le français, obligatoire à la cour, enseigné dans les écoles, employé dans les marchés, parlé jusque dans les couvents, devint outre-Manche la langue officielle. Il le demeura jusqu'au XIVe s., suscitant un renouvellement linguistique sans précédent. L'anglais cependant, bien que déformé par le bilinguisme, subsistait toujours et, dans la bouche des orateurs comme sous la plume des écrivains, poursuivait une évolution continue. La guerre de Cent Ans porta un coup mortel à l'idiome des envahisseurs, mais les mots français, profondément enracinés dans la langue anglaise, y demeurèrent comme témoins de l'empreinte indélébile laissée par la conquête. A chaque mot anglo-saxon correspond un « synonyme » français : *boldness*-courage ; *blue*-azure ; *calf*-veal ; *ox*-beef ; *pig*-pork.
Le moyen anglais, marqué par l'influence continentale, plus analytique que synthétique, simplifié par sa morphologie, pourvu d'un ordre logique dans sa syntaxe et d'un système prosodique nouveau, est transformé surtout dans son vocabulaire au point de revêtir un aspect latino-germain. Entre la période moyen-anglaise et l'époque moderne, l'anglais n'a pas subi de catastrophe intérieure qui ait profondément modifié sa structure. Mais le cours des événements historiques l'a sans cesse enrichi : apport classique grec et latin avec la Renaissance (*drama, enigma, climax, genius, formula*, etc.) ; apport biblique avec la Réforme (*cherub, shibboleth*) ; apport technique avec le développement des sciences ; apport étranger et exotique avec le goût des voyages et l'expansion colonisatrice (*canoe, bungalow, jungle, totem*). De nos jours, en dépit d'une apparente stabilisation, l'anglais continue d'évoluer.
Apparenté à l'allemand par son héritage germanique et au français par ses apports romans, l'anglais s'isole de toutes les autres langues européennes par sa phonétique. Sa prononciation est la plus indistincte et la moins syllabique qui soit ; presque toutes les voyelles revêtent un timbre mixte (*a* prononcé *eï ; i* et *y, aï ; o, ô-ou ; u, iou*). De plus, en position non accentuée, elles sont fréquemment *neutralisées* en un son atone « e », analogue à notre voyelle *e* dans *je, te, me*. (Ex. : *particularly* = pə 'tíkjuləli.) Ce qui constitue une grande difficulté pour les étrangers aux prises avec des interlocuteurs anglais, lorsque se succèdent les voyelles « neutralisées » de plusieurs monosyllabes, comme dans la phrase suivante : *there were three of them* = dhə wə θrî əv dhəm. Il est des diphtongues extrêmement nuancées ; les consonnes offrent d'autres problèmes et, si l'on ajoute à tant de subtilités le jeu de l'accent tonique (*a récord-to recórd, cónduct — to condúct*) ou emphatique (dans la phrase *I don't think he knows,*

étalon pur sang anglais

le sens change selon l'accent), le rythme de la phrase et le rôle de chaque son dans le corps du mot, on conviendra que la première et peut-être l'essentielle difficulté de l'anglais réside dans sa physionomie orale.
L'importance politique et économique de l'Angleterre, l'étendue au XIXe s. et dans la première partie du XXe s. de son empire colonial, ont fait de l'anglais, dans de nombreux pays, la langue officielle ou la langue de relation. Il couvre la plus grande partie de l'Amérique du Nord (Etats-Unis), l'Australie, la Nouvelle-Zélande ; il est une des deux langues du Canada et reste une langue administrative en Afrique du Sud (à côté de l'afrikaans) ou commerciale dans l'Inde et en Egypte. Près de 300 millions de personnes parlent l'anglais ; mais celui-ci subit parfois des altérations en Australie, au Canada et surtout aux Etats-Unis (v. AMÉRICAIN). [→ Biblio.]
— Zootechn. La race de *pur-sang anglais* résulte de l'apport répété de sang arabe le plus pur à une race autochtone anglaise déjà sélectionnée depuis des siècles. L'élevage de cette race n'a commencé en France qu'au début de la Restauration, avec l'institution des courses. Actuellement, la France occupe, par la qualité des chevaux qu'elle produit, une place de premier plan sur le marché mondial du pur-sang anglais.

Anglais (CAFÉ), établissement situé autrefois boulevard des Italiens, à Paris. Le Tout-Paris intellectuel et élégant du XIXe s. a fréquenté cet établissement, à la réputation duquel Alfred de Musset, Barbey d'Aurevilly, Alexandre Dumas père ont contribué.

Anglais (TRAITS DU CARACTÈRE) [*English Traits*], par R. W. Emerson (1856), pénétrante étude de psychologie ethnique dans laquelle le moraliste américain, utilisant les souvenirs de son voyage en Angleterre de 1847, s'efforce d'établir le rapport psychologique qui existe entre les Saxons primitifs et les Anglais modernes.

ANGLAISAGE n. m. Action d'anglaiser.

ANGLAISE n. f. Ecriture cursive et penchée, dont les traits vont en obliquant de la droite vers la gauche.
— Brod. Broderie blanche au point de bourdon, exécutée sur le tracé d'un œillet ou d'une amande dont le centre a été préalablement fendu : *Une redingote bleue dont les anglaises effrangées ont depuis longtemps fait divorce avec leurs boutons* (Nerval).
— Imprim. Caractère typographique imitant l'écriture de ce nom. (Firmin Didot, à la fin du XVIIIe s., grava une anglaise dite « à combinaison », dont les lettres se composaient de morceaux détachés. Ensuite on grava et l'on fondit des anglaises sur corps penché. Deberny produisit une anglaise sur corps droit.)
— Mus. Danse de caractère, très vive et exécutée par un homme seul.
— Tiss. Gros galon de fil ou de soie dont on garnit les étoffes pour meubles.
— LOC. DIV. *Gants à l'anglaise*, gants retroussés sur le poignet. || *S'en aller* ou *Filer à l'anglaise*, sans que personne s'en aperçoive.
— Art culin. *A l'anglaise*, se dit de poissons, viandes et volailles, ou de légumes bouillis, accompagnés d'une sauce au beurre fondu.
— Ch. de f. *Triage à l'anglaise*, v. TRIAGE.
— Constr. *Escalier à l'anglaise*, syn. de ESCALIER À CRÉMAILLÈRE. || *Fermeture à l'anglaise*, rideau en acier ondulé s'enroulant sur une bobine et guidé par deux coulisses. || *Limon à l'anglaise*, syn. de LIMON À CRÉMAILLÈRE.
— Equit. *Trotter à l'anglaise*, en s'enlevant sur les étriers pour éviter une réaction sur deux.
— ***Anglaises*** n. f. pl. Boucles de cheveux longues et roulées en spirale : *Une grande femme, aux blondes anglaises lui battant les joues* (Goncourt).

écriture anglaise

ANGLAISER v. tr. (littéralem. *d'après le système anglais*). Sectionner les muscles abaisseurs de la queue d'un cheval, afin d'obtenir le port de cet organe en position horizontale. (On dit encore NIQUETER.)

ANGLARDS-DE-SALERS, comm. du Cantal (arrond. de Mauriac), dans le massif du Cantal, sur la planèze de Salers ; 1 460 hab. (300 aggl.). Eglise romane. Château du XVe s.

ANGLE n. m. (lat. *angulus*). Saillant ou rentrant formé par deux lignes, ou deux surfaces qui se coupent : *Les angles des maisons.* || — *Fig.* Côté désagréable de l'esprit, du caractère, etc. : *Emousser les angles aigus de son ironie.*
— LOC. DIV. *Faire angle avec, faire l'angle de*, se trouver à l'angle de deux rues : *Le jardin faisait angle avec le boulevard* (F. Mauriac). || *Sous l'angle de*, au point de vue de. || *Voir les choses sous un certain angle*, les juger en s'inspirant de considérations particulières : *La politique américaine* [...] *devenait la logique même, vue de cet angle* (Giraudoux). || *Arrondir les angles*, faciliter les rapports entre deux personnes de caractère difficile.
— Aéron. *Angle d'attaque*, angle formé par la corde d'un profil d'aile, c'est-à-dire la droite joignant le bord d'attaque au bord de fuite, et la direction des filets d'air venant frapper l'aile. (Toutes les caractéristiques aérodynamiques [traînée, portance, différents moments, etc.] d'une aile de profil donné varient avec l'angle d'attaque, qui influe, de ce fait, sur la vitesse, la charge transportable et les qualités ascensionnelles d'un avion.) || *Angle d'incidence*, v. INCIDENCE.
— Aéron. et Mar. *Angle de route*, angle formé par la direction du N. avec la direction du vol de l'avion, ou de l'axe du bâtiment.
— Anat. Se dit de diverses parties qui présentent la forme d'angles plus ou moins réguliers : *Angles des lèvres. Angles de l'œil. Angle du pubis*, etc. || *Angle facial*, v. FACIAL. || *Angle optique*, angle formé par les axes des deux yeux lorsqu'ils sont dirigés simultanément vers un même point, ce point étant le sommet de l'angle. || *Angle visuel*, angle formé au centre optique de l'œil par les rayons partis des extrémités de l'objet. (A distance égale, la grandeur de l'angle visuel dépend de la grandeur de l'objet. A grandeur égale, l'angle visuel est d'autant plus petit que la distance de l'objet est plus grande.)
— Astron. *Angle horaire*, angle dièdre de l'espace, ayant pour arête l'axe du monde et

anglaises (coiffure)
portrait de la duchesse d'Aumale en 1847 par Winterhalter

Phot. Delton, X.

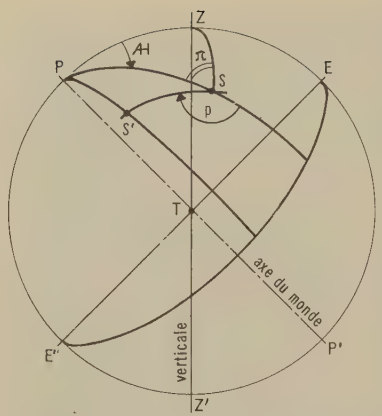

angle (astron.) angle horaire de l'astre S = AH angle parallactique dans le triangle de position PZS = π angle de position de l'arc SS' joignant 2 astres S et S' = p

angles (math.)

droit

aigu — obtus

adjacents

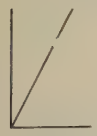
complémentaires

supplémentaires

opposés par le sommet

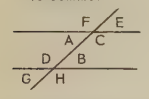

AB CD alternes-internes
FH GE alternes-externes
EB CH FD AG correspondants

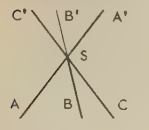

S ABC S A'B'C' triedres symetriques

pour faces le plan méridien du lieu et le cercle horaire d'une étoile : *Les angles horaires sont comptés sur l'équateur dans le sens rétrograde et sont le plus souvent exprimés en heures de 0 à 24 h.* (V. COORDONNÉES.) || *Angle parallactique,* angle formé au centre d'un astre par le plan vertical passant par cet astre et son cercle horaire. || *Angle de position,* dans une lunette .équatoriale pointée sur un astre A, angle que fait avec le cercle horaire de A le grand cercle passant par A et une seconde étoile B.

— Balist. *Angle mort,* zone du terrain dans laquelle le tir ou l'observation sont rendus impossibles par un écran naturel ou artificiel. || *Angle de transport,* écart en direction entre l'objectif et un point de pointage*. || *Angle au niveau, de hausse, de site, d'arrivée, de chute, de projection, de relèvement, de tir, d'impact,* v. TRAJECTOIRE.

— Ch. de f. *Angle de déclivité,* angle formé avec le plan horizontal par le profil de la voie, c'est-à-dire la partie supérieure du rail posé en pente. (Cet angle est généralement représenté par sa tangente, exprimée en millièmes, ou par une fraction ayant au numérateur l'unité et au dénominateur le nombre de mètres de voie qu'il faut parcourir pour s'élever d'un mètre.)

— Chirurg. dent. Appareil de liaison entre le tour dentaire et la fraise. (Un système d'engrenage donne à la fraise une position perpendiculaire à l'axe de l'appareil. Une tête mobile permet d'orienter la fraise autour de cet axe dans différentes positions.)

— Electr. *Angle de calage des balais,* dans une machine à collecteur, angle que fait une ligne de balais avec la ligne neutre.

— Entom. *Angle huméral,* angle que forme, chez les insectes munis d'élytres, l'élytre à la région de l'épaule.

— Fortif. *Angle de défense,* dans le tracé bastionné, angle formé par les flancs et le prolongement des faces du bastion. || *Angle d'épaule* ou *épaule,* angle formé par le flanc et la face adjacente d'un bastion. || *Angle flanquant* ou *de flanc,* angle formé par les flancs du bastion et la courtine. || *Angle mort,* angle extérieur formé par les prolongements des deux faces du bastion. (Il définit une zone dans laquelle les armes des bastions ne pouvaient fournir des feux efficaces.) || *Angle saillant,* angle intérieur formé par les deux faces d'un bastion ou d'une demi-lune. || *Angle de tenaille,* angle formé en avant du milieu de la courtine par le prolongement des faces. (V. BASTION.)

— Math. Figure formée par deux lignes ou deux surfaces planes ou non qui se coupent. (V. part. *encycl.*) || *Angle* ou *angle rectiligne,* figure formée par deux demi-droites issues d'un même point (ce point est le *sommet* de l'angle, les demi-droites en sont les *côtés*). || *Angles adjacents,* deux angles ayant même sommet, un côté commun et situés de part et d'autre de ce côté commun. || *Angle aigu,* angle plus petit qu'un angle droit. || *Angles alternes,* v. ALTERNE. || *Angle au centre,* angle intérieur à un cercle, dont le sommet coïncide avec le centre du cercle. || *Angles complémentaires,* angles dont la somme vaut un angle droit. || *Angle de contingence,* angle infiniment petit, formé par deux tangentes d'une courbe infiniment voisines. (V. CONTINGENCE.) || *Angles correspondants,* v. CORRESPONDANT. || *Angle curviligne,* angle formé par les tangentes à deux courbes en leur point d'intersection. || *Angle dièdre* ou *dièdre,* figure formée par deux plans limités à une droite commune. (Cette droite est l'*arête* du dièdre, les demi-plans en sont les *faces.*) || *Angle dièdre droit,* dièdre dont le rectiligne vaut un angle droit. (Les deux faces de ce dièdre sont perpendiculaires.) || *Angle droit,* angle dont l'un des côtés est perpendiculaire à l'autre : *Un angle droit vaut 90°.* || *Angle extérieur à un cercle,* angle dont le sommet est extérieur à un cercle et dont les côtés coupent le cercle. || *Angle extérieur d'un polygone,* angle formé par un côté d'un polygone et le prolongement d'un côté adjacent. || *Angle inscrit à un cercle,* angle formé par deux cordes issues d'un même point de la circonférence de ce cercle. || *Angle intérieur à un cercle,* angle dont le sommet est intérieur au cercle. || *Angle intérieur d'un polygone,* angle formé par la rencontre de deux côtés adjacents. || *Angle mixtiligne,* angle ayant un côté droit et un côté courbe. || *Angle obtus,* angle plus grand qu'un angle droit. || *Angles opposés par le sommet,* angles tels que les côtés de l'un soient dans le prolongement des côtés de l'autre. || *Angle plan* ou *rectiligne d'un angle dièdre,* angle formé par deux demi-droites tracées sur les faces du dièdre et perpendiculaires à l'arête en un même point. || *Angle plat,* angle dont les côtés sont dans le prolongement l'un de l'autre : *Un angle plat vaut 180°.* || *Angle plein,* angle obtenu en faisant tourner l'un des côtés d'un angle autour du sommet, l'autre côté demeurant fixe, jusqu'à ce qu'il vienne coïncider avec ce dernier, la rotation étant effectuée de manière telle que l'angle aille constamment en croissant : *Un angle plein vaut 360°.* || *Angle polaire d'un point,* angle que fait le rayon vecteur de ce point avec l'axe origine. || *Angle rentrant,* angle dont l'ouverture est tournée vers l'extérieur. || *Angle saillant,* angle dont l'ouverture est tournée vers l'intérieur. || *Angle solide* ou *angle polyèdre,* région de l'espace comprise entre plusieurs plans qui se coupent en un point, et qui sont limités à leurs intersections. || *Angles supplémentaires,* angles dont la somme vaut deux angles droits. || *Angle de torsion,* angle infiniment petit, formé par le plan osculateur en un point d'une courbe et le plan osculateur en un point infiniment voisin.

— Mécan. *Angle de frottement,* v. FROTTEMENT. || *Angles d'Euler,* v. EULER.

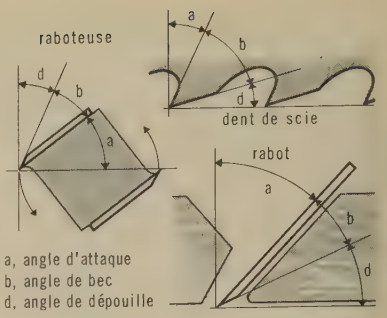

a, angle d'attaque
b, angle de bec
d, angle de dépouille

angle de coupe (technol.)

— Mil. *Angle de marche,* angle formé par une direction de marche avec le nord magnétique. (Facilement calculé d'après la carte, en ajoutant le gisement* et la déclinaison* Lambert, il se lit sur la boussole et constitue ainsi un précieux élément de contrôle de la progression d'une unité d'infanterie ou de blindés.) || Syn. d'AZIMUT* MAGNÉTIQUE.

— Opt. *Angle d'incidence,* v. INCIDENCE. || *Angle de réfraction,* v. RÉFRACTION. || *Angle limite,* nom donné au plus grand angle que puisse faire le rayon réfracté avec la normale, lorsque la lumière passe d'un milieu dans un autre plus réfringent, par exemple de l'air dans l'eau. (Cet angle est aussi le plus grand angle d'incidence sous lequel un rayon lumineux doive rencontrer un milieu transparent pour le traverser et passer dans un autre moins réfringent. Lorsque l'*angle d'incidence* est plus grand que l'*angle limite,* la lumière subit la *réflexion totale.* [V. RÉFRACTION.]) || *Angle de polarisation,* v. POLARISATION.

— Photogr. *Angle de champ d'un objectif,* v. OBJECTIF.

— Technol. *Angles de coupe d'un outil,* angles déterminés par la forme de la partie tranchante et la trajectoire de l'arête, et appelés *angle d'attaque, angle de bec, angle de dépouille.*

— Trav. publ. *Angle de pavé,* point où le pavé d'une rue, cessant d'être en chaussée, se continue en double revers.

— ENCYCL. Math. On désigne un *angle* soit au moyen de trois lettres (une pour chaque côté et une autre pour le sommet, cette dernière s'énonçant entre les deux autres), soit avec le nom du sommet, lorsqu'il n'y a pas d'autre angle ayant le même sommet : $\widehat{BAC}$ ou $\widehat{A}$.

Les intersections des plans sont les *arêtes* de l'angle solide, le point de concours des arêtes en est le *sommet.* Les *angles rectilignes* formés par les arêtes sont les *faces* ou *angles plans* de l'angle solide. Un angle solide défini par trois plans est un *trièdre.* Un angle solide étant donné, si l'on prolonge ses arêtes au-delà du sommet, on forme un nouvel angle solide dit symétrique du premier. (V. POLYÈDRE, PYRAMIDE, TRIÈDRE.) D'une façon générale, on appelle *angle solide en un point de l'espace* la région de ce dernier limitée par une surface conique quelconque ayant ce point pour sommet ; les

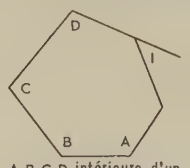

A,B,C,D, intérieurs d'un polygone; I, extérieur

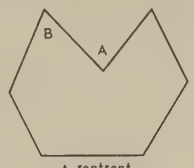

A rentrant
B saillant

au centre

inscrit

intérieur

extérieur

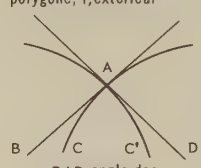

BAD, angle des courbes C et C'

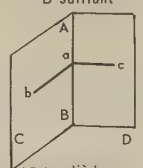

ABCD, dièdre
b a c, rectiligne

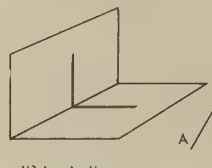
dièdre droit et son rectiligne

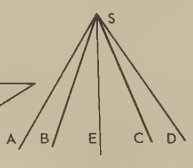

S ABCDE polyèdre

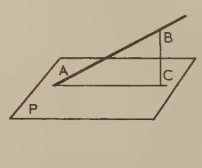

BAC, angle de la droite AB et du plan P

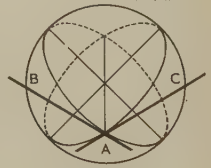

angle sphérique mesuré par BAC

à gauche :
une ferme du Kent avec ses greniers à houblon caractéristiques

à droite :
la côte sauvage de Cornouailles bordée de récifs

angles *polyèdres* en sont des cas particuliers.

Mesure des angles. Les unités de mesure généralement utilisées sont le *degré**, avec ses sous-multiples *minute** et *seconde** sexagésimales, le *grade*, avec ses sous-multiples décimaux, l'*angle droit* et le *radian**. Un angle rectiligne a même mesure que l'arc qu'il intercepte entre ses côtés sur une circonférence ayant pour centre le sommet de l'angle. (V. ARC.) Un angle au centre a même mesure que l'arc compris entre ses côtés ; un angle intérieur à une circonférence est mesuré par la demi-somme des deux arcs compris entre ses côtés et leurs prolongements ; un angle inscrit à une circonférence a même mesure que la moitié de l'arc intercepté ; un angle extérieur à une circonférence est mesuré par la demi-différence des arcs compris entre ses côtés. Sur le papier, on mesure les angles au moyen du rapporteur ; sur le terrain, on se sert du graphomètre. En astronomie, on fait usage du théodolite et du cercle gradué.

Un angle solide a pour mesure la portion de surface sphérique de rayon égal à l'unité et ayant son centre au sommet de l'angle, limitée par la surface conique.

— Technol. Le travail du bois, qu'il soit manuel ou mécanique, se résout dans l'attaque du matériau par un tranchant d'acier qui détache un copeau. En dépit des différences entre le rabot du menuisier et la raboteuse moderne, par exemple, des définitions communes s'expriment par les *angles* de l'outil tranchant : l'*angle d'attaque* est limité par le front d'attaque de la dent ou du fer et par la normale à la trajectoire de l'arête tranchante ; l'*angle de bec* est l'angle plein de la dent ou du fer ; l'*angle de dépouille* est celui que fait le dos de la dent ou du fer avec la tangente à la trajectoire. Dans tous les cas, leur somme est égale à 90°.

ANGLEBERT (Jean Henri D'), claveciniste de Louis XIV (Paris 1628 - *id.* 1691). Elève de Chambonnières et l'un des maîtres de la première école de clavecin français, il reçut en 1664 la charge d' « ordinaire de la chambre du Roy pour le clavecin ». En 1689, il édita *soixante pièces de clavecin*, complétées par un tableau des *Marques des agréments et leur signification*, des *Principes de l'accompagnement*, *Cinq Fugues pour l'orgüe*, *Un Quatuor sur le kyrie*. — JEAN-BAPTISTE HENRI (Paris 1661 - *id.* 1747), fils du précédent et filleul de Lully, succéda à son père, en 1674.

ANGLEDOZER [aŋgldozər] n. m. (angl. *angle*, oblique, et *to dozer*, mater). Tracteur équipé à l'avant d'une lame d'acier orientable latéralement, à relevage hydraulique ou par câbles, permettant l'attaque oblique d'un sol et le refoulement de la matière excavée : *L'angledozer est une sorte de bulldozer.*

— ENCYCL. Cette disposition de la lame permet de refouler les matériaux en biais par rapport au sens de la marche. Elle est surtout utilisée pour les travaux de remblaiement de tranchées ou de terrassement à flanc de coteau. Le mouvement de refoulement des déblais est complété par un déplacement latéral vers le côté voulu.

ANGLEMONT (PRIVAT D'). V. PRIVAT D'ANGLEMONT.

ANGLER v. tr. Technol. Donner la forme d'un angle. ‖ Former exactement les moulures dans les plus petits angles du contour, dans un ouvrage de métal.

ANGLES, peuple germanique, originaire de l'actuel Slesvig, qui colonisa le nord et le centre de l'île de Bretagne à partir du milieu ou de la fin du Ve s. Il donna son nom à la totalité du pays envahi (Angleterre). [V. ANGLO-SAXONS.]

ANGLES, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), en bordure du Marais poitevin ; 1 050 hab. (545 aggl.). Anc. abbatiale des XIIIe et XIVe s., restaurée.

ANGLÈS, ch.-l. de cant. du Tarn (arrond. de Castres), à l'E. du Sidobre ; 964 hab. (279 aggl.). Château du XVe s. Barrage de Saint-Peyre, sur l'Arn. Elevage de bœufs que quelques zootechniciens considèrent comme une race spéciale (*race d'Anglès*).

ANGLÈS (Jules, comte) [Grenoble 1778 - près de Roanne 1828]. Ministre de la Police générale dans le gouvernement provisoire d'avril 1814, il fut préfet de police sous Louis XVIII.

ANGLÉS (Higinio), prêtre et musicologue espagnol (Maspujols 1888). Directeur de l'Instituto Español de Musicología et du Pontificio Istituto di Musica sacra, à Rome. Il faut signaler ses études et éditions de Brudieu, Cabanillés (3 vol. 1921-1936), Pujol, Guiraut Riquer, des *cantigas* d'Alphonse X, le manuscrit de Las Huelgas, un choix d'œuvres polyphoniques de la fin du XVe s. (Morales, etc.). Il a rédigé, avec J. Subirá, le catalogue musical de la Bibliothèque nationale de Madrid.

ANGLESEY, île de Grande-Bretagne (pays de Galles), sur la côte de la mer d'Irlande ; elle forme un comté de 50 600 hab. ; ch.-l. *Beaumaris*. Réputée dès le Moyen Age pour la fertilité de ses terres, cette île est aujourd'hui tournée vers l'élevage des bovins ; elle fournit de grandes quantités de produits laitiers. — Sous son nom gallois de *Môn*, cette île constituait la partie vitale du royaumê de Gwynedd* ; c'est là que se trouvait la « capitale », Aberffraw (près de Holyhead).

ANGLESEY (marquis D'). V. PAGET.

ANGLÉSITE n. f. Minér. Sulfate de plomb naturel $PbSO_4$, que l'on trouve dans l'île d'Anglesey. (Elle appartient au système orthorhombique.)

ANGLES-SUR-L'ANGLIN, comm. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), aux confins du Poitou et de la Touraine, sur l'*Anglin*, affl. de la Gartempe ; 741 hab. (527 aggl.). Eglise romane. Ruines d'un château des XIIe et XVe s. Patrie du cardinal La Ballue. Un abri sous roche d'une centaine de mètres de long a livré, en 1949, une frise en bas-relief représentant des bisons, des chevaux sauvages et des bouquetins, ainsi qu'un groupe de trois torses féminins. Ces sculptures ont été comparées, pour leur qualité, aux meilleures du magdalénien ancien (environ 15 000 av. notre ère) que l'on connaisse.

ANGLET n. m. Archit. Cavité à angle droit qui sépare les bossages, et dont le profil figure à peu près un V couché (>).

— Imprim. Biseau d'un filet de cadre ou autre, fait à la lime ou au coupoir.

ANGLET, comm. des Basses-Pyrénées (arr. de Bayonne), entre Bayonne et Biarritz ; 12 603 hab. (8 595 aggl.) [*Angloys*]. Constructions aéronautiques. Filature de coton. Préparation du liège

ANGLETERRE, partie méridionale de la Grande-Bretagne, limitée par l'Ecosse* au N. et par le pays de Galles* à l'O. ; 131 760 km² ; 41 millions d'hab. Capit. *Londres*. (V. GRANDE-BRETAGNE.)

GÉOGRAPHIE

Géographie physique. ● I. LE RELIEF. Le relief comme le climat partagent l'Angleterre en régions variées. L'Est, en bordure de la mer du Nord, la plus grande partie du Centre et le Sud, avec la région de Londres, s'étendent sur des plaines et des collines accidentées qui appartiennent à un vaste bassin sédimentaire prolongeant le Bassin parisien ; les seuls reliefs notables sont constitués par des couches de terrain dur formant des escarpements analogues à ceux de Lorraine. En revanche, au nord, les altitudes se relèvent dans le massif des Pennines* (plus de 800 m) et le Cumberland* ; les hautes collines taillées dans des roches primaires ou cristallines forment également la longue péninsule du Devon et de la Cornouailles, et s'opposent aux plaines et plateaux des pays sédimentaires.

1° *Les régions sédimentaires.* Le cours inférieur de la Tamise sert de limite à deux domaines bien nets : au nord, les lignes de relief sont plus ou moins marquées, mais elles s'ordonnent suivant un tracé simple ; au sud, elles sont plus complexes.

En remontant le cours de la Tamise et ses affluents de la rive gauche, on rencontre une première ligne d'escarpements à une soixantaine de kilomètres de Londres : ce sont, à l'ouest, les Marlborough Hills, qui dominent la vallée supérieure de la Tamise et, vers le nord-est, les Chiltern Hills, qui se prolongent par des hauteurs d'importance secondaire, à l'est de l'Ouse. Au-delà du profond golfe du Wash, les escarpements du Lincolnshire et du Yorkshire se dirigent vers le nord-nord-ouest. Ces lignes de côtes sont formées par la mise en relief de la craie qui domine des roches beaucoup moins résistantes (argiles ou sables). D'autres escarpements, dus à des roches plus anciennes (Jurassique), font face, plus à l'est, à la « chaîne » des Pennines, et dominent la large dépression où coule la Trent. Vers Gloucester, ils portent le nom de Cotswold Hills.

Les revers des escarpements constituent des plateaux souvent monotones ; les dépressions situées au pied des côtes sont des plaines plus ou moins larges ; les plus vastes et les plus plates sont celles qui entourent le golfe du Wash, dans la région des Fens.

angledozer

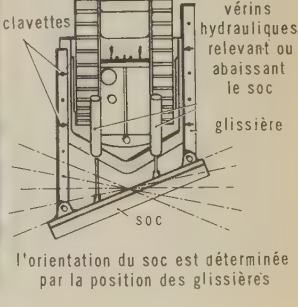

l'orientation du soc est déterminée par la position des glissières

Phot. Office du tourisme britannique, X.

falaises de Seaford ou des « Sept Sœurs » dans le Sussex

Enfin, les Pennines dominent, au sud et au sud-ouest, des régions où plaines et petits massifs de collines sont étroitement imbriqués : ce sont les Midlands et le Cheshire ; il en est de même en bordure du massif gallois. A l'extrémité méridionale de l'Angleterre, entre la basse Tamise et la Manche, les escarpements des reliefs se font face de part et d'autre de la dépression humide du Weald* ; les North Downs et les South Downs (v. Downs) sont formés par la même roche, la craie, et leur disposition est due à un large bombement anticlinal des couches du sous-sol. C'est encore la craie qui est responsable des principaux reliefs, très discontinus, qui apparaissent dans l'île de Wight et dans le Dorsetshire.

2° *Les massifs anciens.* Les roches cristallines et primaires constituent la plus grande partie de l'Ecosse et du pays de Galles ; elles ne jouent qu'un rôle secondaire en Angleterre : au nord-ouest, dominant la mer d'Irlande, le Cumberland*, le « pays des lacs », atteint 978 m d'alt. au Scaw Fell. Il est relayé, vers l'est, par les Pennines, ossature du relief de l'Angleterre septentrionale.

La longue péninsule du sud-ouest de l'Angleterre, dans le Devon et la Cornouailles, est formée de hautes surfaces monotones (Dartmoor Forest) ou parfois de crêtes de roches dures (Exmoor Forest, au-dessus du canal de Bristol). Tout le pays est entaillé de vallées en gorges profondes et pittoresques.

● II. Le climat. Le climat de l'Angleterre, dominé par les influences océaniques, est caractérisé par sa douceur relative en hiver, par la fraîcheur de l'été, par des précipitations importantes, surtout au printemps et en automne : les températures moyennes de janvier ne sont pas inférieures à 3 °C, et elles atteignent presque 7 °C à l'extrémité de la Cornouailles ; en revanche, les températures de juillet ne dépassent guère 14 °C. Mais la disposition du relief introduit des nuances importantes : en premier lieu, l'altitude des massifs anciens s'accompagne d'une baisse sensible des températures moyennes. Mais, surtout, ces massifs forment des sortes d'écrans opposés aux grands vents d'ouest chargés d'humidité et ils reçoivent tous plus de 1 m de pluies par an, chiffre déjà considérable sous nos latitudes. En revanche, ils protègent les plaines de l'est, qui ont un climat plus « continental » que les pays de l'ouest : plus ensoleillées en toutes saisons, elles sont plus chaudes en été, mais plus fraîches en hiver.

le cœur de Londres Tower Bridge et la vieille forteresse aujourd'hui musée

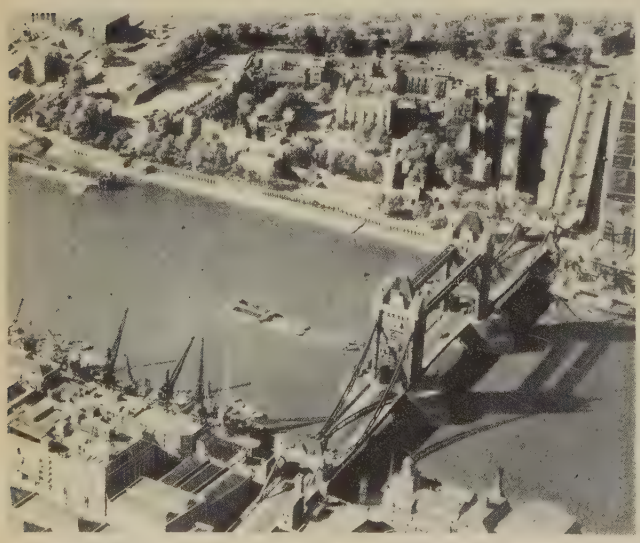

Géographie humaine et économique.

● I. L'agriculture. Les caractères généraux de l'agriculture en Angleterre restent étroitement liés à l'histoire économique et sociale du pays, en particulier au mouvement des « enclosures » du XVIIIe s., qui s'est fait au profit des grandes propriétés rurales, et à la politique libre-échangiste du XIXe s., qui a sacrifié l'agriculture nationale. Les propriétés de plus de 20 ha représentent 95 p. 100 des exploitations, proportion très supérieure à celle de la plupart des pays européens. Ces grandes propriétés, qui se heurtent à des conditions naturelles de sols et de climat assez médiocres, assurent la rentabilité de leur exploitation grâce à une mécanisation très poussée et au développement des techniques scientifiques : des assolements très étudiés, la sélection des espèces, l'utilisation rationnelle des engrais, autant de facteurs qui assurent des rendements très élevés.

L'agriculture anglaise est essentiellement tournée vers l'élevage, activité la mieux adaptée aux conditions naturelles (humidité du climat, médiocrité de nombreux sols) et économiques (débouchés faciles pour la viande et les produits laitiers). Mais cette spéculation fait appel, dans des proportions variables suivant les conditions géographiques, aux pâtures naturelles et aux productions nécessitant une mise en culture (avoine, plantes fourragères). On peut distinguer ainsi des secteurs agricoles nettement différenciés : dans le Sud-Est, le climat ensoleillé et la richesse de certains sols permettent, à côté des cultures destinées à l'élevage, de belles cultures de céréales (blé) et de betteraves à sucre, en particulier dans les Fens et sur les plateaux couverts de dépôts glaciaires relativement riches ; il en est de même dans certaines régions de l'Est (Vale of York). L'élevage des bovins est toutefois prédominant sur les terres argileuses humides (Weald, Somerset, etc.) ; celui des moutons caractérise les maigres pâtures de certains pays crayeux (Downs). Le massif des Pennines, où les landes couvrent encore les hauteurs, est essentiellement un domaine d'élevage utilisant les pâtures naturelles. Dans le centre et l'ouest de l'Angleterre, sur les confins du pays de Galles, les régions consacrées surtout aux cultures ne forment plus que des taches réduites (Lancashire). Enfin, certains secteurs, où peuvent apparaître les petites propriétés, sont consacrés à des cultures spécialisées : cultures maraîchères et fruitières autour des grandes villes ; houblonnières du Kent ; élevage spécialisé dans la production de fromages réputés (Chester), etc. L'ensemble de la production agricole de l'Angleterre ne représente guère plus de la moitié des besoins ; cette production est pourtant en progrès sur celle de la période comprise entre les deux guerres mondiales, où l'agriculture ne produisait que 35 à 40 p. 100 des denrées nécessaires à la consommation.

● II. L'industrie. L'industrie joue un rôle prépondérant depuis plus de deux siècles, et l'histoire récente de ce pays, qui a été l'initiateur de la « révolution industrielle », est liée à l'activité de ses manufactures.

L'Angleterre avait utilisé très tôt le bois de ses forêts comme combustible, et le minerai de fer inclus dans les couches du Jurassique ; mais, très tôt également, elle s'est différenciée des autres pays européens par l'utilisation massive de son charbon ; en effet, elle disposait là d'une richesse naturelle exceptionnellement importante et, aujourd'hui encore, la houille constitue la base énergétique essentielle de son industrie.

Le sous-sol anglais possède plusieurs grands bassins houillers, qui ont constitué, au XIXe s., autant de grandes régions industrielles ; sur le versant occidental des Pennines, le bassin du Lancashire possède des réserves importantes (7 milliards de tonnes), mais son exploitation a décru depuis le début du XXe s. Cette région doit son originalité à sa spécialisation dans le travail du coton ; la plus grande partie des usines filant et tissant cette fibre sont concentrées autour de Manchester. Cependant, la sidérurgie, la métallurgie du cuivre et du plomb et les constructions mécaniques (machines pour les textiles) jouent également un rôle important. Enfin, les industries chimiques ont trouvé dans les salines du Cheshire une matière première précieuse. Dans le nord-est de l'Angleterre, dans le Northumberland et le Durham, les réserves houillères ne sont que de 3 milliards de tonnes, et l'exploitation a perdu de son importance ; mais ce secteur reste le plus important pour la métallurgie lourde et les constructions mécaniques. Les constructions navales, en particulier sur les bords de la Tees, utilisent les produits de ces industries. Cette région est aussi caractérisée par son industrie textile, essentiellement tournée vers le travail de la laine dans le West Riding du Yorkshire : Bradford, Leeds, Halifax.

Au sud des Pennines, les collines et les plaines des Midlands constituent, autour de Birmingham, la plus grande région anglaise d'industries de transformation : la *black country*, de Birmingham à Wolverhampton,

paysage industriel

est née de l'exploitation du charbon (4 milliards de tonnes de réserves) et du minerai de fer local ; mais elle s'est tournée vers des productions très diversifiées et, aujourd'hui, l'éventail de ses fabrications va des tubes d'acier et de fonte à la quincaillerie et à l'appareillage électrique, en passant par les constructions d'automobiles et de cycles, les machines-outils, etc. Au nord, la région de Stoke on Trent fabrique 80 p. 100 des poteries industrielles de Grande-Bretagne.

A la suite de la grande crise économique de 1930, qui avait provoqué une véritable ruine pour certaines régions (Lancashire, Northumberland et Durham en particulier), des efforts ont été faits pour renouveler l'industrie anglaise, tant par la diversification des produits de certaines régions que par de nouveaux départs donnés à des industries d'avant-garde dans des zones peu industrialisées jusqu'ici : ainsi, la vaste région qui entoure Londres a vu l'essor de très nombreuses entreprises pour lesquelles la présence d'un énorme marché de main-d'œuvre était plus utile que la vieille source d'énergie, le charbon : dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de la métropole se sont ainsi édifiées des usines aéronautiques et des usines d'automobiles, des manufactures de textiles artificiels, de matières plastiques, d'appareillage électrique. Grand marché de consommation, la région de Londres a vu se développer particulièrement les industries alimentaires, la confection, les fabriques de chaussures, les industries polygraphiques et les papeteries, l'ébénisterie.

Phot. Goldner, Fox limited-Atlas, Hulton Picture Library.

HISTOIRE

L'histoire anglaise commence au Ve s. avec le début de la conquête de l'île de Bretagne par les Anglo-Saxons*. Ceux-ci, refoulant ou assimilant les anciens occupants, colonisent le pays qui leur doit son nom (*England*, terre des Angles). Ils s'organisent au cours des VIe et VIIe s. en un certain nombre de petits royaumes rivaux. (V. HEPTARCHIE.) Christianisés sous la double influence romaine et irlandaise, ils élaborent une civilisation originale et brillante qui rayonne sur le continent, surtout au VIIIe s. (influence sur l'Empire carolingien).

Vers 795 commencent les invasions scandinaves, qui se renouvellent plusieurs fois jusqu'au début du XIe s. L'intrusion danoise (V. DANELAW) apporte un nouvel élément à la colonisation de l'île ; en ne laissant subsister que la dynastie anglo-saxonne du Wessex*, elle permet à celle-ci d'amorcer l'unification politique du pays (fin IXe-Xe s.), en attendant que le Danois Knut le Grand en achève la conquête. La dynastie danoise (1016-1042), intégrant l'Angleterre dans un vaste empire, l'ouvre à des horizons plus larges et développe son commerce en mer du Nord et en mer Baltique.

La dynastie anglo-saxonne est restaurée sous Edouard le Confesseur (1042-1066). Mais à peine le roi est-il mort que son successeur élu par le Witena-gemot*, Harold, voit se dresser contre lui un prétendant, le duc de Normandie, Guillaume*. Normandie et Angleterre entretenaient depuis quelque temps déjà des relations actives ; des mariages ont favorisé l'infiltration croissante d'éléments normands dans le royaume anglo-saxon. Guillaume appuie ses prétentions sur ses liens familiaux (Edouard le Confesseur était son cousin) et sur d'incontrôlables promesses d'Edouard et de Harold. Il profite de circonstances favorables : impuissance du roi de France, attitude bienveillante des Scandinaves, du comte de Flandre, de l'empereur et, précieux atout, du pape. Il rassemble sans peine une armée, où les Normands ne sont pas seuls, car l'aventure est attirante, et débarque à Pevensey ; le 14 octobre 1066, Harold est vaincu et tué près de Hastings. L'Angleterre, vite conquise, se soumet. Les guerres ont décimé son aristocratie, laissant des domaines vacants pour les nouveaux venus, et Guillaume le Conquérant, couronné roi d'Angleterre (Noël 1066) comme successeur légitime du Confesseur, respecte lois et coutumes anglo-saxonnes que nous retrouvons évoquées dans le Domesday-Book*. La conquête normande n'en constitue pas moins un tournant décisif de l'histoire anglaise. La tradition anglo-saxonne se moule dans l'ordre féodal importé par les Normands, qui ouvrent largement l'île aux influences françaises. Il en résulte un enrichissement remarquable de la civilisation indigène, qui demeure néanmoins attachée à ses traditions terriennes. De la synthèse de ces apports divers naissent une civilisation et une langue proprement anglaises, qui s'épanouissent à partir du XIVe s.

Les institutions fondamentales s'élaborent au cours des règnes de la dynastie normande (1066-1154), puis de la dynastie angevine des Plantagenêts* (1154-1399), caractérisées par un gouvernement monarchique assez fort, la collaboration des diverses classes de la nation à ce gouvernement, une loi valable pour tous (*common law*). Dans ce royaume petit et peu peuplé, où, en vertu d'une vieille tradition, les domaines nobles sont discontinus, des rois énergiques comme Henri Ier (1100-1135), Henri II (1154-1189) ou Edouard Ier (1272-1307) peuvent imposer fortement leur autorité à leurs vassaux. Le développement précoce d'une véritable administration (*Echiquier*, par exemple) ranime la notion d'Etat, mais aussi tend à dissocier la personne du roi et l'idée de Couronne. Les vieilles assemblées locales, où la petite noblesse est en contact avec une paysannerie libre, proportionnellement très nombreuse, et les conseils royaux maintiennent une certaine vie politique et le sens de la liberté. Qu'un souverain soit faible, qu'il subisse des défaites, comme Jean sans Terre (1199-1216) ou Henri III (1216-1272), l'aristocratie des barons impose au roi la reconnaissance écrite des libertés traditionnelles : « Grande Charte » (1215), révolte de Simon de Montfort et « Provisions d'Oxford » (1258). Comme l'Angleterre, malgré sa relative médiocrité, fournit la majeure partie des ressources militaires et financières du roi, tout accroissement des besoins de celui-ci le met en position de solliciteur à l'égard de ses sujets ; même la prestigieuse autorité d'Edouard Ier ne peut le soustraire à la convocation, de plus en plus régulière, du Conseil élargi, ou « Parlement », dispensateur de nouveaux subsides ; progressivement, le Parlement devient un véritable organe politique représentatif de l'ensemble de la nation.

Les rois normands et surtout les premiers Angevins possèdent de vastes et riches territoires en France, pour lesquels ils sont vassaux des Capétiens ; le petit royaume d'Angleterre fait quelque temps figure de simple prolongement du domaine continental qui s'étend de la Somme aux Pyrénées. Ces intérêts continentaux entraînent la monarchie anglaise dans d'interminables conflits avec les rois de France, dont la guerre de Cent Ans (1337-1453) n'est que le plus célèbre. Ainsi sont périodiquement sacrifiés les intérêts britanniques du royaume. Non que ceux-ci soient toujours oubliés : Henri II favorise les progrès des marches galloises, et établit (1170) sa suzeraineté sur l'Irlande, où se créent les colonies du « Pale » ; Edouard Ier conquiert le pays de Galles (fin du XIIIe s.) et essaie d'étendre son autorité à l'Ecosse. Par ailleurs, l'économie anglaise progresse, ayant trouvé dans l'élevage du mouton (rôle des abbayes cisterciennes) une source de prospérité ; stimulée par les prêteurs juifs, puis par les marchands italiens et les artisans flamands, elle s'ouvre au grand commerce, surtout au commerce des laines, régi par les monopoles de l'Etape, puis à l'industrie drapière, à partir du XIVe s. A la fin du XIVe et au XVe s., la monarchie anglaise est secouée par des désordres sociaux (révolte des « travailleurs »), religieux (hérésie de Wyclif), politiques (coup d'Etat lancastrien, guerre des Deux-Roses), et par les défaites qui mettent fin à la guerre de Cent Ans. La perte des fiefs français (sauf Calais, jusqu'en 1558) a du moins l'avantage de donner au royaume une parfaite unité et une forte conscience nationale. Les troubles, décimant l'aristocratie, font disparaître le danger, apparu au XVe s., d'une féodalité de princes apanagés, et accroissent le rôle politique du Parlement, définitivement constitué. Ces forces, purement britanniques, sont remarquablement développées par la dynastie Tudor (1485-1603). Henri VII (1485-1509) restaure et Henri VIII (1509-1547) renforce l'ordre et l'unité par une autorité monarchique qui sait se faire accepter de la nation par l'intermédiaire du Parlement. La rupture d'Henri VIII avec Rome, en 1533, est suivie par l'organisation d'une Eglise strictement nationale, au service de la monarchie (Acte de suprématie, 1534 ; V. ANGLICANISME) ; l'affaiblissement de l'ordre ecclésiastique traditionnel, déjà défaillant, ouvre le pays, malgré les souverains, aux influences de la réforme calviniste (apparition du puritanisme). Ainsi, l'Angleterre devient-elle une nation protestante. Parallèlement à cette révolution religieuse débute une révolution sociale. L'extension de l'élevage du mouton s'accompagne d'un mouvement d' « enclosure* » qui confisque la propriété agricole au profit de la noblesse et de la bourgeoisie, enrichie par le commerce et l'industrie, aux dépens de la paysannerie touchée par la hausse des prix. En même temps, l'Angleterre découvre sa vocation maritime : fondation des premiers établissements coloniaux et premières grandes victoires navales au XVIe s. La découverte de l'Amérique et les expéditions lointaines stimulent l'activité commerciale et contribuent, conjointement aux motifs religieux, à faire de l'Espagne le nouvel ennemi. Le règne long et glorieux d'Elisabeth Ire (1558-1603), sous lequel s'affirment puissamment les nouvelles tendances, voit aussi triompher l'influence anglaise avec le protestantisme dans le royaume voisin d'Ecosse (1560). L'alliance matrimoniale entre les Tudors d'Angleterre et les Stuarts d'Ecosse a déjà rapproché les deux ennemis traditionnels. Quand Elisabeth meurt, en 1603, c'est son cousin, le roi d'Ecosse Jacques VI, qui hérite de la couronne anglaise sous le nom de Jacques Ier. De cet avènement des Stuarts résulte l'union progressive des deux royaumes, achevée par l'Acte de 1707. Leur histoire est donc désormais celle de la Grande-Bretagne*.

Henri II et Thomas Becket
miniature du XIIIe siècle

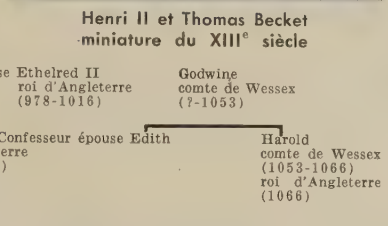

siège de Calais par Édouard III
miniature du XVe siècle

embarquement du roi Harold
détail de la « tapisserie de Bayeux »
XIe s.

sceau d'Édouard le Confesseur

sceau d'Henri VIII

Elisabeth d'Angleterre
par Porbus
musée de Versailles

Angleterre (BANQUE D'). V. BANQUE.

Angleterre (BATAILLE D'), nom donné à l'ensemble des opérations aériennes qui opposèrent, d'août à octobre 1940, dans le ciel d'Angleterre, les aviations allemande et britannique. En face de 1 700 bombardiers, la R. A. F. ne put aligner qu'un millier de chasseurs, dont 289 de réserve. La défense, renseignée par le réseau radar, manœuvra habilement, sous le commandement du maréchal de l'air Dowding, et infligea à la Luftwaffe de lourdes pertes. Les ports, les aérodromes, les convois maritimes sur la Manche, les centres industriels (Coventry*)

Phot. Larousse, Giraudon, Neurdein.

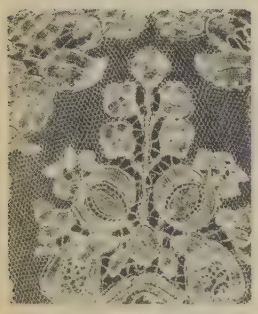

dentelle au point d'Angleterre

furent les premiers objectifs des bombardements. Mais ces cibles subitement abandonnées, c'est Londres* qui, à partir du 7 septembre, fut, dès lors, presque exclusivement visée. Cette erreur de la stratégie allemande sauva l'Angleterre, car elle facilita la concentration de la chasse, et permit à l'industrie de guerre de poursuivre sa production. En octobre, l'Allemagne renonçait à l'invasion. Entre le 10 juillet et le 31 octobre 1940, la bataille aérienne avait coûté 1 733 appareils aux forces allemandes et 915 à la chasse anglaise. On a parfois donné le nom de *seconde bataille d'Angleterre* aux attaques des V1* et des V2* allemands sur la Grande-Bretagne en 1944-1945.

Angleterre (HISTOIRE D'), par David Hume, publiée en 5 vol., de 1754 à 1762. Malgré de vigoureux préjugés, ce fut la première histoire générale véritable, tenant compte des faits sociaux et littéraires.

Angleterre (POINT D'), dentelle aux fuseaux, extrêmement fine et délicate. C'est à tort qu'on l'appelle *point*, ce nom servant à désigner les dentelles à l'aiguille. C'est également à tort que l'on dit d'*Angleterre* cette dentelle primitivement fabriquée à Bruxelles. Les ornements sont très riches, et s'exécutent séparément en *motifs* ou en *médaillons;* ils se rattachent ensuite pour former une bande, avec un point invisible; le tout est posé sur un fond de tulle très fin.
Il ne se fait plus guère de cette dentelle, très en faveur au XVIIIe s. et qui a été l'objet, depuis, d'un grand commerce de copies.

ANGLETERRE (NOUVELLE-). V. NOUVELLE-ANGLETERRE.

ANGLEUR, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), sur le canal de l'Ourthe; 12 786 hab. Établissements métallurgiques (fer, zinc). Câbles de mines. Imprimerie.

ANGLICAN, E adj. et n. (lat. *anglicanus,* anglais). Qui appartient à l'anglicanisme.

ANGLICANISME n. m. Principes, doctrines et institutions propres à l'*Eglise anglicane,* qui est l'Eglise officielle d'Angleterre.
— ENCYCL. L'Eglise d'Angleterre devint autocéphale par la rupture de Henri VIII avec le pape Clément VII qui s'opposait à son divorce avec Catherine d'Aragon. Mais le roi théologien se borna à abroger les privilèges de la cour romaine et à se faire proclamer chef suprême de l'Eglise d'Angleterre (Acte de suprématie de 1534). Il maintint la hiérarchie et le dogme catholiques (*Bill des six articles,* 1539) et persécuta violemment les protestants. Sous Edouard VI, une confession de foi calviniste en quarante-deux articles (1552-1553) et une liturgie en langue anglaise furent rédigées, le Bill des six articles étant aboli. Marie Tudor, princesse catholique, réconcilia l'Eglise d'Angleterre avec Rome, mais le sang qu'elle fit couler fut fatal à son œuvre. Elisabeth trouva ses sujets disposés à accepter l'*anglicanisme,* compromis entre la Réforme continentale et le catholicisme. Elle fit reviser la confession de foi, qui fut réduite à trente-neuf articles (*the articles of Religion,* 1563), et qui est conçue dans le sens d'un calvinisme mitigé. La liturgie (*Common Prayer Book*) est semi-catholique (sacerdotalisme, réalisme des sacrements, fêtes des saints, jours de jeûne et d'abstinence). La constitution de l'Eglise resta médiévale, et la hiérarchie fut conservée.
Dès la fin du XVIe s., l'anglicanisme fut sollicité par deux tendances, connues depuis sous les noms de Haute Eglise (High Church), attachée à la hiérarchie épiscopale et à la liturgie, et de Basse Eglise (Low Church), qui incline vers le calvinisme. Depuis le XVIIIe s. il s'est formé une troisième tendance, la Large Eglise (Broad Church), qui veut défendre l'unité protestante en mettant l'accent sur la morale individuelle, et en réduisant la part des questions doctrinales. C'est dans la Haute Eglise qu'est apparu, au XIXe s., le puseysme*, ou mouvement tractarien, connu aussi sous le nom de mouvement d'Oxford, et dont le « ritualisme » est issu. (→ Biblio.)

ANGLICHE n. *Pop.* Anglais.

ANGLICISANT, E ou **ANGLICISTE** n. Personne qui se consacre à l'étude de la langue et de la civilisation anglaises.

ANGLICISER v. tr. Donner un air, un accent anglais : *Angliciser ses manières.*
— ***S'angliciser*** v. pr. Prendre le ton, les mœurs, les manières des Anglais.

ANGLICISME n. m. Façon de parler particulière à la langue anglaise. (Ex. : *How do you do?* [Comment allez-vous ?], c'est-à-dire, mot à mot : « Comment faites-vous? ».) ‖ Locution propre à la langue anglaise et transportée dans une autre langue. (Ainsi, *lune de miel* est la traduction de l'anglais *honeymoon.*)

ANGLIEN n. m. Linguist. Dialecte du vieil anglais, parlé autrefois dans le nord de l'Angleterre. (V. SAXON.)

ANGLO-ANGEVIN, E adj. et n. Se dit des éléments angevins et poitevins et de leur civilisation, introduits par la dynastie des Plantagenêts, à la fin du XIIe s., en Angleterre, où ils se fondirent avec l'élément normand. (V. ANGLO-NORMAND.)

ANGLO-ARABE adj. et n. Se dit d'un cheval qui provient du croisement entre pur-sang arabe et anglais, et qu'on utilise surtout comme cheval de selle. (Les anglo-arabes remontaient, avant 1914, toute la cavalerie légère française.)

Anglo-Iranian Oil Company. V. BRITISH PETROLEUM COMPANY.

ANGLO-IRLANDAIS, E adj. et n. S'est dit jusqu'au XXe s. de la population d'origine anglaise établie en Irlande et non assimilée par la population indigène. (Dès la fin du Moyen Age, la population anglaise du « Pale » se distingue à la fois des Gaëls et des vrais Anglais. Au XVIIIe et au XIXe s., les Anglo-Irlandais protestants défendent souvent contre leur métropole les intérêts du pays où ils sont nés.)

ANGLOMANE n. et adj. Imitateur, admirateur outré des usages anglais. (On l'applique quelquefois aux choses : *Les doctrines anglomanes de Montesquieu* [Sand].)

ANGLOMANIE n. f. Manie d'imiter les Anglais : *La nouveauté du duel au pistolet, duel d'importation anglaise, en pleine anglomanie* [...] (Goncourt).

ANGLO-NORMAND, E adj. et n. Se dit des éléments de culture française établis en Angleterre après 1066. (On étend souvent ce terme à toutes les manifestations de l'influence française dans l'Angleterre médiévale; mais, malgré l'importance fondamentale de l'apport normand, il y a là exagération, car d'autres régions françaises, tel l'Anjou, donnent leur contribution après l'avènement des Plantagenêts (1154). [V. ANGLO-ANGEVIN.])
— Zootechn. V. NORMAND.
◆ N. m. Linguist. Dialecte de langue d'oïl* parlé autrefois des deux côtés de la Manche.

îles ANGLO-NORMANDES

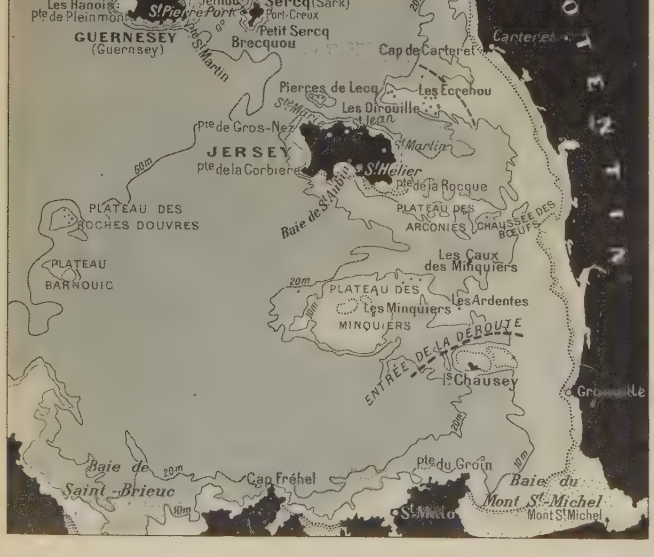

ANGLO-NORMANDES (îLES) [en angl. **Channel Islands**], archipel britannique de la Manche, à l'O. des côtes du Cotentin; 98 000 hab. Le groupe comprend deux îles principales : Jersey, au S.-E., et Guernesey, au N.-O., et sept îlots, dont Sercq (Sark) et Aurigny (Alderney).
L'archipel est divisé en deux bailliages : celui de Jersey et celui de Guernesey, dont dépendent les petites îles. La Couronne est représentée dans chaque bailliage par un lieutenant-gouverneur et par un bailli, le principal magistrat, qui préside l'assemblée élue des Etats. Le système judiciaire est encore fondé sur le *Grand Coutumier* de Normandie, qui remonte au XIIIe s., et le langage officiel reste le français; en fait, le parler normand n'est plus guère utilisé que dans les campagnes et l'usage de l'anglais est aujourd'hui général dans les actes légaux.
Eléments du massif armoricain, ces îles cristallines sont formées de collines peu accidentées en général; mais certaines parties du littoral, rebords de blocs faillés, sont formées de hautes falaises (côte nord de Jersey, littoral sud de Guernesey, île de Sercq). Bénéficiant d'un climat doux et humide, les îles se consacrent à l'élevage, et Jersey a donné naissance à une race bovine réputée; mais elles tirent aussi des ressources très importantes des cultures florales et surtout des cultures maraîchères, essentiellement des pommes de terre et des tomates, qui constituent les principaux produits d'exportation. Le tourisme, enfin, a connu un développement considérable dans les dernières décades : il est le fait presque exclusif des visiteurs britanniques, pour lesquels ces îles représentent déjà le prestigieux Midi, ensoleillé et chaud; en été, de très nombreux services aériens renforcent les services de bateaux et relient Jersey et Guernesey à Londres et aux principales villes de Grande-Bretagne.

ANGLOPHILE adj. et n. Qui est partisan des Anglais.

ANGLOPHILIE n. f. Affection pour les Anglais, qui porte à les défendre, à les louer, à les citer comme modèles.

ANGLOPHOBE adj. et n. Qui a de l'aversion pour les Anglais.

ANGLOPHOBIE n. f. Aversion pour les Anglais.

ANGLO-SAXON, ONNE adj. et n. Relatif aux peuples de civilisation britannique.
— Paléogr. *Ecriture anglo-saxonne,* écriture minuscule employée en Grande-Bretagne du VIIe au XIIe s. et dérivée de la minuscule primitive, dite *semi-onciale.* (Fortement imitée de l'écriture irlandaise, elle présente, comme cette dernière, deux formes principales : une semi-onciale ronde et une minuscule pointue.) [V. ÉCRITURES *nationales.*]
◆ N. m. Linguist. Langue parlée par les Angles, les Saxons et les Jutes, qui envahirent la Grande-Bretagne aux Ve et VIe s.) [V. ANGLAIS.]

ANGLO-SAXONS, nom générique des groupes germaniques, Jutes, Saxons, Angles, originaires, semble-t-il, de l'actuel Slesvig et de la côte frisonne, qui envahirent l'île de Bretagne et la colonisèrent à partir du milieu du Ve s. Des royaumes s'organisèrent, dont sept acquirent une certaine importance au VIe ou au VIIe s., d'où le terme « Heptarchie* », par lequel on désigne souvent l'organisation politique des Anglo-Saxons. (→ Biblio.)

Anglo-Saxons (CHRONIQUE DES), ensemble de quatre chroniques anglo-saxonnes, issu de la chronique nationale dont la rédaction, ordonnée par Alfred le Grand, remonte à 892. Ces textes, qui sont le principal recueil des traditions historiques de ce peuple, couvrent toute la période anglo-saxonne et même, pour deux d'entre eux, le début de la période anglo-normande.

ANGLURE, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. d'Epernay), dans la Champagne, sur l'Aube; 626 hab. Eglise du XVe s.

ANGLURE (MAISON D'), famille champenoise, issue d'OGIER Ier DE SAINT-CHÉRON,

Phot. Musée des Arts décoratifs.

seigneur de Marchangi († 1256), et d'Elvis, dame **d'Anglure.** — Ogier VIII, seigneur **d'Anglure,** fit en 1395-1396, en Terre sainte, un voyage dont il écrivit une relation en français.

ANGMASSALIK, localité principale de la côte E. du Groenland, dont le site a été visité en 1894, par Holm ; 1 300 hab.

ANGO ou **ANGOT** (Jean), armateur français (Dieppe 1480 - *id.* 1551). Son commerce en Afrique et aux Indes l'avait prodigieusement enrichi. S'il ne bloqua pas Lisbonne avec une flotte équipée à ses frais, comme on l'a dit, il obligea le roi Jean III à réparer ses torts envers lui par crainte de représailles et, muni de lettres de marque de François Ier, pourchassa les vaisseaux portugais dans l'océan Atlantique, entre le Portugal, la Guinée et le Brésil (1531). Nommé en 1521 vicomte (juge de police) de Dieppe, et, en 1534, capitaine de Dieppe, Ango participa en 1544-1545 aux armements de François Ier contre l'Angleterre et mourut presque ruiné. Il avait édifié deux des plus belles demeures de la Renaissance : son hôtel de Dieppe et son manoir de Varengeville.

ANGO-ANGO, village du Congo belge (prov. de Léopoldville, district du Bas-Congo), sur la rive gauche du Congo, à 7 km de Matadi. C'est un port d'escale pour les cargos qui ne peuvent pas passer le courant d'estuaire, et surtout un port pétrolier comportant des installations de stockage et deux pipe-lines de 370 km, qui acheminent vers Léopoldville respectivement 300 000 et 1 500 000 litres par jour.

ANGOISSANT, E adj. Qui cause de l'angoisse, une inquiétude profonde : *Situation angoissante.*

ANGOISSE n. f. (lat. *angustia,* resserrement). Malaise général, accompagné d'une grande difficulté de respirer et d'une sorte de resserrement à l'épigastre : *Dans les crises nerveuses, on éprouve presque toujours de l'angoisse.* ‖ Grande inquiétude qui serre le cœur : *Entre ces crises, où j'étais saisi et secoué par l'angoisse de la séparation...* (J. Romains).

— Loc. *Poire d'angoisse,* espèce de poire très âpre.

— Langue class. *Poire d'angoisse,* instrument de fer muni d'un ressort qu'on mettait dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de crier.

— ★ *folie, néant, athéisme, existentialisme, kierkegaard, absurde, libre.*

— Encycl. Méd. Sensation très pénible de constriction épigastrique, avec malaise général, accélération de la respiration et du pouls, l'*angoisse* représente le degré extrême et permanent de l'émotion, dont l'anxiété est la phase de passage. Elle caractérise la *névrose d'angoisse,* qui s'observe chez les obsédés et les mélancoliques. Son origine se trouve dans les troubles du système sympathico-glandulaire, dont nous ne prenons qu'une conscience vague.

— Philos. Le mot *angoisse* a pris dans la philosophie existentialiste le sens d' « inquiétude métaphysique » ressentie à travers les tourments individuels de l'homme. L'usage en paraît venir de Kierkegaard, auteur d'un ouvrage sur *l'Idée d'angoisse* (1844). Par l'angoisse, l'homme ressent à la fois le néant d'où il sort et l'avenir où il s'engage. L'ambiguïté fondamentale de son existence, suspendue entre l'être et le néant, lui apparaît, et avec elle l'irrationalité de sa situation métaphysique et l'absurdité de la vie. Considérations assez voisines des tourments pascaliens, mais dont les philosophes existentialistes tirent des conclusions tout autres, où l'angoisse n'est plus condamnable ni pitoyable, mais symbolique, et se suffit parfois à elle-même, ce qui explique l'aspect pessimiste de nombre de ces philosophies et leur réputation de philosophies purement négatrices et nihilistes. (→ Biblio.)

ANGOISSÉ, E adj. Qui éprouve de l'angoisse : *Je me suis senti si chancelant, si angoissé* [...] (Gide). ‖ Qui exprime l'angoisse : *Les courlis poussaient leur cri angoissé* (Tharaud).

ANGOISSER v. tr. Causer une inquiétude vive, un tourment douloureux : *Cette pitié qui lui angoissait le cœur* [...] (A. Daudet).

ANGOISSEUX, EUSE adj. Pénible, douloureux, en parlant des choses : *Imposer ses mains fraîches sur le front brûlant de l'artiste, comme il est d'usage entre amants dans les situations angoisseuses* (M. Aymé).

ANGOL, v. du Chili, ch.-l. de la prov. de Malleco ; 14 300 hab.

ANGOLA ou **AFRIQUE-OCCIDENTALE PORTUGAISE,** colonie portugaise d'Afrique équatoriale, limitée à l'O. par l'Atlantique, au N. et au N.-O. par le Congo belge, à l'E. par la Rhodésie du Nord, au S. par le Sud-Ouest africain (l'enclave de Cabinda dépend de l'Angola) ; 1 246 600 km² ; 4 362 000 hab., dont 109 000 Européens. Capit. *Luanda.*

Géographie.

● *Géographie physique.* Une plaine littorale basse et marécageuse, plus large au nord (100 km environ) qu'au sud (35 km environ), se prolonge par le désert de Namib. Elle est limitée vers l'est par un grand plateau cristallin couvert de savanes, sauf sur les crêtes qui le dominent et où subsistent des forêts. Ce plateau de Bié, qui atteint 2 620 m au Moco, au nord de Nova Lisboa, se maintient généralement aux environs de 1 200 m d'altitude. Il est dissymétrique : le versant atlantique est assez abrupt et disséqué par de nombreux petits fleuves ; le versant oriental, qui s'abaisse doucement, est drainé par les vallées des affluents du Congo (Cuango, Cuilo, Kasaï) et du Zambèze (Luena, Lungue Bungo, Cuando, Cuito, Cubango). Ce plateau constitue l'un des plus remarquables châteaux d'eau de l'Afrique équatoriale.

Aux savanes qui couvrent le nord-est du pays succèdent de vastes forêts claires, au centre et au sud-est.

● *Géographie humaine et économique.* La population est essentiellement constituée de Bantous et de quelques groupes de Bochimans (dans le Sud-Est) ; les Européens, bien que leur nombre ait doublé depuis 1940, ne sont que 109 000. La subsistance des populations indigènes repose sur le manioc (cultivé dans le Nord, le Centre et le Sud-Est), le maïs et les fèves (dans le Centre). Les céréales sont

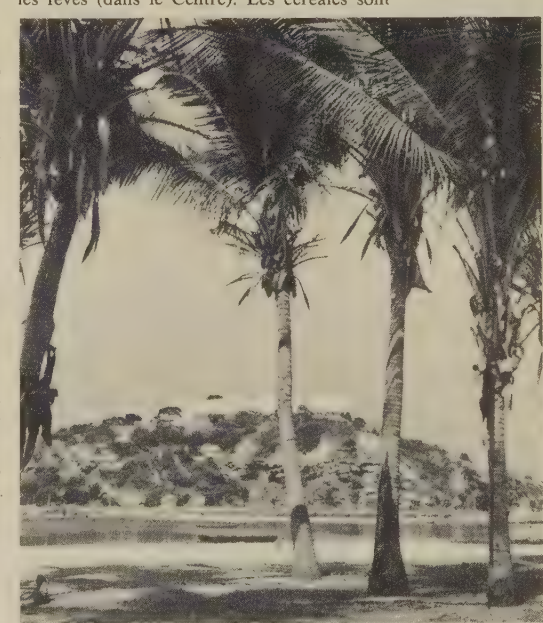

La ville de Luanda, capitale de l'ANGOLA, est dominée par l'ancienne forteresse de San Miguel, construite à la fin du XVIe siècle, dès l'arrivée des Portugais en Angola. Aujourd'hui, musée ethnographique.

Phot. Offenberg.

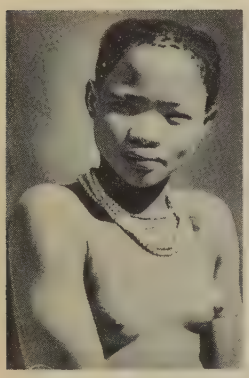

ANGOLA du Sud
jeune fille Bochiman

bouc
angora
chat

Blason d' ANGOULÊME

D'azur à la porte de ville flanquée de deux tours crénelées d'argent, maçonnées de sable, ouverte du champ, surmontée d'une fleur de lis d'or couronnée du même.

essentiellement produites dans les régions plus sèches du Sud-Ouest, sauf le riz, qui est cultivé dans le Nord et le cours moyen de la Cuanza. L'élevage est important dans le Sud et surtout le Sud-Ouest (1 300 000 bovins).

L'Angola tire d'importantes ressources de plusieurs cultures d'exportation : le café, dont la production (entre 45 000 et 70 000 t) a triplé depuis 1940, est produit par des exploitations européennes et indigènes, dans la vallée de la Cuanza ; le sisal est localisé dans le Nord-Ouest (Congo, Cuanza) ; le maïs est cultivé dans de grandes exploitations mécanisées autour de Malanje et de Nova Lisboa ; le palmier à huile couvre les côtes, au N. de Benguela ; le coton, dont la culture est entièrement entre les mains des indigènes, s'étend entre Malanje et Luanda ; la canne à sucre et le tabac tiennent une place notable. L'Angola est enfin un des premiers producteurs mondiaux de cire.

Les ressources minières, qui semblent très importantes, sont encore peu exploitées, à l'exception du cuivre (Mavoio), du manganèse (Malanje) et des diamants (région de Luanda, dans le Nord-Est, où une compagnie a le monopole de la production). Des indices de pétrole ont été relevés dans toute la zone côtière et l'exploitation commence près de Luanda. Enfin, l'extraction du sel, une des plus vieilles industries de l'Angola, est concentrée dans le district de Benguela.

L'industrie est encore relativement peu développée : les branches les plus importantes sont les sucreries (Luanda, Lobito, Benguela), les pêcheries, les salaisons et les conserveries (côte méridionale). Luanda possède une petite industrie cotonnière.

Les moyens de transport sont encore peu importants et leur carence freine la mise en valeur du pays : la ligne de Lobito au Katanga est l'axe essentiel ; elle est complétée par deux voies de pénétration : Luanda-Malanje e. Moçâmedes-Chibemba. Lobito et Luanda sont les deux ports les plus importants de l'Angola ; ils ont été très modernisés depuis la Seconde Guerre mondiale et permettent l'essor des exportations.

Histoire.

En 1482, Diogo Cão reconnaît la côte angolaise et plante (1483), au S. de Zaire, le *Padrão* (pierre de souveraineté) de São Jorge et, au cap Santa Maria, le *Padrão* de São Agostinho. En 1529, des missionnaires portugais débarquent au Zaire et commencent l'évangélisation des tribus noires. Le souverain du Congo se fait baptiser et reconnaît la suzeraineté du roi de Portugal. En 1574, P. Dias arrive de Lisbonne pour saluer le roi noir, le puissant N'gola, et c'est son nom, *Angola*, que prend le territoire administré par les Portugais. Dias fonde alors sur la côte quelques comptoirs, dont le plus important est São Paulo de Luanda. Au XVIIe s., l'Angola devient, avec la Guinée, le plus grand centre de traite des esclaves vers l'Amérique du Sud, où les Bantous étaient très appréciés pour la culture de la canne à sucre. Les profits considérables tirés de ce commerce obligèrent le Portugal à lutter, entre 1640 et 1648, contre les Hollandais pour conserver l'Angola. La traite des esclaves, interdite en 1830, se poursuivit jusqu'à la fin du XIXe s., mais sur une échelle de plus en plus réduite. L'économie de l'Angola s'orienta alors vers l'exploitation des ressources agricoles. Le peuplement portugais, limité auparavant à la côte, essaima vers l'intérieur, et les tribus bantoues furent progressivement soumises. De nombreux accords conclus avec la France et l'Allemagne (1886), l'Angleterre (1891) et le Congo belge (1927) fixèrent les limites de l'Angola, sauf au N.-E., où la frontière avec la Rhodésie du Nord ne fut tracée qu'après l'accord anglo-portugais de 1891 et l'arbitrage du roi d'Italie (1905). Divisé en treize districts, l'Angola est administré par un gouverneur général résidant à Luanda. (→ Biblio.)

ANGOLA n. m. Copal fossile, demi-dur, exporté de la côte africaine du même nom, utilisé pour la fabrication des vernis.

ANGOLAIS, E adj. et n. Relatif à l'Angola ; habitant ou originaire de ce pays.

ANGOLAR n. m. Unité monétaire de l'Angola, équivalant à l'escudo portugais.

ANGON n. m. Javelot franc en fer, à pointe barbelée. ‖ *Angon catabalistique*, baliste

ANGOLA : travailleurs indigènes dans les mines de manganèse de Quitota (district de Malanje)

formée d'un montant de bois vert vertical, courbé de force au moyen d'un cordage.
— Pêch. Pince barbelée pour crustacés.

ANGOPHRASIE n. f. (gr. *ankhein*, étrangler, et *phrasis*, élocution). Neurol. Trouble du langage, qui consiste à intercaler entre les phrases des voyelles allongées : *eu*, *eug*, etc. (Syn. ÂNONNEMENT.)

ANGOR n. m. (mot lat.). Anxiété morale ou physique. ‖ *Angor pectoris*, syn. de ANGINE* DE POITRINE.

ANGORA adj. et n. (de *Angora*, ville de Turquie, actuellement *Ankara*). Se dit d'un animal présentant un développement exagéré des poils, comme c'est le cas des chèvres originaires de la région d'Angora. (Le caractère angora se retrouve dans différentes espèces et a permis la création de races particulières : lapin angora, chat angora.)

ANGORA, anc. nom d'Ankara.

ANGORATINE n. f. Etoffe souple fabriquée avec les poils du lapin angora, pour confectionner des sous-vêtements ou des garnitures.

ANGOSTURA. V. CIUDAD BOLIVAR.

ANGOSTURE n. f. Syn. de ANGUSTURE.

ANGOT (Charles Alfred), météorologiste français (Paris 1848 - *id.* 1924). Préparateur de Mascart au Collège de France (1872), professeur à l'Institut national agronomique, attaché, en 1878, au Bureau central météorologique de France, il fut nommé directeur de cet établissement en 1908. Après avoir participé à diverses expéditions pour observer les passages de Vénus et de Mercure devant le Soleil, il s'attacha à l'étude du climat de la France et de l'Europe, examinant notamment la distribution de la pluie et celle de la chaleur solaire. On lui doit divers ouvrages, parmi lesquels : *les Aurores polaires* (1895), *Traité élémentaire de météorologie* (1898).

façade de la cathédrale d'ANGOULÊME

Angot (MADAME), type populaire du Directoire, surgi à l'occasion des bouleversements sociaux de la Révolution ; c'est la « poissarde parvenue », qui conserve, sous les dehors du luxe, le langage et les goûts de son ancien état, alliés aux prétentions que fait naître la richesse. Ce type, popularisé à partir de 1795 par des pièces de théâtre, écrites par Maillot*, revécut, en 1873, dans un opéra-comique de Lecocq. (V. FILLE DE MADAME ANGOT [*la*].)

ANGOULÊME, ch.-l. du départ. de la Charente, anc. capit. de l'*Angoumois*, à 449 km de Paris, sur un promontoire qui domine la Charente ; 43 170 hab. (38 060 aggl.) [*Angoumois* ou *Angoumoisins*]. Evêché. L'ancien port fluvial et maritime sur la Charente a maintenu ses activités grâce au chemin de fer (fonderies de cuivre, moteurs électriques ; cycles ; savonneries ; chaussures ; etc. ; les papeteries sont installées depuis le XVe s.). La ville haute, où une promenade suit le tracé des anciens remparts, se double d'une ville basse, où se concentrent les industries, entre le fleuve et la voie ferrée. Angoulême possède une remarquable cathédrale (Saint-Pierre), commencée vers 1110. A l'exception de la façade, qui présente d'admirables sculptures de caractère poitevin, l'édifice appartient à l'école romane périgourdine. D'importantes restaurations (1866 à 1885) par Abadie ont sensiblement modifié son aspect primitif. Le clocher carré, haut de 59 m, est le plus beau de l'Angoumois. La nef unique de trois travées est couverte de coupoles sur pendentifs de très grand diamètre. La chapelle située sous le clocher est remarquable par la hardiesse de l'architecture et la qualité des sculptures. Patrie de Mellin de Saint-Gelais, Marguerite d'Angoulême, Guez de Balzac, du marquis de Montalembert, de J.-B. Vallin de la Mothe et Coulomb. — L'arrond. a 16 cant., 259 comm. et 186 077 hab. (→ Biblio.)
— Hist. V. ANGOUMOIS.

Angoulême (MUSÉE D'), musée municipal, installé dans l'ancien évêché, d'origine romane, reconstruit en partie au XVIe s. et presque entièrement remanié par Abadie. Il possède de très importantes collections relatives à l'ethnographie africaine et océanienne, ainsi qu'à la préhistoire charentaise, trois crosses en émaux limousins du XIIIe s., des peintures du XIXe s. (paysages par Boudin, Jongkind, Lépine), etc. Il abrite encore une reconstitution partielle de la chapelle funéraire des Saint-Gelais, bel ensemble décoratif d'époque Renaissance, qui faisait autrefois partie de la cathédrale.

ANGOULÊME (MAISONS D'), familles qui ont possédé le comté d'Angoulême. La première est issue, au IXe s., de BOUGRIN Ier, comte d'Angoulême. A la fin du XIIe s., le comte AIMAR III fut vivement menacé par les rois d'Angleterre Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre. Sa fille ISABELLE, qui devait épouser Hugues de Lusignan, fut enlevée quelques instants avant la cérémonie nuptiale par Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qui l'épousa (1200). A la tête d'une ligue de seigneurs, les Lusignan firent appel à Philippe Auguste, qui cita Jean devant la cour des pairs (1202). La guerre éclata et Jean sans Terre perdit tous ses territoires continentaux, sauf l'Aquitaine. Peu après sa mort (1216), Isabelle épousa son ancien fiancé Hugues X de Lusignan, comte de la Marche (1217), et leur fils aîné HUGUES XI hérita des comtés de la Marche et d'Angoulême.

La seconde maison d'Angoulême est une branche de la race capétienne, issue des Valois-Orléans par JEAN D'ORLÉANS (1399-1467), fils du duc Louis Ier d'Orléans. De Marguerite de Rohan, Jean eut trois enfants, dont CHARLES Ier (1460-1496), époux de Louise de Savoie et père de Marguerite* d'Angoulême et de François Ier. Celui-ci érigea, en 1515, le comté d'Angoulême en duché pour sa mère. Après sa mort, CHARLES II DE FRANCE (1522-1545), troisième fils de François Ier, porta le titre de duc d'Angoulême, qu'il échangea, en 1536, contre celui de duc d'Orléans. CHARLES DE VALOIS (1573-1650), fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, devint duc d'Angoulême en 1619. Il eut pour successeur son deuxième fils, LOUIS-EMMANUEL (1596-1663), dont la

Phot. Offenberg, Guillermo, Trampus, Auclair.

fille, MARIE-FRANÇOISE (1630-1696), épousa, en 1649, Louis de Lorraine, duc de Joyeuse. Leurs fils et petit-fils, morts en 1671 et 1675, héritèrent du duché, qui, à la mort de Marie-Françoise (1696), revint à Louis XIV.
Il y eut en outre deux *chevaliers d'Angoulême* : HENRI (v. 1550 - v. 1586-1587), fils naturel de Henri II, roi de France, et de Mlle Fleeming, dame d'honneur de Marie Stuart, qui participa activement aux guerres de Religion; et ANTOINE-CHARLES († 1701), fils naturel de Louis-Emmanuel, duc d'Angoulême.

ANGOULÊME (Louis Antoine DE BOURBON, duc D'), dernier dauphin de France (Versailles 1775 - Goritz, Autriche, 1844). Fils du comte d'Artois, il émigra avec lui dès 1789. En 1799, en exil à Mittau, il épousa sa cousine Marie-Thérèse, fille de Louis XVI. Attaché à l'armée de Wellington, il entra à Bordeaux, en 1814, au nom de Louis XVIII. En 1815, il tenta vainement de soulever le Midi contre Napoléon. Il commanda l'expédition d'Espagne (1823). Devenu dauphin à l'avènement de Charles X (1824) et réputé libéral, il n'osa jamais s'opposer aux initiatives de son père. Il renonça au trône en juillet 1830, après l'abdication de Charles X, et vécut en exil, en Angleterre et en Autriche. (→ Biblio.)

ANGOULÊME (Marie-Thérèse Charlotte, duchesse D'), fille de Louis XVI, épouse du précédent (Versailles 1778 - Goritz 1851). Appelée MADAME ROYALE (comme sœur de Louis XVII), après la mort de son père elle fut emprisonnée trois ans au Temple, puis échangée contre des Conventionnels que Dumouriez avait livrés aux Autrichiens (déc. 1795). Mariée à son cousin le duc d'Angoulême, elle exerça sur celui-ci et sur son oncle Louis XVIII une incontestable influence. Autoritaire et dévote, elle désapprouva cependant les Ordonnances de 1830. A nouveau exilée, elle eut une très large part dans la formation morale et politique de son neveu, le comte de Chambord. (→ Biblio.)

ANGOULINS, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), au N. de Châtelaillon, sur le pertuis d'Antioche; 1 579 hab. (1 196 aggl.). Eglise romane, fortifiée ultérieurement. Station balnéaire. Chaux et ciments.

ANGOUMOIS n. m. Sylvic. Nom usuel d'une variété de chêne.

ANGOUMOIS, région de la partie septentrionale du bassin d'Aquitaine, s'étendant au N. et au S. d'Angoulême et sur le pays de Cognac. L'Angoumois du Nord est un pays d'élevage, spécialisé dans la fourniture de produits laitiers (beurre). L'Angoumois du Sud, plus pauvre, aux sols maigres, est couvert de boisements clairs et de pâturages à moutons. (V. aussi CHARENTE [*département de la*].)
— BX-arts. V. AUNIS.
— Hist. L'ancienne cité d'Angoulême, constituée à la fin du IVe s. pour des raisons militaires, soumise aux Wisigoths au début du VIe s., occupée par Clovis après 507, est alors érigée en pays (*pagus Engolismensium*) administré par un comte mérovingien. Après être resté sous l'autorité de Louis le Pieux, l'Angoumois, dont la possession est très disputée jusqu'au milieu du IXe s., est uni au Périgord, à l'Agenais et peut-être au Poitou et à la Saintonge, sous le gouvernement de Bougrin (Vougrin), parent de Charles le Chauve, sans doute pour faire face à la pression normande.
A l'époque capétienne, l'Angoumois reste dans la mouvance des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine. Après une période d'expansion due aux comtes Guillaume III Taillefer (988-1028) et Guillaume VI (1087-1120), son indépendance est menacée par les Plantagenêts, qui procèdent à quelques annexions à ses dépens. Après un dernier sursaut d'indépendance (1221-1242), le comté, isolé entre les domaines capétiens et angevins, est d'abord démembré, puis incorporé par Philippe le Bel à son royaume (mai-juin 1308). Cédé à l'Angleterre par le traité de Brétigny (1360), reconquis par Charles V (1373), enfin concédé à une branche cadette des Valois-Orléans, il est réuni définitivement à la Couronne à l'avènement de François Ier, en 1515, et érigé, à cette date, en duché-pairie d'Angoulême en faveur de Louise de Savoie, mère du roi. Rattaché à la généralité de Bordeaux, puis, en 1558, à celle de Limoges, son histoire se confond avec celle de la monarchie. *Angoulême* était la capitale de ce pays, dont les habitants sont dits *Angoumoisins*. L'Angoumois a formé pour partie les deux départements de la Charente et de la Dordogne. (→ Biblio.)

ANGRA DO HEROÍSMO, v. de l'archipel portugais des Açores, sur la côte sud de l'île de Terceira; 13 850 hab. Evêché. Cette ville pittoresque, fondée en 1534, fut la capitale de l'archipel. Forteresse du XVIIe s. Exportations de vins et d'ananas.

ANGRÆCUM [kɔm] n. m. (malais *angarck*). Orchidée épiphyte vivant à Madagascar, à la Réunion, au Cap et sur les côtes occidentales de l'Afrique tropicale.
— ENCYCL. Les feuilles d'*Angræcum fragrans*, désignées sous le nom de *thé de Bourbon*, de *faam* ou *faham*, très aromatiques, sont employées aux mêmes usages que le thé de Chine. Les feuilles d'*A. carinatum* sont purgatives et anthelminthiques. On cultive dans les serres chaudes beaucoup d'espèces de ce genre, notamment *A. superbum*.

ANGRAND (Charles), peintre français (Criquetot-sur-Ouville 1854 - Rouen 1926). Ami de Georges Seurat et de Paul Signac, il fut un des plus ardents partisans du divisionnisme. On lui doit surtout des pastels : *la Maison blanche* (musée national d'Art moderne).

ANGRA PEQUEÑA. V. LÜDERITZ.

ANGREN, riv. de l'U. R. S. S. (Ouzbékistan), qui prend sa source dans la chaîne de Tchatkal et se jette dans le Syr-Daria, au S. de Tachkent; elle traverse un gisement houiller important, près de la ville qui porte le même nom (55 000 hab.).

ANGRES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller, au S.-O. de Lens; 3 324 hab. Mines de houille. Industrie du goudron.

ANGRI, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Salerne); 18 800 hab. (14 800 aggl.). Industries textiles (coton).

ANGRITE n. f. Minér. Météorite grenue, composée essentiellement d'augite titanifère pourpre, accompagnée d'un peu d'olivine.

ANGRIVARIENS, en lat. **Angrivari,** ancien peuple de Germanie, établi sur les bords de la Weser. Son territoire, l'*Angrie* (lat. *Angria*) du Moyen Age, était compris entre l'Ems et l'Oder. Les Angrivariens, après une forte résistance, furent soumis par Charlemagne et devinrent chrétiens.

ANGROIS n. m. (du lat. *crassus*, épais). Petit coin de fer que l'on enfonce à travers l'œil du marteau, dans le bois, afin d'affermir le manche.

ANGSTER [stɛr] n. m. (de l'allem. *Angesicht*, effigie). Monnaie frappée, au XVe s., à Zürich et à Lucerne, valant un quart de kreutzer.

ANGSTRÖM [strœm] n. m. Unité de longueur utilisée pour la mesure des longueurs d'onde et des dimensions atomiques, et valant un dix-millième de micron (symb. : Å).

ÅNGSTRÖM (Anders Jonas), physicien suédois (Lödgö 1814 - Uppsala 1874). D'abord observateur d'astronomie, il devint professeur de physique, puis recteur à l'université d'Uppsala. En dehors de recherches de magnétisme et d'optique cristalline, il a orienté son activité vers l'analyse spectrale, identifiant notamment les raies du manganèse, de l'aluminium et du titane dans le spectre solaire. Il est le premier à avoir mesuré des longueurs d'onde et déterminé les limites du spectre visible. Principaux ouvrages, en français : *Recherches sur le spectre solaire* (1869), *Sur les spectres des gaz simples* (1871).

ANGUERRAND (les), relieurs parisiens (XVIIe-XVIIIe s.). PIERRE, nommé relieur du roi en 1746, reliait en particulier pour l'abbé de Rothelin. — ETIENNE obtint la survivance de la charge de son père en 1767. — PIERRE, fils d'Etienne, cité de 1770 à 1784 comme relieur ordinaire du roi, travaillait aussi pour le marquis de Paulmy.

ANGUIDÉS [gi] n. m. pl. Famille de reptiles lacertiliens, à langue fourchue, protractile, mais caractérisés surtout par leur tendance à l'allongement du corps et à la réduction des pattes.
— ENCYCL. Si certains genres de la famille (*gerrhonote, diploglosse*) ressemblent encore à des lézards, la plupart des autres ont des pattes rudimentaires (*saurésie*), ou seulement des moignons de pattes postérieures (*ophisaure*), ou les pattes entièrement cachées sous la peau (*orvet*). Les *anguidés* comptent une cinquantaine d'espèces répandues dans le sud de l'Europe, en Afrique du Nord, dans le Sud asiatique et en Amérique centrale et du Sud.

ANGUIER (les), famille d'artistes français. FRANÇOIS (Eu 1604 - Paris 1669). Elève de Simon Guillain, il le quitta pour aller à Rome, où il resta deux ans. De retour à Paris en 1643, il fut employé aux travaux du Louvre et, en 1651, fut appelé à Moulins par la princesse des Ursins : celle-ci lui commanda le mausolée de son mari, Henri II de Montmorency, qu'il exécuta avec l'aide de son frère Michel, de Th. Regnaudin et de Th. Poissant (église de la Visitation, devenue chapelle du lycée). Il fit ensuite le tombeau de J. de Thou, dont l'effigie de la seconde femme, Gasparde de la Châtre, est son chef-d'œuvre (Louvre). — MICHEL, sculpteur (Eu 1614 - Paris 1686), frère du précédent, fut l'élève de l'Algarde, à Rome, où il resta dix ans. Revenu en France, il travailla au décor intérieur du Louvre, fut employé par Fouquet à Vaux et à Saint-Mandé, puis par la reine au Val-de-Grâce. En 1674, sur les dessins de Le Brun, il sculpta le décor de la porte Saint-Denis. Son *Amphitrite*, provenant du bosquet des Dômes à Versailles, est son chef-d'œuvre (Louvre). — GUILLAUME (Eu v. 1628 - Paris 1708), frère des précédents, peintre d'architecture et d'ornements, travailla pour la manufacture des Gobelins.

Louis Antoine de Bourbon duc d'**Angoulême** lithographie de Belliard d'après Lawrence

ANGUIFORME adj. (lat. *anguis*, serpent, et *forme*). Qui a la forme d'un serpent.

ANGUILLA, île des Petites-Antilles (Fédération des Indes-Occidentales, Leeward Islands), dépendance de Saint Christopher et Nevis, entre les îles Vierges et Saint Christopher; 5 600 hab. Coton. Occupée par les Anglais depuis 1666.

ANGUILLADE [gijad] n. f. LANGUE CLASS. Coup cinglé avec une peau d'anguille, un mouchoir tortillé, etc.

ANGUILLARA (Giovanni Andrea DELL'), humaniste italien (Sutri v. 1517 - Rome[?] apr. 1572). Il a laissé une tragédie, *Œdipe* (1556), mais son nom reste surtout lié à la traduction des *Métamorphoses d'Ovide* (1561).

ANGUILLARD n. m. (de *anguille*). Nom usuel du protée.

ANGUILLE [ãgij] n. f. (lat. *anguilla*, petit serpent). Poisson d'eau douce, à peau visqueuse et très glissante, dont la forme rappelle celle du serpent, et qui est recherché pour la délicatesse de sa chair. ‖ *Anguille de haie*, désignation plaisante de la couleuvre. ‖ *Anguille électrique*, gymnote. ‖ *Anguille de mer*, congre. ‖ *Anguille de sable*, ammodyte.
— LOC. DIV. *Il y a anguille sous roche*, il se trame quelque intrigue, il y a quelque chose de dissimulé dont on soupçonne l'existence. ‖ *Ecorcher l'anguille par la queue*, commencer par le plus difficile.
— Mar. *Nœud d'anguille*, espèce de nœud coulant dont on peut se servir pour débarquer les objets de peu de poids.
— ENCYCL. L'*anguille*, qui constitue un genre de poissons apodes de la famille des *anguillidés*, se reconnaît aux caractères suivants : corps allongé comme celui des serpents, mais très visqueux; nageoire dorsale commençant assez en arrière de la tête et se continuant jusqu'à la queue, où elle s'unit avec la nageoire anale; des nageoires pectorales, mais pas de nageoires pelviennes; mâchoire supérieure un peu plus courte que l'inférieure; écailles minuscules et cachées dans la peau; longueur ne dépassant guère 0,50 m pour les mâles et 1 m pour les femelles.
Les orifices branchiaux sont très petits; il en résulte que les branchies restent humides fort longtemps hors de l'eau. Cela explique la grande résistance des anguilles, et les voyages qu'elles peuvent accomplir la nuit dans l'herbe humide de pluie ou de rosée. Une seule espèce d'anguille vit en France et en Europe : *Anguilla anguilla*. Les mâles fréquentent surtout les étangs littoraux et

Michel ANGUIER statue d'Amphitrite Louvre

Armes de l'ANGOUMOIS

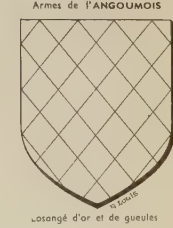

Losangé d'or et de gueules

Phot. Larousse, Giraudon.

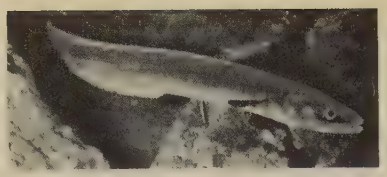

anguille

les fleuves ; les femelles pénètrent seules dans les affluents, les lacs et les étangs.
Un grand fait domine leur biologie : jamais les anguilles prises en eau douce ne renferment d'œufs ni de laitance à l'état de maturité, jamais les anguilles ne frayent en eau douce ; leur reproduction s'effectue exclusivement dans la mer.
En automne, les anguilles mâles et femelles descendent le cours des fleuves jusqu'à la mer. On les nomme alors *anguilles d'avalaison* ou *anguilles argentées ;* elles ont le dos noir, le ventre argenté et de gros yeux. Toutes les anguilles d'Europe se rassemblent, après des voyages de milliers de kilomètres, dans les profondeurs de la mer des Sargasses, c'est-à-dire au voisinage des îles Bermudes et des Antilles. C'est là qu'a lieu la reproduction.

évolution de larves d'anguille

Des œufs naissent des larves, ou *leptocéphales,* transparentes, et n'ayant que quelques millimètres de longueur. Puis ces leptocéphales s'approchent petit à petit des côtes européennes. La migration dure deux ans, et leur longueur atteint finalement de 7 à 8 cm. Alors les leptocéphales se transforment en *civelles**. C'est par bandes de milliards d'individus que les civelles franchissent les estuaires et s'engagent dans les fleuves. Leur montée s'effectue à la fin de l'hiver et au commencement du printemps.
Très rapidement, les civelles se colorent et leur squelette s'ossifie ; leurs mâchoires se garnissent de dents. Les anguilles n'ont plus maintenant qu'à grandir pour devenir semblables à leurs parents. La durée de la vie des anguilles peut être fort longue ; cependant, les mâles deviennent aptes à la reproduction vers dix ans, et les femelles vers vingt ans.
On a décrit beaucoup de formes d'anguilles. En réalité, tous les noms dont on se sert (*poulettes, pimpeneaux, pimperneaux, anguilles vertes, anguilles de genêt,* etc.) désignent le même animal à ses différents âges. L'Amérique du Nord possède une autre espèce d'anguilles (*Anguilla rostrata*) dont les mœurs sont calquées sur celles de la précédente. Mais le domaine propre des anguillidés est constitué par les mers chaudes, où leurs espèces se comptent par dizaines.

● On pêche les *anguilles* à la ligne posée ainsi qu'à la ligne de fond, eschées d'un ver de terre, d'un fretin mort ou d'une fleurette de poisson blanc. Parmi les pêches spéciales de l'anguille, notons la pêche à la pelote ou à la vermée, la pêche à la foëne. On capture les anguilles dans des nasses particulières, en petites lattes de bois (bosselles) ou en osier, et dans des installations fixes, appelées anguilleries, établies au déversoir d'une chute d'eau ou d'un moulin. Dans les régions de l'O. de la France, les anguilles sous leur forme juvénile (civelles) sont capturées au filet, en quantités très importantes. Ces alevins font l'objet de plats locaux très appréciés.
Anguille de caoutchouc. L'anguille de caoutchouc est un des leurres les plus employés pour la pêche en mer, soit au lancer, soit au raligner, des différents poissons chasseurs (bar et lieu principalement).

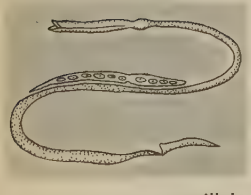

anguillule

● La chair de l'*anguille* est riche en principes azotés, mais elle contient beaucoup de graisse (20 p. 100), ce qui la rend d'une digestion difficile. On consomme l'anguille fumée et salée, en conserve ; on la prépare *à la tartare, à la poulette,* en *matelote, frite, grillée,* en *pâté,* en *marinade,* etc.

● Le sérum du sang de l'*anguille* possède des propriétés toxiques analogues à celles du venin de vipère. (→ Biblio.)

ANGUILLER [gije] n. m. Mar. Petite ouverture percée à la base du gousset de pied ou de la varangue, pour permettre à l'eau de circuler d'une maille à l'autre jusqu'aux crépines d'épuisement.

ANGUILLÈRE [gijɛr] n. f. Vivier à anguilles. ‖ Pêcherie à anguilles.

ANGUILLETTE n. f. Petite anguille.

ANGUILLIDÉS [gili] n. m. pl. Famille de poissons apodes ayant pour type l'anguille.

ANGUILLIFORME [gili] adj. En forme d'anguille.
— ***Anguilliformes*** n. m. pl. Ordre de poissons nommés autrefois *apodes,* et renfermant l'anguille, le congre, la murène, etc.

ANGUILLULE [gilyl] n. f. Nématode filiforme vivant dans l'eau, les sols humides, les matières fermentescibles (fumier, colle de pâte, vinaigre), et dont quelques espèces s'attaquent aux tissus vivants.
— Encycl. L'*anguillule du blé* (*Tylenchus tritici*) occasionne la *nielle,* qui détermine le rachitisme des pieds attaqués ; l'*anguillule de la betterave* ou *nématode de la betterave* (*Heterodera Schachtii*) est l'un des plus grands fléaux qui puissent attaquer cette culture. Les anguillules vivent sur les racines de la plante, dont elles entravent considérablement le développement. On a préconisé pour les détruire des injections de sulfure de carbone dans le sol, la culture de plantes-pièges (colza, navette), l'alternance des cultures avec des plantes réfractaires aux attaques du parasite (chicorée, pois, luzerne, féverole, trèfle incarnat), et l'exclusion des boues de sucreries comme engrais. Les anguillules peuvent vivre en vie ralentie (anhydrobiose) pendant près de vingt ans et reprendre leur activité au retour de l'humidité.
— Parasitol. Ce ver rond, découvert par Normand en 1876, a été étudié par Bavay. Les œufs donnent une forme larvaire, qui peut évoluer diversement et donner soit une forme libre, soit une forme parasite qui provoque chez l'homme l'anguillulose*.

ANGUILLULOSE [gily] n. f. Parasitol. Maladie provoquée par l'anguillule.
— Encycl. L'*anguillulose* évolue en quatre périodes : cutanée, latente, puis intestinale avec diarrhée indolore, et enfin neurasthénique. On constate une éosinophilie* élevée (jusqu'à 76 p. 100). C'est une maladie tropicale, mais qu'on rencontre également en France, chez les mineurs du Centre et du Midi.

ANGUIS [gyis] n. m. (lat. *anguis,* serpent). Nom scientifique des reptiles lacertiliens appelés aussi *orvets** ou *serpents de verre.*

ANGUISSOLA (Sofonisba), femme peintre italienne (Crémone v. 1528 - Palerme apr. 1624). Portraitiste, elle surpassa son maître Bernardino, fit le portrait de Philippe II, puis ouvrit à Palerme un atelier célèbre. Quelques-uns de ses ouvrages, devenus rares, se trouvent à Madrid (musée du Prado) et à Florence (palais Pitti).

ANGULAIRE adj. (du lat. *angulus,* angle). Qui forme un ou plusieurs angles : *Corps, figure angulaire.*
— Anat. et Méd. *Dents angulaires,* se dit des canines, parce qu'elles répondent à l'angle des lèvres. ‖ *Artères angulaires,* celles qui passent près de l'angle de l'œil, au niveau de la racine du nez. ‖ *Veines angulaires,* celles qui accompagnent ces artères. ‖ *Nerf angulaire,* filet nerveux fourni par le maxillaire inférieur, et qui passe près du grand angle de l'œil.
— Archit. Qui est situé à l'encoignure d'un bâtiment. ‖ *Pierre angulaire,* pierre fondamentale faisant l'angle extérieur d'un édifice ; et, au *fig.,* dans l'Ecriture, Jésus-Christ, qui a fondé l'Eglise et la soutient, et, *par extens.,* ce qui fait la force d'une institution : *Le respect de la dignité individuelle devrait être la pierre angulaire de la société.*
— Astrol. Se dit des plus puissantes des douze maisons qui composent le thème généthliaque.
— Mécan. *Accélération angulaire,* nombre caractérisant la variation de la vitesse angulaire d'une demi-droite ou d'un point mobile autour d'un axe fixe : *L'accélération angulaire instantanée est la dérivée de la vitesse angulaire par rapport au temps.* ‖ *Vitesse angulaire,* dans un corps animé d'un mouvement de rotation autour d'un axe fixe, vitesse de ses points situés à l'unité de distance de l'axe.
— Opt. *Distance angulaire de deux points,* angle formé par les rayons visuels joignant l'œil de l'observateur aux deux points.

ANGULEUX, EUSE adj. (lat. *angulosus*). Qui présente des angles aigus, des arêtes saillantes : *Surface anguleuse. Coudes, menton anguleux. Le Thénardier était un homme petit, maigre, blême, anguleux* (Hugo). ‖ — *Fig.* Incommode, semé de difficultés : *Le terrain anguleux et sec de la chicane* (Beaumarchais).

ANGULOA n. f. Orchidée de l'Amérique tropicale. (Quelques espèces de ce genre sont cultivées en serre froide ou tempérée.)

ANGUS [gys] n. m. et adj. (de *Angus,* comté d'Ecosse). Race de bœufs, très estimée en Angleterre comme race de boucherie : *Un angus. Race angus* (ou *d'Angus*). [Cette race est encore connue sous le nom d'ABERDEEN-ANGUS.]

ANGUS, ancienn. **Forfarshire,** comté de Grande-Bretagne, dans l'est de l'Ecosse, sur la mer du Nord ; 276 000 hab. Ch.-l. *Forfar.* — La première lignée titulaire de la dignité comtale, d'origine celtique, s'éteignit au milieu du XIIIe s. Le titre passa en 1389 à une branche bâtarde des Douglas, qui l'illustra.

ANGUS (Archibald Douglas, 6e comte d') [v. 1489 - 1557]. En 1514, il épousa en secondes noces la reine mère Marguerite, excitant la jalousie de l'aristocratie écossaise. Son inconduite le brouilla bientôt avec sa femme, qui s'allia contre lui au régent Albany. Chassé en 1522, Angus rentra en 1525 avec l'aide de son beau-frère Henri VIII, et, tuteur du jeune roi Jacques V, redevint tout-puissant. Le divorce qu'obtint Marguerite, en 1528, ébranla sa domination, qui s'effondra après l'évasion de Jacques V. Réfugié en Angleterre (1529), il ne retourna en Ecosse qu'en 1542, après la mort de Jacques V. Il fut alors chargé de négocier un projet de mariage entre la jeune reine Marie et le prince de Galles Edouard, et, en 1544, fut nommé lieutenant de l'Ecosse méridionale, où il dut batailler contre les Anglais.

ANGUS (Archibald Douglas, 8e comte d') [1555 - 1588], petit-neveu du précédent. Lieutenant général d'Ecosse depuis 1574, il se brouilla avec le roi Jacques VI* en 1581, et fut accusé de trahison pour l'appui qu'il avait donné à son oncle Morton*. Réfugié en Angleterre, il participa aux conspirations et aux révoltes des presbytériens écossais, encouragés par la reine Elisabeth. Avec d'autres rebelles, il réussit à se faire réinstaller par le roi en 1586, mais ne put jamais imposer à celui-ci un gouvernement presbytérien.

ANGUS MAC FERGUS, roi des Pictes (731-761). Il soumit les royaumes de Dalriada, puis de Strathclyde, étendant ainsi sa domination à presque toute l'Ecosse.

ANGUSTICLAVE n. m. (lat. *angustus,* étroit, et *clavus,* clou). Bande de pourpre étroite qui ornait la tunique des chevaliers romains.

ANGUSTICOLE ou, mieux, **ANGUSTICOLLE** adj. (lat. *angustus,* étroit, et *collum,* cou). Entom. Qui a le corselet étroit.

ANGUSTIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui a des feuilles très étroites.

ANGUSTIMANE adj. (lat. *angustus,* étroit, et *manus,* main). Anat. Qui a les mains étroites.

ANGUSTIPENNE adj. (lat. *angustus,* étroit, et *penna,* plume, aile). Zool. Qui a les ailes étroites.

ANGUSTIROSTRE adj. (lat. *angustus,* étroit, et *rostrum,* bec). Zool. Qui a le bec étroit.

ANGUSTURE n. f. Ecorce de certains arbres, qui est employée en médecine. (On connaît l'*angusture vraie* et la *fausse angusture.* L'écorce d'angusture vraie est fournie par *Galipea febrifuga* [rutacées]. On l'a utilisée comme amer, fébrifuge et tonique. [V. VOMIQUIER.])

ANHALT, anc. duché souverain de l'Allemagne centrale, composé de parties enclavées dans les provinces prussiennes de Brandebourg, de Saxe et de Brunswick. Avant 1863, il formait deux duchés : ANHALT-BERNBURG et ANHALT-DESSAU-KÖTHEN, qui furent alors réunis en un seul. Après la révolution de novembre 1918, l'Anhalt forma un Etat libre,

dont les pouvoirs souverains passèrent au Reich en 1933. Anc. capit. *Dessau*.

ANHALT, maison princière de l'Empire germanique, dont le petit-fils d'Albert l'Ours, HENRI († 1244), est la souche. Elle se divisa, de 1251 à 1570, en plusieurs branches; puis, en 1603, furent constituées les quatre branches suivantes : *Anhalt-Dessau,* qui subsiste toujours; *Anhalt-Zerbst,* éteinte dès 1793; *Anhalt-Köthen,* éteinte en 1847; *Anhalt-Bernburg,* éteinte en 1863.

ANHARMONIQUE adj. Math. *Rapport anharmonique* ou *birapport de quatre points A, B, C, D, pris sur un axe* x'x *orienté,* quotient du rapport des mesures des deux vecteurs d'origine C et d'extrémités A et B, par le rapport des mesures des deux vecteurs d'origine D et d'extrémités A et B :

$$x' \quad A \quad C \qquad B \quad D \quad x$$

$$\frac{\overline{CA}}{\overline{CB}} : \frac{\overline{DA}}{\overline{DB}}.$$

— ENCYCL. Le *rapport anharmonique* de quatre points A, B, C, D est désigné par la notation (ABCD). On peut, avec quatre points, former vingt-quatre rapports anharmoniques; mais six seulement sont distincts. Lorsque le rapport anharmonique de quatre points est égal à — 1, ces quatre points forment une *division harmonique.* (V. HARMONIQUE.)

Un faisceau de quatre droites O. MNPQ divise une transversale quelconque (D) de telle sorte que le rapport anharmonique de quatre points d'intersection A, B, C, D est indépendant de la transversale choisie; ce rapport anharmonique s'appelle le *rapport anharmonique du faisceau;* on le désigne par la notation (O. ABCD).

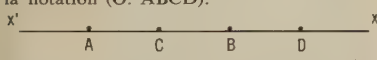

Lorsque quatre plans passent par une même droite et qu'on la coupe par un plan quelconque, le rapport anharmonique du faisceau des droites d'intersection est indépendant du plan sécant choisi; on l'appelle *rapport anharmonique du faisceau de quatre plans.*

ANHÉLANT, E adj. Pathol. *Respiration anhélante,* respiration pouvant à peine suffire à la conservation de l'hématose. || Qui respire difficilement : *Vieillard anhélant.*

ANHÉLATION n. f. Pathol. Respiration difficile. (Syn. DYSPNÉE.)

ANHÉLER v. intr. (lat. *anhelare*). [Se conj. comme *céder.*] Pathol. Respirer péniblement. — Verr. Entretenir le feu au degré convenable.

ANHÉMATOCHROMIE n. f. (gr. *an* priv., *haima,* sang, et *khrôma,* couleur). Hématol. Modification plus ou moins profonde de la coloration des hématies, dépendant de la diminution de leur teneur en hémoglobine. — ENCYCL. L'*anhématochromie* est le trouble essentiel des anémies chromatiques; elle se mesure par le rapport entre la teneur globale du sang en hémoglobine (comparée à celle d'un sujet normal définie comme 100 p. 100) et le nombre des hématies du malade (nombre normal 5 000 000 par mm^3).

ANHÉPATIE n. f. (*a* priv., et gr. *hêpar, hêpatos,* foie). Diminution marquée ou suppression des fonctions du foie.

ANHIDROSE n. f. (*a* priv., et gr. *hidrôs,* sueur). Suppression ou diminution anormale de la sueur.

ANHINGA n. m. (mot indigène du Brésil). Oiseau palmipède de grande taille, de teinte brune, au bec long et fin, qui vit au bord des eaux douces des régions tropicales. (Le cou long et souple qui se montre seul lorsque l'oiseau nage l'a fait baptiser *oiseau-serpent.* Famille des phalacrocoracidés.)

ANHISTE adj. (*an* priv., et gr. *histos,* tissu). Se dit d'éléments anatomiques qui ne paraissent pas avoir de texture déterminée ou, *par extens.,* d'un tissu dépourvu de cellules.

AN-HOUEI ou **ANHWEI.** V. NGAN-HOUEI.

ANHYDRE adj. (*an* priv., et gr. *hudôr,* eau). Se dit d'une substance qui ne contient pas d'eau : *Alcool anhydre.*

ANHYDRIDE n. m. Toute espèce chimique dont la formule résulte de celle d'un oxacide par élimination d'eau entre les OH acides.

— ENCYCL. Chim. Les *anhydrides d'acides* minéraux sont en même temps des oxydes des métalloïdes ou des métaux (ex. : CO_2 anhydride carbonique, CrO_3 anhydride chromique); ce sont des oxydes acides. Parallèlement, il existe des oxydes basiques, tels Na_2O, CaO, etc.; leur formule se déduit de celle de l'hydroxyde (base) correspondant par élimination d'eau entre les OH basiques; d'où le terme d'*anhydride de base,* moins utilisé cependant, pour qualifier ces oxydes basiques. De nombreux anhydrides d'acides réagissent sur l'eau, pour donner l'acide; la réaction est parfois très vive, comme avec l'anhydride sulfurique SO_3, qui donne l'acide sulfurique H_2SO_4, ou encore l'anhydride phosphorique, qui donne les acides phosphoriques. Parallèlement, des anhydrides de base, tels Na_2O, CaO,... réagissent, parfois violemment sur l'eau pour donner la base correspondante : soude, chaux. Les acides organiques, tels l'acide acétique, l'acide benzoïque, possèdent eux aussi leur anhydride : anhydride acétique $CH_3—CO—O—CO—CH_3$, anhydride benzoïque $C_6H_5—CO—O—CO—C_6H_5$; cependant, l'anhydride formique n'est pas connu. Les anhydrides des diacides organiques ne se forment aisément que dans le cas des γ et δ diacides; ce sont alors des anhydrides internes (ex. anhydride succinique) :

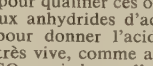

anhydride de l'acide succinique

$$HOOC—CH_2—CH_2—COOH.$$

Les anhydrides présentent certaines propriétés des acides (ou des bases) correspondants; c'est ainsi que par action sur les alcools les anhydrides d'acide donnent l'ester correspondant.

ANHYDRISATION n. f. Transformation en anhydride.

ANHYDRISER (S') v. pr. Chim. Se transformer en anhydride.

ANHYDRITE n. f. Minér. Sulfate naturel anhydre de calcium $CaSO_4$ de symétrie orthorhombique, généralement associé au sel gemme et au gypse.

ANHYDR(O)-. Chim. Préfixe indiquant qu'un composé a subi une perte d'eau dans sa molécule.

ANHYDROBIOSE n. f. (*an* priv., et gr. *hudôr,* eau, et *bios,* vie). Physiol. Etat de vie latente, déterminé par la privation complète d'eau, par la dessiccation des tissus : *Les organismes en état d'anhydrobiose peuvent manifester de nouveau l'activité vitale quand on leur rend l'eau dont ils étaient privés.* (V. REVIVISCENCE.)

ANHYDROMYÉLIE n. f. (*an* priv., gr. *hudôr,* eau, et *muelos,* moelle). Neurol. Défaut de liquide dans la cavité rachidienne; absence du liquide céphalo-rachidien.

ANHYSTER n. m. (*a* priv., et gr. *husterein,* retarder). Alliage d'acier à 50 p. 100 de nickel environ, dont les propriétés magnétiques le font parfois préférer au permalloy*.

ANI, anc. v. d'Arménie, aujourd'hui en ruine, située sur la rive droite de l'Arpa Cayi, affl. de l'Araxe (Turquie). Forteresse mentionnnée au Ve s., capitale, au Xe et au XIe s., de la dynastie arménienne des Bagratides. Alp Arslān s'en empara en 1064, les Géorgiens en 1124, les Mongols en 1239. Détruite par un tremblement de terre en 1319. Importantes ruines révélant deux murs d'enceinte successifs, plusieurs ponts et églises d'un style caractéristique, dont une cathédrale élevée entre 989 et 1001.

anhinga

ANI n. m. Oiseau entièrement noir, à queue longue, au bec élevé et comprimé, qui vit en Amérique tropicale. (Les anis [*crotophaga*] sont des coucous non parasites, de mœurs grégaires. Famille des cuculidés.)

ani

ANIAN (DÉTROIT D'), nom donné, avant les explorations du Danois Béring, au passage situé au N. de l'océan Pacifique, entre l'Asie et l'Amérique.

ANIANE, ch.-l. de cant. de l'Hérault (arrond. de Montpellier), dans la plaine de l'Hérault; 1 800 hab. (1 619 aggl.) [*Anianais*]. Chapelle des pénitents (XIIe et XVIe s.). Vers 780, une abbaye, l'une des plus importantes de l'Europe carolingienne, fut fondée à Aniane par Benoît, fils du comte Aigulf de Maguelonne, qui, à la suite de son œuvre de réforme monastique, devint saint Benoît d'Aniane. Institut d'éducation surveillée.

ANIANUS ou **ANIEN,** référendaire d'Alaric II, roi des Wisigoths, qui souscrivit les exemplaires officiels du *Bréviaire* ou Code d'Alaric (*Liber Aniani*).

ANIANUS, astronome et poète latin du XVe s., auteur des vers mnémotechniques si connus sur les signes du zodiaque et que certains auteurs attribuent au poète latin Ausone* :

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo, Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, [Pisces.

On a de lui un poème astronomique intitulé *Computus manualis,* traitant des cycles solaires et lunaires, et des fêtes mobiles.

ANIANUS LACUS. Géogr. anc. Lac d'Italie, en Campanie, non loin de Cumes. Aux environs se trouvaient les *Anianae thermae* des Romains (les étuves sulfureuses de San Germano) et la fameuse *grotte du Chien.* Les poètes anciens plaçaient l'entrée des Enfers près de l'*Anianus lacus.* Auj. *Agnano.*

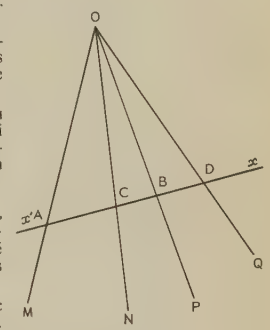

rapport anharmonique d'un faisceau de quatre droites (math.)

ANIBA n. m. Genre de lauracées, dont deux espèces de la Guyane française, *Aniba rosæ odora* et *duckei,* donnent un bois apprécié, le *bois de rose femelle.*

ANICET (saint), pape de 155 à 166, martyr sous Marc Aurèle. — Fête le 17 avril.

ANICET-BOURGEOIS (Auguste), auteur dramatique français (Paris 1806 - *id.* 1871). Il a produit nombre de vaudevilles et surtout de drames, presque tous écrits en collaboration. Les plus célèbres sont : *Latude* (1834), *la Nonne sanglante* (1835), *la Bouquetière des Innocents, le Bossu*, Rocambole** (1862).

ANICETUS, affranchi et ancien précepteur de Néron. Il commanda la flotte de Misène (59). Tacite lui attribue l'invention du navire à soupapes destiné à noyer Agrippine. Mort exilé en Sardaigne.

ANICETUS ou **ANIKÊTOS,** affranchi de Polémon, roi du Pont qui céda son royaume à Néron. Anicetus souleva le pays au nom de Vitellius contre Vespasien (69). Vaincu, il s'enfuit chez les Lazes, dont le roi le livra aux Romains, qui le mirent à mort.

ANICHE, comm. du Nord (arrond. de Douai), dans le bassin houiller (groupe de Douai); 9 421 hab. (8 894 aggl.). Houille. Verreries et miroiterie; produits chimiques. — La *Compagnie d'Aniche,* fondée en 1773, fut l'une des premières grandes entreprises industrielles de la France.

ANICHINI (Francesco), graveur en pierres fines italien (Venise? - Ferrare v. 1526). Il était réputé pour son habileté à reproduire des objets microscopiques. — Son fils, LUIGI (Venise v. 1520), l'égala en renommée.

ANICILLO n. m. (mot esp.). Poivrier de l'Amérique du Sud. (C'est le *Piper anisatum,* ou poivre à odeur d'anis.)

ANICROCHE n. f. (anc. franç. *ane,* canard, et *croche*). *Fam.* Petit obstacle, ennui, embarras : *Je traverse une période physique assez heureuse (sauf de menues anicroches)* [J. Romains].

ANICTÉRIQUE adj. Pathol. Qui ne s'accompagne pas d'ictère : *Hépatite anictérique.*

ANIDE n. m. (*a* priv., et gr. *eidos,* forme). Tératol. Monstre unitaire caractérisé par une organisation très simple, à peine ébauchée, ne possédant généralement pas d'organes de la circulation.

ANIDROSE n. f. (*an* priv., et gr. *hidrôs,* sueur). Syn. de ANHIDROSE.

ANIE (PIC D'), en basque **Ahunmendi** (*montagne du Chevreau*), sommet des Pyrénées occidentales, dominant la vallée d'Aspe (départ. des Basses-Pyrénées) ; 2 504 m.

ANIELLO (Thomas). V. MASANIELLO.

ANIENE, riv. de l'Italie centrale, affl. du Tibre (r. g.), qu'elle rejoint au N. de Rome ; 99 km. Née dans le massif du Cotento (Apennin), elle forme, à Tivoli, la *Grande Cascade* (108 m de haut), dans la villa Gregoriana. Aux environs, la rivière est utilisée par une centrale hydraulique.

ÂNIER, ÈRE n. Celui, celle qui conduit des ânes : *Au fond, il estimait qu'un âne | Pour Dieu qui nous voit tous est autant qu'un ânier* (Musset).

ANIKO, architecte et fondeur népalais (XIIIe s.). Tout jeune, il fut chargé de construire, au Tibet, une pagode, et exerça, à partir de 1274, une autorité officielle sur les artistes en métal d'Hang-tcheou, alors capitale de la dynastie méridionale des Song.

ANILARSONIQUE ou **ANILARSINIQUE** adj. Chim. *Acide anilarsonique,* composé de formule $NH_2C_6H_4AsO_3H_2$, obtenu par action à chaud de l'aniline sur l'acide arsénique. (Il est employé, sous le nom d'*atoxyle* [parce que peu toxique], dans le traitement des dermatoses, de l'anémie et de la maladie du sommeil.)

ANILE n. m. Chim. Imine engendrée par l'aniline et un aldéhyde, de formule

$$C_6H_5 — N = CH — R.$$

(Syn. BASE DE SCHIFF.)

ANILÉINE n. f. Chim. Violet obtenu en oxydant l'aniline, en solution dans l'acide sulfurique étendu, par le bichromate de potassium. (Syn. MAUVÉINE.)

ANILIDE n. m. Chim. Nom donné aux amides qu'on produit avec l'aniline. (Ex. : *acétanilide, benzanilide.*)

ANILINE n. f. (du portug. *anil,* indigo). Chim. Amine dérivée du benzène par substitution d'un radical aminogène à l'hydrogène. (V. part. *encycl.*) [Syn. AMINOBENZÈNE, PHÉNYLAMINE.]

— Imprim. *Procédé à l'aniline,* procédé typographique d'impression avec des encres constituées par une dissolution de colorants d'aniline dans un solvant à base d'alcool. (V. part. *encycl.*)

— Pétr. *Point d'aniline,* température de miscibilité d'un mélange en volumes égaux d'aniline et d'un produit pétrolier : *Le point d'aniline, qui dépend de la teneur en aromatiques d'un combustible liquide, permet d'en calculer l'indice Diesel*.*

— ENCYCL. Chim. L'*aniline,* dont la formule est $C_6H_5—NH_2$, est le type des bases appelées *arylamines,* dont le groupement NH_2 est fixé directement sur le noyau. Elle fut découverte en 1826 par Unverdorben, qui l'isola des produits de la distillation sèche de l'indigo. Elle se prépare par réduction du nitrobenzène au contact de limaille de fer et d'acide chlorhydrique dilué. La réaction s'effectue à l'ébullition. La masse est ensuite additionnée de chaux, et l'aniline est entraînée par un courant de vapeur d'eau, et rectifiée sous pression réduite.

L'aniline est un liquide incolore quand elle est fraîchement distillée, mais brunissant rapidement à la lumière. Sa densité est 1,025 ; elle bout à 184 °C, se congèle à basse température et fond alors à — 6 °C. Elle possède une odeur fade très désagréable. C'est un poison très violent.

Au point de vue chimique, l'aniline est une base très faible, sans action sur le tournesol, et dont les sels sont très hydrolysables. Les atomes d'hydrogène du radical NH_2 peuvent être remplacés par des métaux alcalins. Les *halogènes* se substituent sur le noyau en ortho et en para ; l'*acide nitrique* conduit surtout à la *paranitraniline.* Par sulfonation, on obtient l'*acide parasulfanilique ;* on nitre généralement non la base, mais l'acétanilide.

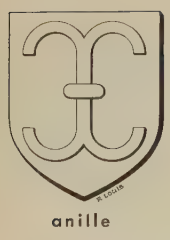
anille

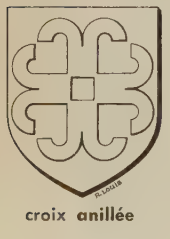
croix anillée

L'aniline participe aux réactions des amines aliphatiques primaires (formation d'une urée avec l'oxychlorure de carbone, de carbylamine avec le chloroforme, etc.). Elle conduit aux amides par action des chlorures ou anhydrides d'acides. Une réaction fondamentale de l'aniline et des arylamines primaires est la transformation en *sel de diazonium* $C_6H_5N_2Cl$ par l'action de l'acide nitreux naissant. Ces composés permettent le passage d'une arylamine au phénol, au carbure, au dérivé halogéné, à l'acide correspondant. Ils permettent en outre la préparation d'hydrazines et de nombreux colorants dits *azoïques,* dont l'importance est considérable. L'aniline et les arylamines peuvent également donner des réactions de condensation importantes avec les aldéhydes, avec d'autres amines, pour fournir également des matières colorantes. L'action de la glycérine sur l'aniline conduit à la *quinoléine.* L'oxydation de l'aniline conduit soit au nitrobenzène, soit à la benzoquinone, soit au « noir d'aniline », employé en teinture.

L'aniline permet la préparation de bases secondaires du type $C_6H_5NHCH_3$ ou $C_6H_5NHC_6H_5$, et de bases tertiaires du type $C_6H_5N(CH_3)_2$. Ces bases sont dites *mixtes* quand elles sont à la fois alcoylées et arylées. On obtient ces dernières par action des alcools sur l'aniline à l'autoclave en présence d'acide sulfurique. Elles conduisent, par action de l'acide nitreux, à des dérivés *paranitrosés* du type $ON—C_6H_4N(CH_3)_2$, matières premières pour la préparation des colorants *aziniques* et *oxaziniques.* Elles sont susceptibles de nombreuses réactions de condensation en position para.

Empoisonnement par l'aniline. V. ANILISME.

— Imprim. Le *procédé à l'aniline* utilise des clichés en caoutchouc découpé, ou gravé, ou moulé et vulcanisé, cylindriques ou assemblés sur un cylindre. Le dispositif d'encrage comprend un rouleau tournant dans un bac à encre et transmettant par contact une couche régulière d'encre à un autre rouleau qui encre les clichés. Le séchage, par évaporation du solvant, est très rapide. Simple et bon marché, ce procédé convient à l'impression de coloriages sur papier, métal, plastiques.

ANILINÉ, E adj. Chim. Qui contient de l'aniline : *Solution anilinée.*

ANILISME n. m. Toxicol. Intoxication par l'aniline et les couleurs d'aniline.

— ENCYCL. L'*anilisme* est caractérisé principalement par des sueurs, des vertiges, des maux de tête, de la cyanose ; la mort survient par paralysie respiratoire. Comme traitement des accidents aigus, on conseille une large aération, l'oxygénothérapie, la respiration artificielle, les stimulants.

L'abandon de l'aniline et de nombre de ses dérivés comme médicaments, à cause de leur trop grande toxicité, a fait disparaître les cas d'intoxication accidentelle d'origine thérapeutique.

L'emploi de l'aniline pour la teinture en noir a créé de nombreuses intoxications graves, voire mortelles, qu'on rencontre surtout chez les ouvriers, car sa tension de vapeur est assez élevée à température ordinaire.

ANILLE n. f. Hérald. Meuble, dit aussi *anille à l'antique,* constitué par deux crochets en forme de C adossés et accolés. (Dans le *fer de moulin,* avec lequel l'anille est très souvent confondue, les crochets ne sont pas accolés, mais réunis par deux petites traverses.)

— Trav. publ. Anneau de fer qui sert à retenir les poteaux de garde posés sur les faces de l'avant-bec des piles de pont.

ANILLÉ, E adj. Hérald. Se dit de la croix et du sautoir dont les extrémités se terminent en forme d'anille.

Anima Christi sanctifica me (*Ame du Christ sanctifiez-moi*), hymne extra-liturgique (XIVe s.), d'inspiration semblable à celle de l'*Imitation de Jésus-Christ.* || Prière favorite de saint Ignace de Loyola.

ANIMADVERSION n. f. (lat. *animadversio,* remontrance, blâme). Blâme général, antipathie déclarée : *Saint Cyran* [...] *s'attirera l'animadversion de Richelieu* (Sainte-Beuve).

ANIMAL, E, AUX adj. (lat. *animalis*). Propre à l'animal, par opposition à l'esprit : *La partie animale de l'homme.* || Propre à l'animal, par opposition à l'homme : *Les grandes vertus humaines, celles qui s'opposent aux vertus animales et grégaires* (G. Duhamel). *Une jeune femme* [...] *au regard animal et doux, à la voix bêlante* (Gide). || Instinctif (sans nuance péjor.) : *Cette confiance animale que l'enfant avait en lui* (A. Malraux).

— LOC. DIV. *Règne animal,* ensemble des animaux. (Se dit corrélativement à *règne végétal, règne minéral.*) || *Fonctions animales,* fonctions de relation. (Se dit par opposition à *fonctions végétatives.*) || *Echelle animale, série animale,* ensemble des animaux conçu comme formant une suite de termes d'une perfection croissante, à partir des éponges jusqu'à l'homme inclusivement. || *Chaleur animale,* chaleur que les animaux ont la faculté de produire en eux-mêmes. || *Charbon animal* ou *noir animal,* charbon très divisé, provenant de la calcination des os en vase clos, ayant des propriétés absorbantes et décolorantes. || *Pôle animal de l'œuf,* celui qui donnera normalement le système nerveux chez les vertébrés.

ANIMAL n. m. (lat. *animalis,* vital, de *anima,* souffle de vie). Etre vivant qui se nourrit surtout d'aliments organiques*, généralement solides, les *ingère* à l'aide d'une bouche, les *digère* dans un appareil interne, enfin *absorbe* et distribue à toutes les parties de son corps le résultat de la digestion. || Dans un sens plus restreint, être animé, mais privé de raison : *Je me sers d'animaux pour instruire les hommes* (La Fontaine). *Je jalouse le sort des plus vils animaux* (Baudelaire). || *Fam.* Personne grossière, brutale : *Quel animal !* || Expression triviale d'amitié ou de contentement, en parlant ainsi des femmes : *Qu'on est aisément amadoué par ces diantres d'animaux-là !* (Molière).

— ALLUS. LITTÉR. ***Cet animal est très méchant : | Quand on l'attaque, il se défend,*** vers d'une chanson burlesque, intitulée *la Ménagerie* (1868). On les dit par ironie de quelqu'un qui riposte à une attaque, et qui a raison mille fois de le faire.

— Vénер. *Grands animaux,* les cerfs et les biches. (On ne dit pas la *bête* [sauf pour le sanglier], mais l'*animal.*)

— ★ *instinct, approvisionnement, domestication, acclimatation, mécaniste.*

— ENCYCL. L'organisation et le mode de vie qui caractérisent les *animaux* impliquent un certain degré de complexité et de spécialisation des parties qui ne se montre pleinement que chez des êtres pluricellulaires*. C'est pourquoi les auteurs modernes tendent à ne classer les êtres unicellulaires ni dans le règne animal ni dans le règne végétal, mais à en faire un troisième règne vivant, celui des protistes*. Les caractères que nous mentionnerons ci-dessous ne s'appliquent pas aux protistes, encore que certains d'entre eux, les protozoaires* (ex. : paramécie), les présentent à l'état rudimentaire. On dit alors qu'ils ont des « affinités animales ».

● *Cytologie.* La cellule* animale se distingue de la cellule végétale vivante la plus différenciée par divers caractères *négatifs :* absence de paroi cellulosique, absence de plastes (grains de chlorophylle, d'amidon ou de pigments), réduction du vacuome ; et par des caractères *positifs,* d'ailleurs beaucoup moins importants : présence d'un centrosome visible et d'un appareil de Golgi.

● *Histologie.* Les tissus* animaux peuvent former soit une ou quelques couches de cellules directement juxtaposées (tissus épithéliaux), soit un volume dont les cellules sont séparées par une substance interstitielle inerte (tissus conjonctifs), mais de toute façon les cellules sont vivantes et complètes, alors que chez les végétaux elles peuvent être remplacées par des cavités pleines d'air (liège) ou de sève (vaisseaux du bois).

● *Morphologie.* L'immense majorité des animaux présente une symétrie purement *bilatérale* par rapport à un *plan sagittal,* qui est vertical dans la position ordinaire du corps et sépare deux côtés, droit et gauche, extérieurement semblables. Mais cette symétrie ne se retrouve que partiellement à l'intérieur du corps (l'estomac est à gauche et le foie à droite, etc.) et peut disparaître même extérieurement (huîtres, gastropodes, pagures, pleuronectes). En revanche, elle peut être complétée par une *répétition linéaire des organes* (métamérie), qui culmine chez les annélides et les mille-pattes, et dont la

série de nos vertèbres et même la ressemblance entre le bras et la jambe sont des vestiges. Quant à la *symétrie radiaire* par rapport à un axe de répétition, si commune chez les végétaux, elle n'affecte l'ensemble du corps que dans l'embranchement des échinodermes (5 antimères) et dans celui des cœlentérés (4, 6 ou 8 antimères).

● *Anatomie et physiologie.* Incertains chez les êtres primitifs, souvent disparus par dégradation chez les espèces ayant adopté un mode de vie exceptionnel (parasitisme), les caractères propres aux animaux, et mentionnés ci-dessous, ne sont présentés que par la majorité des espèces, non par toutes :

1° *Mouvements de capture des proies,* allant du battement microscopique des cils cellulaires d'une éponge ou d'une moule jusqu'au butinage d'une abeille ou au saut du tigre sur l'antilope. Dans le règne végétal, de tels mouvements ne se retrouvent que chez les très rares plantes *insectivores* (dionée attrape-mouches) ;

2° *Existence d'un « appareil de relation »* (système nerveux, organes des sens, muscles) qui permet à l'animal d'être informé d'une situation et d'y réagir d'une façon immédiate et adaptée à ses intérêts, qu'il s'agisse de capturer une proie, d'échapper à un prédateur ou de toute autre nécessité ;

3° *Existence d'un tube digestif* muni d'un orifice d'entrée, associé à des organes de broyage, de succion ou de léchage (*bouche*), d'un orifice de sortie pour les résidus inutilisables de l'alimentation (*anus*), enfin de dispositifs assurant le cheminement en sens unique du bol alimentaire ;

4° *Circulation,* aquatique ou sanguine, lacunaire ou vasculaire, animée ou non par un cœur, et apportant les aliments digérés et l'oxygène aux cellules éloignées des surfaces digestive et respiratoire ;

5° *Existence d'un appareil respiratoire différencié* (branchies, trachée ou poumons) chez les espèces supérieures de grande taille ;

6° *Existence d'un appareil excréteur* qui élimine des cellules, puis du corps tout entier, le produit encombrant ou toxique des oxydations cellulaires, ce qui préserve les cellules du vieillissement et de la mort auxquels sont vouées, par exemple, les cellules végétales des parenchymes ;

7° *Interdépendance des tissus,* par suite de laquelle la destruction ou l'altération d'un seul organe *vital* entraîne la mort immédiate de tout l'organisme, alors que chez le végétal (arbre par exemple) les tissus morts soutiennent les organes vivants ;

8° *Reproduction,* sexuée ou asexuée simple, généralement gonochorique* et ovipare, entièrement diplobionte*, ne comportant jamais de spores haploïdes ni de prothalle.

Comme exceptions typiques aux caractères ci-dessus, citons les éponges (nombreuses bouches), la larve du fourmi-lion (prédigestion externe, pas de bouche), les étoiles de mer (prédigestion externe, pas d'anus fonctionnel), le ténia (aucun appareil digestif, absorption directe d'aliments digérés par son hôte, mode de vie comparable à celui d'un champignon), etc. Mais ces êtres présentent assez de caractères typiquement animaux pour que leur place dans la classification ne soit pas douteuse. (→ Biblio.)

— Dr. rur. Les *animaux* intéressent le droit par les méfaits qu'ils sont exposés à commettre, comme par ceux dont ils sont victimes, par la responsabilité qui pèse sur leur propriétaire ou « gardien », ainsi que par la réglementation, en particulier sanitaire, relative à leurs produits : lait, viande, etc.

Si les procès d'animaux ont disparu, le droit moderne n'en a pas moins le souci de prévenir les dégâts dus aux animaux, et d'en assurer, le cas échéant, la réparation. C'est ainsi que la loi sur la chasse du 3 mai 1844 et la loi sur l'organisation communale du 5 avril 1884 prescrivent au préfet et au maire de prendre les mesures nécessaires à la destruction des animaux nuisibles. Le Code rural renferme une série de dispositions tendant à mettre les personnes et les biens à l'abri des animaux dangereux ou errants. Le Code pénal et le Code forestier punissent d'amende le responsable de la divagation d'animaux malfaisants ou féroces. Le Code civil pose en principe que « le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé » (art. 1385).

Quant aux torts dont sont victimes les animaux, le législateur, pendant longtemps, ne s'en est inquiété qu'en considération du dommage causé au propriétaire. La loi Grammont (2 juill. 1850) est venue, dans l'intérêt de la société plutôt qu'au nom des droits des bêtes, menacer d'amende et même de prison « ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques ». La *Société protectrice des animaux,* créée en 1845 et reconnue d'utilité publique en 1860, veille à son application.

— Iconogr. *Animaux fabuleux et symboliques.* Dès l'Antiquité, les animaux ont été choisis, d'après leur aspect ou leurs instincts, pour symboliser les vertus et les vices, ou pour servir d'attributs aux héros et aux dieux : l'aigle accompagne Jupiter ; le paon, Junon ; la chouette, Minerve ; la biche, Diane.

La plupart des peuples de l'Antiquité orientale ont possédé une symbolique animale dont les sculpteurs se sont inspirés. C'est ainsi que les Assyriens donnent aux dieux la forme du taureau.

En iconographie chrétienne, Jésus-Christ est représenté par l'agneau (victime innocente), le lion (la force), le pélican (la charité), le poisson. Cette dernière figure était devenue, dans les premiers siècles de l'Eglise, d'un usage universel, en raison de cette circonstance que le mot grec *i. kh. th. u. s.* (poisson) offrait, par les lettres dont il se compose, les initiales des mots *Iêsous Khristos Theou Uios Sôter.*

L'art chrétien eut, comme l'art grec, ses bêtes fantastiques : les quatre animaux, ayant chacun six ailes et couverts d'yeux, placés par l'Apocalypse aux quatre angles du trône de Dieu ; les quatre animaux donnés pour attributs aux Évangélistes : le lion à saint Marc, l'aigle à saint Jean, le bœuf à saint Luc, l'homme ailé à saint Matthieu.

Afin d'exprimer plusieurs idées par un seul symbole ou de figurer des mythes, il a été imaginé des animaux fantastiques, mais leur origine symbolique est le plus souvent perdue, et ils sont devenus des éléments décoratifs ou des figures héraldiques. Tels sont le sphinx, la chimère, le dragon, le griffon, le centaure, l'hippogriffe, la tarasque, etc. (→ Biblio.)

— Relig. et Mœurs et cout. *Culte des animaux ou zoolâtrie.* Le culte de certains animaux a été très répandu chez les peuples anciens, soit que ces animaux aient été considérés comme divins en eux-mêmes, soit qu'on y ait vu l'incarnation temporaire d'une âme divine ou humaine, soit enfin qu'ils aient été le *totem* d'une tribu ou d'un clan. Cette croyance remonte aux époques où la vie humaine reposait sur la chasse aux bêtes sauvages. La « civilisation des chasseurs » mêlait la croyance à l'âme animale avec la foi en l'âme humaine ; toutes deux ne mouraient pas lorsque les corps disparaissaient.

En Égypte, ce culte eut une extension extraordinaire. On y considérait comme sacrés et dépositaires d'une étincelle de dieu le lion, le crocodile, le loup, le chacal, la musaraigne, l'hippopotame, l'antilope, le faucon, l'ibis et le chat en particulier. Bien plus, certains animaux étaient adorés comme incarnant la Divinité : le taureau Apis, incarnation successive de Phtah et d'Osiris ; à Héliopolis, un taureau incarnait Râ et Horus. Enfin, certains dieux étaient représentés sous la forme animale, et, plus encore, avec une tête d'animal : Anubis avait une tête de chacal, Hathor une tête de vache, Horus une tête de faucon, Set une tête de porc, Thoth une tête d'ibis, etc. Les serpents étaient, eux aussi, l'objet de nombreux cultes, comme ils le furent plus tard chez les Aztèques du Mexique (Quetzalcoatl). [V. OPHIOLÂTRIE.]

L'Inde, qui faisait de l'inviolabilité de la vie des animaux une loi religieuse (édit d'Açoka au IIIe s. av. J.-C.), a conçu plusieurs animaux fantastiques : le cobra polycéphale (*nâga*), l'oiseau mythique (*garuda*), le monstre aquatique (*makara*), dont la symbolique a persisté jusqu'à nos jours, car le peuple indien pratique encore le culte des animaux. Dans l'Inde, la vache* est tenue pour un animal sacré par tous les hindouistes (v. CIPAYES [*révolte des*]), et chaque jour on lui fait des offrandes d'herbe et de fleurs fraîches. Çiva est considéré comme s'incarnant dans le dieu-singe Hanuman ; Durga, manifestation de Dévi, la Grande Déesse, femme de Çiva, s'incarne dans le chacal, et Ganeça, le dieu de la Sagesse, est doté d'une tête d'éléphant. Le culte des animaux était très répandu chez les peuplades primitives. Celui de l'ours persistait naguère chez les peuples finno-ougriens, en Finlande et en Sibérie septentrionale ; celui du lézard, à Madagascar et dans certaines îles de l'océan Pacifique ; celui du serpent et du lion, en Afrique. Indépendamment de leur folklore propre, les animaux jouent un rôle important dans les contes, les fables et les légendes populaires (*Contes de ma mère l'Oye*), dans les jeux (combats de coqs), dans la magie et la sorcellerie (crapaud, chat et poule noirs, cheval blanc), dans les cérémonies familiales (course au coq du mariage, deuil aux bêtes) ou agraires (sacrifice du coq aux moissons, le chien d'août, combat de la reine des vaches lors de l'inalpage), aux fêtes calendaires (âne du carnaval, poisson d'avril, chats brûlés des feux de la Saint-Jean, bêtes parlant la nuit de Noël, etc.). [→ Bibio.]

Animaux (SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES). V. ANIMAL.

Animaux (TRAITÉ DES), par Condillac (1755). La première partie s'ouvre par une réfutation du système cartésien de l'automatisme des bêtes. Puis Condillac s'efforce de montrer que, chez les animaux, les habitudes supposées *naturelles* sont dues à l'expérience, sont *acquises ;* il en conclut que l'instinct peut être assimilé à l'intelligence. Ce traité contient une *Dissertation sur l'existence de Dieu,* écrite auparavant pour l'Académie de Berlin.

Animaux modèles (LES), ballet en un acte (un prologue, six scènes et un épilogue) de Francis Poulenc, chorégraphie de Serge Lifar, décors et costumes de M. Brianchon (Opéra de Paris, 1942). C'est la libre transposition musicale et dansante de six fables de La Fontaine.

ANIMALCULE n. m. Très petit animal : *L'homme ne s'arrête guère à cette pensée qu'un pas de lui écrase des myriades d'animalcules* (Renan).

— Bot. Nom donné autrefois par quelques auteurs aux anthérozoïdes.

ANIMALCULISME n. m. Embryol. Système erroné d'après lequel l'embryon animal ne serait qu'un animalcule spermatique très développé. (On dit aussi ANIMALISME.)

ANIMALCULISTE n. Embryol. Partisan de l'animalculisme. (Il s'oppose à l'OVISTE.)

ANIMALIER n. m. et adj. Peintre, sculpteur d'animaux : *Barye a été un animalier, un sculpteur animalier, remarquable.*

— ENCYCL. L'art égyptien et l'art assyrien ont laissé de magnifiques études d'animaux ; une salle du musée du Vatican renferme une riche collection de sculptures grecques et romaines d'après le chien et divers animaux domestiques. On trouve de nombreuses représentations d'animaux dans les divers arts du Moyen Age, mais ce n'est qu'au XVIIe s. que l'art de représenter les animaux devient un genre particulier, dans lequel se distinguent aussitôt le Flamand Snyders, les Français Desportes, Oudry, à la fin du siècle, et, au XVIIIe, les Huet. Au XIXe s., on cite les peintres Charles Jacques, Rosa Bonheur, les sculpteurs Barye, Frémiet, puis François Pompon ; au XXe s., Petersen, Hilbert, Guyot, Brigaud, sculpteurs ; Laure Delvolvé, Zucchieri, Hans Jenny, peintres.

ANIMALISER v. tr. Rabaisser à l'état d'animal : *Ce monde vit ravalé à ses sens, animalisé, si l'on peut dire* (Goncourt).

ANIMALITÉ n. f. Ensemble des caractères, des attributs propres à l'animal, par opposition aux facultés humaines : *De même que l'humanité est sortie de l'animalité, ainsi la divinité sortirait de l'humanité* (Renan).

ANIMAL-MACHINE n. m. Philos. V. MÉCANISME.

ANIMAL-PLANTE n. m. V. ZOOPHYTE.

ANIMATEUR, TRICE adj. et n. Qui anime ; qui donne la vie à : *Dans son délire, l'animateur des rochers* [Orphée] *rassemblait en grande hâte des strophes...* (J. Supervielle). || Qui donne de l'entrain, du mouvement : *Elles avaient trouvé en Pomme une animatrice* [...] *pour que le temps coulât rapidement* (G. Chevalier).

animaux dans l'iconographie chrétienne
détails
de la tenture de l'Apocalypse
tapisserie du XIVe s.
château d'Angers

Phot. Giraudon.

anime du XVe s.
musée de l'Armée, Paris

— Spect. Au music-hall, à la radio ou à la télévision, celui ou celle qui présente les numéros, les commente, interpelle le public, crée le climat du spectacle ou de l'émission.

ANIMATION n. f. (lat. *animatio*). Manifestation concrète de la vie : *L'animation du fœtus ne se produit qu'après quarante jours.* || Qualité, manifestation de ce qui a de la vie, de la vivacité, du mouvement : *D'un naturel primesautier qui mettait une agréable animation dans la vie de tous les jours* (R. Martin du Gard).
— Ciném. Méthode permettant de donner à des dessins ou à des poupées l'impression du mouvement, grâce à l'application d'un principe élémentaire du cinéma, la photographie image par image. (Un mouvement étant décomposé selon sa durée, cette durée est transformée *en images*, à raison de 24 images pour une seconde de projection. Un mouvement d'une seconde exigera donc 24 dessins ou 24 déplacements de l'objet à animer.)

ANIMATO adv. (mot ital. signif. *animé*). Mis en tête d'un morceau de musique, indique qu'il doit être exécuté avec chaleur, avec animation.

ANIME n. f. Arm. Cuirasse formée de lames d'acier imbriquées en queue d'écrevisse. (Variété de halecret, analogue au garde-cœur des Romains, l'anime fut portée par les gens de pied et les marins au XVIe s. En Italie, son usage se prolongea au XVIIe s.)

ANIMÉ, E adj. Doué de vie : *Nous ne sommes pas autre chose, mon fils, qu'une poterie animée* (A. France). || Plein d'animation, de mouvement, de chaleur : *Peu m'importait* [...] *de faire partie d'une salle animée et frémissante* (Nerval). *Conversation animée.*
— Ciném. *Dessin animé*, v. DESSIN et ANIMATION.
— Linguist. *Genre animé*, genre grammatical qui caractérise, dans certaines langues, les noms des êtres vivants ou des forces actives personnifiées, par opposition au genre inanimé.
— Hérald. Se dit des yeux quand ils sont d'un autre émail que la tête.

ANIMÉ n. f. Nom employé jadis pour désigner les résines américaines en petits morceaux, presque entièrement solubles dans l'alcool.

ANIMELLES n. f. pl. (ital. *animella*). Anat. Glandes salivaires situées au-dessous de l'oreille, le long de la mâchoire inférieure.
— Art culin. Mets composé avec des testicules d'animal, particulièrement de bélier. (Les animelles se préparent comme les rognons. Elles sont surtout estimées en Algérie, en Espagne et en Italie.)

ANIMER v. tr. (lat. *animare*; de *anima*, souffle vital). Donner la vie : *Son visage prit, dans la mort, une majesté digne du génie qui l'avait animé* (A. France). || — *Fig.* Donner l'apparence de la vie : [Le feu] *jette des miroitements qui animent les visages des vieux portraits* (Villiers de L'Isle-Adam). || Douer de mouvement : *Pan* [...] *rit de voir son haleine animer les roseaux* (Heredia). || Pousser à agir, inspirer : *Les passions animent cet homme.* || Rendre plus vif, plus mouvementé : *Animer la conversation. De grands yeux noirs* [...] *étaient animés en cet instant de l'expression de la haine la plus féroce* (Stendhal).
— LANGUE CLASS. Exciter, pousser : [Athalie] *Au carnage animait ses barbares soldats* (Racine).
— Equit. *Animer un cheval*, le stimuler, l'exciter quand il ralentit ses mouvements.
— ***S'animer*** v. pr. Prendre une part plus active à quelque chose, y mettre plus d'ardeur : *Elle commençait à s'animer au jeu dans le moment même où j'allais en être fatigué* (A. France).

anis étoilé

ANIMISME n. m. (du lat. *anima*, âme, principe de la vie animale). Philos. Système qui considère chaque chose comme gouvernée par une entité spirituelle ou âme.
— Psychol. Doctrine de Stahl, selon laquelle les faits vitaux sont régis par l'âme pensante au même titre que les faits psychologiques.
— ENCYCL. Philos. L'*animisme* remonte aux origines de l'humanité. Pour l'homme primitif, ainsi que l'ont remarqué Comte, puis les sociologues, les phénomènes dont il ne saisit pas le mécanisme sont régis et voulus par des forces obscures, occultes, qu'il se représente à l'image de sa propre volonté. D'où les notions primitives d' « esprits », bons ou mauvais, de « sorts », de « mana », etc. Cet animisme primitif aboutit à la sorcellerie, à la magie (dont le but est de dominer ou de détourner ces forces mystérieuses), aux superstitions, aux tabous, etc. Par un processus de croissante *personnification*, il donne naissance au *fétichisme*, puis aux diverses religions, en passant par le *polythéisme*. La science, en se développant et en faisant connaître la nature, permet d'agir sur celle-ci et lutte contre les restes de l'animisme primitif. De nos jours cependant, 135 millions d'hommes environ seraient encore animistes, principalement en Asie, en Afrique centrale et dans certaines îles de l'Océanie. Mais il faut examiner avec prudence les statistiques sur l'animisme : les peuples primitifs attribuent aux choses non une âme, mais une personnalité.
— Psychol. L'*animisme* de Stahl s'oppose à la fois au *mécanisme*, qui ne voit dans les phénomènes vitaux que des phénomènes physico-chimiques, et au *vitalisme*, qui les explique par un principe vital, semi-matériel, semi-spirituel, distinct à la fois des forces physico-chimiques et de l'âme pensante. Contrairement au *duodynamisme* des vitalistes, qui suppose deux principes différents, la conscience, d'une part, et, d'autre part, la vie végétative, les animistes attribuent à une cause unique, à l'âme pensante ou raisonnable, à la fois les phénomènes vitaux et les phénomènes psychologiques.

ANIMISTE adj. Relatif à l'animisme : *Doctrine animiste.*
◆ N. Partisan de l'animisme.

ANIMOSITÉ n. f. (lat. *animositas*, ardeur). Malveillance qui n'attend qu'une occasion pour se manifester ; désir de nuire : *Ils se sentaient seuls, isolés, perdus, entourés de haine, de méfiance, d'animosité sournoise* (Tharaud). || Emportement où perce une sorte de malveillance : *Répliquer avec animosité à quelqu'un.*
— SYN. : *inimitié, rancune, ressentiment.*

ANIMUCCIA (Giovanni), compositeur italien (Florence apr. 1500 - Rome 1571). Ami de saint Philippe Neri, il fut le premier musicien à s'enrôler parmi les « spirituels » et travailla à constituer le répertoire de la congrégation. Il publia des messes de quatre à six voix, des madrigaux spirituels ou profanes, où la riche polyphonie n'obscurcit pas le sens des paroles. Ses *Laudi spirituali* (1563-1570) sont des recueils de cantiques en langue italienne destinés aux réunions de l'oratoire. — PAOLO (Florence v. 1500 - Rome 1563), frère du précédent, succéda en 1550 à Rubino comme maître de chapelle à Saint-Jean-de-Latran. Il composa des motets et des madrigaux qui ont paru dans divers recueils imprimés de 1555 à 1600.

ANINA, centre charbonnier de Roumanie, dans le Banat, au S. de Reşiţa.

ANIO, Géogr. anc. Riv. de l'Italie antique, passant à Tibur et affluent du Tibre, en amont de Rome, près d'*Antemnae*. Plusieurs aqueducs amenaient ses eaux à Rome pour l'alimenter. Auj. l'*Aniene*.

ANION n. m. Ion qui possède une charge d'électricité négative, et qui, dans une électrolyse, se déplace vers l'anode. (V. CATION.)

ANIONIQUE adj. Se dit d'une résine synthétique fixatrice d'anions. (V. RÉSINES, *résines échangeuses*.)

ANIONOTROPIE n. f. Chim. Transposition qui se traduit par le déplacement d'un anion (Cl, Br, I, OH, etc.) à l'intérieur d'une molécule organique.

ANIORÉSINE n. f. V. RÉSINE.

ANIOUAK(S) ou **ANOUAK(S)**, peuple nilochamitique, vivant dans les vallées du Sobat et du Baro et entre les rivières Gélo et Akobo. (Sa langue appartient au groupe nilotique.)

ANIRA, l'un des douze génies qui, dans le folklore japonais, président aux heures. La huitième, qui correspond à deux heures de l'après-midi en France, est sous la protection d'Anira ou Hitsuji, le Bélier. Celui-ci est représenté par les artistes avec une figure grimaçante, surmontée d'une sorte de tête de bélier.

ANIRIDIE n. f. (*an* priv., et gr. *iris, iridos*, iris). Ophtalmol. Absence congénitale de l'iris, due à un arrêt de développement.

ANIS [ni] n. m. (gr. *anison*). Nom commun à diverses plantes aromatiques ou médicinales. (L'*anis des Vosges, carvi* ou *kummel* est le *Carum carvi* ; l'*anis vert* est le *Pimpinella anisum* ou *boucage* ; l'*anis étoilé* est l'*Illicium verum* ou *badiane*, originaire de la Chine et du Tonkin ; le *faux anis* ou *anis âcre* est le *cumin*. Certaines de ces plantes sont des ombellifères, d'autres des renoncuculacées. || *Dragées d'anis*, ou *anis* (n. m.), petites dragées qui se préparent avec des graines d'anis vert et du sirop de sucre cuit au lissé : *Les anis de Flavigny sont renommés.* || *Ratafia d'anis*, liqueur de table.
— ENCYCL. La médecine utilise les *anis* (en alcoolat, infusion, oléosaccharure, poudre, sirop, etc.) comme excitants et carminatifs, contre les dyspepsies, les flatuosités ; la confiserie en fait des dragées. L'*essence d'anis*, très employée en parfumerie, est constituée par 80 à 90 p. 100 d'anéthole accompagné d'estragole. Elle se solidifie vers 15 °C. (V. BADIANE.)

ANISER v. tr. Aromatiser avec de l'anis : *Aniser un gâteau, une liqueur.*

ANISETTE n. f. Liqueur obtenue par mélange d'alcool, d'eau, de sucre et d'esprit d'anis vert.

ANISIDINE n. f. Chim. Nom donné à l'éther-oxyde méthylique d'un aminophénol.
— ENCYCL. Il existe trois *anisidines* isomères de formule $CH_3OC_6H_4NH_2$; l'*ortho-anisidine*, bouillant à 218 °C, sert à la préparation de colorants azoïques ; la *para-anisidine*, fondant à 56 °C, est utilisée pour la fabrication de produits pharmaceutiques.

ANISILE n. m. Chim. Dicétone de formule
$CH_3OC_6H_4—CO—CO—C_6H_4OCH_3$,
préparée à partir de l'anisoïne par oxydation.

ANISILIQUE adj. Se dit d'un acide
$(CH_3OC_6H_4)_2COH—CO_2H$,
que l'on obtient par transposition « benzilique » de l'anisile.

ANISIQUE adj. Se dit d'un acide, d'un aldéhyde ou d'un alcool à fonction éther-oxyde phénolique.
— ENCYCL. L'*acide anisique* ou *paraméthoxybenzoïque*, de formule $CH_3OC_6H_4—CO_2H$ (*para*), est obtenu par oxydation chromique de l'anéthole ou des essences le renfermant. C'est un solide blanc, fondant à 185 °C et bouillant à 280 °C. Distillé sur de la chaux, il donne de l'anisole en perdant du gaz carbonique.
L'*aldéhyde anisique*, $CH_3OC_6H_4—CHO$ (*para*), existe en petites quantités dans l'essence d'anis. On peut l'extraire au bisulfite. On le prépare par oxydation nitrique de l'anéthole. C'est un liquide à odeur très suave, bouillant à 248 °C, employé en parfumerie sous le nom d'*aubépine*.
L'*alcool anisique*, $CH_3OC_6H_4—CH_2OH$ (*para*), se forme, en même temps que l'acide anisique, par action de la potasse alcoolique sur l'aldéhyde anisique. Il fond à 45 °C et bout à 259 °C.

ANIS(O)-, élément tiré du grec *anisos*, inégal, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ANISOCHROMIE [kro] n. f. Hématol. Inégalité de coloration des globules rouges du sang, qui se voit au cours d'anémies importantes. (La différence de couleur provient de charges différentes en hémoglobine.)

ANISOCORIE n. f. Ophtalmol. et Neurol. Inégalité pupillaire.

ANISOCYTOSE n. f. Hématol. Inégalité, parfois considérable de dimensions, que présentent, dans certaines maladies, les globules rouges du sang, qui, normalement, doivent avoir tous le même diamètre (7 μ).

ANISODACTYLE n. m. Carabe vivant sous les pierres, dans les lieux humides. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

ANISODONTE adj. et n. m. Zool. Se dit d'un mammifère dont les dents sont de plusieurs sortes.

ANISOGAMIE n. f. Biol. Etat des gamètes morphologiquement dissemblables. (L'anisogamie est beaucoup plus répandue que l'isogamie.)

ANISOÏNE n. f. Chim. Cétone-alcool phénolique, obtenue par dimérisation de l'aldéhyde anisique en présence de cyanure de potassium. (Sa formule est $CH_3OC_6H_4—CO—CHOH—C_6H_4OCH_3$; elle fond à 113 °C. C'est la *diparadiméthoxybenzoïne*.)

ANISOLE n. m. Ether-oxyde méthylique du phénol, de formule $C_6H_5OCH_3$.
— Encycl. L'*anisole* est un liquide d'odeur désagréable, bouillant à 152 °C. On l'obtient par méthylation du phénol au moyen du sulfate de méthyle. Il se forme par distillation de l'acide anisique sur la chaux. L'acide nitrique le transforme en nitranisoles, qui, par réduction, fournissent les anisidines.

ANISOMÉTROPIE n. f. Ophtalmol. Inégalité du pouvoir visuel des deux yeux, un œil étant, par exemple, normal, et l'autre hypermétrope ou myope.

ANISOMYAIRES n. m. pl. Ordre de mollusques bivalves, renfermant les familles des *mytilidés, vulsellidés, pectinidés, ostréidés*, etc., dont les représentants ont leurs valves reliées par deux muscles inégaux.

ANISONÉMIDÉS n. m. pl. Famille de protozoaires flagellés, à flagelles inégaux, dont l'antérieur est grêle et le postérieur plus épais et long, à corps comprimé, pourvus généralement d'un organe pharyngien. (Principaux genres : *anisonema, entosiphon*.)

ANISOPÉTALE adj. Bot. Qui a des pétales inégaux.

ANISOPHYLLE adj. Bot. Qui a des feuilles inégales.

ANISOPLIE n. f. Genre de scarabées, dont on connaît plusieurs espèces européennes nuisibles aux cultures.
— Encycl. L'*anisoplie* du seigle (*Anisoplia segetum*), à tête et corselet verts, l'anisoplie horticole (*A. horticola*), l'anisoplie des graminées (*A. tempestiva*) sont les plus connues; leurs larves, petits vers blancs, attaquent les racines des plantes. On les détruit par des arrosages d'eau ammoniacale à 5 p. 100.

ANISOPTERA n. m. Arbre de l'Asie et des îles Malaises, dont plusieurs espèces fournissent des bois utiles et une oléorésine. (Le genre [12 espèces] fait partie des diptérocarpacées.)

ANISOPTÈRES n. m. pl. Sous-ordre d'insectes odonates, comprenant entre autres les *æschnes* et les *libellules*.
— Encycl. Les *anisoptères* ont un vol très rapide et puissant, souvent coupé de crochets brusques. Au repos, les ailes ne sont pas relevées, mais restent étalées en position perpendiculaire à l'axe du corps. La ponte se fait directement dans l'eau, rarement sur les plantes. Les larves, à corps épais, portent un masque creusé longitudinalement; l'abdomen est terminé par un appareil valvulaire dépourvu d'appendices foliacés.

ANISOPTÉRYX n. m. Phalène d'Europe, vivant dans les forêts. (La femelle est généralement dépourvue d'ailes. La chenille vit sur l'érable et sur le chêne. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des géométridés.)

ANISORHYNQUE n. m. Charançon répandu en Europe et dans la région circumméditerranéenne, où il vit sur le sol. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

ANISOSCÈLE n. m. Punaise terrestre d'aspect singulier, à odeur pénétrante. (Les anisoscèles habitent les régions chaudes du globe, notamment l'Amérique du Sud. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des coréidés.)

ANISOSPHYGMIE n. f. Cardiol. Anomalie du pouls, dont les battements, également espacés, sont d'amplitude inégale.

ANISOSTÉMONE adj. Se dit des fleurs dans lesquelles le nombre des étamines est différent de celui des pétales.

ANISOSTHÉNIE n. f. Neurol. Hyposthénie de certains muscles et hypersthénie de leurs antagonistes, qui ont pour origine des altérations cérébelleuses. (De l'anisosthénie, on déduit l'existence, dans le cervelet, de centres réglant l'interaction harmonieuse des muscles et de leurs antagonistes.)

ANISOTOME n. m. Insecte qui fréquente généralement les milieux envahis par le mycélium des champignons. (*Anisotoma humeralis* vit en France dans les bolets. Le genre fait partie des coléoptères, famille des silphidés.)

ANISOTONIE n. f. Contr. de ISOTONIE.

ANISOTONIQUE adj. Physiq. et Biol. Se dit d'une solution qui n'est pas en équilibre moléculaire avec le milieu. (Une solution est *hypertonique* par rapport à une autre lorsque sa pression osmotique est plus élevée; elle est *hypotonique* dans le cas contraire.)

ANISOTROPE adj. Histol. Se dit des corps organiques doués de biréfringence, comme le segment sombre de la fibre musculaire striée.
— Physiq. Se dit des substances (cristaux) dont les propriétés varient suivant la direction qui sert à les évaluer.

ANISOTROPIE n. f. Physiq. Qualité d'une substance anisotrope.

ANISSON, famille originaire du Dauphiné, établie à Lyon et à Paris, et qui a fourni à partir du XVIIe s. beaucoup d'hommes distingués à la librairie, à l'imprimerie et aux fonctions publiques. De 1691 au milieu du XIXe s., des Anisson se succéderont à la direction de l'Imprimerie royale, qui devint l'Imprimerie nationale.

ANISURIE n. f. Séméiol. Débit inégal de l'urine, d'un jour à l'autre, qui s'observe dans certaines maladies.

ANISYLE n. m. Chim. Radical univalent de formule $CH_3OC_6H_4—$.

ANITE n. f. Pathol. Inflammation de l'anus.

ANITTA, prince indo-européen qui, au IIe millénaire, conquit le pays hittite, détruisit la ville de Hattous (qui deviendra plus tard la capitale) et fonda l'Empire hittite.

ANIZY-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Laon), dans le Laonnais, sur l'Ailette; 1 164 hab. (1 130 aggl.) [*Anéziens*]. Le bourg fut donné par Clovis à saint Remy et fortifié ensuite par les évêques de Laon.

ANJANANJANAT n. m. Bois de Madagascar, produit par des arbres (*Leptolæna pauciflora* et *multiflora*) de la famille des chlænacées.

ANJERO-SOUDJENSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie, dans le bassin houiller du Kouzbass, au N. de Kemerovo et au S.-E. de Tomsk; 116 000 hab. env. Centre minier; cokeries et industries chimiques.

ANJOS (Augusto DOS), poète brésilien (Engenho Pau d'Arco, Paraíba, 1884 - Leopoldina, Minas Gerais, 1914). D'abord symboliste, puis néo-parnassien, il est connu pour son livre de poèmes *Eu* (*Moi*) [1912].

ANJOU, ancienne province de France, correspondant au pays gaulois des Andécaves; capit. *Angers*. L'Anjou a formé plus tard le département de Maine-et-Loire, ainsi qu'une partie de l'Indre-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. (Hab. *Angevins*.) [→ Biblio.]

Géographie.

Unité politique plus que géographique, l'Anjou participe tout à la fois du Massif armoricain (Anjou noir) et du Bassin parisien (Anjou blanc), et réunit des régions aux paysages divers. Au nord-ouest, le *Segréen* ou *Craonnais*, au sol schisteux, est un plateau ondulé, d'aspect bocager, où l'habitat est dispersé et où domine la grande propriété. L'ancienne forêt, défrichée au Moyen Age, a fait place aux prairies : l'élevage est aujourd'hui la principale ressource du Segréen, qui possède en outre du minerai de fer (jadis exploité). Au sud-ouest, les *Mauges* touchent au Bocage vendéen et lui ressemblent par leur sous-sol schisteux et leur paysage vallonné, où serpentent les chemins creux. C'est la partie la plus traditionaliste de l'Anjou, celle qui fut le centre de l'insurrection de 1793 et où la terre appartient encore à de gros propriétaires, gentilshommes campagnards. L'élevage domine partout, mais les Mauges possèdent également de vieilles industries, des filatures et des tissages de lin et de coton en particulier (Cholet). Au nord-est s'étend le *Baugeois*, région la plus pauvre de la province : les larges plaques de sable du plateau portent des forêts ou des landes, et le pays vit de l'élevage et de l'exploitation du bois. Les vallées (Loir, Sarthe et Mayenne), couvertes de gras pâturages, font un vif contraste avec le plateau voisin. Le *Saumurois*, au sud-est, juxtapose des paysages différents : la forêt et la lande (massif de Gennes, forêt de Fontevrault), établies sur des sols peu fertiles (sables, marnes et grès); les plaines calcaires découvertes au sud de Saumur, où dominent les petites propriétés et les riches cultures; les coteaux de la Loire, du Layon, de l'Aubance et du Thouet, qui portent de beaux vignobles. La *Vallée*, ou *Val d'Anjou*, s'allonge de Candes aux Ponts-de-Cé : c'est une région riche, favorisée par la douceur du climat et où la population, constituée de petits propriétaires, est groupée dans de gros bourgs. Elle possède de riches prairies et de grandes cultures maraîchères, fruitières et florales, dont les produits sont exportés vers Paris et à l'étranger. *Angers*, capitale de la province, forme le trait d'union entre ces régions. (→ Biblio.)

Histoire.

Peuplé au néolithique, l'Anjou entre dans l'histoire avec la conquête de César. La capitale des Andes ou Andécaves fut alors *Juliomagus*, la future Angers. L'Anjou romain appartient à la province gauloise de Lugdunaise sous le Haut-Empire, puis à la IIIe Lugdunaise, diocèse des Gaules, de la préfecture des Gaules au Bas-Empire. C'est dans la seconde moitié du IXe s. qu'apparaît le comté d'Angers, défendu par Robert le Fort contre les Normands. Il le lègue à son fils Robert, roi de France éphémère, qui y installe un vicomte, Enjuger, fondateur de la première dynastie angevine, comtale dès son successeur. Le comté devient bientôt l'un des principaux

Armes d'ANJOU.

D'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules.

ANJOU
la Loire à Saumur

Phot. Yvon.

château de Saumur
miniature
des « Très Riches Heures
du duc de Berry »
musée Condé, Chantilly

portail
de la cathédrale d'Angers

« le Commencement
de la vendange »
tenture de l'Apocalypse
château d'Angers

fiefs de France : la même année 987 voit son suzerain direct, Hugues Capet, accéder au trône de France, et un rude conquérant y prendre la couronne comtale : Foulques Nerra ou le Noir. Avec son fils Geoffroi Martel, il étend l'Anjou aux Mauges, au Saumurois, à une partie de la Touraine, puis s'assure de Vendôme et du Maine.

Mais l'essor des familles seigneuriales vassales fait régner l'anarchie féodale sous le médiocre Foulques IV. Foulques V et Geoffroi Plantagenêt réduisent les seigneurs indociles ou révoltés et réorganisent le comté. Vassaux loyaux du roi de France, ils ont eux-mêmes leur cour, où ils exercent leur droit de justice. Ils sont assistés d'un connétable et du sénéchal d'Anjou, grand personnage qui acquiert, au XIIe s., pouvoir de justice.

Avec Henri Plantagenêt, roi d'Angleterre, l'Anjou devient partie d'un vaste empire qui comprend, outre l'Angleterre, la Normandie, puis la Bretagne, l'Aquitaine et la Gascogne. Henri gouverne d'abord directement l'Anjou, puis, après 1175, investit le sénéchal, qui devient héréditaire, d'une véritable délégation permanente. Lorsque Philippe Auguste s'empare, en 1205, de l'Anjou, il maintient en place le sénéchal Guillaume des Roches et passe avec lui un véritable traité.

Anjou et Maine, et les cités et châtellenies qui en dépendent, sont à nouveau détachés de la Couronne par le testament de Louis VIII, en 1246, au bénéfice du frère cadet de Saint Louis, Charles d'Anjou. Mais celui-ci est surtout préoccupé de ses aventures italiennes, qui détermineront aussi l'action de ses successeurs : Charles II, son fils, abandonne Anjou et Maine en dot à sa fille Marguerite, qui les porte à son époux, Charles de Valois.

L'Anjou, réuni à la Couronne par l'accession au trône de Philippe VI de Valois, en est à nouveau séparé en 1360, comme duché, par Jean le Bon, au profit de son fils cadet Louis Ier d'Anjou. Il demeure l'apanage de cette dynastie jusqu'à la mort du roi René (1480) et de Charles du Maine (1481), qui le lègue, avec ses autres biens et droits, à Louis XI. Celui-ci rattache définitivement, en 1487, l'Anjou aux terres de la Couronne. La dynastie des Valois-Anjou, bien qu'absorbée à son tour dans les querelles napolitaines, a donné un éclat réel à son domaine angevin : c'est en 1376 qu'est achevée la fameuse série des *Tapisseries de l'Apocalypse** Yolande d'Aragon, femme de Louis II, fait construire la chapelle flamboyante du château. Son fils, René de Provence, aime résider à Angers et y tenir sa Cour. Le XVe et le XVIe s. marquent l'apogée d'Angers.

Mais les guerres de Religion dévastent l'Anjou de 1560 à 1598, et son relèvement est compromis à nouveau par le soulèvement de 1652 contre Mazarin, lors de la Fronde. Dans la seconde moitié du XVIIe s. et au XVIIIe s., la prospérité se rétablit, et l'Anjou suit le sort commun dans le cadre de la généralité de Tours. La guerre vendéenne de 1793 se développe en Anjou : soulèvement des Mauges dès le 12 mars, prise de Saumur en juillet ; l'« armée » de Bonchamps porte le nom d' « armée d'Anjou ». C'est à Cholet que Kléber bat les Vendéens et, au retour de leur odyssée de Granville, c'est après un échec devant Angers que les rescapés sont à nouveau écrasés au Mans, puis éliminés à Savenay. Les mouvements se prolongeront jusqu'au Consulat, derrière des chefs comme d'Andigné.

L'Anjou, devenu le département de Maine-et-Loire (amputé au N. par la Mayenne, au S. par la Vienne), fut, en 1870-1871, l'une des bases de la défense nationale, à proximité de la délégation de Tours.

La campagne de juin 1940 est illustrée par la résistance des Cadets de Saumur sur les ponts de la Loire. (→ Biblio.)

Beaux-arts et Littérature.

● *Architecture.* Une activité créatrice ne paraît en Anjou qu'à l'époque des institutions monastiques, avec, dès le IVe s., des constructions de pierre. Mais le grand siècle de l'architecture angevine sera le XIIe, avec, notamment, l'église de Cunault et l'abbaye de Fontevrault. L'expérience acquise va se manifester dans la construction, en 1130, de la tour Saint-Aubin d'Angers, dont la masse repose sur une voûte d'ogives noyée dans la maçonnerie : principe structural nouveau. L'architecture gothique angevine présentera en outre une particularité : elle ne cherchera pas à compenser l'inégalité d'altitude que présentent nécessairement les clés des arcs d'encadrement et des arcs diagonaux. Elle applique ses propres solutions, témoin la salle à trois nefs de l'hôpital Saint-Jean (v. 1178) et la salle synodale de l'ancien évêché (v. 1135). Au XIIIe s. se développera surtout l'architecture civile : le château d'Angers n'est plus un bloc aveugle, mais une combinaison de 17 tours dont les archères commandent l'enfilade des courtines. Le château de Saumur, du XIVe s., dont une miniature des *Très Riches Heures du duc de Berry* présente une image saisissante, était à la fois citadelle et résidence princière. C'est là la formule qui persistera jusque sous Louis XIII. Sans doute, à la diligence des grands, s'élèveront des églises, et surtout des chapelles accolées aux bâtiments antérieurs : Notre-Dame-de-Nantilly, à Saumur, l'église de Béhouard. Mais, à nouveau, c'est l'architecture profane qui suscite les essais originaux : châteaux du Plessis-Bourré, du Lude et de Montreuil-Bellay ; hôtel de Pincé, à Angers, chef-d'œuvre de Jean de l'Espine (1552) ; logis Barrault, etc. Les Temps modernes laisseront d'aussi précieux témoins : le château de Serrant et celui de Brissac relient avec splendeur le XVIIe s. au passé.

● *Sculpture.* La sculpture n'a pas, en Anjou, atteint d'aussi hauts sommets. Les statues romanes de la cathédrale d'Angers ont pourtant un prix tout spécial : elles procèdent de la formule introduite en la duché de France par l'atelier toulousain appelé à Saint-Denis par Suger. L'Anjou n'échappera plus, dans les Temps modernes, à l'attraction de Paris. Il faudra attendre l'époque romantique pour qu'y surgisse une forte personnalité : le sculpteur David d'Angers.

château de Serrant (Maine-et-Loire)

● *Peinture.* La peinture murale, dont le cloître Saint-Aubin d'Angers conserve de notables vestiges, est loin d'offrir l'importance des fresques poitevines ou bourguignonnes. Elle n'en présente pas moins une particularité notable : les figures de plate peinture s'y marient avec les effigies en relief, un peu comme un trompe-l'œil. Les praticiens du verre ont, dès les hautes époques, établi des fours en Anjou. Certaines églises, et notamment Sainte-Maurille d'Angers, ont conservé d'admirables vitraux du XIIe s.

● *Arts décoratifs.* Le grand métier d'art où brille l'Anjou, c'est la tapisserie de lisse : encore est-ce un maître parisien, Nicolas Bataille, que choisit Louis Ier d'Anjou pour tisser, dès 1377, les illustres panneaux de *l'Apocalypse*. Avec ce chef-d'œuvre voisinent nombre d'ouvrages qu'on a lieu d'attribuer à des ateliers régionaux, par exemple la *Vie de saint Maurille*, du plein XVe s., et la charmante suite de *la Vie seigneuriale et profane*, exécutée, elle, avec certitude, au bord de la Loire.

● *Musique.* Angers fut également un foyer musical, qui prit naissance, semble-t-il, au XIe s., à la psallette de la cathédrale. Dès 1449, le roi René possède son chœur d'enfants et des instruments variés. Au XVIe s., des compositeurs de noëls et de chants sacrés (Guillaume Frappin, Lucas Le Moine, Jean Daniel, dit Maître Mithou, et surtout Clé-

Louis VIII, roi de France (1223-1226)
- Louis IX (Saint Louis), roi de France (1226-1270)

HONGRIE-POLOGNE
- Charles Martel, épouse Clementina, fille de Rodolphe de Habsbourg
- Louis, évêque de Toulouse
- Charles Ier, roi de Hongrie *Charles Robert* ou *Carobert* (1308-1342), épouse
  - 1° Marie de Pologne
  - 2° Béatrice de Luxembourg
  - 3° Elisabeth de Pologne
    - Louis le Grand, roi de Hongrie (1342-1
      - Marie, reine de Hongrie (1382-1395), épouse Sigismond, empereur (1361-1437), roi de Hongrie (1387-1437)
      - Hedwige, épouse Jagellon, duc de Lituanie, roi de Pologne

Phot. Giraudon, Neurdein, Foucauld (Ed. Tel).

ment Janequin et Chardavoine), et de nombreux exécutants répandent la musique jusque dans les châteaux de Bretagne.

● *Littérature.* Si Angers fut dès le XIe s. le siège d'une école épiscopale très active d'où devait naître une université (1364), la vie littéraire de l'Anjou ne prend son véritable essor qu'au XIVe s. : *le Livre des enseignements* (1372), œuvre morale de Geoffroy* de la Tour-Landry, fut connu en France et hors de France. Mais c'est sous René d'Anjou, beaucoup plus que sous ses prédécesseurs, que l'on cultiva les lettres dans la capitale angevine : protecteur des artistes et des écrivains, René d'Anjou a écrit lui-même non seulement des ballades et des chansons, mais aussi un roman allégorique, *le Livre de Cœur d'amour,* et une pastorale, *Regnault et Jeanneton,* œuvres qui révèlent sinon une profonde inspiration, du moins le raffinement de la pensée et du style. C'est enfin à Angers que se crée un des plus importants *Mystères de la Passion* qu'ait laissés le XVe s., celui de Jean Michel, joué en 1486.

Bien qu'il soit impossible de donner, au XVIe s., autant d'importance à la vie littéraire des provinces que pendant le Moyen Age, on ne peut toutefois oublier que si les noms de Rabelais et de Ronsard restent liés à des régions très proches de l'Anjou, celui de Joachim du Bellay évoque la « douceur angevine », qu'il a chantée dans les *Regrets,* et l'image poétique qu'il donne de sa province natale reste dans toutes les mémoires. (→ Biblio.)

ANJOU (MAISONS D'), titre porté par trois familles, du Xe au XVe s.

● La *première maison d'Anjou* est issue des vicomtes d'Angers installés par Robert, frère du roi Eudes, pour le suppléer à Angers, dont le comté appartenait alors à la famille capétienne. Le titre comtal apparaît en 929 pour désigner Foulques (ou Foulque) Ier le Roux. Le plus célèbre comte de cette famille fut Foulques III Nerra, conquérant et bâtisseur de forteresses, d'églises et de couvents, et qui dut quatre fois racheter ses péchés par le pèlerinage de Jérusalem. Des deux mariages de Foulques V, devenu roi de Jérusalem par le second, avec Mélisende, fille de Baudouin II, sont issues deux branches : l'une compta les derniers rois effectifs de Jérusalem, dont le titre devait être retransmis aux Lusignan par le second mariage de Sibylle, petite-fille de Foulques V, et à Frédéric II de Hohenstaufen par Isabelle, sœur cadette de Sibylle ; l'autre, par le mariage de Geoffroi IV Plantagenêt avec Mahaut, fille du roi d'Angleterre Henri Ier Beauclerc, devait être la souche de la dynastie anglo-angevine des Plantagenêts*.

PREMIÈRE MAISON D'ANJOU
Ingelgériens

Enjeuger (ou Ingelger)

Foulques Ier *le Roux*, vicomte d'Angers (898-929), 1er comte d'Anjou (929-941 ou 942)

Foulques II *le Bon* (941-942 - v. 960)

Geoffroi Ier *Grisegonelle* (v. 960-987)

Foulques III *Nerra* ou *le Noir* (987-1040)

Geoffroi II Martel Ier (1040-1060) — Ermengeard épouse Geoffroi IV *Ferreol*, comte de Gâtinais

Geoffroi III *le Barbu* (1060-1068) — Foulques IV *le Réchin* (1067-1109)

Geoffroi IV Martel II (1103-1106) — Foulques V *le Jeune*, comte d'Anjou (1109-1131), roi de Jérusalem (1131-1143) épouse

1° Erembourg, comtesse du Maine

ANJOU

Geoffroi V *le Bel* Plantagenêt, comte d'Anjou (1131-1151), duc de Normandie (1135-1151) épouse Mahaut d'Angleterre

Henri Plantagenêt (Henri II d'Angleterre, 1151-1189) épouse Aliénor d'Aquitaine

Geoffroi cède à son frère Henri son apanage angevin (1156)

Richard Cœur de Lion († 1199)

Jean sans Terre († 1216) perdit l'Anjou en 1205

Geoffroi VI, comte d'Anjou et (Geoffroi II) de Bretagne

Armes d'ANJOU-PLANTAGENÊTS

De gueules à deux lions affrontés d'or.

2° Mélisende, fille de Baudouin II de Jérusalem

JÉRUSALEM

Baudouin III (1143-1163) — Amaury Ier (1163-1174)

Baudouin IV *le Lépreux* (1174-1185)

Sibylle (1186-1190) épouse 1° Guillaume de Montferrat 2° Gui de Lusignan (1186-1192)

Baudouin V (*Baudouinet*) [1185-1186]

Isabelle (1192-1205/06) épouse 1° Conrad de Montferrat († 1192) 2° Henri II de Champagne (1192-1197)

Marie de Jérusalem (1205/06-1212) épouse Jean de Brienne

Isabelle de Brienne (1212-1228) épouse empereur Frédéric II

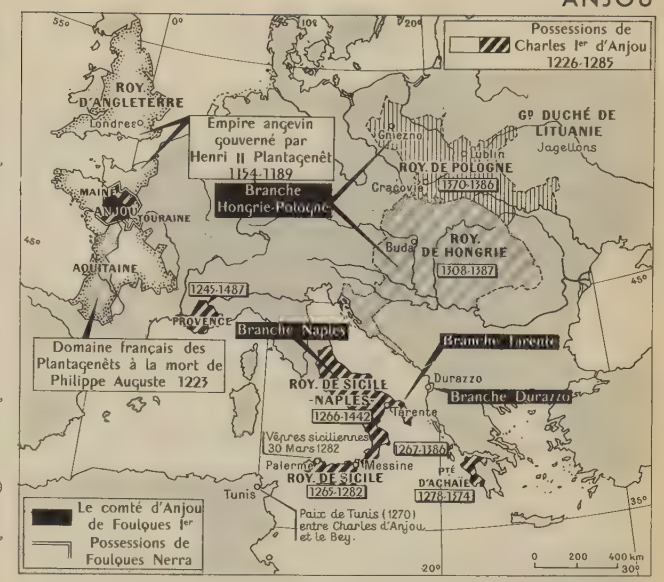

DEUXIÈME MAISON D'ANJOU
Capétiens

Charles Ier d'Anjou (1246-1285) épouse 1° Béatrice de Provence 2° Marguerite de Bourgogne

Charles II *le Boiteux* (1285-1289-1309) cède Maine et Anjou à Charles de Valois (3e Maison d'Anjou) épouse Marie de Hongrie († 1323)

NAPLES

Robert (1309-1343) épouse Yolande d'Aragon

Charles épouse 1° Catherine d'Autriche 2° Marie de Valois

Jeanne Ire de Naples, reine de Sicile (1343-1382) épouse

1° André de Hongrie († 1345) 2° Louis de Tarente († 1362)

3° Jacques d'Aragon († 1375) 4° Otton de Brunswick († 1395)

TARENTE

Philippe, prince de Tarente et d'Achaïe (1294-1332) épouse 1° Catherine de Romania 2° Catherine II de Valois, impératrice d'Orient

Robert, prince de Tarente et d'Achaïe (1332-1364) épouse Marie de Bourbon († 1387)

Louis de Tarente, roi de Naples (1348-1352-1362) épouse Jeanne Ire de Naples

Philippe, prince de Tarente et d'Achaïe (1364-1373)

3e Maison d'ANJOU

Marguerite épouse Charles de Valois

DURAZZO

Jean, conquiert la Morée, duc de Durazzo (1333-1355) épouse 1° Mathilde de Hainaut († 1324) 2° Agnès de Périgord († 1343)

Charles, duc de Durazzo et prince d'Achaïe (1335-1348) épouse Marie de Naples

Marguerite († 1412)

Louis († 1362) épouse Marguerite de Corigliero

Charles III de Durazzo, roi de Naples (1381-1386)

Ladislas *le Libéral*, roi de Naples (1386-1414) épouse 1° Constance de Clermont 2° Marie de Chypre 3° Marie d'Enghien

Jeanne II de Naples, reine de Sicile (1414-1435) épouse 1° Guillaume d'Autriche 2° Jacques de la Marche adopte

Alphonse V d'Aragon — Louis III d'Anjou — René d'Anjou

Armes d'ANJOU-SICILE (anciennes)

D'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de cinq pendants de gueules.

Armes d'ANJOU-SICILE (modernes)

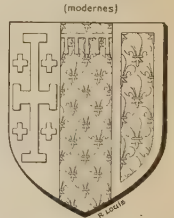

Tiercé en pal : au 1er d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même ; au 2e d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de cinq pendants de gueules ; au 3e d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules.

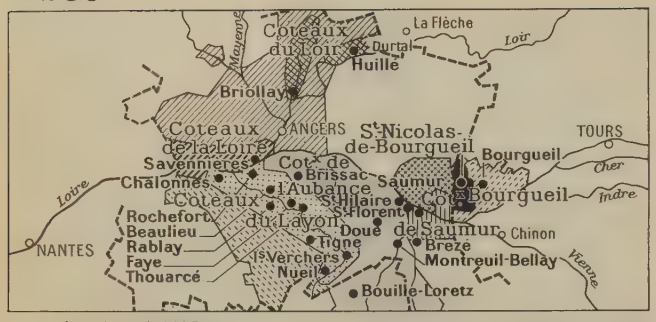

les vins d'ANJOU

Hercule François
duc d'ANJOU en 1570
par Clouet
Bibl. nat.

● La *deuxième maison d'Anjou* est une maison capétienne. L'Anjou, reconquis par Philippe Auguste sur Jean sans Terre en 1205, fut constitué en comté-pairie en 1246 par Saint Louis, en faveur de son frère Charles Ier, qui le reçut en apanage. Celui-ci, fondateur de la dynastie nouvelle, en est le personnage le plus étonnant : apanagé du Maine et de l'Anjou, recevant la Provence en dot de sa femme Béatrice, fille de Raimond-Bérenger, ses ambitions le conduisent en Italie, où il conquiert le royaume de Sicile et devient un temps l'arbitre de la Méditerranée, mais se heurte à l'essor de l'Aragon et à la révolte de la Sicile (Vêpres siciliennes, 30 mars 1282). Les intrigues politiques et matrimoniales nouées par lui justifient la multiplication des branches issues de ses nombreux petits-enfants : *branche de Hongrie,* à laquelle Louis Ier le Grand joindra la Pologne en héritage de sa mère Elisabeth de Pologne; *branche de Naples,* qui poursuit les luttes italiennes jusqu'à Jeanne Ire; *branche de Durazzo,* compétitrice heureuse de la 3e famille d'Anjou à l'héritage de la branche de Naples, et qui s'éteint avec Jeanne II; *branche de Tarente,* héritière de l'Empire latin de Constantinople.

● La *troisième famille d'Anjou* est issue de Charles de Valois, frère de Philippe IV le Bel et père de Philippe VI. Il épousa Marguerite d'Anjou-Sicile, petite-fille de Charles Ier d'Anjou, qui lui apporta en dot l'Anjou et le Maine. Jean II le Bon, son petit-fils, les donne en apanage, avec la qualité de duc, à son second fils, Louis Ier d'Anjou. A la suite de l'adoption de celui-ci par Jeanne Ire de Naples, puis successivement de son fils Louis II et de son petit-fils René par Jeanne II, la 3e famille d'Anjou intervient à son tour à Naples : évincés par les Durazzo, puis adoptés par eux et éliminés par Alphonse V d'Aragon, les Valois-Anjou seront à l'origine des guerres d'Italie : Charles V d'Anjou, dernier survivant de cette famille, lègue, avec ses biens, ses droits à Louis XI; celui-ci n'en usera pas, mais c'est pour les faire valoir que Charles VIII déclenchera le processus des guerres d'Italie.

● Le titre d'Anjou, sans apanage depuis la réunion de cette province au domaine royal en 1487, est porté à nouveau au XVIe s. : d'abord par le futur Henri III, ensuite, après l'accession de celui-ci aux trônes de Pologne, puis de France, par son frère François, d'abord duc d'Alençon et duc d'Anjou en 1576. Louis XIV donne enfin ce titre à son petit-fils Philippe, duc d'Anjou et futur roi d'Espagne (Philippe V), tige des Bourbons-Espagne et, par eux, des Bourbons de Naples et des Bourbons-Parme. (V. BOURBONS.) [→ Biblio.]

Anjou (VINS D'). Le département de Maine-et-Loire, qui ne correspond pas exactement à la superficie de l'ancienne province d'Anjou, est une région productrice d'excellents vins, encore que ses vignobles soient situés à la limite septentrionale de la culture de la vigne. Reconstitué après l'invasion du phylloxéra, l'Anjou est aujourd'hui une de nos plus florissantes régions viticoles.

Le « vin d'Anjou » est essentiellement le vin blanc, parfumé, d'un agréable goût de fruit, frais et léger, d'une belle couleur d'or ou d'ambre, produit par le cépage chenin blanc (ou pinot de la Loire).

On distingue en Anjou deux groupes principaux de vignobles produisant ces vins renommés : les *coteaux de la Loire,* avec (r. dr.) Savennières, La Possonnière, Epiré, Ingrandes, Saint-Georges-sur-Loire, et, en particulier, les crus de la Coulée de Serrant, de la Roche-aux-Moines; (r. g.) Mûrs, Soulaines, Mozé, Montjean, Saint-Florent-le-Vieil, Bouzillé, Liré, Champtoceaux; les *coteaux du Layon,* donnant des vins très remarquables à Martigné-Briand, Chavagnes, Thouarcé, Faye, Rablay, Beaulieu, Rochefort-sur-Loire, Chaume, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint-Lambert-du-Lattay. Un troisième groupe (les *coteaux du Saumurois*) récolte des vins de caractères différents. D'autre part, les *coteaux du Loir* (avec Briollay, Soulaire, Thiercé, Lézigné, Huillé) fournissent des vins blancs secs et nerveux; les *coteaux de l'Aubance* donnent des vins fins et bouquetés, à Mûrs, Saint-Melaine, Soulaines, etc. On cultive de-ci de-là, en Anjou, les cépages chenin noir (qui donnent des vins rouges très fruités), puis le gamay et le groslot (pour obtenir des vins rouges de table ou bien, la récolte étant pressurée aussitôt après la vendange, des vins *rosés, rougets* ou *vins gris* [Doué-la-Fontaine, Gennes, Montreuil-Bellay], très en faveur aujourd'hui). Enfin, l'arrondissement de Cholet produit des muscadets appréciés.

ANJOU (Hercule François, duc D'), cinquième fils de Henri II et de Catherine de Médicis (Saint-Germain-en-Laye 1554 - Château-Thierry 1584); il porta le titre de duc d'Alençon jusqu'en 1576. Petit et « moricaud », ambitieux et inconstant, mais chef du parti dit « des politiques », il fit conclure en 1576 une paix, dite « paix de Monsieur », qui le faisait duc d'Anjou, mais accordait de nombreuses concessions aux calvinistes. Cherchant à devenir souverain des Pays-Bas, il s'y fit proclamer duc de Brabant et comte de Flandre (1581). Il brigua aussi la main d'Elisabeth d'Angleterre. Mais celle-ci, qui, en 1579, avait fait dresser son contrat de mariage avec lui, refusa de s'engager davantage. C'est en vain qu'il fit deux voyages à Londres, en 1579 et en 1581-1582. Quant aux titres qu'il avait pris aux Pays-Bas, ils furent vite purement fictifs. Sa mort fit du protestant Henri de Navarre l'héritier présomptif du trône de France.

ANJOUAN, île française de l'océan Indien (archipel des Comores); 424 km²; 67 000 hab., surtout arabes et « Oimatsaha » (Mélano-Indonésiens), plus ou moins métissés avec les Sakalaves. V. pr. *Mutsamudu.* Cette île volcanique culmine à 1 570 m. (V. aussi COMORES.)

Anjouan (ORDRE DE L'ÉTOILE D'), ordre fondé par le sultan des Comores Seïd Abd-Allah, en 1874, et devenu en 1896 ordre colonial français. Ruban bleu ciel avec double liséré orange. V. OUTRE-MER (*Ordre de la France d'*).

ANJOZOROBÉ, localité de Madagascar (prov. de Tananarive), ch.-l. de district, au N.-E. de Tananarive; 900 hab. — Le *district d'Anjozorobé* a 24 600 hab.

ANKAIZINANA, région de Madagascar (prov. de Majunga), sur le versant sud-est du massif de Tsaratanana.

ANKARA, anc. **Angora,** capit. de la Turquie, sur le plateau d'Anatolie; 453 200 hab. La ville ne comptait que 35 000 hab. en 1924. Le vieux noyau urbain s'accroche sur un piton volcanique, mais la plus grande partie de l'agglomération est bâtie suivant les principes modernes de l'urbanisme. Capitale administrative, Ankara tend de plus en plus à devenir la capitale culturelle du pays. Son développement économique est beaucoup plus lent. C'est un marché agricole traditionnel, connu surtout pour la qualité de laine « angora », fournie par les chèvres élevées dans la région. — La *province* (« *il* ») *d'Ankara* a 1 120 600 hab.

— Hist. Ankara est l'antique Ancyre*. Elle fut toujours un centre commercial et un nœud routier important, une des plaques tournantes de l'Anatolie, malgré les vicissitudes historiques. A dater du XIIe s., elle appartint définitivement aux Turcs. Capitale d'un sandjak à l'époque ottomane, puis d'un vilayet à partir de 1864, elle devint le siège du gouvernement de Mustafa Kémal en 1919, et, depuis, la capitale de la République turque.

ANKARATRA, massif montagneux de Madagascar, dominant le plateau de l'Imérina et possédant un des points culminants de l'île, le *Tsiafajavona* (2 638 m) [le *Rassembleur de nuages*]. C'est une énorme accumulation (4 000 km²) d'épanchements volcaniques successifs (basaltes, trachytes, ankaratrites, basaltes récents), où se distinguent des dômes et des puys à cratères.

ANKARATRA (DOMAINE DE L'), grand domaine de la Société sucrière de la Mahavavy (S.O.S.U.M.A.V.), à Madagascar (prov. de Majunga), dans la région d'Ambilobé. Importante raffinerie de sucre. La production est exportée par un port de batelage (Port-Saint-Louis).

ANKAZOABO, localité de Madagascar (prov. de Tuléar), ch.-l. de district, au nord-est de Tuléar, dans une grande région d'élevage. — Le *district d'Ankazoabo* a 19 300 hab.

ANKAZOBÉ, localité de Madagascar (prov. de Tananarive), ch.-l. de district, au nord-ouest de Tananarive. — Le *district d'Ankazobé* a 22 500 hab.

ANKER n. m. Anc. mesure de capacité (de 38 à 42 litres), employée en Allemagne, au Danemark, en Russie et en Suède. (On écrivait aussi ANCRE.)

ANKER (Albert), peintre suisse (Ins 1831 - *id.* 1910). Il fut élève de Gleyre et travailla à Paris pendant plus de trente ans. Rentré dans son pays en 1891, il s'y consacra à peindre des scènes de la vie rustique bernoise. Il a illustré notamment les *Contes et Nouvelles* de Jérémias Gotthelf, et est représenté dans la plupart des musées suisses.

ANKÉRITE n. f. Minér. Variété de dolomie, contenant du carbonate ferreux et brunissant à l'air.

ANKH (CROIX). Syn. de CROIX ANSÉE*.

ANKHNESNEFERIBRÊ, fille du roi saïte Psammétik II. Elle exerça les fonctions de « divine adoratrice » d'Amon thébain, de son adoption par Nitocris, en 593 av. J.-C., à la conquête de l'Egypte par les Perses, en 525.

TROISIÈME MAISON D'ANJOU
Valois

Charles de Valois, comte d'Anjou et du Maine (1290-1325)
└ Philippe VI de Valois, roi de France (1328-1350)
└ Jean II *le Bon,* roi de France (1350-1364)

- Charles V, roi de France (1364-1380)
- Louis Ier, duc d'Anjou (1360-1384), appelé par Jeanne de Naples, roi de Sicile (1383-1384), épouse Marie de Blois († 1404)
  - Louis II d'Anjou, roi de Sicile (1384-1417) et d'Aragon (1410-1417), épouse Yolande d'Aragon
    - Louis III († 1434), duc d'Anjou, roi de Sicile (1417-1434), épouse Marguerite de Savoie († 1468)
    - René *le Bon* d'Anjou († 1480) [roi nominal de Sicile : 1434-1480], épouse Isabelle de Lorraine
      - Jean († 1471), épouse Marie de Bourbon
      - Yolande de Lorraine
      - Marguerite († 1482)
    - Charles IV du Maine († 1472), épouse Isabelle de Luxembourg
      - Charles V († 1481), épouse Jeanne de Lorraine, fait Louis XI son héritier universel
- Jean, duc de Berri (1360-1416)
- Philippe *le Hardi,* duc de Bourgogne (1363-1404)

Phot. Larousse.

ANKARA : *de gauche à droite, l'Opéra, la Maison du peuple, le Musée d'ethnographie; ci-contre, plan de la ville*

AN-KING. V. NGAN-K'ING.

ANKLAM, anc. **Anclam,** v. et port d'Allemagne (Allem. orient., district de Neubrandenburg), sur l'estuaire de la Peene, au N.-O. de Szczecin; 25 000 hab. Eglise des XIIIe et XVe s. Constructions mécaniques. Sucreries.

ANKOBER, v. d'Ethiopie (Choa), anc. capit. du Choa, sur le rebord oriental du massif; 3 000 hab. env.

ANKOLE, région de plateaux steppiques de l'Ouganda occidental, entre les lacs Edouard et Victoria.

ANKYLITE n. f. Carbonate naturel hydraté de strontium, cérium, lanthane, didyme.

ANKYLOBLÉPHARON [rɔn] n. m. (gr. *ankulos,* resserré, et *blepharon,* paupière). Ophtalmol. Adhérence congénitale ou accidentelle du bord libre des deux paupières. (L'ankyloblépharon est presque toujours partiel, et résulte le plus souvent d'une cicatrisation vicieuse à la suite d'ulcérations chroniques, de brûlures, etc.)

ANKYLOCHEILIE [kej] n. f. (gr. *ankulos,* resserré, et *kheilos,* lèvre). Pathol. Soudure des lèvres, d'origine accidentelle.

ANKYLOGLOSSIE n. f. (gr. *ankulos,* resserré, et *glôssa,* langue). Pathol. Diminution totale ou partielle des mouvements de la langue par blocage congénital ou acquis.

ANKYLORRHINIE n. f. (gr. *ankulos,* resserré, et *rhis, rhinos,* nez). Pathol. Soudure accidentelle des parois des narines.

ANKYLOSE n. f. (du gr. *ankulos,* resserré). Pathol. Disparition ou diminution plus ou moins complète du mouvement dans une articulation.
— ENCYCL. L'*ankylose* est complète quand il y a soudure des surfaces articulaires; elle est incomplète quand les lésions articulaires n'ont pas déterminé la soudure des surfaces osseuses, et qu'il existe seulement une réaction fibreuse ligamentaire et un raccourcissement musculaire. A ce titre, elle peut succéder à une immobilisation très prolongée.
L'ankylose complète est justiciable de la seule chirurgie. L'ankylose incomplète cède souvent à un traitement physiothérapique, et notamment mécanothérapique. L'ankylose est parfois recherchée par le chirurgien comme terminaison heureuse d'une arthrite grave, car elle supprime la douleur.

ANKYLOSÉ, E adj. Atteint d'ankylose.

ANKYLOSER v. tr. Déterminer une ankylose : *L'immobilité ankylose les membres.*
— ***S'ankyloser*** v. pr. Devenir ankylosé : *Son genou s'ankylose.* || Perdre la rapidité de ses réflexes à cause d'une immobilité trop prolongée : *Le pied s'ankylose à maintenir toujours la même pesée sur l'accélérateur* (J. Romains). || — *Fig.* Perdre la rapidité à agir, à s'adapter, etc.

ANKYLOSTOME n. m. (gr. *ankulos,* courbé, et *stoma,* bouche). Ver parasite de la classe des nématodes, qui vit dans l'intestin grêle de l'homme, et qui cause l'anémie des mineurs, des tuiliers, etc., dite *ankylostomiase.*
— ENCYCL. L'*ankylostome* est long d'une dizaine de millimètres. Il possède une importante armature buccale, composée de deux paires de crochets, de deux lames tranchantes et d'une dent dorsale, et qui lui permet de se fixer solidement à la paroi de l'intestin humain.

ANKYLOSTOMIASE ou **ANKYLOSTOMOSE** n. f. Parasitol. Maladie provoquée par l'ankylostome (*Ankylostomia duodenale*) et par le necator américain. (Syn. ANÉMIE DES MINEURS.)
— ENCYCL. L'*ankylostomiase* est une anémie pernicieuse progressive, provoquant des troubles gastro-intestinaux accompagnés de dépression mentale et d'apathie. Elle se rencontre dans toutes les régions chaudes du globe, mais existe également dans le nord de la France, où l'humidité qui règne dans les mines constitue un milieu favorable à l'évolution des larves. Ces larves pénètrent par la voie cutanée, plus rarement par la voie buccale, et, par la circulation sanguine, vont se localiser dans l'intestin grêle, où les vers adultes exercent une action spoliatrice, en se nourrissant de muqueuse et de sang, et aussi une action toxique par la sécrétion d'une toxine anémiante. La mesure la plus efficace est l'installation de latrines hygiéniques. L'identification des œufs dans les selles reste la méthode de diagnostic la plus sûre. Le traitement par le thymol et le tétrachlorure de carbone donne de bons résultats.

ANKYLOTIE n. f. (gr. *ankulos,* resserré, et *oûs, ôtos,* oreille). O.-R.-L. Adhérence des parois du conduit auditif.

ANKYROPTERIS [ris] n. m. Fougère fossile du westphalien.

ANNA n. m. Monnaie divisionnaire de l'Inde, valant un seizième de roupie ou 4 pices.

ANNA IVANOVNA (Moscou 1693 - † 1740), impératrice de Russie (1730-1740), fille d'Ivan V et nièce de Pierre le Grand. A la mort subite de Pierre II (1730), le Haut Conseil secret pour limiter l'autocratie lui offrit le trône, sous condition qu'elle ne fasse rien sans lui. Anna accepta, mais, s'appuyant sur la garde, elle se libéra en supprimant le Haut Conseil. Passionnée de fêtes, cruelle et vindicative, elle laissa gouverner son favori Biron et son entourage allemand. Elle persécuta le clergé orthodoxe, poursuivit les moujiks, ménagea la noblesse. Sous son règne eurent lieu la guerre de la Succession de Pologne (1733-1735) et une guerre contre les Turcs (1736-1739). Elle désigna pour lui succéder Ivan, le petit-fils de sa sœur Catherine Ivanovna, encore au berceau, et donna la régence à Biron. Mais la garde chassa celui-ci et proclama régente la mère d'Ivan, Anna Leopoldovna.

Anna Karenine, roman de Léon Tolstoï (1876-1877), où les Russes voient une peinture particulièrement fidèle de leur pays et de la société aristocratique du temps. L'auteur y oppose le calme bonheur d'un ménage honnête (Levine et Kitty Cherbatski) aux humiliations et aux déboires qui accompagnent la passion coupable (Vronski et Anna Karenine). Ce roman fit l'objet de plusieurs adaptations théâtrales, notamment par Edmond Guiraud (5 actes mis en scène par Gémier, au théâtre Antoine, 1907) et par Raymond Rouleau (17 tableaux adaptés et mis en scène par lui, au théâtre de la Renaissance, 1952). Il a également inspiré plusieurs cinéastes.

ANNA LEOPOLDOVNA, princesse russe d'origine allemande (Rostock, Allemagne, 1718 - Kholmogory, Russie, 1746), fille du duc Charles-Léopold de Mecklembourg, et de Catherine Ivanovna, sœur aînée de la tsarine Anna Ivanovna. Elle épousa le duc Antoine de Brunswick-Bevern et en eut un fils qui, tout enfant, fut proclamé tsar, en 1740, sous le nom d'Ivan VI. Elle s'empara de la régence durant le règne nominal de son fils. Dès 1741 celui-ci fut renversé par la fille de Pierre le Grand, Elisabeth. Elle-même fut arrêtée et mourut en prison.

Anna Paulowna (POLDER D'), polder des Pays-Bas (Hollande-Septentrionale). D'une superficie de 5 180 ha, ce polder, conquis au milieu du XIXe s., fut un des premiers à être asséché grâce à des pompes actionnées par des machines à vapeur. Cultures de céréales, d'oignons à fleurs.

ANNA PERENNA, déesse romaine. Sœur de Didon, elle s'enfuit après sa mort en Italie. Pour échapper à Lavinie, elle se serait jetée dans le Numicius, dont elle devint la nymphe. On lui consacra un temple à Rome et une fête aux ides de Mars. Pour d'autres, ce fut une femme qui ravitailla les plébéiens retirés sur le mont Sacré.

ANNA PETROVNA, princesse russe, deuxième fille de Pierre le Grand et de Catherine Ire (1708-1728). Elle épousa en 1725 Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp. Son fils fut le tsar Pierre III, époux de la future Catherine II.

ANNABERG-BUCHHOLZ, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Karl-Marx-Stadt), dans l'Erzgebirge; 31 000 hab. Fabrication de la dentelle de Saxe; passementerie et rubanerie. Constructions électriques. Mines d'étain, de bismuth et de cobalt, et anciennes mines d'argent. Sports d'hiver.

ANNABERGITE n. f. (de *Annaberg,* nom de lieu). Arséniate hydraté de nickel, qui se présente sous la forme de masses cristallines vertes, accompagnant souvent la nickéline.

ANNAIRE adj. (lat. *annarius;* de *annus,* année). Dr. rom. *Loi annaire* ou *annale,* loi qui fixait l'âge auquel on pouvait exercer une charge publique.

ANNAKA, v. du Japon, dans le centre de Honshū (préf. de Gumma); 10 600 hab. Métallurgie du cuivre, du zinc et du plomb.

ANNAL, E adj. (lat. *annalis;* de *annus,* année). Dr. Qui ne dure qu'un an : *Location annale.* (Le pluriel masc. est inus.)

ANNALES n. f. pl. (lat. *annales;* de *annus,* année). Ouvrage qui rapporte les événements en suivant uniquement l'ordre chronologique : *Les annales de l'Empire.* || *Par extens.*

Phot. Présidence du Conseil de Turquie.

Histoire : *Les annales du crime. Parcourez les annales de tous les peuples.*

— Encycl. Astron. On donne le nom d'*annales astronomiques* à des recueils d'observations, recueils continués d'année en année et que chaque nouvelle génération enrichit de ses découvertes. Les plus anciens documents de cette nature sont les observations chaldéennes, celles que l'on trouve dans les livres sacrés des Indiens, et celles des Chinois. Callisthène, qui accompagna Alexandre le Grand dans son expédition en Asie (334 av. J.-C.), rapporta de Babylone un recueil d'observations d'une précision remarquable, faites pendant plus de 1 900 ans. Les annales des Chinois, connues sous le nom de *Matouan-lin*, embrassent une suite de 1 835 ans, à dater de l'an 613 av. J.-C. Les Grecs et les Arabes eurent des astronomes et des traités d'astronomie, mais point d'annales continues.

— Hist. anc. Les premiers écrivains qui ont fait de l'histoire ont rédigé des annales en enregistrant les événements année par année. Souvent, ces textes sont perdus et ne nous sont connus qu'à travers les souvenirs d'historiens ultérieurs qui les ont utilisés dans leurs chroniques, généralement partiales, écrites à la gloire du souverain régnant.

Babylonie. Indépendamment des documents relatant des faits historiques isolés, on possède des chroniques babyloniennes remontant aux Kassites qui ont introduit en Orient le système du compte des années par règne. Les annales néo-babyloniennes, plus particulièrement la « Chronique de Nabonide », nous donnent des renseignements précieux pour la datation des événements.

Assyrie. La bibliothèque d'Assurbanipal renfermait la copie d'une « histoire synchronique » allant du XVe au VIIIe s. av. J.-C. Téglath-Phalasar Ier a laissé des prismes relatant les événements de son règne, et on possède les annales des premières années du règne d'Assur-Bêl-Kala (XIe s.). Depuis le IXe s., tous les souverains assyriens ont fait inscrire les annales de leur règne dans les temples ou dans leurs palais, parfois en plusieurs versions parallèles. Celles de Salmanasar III sont inscrites sur l' « obélisque noir » ; celles de Sargon II dans les salles de son palais de Doûr-Sharroukîn ; 22 tablettes portent celles d'Assurbanipal.

Hatti. Deux rédactions des annales de Moursil II et l'autobiographie de Hattousil III sont les documents les plus complets qu'on possède pour l'histoire des Hittites.

Juda et Israël. Les livres des Rois et des Chroniques, dans la Bible, reproduisent des pages des annales de ces deux royaumes, qui ont dû être rédigées depuis leur séparation jusqu'à la chute de Samarie et de Jérusalem.

Antiquité classique et Moyen Age. Les Grecs et les Romains ont possédé des annalistes avant d'avoir des historiens. Il en fut de même pendant le Moyen Age en Occident, où les annales dérivèrent du calendrier liturgique appelé *Table pascale*. Les annales ont été rédigées, pour la plupart, dans les monastères à partir de l'époque carolingienne. De chroniques des événements locaux ou régionaux, elles devinrent de véritables ouvrages historiques. Les plus connus de ces documents, les *Annales de Fulda*, les *Annales de Saint-Bertin* et les *Annales de Lorch*, majeures et mineures, sont de très précieuses sources pour l'histoire des VIIIe et IXe s.

Chine. Le *Chou king*, ou *Livre d'histoire* (du XIe au VIe s.), a certainement fait appel à d'anciennes annales chinoises, malgré le caractère légendaire de plusieurs empereurs dont il y est question. Il est composé de discours, édits, exhortations, prononcés par le souverain ou par de hauts dignitaires. Le *Tch'ouen-ts'ieou* (*Printemps et Automne*), qui renferme les annales du pays de Lou, a été ainsi appelé parce que de nombreux passages se réfèrent uniquement au changement de saison. Il couvre la période qui va de 722 à 481 av. J.-C. Très laconique, il a été heureusement complété par trois ouvrages de commentateurs.

Japon. Le *Kojiki*, ou *Annales des choses anciennes*, aurait été écrit en 712 apr. J.-C., sur la base d'anciennes traditions ; il n'indique aucune date, alors que le *Nihongi*, ou *Chroniques du Japon*, écrit en 720, date les événements avec une précision parfois excessive. Ces deux livres, malgré l'intérêt qu'ils présentent pour la connaissance du Japon ancien, ne peuvent pas être considérés comme des « annales » au sens absolu du terme.

Annales, poème héroïque, en dix-huit livres, d'Ennius (fin du IIIe s. av. J.-C.). Il embrassait l'histoire de Rome des origines à Scipion. Premier poème latin écrit en hexamètres à l'imitation d'Homère, ce fut la grande épopée nationale romaine jusqu'à *l'Enéide*.

Annales, de Tacite (IIe s.), la plus importante composition historique de cet écrivain. Elles renfermaient l'histoire romaine depuis la mort d'Auguste jusqu'à celle de Néron. Tacite s'y montre, dans une langue à la fois éloquente et concise, un peintre énergique, un observateur profond de la société romaine sous l'Empire. Les *Annales* se composaient de seize livres, mais plusieurs sont perdus (les livres VII, VIII, IX, X en entier et une partie des livres V, XI et XVI). L'ouvrage a été composé sous Trajan, et publié, au moins partiellement, de 115 à 117.

Annales (salle des), salle du temple de Karnak, édifiée par le roi Thoutmès III (XVIIIe dynastie), entre le 6e pylône et le sanctuaire central du temple. Les murs de cette salle furent recouverts d'inscriptions relatant les victoires de Thoutmès III au cours de ses 17 campagnes asiatiques. Gravées d'abord sur l'une des parois du couloir entourant le sanctuaire central du temple (couloir nord), les inscriptions se poursuivent sur les murs de la salle édifiée à cet effet au cœur du grand temple d'Amon. Les inscriptions des annales recouvrent les années 22 à 42 du règne de Thoutmès III (1484-1464 av. J.-C.). Le Louvre possède une partie de la paroi du couloir nord.

Annales de géographie, revue géographique fondée en 1891 par P. Vidal de La Blache, assisté de Marcel Dubois, puis de L. Gallois et Emm. de Margerie. Les *Annales de géographie* paraissent six fois par an et publient des articles spécialisés, des notes et comptes rendus d'ouvrages et une chronique géographique.

Annales d'histoire économique et sociale, revue fondée sous ce titre, en 1928, par Lucien Febvre et Marc Bloch, publiée après 1938 sous des titres divers : *Annales d'histoire sociale* (1939-1941), *Mélanges d'histoire sociale* (1942-1945), *Annales. Economies. Sociétés. Civilisations* (depuis 1946). Elle a orienté les études d'histoire économique dans des voies nouvelles.

Annales maximi, récit officiel de l'histoire de Rome, en 80 livres, des origines au pontificat de P. Mucius Scaevola (fin du IIe s. av. J.-C.), vraisemblablement compilé d'après les archives des temples et notamment les *libri lintei* (*livres du lin*) conservés au Capitole. Il n'en reste que de rares fragments.

Annales de philosophie chrétienne, revue fondée en 1830 par Augustin Bonnetty, qui la dirigea jusqu'en 1879. Elle a exercé une grande influence sur l'élite du clergé français au XIXe s. En 1905, le P. Laberthonnière en prit la direction ; après la mise à l'Index, en 1913, de la collection de la revue depuis 1905, elle cessa sa publication.

Annales politiques et littéraires (les), revue publiée de 1883 à 1939 par J. Brisson, puis Ad. Brisson et sa femme (Yvonne Sarcey), enfin par Pierre Brisson. L'Université des Annales, créée par Y. Sarcey, a publié, de 1907 à 1919, le *Journal de l'Université des Annales*, devenu en 1919 *Conferencia*. Suspendue de 1940 à 1946, cette revue est devenue ensuite *les Annales-Conferencia*.

Annales des pontifes, nom donné, à Rome, au tableau que le grand pontife exposait tous les ans au public et qui relatait sous une forme très brève les principaux événements de l'année : nom des magistrats, prodiges, prix de l'annone.

Annales de la propagation de la foi, revue des missions, publiée à Lyon depuis 1822 par l'Association de la propagation de la foi pour continuer les *Lettres édifiantes*.

Annales de la religion, journal qui servit d'organe à l'Eglise constitutionnelle de 1795 à 1803, et qui fut animé par l'abbé Grégoire.

ANNALISTE n. m. Celui qui écrit des annales, historien : *Un écrivain touche à bien des plaies en se faisant l'annaliste de son temps!* (Balzac).

ANNALITÉ n. f. Dr. Etat de ce qui dure un an : *L'annalité d'une charge*. (V. budget.)

ANNAM, région du Viêt-nam, située le long de la côte orientale de la péninsule indochinoise, entre le Tonkin et la Cochinchine. V. pr. *Huê*, *Vinh*, *Tourane* (*Dà Nang*) et *Qui Nhon*. Le nom d'*Annam* désigna d'abord le royaume formé par le Tonkin et une partie des provinces du sud de la Chine (Kouang-si, Kouang-tong), puis l'empire d'Annam (Tanam-kouo), dont l'étendue a beaucoup varié et a longtemps englobé les pays allant du Tonkin à la Cochinchine. Le terme d'*Annam* a commencé à être supplanté par celui de *Viêt-nam**, vieille dénomination remise en honneur par Gialong, en 1803, lors de sa conquête du Tonkin. Il a été surtout employé par les empereurs dans leurs rapports diplomatiques avec les puissances européennes, et la France a continué à en faire usage pour désigner la partie centrale de l'Indochine française qui correspondait au Trungky, partie centrale du Viêt-nam. Depuis la conférence de Genève (juillet 1954), l'Annam est divisé par une ligne de démarcation qui suit approximativement le 17e parallèle. Il est rattaché *de facto* à la république populaire du Viêt-nam, au nord, et à la république démocratique du Viêt-nam, au sud. Le

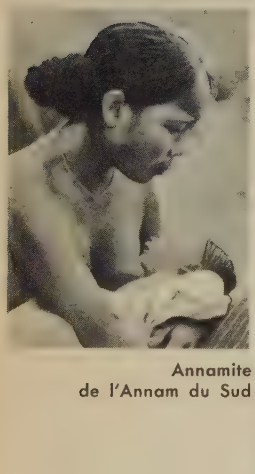

Annamite de l'Annam du Sud

ANNAM
maisons lacustres de pêcheurs et travaux agricoles

Phot. Caméra, Verger-Multiphoto.

relief de la région est axé sur la *Cordillère annamitique*, formée de plateaux cristallins, volcaniques et calcaires, qui s'étalent largement au Laos et au Siam et retombent brusquement sur la mer de Chine méridionale. Dépassant 2 000 m d'alt. au sud, ils s'abaissent vers le Tonkin. Une longue plaine alluviale borde la Cordillère, au nord et au centre de l'Annam ; ses côtes, basses et rectilignes, sont souvent formées de dunes, privées de bons ports. Mais au sud de Huê, la montagne se rapproche de la mer et forme de nombreux caps rocheux, quelques belles baies (baies de Tourane, Qui Nhon, Nha Trang, Cam Ranh); ici, les plaines côtières sont petites et isolées. Les Vietnamiens ont colonisé l'Annam à partir du delta du Tonkin et se sont répandus vers le sud aux dépens des Chams, grâce à leur supériorité numérique et à une organisation administrative bien hiérarchisée. En revanche, ils n'ont guère pénétré les montagnes de l'arrière-pays, qui restent le domaine de tribus de Moïs. Seules les plaines occupées par les Annamites sont fortement peuplées. La culture intensive et minutieuse du riz, qui, dans le Nord, donne deux récoltes, assure l'existence de ces très fortes accumulations de population rurale. Des ressources complémentaires sont offertes par les cocotiers, le maïs et la canne à sucre, plantés sur les berges des rivières, et par les pêches en eau douce et littorale. L'artisanat, très actif, s'oriente surtout vers la vannerie et la fabrication des textiles, dont la fibre est produite aussi sur place : cotonniers et mûriers nourrisseurs de vers à soie sont fréquents aux abords des villages. Les plantations de caféiers (Thanh Hóa, Nghe An, Quang Tri), de théiers et d'hévéas, sur les terres rouges du Sud, ont beaucoup souffert de la guerre. De même, le chemin de fer transindochinois et la route mandarine assument une tâche beaucoup plus restreinte que par le passé, par suite du morcellement politique de l'Annam, qui dépend de gouvernements installés au Tonkin et en Cochinchine. (V. Viêt-nam.) [→ Biblio.]

ANNAMITE adj. et n. Relatif à l'Annam ou à ses habitants ; habitant ou originaire de l'Annam.

— Encycl. Ethnogr. Le nom d'*Annamites* ne désigne pas seulement tous les habitants de l'ancien empire d'Annam : il s'applique aussi à une ethnie particulière, qui occupe, dans la partie orientale de la péninsule indochinoise, les terres basses du Viêt-nam*. Actuellement, l'ethnie annamite est partagée entre les deux Etats du Viêt-nam. (V. vietnamien.)

ANNAMITIQUE (Chaîne ou Cordillère), chaîne montagneuse de l'Indochine orientale, aux confins du Viêt-nam et du Laos. La Chaîne annamitique est formée par un chapelet de massifs à la structure complexe, disposés en un grand arc convexe vers la mer. Dissymétriques, ils dominent les petites plaines côtières de l'Est par des versants raides, et ils descendent doucement, à l'O., vers le Mékong. Au N., ils sont formés par une vieille chaîne hercynienne et, au S., par des massifs cristallins qui ont été faillés à la fin du Tertiaire et au Quaternaire, et en partie recouverts par des coulées volcaniques. La chaîne est ouverte par des dépressions qui en rendent le franchissement aisé à la latitude de Huê (col d'Aï Lao) et vers celle de Qui Nhon.
Cette région montagneuse a canalisé les migrations : à l'E., les Annamites, menacés par le paludisme dans les montagnes, ont à peine pénétré dans la chaîne ; celle-ci a constitué un refuge pour des tribus au genre de vie très archaïque et dont la faible densité s'oppose à celle des foules vivant dans les plaines voisines. Les plus importantes sont les Thaïs des montagnes et, au S. du col d'Aï Lao, les Moïs. Ces populations vivent d'une agriculture pauvre, pratiquée sur des espaces réduits constamment déplacés : le dixième tout au plus de la région est mis en culture chaque année par le système du ray.

ANNAN, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Dumfriesshire), à l'E.-S.-E. de Dumfries ; 4 600 hab. Centrale thermonucléaire.

ANNAPES, comm. du Nord (arrond. de Lille), à l'E. de Lille, sur la Marcq ; 3 751 hab. (2 767 aggl.) [*Annapois*]. Carrelage. Confection.

ANNAPOLIS, fl. du Canada (Nouvelle-Ecosse), tributaire de la baie de Fundy ; 160 km. Dans la vallée, cultures de pommes.

ANNAPOLIS, v. des Etats-Unis, capit. du Maryland, sur la baie de Chesapeake ; 10 000 hab.

Annapolis (Académie navale d'), école navale américaine, créée en 1845 par Bancroft, sur l'emplacement du fort Severn. Ses bâtiments, construits dans le style de la Renaissance française sur la rive ouest de la Severn, datent de 1899. Après quatre années d'études, les enseignes d'Annapolis sont affectés dans la marine, l'aéronautique navale ou le corps des marines.

Annapolis (convention d'), réunion tenue en septembre 1786, à Annapolis (E.-U.), pour régler les rapports commerciaux entre Etats américains et groupant les représentants de cinq de ces Etats. Elle contribua à établir les principes de la future Constitution de 1787.

ANNAPOLIS ROYAL, v. et port du Canada (Nouvelle-Ecosse), sur la baie de Fundy ; 800 hab. La ville, fondée en 1604, sous le nom de *Port-Royal*, fut la capitale de l'Acadie. Les Anglais s'en emparèrent en 1710.

ANNAPŪRNĀ (« l'Ogresse gavée de nourriture »), nom donné à la déesse populaire indienne Durgā, comme principe de l'abondance et de la libéralité. Elle est souvent représentée tenant de la main droite une cuiller pleine de riz et de la main gauche un bol de miel.

ANNAPŪRNĀ ou **ANAPŪRNĀ**, massif de l'Himalaya, dans le Népal, culminant à 8 078 m. C'est le premier sommet de plus de 8 000 m conquis par l'homme, et c'est une équipe française qui y triompha, au moment où le Népal s'ouvrait aux Européens. L'expédition était commandée par Maurice Herzog, et comprenait J. Couzy, L. Lachenal, G. Rebuffat, M. Schatz et L. Terray, accompagnés de J. Oudot, docteur, de M. Ichac, cinéaste, et de Fr. de Noyelle, attaché diplomatique. Cinq camps furent installés sur la face nord de l'Annapūrnā, entièrement glaciaire. Le 3 juin 1950, partant du camp V, à 7 400 m, M. Herzog et L. Lachenal parvenaient au sommet et rejoignaient le camp V dans la soirée. La descente, effectuée sous les premières tempêtes de la mousson, compliquée d'un bivouac dans une crevasse à plus de 7 000 m, fut dramatique : les deux vainqueurs subirent de graves gelures. (→ Biblio.)

itinéraire de l'ascension à l'Annapūrnā en 1950 ; les chiffres II, III, IV, V correspondent aux camps ; à gauche du camp IV, emplacement du tragique bivouac dans la nuit du 4 au 5 juin, au retour de Maurice Herzog et de Louis Lachenal (vue prise depuis les contreforts de la Grande Barrière)

ANN ARBOR, v. des Etats-Unis (Michigan), à l'ouest de Detroit ; 48 300 hab. Université. Industries métallurgiques et chimiques.

ANNAT (François), jésuite français (Estaing, près de Rodez, 1590 - Paris 1670). Provincial de Paris (1652), confesseur de Louis XIV, adversaire déterminé du jansénisme. Les 17e et 18e *Provinciales* et le fragment conservé de la 19e sont des « lettres ouvertes » au P. Annat.

ANNATE n. f. (bas lat. *annato ;* de *annus*, année). Redevance que payaient au Saint-Siège ceux qui étaient pourvus d'un bénéfice. — Encycl. On constate l'existence des *annates* sous le pontificat d'Alexandre IV (1254-1261). Sous Boniface IX, elles devinrent un impôt régulier et général. En France, elles furent plusieurs fois refusées, et notamment par la pragmatique de Bourges (1438). Le concordat de François Ier avec Léon X rétablit le droit d'annate au profit du pape (1516). Les annates furent abolies par l'Assemblée constituante (1789).

ANNAU. V. Anau.

ANNAY, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller, au N.-E. de Lens ; 2 883 hab. (2 677 aggl.).

ANNE, mère de Samuel. — Femme de Tobie. — Veuve très âgée, qui assista à la présentation de Jésus au temple de Jérusalem.

ANNE (sainte), épouse de saint Joachim et mère de la Sainte Vierge. Patronne des menuisiers, des tourneurs, etc., particulièrement vénérée en Bretagne. — Fête le 26 juillet.

Anne (la Légende de sainte), triptyque de Quentin Metsys, commandé en 1507 pour la collégiale Saint-Pierre de Louvain et conservé au musée de Bruxelles. L'esprit de la Renaissance anime cette œuvre, encore gothique en certaines de ses formes.

Anne (ordre de **Sainte-**). V. Sainte-Anne (*ordre de*).

ANNE ou **ANANOS**, grand prêtre juif, entré en fonction en 6 apr. J.-C., destitué en 15, mais qui conserva une très grande influence. Lors du procès du Christ, il est mentionné à côté du nouveau grand prêtre Caïphe, son gendre.

Byzance.

ANNE PORPHYROGÉNÈTE, princesse byzantine (963-1011), fille cadette de Romain II, empereur d'Orient, et de Théophano, épouse de saint Vladimir Ier le Grand, grand-prince de Kiev (980-1015). En 988, Basile II avait obtenu de Vladimir un corps de 6 000 mercenaires pour l'aider à réprimer les révoltes féodales. Vladimir demanda en échange la main d'une princesse byzantine, et, pour intimider l'empereur, il s'empara de Cherson. Basile lui donna Anne (989) à condition qu'il deviendrait chrétien. Elle eut treize enfants et fut la grand-mère d'Anne de Kiev, femme d'Henri Ier, roi de France.

ANNE COMNÈNE, princesse byzantine (1083-1148), fille aînée d'Alexis Ier, empereur byzantin et d'Irène Doukas. Intelligente et ambitieuse, elle conspira en 1118 contre son frère Jean, auquel elle voulait substituer son mari, Nicéphore Bryenne. Elle échoua, et vécut dans la retraite, se consolant en écrivant *l'Alexiade**. (→ Biblio.)

ANNE DE SAVOIE (1310-1359), impératrice de Constantinople par son mariage, en 1336, avec Andronic III. A sa mort, en 1346, elle régna au nom de son fils mineur, Jean V Paléologue. Jean Cantacuzène lui contestant la régence, elle le dépouilla de toutes ses charges sur les conseils d'un aventurier, Apokaucos, dont elle fit son Premier ministre. Cantacuzène s'étant proclamé empereur sous le nom de Jean VI (nov. 1341), elle fit appel aux Turcs et aux Latins et ne se réconcilia avec lui que lorsqu'il eut occupé Constantinople en 1347.

sainte ANNE
détail du triptyque de Quentin Metsys
musée de Bruxelles

Cliché Ichac, phot. Larousse.

ANNE D'AUTRICHE
par Mignard, *Versailles*

ANNE DE BRETAGNE
École française, *coll. privée*

ANNE DE FRANCE
par le Maître de Moulins
Louvre

ANNE BOLEYN
École de Rubens
palais Spinoza, Gênes

ANNE DE CLÈVES
par Holbein, *Louvre*

FRANCE.

ANNE (1024-apr. 1075), princesse de Kiev, fille de Iaroslav Ier, grand-prince de Kiev, et d'Ingrid de Suède, et, par son père, petite-fille d'Anne Porphyrogénète. Epouse (v. 1051) de Henri Ier, roi de France, et (1062) de Raoul II, comte de Crépy. Mère du roi Philippe Ier.

ANNE D'AUTRICHE (Valladolid 1601 - Paris 1666), reine de France, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche. Grande et belle, très dévote à la mode espagnole, fort entêtée, de culture restreinte, elle épousa Louis XIII (1615), qui fit preuve de peu d'affection à son égard. Buckingham fut passionnément épris d'elle, au point de la compromettre. Elle cabala contre Richelieu avec Mme de Chevreuse. On l'accusa d'avoir participé à la conspiration de Chalais et à celle de Cinq-Mars. Elle correspondait en secret avec son frère Philippe IV d'Espagne. Mais il ne semble pas que l'accusation de trahison, formulée parfois contre elle, soit vraiment justifiée. En tout cas, Richelieu la faisait épier et ne se gênait pas pour la desservir auprès du roi. Régente en 1643, elle obtint du Parlement la cassation du testament de Louis XIII, qui restreignait ses pouvoirs. Elle s'éprit de Mazarin, qui contracta peut-être avec elle un mariage secret, et se laissa diriger par lui, même pendant la Fronde. Son rôle politique cessa en 1661, avec la majorité de son fils Louis XIV. Elle se retira au Val-de-Grâce, qu'elle avait fait bâtir. (→ Biblio.)

ANNE DE BRETAGNE (Nantes 1477 - Blois 1514), duchesse de Bretagne (1488-1514), fille du duc François II et de Marguerite de Foix. Elle défendit l'indépendance de son duché contre l'ambition des prétendants à sa main, dont Alain, sire d'Albret. Selon le désir des états de Vannes, elle épousa Charles VIII (1491) et lui donna quatre enfants, qui tous moururent très jeunes. A sa mort (1498), conformément à une disposition du traité de Rennes, elle épousa Louis XII (1499), sur lequel elle exerça la plus grande influence. Ce mariage confirmait l'union de la Bretagne à la France. Anne eut deux filles de Louis XII : Claude de France, qui fut mariée au comte d'Angoulême (futur François Ier), qui réunit la Bretagne à la Couronne, et Renée de France, qui épousa Hercule d'Este, duc de Ferrare. (→ Biblio.)

ANNE DE FRANCE, princesse capétienne (1460 - Chantelle 1522), fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie. Mariée en 1474 au sire de Beaujeu, futur Pierre II, duc de Bourbon, elle fut régente du royaume pendant la minorité de son frère Charles VIII (1483-1491) et gouverna avec fermeté. Agée de vingt-trois ans à la mort de Louis XI, Anne de Beaujeu avait le tempérament d'un homme d'Etat. En elle se retrouve toute la finesse de Louis XI, avec plus de sang-froid. Les contemporains l'ont admirée et lui ont donné un surnom qui mérite de rester : « Madame la Grande ». Aidée de son mari, elle triompha d'un violent sursaut féodal, la « Guerre folle », que dirigeait son cousin, Louis II, duc d'Orléans, le futur Louis XII. D'autre part, elle prépara le rattachement de la Bretagne à la France en mariant son frère à l'héritière du duc François II, la duchesse Anne. La régence d'Anne de Beaujeu a donc été l'heureux épilogue du règne de Louis XI : la fille a parachevé l'œuvre du père. Plus tard, elle défendit avec énergie ses intérêts personnels, prenant parti, sous François Ier, pour son gendre, le connétable de Bourbon, et le poussant à rechercher l'alliance de Charles Quint. Elle en fit l'héritier de tous ses biens. (→ Biblio.)

ANNE DE GONZAGUE, dite **la Princesse Palatine** (Paris 1616 - *id.* 1684), seconde fille de Charles Ier, duc de Nevers et de Mantoue. Celui-ci la destinait au cloître. Mais elle se jeta dans les intrigues amoureuses, puis dans la politique. Elle eut une liaison avec Henri II de Guise, alors archevêque de Reims, qui l'abandonna après avoir obtenu l'autorisation de quitter les ordres et les dispenses nécessaires à son mariage, secrètement célébré en 1638. En 1645, elle épousa secrètement Edouard de Bavière, comte palatin du Rhin, dont elle eut trois filles. En 1650, la Palatine entra dans la politique en poursuivant, pendant la Fronde, la mise en liberté des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville ; elle y réussit, et parvint à réconcilier le cardinal de Retz avec la Cour. Elle contribua au retour de Mazarin. Après la Fronde, son rôle prit fin. Bossuet, dans son oraison funèbre de 1685, a glorifié sa tardive conversion. (→ Biblio.)

GRANDE-BRETAGNE.

ANNE BOLEYN (v. 1507 - Londres 1536), reine d'Angleterre par son mariage avec Henri VIII (1533-1536), fille de sir Thomas Boleyn. Le roi, s'étant épris de cette intrigante dame d'honneur de Catherine d'Aragon, l'épousa peu après son divorce. Mais il n'eut d'elle qu'une fille, la future reine Elisabeth. Le caractère entier d'Anne Boleyn acheva de transformer les sentiments du roi à son égard, et, en 1536, supplantée par Jane Seymour, elle fut accusée d'adultère, charge que son inconduite passée rend plausible, condamnée à mort, et exécutée. (→ Biblio.)

ANNE DE CLÈVES (1515 - Chelsea 1557), quatrième femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, fille de Jean, duc de Clèves, l'un des chefs des protestants allemands. Pour sceller l'alliance avec eux, Cromwell négocia en 1539 le mariage de son roi avec Anne ; il fut célébré en 1540. Mais, au bout de quelques mois, Henri VIII, la trouvant trop laide, fit annuler cette union. Anne resta en Angleterre, où elle acheva une vie paisible et heureuse. (→ Biblio.)

ANNE STUART (Londres 1665 - *id.* 1714), reine de Grande-Bretagne et d'Irlande (1702-1714), deuxième fille de Jacques II et d'Anne Hyde. Elle reçut une éducation fermement protestante, épousa le prince Georges du Danemark (1683) et vécut dans un relatif isolement jusqu'à la révolution de 1688, à laquelle elle ne participa pas ; pourtant elle accueillit très favorablement l'avènement de sa sœur Marie. Mais leur amitié ne tarda pas à faire place à de la froideur, tandis que la princesse et le roi Guillaume III éprouvaient une mutuelle aversion. Le principal problème, en Grande-Bretagne, était la question successorale. En effet, Marie et Guillaume moururent sans postérité, et quand Anne devint reine, en 1702, il ne lui restait plus un seul enfant, malgré ses dix-sept maternités. L'Acte d'établissement de 1701 destinait la succession à la maison de Hanovre, au détriment de Jacques, demi-frère d'Anne, que la reine préférait à ses cousins hanovriens, ce qui favorisa les intrigues jacobites. Mais son attachement au protestantisme lui fit respecter fidèlement l'Acte d'établissement. Influençable mais obstinée, Anne dut à une extrême conscience dans son métier royal, autant qu'aux circonstances et à la valeur de son entourage, les succès d'un règne heureux pour l'Angleterre : maintien d'un équilibre intérieur, achèvement de l'unité britannique, victoire de l'Angleterre en Europe et outre-mer. Au moment où le lien dynastique entre les royaumes d'Angleterre et d'Ecosse paraissait bien précaire, l'intervention conciliatrice d'Anne fit aboutir, en 1707, de difficiles négociations qui, par l'Acte d'union, intégrèrent définitivement les deux anciens royaumes en un seul Etat, la Grande-Bretagne. Dans une Angleterre où se précisaient deux grands partis opposés, désignés par les sobriquets de tory et de whig, Anne voulut maintenir l'indépendance et les prérogatives de la Couronne face aux exigences de leurs chefs, sans y parvenir pleinement. Elle préféra les tories, qui gouvernèrent de 1702 à 1705 et de 1708 à 1714, mais, du fait de la guerre, des intrigues jacobites et du prestige de Marlborough, elle ne put écarter les whigs du pouvoir (1705-1708). Les succès militaires de Marlborough assurèrent la victoire finale dans la guerre de la Succession d'Espagne, mais ce fut un tory, sir John Bolingbroke, qui négocia la paix d'Utrecht* de 1713 faisant de la Grande-Bretagne la première puissance maritime d'Europe à la veille de la mort de la souveraine. Sa disparition entraîna la substitution de la dynastie de Hanovre à celle des Stuarts.

ANNE STUART procédant à la remise de l'ordre de la Jarretière. Peinture d'Angelis, *National gallery, Londres*

DIVERS.

ANNE JAGELLON (1503-1547), reine de Hongrie et de Bohême (1526-1547), fille de Ladislav VII, roi de Hongrie et (Ladislav II) de Bohême, et d'Anne de Foix. Elle épousa en 1526 Ferdinand d'Autriche, frère de Charles Quint, et succéda la même année à son frère Louis II. Les Turcs lui enlevèrent la plus grande partie de la Hongrie.

ANNE JAGELLON (1522-1596), reine de Pologne (1576-1587), dernière fille du roi de Pologne Sigismond Ier et sœur du roi Sigismond-Auguste. Destinée d'abord, malgré son âge avancé, à épouser le jeune Henri de Valois, élu roi de Pologne en 1573, elle fut mariée, après le retour de celui-ci en France, à Etienne Batory, duc de Transylvanie, et couronnée avec lui à Cracovie en 1576. Elle usa de tout son pouvoir, une fois devenue veuve, pour faire élire, en 1587, son neveu Sigismond, fils de sa sœur Catherine et du roi de Suède Jean III.

Anne, personnage d'un conte de Perrault. (V. BARBE-BLEUE.)

ANNEAU n. m. (lat. *annellus*). Cercle, le plus souvent d'une matière dure, qui sert à retenir quelque chose : *Les anneaux d'une chaîne, d'un rideau. Anneaux de cuir, de corde,* etc. ; et, *par anal. : Les anneaux d'une chevelure bouclée.* ‖ En particulier, petit cercle, le plus souvent de métal précieux, qu'on porte à l'un des doigts : *L'anneau d'or des chevaliers romains.*

— LOC. DIV. *Anneau de fiançailles,* anneau donné à la fiancée. ‖ *Anneau de mariage,* anneau porté par les époux en signe d'alliance, d'où le nom d'*alliance* qu'on lui donne plus souvent aujourd'hui. ‖ *Anneau épiscopal* ou *pastoral,* anneau d'or orné d'une pierre précieuse non gravée, que les prélats catholiques portent au doigt. (C'est l'emblème de leur alliance avec l'Eglise.)

— Anat. Terme employé pour désigner certaines régions de passage : *Anneau inguinal, anneau crural.* ‖ *Anneau tactile,* terminaison nerveuse cutanée, en forme d'anneau, disposée autour du poil ou du cheveu.

— Astron. *Anneau de Saturne,* v. SATURNE.

— Bot. Bague ou collerette qui entoure, dans sa partie supérieure, le pied de nombreux champignons adultes. (C'est un résidu du voile* partiel du jeune champignon.) ‖ Rebord de l'urne des sporogones de mousse, dont le déroulement, sous l'effet de la sécheresse, produit la déhiscence de l'opercule. ‖ Couronne, lignifiée sur sa face interne, qui entoure le sporange de nombreuses fougères, et qui, sous l'effet de la sécheresse, renverse le sens de son enroulement et déchire les parois du sporange. ‖ Couche cylindrique de tissu ligneux et libérien, qu'un végétal vivace forme chaque année pour son accroissement en épaisseur : *L'âge d'une souche se reconnaît au nombre des anneaux.* (On dit aussi, dans ce sens, CERCLE ANNUEL.)

Phot. Larousse, Giraudon, Brogi, Nat. portr. gallery.

— Ch. de f. *Anneau dansant*, pièce principale d'un système d'entraînement inséré, sur une locomotive électrique ou Diesel électrique, entre un moteur entièrement suspendu et un essieu soumis à des déplacements d'assez grande amplitude.

— Chim. *Anneaux de Liesegang*, v. part. *encycl.*

— Electr. *Anneau de garde*, anneau métallique plan, qui encadre, aussi exactement que possible, sans toutefois le toucher, le disque mobile de l'électromètre absolu de Thomson, afin qu'il n'y ait pas accumulation d'électricité sur les bords de ce disque et qu'on puisse y considérer la distribution électrique comme rigoureusement uniforme. ‖ *Anneau de Pacinotti* ou *de Gramme*, noyau annulaire de fer doux, autour duquel sont enroulées les bobines induites dans certaines machines à induction.

— Math. Surface comprise entre deux cercles concentriques. ‖ *Anneau sphérique*, solide engendré par la révolution d'un segment de cercle autour d'un diamètre du cercle sur lequel il est tracé (ce diamètre ne traversant pas le segment). ‖ En algèbre moderne, ensemble dans lequel sont définies les opérations d'addition et de multiplication, et tel qu'il soit un groupe* abélien par rapport à l'addition, la multiplication étant associative et, de plus, distributive par rapport à l'addition : *L'anneau des nombres entiers.*

— Mus. Terme employé par les luthiers pour désigner des clefs spéciales destinées à faciliter le doigté de certains instruments à vent.

— Opt. *Anneau* ou *cercle oculaire*, dans la lunette astronomique ou dans le microscope, image réelle de l'objectif fournie par l'oculaire. (Elle marque la place que doit occuper la pupille de l'œil pour embrasser la plus grande partie du champ.) ‖ *Anneaux à l'infini*, anneaux d'interférences que l'on observe derrière une lame mince de verre ou de mica. ‖ *Anneaux de diffraction*, v. DIFFRACTION. ‖ *Anneaux colorés*, v. part. *encycl.*

— Pêch. *Anneau de canne*, pièce fixée sur une canne de pêche au lancer et dans laquelle le fil coulisse librement. ‖ *Hameçon à anneau*, hameçon dont la hampe se termine en cercle fermé. ‖ *Anneau à décrocher*, pièce métallique de forme ronde, munie d'ergots assez courts. (Lorsqu'une ligne est accrochée sur le fond, on descend l'anneau, préalablement attaché avec une ficelle, en le faisant glisser le long du fil. Quand il est arrivé sur l'obstacle, il suffit généralement de tirer sur la ficelle pour décrocher l'hameçon.)

— Sigill. *Anneau sigillaire*, anneau de métal portant des signes dont l'empreinte équivaut à un sceau. (V. part. *encycl.*) ‖ *Anneau du pêcheur*, sceau secret du pape, représentant saint Pierre jetant ses filets, et utilisé à partir de la fin du XIIIe s. pour clore les brefs.

— Technol. Nom donné à des moules de passementerie de divers diamètres. ‖ Partie de la clef que l'on tient dans la main pour ouvrir une serrure.

— Zool. L'un des assemblages circulaires de pièces plus ou moins dures, qui, placés l'un derrière l'autre, constituent le squelette externe des animaux annelés ou articulés, enveloppant et protégeant les organes mous : *Les anneaux d'un lombric, d'un mille-pattes, d'un hanneton.* (Syn. MÉRIDE, MÉTAMÈRE, SEGMENT, SOMITE, ZONITE.) ‖ Nom donné aux replis d'un reptile enroulé autour d'un support ou lorsqu'il repose sur le sol.

— Zootechn. *Anneau nasal*, sorte de pince, nommée communément *mouchette*, dont les deux branches sont recourbées en demi-cercle à leur extrémité libre, et forment en se rapprochant un cercle complet. (On se sert de cet instrument pour maintenir les bœufs et les chevaux. A cet effet, on serre avec la pince, à laquelle est fixée une corde, la cloison du nez de l'animal.)

— ***Anneaux*** n. m. pl. Gymn. Agrès de gymnastique composé de deux cercles métalliques fixés à l'extrémité de deux cordes suspendues au portique.

— ENCYCL. Chim. On donne le nom d'*anneaux de Liesegang* à un phénomène, découvert par le chimiste allemand Liesegang (1869-1947), consistant en une précipitation périodique ou rythmique qui peut être observée dans la réaction l'une sur l'autre de deux solutions salines dans un milieu de gélée. On prépare une solution de gélatine à

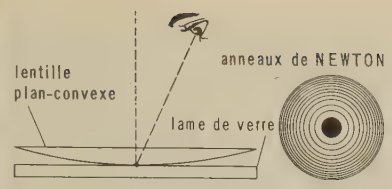

4 p. 100 et on y ajoute 2 cm³ d'une solution concentrée de bichromate de potassium. On verse le liquide chaud sur une plaque de verre et on laisse la gelée se former. On fait tomber au milieu de la plaque une grosse goutte d'une solution de nitrate d'argent à 25 p. 100. On laisse alors la plaque dans l'obscurité et, après deux ou trois jours, on obtient une série d'anneaux concentriques à la goutte d'origine et ayant la couleur rouge vif du chromate d'argent. La gélatine peut être remplacée par toute autre gelée sans changer les caractères généraux de cette expérience ; en particulier, des résultats analogues peuvent être obtenus dans des gelées de silice et avec des réactifs très différents. Les colorations observées dans les agates et dans beaucoup d'autres pierres sont dues de même à la diffusion lente de liquides extérieurs qui réagissent, en pénétrant dans la masse, sur les minéraux qu'elle contient. On a signalé également des applications de ce phénomène à la biologie et à la géologie.

— Mœurs et cout. L'usage d'un *anneau* chez les chrétiens, pour symboliser le mariage, date de la première époque du christianisme. C'est, dans le service matrimonial, le signe et le gage des promesses échangées entre époux. Il doit être en or, parce que l'or symbolise la vérité et la constance ; il se met à l'annulaire gauche, parce qu'on croyait jadis qu'une veine réunissait directement ce doigt au cœur, siège de l'amour.

— Opt. *Anneaux colorés*. Quand la lumière tombe sur une lame mince (1 à 2 μ au plus) dont l'épaisseur varie lentement et d'une façon régulière (lames de verre, d'acier, lames cristallines clivées en feuillets, ailes d'insectes, minces couches de vernis, d'huile, d'éther, bulles de savon, de produits détergents, etc.), on observe par réflexion et par transmission deux séries d'anneaux concentriques ; ce phénomène a été étudié pour la première fois par Newton. Pour le rendre évident, on applique la face convexe d'une lentille plan-convexe sur une lame de verre bien plane, et l'on reçoit normalement aux faces planes un pinceau de lumière. La lame mince, nécessaire à la production du phénomène, est ici l'espace interposé entre la lame et la lentille. Si la lumière est simple (rouge, par exemple), on a des anneaux circulaires successivement obscurs et brillants ; si l'on opère avec la lumière blanche, les anneaux sont irisés. Les diamètres des anneaux et la couleur de la tache centrale dépendent de la distance des deux verres superposés. Newton a énoncé les lois relatives aux anneaux colorés et expliquait ces phénomènes à l'aide de la *théorie des accès*. Young a, le premier, montré que la formation des anneaux réfléchis est due aux interférences des rayons renvoyés par la première et la seconde surface de la lame mince, et que la formation des anneaux transparents résulte de l'interférence des rayons transmis directement avec ceux qui ne l'ont été qu'après deux réflexions consécutives. Le phénomène des anneaux de Newton est un cas particulier des phénomènes de coloration des *lames minces*. L'observation des couleurs obtenues fournit un moyen de mesurer les très faibles épaisseurs. L'approximation est de l'ordre de grandeur des longueurs d'onde, et, par conséquent, du micron. Fizeau a fondé sur ce principe une élégante méthode pour la mesure des dilatations des cristaux.

— Physiq. *Anneaux produits par l'électricité*. Priestley, en faisant passer des décharges électriques dans une plaque métallique, vit se produire sur cette plaque des anneaux concentriques colorés, que l'on appelle *anneaux de Priestley*. Ces anneaux s'expliquent par l'action calorifique de l'électricité. Les *anneaux de Nobili*, décrits pour la première fois par Nobili sous le nom d'*apparences électrochimiques* et étudiés depuis par Becquerel, se forment quand on prend une lame métallique polie comme électrode pour l'électrolyse, et qu'on promène l'autre électrode devant cette lame. Ils sont dus à l'action chimique de la pile sur telle ou telle solution saline dont est recouverte la lame.

— Sigill. Dans le monde grec antique, les *anneaux sigillaires* sont des bagues portant des intailles finement gravées ou des anneaux s'élargissant en une partie plate à la manière de nos chevalières. A Rome, les anneaux sigillaires sont d'un emploi très courant : Auguste possédait un anneau gravé d'abord à l'image d'un sphinx, puis à celle d'Alexandre le Grand et, enfin, à son propre portrait ; chaque homme libre avait le droit de posséder un *anulus signatorius*, un anneau *signandi causa*. Des anneaux servant à proprement parler de matrices sont fréquents à l'époque gallo-romaine et à l'époque mérovingienne. Ce sont en général des bagues d'or ou d'argent : des signes divers sont gravés sur une intaille incrustée dans le chaton ou sur le métal même du chaton. Le nom du titulaire est ordinairement disposé en une légende circulaire entourant une croix, un monogramme ou une figure humaine, tel l'anneau d'or de Childéric Ier, découvert dans son tombeau, à Tournai, et aujourd'hui détruit. L'expression « signer de l'anneau » (*anuli impressione signare*) se trouve dans les actes des maires du palais et des premiers Carolingiens, et se conserve jusqu'au début du XIe s., alors qu'à cette époque les sceaux étaient devenus beaucoup plus grands et que leurs dimensions mêmes excluaient la possibilité de se servir d'un anneau pour en fixer la matrice. Cependant, il exista toujours au Moyen Age des anneaux à signer, dont les propriétaires se servaient pour clore leurs lettres missives. Et l'*anulus* de l'Antiquité se perpétue sous le nom de *signet* aux XIVe et XVe s., et de *cachet* à partir du XVIe s.

Anneau d'améthyste (L'), roman d'Anatole France (1899). [V. HISTOIRE CONTEMPORAINE.]

Anneau du Nibelung (L'). V. TÉTRALOGIE.

Anneau et le Livre (L') [*The Ring and the Book*], poème de Robert Browning (1868-1869), sa principale œuvre : il comporte environ 20 000 vers, divisés en douze livres. Le sujet en est inspiré d'un « vieux livre » italien, où R. Browning avait trouvé le récit d'une sombre affaire d'assassinat, jugée à Rome en 1698. Le meurtre d'une jeune Romaine, Pompilia, est raconté par neuf personnes, de neuf points de vue différents. Le poème est l' « anneau » que l'écrivain cisèle autour des faits : chacun des personnages y prend sa vérité humaine et le poète laisse transparaître, à travers eux, sa pitié pour les misères de l'homme.

ANNEBAUT (Claude D'), baron **de Retz** († La Fère 1552), maréchal, puis amiral de France. Il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie, puis défendit Turin contre Charles Quint et conquit une partie du Piémont. En 1543, il fut ministre. En 1545, il fit une tentative de débarquement en Angleterre. Disgracié à la mort de François Ier.

ANNECY, ch.-l. du départ. de la Haute-Savoie, à 542 km de Paris, au pied de la chaîne du Semnoz, sur le *lac d'Annecy* ; 33 114 hab. (30 196 aggl.) [*Annéciens*]. Evêché. La ville est située à l'issue du lac, à l'entrée d'une des quatre grandes cluses préalpines. La cité romaine de *Boutae*, succédant à la station lacustre du néolithique, s'était fixée dans la plaine des Fins ; elle fut ruinée par les invasions, et la population s'installa sur le coteau d'Annecy-le-Vieux. A l'époque féodale, le château fut édifié sur les pentes du Semnoz, et autour de lui se rassemblèrent les Annéciens. Capitale du comté de Genevois, puis cédée à la Savoie en 1401, la ville devint, en 1535, le siège du diocèse de Genève : saint François de Sales y résida et y lutta contre la Réforme. Annecy possède de nombreux vestiges de son passé : son château, édifié au XIIe s., reconstruit aux XVe et XVIe s. ; sa cathédrale du XVIe s. et son évêché du XVIIIe s. ; les églises Saint-Maurice

anneau nasal

anneaux de Nobili (physiq.)

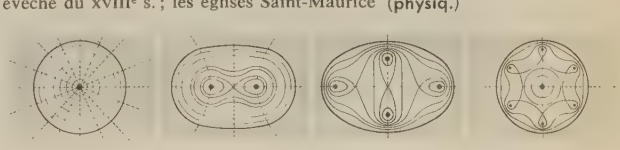

Phot. Vincent.

ANNECY

Blason d' ANNECY

De gueules à la truite en bande, d'argent

(XVe s.), Saint-François (XVIIe s.) et Saint Joseph-des-Fins (moderne, due à dom Bellot), la basilique de la Visitation, le palais médiéval de l'Isle, bâti sur une île du Thiou, et les maisons à arcades du vieil Annecy. Le musée est riche en œuvres d'art religieux et en témoignages de l'histoire d'Annecy et de la Savoie. Aujourd'hui, Annecy est un grand centre touristique et de nombreuses industries contribuent à son activité : métallurgie (coutellerie et lames de rasoirs, accessoires d'autos, roulements à billes, électrométallurgie, chaudronnerie, métallurgie de l'étain, mécanique électronique, etc.), bijouterie, textiles (tissages, confection), produits alimentaires (fromages, biscuiteries, minoteries, salaisons), travail du bois et du cuir, imprimeries, etc. — L'arrond. a 7 cant., 99 comm. et 96 148 hab. (→ Biblio.)

ANNECY (CLUSE D'), dépression des Préalpes françaises du Nord, entre les Bauges, au sud, et les Bornes, au nord, en partie occupée par le lac d'Annecy.

ANNECY (LAC D'), lac subalpin de France (Haute-Savoie) ; alt. 446 m ; longueur 14 km ; largeur maximum 3,300 km ; profondeur moyenne 64 m. Alimenté par l'Eau Morte et quelques torrents, il s'écoule dans le Fier par le Thiou, qui traverse Annecy. Nombreux débris d'habitations lacustres.

ANNECY-LE-VIEUX, comm. de la Haute-Savoie (arrond. d'Annecy), dans la banlieue est d'Annecy ; 3 720 hab. (159 aggl.). Clocher du XIIe s. Fonderie de cloches. Menuiserie. Minoterie.

ANNÉE n. f. (lat. pop. **annata ;* du lat. *annus,* an). Temps d'une révolution complète de la Terre autour du Soleil. || Dans l'usage courant, période de douze mois, commençant le 1er janvier et finissant le 31 décembre : *Le commencement, la fin, le bout de l'année.* || *Par extens.* Espace de douze mois, sans égard à l'époque où il commence : *Ils* [les émigrés] *sont toujours en retard d'une armée, d'une année et d'une idée* (Rivarol). || Espace de temps écoulé depuis la naissance : *Elle est dans sa quinzième année. La valeur n'attend pas le nombre des années* (Corneille). || Nom donné à certains recueils périodiques publiés chaque année, et qui présentent un tableau exact de tout ce qui s'est produit dans tel ou tel domaine au cours de l'année précédente : *Année politique, littéraire, scientifique,* etc.

— LOC. DIV. *D'année en année,* progressivement et avec continuité : *Son talent se fortifie d'année en année.* || *Bonne année,* formule de souhaits avec laquelle on s'aborde au commencement de la nouvelle année. || *Année scolaire,* temps qui s'écoule depuis l'ouverture des classes jusqu'aux grandes vacances (du 15 septembre au 1er juillet de l'année suivante). || *Année théâtrale,* temps qui s'écoule depuis la réouverture des théâtres jusqu'à leur clôture en fin de saison. (Aujourd'hui, la clôture de l'année théâtrale est généralement estivale, et les réouvertures s'effectuent au début de l'automne. Mais, autrefois, Pâques marquait le passage d'une année théâtrale à l'autre ; la clôture avait lieu pour la semaine sainte.)

— Astrol. *Année climatérique,* année fatale qui revenait tous les sept ans, et pendant laquelle on courait les plus grands dangers. (On redoutait surtout la 9e année climatérique ou la 63e de l'âge de l'individu, qu'on appelait *grande climatérique.* La croyance à l'année climatérique est due à Pythagore.)

— Astron. Temps d'une révolution complète d'une planète autour du Soleil : *L'année de Jupiter.* || *Année de lumière,* unité de longueur utilisée pour certains exposés d'astronomie. (C'est la distance parcourue en un an par la lumière dans le vide. Elle est égale à $9{,}461 \times 10^{12}$ km [symb. : a.l.].)

— Relig. cathol. *Année ecclésiastique,* année qui s'écoule depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'au même jour de l'année suivante. || *Année de probation,* année pendant laquelle on éprouve la vocation d'un religieux ou d'une religieuse. || *Année sainte* ou *année chrétienne,* année pendant laquelle on ouvre à Rome le grand jubilé : *Régulièrement, l'année sainte revient tous les 25 ans ; plus souvent, si le pape le décide.*

— ENCYCL. Astron. L'unité de temps, qui est la seconde sexagésimale de temps solaire moyen, se réfère exclusivement au mouvement réel de la Terre autour du Soleil (ou, ce qui revient au même, au mouvement apparent du Soleil autour de la Terre), et, par conséquent, à la définition de l'*année.*

● L'*année tropique* est le temps écoulé entre deux passages consécutifs du Soleil par le point équinoxial de printemps (point γ). Plus exactement, c'est le temps écoulé entre deux retours consécutifs par la position dite *moyenne* du point γ, obtenue en ne considérant pour ce dernier que son mouvement uniforme de rétrogradation de la précession* des équinoxes, abstraction faite de tout mouvement périodique dit de nutation*. L'année tropique moyenne varie avec le temps, diminuant de 0,53 s par siècle. C'est la durée de l'année tropique moyenne au début de 1900 (époque 1900,0) qui est prise en considération pour définir l'unité internationale de temps : la *seconde* est la fraction 1/31 556 925,974 7 de l'année tropique moyenne pour 1900, janvier 0 à 12 h de temps* des éphémérides. Cette durée de l'année tropique est, en gros, de 365 j 5 h 48 mn 46 s, ou 365,242 2 j. Ce résultat est relativement facile à obtenir, si l'on se contente d'une faible précision : il suffit de comparer les positions du Soleil aux positions des étoiles. Il était déjà connu avec une certaine approximation (365,25) du temps de Jules César et au XVIe s. (365,242 5), au temps de la réforme grégorienne du calendrier*.

● L'*année sidérale* est le temps écoulé entre deux passages consécutifs du Soleil par le même point de son orbite apparente (longitude du Soleil comptée sur l'écliptique à partir d'un point fixe augmentant de 360°). L'année sidérale diffère de l'année tropique moyenne du temps qu'il faut au Soleil pour parcourir un arc égal à la précession* annuelle de l'équinoxe (50″,256). On obtient par simple proportion pour cette courte durée 0,014 1 j, au 20 mn 23 s. L'année sidérale vaut ainsi 365,256 3 jours solaires moyens, ou 365 j 6 h 9 mn 9 s.

● L'*année anomalistique,* est le temps écoulé entre deux passages consécutifs du Soleil par le périgée* de son orbite apparente. Comme le grand axe de l'orbite solaire tourne dans son plan d'environ 11″ par an dans le sens direct, on obtient pour la durée de l'année anomalistique, comparée à celle de l'année sidérale, un écart de 4 mn 45 s en plus.

● L'*année astronomique,* dont la durée est celle de l'année tropique moyenne, commence conventionnellement à l'instant (le même pour tout le monde) où la longitude moyenne du Soleil atteint une valeur déterminée, pour laquelle on a choisi 280° (compte tenu de la correction d'aberration). Cet instant, grâce à l'instauration des années bissextiles*, se maintient tous les ans, à moins d'un jour près, à la même date, qui est dite « 1er janvier ».

● L'*année civile,* pour un pays donné, rattaché à un fuseau horaire donné, commence à 0 h, temps légal du jour déterminé comme il vient d'être dit. Un certain nombre de peuples anciens avaient tenté de faire reposer la mesure du temps sur la prise en considération du mouvement de la Lune, en prenant soit douze, soit treize mois lunaires. Ces derniers pouvaient d'ailleurs être soit des mois lunaires *synodiques* (positions apparentes de la Lune par rapport au Soleil tenant compte des mouvements des deux astres), soit des mois lunaires *sidéraux* (révolution de la Lune autour de la Terre, abstraction faite des modifications apparentes de phases introduites par le Soleil).

● L'*année sabbatique,* dans le calendrier juif, revenait tous les sept ans. Le peuple, au cours de cette année, devait laisser reposer les terres, comme il se reposait lui-même le jour du sabbat.

● La *grande année,* ou *année parfaite,* ou *année du monde,* correspondait chez les Chaldéens à la période après laquelle toutes les planètes devaient se retrouver dans les mêmes positions relatives : en ligne droite d'après eux. On a attribué à une pareille période une durée de plus de 17 milliards d'années.

● L'*année olympique* équivalait chez les Grecs au quart d'une olympiade.

Pour les besoins d'une chronologie générale permettant de dater un phénomène survenu depuis l'époque historique, *indépendamment de la notion d'années* (à cause des complications introduites par les années bissextiles), les astronomes font usage, de nos jours, d'une *ère* dite *julienne,* remontant à l'année 4713 av. J.-C. et composée uniformément de siècles de 36 525 jours.

Les Egyptiens firent leur année civile de 365 jours exacts, la terminant ainsi 6 heures avant que le Soleil eût achevé sa révolution. Ce n'est qu'après 1 461 de ces années, dites *années vagues* (période *sothiaque*), que la concordance revenait entre l'année civile et l'année astronomique.

L'année civile des Romains, établie par Romulus, perfectionnée par Numa et bouleversée par les pontifes chargés de la maintenir en concordance avec le Soleil, fut enfin réformée par César. Il fut établi que, sur quatre *années consécutives,* les trois premières seraient de 365 jours exacts, et la quatrième de 366, ce qui revenait à faire des années moyennes de 365 jours 6 heures. Le jour complémentaire introduit dans la quatrième année par la *réforme julienne* fut intercalé entre le 23e et le 24e jour de février ; et, comme le 24e jour s'appelait *sexto calendas,* le jour intercalaire fut désigné sous le nom de *bis sexto calendas,* d'où le nom d'*année bissextile* resté à celles qui comptent 366 jours. Pour ramener le commencement du printemps au moment de l'équinoxe, César dut augmenter l'année courante (45 av. J.-C.) de 85 jours, ce qui fit donner à cette année le nom d'*année de confusion.*

L'Eglise adopta l'année julienne pour les besoins civils, mais en la compliquant d'une année lunaire pour la détermination des fêtes religieuses. En raison de la discordance entre l'année tropique et l'année julienne (10 jours en 1582), Grégoire XIII entreprit une nouvelle réforme du calendrier ; il commença par abréger l'année 1582 de 10 jours, en sautant du 4 au 15 octobre. Il conserva les années bissextiles tous les quatre ans, mais décida que, sur quatre années séculaires consécutives, il y en aurait trois communes et seulement une bissextile. Les années séculaires bissextiles sont celles dont les centaines sont divisibles par 4. La valeur moyenne de l'année civile se trouve par là ramenée à 365 j 5 h 49 mn 12 s, valeur tellement peu différente de l'année tropique qu'il faudra plus de 4 000 ans pour produire une discordance d'un jour. C'est l'*année grégorienne.* Les Russes ont conservé jusqu'en février 1918 l'année julienne, actuellement en retard de 13 jours sur la nôtre.

L'année civile des Grecs était à la fois lunaire et solaire. Négligeant les fractions d'heure, les Grecs établirent une série de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours, ce qui fit une année de 354 jours. Pour ramener l'accord entre le mouvement du Soleil et celui de la Lune, chaque période de 19 ans comprenait 7 années, dites *embolismiques*,* qui avaient 13 mois. De cette façon, chaque 20e année commençait à la néoménie qui suit le solstice d'été.

L'année civile des musulmans est purement lunaire, composée de 12 mois ayant alternativement 29 et 30 jours, soit 354 jours. Mais, chaque fois que l'année doit finir un jour avant la nouvelle lune, on lui donne 355 jours,

Phot. Henrard.

ce qui fait que sur 30 ans il y en a 11 qui comptent 1 jour de plus que les autres. Aussi 30 années musulmanes valent, à très peu près, 30 fois 12 lunaisons.

L'*année commune*, dans le calendrier israélite, se compose de 12 mois lunaires, chaque mois comprenant 29 ou 30 jours ; elle peut compter 353, 354 ou 355 jours ; elle est alors *défective*, *régulière* ou *abondante*. L'*année embolismique* peut être elle-même défective, régulière ou abondante, suivant qu'elle compte 383, 384 ou 385 jours. D'autre part, les années communes et embolismiques se succèdent de façon à faire coïncider le commencement de l'année israélite avec celui de l'année solaire tous les 19 ans. Ce cycle de 19 ans comprend 7 années embolismiques et 12 années solaires.

L'époque du commencement de l'année a bien varié. Romulus en fixa le début au 1er mars, Numa et César au 1er janvier. Sous Charlemagne, c'était également le 1er mars ; au XIIe s., l'Église fixa le 1er de l'an au samedi saint, et Charles IX le rétablit au 1er janvier. Le gouvernement républicain de 1792 décréta que le début de l'année serait le jour de l'équinoxe d'automne : le 22 septembre fut appelé *1er vendémiaire de l'an I de la République*. L'année grégorienne commençant le 1er janvier fut rétablie en 1806. Les Juifs commencent encore l'année à Pâques, si ce n'est ni un dimanche, ni un mercredi, ni un vendredi. (V. CALENDRIER.)

Année littéraire (L'), revue littéraire publiée par Elie Fréron de 1754 à 1776, pour combattre Voltaire et les encyclopédistes. Fréron eut des continuateurs jusqu'en 1790.

Année terrible (L'), poèmes de Victor Hugo, écrits sous l'impression des événements de 1870-1871 et publiés en 1872. On y voit se dérouler les pages héroïques ou sinistres sur le siège de Paris et la Commune.

Années d'apprentissage de Wilhelm Meister. V. WILHELM MEISTER.

ANNEESSENS (François) [Bruxelles 1660-*id.* 1719]. D'abord ardoisier dans le métier des Quatre-Couronnés (maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs et couvreurs en ardoise), il en devint l'un des doyens. En 1700, des règlements nouveaux avaient considérablement réduit les droits et prérogatives des métiers de Bruxelles. Le mécontentement provoqua de violents troubles en 1717. Anneessens y fut impliqué assez arbitrairement par le gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le marquis de Prié. Condamné, il fut décapité.

ANNÉLATION n. f. Action d'enlever sur le tronc d'un arbre un anneau d'écorce suffisamment large pour que les lèvres de la plaie ne puissent pas se rejoindre. (Syn. DÉCORTICATION ANNULAIRE.)

— ENCYCL. Sylvic. L'*annélation* se fait au printemps ; elle a pour conséquence d'entraîner dans la partie du tronc située en dessous de la partie annelée une diminution croissante de la quantité d'amidon contenue dans l'aubier. Au bout d'une période de quinze mois environ, on constate, si l'annélation a été faite en dessous de la première couronne de grosses branches, la disparition complète de l'amidon dans l'aubier du tronc et son accumulation dans l'aubier des grosses branches et de la surbille. En pratiquant une double annélation, l'une au bas du tronc, l'autre en dessous des grosses branches, la résorption de l'amidon est beaucoup plus rapide, celui-ci disparaissant dans le courant de l'été qui suit l'opération. On pratique l'annélation sur les charmes, les hêtres, mais surtout sur les chênes, car, en supprimant l'amidon de l'aubier, elle a pour effet de rendre celui-ci inattaquable aux vrillettes et autres insectes produisant ce que l'on appelle la *vermoulure*. Ces insectes, en effet, n'attaquent généralement dans le bois de chêne que les parties d'aubier dans lesquelles se trouvent des traces d'amidon qui doivent assurer leur nourriture. L'annélation permet de tolérer l'aubier dans les bois d'œuvre (charpente et menuiserie), en évitant un déchet considérable ; on obtient ainsi une bien meilleure utilisation du bois. L'annélation, qui doit s'accompagner de la suppression des jeunes pousses qui apparaissent tout le long du tronc à la suite de l'opération, présente en pratique des difficultés d'application, dont la principale est la nécessité d'employer des échelles à coulisse, peu transportables. Aussi le procédé est-il très rarement utilisé en France.

L'annélation est, en revanche, couramment pratiquée par les bûcherons de la Thaïlande abattant le bois de teck. Effectuée à 1,20 m du sol sous forme d'une incision de 0,20 m de haut et de 0,10 m de profondeur, elle contribue à donner au bois de teck, que l'on n'abat bien souvent que trois ans après, ses remarquables qualités de résistance aux divers agents destructeurs.

ANNELÉ, E adj. Disposé en anneaux.

— Archit. *Colonne annelée*, colonne dont le fût est ceinturé d'anneaux plats, lisses ou décorés, pour masquer les joints des tambours. (Ce type de colonne a été introduit à l'époque de la Renaissance par Philibert Delorme, qui la nommait « colonne française ». Il l'employa pour la première fois dans la chapelle du château de Villers-Cotterêts.)

— Bot. Se dit principalement des vaisseaux qui présentent à leur intérieur des épaississements lignifiés en forme d'anneaux.

— Cost. *Cotte annelée*, vêtement de guerre analogue à la broigne et qui est une longue robe de forte étoffe ou de cuir, renforcée de séries d'anneaux de fer cousus côte à côte. (C'est une des défenses de corps les plus en usage du IXe au XIIe s.)

ANNELER v. tr. (de *annel*, anc. forme de *anneau*). [Se conj. comme *appeler*.] Disposer en anneaux, en boucles, en parlant des cheveux.

— Zootechn. *Anneler un porc*, lui passer un anneau dans le groin, pour qu'il ne puisse fouir. (On dit aussi BOUCLER, FERRER.)

ANNELÉS n. m. pl. Division du règne animal adoptée par H. Milne Edwards, et qui formait le deuxième des quatre embranchements. (Les annelés étaient eux-mêmes divisés en arthropodes [ou articulés] et en vers.) || Autre nom de l'embranchement des annélides.

ANNELET n. m. (dimin. de l'anc. fr. *annel*, anneau). Petit anneau.

— Archéol. Bouclette opposée à l'agrafe. (On disait au XVIe s. *ancynet*.) || *Annelet branlant* ou *volant*, rosette de métal à deux pièces montées sur charnière et battant l'une contre l'autre, avec armoiries. (Du XIVe au XVIe s., on en garnissait les harnais des chevaux.)

— Archit. Ensemble de petits filets ornant des chapiteaux.

— Hérald. Petits anneaux posés en nombre. (V. pl. HÉRALDIQUE, 215.)

ANNÉLIDES n. f. pl. (de *anneau*). Embranchement du règne animal, comprenant les vers annelés.

— ENCYCL. Les *annélides* ont le corps séparé en anneaux ou segments plus ou moins distincts. On les divise en trois grands groupes : les annélides *polychètes*, animaux marins pourvus de parapodes et de nombreuses soies locomotrices, et comprenant l'ordre des *errantes* et l'ordre des *sédentaires* ; les annélides *oligochètes*, divisées en *limicoles*, vivant en eau douce, et en *terricoles* ; les *hirudinées* ou *achètes*, dont le type est la sangsue, comprenant l'ordre des *rhynchobdellides*, ou sangsues à trompe, et celui des *gnathobdellides*, ou sangsues à mâchoires.

ANNELURE n. f. Disposition de la chevelure en anneaux, en boucles.

ANNEMASSE, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie (arrond. de Saint-Julien-en-Genevois), dans l'avant-pays savoyard, à 7 km de Genève ; 10 209 hab. (en dehors de la saison) [*Annemassiens*]. Centre de voies de communication et ville industrielle : grand centre horloger et petite métallurgie (fonderie, robinetterie, décolletage, constructions mécaniques, accessoires d'autos, cycles) ; appareillage électrique, fromageries, fabriques de bas et de cravates, imprimerie, fabrique d'encres, meubles, etc.

ANNENHEIM, localité d'Autriche (Carinthie), près de la rive gauche de la Drave. Dominant le village, la Kanzelhöhe offre d'excellents terrains de ski. Alt. 1 500 m.

ANNENKOV (Pavel Vassilievitch), critique littéraire russe (Moscou 1813-Dresde 1887). On lui doit la première édition critique de Pouchkine (1854-1857).

ANNENKOV (Michel Nikolaïevitch), général russe (Saint-Pétersbourg 1838-*id.* 1899). Beau-frère du vicomte Eugène Melchior de Vogüé et ami de Maupassant, il créa le chemin de fer transcaspien (1887) et acquit en 1896 le journal *Rous* (*la Russie*).

ANNENKOV (Georges), peintre, décorateur et illustrateur d'origine russe (Petropavlovsk 1890). Arrivé en France en 1911, il débute au Salon des artistes indépendants de 1913. Rentré dans son pays en 1914, il y peint les portraits de Lénine, de Trotski, et exécute en 1920 de grandes décorations pour les fêtes en plein air de la révolution, à Leningrad. De retour en France en 1924, il se spécialise dans le décor de cinéma.

colonnes annelées

ANNEQUIN, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller, à l'E. de Béthune ; 2 122 hab. Mines de houille. Fabrique de pantoufles.

ANNÉRŒDITE n. f. Minér. Association de samarskite et de colombite.

ANNESE (Gennaro), chef populaire napolitain, successeur de Masaniello à la tête de la plèbe. Il proclama la République à Naples (1647), appela le duc de Guise, puis se rendit aux Espagnols (1648), qui le décapitèrent, car il méditait une trahison au profit des Français.

ANNEXE n. f. et adj. (lat. *annexus*, attaché à). Ce qui se rattache accessoirement à quelque chose de plus important, qu'il sert à agrandir : *Annexe d'un hôtel. Garage annexe. L'Asie Mineure, délivrée des satrapes persans, devint une annexe de la Grèce* (Renan). || Hameau dépendant d'une commune. || Chapelle, église détachée d'une paroisse pour la commodité d'un certain nombre d'habitants, et dont le desservant dépend du curé, comme un vicaire ordinaire.

— Educ. nat. *Ecole annexe*, école primaire attachée à une école normale d'instituteurs ou d'institutrices, et dans laquelle ont lieu les exercices de pédagogie pratique destinés aux futurs maîtres.

— Mar. Embarcation de petites dimensions, en bois, en matière plastique ou en caoutchouc, qui sert à l'équipage d'un yacht pour aller à terre. || Canot que les marins prennent en remorque pour pêcher en haute mer.

annélides observées au cours de pêche à la lumière

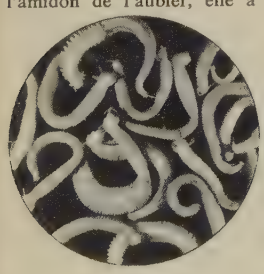

perinereis

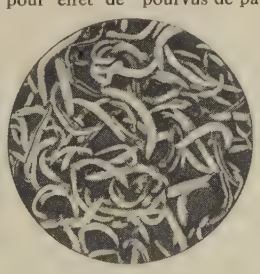

platynereis

polyophtalmus

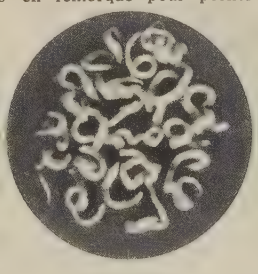

prionopsis

staurocephalus

Phot. Giraudon, Fage et Legendre.

— ***Annexes*** n. f. pl. Pièces jointes à l'appui d'un ouvrage, d'un rapport, d'un procès-verbal, etc.
— Biol. *Annexes embryonnaires,* organes contenus dans l'œuf fécondé, mais extérieurs à l'embryon, qu'ils nourrissent ou protègent.
— Gynécol. Nom donné à la trompe et à l'ovaire : *Les annexes de l'utérus sont souvent atteintes par la même infection, réalisant l'annexite.*

— ENCYCL. Biol. Les poissons et les amphibiens (*anamniotes*) possèdent seulement une *vésicule ombilicale** (ou *sac vitellin*) nourricière, appendue à l'ombilic, et qui, chez les poissons, subsiste souvent chez l'alevin après l'éclosion. Les amniotes (reptiles, oiseaux et mammifères) possèdent en outre un *amnios** (capuchon céphalique) protecteur, rempli de liquide amniotique, et une *allantoïde** nourricière, qui, chez les mammifères placentaires, envahit le chorion de l'œuf et participe à l'édification des villosités fœtales du placenta*. Chez les mammifères, la vésicule ombilicale s'atrophie au cours de la vie embryonnaire.
Il convient d'ajouter que certaines espèces d'amphibiens ont des annexes embryonnaires à fonction respiratoire qui leur sont propres : branchies laminaires de *gastrotheca,* replis ventraux de *Rana opisthodon,* queue d'*hylodes*. Ces organes, richement vascularisés, disparaissent dès l'éclosion.

ANNEXER v. tr. Joindre, faire entrer dans une nouvelle unité, un nouveau groupe : *Elle savait mon père et ma mère hostiles à son salon et n'était pas mécontente de triompher d'eux en m'annexant.* (A. Maurois). ‖ *Spécialem.* Faire passer tout ou partie d'un État sous la souveraineté d'un autre : *Hitler avait annexé l'Autriche en 1938.*
— Versific. *Rime annexée,* rime répétée au commencement du vers suivant. (Ex. : *Prenez garde! l'on n'ap*PROCHE | PROCHE *du feu sans brûler.*)

ANNEXION n. f. Action d'annexer ; Etat, région, pays annexé : *La guerre contre la Pologne, ainsi que l'annexion de l'Ukraine comme province de l'empire* [russe] *furent décidées par acclamation* (Mérimée).
— ENCYCL. Les causes d'*annexion* sont : 1° l'occupation de territoires sans maîtres ; 2° la cession volontaire ou forcée de territoires. La *cession* ou *transmission de souveraineté* était le cas le plus fréquent. On a soutenu, à partir du milieu du XIXe s., qu'un Etat ne saurait avoir la faculté de disposer de ses ressortissants comme d'un bétail ; qu'il pourrait seulement abdiquer ses droits de souveraineté à l'égard des habitants qui, en droit pur, pourraient constituer un Etat indépendant ou se rattacher à une nation de leur choix. Cette doctrine a conduit à l'apparition du « principe des nationalités* ».
L'annexion a pour effet de faire passer le territoire annexé à l'Etat annexant avec ses avantages et charges propres. Il y a, à cet égard, une question de droit international particulièrement intéressante : c'est celle de la répartition des dettes* de l'Etat démembré. Lorsqu'un Etat est annexé intégralement par un autre Etat, on admet généralement que les traités politiques et les traités de commerce passés par lui sont annulés *ipso facto*. En cas de démembrement, on étend aux pays annexés les traités de l'Etat annexant. Dans le cas où un Etat est formé (comme ce fut le cas de l'Italie en 1860) de la réunion de plusieurs Etats, ce sont les traités de l'Etat prédominant qui s'appliquent aux autres : en Italie, ce furent ceux du royaume de Sardaigne, autour duquel l'unité s'était faite. La législation ancienne de chaque Etat est remplacée peu à peu, grâce à des dispositions transitoires, par la législation de l'Etat annexant. L'annexion comporte de nombreux exemples. Nous ne citerons que pour mémoire l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine à l'Allemagne, par le traité de Francfort, en 1871 ; l'annexion d'Eupen et de Malmédy à la Belgique, par le traité de Versailles (28 juin 1919) ; l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à la Yougoslavie, en vertu des traités de Saint-Germain et de Trianon. L'annexion présentait un caractère un peu particulier dans le cas de conquêtes coloniales, réalisées aux dépens de collectivités non constituées, en général, en Etats organisés. Ce fut le cas, jadis, des territoires de l'Afrique occidentale, conquis sur de petites principautés primitives par l'Angleterre ou la France. Dans ce cas, les effets juridiques de l'annexion ne sont pas semblables à ceux des autres annexions territoriales : les populations annexées, et cela tient à leur degré relatif de civilisation, ne sont pas pleinement assimilées aux populations de l'Etat annexant. Il faut enfin ajouter que l'annexion forcée, tel l'Anschluss, est en opposition violente avec le principe des nationalités, affirmé dès Napoléon III et réaffirmé solennellement en 1915 par Wilson. C'est en vertu de ce principe que les nations européennes et les Etats-Unis protestent parfois contre l'annexion, maintenue par l'U. R. S. S., d'Etats qui avaient été jadis annexés de force par les tsars, comme les anciens Etats baltes.

Blason d'**ANNONAY**

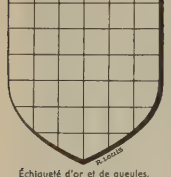

Échiqueté d'or et de gueules.

ANNEXIONNISME n. m. Politique visant à l'annexion d'un ou de plusieurs pays à un autre.

ANNEXIONNISTE adj. et n. Qui vise à l'annexion d'un autre pays : *Politique annexionniste.*

ANNEXITE n. f. Gynécol. Inflammation des annexes de l'utérus, c'est-à-dire de l'ovaire et de la trompe. (V. OVARITE et SALPINGITE.)

ANNEYRON, comm. de la Drôme (arrond. de Valence), dans le bas Dauphiné (plaine de la Valloire) ; 2 397 hab. (995 aggl.). Ruines du château médiéval de Mantaille. Fabrique de sacs de sport. Poteries.

ANNEZIN, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), agglomération de la banlieue ouest de Béthune ; 5 230 hab. (4 321 aggl.). Briqueterie. Confection.

ANNIA LUCILLA, impératrice romaine, fille de Marc Aurèle et de Faustine, femme de Lucius Verus (147 - Capri 183). Elle conspira contre Commode, son frère, fut exilée à Capri et mise à mort.

ANNIBAL. V. HANNIBAL.

ANNICÉRIS, en gr. **Annikeris,** philosophe grec de Cyrène, qui vivait vers 330 av. J.-C. Il fonda la secte des *Annicériens*. Sa doctrine forme une sorte de transition entre celle d'Aristippe et celle d'Epicure.

ANNICÉRIS de Cyrène, en gr. **Annikeris,** Grec qui racheta, en 388 av. J.-C., le philosophe Platon, vendu comme esclave à Egine sur l'ordre de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse.

ANNIHILATION n. f. Action d'annihiler ; anéantissement, destruction : *L'annihilation d'un acte. Quand on est en province et qu'on y voit l'annihilation des esprits...* (Sand). ‖ Phénomène physique au cours duquel il y a transformation complète de la masse d'une ou de plusieurs particules en énergie de rayonnement électromagnétique. (Ce phénomène est produit par la rencontre d'une particule et de l'antiparticule correspondante, par exemple d'un positon et d'un négaton.)

ANNIHILER v. tr. (lat. médiéval *annihilare ;* de *nihil,* rien). Dr. civ. Réduire à rien, anéantir : *Annihiler un testament.* ‖ — *Fig.* Anéantir la volonté, la personnalité de : *Sa soumission annihilée de troupier qui a dans la peau cinq ans de discipline* (Courteline). *Ainsi ils s'annihilèrent tous deux dans le bonheur* (R. Rolland).

ANNISTON, v. des Etats-Unis (Alabama), dans le sud des Appalaches, 31 100 hab. Industries métallurgiques et chimiques.

ANNIVERSAIRE adj. (lat. *anniversarius,* annuel). Qui rappelle le souvenir d'un événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant : *Les soldats* [...] *se donnaient un grand festin pour célébrer le jour anniversaire de la bataille d'Eryx* (Flaubert). ◆ N. m. Retour annuel d'un jour marqué par quelque événement : *L'anniversaire d'une victoire.* ‖ Service religieux que l'on célèbre annuellement pour une personne décédée.

ANNIVIERS (VAL D'), vallée de Suisse (Valais), drainée par la Navigenze, affl. du Rhône supérieur (r. g.). Le système de culture traditionnel des hautes vallées alpines s'y est remarquablement conservé. La vallée s'étage entre 1 000 et 2 000 m d'alt. ; de nombreux villages sont concentrés sur les adrets, et vivent d'un élevage qui utilise des prairies de fauche soigneusement irriguées, et qui amène aussi des déplacements dans les alpages ; la polyculture joue encore un certain rôle : on sème des céréales et les paysans descendent jusque dans la vallée du Rhône, à 20 km, pour entretenir des lopins de vigne, ou même quelques champs. Chaque village se double de centres d'habitat temporaire, les « remues », utilisés pendant les migrations en altitude.

anno aetatis suae (mots lat. signif. *dans l'année de son âge*), formule tumulaire, que l'on fait suivre du chiffre d'années atteint par la personne décédée. (Employée aussi par certains portraitistes pour indiquer sur la toile l'âge de leur modèle.)

Anno Domini. Voir A. D.

ANNOBÓN, île espagnole du golfe de Guinée, d'origine volcanique ; 1 400 hab. Elle fut découverte par les Portugais en 1471 et cédée aux Espagnols en 1778.

ANNŒULLIN, comm. du Nord (arrond. de Lille), au S.-O. de Lille, près de la Deûle canalisée ; 5 676 hab. (5 345 aggl.) [*Annœullinois*]. Eglise (XVIe s.). Industrie textile.

ANNOMINATION n. f. (lat. *annominatio*). Stylist. Syn. de PARONOMASIE.

ANNON (saint) [chez les Suèves v. 1010- † 1075], archevêque de Cologne, chancelier de l'empereur Henri III. Canonisé en 1183. — Fête le 4 décembre.

ANNONA n. m. ou **ANNONE** n. f. (d'une langue indigène des Antilles). Genre d'arbres ou d'arbrisseaux des régions équatoriales, porteurs d'excellents fruits comestibles.
— ENCYCL. Le *cœur-de-bœuf* (*Annona reticula*) fournit un fruit épineux que l'on mange cuit ; le *cachiman,* ou *chérimole,* donne son nom à l'arbre qui le produit (*cachimantier* ou *chérimolier*) ; enfin, l'*annone écailleuse* (*A. squamosa*) fournit la *pomme-cannelle,* gros fruit vert mamelonné ressemblant à une mûre géante et dont la pulpe a un parfum délicat. Le genre (50 espèces) sert de type à la famille des *annonacées.*

ANNONAIRE adj. Géogr. anc. *Provinces annonaires,* provinces (Afrique, Egypte) qui, dans l'Antiquité, étaient tenues de fournir à Rome une certaine quantité de blé (annone).

ANNONAY, ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Tournon), dans le nord du Vivarais ; 16 201 hab. (12 537 aggl.) [*Annonéens*]. L'industrie du papier s'établit à Annonay au XVIIe s. ; en 1693, les moulins à papier passent à la famille Montgolfier, qui s'illustrera en 1783 par la première expérience de la *machine aérostatique.* La papeterie joue encore un rôle important, mais plusieurs autres industries contribuent à l'activité de la ville : carrosseries de cars, industries textiles (soie et laine), confection, fabriques de chapeaux, tanneries et mégisseries.

ANNONCE n. f. (déverbal de *annoncer*). Avis d'un fait quelconque, supposé ignoré jusque-là : *L'annonce d'une victoire, d'une défaite. Ah! malheureux Saül, que fera de toi l'avenir si son annonce déjà t'accable?* (Gide). *Il la congédiait avec la perpétuelle annonce qu'il se ferait sauter le caisson* (A. France). ‖ *Par extens.* Signe précurseur d'un événement futur : *Il était retenu davantage au foyer par les annonces de la maladie qui devait l'emporter* (R. Rolland). ‖ Avis par lequel on fait savoir quelque chose au public, soit verbalement, soit par la voie de l'impression, et, *particul.,* avis de ce genre inséré dans les journaux, dit à la radio ou montré à la télévision : *Annonce d'une vente. Annonces de mariage. Un journal spécialisé dans les petites annonces.* ‖ *Feuille d'annonces,* publication périodique ne renfermant que des annonces (vx) : *Les « Petites Affiches », l'ancêtre des feuilles d'annonces.*
— Ch. de f. *Annonce de train,* signalisation, dans une gare (par avertisseurs, annonciateurs sonores, optiques ou lumineux), de l'approche d'un train.
— Jeux. Action d'annoncer. ‖ Enchère faite au jeu de cartes.
— Pyrotechn. Tir d'artifices sonores par lequel débute un feu d'artifice.
— ENCYCL. Dr. *Annonces administratives et judiciaires.* La loi assure par annonces la publicité d'un grand nombre d'actes et de jugements, pour avertir les intéressés, soit à l'avance (adjudications), soit postérieurement (jugements de divorce, de séparation de corps et de biens, d'interdiction et de dation de conseil judiciaire, de faillite ; constitution de sociétés anonymes). Ces annonces se font soit par voie d'insertion dans certains journaux, soit par voie d'affichage.

Annonce faite à Marie (L'), drame en quatre actes, de P. Claudel (publié et représenté au théâtre de l'Œuvre en 1912), rédaction définitive de *la Jeune Fille Violaine*, dont il existe deux versions différentes. Mystère qui se situe dans un Moyen Age de convention, au XVe s. On entrevoit à l'arrière-plan la marche triomphale de Jeanne d'Arc vers Reims, et les grandes découvertes des navigateurs espagnols et portugais. C'est aussi l'offrande à Dieu par le poète de son Tardenois natal. Violaine se sacrifie à la cupidité terrienne de sa sœur, la noire Mara, parce que Violaine est, comme la Vierge, « la part que Dieu s'est réservée ». Ce drame mystique, où l'on voit comment l'équilibre rompu par les passions humaines est rétabli par l'oblation volontaire d'une âme prédestinée, a obtenu, plus que toutes les autres œuvres de Claudel, l'audience fervente des foules catholiques.

« l'Annonce faite à Marie »
Louis Jouvet et Monique Mélinand
lors d'une série de représentations en 1946

ANNONCER v. tr. (lat. *annuntiare*). [Se conj. comme *placer*.] Faire savoir, faire connaître comme nouveau : *Quand il eut reçu la lettre lui annonçant sa nomination, il la présenta le jour même à sa famille* (Maupassant). ‖ Donner publiquement avis d'une chose : *Annoncer à haute voix, par affiches.* ‖ Prévenir de l'arrivée, de la présence d'une personne : *Il entra, devançant dans son impatience* [...] *le domestique qui l'annonçait* (R. Rolland) ; et, *par extens. : Ce fut la carriole qui se montra, annoncée par son bruit sur le gravier* (J. Romains). ‖ *Se faire annoncer*, faire dire son nom par un domestique, avant d'entrer chez quelqu'un. ‖ — *Fig.* Indiquer d'avance, présager, être le signe certain de : *Il eut ce petit ton qui chez les timides annonce et prépare les confidences* (Bernanos).

— Jeux. Aux cartes, faire connaître telle ou telle carte ou réunion de cartes marquantes (atout, honneurs, etc.), que l'on possède dans son jeu. ‖ Au bridge, faire une enchère.

— SYN. : *déclarer, découvrir, dénoter, indiquer, manifester, marquer, montrer, révéler.*

— ***S'annoncer*** v. pr. Commencer, faire augurer bien ou mal : *Saison qui s'annonce bien.* ‖ *Pop.* Survenir : *Victor s'annonce.*

ANNONCEUR n. m. Spect. Autref., au théâtre, acteur chargé d'annoncer au public le spectacle du lendemain. (On a dit aussi ANNONCIER.) ‖ Auj., à la radio, à la télévision ou au cinéma, celui qui fait annoncer un produit sous une forme publicitaire et, souvent, assure les frais d'un programme. ‖ Personne ou entreprise qui paye une insertion ou une émission publicitaire. ‖ Syn. de SPEAKER.

— ENCYCL. La tradition de l'annonce fut abolie sous la Révolution (à la Comédie-Française, en 1792) et ne subsista que dans les théâtres forains. Aujourd'hui, quand une annonce de dernière heure doit être faite au public (par exemple un changement de distribution par suite de maladie subite d'un interprète), c'est généralement le régisseur qui vient parler à l'avant-scène.

ANNONCIADE n. f. (ital. *annunziata*, annonciation). Nom commun à plusieurs ordres militaires et religieux. ‖ Religieuse d'une congrégation placée sous le vocable de l'Annonciade.

— ENCYCL. On connaît sous ce nom : 1° les *Annonciades* de Bourges, instituées par Jeanne de France, fille de Louis XI, en 1500 ; 2° les *Annonciades célestes* ou *Filles Bleues*, établies à Gênes en 1602, par M. V. Fornari.

Annonciade (MUSÉE DE L'). Musée d'art moderne, inauguré en 1955 à Saint-Tropez, dans l'ancienne chapelle Notre-Dame de l'Annonciade (1510). [Fondation G. Grammont.]

Annonciade (ORDRE DE L'), ancien ordre de chevalerie, fondé en 1363 par le duc Amédée VI de Savoie, approuvé par le pape en 1364 et qui était placé sous l'invocation de la Vierge. Cette décoration était réservée aux souverains et aux grands personnages.

ANNONCIATEUR, TRICE adj. et n. Qui annonce, qui présage (au *pr.* et au *fig.*) : *J'en éprouvai un profond soulagement, annonciateur de la paix prochaine* (G. Duhamel).

◆ N. m. Ch. de f. Appareil destiné à transmettre ou à figurer l'annonce d'un renseignement ou d'une indication.

— Télécomm. Appareil avertisseur d'appel.

— ENCYCL. Ch. de f. Le long d'une voie ferrée, l'*annonciateur d'un signal* d'arrêt se présente sous la forme d'un signal de forme ou de couleur différente de ce signal, et indique au mécanicien la position et l'emplacement probables de celui-ci. Différents types d'annonciateurs (cloche, sonnerie électrique, voyant lumineux, etc.) permettent en outre au personnel d'une gare d'annoncer les mouvements de trains ou leurs particularités aux gares et aux postes voisins.

— Télécomm. L'*annonciateur* est constitué généralement par un électro-aimant. Tout courant venant de la ligne traverse l'électro-aimant et attire une armature terminée par un crochet, lequel crochet laisse échapper un volet qui, en basculant sous son propre poids, indique le poste appelant : cette chute peut aussi être utilisée pour provoquer la fermeture d'un circuit local de sonnerie. Les annonciateurs qui ne fonctionnent que pour un seul sens de courant sont dits *polarisés*. Dans les centraux téléphoniques, on remplace les annonciateurs à volet par des signaux lumineux commandés par la batterie locale.

ANNONCIATION n. f. LANGUE CLASS. Action d'annoncer : *Dans l'annonciation que Charles* [le Chauve] *fit au peuple de la partie de ce traité qui le concernait* (Montesquieu).

— Relig. Message de l'ange Gabriel à la Vierge Marie, pour lui annoncer le mystère de l'Incarnation. ‖ Fête instituée par l'Eglise en mémoire de ce mystère (25 mars).

— ENCYCL. Bx-arts. L'*Annonciation*, ou *Salutation angélique*, est un des sujets les plus fréquemment traités par la peinture et la sculpture chrétiennes. On le trouve déjà dans l'art des catacombes. Avec le développement du culte marial au Moyen Age, les œuvres qu'il inspire deviennent innombrables. Citons, parmi les plus célèbres, les statues de la façade occidentale des cathédrales d'Amiens et de Reims, une fresque de Fra Angelico au couvent de San Marco à Florence, le tableau de Léonard de Vinci au musée des Offices et celui de Van der Weyden au Louvre.

Annonciation (CATHÉDRALE DE L') [*Blagovechtchenski Sobor*], l'une des cathédrales de Moscou, située à l'intérieur du Kremlin et qui servait d'oratoire aux tsars. Elle a la silhouette des églises byzantines à coupoles multiples. Construite par des architectes de Pskov de 1482 à 1490, elle fut incendiée puis restaurée en 1564. Le plan carré, à trois absides, quatre piliers et cinq coupoles, est conforme à la tradition. La base des tambours des coupoles est ornée d'arcs en encorbellement empruntés à l'architecture en bois. Le décor Renaissance s'y combine avec des motifs russes.

Annonciation d'Aix-en-Provence (RETABLE DE L'), chef-d'œuvre de l'école provençale dû à un maître anonyme du XVe s. : le « maître de l'Annonciation ». Dans ce très beau retable, commandé par le drapier P. Corpici pour sa chapelle funéraire à Saint-Sauveur d'Aix (v. 1443), peuvent être relevées des influences flamandes. (Panneau principal à Sainte-Marie-Madeleine d'Aix.) [V. pl. en couleurs MOYEN AGE.]

ANNONCIER n. et adj. m. Celui qui est chargé des annonces dans les journaux. ‖ Ouvrier compositeur, chargé de composer et de mettre en pages les annonces d'un journal.

ANNONE n. f. (lat. *annona*; de *annus*, année). Hist. rom. Produit de la récolte annuelle. ‖ Approvisionnement en blé dans les greniers publics. ‖ Impôt direct en nature perçu dans les provinces. ‖ Administration des greniers publics et des distributions gratuites ou à bas prix. ‖ Unité de salaire payée en nature aux fonctionnaires de l'Empire romain, au IVe s., en échange de bons sur les greniers. (Sa valeur semble être de 60 *modii* de blé. Le nombre d'annones touchées variait selon le grade du fonctionnaire.) ‖ *Annone militaire*, livraison et transport gratuit des vivres de l'armée romaine. (Dès le IIIe s. apr. J.-C., la multiplication des réquisitions sans indemnité transforma le système en un impôt coûteux. Au IVe s., les services de l'annone militaire prirent à leur charge le paiement des soldes, désormais versées pour les trois quarts en nature.)

— ENCYCL. Hist. rom. L'*annone* servait à régulariser le cours du blé. A partir des Gracques, on fit des distributions de blé gratuites ou à bas prix aux pauvres. Cette « assistance publique » fut très mal organisée. Rome comptait 320 000 inscrits au temps de César, qui en supprima la moitié ; mais, après lui, le nombre remonta. Sous César, des édiles, sous Auguste, des *curatores frumenti*, puis un préfet de l'annone (en 8 apr. J.-C. au plus tôt), présidèrent à l'important service de l'approvisionnement de Rome en blé. La Sardaigne, la Sicile, l'Afrique romaine, l'Egypte pourvurent pour la plus grande part au ravitaillement de la métropole. Ce système donnait lieu à de nombreux abus. Trajan se préoccupa de son organisation : il ne voulait pas que Rome réquisitionnât le blé et souhaitait que les provinciaux apportassent librement au marché de Rome leurs denrées, que l'Etat eût achetées. Avec Dioclétien, l'annone devint un impôt en nature, auquel, pour la première fois, fut soumise une partie de l'Italie : le diocèse de Milan qui forma l'*Italie annonaire*.

ANNONOXYLON n. m. Genre de bois fossile dont la structure est comparable à celle des annonas actuels.

ANNOT, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes (arrond. de Castellane), dans la région des montagnes du haut Var ; 920 hab. (805 aggl.) [*Annotains*]. Vieille cité pittoresque. Eglise romane. Station d'été fréquentée. Biscottes.

ANNOTATEUR, TRICE n. Celui, celle qui annote.

ANNOTATION n. f. (lat. *annotatio*). Action de faire des remarques sur un texte pour

« l'Annonciation »
par Van der Weyden
ensemble et *détail*

Phot. Lipnitzki, Giraudon.

anobie

l'expliquer ou le commenter ; ces remarques elles-mêmes : *Annotations sur Virgile.*

ANNOTER v. tr. (lat. *annotare*, noter). Faire des remarques explicatives ou critiques sur un texte : *A cette place même, où, plume en main, j'annotais l'un de mes livres de classe...* (G. Duhamel).

ANNOUNA, village d'Algérie, sur la route de Constantine à Bône. Ce fut *Thibilis*.

ANNUAIRE n. m. (du lat. *annuus*, annuel). Recueil annuel contenant le résumé des événements de l'année précédente, et des renseignements statistiques, commerciaux, administratifs, scientifiques, industriels, des notices biographiques, etc. : *Annuaire historique. Annuaire des économistes.* ‖ Registre indiquant l'état et le mouvement du personnel de certaines professions : *Annuaire militaire. Annuaire du clergé.* ‖ *Annuaire téléphonique*, celui qui donne, chaque année, les adresses et numéros d'appel des abonnés.

— Encycl. L'origine des *annuaires* est moins ancienne que celle des almanachs. Le premier annuaire fut publié à Paris en 1532. Pendant plus d'un siècle, on n'eut que des éditions augmentées et perfectionnées de ce premier ouvrage. Il fut successivement remplacé par le *Livre commode*, puis par l'*Almanach royal*. Le mot « annuaire » ne figura dans le titre qu'avec l'*Annuaire de la République française*, publié par l'archéologue Louis Millin en 1794. Cette publication fut suivie de près par l'*Annuaire du Bureau des longitudes* (1796). [V. longitudes (*Bureau des*).] Aujourd'hui, il existe une multitude d'annuaires spéciaux sur le personnel de l'armée, de la marine, des différentes administrations publiques, les membres des sociétés savantes, de bienfaisance, les abonnés du téléphone, etc.

ANNUALITÉ n. f. Qualité de ce qui est annuel : *L'annualité du budget.*

ANNUEL, ELLE adj. (bas lat. *annualis ;* de *annus*, année). Qui revient chaque année : *Rente annuelle. Fête annuelle. La Convention, qui [...] fondait des prix pour encourager les artistes, organisait des salons annuels* (A. France). ‖ Qui ne dure qu'un an : *Magistrature, charge annuelle.*

— Langue class. En parlant des personnes, dont les fonctions doivent durer un an : *A Rome, les préteurs étaient annuels* (Montesquieu).

— Bot. *Plantes annuelles*, plantes qui fleurissent l'année même où elles sont nées, et qui meurent aussitôt après leur fructification. (On les désigne dans les ouvrages de botanique par le signe ① ☉.)

◆ N. m. Anc. dr. Droit levé annuellement sur certaines charges héréditaires. (V. paulette.)

ANNUELLEMENT adv. Par an ; chaque année.

ANNUITÉ n. f. (du lat. *annus*, année). Payement annuel, au moyen duquel l'emprunteur éteint sa dette, intérêts et capital, au bout d'un certain nombre d'années. ‖ Engagements productifs d'intérêts semestriels, mis en circulation par le Trésor ou par une compagnie financière, à l'occasion d'un emprunt dont le capital est remboursable par fractions à des échéances déterminées (annuités du Crédit foncier, de la Ville de Paris).

— Adm. Unité théorique de décompte des services civils ou militaires. (Dans l'armée, elle comprend les années de service, les campagnes, les blessures, etc., et sert au décompte des pensions, ainsi qu'à la détermination des droits à concourir pour les promotions à l'ancienneté aux grades de la Légion d'honneur.) [V. pension, retraite.]

— Législ. fin. *Annuité terminale*, v. amortissement *de l'emprunt.*

— Encycl. Si l'on paye annuellement une rente qui excède l'intérêt, on diminue peu à peu sa dette, et l'on parvient à s'en libérer complètement, au bout d'un temps plus ou moins long : c'est cette sorte de rentes qu'on appelle rente à terme, ou *annuité*. La portion de l'annuité qui représente un acompte sur le capital s'appelle *amortissement*. Les annuités sont variables ou fixes : les annuités variables consistent en payements annuels différents ; les annuités fixes sont des payements annuels toujours égaux, au moyen desquels on « amortit », au bout d'une certaine période de temps, un emprunt fait à un taux déterminé. Il y a dans le calcul des annuités quatre choses à considérer : le capital emprunté, le taux de l'intérêt, l'annuité elle-même ou la rente à payer, enfin le temps pendant lequel l'annuité doit être payée. Si A représente le capital emprunté, r l'intérêt de 1 F pendant un an, a l'annuité, n le nombre d'années pendant lequel l'annuité est payée, on obtient la relation

$$A = a\,\frac{(1+r)^n - 1}{r(1+r)^n}.$$

On a établi des tables qui permettent de résoudre facilement tous les problèmes relatifs aux annuités. Le remboursement par annuités est le caractère essentiel des institutions de crédit foncier, établies dans les divers Etats de l'Europe. Ce même mode de remboursement a été généralement appliqué, mais sous des formes diverses, aux emprunts publics. Les rentes viagères, les assurances sur la vie, les tontines, etc., présentent aussi des applications du fonctionnement des annuités. Lorsque la durée de l'annuité est subordonnée à certaines éventualités, elle est dite *contingente*. Si elle ne doit commencer à être servie qu'au bout d'un certain temps, elle est *différée*. Elle est *croissante* quand elle s'élève chaque année, d'après une progression donnée et qui réduit le nombre des annuités. Si l'on ne doit jouir de l'annuité qu'après le décès d'une ou plusieurs personnes actuellement vivantes, on l'appelle *réversible*. Elle reçoit le nom d'*annuité à vie* quand elle est limitée à la durée de la vie d'une ou de plusieurs personnes.

ANNULABILITÉ n. f. Dr. Qualité d'un acte annulable.

ANNULABLE adj. Qui peut être annulé.

ANNULAIRE adj. (lat. *annularius ;* de *annulus*, anneau). Qui a la forme d'un anneau : *Les coraux forment des atolls annulaires.* ‖ *Doigt annulaire* (ou *annulaire* n. m.), doigt auquel on met l'anneau. (C'est le quatrième doigt à partir du pouce.)

— Aéron. *Aile annulaire*, v. aile.

— Anat. *Cartilage annulaire*, syn. de cricoïde. ‖ *Ligaments annulaires du carpe et du tarse*, bandelettes fibreuses qui maintiennent en bonne direction les tendons au voisinage du carpe et du tarse. ‖ *Ligament annulaire du radius*, bandelette fibro-cartilagineuse qui forme avec la petite cavité sigmoïde du cubitus une sorte d'anneau dans lequel tourne le radius. ‖ *Protubérance annulaire*, éminence saillante située à la face antérieure de l'encéphale et passant transversalement d'un pédoncule moyen du cervelet à l'autre.

— Archit. *Voûte annulaire*, voûte dont la surface est engendrée par une courbe plane, s'appuyant sur deux lignes parallèles, son plan restant perpendiculaire à ces lignes.

— Astron. *Eclipse annulaire*, éclipse pendant laquelle le Soleil déborde autour du disque de la Lune comme un anneau lumineux.

— Chirurg. *Pancréas annulaire*, malformation caractérisée par la disposition du pancréas, qui forme un véritable anneau autour du duodénum, en créant une sténose de cet organe.

ANNULATEUR n. m. Appareil destiné à annuler (par un moyen mécanique, pneumatique, électrique, etc.) la mise à l'arrêt d'un signal ou sa non-ouverture dans des conditions déterminées, les indications d'un avertisseur, d'un annonciateur, etc.

ANNULATIF, IVE adj. Dr. Qui annule.

ANNULATION n. f. Action de déclarer, de rendre nul, sans effet ; résultat de cette action : *Annulation d'un acte entaché de nullité, d'une décision.*

— Dr. publ. Possibilité offerte aux tribunaux administratifs de réduire à néant les actes illégaux de l'Administration soumis à leur examen par la voie du recours pour *excès* de pouvoir.*

ANNULEMENT n. m. Procéd. *Arrêt d'annulement*, arrêt qui annule, qui casse l'arrêt précédent.

ANNULER v. tr. Rendre, déclarer sans effet : *Annuler un testament, une commande. J'ai l'honneur d'être votre femme [...], un inconvénient fort capable d'annuler toutes mes belles qualités* (Feuillet).

— Comptab. Contrepasser au débit un article déjà passé au crédit, ou *vice versa.*

— Syn. : *abolir, abroger, casser, infirmer, résilier.*

ANNUNZIO (Gabriele D'). V. D'Annunzio.

ANO-, préfixe employé en anatomie et en pathologie pour désigner l'anus : *Une douleur ano-scrotale.*

ANOA n. m. (mot malais). Petit buffle de l'île Célèbes. (C'est un ruminant cavicorne, de la famille des bovidés.)

ANOBIE ou **ANOBIUM** [bjɔm] n. m. Nom scientifique de la vrillette.

— Encycl. Les espèces d'*anobies* sont nombreuses dans nos régions. Elles vivent dans le bois coupé ou mort, qu'elles rendent vermoulu. *Anobium striatum* crible nos meubles de petits trous arrondis ; *Xestobium rufovillosum*, frappant vigoureusement le bois avec sa tête, fait entendre dans nos habitations le bruit qui lui a valu le nom d'*horloge de la mort ; A. paniceum* attaque les herbiers et la plupart des substances végétales sèches. Le genre fait partie des coléoptères et sert de type à la famille des *anobiidés.*

ANOBIIDÉS n. m. pl. (gr. *anô*, en bas, et *bios*, vie). Famille d'insectes coléoptères térédiles, à tête inclinée, habituellement cachée par un prolongement du pronotum en forme de capuchon. (Cette famille comprend les vrillettes* des genres *anobium, dorcatome, dryophile, hédobie, métholcus, ochine, xestobium.*)

ANOBLI, E n. Personne qui a reçu des lettres de noblesse.

ANOBLIR v. tr. Faire, rendre noble : *Don Esteban dit qu'un noble peut bien épouser une roturière, parce qu'il l'anoblit* (Mérimée).

— Langue class. Ce verbe se confondait avec *ennoblir : La levée d'un siège, une retraite l'ont plus anobli que ses triomphes* (La Bruyère). ‖ *Le ventre anoblit*, se disait des pays, des familles, où la noblesse pouvait se transmettre par les femmes.

ANOBLISSEMENT n. m. Action d'anoblir. ‖ Titre qui conférait la noblesse.

— Encycl. Au début de l'époque féodale, la possession de certaines terres féodales, tout au moins dans le Midi de la France, anoblissait l'acheteur. Les grands féodaux voulurent s'approprier ce droit d'*anoblissement*, en particulier par le biais de la chevalerie. Au XIIIe s., la royauté, sous le règne de Philippe le Bel, se réserva ce droit, concédant la noblesse par des lettres d'anoblissement. Puis, toujours à court d'argent, elle commença à les vendre au XVe s. Pratiquées avec réserve sous Louis XI, ces ventes se multiplièrent tout au long du XVIe s., et se perpétuèrent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. D'autre part, l'exercice de certaines fonctions municipales (noblesse de cloche), administratives ou judiciaires (noblesse d'offices ou noblesse de robe) anoblit son titulaire. Pourtant, cette noblesse de fonction ne se fondit jamais totalement à la noblesse d'épée. L'anoblissement entraînait l'octroi de certains privilèges, en particulier l'exemption de la taille. Le fait de ne pas être inscrit sur le rôle de cet impôt devint donc, aux XVIIe et XVIIIe s., preuve de noblesse ; au bout de trois générations d'exemptions, l'anoblissement était de fait. De nombreux roturiers, possesseurs de terres nobles, et qui ne pouvaient plus, par ce biais, obtenir leur anoblissement (ordonnance de Blois, en 1579), réussirent, en achetant les collecteurs de taille, à échapper à l'impôt, tout en obtenant la qualité convoitée. Les anoblissements clandestins furent particulièrement nombreux à la fin de l'Ancien Régime ; s'ajoutant à ceux qui étaient obtenus par achats des titres de noblesse, ils contribuèrent à réduire considérablement les ressources fiscales de la royauté. La Révolution supprima l'anoblissement, que rétablirent le premier Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet et le second Empire. La IIIe République ne reconnut pas les titres de noblesse.

ANOCIE-ASSOCIATION ou **ANOCI-ASSOCIATION** n. f. (*a* priv., et lat. *nocere*, nuire). Anesth. Emploi simultané de l'anesthésie loco-régionale et de l'anesthésie générale. (Syn. méthode de Crile.)

— Encycl. On utilise l'*anocie-association* dans les interventions majeures, afin de bloquer les effets, générateurs de choc, des stimulus d'origine ortho- et para-sympathique surtout, déclenchés par l'acte opératoire et que l'anesthésie générale classique, seule, masque sans les supprimer.

ANODE n. f. (gr. *anô*, en haut, et *hodos*, route). Nom donné à l'électrode d'entrée du courant dans un voltamètre ou à l'électrode qui recueille le flux électronique dans un tube à décharge.

ANODE n. f. Genre de malvacées, renfermant une dizaine d'espèces originaires du Mexique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

ANODIN, E adj. (gr. *anôdunon*, qui calme la douleur). Sans danger, inoffensif (en parlant de choses) : *Blessure anodine. Mais ses bouffonneries étaient souvent moins anodines* [...], *elles cachaient parfois d'assez vilains desseins* (R. Martin du Gard). ‖ — *Fig.* Qui est sans importance, sans relief (en parlant d'une personne) : *Personnage anodin.* — LANGUE CLASS. Qui ôte la douleur : *Une potion anodine* [...] *pour faire reposer Monsieur* (Molière).

ANODIQUE adj. Electr. Relatif à l'anode : *Courant anodique.*

ANODONTE adj. (*an* priv., et gr. *odous, odontos*, dent). Privé de toutes ses dents. ◆ N. m. Mollusque bivalve d'eau douce, de la famille des unionidés.
— ENCYCL. Les *anodontes* ont une coquille de grande taille, à valves minces et dont la charnière est dépourvue de dents. Ils possèdent les mêmes caractères anatomiques que les *unios*. Nombreuses espèces en Europe, en Asie et en Amérique. En Asie, les grandes espèces du genre *cristaria* sont utilisées en Chine, depuis le XIIIe s., à la fabrication des camées : on introduit, entre la coquille et le manteau, divers objets qui, au bout d'un an, sont recouverts de nacre. Fossiles, on connaît les anodontes depuis l'Eocène.

ANODONTIE [ti] n. f. Anomalie caractérisée par l'absence de toutes les dents : *L'anodontie congénitale est contestée.*

ANOECTOCHILUS [kilys] n. m. (gr. *anoiktos*, ouvert, et *kheilos*, lèvre). Plante ornementale, dont il existe une dizaine d'espèces de l'Inde et de Malaisie. (Ils sont cultivés pour leur beau feuillage marbré réticulé : *Anoectochilus Roxburghii, regalis*, etc.)

ANOLIS [lis] n. m. (mot caraïbe). Genre d'iguanes américains comprenant une centaine d'espèces.

ANOLYTE n. m. Partie d'un électrolyte qui, dans une cellule électrolytique, est au voisinage de l'anode.

ANOMAL, E, AUX adj. (gr. *anômalos*). Qui s'écarte du fait habituel ; exceptionnel.
— Comm. Se dit d'un article dont l'achat présente pour un consommateur donné un certain caractère exceptionnel qui le conduit, en vue de s'informer et de choisir, à se déranger et à se rendre dans un centre important (s'oppose à l'article *quotidien*, qui fait l'objet d'un achat banal) : *Le Salon des arts ménagers et le Salon de l'automobile présentent des objets anomaux.*
— Linguist. Se dit de toute forme ou construction qui présente un caractère aberrant par rapport au type normal ou à la construction régulière. (Par ex. : le futur *cueillera* est anomal par rapport à *offrira, sourira*, ou *prendra, vendra*, etc.).
— REM. *Anomal* n'implique pas une idée de valeur comme *anormal*, et de ce fait appartient à la langue scientifique.

ANOMALA n. m. Scarabée cosmopolite de coloration métallique, dont une espèce (*Anomala vitis*) est nuisible à la vigne.

ANOMALIE n. f. (gr. *anômalia*). Ce qui s'écarte de la norme, de la régularité, de l'habitude, de la généralité.
— Astron. En mécanique céleste, angle formé dans le plan de son orbite par la direction d'une planète et par la direction du périhélie*. ‖ *Anomalie excentrique*, anomalie correspondant au mouvement du point situé sur le cercle principal de l'ellipse orbitale et ayant même abscisse que la planète par rapport au grand axe de l'ellipse. (C'est cette quantité qui est directement fournie par la célèbre *équation de Kepler*, en fonction de l'excentricité de l'orbite, de la durée totale de révolution et du temps écoulé depuis le passage de la planète par son périhélie.) ‖ *Anomalie moyenne*, anomalie correspondant à la position qu'occuperait la planète si elle effectuait sa révolution orbitale d'un mouvement uniforme et régulier. ‖ *Anomalie vraie*, valeur exacte de l'anomalie, compte tenu de toutes les irrégularités du mouvement de la planète.
— Biol. Déviation insolite d'un type normal ; monstruosité.
— Géophysiq. Variation importante de certaines grandeurs géophysiques, souvent due à la présence d'accidents géologiques dans les terrains sédimentaires superficiels.
— Linguist. Caractère d'une forme ou d'une construction anomale.
— Météorol. Ecart positif ou négatif des valeurs d'un élément météorologique par rapport à sa moyenne ou normale. (Par ex., la température moyenne le long du 60e parallèle Nord est — 0,9 °C. Les moyennes d'Oslo, Leningrad et Okhotsk, situées sur ce parallèle, sont respectivement + 5,1, + 3,7 et — 5,2. Les *anomalies thermiques* des trois stations sont donc respectivement : + 6, + 4,6 et — 4,3.) [V. ISANOMALE.]
— Physiq. Différence entre une grandeur observée et la valeur qu'en donne la théorie. — ★ *exception, monstre, singularité, transformisme, mutationnisme/adaptation, sociabilité.*

ANOMALISTES n. m. pl. V. ANALOGISTE.

ANOMALON n. m. Assez grand ichneumon, à ventre en faucille, parasite des chenilles de bombyx et de noctuelles. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des ichneumonidés.)

ANOMALOPS n. m. Poisson osseux de l'archipel malais, remarquable à cause d'un organe lumineux qu'il porte au-dessous de chaque œil.

ANOMALURE n. m. Ecureuil africain muni d'un parachute formé par une extension de la peau des flancs et qui l'aide à sauter de branche en branche. (Ordre des rongeurs.)

ANOMÉENS n. m. pl. (du gr. *anomoios*, dissemblable). Hérétiques ariens selon qui le Verbe était d'une nature différente de celle du Père.

ANOMIE n. f. Mollusque bivalve à coquille irrégulière, subcirculaire, mince, translucide et légèrement nacrée à l'intérieur.
— ENCYCL. La valve inférieure est percée, près de son crochet, d'un orifice ou d'une échancrure donnant passage au muscle intérieur au moyen duquel l'animal se fixe aux corps étrangers. C'est avec une espèce commune sur les côtes de France (*Anomia ephippium*) que l'on fabrique la plupart des fleurs et autres petits objets en coquillages. On rencontre les anomies dans toutes les mers du globe. (Type de la famille des *anomiidés*.)

ANOMIE n. f. (gr. *anomia*, désordre). Philos. Absence de loi ou d'organisation.

ANOMIQUE adj. Philos. Qui résulte de l'anomie : *Le suicide anomique* (Durkheim).

ANOMOURES n. m. pl. Sous-ordre de crustacés décapodes, ayant pour type le pagure* (bernard-l'ermite), et caractérisés par un abdomen mou et sans autres appendices que des crochets de fixation, que l'animal enfile dans une coquille vide de gastropode marin (buccin, par exemple), d'où une torsion qui devient rapidement définitive.

ANOMPHAL, E, AUX adj. (*an* priv., et gr. *omphalos*, nombril). Qui n'a pas de nombril. (S'est dit d'Adam et d'Eve, qui, sortis tout formés des mains du Créateur, créés et non engendrés, ne devaient pas avoir de nombril.)

ÂNON n. m. Le petit de l'âne. ‖ — *Fig.* Personne ignare.

ANONCHALIR (S') v. pr. (de *nonchalant*). S'amollir, devenir paresseux (XVIe s., repris comme archaïsme) : *Il finit par s'anonchalir, par s'acagnarder sur une chaise* (Huysmans).

ÂNONNEMENT n. m. Action d'ânonner : *L'ânonnement et la recherche niaise de l'intonation et du geste* (Goncourt).

ÂNONNER v. intr. ou tr. Lire ou réciter d'une façon laborieuse et monotone : *Craignez, mon fils, d'ânonner et de braire cette langue universelle, à la manière des savants qui remplissent les Académies* (A. France).

ANONYCHIE [ki] n. f. (*an* priv., et gr. *onux, onukhos*, ongle). Tératol. Absence congénitale des ongles.

ANONYMAT n. m. Etat de la personne ou de la chose qui reste anonyme. ‖ *Garder l'anonymat*, ne pas se déclarer l'auteur d'un fait, d'un écrit.

ANONYME adj. et n. (*an* priv., et gr. *onuma*, nom). Dont on ignore le nom : *Poète anonyme.* ‖ Qui paraît sans nom d'auteur ou dont l'auteur reste inconnu : *Pamphlet, don anonyme. Lettre anonyme. Ouvrage d'un anonyme.* ‖ *Par extens.* Sans originalité, sans personnalité : *Ses vêtements anonymes s'adaptaient à tous les décors* (Saint-Exupéry).
— Dr. comm. *Société anonyme*, v. SOCIÉTÉ. ◆ N. m. Syn. vieilli de ANONYMAT : *Le poète avait gardé l'anonyme* (Baudelaire).
— ENCYCL. Littér. Il existe, en littérature, des œuvres dont les auteurs sont complètement ignorés : ce sont, en général, celles qui appartiennent aux périodes les plus anciennes. Toutefois, ce n'est pas toujours la seule absence de documents qui empêche d'identifier les créateurs de ces œuvres : l'anonymat correspond souvent à un état de civilisation, où l'on ne juge pas nécessaire d'imputer à un écrivain la responsabilité d'un ouvrage. C'est le cas de la littérature sacrée de l'Inde, aussi bien que des chansons de geste françaises du Moyen Age. A partir du moment où l'évolution sociale et morale d'une civilisation tend à donner à l'auteur la responsabilité de ce qu'il a créé, l'œuvre *anonyme* devient exceptionnelle. Si elle ne porte pas de nom d'auteur lors de sa publication, les aveux tardifs de l'écrivain ou les recherches érudites permettent le plus souvent de lever cet anonymat. Certaines grandes œuvres de la littérature française ont d'abord été publiées sous le couvert de l'anonymat, soit par discrétion aristocratique des auteurs (*Maximes* de La Rochefoucauld, 1665 ; *la Princesse de Clèves*, de Mme de La Fayette, 1678), soit pour piquer davantage la curiosité du public (les *Lettres persanes* de Montesquieu, 1721), soit par simple précaution contre les rigueurs de l'autorité (la *Satire Ménippée*, 1594 ; plusieurs œuvres de Voltaire). La conception que se fait le monde moderne des droits et des devoirs de l'écrivain rend de plus en plus inutile la publication d'une œuvre anonyme.

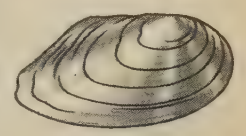
coquille d'**anodonte**

ANONYMEMENT adv. En gardant l'anonymat : *Répondre anonymement. Lui-même* [...] *le ravitaillait parfois en catimini, anonymement* (A. Arnoux).

ANONYMOGRAPHIE n. f. Tendance morbide à écrire des lettres anonymes.

ANOPHÈLE n. m. (gr. *anophelês*, dangereux). Moustique capable de transmettre le paludisme.
— ENCYCL. Plusieurs espèces d'*anophèles* vivent en France. L'anophèle à ailes tachées (*Anopheles maculipennis*), qui fréquente nos maisons et vole au crépuscule et pendant la nuit, est le principal agent de propagation du paludisme en Europe et en Afrique du Nord. Sa larve vit dans les mares herbeuses. *A. gambiae* est un des fléaux de l'Afrique tropicale. *A. albimanus, argyritarsis* et *quadrimaculatus*, en Amérique, et *A. Ludlowi, minimus* et *vagus*, en Asie, sont les principaux vecteurs du paludisme dans ces régions. Le genre fait partie des diptères nématocères, famille des culicidés.

anophèle

ANOPHTALMES n. m. pl. (gr. *anophtalmos*, sans yeux). Carabes aveugles qui habitent les grottes de la région paléarctique et de l'Amérique du Nord.
— ENCYCL. Les *anophtalmes* sont petits, de forme élancée, de couleur ambrée, translucides. Leurs pattes et leurs antennes sont très longues. Les grottes des Alpes et des Pyrénées en renferment de nombreuses espèces réparties aujourd'hui entre les genres *trechus, duvalites, geotrechus, aphœnops*, etc., qui comprennent également des espèces vivant à la lumière et douées d'un organe visuel normalement développé.

ANOPHTALMIE n. f. ou **ANOPHTALMOS** n. m. Tératol. Absence congénitale des yeux.

ANOPISTHOGRAPHE n. m. (*an* priv., et gr. *opisthon*, derrière, et *graphê*, écriture). Ouvrage imprimé d'un seul côté des feuillets. (C'est sous cet aspect que se présentent les plus anciens livres xylographiques imprimés au frotton.)

ANOPISTHOGRAPHIQUE adj. Se dit d'un feuillet, d'une page, d'un ouvrage écrit d'un seul côté.

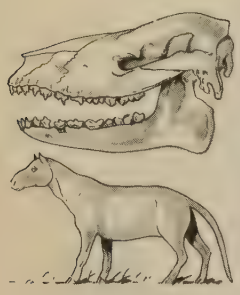

anoplotherium

anorak

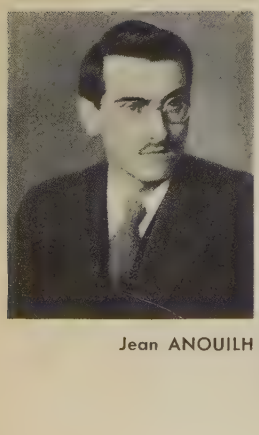

Jean ANOUILH

ANOPLOTHERIUM [rjɔm] n. m. (gr. *anoplos*, désarmé, et *thêrion*, bête). Mammifère artiodactyle fossile de l'Eocène supérieur.
— ENCYCL. L'*anoplotherium commun*, découvert dans le gypse de Montmartre et décrit par Cuvier, était de la taille d'un tapir et montrait des caractères mixtes : un crâne de chameau, une dentition complète, des membres courts à 3 doigts armés d'ongles, faisant le passage entre la griffe et le sabot, et une longue queue. Il sert de type à la famille des *anoplothéridés*.

ANOPLOURES n. m. pl. (gr. *anoplos*, désarmé, et *oura*, queue). Ordre d'insectes sans ailes, qui comprend les poux suceurs de sang.
— ENCYCL. Les *anoploures* vivent exclusivement sur les mammifères. Leurs œufs, connus sous le nom de *lentes*, sont fixés aux poils de leur hôte. Ils ne subissent pas de métamorphoses. Genres principaux : *pediculus, hematopinus, phthirius*. (V. POU.)

ANOPSIE n. f. (*an* priv., et gr. *opsis*, vue). Méd. Privation de la vue.

ANOPSIE n. f. (gr. *ana*, en haut, et *ops*, œil). Ophtalmol. Sorte de strabisme dans lequel le globe oculaire est dévié en haut.

ANOR, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), en Thiérache, près de la frontière belge ; 3 700 hab. (1 860 aggl.). Forges et aciéries. Emailleries. Filatures. Carrières.

ANORAK n. m. (mot esquimau ; de *anoré*, vent). Veste courte imperméable, à capuchon, spécialement employée par les skieurs et les campeurs.

ANORATHA ou **ANOURADDHA,** roi de Birmanie (1044-1077), fondateur du premier royaume birman unifié, ayant Pagan pour capitale. Devenu roi après avoir tué un usurpateur, il agrandit ses Etats, conquit le delta de l'Irrawaddy occupé par les Môns, et laissa en mourant un royaume s'étendant de Bhamo, dans le N., au golfe de Martaban, dans le S.

ANORCHIDIE [ki] n. f. (*an* priv., et gr. *orckis, idos*, testicule). Etat de celui qui n'a pas de testicules.

ANORDIR v. intr. Tourner au nord, en parlant du vent : *Le vent anordit*.

ANO-RECTAL, E adj. Anat. et Pathol. Qui se rapporte à la fois à l'anus et au rectum : *Fistule ano-rectale*.

ANORECTIQUE adj. Séméiol. Relatif à l'anorexie ; atteint d'anorexie.

ANOREXIE n. f. (*an* priv., et gr. *orexis*, appétit). Perte de l'appétit.
— ENCYCL. L'*anorexie* n'est pas l'inappétence ; elle constitue un état morbide, symptomatique soit d'une maladie infectieuse (tuberculose), soit d'un cancer, soit d'altérations mentales. On réserve à ces dernières le nom d'*anorexie mentale*. Celle-ci s'observe surtout chez des jeunes filles entre quinze et vingt ans. Les principaux signes en sont : le refus d'alimentation, qui est primitif et dont la conséquence, plus ou moins tardive, est l'anorexie proprement dite ; l'amaigrissement, qui est rapidement considérable ; l'aménorrhée, ou perte des règles, qui parfois, la première, attire l'attention. Affection psychosomatique, l'anorexie mentale se caractérise également par la qualité du terrain sur lequel elle se développe. Il s'agit souvent d'enfants entourés de prévenances excessives, dont l'appétit de base est toujours modeste et qui sont très réceptifs aux phénomènes d'autosuggestion. Sur un tel terrain, la survenance de conflits affectifs, d'ordre familial notamment, déclenche l'anorexie mentale. Le traitement est efficace dans la mesure où est réalisé l'isolement complet de la malade.

ANORGANIQUE ou **INORGANIQUE** adj. Méd. Se dit d'un phénomène qui semble indépendant de toute lésion matérielle d'un organe. (Tels sont, par exemple, certains souffles cardiaques que l'on perçoit sans qu'il existe aucune lésion orificielle.)
— SYN. : *fonctionnel*. — CONTR. : *lésionnel, organique*.

ANORMAL, E, AUX adj. (lat. scolast. *anormalis*, altération du gr. *anômalos*). Contraire à l'ordre habituel des choses (V. ANOMAL) : *Etat anormal*.
— Géol. *Contact anormal*, contact de deux roches réalisé à la suite d'une cassure, d'une rupture ou d'une autre dislocation. (Ce type de contact s'oppose au contact normal, celui de deux couches qui, par exemple, ont été déposées l'une sur l'autre, par sédimentation. On observe des contacts anormaux lorsque, postérieurement au dépôt, divers phénomènes [pli-faille, chevauchement, charriage, etc.] ont mis en contact deux couches qui, originellement, n'y étaient pas.)
◆ Adj. et n. Déséquilibré, fou : *Elle n'était nullement* [...] *ce qu'elle redoutait d'être, une détraquée, une anormale* (Tharaud). ‖ *Enfant anormal*, dont le développement intellectuel est défectueux.
◆ N. m. Ce qui est contraire aux règles : *Qu'ils* [les mobilisés] *partissent tous ensemble donnait à l'anormal un semblant de régularité* (R. Rolland).
— ENCYCL. Philos. L'*anormal* n'a de sens que par rapport à un domaine et à une norme auparavant définis. Ce qui est normal dans certaines conditions — et dans un certain état d'avancement des sciences — peut être anormal dans d'autres conditions. L'anormal est donc une notion *relative*.

ANORMALEMENT adv. De façon anormale : *Tout le visage était non pas gracieux, non pas même étrange, mais dur et anormalement sérieux, anormalement fermé* (G. Duhamel).

ANORTHIQUE adj. (*an* priv., et gr. *orthos*, droit). Minér. Se dit des cristaux qui n'ont ni plan ni axe de symétrie.

ANORTHITE n. f. (*an* priv., et gr. *orthos*, droit). Aluminosilicate naturel de calcium, de formule $CaAl_2Si_2O_8$, appartenant à la famille des feldspaths plagioclases, du système triclinique.

ANORTHOGRAPHIE n. f. Trouble de l'écriture qui empêche d'orthographier correctement les mots. (On parle plus couramment de DYSORTHOGRAPHIE.)

ANORTHOSE n. f. (*an* priv., et gr. *orthos*, droit). Aluminosilicate de potassium et de sodium naturel, de formule (K, Na) $AlSi_3O_8$, appartenant à la famille des feldspaths, très voisin de l'orthose, de symétrie triclinique, pseudo-monoclinique.

ANOSMATIQUE adj. Se dit d'un vertébré dont la partie olfactive du cerveau (rhinencéphale) est peu développée ou même presque absente. (Les cétacés et l'homme sont dans ce dernier cas, tandis que les carnassiers ont un rhinencéphale très volumineux.)

ANOSMIE n. f. (*an* priv., et gr. *osmê*, odeur). Diminution ou perte de l'odorat. (L'anosmie se rencontre au cours de l'inflammation de l'ethmoïde, des névrites du nerf olfactif, ou à la suite des fractures de l'étage antérieur de la base du crâne.)

ANOST, comm. de Saône-et-Loire (arrond. d'Autun), dans le Morvan ; 1 175 hab. (174 aggl.) [*Galvachers*]. Eglise des XIIe et XVIe s. Centre de villégiature en bordure de la forêt d'Anost.

ANOSTRACÉS n. m. pl. (*an* priv., et gr. *ostrakon*, coquillage). Ordre de crustacés branchiopodes caractérisés par l'absence de carapace, les pédoncules oculaires, les antennes préhensiles du mâle, le nombre des paires d'appendices du tronc variant de 11 à 19 paires. (Type : *artemia*. Ils se nourrissent d'organismes planctoniques qu'ils recueillent près de la surface, en nageant sur le dos.)

ANOTE adj. (*an* priv., et gr. *oûs, ôtos*, oreille). Qui n'a pas d'oreilles.

ANOU, dieu suprême des Sumériens, roi du Ciel dans la triade qu'il formait avec Enlil et Eâ. Il était le père des divers dieux du ciel et l'organisateur du monde. Il était surtout honoré à Eridou et à Ourouk.

ANOUAL, localité du Maroc oriental, à 80 km à l'O. de Melilla. Théâtre, en 1921, de la défaite, par les Rifains d'Abd el-Krim, du détachement espagnol du général Silvestre. (V. RIF [*campagne du*].)

ANOUILH (Jean), auteur dramatique français (Bordeaux 1910). Secrétaire de Louis Jouvet, il débute avec *l'Hermine* (1932), pièce d'un ton très romantique. Mais sa verve amère, son anarchisme, son aptitude à dénoncer les laideurs de la vie s'expriment ensuite dans des pièces « noires » : *le Voyageur sans bagage* (1937), *la Sauvage* (1938), *Eurydice* (1942), *Antigone** (1944), *Médée* et *l'Alouette* (1953) ; dans des pièces « roses », qui font une plus grande part à la fantaisie et à l'humour : *le Bal des voleurs* (1938), le *Rendez-vous de Senlis* (1939), *Léocadia* (1939) ; dans des pièces « brillantes » : *l'Invitation au château* (1947), *la Répétition ou l'Amour puni* (1950), *Colombe* (1951) ; dans des pièces « grinçantes » : *Ardèle ou la Marguerite* (1948), *la Valse des toréadors* (1952), *Ornifle ou le Courant d'air* (1955), *Pauvre Bitos ou le Dîner de têtes* (1956), *l'Hurluberlu* (1959). Il a également fait représenter, en 1959, *Becket* et *la Petite Molière*. Si l'on peut reprocher à Anouilh un pessimisme un peu monotone et parfois excessif, on doit lui reconnaître, en revanche, de réelles qualités de dramaturge, un sens aigu du dialogue et de l'architecture théâtrale. Il a en outre collaboré à quelques films comme auteur de dialogues, et a mis en scène lui-même, à l'écran, sa pièce *le Voyageur sans bagage* (1943) et un scénario original, *Deux Sous de violettes* (1951). [→ Biblio.]

ANOULD, comm. des Vosges (arrond. de Saint-Dié), dans les Vosges méridionales, à la limite du bassin de Saint-Dié, près de la Meurthe ; 2 252 hab. (462 aggl.). Papeterie. Scierie.

ANOUNNAKI, nom par lequel les Sumériens, et après eux les Babyloniens, désignaient les esprits de la Terre, par opposition aux *Igigi*, esprits du Ciel, ou Vents.

ANOURE adj. (*an* priv., et gr. *oura*, queue). Se dit des animaux dépourvus de queue.
— ***Anoures*** n. m. pl. Ordre d'amphibiens comprenant ceux qui, comme les crapauds et les grenouilles, sont dépourvus de queue à l'état adulte et possèdent des membres postérieurs allongés.
— ENCYCL. Les *anoures* (1 200 espèces) sont de beaucoup les plus nombreux des amphibiens actuels. Ils n'ont que 10 vertèbres, généralement procœliques. Leurs membres postérieurs sont souvent adaptés au saut et plus longs que les membres antérieurs. Leur larve, ou têtard*, ne ressemble en rien à l'adulte : elle a une longue queue, des branchies, pas de pattes à l'éclosion, puis les pattes de derrière apparaissent (bien avant celles de devant), des poumons se forment, les branchies et la queue sont résorbées. C'est la *métamorphose*, très meurtrière, et ceux qui en réchappent vivront désormais en partie hors de l'eau.
Principaux types : les *aglosses* (ex. : *pipa*), sans langue ni dents, avec incubation des œufs sur le dos de la mère ; les *discoglosses* (ex. : *alyte*) ; les *pélobates*, les *crapauds** ; les *rainettes*, arboricoles et parfois nidifiantes, qui ont des ventouses au bout des doigts ; enfin, les *grenouilles**, caractérisées par leur langue basculante et leurs pattes palmées aptes à la natation.

a novo, mots latins signif. *de nouveau* et qui sont encore utilisés en procédure : *Une affaire renvoyée « a novo »*.

ANOVULATION n. f. Gynécol. Absence d'ovulation au cours du cycle menstruel.

ANOVULATOIRE adj. Gynécol. Se dit d'un cycle menstruel ne comportant pas d'ovulation.

ANOXÉMIE n. f. (*an* priv., gr. *oxus*, aigre, et *haima*, sang). Défaut d'oxygénation du sang.
— ENCYCL. L'*anoxémie* peut relever de différentes causes : dépression atmosphérique (mal des montagnes), inhalation de certains gaz, intoxication par des produits chimiques (aniline, sulfamides), asphyxie par obstruction des voies respiratoires. Les anémies graves rendent le sang incapable de fixer une quantité d'oxygène suffisante et entraînent donc l'anoxémie. Dans tous les cas, celle-ci entraîne l'anoxie*.

ANOXIE n. f. (*an* priv., et gr. *oxos*, oxygène). Diminution ou suppression de l'oxygène au niveau des cellules ou tissus vivants.
— ENCYCL. Chez les animaux inférieurs, ou sur les tissus isolés (cultures de tissus), l'*anoxie* résulte de l'insuffisance d'oxygène dans le milieu ambiant, ou d'une atteinte cellulaire (toxique ou autre), qui empêche la cellule de capter l'oxygène dont elle a besoin. Chez les animaux ayant une circulation sanguine, l'anoxie peut également résulter d'une atteinte cellulaire ou tissulaire (anoxie histotoxique), mais, surtout, elle est en rapport avec l'anoxémie (le sang étant le milieu ambiant de toutes les cellules) ou avec un ralen-

Phot. Hermès, Viollet.

tissement de la circulation du sang (stase), même si celui-ci est suffisamment oxygéné. L'anoxie entraîne des altérations cellulaires d'autant plus rapides et graves que les cellules sont plus différenciées, spécialisées; c'est ainsi que les organes nerveux sont rapidement lésés, alors que les tissus de soutien (os, tendons) et les muscles résistent mieux. Les différents types d'anoxie (anoxémique, anémique, de stase, histotoxique) peuvent se rencontrer et s'ajouter au cours de l'anesthésie et de l'acte opératoire, ainsi que dans les divers états de choc.

ANQUETIL-DUPERRON (Abraham Hyacinthe), orientaliste français (Paris 1731 - *id.* 1805). Passionné pour l'étude de la langue et de la religion des anciens Perses, il se rendit aux Indes pour entrer en relation avec la communauté des Parsis et se procurer les livres sacrés de Zoroastre. Arrivé à Pondichéry en 1755, il dut surmonter les plus grandes difficultés, dues à la guerre franco-anglaise; en 1758, il parvint à Surate, acquit la confiance des destours parsis et, grâce aux bons offices de son maître et ami Darab, fut initié aux mystères du culte du Feu. Il réunit une collection de 180 manuscrits, qu'il déposa en 1762 à la Bibliothèque du roi. En 1771 parut son œuvre capitale, le texte et la traduction de l'*Avesta*.

ANQUETIN (Louis), peintre français (Etrépagny 1861 - Paris 1932). Après avoir subi l'influence de Degas et des Japonais, s'être intéressé à l'impressionnisme, au divisionnisme et avoir travaillé, aux côtés d'Emile Bernard, en communion d'idées avec Paul Gauguin, il s'éprend des Flamands du XVIIe s., étudie Rubens et devient l'un des adversaires les plus éloquents du modernisme. Auteur de cartons de tapisseries (Beauvais, Gobelins) et d'un portrait : *Gémier dans « la Rabouilleuse »* (musée de Rouen).

ANS, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), au N.-O. de Liège; 16 480 hab. Houille. Métallurgie. Constructions mécaniques. Huileries. Briqueteries.

ANSALDO (Giovanni), ingénieur italien (Gênes 1819 - *id.* 1859). Après s'être consacré à l'enseignement scientifique, il organisa en 1853 l'entreprise qui est devenue le vaste complexe industriel *Ansaldo* (v. art. suiv.).

Ansaldo, société métallurgique italienne, fondée à Gênes en 1853 par Giovanni Ansaldo*. Elle participe à la construction de la première ligne de chemin de fer italienne : Gênes-Turin. En 1859, elle étend son activité au domaine de la construction navale. De 1880 à 1900, elle réalise une puissante concentration industrielle, comprenant mines de fer, aciéries et usines transformatrices. Ansaldo fabriquera ainsi, durant la Première Guerre mondiale, tous les navires, canons, et, même, les premiers chars d'assaut et avions militaires italiens. Avec le fascisme, l'Etat devient son principal actionnaire. A partir de 1945, ses ateliers de fabrication de guerre produisent du matériel ferroviaire; ses chantiers navals, qui reçoivent d'importantes commandes de l'étranger, notamment de l'Amérique du Sud, reconstituent la flotte marchande italienne.

ANSARIEH. V. ANṢARIYA.

ANSARIEN, ENNE n. et adj. (de l'ar. *'anṣār*, auxiliaires). Nom des habitants de Médine, qui donnèrent à Mahomet asile et secours quand il quitta La Mecque et émigra à Médine.

ANṢARIYA ou **ANSARIEH,** ou **NUṢAYRIS,** peuple de Syrie habitant le *djabal Anṣariya*, ensemble de montagnes et de plateaux calcaires (1 583 m) qui prolongent au N. le Liban, entre l'Oronte et la Méditerranée. Les Anṣariya forment une secte chiite extrémiste, initiatique et secrète, fondée au IXe s., au cours de la crise religieuse qui marqua le déclin des 'Abbāssides. Réfugiée dans une montagne difficile à pénétrer, la secte a résisté à l'islām sunnite. En dehors de la Syrie, des groupes sont installés en Turquie, dans les régions d'Antioche, d'Alexandrette et d'Adana. Les Anṣariya se désignent aussi sous le nom de *Nuṣayris*, qui provient sans doute de celui de leur premier théologien, *Ibn Nuṣayr*. Les noms d'Anṣariya et de Nuṣayrīs étant considérés comme péjoratifs par les musulmans sunnites, on les appela plutôt *Alaouites* ('Alawiyyin) pendant la période de mandat français (1920-1941), au cours de laquelle fut pratiquée une politique favorable aux minorités.

ANṢARIYA ou **ANṢARIEH** (DJABAL), montagne de Syrie, qui s'étend sur 110 km de long et 25 km de large, entre les deux Nahr al-Kabir, parallèlement au littoral; 1 543 m au *Nebi Yunes*. C'est une chaîne plissée et faillée qui domine le fossé du Rhab de 700 m par un grand abrupt, et forme une barrière entre la mer et la steppe syrienne. La montagne est couverte de forêts de cèdres et de sapins, mais un maquis dense s'est développé par suite de la longue occupation du massif, qui a servi de refuge aux *Anṣariya**. Le djabal Anṣariya est toutefois moins humanisé que le Liban, car les populations sont réparties en petites cellules isolées qui pratiquent une polyculture de subsistance (blé, orge, légumineuses, oliviers et figuiers). Le coton et le tabac assurent quelques ressources complémentaires. La forte densité du peuplement est à l'origine d'un mouvement d'émigration vers les plaines de la côte du Levant.

ANSBACH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), au S.-O. de Nuremberg; 33 000 hab. Ancien ch.-l. de la principauté d'Ansbach. Château du XVIIIe s., à la décoration de style baroque. Collégiale romane, gothique et baroque. Ancienne chancellerie baroque et maisons baroques. Tissages de coton, de laine et de soie. Constructions mécaniques. Siège d'un festival Bach.

ANSBACH (PRINCIPAUTÉ D'). L'ancienne principauté d'Ansbach, apanage du burgraviat de Nuremberg, passa, au XIIe s., dans la maison de Hohenzollern, et, plus tard, dans celle des margraves de Brandebourg, devint la propriété de la branche collatérale de Bayreuth (1725). Reçue en héritage en 1791 par le roi de Prusse, qui y renonça en 1806, elle fut donnée par Napoléon Ier à la Bavière, en échange de Juliers et de Berg.

ANSBERT (saint) [Chaussy, Vexin - † Hautmont, près de Valenciennes, v. 692], abbé de Fontenelle, puis évêque de Rouen.

ANSBERT, clerc et chroniqueur autrichien (XIIe s.); il accompagna en Orient l'empereur Frédéric Ier Barberousse, et écrivit le récit de la 3e croisade.

ANSCHAIRE, dit **Ansgarius,** moine bénédictin d'origine française (Picardie 801-Brême 865), qui évangélisa le Jutland et la Suède. Elève au monastère de Corbie, il fut envoyé très jeune, par Wala, dans la ville de Slesvig, sous le règne du roi Harald, pour convertir les populations du Jutland, vers 830. Se rendant ensuite par deux fois en Suède (829-830 et 852-853), il y jeta les semences du christianisme. Il devint évêque de Hambourg (831), puis de Brême (845). Son œuvre fut continuée par Rimbert, qui a laissé de lui une biographie. Il a été appelé « l'Apôtre du Nord ».

Anschaire et Autbert baptisent une mère et son enfant. Illustration de Chr. Dalsgaard.

Phot. Ed. Berlingske Forlag (Copenhague), Giraudon.

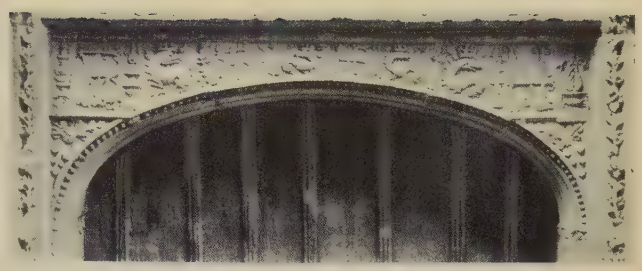

arc en anse de panier (archit.) *détail* du portail au transept nord de l'église d'Oyron (Deux-Sèvres)

ANSCHLUSS [ʃlus] n. m. (mot allem. signifiant *rattachement*). Rattachement, souhaité par les pangermanistes et imposé par Hitler, en 1938, de l'Autriche* à l'Allemagne.

ANSE n. f. (lat. *ansa*). Partie recourbée en arc, en anneau, etc., par laquelle on prend un vase, une cruche, un panier.

— LOC. FAM. *Faire danser* (ou *sauter*) *l'anse du panier*, majorer indûment le prix des achats faits pour un maître, en parlant d'un domestique, d'une cuisinière, etc.

— Anat. Nom donné à toute portion d'organe qui décrit un arc : *Anse intestinale. Anse artérielle.*

— Archit. Courbe d'une voûte surbaissée, dont la montée est moindre que sa demi-ouverture.

— Arm. Anneau de fer placé de chaque côté de l'œil d'une bombe ou d'un canon et servant à les manœuvrer. (Les anses apparurent, le plus souvent au nombre de deux, en Allemagne à la fin du XVe s. et en France sous Henri IV).

— Bot. *Anse d'anastomose,* excroissance latérale portée par les filaments qui constituent le mycélium secondaire de certains champignons. (Lors de la division conjuguée d'un dicaryon, un des noyaux fils suit l'axe du filament, l'autre utilise l'anse d'anastomose, avant que la cloison ne sépare les deux cellules, ce qui permet au dicaryotisme de s'étendre à toutes les cellules du mycélium secondaire.)

— Cytol. *Anses chromatiques,* nom donné aux chromosomes qui prennent l'aspect d'anses à la fin du stade zygotène de la méiose, et qui s'orientent pour donner une sorte de bouquet.

— Géogr. Petite baie peu profonde.

— Math. *Anse de panier,* courbe formée d'un nombre impair d'arcs de circonférence, le plus souvent trois ou cinq. (Les arcs qui composent une anse de panier, quel qu'en soit le nombre, jouissent de cette propriété remarquable que la somme de leurs mesures est toujours égale à 180°.)

— Technol. Ornement de serrurerie composé de deux enroulements opposés. || Partie semi-circulaire d'un cadenas.

— Text. Chacune des boucles simples par lesquelles on commence un filet.

— ENCYCL. Archit. Une solution très satisfaisante pour la construction d'une anse de panier à trois centres, la plus employée, dont on donne l'ouverture AB et la montée OC, consiste à porter sur CA, à partir du point C, une longueur CD = AO — OC. Au milieu I de DA, on élève $x\,x'$, perpendiculaire à AC, coupant AB en O_1 et le prolongement de CO en O_2. Des centres O_1 et O_2, avec les rayons O_1A et O_2C, on décrit les arcs de cercle AM et MC. L'arc CB se construit de façon symétrique. L'anse de panier est une des caractéristiques de l'*architecture* de la Renaissance française. On en voit des spécimens remarquables au château de Blois, à l'hôtel de ville de La Rochelle, à l'archevêché de Sens.

— Arts décor. L'*anse* peut être mobile, mais elle est le plus souvent fixe. Elle est soit unique, comme dans l'aiguière, et placée dans l'axe du bec, soit double, soit même triple ou quadruple. L'ornementation des anses a varié avec le style des époques. Ce motif se prête aisément aux fantaisies et aux surcharges du style rocaille. Les anses affectent parfois la forme de larges ailes plates qui s'éloignent à peine de la pièce, comme dans les faïences hispano-mauresques ou les porcelaines de Sèvres de la fin du XVIIIe s. Elles ne sont plus, alors, qu'un simple motif ornemental.

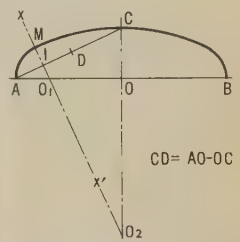

AB=ouverture OC=montée

anse de panier

ANSE, ch.-l. de cant. du Rhône (arrond. de Villefranche-sur-Saône), dans le sud du Beaujolais, sur l'Azergues, près de sa confluence avec la Saône ; 2 091 hab. (1 535 aggl.). Conciles aux XIe et XIIe s. Vestiges romains. Château du XIe s. Hôtel du XVIIe s.

ANSÉ, E adj. *Croix ansée,* croix suspendue à une anse, dont l'extrémité supérieure se termine par un petit anneau. (Les quatre branches sont égales et ont chacune la forme d'un T.)

— ENCYCL. La *croix ansée,* ou *croix ankh,* était originellement un nœud magique fait d'herbes ou de joncs, et utilisé comme talisman pour faciliter la végétation et le renouvellement de la vie agraire. La croix ankh est le symbole de la vie ; à ce titre, elle figure presque toujours dans la main des divinités. Dans l'écriture hiéroglyphique, le signe ankh a le sens de *vie.*

croix ansée

ANSE-BERTRAND (L'), comm. de la Guadeloupe, arrond. de Pointe-à-Pitre, sur la côte nord-ouest de Grande-Terre ; 3 842 hab. (1 197 aggl.).

ANSEELE (Edouard), homme politique belge (Gand 1856 - *id.* 1938), un des fondateurs du parti socialiste belge. En 1920, ministre dans le cabinet Carton de Wiart, il dut démissionner, car il avait remis à des anciens combattants un drapeau rouge portant un emblème pacifiste : sa démission entraîna celle des autres ministres socialistes et de nouvelles élections. Il fut de nouveau ministre en 1925-1927 et en 1930.

ANSÉGISE (saint) [Lyonnais v. 770 - † 833], abbé de Fontenelle (Saint-Wandrille), forma, en 827, le premier recueil des capitulaires des rois de France (789-826).

ANSÉGISE († 883), archevêque de Sens en 871, mêlé aux événements politiques du temps de Charles le Chauve. — Evêque de Troyes en 914 († 970), chancelier de France sous le roi Raoul.

ANSÉGISEL († 679), maire d'Austrasie, fils de saint Arnoul, évêque de Metz. Il épousa sainte Begga, fille de Pépin l'Ancien, maire d'Austrasie, dont il eut Pépin le Jeune, dit *d'Héristal.* Ancêtre des Carolingiens.

Anséis de Carthage, chanson de geste du début du XIIIe s., en 11 000 vers décasyllabiques. Le sujet est la perte de l'Espagne chrétienne, causée par la légèreté du jeune roi Anséis, et sa reconquête, due à l'intervention de Charlemagne. Ce poème, d'une banale prolixité, a largement utilisé la *Chronique* du pseudo-Turpin. La fiction qui a fourni à l'auteur son point de départ n'est autre que la légende espagnole qui expliquait la conquête musulmane par la trahison du comte Julien.

saint ANSELME
évêque de Lucques
par Luca Della Robbia
galerie de la collegiale
Empoli

ANSELME (saint) [1036 - † Mantoue 1086], évêque de Lucques en 1073. Partisan de Grégoire VII, il voulut réformer son Eglise, mais rencontra des résistances et quitta la ville. Il devint plus tard légat de Lombardie et fut le conseiller de la comtesse Mathilde de Toscane.

ANSELME (saint) [Aoste 1033 - Canterbury 1109]. Abbé bénédictin de Sainte-Marie-du-Bec, en Normandie (1078), archevêque de Canterbury (1093), après Lanfranc. Exilé par Guillaume le Roux, puis par Henri Ier, parce qu'il voulait soustraire à leur influence les élections épiscopales, il revint moyennant une transaction. Ce fut un des évêques les plus savants de son siècle, et sa controverse avec Roscelin et Gaunilon est un des points les plus importants de l'histoire de la scolastique. Il définissait la spéculation philosophique comme une explication de la foi (*fides quærens intellectum*), et posait la nécessité de croire pour comprendre (*Proslogium*). Mais il voulait que l'on s'efforçât ensuite de comprendre ce que l'on croit : « Ne pas faire passer la foi d'abord, écrit-il, c'est présomption ; mais ne pas faire appel ensuite à la raison, c'est négligence. » Il soutint la solution platonicienne de la question de l'origine des idées ; et c'est de ce *réalisme* que tire toute sa valeur la preuve « ontologique* » de l'existence de Dieu, telle qu'elle fut établie par saint Anselme dans le *Monologium* (nous avons l'idée d'un être parfait ; or, la perfection absolue implique l'existence ; donc l'être parfait existe). Parmi ses nombreux ouvrages, citons encore le *Cur Deus homo,* où se trouve exposée, d'après les idées chevaleresques du temps, une belle et ingénieuse théorie de la Rédemption. — Fête le 21 avril. (→ Biblio.)

Ernest ANSERMET

ANSELME, prélat saxon (près de Liège v. 1099 - Milan 1159), évêque de Havelberg, ambassadeur de l'empereur Lothaire à Constantinople, archevêque de Ravenne (1155). Il discuta avec les prélats grecs, et écrivit les *Antinomies.*

ANSELME de Laon (Laon v. 1050 - *id.* 1117), surnommé *le Scolastique,* théologien, enseigna à Paris, puis dirigea pendant une vingtaine d'années la célèbre école de Laon, où étudièrent, entre autres, Guillaume de Champeaux et Abélard (qui ne l'apprécia guère : *fumus sine flamma,* fumée sans flamme). Son mérite est d'avoir donné un cadre plus systématique à l'enseignement théologique.

ANSELME de Ribemont, comte **d'Ostrevant et de Valenciennes,** gentilhomme français de la première croisade, tué près de Tripoli de Syrie (1099). Ses deux lettres au pape sont des bulletins de la première croisade.

ANSELME (Pierre GUIBOURS, dit **le Père**), augustin déchaussé (Paris 1625 - *id.* 1694), auteur de l'*Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France,* continuée par divers collaborateurs.

ANSELME (Philippe D'), général français (Voreppe 1864 - Aix-en-Provence 1936). Chef d'état-major au Maroc oriental en 1914. Il se distingua en Macédoine, lors de la bataille du Dobropolje* (1918), à la tête du groupement franco-hellénique qui atteignit le premier Strumica.

ANSELMI (Michelangelo), peintre italien (Lucques v. 1481 - Parme v. 1555). Elève du Sodoma à Sienne, il vint en 1517 à Parme, où il peignit (église de Saint-Jean-l'Evangéliste) sous l'influence du Corrège. Œuvres : *Marie et l'Enfant adorés par Jean-Baptiste et Etienne* (Louvre), *Madone avec saints* (Acad. de Parme).

ANSER [sɛr] n. m. (mot lat.). Nom scientifique de l'oie.

ANSER (El-), comm. d'Algérie (dép. de Constantine, arrond. d'El-Milia), dans la Kabylie de Collo ; 12 428 hab. (34 non-musulmans).

ANSÉRIFORME adj. Qui a l'aspect d'une oie : *Canard ansériforme.*

— ***Ansériformes*** n. m. pl. Ordre d'oiseaux caractérisés par des pieds palmés et un bec muni de lamelles, et que l'on divise, d'après l'aspect général, en phœnicopdéridés (flamants) et anatidés (canards, oies, cygnes, etc.).

ANSÉRINE adj. f. (lat. *anserinus,* qui appartient à l'oie). Se dit de la peau de l'homme quand elle est couverte de petites aspérités analogues à celles que présente une oie que l'on vient de plumer. (On dit familièrement CHAIR DE POULE.)

ANSÉRINE n. f. Nom commun donné à deux plantes différentes : *Chenopodium,* de la famille des chénopodiacées, et *Potentilla anserina,* de la famille des rosacées.

— ENCYCL. *Potentilla anserina,* beaucoup plus importante que la première, se rencontre notamment sur les places de village fréquentées par les oies et les moutons. On la préconisait contre l'asthme, la coqueluche, les spasmes stomacaux. On la connaît encore sous les noms de *argentine, patte-d'oie, herbe aux oies,* etc.

ANSÉRINÉS n. m. pl. Sous-famille d'oiseaux palmipèdes de la famille des *anséridés,* caractérisée par un plumage semblable dans les deux sexes et comprenant les oies (*anser*), les cygnes, les dendrocygnes, etc.

ANSERMET (Ernest), chef d'orchestre suisse (Vevey 1883). Elève de Dénéréaz, Barblan et E. Bloch en Suisse, de Gédalge à Paris, de Mottl et Nikisch en Allemagne, critique musical à la *Gazette de Lausanne,* il dirigea le Kursaal-Konzerte de Montreux (1910-1914), et les Ballets russes à travers l'Europe et l'Amérique (1915-1923). A la tête de l'Association symphonique de Lausanne, puis de l'orchestre de la Suisse romande, il révéla les partitions de Stravinski, Prokofiev, Ravel, Debussy, Hindemith, Bartok, Honegger, Fr. Martin. Œuvres : mélodies, un poème symphonique (*Printemps des feuilles*), orchestration des *Six Epigraphes antiques* de Debussy.

ANSES-D'ARLET (LES), comm. de la Martinique, sur la côte O. de la péninsule de Diamant ; 2 762 hab. (707 aggl.). Plantations de caféiers réputés et de cacaoyers.

ANSGARIUS ou **ANSGAR.** V. ANSCHAIRE.

ANSHAN. V. NGAN-CHAN.

ANSHAR ou **ANCHAR,** principe universel céleste dans la cosmogonie sumérienne, qui, avec Kishar, principe universel terrestre, a donné naissance à Anou. Plus tard, les Babyloniens ont donné son nom à Sin, alors que les Assyriens l'ont attribué à Assur.

ANSIAUX (Nicolas Gabriel Antoine Joseph), médecin belge (Ciney 1780 - Liège 1834). Il importa en Belgique et vulgarisa les questions de médecine légale. Œuvres princip. : *Clinique chirurgicale* (1819), *Questions de médecine légale* (1821), etc.

ANSIVARII ou **ANSIVARIENS.** Géogr. anc. Peuple de Germanie, situé sur les rives du bas Rhin, le même que les Ampsivarii.

ANSON (George, baron), amiral anglais (Shugborough, Staffordshire, 1697 - Moor Park, Hertfordshire, 1762), célèbre par le voyage autour du monde qu'il accomplit au cours d'une campagne contre les Espagnols (1740-1744). Entré à l'Amirauté en 1745, il réorganisa ses services et développa la puissance navale britannique. En 1747, il battit l'amiral La Jonquière au cap Finisterre.

ANSON (sir William Reynell), jurisconsulte et homme politique anglais (Walberton, Sussex, 1843 - Londres 1914). Professeur à l'université d'Oxford, auteur des *Principes de la législation anglaise des contrats* (1879), et d'un volume classique : *la Loi et les usages de la Constitution anglaise* (1886).

ANSONGO, village de la République soudanaise, sur la rive droite du Niger, en aval de Gao. Des rapides limitent la navigation sur le Niger au bief Koulikoro-Ansongo. Gisements de manganèse, dont les réserves seraient de 10 millions de tonnes.

ANSPACH. V. ANSBACH.

ANSPECT n. m. (de l'angl. *hand,* main, et *spike,* pointe). Grand levier utilisé pour manœuvrer de lourdes charges, plus particulièrement des wagons et anciennement des pièces d'artillerie.

ANSPESSADE, ANCEPESSADE ou **LANCE-PESSADE** n. m. Gentilhomme servant dans l'infanterie aux XVIe et XVIIe s. ‖ Premier grade de la hiérarchie militaire.

— ENCYCL. *Anspessade* est une altération de l'italien *lancia spezzata* (lance brisée), expression rapportée d'Italie après les guerres du XVIe s. et désignant un gentilhomme qui, servant dans l'infanterie, doit réduire sa lance à la longueur des piques. A partir de François Ier, l'anspessade entre dans la hiérarchie : il est chef de rang aux piquiers, comme le caporal l'est aux mousquetaires. Disparu en 1686 avec les piquiers, il est presque aussitôt rétabli, et caractérise, dès lors, le premier grade de la hiérarchie militaire réservé aux fusiliers anciens qui secondent le caporal ; ils portent sur le parement de l'habit un liséré distinctif. Supprimé en 1762, remplacé par l'*appointé,* l'anspessade est devenu le soldat de 1re classe. Cette appellation fut conservée dans l'argot de Saint-Cyr jusqu'en 1940 pour désigner les élèves nommés à la 1re classe.

ANSTEY (Christopher), poète anglais (Brinkley, Cambridgeshire, 1724 - Chippeham 1805). Connu par son étincelante satire, *le Nouveau Guide de Bath,* publiée en 1766, et dans laquelle Smollett puisa largement pour son roman de *Humphrey Clinker.*

ANSTEY (Thomas ANSTEY GUTHRIE, dit), humoriste anglais (Kensington, près de Londres, 1856 - † 1934). Collaborateur au *Punch,* il y publia : *Vice versa* (1882), *Voces populi, la Gourde en cuivre* (*The Brass Bottle*) [1900], *Amandes salées* (1906).

ANT., abrév. de ANTIENNE.

ANTAGONIQUE adj. Antagoniste, opposé : *Il faut constater que le sabotage est venu d'en haut* [...] ‖ *Et qu'il est payé par un sabotage antagonique* (Péguy).

ANTAGONISME n. m. (gr. *antagônisma,* émulation, résistance). Etat d'opposition sourde ou déclarée entre des personnes, des nations, des doctrines, etc. : *Je crois très juste*

Phot. Alinari-Giraudon, Lipnitzki.

l'antagonisme où vous placiez la vie et l'art (Gide).
— Bactériol. *Antagonisme microbien*, opposition qu'exerce un microbe donné sur la croissance ou la multiplication d'un germe d'une autre espèce.
— Econ. polit. *Théorie de l'antagonisme*, théorie selon laquelle un antagonisme irréductible oppose entrepreneurs et salariés dans la répartition des richesses. (V. EFFERTZ, RICARDO, STUART MILL.)
— Physiol. Opposition fonctionnelle entre deux systèmes, deux organes ou deux substances biochimiques : *Antagonisme entre les systèmes nerveux sympathique et parasympathique. Antagonisme entre un muscle extenseur et un muscle fléchisseur. Antagonisme de l'adrénaline et de l'acétylcholine.*
— ★ *dualisme, conflit, arbitrage, tolérance, concurrence, émulation, complexe, agressivité.*

ANTAGONISTE adj. (gr. *antagônistês*, adversaire). Qui est en opposition, en lutte : *Tendances antagonistes.* ‖ Qui agit dans un sens opposé : *Muscles antagonistes.*
◆ N. m. Substance présentant un antagonisme avec une autre substance, c'est-à-dire ayant des propriétés physiologiques opposées.

ANTAIFASY(S). V. TÉFASI(S).

ANTAIMORO(S). V. TÉMURU(S).

ANTAISAKA(S). V. TÉSAKA(S).

ANTAKYA, ancienn. **Antioche,** v. de Turquie, ch.-l. de la prov. de Hatay, sur l'Oronte inférieur ; 30 400 hab. L'Antakya actuelle s'étend à l'angle nord-est des murs de Justinien ; cette enceinte englobe aussi les jardins irrigués et le mont Habib en-Naggiar, qui portait l'acropole. En effet, très déchue depuis l'Empire romain, au cours duquel sa population atteignit 300 000 hab., la ville n'occupe plus qu'une partie de l'ancienne Antioche*. Celle-ci souffrit non seulement de séismes (le plus destructeur fut celui de 1872), mais elle perdit au Moyen Age son rôle commercial lorsqu'elle tomba (1268) aux mains des mamelouks d'Egypte. De nombreuses mosquées s'élèvent à Antioche, mais il y reste peu de monuments de l'époque chrétienne. La cathédrale Dorée, dont l'abside octogonale, entourée d'un bas-côté annulaire, était couverte d'une vaste coupole, n'est connue que par les descriptions d'Eusèbe. Le village de Daphné, dont les bosquets de lauriers étaient parsemés de monuments, a lui aussi disparu. Antakya n'est plus qu'un gros marché : céréales, abricots secs, coton, tabac, savons parfumés.

ANTALAHA, v. de Madagascar (prov. de Tamatave), ch.-l. de district, sur l'océan Indien ; 9 500 hab. (660 Europ.). Centre commercial. La région est une grande productrice de vanille. — Le *district d'Antalaha* a 44 700 hab.

ANTALGIQUE adj. (préf. *ant(i)*, et gr. *algos*, douleur). Méd. Propre à calmer la douleur. ‖ *Attitude antalgique*, attitude que prennent certains malades pour atténuer leur douleur. (Elle est souvent caractéristique du siège de celle-ci : attitude des gastralgiques, des appendiculaires, et, surtout, de tous les sujets atteints d'affections osseuses ou articulaires [rhumatismes, etc.].)

ANTALKIDAS, navarque lacédémonien, encore vivant vers 367 av. J.-C. Il négocia en 387, avec Artaxerxès Mnémon, la paix qui porta son nom (dite aussi « paix du Roi »). Celle-ci fut, en réalité, un acte unilatéral du grand roi qui, par le rescrit de Sardes, imposait aux Grecs l'abandon de l'Asie Mineure et des îles, à l'exception des clérouquies athéniennes de Lemnos, Skyros et Imbros. Sparte, alliée de la Perse, espérait dominer sans difficulté une Grèce divisée.

ANTALYA, ancienn. **Adalia,** et, au Moyen Age, **Satalie** ou **Satalia,** v. de Turquie, ch.-l. de prov., sur la Méditerranée (*golfe d'Antalya*), au pied du Taurus occidental ; 27 500 hab. Antalya est le débouché de la riche plaine côtière pamphylienne. Propylée romain en marbre blanc. — La *province* (« il ») *d'Antalya* a 357 900 hab.
— Hist. La ville fut fondée au IIe s. av. J.-C. par les Attalides et reçut alors le nom d'*Attalia* (ou Attaleia). Importante place forte à l'époque romaine et byzantine, elle servit de centre de transit lors des croisades. En 1848, Louis VII y remporta une victoire contre les Turcs. C'est à la fin du XVe s. que la ville fut rattachée à l'Empire ottoman.

ANTARCTIQUE : base américaine de Hut Point, dans l'île de Ross. *A gauche,* la maison de bois habitée par le capitaine Scott en janvier 1912.

ANTAMBAHOAKA(S). V. TAMBAHUAKA(S).

ANTAN n. m. (lat. pop. *anteannum*, année qui est avant). *D'antan*, d'autrefois, du temps passé : *Je vendis absolument tout, ne voulant rien garder de personnel sur cette terre* [...] *pas le moindre souvenir d'antan* (Gide).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. : *D'antan*, de l'an dernier : *Mais où sont les neiges d'antan ?* (Villon).

ANTANDROS, Géogr. anc. Ville de Troade (Anatolie), sur le golfe d'Adramyttéion, au pied du versant S. du mont Ida. Après la ruine de Troie par les Grecs, Enée y aurait construit sa flotte avec des arbres de l'Ida. C'est l'actuelle *Papazlu*.

ANTANDROY(S). V. TANDRUY(S).

ANTANKARA(S). V. TANKARANA(S).

ANTANOSY(S). V. TANUSI(S).

Antar (ROMAN D') [en ar. *Sīrat 'Antar*], roman de chevalerie arabe, dont le personnage central est le poète antéislamique 'Antara*. Composé d'éléments disparates, il peint les mœurs des anciens Arabes, mais contient aussi de multiples épisodes qui se situent à l'époque des croisades ; ce roman, publié en 32 volumes, alimente surtout le répertoire des conteurs populaires.

Amundsen, premier vainqueur de l'ANTARCTIQUE, 14 décembre 1911

'ANTARA AL-'ABSĪ, poète et guerrier arabe († début du VIe s.). Auteur d'une des sept *mu 'allaqāt* ; fils d'une esclave noire, il acquit, par sa valeur guerrière et son talent poétique, une réputation dont la légende s'est emparée. (V. ANTAR [*Roman d'*].)

ANTARADUS. Géogr. anc. Ville de Phénicie, sur le continent, en face de l'île (auj. l'*île Rouad*) et de la ville d'*Aradus* dont le port fut appelé *Antaradus*. Auj. *Tartous*.

ANTARCTIDE, nom donné autrefois à l'Antarctique.

ANTARCTIQUE adj. (gr. *antarktikos*). Se dit du pôle Sud et des régions qui l'environnent. (Contr. ARCTIQUE.)
— Hist. nat. Se dit des animaux et des plantes indigènes des contrées froides de l'hémisphère austral.

ANTARCTIQUE, continent compris presque entièrement à l'intérieur du cercle polaire antarctique ; 13 millions de kilomètres carrés environ.

● *Relief.* Ce continent est recouvert par une énorme masse de glaces dont le volume est évalué à une vingtaine de millions de kilomètres cubes et dont l'épaisseur peut dépasser 2 000 m. Seuls, les plus hauts sommets forment des pointements rocheux au-dessus de l'inlandsis. Les altitudes sont fortes dans l'ensemble et l'on enregistre 2 765 m au pôle lui-même ; au-dessus de la mer de Ross, le volcan Erebus atteint 4 023 m d'altitude. Les côtes de l'Antarctique semblent relativement régulières et l'on n'observe que deux profondes indentations : la mer de Weddell, à l'E. de la terre de Graham, et la mer de Ross, qui vient buter contre une immense barrière de glace. De part et d'autre d'une ligne joignant ces deux mers, on peut distinguer deux ensembles : à l'E., un socle cristallin est recouvert de roches sédimentaires primaires et secondaires ; l'ensemble se relève au-dessus de la mer de Ross et la domine par une zone de failles nombreuses et de massifs volcaniques puissants (Erebus). D'immenses glaciers se fraient un passage vers la mer de Ross et servent de déversoir à l'inlandsis. Beaucoup plus réduit, l'Antarctique occidental est surtout connu dans la région de la terre de Graham, péninsule à la structure géologique plissée et faillée, où l'on peut distinguer trois alignements montagneux.

● *Climat.* Les glaces de l'Antarctique engendrent des pressions relativement élevées, mais le continent ne constitue pas une zone de stabilité : de terribles blizzards se produisent

Phot. U. S. I. S., Hachette.

ANTARCTIQUE

STATIONS DE L'ANNÉE GÉOPHYSIQUE INTERNATIONALE (1957-1958)

1. *Lazareth*	U. R. S. S.
2. *Roi-Baudouin*	BELG.
3. *Showa*	JAPON
4. *Mawson*	AUSTR.
5. *Davis*	AUSTR.
6. *Mirny*	U. R. S. S.
7. *Pionierskaïa, 2 700 m*	U. R. S. S.
8. *Vostok I, 3 300 m*	U. R. S. S.
9. *Komsomolskoïa, 3 540 m*	U. R. S. S.
10. *Vostok II, 3 500 m*	U. R. S. S.
11. *Sovietskaïa I*	U. R. S. S.
12. *Sovietskaïa II, 3 700 m*	U. R. S. S.
13. *Oasis Bunger*	U. R. S. S.
14. *Wilkes*	U. S. A.
15. *Dumont-d'Urville*	FRANCE
16. *Charcot, 2 400 m*	FRANCE
17. *Hallett*	U. S. A.- N.-Z.
18. *MacMurdo (U. S. A.) et Scott (N.-Z.)*	U. S. A.- N.-Z.
19. *Skelton (Dépôt N.-Z.)*	N.-Z.
20. *Mt Albert Markham (Dépôt N.-Z.)*	N.-Z.
21. *Amundsen-Scott, 2 760 m*	U. S. A.
22. *Liv Glacier (Dépôt U. S. A.)*	U. S. A.
23. *Little America*	U. S. A.
24. *Byrd*	U. S. A.
25. *Bellingshausen*	U. R. S. S.
26. *South Ice, 1 300 m*	G.-B.
27. *Shackleton*	G.-B.
28. *General Belgrano*	ARG.
29. *Ellsworth*	U. S. A.
30. *Halley Bay*	G.-B.
31. *Kronprinsesse Märtha Kyst*	NORV

l'ANTARCTIQUE du XVe au XVIIIe s.

de la terre du Roi Edouard-VII, parvient au pôle même le 14 décembre 1911, précédant Scott de trente-quatre jours. En 1929, Byrd organise la base de Petite-Amérique et survole le pôle Sud pour la première fois ; il dirigea encore des expéditions en 1933-1934, en 1939-1940, et surtout en 1946-1948, où l' « opération High Jump » mobilisa trente-trois navires et effectua un immense travail cartographique grâce à la photographie aérienne. Il faut encore citer l'expédition britannique de John Rymel (1934-1937), celle des Norvégiens, dirigée par Lars Christensen (1936-1937), le voyage du navire anglais *Discovery II* (1937-1939). Les progrès de l'exploration du continent s'accompagnent du développement des visées politiques sur le dernier territoire où l'on pouvait encore tenter une prise de possession : ainsi, en 1934, une conférence internationale partagea l'Antarctique entre la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Australie et, enfin, la France, qui annexait le secteur de la terre Adélie. Mais ni les Etats-Unis ni l'U. R. S. S. n'ont reconnu ce partage. D'autre part, le Chili et l'Argentine revendiquent une partie du secteur britannique,

le climat de l'ANTARCTIQUE

fréquemment. Les vents divergent du continent et gagnent la zone des basses pressions subantarctiques, vers 60° de latitude, où se forment des dépressions cyclonales très dynamiques, responsables de tempêtes presque continuelles, qui contribuent à rendre difficile l'approche du continent.

La plus grande partie de l'Antarctique est soumise à un régime de température extrêmement basses, et le dérisoire été polaire n'apporte qu'une atténuation bien faible à la rigueur du froid. On enregistre fréquemment des températures inférieures à — 60 °C pendant l'hiver et un froid de — 92,7 °C a même été observé pendant l'Année géophysique internationale ; la température s'élève rarement au-dessus de 0 °C en été ; mais ce sont les sautes brusques de température et de terribles coups de vent qui contribuent sans doute, plus que les minimums absolus, à rendre le climat difficilement supportable.

Ces conditions physiques très dures sont responsables de l'extrême pauvreté biologique du continent proprement dit, où l'on n'observe guère que quelques lichens. Seules quelques petites taches d'eau plus ou moins libres, dues à des phénomènes volcaniques, constituent des secteurs biologiques assez riches. En revanche, la frange océanique abrite une faune extrêmement nombreuse, dont certaines espèces débordent plus ou moins sur le continent et sur les archipels côtiers : un plancton très abondant nourrit des poissons variés et de grands animaux marins, plus importants sur le plan économique : cétacés (baleines) et pinnipèdes, phoques, otaries et éléphants de mer, qui forment de grandes colonies sur les marges littorales pendant l'été ; la faune de l'Antarctique est enfin caractérisée par de très nombreux oiseaux, oiseaux de mer et manchots, qui forment des *rookeries* comptant plusieurs centaines de milliers d'individus.

● *Histoire.* L'exploration des régions antarctiques est beaucoup plus récente que celle des régions arctiques : elle ne remonte vraiment qu'au XIXe s., et fut surtout provoquée par les découvertes des baleiniers dans les mers australes. Le continent avait été aperçu en 1820 par l'Américain Nathaniel Palmer et par un amiral d'Alexandre Ier, Bellingshausen. En 1832, l'Anglais John Biscoe débarqua sur une île proche de la terre de Graham. Parmi les expéditions scientifiques, il faut citer particulièrement celles de Dumont d'Urville (1838-1840), de Ross (1839-1843), de Nares, avec le *Challenger* (1874), de Gerlache, avec la *Belgica*, qui tente un hivernage (1898-1899). Scott commande une expédition de 1901 à 1904. O. Nordenskjöld dirige celle des Suédois (1901-1903) et Charcot effectue son premier voyage dans l'Antarctique en 1908-1909. E. H. Shackleton échoue dans sa tentative pour pénétrer au cœur du continent, mais il atteint le sommet de l'Erebus (1908). Enfin, Amundsen, parti

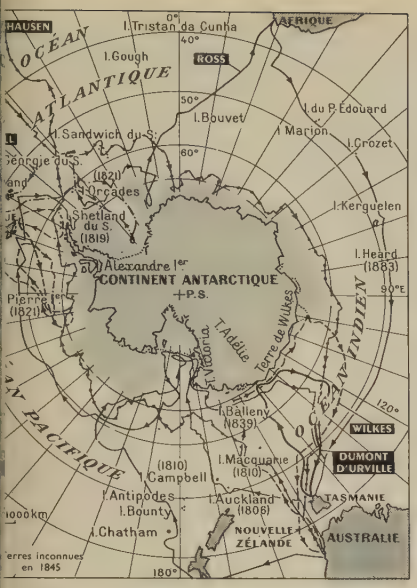

l'ANTARCTIQUE de 1810 à 1845

de 1900 à 1914

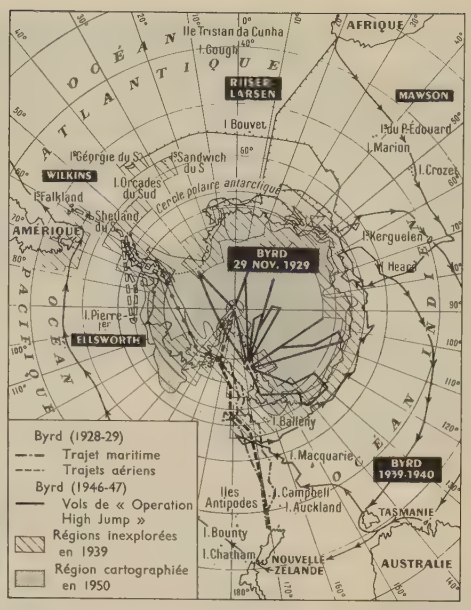

de 1920 à 1950

en particulier la terre de Graham. Seule, une partie de la terre de Wilkes, au S. de l'océan Indien, ne faisait l'objet d'aucune prise de possession. Aujourd'hui, les Etats-Unis préconisent une internationalisation des terres antarctiques, solution qui permettrait sans doute une meilleure coordination dans les recherches scientifiques. En ce qui concerne la France, les expéditions polaires ont, depuis 1950, entretenu en permanence une mission scientifique à la terre Adélie. Enfin, en 1957 et 1958, l'Année géophysique internationale a donné aux puissances intéressées l'occasion de coopérer à une vaste étude scientifique des conditions climatologiques, météorologiques, magnétiques, propres au continent antarctique. Plus de huit cents techniciens se sont établis sur un continent où n'étaient installés auparavant que quelques dizaines de scientifiques ou quelques pêcheurs. Onze nations ont participé aux travaux. Les efforts les plus considérables ont été effectués par les Etats-Unis, qui ont entretenu une grande station au pôle même, et par l'U. R. S. S., qui a installé, entre autres, une base au pôle magnétique ; la France a établi une station à Pointe-Géologie, en terre Adélie, et une base avancée à 200 km à l'intérieur du continent ; les Britanniques ont aménagé des stations aux abords de la terre de Graham et sur la mer de Weddell, et le docteur Fuchs, aidé par le Néo-Zélandais Hillary, a réalisé la première traversée terrestre du continent. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Belgique, la Norvège, le Japon, l'Argentine et le Chili, enfin, ont contribué à des recherches scientifiques d'une importance telle que des années seront nécessaires pour recenser leurs richesses. (→ Biblio.)

ANTARCTIQUE (OCÉAN), océan qui entoure le continent antarctique au S. des océans Atlantique, Pacifique et Indien. Au S. du Pacifique, limitée par la crête de l'île de Pâques et la dorsale qui la prolonge vers le S.-O., l'auge de Bellinghausen atteint 5 398 m de profondeur. Au-delà de la « ride » des îles Kerguelen, au S. de l'océan Indien, un autre bassin s'enfonce à moins de 5 000 m. Une dernière zone de grande profondeur apparaît enfin au S. de l'Atlantique (5 232 m). Les limites de l'océan Antarctique sont précisées par la répartition superficielle des masses d'eau qui le composent. On y distingue deux zones : depuis le continent jusqu'à une ligne où leur température augmente rapidement — la « convergence antarctique » —, les eaux superficielles sont à une température proche de la congélation, leur salinité est faible, et, en hiver, leur pellicule est congelée; de la convergence antarctique, dont le tracé varie entre 50° et 60° de latitude Sud, à la ligne de convergence subtropicale (entre 35° et 40° de lat. Sud), les eaux de la zone subantarctique ont une température comprise entre 4 °C et 10 °C environ. Au-delà, les températures augmentent de nouveau rapidement. Toutes ces eaux superficielles sont soumises à de grands courants dirigés vers l'E. dans le sens des vents dominants. Mais des courants complexes intéressent également la masse des eaux de l'océan : en particulier, la convergence antarctique marque l'emplacement où les eaux froides de la « zone antarctique » plongent rapidement sous les eaux relativement tièdes, plus légères, de la zone subantarctique. On observe ainsi un écoulement vers le N. des masses superficielles de cet océan ; ce mouvement est balancé par un courant dirigé vers le S. et qui affecte les eaux profondes. Autour du continent, l'océan est recouvert par des glaces de mer plus ou moins disloquées, formant le *pack*, dont les limites varient avec la saison. Les étendues monotones du pack sont dominées par les *icebergs* détachés des glaciers continentaux ou des grandes « barrières » limitant l'inlandsis ; de dimensions très variables, mais souvent gigantesques, ils peuvent dépasser 50 m de hauteur et sont soumis à d'impressionnants mouvements de bascule. Sur la bordure même de l'Antarctique, la banquise, compacte, non fissurée, rend souvent les abords du continent très difficiles.

ANTARÈS, nom donné à l'étoile α Scorpion* ou α *Scorpii*. Magnit. 1,2. Type spectral M0. (V. ÉTOILE.) Antarès est une étoile supergéante rouge, à compagnon planétaire, qui est très caractéristique et bien connue. Son diamètre est estimé à plus de 400 fois celui du Soleil et sa densité à 10^{-8}. La distance est de 250 a. l.
Pour des observateurs de France, elle culmine à 0.00 (T. U.), vers les premiers jours du mois de juin, assez bas sur l'horizon (à la même hauteur que Fomalhaut*, qu'elle précède de 6 h environ).

ANTARI n. m. (ar. *'antarī*, formé sur le nom de *'Antar*). En Egypte et en Syrie, sorte de rhapsode qui récitait dans les cafés des fragments du *Roman d'Antar*.

Antar-Pétroles de l'Atlantique, société française de raffinage et de distribution d'hydrocarbures, fondée en 1953, sous la dénomination Péchelbronn-Ouest, qui a pris sa dénomination actuelle en 1954. Par l'intermédiaire du holding de sociétés pétrolières Socantar, elle se rattache au groupe Péchelbronn. Elle procède de la fusion d'Antar, société anonyme d'exploitations pétrolières, et des Raffineries de pétrole de l'Atlantique. Sur le plan industriel, elle exploite les deux raffineries de Donges. Intéressée au développement de la pétrochimie, elle a fondé avec Progil (du groupe Gillet) et la Société d'électrochimie d'Ugine, la Société Atlantique Progil Electrochimie (A.P.E.C.), qui a elle-même créé, avec la Compagnie française de raffinage et la Oronite Chemical Company, la société Pétrosynthèse, pour la fabrication de dodécylbenzène.

revendications territoriales

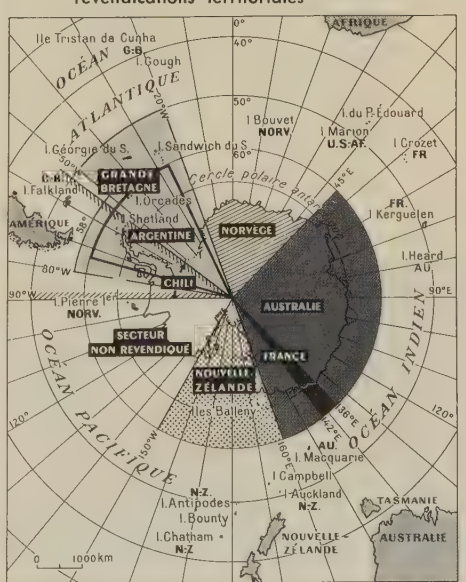

ANTE n. f. Chacun des pilastres carrés placés de chaque côté des jambages des portes et sur les parties latérales. ‖ Actuellem., pilier carré saillant, sur la face d'un mur. ‖ *Temple à antes*, type le plus simple et le plus ancien du temple grec, dans lequel, les trois autres parois étant des murs ordinaires, la façade présente à chaque angle un pilastre (ou *ante*) fourni par l'épaisseur des murs latéraux et, entre les deux antes, deux colonnes supportant l'entablement.

ANTÉ-, préfixe emprunté au latin et signif. *antérieur à*, qui a servi à former de nombreux mots scientifiques, en géologie en particulier (ex. : *antéstéphanien*).

ANTEBOIS ou **ANTIBOIS** n. m. Bâti ou ensemble de baguettes posé sur le plancher, à une certaine distance des murs, et préservant ceux-ci du frottement des meubles.

ANTÉBRACHIAL, E, AUX adj. [kjal] V. ANTIBRACHIAL.

lutte d'Antée et d'Héraclès décor d'un cratère attique fin du VIe s. av. J.-C. signé Euphronios
Louvre

ANTÉCAMBRIEN adj. et n. m. Géol. Syn. de PRÉCAMBRIEN.

ANTÉCÉDENCE n. f. Phénomène caractérisant l'évolution d'un cours d'eau ou d'une section de cours d'eau dont le tracé est antérieur à des déformations tectoniques.

— ENCYCL. La vallée d'un cours d'eau antécédent est entaillée sur place dans une structure soumise à un mouvement de surrection (anticlinal, horst); par conséquent, la vallée n'est pas adaptée à la structure : elle revêt généralement un aspect de gorge. La Trouée héroïque du Rhin, dans le Massif schisteux rhénan, est une vallée antécédente : le massif s'est soulevé au Quaternaire, comme le montre la déformation des terrasses qui bordent le Rhin. Les phénomènes d'*antécédence* peuvent se produire à de plus petites échelles, par exemple à celle d'un simple pli.

antéfixe archaïque d'un temple romain
villa Giulia à Rome

ANTÉCÉDENT, E adj. (lat. scolast. *antecedens*, précédant). Qui précède dans le temps : *Faits antécédents*.

— Géomorphol. Se dit d'un cours d'eau ou d'une section de cours d'eau dont le tracé est antérieur à des déformations tectoniques. (V. ANTÉCÉDENCE.)

— Théol. *Volonté antécédente en Dieu*, notion introduite par les théologiens dans l'étude de l'économie du salut, pour expliquer qu'avant toute considération du jeu concret de la liberté humaine Dieu veut sauver tous les hommes.

◆ N. m. Fait antérieur sur lequel on appuie un raisonnement, une conclusion : *Invoquer un antécédent.* ‖ Pl. Actes antérieurs d'une personne, qui permettent de comprendre, d'interpréter ou de juger sa conduite présente : *Les bons ou les mauvais antécédents d'un accusé influent sur la décision du juge.* ‖ — *Fig.* En parlant des choses, origines, états antérieurs : *Une affaire, dont j'avais connu les antécédents et que j'étais mieux placé qu'un autre pour traiter* (J. Romains).

— Gramm. Nom ou pronom qui précède et auquel se rapporte le pronom relatif : *Dans les phrases « Voilà un pouls qui marque que votre fille est muette » et « Celui qui dort dîne », « pouls » et « celui » sont les antécédents de « qui ».* ‖ *Par extens.* Tout terme destiné à annoncer un autre terme appelé *conséquent : Dans la phrase « Je ne suis pas tel que vous pensez », « tel » est antécédent de « que ».*

— Log. Première partie d'un enthymème, c'est-à-dire d'un syllogisme réduit à deux propositions, par opposition à *conséquent*, qui exprime la seconde proposition. (Ex. : *Tous les mammifères sont vivipares, donc la baleine est vivipare.* Ici, la mineure *or, la baleine est un mammifère* est sous-entendue. Mais si l'enthymème se réduit à la mineure et à la conséquence, la mineure devient antécédent : *Je pense, donc je suis.* Ici, c'est la majeure *tout ce qui pense est, existe,* qui est sous-entendue.) ‖ En logique des sciences, fait qui en précède un autre, de façon plus ou moins constante : *Saisir la nécessité d'une relation d'antécédent à conséquent dans un cas déterminé, c'est déjà posséder la loi dans toute sa généralité* (D. Parodi).

— Math. Numérateur de chacun des rapports d'une proportion, par opposition au dénominateur de chacun de ces rapports, appelé *conséquent : Dans la proportion* $\frac{1}{2} = \frac{4}{8}$, *1 et 4 sont les antécédents, 2 et 8 sont les conséquents.* ‖ En algèbre moderne, point M dont a été déduit un point M′ par une transformation donnée. (M′ est appelé le *conséquent* de M.)

— Mus. Partie proposante dans un ensemble monophone composé d'une proposition (l'antécédent) et d'une réponse (le conséquent). [C'est une notion de nature mélodique, rythmique et harmonique.]

— Pathol. Symptômes, état, phénomènes, qui ont précédé une maladie, et dont la connaissance est nécessaire au médecin pour la compréhension des phénomènes morbides actuels. (L'analyse, par l'interrogatoire, de ce passé, à travers ce qu'en peut exposer le malade, est l'un des plus difficiles actes intellectuels de l'examen médical, à jamais irremplaçable, malgré les progrès des techniques.)

ANTÉCESSEUR n. m. (lat. *ante*, avant, et *cessor*, qui marche). Autref., professeur de droit dans une université, parce qu'il enseignait la science qui était considérée comme la première de toutes. (Cette dénomination venait de l'époque du Bas-Empire, où l'on appelait *antecessores* les professeurs qui enseignaient le droit romain dans les écoles de l'Etat.) ‖ Dans l'armée romaine, soldat chargé de partir en reconnaissance en avant du gros des troupes.

ANTÉCHRIST (gr. *ant[i]*, contre, et *Christ*), personnage mystérieux qui, suivant une croyance remontant à l'*Apocalypse*, doit apparaître quelque temps avant la fin du monde, remplir la terre de crimes et d'impiété, et enfin être vaincu par le Sauveur lui-même. L'*Antéchrist* est-il un individu ou une doctrine? L'Eglise ne s'est pas prononcée. Cette incertitude et ce mystère font qu'on a cru, périodiquement, à chaque grande crise religieuse ou politique, à sa venue. (→ Biblio.)

Antéchrist (L'), étude de critique historique et religieuse, par Renan, qui forme le quatrième volume de l'*Histoire des origines* du christianisme* et offre un tableau paradoxalement séduisant du règne de Néron (1873).

ANTÉCOLOMBIEN, ENNE adj. Syn. de PRÉCOLOMBIEN.

ANTÉCONSONANTIQUE adj. Phonét. Se dit d'un phonème placé avant une consonne.

ANTÉDILUVIEN, ENNE adj. (lat. *ante*, avant, et *diluvium*, déluge). Antérieur au déluge : *Le monde antédiluvien. Comme ces débris antédiluviens retrouvés par Cuvier dans les carrières* (Balzac). ‖ — *Fig.* Très ancien : *L'horrible idolâtrie antédiluvienne* (Hugo). ‖ *Fam.* Ridicule par son ancienneté; tout à fait passé de mode : *Une voiture antédiluvienne dont le modèle aboli ne peut se retrouver que dans l'Espagne fossile* (Gautier).

— Hist. relig. *Patriarches antédiluviens*, ceux que la Bible place entre la Création et le Déluge : Adam, Seth, Enos, Qénan, Malaléel, Jared, Hénoch, Mathusalem, Lamech et Noé. (Il ne faut attribuer aucun caractère historique à leur succession, non plus qu'à leur longévité extraordinaire.)

— ENCYCL. Le mot *antédiluvien* s'appliquait autrefois d'une façon générale aux êtres organisés dont les espèces sont éteintes et dont on a retrouvé les restes à l'état fossile. Ce mot, que l'on emploie de moins en moins, présente en paléontologie le défaut de n'avoir aucune précision et de prêter à l'équivoque, dans le temps et dans l'espace. (V. DÉLUGE.)

ANTÉDON n. m. Echinoderme dont la larve pentacrine est fixée au sol par un pédoncule qui se rompt plus tard, ce qui rend l'adulte libre (il a alors dix bras ramifiés). [Une espèce bifide vit dans les eaux littorales des mers d'Europe. Classe des crinoïdes.] (V. PENTACRINE.)

ANTELAMI
« Descente de croix »
cathédrale de Parme

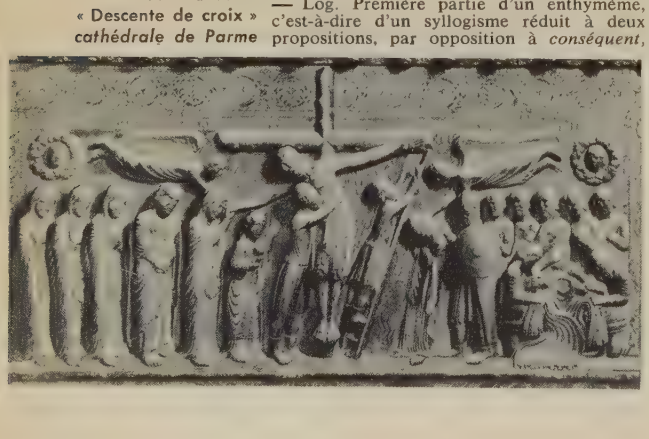

ANTÉE, en gr. **Antaios.** Myth. Géant, fils de Gaïa (la Terre) et de Poséidon. Il luttait contre tous ceux qui s'aventuraient dans ses domaines, en Libye, et les tuait. Héraclès le terrassa trois fois sans succès, car il reprenait force en touchant la terre. Enfin, il le souleva et l'étouffa.

ANTEF, nom de six pharaons thébains. Trois appartinrent à la XIe dynastie (XXIIe-XXIe s. av. J.-C.), les autres à la XVIIe (XVIIe s. av. J.-C.). — **Antef II** *Ouahankh*, au milieu du XXIIe s., serait le véritable fondateur de la puissance thébaine.

ANTÉFIXE n. f. (lat. *ante*, avant, et *fixe*). Chacun des motifs d'architecture placés dans les toitures ou les frises des édifices.

— ENCYCL. Les édifices antiques étaient couverts avec des tuiles plates (*tegulae*); les joints des *tegulae* étaient recouverts par d'autres tuiles convexes (*imbrices*). Les *antéfixes* étaient fixées à l'extrémité de chaque rang d'*imbrices*, sur le faîte et au bord du toit, et servaient à la fois d'ornements, d'arrêts, et parfois de gargouilles. La seconde espèce d'antéfixes était, en réalité, de petits bas-reliefs qui servaient à l'ornementation des frises intérieures ou extérieures.

ANTÉFLEXION n. f. Déformation de l'utérus caractérisée par la flexion en avant du corps de l'utérus sur le col, ou du col sur le corps.

— ENCYCL. Normalement, l'axe du corps utérin et l'axe du col forment un angle ouvert en avant mesurant 120° environ. On dit que l'utérus est en *antéflexion* lorsque cet angle est anormalement fermé. L'antéflexion peut être *congénitale*, marchant de pair avec un infantilisme utérin, ou *acquise*, à la suite de lésions inflammatoires.

ANTEGNATI, famille de facteurs d'orgues et organistes illustres, installés aux XVe et XVIe s. à Brescia. Le plus célèbre est COSTANZO (Brescia 1557 - † 1624), également théoricien et compositeur de madrigaux, de messes, et d'un *Arte organica*.

ANTÉISLAMIQUE adj. Antérieur à l'islām : *L'Arabie antéislamique.*

ANTELAMI (Benedetto), sculpteur et architecte lombard (v. 1150 - v. 1225). Il travailla surtout à Parme : *Descente de croix* de la cathédrale (1178), portail du baptistère (1196) et, avec ses élèves, décor intérieur. Vers 1223, il exécuta à Vercelli le portail de l'église Saint-André. L'art grave et ferme d'Antelami, ses compositions aux volumes pleins, aux modelés précis, exercèrent une influence décisive sur les sculpteurs de l'Italie septentrionale au XIIIe s., au seuil de l'âge gothique.

ANTENAIS, E adj. et n. (de *antan*). Se dit, dans l'espèce ovine, des animaux qui ont de dix à dix-huit mois environ.

ANTENNAIRE n. f. Syn. de ANTENNARIA.

ANTENNAIRE adj. Relatif aux antennes des insectes.

◆ N. m. Poisson osseux ressemblant à la baudroie par sa grosse tête, son énorme bouche, sa nageoire dorsale, dont le premier rayon est transformé en un tentacule mobile, ses nageoires pectorales, montées sur un moignon (nageoires pédiculées).

— ENCYCL. Les *antennaires* sont de petite taille. Ils se rencontrent sous les tropiques, au milieu de l'océan, principalement dans les algues flottantes. L'antennaire marbré (*Antennarius marmoratus*), commun parmi les sargasses, construit un véritable nid avec ces algues, les agglutinant avec un liquide visqueux qu'il sécrète. C'est là qu'il dépose ses œufs.

ANTENNARIA n. f. Plante cotonneuse blanchâtre, que l'on trouve dans les pelouses, dans les bruyères, mais assez rare. (Cette plante est parfois cultivée comme ornementale. Famille des composées.)

ANTENNATES n. m. pl. Sous-embranchement d'arthropodes, connus aussi sous le nom de *mandibulates*, dont le corps est composé d'une tête portant les yeux composés, cinq paires d'appendices : antennules, antennes, mandibules, maxillules, maxilles, et d'un

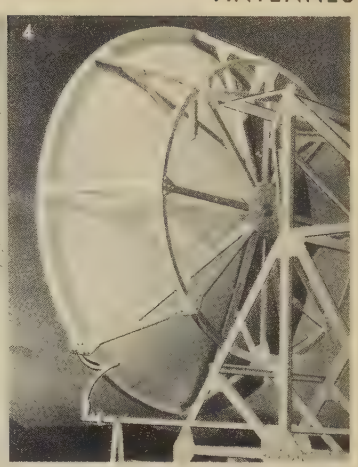

1. Réceptrice de télévision, composée de l'antenne proprement dite, montée entre un élément réflecteur et quatre éléments directeurs; 2. Emettrice de télévision (tour Eiffel); 3. Emettrice de radiodiffusion (Allouis); 4. Parabolique de relais hertzien (télévision et radiocommunications) à Nice (pic de l'Ours).

tronc, souvent divisé en thorax et en abdomen. (Les antennates comprennent les crustacés, les myriapodes et les insectes.)

ANTENNE n. f. (lat. *antenna*). Zool. Appendice situé à l'avant de la tête des arthropodes. (V. part. *encycl.*) ‖ *Par anal.* Moyen d'information plus ou moins secret, intuition, etc. : *Folcoche ne s'y est pas trompée; elle est à cent lieues de soupçonner la vérité, mais ses antennes l'ont renseignée* (H. Bazin).

— Aéron. *Antenne anémométrique*, ou *Antenne de Pitot* ou *Pitot*, prise extérieure de pression statique et dynamique, que l'on utilise en soufflerie ou à bord des avions, pour déterminer la vitesse d'écoulement du vent relatif. ‖ *Antenne radiogoniométrique*, tore métallique disposé sur un avion et permettant la localisation d'une station émettrice de radiogoniométrie.

— Ch. de f. Ligne ou raccordement constitué par une artère principale sur laquelle sont embranchées des voies en cul-de-sac. ‖ *Sous-station en antenne*, sous-station alimentée par une ou plusieurs lignes à haute tension issues d'un poste et se terminant dans la sous-station.

— Industr. du gaz. Conduite, le plus souvent éloignée du centre de la distribution, dans laquelle le gaz est acheminé pour alimenter des utilisateurs situés en dehors d'une agglomération.

— Mar. Vergue longue, oblique au plan de l'horizon, qui soutient une voile latine ou triangulaire. (L'antenne ne se rencontre guère que sur les petits bateaux de la Méditerranée et sur les bateaux arabes.)

— Mar. mil. Partie extérieure (capsule, fil, tige, etc.) d'une mine sous-marine, provoquant, par contact, son explosion. (V. MINE.)

— Mil. *Antenne chirurgicale*, petite unité avancée du service de santé militaire, chargée du triage et de l'évacuation des blessés provenant des postes de secours des bataillons. (On n'y opère, en principe, qu'un début de thérapeutique — désinfection, réanimation, transfusion —, sauf en cas d'urgence.)

— Pêch. Fine partie surmontant un flotteur de pêche. (Pour réaliser un équilibrage sensible d'une ligne, lorsque celle-ci est en position de pêche, seule l'antenne doit émerger de l'eau; certaines antennes de flotteur portent un gadin.) [V. FLOTTEUR.]

— Radiotechn. Conducteur ou ensemble de conducteurs métalliques, peu résistants, isolés à une extrémité, reliés à l'appareil émetteur (ou récepteur) à l'autre, tendus à une hauteur plus ou moins grande au-dessus du sol, et dont le rôle principal est de faciliter le rayonnement (ou la captation) des oscillations électromagnétiques. (V. part. *encycl.*)

— Télév. *Antenne à champ tournant*, antenne d'émission composée d'un ou de plusieurs ensembles de dipôles demi-onde orthogonaux et horizontaux. (Ces ensembles étant placés les uns au-dessus des autres, le champ est radicalement symétrique. La polarisation est horizontale, et l'antenne a un pouvoir directif dans tout plan vertical.) ‖ *Antenne en H*, antenne réceptrice formée d'un dipôle avec réflecteur.

— Topogr. Petit cheminement branché sur un cheminement principal, et ne se refermant sur aucun point connu.

— ENCYCL. Zool. Parmi les arthropodes : les crustacés, les onychophores (péripates), les myriapodes et les insectes sont pourvus d'*antennes*, appendices formés de plusieurs articles et situés en avant des pièces buccales. Les crustacés en ont deux paires, tandis que les autres classes n'en ont qu'une paire; les arachnides en sont dépourvus. Les antennes portent de nombreux organes sensoriels, olfactifs et tactiles, et, dans certains cas, les organes de l'ouïe. La base des grandes antennes des crustacés contient même l'organe de l'excrétion urinaire, la *glande verte*. (Voir aussi MASSUE.)

— Radiotechn. Dès le début des expériences, on chercha à résoudre le problème de la direction des ondes; on n'y est parvenu qu'imparfaitement. On divise les *antennes* en antennes *omnidirectionnelles* (radiodiffusion et certains émetteurs mobiles, tels que navires, avions) et en antennes *directives*, difficilement réalisables pour les ondes longues et moyennes. Le système d'antenne varie avec les ondes utilisées; pour les ondes myriamétriques et kilométriques, on utilise des aériens ayant un développement considérable : antenne en nappe soutenue par de hauts pylônes. Pour les ondes hectométriques, on emploie l'*antenne pylône demi-onde*; pour les ondes décamétriques, c'est l'*antenne en carré*, dite « Gouriaud »; on emploie aussi fréquemment l'antenne en *doublet demi-onde*, composée de deux brins quart d'onde, soit horizontaux, soit verticaux; l'antenne Chirex-Mesny est une association de carrés soutenus par des pylônes et fonctionnant soit en *rideau*, soit en *drapeau*; l'alimentation de ces aériens se fait toujours en feeder* bifilaire symétrique au centre du rideau, ou en deux points, si la nappe est trop importante. On augmente la directivité en plaçant un *réflecteur* (antenne similaire séparée par une distance égale au quart de longueur d'onde) du côté opposé à celui de la direction à obtenir. Un autre type d'antenne très utilisé est l'antenne *en losange*, constituée par quatre brins horizontaux de longueur égale, formant les côtés d'un losange attaqué en symétrique à une des extrémités du grand axe et fermé sur son impédance caractéristique à l'autre; ce type d'antenne est très utilisé à la réception. Le type récepteur *diversity* permet d'effectuer plusieurs réceptions en n'utilisant qu'une seule antenne. La hauteur *effective* ou de rayonnement d'une antenne est la hauteur d'une antenne verticale idéale qui rayonnerait, sur la même longueur d'onde, la même énergie que l'antenne donnée, avec une intensité constante le long du conducteur, égale à l'intensité efficace au ventre de l'antenne considérée. Sur les avions, les antennes radio étaient, à l'origine, constituées par des fils tendus au-dessus du fuselage et attachés au sommet de l'empennage vertical, ou bien on utilisait des antennes traînantes, comme c'est encore actuellement le cas avec certaines fusées. Sur les avions très rapides, on utilise de plus en plus des antennes intégrées à la structure de l'appareil, pour éviter l'arrachement des fils et l'augmentation de la traînée.

ANTENNÉ, E adj. Pourvu, muni d'antenne.

ANTENNIFÈRE adj. Qui porte des antennes.

ANTENNIFORME adj. Qui a la forme, l'apparence d'une antenne : *Palpes antenniformes.*

ANTENNULAIRES n. m. pl. Cœlentérés de la classe des hydrozoaires, de la famille des plumularidés.

ANTENNULE n. f. Appendice céphalique tactile, appelé aussi, chez les crustacés, antenne de la première paire. (L'antennule est souvent formée de deux fouets d'égale longueur; sa base est creusée d'un statocyste*, organe sensible à l'orientation du corps et aux vibrations de l'eau.)

antenne de hanneton

ANTÉNOR ou **ANTÊNÔR**, prince troyen, conseiller du vieux Priam, et l'un des plus sages d'après Homère. Des légendes postérieures l'accusent de trahison. Une tradition recueillie par les Romains le faisait débarquer en Italie et fonder *Patavium* (Padoue).

ANTÉNOR ou **ANTÊNÔR**, sculpteur grec (fin du VIe s. av. J.-C.), auteur du groupe d'Harmodios et Aristogiton, qui fut emporté par Xerxès en Asie. Sa signature se lit sur la base d'une Coré de l'Acropole d'Athènes, et, par comparaison de style, on lui attribue le fronton en marbre du temple des Alcméonides, à Delphes.

ANTEPENDIUM [djɔm] n. m. Devant d'autel, tantôt en métal précieux (Saint-Ambroise de Milan, cathédrale de Bâle [musée de Cluny]), tantôt, plus simplement, en pierre sculptée, en bois peint ou en étoffe brodée. (Ces paréments d'autel, appelés aussi FRONTALS, ont été remplacés, à partir du XIIIe s., par des *retables*, ou dessus d'autel, qui avaient l'avantage d'être plus visibles.)

ANTÉPÉNULTIÈME adj. et n. f. Se dit de la syllabe d'un mot qui précède la pénultième ou avant-dernière : *« vé » est la syllabe antépénultième* (ou *l'antépénultième*) *du mot « événement »*.

ANTÉPOSER v. tr. (lat. *ante*, avant, et *poser*). Gramm. Placer devant : *L'épithète monosyllabique est en général antéposée : un bel enfant, un grand honneur.*

ANTÉPOSITION n. f. Gramm. Action d'antéposer : *L'antéposition de l'adjectif qualificatif.*

ANTEQUERA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Málaga), sur le Guadalhorce; 43 300 hab. Au pied du Cerro de la Cruz,

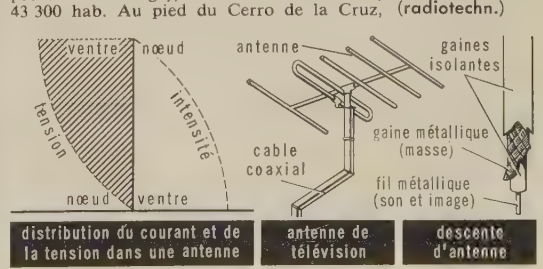

antennes (radiotechn.)

Phot. Portenseigne, C. S. F., R. T. F., T. R. T., Vincent.

dolmen appelé Cueva de la Menga, œuvre très importante de l'époque préhistorique. Il faut aussi signaler l'église baroque des Augustines, de José de Bada, et, aux environs, d'importants monuments préhistoriques. Centre industriel : tissage et métallurgie.

ANTÈRE (saint), pape du 21 novembre 235 au 3 janvier 236. — Fête le 3 janvier.

ANTÉRIDE n. f. (gr. *antêris*, étai). Partie de maçonnerie faisant saillie sur le parement d'un mur avec lequel elle est liaisonnée, et destinée à renforcer ce mur pour lui permettre de résister à des poussées transversales.

ANTÉRIEUR, E adj. (lat. *anterior*). Placé devant, à l'avant : *La partie antérieure d'un vaisseau.* ‖ Qui précède dans le temps : *Les critiques sont obligés à chaque fois de remettre leur jugement antérieur en question* (J.-P. Sartre).
— Anat. S'emploie dans les descriptions anatomiques pour distinguer, en marquant sa position relative, une région, une face, un bord, un angle ou une extrémité d'un organe : *Face antérieure de l'omoplate.* (Ici, le mot *antérieur* a pour corrélatifs les mots *postérieur, inférieur, supérieur, externe* et *interne*.) ‖ S'emploie de même pour désigner certains organes placés en avant, relativement à d'autres de même espèce : *Ligament antérieur de l'articulation du genou.*
— Gramm. *Passé antérieur*, temps passé du verbe, qui marque l'antériorité par rapport à une autre action passée. (Ex. : *Dès que j'eus fini, je partis* [*partis* et *eus fini* sont deux actions passées, mais *j'eus fini* a eu lieu avant *je partis*].) ‖ *Futur antérieur*, temps futur du verbe qui exprime l'antériorité par rapport à une autre action future. (Ex. : *Je serai parti quand il viendra* [*je serai parti* et *il viendra* sont deux actions futures, mais *je serai parti* aura lieu avant l'autre].)
— Phonét. Se dit d'un phonème dont le point d'articulation se situe dans la partie avant de la cavité buccale. Ainsi *i*, en français, est une voyelle antérieure, ou encore *a* antérieur [a] dans *patte* s'oppose au *a* postérieur [ɑ] de *pâte*.)
◆ N. m. Membre du devant d'un animal (par opposition à postérieur) : *Cheval qui touche des antérieurs.*
— Syn. : *antécédent, précédent, préexistant.*

ANTÉRIEUREMENT adv. Avant, précédemment : *Cela s'est produit antérieurement à mon emménagement.*

ANTÉRIORITÉ n. f. Priorité de temps, de date : *Des auteurs contestent l'antériorité du roman sur le gothique* (Flaubert).
— Encycl. Législ. fin. *Antériorité de dépenses*, v. AUTORISATION *du budget*.

ANTÉRIOU (Louis), homme politique français (La Voulte 1887 - Paris 1931), l'un des fondateurs du Cartel des gauches. Député de l'Ardèche, ministre des Pensions dans plusieurs gouvernements, il fit adopter, en 1928, la loi sur la retraite des anciens combattants.

ANTERNE (col d'), col des Préalpes françaises du Nord (Haute-Savoie), dans le massif du Giffre ; 2 263 m.

ANTÉRO-, préfixe de formation française (*antérieur*), signif. *qui est situé à la partie antérieure.*

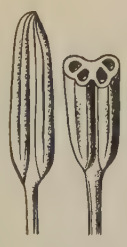
anthères

ANTÉROGRADE adj. Se dit d'une forme d'amnésie dans laquelle la perte du souvenir porte sur les événements qui suivent l'accident causal. (Le sujet oublie les événements dès qu'ils se sont produits.)

ANTÉRO-INFÉRIEUR, E ou **ANTÉROINFÉRIEUR, E** adj. Anat. Situé à la partie antérieure et inférieure.

ANTÉRO-INTERNE ou **ANTÉROINTERNE** adj. Anat. Situé à la partie antérieure et interne.

ANTÉROPOSTÉRIEUR, E adj. Anat. S'emploie pour marquer la direction d'avant en arrière : *Diamètre antéropostérieur du bassin, du crâne.*

ANTÉROS [rɔs] n. m. (de *Antéros*, nom myth.). Pierre précieuse qui ressemble au jaspe.

ANTÉROS (mot gr. signif. *amour réciproque*), compagnon d'Éros, qui grandit quand il est réuni à lui, qui redevient enfant quand il en est séparé (allégorie alexandrine).

ANTÉROSUPÉRIEUR, E adj. Anat. Situé à la partie antérieure et supérieure.

ANTES, nom sous lequel sont désignés les Slaves de l'Est, à partir du IVe s. apr. J.-C., dans les sources grecques et latines. L'origine et le sens en sont inconnus. Venus peut-être des régions subcarpatiques, les Antes, peuple guerrier, formèrent le premier Etat russe. « Alliés » lointains de Byzance, celle-ci leur demandera parfois des mercenaires. Ils apparaissent en Thrace v. 517 apr. J.-C., et, dès lors, attaquent les pays byzantins ; ils ravagent la Dobroudja, mais se heurtent aux Bulgares, tandis que Justinien fortifie les frontières danubiennes. A ce moment (560) une invasion des Avars inflige aux Antes de lourdes pertes et les rejette vers le moyen Dniepr. En vain, leur chef, Mézamir, négocie-t-il ; il est tué, et une partie des Antes s'enfuient vers les forêts du Nord-Est. Là, ils forment le second Etat russe, qui s'étendra de la Volhynie à l'Oscol, à la limite de la grande région boisée. Son économie sera avant tout forestière (bois et fourrures). Dès la fin du VIe s., les Antes remontent le Dniestr et fondent Kiev, puis Tchernigov, Lubetch et Tourov. Ils se divisent en peuplades, dont la plus importante, celle des *Poliané*, établie autour de Kiev, donne le ton aux autres. L'effondrement de l'Empire avar leur rend leur indépendance. L'arrivée en Russie du Sud des Khazars, au VIIe s., et la paix qu'ils font régner permettent aux Antes de s'organiser tranquillement, et de nouer des relations durables avec Byzance et l'Orient. Par l'intermédiaire des Khazars, les Antes reçoivent le christianisme (VIIIe s.) et s'initient aux cultures de l'Orient. Alors se forme plus au N., là où des Antes hostiles à la suzeraineté khazare se sont établis (région de la haute Volga), un autre foyer de civilisation autour de Novgorod, Smolensk et Rostov. C'est le « Gardarîk » des Scandinaves, centre original, païen, et qui échappera longtemps aux influences extérieures. Là sera employé pour la première fois au IXe s. le nom de *Rouss*, avant qu'il ne devienne le nom général des peuplades antes et ne prenne une acception territoriale. Et c'est cette Russie du Nord-Est qui formera le grand-duché de Novgorod, berceau de la Russie. (→ Biblio.)

ANTÉVERSION n. f. Position de l'utérus caractérisée par l'inclinaison du corps utérin en avant, le col regardant en arrière. (Le corps de l'utérus se trouve derrière le pubis, et le col appuie en arrière sur le rectum. L'antéversion est rarement congénitale. Elle est due ordinairement à une subinvolution utérine, parfois à une métrite.)

ANTEVERTA et **POSTVERTA**. Myth. lat. Divinités qui personnifiaient l'une la connaissance du passé, l'autre celle de l'avenir.

ANTHAXIE n. f. Petit bupreste aux couleurs vives et métalliques, dont la larve est nuisible à divers arbres. (Le genre, riche en espèces dans le monde entier et surtout dans la région méditerranéenne, fait partie des coléoptères, famille des buprestidés.)

ANTHEAUME, famille de musiciens français habitant Paris au XVIIIe s. : Eloi Augustin, chantre à la Sainte-Chapelle ; — **Antheaume l'Aîné,** maître de musique de la cathédrale de Senlis, membre de l'Académie royale de musique, a laissé six concertos en trio, véritables suites en quatre mouvements, quarante-cinq motets avec orgue, etc. ; — **Antheaume,** frère du précédent, musicien du prince de Carignan ; — La **Demoiselle Antheaume,** choriste de l'Opéra, puis du théâtre de Lyon. (→ Biblio.)

ANTHEIT, comm. de Belgique (Liège, arrond. de Huy), au N. de Huy ; 3 459 hab. Industries du bâtiment. Raffinerie de zinc.

ANTHÊLA. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Thessalie, sur le golfe Maliaque, et à l'entrée du défilé des Thermopyles, où les amphictyons se réunissaient chaque année près d'un sanctuaire de Déméter.

ANTHÈLE n. f. (gr. *anthêlê ;* de *anthos*, fleur). Sorte de grappe à rameaux longs et étalés (joncs, cypéracées).

ANTHÉLIE n. f. (préf. *anti*, contre, et gr. *hêlios*, soleil). Image diffuse du Soleil à l'opposé de cet astre, sur le cercle parhélique.
— Encycl. Un certain nombre de phénomènes lumineux, tels que les *halos*, les *parhélies*, le *cercle parhélique* et l'*anthélie*, paraissent dus à des aiguilles de glace flottant dans l'atmosphère ou descendant lentement. L'anthélie peut être aussi accompagnée de plusieurs images du Soleil, faibles et diffuses, qu'on nomme *paranthélies*. Bravais explique l'anthélie par la réflexion des rayons solaires sur des lamelles hexagonales, tombant verticalement un angle en bas, c'est-à-dire de manière que l'axe cristallographique soit horizontal.

ANTHÉLIX n. m. (lat. *ante*, devant, et gr. *helix*, spirale). Circonvolution du pavillon de l'oreille, située au-devant et en dedans de l'hélix.

ANTHELME de Chignin (saint), religieux français (château de Chignin, près de Chambéry, 1107 - Belley 1178). Premier général des chartreux (1139), évêque de Belley (1163).

ANTHELMINTHIQUE adj. et n. m. Médicament destiné à débarrasser l'organisme de la présence des vers, ou helminthes.
— Encycl. Les *anthelminthiques* sont d'autant plus efficaces que leur toxicité est grande pour les animaux à sang froid et faible pour les animaux à sang chaud et pour l'homme. Agissant sur les vers en les engourdissant, ils doivent être accompagnés ou suivis d'un purgatif qui provoque leur élimination. Ceux qui sont employés contre les ténias portent le nom de *tænifuges**. Parmi les plus employés, citons : la fougère mâle sous forme d'extrait éthéré, la racine de grenadier et la pelletiérine qui en est extraite, les sels d'étain et la semence de courge (potiron). Les anthelminthiques employés contre les vers ronds sont aussi appelés communément *vermifuges* : le semen-contra et son alcaloïde la santonine, les pyréthrines, le violet de gentiane, la pipérazine, l'acétarsol, le tartre stibié, le thymol et l'essence de chénopode sont les plus courants.

ANTHEM n. m. (vieil angl. *antefn ;* du lat. *antefena*, du gr. *antiphona*). Composition religieuse propre à l'Eglise anglicane et reposant sur des traductions libres de textes bibliques. (En forme de motet polyphonique au XVIe s. [Tye, Tallis], au XVIIe s. on distingue les *full-anthems*, pour chœur, et les *verse-anthems*, comportant des versets.)

ANTHÉMIOS, homme d'Etat du commencement du Ve s. Il fut maître des offices, consul en 405, préfet du prétoire d'Orient. Après la mort d'Arcadius, il fut régent pendant la minorité de Théodose II, de 408 à 414. Il fit, en 413, construire la grande muraille de Constantinople et fortifia le Danube.

ANTHÉMIOS, empereur d'Occident (467-472), petit-fils du précédent et gendre de l'empereur Marcien. Appelé au trône par le choix de l'empereur d'Orient Léon Ier, il s'appuya sur le Suève Ricimer, mais se brouilla avec lui. Assiégé dans Rome, il fut tué par ordre du vainqueur.

ANTHÉMIOS de Tralles, mathématicien et architecte lydien (VIe s.). Appelé par Justinien pour diriger la construction de la basilique de Sainte-Sophie, détruite par un incendie en 531, il en avait donné les plans et jeté les fondements, lorsqu'il mourut ; son œuvre, commencée en 532, fut achevée en 537 par Isidore de Milet. Artiste et savant, Anthémios paraît avoir poussé très loin ses recherches en mécanique et en optique.

ANTHÉMIS [mis] n. f. Plante ressemblant à la matricaire et dont on connaît de nombreuses espèces françaises. (*Anthemis nobilis* est la *camomille*, mais dans les espèces voisines on connaît la *camomille puante*, la *fausse camomille*, etc. Famille des composées.)

ANTHÉOR, station balnéaire du Var, sur la côte de l'Esterel, dominée par le massif du Cap-Roux.

ANTHÈRE n. f. (gr. *anthêros*, fleuri). Petit sac ou capsule, ordinairement jaune et oblong, qui contient le pollen : *Dans l'étamine, organe sexuel mâle de la fleur, l'anthère est supportée par le filet.*
— Encycl. L'*anthère* est la partie essentielle de l'étamine ; elle se compose ordinairement de deux petits sacs, contenant le pollen destiné à féconder les ovules. Au moment de l'épanouissement de la fleur, les loges de

l'anthère s'ouvrent pour laisser sortir le pollen (déhiscence de l'anthère). Cette déhiscence peut avoir lieu par un trou, par une fente verticale ou par une fente horizontale. Les anthères sont ordinairement *biloculaires*, c'est-à-dire composées de deux loges; elles sont *uniloculaires* (à une seule loge) dans le lierre, *quadriloculaires* (à quatre loges) dans le laurier. (V. ÉTAMINE et POLLEN.)

ANTHERICUM [kɔm] n. m. Plante à hampe simple, assez commune dans les clairières et les rochers du midi de la France. (On la connaît encore sous les noms de *phalangère, herbe à l'araignée, fleur-de-lis,* etc. Famille des liliacées.)

ANTHÉRIDIE n. f. Organe mâle présent dans divers groupes de plantes et contenant les gamètes mâles, ou anthérozoïdes*.
— ENCYCL. Les *anthéridies* des fougères sont portées par le prothalle, celles des mousses par les tiges feuillées, celles des algues par diverses parties du thalle. L'*anthère* d'une étamine de plante supérieure n'est pas une anthéridie, car les grains de pollen qu'elle contient ne sont pas des gamètes.

ANTHÉRIFÈRE adj. Bot. Qui porte des anthères.

ANTHÉROPHAGE n. m. Petit coléoptère qui vit en commensal dans les nids des bourdons. (Le genre appartient à la famille des cryptophagidés.)

ANTHÉROPHYLLIE n. f. Transformation des anthères en feuilles.

ANTHÉROZOÏDE n. m. (gr. *anthêros,* fleuri, *zoôn,* être vivant, et suffixe *-oïde*). Gamète mâle des végétaux. (Syn. SPERMATOZOÏDE [mais ce dernier terme s'applique seul au gamète mâle des animaux].)
— ENCYCL. Les *anthérozoïdes* prennent naissance à l'intérieur de l'anthéridie. Chez les cryptogames vasculaires, la cellule centrale de l'anthéridie se divise, par des cloisons transversales et longitudinales, en petites cellules munies d'un noyau volumineux, dont chacune produit un anthérozoïde. A la maturité, l'anthéridie absorbe de l'eau, s'ouvre, et laisse échapper les cellules mères, qui ne tardent pas à mettre en liberté les anthérozoïdes. Ces petits corps se présentent sous l'aspect d'un ruban enroulé en une spirale à deux ou trois tours, aminci en avant, cette partie antérieure portant des cils vibratiles plus ou moins nombreux; l'extrémité postérieure porte une vésicule renfermant des granules incolores.
Les anthérozoïdes des mousses et des prêles sont semblables à ceux des cryptogames vasculaires; les anthérozoïdes des algues sont de formes variées, pourvus ou non de cils. Les deux botanistes japonais Ikéno et Hirasé ont découvert, en 1896, des anthérozoïdes ciliés chez les cycadées et les ginkgos. D'autre part, on a coutume d'assimiler les deux noyaux reproducteurs du tube pollinique des gymnospermes et des angiospermes à des anthérozoïdes. Ces anthérozoïdes pénétrant dans le col des archégones (ou de leur équivalent chez les angiospermes : le sac embryonnaire) s'unissent à l'oosphère; de cette union, ou *fécondation,* résulte l'œuf qui, par son développement, donnera un nouvel individu.

ANTHÈSE n. f. (gr. *anthêsis,* floraison). Développement des organes floraux, depuis l'épanouissement jusqu'au flétrissement.

ANTHESPHORIES n. f. pl. (du gr. *anthos,* fleur, et *phoros,* qui porte). Fêtes célébrées en Grèce en l'honneur de Corê, enlevée par Hadès pendant qu'elle cueillait des fleurs.

ANTHESTÉRIES n. f. pl. (gr. *anthesteria*). Fêtes dionysiaques célébrées dans l'ancienne Grèce.
— ENCYCL. Les *anthestéries,* qui remontent avant l'émigration ionienne en Asie, sont les plus anciennes fêtes dionysiaques. Célébrées surtout à Athènes à la fin de février, elles donnaient lieu à des réjouissances familiales. Les deux premiers jours, on fêtait le dieu de la végétation et de la joie : on goûtait le vin nouveau, et des concours du plus grand buveur étaient organisés. On célébrait aussi le mariage de Dionysos avec la femme de l'archonte-roi. Le troisième jour, celui des *Chytroi,* était un jour de deuil : on faisait cuire des grains dans une marmite et on les portait aux morts; les enfants étaient couronnés des premières fleurs de l'année, et les travaux des champs recommençaient. On s'explique que les contrats de louage et le paiement des salaires agricoles partaient des anthestéries.

ANTHESTÉRIÔN n. m. Mois de l'année athénienne à cheval sur février-mars.

ANTHICIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères hétéromères, renfermant de petites espèces vivant dans les débris végétaux. (Beaucoup recherchent les rives sablonneuses des cours d'eau. Genres principaux : *anthicus, formicomus, notoxus.*)

ANTHICUS [kys] n. m. Genre cosmopolite d'insectes, type de la famille des *anthicidés**.

ANTHIDIE n. f. Abeille solitaire de nos pays, qui niche soit dans le sol, soit dans les tiges creuses, soit dans les coquilles vides d'escargots. (Les unes capitonnent leur nid avec un feutrage de poils récoltés sur certaines plantes, les autres construisent leurs cellules avec de la résine. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

ANTHIME, évêque de Trébizonde en 533, patriarche de Constantinople de 535 à 536. Ses opinions monophysites le firent déposer par le concile de Constantinople (536).

ANTH(O)-, élément tiré du grec *anthos,* fleur, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ANTHOCÉROS n. m. Petite hépatique à thalle des fossés et des terrains humides, dont le cycle reproducteur ressemble à la fois à celui des fougères, à celui des mousses et à celui des algues vertes supérieures, ce qui lui donne un puissant intérêt phylogénétique.

ANTHOCÉROTALES n. f. pl. Ordre d'hépatiques à thalle dont les capsules s'ouvrent par deux valves et dont le type est l'*anthocéros**.

ANTHOCHARIS [karis] n. m. Piéride blanche dont les ailes sont tachées de rouge vif ou d'orange. (Nom usuel : *aurore.* Le genre fait partie des lépidoptères, famille des piéridés.)

ANTHOCOPE n. f. Ancien nom de l' « abeille tapissière » de Réaumur (*Osmia papaveris*), qui tapisse les parois de son nid dans le sol avec les pétales du coquelicot.

ANTHOCORIS [ris] n. m. Petite punaise qui fréquente les fleurs. (Le genre fait partie des hétéroptères et sert de type à la famille des *anthocoridés.*)

ANTHOCYANIDINE n. f. Nom générique de substances obtenues par hydrolyse des anthocyanines. (Ce sont les sels de benzopyrilium.)

ANTHOCYANINE ou **ANTHOCYANE** n. f. Bot. Matière colorante dissoute dans les vacuoles, soluble dans l'eau, l'alcool, l'éther. (Elle prend la couleur rouge, violette ou bleue, suivant que le suc vacuolaire est acide ou alcalin.)

ANTHODE n. m. Syn. de CAPITULE.

ANTHOFLE n. m. (de *anthophyllus,* anc. nom du giroflier). Ancien nom du clou de girofle. (On écrivait aussi ANTOFLE.)

ANTHOGENÈSE n. f. Développement d'une fleur à partir d'un tissu qui, normalement, ne doit pas en donner.
— Entom. Nom donné à une phase de l'évolution cyclique de certains insectes (ex. phylloxéra). [V. ANTHOGÉNÉSIQUE.]

ANTHOGÉNÉSIQUE adj. Relatif à l'anthogenèse. (Il existe une forme ailée parthénogénétique du phylloxéra, qui émigre et qui pond, sur les parties aériennes de la vigne, des œufs de deux grosseurs : les gros donnent naissance à des femelles, les petits à des mâles. C'est cette forme sexupare qui est dite *anthogénésique.*)

ANTHOGRAMMITE n. f. Terme désuet désignant le minéral anthophyllite*.

ANTHOINE (Nicolas), pasteur lorrain, né à Briey, exécuté à Genève pour néo-judaïsme en 1632.

ANTHOINE (François Paul Nicolas), homme politique français (Boulay, Lorraine, 1720 -Metz 1793). Député des Etats généraux (1789), il se classa parmi les « enragés », présida le club des Jacobins, devint maire de Metz (1792). Il aurait pris une part importante à la préparation de l'insurrection du 10-Août. Membre de la Convention, il vota la mort du roi. Accusé de modérantisme, il se défendit en accusant à son tour nombre de fonctionnaires et d'hommes politiques peu zélés. A sa mort, la Convention refusa le legs qu'il fit de ses biens à l'Etat.

ANTHOINE (Antoine Ignace), baron DE **Saint-Joseph** (Embrun 1749 - Marseille 1826). Etabli à Constantinople, y négocia un traité de commerce entre la France et la Russie.

ANTHOINE (François Paul), général français (Le Mans 1860 - Paris 1944). Il commande, en 1917, d'abord la IVe armée en Champagne, pendant l'offensive de Nivelle (avril), puis l'armée des Flandres lors de l'attaque britannique (octobre). Major général du grand quartier français de novembre 1917 à juillet 1918.

ANTHOLITE n. f. Syn. de ANTHOPHYLLITE.

ANTHOLOGE n. m. Recueil de prières en usage dans l'Eglise orthodoxe.

ANTHOLOGIE n. f. (gr. *anthos,* fleur, et *legein,* choisir). Recueil des morceaux choisis dans les œuvres des poètes, des prosateurs, des musiciens. (Syn. FLORILÈGE.)

Anthologie grecque. Les *anthologies* de Méléagre de Gadara (IIe s. av. J.-C.), de Philippe de Thessalonique, de Straton, d'Agathias sont perdues, mais elles se trouvent reproduites en grande partie dans l'*Anthologie* de Constantin Céphalas (Xe s.), dans celle du moine Planude (XIVe s.) et dans l'*Anthologie palatine.* Elles contiennent des épigrammes votives, funéraires, descriptives, érotiques, satiriques, morales, etc., parmi lesquelles on trouve nombre de petits chefs-d'œuvre de grâce sobre et légère, dont maint écrivain s'est depuis inspiré.

ANTHOLYZA n. m. Iris à racine bulbeuse, à feuilles en rosette, d'Afrique centrale et méridionale. (Plusieurs espèces à fleur rouge et jaune, ou entièrement rouge, sont cultivées comme les glaïeuls. Le genre [40 espèces] fait partie des iridacées.)

ANTHOMYIE n. f. Mouche dont la larve se nourrit généralement de substances décomposées et passait pour vivre sur les fleurs, d'où son nom. (Le genre fait partie des diptères cycloraphes, famille des muscidés.)

ANTHONISZ (Cornélis), peintre et graveur néerlandais (Amsterdam v. 1499 - *id.* apr. 1556). Comme peintre, il n'est connu que par quelques portraits collectifs de corporations. Ses gravures sont surtout d'un caractère cartographique (*plan d'Amsterdam,* 1544).

ANTHONOMAGE n. m. Action de détruire les anthonomes.
— ENCYCL. La destruction des anthonomes comporte le nettoyage des arbres (pendant l'hiver) : on gratte les écorces à la raclette, et l'on en brûle les débris. Fin mars et début avril, on badigeonne les arbres (tronc et maîtresses branches) avec un lait de chaux additionné de sulfate de cuivre (5 à 10 p. 100). A la belle saison, on fait la chasse aux insectes eux-mêmes, en secouant les arbres attaqués. Tous les débris qui tombent sur la toile étendue au pied de l'arbre sont brûlés. Enfin, on détruit les bourgeons avortés en forme de clous de girofle, qui renferment des nymphes.

ANTHONOME n. m. Petit charançon, nuisible à nos arbres fruitiers.
— ENCYCL. *Anthonomus pomorum* pond dans les boutons à fleur du pommier, *A. pyri* dans les bourgeons du poirier. En Amérique du Nord, *A. grandis* est le fléau des cultures de cotonnier. Les dégâts qu'ils provoquent sont souvent fort importants, et il est indispensable d'effectuer des anthonomages réguliers. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.

ANTHOPHAGE adj. Qui se nourrit de fleurs.

ANTHOPHILE adj. Ami des fleurs : *De nombreux insectes sont anthophiles.* (Syn. FLORICOLE.)

ANTHOPHORE n. f. Abeille solitaire, dont le vol est très rapide et qui nidifie dans le sol. (Elle construit pour sa larve des coques d'argile qu'elle approvisionne d'une pâtée de pollen, et édifie à l'orifice de son terrier une cheminée ajourée. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des apidés.)

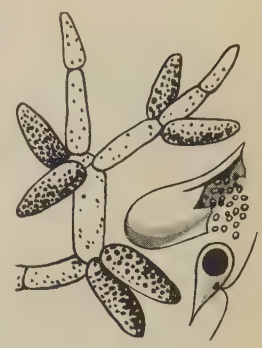

anthéridie d'une algue

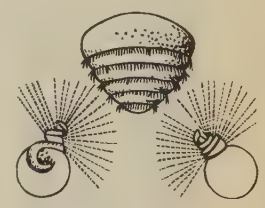

anthérozoïdes de cycas *(en haut)* de fougères *(en bas)*

anthonome

anthophores.

Phot. Vincent.

anthracnose du framboisier du haricot

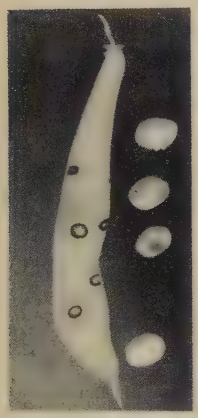

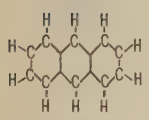

formule I

formule II

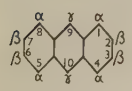

formule III

anthracène

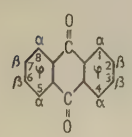

anthraquinone

ANTHOPHYLLITE n. m. Espèce minérale appartenant au genre *amphibole* et qui est un silicate de magnésium et de fer, de teinte blonde ou brune, de structure fibreuse, à symétrie orthorhombique.

ANTHOPHYTES n. m. pl. Syn. de PHANÉROGAMES.

ANTHORE n. m. Espèce d'aconit (*Aconitum anthora*), dont les fleurs sont jaunes et les feuilles découpées en lanières très étroites, et qui vit en Europe dans les montagnes.

ANTHOSIDÉRITE n. m. Pseudomorphose en quartz et en oxyde de fer de la cummingtonite.

ANTHOXANTHINE n. f. Principe colorant jaune des fleurs.

ANTHOXANTHUM [tɔm] n. m. Plante odorante, plus connue sous le nom de *flouve**.

ANTHOZOAIRES n. m. pl. Classe des cœlentérés.

— ENCYCL. La classe des *anthozoaires* est composée d'animaux marins tantôt isolés, tantôt, et le plus souvent, réunis en colonies fixées au fond, à très nombreux individus, caractérisés par une bouche entourée de tentacules, un œsophage à extrémité interne libre pendant dans la cavité gastrique, relié à la paroi par des cloisons verticales descendant jusqu'au fond. Celles-ci détiennent des loges ouvertes sur la cavité centrale. Tentacules creux au-dessus des loges ; reproduction directe sans méduse ni métamorphose. On les divise en cinq sous-classes : les *actiniaires*, les *octocoralliaires*, les *cérianthaires*, les *zoanthaires* et les *madréporaires* ou *hexacoralliaires*.

ANTHRAC(O)-, élément tiré du grec *anthrax, anthrakos*, charbon, et entrant en composition dans de nombreux mots.

ANTHRACÈNE n. m. (du gr. *anthrax, akos*, charbon). Hydrocarbure polycyclique de formule $C_{14}H_{10}$.

— ENCYCL. L'*anthracène* est extrait du goudron de houille. On sépare par distillation les *huiles anthracéniques*, bouillant aux environs de 350 °C ; par refroidissement se déposent l'*anthracène*, le *phénanthrène*, le *fluorène*, le *carbazole* et l'*acénaphtène*. Un pressage à chaud, puis la reprise par divers solvants, dont la pyridine, éliminent en grande partie les autres constituants, plus solubles et plus fusibles que l'anthracène ; le résidu est sublimé et, éventuellement, recristallisé dans le benzène. Il titre alors 98 p. 100 d'anthracène pur. L'anthracène est un solide blanc cristallisé, qui manifeste une fluorescence bleue ; il fond à 217 °C et bout à 351 °C ; il est peu soluble dans les solvants organiques usuels, sauf dans le benzène bouillant et dans l'aniline. Sa synthèse a été réalisée par plusieurs voies, en particulier en condensant, en présence de chlorure d'aluminium, le tétrachlorure d'acétylène et le benzène. Ses solutions benzéniques exposées à la lumière laissent déposer un dimère, que la chaleur dépolymérise en anthracène.

Constitution en propriétés chimiques. L'infrastructure est représentée par la formule I ; on symbolise l'anthracène par la formule II ou, en numérotant les atomes, par la formule III.

La formule II fait apparaître trois noyaux benzéniques condensés, dans lesquels seuls les atomes de carbone occupant les sommets numérotés sont porteurs d'un atome d'hydrogène. L'étude aux rayons X a montré que les trois noyaux hexagonaux sont situés dans le même plan, et très sensiblement égaux entre eux et à l'hexagone benzénique. Mais la répartition des électrons π est complexe, et toute tentative de représentation par des doubles liaisons de Kekulé est ici non seulement incorrecte (*mésomérie*), mais impossible. Les sommets α, d'une part, β, d'autre part, enfin γ sont respectivement équivalents. Les carbones γ (encore appelés *méso*) sont fortement insaturés, et donnent certaines additions de la liaison éthylénique (hydrogène, chlore, etc.) et d'autres (sodium, hydrure de sodium). L'oxygène, à la lumière, engendre un *mésoxyde*, explosif par chauffage. Mais les dérivés d'addition *méso* sont tous thermiquement instables. Les sommets α et β ne donnent jamais d'addition avant la saturation des sommets γ. Les sommets γ sont facilement le siège des substitutions ; quant aux sommets α et β, ils ne subissent que quelques substitutions exceptionnelles : sulfonation en α, alcoylation en α ou en β.

Les carbones γ sont oxydables en carbonyles (mélange sulfochromique) ; on aboutit, sans intermédiaire isolable, à l'*anthraquinone*, qui, d'ailleurs, peut être facilement réduite en anthracène. Pour cette raison, les dérivés α et β de l'anthracène se préparent généralement par réduction des dérivés correspondants de l'anthraquinone, plus facile à substituer.

L'anthracène ne peut être nitré, car, même fumant et froid, l'acide nitrique l'oxyde en anthraquinone. Longtemps le point de départ de la préparation de l'anthraquinone, d'où dérivent d'excellents colorants, il a perdu de son importance depuis que celle-ci est préparée à partir du naphtalène.

ANTHRACÉNIQUE adj. Chim. Relatif à l'anthracène ; qui en dérive : *Huile anthracénique*.

ANTHRACIDES n. m. pl. Famille de minéraux dont le carbone est le type. (V. CARBONIDES.)

ANTHRACIFÈRE ou **ANTHRACITIFÈRE** adj. Qui contient de l'anthracite : *Terrain anthracifère*.

ANTHRACITE n. m. (du gr. *anthrax, akos*, charbon). Charbon de très faible teneur en matières volatiles (moins de 6 à 8 p. 100), et brûlant de ce fait avec une courte flamme bleu pâle, sans fumée, mais en dégageant beaucoup de chaleur.

— ENCYCL. Le feu d'*anthracite*, difficile à allumer et exigeant un bon tirage, peut couver très longtemps au ralenti sans s'éteindre si on lui coupe l'alimentation en air. C'est un combustible idéal pour le chauffage domestique, dans les poêles à feu continu. Les gisements de véritable anthracite sont rares dans le monde, ce qui en fait le prix élevé.

La dureté de l'anthracite est une qualité, car les *fines* brûlent mal dans les poêles ; il faut les agglomérer en *boulets* avec du brai, qui donne des suies et de la fumée. Il existe des *anthracites artificiels*, fabriqués en amaigrissant par semi-distillation des houilles plus riches en matières volatiles, ainsi que des *boulets sans fumée*.

L'anthracite de premier choix se présente en morceaux homogènes à cassure conchoïdale coupante, ayant l'aspect brillant de verre noir cassé. Sa densité est d'environ 1,6, contre 1,35 pour le charbon ordinaire.

ANTHRACITEUX, EUSE adj. Qui ressemble à l'anthracite. ‖ *Charbon anthraciteux*, ou, n. m., *un anthraciteux*, charbon contenant un peu plus de matières volatiles, et un peu moins dur, que le véritable anthracite.

ANTHRACNOSE n. f. Maladie parasitaire des plantes, caractérisée par des taches de couleur foncée et déprimées, causée par diverses espèces de champignons, appartenant pour la plupart à l'ordre des mélanconiales.

— ENCYCL. L'*anthracnose de la vigne* est produite par *Glœosporium ampelophagum*. Les taches apparaissent sur les sarments, les feuilles et les fruits. La maladie apparaît tôt au printemps. Elle exerce surtout ses ravages sur les vignes plantées en sol bas, sous les climats brumeux, et au cours des années humides. On la combat préventivement par des badigeonnages, en hiver, avec une solution de sulfate de fer à 30 p. 100 ou d'acide sulfurique à 10 p. 100, et par des traitements d'été avec une bouillie bordelaise à 2 p. 100. Il existe aussi des anthracnoses du haricot, du pois, du trèfle, des liliacées, etc. (V. COLLETOTRICHUM.)

ANTHRACOÏDE adj. Pathol. Qui a la couleur du charbon : *Tumeur anthracoïde* (ou *mélanique*). ‖ Qui ressemble à l'anthrax : *Panaris anthracoïde*.

ANTHRACOLITE n. m. Variété d'anthracite provenant de Hongrie.

ANTHRACOLITIQUE n. m. et adj. Se dit de l'ensemble des systèmes carbonifère et permien. (Peu us.). [Syn. PERMO-CARBONIFÈRE.]

ANTHRACOSE n. f. Maladie spéciale aux ouvriers travaillant dans les poussières de charbon et causée par l'inhalation de ces poussières dans l'arbre broncho-pulmonaire.

— ENCYCL. L'*anthracose* évolue en trois périodes : d'abord, première période des troubles fonctionnels (dyspnée, toux), une deuxième ensuite, avec des poussées de bronchite et de congestion pulmonaire ; enfin, de la sclérose pulmonaire et de la cachexie, souvent compliquée de tuberculose. Les crachats noirs sont un des signes de cette maladie, qui a pour base anatomo-pathologique des lésions de sclérose développées autour des dépôts de charbon. Le seul traitement consiste dans des mesures d'hygiène professionnelle (humidification, aspiration des poussières) et, si c'est nécessaire, un changement de métier. Tous les sujets exposés ne sont pas également sensibles.

On entend aussi par *anthracose* la pigmentation habituelle et non pathogène du tissu pulmonaire des citadins par des poussières de charbon.

ANTHRACOSIA n. m. Mollusque bivalve fossile, caractéristique des terrains carbonifère et permien.

ANTHRACOSIQUE adj. Se dit du tatouage des tissus par des particules de charbon (poumons et ganglions thoraciques, peau chez les mineurs...).

ANTHRACOSIS n. f. Syn. de ANTHRACOSE.

ANTHRACOTHERIUM [rjɔm] n. m. Mammifère artiodactyle fossile de la période oligocène, type de la famille des *anthracothéridés*. (Son nom vient de ce que les squelettes d'anthracotheriums ont été trouvés associés à des charbons ligniteux.)

ANTHRAFLAVIQUE adj. (de *anthracène*, et du lat. *flavus*, jaune). Se dit de la dihydroxyanthraquinone 2·6, appelée *acide anthraflavique*, obtenue par fusion alcaline de l'anthraquinone disulfonate de sodium.

ANTHRAFLAVONE n. f. (de *anthracène*, et du lat. *flavus*, jaune). Matière colorante analogue à l'indanthrène, obtenue par oxydation de la β-méthylanthraquinone.

ANTHRAGALLOL n. m. Colorant brun constitué par la trihydroxyanthraquinone 1·2·3, et obtenu par condensation de l'acide gallique sur l'acide benzoïque en présence d'acide sulfurique, ou par condensation de l'acide phtalique et du pyrogallol.

ANTHRAGLUCOSIDE n. m. Groupe de glucosides dérivés de l'anthracène, qui ont en commun la propriété purgative, et que l'on trouve chez des végétaux de diverses familles (bourdaine, rhubarbe, séné, aloès, le *cascara sagrada*, etc.).

ANTHRAMINE n. f. Chim. Amine dérivée de l'anthracène.

ANTHRANILE n. m. Composé hétérocyclique de formule C_7H_5ON, obtenu par réduction de l'orthonitrobenzaldéhyde.

ANTHRANILIQUE adj. Se dit d'un acide aminé de formule $H_2N—C_6H_4—CO_2H$ (ortho-aminobenzoïque). [Syn. CARBANILIQUE.]

— ENCYCL. L'*acide anthranilique*, découvert dans l'action de la potasse sur l'indigo, se prépare industriellement en traitant le phtalamide par le brome et la soude. C'est un solide fondant à 145 °C, qui, chauffé, se décompose en aniline et gaz carbonique. Il a servi à la réalisation d'une synthèse de l'indigo, par action sur l'acide chloracétique.

L'*anthranilate de méthyle*

$$H_2N—C_6H_4—CO_2CH_3,$$

fondant à 25 °C, distillable sous pression réduite, est le principe constituant de l'essence de fleur d'oranger. On le prépare en faisant agir l'hypochlorite en présence d'alcool méthylique sur le phtalamide.

ANTHRANOL n. m. Chim. Dérivé γ-hydroxylé de l'anthracène.

ANTHRAQUINONE n. f. Produit d'oxydation de l'anthracène, de formule $C_{14}H_8O_2$, et dont on tire des colorants.

— ENCYCL. L'*anthraquinone*, découverte par Laurent en 1835, substance mère de tous les colorants anthraquinoniques, est préparée par oxydation de l'anthracène au moyen du mélange sulfochromique entre 80 et 95 °C, ou par condensation entre le benzène et l'anhydride phtalique.

L'anthraquinone se présente sous forme d'aiguilles jaunes sublimables, fondant à 285 °C. Elle est assez stable vis-à-vis des oxydants, et, contrairement aux vraies quinones, n'est pas oxydante. Réduite par la poudre de zinc en milieu alcalin, elle donne l'anthracène en passant par les stades oxanthranol et anthranol.

Phot. Vincent.

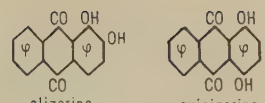
alizarine

quinizarine

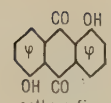
anthrarufine

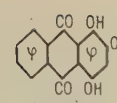
purpurine

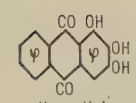
anthragallol

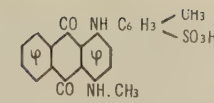
alizarine astrol

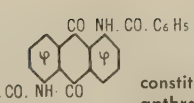
jaune algol

constitution des colorants anthraquinoniques

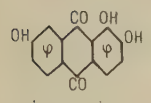
isopurpurine

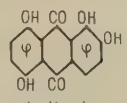
quinalizarine

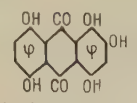
alizarine cyanine R

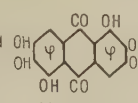
acide rufigallique

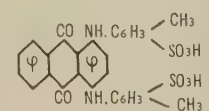
vert d'alizarine cyanine

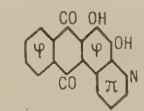
bleu d'alizarine

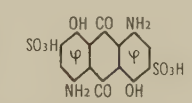
alizarine saphirol

Par *nitration* directe, on obtient le dérivé nitré en α, qui fond à 230 °C, accompagné de dérivé dinitré 1·5. La *sulfonation* se fait en β. *Constitution de l'anthraquinone.* On admet pour l'anthraquinone la constitution donnée p. 446. (V. ANTHRACÈNE.)

ANTHRAQUINONIQUE adj. Dérivé de l'anthraquinone.

— ENCYCL. *Colorants anthraquinoniques.* L'anthraquinone constitue un *chromogène* très important, qui conduit à des colorants par introduction de radicaux *auxochromes* OH, NH_2, NR_2. Les colorants *anthraquinoniques* sont des *hydroxyanthraquinones,* des *aminoanthraquinones, des hydroxyaminoanthraquinones,* ou des dérivés de ces corps. De plus, on a pu préparer des colorants pour cuve, dérivés des aminoanthraquinones.

● *Hydroxyanthraquinones.* Il existe deux *monohydroxyanthraquinones* α et β, qui fondent respectivement à 190 °C et 323 °C, et ne sont pas des colorants, lesquels sont constitués par des polyhydroxyanthraquinones, dont la plus importante est l'*alizarine.* Ces corps peuvent s'obtenir : 1° par fusion alcaline des dérivés sulfonés de l'anthraquinone (alizarine) ; 2° par oxydation d'hydroxyanthraquinones pour fixer de nouveaux hydroxyles (purpurine) ; 3° par condensation de l'anhydride phtalique avec des phénols (quinizarine) ; 4° par condensation d'acides et d'acides phénols (anthragallol) ou d'acides phénols entre eux (acide rufigallique).

Parmi les *dihydroxyanthraquinones,* citons : l'*alizarine,* préparée par fusion de l'anthraquinone sulfonate de sodium (sel argentin) avec la soude, en présence d'un oxydant (chlorate de potassium). C'est la dihydroxyanthraquinone 1·2, matière colorante de la *garance.* Elle cristallise en lamelles jaunes, fondant à 290 °C, insolubles dans l'eau froide. Par nitration, elle donne la β *nitroalizarine,* ou *orangé d'alizarine,* peu employée, mais servant à la préparation du bleu d'alizarine (bleu Prud'homme), par une synthèse analogue à celle de la quinoléine. Par sulfonation, on obtient l'*alizarine S,* teignant la laine mordancée en alumine. Parmi les autres dihydroxyanthraquinones, on rencontre l'*hystozarine* (2·3), la *quinizarine* (1·4), l'*anthrarufine* (1·5), la *chrysazine* (1·8).

Les *trihydroxyanthraquinones* les plus importantes sont les *hydroxyalizarines,* comme l'*anthragallol* (1·2·3), la *purpurine* (1·2·4), obtenue en oxydant l'alizarine par le bioxyde de manganèse, l'*hydroxyanthrarufine* (1·2·5), la *flavopurpurine* (1·2·6), l'*isopurpurine* (1·2·7).

On connaît des tétra, penta, hexahydroxyanthraquinones, dont la nuance tend vers le bleu à mesure que les hydroxyles s'accumulent.

● *Aminoanthraquinones.* On les obtient par réduction des nitroanthraquinones, ou par action de l'ammoniaque ou des amines sur les anthraquinones substituées. Les principaux colorants aminoanthraquinoniques sont le *vert d'alizarine cyanine,* l'*alizarine astrol,* dérivés de la diaminoanthraquinone 1·4. Ils sont obtenus à partir de la quinizarine.

Les colorants pour cuve teignent par réduction préalable et réoxydation sur la fibre du colorant. Des colorants de ce type dérivent des aminoanthraquinones. Citons l'*indanthrène,* le *flavanthrène,* obtenus par condensation de la β-aminoanthraquinone avec elle-même, l'*isoindanthrène,* obtenu en condensant la diaminoanthraquinone 2·3 avec l'alizarine, les colorants *algol,* qui sont des benzoylaminoanthraquinones. On les obtient par action de l'ammoniaque ou des amines sur les hydroxyanthraquinones, ou bien par réduction ménagée des nitroanthraquinones. A ce groupe appartiennent l'*alizarine sophirol,* l'*alizarine irisol.*

ANTHRAROBINE n. f. Chim. Dihydroxyanthrone obtenue par réduction de l'alizarine.

— ENCYCL. L'*anthrarobine* se présente sous la forme d'une poudre d'un blanc jaunâtre, altérable à la lumière, insoluble dans l'eau, mais soluble dans 10 parties d'alcool à froid ou 5 parties d'alcool à chaud, ou 10 parties de glycérine. On l'emploie comme succédané de la chrysarobine, dans le traitement de l'herpès, du psoriasis, du pityriasis, en solutions glycérinées ou en pommades.

ANTHRARUFINE n. f. (de *anthracène,* et du lat. *rufus,* jaune). Chim. Dihydroxyanthraquinone 1·5, obtenue en chauffant avec un lait de chaux l'acide anthraquinone disulfonique 1·5.

ANTHRAX n. m. (gr. *anthrax,* charbon). Pathol. Tuméfaction inflammatoire du tissu cellulaire sous-cutané et des glandes sébacées. — Entom. Mouche parasite de divers hyménoptères nidifiants et de certains orthoptères, dont elle détruit les œufs. (Le genre fait partie des diptères brachycères orthorraphes, famille des bombyliidés.)

— ENCYCL. Pathol. Le nom d'*anthrax* est une survivance du temps où cette affection était confondue avec le charbon*. L'anthrax représente une accumulation de furoncles*. Lésion ordinairement circonscrite, dure, luisante, tendue, chaude, d'un rouge vif à la base, et violacée au sommet, il est le siège d'une douleur très vive, continue, brûlante et lancinante. Au bout d'un temps variable — de cinq à vingt jours —, la peau se perce en plusieurs endroits, d'où sortent un pus sanguinolent et une matière grisâtre et pulpeuse, appelée *bourbillon**. Le volume de l'anthrax varie entre celui d'un œuf de pigeon et celui d'un œuf de poule. L'anthrax reste *circonscrit,* ou il est *diffus* et *envahissant;* il est alors très grave et peut amener la mort, par suppuration prolongée, par gangrène, par infection généralisée. D'origine microbienne, l'anthrax est dû au staphylocoque doré ; le défaut de propreté, les irritations cutanées, le diabète, l'alcoolisme y prédisposent. Le traitement, qui consiste en pulvérisations locales et surtout en une thérapeutique anti-infectieuse (antibiotiques et antistaphylococciques), curatrice désormais sans incision ni excision, doit tenir compte des autres facteurs étiologiques, et notamment du diabète.

ANTHRAZINE n. f. Corps de formule

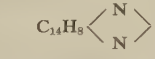

du type de la phénazine, obtenu par distillation de l'indanthrène sur la poudre de zinc.

ANTHRÈNE n. m. (gr. *anthrênê,* bourdon). Tout petit insecte qui se développe dans les matières sèches d'origine animale.

— ENCYCL. Les *anthrènes* dévastent les collections zoologiques, notamment les collections d'insectes. Ils attaquent aussi les fourrures.

ANTHRIBE n. m. Petit insecte noir, vivant dans le bois mort, surtout du chêne, type de la famille des *anthribidés**.

ANTHRIBIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères rhynchophores à longues antennes, ressemblant à des longicornes.

ANTHRISCUS [kys] n. m. Nom scientifique du cerfeuil et du persil sauvages, plantes aromatiques comestibles, mais également du *cerfeuil d'âne* ou *ciguë blanche.* (Famille des ombellifères.)

ANTHROL n. m. Chim. Dérivé de l'anthracène hydroxylé en α ou en β.

ANTHRONE n. f. Chim. Forme tautomère cétonique de l'anthranol.

ANTHROP(O)-, élément tiré du mot grec *anthrôpos,* homme, et entrant en composition dans de nombreux mots français.

ANTHROPIQUE ou **ANTHROPOGÈNE** adj. Dû à l'action de l'homme : *Certaines modifications apportées à l'évolution du relief sont d'origine anthropique.*

— ENCYCL. Géomorphol. Les phénomènes *anthropiques* qui interviennent dans l'évolution du relief sont variés : érosion des terres cultivées ou des prairies surpâturées, alluvionnement dans la zone de remous d'un barrage, etc. L'étude de la géomorphogenèse anthropique, une des branches les plus utiles de la géomorphologie appliquée, est très importante, car elle permet de prévoir les traumatismes apportés par l'homme à l'évolution naturelle, et de prendre les mesures appropriées pour les éviter ; en effet, une fois les mécanismes déclenchés, il est très difficile, voire impossible, de lutter contre eux.

ANTHROPOCENTRIQUE adj. Relatif à l'anthropocentrisme.

ANTHROPOCENTRISME n. m. Système philosophique qui considère l'homme comme le centre de l'univers et qui lui rapporte toute chose.

ANTHROPOCHIMIE n. f. Partie de la chimie qui, par l'analyse des tissus et des humeurs du corps humain, détermine les principes immédiats de notre organisation. ‖ *Anthropochimie différentielle,* discipline qui met en évidence les variations raciales de cette constitution chimique.

ANTHROPOCHIMIQUE adj. Qui concerne l'anthropochimie.

ANTHROPOCHORE adj. Se dit de plantes rudérales ou adventices, répandues involontairement par l'homme.

ANTHROPOCLIMATOLOGIE n. f. Science qui étudie les effets du climat sur l'homme.

ANTHROPOGÈNE adj. Syn. de ANTHROPIQUE.

ANTHROPOGÉNÉSIE ou **ANTHROPOGENÈSE** n. f. V. ANTHROPOGÉNIE.

ANTHROPOGÉNÉTIQUE adj. Relatif à l'anthropogénésie. (On dit aussi ANTHROPOGÉNIQUE.)

ANTHROPOGÉNIE n. f. Branche de la science qui a pour but la recherche de l'origine et de l'évolution de l'humanité. (On dit aussi ANTHROPOGENÈSE et ANTHROPOGÉNÉSIE.)

— ENCYCL. Pour Häckel, qui a consacré un livre à l'*anthropogénie,* l'homme dérive d'une simple cellule qui, au cours des siècles, s'est développée peu à peu et a fini, à l'époque tertiaire, par donner naissance à l'*Homo alalus* (homme privé de la parole). De cet homme sont issus tous les êtres humains actuels. La *paléontologie humaine,* ou *paléoanthropologie,* par l'étude des primates fossiles, fournit les bases matérielles de l'anthropogénie.

ANTHROPOGÉOGRAPHIE n. f. Rameau de la géographie générale étudiant l'extension et la répartition de l'homme sur la Terre. (Le terme a été forgé par Ratzel pour désigner la géographie humaine : les deux tomes de son *Anthropogéographie* ont été publiés à Stuttgart de 1881 à 1891.)

ANTHROPOGRAPHIE n. f. Description anatomique du corps humain dans les différentes races.

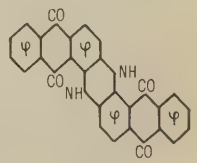
indanthrène

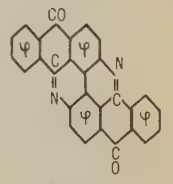
flavanthrène

anthrax

anthrène

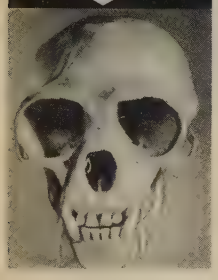

ANTHROPOGRAPHIQUE adj. Relatif à l'anthropographie.

ANTHROPOÏDE ou **ANTHROPOIDES** [dɛs] n. m. Grue de teintes grises, de taille moyenne ou grande, caractérisée par les longues plumes des ailes, qui traînent jusqu'à terre chez la grue de paradis (*Anthropoides paradisea*) d'Afrique du Sud. [La demoiselle de Numidie (*A. virgo*), qui vit en Asie et émigre en Afrique, se voit quelquefois dans le midi de l'Europe.]

ANTHROPOÏDE ou **ANTHROPOMORPHE** adj. Qui ressemble à l'homme ; dont la figure rappelle la figure humaine. ‖ *Singe anthropoïde*, ou, n. m., *Anthropoïde*, grand singe sans queue de l'Ancien Monde, dont les caractères anatomiques (forme du visage, absence de queue) et psychiques se rapprochent le plus de ceux de l'homme.
— ENCYCL. Les *anthropoïdes* sont représentés par des formes fossiles assez nombreuses à la fin du Tertiaire et au début du Quaternaire. Ils n'ont plus que quatre représentants actuels : l'orang-outan de Bornéo, le chimpanzé de Guinée, le gorille du Gabon et le gibbon de l'Insulinde, qui se distinguent des autres singes d'Afrique et d'Asie par leurs grandes dimensions, par l'absence de la queue, des abajoues et des callosités fessières, et par leur marche souvent verticale, dans laquelle ils ne posent pas à terre la paume des mains, mais le dos des deuxièmes phalanges pliées. (→ Biblio.)

ANTHROPOLÂTRE n. Celui, celle qui adore un dieu représenté sous les formes humaines. ‖ Celui qui divinise et adore un homme.

ANTHROPOLÂTRIE n. f. Adoration de l'homme déifié. ‖ Culte d'un dieu conçu sous des formes humaines.

ANTHROPOLÂTRIQUE adj. Relatif à l'anthropolâtrie.

ANTHROPOLOGIE n. f. Etude de l'homme envisagé dans la série animale. ‖ *Anthropologie différentielle*, étude des modifications individuelles des hommes, quelle que soit leur appartenance à une race déterminée. (Son moyen d'étude est la *biotypologie*, qui tend à caractériser chaque type individuel.)
— ENCYCL. « Histoire naturelle de l'homme faite comme l'entendrait un zoologiste étudiant un animal », telle est la définition que Quatrefages a donnée de l'*anthropologie*. Pour James Hunt, c'est la « science de l'humanité ». Broca l'a définie « l'étude du genre humain considéré dans son ensemble, dans ses détails et dans ses rapports avec le reste de la nature ». En somme, l'anthropologie est une science dont le programme, extrêmement vaste, embrasse toutes les questions se référant au présent et au passé de l'humanité.

● *Historique.* Ce n'est pas dans les auteurs de l'Antiquité qu'on peut trouver des renseignements dignes de foi sur les races humaines. Ils mentionnent des populations à œil unique ou à pieds tournés en arrière, des tribus d'hommes sans tête, avec des yeux placés sur les épaules, etc. Il faut arriver au XVIIIe s. pour assister à l'éclosion des études anthropologiques. Linné cherche à déterminer la place qu'il convient d'assigner à l'homme dans la nature. Camper remarque que la projection de la face en avant varie suivant les groupes, et imagine un procédé pour mesurer l'angle facial. Buffon entreprend l'histoire naturelle de l'homme. Blumenbach divise l'ensemble de l'humanité en cinq races. En 1833, Flourens inaugura, au Muséum, un cours d'anatomie et d'histoire naturelle de l'homme, et Serres, qui lui succéda en 1839, adopta le même titre pour sa chaire ; mais l'un se plaçait sur le terrain de la physiologie, et le second sur le terrain purement anatomique. En 1840, William Edwards fonde à Paris la Société ethnologique. Deux ans plus tard, Prichard publie une *Histoire naturelle de l'homme*, et, en 1845, Anders Retzius montre que, selon les races, la forme du crâne varie. Mais il ne s'agissait encore que de timides essais, fondés sur des documents fort insuffisants. Ce fut A. de Quatrefages qui, le premier, en 1855, fit figurer le mot *anthropologie* sur les affiches de son cours, et, pour bien préciser la façon dont il comprenait le sujet, il ajouta : « ou histoire naturelle de l'homme ». C'est à lui que revient l'honneur d'avoir inauguré un enseignement complet de la science anthropologique. L'élan était donné, et lorsque, en 1859, Broca fonda la Société d'anthropologie, il put grouper tout un noyau de savants s'intéressant aux multiples questions que comporte l'étude de l'homme et des groupes humains. Ses propres recherches, relatives aux procédés les plus sûrs pour apprécier les caractères physiques des êtres humains, permirent à la science nouvelle de faire de rapides progrès.
Toutefois, à l'origine, on ne s'occupait guère que de l'humanité actuelle. On connaissait bien des instruments en pierre qui n'avaient pas été fabriqués par les populations historiques de nos contrées, mais la légende les considérait comme des « pierres de foudre », qui se formaient dans les nuages pendant les orages. Dès le XVIIIe s., des Français en avaient reconnu la véritable nature, et, dans la première moitié du XIXe s., des savants danois en avaient conclu que l'homme avait fait son apparition à une époque qui se perdait dans la nuit des temps. Néanmoins, il n'était guère possible encore de se faire une idée exacte de la haute antiquité de l'espèce humaine. Parmi les savants qui contribuèrent le plus à mettre cette antiquité en lumière, il convient de citer Boucher de Perthes et Edouard Lartet, le véritable fondateur de la paléontologie humaine. L'anthropologie est donc, comme on l'a dit fort justement, une science française ; c'est aujourd'hui une branche essentielle des sciences humaines.

● *Objet et méthodes.* Si l'on veut faire de l'homme, en tant qu'être zoologique, une étude complète, il faut rechercher non seulement ce qui le caractérise sur le plan anatomophysiologique, mais aussi comment il se comporte et réagit à l'égard du milieu (écologie), et quel est son comportement individuel et social (éthologie). Mais l'homme, par suite de la haute différenciation de son système nerveux antérieur, présente, comparativement aux autres animaux, une éthologie particulièrement complexe et variable, et une faculté exceptionnelle d'adaptation écologique, voire de transformation du milieu à son avantage. Leur étude mérite donc une place tout à fait à part : c'est celle de la civilisation dans ce qu'elle a de matériel (ce qui attache l'homme au sol : moyens d'acquisition de la nourriture, cueillette, agriculture, pêche, chasse, élevage, technologie avec ou sans machinisme) ou de non matériel (structure de la famille, de la société, droit, esthétique, phénomènes magico-religieux, linguistique). De cette distinction entre la base biologique et ses conséquences de comportement résultent un flottement et une certaine confusion dans la compréhension du terme *anthropologie*. Jusque dans le premier quart du XXe s., l'anthropologie était l'étude globale de tous ces phénomènes. Et ce sens large de l'anthropologie est encore conservé dans les pays anglo-saxons. En revanche, en France, on a substitué à cette compréhension du terme le mot *ethnologie**, alors que l'anthropologie a pris, chez nous, le sens strict d' « étude biologique de l'homme dans la diversification de ses races actuelles ou fossiles ». L'ethnologie comportera donc, à côté de l'anthropologie (au sens strict), les sciences qui se rapportent aux manifestations culturelles (matérielles ou non) et mentales : ethnographie, préhistoire, linguistique.
L'anthropologie (au sens strict) s'efforce de définir la notion de race, terme désignant aujourd'hui un « groupe naturel d'hommes présentant un ensemble de caractères physiques et physiologiques héréditaires communs ». (Au groupe fondé sur des caractères de civilisation s'applique le mot *ethnie*.) L'anthropologie vise à établir une classification biologique des races humaines, fondée sur les caractères comparés de l'anatomie externe et interne, de la physiologie et de la pathologie. De plus en plus, la physiologie prend une place prépondérante (endocrinologie comparée, caractères sérologiques du sang, facteur Rhésus, etc.). Il semble que le but primitif de l'anthropologie ait été atteint : classer zoologiquement les races humaines. L'anthropologie doit se tourner vers des perspectives d'application pratique pour résoudre les grands problèmes actuels de l'eugénisme, de l'adaptation au sol, du métissage, des déplacements de populations, de la création de villages artificiels, de la main-d'œuvre en pays sous-développés.
La paléontologie humaine relève de l'anthropologie au sens strict, de même que l'anthropologie zoologique, qui, d'après les caractères biologiques, essaie d'établir les rapports taxonomiques et évolutifs entre l'homme et les autres primates.

● *Enseignement et organisation.* En dehors de la chaire du Muséum national d'histoire naturelle (musée de l'Homme), qui porte le nom de « chaire d'ethnologie des hommes fossiles et des hommes actuels », il existe quelques enseignements universitaires : l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris, relevant de la Faculté des sciences et de celle des lettres, délivre des certificats d'études supérieures d'ethnologie, où l'anthropologie proprement dite a une large part. Quelques facultés de province (Lyon, Bordeaux) enseignent aussi l'ethnologie. En outre, l'Ecole d'anthropologie de Paris, établissement libre d'enseignement supérieur, fondé par Broca en 1876, délivre un diplôme des sciences anthropologiques.
De nombreuses sociétés sont venues s'ajouter à la vieille Société d'anthropologie de Paris, fondée par Broca, notamment l'Institut français d'anthropologie, la Société d'ethnographie, la Société préhistorique française, la Société de linguistique, celles des américanistes, des océanistes, des africanistes, etc., sans compter les sociétés locales.
Les documents abondent (collections du Muséum, collections préhistoriques et archéologiques du musée de Saint-Germain-en-Laye) et les publications périodiques sont nombreuses (*l'Anthropologie, Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, Comptes rendus de l'Institut français d'anthropologie, Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, etc.). [→ Biblio.]

anthropologie (INSTITUT FRANÇAIS D'), organisme fondé à Paris en 1911. Il se compose de 50 membres élus parmi les personnalités spécialisées dans les diverses branches des sciences humaines (anthropologie, ethnographie, préhistoire, linguistique, géographie humaine, etc.). Il tient des séances mensuelles au musée de l'Homme et publie les *Comptes rendus sommaires des séances de l'Institut français d'anthropologie*.

ANTHROPOLOGIQUE adj. Qui concerne l'anthropologie : *L'anatomie, la physiologie et la pathologie sont des sciences anthropologiques.*

ANTHROPOLOGIQUEMENT adv. De façon anthropologique.

ANTHROPOLOGISME n. m. Théorie philosophique qui considère l' « homme en général » sous l'angle purement matérialiste et biologique, comme une portion de la nature. (Les principaux représentants de l'anthropologisme furent Ludwig Feuerbach et Nicolas Tchernychevski.)

Phot. Caméra-Presse, Goldner, Rollet.

ANTHROPOLOGISTE ou **ANTHROPOLOGUE** n. Savant qui s'occupe d'anthropologie.

ANTHROPOMAGNÉTISME n. m. Magnétisme animal considéré au point de vue des rapports intimes qui existent entre l'homme et tous les autres corps de la nature.

ANTHROPOMÈTRE n. m. Instrument destiné à mesurer les dimensions segmentaires du corps humain.

ANTHROPOMÉTRIE n. f. Technique de mesure des différentes parties du corps humain.

— ENCYCL. Dès l'antiquité la plus reculée, les artistes ont imaginé des canons, ou modèles typiques, qui montrent le corps de l'homme divisé en un certain nombre de parties égales. L'unité généralement admise est la tête, dont la hauteur est comprise de 7 à 8 fois dans la taille totale. Le tronc comprend environ 3 têtes, le membre supérieur 3 têtes un quart, le membre inférieur 4 têtes. D'ailleurs, les proportions varient dans des limites assez étendues, selon les sujets et selon les races. (V. ANATOMIE ARTISTIQUE.)

Les principales mesures utiles à prendre sur l'homme sont : la taille, la hauteur du tronc, la longueur des membres et de leurs divers segments, les dimensions des extrémités, le développement transversal et antéropostérieur du tronc au niveau des épaules et du bassin, la grande envergure. La tête mérite d'être étudiée avec un soin tout particulier : aussi la *céphalométrie* (mensuration de la tête recouverte de ses parties molles) et la *craniométrie* (mensuration de la tête réduite à l'état de squelette) sont-elles devenues les principales branches de l'anthropométrie. Les données anthropométriques ont une importance de premier ordre lorsqu'il s'agit de distinguer et de classer scientifiquement les groupes humains ; mais ces techniques, qui ont pour but de définir des types moyens et représentatifs, n'ont de valeur que lorsqu'elles s'appliquent à de grandes séries et sont soumises à l'élaboration statistique. Toutefois elles sont utiles dans d'autres circonstances. Elles servent, aux conseils de révision, pour apprécier l'aptitude des conscrits au service militaire. En France, les mesures dont il est surtout tenu compte sont la taille et le tour de poitrine.

Pour obtenir « l'indice de robusticité », il est plusieurs façons de calculer ; la plus répandue est représentée par la formule de Pignet :

$$T - (P + P^t) = x,$$

formule dans laquelle T est la taille en centimètres, P le poids en kilogrammes, et P^t le périmètre thoracique en centimètres. On considère qu'il y a insuffisance du sujet quand le résultat de cette opération est égal ou supérieur à 30.

Exemple : Un conscrit a 1,80 m de taille, un poids de 60 kg et un périmètre thoracique de 0,70 m :

$$180 - (60 + 70) = 50,$$

il n'est pas suffisamment robuste.

Au reste, dans certaines circonstances, il a bien été nécessaire de faire fléchir la rigueur de ces chiffres.

● L'*anthropométrie judiciaire* est une méthode d'identification des criminels, inventée par le Dr Alphonse Bertillon* vers 1880. Tirant parti de cette observation, déjà faite par quelques savants et en particulier par Quetelet, que certaines dimensions du corps humain, très variables d'individu à individu, sont au contraire, chez un même individu, constantes, au moins à partir d'un certain âge, le Dr Bertillon, chef du Service de l'identification à la Préfecture de police, a imaginé de relever, à l'aide d'instruments de précision, sur les individus mis à la disposition de la justice, un certain nombre de mesures osseuses (longeur et largeur de la tête, taille, envergure, etc.), dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle, au sens strict, le *signalement anthropométrique*.

En consignant sur fiches ce signalement, et en adoptant pour ces fiches, à côté du classement alphabétique, un classement anthropométrique conçu suivant un plan trichotomique, c'est-à-dire en les divisant d'abord en trois groupes, d'après la longueur de tête, mesure regardée comme la plus sûre, puis chaque groupe en trois sous-groupes, d'après la largeur de tête, chaque sous-groupe en trois sections d'après la longueur du médius gauche, chaque section en trois paquets d'après la longueur de l'auriculaire gauche, et ainsi de suite, il a rendu particulièrement facile et rapide l'identification des récidivistes. Appelé *bertillonnage*, le système s'est répandu dans le monde entier.

On en a pourtant, à la longue, aperçu les insuffisances, et une méthode nouvelle plus perfectionnée s'y est superposée : la *dactyloscopie**, fondée sur le relevé et la classification des empreintes digitales.

ANTHROPOMÉTRIQUE adj. Relatif à l'anthropométrie.

ANTHROPOMORPHE adj. Bx-arts. Se dit d'un vase, d'une urne funéraire présentant la forme d'une tête ou d'un corps d'homme. ‖ *Lettre anthropomorphe*, lettre majuscule et ordinairement initiale, représentant une figure humaine.

— Bot. Se dit du pétale inférieur de quelques orchidées, à cause de sa forme, qui imite celle d'un homme écartant les jambes et les bras. ‖ Nom donné parfois à la mandragore.

— ENCYCL. Bx-arts. Les *lettres anthropomorphes* furent particulièrement employées par les miniaturistes, du VIIIe au XIe s. On en trouve de très beaux spécimens dans les *Questions* et *Locutions de saint Augustin sur l'Heptateuque*, manuscrit mérovingien de la première moitié du VIIIe s. ; dans un *Sacramentaire*, manuscrit visigothique de la fin de ce même siècle ; dans une *Bible* de saint Martial de Limoges, du Xe s., et dans un *Missel* de saint Maur du siècle suivant, tous manuscrits faisant partie de la Bibliothèque nationale.

ANTHROPOMORPHIE n. f. Anthropol. Zool. Similitude physique qui rappelle l'homme chez certains animaux.

ANTHROPOMORPHISATION n. f. Action d'anthropomorphiser.

ANTHROPOMORPHISER v. tr. Donner l'aspect humain à une divinité, dans une œuvre d'art en particulier.

ANTHROPOMORPHISME n. m. Philos. Tendance à attribuer à la Divinité les sentiments, les passions, les idées et les actes de l'homme : *L'anthropomorphisme n'est nullement une erreur de sauvage* (Alain). [L'anthropomorphisme est une conséquence directe de l'animisme*. Il marque dans toutes les religions la trace de l'apport humain et social.]

ANTHROPOMORPHISTE n. Partisan de l'anthropomorphisme.

ANTHROPOMORPHOLOGIE ou **ANTHROPOMORPHOGRAPHIE** n. f. Science de la forme du corps humain, que Sigaud et Vincent appliquèrent à la détermination des tempéraments ou types morphologiques. (On dit plus ordinairement BIOTYPOLOGIE.)

ANTHROPONOSOLOGIE n. f. Science qui s'occupe des maladies propres au genre humain. (L'anthroponosologie comparée met en évidence les variations de la pathologie en fonction des races.)

ANTHROPONYMIE n. f. Linguist. Partie de l'onomastique qui traite des noms de personnes.

ANTHROPOPHAGE adj. et n. Qui mange de la chair humaine (en parlant des hommes et des animaux).

ANTHROPOPHAGIE n. f. Habitude de se nourrir de chair humaine.

— ENCYCL. L'*anthropophagie* dictée par la famine est un phénomène qui s'est reproduit en tout temps et dans toutes les nations. Des carences alimentaires moins sévères semblent expliquer l'anthropophagie, parfois très organisée, des Mélanésiens et de quelques groupes indiens de l'Amérique du Sud, ou celle qui paraît avoir existé dans les populations préhistoriques de l'Europe. La source principale de l'anthropophagie est de nature religieuse : consommation intégrale du parent mort ou consommation des organes considérés comme le siège des qualités d'un guerrier ou d'un ennemi (foie, cœur en particulier). Les exemples de telles pratiques sont très nombreux et intéressent l'Europe ancienne comme les autres parties du monde. C'est sous cette forme qu'en quelques points de Nouvelle-Guinée elle est peut-être encore pratiquée. En Afrique noire, on en connaît quelques exemples.

mesure du diamètre transversal de l'orbite — mesure du diamètre antéro-postérieur du crâne

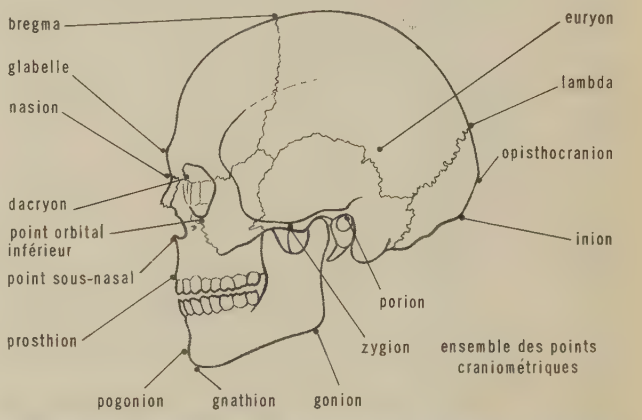

photographies anthropométriques: profil, face, attitude.

empreintes digitales.
A: arcs
B, C: boucles
D, E: volutes

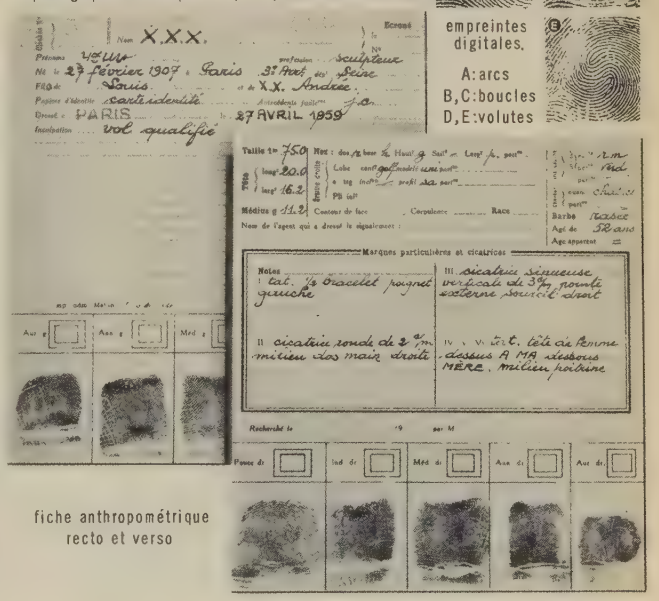

fiche anthropométrique recto et verso

ANTHROPOPITHÈQUE n. m. Genre hypothétique d'animaux fossiles, intermédiaires entre les singes et l'homme.

ANTHROPOPLASTIE n. f. Anthropol. Procédé de reconstitution des formes anatomiques d'espèces disparues, à partir d'éléments des squelettes.
— Méd. lég. *Anthropoplastie galvanique*, conservation artificielle des cadavres par des procédés galvanoplastiques. (V. EMBAUMEMENT.)
— ENCYCL. Anthropol. Le terme *anthropoplastie* désigne les techniques employées pour essayer de reconstituer l'apparence probable des hommes fossiles, dont nous ne possédons que des éléments de squelettes, en rétablissant plan par plan les formes et les volumes présumés des muscles et des parties molles, d'après les indications fournies par les surfaces d'insertion des os. De telles tentatives, autrefois fantaisistes, sont actuellement poursuivies avec une grande rigueur scientifique.

ANTHROPOSCOPIE n. f. Physiognomonie, art de juger des inclinations d'un individu par l'examen de son visage : *Lavater a fondé son système sur l'anthroposcopie.*

ANTHROPOSOMATOLOGIE n. f. Science de la structure et des fonctions organiques du corps humain.

ANTHROPOTECHNICIEN n. m. Savant versé dans l'étude de l'anthropotechnie.

ANTHROPOTECHNIE n. f. Sociol. Art d'assurer à l'homme, dans le cadre biologique, un niveau correspondant à son développement sociologique et à son éducation.

ANTHROPOTHÉISME n. m. Déification de l'humanité.

ANTHROPOTHÉISTE adj. et n. Qui est partisan de l'anthropothéisme.

ANTHROPOZOÏQUE adj. Paléontol. hum. *Ere anthropozoïque*, période caractérisée par l'apparition et le règne de l'homme.

ANTHROPOZOOLOGIE n. f. Science des rapports anatomiques, taxonomiques et phylétiques entre l'homme et les autres animaux, notamment les primates.
— ENCYCL. L'*anthropozoologie*, branche de l'anthropologie, tente de résoudre d'importants problèmes, tels que l'acquisition par la lignée humaine de la station bipède et du langage articulé.

ANTHROPUS [pys] n. m. Nom parfois donné à certains préhominiens, en particulier le Pithécanthrope, l'homme d'Heidelberg, le Télanthrope.

ANTHUME adj. Mot forgé plaisamment par Alphonse Allais, comme contraire de POSTHUME.

ANTHURIUM [rjɔm] n. m. Aracée d'Amérique intertropicale, cultivée dans nos serres pour la beauté de ses feuilles et l'éclat de son inflorescence. (Le genre compte plusieurs centaines d'espèces.)

ANTHYLLIS [ɑ̃tilis] n. f. Plante herbacée, dont il existe de nombreuses espèces, mais on en connaît également quelques-unes ayant l'aspect d'arbrisseaux. (Famille des papilionacées.) [L'*Anthyllis vulneraria*, ou *trèfle jaune*, qui pousse généralement dans les rocailles calcaires, est très recherchée par les moutons. On la cultive comme fourrage.]

ANTI-, préfixe tiré du grec *anti*, contre, et entrant dans la composition de certains mots pour exprimer l'idée d'opposition, d'hostilité, de protection contre. Ainsi *antialcoolique* signifie « qui combat l'abus, l'usage de l'alcool » ; *antigaz*, « qui protège contre les gaz toxiques ». La plupart des mots, noms ou adjectifs ainsi formés ont un sens évident et ne sont pas indiqués à leur ordre alphabétique : *antiacadémique, antiadministratif, antialcoolique, antialcoolisme, antiallergique, antianaphylactique, antianémique, antiaphrodisiaque, antiaphteux, antiarthritique, antiartistique, antiasthmatique, antibrouillard, antibudgétaire, antibuée, anticancéreux, anticatholique, anticellulitique, anticharbonneux, anticholérique, antichrétien, antichristianisme, anticivique, anticivisme, anticlérical, anticolonialiste, anticommunisme, anticommuniste, anticonformisme, anticonformiste, anticonstitutionnel, anticonstitutionnellement, anticorrosion, antidémocratique, antidiabétique, antidiarrhéique, antidiphtérique, antidysentérique, antiémulsionnant, antiépileptique, antiesclavagisme, antiesclavagiste, antiévangélique, antifascisme, antifasciste, antiféminisme, antiféministe, antifiscal, antigaleux, antigangreneux, antigaz, antigoutteux, antigouvernement, antigréviste, antihémolytique, antihémorragique, antihémorroïdaire, antiherpétique, antihumain, antihypnotique, antihystérique, anti-infectieux* (ou *antiinfectieux*), *antilégal, antilibéral, antilogique, antimaçonnique, antimalarien, antimigraineux, antimilitaire, antimilitarisme, antimilitariste, antiministériel, antimonarchique, antimonarchisme, antimonarchiste, antimoral, antinational, antinazi, antinévralgique, antiouvrier, antipaludique, antiparlementaire, antiparlementarisme, antiparti, antipatriote, antipatriotique, antipatriotisme, antipédagogique, antipesteux, antiphilosophique, antiphysiologique, antipneumococcique, antipoétique, antipragmatisme, antiprotectionniste, antiputride, antirachitique, antiraciste, antirationalisme, antirationnel, antiréalisme, antiréformiste, antiréglementaire, antireligieux, antirépublicain, antirépublicanisme, antirévolutionnaire, antirhumatismal, antirides, antiroulis, antiscléreux, antiscorbutique, antisémite, antisémitique, antisociable, antisocial, antisoviétique, antispiritualisme, antispiritualiste, antisportif, antisyphilitique, antitartre, antitartrique, antitétanique, antithéâtral, antitoxicité, antitoxique, antituberculeux, antityphique, antityphoïdique, antityphoparatyphoïdique, antivariolique, antivénéneux, antivenimeux, antivermineux, antivomitif*, etc.

ANTIABRASION adj. invar. Photogr. Se dit d'une couche protectrice de gélatine, ou d'autre substance perméable, coulée sur les surfaces sensibles pour les protéger des frottements et des rayures.

ANTIACIDE n. m. et adj. Pharm. Syn. de ALCALIN.

ANTIAÉRIEN, ENNE adj. Mil. Qui s'oppose à la navigation ou à l'action aériennes. ‖ *Défense antiaérienne*, ensemble des moyens employés et des mesures prises pour protéger les armées et les populations civiles contre le danger aérien en temps de guerre. (Elle comprend des moyens actifs : aviation de chasse, artillerie antiaérienne, engins guidés, et des moyens passifs : ballons et filets de barrage, abris, etc.) [V. TERRITOIRE et PROTECTION *civile*.] ‖ *Artillerie antiaérienne, tir antiaérien*, v. part. *encycl.* ‖ *Forces terrestres antiaériennes*, v. FORCE. ‖ *Croiseur antiaérien*, v. CROISEUR.
— ENCYCL. Hist. mil. L'*artillerie antiaérienne* constitue, avec l'aviation de chasse*, le plus important des moyens actifs de la défense antiaérienne. Son origine remonte à la bataille de Fleurus (1794), où les canons autrichiens tentèrent d'abattre le ballon d'observation utilisé par les Français. Les premiers canons spécialisés dans le tir aérien n'apparurent qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, avec un certain retard sur l'aviation. Du côté français, il n'existait, en 1914, que l'autocanon de 75, qui se révéla d'emblée un excellent matériel antiaérien, et fut encore employé en 1940 après modernisation de son équipement. Mais la création d'une artillerie antiaérienne, homogène dans ses méthodes et ses appareils de conduite de tir, fut, en France, l'œuvre du général Pagésy Elle permit d'abaisser le pourcentage de coups tirés par avion abattu de 11 000 en 1916 à 3 200 en 1918. Au total, 500 appareils environ furent détruits en vol par l'artillerie (contre 2 000 par l'aviation de chasse). Les raids nocturnes sur Paris, en 1918, furent

artillerie antiaérienne

tourelle jumelée de D. C. A. à bord d'un navire de guerre, canons automatiques de 40 mm

ci-dessous, batterie d'engins autoguidés

engin autoguidé

Phot. U. S. I. S.

en grande partie enrayés par l'artillerie antiaérienne : sur 483 avions, 37 seulement atteignirent la capitale. Cette gêne apportée à l'ennemi est d'ailleurs la mission essentielle de l'organisation alors mise sur pied sous le nom de *défense contre aéronefs* (D. C. A.). Mais, après 1918, l'artillerie antiaérienne, éclipsée dans l'opinion publique par la chasse, qui avait rendu des services plus éclatants, fut négligée par tous les pays, sauf l'Allemagne, qui saisit l'occasion de la guerre d'Espagne, en 1937, pour effectuer de profitables écoles à feu. Cette guerre ouvrit les yeux aux autres puissances. Mais il était trop tard; l'effort consenti en France à cette époque, bien que préparé par le travail obscur des techniciens, ne devait produire son effet qu'en 1941, et l'armistice de 1940 brisa notre artillerie antiaérienne en plein essor, tandis qu'Alliés et Allemands redoublaient d'efforts devant la menace grandissante de l'aviation adverse. Sur mer, les désastres de Pearl Harbor et de Malaisie, où les plus belles unités de la flotte anglo-américaine furent détruites par l'aviation japonaise, achevèrent de convaincre les plus sceptiques. En 1945, l'artillerie antiaérienne s'était spécialement développée en Allemagne, où, constituant une arme particulière, la *Flak*, dont les effectifs dépassaient 4 millions d'hommes, elle disposait de 17 000 canons lourds de 88 mm et de 25 000 canons légers. Sur mer, certains navires, spécifiquement conçus pour la lutte antiaérienne, furent mis en service, et l'armement antiaérien des cuirassés fut porté à plus de 100 pièces de tous calibres. Cet effort aboutit à une importante amélioration du rendement : le nombre des coups tirés par avion abattu passa de 2 000 en 1940-1942 à 365 en 1945 (pour la D. C. A. américaine en Europe). Ce résultat était dû avant tout aux progrès techniques réalisés par le tir antiaérien.

Le *tir antiaérien* pose essentiellement un problème technique d'interception : il s'agit d'assurer la rencontre du projectile avec un objectif qui se déplace dans les trois dimensions de l'espace, animé d'une vitesse qui peut, dans certains cas, être de l'ordre de grandeur de celle du projectile lui-même. Sa solution suppose la coordination des moyens d'*action* (canons et projectiles), de *détection* et de *préparation* du tir.

● *Moyens d'action.* Les *canons antiaériens* doivent disposer de la vitesse initiale la plus élevée possible afin de réduire la durée du trajet, donc l'écart à corriger. Les vitesses initiales dès maintenant atteintes sont de l'ordre de 1 000 m/s. L'artifice du sous-calibrage permet d'atteindre 1 500 m/s. (V. OBUS *sous-calibré*.) Le débit doit être poussé au maximum, ce qui entraîne la mécanisation complète de l'alimentation. Les canons de 20, 40, 120 mm tirent respectivement 1 000, 240 et 60 coups par minute. Leur vitesse de pointage doit permettre de suivre l'objectif, ce qui oblige à abandonner dans la plupart des cas le pointage manuel pour le pointage au moteur. Ces différentes exigences conduisent à donner une physionomie particulière aux pièces antiaériennes et surtout à augmenter leur poids. Ainsi s'explique la faiblesse relative des calibres. Les plus puissants d'entre eux ne dépassent pas 134 mm à terre et 152 mm à bord des navires (1958).

D'une manière plus générale, on distingue les *canons antiaériens légers*, d'un calibre inférieur à 75 mm, à cadence élevée, généralement automatiques, effectuant des tirs percutants et par pièces individuelles; et les *canons antiaériens lourds*, d'un calibre supérieur à 75 mm, tirant à obus fusant, et groupés en batteries de plusieurs pièces qui font feu simultanément sous la direction des mêmes appareils de tir.

Les *projectiles antiaériens* se caractérisent avant tout par leurs fusées. En tir percutant, ils utilisent des fusées extra-sensibles qui font en outre éclater le projectile après un certain parcours quand il a manqué son but (autodestruction). En tir fusant, ils utilisent désormais des *fusées radio-électriques*, ou *fusées de proximité*. (V. FUSÉE.)

● *Moyens de détection.* Ils jouent un rôle essentiel dans la précision du tir. La détection acoustique est maintenant abandonnée; la détection optique, par lunettes et télémètres, continue à jouer un rôle important, notamment pour la défense rapprochée et les avions volant bas. Mais sa précision est faible en distance et elle manque de permanence; elle exige, de nuit, l'appoint de projecteurs et reste impuissante par temps brumeux ou derrière les nuages. Tous ces moyens sont surclassés par la détection électronique, mise en œuvre dans les radars*.

Ces appareils présentent en effet, pour le tir antiaérien, l'avantage inestimable de la permanence, jointe à une grande portée : celle du radar de guet dépassait 200 km en 1950, 500 en 1957; celle du radar de tir atteint 30 km. Ils sont, en outre, d'une précision en distance qui est de l'ordre de grandeur des dimensions mêmes de l'objectif (15 à 30 m), et qui reste sensiblement constante quelle que soit la distance. (V. RADAR.)

● *Moyens de préparation ou de conduite de tir.* Ce sont les intermédiaires entre les appareils de détection et les matériels de tir. Ils sont plus spécialement chargés de résoudre le problème de l'interception, problème difficile étant donné que l'écart entre la position de l'avion au moment du départ du coup et le point de rencontre est important. Il peut atteindre jusqu'à 7 500 m avec les avions modernes (vitesse de 300 m/s, durée de trajet de 25 s). Ce problème doit être résolu, en outre, d'une façon continue, d'où la nécessité de rendre ces appareils automatiques. La solution en a été trouvée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale par la mise au point des appareils de conduite de tir dits *calculateurs électroniques*, ensemble très complexe de dispositifs actionnés par moteurs électriques assortis de relais électroniques. Ces appareils comportent extérieurement quelques cadrans, permettant au directeur du tir de régulariser ou de modifier manuellement certains éléments. Pour les pièces de petit calibre, l'appareil est réduit à un correcteur simplifié, monté avec ses organes optiques de pointage sur la pièce elle-même (pointage et tir directs).

La lutte contre les engins aériens. L'espace aérien connaît désormais d'autres mobiles que l'avion et le projectile classiques. Les Alliés ont déjà dû se défendre en 1944-1945 contre les V1 et V2 allemands. Si la lutte contre les V1 fut relativement aisée, elle fut quasi impossible pour les V2 (v. V1 et V2). En 1945, les Allemands étaient sur le point d'employer contre l'aviation alliée des engins téléguidés de différents types, « Schmetterling » par exemple, qu'ils n'ont pas eu le temps de mettre en œuvre utilement. La généralisation de l'emploi des engins spéciaux a entraîné, depuis 1950, une transformation radicale des données de la défense antiaérienne. Si l'artillerie antiaérienne conserve toute sa valeur contre les avions, les problèmes posés par la détection et l'interception des engins spéciaux relèvent d'une technique nouvelle. (V. ANTIENGIN.)

ANTIALCALIN, E adj. et n. m. Pharm. Syn. de ACIDIFIANT.

ANTIALCOOLISME n. m. V. ALCOOLISME.

ANTIARCHES n. m. Groupe de poissons fossiles cuirassés, du Dévonien. (Formés de deux segments articulés, ils possédaient une paire d'appendices pectoraux cuirassés et articulés.)

ANTIARIS [ris] n. m. Plante de la famille des moracées, originaire des régions chaudes de l'Inde, de Java et de l'Australie, et dont les espèces africaines, *Antiaris Africana* et *Welwitschii*, produisent un bois du commerce, le *kirundu* (*ako* de la Côte-d'Ivoire, *andoum* du Gabon), blanc, jaune ou gris, tendre, utilisé dans le placage et le contre-plaqué.

— ENCYCL. De *A. toxicaria*, grand arbre de Java et d'Indochine, on fait découler, par incision, un suc jaunâtre laiteux qui est un poison très violent. Les indigènes s'en servaient pour empoisonner leurs armes. L'écorce de l'antiaris, à fibres entrecroisées, donne, après une préparation sommaire, des vêtements aux classes les plus pauvres de l'Indochine.

ANTI-ATLAS, montagne du Maroc méridional, s'étendant de la côte d'Ifni jusqu'au Tafilalet. L'Anti-Atlas est séparé du Haut-Atlas par le long sillon qui va de la plaine du Sous jusqu'aux oueds Dadès et Todra. Ce sillon est resserré au centre par le massif du Siroua (3 300 m), formé par un bloc du socle ancien recouvert lui-même par un énorme appareil volcanique récent. La vallée transversale du Draa, en aval d'Ouarzazate, sépare l'Anti-Atlas proprement dit (2 531 m au djebel Aklim) des massifs orientaux du Sagho (2 560 m) et de l'Ougnat (1 720 m). Toutes ces montagnes sont constituées par le rebord soulevé du très vieux socle saharien rigide, maintes fois déformé et plus ou moins parfaitement nivelé par l'érosion. Ces lourds massifs, hérissés parfois de pitons abrupts, dominent brutalement au nord le sillon subatlasique; mais ils s'inclinent doucement vers le sud et sont bordés par une succession de longues crêtes de grès (djebel Bani). Les oueds qui descendent vers la gouttière du Draa ont ouvert à travers ces crêtes des passages étroits, les *foum*, où se localisent les palmeraies. A l'ouest du Siroua, l'Anti-Atlas est habité par des paysans, villageois et arboriculteurs, qui appartiennent au groupe berbère masmouda ou chleuh. L'économie se fonde plus sur la culture irriguée dans les fonds des vallées que sur l'élevage. La densité relativement forte de la population et la pauvreté de ce pays aride entraînent une forte émigration. A l'est du Siroua, si quelques oasis occupent les fonds de vallée, les montagnes et les plateaux sont parcourus par les troupeaux de nomades (Berbères Sanhadja), parmi lesquels domine la grande confédération des Aït Atta. Les gisements minéraux de l'Anti-Atlas sont importants : mine de cobalt de Bou Azzer, au sud d'Ouarzazate, manganèse de l'Imini, dans le haut Draa, mines de cuivre, mines de fer dans le Sagho.

ANTIATOMIQUE adj. Qui s'oppose aux effets nocifs du rayonnement atomique : *Vêtement antiatomique.* || *Par extens.* Se dit d'une organisation, d'un engin, d'une installation aménagé en vue de son fonctionnement dans une zone soumise à l'action des projectiles atomiques : *Abri antiatomique.*

— ENCYCL. Les mesures de protection contre les effets des explosions nucléaires sont, à beaucoup d'égards, analogues à celles qui ont été mises au point pour la protection contre les gaz* de combat. On admet d'abord que toute protection est pratiquement impossible au voisinage immédiat du centre de l'explosion (sur le sol ou en l'air). Toutefois, ce rayon de destruction totale est relativement faible. (V. ATOMIQUE et THERMONUCLÉAIRE.) Outre les mesures d'évacuation de points sensibles qui ressortissent en France au plan de *protection* civile*, il existe des mesures d'ordre individuel et collectif qui s'appliquent jusqu'à des distances importantes du centre de l'explosion. Elles doivent toutes être accompagnées d'une mise en garde psychologique, sauvegardant le moral des intéressés et, par là, le jeu de leurs réflexes de protection, qui doit être à la mesure de l'instantanéité des effets produits par l'explosion. La protection collective exige soit la construction de tranchées étroites et profondes, recouvertes de surfaces isolantes, soit celle d'abris de type classique, mais dans lesquels l'adaptation au souffle et à la chaleur a fait l'objet d'aménagements particuliers. La protection individuelle vise à préserver le corps de la pollution des produits radio-actifs pulvérulents ou en gouttelettes. A cet effet, on adopte des masques individuels (type ANP 51) et des effets spéciaux de protection (pèlerines,

antiatomique
vêtements de protection contre les radiations émises par un réacteur atomique

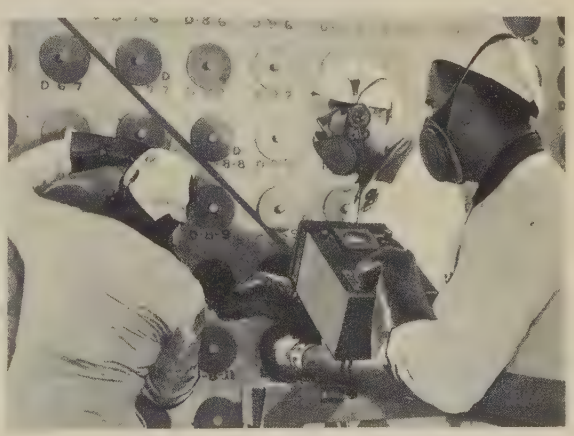

antiatomique
remplacement des barres d'uranium du réacteur nucléaire de Brookhaven (U. S. A.)

Phot. U. S. I. S.

le port d'ANTIBES

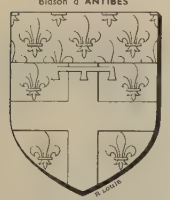

D'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, au lambel de gueules brochant sur le montant de la croix, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or

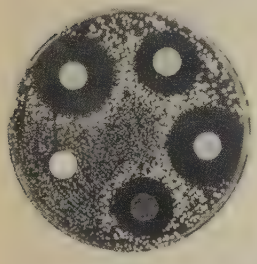

antibiogramme
culture de staphylocoques

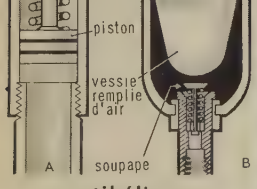

antibéliers
A, mécanique
B, pneumatique

couvre-nuques, gants, survêtements, etc., à détruire après contamination). La détection de la radio-activité résiduelle s'effectue au moyen d'appareils quantitatifs et qualitatifs, dits « débitmètres » et « dosimètres ». La *décontamination* fait l'objet de mesures particulières dont sont chargées des équipes spécialisées (dites, dans les forces armées : détection, désinfection, décontamination).
Les exigences de la protection antiatomique ont entraîné, depuis 1950-1955, des modifications notables tant dans la tactique que dans l'organisation des unités. Elles influent également sur la conception des matériels militaires (suppression des hublots sur les bateaux de guerre) et surtout de l'aménagement des bases et installations de l'infrastructure des forces armées : c'est ainsi que les bases navales modernes, telle celle de Mers el-Kébir, ont été dotées de vastes abris souterrains antiatomiques. L'immersion assurant la meilleure protection contre les radiations nucléaires, c'est le sous-marin atomique qui, devenu presque indépendant de ses bases, apparaît comme l'arme antiatomique par excellence. On notera enfin que des mesures rigoureuses sont prises tant pour protéger directement le personnel des usines et établissements atomiques que pour éviter qu'ils ne transportent à l'extérieur des éléments radioactifs. (V. ATOMIQUE.) [→ Biblio.]

ANTIBACCHÉE [bake] n. m. et adj. Métriq. anc. Pied de trois syllabes, dont les deux premières sont longues, la troisième brève. (C'est l'opposé du bacchée, qui se compose d'une brève suivie de deux longues.) [V. BACCHÉE.]

ANTIBALANÇANT n. m. Ch. de f. Tige métallique terminée par des isolateurs, et reliant à un pylône le fil de contact ou le porteur auxiliaire d'une caténaire, pour assurer le maintien en position fixe de celle-ci : *L'antibalançant ne subit normalement aucun effort.*

ANTIBÉLIER n. m. Technol. Dispositif situé généralement au point le plus élevé d'une canalisation d'eau, en vue d'atténuer les chocs produits par les brusques variations de pression.

ANTIBES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), sur la Côte d'Azur, à l'E. de Cannes ; 27 064 hab. (18 018 aggl.). [*Antibois*]. Ecole d'horticulture. Eglise du XVIIe s. ; clocher du XIIe s. Anc. château des Grimaldi (XIVe et XVIe s.), abritant un musée (nombreuses toiles et céramiques de Picasso). Importante station balnéaire. Cultures florales (roses). Céramique.
— Hist. Antibes (*Antipolis*), fondée par des colons grecs après Marseille, fut la première ville de Gaule à recevoir le droit italique et le titre de municipe. Elle eut son théâtre : d'après une inscription latine, le jeune mime Septentrion, mort à douze ans, « y dansa et sut y plaire ». On peut voir encore des restes de l'enceinte gallo-romaine du Bas-Empire, pourvue de tours circulaires. Antibes fut ruinée au IXe s. par les Sarrasins. Place forte aux confins orientaux de la Provence, puis de la France, Antibes fut plusieurs fois assiégée et prise. François Ier et Henri IV y construisirent une citadelle encore existante, le « Fort-Carré », qui, remaniée par Vauban, défendit efficacement la ville en 1746 et 1815. Son évêché, fondé par saint Armantaire (400), fut transféré à Grasse en 1244.

ANTIBIOGRAMME n. m. Thérap. Méthode biologique permettant de déterminer quels antibiotiques peuvent entraver le développement d'une souche donnée de microbe.
— ENCYCL. L'expérience ayant montré que des souches différentes d'un même microbe se comportaient différemment en présence des antibiotiques, il s'est avéré nécessaire de déterminer, dans certains cas, quels sont le ou les antibiotiques actifs contre un germe donné. On cultive à cet effet le germe en présence de dilutions connues d'antibiotiques divers, et on peut constater le développement du germe en présence de certains antibiotiques, et son absence de développement en présence de certains autres, ce qui donne de précieuses indications pour le choix d'un traitement. Diverses méthodes sont en usage. Celle des « disques » est la plus couramment employée. Elle consiste à cultiver le germe isolé sur une surface de gélose nutritive, sur laquelle on dépose des disques de papier imprégnés des différents antibiotiques : le germe se développe sur toute la surface de la gélose, sauf au voisinage des disques correspondant aux antibiotiques actifs ; on constate à leur pourtour l'existence d'une plage plus ou moins étendue d'inhibition, où rien ne pousse. L'importance de cette plage d'inhibition dépend de nombreux facteurs (richesse du milieu, virulence des germes, qualité de l'ensemencement réalisé), qui doivent être standardisés pour permettre une appréciation utile. On peut ainsi classer les germes en trois classes différentes : souche sensible, souche résistante, souche limite.

ANTIBIOTHÉRAPIE n. f. Thérapeutique qui emploie les *antibiotiques**.
— ENCYCL. L'*antibiothérapie* consiste à utiliser l'action bactériostatique* ou bactéricide* d'un ou de plusieurs antibiotiques. Dans le premier cas, seule la multiplication des germes est enrayée, et l'organisme n'a qu'à se débarrasser par ses propres défenses des germes agresseurs initiaux ; dans le second cas, il y a véritablement destruction des germes ; mais le résultat clinique — c'est-à-dire la guérison — peut être tout aussi bon dans le premier que dans le second cas.
L'utilisation des différents antibiotiques sur une grande échelle, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, a permis d'établir un certain nombre de règles pour l'usage de ces médicaments.

● En principe, l'antibiothérapie ne doit être employée que s'il est impossible ou très difficile pour l'organisme malade de se défendre par ses propres moyens. On évite ainsi les inconvénients (en général bénins) de ces produits ; on évite de faciliter l'apparition de souches résistantes, qui deviendraient pathogènes ultérieurement ; enfin on permet à l'organisme de constituer une immunité contre le germe en cause, si l'immunité est possible.

● Quand, pour des raisons locales ou générales, l'antibiothérapie est décidée, on détermine, si possible, l'antibiotique le plus actif. Dans certains cas, l'examen clinique suffit : ainsi la fièvre typhoïde relève du chloramphénicol, la pneumonie de la pénicilline ou de l'érythromycine, etc. Parfois, une estimation de l'efficacité en peut être faite par les seules données de la clinique : les staphylocoques d'un anthrax sont sensibles à certains antibiotiques et pas à d'autres ; l'établissement d'un antibiogramme* permet le choix de l'antibiotique.

● Parfois toute détermination est impossible : soit que le germe reste inaccessible à un prélèvement, soit que la gravité de l'affection ne permette pas d'attendre le résultat de l'antibiogramme. On utilise alors plusieurs antibiotiques simultanément ou successivement, on fait appel aux antibiotiques à « large spectre » (oxytétracycline, etc.).

● On surveille la « réponse » clinique et biologique à la thérapeutique, et on n'arrête le traitement qu'à bon escient, afin d'éviter l'apparition de souches résistantes ou la reprise de l'infection.

● Enfin, on rétablit l'équilibre biologique éventuellement compromis par le traitement : avitaminoses, modifications de la flore intestinale.

ANTIBIOTIQUE n. m. et adj. (préf. *anti*, et gr. *bios*, vie). Thérap. Substance produite par des organismes végétaux ou animaux (le plus souvent des micro-organismes végétaux), ou reproduite par synthèse, et qui, à très faibles doses, a la propriété d'inhiber la croissance et même de détruire les bactéries et autres micro-organismes.
— ENCYCL. Entrevue par Pasteur et Joubert dès 1877, la notion d'*antibiotique* s'est peu à peu précisée jusqu'aux travaux de Fleming (1929), à qui revient la découverte de la pénicilline dans les produits du métabolisme de *Penicillium notatum*. Les antibiotiques sont produits par les organismes les plus variés, mais surtout par les bactéries et les champignons inférieurs ; quelques-uns sont préparés par synthèse. Leur structure chimique est également très variée, mais le plus souvent cyclique. Ils sont caractérisés, du point de vue pratique, par leur action spécifique sur un certain nombre de germes (spectre d'activité), cette activité pouvant d'ailleurs diminuer pour un germe donné par une sorte d'accoutumance de celui-ci (résistance). La résistance peut être rapide (streptomycine et bacille tuberculeux) ou le plus souvent progressive (pénicilline et staphylocoque). Les antibiotiques sont administrés soit par voie buccale, soit en injections, soit encore en applications locales. Leur nombre est très grand. Quinze à vingt seulement d'entre eux sont préparés industriellement (pénicilline, streptomycine, chlortétracycline, chloramphénicol, tyrothricine, oxytétracycline, tétracycline, érythromycine). Certains auteurs considèrent que l'on doit étendre la dénomination d'antibiotiques à des

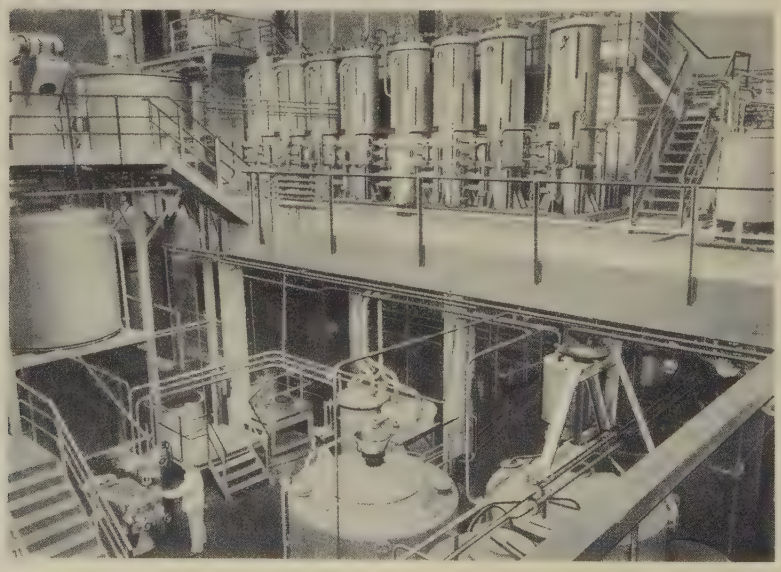

fabrication des **antibiotiques** dans les usines Rhône - Poulenc

Phot. Brihat-Rapho, Institut Pasteur, Rhône-Poulenc

médicaments de synthèse, tels les sulfamides et leurs dérivés, qui sont indépendants de toute origine végétale ou animale, et ont été intégralement créés par l'homme. (→ Biblio.)

ANTIBRACHIAL [kjal], **E, AUX** adj. Relatif à l'avant-bras : *Indice antibrachial.*

ANTIBROUILLAGE n. m. Ensemble des contre-mesures techniques visant à faire échec au brouillage des émissions d'ondes électromagnétiques : *Brouillage et antibrouillage caractérisent la guerre des ondes.* (V. ANTIRADAR, BROUILLAGE, ÉLECTRONIQUE.)

ANTICABRAGE n. m. Ch. de f. Dispositif destiné, sur les locomotives électriques et diesels-électriques à moteurs suspendus par le nez, à empêcher la modification de répartition des charges sur les essieux qui se produit au démarrage et qui est connue sous le nom de *cabrage des boggies.* (V. CABRAGE.)

ANTICALAMINANT n. m. et adj. Autom. Nom donné aux substances additionnelles, comme l'alcool ou le benzol, qui, introduites dans le carburant, ralentissent la formation de calamine. (Avec certains carburants modernes, on obtient un résultat identique par des procédés spéciaux de raffinage.)

ANTICANIS, nom donné autrefois à l'étoile Procyon*.

ANTICATALYSE n. f. Chim. Syn. d'INHIBITION*.

ANTICATHODE n. f. Electron. Plaque, généralement métallique, placée à l'intérieur d'un tube à vide pour arrêter les rayons cathodiques. (C'est de l'anticathode que partent les rayons X dans l'ampoule de Crookes.)

Anti-Caton (L'), pamphlet de J. César (45 av. J.-C.), qui n'est point parvenu jusqu'à nous. C'était une réponse à l'éloge de Caton d'Utique publié par Cicéron.

ANTICAUSTIQUE adj. Opt. Se dit d'une surface normale aux divers rayons d'un faisceau lumineux primitivement homocentrique. (Syn. SURFACE D'ONDE.)

ANTICHAMBRE n. f. (ital. *anticamera,* de *anti* pour *ante,* avant, et *camera,* chambre). Vestibule d'un appartement qui précède immédiatement un salon, un bureau. ‖ Ensemble des solliciteurs qui attendent dans une pièce voisine avant de pouvoir parler au maître, au ministre, etc. : *Etre membre de votre servidumbre ou de votre antichambre* (Hugo).

— LOC. DIV. *Faire antichambre,* attendre que le maître de la maison veuille bien vous recevoir. ‖ *Courir les antichambres,* solliciter tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. ‖ *Propos, plaisanterie,* etc., *d'antichambre,* de valets, ou dignes de valets. ‖ *Pilier d'antichambre,* solliciteur qui passe une partie de son temps dans les antichambres.

— ENCYCL. L'*antichambre* était jadis une pièce qui précédait immédiatement la chambre de parade ou les chambres à coucher. Elle apparaît au XVIe s., au moment où le confort dans l'habitation commence à être recherché. Le Louvre, dans ses parties construites sous Henri II et Henri IV, comporte des antichambres où les courtisans et les solliciteurs attendaient d'être admis en la présence du monarque ou des dignitaires. Les antichambres de Versailles servirent de salles à manger les jours où le roi prenait ses repas en public : l'ordre et la marche, pour se rendre à l'antichambre, étaient réglés selon l'étiquette la plus sévère. L'antichambre continua de jouer ce rôle sous Louis XV, et à peu près jusqu'à la fin de la monarchie. L'usage en disparaît dès le début du XIXe s. ; elle n'est plus adjacente à la chambre, dont elle constituait, en quelque sorte, le préambule, mais donne accès à toutes les pièces de l'appartement : c'est plutôt un vestibule.

ANTICHAR adj. Qui s'oppose à l'action des chars et autres engins blindés : *Arme, mine, obstacle antichar.*

— ENCYCL. Mil. Le développement de l'armement *antichar* a suivi depuis la Première Guerre mondiale les progrès des engins blindés. Il s'agit d'une part d'empêcher les chars d'évoluer, ce qui est le rôle des *obstacles antichars ;* d'autre part, de détruire les chars, ce qui concerne les *armes antichars.* Pratiquement, il faut combiner obstacles et armes, car l'obstacle est contourné ou détruit s'il n'est pas battu par le feu, et l'arme antichar

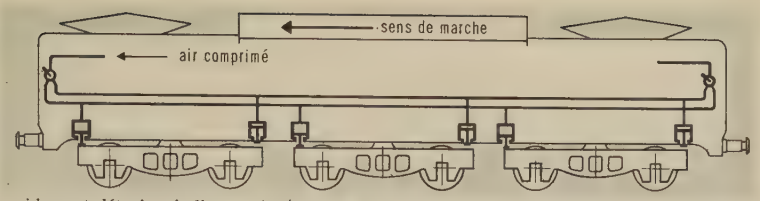

dispositif d'**anticabrage** à bord d'une locomotive électrique

rapidement détruite si elle est placée dans un site facilement accessible aux chars.

Les obstacles antichars peuvent être naturels (coupure, marécage, bois touffu) ou artificiels (fossé, champ de rails, obstacle de Cointet, asperge métallique). Ces derniers, placés aux points de passage obligés, sont d'un emploi intensif dans la fortification, mais difficiles à utiliser en campagne. En revanche, les mines antichars explosives, à charge creuse ou à charge plate, commandées à distance et, par suite, difficiles à détecter par l'équipage (V. SAUTE-MINE), sont particulièrement redoutables et constituent, sous forme de *champ de mines,* l'un des meilleurs obstacles antichars en campagne. Elles immobilisent un char en détériorant son train de roulement et, parfois (charge plate), ouvrent son plancher.

Les armes antichars ont d'abord été des fusils spéciaux (fusil antichar allemand de 13 mm, de 1918). Trop lourds (16 kg) et d'une portée très réduite, ils sont peu efficaces au combat. Le calibre des mitrailleuses antichars a constamment augmenté, et celui de 20 mm (mitrailleuse allemande) est devenu rapidement insuffisant. Les canons antichars tractés, à grande vitesse initiale (800 à 900 m/s), ont succédé aux canons de 37 d'infanterie de la fin de la Première Guerre mondiale : canons de 25 mm et de 47 mm français en 1939, 37 mm allemand, 57 mm des armées alliées en 1942, 75 mm Pak allemand. Mais la lutte entre l'épaisseur croissante des blindages et le pouvoir perforant des projectiles, lui-même fonction de leur vitesse initiale et de leur poids, entraîne un tel encombrement pour les canons antichars que ceux-ci ne peuvent plus être tractés, et l'arme antichar classique devient un automoteur, ou, mieux, un char puissamment armé et généralement fortement blindé : *tank* destroyer* américain (canon de 76 mm), *Jagdpanther* allemand (canon de 86 mm), *SU* russe.

Par ailleurs, les *projectiles à charge* creuse* ont permis l'emploi d'armes antichars légères et rustiques, mais de portée réduite (lance-roquettes) et de grenades antichars lancées au fusil. Enfin, les *projectiles autopropulsés* (roquettes), lancés par les avions, font de ceux-ci des engins antichars redoutables. Au milieu du XXe s., l'efficacité des armes antichars est recherchée dans l'emploi de projectiles sous-calibrés (tirés par des tubes de calibres très élevés : 120 à 155), avec de très grandes vitesses initiales (1 500 m/s), et dans le guidage des projectiles autopropulsés (engin SS 10 français, M1^e^ 1954).

ANTICHEMINANT n. m. Ch. de f. Dispositif servant à fixer d'une façon absolument rigide le rail aux traverses, et à empêcher le cheminement des rails, phénomène qui semble dû aux alternatives d'extension et de repos du rail sous le passage des charges.

ANTICHLORE n. m. Substance servant à éliminer le chlore après son emploi dans le blanchiment. (Ex. : l'hyposulfite de sodium.)

ANTICHOC adj. *Casque antichoc,* V. CASQUE.

ANTICHRÈSE [kʀɛz] n. f. (préf. *anti,* et gr. *khrêsis,* prêt). Dr. civ. Contrat par lequel un débiteur abandonne à son créancier la possession et l'usufruit d'un immeuble jusqu'au complet acquittement de sa dette. (L'antichrèse est une variété de nantissement*.)

ANTICHRÉSISTE [kʀeɛz] adj. et n. m. Se dit d'un créancier qui a reçu de son débiteur un immeuble en antichrèse.

ANTICHTHONE n. f. (préf. *anti,* et gr. *khthôn,* terre). Planète imaginaire qui complétait le système astronomique des pythagoriciens.

— ENCYCL. L'astronomie pythagoricienne, telle que l'a exposée Philalaos, admettait un centre du monde occupé par le feu. Des chœurs célestes tournent autour de ce feu central : ce sont les étoiles fixes, Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure, le Soleil, la Lune, la Terre, et l'*antichthone.* L'antichthone occupe la première place auprès du centre ; la Terre la deuxième, puis vient la Lune, ensuite le Soleil, etc. L'antichthone est invisible à nos yeux, et en même temps nous dérobe la vue du feu central, parce qu'elle est opposée à la Terre dans toute la durée de son mouvement. De plus, l'antichthone est une cause possible des éclipses lunaires, car elle se trouve quelquefois interposée entre la Terre et la Lune dans la direction du feu central.

ANTICIPANT, E adj. Se dit de phénomènes périodiques, qui vont se reproduisant à des intervalles de plus en plus rapprochés : *L'accès d'une fièvre intermittente est anticipant quand, au lieu de revenir chaque jour à la même heure, il revient plus tôt.*

ANTICIPATIF, IVE adj. Qui anticipe.

ANTICIPATION n. f. (lat. *anticipatio*). Action de faire une chose d'avance : *Anticipation de paiement.* ‖ Mouvement de l'imagination, par lequel on se représente, on vit d'avance ce qui n'arrivera que plus tard : *Ces anticipations sur le ciel ne sont possibles qu'à l'enfance* (Hugo).

— ***Par anticipation*** loc. adv. Par avance : *Aussi ne quittait-il pas de la prunelle ce ragoût* [...] *qui lui faisait se pourlécher les babines par anticipation* (Gautier).

— Comm. Système de vente largement pratiqué aux Etats-Unis, dans lequel l'acheteur verse, en une ou plusieurs fois, tout ou partie du prix d'une marchandise avant que celle-ci lui soit remise. (En France, ce procédé est employé par quelques magasins de détail dans les quartiers populaires et, associé alors à la vente à tempérament, dans le commerce de l'automobile ainsi que dans celui des appareils électroménagers.)

— Diplom. *Lettres d'anticipation.* Mandement autorisant un huissier ou sergent à citer par anticipation un appelant devant le Parlement dans le but d'accélérer le jugement d'une affaire.

— Dr. civ. Usurpation, empiétement sur le bien, sur les droits de ses voisins : *Plaider contre une anticipation. Anticipation sur la voie publique.*

— Econ. fin. Expédient financier ayant pour objet de permettre au Trésor de réavoir des acomptes sur les impôts non encore échus. (V. part. *encycl.*)

— Econ. polit. Ensemble d'hypothèses plus ou moins pessimistes ou optimistes, faites par les individus dans tous leurs calculs économiques. (V. part. *encycl.*)

— Linguist. Syn. de PROLEPSE.

— Littér. *Littérature d'anticipation,* v. part. *encycl.*

— Mus. Dans une harmonie, manifestation prématurée d'un son qui appartient à l'harmonie de l'accord suivant.

— Philos. Conclusion générale sans valeur, en ce qu'elle n'a pour appui que des faits particuliers en trop petit nombre ; jugement *a priori : L'âme a, comme l'entendement,*

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

obstacle **antichar** « dents-de-dragon »

barrage routier **antichar** (rails mobiles)

canon de 25 mm **antichar,** modèle 34

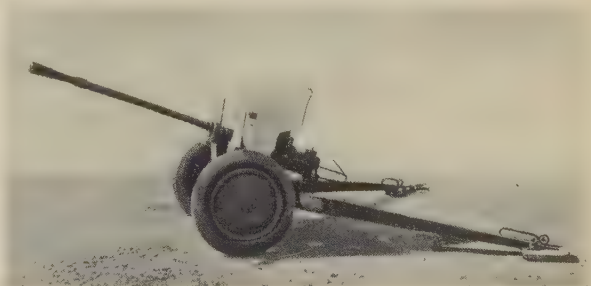

Phot. U. S. I. S.

ses notions fondamentales, ses formes innées, ses anticipations, ses préjugements (Proudhon). [V. part. *encycl.*]

— Phonét. Changement de position d'un phonème dans un mot, par suite d'une difficulté d'articulation de ce phonème à sa place première, l'amenant ainsi à être prononcé avant le ou les phonèmes qui le précédaient. (Ainsi l'anc. fr. *cercher* [conservé dans l'angl. *to search*] a donné en français moderne *chercher*.)

— ★ *science-fiction, prophétie, probabilités* (*calcul des*), *prospective, prévision, planification, extrapolation.*

— Encycl. Econ. fin. Sous l'Ancien Régime, les fermiers généraux fournissaient les fonds d'avance, ce qui leur permettait d'échapper ensuite au contrôle du gouvernement, en matière de perception d'impôts. De nos jours, on parle de *crédits d'anticipation* lorsqu'on procède, en période de crise, à des investissements destinés à ranimer l'économie. Les investissements de la période de crise sont ainsi financés par anticipation sur les excédents de la période de prospérité.

— Econ. polit. Le rôle attribué aux *anticipations* par les économistes modernes, à la suite de l'école suédoise, tend à s'élargir. Toute anticipation comporte une incertitude ou un risque d'erreur ; le calcul économique ne peut donc jamais apparaître comme totalement rationnel. *A travers les anticipations, l'irrationnel fait son apparition dans l'analyse économique.* Le rôle actif des anticipations apparaît en particulier dans l'étude des fluctuations économiques et dans la théorie monétaire « où presque tout dépend des anticipations » (Myrdal). L'analyse dynamique fait une place de plus en plus large aux anticipations.

— Littér. *Littérature d'anticipation.* La naissance de cette littérature est liée à l'évolution de la science au XIXe s. Elle crée en effet des récits d'aventures qui se passent dans un univers où les connaissances scientifiques et les découvertes techniques, n'ayant cessé de progresser, ont créé des conditions de vie tout à fait nouvelles. Sans doute, il existe, dans toutes les littératures et à toutes les époques, des œuvres qui relatent des voyages dans des pays imaginaires, depuis l'*Histoire vraie* de Lucien de Samosate jusqu'aux *Voyages de Gulliver* de Swift et au *Micromégas* de Voltaire ; mais la littérature d'anticipation, tout en mettant en œuvre le même genre d'imagination, crée le merveilleux et le fantastique en prenant pour point de départ les découvertes déjà acquises et en préjugeant de leur évolution future. Ce caractère de la littérature d'anticipation est visible chez son créateur, J. Verne, qui a conçu entre 1860 et 1880 des récits (*De la terre à la lune* [1865], *Vingt Mille Lieues sous les mers* [1870], *le Tour du monde en 80 jours* [1873], dont la science a, dans bien des cas, confirmé et même dépassé les prévisions.

Après 1880, la littérature d'anticipation ne cesse de proliférer : *l'Eve future*, de Villiers de L'Isle-Adam (1886), *la Guerre des mondes* et *l'Homme invisible* de H.-C. Wells (1897), *R. U. R.*, drame de K. Čapek (1921), *le Meilleur des mondes*, d'A. Huxley (1932), prouvent que de grands écrivains n'ont pas négligé ce genre d'inspiration, qui est souvent pour eux un moyen de mettre en garde l'humanité d'aujourd'hui contre les dangers d'une science capable de développer de monstrueux moyens de destruction ou de réduire les hommes à l'état de robots. Mais la littérature d'anticipation a surtout donné naissance à une profusion de romans populaires, de bandes illustrées publiées dans les journaux, de films qui relèvent du genre appelé aujourd'hui *science-fiction*. Ces images d'un avenir où la science aura des conséquences bénéfiques ou terrifiantes continuent à exploiter le goût du merveilleux. Si certaines peuvent paraître puériles, d'autres sont appréciées pour l'imagination singulière dont font preuve leurs auteurs (H. P. Lovecraft, R. Bradbury, R. Matheson, J. Vogt, J. Sternberg, etc.).

— Philos. Le nom d'*anticipation* ou de *prolepse* était employé dans l'école d'Epicure pour désigner les idées abstraites dérivées de la sensation. Le même nom fut appliqué par les stoïciens aux idées générales et nécessaires, à ce que nous appelons aujourd'hui *notions générales* « *a priori* ». Kant a appelé *anticipations de la perception* certaines applications générales des catégories de l'entendement aux données de la sensation. L'hypothèse, considérée comme un moment de la méthode expérimentale, est appelée par les logiciens *anticipation de l'expérience.*

ANTICIPER v. tr. (lat. *anticipare ;* de *ante*, avant, et *capere*, prendre). Faire avant le moment prévu ou fixé : *Anticiper un paiement de huit jours. Cette mort anticipée qu'on appelle l'absence des gens aimés* (A. Dumas).

◆ V. tr. ind. [sur]. Aborder, entamer avant le moment prévu ou fixé : *Je ne veux pas anticiper sur les événements* [les raconter avant leur place dans l'histoire]. *On peut même dire qu'il* [l'enfant] *anticipe sur sa destinée* (Alain) ; et, *absol. : N'anticipons pas !*

— Langue class. V. tr. Devancer, s'imaginer par avance : *Nous anticipons l'avenir, comme trop lent* (Pascal).

— Liturg. Célébrer ou lire un office avant l'heure ou avant la date fixée.

ANTICLÉE, en gr. **Antikleia,** fille d'Antolycos, épouse de Laërte et mère d'Ulysse. Elle mourut du chagrin que lui causa la longue absence de son fils.

ANTICLÉRICALISME n. m. Ensemble d'idées, d'attitudes ou de tendances par lesquelles se marque l'hostilité au clergé, ou tout au moins à son intervention dans le domaine temporel.

— Encycl. Le terme *anticléricalisme*, dérivé des mots « clérical » (XIVe s.) et « cléricalisme » (1867), est entré dans le vocabulaire courant à la fin du XIXe s. L'opposition au clergé — anticléricalisme du XIXe et du XXe s. — est essentiellement irréligieuse et trouve ses origines dans le libertinisme* des XVIIe et surtout XVIIIe s. L'anticléricalisme est fondé sur la conviction des athées et libres-penseurs que, le rationalisme devant aboutir à la négation de la religion, seul le clergé maintient la société dans l'ignorance et la superstition. Purement intellectuel avec Voltaire, il devient social et politique sous la Révolution, qui reproche au clergé ses richesses, ses privilèges, son attitude favorable aux institutions de l'Ancien Régime : la sécularisation de l'Eglise, la constitution civile du clergé, la confiscation des biens et, finalement, la mise hors la loi des prêtres réfractaires, traduisent un état d'esprit anticlérical fort net, cherchant à soumettre le clergé au droit commun. Demeuré à l'état latent dans les classes bourgeoises pendant la première moitié du XIXe s., lié étroitement au développement, dans ces milieux, du scientisme, de l'indifférentisme religieux et de l'athéisme, on voit l'anticléricalisme reparaître soudain à partir de 1860, et surtout de 1871, lorsque le clergé, auquel on reproche déjà sa rigidité morale, son dogmatisme sans profondeur, sa résignation de fait aux pouvoirs établis et aux maux sociaux, confond sa cause avec celle d'une restauration monarchique vite impossible. Le ralliement de Mgr Lavigerie et de Léon XIII à la République, la constitution d'un parti catholique conservateur sous la direction de Jacques Piou n'empêcheront pas que, pendant longtemps encore, les deux vocables « républicain » et « clérical » ne soient antinomiques, une partie du clergé et des catholiques français se refusant d'eux-mêmes à cette réconciliation.

Le problème de l'école, et surtout celui de l'enseignement féminin, puis l'affaire Dreyfus renforcent cet anticléricalisme, qui trouve son expression la plus achevée dans les lois sur les congrégations* (1901) et sur la séparation* de l'Eglise et de l'Etat (9 décembre 1905). La Ligue des droits de l'homme et du citoyen (1898) et les Ecoles normales d'instituteurs ont été les foyers les plus actifs d'un anticléricalisme qui a changé d'aspect en changeant de milieu. Ce n'est plus en effet dans la bourgeoisie, reconquise en partie au catholicisme, que l'anticléricalisme recrute ses adhérents, mais dans un monde ouvrier prolétarisé, auquel la société actuelle n'apporte pas la réalisation de ses espérances immédiates et dont le respect du clergé pour les institutions établies ne calme pas les impatiences. L'anticléricalisme atténué du milieu du XXe s. prend donc de ce fait un caractère nettement social.

L'anticléricalisme n'est pas un phénomène purement français. Il se manifesta également dans les pays germaniques dès 1860, et aboutit finalement au Kulturkampf de Bismarck (1879-1880).

D'une manière générale, l'anticléricalisme, dont les manifestations ont varié au cours des siècles, est un phénomène de tous les temps et de tous les pays, suscité par la volonté des laïcs de marquer une limite aux interventions des clercs dans le domaine temporel. Il semble être apparu sous cet aspect dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Jusqu'au XIIe s., il n'a pu s'agir que d'oppositions sporadiques et exceptionnelles tant était grande l'autorité de l'Eglise. C'est alors que l'anticléricalisme se manifesta brutalement sous la triple forme d'une opposition économique, morale et politique. Les laïcs reprochaient en effet au clergé sa richesse foncière, ses exemptions fiscales et les lourdes levées d'impôts par la papauté. L'amoralité du clergé, ses pratiques critiquables (nicolaïsme, simonie) provoquèrent d'autre part la formation dans l'opinion publique d'un courant d'opposition dont les auteurs de fabliaux se sont faits les meilleurs interprètes. Enfin, le clergé fut souvent attaqué par les bourgeois (pour s'être opposé à la formation des communes), par les nobles (pour empiéter sur leurs privilèges judiciaires), par les rois surtout (pour défendre la suprématie de l'Eglise sur l'Etat) ; il fallait que l'opposition laïque à la théocratie pontificale fût très forte pour que les conseillers de Philippe le Bel pussent se permettre de rappeler au pape que l'Eglise est composée de tous les fidèles et non des seuls clercs, et que ses bienfaits seront répartis par Dieu également entre tous. Malgré ces critiques, parfois virulentes, l'anticléricalisme médiéval, contrairement à l'anticléricalisme actuel, est toujours resté religieux, car l'athéisme était alors une attitude absolument inconcevable.

ANTICHLORE n. m. Substance servant à éliminer le chlore des tissus après blanchiment : *Le thiosulfate de sodium est un antichlore.*

ANTICLIMAX n. m. (préf. *anti*, et gr. *klimax*, échelle). Styl. Procédé qui consiste à passer, dans une même phrase, d'une gradation ascendante à une gradation descendante.

ANTICLINAL, E, AUX adj. et n. m. Se dit d'un pli où les couches sont convexes vers le haut. (Contr. synclinal.)

— Encycl. On distingue, dans un *anticlinal :* son axe, sa charnière, ses flancs. L'anticlinal peut être droit ou symétrique, déjeté,

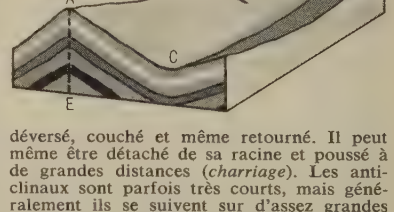

déversé, couché et même retourné. Il peut même être détaché de sa racine et poussé à de grandes distances (*charriage*). Les anticlinaux sont parfois très courts, mais généralement ils se suivent sur d'assez grandes distances, en présentant des ondulations de charnière (surélévation ou ennoyage). On nomme *arête anticlinale* la ligne où les charnières coupent la surface du terrain. Les anticlinaux sont des sites particulièrement favorables à l'accumulation de pétroles.

ANTICLINORIUM [rjɔm] n. m. Géol. Association de plis plus ou moins parallèles, dont l'ensemble a une allure anticlinale.

ANTICOAGULANT, E adj. et n. m. Physiol. et Thérap. Se dit d'un corps s'opposant à la coagulation du sang.

— Encycl. Le fluorure de calcium, l'oxalate de sodium sont des *anticoagulants* utilisables *in vitro* seulement ; le citrate de sodium, l'héparine, les dérivés du dicoumarol sont utilisables *in vivo*. L'usage des anticoagulants actifs *in vivo* (héparine, dérivés du dicoumarol) a totalement transformé l'évolution des affections thrombosantes, et spécialement des phlébites. Les traitements anciens de celles-ci comportaient une immobilisation totale de vingt à quarante jours ;

sous la protection des anticoagulants, une mobilisation précoce permet d'éviter la formation de caillots, notamment après les accouchements, les interventions chirurgicales, au cours de certaines infections locales (ulcère variqueux) ou générales (fièvre typhoïde), etc. Les anticoagulants sont également employés avec succès dans certaines artérites des membres inférieurs, et même dans l'infarctus du myocarde. (→ Biblio.)

ANTICOÏNCIDENCE n. f. *Montage à anticoïncidence*, montage électronique utilisant deux ou plusieurs détecteurs de radiations, disposés de telle sorte qu'une particule incidente ne puisse être détectée que par un seul d'entre eux : *Le montage à anticoïncidence est notamment utilisé dans l'étude des rayons cosmiques.*

ANTICOLLISION adj. Se dit de tout dispositif ayant pour but d'éviter les collisions des aéronefs en vol. (On recherche de plus en plus à mettre au point des dispositifs anticollisions automatiques, fondés sur le radar ou sur les réseaux de navigation radioélectriques, qui indiqueraient aux pilotes tous les avions qui volent dans la même zone et qui peuvent entrer en collision avec leur appareil.)

ANTICOLONIALISME n. m. Doctrine s'opposant à toute exploitation de type colonial.
— Encycl. Les semences de l'*anticolonialisme* ont été très diverses.
Les unes étaient d'essence chrétienne. Le christianisme, qui prêche la fraternité et sous-entend l'égalité, n'a jamais vu dans la domination coloniale qu'un stade transitoire, destiné à faciliter l'évangélisation des indigènes, et dont la disparition doit être prévue. Certains ecclésiastiques se sont élevés avec violence contre les pratiques inhumaines des premiers temps de la colonisation, tels Bartholomé de Las Casas*, et l'abbé Raynal*, dont l'*Histoire philosophique des Indes* a été qualifiée d' « arsenal de l'anticolonialisme en France ». L'Eglise catholique, en créant des prêtres indigènes et même en consacrant des évêques, a préparé la dissociation du christianisme de la domination blanche, de façon à lui permettre de subsister quand celle-ci disparaîtra. De leur côté, les indigènes, émancipés moralement par l'Eglise, n'admettent pas de ne pas l'être dans le domaine civil. Les autres semences sont d'essence laïque : elles proviennent soit de la Révolution française, qui a apporté à tous les hommes un message d'émancipation, soit du libéralisme anglo-saxon, qui envisage avec faveur l'évolution des colonies vers le *self-government* par intérêt (point de vue anglais), ou à la fois par sentimentalité et intérêt (point de vue américain), soit enfin du marxisme, qui, voyant dans le colonialisme le support du capitalisme, veut le détruire pour mieux abattre ce dernier et préparer l'accession des peuples coloniaux au communisme.
Mais les idéologies anticolonialistes peuvent être aussi autochtones. L'islām a creusé un fossé invisible entre Européens et indigènes. Grâce à sa possibilité de propagande et à son universalisme, il réagit vivement aux mots d'ordre anticolonialistes. Dans les régions animistes, les sorciers encouragent les masses à la révolte contre les Blancs. Quant aux religions hindoue ou chinoise, si elles ne poussent pas à la violence contre les Blancs, du moins elles créent une hostilité contre eux par leur mode de pensée. Et c'est ainsi qu'on a vu, en Inde et au Japon, naître et se développer l'asiatisme, comme l'africanisme en Afrique centrale.

ANTICOMANIE n. f. Manie de collectionner les objets antiques ou anciens.

ANTICOMPOUND adj. (préf. *anti*, et angl. *compound*, composé). Electr. et Ch. de f. Se dit d'un enroulement inducteur inséré dans une génératrice ou un moteur, et donnant un flux opposé à celui d'un enroulement en série.

ANTICONCEPTIONNEL, ELLE adj. Qui s'oppose à la conception : *La loi du 31 juillet 1920 interdit en France toute propagande anticonceptionnelle.*
— Encycl. Démogr. Il y a lieu de distinguer les moyens anticonceptionnels constitués par la continence totale ou périodique (méthode Ogino) des moyens proprement anticonceptionnels, qui reposent sur l'interruption des rapports sexuels (coïts interrompus), l'emploi d'ablutions ou l'utilisation de certains produits (préservatif, ovule, diaphragme occlusif). Aucune de ces dernières méthodes ne semble assurer une sécurité absolue. Les travaux récents s'orientent vers la recherche de substances dont l'ingestion serait suivie d'une stérilité temporaire.

ANTICONCORDATAIRE adj. et n. Opposé au Concordat.
— ***Anticoncordataires*** n. m. pl. Schismatiques qui refusèrent de reconnaître le Concordat.
— Encycl. Hist. relig. A la suite du Concordat, le pape Pie VII, par le bref *Tam multa* (15 août 1801), demanda aux évêques de donner leur démission ; quelques-uns refusèrent et combattirent le Concordat dans des *Expostulations canoniques* (1803). Ils trouvèrent des partisans, surtout dans l'ouest de la France, où ils formèrent *la Petite Eglise*. Louis XVIII, qui avait repris les négociations, obtint les démissions désirées (1816), sauf celle de l'évêque de Blois, Mgr de Thémines, qui ne se soumit qu'en 1829. La Petite Eglise, elle-même, survécut longtemps en Vendée et dans le Poitou.

ANTICONTAGIONNISTE ou **ANTICONTAGIONISTE** n. Partisan du système médical qui, dans certaines maladies comme le cancer, n'admet pas la contagion.

ANTICONVULSIF, IVE adj. Se dit d'un remède propre à calmer les convulsions.

ANTICONVULSIVANT, E adj. et n. m. Se dit des médicaments qui empêchent l'apparition des convulsions : *Le phénobarbital, les dérivés de l'hydantoïne sont anticonvulsivants.*

Anti corn law league (*Ligue contre les droits sur le blé*), association britannique formée à Manchester, en 1838, pour s'opposer aux tarifs protectionnistes frappant les blés importés. Elle devint rapidement une puissante force politique au service du libre-échangisme. Elle fut dissoute après l'abrogation des tarifs incriminés en 1846 et en 1849.

ANTICORPS n. m. Biol. Protide, du groupe des globulines, qui apparaît dans l'organisme quand s'y trouve introduite une substance étrangère, dite *antigène*. (L'introduction de l'antigène peut avoir une cause pathologique [maladie infectieuse] ou une cause thérapeutique [vaccination].)
— Encycl. L'*anticorps* est spécifique de l'antigène. On admet qu'il est constitué par une globuline peu différente des globulines normales du plasma, adaptée à l'élimination de l'antigène ou de l'organisme antigénique, soit par agglutination (agglutinine), soit par précipitation (précipitine), soit par neutralisation (antitoxine), le produit de la réaction anticorps + antigène étant moins toxique que l'antigène. Un sérum thérapeutique est en fait une solution riche en anticorps produits artificiellement par vaccinations répétées d'un animal au moyen d'antigènes convenables.

ANTICOSTI, île du Canada (Québec), dans le golfe du Saint-Laurent ; 8 400 km² ; 700 hab. V. princ. *Port-Menier* (aéroport).
En 1534, J. Cartier, qui la découvrit, l'appela *île de l'Assomption*. Cédée à Louis Jolliet, rattachée à Terre-Neuve en 1763, elle revint au Canada en 1774. Le chocolatier français Henri Menier l'acheta (1895) ; il la vendit en 1926 à une compagnie qui en exploite les richesses naturelles (pêcheries, exploitations forestières, chasse des animaux à fourrure).

ANTICOUPLE adj. Qui est chargé d'annihiler les effets d'un couple.
— Aéron. *Hélice anticouple* ou n. m. *un anticouple*, hélice située à l'extrémité arrière de certains *hélicoptères** à transmission mécanique, et destinée à annuler le couple de rotation du fuselage.

ANTICRYPTOGAMIQUE adj. et n. m. Se dit d'une substance propre à combattre les maladies cryptogamiques. (Syn. FONGICIDE.)
— Encycl. Les principales *substances anticryptogamiques* sont le soufre, le cuivre (et leurs composés), les organomercuriques, divers produits organiques (dithiocarbamates, dérivés du benzène, dérivés des quinones, dérivés de l'acide phtalique, etc.).

ANTICYCLOGENÈSE n. f. Météorol. Ensemble des processus qui aboutissent à la formation d'un anticyclone*.

ANTICYCLONAL, E, AUX ou **ANTICYCLONIQUE** adj. Météorol. Qui se rapporte à un anticyclone : *Temps anticyclonal. Aire anticyclonale.*

ANTICYCLONE n. m. Masse atmosphérique sous haute pression, où l'air s'affaisse lentement pendant qu'un mouvement de rotation l'entraîne, dans le sens des aiguilles d'une montre, sur l'hémisphère Nord (l'affaissement s'accompagne d'une rotation inverse sur l'hémisphère Sud) : *Les anticyclones peuvent mesurer de 1 000 à 3 000 kilomètres de diamètre et affecter toute la troposphère.* (On dit aussi MAXIMUM : *L'anticyclone ou maximum des Açores.*)
— Encycl. Dans un *anticyclone* (*fig.* a), la pression décroît du centre vers l'extérieur, et les isobares dessinent des ellipses fermées. Dans le sens horizontal, le vent est dévié, par la rotation terrestre, vers la droite sur l'hémisphère Nord (*fig.* b), vers la gauche sur l'hémisphère Sud (*fig.* c). La direction résultante s'approche d'autant plus de celle des isobares que le frottement est faible (v. VENT). Sur les océans, où le frottement est nul, le vent suit l'isobare, de sorte que la masse anticyclonale ne s'écoule pas vers l'extérieur. On s'explique ainsi la persistance des grandes cellules anticyclonales sur les océans, autour des Açores, des Hawaii, de Sainte-Hélène. Sur les continents, l'air diverge vers l'extérieur, mais la pression élevée persiste toutefois pendant quelques jours parce que la subsidence au centre assure l'alimentation. En somme, l'anticyclone est nourri par la convergence en altitude, tandis que l'air divergent au sol contribue à le vider. La durée du phénomène dépend de l'équilibre entre ces deux processus contraires.
On distingue trois types d'anticyclones : 1° les *anticyclones dynamiques*, qui résultent de mécanismes généralisés d'affaissement : subsidence sur le flanc sud du jet-stream (cas des cellules subtropicales), subsidence sous les crêtes planétaires (cas des anticyclones polaires chauds), subsidence des secteurs froids postcycloniques (cas des anticyclones polaires froids) ; 2° les *anticylones thermiques*, qui résultent d'une anomalie thermique négative prolongée. La pression élevée des basses couches provient alors d'un effet de densité (air froid lourd), et l'affaissement consécutif détermine la convergence en altitude. C'est le cas des anticyclones formés sur le continent pendant l'hiver (anticyclones de Sibérie, de Scandinavie, d'Europe centrale, etc.) et de l'anticyclone presque permanent, localisé sur les eaux fraîches de l'Atlantique oriental pendant l'été, à la latitude de l'Europe tempérée ; 3° les *anticyclones mixtes*, qui dérivent de la combinaison des deux effets précités. Ce sont les plus puissants et les plus durables, puisque la pression est forte à tous les niveaux. L'anticyclone des Açores, par exemple, résulte à la fois de la compression en altitude (v. ATMOSPHÈRE) et de l'effet superficiel imputable au courant froid des Canaries.
La subsidence, qui affecte tous les anticyclones, détermine leurs propriétés : 1° la compression adiabatique entraîne une *inversion de subsidence* vers 1 500 ou 2 000 m (v. SUBSIDENCE et INVERSION) ; 2° le réchauffement adiabatique éloigne la vapeur d'eau du point de rosée : l'atmosphère est généralement claire. Toutefois, lorsque la masse est très humide, les nuages ne se dissipent pas entièrement et le mouvement descendant concentre les stratus dans les basses couches : certains anticyclones provoquent un temps désagréable, pourri d'humidité ; 3° quand leur épaisseur est suffisante (anticyclones dynamiques ou mixtes), les anticyclones constituent des obstacles à la progression des cyclones : les mouvements descendants détruisent en effet l'ascendance cyclonique ; 4° le vent est toujours plus faible que dans les situations cycloniques. Cette propriété essentielle s'explique lorsqu'on discute l'équation du vent*.
Les anticyclones correspondent le plus souvent à des masses chaudes, et les anticyclones froids sont des exceptions, limitées d'ailleurs aux très basses couches. En effet, la subsidence anticyclonique réchauffe la masse (effet adiabatique). Inversement, l'air chaud entouré d'air froid détermine un anticyclone,

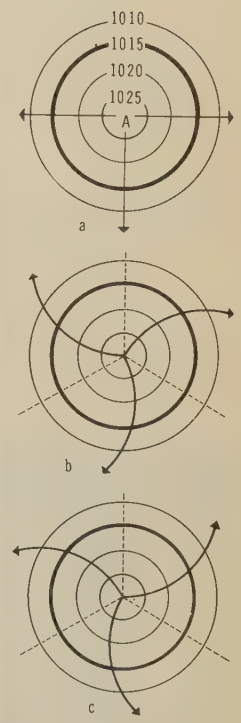

anticyclone

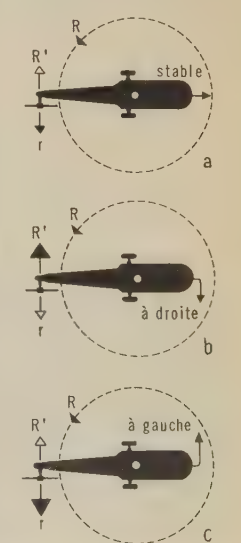

Anticouple. Lorsque le rotor tourne dans le sens R, il exerce sur le fuselage un couple qui fait tourner ce dernier en sens contraire R'. L'hélice anticouple *r* fournit une poussée antagoniste de R', compensant ce couple (*a*). Elle permet aussi de faire tourner l'appareil à droite (*b*) ou à gauche (*c*), selon que cette poussée est plus petite ou plus grande que R'.

la pression décroissant moins vite dans l'air chaud léger que dans l'air froid lourd, lorsqu'on s'élève.

ANTICYTHÈRE, en gr. **Antikythêra** ou **Andikíthira,** en ital. **Cerigotto,** îlot grec situé entre Cythère et la Crète; 250 hab. Près de là, on a retiré, en 1901, des trésors artistiques, débris d'un antique naufrage.

ANTICYTOTOXIQUE adj. (préf. *anti,* contre, gr. *kutos,* cellule, et *toxikon,* poison). Se dit d'un sérum capable d'empêcher la destruction de tel ou tel élément cellulaire tendant à disparaître par l'effet de certaines maladies.

ANTIDATE n. f. (de *anti* pour *ante,* avant, et *date*). Date fausse, date antérieure à la véritable : *On a prouvé l'antidate de cet acte.*
— ENCYCL. Le mot *antidate* s'applique à l'apposition sur un acte d'une date fausse, marquant un jour antérieur à celui auquel l'acte a été réellement passé. Les parties ne peuvent rétablir la date véritable qu'au moyen d'une preuve écrite.

ANTIDATER v. tr. Mettre une antidate : *Antidater un acte, une lettre.*
— CONTR. : *postdater.*

ANTIDÉFLAGRANT, E adj. Se dit d'un appareil conçu pour fonctionner dans une atmosphère inflammable et pourvu d'une enveloppe telle qu'une explosion se produisant à l'intérieur ne puisse ni briser ni détériorer cette enveloppe, ni propager cette déflagration.
— ENCYCL. Le mot *antidéflagrant* s'applique plus spécialement au matériel électrique autorisé dans les mines grisouteuses; pour les lampes et les explosifs, on emploie l'expression *de sécurité* ou *de sûreté.* Le principe du matériel antidéflagrant est d'enfermer les pièces donnant normalement ou accidentellement des étincelles ou des flammes dans un carter d'une résistance mécanique suffisante, et contrôlée pour résister à la surpression d'une déflagration du grisou qui se produirait à l'intérieur du carter; d'autre part, le carter ne communique avec l'extérieur que par des passages étroits (moins de 0,5 mm d'ouverture) et de longueur suffisante pour refroidir les gaz de l'explosion, empêchant ainsi que la flamme ne se transmette à l'extérieur. Les moteurs Diesel des locomotives employées dans les mines grisouteuses ont leur échappement et leur admission protégés de même manière par les fentes multiples, appelées *évents,* ménagées dans des empilements de lames de tôles parallèles. D'autres industries (pétrole), et pour d'autres gaz combustibles que le grisou, utilisent du matériel antidéflagrant de spécification particulière.

ANTIDÉRAPANT n. m. et adj. Autom. Dispositif augmentant l'adhérence du pneu au sol (bande périphérique à sculptures apparentes, ou chaîne maintenue sur le pneu par des crampons) et s'opposant au dérapage.

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

ANTIDÉTONANT, E adj. Qui présente la propriété de résister à la détonation ou d'empêcher le cliquetis du moteur. (V. CARBURANT.)
◆ N. m. Additif qui augmente l'indice d'octane d'une essence et retarde l'apparition du phénomène de détonation : *Le plomb tétraéthyle est un antidétonant.*

ANTIDIASTASE n. f. Chim. et Biol. Syn. de ANTIENZYME. (V. aussi DIASTASE.)

ANTIDIURÉTIQUE adj. Thérap. Qui s'oppose à la sécrétion urinaire. ‖ *Principe antidiurétique,* polypeptide d'origine posthypophysaire, qui diminue la sécrétion urinaire et qui est utilisé dans le traitement du diabète* insipide.

ANTIDOGMATISME n. m. Opinion contraire au dogmatisme. (Syn. ANTICONFORMISME.) ‖ Négation de tout ce qui n'est pas appuyé d'une démonstration rationnelle.

ANTIDORCAS [kas] n. m. Nom scientifique du *springbok* d'Afrique du Sud, antilope à la course agile et coupée de sauts.

ANTIDORE n. m. (gr. *anti,* au lieu de, et *dôron,* présent). Pain bénit que l'Eglise orthodoxe distribue à ceux qui ne communient pas.

ANTIDOSIS n. f. (mot gr. signif. *échange*). Ant. gr. Procédure fiscale datant du Ve s. av. J.-C. (Quand un liturge* estimait qu'un concitoyen plus riche que lui était injustement exonéré d'une liturgie, il le sommait de prendre sa place. Il s'ensuivait une procédure d'enquête réciproque sur les revenus, dont la phase terminale pouvait être un échange des fortunes.)

ANTIDOTE n. m. (de *anti,* et gr. *dotos,* donné). Méd. Substance capable d'empêcher un corps d'exercer ses effets toxiques, c'est-à-dire capable de réaliser *in vivo* une incompatibilité physique, chimique ou physiologique, qui rende ce corps inactif. ‖ — *Fig.* Remède contre un mal moral, une influence fâcheuse : *Le travail est un antidote contre l'ennui.* (Syn. CONTREPOISON.)

ANTIDOTISME n. m. Thérap. Propriété que possède une substance d'empêcher un corps d'exercer ses effets toxiques.
— ENCYCL. L'*antidotisme physique* est représenté par l'absorption de corps gras ou mucilagineux qui retardera l'assimilation du principe toxique dans l'organisme, ou l'ingestion de charbon qui adsorbera le toxique. L'*antidotisme chimique* consiste, en général, en réactions de neutralisation ou de précipitation qui doivent s'opérer lorsque le toxique est encore dans l'estomac ou l'intestin : neutralisation des acides par les bases, et inversement, par exemple. L'*antidotisme physiologique* a pour but de neutraliser tous les effets exercés dans l'organisme par le toxique. Au cours d'une intoxication par la pilocarpine, par exemple, on supprimera ses effets par l'atropine.

Anti-Dühring, ouvrage de Friedrich Engels, paru en 1878, renfermant les articles écrits par l'auteur en 1877 et en 1878 contre Eugen Dühring*, philosophe réformiste.
Engels se livre à un vaste exposé du marxisme. Dans une première partie philosophique, il pose le problème fondamental des rapports entre l'être et la pensée, et y répond en critiquant les conceptions idéalistes, auxquelles il oppose celle du matérialisme dialectique de la pensée comme reflet actif du monde. Il s'appuie sur des exemples tirés des diverses sciences, dont la biologie. Dans la deuxième partie (économie politique), Engels expose les théories de Marx sur le travail, le rôle des conditions matérielles et celui des idées et forces révolutionnaires. Enfin, dans la troisième partie (socialisme), il marque la différence entre socialisme utopique et socialisme scientifique, aborde les problèmes de la production et de la répartition des biens, et dépeint la période de dictature du prolétariat, suivie du dépérissement de l'Etat et du passage du socialisme au communisme.

ANTIDUMPING [dœmpiŋg] adj. Dr. fix. *Droit antidumping,* taxe douanière à laquelle peut être soumis, à son entrée dans un pays, un produit dont le prix de vente est inférieur au prix pratiqué dans son pays d'origine.

ANTIE n. f. (gr. *antios,* qui est devant). Bouquet de plumes en forme de cornes qui orne le front de certains oiseaux : *L'antie du hibou.*

ANTIÉMÉTIQUE adj. et n. m. Propre à combattre le vomissement.
— L'*antiémétique* le plus employé est l'acide carbonique, administré soit à l'état d'eaux minérales, soit qu'on le fasse dégager dans l'estomac (bicarbonate de soude). Les boissons très chaudes sont antiémétiques, alors que tièdes elles sont *émétisantes,* d'où l'emploi des tisanes. Les modificateurs des systèmes sympathique et parasympathique (atropine, etc.) sont antiémétiques, mais leur emploi doit être précédé d'un diagnostic précis de la cause du vomissement : ainsi les vomissements de l'appendicite ou ceux de la méningite doivent-ils être traités par action sur la cause.

ANTIENGIN adj. Mil. Se dit des armes, des dispositifs et, plus généralement, de toutes mesures destinées à s'opposer à l'action des engins spéciaux adverses. ‖ Se dit d'un projectile destiné à la destruction des engins spéciaux.
— ENCYCL. Le développement des engins* spéciaux et, en particulier, la réalisation des engins intercontinentaux se déplaçant sur leur trajectoire à très grande vitesse (18 000 à 25 000 km/h) ont conduit à chercher une parade à la menace de destruction massive que leur emploi implique. Le problème ainsi posé revient à mettre au point un engin d'interception automatique, dit « antiengin », qui puisse détruire l'engin assaillant en vol ou le détourner de sa trajectoire, ou, mieux, empêcher sa charge de fonctionner. En raison des vitesses très élevées de l'engin assaillant et des temps morts nécessaires pour l'identifier, déterminer sa trajectoire, déclencher le tir de l'antiengin d'interception et guider ce dernier jusqu'au point où sa trajectoire rencontrera celle de l'engin assaillant, il faut d'abord le détecter au radar à une distance aussi grande que possible. En effet, même repéré à 5 000 km, on ne dispose que d'un quart d'heure environ pour agir efficacement. Par ailleurs, le guidage de l'engin antiengin doit être particulièrement précis. (V. RADAR.)

ANTIENNE n. f. (lat. ecclés. *antiphona,* du gr. *antiphonos,* qui répond à). Refrain à deux chœurs réunis et qui, séparés, alternent des versets à voix égales ou mixtes (antiphone à l'octave). ‖ Refrain unique ou varié après chaque verset de chaque chœur. ‖ Prélude et postlude à un psaume alterné. ‖ *Par extens.* Chose que l'on ressasse : *Oui, oui, je connais l'antienne, vous l'avez répétée assez souvent!* (Bernanos).
— ENCYCL. On distingue les *antiennes* de la messe (Introït, Offertoire et Communion), celles de l'Office, les grandes antiennes (*Regina coeli, Salve Regina,* etc.), celles de l'Avent, etc. Leur écriture, leur sujet suggèrent un dialogue entre voix graves et élevées.

ANTIENZYME n. m. Biochim. Substance qui s'oppose à une activité enzymatique donnée. (Les antienzymes sont spécifiques, mais l'action inhibitrice peut être réversible ou irréversible. Les produits de l'autolyse du pancréas renferment l'antienzyme de l'entérokinase.)

ANTIER (Benjamin), auteur dramatique français (Paris 1787 - *id.* 1870), auteur, seul ou en collaboration, d'un grand nombre de mélodrames et de vaudevilles, notamment *l'Auberge* des Adrets* (1824), *Robert Macaire** (1834), où Frédérick Lemaître eut un succès éclatant.

ANTIETAM-CREEK, riv. étroite et profonde des Etats-Unis (Maryland), affl. du Potomac. Bataille indécise entre les Fédéraux du général McClellan et les Sudistes du général Lee (17 sept. 1862), suivie de l'abandon du Maryland par les troupes sudistes.

ANTIFADING n. m. et adj. Radiotechn. Dispositif auxiliaire d'un poste émetteur ou récepteur, pour combattre l'évanouissement des ondes courtes.

ANTIFER (CAP D'), promontoire calcaire de la côte du pays de Caux (Seine-Maritime), près d'Etretat; 110 m de hauteur. Phare.

ANTIFERMENT n. m. Biochim. Corps de nature protéique qui s'oppose à l'action d'un ferment. (Syn. ANTIENZYME.)
— ENCYCL. Le sérum normal possède naturellement la propriété d'inhiber, en partie, l'action de la pepsine, de la trypsine et de la présure, et cette propriété est sensiblement renforcée si l'on injecte, au préalable, dans les veines du sujet, une solution de l'un de ces ferments. Le sérum renferme des *antiferments,* c'est-à-dire des corps qui s'opposent à l'action des ferments. Presque chaque ferment a son antiferment. C'est ainsi que

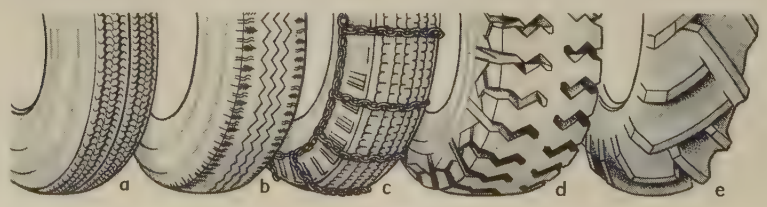

Chapes **antidérapantes** de pneus de voiture (*a, b, c*), de poids lourds (*d*) et de tracteur (*e*). En *c*, l'effet antidérapant est amélioré par une chaîne amovible.

le corps des vers intestinaux renferme une antitrypsine qui les empêche d'être attaqués par la trypsine, et c'est grâce à cette circonstance qu'ils ne sont pas digérés dans notre intestin.

ANTIFLUCTUATEUR n. m. Appareil qui amortit les variations de pression dans une conduite de gaz sur laquelle on vient brancher un puissant moteur. (Si, en effet, le piston de ce moteur aspirait directement le gaz qui lui est nécessaire, il créerait des dépressions périodiques gênantes pour les autres appareils alimentés par la même conduite, notamment les appareils d'éclairage.)

ANTIFONGIQUE adj. (préf. *anti,* et lat. *fongus,* champignon). Se dit de médications actives contre les champignons ou levures parasites de l'homme ou des animaux.

ANTIFOULING adj. invar. Se dit d'une peinture sous-marine employée pour peindre la carène des navires. (Elle protège la coque contre la destruction et les salissures provoquées par les tarets, les algues et les coquillages, grâce à une composition particulièrement active de sels toxiques, qui les empoisonne.)

ANTIFRICTION n. m. Métal ou alliage ayant des propriétés particulières qui diminuent le frottement (antifriction) d'organes de machines en mouvement : *Les coussinets de têtes de bielle et les paliers de vilebrequin sont garnis d'antifriction, dont la fusion, lors d'un échauffement exagéré de ces pièces, évite le grippage.* (Syn. RÉGULE.)

— ENCYCL. Les principales propriétés exigées des *antifrictions* sont : une structure comprenant un constituant relativement dur et un constituant plastique à bas point de fusion; une bonne conformabilité pour s'adapter aux défauts d'alignement de la surface frottante; une grande résistance à la fatigue et à la capacité de charge; une faible capacité de grippage (fusibilité en extrême surface, incrustation des particules étrangères, conductibilité thermique, etc.).

Ces qualités, souvent opposées, sont obtenues par le choix de diverses compositions d'alliage. Dès les premières machines mécaniques ou à vapeur, on utilisa le bois, le bronze ou la fonte. A partir de 1840, Isaac Babbitt préconisa des *alliages à base d'étain* contenant de 5 à 15 p. 100 d'antimoine, avec, éventuellement, de 1 à 15 p. 100 de plomb et de 2 à 10 p. 100 de cuivre. D'autres alliages, appelés également *babbitts, à base de plomb,* ont une teneur en plomb de 80 à 90 p. 100, avec de 8 à 15 p. 100 d'antimoine et de 1 à 5 p. 100 d'étain. Quoiqu'un peu plus sensibles à la corrosion que les alliages à base d'étain, ils sont couramment utilisés, notamment dans les chemins de fer. Ces alliages à base de plomb ou d'étain sont souvent appelés *alliages blancs,* ou *métaux blancs,* ou *régules.*

D'autres alliages ou pseudo-alliages sont aussi utilisés parmi les antifrictions *à base de cuivre :* les bronzes* ordinaires (5 à 15 p. 100 d'étain) ou spéciaux (bronzes au plomb, bronzes phosphoreux), les cupro-plombs* et certains laitons et cupro-aluminiums. Les alliages à base d'aluminium, d'argent, de cadmium ou de zinc, ainsi que certaines fontes grises (présence de lamelles de graphite lubrifiant) ont des emplois industriels des plus variés (coussinets, bagues, paliers, glissoirs). Les antifrictions pour coussinets sont utilisés soit sous forme de pièces massives usinées, soit sous forme de mince couche sur support en acier (coussinet mince bimétallique) ou bronze, soit en régulage par coulée, soit en revêtements électrolytiques (coussinets à l'argent dans les moteurs d'aviation).

La surface frottante est le plus souvent ajustée au grattoir, mais parfois on *brunit* la portée au moyen d'un mandrin appelé *brunissoir**, que l'on passe de force dans l'alésage et qui comprime les petites aspérités du métal. On peut aussi obtenir un très beau poli en tournant la pièce avec un outil en diamant.

Il faut signaler également l'emploi des antifrictions poreux, autolubrifiants*, à base de bronze ou de fer (éventuellement avec graphite), obtenus par métallurgie des poudres.

ANTI-FROISS adj. (nom déposé). Text. Se dit d'un traitement qui, appliqué principalement aux tissus de coton et de fibranne, vise à les rendre infroissables.

— ENCYCL. La technique la plus courante pour obtenir ce résultat est la formation, sur le tissu lui-même, d'une résine synthétique urée-formol. On imprègne les tissus des constituants de cette résine, dont on provoque la formation par passage dans une étuve à haute température, de manière à produire une polymérisation.

ANTI-G adj. (gr. *anti,* contre, et *g,* symbole physique de l'intensité de la pesanteur). Qui lutte contre les effets de la pesanteur : *Combinaison anti-g.*

ANTIGEL n. m. Corps dont l'adjonction à un liquide abaisse notablement le point de congélation de celui-ci : *Les antigels sont généralement des glycols* qui présentent sur le mélange eau-alcool l'avantage de ne pas s'évaporer.*

◆ Adj. Qui peut supporter une basse température sans geler : *Une dynamite antigel.*

ANTIGÈNE n. m. Biol. Toute substance qui, introduite dans un organisme, est susceptible d'y provoquer la formation d'anticorps.

— Sérol. Nom donné aux réactifs utilisés pour le diagnostic de la syphilis, qui étaient autrefois obtenus à partir d'un matériel antigénique (spirochète), mais qu'on prépare aujourd'hui au moyen d'extraits d'organes sains, ou par synthèse.

— ENCYCL. Biol. L'injection à un animal d'une protéine qu'il ne possède pas normalement dans son organisme provoque une réaction de défense qui se traduit par l'apparition de l'anticorps correspondant. La propriété antigénique appartient donc à la plupart des substances toxiques, par exemple en cas de transfusion sanguine, si le sérum du donneur est incompatible avec les hématies du receveur.

Antigènes microbiens. La plupart des microbes (bactéries, champignons ou virus) possèdent la propriété antigénique : introduits dans un organisme pour lequel ils sont nocifs, ils y provoquent la formation d'anticorps. Les *antigènes* bactériens appartiennent à deux groupes : l'antigène somatique, ou antigène O, qui est réparti à la surface du cytoplasme, et l'antigène flagellaire, ou antigène H, qui est réparti à la surface des cils, lorsque la bactérie en est pourvue. L'antigène O est thermostable et résiste à l'action de l'alcool; l'antigène H est, au contraire, thermolabile, et détruit par l'alcool. La connaissance des antigènes est d'une grande importance pour ses applications diagnostiques (v. SÉRO-DIAGNOSTIC) et thérapeutiques (v. VACCIN, SÉRUM).

— Sérol. Les *antigènes* utilisés à l'origine pour le diagnostic sérologique de la syphilis étaient constitués par des extraits d'organes parasités par le tréponème pâle. L'expérience a montré que les extraits de muscles sains (myocarde) possédaient *in vitro* la propriété antigénique. Des travaux récents ont montré que cette propriété antigénique *in vitro* était due à l'association de trois substances : le cholestérol, la lécithine, et un acide phosphatidique complexe, la cardiolipine. C'est le mélange de ces trois corps, préparés rationnellement, qui constitue les antigènes modernes, apportant une grande rigueur aux réactions sérologiques.

ANTIGENÊS, général d'Alexandre le Grand. Après la défaite d'Eumène, dont il avait embrassé le parti, il fut pris par Antigonos, qui le fit brûler vif (315 av. J.-C.).

ANTIGÉNIQUE adj. Biol. Relatif aux antigènes.

ANTIGIRATOIRE adj. Se dit, en mécanique, de tout ce qui s'oppose à un mouvement de rotation.

— ENCYCL. Dans les mines, pour des usages spéciaux tels que la descente d'une charge non guidée ou guidée de façon non rigide par des câbles (cuffat de fonçage, cage guidée par câbles), il faut utiliser un *câble antigiratoire,* alors que les câbles ronds classiques gardent toujours une tendance à tourner sur eux-mêmes. Les câbles *à couches de torons multiples,* câblées en sens inverse d'une couche à la suivante, les *câbles clos,* constitués d'un toron unique dont les fils des couches extérieures sont imbriqués, les *câbles plats,* ont, parmi d'autres propriétés spéciales, celles d'être antigiratoires.

ANTIGIVRAGE n. m. Technique dont le but est d'empêcher la formation du givre sur un aéronef : *L'antigivrage diffère du dégivrage*, qui détruit les couches de glace, après leur formation.*

ANTIGIVRANT, E adj. et n. Qui est propre à empêcher la formation du givre sur les avions.

ANTIGIVREUR, EUSE n. m. et adj. Dispositif empêchant la formation du givre sur un aéronef : *Les liquides antigivreurs.*

ANTIGON, géant flamand légendaire, dont on promène un mannequin aux kermesses d'Anvers.

ANTIGONE, en gr. **Antigonê,** fille de Laomédon. S'étant vantée d'être plus belle que Héra, celle-ci la changea en cigogne. — Fille d'Eurytion, roi de Phthie, et épouse de Pélée. Astydamia ayant accusé son mari d'avoir voulu la séduire, elle se tua. — Fille de Cassandros, et seconde femme de Ptolémée Ier.

ANTIGONE, en gr. **Antigonê,** fille d'Œdipe et de Jocaste, sœur d'Etéocle et de Polynice; elle servit de guide à son père aveugle. Elle brava les ordres de Créon, roi de Thèbes, pour rendre les derniers honneurs au corps de Polynice et fut condamnée à être enterrée vive, mais elle se pendit. Hémon, fils de Créon, qui l'aimait, se poignarda de douleur. Sophocle a immortalisé ce modèle de la piété filiale dans *Œdipe à Colone,* et de la piété fraternelle dans *Antigone.*

Antigone (en gr. **Antigonê**), tragédie de Sophocle, représentée vers 442 av. J.-C. Elle se rattache à la légende d'Œdipe. Créon, roi de Thèbes, avait défendu, sous peine de mort, qu'on ensevelît Polynice, qui avait porté les armes contre sa patrie. Mais Antigone méprise cet ordre ainsi que les conseils de prudence de sa sœur Ismène : elle est née, dit-elle, « pour aimer et non pour haïr », et, obéissant à un devoir supérieur, elle rend les honneurs funèbres à son frère. Face au tyran, elle se fait gloire de sa conduite, opposant « les lois non écrites et inébranlables » de la conscience à la raison d'Etat et à la loi politique. Au nom de cette loi, Créon, malgré les fermes objections de son fils Hémon (fiancé d'Antigone) et les menaces du devin Tirésias, condamne Antigone. Quand il se ravise, il est trop tard : Antigone est morte, Hémon s'est suicidé, et Eurydice, femme de Créon, se tue de désespoir. Cette tragédie, par la vérité des caractères et la grandeur pathétique des idées, est sans doute la plus belle de Sophocle.

Antigone, tragédie de Jean Anouilh (Atelier, 1944). Empruntant à la tragédie de Sophocle son affabulation et ses personnages, l'auteur oppose, dans le poignant débat entre Créon et Antigone, les nécessités du gouvernement et les exigences d'une morale qui n'admet aucun compromis. Contrainte, finalement, d'accepter la fragilité des raisons qui la poussaient au sacrifice, Antigone n'en persiste pas moins à refuser une vie qui ne pourrait que dégrader son aspiration à la pureté. Cette œuvre, d'une authentique grandeur, porte donc l'empreinte du pessimisme de l'auteur (nulle autre fatalité n'intervient que l'incapacité de l'héroïne à accepter le monde réel). Elle rappelle parfois la manière de Giraudoux dans le style et surtout dans le « jeu » du dramaturge avec ses personnages et son sujet (anachronismes voulus, interposition du « Prologue » entre la pièce et son public).

Antigone (MORALE D'). Philos. Le personnage d'Antigone, chez Sophocle, est célèbre par la distinction qu'elle établit entre les lois « écrites » et les lois « non écrites », éternelles, auxquelles elle prétend obéir en bravant Créon. Cette distinction, que l'on trouve également chez le sophiste Antiphon, chez Platon à propos de la mort de Socrate, et qui

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

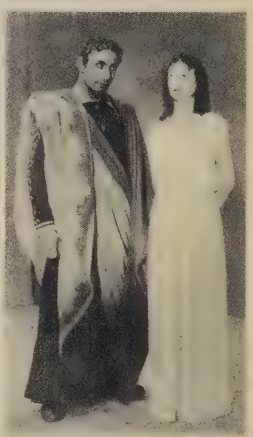

« Antigone » de Sophocle
Renée Faure et Jean Davy
Comédie-Française (1951)

« Antigone » d'Anouilh.
Les personnages
de la tragédie;
théâtre de l'Atelier
à Paris (1944)
mise en scène
d'André Barsacq

Phot. Bernand.

se répète dans la distinction bergsonienne entre « morale ouverte » et « morale fermée », peut recevoir plusieurs interprétations : soit une simple révolte individualiste et anarchiste; soit l'affirmation *a priori* de l'existence d'une « morale universelle », affirmation que semblent contredire, du moins sous cette forme trop abstraite, les faits historiques et sociaux; soit enfin, comme il semble plus plausible, l'affirmation de la permanence, en dernier ressort, de la *conscience morale*, reflet lucide et actif de toute loi. La discipline elle-même n'a de sens qu'acceptée librement par une conscience humaine et personnelle. Seule cette conscience pourra vérifier si l'Etat, la religion ou le parti, auxquels elle adhère, sont eux-mêmes fidèles à leur propre idéal; cette constante *critique* de la conscience par rapport à son propre « engagement » est la vie même de la morale. La conscience est soumise à la discipline, mais, au-dessus de la discipline, il y a l'idéal qui la commande. Si la cité, l'église ou le parti se montrent infidèles à leur idéal, il est du devoir de l'individu conscient de les quitter, et même de les combattre s'ils deviennent oppressifs. Ce devoir de lucidité, de critique constructive et de révolte justifiée, tel est le message d'Antigone. Il s'oppose d'emblée et par avance à tous les totalitarismes, et permet de les éviter. Cet exemple illustre également la notion de *progrès moral* et de lutte entre les *valeurs* périmées et nouvelles.

ANTIGONEIA. Géogr. anc. Ville de Syrie, bâtie par Antigonos Ier sur l'Oronte, et ruinée par Séleucos, qui en transporta les habitants à Séleucie. — V. de Macédoine, en Chalcidique, fondée par Antigonos Gonatas.

ANTIGONIDES, dynastie fondée par l'un des diadoques d'Alexandre, Antigonos* Monophthalmos. Elle régna sur la Macédoine de la fin du IVe s. à la conquête romaine (défaite de Persée à Pydna en 268 av. J.-C.).

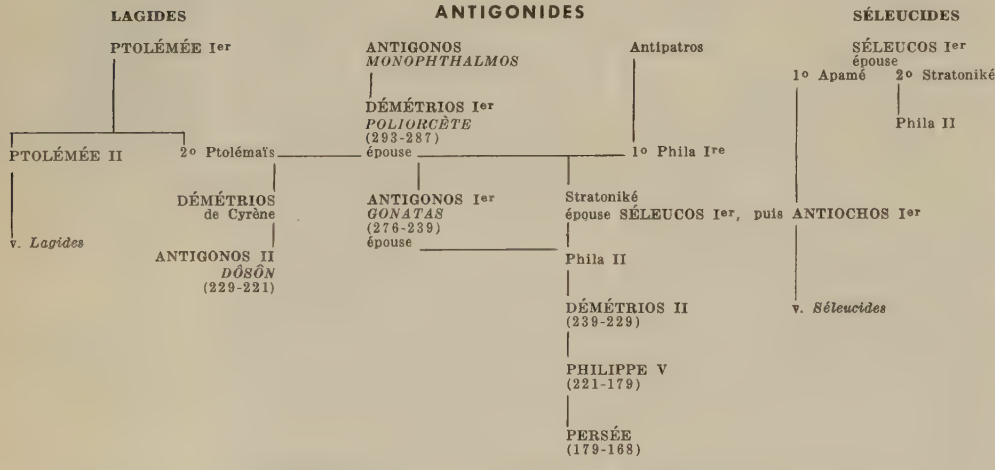

ANTIGONIES n. f. pl. Fête instituée en Achaïe par Aratos, en l'honneur de son allié Antigonos Dôsôn.

ANTIGONISH, v. et port du Canada (Nouvelle-Ecosse), sur la baie Saint-Georges; 3 600 hab. Evêché catholique. Université Saint-François-Xavier. Centre agricole; pêcheries; gisements de sel.

ANTIGONOS Monophthalmos (*le Cyclope* ou *le Borgne*), frère et lieutenant d'Alexandre. Chargé du gouvernement de la Phrygie, il ne reçoit pas d'autres territoires à la mort d'Alexandre et s'estime lésé. Il attaque alors Perdiccas et le parti d'Alexandre IV, que dirige Eumène de Cardia, qu'il bat et fait mourir. Homme d'une prodigieuse intelligence, il conçoit alors l'ambitieux projet de ressusciter l'empire de son frère. Contre les autres diadoques, il obtient la confiance des cités grecques en respectant leur indépendance politique. Dès 311 av. J.-C., il est maître de la Syrie, de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie jusqu'à Babylone. Il prend, conjointement avec son fils Démétrios, le titre de « roi » (306). La phase finale de la lutte pour l'empire commence dès 307. Il se bat partout : en Grèce, où Athènes est libérée du joug de Cassandros et où il reforme la ligue de Corinthe; en Egypte, dont il tente en vain l'invasion; en Asie, où il est vaincu et tué en 301, à Ipsos. Antigonos Monophthalmos a été de loin le plus important des diadoques. (→ Biblio.)

ANTIGONOS II Dôsôn, fils de Démétrios le Beau et d'Olympias, et petit-fils de Démétrios Poliorcète; né en 263 av. J.-C.; régent, puis roi de Macédoine de 229 à 221. Il assura la paix en Macédoine. Allié des Achéens contre Sparte, il battit le roi Kléomenès à Sellasia (été 222). Il meurt dans une bataille contre les Illyriens, laissant la puissance des Antigonides affermie dans la péninsule.

ANTIGONOS Ier Gonatas (Gonnoi, Thessalie, 320 av. J.-C. - † 240-239), roi de Macédoine, fils de Démétrios Poliorcète. Il seconda activement son père dans la défense de l'Hellade, surtout après le départ de ce dernier pour l'Asie (févr. 287). Il ne devint effectivement roi qu'en 277-276, en s'emparant de force de la Macédoine, plongée alors dans une profonde anarchie à la suite des luttes opposant Pyrrhos et Demetrios. Il eut à défendre le pays contre des incursions de Celtes (victoire de Lysimacheia, 277). Chassé par Pyrrhos, roi d'Epire, en 274, il dut reconquérir encore son royaume. Il lutta longuement contre la ligue Achéenne, prit Corinthe et une partie de la Grèce, et combattit l'Egypte (victoires navales de Cos et d'Andros, qui lui assurèrent la maîtrise de la mer Egée).

ANTIGONOS de Soko, disciple et successeur du grand prêtre juif Siméon le Juste, vers l'an 300 av. J.-C. C'est le premier savant dont la tradition pharisaïque a conservé la doctrine; c'est aussi le plus ancien Juif connu portant un nom grec.

ANTIGONOS de Carystos, historien de l'art et sculpteur des Attalides de Pergame. On lui attribue l'original du *Pasquino*, groupe de Ménélas portant le corps de Patrocle (milieu du IIIe s. av. J.-C.).

ANTIGONOS, roi des Juifs, de 40 à 37 av. J.-C. Fils d'Aristobule II, emmené à Rome comme otage, en 61, par Pompée. Ayant réussi à s'enfuir en 56, il fit alliance avec les Parthes en 40 et devint ainsi « grand prêtre et roi des Juifs ». Mais, la même année, Hérode recevait du Sénat romain le titre de roi. Celui-ci, aidé par les légions d'Antoine, s'empara peu à peu de tout le pays et, enfin, de Jérusalem, où Antigonos s'était retranché. Antoine le fit mettre à mort. C'est le dernier Macchabée ayant gouverné Israël.

ANTIGORITE n. f. Minér. Variété lamellaire de serpentine.

ANTIGRAPHE n. m. (gr. *antigrapheus*). Nom que l'on donnait, à Athènes, à certains magistrats chargés de la surveillance des percepteurs d'impôts.

◆ N. f. En droit athénien, mémoire par lequel le défendeur à un procès exposait ses griefs contre le demandeur ou ses demandes reconventionnelles, qui n'étaient souvent que des moyens dilatoires.

ANTIGRISOUTEUX, EUSE adj. Min. Qui peut être utilisé sans risquer de provoquer d'inflammation, dans une mine grisouteuse : *Explosif antigrisouteux.* (Syn. ANTIDÉFLAGRANT.)

ANTIGUA, île des Petites Antilles (Indes-Occidentales), ch.-l. d'une colonie des Leeward Islands, groupant la Barbude et Redonda; 41 800 hab. Capit. *Saint John.* L'île produit de la canne à sucre et du coton. Elle fut découverte par Colomb en 1493. Base navale américaine. — La *colonie d'Antigua* a 52 450 hab.

ANTIGUA, v. du Guatemala, ch.-l. du dép. de Sacatepequez, anc. capit. du pays, ruinée en 1773 par un tremblement de terre; 11 000 hab. Centre commercial et touristique. Vieilles églises.

ANTIHALO adj. Phot. Qui évite le halo.

◆ N. m. La couche elle-même.

— ENCYCL. L'*antihalo* est généralement constitué par un enduit dorsal, rouge, vert ou bleu, selon les émulsions. Il est d'autant plus nécessaire que le support est plus épais.

ANTIHÉMIÉDRIE n. f. Cristallogr. Hémiédrie caractérisée par l'absence de centre de symétrie et la présence d'un ou plusieurs plans de symétrie.

ANTIHISTAMINIQUE adj. et n. m. Se dit d'un médicament capable de combattre les effets toxiques de l'histamine dans l'organisme.

— ENCYCL. A côté de l'histaminase, diastase destructrice de l'histamine, que l'on peut extraire de divers tissus animaux, de nombreuses substances synthétiques, capables de combattre les effets de l'histamine forment un groupe homogène par leurs propriétés communes. Tous ces *antihistaminiques* s'opposent expérimentalement à l'action contracturante de l'histamine sur les fibres lisses, et s'opposent aux accidents anaphylactiques. Ils n'empêchent pas la production d'histamine, mais rendent les organes insensibles à son action. Les antihistaminiques sont utilisés dans les maladies allergiques (urticaire, maladie sérique, asthme, coryza spasmodique, œdème de Quincke, etc.) et certains d'entre eux comme hypnotiques. Les antihistaminiques employés en thérapeutique et réalisés par synthèse sont extrêmement nombreux. Les plus anciens sont la mépyramine, la prométhazine, la tripélénamine, la diphénydramine, l'antazoline, etc. (→ Biblio.)

ANTIHORAIRE adj. *Sens antihoraire,* sens de rotation d'une machine dont le rotor, vu de face, tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

ANTI-INDUCTION ou **ANTIINDUCTION** n. f. Electr. Elimination des effets inductifs perturbateurs que pourraient exercer des conducteurs sur d'autres conducteurs voisins, au moyen de transpositions méthodiques.

ANTI-INFLAMMATOIRE ou **ANTIINFLAMMATOIRE** adj. Se dit d'une substance capable de combattre l'inflammation sous toutes ses formes.

— ENCYCL. L'utilité des médications *anti-inflammatoires* est incontestable. Les progrès récents des thérapeutiques antibiotiques n'ont fait que renforcer la nécessité d'une thérapeutique anti-inflammatoire. Celle-ci, éventuellement associée à une antibiothérapie spécifique, est nécessaire dans de nombreux syndromes : maladies allergiques (urticaire, asthme, eczéma), maladies rhumatismales (maladie de Bouillaud, polyarthrite chronique évolutive...), maladies infectieuses enfin, où l'association d'antibiotiques est indispensable. Les médicaments anti-inflammatoires d'origine hormonale (corticotrophine* hypophysaire et cortisone*, hydrocortisone*, delta cortisone) sont les plus actifs. Les principales autres substances anti-inflammatoires non hormonales sont l'acide acétylsalicylique, universellement répandu, connu sous le nom d'aspirine*; le salicylate de soude et de nombreux dérivés salicylés (salicylate de méthyl et de phénol, salicylate de diéthylamine, acide para-amino salicylique, etc.); enfin la phénylbutazone*, d'application plus récente.

ANTI-INTELLECTUALISME ou **ANTIINTELLECTUALISME** n. m. Doctrine philosophique qui refuse de reconnaître la prééminence de l'intelligence et la valeur de la science.

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

Saint-Pierre de la Martinique et la montagne Pelée en 1900

une rue de la ville désertée pendant l'éruption de 1929

ANTI-ISOMORPHE ou **ANTIISOMORPHE** adj. Qui possède la propriété d'anti-isomorphisme.

ANTI-ISOMORPHISME ou **ANTIISOMORPHISME** n. m. Cristallogr. Nom donné par certains auteurs au phénomène mettant en évidence les analogies géométriques des structures atomiques de substances cristallisées où les positions des cations et des anions se trouvent échangées : CaF_2 et Li_2O, par exemple.

ANTIKINASE n. f. Physiol. Enzyme capable d'entraver l'action activante des *kinases*. (Les antikinases ont été décelées dans les tissus des vers parasites de l'intestin.)

Antikomintern (PACTE), pacte conclu le 25 novembre 1936, entre l'Allemagne et le Japon, contre l'Internationale communiste. L'Italie en 1937, le Mandchoukouo, l'Espagne en 1939, la Hongrie en 1940 et la Bulgarie en 1941 y adhérèrent successivement.

ANTIKYRA. Géogr. anc. Ville de Grèce (Phocide), sur le golfe de Corinthe, célèbre par la culture de l'ellébore. Auj. *Aspra-Spitia*.

ANTIKYTHÈRA. V. ANTICYTHÈRE.

ANTILAITEUX, EUSE adj. Thérap. Propre à diminuer et à faire disparaître la sécrétion du lait : *Tisane antilaiteuse*.

ANTILAMBDA n. m. (de *anti*, et *lambda*, lettre de l'alphabet gr.). Signe usité par les anciens paléographes pour indiquer les citations, et qui était ainsi nommé parce qu'il avait la forme de la lettre grecque *lambda*, renversée horizontalement, avec l'ouverture à droite (<).

ANTILARVAIRE adj. Qui sert à détruire les larves.

— Hyg. *Lutte antilarvaire*, ensemble des mesures prises par les pouvoirs publics pour la destruction des larves d'insectes, et en particulier des moustiques (assèchement des étangs et des marais, épandage de pétrole ou de poudres insecticides sur les terrains à désinsectiser).

ANTILÉGOMÈNES n. m. pl. (gr. *antilegomena*, choses contestées). Nom donné par l'historien Eusèbe à certains livres qui n'étaient pas universellement reçus dans le canon du Nouveau Testament.

ANTI-LIBAN, chaîne de montagnes du Proche-Orient, parallèle au Liban, dont elle est séparée par la plaine de la Bekaa ; 2 629 m au Talaat Mūsā, en Syrie. Elle domine vers l'est l'oasis de Damas et le désert de Syrie. C'est une voûte anticlinale de calcaires, faillée au-dessus de la Bekaa, qui prolonge l'Hermon (situé plus au sud) et s'abaisse vers la trouée de Tripoli-Homs au nord. De l'Anti-Liban divergent, vers le nord-est, les chaînons du Qalamoun, du djebel Boueïda et du djebel Bishri. Le massif est faiblement occupé par suite de l'aridité du climat et de la perméabilité des calcaires : la vie sédentaire est limitée aux points d'eau ; des troupeaux de moutons et de chèvres transhument entre la plaine syrienne et la montagne, où ils passent l'été. (L'Hermon et l'Anti-Liban proprement dit sont désignés souvent sous le nom de ce dernier.)

ANTILLAIS, E adj. et n. Relatif aux Antilles ; habitant ou originaire de ces îles.

ANTILLES, archipel de l'Amérique centrale, situé entre la mer des Antilles et l'océan Atlantique. Les îles en sont réparties en deux groupes : au nord, les Grandes Antilles, constituées par les vastes îles de Cuba, Haïti, la Jamaïque, et Porto Rico (Puerto Rico) ; à l'est se trouvent les Petites Antilles, dont on distingue un rameau oriental, les îles du Vent (Guadeloupe, Martinique, Désirade, Marie-Galante, Barbade, Trinité), et d'un rameau méridional, les îles Sous-le-Vent. Cet archipel comprend des républiques indépendantes (Cuba, Haïti, la république Dominicaine) et des territoires dépendant ou sous influence, à des degrés divers, d'autres puissances (Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Etats-Unis.) [V. ANTILLES FRANÇAISES, INDES-OCCIDENTALES.]

Géographie.

● *Géographie physique.* Les Antilles appartiennent à plusieurs arcs structuraux. A l'ouest, trois branches convergent vers Porto Rico : au nord, le rameau cubain septentrional, prolongement de la presqu'île de Yucatan ; au centre, le rameau cubain méridional, qui correspond aux îles Cayman et à la chaîne côtière du sud de Cuba, se soude à l'arc septentrional pour former la chaîne centrale de l'île de Haïti ; au sud, le rameau qui porte la Jamaïque forme la chaîne côtière du sud de Haïti et vient rejoindre les précédents. Entre ces guirlandes, qui sont les témoins de chaînes sous-marines, se creusent des fosses de plus de 6 000 m (le sillon allongé entre les guirlandes du sud de Cuba et de la Jamaïque, par exemple). Au nord de Porto Rico, une fosse atteint plus de 8 000 m de profondeur.

A l'est de Porto Rico, les chaînes sous-marines émergent en formant un chapelet de petites îles alignées en deux arcs concentriques. Au sud de la mer des Antilles, enfin, on distingue deux alignements, orientés de l'est à l'ouest : le plus septentrional est le prolongement de la chaîne del Perija ; celui du sud, qui ne fait plus partie des Antilles proprement dites, se rattache aux chaînes côtières du Venezuela.

Les principaux sommets de ces chaînes insulaires sont dans les Grandes Antilles, qui atteignent souvent plus de 2 000 m d'altitude et dépassent 3 000 m dans l'île de Haïti. Dans les Antilles orientales, les sommets, qui n'atteignent nulle part 1 500 m, sont le plus souvent formés par des appareils volcaniques.

Les Antilles sont réparties entre le tropique du Cancer et 10° de latitude Nord : cette situation explique le caractère tropical des climats antillais : les températures sont élevées et l'amplitude annuelle faible, les pluies abondantes et saisonnières, la végétation est luxuriante. Deux facteurs modifient ce schéma général : l'exposition aux alizés et l'altitude. Les versants « au vent », exposés à l'E., ont des pluies abondantes qui entretiennent une végétation forestière dense. Les versants « sous le vent », abrités, sont soumis à des vents descendants qui provoquent des phénomènent de *fœhn ;* ils sont couverts de savanes ou de formations xérophiles. Un autre aspect caractéristique du climat est dû au déplacement d'E. en O. de violents cyclones (hurricanes), qui naissent surtout à la fin de l'été, lors de la migration vers le S. du front intertropical.

vue générale de Fort-de-France

● *Niveau de vie.* Les statistiques relatives au niveau de vie permettent d'établir que le revenu par tête d'habitant est extrêmement bas. Le revenu par habitant aux Antilles « dépendantes » se situe entre le sixième et le quart de celui des métropoles. A Porto Rico, le coefficient moyen des revenus réels est un des plus élevés ; il n'en reste pas moins inférieur de moitié à celui de l'Etat le plus pauvre des Etats-Unis. A la Trinité, le revenu moyen ne dépasse pas aujourd'hui le tiers de celui de la Grande-Bretagne.

Le chômage sévit à l'état endémique. Au chômage ordinaire s'ajoute un grave chômage saisonnier, la culture de la canne à sucre ne procurant guère plus de 175 à 200 jours de travail par an.

L'alimentation est insuffisante et mal dosée, l'état sanitaire défectueux : la mortalité infantile est de 10 p. 100 environ à la Jamaïque, et de 20 p. 100 à la Martinique ; les maladies font des ravages (tuberculose, maladies vénériennes, malaria, enchilostomiase, pian) ; l'équipement médical, bien que sans cesse amélioré, est encore faible.

Le logement constitue encore un des indices les plus tangibles de la misère antillaise : on estime que 96 000 familles vivent dans les taudis des grands faubourgs urbains.

Quant au pourcentage des illettrés, il se situe dans la proportion de 30 à 40 p. 100 dans les Antilles « indépendantes », et il atteint 85 p. 100 à Haïti.

● *Démographie.* Les Antilles comptent parmi les régions du globe où le dynamisme de la population est le plus grand. Le taux des naissances — souvent illégitimes — l'emporte de loin sur celui des décès. Les chiffres extrêmes sont atteints à Porto Rico, où le taux d'accroissement se situe entre 26 et 29 p. 1 000, et à la Trinité (32 p. 1 000). Les Antilles françaises ont un taux à peine inférieur, et celui de Haïti est aux alentours de 18 p. 1 000. Si les taux d'accroissement actuels se maintiennent, on peut escompter que la population des Antilles aura doublé d'ici quarante à cinquante ans.

Cet excès des naissances aboutit au surpeuplement : les densités de population atteignent 480 à 500 hab. au km² à la Barbade, 270 à la Martinique, presque autant à Porto Rico, 170 à la Guadeloupe, 120 à la Jamaïque et à la Trinité, 115 à Haïti (elles ne dépassent pas 74 en France). Encore faut-il noter que la plupart des Antilles sont des îles montagneuses et volcaniques, dont une faible partie seulement du sol est cultivable. Cette poussée démographique se traduit par une ruée vers les villes, qui sont surpeuplées et autour desquelles s'étendent des zones de

Martiniquaise de Fort-de-France

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

Phot. A. C. A., Service inter. de documentation, Veillé, Mainbourg-Rapho.

Port Antonio (île de la Jamaïque)

taudis et de bidonvilles. Pour rétablir l'équilibre entre la population et les ressources naturelles, les gouvernements préconisent une série de mesures, les unes à long terme (développement de l'instruction, implantation de nouvelles industries bénéficiant de prêts et d'exemptions fiscales), les autres à effets rapides (émigration et contrôle des naissances). La soupape de sûreté de l'émigration a été ouverte dans le passé (le creusement du canal de Panama a été effectué par des Jamaïcains), mais elle s'est depuis refermée. Seuls, les Porto-Ricains ont conservé le droit d'entrer librement aux Etats-Unis : ils s'installent notamment à New York. Quant aux Martiniquais et Guadeloupéens, ils peuvent émigrer vers la métropole française, s'engageant dans l'armée ou entrant dans l'Administration.

université de Porto Rico

● *Economie.* Les Antilles sont des territoires où l'économie, essentiellement agricole, tend à la monoculture de la canne à sucre et de ses sous-produits (rhum). A la Martinique, le sucre, ses dérivés et les bananes entraient en 1956 pour 90 p. 100 dans la valeur des exportations, le sucre et ses dérivés à eux seuls pour 66 p. 100. A la Barbade, la monoculture atteint un degré extrême : 90 p. 100 des superficies cultivables sont plantées en canne à sucre, et le sucre constitue 98 p. 100 de ses exportations.

La monoculture sucrière a consolidé le régime de la grande plantation et accéléré la concentration de la propriété foncière depuis un demi-siècle. En effet, cette concentration a été stimulée par le régime de contingentement du sucre et du rhum, qui joue en faveur de très grosses exploitations, et par de nombreuses discriminations qui favorisent également les gros producteurs de canne à sucre aux dépens des petits. Ces derniers, endettés et ruinés, finissent par être obligés de céder leurs terres aux grandes sucreries. Ils vont alors augmenter le nombre des ouvriers agricoles. Dans la plupart des îles, cette catégorie sociale constitue les trois quarts de la population. Certes, on peut noter des tendances inverses dans deux pays. Haïti est une exception au phénomène de concentration de la propriété foncière, parce que les grandes plantations avaient été enlevées aux Blancs à la suite de la grande révolte des Noirs, et divisées en petites unités. Par la suite, la poussée démographique et le régime de succession ont également tendu au morcellement des terres : 70 à 80 p. 100 des paysans possèdent des lopins inférieurs à 2 hectares. Un dixième seulement du sol cultivable est occupé par les grandes plantations. Cependant, les paysans haïtiens vivent dans la misère, car la terre est épuisée ou ravagée par l'érosion, ainsi que par des techniques agricoles restées archaïques. Par ailleurs, à Porto Rico, 94 p. 100 des exploitations sont cultivées par leurs propriétaires : en effet, une loi, promulguée le 12 octobre 1941, a institué une autorité agraire habilitée à racheter les domaines de plus de 200 ha, qui, en principe, étaient interdits par une loi de 1900, jamais appliquée. Un certain nombre de plantations ont été ainsi acquises et, à la fin de 1948, plus de 40 000 ha avaient été enlevés à l'oligarchie sucrière. Les terres furent morcelées en petites parcelles et attribuées à des familles d'ouvriers agricoles non propriétaires.

La monoculture sucrière a entraîné une régression constante des cultures vivrières qui fournissaient jadis la base de la nourriture de la population. Or, cette monoculture se justifie seulement dans les territoires que la nature a doués de façon toute spéciale pour le développement de la canne. Ainsi, à Cuba, les sols sont si riches et le climat si favorable que l'on peut maintenir de hauts rendements en conservant pendant dix années consécutives les mêmes souches et sans utiliser d'engrais. Mais, si les rendements en canne à sucre dépassent à Cuba 100 t à l'hectare, ils n'atteignent que 80 t à la Barbade, 69 t à Porto Rico, 65 t à la Jamaïque, 63 t à la Trinité, et 50 t à la Martinique.

Dépourvues de houille et de fer, les Antilles sont très faiblement industrialisées. De plus, la résistance des intérêts sucriers, doublée des intérêts industriels métropolitains et des intérêts des importateurs, s'oppose systématiquement à la production sur place d'articles manufacturés qui pourrait amener une amélioration notable du niveau de vie : ainsi, les entreprises de raffinage françaises, anglaises, américaines ont empêché le raffinage sur place du sucre brut antillais; c'est également la résistance organisée des importateurs de morue qui a paralysé la modernisation de la pêche à la Martinique et à la Guadeloupe.

Certes, dans quelques îles, les industries se multiplient, stimulées par l'action gouvernementale, comme à la Jamaïque. A Porto Rico, un effort important a été entrepris. Mais cet effort suppose des dépenses d'équipement et se heurte à divers obstacles : il réclame en premier lieu la coopération du capital étranger; ensuite, l'industrialisation risque d'être plus nocive que bienfaisante si elle aboutit à établir des industries de transformation similaires dans les diverses îles de l'archipel caraïbe. Aucune des Antilles ne peut se payer le luxe d'une grande cimenterie ou de plusieurs usines de tissages. Aussi, la principale condition d'une industrialisation rationnelle de l'ensemble de l'archipel devrait être la création d'un marché beaucoup plus large que les marchés insulaires. (→ Biblio.)

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

une rue commerçante de Port of Spain

Histoire.

Christophe Colomb découvrit les diverses îles les unes après les autres, au cours de ses quatre voyages (années 1492 et suiv.). On les appela longtemps Indes occidentales, du fait qu'elles furent prises, lors de la découverte, pour les Indes elles-mêmes. Le nom d'Antilles vient d'*Antilia*, continent dont on supposait l'existence à l'ouest des Açores. Les Espagnols colonisèrent rapidement les grandes îles : Cuba* et surtout Saint-Domingue* (*Hispaniola*, « l'île Espagnole »). Porto Rico* dut être conquise de haute lutte. Les Français et les Anglais s'établirent dans les îles avoisinantes : la Trinité*, Saint-Christophe*, puis la Tortue*, et purent disputer aux Espagnols les produits de leur commerce (v. BOUCANIER, FLIBUSTIER) en attendant d'étendre à leur tour leurs possessions. L'exploitation du pays, qui commença dès le début du XVIe s., se fit grâce à la traite* (v. aussi NÉGRIER, ASIENTO), qui consistait à amener des Noirs d'Afrique pour les faire travailler comme esclaves sur les plantations de canne à sucre et, accessoirement, de tabac, de coton et d'indigo. Cette exploitation coloniale était en plein essor au XVIIIe s. L'île de Saint-Domingue était le centre de ce trafic.

Au XIXe s., le système se dégrada pour des causes diverses : le sucre de betterave rendit moins indispensables les ressources coloniales; les divers Etats, tour à tour, interdirent la traite et l'esclavage. Haïti, partie occidentale de Saint-Domingue, conquit son indépendance (1803), tandis qu'à la fin du siècle les Etats-Unis mettaient la main sur Cuba (1898). Les îles ont donc échappé progressivement, et pour la plupart, à la domination espagnole.

Au XXe s., alors que les Grandes Antilles ont conquis en général leur indépendance nationale, les Petites Antilles sont restées des zones d'influence des puissances européennes, en particulier de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas. Leur importance sur la route du canal de Panama explique le maintien de ces puissances, ainsi que l'occupation par les Etats-Unis des îles Vierges*, dont les premières furent enlevées à l'Espagne en 1848, et les autres rachetées au Danemark en 1917.

ANTILLES (MER DES) ou **MER DES CARAÏBES**, dépendance de l'Atlantique, entre les côtes de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud et l'arc insulaire formé par les Grandes Antilles, au nord, et les Petites Antilles, à l'est. Les eaux superficielles de cette mer sont animées par un puissant courant qui se dirige vers le golfe du Mexique, par le détroit du Yucatan. La mer des Antilles dépasse 5 600 m de profondeur au nord des côtes du Venezuela; entre Cuba et la Jamaïque, un profond sillon dépasse 7 200 m.

ANTILLES FRANÇAISES, groupe de départements d'outre-mer, dans les Petites Antilles, comprenant la Martinique* (ch.-l. *Fort-de-France*), la Guadeloupe* (ch.-l. *Basse-Terre*) et les dépendances de cette dernière (Marie-Galante*, les Saintes*, la Désirade*, Saint-Barthélemy*, et la partie française de Saint-Martin*); 480 000 hab.

ANTILOCAPRE n. f. Nom scientifique du *pronghorn* américain, antilope de couleur rousse ou jaunâtre, dont les petites cornes sont soutenues par un cornillon osseux, comme chez les autres antilopes, mais sont fourchues et caduques comme chez les cervidés, ce qui en fait une espèce intermédiaire entre les deux groupes et le type d'une famille spéciale, les *antilocapridés*.

ANTILOGARITHME n. m. Math. Nombre qui correspond à un logarithme donné. (C'est la fonction inverse du logarithme.)

ANTILOGIE n. f. (gr. *antilogia;* de *anti,* contre, et *logos,* discours). Contradiction entre deux idées philosophiques, entre des passages d'un livre, ou entre les opinions d'un auteur dans des ouvrages différents.

— ENCYCL. Les sceptiques grecs, ou pyrrhoniens, voyaient se dresser au bout de chaque assertion, de chaque argument, une assertion, un argument contraire et de poids égal; c'est ce qu'ils appelaient *antilogie*. De là, l'équilibre des affirmations dans l'esprit, et par là même l'absence de toute affirmation. (V. PYRRHONISME, SCEPTICISME.)

ANTILOGUE adj. (gr. *antilogos,* contradictoire). Electr. Se dit du pôle qui, dans un corps pyroélectrique, devient négatif quand la température s'élève, et positif quand elle s'abaisse.

ANTILOPE n. f. (angl. *antelope;* lat. médiév. *anthalopus;* gr. *antholops*). Mammifère ruminant aux cornes creuses, de la famille des *antilopidés**. ‖ *Antilope rouanne,* nom par lequel les Anglais désignent l'hippotrague chevalin de l'Afrique méridionale et centrale. ‖ *Antilope à sabre,* v. ORYX.

— Adj. Mod. *Feutre antilope,* taupé, rasé sur ses deux faces, qui présente l'aspect et le toucher de la peau de l'antilope.

— ENCYCL. En pelleterie, les petites antilopes fournissent des peaux bien nuancées, à poil ras. Elles proviennent du Sud-Algérien et du Sahara. Elles sont utilisées dans la confection des petits vêtements. Comme tous les animaux des pays chauds, elles n'ont pas de duvet, mais du jarre, qui est un poil raide et cassant.

ANTILOPIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères ruminants comprenant les animaux usuellement appelés *antilopes*.

— ENCYCL. Les *antilopidés* sont répandus surtout en Afrique et dans l'Inde. La forme

Phot. Aérofilms, U. S. I. S., Aubert de la Rüe.

des cornes varie beaucoup. Principaux genres : gazelle dorcas, strepsicère koudou, hippotrague noir, cob à croissant, canna, oryx, gnou, bubale, caama, nilgault, tétracère.

ANTILOQUE, en gr. **Antilokhos,** fils de Nestor et ami d'Achille et de Patrocle ; il fut tué par Hector devant Troie.

Anti-Lucrèce (L'), poème philosophique, en vers latins, composé par le cardinal de Polignac, afin de répondre aux arguments antireligieux que Bayle empruntait, pour la plupart, au *De natura rerum* de Lucrèce. Cet ouvrage comprend neuf livres, de mille à treize cents vers chacun. L'*Anti-Lucrèce,* laissé inachevé par le cardinal, fut publié par l'abbé de Rothelin (1745).

ANTILUEUR adj. et n. m. Pyrotechn. Se dit d'une substance qui, juxtaposée ou incorporée à une poudre, supprime ou réduit la lueur produite par le tir dans une bouche à feu : *Le bitartrate de potassium est un agent antilueur.* || Se dit d'une substance dont l'emploi pour le tir ne produit pas de lueur : *Une poudre antilueur.*

ANTIM Ier (Atanas Mihajlov), prélat bulgare (Lozengrad 1816 - Vidin 1888). Moine au Mont-Athos, évêque de Vidin, où il se signala par son opposition aux Chamariotes ; premier exarque des Bulgares (1872) après le firman de 1870, instituant une église bulgare indépendante. La protestation qu'il éleva lors des massacres de Batak (1876) et son énergique intervention auprès du gouvernement russe le firent déporter par les Turcs en Asie Mineure. Après la victoire des armées russes, il revint en Bulgarie, où il fut élu président de l'Assemblée nationale constituante (1879).

ANTIM IVIREANUL, homme d'Eglise roumain (Ivir, Caucase - † 1716). Métropolite de Valachie (1708), sous le règne de Constantin Brâncoveanu. Il tombe en disgrâce à la chute de ce dernier (1711) : les Turcs le soupçonnent de sympathie pour les Russes. Le prince phanariote Nicolas Mavrocordato le dénonce au patriarche de Constantinople et obtient sa déchéance. Le métropolite est probablement mort assassiné lors de son voyage à Constantinople, où le patriarche l'avait convoqué. Antim d'Ivir occupe une place importante dans l'histoire de la littérature roumaine à ses débuts : d'abord parce qu'il répandit des ouvrages religieux (*évangiles, psautiers, livres liturgiques*), imprimés par ses soins à Bucarest et consacra ainsi la langue roumaine comme langue d'Eglise, ensuite parce qu'il composa des œuvres originales : une collection de sentences morales, inspirée du recueil italien *Fiore di virtù* (1700) et surtout des *Sermons.*

Anti-Machiavel (L') ou *Essai de critique sur « le Prince », de Machiavel,* ouvrage publié par Frédéric II de Prusse, alors qu'il n'était encore que prince royal (1741). Il y réfute avec indignation la théorie de Machiavel, selon laquelle ce qui est criminel chez un particulier ne saurait l'être chez un souverain. Ces idées, professées par un prince royal, semblèrent admirables : Voltaire annonça le retour du règne des Antonins.

ANTIMACULATEUR n. m. Imprim. Dispositif qui, à la sortie des presses typo ou offset, dépose à la surface du papier imprimé une mince pellicule de poudre, empêchant l'encre fraîche de maculer la feuille suivante.

ANTIMAQUE de Colophon, en gr. **Antimakhos,** poète grec (fin du Ve s. av. J.-C.), auteur d'élégies et d'un poème épique, *la Thébaïde.*

ANTIMAQUE, en gr. **Antimakhos,** nom de deux rois grecs de Bactriane : ANTIMAQUE THÉOS et ANTIMAQUE NIKÉPHOROS, vers la fin du IIe s. av. J.-C.

ANTIMATIÈRE n. f. Physiq. nucl. Matière hypothétique qui serait entièrement constituée d'antiparticules, de la même manière que la matière est formée de particules.

ANTIMENSE [mĕs] n. f. (gr. *anti,* à la place de, et lat. *mensa,* table). Dans l'Eglise orthodoxe, nappe consacrée qui tient lieu d'autel.

ANTIMÈRE n. m. L'une des parties identiques dont la répétition autour du même axe constitue un être vivant à symétrie *radiaire* ou *axiale : La fleur de primevère et l'étoile de mer ont cinq antimères.*

ANTIMÉRIDIEN n. et adj. m. Demi-cercle passant par la ligne des pôles et opposé à 180° du demi-cercle passant par un point donné, et qui est le méridien* de ce lieu. || *Par extens.* Demi-cercle opposé au méridien servant d'origine au système des fuseaux horaires (Greenwich) : *A l'antiméridien de Greenwich correspond (à quelques détails près) une ligne de changement de date lorsqu'on franchit cette ligne (le quantième devant être diminué de 1 lorsqu'on franchit la ligne de l'O. vers l'E., et inversement).*

ANTIMITE ou **ANTIMITES** adj. et n. m. Se dit d'un produit insecticide permettant de protéger des mites les fourrures, lainages, tapis, tentures, etc. (Certains antimites, comme le *camphre,* la *naphtaline,* le *paradichlorobenzène,* chassent les mites par leur odeur ; les autres, plus efficaces, les détruisent, tels sont : le *Chlordane,* le *D. D. T.* [dichlorodiphényltrichloréthane], le *H. C. H.* [hexachlorocyclohexane], le *Lindane,* etc.)
— Text. Se dit d'un traitement appliqué à la laine sous tous ses états (notamment fils et tissus) pour la rendre inattaquable aux mites. (Le résultat est obtenu par imprégnation de la laine avec certains produits chimiques.)

ANTIMOINE n. m. (lat. médiév. *antimonium ;* plus probablement de l'ar. *ithmid*). Corps simple solide, qui se rapproche beaucoup de l'arsenic.
— ENCYCL. Chim. Il est douteux que les Anciens aient connu l'*antimoine* métallique : tout au moins le confondaient-ils avec son sulfure, auquel les Grecs donnaient le nom de *stimmi,* et les Romains celui de *stibium.* La facilité avec laquelle il s'allie à l'or lui faisait attribuer des qualités nobles, d'où son nom de *régule* (petit roi). Ses propriétés furent décrites pour la première fois au XVe s. par Basile Valentin.

● *Propriétés.* L'antimoine (Sb) est l'élément chimique de numéro atomique 51 et de masse atomique Sb = 121,76. Sous sa forme la plus courante, c'est un solide blanc d'argent, ressemblant aux métaux, mais cassant et facile à pulvériser. De densité 6,7, il fond vers 630 °C et se vaporise vers 1 400 °C. Par refroidissement lent, il cristallise en rhomboèdres isomorphes de l'arsenic. On en connaît d'autres variétés allotropiques, notamment un antimoine gris et un antimoine jaune.
Au point de vue chimique, il est intermédiaire entre les métaux et les métalloïdes. Dans la classification périodique, il appartient à la famille de l'azote, où il suit l'arsenic, avec lequel il présente de grandes analogies.
Il s'enflamme dans le chlore et peut brûler dans l'oxygène en donnant de l'anhydride antimonieux Sb_2O_3. Il se dissout lentement dans les acides sulfurique et azotique concentrés.
L'antimoine se trouve dans la nature sous forme d'oxydes, mais son principal minerai est la *stibine,* sulfure de formule Sb_2S_3.

● *Traitement de la stibine.* On enrichit d'abord la stibine par fusion, pour obtenir plus de 90 p. 100 de sulfure. Puis on la grille dans un four à cuve, pour produire l'oxyde volatil Sb_2O_3, que l'on condense. On réduit ensuite l'oxyde par le charbon de bois dans un four à réverbère. On obtient alors de l'antimoine contenant un certain nombre d'impuretés, qu'il faut éliminer. On l'affine par fusion avec des fondants convenables (carbonates alcalins, sulfates alcalins et charbon).

● *Traitement des minerais oxydés.* On réduit directement le minerai par le charbon dans un water-jacket à section circulaire, puis on affine l'antimoine ainsi obtenu.

● *Usages.* L'antimoine n'est pas employé pur, mais il s'allie à un grand nombre de métaux, dont il augmente la dureté ; aussi entre-t-il, avec le plomb et l'étain, dans la composition des caractères d'imprimerie ; il figure dans divers alliages antifriction, et forme avec le zinc le « métal anglais ».

● *Composés de l'antimoine. Hydrogène antimonié* ou *antimoniure d'hydrogène.* Ce corps, de formule SbH_3, est un gaz incolore, obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur un alliage d'antimoine et de zinc ou de potassium. Peu stable, il est décomposé par

Phot. Berridge, Dragesco, Popper-Atlas, Rapho, Rodger-Magnum, U. S. I. S., Zoological Society of London.

duc d'ANTIN
gravure d'Audran
d'après Rigaud

ANTINOÜS du Capitole
(détail)
musée du Capitole, Rome

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

la chaleur et brûle avec une flamme livide. *Oxydes d'antimoine.* On en connaît trois. L'*anhydride antimonieux* Sb_2O_3 se trouve à l'état naturel en prismes orthorhombiques (*valentinite*) ou en octaèdres réguliers (*sénarmontite*); il se produit dans la combustion de l'antimoine. Il joue le rôle d'acide en agissant sur les alcalis pour donner des antimonites, et se comporte comme oxyde basique au contact des acides forts. Il se dissout dans le tartrate acide de potassium en formant l'*émétique*, utilisé comme vomitif. Le *tétroxyde d'antimoine* Sb_2O_4 existe dans la nature sous le nom de *cervantite*; c'est un solide cristallisé qui, par chauffage, donne l'oxyde précédent.

L'*anhydride antimonique* Sb_2O_5 est une poudre jaune obtenue par action de l'acide azotique sur l'antimoine. Il lui correspond divers acides définis par leurs sels, les antimoniates. L'antimoniate acide de sodium NaH_2SbO_4, $3H_2O$ est insoluble; il entre dans la composition d'un médicament complexe, le *kermès*.

Chlorures d'antimoine. Le trichlorure $SbCl_3$ est obtenu par action de l'acide chlorhydrique sur la stibine; c'est un solide incolore, fondant à 73 °C; l'eau le décompose partiellement en donnant un précipité blanc d'oxychlorure SbOCl.

Le pentachlorure $SbCl_5$, préparé par action du chlore sur l'antimoine, est un liquide jaune. Chauffé, il se dissocie en trichlorure et chlore; l'eau le décompose en donnant des acides antimoniques.

Sulfures d'antimoine. Le trisulfure Sb_2S_3 constitue la stibine; c'est un solide cristallisé, gris de plomb, volatil au rouge blanc. Ce même sulfure peut être obtenu amorphe par action de l'hydrogène sulfuré sur le trichlorure; c'est alors un précipité rouge-orangé, insoluble dans l'ammoniaque, mais soluble dans les sulfures alcalins.

Chauffé au contact de l'air, il s'oxyde et se transforme en oxysulfure. Selon le degré d'oxydation, on obtient le *verre d'antimoine*, le *safran d'antimoine* ou le *vermillon d'antimoine*, employé comme colorant.

Le pentasulfure Sb_2S_5, préparé par action de l'acide sulfhydrique sur le pentachlorure, est une poudre jaune orangé qui se dissout dans les sulfures alcalins pour donner des sulfoantimoniates; tel est le *sel de Schlippe* Na_3SbS_4, $9H_2O$.

Composés organiques. V. STIBINE.

● *Production.* La production mondiale oscille, suivant les années, entre 20 000 et 40 000 t. Elle est répartie entre un assez grand nombre d'États : Bolivie, Chine, Mexique, Union sud-africaine, Algérie et Yougoslavie.

— Pharm. Les dérivés minéraux de l'antimoine, aujourd'hui peu utilisés, sont expectorants : les plus connus sont le kermès et l'oxyde blanc d'antimoine, administrés sous forme de potions. Les dérivés organiques de l'antimoine sont des antiparasitaires actifs contre les trypanosomes, les bilarzhies, les filaires... L'antimoine y est trivalent, comme dans l'émétique, ou pentavalent; on les administre en injections.

ANTIMONIAL, E, AUX adj. et n. m. Se dit d'un médicament qui contient de l'antimoine, qui en est dérivé : *Préparation antimoniale.*

ANTIMONIATE n. m. Sel d'un acide antimonique.

ANTIMONIDE adj. et n. m. Se dit de minéraux contenant de l'antimoine.

ANTIMONIÉ, E adj. Qui contient de l'antimoine; qui est combiné avec l'antimoine : *Argent antimonié.* ‖ *Hydrogène antimonié*, V. ANTIMOINE.

ANTIMONIEUX adj. Se dit de l'anhydride Sb_2O_3 et des acides correspondants. (V. ANTIMOINE.)

ANTIMONIOPOTASSIQUE adj. Chim. Se dit de substances qui contiennent de l'antimoine et du potassium.

ANTIMONIOSULFURE n. m. Combinaison d'un sulfure et d'un antimoniure. (Syn. SULFOANTIMONIURE.)

ANTIMONIQUE adj. Se dit de l'anhydride Sb_2O_5 et des acides correspondants. (V. ANTIMOINE.)

ANTIMONITE n m. Sel de l'acide antimonieux.

ANTIMONITE n. f. Minér. Variété de stibine.

ANTIMONIURE n. m. Combinaison de l'antimoine avec un autre corps simple.

ANTIMONNICKEL n. m. Minér. Antimoniure de nickel.

ANTIMONOCRE n. m. Minér. Oxyde d'antimoine naturel Sb_2O_4. (Syn. de CERVANTITE.)

ANTIMONOXYDE n. m. Minér. V. CERVANTITE, EXITÈLE, KERMÉSITE, SÉNARMONTITE, STILBITE, VALENTINITE.

ANTIMONYLE n. m. (de *antimoine*). Nom donné au radical univalent SbO : *Chlorure d'antimonyle SbOCl.*

ANTIMORALE n. f. Morale consistant à soumettre la masse des individus à la volonté des plus puissants et des plus habiles d'entre eux. (Terme créé par Renouvier.)

ANTIMOUSSES adj. Se dit d'un agent qui facilite et améliore la fabrication de certains types de vernis et de peintures, par diminution ou élimination de la formation de mousses intempestives : *Certains dérivés des résines de silicone sont souvent utilisés comme agents antimousses.*

ANTIN (Louis Antoine DE PARDAILLAN DE GONDRIN, marquis, puis duc D') [Paris 1665 - *id.* 1736], fils de la marquise de Montespan, future favorite de Louis XIV. Colonel du régiment de l'Ile-de-France, lieutenant général d'Alsace, gouverneur de l'Orléanais (1707), directeur des Bâtiments du roi (1708) [il fit aménager le salon d'Hercule, à Versailles], duc et pair (1711), chef du Conseil des Affaires du dedans du royaume (1715) et, à ce titre, rapporteur au Conseil de régence. Il passait pour être le type du parfait courtisan. De son mariage avec Julie Françoise de Crussol, il avait eu plusieurs enfants, dont Pierre de Pardaillan de Gondrin d'Antin (1690 ?-1733), évêque de Langres, pair de France (1724) et membre de l'Acad. fr. (1725).

ANTINEUTRON n. m. Physiq. nucl. Antiparticule* du neutron.

ANTINODAL, E, AUX adj. Se dit de deux points de l'axe optique d'un système centré tels que tout rayon passant par l'un fournisse un rayon passant par l'autre, ces deux rayons formant avec l'axe des angles égaux et de sens contraires.

ANTINOË ou **ANTINOOUPOLIS**, v. antique de Thébaïde, en Égypte, fondée en 130 apr. J.-C. par l'empereur Hadrien, en l'honneur de son favori Antinoüs*, qui s'était noyé dans le Nil près de là. Le statut de cité autonome lui fut accordé. Au temps de l'expédition de Napoléon Ier, on y voyait encore les ruines de nombreux monuments, dont le sépulcre d'Antinoüs. Depuis, des fouilles importantes y ont été menées. Auj. *Chaykh Abādah.*

ANTINOÉ, fille de Céphée, roi de Tégée. A Mantinée, on lui attribuait la fondation de la ville.

ANTINOMIE n. f. (préf. *anti*, et gr. *nomos*, loi). Dr. Contradiction entre deux lois, entre deux dispositions d'une même loi.

— Philos. Système de deux propositions contradictoires; opposition de deux idées, de deux concepts : *Nous touchons ici aux antinomies de Kant, à ces gouffres de l'esprit humain, où l'on est ballotté d'une contradiction à l'autre* (Renan).

— ENCYCL. Philos. Kant, le premier, introduisit dans la langue philosophique le mot *antinomie*. Si l'on cherche à résoudre les problèmes fondamentaux qui peuvent se poser relativement à la cosmologie rationnelle, chacun d'eux peut, selon Kant, se résoudre de deux façons opposées.

● Ire ANTINOMIE. *Thèse.* « Le monde a un commencement dans le temps, et des bornes dans l'espace. » La preuve se tire de la contradiction logique de l'idée d'une série infinie, et cependant donnée : donnée, c'est-à-dire, quant au temps, écoulée; et quant à l'espace, nombrable.

Antithèse. « Le monde n'a ni commencement ni bornes. » La preuve se tire de l'impossibilité d'un *temps vide* et d'un *espace vide* enveloppant le temps et l'espace finis du monde.

● IIe ANTINOMIE. *Thèse.* « Toute substance composée l'est de parties simples. » Sinon, dans le cas d'une décomposition, c'est-à-dire quand la forme de l'agrégat disparaîtrait, il ne resterait plus rien.

Antithèse. « Aucune chose composée ne l'est de parties simples, et nulle part il n'existe rien de simple. » En effet, si loin qu'aille notre division, nous arrivons toujours à quelque chose qui est dans l'espace; or quelque chose qui est dans l'espace a toujours une étendue et est donc toujours divisible.

● IIIe ANTINOMIE. *Thèse.* « Tout ce qui arrive dans le monde ne dépend pas uniquement des lois naturelles : il faut admettre aussi une cause libre. » En effet, dans la série des causes naturelles, nous n'arrivons jamais à un dernier terme inconditionné : la liberté seule peut constituer ce terme suprême; seule, elle est une cause qui ne réclame pas une autre cause au-dessus de soi.

Antithèse. « Il n'y a pas de liberté, mais tout dans le monde arrive suivant les lois de la nature. » L'idée de liberté rendrait toute expérience impossible, en ébranlant le principe de causalité; en outre, la raison persiste à demander quelle est la cause qui détermine la liberté dans un sens ou dans l'autre.

● IVe ANTINOMIE. *Thèse.* « Le monde doit avoir pour cause, ou renfermer comme un de ses éléments, quelque chose de nécessaire en soi. » En effet, tout changement dépendant d'une condition qui seule le rend nécessaire, il faut qu'en définitive il y ait quelque chose de nécessaire en soi dont tout le reste dépend.

Antithèse. « Il n'y a nulle part, ni dans le monde, ni hors du monde, comme sa cause, un être absolument nécessaire. » En effet, la raison se refuse à admettre une nécessité dernière; elle demande toujours à nouveau sous quelle condition ce quelque chose est nécessaire.

Kant prétend trouver la solution de ces antinomies dans l'*idéalisme transcendental*. Pour les deux premières, on dira que, comme chose en soi, le monde n'est ni limité, ni illimité, ni composé d'atomes, ni infiniment divisible; car il n'est, comme chose en soi, ni dans l'espace ni dans le temps. Pour la troisième antinomie, on dira que l'antithèse est vraie dans le monde phénoménal (*tout* a sa cause naturelle, si par là on entend *tout phénomène*), et que la thèse peut être vraie pour le monde nouménal (la chose en soi, qui ne tombe pas sous les conditions de la connaissance, peut être spontanéité absolue). De même pour la quatrième antinomie : dans le monde phénoménal, tout est conditionné; mais nous ne savons rien de la chose en soi, et il se peut que dans ce domaine existe un être nécessaire, condition non empirique et par conséquent inconditionnée de la série entière des phénomènes.

L'antinomie, qui aboutissait, pour Kant, à la négation de la métaphysique, est devenue, pour Hegel, l'instrument par excellence de la raison et de la loi universelle des choses, se réalisant par un processus dialectique*. L'exposé kantien des antinomies a pour but de démontrer que la chose en soi est inconnaissable, c'est-à-dire de justifier l'agnosticisme*.

Mais on peut également voir dans les antinomies le reflet du caractère foncièrement changeant et contradictoire de toutes choses, ainsi que l'avait fait par exemple Héraclite.

ANTINOMIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à l'antinomisme ou le professe.

ANTINOMIQUE adj. Qui forme antinomie.

ANTINOMISME n. m. (préf. *anti*, et du gr. *nomos*, loi). Doctrine qui enseigne, au nom de la suprématie de la Grâce, l'indifférence à l'égard de la Loi. (Cette tendance, que l'on trouve dans le quiétisme catholique, fut particulièrement représentée dans le protestantisme par le luthérien Agricola.)

ANTINOOS, chef des prétendants de Pénélope.

ANTINOOUPOLIS. Géogr. anc. V. ANTINOË.

ANTINOÜS ou **ANTINOOS,** jeune Grec de Bithynie, d'une grande beauté, favori de l'empereur Hadrien. Il se noya dans le Nil pour prolonger, dit-on, les jours de l'empereur, qui le plaça au rang des dieux, fit reproduire son image par les artistes les plus fameux et fonda, en 130, Antinooupolis ou Antinoë*. Souvent confondu avec Bacchus et

Phot. Langlois, Alinari-Giraudon.

Apollon, Antinoüs a inspiré de nombreuses statues antiques, dont les plus admirées sont conservées à Rome (Vatican, Capitole), au musée de Naples, au musée national d'Athènes. Il a été souvent représenté sur les pierres gravées et les médailles.

ANTIOCHE, en gr. **Antiokheia.** Géogr. anc. Nom de villes fondées ou rebâties par Seleucos Nicator, roi séleucide, ou par les princes de sa dynastie, en Commagène, Margiane, Carie, Mésopotamie, Cilicie, etc.

ANTIOCHE. Géogr. anc. Capitale de l'Empire séleucide, auj. Antakya* en Turquie. — Hist. Antigone le Cyclope comprit le premier les avantages de la position d'Antioche (*Antiokheia*) : il construisit une ville, *Antigonia,* sur le Kara Sou, à quelques kilomètres au nord de la ville actuelle, en 307 av. J.-C. Seleucos Nicator, l'ayant vaincu à Ipsos en 301, choisit l'emplacement définitif où il fonde, avec les ruines d'Antigonia et selon le plan d'Alexandrie, la ville d'Antioche. Elle devient, sous Antiochos Ier (280-261), la capitale de l'Empire séleucide et l'un des foyers économiques (point d'aboutissement des caravanes) et intellectuels du monde hellénistique. Intégrée à l'Empire romain en 64 av. J.-C. avec le statut de cité libre, elle conserve cette primauté économique liée aux échanges commerciaux entre la Mésopotamie et la Méditerranée. Sa parure monumentale (théâtres, cirques, etc.), sa population (150 000 à 200 000 hab. au IVe s. apr. J.-C.), la présence du gouverneur de Syrie et, au IVe s., du comte d'Orient témoignent de sa prospérité. Capitale administrative du diocèse d'Orient, elle en est aussi la métropole religieuse. Dès le Ier s. apr. J.-C., des disciples juifs du Christ, émigrés de Jérusalem, y fondent une communauté dirigée par saint Barnabé, puis par saint Paul, ensuite par saint Pierre (vers 36/38[?]) et dont les membres sont appelés pour la première fois « chrétiens » (Actes des Apôtres, chap. XI et XV). Au début du IIe s., le célèbre martyr Ignace (127) est évêque d'Antioche. Au Bas-Empire, la ville, siège de nombreux conciles (324, 332 et 341), est déchirée par les controverses religieuses (arianisme au IVe s., nestorianisme au Ve s.). A cette époque, l'évêché est érigé en patriarcat, mais il se démembre très vite par constitution de nouveaux patriarcats (à Jérusalem au Ve s., en Perse, à Chypre et en Géorgie) ou par formation, à ses dépens, d'Eglises schismatiques ou hérétiques (patriarcat monophysite de Syrie, au VIe s.; Eglises monothélite, maronite au VIIe s., etc.). Le déclin religieux de la cité est aggravé matériellement par les destructions de Chosroes en 538 et l'occupation par les Arabes en 636. Reprise par Nicéphore II Phocas, elle tombe en 1084 aux mains des Seldjoukides.
En 1098, la ville est prise par les croisés et devient la capitale d'un Etat latin, fondé par Bohémond, fils aîné de Robert Guiscard. Son occupation par les Mamelouks (1268) et par les Ottomans (après 1517) précipite son déclin. Prise par la France en 1920, elle est cédée à la Turquie en 1939. Mais elle conserve encore sa diversité religieuse, car elle est le siège de cinq patriarches : un orthodoxe et quatre catholiques de rites latin, maronite, melkite (siégeant à Damas ou au Caire) et syrien (en résidence à Beyrouth).

ANTIOCHE (PRINCIPAUTÉ D'), Etat latin d'Orient fondé en 1098 par Bohémond Ier et qui est, en droit, indépendant du royaume de Jérusalem comme de l'Empire byzantin : ce n'est qu'en 1159 que Renaud de Châtillon accepte la suzeraineté de ce dernier. Bohémond Ier et Tancrède font d'Antioche un Etat solide (prise de Lattaquié). Pour les récompenser de leur aide, Bohémond Ier accorde aux Génois la première concession faite aux Italiens au Levant. La principauté est affaiblie par la longue suite de régences et de principats par alliance de Constance, fille de Bohémond II. Les imprudences de Renaud de Châtillon humilient Antioche devant Byzance et l'affaiblissent face aux progrès des Zeugides, puis de Saladin. Après sa victoire écrasante de Hattin (1187), celui-ci conquiert presque toute la principauté, à l'exception de la ville. La 3e croisade (1191-1192) redonne vie aux Etats latins de Syrie, et Bohémond III fait adopter par le comte de Tripoli, Raimond III, son fils cadet, qui, en 1201, usurpe la couronne princière aux dépens de son neveu Raimond Roupên. Les luttes confuses qui opposent les deux princes, puis Bohémond IV et Bohémond V, son fils, aux Arméniens de Cilicie, dont Roupên descendait par sa mère, aggravent la situation de la principauté. Celle-ci est perdue par Bohémond VI (prise d'Antioche par les Mamelouks en 1268). Les dernières places du comté de Tripoli, et Tripoli elle-même, tombent en 1289. La principauté d'Antioche, indépendante, eut des institutions propres, distinctes du royaume de Jérusalem : cour des barons, cour des bourgeois, chancelier, connétable, sénéchal, deux maréchaux. Actes législatifs et coutumes furent compilés dans des « Assises d'Antioche », qui nous sont parvenues dans leur version arménienne après avoir été adoptées par les Ciliciens. La principauté, par les origines — souvent normandes — des vassaux, par le contrôle conservé sur ceux-ci par le prince, par la centralisation demeurée forte, garda la trace de ses origines normandes. Mais les « ducs » d'Antioche, de Lattaquié et de Djabala l'étaient au sens byzantin du terme (plus administratif que féodal). En octobre 1193 fut créée une « commune d'Antioche ». La ville eut dès 1098 un patriarche latin et, après 1159, un patriarche grec. La principauté d'Antioche connut une civilisation brillante : Gautier le Chancelier a conté les prouesses du prince Roger; la *Chanson* d'Antioche* a peut-être été écrite en Europe, mais la *Chanson des chétifs,* commandée par Raimond de Poitiers, fut composée en Syrie. Jusqu'au XIIIe s., le commerce à Antioche s'est maintenu entre Génois et Pisans, qui jouaient des rivalités entre princes pour accroître leurs privilèges. Mais leur commerce d'échanges entre l'Orient et l'Occident décline au XIIIe s., les routes commerciales se déplaçant vers les axes Chypre-Cilicie au N., Alep-Lattaquié (devenue turque) au S. (→ Biblio.)

Antioche (CHANSON D'). V. CHANSON D'ANTIOCHE.

ANTIOCHE (MAISON D'), maison fondée par BOHÉMOND Ier, fils aîné de Robert Guiscard. Bohémond, l'un des chefs de la Ire croisade, par son refus de rétrocéder Antioche à l'empereur de Constantinople, en fit une principauté indépendante. Ses captivités et son retour en Europe, en 1104, laissèrent la régence à son neveu TANCRÈDE, fondateur de la « princée de Galilée », et qui devint prince d'Antioche en 1111. Un neveu de Tancrède, ROGER, lui succéda en 1112 et périt au « champ du sang » en 1119. Les descendants de Bohémond Ier reprirent alors la principauté. CONSTANCE, fille et héritière de Bohémond II, épouse d'abord RAIMOND *de Poitiers,* fils du « troubadour » Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, et oncle d'Aliénor d'Aquitaine, avec laquelle il a une intrigue lors de la 2e croisade. Cette aventure n'est pas étrangère au divorce qui sépara Aliénor et son vaste héritage de Louis VII. Son deuxième mari, RENAUD *de Châtillon,* est l'un des artisans des défaites franques devant Saladin, qui le fait exécuter en 1187. A BOHÉMOND III, fils de Constance, succède son fils cadet BOHÉMOND IV, qui hérite du comté de Tripoli (1189), usurpe (1201) les droits de son neveu RAIMOND *Roupên.* BOHÉMOND VI, après s'être allié aux Mongols contre Damas et Alep, se fait enlever par le sultan mamelouk ses terres d'Antioche; il ne lui reste que le comté de Tripoli en 1268. A la mort de BOHÉMOND VII, en 1287, les sires de Giblet (Byblos) font proclamer par les habitants de Tripoli la déchéance de la dynastie. (→ Biblio.)

ANTIOCHE de Pisidie, en gr. **Antiokheia.** Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure, à la frontière de Phrygie et de Pisidie, fondée en partie par les habitants de Magnésie, et déclarée libre par les Romains v. 190 av. J.-C. Auguste en fit une colonie sous le nom de *Césarée.* Auj. près du village de *Yalvaç.*

ANTIOCHE (PERTUIS D'), détroit des eaux françaises de l'Atlantique, séparant l'île de Ré de l'île d'Oléron (Charente-Maritime). Sa largeur est de 10 à 18 km.

ANTIOCHOS ou **ANTIOKHOS,** nom de treize rois séleucides.

ANTIOCHOS Ier (325-261 av. J.-C.), roi séleucide (281-261 av. J.-C.), fils de Séleucos Ier Sôter. Il sauva le royaume d'une invasion des Gaulois. Battu par Euménès de Pergame et par Ptolémée Philadelphe, il perdit de nombreuses possessions (territoire de Pergame, Syrie, Pamphylie, Cilicie).

ANTIOCHOS II Theos (286-246 av. J.-C.), roi séleucide (261-246). Fils d'Antiochos Ier, il reconquit assez facilement sur l'Egypte une partie des provinces perdues par son père. Mais en 250-249, la Bactriane et la Parthie se révoltèrent. Mauvais général, il ne put les soumettre et dut accepter leur indépendance. Il mourut empoisonné par sa première femme.

ANTIOCHOS Hierax (*l'Epervier*), fils d'Antiochos II et de Laodice (255-227 av. J.-C.). Il essaya vainement de détrôner son frère Séleucos Callinikos, et périt misérablement en Thrace.

ANTIOCHOS III Mégas (223-187 av. J.-C.), roi séleucide, frère et successeur de Séleucos III. Il consolida d'abord son pouvoir en Asie occidentale, en réprimant les révoltes de Molon à Suse (221) et d'Achaios en Asie Mineure (214-213). Nouvel Alexandre, il tente, de 212 à 204, de regrouper sous son autorité les territoires traversés par le conquérant macédonien (Arménie méridionale, pays des Parthes, Bactriane), pénètre même en Inde et revient par mer en Arabie. Il veut enfin intégrer au sien les royaumes hellénistiques d'Occident. Vaincu jadis par le Lagide Ptolémée IV à Raphia (217), il répare son échec en 200 (?), au Panion, occupe en 198 la Cœlésyrie, que l'Egypte lui cède définitivement (paix de 195). Il songe alors à dominer les Attalides. En 196, il recueille Hannibal à sa Cour, franchit l'Hellespont; en 192, à l'appel de la ligue Etolienne, il intervient en Grèce contre les Romains. Vaincu aux Thermopyles en 191, il subit une défaite décisive à Magnésie de Sipyle, en Asie Mineure (janv. 189), devant les Romains commandés par Lucius et Cornelius Scipion. Par la paix d'Apamée*, il abandonne en fait à Rome l'Asie Mineure et renonce à sa flotte.

monnaie à l'effigie d'ANTIOCHOS III
Bibliothèque nationale

ANTIOCHOS IV Epiphane, roi séleucide (175-164 av. J.-C.), fils d'Antiochos III et successeur de Séleucos IV. Profitant de la jeunesse de Ptolémée Philométor, il occupa deux ans l'Egypte, mais les Romains le contraignirent à rendre ses conquêtes. Il eut un règne brillant, s'efforçant d'helléniser systématiquement son royaume, ce qui provoqua la révolte des Juifs. Il marcha sur Jérusalem, fit périr les sept Maccabées et leur mère. Mathatias et Judas Maccabée battirent plusieurs fois les troupes du roi, qui mourut dans une expédition en Orient.

ANTIOCHOS V Eupator (« né d'un bon père »), roi séleucide (164-162 av. J.-C.), fils d'Antiochos IV. Roi à neuf ans sous la régence du général Lysias, il fut bientôt détrôné et tué par son cousin Démétrios.

ANTIOCHOS VI Dionysos, roi séleucide (144-142 av. J.-C.), fils de l'usurpateur Alexandre Bala. Il fut élevé au trône par Tryphon, qui bientôt le tua et prit sa place.

ANTIOCHOS VII Evergète Sidètès, roi séleucide (138-129 av. J.-C.), né à Sidé en 164, fils de Démétrios Sôter. Il chassa Tryphon, mais fut tué chez les Parthes.

ANTIOCHOS VIII Philométor Gryphos (« au nez crochu ») [125-96 av. J.-C.], roi séleucide (141-96 av. J.-C.). Fils de Démétrios Nicator et de Cléopâtre Théa, il fut élevé au trône grâce à sa mère, qu'il empoisonna. Son frère Antiochos de Cyzique lui enleva une partie de ses Etats. Il périt dans une émeute.

ANTIOCHE
pont sur l'Oronte
(en turc, Asi Nehir)
construction romaine

Phot. Giraudon, Service des Antiquités à Ankara.

ANTIOCHOS IX Kyzikènos (« de Cyzique ») [135-95 av. J.-C.], roi seulement de Cœlésyrie et de Phénicie (116-95). A la mort d'Antiochos VIII, il voulut s'emparer de toute la Syrie, et fut tué par Séleucos VI.

ANTIOCHOS X Eusébès (« pieux »), roi séleucide (94-83 av. J.-C.), fils d'Antiochos IX. Il fut sans cesse en lutte contre les fils d'Antiochos VIII. Il périt sans doute dans une bataille contre les Parthes.

ANTIOCHOS XI Epiphane Philadelphe, fils d'Antiochos VIII, roi en 94 av. J.-C. avec son frère Philippe, après la mort de leur frère aîné Seleucos VI, brûlé vif dans Mopsueste. Il se noya dans l'Oronte.

ANTIOCHOS XII Dionysos, roi séleucide (89-84 av. J.-C.), cinquième fils d'Antiochos VIII, successeur de son frère Démétrios III. Il périt dans une expédition contre les Arabes.

« le Sommeil d'**Antiope** » par le Corrège
Louvre

ANTIOCHOS XIII Asiatikos, roi séleucide (69-64 av. J.-C.), fils d'Antiochos X. Il fut dépouillé par Pompée, qui réduisit la Syrie en province romaine.

ANTIOCHOS ou **ANTIOKHOS,** nom de quatre rois de Commagène : **Antiochos Ier** fut allié de Tigrane contre Pompée, l'an 69 av. J.-C., puis de Pompée contre César ; — **Antiochos II,** accusé d'assassinat, fut exécuté en 29, par ordre d'Auguste ; — A la mort d'**Antiochos III** (17 apr. J.-C.), la Commagène fut réduite en province romaine ; — Caligula rendit à **Antiochos IV** *Epiphane* la Commagène (38), qui redevint province romaine quand il fut détrôné.

ANTIOCHUS ou **ANTIOKHOS d'Ascalon,** philosophe sceptique, puis éclectique († 69 av. J.-C.), maître de Lucullus, de Varron et de Cicéron.

ANTIOPE, en gr. **Antiopê,** personnage mythologique, fille du roi de Thèbes, Nyctée. Elle était très belle et Zeus la séduisit sous la forme d'un satyre. Elle en eut deux enfants, Amphion et Zethos. Elle passa par diverses tribulations, fut prisonnière, à Thèbes, de sa tante Dircê, puis libérée miraculeusement. Dionysos la frappa de folie pour venger le meurtre de Dircê, accompli par Amphion et Zethos.

— Bx-arts. Le *Taureau Farnèse** (musée de Naples) est une des plus belles sculptures antiques que la fable d'Antiope ait inspirées ; parmi les peintures, on cite surtout trois chefs-d'œuvre conservés au musée du Louvre : *Jupiter et Antiope,* par Titien ; *le Sommeil d'Antiope,* par le Corrège ; *Antiope,* par Antoine Watteau.

ANTIOQUIA, v. de Colombie, sur le rio Cauca ; 3 800 hab. Evêché. Fondée en 1541, à proximité d'alluvions aurifères, cette vieille ville coloniale est encore le centre d'une région où l'on exploite un peu d'or et d'argent. — Le *département d'Antioquia,* qui a pour capit. *Medellín,* a 1 748 000 hab. On désigne sous le nom de *région d'Antioquia* l'ensemble géographique formé par les deux départements d'Antioquia et de Caldas. En dépit d'un long isolement, la région doit sa prospérité au dynamisme de ses habitants, les *Antioqueños,* descendants d'immigrants aux origines variées, jadis grands propriétaires, aujourd'hui petits cultivateurs habiles. C'est le centre de la production du café, qui éclipse les cultures anciennes de maïs, de canne à sucre, de bananes, et même l'élevage. Routes, voies ferrées, câbles transporteurs et avions ont mis fin à l'isolement de la région, dont le principal débouché est Puerto Barrio, sur le Magdalena.

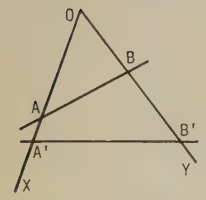

droites **antiparallèles**

ANTIOXYDANT, ANTE adj. Peint. Se dit d'un agent dont l'intervention dans les huiles, vernis gras ou peintures grasses, ralentit la siccativité et le vieillissement des films, accroissant ainsi leur durabilité : *Certains composés organiques qui, comme le phénol, le pyrogallol, l'hydroquinone, retardent l'oxydation des huiles siccatives, de même que certains pigments, comme les noirs de carbone, sont des agents antioxydants.*

◆ N. m. Produit antioxydant. Pétr. Additif que l'on incorpore aux essences pour éviter la formation de gommes. (Syn. de INHIBITEUR D'OXYDATION.)

ANTIOXYGÈNE adj. et n. m. Chim. Se dit de composés dont la présence, en petite quantité, est capable d'empêcher l'oxydation spontanée.

— ENCYCL. L'action *antioxygène* a été mise en lumière par Moureu et Dufraisse dans leur étude de l'hydroquinone. On a depuis découvert un grand nombre de composés naturels ou synthétiques dotés de la propriété antioxygène, et capables d'assurer une bonne conservation des produits oxydables. Les antioxygènes sont utilisés pour prévenir les combustions, empêcher le rancissement des corps gras, le durcissement du caoutchouc, l'oxydation des métaux. L'emploi des antioxygènes est réglementé pour les substances alimentaires.

ANTIPAPE n. m. Nom donné aux candidats à la papauté irrégulièrement élus et que, par conséquent, l'Eglise ne reconnaît pas.

— ENCYCL. La liste des *antipapes* est impossible à établir de façon sûre : 1° du fait des coups de force et des élections contestées, très nombreuses dans le haut Moyen Age ; 2° du fait de la situation inextricable à l'époque du Grand Schisme. On suit ici les indications de l'*Annuaire pontifical* de 1956. Le prèmier est saint Hippolyte (217-235). Vinrent ensuite Novatien (251), Félix II (355-358) ; Ursin (366-367) ; Eulalius (418-419) ; Laurent (498, 501-505) ; Dioscore (530) ; Théodore (...-687) ; Pascal (...-687) ; Constantin (767-769) ; Philippe (768) ; Jean (...-844) ; Anastase (855) ; Christophore (903-904) ; Francon, dit *Boniface VII* (974 et 984-985) ; Philagathe, dit *Jean XVI* (997-998) ; Grégoire (1012) ; Jean, évêque de Velletri, dit *Benoît X* (1058-1059) ; Cadalus, dit *Honorius II* (1061-1072) ; Guibert, dit *Clément III* (1080, 1084-1100) ; Théodoric (1100-1102), Albert (....-1102) et Maginulfe (1105-1111) ; Maurice Burdin, dit *Grégoire VIII* (1118-1121) ; Tebaldo Buccapecus, dit *Célestin II* (1124) ; Pierre de Léon, sous le nom de *Anaclet II* (1130-1138) ; Grégoire Conti, sous celui de *Victor IV* (1138) ; Octavien, dit aussi *Victor IV* (1159-1164) ; Gui de Crème, dit *Pascal III* (1164-1168) ; Jean, abbé de Strumi, dit *Calixte III* (1168-1178) ; Lando Sitino, dit *Innocent III* (1178-1180) ; Pierre de Corvaro, dit *Nicolas V* (1328-1330) ; Robert de Genève, opposé, en 1378, sous le nom de *Clément VII,* à Urbain VI, et qui fixa sa résidence à Avignon († 1394) ; Pierre de Luna, dit *Benoît XIII* (1394-1423) ; Pierre Philargo, dit *Alexandre V* (1409-1410) ; Balthazar Cossa, dit *Jean XXIII* (1410-1415) ; Gille Muñoz, dit *Clément VIII* (1423-1429) ; Bernard Garnier, dit *Benoît XIV* (1425-1430) ; Amédée de Savoie, sous le nom de *Félix V* (1439-1449), clôt la liste des antipapes. (→ Biblio.)

ANTIPARALLÈLE adj. Se dit de deux droites qui, sans être parallèles, forment avec une troisième des angles égaux : *Les côtés égaux d'un triangle isocèle sont antiparallèles par rapport à la base. Deux droites* AB *et* A'B' *sont antiparallèles par rapport à un angle* XOY *quand les angles* OBA *et* OA'B' sont égaux. (V. SYMÉDIANE.) ‖ *Sections antiparallèles,* v. SECTIONS PLANES.

ANTIPARASITE adj. Se dit d'un dispositif ayant pour but l'élimination, dans les réceptions radio-électriques, des bruits ou troubles parasitaires causés par les phénomènes électriques naturels ou artificiels.

ANTIPARTICULE n. f. Physiq. nucl. Particule en quelque sorte symétrique d'une autre particule, avec laquelle elle est créée lors d'un processus élémentaire.

— ENCYCL. L'existence des *antiparticules,* imaginée par Dirac, a eu une première confirmation dans la découverte de l'électron positif, qui est l'antiparticule de l'électron négatif. Le proton négatif, ou antiproton, mis en évidence à Berkeley (Etats-Unis) en 1956, est l'antiparticule du proton positif. De même, il existe un antineutron, qui ne se distingue du neutron que par le signe de son moment magnétique. Ces antiparticules peuvent apparaître en particulier lors du processus de matérialisation d'un rayonnement γ. Dans ce phénomène, un rayonnement γ, d'énergie suffisante, peut, par exemple sous l'effet du champ électrique d'un noyau ou d'un électron, se transformer en une paire d'électrons, l'un positif et l'autre négatif.

ANTIPAS. V. HÉRODE ANTIPAS.

ANTIPATER. V. ANTIPATROS.

ANTIPATER (Lucius Caelius). V. CAELIUS ANTIPATER (Lucius).

ANTIPATHAIRES n. m. pl. Zool. Sous-ordre des hexacoralliaires, renfermant des colonies de polypes supportés par un axe orné rameux, fixé au sol sous-marin. (Ils ont six tentacules, dont deux aux deux bouts de la fente buccale. Tous ces animaux vivent en mer profonde.)

ANTIPATHE n. m. Type des *antipathaires,* polype muni de six tentacules et d'un axe noir ramifié, dit *corail noir.*

ANTIPATHIE n. f. (gr. *antipatheia ;* de *anti,* contre, et *pathos,* passion). Aversion instinctive, non raisonnée, à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose : *L'antipathie n'est qu'une haine violente qui ne se raisonne pas* (Vauvenargues). ‖ Incompatibilité, opposition naturelle : *Antipathie entre deux caractères.*

ANTIPATHIQUE adj. Qui éveille de l'antipathie : *Cet homme m'est antipathique.* ‖ Qui ne s'accorde pas avec un autre ; contraire, opposé : *Jamais peut-être le hasard n'a rassemblé deux êtres plus foncièrement antipathiques que mon père et moi* (Stendhal). — LANGUE CLASS. et LITTÉR. Hostile : *Le roi, antipathique au quiétisme* (Michelet).

ANTIPATRIDES, dynastie macédonienne fondée par Cassandros, fils d'Antipatros.

ANTIPATROS ou **ANTIPATER,** chef macédonien (v. 397-317 av. J.-C.), lieutenant de Philippe et d'Alexandre. Chargé par Alexandre en campagne du gouvernement de la Macédoine, il pacifia la Thrace et le Péloponnèse. Dans le partage qui suivit la mort d'Alexandre, il conserva la Macédoine. Il combattit les Grecs soulevés par Démosthène. Vaincu près de Lamia, il fut assiégé dans cette ville, puis délivré par Cratèros. Il défit ensuite les Athéniens et leurs alliés à Cranon, et leur imposa des conditions très onéreuses (322). Antipatros entra ensuite dans la coalition contre Perdiccas et devint régent à sa place. Il mourut de vieillesse, léguant son royaume à Polyperchos.

ANTIPATROS ou **ANTIPATER,** roi de Macédoine en 296 av. J.-C., fils de Cassandros et petit-fils du général Antipatros. Il fut chassé de ses Etats en 294 par Démétrios Poliorcète et tué par Lysimachos, dont il avait épousé la fille, Eurydice.

ANTIPATROS ou **ANTIPATER l'Iduméen,** père d'Hérode le Grand. Gouverneur de l'Idumée vers 70 av. J.-C., il soutint Hyrkan II contre Aristobule, puis s'attacha à César, qui le nomma « épitropos » (gouverneur) de Judée. Mort empoisonné (43 av. J.-C.).

ANTIPATROS ou **ANTIPATER,** fils aîné d'Hérode le Grand et de sa première femme Doris. Il conspira contre son père, qui le fit mettre à mort (4 av. J.-C.).

ANTIPATROS ou **ANTIPATER,** nom de plusieurs écrivains. Les plus connus sont : ANTIPATROS *de Sidon,* poète du IIe s. av. J.-C., dont plusieurs épigrammes sont conservées dans l'*Anthologie.* — ANTIPATROS *de Thessalonique,* poète du temps d'Auguste, auteur, lui aussi, d'épigrammes conservées dans l'*Anthologie.* — ANTIPATROS *de Tarse,* philosophe stoïcien du IIe s. av. J.-C., successeur de Chrysippe. — ANTIPATROS *de Tyr,* philosophe stoïcien, maître de Caton d'Utique.

ANTIPAXOS ou **ANTIPAXOI,** usuellement **Andipaxo,** ancienn. **Propaxos,** île grecque du groupe des Ioniennes, au S.-E. de Paxos ; 150 hab.

ANTIPEAUX adj. Se dit d'un agent qui ralentit ou empêche la formation de peaux à la surface des huiles, vernis gras ou peintures grasses.

ANTIPEPSINE n. f. Physiol. Antiferment de la pepsine.

ANTIPÉRISTALTIQUE adj. Se dit des contractions de l'estomac et des intestins, qui se produisent en sens inverse des contractions péristaltiques*, c'est-à-dire font cheminer les matières alimentaires de bas en haut. (Les contractions antipéristaltiques de l'estomac sont l'un des facteurs impliqués dans le mécanisme du vomissement.)

ANTIPÉRISTALTISME n. m. Ensemble de contractions antipéristaltiques.

ANTIPERNICIEUX, EUSE adj. Se dit de substances indispensables à la croissance harmonieuse des globules rouges et des cel-

Phot. Larousse.

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

lules myéloïdes, dans leur ensemble, et dont l'absence provoque l'apparition d'anémies hyperchromes (Biermer).
— Encycl. Deux facteurs sont indispensables à l'édification des principes *antipernicieux :* l'un extrinsèque, apporté par l'alimentation, l'autre intrinsèque, élaboré par l'estomac. La vitamine B_{12} représente le facteur extrinsèque ; de très faibles doses permettent la correction d'anémies de type Biermer.

ANTIPERSONNEL adj. invar. Se dit des engins de combat ou des armes destinés spécialement à la mise hors de combat du personnel : *Mines antipersonnel.*

ANTIPERTHITE n. f. Minér. Association de feldspath potassique et de plagioclase.

ANTIPHANE, en gr. **Antiphanês,** poète comique grec, représentant de la comédie moyenne (IVe s. av. J.-C.). Il ne reste presque rien de son œuvre, qui comprenait plus de trois cent cinquante pièces.

ANTIPHANÊS d'Argos, sculpteur grec (v. 415-360 av. J.-C.), de l'école de Polyclète. Il exécuta plusieurs statues de bronze à Delphes, dont un cheval colossal en bronze (*Cheval Dourien*).

ANTIPHERNAL, E, AUX adj. (gr. *anti,* à la place de, et *phernê,* dot). Dr. civ. Se dit des biens que le mari donne à la femme dans le contrat de mariage.

ANTIPHLOGISTIQUE adj. Thérap. Qui combat les inflammations.
— Chim. *Théorie antiphlogistique, chimie antiphlogistique,* nom donné, à l'origine, aux principes sur lesquels Lavoisier a fondé la chimie moderne, par opposition à la théorie du phlogistique, imaginée par Stahl.
— Encycl. Thérap. La *médication antiphlogistique* employait, pour combattre l'inflammation, les saignées, la glace, les lotions, etc., et, pour combattre l'élévation de température, les bains froids, les lotions d'alcool, etc. Actuellement, on réserve plutôt le qualificatif *anti-inflammatoire** à la cortisone et aux dérivés salicylés ou pyrazoloniques employés pour le même usage.

ANTIPHON ou **ANTIPHÔN,** orateur athénien (479-411 av. J.-C.). Violemment antidémocrate, il fut l'un des chefs principaux de l'oligarchie et fut condamné à mort pour avoir pris part à la conjuration des Quatre-Cents. Il reste de lui trois *Tétralogies* et trois discours. Il fut le maître de Thucydide. (→ Biblio.)

ANTIPHON ou **ANTIPHÔN,** philosophe et mathématicien grec du Ve s. av. J.-C. Il tenta de réaliser la quadrature du cercle par la méthode qui consiste à carrer les polygones réguliers inscrits dans un cercle en doublant indéfiniment le nombre de leurs côtés. On obtient ainsi des figures carrables toujours plus rapprochées du cercle, mais ne coïncidant jamais avec lui.

ANTIPHONAIRE n. m. Originairement, ensemble des chants de l'Eglise romaine (office et messe) et, plus spécialement, des antiennes (*liber antiphonarius*) de la messe (introït, offertoire, communion), sans les pièces chantées à l'ambon entre les lectures (trait, graduel, alléluia, qui forment le *liber gradualis* ou *cantatorium*). ‖ Depuis le VIIIe s., recueil des offices diurnes, à quoi s'ajoutait parfois l'hymnaire, et aussi l'office nocturne, en concurrence avec le mot « responsorial », aujourd'hui seul employé.

ANTIPHONE n. m. (gr. mod. *antiphônia,* antienne). Nom que donne l'Eglise orthodoxe aux versets d'un psaume quand on y répond par une antienne.

ANTIPHONE n. m. Appareil placé sur ou dans l'oreille pour atténuer les bruits violents : *L'antiphone est utilisé par les servants des pièces d'artillerie lourde.*

ANTIPHOS, un des fils de Priam et d'Hécube. — Un des Héraclides, qui conduisit les habitants de Cos au siège de Troie.

ANTIPHRASE n. f. Styl. Manière de s'exprimer qui consiste à employer un mot, une locution, une phrase, dans un sens contraire à sa véritable signification, par ironie ou crainte superstitieuse (tabou) : *Je le déclare donc : Quinault est un Virgile ; Pradon comme un soleil en nos ans a paru* (Boileau). [Les Grecs disaient *les Euménides* (littéral. *les Bienveillantes*) en parlant des Furies.]

ANTIPLASTIQUE adj. Qui diminue la plasticité en céramique. (V. DÉGRAISSANT.) ‖ — *Fig.* Contraire à la plastique artistique.

ANTIPODAIRE n. f. Courbe qui admet pour podaire* une courbe donnée : *Le limaçon de Pascal est une podaire de la circonférence du cercle ; l'antipodaire du limaçon de Pascal est une circonférence de cercle.*

ANTIPODAL, E, AUX adj. Situé aux antipodes : *Points antipodaux.*

ANTIPODE n. m. (préf. *anti,* et gr. *pous, podos,* pied). Lieu de la Terre, diamétralement opposé à un autre lieu. ‖ *Par extens.* Lieu très éloigné : *Il habite aux antipodes.* ‖ Celui, celle qui habite un point du globe diamétralement opposé à tel autre. ‖ — *Fig. Etre à l'antipode de,* être à l'opposé de.
— Langue class. et littér. *Fig.* Personne ou chose diamétralement opposée à une autre : *Le voilà* [Néron] *ce mystère d'iniquité, cet antipode de Jésus* (Renan).
— Chim. *Antipodes optiques,* syn. de INVERSES OPTIQUES ou ÉNANTIOMORPHES.
◆ N. f. Bot. L'une des trois cellules situées à l'opposé de l'oosphère, dans le sac embryonnaire des angiospermes. (V. SAC *embryonnaire.*)
— Encycl. La Nouvelle-Zélande est à peu près l'antipode de la France. Quand il est midi pour l'un des antipodes, il est minuit pour l'autre. Le Moyen Age ne croyait pas aux antipodes ; aussi, Colomb ne parvint-il qu'avec peine à faire approuver ses projets de voyage.

ANTIPODES, groupe d'îlots inhabités, situés à 750 km au S.-E. de la Nouvelle-Zélande, à peu près aux antipodes de Greenwich (Angleterre). Découverts en 1800 par le capitaine Waterhouse, ils appartiennent à la Nouvelle-Zélande.

ANTIPODISME n. m. Spécialité de jonglage ou d'équilibre dans laquelle l'exécutant, couché sur le dos, travaille avec les jambes.

ANTIPODISTE n. et adj. Acrobate qui exécute avec ses pieds des tours d'adresse et d'agilité : *Les antipodistes chinois et japonais sont considérés comme les créateurs du jonglage antipodiste.*

ANTIPRINCIPAL, E, AUX adj. Opt. *Plans antiprincipaux d'un système optique centré,* se dit des deux plans conjugués avec grandissement linéaire — 1. (Pour une lentille mince, ils sont symétriques par rapport à celle-ci, et situés au double de la distance focale.)

ANTIPROTHROMBINE n. f. Hémat. Substance capable d'inactiver la prothrombine.

ANTIPROTON n. m. Physiq. nucl. Antiparticule* du proton.

ANTIPSORIQUE adj. et n. m. (préf. *anti,* et gr. *psôra,* gale). Thérap. Qui combat la gale : *Le benzoate de benzyle, le soufre sont des antisporiques.* (Syn. ANTIGALEUX.)

ANTIPTÔSE n. f. (gr. *antiptôsis,* de *anti,* contre, et *ptôsis,* cas). Linguist. Se dit, en latin et en grec, de l'emploi d'un cas différent de celui que la logique grammaticale exigerait. (V. ATTRACTION.)

lettre A, ornée, d'un **antiphonaire** miniature du XIVe s., *bibliothèque de Laon*

ANTIPULSATEUR n. m. Organe des moteurs à gaz, ayant pour but de maintenir une pression constante dans les canalisations qui alimentent ces machines.

ANTIPYRÉTIQUE adj. et n. m. Se dit d'un médicament qui combat la fièvre : *L'aspirine est un antipyrétique.*
— Encycl. On peut distinguer les *antipyrétiques ordinaires,* qui agissent sur le centre thermorégulateur sans spécificité sur les causes banales d'hyperthermie, et les *antipyrétiques spécifiques,* qui agissent non pas sur la fièvre, mais sur l'agent qui la produit ; c'est le cas de la quinine et de ses succédanés dans le paludisme, ou du salicylate de soude dans le rhumatisme articulaire aigu.

ANTIPYRINE n. f. Dénomination commune de la phényldiméthylpyrazolone. (Syn. ANALGÉSINE.)
— Encycl. L'*antipyrine* et nombre de ses dérivés sont analgésiques et antipyrétiques. Soluble dans l'eau, elle constitue, en outre, un bon hémostatique local.

ANTIQUAILLE n. f. (ital. *anticaglia,* du lat. *antiquus,* ancien). *Fam.* et *péjor.* Objet ancien jugé de peu de valeur : *Nous vendons des survivants [...] pareils à des gardiens de musée dans leurs antiquailles* (R. Martin du Gard).

Antiquaille (L') ou **Antiquailles** (Les), hôpital de Lyon, qui occupe des bâtiments construits au début du XVIe s. par le Lyonnais Pierre Sala, pour y réunir des collections d'antiquités.

ANTIQUAIRE n. m. (lat. *antiquarius,* qui aime l'Antiquité). Celui qui recueille et vend des objets anciens : mobiliers, vases, médailles, pierres gravées, etc.
— Langue class. Archéologue, historien de l'Antiquité : *C'est un homme noble, et à réputation de grand antiquaire* (Corneille).
— Hist. Recueil contenant la description d'antiquités locales, tel que l'*Antiquaire de la ville d'Alençon* (1685). ‖ *Sociétés d'antiquaires,* réunions de savants qui s'adonnent à l'étude du passé. (La plus importante est la *Société nationale des antiquaires de France,* fondée en 1805, sous le titre d'*Académie celtique,* pour la recherche des antiquités romaines, celtiques et gauloises. En 1813, elle réforma ses statuts et étendit ses investigations aux langues, à la géographie, à la chronologie, à la littérature et aux arts.)

Antiquaire (L') [*The Antiquary*], roman de Walter Scott (1816). L'histoire se réduit aux événements ordinaires qui peuvent surgir dans un bourg maritime d'Ecosse. L'intérêt se concentre sur le personnage d'Oldbuck, type des dénicheurs d'antiquailles, qui n'est autre que l'auteur lui-même.

ANTIQUE adj. (lat. *antiquus*). Qui date de la période désignée sous le nom d'*Antiquité* (Histoire ancienne). ‖ Qui a le caractère de beauté, physique ou morale, semblable à celui qu'on trouve dans les ouvrages des Anciens : *Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques* (Chénier). ‖ En parlant des choses, passé de mode, suranné : *Un habit antique.* ‖ *Ironiq.* En parlant de personnes, très vieux : *Vieillard antique et solennel.*
— Langue class. et littér. Ancien : *De tout l'orgueil antique il ne lui reste rien* [à Diego Laynez] (Heredia).
◆ N. m. Ensemble des objets d'art que nous ont laissés les Anciens : *Imiter l'antique.*
◆ N. f. Langue class. et littér. Objet d'art ancien tel que médaille, agate, vase, statue, etc. : *Lord Elgin découvrit des antiques que je n'ai point vues* (Chateaubriand).
— ***A l'antique*** loc. adj. A l'ancienne mode : *Une énorme berline à l'antique, panneaux surdorés, marchepieds en dehors, glands de pourpre aux quatre coins de l'impériale* (Chateaubriand).
— Arts graph. Caractère d'imprimerie dont les lettres, droites ou penchées, majuscules ou minuscules, sont d'une épaisseur uniforme, sans pleins ni déliés.
— Brod. Broderie pleine dont le tracé uniforme ne comporte aucune partie amincie ou élargie.

ANTIQUÉ, E adj. Rel. Se dit des tranches dorées des livres, gaufrées à sec ou gravées en creux, d'un volume ainsi enjolivé.

antipodes

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

ANTIQUEMENT adv. De façon antique.

ANTIQUITÉ n. f. (lat. *antiquitas*). Caractère de ce qui est antique ; ancienneté très reculée : *La vicomtesse de Grandlieu était, par sa fortune et par l'antiquité de son nom, une des femmes les plus remarquables du faubourg Saint-Germain* (Balzac). || Temps très ancien : *Remonter à la plus haute antiquité.* || La civilisation antique, principalement grecque et romaine : *La belle antiquité conçut avec raison l'immolation de l'animal destiné à être mangé comme un acte religieux* (Renan). || *De toute antiquité*, depuis toujours.

— ***Antiquités*** n. f. pl. Tout ce qui nous reste de l'art ancien : ruines, monuments, meubles, armes, ustensiles, objets de toute sorte qui nous viennent des temps anciens, et qui aident à la connaissance des institutions, croyances, usages des peuples : *La salle des antiquités égyptiennes, au Louvre. Quand Rafaël, mon fils, fut sur le point de partir pour fonder un établissement d'antiquités dans la rue Laffitte, à Paris...* (A. France).

— Bx-arts. *Antiquités nationales*, v. part. *encycl.*

— Encycl. On désigne sous le nom d'*Antiquité*, d'une façon générale, l'histoire des plus anciennes civilisations. Employé seul, le mot désigne parfois plus spécialement l'*Antiquité classique* gréco-romaine, et celle des peuples riverains de la Méditerranée, dans la mesure où ils ont été directement en rapport avec les Grecs et les Romains. Mais, souvent, on ajoute au mot une épithète. On distingue, par exemple :

1° L'*Antiquité préhistorique*, plus connue sous le nom de *préhistoire** ;

2° L'*Antiquité orientale*, histoire des peuples anciens de l'Orient, des civilisations de l'Asie antérieure ;

3° L'Antiquité proprement dite, ou *Antiquité classique*, histoire de la Grèce* et de Rome* ;

4° L'*Antiquité chrétienne*. (V. christianisme, église, etc.)

La limite entre l'Antiquité et le Moyen Age qui lui fait suite, est discutée. En France, on accepte généralement la date de 395 apr. J.-C. (mort de Théodose et division définitive de l'Empire romain en deux « partes » : l'Occident latin et l'Orient grec). De nombreuses autres dates ont été proposées ou admises : 276, première vague d'invasions généralisées dans l'Empire ; 285, accession de Dioclétien à l'empire (Bas-Empire) ; 330, fondation de Constantinople en tant que Nouvelle Rome ; 378, victoire des envahisseurs Goths à Andrinople ; 382, installation des Goths en Mésie ; 31 décembre 406, franchissement du Rhin par les Germains (Vandales, Alains, Suèves) ; 410, prise de Rome par Alaric ; 476, déposition du dernier empereur d'Occident, Romulus, dit *Augustule*, par Odoacre (cette date est souvent acceptée comme limite). On a même proposé des dates très postérieures : 565, mort de Justinien, considéré comme le dernier empereur de culture latine ; 568, arrivée des Avars en Europe ; 572, fondation du royaume lombard ; 578, avènement de l'empereur Tibère en Orient et disparition de toute latinité dans l'Empire désormais « byzantin ». En fait, aucune limite n'est satisfaisante : il n'y a pas eu de tournant décisif dans l'histoire mais une lente évolution d'un monde « antique » à un monde « médiéval », entre le IVe et le VIIe s., évolution marquée par la christianisation de l'Empire romain, sa division en deux, l'occupation de la partie occidentale par les envahisseurs germains, l'hellénisation de la partie orientale... « Il serait vain de contester que, entre le IVe et le VIIe s., il s'est creusé un gouffre entre l'homme antique et l'homme médiéval. » (F. Lot.)

Antiquités nationales. - Les recherches archéologiques sont réglementées par la loi de 1941-1945, découpant le territoire métropolitain en circonscriptions des Antiquités préhistoriques et des Antiquités historiques. L'étendue de ces circonscriptions est, depuis 1957, celle des académies. La loi oblige à signaler toute découverte fortuite aux autorités communales, préfectorales ou au directeur des Antiquités de la région. Elle interdit de pratiquer une fouille sans autorisation de l'Etat, accordée sur demande par l'intermédiaire des directeurs des Antiquités. Ces derniers dépendent du ministère de l'Education nationale, direction de l'Architecture (Service des monuments historiques). Le Centre national de la recherche scientifique est chargé de la publication des découvertes, dans la revue *Gallia*.

antiquités grecques et romaines (Dictionnaire des), par une société d'écrivains spécialistes sous la direction de Ch. Daremberg, Ed. Saglio, Edm. Pottier et G. Lafaye (1877-1919). Il contient, d'après les textes et les monuments, l'explication de tous les termes se rapportant à la vie publique et privée des Anciens.

Antiquités judaïques, en gr. *Ioudaikê Arkhaiologia*, par Flavius Josèphe. Histoire (en grec) du peuple juif depuis la création du monde jusqu'à la 12e année du règne de Néron. Ouvrage d'un grand intérêt historique, surtout précieux pour la période du second Temple, en raison des documents utilisés par l'auteur, et malgré ses tendances apologétiques. Fouquet a illustré, vers 1474-1475, un manuscrit des *Antiquités judaïques* conservé à la Bibliothèque nationale.

Antiquités nationales (musée des). Fondé en 1862, inauguré en 1867 au château de Saint-Germain-en-Laye*, il constitue un des vingt-cinq départements des musées nationaux. Le dépôt des objets trouvés dans les stations préhistoriques est obligatoire. Consacré à l'archéologie préhistorique, celtique, romaine et mérovingienne, il subventionne des fouilles et possède une importante bibliothèque spécialisée.

Antiquités de Rome (les), recueil poétique composé par Joachim Du Bellay pendant son séjour à Rome (1553), et publié en 1558. La première partie comprend trente-deux sonnets, alternativement en décasyllabes et en alexandrins, la seconde partie contient quinze sonnets groupés sous le titre de *Songe ou Vision*. C'est un tableau de la Rome antique fait par un historien épique, et une méditation d'humaniste devant la grandeur et la décadence de Rome. On y trouve une délicate poésie des ruines, et la puissance symbolique du nom de Rome est exaltée dans les sonnets fameux : « Nouveau venu » ou « Telle que dans son char... ».

ANTIQUOMANE n. Sobriquet donné aux fanatiques de l'antiquité gréco-romaine qui, dans la seconde moitié du XVIIIe s., sous la Révolution et l'Empire, affectaient de mépriser « la petite manière française ».

ANTIRABIQUE adj. Se dit d'un remède employé contre la rage : *Vaccination antirabique.*

ANTIRADAR adj. Se dit d'un dispositif de protection destiné à mettre en échec les possibilités militaires du radar.

— Encycl. Les dispositifs *antiradars* sont appelés *actifs* lorsqu'ils visent à brouiller les ondes émises par les radars en produisant des ondes de fréquence analogue, au moyen d'un émetteur situé à terre ou à bord d'un avion ou d'un navire. L'écran fluorescent du radar brouillé se couvre alors d'un voile qui noie les images recherchées. La parade dite « antibrouillage » consiste alors à modifier la longueur d'ondes du radar. Mais le dispositif antiradar peut aussi être *passif* quand il vise soit à produire de faux échos, soit à empêcher la réflexion des ondes sur l'obstacle à protéger. C'est ainsi qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale ce procédé fut employé par les Alliés sous forme de papiers métallisés (appelés *windows*, du nom de leur inventeur) de longueur appropriée à la longueur d'ondes des radars à brouiller, qui étaient lâchés par paquets pour tromper les Allemands sur la route des bombardiers. Mais la possibilité acquise par le radar de séparer les échos fixes des échos mobiles mit ce dispositif en échec. Pour empêcher la réflexion des ondes sur leurs sous-marins, les Allemands s'efforcèrent aussi de les revêtir de matériaux absorbants (poudre de fer et diélectriques plastiques). La lutte antiradar, avec ses brouillages et antibrouillages, est un des aspects les plus caractéristiques de la guerre des ondes* à laquelle conduit inévitablement l'emploi des ondes hertziennes à des fins militaires.

ANTIREDÉPOSITION n. f. Chim. phys. Action qu'exercent certains composés pour maintenir en suspension des particules insolubles, préalablement détachées de leur substrat : *Pouvoir d'antiredéposition.*

ANTIREFLET adj. Se dit d'une couche transparente, très mince, déposée sur la surface des verres d'optique pour diminuer l'intensité de la lumière réfléchie et accroître le pouvoir transparent des instruments qui contiennent ces verres. || Se dit aussi des verres ainsi traités.

— Encycl. Dans les instruments d'optique qui comprennent un grand nombre de lentilles, une partie importante de la lumière se trouve perdue par suite de réflexions sur les faces des lentilles, et l'image manque de luminosité. Ces rayons, se réfléchissant à nouveau, reprennent leur direction primitive et, revenant vers l'image, la recouvrent d'un voile qui en diminue le contraste. Pour réduire ces effets nuisibles, on forme à la surface des verres une couche transparente, d'épaisseur telle que les radiations réfléchies sur les deux faces de cette couche se détruisent par interférences. On utilise en général à cette fin la *fluoruration*, dépôt dans le vide d'un fluorure métallique (fluorure de magnésium).

ANTIRÉSONANCE n. f. Electr. Phénomène présenté par un système mécanique vibrant, soumis à une force sinusoïdale d'amplitude donnée, en régime permanent, lorsque à une légère variation de la fréquence de cette force correspond une augmentation de la vitesse ou de l'amplitude du déplacement, au point d'application de la force.

ANTIROUILLE n. m. et adj. invar. Substance destinée à protéger le fer contre la rouille, ou à enlever celle-ci.

— Encycl. La peinture *antirouille* est la protection la plus généralement employée contre l'oxydation du fer. Elle contient de l'huile de lin (additionnée parfois d'huile de bois de Chine, d'huile standolie), des pigments (oxyde de zinc, graphite micacé, graphite, poudre d'aluminium), des solvants, des diluants et des siccatifs. La meilleure peinture, la plus imperméable et la plus durable, est celle qui contient peu de solvant et le minimum de siccatif.

On utilise aussi, pour la protection du fer, des peintures bitumineuses (additionnées parfois de poudre d'aluminium qui forme un revêtement superficiel), des vernis cellulosiques pour les carrosseries, des revêtements métalliques déposés à chaud ou par électrolyse : galvanisation, nickelage, chromage, cadmiage, etc.

ANTIRRHÉTIQUE n. m. Philos. Ouvrage contenant une réfutation : *Nicéphore a composé trois antirrhétiques contre le concile de Constantinople.*

ANTIRRHINUM [nɔm] n. m. (de *anti*, semblable, et *rhis, rhinos*, museau, mufle). Plante, encore appelée *muflier*, à laquelle, suivant les espèces, on donne les noms de *tête-de-mort, gueule-de-loup*, etc. (Famille des scrofulariacées.) [Elle est caractérisée par la forme de sa corolle irrégulière. Plusieurs espèces sont cultivées comme ornementales.]

antirrhinum

ANTISALLE n. f. (de *anti* pour *ante*, avant, et de *salle*). Pièce qui précède une salle dont elle est une dépendance.

ANTISANA, volcan des Andes, en Equateur, au sud-est de Quito. (Alt. : 5 706 m.)

ANTISCIEN adj. S'est dit, par les astrologues, de deux points du ciel également distants des tropiques.

ANTISÉMITISME n. m. Doctrine ou attitude de ceux qui sont hostiles aux Juifs et proposent contre eux des mesures discriminatoires.

— Encycl. Sous l'Empire romain (massacres de Juifs à Alexandrie), l'*antisémitisme* était conçu comme une mesure punitive (venger la crucifixion du Christ) et préventive (protéger la foi chrétienne de toute contamination juive). Au Moyen Age, des légendes absurdes (meurtres rituels d'enfants chrétiens, par exemple) coururent sur les Juifs ; les croisades exaspérèrent ces croyances populaires. Les Juifs furent chassés de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. Persécutés en Europe occidentale, ils se réfugièrent en Europe orientale. Aux raisons religieuses s'ajoutèrent des raisons économiques. Le prêt usuraire étant interdit aux chrétiens, les Juifs se firent prêteurs à gages. Ne pouvant posséder de terre, ils affluèrent dans les villes, encourant la haine de leurs débiteurs et excitant la jalousie de tous par leurs

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

succès. Les mesures antijuives ayant été abolies, certains Juifs occupèrent très vite, surtout au XIXe s., des postes importants dans le domaine financier, économique et bientôt politique. L'antisémitisme fut alors érigé en doctrine par de nombreux théoriciens, et se déchaîna dans plusieurs pays dès la fin du XIXe s. En France, il fut surtout doctrinal (Drumont, vers 1890) et s'exaspéra lors de l'affaire Dreyfus. Mais en Russie tsariste et en Europe orientale, il comporta de sanglants pogroms* et des spoliations. Une des formes les plus violentes de l'antisémitisme a été édictée et pratiquée par Hitler et le parti nazi en Allemagne, après 1933, et dans les pays d'Europe occupés par les troupes allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale. Le but des mesures prises contre les Juifs était leur extermination systématique, qui devait être réalisée dans des camps de concentration spécialement aménagés à cet effet. Entre 1933 et 1945, six millions de Juifs européens au moins ont péri ; c'est en Pologne que les plus grandes exterminations ont eu lieu. Sur le plan de la société enfin, l'antisémitisme se manifeste parfois sous la forme d'un refus de relations avec les Juifs. On le constate dans de nombreux pays, notamment aux Etats-Unis, et même à New York, qui est cependant la ville du monde réunissant la plus importante population juive. (→ Biblio.)

ANTISEPSIE n. f. (préf. *anti*, et gr. *sepsis*, putréfaction). Ensemble des méthodes employées pour détruire les microbes qui existent sur ou dans les organismes vivants, et qui y déterminent les infections.

— ENCYCL. L'*antisepsie* est très ancienne, mais on l'appliquait sans en connaître le mécanisme, comme les pêcheurs qui salent leurs poissons et les paysans qui fument leurs jambons pour éviter qu'ils ne se putréfient. De même, de toute antiquité, les médecins ont utilisé la fumigation et les pansements aromatiques contre les plaies infectées, suppurantes. C'est seulement depuis Pasteur que nous savons que nombre de nos maladies sont causées par des microbes apportés de l'extérieur, et qui existent partout, dans l'air, l'eau et le sol, sur nos vêtements et notre peau. Cette découverte capitale a amené à chercher les moyens de nous protéger contre les virus pathogènes et de les détruire à l'aide de divers procédés, dont les principaux sont la chaleur, les agents chimiques et les radiations. Ces procédés ne sont pas tout à fait les mêmes quand il s'agit de *protéger* et quand il s'agit de *détruire*. La protection est réalisée par l'asepsie* et la désinfection préalables, surtout quand il s'agit d'intervention chirurgicale ou obstétricale ; la destruction, au moins partielle, est réalisée par l'antisepsie proprement dite et par l'antibiothérapie*. L'antisepsie a été employée pour la première fois d'une manière scientifique par Lister en Angleterre et Lucas Championnière en France dans les opérations chirurgicales, et avec un succès éclatant que l'asepsie, plus récente, n'a fait qu'accroître encore, de telle sorte que les opérations les plus graves peuvent être aujourd'hui pratiquées sans danger d'infection.

La chaleur n'a guère d'emploi en antisepsie humaine, mais elle constitue le moyen de défense le plus pratique pour la désinfection des instruments, des linges et des vêtements ; le fer rouge, le thermocautère sont abandonnés, sauf pour des lésions infectées bien localisées. Cependant, une méthode, la pyrétothérapie*, a été appliquée en partant du principe que la fièvre est un moyen de défense et que certains microorganismes, tels les gonocoques, ne peuvent pas supporter une température supérieure à 38 ou 39 °C. Mais cette méthode a perdu de son intérêt depuis l'emploi des antibiotiques.

Les radiations (rayons ultraviolets, rayons X et rayons du radium) sont d'un usage courant. Les rayons ultraviolets stérilisent bien l'eau ; les rayons X et le radium peuvent exercer à l'intérieur, sur des organes infectés (rate, foie), une action parfois favorable. Enfin, les rayons solaires sont désinfectants par leurs ultraviolets, et, à leur exposition directe, la plupart des microbes pathogènes sont plus ou moins vite détruits.

Les agents chimiques, enfin, ou *antiseptiques* proprement dits, sont employés tant pour l'antisepsie externe que pour certains traitements internes. Ils ont souvent un inconvénient majeur : ils attaquent à la fois les éléments microbiens et les cellules de l'hôte, ils sont germicides mais toxiques. L'antiseptique idéal serait celui qui tuerait le microbe en respectant les tissus du malade. Afin de remplir la première condition, Ch. Richet a proposé la *méthode de l'alternance*, qui consiste à employer chaque jour des antiseptiques différents, de manière à éviter l'accoutumance et à frapper les souches différentes de germes avec l'antiseptique le plus actif pour chacune d'entre elles (cette méthode s'applique non seulement aux antiseptiques, mais aussi aux antibiotiques).

Afin de remplir la deuxième condition (innocuité), on a cherché à créer des substances très actives contre les germes et présentant le moins possible d'inconvénients pour les organismes à traiter : c'est le principe de la chimiothérapie*, qui a déjà permis de traiter avec succès de nombreuses maladies infectieuses, telles que la syphilis, le paludisme, l'amibiase, l'érysipèle, la tuberculose, etc.

En ce qui concerne l'antibiothérapie, on distingue des antibiotiques bactériostatiques* et des antibiotiques bactéricides*, ces derniers pouvant seuls être considérés comme des antiseptiques (ils tuent les germes), alors que les premiers ne font qu'entraver la multiplication des germes, qui peuvent alors être détruits par les défenses naturelles de l'organisme.

ANTISEPTIQUE adj. et n. m. Se dit des agents propres à empêcher la prolifération des germes pathogènes à l'intérieur de l'organisme ou à sa surface (muqueuses externes, plaies...).

— ENCYCL. Les *antiseptiques* les plus employés sont le permanganate de potassium, les phénols, l'eau oxygénée, le sulfate de cuivre, le formol, les hypochlorites, la mercurescéine et de nombreux dérivés de l'ammonium quaternaire, etc. Pour l'antisepsie du tube digestif, on fait usage surtout du charbon, du salol, du benzonaphtol et du sous-nitrate de bismuth.

ANTISÉRUM [rɔm] n. m. Sérol. Sérum d'un sujet qui a été préparé par des injections d'un sérum étranger. (Ce dernier, qui possède des propriétés antigéniques, provoque la formation d'anticorps précipitant les protides étrangers au premier sérum : ainsi, un antisérum actif contre les protides du lapin sera dit abusivement « sérum antilapin ». Ces antisérums sont utilisés dans les réactions sérologiques de Bordet-Wassermann, etc.)

ANTISIGMA n. m. (de *anti* et *sigma*). Signe de correction en forme de *c* retourné (ɔ), dont se servaient les anciens copistes pour indiquer les vers à transposer. (Le *sigma* majuscule de l'écriture cursive avait en effet la forme de *c*). ‖ Nom donné à une lettre composée de deux *c* adossés (ɔc), ajoutée à l'alphabet par l'empereur Claude pour représenter les consonnes réunies *bs* et *ps*, et dont l'usage ne lui survécut pas.

ANTI-SOUS-MARIN, E adj. Se dit d'un engin, d'une arme ou d'un procédé tactique servant à combattre les sous-marins* : *Une grenade anti-sous-marine.*

— ENCYCL. Quand, en 1914, les sous-marins révèlent leurs possibilités tactiques, il n'existe aucune arme pour les combattre efficacement. La France et l'Angleterre en improvisent. En France, dès 1915, on construit des grenades Guiraud, sortes de caisses métalliques chargées de 40 à 50 kg de fulmicoton, lancées le long du bord et explosant automatiquement à une certaine immersion ; on installe aussi des filets métalliques à larges mailles, pour barrer les chenaux d'accès des ports, et des filets légers portant des mines ; de nombreux chalutiers et petits bâtiments, réquisitionnés et armés d'un canon et de quelques grenades, patrouillent les mers en permanence. On arme les bateaux de commerce de canons, qui, même de modèle ancien, contraignent les sous-marins, au lieu de canonner sans danger leurs victimes, à les attaquer en plongée à la torpille, ce qui réduit beaucoup leurs possibilités. Des sous-marins à l'affût, en plongée, sont disposés sur les routes d'aller et de retour des submersibles adverses. Avions, hydravions et dirigeables surveillent au large des côtes, mais surtout, dès 1917, on commence à organiser la navigation commerciale en convois escortés, et, en 1918, les sous-marins allemands doivent constater l'échec de leur entreprise.

La Seconde Guerre mondiale vit tous ces moyens considérablement améliorés par les progrès de la technique. Les grenades anti-sous-marines sont alors devenues d'énormes engins chargés de 200 kg d'explosif, lancés à la mer par tapis roulants ou tirés par des mortiers. Les mines* sous-marines ont été perfectionnées par des mises de feu magnétiques ou acoustiques. Comme en 1917-1918, la navigation commerciale est formée en convois escortés : des bâtiments de surface font des lacets en avant et sur les flancs ; les avions des porte-avions éclairent la route et forcent les sous-marins à plonger. Mais ce qui augmente surtout l'efficacité de la lutte anti-sous-marine par rapport à 1918, c'est l'asdic* et le radar*, et d'une manière générale les procédés de détection ultra-sonore, électromagnétique ou acoustique. Lançant ses ondes autour de lui, tout groupe de patrouilleurs bien entraîné a des chances, grâce à l'asdic, de détecter un sous-marin dans un rayon de 2 000 à 3 000 m, et, surtout s'il a le concours d'un avion, de le couler à la grenade. Le radar d'avion, de portée supérieure à celle de l'asdic, permet l'offensive au-delà du périmètre asdic des convois. C'est la combinaison de tous ces moyens qui permit de triompher de la guerre sous-marine allemande en 1943-1944. Depuis 1945, suivant l'évolution des techniques, le sous-marin se défend d'abord par le schnorchel*, puis par des procédés faussant le cheminement des ondes ultra-sonores et électromagnétiques, par l'élévation de la vitesse en plongée, facilitant l'attaque des convois et permettant d'échapper plus aisément à l'asdic et au radar des escorteurs, enfin par une augmentation considérable de la profondeur maximale d'immersion. La pratique des convois conserve toute sa valeur, mais la puissance et le rayon d'action de l'avion se sont largement accrus : tout sous-marin qui se manifeste risque d'être poursuivi jusqu'à sa destruction par des chasseurs-tueurs (*hunterkiller*), aidés désormais (1957) par le lâchage de bouées de repérage, qui suivent le mouvement du sous-marin en plongée. Ce dernier, peu sensible aux bombardements atomiques au large, est, en revanche, très vulnérable dans ses bases. Depuis 1950-1955, la lutte anti-sous-marine a bénéficié des derniers progrès de la technique : mise au point, aux Etats-Unis, de frégates atomiques de 7 000 t, ainsi que de sous-marins de 700 à 1 500 t, dits « chasseurs de sous-marins », spécialement conçus pour le combat anti-sous-marin ; grenades anti-sous-marines à charge nucléaire (distribuées en 1957 à l'Aéronavale américaine) ; enfin, engins guidés air-profondeur marine (type Petrel ou Dove), qui constituent peut-être les plus redoutables adversaires des sous-marins. Dans la marine française, l'ensemble des moyens de la lutte anti-sous-marine a été réuni en un Groupe d'action anti-sous-marine. (→ Biblio.)

ANTISPASMODIQUE adj. et n. m. Se dit des remèdes, des médicaments, des substances employés pour calmer les spasmes, les convulsions.

— ENCYCL. Les effets des *antispasmodiques* se manifestent promptement, mais sont peu

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

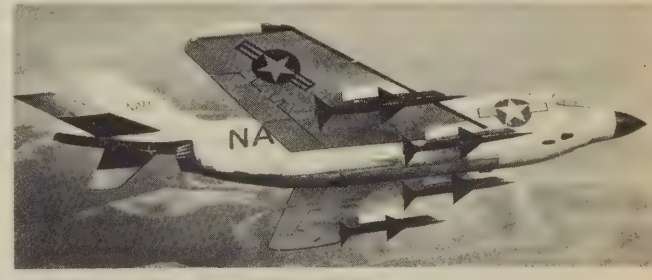

engins anti-sous-marins
l'engin permet l'envoi à distance de la charge explosive sous-marine

Phot. U. S. I. S.

durables, et l'accoutumance y est rapide. Les principaux antispasmodiques sont la belladone, la papavérine, le benzoate de benzyle, le nitrite d'amyle, les bromures, la valériane.

ANTISPASTE n. m. (gr. *antispastos*, tiré en sens contraire). Métriq. anc. Pied de quatre syllabes, renfermant un ïambe et un trochée, c'est-à-dire deux syllabes longues entre deux brèves.

ANTISPASTIQUE adj. Syn. de ANTISPASMODIQUE.

ANTISTATE, architecte grec (fin du VIe s. av. J.-C.), chargé par les fils de Pisistrate (avec trois collaborateurs) d'établir le plan du temple de Zeus Olympien, à Athènes (double colonnade avec huit colonnes de façade, sur le type asiatique). Le temple ne fut achevé qu'à l'époque romaine, sous Hadrien.

ANTISTÉRÉOGRAPHIQUE n. f. Math. Tracé, sur la surface d'une sphère, d'un cône ayant pour pôle un point de la sphère et pour base une courbe tracée sur le plan de l'équateur correspondant au pôle considéré : *La courbe de Viviani, ou vivianienne, est l'antistéréographique de la lemniscate et de la strophoïde.*

ANTISTHÈNE, en gr. **Antisthenês**, philosophe grec (Athènes v. 444 - 365 av. J.-C.), fondateur de l'Ecole cynique*. Avant d'être le disciple de Socrate, il suivit les leçons de Gorgias et sa dialectique demeura sophistique ; il nia, en effet, l'existence de l'idée générale et, par suite, la possibilité de la connaissance scientifique. Le principe de sa morale est emprunté à Socrate : « Le bonheur pour l'homme est dans la pratique de la vertu. » La vertu est le souverain bien. Elle réside dans une indépendance complète à l'égard des choses extérieures. L'homme libre, celui qui se rapproche le plus des dieux, est celui qui a su vaincre ses passions et jusqu'à ses besoins. Il faut travailler et peiner ; l'effort et la fatigue doivent être recherchés. Le modèle de la vertu est Héraclès. Quand, après un dur et long labeur, on est parvenu à la véritable sagesse, l'erreur et le péché ne peuvent plus nous atteindre. Le sage se suffit à lui-même ; il n'a pas à se préoccuper des convenances ou des devoirs que la société exige : il vit comme bon lui semble et il agit parfaitement, puisqu'il possède la vertu. Le disciple le plus connu d'Antisthène fut Diogène (404-323 av. J.-C.).

ANTISTROPHE n. m. Petit arbrisseau indien, voisin des ardisiées, qui a de petites fleurs roses isolées ou disposées en ombelles axillaires. (Famille des myrsinacées.)

ANTISTROPHE n. f. Métriq. anc. Dans un chant lyrique formé de couples de strophes, seconde strophe, dont le schéma métrique est identique à celui de la première. (Dans certains chœurs lyriques, ceux des *Epinicies* pindariques, par exemple, la strophe et l'antistrophe sont suivies d'une épode, dont le schéma est différent, l'ensemble constituant une triade*.)

ANTISUDORAL, E, AUX adj. Qui empêche la sueur, ou diminue sa sécrétion.

ANTI-TAURUS, partie du Taurus central, qui prolonge au nord-est le Taurus cilicien ; 3 014 m au *Berit Dağ*. L'Anti-Taurus est un haut massif montagneux et boisé, difficilement pénétrable et encore peu peuplé par des nomades turcs et kurdes récemment fixés. Les ressources minières commencent à y être mises en valeur (zinc, plomb, fer).

ANTITHÉISME n. m. Philos. Système qui conçoit la nature divine et la nature humaine comme essentiellement opposées l'une à l'autre : *Proudhon a introduit le mot « antithéisme » dans la philosophie.*

ANTITHERMIQUE adj. Qui tend à ramener la température du corps à la normale : *La quinine a une action antithermique.*

ANTITHÈSE n. f. (gr. *antithesis*, opposition). Styl. Procédé qui consiste à opposer, dans la même phrase, deux pensées, deux expressions, deux mots de sens tout à fait contraire. (Ex : *Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre* [Corneille].) ‖ *Par extens.* Personne ou chose nettement opposée à une autre sous tel ou tel rapport : *Prêtre et patriote s'opposeront comme deux antithèses irréconciliables* (Renan).

— Philos. Idée, proposition qui forme le second terme d'une antinomie. (La *thèse* est le premier terme, l'*antithèse* la négation de ce premier terme, la *synthèse* l'idée supérieure dans laquelle se concilient la thèse et l'antithèse.) [V. ANTINOMIE, DIALECTIQUE.]

ANTITHÉTIQUE adj. Qui forme antithèse : *Tout ce développement est antithétique.* ‖ Contradictoire : *Principes antithétiques.*

ANTITHROMBINE n. f. Hématol. Substance capable d'inactiver la thrombine.

ANTITHROMBOPLASTINE n. f. Hématol. Substance capable d'inactiver la thromboplastine.

ANTITHYROÏDIEN adj. et n. m. Substance de synthèse qui a comme effet de freiner le fonctionnement du corps thyroïde. (Les antithyroïdiens sont employés dans la thérapeutique de la maladie de Basedow.)

ANTITOXINE n. f. Méd. Substance capable de neutraliser l'action d'une toxine*.
— ENCYCL. Les *antitoxines* sont des anticorps que l'organisme développe sous l'action des sécrétions toxiques, ou *toxines*, qu'élaborent les microbes pathogènes. Les antitoxines, comme les toxines, sont des corps protéiques colloïdaux, et c'est par absorption que les premières annihileraient les effets des secondes. Quoi qu'il en soit, c'est par les antitoxines qu'ils renferment qu'agissent efficacement certains sérums, comme le sérum antidiphtérique et le sérum antitétanique, dont on peut d'ailleurs mesurer physiologiquement le pouvoir antitoxique. Les antitoxines sont thermostables, c'est-à-dire qu'elles résistent à la chaleur au-delà de 60 °C ; elles seraient en partie d'origine tissulaire.

ANTITRAGIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient à l'antitragus.

ANTITRAGUS [gys] n. m. Une des éminences du pavillon de l'oreille, qui est située en face du *tragus* et au-dessous de l'anthélix.

ANTITRINITAIRE ou **ANTITRINITARIEN** n. m. Nom donné à tous les sectaires qui ont rejeté le dogme de la Trinité. (V. TRINITÉ et UNITARIEN.)

ANTITROPE adj. (préf. *anti*, et gr. *trepein*, tourner). Bot. Se dit d'un embryon, quand, son axe étant droit, le micropyle reste à l'antipode du hile.

ANTITYPE n. m. Symbole, figure. (Saint Grégoire de Nazianze et quelques autres Pères grecs donnent ce nom au pain et au vin de l'eucharistie, considérés comme des signes du corps et du sang du Seigneur.)

ANTITYPIE n. f. (gr. *antitupia*, résistance). Philos. Propriété de résistance de la matière.
— ENCYCL. Gassendi et d'autres adversaires de Descartes soutenaient que l'essence des corps ne consiste pas seulement dans l'étendue, et qu'à cette définition il faut ajouter la propriété qu'a tout corps d'exclure tout autre corps de l'espace qu'il occupe : c'était l'*antitypie*.

ANTIUM. Géogr. anc. Ville du Latium, capitale des Volsques. Elle lutta longtemps pour son indépendance. Coriolan s'y réfugia. Les Romains l'ayant prise (338 av. J.-C.), brûlèrent ses vaisseaux, dont les éperons d'airain ornèrent la tribune aux harangues (les Rostres*). La ville fut un lieu de plaisance très fréquenté sous l'Empire. Caligula et Néron y naquirent, et ce dernier y construisit un port. L'*Apollon du Belvédère* et le *Gladiateur combattant* proviennent des ruines du palais des Césars. Auj. *Anzio*.

ANTIVARI. V. BAR.

ANTIVÉNÉRIEN, ENNE adj. Se dit des remèdes employés contre les maladies vénériennes (syphilis, gonococcie, chancre mou, maladie de Nicolas et Favre). ‖ Qui combat les maladies vénériennes.

ANTIVIBRATILE adj. Se dit de tout matériau produisant peu de bruit sous l'effet d'un choc ou d'une vibration, et réduisant en outre généralement les niveaux acoustiques transmis de bruits de chocs.

ANTIVIRUS n. m. Substance apparaissant dans les cultures de microbes et qui s'oppose à leur développement. (V. BACTÉRIOPHAGE.)

ANTIVITAMINE n. f. Méd. Substance qui s'oppose aux effets d'une vitamine. (C'est ainsi que le doublement de la molécule de vitamine K peut faire naître une substance à effets opposés : l'antivitamine K, qui agit par blocage de la synthèse de la prothrombine dans le foie.)

ANTIVOILE n. m. Photogr. Substance ajoutée au révélateur pour éviter ou diminuer le voile de développement : *Le bromure de potassium est l'antivoile le plus employé.*

ANTIVOL adj. et n. m. Qui protège contre le vol : *Cadenas antivol pour bicyclette.*
— ENCYCL. La plupart des véhicules, automobile, motocyclette ou cycle, sont munis d'un système *antivol*, appelé encore *dispositif de sécurité*. Pour l'automobile, des appareils variés immobilisent soit les portes, soit le levier de changement de vitesse, soit le contact d'allumage, ou empêchent la manœuvre du volant de direction tant qu'on n'a pas fermé le circuit d'allumage avec la clef de contact. Ce système est aussi usité pour les motocyclettes et les scooters. Pour les cycles, on se contente d'un lien commandé par une serrure de sûreté, avec lequel on immobilise une roue.

ANTIVRILLE adj. Se dit de tout dispositif permettant de faire sortir un aéronef d'une vrille.
— ENCYCL. La *vrille* constituant un état d'équilibre, il est impossible d'en faire sortir un aéronef en agissant sur les commandes, qui ne gouvernent plus l'appareil. Il est alors nécessaire de faire intervenir une action extérieure. A cet effet, on a muni certains appareils de parachutes ou de fusées en bout d'ailes, qui détruisent l'équilibre de la vrille et rendent leur efficacité aux gouvernes.

ANTIVRILLEUR n. m. Sorte de devon tournant sur un axe, employé pour la pêche des carnassiers. ‖ *Dispositif antivrilleur*, ensemble de plombs décentrés fixés sur une ligne pour empêcher le vrillage de celle-ci.

ANTIZYMIQUE adj. (préf. *anti*, et gr. *zumê*, levain). Biol. Qui empêche la fermentation.

ANTLÉRITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre.

ANTLIA, nom lat. de la constellation Machine* pneumatique (au génit. : *Antliae* ; abrév. : [Ant]).

ANTOFAGASTA, v. du Chili septentrional, ch.-l. de prov., sur le littoral aride du Pacifique ; 62 300 hab. Evêché. Antofagasta, port du cuivre et du nitrate, est relié à la Bolivie et à l'Argentine par deux voies ferrées. — La *province d'Antofagasta* a 184 800 hab.

ANTOINE (MARCUS ANTONIUS, en fr. **Marc**), orateur, grand-père du triumvir (143-87 av. J.-C.). Il fut proconsul en Cilicie, puis censeur. S'étant prononcé contre Marius, celui-ci le fit tuer et exposa sa tête sur la tribune aux harangues. Cicéron a écrit que par son éloquence Antoine égala l'Italie à la Grèce. Il eut deux fils : MARCUS ANTONIUS, père du triumvir, qui, vaincu dans une expédition contre les pirates de Crète, reçut le surnom ironique de *Creticus* ; CAIUS ANTONIUS, lieutenant de Sulla v. 82.

ANTOINE (MARCUS ANTONIUS, en fr. **Marc**), général romain (83-30 av. J.-C.). Orateur éloquent, capitaine habile, mais brutal et débauché, il s'attacha à César, qu'il encouragea à marcher sur Rome et qu'il soutint ensuite dans sa lutte contre Pompée. Il contribua à la victoire de Pharsale. Après l'assassinat de César, il reçut de sa veuve les papiers du dictateur, prononça l'éloge funèbre de celui-ci et lut au peuple rassemblé au Forum son testament. Il fut maître de Rome jusqu'à l'arrivée d'Octavien, avec lequel il se brouilla bientôt, et fut proclamé ennemi public. Mais Octavien, Antoine et Lépide s'associèrent pour former le second triumvirat. Une de leurs premières victimes fut Cicéron, à qui Antoine ne pardonnait pas les *Philippiques*. Avec Octavien, il battit, à Philippes, Brutus et Cassius, meurtriers de César. Maîtres du monde, les triumvirs se le partagèrent. Antoine eut l'Orient. Subjugué par Cléopâtre, reine d'Egypte, il oublia sa femme, sa dignité, les intérêts de Rome, et vécut onze ans en Egypte. Il reconnut les enfants que lui avait donnés Cléopâtre et leur destina des royaumes découpés dans l'Orient romain. Rome s'indigna. Octavien lui déclara la guerre et le vainquit à Actium (31 av. J.-C.). Assiégé dans Alexandrie, Antoine s'y donna la mort. Il eut

Marc ANTOINE
(83-30 av. J.-C.)
sculpture romaine
musée du Vatican

Phot. Anderson-Giraudon.

Pour les autres mots composés avec le préfixe ANTI, voir ANTI-.

deux frères : CAIUS, pris et mis à mort par Brutus, et LUCIUS, qui, s'étant soulevé contre Octave, fut assiégé et pris dans Pérouse (40 av. J.-C.). L'un de ses fils, MARCUS, fut mis à mort par Octavien ; un autre, JULIUS, se rallia à Auguste, puis conspira et fut exécuté. (→ Biblio.)

Antoine et Cléopâtre, drame de William Shakespeare (v. 1606). Dans cette évocation pittoresque, romanesque et poétique d'un des plus dramatiques épisodes de l'histoire ancienne, Shakespeare montre une Cléopâtre voluptueuse, vaniteuse, pleine de coquetterie et de ruse, en face d'un Antoine qui mêle à la grandeur bien des faiblesses, mais possède un grand fonds de générosité. Par contraste, Octave apparaît mesquin, égoïste, lâche et dissimulé. Si la pièce reste un peu décousue, elle n'en est pas moins d'un grand intérêt dramatique.

ANTOINE (saint) **le Grand** (Qeman, Haute-Egypte, 251 - † 356), l'un des fondateurs de la vie monastique. Riche paysan de Béni-Suef, il distribua, vers l'âge de vingt ans, ses biens aux pauvres, et se retira dans les déserts de la Thébaïde, où il fut suivi par un grand nombre de chrétiens. Il fonda plusieurs monastères et les gouverna longtemps. Puis il gagna la solitude ; il mourut à l'âge de cent cinq ans. Pendant les quinze premières années de son séjour au désert, il fut obsédé de visions, les *tentations*, demeurées célèbres dans la tradition. (V. TENTATION DE SAINT ANTOINE.) Son influence fut considérable ; ermites et cénobites se multiplièrent après lui dans le désert d'Egypte. On lui attribue sept *Lettres*, ainsi qu'une *Règle* et des *Sermons*. Sa biographie a été rédigée, dès le IVe s., par Athanase. — Fête le 17 janvier. (→ Biblio.)

Antoine (MAL ou FEU **Saint-**). Mœurs et cout. Violente éruption érythémateuse infantile, avec crevasses et excoriations des fesses (cité par Rabelais : « *Le feu Saint-Antoine le baise ! le feu Saint-Antoine vous harde !* »). Le « toucheur » disait la prière du saint et graissait le derrière de l'enfant avec de l'huile mélangée d'eau bénite.

Antoine (CHANOINES RÉGULIERS DE **Saint-**). V. SAINT-ANTOINE.

Antoine (FAUBOURG **Saint-**). V. SAINT-ANTOINE.

ANTOINE de Padoue (saint), franciscain (Lisbonne v. 1195 - Padoue 1231). Après un très bref séjour au Maroc, il passa son existence à prêcher en Italie et en France. Sa vie a été enrichie d'une foule de légendes poétiques. Docteur de l'Eglise. — Fête le 13 juin. On l'invoque spécialement pour retrouver les objets perdus. (→ Biblio.)

ANTOINE DANIEL (saint), missionnaire jésuite français (Dieppe 1601 - mission de Saint-Joseph, en Huronie, 1648). Envoyé en 1632 au Canada, il s'occupa des missions huronnes de la baie géorgienne et fut massacré par les Iroquois.

ANTOINE, duc de Lorraine et de Bar (Barle-Duc 1489 - *id.* 1544). Négociateur souple et résolument pacifique, il tenta de réconcilier François Ier et Charles Quint.

ANTOINE de Palerme. V. PANORMITA.

ANTOINE (dom), prieur de Crato (Lisbonne 1531 - Paris 1595). Fils naturel de l'infant dom Luis, il parvint à se faire proclamer roi de Portugal après la mort du cardinal-roi dom Henri (1580). Philippe II d'Espagne envoya contre lui le duc d'Albe, qui le battit à Alcantara.

ANTOINE, famille de commensaux, ou officiers de la maison du roi de France, de 1615 à 1789. Ses membres les plus connus sont : JACQUES (Lalobbe v. 1596 - Saint-Germain 1677), garçon de la chambre, auteur d'une *Relation de la mort de Louis XIII* (extraits publiés en 1880) ; — JEAN, son fils (Saint-Germain 1642 - *id.* 1729), est l'auteur, ou passe pour l'être, d'un *Journal de la mort de Louis XIV*, édité en 1880. — FRANÇOIS (1695-1771) — petit-fils de Jean —, porte-arquebuse, capitaine de cavalerie et inspecteur général des chasses, se rendit célèbre en tuant, en 1765, un loup que l'on déclara être la bête du Gévaudan, terreur de la province.

ANTOINE (Jacques Denis), architecte français (Paris 1733 - *id.* 1801), reçu à l'académie royale d'architecture en 1773. Son chef-d'œuvre est l'hôtel des Monnaies de Paris (1771-1777). Avec Guillaume Couture et Pierre Desmaisons, il avait reconstruit, en 1776, le palais de Justice qu'un incendie venait de ravager. A peu près au même moment, il agrandissait l'hôpital de la Charité et lui donnait un portail d'une beauté sévère, malheureusement démoli lors de la construction de la nouvelle Ecole pratique de médecine, rue des Saints-Pères (1937-1951). Il est également l'auteur des hôtels parisiens de Maillebois, de Jaucourt, de Fleury (Ecole des ponts et chaussées), des plans de la bibliothèque et de l'hôtel des Monnaies à Berne.

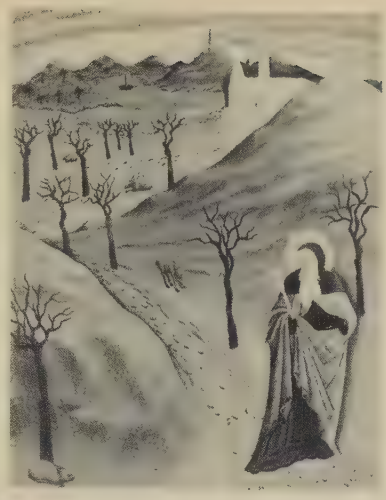

« Saint ANTOINE tenté dans le désert » peinture de Sasetta, école italienne du XVe s., *collection Lehman, New York*

ANTOINE (Etienne), sculpteur français (Carpentras 1737 - Marseille 1809). Il exécuta, pour l'hôpital de sa ville natale, le mausolée de Mgr d'Inguimbert, évêque mécène, puis le joli groupe des *Trois Grâces*, pour la place de la Comédie, à Montpellier.

ANTOINE (Mme), actrice française. V. DANGEVILLE.

ANTOINE (Dominique), homme politique français (Boulay, Moselle, 1845 - Nancy 1917). Médecin vétérinaire, il fut blessé durant la guerre de 1870 et resta volontairement à Metz, où il fut élu (1881) député au Reichstag. Trop ouvertement antiallemand, il fut expulsé (1885), et se fixa à Paris (1889).

ANTOINE (Louis), mystique belge (Mons-en-Crotteux 1846 - Jemeppe-sur-Meuse 1912). Fils de mineur, mineur lui-même, puis métallurgiste, il partit travailler en Allemagne et en Pologne. Revenu dans son pays, il y fonda une nouvelle religion, l'*antoinisme**.

ANTOINE (André), acteur français et directeur de théâtre (Limoges 1857 - Le Pouliguen 1943). D'abord employé de la Compagnie du gaz, il fonda en 1887 le Théâtre-Libre*, où il s'attacha à une minutieuse exactitude de la mise en scène et donna des œuvres réalistes et naturalistes, écrites par de jeunes écrivains, ainsi que des pièces des grands auteurs étrangers. En 1891, le Théâtre-Libre s'installa au théâtre des Menus-Plaisirs*, boulevard de Strasbourg ; mais ce n'est qu'en 1897 qu'Antoine prit la direction de cette salle, qui devint alors le Théâtre-Antoine. Poursuivant dans le même esprit, Antoine y joua des œuvres de Fr. de Curel, d'E. Brieux, de G. Courteline ; et des ouvrages étrangers, tels que : *l'Honneur*, de Sudermann ; *les Tisserands*, de G. Hauptmann ; *la Puissance des ténèbres*, de Tolstoï ; *le Roi Lear*, de Shakespeare. De 1906 à 1913, il dirigea l'Odéon, où il fit preuve d'une extraordinaire activité et prit d'intéressantes initiatives. Cette direction s'acheva néanmoins par un désastre matériel. Dès lors, outre quelques essais de mise en scène cinématographique et ses soins donnés à la mise en marche du théâtre Pigalle (1929), Antoine voua son activité à la critique dramatique (feuilleton de *l'Information*) et à la rédaction de ses souvenirs. Il avait marqué le théâtre français d'une empreinte profonde, qui dura jusqu'à la réaction antinaturaliste de J. Copeau et des théâtres du Cartel. (→ Biblio.)

ANTOINE DE BOURBON (1518 - † Les Andelys 1562), duc de Vendôme (1537-1562), roi de Navarre (1555-1562), duc d'Albret (1558-1562), deuxième fils de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon. Il épousa en 1548 la future Jeanne III d'Albret, reine de Navarre, fille du roi Henri II. Sous l'influence de sa femme, il se convertit au protestantisme. En 1561, lieutenant général du royaume après la mort de François II, mais intimidé par Catherine de Médicis, il renonça à la régence. Sous l'influence espagnole, il revint au catholicisme et se fit blesser mortellement au siège de Rouen, tombée entre les mains des protestants. Père de Henri IV, roi de France.

ANTOINE DE BOURGOGNE, dit le **Grand Bâtard,** fils naturel de Philippe le Bon (1421-1504). Après avoir combattu les Gantois (1452), il se croisa et délivra Ceuta assiégée par les Maures (1464). Longtemps fidèle au duc Charles le Téméraire, il se mit ensuite au service des rois de France : Louis XI, qui l'acheta au seigneur qui l'avait capturé lors de la bataille de Nancy (1477), et Charles VIII, qui lui accorda les lettres de légitimation.

Antoine-Chantin (HÔPITAL), hôpital désigné sous le nom de la rue où il est situé (XIVe arrond.). Il fonctionna primitivement comme clinique privée et fut rattaché en 1945 à l'Assistance publique. Il comporte exclusivement des services de chirurgie (110 lits).

ANTOINE DE LA SALE. V. LA SALE (Antoine DE).

ANTOINE-MARIE Claret (saint), prélat français (Sallent, Catalogne, 1807 - Fontfroide 1870). Chargé de missions populaires en Catalogne et aux Canaries, il fonda la Congrégation des missionnaires fils du Cœur immaculé de Marie (clarétins), à Vich (1849). Nommé archevêque de Cuba (1849), il fut rappelé en Espagne (1857), mais dut s'exiler en France en 1868. Canonisé en 1950.

ANTOING, v. de Belgique (Hainaut, arrond. de Tournai), sur l'Escaut, au S.-E. de Tournai ; 3 462 hab. Point de départ du *canal d'Antoing*. Carrières de pierre à chaux et ciment. Brasserie.

ANTOINISME n. m. Religion théosophique fondée par Louis Antoine, mineur belge, passionné de spiritisme, qui prétendait avoir des dons de guérisseur.

— ENCYCL. Autour d'Antoine se groupèrent des disciples, qui fondèrent des Eglises avec un clergé doté d'un uniforme spécial. Il existe des antoinistes en Belgique, dans le nord de la France et à Paris, en Allemagne et en Pologne. Exposé dans les écrits de Louis Antoine parus de 1905 à 1910, l'*antoinisme* repose sur la divinisation de l'individu, la non-existence de la matière et de la maladie qui en procède. L'intelligence doit disparaître progressivement pour faire place à la conscience. La morale, qui suppose la totale autonomie de l'homme par rapport à Dieu, recommande l'amour du prochain et des ennemis. Les hommes, à leur mort, se « désincarnent » pour se « réincarner ». Le culte

saint ANTOINE de Padoue par Vivarini
musée Correr, Venise

André ANTOINE

Jacques Denis ANTOINE
escalier
de l'Hôtel des Monnaies
à Paris

Phot. Giraudon, Manuel, Arch. phot.

statue de Pierre le Grand (1872) par ANTOKOLSKI *galerie nat. Trétiakov Moscou*

maréchal ANTONESCU

ANTONIN. le Pieux sculpture antique *musée du Vatican*

fait une place importante à l'imposition des mains et à la prière en vue de la guérison des malades.

ANTOINISTE n. Adepte de l'antoinisme.

ANTOISER v. tr. Mettre le fumier en tas.

ANTOIT n. m. Instrument de fer recourbé et pointu, dont se servent les charpentiers de navires pour rapprocher entre elles et fixer les pièces de bois.

ANTOKOLSKI (Marc Matveïevitch), sculpteur russe (Vilna 1843 - Homburg 1902). Il exécuta une série de statues de grands hommes (Iaroslav le Sage, Ivan le Terrible, Pierre le Grand) et, pendant son séjour à Rome et à Paris, traita des sujets philosophiques et moraux (*le Christ devant le peuple* [1874], *la Mort de Socrate* [1876]). Il est représenté à la galerie Trétiakov (Moscou).

ANTOKU TENNŌ, 81e empereur du Japon, de 1181 à 1185 ; élevé au trône à l'âge de trois ans par son grand-père Taira Kiyomori, entraîné dans le désastre des Taira, écrasés par les Minamoto (1183), il fut noyé par sa grand-mère à Dan-no-ura (1185), à l'âge de sept ans.

ANTOLÍNEZ (José), peintre espagnol (Madrid 1635 - *id.* 1675), auteur de tableaux de genre et de scènes religieuses. Il a créé un type d'*Immaculée* célèbre (musée du Prado, Pinacothèque de Munich).

ANTOMMARCHI (François), médecin de Napoléon Ier à Sainte-Hélène (Morsiglia, Corse, 1780-Cuba 1838). Successeur d'O'Meara (1819). Il vécut ensuite dans divers pays d'Europe, publia ses *Mémoires* (1825) et le moulage du masque de Napoléon (1830), ce qui lui valut d'être accusé de faux. Il alla chercher fortune en Amérique.

ANTONELLE (Pierre Antoine, marquis D'), officier, puis journaliste et homme politique français (Arles 1747 - *id.* 1817). Auteur du *Catéchisme du tiers état* (1789), il poussa les habitants du Comtat à se réunir à la France. Député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, il fut juré au Tribunal révolutionnaire ; il en présida les séances au cours des procès de Marie-Antoinette et des Girondins. Après Thermidor, il vécut écarté de la vie politique.

ANTONELLI (Leonardi), cardinal italien (Sinigaglia 1730 - *id.* 1811). Toute sa vie se passa à la curie, dont il devint, une fois cardinal (1775), l'un des personnages les plus influents. Il accompagna Pie VII dans son voyage à Paris, en 1804.

ANTONELLI (Alessandro), ingénieur italien (Novare 1798 - Turin 1888). Auteur de la coupole de San Gaudenzio, à Novare, et de la Mole Antonelliana (Turin), où il réalise un étonnant effet de verticalité en appuyant sur une structure métallique une autre coupole à quatre faces incurvées de 84 m, dont la flèche télescopique atteint 168 m.

ANTONELLI (Giacomo), cardinal et homme d'Etat romain (Sonnino, près de Terracine, 1806 - Rome 1876). Créé cardinal en 1847 (sans être prêtre), il prit un ascendant de plus en plus grand sur l'esprit de Pie IX. Secrétaire d'Etat en 1848, il réorganisa, après la chute de la République romaine, l'administration des Etats pontificaux, en évitant tout ce qui eût été réforme de fond. Son rôle fut capital de 1850 à 1870. Il ne sut pas prévoir un *modus vivendi* acceptable entre le royaume d'Italie et le Saint-Siège, qui eût évité l'impasse de la « Question romaine ». Jaloux de son autorité, il s'opposa vivement à Mgr de Mérode et à Lamoricière. Il profita de sa situation pour s'enrichir.

ANTONELLO da Messina, peintre italien (Messine v. 1430 - *id.* v. 1479). Il se forma à Naples, près du peintre Colantonio, dans un milieu sensible aux influences flamandes et provençales. L'art de Van Eyck semble avoir marqué ses premières œuvres (*les Trois Anges, Saint Jérôme*, à Reggio de Calabre) ; mais il atteint à une ampleur claire et sereine dans l'ordonnance du tableau qui lui est personnelle (*Annonciation*, Syracuse). Cette maîtrise de la composition, jointe à un sens très précis de la beauté des matières et à une intuition nouvelle de l'atmosphère tonale, s'affirme dans les portraits (*le Condottiere*, Louvre) et dans des tableaux comme *le Christ bénissant* (1465, Londres), le *Polyptyque de saint Grégoire* (1473, Messine) ou le *Saint Sébastien* de Dresde. Antonello passa la plus grande partie de sa vie à Naples et à Messine. En 1476, il se rendit à Venise, où il peignit un tableau d'autel pour l'église San Cassiano (fragments à Vienne). Ce voyage marque une date très importante dans l'histoire de la peinture vénitienne. (V. BELLINI.)

ANTONESCU (Ion), maréchal et homme d'Etat roumain (Piteşti 1882 - prison de Jilava 1946). Membre de l'état-major pendant la Première Guerre mondiale, attaché militaire à Paris et à Londres, général et chef d'état-major (1937). Exclu de l'armée, arrêté comme ennemi déclaré du roi Charles II, libéré, il est nommé ministre de la Guerre, mais démissionne peu après. De nouveau arrêté en juillet 1940, il se voit confier ensuite, en septembre, le poste de Premier ministre par le roi Charles, dont il exige aussitôt l'abdication. Se proclamant *conducător* (chef), il exerce alors une dictature absolue, et engage la Roumanie dans la guerre aux côtés de l'Axe. Il ouvre le territoire aux troupes allemandes, aux côtés desquelles l'armée roumaine fait campagne, s'avançant jusqu'à Stalingrad. Au cours de la débâcle allemande, le roi Michel le fait arrêter lors du coup d'Etat du 23 août 1944. Livré aux Russes, il est jugé et condamné à mort.

AN-TONG. V. NGAN-TONG.

ANTONGIL (BAIE D'), large échancrure formée par l'océan Indien sur la côte nord-orientale de Madagascar, et comprise entre Mananara et le cap Masoala.

ANTONIA (GENS), nom d'une famille de Rome, à laquelle appartiennent ANTOINE* l'orateur et ANTOINE* le triumvir, et, parmi les femmes : ANTONIA, femme de Vatinius ; ANTONIA, épouse du triumvir ; ANTONIA *major* (née en 39 av. J.-C.), fille du triumvir, femme de Domitius Ahenobarbus, grand-mère de Néron ; ANTONIA *minor* (36 av. J.-C. - 38 apr. J.-C.), sœur de la précédente, femme de Drusus, mère de Germanicus, de Claude et de Livie, et dont Valère Maxime loue les vertus ; ANTONIA, fille de Claude, impliquée dans la conspiration de Pison, mise à mort pour avoir refusé d'épouser Néron.

Antoniae (LEGES), ensemble des lois rendues par Marc Antoine en 44 av. J.-C., et qui lui permettaient d'étendre et de consolider son pouvoir personnel. Cicéron les attaqua dans ses *Philippiques*, les jugeant illégales et « portées par la violence et contre les auspices ».

ANTONIN le Pieux (Titus Aelius ANTONINUS PIUS) [Lanuvium 86 - † 161], empereur romain (138-161). Membre d'une riche famille de l'aristocratie sénatoriale, originaire de Nîmes, et parvenue aux honneurs : sous les Flaviens, consul, puis proconsul de la province d'Asie, il est adopté par Hadrien et lui succède en 138. Honnête et très économe, Antonin vécut sur ses domaines avec une simplicité bourgeoise. Il s'est constamment penché sur le bonheur du peuple, donnant généreusement le droit de cité, créant de nouvelles institutions alimentaires (*puellae Faustinianae*, du nom de son épouse Faustine), intervenant par un grand nombre de « rescrits » dans l'application du droit. Par toute sa politique, Antonin le Pieux contraste avec Hadrien : celui-ci étant un esprit curieux, novateur, cosmopolite, celui-là étant un conservateur fortement attaché aux antiques traditions de Rome et à sa religion. Son règne marque l'apogée de l'Empire. En Afrique, il dut lutter contre les Maures, et en Bretagne contre les Brigantes. Sur les frontières de Germanie et d'Orient, l'armée dut rester vigilante. On compléta les fortifications du *limes*, en Rhétie et en Bretagne. Les monuments d'Antonin commémorent les légendes antiques de Rome, dont il célébra splendidement le 900e anniversaire en 148. Le détail de ses actes est assez mal connu, du fait de la perte d'une partie des écrits de Dion Cassius. Sous son règne, une vague de piété a touché les hommes cultivés et les masses ignorantes. Il adopta, pour lui succéder, M. Annius Verus, qui régna sous le nom de Marcus Aurelius Antoninus (Marc Aurèle) et L. Aelius Aurelius Commodus, le futur Lucius Verus.

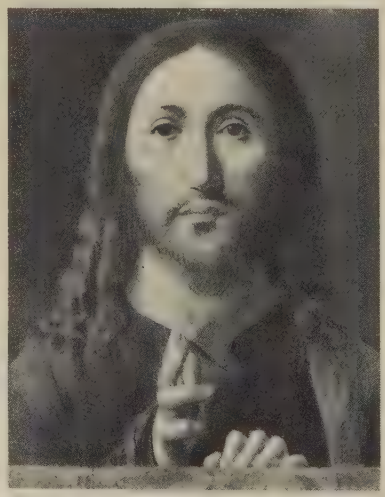

ANTONELLO da Messina : « le Sauveur du monde », *National Gallery, Londres*

Antonin (ITINÉRAIRE D'). V. ITINÉRAIRE.

Antonin (MURAILLE D'), mur de défense construit en Grande-Bretagne sous Antonin, au N. du mur d'Hadrien, du golfe de la Clyde au golfe de Forth. Il en subsiste de nombreux restes. (V. LIMES.)

ANTONIN (saint), archevêque de Florence (Florence 1389 - *id.* 1459). Dominicain (1405), l'un des champions de la réforme dite « de l'observance ». Prieur de Saint-Marc à Florence, il dirige les travaux de Fra Angelico. Archevêque en 1445, il est un prélat à la fois réformateur et humaniste. Il lutte contre les Médicis, pour les libertés florentines. Canonisé en 1523. — Fête le 10 mai.

ANTONINE ou **ANTONINA**, femme de Bélisaire et favorite de l'impératrice Théodora, qui l'associa à ses intrigues et se servit d'elle pour diriger Bélisaire.

ANTONINIANUS [nys] n. m. Monnaie d'argent frappée par l'empereur Caracalla (M. Aurelius Antoninus Bassianus) à partir de 215 apr. J.-C.

— ENCYCL. L'*antoninianus* valait un denier et demi et portait l'effigie de l'empereur radié et de l'impératrice coiffée d'un croissant. Il ne cessa de se déprécier, au point de ne plus présenter, à la fin du IIIe s., qu'une infime proportion de métal précieux. Dioclétien le supprima.

ANTONINS (les), dynastie impériale qui régna à Rome de 96 à 192 apr. J.-C. et qui compte : NERVA (96-98) ; TRAJAN (98-117) ; HADRIEN (117-138) ; ANTONIN LE PIEUX (138-161) ; MARC AURÈLE (161-180) ; COMMODE (180-192).

Cette dynastie a vu l'apogée de l'Empire romain : la plus grande extension territoriale fut atteinte sous Trajan, qui annexa la Dacie (107), Palmyre (110), l'Arménie (114), la Mésopotamie jusqu'à Séleucie et Ctésiphon (115-116). Exception faite de l'invasion des Germains Marcomans jusqu'à Aquilée (166), que dut repousser Marc Aurèle, les Antonins firent régner la *pax romana* sur l'Empire pendant près d'un siècle, et avec elle la prospérité économique, marquée par un vigoureux essor urbain. Sous leurs règnes, spécialement sous Hadrien, fut établie la frontière fortifiée de l'Empire (*limes**).

Le siècle des Antonins fut marqué par la romanisation vigoureuse des provinces, surtout en Occident, dont la place dans l'Empire devint, en fait, équivalente à celle de l'Italie : attribution généreuse de la citoyenneté, entrée de provinciaux au sénat et accès aux plus hautes magistratures. L'extension à l'Empire tout entier de la « cité romaine » par Caracalla, en 212, ne devait que reconnaître un état de fait acquis, pour l'essentiel, dès la période antonine.

Certains empereurs étaient eux-mêmes originaires de familles romaines provinciales ; Trajan et son petit-cousin Hadrien étaient nés à Italica, en Bétique. Si Antonin naquit à Lanuvium, près de Rome, et Marc Aurèle à Rome même, leurs familles venaient respectivement de Nîmes, en Narbonnaise, et de Succubo, en Bétique : avec les Antonins, c'est l'Occident hispano-gallo-romain qui domine l'Empire. La succession de cinq empereurs de

valeur, de Nerva à Marc Aurèle, est due en grande partie à la pratique de l'adoption, assurant l'héritage de l'Empire à un homme dont les qualités avaient pu être éprouvées par son prédécesseur. Les quatre premiers Antonins désignèrent ainsi leur successeur. L'abandon de cette pratique par Marc Aurèle en faveur de son fils Commode mit à la tête de l'Empire un despote sadique. Son assassinat marqua la fin de la dynastie (31 déc. 192). [→ Biblio.]

ANTONINS n. m. pl. Religieux de l'ordre de Saint-Antoine, qui se consacraient au service de ceux qui étaient frappés de la maladie pestilentielle nommée *feu Saint-Antoine*. (Créés à la fin du XIe s., ils furent supprimés en 1790.) || Auj., religieux orientaux de différents rites, qui suivent la règle dite « de Saint-Antoine ».

ANTONIO (Nicolás), bibliographe espagnol (Séville 1617 - Madrid 1684). Sa *Bibliothèque des auteurs espagnols* (Rome, 1672-1696) est un recueil important pour l'histoire littéraire de la Péninsule.

ANTONIO da Ferrara ou **BECCARI**, poète italien (Ferrare 1315 - † v. 1372). Homme aventureux, joueur, grand voyageur, il passe par des alternatives de débauche et de repentir. Dans un de ses poèmes autobiographiques, il maudit sa naissance et sa vie sur un ton qui annonce les accents de Villon. Il a correspondu en sonnets avec Pétrarque et écrit quelques *canzoni* politiques. Son art mêle la tradition réaliste du Moyen Age aux premières tendances humanistes.

ANTONIO da Noli, navigateur suédois, également connu sous le nom d'**Antoniotto Uso di Mare** (Gênes v. 1419 - † v. 1466). Chargé par l'infant de Portugal, dom Henri de Viseu, d'explorer les côtes de l'Afrique occidentale, il longea, avec le Vénitien Ca'da-Mosto, la côte d'Afrique depuis le cap Vert jusqu'au rio Grande, en 1455-1456.

ANTONIO de Lebrija ou **Nebrixa**, en latin **Aelius Antonius Nebrissensis**, grammairien et historien espagnol (Lebrija 1441 - † 1522). Professeur aux universités de Salamanque et d'Alcala. Auteur d'un *Dictionnarium latino-hispanum et hispano-latinum* (1492).

ANTONIO di Vincenzo, architecte italien (v. 1350 - 1401 ou 1402). Il travailla à Bologne, où il fournit les plans de San Petronio.

ANTONIUS (Primus), surnommé **Becco** (en celtique *Nez crochu*), Gaulois, né à Toulouse, qui servit sous Galba et Othon ; il remporta à Bedriacum, près de Crémone, sur les partisans de Vitellius, une victoire qui assura l'Empire à Vespasien (69 apr. J.-C.).

ANTONIUS GNIPHO (Marcus), rhéteur latin (Gaule 114 - † 64 av. J.-C.). Il étudia à Alexandrie, se rendit à Rome, où il eut César et Cicéron pour élèves.

ANTONIUS MUSA. Antiq. V. MUSA.

ANTONOMASE n. f. (gr. *antonomasia*). Styl. Substitution de mot par laquelle on emploie un nom propre pour un nom commun ou réciproquement. (Ex. : *Aristarque* pour *critique*, *l'Empereur des Français* pour *Napoléon*.)

ANTONOMASIE n. f. (gr. *antonomasia*, expression contraire à l'idée). Neurol. Forme d'aphasie dans laquelle ce sont spécialement les substantifs que le sujet oublie.

ANTONOV (Alexis Innocentievitch), général soviétique, né en 1896. Durant la Seconde Guerre mondiale, il dirigea les opérations sur le front méridional, puis, après Stalingrad, participa, dans le cadre de l'état-major général soviétique, à la préparation des grandes offensives de la fin de la guerre.

ANTONOVITCH (Vladimir Bonifatevitch), historien russe (1834-1908). Il s'est intéressé particulièrement à l'histoire de l'Ukraine et à l'histoire locale des peuples et nationalités de la Russie sud-occidentale.

ANTONOVITCH (Maxime Alexeïevitch), philosophe russe (1835-1918). Après des études à l'académie orthodoxe de Saint-Pétersbourg, il renonça à la carrière ecclésiastique pour se consacrer à la philosophie et à la politique. Il se lia avec Tchernychevski et divers savants matérialistes. On lui doit de nombreux articles dans la revue *le Contemporain*, des ouvrages sur Darwin, la physiologie, la philosophie de Hegel, de Kant, et sur l'esthétique. Ses *Œuvres philosophiques* ont été partiellement éditées en 1945.

ANTONY, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue sud de Paris, au S. du parc de Sceaux ; 35 000 hab. L'église garde un chœur du XIIe s. Antony est une commune essentiellement résidentielle, mais elle possède quelques industries : industries chimiques, produits pharmaceutiques ; ébénisterie. Résidence universitaire Jean-Zay, près du parc de Sceaux.

Antony, drame en cinq actes, en prose, d'Alex. Dumas père, joué à la Porte-Saint-Martin le 3 mai 1831, par Bocage dans le rôle d'Antony et Marie Dorval dans celui d'Adèle d'Hervey, à laquelle l'auteur a sans doute voulu prêter quelques traits de son amie Mélanie Waldor. Enfant trouvé, réfractaire aux lois de la société, beau ténébreux, Antony se fait aimer d'une jeune femme. Au moment où le mari de celle-ci va les surprendre, il la tue en lançant la réplique fameuse : « Elle me résistait... je l'ai assassinée. » Antony incarne le « lion » romantique, aux passions indomptables. Il contribua à la mode de l'air fatal et sombre.

ANTONYME n. m. et adj. (gr. *anti*, contre, et *onoma*, nom). Gramm. Mot qui a un sens opposé à celui d'un autre : « *Laideur* » *et* « *beauté* » *sont des antonymes*. (Contr. SYNONYME).

ANTONYMIE n. f. Gramm. Caractère des mots antonymes : *L'antonymie peut servir à préciser le juste emploi des mots.*

ANTOZONITE n. m. (de *anti* et *ozone*). Minér. Variété de fluorine.

ANTRAIGUES, ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Privas), dans le haut Vivarais, au N. d'Aubenas ; 583 hab. (359 aggl.) [*Antraiguins*]. Eaux minérales.

ANTRAIGUES (Emmanuel Henri Louis Alexandre DE LAUNAY, comte D'), aventurier français (Villeneuve-de-Berg 1753 - Barnes-Terrace, près de Londres, 1812). D'abord publiciste révolutionnaire fougueux, député à l'Assemblée constituante, il émigra dès 1790 et mena une vie d'aventurier politique, au service tour à tour de l'Espagne et de la Russie, et d'agent secret des princes. Arrêté à Venise en 1797 sur ordre de Bonaparte, il s'évada et servit de nouveau la Russie, puis l'Angleterre, trahissant ceux qui l'employaient. Il avait épousé Mme Saint-Huberty, de l'Opéra, et fut assassiné avec elle, pour raisons politiques.

ANTRAIN, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Fougères), près du Couesnon ; 1 528 hab. (1 063 aggl.) [*Antrainois*]. Eglise en partie du XIIe s. Distillerie. Victoire des Vendéens sur les Républicains, en 1793. — Aux environs, château de Bonne-Fontaine (XVIe s.).

ANTRAL, E, AUX adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à l'antre pylorique.

ANTRAL (Robert), peintre français (Châlons-sur-Marne 1896 - Paris 1939). Son œuvre comprend surtout des paysages marins et des vues de Paris. (Musée national d'Art moderne.)

ANTRE n. m. (lat. *antrum*, emprunté au gr.). Excavation naturelle, qui peut servir d'abri aux hommes ou aux animaux : *Antres sourds, noirs vallons que les anciens bannis* [...] *Hantèrent avec l'ours, le loup, l'isard et l'aigle* (Heredia). || *Spécialem.* Repaire de fauve : *L'antre du lion ;* et au *fig. : Va trouver Tibère en son antre !* (Hugo). || *Par extens.* Lieu inquiétant, dangereux. || *L'antre de la chicane*, le palais de Justice.

— LOC. *L'antre du lion*, lieu dangereux, où il est facile d'entrer, mais d'où il est très difficile de sortir. (Cette locution est tirée d'une fable de La Fontaine, *le Lion malade et le Renard*.)

— Anat. Nom donné à certaines cavités de l'organisme. || *Antre mastoïdien*, cavité située dans la mastoïde et communiquant avec l'oreille moyenne. || *Antre d'Highmore*, excavation située dans l'épaisseur du maxillaire supérieur et qui est plus souvent désignée sous le nom de *sinus maxillaire*. || *Antre pylorique*, poche de l'estomac, juste en amont du pylore.

— ENCYCL. Les *antres* avaient une importance toute particulière dans les cultes antiques. C'est dans des antres que les poètes placent Cacos, Polyphème, et autres géants farouches. C'est dans des antres que la plupart des sibylles rendaient leurs oracles. L'*antre de Trophonios* était célèbre par l'horreur qu'il inspirait à ceux qui allaient consulter l'oracle qu'il recélait. Certains cultes, comme celui de Mithra, se célébraient dans des antres. Dans un traité intitulé *De l'antre des Nymphes*, Porphyre a indiqué les idées que les théologiens païens de son époque attachaient aux antres, qu'ils considéraient comme des matrices telluriques où la divinité révélait sa puissance créatrice.

ANTRE. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dont il subsiste quelques restes dans l'arrond. de Saint-Claude (Jura), sur la commune des Villards-d'Héria.

ANTRIM, v. de l'Irlande du Nord, près de l'extrémité nord-est du Lough Neagh ; 1 600 hab. Curieuse tour du Xe s. Château du XVIIIe s. Filatures de lin. — Le *plateau d'Antrim*, qui s'étend au N. de la ville, en bordure du canal du Nord, est un petit massif formé de laves basaltiques. Ses côtes sont entaillées par la mer en falaises pittoresques (Chaussée des Géants). — Le *comté d'Antrim*, qui a pour ch.-l. Belfast, s'étend au N. et à l'E. du Lough Neagh, à l'extrémité N.-E. de l'Ulster ; 231 000 hab.

ANTRIM (comte et marquis D'), titre porté par une branche de la grande famille écossaise Macdonnell, établie en Ulster. Le plus célèbre de ses membres est RANDAL MACDONNELL, 1er marquis **d'Antrim** (1609-1683). Catholique et royaliste, il prit parti pour le roi Charles Ier* contre les Covenantaires* écossais, lors de la rupture de 1639. Ses projets réussirent seulement à susciter de nouvelles hostilités contre le roi, dont il abandonna d'ailleurs la cause en 1647.

ANTRIMOLITE n. f. Minér. Variété de mésolite trouvée sur la côte d'Antrim (Irlande).

ANTRITE n. f. Inflammation de la partie prépylorique de l'estomac, l'*antre*. (C'est une forme très fréquente de gastrite.)

ANTROPOV (Alexeï Petrovitch), peintre russe (Saint-Pétersbourg 1716 - *id.* 1795). Il prit part à la décoration des palais d'Hiver (1744-1745), d'Eté (1748), de Tsarskoïe-Selo (1749), de Peterhof (1750), exécuta de Pierre III (1762) un portrait sans complaisance (Musée russe, Leningrad), et fut le maître de D. T. Levitski et P. S. Drojjine.

ANTROTOMIE n. f. O. R. L. Opération chirurgicale consistant à ouvrir l'antre mastoïdien ou l'antre d'Highmore (sinus maxillaire).

ANTRUSTION n. m. (de l'anc. allem. *trust*, confiance, fidélité). Chez les Mérovingiens, leude lié par serment à son roi et qui faisait dès lors partie de sa suite, ou *trustis*. (Il l'accompagnait à la guerre et bénéficiait en revanche de la protection royale. Ce lien personnel était une forme primitive de la vassalité.)

ANTSALOVA, localité de Madagascar (prov. de Tuléar, circonscript. de Morondava), au pied du Bemaraha. — Le *district d'Antsalova* a 15 400 hab.

ANTSIRABÉ, v. de Madagascar (prov. de Tananarive), ch.-l. de distr., dans la région des hauts plateaux ; 22 000 hab. (2 000 Europ.). Evêché. Importante station thermale (eaux bicarbonatées sodiques) et centre de séjour au climat vivifiant. Usine traitant l'uranium et le thorium de la région. Manufacture de cigarettes. Rizeries. Conserves et salaisons. — Le *district d'Antsirabé* a 133 900 hab.

ANTSOHINY, localité de Madagascar (prov. de Majunga) ; 2 350 hab. (58 Europ.). Cultures de tabac. — Le *district d'Antsohiny* a 30 000 hab.

ANTUCO, volcan de la Cordillère centrale du Chili, dont les éruptions ont formé le lac de Laja. Le *col d'Antuco* fut utilisé par les Araucans allant piller les troupeaux de l'Argentine.

ANTUNG. V. NGAN-TONG.

ANTWERPEN, nom flamand d'Anvers.

AN UAIMH (anc. **Navan**), v. de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Meath), au confluent de la Boyne et de la Blackwater ; 4 100 hab. — Aux environs, vestiges d'une abbaye cistercienne du XIIe s.

statuette d'ANUBIS
art égyptien
Louvre

ANUBIS [bis] n. m. Mamm. V. PAPION.

ANUBIS, dieu égyptien, adoré sous la forme d'un chacal (ou d'un chien), ou sous la forme humaine avec une tête de chacal. Il aida Isis à ensevelir Osiris et devint le dieu des Morts et le conducteur des âmes. Il présidait aux sépultures. Son nom égyptien était *Inpou*. Plus tard, il fit partie du culte alexandrin de Sérapis et Isis, fut identifié avec Hermès et prit le nom de *Hermanubis*.

ANUITER v. intr. (de *nuit*). Faire nuit (XVIe s.).

ANUND, roi légendaire de Suède, l'un des souverains des Svears. Il aurait régné à Uppsala vers l'an 600.

ANUND (Jacob), roi de Suède († 1050). Il succéda en 1022 à son père Olof Skoetkonung, premier roi chrétien, et contribua aussi à la propagation du christianisme.

ANURĀDHAPURA, v. de Ceylan, dans la partie nord de l'île ; 12 300 hab. C'est un site archéologique important. La ville, fondée en 437 av. J.-C., atteignit son apogée aux environs de l'ère chrétienne, souffrit des attaques des Tamouls de l'Inde et fut abandonnée au IXe s. Signalées par Knox au XVIIe s., ses ruines magnifiques perdues au milieu d'une jungle épaisse, ont été retrouvées en 1833. C'est un ensemble de monastères, de reliquaires (*dagoba*) et d'étangs artificiels. La proximité de la montagne sainte de Mihintalé en a fait un lieu de pèlerinage pour les bouddhistes.

ANURELLE n. f. Ascidie voisine de la molgule, dont certaines espèces fréquentent les côtes de France (*Anurella roscovita*).

ANURIE n. f. (préf. *an* priv., et gr. *ouron*, urine). Pathol. Suppression de la sécrétion urinaire.

— ENCYCL. L'*anurie* ne doit pas être confondue avec la rétention d'urine, qui est l'impossibilité d'évacuer l'urine contenue dans la vessie ; dans l'anurie, la vessie est vide. Les causes de l'anurie sont nombreuses : destruction des reins, par traumatisme ou maladie (glomérulo-néphrite ou néphrose d'origine infectieuse ou toxique), lithiase urétérale, compression des uretères, etc. Le pronostic de l'anurie est toujours sérieux, et réclame un traitement d'urgence en rapport avec le facteur causal.

ANUROMÈLE n. m. Mammifère marsupial de Nouvelle-Guinée, sans queue, de la taille d'un rat, au pelage fauve-roux, qui se nourrit d'insectes qu'il chasse la nuit.

ANURUDHA, cousin et disciple du Bouddha Çākyamuni, converti à Rājagriha en même temps que le célèbre Ānanda. Il assista le Bouddha lors de son nirvāna et dirigea les cérémonies de ses funérailles.

ANUS [anys] n. m. (lat. signif. *anneau*). Anat. Orifice extérieur du rectum, donnant passage aux matières fécales, chez l'homme et chez la plupart des animaux.

— Chirurg. *Anus artificiel* ou *contre nature*, abouchement à la peau d'une portion d'intestin, en vue de dériver les matières.

— ENCYCL. Anat. et Pathol. L'*anus* forme un canal de 1,5 à 2 cm, très dilatable. Il s'ouvre dans le périnée postérieur, en avant du coccyx, au fond du pli interfessier. De son pourtour partent en rayonnant les *plis radiés de l'anus*. L'anus est entouré d'un double appareil musculaire, constitué par le sphincter interne et le sphincter externe, qui permettent la continence des matières fécales. De chaque côté de l'anus se trouvent deux régions graisseuses connues sous le nom de *marges de l'anus*. L'anus peut être le siège de fistules, de fissures, d'abcès, de tumeurs. Une affection lui est bien particulière : les hémorroïdes*.

— Anat. comp. L'*anus*, chez les mammifères, présente la même disposition que chez l'homme. Quelques espèces, cependant, telles que la civette, la genette, la mouffette, etc., possèdent, au pourtour de l'anus, des glandes fort développées, qui sécrètent une substance très odorante destinée à éloigner leurs ennemis.

Chez les monotrèmes (ornithorynque et échidné), l'anus s'ouvre dans un cloaque où débouchent les organes génito-urinaires. Il en est de même chez les oiseaux, les reptiles, les batraciens. Chez les poissons, l'anus s'ouvre généralement au-devant de l'orifice des organes génitaux.

Chez les arthropodes, l'ouverture anale est généralement située à l'extrémité de l'abdomen, tandis que chez les mollusques elle est placée soit près de la région du cou (céphalopodes), dans une cavité infundibuliforme par laquelle sortent les excréments, les produits sexuels et l'*encre*, ou bien près de l'orifice respiratoire (gastropodes) ; ou encore la bouche et l'anus sont situés aux deux extrémités du corps (lamellibranches).

Chez les échinodermes, l'anus est distinct de la bouche et sa position est un élément important de classification, mais chez la plupart des cœlentérés les organes digestifs n'ont qu'une seule ouverture, qui sert à l'introduction des aliments et à la sortie des matières excrémentielles.

— Chirurg. *Anus artificiel*. La portion d'intestin intéressée peut être l'iléon, le cæcum ou le côlon. La dérivation des matières est, selon les cas, totale ou partielle. L'anus artificiel est réalisé soit pour une période transitoire, en particulier pour soulager une suture pratiquée en aval, soit définitivement, en particulier après amputation du rectum. Lorsqu'il est transitoire, l'anus artificiel nécessite une intervention chirurgicale pour en faire la cure ; lorsqu'il est définitif, l'anus artificiel est le plus souvent pratiqué dans la fosse iliaque gauche, à travers les muscles ; dans ce cas, il est facile à appareiller et entraîne une infirmité relativement peu gênante, parfaitement compatible avec une vie normale.

— Embryol. Le territoire qui deviendra l'*anus* porte chez l'embryon le nom de blastopore* et joue un rôle capital dans le développement de l'organisme tout entier.

— Physiol. En permettant la circulation en sens unique des matières le long d'un *tube* et non plus dans un *sac* digestif, l'existence d'un *anus* a rendu possible, dans les embranchements qui en sont pourvus, une spécialisation des divers segments de ce tube, qui assurent chacun l'une des phases de la digestion. L'utilisation des aliments s'en trouve grandement améliorée, ce qui explique, en contrepartie, la petite taille et le caractère primitif des animaux qui sont dépourvus d'anus.

ANUSCOPE n. m. Méd. Spéculum destiné à l'examen de l'anus.

ANUSCOPIE n. f. Méd. Examen du canal anal à l'aide de l'anuscope.

ANVĀRĪ, poète persan du XIIe s. (environs d'Abīverd, Khurāsān - † entre 1189 et 1191). Il eut une vie difficile jusqu'à ce qu'un de ses poèmes lui valût la faveur du sultan seldjoukide Sandjar ; après la mort de ce souverain, il servit d'autres princes, puis se retira à Balkh. Son élégie *les Pleurs du Khurāsān* est un des plus beaux poèmes de la langue persane. Il excella surtout dans le panégyrique, genre dans lequel il est sans rival.

ANVERS, en flam. **Antwerpen**, v. et port de Belgique, ch.-l. de la *province d'Anvers*, au fond de l'estuaire de l'Escaut, sur la rive droite du fleuve ; 256 126 hab. (*Anversois*).

● *Géographie.* Le site d'Anvers est lié au tracé de la voie commerciale : la ville s'est installée sur la rive droite, sur une boucle du fleuve où les profondeurs étaient favorables au mouillage des bateaux. La ville ancienne, comprise dans un périmètre muré au XVIe s., est limitée aujourd'hui par des boulevards dessinant un arc dont la corde serait l'Escaut. On y trouve les monuments de l'époque médiévale. La ville nouvelle, créée au XIXe s., est entourée vers l'est par des boulevards et des canaux. Des avenues rayonnent vers la périphérie, et l'espace urbain est coupé de parcs : parc Albert, Jardin zoologique (l'un des plus importants du monde), etc. La banlieue est résidentielle vers l'est, industrialisée le long de l'Escaut, où se trouvent les installations portuaires. Le port s'est développé au XIXe s. ; il est composé de dix bassins à écluse situés au nord et communiquant avec trois bassins de batellerie situés le long de l'Escaut, au sud de la vieille ville. En aval de cet ensemble s'étendent les plus récents bassins (grains, minerais) reliés à l'Escaut maritime par une écluse. Anvers est un port international qui dessert les régions industrielles de l'Europe du Nord-Ouest, jusqu'en Lorraine et en Rhénanie ; de plus, il est le point d'arrivée d'un réseau très dense de voies ferrées. L'industrie

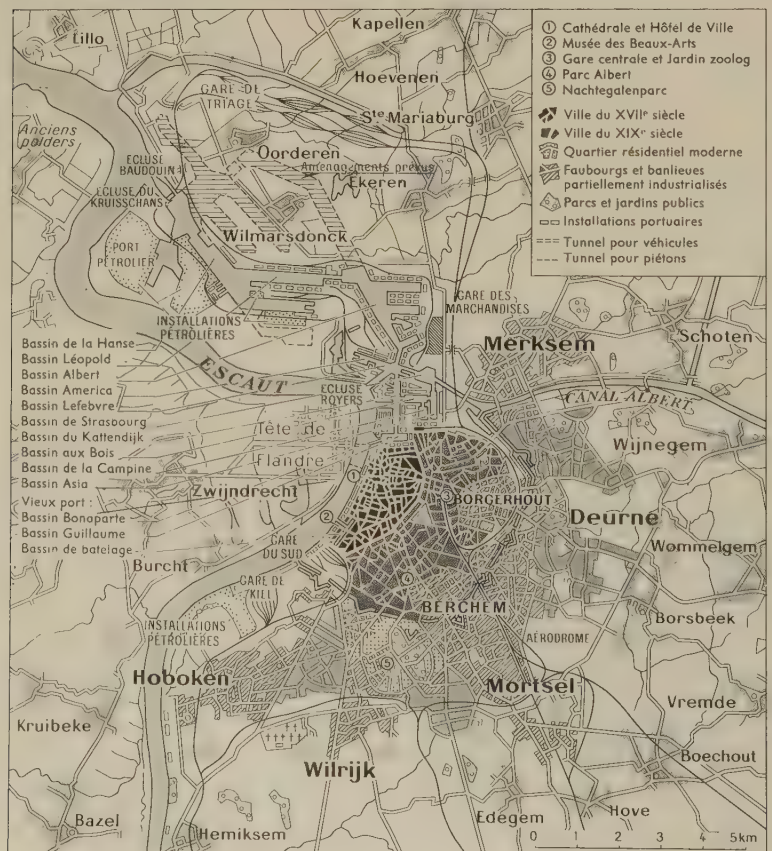

plan d'ANVERS

Phot. Giraudon, Larousse.

est née des importations ou du transit de nombreux produits : denrées alimentaires tropicales et tempérées (rizeries, conserveries, minoteries, huileries) ; phosphates, nitrates, soufre, sel ; bois du Nord ; fibres textiles ; minerais non ferreux (fonderies de cuivre, industrie du radium) ; constructions métallurgiques et navales ; montage d'automobiles ; raffineries de pétrole. Le port tire ses plus grandes ressources du Congo belge : c'est l'un des premiers marchés du monde pour le caoutchouc, le premier pour l'ivoire et le radium. La principale industrie locale est la taille du diamant (monopole partagé avec Amsterdam). — La *province d'Anvers* a 1 390 000 hab. Elle est divisée en trois arrond. administratifs (Anvers, Malines et Turnhout) et en trois arrond. judiciaires. (→ Biblio.)

● *Histoire.* Née dans une île de l'Escaut, Anvers, cité de Germanie Seconde au IVe s., n'entre dans l'histoire qu'au VIIe s. (premiers documents connus), lors de l'assèchement des marais et de l'installation des missionnaires chrétiens (saint Eloi, saint Amand et saint Willibrord). *Castrum* du IXe s., incendiée (837) puis occupée par les Normands du fait de sa valeur stratégique, Anvers, rattachée définitivement au Saint Empire au Xe s., devient, en 1008, le centre d'une Marche impériale constituée, face à la frontière française, au profit du duc de Brabant et dont hériteront les Habsbourg jusqu'à l'occupation de la Belgique par la France (1792).

A partir du XIIIe s., Anvers devient un centre industriel (draperie, encaquement des harengs) et même commercial (deux foires franches annuelles). Bien située aux confins de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne et à la jonction des routes maritimes unissant l'Europe du Nord-Ouest à la Baltique et à la Méditerranée, Anvers voit pourtant son rayonnement limité au Brabant, du fait de la concurrence de Bruges, qui réussit à faire annexer sa rivale à la Flandre (1347-1406). Mais au XVe s., son commerce s'internationalise par suite du déclin de Bruges (ensablement de Zwyn, réglementation trop stricte), du libéralisme des ducs de Bourgogne (1406-1477) et des Habsbourg, et de la découverte de l'Amérique. La création d'une bourse de commerce ouverte tous les jours (1485), celle d'une bourse de l'argent (1531), l'utilisation des techniques bancaires les plus modernes (lettre de change, crédit, etc.) font d'Anvers le premier centre financier d'Europe, fréquenté par les commerçants et les financiers anglais, allemands (Fugger, Welser), génois, puis espagnols et portugais, que rejoignent les Hanséates et les Vénitiens, plus longtemps fidèles à Bruges. Ayant reçu l'étape des laines anglaises (XVe s.) pour l'Europe centrale, celles de l'alun (1491) et des épices (1501) pour l'Europe du Nord, Anvers est de 1520 à 1560 le premier entrepôt et le plus important centre de redistribution des produits européens et d'outre-mer importés par Cadix et Séville. Les capitaux anversois favorisèrent également le développement des industries régionales (draperie brabançonne, raffinage du sucre, fabriques de savon, verreries, poteries) et surtout celui de l'imprimerie, avec les célèbres ateliers de Christophe Plantin, dont les publications contribuèrent à faire de la ville un foyer de diffusion de l'humanisme. Mais les guerres de Religion, le sac de 1576 et le siège de 1585 provoquèrent son déclin, accentué par la paix de Westphalie (1648), qui ferma à la navigation les bouches de l'Escaut ; sa population tomba de 150 000 à 50 000 hab. Anvers fut prise par les Français (1792 et 1794) ; elle devient le chef-lieu du département des Deux-Nèthes. Bernadotte (1809) et Carnot (1814) la défendent contre les Anglais, qui craignaient « ce pistolet braqué au cœur » de leur pays. Aussi, le congrès de Vienne l'inclut-il dans le royaume des Pays-Bas. Bombardée par les Hollandais, qui en occupent la citadelle (1830), prise par les Français du maréchal Gérard (1832), Anvers revient à la Belgique et retrouve la prospérité après le rachat des péages perçus par les Pays-Bas (accord de 1863). Occupée par les Allemands de 1914 à 1918, après un siège conduit par l'armée Beseler du 26 septembre au 9 octobre 1914, Anvers fut à nouveau conquise par la Wehrmacht le 18 mai 1940. Libérée par les Britanniques le 4 septembre 1944, avant que les Allemands aient détruit les installations du port, Anvers put assurer, à partir du 27 novembre, la majeure partie du ravitaillement des forces alliées, malgré de nombreux bombardement allemands par V2. (→ Biblio.)

l'hôtel de ville, fin du XVIe s.
cabinet des Estampes

● *Beaux-Arts.* Anvers possède des monuments remarquables. L'hôtel de ville est une sorte de palais florentin, construit de 1561 à 1565 sur les plans de Corneille Floris. La Bourse (1515, architecture Renaissance et décoration gothique) fut incendiée et fidèlement reconstruite au XIXe s. La cathédrale Notre-Dame, le plus vaste édifice religieux de Belgique, commencée en 1395, fut achevée en 1520 par les architectes anversois Herman et son fils Dominique De Waghemaekere. Elle comporte sept nefs soutenues par cent vingt-cinq colonnes, qui, sans chapiteaux ni entablements, s'élancent d'un seul jet vers les voûtes. Le transept contient deux chefs-d'œuvre de Rubens : l'*Élévation de la croix* et la *Descente de croix*. L'église Saint-Jacques fut construite en gothique flamboyant par H. et D. De Waghemaekere. On y trouve de nombreux tableaux (Van Orley, Jordaens, Van Dyck) et le tombeau de Rubens. L'église Saint-Augustin, de style baroque, fut élevée en 1615 sur les plans de Wenceslas Coebergher. Des toiles célèbres la décorent : *Mariage mystique de sainte Catherine* de Rubens, *Martyre de sainte Apolline* de Jordaens, *Extase de saint Augustin* de Van Dyck. L'église Saint-Paul a été entièrement reconstruite, de 1530 à 1571, par D. De Waghemaekere ; elle présente dans son unité un type parfait de monument de style gothique flamboyant brabançon. L'église Saint-Charles-Borromée, édifiée pour les jésuites (1621), est décorée intérieurement à la manière des églises baroques italiennes. Les plafonds peints par Rubens ont été détruits par un incendie en 1718. (→ Biblio.)

Anvers (MUSÉES D'). Le MUSÉE ROYAL DES BEAUX-ARTS d'Anvers est un des plus riches d'Europe en peintures de l'école flamande ; construit en 1890, il contient notamment une importante collection de Matsys (*Triptyque des menuisiers*) et de Rubens (*le Baptême du Christ, le Coup de lance*) ; d'autres tableaux célèbres y sont conservés : *Portrait d'un enfant de François Ier*, par Clouet ; *Annonciation*, par Roger Van der Weyden ; *la Chute des anges*, par Frans Floris ; *la Vierge à l'Enfant*, par Jehan Fouquet ; *Saint Antoine*, par Jérôme Bosch ; *le Doge Pesaro*, par Titien ; *la Mise au tombeau*, par Van Dyck ; *le Jugement dernier*, par Van Orley. Le MUSÉE MAYER VAN DEN BERGH, installé dans un hôtel particulier, est petit, mais très remarquable par sa collection de miniatures et ses tableaux de primitifs flamands, de même que par une importante collection de tissus. Le MUSÉE STEEN est consacré aux antiquités et au folklore. Le CABINET DES ESTAMPES est le mieux pourvu, en Belgique, de dessins flamands. Installé dans la vieille demeure et les anciens ateliers de Christophe Plantin*, le MUSÉE PLANTIN-MORETUS sert de cadre à une prestigieuse reconstitution de la vie à Anvers, au XVIe s., d'un grand artisan humaniste. La MAISON DE RUBENS est consacrée aux souvenirs du maître ; la MAISON DES BOUCHERS, à l'histoire des arts décoratifs. Sur l'emplacement du parc de Middelheim, saccagé au cours de la Seconde Guerre mondiale, a été inauguré en 1950 le MUSÉE DE SCULPTURE en plein air, où sont représentés les grands sculpteurs européens de 1900 à nos jours.

Blason d'ANVERS

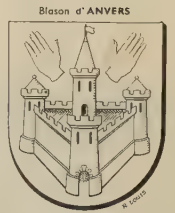

De gueules, au château à trois tours d'argent surmontées de deux mains appaumées du même, posées, l'une au chef dextre, l'autre au chef senestre.

beffroi de la cathédrale

quais et bassins
du port de marchandises

Phot. Larousse, Almasy, Claes.

ANVERS (François D'). V. FRANÇOIS D'ANVERS.

ANVERSOIS, E adj. et n. Relatif à Anvers ; habitant ou originaire de cette ville.
— Art culin. *À l'anversoise*, se dit d'une garniture de jets de houblon et de pommes de terre rissolées.

ANVILLE (Jean-Baptiste BOURGUIGNON D'), géographe français (Paris 1697 - *id.* 1782). Géographe du roi à vingt-deux ans, il publie en 1727 une carte de l'Afrique, puis un *Atlas de la Chine*. L'*Analyse géographique de l'Italie*, où il explique en 1744 la manière dont il avait composé sa carte d'Italie, se voit confirmée par les mesures de triangulation auxquelles fit procéder le pape Benoît XIV. J.-B. d'Anville est l'auteur de 211 cartes ou plans considérés comme les meilleurs et les plus exacts du XVIIIe s., de 78 ouvrages ou mémoires traitant de la géographie ancienne ou moderne. Sa *Géographie ancienne* fut éditée dans différentes langues jusqu'en 1815. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1834 par M. de Manne. Sa collection de 10 000 cartes est allée à la Bibliothèque nationale. (Acad. des inscriptions, 1754 ; Acad. des sciences, 1773.)

chapiteau du XIe s.
« l'Acrobate »
ou « l'Homme serpent »
église romane
d'ANZY-LE-DUC

ANXIÉTÉ n. f. (lat. *anxietas*). Inquiétude pénible, causée principalement par l'incertitude, l'attente : *Depuis lors il se demandait, avec anxiété, en quoi il avait failli à sa tâche* (H. Bazin).
— SYN. : *affres, angoisse, inquiétude, transes*.
— ENCYCL. Neurol. L'*anxiété* est un sentiment d'insécurité douloureuse devant un danger à venir, mais intérieur, latent, non défini. C'est un état affectif pur (Ribot). Cependant, il s'accompagne souvent de sensations physiques, de pâleur, de modifications du pouls, de sécheresse de la bouche et surtout d'une sensation de constriction thoracique pouvant rappeler l'angine de poitrine. On parle alors plutôt d'*angoisse* que d'anxiété.
L'anxiété est un des éléments fondamentaux de la pathologie mentale. On distingue l'anxiété paroxystique de la structure anxieuse, qui est à l'origine de certaines psychoses et névroses.

ANXIEUSEMENT adv. Avec anxiété : *Ce retour, elle l'attendait anxieusement, en faisant des neuvaines* (R. Martin du Gard).

ANXIEUX, EUSE adj. (lat. *anxiosus*). Qui éprouve une vive inquiétude : *Un médecin appelé d'urgence et guetté de loin par une famille anxieuse* (J. Romains). || Qui marque l'anxiété : *Regard anxieux.* || Avide, ardemment désireux de : *Tous anxieux de voir paraître* [...] *Le Chef Borgne* [Hannibal], *monté sur l'éléphant gétule* (Heredia).

aorte
branches collatérales
et terminales

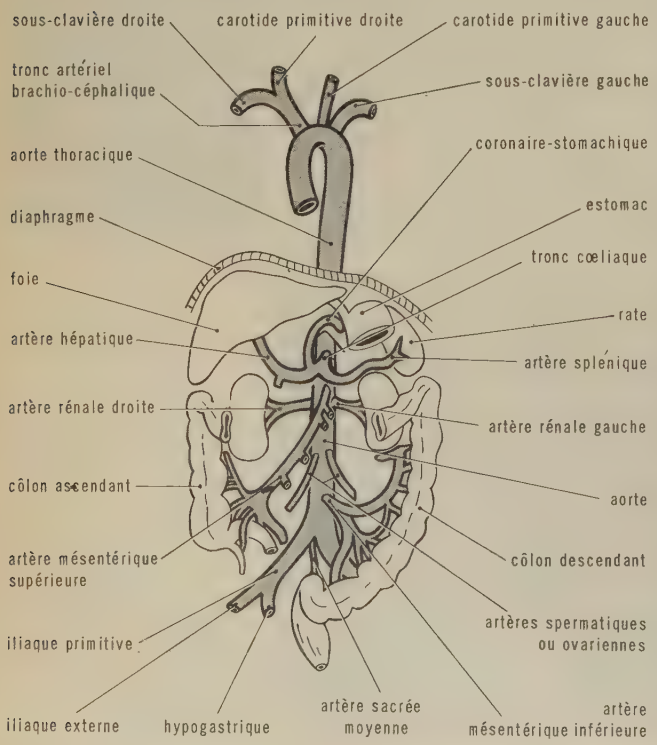

ANXUR. Géogr. anc. Ville maritime du Latium, bâtie par les Volsques à l'extrémité méridionale des marais Pontins, prise par les Romains en 406 av. J.-C., colonie romaine en 338. Le nom de *Tarracina* s'est alors substitué à celui d'Anxur ; auj. *Terracina*.

AN XUYÊN (PROVINCE D'), province du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), s'étendant sur la péninsule de Cà Mau ; 250 900 hab. Cap. *Cà Mau*.

ANYTE de Tégée, poétesse grecque de l'époque alexandrine, auteur d'épigrammes conservées dans l'*Anthologie*.

ANYTOS ou **ANUTOS,** homme politique athénien (IVe s. av. J.-C.). Fils d'un riche tanneur, il est élu stratège et envoyé au secours de Pylos. Mais, pris par une tempête, il ne peut secourir la place, qui capitule (409). Accusé, sa richesse lui permet de corrompre ses juges. Ami de Théraménès, Anytos est exilé par les Trente et dépouillé de ses biens. Il prend une part active à la restauration démocratique, mais aux côtés de Thrasybule. Par conviction morale et politique, semble-t-il, il se fait le principal accusateur de Socrate. Pacifiste convaincu, il s'oppose à toute politique extérieure dynamique et disparaît de la vie politique lors de l'arrivée de Conon, vainqueur de Cnide, à Athènes (394 av. J.-C.). Il fut exilé et mourut lapidé.

ANZAC (sigle formé des initiales de *Australian* [*and*] *New Zealand Army Corps*), nom donné aux unités australiennes et néo-zélandaises qui combattirent avec les Britanniques pendant la Première Guerre mondiale.

ANZAN ou **ANSHAN.** Géogr. anc. Région d'Elam, à l'E. de Suse, qui joua un rôle important au IIIe millénaire av. J.-C. Après la ruine de Suse (640 av. J.-C.), l'Achéménide Téispès y fonda un royaume.

ANZEGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Courtrai), à l'O. d'Audenarde ; 4 039 hab. Industries textiles.

ANZÊME, comm. de la Creuse (arrond. de Guéret), dans la haute Marche, sur la Creuse ; 903 hab. (144 aggl.). Église du XIVe s. ; pont du XVe s. Gorges pittoresques.

ANZENGRUBER (Ludwig), écrivain autrichien (Vienne 1839 - *id.* 1889). Il s'est fait connaître, dès 1870, avec un drame populaire, *le Curé de Kirchfeld* ; son héros est un prêtre de village qui pratique la tolérance et s'élève contre le fanatisme. Il donna ensuite *le Paysan parjure* (*Der Meindbauer*) [1871], qui est sans doute son chef-d'œuvre. A ces drames succédèrent des farces paysannes. Quelques insuccès le firent se tourner vers le roman ; dans ce genre, son meilleur ouvrage est *la Tache* (*Der Schandfleck*) [1876], qui a aussi pour théâtre le village, et dont l'héroïne est une enfant illégitime.

ANZIN, comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le bassin houiller (groupe de Valenciennes), sur l'Escaut ; 15 658 hab. [*Anzinois*]. Centre d'une grande exploitation houillère, active dès le XVIIIe s. Sidérurgie ; tubes d'acier ; constructions mécaniques ; verrerie et produits réfractaires.

ANZIO, v. d'Italie, dans le Latium (prov. de Rome) ; 10 685 hab. (9 084 aggl.). Port de pêche actif. Station de villégiature très fréquentée. C'est l'anc. *Antium*. — Le 22 janvier 1944, 50 000 Anglo-Américains débarquaient près d'Anzio pour couper les arrières allemands entre Cassino et Rome. Ce n'est qu'après quatre mois de durs combats que ces troupes, commandées par Truscott, purent, le 22 mai 1944, faire leur jonction avec la Ve armée américaine, qui progressait le long de la côte. (V. ITALIE [*campagne d'*].)

ANZOÁTEGUI, Etat du Venezuela, entre l'Orénoque et la mer des Antilles ; 343 100 hab. Capit. *Barcelona*.

ANZY-LE-DUC, comm. de Saône-et-Loire (arrond. de Charolles), aux confins du Bourbonnais et du Charolais ; 564 hab. (98 aggl.). Abbatiale romane, dont l'architecture est inspirée du prieuré de Charlieu : les chapiteaux, le portail et la tour en font une des plus intéressantes églises romanes bourguignonnes.

AOD. V. EHOUD.

A.-O. F., abréviation formée des trois lettres initiales de la dénomination *Afrique-Occidentale française*.

AOKI KONYŌ, érudit japonais de la première moitié du XVIIIe s., qui contribua à créer dans l'archipel un mouvement de curiosité à l'égard des sciences occidentales. Il fut chargé en 1739 d'établir un nouveau calendrier et fut autorisé à consulter des ouvrages d'astronomie hollandais de la bibliothèque du shōgun ; bien qu'il ignorât à peu près complètement le hollandais, il parvint à traduire ces traités d'astronomie, mit en service un calendrier qui donna toute satisfaction, et, en dépit de l'hostilité que le gouvernement shōgunal manifestait à l'égard des Occidentaux, il fit venir des Provinces-Unies de nombreux traités scientifiques sur l'économie, la médecine, la physique, qu'il s'acharna à traduire, faisant accomplir d'immenses progrès à la science japonaise, jusque-là entièrement tributaire de la Chine.

AOMORI, v. du Japon, dans le nord de Honshū, ch.-l. de préfecture, sur la baie homonyme ; 106 400 hab. Le port, relié à Hakodate par ferry-boat, assure les relations entre Honshū et Hokkaidō. L'abondance du poisson est à l'origine d'une industrie de la conserve qui assure l'essentiel des exportations d'Aomori. — La *préfecture d'Aomori* a 1 340 000 hab.

AONES. Géogr. anc. Habitants primitifs de la Béotie ; ils furent soumis par des peuples achéens vers le IIe millénaire av. J.-C.

AOOS. Géogr. anc. Fleuve de Grèce, en Epire et en Illyrie, tributaire de la mer Adriatique. Auj. la *Vijöse**.

AORISTE n. m. (gr. *aoristos*, indéterminé). Linguist. Temps de la conjugaison grecque, qui n'indique pas par lui-même la localisation dans le temps, mais qui peut exprimer une action arrivée à son terme (aoriste proprement dit ou résultatif), une action à son début (aoriste inchoatif ou ingressif) ou une action de caractère général (aoriste gnomique).

AORISTIQUE adj. Linguist. Relatif à l'aoriste.

AORTE n. f. (gr. *aortê*, veine, vaisseau). Anat. Artère qui naît à la base du ventricule gauche du cœur, et qui est le tronc commun des artères portant le sang rouge dans toutes les parties du corps.
— ENCYCL. Anat. L'*aorte* part du ventricule gauche, se dirige en haut, en avant et à droite, puis elle dessine une *crosse* qui l'amène contre la colonne vertébrale ; elle devient alors verticale, descendant dans le médiastin postérieur. Ensuite, elle traverse le diaphragme pour devenir abdominale ; elle chemine toujours verticalement, en avant de la colonne vertébrale, ayant sur son flanc droit la veine cave inférieure. Elle se termine au niveau de la quatrième vertèbre lombaire, en se divisant en deux branches, les artères iliaques primitives. Au cours de son trajet, elle fournit comme branches principales : les artères du cœur, ou coronaires ; le tronc artériel brachio-céphalique ; la carotide primitive gauche ; la sous-clavière gauche ; les artères intercostales ; le tronc cœliaque ; la mésentérique supérieure ; les artères rénales ; la mésentérique inférieure.
— Anat. comp. La disposition du système aortique présente, chez les animaux, des différences importantes.
Chez les mammifères, cependant, l'aorte est sensiblement semblable à celle de l'homme. Chez les oiseaux, la crosse de l'aorte est dirigée de gauche à droite. Les reptiles ont deux troncs aortiques qui se réunissent, après un certain trajet, en une seule aorte descendante. Les crocodiliens ont deux ventricules au cœur ; de chacun de ces ventricules naît une aorte. Ces deux organes se rejoignent, communiquent par le pertuis de Panizza et s'anastomosent ensuite. Les batraciens ont une aorte qui part du ventricule unique où se mélangent le sang artériel et le sang veineux. Chez les poissons, il n'y a pas, à proprement parler, d'aorte, mais une artère dorsale, qu'on a aussi appelée « aorte médiane », contenant le sang artérialisé dans les branchies, et qui est nettement pulsatile.
Chez les mollusques et les crustacés, il n'y a pas de troncs aortiques comparables à ceux des vertébrés.

Phot. Milsom.

— Embryol. La formation de l'*aorte* présente, à ses différents stades, des analogies remarquables avec les systèmes vasculaires des divers embranchements du règne animal. On retrouve toujours à l'origine les cinq paires d'arcs aortiques, communes à tous les vertébrés, et qui se modifient de façons diverses dans les différentes classes.

— Pathol. L'*aorte* peut être le siège d'affections graves : l'*aortite*, conséquence de l'athérome ou de la syphilis ; l'*anévrisme aortique*, thoracique ou abdominal ; la *coarctation de l'aorte*, qui est une sténose (rétrécissement) de l'artère.

AORTECTASIE n. f. Cardiol. Dilatation de l'aorte.

AORTIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'aorte.

— Anat. *Système aortique*, ensemble des artères fournies par l'aorte. ‖ *Orifice aortique*, orifice de communication du ventricule gauche avec l'aorte. (Cet orifice est muni de trois valvules, dites « sigmoïdes », qui empêchent le reflux du sang de l'aorte dans le ventricule pendant la diastole.)

— Embryol. *Arcs aortiques*, série bilatérale de vaisseaux qui apparaissent chez l'embryon, et qui forment le système artériel définitif par fusion et disparition de certains arcs.

◆ N. Pathol. Personne qui souffre d'une maladie de l'aorte : *Ce malade se présente comme un aortique.*

AORTITE n. f. Inflammation de l'aorte. ‖ *Par extens.* Ensemble des lésions qui atteignent l'aorte.

— Encycl. On groupe sous le nom d'*aortites* des maladies de l'aorte qui ne sont pas toutes d'origine infectieuse. L'*aortite syphilitique* est due à l'atteinte de la tunique moyenne de l'aorte par le tréponème. Elle se localise surtout au niveau de la partie ascendante de la crosse aortique. L'*athérome aortique* se localise au contraire au niveau de la partie horizontale et descendante de la crosse aortique. Il siège juste au-dessous de la tunique interne de l'artère. Les aortites peuvent déterminer par extension des lésions de l'orifice des troncs artériels qui naissent de l'aorte, et en particulier des artères coronaires, sous-clavières et carotides. Elles peuvent se propager en outre vers l'orifice sigmoïdien (valvule sigmoïde) et s'accompagner alors d'insuffisance aortique.

AORTOGRAPHIE n. f. Radiographie de l'aorte après opacification par un produit de contraste utilisé en radiologie.

AORTOSTÉNOSE n. f. Cardiol. Rétrécissement de l'aorte. (Syn. COARCTATION DE L'AORTE.)

— Encycl. On distingue deux types principaux d'*aortosténose* : le *rétrécissement sigmoïdien*, qui siège à l'origine de l'aorte, au niveau de l'orifice valvulaire gauche, et le *rétrécissement isthmique*, qui siège au niveau de l'isthme de Stahel, à la terminaison de la crosse aortique, juste après l'origine de la sous-clavière gauche. Le rétrécissement sigmoïdien est souvent d'origine rhumatismale. La sténose de l'isthme est congénitale et se traduit par une abolition du pouls au niveau des vaisseaux fémoraux.

AOSTE, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les Terres basses du bas Dauphiné ; 1 159 hab. (525 aggl.). Anc. colonie romaine, Aoste garde dans son musée des antiquités. Tissage de la soie. Ateliers de mécanique.

AOSTE, en ital. **Aosta**, v. d'Italie, dans les Alpes occidentales, ch.-l. de la région autonome du Val d'Aoste, sur la Doire Baltée ; 24 215 hab. (21 984 aggl.). Evêché. Arc romain ; vestiges d'un théâtre et d'un amphithéâtre ; murs antiques. Collégiale du XIIe s. Métallurgie. Patrie de saint Anselme, archevêque de Canterbury.

— Hist. La ville fut fondée, sous forme de colonie romaine, et sous le nom d'*Augusta Praetoria*, par Auguste en 23, après sa victoire sur la peuplade locale des Salasses. Aoste doit son importance à sa situation ; elle fut le chef-lieu d'un duché de la maison de Savoie et commande le val qui porte son nom. (V. art. suiv.)

AOSTE (RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'), région d'Italie, dans les Alpes occidentales, de part et d'autre de la vallée de la Doire Baltée (*val d'Aoste*) ; 98 700 hab. (*Valdotains*). Ch.-l. *Aoste*.

● *Géographie.* Le val d'Aoste, limité par une chaîne de montagnes comprenant des pics dont la plupart dépassent 4 000 m, se compose d'un sillon collecteur central drainé par la Doire Baltée, qui débouche à Pont-Saint-Martin, dans la plaine du Pô, après avoir reçu les apports de nombreux torrents. De part et d'autre de la vallée centrale s'ouvrent une douzaine de vallées latérales. Les trois débouchés du pays sont formés par les cols du Petit-Saint-Bernard vers la France et du Grand-Saint-Bernard vers la Suisse, et par la gorge de Pont-Saint-Martin (Piémont).

En dehors de la vallée du Lys, peuplée de Germains du Valais, les Valdotains parlent le même dialecte et ont les mêmes noms patronymiques que les Savoyards. Protégé par son isolement, le val d'Aoste garda son unité ethnique jusque vers 1850. Mais la formation de l'unité italienne vit l'arrivée de commerçants piémontais, à laquelle succéda, pendant le fascisme, une immigration massive et organisée de Vénitiens et de Calabrais, qui eut pour contrecoup une certaine émigration des autochtones. Les immigrés ont fait souche et ne se sont pas assimilés ; mais ils tiennent les postes clés légués par le fascisme. On observe aujourd'hui la juxtaposition de deux populations : l'une francophone, en montagne, l'autre de langue italienne, dans les villes.

L'élevage des bovins et l'exploitation des richesses forestières forment la base de l'économie valdotaine. Malgré l'extension continuelle des pâturages, on cultive encore les céréales et la vigne sur les pentes exposées au midi. La pomme de terre et les cultures fruitières (poires et reinettes) occupent une place importante. Le sous-sol est riche : houille à La Thuile, minerai de fer à Cogne, traité à Aoste, or à Brusson, cuivre à Ollomont, amiante à Saint-Vincent. L'équipement hydro-électrique des torrents et de la Doire Baltée est très poussé, et la vallée d'Aoste produit 2 milliards de kilowattheures, fournissant la quasi-totalité de l'énergie nécessaire au Piémont. Mais l'industrialisation du pays est cependant faible (usine métallurgique d'Aoste, fabrique de soie artificielle à Châtillon). Le tourisme est en plein essor à Saint-Vincent et Courmayeur (sports d'hiver et stations thermales), à Breuil (station d'altitude et de sports d'hiver), à Cogne, à l'entrée du Parc national du Grand-Paradis (bouquetins et chamois). Cet essor est dû à la beauté des paysages, à la douceur du climat et à l'autonomie, qui a changé les conditions de vie en permettant le développement de tous les secteurs de l'économie valdotaine. (→ Biblio.)

● *Histoire.* Aoste* était une colonie romaine. Aux Ve et VIe s., la vallée d'Aoste fit partie des royaumes burgonde, franc, puis, au Xe s., du troisième royaume de Bourgogne ; en 1238, elle fut érigée en duché par l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, et son destin suivit alors celui de la maison de Savoie. Les troupes françaises occupèrent Aoste en 1692, puis en 1708. Réuni à l'Empire français de 1800 à 1814, le val fit ensuite partie du royaume de Sardaigne et de l'Italie. Les troupes françaises de l'armée des Alpes (Doyen) y pénétrèrent le 25 avril 1945. Après s'être emparé de Suse et avoir fait liaison avec les forces alliées d'Italie, elles se replièrent sur la frontière quelques semaines plus tard, à la suite d'une intervention anglo-américaine. En 1948, la république italienne accorda l'autonomie au val d'Aoste, en considération de son particularisme ethnique et linguistique. Celui-ci s'administre lui-même au moyen d'un Conseil régional et d'une « Junte » élus au suffrage universel. Les langues française et italienne sont langues officielles et leur enseignement est obligatoire dans toutes les écoles. (→ Biblio.)

● *Littérature et Beaux-Arts.* La littérature valdotaine est peu connue parce qu'elle s'est développée en vase clos. Mais elle est d'une grande richesse. Elle est d'expression française, l'italien n'ayant fait son apparition dans le val d'Aoste qu'en 1860. Le XVe s. abonde en chroniques et mystères ; le XVIe et le XVIIe, en auteurs religieux ; au XVIIIe s., nous trouvons un historien remarquable, J. B. de Tillier, et deux philosophes, Dondeynaz et Pellissier. Le XIXe s. est le siècle d'or des lettres valdotaines. La seconde moitié du XIXe s., surtout, voit surgir une pléiade de journalistes résolus, luttant contre le gouvernement qui, dès la formation de l'unité italienne, cherchera à déraciner le français de la vallée d'Aoste. L'*académie de Saint-Anselme* est fondée en 1855. Bérard, Bochet, Carrel, Gal, Gorret et Réan sont les écrivains les plus importants de cette époque. Cerlogne est un délicieux poète dialectal. La période contemporaine a produit un historien, Mgr Duc ; des conteurs, Joseph Henry, Antoine Chanoux ; des essayistes, Maxime Durand, Aimé Berthet, Joseph Bréan et Jules Brocherel. Les lettres valdotaines connaissent actuellement un arrêt dans leur développement : résultat de la persécution fasciste, qui n'a pas permis de renouveler les cadres. Plusieurs revues et hebdomadaires sont publiés à Aoste en langue française. Peu d'artistes : au XIXe s., un sculpteur, Eugène Mus, et deux peintres, Ysabellon et Artari. Parmi les contemporains, Nex est un bon céramiste, et Italo Mus, le seul grand peintre valdotain, interprète avec réalisme l'âme des montagnards. (→ Biblio.)

val d'AOSTE

AOSTE (MAISON D'), branche cadette de la maison de Savoie*, issue d'AMÉDÉE* Ier (1845-1890), duc d'Aoste, roi éphémère d'Espagne, deuxième fils de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie. EMMANUEL-PHILIBERT, duc d'Aoste, fils aîné d'Amédée Ier (Gênes 1869 - Turin 1931), lutta sans grand succès contre les armées autrichiennes pendant la Première Guerre mondiale, mais reçut en 1926 le bâton de maréchal. De son mariage (1895) avec Hélène d'Orléans, fille de Philippe, comte de Paris, il a eu deux fils, Amédée II et Aimon. — AMÉDÉE II, duc d'Aoste (Turin 1898 - Nairobi 1942), succéda en 1937 à Graziani comme vice-roi d'Ethiopie. Battu à Amba Alagi par les Anglais (1941), il mourut captif à Nairobi. — AIMON (1900-1948), duc de Spolète (1904-1942), roi de Croatie sous le nom de Tomislav II (1942-1944), duc d'Aoste (1942-1948), ne prit jamais possession du trône croate auquel l'avait appelé le gouvernement d'Ante Pavelić, favorable à l'Allemagne. Après la Seconde Guerre mondiale, il s'exila en Argentine, où il mourut à Buenos Aires. — AMÉDÉE III, duc d'Aoste, fils du précédent, est né en 1943.

aortographie

AOUA ou **AWA**, riv. de l'Amérique du Sud, formant la frontière entre le Surinam et la Guyane française. C'est l'une des branches mères du Maroni.

AOUDH, ou **AUDH**, ou **OUDH**, anc. province de l'Inde, incorporée à l'Uttar Pradesh. (V. AVADH.)

— Hist. L'Aoudh fut une des premières contrées de l'Inde où s'installèrent les Ārya. La tradition y fait vivre Vālmīki, auteur du *Rāmāyana*, dont le héros, Rāma, est le fils du roi d'Ayodhyā (d'où le nom d'Aoudh). Un souverain de l'Aoudh, Prasenajit, dont la capitale était à Çrāvastī, fut un ardent protecteur du Bouddha Çākyamuni. Ayant fait successivement partie des royaumes indo-grecs (avec Ménandre, IIe s. av. J.-C.), puis de l'empire des Kushāna (avec Vima Kadphisès, Ier-IIe s.) et de celui des Gupta (avec Chandragupta, IVe s.), il fut conquis par

Phot. Viollet, X.

août
le battage
cathédrale d'Amiens

l'islām en 1194 ; cependant, le brahmanisme y fut encore pratiqué : aux XVe et XVIe s., des mystiques y propagèrent la dévotion à Rāma. Les Anglais y intervinrent dès la conquête de Lucknow (1764) et l'intégrèrent dans leurs possessions en 1856. En 1857, l'Aoudh connut les répercussions militaires de la révolte des cipayes ; il devint ensuite un commissariat principal du vice-gouvernement des Provinces du Nord-Ouest ; il fait actuellement partie de l'Uttar Pradesh.

AOUELLIMIDEN, confédération des Touaregs du Sud, occupant les steppes situées à l'E. du Niger. Ils nomadisent au S. de l'Adrar des Iforhas jusqu'au Niger, qu'ils traversent. Ils élèvent de plus en plus des bovins et se fixent dans le Sahel.

AOUÏNA (EL-), aéroport de Tunis (Tunisie), à 7 km à l'E. de la ville ; 4 pistes, dont une de 1 830 m.

AOUK, riv. de l'Afrique équatoriale (République centrafricaine), affl. du Chari (r. dr.), réunissant dans une immense cuvette les eaux des divers cours d'eau venus du revers sud du Ouadaï ; inondée en saison humide, la dépression est sèche en hiver.

AOUL n. m. Au Caucase, village montagnard situé dans un site d'accès difficile.

AOULEF, bordj du Sahara algérien (dép. des Oasis, arr. d'Ouargla), dans le Tidikelt. Palmeraies.

AOULI, centre minier du Maroc oriental (prov. de Meknès), situé sur la Moulouya, au N. de Midelt, en aval des *gorges d'Aouli* ; 3 800 hab. (350 non-musulmans). Gisements de plomb, de zinc et d'uranium.

AOUSTE-SUR-SYE, comm. de la Drôme (arrond. de Die), dans le Diois, près de Crest ; 1 265 hab. (876 aggl.). Soieries. Sacs en papier. Chaux.

AOÛT [u] n. m. (lat. pop. **augustus*, du nom de l'empereur *Auguste*, auquel ce mois était consacré). Le huitième mois de notre année : *Août a trente et un jours.* ‖ *Le Quinze-Août*, le quinzième jour du mois d'août, fête de l'assomption de la Sainte Vierge.

— LANGUE CLASS. La moisson : *Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'août* (La Fontaine).

— ENCYCL. Le mois d'*août* n'a pas toujours tenu dans le calendrier le rang qu'il occupe aujourd'hui. Chez les Latins, à l'origine, il s'appelait *sextilis*, parce qu'il était alors le sixième mois de l'année. Pour complaire à l'empereur Auguste, on changea la dénomination de *sextilis* en celle d'*Augustus*, d'où est dérivé par corruption notre mot *août*. C'était d'ailleurs dans le mois *sextilis* qu'Auguste avait été revêtu pour la première fois de la dignité consulaire, que trois fois il était entré en triomphe dans la ville, qu'il avait reçu la soumission des soldats occupant le Janicule, qu'il avait subjugué l'Egypte et mis fin à la guerre civile.

août 1789 (NUIT DU 4), séance de l'Assemblée constituante, célèbre dans l'histoire de la Révolution française. Commencée le 4 août 1789, à six heures du soir, elle se prolongea jusqu'à deux heures après minuit. Sur les propositions du vicomte de Noailles, du duc d'Aiguillon, de plusieurs autres membres de la noblesse, l'Assemblée vota d'enthousiasme la suppression de plusieurs des privilèges féodaux qui subsistaient encore : droit de mainmorte, juridictions seigneuriales, immunités pécuniaires, droit de chasse. On décida le rachat des redevances seigneuriales et des dîmes, l'abolition des corvées, de la vénalité des offices, des jurandes et maîtrises, des privilèges des villes et des provinces, l'égalité devant l'impôt, l'admissibilité de tous aux emplois publics, etc. Louis XVI fut proclamé « Restaurateur de la liberté française ». Ces décisions étaient les conséquences tirées par la Constituante des troubles agraires de la fin de juillet 1789, connus sous le nom de « Grande Peur ».

août 1792 (JOURNÉE DU 10), journée révolutionnaire qui vit la chute de la royauté. Une commune insurrectionnelle, émanant des sections révolutionnaires de Paris, s'installa à l'Hôtel de Ville avec l'appui du procureur Manuel et de son substitut Danton ; elle en chassa la municipalité légale, et lança les sections des faubourgs et les *fédérés* marseillais à l'assaut des Tuileries. Les gardes suisses résistèrent et furent massacrés en grand nombre. Le roi, apprenant que le château était « forcé », donna l'ordre de cesser le feu. Le château fut pris et mis à sac. Le roi et sa famille s'étaient rendus à l'Assemblée législative et s'étaient placés sous sa protection. Quand la victoire des insurgés fut acquise, l'Assemblée décréta la suspension du roi et désigna un Conseil exécutif provisoire pour gouverner jusqu'à l'élection d'une nouvelle Assemblée constituante, la Convention nationale. Le 10-Août fut commémoré jusqu'au Consulat. (→ Biblio.)

AOÛTAT [auta] n. m. V. TROMBIDION.

AOÛTÉ, E [aute] adj. Mûri par la chaleur d'août.

— Hortic. *Bourgeon, sarment aoûté*, bourgeon bien formé, ligneux, arrivé à son complet développement. ‖ *Branche aoûtée*, branche qui peut supporter les gelées.

AOÛTEMENT [au] n. m. Lignification des jeunes rameaux avant l'hiver, avec accumulation de réserves dans leurs tissus ligneux.

AOÛTER [au] v. tr. (de *août*). Rendre mûr. ‖ Transformer en bois les bourgeons des arbres : *Les pépiniéristes doivent apporter une grande attention au moment où les arbres aoûtent leurs branches.* ‖ Faire les travaux des champs, et particulièrement la moisson. ◆ V. intr. et, plus communément, ***s'aoûter*** v. pr. En parlant des bourgeons des branches, se fortifier, s'endurcir en août.

APA, affl. du Paraguay (r. g.), qui naît dans le Mato Grosso (Brésil) et qui, avec le rio Estrella, son tributaire, marque la frontière septentrionale du Paraguay.

APACHE n. m. (du nom des Indiens *Apaches* d'Amérique). Rôdeur de grande ville, toujours prêt à faire un mauvais coup : *Vous avez toujours l'air de me prendre pour un apache et un maquereau* (J. Romains). ◆ Adj. Qui a le caractère d'un rôdeur, d'un bandit : *Le fils de Mme Furchel, tête de collégien apache* (P. Margueritte).

APACHE(S), Indiens du sud-ouest des Etats-Unis (famille des Athapascans). A la fin du XIXe s., ils firent activement la guerre aux colons. Depuis lors, certains vivent encore dans des réserves (Arizona, Nouveau-Mexique, Texas, Oklahoma). Jadis nomades, chasseurs et guerriers, ils y ont peu à peu adopté, sous l'influence des Pueblos et des Blancs, un genre de vie plus évolué.

APACZAI CSERI (Janos), savant hongrois (Apacza, Transylvanie - † Kolosvar 1659). Envoyé à l'université d'Utrecht par le gouvernement transylvain, il rentra dans son pays en 1653 et publia une *Encyclopédie hongroise des sciences* (1655), cartésienne. On lui doit aussi une *Magyar logica*.

Apadāna, récits bouddhiques d'actes pies, destinés à montrer comment les hommes sont récompensés de leurs actions, bonnes ou mauvaises, au cours de la transmigration (sanskrit *avadāna*).

APADÂNA n. f. Salle du trône, dans les palais des rois de Perse Achéménides*, supportée par une multitude de colonnes, comme les salles hypostyles des temples égyptiens.

APAFI ou **APAFFY** (Mihály ou Michel Ier) [1632 - Fogaras 1690), prince élu de Transylvanie. Il succéda en 1661 à Jean Kémény et régna sous la suzeraineté effective, puis nominale de la Turquie. Il aida les Hongrois et les Turcs contre l'Autriche, puis dut signer une alliance (1687) qui faisait de lui un protégé de l'empereur. Son fils et successeur, MIHÁLY ou MICHEL II (1676 - Vienne 1713), vit son pays annexé à la Hongrie par la paix de Carlowitz (1699).

APAGÔGÊ n. f. Antiq. A Athènes, droit de tout citoyen de saisir un délinquant en flagrant délit.

APAGOGIE n. f. (gr. *apagôgê*, action d'amener). Log. Raisonnement par lequel on démontre la vérité d'une proposition en prouvant l'absurdité de la proposition contraire.

APAGOGIQUE adj. Log. *Raisonnement apagogique*, raisonnement par l'absurde. (Syn. APAGOGIE.)

APAGYNE adj. (gr. *apax*, une fois, et *gunê*, femme). Se dit des plantes qui ne fructifient qu'une seule fois l'an.

APAISANT, E adj. Qui apaise, calme : *Paroles apaisantes.*

APAISEMENT n. m. Action d'apaiser, de calmer ; état de ce qui est apaisé (au *pr.* et au *fig.*) : *L'apaisement du vent, des flots. Quel apaisement [...] de découvrir que rien n'a changé !* (Colette). ‖ *Donner des apaisements*, rassurer.

APAISER v. tr. (du lat. *pax, pacis*, paix). Ramener à des sentiments paisibles : *Apaiser un furieux.* ‖ Mettre fin à un trouble, à un sentiment violent, à une sensation pénible : *Pour apaiser l'impatience de l'attente* (M. Aymé). *Le visage apaisé par la sérénité que donne*

séance de la nuit du 4 août 1789 à Versailles

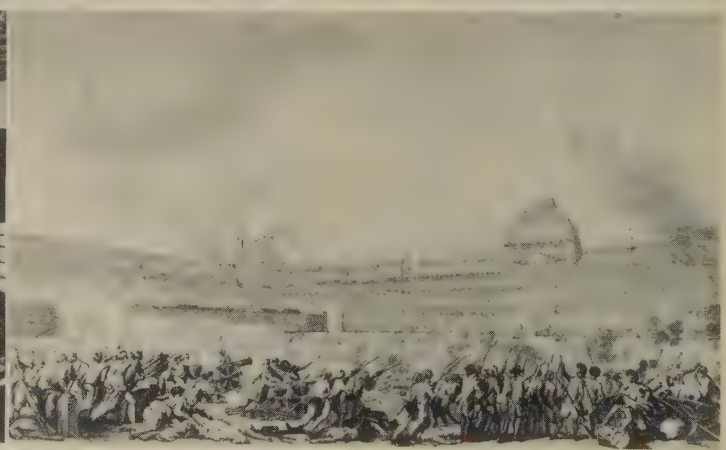

journée du 10 août 1792, prise des Tuileries

(cabinet des Estampes)

Phot. X, Giraudon, Larousse.

la mort (A. Malraux). ‖ Mettre fin à un mouvement violent : *Apaiser la tempête.*
— ***S'apaiser*** v. pr. Se calmer : *Appuyé au mur, attendant que le battement de son cœur s'apaisât* (R. Rolland).
— SYN. : *calmer, pacifier, radoucir, rasséréner, tranquilliser.*

APALACHE(S), Indiens d'Amérique du Nord (Georgie, Mississippi), réduits à un petit nombre d'individus.

APÂLIR v. tr. LANGUE LITTÉR. Rendre pâle : *Une nuit d'hiver claire* [...] *que venait apâlir encore un splendide clair de lune* (Courteline).

APAMA, fille d'un satrape de la Bactriane, qui épousa, en 325 av. J.-C., Séleucos Nicator et donna son nom à plusieurs villes. — Fille d'Antiochos Sôter et de Stratoniké, qui épousa Magas, roi de Cyrène.

APAMÉE, en gr. **Apameia.** Géogr. anc. Nom de plusieurs villes d'Asie, toutes situées dans l'Asie antérieure. Les plus connues sont : **Apamée-Kibôtos,** fondée par Séleucos Nicator (qui lui donna le nom de sa femme, *Apama*) aux sources du Méandre, près de la frontière de *Pisidie* (auj. *Aydin*); — **Apamée-sur-l'Oronte,** agrandie par le même Séleucos Nicator. Elle fut saccagée par Pompée, puis par Khosrou en 540. Diverses ruines antiques subsistent encore (théâtre, temple de la Fortune). C'est la *Femie* du temps des croisades, ville archiépiscopale de la principauté d'Antioche; — **Apamée de Bithynie,** prise par Lucullus en 75 av. J.-C.

Apamée (PAIX D'), paix signée au printemps 188 av. J.-C. à Apamée-Kibôtos, après la victoire de Rome sur Antiochos III, à Magnésie du Sipyle, en 189. Elle contraignit ce dernier à verser 15 000 talents à Rome, à en rembourser 850 à Eumène de Pergame. Antiochos devait livrer à Rome son état-major, des otages, dont Hannibal (qui s'échappa), ses vaisseaux, qui furent détruits. Il s'engagea pour l'avenir à maintenir ses navires à l'E. du cap Sarpédon et à renoncer à toute l'Asie Mineure, dont Rome libérait certaines villes, livrant les autres à Eumène de Pergame et à Rhodes. La paix d'Apamée, qui fit du royaume de Pergame le premier État d'Asie Mineure, était fort habile, car elle opposait les puissances hellénistiques entre elles, alors que Rome, qui n'opérait aucune annexion territoriale, apparaissait comme une puissance désintéressée, tout en s'assurant la mainmise définitive sur l'Asie Mineure.

APANAGE n. m. (lat. médiév. *appanagium,* de *apanare,* nourrir). Portion du domaine que le souverain assignait parfois à ses fils puînés et à ses frères, mais qui devait en général faire retour à la Couronne après extinction des descendants mâles de ceux-ci. ‖ — *Fig.* Ce qui appartient en propre à quelqu'un ou à quelque chose : *Ce cynisme égoïste qui est le plus bel apanage de votre sexe* (Courteline).
— ENCYCL. A l'origine, on désignait sous le nom d'*apanages* les possessions territoriales que les hauts seigneurs donnaient à leurs puînés pour les dédommager de ce que leurs aînés seuls devaient succéder au fief principal. *Apanage* s'opposait donc à *partage.* Plus tard, quand prévalut le principe de l'indivisibilité du royaume, ce terme a spécialement désigné les fiefs concédés aux princes du sang. Les apanages royaux ne datent que des Capétiens directs; avant eux, les fils du roi mort partageaient le plus souvent entre eux l'héritage de leur père par portions égales. Les apanages furent presque toujours concédés à partir du XIVe s. à charge de retour à la Couronne, à défaut d'héritiers mâles. Robert, frère du roi Henri Ier, reçut ainsi la Bourgogne. Les trois frères de Saint Louis eurent respectivement l'Artois, le Poitou et l'Anjou. Charles V, dont les frères avaient reçu des apanages importants (Bourgogne, Anjou, Berry), les interdit pour l'avenir, en les remplaçant par des rentes; mais aucun compte ne fut tenu de cette interdiction, renouvelée par l'ordonnance de Moulins (1566). Toutefois, les princes apanagés avaient perdu désormais tout pouvoir politique. En 1790, la Constituante supprima les *apanages réels* et les remplaça par des *rentes apanagères.* Mais un sénatus-consulte de 1810 les rétablit; toutefois, ils ne représentèrent plus qu'un revenu assis sur des propriétés territoriales. Le dernier apanage, celui de la maison d'Orléans, fit retour à la Couronne à l'avènement de Louis-Philippe. Et, dès lors, il n'y eut plus que des *dotations.*

APANAGER, ÈRE adj. Donné en apanage.

APANAGER v. tr. Donner en apanage.

APANAGISTE n. et adj. Celui ou celle qui possède un apanage.

APAR n. m. V. TOLYPEUTE.

APARECIDA, v. du Brésil (Etat de São Paulo); 15 400 hab. Archevêché. Pèlerinage annuel.

APAREUNIE n. f. (*a* priv., et gr. *pareunê,* accouplement). Impossibilité totale de copulation, due à une malformation des organes génitaux féminins, ou à leur absence.

a pari loc. adv. (mots lat. *a pari ratione,* d'une raison égale). Par une raison égale. (Se dit en philosophie, en logique, quand on invoque, à l'appui d'une proposition, des raisons semblables à celles qui établissent telle autre proposition : *Conclure « a pari ».*)

APARKHÊ n. f. Antiq. gr. Prélèvement de 1/60, effectué, à partir de 446-445 av. J.-C. environ, par Athènes, sur le tribut versé par les cités de la Confédération, au profit des déesses d'Eleusis. (Il s'agissait, en fait, de leur élever un *telesterion* plus beau que celui qui avait été endommagé lors de l'invasion perse.)

APARRI, v. des Philippines, principal port de la côte septentrionale de l'île de Luçon; 25 000 hab. Exportation de tabac et de bois.

APARTÉ n. m. (lat. *a parte,* à part). Ce qu'un acteur dit à part soi sur la scène, et qui n'est censé être entendu que du seul spectateur. ‖ *Par extens.* Paroles échangées à l'écart, dans une réunion, dans un petit groupe : *A table, elle afficha son intimité avec Fontane par des apartés et des sourires* (A. Maurois).
— ***En aparté*** loc. adv. A part soi : *Confidence en aparté.*

APARTHEID n. m. (mot afrikaner). Ségrégation systématique des gens de couleur, qui sont séparés des Blancs en toute circonstance. (L'apartheid est appliqué dans l'Union sud-africaine par le gouvernement nationaliste.)

APASTAMBHA, sage de l'Inde antique, fondateur légendaire d'une école védique qui existe encore aujourd'hui dans l'Inde méridionale. On lui attribue plusieurs *sûtras,* concernant le rituel et la jurisprudence, et qui remonteraient au Ve s. av. J.-C.

APATÉLITE n. f. (gr. *apatê,* tromperie, et *lithos,* pierre). Sulfate de fer hydraté, disposé en rognons ou en efflorescences dans l'argile plastique.

APATHIE n. f. (gr. *apatheia,* insensibilité). Indolence poussée jusqu'à l'insensibilité complète; état permanent de mollesse dû au manque de volonté : *Ce qui fait la vie est toujours une sortie brusque de l'apathie, un désir, un mouvement* (Renan).
— Théol. Entière résignation, indifférence complète relativement à tout ce qui tient aux choses terrestres.
— SYN. : *engourdissement, indifférence, indolence, insensibilité, léthargie, somnolence, torpeur.*

APATHIQUE adj. et n. Qui est dans un état d'apathie.
◆ Adj. Qui témoigne de l'apathie : *C'était un gros homme, d'une figure calme et apathique* (Chateaubriand).

APATHIQUEMENT adv. De façon apathique.

APATIN, v. de Yougoslavie (Vojvodine), sur le Danube; 15 100 hab.

APATITE n. f. Minér. Phosphate de calcium naturel, contenant du fluor ou du chlore, qui existe dans le tissu osseux.
— ENCYCL. L'*apatite,* dont la formule est $Ca_5(PO_4)_3(F,Cl,OH)$, la densité 3,16 à 3,22 et la dureté 5, se rencontre tantôt à l'état cristallin, dans les roches éruptives ou métamorphiques, tantôt à l'état terreux. Elle cristallise dans le système hexagonal. Elle est exploitée pour l'agriculture.

APATOSAURE n. m. (gr. *apatan,* tromper, et *saura,* lézard). Gigantesque dinosaurien sauropode fossile du Crétacé inférieur des montagnes Rocheuses. (Cet animal, voisin du brontosaure, avait comme celui-ci un corps énorme, prolongé en avant par un long cou et une petite tête, et en arrière par une longue queue. Son squelette mesure 18 m. [V. ATLANTOSAURIDÉS.])

APATRIDE n. et adj. (*a* priv., et du radical de *patrie*). Personne qui, ayant perdu sa nationalité, n'en a pas légalement acquis une autre.
— ENCYCL. Dr. intern. Le problème des *apatrides* se posa, à l'issue de la Première Guerre mondiale, aux Etats membres de la S. D. N., lorsque la révolution russe et les massacres d'Arméniens eurent rejeté hors de leur patrie et privé de leur nationalité 2 à 3 millions de réfugiés. C'est pour leur permettre de se déplacer et de s'assurer des moyens d'existence que fut créé le « passeport Nansen ». Leur nombre, qui avait considérablement diminué par suite des naturalisations, augmenta ensuite par l'afflux des réfugiés juifs venus d'Allemagne et d'Europe centrale, des réfugiés espagnols, puis, à la suite de la guerre, des « personnes déplacées », qui ne pouvaient ou ne voulaient rentrer dans leur pays d'origine.. L'Organisation des Nations unies estima que la Déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, lui faisait un devoir de les protéger. L'Organisation internationale des réfugiés, créée pour leur venir en aide, et la convention du 28 juillet 1951, qui fixa leur statut, ne s'appliquaient pas à tous les apatrides. La France, par la loi du 25 juillet 1952 et le décret portant règlement d'administration publique du 2 mai 1953, avait créé à cette fin l'*Office français de protection des réfugiés et apatrides.* La conférence de New York, réunie du 13 au 23 septembre 1954 au siège de l'O. N. U., a abouti à la convention du 28 septembre 1954 relative au statut des apatrides. Aux termes de ladite convention, le mot « apatride » désigne une personne qu'aucun État ne considère légalement comme son ressortissant. Le statut personnel de tout apatride sera régi par la loi du pays de son domicile ou, à défaut du domicile, par la loi du pays de sa résidence. Il bénéficiera en principe de tous les droits accordés aux nationaux de ce pays. En tout état de cause, il ne pourra lui être accordé de traitement moins favorable que celui qui est accordé aux étrangers en général.

APATRIDIE n. f. Dr. intern. Absence de nationalité; état de celui qui est apatride.

APATURA n. m. Beau papillon brun, taché de blanc, avec des reflets bleus ou violets changeants, qui habite surtout les forêts. (Sa chenille vit sur les salicacées. *Apatura iris* est le grand mars changeant; *A. ilia* est le petit mars. Ce genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.)

APATURIES n. f. pl. (gr. *apatouria*). Fêtes ioniennes, qui rappelaient l'antique organisation en communautés, ou *phratries.* (A Athènes, elles duraient trois jours : célébrées au mois de Pyanepsion, elles étaient la fête des Pères; le premier jour se terminait par des repas communs dans chaque phratrie; le deuxième était consacré à des sacrifices; enfin, le troisième jour, les chefs de famille faisaient enregistrer dans leur phratrie leurs fils nés dans l'année.)

APAX n. m. V. HAPAX.

APCHÉRON (PRESQU'ÎLE D'), presqu'île de l'U. R. S. S., qui s'avance dans la mer Caspienne dans le prolongement du Grand Caucase, à l'E. de Bakou. Elle constitue une partie importante du gisement pétrolier de Bakou. C'est une zone de plis tertiaires disposés en avant du grand accident caucasien et développés dans une aire de subsidence prolongée, où se sont accumulés sur plusieurs kilomètres d'épaisseur les sédiments pétrolifères. On y distingue une succession d'arcs de brachyanticlinaux, constituant chacun un gisement de pétrole exploité à diverses profondeurs, depuis quelques dizaines de mètres (anciens puits aujourd'hui épuisés) jusqu'à 5 000 m. L'exploitation est pratiquée en mer, sur la plate-forme littorale, au-delà de la côte de la presqu'île.

APCHON, comm. du Cantal (arrond. de Mauriac), dans le nord du massif du Cantal;

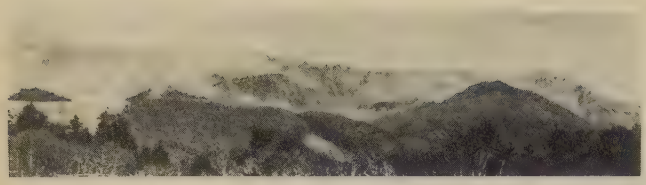

APENNIN le mont Cimone

600 hab. (385 aggl.). Restes d'un imposant château.

APCHON (Clément) [Montbrison 1721 - † 1783), évêque de Dijon, puis archevêque d'Auch, célèbre par sa bienfaisance.

a. p. d. r., initiales de *avec privilège du roi*, qui figurent sur les anciennes gravures.

APÊGA n. m. Instrument de torture inventé en 206 av. J.-C. par Nabis, tyran de Sparte. (Un automate, représentant sa femme Apêga et hérissé de pointes, saisissait la victime entre ses bras et la faisait mourir en la serrant dans de sanglantes étreintes.)

APEL (Johann August), légiste et écrivain allemand (Leipzig 1771 - *id.* 1816). Son nom serait complètement oublié s'il n'était l'auteur d'un *Freischütz* (*le Franc Archer*), d'où a été tiré le livret de l'opéra de Weber.

APEL (Willi), musicologue américain (Konitz 1893). Elève de L. Kreutzer, E. Fischer et C. A. Martienssen (piano), aux Etats-Unis depuis 1936, professeur aux universités Harvard et d'Indiana. Principaux travaux : *Historical Anthology of Music* (1950) et *French Secular Music of the Late Fourteenth Century* (1949) ; *Harvard Dictionary of Music* (1953).

APELDOORN, v. des Pays-Bas (Gueldre), sur un canal latéral de l'IJssel, au S.-E. de l'IJsselmeer ; 97 900 hab. Centre de villégiature, et cité industrielle : papeteries, fabriques de colorants et de produits pharmaceutiques, matières plastiques, industries textiles, constructions mécaniques et métallurgie, industrie alimentaire — Aux environs, château royal.

APELLA n. f. (mot gr.). Assemblée du peuple, à Sparte.
— Encycl. L'*apella* comprenait en principe les citoyens à partir de l'âge de trente ans et avait lieu chaque mois. Jusqu'au milieu du VIIIe s. av. J.-C., son pouvoir était réel et étendu, et elle décidait notamment de la paix et de la guerre. Par la suite, la représentation des citoyens devint symbolique, et la tâche de l'*apella* se borna à ratifier les décisions des rois et des éphores, et à les désigner par acclamation.

APELLE n. m. Nom donné communément au sajou brun (*Cebus fatuellus*), de la Guyane et du Brésil.

APELLE, en gr. **Apellês**, peintre grec († Cos début du IIIe s.). Il vécut à Colophon et à Ephèse, et étudia à Sicyone. Portraitiste de Philippe et d'Alexandre, des textes anciens lui attribuent une *Aphrodite Anadyomène*, peinte d'après la courtisane Laïs, un *Alexandre à la foudre*, d'Ephèse, et une allégorie de la *Calomnie*, refaite par Botticelli d'après une description antique. Il écrivit un traité sur son art, mais seule sa réputation a survécu, avec quelques anecdotes.

APELLE, en gr. **Apellês**, hérésiarque du IIe s., disciple de Marcion.

APELLICON de Téos, philosophe péripatéticien* et bibliophile (Ier s. av. J.-C.). Il avait réussi, raconte Strabon, à retrouver des textes inédits d'Aristote et en avait fait faire une copie qui fut déposée à Athènes. Sulla fit transporter ces textes à Rome.

APENNIN, en ital. **Appenino**, chaîne de montagnes formant la dorsale de la péninsule italienne et séparant le versant tyrrhénien du versant adriatique. L'*Apennin septentrional*, limité par les vallées du Tibre et du Métaure, est composé de roches argilo-gréseuses, et sa topographie est assez molle ; les zones de relief (Alpes Apuanes, 1 945 m ; dorsale apennine, 2 600 m) encadrent des dépressions (vallées du Serchio, de l'Arno, de la Silve). L'*Apennin central et méridional* est formé de calcaires ondulés en plis lourds : les Abruzzes* possèdent les plus hauts sommets de la chaîne ; vers le sud, aux roches calcaires s'ajoutent des argiles et des sables qui compliquent la topographie. Au-delà du Crati, l'*Apennin calabrais* est un massif granitique avec des hauts plateaux d'érosion : la Sila (1 740 m), la Serra San Bruno (1 400 m) et l'Aspromonte (1 956 m) sont les principaux éléments du massif.
Dans toute la partie septentrionale et centrale de l'Apennin, le contact avec la plaine se fait brusquement vers l'E., mais des collines font la transition vers l'O. et forment le *Subapennin ;* en revanche, l'Apennin calabrais retombe brutalement sur le détroit de Messine et plus doucement sur le golfe de Tarente. La chaîne est traversée par de nombreuses routes et voies ferrées : de Florence à Bologne, de Rome à Ancône et à Pescara, de Naples à Foggia et à Tarente.

APEPSIE n. f. (*a* priv., et gr. *pepsis*, digestion). Mauvaise digestion gastrique.
— Encycl. Toutes les fois que, pour une cause quelconque, les glandes de l'estomac cessent de sécréter le suc gastrique, il y a *apepsie* ou *achylie*, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de digestion gastrique. L'apepsie partielle s'observe dans beaucoup d'affections de l'estomac ; l'apepsie totale ne se constate guère que dans le cancer. L'emploi des sucs gastriques de porc et de ferments en cachets (*pepsine*) ne combat que temporairement l'apepsie vraie.

APER (Marcus), orateur latin du Ier s. apr. J.-C. ; Gaulois de naissance, maître de Tacite.

APER (Arrius). V. Arrius.

APERCEPTIBILITÉ n. f. Philos. Qualité de ce qui est aperceptible.

APERCEPTIBLE adj. Philos. Qui peut être objet d'aperception.

APERCEPTIF, IVE adj. Philos. Qui a la faculté d'aperception : *Les monades aperceptives de Leibniz.*

APERCEPTION n. f. Philos. Action de saisir immédiatement par la conscience une idée, une vérité.
— Encycl. Philos. Ce terme a été introduit par Leibniz dans la langue philosophique, pour désigner la perception jointe à la réflexion. La distinction de la perception et de l'*aperception* est fondamentale dans la philosophie de Leibniz. La perception est, pour celui-ci, une propriété, une qualité primaire, essentielle, de la monade* ; l'aperception est la connaissance que nous avons de telle ou telle perception comme nôtre. Kant, dans sa *Critique de la raison pure*, se sert du mot « aperception » pour désigner la synthèse qu'opère l'esprit de ses impressions ou intuitions diverses (« unité originairement synthétique de l'aperception transcendentale »). Maine de Biran appelait *aperception interne immédiate* la conscience que nous avons du « moi » comme force, comme pouvoir actif.

APERCEPTIVITÉ n. f. Philos. Faculté d'aperception.

APERCEVABLE adj. Perceptible par la vue.

APERCEVOIR v. tr. (de *percevoir*). [*J'aperçois, tu aperçois, il aperçoit, nous apercevons, vous apercevez, ils aperçoivent. J'apercevais. J'aperçus. J'apercevrai. J'apercevrais. Aperçois, apercevons, apercevez. Que j'aperçoive, que nous apercevions, que vous aperceviez, qu'ils aperçoivent. Que j'aperçusse, qu'il aperçût. Apercevant. Aperçu, e.*] Voir, après un temps de recherche ou d'attention, une personne ou une chose que l'éloignement, la petitesse de l'objet, l'obscurité, ou toute autre raison, nous empêchent de découvrir à première vue : *Le pêcheur, plongeant de l'œil au fond de l'eau, cherche à apercevoir sa proie* (Lamartine). *On apercevait, cheminant au fond de la vallée, une file de bêtes de somme* (Flaubert). || — *Fig.* Remarquer, se rendre compte de : *J'apercevais mieux que personne tout ce que le fait avait de regrettable* (J. Romains).
— Syn. : *découvrir, percevoir, remarquer, voir.*
— ***S'apercevoir*** v. pr. [suivi de **de** ou **que**]. Avoir conscience de, remarquer : *Mais ceux qui vivent dans le luxe ne s'en aperçoivent plus* (R. Rolland). *Il ne s'aperçoit pas que, marchant ainsi dans la voie des incrédules, il côtoie l'abîme où ils sont tombés* (A. France).

APERÇU n. m. (part. pass. de *apercevoir*). Vue générale, coup d'œil jeté sur une chose : *Il ne nous a donné qu'un aperçu de la question.* || Estimation sommaire, à titre d'indication : *Demander l'aperçu d'une dépense.* || Jugement qui ne prétend pas épuiser le sujet : *Tu as été souvent frappé de leurs aperçus soudains qui, même dans les choses d'art, ressemblaient à des révélations* (Sand).
— Mar. *Pavillon d'aperçu*, pavillon qui indique qu'on a vu et compris un signal.

APÉRÉA n. f. (du tupi, par l'intermédiaire du port.). Nom spécifique d'un cobaye de l'Amérique méridionale (*Cavia aperea*), très voisin du cochon d'Inde (*C. porcellus*).

APÉRIANTHÉ, E adj. Se dit des fleurs qui n'ont pas de périanthe : *Les familles des salicacées, juglandacées, fagacées, bétulacées, etc., sont apérianthées.*

APÉRIODIQUE adj. Se dit d'un appareil dont l'équipage mobile atteint sa position de régime sans oscillation : *Un galvanomètre apériodique.*
— Radiotechn. *Circuit apériodique*, circuit ne possédant pas de période propre d'oscillation : *Les circuits apériodiques facilitent la recherche des postes émetteurs dans l'écoute des émissions radiotélégraphiques.* (Un circuit est rendu apériodique soit par suppression de self-inductance, ou de capacité, soit par suite de sa trop grande résistance ; toutefois, lorsqu'un circuit récepteur radio-électrique apériodique est peu résistant, il existe pratiquement un effet de résonance pour une certaine période d'oscillation.)

APÉRISPERMÉ, E adj. Bot. Se dit d'une graine dépourvue de périsperme.

APÉRITEUR n. m. (du lat. *aperire*, ouvrir). Dr. En matière d'assurance multiple, celui des assureurs qui, en cas de contestation, aurait qualité pour introduire l'instance, pour *ouvrir* la procédure, et, d'une manière générale, pour représenter le groupe d'assureurs.

APÉRITIF, IVE adj. et n. m. (du lat. *aperire*, ouvrir). Se dit de ce qui stimule l'appétit. || Se dit d'une boisson alcoolique quelconque, que l'on prend avant le repas, dans le dessein ou sous prétexte de stimuler l'appétit.
— Encycl. Physiol. et Thérap. Est *apéritif* ce qui excite la faim en augmentant les besoins de l'organisme : le travail et les exercices modérés, l'air vif, le froid. Les médicaments apéritifs sont ceux qui excitent la sécrétion du suc gastrique, par action locale, comme les amers : quinquina, noix vomique, gentiane, quassia, etc.

APÉRO n. m. *Pop.* Apéritif.

aperto libro loc. adv. (mots lat. signif. *le livre étant ouvert*). A livre ouvert : *Traduire un texte « aperto libro ».*

APERTOMÈTRE n. m. Appareil servant à mesurer l'ouverture numérique d'un microscope.

APERTURE n. f. Phonét. Ouverture du canal buccal pendant l'émission d'un phonème.
— Zool. Orifice des zoécies, par lequel les bryozoaires sortent leurs tentacules.

APET n. m. Anc. mesure de capacité des Egyptiens, qui valait 18 litres environ.

APÉTALE adj. Qui n'a pas de pétales ; qui possède une seule enveloppe florale : *Les fleurs du saule sont apétales.*
— ***Apétales*** n. f. pl. Dans la classification de Tournefort, groupe de plantes dont les fleurs sont dépourvues de corolle. (Telles sont les polygonacées, les urticacées, etc.)

APETISSER v. tr. Langue class. Rendre plus petit ; rapetisser : *Son œil s'était considérablement apetissé* (Racine).

À-PEU-PRÈS n. m. invar. Approximation, réalisation imparfaite : *L'intentionnel se trahissant presque toujours par le manque de géométrie et l'à-peu-près* (Renan). || *Spécialem.* Calembour qui joue sur des ressemblances approximatives de mots. (Ex. : *De Musset, qui se faisait attendre à l'Académie, Villemain disait : le malheureux, il se sera encore « absinthé » !*)

APEURÉ, E adj. En proie à la peur, rendu craintif : *Le campagnard, interdit, regardait le maire, apeuré déjà par ce soupçon qui pesait sur lui, sans qu'il comprît pourquoi* (Maupassant). || Marqué par la peur : *Il n'avait gardé de ses parents qu'un souvenir apeuré* (Huysmans).

APEURER v. tr. Rendre craintif ; faire peur à : *Cette mise en demeure* [...] *l'affolait en l'apeurant* (Huysmans).

APEX n. m. (mot lat. signif. *sommet*). Hist. rom. Baguette d'olivier garnie de laine, qui surmontait le bonnet des saliens et des flamines. || Sommet du casque, auquel s'attache la crinière.
— Astron. Point de l'espace situé dans la constellation d'Hercule et vers lequel semble se diriger le système solaire à une vitesse de l'ordre de 20 km/s. (V. part. *encycl.*)
— Hist. nat. Pointe, sommet (d'un organe, du bec d'un oiseau, du cœur, etc.). || *Plus spécialem.* Partie supérieure des asques des champignons.
— Linguist. Accent aigu qui note une voyelle longue et dont les Latins se servaient dans les inscriptions.
— Technol. Dans un cyclone, orifice d'évacuation du liquide épaissi.
— Encycl. Astron. La direction de l'*apex* coïncide à peu près avec celle de l'étoile de premier ordre Véga. Le mouvement apparent du Soleil dans cette direction est, en fait, un mouvement apparent relatif par rapport à l'ensemble des étoiles de notre voisinage. En réalité, dans la rotation galactique, le système solaire est entraîné à une vitesse de 20 km/s dans une direction faisant un angle d'une trentaine de degrés avec celle de l'apex. Les autres systèmes stellaires ayant des directions de déplacement et des vitesses légèrement différentes, le mouvement vers l'apex n'est qu'un mouvement différentiel apparent.

APÉXIEN, ENNE adj. (du lat. *apex*, sommet). Relatif à la pointe du cœur.

APHAKE adj. (*a* priv., et gr. *phakos*, lentille). Se dit d'un œil privé de cristallin.

APHAKIE n. f. Absence du cristallin, congénitale ou provoquée.

APHANÉRITE n. f. Roche endogène, sans minéraux visibles à l'œil nu.

APHANÈSE n. m. (gr. *aphanês*, obscur, peu connu). Minér. Arséniate de cuivre hydraté naturel $Cu_3AsO_4(OH)_3$, du système monoclinique.

APHANIPTÈRES n. m. pl. (gr. *aphanês*, caché, et *ptêron*, aile). Syn. de SIPHONAPTÈRES.

APHANITE n. f. Roche dont les minéraux ne sont pas visibles à l'œil nu. (Autref., ce terme était appliqué seulement à une roche de la famille de la diorite, vert foncé uniforme.)

APHANOPE n. m. Poisson osseux (*Aphanopus carbo*), propre à la région de l'océan Atlantique qui entoure Madère.

APHANUS n. m. (gr. *aphanês*, invisible). Punaise étroite, de couleurs variées, vivant dans les régions tempérées.
— Encycl. *Aphanus alboacuminatus* et *pini* sont communs en France, dans les régions arides et chaudes, au pied des bruyères. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des lygéidés.

APHASIE n. f. (*a* priv., et gr. *phasis*, parole). Perte de la compréhension et de l'usage des différents symboles parlés ou écrits par lesquels l'homme communique avec ses semblables, malgré l'intégrité des organes d'émission et de réception qui concourent à cette fonction et malgré l'intégrité de l'intelligence.
— Encycl. L'*aphasie* est classiquement « la perte de la mémoire des signes par lesquels l'homme échange ses idées avec ses semblables » (Déjerine). On admet maintenant qu'il s'agit d'un trouble beaucoup plus étendu, et l'aphasie apparaît comme une perte plus ou moins complète du langage, non seulement comme véhicule d'échange avec les semblables, mais aussi comme support de l'élaboration de la pensée. Elle comporte, en particulier, un trouble de la pensée abstraite, symbolique, une difficulté à l'appréhension et à la conception des ensembles.
On distingue deux grands aspects de l'aphasie : l'*aphasie sensorielle*, ou de Wernicke, sans troubles de l'articulation, et l'*aphasie de Broca*, qui est une aphasie sensorielle compliquée d'anarthrie*. Les différents types d'aphasie dissociés, alexie*, agraphie*, aphasie amnésique, nominale, syntactique, sémantique, etc., n'apparaissent plus que comme des variétés séméiologiques n'altérant en rien l'unité du syndrome. L'aphasie est secondaire à une lésion de l'hémisphère gauche du cerveau (chez les droitiers), entraînant souvent, en outre, une hémiplégie droite. Cette lésion est localisée dans la région du pli courbe dans l'aphasie de Wernicke, plus antérieure dans l'aphasie de Broca. La rééducation est capable d'améliorer nombre d'aphasiques.

APHASIQUE adj. Neurol. Qui concerne l'aphasie.
◆ Adj. et n. Atteint d'aphasie.

APHÉLIE n. m. (gr. *apo*, loin de, et *hêlios*, soleil). Point de l'orbite d'une planète, ou d'une comète, qui est le plus éloigné du Soleil. (Contr. PÉRIHÉLIE.)
— Encycl. Les planètes ou les comètes décrivent dans l'espace des orbites elliptiques dont le Soleil occupe l'un des foyers. Le point le plus éloigné du Soleil est l'*aphélie* de l'astre considéré ; le point de la courbe le plus rapproché du Soleil est le *périhélie*. La Terre est à son aphélie vers le 3 juillet, à son périhélie vers le 3 janvier ; Elle est donc plus éloignée du Soleil en été qu'en hiver.

APHÉLINE n. m. Insecte américain introduit en France pour combattre le puceron lanigère du pommier. (Nom sc. : *Aphelinus mali* ou *agonioneure*. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des chalcididés.)

APHÉLOCHEIRE [kɛr] n. m. Punaise aquatique habitant les eaux courantes d'Europe et d'Asie, et qui se tient dans les graviers du fond des cours d'eau. (Le genre fait partie des hétéroptères, famille des naucoridés.)

APHÉMIE n. f. (*a* priv., et gr. *phêmi*, je parle). Neurol. Terme ancien désignant, selon les cas, soit l'aphasie elle-même, soit son aspect moteur. (V. ANARTHRIE.)

APHEQ. Géogr. anc. Ville cananéenne du territoire d'Ephraïm. Les Philistins s'y emparèrent de l'arche d'alliance. Les deux fils du grand prêtre Héli y trouvèrent la mort. Au temps d'Hérode, elle s'appela *Antipatris*, du nom du père de celui-ci. — Ville située à l'E. du lac de Génésareth, où le roi Achab battit Benhadad de Damas (857 av. J.-C.).

APHÉRÈSE n. f. (gr. *aphairêsis* ; de *aphairein*, enlever). Phonét. Chute d'un phonème au début d'un mot. (Ainsi, la série latine *illum, illam, illos*, etc., a donné naissance aux formes françaises *le, la, les*, etc., et, dans le langage populaire, *capiston* est devenu *piston, Nicolas, Colas*.)

APHIDIDÉS n. m. pl. (du gr. *aphis, -idos*, puceron). Nom scientifique de la famille des pucerons*.
— Encycl. Les *aphididés* vivent en familles nombreuses sur les plantes, dont ils sucent la sève. Leur reproduction, généralement complexe, a un caractère cyclique. Genres principaux : *aphis, lachnus, schizoneura, pemphigus*.

APHIDIENS n. m. pl. Grand groupe d'insectes homoptères phytophthires ou sternorrynques, renfermant les pucerons. (Il se divise en deux grandes familles : les *aphididés* et les *chermésidés*.)

APHIDIPHAGE adj. Zool. Qui mange les pucerons.

APHIDIUS [diys] n. m. Tout petit ichneumon, endoparasite des pucerons. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des braconidés.)

APHIS [fis] n. m. (mot gr.). Nom scientifique du plus important des genres de pucerons*. (Nombreuses espèces, très nuisibles aux plantes cultivées.)

APHLOGISTIQUE adj. Chim. anc. Se disait jadis des corps ininflammables (ne renfermant pas de phlogistique).

APHODIUS [diys] n. m. Scarabée qui vit dans les fientes et les excréments. (Les espèces sont très nombreuses et répandues dans le monde entier. Le genre fait partie des coléoptères, famille des scarabéidés.)

APHONE adj. (*a* priv., et gr. *phônê*, voix). Qui n'a pas de voix : *Le matin, avant son inhalation, il était si aphone qu'il renonçait d'avance à tout effort pour émettre un son* (R. Martin du Gard).

APHONIE n. f. Perte complète de la voix.
— Encycl. L'*aphonie* peut être due à une inflammation aiguë du larynx, à une inflammation chronique (banale, tuberculeuse, syphilitique), à une tumeur, à une paralysie bilatérale des nerfs moteurs du larynx. Elle est parfois sans cause apparente : on la dit alors *hystérique*. Elle existe toujours après trachéotomie et après laryngectomie totale.

APHORISME n. m. (bas lat. *aphorismus*, gr. *aphorismos*, définition). Phrase sentencieuse qui résume en quelques mots ce qu'il y a de plus essentiel à connaître sur une question : *Les règles de droit du « Digeste » sont des aphorismes.* || Désigne souvent l'énoncé succinct d'une vérité banale : *M. Rezeau répondait, souvent de biais ; puis il remontait le gramophone et nous accablait d'aphorismes* (H. Bazin).
— Syn. : *adage, apophtegme, maxime, proverbe, sentence*.

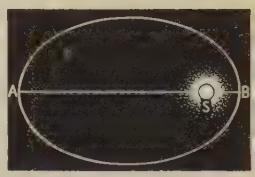

A, aphélie
B, périhélie

Aphorismes (en gr. *Aphorismoi*) d'Hippocrate (Ve s. av. J.-C.), traité de médecine par préceptes, où chaque ligne est un fait clairement et sobrement exprimé. D'un style simple et nerveux, ce livre, qui résume la médecine de l'école de Cos, a été commenté par les écoles de médecine jusqu'au XVIIIe s.

Aphorismes de l'école de Salerne, poème didactique, attribué à Jean de Milan (XIe s.) ; il résume toute la pratique hygiénique et médicale du Moyen Age.

Aphorismes [de Boerhaave] sur la connaissance des maladies et l'art de les guérir (*Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*), ouvrage, écrit en latin, publié à Leyde en 1709. On y trouve la substance des doctrines de Boerhaave, le plan de son enseignement, et une esquisse de pathologie générale.

Aphorismes sur la sagesse dans la vie (*Aphorismen zur Lebensweisheit*), ouvrage philosophique publié en 1851 par Schopenhauer (trad. franç., 1880). Ce qui différencie le sort des hommes peut être ramené à trois conditions fondamentales : ce qu'on *est*, ce qu'on *a*, ce qu'on *représente*. Le bonheur vient surtout de ce que l'on *est* : les biens suprêmes sont donc les biens subjectifs, et, en premier lieu, la gaieté et la santé. Après avoir étudié ces conditions, Schopenhauer paraît mettre l'unique source du bonheur dans l'intelligence. Tous nos maux, toutes nos peines viendraient de ce qu'il appelle la *volonté*, c'est-à-dire des éléments passionnels de notre nature.

APHORISTIQUE adj. Qui a les caractères de l'aphorisme.

APHOTIQUE adj. (*a* priv., et gr. *phôs, phôtos*, lumière). Océanogr. Privé de lumière. || *Région aphotique*, ensemble des eaux marines situées au-dessous de la région diaphane, c'est-à-dire depuis une profondeur de 200 m environ, à partir de laquelle cesse la pénétration des radiations visibles.

APHRAATES, en syr. **Afrahat**, écrivain chrétien de Syrie († apr. 345), auteur de vingt-trois courts traités sur des sujets de théologie et de morale chrétiennes, qui non seulement sont une source importante pour l'histoire du christianisme dans l'Empire perse, mais constituent aussi les monuments les plus anciens de la littérature en langue syriaque.

APHRASIE n. f. (*a* priv., et gr. *phrasis*, manière de parler). Neurol. Terme, tombé en désuétude, par lequel on désignait la variété de trouble du langage dans laquelle le malade, tout en pouvant prononcer des mots, est incapable de les ordonner et de leur donner un sens exact.

APHRIZITE n. f. (du gr. *aphrizein*, écumer). Minér. Variété de tourmaline ferrifère.

APHRO-, élément tiré du grec *aphros*, mousse, et entrant dans la composition de quelques mots.

APHROCALCITE n. f. Syn. de TYROLITE.

APHROCALLISTE n. f. Eponge siliceuse de la sous-classe des hexactinellides, dont le squelette est formé de spicules réunis en un grillage régulier ressemblant à du tulle. (On les rencontre dans le Pacifique et l'Atlantique, de 200 à 1 200 m de profondeur.)

APHRODISIAQUE adj. et n. m. Se dit des substances qui produisent ou sont censées produire le désir sexuel et permettre la réalisation de l'acte sexuel.
— Encycl. Méd. Les *aphrodisiaques* les plus usités sont les aliments pimentés, les épices,

les truffes, les crustacés et, surtout, l'alcool à petite dose. Le phosphore (acide phosphorique), l'yohimbine, les hormones (testostérone chez l'homme, œstrogènes chez la femme), l'extrait thyroïdien à petite dose ont également une action chez certains sujets.

APHRODISIAS. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes du monde hellénique, ainsi appelées en l'honneur d'Aphrodite, notamment en Cyrénaïque et en Cilicie. La plus connue se trouvait en Asie Mineure, en Carie, et était la patrie du philosophe Alexandre, commentateur d'Aristote. Le temple d'Aphrodite, consacré plus tard au culte chrétien, est de la plus belle époque de l'art grec. La ville (l'actuelle *Gaïra*) se développa, après Hadrien, de façon considérable. Les fouilles, dans la ville même, ont livré des statues assez médiocres et des ensembles de sculpture architecturale qui s'étendent des premiers temps de l'Empire jusqu'à la fin du IVe s. Une fontaine était ornée d'une Gigantomachie qui rappelle celle de Pergame. La frise du portique de l'agora est fort intéressante, avec ses centaines de têtes qui s'inspirent des grands maîtres de l'art classique. De cet atelier paraissent sortir des pilastres décorés de rinceaux et d'entrelacs, au milieu desquels jouent des Amours, des animaux et des insectes. Les sculpteurs d'Aphrodisias ont surtout travaillé pour Rome ; ce furent en général de remarquables techniciens.

APHRODITE du Capitole
sculpture grecque
postérieure à Praxitèle
musée du Capitole, Rome

APHRODISIE n. f. (gr. *aphrodisios*, d'Aphrodite). Physiol. Appétit génital.

APHRODITE, en gr. **Aphroditê.** Myth. gr. A l'origine, et sous l'influence d'une grande déesse syrienne dont le culte fut répandu par les Phéniciens, Aphrodite est une puissance primordiale dans l'Univers : démon du désir féminin, de la fécondité de la nature et des hommes, elle soumet le monde entier à ses lois. Déesse de l'Amour, elle donne aux bêtes comme aux hommes la possibilité d'obéir en son nom à l'instinct de procréation. Mais, en même temps, elle est la divinité séductrice qui inspire les passions violentes, destructrices de l'équilibre intérieur. De ce caractère de puissance primordiale, elle gardera toujours la fureur de ses malédictions, si craintes par les femmes. Peu à peu, humanisée à l'excès, Aphrodite perdra sa puissance pour ne plus devenir que l'épouse infidèle d'Héphaistos, surprise par lui dans les bras d'Arès. Accompagnée de ses enfants joufflus Eros et Antéros, elle n'est plus, à l'époque hellénistique, qu'une « divinité de boudoir ». Ses principaux lieux de culte furent les comptoirs phéniciens en monde grec (mythe d'Adonis*), Thèbes et surtout Corinthe.

APHRODITE Médicis
par Cléomène
statuaire athénien
Ier s. av. J.-C.
musée des Offices

APHRODITE genitrix
réplique antique
d'un original attri-
bué à Callimaque
fin du Ve s. av. J.-C.
Louvre

— Bx-arts. L'art oriental la représente tantôt vêtue, tantôt nue ; les mains pressant la poitrine ou posées sur le ventre (statuettes chypriotes de terre cuite). C'est l'art grec qui, au Ve s. et surtout à partir du IVe s. av. J.-C., a créé les plus belles images de la déesse de l'Amour et de la Beauté. Peintres et sculpteurs la représentent généralement à demi vêtue ou entièrement nue. Certaines Aphrodites, œuvres des plus grands sculpteurs grecs, étaient justement célèbres dans l'Antiquité, et le demeurent bien que nous n'en possédions plus que des répliques romaines (désignées indifféremment sous le nom d'*Aphrodite* ou de *Vénus*). Citons, de Callimaque, l'*Aphrodite genitrix* (Louvre) ; de Praxitèle, l'*Aphrodite d'Arles* (Louvre) et l'*Aphrodite de Cnide* (répliques aux musées du Vatican, au Louvre, etc.), prête à entrer au bain, et considérée comme la plus parfaite représentation de la déesse. Citons encore celles de Scopas et de Lysippe, dont l'*Aphrodite du Capitole* et l'*Aphrodite Médicis* (Offices, Florence) sont des copies romaines. A l'époque hellénistique furent créés les types d'Aphrodite accroupie. (V. VÉNUS.)

Aphrodite, roman de mœurs antiques, de Pierre Louÿs (1896). Le beau sculpteur Démétrios, amant de la reine Bérénice et dont toutes les femmes sont éprises, commet trois crimes, qu'exige, pour se donner à lui, la courtisane Chrysis. Elle croyait se jouer, mais, à son tour, éperdue d'amour, elle se soumet à la témérité qu'il exige d'elle et qui la perd. Et elle n'est payée que d'indifférence. Elle boit alors la ciguë. Ce roman voluptueux, qui a pour cadre l'ancienne Alexandrie, est le type même de ce qu'on peut appeler l'alexandrinisme « fin de siècle ».

APHRODITE n. f. (nom mythologique). Zool. Annélide polychète marine, large et aplatie, au dos couvert de soies épaisses. (Type de la famille des *aphroditiens*.)
— Minér. Silicate naturel de magnésium, qui est une variété de sépiolite.
— ENCYCL. De nombreuses espèces d'*aphrodites* habitent toutes les mers du globe. *Aphrodite aculeata* (hérissée), appelée *taupe de mer*, a des couleurs très brillantes, dues aux soies iridescentes qui recouvrent sa face dorsale. Elle se trouve sur les côtes de France, etc., et peut mesurer jusqu'à 15 cm de longueur.

APHRODITIENS ou **APHRODITIDÉS** n. m. pl. Famille d'annélides polychètes errantes, ayant pour type l'*aphrodite*. (Le trait le plus caractéristique de cette famille est la présence, sur un certain nombre de segments, de sortes d'écailles qui couvrent entièrement ou partiellement la face dorsale du corps.)

APHRODITOPOLIS (« la Ville d'Aphrodite »). Géogr. anc. Nom donné par les Grecs à plusieurs cités d'Egypte où l'on adorait la déesse Hathor, qu'ils identifiaient à Aphrodite. La principale Aphroditopolis, qui donna son nom à un *nome Aphroditopolite*, se trouvait au N. de la moyenne Egypte. Auj. *Atfih*.

APHROMÈTRE n. m. Sorte de manomètre servant à mesurer la pression du gaz carbonique dans les bouteilles de vin mousseux.

APHRONATRON n. m. Minér. Efflorescence saline formée par le carbonate de sodium.

APHROPHORE n. f. Insecte qui s'entoure, chez quelques espèces, d'une sorte d'écume dite *crachat de coucou*. (Le groupe [genres principaux : *ptyelus, philænus*] fait partie des homoptères, famille des cercopidés.)

APHROSIDÉRITE n. f. Silicate naturel de la famille des chlorites, riche en fer.

APHTE n. m. (gr. *aphthê*, de *aptein*, brûler). Ulcération superficielle des muqueuses.
— ENCYCL. Les *aphtes* sont de petites ulcérations qui apparaissent sur la muqueuse de la bouche (face interne des joues et des lèvres, environs du frein de la langue). Ils commencent par des taches rouges, sur lesquelles se développent de petites vésicules entourées d'un liséré rouge vif. A ces vésicules succèdent des ulcérations taillées à pic, dont le fond est jaune, et qui gênent la mastication. Elles guérissent en deux ou trois jours. Les aphtes sont ordinairement en très petit nombre. On les traite par des lavages de bouche antiseptiques et astringents (borate ou salicylate de soude). Leur origine peut être une carence vitaminique ou un phénomène allergique. (V. APHTEUX, *fièvre aphteuse*.)

APHTEUX, EUSE adj. Pathol. Caractérisé par la présence d'aphtes : *Stomatite aphteuse*.
— Art vétér. *Fièvre aphteuse*, maladie infectieuse, très contagieuse, des ruminants et du porc, due à un ultravirus spécifique.
— ENCYCL. Art vétér. La *fièvre aphteuse* (encore appelée *cocotte*) est caractérisée par un état fébrile initial, suivi d'une éruption vésiculeuse apparaissant de préférence sur la muqueuse buccale, entre les onglons et sur la mamelle. La mortalité est peu élevée ; la gravité de la maladie tient surtout à la persistance de divers reliquats : infections pyogènes, diminution de la sécrétion lactée, asthme postaphteux, mauvais état général. La vaccination antiaphteuse ne peut, pour des raisons économiques, être appliquée à la totalité des animaux d'un pays. Lorsque la densité des foyers d'infection est faible, la pratique d'anneaux de vaccination autour des foyers peut donner des résultats satisfaisants ; au contraire, les barrages annulaires deviennent d'une efficacité illusoire lorsque la densité des foyers s'élève. Ce sont les mesures d'ordre sanitaire qui doivent être à la base de toute la prophylaxie. Ces mesures visent essentiellement à éviter tout contact direct ou indirect entre les animaux sains et les animaux malades ou contaminés (déclaration immédiate, strict isolement, restrictions à la circulation des animaux, interdiction des foires, marchés, expositions). L'abattage systématique et immédiat de tous les animaux réceptifs des exploitations où est décelée la maladie constitue le procédé idéal de prophylaxie ; son application en divers pays a seule permis l'éradication de la fièvre aphteuse.
— Méd. On admet en général que la *fièvre aphteuse* peut atteindre l'homme. La contamination se fait par voie externe (contact avec les animaux malades) ou interne (absorption du lait des vaches atteintes). Les symptômes sont ceux de toute infection (fièvre, céphalée, etc.) ; il s'y joint l'apparition de productions aphteuses dans la bouche, la gorge et, suivant quelques-uns, dans des organes plus profondément situés. La prophylaxie consiste dans l'ébullition du lait, et dans des précautions pour éviter le contact avec des animaux malades. L'affection est toujours suivie de guérison, mais celle-ci est parfois tardive.

APHTHALOSE n. m. (gr. *aphthitos*, inaltérable, et *als*, sel). Minér. Nom donné par Haüy à la glasérite, $K_3Na(SO_4)_2$.

APHTHARTODOCÈTES n. m. pl. (gr. *aphthartos*, incorruptible, et *dokêtos*, qui apparaît). Hérétiques du VIe s., disciples de Julien d'Halicarnasse, qui se rattachaient à l'hérésie monophysite*. (Leurs adversaires les appelaient *phantasiastes*.)

APHTHONE n. m. Altise d'Europe, vivant généralement sur les euphorbes, les iris et les hélianthèmes. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des chrysomélidés.)

APHTHONGIE n. f. (*a* priv., et gr. *phthongos*, son). Perte de la faculté de produire des sons. (Elle se traduit par une sorte de spasme fonctionnel des lèvres et de la langue, qui se produit toutes les fois que le malade veut parler.)

APHTONIOS d'Antioche, rhéteur grec (fin du IVe s. - début du Ve s. apr. J.-C.). Élève de Libanios, auteur d'*Exercices préparatoires* et de quarante *Fables* ésopiques.

APHTHONITE n. f. (gr. *aphthonêtos*, qui n'est pas envié, ou *aphthonos*, abondant). Minér. Variété de panabase.

APHTOÏDE adj. Pathol. Qui ressemble à l'aphte.

APHYA n. f. (gr. *aphnê*, petit poisson). Poisson osseux au corps transparent et dépourvu d'écailles. (Une espèce comestible des environs de Nice [*Aphya pellucida*] est nommée communément *nounat* ou *nonnat*. Famille des gobiidés.)

APHYLLANTHES n. m. Bot. Plante poussant en touffes serrées, à fleurs généralement bleues, que l'on rencontre dans les lieux arides, connue sous le nom de *bragalou*. (Famille des liliacées.)

APHYLLE adj. (*a* priv., et gr. *phullon*, feuille). Se dit des plantes dont la tige est dépourvue de feuilles, comme la cuscute.

APHYLLOPHORALES n. f. pl. Ordre de champignons basidiomycètes, chez lesquels il n'y a pas de voile général, l'hyménium se formant au cours de la croissance d'une façon très progressive, et ses parties les plus jeunes occupant toujours les extrémités de la plante. (Ex. clavaires, chanterelles, hydnes, polypores.) [Syn. GYMNOCARPES.]

A. P. I. (initiales de *American Petroleum Institute*), institut de recherche et de normalisation de l'industrie du pétrole aux Etats-Unis. La densité* des bruts s'exprime souvent en *degrés A. P. I.*, voisins des degrés Baumé.

API n. m. (pour *Appie ;* du lat. *Appius*, nom de celui qui, au moyen de la greffe, obtint cette sorte de pomme). Variété de pomme, petite, rouge ou jaune pâle, à peau luisante.

APIA, APIÊ ou **APIA GAIA.** Géogr. anc. Vieux nom du Péloponnèse, ainsi appelé de *Apis*, roi légendaire d'Argos.

APIA, ch.-l. et port des Samoa occidentales, sur la côte nord d'Upolu ; 10 000 hab. Plantations de cocotiers.

APIAIRES n. m. pl. (lat. *apis*, abeille). Zool. Syn. ancien de APIDÉS.

APIANUS (Peter VON BIENEWITZ ou BENNEWITZ, dit), astronome et mathématicien allemand (Lisening, Saxe, 1501 - Ingolstadt 1552). Un des premiers à proposer l'observation des mouvements de la Lune pour déterminer les longitudes ; — PHILIPP, son fils (Ingolstadt 1531 - Tübingen 1589), occupa la chaire de mathématiques des universités d'Ingolstadt et de Tübingen.

APICAL, E, AUX adj. (du lat. *apex, apicis*, pointe). Se dit de la partie qui forme le sommet d'un organe : *Les calices apicaux d'un polypier. Lésion apicale du poumon.* (Contr. BASAL.)
— Phonét. Se dit d'un phonème prononcé avec la pointe de la langue rapprochée du palais, en un point situé à mi-distance des incisives et du sommet de la voûte palatine. (Ainsi, le *r* anglais est un *r* apical. Le français a possédé un *r* apical jusqu'au XVIIe s.)

APICI-, élément tiré du lat. *apex, apicis*, sommet, et entrant dans la composition de nombreux mots.

APICIFLORE adj. Qui a des fleurs terminales.

APICIFORME adj. Se dit de cristaux qui ressemblent à des aiguilles réunies en houppe.

APICIUS, nom de quatre gastronomes romains. L'un vivait à la fin de la République ; le deuxième, MARCUS GAVIUS APICIUS, sous Auguste et Tibère. Il inventa de nouveaux mets et engloutit une fortune immense dans ses dépenses de table. Un autre Apicius, qui vécut après Claude, a laissé un traité de l'art culinaire (*De re coquinaria*), où il évoque les festins de cet empereur. Le quatrième, contemporain de Trajan, inventa un procédé pour conserver les huîtres.

APICODENTAL, E, AUX ou **APICO-DENTAL, E, AUX** adj. Phonét. Se dit d'un phonème dans l'articulation duquel la pointe de la langue est appliquée contre les dents.

APICOLE adj. (lat. *apis*, abeille, et *colere*, cultiver). Qui concerne l'élevage des abeilles : *Exploitation apicole.*

APICOLYSE n. f. (lat. *apex, apicis*, pointe, et gr. *lusis*, détachement). Collapsus du sommet d'un poumon, que l'on obtient en libérant le dôme pleural de ses attaches internes et en clivant l'espace compris entre le tissu extra-pleural et les muscles de la paroi thoracique.

APICULE n. m. Pointe courte, aiguë et peu consistante.

APICULÉ, E adj. Qui est muni d'un apicule.

APICULTEUR, TRICE n. Personne qui pratique l'apiculture.

APICULTURAL, E, AUX adj. Syn. de APICOLE.

APICULTURE n. f. (lat. *apis*, abeille, et *culture*). Art d'élever les abeilles, ou de tirer profit de leurs produits.
— ENCYCL. Pour mener à bien une exploitation apicole, il est indispensable de connaître les mœurs des abeilles*, leurs maladies, leurs ennemis, la manière de leur donner des soins, la construction des ruches, les procédés de conservation et d'utilisation des produits du rucher : miel, cire, etc.
Les principales opérations apicoles sont : la visite au printemps, pour s'assurer de l'état des ruches ; le nourrissement, dans le cas où les provisions sont épuisées ; la réunion des colonies faibles, le remplacement des reines (ou mères), la mise en place des hausses et des cadres supplémentaires, l'essaimage, la récolte, l'hivernage. Dans toutes les opérations qui nécessitent l'ouverture de la ruche ou le transvasement, on projette à l'intérieur un peu de fumée produite en faisant brûler des herbes sèches, du carton, de la paille, etc., afin d'atténuer les réactions des abeilles et d'éviter les piqûres. L'irascibilité de ces insectes est des plus variables : les odeurs, les cris, les mouvements brusques les irritent ; certaines personnes s'approchent impunément des ruches, tandis que d'autres sont aussitôt assaillies par de nombreuses abeilles acharnées à piquer ; il est toujours prudent de se protéger le visage avec un voile.
L'*apiculture* peut se pratiquer partout où se trouvent des prairies naturelles ou artificielles, des bois et des plantes donnant de nombreuses fleurs. Cependant, avant d'installer un rucher, il faut connaître les ressources de la contrée en plantes mellifères : les abeilles affectionnent les trèfles, les sainfoins, les bruyères, le sarrasin. L'emplacement d'un rucher varie suivant le climat. Dans le Nord, il est bon de le placer à l'exposition du soleil ; dans les pays chauds, il faut au contraire l'abriter.
Dans certaines contrées, lorsque les fleurs du printemps sont épuisées, on transporte les ruches dans les lieux où d'autres fleurs abondent, pour faire une seconde récolte ; parfois, plusieurs transports sont successivement effectués. Cette pratique est très usitée dans le sud-est de la France, entre le littoral méditerranéen et les Alpes ; c'est la transhumance des ruches, appelée *apiculture pastorale*. L'apiculture est dite *fixiste*, quand on fait usage de ruches* dans lesquelles les abeilles construisent et fixent elles-mêmes leurs rayons (ce système oblige l'apiculteur à briser les rayons pour récolter le miel), ou *mobiliste*, quand on emploie des ruches de formes diverses, mais renfermant toutes des cadres mobiles, dans lesquels on dispose des feuilles de cire gaufrée, et qu'il est facile de retirer ou de replacer sans déranger les abeilles. (V. aussi ESSAIM.)
Les principales maladies des abeilles sont : pour le couvain, les loques (américaine et européenne), le sacciforme, les mycoses ; pour les abeilles adultes, l'acariose, la nosémose, le mal de mai, la dysenterie. Les abeilles ont, de plus, des ennemis : le philanthe apivore, la guêpe, le frelon, le sphinx tête-de-mort. La ruche est également attaquée par les teignes, dont les larves détériorent les rayons de cire ; par les fourmis, qui pillent le miel, et par des rongeurs tels que les souris, qui détériorent les ruches et les rayons.
Les régions où l'apiculture a pris le plus de développement en France sont le Gâtinais, la Bretagne, les Landes, le Narbonnais, la Provence, les Alpes. (→ Biblio.)

APICULUM [lɔm] n. m. (mot lat., dimin. de *apex, -icis*, pointe). Zool. Petite pointe qui termine un organe ; aiguillon.

APIDÉS n. m. pl. (du lat. *apis*, abeille). Famille d'insectes hyménoptères, sous-ordre des apocrites, groupe des aculéates mellifères, comprenant les abeilles, ainsi que les anthophores, xylocopes, bourdons, mélipones, etc. (Syn. MELLIFÈRES.)
— ENCYCL. Les *apidés*, dont le genre *apis* (abeille mellifère) est le type, sont des hyménoptères à vol rapide et bruyant, dont la langue, allongée et cylindrique, peut puiser le suc dans les fleurs. Ils construisent des nids dont les parois sont, la plupart du temps, recouvertes de matériaux travaillés par eux-mêmes. (V. ABEILLE, etc.)

APIÈCEMENT n. m. Une des principales pièces qui entrent dans la confection d'une chemise ou d'un habit.

APIÉCEUR n. m. Artisan ou ouvrier faisant vestons et pardessus pour le maître tailleur.

APIFORME adj. Qui a la forme d'une abeille.

1

2

3

1. Abeille butinant; 2. Abeille ventileuse; 3. Ruche ; 4. Cire gaufrée, que les abeilles ont commencé à bâtir sur une plaque déjà préparée par l'apiculteur; 5. Examen d'un cadre; 6. Le clairon, insecte coléoptère, dont les larves se nourrissent de celles des abeilles; 7. Le sphinx tête-de-mort, papillon qui, grâce à son épaisse fourrure, peut entrer dans les ruches et se nourrir de miel; 8. La fausse teigne des ruches (la chenille de ce papillon dévore la cire des ruches et recouvre les cellules d'un réseau de soie).

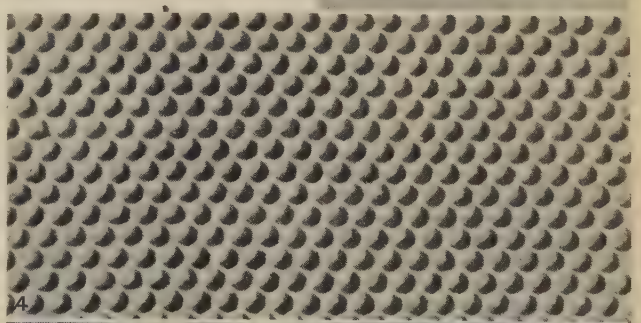
4

5

6

7

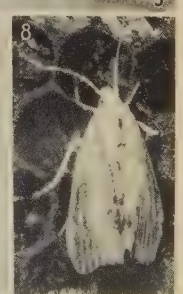
8

Phot. Justin, Noailles, Soc. d'apiculture, Vincent.

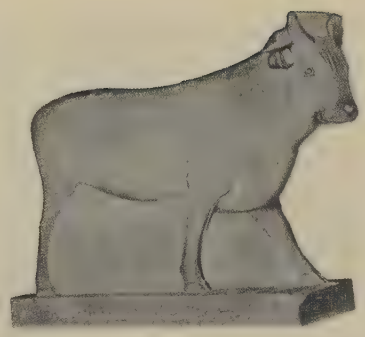

APIS
calcaire
Ire dynastie indigène
Serapeum de Memphis

APIFUGE adj. Se dit d'un produit qui éloigne les abeilles.

APIGÉNINE n. f. Corps cristallisable (1, 3, 4, trihydroxyflavone), qui se forme en même temps que le glucose dans le dédoublement de l'apiine sous l'action de l'acide chlorhydrique bouillant.

APIINE n. f. (du lat. *apium*, persil). Chim. Glucoside de l'apigénine, rencontré dans le persil et le céleri.

APIOCRINE n. f. (gr. *apios*, poire, et *krinon*, lis). Echinoderme fossile des terrains secondaires, surtout jurassiques. (Groupe des crinoïdes, famille des *apiocrinidés*.)

APIOL n. m. (du lat. *apium*, persil). Nom donné à certains dérivés phénoliques de formule

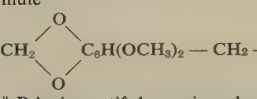

‖ Principe actif des graines du persil : *L'apiol est utilisé comme antipériodique, emménagogue et fébrifuge.*
— Encycl. On distingue l'*apiol du persil*, qui est un éther-oxyde dérivé de l'allylapiol, fondant à 30 °C, bouillant à 294 °C, rencontré dans les semences de persil ; l'*isoapiol*, qui en diffère par le remplacement du groupe allyle par le groupe propényle (on l'obtient par action de la potasse en ébullition sur l'apiol) ; l'*apiol d'aneth*, rencontré dans les essences d'aneth et de fenouil, et qui diffère de l'apiol du persil par la position d'un groupe éther-oxyde. La potasse le transpose également en *isoapiol*.

APION n. m. (gr. *apios*, poire). Petit charançon des légumineuses. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

APION, grammairien et érudit grec d'Alexandrie (Ier s. apr. J.-C.). Il joua un rôle important dans les querelles de cette époque : son hostilité était vive contre Philon et les Juifs, si l'on en croit le traité *Contre Apion* écrit par Flavius Josèphe ; il vint à Rome sous Caligula pour défendre son point de vue. Son œuvre marque le point culminant de la lutte entre l'hellénisme et le judaïsme.

APIONOL n. m. Tétraphénol de formule C_6H_2 $(OH)_4$, fondant à 161 °C, obtenu par ébullition aqueuse du chlorhydrate d'aminopyrogallol.

APIOS [pjɔs] n. m. (gr. *apios*, poire). Plante herbacée volubile, dont les fleurs sont en grappes simples.
— Encycl. La principale espèce est *Apios tuberosa*, originaire des Etats-Unis, cultivée dans nos serres à cause de l'odeur suave de ses fleurs. Le genre fait partie de l'ordre des légumineuses.

apios

APIOSE n. m. V. pentose.

APIQUAGE n. m. Mar. Action d'apiquer ; résultat de cette action. ‖ Inclinaison déterminée de certains espars (des cornes de brigantine, par exemple).

APIQUER v. tr. (de *piquer*). Mar. Incliner les vergues de haut en bas au moyen des balancines et d'un hale-breu, soit pour qu'elles tiennent moins de place, soit pour les manœuvres, soit en signe de deuil (dans ce cas, elles sont croisées d'un mât à l'autre, et sont dites « en pantenne »). [On apique les cornes en choquant leurs drisses de pic.]

APIS [pis] n. f. Nom générique latin de l'abeille.

APIS, dieu solaire des Egyptiens, honoré à Memphis sous la forme d'un taureau. Incarnation du dieu Phtah, Apis était représenté par un taureau choisi à cause des taches déterminées qu'il portait sur le corps : un croissant blanc au front, un scarabée sous la langue, un vautour sur le dos. Sur les monuments figurés, il porte un disque solaire sur la tête. Vivant, il était nourri dans un temple ; à sa mort, il devenait un *Osiris-Apis* (Osar-Api, d'où le nom de Sérapis*) ; on l'embaumait et on l'ensevelissait dans une nécropole spéciale, le Serapeum*.

APIS, roi légendaire du Péloponnèse. (V. Apia.)

APISIN n. m. (lat. *apis*, abeille). Nom donné quelquefois au venin de l'abeille.

APISKIGAMISH. V. Bienville (*lac*).

APITOIEMENT n. m. Action de s'apitoyer : *Elle a des apitoiements, des larmes presque pour les douleurs imaginaires du théâtre* (Goncourt).

APITOYER v. tr. (de *pitié*). [Se conj. comme *aboyer*.] Toucher de pitié, attendrir : *Vous ne réussirez pas à l'apitoyer sur votre sort. Mademoiselle, apitoyée, a permis à Marie de fermer ses livres* (Colette).
— ***S'apitoyer*** v. pr. [sur]. Avoir pitié de : *En le voyant souffrir tant, elle s'était apitoyée* (Maupassant). *Il ne suffit pas de s'apitoyer sur les misères des autres.*

APIUM [pjɔm] n. m. (mot lat. signif. *ache*). Nom scientifique du céleri.

APIVORE adj. et n. Qui mange, qui détruit les abeilles : *Le philanthe est apivore.*

APJOHNITE n. f. (de *Apjohn*, nom propre). Sulfate naturel hydraté d'aluminium et de manganèse.

APLACENTAIRES n. m. pl. Mammifères inférieurs dépourvus de placenta. (Ce sont les marsupiaux et les monotrèmes.) [Contr. euthériens.]

APLACOPHORES n. m. pl. (*a* priv., gr. *plax*, *akos*, plaque, et *phoros*, qui porte). Ordre de mollusques, de la classe des amphineures.

APLANAT n. m. et adj. (*a* priv., et gr. *planê*, aberration). Photogr. Objectif* aplanétique.

APLANÉTIQUE adj. (*a* priv., et gr. *planê*, erreur). Se dit d'un système optique, miroir, lentille, objectif, etc., ne présentant pas d'aberration géométrique pour un point objet situé à faible distance de l'axe de l'instrument, c'est-à-dire tel que tous les rayons lumineux issus d'un même point vont se rencontrer au même point. (V. aplanétisme.) [On donne souvent les noms d'*aplanats*, de *rectilignes* ou de *rectilinéaires* aux objectifs aplanétiques. Le premier objectif aplanétique a été réalisé par Steinheil en 1866.]

APLANÉTISME n. m. Qualité d'un système optique consistant dans l'absence d'aberration des radiations simples, tout au moins pour de petits objets : *L'aplanétisme est une condition indispensable de la netteté des images dans les instruments d'optique.*
— Encycl. Après l'achromatisme, l'*aplanétisme* est la condition la plus importante que doive réaliser un bon objectif. En fait, cette condition est double : on exige, d'une part, que les rayons issus d'un point lumineux situé sur l'axe de l'instrument convergent vers un point unique de l'axe (stigmatisme sur l'axe ou suppression de l'aberration sphérique), d'autre part, que cette qualité optique de stigmatisme se conserve pour des points voisins de l'axe (suppression de la coma), ce qui se traduit par la condition des sinus d'Abbe.
Lorsque ces deux conditions sont réalisées, l'image d'un petit morceau de plan perpendiculaire à l'axe est d'excellente qualité. Les objectifs de microscope doivent particulièrement bien remplir ces conditions. En revanche, les surfaces réfléchissantes ou réfringentes stigmatiques pour un point de l'axe ne satisfont pas à la condition des sinus : c'est ainsi que le miroir parabolique est excellent pour former l'image d'une étoile située sur son axe, mais si l'étoile s'en écarte très légèrement, l'image devient très rapidement comatique.

APLANIR v. tr. Rendre plan, uni, ce qui était inégal, raboteux : *Aplanir un terrain.* ‖ — *Fig.* Rendre aisé : *Il passait des heures à chercher les moyens d'aplanir le chemin à l'amour de son ami* (R. Rolland). ‖ Faire disparaître, ou, du moins, atténuer : *Aplanir un différend, les obstacles.*
— ***S'aplanir*** v. pr. Devenir plan, apparaître comme plan : *Au-dessous de moi, le beau jardin s'aplanit, géométrique* (Colette). ‖ — *Fig.* Disparaître (en parlant de difficultés) ; devenir facile.

APLANISSEMENT n. m. Action d'aplanir ; état de ce qui est aplani (au *pr.* et au *fig.*) : *L'aplanissement d'une route. Les larges aplanissements des flots dans le golfe avaient çà et là des soulèvements subits* (Hugo). *L'aplanissement des difficultés.*
— Géomorphol. Forme plane résultant des actions externes : *Les aplanissements tronquent nécessairement les formations géologiques.* ‖ *Surfaces d'aplanissement*, expression qui s'applique parfois à des reliefs plus étendus, de l'ordre de quelques centaines ou même de quelques milliers de kilomètres carrés, tandis que les aplanissements sont généralement locaux (quelques kilomètres carrés).
— Encycl. Géomorphol. Les *aplanissements* se réalisent dans des conditions climatiques variées, ce qui leur vaut des noms particuliers : *surface d'altiplanation** en milieu périglaciaire, *surface d'abrasion** en milieu littoral, *glacis* ou *pédiments** en milieu semi-aride.
L'expression *surface d'érosion* est souvent employée comme synonyme de surface d'aplanissement. Il s'agit d'un véritable détournement de sens : en effet, étymologiquement, l'expression « surface d'érosion » n'implique pas une topographie plane ; de plus, l'expression spécifie que cette topographie résulte d'une action d'ablation, ce qui n'est pas le cas de « surface d'aplanissement ».

APLANISSEUSE n. f. Trav. publ. Charrue à deux ou plusieurs lames, aplanissant les irrégularités du sol de la route causées par la circulation des véhicules.

APLANOSPORE adj. Biol. Se dit d'une spore dépourvue de mobilité. (S'applique principalement aux spores de champignons et d'algues.)

APLASIE n. f. (*a* priv., et gr. *plassein*, façonner). Absence ou arrêt de développement d'un tissu, d'un organe. ‖ *Aplasie myéloïde* ou *médullaire*, disparition de la moelle osseuse, génératrice des éléments du sang.
— Encycl. Le terme d'*aplasie* implique le caractère congénital de l'anomalie (aplasie d'un membre, d'un segment de membre, d'un muscle, d'une glande, etc.). Toutefois, le terme est employé pour des anomalies acquises de tissus qui se régénèrent constamment, notamment la moelle osseuse : *aplasie myéloïde*. L'aplasie myéloïde est une affection dans laquelle les trois lignées cellulaires du sang (hématies, leucocytes et plaquettes) sont fortement diminuées avec une moelle osseuse désertique. Elle est secondaire à l'administration de produits médicamenteux ou à l'exposition à certains agents physiques (rayons X, corps radio-actifs) ; parfois, son origine est inconnue. Elle se manifeste par une anémie très grave (*aplastique*), des infections secondaires fréquentes et des hémorragies. Le traitement est purement substitutif (transfusions). La corticothérapie a parfois d'heureux effets.

APLASIQUE adj. Biol. et Pathol. Relatif à l'aplasie.

APLASTIQUE adj. Se dit d'une anémie sans signe de régénération des globules rouges.

APLAT n. m. Teinte plate, unie, dans le langage des graveurs, des peintres, des imprimeurs, etc.

À-PLAT n. m. Papet. Propriété de la feuille de papier de se présenter d'une manière uniforme et plane, sans crispures, plis ou autres défauts de la surface. ‖ Pl. *des* à-plats.

APLATIR v. tr. Rendre plat : *Elle imagina une face sournoise, aplatie contre la vitre* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* et *fam.* Confondre quelqu'un, le réduire au silence, l'abasourdir : *Aplatir un contradicteur. Il écoutait sans rien dire, aplati, rentrant la tête* (A. Daudet).
— Ch. de f. *Rail aplati*, rail dont le champignon a été en partie écrasé.

— ***S'aplatir*** v. pr. S'allonger : *S'aplatir par terre.* || Devenir plat, uni : *Plus de flot. La mer s'aplatit* (Hugo). || *Fig.* et *fam.* S'abaisser platement devant quelqu'un : *Plus on s'aplatira, plus on prospérera* (Hugo).

APLATISSAGE n. m. Technol. Action d'aplatir. (Dans quelques métiers, s'emploie pour APLATISSEMENT.)

APLATISSEMENT n. m. Action de rendre plat, de s'aplatir, de s'abaisser; état de ce qui est aplati. || — *Fig.* Écrasement : *La défaite* [...] *m'a même complètement abasourdi par sa rapidité, son caractère d'aplatissement instantané* (J. Romains). || Bassesse, abaissement de la moralité : *La peur et l'aplatissement de tous* (Zola).
— Astron. *Aplatissement des planètes,* v. part. *encycl.*
— Math. *Aplatissement d'une ellipse,* rapport au demi grand axe de la différence entre le demi grand axe et le demi petit axe.
— ENCYCL. Astron. *Aplatissement des planètes.* Les planètes ont, au moins en première approximation, la forme d'un ellipsoïde de révolution, qui constitue la forme d'équilibre normale d'un corps fluide en rotation. On appelle *aplatissement d'une planète* la différence des rayons de l'équateur et du pôle, divisée par le rayon de l'équateur. Si a est le rayon de l'équateur, b celui du pôle, l'aplatissement sera $\frac{a-b}{a}$. Les évaluations de l'aplatissement de la Terre sont fondées soit sur les mesures géodésiques d'arcs de méridien à diverses latitudes, soit sur des mesures d'intensité de la pesanteur au moyen du pendule, soit sur l'observation des inégalités lunaires dues à la forme ellipsoïdale de la Terre, soit encore sur la connaissance des valeurs expérimentales de la précession des équinoxes et de la nutation astronomique. La Lune ne présente pas d'aplatissement sensible. Les évaluations les plus probables de l'aplatissement terrestre oscillent entre $\frac{1}{293}$ et $\frac{1}{298}$. La valeur adoptée internationalement est $\frac{1}{297}$. L'aplatissement de quelques planètes a pu être déterminé par l'observation directe : celui de Jupiter est de $\frac{1}{15}$; celui de Saturne, $\frac{1}{9{,}5}$; celui de Mars, $\frac{1}{190{,}4}$. Les aplatissements des autres planètes n'ont pas pu être mesurés avec précision.

APLATISSEUR n. m. Machine servant à écraser les grains destinés à l'alimentation des animaux.

APLATISSOIR n. m. ou **APLATISSOIRE** n. f. Marteau, laminoir, pour aplatir des métaux.

APLITE n. f. Forme filonienne de granite à grain fin, non visible à l'œil nu, et constituée presque uniquement de quartz et de feldspaths alcalins.

APLODONTIE n. f. (gr. *aplous,* simple, et *odous,* dent). Rongeur de l'Amérique du Nord.
— ENCYCL. Les *aplodonties* ont un corps lourd, une queue courte et velue; leurs molaires sont très différentes de celles des autres rongeurs. L'aplodontie rousse (*Aplodontia rufa*) est le castor des montagnes.

APLOMB n. m. (de *plomb*). Direction perpendiculaire au plan de l'horizon : *La tour de Pise n'a pas gardé son aplomb.* || *Par extens.* Equilibre : [Se sentant tomber,] *il serra les poings et, s'arc-boutant sur ses jambes, il reprit son aplomb* (R. Rolland); et, au *fig. : La société n'avait pas retrouvé son aplomb* (J. Romains). || — *Fig.* Assurance que rien ne déconcerte : *Ils lançaient, avec l'aplomb des comédiens sûrs de leurs effets, des bons mots* (Baudelaire).
— Chorégr. Attitude du danseur qui maintient la ligne harmonieusement équilibrée en position stable, au début, dans l'évolution d'un mouvement, et surtout dans sa conclusion.
— Physiol. Répartition régulière du poids du corps sur les membres, direction la plus favorable de ceux-ci pour le soutien du tronc et l'exécution des mouvements.
— Technol. Syn. de FIL À PLOMB.

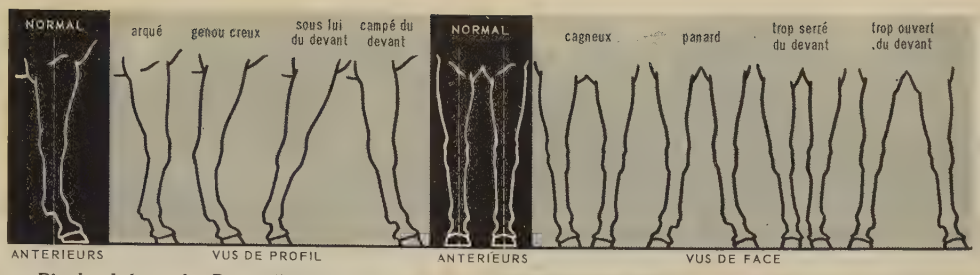

— ***D'aplomb*** loc. adv. Perpendiculairement au plan horizontal : *Du zénith aveuglant le jour tombe d'aplomb* (Heredia). || En équilibre stable : *Et jamais saoul, toujours d'aplomb, pour ça vrai vigneron* (M. Aymé). || En parlant des choses, dans une position verticale, et par conséquent solide; en parlant des personnes, bien équilibré. || *Fam.* Bien portant : *Se sentir d'aplomb.*
— ***Aplombs*** n. m. pl. En parlant d'un animal, direction que doivent suivre ses membres pour que le corps soit supporté de la manière la plus solide et en même temps la plus favorable à l'exécution des mouvements : *Les aplombs d'un cheval, d'une vache laitière.*
— ENCYCL. Zootechn. Pour examiner les *aplombs* d'un cheval, on doit le maintenir au repos, les quatre pieds formant les quatre coins d'un rectangle. Si les membres antérieurs, vus de profil, sont déviés en arrière, le cheval est dit *sous lui du devant;* cette direction surcharge l'avant-main et expose l'animal à buter. La déviation en avant est rare; le cheval est dit alors *campé du devant.* Ce défaut l'expose à la foulure des tendons et surcharge l'arrière-train. L'avant-bras, le genou, le canon et le boulet doivent être sur une même ligne, qui rencontre le sol un peu en arrière des talons. Si le genou est trop en avant, le cheval est *brassicourt;* on le dit *arqué* lorsque cette défectuosité résulte de l'usure. Si le genou est trop en arrière, on l'appelle *genou creux, effacé* ou *de mouton.* Si la ligne tombe trop en arrière des talons, l'animal est *long-jointé.* Si la ligne se rapproche des talons, le cheval est *court-jointé* ou *droit sur ses boulets,* ce qui donne des réactions dures et prédispose l'animal à se bouleter. Lorsque les pieds antérieurs sont rapprochés l'un de l'autre, le cheval est *serré du devant;* s'ils sont éloignés, il est *écarté du devant,* ou *trop ouvert.* Une verticale abaissée au milieu de la face antérieure de l'avant-bras doit partager le membre en deux parties sensiblement égales. Si le membre est tourné en dehors, le cheval est qualifié de *panard du devant.* Ces vices d'aplombs, qui se trouvent également aux membres postérieurs, nuisent à la rapidité des allures. Les mêmes termes valent pour les aplombs des bovins.

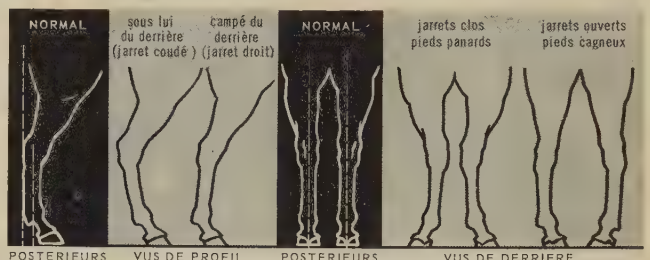

aplombs du cheval

APLOMBE n. m. (gr. *aplôma,* développement). Liturg. V. HAPLOME.
— Minér. Variété de mélanite, ou grenat ferro-calcique. (Se trouve en cristaux jaune verdâtre ou bruns.)

APLOPHASE n. f. V. HAPLOPHASE.

APLUSTRE n. m. (lat. *aplustre*). Antiq. rom. Ornement de la poupe des vaisseaux, qui consistait en une pièce de charpente recourbée vers l'avant et taillée en forme de queue de poisson.

APLYSIE n. f. (*a* priv., et gr. *plunein,* laver). Mollusque marin à corps nu, allongé, muni de tentacules buccaux larges et charnus. (Type de la famille des *aplysiidés,* de la sous-classe des opisthobranches.)
— ENCYCL. Les *aplysies,* connues sous le nom de *lièvres de mer,* possèdent une glande émettant un liquide d'un beau violet. Elles vivent dans toutes les mers; la plus répandue en France est *Aplysia depilans,* habitant à la limite de la zone des laminaires (15-20 m). Ses œufs sont réunis en un long cordon plus ou moins enroulé, que les pêcheurs italiens nomment *vermicelle de mer.*

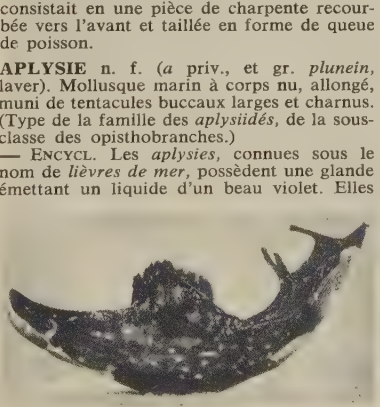

APLYSIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes opisthobranches, de l'ordre des anaspides.

APNÉE n. f. (*a* priv., et gr. *pnein,* respirer). Physiol. et Pathol. Arrêt plus ou moins prolongé de la respiration.
— ENCYCL. Anesth. Dans certaines interventions chirurgicales (principalement thoraciques), l'anesthésiologiste peut réaliser chez le patient une *apnée* provoquée plus ou moins durable, pour faciliter au chirurgien un geste opératoire particulièrement délicat, ou pour permettre la prise, sur un malade inconscient, d'un cliché radiographique préopératoire. (V. ACAPNIE.)

APNEUMIE n. f. (*a* priv., et gr. *pneumôn,* poumon). Absence de poumon chez certains amphibiens ne respirant que par la peau.

APNEUMONES n. m. pl. (*a* priv., et gr. *pneumôn,* poumon). Groupe d'échinodermes, de la classe des holothuries, caractérisés par l'absence de l'organe respiratoire cloacal.

APNEUSTIQUE adj. (*a* priv., et gr. *pneuma,* souffle). Chez les insectes, se dit d'un type de système respiratoire qui s'effectue à travers la cuticule ou au moyen de branchies, sans l'aide d'organes externes. (S'applique à un insecte dépourvu de stigmates, ou de branchies, ou de système trachéen.) [Contr. HÉMIPNEUTISTIQUE, HOLOPNEUSTIQUE.]

APO (MONT), volcan de l'île de Mindanao (Philippines), qui domine le golfe de Davao; 2 955 m. C'est le point culminant des Philippines. Il forme, avec ses environs immédiats, le *Parc national du Mont-Apo.*

APOACONITINE n. f. Composé résultant de la transformation, avec perte d'une molécule d'eau, de l'aconitine sous l'action des acides étendus et bouillants.

APOATROPINE n. f. Alcaloïde de formule $C_{17}H_{21}O_2N$, fondant à 61 °C, obtenu par action de l'acide nitrique sur l'atropine.

APOCAFÉINE n. f. Composé $C_7H_7N_3O_5$, que l'on obtient par oxydation de la caféine.

APOCALYPSE n. f. (gr. *apokalupsis,* révélation). Livre qui a pour objet la révélation des destinées de l'humanité. || *Spécialem.* Livre canonique, le dernier du Nouveau Testament, et qui a pour auteur l'apôtre saint Jean. (V. art. suiv.) || *Bête de l'Apocalypse,* monstre symbolique qui joue un grand rôle dans l'*Apocalypse* de saint Jean. || — *Fig.* *Style d'Apocalypse,* très obscur.
— ENCYCL. ● Les *apocalypses juives* sont de précieux témoins des idées juives, surtout messianiques, aux approches de l'ère chrétienne. On peut citer :
Le *Livre d'Enoch* (en hébreu, vers 100 av.

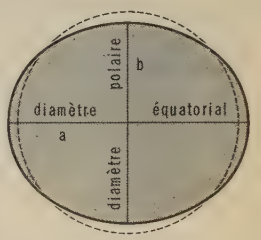

aplatissement (astron.)

Phot. Baufle.

Apocalypse : « Les quatre chevaux de différentes couleurs et ceux qui les montaient », gravure d'Albrecht Dürer, *Bibl. nat.*

J.-C.), ensemble de prophéties et autres écrits attribués au patriarche ;
Le *Livre des secrets d'Enoch* (en grec, au début de l'ère chrétienne), visions d'Enoch concernant la création et l'avenir du monde ; L'*Assomption de Moïse* (en hébreu, après 70 apr. J.-C.). Dans cette œuvre, Moïse indique les destinées de son peuple depuis l'entrée en Canaan jusqu'à l'époque du roi Hérode IV Esdras : souffrance d'un Juif en présence de la ruine de Jérusalem et du Temple ; L'*Apocalypse de Baruch* (en hébreu, fin du Ier s. de notre ère) ; conceptions messianiques et eschatologiques des Juifs contemporains de l'auteur.

● Les *apocalypses chrétiennes* sont : l'*Apocalypse de Pierre*, écrite sans doute en grec, vers le milieu du IIe s. (tourments des damnés, récompenses des justes) ; l'*Apocalypse de Paul* (en grec, vers 380) et l'*Apocalypse de saint Jean* (v. art. suiv.).

— Bx-arts. Certaines écoles de miniature du haut Moyen Age ont illustré des *apocalypses* ; l'école espagnole, surtout, a produit celles de Gérone (975), de saint Isidore de León, de Silos (1109) ; la plus célèbre est l'*Apocalypse de Saint-Sever* (1028), avec le commentaire de Beatus, œuvre de Garsia Placidus (Bibl. nat.), marquée par des influences arabes. De l'école allemande est celle de Bamberg (1007) ; de l'école anglaise, celle de Trinity College (1230). Parmi les innombrables illustrations de cette révélation obscure, il faut retenir également l'*Apocalypse* tissée d'Angers (v. art. spécial), et l'*Apocalypse* gravée d'Albrecht Dürer (1498) : cycle de 14 gravures sur bois, qui devinrent immédiatement populaires et dont l'influence fut considérable à l'époque de la Réforme.

Apocalypse, de saint Jean, le dernier livre du Nouveau Testament, et aussi le seul ouvrage apocalyptique que l'Eglise ait inséré dans le canon biblique. Rédigé sous Domitien, vers 95, il est destiné à ranimer l'espérance des chrétiens, scandalisés par la violence de la persécution déchaînée contre eux par l'Empire romain.
Après une courte introduction, l'auteur nous présente des visions qui se répartissent sous deux chefs : la victoire du Christ, les persécutions et le triomphe de l'Eglise. Parce qu'ils s'appuient sur la victoire de leur chef, le Christ, les chrétiens n'ont rien à craindre, ils sont déjà sauvés en espérance : la Jérusalem céleste se peuple de jour en jour.
Partout le symbolisme affleure : l'Agneau, la Femme, la Bête, les Vieillards, les Nombres (7,666) ; beaucoup d'images sont empruntées à l'Ancien Testament ; l'auteur reprend les thèmes prophétiques pour les appliquer à l'Eglise. A l'inverse des autres apocalypses, ici l'auteur se nomme : Jean, exilé à Patmos. Saint Justin, puis saint Irénée, au IIe s., l'identifient avec l'apôtre du même nom. Des objections surgissent aux IIIe et IVe s., mais au Ve s. toute hésitation a disparu. Si la langue et le style diffèrent de ceux des autres écrits johanniques, on peut dire que ce livre est bien pénétré de la mentalité de l'apôtre et qu'il fut écrit dans les cercles de ses disciples. (→ Biblio.)

Apocalypse (TENTURE DE L'), ensemble de tapisseries, conservé dans une galerie spécialement aménagée à l'intérieur du château d'Angers.
La tenture interprète de très près le texte de saint Jean. Ses compositions amplifient des miniatures choisies dans deux manuscrits, actuellement l'un à la bibliothèque de Cambrai, l'autre à la Bibliothèque nationale, et qui figuraient dans la librairie de Charles V. Le roi les avait prêtés à son frère Louis Ier d'Anjou, qui en fit transposer les enluminures en cartons de tapisseries par son peintre Hennequin de Bruges (1376). En avril 1377, les premiers cartons étaient sur les métiers à hautes lisses de Nicolas Bataille. En 1384, date de la mort de Louis d'Anjou, 34 tapisseries étaient achevées. Le duc Louis II et sa femme Yolande d'Aragon continuèrent l'œuvre commencée, que Nicolas Bataille termina presque. Ce chef-d'œuvre comptait, à l'origine, 90 compositions disposées en deux registres superposés à fond alternativement rouge et bleu, barrés par les sept hautes figures des patriarches des églises d'Asie dans des clochetons à jour. L'ensemble mesurait alors 144 m de long sur 5,15 m de haut. Il en subsiste 69 panneaux et 9 fragments, mesurant au total 100 m sur 4,30 m.

tenture de l'**Apocalypse** *château d'Angers*
« l'Ange enlève saint Jean du désert et lui explique le mystère de la prostituée qui, assise sur la bête aux sept têtes, présente, pour enivrer ceux qu'elle séduit, le vase d'or plein de vin »

APOCALYPTIQUE adj. (gr. ecclés. *apokaluptikos*, qui révèle). Relatif aux apocalypses en général, ou à l'Apocalypse de saint Jean : *Genre apocalyptique. Littérature apocalyptique.* ‖ — *Fig.* Obscur et trop allégorique (en parlant du style). ‖ Epouvantable et fantastique : *Animaux apocalyptiques.*
— Loc. *Nombre apocalyptique*, mystérieux nombre *666*, ou *606*, dont il est question dans l'Apocalypse et qui semble désigner Néron.
— Encycl. Littér. Le *genre apocalyptique* est très lié au prophétisme. On en voit les premiers traits dans les oracles d'Ezéchiel (VIe s. av. J.-C.), l'épanouissement dans le livre de Daniel (v. 160 av. J.-C.) et dans les ouvrages extra-bibliques écrits aux alentours de l'ère chrétienne. L'*Apocalypse*, œuvre de l'apôtre saint Jean, se rattache également à ce genre. En voici quelques traits caractéristiques : l'ouvrage est attribué à un auteur célèbre dans le passé (Noé, Moïse) ; les faits sont rapportés sous forme d'annonce prophétique, même ceux qui sont connus par l'auteur réel ; les révélations sont données sous forme de visions chargées d'un profond symbolisme (couleurs, chiffres). Le but est de montrer que Dieu est assuré d'avoir le dernier mot, fût-ce à la fin du monde.

APOCARPE adj. Se dit des fleurs présentant le phénomène d'apocarpie.

APOCARPIE n. f. Etat d'une fleur dont les carpelles, constituant le pistil, ne sont pas soudés entre eux. (Syn. DIALYCARPIE.)

APOCATASTASE n. f. (gr. *apo*, loin de, *kata*, sur, et *stasis*, établissement). Nom donné par les anciens philosophes grecs au mouvement de la nature, et à l'action des forces qui y entretiennent l'accord et la régularité.
— Théol. Retour à la perfection primitive, accomplissement final des promesses de Dieu. (*Apocatastase*, dans le système d'Origène, désigne le renouvellement final de l'univers et la restauration des âmes à l'innocence première.)

APOCHROMATIQUE [krɔ] adj. et n. m. Opt. Se dit d'un objectif de microscope dont les aberrations chromatiques sont corrigées pour trois radiations au moins.
— Photogr. Se dit d'un objectif* corrigé des aberrations chromatiques pour toutes les radiations du spectre : *La photographie en couleurs exige l'emploi d'objectifs apochromatiques.*

APOCOLCHICÉINE n. f. Base que l'on obtient en même temps que la colchicéine, lorsqu'on traite la colchicine par l'acide chlorhydrique étendu.

Apocolocynthosis (*Métamorphose en citrouille*), œuvre satirique attribuée à Sénèque le Philosophe, sur la mort de l'empereur Claude. Par le mélange de prose et de vers, par le ton aussi, elle rappelle les satires très personnelles et très mordantes du Grec Ménippe.

APOCOPE n. f. (gr. *apokopê* ; de *apokoptein*, retrancher). Linguist. Chute d'un phonème ou d'une syllabe à la fin d'un mot, par accident phonétique ou abrégement arbitraire : *Les mots « cinéma », « métro », pour « cinématographe », « métropolitain », sont des exemples d'apocope.*

APOCOPÉ, E adj. Linguist. Qui a subi une apocope : « *Or* » *est une forme apocopée de l'ancien français « ore ».*

Phot. Giraudon.

APOCRÉAS [ɑs] ou **APOCRÉOS** [ɔs] n. f. (gr. *apo* priv., et *kreas*, chair). Nom donné, dans l'Eglise orthodoxe, à la semaine appelée *Septuagésime* dans l'Eglise latine.

APOCRISIAIRE n. m. (gr. *apokrisis*, réponse). Hist. Durant le haut Moyen Age, chargé d'affaires ou ambassadeur, et, plus précisément : 1° légat du pape ou d'un patriarche auprès de l'empereur de Constantinople ; 2° dans l'Empire byzantin, officier chargé de transmettre les rescrits impériaux ; 3° en France, sous les Carolingiens, dignitaire du palais, dont les fonctions s'apparentent à celles de garde des sceaux.
— Relig. cathol. Trésorier d'un monastère.

APOCRITES n. m. pl. (gr. *apokritos*, distinct). Sous-ordre d'insectes hyménoptères, comprenant des formes dont l'abdomen, jamais épaissi à la base, est séparé du thorax par un pétiole ou par une forte constriction. (Les larves sont apodes ou vermiformes, polyphages, très souvent parasites. Ce sous-ordre se divise en deux groupes : les *térébrants* et les *aculéates* ou *porte-aiguillon*.)

APOCRYPHE adj. et n. m. (gr. ecclés. *apokruphos*, tenu secret). Se dit d'un texte qui n'est pas authentique, qui est douteux, suspect : *Voltaire a toujours cru que le Testament de Richelieu était apocryphe.*
— Relig. Se dit d'écrits des premiers siècles, imités des saintes Ecritures, mais d'origine inconnue et qui, de ce fait, ne sont pas admis dans le canon biblique.
◆ Adj. *Par extens.* A quoi l'on ne peut ajouter foi : *Nouvelle apocryphe. En fait de traditions, les Arabes s'en tenaient à des récits populaires, souvent apocryphes* (Renan).
— Encycl. Relig. Parmi les écrits apocryphes, on peut distinguer ceux de l'Ancien et ceux du Nouveau Testament.

● Les apocryphes de l'Ancien Testament sont les suivants : le *Livre des Jubilés* (en hébreu, vers 150 av. J.-C.), histoire du monde présentée par périodes jubilaires de quarante-neuf ans ; la *Lettre d'Aristée* (en grec, vers 100 av. J.-C.), récit légendaire de la traduction des Septante, faite par soixante-douze vieillards en soixante-douze jours ; le *Testament des douze patriarches* (en hébreu, vers 100 av. J.-C.), recommandations des douze fils de Jacob à leurs descendants ; les *Psaumes de Salomon* (en hébreu, vers 150 av. J.-C.), hymnes apparentés au psautier biblique et où s'exprime une vive espérance messianique ; le *Document de Damas* (en hébreu, vers 100 av. J.-C.), règlement et programme de vie des membres de la « communauté de la Nouvelle Alliance » réfugiée à Damas ; le *Commentaire d'Habacuc* (en hébreu, vers 50 av. J.-C.), même inspiration que le précédent ouvrage. Il faut y ajouter la *Règle de la communauté*, qui semble avoir régi les monastères esséniens de Qumrān, au N. d'Engaddi, aux alentours de notre ère.

● Les apocryphes du Nouveau Testament sont : l'*Evangile selon les Hébreux* (en araméen, vers 90) ; l'*Evangile selon les Egyptiens* (en grec, vers 150), de tendance gnostique ; le *Protévangile de Jacques* (en grec, vers 150), développement légendaire ; les *Actes de Paul et de Thècle* (en grec, vers 160), en marge des Actes des Apôtres. Des écrits apocryphes font partie de l'ensemble des apocalypses extra-bibliques. (V. APOCALYPTIQUE.)

APOCYNACÉES n. f. pl. (gr. *apo*, loin de, et *kuôn*, chien). Famille de plantes à fleurs ayant pour type la pervenche. (Ordre des gentianales.)
— Encycl. La famille des *apocynacées* renferme des arbres, des arbrisseaux et des herbes à suc laiteux, à feuilles alternes, opposées par deux ou verticillées par trois. Les fleurs ont un calice persistant à cinq divisions, une corolle en coupe ou en entonnoir, cinq étamines égales. Le fruit se compose de deux follicules divergents renfermant un grand nombre de graines aigrettées.

APOCYNUM [nɔm] n. m. Plante à fleurs odorantes, possédant la curieuse propriété de capturer les insectes, dont les cadavres restent suspendus à la fleur. (Ces plantes, qui ont de 30 à 60 cm de haut, sont cultivées comme ornementales. Famille des *apocynacées*.)

APOCYTAIRE adj. Se dit de la structure des algues et des champignons dont les filaments sont formés d'*apocytes*. (Syn. ARTICULÉ.)

APOCYTE n. m. Segment d'un filament d'algue ou de champignon, séparé de ses voisins par une cloison transversale, et contenant plusieurs noyaux. (Syn. ARTICLE.)

APODE adj. (*a* priv., et gr. *pous, podos*, pied). Dépourvu de pieds, de pattes ou de nageoires.
— ***Apodes*** n. m. pl. Nom donné à divers groupes d'animaux, ayant pour seul caractère commun l'absence de pattes et une forme allongée du corps, en particulier : les holothuries* sans tentacules ambulacraires* ; les crustacés cirripèdes, qui vivent en parasites sous le manteau d'autres cirripèdes (ordre) ; les poissons osseux tels que l'anguille, la murène et le congre, sans nageoires pelviennes, nageant par ondulation du corps entier (ordre) ; les amphibiens terricoles, sans pattes, serpentiformes, à peau écailleuse et annelée, presque aveugles (ex. : la cécilie ; ordre). [D'autres groupes, aussi apodes que les précédents, ne sont cependant pas désignés comme tels, par ex. : les amphisbènes, les typhlopidés et les serpents en général.]

APODECTES n. m. pl. (gr. *apodektês*, collecteur). Receveurs généraux des finances, chargés d'encaisser les impôts dans l'ancienne Athènes et de répartir les fonds publics entre les diverses commissions comptables. (Ils étaient désignés par le sort dans chacune des dix tribus, à raison de un par tribu.)

APODÈME n. m. (gr. *apodêma*, ligature). Pièce particulière, rigide, de l'endosquelette des insectes. ‖ Invagination de la paroi d'un segment, permettant l'insertion de certains muscles, et particulièrement compliquée chez quelques crabes.

APODÈRE n. m. (gr. *apoderein*, écorcher). Charançon remarquable par sa tête portée sur un cou très allongé. (Les apodères roulent en cornet ou en cigare les feuilles de leurs plantes nourricières. *Apoderus coryli* se trouve en France. Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

APODICTIQUE adj. (du gr. *apodeiknunai*, démontrer). Log. Nécessaire.
— Encycl. Aristote applique ce terme aux propositions qui ne peuvent être contestées, parce qu'elles sont le résultat d'une démonstration. Kant a repris le mot dans un sens un peu nouveau. Les jugements*, d'après Kant, peuvent être envisagés sous les quatre points de vue différents de la *quantité*, de la *qualité*, de la *relation* et de la *modalité*. On envisage le jugement sous l'angle de la modalité lorsqu'on examine la valeur que l'esprit attache au rapport qui unit les termes de ce jugement. Kant distingue ainsi trois sortes de jugements : les jugements *problématiques*, dans lesquels l'affirmation ou la négation est énoncée comme simplement possible ; les jugements *assertoriques*, dans lesquels l'affirmation ou la négation est posée, tout en admettant que le contraire est possible ; les jugements *apodictiques*, dans lesquels l'affirmation ou la négation est considérée comme nécessaire. Quand je dis : « *Tout cercle a un centre* », je formule un jugement apodictique.

APODICTIQUEMENT adv. De façon apodictique ; avec une certitude telle que la contradiction soit impossible.

APODIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux renfermant les martinets (*apus*) et les genres voisins, caractérisés par un bec court et largement fendu, des ailes très longues, des teintes généralement sombres et ternes, de très courtes pattes ne permettant pas la marche. (Ils se nourrissent d'insectes pris au vol.) [Syn. CYPSÉLIDÉS, MICROPODIDÉS.]

APODIE n. f. (*a* priv., et gr. *pous, podos*, pied). Tératol. Absence de pieds.

APODIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux caractérisés par des ailes longues et étroites, dont le bras est extrêmement court. (On le divise en *apodidés* [martinets] et *trochilidés* [oiseaux-mouches ou colibris].)

APODIPNE ou **APODEIPNE** n. m. (gr. *apo*, après, et *deipnon*, souper). Dans l'Eglise orthodoxe, partie de l'office divin que les catholiques romains appellent *complies*.

APODOSE n. f. (gr. *apodosis*). Proposition principale concluante, placée après une subordonnée conditionnelle, dite *protase*. (Ex. : *Si vous ne venez pas me voir* [protase], *je serai fâché* [apodose].)

APOFERRITINE n. f. Biochim. Protéine qui, avec le fer trivalent, forme la ferritine*.

APOGAMIE n. f. (gr. *apo*, loin de, et *gamos*, mariage). Phénomène par lequel un embryon se développe à partir d'une cellule végétative, généralement diploïde.
— Encycl. *Apogamie* s'oppose à parthénogenèse, terme qui désigne le cas où l'embryon se développe à partir d'un œuf non fécondé. On distingue trois cas dans l'apogamie : l'*apandrie*, lorsque les gamètes mâles sont nuls ou avortés ; l'*apogynie*, lorsque ce sont les gamètes femelles ; et l'*apogénie*, lorsque les deux gamètes ne sont pas développés, ou se sont développés incomplètement. Dans les genres possédant de nombreux hybrides (rose, hiéracium, potentille, alchimille), le phénomène d'apogamie est très fréquent ; il est aussi commun chez certaines fougères et chez quelques champignons mucorinés.

APOGAMIQUE adj. Biol. Se dit des modes de reproduction non sexuée : *Germe apogamique*.

APOGÉE n. m. (gr. *apo*, loin de, et *gê*, terre). Point de l'orbite d'un astre effectuant autour de la Terre un mouvement de révolution réelle (Lune) ou apparente (Soleil), et où cet astre se trouve à sa plus grande distance de la Terre : *Le moment de l'apogée du Soleil correspond de toute évidence au moment de l'aphélie de la Terre.* ‖ *Par extens.* Point de l'orbite des autres planètes le plus éloigné de la Terre, dans l'ancienne théorie qui plaçait la Terre au centre des mouvements planétaires. ‖ — *Fig.* Le plus haut degré qu'on puisse atteindre : *Notre langue, même si elle semble avoir trouvé là* [au XVIIe s.] *un apogée, va réclamer et obtenir...* (M. Arland).

APOGON n. m. (gr. *apogôn*, sans barbe). Poisson osseux habitant les mers chaudes. (Une espèce de la Méditerranée [*Apogon imberbis*] est nommée vulgairement *roi des rougets* et couve ses œufs dans sa bouche. Famille des percidés.)

APOGYNE ou **APOGYNIQUE** adj. Se dit de l'insertion de certaines parties des fleurs loin des pistils.

APOGYNIE n. f. (gr. *apo*, loin de, et *gunê*, femelle). Type d'apogamie*.

APOJOVE n. m. (gr. *apo*, loin de, et lat. *Jove*, ablat. de *Jupiter*). Position correspondant à la plus grande distance à laquelle chacun des satellites de Jupiter s'éloigne de cette planète sur son orbite elliptique. (Le point diamétralement opposé s'appelle *périjove*.)

APOKAUKOS (Alexis), ministre byzantin († Constantinople 1345). Intrigant de basse extraction, il se fit confier l'administration de l'Empire par Andronic III, grâce à Jean Cantacuzène. A la mort d'Andronic III (1341), il desservit Cantacuzène auprès de l'impératrice veuve Anne de Savoie, tutrice de son jeune fils Jean V. L'ayant fait destituer, il se fit nommer Premier ministre par la basilissa et commença une longue lutte contre Jean VI Cantacuzène, qui s'était proclamé empereur. Il pressura les populations et fit appel aux Turcs, mais, après avoir tenté de faire assassiner le basileus, fut enfermé dans Constantinople et, peu après, assassiné.

APOLAIRE adj. (*a* priv., et *pôle*, dans le sens de prolongement). Histol. Se dit des neurones sans prolongements : *Les cellules apolaires ne se trouvent que dans les ganglions.*

APOLDA, v. d'Allemagne (Allem. orient., district d'Erfurt), à l'E. d'Erfurt ; 31 100 hab. Grand centre de la bonneterie. Construction de machines pour l'industrie textile. Chaussures.

APOLITIQUE adj. Qui est en dehors de la politique ; qui ne s'occupe pas de politique.

APOLITISME n. m. Etat de celui ou de ce qui se place hors de toute doctrine ou attitude politique.

APOLLINAIRE adj. Relatif à Apollon.
— Antiq. rom. Se disait d'une légion romaine (*XVe Apollinaris*). ‖ *Vases apollinaires*, vases d'argent trouvés à Vicarello. (Au nombre de quatre, ils portent gravés les noms des stations de la voie de Cadix à Rome et leurs distances en milles.) ‖ *Jeux*

APOLLON du Tibre
450 av. J.-C.
musée national, Rome

Guillaume APOLLINAIRE
par Picasso
(frontispice
des « Calligrammes »,
édit. du Mercure
de France, 1918)
et photographie
prise vers 1913

apollinaires, jeux institués à Rome lors de la deuxième guerre punique.

APOLLINAIRE (saint), premier évêque de Ravenne ; martyr ou confesseur (Ier ou IIe s.). Une très belle basilique lui est dédiée à Ravenne*. — Fête le 23 juillet.

APOLLINAIRE (saint), évêque de Hiérapolis en Phrygie, dans la seconde moitié du IIe s. Il écrivit contre les hérétiques, et présenta à Marc Aurèle une *Apologie*.

APOLLINAIRE (saint) [Vienne v. 453 - Valence v. 520], évêque de Valence, frère aîné de saint Avit, qu'il encouragea à publier ses poèmes.

APOLLINAIRE, en gr. **Apollinaris,** nom de deux grammairiens et rhéteurs grecs chrétiens du IVe s., le père et le fils : **Apollinaire** *l'Ancien* (ou *d'Alexandrie*) et **Apollinaire** *le Jeune* (ou *de Laodicée*) [Laodicée v. 310 - † v. 390]. Ils composèrent divers ouvrages en vers ou en prose, pour remplacer les livres païens, dont l'empereur Julien avait interdit l'enseignement aux chrétiens. Le second, évêque de Laodicée, fonda la secte dite « des apollinaristes ». Selon lui, le Christ, sur le plan de l'esprit, ne participait que de la nature divine, et non de la nature humaine. Sa doctrine sur l'Incarnation fut plusieurs fois condamnée (377-378-379-381). Apollinaire de Laodicée est l'auteur de traités dogmatiques (*la Foi par articles, Démonstration de l'Incarnation*) et d'une *Apologie*, ainsi que d'œuvres d'exégèse.

APOLLINAIRE (Sidoine). V. SIDOINE APOLLINAIRE.

APOLLINAIRE (Wilhelm Apollinaris DE KOSTROWITSKY, dit **Guillaume**), poète et écrivain français, né à Rome en 1880, d'une mère polonaise, mort à Paris, en 1918, pendant l'épidémie de grippe, après avoir été grièvement blessé à la guerre. Ses études faites en France, il fut très tôt mêlé aux milieux littéraires et artistiques, anima des revues : *le Festin d'Esope*, puis *les Soirées de Paris*. Il écrivit des romans et des nouvelles : *l'Enchanteur pourrissant* (1909), *l'Hérésiarque et Cie* (1910), *le Poète assassiné* (1916) ; des essais et des critiques, comme *les Peintres cubistes* (1913). Mais c'est dans la poésie, surtout, qu'il devait s'affirmer avec éclat. Après avoir donné *le Bestiaire ou Cortège d'Orphée* (1911), il publia *Alcools** (1913) et *Calligrammes** (1918). Ces deux derniers recueils comptent parmi les œuvres capitales de la poésie moderne, qu'ils influencèrent, du reste, profondément. En 1917, Apollinaire fit représenter sa pièce *les Mamelles de Tirésias*, avec musique de P.-A. Birot. Avant de mourir, il publia encore *le Flâneur des deux rives* (1918).
Esprit curieux, érudit, mais ne dédaignant pas la mystification, Apollinaire fut à la tête de toutes les avant-gardes, du cubisme artistique et du cubisme littéraire, voire du surréalisme, dont il est le précurseur. Ses initiatives n'ont pas peu contribué à marquer la sensibilité même du XXe s. et, depuis sa mort, son importance n'a cessé de grandir. Aussi de nombreux inédits de lui ont-ils été publiés après sa mort, en particulier : *la Femme assise* (1920), *Contes choisis* (1922), *Il y a* (1925), *Anecdotiques* (1926), *les Epingles* (1928), *la Peinture moderne* (1939), *Lettres à sa marraine (1915-1918)* [1951], *Tendre comme le souvenir, le Guetteur mélancolique, Textes inédits* (1952). Ces volumes, bien que d'un intérêt assez inégal, ont largement contribué à préciser l'attachante physionomie de cet écrivain, dont les fantaisies furent aussi fécondes que savoureuses. Obéissant à une inspiration qui le rattache, dans une certaine mesure, au courant du romantisme illustré par Gérard de Nerval, il a donné à la poésie française une impulsion nouvelle et décisive. Par la fraîcheur de son lyrisme, par une expression souple, délicate et infiniment variée de tons, par ses audaces formelles (il supprima la ponctuation de ses poèmes et adopta parfois de curieuses dispositions typographiques), aussi par la plénitude de son chant, il est le premier en date et un des plus grands poètes modernes. (→ Biblio.)

APOLLINARIS, source minérale d'Allemagne, située dans la vallée de l'Ahr, affluent du Rhin. Eau gazeuse, analogue à l'eau de Seltz.

APOLLINARISME n. m. Hérésie d'Apollinaire de Laodicée et de ses disciples, selon laquelle, en Jésus-Christ, le Verbe ne s'était pas uni à une âme humaine, mais directement à un corps. Certains adeptes allaient jusqu'à nier la réalité du corps du Christ. La secte disparut dès le Ve s.

APOLLINARISTE n. m. Adepte de l'apollinarisme.

APOLLINE ou **APOLLONIE** (sainte), vierge et martyre d'Alexandrie, qui se jeta elle-même dans les flammes, en 249. Elle est invoquée généralement pour les maux de dents. — Fête le 9 février.

APOLLINIEN, ENNE adj. Relatif à Apollon ; qui ressemble à Apollon.
— Philos. Dans la philosophie de Nietzsche, qui possède la faculté de créer les images de la vie réelle ; relatif à cette faculté : *L'homme apollinien échappe au pessimisme par la contemplation de la beauté.* (S'oppose à DIONYSIAQUE.)

APOLLINOPOLIS, nom de trois villes de l'Égypte gréco-romaine. La plus importante était **Apollinopolis Magna,** appelée par les Egyptiens *Ha-Hor* (« Ville du dieu Horus »). Les Ptolémées y édifièrent un vaste temple, qui subsiste encore, en l'honneur d'Apollon, auquel les Grecs assimilaient Horus. C'est l'actuelle *Edfou*.

APOLLODORE d'Athènes, en gr. **Apollodoros,** dit **le Skiagraphe,** peintre grec (fin du Ve s. av. J.-C.). Son surnom signifie qu'il a introduit ou développé le modelé par ombres et gradation des couleurs.

APOLLODORE de Géla, en gr. **Apollodoros,** poète comique grec, contemporain de Ménandre.

APOLLODORE de Phalère, en gr. **Apollodoros,** bronzier grec (IVe s. av. J.-C.), surnommé **l'Insensé,** philosophe socratique ; son désir de la perfection lui faisait détruire ses œuvres à peine achevées.

APOLLODORE de Carystos, en gr. **Apollodoros,** poète comique grec, dont les succès se placent dans la première moitié du IIIe s. av. J.-C. Modèle dont s'inspira Térence, notamment dans l'*Hécyre* et le *Phormion*.

APOLLODORE, en gr. **Apollodoros,** Macédonien qui, vers 279 av. J.-C., grâce à des mercenaires celtes, s'empara du gouvernement de Cassendreia (Potidée), où il répandit la terreur. Antigonos Gonatas mit fin à cette tyrannie.

APOLLODORE d'Athènes, en gr. **Apollodoros,** érudit athénien (IIe s. av. J.-C.). Il rédigea en 144 une chronologie sous forme de chronique rimée et un ouvrage *Sur les dieux*. On a mis sous son nom une compilation, connue sous le titre de *Bibliothèque d'Apollodore* : l'ouvrage a été en réalité composé par un inconnu au début de notre ère ; il contient de précieux renseignements mythologiques.

APOLLODORE de Pergame, en gr. **Apollodoros,** rhéteur grec (v. 104-22 av. J.-C.). Il fonda à Rome une école célèbre, et compta au nombre de ses disciples Octavien. Il considérait la rhétorique non comme un art, mais comme une science.

APOLLODORE de Damas, en gr. **Apollodoros,** dit *le Damascène*, architecte grec, qui travailla à Rome au Ier s. apr. J.-C., en particulier au grand ensemble du forum de Trajan et à la basilique Ulpienne. Auteur d'un ouvrage sur les machines de guerre, il accompagna Trajan contre les Daces, et construisit le pont des Portes de Fer, sur le Danube. Il fut banni, puis mis à mort, pour avoir librement critiqué les plans d'Hadrien.

APOLLON n. m. (de *Apollon*, nom mythol.) Belle espèce de papillon diurne, du genre *parnassius*, famille des papilionides, qui habite les régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie. (V. PARNASSIEN.)

APOLLON, en gr. **Apollôn.** Myth. gr. Le plus beau des dieux, celui du Jour et de la Clarté. Fils de Zeus et de Léto, frère d'Artémis, il est né à Délos ; à son retour du pays des Hyperboréens, où les cygnes l'ont emmené, il vient à Delphes et tue le monstre Python, gardien de l'oracle de Thémis. Une source, dans la vallée de Tempè, le purifiera de ce meurtre, et Apollon prend possession de l'oracle de Delphes. Chaque automne, il retourne dans le grand nord, au pays du ciel toujours pur, et ne revient en Grèce qu'au printemps, parmi les fêtes et les chansons. Personnalité multiple, Apollon rassemble plusieurs divinités, à la manière d'un syncrétisme égéen. Toute une part de son activité révèle un dieu solaire dont les flèches frappent ou guérissent comme les rayons de l'astre. C'est un dieu très humain, qui purifie et guérit le corps et l'âme de qui le prie et va se laver à la source de Delphes. Dieu protecteur des troupeaux, Apollon est, en plusieurs régions de Grèce, surtout en Arcadie, *Apollon Lykeios*, le tueur de loups ; et la sculpture archaïque le représente souvent en « Bon Pasteur » portant un agneau sur ses épaules, comme Hermès. Son regard est si perçant que, du haut de son char solaire, il voit et surveille tout et tient Zeus au courant des événements de l'Olympe. Il possède ainsi la connaissance de l'avenir : il est le dieu de la divination et, dans son sanctuaire de Delphes, il inspire la pythie, dont les oracles font courir les foules. Delphes s'emplit, au long des siècles, de trésors venus du monde entier, car Apollon sait mieux que quiconque ce qui convient à l'homme comme à la cité. Dieu de la musique et de la poésie, qu'il a inventées pour son plaisir éternel, Apollon n'aime rien de plus que des fêtes où des chœurs alternés de garçons et de filles chantent et dansent autour de son autel. Dieu joyeux d'un peuple gai, il conduit lui-même le chœur des Muses en jouant de la lyre. Devin et guérisseur, poète et musicien, solaire et purificateur, derrière ses fonctions diverses, mais voisines, Apollon cache la puissance secrète des chants magiques et de l'incantation. Sous de faciles apparences de gaieté et de chansons, il introduit les Grecs dans le monde de l'Inconnu : il est le plus mystérieux des dieux. (→ Biblio.)
— Bx-arts. Primitivement symbolisé par un pilier conique, Apollon a inspiré de nombreuses statues antiques : statues dites d'*Orchomène* et de *Ptoos*, d'époque archaïque dorienne (musée d'Athènes), de *Tenea* (VIe s. av. J.-C., Glyptothèque de Munich), de *Piombino* (500 av. J.-C., musée du Louvre), d'*Actium* (seconde moitié du VIe s. av. J.-C., musée du Louvre), l'*Apollon Sauroctone*, copie antique d'après Praxitèle (vers 340 av. J.-C., musée du Louvre), celle du *Tibre* (450 av. J.-C., musée national de Rome), l'*Apollon Citharède* (Ve s. av. J.-C., musée de Naples), l'*Apollon de Kassel*, attribué à Phidias (musée national d'Athènes) ; citons encore l'*Apollon Choiseul-Gouffier* (attribué à Calami, British Museum), l'*Apollon* provenant du fronton du temple de Zeus à Olympie (musée d'Olympie), celui, enfin, du *Belvédère* (IVe s. av. J.-C., musée du Vatican). Découvert à la fin du XVe s., ce dernier exerça une très puissante influence sur Michel-Ange et les artistes de la Renaissance ; Dosso Dossi, notamment, a représenté *Apollon et Daphné* (galerie Borghèse) ; Raphaël, *Apollon et Marsyas* (chambres du Vatican) ; le même sujet a été traité par Paris Bordone (musée de Dresde). Le XVIIe s., à Versailles, a laissé, par Girardon et Regnaudon, *Apollon servi par les nymphes* (bosquet du Bain d'Apollon), la décoration du salon de Diane et d'Apollon, par Charles de La Fosse (*le Char d'Apollon*), *Apollon sortant des eaux*, par J.-B. Tuby (bosquet de l'Arc de triomphe) ; en Italie, le Dominiquin a peint *le Char d'Apollon* (relais Costaguti), et l'Albane, *Pan enseignant Apollon* (National Gallery) ; une des plus admirables sculptures du Bernin, *Apollon et Daphné*, est conservée à la villa Borghèse. Au XVIIIe s., signalons, parmi les peintures, *Apollon couronnant les arts*, par François Boucher (musée de Tours), et, parmi les sculptures, l'*Apollon* de J.-B. Le-

Phot. Giraudon, Larousse, Harlingue.

moyne, exécuté pour Frédéric le Grand; *Apollon dominant le génie des arts*, par Pajou, pour le théâtre de Versailles, et l'*Apollon* de Houdon. Au XIXe s., le thème d'*Apollon tuant le serpent Python* a été traité par Delacroix, qui en a tiré un de ses plus admirables chefs-d'œuvre (plafond de la galerie d'Apollon, au Louvre; le musée de Bruxelles en conserve l'esquisse). Au XXe s., diverses représentations d'Apollon ont été sculptées par Rodin, Bourdelle, Despiau.

APOLLON n. m. Ephèbe (avec une nuance d'ironie).

Apollon Musagète, ballet en deux tableaux de I. Stravinski, chorégraphie de G. Balanchine, décors et costumes de A. Bauchant. (Paris, 12 juin 1928, théâtre Sarah-Bernhardt; compagnie des Ballets russes de S. de Diaghilev.) La première eut lieu en Amérique, en 1928, à un festival de musique contemporaine organisé par la Chamber Music Society de Washington, qui avait commandé la partition à Stravinski. Le ballet s'ouvre sur un largo solennel, annonçant Apollon, que deux déesses couronnent de myrte et qui se dirige vers la montagne sacrée. Les trois muses Calliope, Polymnie et Terpsichore l'accueillent et tous dansent un pas d'action, auquel succède une variation pour chaque muse. Après la deuxième variation d'Apollon et son pas de deux avec Terpsichore, Calliope et Polymnie les rejoignent, et le ballet s'achève par un choral solennel qui voit l'ascension du dieu.

APOLLON, petite planète (non numérotée) découverte en 1932 par Delporte, dont l'orbite est la seule qui s'étende à l'intérieur de l'orbite de la Terre et de celle de Vénus. Son diamètre est inférieur à 3 km. (V. ASTÉROÏDE.)

APOLLONIA. Géogr. anc. Nom donné, en l'honneur d'Apollon, à plusieurs villes de l'Antiquité. — **Apollonia** *d'Illyrie*, à l'embouchure de l'Aoos, centre intellectuel et commercial à l'époque hellénistique. Un des points de départ de la *via Egnatia*. On en voit encore les ruines, assez importantes, près du monastère de Poiani (Albanie); — **Apollonia** *de Thrace*, sur le Pont-Euxin, colonie de Milet, fondée vers 600 av. J.-C. Dans un temple se trouvait une statue colossale d'Apollon, qui fut ramenée à Rome par Lucullus (73 av. J.-C.) et placée au Capitole. C'est l'actuelle *Sizeboli*.

APOLLONIDÈS, géographe grec, contemporain de Mithridate, auteur d'un *Périple d'Europe*.

APOLLONIDÈS de Nicée, grammairien grec du temps de Tibère, à qui il dédia un commentaire des *Silles* de Timon, et un ouvrage sur *les Forfaitures de l'ambassade*, de Démosthène.

APOLLONIEN, ENNE adj. Qui approche de la beauté idéale d'Apollon, ou qui se rapporte à lui : *Ses cheveux apolloniens rejetés en arrière* (A. France).
— Math. Qui appartient au mathématicien Apollonios. ‖ *Hyperboles apolloniennes, Courbes apolloniennes*, hyperboles, courbes ordinaires du deuxième degré.

APOLLONIO (Giacomo), peintre italien d'histoire et de paysages (Bassano 1584 - *id.* 1654), élève de ses oncles Girolamo et Giambattista Bassano. Œuvres à Bassano, et dans la galerie Doria, à Rome.

APOLLONIOS de Rhodes, poète et grammairien alexandrin (v. 295 - v. 230 av. J.-C.), disciple et émule de Callimaque, avec lequel il se brouilla. Il vécut alors à Rhodes, où il publia son épopée des *Argonautiques**. Après la mort de Callimaque, il revint à Alexandrie.

APOLLONIOS de Perga, mathématicien et astronome grec (Perga v. 262 - † v. 180 av. J.-C.). Il vivait à Alexandrie. Disciple d'Archimède, et l'un des créateurs des sciences mathématiques, il a laissé un traité dans lequel il expose la plupart des qualités des coniques. Il a notamment montré qu'en coupant par un plan un cône à deux nappes on obtient, suivant le cas, une ellipse, une parabole ou une hyperbole. Il a également démontré l'existence des foyers des sections coniques. Ses autres travaux ont été perdus, certains restitués grâce à Pappus.

APOLLONIOS de Tralles, sculpteur grec (Ier s. av. J.-C.). Il exécuta, avec son frère Tauriscos, un groupe d'Amphion et Zéthos liant à un taureau leur belle-mère Dircé. De ce groupe, le *Taureau Farnèse* (musée de Naples) est une adaptation assez fidèle.

APOLLONIOS, surnommé **Molon**, rhéteur grec qui enseignait à Rhodes (Ier s. av. J.-C.). Cicéron fut son élève.

APOLLONIOS d'Athènes, sculpteur grec (Ier s. av. J.-C.), fils d'Archias. Il a signé un beau bronze trouvé à Herculanum (musée de Naples), copie de la tête du *Doryphore* de Polyclète.

APOLLONIOS de Tyane, philosophe néopythagoricien (Tyane, Cappadoce - Ephèse 97). Il embrassa les doctrines de Pythagore et entreprit de longs voyages. Partout, il prêchait la réforme des mœurs et des dogmes pythagoriciens. Apollonios, qu'on a voulu parfois prendre pour un magicien et un charlatan, possédait un profond esprit de moralité, et l'extraordinaire récit que le préteur Philostrate a fait de sa vie n'est qu'une fable. Il mourut à Ephèse, où il avait établi une école pythagoricienne La grande célébrité de ce philosophe indique qu'il fut un des hommes les plus vertueux et savants de son temps. Il composa une *Vie de Pythagore*, utilisée par Porphyre et Jamblique, et un *Traité sur la divination*. La *Vie d'Apollonios* par Philostrate fut utilisée au IIIe s. par Hiéroclès, qui oppose sa personnalité à celle du Christ. Caracalla lui dédia un sanctuaire; à la fin du IIIe s., son image ornait bien des temples et on l'adorait comme un dieu à Ephèse.

APOLLONIOS d'Athènes, sculpteur grec de l'époque d'Auguste, fils de Nestor, auteur du fameux torse du Belvédère au Vatican. Sa signature se lit sur le ceste du pugiliste en bronze du musée des Thermes, à Rome.

APOLLONIOS le Sophiste, rhéteur, né à Alexandrie (Ier s. apr. J.-C.). Il enseigna à Rome sous Tibère et composa un *Lexique homérique*, qui nous est parvenu abrégé.

APOLLONIOS Dyscole (« le Difficile »), grammairien d'Alexandrie (IIe s. apr. J.-C.). On a conservé de lui quatre traités grammaticaux.

APOLLONIOS, nom de plusieurs médecins grecs : **Apollonios**, surnommé *l'Hérophilien*, parce qu'il était disciple d'Hérophile (Alexandrie, IIe s. av. J.-C.); — **Apollonios** *l'Empirique*, qui vivait à Alexandrie au IIe s. av. J.-C.; — **Apollonios** *de Pergame*, qui vivait au Ier s. av. J.-C.; — **Apollonios** *de Citium*, vers 70 av. J.-C.

Apollonius de Tyr, roman courtois d'inspiration antique. L'original grec est perdu, mais sa traduction latine du IVe s. fut adaptée en français et en provençal. Nous n'en possédons qu'un bref fragment en vers, du XIIIe s., un épisode contenu dans la chanson de *Jourdain de Blaire* (XIIIe s.) et des remaniements postérieurs, en prose.

APOLLÔS, juif originaire d'Alexandrie (Ier s.). Devenu chrétien, il prêcha la religion nouvelle à Ephèse et à Corinthe. Il était bien connu de l'apôtre Paul.

APOLOGÉTIQUE adj. Qui contient une apologie; qui tient de l'apologie.
◆ N. f. Partie de la théologie qui a pour but de défendre la religion chrétienne contre les attaques.
— ENCYCL. Ce sont surtout les apologistes du christianisme qui ont fait l'éclat et la célébrité de cette discipline. Au Moyen Age, l'*apologétique* devient polémique. Elle n'est vraiment elle-même que dans quelques ouvrages : la *Summa catholica fidei contra gentiles*, de saint Thomas d'Aquin, le *Pugio fidei adversus Mauros et Judæos*, de Raymond Martini (1278). Après la Réforme, la polémique entre protestants et catholiques passe au premier plan. On trouve pourtant, au XVIIe s., quelques ouvrages d'apologétique générale : Pascal, Bossuet, Huet y ont attaché leurs noms chez les catholiques; Hugo Grotius, J. Abbadie, chez les protestants. Au XVIIIe s., l'apologétique, en France, ne compte, comme nom marquant, que celui de l'abbé Guénée. Au XIXe s., elle produit le *Génie du christianisme* de Chateaubriand, les *Conférences* du P. Lacordaire, le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* de Lamennais, les *Etudes philosophiques sur le christianisme* (1842-1845) d'Aug. Nicolas, et, plus tard, les ouvrages des abbés Bougaud, de Broglie, d'Hulst, etc. L'apologétique catholique a un double aspect : 1° contre les incroyants, montrer la valeur du fait religieux; 2° contre les chrétiens non catholiques, montrer que l'Eglise romaine est celle (et la seule) que Jésus-Christ a fondée. Les tendances actuelles de l'apologétique sont à la fois iréniques et constructives. (→ Biblio.)

APOLOGIE n. f. (gr. ecclés. *apologia*, défense). Ecrit ou discours tendant à justifier une personne ou une action : *L'écrivain qui fait l'apologie du crime en est le complice* (J. Simon). ‖ *Par extens.* Ecrit ou discours visant à louer une personne ou une chose : *Faire l'apologie de quelqu'un. Peut-être n'a-t-elle rien moins voulu faire que l'apologie du travail* (A. Breton).
— Dr. pén. *Apologie de crimes*, écrit ou paroles justifiant une action expressément réprimée par la loi pénale.
— Hist. *Absol.* Pamphlet violent du prince d'Orange, Guillaume le Taciturne, en réponse à l'édit de mise au ban lancé contre lui par Granvelle.
— SYN. : *défense, justification*.
— ENCYCL. Hist. Le représentant de Philippe II, Granvelle, voyant que tout accord se révélait impossible avec les provinces du Nord, révoltées et dirigées par le prince d'Orange, estima que la seule solution était l'assassinat de celui-ci, et fit lancer contre lui un édit de mise au ban (15 mars 1580). A cette attaque, qui avait l'avantage de le réconcilier avec le peuple calviniste, le Taciturne riposta par un écrit d'une extrême violence, où les accusations contre la tyrannie espagnole se mêlaient aux calomnies les plus atroces contre le « roi-moine » : l'*Apologie*. Rédigée par le pasteur français Loyseleur de Villiers, présentée aux provinces rebelles à Delft, cette apologie, signée du mot décisif : « Je maintiendray », creusait entre le roi et le prince, l'Espagne et les provinces du Nord, un fossé impossible à combler.

Apologie (*Apologeticum*), le plus important des écrits de Tertullien (197). Elle vise les gouverneurs des provinces romaines, de là son aspect juridique. A côté des attaques contre les dieux païens, Tertullien place la démonstration de la vérité chrétienne et du patriotisme des chrétiens.

Apologie de Socrate (*Apologhia Sôkratous*), ouvrage de Platon, que ce philosophe composa plusieurs années après la mort de son maître. C'est un discours par lequel Socrate se défend, en présence des héliastes, contre les imputations qui l'accusaient de corrompre la jeunesse et d'introduire des divinités étrangères — et en général contre la méfiance et la haine que lui attiraient ses recherches philosophiques et sa réputation de sagesse. L'ironie que Platon prête d'ordinaire à Socrate, tout en restant mesurée, se fait ici vive et amère, et en même temps une haute dignité morale répand dans tout l'ouvrage une éloquence dédaigneuse, mais entraînante.

Apologie de Socrate (*Apologhia Sôkratous*), ouvrage de Xénophon. Œuvre médiocre, qui raconte le procès et les derniers moments de Socrate et a paru apocryphe à certains critiques modernes.

Apologie pour les chrétiens, par Aristide (IIe s.), œuvre d'un philosophe grec converti au christianisme. Elle étudie l'idée de Dieu chez les différents peuples, et montre que cette idée, plus ou moins altérée chez les Barbares, les Grecs, et même les Juifs, n'apparaît pure que dans le christianisme.

Apologies de saint Justin. La *Première*, adressée à l'empereur Antonin le Pieux, a pour but d'établir la divinité de la religion chrétienne; la *Seconde*, adressée à Antonin et Marc Aurèle, s'attache à prouver que la persécution est l'œuvre des démons.

APOLOGIQUE adj. Qui contient une apologie.

APOLOGISTE n. Celui, celle qui fait l'apologie d'une personne ou d'une chose. ‖ *Particul.* Nom donné aux docteurs chrétiens du IIe s. qui présentèrent des *apologies* de la foi nouvelle aux empereurs ou aux païens en général. (Les plus célèbres furent : saint Justin, Quadrat, Aristide d'Athènes, Ariston, Méliton de Sardes, Apollinaire de Hiérapolis en Phrygie, Tatien, Athénagore, Théophile

d'Antioche, parmi les Grecs; Tertullien, Minucius Félix, parmi les Latins.) [V. APOLOGÉTIQUE.]

APOLOGUE n. m. (gr. *apologos*, récit). Récit en prose ou en vers, dont on tire une instruction morale : *Les apologues d'Esope.*
— ENCYCL. Tandis que l'*apologue* reste avant tout la démonstration d'une vérité morale, souvent introduite dans un ensemble plus vaste (discours, œuvre morale, etc.), la *fable* est un genre littéraire qui se suffit à lui-même, où l'art du récit prend plus d'importance que la moralité.

APOLTRONNIR, ou **APOLTRONNER**, ou **APPOLTRONNER** v. tr. Rendre poltron, paresseux (XVIe s., repris littérairement) : [...] *l'important c'était de ne point se laisser appoltronner par aucune, ainsi qu'Hercule entre les bras d'Omphale* (Gide).
— Fauconn. Couper l'extrémité des serres à un oiseau de proie.

APOLYSE n. f. (gr. *apolusis*, dissolution). Partie de la messe orthodoxe qui correspond à l'*Ite missa est* de l'Eglise latine.

APOLYTIQUE n. m. Dans l'Eglise orthodoxe, oraison récitée par le prêtre à l'apolyse.

APOMÉIOSE n. f. Biol. Développement en sporophytes de tétraspores formées sans méiose.

APOMIXIE n. f. (*apo* priv., et gr. *mixis*, union). Biol. Reproduction par germes apogamiques ou parthénogénétiques, sans méiose ni fécondation. (L'apomixie comprend l'apogamie, la parthénogenèse, l'aposporie; elle s'oppose à l'AMPHIMIXIE.)

APOMORPHINE n. f. Chim. Composé $C_{17}H_{17}O_2N$ dérivant de la morphine par perte d'une molécule d'eau.
— ENCYCL. Pharm. L'*apomorphine* est utilisée à l'état de chlorhydrate, à la dose de 1 cg, en injection hypodermique, comme vomitif, le plus souvent dans les empoisonnements. En solution, elle se conserve mal et doit être renouvelée fréquemment.

APONÉVROSE n. f. (gr. *aponeurôsis*, durcissement en tendons). Anat. Membrane blanche, luisante, résistante, formée de fibres conjonctives.
— ENCYCL. On en distingue quatre variétés : 1° l'*aponévrose d'enveloppe*, située au-dessous de la peau et qui forme une sorte de gaine aux membres et à certaines régions; elle se dédouble parfois en deux ou même trois feuillets superficiels et profonds; on reconnaît ainsi une aponévrose brachiale, antibrachiale, palmaire, pelvienne, fémorale, jambière, plantaire, cervicale, abdominale, pectorale; 2° l'*aponévrose musculaire*, qui enveloppe et isole chaque muscle; 3° l'*aponévrose d'insertion*, sur laquelle viennent se fixer des fibres musculaires; 4° l'*aponévrose d'intersection*, interposée dans la longueur des fibres de certains muscles.

APONÉVROSITE n. f. Pathol. Inflammation d'une aponévrose.

APONÉVROTIQUE adj. Relatif aux aponévroses : *Fibre, membrane aponévrotique.*

APONÉVROTOMIE n. f. Section chirurgicale d'une aponévrose.

APONOGÉTON n. m. Plante vivace et aquatique, originaire d'Afrique australe et d'Australie. (Une espèce, *Aponogeton distachyon*, est cultivée soit dans les serres, soit dans les pièces d'eau exposées en plein air. C'est une charmante plante d'ornement à gracieux épis blancs, d'une odeur agréable. Type de la famille des *aponogétonacées*.)

aponogéton

APOPHIS. V. APOPI.

APOPHONIE n. f. (gr. *apo*, loin de, et *phônê*, voix). Variation dans le vocalisme d'un élément (radical ou affixe) servant à la formation d'un mot. (Ex. : en latin, *facio* devient en composition *efficio*.) [V. ALTERNANCE *vocalique*.]

APOPHTEGME n. m. (gr. *apophthegma*, sentence). Parole, sentence mémorable exprimée de façon concise et claire : *Je ne puis l'achever mieux* [le portrait de Villars] *que par cet apophtegme de la mère de Villars qui lui disait toujours : « Mon fils, parlez toujours de vous au roi, et n'en parlez jamais à d'autres »* (Saint-Simon).
— SYN. : *adage, aphorisme, pensée, précepte, sentence.*

APOPHYGE n. f. (gr. *apo*, loin de, et *phugê*, fuite). Profil concave qui joint le fût d'une colonne à la base ou au chapiteau. (On dit aussi APOPHYSE.)

APOPHYLLITE ou **APOPHYLLITHE** n. f. (gr. *apo*, loin de, *phullon*, feuille, et *lithos*, pierre). Silicate fluoré hydraté de calcium et de potassium, de formule

$$KCa_4(Si_4O_{10})_2F,\ 8H_2O,$$

appartenant au système quadratique. (L'eau est de nature zéolithique.) [L'apophyllite a été ainsi nommée par Haüy, à cause de sa tendance à se diviser en petites lames, à s'exfolier.]

APOPHYSAIRE adj. Anat. Relatif aux apophyses.

APOPHYSE n. f. (gr. *apo*, loin de, et *phusis*, croissance). Anat. Eminence s'élevant à la surface d'un os. ‖ *Apophyse articulaire*, portant une partie lisse servant de jointure avec un autre os. ‖ *Apophyse musculaire*, où viennent se fixer un ou plusieurs muscles. (Les apophyses sont extrêmement nombreuses dans l'organisme.)
— Pétrogr. Filon mince ou languette, prolongement d'un corps de roche endogène plus important.

APOPHYSITE n. f. Pathol. Ostéite limitée à une apophyse.

APOPI ou **APOPHIS**, nom porté par trois chefs hyksos, qui prirent le titre de roi d Egypte, et se succédèrent entre 1615 et 1560 av. J.-C. Ils résidèrent à Avaris (plus tard Tanis) et à Memphis. Les deux premiers imposèrent leur suprématie royale jusqu'en Haute-Egypte. Le dernier fut chassé du Delta par les rois de Thèbes Kamosis et Ahmosis.

APOPLECTIFORME adj. Pathol. Qui ressemble à l'apoplexie : *Syncope apoplectiforme.* (Syn. APOPLECTOÏDE.)

APOPLECTIQUE adj. Pathol. Relatif à l'apoplexie : *Symptômes apoplectiques.*

◆ Adj. et n. Prédisposé à l'apoplexie.

APOPLECTOÏDE adj. Pathol. Se dit des symptômes qui rappellent ceux de l'apoplexie : *Syncope apoplectoïde.* (Syn. APOPLECTIFORME.)

APOPLEXIE n. f. (gr. *apo* indiquant achèvement, et *plessein*, frapper). Neurol. Coma à début brutal.
— Obstétr. *Apoplexie utéro-placentaire*, syndrome caractérisé par un infarctus utéro-annexiel, pouvant même diffuser à toute la cavité abdominale.
— Phytopathol. Dépérissement très rapide des plantes (abricotier, vigne). [Le feuillage se flétrit brusquement, se dessèche en quelques jours et la plante meurt. Divers champignons s'attaquant aux racines ou au bois de la tige peuvent causer ce type de maladie.]
— ENCYCL. Neurol. L'hémorragie cérébrale étant une cause fréquente de l'*apoplexie*, on emploie souvent les deux termes l'un pour l'autre. Par extension, on désigne parfois sous ce nom des hémorragies d'autres viscères, à début brutal : apoplexie utéro-placentaire, etc. A cause de son imprécision, ce terme tend à être abandonné.

APORE n. m. (*a* priv., et gr. *poros*, passage). Math. Problème dont la solution est regardée comme impossible : *La quadrature du cercle est un apore.* (On l'appelait aussi APORISME.)

APORÉTIQUE n. et adj. (du gr. *aporein*, douter). Philos. Nom pris par les pyrrhoniens pour exprimer l'état d'incertitude où les jetait la découverte de raisons égales pour et contre chaque doctrine.

APORIA n. f. (gr. *aporos*, inaccessible). Grande piéride blanche aux nervures noires, dont la chenille vit en société sur l'aubépine, le cerisier et d'autres arbres fruitiers. (Nom sc. : *Aporia crataegi*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des piéridés.)

APORIE n. f. (gr. *aporia*, absence de passage, de voie). Log. Contradiction insoluble qui apparaît dans un raisonnement.

APOSAFRANINE n. f. (préf. *apo*, venant de, et *safranine*). Chim. Colorant dérivant de la phénosafranine par perte d'un radical aminogène NH_2. (Syn. BENZINDULINE.) ‖ Nom générique donné aux colorants du même type que l'aposafranine (rosindulines, isorosindulines).

APOSAFRANONE n. f. Chim. Composé que l'on obtient en traitant à chaud l'aposafranine par l'acide sulfurique : *L'aposafranone teint en rouge ponceau le coton mordancé.* (Syn. BENZINDULONE.)

APOSÉMATIQUE adj. (gr. *apo*, venant de, et gr. *sêma*, signe). Biol. *Coloration aposématique*, coloration d'un animal, très visible, avec dessins contrastés, et associée avec des caractères morphologiques, physiologiques et psychologiques spéciaux (tégument dur, goût désagréable, toxicité...) [Cette coloration exercerait une protection à l'égard des prédateurs.] (Syn. PRÉMONITRICE.)

APOSERIS [ris] n. m. (gr. *apo*, venant de, et *seris*, laitue). Plante ayant l'aspect d'un pissenlit, à fleurs jaune d'or, que l'on trouve dans les sous-bois et au bord des ruisseaux. (Famille des composées.)

APOSIOPÈSE n. f. (gr. *aposiôpesis*, silence brusque). Stylist. Interruption d'une phrase par un silence brusque. (Ex. : *Dix mille écus en or chez soi est une somme assez... | Ô ciel! je me serai trahi moi-même* [Molière].)

APOSPORIE n. f. Biol. Développement sans méiose préalable d'un gamétophyte à partir d'un sporophyte.
— Bot. Phénomène qui se produit dans la fructification des fougères lorsque, à la place d'une spore, on voit naître de petites lames ayant les caractères du prothalle (*Athyrium filix femina*).[On connaît également des cas d'*aposporie* chez les angiospermes (*Citrus aurantiacum, Opuntia vulgaris, Funkia ovata, Evonymus americanus*). C'est alors une cellule du nucelle qui donne un embryon.]
— ENCYCL. Biol. L'*aposporie* se présente sous deux formes : l'*apoméiose**, caractérisée par le développement en sporophytes de tétraspores formées sans méiose; l'*aposporie proprement dite*, correspondant au développement en un gamétophyte d'une cellule végétative du sporophyte.

APOSTASIE n. f. (gr. *apostasis*, défection, abandon). Renonciation publique à une confession, aux regards de ceux qui suivent cette confession. (Se dit principalement de l'abandon de la foi chrétienne.) ‖ En parlant d'un religieux, action de renoncer à ses vœux. ‖ *Par extens.* Action d'abandonner une doctrine, un parti, par intérêt ou ambition.
— Hist. A Byzance, révolte contre le basileus. (Le même terme définissait la révolte contre Dieu et celle contre l'empereur.)

APOSTASIER v. intr. et tr. Renoncer à sa foi, surtout en parlant de la religion chrétienne. ‖ *Par extens.* Abandonner une doctrine, un parti, dans un dessein d'ambition, de fortune, etc. : *Pour l'erreur, éclairer c'est apostasier!* (Hugo).

APOSTAT n. m. et adj. (gr. *apostatês*, déserteur). Celui qui abandonne publiquement sa religion, particulièrement la religion chrétienne; religieux qui quitte irrégulièrement son ordre ou sa congrégation. ‖ Surnom commun de l'empereur Julien. ‖ *Par extens.* D'une façon générale, celui qui, en vue d'un intérêt, abandonne une doctrine, une opinion, un parti.

APOSTER v. tr. (ital. *appostare*, guetter). Placer quelqu'un pour observer, guetter ou exécuter quelque chose, le plus souvent dans une mauvaise intention : *Des gens apostés tombèrent sur lui, le transpercèrent de coups...* (Tharaud). *Aposter les hommes de main.*

a posteriori loc. adv. (lat. scol. *a posteriori ratione quam experientia*, postérieurement à l'expérience). *Raisonner « a posteriori »*, raisonner en s'appuyant sur l'expérience, par opposition à *a priori*, en se fondant sur des données antérieures à l'expérience : *Dans tout gouvernement, les lois sont faites « a posteriori ».*

APOSTÉRIORISME n. m. Philos. Méthode de raisonnement *a posteriori*. ‖ Doctrine considérant telle ou telle notion comme acquise *a posteriori*.

APOSTÉRIORISTE adj. et n. Philos. Qui raisonne *a posteriori*, qui reconnaît l'origine *a posteriori* d'une notion.

APOSTILLE n. f. (déverbal de *apostiller*). Dr. Addition faite à la marge d'un acte : *Les apostilles doivent être parafées par tous les signataires du corps de l'acte.*

Phot. Vincent.

APOSTILLER v. tr. (de l'anc. fr. *postille*, annotation ; de *post illa*, après ces choses). Mettre une apostille en marge ou au bas d'un mémoire, d'une lettre, etc.

APOSTIS [tis] n. m. Pièce de bois sur le côté extérieur de la galère (XVIe et XVIIe s.), portant la *palmante*, ou ensemble des rames.

APOSTOL (Daniil Pavlovitch), avant-dernier hetman d'Ukraine (1654-1734). D'abord partisan de Charles XII et de Mazeppa, il les abandonna avant Poltava (1709). La Russie restaura à son profit l'hetmanat et le fit élire par les Cosaques en 1727. Vieux et incapable, il ne put rétablir les libertés ukrainiennes. Après lui, l'hetmanat redevint vacant jusqu'à l'élection (1750) du dernier hetman, Cyrille Razoumovski.

APOSTOLAT n. m. (lat. *apostolatus*). Mission d'un apôtre ou des apôtres : *L'apostolat de saint Paul.* || *Par extens.* Prédication d'une doctrine : *L'apostolat du pacifisme.* (→ Biblio.)

Apostolat de la prière, œuvre catholique fondée à Vals en 1844. Son but est de grouper les fidèles dans la prière à une intention commune, d'importance générale. Actuellement répandue dans tout le monde catholique, sous la direction des R. P. jésuites.

APOSTOLICITÉ n. f. Qualité de ce qui est apostolique.
— ENCYCL. L'*apostolicité* est regardée par les catholiques comme une des marques de la véritable Eglise. Elle consiste en ce que l'Eglise garde fidèlement la doctrine enseignée par les apôtres, et se relie aux apôtres par une suite ininterrompue de pasteurs légitimes. C'est grâce, d'ailleurs, à cette succession qu'est assurée la fidélité de l'enseignement traditionnel.

APOSTOLINE n. f. Membre d'une communauté de religieuses, d'origine belge, fondée au XVIIe s.

APOSTOLIQUE adj. (du gr. *apostolos*, apôtre). Qui vient, qui procède directement des apôtres : *Doctrine, traditions apostoliques.* || Qui rappelle les apôtres, leurs traditions, etc. : *Travaux apostoliques.* || Qui concerne le Saint-Siège, qui en émane : *Ce saint pontife* [Grégoire XIII] *réunissait toutes les vertus apostoliques* (Stendhal). || — *Fig.* Qui fait de la propagande : *Je suis* [...] *un individualiste très fervent, et cette ferveur ne craint pas d'être apostolique* (G. Duhamel).
— LOC. DIV. *Canons apostoliques*, recueil de décrets qui se trouvent à la fin des *Constitutions apostoliques* (v. plus loin) et sont du même auteur. || *Chambre apostolique*, tribunal où l'on traite les affaires qui concernent les finances et le domaine de l'Eglise ou du souverain pontife. || *Concile apostolique*, réunion tenue par les apôtres à Jérusalem et dont le récit est conservé au chapitre XV des Actes des Apôtres. || *Constitutions apostoliques*, recueil touchant la discipline et les cérémonies de l'Eglise, qui se donne pour l'œuvre de saint Clément, disciple des apôtres. (En fait, cet ouvrage, compilation d'écrits antérieurs, a été rédigé à la fin du IVe ou au début du Ve s., en Syrie, par un apollinariste ou un semi-arien. Il donne d'importants renseignements sur la discipline et la liturgie vers 400.) || *Daterie apostolique*, bureau d'expédition de certains bénéfices. || *Délégué apostolique*, représentant du Saint-Siège, sans caractère diplomatique. || *Ecole apostolique*, institution secondaire destinée à la formation gratuite de futurs missionnaires ou de futurs prêtres. || *Eglise apostolique*, Eglise fondée par l'un des apôtres. || *Lettres apostoliques*, documents émanés de l'autorité des papes. (On en distingue quatre classes : les bulles, les brefs, les *motu proprio*, et les signatures de la Cour de Rome.) || *Majesté apostolique*, titre d'honneur que l'on donnait au pape pendant le Moyen Age. (Il a été remplacé par celui de *Sa Sainteté*.) || *Missionnaire apostolique*, celui qui reçoit ses pouvoirs directement du Saint-Siège. || *Nonce, préfet, vicaire apostolique*, v. NONCE, PRÉFET, VICAIRE. || *Royaume apostolique*, autrefois le royaume de Hongrie. || *Siècle apostolique, Temps apostolique*, le Ier s. de l'Eglise, temps où vivaient les apôtres. || *Siège apostolique*, évêché de Rome. || *Signature apostolique*, tribunal suprême du Saint-Siège (créé en 1908). || *Union apostolique*, groupement de prêtres séculiers en vue de leur sanctification et de leur apostolat (1862).

apostolique (PARTI), parti formé en Espagne après la révolution de 1819, et composé d'ultra-catholiques et d'absolutistes. Les chefs en furent successivement Quesada, qui, battu, se réfugia en France ; Elio, exécuté en 1822 ; Bessières, exécuté en 1825 ; Mata Florida ; le baron d'Eroles, etc. Il s'appela parti carliste, quand Charles de Bourbon, comte de Molina, voulut renverser sa nièce Isabelle II.

APOSTOLIQUEMENT adv. De façon apostolique.

APOSTOLIQUES n. m. pl. Hérétiques du XIIIe s., qui renonçaient au mariage, à l'usage de la viande et du vin, etc. (Leur nom venait de ce qu'ils prétendaient imiter la vie des apôtres ; le fondateur de la secte était Gérard Segarelli, de Parme.)

APOSTOMES n. m. pl. (gr. *apo*, loin de, et *stoma*, bouche). Zool. Ordre de protozoaires ciliés holotriches, subissant des transformations compliquées au cours d'un véritable cycle évolutif, lié à une éthologie parasitaire ou subparasitaire sur des crustacés. (Principal genre : *Spirophyra.*)

APOSTROPHE n. f. (gr. *apostrophos*, retourné). Styl. Procédé par lequel on s'interrompt pour adresser la parole à des personnes présentes, absentes ou mortes, à des objets inanimés. (Ex. : *Fer, jadis tant à craindre et qui, dans cette offense,* | *M'a servi de parade, et non pas de défense,* | *Va, quitte désormais le dernier des humains* [Corneille].) || *Par extens.* Interpellation brusque et peu courtoise : *Le pauvre garçon avait été si profondément humilié par l'apostrophe du riche seigneur de Campireali* [...] (Stendhal).
— Gramm. *Mot en apostrophe*, se dit de la fonction grammaticale d'un mot qui désigne la personne ou la chose personnifiée à qui l'on parle. (Ex. : *Poète, prends ton luth* [Musset].) || Signe graphique (') qui se place entre deux lettres pour indiquer une élision.
— ENCYCL. Gramm. L'*apostrophe* est le signe de l'élision ; elle a été empruntée aux grammairiens anciens par J. Sylvius, au XVIe s. Elle indique la chute, devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, de *e* dans *je, me, te, se, le* (art. et pron.), *ce, que* (relat. et conj.), *de, ne* ; de *a* dans *la* (art. et pron.) ; de *i* dans *si* (seulement devant *il*). [On remarquera qu'on écrit *va-t'en, procure-t'en*, etc., parce que le *t* n'est autre chose que le pronom *te* dont l'*e* est supprimé.] On emploie encore l'apostrophe : 1° avec les mots *lorsque, puisque, quoique*, mais seulement devant *il, ils, elle, elles, on, un, une : lorsqu'il, puisqu'elle, quoi qu'on dise* ; 2° avec *entre, presque*, lorsqu'ils font partie d'un mot composé : *s'entr'aimer, presqu'île* (mais on écrit *entracte, s'entraccuser, entrouvrir*, etc.) ; 3° avec *quelque*, devant *un, une : quelqu'un, quelqu'une* ; 4° avec *jusque*, devant un mot commençant par une voyelle : *Jusqu'à Paris, jusqu'ici.* Il faut signaler, enfin, *prud'homme* pour *prude homme*, qui a entraîné l'emploi de l'apostrophe dans le dérivé *prud'homie.* L'élision n'a pas lieu devant certains mots commençant par une voyelle. Ainsi, l'on dit : *le onze, le onzième, le oui, le uhlan, le yacht, le yatagan, la yole, le yucca.* Dans la notation du langage populaire, on utilise l'apostrophe pour indiquer la suppression de l'*e* muet, même devant les consonnes, aussi bien au milieu qu'à la fin des mots, ainsi que la chute de *u* dans le pronom *tu.*

APOSTROPHER v. tr. S'adresser brusquement, vivement à quelqu'un : *Je montais sur les bancs et sur les bornes pour apostropher la foule et crier « Aux armes ! »* (Vallès). || S'adresser impoliment à quelqu'un : *Il* [l'apprenti] *discute de tout, en remontre au patron, apostrophe la clientèle* (G. Duhamel).

APOSTUME n. f. (lat. *apostema* ; gr. *apostêma*). LANGUE CLASS. Tumeur purulente : *J'ai, dit la bête chevaline,* | *Une apostume sous le pied* (La Fontaine).

APOTACTIQUE n. m. (gr. *apotattomesthai*, renoncer). Nom donné à des ascètes du IVe s. qui faisaient profession de renoncer aux biens de la terre. (Ils s'apparentaient à la fois aux gnostiques et aux manichéens, semble-t-il.)

APOTHÉCIE n. f. (gr. *apothêkê*, réservoir). Appareil reproducteur des champignons qui entrent dans la composition des lichens. (Les apothécies contiennent des asques et des paraphyses entremêlés.)
— ENCYCL. Ces réceptacles se présentent comme un disque, un noyau globuleux. L'*apothécie* occupe généralement la face supérieure, et rarement la face inférieure du thalle.

APOTHÈME n. m. (gr. *apotithênai*, abaisser). Math. Perpendiculaire menée du centre d'un polygone régulier sur un de ses côtés : *La surface d'un polygone régulier est égale au demi-produit du périmètre par l'apothème.* || Perpendiculaire abaissée du sommet d'une pyramide régulière sur un des côtés du polygone de base.

APOTHÉOSE n. f. (gr. *apotheôsis*). Admission d'un héros parmi les dieux de l'Olympe : *L'apothéose d'Hercule.* || Divinisation des empereurs romains : *L'apothéose d'Auguste.* || *Par extens.* Honneurs extraordinaires rendus à une personne : *Ce serait une erreur de croire que ces choses* [les actes de Napoléon III] | *Finiront par des chants et des apothéoses* (Hugo).
— Théâtr. Partie finale et la plus brillante d'une pièce à spectacle (féerie, revue, ballet, etc.), à laquelle participe toute la troupe.
— ENCYCL. Hist. Chez les Grecs et, primitivement, chez les Romains, l'*apothéose* était un hommage de reconnaissance accordé à sa mort soit au fondateur d'une cité ou d'un Etat, soit au citoyen éminent qui, par ses services, en était comme le second fondateur. Son tombeau devenait un temple, et sa légende s'amplifiait, grâce à l'imagination des poètes. C'est ainsi qu'Athènes avait mis au nombre de ses dieux Cécrops et Thésée, ses fondateurs ; que Romulus, fondateur de Rome, fut proclamé dieu, sous le nom de Quirinus, par un décret du sénat. On ne trouve aucune autre apothéose chez les Romains jusqu'au temps d'Auguste. Depuis, dans la Rome impériale, l'*apothéose* devint tout à fait usuelle, et par là s'établit le culte de l'empereur mort. C'était le sénat qui la décernait ; ainsi avait-il un moyen, en la refusant, de condamner en quelque sorte les empereurs qui lui laissaient un mauvais souvenir. Il ne s'y hasarda d'ailleurs que pour ceux dont les raisons dynastiques n'imposaient pas au successeur de défendre la mémoire de l'empereur précédent. De toute façon, selon le terme adopté par Auguste pour César, et dès lors consacré par l'usage, le mort n'était pas déifié, mais simplement divinisé. Des collèges de prêtres (*sodales augustales*) furent institués et voués au culte de la *gens Julia* ; d'autres furent créés pour rendre un culte aux Flaviens, à Hadrien et à Antonin le Pieux.
Le culte des Césars divinisés ne fit que renouveler celui qui était rendu aux diadoques, selon des rites analogues à ceux de l'Asie hellénistique et de l'Egypte lagide. Il a pour point de départ la déification en Egypte d'Alexandre, successeur des pharaons, dieux eux-mêmes. L'apothéose impériale subsista jusque dans les premiers temps du christianisme.

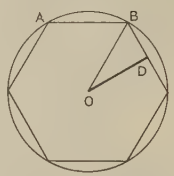

apothème
OD est l'apothème de l'hexagone régulier de côté AB

apothéose d'Antonin et de Faustine
bas-relief ornant la base de la colonne élevée par Antonin le Pieux (86-161 apr. J.-C.), dite « colonne Antonine »
Vatican

Phot. Anderson-Giraudon.

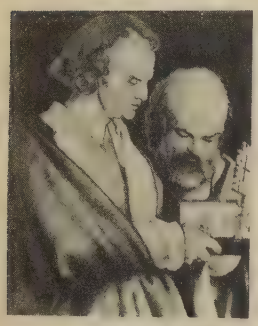

« les Quatre Apôtres »
par Albrecht Dürer
détails
ci-dessus
saint Jean et saint Pierre
ci-dessous
saint Paul et saint Marc

l'Apoxyomène

APOTHÉOSER v. tr. Mettre au rang des dieux. ‖ — *Fig.* et *Littér.* Donner de l'éclat, de la gloire à : *Tu prends* [Soleil] *un arbre obscur et tu l'apothéoses* (E. Rostand).

APOTHÈQUE n. f. (gr. *apothêkê*). Dans les maisons particulières de l'anc. Grèce et de Rome, magasin de vivres, et, plus spécialement, cellier.
— Liturg. anc. Dans l'église, endroit à rayons où l'on déposait livres, vêtements, etc.

APOTHÈTES, en gr. **Apothêtai.** Gorge du Taygète, où l'on abandonnait les enfants spartiates mal conformés.

APOTHICAIRE n. m. (du gr. *apothêkê,* boutique). Anciennn., pharmacien : *Les apothicaires du XVIIIe s. ont grandement contribué au développement de la chimie expérimentale.* ‖ *Péjor. Compte d'apothicaire.* Compte très minutieux, mais difficile à interpréter et à discuter, en raison de sa complexité ; compte fortement majoré.
— Encycl. L'*apothicaire* remonte à la plus haute antiquité, mais le mot n'apparaît en France qu'au Moyen Age. Les apothicaires furent d'abord des clercs qui exerçaient leur art dans les monastères ; puis, la profession s'organisant, ils devinrent laïques. Des officines existent à Paris en 1180 et se multiplient au XIIIe s. ; alors le mot « apothicaire » figure dans différents statuts locaux, et dans le « Livre des métiers » de 1268. Longtemps confondus avec les épiciers et les ciriers, les apothicaires luttent pour leurs privilèges et leur indépendance. Durant six siècles, édits royaux et lettres patentes vont leur donner les statuts qui réglementeront leur formation technique et l'exercice de leur fonction. La Déclaration d'août 1777 créa le Collège de pharmacie, à Paris, mais la corporation des apothicaires subsista jusqu'en janvier 1792. (V. pharmacien.)

APOTHICAIRERIE n. f. Anciennn., officine de pharmacie. ‖ Dans un couvent, lieu où l'on conserve les drogues.

APOTHICAIRERIE (grotte de l'), grotte pittoresque située sur la côte O. de Belle-Ile, en Bretagne (Morbihan).

APOTOXINE n. f. Substance toxique prenant, d'après Ch. Richet, naissance dans le sang d'un sujet anaphylactisé, par combinaison des poisons de l'antigène réinjecté avec une substance inoffensive produite par une première injection de ce même poison. (Cette substance n'a qu'une existence théorique, mais cette terminologie est commode pour rendre moins obscur le phénomène du choc anaphylactique.)

APÔTRE n. m. (lat. ecclés. *apostolus ;* du gr. *apostolos,* envoyé de Dieu). Nom donné à chacun des douze disciples que Jésus chargea particulièrement de prêcher son évangile. ‖ Se dit aussi de ceux qui ont, les premiers, porté l'évangile dans une ville ou dans un pays : *Saint Denis est l'apôtre des Gaules.* ‖ — *Fig.* Celui qui se voue à la propagation d'une doctrine, d'une opinion, par l'exemple : *Les doctrines nouvelles veulent croître dans le sang de leurs premiers apôtres* (Lamartine).
— Loc. div. *L'Apôtre de l'Allemagne,* saint Boniface. ‖ *L'Apôtre de l'Angleterre,* le moine Augustin. ‖ *L'Apôtre des Indes,* saint François Xavier. ‖ *L'Apôtre des nations, des gentils, le Grand Apôtre,* ou absol., *l'Apôtre,* saint Paul. ‖ *Le premier des Apôtres,* saint Pierre. ‖ *Les princes des Apôtres,* saint Pierre et saint Paul. ‖ *Prêcher en apôtre, comme un apôtre,* prêcher en ne se préoccupant que de convertir ses auditeurs. ‖ *Péjor. Bon apôtre,* homme artificieux sous des dehors de bonhomie : *Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre* (Racine). ‖ *Faire le bon apôtre,* affecter une franchise et une probité qu'on n'a pas.
— Symbol. *Pierres des apôtres,* au Moyen Age, groupe de douze pierres précieuses, que la science de ces temps regardait comme symbolisant les noms des douze apôtres. (A saint André était consacré le saphir ; à saint Barthélemy, la cornaline ; à saint Jacques *le Majeur,* la calcédoine ; à saint Jacques *le Mineur,* la topaze ; à saint Jean, l'émeraude ; à saint Matthieu, le péridot, ou chrysolithe ; à saint Mathias, l'améthyste ; à saint Philippe, la sardoine ; à saint Simon, l'hyacinthe ; à saint Jude, surnommé Thaddée, la chrysoprase ; à saint Thomas, le béryl ; à saint Pierre, le jaspe.)
— Céram. *Cruches des apôtres* ou *Cruchons aux apôtres,* cruches en grès fabriquées au XVIIe s. à Creussen (Bavière), représentant en relief les figures des apôtres et des évangélistes, et décorées d'émaux de couleurs stannifères.
— Hist. ecclés. Dans la primitive Eglise, se disait de ceux qui allaient recueillir les aumônes des fidèles. ‖ *Ordre, congrégation des apôtres,* secte fondée en 1260 par Gérard Segarelli. (V. apostoliques.)
— Liturg. Chacun des douze pauvres dont le célébrant lave les pieds, le jeudi saint, dans la cérémonie de la Cène.
— Encycl. *Les apôtres dans le Nouveau Testament.* Après avoir, pendant quelque temps, annoncé l'évangile du royaume de Dieu, Jésus choisit, parmi les disciples qui le suivaient habituellement, douze compagnons fidèles qu'il nomma *apôtres.* Quelques-uns d'entre eux avaient déjà été disciples de Jean-Baptiste ; tous étaient de pauvres gens, simples et ignorants, des pêcheurs du lac de Tibériade, des publicains, des travailleurs. Les noms des Douze sont donnés par les trois évangiles synoptiques et par les Actes des Apôtres : Simon, fils de Jonas, que Jésus appela *Pierre,* et André, son frère, Jacques (le Majeur) et Jean, fils de Zébédée, qu'il appela *Boanerges,* Philippe et Barthélemy, Matthieu et Thomas, Jacques le Mineur, fils d'Alphée, et Simon *le Zélé,* Jude, dit Thaddée, fils de Jacques, et Judas *l'Iscariote,* qui fut traître. Dans ce groupe se distinguent trois privilégiés, Pierre, Jacques le Majeur et Jean, qui accompagnent partout Jésus. Pierre lui-même est au-dessus des autres, par l'investiture personnelle qu'il reçoit de son maître. L'Evangile nous fait assister à la lente et pénible éducation spirituelle des apôtres. Jusqu'à la fin, ceux-ci restent des esprits difficiles à ouvrir au mystère du salut. Judas, l'un d'entre eux, trahit même son maître. Dès l'Ascension du Christ, le groupe des apôtres prend la direction de la communauté chrétienne, sous la présidence de Pierre. Son premier acte, c'est de se compléter en choisissant un remplaçant à Judas. On convient que le nouvel apôtre sera choisi parmi les disciples qui ont suivi Jésus depuis le début de sa prédication. L'accent est mis ainsi sur le *témoignage.* Mathias est désigné, en somme, par cooptation. Le chiffre de douze semble ainsi le chiffre sacré des membres du collège apostolique. Pourtant, quelques années plus tard, Paul prend rang et prérogatives d'apôtre. Il tient sa désignation du Christ lui-même, qui lui a parlé sur le chemin de Damas. Les Douze l'admettent comme l'un des leurs. Barnabé, converti, lui aussi, après l'Ascension, et qui présente Saul (l'apôtre Paul) aux Douze, est considéré aussi comme apôtre. Nous savons qu'après la Pentecôte les apôtres se mettent à prêcher. Mais les Actes ne nous renseignent que sur Pierre, Jacques et Jean, ainsi que sur Paul et Barnabé.
Jacques mourut le premier, en 44, sur l'ordre d'Hérode. Pierre et Paul moururent à Rome, sous Néron. Nous n'avons sur la destinée des autres apôtres que des traditions incontrôlables.
Dans les premières communautés chrétiennes, on donnera le nom d'*apôtres* à des prédicateurs qui disent avoir reçu leur mission directement de l'Esprit saint, sans avoir aucun lien d'appartenance au collège des Douze. Mais il s'agit d'un de ces *charismes* passagers dont parle saint Paul. Plus tard, et pour lutter contre les visions des gnostiques, l'Eglise se réfère comme règle de la foi à ce qui a été prêché par les apôtres, considérés comme ayant eu seuls le dépôt du message révélé. Aucun livre ne fait infailliblement autorité s'il ne vient d'un apôtre, ou s'il ne reflète exactement sa pensée. (→ Biblio.)
— Bx-arts. Les plus anciens monuments représentent les apôtres debout aux côtés du Christ, qui remet à saint Pierre, placé ordinairement à sa gauche, un rouleau déployé. Chaque apôtre a des attributs qui lui sont particuliers : saint Pierre, une tiare, un coq, deux clefs ; saint Paul, une épée ; saint André, une croix latine jusqu'au XIVe s., une croix en sautoir par la suite ; saint Jacques *le Majeur,* une coquille, le bourdon du pèlerin ; saint Philippe, une croix triomphale ; saint Barthélemy, une longue croix, un coutelas ou un bâton sur lequel est une peau d'homme ; saint Matthieu, une pique ; saint Simon, une scie ; saint Jude, une branche de palmier et un livre, un bâton ou une massue ; saint Jacques *le Mineur,* le bâton du foulon ou une bourse ; saint Thomas, une grosse pierre, une équerre d'architecte ; saint Mathias, une hachette ou une épée. Les statues d'apôtres de la cathédrale de Reims et celles d'Amiens comptent parmi les plus belles œuvres du XIIIe s.

Apôtres (les Quatre), figures des apôtres saint Jean, saint Pierre, saint Marc et saint Paul, peints par Albrecht Dürer sur deux panneaux (Pinacothèque de Munich). On les appelle aussi *les Quatre Tempéraments.* Le peintre les donna en 1526 à l'hôtel de ville de Nuremberg, où ils figurèrent jusqu'en 1627, puis furent cédés à Maximilien de Bavière.

Apôtres (Actes des). V. Actes des Apôtres.

Apôtres (Symbole des). V. symbole.

APÔTRE n. m. (du lat. *apposita*). Chacune des deux allonges, dites « d'écubier », qui touchent l'étrave, la consolident, et retiennent le beaupré. (L'étambot a aussi ses apôtres.)

APOTROPAÏQUE adj. (gr. *apotrepein,* détourner). Se dit d'un objet, d'une formule, servant à détourner les influences maléfiques. (Dans l'antiquité gréco-romaine, les phallus, la main votive étaient des objets apotropaïques. On peut ranger encore dans cette catégorie le mauvais œil, aussi ancien, mais de signification encore actuelle.)

APOUKHTINE (Alexeï Nikolaïevitch), poète russe (Bolchov, gouvern. d'Orel, 1841 - Saint-Pétersbourg 1893). Son inspiration désenchantée est un peu facile. Nombre de ses vers ont été mis en musique par Tchaïkovski.

Apoxyomène (l'), copie en marbre, d'après Lysippe, d'un athlète nu qui se râcle le corps avec un strigile. C'est un très bel exemple de statue en équilibre animé (Vatican).

APOZÈME n. m. (gr. *apozema,* décoction). Médicament intermédiaire entre les tisanes et les potions, qu'on absorbe en une ou plusieurs fois : *Apozème de Cousso.*

APPAIRAGE n. m. Action d'assortir par deux.

APPAIRER v. tr. Mécan. Réunir des pièces qui doivent fonctionner par couple.

APPAIREUSE n. f. Ouvrière chargée de faire l'appairage des articles de bonneterie.

APPALACHES (monts), système montagneux de l'Amérique du Nord, s'étendant sur plus de 2 000 km parallèlement à la côte orientale, de l'embouchure du Saint-Laurent à l'Alabama. Massif anciennement plissé et pénéplané, il a été rajeuni par l'érosion : l'alternance des terrains durs et des terrains tendres a permis la mise en saillie de crêtes et l'affouillement de bandes de roches peu résistantes. Le massif est bordé de deux plateaux : à l'O., le *plateau appalachien,* pénéplaine à peu près intacte culminant à 1 282 m dans les Castkills et se terminant au S.-E. par un abrupt (*Alleghany Front*) ; à l'E., le *plateau de Piedmont,* incliné vers la plaine atlantique. Entre ces plateaux, des sillons parallèles, orientés du N.-E. au S.-O., sont séparés par des crêtes alignées et nivelées, qui résultent du rajeunissement de la pénéplaine ; elles culminent dans la Blue Ridge (Black Dome, 2 044 m). Cette région des Appalaches est très importante au point de vue économique par les richesses de son sous-sol (houille, pétrole) et par le grand développement de l'industrie, surtout dans le nord (sidérurgie de Pennsylvanie, industries mécaniques, etc.).

APPALACHIEN, ENNE adj. Relatif aux Appalaches.
— Géomorphol. *Relief appalachien,* type de relief caractérisé par des crêtes parallèles de hauteur relativement constante, séparées par des dépressions allongées.
— Encycl. Géomorphol. Le *relief appalachien* se développe dans des formations plissées où alternent couches dures et couches tendres, et qui ont été successivement soumises à une phase d'aplanissement, puis à une reprise d'érosion : c'est une forme de relief due à l'érosion différentielle. Le réseau hydrographique est caractérisé par son tracé orthogonal : certaines branches drainent les secteurs formés de roches tendres ; d'autres, perpendiculaires, franchissent les roches dures par des gorges. Par suite de la région où on l'a défini, on a eu tendance à réserver l'emploi du terme aux massifs anciens et à ceux

Phot. Bruckmann, Anderson-Giraudon.

dont les couches sont affectées de plis de couverture réguliers. Le sens de l'expression s'est progressivement élargi : elle s'applique aux reliefs dont les conditions de genèse ont été définies ci-dessus, quel que soit l'âge de leurs couches et le style de leur plissement, mais à condition que les formations soient très redressées et puissent donner des barres. C'est le cas dans le Condroz, l'Ardenne belge, et dans certaines parties de la Montagne Noire. On désigne du nom de reliefs *pseudo-appalachiens* des régions dont l'allure générale ressemble à celle des reliefs appalachiens, mais dont l'évolution est un peu différente : les crêtes de roches dures n'ont pas été tronquées par la surface d'aplanissement, qui n'a affecté que les roches tendres qu'elles dominaient ; elles sont donc irrégulières. C'est le cas du Taunus et du Hunsrück (Massif schisteux rhénan) et de la région de Falaise (Massif armoricain). Il arrive aussi que l'évolution soit plus complexe, et que la surface d'aplanissement ait été découpée en blocs d'altitudes diverses par des failles ou remplacée par plusieurs niveaux d'aplanissement étagés.

APPAMÉEN, ENNE adj. et n. Relatif à Pamiers ; habitant ou originaire de cette ville.

APPARAÎTRE v. intr. (lat. pop. **apparescere ;* du lat. *apparere*. — Se conj. comme *connaître*, avec l'auxil. *être*). Devenir visible, se montrer, le plus souvent d'une manière brusque ou inopinée, ou d'une façon à frapper l'attention, l'imagination : *De gros poissons, qui portaient des pierreries à la gueule, apparurent à la surface* (Flaubert). ‖ *Fig.* Sembler évident, se présenter à l'esprit : *Il m'apparaît que vous vous êtes trompé. L'être de l'enfant n'est jamais sans travail ; seulement c'est la nécessité du travail qui ne lui apparaît pas* (Alain). ‖ Se présenter sous tel ou tel aspect : *Le mal et la douleur perdent jusqu'à leur signification et n'apparaissent plus que comme des plaisanteries odieuses* (A. France). *Christophe lui était apparu sous un jour tout nouveau* (R. Rolland).

— Rem. L'usage classique admettait indifféremment pour ce verbe l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être : C'est donc un nouvel ami qui nous a apparu tout d'un coup !* (Marivaux). *Votre chère moitié* [...] | *Tout près d'ici m'est apparue* (La Fontaine). De nos jours, on emploie ordinairement l'auxiliaire *être*.

— Diplom. Notifier : *L'ambassadeur a fait apparaître de ses pouvoirs.*

APPARAT n. m. (lat. *apparatus*, préparatifs). Pompe, faste dans la mise et le maintien d'une personne ou le décor d'une cérémonie : *Don Bartolomé Ruiz, comme royal pilote,* | *En pompeux apparat, tout vêtu de brocart* (Heredia). *Dîner d'apparat.* ‖ *Apparat critique*, ensemble des variantes, conjectures, etc., reproduites au bas des pages d'une édition et qui permettent au lecteur de se faire une opinion sur la teneur du texte. (V. critique *des textes.*)

— Langue class. Répertoire de mots ou d'idées, tels l'*Apparat de Cicéron* (*Apparatus ad Ciceronem*), recueil de locutions et de phrases cicéroniennes, et l'*Apparat royal*, dictionnaire français-latin en usage dans les écoles avant la Révolution.

— Calligr. *Lettres d'apparat*, lettres coloriées, dorées, chargées d'arabesques, que l'on mettait au commencement des chapitres, dans les manuscrits. (Après l'invention de l'imprimerie, on les remplaça par les lettres grises ou ornées.)

APPARAUX n. m. pl. Matériel d'équipement du navire, tel que : ancres, chaînes, embarcations, mâts de charge, treuils, etc. ‖ *Apparaux de mouillage*, matériel nécessaire pour mouiller et virer les ancres, c'est-à-dire les ancres, les chaînes, le guindeau, le stoppeur ou pied-de-biche, etc.

APPAREIL n. m. (lat. pop. *appariculum ;* de *apparatus*, préparatifs). Assemblage de pièces disposées pour fonctionner ensemble ; machine : *Les appareils ménagers. Les appareils à sous lâchaient des bouffées de musique bruyante* (H. Troyat). *Allô, qui est à l'appareil* [téléphonique] ? ; et, au *fig. : L'appareil des lois sociales* (G. Duhamel). ‖ Ensemble d'organes concourant à une fonction : *Appareil digestif.* (V. part. *encycl.*) ‖ — *Fig.* Ensemble d'organismes directeurs, administratifs, etc. : *L'appareil du parti.*

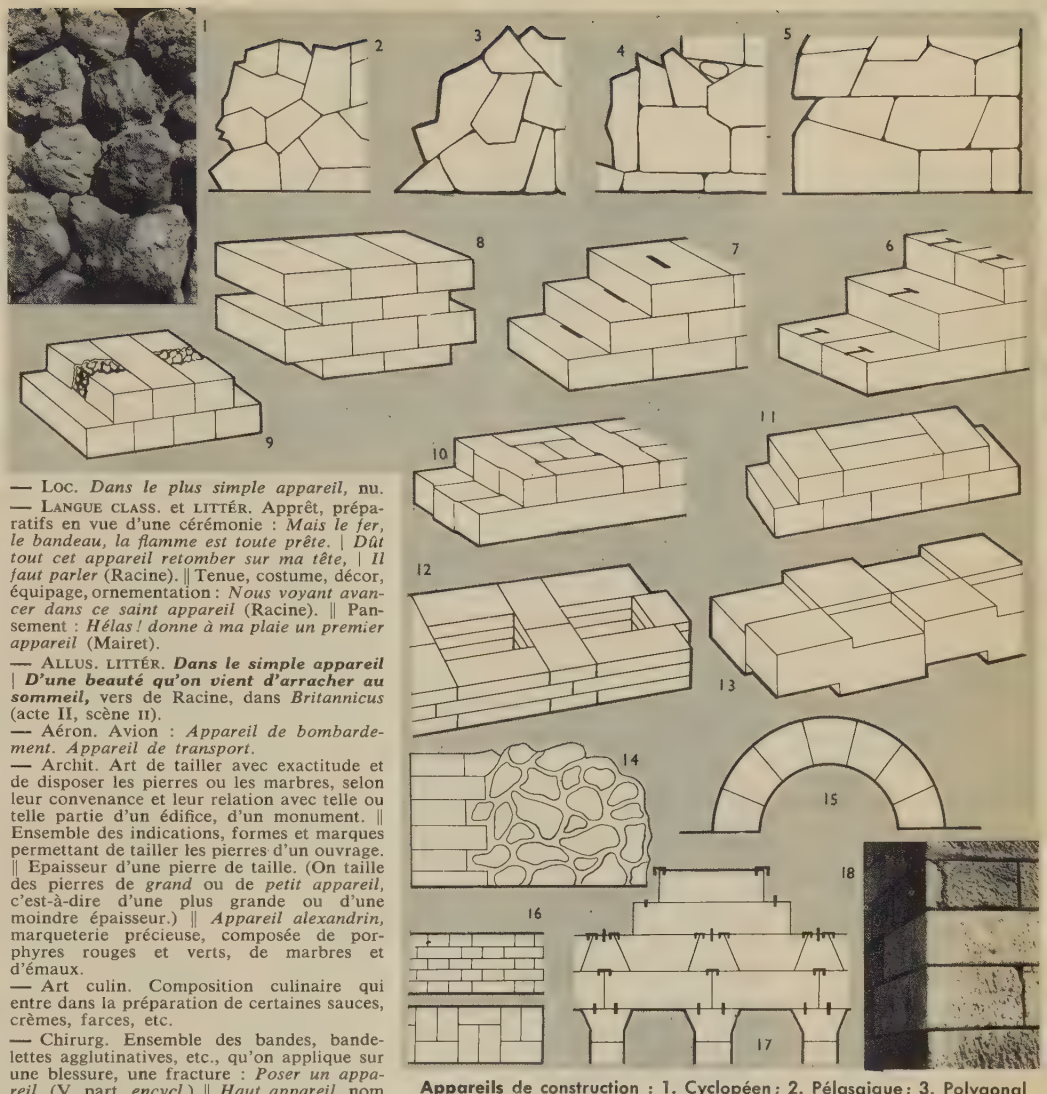

Appareils de construction : 1. Cyclopéen ; 2. Pélasgique ; 3. Polygonal mycénien ; 4. Mycénien à décrochement ; 5. Polygonal lydien ; 6, 7, 8. Grec ordinaire à assises réglées ; 9. Empleclon ; 10. A joints contrariés et emboîtés ; 11. En carreaux et boutisses ; 12. Chinois ; 13. Enchaîné ; 14. Mixte ; 15. D'arc en voussoirs ; 16. En brique ; 17. De colonnade romaine à pierres agrafées ; 18. Grec à assises réglées.

— Loc. *Dans le plus simple appareil*, nu.

— Langue class. et littér. Apprêt, préparatifs en vue d'une cérémonie : *Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête.* | *Dût tout cet appareil retomber sur ma tête,* | *Il faut parler* (Racine). ‖ Tenue, costume, décor, équipage, ornementation : *Nous voyant avancer dans ce saint appareil* (Racine). ‖ Pansement : *Hélas ! donne à ma plaie un premier appareil* (Mairet).

— Allus. littér. ***Dans le simple appareil*** | ***D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil,*** vers de Racine, dans *Britannicus* (acte II, scène II).

— Aéron. Avion : *Appareil de bombardement. Appareil de transport.*

— Archit. Art de tailler avec exactitude et de disposer les pierres ou les marbres, selon leur convenance et leur relation avec telle ou telle partie d'un édifice, d'un monument. ‖ Ensemble des indications, formes et marques permettant de tailler les pierres d'un ouvrage. ‖ Epaisseur d'une pierre de taille. (On taille des pierres de *grand* ou de *petit appareil*, c'est-à-dire d'une plus grande ou d'une moindre épaisseur.) ‖ *Appareil alexandrin*, marqueterie précieuse, composée de porphyres rouges et verts, de marbres et d'émaux.

— Art culin. Composition culinaire qui entre dans la préparation de certaines sauces, crèmes, farces, etc.

— Chirurg. Ensemble des bandes, bandelettes agglutinatives, etc., qu'on applique sur une blessure, une fracture : *Poser un appareil.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Haut appareil*, nom donné parfois au système urinaire supérieur (uretères et reins).

— Géomorphol. *Appareil volcanique*, v. volcan.

— Mar. Ensemble des organes destinés, soit à bord, soit dans les arsenaux, à l'exécution des travaux de force : *Le grand et le petit appareil à mâter.* ‖ Ensemble de tout ce qui contribue à la production de la vapeur, comme la chaudière, avec ses tubes, bouilleurs, foyers, portes, grilles, carneaux, cheminée, soupapes de sûreté, régulateurs alimentaires, etc. ‖ *Appareil moteur*, nom donné particulièrement à la machine.

— Mécan. Combinaison de moyens mécaniques.

— Photogr. Instrument destiné à la prise de vues photographiques ou cinématographiques.

— Physiq. et Chim. Assemblage de divers organes, pièces ou instruments, réalisé en vue de l'exécution d'expériences ou de mesures.

— Sucr. *Appareil à cuire*, récipient sous vide chauffé à la vapeur, où le sirop est concentré et cristallisé.

— Technol. *Appareils de levage, de manutention*, v. levage, manutention.

— Trav. publ. *Appareil d'appui*, appareil destiné à permettre les variations de longueur du tablier d'un pont. (Les appareils d'appui sont métalliques ou en béton armé. Ils peuvent être fixes ou mobiles : appareils à glissement et appareils à rouleaux.)

— Encycl. Anat. Le nom de l'*appareil* dérive de celui de sa fonction : appareil respiratoire, appareil circulatoire, appareil digestif, appareil locomoteur, appareil reproducteur, etc. La notion anatomique d'appareil découle donc de constatations physiologiques. Il faut noter que certains groupes d'organes aux fonctions multiples ne sont pas désignés sous le nom d'« appareil », mais sous celui de *système ;* on parle de système nerveux*, de système réticulo-endothélial*, etc., qui représentent des ensembles de tissus ou d'organes, répartis dans le corps entier, et participant chacun à plusieurs fonctions : ainsi les systèmes nerveux sympathique et parasympathique interviennent dans le fonctionnement des appareils de la digestion, de la circulation, de la reproduction, etc.

— Archit. L'*appareil* est constitué par la forme, l'agencement et la disposition des matériaux d'une construction.

● *Appareils grecs.* Les plus anciens appareils connus, ceux de la période héroïque, sont dits *cyclopéens :* entre d'énormes blocs bruts, de menues pierres garnissent les interstices. Dans le *pélasgique*, les blocs irréguliers ont reçu un ravalement sommaire. Dans le *polygonal*, les pierres se raccordent, ou à joints vifs, ou à angles mousses. En dehors du *trapézoïdal* à décrochement, l'appareil *hellénique* fut en pierres équarries, à arêtes vives et en assises régulières. Mais on

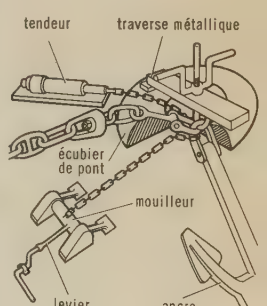

apparaux de mouillage

Phot. Boudot-Lamotte.

appareil de traction pour fracture d'un membre supérieur (chirurg.)

distinguait : 1° l'*isodomon*, à assises toutes semblables, où chaque joint vertical tombe sur le milieu de la pierre inférieure ; 2° le *pseudisodomon*, selon lequel il y avait irrégularité dans la hauteur des pierres ; 3° l'*emplecton*, qui présentait d'espace en espace et transversalement une assise de pierres de taille par lesquelles les deux faces de la muraille étaient jointes. Pour l'*appareil en bossage*, v. BOSSAGE.

● *Appareils romains.* Les Romains usèrent surtout de la pierre de taille (*opus quadratum*), au moins pour les parements extérieurs ; la partie intérieure du mur pouvait se composer de cailloux et de petites pierres noyés dans du mortier (*opus caementicium*) ; quelquefois, les angles étaient bâtis en briques ou en pierres quadrangulaires. Ce système (*opus incertum* ou *antiquum*) n'était qu'une variante de l'*emplecton* des Grecs. Les murs, exclusivement composés de briques, étaient formés, à l'extérieur, de briques triangulaires dont l'angle le plus aigu était tourné en dedans, et l'on comblait avec un blocage le vide intérieur. L'*opus reticulatum* se composait de pierres taillées en losange et disposées à joints obliques ; on avait ainsi l'aspect d'un réseau. Dans l'*opus spicatum*, les briques, posées obliquement les unes à côté des autres, se raccordaient en formant un angle ; l'ensemble ressemblait assez à un épi de blé (*spica*), ou à une arête de poisson. On nomme aujourd'hui *opus mixtum* le système romain consistant à couper, à intervalles réguliers, un revêtement de briques par des bandes de blocs de pierre, ou un revêtement d'appareil par des lits de briques. Quant au *grand appareil*, il consistait à faire un assemblage de pierres de taille, et à les lier ensemble par des crampons de fer ou des coins de bois. Le *moyen appareil* et le *petit appareil allongé* ne furent que des modifications du grand appareil.

● *Appareils de style latin.* Le style latin, ou *gallo-romain*, fut une imitation plus ou moins imparfaite du style romain, importé dans les Gaules par les chrétiens. Lorsque l'évêque de Cahors, saint Didier, voulut, en 630, bâtir son église en pierre, ce fut d'après la méthode romaine (*mos romanus*) que les ouvriers goths la construisirent. Les deux méthodes se mélangèrent peu à peu (cryptes de Lyon, d'Agen, de Saint-Etienne, d'Auxerre).

● *Appareils romans.* Il y eut, au XIe s., une fusion plus savante de l'art latin et de l'art grec de la décadence. Dans les pays riches en matériaux, on employa le grand appareil des Romains, en y associant des combinaisons qui rappelaient celles des Grecs. Ce système est surtout remarquable dans le midi de la France. On fit également usage du moyen appareil. Dans l'ouest de la France, on imita l'*opus spicatum*. La surface intérieure et extérieure des murs ne montra pas seulement des pierres quadrangulaires ; les parements offrirent parfois diverses figures géométriques, ou bien une espèce de marqueterie (*appareil alexandrin*). Des traces de ce genre de décoration se retrouvent surtout en Auvergne, dans le Poitou et sur les bords de la Loire. Dans les pignons des églises, dans les tympans des arcades, on voit fréquemment l'*appareil réticulé*, l'*opus reticulatum* des Romains ; mais on s'ingénia aussi à former les assises en pierres affectant la forme du losange et enclavées deux à deux et dans un sens inverse (*appareil oblique*). On fit ensuite des appareils composés de pierres de formes diverses, qu'on emboîta les unes dans les autres en les unissant par du ciment (*appareils irrégulier, mixte*). Parmi les ornements le plus en usage au commencement de la période romane, on rencontre des pierres allongées, pointues ou arrondies par un bout, carrées par l'autre, superposées à la façon des écailles de poisson (*appareil imbriqué*). La brique se prête à des appareils d'aspects divers.

— Chirurg. Pour la réduction des fractures*, la chirurgie fait usage d'*appareils d'extension* et de *contention*. Ces derniers sont amovibles ou inamovibles. L'appareil de Pouliquen (v. *fig.*), celui de Scultet, formé de bandes de toile et d'attelles, en sont des exemples. Les gouttières métalliques en font également partie.

Les appareils *inamovibles* sont des moules solides qui enveloppent le membre fracturé. On utilise la gutta-percha et, surtout, le plâtre. L'appareil plâtré, confectionné à l'aide de bandes trempées dans une bouillie de plâtre à mouler, immobilise bien.

La chirurgie emploie aussi des *appareils de mobilisation* pour les articulations. (V. MÉCANOTHÉRAPIE.)

Les *appareils orthopédiques* servent à remédier aux difformités. Les *appareils prothétiques* sont destinés à remédier à l'ablation des membres, ou à leurs vices de conformation. (V. ORTHOPÉDIE et PROTHÈSE.)

APPAREILLADE n. f. Chass. Action d'appareiller par couples les perdrix, en vue de la reproduction. (On dit aussi APPARIADE, APPARIAGE et PARIADE.)

APPAREILLAGE n. m. Electr. Terme générique applicable à l'ensemble des appareils de manœuvre, de réglage, de sécurité ou de contrôle et des accessoires employés dans les installations électriques.

— Mar. Ensemble des dispositions à prendre et des manœuvres à exécuter pour qu'un navire quitte le port et prenne sa route.

— Chirurg. Syn. de PROTHÈSE.

— Zootechn. Syn. de APPAREILLEMENT.

APPAREILLEMENT n. m. Action d'appareiller, de grouper des objets pareils : *L'appareillement d'un service de table.*

— Statist. *Méthode des appareillements*, mode d'organisation des expériences scientifiques, qui consiste, pour comparer deux traitements, à les essayer sur deux groupes de sujets dont chacun a dans l'autre groupe un homologue lui ressemblant en tous points.

— Zootechn. Choix de deux ou plusieurs animaux pour un travail commun. (On dit aussi APPAREILLAGE.) ‖ Accouplement de deux animaux pour la reproduction. (On dit aussi APPARIEMENT.)

APPAREILLER v. tr. (lat. pop. **apparicu-lare*, préparer). Archit. *Appareiller les pierres* ou *les moellons*, donner les mesures précises pour tailler les pierres. (On dit aussi : *appareiller la façade d'un bâtiment*, pour *appareiller les pierres de la façade d'un bâtiment*. On dit de même : *appareiller des pavés.*)

— Techn. chirurg. Placer un appareil de prothèse sur : *Appareiller un moignon.*

◆ V. intr. Mar. Se préparer à partir et, parfois, quitter le mouillage.

APPAREILLER v. tr. (de *pareil*). Unir à quelque chose de pareil : *Appareiller des vases.*

— Technol. Choisir ou réunir les pièces qui doivent être assemblées.

— Zootechn. Réunir des animaux domestiques d'après leur conformation, leur force, pour leur faire faire un même travail : *Appareiller des bœufs pour le labourage.* ‖ Accoupler des animaux pour la reproduction.

— ***S'appareiller*** v. pr. Se grouper, s'assembler : *Les magnifiques cristaux de l'illusion continuaient à s'appareiller autour de son premier rêve* (Toulet). ‖ S'accoupler, en parlant des animaux.

APPAREILLEUR n. m. Ouvrier capable d'effectuer le traçage et de diriger la mise en œuvre des blocs de pierre destinés à la construction.

APPAREILLEUSE n. f. Entremetteuse (vieilli) : [...] *une mer de ruffians, de Levantins, de petits-maîtres, d'appareilleuses de filles* (Milosz).

APPAREMMENT adv. (de *apparent*). A en juger par l'extérieur, par l'apparence : *Les gens de votre sorte aiment le peuple, apparemment, mais à condition de n'être dérangés ni dans leur bien-être physique et moral, ni dans leurs sacro-saintes habitudes* (G. Duhamel). ‖ Selon la vraisemblance, probablement, du point de vue de celui qui parle : *Vous êtes du pays apparemment, | Et connaissez la route mieux que moi* (J. Romains).

APPARENCE n. f. (lat. *apparentia*, de *apparere*, apparaître). Ce qui se présente immédiatement à la vue ou à l'esprit : *Une maison de belle apparence. Toutes les apparences sont contre l'accusé.* ‖ Aspect extérieur, qui ne répond pas à la réalité, semblant : *Découvrir* (dans les personnages) *cette nature secrète qui reste cachée sous les apparences* (R. Martin du Gard). *Trouver deux ou trois paroles d'apparence banale, mais chargées de sens* (J. Romains).

— Loc. *Sauver les apparences*, ne rien laisser paraître qui puisse nuire à la réputation ou blesser les bienséances.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Vraisemblance, probabilité : *Vous n'avez pu donner la moindre apparence à une accusation qu'il n'eût été permis d'avancer qu'avec des preuves invincibles* (Pascal).

— ***En apparence,*** loc. adv. Extérieurement, à en juger d'après ce que l'on voit.

— SYN. : *air, dehors, extérieur, façade, probabilité, semblant, vraisemblance.*

— ★ *perception, phénomène, forme, image virtuelle, illusion, probabilité, physiognomonie/noumène, réalité.*

APPARENT, E adj. (lat. *apparens*, apparaissant). Qui apparaît clairement ; visible : *Après avoir fait de nouveau un effort, qui était très apparent sur son visage, pour rassembler ses idées* (J. Romains). ‖ Dont l'aspect ne correspond pas à la réalité : *Brutus cachait sa sagesse sous une apparente imbécillité* (Michelet).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Notable, considérable : *Nous eûmes l'imprudence d'entrer au café le plus apparent de la ville, pour nous réconforter* (Nerval).

— Dr. civ. *Servitude apparente*, v. SERVITUDE, HÉRITIER.

— Electr. *Puissance apparente*, en courant monophasé, produit du courant efficace I ampères par la force électromotrice ou la tension efficace U volts, soit UI ; en courant diphasé, $UI\sqrt{2}$; en courant triphasé $UI\sqrt{3}$: *La puissance apparente s'exprime en voltampères* (VA) *ou en kilovoltampères* (kVA). ‖ *Résistance apparente*, syn. de IMPÉDANCE.

— Gramm. *Sujet apparent*, v. SUJET.

— Mécan. Syn. de RELATIF*.

— Opt. *Diamètre apparent d'un objet*, angle sous lequel est vu cet objet.

APPARENTAGE n. m. Le fait d'être apparenté à quelqu'un : *Noble train, grand apparentage* (Sainte-Beuve).

APPARENTÉ, E adj. Pourvu d'une parenté : *C'est l'idéal : un aimable garçon, très bien apparenté, n'exerçant aucune profession* (T. Bernard). ‖ Allié : *Il est apparenté aux plus nobles familles.* ‖ — *Fig.* Proche de, qui présente des traits communs avec : *Un ton littéraire, bien plus apparenté au roman qu'au mémoire* (J. Romains).

APPARENTEMENT n. m. Nom donné, dans divers systèmes de représentation proportionnelle en matière d'élection*, à la faculté offerte à certaines listes de candidats d'une même circonscription de se grouper pour le décompte des voix, afin de gagner des sièges au détriment des adversaires communs.

APPARENTER (S') [à] v. pr. S'allier par le mariage à une famille, à une classe sociale : *S'apparenter à la bourgeoisie.* ‖ — *Fig.* Etre proche de ; avoir des caractères communs avec : *Cette atmosphère un peu morose, défiante envers la vie, ne s'apparentait guère à l'optimisme de Péguy* (Tharaud).

— Polit. Faire alliance avec une ou plusieurs listes concurrentes en vue du décompte commun des suffrages obtenus.

APPARIADE n. f. Chass. Syn. de APPAREILLADE.

APPARIAGE ou **APPARIEMENT** n. m. Action d'apparier ; état de ce qui est apparié, assorti : *Ce qui fait un chef-d'œuvre, c'est une appropriation ou un appariement heureux entre le sujet et l'auteur* (Gide).

APPARIÉ, E adj. Assorti par paires.

— Physiq. atom. Se dit de deux électrons d'un atome possédant des spins de sens inverses et formant un doublet.

Phot. Larousse.

APPARIEMENT n. m. V. APPARIAGE.

APPARIER v. tr. (du lat. *par*, semblable). Assortir par paires, par couples : *Apparier des gants. Deux êtres physiquement bien appariés* (R. Rolland).
— Ornith. Mettre ensemble le mâle et la femelle : *Apparier des pigeons, des serins.* — ***S'apparier*** v. pr. Ornith. Se mettre par couples pour la reproduction : *Les perdrix ne s'apparient qu'au printemps.*

APPARITEUR n. m. (lat. *apparitor*, celui qui était chargé d'exécuter les ordres de l'autorité, comme les licteurs, les hérauts, les scribes, etc.). Autref., en France, huissier des cours ecclésiastiques. ‖ Préparateur de laboratoire. ‖ Huissier attaché à une Faculté.

APPARITION n. f. (lat. *apparitio*). Action d'apparaître : [...] *l'apparition des vieilles pyramides* (Hugo). ‖ Arrivée, visite : *Chacune de ses apparitions* [de l'infirmier] *soulevait chez les malades un renouveau de fureur* (Courteline). ‖ Séjour d'un moment : *Il ne fit qu'une courte apparition.* ‖ Manifestation visible d'un être surnaturel : *Quand on s'approche des apparitions, elles s'évanouissent* (J. Péladan).
— Bx-arts. *Fenêtre des apparitions*, fenêtre ménagée dans la façade du palais royal égyptien, à partir du Nouvel Empire. (Le roi y apparaissait à son peuple lors de certaines cérémonies.)
— Relig. Dans la liturgie mozarabique, chacune des fractions de l'hostie, que le prêtre divise en neuf parties.
— Encycl. Relig. Les théologiens catholiques distinguent les *apparitions*, qui comportent une perception sensible, des *visions* intellectuelles, purement subjectives. Parmi les apparitions, un premier groupe comprend celles qui sont mentionnées par les livres saints et qui doivent être étudiées suivant les règles habituelles de l'exégèse ; un second groupe comprend toutes les autres : de celles-ci l'Eglise ne garantit pas l'authenticité. Sur l'explication rationnelle des apparitions, les théologiens ont deux opinions : pour les uns, le personnage qui apparaît revêt la forme sensible sous laquelle il est perçu ; pour les autres, il y a simplement une impression sensible miraculeuse, mais sans support matériel extérieur. Chaque fois qu'il s'agit de miracles, l'Eglise est très prudente et interdit toute publication d'apparitions sans autorisation épiscopale, donnée après enquête approfondie (Session XXV du concile de Trente).

APPAROIR v. impers. (lat. *apparere*. — N'est plus usité qu'à l'infin. et dans *Il appert*.) Ressortir avec évidence (en langue juridique) : *Ainsi qu'il appert des dépositions des témoins ;* et, *ironiq. : Il appert* [...] *que vous n'avez pas grand goût pour les arts* (Gide).

APPARTEMENT n. m. (ital. *appartamento*, de *appartare*, séparer). Logement composé de plusieurs pièces, généralement de plain-pied, combinées de façon à former un ensemble.
— Langue class. Cercle, réunion accompagnée de musique et de danse qui se tenait chez le roi : *Le soir, il y avait appartement ; ce qu'on appelait appartement était le concours de toute la cour, depuis sept heures du soir jusqu'à dix* (Saint-Simon).
— Encycl. L'*appartement*, en tant que logement composé de pièces de plain-pied, n'est pas antérieur au XVIIe s. Les escaliers, placés au centre des édifices, rendaient impossible cette disposition. Ce fut sans doute Mme de Rambouillet qui, en 1625, eut l'idée de reporter les escaliers dans un angle de son hôtel ; dès lors, le groupement devint chose facile, et l'usage s'en généralisa. Dans un même château ou hôtel, il y avait plusieurs appartements, composés chacun de plusieurs pièces : l'appartement de parade ; l'appartement de commodité, divisé en appartement d'été et en appartement d'hiver, pour la vie quotidienne ; l'appartement de bains ; une suite de salles, ordinairement au rez-de-chaussée, servaient de chambres à divers usages.

APPARTENANCE n. f. Action d'appartenir : *L'appartenance à un parti.* ‖ Propriété, domaine : *Notre plus proche voisin habitait et habite encore un joli château de la Renaissance, ancienne appartenance de Diane de Poitiers* (Sand).
— Equit. Parties qui se rattachent à la selle sans la constituer : sangles, croupière, étriers, etc.
— Log. *Appartenance logique*, rapport de l'individu à la classe dont il fait partie.
— Math. *Relation d'appartenance*, relation qui exprime la propriété pour certains objets d'être éléments d'un ensemble, c'est-à-dire d'appartenir à cet ensemble. (Lorsqu'un élément x appartient à un ensemble E, on exprime ce fait par la notation $x \varepsilon$ E.)
— ***Appartenances*** n. f. pl. Dr. Dépendances d'un domaine (hangars, cours, etc.) : *Entre autres appartenances, on y trouvait une grande salle* (Toulet).

APPARTENANT, E adj. Dr. Qui appartient de droit : *Les biens à lui appartenants.*

APPARTENIR v. intr. (bas lat. *appertinere*, de *pertinere*, se rapporter. — Se conj. comme *tenir*.) Etre la propriété, soit de fait, soit de droit : *La terre appartient à celui qui s'arrête un instant, contemple et s'en va* (Colette). ‖ — *Fig.* Etre à la disposition de : *L'avenir appartient aux audacieux.* ‖ Se donner par amour : *Il fallait que la fille m'appartînt, coûte que coûte* (Courteline). ‖ Faire partie de : *Il ne me déplaisait pas que Folcoche appartînt à cette catégorie d'êtres toujours un peu malades* (H. Bazin).
— V. impers. *Il appartient à*, c'est le devoir, le droit, la fonction de : *Ce qu'il vous appartient de me fournir, ce sont des matériaux* (J. Romains). ‖ Ironiq. *Il vous appartient bien de*, il vous sied bien de. ‖ *Il n'appartient qu'à*, il n'est donné, il n'est possible qu'à.
— Dr. *Ainsi qu'il appartiendra*, selon ce qui sera convenable. (On dit dans le même sens : *Ce qu'il appartiendra*, ce qui conviendra.) ‖ *A tous ceux qu'il appartiendra*, à tous ceux qui auront droit, devoir ou intérêt à en prendre connaissance. ‖ *Aux dépens de qui il appartiendra*, aux dépens de ceux qui seront désignés à cet effet.
— ***S'appartenir*** v. pr. Etre libre de ses actions, ne dépendre que de soi-même.

APPAS n. m. pl. (forme plur. anc. de *appât*). Agréments extérieurs d'une femme et, plus particulièrem., les seins : *On donnerait un empire pour tous ces chastes appas* (Hugo). ‖ — *Fig.* Attraits, charmes : *Aux objets répugnants nous trouvons des appas* (Baudelaire). *Ces champs qui, l'hiver même, ont d'austères appas...* (Hugo).

Appassionata, titre sous lequel l'éditeur hambourgeois Cranz a fait connaître la sonate op. 57 de Beethoven, lors de la deuxième édition. Cette œuvre célèbre, en *fa* mineur, composée à Vienne en 1804, est dédiée au comte de Brunswick. Beethoven en parlait comme d'une manière de paraphrase de *la Tempête* de Shakespeare.

appassionato, mot ital. indiquant, en musique, que l'exécution d'un morceau ou d'une phrase doit prendre un caractère passionné. (S'emploie parfois au fém. : *La fantaisie « appassionata » de Vieuxtemps.*)

APPÂT n. m. (lat. *pastus*, nourriture, en anc. franç. *past*). Chass. et Pêch. Amorce dont on se sert pour attirer le gibier, le poisson, et qui se fixe sur le piège même, sur l'hameçon : *Il la contemplait, d'un regard presque dur, comme le fauve contemple son appât* (Giraudoux). ‖ — *Fig.* Tout ce qui attire, excite à faire quelque chose : *L'appât du gain.*
— Encycl. Chass. Les chasseurs n'utilisent guère les *appâts* que pour le piégeage des animaux nuisibles. Ils se servent, suivant le cas, du cadavre d'un animal ou d'un quartier de viande (pour les loups, les renards), d'un œuf (pour les fouines, les belettes, les hermines, etc.). Pour la destruction des petits rongeurs (rats, campagnols, mulots), les appâts consistent en lard, grains, fruits, croûtons de pain, etc.
— Pêch. Les pêcheurs utilisent deux catégories distinctes d'*appâts :* les appâts d'origine végétale (graines ou légumes cuits, pain, fromage, crêpe, pâte) et des appâts d'origine animale ou esches* (larves de toutes sortes, vers, insectes, poissons vivants, sang, etc.). On désigne parfois, mais à tort, sous le terme d'*appâts artificiels* l'ensemble des leurres*.

APPÂTER v. tr. Attirer, allécher avec un appât : *Appâter des poissons, du gibier. J'appâtais les bêtes aquatiques avec une poignée de blé bouilli* (G. Duhamel). ‖ Garnir d'un appât : *appâter un piège.* ‖ Mettre le manger dans le bec des petits oiseaux : *Appâter de jeunes serins.* ‖ Faire manger de force aux volailles une pâtée destinée à les engraisser promptement : *On appâte les oies, les chapons, etc.* ‖ — *Fig.* Attirer séduire : *Appâter quelqu'un par de belles promesses.*

APPAUMÉE adj. f. Hérald. Se dit de la main représentée de manière qu'on en voie la paume. (V. pl. HÉRALDIQUE, 205.)

APPAUVRIR v. tr. Rendre pauvre : *Ce qui enrichit les uns appauvrit les autres.* ‖ — *Fig.* Diminuer la fertilité, la santé, la vigueur : *On l'a gênée* [la langue] *et appauvrie en voulant la purifier* (Fénelon). *Espèce d'enfant blême | Et grave, au front penchant, aux membres appauvris* (Hugo).
— Syn. : *épuiser, exténuer, ruiner*
— ***S'appauvrir*** v. pr. Devenir pauvre, s'épuiser. ‖ — *Fig.* Perdre de sa fertilité, de sa vivacité, de sa générosité, de son énergie, de son ressort.

APPAUVRISSEMENT n. m. Action de rendre ou de devenir pauvre (au pr. et au fig.) ; état qui en résulte : *Ce souvenir nous fait mesurer l'appauvrissement progressif de nos sociétés malades* (G. Duhamel). ‖ *Appauvrissement d'une langue*, le fait qu'elle ne dispose plus d'autant de mots et de tournures pour l'expression de la pensée.

APPEAU n. m. (autre forme de *appel*). Chass. Sifflet ou instrument à vent avec lequel on imite le cri des oiseaux pour les attirer, les *appeler : L'usage des appeaux est interdit par la loi.* ‖ — *Fig.* Tout ce qui est propre à attirer en trompant : *L'univers est ce grand égoïste qui nous prend par les appeaux les plus grossiers* (Renan).

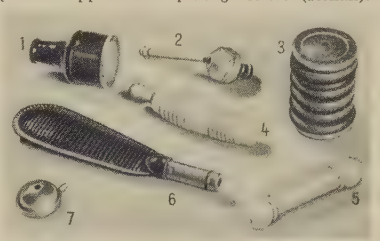

appeaux

1, grive
2, faisan
3, merle
4, lièvre
5, buse
6, bécassine
7, perdrix

— Encycl. On distingue trois espèces d'*appeaux :* les appeaux *à sifflet*, les appeaux *à languette*, les appeaux *à frouer*. Les appeaux à sifflet servent à appeler les alouettes, les perdrix, les cailles. Un simple noyau d'abricot, percé des deux côtés et vidé, forme un excellent appeau à sifflet. Les appeaux en métal ne sont qu'une imitation de ce noyau. Les appeaux à languette, ou *pipeaux*, sont destinés à contrefaire le cri de la chouette. A ce cri, détesté des oiseaux, ceux-ci accourent et viennent s'abattre sur les gluaux disposés sur les arbres. Les appeaux à frouer imitent le cri ou le bruissement du vol des divers oiseaux.
On fait aussi jouer le rôle d'appeaux à des oiseaux élevés en cage. Ainsi, dans la chasse à la perdrix, on se sert d'une perdrix femelle ou *chanterelle ;* dans la chasse aux canards, de canes ou *appelants*.

APPEL n. m. (déverbal de *appeler*). Invitation pressante à venir, adressée par la voix ou par tout autre moyen : *Un appel de chasseurs perdus dans les grands bois* (Baudelaire). *Elle se levait à l'appel de la cloche pour le repas* (F. Mauriac). ‖ Excitation, action d'inviter à une action : *Un appel à la révolte ;* et, au *fig.*, impulsion, attirance : *L'appel du désir.* ‖ Recours : *Soit qu'ils jugeassent l'appel au cœur peu compatible avec cette besogne de raison pure* (Barrès). *Un appel à l'intervention étrangère.* ‖ Vérification des personnes qui doivent être présentes dans un cas donné, faite en appelant successivement tous leurs noms : *J'écoutais l'appel interminable des passagers* (H. Troyat). *Un appel nominal.*
— Loc. div. *Faire appel à*, solliciter : *Je fais à sa raison un appel direct, solennel* (G. Duhamel). ‖ *Sans appel*, définitif : *Une désolation sans appel.*
— Langue class. Défi qu'on fait à quelqu'un de se battre en duel : *J'ai poussé Clarimond à lui faire un appel* (Corneille).
— Banq. et Bourse. *Appel de fonds*, demande de nouveaux fonds à des actionnaires, à des associés, à des souscripteurs.

Phot. Larousse (coll. Guyot).

appelants

formes piquées pour la chasse des petits échassiers (chasse d'estuaire) *ci-dessous* **appelant** aveuglé pour chasse à la palombe

appel d'un saut en longueur

— Ch. de f. *Appel aux freins,* signal par lequel le mécanicien demande aux gardes-freins de serrer les freins à main des wagons du convoi sur lequel ils sont placés.

— Dr., Dr. pén., Procéd. Voie de recours qui a pour objet de soumettre à une juridiction supérieure un jugement rendu en premier ressort : *Se pourvoir en appel. Interjeter appel.* ‖ *Cour d'appel,* juridiction qui juge une cause jugée en premier ressort par un tribunal de rang inférieur, notamment un tribunal de grande instance. (Sa décision est dite ARRÊT*.) [V. COUR.] ‖ *Acte d'appel,* v. ASSIGNATION. ‖ *Appel en cause,* mise en cause, au cours d'un procès, d'une tierce personne, afin que le jugement ait l'autorité de la chose jugée à son égard. ‖ *Appel des causes,* énumération des causes susceptibles d'être plaidées au cours d'une audience. ‖ *Appel en garantie,* mise en cause, au cours d'un procès, d'une personne obligée de substituer sa responsabilité pécuniaire civile à celle de la partie qui la met en cause. ‖ *Appel incident,* appel formé en réponse à un appel principal ou partiel et qui porte sur les points où la partie qui appelle en premier, ayant eu gain de cause, ne fait pas porter sa demande de réformation ; appel susceptible d'être formé, à la suite d'un appel principal, en matière correctionnelle ou de simple police, pendant un délai de cinq jours à dater de l'appel principal. ‖ *Appel à maxima, appel à minima,* appels que le ministère public peut former, en matière correctionnelle, en vue de diminuer ou d'élever la peine. ‖ *Appel partiel,* appel qui ne porte que sur certains points du jugement. ‖ *Appel principal,* appel formé par la partie qui saisit en premier la juridiction supérieure. ‖ Tout appel en matière pénale.

— Equit. *Appel de langue,* action d'exciter les chevaux, en faisant entendre un claquement de la langue.

— Hist. *Appel frivole,* faculté accordée dans le Laonnais aux communautés exemptes d'appel volage* de citer devant le tribunal royal de Laon les non-exempts, sans que leurs membres demandeurs soient contraints de s'y rendre. (Les abus furent nombreux, les débiteurs exempts citant à Laon les débiteurs non exempts, pour retarder le paiement de leur dette. En 1556, l'appel frivole disparut totalement.) ‖ *Appel volage,* faculté possédée dans le Laonnais par le défendeur de faire appel du tribunal seigneurial devant lequel il a été cité au tribunal royal siégeant à Laon. (Apparu au XIIIe s., l'appel volage, qui mécontentait les seigneurs justiciers et les communautés rurales, ne fut définitivement supprimé qu'en 1556.)

— Imprim. *Appel de note,* signe placé dans le texte pour indiquer qu'il se trouve une note, soit au bas de la page, soit en marge, soit à la fin du chapitre ou du volume.

— Jeux. Jeu conventionnel d'une carte signalant à un partenaire la couleur que l'on désire voir jouer ultérieurement : *Faire un appel à cœur.*

— Mar. *Appel d'un cordage,* direction suivant laquelle il agit, c'est-à-dire transmet l'effort qu'on lui applique.

— Mil. Ensemble des opérations par lesquelles les jeunes gens appartenant à un contingent sont appelés sous les drapeaux (v. part. *encycl.*). ‖ Rassemblement de militaires aux fins de constater leur présence. (L'appel est effectué en principe matin et soir, et donne lieu à l'établissement d'un *bulletin d'appel.*) ‖ Batterie de tambour ou sonnerie de clairon prescrivant ce rassemblement. ‖ *Devancement d'appel,* v. DEVANCEMENT.

— Polit. *Appel nominal,* v. part. *encycl.*

— Radiotechn. *Dispositif d'appel,* organe permettant d'effectuer l'appel à partir d'un poste téléphonique, soit du bureau central téléphonique, soit d'un abonné. (V. TÉLÉPHONE.) ‖ *Indicatif d'appel,* abréviation qui identifie un bureau télégraphique ou une station radio-électrique. ‖ *Numéro d'appel,* numéro affecté à la ligne d'un abonné au tableau commutateur du bureau central téléphonique auquel cet abonné est rattaché.

— Sports. Phase du saut qui succède à la course d'élan, et par laquelle commence le saut proprement dit, le sauteur frappant le sol du pied, en ployant la jambe, pour bondir avec plus de force. ‖ *Jambe d'appel,* jambe dont le sauteur se sert pour entamer le saut. ‖ En escrime, battement du pied droit, sans marcher.

— Therm. *Appel d'air,* aspiration d'air. ‖ Dispositif créant une dépression dans un foyer, au moment de l'allumage, afin de faciliter l'entrée de l'air nécessaire à la combustion, avant l'établissement du tirage normal.

— Vén. Son de trompe pour faire venir les chiens : *Appel forcé aux hardes. Appel fanfaré des maîtres.*

— ENCYCL. Dr. A Rome, l'*appel* n'existait pas dans la procédure civile ordinaire, parce qu'il n'y avait pas de hiérarchie entre les magistrats judiciaires. En matière criminelle fonctionnait la *provocatio ad populum.* L'appel au civil s'est introduit dans la procédure extraordinaire et est devenu la voie de recours normale au Bas-Empire.

A l'époque franque, l'appel du droit romain, savamment hiérarchisé du tribunal municipal au gouverneur, puis au préfet du prétoire, puis à l'empereur, ne pouvait être maintenu. Il lui fut substitué le droit du plaideur de dénoncer au roi les injustices dont il aurait été l'objet, pour en demander réparation (*blasphemare,* blâmer, incriminer la sentence). La même idée conduisit, à l'époque féodale, à deux sortes d'appel : l'*appel de faux jugement,* prise à partie du mauvais juge devant son suzerain, et l'*appel de defaulte* de droit, porté devant ce suzerain contre le seigneur qui se contentait de refuser la justice à son vassal. L'appel au roi, ou à ses représentants, avait alors disparu ; il ne réapparut que progressivement, à partir du XIIIe s., sous l'influence des conceptions romaines ressuscitées par les légistes au profit de la royauté. Le roi en connaissait d'abord par son bailli, de la sentence duquel on pouvait appeler à son parlement. Cette procédure contribua à la ruine de la féodalité.

Les juristes actuels considèrent l'appel comme une garantie de bonne justice ; c'est pourquoi, d'une manière générale, les diverses législations mettent à la disposition des justiciables deux degrés successifs de juridictions. La plupart des procès peuvent être jugés deux fois ; il suffit que l'une des parties soumette le litige tranché par un tribunal de rang inférieur à un tribunal de rang supérieur ; l'affaire est alors examinée une seconde fois ; le tribunal d'appel peut soit confirmer, soit réformer le jugement rendu par le tribunal de rang inférieur. La procédure de l'appel ne peut être utilisée qu'une seule fois ; en principe, un procès ne peut donc être jugé que deux fois ; il n'en est différemment que dans les cas où ont été utilisées d'autres voies de recours : l'*opposition** ou le *recours en cassation**.

En France, la garantie du double degré de juridiction et de deux examens successifs du procès est de droit commun, tant en matière administrative que répressive ou civile. Il convient cependant de noter que l'appel est impossible dans deux cas : 1° lorsque le litige porte sur un montant infime (on dit alors qu'il est jugé *en dernier ressort*) ; 2° lorsqu'il s'agit d'un crime jugé par la cour d'assise.

Jusqu'en 1959, la compétence du juge d'appel variait suivant le tribunal qui avait rendu la décision de premier ressort attaquée (les décisions du juge de paix et des conseils de prud'hommes étaient soumises au tribunal civil, celles du juge de simple police au tribunal correctionnel, alors que les jugements de premier ressort des tribunaux civils et correctionnels étaient portés devant la cour d'appel ; il existait des organismes d'appels spéciaux pour les décisions rendues par certains tribunaux d'exception, notamment en matière de baux ruraux et de Sécurité sociale). Depuis la réforme de 1958-1959, la cour d'appel est, en principe, compétente pour connaître des appels des décisions et jugements rendus en dernier ressort par la quasi-totalité des juridictions de droit privé (tribunaux d'instance et de grande instance, tribunaux de police et correctionnels, tribunaux de commerce, tribunaux paritaires des baux ruraux, conseils de prud'hommes, commissions de première instance de la Sécurité sociale, etc.). Les jugements des tribunaux administratifs sont portés devant le Conseil d'Etat.

— Mil. Les opérations par lesquelles un contingent est appelé sous les drapeaux ont varié avec le système de recrutement de l'armée. (V. RECRUTEMENT.) Depuis l'institution en France du service militaire obligatoire et universel qui a mis fin au tirage* au sort des recrues, l'*appel du contingent,* actuellement fixé par les lois du 31 mars 1928 et du 30 novembre 1950, comprend les opérations suivantes, échelonnées sur les mois qui précèdent son incorporation dans l'armée :

1° Le *recensement* des jeunes gens, qui est décidé par un décret dit « de formation* de la classe » ; il est effectué dans les communes sous la responsabilité des maires, qui dressent les *tableaux de recensement* un an avant la date fixée par la loi pour l'incorporation. Les hommes omis* sur les listes de recensement sont recensés avec la classe suivante ;

2° La *révision** de la classe est opérée quelques mois avant son appel sous les drapeaux par un *conseil de révision,* siégeant successivement dans les cantons, sous la présidence du préfet ou de son représentant. Il veille à ce que les recensés remplissent bien les conditions fixées pour leur incorporation (notamment d'aptitude physique, appréciée par une *commission médicale*). Il accorde les sursis* d'incorporation et classe les jeunes gens en « bons service armé », « bons service auxiliaire », ajournés*, exemptés* et « bons absents* » ;

3° La *présélection**, qui, instituée par la loi du 30 novembre 1950, prépare, au cours d'une courte période effectuée avant l'incorporation, l'affectation des futures recrues, en constatant par des tests psychotechniques leur aptitude à certains emplois militaires ;

4° La *répartition* du contingent incorporable, qui fait l'objet d'un arrêté dit « de répartition » qui, en fonction des besoins de l'armée et de l'offre (précisée par la présélection), distribue les recrues dans les corps de troupe et les centres d'instruction (cette opération incombe à l'état-major de l'armée) ;

5° L'*incorporation,* ou *appel* proprement dit, qui a lieu ensuite selon les soins du Service de recrutement, conformément aux prescriptions de l'arrêté de répartition. L'appel d'une classe a lieu en plusieurs contingents.

— Inst. polit. *Appel nominal.* Dans les assemblées délibérantes, certains votes s'effectuent par appel nominal. Chaque membre, lors de l'appel de son nom, émet un vote oral public ou dépose son bulletin dans l'urne. Un appel nominal célèbre est celui de la Convention nationale, dans le procès de Louis XVI, qui permit, en intimidant les députés, de faire voter la mort du roi sous la pression des tribunes.

— Radiotechn. En télégraphie, les *indicatifs d'appel* sont formés de la lettre initiale ou, lorsqu'une confusion est possible, de la réunion de plusieurs lettres prises dans le corps du nom du bureau. Exemples : P, pour Paris, LM pour Le Mans. En radiotélégraphie, les indicatifs d'appel sont constitués soit par une combinaison de lettres (stations terrestres, côtières et de bord), soit par une combinaison de lettres et de chiffres (stations de radiodiffusion, postes privés émetteurs). La répartition entre les différentes nations des indicatifs d'appel des stations aéronautiques et radiomaritimes est effectuée par les soins du Bureau international de l'Union télégraphique, à Berne.

Appel au peuple (COMITÉ DE L'), comité bonapartiste organisé au début de la troisième République, sous la présidence de Rouher, en vue de préparer le rétablissement de l'Empire. Le *parti de l'Appel au peuple,* défait aux élections de 1876, se divisa après la mort du prince impérial (20 juin 1879) les uns, avec Rouher, reconnaissant le prince Jérôme-Napoléon, d'autres, un peu plus tard, le fils de Jérôme, Victor-Napoléon. A la mort de Jérôme, l'unité se refit dans le parti bonapartiste, mais celui-ci disparut peu à peu de la scène politique.

Appel de Constantinople (L'), complainte, d'auteur inconnu, qui a été composée en Crète au XVe s., peu après la chute de l'Empire byzantin.

APPELABLE adj. Dr. Dont on peut appeler.

APPELANT, E n. et adj. Dr. Celui, celle qui appelle d'un jugement : *L'appelant. La partie appelante.*

◆ N. m. Chass. Oiseau qui, par son cri ou sa forme, attire ses congénères libres.

— ***Appelants*** n. m. pl. Hist. Barons anglais qui s'opposèrent aux ministres de Richard II et à l'absolutisme du roi. (Leur nom vient de la procédure d' « appel » pour trahison qu'ils engagèrent en 1386 contre les favoris royaux. Ecrasés en 1397, ils prirent leur

Phot. Nadaud, Presse-Sports.

revanche en 1399, renversant Richard II au profit d'Henri de Lancastre [Henri IV].) ‖ Nom sous lequel on désigna, en 1793, les Conventionnels qui, dans le procès du roi, avaient voté pour l'*appel au peuple*, dans l'espoir de sauver Louis XVI.
— Hist. ecclés. Evêques et prêtres qui, au début du XVIIIe s., avaient interjeté appel, au futur concile, de la bulle *Unigenitus*.

APPELÉ n. m. Soldat appelé à rejoindre son corps, et plus *spécialem.* soldat accomplissant son service militaire, par opposition à l'*engagé* ou au *militaire de carrière*.

APPELER v. tr. (lat. *appellare*. — *J'appelle, tu appelles, il appelle, nous appelons, vous appelez, ils appellent. J'appelais. J'appelai. J'appellerai. J'appellerais. Appelle, appelons, appelez. Que j'appelle. Que j'appelasse, qu'il appelât. Appelant. Appelé, ée.*) Inviter quelqu'un à venir ou à prêter attention, au moyen d'une parole, d'un cri ou d'un signe quelconque : [Des enfants] *vont criant, sautant, m'appelant par mon nom* (Hugo). ‖ *Par extens.* Mander, faire venir : *Le médecin qu'on avait appelé* [...] *m'a piquée avec de la morphine* (Maupassant). ‖ Nommer à une fonction : *Appeler quelqu'un à occuper un poste important.* ‖ Citer en justice, faire comparaître devant un juge : *Appelé à témoigner.* ‖ Donner un nom à quelqu'un, à quelque chose : *J'ai recouvré ce qu'on appelle vulgairement la raison* (Nerval). ‖ Donner une qualification à quelqu'un ou à quelque chose : *Les statuettes que M. Worms-Clavelin appelait des bondieuseries* (A. France). ‖ Vérifier la présence en prononçant le nom de quelqu'un : *Appeler les élèves d'une classe.* ‖ *Fig.* Rendre propre, destiner : *Son mérite l'appelle à commander.* ‖ Réclamer, rendre nécessaire : *Cette conduite appelle votre sévérité.* ‖ Entraîner, attirer comme conséquence nécessaire : *Un malheur en appelle un autre.*
— Loc. div. *Appeler aux armes,* essayer de soulever le peuple : *J'ai appelé aux armes sur ce boulevard même* (Vallès). ‖ *Appeler les choses par leur nom,* dire nettement, crûment la vérité. ‖ *Appeler au secours, à l'aide, appeler à son secours,* crier pour demander de l'aide ; s'adresser à telle personne, recourir à tel moyen, pour venir à bout d'une chose : *Appeler sous les drapeaux,* ou absol. *appeler,* convoquer au service militaire. ‖ *Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose,* l'engager à y réfléchir. ‖ *Appeler la mort sur quelqu'un,* souhaiter que quelqu'un périsse. ‖ *En appeler de,* refuser d'admettre la validité de : *J'en appelle de votre décision.* ‖ *En appeler à,* s'en remettre à : *J'en appelle à votre témoignage, à votre sagesse.* ‖ *Appeler en témoignage, à témoin,* alléguer à l'appui d'une assertion. ‖ *Être appelé par Dieu,* se convertir ; entrer en religion, mourir. ‖ *Être appelé à,* être destiné fatalement à : *Tout ce qui représente la tradition est appelé à être bousculé* (Gide).
— Langue class. *Appeler en duel, appeler au combat,* ou absol. *appeler,* provoquer à un duel, à un combat singulier : *Mais un homme vient de me rompre en visière,* | *Et je souhaite fort, pour ne rien reculer,* | *Qu'à l'heure, de ma part, tu l'ailles appeler* (Molière).
— Allus. hist. ***J'en appelle à Philippe à jeun,*** mot d'une pauvre femme à Philippe II, qui, au sortir d'un long festin, venait de la condamner. Il est cité par ceux qui se croient victimes d'un jugement précipité. Souvent, au lieu de dire *à Philippe à jeun,* on dit *à Philippe mieux informé ;* quelquefois, *à César mieux informé.*
— Jeu. Obliger son adversaire à jouer une carte qu'il a montrée volontairement ou par inadvertance. ‖ Défausser une carte pour signaler à un partenaire la couleur que l'on désire voir jouer ultérieurement.
— Mar. *Appeler à bord,* faire des signaux pour demander un canot. ‖ *Manœuvre qui appelle bien,* manœuvre qui vient en bonne direction. ‖ *Manœuvre qui appelle de loin,* qui est amarrée sur un point éloigné.
— Procéd. Recourir à une juridiction supérieure, pour faire réformer l'arrêt d'un tribunal inférieur : *Ne pas appeler d'un jugement, c'est l'accepter* (E. de Girardin). ‖ *En appeler comme d'abus,* v. abus.
— ***S'appeler*** v. pr. Avoir comme nom : *Il s'appelle Pierre.*

Phot. Manuel.

APPELET n. m. (de *appel*). Filet pour la pêche du hareng. ‖ Corde soutenue par des barriques vides et garnie de lignes.

APPELL (Paul), mathématicien français (Strasbourg 1855 - Paris 1930). Docteur ès sciences, professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des sciences de Paris ; membre de l'Académie des sciences (1892) ; recteur de l'Académie de Paris de 1920 à 1925. En 1889, second prix au concours ouvert par le roi de Suède Oscar II entre tous les mathématiciens d'Europe. Œuvres : *Leçons sur l'attraction et la fonction potentielle* (1892) ; *Traité de mécanique rationnelle* (*cours de mécanique de la Faculté des sciences,* 4 vol.) [1893-1896] ; *Théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales* (1895), avec Goursat ; *Principes de la théorie des fonctions elliptiques* (1897) avec Lacour ; *Précis de mécanique rationnelle ; Eléments de la théorie des vecteurs* (1921) ; *Fonctions hypergéométriques et hypersphériques ; polynômes d'Hermite* (1926), etc.

APPELLATIF, IVE adj.[t] et n. m. Gramm. S'est dit pour désigner le nom commun, par opposition au nom propre.

APPELLATION n. f. Nom que l'on donne à une chose, à une personne : *Appellation contrôlée. Appellation injurieuse.*
— Encycl. Dr. Les *appellations génériques* empruntent des termes géographiques qui ne représentent plus aujourd'hui qu'un nom de fantaisie ou qu'un mode de fabrication : *savon de Marseille, pastille de Vichy, nougat de Montélimar,* etc. Cependant, certaines de ces désignations se sont à ce point généralisées qu'elles deviennent parfois les dénominations uniques et nécessaires du produit : *jambon d'York, saucisson d'Arles, luzerne flamande, fromage de Camembert,* etc.
Les *appellations de provenance* désignent les régions et les localités célèbres par leur production particulière : *porcelaine de Limoges, chaussures de Romans,* etc. Il n'y a là qu'un genre de fabrication sans aucune idée de lien entre le produit et son origine ; toute marchandise est justiciable d'une appellation de provenance.
Les *appellations d'origine* consacrent l'existence d'une alliance étroite entre la nature et le travail humain lorsque celle-ci confère au produit un caractère propre et une renommée incontestable. L'appellation d'origine est significative de la localisation géographique invariable d'un produit et d'une tradition professionnelle. Sa protection a été sollicitée par les producteurs ; elle résulte soit d'une législation générale (loi du 6 mai 1919 modifiée), soit de législations particulières.
● *Produits agricoles.* I. *Les vins et alcools.* L'invasion du phylloxéra, vers 1875, qui détruisit une grande partie du vignoble français, est à l'origine de notre législation des appellations d'origine et des appellations contrôlées. Il s'est essentiellement agi de mettre fin aux abus des commerçants et des viticulteurs qui tentent d'usurper les noms des crus célèbres pour vendre des produits de moindre ou de mauvaise qualité. On a tenté successivement de réprimer les fraudes en distinguant la marchandise loyale de celle qui ne l'est pas (1905), de délimiter administrativement (1908), puis judiciairement (1919), l'origine géographique des vins et alcools. Depuis 1935, une distinction est faite entre les *appellations d'origine simples,* constituant un simple titre de propriété, et les *appellations d'origine contrôlées.* Les litiges d'appellations simples sont réglés par les tribunaux. Concernant les appellations contrôlées, il a été institué un *Comité national des appellations d'origine* chargé de les définir et d'en assurer la protection. Depuis, ce Comité a pris la dénomination d'*Institut national des appellations d'origine* (I. N. A. O.). Désormais il est admis que les seules questions de longitude, de latitude et d'altitude ne suffisaient pas à déterminer le *bouquet* d'un vin, et qu'il fallait préciser l'*ensemble* des facteurs de la qualité des produits de la vigne : climat, cépage, terroir, mode de vinification. Les études de l'Institut permettent au ministre de l'Agriculture de rendre, pour chaque vin, un décret particulier. Les professionnels, en liaison avec l'Administration, ont reçu mission d'instituer une rigoureuse discipline de la production des vins fins et alcools de bouche, grâce à une surveillance de la propriété à la consommation. Ces efforts ont ramené le volume des vins fins de 16 millions d'hectolitres, en 1934, à environ 5 millions aujourd'hui. Une série de règles précises ont été établies, entraînant divers contrôles.
Chez le vigneron, la base du contrôle est la déclaration de récolte qu'il doit faire au moment des vendanges, et qui comporte l'indication des surfaces cultivées et des quantités récoltées. En contrepartie de cette déclaration, l'Administration délivre un titre de mouvement, dénommé *acquit,* qui doit suivre jusqu'au consommateur le vin déclaré par le viticulteur. Le contrôle rigoureux continue chez le grossiste, qui tient un registre spécial, où les entrées et les sorties doivent s'équilibrer. Des mesures sont prévues pour la présentation, la désignation et l'étiquetage des produits à appellation d'origine.
Chez le détaillant, des garanties de présentation sont imposées de façon à éviter tout ce qui peut créer une confusion dans l'esprit du consommateur, car un vin peut provenir d'un fournisseur établi à Beaune ou à Bordeaux sans être pour autant un bourgogne ou un bordeaux d'appellation contrôlée. (V. vin.)
II. *Autres produits agricoles.* L'existence des crus de *beurre* et de *fromage* est moins connue, mais aussi réelle, et étayée sur des analyses scientifiques. La protection de ces crus s'effectue dans le cadre général de la loi de 1919, ainsi que dans celui d'une loi de 1955, qui a notamment institué un Comité national des appellations d'origine des fromages. Citons, parmi les produits protégés : le *beurre des Charentes,* le *roquefort,* le *gruyère de Comté,* le *cantal,* le *saint-nectaire,* le *reblochon,* le *camembert,* etc.
Divers jugements ou décrets-lois protègent les volailles de Bresse, la noix de Grenoble, le raisin chasselas de Moissac, les produits du « pays d'Auge », le pruneau d'ente de l'Agenais, etc.
● *Produits industriels.* La jurisprudence a également protégé, dans le cadre de la législation des appellations d'origine, divers produits industriels : tuiles de Monchanin, anthracite anglais, eaux de Vittel, de Vichy..., dentelles du Puy, toiles et mouchoirs de Cholet, émaux de Limoges, terre de Vallauris, etc.
● *Accords internationaux.* Des accords internationaux ont prévu la protection, en France, des appellations d'origine étrangères : porto, madère, malaga, jerez, bière de Munich, bière type Pilsen, asti spumante, whisky, fromage de Hollande, gorgonzola, edam, salami de Milan, etc. (→ Biblio.)

APPENDANT, E adj. Se dit, par exemple, de la graine, lorsque le hile est placé au-dessous de son point le plus élevé

APPENDICE [pɛ̃] n. m. (lat. *appendix, icis,* ce qui est suspendu à). Complément placé à la fin d'un ouvrage, formé de remarques ou de textes qui n'ont pu trouver place dans le corps de l'ouvrage. ‖ Toute partie qui en complète accessoirement une autre : *Cet écrin était en forme de boule, surmonté d'un appendice en façon de dé à coudre* (A. France).
— Aéron. Manche en étoffe, adaptée à la partie inférieure d'un ballon, pour permettre l'échappement du gaz en cas de surpression.
— Anat. *Appendice cæcal* ou *iléo-cæcal* ou *vermiforme* ou *vermiculaire,* partie terminale atrophiée du cæcum, mesurant de 4 à 12 cm et naissant à 2 ou 3 cm au-dessous de l'orifice iléo-cæcal. (V. part. *encycl.*) ‖ *Appendice xiphoïde,* v. xiphoïde.
— Bot. Nom donné d'une manière générale à tous les organes latéraux des plantes, tels que feuilles, bractées, sépales, pétales, etc. (Se dit par opposition à axe.) ‖ S'applique, dans un sens plus restreint, aux écailles qui entourent quelquefois l'ovaire, aux prolongements de la fleur, de la feuille, tels que vrilles, stipules, épines, etc.
— Mécan. et Ch. de f. Petite pièce fixée sur une autre. ‖ *Appendice de crosse,* pièce rigide fixée à la crosse d'une tige de piston et articulée avec la bielle de commande du levier d'avance, dans la distribution Walschaerts.
— Zool. Nom donné à certaines parties, généralement allongées et étroites, qui sont fixées sur des parties plus massives (pattes, mandibules, antennes, palpes, branchies, etc.).

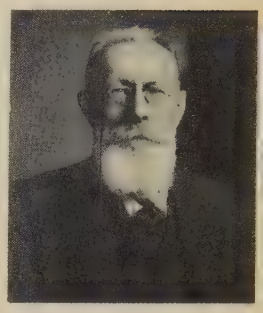

Paul APPELL

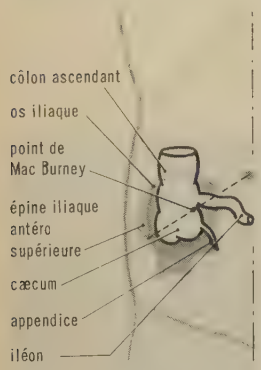

appendice

Nicolas APPERT

‖ *Appendice caudal*, prolongement de la colonne vertébrale, en forme de queue.

— Encycl. Anat. La cavité de l'*appendice* est cylindrique et s'ouvre dans le cæcum. L'appendice a, en général, une direction flexueuse, le plus souvent descendant sur le bord interne du cæcum; mais l'appendice peut présenter d'autres directions, en particulier en arrière du cæcum (appendice rétro-cæcal). La pointe appendiculaire peut venir se loger très loin du cæcum, rendant son exérèse difficile (appendice pelvien, appendice sous-hépatique, appendice méso-cæliaque). En position normale, l'appendice se projette sur la paroi abdominale en un point qui occupe le milieu d'une ligne menée de l'épine iliaque antéro-supérieure droite à l'ombilic : c'est le *point de McBurney*. L'appendice cæcal est fréquemment le siège d'infection. (V. appendicite.)

— Zool. Chez les crustacés, un *appendice thoracique*, par exemple, affecte une forme en Y enraciné par sa base ou *protopodite*, les deux branches étant, l'une interne (*endopodite*) et l'autre externe (*exopodite*). Cette branche externe peut d'ailleurs manquer. Le protopodite est constitué de deux articles : le *coxopodite* et le *basipodite*. Le nombre d'articles formant l'endopodite et l'exopodite est des plus variables, de même que leur forme. Chez les insectes, l'appendice thoracique ou *patea* comprend une hanche ou *coxa*, un petit *trochanter*, un fémur et un tibia assez allongés, enfin un tarse formé de plusieurs articles et terminé diversement (griffes, raquettes adhésives, etc.).

APPENDICECTOMIE n. f. Ablation chirurgicale de l'appendice iléo-cæcal.

— Encycl. L'appendicectomie se pratique le plus souvent par une incision oblique de la fosse iliaque droite, dite *incision de McBurney*. Pour une appendicite chronique, c'est, en général, une intervention de courte durée; pour une appendicite aiguë, ou bien lorsque l'appendice présente un siège anormal, elle peut être longue et délicate.

APPENDICITE n. f. Pathol. Inflammation de l'appendicite iléo-cæcal.

— Encycl. L'*appendicite* est une affection d'une extrême fréquence qui se présente sous les aspects cliniques les plus divers et parfois les plus trompeurs. Deux grandes formes s'opposent : l'appendicite aiguë et l'appendicite chronique.

L'*appendicite chronique* se traduit par des douleurs dans la fosse iliaque droite, des nausées, de la constipation. L'examen trouve une douleur à la palpation de la fosse iliaque droite; le point d'élection de cette douleur est le *point de McBurney*, situé au milieu d'une ligne unissant l'ombilic à l'épine iliaque antéro-supérieure. Mais l'appendicite chronique peut revêtir des tableaux cliniques trompeurs difficiles à rattacher à l'appendice (céphalées, malaises, etc.). La cure des troubles consiste dans l'appendicectomie, intervention aux suites en général bénignes.

L'*appendicite aiguë* se manifeste au début par une douleur vive dans la fosse iliaque droite, de la fièvre, des vomissements; l'examen révèle, au niveau de la fosse iliaque droite, une douleur très vive et une défense de la paroi. Un tel tableau impose l'intervention sans tarder, pour éviter l'apparition de complications graves, voire mortelles (péritonite généralisée, abcès profond). L'appendicite aiguë revêt souvent des signes spéciaux en raison du siège anormal de l'appendice (pelvien, rétro-cæcal, sous-hépatique, méso-cœliaque), selon l'âge du malade (le diagnostic est difficile chez le nourrisson et chez le vieillard), enfin suivant le début (l'appendicite aiguë pouvant se révéler d'emblée par une péritonite généralisée). Le diagnostic d'appendicite aiguë impose l'intervention chirurgicale; le pronostic postopératoire dépend en grande partie de l'importance de l'infection péritonéale; le danger des suites opératoires réside surtout dans l'apparition d'une occlusion intestinale.

APPENDICOCÈLE n. f. Hernie de l'appendice.

APPENDICOSTOMIE n. f. Chirurg. Abouchement à la peau de l'appendice, après ouverture de sa cavité.

APPENDICULAIRE adj. Biol. Relatif aux appendices. ‖ Qui a la nature, la forme, la position d'un appendice.

— Bot. *Organes appendiculaires*, organes latéraux des plantes, comme les feuilles, les écailles, les bractées, les pétales, etc., par opposition aux organes *axillaires* (nés à l'aisselle des feuilles).

— Méd. Relatif à l'appendice iléo-cæcal : *Coliques appendiculaires*.

APPENDICULAIRES n. m. pl. Classe de tuniciers caractérisés par la présence d'un appendice caudal semblable à celui de la larve des ascidies, mais qui persiste pendant toute l'existence de l'individu, et dans lequel on remarque les éléments de l'organisation des vertébrés (corde dorsale, axe nerveux).

— Encycl. Les *appendiculaires* (ici l'oikopleura) sont suspendus à une très vaste

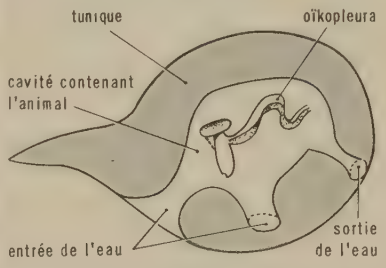

coquille cartilagineuse, représentant la tunique transparente, qu'ils peuvent abandonner et remplacer par une nouvelle. Le système nerveux se compose d'un ganglion céphalique et d'une série de ganglions dans la queue. Ces animaux sont exclusivement pélagiques, et caractéristiques du plancton de haute mer.

APPENDICULÉ, E adj. Pourvu d'un ou de plusieurs appendices.

APPENDRE v. tr. (lat. *appendere*, suspendre). Langue class. et littér. Suspendre, attacher : *Je vais lui faire un large cadre et l'appendre à mon mur* (Flaubert). ‖ En particulier, pendre dés ex-voto, des drapeaux, en signe de gratitude envers Dieu, ou pour témoigner de la part qu'on prend à une fête.

APPENSION n. f. Suspension d'un membre à l'aide d'une écharpe.

APPENTIS [pɑ̃] n. m. (de *appendre*). Petit toit à une seule pente, appuyé du faîte à un mur, tandis que sa partie inférieure est soutenue par des poteaux. ‖ *Par extens.* Petit bâtiment adossé contre un grand.

APPENZELL, cant. de la Suisse, enclavé dans celui de Saint-Gall, au S. du lac de Constance; 410 km²; 47 900 hab. de langue allemande. Le canton s'étend sur un groupe de vallées des Préalpes de la Suisse orientale, dominées au S. par le Säntis. C'est une région de moyennes montagnes, aux sols pauvres, au climat humide et frais, aux étés orageux; l'agriculture n'y est pas favorisée par les conditions naturelles. Au XVIIIe s., l'Appenzell arrivait à grand-peine à nourrir ses habitants; il développa son industrialisation, au XIXe s., sous l'influence de Saint-Gall. Le travail artisanal de la broderie à domicile ou dans de petits ateliers s'y est développé; après une période de prospérité pendant la seconde moitié du XIXe s., il a périclité. La région, toujours en crise, vit chichement de l'élevage laitier, des vestiges de la broderie et d'un peu d'industrie textile. Il s'y ajoute, dans les Rhodes-Intérieures, l'horlogerie. La population, qui diminue en raison de l'émigration, va travailler en partie dans les usines de la plaine, notamment à Saint-Gall.

— Le canton est divisé en deux demi-cantons : *Rhodes-Extérieures*, le plus important (48 000 hab.; 240 km²; ch.-l. *Trogen* et *Hérisau*), popul. protestante; *Rhodes-Intérieures* (13 500 hab.; 170 km²; ch.-l. *Appenzell*).

APPENZELL, v. de Suisse, ch.-l. du demi-canton des Rhodes-Intérieures (cant. d'Appenzell), dans les Préalpes de Saint-Gall, sur la Sitter; 5 000 hab. Hôtel de ville et château du XVIe s. Dentelles et broderies.

APPERT (IL). V. apparoir.

APPERT (Nicolas), inventeur français (Châlons-sur-Marne 1749 ou 1752 - Massy, S.-et-O., 1841). Fils d'un hôtelier, il fonda, avec deux de ses frères, une brasserie à Châlons, puis passa au service de la bouche du duc de Deux-Ponts, Christian IV, et à celui de la princesse de Forbach. Vers 1780, il est confiseur à Paris, et s'intéresse au problème de la conservation des aliments. Ayant formulé l'hypothèse que le chauffage en vase clos pouvait arrêter définitivement la fermentation, il chercha à la vérifier. A partir de 1790, ses expériences lui permirent un nouveau commerce, celui des aliments conservés en bouteilles (viande, lait, légumes, fruits, extraits de plantes). En 1809, le ministre de l'Intérieur lui offrit un prix de 12 000 francs, à condition de révéler son procédé. Appert accepta et publia, en 1810, *le Livre de tous les ménages, l'art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales et végétales*, qui suscita la création d'industries de la conserve dans plusieurs pays. Dès 1812, une firme anglaise exploita industriellement, en l'améliorant, le procédé Appert. Ce dernier, à son tour, le perfectionna, abandonnant les récipients en verre pour les boîtes en fer-blanc. En 1822, la Société d'encouragement à l'industrie nationale le nomma « bienfaiteur de l'humanité ». Il trouva aussi des méthodes de clarification des boissons fermentées, par la gélatine, ainsi que des procédés de concentration des moûts et de conservation des vins par le chauffage.

APPERT (Félix Antoine), général français (Saint-Rémy-sur-Bussy, Marne, 1817 - Paris 1891). Il se distingua à l'Isly (1844), en Crimée et à Champigny (1870). Ambassadeur en Russie de 1883 à 1886.

APPERT (les frères), maîtres de la verrerie de Clichy au XIXe s. Ils inventèrent le soufflage à air comprimé avec réservoir, permettant la fabrication de très grosses pièces (1878) et le moulage des tuyaux de verre.

APPERTISATION n. f. (du nom de l'inventeur *Appert*). Procédé de conservation des denrées périssables par stérilisation à la chaleur, dans des récipients hermétiquement clos. (V. conserve.)

APPESANTIR v. tr. Rendre plus pesant, alourdir : *L'eau appesantit les vêtements.* ‖ *Par extens.* Rendre moins actif, moins prompt : *L'approche de l'orage acheva de m'appesantir* (A. France).

— Loc. div. *Appesantir son bras, sa main*, infliger un châtiment, en parlant de Dieu ou d'une autorité supérieure : *Prévoir que vous aussi, sur ma tête qui ploie, | Vous appesantiriez votre bras triomphant* (Hugo). ‖ *Appesantir son autorité, appesantir son joug*, rendre son autorité, sa domination plus oppressive.

— ***S'appesantir*** v. pr. Devenir plus lourd, et, au *fig.* : *Abandonnés par les Génies de l'air, ils* [les hommes] *s'appesantirent dans l'ignorance et dans la barbarie* (A. France). ‖ *S'appesantir sur*, frapper, accabler : *La main de Dieu s'appesantit sur son peuple.* ‖ Insister sur une chose, en parler trop longuement : *Ne pas vous appesantir exprès sur ce que vous* [...] *apercevez de trouble* (J. Romains).

APPESANTISSEMENT n. m. Etat d'une personne que l'âge, la maladie, etc., ont rendue moins alerte de corps ou d'esprit : *Qu'il* [Jaurès] *fût devenu, avec l'appesantissement de l'âge, un politicien comme un autre, Péguy, à la rigueur, le lui aurait pardonné* (Tharaud).

APPÉTENCE n. f. (lat. *appetentia*; de *appetere*, désirer). Désir instinctif qui porte vers tout objet propre à satisfaire un penchant naturel et, en particulier, qui porte à désirer un aliment : *Je travaillais vraiment beaucoup chez Mellerio* [...] *non seulement de bonne grâce, mais avec une sorte d'appétence, qu'il avait suscitée* (R. Martin du Gard).

APPÉTER v. tr. (lat. *appetere*, désirer). [Se conj. comme *céder*.] Langue class. Désirer vivement, par instinct, par besoin physique : *L'homme naturel ne végète point : il vit, il appète, et satisfait son appétit* (Lenclos).

APPÉTIBILITÉ n. f. Langue class. et philosophique. Faculté d'appéter : *Si l'essence du bien est mise dans l'appétibilité ou dans la convenance?* (Molière).

APPÉTISSANT, E adj. Qui excite l'appétit, les désirs : *Mets appétissant. Endimanchée, je la trouve moins appétissante qu'en sarrau gris* (H. Bazin).

— Syn. : *affriolant, aguichant, alléchant, attirant, ragoûtant.*

APPÉTIT n. m. (lat. *appetitus*, désir). Inclination par laquelle on est porté à désirer une chose pour la satisfaction d'un besoin (surtout au pl. dans ce sens) : *L'animal ne s'occupe que de l'objet le plus prochain de ses sens et de ses appétits* (Renan). ‖ *Particul.* Désir de manger : *Nous dînâmes ensemble, de bon appétit* (A. France). *Sa promenade du matin le mettait en appétit* (M. Aymé) ; et, au *fig.* : *Des études qui, surtout, m'ont mis en appétit d'apprendre* (G. Duhamel).
— Loc. div. *Appétit de loup*, violent appétit. ‖ *Appétit d'oiseau*, très petit appétit. ‖ *Appétit de femme grosse*, appétit bizarre, désordonné. ‖ *Demeurer, rester sur son appétit*, ne pas le satisfaire entièrement ; et, au *fig.*, n'être pas satisfait dans ses désirs.
— Allus. littér. ***Bon appétit, messieurs!*** Hémistiche de V. Hugo, dans *Ruy Blas* (acte III, sc. II). L'apostrophe est lancée par Ruy Blas aux ministres espagnols occupés en Conseil à se partager les revenus du royaume.
— ***Appétits*** n. m. pl. Nom commun de la civette ou ciboulette.
— Encycl. Physiol. L'*appétit* est un désir de manger, une sensation de faim non désagréable qui, en devenant douloureuse, se transforme en *faim* si le besoin n'est pas satisfait. Le manque d'appétit est l'*anorexie* ; l'appétit exagéré, la *boulimie*. A la seule vue des aliments, l'estomac peut sécréter du suc gastrique, dit *suc psychique* ou *suc d'appétit*.
— Psychol. La philosophie scolastique faisait du mot *appétit* le synonyme de *passion*. Elle distinguait deux espèces d'appétits : l'appétit *sensitif*, qui naît des plaisirs ou des douleurs du corps, et l'appétit *raisonnable*, qui a le bien pour objet. L'appétit *sensitif* était ensuite divisé en appétit *irascible*, qui nous fait repousser ce que nous considérons comme un mal, et appétit *concupiscible*, qui nous porte vers l'objet propre à la satisfaction des sens. Dans la psychologie moderne, on appelle « appétits » les sensations qui ont pour objet immédiat le bien-être de l'organisme, et sont étroitement liées à une fonction (faim, soif, besoin de mouvement, etc.).

APPÉTITIF, IVE adj. Langue class. Qui fait désirer vivement, en parlant des appétits ou besoins primitifs : *Faculté appétitive*.

APPÉTITION n. f. (lat. *appetitio*). Philos. Chez Leibniz, action du principe interne qui fait le passage d'une perception à une autre. (V. monade.)
— Langue class. Action de désirer vivement.

APPIA (via), route commencée en 312 av. J.-C. par le censeur Appius Claudius, et qui allait de Rome à Brindisi. Elle était bordée sur une longueur de cinq lieues de somptueux tombeaux dont on voit les restes. Le plus célèbre est celui de Cecilia Metella. Trajan construisit une branche secondaire de Bénévent à Brindisi.

APPIA (Adolphe), metteur en scène suisse (Genève 1862 - Nyon 1928). Son ouvrage *la Mise en scène dans le drame wagnérien* (1895), combat le réalisme historique du décor, et propose de mettre d'abord en valeur le jeu de l'acteur lui-même. Son influence a été déterminante sur certaines théories modernes de la mise en scène.

APPIAN (Jacques-Barthélemy, dit Adolphe), peintre et graveur français (Lyon 1819 - *id.* 1898). Elève de Daubigny et de Corot, il est l'auteur de paysages estimés (musées de Dijon, Bourges, Montpellier).

APPIANI (Andrea), peintre italien (Milan 1754 - *id.* 1817), surnommé *le Peintre des Grâces*. Peintre de la Cour de Napoléon Ier, l'un des représentants du néo-classicisme.

APPIANO (Jacques Ier d') [1325-1398], tyran de Pise en 1392 ; allié de Galéas Visconti, seigneur de Milan, il entraîna sa cité dans toutes les entreprises contre les Florentins.

APPIEN, en gr. **Appianos**, historien grec (Alexandrie, vers 95 apr. J.-C.). Venu tôt à Rome, il fut nommé procurateur du fisc en Egypte. Son *Histoire romaine* groupe tous les faits par région et par nation. Impartial et clair, il renseigne sur les peuples vaincus par les Romains et sur les guerres civiles. Il étudia le site et les ports de Carthage.

APPIENNE (voie). V. Appia (*via*).

APPIUS CLAUDIUS. V. Claudius.

APPLAUDIR v. tr. (lat. *applaudere*). Approuver, louer en battant des mains, principalement lors d'une représentation artistique, d'un discours, etc. : *Le peuple havrais [...] se mit à crier : « Vive la Lorraine », acclamant et applaudissant ce départ magnifique* (Maupassant) ; et, *absol.* : *La foule hurla de joie en applaudissant* (Flaubert). ‖ — *Fig.* Louer, admirer : *Moi, j'applaudis les bals et les églogues* (Hugo).
◆ V. tr. ind. [à]. Approuver entièrement ; se réjouir de : *Applaudir à une décision, à une belle conduite.*
— ***S'applaudir*** [de] v. pr. Se féliciter ; se réjouir : *S'applaudir d'une résolution. Au bout d'un an, vous vous applaudirez de ma révélation* (Balzac).
— Syn. : *approuver, goûter, louer.*

APPLAUDISSEMENT n. m. Approbation publique qui se manifeste par des battements de mains, des acclamations : *Les applaudissements roulent comme un tonnerre* (Banville). ‖ — *Fig.* Approbation, commentaire favorable : *Elle vit autour d'elle les méchants triompher, aux applaudissements des ignorants et des lâches* (A. France).
— Syn. : *éloge, louange.*

APPLAUDISSEUR, EUSE n. Personne qui applaudit.

APPLE-CAKE [apəlkɛk] n. m. (angl. *apple*, pomme, et *cake*, gâteau). Gâteau de pommes qui se sert en Angleterre. (Mélange de marmelade de pommes, moelle de bœuf, sucre, œufs, fécule et cannelle cuit au bain-marie.)

APPLEGARTH (Robert), syndicaliste anglais (Sheffield 1834 - † 1925). Animateur de la « junte » qui, entre 1860 et 1870, réorganisa les Trade-Unions dans le sens d'une centralisation et d'un accroissement de ressources, donnant au nouveau mouvement syndical une remarquable efficacité.

APPLETON, v. des Etats-Unis (Wisconsin), au S.-O. de Green Bay, sur la Fox River ; 43 000 hab. Industries du bois. Papeteries. Constructions mécaniques. Industries alimentaires.

APPLETON (Daniel), éditeur américain (Haverhill, Massachusetts, 1785 - New York 1849). Il publia des essais religieux, des livres pour la jeunesse et des ouvrages en espagnol pour l'Amérique du Sud ; — Son fils, William (Brooklyn 1845 - New York 1924), lui succéda et lança le principe des bibliothèques roulantes.

APPLETON (sir Edward Victor), physicien anglais (Bradford 1892). Fils d'un ouvrier minotier, il fit des études scientifiques à Cambridge. Préparateur et assistant de Rutherford au laboratoire Cavendish (1919), il reçut une chaire au King's College de Londres (1924), puis à Cambridge (1936). Secrétaire d'Etat à la Recherche scientifique (1939). Après sa théorie de la réflexion des ondes électromagnétiques, il a étudié l'ionosphère ; dès 1924, il entreprit des mesures de son altitude grâce à la réflexion des ondes ultra-courtes, et découvrit une deuxième couche ionosphérique. Pendant la guerre, il participa à la réalisation du radar et obtint un écho sur la Lune (1946). Il étudia enfin l'émission d'ondes courtes ayant son origine dans la Voie lactée. Prix Nobel de physique pour 1947.

APPLICABLE adj. Susceptible d'être appliqué, collé sur : *L'or n'est applicable sur certains métaux qu'après une préparation minutieuse.* ‖ — *Fig.* Qui peut ou doit être appliqué à quelqu'un, à quelque chose : *Une règle morale extérieure à moi et qu'ils estimaient applicable à tous les hommes* (Gide). ‖ Qui peut être utilisé, mis en pratique : *Les savants n'arrivent pas de prime saut à des résultats applicables* (Blanqui).
— Math. Se dit de deux surfaces telles qu'on puisse faire correspondre leurs points deux à deux, de telle façon que, pour tout arc infiniment petit issu d'un point de l'une, il y ait un arc égal, issu du point correspondant de l'autre.
— Encycl. Math. La considération des surfaces *applicables* est une généralisation de celle des surfaces développables*, c'est-à-dire applicables sur un plan. Les surfaces applicables ont été étudiées par Bour, Bonnet, Darboux, Codazzi, etc. On trouve que, sur une sphère de rayon a, dont la courbure totale est par suite $\frac{1}{a^2}$, sont applicables toutes les surfaces qui ont même courbure totale, c'est-à-dire dont les deux courbures principales ont pour produit $\frac{1}{a^2}$. Plus généralement, les surfaces dont la courbure totale est constante et celles qui ont même courbure totale sont applicables les unes sur les autres. Dans deux surfaces réglées applicables, les génératrices de l'une se développent suivant les génératrices de l'autre. Sur deux surfaces réciproquement applicables, les lignes géodésiques se correspondent.

APPLICAGE n. m. Action d'appliquer quelque chose à un objet pour sa décoration ou sa solidité.
— Céram. Ajustage l'une sur l'autre, puis collage au moyen de barbotine, de deux pièces crues fabriquées séparément, comme une tasse et son anse.

APPLICATIF, IVE adj. Bot. Se dit de la préfoliation, lorsque les feuilles sont appliquées face à face l'une contre l'autre.

APPLICATIF n. m. Linguist. Forme verbale employée dans certaines langues quand l'objet indirect marque à l'avantage ou au détriment de qui s'accomplit l'action.

APPLICATION n. f. (lat. *applicatio*). Action de placer une chose sur une autre, de façon qu'elles adhèrent ensemble, ou que la première laisse une impression sur la seconde : *Application d'une couche de badigeon sur un mur.* ‖ Action de placer un remède, un appareil, etc., sur une partie malade : *Application de ventouses. Elle n'a eu recours à d'autre remède qu'à des applications d'eau de Lourdes* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* Action de faire porter un effort, une action, un procédé sur quelque chose ou sur quelqu'un : *L'application d'une force en un point donné. Les applications de la science à l'art militaire datent de huit ou dix ans* (Renan). ‖ Mise en pratique : *Je souhaiterais que cette proposition eût assez l'agrément de quelques esprits pour les faire passer à son application pratique* (A. Breton). ‖ Action d'appliquer son esprit à quelque chose ; attention soutenue : *L'application méthodique d'un danseur décomposant ses pas* (M. Aymé). ‖ Effort pénible : *Une phrase délicate et cohérente, encore qu'elle sente parfois un peu l'application* (M. Arland).
— Langue class. Attachement, dévouement : *Servir le roi avec application.*
— Syn. : *attention, contention, méditation, réflexion.*
— Bx-arts. Brod. Ornement rapporté, se distinguant du fond soit par la matière, soit par l'exécution. ‖ *Broderie d'application*, broderie faite de la superposition de motifs en tissu découpé, plus ou moins brodés, sur un fond de tissu semblable ou différent. (Pendant la Renaissance, les broderies d'application ont été souvent préférées aux tapisseries ; on les estima encore au XVIIe s.) ‖ *Dentelle d'application*, dentelle dont les motifs, exécutés séparément, à l'aiguille ou aux fuseaux, sont ensuite appliqués et cousus sur

sir Edward V. APPLETON

via APPIA

Phot. Keystone, Alinari-Giraudon.

appontage

appliques

candélabre ou « bras »
XVIe s.

flambeau-plaque
en bronze doré
XVIIe s.

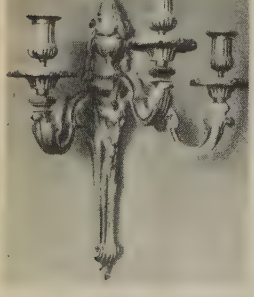

flambeau-applique
à trois branches
XVIIIe s.
musée des Arts décoratifs

un fond de tulle ou de barrettes : *Application de Bruxelles, de Binche,* etc.
— Céram. Procédé de décoration consistant à poser la couleur vitrifiable sous la couverte, à la façon d'un engobe : *Sèvres a établi ainsi une palette de pâtes colorées d'application de grand feu.*
— Constr. En serrurerie, ensemble des rosaces et des fleurons, en tôle ou en cuivre repoussé, dont on orne les grilles et les balcons.
— Dr. pén. *Application de la peine,* action de soumettre une infraction à la sanction prévue par la loi : *L'action publique poursuit l'application de la peine.*
— Math. Correspondance univoque transformant le domaine de variation d'une variable x en tout ou partie du domaine de variation d'une variable y.
— Menuis. *Bois d'application,* bois de placage utilisé en ébénisterie pour la mosaïque et la marqueterie.
— Mil. *École d'application,* nom réservé jusqu'en 1940 aux écoles de Saumur et de Fontainebleau, où les jeunes officiers de cavalerie et d'artillerie recevaient la formation technique spéciale de leur arme. (Etendu par la suite au génie et aux chars, le stage dans des écoles d'application est devenu, depuis 1945, obligatoire dans toutes les armes et tous les services après la sortie des officiers des écoles dites *de formation.*)
— Peint. Action de déposer, par divers procédés, sur un subjectile, une peinture, un vernis ou une préparation assimilés, dont le film, après séchage, assurera la protection ou la décoration. (V. part. *encycl.*)
— Théol. *L'application des mérites de Jésus-Christ,* le bienfait par lequel Jésus-Christ transfère aux chrétiens ce qu'il a mérité par sa vie, ses souffrances et sa mort : *Les chrétiens seront justifiés par l'application des mérites de Jésus-Christ* (Bourdaloue).
— Encycl. Peint. Particulièrement importante, l'*application* doit être précédée d'une mise en état du subjectile, afin que le produit appliqué conserve toutes ses propriétés spécifiques, comme son adhérence et son brillant. Le subjectile mis en état, on procède à l'application proprement dite du revêtement : on dépose sur les subjectiles un véritable système multicouche, composé, en général, d'une couche primaire ou d'impression, d'une ou de plusieurs couches intermédiaires, et d'une couche de finition. Le procédé le plus ancien est l'application à la brosse ou au pinceau (bâtiment et industrie, pour la première couche, et travaux de décoration). On fait appel aujourd'hui (industries de l'automobile, par exemple) à l'application au pistolet ou au trempé, dont le rendement est supérieur. L'application au rouleau, simple et rapide, qui réduit la fatigue de l'opérateur, se généralise. L'industrie fait aussi appel à l'application en vrac ou au tonneau, pour le peinturage ou le vernissage de petits objets, ainsi qu'à l'application au pistolet dans un champ électrostatique, cette dernière permettant des économies de main-d'œuvre et de produits. Autres méthodes récentes : l'application au pistolet, à chaud, des peintures et vernis ; l'application au pistolet sans emploi d'air comprimé, etc.

APPLIQUE n. f. (déverbal de *appliquer*). Objet fixé au mur d'une manière permanente.
— Brod. Détails de passementerie dont on orne certains vêtements de femme.
— Ch. de f. *Rail d'applique,* syn. de CONTRE-AIGUILLE. ‖ *Lanterne-applique,* v. LANTERNE.
— Constr. Revêtement mural de mosaïque ou de marbre. ‖ Pièce fixée à l'intérieur ou à l'extérieur d'un poêle métallique à combustibles solides, et destinée à maintenir le mica ou les joints d'étanchéité.
— Mob. Candélabre ou flambeau, généralement en bronze ou en fer, qui se fixe directement au mur. (Au XVIe et au XVIIe s., ce candélabre était appelé *bras* quand il était pourvu d'une tige mobile, et *plaque* lorsque cette tige se rattachait au mur par une plaque de métal ou de glace.)
— Technol. Pièce d'ornement s'assemblant par charnières, vis, écrous ou rivures.

APPLIQUÉ, E adj. Studieux, attentif à son travail : *Oh! pour lui je suis tranquille, il est si appliqué, si raisonnable!* (H. Troyat). ‖ *Arts appliqués,* arts du mobilier, de la décoration intérieure, de la parure, dits aussi *arts utiles,* ou, encore, *arts décoratifs,* pour les distinguer des *beaux-arts.* ‖ *Mathématiques appliquées,* mathématiques considérées dans leur application aux arts et à l'industrie, par opposition aux *mathématiques pures.* ‖ *Sciences appliquées,* sciences et techniques qui utilisent, pour se développer, les progrès des sciences pures.
— Bot. Se dit d'une feuille, d'un pétiole, qui se relève pour suivre de très près, sans y adhérer, la direction de la tige ou du rameau.

APPLIQUER v. tr. (lat. *applicare*). Mettre une chose sur une autre, de manière à l'y rendre adhérente, ou à y laisser une empreinte : *Appliquer des couleurs sur une toile, un cachet sur la cire.* ‖ *Par extens.* Mettre une chose sur une autre ou contre une autre : *Appliquer des ventouses à un malade, une gifle sur la figure de quelqu'un. Bienheureux qui* [...] *applique sur le mal l'efficace remède* (Leconte de Lisle). ‖ — *Fig.* Faire porter une action, un effort, un procédé sur quelqu'un ou sur quelque chose ; employer : *Appliquer un traitement à une maladie. Depuis vingt ans il appliquait son intelligence à se faire aimer des hommes en les justifiant* (A. Malraux). ‖ Mettre en pratique : *Appliquer un théorème. Ce sont des ordres, je ne suis pas là pour les discuter, mais pour les appliquer* (H. Troyat).
— Math. Placer une ligne, une figure, une surface sur une autre.
◆ V. intr. Etre adapté à, prendre la forme de : *Pour peu que celui-ci* [le faux col] *n'appliquât pas exactement sur la chemise* [...], *il se formait des plis cruels* (Gide).
— LANGUE CLASS. Attacher, occuper fortement quelqu'un : *Un bon roi applique ses sujets à l'agriculture* (Fénelon).
— ***S'appliquer*** [à] v. pr. Etre adapté à un cas particulier : *Cette réflexion s'applique bien à la situation.* ‖ S'attacher à une chose, y donner beaucoup de soin, d'attention : *Ceux qui s'appliquent trop aux petites choses deviennent ordinairement incapables des plus grandes* (La Rochefoucauld) ; et, *absol.* : *Un enfant qui s'applique.* ‖ S'efforcer consciencieusement de : *Je m'appliquais à faire de mon mieux les recherches qu'il m'indiquait* (A. France).

APPOGGIATURE n. f. (de l'ital. *appoggiare,* appuyer). Note d'ornement, étrangère à l'accord sur lequel elle est entendue.
— Encycl. Jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe s., l'*appoggiature,* sous divers noms : *port de voix, coulé,* etc., a été marquée au gré des auteurs par toutes sortes de signes : petites notes, barres, virgules, etc., dont la réalisation exige presque toujours une étude spéciale. L'usage de l'appoggiature, courant

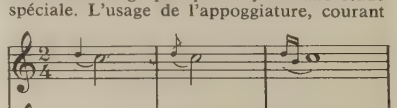

dans la musique dramatique, est interdit dans le contrepoint et le style rigoureux.

APPOIGNY, comm. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), dans la Champagne humide, près de l'Yonne ; 1 254 hab. Eglise du XIIIe s., avec tour du XVIe s. ; jubé à triple arcade, du début du XVIIe s. Conserves.

APPOINT n. m. (déverbal de *appointer*). Somme qui solde un compte : *Payer un achat par un billet à ordre et par un appoint.* ‖ *Faire l'appoint,* compléter une somme par un appoint, ou payer un achat en remettant la somme exacte. ‖ — *Fig.* Aide accessoire, concours : *Cette minime part de chance, indispensable appoint de toute entreprise humaine* (Bernanos). *Bergson n'est plus qu'un penseur d'appoint* (le P. Sertillange).
— Comptab. Somme ajoutée à un décompte de paye pour obtenir un « net à payer » arrondi. ‖ *Appoint avancé,* somme retenue sur le décompte de paye pour compenser l'appoint précédent.

APPOINTAGE n. m. Opération consistant à fouler les cuirs avant leur mise en suif. ‖ Action de faire la pointe, de rendre pointu.

APPOINTÉ, E adj. Hérald. Se dit de pièces ou de meubles qui se touchent par une pointe.
◆ N. Personne qui reçoit un salaire : *J'ai arrêté par la basque l'un de ces appointés du régime nouveau* (Vallès).

APPOINTEMENT n. m. Salaire attaché à un emploi, à une fonction (en ce sens, il ne s'emploie qu'au plur.) : *Recevoir, toucher des appointements.*
— SYN. : *émoluments, gages, honoraires, salaire, traitement, solde.* (On dit *gages* de la rétribution des domestiques [« gages » ne s'emploie pratiquement plus dans la langue courante, où il est remplacé par « salaire »] ; *salaire,* de celle des ouvriers ; *appointements,* de celle des employés, en particulier de ceux du commerce et de l'industrie ; *honoraires,* de celle des médecins, des avocats, des notaires, etc. ; *traitement,* de celle des fonctionnaires, des officiers supérieurs. Les *émoluments* sont une espèce de casuel. La *solde* est le traitement des militaires.)

APPOINTER v. tr. (lat. pop. *appunctare,* de *ad* et *punctum,* point). Donner des appointements à quelqu'un : *Appointer un employé.*
— LANGUE CLASS. Régler par un accord : *Doucement en riant j'appointais nos procès* (Régnier).

APPOINTER ou **APPOINTIR** v. tr. (de *à* et *pointe*). Bourrell. Assembler provisoirement avec des pointes, en parlant de deux pièces de cuir qui doivent être cousues ensemble.
— Technol. Tailler en pointe : *Appointer un bâton, un crayon, un fil de fer.*
— ***S'appointer*** v. pr. S'effiler, se terminer en pointe : *La boiserie plaquée sur la muraille* [...] *s'appointait en forme de cône* (Huysmans).

APPOINTISSAGE n. m. Action d'appointir, de rendre pointu.

APPOINTURE n. f. Bourrell. Ensemble de points de couture destinés à maintenir réunis les bords de deux morceaux de cuir.

APPOMATOX, village de Virginie (Etats-Unis), où, le 9 avril 1865, l'armée des confédérés du général Lee se rendit aux troupes nordistes du général Grant, mettant ainsi fin à la guerre de Sécession.

APPONTAGE n. m. Aéron. Prise de contact d'un avion avec la piste d'un porte-avions.
— Encycl. L'approche de l'appareil, qui doit se présenter dans des conditions bien définies d'angle de descente, de puissance motrice et de vitesse, est guidée par un officier spécialiste appelé *officier d'appontage.* Ce dernier a pour mission de transmettre au pilote l'image de sa position par rapport à la ligne de descente théorique, et de lui donner les indications qui lui permettront, dans la mesure du possible, de rectifier sa position pour être, en fin de compte, autorisé ou non à apponter. La manœuvre est commandée à l'aide de deux panneaux, en forme de raquette, tenus à bout de bras pour être très visibles. Lorsque l'officier apponteur juge la présentation correcte, il donne au pilote l'ordre d'apponter. L'avion se pose alors sur le pont, où un dispositif convenable

Phot. U. S. I. S., du Vinage-Rapho, de Brémond d'Ars, Giraudon.

(crosse d'accrochage et filin ou tout autre) freine sa course et l'immobilise.
En 1957, des essais d'*appontage automatique* ont été réussis par la marine américaine : sur le pont du porte-avions, un radar de repérage est associé à un calculateur électronique de ligne de vol, qui transmet au pilote automatique ses caractéristiques d'appontage et prend l'avion en charge à une dizaine de kilomètres.

APPONTEMENT n. m. Construction en bois ou en fer, destinée à permettre le chargement et le déchargement des navires.

APPONTER v. intr. Aéron. Prendre contact avec la piste d'envol d'un porte-avions.

APPONTEUR n. m. et adj. Sur un porte-avions, officier chargé de diriger les opérations d'appontage*.

APPONYI (Antoine Rodolphe ou Antol Rudolf, comte) diplomate autrichien (Apponyi, prov. de Nitra, 1782 - *id.* 1852). Ministre plénipotentiaire à Florence, ambassadeur à Rome, à Londres (1824) et à Paris, où il resta jusqu'en 1849.

APPONYI (Georges ou György, comte), homme d'Etat hongrois (Pozsony, Bratislava, 1808 - Eberhard 1889), neveu d'Antoine Rodolphe. Nommé, en 1847, à la direction de la chancellerie du royaume de Hongrie, il exaspéra l'opinion par son opposition aux revendications nationales. A l'ouverture de la diète de 1861, à Bude, il fut élu président de la Chambre des magnats, et soutint la politique de François Deák.

APPONYI (Rodolphe ou Rudolf, comte), diplomate hongrois (1812 - Venise 1876), fils d'Antoine Rodolphe. Ministre d'Autriche à Turin (1849), envoyé extraordinaire (1856) puis ambassadeur (1860) à Londres, ensuite à Paris (1872-1876). Son journal, *Vingt-Cinq Ans à Paris*, parut en français.

APPONYI (Albert, comte), homme d'Etat hongrois, fils de Georges (Vienne 1846 - Genève 1933). Chef de l'opposition modérée, puis membre du parti libéral, président de la Chambre et conseiller intime en 1901. Ministre des cultes et de l'Instruction publique (1906-1910 ; 1917-1918), il fit voter en 1907 une loi scolaire (*loi Apponyi*) favorisant l'assimilation des élèves des groupes ethniques non hongrois, ce qui souleva d'énergiques protestations de la part des peuples allogènes et de l'étranger. Partisan de la restauration des Habsbourg, orateur exceptionnel, parlant plusieurs langues, président de la délégation hongroise à la Conférence de la Paix (1919-1920), représentant hongrois à la Société des nations, il s'opposa vivement au roumain Titulescu dans la question des optants hongrois de Transylvanie.

APPORT n. m. (déverbal de *apporter*). Action d'apporter : *Un apport d'actions dans une entreprise.* || — *Fig.* Ce qui est apporté : *C'est toujours l'apport involontaire de l'écrivain qui a le plus d'importance* (J.-P. Sartre).
— Dr. Ce que chacun des époux apporte en mariage. || Ce que chacun des associés apporte à la société : *Les bénéfices sont généralement en proportion de l'apport social.* || Chose ajoutée : *Métal d'apport.*
— Log. Contenu d'un concept.
— Encycl. Dr. V. communauté, société.

APPORTER v. tr. (lat. *apportare*). Porter à l'endroit où se trouve quelqu'un : *Apportez-moi ici, sous cette tonnelle, un verre de quelque chose* (Musset). || Porter avec soi en venant quelque part : *Le médecin apportera ses instruments.* || Fournir : *Apporter un capital de plusieurs millions.* || — *Fig.* Annoncer, transmettre : *Ils s'enhardirent et déclarèrent qu'ils apportaient à Julien des nouvelles de ses parents* (Flaubert). || Employer, mettre ; produire à l'occasion de quelque chose : *Apporter du soin, de l'attention à faire quelque chose. Il apporta d'abord à ces jeux une fougue passionnée* (Samain). || Produire, donner : *L'accomplissement de tout devoir apporte à l'âme une source inépuisable de consolations* (A. France). || Provoquer, susciter : *Apporter des obstacles.*
— ***S'apporter*** v. pr. *Pop.* Venir, arriver.
— Syn. : *emporter, porter, transporter.*

APPORTEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait un apport à une société.

APPOSABLE adj. Qui peut être apposé, appliqué sur.

APPOSER v. tr. (de *poser*). Appliquer, mettre une chose sur une autre : *Apposer une affiche, sa signature, des scellés.*
— Dr. *Apposer les scellés*, appliquer un sceau de caractère officiel sur la serrure d'une porte d'appartement ou de meuble, afin qu'on ne puisse soustraire aucun des objets qui y sont renfermés. || *Apposer une clause, une condition à un acte*, etc., l'y insérer.

APPOSITIF, IVE adj. Gramm. Qui a les caractères de l'apposition : *Locution appositive.*

APPOSITION n. f. Action d'apposer : *L'apposition d'un sceau.*
— Biol. *Accroissement par apposition*, mode d'accroissement des membranes, qui grandissent par dépôt de couches nouvelles à la surface des anciennes. (S'oppose à intussusception.)
— Gramm. Mot ou groupe de mots qui, placé directement à côté d'un nom ou d'un pronom qu'il précise, ne désigne avec lui qu'une seule et même personne, une seule et même chose. (Ex. : *Paris, capitale de la France.*)

APPRÉCIABLE adj. Qui peut être apprécié, évalué, constaté (au *pr.* et au *fig.*) : *En un kilomètre cube d'eau de mer, il y a une petite masse d'argent appréciable* (Renan). || *Par extens.* Assez considérable, digne qu'on en tienne compte : *L'administration [...] lui offrait aussi d'appréciables débouchés* (M. Aymé).

APPRÉCIATEUR, TRICE n. et adj. Celui, celle qui apprécie : *En votre qualité d'insulaire, je vous crois bon appréciateur de tous les vins en général et du madère en particulier* (A. France).

APPRÉCIATIF, IVE adj. Qui indique une appréciation : *L'état appréciatif d'un mobilier.*

APPRÉCIATION n. f. Action d'apprécier : *Une erreur fort grossière d'appréciation* (J. Romains). || Jugement qui résulte d'un examen critique : *Des appréciations périodiques sur l'exactitude et le travail de l'employé* (M. Aymé).
— Diplom. Courte formule de propitiation, d'origine romaine, que l'on rencontre souvent dans les documents diplomatiques de la première partie du Moyen Age, à la suite de la date (*feliciter, Deo gratias, amen*). [Cet usage disparaît au cours des XIe et XIIe s.]

APPRÉCIER v. tr. (bas lat. *appretiare*, de *pretium*, prix). Déterminer une valeur matérielle et la traduire en chiffres : *Apprécier des meubles.* || Calculer ; évaluer : *Apprécier la distance qui sépare de quelqu'un.* || Déterminer la valeur intellectuelle ou morale : *Un murmure courut parmi les élèves, qui appréciaient diversement l'attitude de Martin* (M. Aymé). || Faire cas de, attribuer de la valeur à ; goûter le mérite de : *Il trouvait que la vie d'appartement, dont il appréciait d'ailleurs le confort, devenait à la longue étouffante* (J. Romains).
— Syn. : *estimer, évaluer, juger, priser.*

APPRÉHENDER v. tr. (lat. *apprehendere*, saisir). Procéder à l'arrestation d'un délinquant : *Appréhender un malfaiteur.* || *Fig.* Craindre d'avance la venue de quelque chose de désagréable, d'un danger : *J'appréhende de le revoir. J'appréhende le moment où mon tour viendra* (Vallès). *J'appréhendais qu'il vînt.*
— Langue class. et littér. Saisir par la pensée, comprendre : *Chacun sait cette vérité, mais chacun n'est pas attentif à l'appréhender* (F. de Sales).
— Rem. L'emploi de la négation après appréhender que est le même qu'après craindre.

APPRÉHENSIF, IVE adj. Langue class. Timide, craintif.

APPRÉHENSION n. f. (lat. *apprehensio*, action de saisir). Crainte d'une chose à venir jugée dangereuse : *J'ai sans cesse cette sensation affreuse d'un danger menaçant, cette appréhension d'un malheur qui vient ou de la mort qui approche* (Maupassant).
— Langue class. *Fig.* Action de saisir par l'esprit.

APPRENDRE v. tr. et tr. ind. [à] (lat. *apprehendere*, saisir). [Se conj. comme *prendre*.] Acquérir une connaissance ou un ensemble de connaissances : *La vie de Franklin est un modèle à suivre : Chacun y peut apprendre quelque chose* (Mignet). *Apprendre à lire ; et, absol. : Nos Français [...] voudraient apprendre sans étudier* (Voltaire). || Acquérir une habitude : *Apprendre à se taire.* || Etre informé d'une chose qu'on ignorait : *Il eût appris de toute autre manière le secret de sa naissance* (Maupassant). || Faire acquérir une connaissance ou un ensemble de connaissances : *Quand il eut sept ans, sa mère lui apprit à chanter* (Flaubert). *Si vous ne le savez pas, ce n'est pas moi qui vous l'apprendrai !* (F. Mauriac). || Informer quelqu'un d'une chose qu'il ignorait : *On lui a appris qu'il était ruiné. C'est le premier malheur auquel tu as pensé, celui que j'ai à t'apprendre est moins grand* (A. Dumas fils). || *Ironiq. Je vous apprendrai à me répondre insolemment !* Je vous punirai de façon à vous apprendre à ne plus le faire.
— Langue class. *Apprendre quelqu'un*, l'instruire : *Je suis, pour le ciel, appris à tout souffrir* (Molière).
— Allus. hist. ***Ils n'ont rien appris, rien oublié,*** mot prêté à Talleyrand, et qui caractérise l'état d'esprit des émigrés rentrés à la Restauration.

APPRENTI, E n. Celui, celle qui apprend un métier : *Un apprenti que j'aurais formé pourrait en remontrer à bien des patrons* (J. Romains). || *Par extens.* Personne qui ne connaît pas les éléments de son métier : *Il se donne pour un grand maître, et il n'est qu'un apprenti.*
— Allus. littér. ***L'homme est un apprenti, la douleur est son maître,*** vers de Musset, dans *la Nuit d'octobre*, traduisant l'idée que l'expérience de la vie se fait dans la souffrance.
— Mar. milit. *Apprenti marin*, grade le moins élevé du corps des équipages de la marine militaire.
— Turf. Jeune garçon, âgé d'au moins quatorze ans, se destinant à la carrière de jockey. (Il est lié par un contrat d'apprentissage de cinq ans à un entraîneur qui le forme, et il devient jockey lorsqu'il a gagné 40 courses.)
— Encycl. Dr. du trav. et lég. soc. Sont considérés comme *apprentis* les enfants âgés de moins de dix-huit ans, occupés dans le commerce, l'industrie, l'agriculture ou dans certaines professions libérales, en vue d'une formation professionnelle méthodique et complète, et munis d'un contrat d'apprentissage écrit. Lorsqu'il y a apprentissage familial, la déclaration en est faite au secrétariat du conseil des prud'hommes ou au greffe de la justice de paix. Les apprentis ouvrent droit aux prestations familiales jusqu'à l'âge de dix-sept ans.
— Hist. V. apprentissage.

apprentis mécaniciens de l'armée de l'air (Ecole des), école militaire préparatoire recrutant des jeunes gens de quinze à dix-sept ans, auxquels, après trois années d'études (la première à Saintes ou à Nîmes, les autres à Rochefort), elle délivre un brevet de spécialité.

apprentis mécaniciens de la flotte (Ecole des), école installée à Toulon. Elle reçoit sur titres les jeunes gens de quinze ans et demi à dix-sept ans désireux de faire carrière dans les spécialités de mécaniciens, d'armuriers ou de torpilleurs (de la flotte ou de l'aéronavale).

Apprenti sorcier (L') [*der Zauberlehrling*], ballade de Gœthe (1797). L'élève d'un magicien métamorphose un balai en un être vivant, qu'il charge d'aller puiser de l'eau pour remplir une baignoire ; mais s'il s'est rappelé la formule qui crée l'enchantement, il ne sait plus celle qui doit y mettre fin : et l'eau apportée sans cesse dans la maison commence à l'inonder. Le retour du magicien fait tout rentrer dans l'ordre. Ce poème appartient à la manière classique de Gœthe par sa composition et sa forme très harmonieuses. — La ballade de Gœthe a inspiré un scherzo symphonique de Paul Dukas (1897). C'est une œuvre humoristique construite sur trois thèmes : celui des sortilèges, celui du jeune apprenti, celui qui s'intitule « motif d'évocation ». Le souci de

Rodolphe APPONYI

Albert APPONYI

Phot. Larousse, Koller-Karoly.

la construction, une éblouissante instrumentation lui ont valu un constant succès.

APPRENTISSAGE n. m. Formation professionnelle des jeunes. ‖ Action d'apprendre un métier manuel ou intellectuel : *On n'a jamais fini de parfaire un apprentissage* (Gide). ‖ Le temps que l'on est apprenti. ‖ — *Fig.* Première expérience : *Les gens de mon âge* [...] *sont les premiers qui aient fait l'apprentissage de la vie dans un monde presque entièrement mécanisé* (J. Romains).

— Dr. *Apprentissage familial*, celui que l'enfant effectue chez ses parents. ‖ *Contrat d'apprentissage*, celui par lequel un chef d'établissement industriel, commercial ou agricole, un artisan, un façonnier ou une personne exerçant une des professions libérales pour lesquelles il a été institué un certificat d'aptitude professionnelle, s'engage à donner ou à faire donner une formation professionnelle méthodique et complète à une autre personne qui, en retour, est tenue de travailler pour lui, le tout à des conditions et pendant un temps convenus. ‖ *Livret d'apprentissage*, certificat délivré gratuitement dans les mairies à tous les enfants de moins de dix-huit ans et où les employeurs doivent inscrire les dates d'entrée et de sortie dans leur établissement. ‖ *Taxe d'apprentissage*, cotisation imposée, depuis 1925, à toutes personnes passibles de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux qui ne peuvent pas justifier d'une activité concrète d'apprentissage.

— Psychol. V. part. *encycl.*

— ★ *enseignement (technique), métier, compagnonnage, psychotechnique, orientation professionnelle, test.*

— Encycl. Dr. ● *Historique.* Dans toutes les corporations de l'Ancien Régime, l'*apprentissage*, obligatoire au XIIIe s., le resta ensuite. Sa durée, fixée par les statuts, varie selon le degré de qualification exigé du futur compagnon* (sept ans dans l'imprimerie) et selon l'époque (six ans au minimum, onze ans au plus au XIIIe s., quatre ou trois ans au XVIIe, réduits parfois à deux au XVIIIe s.). Pendant cette période, le père de l'apprenti délègue au maître auquel il confie son fils tous ses pouvoirs paternels ; en échange, l'enfant, qui n'est pas rétribué, est nourri, logé, habillé. Au début, il est chargé des menus travaux domestiques, parfois rudoyé par le maître ou les compagnons ; puis, peu à peu, il est initié aux secrets de son futur métier. Le nombre des apprentis est en général limité dans chaque atelier à un ou deux enfants, en particulier dans les métiers jurés, cela afin de préserver les compagnons de la concurrence redoutable de cette main-d'œuvre non rétribuée et d'empêcher certains maîtres de constituer de vastes entreprises aux dépens d'autres artisans du même métier qui, faute de travailleurs, n'obtiendraient pas des prix de revient aussi bas.

● *Généralités.* La formation professionnelle des jeunes constitue un des problèmes les plus importants de notre temps. Elle est actuellement donnée dans des établissements publics ou privés qui forment soit les cadres moyens et le personnel de maîtrise, soit les ouvriers qualifiés ; ces derniers peuvent aussi être formés dans les entreprises. (V. enseignement.) La notion *d'apprentissage* correspond plus particulièrement à la formation reçue dans les centres d'apprentissage et dans les entreprises. On estime que, chaque année, environ 30 p. 100 des enfants ayant achevé leur scolarité obligatoire reçoivent une formation professionnelle ; la moitié entre dans les établissements d'enseignement technique et dans les centres d'apprentissage ; l'autre moitié entre dans une entreprise avec un contrat d'apprentissage. Plus de 30 p. 100 des enfants sont immédiatement mis au travail ; ils reçoivent une formation « sur le tas », généralement assez rudimentaire. En principe, ils doivent recevoir une formation professionnelle générale ; en effet, la loi du 25 juillet 1919 (loi Astier) et le décret-loi du 24 mai 1938 ont prévu l'obligation pour tous les jeunes de quatorze à dix-huit ans, employés dans le commerce et l'industrie — avec ou sans contrat d'apprentissage — de suivre (à raison de 150 heures au minimum chaque année) des cours gratuits d'enseignement théorique et général dits *cours professionnels du commerce et de l'industrie*. Les employeurs sont tenus de veiller à la fréquentation de ces cours pendant l'horaire de travail et de rémunérer les heures correspondantes. En fait, les cours professionnels sont en nombre insuffisant ; par ailleurs, tous les jeunes travailleurs n'ont pas la capacité ou le désir de recevoir la formation théorique prévue ; cette législation n'est guère appliquée qu'aux apprentis sous contrat. L'ordonnance de janvier 1959, qui prévoit la prolongation prochaine de l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, aura des répercussions importantes sur cette organisation.

La substitution d'un mode de production collectif à l'ancien mode individuel et artisanal a bouleversé les conditions nécessaires à un apprentissage satisfaisant ; beaucoup d'entreprises ont aussi renoncé à assumer les frais d'un apprentissage sérieux, le jeune travailleur changeant de maison une fois formé. Dès le début du XXe s., l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée s'est donc fait sentir en France. Les conséquences en ont été particulièrement graves au cours de la crise des années « trente » et après la Seconde Guerre mondiale. L'Etat est intervenu en vue d'organiser et d'encourager la formation professionnelle des jeunes : en 1803, 1851, 1928 et 1942 a été réglementé l'apprentissage sous contrat ; en 1880 a été créé l'enseignement technique ; en 1919 et en 1938 ont été institués les cours professionnels et créés les certificats d'aptitude professionnelle ; en 1925, les entreprises ne faisant pas un effort jugé suffisant en matière d'apprentissage ont été soumises à une taxe nouvelle, dite *taxe d'apprentissage* ; en 1937 a été organisé l'apprentissage dans les entreprises artisanales ; depuis 1938, l'accès des entreprises industrielles et commerciales aux enfants de quatorze à dix-sept ans est soumis à la présentation d'un certificat d'orientation professionnelle ; depuis 1941, les enfants d'agriculteurs âgés de moins de dix-sept ans doivent obligatoirement fréquenter des cours postscolaires agricoles ; en 1942, 1943, 1945 et 1949, l'apprentissage collectif a été organisé ; on doit également noter que le maintien des prestations familiales pour les enfants de quinze à dix-sept ans, lorsqu'ils sont en apprentissage, a, dans une certaine mesure, encouragé les familles à faire apprendre un métier à leurs enfants.

Les grandes entreprises (privées ou nationalisées) ont créé des écoles privées d'enseignement technique, des centres d'apprentissage privés ou des ateliers de formation spéciaux distincts des ateliers de production ; les chambres de métier et les organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs agissant par voie de conventions collectives peuvent non seulement réglementer l'apprentissage dans chaque profession, ainsi que fixer le montant de la rémunération des apprentis, mais organiser des écoles professionnelles et des centres d'apprentissage. L'Etat s'efforce également d'organiser le placement des jeunes travailleurs en apprentissage sous contrat, grâce aux services d'orientation et de placement.

● *Apprentissage agricole.* Il se fait soit par placement dans une exploitation, soit chez les parents mêmes de l'apprenti. Dans le premier cas, il y a contrat écrit ; dans le second, simple déclaration au greffe de la justice de paix. L'enfant est tenu de suivre pendant trois ans des cours théoriques qui lui sont donnés soit dans des cours postscolaires fixes ou itinérants, soit dans des écoles d'hiver. L'assiduité à ces cours conditionne le paiement des prestations familiales. Là où il n'y a pas de cours postscolaire, les apprentis suivent des cours par correspondance, dont les effectifs sont très importants. Il existe également des centres d'apprentissage agricole qui sont fréquentés surtout par les citadins (pupilles) ou qui aboutissent à la formation de spécialistes (bergers, artisans ruraux, etc.), ainsi que des maisons familiales (formule de Lauzun) créées et gérées par les pères de famille, qui se déchargent sur des maîtres spécialisés et payés des tâches de formation théorique et générale que doit comporter tout apprentissage sérieux.

● *Contrat d'apprentissage.* La suppression des corporations, en 1791, avait libéré l'apprentissage de toute réglementation. A dessein de mettre fin aux graves abus qui en étaient résultés, le législateur intervint timidement en 1803, puis résolument en 1851. Les dispositions édictées alors, et modifiées en 1928 puis en 1942, constituent les dix-huit premiers articles du Code du travail.

Le contrat d'apprentissage doit être écrit. Il est rédigé en tenant compte des usages et coutumes de la profession, établis par les chambres de commerce et des métiers, les comités départementaux d'enseignement technique et les conventions collectives.

● *Taxe d'apprentissage.* Instituée par la loi du 13 juillet 1925, la taxe d'apprentissage a pour objet de faire pression sur les entreprises en vue de les inciter à faire un effort d'apprentissage, ainsi que de permettre à l'Etat de couvrir les dépenses que nécessite le développement de l'enseignement technique. Y sont astreintes les personnes physiques et les sociétés de personnes exerçant une activité commerciale, industrielle, artisanale ou minière, et, quel que soit leur objet, les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés. La taxe, d'un taux de 0,47 p. 100, porte sur le montant annuel des salaires, y compris les avantages en nature. En sont exemptés les artisans, sous certaines conditions, ainsi que les personnes morales ayant pour objet exclusif les divers ordres d'enseignement. Les entreprises assujetties qui font un effort en faveur de l'apprentissage peuvent bénéficier d'exonération partielle ou totale. (→ Biblio.)

— Psychol. L'*apprentissage* comme établissement de liaisons nouvelles et temporaires entre l'être et son milieu, a fait l'objet de diverses études expérimentales, tant chez l'animal que chez l'homme. En mesurant les progrès accomplis avec le temps, on obtient les *courbes d'apprentissage*. Ces courbes montrent l'importance de la répétition, de certaines prédispositions physiologiques, des « essais et erreurs », des périodes de repos après lesquelles les progrès s'accélèrent, etc. Elles montrent aussi, sur le plan général, que l'apprentissage est fait de réflexes* conditionnés.

APPRESSÉ, E adj. Bot. Syn. d'APPRIMÉ.

APPRÊT n. m. (déverbal de *apprêter*). Technol. Nom générique des opérations que l'on fait subir à certains objets soit pour les préparer à des manipulations ultérieures, soit pour leur donner un éclat et un coup d'œil favorables à la vente, soit pour leur conférer de nouvelles propriétés. ‖ Matière servant à ces opérations. ‖ — *Fig.* Affectation, recherche : *Un esprit gracieux et sans apprêt.*

— Art culin. Ensemble d'un plat préparé.

— Bx-arts. Matière fusible colorée (dite aussi *émail*), employée dans la peinture sur verre, et particulièrement dans l'art du vitrail, à partir du milieu du XVIe s.

— Bonn. Traitement d'une pièce de tricot en vue de sa coupe. ‖ Traitement d'un article de bonneterie en vue de lui donner son aspect définitif.

— Boulang. Deuxième phase de la fermentation panaire, qui s'effectue dans les bannetons, entre la tourne et la mise au four.

— Brod. Traitement qui a pour objet de fixer les points sur l'envers d'un tissu brodé, et de donner à la broderie un maintien plus ferme et plus net. (On distingue : l'*apprêt à l'amidon*, pour les broderies blanches ; *à la vapeur*, pour les broderies légères ; *à la gomme*, pour les broderies de laine, de soie, de paillettes ou de perles ; *à la colle de pâte*, pour la tapisserie et les ornements d'église.)

— Chapell. Liquide dont on imprègne un chapeau pour le raidir. ‖ *Apprêt pour la paille*, dissolution de colle de poisson dans l'eau, ou dissolution de résines dans l'alcool. ‖ *Apprêt pour feutre*, dissolution de gélatine dans l'eau.

— Econ. dom. *Apprêt ménager*, opération mécanique ou chimique que l'on fait subir à certains tissus avant leur emploi (lavage du coutil, repassage du lainage à la patte-mouille) ou pour leur redonner l'aspect du neuf (empesage des pièces de linge ou de lingerie, dentelle, etc.) soit à l'amidon, soit à l'eau de riz, à l'eau gommée, à la fécule, ou à l'aide d'empois synthétiques.

— Peauss. *Apprêt pour cuirs*, solution qui, renfermant de l'albumine, des gommes et des colorants, est appliquée à la brosse ou par pulvérisation sur les peausseries avant de les lustrer par glaçage à la machine à lisser. ‖ *Apprêt cellulosique*, solution de nitrocellulose dans des solvants organiques. ‖ *Apprêt*

pigmentaire, apprêt renfermant des colorants insolubles ou pigments. (On dit aussi FLANCHE.)

— Peint. Préparation pour couche intermédiaire, s'appliquant comme une peinture, utilisée pour garnir la surface des subjectiles : *Les apprêts jouent un rôle particulièrement important en travaux de peinture de carrosserie.*

— Pellet. Composition ou solutions utilisées pour l'apprêtage ou le tannage des fourrures.

— Text. V. part. *encycl.*

— Trav. fém. Préparation des centres de base pour fleurs artificielles, variant avec le modèle choisi : cep, cœur, moule, etc.

— ***Apprêts*** n. m. pl. Préparatifs, préparation : *Les apprêts d'une fête, d'un départ. On n'exige pas d'eux qu'ils nous livrent des confessions sans apprêts* (J.-P. Sartre).

— ENCYCL. Text. Les opérations d'*apprêt* des tissus ont pour but de leur donner l'apparence la plus favorable et la mieux adaptée aux goûts de la mode et, éventuellement, de leur faire acquérir certaines propriétés particulières. Elles constituent l'*industrie des apprêts* ou de *manutention des tissus.* On y distingue :

1° Des opérations visant à nettoyer les tissus. Elles s'adressent le plus souvent aux tissus de coton destinés à être blanchis ou imprimés et comprennent : le *grillage,* ou *flambage,* pour éliminer les duvets par un contact rapide sur une surface chauffée, éventuellement un *tondage,* donnant un résultat analogue par une action mécanique, et un *époutissage,* éliminant les gros défauts des fils ;

2° Des opérations visant à modifier plus ou moins profondément les tissus : le *foulage,* qui intéresse les seuls tissus de laine et qui a pour but, en utilisant le pouvoir feutrant de cette fibre, de les resserrer tant longitudinalement que transversalement, ce qui augmente leur cohésion, leur épaisseur et leur solidité (base du traitement des draps) ; le *lainage,* par lequel on donne aux tissus, en les soumettant à l'action de cylindres garnis de pointes métalliques, un aspect laineux marqué qui augmente sensiblement leur pouvoir isolant ; le *brossage,* le *veloutage,* le *ratinage,* qui modifient, par des actions purement mécaniques, l'aspect des tissus et qui intéressent principalement les tissus de laine ; le *mercerisage,* qui, appliqué aux tissus de coton, leur confère un brillant particulier ;

3° Des opérations de fin de traitement, agissant directement sur la présentation : le *décatissage* des tissus de laine, qui a pour but de gonfler le tissu, en le rendant plus moelleux, et de fixer les fibres de laine, ce qui stabilise le tissu en dimension et le rend intachable à l'eau ; le *calandrage,* qui, par passage entre plusieurs rouleaux fortement pressés, permet d'obtenir — sur les tissus de coton notamment — des effets de brillant variables suivant la nature des rouleaux utilisés ; le *moirage* et le *gaufrage,* qui s'effectuent avec des machines analogues ; le *pressage* des tissus de laine ; le passage sur des rames sécheuses-élargisseuses, ramenant les tissus à une largeur normale à la fin de traitements humides ; les *apprêts* proprement dits, qui consistent à déposer sur les tissus, à l'aide de machines dites *foulards,* des substances destinées à les raidir et à les affermir, en accentuant éventuellement les effets produits lors du calandrage. Les corps utilisés pour ces apprêts sont principalement des épaississants divers (fécules, amidons, dextrines, etc.), auxquels on incorpore des adoucissants, des antiseptiques et, éventuellement, des charges inertes ;

4° Des opérations conférant aux tissus des propriétés mécaniques particulières telles que les traitements d'infroissabilité, pratiqués en polymérisant à chaud sur les tissus des résines synthétiques à base de formol-urée par exemple, et les traitements d'irrétrécissabilité fondés sur la fixation dimensionnelle des tissus soumis à certains effets de contrainte, cette fixation empêchant par la suite toutes déformations (en longueur et en largeur) à l'usage ;

5° Des opérations de simple manipulation, telles que : l'*enroulage,* le *pliage,* le *dossage* et le *mesurage* des tissus.

APPRÊTAGE n. m. Technol. Action ou manière d'apprêter.

APPRÊTÉ, E adj. Qui a reçu l'apprêt. || — *Fig.* Où l'on sent trop le travail préliminaire ; dépourvu de naturel : *Style apprêté. Elle nous souhaita le bonsoir d'un air apprêté* (Colette).

— Papet. Se dit d'un papier de surface lisse et uniforme : *Un papier calandré* ou un papier satiné* sont des papiers apprêtés.*

APPRÊTER v. tr. (lat. pop. **apprestare,* de *praesto,* à la portée de). Mettre en état de servir à bref délai : *Apprêter ses malles pour un voyage. Ma chambre seule continuait d'être apprêtée* (Gide). || *Par extens.* Accommoder, en parlant d'un mets : *La chair du castor ne vaut rien, de quelque manière qu'on l'apprête* (Chateaubriand).

— LANGUE CLASS. *Apprêter à rire,* prêter à rire : *N'apprêtons point à rire aux hommes, | En nous disant nos vérités* (Molière).

— Comm. Donner la dernière façon à une marchandise avant la mise en vente.

— Jeux. *Apprêter les cartes,* les disposer, les biseauter, les marquer, pour tromper au jeu ou pour faire des tours.

— Technol. Donner l'apprêt à une étoffe, à un cuir, etc. || Effectuer le tannage des peaux pour fourrures.

— ***S'apprêter*** v. pr. Se mettre en état de faire une chose : *S'apprêter à partir. Je m'apprêtais à subir une explosion de colère* (Duhamel). || Faire des préparatifs de toilette : *Une jeune femme riche qui* [...] *n'en finit plus de s'apprêter* (J. Romains) ; et, au *fig. : Que ce journal ne soit pas le complaisant miroir devant lequel mon âme s'apprête!* (Gide).

APPRÊTEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière chargé d'exécuter des apprêts.

APPRÊTURE n. f. Rel. Ensemble des opérations précédant la couvrure : pose des signets et des tranchefiles, préparation des cartons, encollage et ponçage du dos.

APPRIEU, comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin) dans les Terres Froides du bas Dauphiné ; 1 541 hab. (360 aggl.). Forges et aciéries. Tissage de la soie. Papeteries.

APPRIMÉ, E adj. Bot. Se dit d'un organe qui est appliqué sur un autre sur toute sa longueur. (Syn. APPRESSÉ.)

APPRIS, E adj. *Bien, mal appris,* bien, mal élevé : *On reprit l'entretien, et Soliman s'étudia, en seigneur bien appris, à faire parler la reine autant qu'il put* (Nerval). || *Malappris, e* n. V. à son ordre.

APPRIVOISABLE adj. Que l'on peut apprivoiser.

APPRIVOISEMENT n. m. Action d'apprivoiser ; son résultat : *Rester quelque part lui* [à Ursus] *semblait de l'apprivoisement* (Hugo.)

— ENCYCL. Il y a trois degrés de possession des animaux par l'homme : la *captivité,* l'*apprivoisement,* la *domestication.* La possession de l'animal captif est purement négative, car le prisonnier est prêt à reprendre sa liberté à la première occasion favorable. L'animal apprivoisé vit sans espoir et même sans désir de liberté, sous un joug que l'habitude lui a rendu léger. La domestication n'est plus seulement la possession de l'individu, c'est la possession de la race. Lorsqu'une espèce se reproduit couramment en captivité, on peut la considérer comme domestiquée.

APPRIVOISER v. tr. (lat. pop. **apprivatiare,* de *privatus,* privé). Rendre un animal plus traitable ou moins sauvage : *Apprivoiser des oiseaux.* || — *Fig.* Rendre familier, docile, doux : *Une tente de nomades, dont nous avions apprivoisé les enfants et le chien* (Gide).

— ***S'apprivoiser*** v. pr. Devenir moins farouche : *L'ours finit par s'apprivoiser.* || — *Fig.* S'accoutumer, se familiariser : *S'apprivoiser avec le danger* (Lamartine). || Devenir plus sociable.

APPROBATEUR, TRICE n. (lat. *approbator, trix*). Personne qui approuve. (S'emploie surtout au masc.) : *L'approbateur d'un médisant devient son complice* (Fléchier). || Autref., censeur qui avait officiellement donné son approbation à un ouvrage, avant qu'il fût publié.

◆ Adj. Qui témoigne d'une approbation : *Sourire approbateur.*

APPROBATIF, IVE adj. Qui exprime l'approbation : *Elle se bornait à des hochements de tête approbatifs* (Courteline).

APPROBATION n. f. (lat. *approbatio*). Consentement que l'on donne à quelque chose : *Un mineur ne contracte pas valablement sans approbation.* || Jugement, opinion favorable : *Je me soucie peu de l'approbation ou de la désapprobation des hommes* (Gide).

— SYN. : *acquiescement, adhésion, agrément, assentiment, consentement.*

— Dr. publ. *Approbation préalable,* procédé de tutelle* qui a pour effet de suspendre l'application de la décision prise par une autorité administrative, tant que l'autorité supérieure n'a pas manifesté son accord : *Le budget des communes est soumis à l'approbation préalable du préfet.*

— Hist. *Approbation des livres,* sous l'Ancien Régime, consentement accordé à l'impression par une commission de censure*.

— Théol. Acte par lequel l'évêque donne à un prêtre le pouvoir de prêcher et de confesser dans son diocèse. (V. part *encycl.*)

— ENCYCL. *Théol. Approbation pour absoudre.* C'est le concile de Trente qui paraît avoir, le premier, interdit expressément aux prêtres d'absoudre sans *approbation* « *ad hoc* ». Le but de son décret était de rendre plus facile la surveillance épiscopale, de maintenir les prêtres dans les limites de leur juridiction, et de marquer formellement leur dépendance à l'égard de l'évêque, en qui réside la plénitude de la juridiction ecclésiastique, et de qui dépendent, dans chaque diocèse, les soins et le gouvernement des âmes.

APPROBATIVEMENT adv. De façon approbative.

APPROBATIVITÉ n. f. Psychiatr. Etat mental caractérisé par une tendance à approuver les assertions ou opinions émises devant le sujet, voire à surenchérir sur elles. (L'approbativité peut être le fait d'une soumission excessive aux influences extérieures ; elle traduit généralement un trouble profond du jugement, et, à ce titre, est un signe fréquent de l'affaiblissement intellectuel.)

APPROCHABLE adj. Qu'on peut approcher ; accessible. (Ne s'emploie guère qu'avec la négation.)

APPROCHANT, E adj. Ne s'emploie plus que dans les expressions : *Quelque chose d'approchant* ou *rien d'approchant,* c'est-à-dire d'analogue, de semblable : *Ce n'est pas tout à fait exact, mais je ne vois rien de plus approchant* (J. Romains).

— LANGUE CLASS. Qui approche de : *Les Juifs apprirent la langue chaldaïque, assez approchante de la leur* (Bossuet).

◆ Adv. LANGUE CLASS. A peu près : *C'est approchant ce qu'elle mérite* (Bussy-Rabutin).

◆ Prép. LANGUE CLASS. Aux environs de : *Approchant l'août* (P.-L. Courier).

APPROCHE n. f. Mouvement par lequel on s'avance vers quelqu'un ou vers quelque chose : *Comme les chevaux qui sentent l'écurie, je hâte le pas à l'approche de mon logis ;* et, au *fig.,* mouvement par lequel on cherche à aborder une question. || — *Fig.* Proximité dans le temps ou dans l'espace : *Quel est donc ce bonheur* [...] *pour que la seule approche en soit un tel délice?* (F. Mauriac).

— LANGUE CLASS. Rencontre guerrière : *Venir pour leur patrie aux mortelles approches* (Corneille).

— Aéron. Ensemble des manœuvres, à proximité d'un aérodrome, qu'un avion doit effectuer durant sa prise de terrain, avant de se poser sur la piste d'atterrissage : *L'approche est suivie par radio, et est aidée de nuit et en cas de mauvaise visibilité par des radars tels que le G. C. A.*.* || *Procédure d'approche,* ensemble des dispositions réglementaires qui régissent les évolutions d'un avion à proximité d'un aérodrome avant son atterrissage.

— Ch. de f. *Signal d'approche,* signal destiné à renseigner le mécanicien de l'approche d'un point particulier (gare, ralentissement, signal d'arrêt, etc.). || *Enclenchement d'approche,* mécanisme ou dispositif électrique empêchant la manœuvre d'un signal ou d'un appareil lorsqu'un train, s'approchant de ce signal ou de cet appareil, en parvient à une distance insuffisante pour lui permettre de respecter les conditions de vitesse imposées par cette manœuvre.

— Constr. Ardoise se trouvant contre l'arêtière et taillée en conséquence.

— Hortic. *Greffe par approche,* greffe par le contact forcé de deux branches ou rameaux non séparés du pied mère.
— Imprim. Distance naturelle qui existe entre les lettres et le blanc nécessaire que porte chacune d'elles. (Dans les fonderies de caractères d'imprimerie, on procède à l'approche des lettres nouvellement fondues en les comparant en tous sens avec d'autres lettres qui servent d'étalons, afin de s'assurer de l'exactitude des dimensions.) ‖ Séparation vicieuse de deux lettres consécutives. ‖ Signe typographique servant à indiquer le rapprochement de mots ou de lettres trop éloignés les uns des autres.
— Math. *Courbe aux approches égales,* courbe plane telle que si l'on mène dans son plan, disposé verticalement, des droites horizontales et équidistantes, celles-ci déterminent sur cette courbe des segments qui seront parcourus en temps égaux par un point pesant assujetti à rester sur la courbe.
— Mil. Progression d'une unité en zone d'insécurité dans un dispositif lui permettant de faire face à une manifestation quelconque de l'ennemi. (On dit plutôt aujourd'hui MOUVEMENT EN GARDE. Cette phase du combat offensif aboutit normalement à la prise de contact* avec l'ennemi.) [V. AVANT-GARDE.]
— Opt. *Lunette d'approche,* v. LUNETTE.
— Sports. Au golf, coup joué aux alentours du green et envoyant la balle près du trou.
— Zool. En parlant des animaux, accouplement : *Chez les poissons, la femelle est féconde sans l'approche du mâle* (G. Cuvier).
— ***Approches*** n. f. pl. Abords, parages, accès : *Sur une belle commode se trouvait un pot à l'eau à couvercle, comme il ne s'en voit qu'aux approches de la Bretagne* (Balzac).

APPROCHÉ, E adj. Approximatif : *Il se faisait une idée approchée de l'événement.*
— Log. *Connaissance approchée,* connaissance suffisamment claire et objective pour être scientifiquement valable, mais susceptible d'être par la suite révisée et perfectionnée, à mesure que la science progressera.

APPROCHER v. tr. (bas lat. *appropiare,* de *prope,* près de). Mettre près de quelqu'un ou de quelque chose : *Le jeune douanier m'approche timidement une chaise* (Chateaubriand). ‖ Aborder, voir habituellement, trouver accès auprès de quelqu'un : *Quant à M. Rezeau, je ne vous le cacherai point, j'eus beaucoup de mal à l'approcher* (H. Bazin).
— Technol. *Approcher un drap,* le tondre fort ras.
◆ V. tr. ind. [de]. Venir près de (ne s'emploie qu'avec un nom de chose pour complément) : *Approcher du but.* ‖ *Par extens. Approcher des sacrements,* se confesser et communier. ‖ Avoir de la ressemblance avec : *Le chacal est de tous les animaux celui dont l'espèce nous paraît le plus approcher de l'espèce du chien* (Buffon). *Ce mérite n'approche pas du vôtre* (A. France).
◆ V. intr. Avancer : *Approchez, je suis sourd* (La Fontaine). ‖ *Par extens.* Etre imminent : *A mesure que l'heure approchait, je me persuadais que le permis n'arriverait pas* (Chateaubriand).
— Sports. Au golf, exécuter une approche.
— Zool. En parlant des animaux, se dit du mâle qui s'accouple avec la femelle.
— ***S'approcher*** [de] v. pr. S'avancer, se mettre auprès de quelqu'un ou de quelque chose : *La nuit, l'heure, la vieillesse s'approche.* ‖ Avoir du rapport, de la parenté : *L'intérêt du roman ne se soutient qu'autant qu'il s'approche de la réalité.*

APPROFONDI, E adj. Minutieux, qui va au fond des choses : [...] *un examen approfondi sur le processus de formation des images dans le rêve* (A. Breton).

APPROFONDIR v. tr. Rendre plus profond : *Approfondir un canal.* ‖ — *Fig.* Rendre plus intense : *Tes serments* [...] *ne font qu'approfondir ma détresse inconnue* (Ch. Guérin). ‖ Pénétrer très avant dans la connaissance d'une chose, rechercher la cause de : *Elle n'avait pas cherché à approfondir la mésintelligence, le secret douloureux qui me faisait languir* (Baudelaire).

APPROFONDISSEMENT n. m. Action d'approfondir (au *pr.* et au *fig.*) : *Les tribulations m'entourent de leur fracas, sans que j'en aie éprouvé autre chose qu'un approfondissement du mystère divin* (Montherlant).

APPROPRIATION n. f. Action de rendre propre à : *L'appropriation du sol à la culture.* ‖ Etat de ce qui est approprié, adapté : *On le vit travailler à meubler, tapisser et aménager sa demeure. On admira l'appropriation des tentures et la commodité de chaque objet* (Gide). ‖ Action de se rendre possesseur : *L'appropriation des instruments de production.*
— Radiotechn. *Appropriation d'un circuit,* montage permettant d'utiliser simultanément un même circuit, au télégraphe et au téléphone.
— Théol. Procédé qui consiste à faire d'une qualité de Dieu, commune aux trois personnes, le propre de l'une d'entre elles. (Ex. : la *Sagesse,* c'est le *Fils* de Dieu.)

APPROPRIÉ, E [à] adj. En accord avec; convenable : *Un langage approprié aux circonstances. Que chaque chose soit à sa place appropriée, les braises dans l'âtre et les idées dans leur domaine* (G. Duhamel).
— Télécomm. *Circuit approprié,* v. CIRCUIT.

APPROPRIER v. tr. (bas lat: *appropriare,* de *proprius,* propre). Adapter, rendre propre à une destination précise : [Le Havre] *a voulu aussi avoir un musée. On a approprié un ancien bâtiment à cette destination* (Nerval).
— ***S'approprier*** v. pr. Faire d'une chose sa propriété, le plus souvent indûment : *S'approprier un héritage.* [Tolstoï] *n'a pas une technique qui lui soit propre et que l'on soit tenté de s'approprier artificiellement* (R. Martin du Gard).

APPROPRIEUR n. m. Chapell. Ouvrier qui met les chapeaux en forme.

APPROUAGUE, fl. de la Guyane française, qui rejoint l'Atlantique par un large estuaire, entre Cayenne et l'Oyapock; 300 km env.

APPROUVABLE adj. Qui peut être approuvé.

APPROUVER v. tr. (lat. *approbare,* prouver). Agréer, trouver bon : *Approuver le mariage de son fils.* ‖ Juger bon, louable, en parlant des choses ou des personnes : *Pour la plupart des gens, j'aime mieux les approuver que de les écouter* (Montesquieu). ‖ Autoriser par une décision administrative : *Ouvrage approuvé par l'autorité.*
— SYN. : *applaudir, donner raison, goûter.*
— ***Approuvé,*** formule que l'on emploie au bas d'un acte, d'un compte (reste invar. lorsque le nom suit) : *Approuvé la déclaration ci-dessus.*
— Equit. Se dit d'un étalon appartenant à un particulier, et qui, par un certificat officiel d'approbation, est reconnu propre à l'amélioration de la race chevaline.

APPROVISIONNEMENT n. m. Action de munir de provisions un pays, une ville, une armée, etc. : *C'était une assez rude besogne pour chaque ménage que cet approvisionnement de l'eau* (Hugo).
— Mil. *Officier d'approvisionnement,* officier chargé, dans un corps de troupe, de percevoir et de distribuer aux unités les vivres, denrées et matériels (habillement, couchage, campement, etc.) reçus du service de l'intendance. ‖ *Approvisionnement d'une arme,* v. APPROVISIONNER.
— ***Approvisionnements*** n. m. pl. Les provisions elles-mêmes, quand elles sont rassemblées; fournitures : *Morin alla passer quinze jours à Paris* [...] *sous prétexte de renouveler ses approvisionnements* (Maupassant).
— Organ. *Service des approvisionnements,* service qui, dans une entreprise, a pour but de fournir à tous les autres services ce dont ceux-ci ont besoin.

APPROVISIONNER v. tr. Munir de provisions, pourvoir de choses nécessaires : *Les barques qui approvisionnent la ville arrivaient à la voile ou à la rame* (Gautier). *Appuyés sur une ville révolutionnaire, sur un arsenal actif et approvisionné* (A. Malraux).
— Arm. Introduire, dans le magasin* d'une arme à feu à répétition, une ou plusieurs cartouches fixées ou non sur un chargeur, en vue d'alimenter son tir. (V. ALIMENTATION.) [C'est seulement après l'introduction d'une cartouche dans le canon qu'on dit que l'arme, préalablement approvisionnée, a été chargée.]

APPROVISIONNEUR, EUSE n. Celui, celle qui approvisionne : *Beaumarchais* [...] *devenait l'approvisionneur et le munitionnaire général des Etats-Unis insurgés...* (Sainte-Beuve).

APPROXIMATIF, IVE adj. Fait par approximation : *Faire le calcul approximatif des dépenses. Entre une femme dont l'âge approximatif et les traits aujourd'hui m'échappent* (A. Breton).

APPROXIMATION n. f. (lat. *approximatio,* de *approximare,* approcher). Evaluation par à-peu-près, qui approche du chiffre exact que l'on cherche, sans y atteindre absolument : *Jusqu'à l'arrestation de Jean, que nous plaçons par approximation dans l'été de l'an 29...* (Renan). ‖ *Par extens.* Tout ce qui n'offre pas une exactitude rigoureuse : *J'ai eu quelques bonnes camaraderies, quelques approximations d'amitié* (J. Romains).
— Math. *Approximation des racines d'une équation,* détermination approchée des racines d'une équation dans des conditions déterminées. ‖ *Méthode des approximations successives,* méthode développée par E. Picard, pour établir, dans le champ réel, l'existence des intégrales, satisfaisant à des conditions données, des équations différentielles. ‖ *Théorie des approximations,* théorie ayant pour but de résoudre les deux problèmes suivants : 1° *Etant donné, pour un calcul, plusieurs nombres, chacun avec un certain degré d'approximation du résultat;* 2° *Déterminer le degré d'approximation avec lequel il convient d'évaluer chacun des nombres qui entrent dans un calcul pour que le résultat soit obtenu avec un degré d'approximation fixé à l'avance.*

APPROXIMATIVEMENT adv. De façon approximative; par approximation. ‖ *Par extens.* De très loin, très peu : *Sa traduction ressemble au texte approximativement comme une guitare à un moulin à vent* (Maupassant).

APPUI n. m. (déverbal de *appuyer*). Possibilité de s'appuyer; soutien : *Comme le corps dans la marche qui trouve successivement appui sur l'une et l'autre de ses jambes* (Claudel). *Prendre appui sur l'épaule d'un ami. Soutenir des terres par un mur d'appui.* ‖ Tout ce qui sert à maintenir quelque chose en équilibre, à en assurer la solidité ou la stabilité. ‖ — *Fig.* Protection, aide, intervention en faveur de quelqu'un : [Napoléon III] *est l'appui de l'ordre!* (Hugo). *Trouver des appuis.*
— LOC. ADV. *A l'appui,* et loc. prép. *A l'appui de,* pour appuyer, prouver, soutenir : *Ses conseils* [...] *nous furent prodigués avec taloches à l'appui* (H. Bazin). *Pour avoir plus de faits à l'appui de leurs arguments, ils se procurèrent d'autres ouvrages* (Flaubert).
— SYN. : *aide, assistance, protection, recommandation, rescousse, secours, soutien, support.*
— Aéron. mil. *Appui aérien,* mission exécutée par l'aviation militaire au profit des forces de surface, terrestres ou maritimes. (V. part. *encycl.*)
— Archit. et Mob. *A hauteur d'appui,* à la hauteur ordinaire du coude. ‖ *Appui d'un balcon, d'une fenêtre,* partie transversale sur laquelle on peut s'accouder. ‖ *Appui droit* ou *carré,* appui de niveau et en ligne droite. ‖ *Appui évidé,* appui orné d'entrelacs ou de balustres. ‖ *Appui en piédestal,* appui, quel qu'il soit, qui a une base et une corniche. ‖ *Appui rampant,* appui en pente, comme la rampe d'un escalier. ‖ *Barre d'appui,* barre scellée à hauteur d'appui dans le tableau d'une fenêtre. ‖ *Mur d'appui,* garde-fou construit sur le bord d'une terrasse, d'un pont, d'un quai, etc.
— Charp. Pièce de bois placée entre deux poteaux d'huisserie et déterminant la hauteur de l'appui. ‖ Pièce de bois horizontale formant le bas des ouvertures des fenêtres. ‖ *Pièce d'appui,* traverse fixe, inférieure, d'une menuiserie extérieure.
— Ch. de f. *Plaque* ou *semelle d'appui,* plaque métallique placée sous un rail au point où il supporte un choc ou un effort particulier (joint, raccord, croisement, etc.). ‖ *Angle d'appui de l'éclisse,* angle formé par les deux parties planes de l'éclisse qui appuient sur le patin et sous le boudin du rail.
— Dr. *Droit d'appui,* faculté d'appuyer une poutre, ou tout autre objet, sur la construc-

tion d'un propriétaire voisin. (Ce droit constitue une *servitude continue et apparente,* qui s'acquiert par titre ou par la possession trentenaire.)

— Equit. Temps pendant lequel un membre est employé à soutenir le poids du corps du cheval sur le sol : *Appui posé.* ‖ Sensation produite sur la main du cavalier par la tension que le cheval exerce sur les rênes : *Les chevaux qui ont la bouche fine ont l'appui léger ; ceux dont la bouche est dure ont trop d'appui* (Lecoq). ‖ *Appui du collier,* chez les chevaux de trait, région de l'avant-main où l'encolure se dégage des épaules.

— Mécan. *Appui* ou *point d'appui d'un levier,* v. LEVIER.

— Mil. Renforcement apporté à une unité par des moyens supplémentaires, qui lui sont octroyés en vue d'une mission tactique précise, de façon temporaire (moyens adaptés*) ou permanente. ‖ *Groupement d'appui direct,* réunion d'unités d'artillerie, organiques ou adaptées, dont les feux s'appliquent au bénéfice immédiat d'une unité d'infanterie ou de blindés de premier échelon.

— Phonét. *Appui vocal,* procédé familier à tous les chanteurs ou diseurs, et qui consiste, tout en rentrant l'abdomen, à immobiliser le diaphragme, qui soutient ainsi la colonne d'air nécessaire à la diction, et, tout en jouant avec souplesse, cale le souffle et lui donne sa sûreté. ‖ *Voyelle d'appui,* voyelle ajoutée à un mot pour en rendre l'articulation plus aisée : *Le langage populaire a créé une voyelle d'appui dans la prononciation de « arc-bouter »* (prononcé *arquebouter*).

— ENCYCL. Aéron. mil. *Appui aérien.* L'aviation militaire intervient directement au profit des forces de surface, soit par son feu, soit par les renseignements qu'elle est seule en mesure d'obtenir, soit par les transports et ravitaillements qu'elle effectue à leur bénéfice. Pendant la Première Guerre mondiale, l'avion n'offrit que l'*appui renseignements.* Cependant, à partir de 1917, l'aviation intervient à diverses reprises par ses feux (*appui feu*). Pendant la guerre d'Espagne (1936-1939), les Allemands mettent au point le couple avion-char, principal artisan de leurs victoires en Pologne et en France. Les Russes, dont toute l'aviation avait été conçue pour l'appui des troupes terrestres (voir U. R. S. S.), firent un très large emploi d'unités spécialisées dans ce genre d'opérations. En 1944-1945, les Alliés, reprenant la tactique allemande de 1940, et disposant d'une totale maîtrise de l'air, purent appuyer leurs troupes par une aviation considérable, dont l'intervention fut décisive. Depuis 1945, en Corée, en Indochine et en Algérie, l'aviation d'appui se dépensa souvent efficacement, mais montra aussi ses limites devant un adversaire passé maître dans l'art du camouflage. Enfin, ces conflits ont révélé l'importance de l'*appui transport,* dont les opérations aéroportées* sont les plus spectaculaires, mais auxquelles s'ajoutent les ravitaillements en matériel et en carburant effectués par l'aviation de transport*.

L'appui aérien, considéré à tort comme la première mission de l'armée de l'air, n'est efficace qu'à la condition expresse de posséder, sinon la maîtrise de l'air, du moins une supériorité locale incontestable. Les missions d'appui aérien sont préparées par des états-majors combinés (jusqu'à l'échelon division, on trouve des officiers de liaison de l'armée de l'air), dont les officiers (terriens et aviateurs) sont préparés par des stages effectués dans une Ecole d'appui aérien, appelée depuis 1953 *Ecole des opérations aériennes combinées.* L'appui est déclenché soit *a priori* dans le cadre de la manœuvre d'ensemble, soit à la demande des unités de surface.

APPUI-BRAS ou **APPUIE-BRAS** n. m. Support, généralement mobile, placé dans les compartiments de tramways, de chemins de fer, dans les voitures, et permettant aux voyageurs d'appuyer leur bras pour se reposer. ‖ Large bande de tissu doublée, suspendue à hauteur pour soutenir le bras, et située à proximité des places arrière d'une voiture. ‖ Pl. *des* APPUIS-BRAS ou APPUIE-BRAS.

APPUI-LIVRES n. m. Montage de bois ou de métal, permettant de maintenir sans effort un livre dans une position convenable pour la lecture. ‖ Pl. *des* APPUIS-LIVRES.

APPUI-MAIN n. m. Baguette en bois léger, se terminant par une petite boule revêtue de peau ou d'un chiffon, et dont les peintres se servent pour appuyer la main qui tient le pinceau. ‖ Pl. *des* APPUIS-MAINS.

APPUI-NUQUE ou **APPUIE-NUQUE** n. m. Ch. de f. Petit élément de dossier, quelquefois amovible ou articulé, placé à la partie supérieure d'un siège et permettant à la personne assise d'appuyer la nuque pour se reposer. ‖ Pl. *des* APPUIS-NUQUE ou APPUIE-NUQUE.

APPUI-TÊTE ou **APPUIE-TÊTE** n. m. Elément de garnissage rembourré, placé de part et d'autre et à la partie supérieure d'un dossier, d'un siège, pour permettre aux voyageurs d'appuyer leur tête de côté afin de se reposer. ‖ Dispositif réglable adapté à un fauteuil de dentiste, de coiffeur, etc., et destiné à soutenir la tête. ‖ Pl. *des* APPUIS-TÊTE ou APPUIE-TÊTE.

— Photogr. Accessoire servant à maintenir la tête immobile pendant la prise de vue : *L'appui-tête est utilisé surtout pour la photographie anthropométrique.*

APPULEIUS. V. APULEIUS.

APPUYER v. tr. (du lat. *ad,* vers, et *podium,* base. — *J'appuie, tu appuies, il appuie, nous appuyons, vous appuyez, ils appuient. J'appuyais, nous appuyions. J'appuyai, nous appuyâmes. J'appuierai, nous appuierons. J'appuierais, nous appuierions. Appuie, appuyons. Que j'appuie, qu'il appuie, que nous appuyions. Que j'appuyasse, qu'il appuyât. Appuyant. Appuyé, ée.*) Soutenir par le moyen d'un appui : *Appuyer un mur par des étais.* ‖ Faire porter sur, faire soutenir par : *Appuyer une échelle contre un mur. La petite qui était allée appuyer son front contre la vitre* (F. Mauriac). ‖ Faire peser sur, presser contre : *Appuyer la plume sur le papier ;* et, au *fig. : Le regard surtout, qu'il appuya sur le sien, la fit pâlir* (Bernanos). ‖ — *Fig.* Fonder, établir : *Il arrivait qu'Annette prétendit appuyer certains droits de la femme sur l'exemple du mari* (R. Rolland). ‖ Soutenir de son approbation, de son influence : *Appuyer la demande d'un solliciteur, une proposition de loi.* ‖ Renforcer : *On l'entendait gronder* [le vent] *avec le sifflement appuyé d'une chute d'eau* (Alain-Fournier).

— Mar. Assujettir, caler. ‖ *Appuyer les vergues,* les soutenir contre un vent qui souffle grand frais. ‖ *Appuyer une chasse à un bâtiment,* le poursuivre sans relâche.

— Mil. Apporter une aide à une troupe soit par des moyens supplémentaires (v. APPUI), soit par la manœuvre d'une unité voisine, soit par la protection d'un point fort du terrain : *Dans l'attaque, l'artillerie appuie la progression de l'infanterie et des chars.*

— Phonét. *Consonne appuyée,* consonne précédée d'une autre dans la même syllabe : ainsi *l* dans *possible, r* dans *central.*

— Théâtre et Music-h. Faire monter au cintre un rideau, un décor de toile ou un accessoire. (Contr. CHARGER.)

— Vén. *Appuyer les chiens,* les animer de la trompe (bien-aller) ou de la voix (au coute, à la voie, hallali, mes beaux).

◆ V. intr. [sur] Prendre un point d'appui sur : *Le pied de la table n'appuie pas sur le plancher.* ‖ Peser sur, presser : *Vous appuyez trop sur la pédale.* ‖ Se porter vers une direction : *Appuyer sur la droite, sur la gauche* (ou *à droite, à gauche*). ‖ — *Fig.* Insister, s'arrêter sur une idée pour la faire sentir : *Appuyer sur un mot, sur un argument ;* et, *absol. : Oh ! je vous l'ai toujours dit, appuyait Norestan, ils nous auront tous* (J. Romains).

— Equit. En parlant du cheval, progresser obliquement par rapport à l'axe de son corps, les membres antérieurs et postérieurs suivant deux pistes distinctes et parallèles, la tête étant légèrement tournée dans la direction suivie (mouvement de basse école).

— ALLUS. LITTÉR. : ***Glissez, mortels, n'appuyez pas.*** Au bas d'une gravure de Larmessin, d'après *le Patinage* de Lancret, se lit ce quatrain de Roy :

Sur un mince cristal l'hiver conduit leurs pas,
Le précipice est sous la glace.
Telle est de vos plaisirs la légère surface :
Glissez, mortels, n'appuyez pas !

— *S'appuyer* [sur] v. pr. Prendre pour appui : *Appuie-toi sur moi, frère, si tu es las* (Gide) ; et, au *fig. : C'était la robuste Cécile qui avait le plus besoin de s'appuyer sur la fragile Madame Arnaud* (R. Rolland). ‖ *Pop.* Prendre pour soi, effectuer : *S'appuyer un bon repas. S'appuyer un pareil métier deux fois par jour* (Barbusse).

— Equit. *Cheval qui s'appuie,* cheval qui, par suite généralement d'un mauvais équilibre, prend sur le mors un appui trop fort.

APPUYOIR n. m. Technol. Morceau de bois triangulaire ou sorte de pince articulée qui sert au ferblantier à appliquer l'une sur l'autre les pièces qu'il veut souder.

APRA, base navale américaine, dans l'île de Guam*.

APRAXIE n. f. (*a* priv., et gr. *praxis,* action). Neurol. Perturbation de l'activité gestuelle telle que les mouvements qui la composent ne sont plus adaptés au but proposé, malgré l'intégrité des fonctions motrices, sensitivo-sensorielles et de l'intelligence.

— ENCYCL. On distingue deux variétés d'apraxie : l'*apraxie idéo-motrice,* qui perturbe l'exécution des gestes élémentaires, et l'*apraxie idéatoire,* qui est une incapacité d'utiliser correctement les objets usuels ; ceux-ci sont parfaitement identifiés, mais le malade en a perdu le mode d'emploi.

APRAXINE ou **APRAKSIN** (Fiodor Matveïevitch, comte), amiral russe (1671-1728), l'un des proches collaborateurs de Pierre le Grand. En 1713, avec deux cents navires, il prit Helsingfors et Åbo, puis défit devant Hango la flotte suédoise. En 1718, il ravagea les côtes suédoises aux environs de Stockholm. Il contribua ainsi aux avantages russes de la paix de Nystadt (1721). — Son petit-fils, le comte STÉPHANE FIODOROVITCH (1702-1758), feld-maréchal, combattit dans la guerre de Sept Ans. Accusé de trahison, il mourut au cours du procès.

APRAXIQUE adj. et n. Atteint d'apraxie.

ÂPRE adj. (lat. *asper*). Rempli d'aspérités, rude, escarpé, en parlant des lieux : *Je me trouvais dans un lieu désert, une âpre montée semée de roches, au milieu des forêts* (Nerval). ‖ Ce qui produit une sensation désagréable aux organes du toucher, de l'ouïe ou du goût : *Une voix âpre. Des pommes âpres.* ‖ — *Fig.* Aigre, violent : *Même nous commencions à trouver dans cette bousculade une sorte d'âpre jouissance* (G. Duhamel). ‖ Cupide, avide : *Apre au gain.*

— Anat. *Ligne âpre du fémur,* bord postérieur du fémur. (Ce bord, aigu et rugueux [d'où le nom de *ligne âpre*], sert à l'insertion de nombreux muscles.)

— Bot. *Tige* ou *plante âpre,* dont la surface est rugueuse, rude au toucher.

ÂPREMENT adv. Avec âpreté : *Entraîné par sa méfiance de commerçant retors, le vieux marchand de Kiev discuta âprement avec lui* (Tharaud).

APREMONT, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), dans le Bocage vendéen, sur la Vie ; 1 255 hab. (450 aggl.). Restes d'un château du XVIe s.

APRÈS prép. (bas lat. *ad pressum,* auprès, de *pressus,* serré). Marque un rapport de postériorité : 1° dans le temps : *Après la pluie d'hier, la température s'est rafraîchie. Après nous avoir dit adieu, il est parti ;* 2° dans l'espace : *Après la maison, il y avait un jardin ;* 3° dans le rang : *Après l'or et le platine, l'argent est le plus cher des métaux.* ‖ Indique une idée de poursuite, un désir de se rapprocher de quelqu'un ou de quelque chose, une tendance vers ou contre quelqu'un ou quelque chose : *Courir après un voleur, après une succession. Les chiens aboient après les passants ;* et, au *fig. : Ainsi n'espérez pas qu'après vous je soupire* (Corneille) ; et, avec une nuance de familiarité : *Demander après quelqu'un. Etre furieux après quelqu'un.* ‖ *Etre après quelqu'un,* s'en occuper sans cesse ou le harceler : *Cet homme est toujours après ses domestiques.* ‖ *Etre après quelque chose,* s'en occuper activement.

— REM. On dit dans l'usage courant : *Le clef est après la porte.* Littré fait remarquer l'illogisme de ceux qui voudraient condamner cette expression usuelle, alors qu'ils admettent l'ancienne locution : *Etre après quelque chose,* s'en occuper activement ; le sens étymologique de *touchant à* est en effet parfaitement respecté.

— LANGUE CLASS. *Etre après à faire quelque chose,* s'en occuper actuellement : *Je suis après à m'équiper* (Molière).

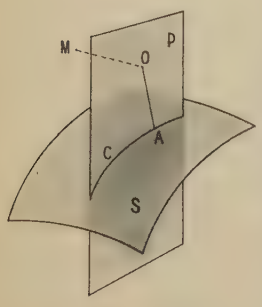

surface **apsidale**

« **l'Après-midi d'un faune** »
maquette de Léon Bakst
pour V. Nijinski
bibliothèque de l'Arsenal

Blason d'APT

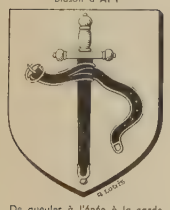

De gueules à l'épée à la garde croisée pometée d'or posée en pal, la pointe en bas dans son fourreau de sable et attachée à un ceinturon aussi de sable bouclé d'or la bouterolle du même

— ***D'après*** loc. prép. A l'imitation de ; en se réglant sur : *Peindre d'après nature.* ‖ Marque aussi l'autorité sur laquelle on se fonde : *D'après certains auteurs, César voulait se faire proclamer roi.*

◆ Adv. Postérieurement, ensuite : *Il était devant, et moi après. Il est venu bien après. Les uns attendent les honneurs, les autres courent après.* ‖ Pour demander la suite de quelque chose : *Il vous a dit cela, et après?* ‖ Marque l'indifférence ironique ou la menace : *Vous n'êtes pas content ; soit ! et après?* ‖ *Le jour, le mois d'après.* (On entend fréquemment aussi : *Le jour, le mois après.*)

— LOC. ADV. ***Après coup,*** trop tard, après le moment opportun : *Un mot perd sa valeur quand il est dit après coup.* ‖ ***Après tout,*** au surplus, quoi qu'il en soit : *Qu'importe, après tout, ce que vous me contez-là?* ‖ ***Après cela,*** cela posé, du reste : *Vous avez mon avis ; après cela, faites comme vous voudrez.*

— ***Après que*** loc. conj. (suivi de l'indicatif ou du conditionnel). Après le moment où : *Ce n'est point dans la lice que les vainqueurs sont couronnés, c'est après qu'ils l'ont parcourue* (Rousseau). [On rencontre parfois le subjonctif : *Longtemps même après qu'elle m'ait quitté* (J.-P. Sartre).]

APRÉS DE MANNEVILLETTE (Jean-Baptiste D'), marin français (Le Havre 1707-Lorient 1780). Capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes orientales, cartographe et hydrographe réputé.

APRÈS-DEMAIN adv. Le second jour après celui où l'on est.

APRÈS-DÎNER n. m. Temps qui suit le dîner. ‖ Pl. *des* APRÈS-DÎNERS.

— LANGUE CLASS. On écrivait : APRÈS-DÎNÉ n. m. et APRÈS-DÎNÉE n. f. : *L'après-dînée, à dire vrai, m'a semblé fort longue* (Molière).

APRÈS-GUERRE n. m. ou f. Période de temps qui suit une guerre. ‖ Pl. *des* APRÈS-GUERRES.

APRÈS-MIDI n. m. (Acad.) ou f. invar. Partie de la journée comprise entre midi et le soir : *Les après-midi n'étaient pas moins cruelles que les matinées* (M. Aymé).

Après-midi d'un faune (L'), « églogue » de Stéphane Mallarmé, commencée à Tournon en 1865, conçue d'abord comme un monologue destiné à Coquelin aîné, proposée à la troisième série du *Parnasse contemporain,* qui la refusa. Elle fut publiée pour la première fois en plaquette, en 1876. Situés aux limites de la vision et du rêve, ces vers expriment les désirs et les incertitudes du Faune devant deux beautés, l'une inhumaine, l'autre timide — roses, cygnes ou nymphes ? — Claude Debussy lui a emprunté les thèmes d'un poème musical, *Prélude à l'après-midi d'un faune,* chef-d'œuvre d'impressionnisme musical, donné en première audition le 22 déc. 1894. Le poème de Mallarmé et la musique de Debussy ont inspiré à V. Nijinski un tableau chorégraphique, créé le 29 mai 1912 au Châtelet, par la Compagnie des ballets russes de Serge de Diaghilev (décors et costumes de Bakst).

APRÈS-SKI n. m. Vêtement féminin d'intérieur. ‖ Chaussures que l'on met aux sports d'hiver au repos. ‖ Pl. *des* APRÈS-SKIS.

APRÈS-SOUPER n. m. LANGUE CLASS. Le temps qui s'écoule entre le repas du soir et le moment où l'on se couche. (On écrivait APRÈS-SOUPÉ n. m. et APRÈS-SOUPÉE n. f.) ‖ Pl. *des* APRÈS-SOUPERS.

ÂPRETÉ n. f. Etat d'un lieu accidenté ou raboteux : *L'âpreté des sentiers.* ‖ Etat de ce qui est rude au goût, au toucher, à l'ouïe : *Ce vin m'a amusé par une alliance* [...] *d'âpreté et de fruité ; d'une âpreté qui tend au goût caillouteux et même calcaire* (J. Romains). ‖ — *Fig.* Rigueur : *L'âpreté de l'hiver.* ‖ Violence : *Un instinct perd de son âpreté quand il voit abonder les occasions de l'assouvir* (J. Romains). ‖ Vivacité, dureté du ton : *L'accent qu'il y mit avait plus d'âpreté qu'il n'eût voulu* (R. Martin du Gard). ‖ Avidité : *Les créanciers sont d'une âpreté qui désespère* (Diderot).

APRIÈS, nom grec donné au pharaon Hâibria*.

APRILOV (Vasil), philanthrope bulgare (Gabrovo 1789-Galaţ 1847). Il subit, à partir de 1830, l'influence du Russe Jurij Venelin, et fonda en 1835 l'école de Gabrovo, centre de la lutte menée par les Bulgares contre l'hellénisme. Par son action, ses écrits, il développa parmi ses compatriotes l'influence culturelle russe.

détail de la frise des APSARAS
temple d'Angkor Vat, *musée Guimet*

a priori loc. adv. et adj. (du lat. scol. signif. *en partant de ce qui est avant*). Se dit de ce qu'on admet en se fondant sur des données antérieures à l'expérience : *Les sciences physiques ne se peuvent construire « a priori » sur des notions pures, mais requièrent l'observation des faits* (Proudhon). ‖ *Par extens.* Avant toute connaissance approfondie ; au premier abord : « *A priori*, *il ne m'est pas sympathique.* ‖ *Péjor.* En négligeant l'expérience, en dépit des faits : *Il est dangereux de vouloir rédiger des Constitutions « a priori ».* ‖ *Jugement synthétique « a priori »,* chez Kant, jugement où l'attribut ajoute une idée nouvelle au sujet, sans avoir eu recours cependant à aucune expérience sensible. ‖ *Notions « a priori »,* dans la philosophie de Kant, se dit : 1° des notions de temps et d'espace ; 2° des notions renfermées dans les catégories qui servent de forme au jugement ; 3° des idées de la raison (substance, univers, Dieu).

— CONTR. *a posteriori,* après l'expérience, en se fondant sur les faits : *En tout sujet, il y a deux sortes de preuves : les unes « a priori », les autres « a posteriori » et de fait* (Taine).

◆ N. Raisonnement, ou connaissance, acquis « *a priori* ».

APRIORISME n. m. Log. Méthode de raisonnement *a priori.* ‖ *Apriorisme émotionnel,* terme employé par le philosophe Max Scheler pour désigner sa théorie selon laquelle l'*a priori* n'est point l'apanage de la raison, mais existe aussi dans notre vie émotive, c'est-à-dire dans notre aptitude à aimer, haïr, éprouver les divers sentiments. (Scheler oppose cet *apriorisme émotionnel* à l'*apriorisme rationnel* de Kant, et, par cette position, se rapproche de la phénoménologie de Husserl.)

APRIORISTE adj. et n. Qui raisonne *a priori.*

APRIORISTIQUE adj. Log. Qui procède *a priori : Méthode aprioristique.*

APROCTIE ou **APROCTOSE** n. f. (*a* priv., et gr. *prôktos,* anus). Tératol. Absence congénitale d'anus. (V. IMPERFORATION *anale.*)

APRON n. m. Poisson osseux voisin de la perche.

— ENCYCL. Les *aprons* se distinguent des perches par leur museau saillant, plus avancé que la bouche, et par la séparation qui existe entre leurs deux nageoires dorsales. Ils habitent les eaux douces de l'Europe. L'apron de France (*Aspro asper*) est spécial au bassin du Rhône. Il atteint 20 cm de long. Chair très estimée. Se pêche comme la perche. (Famille des percidés.)

APRONIUS (Lucius), général romain. Consul l'an 8 de notre ère, il se distingua en Pannonie. Proconsul d'Afrique en 20, il réprima l'insurrection de Tacfarinas. — Son fils, **Lucius Apronius Caesianus,** qui, en 39, fut consul avec Caligula, poursuivit et rejeta les Numides dans le désert.

À-PROPOS n. m. Qualité de ce qui est dit en temps et lieu convenables : *Avoir l'esprit d'à-propos... Un bon socialisme, que les gens du monde opposent avec à-propos et esprit au collectivisme* (A. France). ‖ Pièce de théâtre, poème de circonstance.

APROSEXIE n. f. (*a* priv., et gr. *prosexis,* attention). Neurol. Syndrome caractérisé par la diminution de l'attention dirigée et réfléchie.

— ENCYCL. Décrite comme séquelle des confusions mentales, l'*aprosexie* désigne surtout actuellement les troubles de l'attention chez les malades conscients et lucides. C'est souvent un des premiers signes des démences.

APSARAS, déesses de rang inférieur dans la mythologie indienne. Nées du barattage de la mer de Lait, elles possèdent le caractère de nymphes des eaux, sont associées aux Gandharva et représentées comme des danseuses ou des musiciennes. Les artistes de l'Asie entière se sont inspirés des *Apsaras;* les plus célèbres sont celles du temple d'Angkor Vat, au pays khmer (première moitié du XIIe s.).

APSEUDE n. m. (gr. *apseudês,* sans tromperie). Cloporte caractérisé surtout par son corps de forme plus ou moins étirée, rétréci en arrière, et sa tête relativement large et carénée latéralement.

APSIDAL, E, AUX adj. (de *apside*). Se dit, en géométrie, d'une surface dérivant d'une autre de la manière suivante : Par un point O quelconque on mène un plan sécant P et, dans ce plan, la normale OA à la courbe C de la section qui rencontre la surface en A ; puis, sur la perpendiculaire élevée au point O au plan sécant, on prend une longueur OM égale à la normale OA. Le lieu du point M est la surface apsidale de la surface donnée, par rapport au point O. (La surface des ondes lumineuses dans un milieu biréfringent est la surface apsidale d'un ellipsoïde par rapport au centre de l'ellipsoïde ; le *tore* est la surface apsidale d'une sphère par rapport à un point quelconque de l'espace, etc.)

APSIDE n. f. Archit. V. ABSIDE.

— Astron. *Ligne des apsides,* grand axe de l'orbite elliptique d'une planète.

APSINÈS de Gadara, rhéteur grec (IIIe s. apr. J.-C.) ; il enseigna l'art oratoire à Athènes et il est l'auteur d'une *Rhétorique.*

APSOU, le principe mâle du monde, chez les Sumériens : c'est l'océan d'eaux douces sur lequel tout repose, par opposition au *Tiamât**.

APSYCHIE n. f. (*a* priv., et gr. *psukhê,* âme). Neurol. Syncope, perte de connaissance. (Peu us.)

APSYRTOS ou **APSURTAS.** V. ABSYRTE.

APT, ch.-l. d'arrond. du Vaucluse, dans le *bassin d'Apt,* au pied du Luberon ; 6 609 hab. (5 401 aggl.) [*Aptésiens* ou *Aptois*]. Anc. cathédrale Sainte-Anne romane remaniée (chapelle du XVIIe s., cryptes [l'une préromane, l'autre romane], riche trésor). Hospice possédant une collection de pots de pharmacie du XVIIIe s. Fruits confits et confitures. Ocres. Engrais. Ateliers de mécanique. Carrières d'argiles smectiques. — L'arrond. a 6 cant., 56 comm. et 56 604 hab.

Cette ville très ancienne de la Gaule devint la colonie romaine d'*Apta Julia.* A partir du XIe s., elle fut le centre d'un comté d'Apt, relevant du comté de Provence. Elle résista, en 1512, aux assauts du baron des Adrets.

Apt (MANUSCRIT D'), recueil de motets et de fragments de messes dont le style exerça une profonde influence sur l'école italienne du Quattrocento. Conservé à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale d'Avignon.

APTE adj. (lat. *aptus,* propre à). Naturellement capable de : *Apte à occuper un poste. Cet ongle dur et bombé, apte à couper les pétioles* (Colette).

— Dr. Qui a les qualités requises pour : *Apte à posséder, à hériter.*

APTERA, v. de la Crète antique, située sur la côte sud, prospère à la période hellé-

nistique. Ruines importantes, notamment d'une enceinte de puissantes murailles. C'est l'actuelle *Paleocastro*.

APTÈRE adj. (*a* priv., et gr. *pteron*, aile). Qui est dépourvu d'ailes. (Se dit particulièrement des insectes sans ailes : aptérygotes, insectes ectoparasites, etc.)
— Archéol. Se dit des statues de certaines divinités, représentées sans ailes : par exemple, la Victoire (*Nikê*) de l'Acropole, à laquelle on avait coupé les ailes pour qu'elle ne puisse s'envoler d'Athènes.
— Archit. Se dit des temples antiques dépourvus de colonnes sur les faces latérales.

APTÈRES n. m. pl. Ordre d'insectes, aujourd'hui abandonné, que les anciens naturalistes caractérisaient par l'absence d'ailes, et qui comprenait les thysanoures, les collemboles, les mallophages et les anoploures.

APTÉRYGIDÉS n. m. pl. (*a* priv., et gr. *pterux*, aile). Famille d'oiseaux sans ailes de la sous-classe des ratites, renfermant le seul genre *kiwi* (*aptéryx*).

APTÉRYGOTES n. m. pl. Sous-classe d'insectes renfermant les formes les plus primitives de la classe, toujours dépourvues d'ailes. (Elle comprend les super-ordres des entotrophes et des ectotrophes.) [Contr. : PTÉRYGOTES.]

APTÉRYX n. m. Nom scientifique du kiwi*.

APTIEN adj. et n. m. (de *Apt*, v. du Vaucluse). Géol. Se dit d'un étage du Crétacé inférieur, compris entre le Barrémien et l'Albien. (Il est composé du Bédoulien, à la base, et du Gargasien au sommet.)

APTINE n. m. Entomol. Carabe noir ou roux, habitant l'Europe méridionale, l'Afrique et l'Inde. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

APTITUDE n. f. (bas lat. *aptitudo*, de *aptus*, apte). Disposition naturelle à une chose : *Les garçons ont toujours eu une aptitude singulière à se familiariser avec des notions de ce genre-là* (J. Romains).
— SYN. : *capacité, génie, goût, talent*.
— Dr. Etat d'une personne que la loi considère comme qualifiée pour jouer un rôle ou exécuter un acte.
— Enseign. *Certificat d'aptitude professionnelle* (C. A. P.), examen sanctionnant les études faites par les jeunes pour l'entrée dans une profession définie. (V. APPRENTISSAGE.)
— Mil. *Aptitude à faire campagne*, ensemble des conditions de tous ordres exigées des militaires, et périodiquement vérifiées, pour constater qu'ils sont aptes à remplir leur mission au combat. ‖ *Aptitude au service militaire*, ensemble des conditions requises pour le service armé, le service auxiliaire, les différentes armes, etc. (V. partie *encycl.*)
— Zootechn. Disposition organique et fonctionnelle, en vertu de laquelle l'animal qui en est doué est plus propre à tel emploi, à telle destination, à telle nature de services ou de produit qu'à telle autre.
— ENCYCL. Mil. L'*aptitude au service*, qu'exigeaient des militaires les lois de recrutement, a été assouplie à partir de 1946 par l'établissement d'un profil* médical plus nuancé, qui permet l'emploi, dans l'armée, de personnels capables de rendre des services compatibles avec leur aptitude physique, au lieu de les éliminer. (V. PRÉSÉLECTION.) Depuis 1945, l'emploi massif des militaires de carrière et des appelés dans les territoires d'outre-mer a entraîné pour eux l'obligation d'examens physiques, jusqu'alors réservés aux seules troupes coloniales, attestant l'aptitude à servir outre-mer.
— Zootechn. Chez les animaux domestiques, les *aptitudes* à remplir telle ou telle production s'acquièrent et se fixent par voie d'hérédité. Mais la manifestation extérieure de l'aptitude, c'est-à-dire la *performance* de l'animal, dépend aussi de ses conditions de vie : une vache ayant de très bonnes aptitudes laitières donnera peu de lait si elle est insuffisamment nourrie. Il y a des races spécialisées, ne possédant qu'une seule aptitude, ou dont l'aptitude principale domine nettement les autres (vache bretonne, brebis Lacaune pour la production du lait ; race limousine, chez les bovins, pour la production de la viande ; chevaux en général pour le travail) ; d'autres possèdent des aptitudes *mixtes* (race bovine normande, apte à produire le lait et la viande). La sélection rationnelle des animaux repose sur un contrôle sérieux et détaillé de leurs aptitudes (contrôle laitier pour les vaches et les brebis de races laitières ; contrôle de la vitesse de croissance et de l'aptitude à l'engraissement pour les animaux de boucherie et de charcuterie ; contrôle de la puissance et de la résistance pour les chevaux de trait).

temple aptère (art grec)

APTYALISME n. m. (*a* priv., et gr. *ptualon*, salive). Méd. Suppression plus ou moins complète de la sécrétion salivaire. (L'aptyalisme peut être de cause naturelle chez les vieillards, par atrophie ou calcification des glandes salivaires ; il est le plus souvent d'origine morbide : neurasthénie dépressive et mélancolie, et quelquefois d'origine toxique ou médicamenteuse [abus de la belladone].)

APTYCHUS [kys] n. m. (*a* priv., et gr. *ptux, ptukhos*, chose mise en double). Pièce calcaire ou cornée que l'on trouve dans les couches à ammonites ou dans les ammonites, et qui semble être l'opercule de ces mollusques.

apud, mot lat. signif. *dans, chez*, et qu'on emploie dans les références bibliographiques. (On l'abrège souvent *Ap.*)

APULÉE, en lat. Lucius **Apuleius**, écrivain latin (Madaura, prov. de Constantine, 125 - Carthage v. 180). Grand voyageur, esprit curieux, passionné de science, de philosophie, de magie même, disciple de Platon, initié d'autre part aux mystères religieux gréco-orientaux, c'est aussi un conteur-né (les *Métamorphoses*, transmises sous le nom de *l'Ane* d'or*), un écrivain scientifique, un conférencier brillant (*les Florides**). Il écrivit une *Apologie*, pour se défendre contre une accusation de magie.

APULÉE, en lat. Lucius **Apuleius**, naturaliste latin, surnommé *Platonicus*, qui vivait au IVe s. Il est l'auteur d'une description des plantes intitulée *Herbarium*.

Apuleia (LEX). Dr. rom. Cette loi, de date incertaine, mais vraisemblablement du VIe s. de Rome, établissait de plein droit une société entre les *sponsores* et les *fideipromissores* d'un même débiteur. Celui d'entre eux qui payait toute la dette avait un recours contre les autres.

APULEIUS SATURNINUS (Lucius), tribun romain († 100 av. J.-C.). Destitué de la questure en 104, pour sa négligence, il s'allia avec Marius pour la conquête du pouvoir. Elu tribun (101), il proposa une loi agraire, diverses autres mesures démagogiques, et une loi de lèse-majesté obligeant les sénateurs à un serment : Caecilius Métellus, l'ayant refusé, fut banni. A la suite de l'assassinat du candidat de la noblesse au consulat, Marius fut sommé, comme consul, de marcher contre les tribuns ; il les bloqua dans le Capitole. Saturninus et ses amis, dont Servilius Glaucia, durent se rendre, et furent aussitôt massacrés. Malgré sa volte-face, Marius dut quitter Rome du fait du retour triomphal de Métellus.

APULIE, en lat. **Apulia**, nom ancien et historique des Pouilles*, dans l'Italie méridionale. L'Apulie, primitivement occupée par les Apuliens, les Dauniens, les Iapyges et les Peucétiens, était bordée à l'O. par la Lucanie et la Calabre. Les Grecs y établirent plusieurs colonies, dont Tarente. Elle fut conquise par les Romains après les guerres samnites et contre Pyrrhos. Ce fut la IIe région de l'Italie dans la division d'Auguste, beaucoup plus étendue que l'Apulie primitive, géographiquement limitée aux abords du Monte Gargano.

APULIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Apulie ; habitant ou originaire de ce pays.
— Bx-arts. *Vases apuliens*, vases antiques de style grec à figures rouges sur fond noir, rehaussées de blanc, et datés principalement du IVe s. av. J.-C. (Ils se caractérisent souvent par leur forme d'amphore, avec des anses très élancées.)
◆ N. m. Linguist. Dialecte de l'Italie méridionale, parlé dans les Pouilles.
— ENCYCL. Linguist. Les poèmes et les comédies d'Emilio Consiglio (1841-1905), ceux d'Enrico Bozzi (né en 1874) ont élevé l'apulien au rang de dialecte littéraire.
Peu avant le XVe s., l'apulien a connu des diphtongaisons conditionnées par des métaphonies ([*core*], italien *cuore*), aujourd'hui pour la plupart simplifiées ([*leku*], italien *luogo*). Le passage fréquent de *a* à *a* très ouvert, presque *è* [noté *â*] ([*âka*], italien *ago*), se rattache à une tendance assez générale des dialectes parlés à l'est de l'Apennin. Le maintien de la diphtongue latine *au* est commun à tout le sud de l'Italie. La sonorisation des occlusives sourdes dans les proparoxytons, après l'accent, est ordinairement compensée par une gémination : [*pàbbərə*], italien *papera*. La morphologie apulienne a conservé les pronoms personnels atones sous la forme qu'ils avaient en latin au datif ([*tia*], italien *ti*, latin *tibi*). En syntaxe, l'infinitif est souvent remplacé par une proposition complétive : [*voliu cu essu*], italien *voglio essere*.

APURE, riv. du Venezuela, affl. de g. de l'Orénoque, navigable jusqu'à 500 km du confluent ; 800 km environ. — L'*Etat de l'Apure* a 106 800 hab. Capit. *San Fernando*.

APUREMENT n. m. Comptab. Vérification de l'exactitude d'un compte.
— ENCYCL. L'*apurement* est l'action de clore définitivement un compte ou une gestion, de manière que le comptable en soit entièrement déchargé et ne puisse plus être recherché à ce sujet. En droit public, la Cour des comptes ou les tribunaux administratifs sont, selon les cas, chargés de l'apurement des comptes des personnes ayant le maniement des deniers publics ; l'acte de libération délivré à ces comptables s'appelle « arrêt de *quitus* ».

médaille d'APULÉE

APURER v. tr. (de *pur*). S'assurer que les différents articles d'un compte (recettes et dépenses) sont régulièrement établis et appuyés des pièces justificatives.

APURÍMAC, riv. du Pérou, la plus importante des deux branches mères de l'Ucayali ; 885 km. — Le *département de l'Apurímac* a 383 300 hab. Capit. *Abancay*.

APUS [ys] n. m. (*a* priv., et gr. *pous*, pied). Crustacé dont le corps est recouvert d'une carapace formant comme un bouclier dorsal, et dont le nombre des paires d'appendices varie de 40 à 60. (Il vit en eau douce stagnante. Le genre fait partie des branchiopodes, sous-ordre des notostraces.)

APUS, nom lat. de la constellation Oiseau de Paradis* (au génit. : *Apodis* ; abrév. : [Aps]).

apus

APYRE adj. (*a* priv., et gr. *pur*, feu). Inaltérable au feu et difficilement fusible : *Le cristal de roche est apyre*.

APYRÈNE adj. (*a* priv., et gr. *purên*, noyau). Dont les fruits n'ont pas de noyau.

APYRÉTIQUE adj. Qui fait tomber la fièvre. ‖ Qui n'a pas de fièvre.

APYREXIE n. f. (*a* priv., et gr. *pur*, feu). Absence de fièvre. (Il y a des maladies apyrétiques ; ce sont surtout les maladies dyscrasiques : diabète, obésité. Dans toutes les infections présentant de la fièvre plus ou moins accentuée, il peut y avoir des périodes d'apyrexie.)

APYRITE n. f. (*a* priv., et gr. *pur, puros*, feu). Variété rouge de tourmaline, dont la couleur est due à un excès de manganèse.

APYROGÈNE adj. Qui empêche la montée de la température. ‖ Qui ne donne pas de fièvre (en parlant notamment des excipients

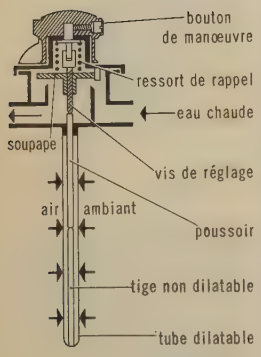

aquastat

ou du contenant des médicaments) : *Verres apyrogènes.* ‖ *Solutés apyrogènes,* sérums isotoniques qui ont été débarrassés de toutes substances d'origine bactérienne, capables d'élever la température du sujet à qui on les injecte.

Aq (du lat. *aqua,* eau). Chim. Abrév. désignant une molécule d'eau, notamment pour l'eau de cristallisation.

'AQABA (GOLFE D'), golfe de la partie septentrionale de la mer Rouge, entre la péninsule du Sinaï (Egypte) et l'Arabie Saoudite. Quelques kilomètres de rivages, à l'extrémité nord du golfe, sont partagés entre la Jordanie, qui possède le port d'Al-'Aqaba, et l'Etat d'Israël, qui a créé le port d'Elath, point de départ d'un pipe-line. Allongé sur près de 200 km, le golfe ne dépasse pas 30 km de large; situé dans le prolongement de la mer Morte, il a été formé par de grands effondrements tectoniques; sa profondeur est forte (1 828 m). Son entrée est commandée par les îles de Tiran, position stratégique importante.

'AQABA (Al-), port de Jordanie (prov. de Ma 'an), au fond du golfe de la mer Rouge qui porte son nom; 1 000 hab. C'est le seul port maritime de la Jordanie. Son activité est réduite à la pêche, par suite de la proximité immédiate d'Israël. A l'E., site d'Ezion Géber, le port du roi Salomon, où aboutissait une grande voie de commerce.

'AQL n. m. V. DIYA.

'AQLĪMA, dans la légende musulmane, sœur jumelle de Caïn (Qābīl ou Qā'in), qui devait être l'épouse d'Abel (Ḥābīl), tandis que Caïn devait épouser Labūdā, sœur jumelle d'Abel. Mais Caïn, qui préférait 'Aqlīma, tua Abel par jalousie. Il y a plusieurs variantes du nom.

AQQAR ou **AKKAR,** localité du Liban, au N.-E. de Tripoli; 1 600 hab. Marché agricole d'une riche plaine qui prolonge la trouée d'Homs au S. du djebel Anṣariya : des cultures industrielles nouvelles (coton et tabac) s'ajoutent à la polyculture traditionnelle (céréales, légumes, orangers, sériciculture).

AQUAE. Géogr. anc. Mot lat. signif. *eaux,* et entrant dans la composition de nombreux noms de villes anciennes possédant des eaux thermales : AQUAE CONVENARUM (Bagnères-de-Bigorre), AQUAE BORBONIS (Bourbonne-les-Bains), AQUAE GRANI (Aix-la-Chapelle), AQUAE SULIS (Bath [Angleterre]), etc. Ce mot se retrouve plus ou moins altéré dans un certain nombre de dénominations actuelles : CHAUDES-AIGUES (*Aquae Calentes*), AIX-EN-PROVENCE (*Aquae Sextiae*), AIGUEPERSE (*Aquae Sparsae*), etc.

AQUAFORTISTE [kwa] n. (de l'ital. *acqua forte,* eau-forte). Graveur à l'eau-forte.

AQUAMANILE [kwa] n. m. (lat. *aqua,* eau, et *manus,* main). Bassin pour se laver les mains. ‖ Aiguière en dinanderie, servant aux ablutions dans les sacristies. (On fabriquait au Moyen Age, à Dinant, des aquamaniles à usage profane, en laiton ou en cuivre jaune battu, figurant des cavaliers, des hommes en armures ou des animaux chimériques.

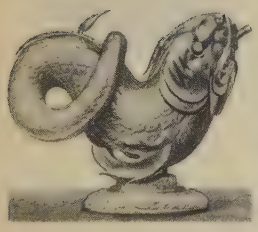

aquamanile
en argent doré
style de B. Cellini
palais Pitti, à Florence

aqueduc de Ségovie, construit sous l'empereur Trajan; granit bleu sous mortier, 128 arches, longueur 813 m, hauteur 28,50 m

AQUAPLANE [kwa] n. m. Planche remorquée sur l'eau par un canot automobile, sur laquelle se tient debout une personne s'aidant d'une corde fixée à la planche. ‖ Sport qui consiste à se tenir sur cette planche. (V. SKI *nautique.*)

AQUARELLE [kwa] n. f. (ital. *acquerello,* de *acqua,* eau). Peinture en couleurs délayées dans l'eau.

— ENCYCL. L'*aquarelle* est une peinture à l'eau sur papier ou sur carton. A la différence de la gouache, dont les couleurs deviennent opaques, le lavis d'aquarelle est transparent. Dans une aquarelle, le blanc du papier joue à travers les pigments, et les clairs sont réservés. On a souvent essayé de combiner les deux procédés : c'est ce qu'on appelle des *aquarelles gouachées.* Si l'aquarelle pure est fragile, elle compense cet inconvénient par la fraîcheur et la rapidité d'exécution. Turner et Bonington, les frères Fielding ont introduit en France l'art de l'aquarelle, que pratiquèrent la plupart des peintres romantiques (Géricault, Decamps, Eugène Lami et surtout Delacroix). Si les paysagistes de l'école de Barbizon, exception faite pour le peintre-sculpteur animalier Barye, ont préféré la peinture à l'huile, les impressionnistes ont largement utilisé les ressources que leur offrait, pour noter des impressions fugitives, cette peinture fluide et expéditive. Jongkind joua alors le même rôle de précurseur que Bonington; Eugène Boudin, le maître de Monet, et, plus tard, les néo-impressionnistes Seurat, Signac et Cross, enfin, de nos jours, Dunoyer de Segonzac sont des maîtres de l'aquarelle. (→ Biblio.)

AQUARELLISTE [kwa] n. Peintre à l'aquarelle.

AQUARIOPHILE [kwa] adj. et n. Qui pratique l'aquariophilie.

AQUARIOPHILIE [kwa] n. f. Elevage de poissons d'ornement.

AQUARIUM [kwarjɔm] n. m. (du lat. *aqua,* eau). Réservoir dans lequel on entretient des plantes et des animaux d'eau douce ou d'eau salée. ‖ *Par extens.* Local où sont rassemblés de nombreux aquariums : *L'aquarium de Monaco possède de nombreux aquariums d'eau de mer.*

— ENCYCL. Un bon aquarium doit présenter un équilibre biologique entre les plantes et les animaux qu'il renferme, de telle sorte qu'il n'est plus question d'en changer l'eau. Bien au contraire, il est préférable de laisser cette eau vieillir, à condition de respecter quelques règles d'hygiène indispensables.
Le fond de l'aquarium sera garni d'une couche de terre argileuse recouverte d'un sable fin, parfaitement lavé; on pourra y adjoindre des ornements divers. Cette terre sera suffisante pour y faire vivre quelques plantes (myriophylles, sagittaires, vallisneries, etc.), à condition que l'aquarium possède un éclairage naturel ou artificiel suffisant. Si la végétation est convenable, il n'est pas indispensable d'adjoindre un aérateur à l'aquarium.
La température de l'eau, variable suivant les espèces, est généralement assurée par une résistance électrique; certains poissons sont très sensibles aux écarts de température, d'autres y sont indifférents. On élève souvent des scalaires, des macropodes, des combattants, plusieurs variétés de cyprins. On nourrit mieux les poissons avec des proies vivantes (vers de vase, daphnies, etc.) mais sans exagération; il est recommandé d'enlever le plus possible les déchets qui peuvent séjourner dans l'eau.
Quand les conditions de vie sont bonnes dans un aquarium, on peut espérer de nombreuses naissances.
Les grands aquariums scientifiques permettent de conserver vivantes beaucoup d'espèces peu connues, d'acclimater des espèces nouvelles, ou de montrer au public des espèces rares et curieuses; le plus célèbre est celui de Naples. Il en existe à Paris, au Trocadéro, au musée de la France d'Outre-Mer. Tous les laboratoires maritimes sont pourvus d'aquariums spécialement aménagés; le Musée océanographique de Monaco possède un aquarium remarquable.

AQUARIUS, nom lat. de la constellation zodiacale du Verseau* (au génit. : *Aquarii;* abrév. : [Aqr]).

AQUASTAT [kwa] n. m. Thermostat servant à la régulation automatique d'une température d'eau, notamment au départ d'un circuit de chauffage.

AQUATINTE [kwa] n. f. (lat. *aqua,* eau, et ital. *tinta,* teinte). Procédé de gravure* à l'eau-forte imitant le lavis.

AQUATINTISTE [kwa] n. Graveur pratiquant l'aquatinte.

AQUATIQUE [kwa] adj. (lat. *aquaticus,* de *aqua,* eau). Plein d'eau, marécageux : *Les averses d'une journée avaient suffi à changer en paysage aquatique ce domaine hier sec encore* (Giraudoux). ‖ Qui croît, qui vit dans l'eau douce ou sur ses bords : *Plantes, oiseaux aquatiques.*

— ENCYCL. *Action du milieu aquatique sur les plantes.* Ce milieu diffère surtout du milieu aérien par sa densité (la plante aquatique est soutenue de toutes parts par le milieu ambiant), et il en résulte que ces plantes ont très peu de tissu de soutien. L'absorption de l'eau et des sels minéraux se faisant par toute la surface de la plante, il en résulte que les tissus vasculaires sont très réduits. Enfin, 70 p. 100 du volume total de la plante sont occupés par des lacunes; elles sont dues aux difficultés qu'a la plante d'effectuer ses échanges gazeux.

AQUATUBULAIRE [kwa] adj. Se dit d'une chaudière à vapeur ou à eau chaude dont la surface de chauffe est essentiellement constituée par des tubes que parcourt l'eau ou le mélange d'eau et de vapeur, et qui sont exposés à la chaleur du foyer ou des gaz chauds. (AQUITUBULAIRE, plus correct, n'est pas usité.)

AQUEDUC n. m. (lat. *aquaeductus,* de *aqua,* eau, et *ductus,* conduit). Canal pour conduire l'eau d'un lieu dans un autre : *L'aqueduc d'Arcueil traverse la vallée de la Bièvre.*

— Anat. Nom donné, par analogie, à certains canaux qui existent dans les os ou les parties molles : *Aqueduc de Fallope. Aqueduc du limaçon.*

— ENCYCL. L'*aqueduc* peut être souterrain ou hors sol. Dans ce dernier cas, il peut reposer sur la terre même ou être supporté par un mur plein ou percé d'arcades, ou encore par un pont, qui prend également le nom d'aqueduc.
Dans l'ancienne Egypte et en Assyrie, des aqueducs à ciel ouvert furent établis pour les irrigations, tandis que les Grecs préférèrent les canaux souterrains. C'est surtout pendant l'époque romaine que les aqueducs à arcades se multiplièrent. Chaque aqueduc se déversait dans un bassin terminal appelé « château » (*castellum*), d'où l'eau s'écoulait pour être distribuée dans la ville. A Rome, de nombreux aqueducs alimentaient la ville en eau : *Aqua Appia, Aqua Marcia, Aqua Julia, Aqua Claudia, Aqua Trajana.* L'Aqua Appia, construite en 312 av. J.-C., sur l'ordre du censeur Appius Claudius, amenait l'eau d'une source captée à plus de 16 km. C'était une magnifique réussite que ce conduit souterrain, aménagé parfois à plus de 15 m de profondeur, haut de 1,50 m et large de près d'un mètre. L'aqueduc n'était soutenu par des arches que sur une très courte distance (90 m), afin de traverser une dépression dans la ville. Dès 272 av. J.-C., il fallut construire un deuxième aqueduc, qui nécessita 300 m d'arcades : puis on s'achemina vers des constructions de plus en plus gigantesques : l'*Aqua Marcia* (144-140) avait 92 km de long, dont 11 sur arcades.
En Espagne, les aqueducs romains les plus célèbres sont ceux de Ségovie et de Mérida. En France, de nombreux vestiges d'aqueducs romains subsistent. L'un des plus connus et des mieux conservés est le pont du Gard, partie de l'aqueduc qui conduisait à Nîmes les eaux des fontaines d'Eure.
Les aqueducs modernes les plus remarquables sont celui de Montpellier, celui de Lucques, en Italie, et le canal de Marseille, exécuté de 1839 à 1847 par l'ingénieur Franz de Montricher. Ce canal franchit plusieurs vallées profondes sur des ponts-aqueducs, dont le plus important est celui de Roquefavour. Il faut également citer l'aqueduc sur le Garigliano (Italie), en béton précontraint, de 2,60 m sur 1,80 m de section. Parmi les aqueducs alimentant Paris en eau potable, citons l'aqueduc de la Vanne, l'aqueduc de la Dhuis (Aisne), exécuté en 1865. Cet aqueduc a

Phot. Alinari-Giraudon, Mas.

131 km de longueur (dont 114 km en galerie à plan d'eau libre et 17 km en siphon) et est construit en maçonnerie de 0,20 m d'épaisseur, enduite soigneusement de ciment. L'eau s'y écoule par gravité jusqu'au réservoir de Montmartre. Quelques fissures s'étant produites, l'aqueduc a dû être doublé par une conduite en fonte posée à l'intérieur, dans laquelle l'écoulement de l'eau se fait sous pression. L'aqueduc de l'Avre (Eure), exécuté en 1893, a 102 km de longueur, dont 25 km en souterrain, 7,5 km en siphon et 69,5 km en tranchée. Il est construit en maçonnerie de 0,20 m. Ses eaux aboutissent au réservoir de Saint-Cloud. Il comporte un seul ouvrage important, constitué par les arcades de l'Eure, qui supportent sur 750 m le siphon de la vallée de l'Eure.

AQUEREAU ou **ACQUEREAU** n. m. Au XIVe s., pièce d'artillerie servant à lancer des pierres; au XVIe s., petit canon.

AQUETTE n. f. V. ACQUETTE.

AQUEUX [kœ], **EUSE** adj. (lat. *aquosus*, de *aqua*, eau). Qui contient de l'eau; qui a le goût de l'eau : *Dans quelques endroits, les nues aqueuses rampaient sur le flanc des collines* (Chateaubriand).
— Anat. *Humeur aqueuse*, liquide contenu dans la chambre antérieure de l'œil, entre la cornée d'une part, le cristallin et l'iris d'autre part. (V. ŒIL.)
— Chim. Adjectif qui, appliqué à une solution, indique que le solvant est l'eau.
— Météorol. *Météore aqueux*, v. HYDROMÉTÉORE.

AQU(I)-, élément tiré du latin *aqua*, eau, et entrant dans la composition de nombreux mots

À QUIA [kųi] loc. adv. (de *à*, et du lat. *quia*, parce que). *Être à quia*, ne plus savoir que répondre, éprouver un grand embarras pécuniaire ou autre. ‖ *Réduire quelqu'un à quia*, l'amener à ne plus savoir que répondre. (Dans les discussions latines d'autrefois, l'argumentateur embarrassé, mis en face d'une question difficile, se bornait à ânonner *quia..., quia...*, « parce que... ».)

AQUICOLE [kųi] adj. Relatif à l'aquiculture. ‖ Qui vit dans l'eau.

AQUICULTEUR [kųi] n. m. Celui qui s'occupe d'aquiculture.

AQUICULTURE [kųi] n. f. Art de multiplier et d'élever les animaux et les plantes aquatiques. ‖ Culture des plantes terrestres dans un sol stérile (sable pur, par exemple) arrosé avec une eau contenant à dose convenable tous les éléments qu'une plante puise ordinairement dans le sol. (L'aquiculture a été employée pour nourrir les troupes américaines dans les îles du Pacifique en 1944.)
— ENCYCL. L'*aquiculture*, considérée comme l'élevage de divers animaux, est le pendant de l'agriculture. Elle recherche et applique les moyens propres à favoriser le peuplement des eaux, principalement des eaux douces (rivières, lacs et étangs). Suivant l'animal auquel elle s'intéresse, l'aquiculture reçoit plus spécialement les noms de *pisciculture* (culture des poissons), d'*ostréiculture* (culture des huîtres), de *mytiliculture* (culture des moules), d'*astaciculture* (culture des écrevisses), etc. A un autre point de vue, on peut distinguer deux méthodes aquicoles : 1° élevage complet de l'animal en bassin fermé et sous la surveillance de l'éleveur (c'est le cas des huîtres et des moules); 2° élevage des jeunes, à partir de l'œuf, et jusqu'à ce qu'ils aient atteint une taille et une résistance suffisantes pour subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Ils sont alors mis en liberté. C'est ce qui s'effectue pour beaucoup de poissons, et les « déversements d'alevins » en rivière en sont l'application immédiate.

AQUIFÈRE [kųi] adj. Qui porte, qui contient de l'eau.
— Bot. Se dit de cellules ou de tissus capables de se gonfler d'eau et de la perdre par dessiccation, ou encore de permettre la circulation de l'eau dans un végétal.
— Hydrol. *Nappe aquifère*, ensemble des terrains qui contiennent de l'eau, à un niveau donné. (V. part. *encycl.*)
— Zool. *Système aquifère*, appareil caractéristique de tous les échinodermes, composé de canaux, de vésicules, remplis de liquide, ciliés, communiquant généralement avec le dehors à travers une plaque poreuse dite *plaque madréporique*. (L'eau peut y pénétrer; le tissu érectile des tubes ambulacraires rend ces organes locomoteurs turgescents, et leur permet de fonctionner lorsque l'animal y refoule le liquide contenu dans son système aquifère.)
— ENCYCL. Hydrol. La *nappe aquifère* se trouve généralement à la base d'une couche perméable au contact d'une couche imperméable; sa hauteur varie avec la quantité d'eau infiltrée, donc avec les saisons, mais aussi avec son périmètre d'alimentation. Les nappes aquifères ne sont pas continues, mais forment un réseau plus ou moins serré de fissures aquifères. Elles constituent l'une des plus grosses difficultés que rencontre le forage des puits de mines, des tunnels, et nécessitent des travaux souvent considérables. On distingue deux types de nappes aquifères : 1° les *nappes superficielles* ou *phréatiques* ou *libres*, que l'on rencontre si aucune strate imperméable ne s'interpose entre l'air et les bancs perméables renfermant l'eau; elles alimentent les puits ordinaires; 2° les *nappes profondes* ou *captives*, situées entre deux couches imperméables. Lorsque ces nappes se relèvent de part et d'autre d'une cuvette, elles peuvent donner des eaux ascendantes et jaillissantes (puits artésiens).
On observe également des *nappes de sous-écoulement*, dues aux infiltrations des eaux d'une rivière à travers ses alluvions; elles peuvent donner naissance à des cours d'eau latéraux. Les *nappes karstiques* sont dues aux conditions spéciales d'infiltration dans les calcaires. Notons enfin les *nappes d'épandage**.

AQUIFOLIACÉES [kųi] n. f. pl. (lat. *aquifolium*, houx). Famille de plantes à fleurs ayant pour type le houx. (Syn. ILICINÉES.)
— ENCYCL. Les *aquifoliacées* sont des arbrisseaux ou de petits arbres; elles ont un calice composé de 4 à 6 sépales soudés, 4 à 6 pétales avec le même nombre d'étamines. Le fruit est charnu. La seule espèce française est le houx (*Ilex aquifolium*).

AQUILA (saint), disciple de l'apôtre Paul, né dans le Pont. Il était marié à sainte Prisca ou Priscille. — Fête le 8 juillet.

AQUILA, prosélyte juif, né à Sinope, parent de l'empereur Hadrien, qui le chargea de réédifier le temple de Jérusalem. Converti au christianisme, il retourna au judaïsme et donna, au début du IIe s., une traduction grecque, très littérale, du texte hébreu de l'Ancien Testament, traduction qui, auprès des Juifs, supplanta celle des *Septante*. Il n'en reste que des fragments.

AQUILA, nom latin du théologien luthérien Kaspar Adler (Augsbourg 1488 - Saalfeld 1560). Hébraïsant distingué, il aida Luther dans la traduction de l'Ancien Testament.

AQUILA (Pietro), peintre et graveur italien (Palerme 1650 - Alcamo 1692). Il a gravé, avec Fantetti, les *Loges du Vatican*, d'après Raphaël, ainsi que les décorations d'Annibal Carrache au palais Farnèse.

AQUILA, v. d'Italie, dans les Abruzzes, ch.-l. de prov., sur l'Aterno; 54 600 hab. (44 000 aggl.). Évêché. La ville a été fondée au XIIIe s. par l'empereur Frédéric II. Eglise Sainte-Marie-de-Collemaggio (1288), avec façade incrustée de marbre; église Saint-Bernardin (1452). Industries textiles. — La *province d'Aquila* a 365 077 hab. Montagneuse, elle a peu de ressources et l'émigration y est forte.

AQUILA, nom lat. de la constellation de l'Aigle* (au génit. : *Aquilae*; abrév. : [Aql]).

AQUILA-ALBA [kųi] n. m. Chim. anc. Nom donné autrefois à des sublimés blancs, surtout au calomel.

AQUILAIN [ki] ou **AQUILANT** adj. et n. m. (lat. *aquilus*, brun). Se dit d'un cheval de couleur fauve ou brune, à peu près semblable à celle de l'aigle : *Le chevalier jurait par sa durandal et son aquilain* (Chateaubriand).

AQUILARIA [kųi] n. m. Genre d'arbres ou arbustes originaires des régions tropicales de l'Asie méridionale et orientale, de la Malaisie et de Bornéo. (L'*Aquilaria agallocha*, de l'Inde, produit le bois d'aigle, ou *calambac faux*; l'*A. malaccensis* produit le bois d'aloès résineux et odorant. Famille des thyméléacées.)

AQUILA
façade de l'église Sainte-Marie-de-Collemaggio (XIIIe s.)

AQUILÉE, en ital. **Aquileia**, v. d'Italie, fondée en 181 av. J.-C. Colonie de droit latin, port sur l'Adriatique, entrepôt du commerce entre l'Italie et l'Illyrie, lieu de cantonnement militaire et de séjour impérial, la ville joua un grand rôle, au Bas-Empire, dans la défense contre les Barbares. Elle fut détruite par Attila en 452, et l'exode de ses habitants contribua à la fondation de Venise. Elle fut, à partir de 554, le siège d'un patriarcat ecclésiastique dont dépendaient Venise et toute la Vénétie, et qui, aboli en 1751 par Benoît XIV, fut transféré à Udine, puis à Venise. Deux conciles furent tenus à Aquilée, en 381 et en 553. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un gros village. Des fouilles ont été pratiquées et l'on a mis au jour des ruines romaines importantes. Musée archéologique.

AQUILEGIA [kųi] n. f. Bot. Nom scientifique de l'ancolie. (Les fleurs, généralement bleues ou violettes, peuvent être également roses ou blanches. On les trouve dans les bois et les rochers. Famille des renonculacées.)

Aquilia (LEX). Dr. rom. Plébiscite rendu sur la proposition du tribun Aquilius, au début du IIIe s. av. J.-C., et ayant pour objet la réparation d'un délit appelé *damnum injuria datum*, ou simplement *damnum*. La loi Aquilia comprenait trois chefs. Le premier prévoyait le cas où l'on avait tué sans motif légitime (*injuria*) l'esclave d'autrui ou un quadrupède vivant en troupeau et appartenant à autrui. Le second chef permettait au stipulant ou à ses héritiers de poursuivre l'adstipulateur qui, au lieu d'exiger le bénéfice de la stipulation, avait détruit la créance en libérant frauduleusement le débiteur par une acceptilation. Le troisième prévoyait les blessures faites aux esclaves et aux animaux allant en troupeau, la mort ou les blessures occasionnées à tout autre animal, la destruction ou détérioration de tout objet corporel.

AQUILIEN [kųi], **ENNE** adj. (du lat. *aquila*, aigle). Qui concerne l'aigle.

aquilienne (STIPULATION). Dr. rom. La stipulation aquilienne, due à Aquilius* Gallus, était un procédé de novation destiné à faire un règlement de comptes. Une personne remplace tous les droits qu'elle a contre une autre par une créance verbale unique qui sera éteinte par *acceptilatio*.

AQUILIFER [kųilifɛr] n. m. (mot lat.). Soldat qui portait l'aigle d'une légion romaine, et qui faisait partie des *principales*.

AQUILIN [ki], **E** adj. (lat. *aquilinus*, de *aquila*, aigle). Recourbé en bec d'aigle; seulement dans les expressions : *Un nez aquilin. Un nez d'une noble courbe aquiline* (Gautier).

AQUILIUS (Manius), consul romain en 129 av. J.-C. Il soumit plusieurs villes d'Asie Mineure, puis dut appeler à son aide Mithridate V, roi de Pont, à qui, en récompense, il céda la Phrygie. Accusé d'avoir livré cette province, il fut acquitté.

AQUILIUS GALLUS (Caius), jurisconsulte romain du Ier s. av. J.-C. Tribun sous le

aquilifer
détail de l'arc de Constantin à Rome

Phot. Alinari-Giraudon, Anderson-Giraudon.

AQUITAINE
les quatre donjons du château fort de Lastours (Aude)

consulat de Pompée, il partagea ensuite la préture avec Cicéron, dont il était l'ami. Créateur de la célèbre formule *De dolo malo*. (V. AQUILIENNE [*stipulation*].)

AQUILIUS NEPOS, consul romain, collègue de Marius (101 av. J.-C.), qui vainquit les esclaves siciliens révoltés. Il aurait été condamné pour concussion s'il n'avait montré ses nombreuses blessures. Proconsul d'Asie, il fut pris par Mithridate, qui lui fit verser de l'or fondu dans la bouche pour flétrir la cupidité romaine.

Louis Claude d'AQUIN
gravure de Desrochers

AQUILON [ki], le vent du nord chez les Romains, le Borée des Grecs. || *Poétiq.* Vent fort (avec une minuscule) : *Vaisseau favorisé par un grand aquilon* (Baudelaire).
— Hérald. Tête d'enfant joufflu paraissant souffler avec violence.

AQUILONIA. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le Samnium. Défaite des Samnites d'Orius Paccius par L. Papirius Cursor, fils du dictateur (193 av. J.-C.).

AQUIMINAIRE [kqi] n. m. (du lat. *aqua*, eau, et *manus*, main). Antiq. rom. Aiguière et bassin dont on se servait pour se laver les mains avant et après le repas.

AQUIN (saint Thomas D'). V. THOMAS D'AQUIN.

AQUIN (Philippe D'), savant rabbin (Carpentras v. 1578 - Paris v. 1650). Il s'appelait Giuda Mordechai, se convertit au christianisme et se fit baptiser à Aquin (d'où son nom). Louis XIII le nomma professeur d'hébreu au Collège de France. Œuvre : *Dictionnaire hébreu-chaldéen-thalmud-rabbinique* (1620). — Son fils, LOUIS, fut également orientaliste.

AQUIN (Antoine D'), médecin français, (1620 - Vichy 1696), petit-fils de Philippe d'Aquin. Médecin de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, puis premier médecin de Louis XIV, et comte de Jouy-en-Josas, il encourut la disgrâce du roi en 1693.

AQUIN (Louis Claude D'), organiste et compositeur français (Paris 1694 - *id.* 1772). Apparenté à Rabelais, filleul d'Elisabeth Jacquet de la Guerre; à six ans, il joue du clavecin devant le roi Louis XIV; à douze ans, il supplée Marin de la Guerre à la Sainte-Chapelle et est organiste au Petit-Saint-Antoine. En 1727, il l'emporte sur Rameau au concours pour l'orgue de Saint-Paul; il recueille la succession de Louis Marchand aux Cordeliers, celle de d'Andrieu à la Chapelle royale, celle de Calvière à Notre-Dame (1755). Brillant virtuose et infatigable improvisateur, il fut un des rares organistes qui tentèrent de réagir contre le mauvais goût de la fin du XVIIIe s. Il laissa peu d'œuvres gravées : une cantatille, *la Rose;* un *Premier Livre de pièces de clavecin;* un *Nouveau Livre de noëls pour l'orgue et le clavecin, dont la plupart peuvent s'exécuter sur les violons, flûtes et hautbois;* un air à boire à deux voix : *Amis, dans ce festin, que notre joie éclate!* Ses œuvres manuscrites sont nombreuses : deux messes, un *Te Deum*, plusieurs motets à grand chœur et symphonie (*Beatus vir*), un *Miserere* en trio, des *Leçons de ténèbres*, plusieurs cantates avec symphonie (*Circé*, sur un texte de J.-J. Rousseau), des divertissements (*l'Idylle de l'Isle-Adam, l'Union de l'Amour et de l'Hymen*, etc.), exécutés au « Concert spirituel », un *Amphion*, des variations sur *O Filii* pour orgue.
— PIERRE LOUIS **d'Aquin de Châteaulion**, littérateur (Paris 1720 - † 1796), fils du précédent, publia de 1777 à 1793 un *Almanach littéraire*, ainsi que des *Lettres sur les hommes célèbres* (1752) qui contiennent des détails intéressants sur son époque.

AQUINCUM, municipe, puis colonie romaine et, enfin, résidence du gouverneur de Pannonie inférieure, située à l'emplacement de l'actuelle *Buda*, sur la rive droite du Danube. Ce fut l'élément essentiel du dispositif romain de défense militaire dans la région (*limes pannonique*). Des fouilles ont mis au jour un amphithéâtre, un temple dédié au dieu du Soleil, et différents thermes civils ou militaires. Les objets les plus précieux ont été déposés dans un musée construit sur place : ce sont des pierres tombales et des souvenirs funéraires des Ier et IIe s. apr. J.-C.; des sarcophages des IIIe et IVe s.; des poteries, des bijoux de bronze, deux momies (environ IIIe-IVe s.) et les fragments d'un orgue datant de 228 apr. J.-C., composé de 4 registres à 13 tuyaux chacun.

AQUINO, v. d'Italie, dans le Latium (prov. de Frosinone); 3 700 hab. (1 850 aggl.). Evêché. Ch.-l. de l'antique cité des Herniques. Patrie de Juvénal et de saint Thomas d'Aquin.

AQUITAIN, AINE [ki] adj. et n. Relatif à l'Aquitaine; habitant ou originaire de cette région.
◆ N. m. Linguist. Langue des Aquitains.
— ENCYCL. Linguist. César et Strabon disent que la langue des Aquitains, qui occupaient la région comprise entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, différait de celles des autres peuples de la Gaule. Celles-ci appartenaient à la famille celtique. On connaît l'*aquitain* par des noms de divinités et de personnes qui figurent dans des inscriptions latines datant des environs de l'ère chrétienne et qui ont été trouvées dans la région délimitée par Tardets (Basses-Pyrénées), Aire-sur-l'Adour (Landes), Auch, Saint-Girons (Ariège) et le val d'Aran. Plusieurs de ces noms ont un sens en basque. On peut en conclure que l'aquitain est une forme ancienne du basque. (V. ESKUARA.)

AQUITAINE (« Pays des eaux »). Géogr. anc. Lors de la conquête romaine, l'une des trois grandes divisions de la Gaule, qui en occupait une partie méridionale, et renfermait un grand nombre de peuples d'origine ibère. L'Aquitaine, par la suite, a donné son nom à plusieurs provinces romaines, à un royaume créé par Charlemagne, de 778 à 877, et à un duché de 660 à 775 et, à nouveau, dès 845, ce dernier duché ne comprenant que le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois.
A partir du XIIIe s., on ne parle plus d'Aquitaine, le nom vulgaire correspondant de *Guyenne** étant devenu d'usage courant pour désigner aussi bien la province que le duché.

Histoire.

Conquise par César, l'Aquitaine antique s'étend, à l'époque d'Auguste, des Pyrénées et de l'Atlantique à la Loire. Au Bas-Empire, cette province est incorporée au diocèse de Vienne, et découpée en trois : *Novempopulania*, capit. Eauze; *Aquitaine seconde* (*Aquitania secunda*), capit. Bordeaux; et *Aquitaine première* (*Aquitania prima*), capit. Bourges. Au début du Ve s., elle passe sous la domination des Wisigoths, puis la victoire de Clovis, à Vouillé (507), l'intègre au « Regnum Francorum ». A chaque partage entre les fils du souverain défunt, ces derniers reçoivent une partie de l'Aquitaine : leur intérêt pour cette province s'explique sans doute par ses richesses, les invasions y ayant été moins dévastatrices que dans le reste de la Gaule. Pratiquement indépendante pendant la décadence mérovingienne, elle est alors dominée par une série de ducs « nationaux ».
Au VIIIe s., le duc Waifre, ou Gaifier, tente de profiter du changement de dynastie pour assurer l'autonomie de son duché. Après plusieurs campagnes depuis 760, Pépin le Bref impose son autorité en 768, et organise l'Aquitaine franque par le capitulaire de Saintes. Les difficultés d'assimilation et la tradition des partages familiaux font créer, en 778, par Charlemagne, un royaume d'Aquitaine au profit de son fils Louis, le futur Louis le Pieux. Après celui-ci, divers princes carolingiens ont le pays en charge : Pépin II, Charles l'Enfant, Louis le Bègue. Celui-ci mit fin, en 877, à cette vice-royauté par son avènement au trône franc. Dès lors, il existe formellement un « Ducatus Aquitaniae ». Celui-ci appartient successivement, au IXe et au Xe s., aux comtes de Poitiers (Rannoux II), à la maison d'Auvergne (Guillaume le Pieux, petit-fils de saint Guilhem de Toulouse), puis à celle de Toulouse (Raimond III Pons), enfin à nouveau aux Poitevins : Guillaume « Tête d'Etoupes », Guillaume Fierebrace, reconnu par les Capétiens après 987. La dynastie fut illustrée par les quarante et un ans de règne du troubadour Guillaume IX (Guillaume de Poitiers), protecteur des lettres et des arts, et dont la vie fastueuse lui attira les foudres de l'Eglise. Elle prit fin à la mort de Guillaume X, en 1137, qui légua sa fille Aliénor et ses territoires au futur Louis VII. Celui-ci doublait alors le domaine capétien. Mais le divorce et le remariage d'Aliénor avec Henri II Plantagenêt, déjà héritier des territoires anglais et angevins, devait contribuer à former l' « Empire angevin », rival de la monarchie française. Jusqu'à la mainmise angevine, il semble que la titulature aquitaine ait été, pour les comtes de Poitiers, surtout honorifique et dépourvue en fait de puissance effective : l'extrême morcellement féodal ne laissait guère de place à la volonté du suzerain, dont les voyers, eux-mêmes féodalisés, devaient être remplacés par des prévôts.
Avec Aliénor, l'Aquitaine prend la première place dans le domaine poitevin. Elle installe une cour sur le modèle français alors qu'elle est reine de France. Henri II Plantagenêt réorganise le duché sur le modèle normand : sénéchaux superposés aux prévôts dans le cadre de six sénéchaussées. Philippe Auguste, après la condamnation de Jean sans Terre (1202), prétend donner le duché à Aymeri de Thouars, mais il n'en conquiert que des fragments. L'Aquitaine est réduite progressive-

AQUITAINE
vallée de la Dordogne près de Domme

Phot. T. C. F., Larousse, Roubier.

ment, au XIIe et au XIIIe s., par la reconquête capétienne. Le duché de Guyenne (déformation du mot Aquitaine) devient français, tandis que les possessions angevines se réduisent à la Gascogne (cour de Gascogne, sénéchal de Gascogne). Guyenne et Gascogne sont âprement disputées aux XIVe et XVe s. jusqu'à leur reconquête, en 1453, par Charles VII. Le duché de Guyenne est donné, en 1469, en apanage par Louis XI à son frère Charles, et revient définitivement à la Couronne lorsque celui-ci meurt en 1472.

La province de Guyenne et Gascogne est répartie, à la fin de l'Ancien Régime, entre les généralités de Bordeaux, Auch et Montauban, puis divisée par la Révolution en six départements (Gironde, Gers, Lot-et-Garonne, Dordogne, Lot, Aveyron), plus des éléments des départements des Landes et du Tarn-et-Garonne. (→ Biblio.)

Beaux-Arts.

L'Aquitaine n'est pas une province, mais une région culturelle dont le cœur est Toulouse. L'occupation romaine avait laissé des constructions typiques sur son territoire; l'Aquitaine en a tiré des leçons sans les imiter. Carrefour des routes suivies par les pèlerins chrétiens vers l'Espagne au pouvoir des Maures et vers les couvents athonites, elle étudiait les exemples byzantins en les transfigurant : l'ancienne église de la Daurade, élevée sous les Wisigoths au Ve s. et aujourd'hui détruite, préfigurait Saint-Marc de Venise. C'est à l'ère romane que la région doit sa physionomie propre, apparentée, par ses églises caractéristiques — celles de Cruas, de Saint-Guilhem-du-Désert, la tour Fenestrelle d'Uzès —, au style préroman de la haute Italie; ses murailles sont festonnées d'arcatures aveugles, qu'on appelle encore « bandes lombardes », et qui sont en fait un procédé confirmatoire transformé en décor. Bientôt, vers 1060, à l'imitation de l'abbatiale de Conques, s'élèvera Saint-Sernin de Toulouse, précédant Saint-Martial de Limoges et Saint-Jacques-de-Compostelle. Ce sont d'amples nefs voûtées en berceau, raidies par des arcs-doubleaux, traversées de transepts et terminées par un chœur qu'entoure un déambulatoire et que ceinturent une série de chapelles circulaires. L'emploi de la pierre blanche et de la brique alternées ajoute son pittoresque à la grandeur simple du style architectural. Il est remarquable que les emprunts hispano-arabes, si nombreux autour de l'Aquitaine, soient si rares dans la région toulousaine et, pareillement, que la technicité gothique ait été lente à la pénétrer : car les arcs de raidissement qui sous-tendent le porche de Moissac, la salle des Moines de Sylvanès ou le cloître de Saint-Guilhem ne ressortissent pas à la structure gothique : ils sont solidaires de l'appareil, ils ne le portent pas.

Cette indépendance se manifestera dans les formes gothiques adoptées en Aquitaine au début du XIIIe s. Ainsi l'église toulousaine des Jacobins, commencée en 1230, offre une nef géminée soutenue par une file de piliers médians, dispositif peu commun. Autre monument non moins original, l'église Sainte-Cécile d'Albi, construction cyclopéenne en briques, de 1282, évoquant les monuments fortifiés, nombreux en la région et de caractère si spécial. La guerre, au Moyen Age, et particulièrement en ce pays, était partout à la fois : le Français combattait l'Anglais, le Capétien s'opposait au Plantagenêt, le catholique au schismatique, le laboureur au routier. Les hôtels de ville et les ponts étaient des citadelles, les églises, des forteresses, témoin celle de Rudelle. On fortifiait même les cimetières, comme à Salles-Curan, les moulins, comme à Meyronne, Creysse ou Corjarc. Les châteaux forts se dressaient de toutes parts, dont un grand nombre subsistent, plantés sur les rocs escarpés, comme les quatre donjons de Lastours, ou commandant les passages, comme celui de Beaucaire. Des villes entières s'entouraient de remparts, les uns considérables, comme à Aigues-Mortes et à Carcassonne, les autres modestes, comme à Crussol ou à Cordes. L'architecture civile n'est pas moins expressive en ses formes que celle que règle le souci de la défense. Les maisons gothiques, les halles, les hôtels de ville ou les loges consulaires — témoin Saint-Antonin, Figeac — laissent lire avec clarté leur distribution dans leurs façades rationnellement percées.

Le XVIe s. ne sera pas moins heureux et sage en ses solutions architecturales. Les beaux hôtels d'Assier, de Bournazel, celui d'Assézat à Toulouse même, celui de Cadillac, élevé par le duc d'Epernon sous Henri IV et qui fut un véritable foyer d'art, ne sont pas des pastiches de prototypes italiens. Ils maintiennent la rationalité gothique; ce sont de libres adaptations d'une stylistique nouvelle, sur des plans logiquement déduits. L'Aquitaine évoluera désormais dans le sens d'une élégante sobriété (hôtels de la place de Bazas), jusqu'au dépouillement systématique de la fin du XVIIIe s.

Les arts d'expression n'ont pas été moins brillants. L'école toulousaine, dès le XVIe s., possède une personnalité puissante, apparentée à l'espèce de romantisme répandu par les disciples de Michel-Ange. L'un d'eux, précisément, Nicolas Bachelier, architecte, sculpteur, ornemaniste, exerça pendant un demi-siècle une influence profonde sur les ateliers aquitains, dont il a contribué à éveiller la personnalité. Dès le début du XVIIe s. se formait à Toulouse une école de peinture nourrie de caravagisme, avec les Tournier, les Rivals, les Cazes, tandis qu'un sculpteur, Marc Arcis, imprimait à la statuaire un dynamisme égal à celui du Bernin. L'école d'Aquitaine renouvelait de la sorte un magnifique passé. Ce sont des praticiens toulousains qu'avait appelés, pour exécuter l'imagerie de son église en construction, l'abbé de Saint-Denis, Suger. C'est à la vue de leurs ouvrages que l'évêque Geoffroy de Lève, qui construisit sa cathédrale, établit à Chartres l'atelier qui lui donna les figures, d'accent si nouveau, du portail royal, affranchies de l'anonymat byzantin, tournées vers la vie, premières expressions du réalisme français. (→ Biblio.)

— Pour la littérature, v. GUYENNE.

AQUITAINE (BASSIN D'), grande région naturelle du sud-ouest de la France, s'étendant sur le bassin sédimentaire compris entre le Massif armoricain et le Massif central, au nord et à l'est, et les Pyrénées au sud; 80 000 km² (env. le septième de la France). Le bassin d'Aquitaine rejoint le Bassin parisien par le large seuil du Poitou; au sud-est, le seuil de Naurouze, plus étroit, conduit au Languedoc méditerranéen.

● *Géographie physique.* La structure géologique du bassin d'Aquitaine ne présente pas l'ordonnance schématique de celle que l'on trouve dans le Bassin parisien, où les couches sédimentaires, secondaires et tertiaires, forment des auréoles régulières façonnées en longs reliefs de côte; au sud du bassin d'Aquitaine, les couches secondaires, essentiellement crétacées, sont très relevées et à peu près incorporées à la chaîne pyrénéenne; au nord-est, adossées au Massif central, elles forment des plateaux calcaires monotones, parfois de véritables causses arides (Quercy); au nord, le Jurassique et le Crétacé s'étalent largement dans les Charentes et le Poitou. Mais les terrains tertiaires, d'origine surtout continentale et de faciès variés, sont très étendus : ils sont formés, le plus souvent, d'énormes masses de débris résultant de l'attaque par l'érosion des premières chaînes pyrénéennes, et sont souvent façonnés en collines monotones. A la fin du Tertiaire, des nappes de débris se sont étalées au pied des Pyrénées, en particulier dans la zone qui correspond au plateau de Lannemezan.

Le Bassin parisien est une zone de divergence hydrographique : ses eaux se dirigent vers la Loire, la Seine, la Moselle et de nombreux fleuves côtiers; en revanche, le bassin d'Aquitaine est presque entièrement drainé par la Garonne et ses affluents, et cette simplicité du réseau hydrographique contribue largement à l'unité de la région. Il faut toutefois distinguer les rivières pyrénéennes, de régime nivo-pluvial, qui ont des débits relativement faibles, et les trois grandes rivières issues du Massif central (Tarn, Lot et Dordogne), de régime pluvio-nival, qui ont des débits élevés et qui sont entièrement responsables du régime de la Garonne moyenne et inférieure.

Le climat du bassin d'Aquitaine contribue, avec le réseau hydrographique, à donner à la région une certaine unité : ce Midi ouvert sur l'Atlantique s'oppose aux régions méditerranéennes par son humidité, surtout marquée sur la zone littorale et sur les bordures, et par la fraîcheur de l'hiver, qui peut connaître de longues gelées. Mais les pluies, qui se produisent surtout au printemps et en hiver, peuvent être très inégales d'une année à l'autre, et leur excès comme leur insuffisance sont parfois désastreux pour l'agriculture, en particulier au centre du bassin.

● *Géographie humaine et économique.* L'agriculture dans le bassin d'Aquitaine est encore caractérisée dans de nombreuses régions par une polyculture traditionnelle, qui permet aux familles paysannes de vivre dans une large mesure en autarcie : située en dehors des grands courants européens de circulation, dépourvue de zone industrielle notable, l'Aquitaine est en effet restée très longtemps un pays d'économie rurale archaïque où le métayage tenait une grande place. Le blé, le maïs et la vigne forment la base de la polyculture, mais de nombreuses autres ressources s'ajoutent à ces productions : les fruits et les légumes, le tabac, les nombreux animaux de basse-cour; partout l'élevage du gros bétail est essentiellement destiné à fournir des animaux de travail. Mais, depuis un siècle, de nombreux secteurs se sont tournés vers l'extérieur et ont commercialisé leur production, tout en la spécialisant : si le vignoble du Bordelais est très ancien, il est devenu le deuxième de France en se tournant, à côté des grands crus, vers la production massive de vins de grande consommation; les vignobles de la région de Cognac et de l'Armagnac se sont spécialisés dans la production d'eaux-de-vie de réputation mondiale; les grandes vallées (moyenne Garonne, Tarn, Lot) ont des cultures maraîchères et fruitières de haute valeur marchande; enfin, les Landes, malgré d'immenses destructions opérées par les incendies, constituent toujours la plus vaste forêt de la France, fournissant des tonnages considérables de bois de mines, de traverses de chemin de fer et même de pâte à papier. Par ailleurs, de nombreux agriculteurs réfugiés de l'Afrique du Nord ont entrepris la grande culture avec des techniques nouvelles, qui sont en train de bouleverser l'économie agricole de secteurs très étendus. L'accroissement des ressources agricoles de certaines régions n'a cependant pas empêché un dépeuplement considérable depuis un siècle, qui n'a pas été compensé par

la porte des Ormeaux (XIIIe-XIVe s.) à Cordes (Tarn)

la tour Fenestrelle à Uzès (Gard)

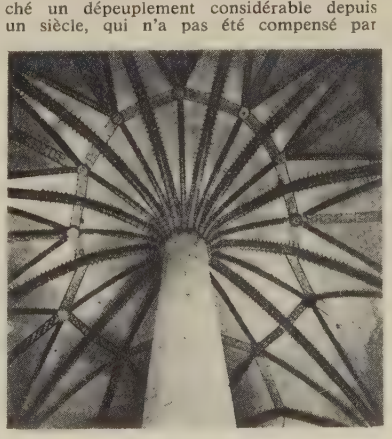

pilier et voûte de la nef de l'église des Jacobins à Toulouse

Phot. T. C. F., Boulanger, Yan.

ara

l'immigration de ces riches réfugiés et par celle, déjà ancienne, de nombreux ouvriers agricoles italiens et espagnols. En effet, les ressources fournies par l'industrie n'ont pas été capables de balancer la médiocrité de trop de campagnes de l'Aquitaine ; au XIXe s., au moment du grand essor des industries, le pays a manqué gravement de houille et de minerai, et ses manufactures sont restées secondaires et dispersées (textiles, travail du cuir, papeterie, petite métallurgie landaise). Cependant, de nouvelles sources d'énergie ont commencé à transformer cet état de choses : en premier lieu, l'utilisation de l'énergie hydro-électrique dans les Pyrénées s'est accompagnée de l'essor d'industries d'avant-garde (électrochimie et électrométallurgie) ; mais le développement de l'exploitation du pétrole (Parentis) et surtout de celle du gaz naturel (Lacq), très spectaculaire, est également à l'origine de progrès industriels importants, car le gaz est distribué par pipelines dans tout le Sud-Ouest, et il permet la création de nombreuses industries nouvelles, tout en fournissant, comme sous-produit, de grandes quantités de soufre. (→ Biblio.)

Aquitaine (SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES D') [S. N. P. A.], société pétrolière fondée en 1941 pour entreprendre des recherches de pétrole dans le sud-ouest de la France. Son capital est réparti entre l'Etat français (52,9 p. 100) et des actionnaires privés (47,1 p. 100). En 1949, la Société découvre à Lacq, à 25 km à l'O. de Pau, un gisement de pétrole. En 1951, un forage poussé à grande profondeur (3 550 m) permet de découvrir un important gisement de gaz, dont les réserves sont évaluées à 150 millions de mètres cubes. Son utilisation a nécessité la construction, en 1957, d'une usine capable de traiter un million de mètres cubes de gaz brut, et de fournir 600 000 m³ de gaz épuré par jour et une production annuelle de 60 000 t de soufre, 3 200 t de propane, 4 200 t de butane et 11 000 t d'essence. Pour la région du Sud-Ouest, le transport et la vente du gaz naturel de Lacq sont confiés à la Société nationale des gaz du Sud-Ouest, formée en association avec la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (35 p. 100), la Régie autonome des pétroles (35 p 100) et Gaz de France (30 p. 100). En dehors de cette région, ces fonctions sont assurées par la Compagnie française du méthane, dans laquelle la S. N. P. A. et le Gaz de France sont associés à participation égale. Les premiers résultats (1959) des prospections de la Société au Sahara paraissent prometteurs (El-Gassi*).

AQUITANIEN adj. et n. m. (de *Aquitaine*). Géol. Se dit de l'étage supérieur du système oligocène. (Dans le bassin de Paris, il comprend le calcaire et la meulière de Beauce. Il paraît contemporain du chattien, mais certains géologues le rangent dans le Miocène.)

a quo [akwo], mots lat. signif. *duquel*, et qui s'emploient encore aujourd'hui pour désigner le jour à partir duquel on commence à compter les délais de procédure. V. AD QUEM.

AQUOSITÉ [kɔ] n. f. (du lat. *aquosus*, aqueux). Qualité de ce qui est aqueux.

AQUITAINE
forage d'un puits et usine de traitement du gaz à Lacq (Landes)

A. R., abrév. de *Altesse royale* et du lat. *anno regni...* (l'année du règne...).

Ar, symbole chimique désignant, dans les formules de composés organiques, un radical aryle.

ARA n. m. Perroquet de très grande taille, aux couleurs très variées, vives et tranchées, au bec volumineux et crochu, à queue longue et étagée. (L'ara habite les forêts d'Amérique tropicale et est fréquemment tenu en captivité. Famille des psittacidés.)

ARA, nom lat. de la constellation Autel* (au génit. : *Arae ;* abrév. : [Ara]).

'ARABA (WĀDĪ), cours d'eau temporaire du Proche-Orient, suivi par la frontière jordano-israélienne ; 160 km. Il s'est installé dans une dépression tectonique située entre celles de la mer Morte et du golfe d''Aqaba. Gisements de potasse dans la partie la plus proche de la mer Morte.

ARABANNE n. m. Chim. Principe constituant de diverses gommes végétales fournies par plusieurs variétés d'acacias. (Il existe, combiné à la chaux et à la potasse, dans la gomme arabique, et se rencontre également dans la gomme adragante, dont il représente la partie soluble dans l'eau. Il est incolore, inodore, transparent, et rougit le tournesol.) [Syn. ACIDE ARABIQUE.]

ARABAT (FLÈCHE D'), longue et étroite langue de sable rattachée à la presqu'île de Crimée (U. R. S. S.), et séparant le Sivach de la mer d'Azov.

ARABE adj. et n. (ar. *'arab*, le nomade qui vit sous la tente dans le désert). Qui a rapport à l'Arabie ; habitant ou originaire de cette région. ‖ *Par extens.* Se dit de tout musulman de race sémitique.
— LANGUE CLASS. Adj. et n. m. *Fam.* Avare : *Endurcis-toi le cœur, sois arabe, corsaire* (Boileau).
— Brod. *Guipure arabe,* dentelle exécutée aux fuseaux, dans les Vosges. (Quelques modèles de *dentelle arabe* imitent parfois les dentelles Renaissance.) ‖ *Macramé* ou *dentelle arabe,* frange nouée à la main, formant quelquefois une véritable dentelle. (Elle se fabrique dans le Bassin méditerranéen.) ‖ *Dentelle arabe à l'aiguille,* dentelle à dessins géométriques, qui s'exécute à l'aiguille, chaque point formant un nœud. (Elle est connue sous le nom de « chebka », en Tunisie et en Algérie, et de « dentelle d'Oujda » au Maroc.) [Les *broderies arabes* sont parfois exécutées en lame. Les babouches et coussins d'Arabie sont brodés de guipé affleurant sur cuir, soit avec des fils de métal, soit avec de fines lanières de cuir. Dans les *broderies algériennes,* la surface des motifs est recouverte avec un point oblique de couleurs vives et contourné de noir. Les motifs des *broderies marocaines,* toujours de couleurs vives, sont souvent exécutés au fil compté ou au point de reprise damassé.]
— Cirque. *Jeux arabes,* ensemble des sauts et des pyramides humaines qu'exécutent les équipes nord-africaines, spécialisées dans l'acrobatie et l'équilibre.
— Math. *Chiffres arabes,* les dix signes de

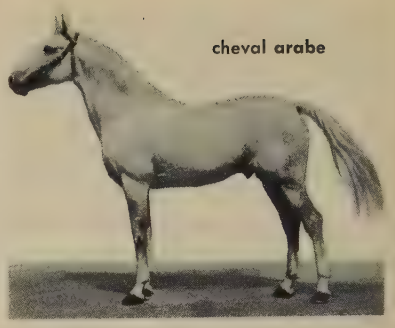

cheval arabe

numération écrite, appelés *indiens* par les Arabes eux-mêmes, ce qui en indique l'origine, et qui sont : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.
— Zootechn. Se dit des chevaux de la race arabe. (Le cheval arabe est un cheval de selle très énergique, très résistant, d'excellente conformation, et qui a été utilisé par croisement dans la création de nombreuses races : pur-sang anglais et anglo-arabe notamment.)
◆ N. m. Langue du groupe méridional des langues sémitiques.

Histoire arabe.

Les Sémites qui, dès le début des temps historiques, vivaient au milieu des Sumériens, en basse Mésopotamie, venaient probablement du désert d'Arabie. Ils se sont fondus dans la civilisation akkadienne et eurent à lutter contre de nouvelles vagues d'Arabes qui, au cours des siècles, vinrent s'infiltrer dans la vallée de l'Euphrate. Téglath Phalasar III (vers 732 av. J.-C.) eut des relations commerciales avec les Arabes, qui lui apportaient de l'or, de l'argent, des aromates, des chameaux ; Sennachérib réussit à imposer sa domination à certaines tribus arabes du Nord. Son influence en Arabie fut assez grande pour qu'Hérodote puisse l'appeler « roi des Arabes et des Assyriens ». Assurbanipal fit plusieurs expéditions en Arabie, poussant son armée jusqu'en Nabatène. Auxiliaires de Cambyse, les Arabes facilitèrent aux Perses la conquête de l'Egypte ; on les voit figurer avec leurs chameaux dans l'armée de Xerxès, et Darios les mentionne parmi ses tributaires. En ajoutant les rares mentions des Arabes qu'on trouve dans l'Ancien Testament, c'est à peu près tout ce qu'on savait de ces peuples. L'exploration scientifique de l'Arabie permet maintenant de compléter ce tableau. Au Ier millénaire av. J.-C., l'Arabie* était divisée entre plusieurs royaumes : le royaume minéen et sabéen, dans le Yémen septentrional, semble remonter au XIIe s. L'introduction du judaïsme et du christianisme déchaîna une série de luttes qui aboutirent, au début du VIe s., à l'invasion du pays par les Abyssins chrétiens. La domination abyssine s'écroula devant la poussée persane (575). Au N. de la péninsule Arabique, le royaume nabatéen*, fondé autour de Pétra (Batra), tomba, dès le Ier s. de l'ère chrétienne, sous la domination romaine. Le petit royaume des Lihyānites, au Hedjaz, semble avoir survécu encore quelque temps ; Palmyre ne fut définitivement conquise qu'en 272. On a donné par la suite le nom d'Arabes à presque tous les peuples islamiques. L'histoire des Arabes se confond dès lors avec celle de l'islām et de son expansion dans une partie du monde ancien. On peut distinguer trois phases dans la conquête arabe. La première au temps de Mahomet, a eu pour objet la soumission de l'Arabie proprement dite. Dans la deuxième, après la mort du Prophète, les Arabes de la péninsule furent lancés à la conquête des régions situées au N. et à l'E. de l'Arabie ; vers l'O., ils pénétrèrent en Afrique. La Syrie et la Mésopotamie, la Perse et l'Egypte furent conquises sous les deux premiers califes ; sous le troisième, la conquête de l'Afrique du Nord fut amorcée. Sous les Omeyyades, le nouvel Etat musulman, qui avait pris la succession des Empires byzantin et perse, s'étendit à l'Afrique septentrionale*, à l'Espagne*, à la Transoxiane* et au Sind*, à l'Arménie* et au Caucase*. Ce fut la troisième phase des invasions arabes, qui furent arrêtées en 717, en Orient, devant Constantinople, et en 732, en Occi-

Phot. Goldner, Yan, Yan de La Fosse David.

dent, devant Poitiers. En même temps, l'islām, de doctrine religieuse nationale,se transformait en une religion universelle, adoptée par de nombreux habitants des pays conquis, et la langue arabe, sans toutefois effacer les langues nationales, devenait peu à peu la langue de civilisation commune à tous les peuples soumis, qu'ils fussent ou non islamisés : une civilisation musulmane naissait. L'empire des Arabes, qui formait un tout à l'époque omeyyade et au début de l'époque 'abbāsside, ne tarda pas à se désagréger. Peu après l'avènement des 'Abbāssides se constitua en Espagne un émirat omeyyade séparé, qui devait devenir un califat au début du Xe s. Au IXe s., des royaumes indépendants s'érigèrent au Maghreb (Idrīsides au Maroc, Rustémides à Tāhert), et en Ifrīqiyya (Tunisie) la dynastie des Arhlabides ne fut que nominalement soumise au califat de Bagdad. L'Égypte aussi relâcha ses liens avec le califat aux IXe et Xe s. (Ṭūlūnides, Ikhchīdides), et les Fāṭimides, du Xe au XIIe s., y instaurèrent un anticalifat. L'Orient vit aussi se constituer des dynasties semi-indépendantes : Ṭāhirides, Ṣaffārides, Sāmānides en Perse, Ḥamdānides en Syrie-Mésopotamie, Būyides en Iraq et en Perse. L'arrivée des Turcs Seldjoukides réduisit le calife de Bagdad, déjà privé depuis le Xe s. de tout pouvoir effectif, à un rôle purement religieux. Au XIIIe s., les Mongols mirent fin au califat arabe.

Les Arabes n'ont joué un rôle important dans cette histoire qu'à l'époque des premiers califes et des Omeyyades, où ils constituaient une aristocratie dominant les peuples conquis. Dès la constitution de l'Empire 'abbāsside, leur rôle se restreint ; sans doute, il est dirigé par des califes d'origine arabe et quraychite, mais profondément iranisés dans leurs habitudes ; les gouverneurs de province ne sont que rarement des Arabes, l'armée les a de même éliminés au profit d'étrangers : Iraniens, Turcs, etc. Il n'y a pas à proprement parler de civilisation purement arabe, à moins qu'on ne donne ce nom à ce qu'on a appelé la « civilisation du désert », celle des Bédouins du monde arabe. La civilisation musulmane, illustrée par des écrivains, savants, médecins, philosophes, juristes et théologiens, artistes, dont la plupart sont d'origine non arabe, mais profondément arabisés, est née du contact des Arabes avec les pays de vieille culture qu'étaient la Syrie, la Mésopotamie, l'Égypte, la Perse et l'Espagne, et a été la plus brillante du monde pendant une bonne partie du Moyen Age. Elle a beaucoup influencé l'Occident, et on a pu dire que les Arabes, c'est-à-dire les représentants d'une culture dont la langue arabe était le moyen d'expression et l'islām la base religieuse, ont été les éducateurs de l'Occident au Moyen Age. Dans tous les domaines, ils ont transmis à l'Occident des techniques, agricoles, industrielles et commerciales. Ils ont recueilli et transmis l'héritage de la philosophie, de la médecine et de la science grecques, voire indiennes, et ont joué ainsi un rôle considérable dans l'histoire de la civilisation au Moyen Age. Les peuples de langue arabe sont ensuite entrés dans une période de décadence jusqu'au jour où un mouvement de renaissance culturelle s'est dessiné au XIXe s. et s'est poursuivi en une renaissance politique au XXe s., aboutissant à la constitution de nouveaux Etats arabes indépendants. V. ARABE (*Ligue*) et aux noms des divers pays arabes. (→ Biblio.)

Langue arabe.

● *Langue.* L'arabe, qui fait partie du groupe méridional des langues sémitiques, est arrivé à un haut degré de développement et d'extension grâce au Coran et à l'islām, qui en ont fait une langue religieuse pour le monde musulman et une langue littéraire pour des peuples dont le domaine s'étend largement sur l'Asie et l'Afrique. L'arabe dit « classique » tire son origine de dialectes parlés en Arabie avant l'islām, et plus particulièrement d'une sorte de *koinè* poétique superposée aux dialectes. Ces derniers se sont répandus hors de l'Arabie à la faveur des conquêtes de l'islām et sont à la base des dialectes actuellement parlés de l'Iraq au Maroc, en passant par le Tchad ; ayant subi des influences diverses, notamment celles des substrats, ils présentent entre eux des différences très sensibles sur le plan du vocabulaire et de la phonétique ; aucun d'eux n'a été élevé au rang de langue littéraire. L'arabe classique est, en revanche, uniforme, car son caractère religieux, voire divin, et son emploi exclusif comme langue écrite le mettent à l'abri des évolutions auxquelles sont sujettes les langues parlées. Le vocabulaire de base, la morphologie et la syntaxe sont déjà coraniques dans l'ensemble, mais, au cours des siècles, une partie de cet immense lexique est tombée en désuétude, tandis qu'apparaissaient des néologismes qui, particulièrement abondants depuis que les Arabes ont essayé de s'aligner sur l'Occident, font qu'un arabe moderne peut maintenant être distingué de l'arabe classique.

Le système phonique de l'arabe est constitué par vingt-huit consonnes (dont deux sonantes) et trois voyelles (*a, i, u*), qui peuvent être brèves ou longues ; la combinaison des consonnes — et des consonnes (ou des sonantes) seulement — fournit des racines dont la plupart sont depuis longtemps tenues pour trilittères. L'addition à ces radicaux de consonnes formatives ou de voyelles donne les différents thèmes verbaux et nominaux. Le verbe se nuance en forme simple et formes dérivées, qui ont toutes un impératif, deux aspects (un inaccompli [désinences fondamentales préfixées] et un accompli [désinences suffixées]), des participes et des noms verbaux ; toutes ces formes ont aussi un passif synthétique caractérisé par un jeu vocalique nouveau. Le verbe, le nom et les pronoms distinguent deux genres (masculin et féminin), et trois nombres (singulier, duel, pluriel). Le nom, qui englobe les adjectifs, possède en outre une déclinaison à trois cas (sujet, direct et indirect) obtenue par le jeu des trois timbres vocaliques ; l'opposition singulier-pluriel est marquée soit par un suffixe de nombre, soit par une distorsion du thème de singulier ; une distinction entre indéterminé et déterminé s'établit par la chute d'un élément indéterminatif et l'emploi de l'article (*al-*) ou d'un complément déterminatif. Aux noms verbaux, d'action ou d'état, s'ajoutent des noms d'agent, de métier, d'artisan, de lieu, de temps, d'instrument, tous formés systématiquement en partant de la racine. L'arabe possède encore des prépositions, des conjonctions, des particules diverses, deux séries de pronoms personnels (isolés et suffixes), un démonstratif qui a donné de véritables relatifs, des pronoms interrogatifs. La proposition peut être verbale ou nominale, avec une syntaxe de position, malgré l'existence d'une déclinaison. La phrase s'articule en propositions qui peuvent être juxtaposées, coordonnées ou subordonnées.

Bien que l'étude scientifique de l'arabe, inaugurée au XIXe s. par Silvestre de Sacy, mais gênée par les ouvrages des grammairiens arabes du Moyen Age, progresse à grands pas, les résultats obtenus ne sont pas encore totalement satisfaisants, et bien des faits restent obscurs. Sur ce point, les Arabes contemporains s'en tiennent à la grammaire traditionnelle et ne sont d'aucun secours pour les savants européens.

● *Écriture.* L'écriture arabe, empruntée au nabatéen vers le IIe ou le IIIe s., fut perfectionnée au début de l'islām pour atteindre, au VIIIe s., la forme qu'elle a encore de nos jours. Plusieurs types d'écriture sont en usage, selon les pays et les besoins, mais ils ne diffèrent les uns des autres que par le dessin des caractères, qui restent essentiellement identiques, à deux exceptions près. Cet alphabet est employé pour transcrire d'autres langues, telles que le persan, l'ourdu, le berbère (rarement) ; les Turcs l'ont maintenant abandonné.

Une des caractéristiques de ce système graphique est que seules sont généralement notées les consonnes et les voyelles longues ; les signes représentant les voyelles brèves, ainsi que d'autres signes orthographiques, ne sont utilisés que dans les exemplaires du Coran et, moins régulièrement, dans les éditions scientifiques de textes anciens. (→ Biblio.)

Littérature arabe.

● *Poésie.* Les plus anciens monuments littéraires que nous possédions sont les poèmes antéislamiques — au nombre desquels figurent les *mu'allaqāt** — qui, bien que passablement retouchés, sinon forgés au VIIIe s.,

1. Isolées
2. Finales
3. Médiales
4. Initiales

ALPHABET ARABE

FIGURE 1	2	3	4	NOM	VALEUR
ا	ـا	ـا	ا	alif	ā
ب	ـب	ـبـ	بـ	bā'	b
ت	ـت	ـتـ	تـ	tā'	t
ث	ـث	ـثـ	ثـ	thā'	th, th *angl. doux*
ج	ـج	ـجـ	جـ	djīm	dj
ح	ـح	ـحـ	حـ	ḥā'	ḥ
خ	ـخ	ـخـ	خـ	khā'	kh, ch *all.*, j *esp.*
د	ـد	ـد	د	dāl	d
ذ	ـذ	ـذ	ذ	dhāl	dh, th *angl. dur*
ر	ـر	ـر	ر	rā'	r *roulé*
ز	ـز	ـز	ز	zāy	z
س	ـس	ـسـ	سـ	sīn	s
ش	ـش	ـشـ	شـ	chīn	ch
ص	ـص	ـصـ	صـ	ṣād	ṣ *emphat.*
ض	ـض	ـضـ	ضـ	ḍād	ḍ *emphat.*
ط	ـط	ـطـ	طـ	ṭā'	ṭ *emphat.*
ظ	ـظ	ـظـ	ظـ	ẓā'	ẓ, dh *emphat.*
ع	ـع	ـعـ	عـ	'ayn	' *laryngale*
غ	ـغ	ـغـ	غـ	ghayn	rh, gh, r *grasseyé*
ف	ـف	ـفـ	فـ	fā'	f
ق	ـق	ـقـ	قـ	qāf	q
ك	ـك	ـكـ	كـ	kāf	k
ل	ـل	ـلـ	لـ	lām	l
م	ـم	ـمـ	مـ	mīm	m
ن	ـن	ـنـ	نـ	nūn	n
ه	ـه	ـهـ	هـ	hā'	h
و	ـو	ـو	و	wāw	ū, w
ي	ـي	ـيـ	يـ	yā'	ī, y

berger de Jordanie

notable du golfe Persique

femme voilée du golfe Persique

commerçant de Bagdad

demeurèrent les modèles de la poésie postérieure et l'un des titres de gloire des Arabes, à qui les noms d'Imru' al-Qays, 'Antara, Labīd et bien d'autres sont toujours familiers. Dès cette époque, la prosodie est constituée; elle est fondée sur une alternance de brèves et de longues, et sur la rime, unique tout au long d'un poème; les règles de cette prosodie ne seront dégagées qu'au VIIIe s., et seize mètres principaux seront distingués.

Après un léger déclin à la naissance de l'islām, la poésie ne tarda pas à reprendre sa place dans la vie de la communauté, et les grands poètes de l'époque omeyyade, Djarīr, Al-Farazdaq, Al-Akhṭal, composèrent des *qaṣīdas** sur le modèle antéislamique. Au VIIIe s., cependant, un mouvement, principalement représenté par Abū Nuwās et dirigé contre les Arabes purs, tenta de substituer aux moules et aux thèmes anciens une poésie « moderniste » consacrée à des sujets nouveaux, parmi lesquels la peinture de scènes de débauche occupe le premier rang; mais, dès le IXe s., une réaction fit éclore une poésie néo-classique, avec Abū Tammām, Buḥturī et, plus tard, Mutanabbī, qui remirent en honneur les anciennes traditions poétiques. Encore quelque peu florissante jusqu'à la chute des 'Abbāssides, la poésie arabe déclina ensuite, faute de mécènes; elle reprit quelque vigueur, mais sous une forme résolument nouvelle, au cours du XIXe s.: de nos jours, cependant, elle est sérieusement concurrencée par la prose et n'occupe plus, dans la littérature, la même place qu'autrefois.

La Mecque et la Kaaba

● *Prose.* Le Coran est le premier ouvrage écrit en prose, une prose rimée déjà connue des Arabes de la période antéislamique. Le livre saint exerça une profonde influence sur la littérature postérieure par les études qu'il provoqua et la tournure qu'il donna à la pensée, mais, en tant qu'œuvre littéraire, il resta un fait isolé.

La prose simple connut son apogée aux IXe et Xe s. Les recherches des traditionnistes avaient abouti à une ample moisson de traditions religieuses et profanes qui prirent place dans les ouvrages de *ḥadīth**, d'où le genre historique se dégagea dès le VIIIe s.; l'historiographie arabe est extrêmement riche et les historiens fort nombreux; Balādhurī, Ṭabarī, Mas'ūdī, Ibn al-Athīr et, plus près de nous, Ibn Khaldūn (XIVe s.) sont parmi les plus célèbres.

La création d'une administration centrale et de la poste aux chevaux favorisa de bonne heure le développement d'une géographie, d'abord utilitaire, puis scientifique (les données étant empruntées à Ptolémée) et, enfin, littéraire; les noms de Muqaddasī, Idrīsī, Bakrī sont justement célèbres. L'obligation du pèlerinage à La Mecque fut, de son côté, à l'origine des relations de voyages, parmi lesquelles celles des Occidentaux Ibn Djubayr et Ibn Baṭṭūṭa sont dignes du plus grand intérêt.

La seule discipline véritablement littéraire est représentée non point par les contes des *Mille et Une Nuits* et les romans de chevalerie, qui demeurent populaires, mais par un genre d'origine persane, l'*adab*, qui se proposait, au début, d'instruire et d'éduquer les princes, les grands et les diverses catégories de fonctionnaires; dès le IXe s., Djāḥiz lui donna une orientation plus littéraire en faisant l'inventaire des « humanités » arabes, tandis que son successeur, Ibn Qutayba, réalisait la synthèse des éléments arabes et persans qui devaient constituer la base de la culture arabe. A partir de cette époque, aucun progrès sensible ne sera réalisé et les auteurs postérieurs puiseront dans la masse ainsi constituée, en se bornant à ajouter des anecdotes plus récentes.

La création d'un enseignement officiel, au Xe s., fut suivie d'un ralentissement sensible de la production originale en prose simple; ce ne furent plus alors que des manuels, des compilations, des commentaires et des surcommentaires des ouvrages antérieurs, qu'ils fussent religieux ou profanes. En revanche, la prose rimée, remise en honneur par les scribes de l'administration, se développa considérablement. Un genre original, la « séance » (*maqāma*), fut alors créé par Badī' al-Zamān al Hamadhānī, mais, toute la recherche portant sur la forme, il ne tarda pas à tourner au gongorisme avec Ḥarīrī et quelques autres.

Le déclin amorcé avant la chute des 'Abbāssides s'accentue durant les siècles suivants, et il faut attendre l'expédition de Bonaparte en Egypte pour voir se développer dans le monde arabe une littérature moderne, nettement influencée par l'Occident et bientôt favorisée par l'essor de la presse arabe. Cette production littéraire, qui comprend des romans, des nouvelles, des pièces de théâtre, tourne délibérément le dos au passé, mais elle n'a encore produit que de rares chefs-d'œuvre et parvient difficilement à se dégager de l'influence occidentale pour revêtir un cachet typiquement arabe. (→ Biblio.)

Philosophie arabe.

Depuis la fin de l'Antiquité jusqu'à la Renaissance, la philosophie orientale, et en particulier la philosophie arabe, constituèrent un courant de pensée extrêmement important qui influença profondément l'Occident et qui servit en quelque sorte de transition féconde entre la pensée antique et la pensée moderne. Au IVe s. apr. J.-C., saint Augustin (354-430), né à Tagaste, en Afrique, cherche à résoudre les conflits existant entre le platonisme (devenu le néo-platonisme de l'école d'Alexandrie) et le christianisme. Il en tire une philosophie originale qui, par certains côtés, annonce celle de Descartes. Mais c'est vers Aristote que se tourneront la plupart des philosophes arabes de l'époque ultérieure. Celui-ci fait en effet l'objet de multiples traductions, d'abord du grec en syriaque, à l'école d'Edesse (431-489) et dans les cloîtres de Syrie, puis à Kennesre (au VIIe s.); ensuite du grec ou du syriaque en arabe, à Bagdad, au IXe s., après 832. A partir de ces traductions d'Aristote, souvent teintées d'ailleurs de néo-platonisme (influence des *Ennéades* de Plotin, parfois faussement attribuées à Aristote), se développent divers systèmes de philosophie, soit mystique, soit au contraire nettement naturaliste, voire matérialiste. Al-Kindī (mort en 872) s'intéresse surtout à la logique et aux mathématiques; il cherche à analyser l'essence de la démonstration et de la définition. Al-'Ach'arī (876-935) expose un système théologique, qui laisse place à un atomisme parfois comparé à celui d'Epicure. Al-Fārābī (mort vers 951) crée une cosmologie mystique inspirée d'Aristote, de Platon et de Plotin. Avicenne (Al-Ḥusayn Ibn Sīnā) [980-1037] est un esprit universel, à la fois philosophe, mathématicien, médecin, érudit. Son *Canon de la médecine* fera autorité en Europe jusqu'au XVIIe s. Sa philosophie part de l'aristotélisme, mais rejette mysticisme et théologie pour s'orienter vers la science de la nature. Al-Hāzin (965-1039) est un physicien et un psychologue qui étudie la perception visuelle, l'optique et la réfraction, dont il pose les lois classiques. Au XIe s., Al-Rhāzāh (1058-1111) revient vers le mysticisme et s'oppose à l'aristotélisme; cependant sa critique de la connaissance, de l'incertitude des sens, aboutit à une forme de scepticisme. Au XIIe s., la civilisation arabe et musulmane d'Espagne donne naissance à une brillante floraison philosophique. Avempace (Ibn Badja) [mort en 1139] décrit une sorte d'aventure initiatique par laquelle l'individu s'élève jusqu'aux formes intelligibles; description qui rappelle le platonisme. Abubacer (Ibn Ṭufayl) [1100-1185] expose un système philosophique assez voisin de celui d'Avempace. Mais c'est à Averroès (Ibn Ruchd) [1126-1198] que la philosophie arabe doit son plus grand épanouissement et sa profonde influence dans le monde. Il reprend les traductions d'Aristote et en fait une exégèse nouvelle, qui dégage d'Aristote toute une philosophie de la nature, reposant sur la raison et l'intelligence, qu'il oppose aux dogmes religieux. Averroès, dans sa théorie de la « double vérité », oppose raison et religion. Cette pensée hardie et même téméraire rencontrera l'opposition de la religion musulmane et de l'Eglise chrétienne. Mais l'*averroïsme* ne cessera de s'étendre. L'Université de Paris compte au XIIIe s. de très nombreux penseurs averroïstes, dont le plus célèbre est Siger de Brabant. L'averroïsme en France sera combattu par saint Thomas d'Aquin, Lulle et Albert le Grand, et condamné par l'Eglise. En Italie, aux XIVe, XVe et XVIe s., il se répandra par l'école de Padoue (Pietro d'Abano, Pomponazzi, Nifo, Cardan, Vanini, Cremonini, Vicomercato). De cette façon, la philosophie arabe a influencé non seulement le Moyen Age, mais la Renaissance dans ses idées les plus hardies. Averroès a été traduit dans tout l'Occident. Par ailleurs, l'influence de la philosophie arabe sur la philosophie juive (Isaak Israëli, Saadja, Avicebron, Maïmonida, Gersonides, Chasdaï Crescas, Léon l'Hébreu) aboutit, au XVIIe s., à certains aspects très importants de la philosophie de Spinoza (naturalisme, panthéisme, libre pensée). On peut donc dire que, par ses penseurs les plus éminents, la philosophie arabe a frayé la voie de la pensée moderne, au sein même de la pensée médiévale. L'histoire et la sociologie elles-mêmes semblent avoir pris un aspect nouveau et moderne avec Ibn Khaldūn (1332-1406), dont les *Prolégomènes* exposent l'une des premières philosophies de l'histoire et l'ont fait surnommer « le Montesquieu arabe », par son rationalisme et son sens des lois générales.

Art arabe.

Au moment où apparut l'islām (VIIe s. apr. J.-C.), les Arabes disposaient d'une langue littéraire, d'une prosodie, d'une écriture, mais ils ne possédaient pas un art plastique digne de ce nom. Du moins, rien ne nous en

Phot. Almasy.

est-il connu. La maison de Mahomet à Médine, telle que les textes la décrivent, donne l'idée d'une architecture très rudimentaire. Peuple en grande partie nomade, les Arabes ne créeront pas un art original, et le terme d'*art arabe* ne recouvre proprement rien. Cependant, en propageant l'islām, les Arabes contribueront à doter le vieux monde d'un art nouveau. Cet art musulman est d'ailleurs multiple, différencié par les traditions des peuples annexés et convertis. Peut-être l'apport arabe s'y révèle-t-il, dans l'ordonnance des monuments, par une certaine utilisation du terrain, une prédilection assez permanente pour le plan à vide central, héritage possible du campement bédouin. Toutefois, c'est bien comme un produit de la civilisation propre à l'islām qu'il convient d'étudier l'art musulman. (V. MUSULMAN [*art*].) [→ Biblio.]

Musique arabe.

La musique arabe est constituée par un ensemble de traditions populaires, recueillies d'abord oralement dans les divers pays touchés par la conquête musulmane : Syrie, Perse, Egypte, Afrique du Nord, Espagne, puis exposées et codifiées dans des ouvrages didactiques, sous l'influence de la théorie grecque. On y discerne deux tendances : l'une orientale, l'autre occidentale. Les œuvres du passé, anonymes, ne survivent que dans la tradition orale, en l'absence de tout système de notation. Le musicien arabe d'Orient interprète et modifie à son gré l'œuvre de son choix, tout en respectant certaines règles qui lui imposent telle modulation, tel mélisme. Le musicien arabe d'Occident ne doit pas sortir du répertoire classique et ne pas dénaturer la mélodie racine (*aṣl*). La musique arabe postule des habitudes auditives étrangères aux nôtres, incompatibles avec notre sens musical. Tout d'abord fondée sur la gamme pythagoricienne, elle s'en écarte, et il en résulte une gamme de deux tétracordes disjoints semblables, contenant chacun une tierce *neutre*, ni majeure ni mineure, que l'on peut noter à l'aide d'un demi-dièse ou d'un demi-bémol. Cette gamme contient trois tons majeurs et *quatre tons mineurs*. De cette gamme se déduisent ensuite des quarts de ton approximatifs. L'école moderne, surtout représentée par l'Egypte, voudrait arriver à la constitution d'une *gamme tempérée orientale* comparable à celle qui fut mise en évidence par J.-S. Bach dans son *Clavecin bien tempéré*. La musique arabe n'en admet pas moins, exceptionnellement, la coexistence de la gamme occidentale avec tierces majeures et mineures, telle qu'elle a été définie par Pythagore —, et reste fidèle à la conception grecque des genres et des modes qui se réfèrent à un degré déterminé de l'échelle (*maqām*). Le genre correspond à un tétracorde, qui suffit à la mélopée bédouine ; le *mode* est l'extension du genre à deux tétracordes. La division grecque des genres en : *diatonique*, *chromatique* et *enharmonique*, sauf quelques changements dans les deux derniers, a été conservée par les Arabes. Par la combinaison des seize genres entre eux, la musique arabe atteint environ cent-vingt modes, qui deviennent des canevas mélodiques, des plans de composition. Cette complexité modale n'existe pas dans la musique arabe d'Occident. De la Tunisie au Maroc, cette musique se dit « andalouse » ; elle se rattache à un système de vingt-quatre modes, qui donnèrent naissance à vingt-quatre *nūba*, sortes de grandes suites vocales et instrumentales. Il en subsiste aujourd'hui quatre grands répertoires régionaux. Ces écoles du Maghreb ont comme centre d'attraction Tunis, Alger, Tlemcen, Fès et Tétouan. L'Orient ne connaît pas l'équivalent de ces grandes *nūba* qui peuvent durer plusieurs heures. Les musiciens du Caire, de Damas ou d'Istanbul excellent dans des genres moins étendus, mais plus raffinés : le *taqsīm*, solo instrumental, le *bachraf*, sorte de sonate, le *šamāy*, la *taḥmīla*, pièces plus brèves. Les genres vocaux viennent d'Andalousie : la *muwachchaḥa*, le *mawwāl*, ou bien d'Arabie : la *qaṣīda*. Même complexité pour les *rythmes* en Orient, même simplicité relative en Occident. Les anciens Arabes ne connaissaient que cinq rythmes : *hazaj*, *ramal*, *thaqīl 'awwal*, *thaqīl thānī*, *mākhūrī*, qui n'étaient pas des mesures, mais des groupements de temps forts ou faibles, alternativement ternaires ou binaires, en raison des besoins de la métrique poétique. Les modernes ont considérablement compliqué le problème, sauf les Nord-Africains, fidèles à l'ancien système.

● Les instruments types sont : le *'ūd* (luth), pour la mélodie, le *duff* ou *ṭār* (tambour basque), pour le rythme. Le luth, qui se répandit en Italie, puis dans le reste de l'Europe, à la fin du Moyen Age, a été muni autrefois de ligatures destinées à préciser sur les deux, trois, quatre ou cinq cordes des intervalles sujets à variation. Le *duff* ou *ṭār*, petit tambour basque, donne des percussions profondes (*dom*) et des coups brefs (*tekk*) qui correspondent aux temps forts et faibles du rythme. L'orchestre classique oriental comprend toujours plusieurs luths (cordes pincées), un *santūr* (cithare) à cordes grattées, un *gānūm* (cymbalum) à cordes martelées, un *kamandja*, sorte de violon primitif, aujourd'hui remplacé par le violon européen. Les Maghrébins y ajoutent : un *rabāb* (rebec), une *darbūka* (tambourin), une *gasba* (flûte de roseau). D'autres instruments sont utilisés par la musique populaire : le *nāy* (flûte oblique) chez les derviches, la *rhayta* (musette), les *qarāqeb* (crotales) chez les danseurs nègres, le *bendīr* (grand tambourin plat) chez les Berbères.

● L'évolution historique de la musique arabe a suivi les étapes de la conquête musulmane. Au cours de la période bédouine (jusqu'en 661), le chant et la poésie sont étroitement liés, la mélopée est rudimentaire, le rythme est simple : celui du *hidā'* (chant du chamelier), du *khabāb* (chant du cavalier). Après l'installation des Omeyyades à Damas (661) et jusqu'à l'apogée de la dynastie 'abbāsside, les rythmes se différencient, la mélodie s'étend sous l'influence des Byzantins et des Persans ; Ibn Muḥriz, Mawṣilī, Zalzāl font du chant bédouin un art véritable en y incorporant les folklores des pays conquis. Les instruments se perfectionnent ; les Arabes adoptent le *barbat* persan, qui deviendra le *'ūd* (luth), et le *ṭunbūr*, mandoline à très long manche, au jeu raffiné et expressif. Après 822 et la décadence 'abbāsside commence une longue *période de dispersion :* les Omeyyades de Cordoue attirent les artistes, Ziryāb quitte Bagdad pour aller fonder en Espagne l'école andalouse. En Orient cependant, Al-Fārābī, Avicenne posent les fondements de la musique arabe et de son système mélodique qui, renouvelés par l'Andalousie (nouvelles formes du *muwachchaḥa* et du *zadjal*) cesseṛa ensuite d'évoluer et ignorera la notation et la polyphonie. Mais c'est l'Andalousie qui, au contact de l'Occident, renouvelle dès le XIe s. les genres musicaux par l'adoption de nouvelles formes poétiques issues du peuple.
Au congrès du Caire (1934), la musique arabe a établi un inventaire de ses ressources et tenté de se renouveler au contact de l'Europe. Cette tendance se manifeste actuellement par un goût prononcé pour le jazz et pour les rythmes espagnols et sud-américains.

Science arabe.

Les Arabes jouèrent, au Moyen Age, un rôle capital dans l'histoire de la science. A une époque où la civilisation européenne était encore incapable d'assimiler la science antique et d'en assurer le relais, ce sont eux qui la préservèrent de l'oubli, la propagèrent et la firent fructifier. La science arabe, du VIIIe s. au XIIe s., fut vraiment l'héritière de la science grecque. Si la science occidentale put ensuite prendre son essor, c'est parce que la science arabe lui avait transmis les grandes œuvres scientifiques helléniques, grâce à l'enseignement de brillantes universités, de Bagdad à Cordoue.
C'est en découvrant les ouvrages scientifiques de l'Antiquité dans les pays qu'ils soumettaient que les Arabes eurent la curiosité de les étudier. Ils y furent encouragés par les califes, à commencer par Al-Manṣūr (fondateur de Bagdad en 762) et Al-Ma'mūn. Ils traduisirent ainsi en arabe non seulement Archimède, Euclide, Ptolémée, Héron, Galien, mais aussi des textes astronomiques et mathématiques de l'Inde (introduction des chiffres dits « arabes » et du zéro en 830, puis du sinus et du cosinus). Puis vinrent des esprits qui firent œuvre originale. Citons au premier rang Al-Khwārizmī (vers 820) et 'Omar Khayyām († 1124), qui posèrent les bases du calcul algébrique, Avicenne (980-1037) et Abū al-Wafā' (940-997), qui s'appliquèrent à la géométrie. Al-Khwārizmī dressa, en outre, des tables des sinus et des cosinus, auxquelles Abū al-Wafā' ajouta les autres lignes trigonométriques, et qu'il appliqua à la trigonométrie sphérique.
Le perfectionnement de la trigonométrie permit de donner une impulsion considérable à l'astronomie. Des observatoires furent créés à Bagdad et à Damas. Al-Battānī (Albategnius) [858-929] y étudia la précession des équinoxes ; Abū al-Wafā' y découvrit la variation de la Lune ; Al-Ṣūfī (903-986) y établit un catalogue d'étoiles (964) ; des tables du Soleil, de la Lune et des planètes furent publiées en 1007 par Ibn Yū 'nus (979-1009), ensuite par Arzachel (1029-1087). La cartographie fut illustrée par le grand géographe Al-Idrīsī (1100-1166), la statique (usage de la balance), par Al-Bīrūnī (973-1048) et Al-Khazinī (XIIe s.), l'optique par Al-Ḥazīn (965-1039), qui expérimenta sur la réflexion et la réfraction, l'acoustique par Al-Kindī (vers 800-873) et Avicenne. Aux origines de l'alchimie, on trouve Jābir ibn Hayyān (Geber) [721-776], au développement de laquelle contribuèrent le célèbre médecin Al-Rāzi (Rhazès) [vers 850-923] et Avicenne. En signalant les tendances expérimentales de la médecine arabe, remarquons que ce sont deux médecins, Ibn Ruchd (Averroès) [1126-1198] et Maïmonide (1135-1204), qui illustrèrent les derniers temps de la pensée arabe. Mentionnons enfin le botaniste et agronome Ibn Wahshiya (Xe s.).

Arabe (LIGUE), ligue constituée en 1945, sur l'initiative de l'Egypte, et comprenant également l'Arabie Saoudite, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Syrie et le Yémen. La Libye y a adhéré en 1953, le Maroc et la Tunisie en 1958. Le protocole d'Alexandrie (25 sept. 1945) en définit les objectifs, et le pacte de la Ligue arabe, signé au Caire le 22 mars 1945, insiste sur la nécessité pour les Etats membres d'associer leurs efforts en vue de maintenir leur indépendance et leur souveraineté ; chacun de ces Etats possède une voix au sein des organismes de la Ligue siégeant au Caire et comprenant : un conseil (deux sessions annuelles, vote à l'unanimité des premiers ministres), six commissions permanentes et un secrétariat général permanent. Les sanctions, économiques ou militaires, prévues en cas d'agression, ne pouvant être décidées qu'à l'unanimité, sont aléatoires. La Ligue s'est efforcée de renforcer l'unité du monde arabe en favorisant les échanges de professeurs et d'étudiants et en créant des organismes de solidarité culturelle : Institut pour la reproduction des manuscrits arabes, Institut des hautes études arabes, ou des organismes de coopération économique : Union postale arabe, Union arabe de télécommunications et de radiocommunications (9 avr. 1953), mais sans aboutir à des résultats concrets très nets. Sur le plan politique, la Ligue a peut-être facilité l'accession à l'indépendance de la Libye (24 déc. 1952), mais elle n'a pu empêcher la création de l'Etat d'Israël (19 juill. 1948) ni imposer à ses membres une attitude commune dans l'affaire de Suez (1956). Son unité a d'ailleurs été fortement ébranlée par la conclusion du pacte de Bagdad, dont un des membres, l'Iraq (1955-1958), adhère également à la Ligue (1955). Depuis cette date, le rôle de celle-ci a décliné, se contentant de ranimer les problèmes posés par les réfugiés de Palestine, le boycottage d'Israël ou la question algérienne (promesse d'appui total au peuple algérien du 31 mars 1956). La constitution en 1958 de la République arabe unie (Egypte-Syrie) a contribué à séparer ses membres en deux groupes hostiles, bien que le président Nasser s'efforce, par-delà les chefs d'Etat, et en faisant appel à la communauté culturelle et religieuse de leurs peuples, de lui redonner à son profit une nouvelle vigueur.

ARABE UNI (ÉTAT), État fédéral formé le 8 mars 1958 par l'union de l'Egypte, de la Syrie et du Yémen. (Le Yémen n'est uni que par des liens assez lâches à la *République arabe unie* [R. A. U.], formée le 1er février 1958 par l'Egypte et la Syrie.)

● L'*Etat arabe uni* groupe la République arabe unie et le royaume du Yémen ; il reste

musique arabe

joueur de rabâb

joueuse de bendīr

joueur de rhayta

Phot. Office marocain du tourisme, Rapho.

arabesque
(chorégr.)
exécutée par Claude Bessy
de l'Opéra de Paris

ouvert pour l'avenir aux autres Etats arabes. Chaque Etat conserve son statut international et son régime gouvernemental. Les forces armées sont unifiées, ainsi que la représentation diplomatique, sauf certains cas réservés. L'Etat arabe uni est gouverné par un Grand Conseil, composé des chefs d'Etats, assisté d'un Conseil de l'Union, composé de représentants, en nombre égal, des Etats membres. Les décisions du Grand Conseil sont prises à l'unanimité ; celles du Conseil de l'Union doivent être approuvées par le Grand Conseil pour avoir force de loi. La présidence de l'Union est confiée à tour de rôle pour un an, à chaque Etat membre. Les citoyens de l'Etat arabe uni peuvent travailler et occuper sans discrimination des fonctions publiques dans chaque Etat faisant partie de l'Union.

● La *République arabe unie* est formée de deux « provinces », l'Egypte et la Syrie. C'est une république indépendante et démocratique, dont la population fait partie de la *nation arabe*. Le chef du gouvernement est le président de la République, qui assume le pouvoir exécutif. Le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée nationale, dont les membres sont désignés par le président de la République parmi les membres de la Chambre des députés syrienne et de l'Assemblée égyptienne, chacune de ces deux assemblées fournissant un nombre égal de représentants. L'Assemblée nationale, qui comprend au moins trente membres, siège au Caire. Le président de la République la convoque selon une périodicité qui n'est pas fixée, peut la dissoudre et refuser les lois votées par l'Assemblée. Après dissolution, une nouvelle Assemblée nationale se réunit dans les soixante jours qui suivent. Le président de la République nomme par décret dans les deux régions de la République arabe unie un comité exécutif chargé des problèmes locaux.

ARABELLE n. f. Genre d'annélides polychètes errantes, famille des eunicidés, dont deux espèces sont actuellement connues sur nos côtes.

ARABESQUE n. f. Bx-arts. Ornement peint ou sculpté employé en décoration. ‖ Ligne idéale réunissant certains contours et constituant le rythme essentiel d'une composition peinte ou sculptée. ‖ Plus précisément, traitement habituel de la ligne chez les peintres : *L'arabesque de Rubens, de Matisse*, etc.

— Chorégr. Pose de la danse académique, dans laquelle le corps s'allonge transversalement : tandis qu'une jambe est levée et tendue en arrière et l'autre appuyée à terre, un bras ou tous les deux continuent la ligne de la jambe levée, en direction généralement opposée.

— Encycl. Bx-arts. Dans les vieux textes français, le mot, emprunté à l'italien *arabesco*, est un adjectif équivalent de l'adjectif *arabe*. Son emploi comme substantif dans le sens qu'il a conservé est attesté en 1611 par Cotgrave. Il désigne un certain genre d'ornement peint ou sculpté, dont l'art musulman offrait des exemples typiques. En fait, le sens du terme jugé commode devait largement déborder son cadre étymologique. L'art hellénistique avait couramment pratiqué quelque chose d'analogue sous l'influence des arts orientaux, notamment de l'Egypte. On peut estimer aussi que l'art mérovingien et l'art irlandais des VIIe et VIIIe s. sont comme l'art musulman, et au même moment, des rameaux du vieil art des steppes. Leur trait commun était le même oubli, ou le même mépris, de l'art gréco-romain anthropomorphique. Les peintres et les sculpteurs de Pompéi ont brodé d'*arabesques* les panneaux des salles et les pilastres des portes. Ces décors devaient ressusciter en Italie avec la Renaissance, et leur révélation dans les excavations des fouilles leur valut également le nom de *grottesques*, puis de grotesques* Jean d'Udine en orna les Loges du Vatican. La mode en fut apportée en France par les Italiens. Elle allait se perpétuer avec des artistes comme Androuet du Cerceau au XVIe s., Jean Bérain au XVIIe, Oppenort au XVIIIe. Cette parure ornementale, peinte ou sculptée en très bas relief, s'étale généralement sur un plan unique, se détache sur un fond nu. Elle comporte le plus souvent des lignes continues reliant les éléments qui meublent le champ, sans constituer des masses qui rompraient l'équilibre. Le rôle des courbes continues reliant les objets ou les enveloppant justifie l'emploi, par extension, du terme arabesque pour désigner les grandes lignes constructives d'un tableau, quelle que soit la nature des objets représentés. On parlera de l'arabesque de l'*Embarquement pour Cythère* de Watteau ou de l'*Apothéose d'Homère* d'Ingres.

Il n'est pas douteux que les caractères propres à l'arabesque s'affirment d'une manière assez constante dans le décor musulman, avec ses éléments étrangers à la nature, traités en très bas relief ou méplat, avec ses galons continus, ses entrelacs et le rôle capital qu'y joue la calligraphie.

— Chorégr. L'introduction de l'*arabesque* dans les ballets du XVIIIe s. a été sans doute inspirée par des poses et des motifs orientaux. Les théoriciens de la danse de cette époque désignent encore comme arabesques quelques simples poses naturelles de la danse. L'arabesque entre d'une façon définie dans le vocabulaire académique à l'époque de Carlo Blasis ; elle prend toute sa signification au moment du ballet romantique lorsqu'elle devient la pose la plus expressive de l'élan poétique et spirituel.

L'arabesque peut être effacée ou croisée, selon la jambe levée ; fondue ou tendue par rapport à la jambe appuyée à terre ; relevée, sautée en tournant, allongée ou penchée.

arabesque
(art musulman)
fragment d'une frise
de l'Alhambra de Grenade

Arabian American Oil Company (abrév. **Aramco**), compagnie pétrolière du Moyen-Orient, établie en Arabie Saoudite. Cette compagnie a succédé en 1946 à l'Arabian Oil Company, à la suite de la fusion de cette dernière avec des filiales de la Standard Oil of New Jersey et de la Socony Vacuum.

Arabian Oil Company, compagnie pétrolière, filiale de la Caltex, qui s'établit en Arabie Saoudite en 1933 et à laquelle succéda, en 1946, l'Arabian American Oil Company (Aramco).

ARABIDOPSIS n. f. Plante grêle à feuilles oblongues, à petites fleurs bleues, que l'on rencontre très fréquemment dans les terrains siliceux. (Famille des crucifères.)

ARABIE, en ar. **Djazīrat al-'Arab**, péninsule d'Asie, située au sud-ouest de ce continent, entre la mer Rouge et le golfe Persique ; 3 millions de kilomètres carrés environ. L'Arabie est partagée entre l'Arabie Saoudite qui occupe la majeure partie de la région, le Yémen, la colonie et les protectorats britanniques d'Aden, l'enclave française de Cheikh-Saïd (Chaykh Sa'īd), en face de Djibouti, le sultanat d'Oman ('Umān) et de Mascate (Masqat), les principautés de la côte des Pirates (Trucial Oman), Qaṭar, Bahreïn (Baḥrayn), Koweït (Al-Kuwayt), les zones neutres de Wafra et d'Ukuba ('Uqūba). Les frontières ne sont pas délimitées entre l'Arabie Saoudite, l'Oman et le Qaṭar. Le chiffre de la population, qui fait l'objet d'estimations très variables, fondées sur des sources de renseignements peu sûres, se situe entre 7 et 11 millions d'habitants (Arabes en majorité, mais aussi Noirs d'origine africaine, Indiens et Persans dans les ports, pour la plupart musulmans, sunnites, mais aussi zaïdites au Yémen, chiites à Bahreïn et ismaïliens).

Géographie.

● *Géographie physique.* L'Arabie est constituée d'un très vaste plateau, qui, à partir des plaines de Mésopotamie et de Syrie, et des côtes basses du golfe Persique, s'élève vers la mer Rouge, par paliers successifs. Le *hamad* calcaire des confins du Nadjd et du Hedjaz est très plat et seulement coupé de larges sillons creusés par les oueds, qui s'orientent vers la Chamiyé syrienne ou vers la basse vallée de l'Euphrate. Quelques courts chaînons plissés, de direction nord-sud, signalent des anticlinaux pétrolifères. Puis, de vastes plans inclinés s'élèvent vers le sud et vers l'est, dans le Ṣudayr, l''Arama et le Biyad : ce sont des plateaux gréseux et calcaires, limités par plusieurs reliefs de côtes, qui s'alignent en hémicycle du Sinaï à l'Hadramaout. Ces côtes sont coupées par une série d'oueds, le wād al-Rumma, qui se dirige vers la dépression du Chaṭṭ al-'Arab, le wād Sahbā', qui approche le golfe Persique, entre la péninsule de Qaṭar et la côte des Pirates, et le wād al-Dawāsir. La dernière côte, dirigée vers l'ouest, formée par le calcaire jurassique du djabal Tuwayk domine, sur plus de 800 km, un avant-pays cristallin, qui forme l'élément le plus septentrional de la plate-forme africaine. Un dédale de plateaux, de chaînons et de collines est taillé dans la masse des granites et des gneiss. Des venues de quartzites, de rhyolithes ou de porphyres dressent des îlots montagneux. L'ensemble est souvent recouvert par des coulées basaltiques étendues, les *aḥrār*, qui sont signalées de loin par leur couleur noire. Le basalte est issu de nombreuses fractures qui morcellent le socle en blocs basculés.

Des escarpements de failles en marches d'escalier tranchent vigoureusement le plateau arabique et l'abaissent par des pentes abruptes vers une étroite plaine littorale, la Tihāma, qui borde la mer Rouge et, de manière plus discontinue, la côte de l'océan Indien. Ce rebord montagneux forme une véritable muraille, qui se dresse à 2 000 m dans l''Asīr et dépasse 3 000 m dans le Yémen (3 760 m au djabal Hadur Nabi Chwayb). Au sud-est de la péninsule, du Rā's al-Ḥadd au Rā's Madhraka, les montagnes cristallines et volcaniques disparaissent et cèdent la place, le long de la mer d'Oman, à une chaîne de montagnes jeunes formées de calcaires et de grès plissés, accidentés de failles, qui atteignent 3 020 m au djabal Akhḍar. Ces reliefs font en réalité partie de l'ensemble montagneux qui limite le plateau iranien au sud. En revanche, entre l'Oman, l'Hadramaout et une ligne qui joint le sud de l''Asīr et le sud du Ḥasā, les plateaux calcaires s'abaissent vers une vaste dépression intérieure, occupée par le désert le plus isolé d'Arabie, le Rub' al-Khālī, le « croissant vide ». Ce désert prolonge, au sud, les ergs parallèles du Nufūd Dahnā, qui occupent les dépressions situées au pied des reliefs de côte, et le grand Nufūd du Hedjaz.

La mer n'exerce qu'une influence modeste sur les façades occidentale et méridionale de l'Arabie, strictement limitées par de véritables barrières montagneuses. Le golfe Persique et la mer Rouge sont des mers très étroites, aux littoraux peu découpés, qui délimitent la masse quadrangulaire de la péninsule arabique mais ne l'entament pas profondément : l'Arabie est un désert qui relie les déserts d'Afrique et ceux d'Asie centrale. L'amplitude diurne de la température atteint parfois 60 °C. La chaleur est suffocante de fin mai à fin septembre, période de temps stable, de basses pressions (31,5 °C en moyenne à

Phot. Lido, Garzón.

Haïfa
Tel-Aviv
AMMAN
Port Said
JÉRUSALEM
ISRAËL
JORDANIE
BAGDAD
I R A Q
Karbalā'
Ispahān
I R A N
Yezd
Kirmān
K I R M Ā N
KHŪZISTĀN
Ahwāz
Abādān
Bassora
KOWEÏT
KOWEÏT
Chīrāz
BŪCHIR
FĀRSISTĀN
Aqaba
Djawf
Sakāka
Qara
Plaine d'Hamād
Plaine d'Hadjara
Rafha
Nisab
Burgan
Mīna al-Ahmadī
Wafra
Mīna Sa'ūd
Rā's al Michab
Safaniya
Khafji
ZONES NEUTRES
Plaine de Dibdiba
Hafar al Bāṭin
Grand Nufūd
Qubba
Ḥā'il
DJABAL CHAMMAR
Tayma
Dhaba
Safaga
Al'Alā
Kosseïr
Wadj
Wahhamd
Hanaqa
Khaybar
Umm Ladjdj
Djabal Abyad
Dj. Radwa
Médine
Yanbu'
MER ROUGE
Rabigh
Qadhima
Dhahaban
Djedda
LA MECQUE
Ṭā'if
Turaba
Port Soudan
Qunfidha
SOUDAN
Birk
Abhā
Zahrān
Sabya
I. Farsān
Qizān
Luḥayya
ÉRYTHRÉE
Kamarān
Ḥudayda
Zuqr
Iles Hanich
Moka
Cheik-Said (Chaykh Sa'id)
I. Perim (Colonie d'Aden)
ÉTHIOPIE
CÔTE DES SOMALIS
Djibouti
DÉTROIT DE BĀB AL-MANDAB
GOLFE D'ADEN
Ḥafar al Bāṭin
Plateau Summān
Qārya al 'Ulyā
Abū Hadriyā
Djabaylī
Qaṭīf
Dammām
Abqaiq
Muharraq
MANAMA
BAHREÏN
QATAR
DUBAI
Dukhān
Wagra
Umm Sa'īd
Abū Ẓabī
Ra's Tannūra
Dhahrān
Ayn Dar
Hufūf
Uthmāniya
Hofuf
Oasis de Chaqra
Oasis de Wachm
Oasis de Ayaina
Oasis du Qaṣīm
Anaiza
Zulfi
Buraida
Oasis du Subayr
Madjma'a
Rass
Oasis de Ruma
Oasis du Riḍh
Oasis de Sulaiyil
Oasis de Kharj
Oasis de Hawṭa
Oasis de Ḥarad
Wadi Sahba
RIYAD
Dawadimi
Afif
Ruwaydha
Ḥarqa
Hulaq
Oasis de Dilam
Oasis de Assayh
Dhuruma
Artawiya
Ḥā'il
Plateau Summān
Djabrīn
Plaine du Dahnā
Nufūd Dahi
Oasis de Laylā
Oasis de l'Aflaj
Plaine d'Abū Bahr
Rub' al-Khālī
Plaine de Djalada
Plateau de Raydā
Oasis de Sulaiyil
Oasis du Dawāsir
Oasis de Bīcha
Tathlīth
Numa
Wadi Dawāsir
Wadi Turaba
Wadi al-Qunfidha
Wadi Tathlith
Wadi Ranya
Wadi Khurma
Wadi Fatima
Wadi Ḥalya
Wadi Ḥanifa
Wadi Dhubai
Wadi Ḥaliya
Wadi Ḥaqil
Wadi Ḥaqil
Wadi Ḥaqil

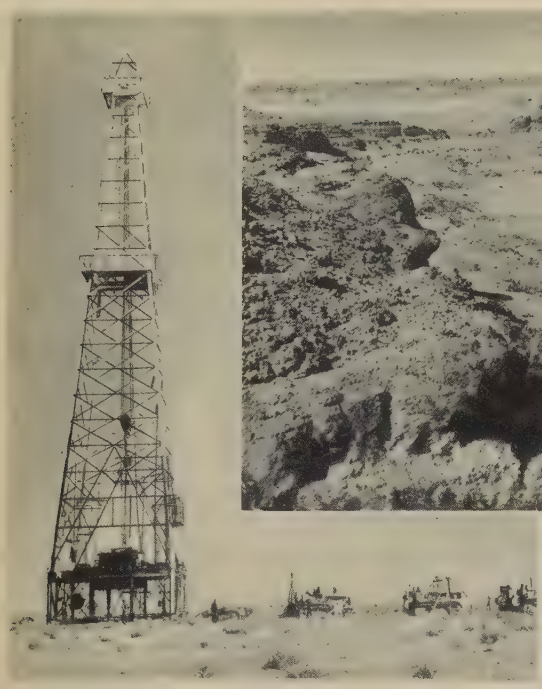

Forage pétrolier dans le Koweït; dans le désert de l'Arabie septentrionale, près du golfe Persique, un oued dominé par les escarpements qui limitent le plateau; une rue de Manāma, la principale ville de l'île de Bahreïn, où les aspects traditionnels de l'Arabie côtoient les symboles de la vie moderne.

et La Mecque, les villes de l'intérieur et les ports. Ceux-ci sont très nombreux, mais desservent un arrière-pays limité. Ce sont des centres de constructions navales artisanales et des bases de pêche, particulièrement celle des huîtres perlières, à proximité du rivage du golfe Persique. La population y est très mêlée : esclaves, marchands, pèlerins venus d'Indonésie, d'Inde, du Pākistān ou d'Afrique s'y côtoient.

L'économie industrielle est exclusivement représentée en Arabie par l'extraction et le raffinage du pétrole. Les concessions sont partagées entre les compagnies américaines et anglaises. L'Aramco, groupe formé par trois compagnies américaines, exploite le pétrole d'Arabie Saoudite, le long du golfe Persique, à Abqayq, Abū Hadriya, Qaṭīf, Dammām, 'Ayn Dār, 'Uthmāniya, Safaniya. Des filiales de la British Petroleum se sont installées à Koweït, à Bahreïn, dans le Qaṭar et dans l'Oman. Des raffineries de pétrole sont localisées à Rā's Ṭannūra, Bahreïn et Aden. Plusieurs pipe-lines relient les champs pétroliers aux ports d'exportation, Mīna al-Aḥmadī, à Koweït, Rā's Ṭannūra et Dammām en Arabie Saoudite, Umm Sa'īd au Qaṭar, Manāma à Bahreïn. La Tapline, construite par l'Aramco, à partir d'Abqayq, traverse le désert et aboutit sur la Méditerranée à Zahareïm, à proximité immédiate de Sa'īda. L'exploitation du pétrole a entraîné la création de villes nouvelles préfabriquées, comme Dhahrān. Les redevances pétrolières versées au roi d'Arabie sont en partie consacrées à l'amélioration des cultures et à des travaux d'irrigation. L'amélioration des transports a été également entreprise, mais le cabotage continue de tenir une place de premier plan dans les échanges. Comme l'ancien chemin de fer du Hedjaz, la voie ferrée de Dammām à Riyāḍ n'a guère modifié l'équilibre économique, mais les caravanes sont largement remplacées par les camions, et les grosses voitures américaines circulent sur les anciennes pistes.

Ces germes de transformation et l'influence politique ou économique des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne n'ont pas modifié profondément la société traditionnelle, très hiérarchisée au profit des descendants de Mahomet, des chefs de tribu et des grands personnages religieux. La sécurité ne règne pas dans toute la péninsule, les Bédouins n'ayant pas partout perdu leurs habitudes de pillage. Les villes anciennes modernisées sont rares et limitées aux régions littorales (Aden, Djedda et Koweït). Mascate, Sana, capitale du Yémen, Riyāḍ, capitale administrative de l'Arabie Saoudite, ne sont guère modifiées. Les métropoles religieuses de l'islām, Médine et surtout La Mecque, sont interdites aux infidèles. L'Arabie, loin d'être complètement explorée, reste l'un des pays les plus fermés du monde.

● *Exploration.* L'Arabie appartenait au monde connu des Anciens. Mais l'Antiquité, non plus que le Moyen Age, n'eurent la moindre idée de l'intérieur du pays. L'exploration moderne commença en 1762 avec le voyage de Carsten Niebuhr au Yémen. J. Burckhardt visita La Mecque en 1814, A. von Wrede, l'Hadramaout en 1843, et l'Anglais Doughty, l'Arabie du Nord en 1875. Les explorations de J. Halévy, de Glaser, de H. Burckhardt, entre 1875 et 1909, apportèrent une précieuse contribution à la connaissance de l'Arabie, complétée par les études de J.-B. Philby pendant la Première Guerre mondiale. (→ Biblio.)

Histoire.

● *L'Arabie antéislamique.* On ignore tout de la péninsule avant le Ier millénaire av. J.-C. Les documents cunéiformes ou égyptiens ne font qu'évoquer de façon très imprécise les centres habités à une époque reculée. A une date qui semble se situer au IIe millénaire av. J.-C. se produisirent, à peu près simultanément, l'invention du prototype des alphabets sémitiques, la domestication du chameau et d'importantes migrations de tribus des régions du « croissant fertile » vers l'Arabie. Les caravanes du roi Salomon allaient en Arabie chercher l'or et l'encens, mais on ignore où se situait la légendaire et fabuleuse Ophir, avec laquelle se pratiquait un commerce actif. Les populations du nord de l'Arabie furent plus d'une fois mêlées à l'histoire des Assyriens et des Babyloniens, puis des Perses.

Durant les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, des Etats se constituèrent, ne représentant d'ailleurs que des îlots au milieu d'un pays inorganisé. Les royaumes des Sabéens (ou de Saba*) et d'Hadramaout (capit. Chabwa) étaient en relations commerciales actives avec la côte orientale d'Afrique et l'Abyssinie, avec l'Inde, avec l'Egypte et avec l'Occident grec et perse. Des caravanes parcouraient la péninsule du nord au sud où l'art gréco-romain a fait sentir son influence. Des temples de divinités païennes aux ruines étendues, des inscriptions d'écriture *thamudique* (du nom d'une ancienne tribu d'Egra, les Thamūd) découvertes récemment ont obligé à réviser et à compléter le tableau classique de l'Arabie antéislamique, pays de pasteurs nomades, aux tribus querelleuses, mais sans grande histoire.

Au nord, les *Nabatéens,* population arabe de Pétra, actifs et riches commerçants, faisaient sentir leur influence sur la Syrie. Mais ils devinrent vassaux de Rome dès 60 av. J.-C. Aelius Gallus, préfet d'Egypte, fit avec leur concours une expédition peu fructueuse en direction de Saba (24 av. J.-C.). En 105 fut créée la province romaine d'Arabie, aux dépens de l'Etat nabatéen. Le commerce maritime, par Aila, fut encouragé, et un *limes* protégea le pays des incursions des Bédouins. Le royaume arabe de *Palmyre,* autre foyer de commerce caravanier, fut conquis en 272 par l'empereur Aurélien, au temps de la reine Zénobie. Le royaume de Saba, héritier des Minéens, au sud, dans le Yémen, était gouverné par des grands prêtres dénommés *mukarrib,* puis par des rois. Ce royaume commençait à décliner sérieusement à l'époque de la prospérité de Pétra, en raison de la concurrence croissante des marins occidentaux qui, désormais, savaient utiliser le phénomène de la mousson pour naviguer vers les Indes. Le royaume de Ḥimyār supplanta celui de Saba. Sa situation géographique lui permit d'échapper à la domination romaine, mais il fut impliqué par la suite dans les querelles entre Perses et Byzantins. Le judaïsme et le christianisme y fleurirent et la communauté chrétienne de Nadjrān subsista au moins jusqu'au calife 'Umar. Dans l'ensemble, le christianisme eut un assez sérieux succès en Arabie, surtout sous la forme nestorienne et sous la forme monophysite. Un prince himyarite de religion juive persécutait les chrétiens du Yémen : ce fut l'occasion pour les rois chrétiens d'Abyssinie d'intervenir et d'occuper le pays (début du VIe s.). A leur tour, à la fin du VIe s., les Sassanides s'y établirent.

A l'époque de la décadence de Rome, au Bas-Empire (IVe-Ve s.), la civilisation urbaine et commerciale déclina et le nomadisme pastoral reprit de l'extension. Il était le seul mode d'exploitation de l'intérieur de la péninsule arabe. Les Bédouins, individualistes farouches, robustes à un rare degré, étaient organisés en tribus, sous l'autorité de *chaykhs.* De tribu à tribu, on se querellait très facilement. Chaque groupe avait ses dieux et ses fétiches, tels les bétyles, pierres singulières autour desquelles la tribu venait se réunir périodiquement. Parmi ce panthéon, un dieu supérieur, *Allāh,* se distinguait déjà, bien avant Mahomet.

Les Sassanides et les empereurs byzantins cherchaient également à protéger leurs territoires des incursions des Bédouins nomades. Leur politique consista à s'assurer le concours de certains d'entre eux. Ils favorisèrent ainsi les petits Etats tampons des Arabes *Rhassānides,* sur la frontière syrienne (capit. Bassora) et des *Lakhmides* (capit. Al-Ḥira) du côté de la Perse. Un roi de Rhassān, Arethas (Al-Ḥārith), fut fait hylarque et patrice par Justinien. Mais l'obéissance de ces Arabes à Byzance n'était pas perpétuelle ;

Phot. Fox-Phot., Air France, Popper-Atlas Photo.

chrétiens monophysites, les Rhassānides participèrent parfois violemment aux querelles religieuses de l'Empire d'Orient. Les Lakhmides étaient assez puissants, Imru' al-Qays, l'un d'entre eux, se disait « roi de tous les Arabes ». Ses successeurs ajoutaient « dans les montagnes et dans les plaines ». Leur capitale était une ville prospère, dans une contrée irriguée et fertile.

Quant au *Hedjaz*, c'est une contrée relativement isolée, très aride. Sa capitale, La Mecque, surtout gîte d'étape, caravansérail, commença à acquérir de l'importance au VIIe s., quand le commerce en Arabie du Nord périclita en raison des guerres incessantes entre Perses et Byzantins. La vie religieuse s'y concentrait autour du sanctuaire de la Ka'ba, où l'on conservait la Pierre noire, apportée, disait-on, par l'ange Gabriel, et gardée par les Quraychites. C'était déjà un lieu de pèlerinage fréquenté. C'est là que naquit en 570 *Mahomet*, le Prophète. En 612, il commença à présenter son message aux Mecquois, qui montrèrent peu d'enthousiasme, tandis que la première communauté musulmane devait émigrer à Yathrib, au nord de La Mecque. Cette migration fut le point de départ de l'hégire* (622).

● *L'islām et l'Arabie médiévale.* Mahomet organisa le premier Etat islamique, ayant pour capitale Yathrib qui prit le nom de « Ville du Prophète » (*Madīna al-Nabī*, Médine). Mahomet rompit avec l'étroitesse du cadre tribal, réussit à grouper des éléments hétérogènes, nomades et sédentaires, païens et juifs. Le Coran était une révélation universelle, non limitée aux Arabes, et qui laissait de côté les privilèges de naissance et de lignage. Mais c'était aussi un signe de ralliement pour les Arabes, jusque-là éparpillés en tribus ou Etats de faible importance. En 630, La Mecque fut prise par Mahomet, qui la débarrassa des vieilles idoles. Aussitôt (*année des délégations*, an 9 de l'hégire, 630-631) ce fut le ralliement religieux des tribus de toute l'Arabie, devenue presque entièrement musulmane, en dépit de quelques faux prophètes et de quelques apostasies. Les successeurs du Prophète, les califes, se firent conquérants. Abū Bakr (632-634) envoya ses troupes vers l'Oman, le Yémen, le Bahreïn, l'Hadramaout : l'Arabie fut alors effectivement unifiée, passagèrement d'ailleurs. Après quoi commencèrent les conquêtes hors de l'Arabie (v. ARABES), continuées par 'Umar, deuxième calife (634-644), qui ordonna l'expulsion des juifs et des chrétiens de la péninsule. La Mecque s'enrichissait du butin ramené d'un peu partout, et sous 'Uthmān (644-656), on pouvait déjà prédire la disparition des vertus austères de l'islām primitif. Ensuite, à 'Alī s'opposa l' « anticalife » Mu'awiyya, établi à Jérusalem, et sous lequel se refit l'unité un moment compromise de l'islām (v. 'ALIDES). Après les querelles de Yazīd et d'Ibn al-Zubayr, le califat revint, avec 'Abd al-Malik, aux *Omeyyades* (692-750), qui établirent des gouverneurs à La Mecque et à Médine. Pendant cette période de paix les villes saintes accrurent leur renommée et leur prospérité matérielle. Sous les *'Abbāssides* (750-879), le califat transférant son siège à Bagdad, Baṣra devint le port de la capitale, ce qui fit du golfe Persique et de sa côte arabe une zone d'actif trafic maritime. Mais progressivement la puissance de la dynastie se démembra au profit de multiples souverainetés locales. Une fraction de la secte dissidente des Kharidjites* constitua un imāmat indépendant dans l'Oman. Mais ce sont les 'Alides, perpétuels prétendants au pouvoir, qui causèrent le plus d'embarras aux 'Abbāssides. Ils trouvaient des partisans dans les villes saintes, auxquelles ils donnaient l'espoir de reprendre le rôle de capitale perdu au profit de villes du Nord, Damas et Bagdad. Au Yémen, un gouverneur du nom de Muḥammad fonda la dynastie des Ziyādides. L'Hadramaout se rendit indépendant, sous divers seigneurs locaux. 'Alī ibn Muḥammad, qui se disait Ḥusaynite, après avoir semé le désordre parmi les tribus nomades de l'Est, alla soulever les esclaves noirs (Zandj) du sud de l'Iraq. L'insurrection, prolongée (868-883), fut un nouveau coup très dur pour les 'Abbāssides. Les Ismaïliens* n'étaient pas inactifs : ils se manifestaient sur la côte du golfe Persique et au Yémen, s'évertuant à promouvoir à la fois leurs doctrines et leurs chefs. Les Karmates Ismaïliens constituèrent en Arabie orientale un puissant Etat, à partir de 900 environ. En 930, lors d'une insurrection à La Mecque, ils s'emparèrent de la Pierre noire et la gardèrent quelques années. Bientôt ils conquirent l'Oman. Leur souverain Al-Ḥasan prit Damas et s'attaqua même à l'Egypte. Puis ils entrèrent dans une phase de décadence. A La Mecque s'établirent au Xe s. les Charīfs (maison de Muhanna). Au XIe s., les Turcs Seldjoukides firent leur apparition en Arabie. L'un d'eux, Kawurd Kara Arslān, occupa l'Oman. Ils s'installèrent à Bagdad et furent à l'apogée de leur puissance sous Malik chāh. Durant les XIe et XIIe s., diverses dynasties locales s'établirent, tels les Zuray'ides à Aden, ou les Nadjahides au Yémen.

Quand les Ayyūbides succédèrent aux Fāṭimides d'Egypte (1171), le sunnisme triompha sur le chi'isme, en Arabie comme en Egypte. Saladin* fut reconnu comme souverain à La Mecque, et la région du Hedjaz demeura longtemps dans la suzeraineté de l'Egypte. Le Yémen fut au pouvoir d'une branche collatérale de la dynastie, en attendant de passer aux mains des Rasūlides, au XIIIe s., et l'Hadramaout fut conquis. C'était l'époque des croisades, et les Ayyūbides avaient fort à faire en Syrie. Renaud de Châtillon envoya des navires dans la mer Rouge, et songea même à attaquer La Mecque. En 1258, le dernier 'Abbāsside ayant été exécuté à Bagdad par le Mongol Hūlagū, Yusūf, souverain du Yémen, prit le titre de calife de l'Islām, désormais vacant. Le Yémen des Rasūlides était alors très prospère et la science et l'art y étaient fort en honneur. Des ambassades y venaient de Chine et d'autres pays fort éloignés. Après avoir occupé toutes les côtes de la mer Rouge, jusqu'à Haly (début du XVe s.), les Yéménites firent une sérieuse concurrence aux Egyptiens dans le commerce par mer.

● *La création de l'Arabie moderne.* Dès le XVIe s., Vasco de Gama ayant montré la route du cap de Bonne-Espérance, les commerçants européens apparurent dans les mers qui bordent l'Arabie. Les Portugais occupèrent quelques ports du golfe d'Oman. Alfonso de Albuquerque projeta de prendre La Mecque. La lutte se déroula entre les Turcs et les Portugais sur les zones littorales, tandis que Soliman (Sulaymān) le Magnifique étendait son pouvoir sur toute l'Arabie. C'est au XVIe s. encore que le café fut introduit, venant d'Abyssinie et que se répandit l'usage du tabac. Mais la rupture des routes commerciales de terre entre l'Inde et l'Occident entraîna l'affaiblissement économique du Nord de la péninsule. Les Turcs étaient aux prises avec leurs ennemis d'Europe et avec les Perses. A dater de Soliman, ils entrèrent dans une période de lent déclin.

Au XVIIe s., les commerçants anglais de la compagnie des Indes et les Hollandais prirent la succession des Portugais. L'Arabie orientale tomba au pouvoir de tribus bédouines, à dater de 1663, quand un de leurs chefs, Al-Humayd, renversa le gouverneur ottoman d'Al-Ḥasā.

Au XVIIIe s., le mouvement wahhābite*, réformiste, dont les origines lointaines remontaient au XIVe s., agita sérieusement l'Arabie et lui donna une figure nouvelle. Les Wahhābites, prêchant la renonciation aux innovations et le retour à un islām épuré, amenèrent la restauration d'un gouvernement islamique unifié, centré sur le Nadjd, et indépendant de la Turquie. Les Sa'ūdides qui gouvernèrent cet Etat l'étendirent rapidement. En 1803, ils occupaient La Mecque après une guerre assez longue, puis menaçaient la Syrie et l'Iraq. La Turquie dut faire appel à Méhémet Alī, vice-roi d'Egypte, qui anéantit leur puissance (prise d'Al-Dir'iyya, 1818). Les Anglais, intervenant militairement, occupèrent alors Aden (1839), étendirent leur zone d'influence le long des côtes vers Mascate, et établirent leur protectorat sur l'imāmat d'Oman (1891). Quant à l'Etat sa'ūdide, il se reconstitua vite avec Turkī ibn 'Abd Allāh, qui installa sa capitale à Al-Riyāḍ ; il reprit une nouvelle vigueur sous 'Abd al-'Azīz (1902). Pourtant, à l'E. et au S.-E., les Turcs réoccupèrent les hautes terres du Yémen et, après l'ouverture du canal de Suez, surveillèrent mieux le Hedjaz.

Malgré l'ouverture du chemin de fer de Damas à Médine, en 1908, les Turcs ne purent

Arabes en caravane
miniature du XIVe s.
(Atlas catalan
de Charles V, 1375
Bibl. nat.)

se maintenir plus longtemps en Arabie. La révolte commença à La Mecque en 1916. Durant la Première Guerre mondiale, 'Abd al-'Azīz s'allia aux Anglais contre les Turcs, qui perdirent toute l'Arabie. Le Hedjaz s'était rendu indépendant avec les chérifs de La Mecque, alliés de l'Angleterre et de la France. L'imāmat zaydite du Yémen déjà pratiquement indépendant, le resta. Le Nadjd était partagé entre la principauté du Djabal Chammar, capitale Ḥā'il, et celle de l'imām des Wahhābites, Ibn Sa'ūd. Celui-ci fut proclamé roi du Hedjaz puis constitua le royaume d'Arabie Saoudite*. Les petites principautés des côtes S. et E. de l'Arabie : Hadramaout, Qaṭar, îlot de Bahreïn, Koweït furent placées dans la dépendance de l'Angleterre qui possédait déjà Aden. Quant à la France, elle abandonna ses droits sur Chaykh Sa'īd (Cheikh-Saïd), sur le détroit de Bāb al-Mandab, en faveur du Yémen. (V. ARABIE SAOUDITE.) [→ Biblio.]

ARABIE SAOUDITE ou **ARABIE SA'ŪDITE**, Etat de l'Arabie, s'étendant sur la plus grande partie de la péninsule de l'Arabie. Capit. *Riyāḍ*.

— GÉOGRAPHIE. V. ARABIE.

— CONSTITUTION. Le royaume d'Arabie Saoudite fut établi par décret le 18 septembre 1932. Auparavant, 'Abd al-'Azīz ibn Sa'ūd, qui lui donna son nom, s'était proclamé roi du Hedjaz en janvier 1926. Le gouvernement monarchique détient tous les pouvoirs. Un conseil des ministres, créé en 1953, est responsable exclusivement devant le roi. La constitution édictée en 1926 a mis en place des conseils de gouvernement, parmi lesquels figure une assemblée législative à La Mecque, des conseils municipaux à La Mecque, Médine et Djedda, et des conseils de villages et de tribus dans les provinces. Les membres de ces conseils sont des notables et des chefs traditionnels, nommés ou acceptés par le roi. La loi coranique est appliquée partout, et les délits et crimes sont soumis à des tribunaux religieux.

— HISTOIRE. 'Abd al-'Azīz III ibn Sa'ūd, émir du Nadjd et imām des Wahhābites depuis 1902, a élargi sa principauté par la conquête successive d'Ḥasā sur les Turcs en 1913, d'Ḥā'il en 1921, de La Mecque en 1924, de Djedda en 1925, de l''Asīr en 1926. Proclamé roi du Hedjaz en 1926, il

délégation
de l'Arabie Saoudite
à la conférence de Bandung
(1955)

arrivée d'une caravane
à Djeddah

Phot. Larousse, Keystone, Almasy.

est devenu, en 1932, roi de l'Arabie Saoudite, formée des pays précités. Il lui a donné pour capitale, Riyāḍ, oasis au cœur du Nadjd, au centre géographique de la péninsule, sur laquelle ses ancêtres avaient régné jadis et qu'il avait reconquise dès 1902. Il a formulé des revendications territoriales à l'égard de la Transjordanie ('Aqaba, Ma'an, Pétra ou Batra) et du Yémen (Wādī 'Aqīm), mais il a renoncé à de nouvelles annexions de territoire du côté du Yémen et s'est réconcilié en 1948 avec le roi 'Abd Allāh (Abdullah) de Transjordanie malgré l'hostilité traditionnelle qui l'opposait aux dynasties husaynites. Il a conclu une alliance avec l'Egypte, à la suite de l'entrevue de Yanbu, le 22 juillet 1945; il a adhéré à la Ligue arabe, mais il a conservé de bonnes relations avec la France et l'Angleterre, malgré le différend l'opposant à cette dernière sur l'oasis de Buraymī. 'Abd al-'Azīz est mort le 9 novembre 1953. Son successeur est son fils Sa'ūd.
Le gouvernement d'Ibn Sa'ūd était un gouvernement patriarcal et théocratique dans le Nadjd, mais le Hedjaz était gouverné par un vice-roi, son fils Fayṣāl (Fayçal), assisté de conseils consultatifs. Peu de temps avant sa mort cependant, il avait institué un conseil des ministres dont le statut a été fixé en mars 1954. Le fait saillant en Arabie Saoudite, après la Seconde Guerre mondiale, est l'exploitation par des sociétés américaines des gisements pétroliers et miniers et le développement de l'influence et de l'aide financière américaines. C'est pourquoi Sa'ūd s'est efforcé de maintenir des relations amicales avec les Etats-Unis et les puissances européennes, tout en souscrivant aux théories du panarabisme antioccidental, pour conserver, malgré le colonel Nasser, son rôle de leader du monde arabe.
Ne pouvant que difficilement poursuivre cette politique contradictoire, il a dû renoncer, au moins temporairement, à l'exercice de fait du pouvoir absolu, en accordant une délégation de pouvoir à son frère Fayṣāl (1958).

arachide

ARABINOSE n. m. Chim. Sucre (aldopentose) non fermentescible, de formule $CH_2OH—(CHOH)_3—CHO$.
— Encycl. Il existe trois isomères, le *l-arabinose* (lévogyre), obtenu par hydrolyse de la gomme du cerisier, fondant à 160 °C; le *d-arabinose* (dextrogyre), obtenu par dégradation du glucose; l'*arabinose racémique*, obtenu par le mélange des deux premiers, et rencontré dans l'urine de l'homme en cas de pentosurie. Par réduction, les arabinoses donnent les arabites; par oxydation, les acides araboniques.

'ARABĪ PACHA ou **AḤMAD 'ARABĪ AL-ḤUSAYNĪ**, officier égyptien (Hārya-Ruzna, Basse-Egypte, 1839 - Le Caire 1911). Fils d'un fellah, il était colonel en 1879, quand les Occidentaux imposèrent le remplacement du khédive Ismā'īl par son fils Tawfīq. Il organisa alors le « Parti national », demandant un Parlement et prenant le ministère de la Guerre en 1881. Soutenu par l'armée et les 'ulamā', il interdit aux flottes anglo-françaises la protection des Européens d'Alexandrie, sans empêcher des désordres qui amenèrent les Anglais à occuper la ville. Freycinet voulait intervenir, mais le Parlement suivit Clemenceau, qui laissa aux troupes anglaises la tâche, d'ailleurs facile, de battre 'Arabī (sept. 1882) à Tall al-Kabīr. Prisonnier, condamné à mort, 'Arabī fut déporté à Ceylan. Il rentra en Egypte en 1901.

'ARABĪ PACHA

ARABIQUE adj. Qui appartient, qui est propre à l'Arabie : *Le désert arabique*. ‖ *Gomme arabique* (ainsi appelée à cause de l'usage qu'en firent les médecins arabes), substance extraite primitivement de l'*Acacia vera*, remplacée aujourd'hui par la gomme du Sénégal produite par *A. Senegalensis*. (Elle est soluble dans l'eau, incristallisable, fermentescible. La colle liquide est une solution de gomme additionnée d'un antiseptique. On fait avec la gomme arabique un sirop connu sous le nom de *sirop de gomme*.)
— Linguist. Se dit des parlers arabes du Hedjaz, du Yémen et de l'Arabie Saoudite.

ARABIQUE (GOLFE), anc. nom de la mer Rouge*.

ARABIS ou **ARABETTE** n. f. Plante dont il existe de nombreuses espèces françaises et dont les fleurs peuvent être blanches, roses, violettes ou bleues. (On la trouve généralement dans les rocailles. *Arabis Caucasica*, ou *corbeille-d'argent*, est très cultivée comme ornementale. Famille des crucifères.)

ARABISANT, E n. Savant qui étudie la langue et la civilisation arabes.

ARABISER v. intr. S'occuper spécialement de la langue arabe.
◆ V. tr. Donner le caractère arabe.

ARABISME n. m. Expression propre à la langue arabe.

'ARABISTĀN. V. KHŪZISTĀN.

ARABISTE n. m. Nom donné aux médecins occidentaux qui adoptèrent les principes de l'école arabe, au XIe s. de l'ère chrétienne.

ARABITE n. f. ou **ARABITOL** n. m. Pentitol, de formule $CH_2OH—(CHOH)_3—CH_2OH$, dont il existe trois variétés : droite, gauche, racémique, obtenues par réduction des arabinoses.

ARABLE adj. (du lat. *arare*, labourer). Se dit de la partie du sol qui peut être retournée par la charrue : *Terre arable*.
— Encycl. On appelle *terres arables* celles qui sont labourées, ensemencées et mises à nu par la récolte des produits, pour être presque aussitôt labourées, et ensemencées à nouveau avec une espèce de plante qui diffère en général de l'espèce cultivée précédemment. Une prairie, un bois, qui sont toujours hors d'assolement, occupent des terres qui, abandonnées en quelque sorte à une végétation spontanée, ne font pas partie des terres arables de la ferme et ne sont pas, d'ailleurs, ainsi que les terres arables, constamment soumises à des soins renouvelés (hersages, binages, etc.).
La *terre franche* est le type par excellence de la terre arable. Elle renferme en proportions convenables de l'argile, du sable, du calcaire, de l'humus; elle est pourvue des éléments chimiques (azote, acide phosphorique, potasse, chaux, magnésie, acide sulfurique, etc.) indispensables à une bonne fertilité, et se prête bien à la nitrification.

ARABONIQUE adj. m. Se dit d'acides stéréo-isomères obtenus par oxydation des arabinoses par l'eau de brome.

ARABOPHONE adj. et n. Qui a l'arabe pour langue : *Les populations arabophones d'Afrique du Nord*.

ARABULOSE n. m. Chim. V. PENTOSE.

ARAC n. m. V. ARAK.

ARACAJÚ, v. et port du Brésil, capit. de l'Etat de Sergipe, à l'embouchure du Cotinguiba; 79 600 hab. Evêché. Industries textiles. Savonnerie. Sucrerie. Exportations de sucre, de coton et de bois.

ARACARI n. m. Toucan, généralement noir, à ventre jaune, caractérisé par un bec et une queue assez longs, habitant l'Amérique méridionale. (Nom sc. : *pteroglossus*.)

ARAÇATUBA, v. du Brésil (Etat de São Paulo), au N.-O. de cet Etat; 26 900 hab. Centre commercial d'une région de colonisation.

ARACÉES n. f. pl. (du gr. *aron*, arum). Famille de plantes à fleurs monocotylédones, de l'ordre des spadiciflores. (Syn. AROÏDÉES.)
— Encycl. Les *aracées* sont des plantes vivaces, à rhizome généralement épais, tubéreux et charnu, à tige dressée, sarmenteuse ou nulle. Les feuilles, de forme variable, sont souvent cordiformes, glabres, luisantes, à nervures ramifiées. Les fleurs sont violacées, jaunâtres ou rougeâtres. Le fruit est une baie, plus rarement une capsule. Les plantes de cette famille habitent les lieux humides ou marécageux et les bois très ombragés.

ARACENA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Huelva), dans une haute vallée de la *sierra de Aracena*, près des sources de l'Odiel; 8 100 hab. Restes d'un château almohade; église des XIIe et XIIIe s. Grottes.

ARÂCHES ou **ARÂCHES-LES-CARROZ**, comm. de la Haute-Savoie (arrond. de Bonneville), dans le Faucigny, au-dessus de la cluse de l'Aarve; 423 hab. (93 aggl.). Station d'altitude (995 m) et de sports d'hiver. Grotte de Balme.

ARACHIDE n. f. (lat. *arachidna*, du gr. *arakhos*, gesse). Plante africaine de grande culture dont les pédoncules floraux se recourbent vers le sol après la fécondation pour y enterrer le fruit. (La graine [cacahuète] peut se manger grillée ou être pressée pour fournir l'huile d'arachide. Nom sc. *Arachis hypogaea*. Le genre [9 espèces] fait partie des légumineuses, famille des papilionacées.)
— Encycl. L'*arachide* est une plante annuelle, de 30 à 40 cm de hauteur, à petites fleurs jaunes striées de rouge. Sa culture n'est vraiment profitable que dans les pays chauds; ailleurs, la graine est insuffisamment grosse, et sa teneur en huile trop faible. La graine est semée en poquets, à 7 ou 8 cm de profondeur et à une distance de 50 cm les uns des autres. Il est nécessaire de butter les plants au moment de la floraison.
L'arachide est cultivée pour sa graine, dont on tire l'huile par pression; les fanes sèches sont utilisées comme fourrage, et les tourteaux, résidu de l'extraction de l'huile, très riches en matières azotées, sont largement employés dans l'alimentation du bétail.
Les deux plus grands producteurs sont l'Inde et la Chine, qui fournissent près des deux tiers du total mondial. Ils sont suivis, d'assez loin, par l'Afrique occidentale (le Sénégal surtout), les Etats-Unis et la Nigeria. (V. carte HUILES VÉGÉTALES.)

ARACHIQUE adj. Se dit d'un acide gras de formule $CH_3—(CH_2)_{18}—CO_2H$, rencontré à l'état de glycéride dans l'huile d'arachide.

ARACHN(O)-, élément tiré du gr. *arakhnê*, araignée, et entrant en composition dans de nombreux mots.

ARACHNANTHE [rak] n. m. Genre d'orchidacées, comprenant six espèces de la Malaisie et de l'Himalaya. (On cultive dans les serres chaudes *Arachnanthe Cathcartii* et *A. Lowii*.)

ARACHNÉ, en gr. **Arakhnê** (araignée), jeune Lydienne légendaire, fille d'un teinturier. Elle osa défier Athéna dans l'art de la tapisserie. La déesse, irritée, mit en pièces le travail de sa rivale. Arachné se pendit de désespoir et fut métamorphosée en araignée.

ARACHNÉEN, ENNE [rak] adj. (du gr. *arakhnê*, araignée). Propre à l'araignée. ‖ — *Fig.* Qui a la légèreté d'une toile d'araignée : *Le petit carré de filet que se propose d'agrémenter son travail est tendu sur un cadre de métal; c'est un arachnéen réseau à travers lequel court l'aiguille* (Gide).

ARACHNIDES [rak] n. m. pl. (du gr. *arakhnê*, araignée). Classe d'arthropodes terrestres, renfermant les araignées, les scorpions, les acariens, etc.
— Encycl. Le corps des *arachnides* se compose de deux régions (céphalothorax et abdomen), de trois (céphalothorax, abdomen et postabdomen), ou bien le premier segment thoracique est fusionné avec les précédents pour former une tête (galéodes), ou le corps ne présente pas de segmentation apparente (acariens), ou enfin il est vermiforme et annelé (linguatules). Il y a six paires d'appendices portés par la région céphalothoracique; l'abdomen ne porte pas d'appendices locomoteurs, il est large ou rétréci à la base. Chez les scorpions existe un postabdomen terminé par un crochet venimeux; chez les télyphones, il se présente sous forme de filament mobile. L'abdomen offre treize segments, distincts chez les scorpions, pseudoscorpions, solifuges; mais, chez les araignées, les opilions et surtout les acariens la fusion de ces segments est à peu près complète.
Les arachnides n'ont pas d'antennes et possèdent trois sortes d'appendices : chélicères, maxillipèdes, pattes ambulatoires. Les chélicères, généralement courts, sont des organes d'attaque chez les aranéides, le doigt mobile étant percé d'un orifice par où s'échappe du venin.
Les maxillipèdes, ou pédipalpes, insérées en arrière de la bouche, sont de fortes pinces, terminées, chez les aranéides, par des griffes.
Les pattes ambulatoires sont au nombre de quatre paires; elles varient de forme et sont terminées par des griffes, simples ou compliquées, comme chez les araignées fileuses.
Des filières existent sur le premier segment abdominal des pseudoscorpions et au voisinage de l'anus chez les araignées.
Les yeux des arachnides sont simples. Ce sont des ocelles situés en dessus et sur les

Phot. Carrière.

côtés du céphalothorax, et dont la disposition et le nombre varient selon les groupes. Les poils sensitifs servent au toucher et à l'audition. On observe en outre des organes spéciaux dont la fonction est probablement sensorielle : ce sont les organes lyriformes, les raquettes coxales des galéodes et les peignes des scorpions.
L'appareil respiratoire des arachnides ne comporte jamais de branchies ; au demeurant, il est très varié : poumons chez les scorpions et les mygales, poumons et trachée chez la plupart des araignées, trachées seules, ou simple respiration cutanée (acariens).
Le développement des arachnides se fait sans ou presque sans métamorphoses.
La classe des arachnides comprend : les *aranéides*, les *scorpions*, les *pseudoscorpions*, les *solifuges*, les *acariens*, les *palpigrades*, les *opilions*, les *uropyges*, les *amblypyges*, les *ricinuléidés* et les *pycnogonides* (les affinités de ce dernier groupe sont d'ailleurs encore controversées). Les aranéides sont assurément les plus nombreux en genres et en espèces dans la nature actuelle (30 000 espèces). [→ Biblio.]

ARACHNITIS [rak] n. f. Neurol. V. ARACHNOÏDITE.

ARACHNODACTYLIE n. f. (gr. *arakhnê*, araignée, et *dactulos*, doigt). Anthropol. Longueur et gracilité marquée des doigts et des orteils, provoquées par une anomalie de certains caractères génétiques.

ARACHNOÏDE [rak] adj. (gr. *arakhnê*, araignée, et suffixe *-oïde*). Se dit des organes munis de poils fins et soyeux, enchevêtrés comme des fils d'araignée. (Tels sont les feuilles de certaines joubarbes, les capitules de quelques chardons.)
◆ N. m. Zool. Polypier du genre astrée, dont la texture présente l'aspect d'une toile d'araignée.
— Malacol. Nom donné à quelques coquilles (des genres cône, spondyle, etc.), hérissées d'épines ou marquées de stries colorées très fines, qui les font ressembler à un réseau d'araignée.
— Mamm. Espèce de singe américain, du genre atèle, dit aussi SINGE-ARAIGNÉE.
◆ N. f. Anat. Nom donné, à cause de sa ténuité, à l'une des trois membranes qui enveloppent l'appareil cérébro-spinal.
— ENCYCL. Anat. L'*arachnoïde*, une des trois méninges ou enveloppes de l'axe cérébro-spinal, est placée entre la dure-mère, qui lui est externe, et la pie-mère, qui recouvre immédiatement la surface de l'encéphale et de la moelle épinière. C'est une membrane séreuse, unie à la pie-mère et, médiatement, aux centres nerveux, qu'elle enveloppe par un tissu cellulaire lâche, dont l'insufflation distend facilement les mailles. L'arachnoïde passe comme un pont au-dessus des divers sillons qu'elle rencontre, abandonnant la pie-mère, qui, elle, descend dans toutes les anfractuosités. Elle transforme ainsi les sillons, scissures et anfractuosités qu'elle recouvre, en canaux, confluents ou lacs (suivant leur importance et leur forme). Sur toute la hauteur de la moelle épinière, l'arachnoïde forme une enveloppe cylindrique qui fournit des gaines aux nerfs qu'elle rencontre. C'est entre ce feuillet et la moelle épinière qu'est situé le liquide céphalo-rachidien.

ARACHNOÏDIEN [rak], **ENNE** adj. Qui a la finesse d'une toile d'araignée.
— Anat. Qui appartient à l'arachnoïde.

ARACHNOÏDITE [rak] n. f. Neurol. Inflammation de l'arachnoïde. (On dit aussi ARACHNITIS.) [V. MÉNINGITE.]

ARACHNOLOGIE [rak] n. f. Branche de la zoologie qui traite des araignées.

ARACHNOLOGIQUE [rak] adj. Relatif à l'arachnologie.

ARACHNOLOGUE [rak] n. Personne qui s'occupe d'arachnologie.

ARACHNOTHÈRE [rak] n. m. Petit passereau verdâtre à long bec courbe, à queue courte, voisin des souimangas, habitant l'Indo-Malaisie. (Famille des nectariinidés.)

ARACHOSIE. Géogr. anc. Province de l'Empire perse, entre la Drangiane, à l'O., et l'Inde, à l'E., correspondant à l'actuelle province afghane de Kandahar ; capit. *Arachotos*. (Hab. : *Arachosiens*.)

ARACHTOS. V. ÁRTA.

ARACK n. m. V. ARAK.

Aracoeli (SANTA MARIA IN), église bâtie en 574 sur la colline du Capitole, à Rome, à l'emplacement de la citadelle antique. Reconstruite par les franciscains après 1250, elle comporte des colonnes provenant de monuments païens, un plafond richement sculpté et doré (1575), une chapelle ornée de fresques représentant la vie de saint Bernardin, chef-d'œuvre de Pinturicchio (1485).

ARAD, v. de Roumanie (Crişana-Maram), au contact de la Transylvanie et de la plaine pannonienne, sur le Mureş ; 106 500 hab. Ancienne forteresse et centre commercial régional, c'est aussi une ville industrielle : fabrique de wagons, de machines-outils.

ARAD, plaine de la Tunisie méridionale, s'étendant au S.-E de Gabès, entre la côte du golfe de Gabès et le plateau du Dahar. Des nappes souterraines d'eau salée y permettent l'arrosage des cultures d'orge et des plantations d'oliviers et de palmiers.

ARADIOCHROÏSME [kro] n. m. Physiq. méd. Propriété qu'auraient certains corps d'absorber également des rayonnements très hétérogènes.

ARADOS (l'*Arvad* ou *Arvadite* des Hébreux). Géogr. anc. Ile et ville de Phénicie, unie par un pont au continent, en face d'Antarados (la *Tortose* des croisés), qui lui servait de port. Très florissante à la haute époque, dès le IIe millénaire av. J.-C. et jusqu'au temps des Séleucides, la ville fut ruinée en 648 par les Arabes de Mu'āwiyya, lieutenant d''Umar (Omar). Auj. *Ruwad*.

ARAE FLAVIAE, camp militaire de la haute vallée du Neckar, pivot du *limes* entre le Rhin et le Danube, fondé après l'occupation des *agri decumates*, en 89, par Domitien. Auj. *Rottweil* (Allemagne).

ARÆOCÈRE n. m. Insecte apporté fréquemment dans la zone tempérée avec les graines, notamment les cafés. (Nom sc. : *Araeocerus coffeae*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des anthribidés.)

A'RĀF (al-) n. m. (mot ar. qui est le plur. de *'urf*, lieu élevé). Dans la religion musulmane, espace placé entre le paradis et l'enfer, et qui semblerait être analogue aux limbes ou au purgatoire des chrétiens. (C'est le titre de la septième sourate du Coran.)

'ARAFA, colline située à 40 km à l'est de La Mecque et où a lieu, lors du pèlerinage, la cérémonie dite *station* (*wuqūf*) *de 'Arafa*.

ARAFOURA (MER D'), en angl. **Arafura,** mer peu profonde et encombrée de récifs coralliens, entre le nord de l'Australie et la Nouvelle-Guinée occidentale.

ARAGATS, montagne de l'U. R. S. S. (Arménie), à l'ouest du lac Sevan et au nord d'Erevan. Elle forme la partie la plus élevée du grand édifice volcanique de l'Alaghez ; 4 095 m. Laboratoire de recherches astrophysiques.

ARAGNE, ARAIGNE, AREIGNE [ra] n. f. (lat. *aranea*). Forme archaïque de *araignée : C'est le poisson qui tout à l'heure | Poursuivait l'aragne courant | Sur sa bleue et vaste demeure* (Hugo). ‖ *L'Universelle Aragne*, surnom donné à Louis XI par ses adversaires.

ARAGO (François), astronome, physicien et homme politique français (Estagel, Roussillon, 1786 - Paris 1853). A dix-sept ans, admis à l'Ecole polytechnique. Secrétaire au Bureau des longitudes, adjoint à Biot, chargé d'achever la mesure de l'arc du méridien terrestre (1806). En août 1807, les plus importantes opérations étant terminées jusqu'aux Baléares, Biot laissa Arago achever les travaux. A son retour, l'Académie des sciences le reçut comme membre titulaire, à l'âge de vingt-trois ans. Professeur d'analyse et de géodésie à l'Ecole polytechnique, il le resta pendant vingt ans. Directeur de l'Observatoire, il y fit des cours d'astronomie célèbres.
Député des Pyrénées-Orientales, il siégea à l'extrême gauche. En février 1848, porté par l'acclamation populaire au Gouvernement provisoire, et chargé de diriger les ministères de la Marine et de la Guerre, il fit abolir l'esclavage dans les colonies françaises. Député à la Constituante, il fit partie de la Commission exécutive, qui se démit en juin, et siégea à la Législative. En 1852, il refusa le serment au gouvernement nouveau.
En physique, les travaux d'Arago concernent des domaines variés. En optique, il adopta et propagea la théorie ondulatoire. Il mesura avec Biot l'indice de réfraction de l'air et de plusieurs autres gaz. En 1811, il découvrit le phénomène de polarisation rotatoire dans les cristaux de quartz, ainsi que la polarisation chromatique, dont Fresnel allait donner la théorie. On lui doit l'explication de la scintillation des étoiles, tirée du principe des interférences. Il détermina avec exactitude le diamètre des planètes, en neutralisant l'effet de l'irradiation. En 1840, il découvrait la chromosphère solaire. Il s'occupa également de statique des fluides, effectuant avec Biot, dès 1806, les premières mesures précises sur la densité de l'air et de divers gaz. Avec Dulong, il fut, en 1825, chargé par l'Académie des sciences de mesurer la tension de la vapeur d'eau, jusqu'à plus de 30 atmosphères. En 1820, il découvrait l'aimantation du fer placé au voisinage d'un courant électrique et, en 1824, le phénomène qu'il nomma *magnétisme de rotation*, dont l'explication ne put être donnée que par Foucault après la découverte de l'induction.

ARAGO (Jean), général français au service du Mexique (Estagel 1788 - Mexico 1836), frère du précédent. Parti pour le Nouveau Monde, il se fit enrôler par Mina, prit part à la guerre d'indépendance du Mexique, obtint le titre de général, et gouverna tour à tour plusieurs provinces du nouvel Etat.

ARAGO (Jacques), écrivain français (Estagel 1790 - † au Brésil 1855), frère des deux précédents. Romancier, auteur dramatique et voyageur, il a publié *Promenades autour du monde* (1822), *Voyage autour du monde* (1838-1840), *Souvenirs d'un aveugle* (1838).

ARAGO (Etienne), écrivain et homme politique français (Estagel 1802 - Paris 1892), frère des précédents. Il fit représenter de nombreuses pièces et fut directeur du Vaudeville de 1830 à 1840. Homme politique, il prit une part très active à toutes les luttes du parti républicain. Compromis dans la journée du 13 juin 1849, il se réfugia à Bruxelles. Rentré enfin en France en 1859, maire de Paris après le 4 septembre 1870, il devint archiviste de l'Ecole des beaux-arts (1878) et conservateur du musée du Luxembourg (1879).

ARAGO (Emmanuel), homme politique français (Paris 1812 - *id.* 1896), fils du physicien François Arago. Membre du parti républicain,

mygale

araignée sur sa toile

scorpion

épeire

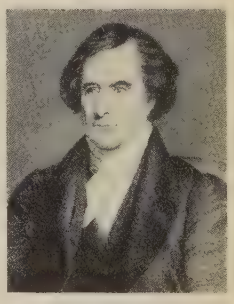
François ARAGO
Bibl. nat.

Phot. Baufle, Boyer, Larousse.

ministre plénipotentiaire à Berlin sous la IIe République, il démissionna dès l'élection de Louis-Napoléon à la présidence. Député de Paris (1869), membre du gouvernement de la Défense nationale après le 4 septembre 1870, comme ministre de la Justice, puis de l'Intérieur. Sénateur des Pyrénées-Orientales, ambassadeur à Berne de 1880 à 1884.

ARAGÓN, riv. d'Espagne, née dans les Pyrénées, qui rejoint l'Ebre (r. g.); 167 km.

ARAGON, en esp. **Aragón,** région historique de l'Espagne septentrionale, comprenant les provinces de Huesca, Saragosse et Teruel. Elle s'étendait des Pyrénées aux chaînes ibériques, transversalement aux unités naturelles.

● *Géographie.* Au nord, l'Aragon comprend le versant méridional des Pyrénées centrales, très larges, de plus en plus arides vers le sud, jusqu'aux sierras de la bordure. C'est une région d'élevage des moutons, de cultures d'orge, d'avoine, de pommes de terre. Au centre, le bassin de l'Ebre est accidenté de collines. La sécheresse du climat rend aléatoires les cultures céréalières et ne permet guère que des cultures arbustives (vigne, olivier). Sur les terrains gypseux, le paysage prend un caractère désertique. Seules, les vallées de l'Ebre et de ses affluents sont verdoyantes, grâce à l'irrigation, qui permet des cultures riches (céréales, luzerne, betterave à sucre, légumes). Des travaux en cours permettent peu à peu d'arroser le piémont pyrénéen en utilisant les eaux de la montagne. Au sud, l'Aragon s'étend sur le secteur oriental de la chaîne ibérique, formé de massifs calcaires coupés de bassins (Calatayud, Teruel). Les hauts reliefs sont à peu près déserts; dans les bassins, on pratique des cultures sèches : olivier, céréales.

● *Histoire.* Le comté d'Aragon apparaît au IXe s. dans une vallée des hautes Pyrénées qui lui prête son nom, et fusionne avec le petit Etat voisin du Pallars. Le comte Aznar, qui serait son fondateur, d'origine basque, lui donne sa première capitale, Jaca. Le comté rejoint les biens de la famille de Navarre par le mariage de son héritière avec García III Sánchez. Après le règne de Sanche III Garcés le Grand, qui réunit presque tout le nord chrétien de l'Espagne, l'Aragon est donné à son quatrième fils, le bâtard Ramire Ier, qui en fait un royaume et l'accroît des enclaves pyrénéennes de Sobrarbe et de Ribagorza à la mort de son frère Gonzalve (1045). Son fils Sanche Ier Ramirez (1063-1094) récupère la couronne de Navarre en 1076, s'empare de Monzón et meurt devant Huesca, que Pierre Ier conquiert. Alphonse Ier « el Batallador » s'empare en 1118 de Saragosse, qui devient capitale, défait les Almoravides, et domine la région. Il s'avance en direction de Valence, en Andalousie, mais est mis en déroute (1134). Son successeur et frère, Ramire II, moine depuis quarante ans, laisse échapper la Navarre (1134). Mais, en fiançant sa fille au comte de Barcelone, Raimond-Bérenger IV (1137), il fait de l'Aragon une puissance méditerranéenne et lui donne sa vocation pour quatre siècles. Les premiers Catalans interviennent en France : Alphonse II acquiert le Roussillon (1172); Pierre II, après avoir combattu les Almohades à Las Navas de Tolosa (1212), meurt à Muret, aux côtés de Raimond VI de Toulouse, sous les coups de Simon de Montfort : son surnom de « Catholique » ne l'empêche pas de mourir en combattant pour les albigeois, en fait pour l'indépendance du « sud » de la France. Son fils est l'un des grands noms du XIIIe s. : Jacques Ier le Conquérant (1213-1276) abandonne à Saint Louis la Provence et le Languedoc, sauf Montpellier, et porte son effort au sud et à l'est; il s'empare des Baléares (1229-1235), conquiert Valence (1238) et marie son fils Pierre à Constance, fille de Manfred et héritière de Sicile face à l'usurpateur angevin Charles Ier. Pierre, devenu le roi Pierre III, soumet son frère Jacques, roi de Majorque et comte de Roussillon, et s'empare de la Sicile après les Vêpres siciliennes (1282); la flotte aragonaise fait alors la loi en Méditerranée et son chef, Roger de Lauria, fait même échouer la « croisade d'Aragon », organisée par le pape Martin IV et les Français pour venger Charles d'Anjou (1285). La question de Sicile et les démêlés qu'elle crée avec Rome occupent les deux successeurs de Pierre III. Toutefois, Jacques II prend la Sardaigne (1325) et impose sa suzeraineté à la Corse. En 1305, une armée d'aventuriers catalans et aragonais, conduits par Roger de Flor, est engagée par Andronic Paléologue à Byzance : leurs succès suscitent des jalousies, et Roger est tué à la suite d'une conspiration; reprenant alors leur liberté, ils en profitent pour créer un duché aragonais d'Athènes !

Au XIVe s., toute la Méditerranée occidentale est sous l'influence aragonaise à la fois militaire et commerciale. La richesse des Catalans et de leur souverain est alors proverbiale. Cette prospérité culmine à Barcelone et à Majorque sous le règne de Pierre IV (1336-1387), qui détruit la flotte génoise devant Byzance en 1352.

Le règlement de la succession de Martin Ier, mort sans enfant en 1410, montre la maturité des Aragonais : un triumvirat dirige le pays deux ans, tandis qu'une réunion des délégués des cortès de chaque partie du royaume (Barcelone, Saragosse, Valence) désigne parmi les prétendants Ferdinand Ier de Castille. Celui-ci, assurant un temps la régence de la Castille, prépare l'union des deux royaumes. Parmi ses fils, le plus célèbre est Alphonse V le Magnanime, vainqueur des Angevins de Naples (1442) et mécène du Quattrocento. Son neveu et second successeur, Ferdinand le Catholique, épouse Isabelle de Castille. Mais, au moment où l'Espagne s'unifie, le premier rôle va échapper à l'Aragon : le XVe s. finissant est aussi le moment des grandes découvertes, et l'Aragon veillera sur une Méditerranée déclinante, alors que la Castille et l'Andalousie domineront l'Atlantique. Si, au cours des siècles suivants, Barcelone est restée une grande métropole méditerranéenne et cosmopolite et si la Catalogne a conservé son rôle industriel, l'Aragon ne devait plus dominer ni la politique ni le commerce européens.

Trois éléments essentiels ont donc marqué son histoire :

L'*expansion territoriale :* l'Aragon prend peu part à la Reconquista, sinon à Valence, et ce pour des raisons, plus maritimes que continentales, de rivalité avec Barcelone. Les dimensions réduites de l'Aragon en Espagne contrastent, au XVe s., avec l'extension de la Castille. En revanche, l'expansion méditerranéenne lui donne le contrôle des péninsules, des îles de la Méditerranée occidentale et même d'une partie de la Grèce;

Liée à la précédente, l'*expansion maritime et commerciale :* l'Aragon possède deux grands ports, Barcelone et Montpellier, puis quatre avec Majorque et Valence. Les voies de la Méditerranée occidentale passent par ces ports, soit pour le cabotage européen vers la France et l'Italie, soit pour le commerce du Levant; dès le XIIe s., Barcelone et Montpellier y obtinrent des comptoirs. Le commerce aragonais s'étend encore au XIIIe s. avec la mainmise sur la Sicile. Dès 1250-1260, Barcelone est l'une des plus solides places bancaires du XIVe s.;

L'*originalité des structures du royaume.* Très tôt, les *curtes* seigneuriales ou royales évoluent en assemblées représentatives des diverses couches de la population : ce sont les « cortès », aux attributions imprécises, à la fois administratives, financières et judiciaires. Leur rôle croît auprès du roi, qu'elles contrôlent plus ou moins. Les députés traitent presque d'égal à égal avec la couronne. Un député de Valence peut ainsi se permettre de déclarer à Alphonse V qu'il est roi « par leur choix et à leur service ». Dès le XIVe s., les trois cortès de Saragosse, Barcelone et Valence ont une organisation précise, avec représentation de quatre « états » : noblesse, chevaliers, clergé, peuple (« commun »). Leurs décisions, prises à l'unanimité, font la loi. Des délégations permanentes contrôlent le pouvoir royal. A la fin du siècle, des négociations de Caspé, entre représentants des trois cortès, sort la désignation de Ferdinand Ier à la succession de Martin Ier, désignation qui fait figure de véritable élection. Les cortès rédigent un ensemble de textes de droits coutumiers baptisés *Fueros,* extrêmement précis, et définissant les droits et les devoirs de la couronne comme ceux des particuliers, ainsi que les libertés municipales. Ces *Fueros* d'Aragon, avec ceux des autres royaumes, forment la véritable Constitution de l'Espagne, et certains subsistent encore; l'absolutisme des Habsbourg ou des Bourbons s'y heurtera dans les siècles suivants. La féodalité n'en a pas moins eu sa puissance en Aragon et, après une révolte des seigneurs sous Pierre III, Alphonse III doit reconnaître leurs privilèges et même le droit d'insurrection contre les abus de la monarchie (1287). Toutefois, le XIVe s. voit les progrès de la prérogative royale : Pierre IV triomphe en 1348 d'une « Union d'Aragon », dont il détruit les privilèges. Mais l'Aragon demeure, jusqu'à sa fusion dans le royaume espagnol, l'un des pays d'Europe où les institutions représentatives ont le plus de vigueur. (→ Biblio.)

ARAGON (MAISONS D'). Quatre familles ont possédé le comté, puis royaume d'Aragon, jusqu'à sa fusion avec la Castille au XVIe s.

● La *première maison d'Aragon,* d'origine basque, fut fondée par le comte Aznar Ier Galíndez (v. 824). Ses biens passèrent à la maison de Navarre par le mariage de la comtesse d'Aragon Andregoto avec le roi de Navarre García III Sánchez II (994-1000).

● La *deuxième maison d'Aragon* est issue de ce mariage : Sanche III Garcés le Grand

Armes de la maison d' ARAGON-SICILE

Ecartelé en sautoir aux 1er et 4e d'or à quatre pals de gueules, aux 2e et 3e d'argent à l'aigle de sable

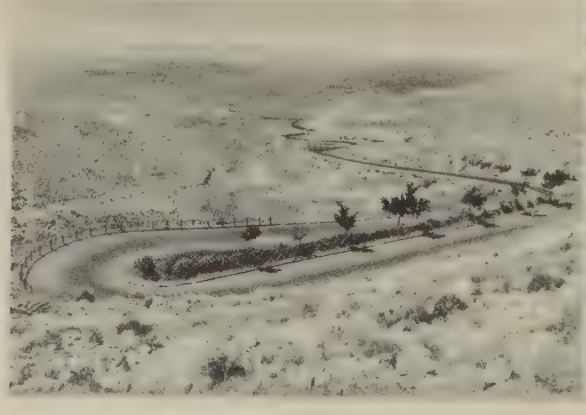

ARAGON
col de la « Muela » sur la route de Madrid; vallée de Pineto (Huesca) plaine et mont Perdu

Phot. Zeerkowitz, Direct. générale du tourisme espagnol.

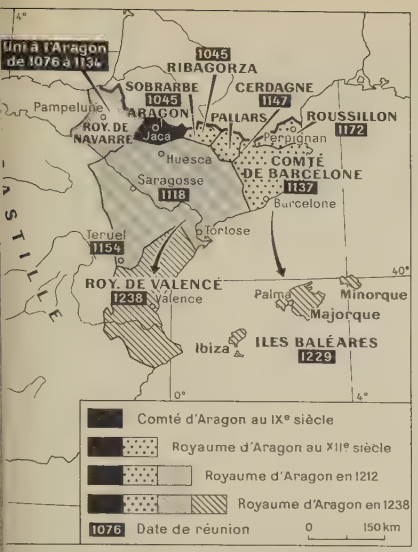

la formation du royaume d'Aragon et son expansion en Méditerranée

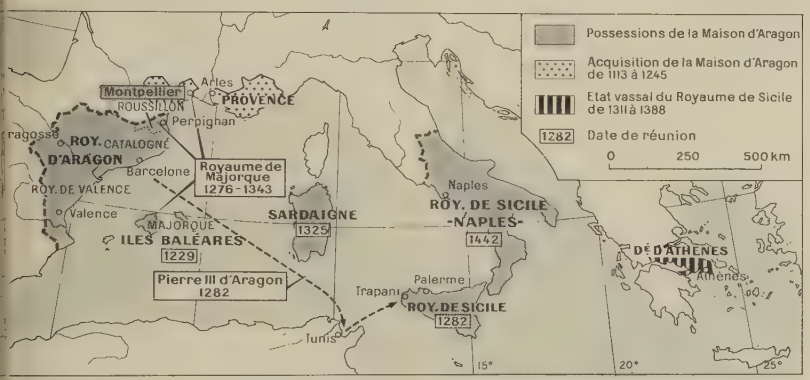

avait regroupé Castille, León, Navarre, Sobrarbe et Ribagorza, enfin Aragon. Il partage ses biens entre ses quatre fils : le quatrième, Ramire Ier, reçoit l'Aragon érigé en royaume et y joint, après la mort du troisième, les enclaves pyrénéennes (Sobrarbe et Ribagorza). Son fils Sanche Ier Ramirez récupère en 1076 le royaume de Navarre, qui reviendra à la branche de Navarre à la mort d'Alphonse Ier le Batailleur, fils et successeur de Sanche Ier Ramirez. Ramire II, frère d'Alphonse, sorti du couvent pour hériter du trône, y retourne dès qu'il peut abdiquer au profit de sa fille Bérengère (ou Pétronille). Auparavant, il fiance celle-ci au comte de Barcelone Raimond Bérenger IV (1137).

● La *troisième maison d'Aragon* vient de cette union. Outre la branche aînée, différentes autres s'en détachent : comtes de Provence, rois de Majorque et comtes de Roussillon, rois de Sicile après les Vêpres siciliennes (1282), dont profite Pierre III pour s'emparer de l'île. La Sicile revient à la branche d'Aragon par le mariage avec Marie de Sicile du prince Martin, qui la lègue à son père le roi Martin (1395-1410), avec qui s'éteint la famille d'Aragon. Après deux ans d'interrègne, une réunion à Caspé de neuf électeurs (trois Aragonais, trois Catalans, trois Valenciens) choisit parmi les compétiteurs le second fils de Jean Ier de Castille, Ferdinand Ier.

● La *quatrième maison d'Aragon* est donc une maison d'Aragon-Castille. Une branche des Deux-Siciles est issue de Ferdinand Ier, fils bâtard d'Alphonse V, qui reçoit de lui la couronne insulaire, revenue à l'Aragon depuis Martin, et la couronne de Naples, enlevée par Alphonse V aux Angevins, après son adoption par Jeanne II. Cette branche lutte contre Charles VIII et Louis XII, et s'éteint en 1504. Les Deux-Siciles sont reconquises par Ferdinand II le Catholique, qui épouse Isabelle de Castille, sa petite-cousine, mais les deux couronnes ne seront réunies que par Charles de Habsbourg, leur petit-fils.

Celui-ci hérite de l'Aragon à la mort de Ferdinand (1516) et dépossède alors de la Castille sa mère, Jeanne la Folle, héritière d'Isabelle (différence des droits successoraux des deux couronnes). Supprimant les royaumes jusque-là distincts, il unifie officiellement l'Espagne sous ce nom et l'intègre à son immense empire quand il est élu empereur sous le nom de Charles Quint (1519).

ARAGON (Jeanne D'), princesse sicilienne (Naples v. 1500 - † 1577), fille naturelle de Ferdinand, duc de Sermoneta, lui-même fils naturel de Ferdinand Ier, roi de Sicile péninsulaire. Epouse d'Ascanio Colonna, prince de Tagliacozzo, mêlée aux querelles des Colonna et du pape Paul IV ; belle et intelligente, elle inspira des poèmes, publiés en 1558 à Venise (*Tiempo alla divina signora Aragona*). Portrait par Raphaël (Louvre).

ARAGON ou **ARAGONA** (Tullia D'), poétesse italienne (Rome v. 1510 - *id.* 1556). Courtisane lettrée, elle a composé un recueil de *Rimes* (1547) et un dialogue *De l'infinité de l'amour*, où se retrouve l'inspiration pétrarquisante qui était alors à la mode.

ARAGON (Louis), écrivain français (Paris 1897). Fondateur, avec André Breton et Philippe Soupault, de la revue *Littérature* (1919), et l'un des principaux promoteurs du surréalisme, entre autres avec ses poèmes *Feu de joie* (1920) et *le Mouvement perpétuel* (1926), il débuta dans le roman avec *Anicet ou le Panorama* (1921) et *le Paysan de Paris* (1926), récit de la quête d'un homme dans le « merveilleux quotidien » de la capitale.

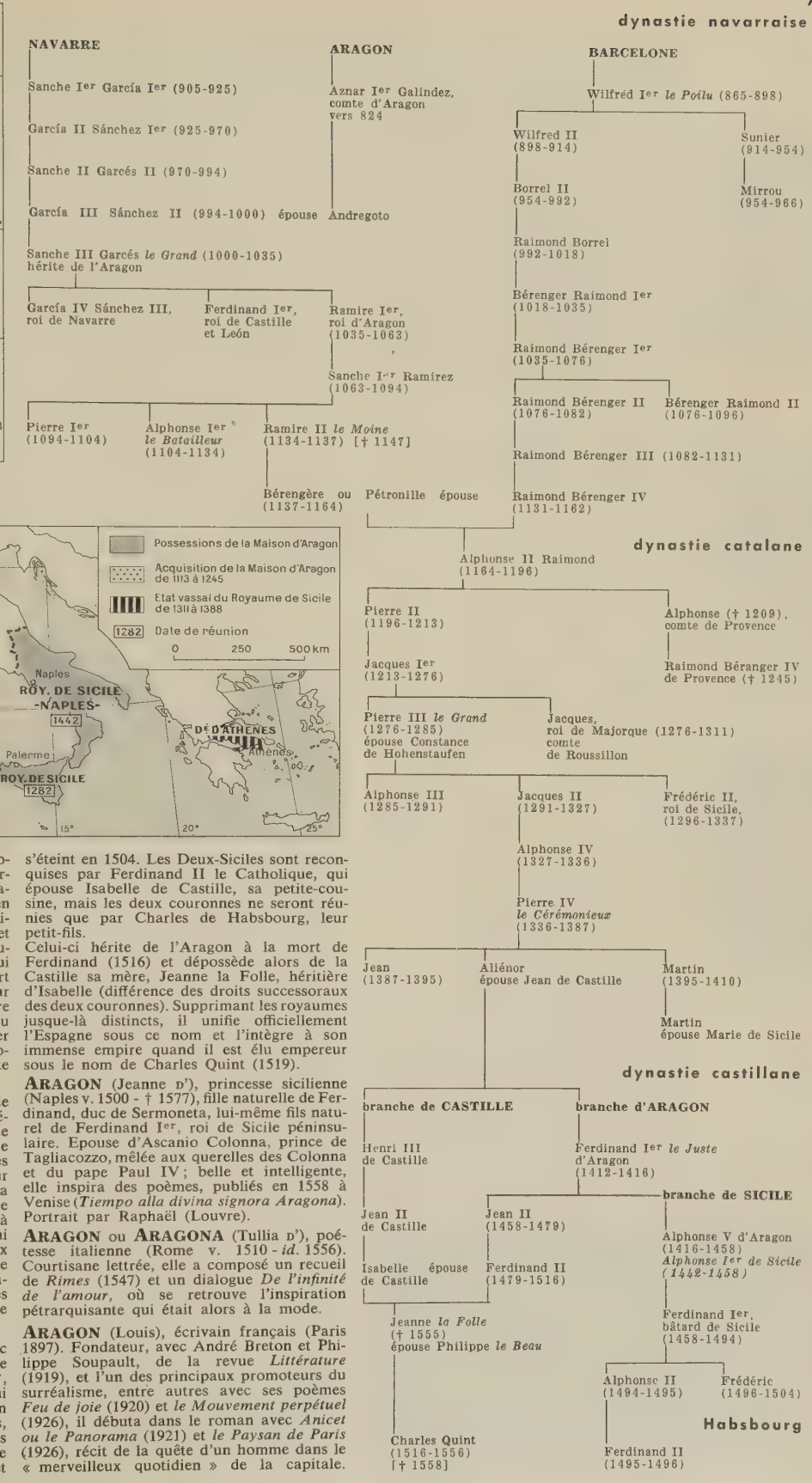

Ayant adhéré au communisme, il fait un séjour en U. R. S. S., puis publie *les Cloches de Bâle* (1933) et *les Beaux* Quartiers* (1936), où, peignant en marxiste militant la société française du début du XXe s., il mêle les personnages historiques et imaginaires. La Seconde Guerre mondiale ne fait que confirmer ses convictions politiques : le cri de la révolte individuelle se transforme en une vive revendication prolétarienne dans les romans publiés à cette époque : *les Voyageurs de l'impériale* (1942), *Aurélien* (1945), *les Communistes* (3 vol., 1949-1950). Quant à la *Semaine Sainte* (1958), c'est une vaste fresque romanesque sur un sujet historique. Cependant, Aragon n'abandonne pas la poésie : il a été, avec Paul Eluard, un des premiers poètes de la Résistance (*le Crève-Cœur*, 1941 ; *la Diane française*, 1945). Ses autres œuvres poétiques témoignent d'une inspiration qui sait exprimer avec une profonde sincérité les grands thèmes traditionnels du lyrisme : *les Yeux d'Elsa*, 1942 ; *les Yeux et la Mémoire*, 1954 ; *Elsa*, 1959. On lui doit aussi des essais : *la Lumière de Stendhal* (1954), *Littérature soviétique* (1955), ainsi que de nombreux articles publiés en particulier dans l'hebdomadaire *les Lettres françaises*, dont il assume la direction. (→ Biblio.)

Louis ARAGON

ARAGONA, agglomération rurale d'Italie, en Sicile (prov. d'Agrigente), près du volcan de boue de Maccalube ; 17 900 hab. (16 600 aggl.).

ARAGONAIS, E adj. et n. Qui concerne l'Aragon ou ses habitants ; habitant ou originaire de cette région.

◆ N. m. Linguist. Dialecte parlé en Aragon.

◆ N. f. Danse populaire de l'Aragon. (Syn. JOTA.)

— ENCYCL. Linguist. L'*aragonais* et le *navarrais* ne sont plus employés que par les vieilles personnes de quelques vallées pyrénéennes au N. de Huesca, alors qu'ils atteignaient la région de Murcie au Moyen Age. Le haut aragonais connaît les sourdes intervocaliques (*napo*), conserve les groupes *pl-*, *cl-*, *fl-* (*clamar*), sonorise les sourdes après *r*, *n*, *l* (*juande* = cast. *fuente* ; *cambo* = cast. *campo*), etc.

araignée de mer

ARAGONITE n. f. Variété cristallisée de carbonate de calcium $CaCO_3$, découverte en Aragon en 1775.

— ENCYCL. Le carbonate de calcium possède deux variétés cristallisées dimorphes : le spath d'Islande, ou calcite, qui est rhomboédrique, et l'*aragonite*, qui appartient au système orthorhombique. Les échantillons d'aragonite sont souvent maclés, et ont alors l'apparence hexagonale. Leur densité est 2,93. Les cristaux sont biréfringents, et présentent nettement le phénomène de la réfraction conique. Chauffée, l'aragonite se transforme en une multitude de petits cristaux de calcite. Les coquilles de mollusques sont constituées soit de calcite, soit d'aragonite.

Araneus diadematus sur sa toile

ARAGUA (ETAT D'), Etat du Venezuela, sur la mer des Antilles ; 244 100 hab. Capit. *Maracay*.

ARAGUAIA, riv. du Brésil, prenant ses sources dans la Serra do Caiapó, au sud de l'Etat de Goiás, et rejoignant le Tocantins ; 2 640 km. Ses alluvions sont aurifères et diamantifères. Deux bras de l'Araguaia forment l'île du Bananal, peuplée d'Indiens plus ou moins civilisés.

ARAGUAN n. m. Bois commercial de l'Amérique tropicale, produit par une bignoniacée (*Cybistax chrysea* = *Tabebuia chrysea*). [C'est le *roble amarillo* de la Colombie : bois fin, susceptible d'un beau poli utilisé en menuiserie, dans les constructions navales, etc.]

ARAGVISPIRELI (Chio DEDABRICHVILI, dit), écrivain géorgien (1867 - Tiflis 1926). Créateur d'un genre de littérature dite « miniature », très expressive, il prit le surnom d'**Aragvispireli**, qui signifie « des bords de l'Aragvi ». Ses nouvelles, ses études de la vie géorgienne, sont d'un réalisme remarquable.

ARAIGNE n. f. V. ARAGNE.

ARAIGNÉE n. f. (de *aragne*). Animal articulé, appartenant à l'une quelconque des espèces de l'ordre des *aranéides* : Les araignées ont huit pattes.* (V. part. *encycl.*). ‖ *Toile d'araignée*, le filet que tisse l'araignée : *Les toiles d'araignées sont destinées à prendre, comme dans des filets, les mouches dont l'animal se nourrit.* ‖ *Fam. Avoir une araignée dans le plafond*, avoir l'esprit un peu dérangé par une idée fixe.

— LANGUE CLASS. Toile d'araignée : *Que coûte-t-il d'ôter toutes ces araignées ?* (La Fontaine).

— Art vétér. Nom donné par les bergers à la mammite gangreneuse des brebis.

— Bouch. Morceau de bœuf, constitué par le muscle obturateur interne, utilisé en biftecks.

— Crust. *Araignée de mer*, nom usuel du crabe maïa.

— Entom. Nom usuel des insectes du genre *gerris**.

— Ichtyol. Autre nom des poissons venimeux du genre *vive**.

— Mar. Patte-d'oie à un grand nombre de branches en menu filin, qu'on installe quelquefois sur l'avant des hunes pour empêcher les huniers de se frotter ou de s'engager contre leur rebord en cette partie ou au-dessous. ‖ Réseau de petites cordelettes placées à chaque bout du hamac.

— Mécan. *Patte-d'araignée*, rainure creusée à la surface frottante d'un coussinet pour faciliter la répartition de l'huile de graissage.

— Mil. Mine* qui se compose de rameaux divergents, terminés par autant de fourneaux destinés à prendre feu simultanément.

— Pêch. Grand filet rectangulaire à mailles carrées. ‖ *Mouche araignée*, mouche artificielle assez fournie en hackle. (Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les mouches dites *araignées* ne sont pas une imitation de ces animaux, mais servent à représenter plutôt un coléoptère ; leur excellent pouvoir de flottaison les fait apprécier des pêcheurs à la mouche sèche.)

— Technol. Crochet de fer à plusieurs branches, pour retirer les seaux d'un puits. ‖ Crochet utilisé par les plombiers dans la fixation des pompes.

— Trav. fém. Point de dentelle formant roue au centre de fils tendus.

— Turf. Véhicule métallique sans carrosserie, originaire d'Amérique. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Zool. Pris dans son sens le plus général, le mot *araignée* s'applique assez souvent à tous les animaux qui forment, sous le nom d'*aranéides*, un ordre de la classe des arachnides*. Dans un sens plus restreint, il désigne les araignées vraies ; enfin, il sert également à un seul genre de cet ordre, dont le type le plus connu est offert par l'araignée domestique (*Tegenaria parietina*). C'est à l'aide de la soie sécrétée par de grosses glandes de l'abdomen que l'araignée tisse sa toile, qu'elle fabrique les cocons qui entourent ses œufs, qu'elle se soutient dans l'air quand elle se laisse tomber. On tisse encore aujourd'hui cette soie dans certains pays, à Madagascar notamment, mais cette industrie est peu développée.

Les araignées possèdent dans le premier article des chélicères des glandes qui sécrètent un venin. Le canal excréteur débouche près de l'extrémité du crochet. Le venin permet à l'araignée d'immobiliser sa proie ; ce venin, dont l'effet est foudroyant pour les insectes, n'est pas dangereux pour l'homme sous notre climat. (V. ARANÉISME.)

— Turf. L'*araignée* était montée sur deux ou quatre roues d'un diamètre analogue à celui des grandes roues des anciens vélocipèdes. Les modèles à quatre roues pouvaient être attelés de deux chevaux. Pour les courses au trot attelé, seul le modèle à deux roues et à un cheval a été utilisé en France, jusqu'à son remplacement par le sulky. Ce véhicule était connu aussi sous le nom de *boudeuse* (traduction littérale de *sulky*), à cause de son siège unique.

ARAIGNEUX, EUSE adj. Qui ressemble à une toile d'araignée (XVIe s. ; repris parfois archaïquement).

ARAI HAKUSEKI, moraliste et politicien japonais (Edo [auj. Tōkyō] 1657 - † 1725). Bien qu'imprégné par son éducation d'orthodoxie confucianiste, il manifesta dans ses écrits historiques des opinions assez libérales et une connaissance assez remarquable des choses de l'Occident.

ARAINE n. f. Grande trompette de guerre en cuivre ou en airain, à tige droite, en usage au Moyen Age.

ARAING (LAC D'), petit lac des Pyrénées ariégeoises, situé à 1 911 m d'alt. Aménagé grâce à la construction d'un barrage de 263 m de long, il sert de réservoir à l'usine hydro-électrique d'Eylie.

ARAIRE n. m. (lat. *aratrum* ; de *arare*, labourer). Instrument de labour à traction animale, utilisé depuis l'Antiquité pour ameublir le sol et recouvrir les semences.

— ENCYCL. L'*araire* effectue un travail peu profond et rejette, sur les deux côtés de la raie, la terre déplacée et émiettée par le soc. Avec cet instrument aratoire, on obtient un labour à plat. L'araire comprend : un soc (soc à douille ou barre, « reille », terminée en pointe ou en fer de lance) ; un sep (dental), muni souvent de deux versoirs en bois (ailes) placés de chaque côté de l'instrument ; un ou deux mancherons ; un timon (chambige, haie, age) fixé dès l'origine directement au joug (ce n'est qu'à partir du Ier s. de notre ère que le timon de l'araire a pris appui dans certaines régions sur un avant-train). Les pièces et les dispositifs de l'araire sont identiques de part et d'autre de l'axe de résistance et de traction : l'araire, à la différence de la charrue, effectue un travail symétrique. D'après leur structure, il existe trois principaux types d'araires : l'*araire chambige* (avec une reille en général), l'*araire manchesep* et l'*araire dental* (avec en général un soc à douille, sauf dans certains types hybrides).

Les premiers témoignages d'araires (Sumer, Egypte) datent du IVe millénaire avant notre ère. A l'époque romaine, les trois types d'araires étaient déjà largement répandus : ils se sont maintenus avec peu de variantes, jusqu'à la fin du XIXe s., en Europe occidentale et centrale, dans les pays méditerranéens, au Maroc, en Ethiopie, en Asie et jusqu'en Extrême-Orient. L'araire manche-sep a été introduit en Amérique du Sud par les Espagnols et les Portugais. L'araire est resté inconnu dans les pays ne pratiquant pas l'attelage. Il est à l'heure actuelle encore communément employé dans plusieurs régions du monde : on le trouve en usage en France (au S. de la Loire) pour certains travaux spécialisés (buttage des pommes de terre).

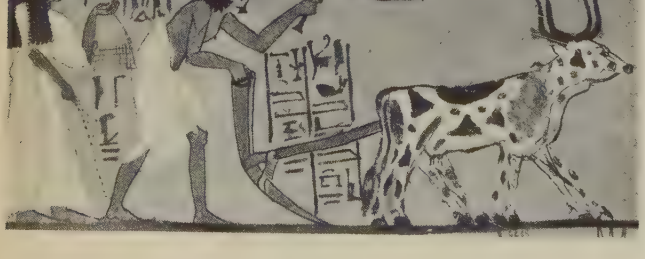

araire
peinture murale égyptienne
nécropole thébaine
tombe de Sennedjem
XIXe dynastie

ARAJA (Francesco), compositeur italien (Naples 1700 - Bologne v. 1767). Il révéla à la cour de Saint-Pétersbourg l'*opera seria* (1736) et écrivit le premier opéra sur un texte russe : *Altzesta*.

ARAK, ARACK ou **ARAC** n. m. (arabe *'araq*). Nom de diverses eaux-de-vie en usage en Afrique, en Asie, en Amérique et en Océanie. (On écrit aussi, suivant les pays, ARAKA, ARAKI, ARACH, ARIKI, ARKI, ARAZ, et, *par abrév.*, RACK.)

— ENCYCL. L'*arak* est, à l'origine, une eau-de-vie fabriquée, dans les Indes orientales, par distillation de mélasses de canne à sucre que l'on a fait fermenter avec un levain préparé à partir de riz (arak de Batavia). A Ceylan et en Malaisie, on l'obtient par fermentation et distillation de la sève palmiste ; l'arak chinois est une eau-de-vie préparée à partir de riz saccharifié et fermenté par un levain spécial (*amylomyces*) ; ailleurs, il provient de l'orge ou du millet (Turkestan), de raisins secs ou de dattes (Perse).

ARAK, bordj du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. d'Ouargla), dans le Mouydir, au fond des gorges de l'*oued el-Arak*.

ARAK, ancienn. **Sultanabad**, v. de l'Iran (Ire prov.), au pied du Zagros, à proximité du Tuzlu Göl ; 59 000 hab. Ville militaire à l'origine (1808), puis centre commercial actif, située à un carrefour ferroviaire, routier et aérien, Arak rassemble et traite les

Phot. Izis, Soullier, Audrain.

produits agricoles d'une vaste région (sucrerie, distillerie). Tapis très renommés.

ARAKAN, chaîne de montagnes de Birmanie, qui s'étend en direction N.-S., du bassin de Manipur au cap Negrais, entre le golfe de Bengale et le bassin de l'Irrawaddy ; 3 010 m au mont Victoria. Recevant les pluies torrentielles de la mousson d'été (plus de 5 000 mm), elle est couverte de forêts difficilement pénétrables. Elle est peuplée de Chins, qui pratiquent une riziculture itinérante et ont transformé de vastes étendues de forêts en bambouseraies.

— La *province de l'Arakan* s'étend de la frontière du Pākistān oriental au delta de l'Irrawaddy ; 1 153 000 hab.

ARA KÉGHETSIQ (« le Beau »), roi légendaire d'Arménie, de la dynastie haïcienne. La passion qu'il inspira à Schamiram (la fabuleuse Sémiramis) est une des plus jolies légendes de la littérature arménienne.

ARAKHTHOS. V. ÁRTA.

ARAKIDA REI (Arakida TAKAKO, dite), romancière japonaise (1732-1806). Œuvre principale : *Où va la lune*.

ARAKS. V. ARAXE.

ARAKTCHEÏEV (Alexis Andreïevitch), général et homme politique russe (près de Novgorod 1769 - *id.* 1834). Conseiller de Paul Ier, partisan du despotisme et adepte de la discipline prussienne dans l'armée, il fut gouverneur de Saint-Pétersbourg, puis ministre de la Guerre et favori d'Alexandre Ier. Hostile au catholicisme, il fit expulser brutalement de Saint-Pétersbourg les jésuites. Il réforma l'armée pour en faire un soutien de l'autocratie et un élément du développement économique de la Russie, et créa des colonies militaires où les soldats furent astreints à un véritable service agricole.

ARAL (MER D'), mer intérieure de l'U.R.S.S., qui présente les caractères d'un lac de zone aride comparable au lac Tchad ; 67 000 km² env. La mer d'Aral est alimentée par les deux grands fleuves de l'Asie moyenne soviétique : le Syr-Daria et l'Amou-Daria. Elle paraît avoir été reliée à la mer Caspienne par la dépression de Sarykamych et l'Ouzboi jusqu'à une époque très récente (probablement aux temps historiques). La côte occidentale, presque rectiligne, est relativement escarpée et domine des fonds de 20 à 50 m. Sur plus du tiers de la superficie la profondeur ne dépasse pas 10 m. Le delta de l'Amou-Daria progresse rapidement : les saillies les plus alimentées en alluvions ont avancé de 2 km en moyenne entre 1943 et 1947. La progression du delta du Syr-Daria est plus lente : 100 m par an en moyenne pour l'ensemble du front deltaïque entre 1900 et 1948. En raison de l'évaporation intense, la salinité de la mer d'Aral est forte.

ARALDITE n. m. (nom déposé). Mat. plast. Matière à mouler à base de résine époxyde.

ARALIA n. m. Plante herbacée, vivace ou ligneuse, des régions chaudes et tempérées de l'Asie et de l'Amérique. (On cultive en serre tempérée *Aralia Cachemirica, A. Chinensis, A. cordata*. Le genre [20 espèces] sert de type à la famille des *araliacées*.)

ARALIACÉES n. f. pl. Famille des plantes à fleurs de l'ordre des ombellales. (Syn. HÉDÉRACÉES.)

— ENCYCL. Les *araliacées* sont des arbres, arbustes ou arbrisseaux à feuilles entières ou très découpées, à petites fleurs peu apparentes, groupées en ombelles simples ou composées. L'espèce la plus connue est le lierre*.

ARALO-CASPIEN (BASSIN) ou **ARALO-CASPIENNE** (DÉPRESSION), nom d'ensemble de la région hydrographique de la mer d'Aral et de la mer Caspienne (3 millions de km²).

ARAM, d'après la Bible, un des fils de Sem, ancêtre des *Araméens*, qui peuplèrent la Syrie et la Mésopotamie.

ARAM, prince légendaire d'Arménie, de la dynastie des Haïq. C'est du mot sémitique *Aram* qu'est formé le nom d'*Arménie*.

ARAMBOURG (Camille), paléontologiste français (Paris 1885). Professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, auteur de nombreux mémoires sur les poissons, les mammifères et les hommes fossiles, de l'Afrique du Nord en particulier.

ARAMBURU (Pedro E.), général et homme politique argentin (Rio Cuarto, Cordoba, 1903). Chef d'état-major général de l'armée, président provisoire de la république Argentine (nov. 1955) à la suite du coup d'État militaire renversant le général Peron. Il sut apaiser la Révolution, prépara la mise en place des nouvelles institutions et se retira en mai 1958 au profit d'Arturo Frondizi, élu en février.

Aramco. V. ARABIAN AMERICAN OIL COMPANY.

ARAMÉEN, ENNE adj. et n. Qui concerne les Araméens.

◆ N. m. Linguist. Ensemble des dialectes sémitiques de l'Ouest.

— ENCYCL. Linguist. Langue sémitique, proche parente du phénicien et de l'hébreu, avec certains traits qui évoquent l'arabe, l'*araméen* est d'abord le dialecte des tribus nomades signalées au XIVe s. avant notre ère, dans une lettre d'Al-Amarna et un texte assyrien, sous le nom d'*Akhlamu*, aux confins des vallées du Tigre et de l'Euphrate. Du fait de l'extension de l'aire géographique qu'il recouvrit au cours des siècles de sa longue histoire, et des nombreux dialectes auxquels il finit par donner naissance, l'araméen désigne plutôt un des grands rameaux du sémitique que le nom d'un seul idiome. Comparé à l'hébreu biblique, l'araméen révèle les marques d'une évolution plus accentuée. Les signes d'usure y sont manifestes, tant dans l'affaiblissement de son système vocalique et consonantique que dans la perte totale des déclinaisons, dont l'hébreu a gardé quelques vestiges. On notera aussi une richesse plus grande du lexique, un ordre des mots plus souple, des particules plus nombreuses, le développement de la conjugaison périphrastique et le recours plus fréquent à la subordination.

On distinguera deux phases essentielles dans l'histoire de l'araméen. Une période antérieure à la division en dialectes, du début du IXe s. à la mort d'Alexandre le Grand (323 av. J.-C.), celle de l'*araméen commun*, et la période qui s'étend de la mort du conquérant à nos jours, au cours de laquelle divers dialectes apparaissent et, pour la plupart, se constituent en langues littéraires. La période de l'araméen commun se subdivise elle-même en plusieurs époques. L'*araméen archaïque* est essentiellement la langue des inscriptions des IXe et VIIIe s. avant notre ère, telles que la dédicace à Melqart par Bar-Hadad (début du IXe s.), l'inscription d'Arslān-Tash (vers 840), l'inscription de Zakir (fin du IXe s.), les épigraphes sur brique trouvées à Hamat (IXe et VIIIe s.), les stèles de Séfiré-Sudjin (vers 750), ainsi que d'autres textes relevant des grands centres du monde politique araméen : Guzana, Samal, Arpad, Damas. Ces inscriptions sont rédigées dans l'alphabet phénicien, avec cette différence que certaines gutturales et les semi-voyelles sont parfois affectées à la représentation des voyelles. Au VIIIe s., l'araméen se répand à la faveur des conquêtes assyriennes et babyloniennes, et supplante l'akkadien comme langue diplomatique. C'est l'*araméen classique*, influencé par l'akkadien, des stèles de Neirab, des tablettes de Tell-Halaf, de l'ostrakon araméen d'Assur, des épigraphes de Nimroud. La prise de Babylone par Cyrus, en 539, et la constitution d'un Empire perse du Nil à l'Indus font de l'araméen la langue officielle de la puissante administration qui, de Suse, dirige l'immense corps politique. Véhicule des échanges commerciaux, politiques et culturels, l'araméen se superpose, en conservant une remarquable unité, et sans les détruire, aux idiomes indigènes des diverses satrapies : c'est l'*araméen d'empire*. Un nombre considérable de documents araméens de l'époque achéménide ont été effectivement retrouvés dans toutes les provinces de l'Empire perse, depuis l'Afghānistān et l'Inde, à l'est, jusqu'à l'Égypte à l'ouest. Les plus célèbres sont les papyrus de Yeb (Eléphantine), qui datent du Ve s. et émanent d'une colonie militaire juive autonome, établie dans un îlot granitique au débouché de la première cataracte du Nil. L'araméen d'empire révèle des indices nombreux d'évolution phonétique et grammaticale, et accueille des termes iraniens du vocabulaire administratif et militaire. Mais la centralisation de l'Empire perse lui permet de rester fondamentalement semblable aux araméens archaïque et classique, qu'il prolonge. Les livres des parsis rédigés en pehlevi (moyen iranien) conservent jusqu'au début de l'ère arsacide (247 av. J.-C.) de nombreux éléments d'araméen d'empire, figés, sous la forme d'une sorte d' « idéogrammes », dans le contexte iranien : au mot araméen était immédiatement substitué, à la lecture, son équivalent pehlevi. Lorsque Alexandre conquiert l'Orient, le grec remplace l'araméen comme langue officielle. Ce dernier, livré à lui-même, se brise alors en divers dialectes et, en même temps que disparaît la langue commune araméenne, l'écriture se diversifie également. La graphie proprement araméenne, elle-même dérivée, à partir du VIIe s., de l'alphabet phénicien, laisse apparaître des types nouveaux d'écriture : graphie carrée (qu'adoptera l'hébreu), nabatéenne, palmyrénienne, syriaque, mandéenne.

L'araméen se scinde en deux branches maîtresses : le groupe de dialectes qui constituent l'*araméen occidental*, caractérisé par la préformante *y* à la troisième personne masculin de l'imparfait, et ceux qui forment l'*araméen oriental*, caractérisé par la préformante *n* à la même personne et au même temps, et où l'article suffixé de l' « état emphatique » a perdu toute valeur déterminante.

alphabet araméen

1. Araméen du VIIIe siècle; 2. Araméen du VIe siècle; 3. Araméen du IVe siècle; 4. Nom; 5. Valeur.

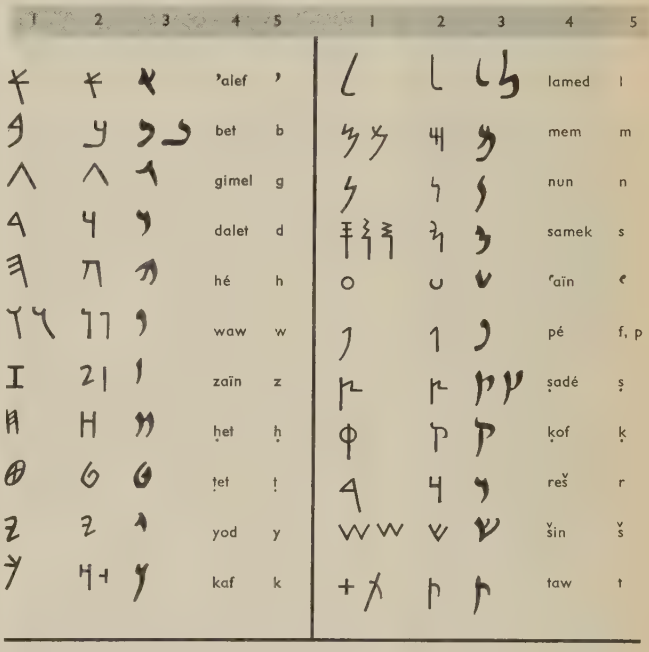

A l'araméen occidental appartiennent les dialectes suivants : 1° l'*araméen biblique* (IIIe et IIe s. avant notre ère), nommé parfois, improprement, « chaldéen », et dans lequel sont rédigés les récits araméens du livre d'Esdras (qui forme avec Néhémie un appendice aux Chroniques), et, à date plus récente (167 ou 166 avant l'ère commune), la moitié du livre de Daniel ; bien que tout près encore de l'araméen d'empire, l'araméen biblique est déjà un idiome régional, un araméen palestinien ; 2° le *palmyrénien** ; 3° le *nabatéen** ; 4° le *judéo-araméen** *occidental* ; 5° le *samaritain** ; 6° le *christo-palestinien* ; 7° le *néo-araméen*.

Au rameau de l'araméen oriental, dont l'existence est attestée en Babylonie, dès l'ère des Séleucides (à partir du IVe s. avant notre ère), par la tablette magique de Warka (l'ancienne Uruk), on rattachera les idiomes suivants : 1° le *syriaque* ; 2° le *judéo-araméen** *oriental* ; 3° le *mandéen** ; 4° les *parlers araméens orientaux modernes*. Comme l'araméen occidental, le rameau oriental cède devant l'arabe, qui ne laisse subsister que trois îlots de population araméophone. On distinguera : *a*) le *dialecte de Tûr-Abdin*, dans la région supérieure du Tigre ; la structure ancienne de l'araméen y est fortement

le val d'ARAN

altérée ; des formes verbales nouvelles, tirées du participe, remplacent le parfait et l'imparfait ; l'article est différent selon le genre et le nombre ; *b*) le *néo-syriaque* ; c*) le *dialecte de Mossoul* (en face de l'ancienne Ninive), intermédiaire entre celui de Tûr-Abdin et celui d'Urmia. (→ Biblio.)

ARAMÉENS, populations de race sémite qui, d'abord nomades, fondèrent divers Etats en Mésopotamie.
En dehors de la Bible, qui les mentionne en haute Mésopotamie à l'époque d'Abraham, le plus ancien texte qui cite les Araméens (Akhlamu) date du XIVe s. C'est l'époque où ils traversent l'Euphrate ; vers 1320, on les trouve aux confins de l'Assyrie et, jusque vers 1100, ils menacent les routes qui conduisent de l'Assyrie vers le royaume hittite et vers la Palestine. Vers 1000, ils créent le royaume de Bît-Adini, autour de Til-Barsip, sur l'Euphrate, et plusieurs autres Etats, surtout dans la vallée du Khâbûr. En Syrie, ils s'installent dans la région d'Arpad et d'Alep, fondent dans les monts Amanus le royaume de Sam'al et s'emparent probablement aussi de Hamath. La Bible relate les campagnes contre les Araméens de Syrie, notamment contre le royaume araméen de Damas. L'histoire de celui de Sam'al est un peu mieux connue depuis les fouilles de Zendjirli. Ses rois Panamou et Bar-Rékoub furent vassaux de Téglath-Phalasar III et de Salmanasar V. L'importance des Araméens tient à ce qu'ils ont réussi à imposer leur langue à tout l'Orient ancien. (→ Biblio.)

János ARANY

Aramis, l'un des principaux héros des romans d'Alexandre Dumas père *les Trois* Mousquetaires, Vingt* Ans après, le Vicomte* de Bragelonne.* Se destinant d'abord au clergé, il est entré dans les mousquetaires à la suite d'un duel, mais garde toujours quelque chose d'ecclésiastique dans ses manières. Il finit par devenir un haut prélat.

ARAMITS, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. d'Oloron-Sainte-Marie), anc. capit. du Barétous, sur le Vert, affluent du gave d'Oloron ; 642 hab. (253 aggl.).

ARAMON, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. de Nîmes), dans le Languedoc, sur le Rhône ; 1 360 hab. (1 178 aggl.) [*Aramonais*]. Le château conserve une enceinte médiévale. Eglise romane. Carrelages.

ARAMON n. m. Cépage très productif, répandu dans le midi de la France, principalement dans l'Hérault et le Gard.
— ENCYCL. L'*aramon* donne des vins agréables en coteau et des vins communs en plaine. On le conduit à taille courte sur souche basse. Les sarments sont vigoureux ; la grappe est d'un bel aspect, et ses grains sont très gros, en forme de sphère légèrement allongée ; la peau en est mince et transparente, noir rougeâtre. La chair du fruit est molle, juteuse, d'une saveur presque nulle, quoique bien sucrée.

ARANJUEZ
cour du château

ARAMON (Gabriel DE LUITZ, baron D'), marquis des Iles d'Or (midi de la France v. la fin du XVe s. - † apr. 1553). Ambassadeur de France à Constantinople (1546-1553), il négocia un traité avec Soliman II et obtint sa coopération navale contre Charles Quint. Il suivit Soliman en Perse (1548) et fit, en Palestine et en Egypte, des voyages dont son secrétaire a rédigé une curieuse relation.

ARAN n. m. Composé oxygéné, allotrope de l'ozone*.

ARAN n. m. *Fil d'aran,* fil métallique employé pour la pêche de certains poissons marins de la Méditerranée.

ARAN (ÎLES). V. ARRAN.

ARAN (VAL D'), en catalan **Valle de Arán,** haute vallée des Pyrénées espagnoles (Catalogne, prov. de Lérida), sur la frontière de France. Située au cœur des Pyrénées centrales, elle renferme les sources de la Garonne, qui la traverse jusqu'à Pont-du-Roi.

ARANA-GOIRI (Sabino DE), homme politique et écrivain basque (Abando, Biscaye, 1865 - Pedernales, Biscaye, 1903). Animateur du mouvement nationaliste basque et auteur d'ouvrages en espagnol et en basque.

ARANDA (Emmanuel D'), voyageur flamand (Bruges 1602 - *id.* apr. 1675). Prisonnier des Barbaresques, plusieurs années esclave à Alger, auteur d'une *Relation de la captivité et liberté du sieur Emmanuel d'Aranda.*

ARANDA (Pedro Pablo ABARCA Y BOLEA, comte D'), diplomate et ministre espagnol (Huesca 1719 - Epila 1798). Ambassadeur en Pologne auprès d'Auguste III, capitaine général de la province de Valence, puis président du Conseil de Castille (1765). Il seconda activement Charles III dans son œuvre réformatrice, expulsa les jésuites, rénova l'administration. Nommé ambassadeur en France, il signa le traité de Paris reconnaissant l'indépendance des Etats-Unis (1783).

ARANDA DE DUERO, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Burgos), sur le Duero ; 10 400 hab. Eglise Santa María (fin du XVe s.).

ARANÉEN, ENNE adj. (lat. *aranea,* araignée). Méd. Se dit du pouls lorsqu'il est presque imperceptible.

ARANÉIDES n. m. pl. (du lat. *aranea,* araignée). Ordre d'arachnides renfermant les *araignées,* qui se caractérisent par leurs chélicères crochus munis de glandes venimeuses, leur céphalothorax ne formant qu'une masse, leur abdomen presque toujours sans trace de segmentation, portant, à son extrémité, de quatre à six filières, et réuni au céphalothorax par un pédicule, le dernier article des maxillipèdes modifié chez les mâles en vue de l'accouplement.
— ENCYCL. Tous les *aranéides* sont carnassiers ; beaucoup tissent des toiles ; d'autres mènent une vie vagabonde et sortent le jour, mais la plupart sont nocturnes. Répandus sur tout le globe, ces animaux ont des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. Les aranéides se divisaient autrefois en deux sous-ordres : les araignées théraphoses et les araignées vraies. Actuellement, on les répartit en deux grands groupes : les *orthognathes,* comprenant les sous-ordres des liphistiomorphes et des mygalomorphes ; les *labidognathes,* renfermant le seul sous-ordre des aranéomorphes, qui compte le plus grand nombre des espèces.

ARANÉISME n. m. (du lat. *aranea,* araignée). Intoxication produite par le venin d'araignée.
— ENCYCL. Toutes les araignées sont venimeuses, à des degrés divers, et l'*aranéisme* revêt des formes différentes suivant la virulence du venin qui le provoque.
Les espèces européennes ne possèdent qu'un venin peu actif ; leur contact seul suffit cependant à provoquer sur les épidermes délicats des irritations souvent désagréables. Mais les araignées des régions tropicales sont beaucoup plus redoutables ; leur morsure occasionne des accidents nerveux (convulsions, paralysies), circulatoires (troubles cardiaques), et parfois la mort.

ARANÉOLOGIE n. f. Partie de la zoologie qui traite des araignées.

ARANÉOLOGIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à l'aranéologie.

ARANÉOLOGUE n. Personne qui s'occupe d'aranéologie. (On dit aussi ARANÉOGRAPHE.)

ARANÉOMORPHES n. m. pl. Araignées au sens le plus restreint du mot, sous-ordre d'arachnides aranéides, renfermant une cinquantaine de familles.

ARANJUEZ, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Madrid), au confluent du Jarama et du Tage ; 24 700 hab. Palais royal, bâti par Philippe II, puis modifié sous Philippe III et au XVIIIe s. La Casita del Labrador, petit palais néo-classique, fut construite par l'architecte Isidoro González Velázquez. Les jardins à la française offrent un bel ensemble. Important centre ferroviaire, Aranjuez voit s'amorcer un développement industriel (matériel photographique, produits pharmaceutiques).

Aranjuez (INSURRECTION D'), soulèvement qui éclata dans la nuit du 17 au 18 mars 1808. Dirigée contre Godoy, qui fut emprisonné, l'insurrection aboutit à l'abdication de Charles IV en faveur de son fils Ferdinand VII, et à l'intervention directe de Napoléon Ier en Espagne (entrevue de Bayonne du 15 juin au 7 juillet).

Aranjuez (TRAITÉ D'), traité du 21 mars 1801, par lequel la Toscane fut transformée en royaume d'Etrurie au profit du fils du duc de Parme, neveu des souverains espagnols.

ARANTÈLE n. f. Dialect. Toile d'araignée.

ARANTELOIR n. m. Ancien nom de la tête-de-loup pour balayer les toiles d'araignée.

ARANTIUS. V. ARANZI.

Arantius (CANAL VEINEUX D'), canal qui se trouve chez le fœtus, à la face inférieure du foie. Il fait communiquer la veine ombilicale avec la veine cave inférieure.

Arantius (TUBERCULES ou NODULES D'), petits noyaux fibreux, situés à la partie moyenne du bord libre des valvules sigmoïdes de l'aorte.

Arantius (VENTRICULES D'), extrémité inférieure du *calamus scriptorius* (sillon du plancher du 4e ventricule du cerveau) qui affecte la forme d'un infundibulum.

ARANY (János), poète hongrois (Nagyszalonta 1817 - Budapest 1882). Fils d'une famille pauvre, il gagne sa vie comme comédien ambulant, puis comme instituteur et petit fonctionnaire municipal, pour pouvoir se consacrer à la poésie. Le succès de sa *Constitution perdue* (1843) lui ouvre la carrière d'écrivain. Quatre années plus tard, la première partie de sa trilogie épique *Toldi** lui vaut le prix de la société Kisfaludy. Combattant de la guerre de libération en 1848, il devient, dès 1851, professeur au lycée de Nagykörös et, en 1859, membre de l'Académie des sciences de Hongrie ; il en est nommé secrétaire général en 1865. C'est en 1879 qu'il achève sa trilogie *Toldi,* qui compte aujourd'hui parmi les chefs-d'œuvre de la littérature magyare. Ses ballades, d'une perfection remarquable, lui ont valu le surnom de SHAKESPEARE DE LA BALLADE. Il est également célèbre pour ses traductions de Shakespeare et d'Aristophane, ainsi que pour ses contes épiques (*le Siège de Murany,* 1848 ; *la Mort de Buda,* 1864) ; — Son fils LÁSZLÓ (Nagyszalonta 1844 - Budapest 1898) a publié des poésies et des contes populaires. Œuvre principale : *la Bataille des Huns* (1872), poème épique.

ARANZI, ARANZIO ou **ARANTIUS** (Jules César), anatomiste italien (Bologne 1530 - *id.* 1589). Il a fait connaître la structure du fœtus et du placenta, décrit les ventricules du cerveau, les noyaux fibreux des valvules de l'aorte et de l'artère pulmonaire, plusieurs muscles mal individualisés jusqu'à lui. Il était élève d'André Vésale.

ARAO, v. du Japon, dans l'île de Kyû shû (préfecture de Kumamoto), sur l'Ariakenoumi ; 64 200 hab. Mines de charbon.

ARAOUAN ou **ARAOUANE,** point d'eau du Sahara (Soudan, cercle de Tombouctou),

Phot. Frantoul, X, Viollet.

à 200 km au N. de Tombouctou, au cœur d'une vaste cuvette. Etape des caravanes sur la piste du Maroc au Soudan. Commerce du sel.

Ara Pacis Augustae, « autel de la Paix d'Auguste » consacré en 13 av. J.-C. et dédié en 9 av. J.-C. par le sénat, pour célébrer la paix instaurée par Auguste. Edifié à Rome au Champ de Mars, on l'a reconstitué près de son site originel. Il se compose d'une enceinte de marbre surélevée, presque carrée (10,50 m sur 11,50 m), percée de deux portes et entourant l'autel proprement dit.
La perfection technique de son décor sculpté en fait le plus insigne témoignage de l'art classicisant du « siècle d'Auguste ». Le cortège solennel qui commémore la dédicace de l'autel constitue un véritable portrait de la famille impériale et une représentation de la société romaine tout entière (un fragment est au Louvre).

ARAPAHO(S), Indiens qui vivaient jadis sédentaires à l'O. des grands lacs américains et qui devinrent chasseurs nomades dans les Grandes Plaines. Ils furent transférés dans le Wyoming et l'Oklahoma.

ARAPAIMA [pai] n. m. (mot indigène du Brésil). Très grand poisson osseux d'eau douce. (Nom sc. : *Arapaima gigas;* famille des ostéoglossidés.)
— Encycl. L'*arapaima* vit dans les grands cours d'eau du nord du Brésil et des Guyanes.

Il peut atteindre près de 5 m de long et peser 200 kg. Sa bouche est énorme, garnie de dents. Son dos est large, aplati, et la nageoire dorsale est située tout à fait en arrière, près de la caudale. Sa chair est très estimée.

ARAPÈDE n. m. Nom donné à la patelle, sur les côtes de Provence.

ARAPILES, village d'Espagne (León, prov. de Salamanque) ; 500 hab. Victoire de Wellington sur Marmont (22 juill. 1812), marquant le début des défaites françaises en Espagne.

ARAPONGA n. m. Nom usuel des passereaux du genre *procnias,* dont les mâles sont blancs, ou blanc et brun, et les femelles verdâtres. (Famille des cotingidés.)
— Encycl. Les mâles portent sur la face des appendices charnus très longs et grêles et leur voix métallique les fait nommer *oiseaux-cloches.* Ils habitent l'Amérique tropicale.

ARARACANGA n. m. Nom usuel de l'ara rouge.

ARARAQUARA, v. du Brésil (Etat de São Paulo), au S. de Ribeirão Preto ; 34 100 hab. Centre commercial. Industries alimentaires.

ARARAT (mont), en turc **Ağri Dağı,** massif volcanique de la Turquie orientale (Arménie), près des frontières soviétique et iranienne; c'est le point culminant de la Turquie (5 165 m au *Grand Ararat*). L'*arche* de Noé* s'y serait échouée à la fin du Déluge, selon une tradition biblique, confirmée et précisée par les légendes arméniennes. On nomme *saints de l'Ararat* 10 000 soldats romains du temps d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, qui, convertis au christianisme, s'y seraient retirés pour y pratiquer la vie ascétique.

ARARAUNA n. m. Nom usuel de l'ara bleu.

ARASCHNIA n. f. Vanesse à ailes fauves ou brun-noir, marquées de lignes ou de taches noires, commune en Europe occidentale.
— Encycl. La chenille de l'*araschnia* vit sur l'ortie. La forme printanière d'*Araschnia levana* est connue sous le nom de *carte géographique fauve;* la forme estivale, plus sombre, ou *Araschnia prorsa,* est la *carte géographique brune.* Le genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.

ARASE n. f. Pierre de faible épaisseur, destinée à combler un vide dans un mur en pierre, de façon à en mettre de niveau la partie supérieure.

ARASEMENT n. m. Action d'araser ; résultat de cette action.
— Arm. Usure des rayures de l'âme d'une bouche à feu, produite par le découpage de la ceinture* et le frottement du projectile. (Il en résulte un arrondissement et une diminution de hauteur des cloisons des rayures qui se produisent surtout à leur origine et à la bouche.)
— Constr. Lit supérieur d'une assise de maçonnerie, disposé dans un plan parfaitement horizontal.
— Géomorphol. Usure jusqu'à disparition des principales saillies du relief.
— Menuis. Extrémité d'une traverse, à la naissance du tenon. || Coup de scie donné à une pièce pour limiter le tenon.

ARASER v. tr. (de *ras*). Constr. Mettre de niveau les assises d'une construction.
— Menuis. Effectuer un arasement.

ARATOIRE adj. (bas lat. *aratorius;* de *arare,* labourer). Qui concerne l'agriculture : *Instruments aratoires.*

ARATOR, poète latin (VIe s. apr. J.-C.). Il a mis en hexamètres latins les Actes des Apôtres. Très admiré au Moyen Age.

ARATOS, poète et astronome grec (Soles ou Tarse, Cilicie, v. 315 - en Macédoine v. 240 av. J.-C.). Disciple des stoïciens, il fut protégé par le roi de Macédoine Antigonos Gonatas et par le roi séleucide Antiochos Sôter. Son poème didactique *les Phénomènes** présente le tableau des connaissances de son temps sur la terre, les corps célestes, les pronostics en signes précurseurs des changements de temps. Cicéron le traduisit en vers latins.

ARATOS de Sicyone, chef de la ligue Achéenne (v. 271-213 av. J.-C.). Héroïque et sans scrupule, il exerça un pouvoir étonnant sur ses concitoyens. En 251, il chasse le tyran de Sicyone et rattache sa ville à la ligue Achéenne. Ame de cette ligue, il en est élu stratège tous les deux ans. En 243, il entreprend de libérer le Péloponnèse du joug macédonien et des tyrannies locales, y parvient dès 228, mais échoue devant Sparte, alliée aux Etoliens (Dimê, 226). Il trahit alors en appelant à son aide Antigonos Dôsôn de Macédoine, auquel il rend l'Acrocorinthe. Le retour dans le Péloponnèse des Macédoniens victorieux à Sellasie (222) et qui feront mourir Aratos met fin à l'indépendance hellénique. Orateur captivant, il écrivit des *Mémoires* autobiographiques très partiaux, utilisés par Polybe et Plutarque. Il fut, comme Philopœmen, adoré après sa mort.

ARAUCA, localité de la Colombie orientale, ch.-l. de commissariat, sur le *rio Arauca,* affluent de l'Orénoque ; 9 000 hab. — Le *commissariat d'Arauca,* qui s'étend sur les régions amazoniennes, a 14 000 hab.

Araucana (L'), poème épique, en trente-sept chants, d'Alonzo de Ercilla (1569-1589). L'insurrection des Araucans du Chili contre les Espagnols en fournit l'inspiration à Ercilla, qui avait pris part à ces combats. L'œuvre célèbre les grands événements contemporains, tels que la bataille de Saint-Quentin et celle de Lépante.

ARAUCANIE, pays des Indiens *Araucans,* dans le Chili central, au S. du rio Bío-Bío. Entièrement occupée par les Espagnols, qui mirent plus d'un siècle à la soumettre (1550-1655), l'Araucanie fut libérée par une révolte des Indiens au XVIIIe s., et la colonisation ne reprit que dans la seconde moitié du XIXe s., avec l'installation d'immigrants européens (Français, Allemands, Suisses, Anglais) dans la région connue encore sous le nom de Frontera. A la suite de la création d'un royaume d'Araucanie (1861-1862) par l'aventurier français Antoine de Tounens, le Chili soumit le pays. Quelques groupes civilisés d'Araucans subsistent depuis le golfe d'Arauco jusqu'à Osorno en passant par le bassin du Tolten.

ARAUCAN(S) ou **ARAUKAN(S),** Indiens vivant principalement au Chili, entre les Andes et l'océan Pacifique, de Copiapó au N. à Chiloé au S. Ils sont environ 200 000, dont 4 000 en Argentine. Aujourd'hui pacifiés, ils ont assimilé de nombreux éléments de la civilisation occidentale. Cultivateurs et habiles tisserands. (V. Araucanie.)

ARAUCARIA n. m. (de *Arauco,* v. du Chili). Grand conifère forestier de l'Amérique du Sud et d'Océanie. (Famille des pinacées.)

« Ara Pacis » *(détail) de gauche à droite* l'Air, la Terre, l'Eau

— Encycl. Les *araucarias* (15 espèces) sont de grands arbres à branches verticillées, à feuilles écailleuses persistantes, plus ou moins triangulaires, entourant les rameaux, et dont le fruit est un cône à écailles caduques. La plupart des espèces sont dioïques. Très ornementales, les espèces *Araucaria Bidwillii, A. Cunninghamii, A. excelsa* agrémentent les parcs du midi de la France ; *A. imbricata,* plus rustique, supporte les hivers moyens du nord de la France. Les espèces américaines *A. angustifolia, A. araucana* fournissent les bois nommés commercialement *parana pine, pinho brasileiro, chilean pine,* qui sont les plus importants du Brésil ; ni résineux ni très durables, ces bois, assez nerveux, se travaillent facilement et sont largement utilisés en charpenterie, en menuiserie et pour le placage. L'*araucaria de Cook* (Nouvelle-Calédonie) est le *pin colonnaire* des voyageurs, utilisé en menuiserie.

araponga

ARAUCO, v. et port du Chili (prov. d'Arauco), sur la *baie d'Arauco ;* 3 600 hab. — La *province d'Arauco,* qui a pour capit. Lebú, compte 72 300 hab.

ARAUJIA n. m. V. physianthus.

ARAUJO (Manuel Enrique), homme d'Etat centre-américain (1859-1913). Président de la république du Salvador en 1911, il prit des mesures fiscales sévères et, s'étant attaqué aux privilèges de plusieurs sociétés, il fut assassiné.

ARAÚJO DE AZEVEDO (Antonio), comte **de Barca,** homme d'Etat portugais (Sâ, près de Ponte do Lima, 1754 - Rio de Janeiro 1817). Ministre du Portugal à La Haye (1789), il s'efforça de maintenir la neutralité portugaise. Venu à Paris pour la ratification du traité de Bâle, et victime de diverses intrigues, il fut emprisonné au Temple (1798). Envoyé ensuite à Berlin, puis auprès de Napoléon (1800) et à Saint-Pétersbourg, il devint ministre d'Etat en 1804. Il poussa le roi Jean VI à se réfugier au Brésil (1807), l'y accompagna, se consacrant dès lors aux lettres et aux sciences. Il introduisit la culture du thé au Brésil et fonda l'Ecole des beaux-arts de Rio. A la fin de sa vie, il fut ministre de la Marine, des Affaires étrangères et d'Etat.

ARAÚJO Y PORTO ALEGRE (Manuel de), poète et architecte brésilien (Rio Pardo 1806 - *id.* 1879). Ayant complété ses études en France et en Italie, il exerça au Brésil une influence prépondérante sur le développement artistique.

ARAUKAN(S). V. Araucan(s).

araucaria

le Grand ARARAT 5 165 m

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse, Viollet, Expédition 1952-1953 au mont Ararat.

ARAWAK
tête en andésite noire provenant de Porto Rico
musée de l'Homme

ARAVALLI (MONTS), vieilles montagnes de l'Inde, formant le rebord du Deccan au-dessus de la plaine indo-gangétique, dans le Rājasthān. Hauts de 1 000 m en moyenne, les monts Aravalli s'allongent sur près de 500 km du N.-E. au S.-O., à partir de Delhi. Gisements d'or et d'argent. Marbre.

ARAVIS (CHAÎNE DES), chaîne calcaire du massif préalpin des Bornes, orientée du S.-O. au N.-E., et formant une crête entre l'Arve et le Borne au N. et à l'O., le Sillon alpin au S.; elle culmine à la Pointe-Percée (2 752 m). — Le *col des Aravis* (1 498 m) permet le franchissement du massif vers le Sillon alpin.

ARAWAK(S), Indiens de l'Amérique, dont les multiples tribus sont disséminées à travers une vaste région comprise entre le sud de la Floride, le nord du Paraguay, le littoral péruvien, l'embouchure de l'Amazone, ainsi que dans l'archipel des Antilles. Ils se rattachent tous à la même famille linguistique et culturelle, l'une des plus importantes de l'Amérique du Sud. Leur centre de dispersion fut le bassin de l'Orénoque et le río Negro. Au cours de leurs migrations, ils ont joué un rôle important dans l'histoire des tribus indiennes. Ils parvinrent aux Antilles, où il furent par la suite refoulés à l'intérieur des îles par les Caraïbes : dans les Petites Antilles, les hommes furent tués, les femmes devinrent les épouses des envahisseurs. Il subsista alors dans le même temps deux langues : l'*arawak*, langue des vaincus, parlé par les femmes et les enfants, et le *caraïbe*, langue des vainqueurs, parlé par les hommes. Ainsi l'arawak était-il parlé dans toutes les Antilles. La principale industrie des Arawaks fut celle de la pierre polie : haches, parfois très grandes, pierres à trois pointes et jougs semblables à ceux des Taïnos. Parmi les plus belles œuvres, on peut citer une tête de cadavre en andésite noire (musée de l'Homme). Actuellement, le groupe arawak le plus compact se situe dans les bassins de l'Orénoque et des affluents de l'Amazone (Madeira et Purus). Les Indiens Ourous du haut plateau bolivien parlent également un dialecte arawak.

ARAXE ou **ARAKS**, riv. de l'Asie occidentale, drainant la majeure partie de l'Arménie soviétique et confondant son delta avec celui de la Koura, dans le bas Azerbaïdjan; 800 km. L'Araxe contourne le massif du lac Sevan, sert de frontière entre l'U. R. S. S. et la Turquie, puis entre l'U. R. S. S. et la Perse. La rivière draine les bassins cultivés et peuplés d'Erevan et de Nakhitchevan. Le delta est une région agricole riche, produisant du riz et surtout du coton.

ARAZZI n. m. pl. (de *Arras*, nom de ville). Nom générique par lequel le Moyen Age désignait les tapisseries de lisse, dont Arras était le principal producteur. (La tenture des *Actes des Apôtres*, d'après Raphaël, qui est flamande, et que possède le Vatican, n'en est pas moins connue sous le titre d'*Arazzi*.)

ARBA, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Maison-Blanche), dans la plaine de la Mitidja, au pied de l'Atlas de Blida; 11 635 hab. (7 343 aggl., 1 375 non-musulmans). Vignes; tabac; orangers.

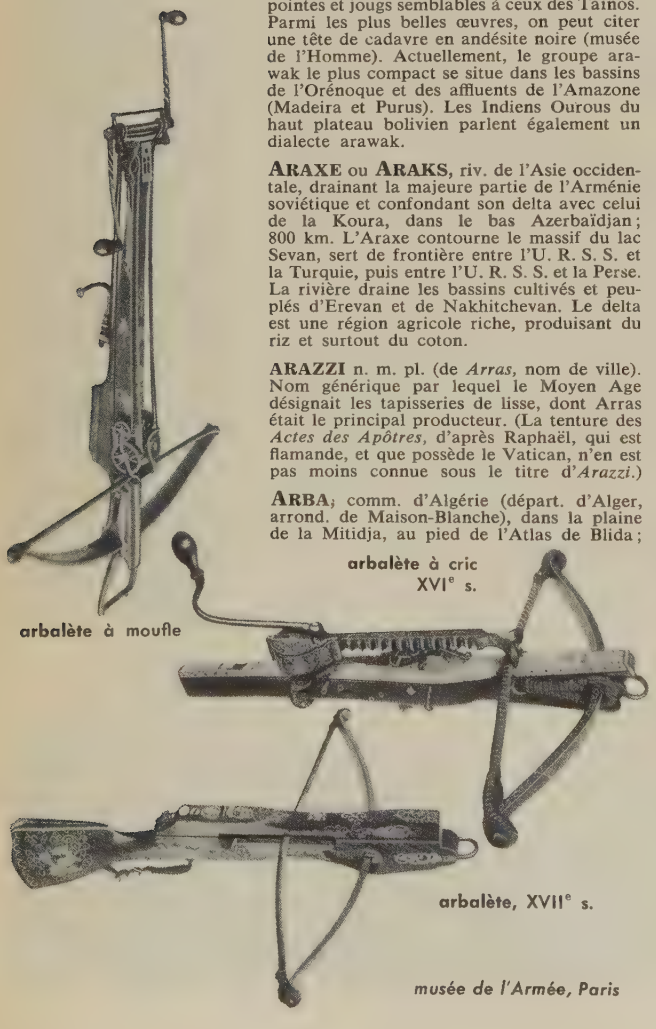

arbalète à moufle

arbalète à cric
XVIe s.

arbalète, XVIIe s.

musée de l'Armée, Paris

ARBÂAS (TRIBU DES), tribu nomade d'Algérie, qui hiverne entre Laghouat et le Mzab, et qui conduit, en été, ses troupeaux de moutons dans les hautes plaines au N. de l'Atlas présaharien, et jusqu'au Sersou; 15 000 individus environ.

ARBA-KANPHOTH n. m. Scapulaire à franges, qui paraît avoir été adopté au Moyen Age par les juifs occidentaux pour remplacer le manteau, ou *taled*, dont l'usage fut réservé à l'intérieur de la synagogue.

ARBAKÊS, prince de Médie qui, selon Ctésias, se serait révolté contre Sardanapale, aurait pris Ninive et fondé un grand empire.

ARBALESTÉE n. f. Portée d'une arbalète.

ARBALÈTE n. f. (lat. *arcuballista*; de *arcus*, arc, et *ballista*, baliste). Arm. Arc d'acier monté sur un fût et qui se bandait avec un ressort. (On disait aussi ARBALESTRE et ARBALESTE.) [V. part. *encycl.*]
— Chass. Sorte de trébuchet pour tuer les petits mammifères nuisibles. (Il se compose d'un arc de bois ou d'acier, disposé de manière à se détendre dès que l'animal le touche.) ‖ En chasse sous-marine, syn. de FUSIL.
— Pêch. *Pêche à l'arbalète*, pêche à la surprise. (On projette l'esche en tenant l'hameçon entre deux doigts, en bandant la canne et en lâchant brusquement.)
— Technol. Instrument composé d'une poignée d'acier, employé par certains ouvriers en métaux pour rendre moins fatigant le travail à la lime.
— LOC. *Cheval, attelage en arbalète*, syn. anc. de EN FLÈCHE : *Trois rosses blanches* [...], *attelées en arbalète, devaient traîner cette carriole* (Maupassant).
— ENCYCL. Arm. L'*arbalète*, modification de l'arc, qui permet un tir plus précis et plus puissant, se compose essentiellement d'un arc fait de bois, de corne ou d'acier, et de la pièce de bois qui le supporte, l'*arbrier*. La corde de l'arc est tendue au moyen d'une machine, et l'arbrier est creusé, dans le sens de la longueur, d'une rainure où l'on couche le *trait* (flèche, vireton, carreau, etc.). Au milieu de l'arbrier tourne sur un pivot une noix en os ou en acier, qui retient dans une de ses encoches la corde de l'arc bandé. Mentionnée au IVe s. par Végèce, employée au Xe, proscrite par le concile de Latran (1189) comme perfide et trop redoutable, oubliée jusqu'au XIIe s., l'arbalète est restée en usage jusqu'au XVIe s. Elle porte à 200 pas (150 m), est meurtrière jusqu'à 100 (75 m); ses *carreaux* ne percent point une armure, mais y font des bosses ou produisent des chocs parfois mortels. Les arbalètes légères ou lourdes sont individuelles ou d'artillerie. Bandée avec la main au XIIIe s. (*arbalète à main*), ou maintenue à terre à l'aide d'un *étrier* et bandée au moyen d'un *cric*, d'un crochet à *pied-de-biche* ou d'un *cranequin**, ou encore, lorsqu'elle est lourde, avec un *moufle*, l'arbalète est ajustée sans que le tireur épaule, parce qu'elle n'a point de recul. On appuie l'arme contre la joue, on vise le but à l'aide d'un *fronteau de mire*, et, en faisant basculer la clé, on libère la corde et le projectile.

ARBALÉTRIER n. m. (de l'anc. fr. *arbalestre*). Soldat armé d'une arbalète. (V. part. *encycl.*) ‖ Celui qui s'exerce au sport de l'arbalète.
— Constr. Pièce inclinée d'une ferme, en bois ou en métal, assemblée au sommet du poinçon et à l'extrémité de l'entrait : *Les arbalétriers supportent les pannes sur lesquelles sont appliqués les chevrons.*
— Hist. mil. *Grand maître des arbalétriers*, officier qui paraît au XIIIe s. sous le titre de *maître des arbalétriers du roi*, et qui, outre les arbalétriers, commandait l'infanterie et les troupes de siège. (Le dernier connu est Jean d'Estouteville, mort en 1494. Le grand maître de l'artillerie le remplaça.)
— ENCYCL. Hist. mil. Les *arbalétriers* mercenaires (Génois, Gascons, Brabançons) forment, à partir du XIIIe s., une partie de l'infanterie. Ils portent, selon Daniel, la jacque, le chaperon, la cotte de mailles, une épée au ceinturon, une trousse, une salade à visière, des gantelets de mailles. Charles V constitua, pour la défense de Paris, un corps de 200 arbalétriers, porté plus tard à 800; rangés dans l'ordre des piétons, ils touchent, au milieu du XVIe s., 13 deniers tournois par mois. A cette époque, l'infanterie compte environ un arbalétrier pour deux archers. Les arbalétriers à cheval ont d'abord servi comme satellites des chevaliers; puis ils ont constitué, vers la fin du XVe s., la garde des souverains et des grands feudataires. Deux cents arbalétriers à cheval formaient la garde de François Ier à Marignan (1515). Les arbalétriers disparurent au cours du XVIe s.

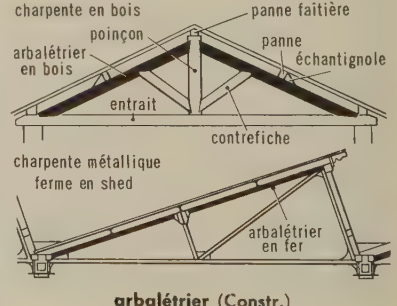

arbalétrier (Constr.)

ARBAN (Francisque), aéronaute français (Lyon 1815 - Barcelone 1849). Il fit sa première ascension à Lyon, dans une montgolfière en papier (1833). Son avant-dernière ascension est la plus célèbre : parti de Marseille le 2 septembre 1849, à 6 heures et demie du soir, il atterrit le lendemain, à 2 heures du matin, près de Stubini, à 6 km de Turin, après avoir franchi les Alpes. Cet exploit ne devait être renouvelé qu'en 1924, par René Latu. Au cours de l'ascension suivante, la quarantième, il se tua au départ de Barcelone.

ARBASIA (Cesare), peintre piémontais (v. 1550 - Saluzzo 1607). Il a peint en Espagne des paysages et des vues de villes, dans le style de Léonard de Vinci, puis, devenu en 1604 peintre du duc de Savoie, se distingua dans le portrait.

ARBAUD (Joseph D'), écrivain français de langue d'oc (Meyrargues 1874 - Aix-en-Provence 1950). Disciple de Mistral, il devint majoral du félibrige et directeur de la revue *le Feu*. Il a publié de beaux poèmes : *le Laurier d'Arles* (1913), *les Chants palustres* (1951), ouvrage posthume, ainsi que des contes en prose, *Noël gardian*, et un récit mythique de bestiaire moyenâgeux : *la Bête du Vaccarès* (1926), un des chefs-d'œuvre de la littérature provençale.

ARBAUD DE PORCHÈRES (François), poète français (Saint-Maximin-de-Provence ? - † 1640). Disciple et ami de Malherbe, il composa surtout des œuvres lyriques et une paraphrase poétique des *Psaumes*. (Acad. fr., 1634.)

ARBEAU (Thoinot), anagramme de Jehan TABOUROT*.

A. R. B. E. D., sigle des *Aciéries réunies de Burbach, Eich, Dudelange*, société métallurgique, constituée en 1911, par fusion et dont le siège est à Luxembourg. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'A. R. B. E. D. préside, avec les Forges et Ateliers du Creusot (Schneider), à la constitution de la Société métallurgique et de la Société minière des Terres-Rouges, représentant une partie des biens industriels allemands séquestrés en Lorraine et au Luxembourg. Pour écouler l'ensemble de sa production, l'A. R. B. E. D. crée, en 1920, son propre comptoir de vente. En 1926, le président de l'A. R. B. E. D., Emile Mayrish, constitue l'Entente internationale de l'acier, dissoute en 1939. Toujours dans le dessein de s'assurer des débouchés, la Société prit très tôt des participations en Europe, notamment dans la Felten et Guillaume Carlswerk A. G., l'une des plus importantes fabriques de câbles du monde, en Allemagne, et dans la Société métallurgique d'Aubrives et Villerupt, en France. Pour tirer un meilleur parti de ses marchés étrangers, l'A. R. B. E. D. s'intéresse aussi, directement, à différentes affaires situées au Brésil, en Argentine et en Afrique du Sud.

ARBÈLES, en gr. **Arbêla**, en assyrien **Arba-Ilou**. Géogr. anc. L'une des principales

Phot. Musée de l'Homme, Larousse.

villes de l'Assyrie, où l'on célébrait le culte d'Ishtar, la déesse guerrière, et où Alexandre trouva intacts les trésors fabuleux des rois achéménides. Il venait de gagner près de là — quelques-uns précisent à *Gaugamèles* — la bataille qui lui ouvrit l'entrée de la Perse et causa la ruine de l'Empire achéménide (331 av. J.-C.). Auj. : *Erbil*, en Iraq.

Arbèles (BATAILLE D'), mosaïque provenant de Pompéi et représentant, selon les uns, la bataille d'Arbèles, selon les autres, la bataille d'Issos (musée de Naples). Dans les Temps modernes, la bataille d'Arbèles a inspiré de nombreuses peintures. La plus significative pour l'histoire de l'art classique est celle de Le Brun (Louvre).

ARBENZ GUZMÁN (Jacobo), homme politique guatémaltèque (Quezaltenanga 1913). Président de la République de 1951 à 1954, il voulut réaliser un programme de réformes agraires hardies, ce qui déclencha une révolution intérieure dirigée par le colonel Castillo Armas et soutenue par les autres républiques d'Amérique centrale et par les Etats-Unis. Accusé de collusion avec les pays communistes, il dut démissionner et se retirer en Suisse, pays d'origine de sa famille (1954).

ARBEROUE, anc. pays de la basse Navarre, à mi-chemin entre Hasparren et Saint-Palais (Basses-Pyrénées).

ARBES (Jakub), écrivain tchèque (Smíchov 1840 - *id.* 1914). Conteur et dramaturge, il a laissé une œuvre extrêmement variée. Dans ses nouvelles, *les Vampires modernes* (1879), *le Cerveau de Newton*, etc., il mêle curieusement les idées scientifiques et l'imagination.

ARBI n. m. (ar. *ar[a]bi*, sing. d'*arab*). Arg. Arabe.

ARBIL. V. ERBIL.

ARBIN, comm. de la Savoie, arrond. de Chambéry, dans la vallée de l'Isère, au N. de Montmélian ; 375 hab. Usine d'alumine. Vignobles.

ARBITRABLE adj. Se dit de toute contestation qui peut être mise en arbitrage.

ARBITRAGE n. m. Action d'arbitrer. ‖ Faculté d'arbitrer : *Toute place qui ne serait qu'un simple préceptorat élémentaire ne me semble guère pouvoir être acceptée, à moins d'avantages compensatifs, dont je te laisse le plein arbitrage* (Renan). ‖ Décision rendue par un arbitre. ‖ *Par extens.* Toute décision rendue par un tiers pour départager, à leur demande, deux personnes, deux groupes ou deux Etats en désaccord.

— Banq. et Bours. Opération bancaire consistant à acheter des monnaies, métaux précieux, effets de commerce ou valeurs mobilières sur une place, pour les revendre simultanément sur une autre place où leur cours est plus élevé. ‖ Opération de Bourse consistant à vendre une valeur mobilière considérée comme trop chère, pour la remplacer par une autre dont le cours paraît plus avantageux étant donné son rendement ou ses perspectives d'avenir. (V. part. *encycl.*)

— Comm. Opération par laquelle les courtiers de commerce constatent ou dénient la conformité des marchandises livrées avec les échantillons et stipulent, s'il y a lieu, une diminution de prix d'achat, dite *réfaction.*

— Dr. V. part. *encycl.*

— Dr. intern. V. part. *encycl.*

— Dr. du trav. Règlement d'un conflit collectif du travail par une sentence arbitrale ou par une décision d'un tribunal institué à cet effet. (V. part. *encycl.*)

— ★ *expertise, droit naturel, convention, conciliation, compromis, diplomatie.*

— ENCYCL. Banq. et Bours. L'*arbitrage* est fondé sur les différences de cours, soit dans la même Bourse, entre des valeurs similaires, soit, dans différentes Bourses, entre les cours de la même valeur ou de la même marchandise. Arbitrer ces valeurs ou marchandises, c'est alors vendre la plus chère là où elle est la plus chère, pour acheter la moins chère là où elle est la moins chère. On nomme *valeurs internationales* celles qui sont cotées dans les Bourses des différents pays et servent ainsi, plus que les autres, à l'exercice des arbitrages. Les arbitrages se prêtent à de multiples combinaisons. Ils peuvent être faits au comptant ou à terme. L'arbitrage *au comptant* consiste dans l'échange de valeurs que l'on possède en portefeuille contre d'autres valeurs qui paraissent plus sûres ou d'un rendement supérieur, d'où le nom d'arbitrage *de portefeuille*. L'arbitrage *à terme* consiste à vendre à terme telle valeur, en achetant telle autre à la même échéance, en prévision d'une baisse sur la première et d'une hausse sur la seconde. L'arbitrage se fait souvent *de place à place ;* il s'agit alors de l'échange non plus de valeurs différentes, mais des mêmes titres cotés à plusieurs Bourses. On emploie le mot *parité* pour désigner la situation créée par l'équivalence des cours sur deux places différentes. Ce genre d'opérations est devenu très délicat en raison des variations du change. L'arbitrage *en report** consiste à faire reporter à bon marché ses titres et, avec les fonds obtenus, à reporter d'autres valeurs.

— Dr. L'*arbitrage* constitue une solution rapide des différends, mais seules les personnes ayant pouvoir de libre disposition sur les droits faisant l'objet du litige peuvent y recourir. Il n'est possible que si les parties en cause sont toutes d'accord pour y faire appel. Le droit français n'admet le recours à l'arbitrage que s'il fait l'objet d'une convention postérieure au litige, dite *compromis**, par laquelle sont désignés le ou les arbitres et précisés les points soumis à leur appréciation ; cependant, il est admis qu'en matière commerciale les parties puissent introduire dans leur convention une clause compromissoire, par laquelle un litige ultérieur quelconque relatif à la convention sera nécessairement soumis à un ou plusieurs arbitres désignés ou à désigner. En cas de pluralité d'arbitres (généralement un arbitre désigné par chaque partie) et d'impossibilité pour eux de se partager, il est procédé à la désignation d'un *surarbitre* (on dit également *tiers arbitre*), soit par commun accord des arbitres, soit par le juge. Les arbitres doivent se conformer aux dispositions du droit, à moins que ne leur aient été confiés par les parties des pouvoirs d'amiables compositeurs*. La sentence rendue par l'arbitre, les arbitres ou le surarbitre a la même force qu'une décision de justice, mais son exécution est subordonnée à l'exequatur du président du tribunal. (→ Biblio.)

— Dr. du trav. La solution rapide des conflits collectifs du travail intéresse au plus haut point les pouvoirs publics. C'est pourquoi, dans la plupart des pays, des procédures ont été instituées par le législateur en vue soit d'interdire les grèves et les lock-out, soit de réduire la durée des périodes d'interruption du travail. Parmi les procédures en vigueur figure l'*arbitrage*, c'est-à-dire le pouvoir confié à un individu ou à un groupe d'individus de trancher le conflit et de proposer ou d'imposer une solution aux parties en cause. On dit que l'arbitrage est *facultatif* lorsque les parties sont libres d'y soumettre ou non leurs conflits, et qu'il est *obligatoire* lorsqu'elles sont dans l'obligation — soit avant la grève ou le lock-out, soit en vue de mettre fin à la grève ou au lock-out — d'y soumettre leur conflit. En pratique, l'arbitrage a permis de résoudre un nombre appréciable de différends, mais il soulève d'assez difficiles problèmes et n'a pas empêché des grèves importantes et longues de se déclencher là où il est en vigueur. D'une manière générale, les organisations professionnelles — tant patronales qu'ouvrières — sont hostiles à l'arbitrage obligatoire. Les premières reprochent à l'arbitre d'être « un entrepreneur anonyme et sans responsabilité » (François Perroux), les secondes de ne pouvoir disposer des informations comptables que lui refusent les patrons ; les unes et les autres ont parfaitement conscience que « l'arbitrage est un procédé rigoureusement neutre » (François Perroux), qui « peut aboutir aussi bien à l'anarchie ou au dirigisme, au progrès ou à la régression économique et sociale, à la mutiplication des conflits ou à leur diminution » (Charles Blondel).

Quelques pays étrangers ont adopté une législation d'arbitrage obligatoire. En France, les lois du 27 décembre 1892 et du 11 février 1950 ont mis des procédures d'arbitrage facultatif à la disposition des organisations professionnelles patronales et ouvrières. La loi du 11 février 1950, sur les conventions collectives, a prévu la possibilité, pour les unes et les autres, de soumettre chacun de leurs différends à un arbitre de leur choix ou désigné suivant des modalités qu'il leur appartient de fixer ; lorsque la procédure de conciliation (rendue obligatoire par la loi) échoue, les parties mentionnent, dans un procès-verbal, l'objet du litige et les points soumis à l'arbitrage. L'arbitre unique statue en droit sur les litiges relatifs à l'interprétation des lois, règlements et conventions, et en équité sur les autres litiges ; sa sentence est motivée et sans appel. Il est cependant possible de la déférer à la Cour supérieure d'arbitrage (v. page suiv.). Les conventions collectives peuvent prévoir une procédure contractuelle d'arbitrage facultatif, et même d'arbitrage obligatoire, et comporter une liste d'arbitres. Les sentences arbitrales, une fois déposées au secrétariat du conseil des prud'hommes ou au greffe de la justice de paix, ont force exécutoire, mais aucune sanction n'a été prévue par la loi. Des procédures d'arbitrage obligatoire avaient été instituées au cours de la première moitié du XXe s. D'abord par des textes de circonstances : en 1909 dans les transports maritimes, en 1917 dans les entreprises travaillant pour la Défense nationale, et en 1921 dans les chemins de fer. Puis, à la suite des grandes grèves de juin 1936 et du succès électoral du Front populaire, la loi du 31 décembre 1936 avait institué un système complexe et lent d'arbitrage obligatoire dénué de sanctions ; la loi du 4 mars 1938 avait simplifié le système et institué des sanctions civiles ainsi qu'une Cour supérieure d'arbitrage chargée de corriger les tendances divergentes des arbitres. L'application des procédures de conciliation et d'arbitrage obligatoire a été suspendue en 1939, au début de la Seconde Guerre mondiale. En raison de l'opposition des organisations professionnelles, il ne semble pas que l'arbitrage obligatoire doive prochainement être rétabli. (V. CONCILIATION, CONFLIT, MÉDIATION.)

« Bataille d'Arbèles » mosaïque de Pompéi *musée de Naples*

Phot. Anderson.

Cour supérieure d'arbitrage. Créée en 1938, la Cour supérieure d'arbitrage a été réorganisée par la loi du 11 février 1950. Elle est composée du vice-président du Conseil d'Etat ou d'un président de section au Conseil d'Etat, président, de quatre conseillers d'Etat et de quatre hauts magistrats de l'ordre judiciaire. Les sentences arbitrales peuvent lui être déférées pour excès de pouvoir ou violation de la loi. Lorsqu'elle prononce, en tout ou en partie, l'annulation d'une sentence, il appartient aux parties de désigner un nouvel arbitre ; si la sentence de ce dernier est également annulée, la Cour désigne un de ses rapporteurs, qui procède à une nouvelle instruction et rend une sentence qui ne peut plus faire l'objet d'aucun recours. Le nombre d'affaires portées, depuis 1950, devant la Cour est insignifiant. Il en avait été différemment au cours de la période 1938-1939, où elle eut à se prononcer sur un total de 1 350 conflits, alors qu'il avait été rendu, de 1936 à 1939, environ 3 500 sentences ; il est vrai que l'arbitrage était alors obligatoire. La jurisprudence établie par la Cour supérieure d'arbitrage a constitué une contribution effective au droit du travail français ; c'est elle qui a, notamment, proclamé pour la première fois que la grève ne rompt pas, par elle-même, le contrat de travail. Cette dernière formule a été rendue légale par la loi du 11 février 1950.

— Dr. intern. Alors que les bons offices et même la médiation demeurent sans force obligatoire, l'*arbitrage*, au contraire, lie les parties qui s'engagent par compromis à exécuter la sentence.

Jadis on choisissait le souverain d'un pays ami, un tribunal ou un jurisconsulte éminent. La première des deux conférences de La Haye (1899) créa une Cour permanente d'arbitrage. L'article 14 du pacte de la Société des Nations prévit l'institution d'une Cour permanente de justice internationale, destinée à remédier aux insuffisances de la Cour permanente d'arbitrage et qui fonctionna effectivement à La Haye à partir de 1922. La Cour internationale de justice, constituée sur la base de l'article 92 de la charte des Nations unies, l'a remplacée à dater du 24 novembre 1945.

ARBITRAGISTE n. m. Banq. et Bours. Celui qui fait des arbitrages.

ARBITRAIRE adj. (lat. *arbitrarius*, qui relève d'un arbitre). Qui dépend de la seule volonté : *Classification, signe arbitraire.* ‖ *Par extens.* Où intervient le caprice, aux dépens de la vérité, de la raison ou de la justice : *Mlle Swann [...] à laquelle je rêvais souvent, en lui prêtant chaque fois un même visage arbitraire et charmant* (Proust). *Dénoncer une mesure arbitraire* (J.-P. Sartre).

— Dr. rom. *Actions arbitraires*, actions dans lesquelles le juge ordonnait au défendeur de fournir au demandeur une satisfaction déterminée, et subordonnait la condamnation, toujours pécuniaire, à la non-exécution de cet ordre.

— Math. *Fonction arbitraire*, fonction qui intervient dans l'expression de l'intégrale générale d'une équation aux dérivées partielles. [Ainsi, l'intégrale générale de l'équation des cordes vibrantes

$$\frac{\partial^2 u}{\partial x^2} - \frac{1}{a^2}\frac{\partial^2 u}{\partial t^2} = 0$$

s'écrit

$$u(x, t) = f(x + at) + g(x - at),$$

f et g étant deux fonctions arbitraires d'une variable.] ‖ *Quantité arbitraire*, quantité à laquelle on est libre d'attribuer une valeur quelconque.

— Syn. : *artificiel, fantaisiste, illégal, injuste, irrégulier, tyrannique.*

◆ N. m. Despotisme, autorité qui s'exerce sans autre règle que le bon plaisir.

— Dr. *Arbitraire légal*, faculté d'appréciation laissée par le législateur à la conscience du juge.

— ★ *individualisme, dictature, liberté, libre arbitre/légalité.*

ARBITRAIREMENT adv. De façon arbitraire.

ARBITRAL, E, AUX adj. Prononcé par des arbitres : *Jugement arbitral.* ‖ Composé d'arbitres : *Le congrès arbitral de La Haye, institué en pleine barbarie, ne contribua guère au maintien de la paix* (A. France).

ARBITRALEMENT adv. Par l'intermédiaire d'un arbitre.

ARBITRATION n. f. Dr. Estimation faite en gros.

ARBITRE n. m. (lat. *arbiter*). Celui qui est choisi par les parties intéressées, pour trancher un différend par voie d'arbitrage. ‖ *Par extens.* Celui qui dispose souverainement du sort des autres, ou qui règle à son gré une partie de leur activité : *L'écrivain se trouve entre les deux fractions ennemies de son public et comme l'arbitre de leur conflit* (J.-P. Sartre).

— Dr. comm. *Arbitre rapporteur*, auxiliaire des tribunaux de commerce que le juge peut désigner pour concilier les parties ou, tout au moins, donner un avis sur le litige.

— Mil. Officier chargé dans un exercice ou une manœuvre de faire respecter, dans des conditions se rapprochant au mieux de celle du combat, la vraisemblance de l'exécution des ordres du commandement.

— Sports. Personne chargée de diriger un match, de faire respecter les règles du jeu par les adversaires et, le cas échéant, de recevoir leurs réclamations. (Dans les compétitions officielles, les arbitres sont généralement désignés par les fédérations intéressées, plus rarement choisis par accord des adversaires.)

ARBITRE n. m. (lat. *arbitrium*). Philos. *Libre arbitre* ou *franc arbitre*, faculté qu'a la volonté de prendre tel parti plutôt que tel autre : *Il est impossible d'admettre que notre libre arbitre se réduit à rien et que tout ici-bas a un cours fatal* (Machiavel). ‖ *Serf arbitre*, déterminisme moral ; fatalisme. (S'est dit par opposition à *libre arbitre.*)

— Encycl. V. liberté.

ARBITRER v. tr. Trancher en qualité d'arbitre : [...] *il* (Crusceo) *arbitrait les conflits entre ses compatriotes et les autres hommes de la rue* (M. Aymé). ‖ Diriger en qualité d'arbitre : *Arbitrer un match.* ‖ Décider par son intervention de l'évolution d'une situation politique parvenue à un état de crise.

ARBLAY (Mme d'). V. Burney.

ARBOGA, v. de la Suède centrale (Västmanland), sur la rivière homonyme tributaire du lac Mälaren ; 10 600 hab. Vieilles églises et hôtel de ville du XVe s. Fonderies. Ateliers de constructions mécaniques. Fabriques d'appareillage électrique. Le premier *Riksdag* de Suède s'y tint en 1435.

ARBOGAST, général d'origine barbare, au service des Romains († 394). Officier de Théodose, il alla en Italie défendre Valentinien II contre Maxime (388). Placé par Théodose auprès de cet empereur pour en contrôler les actes, Arbogast le fit peut-être étrangler et fit proclamer à sa place le grammairien Eugène. Mais Théodose écrasa les révoltés près d'Aquilée (394). Eugène fut décapité, et Arbogast, poursuivi, se tua.

ARBOGAST (Louis François Antoine), mathématicien français (Mutzig 1759 - Strasbourg 1803). Professeur de mathématiques, député à l'Assemblée législative et à la Convention. Il fut chargé de rédiger le *Rapport à la Convention sur l'unification et le système général des poids et mesures.*

ARBOGASTE (saint), évêque de Strasbourg († 678).

ARBOIS n. m. Cytise des Alpes.

ARBOIS, ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), dans le Vignoble, en bordure des plateaux du Jura, sur la Cuisance ; 3 733 hab. (3 446 aggl.) [*Arboisiens*]. Située au débouché de la « reculée » des Planches, la ville garde de beaux monuments : l'église Saint-Just, édifice roman dominé par une tour du XVIe s. ; fresque du XVe s. ; les ruines du château Bontemps, ancienne résidence des comtes de Bourgogne ; des maisons à arcades du XVIIe s. Musée Sarret de Grozon (tableaux des XVIIe et XVIIIe s. ; faïences). On visite la maison où Pasteur passa son enfance et où il séjourna souvent. Fabrique d'apéritifs. Tourneries de bois. Outillage. — Les vins d'Arbois sont les plus réputés du vignoble jurassien.

ARBOIS (mont d'), sommet du massif du Mont-Blanc (Haute-Savoie), accessible en téléphérique depuis Megève et depuis Saint-Gervais ; 1 829 m. Panorama.

ARBOIS (Jean d'). V. Jean d'Arbois.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri d'), historien et linguiste français (Nancy 1827-Paris 1910). Professeur au Collège de France (1882), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1884), il fut le grand maître des études celtiques en France. (*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, 1859-1869, 7 vol. ; *Recherches sur les origines de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, 1890).

ARBOLEDA (Julio), homme politique colombien (Popayán 1817 - Montaña de Barruecos 1861). Poète et brillant orateur, il fut élu à la présidence de la république de la Nouvelle-Grenade (1861), mais la révolution civile éclata et il fut assassiné.

ARBON, v. de Suisse (cant. de Thurgovie), sur le lac de Constance ; 8 800 hab. Château du XVIe s. Constructions mécaniques. Broderie.

Arbor Day, expression anglaise signifiant *jour des arbres* et désignant une fête profane célébrée annuellement au printemps aux Etats-Unis. Elle date de 1872, et fut créée dans le Nebraska dans le dessein de répandre le goût des plantes et des arbres.

ARBORÉ, E adj. Se dit d'un paysage de savane, coupé de boquetaux ou d'arbres isolés.

ARBORER v. tr. (anc. ital. *arborare*, dresser un mât). Planter, élever : *Arborer un drapeau ;* au *fig. Arborer l'étendard de la révolte*, se révolter. ‖ *Par extens.* Porter sur soi quelque chose qui attire l'attention : *Il* [...] *arbore à son shako un léger plumet de plumes de coq* (Courteline). ‖ — *Fig.* Montrer, étaler : *N'est-ce pas, mon père ? dit-elle en arborant le plus précieux de ses sourires* (H. Bazin).

ARBORESCENT, E adj. (du lat. *arborescere*, devenir arbre). Qui a la forme, le caractère d'un arbre : *Fougères arborescentes.*

ARBORETUM [retɔm] n. m. Parc planté de nombreuses espèces d'arbres en vue de permettre l'étude de leur comportement.

— Encycl. Un *arboretum* particulièrement riche, rattaché à la station de recherches de l'Ecole nationale des eaux et forêts, est celui des Barres, à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), dont la première plantation, faite par Philippe de Vilmorin, remonte à 1821. Il contient, par bouquets ou sujets isolés, 3 000 espèces ligneuses, dont 500 arbres feuillus et 230 conifères. Actuellement propriété domaniale.

ARBORICOLE adj. Qui vit sur les arbres.

ARBORICULTEUR n. m. Qui s'occupe de la culture des arbres.

ARBORICULTURE n. f. (lat. *arbor, -oris*, arbre, et *culture*). Culture des arbres.

— Encycl. La sylviculture étant l'exploitation des arbres considérés en masse, l'*arboriculture* est l'exploitation des arbres considérés individuellement.

L'arboriculture proprement dite comprend la culture des arbres ou arbrisseaux à fruits de table, et celle des arbres ou arbrisseaux destinés à orner les parcs ou jardins.

L'arboriculture fruitière a pour objet l'exploitation des arbres à fruits de table ou d'industrie, plantés en vergers ou en jardins fruitiers et plus ou moins soumis à la taille. Elle exige des connaissances étendues et une grande expérience des diverses opérations auxquelles les arbres sont soumis : greffage, taille, formation, traitements antiparasitaires, etc.

ARBORISATION n. f. Physiq. Dessin naturel, représentant des végétations, et qu'on remarque soit à la surface des corps minéraux, soit à leur intérieur, comme dans les agates. ‖ Désigne aussi les ramifications qui se forment sur certains cristaux et sur les vitres lorsqu'il gèle.

— Biol. *Arborisation protoplasmique*, syn. de dendrite.

— Encycl. Physiq. Les *arborisations* de glace qui recouvrent les fenêtres des appartements, l'hiver, sont dues à la condensation de la vapeur d'eau sur les vitres refroidies par la température extérieure. L'or, l'argent, le cuivre, certains minéraux ont souvent formé, en se solidifiant, des groupes de cristaux dont l'aspect rappelle celui d'un arbre (*dendrites* des oxydes de manganèse, agates renfermant des arborisations d'oxyde de fer et de manganèse).

Blason d'ARBOIS

De sable au pélican d'or avec sa piété dans une aire du même.

ARBORISTE n. m. Forme ancienne de *herboriste*, que l'on avait rapprochée du lat. *arbor*, arbre : *Tu veux faire ici l'arboriste | Et ne fus jamais que boucher* (La Fontaine).

ARBOROPHILA n. m. Petite perdrix arboricole des forêts de la région indo-malaise.

ARBOUSE n. f. (provenç. *arbousso ;* lat. *arbuteus*). Fruit de l'arbousier.

ARBOUSIER n. m. Arbrisseau qui porte des fruits assez semblables à la fraise, mais d'une saveur aigrelette. (Famille des éricacées.)

— ENCYCL. Le genre *arbousier* (*arbutus*) renferme une dizaine d'espèces, qui habitent diverses régions de l'hémisphère Nord. La plus connue et la plus intéressante est l'*arbousier commun* (*Arbutus unedo*), arbrisseau ou arbre qui croît en nombre dans les forêts des régions tempérées et méridionales de l'Europe. On le reconnaît de loin à sa tige et à ses rameaux d'un rouge assez intense, à ses feuilles persistantes d'un beau vert foncé et luisant, à ses fleurs blanc rosé en grelots, et à ses fruits d'un rouge vif. Ces plantes contiennent beaucoup de tanin. Le petit fruit, diurétique et astringent, sert à préparer du vin, de l'eau-de-vie et de la liqueur, dite *crème d'arbouse*, favorisant la digestion. En Provence, on en fait des confitures et des gelées.

ARBRE n. m. (lat. *arbor*). Plante vivace, fortement ligneuse, dont la tige, ou tronc, est chargée de branches et atteint de grandes dimensions. (V. part. *encycl.* et pl. SYLVICULTURE.)

— Anat. *Arbre de vie*, nom donné par Flourens à la partie centrale blanche du cervelet, qui se découpe en forme d'arborisations sur la partie corticale grise.

— Arbor. *Arbre à feuille caduque*, arbre qui perd ses feuilles chaque année. || *Arbres forestiers*, arbres qu'on trouve ordinairement dans les forêts, tels que le chêne, le sapin, le hêtre, l'orme, l'érable, le tilleul, le peuplier, le bouleau, etc. || *Arbre de haute futaie*, celui qui, comme le chêne, le hêtre, le châtaignier, le pin, le sapin, etc., est abandonné à lui-même dans les forêts, où il atteint des dimensions considérables et parvient à un grand âge. || *Arbres d'ornement*, ceux qui entrent dans la composition des jardins d'agrément, pour former des lignes, des massifs, etc. || *Arbre de première, de deuxième, de troisième, de quatrième grandeur*, arbre qui s'élève au-dessus de 33 m, de 20 à 33 m, de 10 à 20 m, petit arbre, arbrisseau. || *Arbres verts* ou *à feuillage persistant*, ceux qui conservent leurs feuilles pendant l'hiver, comme le laurier, le chêne vert, le houx, le buis, etc. (Parmi les arbres verts, on distingue ceux qui produisent la résine, désignés communément sous l'appellation de *résineux*.)

— Ch. de f. *Arbre creux*, pièce cylindrique alésée, recevant, dans une machine électrique ou diesel-électrique, le couple fourni par un moteur, et transmettant ce couple à l'essieu moteur, dont l'axe est logé dans son alésage et peut subir, par rapport à lui, de petits déplacements verticaux et horizontaux.

— Chim. Nom donné à divers dépôts métalliques présentant la forme d'arborisations. || *Arbre de Diane*, précipité d'amalgame d'argent, obtenu à partir de solutions de nitrate d'argent et de nitrate de mercure. || *Arbre de Jupiter*, dépôt d'étain qui se forme sur une feuille de zinc plongée dans un sel d'étain. || *Arbre de Mars*, précipité de silicate de fer, obtenu par immersion d'un cristal de sulfate ferreux dans un silicate alcalin. || *Arbre de Saturne*, dépôt de plomb se produisant sur une feuille de zinc immergée dans un sel de plomb.

— Electr. *Arbre électrique*, dispositif assurant la synchronisation permanente de deux ou plusieurs arbres mécaniques. (Chaque arbre est entraîné par un moteur asynchrone triphasé à bagues. Les rotors sont couplés en parallèle et les stators sont alimentés par un même réseau triphasé. Une résistance de glissement est insérée en permanence dans le circuit commun des rotors.)

— Hérald. *Arbre généalogique*, v. GÉNÉALOGIQUE. || *Arbre de Jessé*, v. JESSÉ.

— Horlog. Pièce cylindrique ou parallélépipédique, qui a des pivots et sur laquelle est ordinairement adaptée une roue. || Essieu qui est au milieu du barillet d'une montre ou d'une pendule, et sert à bander un ressort. || Outil qui sert à mettre les ressorts dans les barillets, et à les en retirer. || *Arbre de grand ressort*, arbre qui porte la fusée, dans des montres anciennes ou dans les chronomètres.

— Mar. Mât des anciens navires méditerranéens.

— Mécan. Pièce de mécanique utilisée pour transmettre un mouvement ou pour le transformer. (V. part. *encycl.*) || *Arbre à cames*, arbre muni de bossages, qui transforme le mouvement circulaire du vilebrequin en mouvement alternatif des organes de distribution*. || *Arbre primaire*, ou *secondaire*, ou *intermédiaire*, arbres de la boîte de vitesses qui portent les différents engrenages. (V. CHANGEMENT *de vitesse*.) || *Arbre de roue*, arbre transmettant le mouvement du différentiel à l'une des roues tractrices. (V. TRACTION.)

— Mœurs et cout. *Arbre à culte*, arbre portant une petite chapelle ou une statuette, et désignant le nom de la Vierge ou d'un saint. (Très nombreux dans toute la France, il font l'objet de pèlerinages ; certains sont d'anciens *arbres des fées*, ce qui attesterait un culte païen primitif.) || *Arbre de la mariée*, petit arbre ou rameau fleuri offert à la mariée par les invités de la noce au retour de l'église. || *Arbre de Noël*, v. NOËL. || *Arbres de la liberté*, arbres plantés au début de la Révolution de 1789, pour symboliser la liberté conquise. (En 1792, on en comptait 60 000. On en planta également en 1830 et en 1848. Il y eut aussi des *arbres de la fraternité*, dont un fut planté place du Carrousel.) || *Arbres de la Libération*, arbres plantés après l'évacuation par les Allemands du territoire français, en 1944.

— Relig. *Arbre de la croix*, la croix où Jésus-Christ fut attaché.

— ENCYCL. Les végétaux ligneux sont généralement classés en *arbres*, arbrisseaux, arbustes et sous-arbrisseaux. Les arbres eux-mêmes sont dits forestiers, d'ornement et fruitiers. Les *arbres forestiers* fournissent du bois d'œuvre (bois de construction et bois d'industrie), du bois de chauffage, des écorces (tan, liège), de la résine, etc. ; les *arbres d'ornement* servent à la décoration et à l'ombrage des parcs, des avenues ; quant aux *arbres fruitiers*, leur culture se fait en plein vent ou en espalier : c'est une branche annexe du jardinage (*arboriculture fruitière*). La hauteur des arbres est très variable ; il en est qui n'atteignent que trois ou quatre fois la taille de l'homme, d'autres dépassent 100 m (eucalyptus, séquoia). Les individus d'une même espèce peuvent, suivant les conditions où ils se trouvent, offrir dans leur développement des différences considérables. L'abattage* des arbres a lieu surtout pendant l'hiver (fin octobre à fin avril), c'est-à-dire quand la végétation est en repos.

● *Utilisation des arbres.* Les arbres ou arbrisseaux (arbres fruitiers mis à part), indépendamment de leur emploi en *construction* et comme *combustible*, fournissent encore maints produits très importants.

La plupart des essences sont utilisées en *charpente, menuiserie, ébénisterie*. En plus de nos essences indigènes déjà très variées, les essences d'outre-mer apportent aux arts de l'ameublement une richesse de couleurs et de dessins dont les artistes ont largement profité. (V. BOIS.)

Le *charronnage* emploie le frêne, l'orme, le micocoulier, le charme, le platane, le cornouiller, le coudrier, l'épine blanche, le houx ; le *tournage* utilise des bois à grain fin et compacts, surtout pour les objets soignés (buis, fusain des bois, genévrier, lentisque, olivier, myrte, oranger, citronnier et vigne) ; en *boissellerie*, le bouleau blanc est d'un usage courant, mais on utilise également l'aulne, le hêtre, le charme, le saule, le micocoulier ; la *tonnellerie* emploie le châtaignier et le chêne ; enfin, la *vannerie* met en œuvre les différentes espèces d'osier.

Ce sont surtout les écorces qui trouvent leur emploi dans la *tannerie* (chêne, bouleau, aulne, châtaignier, pins, sumac, acacia, arec, myrte, manguier, badamier, palétuvier, myrobalan, bauhinie, etc.).

Nombreuses sont les essences qui fournissent des colorants à la *teinturerie :* rocouyer, santal, campêche, kermès, sumac, mûrier, césalpinie, bois du Brésil, etc.

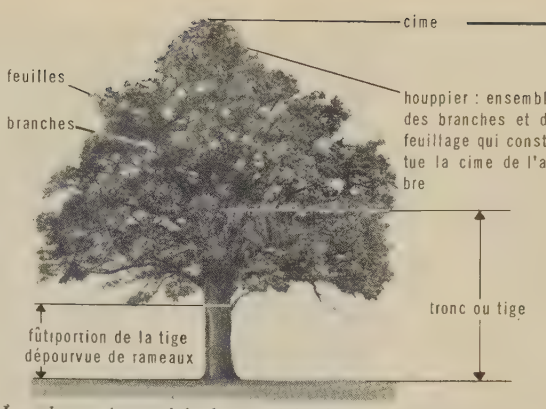

arbre

La *pharmacie* emploie les produits balsamiques, résineux ou gommeux extraits du pin maritime, du pin d'Alep, du térébinthe, du mélèze, de l'eucalyptus ; un frêne lui fournit la manne ; le houx donne la glu ; les ficus et certaines lianes, le caoutchouc ; la balsamée et le myroxyle, des baumes. La gutta-percha provient de différentes sapotacées ; des cinchonées, on tire le quinquina ; du laurier du Japon, le camphre ; l'olivier, le noyer, le noisetier fournissent des huiles comestibles, le genévrier oxycèdre l'huile de cade, le cornouiller une huile propre à l'éclairage, de même certains palmiers et cocotiers ; du ceroxylon on extrait de la cire, comme aussi du myrica ; le suiffier de Chine (croton) possède des graines riches en graisse.

arbousier

La *parfumerie* emploie non seulement les fleurs de beaucoup d'arbres ou d'arbrisseaux, mais encore les parties ligneuses de quelques-uns (calambac).

L'*industrie textile* utilise les feuilles ou les écorces de certains arbres (tilleul, mûrier, cocotier, cotonnier, raphia) à la fabrication de cordages et de tissus. Outre le chêne-liège, le bombax, le ptérocarpe, etc., fournissent des *substances élastiques ;* l'artocarpus, l'aralia, la broussonétie possèdent un liber transformable en *papier*. Il suffira de citer pour mémoire le cacaoyer, l'arbre à thé, le caféier, le poivrier, l'arbre à pain, le sagoutier, le palmier (chou palmiste, vin de palme), etc., pour donner une idée, encore que cette énumération soit bien incomplète, de l'importance économique des arbres.

arbre de Diane (chim.)

Le rôle de l'arbre n'est pas limité aux productions précédentes ; sa seule présence sur le sol a une influence non négligeable, qui a été mise en évidence par la dégradation des sols à la suite des déboisements inconsidérés (v. REBOISEMENT). Plus subtil, cependant, est le rôle du rideau d'arbres comme coupe-vent. Certains agriculteurs, dans le dessein d'agrandir la surface de pièces pour faciliter l'usage de la machine, n'ont pas hésité à abattre des arbres, à niveler des talus qui, en Bretagne par exemple, cloisonnent d'une façon apparemment exagérée de nombreuses exploitations. Les résultats (blés versés en particulier) ont montré qu'il était nécessaire d'agir, dans ce domaine, avec la plus grande prudence ; et, en France

plantation d'un arbre de la Liberté
gouache de Lesueur
musée Carnavalet

Phot. Ciccione-Rapho, Vincent, Larousse.

(vallée du Rhône) comme à l'étranger (U. R. S. S.), les régions balayées par les grands vents sont souvent protégées par des rideaux d'arbres. Plus modeste encore, mais non négligeable cependant, est le rôle de l'arbre à proximité des exploitations agricoles ; en tant que réservoir de multiples oiseaux, il a une influence certaines sur la destruction des insectes nuisibles, sous leurs formes larvaire ou adulte.

● *Culte des arbres.* Le culte des arbres a joué un grand rôle dans les religions anciennes. Chez les Aryens qui habitaient des régions très boisées, ce culte était très en honneur. Les bois sacrés servaient de temples aux Germains ; le chêne était pour les Gaulois un arbre sacré sur lequel les druides recueillaient le gui. Chez les Slaves, le culte des forêts et des arbres se pratiquait dès l'origine. Il en était de même dans la Grèce ancienne, où les divinités sylvestres étaient nombreuses. Lucien dit que les Anciens attribuaient à chaque divinité un arbre sacré : le chêne était consacré à Jupiter, le laurier et le palmier à Apollon, l'olivier à Minerve, le pin à Cybèle, etc. Certains bois étaient sacrés pour les Romains, et il existait sur le Forum un figuier sacré, planté, selon la tradition, par Romulus lui-même, et objet d'un culte officiel. Aux arbres consacrés à Bacchus, on attachait des thyrses et des tambourins. A leur pied se dressaient des tables d'offrandes. Enfin, dans de nombreux mythes, les arbres sont considérés comme la résidence des divinités en particulier des Dryades ou des Hamadryades ; parfois, même, on les croit dotés d'une âme.

● *Les arbres dans le droit français.* Les arbres, accessoires du sol qui les porte, appartiennent au propriétaire de ce sol et sont immeubles tant qu'ils restent sur pied. Cependant, la vente d'arbres destinés à être abattus est une vente mobilière ; c'est, en effet, comme meubles que l'acquéreur achète les arbres. En cas d'usufruit, les arbres appartiennent en principe au propriétaire du fonds. Mais l'usufruitier a le droit de continuer, dans l'ordre déjà commencé, les coupes de taillis ou celles des futaies qui auraient été mises en coupes réglées avant l'ouverture de l'usufruit. Les bois ainsi abattus lui appartiennent, de même que les arbres fruitiers morts, qu'il doit d'ailleurs remplacer Le propriétaire peut librement faire, sur son sol, des plantations, sous réserve de respecter les droits des voisins. Ceux-ci sont copropriétaires des arbres plantés sur la ligne séparative, et de ceux qui sont compris dans les haies mitoyennes. Ils peuvent couper les racines des arbres qui empiètent sur leur terrain, et exiger du propriétaire de ces arbres qu'il en coupe les branches. Enfin, les voisins ont le droit de s'opposer à ce que des plantations soient faites à moins d'une certaine distance de la limite de leur terrain. En l'absence de règlements locaux, cette distance est de 2 m pour les arbres dont la hauteur dépasse 2 m ; de 0,50 m pour les autres. Les diverses difficultés entre voisins sont de la compétence des tribunaux d'instance. L'abattage, l'écorçage ou la mutilation d'arbres appartenant à autrui ainsi que la destruction des greffes sont punis de peines contraventionnelles de la cinquième classe, aggravées si les arbres sont plantés sur les places, routes, chemins, rives et voies publiques. Les plantations le long des routes sont établies soit par ordre de l'Administration, soit volontairement par les propriétaires riverains sur leurs propriétés respectives, à 1 m au moins du bord extérieur des fossés. Le choix des arbres est réservé à l'Administration des ponts et chaussées. Le propriétaire ne peut les supprimer sans autorisation. Le Fonds forestier national, alimenté par des taxes prélevées lors des transactions sur les ventes de bois, est chargé d'accorder des prêts, subventions en nature ou en argent pour créer, entretenir, améliorer de nouvelles plantations. (→ Biblio.)

— Mécan. On distingue, d'une part, l'*arbre moteur*, ou *arbre de couche*, mis directement en mouvement par la machine motrice (c'est le cas de l'arbre-manivelle, ou *vilebrequin*, des voitures automobiles [v. MOTEUR], et, d'autre part, les *arbres de transmission** grâce auxquels les organes à mouvoir reçoivent le mouvement de l'arbre de couche (*arbre à cardan**), ou le mouvement d'un levier de manœuvre, comme c'est le cas pour les arbres tournants des systèmes d'aiguillage ou de signalisation des chemins de fer. Les arbres sont supportés de place en place par des *paliers*. La partie de l'arbre tournant dans un palier porte le nom de *tourillon*. Les arbres supportent à leur tour des poulies, engrenages, leviers, cames, etc. Les arbres de grande longueur (au-delà de 5 à 6 m) sont formés de plusieurs tronçons réunis au moyen de joints d'accouplement*.

arc de décharge

Arbre des batailles, ouvrage didactique rédigé par Honoré Bonet, prieur de Salon, et dédié à Charles VI (début du XVe s.). Traité de droit public étudiant tous les problèmes posés par la guerre.

ARBRESLE (L'), ch.-l. de cant. du Rhône (arrond. de Lyon), dans les monts du Lyonnais ; 3 601 hab. (3 044 aggl.) [*Breslois*]. Restes d'un château du XIe s. et de remparts. Eglise des XIIIe et XVe s. Vieilles maisons. Tissage de la soie. Teinturerie. Confection. Patrie de Benjamin Thimonnier et de Claude Terrasse.

ARBRIER n. m. Arm. Fût de l'arbalète qui supporte l'arc et le mécanisme de détente.

ARBRISSEAU n. m. (dimin. de *arbre*). Végétal ligneux, qui ne s'élève qu'à une faible hauteur (1 à 4 m), et dont la tige est ramifiée dès la base : *L'aubépine, le lilas, le myrte sont des arbrisseaux.* (Quand l'arbrisseau est de petite taille, on lui donne le nom de *sous-arbrisseau.*)

ARBRISSEL (Robert D'). V. ROBERT.

ARBROATH, v. de Grande-Bretagne, en Ecosse (Angus), port sur la mer du Nord ; 19 500 hab. Constructions navales. Industries textiles (jute et lin). Tanneries.

ARBUS (André), décorateur et sculpteur français, d'une famille d'ébénistes (Toulouse 1903). Réagissant contre les sévérités du fonctionnalisme, il s'inspira des styles Louis XVI et Directoire pour composer des meubles ornés de figures ciselées et de marqueterie. Il a aménagé et décoré plusieurs salles de réception au palais de l'Elysée et au château de Rambouillet ; on lui doit également l'aménagement du phare et de l'île du Planier (Bouches-du-Rhône), des paquebots *Bretagne, Provence, Nossi-Bé, Viet-nam, Jean-Laborde, Henri-Poincaré.* Sculpteur, il est l'auteur de bustes où se marque un des plus émouvants aspects de son talent. Il a été nommé en 1951 professeur à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs.

ARBUSCULE n. m. (lat. *arbuscula*). Petit arbre. || Organe ayant la forme d'un petit arbre.

ARBUSTE n. m. (lat. *arbustum*). Végétal ligneux, de faible hauteur (1 m), à tige ramifiée dès la base : *Le groseillier est un arbuste.*

ARBUSTIF, IVE adj. Qui appartient à l'arbuste, qui se compose d'arbustes : *Plantations arbustives.* || Qui atteint la taille d'un arbuste : *Espèce arbustive.*

— Vitic. *Vigne arbustive,* vigne que l'on plante au pied des arbres isolés.

ARBUTHNOT (John), médecin et homme de lettres britannique (Arbuthnot, Kincardineshire, 1667 - Londres 1735). Médecin de la reine Anne, savant et lettré, il fut un redoutable pamphlétaire. Il popularisa le personnage symbolique de John Bull. Ami fidèle de Swift, de Pope et de divers grands de la Cour, il mit quelque temps sa verve satirique au service du ministre Harvey.

ARBUTUS [tys] n. m. Nom scientifique de l'arbousier.

ARC n. m. (lat. *arcus*). Arme formée d'une verge de bois ou de métal, que l'on courbe au moyen d'une corde tendue avec effort, et servant à lancer des flèches : *Tirer à l'arc. L'Amour* [...] *souriait en bandant allégrement son arc* (Verlaine). [V. part. *encycl.*] || *Par anal.* Toute chose en forme d'arc *Sous l'arc victorieux que tend un sourcil noir* (Heredia).

— LOC. *Avoir plus d'une corde* ou *plusieurs cordes à son arc,* exercer plusieurs métiers à la fois ; avoir plusieurs moyens de parvenir à son but.

— ***En arc*** loc. adv. En forme d'arc.

— ALLUS. MYTHOL. ***L'arc d'Ulysse.*** Pénélope, obligée par les prétendants de choisir parmi eux un époux, déclare qu'elle épousera celui qui tendra l'arc immense d'Ulysse. Tous échouent, sauf l'étranger misérable (Ulysse lui-même), qui bande l'arc et abat tous les prétendants.

— Anat. *Arc vertébral,* pièce constituée par la réunion en arrière des pédicules de chaque vertèbre. || *Arc antérieur* et *arc postérieur de l'atlas,* ponts osseux réunissant en avant et en arrière les masses latérales de l'atlas*. || *Arcs aortiques,* v. AORTE. || *Arcs branchiaux,* v. BRANCHIAL.

— Archit. Courbe que décrit une voûte. || Construction de forme courbe, qui s'appuie, par ses extrémités, sur deux points solides. || *Arc en accolade,* ou *en talon,* arc infléchi, alternativement convexe et concave. || *Arc aigu* ou *en lancette,* arc élevé sur un triangle dont l'angle supérieur est plus aigu que les angles à la base. || *Arc angulaire* ou *brisé,* arc formé de deux parties droites, inclinées comme les côtés obliques d'un triangle isocèle : *L'arc brisé est quelquefois tronqué.* (On dit aussi ARC EN FRONTON, ARC EN MITRE.) || *Arc aplati,* arc à quatre centres, déterminés par un carré abaissé de la corde de l'arc, et dont les côtés son égaux au tiers de cette corde. || *Arc bombé* ou *en segment de cercle,* arc qui a son centre au-dessous de sa naissance. || *Arc en décharge* ou *de décharge,* arc pratiqué en plein mur au-dessus des vides, des portes, des fenêtres, pour reporter la charge de la maçonnerie supérieure sur des points d'appui solides. || *Arc déprimé,* arc surbaissé formant une ligne horizontale recourbée aux deux bouts. || *Arc en doucine,* arc infléchi, alternativement concave et convexe. || *Arc ellipsoïdal* ou *elliptique,* arc formé par la moitié d'une ellipse. || *Arc équilatéral* ou *en tiers-point,* arc élevé sur un triangle équilatéral. || *Arc extradossé,* arc dont tous les voussoirs sont d'égale longueur, de manière que l'intrados et l'extrados soient des courbes concentriques. || *Arc flamboyant* ou *contourné,* arc imitant une flamme, tantôt droite, tantôt renversée, et dont la partie supérieure se termine par deux talons renversés et adossés. || *Arc formeret,* v. FORMERET. || *Arc infléchi* ou *à contre-courbures,* arc qui présente l'aspect de deux talons tangents à leur sommet. || *Arc lancéolé,* arc aigu, qui va en se rétrécissant au-dessous de son plus grand diamètre. || *Arc en ogive, arc aigu, arc gothique* (ou *ogive**), ensemble de courbes qui se coupent. || *Arc outrepassé* ou *en fer à cheval,* arc dont la circonférence se prolonge au-dessous du diamètre. (On dit aussi ARC BYZANTIN OU MORESQUE.) [V. part. *encycl.*] || *Arc en plein cintre* ou *roman,* arc qui décrit exactement un demi-cercle. || *Arc de radier,* mur en arc de cercle qu'on construit devant une pile d'un pont, pour la garantir contre le choc des corps durs charriés par la rivière. || *Arc rampant,* arc dont les naissances sont à des hauteurs inégales. || *Arc renversé,* arc établi dans les fondations d'un édifice, la convexité appuyant sur le sol. || *Arc surbaissé,* syn. de ANSE DE PANIER. || *Arc surhaussé,* ou *exhaussé,* ou *surmonté,* arc dont la hauteur est plus grande que celle du plein cintre. || *Arc en talus,* arc dont les parois extérieures ont un talus fortement prononcé. || *Arc trilobé,* arc formé par la réunion de trois lobes. (Comme le nombre des lobes est variable, on dit aussi QUINTILOBÉ, POLYLOBÉ, etc.) || *Arc de triomphe* ou *arc triomphal,* monument commémoratif formant un grand portique cintré et orné de bas-reliefs, d'inscriptions, pour consacrer le souvenir d'un fait mémorable, la gloire d'un vainqueur, etc. (V. part. *encycl.*) || *Arc Tudor,* arc ogival déprimé. || *Arc zigzagué,* arc dont l'extrados est découpé en zigzag.

— Charp. *Ferme en arc,* ferme affectant la forme d'un arc (arc de cercle, arc de parabole), le plus souvent sans entrait et libérant une grande hauteur au-dessus du sol. (L'idée de substituer aux fermes droites des fermes en arc est sans doute due à Philibert Delorme [XVIe s.]. Vers 1825, le colonel du génie Emy inaugura ce nouveau système. Mais c'est particulièrement grâce aux techniques modernes de la charpenterie par clouage, et surtout par collage, que la construction des fermes en arc a été facilitée.)

— Ch. de f. *Arc de développement d'une courbe,* longueur de la voie suivant un tracé en courbe de rayon constant.

— Chirurg. dent. et Stomatol. Dispositif utilisé en chirurgie maxillo-faciale et en

orthodontie, qui permet de solidariser un plus ou moins grand nombre de dents entre elles. (Il s'agit d'un bandeau ou d'un fil métallique fixé par des ligatures ou des ancrages aux dents.)

— Electr. Décharge lumineuse d'électricité à travers un gaz, caractérisée par une grande densité de courant et un faible gradient de potentiel, habituellement accompagnée de la volatilisation partielle des électrodes. (V. part. *encycl.*)

— Mar. Tendance de la coque à se recourber, c'est-à-dire que l'avant et l'arrière tendent à tomber au-dessous de leur position normale par rapport à la partie centrale du navire. (V. part. *encycl.*) ‖ *Arc de grand cercle*, le plus court chemin entre deux points sur la sphère terrestre. — Route que le navire s'efforce de suivre sur la surface des mers, quand les circonstances le permettent. (Cette route est dite *orthodromique*, par opposition à la route *loxodromique*, qui joint en ligne droite deux points de la surface du globe, coupant sous un angle constant les divers méridiens.)

— Math. Portion limitée d'une courbe quelconque. ‖ *Arcs concentriques*, arcs de circonférences qui ont le même centre. ‖ *Arc rectifiable*, arc pour lequel les périmètres des lignes polygonales inscrites restent inférieurs à un nombre fixe, si nombreux et si resserrés que soient les sommets du polygone sur l'arc. ‖ *Arc simple*, ensemble ponctuel provenant d'un segment de droite par une déformation continue opérant sur une région de l'espace auquel ce segment est intérieur.

— Méd. *Arc sénile*, zone circulaire blanche et opaque entourant annulairement la cornée chez beaucoup de vieillards : *L'arc sénile est constitué par un dépôt de cholestérol.* (Syn. GÉRONTOXON.)

— Physiol. *Arc réflexe*, dans le cadre de l'activité réflexe, trajet parcouru par l'influx nerveux depuis le récepteur sensible jusqu'au neurone effecteur. (Les arcs les plus simples peuvent ne comporter que deux neurones, l'un moteur, l'autre sensitif, directement articulés entre eux [arc monosynaptique]. Le plus souvent existent un ou plusieurs neurones intercalaires.)

— Radiotechn. V. part. *encycl.*

— Technol. Ressort au moyen duquel on communique à certains outils un mouvement de rotation alternatif : *Dans beaucoup d'ateliers de tourneurs, l'arc remplace la perche. L'arc des armuriers, des couteliers, etc., se nomme ordinairement « archet » ou « arçon ».*

— ENCYCL. Arm. L'*arc* est une des armes les plus anciennes (on le trouve dès l'époque de La Tène), et aussi l'une des plus répandues dans le monde ; sauf aux Antilles et en Micronésie, on le rencontre partout. De l'O. à l'E. de l'Asie, l'arc augmente de longueur, le plus petit étant celui des Turcs et le plus grand celui des Chinois ; l'arc le plus court est celui des Akkas, nains de l'Afrique centrale (0,80 m), et le plus long celui des Indiens du Rio Negro (3 m). L'arc est simple, fait d'une seule tige de bois flexible (if), ou composé de pièces de bois rapportées et jointes ensemble ; la corde qui le tend est faite de fibres animales ou végétales. Au bois, on a substitué parfois la corne ou l'acier (*arc italien*). A côté de l'arc ordinaire, il y avait l'*arc à tour*, qu'on ne pouvait bander qu'au moyen d'un tour ; l'*arc à jalet* ou *à galée* (*galet*), qui lançait des pierres, et était employé pour la chasse en Indochine et en Amérique du Sud. (V. ARCHER.)

Depuis le XIXe s., le tir à l'arc est pratiqué à titre sportif dans diverses sociétés, surtout dans le nord de la France et la région parisienne. Il est admis dans les jeux Olympiques. La « ronde » groupe les compagnies d'un même terroir. Chacune d'elles organise son « bouquet provincial » et décerne des prix régionaux. La compagnie dispose d'un terrain de jeu, le « jardin », où sont installées deux buttes, édicules abritant les cibles. Chaque compagnie comprend : connétable (protecteur, mécène), capitaine, lieutenant et chevaliers, et aussi un « roi », désigné chaque année par l'abat-oiseau*. La fête corporative est la Saint-Sébastien (20 janv.), célébrée par grand-messe, banquet et séance de tir, dite « de saint Sébastien ». Le drapeau porte la figure du saint ; sa statue ou son bâton sont conservés, avec les prix remportés, dans la salle du jardin.

— Archit. La forme d'un *arc* est la caractéristique essentielle de son style architectural. L'*arc en plein cintre* et l'*arc trilobé* définissent respectivement les styles roman et gothique. La Renaissance préfère les arcs surbaissés *en accolade* et *en anse de panier*, tandis que l'art musulman affectionne l'arc *outrepassé* ou *arc en fer à cheval*. Tracé autour d'un centre unique au moyen d'une seule ouverture de compas, qui *outrepasse* le plein cintre, cet arc est purement ornemental, sans raison d'utilité constructive. Fréquemment, l'arc outrepassé est brisé ou déformé au sommet. D'origine probablement byzantine, on le rencontre en Cappadoce, en Arménie et en Syrie, où il fut adopté par l'architecture des Omeyyades de Damas. Il est fréquent aussi chez les Omeyyades d'Espagne, mais, là, son succès peut s'expliquer par l'usage qu'en faisait déjà l'art wisigothique. Répandu dans l'Afrique du Nord, il se maintiendra surtout dans les *mihrābs**, où il est enveloppé de claveaux rayonnants, que limite un arc décentré, en sorte que les claveaux augmentent de longueur du bas vers le haut. L'architecture médiévale a utilisé, en outre, des arcs de renfort ou d'encadrement. (→ Biblio.)

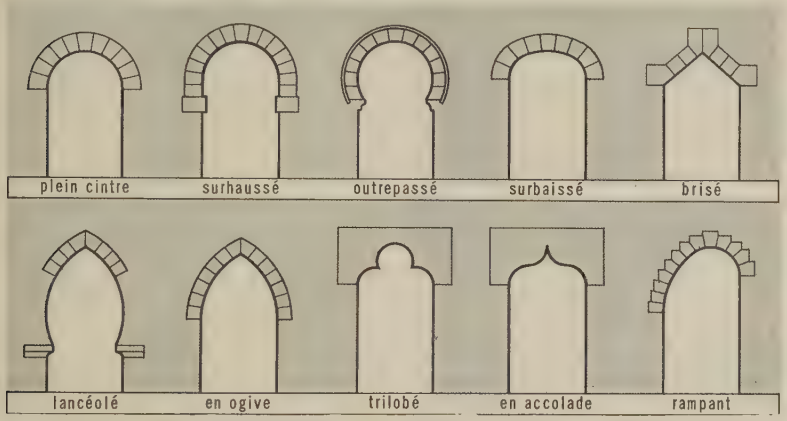

● *Arcs de triomphe.* Les arcs ornés de feuillages, que l'on dressait, dans l'Antiquité, pour célébrer un triomphe militaire, sont probablement à l'origine des monuments élevés dans tout le Bassin méditerranéen pour célébrer la grandeur romaine. L'arc de triomphe romain s'inspire des vieilles portes d'enceinte étrusques. Décor provisoire, tout d'abord, à l'occasion d'un triomphe, puis construction permanente, il apparaît à la fois comme un monument d'apothéose et une commémoration de victoire. L'arc de Fabius Allobroginus, sur le Forum (121 av. J.-C.), est le premier dont on a retrouvé quelques vestiges ; il existait d'autres arcs, ou *Jani*, au Forum. Ils se multiplient au Ier s. av. J.-C. ; le Haut-Empire marque l'apogée de ce type monumental. Il évolue et s'enrichit au triple point de vue des matériaux (marbre), des dimensions (trois arches, dont une grande au centre), enfin de l'ornementation : colonnes flanquant les passages, scènes sculptées au-dessus des arches, statues et quadrige, au-dessus de l'attique. Domitien acheva l'arc de Titus, à Rome. Cet arc, à une baie, par la grâce de ses lignes et l'harmonie de ses proportions, est le modèle du genre. Dans les provinces, les plus remarquables sont ceux de Timgad et de Lambèse (IIe s. apr. J.-C.). Depuis l'époque de Trajan, les deux types principaux, à une et à trois baies, ont coexisté. Le premier type est le plus fréquent : à Zama (165 apr. J.-C.), Lambèse (règne de Commode), Dougga (205 apr. J.-C.), Djemila (216 apr. J.-C.), Sbeïtla (époque de Dioclétien), etc. Les arcs à trois baies les mieux conservés sont ceux de Sbeïtla (Antonin le Pieux) et de Lambèse (Septime Sévère). Il existe également des arcs à quatre faces, dont les plus caractéristiques sont ceux de Marc Aurèle et de L. Verus à Tripoli, de Septime Sévère à Leptis Magna, et de Caracalla à Tébessa. Ces arcs ont fortement subi, à partir du IIe s., l'influence hellénique : la tradition grecque se maintient en Gaule dans les sculptures des arcs de Cavaillon et de Saint-Rémy ; elle survit aussi dans la décoration de l'arc de Caracalla à Thasos (213-217). Ces arcs de triomphe furent une occasion pour les artistes de s'attarder sur les bas-reliefs ornementaux. A ce point de vue, le plus caractéristique est celui de Septime Sévère (204 apr. J.-C.).

Si la Renaissance italienne éleva dans la Péninsule quelques arcs imités de l'Antiquité (porte du Castel Nuovo de Naples, vers 1445 ; porta Capuana dans la même ville, arcs de Milan et d'Ancône), leur usage se répandit surtout en France, à l'époque classique et jusqu'au XIXe s. : à Paris, la porte Saint-Denis (1671-1672), la porte Saint-Martin (1674), l'arc du Carrousel (1805) et celui de l'Etoile (1806-1838) ; à Montpellier, la porte du Pérou (1691) ; à Lille, celle de Paris (1682). Il en existe dans plusieurs capitales européennes : à Madrid (puerta de Alcalá, de Toledo), à Londres (Marble Arch), à Leningrad (portes de Narva et de Moscou), à Munich (Siegesthor), à Berlin (porte de Brandebourg).

L'*Arc de triomphe de l'Etoile* est le monument le plus considérable qu'on ait construit en ce genre. Son érection fut décrétée par Napoléon Ier en 1806. Construit d'après

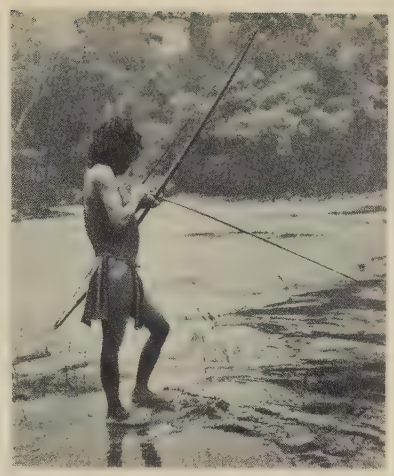

Indien roucouyenne (Guyane française) pêchant à l'arc

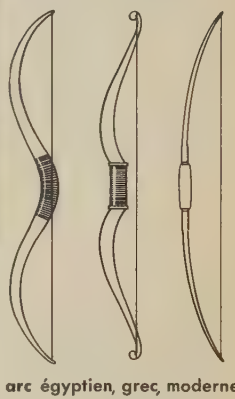

arc égyptien, grec, moderne

arc de Titus, à Rome

arc de triomphe d'Orange

arc de Timgad (Algérie) face ouest

Phot. Aubert de la Rüe, Boudot-Lamotte, Boulanger, Ofalac.

arc de triomphe de l'Étoile

le plan de l'architecte Chalgrin, il fut inauguré en 1836. Sa hauteur est de 49,54 m, sa largeur de 44,82 m, et son épaisseur de 22,21 m. Les principales figures sculptées qui le décorent sont : *la Renommée*, par Pradier ; *le Départ* (appelé aussi *la Marseillaise*), par Rude ; *le Triomphe*, par Cortot ; *la Résistance* et *la Paix*, par Etex. Il porte inscrits les noms de 386 généraux ayant participé aux guerres de l'Empire. Sous l'arc se trouve la pierre tombale du *Soldat inconnu*, inhumé solennellement le 11 novembre 1920.

L'*arc de triomphe du Carrousel* fut élevé en 1808, à l'entrée principale du palais des Tuileries, à Paris, d'après les plans de Percier et Fontaine. D'une grande richesse d'ornementation, il rappelle les arcs de Septime Sévère et de Constantin, à Rome. Des statues en marbre représentent les corps d'armée qui se trouvaient à Austerlitz ; les dix bas-reliefs des façades ont pour sujets des batailles ou des traités de l'Empire. Un groupe équestre de Bosio, *la Restauration guidée par la paix* (1828), remplace au sommet de l'arc un quadrige de Lemot que Napoléon y avait fait placer, et auquel étaient attelés les célèbres chevaux de Saint-Marc de Venise.

— Electr. *Arc électrique* ou *arc voltaïque*. Si l'on approche jusqu'au contact les extrémités des conducteurs réunis aux bornes d'un générateur à courant continu de tension suffisante, on obtient une étincelle ; si, après les avoir amenées au contact, on les éloigne graduellement, on voit se produire entre elles, lorsque l'espace qui les sépare n'est pas trop considérable, un jet lumineux qui remplit constamment cet espace. Cette bande lumineuse a reçu le nom d'*arc électrique*. L'arc électrique a été observé et étudié pour la première fois, en 1813, par Davy ; celui-ci se servait, comme électrodes, de deux cônes de charbon de bois ; Foucault les a remplacés par des baguettes de charbon de cornue. L'extrémité du charbon positif d'un arc en fonctionnement se creuse et la majeure partie de la lumière émise provient du cratère, dont la luminance est voisine de 10^8 nits ; l'extrémité négative devient pointue. Le cratère rayonne comme un corps noir à la température de 3 700 °K ; la température vraie ne peut être calculée qu'à partir du pouvoir émissif du carbone, mal connu ; on l'estime à 4 100 °K, quelles que soient la longueur de l'arc et l'intensité du courant. En utilisant des charbons à mèche (tube de charbon dont le canal central contient un mélange de graphite et de sels minéraux), on obtient un arc plus stable, dont la flamme est, cette fois, la partie la plus brillante. Lorsque la mèche contient des terres céliques, l'arc reste stable pour des courants très intenses ; cet arc intensif, découvert par Beck, donne une flamme dont la luminance peut atteindre 10^9 nits. Les caractéristiques d'un arc sont des courbes représentant la tension aux bornes en fonction de l'intensité du courant, pour diverses valeurs de la longueur. L'arc peut être utilisé en courant alternatif, mais il faut généralement le stabiliser à l'aide d'inductances.

L'arc est utilisé comme source de lumière dans les projecteurs, comme source calorifique dans les fours ; la soudure à l'arc a pris un développement considérable.

— Mar. L'*arc* peut se manifester quand la partie centrale du navire se trouve sur la crête d'une lame, alors que les extrémités sont dans les creux, et aussi quand les cales extrêmes sont trop chargées. Il est beaucoup moins marqué sur les navires en acier que sur les navires en bois, où les liaisons longitudinales manquaient de rigidité.

— Math. La droite qui joint les extrémités d'un *arc* s'appelle sa *corde* ; on dit que la corde *sous-tend* l'arc, ou que l'arc est *sous-tendu* par la corde. La distance du point de l'arc qui est le plus éloigné de la corde, à la corde, s'appelle la *flèche de l'arc*. Dans le cas d'un arc de circonférence, la flèche joint le milieu de l'arc au milieu de la corde et passe par le centre. Un arc limité en deux points A et B s'appelle arc AB et s'écrit $\overset{\frown}{AB}$.

On démontre en géométrie les théorèmes suivants : *Dans un même cercle, ou dans des cercles égaux, les arcs égaux sont sous-tendus par des cordes égales, et réciproquement ; si les arcs sont inégaux, les cordes sont inégales, et la plus grande corde sous-tend le plus grand arc. — La perpendiculaire menée du centre d'une circonférence sur une corde divise la corde et les arcs sous-tendus en deux parties égales. — Dans un même cercle ou dans des cercles égaux, le rapport des arcs est égal à celui des angles au centre qui leur correspondent.*

C'est en vertu de cette dernière relation qu'on a pu substituer la mesure des arcs à celle des angles.

● *Mesure des arcs de cercle.* 1° *Système sexagésimal.* La circonférence ayant été divisée en 360 degrés, chaque degré en 60 minutes, et chaque minute en 60 secondes, on évalue un *arc* donné par le nombre de degrés, minutes, secondes, etc., compris entre ses deux extrémités. L'arc de 90° porte le nom de *quadrant*. Deux arcs sont *complémentaires*, ou *supplémentaires*, lorsque leur somme est égale à 90° ou à 180°.

2° *Système centésimal.* La circonférence est divisée en 400 grades, et l'on compte par dixièmes, centièmes et millièmes de grade, qui sont des *décigrades* (dgr), *centigrades* (cgr), *milligrades* (mgr). [V. MESURE.]

En trigonométrie, on prend pour unité d'arc la longueur de l'arc égale au rayon de la circonférence à laquelle appartient cet arc. (V. RADIAN.)

Si un arc de longueur L comprend n^o ou m gr, on a évidemment, R étant son rayon,

$$L = \frac{\pi Rn}{180} \text{ ou } \frac{\pi Rm}{200}.$$

La mesure de la longueur d'un arc s'appelle sa *rectification*.

Lignes ou fonctions trigonométriques d'arcs. V. TRIGONOMÉTRIE.

Calcul différentiel et intégral. En prenant comme définition de l'arc la limite vers laquelle tend le périmètre d'un polygone inscrit dans l'arc, quand le nombre de ses côtés devient infini, chacun d'eux étant infiniment petit, on peut évaluer la longueur d'un arc par une intégrale définie.

L'arc de la courbe plane $y = f(x)$, compris entre le point de coordonnées x_0, y_0 et le point x, y, est défini en longueur par

$$\int_{x_0}^{x} \sqrt{1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2}\, dx$$

et sa différentielle ds est donnée par $ds^2 = dx^2 + dy^2$; en coordonnées polaires, on trouve comme différentielle de l'arc d'une courbe plane

$$ds^2 = dr^2 + r^2\, d\theta^2,$$

r étant le rayon vecteur et θ l'angle polaire.

Le nombre des courbes dont les arcs peuvent s'évaluer en termes finis est très restreint.

— Radiotechn. Un *arc* placé en dérivation sur un circuit oscillant peut, dans certaines conditions, convertir le courant continu qui l'alimente en courant alternatif de haute fréquence, et engendrer des oscillations électriques.

L'arc utilisé en radiotélégraphie se trouve parcouru par deux courants : le courant d'alimentation (courant continu) et le courant alternatif dû au circuit oscillant ; les oscillations ainsi obtenues sont du genre de celles que crée une décharge oscillante par étincelle, mais atteignent une fréquence beaucoup plus élevée. Si, aux bornes d'un arc non amorcé, on branche un circuit oscillant, le courant d'alimentation augmente brusquement ; tandis que le condensateur du circuit oscillant se charge, l'intensité du courant à travers l'arc diminue ; il s'ensuit une élévation de la tension entre les électrodes : l'arc s'allume et tend à charger la capacité sous un potentiel plus élevé ; le fonctionnement de l'arc entraîne alors une chute de tension entre les électrodes, et le condensateur, se trouvant à un potentiel supérieur, débite à travers l'arc ; son courant se superpose alors au courant d'alimentation. Lorsque la capacité est totalement déchargée, si la distance entre les électrodes est maintenue constante, la même série de phénomènes recommence pour se reproduire périodiquement ; le condensateur absorbant et restituant tour à tour une partie de l'énergie mise en jeu dans le circuit d'alimentation, le circuit dérivé sera le siège d'oscillations continues.

Les générateurs d'arcs présentent deux inconvénients importants : 1° la transformation d'énergie, même dans les meilleurs cas, reste faible (rendement maximum de 40 p. 100) ; 2° le courant alternatif dans le circuit du condensateur n'a pas l'allure d'une sinusoïde pure : l'onde fondamentale s'accompagne de nombreux harmoniques qui gênent beaucoup les réceptions radio-électriques au voisinage des postes utilisant ce genre d'émission. Pour ces raisons, l'arc est aujourd'hui à peu près abandonné dans les émissions radio-électriques. Un des anciens arcs de la station Lafayette (Croix-d'Hins), détruite pendant la Seconde Guerre mondiale, figure au musée des Arts et Métiers de Paris.

ARC (l'), torrent des Alpes du Nord, affl. de l'Isère (r. g.) ; 150 km. Il sort des glaciers du Levanna (3 640 m), passe à Modane, Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle, et conflue à Chamousset. Sa vallée, qui porte le nom de *Maurienne*, donne passage à la grande voie Paris-Turin. La rivière et ses affluents sont utilisés par de nombreuses centrales qui alimentent de puissantes industries électrométallurgiques et électrochimiques. Au total, le basin de l'Arc produit plus de 1 300 millions de kWh.

ARC, fl. côtier de Provence ; 72 km. Né dans la chaîne de l'Etoile, il traverse la plaine d'Aix-en-Provence et se jette dans l'étang de Berre.

ARC (Grand-), petit massif cristallin des Grandes Alpes françaises du Nord, entre la Tarentaise et la vallée de l'Arc ; 2 366 m. C'est une crête burinée par les cirques glaciaires.

ARC (PONT D'), curiosité naturelle du bas Vivarais (départ. de l'Ardèche), formant une belle arcade qui s'élève à 65 m au-dessus de l'Ardèche et qui résulte du recoupement d'un méandre encaissé dans les calcaires.

ARC, nom de la famille de Jeanne d'Arc, dont la graphie (d'Arc ou Darc) a donné lieu à de nombreuses controverses entre historiens. Seuls son père Jacques, son frère Jacquemin (v. art. suiv.) et elle-même portèrent réellement ce nom, les autres membres de la famille ayant été anoblis en 1429 sous le nom de « du Lys ».

ARC (Jacques ou Jacob D') [v. 1370-1431], cultivateur aisé, époux d'Isabelle Romée, père de Jeanne d'Arc, anobli en 1429. Après son départ de Domremy, il ne revit qu'une seule fois sa fille, lors du sacre de Reims.

ARC (Jacquemin D'), fils aîné de Jacques d'Arc, mentionné personnellement dans l'acte d'anoblissement de sa famille (1429). Mort entre 1431 et 1452.

ARC (sainte Jeanne D'). V. JEANNE *d'Arc*.

arcs (math.)

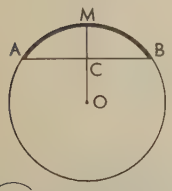

$\overset{\frown}{AMB}$, arc du cercle O, sous-tendu par la corde AB ; CM, flèche de l'arc $\overset{\frown}{AMB}$.

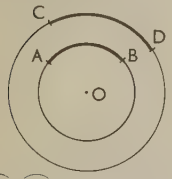

$\overset{\frown}{AB}$, $\overset{\frown}{CD}$, arcs de cercles concentriques

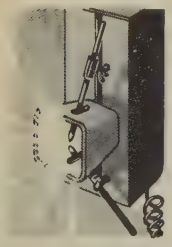

arc électrique de photogravure

arc de triomphe du Carrousel

Phot. Larousse, J. de Beaupré.

ARC (Jean D'), deuxième fils de Jacques d'Arc (v. 1400/1408 - v. 1470/1476). Il rejoignit sa sœur Jeanne à Tours en août 1429 et l'accompagna dans toutes ses opérations militaires jusqu'à sa capture par les Anglais à Compiègne (1430). Il participa activement à son procès de réhabilitation (1435), fut nommé bailli du Vermandois, capitaine de Vaucouleurs et, en 1456, prévôt de Vaucouleurs. Il eut au moins une fille, Marguerite du Lys.

ARC (Pierre D'), troisième fils de Jacques d'Arc (v. 1406/1411 - Bagneaux 1466 ou 1467). Comme Jean d'Arc, il combattit aux côtés de sa sœur de 1429 à 1430, et fut fait prisonnier avec elle sous les murs de Compiègne. Il participa également au procès de réhabilitation, puis se retira à Bagneaux.

ARCACHON, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), sur le *bassin d'Arcachon;* 14 985 hab. (en dehors de la saison) [*Arcachonnais*]. Cette station balnéaire et climatique réputée, fondée au milieu du XIXe s., bénéficie d'un climat très égal et du voisinage des forêts de pins. Sanatoriums. — Le *bassin d'Arcachon*, le plus vaste des étangs landais (15 000 ha à marée haute), s'étend derrière la pointe sableuse du cap Ferret; il reçoit la Leyre. Le flux y apporte 370 millions de mètres cubes d'eau. La pêche y est active, et le bassin est la plus grande région d'ostréiculture de France. Conserveries. Constructions de bateaux.

ARCADAGE n. m. Vann. Renforcement de la carcasse d'un meuble en rotin, par des arcades de même matière.

ARCADE n. f. (ital. *arcata;* de *arco*, arc). Archit. Ensemble de piliers ou de colonnes laissant entre eux une ouverture dont la partie supérieure est en forme d'arc : *Une grande partie de la rue de Rivoli, à Paris, est bâtie en arcades.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Arcade feinte*, arcade qui n'est qu'indiquée ou figurée sur un mur, pour établir une symétrie avec une arcade réelle. ‖ *Par anal.* Ce qui a la forme, l'aspect d'une arcade : *Une arcade de verdure.*

— ***En arcade*** loc. adv. En forme d'arcade. — Anat. Courbe décrite par certaines parties osseuses, aponévrotiques, vasculaires, nerveuses. ‖ *Arcades alvéolaires*, bords dentaires des deux maxillaires supérieur et inférieur. ‖ *Arcades* ou *arcs de Corti*, éléments microscopiques formés de cellules disposées en voûte et qui sont placés sur la lame basilaire du limaçon. ‖ *Arcade crurale* ou *fémorale* (appelée encore *ligament de Fallope*), bandelette fibreuse, tendue obliquement de l'épine iliaque antéro-supérieure au pubis. (Elle correspond au pli de l'aine.) ‖ *Arcade dentaire*, arc formé par la juxtaposition des dents d'un même maxillaire, vu sur le plan horizontal. (Il y a deux arcades dentaires, l'une du maxillaire supérieur, l'autre du maxillaire inférieur ou mandibulaire.) [Voir part. *encycl.*] ‖ *Arcades orbitaires*, bords supérieurs des orbites formés par l'os frontal. ‖ *Arcades palmaires*, système artériel de la paume de la main, constitué par l'anastomose de la terminaison des artères cubitale et radiale. (On distingue deux arcades palmaires, l'une profonde, l'autre superficielle.) ‖ *Arcade plantaire*, système artériel de la plante du pied. ‖ *Arcade du psoas*, bandelette fibreuse, tendue entre la première et la deuxième vertèbre lombaire et donnant insertion au diaphragme. ‖ *Arcades sourcilières*, saillies que présente de chaque côté l'os frontal et qui correspondent aux sourcils. ‖ *Arcade zygomatique*, pont osseux formé par l'union de l'angle postérieur de l'os malaire avec l'apophyse zygomatique du temporal.

— Bourrell. *Arcade de selle*, partie cintrée qui se trouve à l'avant et à l'arrière de l'arçon.

— Constr. Partie d'un balcon ou d'une rampe d'escalier disposée en fer à cheval.

— Mécan. Demi-cercle en fonte, qui sert à lier les colonnes de deux machines à balancier. ‖ Partie d'une vanne servant de point d'appui à la tige et au volant de manœuvre. (Syn. ÉTRIER.)

— Technol. Partie de la monture d'une lunette qui embrasse le nez. ‖ Navette de passementier de forme spéciale, utilisée pour la fabrication des crêtes. ‖ Dessous d'un talon de bois coupé en arc. (Peu us.)

— Trav. publ. Chacune des arches qui soutiennent un viaduc, une galerie.

— ENCYCL. Archit. On appelle *arcade* toute ouverture pratiquée dans un mur et couronnée par un arc quelconque, dont elle emprunte le nom : arcades *en plein cintre, en fer à cheval, en ogive*, etc. L'arc de toute arcade repose sur des points d'appui qui sont des colonnes, des pilastres ou des piedsdroits, et il est formé de pierres appareillées, appelées *claveaux* ou *voussoirs*, mais qui reçoivent des dénominations particulières (*clef, contre-clef, sommier* ou *coussinet*) suivant la place qu'elles occupent. La surface concave formée par le dessous des voussoirs se nomme *intrados*, et la surface convexe formée par leur partie supérieure s'appelle *extrados*. Quelquefois, on inscrit deux ou trois arcades dans une plus grande : on dit alors qu'elles sont *géminées* ou *ternées*.

— Anat. et Anthropol. *Arcade dentaire.* Les arcades dentaires supérieures présentent une configuration qui varie selon les groupes raciaux. Chez les Noirs, la forme, liée au prognathisme, est celle d'une parabole allongée; chez les Blancs, cette parabole est plus courte; chez les Jaunes, dont la face est raccourcie et élargie, l'arcade dentaire est semi-circulaire.

Arcades (ACADÉMIE DES). V. ACADÉMIE.

ARCADELT (Jacob ou Jacques), compositeur de musique (en Flandre 1514 - Paris 1560). Après un séjour à Florence, il devient magister à la Cappella Giulia (1538), puis à la chapelle papale (1539). Il quitte Rome pour la France (1551), où on le trouve, en 1555, chantre de la chapelle royale, puis maître de la chapelle du cardinal de Lorraine (1557). Arcadelt a publié, de 1539 à 1544, six livres de madrigaux à quatre et à trois voix, avec une préférence pour les thèmes mélancoliques, et, à l'exclusion de la forme de la villanelle, de nombreuses chansons qui portent l'empreinte de l'influence italienne. Compositeur religieux, il a laissé trois messes, des motets, des lamentations, un livre de psaumes dans la traduction de Marot (1559).

Arcades ambo, mots lat. signif. *Arcadiens tous deux*, que Virgile (*Bucoliques*, VII, 4) applique aux deux bergers Tircis et Corydon, tous deux Arcadiens et, par conséquent, habiles à chanter.

ARCADIE, en gr. **Arkadia** ou **Arkadhía**, nome de Grèce, dans le centre du Péloponnèse; 154 000 hab. Ch.-l. *Tripoli*. L'Arcadie se compose de chaînes montagneuses, de plateaux calcaires percés de gouffres (les *catavothres*), de vallées (Alphée) et de dépressions plus humides. Les pentes sont couvertes de forêts et de pâturages; le fond des bassins reste marécageux.

— Hist. L'*Arcadie* (« Pays des Ours »), massif central du Péloponnèse, avait seule conservé sa population primitive de Pélasges. Ce peuple de pasteurs, aux mœurs rudes et patriarcales, résista à l'hégémonie de Sparte et s'organisa en confédération de républiques (Orchomène, Mantinée, Tégée, etc.). Les diverses cités demeurèrent toujours plus ou moins indépendantes. En 370, Epaminondas fonda Mégalopolis, pour en faire la capitale de l'Arcadie. Ce fut un demi-échec. Plus tard, l'Arcadie entra dans la ligue Achéenne et lui donna Philopœmen, son plus illustre chef. Après la domination romaine, elle fit partie de l'Empire grec, appartint aux Vénitiens, puis aux Turcs, avant d'être incorporée au royaume de Grèce.

— En poésie, on appelait autrefois *Arcadie* un pays imaginaire du bonheur pastoral. *Les Bergers d'Arcadie*, tableau par Nicolas Poussin (Louvre), en sont une admirable représentation.

Arcadie (L') [*Arcadia*], poème pastoral de Sannazzaro, publié dans une première édition incomplète en 1502, puis sous sa forme définitive, à Naples, en 1504. Mêlée de prose et de vers, l'œuvre raconte les aventures du poète qui cherche vainement celle qu'il aime. Cette fiction est surtout un prétexte à la description des paysages arcadiens, où des bergers mènent une existence idyllique, et des horizons napolitains. Inspirée de classiques latins et surtout de Virgile, *l'Arcadie* marque une étape nouvelle de l'esprit humaniste, attiré vers un idéal de sérénité où les sentiments du cœur puissent s'épanouir. L'ouvrage de Sannazzaro eut un immense succès dans

arcades de la place Royale à Montauban

toute l'Europe; il inspira *l'Arcadie* de Sidney (v. art. suiv.), ainsi que *La Arcadia* en prose de Lope de Vega (1598).

Arcadie (L') [*The Arcadia*], roman pastoral de sir Philip Sidney, composé vers 1580, publié en 1590. Récit d'amour et de chevalerie, plein d'aventures romanesques, il est rédigé dans un style très étudié, imagé, poétique, et précieux à l'extrême. On y trouve des observations ingénieuses, des études psychologiques qui vont jusqu'à la subtilité, et des réflexions morales.

ARCADIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Arcadie; habitant ou originaire de cette région. ◆ N. m. Dialecte du grec ancien, qui était parlé en Arcadie et appartenait au groupe achéen.

ARCADIUS (vers 377-408), empereur d'Orient (395-408). Fils aîné de Théodose Ier, à la mort duquel il eut l'Orient, et son frère Honorius l'Occident. Jouet de deux ministres ambitieux, Rufin et Eutrope, et de son épouse Eudoxie, il laissa Rufin appeler les Goths en Asie et en Grèce, sa femme persécuter saint Jean Chrysostome et favoriser l'arianisme, Alaric dévaster l'Empire. Il eut pour successeur son fils Théodose II.

l'empereur ARCADIUS *musée des Antiquités d'Istanbul*

ARCANE n. m. (lat. *arcanum*, mystère). Toute opération hermétique dont le secret ne doit être connu que des seuls initiés. ‖ — *Fig.* Chose mystérieuse; secret : *C'est là que Mosaïde [...] pénètre, avec une majestueuse opiniâtreté, les arcanes de la nature* (A. France).

— Chim. anc. Nom donné à divers oxydes et sels métalliques. ‖ *Arcane corallin*, oxyde rouge de mercure. ‖ *Arcane double*, sulfate de potassium.

— Occult. Chacune des « lames » du tarot chaldéen. (Les vingt et une premières lames constituent les *arcanes majeurs*, réservés au plan céleste ou divin et à celui des idées. Les cinquante-six autres sont les *arcanes mineurs*, parce qu'ils sont dévolus au plan terrestre ou inférieur, celui des passions, des désirs humains et de leur assouvissement.)

— Technol. Composition métallique employée autrefois pour l'étamage des métaux, et ainsi désignée parce que les ouvriers gardaient le secret de sa préparation.

— ENCYCL. Hist. relig. Les mystères païens avaient leurs doctrines et leurs rites secrets réservés aux seuls initiés. Dans le christianisme primitif, la seule clandestinité a été celle des réunions, en temps de persécution.

« les Bergers d'Arcadie » par Nicolas Poussin

Phot. Roubier, Boudot-Lamotte, Giraudon.

arceau
bas-relief décorant la cathédrale d'Amiens

arcs-boutants
cathédrale d'Amiens

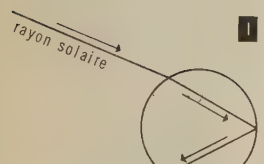

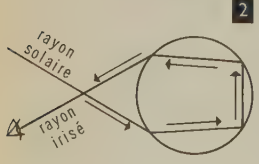

théorie de l'arc-en-ciel, marche des rayons réfractés et réfléchis à l'intérieur des gouttes d'eau : 1, formation de l'arc intérieur; 2, formation de l'arc extérieur

A l'époque de l'institution du catéchuménat (fin du IIe s.), les autorités ecclésiastiques ont distingué, dans les cérémonies et les instructions, celles où les catéchumènes étaient admis et celles qui étaient réservées aux fidèles. Ces dernières constituent l'*arcane*. Il n'y a là rien qui ressemble à l'ésotérisme des mystères, sinon dans une terminologie assez maladroite.

ARCANETTE n. f. Nom donné à la sarcelle d'été (*Anas querquedula*), dans certaines régions de l'est de la France. (Elle possède une chair excellente.)

ARCANITE n. m. (de *arcane*). Minér. Sulfate anhydre de potassium, inaltérable à l'air.

ARCANNE n. m. Charp. Craie rouge délayée dans de l'eau avec laquelle les charpentiers et les scieurs exécutent des tracés sur les pièces de bois. (On dit aussi ARCAUX n. m. pl.)

ARCANSON n. m. Résine jaunâtre, obtenue par la distillation de la térébenthine et appelée plus souvent *colophane*.

ARCARI (Paolo), écrivain italien (Fourneaux, Savoie, 1879 - Rome 1955). Romancier spiritualiste et cathqlique, il est surtout connu par *le Ciel sans Dieu* [*Il Cielo senza Dio*] (1922). Critique, il a publié de nombreuses études sur les littératures italienne et française.

ARCAS ou **ARKAS**, fils de Zeus et de Callisto, qui donna son nom à l'Arcadie. Métamorphosé en ours pour avoir pénétré dans le temple de Zeus Lycien, il forme avec sa mère les constellations de la Grande et de la Petite Ourse.

ARCASSE n. f. (du lat. *arca*, coffre). Cadre formant l'arrière du navire quand celui-ci est pourvu d'une voûte, ou *cul-de-poule*.
— ENCYCL. Les varangue, membrure et barrot de ce cadre sont respectivement appelés *varangue d'arcasse, membrure d'arcasse* et *barrot d'arcasse*. Ils sont d'échantillonnage renforcé à cause du poids de la voûte qu'ils supportent. A la varangue d'arcasse sont fixés les couples dévoyés qui forment la carcasse de la voûte.

ARCATURE n. f. Ensemble des parties d'une construction taillées en forme d'arc. ‖ Motif ornemental composé d'un certain nombre de petites arcades réelles ou feintes, que supportent des consoles ou des colonnes.

ARCAUX n. m. pl. Charp. V. ARCANNE.

ARC-BOUTANT n. m. (de *arc*, et *bouter*, pousser). Archit. Construction en forme de demi-arc, élevée à l'extérieur d'un édifice pour neutraliser la poussée des voûtes gothiques sur croisées d'ogives, en la reportant sur de puissants contreforts formant culée. (V. part. *encycl.*) ‖ Pl. *des* ARCS-BOUTANTS.
— Technol. Barre d'une porte cochère. ‖ Dans un parapluie, syn. de FOURCHETTE.
— Zootechn. V. BARRE.
— ENCYCL. Archit. L'*arc-boutant* est une invention propre à l'architecture gothique : il est l'expression la plus franche du mode employé par les constructeurs du Moyen Age. Le programme était de construire de hautes voûtes (par une raison religieuse de sentiment d'élévation) et de couvrir de vastes espaces pour abriter un grand nombre de fidèles. La solution architecturale de ce problème était de concentrer les poussées des hautes voûtes dans une courbe mathématique permettant la stabilité de cette construction grandiose et absolument neuve. Après deux siècles de tâtonnements, l'arc-boutant, aidé d'autre part par les tas de charge des pinacles, rendit possible cette solution. Dès que la voie nouvelle fut ouverte, elle fut parcourue avec une rapidité prodigieuse : l'arc-boutant, qui naît à peine au XIIe s., est arrivé à l'abus au XIVe. Tantôt l'arc-boutant est simple, tantôt il est doublé ; tantôt, enfin, ces arcs-boutants doublés sont eux-mêmes renforcés par une suite de rayons qui les réunissent. Vers la fin du XIIIe s., on remplaça les arcs-boutants supérieurs par une construction à claire-voie, véritable aqueduc incliné servant à conduire les eaux des chéneaux des grands combles.

ARC-BOUTEMENT n. m. Action d'arc-bouter : *Ce sont des poussées droites, des flexions et des arcs-boutements, des torsions de reins et d'épaules* (Claudel).
— Mécan. Arrêt du mouvement de deux roues dentées, par suite d'un défaut de construction des dents. (V. ENGRENAGE.)

ARC-BOUTER v. tr. Soutenir au moyen d'un arc-boutant : *Arc-bouter une voûte.* ‖ *Par extens.* Appuyer avec force en se raidissant : *Arc-bouter ses pieds contre une porte.*
— ***S'arc-bouter*** v. pr. En parlant des personnes, se raidir en pesant sur les pieds ou en s'appuyant contre un mur, pour exercer un effort de résistance plus puissant : *Antoine et Jacques [...] s'arc-boutaient pour empêcher cette énorme masse vivante [...] d'être jetée hors du matelas* (R. Martin du Gard).

ARC-DE-CLOÎTRE n. m. Forme de voûte* constituée par la pénétration de deux cylindres ayant même base : *La voûte en arc-de-cloître couvre un plan dont les angles sont fermés.* ‖ Pl. *des* ARCS-DE-CLOÎTRE.

ARC-DOUBLEAU n. m. Arc faisant saillie sous l'intrados d'une voûte quelconque. ‖ Pl. *des* ARCS-DOUBLEAUX.

ARCE (Gaspar NÚÑEZ DE). V. NÚÑEZ.

ARCEAU n. m. (lat. pop. *arcellus*). Partie cintrée d'une voûte, d'une porte, d'une fenêtre. (Elle ne comprend qu'une partie du cercle, un quart au plus.) ‖ Arc demi-circulaire (en fer, en fonte, etc.), dont la juxtaposition forme bordure. ‖ *Par anal.* Tout ce qui a la forme, la courbure d'un arceau : *Les arceaux du jeu de croquet.* ‖ S'est dit pour ARCADE : *Quand ton peuple fidèle, autour des noirs arceaux* [de l'église] (Musset).
— Sculpt. Ornement en forme de trèfle à quatre feuilles.
— Vann. *Arceaux d'un panier*, brins arqués, souvent en noisetier, constituant la carcasse d'un panier rustique.
— Zool. Partie extérieure des anneaux du corps des animaux articulés.

ARCELÉ, E adj. Terminé par des arcades. ‖ Se dit d'un ornement ainsi disposé et formant la figure connue sous le nom de quatrefeuilles : *Une croix arcelée.*

ARCELET n. m. Cercle de fer allant d'une tempe à l'autre et servant à tendre les cheveux des femmes.

ARCELLE n. f. Protozoaire (rhizopode) possédant une capsule ou coque hémisphérique ou sphéroïdale aplatie, à face orale invaginée, circulaire, en forme de verre de montre très profond, vivant dans l'eau douce et les eaux saumâtres. (Type de la famille des *arcellidés*.)

ARC-EN-BARROIS, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Chaumont), au S.-O. de Chaumont ; 932 hab. (771 aggl.) [*Arquois*]. Château du XIXe s. Pèlerinage à la chapelle Notre-Dame-de-Montrot. Scierie.

ARC-EN-CIEL [arkɑ̃, même au plur.] n. m. Météore en forme d'arc, présentant les couleurs du spectre, et résultant de la réfraction et de la réflexion des rayons du soleil dans certains nuages : *Les sept couleurs conventionnelles de l'arc-en-ciel sont : le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé, le rouge.* ‖ S'emploie au *fig.* comme symbole de paix, de prospérité, par allusion au récit de la Bible suivant lequel l'arc-en-ciel annonce à la postérité de Noé que la terre n'a plus à craindre un nouveau déluge : *L'arc-en-ciel de la liberté* (Delavigne). *L'arc-en-ciel du sourire* (Augier). ‖ Pl. *des* ARCS-EN-CIEL.
— ENCYCL. Le phénomène de l'*arc-en-ciel* s'observe quand un nuage se résout en pluie dans la partie du ciel opposée au Soleil par rapport à l'observateur. On voit alors, totalement ou partiellement, un ou plusieurs arcs concentriques présentant les couleurs du spectre solaire, surtout l'arc intérieur, qui est le plus éclatant. Dans ce premier arc, le *violet* est à l'intérieur, le *rouge* à l'extérieur ; dans le second, l'ordre des couleurs est inversé. La première explication de l'arc-en-ciel, dû à la *réfraction* et à la *réflexion totale* des rayons solaires dans les gouttes de pluie, a été donnée par Descartes. Le rayon du soleil réfracté, en pénétrant dans une goutte d'eau, se réfléchit à l'intérieur de la goutte, qui se comporte comme un miroir concave, et ressort par un autre point en subissant une nouvelle réfraction : ce rayon apparaîtra, pour l'observateur, sous l'aspect d'un petit faisceau irisé, l'irisation étant produite par les phénomènes de dispersion, lors de chacune des réfractions. L'arc extérieur est produit par une double réflexion dans les gouttes. Enfin, à l'intérieur du premier arc et à l'extérieur du second, on observe parfois une série de franges colorées, ou *arcs surnuméraires*, causées par des phénomènes de diffraction. Le diamètre des gouttes influe sur l'intensité et la largeur des bandes colorées. Un arc-en-ciel produit par des gouttes de 1 à 2 mm montre surtout une large bande rouge, tandis que des gouttes inférieures à 1/10 de millimètre engendrent un arc pâle, sans colorations appréciables, désigné sous le nom d'*arc-en-ciel blanc*. Les rayons lumineux parviennent à l'œil de l'observateur, disposés sous la forme d'arcs de cercle ayant la direction du Soleil pour centre ; des calculs trop complexes pour être résumés ici permettent d'expliquer toutes les conditions de ces apparences, ainsi que leurs diverses particularités. La déviation des rayons solaires se produit sous des angles tels que le phénomène ne peut être observé lorsque le Soleil est trop élevé dans le ciel ; l'arc intérieur cesse d'être visible lorsque le Soleil est à plus de 42° au-dessus de l'horizon, l'arc extérieur lorsqu'il est à plus de 52°.

ARC-EN-TERRE n. m. Météorol. Phénomène analogue à l'arc-en-ciel, produit par la pluie ou la rosée, mais qui se projette sur le sol. ‖ Pl. *des* ARCS-EN-TERRE.

ARCÉSILAS, en gr. **Arkesilaos**, nom de quatre rois de Cyrène : **Arcésilas Ier**, roi de 590 à 574 av. J.-C. environ, succéda à son père, Battos Ier, fondateur du royaume ; — **Arcésilas II**, roi de 560 à 550 environ, successeur de Battos II, fut vaincu par les Libyens révoltés ; mort empoisonné ; — **Arcésilas III**, roi de 530 à 510 environ, succéda à Battos III. Il exila tous les chefs du parti démocratique, rendit hommage à Cambyse, mais dut quitter son royaume, et fut assassiné par les Cyrénéens exilés ; — **Arcésilas IV**, dernier roi de Cyrène (470-450 av. J.-C.). Despote, il fut assassiné.

ARCÉSILAS, en gr. **Arkesilaos**, philosophe grec (Pitane, Éolide, v. 316 - † v. 241 av. J.-C.). Fondateur de la nouvelle Académie, la dialectique n'était pour lui que l'art de soutenir sur chaque question le pour et le contre. Il ne voulait rien affirmer, et disait que nous devons nous décider d'après la vraisemblance. Adversaire du dogmatisme des stoïciens, il soutenait contre eux, et en particulier contre Zénon de Cittium, qu'il n'existe pas de signe certain de la vérité ; d'où il suit qu'il faut suspendre son jugement.

ARCÉSINE, en gr. **Arkesinê**, nom de deux villes grecques antiques, dans les îles d'Amorgos et de Carpathos.

ARCET (D'). V. DARCET.

ARC-ET-SENANS, comm. du Doubs (arrond. de Besançon), en bordure du Jura, sur la Loue ; 1 247 hab. (937 aggl.). Scierie. Fabrique de limes. Une grande « saline royale » y fut construite, de 1775 à 1779, par l'architecte Ledoux. Abandonné en 1890, ce remarquable ensemble de bâtiments en hémicycle a été pris en charge par le service des Monuments historiques. Un projet, qui resta inachevé, eût constitué autour de ces édifices, une cité industrielle modèle, pourvue de nombreuses annexes sociales.

ARCEUTHOBIUM [bjɔm] n. m. Plante assez rare en France, parasite des genévriers. (Famille des polygonacées.)

'ARCH n. m. (mot ar. signif. *trône*). Nom du trône de Dieu dans le Coran, appelé aussi *kursī* (siège).

'ARCH n. m. (mot ar.). Dr. En Algérie, nom donné à des terres collectives appartenant primitivement à un groupe de populations, groupe agnatique, tribu ou fédération.

ARCH (Joseph), homme politique britannique (Barford, Warwickshire, 1826 - *id.* 1919), fondateur de l'Union nationale des travailleurs agricoles.

ARCHAE- ou **ARCHÉ(O)-**, élément tiré du gr. *arkhaios*, ancien, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ARCHÆLURUS [kelyrys] n. m. Carnassier fossile de la famille des félidés, du Miocène de l'Oregon.

ARCHÆOCIDARIDÉS [ke] n. m. pl. Oursins fossiles du terrain carbonifère, à aires interambulacraires comprenant quatre ran-

gées de plaques, ce qui semble être un caractère des formes les plus anciennes.

ARCHÆOCYATHIDÉS [ke] n. m. pl. Groupe énigmatique d'invertébrés fossiles très anciens, actuellement rangés avec doute parmi les éponges calcaires. (Les archæocyathidés ont construit des récifs calcaires et ont une grande importance dans la géologie du Cambrien.)

ARCHAGATHOS ou **ARKHAGATHOS**, médecin grec, né dans le Péloponnèse, et qui vivait dans la seconde moitié du IIIe s. av. J.-C. Il vint à Rome v. 220. Ses nombreuses opérations chirurgicales lui firent donner le surnom de CARNIFEX.

ARCHAÏQUE [ka] adj. Se dit d'un mot, d'une construction, etc., qui présente un ou plusieurs traits appartenant à une époque antérieure à celle de l'écrivain : *Ne croyez pas que l'inversion soit un tour archaïque* (G. Duhamel). || *Par extens.* Démodé, désuet : (Le) *patriarche coiffé de la tiare byzantine, figure archaïque à longue barbe grise...* (Loti). — Bx-arts. *Art, style archaïque*, phase primitive d'un art à ses débuts.

ARCHAIS n. m. Etui pour enfermer un arc.

ARCHAÏSANT, E [ka] adj. et n. Qui use fréquemment d'archaïsmes.
◆ Adj. Se dit d'une phrase ou d'un style qui présente un certain nombre de traits plus ou moins archaïques.

ARCHAÏSER v. intr. Employer des archaïsmes ou des constructions archaïques.

ARCHAÏSME [ka] n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien). Caractère d'une forme, d'une construction, d'un mot, etc., qui appartient à une époque antérieure à celle où il est employé. || Mot, construction présentant ce caractère : *Van Norden parlait plus volontiers français qu'anglais : un français lentement choisi, trop articulé et, comme sa maison, meublé d'archaïsmes* (P. Morand). || Caractère de ce qui est désuet, de ce qui date d'une autre époque : *On est saisi de l'archaïsme presque sauvage de ce sanctuaire, plus encore que de sa richesse* (Loti).
— ENCYCL. Le mot *archaïsme* signifie proprement « imitation des Anciens ». Il a été introduit en français par Guez de Balzac (1659) ; son dérivé *archaïque* date de 1776. Le mot « archaïsme » désigne, quand il s'agit de la langue, le caractère d'une forme ou d'une construction qui appartient à une date antérieure à celle à laquelle elle est employée. Quand La Fontaine emploie des mots ou des locutions du XVIe s., il doit être considéré comme un archaïsant. Les mots et les expressions archaïques que nous trouvons dans ses *Contes* et ses *Fables* sont aussi appelés « archaïsmes ». Quand il s'agit des beaux-arts en général, l'archaïsme est une imitation de la manière des artistes du passé. Il est impossible de considérer les archaïsmes sans étudier en même temps les néologismes ; ceux-ci, comme les archaïsmes, surprennent ou étonnent le lecteur moderne. Les néologismes peuvent être des mots nouveaux, qu'une mode plus ou moins passagère a introduits à côté d'un mot ancien. Ils peuvent être créés par nécessité, pour désigner une chose nouvelle ou un concept nouveau : c'est ainsi qu'en linguistique le mot « stylistique » est daté de 1872 ; la science de la stylistique s'est constituée et a été nommée au cours du XIXe s.
En littérature, on distingue deux sortes d'archaïsmes : certains sont conservés par tradition, surtout dans les textes littéraires. Les *Fables* et surtout les *Contes* de La Fontaine, par exemple, ont maintenu dans l'usage des termes et des locutions du XVIe s. Le Dictionnaire de Richelet, en 1682, considère que l'adjectif *maint, mainte* est « un vieux mot burlesque qui veut dire plusieurs ». *Maintefois* (sic), dont l'orthographe est illogique, avait besoin, lui aussi, d'être expliqué, ce qui prouve bien qu'il était hors d'usage : « Il veut dire plusieurs fois, souvent », dit Richelet. Aujourd'hui, le Dictionnaire de l'Académie (1935) admet l'adjectif *maint, mainte*, au sens de « plusieurs ». *Maint* est un exemple d'archaïsme repris par l'usage.
D'autres archaïsmes ont un caractère exceptionnel : ils peuvent se rencontrer dans des travaux historiques ou dans des romans. Il serait ridicule, dans la description d'une bataille du haut Moyen Age, par exemple, de parler d'un « casque » : le mot, qui évoque pour nous un pompier, un coureur cycliste, un scaphandrier, etc., n'est pas de mise quand il s'agit de Roland ou d'Olivier ; *heaume* (anc. franç. *helmes, healmes*, cas sujet) s'impose alors.
Il est d'ailleurs des écrivains, voire des écoles, qui pratiquent systématiquement l'archaïsme. Marot, Rabelais, Montaigne, La Fontaine ont été souvent imités : à l'époque classique, des théoriciens ont établi les règles du style marotique. A la fin du XIXe s., l'école symboliste a remis à la mode un grand nombre de mots d'ancien français : « des paladins » venaient alors, « par les vesprées », « au galop des licornes cabrées » (Pierre Quillard). Paul-Louis Courier, au début du XIXe s., ne pouvant traduire Hérodote ou le roman grec de *Daphnis et Chloé* dans la langue aristocratique — et abstraite — du XVIIIe s., créa pour son usage une langue de caractère archaïque qui conserve aujourd'hui tout son charme.
Du point de vue grammatical, distinguons des archaïsmes de mots, de formes, de syntaxe. Vielé-Griffin nous montre la dame « assise en sa gonne de soie » ; Le Cardonnel évoque les vêpres qui sonnent « dans la grand paix de cette vague ville ». Charles Morice, le théoricien du symbolisme, invite les poètes à se souvenir « de Rabelais et des trouvères qui parlaient si joli » ! Adolphe Retté, dans sa vieillesse, évoquait plaisamment l'univers symboliste de sa jeunesse, les princesses « aux doigts gemmés de rubacelles » et les chevaliers « aux blanches armes », élevant un astre « à la pointe altière de leur glaive ».
Notons ici que le néologisme — qui, en bonne logique, s'oppose rigoureusement à l'archaïsme — produit sur le lecteur un effet analogue. Pour le prosateur qui écrit une langue élaborée, comme pour le poète qui crée sa propre langue, une locution morte ou une locution neuve produisent la même impression d'étonnement et de surprise. En résumé, notre vocabulaire, à chaque époque, perd un certain nombre de mots et s'enrichit, en proportion croissante au cours des âges, de mots nouveaux, mais aussi, à l'occasion, de mots anciens qui rentrent dans l'usage.

ARCHAL n. m. (lat. *aurichalcum* ; du gr. *oreikhalkos*, laiton). *Fil d'archal*, fil de laiton passé à la filière : *Treillis en fil d'archal.*

ARCHANGE [kãʒ] n. m. (gr. *arkhangelos* ; de *arkhê*, commandement, et *angelos*, ange). Ange d'un ordre supérieur (Gabriel, Michel et Raphaël).

ARCHANGÉLIQUE [kã] adj. Relatif à l'archange. || — *Fig.* Qui est plus qu'angélique ; absolument parfait : *Lui qui était si irritable à l'ordinaire, il l'écoutait parler avec une patience archangélique* (R. Rolland).

Archange-Michel (CATHÉDRALE DE L'), en russe *Arkhanghelski Sobor*, l'une des cathédrales de Moscou, à l'intérieur du Kremlin. Construite en 1505-1509 par le Milanais Alevisio Novi, elle fut le mausolée des tsars jusqu'au transfert de la capitale à Saint-Pétersbourg. Elle est à cinq coupoles et dans le goût de la première Renaissance italienne. La corniche y apparaît pour la première fois dans l'architecture russe.

ARCHDEACON (Ernest), animateur français et mécène de l'aviation (Paris 1863 - Versailles 1950). Destiné au barreau, il s'orienta bientôt vers l'étude des sciences modernes, et tout particulièrement vers celle de l'aérostation et de l'aviation. En 1884, il effectue sa première ascension en ballon. Le 20 octobre 1898, il participe à la fondation de l'*Aéro-Club* de France*, auquel il consacrera une partie de son activité, jusqu'à sa mort. En 1904, il dota de 50 000 F la coupe Deutsch-de-la-Meurthe.

ARCHE n. f. (bas lat. *arca*, pour *arcus*, arc). Voûte en forme d'arc, supportée par les piles ou les culées d'un pont : *Les arches portent, en général, le tablier du pont.* (Les désignations des arches sont les mêmes que celles des *arcs**.) || *Arche biaise*, berceau de grandes dimensions, couvrant un passage biais : *D'un emploi courant dans les travaux publics, les arches biaises sont appareillées de façon toute spéciale pour s'opposer à la poussée au vide.* || *Arche elliptique*, arche dont le trait forme une demi-ellipse. || *Arche extra-*

construction de l'arche de Noé mosaïque de la chapelle Palatine à Palerme

dossée, arche dont les pierres ont toutes la même longueur. || *Arche marinière*, arche de grande dimension, pour assurer la circulation fluviale. || *Maîtresse arche*, la plus grande arche d'un pont.

ARCHE n. f. (lat. *arca*, coffre). Grand bateau fermé, en forme de coffre, que, selon la Bible, Noé construisit par ordre de Dieu. (V. part. *encycl.*) || Dans un sens mystique, l'Eglise, la communion des fidèles : *Etre hors de l'arche.* || *Par compar. Arche de Noé*, ou, absolum., *arche*, lieu de refuge : *La cathédrale était une arche énorme abandonnée par le reflux de quelque déluge et livrée aux rats dans cette campagne pourrie* (F. Mauriac). || *C'est l'arche de Noé*, se dit, par plaisanterie, d'une maison où vivent toutes sortes de gens ou de bêtes.
— Diplom. Dépôt d'actes privés reçus par les magistrats municipaux dans les communes du Nord, à partir du XIIIe s.
— Elev. *Arche d'élevage*, sorte de construction, généralement en bois et en grillage, pour abriter les oiseaux élevés sur pré, en liberté.
— Malacol. Mollusque bivalve, type de la famille des *arcidés*. (V. part. *encycl.*)
— Mobil. Du XIVe au XVIIe s., coffre en bois sculpté, généralement à couvercle bombé, servant à conserver trésors et archives. || *Arche de mariage*, coffre qui contenait les présents des futurs époux. (On dit auj. CORBEILLE DE MARIAGE.) || V ARCHE-BANC et ARCHE-LIT.
— Relig. juive. *Arche d'alliance*, sanctuaire dans lequel Moïse renferma les tables de la Loi que Dieu lui avait données sur le mont Sinaï. (V. part. *encycl.*) || Nom donné encore aujourd'hui par les juifs à l'armoire où ils enferment le Pentateuque, écrit sur vélin, en mémoire de l'antique arche d'alliance.
— Verr. Nom générique donné, dans les verreries, à des fours accessoires qui entourent le four principal, avec lequel ils communiquent au moyen d'ouvertures appelées *lunettes*. (Ces fours secondaires, chauffés par la chaleur perdue du four de fusion, reçoivent des dénominations particulières suivant l'emploi qu'on en fait : *arches à pots, à matières, cendrières, à fritter* ou *à calciner, à recuire* ou *de recuisson*.)
— ENCYCL. Noé mit cent ans, avant le Déluge, à construire l'*arche*. La Genèse la décrit comme un vaisseau couvert qui mesurait

arche pont Traneberg à Stockholm

Phot. Anderson-Giraudon, Gullers-Rapho.

300 coudées de long, 50 de large et 30 de haut. Noé y réunit sept paires d'animaux purs et une paire d'animaux impurs. Le Déluge s'achevant, l'arche alla échouer sur le mont Ararat*. On retrouve un récit analogue, avec Una-Napishtim, dans l'épopée babylonienne de Gilgamesh. Il ne reste de ce vaisseau aucune attestation iconographique valable. Des recherches ont été faites à plusieurs reprises sur le mont Ararat dans l'espoir, assez chimérique, d'en retrouver des fragments (la dernière en 1952).

— Rel. juive. L'*arche d'alliance* est le symbole de la présence de Yahvé au milieu de son peuple. Construite sur les ordres de Moïse au Sinaï (XIIIe s. av. J.-C.), elle accompagna les Hébreux au long de leur marche dans le désert. Elle joua un rôle dans le passage du Jourdain et la prise de Jéricho, lors de l'entrée en Canaan. Au temps des Juges, elle repose au sanctuaire de Silo. Prise par les Philistins à la bataille d'Apheq, elle est déposée à Qiryat-Yarim. David la transporte solennellement à Jérusalem et son fils Salomon construit pour elle un temple. Elle y demeure dans le saint des saints. Elle disparaîtra lors de l'incendie du Temple par Nabuchodonosor (587 ou 586 av. J.-C.). Sa forme exacte est inconnue : coffre, trône ou autel, en bois lamé d'or. Au-dessus se trouvaient deux chérubins aux ailes éployées; sur les côtés, des anneaux où l'on pouvait passer des barres pour la transporter.

— Malacol. Les *arches* sont des mollusques primitifs dont la forme de la coquille rappelle celle d'un bateau. Cette coquille est surtout caractérisée par sa charnière portant des dents très nombreuses, semblables entre elles, courtes et disposées comme les lames d'un peigne. On connaît un grand nombre d'espèces d'arches, dans toutes les mers; elles peuvent atteindre de fortes dimensions. A l'état fossile, elles apparaissent dès le Silurien inférieur.

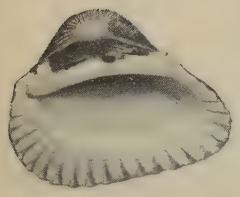

coquille d'arche

ARCHÉ-, élément tiré du gr. *arkhê*, commencement, et entrant dans la composition de quelques mots.

ARCHÉ(O)-. V. ARCHAE.

ARCHE-BANC n. f. Arche munie d'un dossier et d'accotoirs, pouvant ainsi servir de banc (terme usité surtout dans le Midi aux XVIe-XVIIe s.). || Pl. *des* ARCHES-BANCS.

ARCHÉBIOSE [ke] n. f. (gr. *arkhê*, commencement, et *bios*, vie). Commencement de la vie par génération spontanée. (V. ABIOGENÈSE.)

ARCHÉBOULIQUE [ke] n. m. et adj. Métriq. anc. Hexapodie anapestique, employée pour la première fois systématiquement par Archéboulos de Thèbes, au IIIe s. av. J.-C.

ARCHÉE n. m. ou f. (du gr. *arkhein*, commander). Physiol. anc. Selon quelques anciens auteurs et notamment Van Helmont, principe immatériel de la vie, différent de l'âme et qui était à la base de tous les phénomènes vitaux.

ARCHÉE ou **ARCHÆA** [kea] n. f. Araignée à tête non soudée au thorax.

— ENCYCL. Les *archées* sont remarquables par leur tête très prolongée en avant, par leurs chélicères nettement séparés des organes buccaux et dont le mode d'insertion rappelle celui des antennes chez les insectes. Leurs pattes sont extrêmement longues. Le genre sert de type à la famille des *archéidés*.

archégones de fougère (*à gauche*, très grossi) de mousse (*à droite*, au sommet d'une coupe de tige)

ARCHÉEN adj. et n. m. (du gr. *arkhaios*, ancien). Se dit de la partie inférieure, la plus ancienne, du Précambrien. (Syn. ARCHÉOZOÏQUE, AZOÏQUE.)

— ENCYCL. L'*archéen* est surtout formé de gneiss, de micaschistes et de granites; il est presque toujours violemment plissé, avec des pendages médians de l'ordre de 60° à 70°; déployés, les terrains archéens recouvriraient une surface proche de la surface totale du globe. L'archéen s'étend de — 3 500 à — 800 millions d'années environ; on y a trouvé quelques traces de champignons et d'algues (les plus anciens fossiles remontent à 2 600 millions d'années).

ARCHÉGONE [ke] n. m. Organe femelle en forme de bouteille, contenant l'oosphère ou gamète femelle, et qui se rencontre chez certaines algues, chez toutes les *bryophytes** et *ptéridophytes** (mousses, fougères et plantes voisines), et chez certaines gymnospermes.

ARCHÉLAOS de Prière : *détail* de « l'Apothéose d'Homère »

— ENCYCL. L'*archégone*, dont le col s'ouvre toujours dans l'eau, sécrète une gelée qui laisse diffuser une substance (acide malique chez les fougères) attirant d'assez loin les gamètes mâles en vertu d'un chimiotactisme. L'un de ces gamètes pénètre dans le col, s'unit à l'oosphère et réalise ainsi la fécondation.

ARCHÉGONIATES [ke] n. f. pl. Groupe de plantes caractérisées notamment par la présence d'archégones. (Les archégoniates comprennent les *bryophytes* [mousses et hépatiques] et les *ptéridophytes* [fougères et plantes voisines].)

ARCHÉGOSAURE [ke] n. m. Amphibien de l'ordre des stégocéphales, dont on trouve des squelettes complets dans des nodules du terrain permien de Lebach (Rhénanie).

— ENCYCL. La longueur du corps des *archégosaures* pouvait atteindre 1,50 m; le crâne plat, de forme triangulaire, allongée, était recouvert d'os sculptés. Ils avaient des dents pointues; leur thorax était protégé par une ceinture de plaques osseuses formant bouclier; le reste du corps était couvert d'écailles, et cette ossification externe contrastait avec la faiblesse de la colonne vertébrale, qui restait, même chez l'adulte, incomplètement ossifiée.

ARCHÉIDÉS [ke] n. m. pl. Famille d'araignées. (Cette famille fut établie pour des formes fossiles dans le Tertiaire du nord de l'Europe, puis on découvrit en 1881 des formes vivantes à Madagascar, et, en 1884, en Amérique du Sud [*archée*].)

ARCHÉION [ke] n. m. (gr. *arkheion*, magistrature). En Grèce, résidence des principaux magistrats. || Sous la domination romaine, le quartier général.

ARCHÉLAÏS ou **ARKHELAIS**. Géogr. anc. Ville de Cappadoce (Asie Mineure), où fut tué l'empereur Macrin sur l'ordre d'Elagabal (218). Auj. *Ak-Seraï*.

ARCHÉLAOS ou **ARKHELAOS**. Myth. gr. Fils de Téménos et l'un des descendants d'Héraclès. Banni de la ville d'Argos par ses frères, il servit le roi de Macédoine, Cissée, et fonda la ville d'Aigai, qui devint la capitale des rois de Macédoine. Il fut considéré comme l'ancêtre de Philippe et d'Alexandre de Macédoine.

ARCHÉLAOS ou **ARKHELAOS de Milet**, philosophe de l'école ionienne, disciple d'Anaxagore (Ve s. av. J.-C.). Une tradition en fait le maître de Socrate, parce qu'il avait déjà des préoccupations morales. Il adopta l'*air* d'Anaxagore pour principe universel.

ARCHÉLAOS ou **ARKHELAOS**, roi de Macédoine (413-399 av. J.-C.), fils de Perdiccas et d'une concubine de celui-ci. Véritable restaurateur de l'Etat, il construisit des forteresses, ouvrit des routes, réorganisa l'armée et orienta la Macédoine vers une monarchie centralisée de type militaire. Pour des motifs politiques, il pratiqua le philhellénisme et le mécénat. A Pella, nouvelle capitale du royaume, dans son palais décoré par Zeuxis, il reçut poètes (Chairilos de Samos, Agathar d'Athènes, Euripide) et musiciens. Après avoir habilement manœuvré entre Athènes, Sparte et Olynthe, il intervint brutalement en 400 en Thessalie, s'empara de Larissa, mais se heurta au veto spartiate. Il fut assassiné en 399.

ARCHÉLAOS ou **ARKHELAOS**, poète grec (IVe s. av. J.-C.). Il reste de lui quelques épigrammes.

ARCHÉLAOS ou **ARKHEŁAOS de Prière**, sculpteur grec, fils d'Apollonios. Il a signé l'*Apothéose d'Homère* (British Museum), œuvre de la fin du IIIe s. av. J.-C.

ARCHÉLAOS, ARKHELAOS ou **ARCHÉLAÜS**, dit **le Cappadocien**, général et amiral de Mithridate. Il souleva toute la Grèce en sa faveur, mais, vaincu par Sulla en Béotie, à Chéronée et à Orchomène (86 av. J.-C.), il fut chargé de préparer la paix avec le général romain. Disgracié sur ces entrefaites, il semble s'être rapproché alors des Romains.

ARCHÉLAOS, ARKHELAOS ou **ARCHÉLAÜS**, fils du précédent. Il reçut de Pompée la prêtrise de la déesse Enyo à Comana, épousa Bérénice IV d'Egypte, et fut tué dans un combat contre le consul romain Gabinius (57 av. J.-C.).

ARCHÉLAOS, ARKHELAOS ou **ARCHÉLAÜS**, petit-fils du précédent. Il obtint de Marc Antoine la couronne de Cappadoce et la conserva de 36 av. J.-C. à 14 apr. J.-C. Tibère, l'ayant attiré à Rome, le fit jeter dans une prison, où il mourut (17 apr. J.-C.).

ARCHÉLAOS ou **ARKHELAOS**, fils d'Hérode et de Malthacé. Il reçut, après la mort de son père (4 av. J.-C.), le titre d'ethnarque et les territoires de Judée, de Samarie et d'Idumée. Il fut destitué pour sa cruauté et exilé à Vienne, en Gaule (6 apr. J.-C.). Auguste confia son Etat à un procurateur. La Sainte Famille rentra d'Egypte sous son gouvernement.

ARCHELET n. m. Petit archet d'horloger, de bijoutier, etc.

— Pêch. Branche courbée en demi-cercle, et qui sert à tenir ouvert le verveux. || Bâtons recourbés et mis en croix, aux extrémités desquels on suspend le filet de l'échiquier.

ARCHE-LIT n. f. Dans le Midi, lit en forme d'arche, ou simplement le bois de lit. || Pl. *des* ARCHES-LITS.

ARCHENCÉPHALE [kã] n. m. (gr. *arkhê*, commandement, et *encéphale*). Anthropol. Encéphale de l'homme, ainsi appelé parce qu'il est supérieur par son organisation, et notamment par sa richesse en circonvolutions, à celui des autres animaux.

ARCHENDA [kã] n. m. Poudre de henné, dont les femmes d'Egypte se servent pour peindre en rouge la paume de leurs mains et la plante de leurs pieds.

ARCHENHOLZ (Johann Wilhelm VON), publiciste et historien allemand (Langfuhr, près de Dantzig, 1741 - Oyendorf, près de Hambourg, 1812). Il rédigea à Hambourg, à partir de 1792, *la Minerva*, journal politique, historique et littéraire.

ARCHENTÈRE [kã] ou **ARCHENTÉRON** n. m. (gr. *arkhê*, commencement, et *enteron*, entrailles). Embryol. Intestin primitif dans la gastrula*. (Son ouverture est le blastopore.) [Syn. : ENTERON, GASTROCÆLE.]

ARCHÉOCIVILISATION [ke] n. f. Science qui dégage les tests de continuité culturelle fournis par l'archéologie, l'histoire des religions, le folklore, l'ethnographie et les autres disciplines connexes.

ARCHÉOGASTROPODES [ke] n. m. pl. Ordre de mollusques gastropodes prosobranches renfermant cinq familles. (Ces animaux ont presque toujours une coquille, généralement enroulée en spirale, parfois en forme de bonnet ou d'écuelle.)

ARCHÉOGRAPHIE [ke] n. f. Action de représenter par le dessin, la peinture, la sculpture, des scènes antiques.

ARCHÉOLOGIE [ke] n. f. (gr. *arkhaios*, ancien, et *logos*, science). Etude des civilisations anciennes grâce aux monuments figurés et aux objets qu'il en reste, et qui ne sont pas nécessairement des œuvres d'art. || *Archéologie préhistorique*, V. PRÉHISTOIRE.

Phot. Braun.

Définitions et historique de l'archéologie.

Les concepts que le mot *archéologie* recouvre ne sont pas les mêmes suivant les époques. Lorsque Denys d'Halicarnasse intitulait *Archéologie* sa grande histoire de Rome, il entendait, au sens large, l'étude du passé romain. Après une longue éclipse, le mot est recréé au XVIIe s. par le Lyonnais Jacques Spon (qui hésita entre *archéologie* et *archéographie*). Aujourd'hui, l'archéologie est la science non du passé dans son ensemble, mais des réalités figurées et matérielles ; ainsi, l'archéologie grecque est l'étude des objets, meubles et immeubles par lesquels se manifeste et s'exprime la civilisation grecque : temples, fortifications, ports, statues, vases, bronzes, tombes ; le papyrus ou la pierre inscrite lui appartiennent en tant qu'objets, mais l'étude des textes ressortit à d'autres disciplines. (V. ÉPIGRAPHIE, PALÉOGRAPHIE.)

Homère a pu être considéré comme le père de l'archéologie ; parmi les ressources de l'amplification épique figure en effet l'évocation de pratiques ou d'objets appartenant à une civilisation périmée et prestigieuse ; Thucydide n'ignore pas les aspects matériels des civilisations qu'il évoque. Mais l'archéologie se développe surtout à l'époque de la décadence, lorsqu'un passé glorieux avive les regrets : Strabon, Lucien, Athénée, Plutarque, Pausanias surtout sont des « antiquaires ». Du côté romain, Varron, Vitruve, Pline l'Ancien méritent mention, et plus encore l'empereur Hadrien, qui avait fait reproduire, dans ses jardins de Tibur, les monuments grecs qu'il avait visités et admirés. Au Moyen Age, le rayonnement de l'art antique n'a jamais cessé, mais la Renaissance a vraiment vu naître l'archéologie, science et passion à la fois ; la formule : « il n'y a pas d'archéologie, il n'y a que des archéologues » est pleinement valable pour cette époque et jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'au moment où la méthode se précise. Le grand tribun romain Cola di Rienzo a été soutenu, dans son effort vers l'unité italienne, par l'amour des antiquités latines. Marchand et amateur, Cyriaque d'Ancône s'est promené dans tout l'Orient méditerranéen.

Parmi les Français, Peiresc, Courmenin, Nointel, Spon au XVIIe s., Bernard de Montfaucon, Paul Lucas, l'abbé Barthélemy, Choiseul-Gouffier au XVIIIe, ont le mieux contribué au développement de l'archéologie. Nointel fait dessiner les sculptures du Parthénon quatorze ans avant l'explosion de 1687 ; Choiseul-Gouffier entreprend une fouille à Troie. Le graveur Piranesi est l'interprète de la passion qui se développe au long du XVIIIe s. pour les ruines de l'Antiquité classique et qui se manifeste par les fouilles de Pompéi et d'Herculanum. Toutefois, les deux noms les plus importants sont ceux du Français Caylus* et de l'Allemand Winckelmann*.

Au XIXe s., la science archéologique se développe à la suite de l'expédition d'Egypte et de l'envoi des marbres du Parthénon en Angleterre (lord Elgin). Si la Grèce et Rome continuent d'être l'objet premier des recherches, les curiosités archéologiques se multiplient et se diversifient. Alors naissent les archéologies égyptienne (Champollion, Lepsius, Mariette), proche-orientale, préhistorique (Boucher de Perthes), précolombienne, et, à l'aurore du XXe s., l'archéologie crétoise. Les recherches archéologiques entreprises par les savants français ont été favorisées par la création d'institutions officielles, qui, après accord avec les gouvernements intéressés, ont permis d'installer des centres d'études permanents, tels que l'Ecole française d'Athènes, fondée en 1846, l'Ecole française de Rome (1874), l'Institut français du Caire (1879), l'Ecole française d'Extrême-Orient (1898).

La science et la technique de l'archéologie.

Il existe une science et une technique archéologiques valables, avec des variantes, pour toutes les époques. Cette unité se concrétise dans les fouilles, par lesquelles se renouvelle et s'enrichit l'archéologie. Or, on l'a dit souvent : fouiller, c'est détruire, et de deux manières. D'abord, exhumer des pans de murs ou des objets protégés par des mètres de terre, c'est les exposer à une détérioration progressive ; l'archéologue doit donc, en contrepartie, conserver, maintenir et parfois — pour sauver autant que pour présenter ses découvertes — restaurer. L'autre destruction n'est pas moins grave ; c'est celle des données inscrites dans le sol ; le drame qui s'est joué pendant des siècles est présent dans le moindre détail : le niveau, ou plutôt le complexe et le contexte dans lesquels a été trouvé un tesson de vase ou une statue mutilée, la mutilation même de cette statue, la cache où a été enfoui le trésor de monnaies, etc., sont autant d'éléments qui permettent de marquer les étapes d'une vie millénaire ; tout n'est pas clair, tout n'est pas lisible dans une fouille, mais il faut que le fouilleur ne soit pas seul à connaître les données, ni, par conséquent, à les interpréter ; son devoir est d'opérer de telle sorte qu'il puisse garder sur le papier la trace de tout ce qu'il fait disparaître sur le terrain. Quatre aspects sont à considérer sommairement dans la technique de l'archéologie : la découverte ; l'enregistrement de toutes les données fournies par le déroulement du travail ; l'étude des objets, en particulier de leur matière et de leur datation ; enfin, la sauvegarde des ruines et des objets découverts.

● *La découverte.* A la prospection archéologique concourent, d'une part, les documents historiques et les traditions locales, d'autre part, les trouvailles fortuites ou l'exploration méthodique de la surface (restes de murs, différences dans la végétation), complétée au besoin par des sondages. En archéologie classique, il est rare qu'un site ne puisse être, *grosso modo*, décelé par les tessons dispersés sur le sol. Mais la prospection a été renouvelée par la photographie aérienne (travaux précurseurs du P. Poidebard dans le désert de Syrie). L'aviation anglaise a fait, de 1942 à 1944, une couverture aérienne des pays méditerranéens, qui est maintenant exploitée systématiquement par les archéologues. Des recherches complémentaires, locales, ont été exécutées par survol de régions privilégiées. C'est la photographie aérienne qui a permis de retrouver, en Tunisie, dans les vallées du Pô et du Rhône, en Istrie, etc., les traces de la centuriation romaine, sur des étendues considérables. En Etrurie, elle a repéré des milliers de tombes ; grâce à une sonde munie d'un appareil photographique et introduite au centre de la tombe, on détermine si celle-ci mérite d'être fouillée. Des sondes industrielles peuvent être utilisées, avec prudence, pour la recherche de sites profondément enfouis. La géophysique, la pédologie, l'analyse chimique des terres sont des auxiliaires occasionnels de la prospection.

● *La fouille en action.* Les archéologues d'autrefois se bornaient à rechercher des objets ; ceux d'aujourd'hui s'attachent également à reconstruire l'histoire des sites. C'est la méthode stratigraphique ; les préhistoriens ont eu le mérite de l'inaugurer ; elle permet de définir les couches correspondant aux différentes occupations (donc civilisations) du site, en tenant compte des accidents qui ont bouleversé, de-ci de-là une succession régulière : phénomènes géologiques, tranchées de fondation, puits, tombes plus ou moins profondément creusées, travaux de nivellement ; ces interventions en profondeur, qui peuvent introduire dans une couche ancienne des objets plus récents de quelques générations ou de plusieurs siècles (et réciproquement), sont toujours décelables. Chemin faisant, il importe de conserver, par des techniques appropriées, les formes que la découverte menacerait d'une destruction immédiate : boisages notamment, consumés ou non par l'incendie ; à Pompéi, rien n'est plus évocateur que les restes d'humains ou d'animaux saisis dans l'instant de la catastrophe.

Notant au fur et à mesure les moindres incidents de la fouille, l'archéologue transcrit sur le papier une documentation aussi complète que possible, et destinée à contrôler son interprétation. Celle-ci est nécessaire pour reconstruire les faits à partir des documents et pour établir une chronologie relative (où l'on essaiera d'introduire ensuite, par recoupements et comparaison, des jalons de chronologie absolue.

● *L'archéologie sous-marine.* Ce n'est qu'à partir de 1950 que les fouilles sous-marines ont pu être systématiquement organisées, sur des bases scientifiques. L'invention du scaphandre Cousteau-Gagnan a marqué, à cet égard, un progrès décisif. Auparavant, d'importantes trouvailles avaient été faites, dues principalement aux hasards de la pêche. C'est l'*Ephèbe de Cerigotto*, recueilli en 1898, et c'est l'*Ephèbe de Marathon*, recueilli en 1925 (tous deux au Musée national d'Athènes). Ce sont les nombreuses amphores du musée Borély, à Marseille, et du musée de Tunis. Dès 1950, 13 blocs de marbre, des colonnes et des linteaux provenant du temple d'Auguste

archéologie sous-marine
dégagement des amphores
de Palinuro (Italie)

« le Dieu damné »
marbre découvert
dans la mer Égée
Musée national, Athènes

villa impériale découverte
près de Piazza Armerina
(Sicile)

l'empereur Hadrien
bronze découvert
dans le lit de la Tamise
près du pont de Londres

à Narbonne ont été récupérés grâce à l'emploi de puissantes machines ; la même méthode a été appliquée, depuis, aux fouilles entreprises au large d'Albenga (Italie) et près de l'île de Spargi, au N. de la Sardaigne. La Méditerranée a pu être qualifiée, par Salomon Reinach, de musée d'antiques le plus riche du monde. C'est autour de la Corse et dans les eaux espagnoles que les premières recherches ont été le plus fructueuses. L'eau de mer conserve le bois, ce que ne fait jamais la terre. Science jeune, l'archéologie sous-marine est sans doute promise à des développements de plus en plus considérables.

vue aérienne des fouilles
de Tell al-Amarna*
(Haute-Égypte)

Phot. S. de Sazo, Boudot-Lamotte, Egypt Exploration Society.

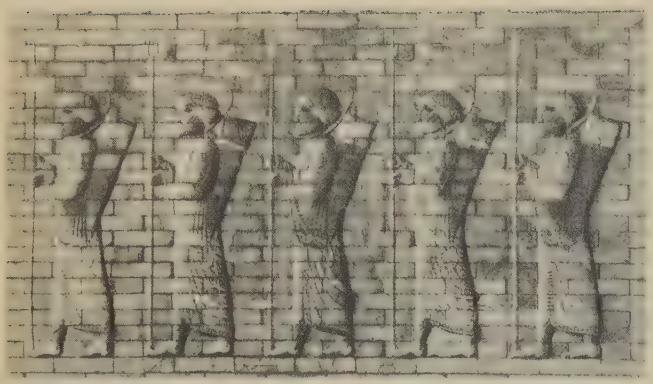

frise des « Archers »
brique émaillée
Louvre

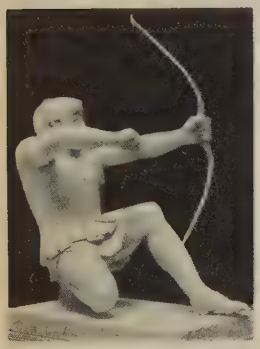

« Héraclès archer »
marbre de Paros
(475 av. J.-C.)
glyptothèque de Munich

archéoptéryx

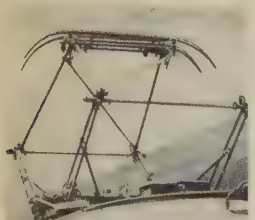

archet (ch. de f.)
archets
moderne à hausse mobile
courbe à crémaillère
XVIIIe s.
collection Millaut

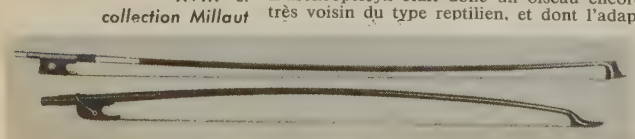

• *Etude technique des trouvailles.* Indépendamment des considérations stylistiques et esthétiques, l'archéologue recourt de plus en plus aux sciences de la matière. L'étude comparée d'une terre à potier et d'un tesson (spectrographie, analyse) permettra peut-être bientôt de déterminer la provenance d'un vase, et le pétrographe seul peut décider, avec un minimum d'erreur, entre les origines possibles d'un marbre. Pour la datation, la méthode qui a fait le plus de progrès depuis vingt ans est la méthode dite du « carbone 14 », ou recherche du contenu de l'objet en carbone radio-actif ; la marge d'incertitude reste un peu trop grande pour que ce procédé soit largement utilisable en archéologie classique ou médiévale. Nous ne pouvons que mentionner la palynologie (ou pollen-analyse), qui, par l'étude de l'évolution de la flore, peut aider à dater certains milieux archéologiques (Danemark, Pays-Bas), l'évaluation de la teneur en fluor des os fossiles, la mesure de l'aimantation des terres cuites, etc.

• *Sauvegarde des ruines et des objets.* A partir du moment où ils revoient la lumière du jour, beaucoup de monuments et d'objets se dégradent : les murs de brique crue — et quelquefois de tuf — se désagrègent ; les dallages de gypse (Phaistos) se brisent et s'écaillent, etc. D'où la nécessité de protéger et de couvrir tout ce qui n'est pas granite, marbre, pierre dure, de nettoyer les objets, de leur rendre un peu de leur éclat primitif, de les stabiliser pour le moins. Ici intervient le chimiste, et l'on peut citer dans ce domaine d'extraordinaires réussites (bateau viking d'Oseberg, à Oslo) ; les ateliers de nettoyage et de restauration sont devenus de véritables laboratoires. (→ Biblio.)

ARCHÉOLOGIQUE [ke] adj. Relatif à l'archéologie : *Travaux archéologiques.*

ARCHÉOLOGUE [ke] n. Savant spécialisé dans la recherche et l'étude des monuments anciens subsistant à l'état de ruines ou révélés par des fouilles.

ARCHÉOPTÉRYX [ke] n. m. Animal fossile trouvé dans les schistes lithographiques du Jurassique supérieur d'Eichstädt (Bavière), et qui présente à la fois des caractères d'oiseau et de reptile (il avait la grandeur d'un pigeon).

— ENCYCL. L'*archéoptéryx* était vraiment oiseau par la forme générale de son corps et par son plumage, qui a été bien conservé. Mais il avait des dents coniques, pointues, comme les reptiles. La partie postérieure du corps se continuait par une longue queue formée d'une vingtaine de vertèbres, analogue à celle des lézards, mais garnie de plumes. Les membres antérieurs étaient sur le plan des ailes d'oiseau, mais les os des doigts, au lieu d'être confondus, restaient séparés et se terminaient par des griffes, de sorte que les mains servaient à la fois pour le vol, comme chez les oiseaux, et pour la préhension, comme chez les reptiles. L'archéoptéryx était donc un oiseau encore très voisin du type reptilien, et dont l'adaptation au vol était imparfaite. Faisant passage entre des classes de vertébrés aujourd'hui si différentes, il constitue, avec l'*archæornis*, la sous-classe des saururés et ne comprend que deux spécimens, l'un au musée de Londres, l'autre au musée de Berlin.

archer : *détail* d'un bas-relief assyrien
provenant du palais de Ninive
VIIe s. av. J.-C. *British museum*

ARCHÉOZOÏQUE [ke] adj. et n. m. Géol. Syn. de ARCHÉEN.

ARCHER n. m. Combattant armé de l'arc : *Archer à pied, à cheval.* ‖ Tireur à l'arc. ‖ Agent subalterne de justice et de police, sous l'Ancien Régime. ‖ *Archer du corps,* v. part. *encycl.* ‖ *Archer de la connétablie,* v. CONNÉTABLIE.

— Ichtyol. Nom usuel des poissons du genre *toxotes.*

— Numism. Monnaie du premier empire des Perses. (Syn. DARIQUE.)

— ENCYCL. Mil. Chez les Anciens, Scythes, Parthes, Thraces étaient célèbres par leur habileté à tirer de l'arc. De même, dans l'Inde, le tir à l'arc est à l'honneur jusqu'à une époque assez tardive ; à l'imitation des dieux, qui sont des *archers* émérites, les rois et les nobles (*kshatriya*) excellent à ce sport, dont le symbolisme est lié à des rites cosmiques et royaux. En France, dans les armées mérovingiennes, les hommes combattent à pied, armés d'arcs ; des corps d'archers plus méthodiquement organisés servent sous les Capétiens, mais, écrit Villaret en 1364, « nos archers manquent d'adresse » ; on se sert d'étrangers. Les archers des Anglais, porteurs d'arcs de grande dimension, ou *long bow* (longueur, 2 m ; portée efficace, 200 m ; cadence, 10 à 12 flèches à la minute), contribuent aux défaites françaises de Crécy (1346), Poitiers (1356), Azincourt (1415). Les premiers archers nationaux datent de Charles VII, qui en forme un corps de 4 000 hommes en 1445 (v. FRANC *archer*). Ils combattent isolément, à pied et à cheval, et doivent harceler l'ennemi ; ensuite, groupés aux ailes du corps de bataille ou en réserve avec des piquiers, ils tirent, sinon par salves, du moins par nappes, pour rendre inaccessible à l'ennemi une zone déterminée, permettant ainsi l'action ultérieure de la cavalerie, des piquiers, etc. Les archers disparaissent en France sous François Ier (1515-1547), mais les Anglais les conserveront jusqu'au XVIIe s., et des archers kalmouks apparaîtront à Friedland (1807). En effet, la portée efficace de l'arc restera longtemps supérieure ou égale à celle du mousquet et du fusil. Après l'abolition de l'arc, il subsiste des archers, les *archers du corps,* attachés à chaque régiment d'infanterie, sous les ordres d'un lieutenant du prévôt, qui jouent le rôle de suppôts de la justice militaire jusqu'en 1762, et dans les gardes françaises jusqu'en 1789.

Archers (FRISE DES), panneaux en brique émaillée qui décoraient le palais de Darios Ier (528-485 av. J.-C.), à Suse. Ils représentent, en faible relief et à échelle presque humaine (1,47 m), la garde du roi. D'importants fragments de cette frise sont au Louvre.

ARCHER (Thomas), architecte anglais de l'école baroque (Tanworth, Warwickshire, 1668 - Whitehall 1743). Elève de Vanbrugh, il s'inspira du Bernin et de Borromini, travailla à Chatsworth, à Heythrop Hall (Oxfordshire), Wrest Park (Bedfordshire), fit les plans de la cathédrale de Birmingham (1709-1715) et de deux des « cinquante nouvelles églises » de l'acte de la reine Anne (1711) : Saint Paul's (Deptford, 1712-1730) et Saint John's (Westminster, 1714-1728, brûlée en 1758 et 1941. Il a rempli, sous les règnes d'Anne, de George Ier et de George II, l'office de *groomporter.*

ARCHER (William), publiciste anglais (Perth 1856 - Londres 1924). Critique dramatique au *London Figaro* (1879), puis au *World* (1884-1905), il a exercé une influence notable en traduisant et faisant jouer les œuvres d'Ibsen.

ARCHERIE n. f. Art de tirer à l'arc : *Un musée de l'archerie existe au château de Crépy-en-Valois.* ‖ Au Moyen Age, produit de la chasse à l'arc. ‖ Au XIVe s., corporation d'archers.

ARCHERMOS ou **ARKHERMOS de Chios,** sculpteur grec du VIe s. av. J.-C. Auteur présumé de la Nikê ailée de Délos, on a de lui une signature sur l'Acropole d'Athènes. Il aurait été le premier à exécuter des figurations de Nikê et d'Eros pourvues d'ailes.

ARCHES, comm. des Vosges (arrond. d'Epinal), au S.-E. d'Epinal, sur la Moselle ; 1 481 hab. (1 165 aggl.). Papeterie fondée au XVe s. Tissage du coton. Fabriques de dextrine et de poteaux électriques.

ARCHESTHÉTISME [kɛs] n. m. (gr. *arkhê,* commencement, et *aisthanesthai,* sentir). Philos. Doctrine selon laquelle vie et sensibilité auraient créé leurs propres organes.

ARCHESTRATE, en gr. **Arkhestratos,** stratège athénien († Lesbos 405 av. J.-C.). Après la bataille de Notion (406), il succéda à Alcibiade comme chef de la flotte d'Athènes.

ARCHESTRATE, en gr. **Arkhestratos,** poète grec, originaire de Géla milieu du IVe s. av. J.-C.). Il écrivit, notamment, un poème héroï-comique sur l'art culinaire, *la Gastronomie,* dont Athénée cite une centaine de vers. — Il y eut un autre **Archestrate,** poète tragique grec, à l'époque de la guerre du Péloponnèse.

ARCHET n. m. Mus. Accessoire servant à mettre en vibration, par frottement, les cordes d'instruments tels que violons, violoncelles, appelés pour cette raison « instruments à cordes frottées » : *Et l'archet frémissant fait bondir tout cela !* | *Bal à l'Hôtel de Ville...* (Hugo). *Un violon faux qui jure sous l'archet* (Boileau) ; et, au *fig. : Tu n'as jamais été* [...] | *Qu'un banal instrument sous mon archet vainqueur* (Bouilhet).

— Archéol. Autref., petit arc d'architecture, d'ébénisterie, de ferronnerie.

— Ch. de f. Dispositif de prise de courant adopté dans certains systèmes de traction électrique, comportant une pièce en forme d'arc glissant sur le fil de contact, et supportée par une ou deux perches articulées autour d'un axe parallèle aux essieux et maintenues levées à l'aide de ressorts. (La pièce de friction est généralement en cuivre.)

— Joaill. Fil de laiton utilisé par les lapidaires pour couper les pierres précieuses en les usant à l'émeri.

— Technol. Instrument en fil de fer avec lequel les potiers, les briquetiers coupent la terre. ‖ Arc d'acier ou de baleine tendu au moyen d'une corde de boyau fixée aux deux extrémités, et dont on se sert dans différents métiers pour imprimer à une pièce un mouvement de va-et-vient rapide : *L'archet a été le premier tour.*

— Vitic. Syn. de ASTE.

— ENCYCL. Mus. L'*archet* se compose d'une baguette de bois dur (pernambouc) courbée au feu et munie d'une mèche de crins de cheval enduite de colophane, frottant les cordes. La mèche est fixée, d'une part, à la tête de l'archet et, d'autre part, à une hausse mobile coulissant sur la baguette au moyen d'une vis prolongée par un bouton. L'archet doit être à la fois souple et résistant, pour obéir à la moindre pression des doigts et exécuter correctement les différents « coups d'archet » : staccato, sautillé, legato, etc. Le fabriquant d'archets a un métier différent de celui du luthier : il doit savoir travailler le bois, le métal, la nacre, l'ivoire et l'écaille.

Phot. Musée du Louvre, X., Giraudon, Larousse.

Les meilleurs archets ont toujours été fabriqués en France.

ARCHÉTYPAL, E, AUX [ke] adj. Philos. Qui concerne les archétypes : *La réalité archétypale.*

ARCHÉTYPE [ke] n. m. (gr. *arkhetupos*, modèle primitif). Modèle sur lequel est fait un ouvrage ; original qu'il reproduit : *L'archétype d'une famille de manuscrits.*
— Bx-arts. Plâtre moulé sur un bas-relief de pierre ou de bronze.
— Encycl. Philos. Dans la philosophie platonicienne, le mot *archétype* s'applique aux Idées*. Celles-ci sont les modèles éternels des choses ; elles sont immatérielles, immuables et parfaites. Les choses particulières en participent, et en offrent des copies grossières. Locke, dans un sens tout différent, nomme archétypes « des collections d'idées simples que l'esprit assemble lui-même, et dont chacune contient précisément tout ce qu'il a dessein qu'elle renferme ».
— Biol. Les transformistes appellent *archétype* le type organique primitif qui est l'ancêtre commun de plusieurs espèces, et qui se conserve à travers leurs différences : par exemple, entre les différents mammifères, qui présentent des aspects très variés, il y a cependant des ressemblances typiques d'un ordre supérieur. Gœthe a cherché à déterminer l'archétype de tous les vertébrés ; d'autres, allant plus loin, ont cru trouver dans le protoplasma l'archétype primitif et commun de toutes les espèces.

ARCHEVÊCHÉ n. m. Siège d'un archevêque. || Province ecclésiastique placée sous la juridiction d'un archevêque.

ARCHEVÊQUE n. m. (gr. *arkhê*, primauté, et *évêque*). Prélat dont le siège épiscopal porte le titre d'archevêché. (L'archevêque est d'ordinaire métropolitain d'une province ecclésiastique.)
— Encycl. Hist. ecclés. Dès le IIIe s., on voit certains évêques exercer sur leurs collègues une autorité d'ailleurs mal définie. Au IVe s., les évêques des cités métropolitaines sont généralement reconnus comme supérieurs à ceux des autres cités de la province. Mais la règle n'est pas universelle. Le titre même d'*archevêque* apparaît au IVe s., dans les œuvres de saint Athanase. Après la chute de l'Empire, l'Eglise conserva et systématisa l'organisation des métropoles. L'archevêque n'a pas de pouvoirs d'ordre plus étendus que l'évêque, mais seulement des pouvoirs de juridiction. Encore aujourd'hui, la dignité d'archevêque est surtout honorifique. Ses insignes sont le pallium et la croix.

ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE n. m. Titre purement honorifique, décerné par le souverain pontife à certains évêques. (Ce titre est personnel.) || Pl. *des* archevêques-évêques.

ARCHI-, élément tiré du gr. *arkhê*, commandement, et qui entre dans la composition de certains mots pour exprimer l'idée de superlatif (ex. : *archifou, archimillonnaire*). [Les mots ainsi formés présentent un sens évident et certains ne sont pas traités à leur ordre : *archiconnu, archifripon, archiprêt, archiréactionnaire*, etc.]

ARCHIABBÉ [arʃiabe] n. m. Titre que portait l'abbé de Cluny, seul abbé de son ordre, et que portent encore certains abbés d'abbayes chefs d'ordre (par ex., celui de Pannonhalma, congrégation bénédictine hongroise).

ARCHIAC, ch.-l. de cant. de la Charente-Maritime (arrond. de Jonzac), dans le pays de Cognac (Petite Champagne) ; 737 hab. (445 aggl.).

ARCHIAC (Adolphe Desmier de Saint-Simon, vicomte d'), minéralogiste français (Reims 1802 - Meulan 1869). Membre de l'Académie des sciences en 1857, il démissionna en 1868. Œuvres principales : *Description géologique du département de l'Aisne*, et *Histoire des progrès de la géologie.*

ARCHIAS ou **ARKHIAS de Corinthe**, membre de la famille des Bacchiades, fondateur de Syracuse, vers 734 av. J.-C.

ARCHIAS ou **ARKHIAS**, tyran de Thèbes, en 378 av. J.-C. Il bannit les principaux citoyens de Thèbes — dont Pélopidas — après que Sparte eut pris la ville. Ceux-ci l'assassinèrent lors d'un festin ; averti, Archias aurait rejeté la dénonciation, disant : « *A demain les affaires sérieuses !* ».

ARCHIAS ou **ARKHIAS de Thourioi** (IVe s. av. J.-C.), acteur grec, qui, sur l'ordre d'Antipatros, poursuivit et arrêta Hypéride, Himérée et Aristonicos. Démosthène lui échappa en s'empoisonnant.

ARCHIAS (Aulus Licinius), poète grec, né à Antioche et établi à Rome, client et ami des Lucullus. Son droit de cité lui étant contesté par Gratius, Cicéron le défendit dans un plaidoyer (*Pro Archia*, 62 av. J.-C.) qui contient un magnifique éloge des lettres.

ARCHIATRE [kjɑ] n. m. (gr. *arkhiatros*). A Rome, le premier médecin de l'empereur. || *Archiatre palatin*, titre des médecins attachés au palais, sous Constantin. || *Archiatres populaires*, à Rome, à Constantinople et dans les grands municipes, médecins qui soignaient le peuple aux frais de l'Etat. || *Archiatre pontifical*, médecin du pape.

ARCHIBUSE n. f. Ornithol. V. buse.

ARCHICAMÉRIER n. m. Dignitaire du Saint Empire, de l'Espagne sous Charles Quint, et de la cour de Rome.

ARCHICHAMBELLAN n. m. Titre attribué, dans le Saint Empire, à l'Electeur de Brandebourg.

ARCHICHANCELIER n. m. En France, sous les Carolingiens, chef de la chancellerie royale. || *Archichancelier de l'Empire français* ou, simplem., *archichancelier*, titre de deux grands dignitaires de la cour de Napoléon Ier. (L'*archichancelier d'Empire* fut Cambacérès ; second personnage de l'Etat, il dirigeait l'administration, présidait le Conseil d'Etat toutes sections réunies le cas échéant, la haute cour impériale, promulguait les sénatus-consultes. Le titre d'*archichancelier d'Etat*, donné à Eugène de Beauharnais, ne correspondait à aucune fonction active.) || Titre porté, dans le Saint Empire, par les archevêques Electeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves. (Il était purement honorifique pour les deux derniers.)

ARCHICHAPELAIN n. m. Titre donné, du VIIIe au XIe s., au chef de la chapelle royale. || Chef de tout le clergé de France. (Ce titre a disparu depuis Henri Ier.)

ARCHICONFRÉRIE n. f. Titre que reçoivent du Saint-Siège certaines associations pieuses, qui servent de centres à des sociétés affiliées.

ARCHICUBE n. m. Arg. scol. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

ARCHIDAMOS ou **ARKHIDAMOS**, nom de plusieurs rois de Sparte de la dynastie des Eurypontides : **Archidamos Ier** (v. 600 av. J.-C.) ; — **Archidamos II**, roi de 469 à 426 ; — **Archidamos III** (v. 400-338), régna de 361 à 338 ; il secourut les Phocidiens dans la guerre Sacrée et périt en guerroyant pour les Tarentins ; — **Archidamos IV**, vaincu aux portes de Sparte, en 294, par Démétrios Poliorcète ; — **Archidamos V** (milieu du IIIe s.), assassiné dès son avènement.

ARCHIDIACONAT n. m. Dignité d'archidiacre.

ARCHIDIACONÉ n. m. Partie d'un diocèse soumise à la juridiction d'un archidiacre.

ARCHIDIACRE n. m. Ecclésiastique investi par l'évêque de certains pouvoirs, et du droit de visite sur les curés du diocèse.
— Encycl. A l'origine, l'*archidiacre* était le chef des diacres d'une église ; il présidait, en cette qualité, à la distribution des aumônes. Aujourd'hui, on donne ce titre aux vicaires généraux, dont chacun a le soin d'un des archidiaconés du diocèse.

ARCHIDIOCÉSAIN, E adj. Qui fait partie d'un archevêché.

ARCHIDUC n. m. Titre particulier à la maison d'Autriche, et qui est porté par les princes de cette maison. (Il fut conféré en 1156, par Frédéric Barberousse, lors de la création de la Marche d'Autriche, au margrave Henri II. Par lettres impériales du 6 janvier 1453, ce titre fut réservé exclusivement aux princes autrichiens.)

ARCHIDUCAL, E, AUX adj. Relatif à un archiduc.

ARCHIDUCHÉ n. m. Nom donné parfois au domaine d'un archiduc.

ARCHIDUCHESSE n. f. Femme ou fille d'un archiduc. || Princesse de la maison d'Autriche : *Napoléon Ier épousa l'archiduchesse Marie-Louise.*

ARCHIÉPISCOPAL [ki], **E, AUX** adj. Qui appartient à l'archevêque : *Dignité archiépiscopale.*

ARCHIÉPISCOPAT [ki] n. m. Dignité d'archevêque : *Arriver, parvenir à l'archiépiscopat.* || Temps pendant lequel un archevêque a occupé son siège.

ARCHIÉRARQUE [ki] n. m. (de *archi*, et du gr. *hieros*, sacré, et *arkhos*, chef). Nom donné autrefois au pape, comme chef de toute la hiérarchie ecclésiastique.

ARCHIÈRE ou **ARCHÈRE** n. f. (de *arc*). Ouverture longue et étroite, dans une muraille, pour tirer à l'arc ou à l'arbalète. (V. château *fort*.) || Courroie qui supportait le carquois des archers.

ARCHIFOU, FOLLE adj. Extrêmement fou.

ARCHIGALLE n. m. Prêtre officiel du culte de la Grande Mère des dieux, identifiée à Rome avec Cybèle. (L'archigalle de Rome, peut-être institué par Claude, était à la fois le prophète et le chef de cette religion. L'institution de l' « archigallat », qui existait dans d'autres villes de l'Empire, était accessible aux citoyens romains.)

ARCHIGNY, comm. de la Vienne (arrond. de Châtellerault), aux confins du Poitou et de la Touraine ; 1 609 hab. (341 aggl.). Certaines familles descendent d'Acadiens émigrés en France au XVIIIe s. Ruines d'une abbaye, fondée au XIIe s. (salle capitulaire du XIIIe s.). Laiterie.

ARCHIGONIE [ki] n. f. Biol. Syn. de abiogenèse et de archébiose.

ARCHILOQUE, en gr. **Arkhilokhos**, poète lyrique grec (Paros 712 - † v. 664 av. J.-C.). Il mena une existence errante, se fit mercenaire et fut tué au combat. Ses *Iambes* étaient surtout célèbres par la violence qu'il y déployait contre ses ennemis ; la légende raconte que, par dépit amoureux, il lança contre la jeune Néoboulê, qui avait refusé de l'épouser, et contre son père Lycambès, des poèmes d'une telle violence que tous deux se pendirent. Mais il écrivit aussi des élégies et des hymnes. De ce poète, sans doute un des plus grands de l'Antiquité, il ne reste que quelques fragments. (→ Biblio.)

ARCHILOQUIEN [ki] adj. et n. m. Vers dont l'invention est attribuée à Archiloque.
— Encycl. Le plus simple est un dimètre dactylique, utilisé par Archiloque dans ses *Epodes*. Pour former le *grand archiloquien*, on y ajoute une tripodie trochaïque. Horace a introduit ces vers dans des combinaisons strophiques.

ARCHILUTH n. m. (ital. *arciliuto*). Grand luth à neuf chevilles, dont l'une, plus élevée, tend de six à huit cordes graves en dehors du manche (cordes pincées à vide). [Inventé, croit-on, par Antonio Valdi ou Piccinini de Padoue (XVIe s.), et employé pour l'accompagnement, l'archiluth était destiné aux pièces de concert.]

ARCHIMAGE n. m. Hermétiste du Moyen Age pratiquant l'archimagie.

ARCHIMAGIE n. f. Nom donné par les praticiens du Moyen Age à la branche de l'alchimie ayant pour objet la fusion et la transmutation des métaux.

ARCHIMANDRITAT n. m. Dignité d'archimandrite. || Bénéfice d'un archimandrite.

ARCHIMANDRITE n. m. (gr. *arkhimandritês* ; gr. *arkhos*, chef, et *mandra*, enclos, et par suite cloître). Jadis titre attribué parfois à tous les supérieurs ecclésiastiques, même aux évêques et archevêques. || Auj., ne désigne plus que les supérieurs de couvents d'hommes, et, plus particulièrement, ceux de monastères de premier ordre dans l'Eglise orthodoxe.

ARCHIMÈDE, en gr. **Arkhimêdês**, savant (Syracuse 287 av. J.-C. - *id.* 212). Jeune encore, il se rendit à Alexandrie pour y suivre les leçons d'Euclide. De retour dans sa patrie, il se livra exclusivement à ses études scientifiques, ne cessant d'enrichir l'humanité d'une foule d'inventions précieuses. Le premier, il donna une méthode permettant d'obtenir de π, rapport de la longueur du cercle à son diamètre, une approximation aussi grande que l'on veut par la

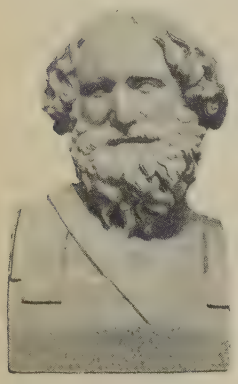

ARCHIMÈDE
sculpture antique
Musée national, Naples

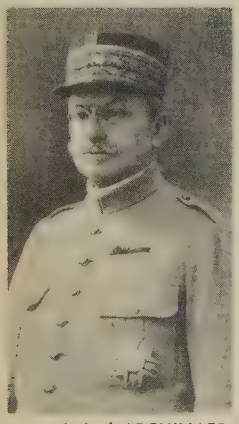

général ARCHINARD

mesure des polygones réguliers inscrits et exinscrits. Il perfectionna le système numéral grec, en donnant un procédé commode pour représenter de très grands nombres, fit les premiers travaux de géométrie infinitésimale, et traita de nombreux problèmes. Il trouva les formules d'addition et de soustraction des arcs, calcula l'aire d'un segment de parabole, d'un secteur de la spirale qui porte son nom, de la sphère, du cylindre, etc. Sous le nom de sphéroïdes et de conoïdes, il étudia les solides engendrés par la rotation d'ellipses, de paraboles et d'hyperboles autour de leurs axes. En mécanique, on lui attribue l'invention de la vis sans fin, de la poulie mobile, des moufles, des roues dentées; il établit la théorie du levier, ne demandant, dit-on, qu' « un point d'appui pour soulever le monde ». En physique, il est le fondateur de la statique des solides, avec sa théorie du centre de gravité, ainsi que de l'hydrostatique, dont il établit les lois fondamentales dans son *Traité des corps flottants*. Le fameux principe qui porte son nom aurait été trouvé dans les circonstances suivantes : Hiéron, roi de Syracuse, soupçonnait un orfèvre qui lui avait fait une couronne d'or d'y avoir mêlé de l'argent; il demanda à Archimède s'il pouvait découvrir la fraude tout en conservant la couronne intacte. Celui-ci, étudiant ce problème, fut frappé, lorsqu'il prenait son bain, par la diminution de poids que subissaient ses membres plongés dans l'eau. Dans l'enthousiasme de sa découverte, il s'élança nu dans la rue en criant : « Eurêka! Eurêka! » (« J'ai trouvé! »)

Archimède dirigea la défense de Syracuse attaquée par Rome. Pendant trois ans, il tint en échec l'armée de Marcellus; il fit construire des machines pour lancer à de grandes distances des traits ou des pierres; au moyen de miroirs ardents formés par des miroirs plans, judicieusement associés, il enflammait, dit-on, les vaisseaux des assiégeants. Cependant, les Romains étant entrés dans Syracuse par surprise, Marcellus ordonna qu'on épargnât le grand homme; mais celui-ci, absorbé par la recherche d'un problème, fut tué par un soldat qui, ne le connaissant pas, s'irrita de ne pouvoir obtenir de lui aucune réponse.

Archimède (PRINCIPE D'), l'un des principes fondamentaux de l'hydrostatique.

Considérons un fluide, par exemple de l'eau, en équilibre, et la partie de ce fluide contenue à l'intérieur d'une surface fermée S quelconque. Cette partie du fluide est en équilibre sous l'action de son poids $\vec{P}$ et de l'ensemble des forces de pression exercées par le reste du fluide sur les divers éléments de la surface S. La résultante générale de ces forces est donc nulle et l'ensemble des forces de pression admet une résultante unique $\vec{\pi}$ directement opposée à $\vec{P}$. Remplaçons maintenant le fluide contenu dans S par un solide limité par la même surface et que nous maintenons en équilibre par un procédé quelconque. Les forces de pression ne sont pas modifiées et admettent toujours la résultante $\vec{\pi}$. C'est ce qu'on appelle le *principe d'Archimède : Tout corps plongé dans un fluide éprouve de ce fait une poussée verticale, dirigée de bas en haut, égale au poids du fluide qu'il déplace et appliquée au centre de gravité du fluide déplacé, ou centre de poussée.*

On peut vérifier expérimentalement ce principe. Suspendons sous le plateau d'une *balance hydrostatique* un cylindre creux A et, au-dessous, un cylindre plein B dont le volume extérieur est exactement égal au volume intérieur de A. Etablissons l'équilibre au moyen de poids placés sur l'autre plateau. Immergeons ensuite B entièrement dans l'eau d'un vase V; l'équilibre est modifié : le plateau supportant le poids s'abaisse, donc l'eau exerce une poussée vers le haut sur B. Lorsque nous remplissons exactement d'eau le cylindre A, l'équilibre est rétabli. La poussée est donc bien égale au poids du volume d'eau déplacé.

principe d'Archimède

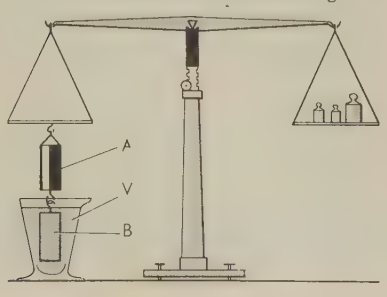

ARCHIMILLIONNAIRE adj. et n. *Fam.* Plusieurs fois millionnaire.

ARCHIMONASTÈRE n. m. Monastère chef d'ordre ou de congrégation.

ARCHIMYCÈTES n. m. pl. Groupe de champignons inférieurs ayant vraisemblablement des liens de parenté avec les animaux. (Les uns, comme les *myxomycètes*, ont un appareil végétatif constitué par un plasmode; les autres, tels les *chytridiales*, possèdent des spores ciliées.)

ARCHINARD (Louis), général français (Le Havre 1850 - Villiers-le-Bel 1932). Sorti de Polytechnique en 1870, dans l'artillerie de marine, il se bat aussitôt au siège de Paris, puis sert aux colonies, particulièrement en Afrique noire. Compagnon de Borgnis-Desbordes de 1880 à 1884, il construit la plupart des fortins qui jalonnent la pénétration française au Soudan. De 1888 à 1893, succédant à Gallieni comme commandant du Haut-Sénégal-Niger, il mène une vigoureuse campagne contre Ahmadou, conquiert sa capitale de Segou-Sikoro (1890) et le rejette dans le Macina, où il établit, peu après, le protectorat de la France (1893). En 1891, Archinard avait également porté un coup sensible à la puissance de Samory, s'emparant de Kankan et de Bissandougou. Son livre *le Soudan français (1889-1891)* relate la conquête de ce territoire.

ARCHINE n. f. (de *arc*). Carr. Arc que forme la charpente qui soutient le ciel d'une carrière souterraine.

ARCHINE n. f. Métrol. Mesure de longueur, usitée en Russie et valant 0,711 2 m.

ARCHINOS ou **ARKHINOS,** Athénien compagnon de Thrasybule, et un de ceux qui chassèrent les Trente. Vers 403, il fit substituer, dans les documents publics, l'écriture ionienne à l'écriture attique.

ARCHINTO, famille milanaise. Ses principaux membres furent : FILIPPO, archevêque de Milan (Milan 1495 - Bergame 1558); — ALESSANDRO, théologien († 1577); — GIUSEPPE, archevêque de Milan et cardinal (Milan 1651 - † 1712).

ARCHIPEL n. m. (de *Archipel* n. pr.). Appellation générique de tout ensemble d'îles disposées en groupe, sur une surface maritime plus ou moins étendue : *Les Açores forment un archipel.* || — *Fig.* Se dit de toute agglomération de choses, le plus souvent semblables, qui font penser à un archipel : *Les suprêmes archipels de ce Paris légendaire attendent encore* [...] *l'assaut d'un destin fantasque* (G. Duhamel).

ARCHIPEL (de l'ital. *arcipelago*, mer principale), nom donné autrefois à la partie de la Méditerranée orientale comprise entre la péninsule des Balkans à l'O. et au N., l'Anatolie à l'E., les îles de Rhodes et de Crète au S.-E. et au S. On y distinguait deux parties, séparées par les Cyclades : la mer de Crète, au S., et l'Archipel proprement dit, ou mer Egée.

— Hist. *Duc de l'Archipel*, titre pris en 1207 par le Vénitien Marco Sanudo, qui s'était emparé des îles de la mer Egée.

ARCHIPENKO (Alexandre), sculpteur d'origine russe (Kiev 1887). Après avoir participé au mouvement cubiste et exécuté à Paris (1911-1914) des compositions polychromes qualifiées par lui de sculpto-peintures, il s'est fixé aux Etats-Unis (1919).

ARCHIPHONÈME n. m. Linguist. Ensemble des caractères pertinents communs à deux phonèmes dont l'opposition, ailleurs qu'à la finale, est seulement déterminée par le contexte, à moins que le choix entre les deux sonorités ne soit phonologiquement indifférent : *L'archiphonème de « é » et « è » est « E ».*

ARCHIPOPE n. m. Dans l'Eglise orthodoxe, pope principal.

ARCHIPPE, en gr. **Arkhippos,** poète comique athénien, contemporain et rival d'Aristophane. On a de lui quelques fragments et on connaît le titre de quelques-unes de ses comédies : *Héraclès prend femme, Amphitryon, Plutus, les Poissons.*

ARCHIPRESBYTÉRAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'archiprêtre.

ARCHIPRESBYTÉRAT n. m. Dignité, juridiction de l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE n. m. Titre qui donne aux curés de certaines églises une prééminence honorifique sur les autres curés. || Dans certains diocèses, titre donné aux « curés d'arrondissement », avec préséance sur les autres curés doyens de cantons.

— ENCYCL. *L'archiprêtre* était primitivement celui des prêtres d'une église épiscopale qui se trouvait le plus ancien d'ordination, ou que l'évêque désignait comme le plus éminent. Sa principale fonction consistait à remplacer, dans les cérémonies du culte, l'évêque empêché par la maladie. Le concile de Trente n'en parle que pour dire de quelle manière il doit faire, au nom de l'évêque, la visite des paroisses.

ARCHIPRÊTRE DE HITA. V. HITA.

ARCHIPRÊTRÉ n. m. Territoire soumis à la juridiction de l'archiprêtre. || Demeure de l'archiprêtre.

ARCHIPRIEUR n. m. Titre que portait le grand maître de l'ordre des Templiers.

ARCHIPTÈRES [ki] n. m. pl. Groupe dans lequel on réunissait autrefois divers ordres d'insectes dont les métamorphoses sont incomplètes (termites, libellules, éphémères, etc.).

ARCHIPTÉRYGIE [ki] n. f. Nageoire de poisson dont le squelette se compose d'un axe portant, de part et d'autre, des rayons disposés comme les barbes d'une plume. (C'est un type très primitif, qui ne se rencontre plus, à l'heure actuelle, que chez les dipneustes. Certains anatomistes considèrent l'archiptérygie comme l'ancêtre des pattes des animaux aériens. L'archiptérygie s'oppose à la brachioptérygie* et à l'ichthyoptérygie*.)

ARCHISTRATÈGE [ki] n. m. (gr. *arkhistratêgos*). Général en chef, dans l'Antiquité grecque.

ARCHITECTE n. m. (du gr. *arkhitektôn*, maître constructeur). Professionnel diplômé d'une grande école d'architectes, accepté par le conseil supérieur de l'Ordre des architectes, capable de concevoir la réalisation et la décoration d'édifices de tous ordres et de diriger l'exécution des travaux qu'ils nécessitent. || — *Fig. Le Grand, le Suprême, le Divin architecte, L'Architecte du monde,* Dieu. (Les francs-maçons appellent aussi Dieu *L'Architecte*, et plus souvent *le Grand Architecte de l'Univers.*)

— LOC. DIV. *Architecte naval,* ingénieur de constructions navales, chargé de l'étude complète d'un bâtiment de petit ou de moyen tonnage, comme les yachts et les chalutiers, en fonction des caractéristiques fixées (poids, port en lourd, tirant d'eau, vitesse, aménagements intérieurs, etc.). || *Architecte paysagiste,* ingénieur agronome ou ingénieur agricole spécialisé dans la conception et la réalisation des plans d'ensemble de jardins.

— ENCYCL. Au Moyen Age, on désignait l'*architecte* sous le nom de *maître maçon, maître des œuvres de maçonnerie, deviseur de bâtiments*. Le terme d'*architecteur*, calqué sur l'italien *architettore*, auquel on substitua la forme abrégée *architecte*, n'apparaît qu'au début de la Renaissance, après l'expédition de Charles VIII en Italie (1495). Jusqu'au XVIIIe s., la profession d'architecte se distinguait mal de celle d'entrepreneur. Aujourd'hui, l'architecte est chargé de composer et de dresser les projets de travaux de construction, d'entretien ou de décoration et d'en assurer la bonne réalisation. Il établit les plans et les devis, prépare les projets de marchés, dirige les travaux; il s'assure que ceux-ci sont bien conduits conformément aux plans et devis descriptifs qu'il a dressés et aux moyens d'exécution qu'il a prescrits. Il vérifie les mémoires des entrepreneurs et règle les comptes. Il veille à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.

Phot. Alinari, Manuel.

— Dr. L'*architecte* exerce une profession libérale : il dispense à son client ses conseils d'artiste et de technicien, conformément au contrat de louage d'ouvrage et d'industrie qui les lie. Le Code civil, rédigé à une époque où les professions d'architecte et d'entrepreneur étaient confondues, s'applique mal aux missions actuellement définies par la loi du 31 décembre 1940, instituant l'Ordre et réglementant le titre et la profession d'architecte, ainsi que par le décret du 24 septembre 1941 (Code des devoirs professionnels de l'architecte). Ainsi s'expliquent certaines décisions de jurisprudence qualifiant l'architecte de mandataire, ou prononçant la responsabilité solidaire des architectes et des entrepreneurs. En réalité, tout lien de droit entre architecte et entrepreneur est interdit : il impliquerait une collusion au préjudice des intérêts du maître de l'ouvrage. La *responsabilité* contractuelle des architectes est régie par les articles 1792 et 2270 du Code civil : si l'édifice construit « à prix fait » périt en tout ou en partie — dans les dix ans — par le vice de la construction, même par le vice du sol, l'architecte est responsable. Si l'édifice n'est pas construit « à prix fait », mais, par exemple, par référence à une série de prix, l'architecte est tenu à une garantie décennale des gros ouvrages, à condition que sa faute soit prouvée par le propriétaire. Les *honoraires* de l'architecte sont fixés par des règlements administratifs, en ce qui concerne les travaux publics ; par référence à un barème établi par le Conseil supérieur de l'Ordre, en ce qui concerne les travaux privés. Nul ne peut, en France, porter le titre ni exercer la profession d'architecte s'il n'est inscrit au tableau de l'Ordre et titulaire d'un diplôme français d'architecte, délivré par une des écoles d'architecture reconnues par l'Etat. Cependant, à titre exceptionnel, l'inscription peut être prononcée après admission à un examen probatoire ou en considération d'importantes œuvres. L'architecte doit observer les règles contenues dans le Code des devoirs professionnels, dont la sanction est assurée par les conseils régionaux et le Conseil supérieur de l'Ordre des architectes.

ARCHITECTONIQUE adj. (gr. *arkhitektonein*, bâtir). Qui appartient à l'architecture, qui est selon les règles de l'architecture : *Conception architectonique.*

— Géol. Syn. de TECTONIQUE.

— Philos. *Esprit architectonique*, faculté au moyen de laquelle on coordonne les diverses parties d'un système.

ARCHITECTONIQUEMENT adv. De façon architectonique.

ARCHITECTURAL, E, AUX adj. Relatif à l'architecture.

ARCHITECTURE n. f. (lat. *architectura*). Art de construire les édifices, dans des proportions et selon des règles déterminées. || Mode de construction, genre, caractère distinctif des ornements d'un édifice : *Monument d'une belle architecture.* || *Par extens.* Monument, édifice ou l'une de ses parties : *Voici surgir, touchés par un rayon lointain, | Des portiques de marbre et des architectures* (Samain). || — *Fig.* Structure, forme : *L'architecture du visage.*

— Fr.-maçon. *Morceau d'architecture*, nom donné aux discours prononcés dans les loges maçonniques.

— ENCYCL. L'*architecture* se propose avant tout de satisfaire à des besoins matériels : loger les diverses activités de l'homme. Elle se rapproche des autres arts dans la mesure où l'architecture ajoute à l'exécution de cette tâche pratique une certaine beauté. L'architecte italien Alberti* nommait ces deux fins de l'architecture : *commoditas* et *voluptas*, la commodité et le plaisir.

Les monuments de l'architecture varient à la fois selon leur destination, leur technique et leur esthétique.

Destination.

La destination du monument conditionne son programme, c'est-à-dire son plan, ses volumes, ses dimensions. On peut, de ce point de vue, envisager quatre grandes divisions : architecture religieuse, habitation, architecture civile, architecture urbaine.

● *Architecture religieuse* (*temples, églises, mosquées, etc.*). Il est bien évident que tout programme religieux varie avec la religion même à laquelle il appartient. Un temple grec, qui n'est que l'habitation du dieu, et dans lequel seuls pénètrent les prêtres, mais non les fidèles, ne saurait — ni par le plan ni par les dimensions — ressembler à une église chrétienne ou à une mosquée, destinées à contenir des foules. Une mosquée, où l'iman se borne à lire le Coran et à diriger la prière, n'est pas davantage comparable à une église, où les fidèles se déplacent pour communier et dans laquelle se déroulent les processions. Le minaret, trait essentiel de la mosquée, a pour fin de permettre au muezzin d'appeler les fidèles ; le clocher des églises chrétiennes renferme les cloches : deux besoins inconnus des Grecs ou des Romains, chez qui le véritable édifice du culte est l'autel.

● *Habitation.* Le programme varie selon l'emplacement de la maison et selon sa destination. Les progrès de la technique ont aussi beaucoup d'influence. En principe, le climat détermine la forme des toits, le nombre et les dimensions des ouvertures. Mais ces différences tendent de plus en plus à s'atténuer, et les mêmes grands immeubles en béton, avec terrasses, se retrouvent aujourd'hui à Oslo et à Alger, à New York et à Moscou. Plus efficientes sont les considérations économiques et sociales. La maison du riche n'est pas identique à celle du pauvre, la villa de l'ingénieur n'est pas le pavillon ou la chambre de l'ouvrier. Progrès techniques et considérations financières substituent de plus en plus l'habitation en hauteur, l'immeuble à appartements, à la maison basse unifamiliale, bien que certains pays, surtout l'Angleterre et les Pays-Bas, restent fort attachés à celle-ci. De même, les jardins particuliers et les parcs, qui faisaient le plus bel ornement des châteaux et maisons riches du XVIe au XVIIIe s., sont de plus en plus rares.

● *Architecture civile.* Elle comprend tout ce qui sert à la vie en commun, en dehors de la pratique religieuse : édifices politiques (hôtels de ville, assemblées parlementaires) ; édifices judiciaires (palais de justice, prisons) ; édifices commerciaux (Bourses de commerce, hôtels des monnaies, grands magasins, expositions universelles) ; édifices d'instruction (écoles, lycées, universités, bibliothèques, laboratoires, observatoires) ; édifices sanitaires (hôpitaux) ; édifices sportifs (gymnases, stades, piscines) ; édifices de spectacle (théâtres, cirques, cinémas), etc.

● *Architecture urbaine* ou *urbanisme**. C'est celle qui concerne l'aménagement de la ville : plan, ordonnance des rues et des places, des jardins publics. La série des places royales de Paris (place Dauphine, place des Vosges, place des Victoires, place Vendôme, place de la Concorde) en est un admirable exemple. Une ville comme Richelieu (Indre-et-Loire), création du grand cardinal, est tout entière une œuvre d'architecture urbaine.

Technique.

Il faut considérer la nature des matériaux et leur emploi, c'est-à-dire la construction.

Les principaux matériaux traditionnels sont la pierre, le bois, la brique, auxquels se sont ajoutés le métal et le béton. Les espèces de pierres utilisées en architecture sont très nombreuses et variées. On les nomme « pierres de taille » quand elles sont taillées à arêtes vives, et « moellons » quand elles ne sont pas exactement dressées ou taillées sur leurs quatre faces. La pierre de taille par excellence est le calcaire, dont la France possède de nombreuses carrières (Ile-de-France, Bourgogne) ; le marbre est une variété de calcaire d'un très beau poli et de couleurs différentes. A défaut de pierres calcaires, on utilise le grès, le granite ou les roches volcaniques. La région parisienne fournit la meulière, pierre jaunâtre, très dure. Le bois fut jadis, dans les pays qui ne disposaient pas de pierre, le principal matériau de construction. En Europe occidentale, son emploi est aujourd'hui limité à la charpente et à la menuiserie. Mais, aux Etats-Unis et dans l'Europe du Nord, beaucoup de maisons sont encore construites en bois. Son principal inconvénient vient du danger d'incendie ; mais ce danger a été beaucoup diminué par l'ignifugation.

Le métal, employé déjà par les Grecs comme élément de liaison dans la maçonnerie (scellements au plomb), ne joue un grand rôle dans l'architecture que depuis le XIXe s. Il peut fournir l'armature de la maison (poutres et poteaux), la clôture étant faite par de la pierre, de la brique, du verre ou d'autres matériaux artificiels. Le béton armé, inventé en 1849 par un jardinier français de Boulogne-sur-Mer, Joseph Monnier, est un assemblage de béton et de fer, préparé dans un moule en bois (coffrage), qu'on enlève une fois que le béton est sec et dur. En Europe, l'armature des maisons est plus souvent en béton armé ; aux Etats-Unis, plus souvent en acier.

Dans un mur de pierre, on nomme *appareil** la manière dont sont taillées et disposées les pierres. Dans les grands monuments anciens, souvent le mur est fait de matériaux différents : du mortier et des cailloux (blocage) sont tassés entre deux parois de pierre bien taillées, qu'on appelle *parements*.

La couverture peut être assurée soit par un plafond*, soit par une voûte*. Le plafond est une armature de matériaux de taille diverse, disposés horizontalement et prenant appui sur de grandes pièces de pierre, de bois, de fer, de béton (architrave, poutre). L'action de la pesanteur s'exerce ici horizontalement : le plafond et ses supports risquent d'être écrasés. La voûte* est un assemblage de petits matériaux (pierre ou brique), disposés de façon à transformer l'action verticale de la pesanteur en poussées latérales ou obliques. La coupole* est un type particulier de voûte sur plan circulaire et en forme de calotte hémisphérique. Dans tous les cas, il existe, au-dessus du plafond ou de la voûte, un couronnement destiné à mettre l'édifice à l'abri des intempéries. En Europe occidentale, jadis, ce couronnement était presque toujours un toit (charpente inclinée, en bois ou en fer, recouverte de tuiles ou d'ardoises). Mais, de plus en plus, aujourd'hui, on emploie les terrasses horizontales en maçonnerie, depuis longtemps fréquentes dans les pays méditerranéens.

Esthétique.

Est-il indispensable à une architecture de posséder d'autres qualités que sa solidité ou sa commodité ? Lui suffit-il d'être bien adaptée à sa fonction, qui est d'abriter une des activités humaines ? Un certain nombre de théoriciens pensent qu'une fonction bien remplie se suffit à elle-même et dispense du reste (architecture fonctionnaliste). Mais d'autres reprennent et développent l'exigence d'Alberti, et veulent qu'à la commodité s'ajoutent des satisfactions pour l'œil et l'esprit.

De quoi cette beauté architecturale peut-elle être faite ? Là encore, pas d'unanimité. Pour les uns, une belle construction est celle qui s'accompagne d'une décoration. Celle-ci peut être sculptée ou peinte, ou simplement réduite à quelques motifs architecturaux (colonnes, pilastres), qu'on nomme « décoration architectonique ». Pour d'autres, le décor même est inutile, sinon nuisible. La vraie beauté naît de l'observation de certaines proportions (rapport de la hauteur à la largeur, répartition des ouvertures, etc.), lesquelles peuvent être elles-mêmes fort variées, et aussi de l'emploi d'un *module*, nombre clef dont tous les éléments de l'édifice sont un multiple. Il peut exister ainsi, à une même époque, selon leur conception de la beauté, des écoles d'architecture ou des personnalités fort différentes. (V. ART.) [→ Biblio.]

architecture (ECOLES D'), les deux seules écoles qui, à Paris, délivrent le diplôme officiel d'architecte sont l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts* et l'Ecole spéciale d'architecture. Les architectes diplômés sortant de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts sont D. P. L. G. (diplômés par le Gouvernement) ; ceux qui sortent de l'Ecole spéciale sont D. E. S. A. (diplômés de l'Ecole spéciale d'architecture). Depuis 1870, l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts comporte deux sortes d'ateliers : six ateliers intérieurs à l'Ecole, et dont les professeurs sont nommés par le ministre de l'Education nationale ; quatorze ateliers extérieurs à l'Ecole, dont les professeurs sont élus par les élèves. En province, les écoles régionales fondées en 1904 (Alger, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rennes, Rouen,

architrave du temple de Poséidon à Pæstum (Italie)

Strasbourg, Toulouse), délivrent elles aussi le diplôme d'architecte D. P. L. G. L'Ecole spéciale d'architecture, fondée en 1865, est un établissement privé. D'autres écoles enseignent l'architecture, mais ne délivrent pas le diplôme officiel : celles des arts décoratifs et des travaux publics, des commis d'architectes sont les principales.

ARCHITECTURER v. tr. Construire, en parlant d'une œuvre littéraire ou artistique : *Son livre est mieux architecturé que son œuvre précédente. La manière dont il architecture ses sites et poudre de bleu ses ciels* (Huysmans).

ARCHITECTURIER n. m. Constr. Staffeur chargé d'exécuter les maquettes.

ARCHITEUTHIS [ki] n. m. Très grand céphalopode, aux tentacules armés de puissants crochets, vivant dans les profondeurs des océans. (Cet animal est rare ; sa longueur, mal connue, ne dépasse sans doute pas 8 m, bien qu'on ait prétendu qu'elle atteignait 17 m.)

ARCHYTAS de Tarente

ARCHITHÉORE [ki] n. m. (gr. *arkhitheôros*, chef des théores). Antiq. gr. Chef de toute députation solennelle envoyée pour consulter un oracle ou assister à une grande fête.

ARCHITRAVE n. f. (ital. *architrave ;* de *archi-* et du lat. *trabes*, poutre). Archit. Partie de l'entablement complet, qui porte immédiatement sur les chapiteaux des colonnes ou autres points d'appui. ‖ *Architrave coupée*, architrave interrompue dans l'espace d'un entre-pilastre. ‖ *Architrave mutilée*, architrave dont les plates-bandes ont été arasées ou supprimées.
— Menuis. Grosse moulure séparant le vantail d'une porte de l'imposte.

ARCHITRAVÉE n. f. et adj. Corniche qui se lie directement à l'architrave, sans frise.

ARCHITRÉSORIER n. m. Dans le Saint Empire, nom donné à l'Electeur palatin. (Il jetait de l'argent au peuple, lors du couronnement de l'empereur. Cette charge était une dignité honorifique.) ‖ *Architrésorier de l'Empire*, un des six grands dignitaires de l'Empire français créés en 1804. (Lebrun fut le titulaire de cette dignité purement honorifique.)

ARCHIVER v. tr. Recueillir, classer dans des archives : *Il faut décider de la date de destruction d'un document avant de l'archiver.*

ARCHIVES n. f. pl. (bas lat. *archivum ;* du gr. *arkheia*). Ensemble de documents provenant d'une collectivité, d'une famille ou d'un individu : *Archives royales. Dépôt des archives. Les Grecs conservaient leurs archives dans les temples.* ‖ Lieu où les archives sont déposées. ‖ Administration qui les conserve.

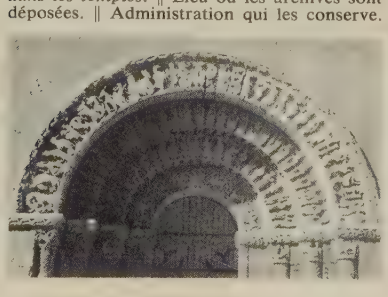

archivolte du portail de l'église d'Aulnay-de-Saintonge (Charente-Maritime) début du XIIe s.

— Hist. Trésor des reliques d'une église. ‖ Sous le Bas-Empire, bureaux de l'administration impériale.

— Encycl. On connaît, en France, les archives royales dès le VIIIe s., conservées au Palais. Puis les archives suivirent les rois et firent partie du bagage des armées. Philippe Auguste fonda le *Trésor des chartes*, qu'il installa à la tour du Louvre ou au Temple. Saint Louis fixa la place des archives à la Sainte-Chapelle, où elles demeurèrent jusqu'à la Révolution. Des décrets et des lois de la Constituante (29 juill. 1789, 12 sept. 1790, constituant un dépôt où seraient centralisés tous les titres de l'Ancien Régime, tant historiques qu'administratifs, existant alors à Paris) et de la Convention (12 brumaire an II, décidant que les titres de même nature placés aux chefs-lieux des départements et districts seraient soumis à un même régime) créèrent les Archives nationales, que Napoléon Ier installa (1808) à l'hôtel Soubise, où elles sont encore (l'hôtel de Rohan, restauré, lui a été annexé). Régies par les décrets du 23 février 1897 et du 14 décembre 1911, elles comprennent deux sections : ancienne (documents antérieurs à 1790) et moderne (documents postérieurs à cette date) ; une troisième section (secrétariat) dirige le service administratif des archives, tant nationales que départementales (loi du 5 brumaire an V, distinguant les archives antérieures à 1790 et celles postérieures à cette date), communales et hospitalières, dont des circulaires ont prescrit l'inventaire. Depuis le 21 mars 1884, les archives départementales et communales sont sous la dépendance du ministère de l'Education nationale. Depuis 1945, il existe une Direction des Archives de France, rattachée, en 1959, au ministère des Affaires culturelles.
La France est à la tête des autres pays par l'état d'avancement de ses inventaires publiés. Ministères et administrations ont aussi des archives, et plusieurs d'entre eux font des versements réguliers aux Archives nationales. Les notaires, les entreprises, les familles ont aussi des archives. A l'étranger, parmi les dépôts importants, il faut citer : les archives pontificales, au Vatican ; les archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone ; celles de la couronne de Castille, à Simancas ; le Record Office, à Londres. (→ Biblio.)

Archives nationales, musée de l'histoire de France. Fondé sous le second Empire par le marquis de Laborde, il exposait au premier étage de l'hôtel Soubise, dans les appartements de la princesse, les documents historiques les plus évocateurs, depuis les temps mérovingiens jusqu'au XIXe s. Sa présentation a été entièrement renouvelée depuis 1950.

Archives de l'art français, ou **Recueil de documents inédits relatifs à l'histoire des arts en France**, publication périodique entreprise par Philippe de Chennevières à partir de 1851. La Société d'histoire de l'art français, fondée en 1870 par un groupe d'historiens d'art qui comprenait Chennevières, Montaiglon, Courajod, Clément de Ris, Guiffrey, continua cette collection par ses mémoires, qu'elle appela *Nouvelles Archives*, puis, en 1907, *Archives de l'art français*.

ARCHIVISTE n. Garde des archives.
— Encycl. Le titre d'*archiviste* est, en principe, réservé aux archivistes des Archives nationales et des archives départementales et des autres grands dépôts publics d'archives (ministères, etc.), mais il est également donné à qui dirige le service des archives dans toute entreprise publique ou privée.

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE n. Titre réservé exclusivement en France aux élèves diplômés de l'Ecole des chartes. (Ils ont droit à toutes les places des Archives nationales ; à tous les emplois des archives départementales, qui ne peuvent être attribués à d'autres candidats que si les archivistes-paléographes ne les ont pas sollicités ; aux fonctions d'inspecteurs généraux des archives ; à une place sur trois vacances dans les bibliothèques publiques de l'Etat.)

ARCHIVISTIQUE n. f. Science des archives.

ARCHIVOLTE n. f. (ital. *archivolto ;* du lat. *arcus*, arc, et *volutus*, roulé). Ensemble de moulures plus ou moins ornementées, qui se trouvent sur la tête des voussoirs d'une arcade, dont elles suivent le contour d'une imposte à l'autre.

— Encycl. D'après Vignole, l'*archivolte toscane* n'a qu'une seule bande de moulures ; le dorique en admet deux ; l'ionique et le corinthien en comprennent trois. L'*archivolte antique* est parfois décorée d'une agrafe ou console. Au XIIe s., la décoration des archivoltes présente des dents de scie, des billettes, des pointes de diamant, des rosaces, des besants, et, dans les contrées où subsistent encore les traditions de l'art antique, des oves ; des rinceaux, des denticules. Les archivoltes des portails des églises offrent des complications particulières, en raison de l'épaisseur des murs des façades : elles présentent plusieurs rangs de claveaux.

ARCHONTAT [kõ] n. m. Dignité d'archonte. ‖ Temps pendant lequel l'archonte était en charge.

ARCHONTE [kõ] n. m. (gr. *arkhôn*, chef). Magistrat principal dans beaucoup de cités grecques, notamment à Athènes. (V. part. *encycl.*) ‖ Au Bas-Empire, titre donné à plusieurs grands officiers de la cour de Constantinople. (Le plus élevé en dignité s'appelait le *grand archonte*.)
— Hist. eccl. Dans l'Eglise orthodoxe, titre porté par certains ecclésiastiques. ‖ *Archonte des antimenses*, officier ecclésiastique chargé, dans l'Eglise orthodoxe, de faire approcher de la sainte table ceux qui devaient communier. ‖ *Archonte des églises*, ecclésiastique qui avait l'intendance générale des églises. ‖ *Archonte de l'Evangile*, ecclésiastique chargé spécialement de la garde du livre des Evangiles. ‖ *Archonte des contaces*, officier ecclésiastique chargé de garder les livres d'église. ‖ *Archonte des lumières*, ecclésiastique qui avait soin de ceux qui devaient se présenter au baptême.
— Encycl. A Athènes, l'archontat permit de transférer le pouvoir de la royauté à l'oligarchie foncière. En 686-685 av. J.-C. est institué un collège annuel de neuf *archontes*, les trois premiers se partageant les anciennes prérogatives de la royauté. L'*archonte éponyme* (donnant son nom à l'année) était le protecteur des veuves et des orphelins, le gardien des droits des familles. L'*archonte-roi*, chargé des fonctions religieuses, jugeait les crimes d'impiété et d'homicide. Le *polémarque* commandait l'armée et jugeait entre les citoyens et les étrangers. Les six derniers, les *thesmothètes*, connaissaient de toutes les autres causes. Tous étaient primitivement choisis parmi les eupatrides ou nobles. Mais Solon fit de l'archontat le privilège de la première classe de citoyens, les plus riches. Vers 477, Aristide le rendit accessible à tous. Les archontes étaient tirés au sort (un par tribu), et leur personne était sacrée ; leur couronne de myrte les faisait reconnaître. A leur sortie de charge, ils entraient à l'Aréopage. L'archontat perdit de son importance vers la fin du Ve s., mais subsista longtemps (les archontes gardant un peu d'autorité grâce à leurs fonctions très spécialisées) ; des archontes sont mentionnés jusqu'au Ve s. apr. J.-C. (→ Biblio.)

ARCHONTOPHŒNIX [kõ] n. m. Palmier d'Australie et des îles Malaises, dont le stipe est marqué de cicatrices annulaires. (Deux espèces sont cultivées : *Archontophœnix Alexandrae* et *A. Cunninghamii*. Le genre [10 espèces] fait partie de la tribu des arécées.)

ARCHYTAS ou **ARKHUTAS de Tarente**, général, savant et homme d'Etat (Tarente v. 430 av. J.-C. -† v. 360). Philosophe pythagoricien renommé, ami de Platon, il fut un esprit universel, qui s'intéressa aux mathématiques, à la mécanique, à la physique, à l'astronomie et à la théorie musicale. Il fut le principal représentant de l'école de Tarente, qui fixa la terminologie de la géométrie ; il aurait été le premier à employer le mouvement dans les résolutions et dans les descriptions géométriques. Selon Eratosthène, il aurait cherché une solution au problème de la duplication du cube par intersection de trois surfaces de révolution. Il tenta de réaliser plusieurs machines volantes et construisit une colombe en bois capable de voler. Son invention du cerf-volant est controversée. Il exerça une influence prépondérante sur Tarente. Pythagoricien soucieux de réaliser l'harmonie dans les rapports humains, il régla les relations entre riches et pauvres par un système de comptes rationnels, tenta d'établir l'union par la justice, et réussit à éviter la dictature d'un homme ou

Phot. J. Moreau, Bibl. nat., Milsom.

d'une classe sociale, par le tirage au sort, les élections annuelles et des lois agraires. Il mourut dans un naufrage.

ARCIÈRE ou **ARZIÈRE** n. m. (ital. *arciere*, archer). Nom donné aux gardes du corps de l'empereur du Saint Empire, qui étaient, à l'origine, armée d'un arc.

ARCIFÈRES n. m. pl. Subdivision des amphibiens anoures phanéroglosses. (Elle comprend ceux dont les deux moitiés de la ceinture scapulaire se recouvrent en partie. Plusieurs familles la constituent : *discoglossidés, bufonidés, leptodactylidés, hylidés* et *pélobatidés*.)

ARCIFORME adj. En forme d'arc.

ARCILA. V. ARZILA.

ARCIMBOLDI (Giuseppe), peintre italien (Milan v. 1527 - Prague 1593), au service des Habsbourg de 1560 à 1587 environ. Il se spécialisa dans les « caprices » allégoriques, où les natures mortes, les amoncellements de fleurs, de fruits, de coquillages ou de poissons composent des figures symbolisant les éléments ou les saisons : *le Printemps* (1563, Vienne), *le Pot de légumes* (Crémone)

ARCIMBOLDI : « le Printemps »

ARCIS-SUR-AUBE, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans le centre de la Champagne ; 2 617 hab. (2 604 aggl.) [*Arcisiens*]. Beau pont sur l'Aube. Église Saint-Etienne, de style flamboyant (portail de 1503). Bonneterie. Industries du bois. Patrie de Danton.

— Hist. A Arcis-sur-Aube, lors de la campagne de France, Napoléon Ier, avec 20 000 hommes, fut mis en difficulté, le 20 mars 1814, par Schwarzenberg, qui disposait de 90 000 Autrichiens.

ARCISZEWSKI (Thomas), homme politique polonais (Sierzchów 1877 - Londres 1955). Il prit part à la révolution de 1905 en Russie, et devint député à la Diète après la résurrection de la Pologne. Chef du parti socialiste clandestin pendant l'occupation allemande, président du Conseil du gouvernement polonais à Londres (1944-1947).

ARCITENENS, anc. nom lat. de la constellation du Sagittaire* et du signe du zodiaque de même appellation. On lui a substitué de nos jours le nom de *Sagittarius**. C'est sous l'appellation d'*Arcitenens* que cette constellation figure dans les deux vers du poète latin Anianus qui récapitulent les noms des douze signes du zodiaque.

ARC-LÈS-GRAY, comm. de la Haute-Saône (arrond. de Vesoul), faubourg nord de Gray ; 2 555 hab. (2 424 aggl.) [*Arcisiens*]. Fonderies ; construction de machines agricoles ; injection du bois ; meubles ; féculerie.

arco. Mus. Mot italien signif. *archet*, et qui, sur une partie de violon, indique qu'il faut reprendre l'archet qu'on avait quitté pour exécuter un pizzicato. (On dit aussi CON L'ARCO : *avec l'archet*.)

ARCO, comm. d'Italie, dans le Trentin, près du lac de Garde ; 10 150 hab. (8 550 aggl.). Sports d'hiver.

ARCO, localité des Etats-Unis (Idaho), au N.-O. de Pocatello. Usine fabriquant des prototypes de réacteurs atomiques.

ARCO (Giambattista Ghirardo, comte D'), économiste italien (Arco, Tyrol, 1739 - † 1791). En rapport avec les philosophes et les économistes français, il appliqua, comme intendant impérial de la province de Mantoue, le libéralisme économique. L'empereur le nomma conseiller intime. Dans son ouvrage *Dell' armonia politico-economica tra la città ed il suo territorio* (1774), il s'élève contre le climat interventionniste et populationniste de l'époque.

ARCOAT ou **ARGOAT,** nom breton signifiant *pays des bois* et désignant parfois l'intérieur de la Bretagne*, par opposition au pays de la mer, l'*Armor*. L'importance ancienne des forêts de Bretagne a été exagérée.

ARCOLE, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Oran), à l'O. d'Oran ; 2 427 hab. (1 305 non-musulmans).

ARCOLE, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Vérone), sur l'Alpone, affl. de l'Adige ; 4 700 hab. (3 200 aggl.).

— Hist. Victoire difficile de Bonaparte sur Alvinczy (15, 16, 17 nov. 1796). Avec les 15 000 hommes des divisions Augereau, Lannes et Masséna, Bonaparte attaque 40 000 Autrichiens à travers des marais, et les déloge des hauteurs de Caldiero. Il entraîne lui-même ses troupes, le 15, un drapeau à la main, à l'assaut du pont d'Arcole.

ARÇON n. m. (lat. pop. **arcionem* ; de *arcus*, arc). Chacune des deux pièces cintrées, le *pommeau* à l'avant et le *troussequin* à l'arrière, qui, reliées par des bandes de bois, constituent le corps de la selle*. || Se dit quelquefois pour le pommeau de la selle et pour les fontes de la selle. || *Pistolets d'arçon*, pistolets destinés à être mis dans chacune des deux fontes. || *Etre ferme dans ses arçons, sur ses arçons*, se tenir bien en selle. || *Perdre, vider les arçons*, tomber de cheval.

— Agric. Sarment de vigne que l'on courbe en arc de cercle pour lui faire produire plus de fruit.

— Technol. Sorte d'archet dont se servent les marbriers, les ouvriers stucateurs.

ARÇON (Jean Claude Éléonore LE MICHAUD D'), général du génie et écrivain militaire (Pontarlier 1733 - Paris 1800). Il imagina les batteries flottantes insubmersibles essayées au siège de Gibraltar en 1782. Conseiller technique du Comité de Salut public et du Directoire pour les fortifications.

ARÇONNAGE n. m. Syn. de ARCURE.

ARÇONNER v. tr. Pratiquer sur la vigne l'opération appelée *arçonnage* ou *arcure**.

ARÇONNIER n. m. Ouvrier spécialisé dans la confection d'armatures de selle.

ARCOS (Rodrigo PONCE DE LEÓN, duc D') [1602-1672]. Vice-roi de la Sicile péninsulaire (1646), dont la tyrannie provoqua la révolte du peuple de Naples conduit par Masaniello. Il en triompha habilement, et fut remplacé en 1648 par don Juan d'Autriche.

ARCOS DE LA FRONTERA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cádiz), perchée sur un rocher au-dessus du Guadalete ; 21 100 hab. Anc. place forte arabe. Eglise du XVe s.

ARCOSOLIUM [ljɔm] n. m. (lat. *arcus*, arc, et *solium*, urne pour les morts). Nom donné à une forme de tombe qui se rencontre souvent dans les catacombes chrétiennes, mais dont on a trouvé des spécimens dans des sépultures de l'Antiquité classique et orientale.

— ENCYCL. L'*arcosolium* consiste en une niche creusée dans le tuf, dont la partie supérieure forme une voûte cintrée, souvent décorée de peintures. On célébrait le sacrifice divin sur la *mensa* de l'arcosolium.

ARCOT, v. de l'Inde (Madras), à l'O.-S.-O. de Madras, sur le fleuve Palar ; 16 600 hab. Capitale du Carnatic et premier enjeu de la rivalité franco-anglaise aux Indes, la ville fut occupée en 1749 par le protégé de Dupleix, Muzaffer Jang, qui se proclama soubab du Deccan et remit à Chanda Sahib le Carnatic, qui dépendait auparavant du Deccan. Cette intervention de Dupleix dans la politique indienne fut suivie d'une réaction des Anglais, qui aboutit à la prise d'Arcot par Clive en 1751. La ville fut ensuite reprise par Chanda Sahib, occupée par les Français, puis par les Anglais, de 1760 à 1780. Haïder Ali, soutenant les Français, l'occupa un moment en 1780. Arcot devenue anglaise (1801), le resta jusqu'à l'indépendance de l'Inde.

ARCOUEST (POINTE DE L'), promontoire de la Bretagne (Côtes-du-Nord), près de Paimpol. Station balnéaire. Point d'embarquement pour l'île de Bréhat.

ARC-RAMPANT n. m. Courbe métallique destinée à soutenir une rampe. || Pl. *des* ARCS-RAMPANTS.

ARCS (LES), comm. du Var (arrond. de Draguignan), dans la dépression de l'Argens ; 2 849 hab. (2 416 aggl.). Restes d'enceinte dans le vieux bourg. Ruines d'un château du XIIIe s. Fabrique de bouchons.

ARCTATION n. f. (lat. *arctatio* ; de *arctus*, étroit). Méd. Syn. de RÉTRÉCISSEMENT.

ARCTIA n. f. Nom scientifique des papillons usuellement appelés *écailles*. (Ces lépidoptères constituent le type d'une famille dite des *arctiidés*. Les chenilles, parfois appelées *oursonnes*, se déplacent rapidement en plein jour sur le sol. Les adultes sont des plus richement colorés. *Arctia caja*, écaille martre ou hérissonne, se trouve partout en Europe.)

ARCTINOS ou **ARKTINOS de Milet,** poète épique grec, qui aurait vécu au VIIIe s. av. J.-C. et auquel on attribuait des poèmes relatifs au cycle de la guerre de Troie : en particulier *l'Ethiopide*, qui racontait la mort de l'Ethiopien Memnon, venu au secours de Priam et tué par Achille, et aussi *la Prise d'Ilion*, qui raconte la chute de la ville.

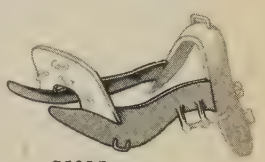

arçon

ARCTIQUE (ARCHIPEL), archipel canadien compris entre le continent américain et le Groenland, et dépendant des Territoires du Nord-Ouest. Les îles principales sont la terre de Baffin, celle d'Ellesmere et l'île Victoria.

ARCTIQUE (OCÉAN ou MER), mer s'étendant sur la partie boréale du globe, en grande partie couverte par la banquise ; 13 millions de kilomètres carrés env. Les grands fonds (plus de 4 000 m) y sont beaucoup moins étendus que l'on croyait autrefois : ils ne couvrent pas le quart de sa surface, et sont localisés, comme l'ont montré les travaux soviétiques, dans deux bassins séparés par une longue et étroite arête (« chaîne » Lomonosov). Cette crête médiane s'allonge depuis les îles de la Nouvelle-Sibérie jusqu'à la terre d'Ellesmere : elle apparaît à des profondeurs comprises entre 950 m et 1 500 m environ. Le « plateau continental », où les profondeurs sont inférieures à 200 m, s'étale au large de la Scandinavie et de l'U. R. S. S. ; il est beaucoup plus étroit en bordure du continent américain. Cette bordure de l'Arctique est partagée en un certain nombre de mers secondaires, plus ou moins individualisées par les archipels côtiers : mer de Barentsz, entre le Svalbard et la Nouvelle-Zemble ; mer de Kara entre la

le pont d'ARCOLE
image populaire
collection Heumann

Phot. Giraudon, Goldner.

Nouvelle-Zemble et la péninsule de Taïmir ; mer des Laptev, au large du delta de la Léna ; mer de la Sibérie orientale, au-delà des îles de la Nouvelle-Sibérie ; mer des Tchouktches, au N. du détroit de Béring ; mer de Beaufort enfin, au large de l'Alaska et du delta du Mackenzie.

Les échanges avec les autres océans sont peu importants en raison de la faible profondeur des seuils qui conduisent vers le Pacifique (détroit de Béring) et vers la mer de Norvège et l'Atlantique (seuil compris entre la Norvège et le Groenland). On distingue trois grandes masses d'eau : en surface, des eaux froides, proches de 0 °C, ont une salinité faible (32 à 33 p. 1 000) ; des eaux intermédiaires, en partie d'origine atlantique, ont de 3 à 4 °C et leur salinité est de 35 p. 1 000. En profondeur, la masse des eaux a une température moyenne de — 0,85 °C et une salinité légèrement inférieure à celle des eaux moyennes. La banquise a une épaisseur comprise généralement entre 2 et 4 m ; elle se présente le plus souvent sous un aspect chaotique qui y rend la progression très difficile, et qui est dû aux mouvements incessants dont elle est animée ; le plus important de ces mouvements, la dérive, a été étudiée par Nansen à bord du *Fram*, puis par Papanine et la mission du brise-glace *Sedov* : due aux vents dominants, elle provoque un mouvement général des glaces depuis la région située au N. de l'île Vrangel jusque vers le pôle, puis vers le Svalbard ; la vitesse moyenne de la dérive est de 4 km par jour, mais on a enregistré jusqu'à 35 km par jour. Ses limites, très variables selon la saison et l'année, correspondent à la zone du *pack*, ensemble formé par des plaques de glace de faible épaisseur et des chenaux d'eaux libres. Si la navigation est relativement facile en été depuis la mer de Barentsz jusqu'au cap Tcheliouskine, en revanche, elle exige des brise-glace puissants plus à l'est ; en bordure du continent américain, la banquise reste épaisse et compacte, et le passage du Nord-Ouest est pratiquement inutilisable en surface. Mais le bassin arctique a été traversé en 1958 par le sous-marin américain *Nautilus*, et la jonction directe du Pacifique septentrional et de l'Atlantique a encore accru l'importance stratégique de la zone polaire. (→ Biblio.)

ARCTIQUES (RÉGIONS), ensemble formé par les terres arctiques et l'océan Arctique, en grande partie recouvert par la banquise.

— GÉOGRAPHIE. V. ARCTIQUE (*océan*) et ARCTIQUES (*terres*).

— HISTOIRE. ● *Exploration.* La découverte des régions arctiques a commencé dès le XVIe s. avec les tentatives faites pour rechercher les passages conduisant aux rivages du Pacifique soit par l'O., au N. de l'Amérique, soit par l'E., au N. de l'Eurasie. Ce sont, pour le passage du Nord-Est, les voyages de sir Hugues Willoughby, qui atteint la presqu'île de Kola (1553), de Burrough dans la Nouvelle-Zemble (1556), de Pett et Jackmann dans la mer de Kara (1556), de Jermak (1581) et de Barentsz au Svalbard (1595), enfin de Dejnev (1648) en Sibérie. En 1728, Béring découvre les Aléoutiennes, et les Russes organisent, de 1734 à 1743, de grandes expéditions scientifiques sur les côtes septentrionales de la Sibérie. En 1879 enfin, A. Nordenskjöld ouvre le passage du Nord-Est. Quant à celui du Nord-Ouest, il fait l'objet de nombreuses expéditions, en particulier celle de John Franklin (1845-1848), qui se termine par un désastre. Il ne devait être forcé qu'en 1906 par Amundsen, puis par Larsen en 1944.

Mais en ce qui concerne le pôle lui-même, sa découverte n'a été réellement envisagée qu'assez tard. En 1827, Parry atteint 82° 43′ de latitude. Par la suite, de nombreuses tentatives s'appuyant sur la navigation sont faites, car la croyance de l'existence d'une mer libre au pôle était très répandue. En 1895, le Norvégien Nansen fait entraîner son bâtiment, le *Fram*, par la dérive de la banquise jusqu'à 84° de latitude, et parvient en traîneau, avec Johannsen, à 86° 12′. En 1897, Andrée et Strindberg tentent de survoler le pôle en ballon libre, mais leur expédition se termina tragiquement. En 1900, le duc des Abruzzes atteint 86° 34′. Enfin, après une première expédition en 1905, l'Américain Peary parvient au pôle le 6 avril 1909. En 1925, Amundsen et Ellsworth échouèrent dans leur tentative de survoler le pôle en hydravion. Le 10 mai 1926, Byrd y parvient ; le même jour, Amundsen réussissait un exploit identique. Une deuxième tentative de survol du pôle, celle du dirigeable *Italia*, se terminait par un échec le 28 mai 1928, et Amundsen devait périr en se portant au secours du général Nobile.

La connaissance scientifique de l'Arctique fait des progrès décisifs avec la coopération internationale matérialisée par l'organisation de la première Année polaire (1882). Dans une première phase, c'est surtout le Groenland qui fait l'objet d'expéditions nombreuses, en particulier celles de Knud Rasmussen, de Wegener, du commandant Charcot et de P.-É. Victor. En U. R. S. S., l'organisation de la route maritime du Nord s'accompagne également de nombreux travaux sur la bordure continentale de l'Arctique. Une deuxième Année polaire est organisée en 1932 et 1933, et de nombreuses stations permanentes accroissent encore la masse des renseignements dont on dispose. Avec la Seconde Guerre mondiale, tout l'intérêt stratégique des régions boréales se dévoile et, dans les dernières années, l'utilisation systématique des routes polaires par l'aviation civile intercontinentale s'accompagne de nouveaux progrès dans notre connaissance de régions si importantes pour le monde moderne.

● *Histoire militaire.* L'importance militaire de la région arctique est apparue au cours de la Seconde Guerre mondiale : de 1941 à 1944, la route maritime du Nord fut, en effet, la voie la plus courte par laquelle les alliés anglo-saxons ravitaillèrent l'U. R. S. S. en matériel de guerre. L'organisation de chacun des quarante convois, partant de l'Islande ou de l'Ecosse jusqu'à Mourmansk ou Arkhangelsk, prit le caractère d'une véritable opération. Certains subirent de lourdes pertes du fait de la marine et de l'aviation allemandes basées en Norvège, notamment en 1942 (23 navires coulés sur les 34 du convoi P. Q. 17, le 5 juillet 1942). En septembre 1943, les cuirassés allemands, le *Tirpitz* et le *Scharnhorst*, détruisaient au Svalbard les installations de radio des Alliés avant d'être eux-mêmes coulés par les Anglais : l'un en décembre 1943 au large du cap Nord, l'autre dans l'Altenfjord en novembre 1944. Au total, de 1941 à 1945, 775 navires alliés (dont 78 coulés) transportèrent par la route de l'Arctique 4 300 000 t de matériel de guerre (sur les 17 000 000 de tonnes représentant l'aide totale alliée à l'U. R. S. S.).

Depuis 1945, la rivalité américano-soviétique a surtout mis en valeur l'importance de l'Arctique en tant que chemin le plus court entre les régions septentrionales de l'Eurasie et celles de l'Amérique : Seward en Alaska, par exemple, est à 6 700 km de Leningrad en passant par le pôle, à 10 500 km en suivant le 60e parallèle. Aussi, de part et d'autre, de gros efforts ont-ils été entrepris pour renforcer l'infrastructure des installations militaires arctiques, en utilisant sur les plans aériens et navals les derniers progrès de la technique. Du côté soviétique, la route maritime « intérieure » du Nord, reliant les stations navales de l'Atlantique (Mourmansk) à celles du Pacifique (Anadyr', Petropavlovsk), a été équipée, sur une profondeur de 1 000 km, d'un réseau radar de guet et d'alerte, renforcé par de nombreuses stations flottantes installées sur icebergs. Les principales bases soviétiques de Sibérie, couvertes par celles de la terre François-Joseph, des îles Bolchevik, de la Nouvelle-Sibérie, des îles Henriette et Jeannette et Vrangel, sont celles de Dickson, de Tiksi, d'Ambartchik et de la presqu'île des Tchouktches (face à l'Alaska). Celle de Iakoutsk joue en Extrême-Orient un rôle capital, au point de convergence des trois axes aériens stratégiques, dirigés vers Thule (par le pôle), Fairbanks (par Anadyr') et Tōkyō (par Khabarovsk). C'est au cours de la Seconde Guerre mondiale que les Américains aménagèrent la célèbre route de l'Alaska*, conduisant aux bases d'Anchorage et de Fairbanks complétées depuis par celles des Aléoutiennes, ainsi que les bases aériennes d'Islande (Reykjavik et Keflavik), intégrées depuis 1951 dans le dispositif du pacte Atlantique. Ces installations ont été renforcées par la création du puissant point d'appui américain de Thule, qui couvre le Groenland et les approches du Canada.

Enfin, avant que le développement des fusées intercontinentales ne rende cet effort à peu près inutile, l'édification, à très grand frais, de cinq lignes de radars avait été entreprise : la plus septentrionale, vers 70° de lat., s'étend du cours inférieur du Mackenzie à la baie de Baffin.

Du fait de la rigueur du climat, les activités militaires, dans la région arctique, sont soumises à des conditions physiques et techniques particulières ; de nombreuses manœuvres et expériences, conduites par les états-majors américains et canadiens, ont défini une véritable technique de la guerre polaire, notamment dans les domaines de la survie, de l'équipement, des déplacements (utilisation des chiens), de l'adaptation des matériels (engin chenillé amphibie type Veasel, utilisation des sous-marins pour naviguer sous la glace, construction de brise-glace particulièrement puissants, etc.). [→ Biblio.]

ARCTIQUES (TERRES), nom générique des terres continentales et insulaires situées à l'intérieur du cercle polaire boréal. Les terres arctiques comprennent, indépendamment des parties continentales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique situées au nord du cercle polaire différents archipels plus ou moins considérables. Ce sont le Groenland, dépendance du Danemark, le Svalbard, dépendance de la Norvège, la Nouvelle-Zemble (Novaia Zemlia) et l'archipel François-Joseph, dépendances de l'U. R. S. S. au nord de l'Europe ; les îles de la Severnaia Zemlia et de la Nouvelle-Sibérie (U. R. S. S.), au nord-ouest et au nord-est du delta de la Léna ; enfin les terres dépendant du Canada (terre de Baffin, île Victoria, archipel Sverdrup, archipel Parry et l'ensemble considérable des îles de la Reine-Elisabeth).

● *Géographie physique.* C'est le climat qui contribue le plus à faire l'unité physique des régions arctiques : les moyennes annuelles des températures ne sont supérieures à 0 °C que le long de la mer de Norvège, où se font sentir les influences adoucissantes de l'Atlantique. Partout ailleurs, les moyennes annuelles sont comprises entre — 10 et — 20 °C, et les moyennes de janvier peuvent être inférieures à — 40 °C en Sibérie. On enregistre enfin fréquemment des températures minimales inférieures à — 50 °C, particulièrement en Sibérie orientale. La fréquence des vents violents achève de rendre ce climat particulièrement pénible à supporter. Les étés ne marquent qu'un réchauffement dérisoire : on a fixé pour limite méridionale aux régions arctiques l'isotherme

ARCTIQUE

vue prise au-dessus du Groenland : deux énormes glaciers descendus des hauteurs se réunissent vers la région côtière plus basse, d'où ils déversent les icebergs dans la mer

Phot. U. S. I. S.

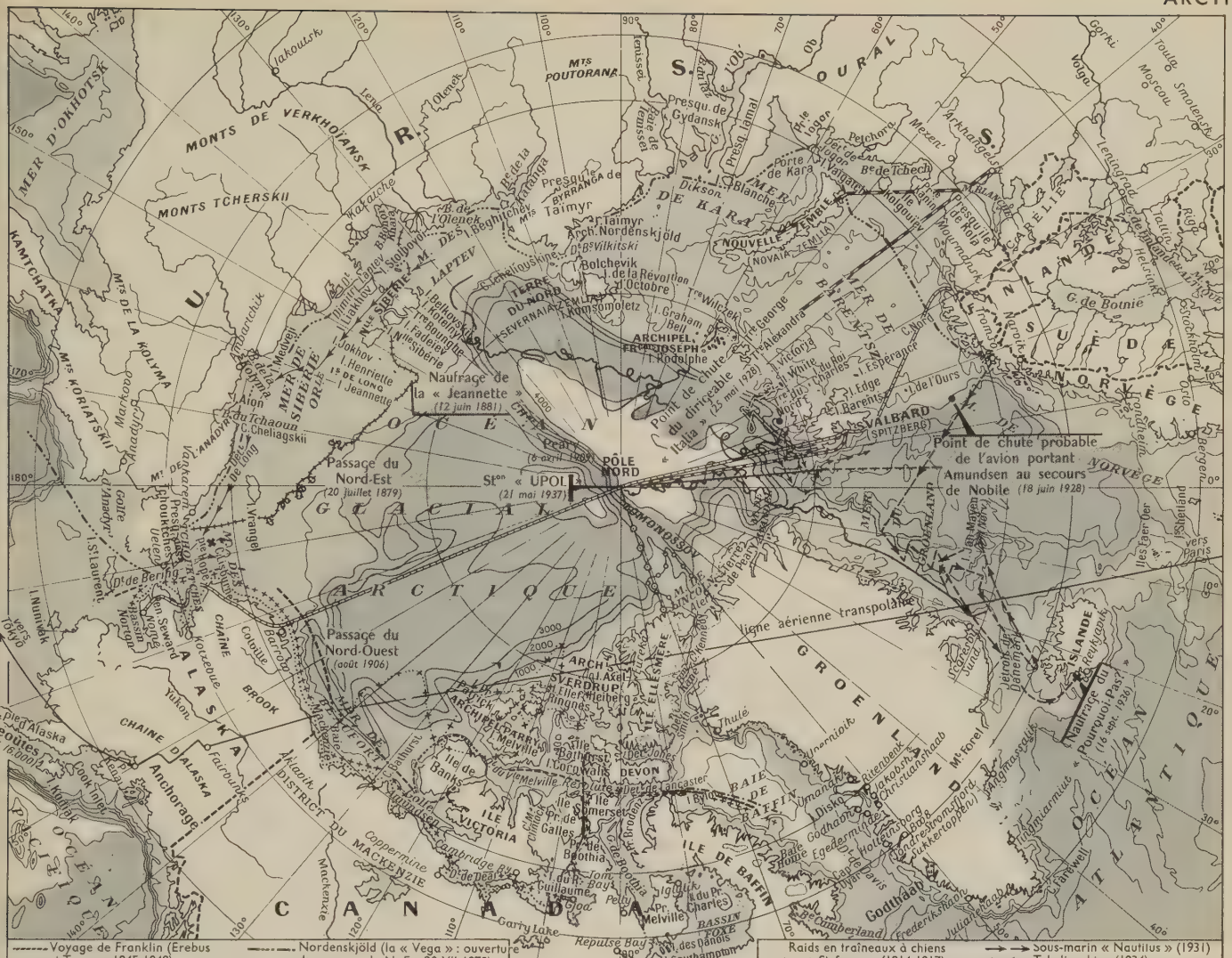

+ 10 °C correspondant au mois le plus chaud, limite coïncidant à peu près avec celle de la grande forêt de conifères. Les moyennes mensuelles ne sont positives que pendant quatre mois tout au plus, et les étés sont particulièrement frais au débouché de l'Atlantique ; mais l'éclairement continu compense en partie l'insuffisance de la chaleur de cet été, et la végétation présente une relative richesse, tout au moins sur les marges de la zone : dès les premières fontes de neiges et de glace se développent des plantes variées, des buissons aplatis et des arbres nains : c'est la *toundra*, assez riche en espèces puisqu'on compte plus de deux cents phanérogames à la Nouvelle-Zemble. Mais sur les terres de l'extrême nord, la toundra, très pauvre, ne se compose plus guère que de mousses et de lichens. La faune est également plus riche que les dures conditions du milieu pourraient laisser supposer : dans le nord du Canada, bœufs musqués et rennes sauvages (caribous) se déplacent dans la toundra en été, et servent de proie aux loups et aux renards. De grandes bandes d'oies et de canards fréquentent les mares qui se forment pendant le court été, et des nuages de moustiques nourrissent des oiseaux nombreux. Le milieu aquatique est caractérisé par un rapide développement du plancton, là où les eaux sont libérées de la glace pendant l'été. Parmi les animaux supérieurs, les phoques en premier lieu, puis les morses et diverses espèces de baleines jouent un rôle essentiel dans la vie des populations de l'Arctique.

● *Géographie humaine et économique.* Les populations autochtones de l'Arctique, essentiellement mongoloïdes, ont sans doute occupé cette région très déshéritée dès le retrait des glaces de l'inlandsis quaternaire. Seuls, les Esquimaux se sont installés à une époque relativement récente, dans les terres de l'extrême nord de l'Amérique. Malgré ces conditions naturelles très sévères, les peuples hyperboréens présentent cependant des formes d'adaptation au milieu relativement variées : en Europe et en Sibérie occidentale, les Lapons, les Samoyèdes et les Zyrianes forment des petits groupes nomades vivant essentiellement de l'élevage du renne, qui fournit son lait et sa viande, et dont la peau sert à confectionner les vêtements et la tente d'été. En Sibérie occidentale, les techniques de l'élevage sont moins évoluées, mais, dans toute l'U. R. S. S., on a entrepris une certaine sédentarisation des « peuples du Nord », et l'amélioration qualitative et quantitative des troupeaux. La chasse et la pêche, pour les tribus côtières, fournissent des ressources qui ne constituent que des appoints dans la plupart des cas. En revanche, ces deux activités servent de base au genre de vie de la plupart des Esquimaux du Groenland et de l'Amérique, qui capturent les phoques, les rennes sauvages, les ours blancs et qui pêchent le saumon. Mais la prédominance de la pêche les maintient à proximité des côtes et de la mer libre de glaces en été. Après des premiers contacts désastreux avec le monde moderne, les Esquimaux voient aujourd'hui leur genre de vie misérable se transformer avec la disparition de la famine et leur fixation dans des villages, voire de véritables villes (Barrow, Christianshaab, Godthaab, etc.), particulièrement sur les côtes du Groenland et en Alaska. Quelques groupes cherchent à se rapprocher des nouvelles bases militaires pour bénéficier de certains bienfaits matériels. En revanche, d'autres Esquimaux, comme ceux de Thulé, ont émigré loin de ces centres afin de préserver leur unité.

Les terres arctiques entrent chaque jour un peu plus dans le monde moderne : le sous-sol fournit des ressources de plus en plus considérables (houille de Vorkouta et de l'estuaire de la Kolyma, en U. R. S. S., charbonnage du Svalbard, pétrole du bassin de la Petchora et réserves de la vallée du Mackenzie, apatite néphélinique de la presqu'île de Kola, pechblende de la région du Grand Lac de l'Ours, nombreux gisements et placers aurifères du Canada et de la Sibérie, plomb, zinc et cryolithe du Groenland, immenses gisements de fer de l'Ungava aux confins de ces régions, etc.). Le développement économique est lié, en premier lieu, au développement des voies de communication : des

milliers de kilomètres de routes ont été tracés, tant en U. R. S. S. (Sibérie occidentale) qu'en Amérique (route de l'Alaska*); les grands fleuves ne sont utilisables que quelques semaines, mais ils rendent cependant de grands services en U. R. S. S., où chaque estuaire important est pourvu d'un petit port; plusieurs lignes de chemin de fer ont été construites en Sibérie occidentale, au Canada, pour desservir les mines de l'Ungava, etc.; enfin, si l'aviation intercontinentale utilise intensément les routes du pôle, c'est l'aviation locale, avec de petits appareils et une infrastructure souvent sommaire, qui joue le plus grand rôle dans la desserte de secteurs isolés par d'immenses régions désertiques. Des efforts particuliers ont été poursuivis pour débloquer les côtes de l'Arctique soviétique, car, à l'inverse du littoral américain, un certain trafic maritime est possible sur la bordure de l'océan Arctique : aujourd'hui, la direction de la « route maritime du Nord » gère de nombreuses bases qui sont reliées par des convois précédés de très grands brise-glace, et un trafic estival régulier a pu être établi avec l'Extrême-Orient. Mais c'est sans doute sur le plan militaire que l'Arctique joue le rôle principal. (V. ARCTIQUES [*régions*].) [→ Biblio.]

ARCTIQUE adj. (gr. *arktikos*). Qui se rapporte au pôle Nord ou aux régions environnantes. (Contr. ANTARCTIQUE.)
— Géol. *Période arctique*, période du Quaternaire où, dans les actuelles régions tempérées, régnait un climat arctique et où s'étendait la toundra.
— Météorol. *Air arctique*, v. MASSE *d'air*. ‖ *Front arctique*, v. FRONT.

crâne d'arctocyon

ARCTIUM [tjɔm] n. m. (gr. *arktion*). Plante à fleurs purpurines, appelée encore *bardane* ou *gratteron*. (V. BARDANE.)

ARCTOCYON n. m. (gr. *arktos*, ours, et *kuôn*, chien). Mammifère fossile, de l'ordre des créodontes ou carnivores primitifs, à caractères synthétiques, de l'Eocène-Oligocène.

ARCTOGALE n. f. Mammifère carnassier voisin des hyènes, propre à l'Inde et à la Malaisie. (Famille des viverridés.)

ARCTOLITE n. f. Minér. Aluminosilicate de calcium et de magnésium.

ARCTOMYDE ou **ARCTOMYS** n. f. V. MARMOTTE.

ARCTONYX n. m. Nom générique de divers mammifères mustélidés de la région orientale de l'Asie, qui ressemblent à notre blaireau d'Europe.

ARCTORNIS [nis] n. f. (gr. *arktos*, ours, et *ornis*, oiseau). Papillon blanc aux nervures verdâtres, présentant une ligne noire brisée sur les ailes supérieures. (Il habite dans les grandes forêts d'Europe, où sa chenille vit sur les tilleuls, les chênes et les bouleaux. Nom sc. : *Arctornis V nigrum*. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des liparidés.)

ARCTOSTAPHYLE n. m. (gr. *arktos*, ours, et *staphulon*, grappe; littéral. raisin d'ours). Plante à feuilles entières toujours vertes, à fruit rouge comestible, poussant dans les bois clairs et les rocailles, appelée communément *busserole*, *raisin d'ours*. (Famille des éricacées.)

ARCTOTHERIUM [rjɔm] n. m. (gr. *arktos*, ours, et *thêrion*, bête). Ours fossile de l'époque quaternaire, dont on trouve les restes, dans les terrains pléistocènes des deux Amériques.

ARCTURE n. f. Cloporte caractérisé avant tout par la dissemblance entre les quatre premières paires de pattes et les trois dernières. (Le corps est étroit et cylindrique.)

ARCTURUS, nom donné à l'étoile α Bouvier*, ou α *Bootis*. Magnit. 0,2. La sixième des étoiles les plus brillantes du ciel. Type spectral K 2. Distance 41 a.l. (V. ÉTOILE.) Arcturus se trouve dans le prolongement de la queue de la Grande Ourse et est, de ce fait, facilement identifiable. Son nom signifie effectivement la « queue de l'ours ».

ARCUBALISTE n. m. (lat. *arcus balistaricus*). Arm. anc. Arme romaine lançant des flèches, d'où procède l'arbalète.

ARCUEIL, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), agglomération de la banlieue S. de Paris, sur la Bièvre; 18 067 hab. Eglise Saint-Denis, du XIIIe s. La partie inférieure de l'aqueduc d'Arcueil remonte au XVIIe s. et des vestiges d'un aqueduc romain sont encore visibles. Arcueil est un centre industriel : constructions mécaniques (châssis d'automobiles, machines de précision et de mécanographie); appareils de radio; instruments de chirurgie; meubles métalliques; industries alimentaires (brasserie, biscuiteries, etc.).

Arcueil (ÉCOLE D'), groupe de jeunes musiciens qui, dans les années 1920, se réunirent autour d'Erik Satie, alors fixé à Arcueil, près de Paris. Ils recherchaient une expression simple, le retour à l'écriture mélodique, en réaction contre le *groupe des Six*. L'école d'Arcueil comprenait : Henri Sauguet, Maxime Jacob, Henry Cliquet-Pleyel et Roger Désormières. Satie eut sur eux une influence moins musicale qu'esthétique.

ARCULF, évêque franc, qui fut le premier voyageur chrétien à pénétrer en Orient après l'apparition de l'islām (vers 680-690). Au retour, poussé par des vents contraires vers les îles Britanniques, il séjourna dans l'abbaye d'Iona, de 701 à 703. Son récit, utilisé par Bède dans son *Histoire ecclésiastique de la nation anglaise*, fut publié à de nombreuses reprises au cours du Moyen Age, et servit de guide des Lieux saints sous le nom de *Libellus de locis sanctis*.

ARCURE n. f. (de *arc*). Opération qui consiste à courber les branches flexibles d'arbre fruitier ou les sarments de vigne : *Dans le Beaujolais, les vignerons pratiquent l'arcure de la vigne*. (En arquant les branches, on diminue leur vigueur et l'on pousse à la production du fruit. L'arcure ne fait que compléter ou corriger la taille; elle ne doit pas y suppléer.) [On écrit aussi ARQURE.]

ARCY-SUR-CURE, comm. de l'Yonne (arrond. d'Auxerre), dans l'Auxerrois; 561 hab. (449 aggl.). Château du XVIIIe s., manoir du XVIe s. — Aux environs, curieuses grottes préhistoriques. Indépendamment de nombreux vestiges d'industrie préhistorique et de restes de squelettes humains, ces grottes ont livré plusieurs objets d'art, en particulier une plaquette gravée de rhinocéros de la grotte du Trilobite. Plus récemment, des gravures sur paroi ont été découvertes dans la grotte du Cheval. Ces œuvres, qui appartiennent au Magdalénien, constituent l'ensemble pariétal le plus septentrional qu'on connaisse pour le Paléolithique.

ARDABĪL ou **ARDÉBIL**, v. de Perse (IIIe prov.), dans l'Azerbaïdjan, près de la mer Caspienne et de la frontière soviétique, à 1 100 m d'alt.; 66 000 hab. Centre du commerce des grains et des fruits séchés. Tapis. Elle abrite le mausolée du çhaykh Ṣafīt al-Dīn Ardabīlī, descendant du septième imām et fondateur de la dynastie séfévide, vénéré par les chiites.

ARDACHÊR Ier, premier roi perse de la dynastie des Sassanides (v. 226-241). Fils de Pâbhagh et petit-fils de Sâssân, Ardachêr poussa les Perses à la révolte contre les Parthes; il tua Artaban V (224), se proclama « roi des rois » et fit reconnaître son autorité dans tout l'Iran. Il se fit investir par le dieu suprême du zoroastrisme, Ormuzd, et, grâce à lui, le mazdéisme devint religion d'Etat. Par cet aspect confessionnel et par la forte centralisation administrative que lui donna Ardachêr Ier, l'Empire sassanide s'opposa dès l'origine à l'Empire arsacide, peu unifié et féodal; — **Ardachêr II** (v. 309-383), roi de Perse (379-383), fils d'Ormuzd et petit-fils d'Ormuzd II. Violemment hostile aux chrétiens, il les avait persécutés quand il n'était encore que gouverneur de l'Adiabène. Il succéda à son cousin et beau-frère Châhpuhr II, mais la noblesse perse le remplaça par son neveu Châhpuhr III, fils de Châhpuhr II; — **Ardachêr III**, né en 622, roi de Perse (628-630), fils de Chirôyé. Il fut détrôné en 630 par le général Chahrbarâz, qui usurpa le trône.

ARDAHAN, v. de Turquie (il de Kars), sur le cours supérieur du Koura; 6 200 hab. Passée sous la souveraineté russe en vertu du traité de Berlin (1878), elle fut rétrocédée à la Turquie par le traité de Kars (1921). En 1914, elle fut le théâtre de la première victoire russe sur le front du Caucase.

ÅRDAL, localité de Norvège (départ. de Møre-et-Romsdal), sur le Sunndal. Métallurgie de l'aluminium.

ARDANT DU PICQ (Charles), officier et écrivain militaire français (Périgueux 1821 - près de Gravelotte 1870). Il servit en Crimée, puis en Syrie et en Algérie. Il se passionna pour les questions d'instruction, qu'il orienta directement vers le combat, et se consacra à l'histoire et à la tactique. Il publia en 1868 une *Etude du combat d'après l'antique*. Tué à l'ennemi comme colonel du 10e de ligne, il laissa plusieurs recueils de notes publiés en 1880 : *le Combat moderne*. Ses idées — la discipline et la valeur morale de la troupe sont les facteurs déterminants de la victoire — influencèrent les cadres de l'armée jusqu'à la Première Guerre mondiale.

ARDASHÎR. V. ARDACHÊR.

ARDASSE n. m. et adj. Soie grossière de Perse : *Soie ardasse*.

ARDASSINE n. f. Soie de Perse, la plus estimée et la plus fine. (On la nomme aussi ABLAQUE.)

ARDEA. Géogr. anc. Ville du Latium, située près de la mer Tyrrhénienne. Capitale des Rutules dont Turnus était le roi à l'époque légendaire d'Enée, Ardea fut, sous les rois de Rome, une des trente villes de la Ligue latine; elle devint colonie romaine en 442 av. J.-C.

ARDEAL, un des noms roumains de la Transylvanie.

ARDÉATINE (CAVE ou FOSSE), carrière souterraine, à 1 km au S. de l'église Domine Quo Vadis de Rome, près de l'ancienne *voie romaine Ardéatine* qui allait de Rome à Ardea. C'est en ce lieu que, le soir du 24 mars 1944, les troupes allemandes de Kesselring se livrèrent à l'assassinat collectif de 335 patriotes italiens.

ARDÉBIL. V. ARDABĪL.

ARDÈCHE, riv. des Cévennes et du bas Rhône, affl. du Rhône (r. dr.); 120 km. Née au pied du Suc de Bauzon (Tanargue), elle descend rapidement en gorges à travers les Cévennes, puis, après Aubenas, coupe en cañons le plateau calcaire des Gras et passe sous le pont d'Arc; elle se jette dans le Rhône près de Pont-Saint-Esprit. Son régime pluvio-nival méditerranéen est très irrégulier : le débit moyen est de 60 m³/s; le débit maximal de 7 000 m³/s et le débit minimal de 1,5 m³/s. Cette rivière est grossie de nombreux torrents, dotés du même régime, dont les plus importants sont la Beaume et le Chassezac (r. dr.). Sur le cours supérieur, on établit la centrale de Montpezat, qui reçoit les eaux de la Loire supérieure.

ARDÈCHE (DÉPARTEMENT DE L'), départ. de la bordure sud-est du Massif central, dans le Vivarais; 5 556 km²; 249 000 hab. (45 au km²). Ch.-l. *Privas*; 3 arrond. (*Privas, Largentière, Tournon*), 31 cant. et 349 comm. Il fait partie de la VIIIe région militaire (Lyon), ressortit à la cour d'appel de Nîmes, à l'académie de Grenoble, à l'archevêché d'Avignon. Il a été formé de l'ancien Vivarais.

Vers sa bordure occidentale, le département s'étend sur le massif des *Boutières* et sur les *Cévennes vivaraises*, hautes terres cristallines profondément entaillées par l'érosion; ce sont des régions de forêts et d'élevage. Vers l'aval, les vallées possèdent de beaux arbres fruitiers (pommes, cerises, pêches, figues). A l'est, on distingue, du nord au sud, le *plateau d'Annonay*, où l'agriculture est assez riche; le massif du *Coiron*, curieuse table basaltique qui domine Privas; le *bas Vivarais*, enfin, formé de plateaux calcaires arides dominant de riches dépressions creusées dans les marnes.

Dans ce département, l'industrie occupe une place relativement secondaire : elle est représentée essentiellement par des textiles, qui conservent la vieille tradition du travail de la soie, le travail du cuir, la carrosserie (Annonay) et la papeterie.

La répartition fonctionnelle de la population montre l'importance de l'agriculture dans l'activité économique du département; le faible pourcentage du secteur tertiaire (commerce, « services », Administration) est à mettre en rapport avec l'absence de grande ville. Il faut noter enfin la diminution

importante de la population depuis 1936 (8,7 p. 100), conséquence de la médiocrité économique de l'Ardèche.

département de l'Ardèche

population active employée dans

- ***l'agriculture : 46 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 34 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 20 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

4,5 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 69e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 78***
  France entière : moyen 100

ARDEER, localité sur le Firth of Clyde (Ecosse). Siège d'une importante fabrique d'explosifs, fondée en 1871.

ARDÉIDÉS n. m. pl. (lat. *ardea*, héron). Famille d'oiseaux de l'ordre des *ardéiformes*, dont le héron (*Ardea*) est le type.

ARDÉIFORMES n. m. pl. Ordre d'oiseaux, partie de l'ancien ordre des échassiers, caractérisé par un bec et des pattes longs, des ailes longues et amples, une taille généralement grande. (Syn. CICONIIFORMES.)
— ENCYCL. On divise les *ardéiformes* en plusieurs familles : *plataléidés* (spatules, ibis), *ardéidés* (hérons, butors), *balæniciptidés* (balæniceps), *scopidés* (ombrette), *ciconiidés* (cigognes, marabouts).

ARDÉLION n. m. (lat. *ardelio*). Personne empressée, qui se mêle de tout : *Un essaim de huit ardélions courut à la grille* (Dumas).

ARDEMANS (Teodoro), architecte, sculpteur, peintre et graveur espagnol (Madrid 1664 - *id.* 1726). Fils d'un garde du corps royal, d'origine allemande, il fut élève de Claudio Coello. Architecte royal à partir de 1702, il construisit pour Philippe V le palais de La Granja ou Real Sitio de San Ildefonso (Ségovie), terminé par l'Italien Sachetti. Il est probablement l'auteur du projet du pont de Tolède à Madrid, terminé par Pedro Ribera. Ses meilleures sculptures sont celles des tombeaux du dauphin de France et de la reine de Savoie. Il peignit des fresques pour l'église San Francisco de Madrid.

ARDEMMENT adv. Avec ardeur : *Et si notre âme a valu quelque chose, c'est qu'elle a brûlé plus ardemment que quelques autres* (Gide). ‖ Beaucoup, avec insistance : *Il regarde ardemment, reflété par les glaces, son visage sous des cheveux drus* (Mauriac).

Arden de Feversham, drame anglais (1586), œuvre dont l'auteur est inconnu, mais que ses exceptionnelles qualités théâtrales firent un temps attribuer à Shakespeare. L'intrigue, s'inspirant d'un fait divers de 1551, raconte l'assassinat d'un riche bourgeois, Arden, par sa femme et l'amant de celle-ci, paysan grossier et vulgaire. Le caractère de la femme, Alice, qu'une force irrésistible pousse au crime, est d'une vigueur saisissante.

ARDENA n. m. (nom déposé). Fil de viscose mat.

ARDENNAIS, AISE adj. et n. Relatif aux Ardennes ; habitant ou originaire des Ardennes.
— Mil. *Chasseurs ardennais*, nom donné à des unités frontalières belges, créées en 1933 et chargées de la défense de la trouée des Ardennes. (En 1940, les chasseurs ardennais comprenaient 7 régiments, groupés en deux divisions, qui se battirent vaillamment et dont les cadres jouèrent un rôle important en 1944 dans la résistance belge. Trois bataillons de chasseurs ardennais ont été reconstitués dans l'armée belge depuis 1946.)
— Zootechn. *Cheval ardennais*, race de cheval de trait originaire des départements des Ardennes et de la Meurthe-et-Moselle. (La race ardennaise est une race de grande qualité, réputée pour sa force, sa compacité, son aptitude au travail et son caractère facile.) [V. CHEVAL.] ‖ *Poule ardennaise*, race de poule très rustique, cherchant bien sa nourriture, et remarquable par la beauté de son plumage. (Il en existe deux variétés : l'une *dorée*, l'autre *argentée*.)

ARDENNE (baron Manfred VON), physicien et ingénieur allemand (Hambourg 1907). Autodidacte, il fonda à Berlin un laboratoire de recherches sur la technique des hautes fréquences, et y mit au point les circuits électriques des appareils de télévision. Spécialiste de l'optique électronique, il réalisa l'un des premiers microscopes à électrons. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il participe aux recherches russes sur l'énergie atomique.

ARDENNE, région naturelle située dans la partie orientale de la Belgique et dans le nord du grand-duché de Luxembourg ; elle se rattache, à l'est, au massif schisteux rhénan et s'avance à l'ouest, en France, jusqu'aux environs d'Hirson, tandis que vers le nord elle disparaît le long du sillon Sambre-Meuse et sous les sables de la plaine de la Campine. S'étendant sur plus de 10 000 km², l'Ardenne constitue un haut pays froid et boisé ; son nom même, d'origine celtique, associe l'idée de hauteur et de forêt.

● *Géographie.* C'est un vieux massif formé de hautes surfaces monotones dont la pente générale s'élève à la fois du sud (400-450 m), de l'ouest et du nord (200-300 m) pour culminer dans les Hautes-Fagnes, entre Liège et la frontière allemande, à plus de 650 m d'altitude (baraque Michel : 674 m ; signal de Botrange : 692 m). Cette ligne de faîte partage les eaux entre le système de la Meuse au nord et celui de la Moselle au sud. L'Ardenne se présente ainsi comme un massif dissymétrique dont le faîte est reporté vers le sud. Les grandes lignes du relief résultent d'une histoire complexe : arasé au début de l'ère secondaire, le massif a été envahi par des transgressions marines venues de l'est, puis du sud et de l'ouest (du Trias au Crétacé), enfin du nord (au Tertiaire). Ce n'est qu'à la fin de cette période que d'amples mouvements tectoniques ont porté l'Ardenne aux altitudes rencontrées aujourd'hui. La pièce maîtresse du réseau hydrographique, la Meuse, s'est enfoncée sur place en des gorges impressionnantes. C'est au sud que la limite de l'Ardenne est le mieux marquée : dans le Luxembourg et en France, des escarpements calcaires ou gréseux dominent une série de dépressions évidées dans les terrains tendres qui reposent sur le massif ancien ; vers l'ouest et le nord, au contraire, domaines peu affectés par le soulèvement, la limite entre le massif et sa couverture sédimentaire est surtout marquée par l'apparition des forêts.
En effet, le climat rude, joint à la pauvreté du sol, a toujours laissé à l'Ardenne son rôle de forêt-frontière ; les précipitations sont partout supérieures à 1 m par an ; il gèle pendant plus de trois mois consécutifs : océanique par ses précipitations réparties en toutes saisons, le climat a une nuance continentale par la rudesse des hivers. La forêt, composée de chênes, de hêtres et de bouleaux, est coupée de landes à bruyères et à genêts et de tourbières, qui sont de plus en plus plantées en résineux ou transformées en prairies. Autrefois, on pratiquait l' « essartage » c'est-à-dire la culture sur une portion de forêt défrichée et brûlée ; aujourd'hui, à côté des céréales pauvres et des pommes de terre apparaissent les prairies fauchées ; l'amélioration des communications a permis l'exportation facile des produits agricoles et de ceux des forêts et une mise en valeur rationnelle. L'essentiel des revenus est fourni par le lait et le bois ; dans les vallées s'étendent les plantations de tabac (vallée de la Semois). L'Ardenne est un pays de petites exploitations et de petite propriété. Les maisons sont groupées en villages qui dépassent rarement 300 hab. Les villes y sont rares : villes d'eaux, centres touristiques ; les plus anciennes, qui ont eu souvent pour origine une abbaye, sont devenues des marchés locaux, et cette fonction a persisté jusqu'à nos jours.

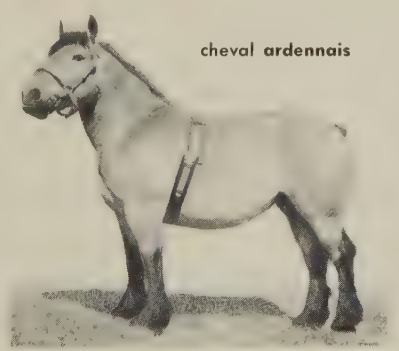
cheval ardennais

gorges de l'ARDÈCHE

Phot. Feher, Perret.

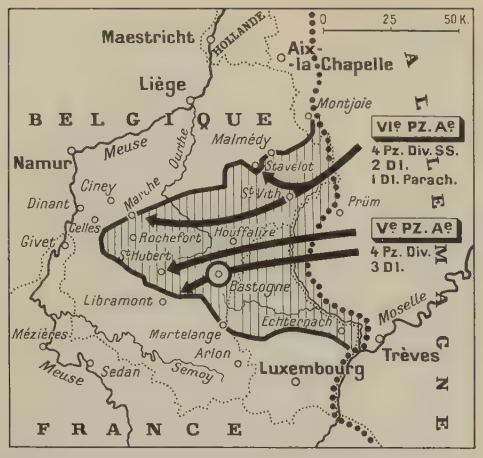

la contre-offensive allemande des ARDENNES

ouvrant de grandes clairières continues et parallèles, orientées nord-est-sud-ouest, qui constituent aujourd'hui trois axes principaux de circulation : au centre Malmédy-Sedan, par Bastogne et Neufchâteau ; au nord Düren-Chimay, par Dinant ; au sud Martelange-Arlon vers Florenville ou Montmédy, par Virton. Longtemps tenue pour hostile aux actions militaires, l'Ardenne fut le théâtre d'importantes opérations en 1914, 1940 et 1944.

En 1914, la marche des IIIe (Von Hausen), IVe (duc de Wurtemberg) et Ve (Kronprinz) armées allemandes sur Givet, Neufchâteau et Longwy se heurta dans les Ardennes aux IIIe et IVe armées françaises (Ruffey et de Langle de Cary), elles-mêmes en mouvement vers le Luxembourg belge. Il en résulta, du 20 au 24 août, de vifs combats de rencontre entre Allemands et Français, notamment à Neufchâteau, Ethe et Virton. (V. GUERRE *mondiale* [*Première*] et FRONTIÈRES [*bataille des*].)

En 1940, c'est à travers l'Ardenne belge que s'engagea, sous les ordres de von Kleist, la masse principale des blindés allemands (7 divisions sur 10) qui, après avoir refoulé la cavalerie des IIe et IXe armées françaises, percèrent le front français de la Meuse à Houx, Monthermé et Sedan. (V. SEDAN [*bataille de*] et FRANCE [*campagne de*].)

En 1944, enfin, l'Ardenne fut le théâtre d'une violente contre-offensive stratégique allemande, menée le 16 décembre par von Rundstedt, avec plusieurs divisions blindées appuyées par 1 000 avions de chasse, et qui creva le dispositif allié sur 60 km, de Stavelot à Wiltz. Parvenue le 25 à 10 km de la Meuse en direction de Givet, après de violents combats livrés à Bastogne* et à Libramont, cette offensive fut enrayée à la fin du mois par les puissantes contre-attaques de l'aviation et des blindés américains. Les pertes subies là par les Allemands leur interdirent la reprise ultérieure de toute action d'ensemble. (V. SIEGFRIED [*bataille de la ligne*].) [→ Biblio.]

Ardennes (CANAL DES), canal qui réunit la Meuse canalisée à l'Aisne, à Vieux-les-Asfels, où il est continué par le canal latéral à l'Aisne ; 99 km. Son trafic (houille et minerai de fer) est de l'ordre de un million de tonnes. Il fut entièrement ouvert à la navigation en 1883.

ARDENNES (DÉPARTEMENT DES), départ. du nord-est de la France, s'étendant sur le Bassin parisien et le massif ardennais ; 5 253 km² ; 297 000 hab. (57 au km²). Ch.-l. *Mézières ;* 4 arrond. (*Mézières, Rethel, Sedan, Vouziers*), 31 cant. et 503 comm. Il fait partie de la IIe région militaire (Lille), ressortit à la cour d'appel de Nancy, à l'académie de Lille et à l'archevêché de Reims.

Le département doit son nom au massif de l'Ardenne*, auquel appartient sa bordure septentrionale : le plateau de Rocroi, qui s'élève vers 350 m d'alt., était autrefois recouvert de landes ; l'agriculture y a été améliorée par le chaulage, mais la région se consacre aujourd'hui essentiellement à l'élevage. Plus à l'est, les plateaux qui dominent la vallée de la Meuse et de la Semois sont presque entièrement recouverts d'immenses forêts. La Meuse a creusé dans le massif une profonde vallée en partie formée de méandres encaissés : c'est une voie de passage et, surtout, une importante région industrielle. Les plateaux sont bordés par une dépression creusée dans les couches tendres du Jurassique inférieur, drainée par la Meuse, son affluent la Chiers, et la Sormonne : c'est ici que l'économie agricole du département est le plus riche : céréales et betteraves à sucre, prairies d'élevage. Entre la Meuse et l'Aisne s'étendent des plateaux calcaires aux sols médiocres et où les forêts occupent de grandes superficies. Vers l'ouest, ils se prolongent dans le *Porcien,* pays verdoyant au sol argileux. Avec la vallée de l'Aisne, le département dispose d'une seconde région où les activités agricoles sont riches et nombreuses (céréales et betteraves à sucre, fourrages artificiels et prairies pour l'élevage, cultures maraîchères et fruitières). Enfin, au sud de la vallée commence la *Champagne pouilleuse,* autrefois dénudée et stérile, aujourd'hui en partie reboisée. Dans l'économie de ce département, l'industrie joue un rôle primordial, qui ressort du pourcentage élevé de la population active qu'elle emploie ; elle vaut aux Ardennes un « produit départemental » par habitant plus important, en moyenne, que dans le reste de la France. Les industries sont concentrées essentiellement dans la vallée de la Meuse, depuis la région de Sedan jusqu'à Givet : elles sont surtout représentées par des fonderies, des hauts fourneaux et de la petite métallurgie de vieille réputation (clouterie, quincaillerie, ustensiles de ménage, appareils de chauffage, boulonnerie, etc.). Des industries textiles complètent ces activités (rayonne, tissages de laine). [→ Biblio.]

vue de Rochehaut dans l'ARDENNE (Belgique)

ARDENNES (LE SANGLIER DES), nom sous lequel on désigne quelquefois Guillaume de La Marck, baron de Lumain.

Ardennes (OCCUPATION ALLEMANDE DES). Pendant la Première Guerre mondiale, le département des Ardennes fut totalement occupé par l'Allemagne, de 1914 à 1918. Ses habitants durent répondre à de nombreuses réquisitions, tandis qu'une propagande antifrançaise était diffusée par la *Gazette des Ardennes,* journal allemand de langue française. En 1917, un certain nombre de ses habitants furent rapatriés en France à travers la Suisse par les soins de la Croix-Rouge. Inclus en 1940 dans la zone interdite, le département, vidé de sa population, fut soumis à une expérience de colonisation systématique confiée à l'*Ostland**, société agricole allemande chargée « d'exploiter les terres abandonnées par les Français ». De 1940 à 1943, 180 000 hectares furent ainsi lotis et confiés à des chefs de culture allemands.

ARDENNITE n. f. Minér. Silico-vanadate et arséniate hydraté d'aluminium et de manganèse. (Syn. DEWALQUITE.)

ARDENT, E adj. (lat. *ardens,* brûlant). Qui est en feu (sens usité seulement dans les expressions toutes faites : *Charbons ardents, brasier ardent,* etc.). ‖ Qui chauffe ou enflamme : *Soleil ardent. Aux endroits encaissés, au pied des falaises ardentes qui réverbéraient le soleil* (Gide). ‖ *Par extens.* Qui

département des Ardennes

population active employée dans

- ***l'agriculture : 22 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 53 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 25 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

6,8 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 44e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 103***
  France entière : moyen 100

Phot. Degroote.

cause une sensation de chaleur, de brûlure : *Fièvre ardente, soif ardente.* ‖ *Fig.* Plein de passion, de fougue : *Ses yeux luisaient d'une curiosité ardente* (M. Aymé). ‖ Toujours prêt à, actif : *Je la devine, mon fils, aussi ardente au plaisir qu'avide d'or et d'argent* (A. France). ‖ Violent, acharné : *Lutte ardente.* ‖ *Étalon ardent,* apte à la génération. ‖ Qui approche du roux en parlant des couleurs : *Cette barbe bouclée, ardente, blonde, flavescente* (Péguy). ‖ *Roux ardent,* roux qui approche de la couleur du feu.

— Loc. div. *Etre sur des charbons ardents,* v. charbon. ‖ *Chapelle ardente,* local aménagé pour l'exposition du corps d'un défunt ou de son cercueil avant les obsèques.

— Langue class. et littér. Qui est en feu (emploi étendu) : *Deux grands laquais portant des torches ardentes* (A. France).

— Chim. anc. *Esprits ardents,* produits alcooliques obtenus par distillation des liqueurs fermentées.

— Hérald. Se dit des torches, des flambeaux, des tisons, dont le feu sans flamme est d'un émail particulier. (Cet attribut est ordinairement de gueules.)

— Hist. *Chambre ardente,* v. chambre.

— Mar. Se dit d'un yacht à voile qui a tendance à présenter son avant face au vent. (Contr. mou.)

— Peint. Vif, éclatant : *Adoucir des tons trop ardents.*

— Physiq. anc. *Miroir ardent,* miroir disposé de manière à faire converger les rayons solaires, par réflexion, sur un même point, qu'on appelle *foyer.* ‖ *Verre ardent,* lentille convergente, qui, exposée au soleil, en réfracte les rayons pour les faire converger vers le même foyer.

— Technol. *Meule ardente,* meule formée d'une pierre très dure.

◆ N. m. Méd. Malade atteint d'une espèce de charbon pestilentiel nommé *mal des ardents.* (V. part. *encycl.*)

— ***Ardents*** n. m. pl. Se disait d'exhalaisons enflammées qui, pendant les chaleurs de l'été, se dégagent du sol, principalement le long des eaux stagnantes. (Syn. feu follet.)

— Hist. *Bal des Ardents* ou *bal des Sauvages,* célèbre bal masqué organisé en l'honneur du mariage d'une dame d'honneur de la reine Isabeau de Bavière et donné en l'hôtel Saint-Pol. (En 1393, cinq jeunes seigneurs, s'étant déguisés en sauvages avec des maillots enduits de poix, furent brûlés vifs par des torches enflammées. Charles VI dut son salut à la duchesse de Berry, qui l'enveloppa dans sa robe.)

— Encycl. Méd. *Mal des ardents.* Le mal des ardents, appelé encore *feu sacré, feu Saint-Antoine,* a sévi à plusieurs reprises sous la forme épidémique dans certaines provinces de France, en Allemagne, en Espagne et en Sicile, du Xe au XIIe s. Cette affection présentait les caractères suivants : frissons suivis de chaleur, délire, prostration, douleurs violentes à la tête et aux reins, indurations et abcès des glandes axillaires et inguinales, gangrène des extrémités. Ce sont les caractères de l'ergotisme* gangreneux. Ces terribles épidémies étaient dues surtout à la condition et à l'alimentation misérables des populations. L'homme du Moyen Age leur attribuait un caractère surnaturel.

ARDENTES, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. de Châteauroux), sur l'Indre; 2 725 hab. (1 323 aggl.) [*Ardentais*]. Eglise du XIIe s. Fonderie d'aluminium. — Le *pays d'Ardentes,* prolongation orientale de la Brenne, est moins humide mais plus boisé que cette dernière région.

ARDER v. intr. V. ardre.

ARDERELLE n. f. Un des noms usuels de la mésange charbonnière.

ARDES, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Issoire), en bordure de la Limagne; 854 hab. (767 aggl.) [*Ardoisiens*]. (La région d'Ardes exploite une race de moutons qui a un effectif très faible; rustique, bonne laitière, elle est utilisée dans le croisement industriel pour la production d'agneaux de boucherie.)

ARDEUR n. f. (lat. *ardor;* de *ardere,* brûler). Chaleur extrême : *L'ardeur du soleil. L'Afrique, la terre brûlante dont on croyait déjà sentir les ardeurs* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Vivacité, fougue, avec laquelle on se porte à quelque chose : *M. Wasselin parlait encore de l'expropriation, mais avec moins d'ardeur* (G. Duhamel); et, en parlant des animaux : *Chien qui a trop d'ardeur.*

— Langue class. et littér. Passion amoureuse : *Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée : | C'est Vénus tout entière à sa proie attachée* (Racine).

— ***Ardeurs*** n. f. pl. Art vétér. Nom donné par les paysans aux maladies de la peau du cheval, accompagnées de vives démangeaisons.

ARDEZ v. tr. Langue class. Regardez : *Ardez le bel olibrius!* (A. France).

ARDHA-MAGADHĪ n. f. Linguist. Prākrit voisin de la māhārāshtri.

ARDHANARĪ (*le Seigneur dont la moitié est féminine*), nom donné au dieu Çiva lorsqu'il est adoré sous forme de divinité androgyne, union du dieu et de son énergie féminine (*çakti*).

ARDIBIHISHT, nom parsi de *Asha-Vahishta,* le plus puissant des Amschaspends. Personnification de la sainteté parfaite, il règne sur le feu et peut interdire l'accès du paradis à toute âme mazdéenne, fût-elle innocente.

ARDIGO (Roberto), philosophe italien (Castelididone, prov. de Crémone, 1828 - † par suicide, Mantoue 1920). Chanoine de la cathédrale de Mantoue, il enseigna la philosophie au lycée de Mantoue. Il quitta l'habit ecclésiastique en 1871, et fut, de 1881 à 1920, professeur à l'Université de Padoue. C'est le principal représentant du positivisme* en Italie. Œuvres : *Psicologia come scienza positiva* (1870), *La Formazione naturale nel fatto del sistema solare* (1877), *La Morale dei positivisti* (1878), *Il Vero* (1891), *La Ragione* (1895), *Scienza dell'educazione* (1913).

ARDIL n. m. (nom déposé). Fil ou fibre synthétique, obtenue en partant des protéines végétales de l'arachide : *L'Ardil est utilisé dans la confection de vêtements, d'articles de bonneterie, de chapeaux, de tapis.*

ARDILLON n. m. Bourrell. Pointe de métal au milieu de la boucle, prenant place dans les trous de la courroie pour arrêter celle-ci. — Pêch. Contre-pointe de l'hameçon*, destinée à s'opposer à la sortie de ce dernier une fois fixé dans la gueule du poisson.

ARDISIA n. m. Genre d'arbrisseaux, renfermant environ 230 espèces, dont un grand nombre sont cultivées dans les serres d'Europe et qui sont originaires des régions tropicales. (*Ardisia humilis* est employé à Ceylan contre la fièvre. Famille des myrsinacées.)

« le Bal des Ardents » miniature du XVe s. illustrant un manuscrit de Froissart *British museum*

ARDITI n. m. pl. (mot ital. signif. *les hardis*). Nom donné, pendant la Première Guerre mondiale, dans l'armée italienne, à des détachements spéciaux destinés aux coups de main et aux besognes particulièrement dangereuses.

ARDOISAGE n. m. Action de recouvrir d'ardoise ou d'un enduit imitant l'ardoise.

ARDOISE n. f. Roche schisteuse grise, bleutée ou mauve, facile à diviser en feuillets minces, employée à divers usages : *Clocher couvert en ardoise. Crayon d'ardoise.* ‖ Feuille d'ardoise ou non, sur laquelle on écrit ou l'on dessine : *Les élèves des écoles primaires apprenaient à écrire sur une ardoise.* ‖ *Pop.* Compte de marchandises prises à crédit (parce que le montant en était inscrit sur une ardoise) : *Heureusement j'ai mon ardoise chez Laveur, le père nourricier de quelques vilains jeunes* (Vallès).

— Constr. *Ardoise métallique,* plaque de tôle galvanisée ou de zinc, que l'on emploie à la couverture des gares, des grands hangars, etc. ‖ *Ardoise de remplissage,* ardoise de largeur réduite, sans tranchis biais, destinée à raccorder un ouvrage de rive latérale avec les ardoises entières de plein comble.

◆ Adj. invar. Qui a la couleur de l'ardoise : *Un manteau ardoise.*

— Encycl. L'*ardoise* est une roche sédimentaire provenant de dépôts de vase argileuse, et à laquelle les températures et les pressions élevées subies par ces dépôts au cours des événements géologiques ont conféré sa fissilité*. Les principaux pays exploitant l'ardoise sont l'Angleterre, où les gisements du pays de Galles sont les plus riches du monde, les Etats-Unis (Pennsylvanie et Vermont), et la France (région d'Anjou-Mayenne); mais des gisements moins importants existent également en Allemagne, Belgique, Luxembourg, Norvège, Suisse, Italie, Portugal. L'exploitation proprement dite, c'est-à-dire l'*abattage* et l'extraction des blocs de schiste, est faite par les ouvriers d'à-bas*.

En Anjou, l'exploitation s'est faite à ciel ouvert jusqu'au milieu du XIXe s. Cette méthode subsiste d'ailleurs en certains endroits (Belgique, pays de Galles, Etats-Unis). Après avoir enlevé la cosse*, on faisait la foncée*

ARDHANARĪ bronze dravidien *musée Guimet*

ardoisières à ciel ouvert et en chambre

Phot. Larousse, Viollet, Draeger.

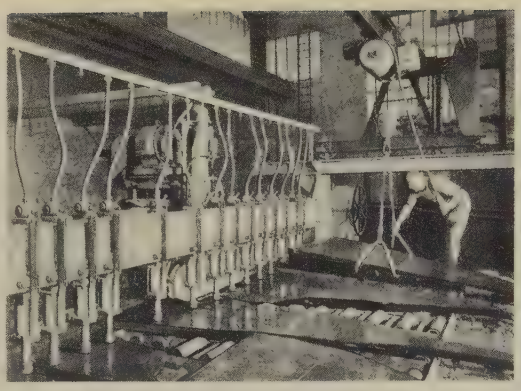

Fabrication des ardoises : après le débitage, les blocs de schistes ardoisiers subissent le repartonnage *(ci-contre)*, puis le rondissage *(à droite)*, qui transforme les fendis en ardoises.

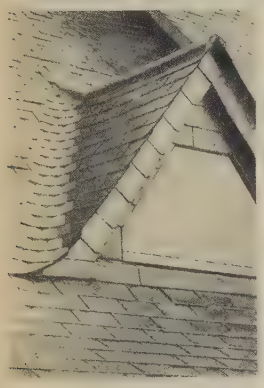

toiture en ardoise

arec

dans le sens de la veine*, puis la coupe*, pour dégager les chefs*. L'exploitation se poursuivait alors en descendant par gradins droits de 3 ou 4 m, sans dépasser une centaine de mètres de profondeur, par suite de la nécessité de laisser du fruit* aux parois, pour éviter les éboulements. On imagina ensuite la méthode dite *en descendant*, qui n'était que la reproduction d'une carrière à ciel ouvert sous une voûte de rochers ardoisiers.

Néanmoins, la fréquence des éboulements et la nécessité de remonter tous les déchets d'exploitation (dont le tonnage égale celui de la pierre extraite) firent abandonner la méthode précédente pour celle *en remontant par gradins renversés*. Cette méthode consiste à foncer* un puits ou un plan incliné jusqu'à la profondeur maximale à laquelle on désire pratiquer l'extraction. On ouvre ensuite une série de chambres séparées par des bardeaux* et desservies par une galerie collectrice, hors veine, qui permet d'amener la pierre au puits d'extraction.

Une fois la chambre ouverte, on pratique dans la voûte une foncée de hauteur voulue, sur toute la longueur de la chambre et à l'entrée de celle-ci, puis l'abattage se fait par tranches successives. Lorsque les bancs* avaient 4 à 5 m de hauteur, les ouvriers, pour faire les mines et le décalabrage*, travaillaient sur des ponts en planche suspendus à la voûte ; ces ponts ont pu être supprimés en abaissant la hauteur du banc aux environs de 2,50 m. Pour abattre une bordée*, on fore à la partie supérieure du banc une série de trous horizontaux de 1,20 m à 2 m de profondeur, espacés de 50 cm environ sur toute la longueur de la chambre. Les mines, chargées à la poudre comprimée, sont tirées simultanément à l'électricité en fin de journée.

Après assainissement de la voûte par les décalabreurs*, qui éliminent les écots*, des équipes spéciales débitent ces morceaux à l'aide de marteaux piqueurs et de coins. Les produits sont ensuite chargés sur des crapauds*, soit directement, soit dans les bassicots*, puis roulés jusqu'au bas du puits.

Lorsque le banc arrive en bout de chambre, on recommence une foncée à la voûte, à l'entrée de la chambre, et, le niveau des travaux s'élevant à mesure que se produit dans la chambre le dépouillement du gîte, on arrive finalement à proximité du sol ou des anciens travaux. On pousse alors le puits plus bas.

Lorsque la veine est inclinée comme en Lorraine, on creuse une galerie principale suivant une ligne de plus grande pente de la veine. De chaque côté de cette galerie principale servant à l'extraction, on creuse de vastes excavations, appelées *ouvrages*, équivalentes aux chambres d'Angers.

Pour établir ces ouvrages, on fait le crabotage*, c'est-à-dire un havage*, pratiqué généralement au mur de la couche pour procéder à l'abattage en remontant.

La pierre extraite du puits est conduite en atelier ou à l'air libre sur butte, pour être transformée en ardoises de couverture par les ouvriers d'à-haut* ou fendeurs*.

Le travail sur butte est la méthode ancestrale. Chaussés d'énormes sabots, les jambes guêtrées d'une forte épaisseur de chiffons maintenus par des cordes pour les protéger des coupures, les fendeurs sur butte procèdent d'abord à l'alignage*, première division en blocs maniables des pièces brutes. Ces blocs sont ensuite soumis au boucage*, opération utilisant la propriété que possède le schiste fissile de se diviser suivant le long-grain*, sous l'action d'un coin frappé dans une émorche*, puis à une première fente en grosse épaisseur.

Les morceaux ainsi préparés sont alors quernés*, c'est-à-dire divisés en repartons*.

La fente des repartons en feuillets de plus en plus minces et le rondissage*, ou taillage, qui donnent à l'ardoise sa forme et ses dimensions définitives, se font dans les cabanes individuelles, en pierre d'ardoise, qui ont remplacé les légendaires tue-vent*.

Le reparton, qui était autrefois maintenu entre les jambes, est maintenant débité sur des presses. De même, les machines à rondir, à guillotine ou à tambour, commandées par pédales, ont remplacé le chabut* et le doleau*. De plus en plus, la butte est abandonnée pour l'atelier, où la division du travail permet de mécaniser certaines opérations.

En dehors de son usage habituel, qui est l'ardoise de couverture, on met également à profit les qualités du schiste ardoisier pour les revêtements hydrofuges et calorifuges, pour les carrelages, les caniveaux et certaines installations sanitaires et hygiéniques. Enfin, la poudre d'ardoise est une matière inerte utilisée dans certaines industries (disques de phono, peintures, fonderie).

ARDOISÉ, E adj. De la couleur grise de l'ardoise : *Les perdrix au doux ventre ardoisé* (Samain).

ARDOISER v. tr. Couvrir d'ardoises : *Ardoiser un toit*.

ARDOISERIE n. f. Atelier où l'on fabrique des objets en ardoise.

ARDOISIER, ÈRE adj. De la nature de l'ardoise.

ARDOISIER n. m. Celui qui exploite une carrière d'ardoise. ‖ Ouvrier employé dans une carrière d'ardoise. (On distingue les ouvriers du fond, ou d'*à-bas*, chargés de l'abattage et de l'extraction de l'ardoise, et les ouvriers du jour, ou d'*à-haut*, qui s'occupent de la fabrication des ardoises.)

— Méd. *Maladie des ardoisiers*, v. SCHISTOSE.

— Sports. Personne renseignant, à l'aide d'une ardoise, les suiveurs d'une course cycliste.

ARDOISIÈRE n. f. Carrière d'ardoise.

ARDOOIE, anc. **Ardoye,** comm. de Belgique (Flandre-Occidentale, arrond. de Roulers), au N.-E. de Roulers ; 7 066 hab. Dentelles. Marché agricole ; brasserie. Textiles.

ARDOUIN (Beaubrun), historien haïtien (L'Anse-à-Veau 1796 - Port-au-Prince 1864). Il a publié onze volumes d'*Etudes sur l'histoire d'Haïti* (1853-1860), qui corrigent et complètent Madiou.

ARDOUIN (Coriolan), poète haïtien (Port-au-Prince 1812 - *id.* 1835), frère du précédent. Ses *Reliques* (1837) offrent le premier exemple de poésie romantique haïtienne.

ARDOUIN-DUMAZET (Victor Eugène), publiciste français (Vizille 1852 - † 1940). Il s'intéressa à l'histoire militaire et écrivit un *Voyage en France*, commencé en 1893 (60 volumes), description traitant avec soin de l'activité industrielle en France.

ARDOYE. V. ARDOOIE.

ARDRE v. intr. et tr. (*J'ars, j'ardais*, etc. Part. passé : *ars, arse*. Ce verbe, archaïque et burlesque au XVIIe s., a été parfois repris littérairement de nos jours sous la forme *arder*.) Etre en feu : *La gorge m'ard* (La Fontaine). *Le ciel arda, nu, d'un bleu cru* (Huysmans). ‖ — *Fig.* Brûler, être passionné pour : *Leur splendeur* [des choses] *venait de ceci que j'ardais sans cesse pour elles* (Gide). ‖ Mettre en feu : *La terre* [...] *sent la flamme immense ardre ses flancs* (Heredia).

ARDRES, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), en Flandre, au S.-E. de Calais ; 2 939 hab. (1 113 aggl.) [*Ardrésiens*]. Eglise des XIVe et XVe s. Raffinerie de sucre. Industries textiles (toiles).

— Hist. L'entrevue dite du *Camp du Drap d'or*, entre François Ier et Henri VIII d'Angleterre, eut lieu entre Ardres et Guines en 1520. Un traité de paix fut conclu à Ardres, en 1546, entre François Ier et Henri VIII, qui restituait Boulogne à la France.

ARD-RI. V. AIRD-RIGH.

ARDU, E adj. (lat. *arduus*, malaisé). D'accès difficile, raide, escarpé : *Sentier ardu. Entre trois pins je vois déjà ce roc ardu, où il me faut occuper maintenant mon poste* (Claudel). ‖ — *Fig.* Difficile à saisir, pénible à faire : *Travail ardu. La conquête du temps est pour les petits hommes une épreuve ardue* (G. Duhamel).

ARDUIN (v. 955-1015), gouverneur de la Marche d'Ivrée. Il fut élu et couronné roi d'Italie à Pavie (1002), détrôné par l'empereur Henri II (1004), et finit ses jours sous l'habit de moine.

ARDUINO (Giovanni), géologue italien (Caprino, prov. de Vérone 1714 - Venise 1795). Il est le premier à avoir distingué nettement trois principaux âges de roches, dans son *Giornale de' Criselini* (1759).

ARDYS ou **ARDUS,** nom de trois rois de Lydie. Le dernier, fils et successeur de Gygès, régna de 668 à 637. Il entreprit des expéditions heureuses contre les Ioniens et les Milésiens. Il eut à repousser les Cimmériens.

ARE n. m. (lat. *area*, surface). Unité de mesure pour les surfaces agraires (symb. : a) : *L'are vaut cent mètres carrés*.

— ENCYCL. L'*are* est l'équivalent d'un carré de 10 m de côté ou décamètre carré. Il a pour multiple principal l'*hectare* ou hectomètre carré, et pour sous-multiple le *centiare* ou mètre carré.

ÅRE, station de sports d'hiver et de tourisme de la Suède du Nord-Ouest (Jämtland), sur le chemin de fer de Trondheim. Eglise du XIIIe s. ; 518 hab. — A 6 km au N. s'élève l'*Åreskutan* (1 420 m).

AREA n. f. (mot lat. signif. *place ouverte et libre*). Cour sacrée, généralement plantée d'arbres, au milieu de laquelle furent construites les premières églises de l'Orient. (Elle est analogue au *temenos* païen. Quelquefois, cette cour était bordée de portiques auxquels s'adossaient des habitations pour les desservants.)

ARÉAGE n. m. Mesurage des terres par ares.

AREC [rek] ou **ARÉQUIER** n. m. (portug. *areca*, d'origine malaise). Palmier à tige élancée, répandu dans les régions chaudes de l'Asie et de la Malaisie, donnant des fruits drupacés, à chair fibreuse, à noyau mince.

— ENCYCL. La principale espèce, *Areca catechu*, que l'on croit originaire de la Sonde, a été introduite dans toutes les régions chaudes de l'Asie et de l'archipel Indien. Le fruit, appelé *noix d'arec* ou *arec*, fournit l'une des sortes de cachou du commerce. L'amande, coupée en petits morceaux, entre dans la composition du bétel. On mange le bourgeon sous le nom de *chou-palmiste*, et l'écorce sert à faire des cordages. Le genre *areca* sert de type à la tribu des arécées.

ARÉCÉES n. f. pl. Bot. Tribu de palmiers.

ARÈCHES, station d'altitude (1 055 m) et de sports d'hiver de la Savoie (comm. de Beaufort), dans le Beaufortin, au confl. des torrents d'Argentine et du Poncellamont.

ARECIBO, v. de la côte N. de Porto Rico ; 28 700 hab. Raffinage du sucre.

Phot. Draeger, la Photothèque, X.

ARÉCOLINE n. f. Alcaloïde de la noix d'arec, vermifuge et excitant sécrétoire utilisé en médecine vétérinaire.

ARECOMICI. Géogr. anc. Peuple du midi de la Gaule, formant avec les Tectosages de la Narbonnaise le peuple des *Volcae* ou *Volques*. Leur capitale était Nîmes (*Nemausus*).

AREDIUS. V. YRIEIX.

ARE FRODE THORGILSSON, prêtre et historien islandais (1067-1148), auteur du *Islendingabok*, chronique qui retrace l'histoire de l'Islande jusqu'en 1120.

AREGIO (Pablo DE), peintre italien, venu à Valence au début du XVIe s.; il y peignit les panneaux du grand autel de la cathédrale (1506).

AREGNO, comm. de la Corse (arrond. de Calvi), dans la Balagne; 525 hab. (358 aggl.). Eglise romane (fresques). Culture des oranges.

AREION ou **AREIÔN,** nom du cheval qui serait né de l'union de Déméter transformée en jument et de Poséidon métamorphosé en cheval.

ARÉIQUE (*a* priv. et gr. *rhein*, couler) adj. Géogr. Se dit d'une région privée d'écoulement.
— ENCYCL. L'existence des régions *aréiques* est commandée par la combinaison de deux facteurs : un climat sec, désertique ou subdésertique, et des roches très perméables (sables). Même au cœur du Sahara, les étendues de roches cohérentes ou d'argile sont l'objet d'un ruissellement éphémère des eaux courantes et subissent leur action de ravinement. Seuls les champs de dunes, actuelles ou anciennes, sont aréiques. Ils le restent d'ailleurs, du fait de leur grande porosité, même sur les franges du Sahara, dans le Sénégal septentrional, par exemple.
Dans un sens plus large, on désigne sous le nom de régions aréiques les zones dépourvues de réseau hydrographique permanent, qui couvrent 17 p. 100 de la surface du globe.

ARÉISME n. m. Géogr. Etat d'une région privée d'écoulement naturel.

ARELLIUS FUSCUS, rhéteur latin du début de l'ère chrétienne; il instruisit Ovide.

AREMONIA [re] n. m. Plante dont les feuilles sont formées de neuf folioles alternativement grandes et petites, croissant dans les bois des montagnes. (Famille des rosacées.)

AREN(A)-, élément tiré du lat. *arena*, sable, et entrant en composition de nombreux mots.

ARENA, place de Padoue, dont le nom, dû à un ancien amphithéâtre romain, désigne communément la célèbre chapelle qui s'y élève. Consacrée à la Vierge par la famille des Scrovegni, elle est entièrement ornée de fresques, peintes par Giotto en 1304-1305. En 38 panneaux, elles représentent des scènes de la vie du Christ et de la Vierge, et, sur les soubassements, les vices et les vertus.

ARENA (Antoine DES ARENS, latinisé en **Antonius d'**), écrivain provençal du début du XVIe s. (Solliès, près de Toulon - † *id.* 1544). Il a laissé de précieux renseignements sur les danses (branles et basses-danses), dont il donne les pas, mais non la notation musicale. D'après son texte, ces danses étaient de rythme binaire le plus souvent. Son livre *Provencialis de bragardissima villa de Soleriis* (1536) fut longtemps réédité.

ARÉNA (Joseph Antoine), officier corse, (Ile-Rousse 1771 - Paris 1801). Député de la Corse au Conseil des Cinq-Cents, il protesta contre le coup d'Etat du 18-Brumaire et fit partie d'un groupe de mécontents soupçonnés de conspirer. Il fut arrêté à l'Opéra, le 10 octobre 1800, avec Topino-Lebrun, Ceracchi, Demerville et Diana; tous accusés d'avoir voulu poignarder le Premier consul, ils furent condamnés et exécutés.

ARÉNACÉ, E adj. Géol. Sableux.

ARÉNAIRE adj. Qui habite, qui vit dans le sable. (On dit plutôt ARÉNICOLE.)

ARÉNAIRE n. m. Hist. anc. A Rome, désignation générale de tous ceux qui paraissaient dans l'arène (*arena*) de l'amphithéâtre : gladiateurs, bestiaires, etc. ‖ A Rome, maître d'arithmétique élémentaire, qui enseignait à l'aide de chiffres tracés sur le sable.

Arénaire ou **Arenaria,** traité d'Archimède où ce dernier expose un procédé lui permettant de représenter de très grands nombres.

ARENARIA [re] n. f. Plante dont il existe de nombreuses espèces en France, à fleurs bleues ou roses, que l'on trouve dans les rochers, les éboulis et surtout dans les sables. (Famille des caryophyllacées.)

ARENAL (Concepción), philanthrope espagnole (Le Ferrol 1820 - Vigo 1893). Elle se consacra à la sociologie, fonda la revue *la Voix de la charité*, fut, pendant trente ans, inspectrice générale des prisons. Elle exerça une influence heureuse sur la législation pénale et sur l'assistance publique, non seulement en Espagne, mais en Europe.

ARENBERG (MAISON D'), famille comtale des Pays-Bas, qui tire son nom d'un domaine situé entre Cologne et Juliers et qui eut la famille de Ligne pour héritière.

ARENBERG (Léopold Philippe DE LIGNE, duc D'AERSCHOT et D') [Bruxelles 1690 - Heverlee 1754]. Il prit parti pour l'archiduc Charles pendant la guerre de la Succession d'Espagne, puis combattit les Turcs de 1716 à 1718. Il remplit en Autriche diverses fonctions militaires et civiles. Il protégea J.-B. Rousseau exilé et fut en correspondance avec Voltaire. — Son fils, CHARLES MARIE RAYMOND (1721-1778), feld-maréchal au service de l'Autriche, joua un rôle brillant dans la guerre de Sept Ans.

ARENBERG (Louis Engilbert, duc et prince D') [Bruxelles 1750 - *id.* 1820]. Prince possessionné sur la rive gauche du Rhin, il obtint au congrès de Rastadt des dédommagements en Westphalie. Nommé sénateur par Napoléon Ier, il se retira en Belgique après 1815. Il eut deux fils : l'aîné, PROSPER LOUIS (1785-1861), duc **d'Arenberg,** se rallia à la Prusse; le second, PIERRE (1790-1877), prince **d'Arenberg,** passa en France; créé duc et pair en 1827, il fut la tige de la branche française.

ARENBERG (Auguste, prince D'), comte de La Marck (Bruxelles 1753 - *id.* 1833), frère de Louis Engilbert. Propriétaire du régiment de La Marck, il combattit aux Indes. Député de la noblesse aux Etats généraux, ami et exécuteur testamentaire de Mirabeau, il passa au service de l'Autriche en 1793, rentra en Belgique en 1815 et se rallia à Guillaume Ier de Nassau, roi des Pays-Bas, qui le nomma lieutenant général.

ARENDAL, v. et port du sud de la Norvège (Aust-Agder), sur le Skagerrak; 11 800 hab. Industries métallurgiques (aluminium) et mécaniques. Brasseries. Exportation de bois.

ARENDALITE n. f. (de *Arendal*, v. de Norvège). Minér. Nom donné à une variété d'épidote que l'on trouve en Scandinavie.

ARENDONK, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Turnhout), à l'E. de Turnhout; 8 576 hab. Explosifs et matières plastiques.

ARENDT (Martin Frédéric), archéologue danois (Altona, Holstein, 1773 - près de Venise, 1823). Il publia le résumé de ses voyages archéologiques dans le *Magasin encyclopédique* de Millin pour 1808.

ARÈNE n. f. (lat. *arena*, sable). Espace circulaire sablé, au centre des amphithéâtres romains, où se livraient les combats de gladiateurs : *Vers la palme et le but il va fuir dans l'arène* (Heredia). ‖ — *Fig. Descendre dans l'arène*, participer à des luttes politiques ou littéraires.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Sable : *Elle apporte à pas lents l'enfant sauvé des eaux | Sur le bord de l'arène humide* (Hugo).
— Géomorphol. Produit de la décomposition des roches granitoïdes : *Les granites et les gneiss peuvent former des arènes.* (V. part. *encycl.*)
— ***Arènes*** n. f. pl. L'amphithéâtre romain tout entier : *Arènes de Lutèce.* (V. AMPHITHÉÂTRE, ARLES, LUTÈCE, NÎMES.)
— ENCYCL. Géomorphol. Les *arènes* sont des sables dans lesquels on retrouve les minéraux non usés du granite ou du gneiss : quartz, micas, feldspath. Elles peuvent résulter de mécanismes variés. La désagrégation par le gel peut fournir des arènes : dans ce cas, elles n'ont subi aucune altération chimique et les cristaux y sont intacts. Mais, généralement, les arènes résultent d'une altération chimique dans laquelle l'hydratation des feldspaths semble jouer un rôle prépondérant. Leur composition minéralogique diffère alors de celle de la roche mère : elles sont plus riches en quartz peu altérable.

ARÈNE (Paul), écrivain français et poète provençal (Sisteron 1843 - Antibes 1896). Il quitta l'Université après le succès de *Pierrot héritier*, un acte représenté à l'Odéon en 1865. Il donna encore au théâtre : *les Comédiens errants* (1873), *le Duel aux lanternes* (1873), *l'Ilote* (1875), *le Prologue sans le savoir* (1878). Mais sa renommée repose sur ses récits de la Provence : *Jean des Figues* (1870), *la Gueuse parfumée* (1876) [recueil qui contient, outre *Jean des Figues*, quatre nouvelles : *le Tor d'Entrays, le Clos des âmes, la Mort de Pan, le Canot des six capitaines*]; *la Vraie Tentation de saint Antoine, conte de Noël* (1890). Ces contes sont d'une touche juste et légère; leur manière est suffisamment proche des *Lettres de mon moulin* d'A. Daudet, pour que certains critiques en aient conclu que P. Arène avait, dans sa jeunesse, contribué à la rédaction de cet ouvrage. Parmi ses autres œuvres, citons *le Parnassiculet contemporain* (1866), recueil de pastiches (avec Delvau, A. Daudet), *Contes de Paris et de Provence* (1887); *la Chèvre d'or*, roman (1889), *Domnine*, roman tragique (1894), des *Poésies* (1900) et de nombreuses œuvres en provençal, car il joua son rôle dans la renaissance de la langue d'oc. (→ Biblio.)

ARENENBERG, château de la Suisse (cant. de Thurgovie), sur les bords du lac de Constance, où séjournèrent la reine Hortense et son fils Louis Napoléon, le futur Napoléon III.

ARÉNEUX, EUSE adj. LANGUE LITTÉR. Sablonneux : *La rive aréneuse où se brise Thétys* (A. Chénier).

ARENGA n. m. (malais *areng*). Genre de grands palmiers au tronc épais, habitant l'Inde et l'Insulinde. (L'espèce la plus connue est le *palmier à sucre* [*Arenga saccharifera*], une autre espèce fournit des fibres textiles. Le genre compte dix espèces.)

ARÉNICOLE adj. Qui vit dans le sable, dans les terres sablonneuses.
◆ N. f. Genre d'annélides polychètes sédentaires qui vivent dans les sables des bords de la mer, et dont l'espèce la plus remarquable est l'*arénicole des pêcheurs*, ainsi appelée parce qu'elle sert d'appât pour la pêche des poissons de mer. (Elle peut avoir 20 cm de longueur.)

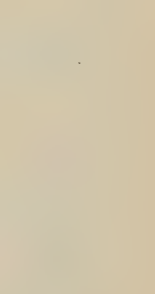
arénicole

ARÉNICOLIENS ou **ARÉNICOLIDÉS** n. m. pl. Famille d'annélides ayant pour type le genre *arénicole*, caractérisée surtout par les branchies arborescentes de la région moyenne ou postérieure du corps.

ARÉNIÈRE n. f. Sablière, sablonnière, lieu d'où l'on tire du sable.

ARÉNISATION n. f. Géomorphol. Décomposition des roches cristallines en arènes*.

ARENSBERG. V. ARNSBERG.

ARENSKI (Anton Stepanovitch), compositeur russe (Novgorod 1861 - Terioki, Finlande, 1906). Elève de Rimski-Korsakov au Conservatoire de Saint-Pétersbourg, il fut professeur à Moscou. Son œuvre comprend deux symphonies, des mélodies, un trio, un quatuor, trois opéras (*Un songe sur la Volga*, 1890; *Raphaël*, 1894; *Nal et Damanti*, 1904), où apparaît l'influence de Wagner. Son « impressionnisme » annonce Scriabine.

ARENTSZ (Arent). V. CABEL.

ARENYS DE MAR, v. et port d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone), sur la Méditerranée; 6 500 hab. Constructions navales. Dentelles. Stations balnéaires.

ARÉOCÈLE n. f. (gr. *araios*, léger, et *kelê*, hernie). Tumeur gazeuse du cou.

ARÉOLAIRE adj. Relatif à l'aréole.
— Géomorphol. Se dit d'une action en surface de l'érosion. (L'érosion aréolaire travaille latéralement : c'est elle qui intervient, sous les climats secs, pour dégager les inselbergs* et façonner les glacis*.)
— Math. *Vitesse aréolaire d'un point*, rapport de l'aire que décrit le rayon vecteur du point mobile, au temps employé pour la décrire quand cette aire est infiniment petite.

ARÉOLE n. f. (lat. *areola*, dimin. de *area*, aire). Anat. Petite cavité entre les faisceaux des fibres, les lamelles, les mailles d'un tissu. (Les aréoles peuvent être remplies soit par des substances solides, soit par des liquides.)

‖ Cercle de couleur plus foncée, qui entoure le mamelon.
— Astron. Cercle irisé qui entoure la lune.
— Bot. Partie de la membrane des trachéides des gymnospermes, où les deux couches cellulosiques, percées d'un orifice,

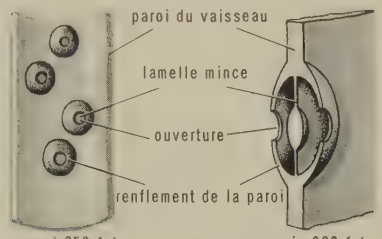

aréole d'un vaisseau du pin — grossi 250 fois — coupe, grossie 800 fois

se sont écartées et forment entre elles une cavité lenticulaire coupée par la lamelle moyenne épaissie en son milieu.
— Pathol. Zone circulaire, ordinairement rouge, qui entoure et circonscrit un point inflammatoire.

ARÉOLÉ, E adj. Qui porte des aréoles*.

ARÉOMÈTRE n. m. (gr. *araios*, peu dense, et *metron*, mesure). Instrument fonctionnant suivant le principe d'Archimède et destiné à mesurer la densité d'une solution, pour en déterminer la concentration (acide, alcool, sirop, etc.).
— Encycl. Il existe deux sortes d'*aréomètres*, les aréomètres *à volume constant*, pour lesquels le volume immergé est constant, mais dont le poids peut être augmenté ou diminué (aréomètre de Fahrenheit, par exemple), et les aréomètres *à poids constant*, dont le volume immergé varie avec la densité du liquide. Ces derniers sont, de beaucoup, les plus utilisés. Ils permettent de connaître rapidement, mais sans une très grande précision, la densité d'un liquide ou la concentration d'une solution.
Ces instruments sont à peu près semblables aux *baryllions* ou *hydroscopes* des Anciens; leur invention remonterait à Archimède, selon certains auteurs, à Hypatie d'Alexandrie, selon d'autres. Le fonctionnement de ces appareils repose sur le principe des corps flottants. Un corps flottant est soumis à deux forces : son poids P, force verticale dirigée de haut en bas appliquée au centre de gravité, et la poussée d'Archimède, force verticale dirigée en sens contraire, appliquée au centre de poussée; cette poussée p est égale au poids du volume de liquide déplacé :

$$p = V_1 \times a,$$

V_1 étant le volume immergé, a le poids spécifique du liquide.
Il y a équilibre lorsque ces deux forces sont égales et opposées.
Pour que l'équilibre soit stable, il faut que le centre de poussée soit au-dessus du centre de gravité. A cet effet, le lest, en mercure ou en grenaille, est placé très bas (pour abaisser le centre de gravité) et surmonté d'un renflement qui élève le centre de poussée.

ARÈS Ludovisi, IVe s. *musée des Thermes, Rome*

● *Aréomètre à volume constant.* Pour avoir l'équilibre avec un volume V_1 immergé constant dans des liquides de poids spécifiques divers, il faut faire varier le poids de l'aréomètre. A cet effet, celui-ci est surmonté d'un petit plateau où l'on peut placer des masses marquées. D'après le poids de ces masses enlevées ou ajoutées, on détermine le poids spécifique du liquide.

● *Aréomètre à poids constant.* Le volume immergé V_1 varie lorsque le poids spécifique change. Pour qu'on puisse apprécier des petites variations de ce volume, l'aréomètre est terminé vers le haut par une tige fine qui porte la graduation qu'on lit au niveau où affleure le liquide. Les aréomètres à poids constant permettent donc une lecture directe, et seront d'autant plus sensibles que la tige sera fine. Ils existent pour des liquides plus lourds que l'eau, le point d'affleurement dans l'eau pure est alors en haut de la tige, et pour des liquides plus légers que l'eau, le point d'affleurement dans l'eau pure étant à la base de la tige. Suivant la nature de leur graduation, on les appelle : *densimètres* (ils sont alors gradués directement en densité, et, dans l'eau, plongent jusqu'à la graduation 1; les traits de la graduation ne sont pas régulièrement espacés), *pèse-acides, pèse-alcools* ou *alcoomètres, pèse-sels, lactomètres*, etc. Ils possèdent des graduations particulières qui permettent de connaître directement le titre d'une solution d'acide, d'alcool, de sel, de matière grasse dans le lait, etc. Dans l'eau, ils plongent jusqu'à la graduation zéro.

● *Aréomètre Baumé.* Sa graduation — en degrés Baumé — est arbitraire, mais permet d'évaluer la concentration de n'importe quelle solution avec la même unité et le même appareil imaginé par Baumé.
1° Quand il est destiné aux liquides plus denses que l'eau, on le leste pour produire une immersion presque complète de l'instrument dans l'eau distillée, et l'on marque 0 au point d'affleurement. On plonge ensuite l'instrument dans une solution contenant 85 g d'eau et 15 g de sel marin; au point d'affleurement, on marque 15; on partage l'intervalle de 0 à 15 en 15 parties égales, et l'on continue les divisions, qui forment ainsi les degrés de l'aréomètre. L'appareil ne donne que des indications sur la concentration des liquides. Il suffit que l'échelle descende à 68°.
2° Quand l'aréomètre est destiné aux liquides moins denses que l'eau, on le leste de manière que le point d'affleurement, qui doit être le zéro, soit à peu de distance de la naissance de la tige lorsque l'instrument est plongé dans une solution de 10 g de sel marin dans 90 g d'eau. On plonge ensuite l'aréomètre dans l'eau pure, et on marque 10 au point d'affleurement. L'intervalle est partagé en 10 parties égales, et la division continuée. Il suffit que l'échelle monte jusqu'à 50°. (V. alcoomètre, densimètre, lactomètre, volumètre.)
Tous ces appareils ont été gradués à une température bien déterminée. Si on les emploie à une température différente, il est nécessaire de faire une correction; en effet, le poids spécifique a varie avec la température, ainsi que le volume de l'aréomètre. Des tables de correction de température accompagnent ces appareils.

ARÉOMÉTRIE n. f. Technique de la détermination de la densité d'un liquide par usage des aréomètres.

ARÉOMÉTRIQUE adj. Relatif à l'aréométrie : *Echelles aréométriques.*

ARÉOPAGE (du gr. *Arês*, n. pr. de dieu, et *pagos*, colline). Colline d'Athènes, à l'O. de l'Acropole. ‖ Conseil et cour criminelle qui y siégeaient.
◆ N. m. *Par anal.* et *ironiq.* Assemblée de gens qui jugent des choses souvent avec hauteur : *Dans la salle à manger, l'aréopage était au complet : papa occupait le centre, notre mère tenait sa droite et le révérend fumait sa pipe à sa gauche* (H. Bazin).
— Encycl. La colline était consacrée à Arès, dieu du Meurtre et de la Guerre, et aux Euménides, dont le sanctuaire tout voisin servait, à l'origine, d'asile aux meurtriers. Ce sont les transactions nécessitées par le rachat du sang qui ont fait installer le premier tribunal criminel sur ce rocher. Devant ce *Conseil d'en haut* (par opposition au *Conseil des Cinq-Cents*, qui siégeait *en bas*, sur l'Agora) comparaissaient les accusés de meurtre prémédité, d'incendie et d'empoisonnement. Tout d'abord, il fut uniquement composé d'eupatrides, et, depuis Solon, se recruta parmi les archontes sortant de charge. Etant inamovibles, ses membres étaient irresponsables. Il surveillait les magistrats, interprétait les lois et jugeait les meurtres. Dépouillé de ses attributions politiques par Ephialtès et Périclès (461), au profit de la *Boulê* et de l'*Ecclêsia*, l'*Aréopage* garda le contrôle de la Constitution et des mœurs; il punit de mort les déserteurs de Chéronée (338), condamna Démosthène (324). Il subsista sous l'Empire romain; c'est là que saint Paul prononça sur le dieu inconnu le discours que l'on suppose avoir été à l'origine de la conversion du futur saint Denys l'Aréopagite.
— Archéol. On voit encore des vestiges de l'*Aréopage* sur le roc : un escalier de seize marches, un banc, des sièges rectangulaires rangés en demi-cercle, des traces de maisons et de rues; les blocs de pierre où siégeaient les parties sont encore en place : la *pierre de l'outrage* pour l'accusé, la *pierre de l'implacabilité* pour l'accusateur. — Près de là, une profonde cavité marque l'emplacement du sanctuaire des Euménides.

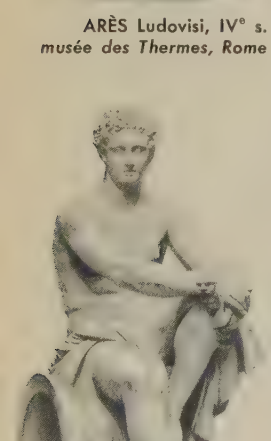

ARÈS, « Mars Borghèse » sculpture antique grecque *Louvre*

ARÉOPAGITE n. m. Membre de l'Aréopage, à Athènes. ‖ Surnom de saint Denys*. (Prend une majuscule en ce sens.)

ARÉOSTYLE n. m. (gr. *araios*, non serré, et *stulos*, colonne). Système d'entre-colonnement, dans lequel l'intervalle qui sépare deux colonnes voisines est de trois diamètres et demi à quatre diamètres : *La colonnade du Louvre, à Paris, est un exemple d'aréostyle.*

ARÉOTECTONIQUE n. f. (du gr. *areios*, belliqueux, et *tektonikê*, art de bâtir). Partie de l'art militaire qui concerne la manière de fortifier, de défendre, d'attaquer les places fortes. (Peu us.)

ARÉQUIER n. m. Bot. V. arec.

AREQUIPA, v. du Pérou méridional, ch.-l. de départ., au pied du volcan Misti; 117 000 hab. Université. Fondée par les Espagnols en 1540, cette ville pittoresque garde des églises et des couvents de l'époque coloniale; mais elle a souffert à plusieurs reprises des tremblements de terre. Centre commercial actif, Arequipa possède aussi des industries : fonderies, textiles, manufactures de chaussures, industries alimentaires. — Le *département d'Arequipa* a 370 000 hab.

ARÈS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), à l'extrémité N. du bassin d'Arcachon; 2 336 hab. (1 899 aggl.). Station balnéaire. Aérium pour enfants. Pêche. Ostréiculture. Fabriques de caisses.

ARÈS ou **ARÉS**. Myth. gr. Dieu de la Guerre, Arès se réjouit dans la violence et aime le sang. Armé de la lance et du bouclier, cuirassé et casqué comme un hoplite, il combat entouré de quatre servants d'armes : *Deimos, Phobos, Eris, Enyo* (Crainte, Terreur, Discorde et Meurtre). Fils de Zeus et d'Héra, sa seule conquête fut de courte durée : amant d'Aphrodite, il fut surpris par Héphaistos, le mari, qui l'enferma dans un filet et le montra aux dieux, qui furent pris d'un « rire inextinguible ». La pauvreté des mythes indique son manque de popularité. Ce dieu violent et sanguinaire est souvent placé dans une situation de vaincu; d'où sa haine pour Athéna, dont l'intelligence triomphe toujours de sa force. Un seul temple lui est consacré à Thèbes, et un lieu-dit à Athènes, marqué du signe du meurtre, le rocher de l'Aréopage. Ce sont les raisons opposées qui feront la popularité, chez les Romains, de Mars, à qui Arès fut assimilé après la conquête.
— Bx-arts. V. Mars.

ARESO (José), franciscain espagnol (Biguézal, Navarre, 1797 - Saint-Palais 1878), restaurateur en France de l'observance franciscaine (1852).

ARESON (Johannes), prélat et poète islandais (1484-1550). Evêque d'Holum, il s'opposa à main armée à l'introduction du protestantisme en Islande, lutta contre les troupes du roi de Danemark Frédéric III, fut vaincu et condamné à mort. Il introduisit l'imprimerie en Islande. On cite son poème : *Lamentations sur la Passion.*

ARESTHANAS, pâtre qui éleva Asclépios.

ARÉTALOGUE n. m. (gr. *aretalogos*). Bouffon de l'époque hellénistique, qui amusait les convives pendant le repas en dissertant sur la morale.

ARÉTAPHILE, en gr. **Aretaphila,** fille d'Æglator. Elle vivait à Cyrène au temps de Mithridate, épousa par force Nicocratès, tyran de Cyrène, le fit assassiner par son frère Léandros, qu'elle fit périr à son tour. Elle refusa la royauté de Cyrène.

ARÉTAS, nom grec de plusieurs rois nabatéens (Ḥārithat) : **Arétas III** *Philhellène* (87 env. - 62 av. J.-C.) était contemporain des derniers Séleucides. Après s'être installé à Damas, il se soumit à un lieutenant de Pompée et garda Damas en reconnaissant la suzeraineté romaine et en payant tribut. — Nom grec du phylarque rhassānide Ḥārith ibn Djabala, contemporain de Justinien. — Nom d'un martyr chrétien du Nadjrān, tué en 523.

ARÊTE n. f. (lat. *arista*, épi, et arête de poisson). Os mince et pointu, qui se trouve

Phot. Anderson-Giraudon, Giraudon.

dans la chair de presque tous les poissons : *Le hareng, la carpe ont beaucoup d'arêtes.* (On distingue dans un poisson : *la grande arête* [c'est la colonne vertébrale], armée de longues apophyses épineuses, et les *arêtes proprement dites,* dont certaines seulement sont des *côtes* articulées aux apophyses vertébrales.) ‖ *Par extens.* Le squelette entier d'un poisson : *L'arête d'une sole, d'une carpe.* (Acad.). ‖ Toute saillie naturelle présentant des formes anguleuses : *Les longues arêtes de granit* [...] *sont d'un abord malaisé* (Hugo).

— Anat. Elévation oblongue que la bandelette demi-circulaire forme près de l'ouverture de Monro, dans le cerveau.

— Archit. Angle saillant que forment deux faces droites ou courbes d'une pierre, d'une pièce de bois, etc. ‖ *Arête d'une voûte,* angle qu'elle forme avec un mur ou une autre voûte. ‖ *Vive arête,* angle bien marqué ; *à vive arête,* se dit de même en parlant de toute pièce bien équarrie : *Poutre, solive à vive arête.* (S'oppose à *arête flacheuse.* V. FLACHE.) ‖ *Voûte d'arête,* arête qui, formée par le concours de portions de voûte, est comme le produit de la rencontre de voûtes qui se confondraient l'une dans l'autre. (Grâce à ce système, en usage avant l'invention de la croisée d'ogives gothique, la poussée, au lieu d'être continue, comme dans la voûte en berceau, s'exerce seulement sur quatre points d'appui.)

— Arm: Elévation angulaire le long d'une lame d'épée ou d'épée-baïonnette.

— Bot. Appendice raide, filiforme, terminant certains organes (glumes, glumelles, feuilles, pétioles, pièces florales). ‖ Bord libre des lames d'un champignon.

— Géogr. et Alp. Ligne qui sépare deux versants principaux d'une montagne. (V. part. *encycl.*)

— Géol. *Arête de rebroussement,* ligne suivant laquelle se produit un changement de direction brusque et aigu dans une série de plis. (Les volcans du Massif central sont sur l'arête de rebroussement des directions armoricaines et varisques dans la chaîne hercynienne.)

— Math. Ligne d'intersection des deux plans qui forment un angle dièdre. (En général, le nom d'arête s'applique, dans un prisme, dans une pyramide, dans un polyèdre quelconque, aux intersections des faces entre elles.) ‖ *Arête de rebroussement,* sur une surface réglée développable, courbe tangente en chacun de ses points à la génératrice rectiligne qui passe par ce point.

— Minér. Ligne formée par la réunion de deux surfaces inclinées l'une sur l'autre, dans un cristal.

— Pellet. *Arête d'une peau,* ligne médiane du dos, ligne en général plus foncée. (C'est la plus belle partie de la peau.)

— Trav. publ. *Pavage en arête de poisson* ou *en arête de hareng,* disposition de pavage suivant laquelles les pavés, posés en diagonale, se rencontrent à angle droit.

— ENCYCL. Géogr. et Alp. Une montagne a autant d'*arêtes* que de versants. Les arêtes principales sont celles qui relient une montagne aux montagnes voisines, le point le plus bas formant un col. Certaines arêtes secondaires plongent directement dans la vallée ; elles prennent souvent le nom d'*éperon* ou de *pilier* lorsqu'elles sont de pente forte. Les arêtes des montagnes constituent des voies naturelles d'ascension parce qu'elles sont généralement moins raides que les versants, que les dangers d'avalanche ou de chute de pierres y sont moins grands, et que les vues qu'elles dévoilent sont très belles.

ARETÊ, fille d'Aristippe de Cyrène, qui lui enseigna sa philosophie. Elle systématisa la doctrine de son père, et fit elle-même l'éducation de son fils, Aristippe le jeune.

ARETÊ de Cappadoce, médecin grec, né en Cappadoce ; il paraît avoir vécu vers la fin du Ier s. de l'ère chrétienne et au commencement du IIe. Quatre de ses traités ont été publiés par Boerhaave (1731), qui l'estimait à l'égal d'Hippocrate.

ARÉTHO. V. ÁRTA.

ARÉTHUSE, en gr. **Arethousa,** nymphe qui, se baignant dans l'Alphée, au Péloponnèse, fut poursuivie par le dieu du fleuve jusque dans l'île d'Ortygie, en Sicile ; mais Artémis la métamorphosa en fontaine. Les Anciens, voyant le fleuve Alphée disparaître sous terre avant de se jeter dans la mer, supposaient qu'il allait rejoindre la fontaine Aréthuse. Le profil de la nymphe orne les belles monnaies de Syracuse frappées à partir de 480 av. J.-C. (décadrachme nommé *démaréteion*).

ARÊTIER n. m. Constr. Ligne saillante inclinée, droite ou courbe, formée par l'intersection latérale de deux pans de couverture. ‖ Pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble. ‖ Lame de plomb, qui recouvre les angles d'un comble ou d'une flèche.

ARÊTIÈRE n. f. Constr. Chacune des tuiles qui recouvrent l'angle des couvertures sur l'arêtier. ‖ Couche de plâtre ou de mortier qu'on met, en guise de tuile, sur les angles saillants d'un toit ou « arêtiers ». ‖ Intersection plane de deux berceaux ayant même plan de naissance et même montée.

— Trav. publ. Partie triangulaire dans un pavage, à la rencontre de deux caniveaux se réunissant sous un angle plus ou moins aigu.

ARÉTIN, INE adj. et n. Relatif à Arezzo ; habitant ou originaire d'Arezzo.

ARÉTIN (L'), en ital. Pietro **Aretino,** écrivain italien (Arezzo 1492 - Venise 1556). A treize ans, il vole sa mère et s'enfuit de chez lui. Il ne suit aucune étude régulière, mais s'occupe un peu de peinture et y devient un parfait connaisseur. A dix-neuf ans, il se

L'ARÉTIN, par Titien, *palais Pitti, Florence*

rend à Rome et se met au service de plusieurs grands personnages. Puis on le trouve dans un couvent de Ravenne, mais il le quitte bientôt et revient à Rome, où, à la cour de Léon X d'abord, ensuite à celle de Clément VII, il est le protégé et le courtisan des papes. Sa carrière d'écrivain scandaleux commence alors : nanti de lettres de recommandation, il fréquente dans différentes villes des princes, de hauts prélats, des monarques de toute l'Europe, qu'il terrorise et séduit tour à tour par sa flagornerie, son air d'histrion lettré, son chantage continuel. Il obtient ainsi pensions, cadeaux, en menaçant les uns, en flattant les autres. Tout le monde craint sa plume acérée, qui se vend toujours au plus offrant. François Ier, Charles Quint se le disputent ; la reine de Pologne, le roi d'Angleterre le couvrent de présents. L'Arioste l'appelle « le fléau des princes » ; peu s'en fallut qu'un pape ne le nommât cardinal. Menacé de mort par des nobles qu'il avait calomniés, il se réfugie à Venise, où il donne toute sa mesure dans les scandales, les chantages et le luxe. François Ier lui envoie en cadeau une chaîne d'or représentant des langues empoisonnées, avec un exergue *Lingua eius loquetur mendacium.* La légende populaire affirme qu'il mourut étouffé pour avoir trop ri. — On lui doit des *Pasquinades,* obscènes et calomnieuses, des *Jugements,* sorte de prophéties politiques, instruments de ses attaques et de ses chantages. Ses *capitoli,* ses *canzoni* satiriques, ses sonnets sont licencieux, en particulier les seize *Sonnetti lussuriosi* (1525), composés pour les dessins de Giulio Romano. Ses *Lettres* (1537-1557) sont le témoignage de sa nature et aussi des coutumes du siècle dont il donne une caricature exaspérée. Ses pièces : *le Maréchal* (1533), *la Courtisane* (1534), *l'Hypocrite* (1542), *la Talanta* (1542), *le Philosophe* (1546), allient l'imitation de Plaute à la joie de peindre les vices. Ses *Ragionamenti* (1532-1534) ou *Dialogues* sur la profession de courtisane campent une protagoniste puissante qui n'est, sous des atours féminins, que son propre portrait. (→ Biblio.)

ARETINO (SPINELLO). V. SPINELLO.

AREUS, fils d'Acrotatos et roi de Sparte. Il succéda à son grand-père, Cléomène II (309 av. J.-C.). Il eut à lutter contre Pyrrhos, roi d'Epire, soutint Athènes contre Antigonos Gonatas et fut tué près de Corinthe.

AREUSE (l'), riv. de Suisse, née dans le Jura, qui draine le Val de Travers ; 25 km. Elle rejoint le lac de Neuchâtel.

ARÉVALO, v. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. d'Ávila), au N. d'Ávila ; 5 000 hab. Château et églises mudéjars. Saint Jean de la Croix y naquit en 1542.

ARÉVALO (Luís DE), architecte espagnol du XVIIIe s. Il acheva en 1764 la sacristie de la Chartreuse de Grenade, commencée en 1727 par José de Bada ; c'est une des œuvres les plus étonnantes de l'architecture baroque espagnole. De 1752 à 1764, il construisit la caserne de Bibataubin, auj. Diputación Provincial de Grenade.

ARÉVAQUES, en lat. **Arevaci,** peuple celtibère qui avait Numance pour capitale, et qui fut soumis par Scipion Emilien, en 133.

AREZZO, v. d'Italie, en Toscane, ch.-l. de prov. dans la vallée de la Chiana ; 66 511 hab. (39 213 aggl.) [*Arétins*]. Evêché. Arezzo compte un grand nombre de monuments : la *Badia,* du XIIIe s., agrandie par Vasari, qui renferme un tabernacle de B. da Majano (1475), la cathédrale, entreprise en 1286, l'église *Saint-François,* commencée en 1322, qui conserve les fresques de Piero Della Francesca illustrant l'*Histoire de la Croix,* peintes de 1452 à 1459. La ville nouvelle se développe dans la vallée, et le tiers de la population est dispersé sur le territoire de la commune. Industrie assez active : constructions ferroviaires ; dentelles. — La *province d'Arezzo* a 329 665 hab. Située dans l'Apennin toscan, le long du Val d'Arno et du Val di Chiana, elle a une activité essentiellement agricole.

— Hist. C'est l'ancienne *Arretium,* une des douze villes de la Confédération étrusque, alliée à Rome, qu'elle aida contre les Gaulois, puis contre Hannibal. Colonie romaine sous l'Empire, comté durant le Moyen Age, commune dès la fin du XIe s., elle fut en proie aux rivalités de ses grandes familles. Florence l'annexa en 1384. Dans l'Antiquité, elle était célèbre par ses ateliers de céramique qui, au Ier s. av. J.-C., produisaient et expédiaient dans tout le monde romain ses poteries, qui furent ensuite copiées par les Gallo-Romains. Elle était aussi un centre de fabrication du bronze, dont témoigne la *Chimère* d'Arezzo. (→ Biblio.)

AREZZO (Paolo et Pietro), orfèvres florentins du XIVe s., auteurs du chef reliquaire en argent émaillé de San Donato, daté de 1346 et conservé dans la cathédrale d'Arezzo.

AREZZO (Tommaso), cardinal italien (Orbetello 1756 - Rome 1833). Nonce du Saint-Siège à Saint-Pétersbourg (1802-1804), il négocia sans succès pour neutraliser les dangereuses initiatives de Mgr Siestrzenkewicz. Chargé par Napoléon Ier de faire accepter par le pape le Blocus continental, il échoua et fut pourchassé par la police impériale. Il fut créé cardinal en 1816.

ARFE (Enrique D'), ciseleur, originaire de Cologne, établi en Espagne en 1506 et qui vivait encore en 1545. Il est l'auteur des monstrances du monastère de Sahagrín, des cathédrales de Tolède, León et Cordoue. — ANTONIO **d'Arfe,** son fils (1510-1578), est l'un des adaptateurs du style classique. — JUAN **d'Arfe y Villafañe** (1535-1603), fils d'Antonio, l'un des plus illustres orfèvres espagnols du XVIe s., a exécuté les tabernacles des cathédrales d'Ávila, de Séville, de Burgos ; il a publié sur son art plusieurs livres.

ARFEUILLES, comm. de l'Allier (arrond. de Vichy), dans le Bourbonnais ; 1 683 hab. (399 aggl.). Ruines du château de Montmorillon (XVe s.).

la nymphe ARÉTHUSE
monnaie grecque
de Syracuse

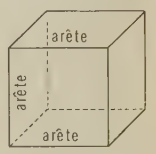

arête (math.)

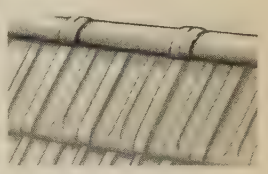

arêtière

AREZZO
façade du palais
de la Fraternité des laïques
XIVe et XVe s.

Aimé ARGAND

Blason d'ARGELÈS-GAZOST

Écartelé : au 1er d'argent, à la hure de sanglier de sable, accompagnée en pointe de trois pieds aussi de sanglier du même, 2 et 1 ; au 2e d'azur, à l'ours grimpant sur un mont surmonté d'une étoile, le tout d'or ; au 3e d'or, à une vache de gueules, avec son veau qui tète, du même ; au 4e coupé d'azur au roc d'échiquier d'or, et d'or à deux fasces de gueules.

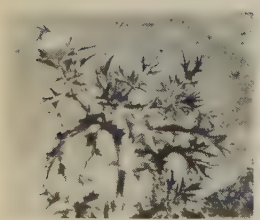

argémone mexicaine

ARFVEDSON (Johann August), chimiste suédois (Skagerholms-Bruk 1792 - Hedensö 1841). Elève de Berzelius, il retira la lithine du lépidolite de Saxe et isola le lithium en 1817. Il est l'auteur de nombreux mémoires de chimie minéralogique.

ARFVEDSONITE n. f. Minér. Variété d'amphibole monoclinique.

ARGA, riv. de l'Espagne septentrionale, affl. de l'Aragon (r. g.), sortie des Pyrénées, et qui arrose la Navarre et Pampelune ; 120 km.

Argail, un des héros du *Roland amoureux* de Boïardo et du *Roland furieux* de l'Arioste. C'est le frère de la belle Angélique. Sa lance d'or renversait ceux qu'elle touchait.

ARGALI n. m. (mot mongol). Mouton sauvage qui habite les montagnes de la partie orientale et méridionale de la Sibérie jusqu'à l'Altaï et dans l'Inde.
— ENCYCL. L'*argali* est le géant de la famille, car le mâle a 1,20 m de hauteur et porte des cornes qui ont 1,20 m de long et pèsent de 15 à 20 kg (*Ovis ammon*). L'argali à crinière (*O. jubata*) vit en Mongolie.

ARGAMASILLA DE ALBA, v. d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Ciudad Real), sur le Guadiana ; 7 700 hab. — Cervantes y aurait été détenu quelques mois, et en aurait fait la petite patrie de son *Don Quichotte*.

ARGAMASSE n. f. (mot ar. signif. *mortier*). Plate-forme en terrasse, placée au-dessus d'un édifice, en Orient.

Argan, personnage principal du *Malade* imaginaire,* comédie de Molière.

ARGAND (Aimé), inventeur suisse (Genève 1755 - Angleterre 1803). Il est le véritable inventeur des lampes auxquelles le pharmacien *Quinquet* a laissé son nom. C'est en Angleterre, en 1784, qu'il fabriqua sa première lampe à courant d'air, à cheminée de verre et à mèche tissée en forme de cylindre creux, système qui supprimait la fumée en augmentant l'intensité lumineuse.

ARGAND (Emile), géologue suisse (Genève 1879 - Neuchâtel 1940). Architecte, puis professeur de géologie à Neuchâtel (1911), il a envisagé l'architecture des chaînes plissées. Il a publié : *les Nappes de recouvrement des Alpes occidentales* (1911), *Sur l'arc des Alpes occidentales* (1916), *Tectonique de l'Asie* (1922). Argand s'efforce de voir les chaînes en volume. Il adopte la théorie de Wegener, l'applique à l'Asie et aux Alpes. Cette dernière chaîne résulterait, selon lui, de l'écrasement d'un géosynclinal entre le socle eurasiatique et le socle africain supposé en dérive, ce qui aurait produit des nappes de charriage. C'est à lui aussi qu'on doit le nom de *plis de fond,* attribué à des bombements très larges affectant l'infrastructure des continents.

ARGANEAU n. m. Trav. publ. Gros anneau de fer scellé dans le mur d'un quai, et qui sert à amarrer les bateaux. (Syn. ORGANEAU.)

ARGANIER n. m. (de *argan*). Arbrisseau épineux, à petites feuilles coriaces alternes, à fleurs latérales et pédonculées, habitant l'Afrique du Nord. (Nom sc. : *Argania sideroxylon,* famille des sapotacées.)
— ENCYCL. Le bois de l'*arganier* est dur et résistant. Le fruit, *argania* ou *noix d'argan,* est gros comme une grosse prune. Il est utilisé pour la nourriture des ruminants. De l'amande renfermée dans le noyau on extrait une huile très appréciée des Marocains. Cette huile peut également être employée pour la savonnerie et pour l'éclairage.
Le domaine géographique de l'arganier est très limité. Cet arbre est absolument inconnu en dehors du Sud marocain, où il pousse entre la côte de l'Atlantique et les pentes du flanc méridional du Haut Atlas jusqu'à plus de 1 300 m ; comme le dit Louis Gentil, c'est à proprement parler « l'arbre du Sous », qui est son domaine de prédilection.

ARGANT n. m. Variété de cépage noir cultivé dans le Jura. (Syn. GROS MARGILLIER.)

Argant, personnage de *la Jérusalem délivrée,* du Tasse ; roi des Circassiens, farouche, mais généreux ; il est tué par Tancrède.

ARGAS [gas] n. m. (mot grec). Acarien parasite des oiseaux de basse-cour.
— ENCYCL. *Argas reflexus,* qui vit sur les poules, les pigeons, est aussi parasite d'autres animaux et même de l'homme, auquel il peut communiquer certaines maladies infectieuses. *A. persicus,* espèce cosmopolite, se fixe sur les chameaux, voire sur l'homme ; il propage un spirochète qui produit une maladie mortelle chez les volailles, et il passe pour transmettre certaines fièvres récurrentes humaines. Le genre fait partie de la famille des ixodidés.

ARGÉ n. f. Entom. Syn. de HYLOTOME. (V. aussi DEMI-DEUIL.)

ARGÉADES, en gr. **Argeadai,** dynastie de Macédoine qui a régné du VIIe s. au IIIe s. av. J.-C. Elle doit son nom à Argeios Ier, fils et successeur de Perdiccas Ier et a compté parmi ses membres Philippe Ier, Amyntas Ier, Alexandre Ier, Perdiccas II, Archélaos, Amyntas II, Amyntas III, Alexandre II, Perdiccas III, Philippe II, Alexandre le Grand, Alexandre IV. (V. ces noms.)

ARGÉE (MONT) [en gr. **Argaios**]. Géogr. anc. Montagne de Cappadoce. C'est l'actuel *Erciyas Dâg,* au centre de l'Asie Mineure. Une colonie de marchands sémitiques s'établit au pied du mont Argée et fonda la ville de Kanesh, dès l'époque d'Akkad. Elle répandit le sémitique babylonien et l'écriture cunéiforme parmi les Hittites. Des routes reliant l'Argée à Maldia ou Meliddi, auj. Malatya, et à Tuvanava, près de la ville actuelle de Bor, au pied du Taurus. Les monuments hittites sont particulièrement nombreux le long de ces routes. Les *tablettes cappadociennes* (v. CAPPADOCE) ont été découvertes non loin de l'Argée, à Kültepe, qui occupe le site de Kanesh, au nord de l'ancienne Césarée (auj. Kayseri).

ARGÉES n. f. pl. (lat. *argei* ou *argea*). Nom donné, à Rome, à vingt-quatre chapelles répondant à une très ancienne division de la ville en quatre quartiers, antérieure à la répartition de Servius Tullius.

ARGEIOS Ier, roi de Macédoine (621-615 av. J.-C.), fils et successeur de Perdiccas Ier. — **Argeios II,** roi de Macédoine après qu'il eut renversé Amyntas III (383 av. J.-C.). Ce prince ayant repris son royaume (381), Argeios II recommença la lutte, mais fut tué par Philippe II (359).

ARGEL ou **ARGUEL** n. m. Nom donné, en Orient, à une petite plante qui est souvent mélangée au séné du commerce, et qui peut provoquer des coliques violentes ; c'est une asclépiadacée du genre *solenostemma.*

ARGELANDER (Friedrich), astronome allemand (Memel 1799 - Bonn 1875). Après avoir dirigé les observatoires d'Åbo et d'Helsingfors, il accepta une chaire d'astronomie à Bonn où, en 1845, on lui construisit un observatoire. On lui doit un *Atlas céleste* des étoiles jusqu'à la dixième grandeur, connu sous le nom de *Bonner Durchmusterung.* Il a aussi enregistré et déterminé les positions relatives de vingt-deux mille étoiles (1846).

ARGELATI (Filippo), érudit italien (Bologne 1685 - Milan 1755). Il publia avec Muratori la collection des historiens italiens (*Scriptores rerum italicarum*) et la *Biblioteca scriptorum mediolanensium* (1745).

ARGELÈS-GAZOST, ch.-l. d'arrond. des Hautes-Pyrénées, sur le gave d'Azun, près du confluent avec le gave de Pau ; 2 556 hab. (*Argelésiens*) [12 000 env. pendant la saison estivale]. Station thermale et climatique. Deux sources donnent des eaux sulfurées sodiques, chlorurées, bromo-iodurées, utilisées dans le traitement des maladies de l'appareil respiratoire. Lycée climatique. — L'arrond. a 5 cant., 92 comm. et 42 032 hab.

ARGELÈS-SUR-MER, ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), à 2 km de la Méditerranée ; 2 907 hab. en dehors de la saison [*Argelésiens*]. Eglise du XIVe s. Hameaux fortifiés. Station balnéaire à *Argelès-Plage.*

ARGÉMONE n. f. Plante à feuilles profondément découpées, marbrées de blanc, de 60 à 80 cm de hauteur, qui, provenant du Mexique, a été introduite en France vers 1852. (Son suc laiteux passait pour guérir certaines affections des yeux. Famille des papavéracées.)

ARGENCES, comm. du Calvados (arrond. de Caen), à la limite du pays d'Auge et de la campagne de Caen ; 1 269 hab. (936 aggl.). Eglise (XIe-XIIe-XVe s.). Tuilerie.

ARGENLIEU (Georges THIERRY D'), en religion **T. R. P. Louis de la Trinité,** amiral français (Brest 1889). Sorti de l'Ecole navale en 1908, commandant d'un patrouilleur en 1918, il entre dans les ordres en 1920 et devient supérieur des carmes déchaux de la Province de Paris de 1932 à 1939. Mobilisé, il est affecté à Cherbourg. Prisonnier en juin 1940, il s'évade, rejoint de Gaulle à Londres après l'armistice, et participe à l'attaque de Dakar, où il est blessé en septembre 1940. Après avoir été haut-commissaire pour le Pacifique de 1941 à 1943, il commande, comme contre-amiral, les Forces navales françaises libres. Promu amiral en 1945, il est haut-commissaire et commandant en chef en Indochine (1945-1947). Il reprend peu après la vie religieuse, mais conserve jusqu'en 1958 ses fonctions de grand chancelier de l'ordre de la Libération, qu'il occupait depuis 1940.

ARGENS, fl. côtier de Provence ; 116 km. Il rassemble les eaux des versants orientaux des monts de la Sainte-Victoire et de la Sainte-Baume, et se jette dans le golfe de Fréjus. Il est utilisé par la centrale hydroélectrique d'Entraigues.

ARGENS (Jean-Baptiste DE BOYER, marquis D'), écrivain français (Aix-en-Provence 1704 - château de la Garde, près de Toulon, 1771). Contraint par une chute de cheval de renoncer au service militaire, il se retira en Hollande, afin de pouvoir y écrire librement ses pamphlets : *Lettres juives* (1754), *chinoises* (1755) et *cabalistiques* (1769). Après vingt-cinq ans d'intimité avec Frédéric II, qui l'avait fait son chambellan et le directeur de son Académie, d'Argens, tombé en disgrâce, revint en Provence. On a encore de lui : *Mémoires secrets de la république des lettres* (1744), *Mémoires du marquis d'Argens* (1807), inspirés par la philosophie sceptique du siècle. (→ Biblio.)

ARGENSOLA (Leonardo DE). V. LEONARDO DE ARGENSOLA.

ARGENSON (DE VOYER D'). V. VOYER.

ARGENT n. m. (lat. *argentum*). Métal précieux blanc, brillant et très ductile, inoxydable. ‖ Le même métal mêlé à une certaine quantité de cuivre : *Statue, vaisselle d'argent.* ‖ Toute monnaie de ce métal. (Se disait par opposition aux monnaies d'or ou d'autres métaux) : *Voulez-vous être payé en or ou en argent ?* ‖ Toute monnaie de quelque métal qu'elle soit, ou tout papier accepté comme numéraire : *Avez-vous de l'argent sur vous ? Rendez-moi mon argent ! C'était M. Walter, député, financier, homme d'argent et d'affaires* (Maupassant). ‖ *Argent comptant,* v. COMPTANT. ‖ Ensemble du numéraire sous quelque forme qu'il existe (actions, obligations, billets de banque, etc.) : *Quand on n'a point d'argent, on est dans la dépendance de toutes choses et de tout le monde* (Chateaubriand). ‖ Poét. *D'argent,* se dit de ce qui a la blancheur, l'éclat de l'argent : *De grands poissons* [...] *Font reluire au soleil leurs nageoires d'argent* (Hugo). *Une trentaine d'années* [...] *le poil noir avec quelques fils d'argent sur les tempes* (J. Romains) ; de ce qui a un son clair : *On entendait le son d'argent du marteau* (H. de Montherlant).
— LOC. DIV. *Bourreau d'argent,* v. BOURREAU. ‖ *Jeter l'argent par les fenêtres,* prodiguer follement son argent. ‖ *Manger de l'argent,* dépenser de l'argent sans en retirer un profit correspondant à la dépense. ‖ *En avoir pour son argent,* en proportion de l'argent qu'on a déboursé ou de la peine que l'on a prise. ‖ *Faire argent d'une chose,* vendre une chose ou l'employer d'une façon quelconque pour avoir de l'argent. ‖ *Faire argent de tout,* user de toutes ses ressources pour se procurer de l'argent dans les circonstances difficiles, ou encore savoir tirer bénéfice de tout, mettre toutes les circonstances à profit ; et, au *fig. : La vanité fait argent de tout* (Chateaubriand). ‖ *Etre court, à court d'argent,* v. COURT. ‖ *On ne connaît pas la couleur de son argent,* v. COULEUR. ‖ *Puissances d'argent,* expression, souvent péjorative, désignant les hommes ou les groupements qui exercent une action dans les différents domaines de la vie nationale, et en particulier dans le domaine politique, grâce à d'importantes ressources financières : *Dans ce désordre, si les puissances féodales avaient été abaissées, les puissances d'argent*

Phot. Bibl. nationale suisse.

avaient grandi (Bainville). || *Semer l'argent*, v. SEMER. || *Argent frais*, argent qu'on vient de recevoir ; dans un emprunt d'État, versement constitué par du numéraire, à la différence de celui qui consiste en une remise de titres antérieurs, admis à l'échange.

— ALLUS HIST. ***L'argent n'a pas d'odeur,*** mot de Vespasien, qui établit un impôt sur ce que nous avons appelé depuis des *vespasiennes*. Titus lui rapportant que les Romains s'égayaient à ce sujet, l'empereur lui fit flairer une pièce de monnaie, en disant : « *L'argent n'a pas d'odeur.* »

— ALLUS. LITTÉR. ***Faute d'argent, c'est douleur non pareille,*** phrase de Rabelais qui figure dans le portrait de Panurge, affligé d'une éternelle pénurie d'argent (*Pantagruel*, II, 9). || ***Point d'argent, point de Suisse!,*** adage de Petit-Jean dans *les Plaideurs* de Racine (acte Ier, sc. Ire), qui reprend avec un sens familier (*Suisse* signifiant *portier*) un mot datant peut-être du règne de François Ier, alors que les mercenaires suisses, faute d'être payés, abandonnèrent le service du roi. (La citation s'emploie pour dire : Pas de service sans rétribution.)

— Chim. et Minér. *Argent antimonial* ou *dyscrase*, antimoniure d'argent. || *Argent blanc*, plomb argentifère. || *Argent de chat*, un des noms vulgaires du mica. || *Argent colloïdal*, v. COLLARGOL. || *Argent corné* ou *cérargyrite*, chlorure d'argent naturel. || *Argent fulminant*, nitrure. (V. FULMINANT.) || *Argent noir* ou *polybasite*, *Argent rouge* ou *pyrargyrite*, arséniosulfures naturels d'argent. || *Argent sulfuré* ou *argyrose*, v. ARGYROSE. || *Argent vierge* ou *natif*, argent à l'état de pureté. || *Argent vif* ou *vif-argent*, le mercure. || *Blanc d'argent*, nom impropre du carbonate de plomb.

— Hérald. Un des deux métaux héraldiques. (Il s'indique en gravure par un fond uni.)

— Myth. *Age d'argent*, v. ÂGE.

— Technol. *Argent allié*, argent qui contient quelques métaux étrangers. || *Argent anglais*, maillechort argenté. || *Argent en bain*, argent en fusion. || *Argent bas*, argent qui est inférieur au titre requis. || *Argent battu*, argent qui a passé sous le marteau. || *Argent de cendrée*, poudre d'argent qu'on retire après l'opération de raffinage. || *Argent chinois*, variété de maillechort argenté. || *Argent en coquilles*, argent en poudre, broyé avec du miel et de la gomme arabique et étendu dans des coquilles pour l'usage des enlumineurs. || *Argent de coupelle*, argent pur. || *Argent doré*, vermeil. || *Argent faux*, cuivre argenté. || *Argent filé*, argent qui est retors avec des fils de soie. || *Argent fin*, argent qui a le moins d'alliage. || *Argent fin fumé*, argent auquel on a donné la couleur de l'or en l'exposant à la fumée. || *Argent-le-roi*, argent qui, autrefois, était au titre légal. || *Argent trait*, fil d'argent très fin.

Chimie et minéralogie.

L'*argent* est l'élément chimique de numéro atomique 47 et de masse atomique Ag = 107,88. Ce métal est connu depuis une très haute Antiquité, puisqu'on en a trouvé dans les tombes royales d'Our, datant du troisième millénaire. En même temps que l'or, il fut l'objet des recherches des alchimistes ; ceux-ci désignaient l'argent par le symbole ☾, et l'appelaient « métal de la lune » ou « de Diane » ; ils voyaient sans doute une analogie entre l'éclat de ce métal et celui de la lune. L'argent est le plus blanc de tous les métaux ; bien poli, il constitue la meilleure surface réfléchissante, d'où son emploi dans les miroirs d'optique. Par suite de ce caractère, la chaleur rayonnée par une telle surface est particulièrement faible ; aussi, un liquide chaud placé dans un vase d'argent poli se refroidit-il lentement. Il est, après l'or, le métal le plus malléable et le plus ductile ; on en fait, par battage, des feuilles de quelques microns, transparentes à la lumière. A l'état pur, il est assez mou, et l'ongle suffit pour le rayer. Il se place en tête de tous les corps par sa conductibilité, aussi bien pour la chaleur que pour l'électricité. Sa densité est 10,5 ; il fond à 960 °C et bout vers 1 850 °C. Fondu au contact de l'air, il absorbe de l'oxygène ; au moment de sa solidification, sa surface se soulève en formant de petits cratères, pour laisser cet oxygène se dégager : c'est le phénomène du *rochage*. Inoxydable par l'oxygène sous la pression atmosphérique, il se ternit et noircit lentement au contact de l'air, par suite de la présence de traces d'hydrogène sulfuré ; il se combine à chaud aux halogènes et au soufre ; l'acide azotique le dissout à froid ; l'acide sulfurique ne l'attaque que concentré et chaud. Dans ses composés, l'argent est univalent ; ses sels sont souvent isomorphes de ceux du sodium.

● *Minerais.* L'argent est un métal associé aux grands filons de blende, pyrite et galène, en quantités assez faibles, mais il a assez de valeur pour rendre payante sa récupération. La galène est spécialement argentifère, et les mines de plomb argentifère sont nombreuses et importantes (Leadville, au Colorado ; Eureka, au Nevada ; Laurium, en Grèce ; Peñarroya, Linarès, San Quintino, en Espagne), mais il faut citer également des mines de cuivre (Anaconda, au Montana) et de zinc (Brooken Hill, en Australie). Certains de ces filons, et particulièrement leur partie supérieure, ont été fréquemment remaniés par les agents naturels, superficiels ou souterrains : l'argent et l'or, moins oxydables et plus lourds, se sont concentrés dans les résidus de ces remaniements ; on a alors des gisements superficiels et des poches (*bonanzas*) exploités pour les métaux précieux seuls.

En surface, l'argent se trouve sous forme de chlorure, bromure ou iodure, ou même d'argent natif. Plus en profondeur, on a des sulfures (*argyrose*), sulfoantimoniures (*polybasite*, *argyrythrose*), sulfoarséniures (*proustite*), dits « argent noir », « argent rouge », etc. Parmi ces gisements d'argent, on peut citer le Comstock, au Nevada, qui était un filon de quartz argentifère comme les grands filons du Mexique (Veta Madre, Real del Monte, Zacatecas) et de Hongrie. Le Montana, l'Arizona, la Bolivie (Potosi, Huanchaca) ont des gisements cupro-argentifères ; l'Allemagne (Freiberg), la France (Sainte-Marie-aux-Mines, Giromagny), des gisements cobalto-argentifères, avec argent natif ; la Norvège (Kongsberg) et la Sardaigne (Sarrabus) des filons à gangue de calcite. Mais ces gisements riches s'épuisent, et la plus grande partie de l'argent provient maintenant du traitement des filons mêmes de blende, pyrite, galène : l'industrie moderne leur fait subir rapidement une préparation qui remplace celle que les siècles ont lentement réalisée sur les gisements mêmes.

La production de deux pays, le Mexique et les Etats-Unis, représente près de la moitié du total mondial, qui est de 6 000 t environ. Ces deux États sont suivis par le Canada, en grand progrès, le Pérou, stationnaire, l'Australie, le Japon, la Bolivie et le Congo belge. La production de la France atteint une cinquantaine de tonnes. (V. carte OR ET MÉTAUX PRÉCIEUX.)

● *Composés de l'argent.* L'*oxyde* Ag_2O est une poudre brune obtenue par action de la potasse sur une solution de nitrate d'argent, et soluble dans l'ammoniaque ; une solution concentrée d'ammoniaque le transforme en argent fulminant.

Le *chlorure d'argent* AgCl, qui existe cristallisé à l'état naturel, est un précipité blanc cailleboté, qui s'obtient par action de l'acide chlorhydrique sur le nitrate. Soluble dans l'ammoniaque et dans l'hyposulfite de sodium, il est lentement décomposé par la lumière, et cette action, qui donne d'abord du sous-chlorure Ag_2Cl, est utilisée en photographie, de même que celles, analogues, que subissent le bromure et l'iodure.

Le *bromure* AgBr et l'*iodure* AgI sont des précipités blanc jaunâtre ; leur insolubilité, ainsi que celle du chlorure, fait utiliser ces corps, en chimie analytique, pour le dosage de l'argent, du chlore, du brome et de l'iode. Quant au *fluorure* AgF, obtenu par action de l'acide fluorhydrique sur l'oxyde d'argent, il est très soluble dans l'eau.

Le *sulfure d'argent* Ag_2S se rencontre en octaèdres dans la nature (*argyrose*) ; on peut également le préparer par synthèse ; c'est encore un précipité noir qui prend naissance quand on envoie de l'hydrogène sulfuré dans la solution d'un sel d'argent.

Les sels oxygénés d'argent sont en général obtenus par action directe de l'argent sur l'acide correspondant. Le plus important est le *nitrate* $AgNO_3$, solide cristallisé incolore, soluble dans l'eau, qui, après fusion, se solidifie en petits cylindres, utilisés comme caustiques sous le nom de *pierre infernale*. Il agit en effet comme oxydant sur les matières organiques, en donnant un dépôt noir d'argent ; aussi sert-il à marquer le linge et à teindre les cheveux en noir ; on enlève ces taches noires en les lavant avec du cyanure de potassium, ce qui n'est pas sans danger. La décomposition du nitrate d'argent ammoniacal par les matières organiques permet l'argenture du verre et sert à la confection des miroirs. Signalons encore le *sulfate d'argent* Ag_2SO_4, isomorphe du sulfate de sodium, et l'*orthophosphate triargentique* Ag_3PO_4, précipité jaune obtenu par action du nitrate d'argent sur un orthophosphate alcalin.

Caractères des sels d'argent. Les sels d'argent sont incolores, à moins que leur acide ne soit lui-même coloré ; ils ont une saveur métallique désagréable.

Les alcalis donnent avec les sels solubles un précipité brunâtre, soluble dans l'ammoniaque ; l'acide sulfhydrique produit un précipité noir. L'acide chlorhydrique et ses sels fournissent un précipité blanc cailleboté de chlorure, soluble dans l'ammoniaque. Les matières organiques réduisent les sels d'argent, avec formation d'argent noir.

Métallurgie.

Sauf cas exceptionnels, et de plus en plus rares, les minerais d'argent sont toujours pauvres : 1 à 2 kg d'argent à la tonne est une teneur élevée. On traite pour l'argent seul des minerais n'ayant que 500 ou 600 g à la tonne, et l'on va bien au-dessous lorsque l'argent n'est qu'un sous-produit. La métallurgie de l'argent commencera donc toujours par une séparation de l'argent et de sa gangue, en général par dissolution ; puis on séparera l'argent de son solvant.

● *Dissolution de l'argent.* On dissout l'argent : 1° *Dans un métal fondu :* plomb, cuivre. L'opération consiste en la production même de ces métaux, lorsque leurs minerais sont argentifères ;

2° *Dans le mercure.* C'est l'*amalgamation* (d'ailleurs de moins en moins employée) ;

3° *Dans une solution aqueuse :* hyposulfite (on commence par griller le minerai en présence de chlorure de sodium, comme pour l'amalgamation par voie sèche : tous les sels d'argent sont transformés en chlorure, qui est soluble dans l'hyposulfite de sodium ; ce procédé n'est plus employé que d'une façon exceptionnelle) ; cyanure (tous les sels d'argent et l'argent natif [à l'exception des arsénio- et antimoniosulfures qui exigeraient un grillage chlorurant préalable] sont solubles dans les solutions de cyanure de sodium, vers 0,50 à 0,75 p. 100, en présence d'oxygène : on opère en agitant la masse très finement pulvérisée ; l'or est également dissous, mais déjà par des solutions moins concentrées, ce qui permet de l'enlever d'abord).

● *Séparation de l'argent.* Elle se fait à partir : 1° *Des métaux fondus :* plomb (par pattinsonage ou raffinage électrolytique) ; cuivre (par zincage, suivi d'une coupellation, ou par raffinage électrolytique). Lors de ces raffinages, l'argent se retrouve dans les boues, qu'on passe ensuite à la coupellation ;

2° *De son amalgame avec le mercure* (par distillation, le mercure bouillant à basse température) ;

3° *De ses solutions aqueuses :* hyposulfite (on précipite, par le sulfure de sodium, l'argent à l'état de sulfure, qui est ensuite passé à la coupellation) ; cyanure (après avoir filtré la dissolution, on en déplace l'argent par le zinc, utilisé soit en copeaux dans des caisses à zinc, soit en poudre fine dans des filtres-presses ; l'argent ainsi obtenu est enveloppé dans des feuilles de plomb et passé à la coupellation).

— A l'heure actuelle, les minerais les plus riches passent à la cyanuration ; les plus pauvres et les antimonio- et arséniosulfures, à la métallurgie du plomb ou du cuivre : l'argent se retrouve toujours finalement à la coupellation. On le raffine par coupellations successives. On le sépare de l'or en le dissolvant par l'acide sulfurique bouillant, ou, plus récemment, par électrolyse dans une solution de nitrate d'argent, légèrement acide : l'argent impur sert d'anode soluble, et l'argent pur garnit peu à peu la cathode. Cette séparation est toujours une opération difficile. Pour avoir de l'argent chimiquement pur, on le précipite de ses solutions nitriques à l'état de chlorure, et l'on réduit celui-ci par chauffage en présence de craie et de charbon.

Blason d' ARGENTAN

D'argent à l'aigle bicéphale de sable nimbée du champ.

Utilisations.

L'argent pur est assez peu utilisé, sauf dans des applications de l'industrie chimique pour sa résistance aux agents corrosifs (l'hydrogène sulfuré le ternit, en revanche, très facilement) sous forme de récipient totalement constitué par ce métal ou en revêtement protecteur (placage ou électrolyse), sur acier ou sur cuivre. On utilise également l'argent pour sa bonne conductibilité électrique (contacts électriques pour fortes intensités) et pour ses propriétés d'antifriction comme couche de frottement dans les coussinets de moteurs d'aviation (dépôt électrolytique).

Les *alliages d'argent* sont au contraire très employés, car les additions d'alliages permettent, tout en conservant les qualités essentielles du métal, d'améliorer en particulier sa faible dureté. Les alliages argent-cuivre servent à confectionner des monnaies, des médailles, des objets de bijouterie, et leur titre s'exprime en millièmes (un alliage à 900 millièmes contient 90 p. 100 d'argent et 10 p. 100 de cuivre). Pour l'orfèvrerie, les titres légaux sont, en France, de 950 millièmes (1er titre) et de 800 millièmes (2e titre) ; pour la vaisselle et certaines médailles, on descend parfois jusqu'à un titre de 750 millièmes ; ces alliages restent blancs si la teneur en cuivre ne dépasse pas 50 p. 100. (V. ALLIAGE, Constitution.)

Pour les contacts électriques, on utilise des alliages d'argent à 10 p. 100 de cuivre et 40 p. 100 de tungstène, plus durs que l'argent pur. Des alliages à base d'argent avec addition de plomb ou de thallium s'emploient pour certains coussinets de moteurs d'aviation et comme antifrictions pouvant supporter de fortes charges. Les brasures à l'argent dont les points de fusion se répartissent entre 650° C et 780° C sont constituées par 17 à 50 p. 100 d'argent, 16 à 50 p. 100 de cuivre, 16 à 33 p. 100 de zinc, et parfois du cadmium.

Le chlorure, le bromure et l'azotate d'argent sont employés en photographie. L'argent colloïdal ou *collargol* est utilisé en thérapeutique. L'oxyde d'argent sert pour la coloration des verres. Différents composés de l'argent sont employés en thérapeutique : l'*azotate* ou *nitrate d'argent*, sous forme de crayon, comme caustique et cicatrisant, ou collyre à 1 p. 100 comme préventif de l'ophtalmie des nouveau-nés ; les *colloïdes argentiques :* argent colloïdal préparé par voie chimique ou électrique, les combinaisons protéiques vitellinate-protéinate d'argent sont des antiseptiques facilement diffusibles et sans causticité. Dans les maladies infectieuses, on utilise parfois l'argent colloïdal en injections intraveineuses.

L'argent dont on se sert pour les broderies diffère suivant l'usage auquel il est réservé. Pour les broderies militaires ou sacerdotales, on emploie l'*argent fin* (alliage d'argent et de cuivre au titre de 0,99) ; pour les broderies plus simples, on se sert d'*argent mi-fin* (cuivre très argenté électriquement), et, pour les broderies de fantaisie en usage dans la mode, c'est l'*argent faux* (cuivre très légèrement argenté) qui est employé. L'argent est utilisé sous forme de *filé*, de *cannetille*, de *jaseron*, de *paillettes*, de *lamé*, de *ganse*, de *frange*, etc.

L'argent, métal précieux, a eu très tôt un rôle monétaire. En France, les Mérovingiens et les Carolingiens ne connaissaient que la monnaie d'argent. C'est seulement au XIVe s. que le système monétaire français juxtapose une monnaie d'or à une monnaie d'argent ; cependant, c'est encore l'argent qui constitue l'unité monétaire de la loi de Germinal. En Europe, il cesse de jouer un rôle important au cours du XIXe s. et ne subsiste plus qu'au rang de monnaie divisionnaire. Il a résisté plus longtemps aux Etats-Unis, du fait de la pression des Etats de l'Ouest producteurs d'argent. Les trop grandes fluctuations des cours de ce métal sont à l'origine de la perte de son rôle monétaire. (V. BIMÉTALLISME.)

ARGENTA, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Ferrare), sur le Reno ; 29 650 hab. (14 050 aggl.). L'ensemble de la commune a été soumis à la réforme agraire du delta du Pô.

ARGENTAGE n. m. Technol. Dépôt d'une couche d'argent à la surface d'une pièce, dans un dessein décoratif ou de protection. (On dit également ARGENTURE.)

ARGENTAL (Charles Augustin DE FERRIOL, comte D'), conseiller au parlement de Paris, puis ministre de Parme en France (Paris 1700 - *id.* 1788). Il est connu à cause de son amitié pour Voltaire, de leur correspondance et de sa liaison avec Adrienne Lecouvreur.

ARGENTAN ou **ARGENTON** n. m. Alliage, type maillechort, de cuivre (60 p. 100), zinc (20 p. 100) et nickel (20 p. 100), dont la couleur blanche rappelle celle de l'argent : *L'argentan est surtout utilisé pour la confection de vaisselles et de couverts.*

ARGENTAN, ch.-l. d'arrond. de l'Orne, dans la *plaine d'Argentan,* sur l'Orne ; 8 939 hab. (6 804 aggl.) [*Argentanais*]. Marché agricole. Fonderie de bronze ; appareils de manutention ; impression sur tissus ; dentelles. La ville, libérée le 11 août 1944 par la division Leclerc, a été très endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale : l'église Saint-Germain (XVe-XVIIe s.), le château (donjon du XIIe s.) et l'église Saint-Martin (XVIe s.) ont souffert des bombardements. Tour Sainte-Marguerite (XVe s.). Patrie de Mézeray et de Fernand Léger. — L'arrond. a 229 comm. et 112 069 hab. La *plaine d'Argentan* oppose ses étendues découvertes au Bocage normand. — Hist. Argentan, qui existait à l'époque romaine, fit partie du pays d'Exmes (*pagus Oximensis*), avant l'époque féodale. Elle appartint aux ducs de Normandie et aux Plantagenêts, et changea souvent de maître lors de la rivalité séculaire opposant les rois de France et d'Angleterre. Philippe Auguste la reconquit en 1204 et l'annexa au domaine. Elle eut pour seigneurs les sires de Montmorency, de Châtillon et d'Alençon. Les Anglais l'occupèrent de nouveau au XVe s., mais en furent expulsés par Dunois (1449). Au XVIe s., catholiques et huguenots se disputèrent la ville, qui prit parti pour la Ligue, mais se rendit sans résistance à Henri IV (1589).

Argentan (POINT D'), dentelle à l'aiguille dérivée du *point d'Alençon.* Exécuté en fil de lin, sur parchemin et papier toile, il présente un fond mélangé de gros et de petits réseaux. Ce fond à mailles non bouclées, mais tortillées, supporte un dessin de motifs plus lourds que dans l'alençon ; ces motifs, bien que sertis, présentent moins de relief.

ARGENTARIA. V. ARGENTOVARIA.

ARGENTARII n. m. pl. Antiq. A Rome, ceux qui maniaient l'argent : orfèvres, changeurs, essayeurs de métaux, banquiers. (Les uns exerçaient à titre privé ; d'autres, privilégiés, étaient en fait des officiers publics, et étaient astreints à tenir une comptabilité.)

couvert et couteau en « vieux Paris » XVIIIe s.

couvert et couteau premier Empire en vermeil modèle des couverts de l'Empereur

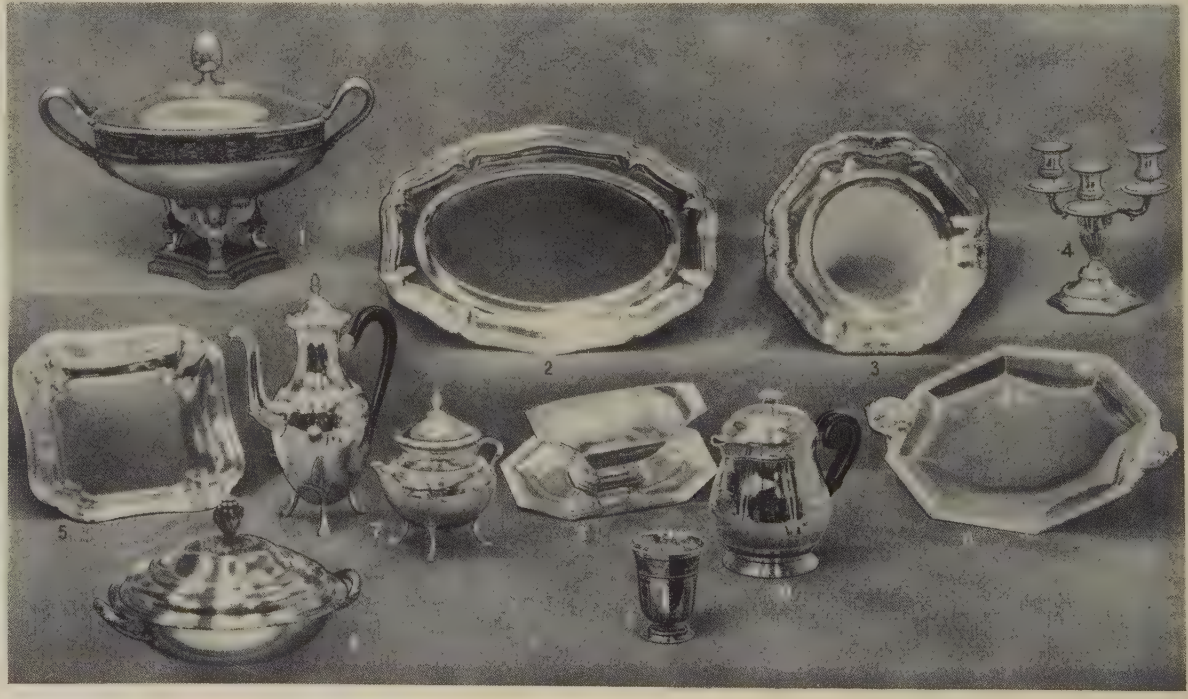

1. Reproduction en vermeil de la soupière Empire du prince de la Moskova ; 2. Plat ovale en argent, de style Louis XV ; 3. Plat rond en argent, de style Régence (modèle de la Cour de Portugal) ; 4. Bout-de-table « lumières », de style Louis XIV ; 5. Plat creux carré à légumes, de style Louis XIV, à godrons ; 6. Légumier à couvercle en argent, de style Louis XVI ; 7. Cafetière et sucrier Empire ; 8. Saucière moderne en argent ; 9. Timbale en argent ciselé, de style Louis XIV, dite « Coco » ; 10. Théière Régence, vieil argent ; 11. Corbeille à pain, de style Louis XIV, à coquilles.

Phot. Larousse (collection Odiot).

ARGENTAT, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. de Tulle), dans le sud-est du Limousin, à la sortie des gorges de la Dordogne ; 3 451 hab. (2 398 aggl.) [*Argentacois*]. Centre d'un petit bassin houiller. Carrières. Industries du bois. Vieilles maisons.

ARGENTATION n. f. Histol. Imprégnation d'un tissu par l'argent.
— ENCYCL. On emploie, dans le procédé de l'*argentation*, un *sel d'argent* que l'on fait agir sur le tissu, qui est ensuite traité par un réducteur ; l'argent est ainsi libéré et colore en noir certains éléments : réticuline, neurofibrilles, granulations argentaffines cytoplasmiques de certaines cellules, mélanine, etc.

ARGENTAURUM [rɔm] n. m. Alliage natif d'argent et d'or.

ARGENTÉ, E adj. Qui a la couleur blanche, l'éclat de l'argent : *De ce fleuve argenté dont on entend l'écume* (Hugo). ‖ *Gris argenté*, couleur grise mêlée de blanc, ce qui lui donne de l'éclat : *Cheveux, barbe d'un gris argenté.* ‖ Recouvert d'une feuille d'argent ou d'un dépôt électrolytique d'argent : *Couverts en métal argenté.* ‖ *Fam.* Pourvu d'argent, riche : *Cet artiste si peu argenté* (Goncourt).
— Bot. Se dit des feuilles couvertes d'un duvet blanc et soyeux, et de certains conifères dont les feuilles possèdent un reflet bleuté.
— Zootechn. *Lapin argenté de Champagne*, race française de lapins de couleur vieil argent. (Dans cette race, les lapereaux viennent au monde complètement noirs et ne prennent leur couleur argentée définitive que vers six ou sept mois.) ‖ *Renard argenté*, V. RENARD.

ARGENTELLA n. f. Dentelle italienne, exécutée autrefois à Gênes et à Abbissola. (Elle présente un fond de réseaux comme les points d'Alençon et d'Argentan.)

ARGENTER v. tr. Couvrir d'une mince feuille d'argent, ou d'une solution d'argent, des ouvrages d'autre matière, pour leur donner l'apparence de l'argent. ‖ *Par anal.* Donner la blancheur, l'éclat de l'argent : *Le croissant de la lune argenta ses pics sombres* (Leconte de Lisle).
— Méd. *Argenter des pilules*, les enrober d'une mince couche d'argent, pour les empêcher d'adhérer entre elles.

ARGENTERA (CIME DE L'), montagne du massif cristallin du Mercantour, point culminant des Alpes-Maritimes (3 297 m). La première ascension en a été faite en 1879 par Coolidge, avec les guides C. et U. Almer.

ARGENTERIE n. f. Ensemble des pièces (vaisselle ou accessoires) en argent ou en métal argenté, servant aux usages de la table, et comprenant : plat, soupière, légumier, saucière, etc., ainsi que les couverts. (V. ORFÈVRERIE.)

ARGENTEUIL, ch.-l. de cant. de la Seine-et-Oise (arrond. de Versailles), aggl. de la banlieue nord-ouest de Paris, sur la Seine ; 63 316 hab. (*Argenteuillais*). Tour du XVIe s. Pèlerinage à la sainte Tunique, conservée dans la basilique Saint-Denis (1866). Argenteuil est un grand centre industriel : métallurgie (fonderies, chaudronneries, laminage d'aluminium), fabriques de meubles, d'outillage, de matériel ferroviaire, de cars ; matériel électrique ; constructions aéronautiques (cellules) ; produits chimiques, pellicules photographiques et parfums ; laques et vernis ; produits réfractaires. La commune est renommée en outre pour ses cultures maraîchères (asperges) et ses raisins. Patrie de V. A. Puiseux et de Georges Braque.
— Hist. L'abbaye d'Argenteuil, fondée vers 660, fut gouvernée au XIIe s. par Héloïse ; Suger remplaça les religieuses par des moines (1129). Ruinée par la guerre de Cent Ans, liée à la congrégation de Saint-Maur (1646), l'abbaye fut supprimée par la Révolution.

ARGENTEUIL, comté du Canada (Québec), sur la rive nord de la rivière Ottawa ; 29 000 hab. Ch.-l. *Lachute*.

ARGENTEUR n. et adj. m. Ouvrier qui argente.

ARGENTICO-, élément d'origine latine, employé dans des adjectifs composés, et servant à désigner des combinaisons chimiques dans lesquelles entre un sel argentique : *sel argentico-ammonique*.

le lac Nahuel Huapi
province du Rio Negro
près de la frontière du Chili

Phot. X., Ferlet, Erlanger de Rosen.

ARGENTIER n. m. Officier chargé, dans la maison du roi ou de la reine, de certaines fonctions de contrôle et de dépense. ‖ Surintendant des Finances. ‖ Percepteur et distributeur des biens d'une église. ‖ *Ironiq.* Celui qui prête ou fournit de l'argent : *Mais je vois venir Boucherot* [un usurier], *mon fidèle argentier !* (Tr. Bernard). ‖ *Notre grand argentier*, le ministre des Finances.
— Mob. Meuble servant à présenter ou à ranger l'argenterie.
— ENCYCL. Hist. L'*argentier*, ou plus exactement le *grand argentier de France*, était préposé à la garde des joyaux de la Couronne et de tout ce qui concernait l'ameublement et l'habillement de l'hôtel du roi. Le plus illustre argentier a été Jacques Cœur, sous Charles VII. L'argenterie de la reine fut séparée, en 1393, de celle du roi.

ARGENTIÈRE (COL DE L'), col des Alpes (Basses-Alpes), appelé aussi *col de Larche**.

ARGENTIÈRE, station d'altitude (1 253 m) et de sports d'hiver de la Haute-Savoie (comm. de Chamonix), à 8 km au nord de Chamonix.

ARGENTIÈRE (AIGUILLE D'), sommet de la partie nord du massif du Mont-Blanc (Haute-Savoie) [3 901 m], dominant le *col d'Argentière* (3 620 m), à la frontière suisse, et le grand *glacier d'Argentière*, qui s'avance très bas dans la vallée de l'Arve.

ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE (L'), ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes (arrond. de Briançon), au sud du Briançonnais, sur la Durance ; 2 110 hab. (1 253 aggl.) [*Argentiérois*]. Chapelle du XIIe s. Eglise du XVe s. Centrale de l'E. D. F., du type « fil de l'eau ». Métallurgie de l'aluminium. Constructions métalliques. Fabrique d'appareils sanitaires et de chauffage.

ARGENTIFÈRE adj. Qui renferme de l'argent : *Minerai argentifère*.

ARGENTIN, INE adj. Se dit d'une couleur analogue à celle de l'argent : *Et le givre argentin | N'irise plus les prés* (Heredia) ; ou, plus ordinairement, d'un son clair analogue à celui de l'argent : *Le jet d'eau fait toujours son murmure argentin* (Verlaine).
— Chim. Se dit d'un sel, qui est l'anthraquinone β sulfonate de sodium, employé pour la préparation de l'alizarine.

ARGENTIN, E adj. et n. Relatif à l'Argentine ; habitant ou originaire de la république Argentine.

ARGENTINA (Antonia MERCÉ Y LUQUE, dite **la**), danseuse et chorégraphe espagnole (Buenos Aires 1888 - Saint-Sébastien 1936). A partir de 1905, après des triomphes dans les plus grands théâtres espagnols, elle fit de longues tournées en Europe. En 1914, elle partit pour l'Amérique du Sud. En 1927, elle triomphe au théâtre des Champs-Elysées, seule, dans un récital, accompagnée par une guitariste et par ses castagnettes, dont elle jouait en virtuose. En 1929, elle est avec ses Ballets espagnols à l'Opéra-Comique, et présente : *Juerga* (mus. de J. Bautista), *Sonatina* (mus. de Halffter), *El Contrabandista* (mus. de V. Espla), *Triana*, de Albeniz, et, enfin, son grand succès, *l'Amour sorcier*, avec Vicente Escudero. Sont restées célèbres : la *garterana* (humoresque), la *fregona* (la soubrette), sa *yota aragonesa* et la *danse de la frayeur* dans *l'Amour sorcier*. La première, elle travailla à développer les possibilités du ballet espagnol dans un cadre classique.

ARGENTINE n. f. (du lat. *argentum*, argent). Bot. V. ANSÉRINE.
— Ichtyol. Nom générique d'un poisson de mer (*Argentina sphyraena*), de la famille des salmonidés. (Ce poisson est pêché dans la Méditerranée, où on le recueille pour la consommation et pour ses écailles brillantes, qui sont employées, concurremment avec celles des ablettes, dans la préparation de l'essence d'Orient.)
— Minér. Sorte de chaux carbonatée, désignée aussi sous le nom de *spath schisteux*.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE), en esp. **República Argentina**, Etat de l'Amérique du Sud, qui s'étend dans la partie méridionale du continent, des Andes à l'océan Atlantique ; 2 794 000 km² ; 20 252 000 hab. (*Argentins*). Capit. *Buenos Aires*.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● *Relief.* Le trait essentiel du relief réside dans l'opposition vigoureuse entre les plaines, à l'est et les montagnes, à l'ouest.
1. A l'ouest s'élève la *cordillère des Andes*, qui a été plissée au Pliocène, puis disloquée par des effondrements, des soulèvements et des éruptions. Tremblements de terre et volcanisme actif attestent encore la fragilité de cette zone. Au nord, les Andes présentent surtout des aspects massifs et tabulaires. La lourde masse de la *Puna de Atacama* est un désert d'altitude (4 000 m), traversé par des chaînons dépassant 5 000 m et parsemé de dépressions fermées, les *salares*. La Puna est dominée à l'ouest par de hauts volcans (Llullaillaco : 6 750 m) ; elle est bordée à l'est par un groupe de chaînes cristallines orientées du nord au sud : sierras de Jujuy, de Salta, de Tucumán, elles-mêmes précédées de reliefs plus modestes. Les sommets de ces sierras présentent des étendues régulières, vieilles surfaces d'érosion antérieures au plissement. D'étroites coupures d'érosion, les *quebradas*, ont fixé les voies de passage (quebrada de Humahuaca). Dans les Andes centrales d'Argentine, la Puna se morcelle en courts chaînons massifs qui encadrent des dépressions arides, où l'écoulement est incertain. A 7 040 m d'altitude, l'Aconcagua domine l'ensemble avec ses grands glaciers hérissés de « pénitents des neiges ». Vers 36° de latitude Sud, les Andes se rétrécissent, s'abaissent et sont fragmentées par de grandes coupures transversales. La glaciation quaternaire a été active dans ce secteur méridional, et a contribué à la formation de vallées transversales et de lacs, comme ceux de Nahuel Huapi, Buenos Aires, Viedma, Argentino. Les têtes des vallées sont, en Argentine, à l'est de la ligne des crêtes, tandis que l'écoulement se fait généralement vers le Chili et l'océan Pacifique. Des volcans, inégalement attaqués par l'érosion, conservent un aspect montagneux aux Andes, mais les altitudes s'atténuent jusqu'en Terre de Feu et en Patagonie.
2. Les *plaines* couvrent la majeure partie de l'Argentine. Au nord, entre les reliefs subandins et le fleuve Paraguay, les sols meubles du *Chaco* sont à une altitude inférieure à 200 m. Entre le Paraná et l'Uruguay, la

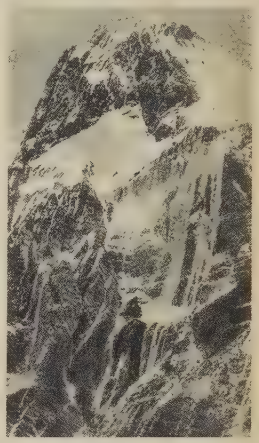

paroi sud de l'Aconcagua (7 040 m) ; cette portion de montagne représente 900 m de dénivellation

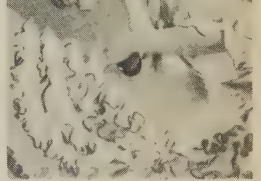

la ARGENTINA

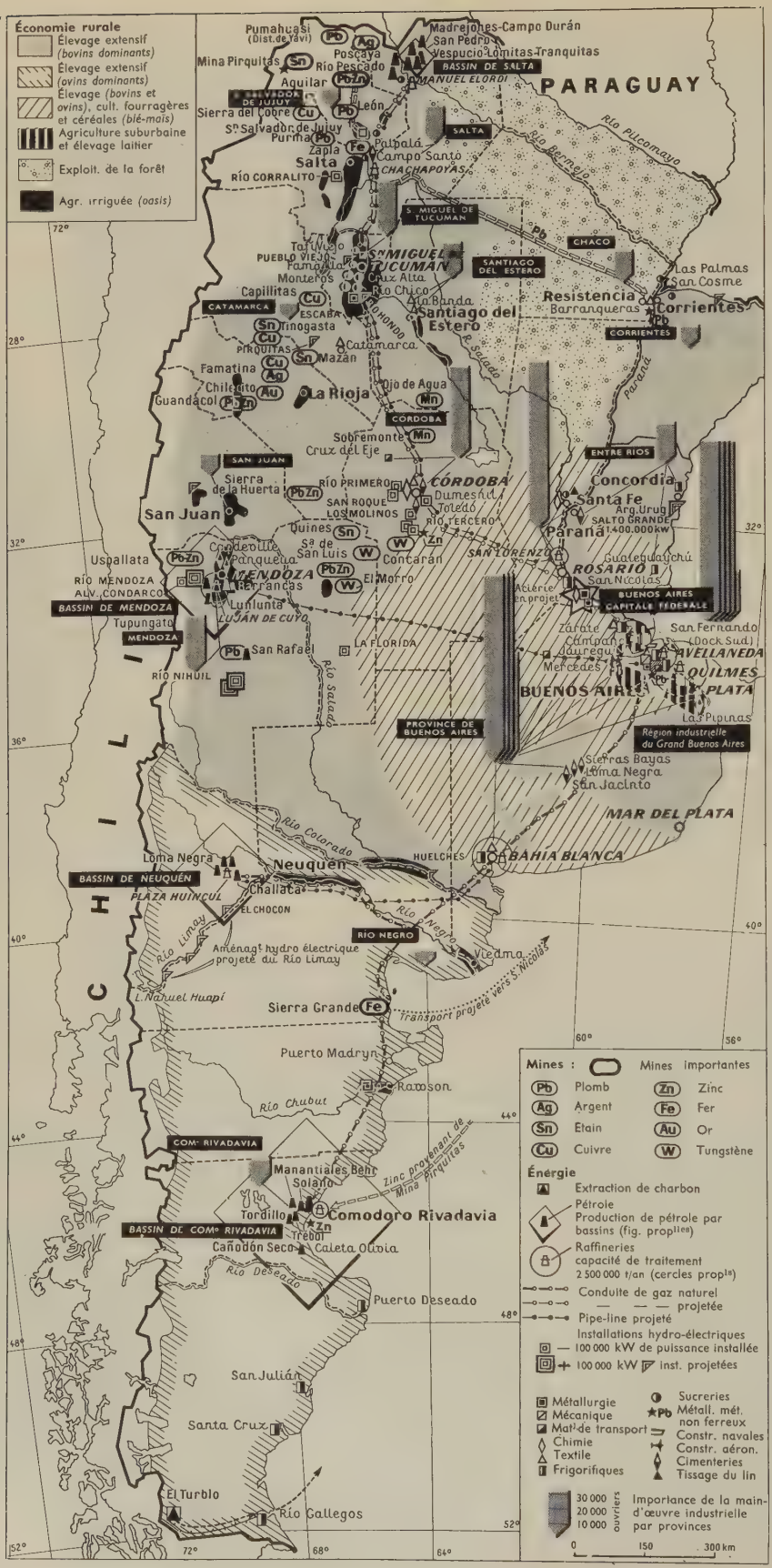

« mésopotamie argentine » (*Entre Ríos*) est formée de longues croupes basses, séparées par des vallées à peine sensibles, par des lagunes et des marais (*estero* Iberá) qui marquent les anciens tracés des grands fleuves. Au nord-est, l'altitude se relève jusqu'à 750 m ; la plaine fait place à des bas plateaux de grès et de basaltes, dans le territoire des Missions.

Au centre de l'Argentine, la *Pampa* est d'une platitude étonnante. En allant du littoral de l'Atlantique vers l'ouest, il faut parcourir plus de 300 km pour atteindre une côte d'altitude supérieure à 150 m. La monotonie de la Pampa n'est rompue que vers le sud, avec les petites chaînes cristallines du *Tandil* et de la *Ventana*, ou, loin vers l'ouest, avec les *sierras de Córdoba*. Le sol pampéen est constitué de dépôts meubles et fins, limons et lœss d'origine andine, dont la formation remonte aux alternances de périodes glaciaires et interglaciaires. Ces dépôts, dont l'épaisseur atteint parfois 3 000 m, recouvrent le socle cristallin, qui affleure sur le pourtour de la Pampa. Dans ces étendues dépourvues de cailloux, de petites dunes et des affleurements de concrétions calcaires, appelées *tosca*, apportent quelques différenciations locales dans la topographie. Le réseau hydrographique de la Pampa est pauvre et indécis, mais l'eau ne fait pas totalement défaut : des rivières s'écoulent aux environs des sierras, et près des berges (barrancas) du río de la Plata ; des mares et dépressions intermittentes (cañadas et bañados) se dispersent. Au sud du río Colorado, avec les plateaux de Patagonie, on découvre d'autres horizons, mais ils sont toujours monotones. A peine séparés des Andes par une étroite dépression, ils s'abaissent en gradins depuis 1 500 ou 2 000 m d'altitude jusqu'à l'océan Atlantique. Formés de sédiments secondaires et tertiaires, leur allure tabulaire est renforcée par un manteau basaltique. Les *mesas* patagoniennes sont découpées en profonds *cañones* par les fleuves venant des Andes. Un seul, le Santa Cruz, roule un flot continu. Les fonds abrités et plus ou moins humides des cañones s'opposent aux plateaux caillouteux et battus par les vents. Le littoral, qui dessine de grands rentrants et de lourdes avancées, est bordé de hautes falaises (golfes de San Matías, San Jorge, Bahía Grande et péninsule de Valdés, cap de Trois-Pointes).

● *Climat.* L'extrémité méridionale du pays, sur la façade océanique, est humide, et la température n'y est jamais élevée : 9,2 °C en été à Ushuaia. Dans l'extrême Nord, à près de 3 700 km de distance, le territoire des Missions a un climat chaud à forte pluies d'été, et l'on peut y faire des cultures tropicales. Partout ailleurs, tandis que les températures diminuent du nord vers le sud, la tendance à l'aridité est le trait dominant du climat. L'Argentine est traversée du nord-ouest au sud-est par une zone de sécheresse : elle commence dans la Puna, où la végétation se réduit aux touffes de *lloreta* et se continue dans le piémont andin (193 mm de pluies par an à Mendoza) et dans les plateaux de Patagonie (moins de 200 mm). De la mésopotamie au Chaco, on passe d'une région recevant plus d'un mètre de pluie par an à une zone subaride (530 mm à Santiago del Estero). Dans la Pampa, le climat change de la côte vers l'intérieur : doux et humide quoique sujet à de brusques coups de froid passagers vers le río de la Plata, il devient continental et sec vers l'intérieur : les pluies se concentrent de plus en plus pendant la saison chaude, et l'humidité qu'elles apportent subit aussitôt une forte évaporation. S'il tombe environ 1 200 mm de pluie à Buenos Aires, l'isohyète de 600 mm passe un peu à l'est de Bahía Blanca et à Córdoba, décrivant un vaste arc de cercle. Une *pampa* relativement humide se trouve ainsi encerclée par une pampa semi-aride. Dans les Andes méridionales, les froids sont plus rigoureux, l'humidité plus forte, la neige abondante, comme sur les plateaux patagoniens qu'elle recouvre en hiver.

● *Végétation.* L'arbre est rare en Argentine : la majeure partie du pays est le domaine des prairies et des brousses épineuses. Le piémont des Andes centrales et les chaînons préandins portent une formation végétale ouverte, le *monte*, composée d'arbustes et de petits arbres aux feuilles

réduites, plus ou moins épineux. Son indigence fait apprécier d'autant plus les bosquets, les herbes et les fleurs qui, grâce à l'altitude, poussent sur la sierra de Córdoba. La mésopotamie est le pays des prairies de graminées dominées par des palmiers ; la flore aquatique des lagunes et des marais est composée de roseaux flottants et de nénuphars. Un *scrub* discontinu de chaméphytes et d'arbres nains s'éparpille sur les cailloux de la Patagonie. A l'état naturel, la Pampa était une immense prairie d'herbes et de graminées résistantes. Depuis moins d'un siècle, ce mauvais pâturage, le *pasto duro*, a été transformé en un *pasto tierno* (*tendre*) par l'introduction de nouvelles espèces et l'extension des luzernières. L'arbre a été introduit : peupliers et surtout eucalyptus, groupés près des maisons et des bourgs. Pour trouver de vraies forêts, il faut aller dans le district des lacs des Andes méridionales, où s'étendent des boisements d'araucarias, entrecoupés d'éclatantes prairies montagnardes. Plus au sud, la forêt magellanienne est composée d'espèces à feuilles caduques (hêtres). Dans les latitudes les plus septentrionales, la forêt tropicale fait deux incursions en Argentine : l'une dans le territoire des Missions, l'autre sur les versants orientaux des Andes de Tucumán, où elle est surmontée, au-dessus de 1 200 m, par un étage de bambous. Au Chaco, une forêt d'arbres à feuilles caduques, généralement xérophiles, comporte les différents « quebrachos » au bois dur, imputrescible, à l'écorce riche en tanin. (→ Biblio.)

élevages de bœufs et de moutons sont parmi les principales ressources de l'ARGENTINE

Géographie humaine.

Le río de la Plata fut découvert en 1516, mais ce fut par l'est que se fit le peuplement, avec la descente sur le piémont andin des Espagnols venant des hautes plaines et des régions minières de Bolivie : Mendoza est fondée en 1561, Tucumán en 1563, Córdoba en 1573. Les Espagnols atteignirent les rives du Paraná et créèrent les villes de Santa Fe et Corrientes. Cette première Argentine fut une sorte d'annexe des villes minières des Andes, auxquelles elle fournissait céréales, bétail et bêtes de somme (mules surtout). A partir des colonies espagnoles du Chili s'établirent d'autres relations, mais la façade atlantique resta longtemps négligée.

Le centre de gravité du peuplement ne se déplaça vers le río de la Plata qu'avec la décadence des mines des Andes, et à la suite de la déclaration de l'indépendance, en 1816. La population n'était alors que de 400 000 hab. Dans la première moitié du XIXe s., les progrès du peuplement restèrent minces : légère progression dans la Pampa humide, établissement de quelques postes de colonisation sur la côte de Patagonie.

L'Argentine était alors le pays des *gauchos*, cavaliers hardis, maniant le lasso pour capturer les bêtes devenues sauvages dans les prairies de la Pampa. On exportait un peu le cuir, davantage la viande séchée. Les Indiens nomades, qui étaient devenus de remarquables cavaliers, razziaient les troupeaux et s'opposaient à la pénétration. Les choses changèrent dès le début de la seconde moitié du siècle. La population, qui était déjà passée à 1 737 000 hab. en 1869, approchait des 4 millions en 1895 et s'élevait à 7 885 000 hab. en 1914. La fin du siècle et les premières années du XXe s. virent la formation de l'Argentine des *estancieros*, les grands propriétaires fonciers, éleveurs et agriculteurs. La Pampa devint alors le moteur d'une économie nouvelle, et l'Argentine se détourna des Andes au profit des régions de l'Atlantique. Les causes de cette transformation brutale sont complexes : la pacification de la Pampa et de la Patagonie à la suite de véritables expéditions militaires contre les Indiens : la donation de grands domaines, les *estancias*, aux chefs de ces expéditions ; l'utilisation du fil de fer pour fixer les limites des propriétés et clore les pâturages ; l'amélioration de ces derniers et la sélection du bétail ; enfin, la demande accrue des produits agricoles argentins, dont le transport est rendu possible grâce aux navires frigorifiques.

Un réseau dense de voies ferrées, centré sur Buenos Aires, rayonne à travers toute la Pampa, drainant ses produits et amenant les immigrants. Ceux-ci affluent dans le port de Buenos Aires : de 1857 à 1939, le pays a reçu 6 628 526 immigrants, dont 44 p. 100 d'Italiens, 31 p. 100 d'Espagnols, 3,6 p. 100 de Français. Sans négliger l'apport allemand et anglais, ces proportions montrent que la population a une origine essentiellement méditerranéenne et catholique. La fusion des immigrants en une seule nation en a été facilitée. Les guerres ont ralenti l'immigration, qui a repris aussitôt après. Ainsi, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, de 1948 à 1951, le nombre des entrées a été de 690 000 individus, dont un grand nombre de réfugiés politiques et de « personnes déplacées ». L'immigration a fait de l'Argentine un pays de Blancs : il n'y a que 1 p. 100 d'Indiens, les uns en Terre de Feu, les plus nombreux dans les Andes du Nord et aux environs de Tucumán. La création par le gouvernement de quelques noyaux de colonisation dans le territoire des Missions et au Chaco y a attiré un nombre limité de Slaves, d'originaires d'Europe centrale et d'Allemands. La masse des immigrants a trouvé à s'employer sur les grands domaines de la Pampa ou de Patagonie. Beaucoup sont venus s'installer à Buenos Aires, qui constitue le principal marché de travail du pays. Mais l'inégalité de la répartition de la population est considérable : les campagnes et les villes de la Pampa groupent plus des deux tiers des Argentins, alors qu'on manque de bras à Tucumán. Le grand Buenos Aires réunit près de cinq millions d'âmes, et la population de l'Argentine compte une forte proportion de citadins (62 p. 100). [→ Biblio.]

Géographie économique et niveaux de vie.

A la fin du XIXe s., l'Argentine devint un fournisseur de céréales, de viandes et de laine pour l'Europe. Ses relations étaient particulièrement étroites avec le Royaume-Uni, et les capitaux britanniques tenaient la première place pour l'équipement du pays. En gros, l'Argentine conserve le même rôle, mais son économie s'est diversifiée, surtout à la faveur des guerres mondiales.

● La tendance montre un recul de l'agriculture, accéléré pendant la dictature du général Perón, atténué depuis lors : les surfaces ensemencées ont diminué de 21 p. 100 par rapport à l'avant-guerre. Mais l'orge, et davantage le seigle, qui servent à l'engraissement du bétail, gagnent du terrain. La mécanisation de l'agriculture et une amélioration modeste des rendements sont contrebalancés par les irrégularités du climat et des récoltes. L'élevage, qui avait fourni la majeure partie des exportations vers 1890, puis connut un déclin au profit des cultures à partir de 1900, reprend toute son importance. Celui des bovins atteint son intensité maximale et une perfection indiscutée dans la Pampa humide, surtout au sud-ouest. Les grands troupeaux de moutons fournissant viande et laine parcourent les maigres pâturages de la Patagonie.

Au voisinage de la capitale s'est développée une banlieue maraîchère et fruitière. D'autres vergers ont été créés sur les terres irriguées de Córdoba et dans les oasis situées au pied des Andes. Mendoza est le centre du vignoble argentin. La production de sucre est assurée par les cultures betteravières du río Negro et la canne de Tucumán. Au Chaco, l'irrigation a permis d'étendre les plantations de coton.

● L'industrie, qui avait débuté avec l'aménagement des frigorifiques de Buenos Aires et de Bahía Blanca, a pris un premier élan en 1914, avec la guerre, mais son véritable essor est dû à la Seconde Guerre mondiale : on comptait 600 000 ouvriers en 1935, 1 700 000 en 1955 (23 p. 100 de la population active). Les progrès ont été particulièrement nets pour la fabrication des biens de consommation : textiles, industries alimentaires destinées en partie à valoriser les produits agricoles exportés (viandes, minoteries, huileries), industries mécaniques (montage de véhicules automobiles), appareillage électrique, matières plastiques, papeteries. La mise en place des

armoiries de la république ARGENTINE

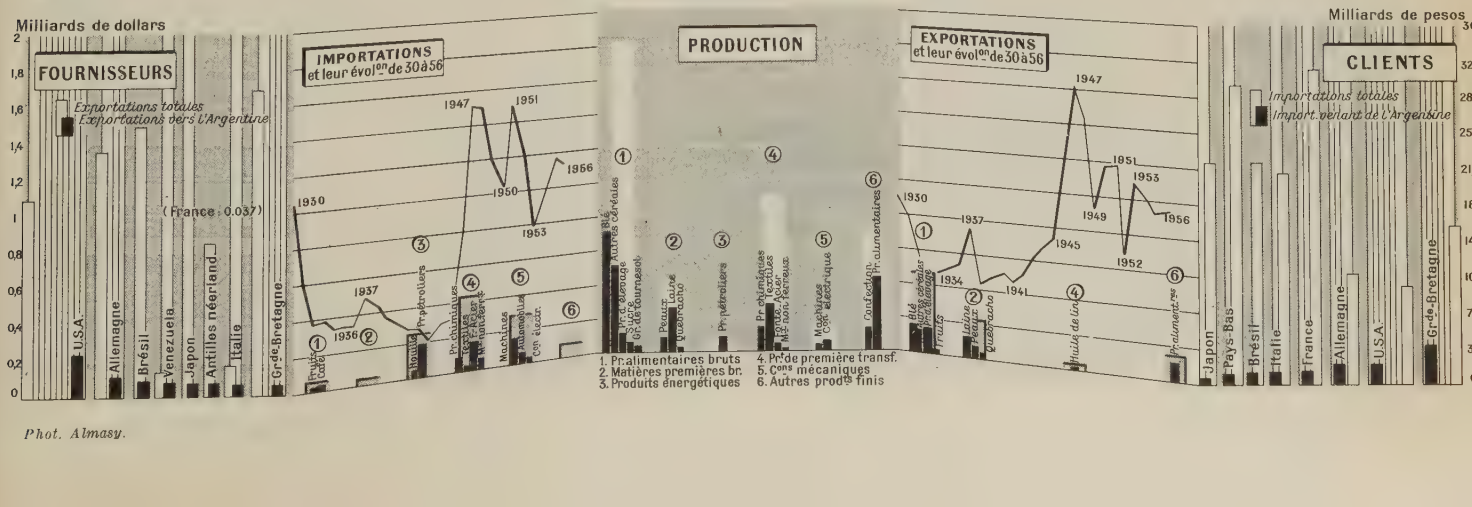

Phot. Almasy.

scène de famine et de massacre à Buenos Aires en 1536

général San Martín

général Ortiz de Rosas

général Perón

président Frondizi

industries de base est moins facile. Les minerais ne manquent pas (étain, zinc, plomb, cuivre), mais ils se localisent dans les Andes, tout comme les gisements de fer des environs de Jujuy. Le charbon de Patagonie (río Turbio) est de qualité médiocre. Le potentiel hydro-électrique est élevé, et de gros travaux sont en cours pour équiper les fleuves de Patagonie ; on a déjà équipé les rivières issues de la sierra de Córdoba. Mais l'irrégularité du régime des rivières et les grandes distances à franchir pour les lignes de transport de force entraînent de gros frais. La seule source d'énergie facilement disponible, et en quantité suffisante, est le pétrole (gisements de Patagonie, avec Comodoro Rivadavia, et nouveaux puits situés au pied des Andes, à Mendoza, San Juan et Campo Durán). L'économie pétrolière est administrée par une société d'Etat à laquelle se pose le redoutable problème des recherches nouvelles, difficiles sans le concours des capitaux étrangers. En effet, un autre obstacle à l'industrialisation est dû à la nécessité de faire appel à ces derniers, et la production d'acier n'est que de 180 000 t. Cependant, dans le cadre des plans quinquennaux lancés par Perón, une aciérie est en construction à San Nicolás, sur le Paraná.

Le réseau ferré (42 036 km) n'est dense que dans la Pampa. Il se prolonge par des lignes internationales vers le Paraguay, la Bolivie et le Chili. (V. TRANSANDIN.) La nationalisation des sociétés étrangères, anglaises et parfois françaises, a fait passer à l'Etat le souci de moderniser un équipement ferroviaire souvent périmé ou délabré. Les confiscations opérées pendant les guerres ont permis de constituer une flotte marchande d'Etat, comprenant des pétroliers et des transatlantiques. L'aviation, outre son activité intérieure, possède des lignes régulières vers les pays voisins et l'Europe.

● L'euphorie économique de la guerre fait place à des années difficiles. Perón ayant tenté d'activer l'industrialisation et de pratiquer une généreuse mais coûteuse politique sociale, les résultats furent décevants, principalement pour les agriculteurs. La structure économique a été ébranlée, mais non pas changée dans ses caractères essentiels. L'Argentine exporte toujours les produits de son sol et de son élevage à destination de l'Europe occidentale ; l'Angleterre demeure son meilleur client et son principal fournisseur. Pour les importations, une politique de restriction aux achats de biens de consommation a été mise en vigueur ; les biens d'équipement et les combustibles prennent une place croissante dans le total. La capacité d'importer tend à diminuer, la balance des comptes devient déficitaire, et on constate une forte inflation. (→ Biblio.)

HISTOIRE

Le río de la Plata paraît avoir été découvert en février 1516 par Juan Díaz de Solís, navigateur espagnol qui cherchait un passage vers l'océan Pacifique. Après l'éphémère tentative de Pedro de Mendoza en 1536, Buenos Aires ne fut définitivement fondée qu'en 1580 par Juan de Garay. Le pays appartenait alors à la province d'Asunción (Paraguay) et à la vice-royauté de Lima, mais fut érigé en province de Buenos Aires (1617), puis en vice-royauté du Río de la Plata (1776). Désir, encouragé par l'Angleterre, de rompre le monopole commercial inhérent au régime colonial, haine des créoles contre les fonctionnaires venus de la métropole, influence des « philosophes » français et de la franc-maçonnerie, influence de la révolution américaine : telles sont les causes du soulèvement contre l'Espagne. Déjà, en août 1806 et en février 1807, les Anglais avaient tenté de débarquer, mais ils avaient été repoussés par Jacques de Liniers. L'occupation de l'Espagne par les troupes napoléoniennes eut de graves contrecoups : à l'annonce de la prise de Séville par le maréchal Soult, le vice-roi Cisneros fut déposé (25 mai 1810) et une *junte* révolutionnaire se constitua à Buenos Aires. San Martín et Belgrano luttèrent contre les troupes espagnoles qui tenaient toujours la haute région du Charcas.

En 1812, Belgrano remporta des succès à Tucumán, et au début de 1813 San Martín fut vainqueur à San Lorenzo (sur le Paraná). Mais, à la fin de la même année, Belgrano perdit les batailles de Vilcapujio et d'Ayohuma. Pourtant le congrès de Tucumán proclama l'indépendance totale des « Provinces-Unies de l'Amérique du Sud » (9 juill. 1816). Le héros de l'indépendance argentine, San Martín franchit les Andes par surprise (début 1817), et libéra le Chili (1818) et le Pérou (1821) ; mais profondément désintéressé, il se retira devant Bolívar, après l'entrevue de Guayaquil (juill. 1822).

La première moitié du XIXe s. fut dominée par les luttes entre les « unitaires », partisans de la centralisation au profit de Buenos Aires, et les « caudillos », s'appuyant sur les particularismes locaux. L'un de ces chefs « fédéraux », Rosas, s'empara du pouvoir en 1829 : jusqu'en 1852, il exerça une sanglante dictature et pratiqua la centralisation à outrance ; il mit aussi en valeur des terres nouvelles et affermit la position internationale de l'Etat. Le congrès de Santa Fe élabora une constitution libérale et fédérale, inspirée de celle des Etats-Unis (1853). Les présidents successifs s'efforcèrent de développer l'agriculture, les voies de communication, le crédit et l'instruction publique, tels Urquiza (1853-1860), Mitre (1862-1867), Sarmiento (1868-1874), Avellaneda (1874-1880), Pellegrini (1890-1892), Roca (1880-1886 et 1898-1904). L'expansion économique, favorisée par les progrès de la navigation à vapeur et l'invention des frigorifiques, fut momentanément interrompue par la crise bancaire de 1890.

Grâce à la loi électorale du président Sáenz Peña, établissant le vote secret et obligatoire (1912), grâce aussi aux avantages économiques de la neutralité pendant la guerre européenne, un parti nouveau, le parti radical, dépourvu de programme politique, mais groupant tous ceux qui aspiraient au pouvoir, put porter à la présidence Hipólito Irigoyen (1916-1922 et 1928-1930).

Mais la crise économique de 1929, l'insuffisance des milieux politiques, provoquèrent un coup d'Etat : les troupes de Campo de Mayo marchèrent sur Buenos Aires et portèrent au pouvoir le général Uriburu (1930). Dès lors, sous les présidences de Justo (1932-1938), d'Ortiz (1938-1942) et de Castillo (1942-1943), ce fut en fait l'armée qui gouverna, mais sans tenir compte des aspirations populaires.

Le 4 juin 1943, le coup d'Etat « des colonels » porta successivement au pouvoir Rawson pour quelques jours, puis Ramírez et Farrell (1944-1945). Le colonel Perón, secrétaire d'Etat au Travail, devint l'idole des masses : aussi, lorsque ses collègues, jaloux de sa popularité, voulurent l'évincer, il souleva, sous la conduite d'Eva Duarte, les « descamisados » de Buenos Aires et des faubourgs (17 oct. 1945) et se fit régulièrement élire président de la République (févr. 1946). Les Etats-Unis lui apportèrent un appui involontaire, mais décisif, en dénonçant dans un *Livre bleu* sa collusion, pendant la guerre, avec les puissances de l'Axe, ce qui fit de lui le champion de l'indépendance argentine. Depuis lors, jusqu'au début de 1948, l'Argentine connut la prospérité, tant était grand dans le monde le besoin de produits alimentaires. Perón put nationaliser la Banque centrale (25 mars 1946), assurer à l'Etat le monopole du commerce extérieur par la création de I. A. P. I. (mai 1946), racheter la dette étrangère, mettre sur pied le premier plan quinquennal (1947-1951) et faire appliquer par Eva Duarte, devenue sa femme, de spectaculaires mesures sociales. Sur le plan extérieur, il affecta bruyamment son indépendance à l'égard des Etats-Unis (avances à l'U. R. S. S., essai de constitution d'un bloc latin et d'un axe Madrid-Buenos Aires).

Malgré la constitution « justicialiste » de mars 1949 qui semble marquer son apothéose, le régime s'essouffle, comme l'attestent les départs de Bramuglia, ministre des Affaires étrangères, et de Miranda, dictateur pour les questions économiques (1949). Les exportations s'effondrent, la balance commerciale devient déficitaire. Les élections de novembre 1951 et d'avril 1954 sont favorables au péronisme, qui prend une forme à la fois plus autoritaire et moins anti-américaine (suppression du journal *la Prensa* de janvier à mai 1951, répression des troubles d'avril 1953). La mort d'Eva Perón (1952), l'opposition croissante de l'Eglise, la désaffection de l'armée et la sourde mais tenace hostilité des Etats-Unis suffisent à expliquer la chute de Perón après la démonstration navale du río de la Plata (été 1955). Après les présidences des généraux Leonardi et Aramburu, le chef du parti radical populaire, Frondizi, élu à la magistrature suprême en 1958, se heurte à une très grave crise financière et sociale qui provoque des troubles. (→ Biblio.)

● CONSTITUTION. La constitution actuelle de la république Argentine, mise en vigueur le 1er mai 1956, après la chute du gouvernement Perón, date en réalité de 1853, mais a subi plusieurs modifications en 1860, 1866, 1898 et 1951. Le président et le vice-président de la République sont élus pour six ans au suffrage universel (les femmes votent depuis 1947). Les mêmes principes sont appliqués aux élections pour le Sénat et pour la Chambre des députés, qui sont renouvelés par tiers. Les assemblées se réunissent une fois par an, du 1er mai au 30 septembre. Les provinces légifèrent sur un certain nombre de matières qui ne sont pas du ressort du gouvernement central, et élisent des gouverneurs dont le mandat dure six ans.

le port et la ville de Buenos Aires en 1959

Phot. Larousse, A. F. P., Viollet.

LITTÉRATURE ET PRESSE

(Pour le mouvement intellectuel à l'époque coloniale, v. HISPANO-AMÉRICAINE [*littérature*].)

● *La poésie.* L'époque romantique est marquée par Hilario Ascásubi (1807-1875), auteur de poèmes gauchos, par Esteban Echeverría (1805-1851), dont le poème le plus célèbre, *la Captive,* est écrit sous l'influence de Chateaubriand, par José Mármol (1818-1871), par Juan María Gutiérrez (1809-1878), poète et essayiste, par Carlos Guido Spano (1829-1918), par Olegario Andrade (1841-1882), le plus grand poète argentin de son temps, auteur d'un ambitieux *Prométhée.* C'est encore à l'inspiration nationale et romantique qu'il faut rattacher : José Hernández (1834-1886), dont le célèbre poème *Martín Fierro* peint toute la poésie de la pampa et de la vie des gauchos; Estanislao del Campo (1834-1880), dont le *Fausto* est également un poème gauchesque.

Le mouvement moderniste est représenté en Argentine par : Leopoldo Lugones (1874-1938), poète fougueux, mais aussi prosateur de grande classe, qui a laissé un chef-d'œuvre, *la Guerra Gaucha;* Leopoldo Díaz (né en 1862), qui reste un parnassien; Manuel Ugarte (1874-1951), qui est à la fois poète, conteur, romancier et homme d'action.

Une nouvelle génération de poètes va orienter la poésie argentine vers des formes plus originales; c'est surtout à partir de 1920 que leur influence se fait sentir; parmi eux, il faut compter Enrique Banchs (né en 1888), lyrique et subtil; Baldomero Fernández Moreno (né en 1886), qui cultive la note humoristique; Evaristo Carriego (1884-1913), sentimental et tendre; Arturo Capdevila (né en 1889), tragique et nostalgique; Fernán Félix de Amador (né en 1889); Pedro Miguel Obligado (né en 1892); Luis Cané (né en 1897) et, parmi les poétesses, Alfonsina Storni (1892-1936), Susana Calandrelli (née en 1899). Enfin, les tendances les plus récentes de la poésie aboutissent, avec Jorge Luis Borges (né en 1899), à un mouvement littéraire qui cherche à délivrer la poésie sud-américaine de toutes les traditions antérieures.

● *Le roman.* Après Lucio López (1848-1894), qui publie en 1884 *la Gran Aldea* (*le Grand Village*), tableau de la société de son temps, les œuvres de Fray Mocho (1858-1903), créateur de la nouvelle typiquement américaine, de Martiniano Leguizamón (1858-1934) contribuent à donner son originalité au roman argentin. Dès le début du XXe s. se révèle le talent de Roberto Payró (1867-1928) qui, dans *le Petit-Fils de Juan Moreira,* décrit tous les milieux argentins; Ángel de Estrada (1872-1923) fait figure d'esthète avec *Rédemption,* tandis qu'Enrique Rodríguez Larreta (né en 1875) se montre classique dans *la Gloire de Don Ramiro,* qui rappelle Flaubert, et dans *Zogoïbi.* Manuel Gálvez (né en 1882) est le plus complet des romanciers argentins : après *la Normalienne* et *l'Ombre du couvent,* il décrit les bas-fonds de Buenos Aires dans *Nacha Regules,* et les angoisses d'un prêtre dans *Mercredi saint,* l'histoire de son pays et la guerre du Paraguay dans *les Chemins de la mort, Humaïta* et *Journées d'agonie.* Mateo Booz (né en 1880) dépeint les mœurs de la province de Santa Fe. Atilio Chiappori (né en 1880), avec *Eternelle Angoisse,* se montre épris de mystère poétique; Ricardo Güiraldes (1886-1927) avec *Xaimaca* et, surtout, *Don Segundo Sombra* se révèle comme l'interprète idéal de l'âme argentine et le romancier de la pampa. Il a pour rival Benito Lynch (1885-1951) qui, lui aussi, a su interpréter les mœurs paysannes avec un art consommé dans *los Carachos de la Florida* et *l'Anglais aux ossements.* Carlos Alberto Leumann (né en 1888) a acquis une certaine célébrité avec *Adriana Zumara* et *Impresario de génie.* Mais c'est Hugo Wast (né en 1883) qui est le romancier le plus populaire de toute l'Amérique latine; il a su peindre les différents aspects de la vie argentine et de l'histoire de son pays.

Après eux viennent Enrique Méndez Calzada (1898-1940), plein d'humour et de fantaisie; Eduardo Mallea (né en 1903); Elías Castelnuovo (né en 1891); Leónidas Barletta (né en 1902); Juan Carlos Davalos (né en 1897).

Guido Spano

Bartolomé Mitre

Esteban Echeverría

D. F. Sarmiento

Manuel Gálvez

● *Le théâtre.* Le théâtre argentin, après avoir débuté avec un théâtre gaucho, qui était une sorte de théâtre de cirque, groupa autour de l'Uruguayen Florencio Sánchez (1875-1910) divers auteurs de talent, tels que Vicente Martínez Cuitiño (né en 1884), Arturo Cancela (né en 1892).

● *Les essayistes et les historiens.* D. F. Sarmiento (1811-1888) et Bartolomé Mitre (1821-1906), qui jouèrent un rôle considérable dans l'histoire de leur pays, contribuèrent également, par leurs essais politiques et historiques, à forger l'esprit national. Après eux, Ángel de Estrada (1872-1923), Manuel Ugarte (1874-1951), Leopoldo Lugones (1874-1938), déjà cités parmi les écrivains, ont également, par leurs essais de critique littéraire et esthétique, fortement influencé les esprits dès le début du XXe s. Carlos Bunge (1875-1918) se préoccupa des problèmes sociaux et pédagogiques; Ricardo Rojas (1882-1957) fut historien en même temps que sociologue. José Ingenieros (1877-1925) fut le véritable fondateur des études philosophiques dans son pays. Juan Pablo Echagüe (1877-1951) est surtout un critique littéraire.

Parmi les essayistes et les moralistes contemporains, on peut citer Mariano Antonio Barrenechea (né en 1884); Ricardo Sáenz Hayes (né en 1888); Roberto Gache (né en 1891); Victoria Ocampo (née en 1891), fondatrice de la revue *Sur;* Pablo Rojas Paz (né en 1896).

● *Presse.* Le premier journal argentin est *el Telégrafo mercantil,* publié à Buenos Aires en 1801-1802. Mais la presse actuelle date des années 1860 : *la Nación**, fondée en 1862, et *la Prensa**, fondée en 1869, figurent parmi les quotidiens les plus connus dans le monde. Tous deux atteignent les tirages les plus importants d'Amérique du Sud (250 000 à 350 000 exemplaires), et *la Prensa* a même le plus élevé des journaux en espagnol. *La Razón,* quotidien indépendant du soir, fondé en 1905, atteint aussi 300 000 exemplaires; l'ancien quotidien péroniste *Democracia* demeure important (350 000), de même qu'un quotidien du soir, *Noticias Gráficas* (300 000). Tous paraissent à Buenos Aires.

BEAUX-ARTS

● *Architecture.* A l'arrivée des Espagnols, la culture des populations était encore au stade primitif. L'architecture est le principal art qui se soit développé dans ce pays. Les jésuites firent construire des églises, des cathédrales et des monastères dans le style du Gesù de Rome. Les architectes les plus importants furent Andrea Blanchi, Juan Kraus et Juan Bautista Primoli (1673-1743). Des édifices civils ont été bâtis dans le même style, comme le palais du Municipio de Buenos Aires, sur des plans de Primoli. Au début du XIXe s. s'affirma l'influence néo-classique italienne, puis française. La cathédrale de la Merced, à Buenos Aires, consacrée en 1804, est une copie de la Madeleine de Paris, par Rivadavia, qui y ajouta les tours de Saint-Sulpice. Au cours du siècle se succédèrent le style « colonial » à réminiscences andalouses, le style Tudor, l'architecture fonctionnelle annoncée par le Suédois Christophersen et affirmée par Alejandro Virasoro. Les maisons eurent d'abord deux, puis trois étages, et leur hauteur était sévèrement réglementée. L'école d'architecture de Buenos Aires fut fondée en 1901. Au XXe s., de nombreux gratte-ciel ont été élevés dans la capitale.

● *Sculpture.* La sculpture fut d'abord l'œuvre d'artistes indiens dirigés par les religieux, tels le légendaire José l'Indien. On lui attribue le *Jésus de l'Humilité et de la Patience,* taillé dans le tronc d'un oranger et daté de 1780, qui se trouve dans la cathédrale de la Merced, à Buenos Aires. Le XIXe s. multiplia les monuments publics, tels le *Penseur* de Manuel Aguirre, la *Fontaine* de Lola Mora; les plus célèbres sont dus à des Français, celui du président Sarmiento, par Rodin, et celui d'Alvear, par Bourdelle.

● *Peinture.* La peinture fut surtout développée par des artistes étrangers, venus au XIXe s. : l'Italien Pellegrini, les Français Goulu et Pallière. Dans la première école, appelée « les précurseurs », s'est distingué Pueyrredon (1823-1870), qui célébra le type du gaucho. La *Société d'encouragement aux beaux-arts* fut fondée en 1876, l'*Académie nationale des beaux-arts,* en 1905. Au XXe s., plusieurs peintres argentins se sont distingués dans les expositions internationales : José Martorell, Guillermo Butler, et le peintre abstrait Emilio Pettoruti.

● *Musique.* Le folklore n'a laissé que de faibles vestiges dans certaines régions du nord du pays. Des gammes tri-, tétra-, et pentaphoniques se sont fondues avec les modalités espagnoles. A côté des instruments européens simplifiés, il existe de vieux instruments autochtones : *caja* (tambour), flûte de roseau, *quena* (flûte en os), *erke* ou *erkencho* (sorte de clarinette), *siru* ou *antara* (flûte de Pan). Une trompette très longue (5 m environ) se nomme aussi *erke, alphorn* ou *trutruca.* Pendant la période coloniale, l'activité musicale s'exerça surtout autour des cérémonies religieuses. Le Romain Zipoli arriva à Buenos Aires en 1717 et fut maître de chapelle à Córdoba jusqu'en 1726. La période suivante se caractérise par la naissance des danses et chansons créoles des différentes régions du pays. L'héritage espagnol se fait surtout sentir dans les chansons enfantines et religieuses, de même l'élément nègre dans les *candombes* (processions carnavalesques du milieu du XIXe s.) et, indirectement, le *tango.* Les premiers compositeurs de l'Argentine appartiennent à la période romantique suivant l'esthétique européenne. Le « Teatro Colón » est l'un des premiers théâtres lyriques du monde, et l'activité musicale en Argentine est intense depuis la virtuosité jusqu'à la musicologie (*Grupo Renovación,* 1929, *Agrupación Nueva Música,* 1944, et la revue : *Buenos Aires Musical*).

ARGENTINE, comm. de la Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), en Maurienne; 1 004 hab. (199 aggl.). Electrochimie. Gisement de plomb.

ARGENTINITA (Incarnación LOPEZ JULVES, dite **la**), danseuse et chorégraphe espagnole (Buenos Aires 1895 - New York 1945). En 1927, elle organise à Madrid un ensemble gitan et joue dans toute l'Europe. Avec le poète Federico García Lorca, elle fonde le Ballet de Madrid, en 1932; elle danse à Buenos Aires avec le maître du flamenco Albaicin (1935), puis à Paris, à Londres, et en Suisse; collabore avec Léonide Massine, à Monte-Carlo, au *Capriccio espagnol* de Rimski-Korsakov, et part ensuite pour les Etats-Unis.

ARGENTIQUE adj. Se dit des combinaisons chimiques de l'argent.

ARGENTITE n. f. Sulfure naturel d'argent Ag_2S. (V. ARGYROSE.)

ARGENTOBISMUTITE n. f. Sulfure naturel d'argent et de bismuth. (Syn. MATILDITE.)

ARGENTOJAROSITE n. f. Sulfate naturel hydraté de fer et d'argent.

ARGENTON n. m. Syn. de ARGENTAN.

ARGENTON, riv. du Poitou, affl. du Thouet (r. g.); 60 km.

monument du président Sáenz Peña à Buenos Aires

du balcon de l'ancien hôtel de ville de Buenos Aires fut proclamée l'INDÉPENDANCE de l'ARGENTINE en 1816

gratte-ciel à Buenos Aires

Phot. Ambassade de la rép. Argentine, Rose Marie, Earl Leaf, Almasy.

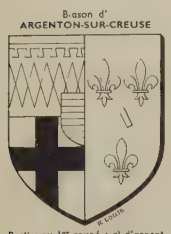

Blason d' ARGENTON-SUR-CREUSE

Parti : au 1er coupé : a) d'argent à cinq fusées et deux demies de gueules accolées et rangées en fasce, accompagnées en chef d'un lambel de six pendants du même; b) d'or à la croix de sable, sur le tout mouvant de la partition, et brochant sur le coupé un demi-écusson fascé d'argent et de gueules; au 2e d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande.

ARGENTON (Marie Louise Madeleine Victoire LE BEL DE LA BOISSIÈRE DE SÉRY, comtesse D') [Rouen 1680 - † 1748], maîtresse du duc d'Orléans, régent de France. Elle lui donna plusieurs enfants; le second, Jean-Philippe, né en 1702, fut légitimé. (Connu sous le nom de « chevalier d'Orléans ».) Disgraciée en 1710.

ARGENTON-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres (arrond. de Bressuire), aux confins du Bocage vendéen et au confluent de l'Ouère avec l'Argenton; 958 hab. (933 aggl.) [*Argentonnais*]. Église avec portail roman du XIIe s. — Aux environs, ruines du château de l'Ebaupinay.

ARGENTON-SUR-CREUSE, ch.-l. de cant. de l'Indre (arrond. de Châteauroux), dans le Boischaut, sur la *Creuse;* 6 109 hab. (5 295 aggl.) [*Argentonnais*]. Vieux pont. Ruines d'un château. Centre touristique. Ateliers de mécanique et pièces pour l'aviation; chaudronnerie; chemiseries.

ARGENTOPYRITE n. f. Sulfure naturel de fer et d'argent $AgFe_3S_5$ qui se présente en cristaux gris orthorhombiques. (Syn. STERNBERGITE.)

ARGENTORATUM, nom latin de Strasbourg.

ARGENTOVARIA ou **ARGENTARIA.** Géogr. anc. Ville de Gaule. En 378, les Alamans y furent vaincus par les lieutenants de l'empereur Gratien. C'est sans doute sur ses débris que s'éleva Horbourg, près de Colmar.

ARGENTRÉ, ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Laval), dans le bassin de Laval; 1 155 hab. (433 aggl.) [*Argentréens*]. Fours à chaux.

ARGENTRÉ (Bertrand D'), jurisconsulte français (Vitré 1519 - Château de Tizé-en-Cesson, Bretagne, 1590), sénéchal de Rennes, auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Bretagne* et d'une *Histoire de Bretagne.*

ARGENTRÉ-DU-PLESSIS, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), au S.-E. de Vitré; 2 283 hab. (888 aggl.) [*Argentréens*]. Carrières de marbre noir. Meubles; scierie. — Aux environs, château des XVe et XVIIe s.

ARGENT-SUR-SAULDRE, ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Bourges), en Sologne, sur la *Sauldre;* 2 292 hab. (1 563 aggl.) [*Argentais*]. Château du XVIIIe s. Appareils de levage. Poteries. Lingerie. Pantoufles et sandales.

ARGENTURE n. f. Résultat de l'opération d'argentage. ‖ Syn. d'ARGENTAGE, notamment dans les revêtements chimiques : *L'argenture des glaces a remplacé l'étamage, opération malsaine.*

— ENCYCL. L'application de l'argent sur un autre métal s'opère suivant différents procédés, pratiquement abandonnés pour l'*argenture* galvanique ou électrochimique.

Dans le plus ancien on brasait une plaque d'argent fin sur le métal à argenter et on laminait les deux métaux jusqu'à l'épaisseur voulue. Vint ensuite l'*argenture en feuilles,* qui consistait à recouvrir d'une feuille d'argent l'objet décapé. Dans l'*argenture au trempé à chaud,* on immergeait les objets dans un bain d'azotate d'argent porté progressivement à l'ébullition. Dans l'*argenture au trempé à froid,* on plongeait dans un bain de bisulfite de soude et d'argent les pièces à argenter. Dans l'*argenture au pinceau, au bouchon* ou *au pouce,* on étendait une pâte de chlorure d'argent, de sel commun et de bitartrate de potassium sur les objets à argenter. On argentait aussi en utilisant un amalgame d'argent dont la surface de l'objet à argenter était enduite. Par chauffage, on volatilisait le mercure, et le métal précieux demeurait. On le fixait par brunissage.

L'*argenture galvanique* ou *électrochimique* a remplacé ces méthodes et présente l'avantage d'obtenir des dépôts de toute épaisseur. Nettoyés, dégraissés, puis décapés dans une série de bains acides et rincés à l'eau courante, les objets à argenter sont plongés dans une solution de cyanure double de potassium et d'argent, et reliés à la cathode du bain galvanique. L'anode est formée d'une plaque d'argent. Le passage du courant électrique décompose le cyanure, dont l'argent se dépose à la cathode, c'est-à-dire sur les pièces à argenter. La plaque d'argent reconstitue le cyanure au fur et à mesure de sa décomposition.

Argenture des glaces. Jadis étamées avec un amalgame d'étain, les glaces sont maintenant traitées avec une solution de nitrate d'argent contenant de l'acide tartrique, du glucose et autres corps capables de réduire le sel d'argent sous l'action d'une faible chaleur. La glace est lavée, décapée, placée sur la table d'argenture, que l'on couvre d'une mince couche de la liqueur. Vingt minutes après, on soulève la glace, on lave soigneusement la pellicule d'argent déposée à sa surface, on fait écouler la dissolution restante, et on la remplace par une seconde. Finalement, on protège la face libre de la couche métallique déposée, au moyen d'une peinture.

ARGENVILLE (Dezallier d'). V. DEZALLIER D'ARGENVILLE.

ARGEŞ, riv. de Roumanie; 256 km. L'Argeş descend des monts de Făgăraş, où il prend sa source, passe à Piteşti, au milieu d'un district pétrolier, traverse la plaine valaque et reçoit la Dambovița, venue de Bucarest.

ARGHEZI (Ion N. TEODORESCU, dit **Tudor**), poète roumain (Bucarest 1880). Il a publié des recueils de poésies lyriques : *Paroles assorties* (1927), *Fleurs de moisissure* (1931), *Livret du soir* (1935), *Farandoles* (1939). En prose, il a publié : *Icônes de bois* et *la Porte noire* (1930), où il a consigné les souvenirs de sa vie monastique et de sa vie en prison pour délits politiques. Son lyrisme est violent jusqu'à la truculence, mais traversé de ferveur et d'exaltation mystique.

ARGHIRÓKASTRO. V. GJINOKASTËR.

ARGHITA. V. HARGHITA.

ARGHOSTÓLI. V. ARGOSTOLI.

ARGHŪN, ARĞUN ou **ARRHŪN,** fils d'Abaqa et quatrième roi de Perse de la descendance de Gengis khān (1250-1291). Successeur de son oncle Takūdar en 1284, il laissa gouverner son favori Būkāy, auquel succéda Sa'd al-Dawla, médecin juif assassiné peu avant la mort d'Arghūn. Il favorisa juifs et chrétiens aux dépens des musulmans.

ARGIA ou **ARGEIA.** Mythol. gr. Fille d'Adraste et femme de Polynice, auquel, avec Antigone, elle rendit les honneurs funèbres malgré la défense de Créon; les dieux la changèrent en fontaine.

ARGIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Argos ou à l'Argolide; habitant d'Argos ou de l'Argolide.

ARGILE n. f. (lat. *argilla*). Terre glaise molle et grasse, qui, imbibée d'eau, constitue une pâte plastique, dont font usage, notamment, les sculpteurs. ‖ — *Fig.* et par allusion : 1° à la terre avec laquelle, selon la Bible, le premier homme a été formé : *Heureusement, Déa n'était point de cette argile; la pâte à faire toutes les femmes n'avait point servi pour elle* (Hugo); 2° à la nature molle et flexible de cette matière : *L'enfant est une argile que l'éducation pétrit à sa volonté;* 3° au peu de consistance, à la fragilité de cette matière : *Mais le vers est de bronze et la prose est d'argile* (Lamartine). ‖ *Statue aux pieds d'argile,* personne, royaume, etc., dont la puissance repose sur une base fragile. (V. NABUCHODONOSOR.)

— Géol. *Argile à blocaux,* argile mêlée de sable, de gravier et de blocs, formée par l'ancienne moraine de fond d'un glacier. (Au Quaternaire, de grands glaciers ont déposé des argiles à blocaux sur le nord de l'Europe et de l'Amérique. Les blocs de calcaire compact sont souvent striés.) ‖ *Argile à silex,* argile brune avec des rognons durs de silex, résultant de la dissolution sur place de calcaires à silex. (L'argile à silex s'est formée à différentes époques; elle couvre de grandes surfaces sur certains plateaux, en particulier sur la craie.) ‖ *Argile à chailles,* argile analogue à l'argile à silex, mais localisée sur des calcaires jurassiques. ‖ *Argile de décalcification,* v. DÉCALCIFICATION (*argile de*).

— Océanogr. *Argile rouge,* dépôt argileux marin des grandes profondeurs. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. L'*argile* est une roche terreuse constituée principalement de silicates d'aluminium hydratés en fines particules. La propriété la plus importante des argiles est de donner, en mélange avec l'eau, une pâte plus ou moins plastique, susceptible d'être façonnée par divers procédés. L'argile plastique est grasse au toucher et brillante à la cassure; sa dureté est très faible. Desséchée, elle acquiert une certaine cohésion en diminuant de volume, et, sous l'action d'une température élevée, perd son eau de constitution, se contracte, devient dure et pratiquement inaltérable. Ces caractéristiques en ont fait une des premières matières premières que l'homme ait su travailler, et sont à la base de la fabrication de toutes les poteries céramiques.

L'argile n'est pas une roche primitive, mais un produit secondaire provenant de la décomposition de matériaux silico-alumineux, tels que granites, gneiss, feldspaths, sous l'action de l'eau, du gaz carbonique, de la chaleur, etc. On la rencontre parfois dans les dépôts primaires au voisinage des roches mères; ces gisements, les kaolins, sont les plus restreints, mais les plus purs, au moins après une lixiviation convenable. Le plus souvent, on trouve les argiles dans les formations secondaires où l'eau et le vent les ont transportées; ces dépôts sont extrêmement puissants, mais la composition des gisements argileux formés par sédimentation est rarement régulière. La structure du dépôt change suivant la nature et les apports de matériaux rassemblés par les courants.

Les gisements se présentent en couches successives, se distinguant, les unes des autres, par leur importance, leur densité, leur plasticité, leur couleur, leur teneur en impuretés minérales et organiques. Les argiles les plus pures sont blanches, mais, le plus souvent, les argiles sont grises, quelquefois bleues ou noires et, fréquemment, jaunes, rouges, brunes ou verdâtres. D'une façon générale, l'extraction des argiles et des kaolins se fait à ciel ouvert, en gradins, ou en puits et galeries. On doit avoir soin d'éviter les éboulements et glissements, et de prévoir l'écoulement et l'évacuation des eaux de pluie, car les terrains argileux sont imperméables. Dans le cas des kaolins, il faut presque toujours procéder à la séparation de la kaolinite par délayage de la matière kaolinique brute dans l'eau, suivi d'une décantation qui laisse déposer les impuretés.

Les caractéristiques des argiles dépendent essentiellement de la nature physico-chimique et minéralogique, de la finesse des silico-aluminates hydratés qui les constituent (kaolinite, montmorillonite, halloysite...), de la nature et de la proportion d'impuretés (quartz, mica, feldspath, calcite, etc.).

— Céram. Si l'on considère leur emploi dans les arts céramiques — le plus important —, on distingue, au point de vue du praticien, les argiles *grasses* et très plastiques, onctueuses au toucher, et les argiles *maigres* ou peu plastiques, friables et sableuses. La plasticité des argiles conditionne la technique de leur façonnage (tournage, filage, pressage, coulage...).

Les utilisations sont conditionnées par la tenue au feu des argiles, et l'on peut diviser

extraction de l'argile par une excavatrice à élinde

Phot. Aubert de la Rüe, Fédération de la Briqueterie.

celles-ci en argiles réfractaires, ou infusibles aux hautes températures, et en argiles fusibles, ou tout au moins vitrifiables.
Les *argiles infusibles* comprennent les argiles réfractaires proprement dites, les argiles à faïence fine, ou terres de pipe, et les kaolins. Les *argiles réfractaires* servent dans la fabrication des matériaux devant résister à une haute température : briques de fours et de foyers, cazettes, cornues à gaz, creusets, etc. Une argile est dite « réfractaire » quand elle ne s'affaisse pas à la montre n° 26 de Seger, soit environ 1 580 °C. La qualité d'une argile réfractaire est due à sa faible teneur en oxydes métalliques, fer, calcium, et surtout en alcalis. Il y a d'importants gisements d'argiles réfractaires dans la région de Provins, de Sézanne, la Dordogne, l'Indre, l'Allier, l'Aube, le Cher, le Limousin, la Seine-Maritime, aux confins de l'Oise, etc. Les *argiles à faïence fine,* ainsi que les kaolins employés en faïencerie et en porcelainerie, doivent cuire blanc. La région de Montereau fournit des argiles à faïence en quantité, ainsi que divers gisements d'argiles réfractaires. Les kaolins français existent principalement dans le Limousin, l'Allier, la Bretagne, les Pyrénées, la Dordogne. Les *argiles vitrifiables,* ou *fusibles,* comprennent les argiles à grès cérame et les marnes. Les premières contiennent une proportion d'alcalis et d'oxyde de fer notablement plus élevée que les argiles réfractaires, qui en contiennent très peu : aussi se vitrifient-elles à des températures de 1 000 à 1 300 °C. Parmi les argiles grésantes les plus connues, citons celles du Beauvaisis, de la Puisaye, de Dion. On peut rendre grésante une argile réfractaire en lui ajoutant un fondant feldspathique. Les *marnes* ou *argiles calcaires,* c'est-à-dire contenant du carbonate de chaux, sont, de ce fait, encore moins réfractaires que les argiles à grès ; aussi leur température de cuisson est-elle de l'ordre de 800 à 1 000 °C seulement. Les marnes sont employées dans la fabrication de la faïence commune, de la faïence stannifère, des briques, des carreaux, des tuiles, des sculptures, etc. L'argile figuline est une variété de marne peu calcaire. Toutes les marnes font effervescence avec les acides, par suite de la présence de craie. Les gisements de marne sont très répandus, en particulier dans la région parisienne.
En dehors de la céramique, les argiles sont employées par les modeleurs et les sculpteurs pour l'établissement des maquettes, ainsi que dans les bains d'émaux pour tôles ou fontes, et dans la fabrication des ciments, que l'on obtient en cuisant à haute température des mélanges naturels (marnes) ou artificiels de calcaire et d'argile qui sont ensuite pulvérisés.
Enfin, il existe des argiles particulières, comme l'*argile smectique,* qui servait à dégraisser les tissus ; les argiles à décolorer les graisses et les huiles, à épurer le pétrole, sont des argiles activées par un traitement chimique. Les *bentonites* sont des argiles, à base de montmorillonite, employées pour ces mêmes usages et pour stabiliser les suspensions d'éléments fins utilisées en injection par exemple. Les *ocres* (bols ou terres bolaires) sont des argiles très maigres et très fines à forte teneur en oxyde de fer, ce qui les colore en jaune ou en rouge, suivant que l'oxyde est hydraté ou anhydre. La couleur fonce par une cuisson modérée. Les principales ocres sont les ocres rouge, brune, jaune, la sanguine, le bol d'Arménie, ou terre sigillée, la terre d'Ombre, la terre de Sienne naturelle (jaune) ou brûlée (rouge), l'almagra, etc.
— Océanogr. Au-delà de 4 500 m, les apports provenant de l'érosion des continents et les débris d'animaux calcaires sont à peu près dissous ; il ne reste plus que l'*argile rouge,* silicate d'alumine hydraté, formant un tapis de grains extrêmement fins, se déposant avec une très grande lenteur. Il s'y mêle quelques débris plus résistants d'animaux, spicules d'éponges siliceuses, dents de requins, os tympaniques de cétacés, des poussières provenant des éruptions volcaniques sous-marines, et de tout petits grains de poussières cosmiques provenant des régions extra-terrestres. La surface du sol océanique recouverte par l'argile rouge dépasse celle de tous les continents réunis ; ce dépôt recouvre notamment plus de la moitié de l'océan Pacifique.

Argilète, en lat. *Argiletum,* ancien quartier des libraires et des cordonniers de la Rome antique, situé entre la Curie et la basilique Aemilia, et où une rue conduisait du Forum au quartier populeux de Subura.

ARGILEUX, EUSE adj. Qui tient de l'argile : *Terres argileuses.*

ARGILIÈRE n. f. Endroit d'où l'on tire de l'argile.

ARGILITE n. f. Argile schisteuse. (Vx.)

ARGILO-. Géol. Élément entrant dans la composition d'un certain nombre de mots, et servant à désigner des combinaisons de l'argile avec d'autres substances : *argilo-calcaire, argilo-ferrugineux, etc.*

ARGILOLITE n. f. Roche formée de tufs felsitiques (cendres feldspathiques), commune dans le terrain permien, et qui accompagne fréquement les épanchements de felsophyre. (Syn. ARGILOPHYRE.)

Argine, la dame de trèfle dans le jeu de cartes. (C'est l'anagramme de *regina, reine ;* ou plutôt *Argine* est Argia*, fille du roi d'Argos et femme de Polynice.)

ARGININE n. f. Biochim. Amino-acide dérivé de la guanidine, qui joue un rôle important dans la croissance.

ARGINUSES, en gr. **Arginoussai.** Géogr. anc. Archipel de la mer Egée, à l'est de Lesbos et près de la côte d'Asie. Victoire navale des Athéniens, commandés par Théramène et Thrasybule sur les Lacédémoniens (406 av. J.-C) ; les stratèges vainqueurs furent exécutés pour n'avoir pas recueilli et enseveli les naufragés.

ARGIOPE ou **ARGYOPE** n. f. Grande araignée à abdomen ordinairement chargé de bandes sombres, et dont les nombreuses espèces habitent les régions chaudes et tempérées du globe. (Type de la famille des *argiopidés.*)

ARGIOPIDÉS n. m. pl. Famille d'araignées renfermant plus de 1 000 espèces répandues dans le monde entier, dont l'épeire porte-croix de nos jardins et les gigantesques néphiles des pays tropicaux.

ARGIS, comm. de l'Ain (arrond. de Belley), dans le Bugey, sur l'Albarine ; 623 hab. (526 aggl.) Travail de la soie (chappe).

ARGISTI Ier, roi d'Ourartou, qui envahit l'Assyrie, mais fut vaincu par Assur-Nirâri V (v. 750 av. J.-C.) ; — **Argisti II** (714-694) succomba devant les Cimmériens.

Argo, navire qui transporta les *Argonautes* en Colchide, à la conquête de la Toison d'or ; son nom était synonyme de rapidité ou de blancheur lumineuse. Il avait été construit sous la direction d'Athéna, qui y avait fixé un morceau du chêne prophétique de Dodone ; aussi, le mât rendait des oracles. Au retour, le navire fut consacré à Poséidon, mais Athéna le changea en constellation.

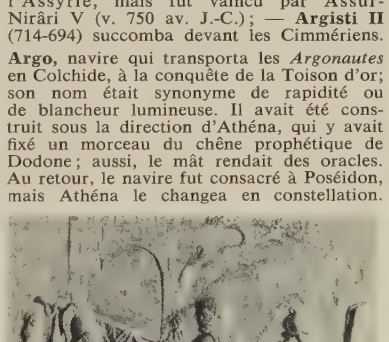

construction du navire « Argo »
bas-relief antique, *villa Albani, Rome*

ARGO (du nom du navire *Argo*), groupe de constellations de l'hémisphère austral, plus communément appelée LE NAVIRE ARGO ou, simplem., LE NAVIRE. Très étendue, cette constellation a été subdivisée dans l'astronomie contemporaine en trois constellations : *les Voiles*, *la Poupe** et *la Carène**. Son étoile principale Canopus*, de magnitude — 0,9, la plus brillante du ciel après Sirius*, est située dans la Carène. Argo évoque l'expédition des Argonautes partis à la conquête de la Toison d'or. Canopus est une déformation du nom du pilote du roi Ménélas.

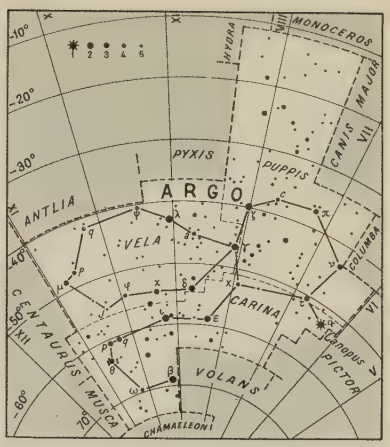

groupe de constellations
ARGO

ARGOAT. V. ARCOAT.

ARGOBBA n. m. Groupe de langues chamito-sémitiques (argobba nord, à l'est d'Ankober, et argobba sud, près d'Harrar). [Il est encore mal connu, mais paraît assez proche de l'amharique.]

ARGOL n. m. Excréments desséchés des yacks, chameaux, etc., que les Tibétains emploient comme combustible.

ARGOL, comm. du Finistère (arrond. de Châteaulin), au nord de la baie de Douarnenez ; 984 hab. (189 aggl.). Eglise gothique et Renaissance. Ossuaire du XVIIe s.

ARGOLIDE, en gr. **Argolis** ou **Argholídha,** nome de Grèce, dans le nord-est du Péloponnèse ; 85 400 hab. Ch.-l. *Nauplie.*
— Hist. L'essor de cette province débute vers 1 600 av. J.-C. grâce aux contacts maritimes multiples avec la Crète et l'installation des Achéens. Son épanouissement a lieu entre 1400 et 1200, favorisé par la destruction des palais minoens, qui la libère de l'influence politique crétoise : les ruines et les tombes de Mycènes* et de Tyrinthe* en témoignent. La civilisation achéenne, ainsi élaborée, rayonna de l'Argolide sur le monde méditerranéen du XIIIe s. av. J.-C. Pourtant, l'Argolide ne paraît pas avoir réalisé son unité politique. La guerre de Troie (fin XIIIe-début XIIe s.), puis la conquête dorienne entraînèrent son morcellement en cités rivales, dont la plus importante fut Argos. Celles-ci se mêlèrent aux querelles des Athéniens et des Spartiates, puis entrèrent dans la ligue Achéenne et passèrent sous la domination romaine (146). L'Argolide obéit ensuite aux empereurs byzantins, aux princes francs, aux Vénitiens, aux Turcs.

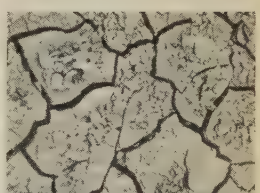

sol argileux
sec et craquelé

ARGOLIQUE (GOLFE). Géogr. anc. Nom donné au golfe de Nauplie dans l'Antiquité.

ARGOLIS. V. ARGOLIDE.

ARGON n. m. (gr. *argon,* inactif). Corps simple gazeux, incolore, inodore, insipide, qui constitue environ le centième de notre atmosphère.
— ENCYCL. L'*argon* (A = 39,94), élément de numéro atomique 18, est un gaz qui existe dans l'air, mais dont on ignora l'existence jusqu'en 1894. Jusque-là, l'azote avait toujours été dosé, dans l'air, par reste, et l'on comptait comme azote tout ce qui avait résisté aux agents chimiques employés pour absorber l'oxygène. Dès 1785, toutefois, Cavendish avait observé qu'une petite partie de ce résidu ne pouvait, comme l'azote, être combinée à l'oxygène.
Lord Rayleigh et W. Ramsay reconnurent en 1894 que l'azote préparé par voie chimique (décomposition des oxydes de l'azote, du nitrite d'ammonium, de l'urée, etc.) avait une densité de 0,967, tandis que l'azote retiré de l'air par absorption d'oxygène avait pour densité 0,972. Ils supposèrent donc qu'existait dans l'air un gaz chimiquement inactif, qu'ils dénommèrent *argon.* Pour isoler ce gaz, ils traitèrent l'air par du magnésium au rouge, qui absorbe à la fois l'oxygène et l'azote. On reconnut alors que le résidu

Phot. Alinari.

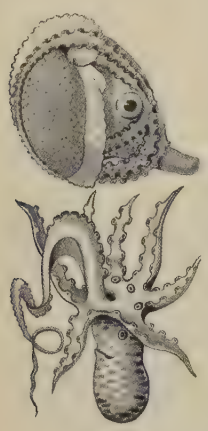

argonautes (*en haut*, la femelle; *en bas*, le mâle, moins réduit)

gazeux contenait, en faibles proportions, plusieurs gaz autres que l'argon : le néon, l'hélium, le krypton et le xénon, appartenant tous à la famille des gaz rares.

La proportion d'argon dans l'air est, en volume, un peu inférieure à 1 p. 100. Ce gaz a pour densité 1,38, ce qui explique la différence de densité signalée plus haut. Difficile à liquéfier, il bout sous la pression atmosphérique à — 187 °C. Comme les autres gaz rares, il est monoatomique et dénué d'activité chimique. On a cependant pu isoler un hydrate d'argon.

On le prépare industriellement par distillation de l'air liquide. On l'emploie surtout pour le remplissage des ampoules à incandescence à atmosphère gazeuse, dans certains tubes à gaz raréfiés, et parfois dans les laboratoires pour constituer une atmosphère rigoureusement inerte.

ARGONAUTE n. m. Nom donné quelquefois plaisamment, et par allusion aux anciens Argonautes, à ceux qui font une excursion en mer, sur un fleuve, etc.

ARGONAUTE n. m. Mollusque céphalopode dibranchial, type de la famille des *argonautidés**, qui se rencontre dans la Méditerranée. (Nom sc. : *Argonauta argo*.)

Argonaute, petit yacht monotype* d'instruction et de course, pour les écoles de voile, à un ou deux équipiers. Coque à bouchains vifs, à aileron fixe lesté ; gréement très simple (une grand-voile *marconi* et un foc). Facile à remorquer, de construction robuste, son prix assez bas en fait un très bon bateau pour débutants. Caractéristiques : longueur 3,80 m, largeur 1,42 m, tirant d'eau 0,60 m, déplacement 150 kg, surface de voilure 10 m².

Argonaute

ARGONAUTES, en gr. **Argonautai,** héros achéens qui, suivant la légende, s'embarquèrent sur la nef *Argo**, pour aller conquérir en Colchide la Toison d'or. Ils étaient environ cinquante : Jason*, leur chef, Héraclès, Castor et Pollux, Orphée, etc. Ils partirent du golfe de Pagasae, en Thessalie, traversèrent la mer Egée, touchèrent à Lemnos et à Samothrace et, par les détroits, débouchèrent dans le Pont-Euxin. Après mainte aventure, ils arrivèrent en Colchide ; Jason s'empara de la Toison, aidé par la fille du roi Aetès, Médée, qui s'enfuit avec lui. L'itinéraire de leur retour varie à mesure que s'étendaient les connaissances géographiques. Les nombreuses légendes relatives aux héros de l'expédition engendrèrent un véritable *cycle* épique. (V. ARGONAUTIQUES.) [→ Biblio.]

ARGONAUTIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

— ENCYCL. Les *argonautidés* constituent une importante famille de céphalopodes octopodes, caractérisée par le fait que la femelle est un animal de grande taille par rapport au mâle, qui est très petit. La femelle sécrète une élégante coquille à ornements variés, qui est un nid dans lequel elle pond un grand nombre de petits œufs ; la mère couve sur ce nid flottant, qu'elle maintient au moyen de deux de ses bras aplatis et membraneux. Le mâle a l'un de ses bras transformé en un appareil de fécondation compliqué ; il ne sécrète pas de coquille. Les argonautes vivent dans les mers chaudes loin des rivages, mais près de la surface. Une fort belle espèce (*Argonauta argo*) se trouve fréquemment dans la Méditerranée.

Argonautiques (LES) [*Argonautika*] ou *Conquête de la Toison d'or,* poème épique grec, en quatre chants, d'Apollonios de Rhodes (vers 250 av. J.-C.). De l'épopée traditionnelle, le poète a gardé le merveilleux, les combats, les aventures héroïques ; il y a ajouté, selon le goût alexandrin, des détails érudits sur la géographie, les légendes, les coutumes populaires et religieuses. Œuvre savante et spirituelle, mais froide si l'on n'y trouvait la peinture de l'amour de Médée. C'est la grande nouveauté des *Argonautiques :* la psychologie de l'amour n'a jamais été poussée plus loin dans la poésie de la Grèce antique.

Argonautiques (LES) [*Argonautica*], poème inachevé de C. Valerius Flaccus, écrit vers 70 apr. J.-C., inspiré de l'œuvre de l'alexandrin Apollonios de Rhodes. La langue et la versification rappellent Virgile. L'accent épique est absent, mais la peinture des caractères, tel celui de Médée, l'emporte même sur celle du modèle grec.

ARGONIDE n. m. Nom générique des gaz rares de l'air, appartenant à une même famille chimique, dont l'argon est le plus courant.

ARGONNE, région forestière du Bassin parisien, située à l'est de la vallée supérieure de l'Aisne et de part et d'autre de la vallée de l'Aire. C'est un massif de 40 km de long sur 14 à 20 km de large, qui atteint plus de 300 m d'altitude sur sa bordure orientale. L'originalité du pays est due à la présence d'une couche de 100 m d'épaisseur d'un grès calcareux, la *gaize*. Cette roche résistante a été entamée par des vallées profondes qui percent à travers le massif des « défilés » dominés par des versants abrupts (Croix-aux-Bois, Grandpré, La Chalade, Le Chêne, Les Islettes). Les trouées transversales sont les seuls passages de l'Argonne, à travers l'obstacle d'un manteau forestier de 45 000 ha (chênes surtout). Cette forêt a abrité longtemps des formes d'économie locales (bûcheronnage, sciage, travail du bois), auxquelles s'ajoutaient la verrerie (sables) et la métallurgie (minerais locaux). La ruine de cette économie archaïque a amené une dépopulation constante depuis le milieu du XIXe s. Aujourd'hui, l'extension des prairies permet l'élevage des bovins (produits laitiers) et des porcs. La forêt a été délabrée par la Première Guerre mondiale et une exploitation abusive ; mais, grâce à la mécanisation de son exploitation et à la distribution du courant électrique, elle alimente des scieries et des usines fournissant du matériel agricole, des traverses, des charpentes, etc. Les villages sont situés dans les clairières défrichées depuis le Moyen Age. Sur les marges forestières s'est développée, depuis le début du XXe s., une ceinture d'arbres fruitiers. Les bourgs, situés sur cette bordure ou dans les vallées, sont des marchés. Sainte-Menehould est le chef-lieu de la région. (→ Biblio.)

Argonne (BATAILLES DE L'). Des rives de la Meuse de Verdun au cours supérieur de l'Aisne, l'Argonne, par sa nature tourmentée et boisée, forme, entre les théâtres d'opérations de Lorraine et de Champagne, une barrière naturelle profonde qui n'offre aux armées, pour la franchir, que des défilés. C'est aux débouchés ouest de ces derniers, à 11 km de Sainte-Menehould, que se dresse le moulin de Valmy, où Dumouriez clôture par la victoire sa campagne de 1792. Au lendemain de la Marne, en 1914, entre le secteur champenois (Tahure, Massiges) et la région de Verdun (Bois Bourrus), le front se stabilise en Argonne dans les bois de la Gruerie, à Boureuilles et à Vauquois, où se livrent de sanglants combats qu'illustrent les noms de *Fontaine-Madame, Fontaine-aux-Charmes, Bagatelle,* le *Four-de-Paris,* la *Fille-Morte,* etc. En septembre 1918, Montfaucon est le théâtre de l'offensive de l'armée américaine du général Ligget, qui, conjuguée avec celle de Gouraud, rejette les Allemands sur Le Chêne et Buzancy (novembre).

ARGOS, chien d'Ulysse, seul être vivant qui reconnut le héros rentrant comme mendiant à Ithaque. De joie, il expira.

ARGOS, usuellement **Árghos,** v. de Grèce, dans le nord-est du Péloponnèse (nome d'Argolide) ; 13 200 hab.

— Hist. A l'époque achéenne, Argos désigna tout le plat pays dont Mycènes était la capitale. La ville passait pour la plus ancienne de Grèce. Conquise par les Doriens, elle fut longtemps à la tête d'une puissante confédération. Le tyran Phidon (VIIe s.) domina tout le Péloponnèse. Au VIe s., Sparte brisa cette hégémonie et lui enleva la Cynurie, perpétuel objet de litiges entre les deux cités ; seul l'héroïsme de la poétesse Télésilla l'aurait sauvée. Elle se releva au Ve s., détruisit Mycènes et Tirynthe, et en 421 se ligua contre Sparte avec les Athéniens, les Mantinéens, les Eléens et les Corinthiens. Elle fut vaincue à plusieurs reprises au cours de sa rivalité sans fin avec Sparte et affaiblie par de longues guerres civiles. Au IIIe s., elle fut assiégée en vain par Pyrrhos, puis agrégée à la ligue Achéenne (229). Romaine depuis 146 av. J.-C., ravagée par les Goths, incorporée dans l'Empire byzantin, elle partagea ensuite le sort de la Morée*.

Lors de la guerre d'indépendance grecque au XIXe s., elle fut défendue contre l'armée ottomane par Ypsilanti. En 1821, c'est au théâtre d'Argos que siégea l'assemblée nationale des Hellènes.

— Bx-arts. Argos a été un centre artistique et a produit de grands sculpteurs, comme Hagéladas et Polyclète. Il reste peu de ses monuments : 90 gradins de théâtre, un odéon, des traces du marché et d'un temple. Les fouilles de la citadelle basse de l'*Aspis* ont révélé une nécropole mycénienne rupestre, et, au sommet, une cité préhistorique de l'an 2000 environ, avec, en contrebas, le site du sanctuaire d'Apollon et d'Athéna. Sur la hauteur de Larissa, une citadelle (Kastro) médiévale a remplacé l'ancienne nécropole.

Le sanctuaire national des Argiens, ou *Héraïon,* se trouve au-delà de Mycènes. Les recherches de l'Ecole américaine d'Athènes ont mis au jour un escalier monumental, les soubassements du vieux et du nouveau temple, divers bâtiments, enfin des thermes romains et de beaux morceaux de sculpture, de style polyclétien (musée d'Athènes).

ARGOS, en lat. **ARGUS,** surnommé **Panoptès** (« Qui voit tout »), prince argien qui avait cent yeux, pour moitié toujours ouverts. Aussi Héra le chargea de la garde d'Io. Hermès, envoyé par Zeus, l'endormit au son de sa flûte, et le tua. Héra sema ses yeux sur la queue du paon, qui fut dès lors consacré à cette déesse.

ARGOSTOLI, en gr. **Argostolion** ou **Arghostóli,** v. de Grèce, sur la côte ouest de l'île de Céphalonie (îles Ioniennes) ; 8 700 hab. Centre commercial.

ARGOT n. m. (étymol. inconnue). Autref., confrérie des gueux ou mendiants professionnels, et, secondairement, leur jargon ou langue spéciale, technique et plus ou moins secrète. ‖ Auj., et *par extens.*, ensemble des termes particuliers qu'adoptent entre eux les gens d'une même profession ou d'un même groupement social (atelier, école, caserne, etc.). [Les argots se distinguent des langues techniques dans la mesure où, à travers eux, l'individu affiche son appartenance au groupe et en affirme l'originalité.]

— ENCYCL. Il y a eu de tout temps des vocabulaires d'initiés ; en particulier, lorsqu'une classe vit en marge de la société, elle développe une langue qui protège son autonomie. C'est le cas des voleurs, tricheurs, mendiants, et de tous ceux qui doivent se dérober à l'attention et aux recherches. Cependant, l'existence d'un tel langage n'est pas attestée avant le XIIIe s., et nous n'en possédons pas d'exemple précis avant le milieu du XVe s. Le procès des Coquillards (1455) révèle que ces malfaiteurs possédaient un langage secret ou *jargon :* c'est le *jobelin* de onze ballades attribuées à Villon et qu'on retrouve dans plusieurs passages des « mistères » du temps. Des 200 mots du *jobelin,* un grand nombre reste obscur ; une vingtaine ont passé dans l'*argot* moderne (*andosses,* dos ; *aubert,* argent, etc.) ; quelques-uns ont même pénétré dans la langue commune (*dupe, piper, coffrer,* etc.). A la fin du XVIe s., *la Vie généreuse des Mercelotz* (1596) et le *Jargon de l'argot réformé* (1625) nous renseignent sur l'existence d'un jargon commun aux marchands ambulants et aux mendiants ; ces ouvrages nous donnent un glossaire qui sera périodiquement réédité et amendé jusqu'au milieu du XIXe s. A partir de cette date, les documents se multiplient ; le plus important est le vocabulaire de Vidocq (*Mémoires et*

ARGOS
vue sur la plaine et ruines antiques

Phot. Vélez, Armandry.

Voleurs, 1828 et 1836), principale source de Balzac (*Vautrin,* 1847), V. Hugo, E. Sue. Jusque-là l'argot reste autonome, secret et clos à la fois par la volonté des usagers et par leur isolement social. Par la suite, si la pègre continue à créer des mots qui lui sont propres et correspondent à ses besoins, ces termes tombent rapidement dans l'usagé populaire, où il est souvent difficile de distinguer ce qui est proprement argotique.

L'argot constitue un phénomène intéressant par sa forme; quant à son rendement linguistique, il est faible; il n'a donné qu'une quarantaine de mots à la langue commune; les 5 000 termes qu'il a forgés ne recouvrent qu'un petit nombre de notions; ils sont pauvres en métaphores originales ou en emprunts créateurs.

C'est que l'argot se renouvelle par deux moyens purement mécaniques et qu'il a hérités de son ancienne vocation cryptologique : le relais synonymique et le codage des formes. Ainsi, l'argent étant assimilé au pain, il sera successivement *michon, carme, douille, artiche, pognon, galette,* termes désignant tous le pain ou divers gâteaux; la plupart des notions s'ordonnent ainsi en séries de synonymes, qui s'accroissent par des emprunts aux parlers régionaux. Elles ont souvent leur source dans des homonymies; ainsi, le jobelin *fourber* (voler) est confondu avec *fourbir* (nettoyer), d'où *polir, nettoyer, laver* (voler).

L'argot se renouvelle aussi par altération de la forme; un *suffixe parasitaire* transforme « Paris » en *Parouart,* « valise » en *valoche, valdingue, valtreuse;* ce procédé très ancien a pris un développement considérable à l'époque moderne; le mot peut être aussi tronqué : « camelote » devient *came.* Un codage original consiste à rejeter à la fin du mot la consonne initiale en la remplaçant par *l- :* « jargon » devient *l-argon-ji ;* on peut aussi ajouter un suffixe à la forme ainsi obtenue et « boucher » devient *l-oucher-b-em.* La combinaison de ces procédés aboutit à des formes déroutantes; ainsi *siflard* représente « saucisson » par suffixation parasitaire (saucifflard), puis par troncation de l'initiale. Ce qui était destiné primitivement à masquer l'identité du mot est devenu par la suite un jeu et un procédé de style qui tend à tomber dans l'usage populaire. En effet, c'est de sa forme — beaucoup plus que de l'originalité de sa vision — que l'argot tire sa saveur et l'attrait qu'il exerce sur les autres zones du langage populaire, voire sur la littérature. Il se présente comme une langue fortement différenciée et d'un rendement stylistique fruste, mais puissant, cependant qu'il donne à l'usager le sentiment d'une liberté et de pouvoirs créateurs qui, pour être passifs, n'en constituent pas moins un jeu séduisant. (→ Biblio.)

ARGOTIER n. m. Homme qui connaît, qui parle l'argot.

ARGOTIQUE adj. Qui appartient à l'argot : *Mot argotique.*

ARGOTISER v. intr. Parler argot. (Peu us.)

ARGOTISME n. m. Tendance à employer des mots argotiques.

ARGOTISTE n. Linguiste spécialisé dans l'étude des argots.

ARGOU ou **ARGOUX** (Gabriel), avocat au parlement de Paris, feudiste et jurisconsulte français (en Vivarais 1640 - † 1703). Auteur d'une *Institution du droit français* (1692), manuel de droit des plus en usage au XVIIIe s.

ARGOUANE n. f. Nom commun d'un champignon comestible du genre tricholome, qui croît dans les prés. (On écrit aussi ARGOUAGNE, ARGOINE.)

ARGOULET n. m. (du mot franc *arglinti,* mauvais soldat, ou de *Argolide,* province grecque où furent levés ces cavaliers). Soldat de cavalerie légère, recruté en Albanie et en Grèce, servant en France au XVIe s.

— ENCYCL. Les *argoulets* diffèrent des stradiots* par leur emploi au combat (reconnaissance et harcèlement de l'ennemi) et par leur équipement : ils portent une cotte de mailles, un cabasset sans visière, et sont armés d'une courte arquebuse et d'une masse d'armes. Présents à la bataille de Dreux (1562), ils disparaissent en 1589, après leur incorporation dans les compagnies de carabins* du roi Henri de Navarre.

ARGOUN, riv. de la Chine du Nord-Est, née dans le Grand Khingan, qui forme dans son cours inférieur la frontière avec l'U. R. S. S. et qui constitue, en aval de sa rencontre avec la Chilka, l'une des branches mères de l'Amour; 1 530 km.

ARGOUNOV, famille de peintres russes, dont le plus remarquable fut IVAN PETROVITCH (1727 - Moscou 1802). Sous l'influence de l'école française, il peignit de nombreux portraits d'apparat, dont le plus connu est celui de *Catherine II* (musée de Leningrad).

ARGOUSIER n. m. V. HIPPOPHAÉ.

ARGOUSIN n. m. (esp. *alguazil*). Surveillant autrefois chargé, dans les bagnes, de la garde des forçats. ‖ *Péjor.* Agent de police (vieilli) : *J'ai toujours dédaigné de battre un argousin* (Hugo).

ARGOUT (Antoine, baron D'), dit **le comte d'Argout,** homme politique, administrateur et financier français (Château de Veyssilieu, Dauphiné, 1782 - Paris 1858). Il obtint de Charles X le retrait des Ordonnances, mais trop tard. Plusieurs fois ministre sous la monarchie de Juillet, gouverneur de la Banque de France et sénateur de Napoléon III.

ARGOVIE, en allem. **Aargau,** cant. de Suisse, de part et d'autre du cours inférieur de l'Aare, qui lui donne son nom; 1 400 km²; 300 800 hab., de langue allemande. Il a été créé en 1803 par le rassemblement de territoires provenant des cantons de Berne, de Zürich et de l'Autriche. Ch.-l. *Aarau.* Le canton s'étend sur l'extrémité orientale du Jura et sur le plateau suisse, découpé par l'Aare et ses affluents. Le climat, à la pluviosité médiocre, et les sols, calcaires dans le Jura, alluviaux dans les vallées, ont favorisé le maintien d'une polyculture; cependant, comme dans toute la Suisse, les produits de l'élevage jouent un rôle économique prédominant. Mais l'industrie est la principale ressource, vu la proximité de Zürich, qui, très tôt, y a investi des capitaux, et d'autres facteurs : grand développement des voies de communication (lignes Zürich-Bâle, Zürich-Waldshut, ligne de la vallée de l'Aare), fourniture de courant électrique par les grosses centrales de l'Aare et du Rhin. Avec une population industrielle qui représente 56 p. 100 de sa population totale, l'Argovie, l'un des plus industrialisés des cantons suisses, compte de très grosses entreprises, notamment dans la construction mécanique (Brugg, Baden, Aarau), qui viennent de loin en tête, et dans le travail du cuir, du bois, la fabrication des conserves. Les fabriques sont largement dispersées dans les vallées.

ARGOVIEN adj. et n. m. Géol. Se dit du lusitanien inférieur.

ARGUE [gə] n. f. (pour *orgue*). Machine qui sert au tréfilage des lingots d'or, d'argent, etc. ‖ *Bureaux de l'argue,* bureaux publics établis autrefois à Paris et à Lyon, où les tireurs d'or faisaient dégrosser leurs lingots. ‖ *Tirer à l'argue,* v. ARGUER et TIRAGE.

ARGÜEDAS (Alcides), historien et romancier bolivien (La Paz 1879 - Santiago-du-Chili 1946). Œuvres : *la Race de bronze* (1924), qui décrit la résignation et l'agonie de sa race martyrisée par les conquérants; *Caudillos barbares* (1929), portraits des cruels dictateurs boliviens; *Peuple malade* (*Pueblo enfermo*) [1934], son chef-d'œuvre, qui dépeint son pays dans l'anarchie et la dictature après une guerre malheureuse avec le Chili.

ARGUEIL, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), dans le pays de Bray; 356 hab (267 aggl.). Manoir du XVIIe s., avec donjon du XVIe s.

ARGUEL n. m. V. ARGEL.

ARGÜELLES (Agustín), homme d'Etat espagnol (Ribadasella, Asturies, 1776 - Madrid 1844). Député révolutionnaire aux Cortès de 1810 à 1814, il fut déporté lors de la restauration. Ministre lors de la révolution de 1820, il s'enfuit ensuite en Angleterre (1821-1834); rentré en Espagne, il devint, en 1840, tuteur de la reine Isabelle II.

ARGUER [gue] v. tr. (lat. *arguere,* prouver). [Selon Littré et quelques grammairiens l'*e* muet ou l'*i* qui suivent le radical doivent prendre le tréma : *J'arguë, tu arguës, il arguë. Nous arguïons, vous arguïez.*] *Péjor.* Accuser : *Arguer de faux une pièce, un acte.*

◆ V. tr. ind. [de] ou tr. [que]. Déduire une conséquence d'un fait, d'un principe : *Le veto de M. le Garde des Sceaux, arguant contre notre collègue des titres mêmes qui le désignent à la faveur* [de l'Administration] (Courteline). | Donner comme argument, prétexter : *Arguant qu'il ne comprenait pas du tout l'allemand, il n'avait pas même essayé de se mêler à nos bavardages* (J. Romains). ‖ Contester, discuter : *Un peu déçue, la comtesse argua timidement : Mais alors?* (Gide).

ARGUER [ge] v. tr. Passer les lingots de métal précieux à la filière. (On dit aussi TIRER À L'ARGUE.) [V. TIRAGE.]

ARGUÉSIENNE [ge] n. f. *Arguésienne d'une courbe,* lieu des points inverses de cette courbe, par rapport à un triangle fixe.

◆ Adj. f. *Transformation arguésienne,* substitution de chaque point d'une courbe donnée par son inverse : *L'arguésienne d'une droite est une ellipse.* (Saltel a ainsi désigné cette transformation pour rappeler le nom du mathématicien Desargues.)

— ENCYCL. Etant donné un triangle de référence ABC et un point M de son plan, on démontre en géométrie que les symétriques des droites AM, BM, CM, prises respectivement par rapport aux bissectrices des angles A, B, C, concourent en un même point M', que l'on appelle l'*inverse* ou le *conjugué isogonal* du point M.

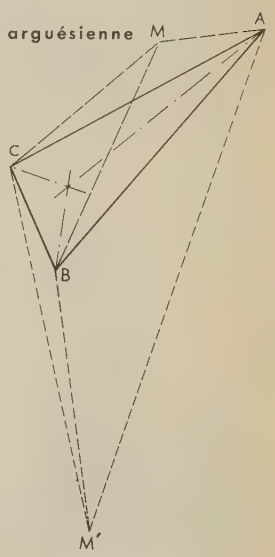

ARGULE ou **ARGULUS** [lys] n. m. Crustacé qui vit à l'état de parasite externe sur diverses espèces de poissons. (L'*argule foliacé,* vulgairement appelé *pou des poissons,* se rencontre sur la carpe et les autres cyprinidés. Le genre fait partie des branchiures.)

ARGUMENT n. m. (lat. *argumentum*). Raisonnement apporté à l'appui d'une affirmation : *L'arsenal d'arguments méprisants qu'on emploie contre les peuples dont les intérêts sont contraires aux nôtres* (Maupassant). ‖ Preuve qui sert à affirmer ou à nier un fait : *Tirer argument du silence d'un adversaire.* ‖ Moyen auquel on recourt pour convaincre quelqu'un, pour modifier sa conduite : *Je tins bon, en dépit de ses larmes, suprême argument des femmes* (Gide). ‖ Exposition abrégée d'un ouvrage littéraire ou d'une composition quelconque. ‖ *Particul.* Prologue contenant l'exposition sommaire d'une pièce de théâtre.

— Astron. Quantité déterminée de laquelle dépend une équation, une inégalité, ou un élément quelconque du mouvement d'un astre. ‖ Nombre qui sert dans une table à en trouver un autre : *Dans les tables à simple entrée qui indiquent le lever et le coucher du soleil, la date est l'argument.*

— Log. Raisonnement par lequel on tire une conséquence d'une ou de plusieurs propositions : *Rétorquer un argument.* ‖ *Argument naturel* ou *extrinsèque,* argument que l'on trouve tout fait parce qu'il consiste dans un texte de loi, dans un acte authentique, etc. ‖ *Argument cornu,* v. CORNU.

— Logist. Le sujet qui détermine un prédicat nommé *foncteur.* (V. part. *encycl.*)

— Math. Syn. de VARIABLE PRINCIPALE. (Ainsi, l'on dit : *addition, soustraction des arguments,* pour addition, soustraction des variables. Dans une table donnant les valeurs d'une fonction, celles de la variable qui leur correspondent sont dites les *arguments.*) ‖ *Argument d'une quantité complexe,* v. AFFIXE. ‖ *Argument sinus hyperbolique de x* (ou Arg sh *x*), *Argument cosinus hyperbolique de x* (ou Arg ch *x*), fonctions inverses de sh *x*, ch *x*. (V. HYPERBOLIQUE, *Fonctions hyperboliques.*)

— ★ *logique, déduction, induction, scolastique, sophiste, casuistique, dialectique, discours.*

— ENCYCL. Logist. Alors que la logique traditionnelle n'admettait qu'un seul sujet par proposition, la logistique* admet plusieurs arguments pour un même foncteur. Par exemple, dans la proposition : *Pierre dort, Pierre* est l'argument, *dort* le foncteur. Mais dans : *Pierre boit de l'eau,* le foncteur *boit* a deux arguments : *Pierre* et *eau.*

ARGUMENTAIRE n. m. Comm. Liste d'arguments de vente.

ARGUMENTATEUR, TRICE n. et adj. *Péjor.* Celui, celle qui a la manie d'argumenter : *Les vieux à l'esprit toujours vif et argumentateur, les jeunes gens opiniâtres et souples...* (P. Morand).

argus

argus

argynne

argyronète

ARGUMENTATION n. f. Action d'argumenter; ensemble d'arguments : *Il se réservait [...] de le convertir par une argumentation plus subtile* (M. Aymé).

ARGUMENTER v. intr. Présenter un argument ou une série d'arguments : [Ghéon] *argumente en faveur du « sentiment chrétien » qu'il prétend respirer dans le théâtre de Shakespeare* (Gide). || *Par extens.* Discutailler : *Parle donc et poursuis, sans plus argumenter !* (Leconte de Lisle).
— Log. Passer d'une notion à une autre par une série de considérations purement logiques : *Argumenter du probable au vrai.*

ARGUMENTEUR n. m. Syn. de ARGUMENTATEUR.

ARGUS [gys] n. m. (de *Argus*, nom mythol.). Espion : *La vie privée n'existera bientôt plus, tant les yeux du journal, argus moderne, gagnent en hardiesse* (Balzac). || Homme clairvoyant qu'il est difficile de tromper. || *Yeux d'argus*, yeux très pénétrants. || Publication qui fournit certaines informations à ses lecteurs (par ex. cours des transactions portant sur tel ou tel matériel, tel ou tel véhicule). || Agence qui dépouille la presse pour le compte de ses abonnés.
— Constr. Miroir comprenant deux glaces polies : l'une argentée par un procédé qui lui laisse une certaine transparence, et l'autre servant de protection à l'argenture : *Posé entre deux locaux inégalement éclairés, l'argus permet de voir sans être vu.*
— Zool. Faisan de très grande taille, au plumage brun orné d'ocelles, dont certaines plumes des ailes et de la queue sont extrêmement développées. (L'argus géant [*Argusianus argus*] habite les forêts de Malaisie.) || Nom donné aussi à divers animaux : papillons, poissons, araignées, à robe ocellée.

ARGUS. Mythol. V. ARGOS.

ARGUTIE [gysi] n. f. (lat. *argutia ;* de *argutus*, subtil). Finesse excessive et outrée, qui sous la subtilité et le raffinement, dissimule le vide : [Pascal] *possède enfin et à jamais ce Dieu parce qu'il a sacrifié les arguties des docteurs* (F. Mauriac).

ARGYE n. f. Oiseau au plumage couleur sable, ayant quelque peu l'aspect d'une grive, qui habite les régions arides d'Afrique et d'Asie. (Famille des timaliidés.)

ARGYLL, comté de Grande-Bretagne, sur la côte occidentale de l'Ecosse ; 57 100 hab. Ch.-l. *Inverary*. Le comté s'étend depuis le loch Shiel, au nord, jusqu'à l'estuaire de la Clyde, au sud. L'Argyll doit son nom aux colons irlandais (Gaëls ou Scots) qui, au VIe s., y fondèrent le royaume de Dalriada*.

ARGYLL (Archibald CAMPBELL, 5e comte D'), grand seigneur écossais (1530-1573). Avec lord James Stuart, le futur régent Moray, il adopta la doctrine de John Knox (1556), devint l'un des « lords de la Congrégation » et l'un des principaux chefs des réformés contre la régente. Ami de la reine Marie Stuart, il quitta le parti de Knox et de Moray, la servit fidèlement, puis se réconcilia avec Moray et devint, en 1572, grand chancelier d'Ecosse.

ARGYLL (Archibald CAMPBELL, 8e comte, puis 1er marquis D') [v. 1607 - Edimbourg 1661]. Il était le plus puissant seigneur d'Ecosse sous Charles Ier, qu'il avertit des dangers d'une politique religieuse autoritaire. Rallié (1639) au parti du Covenant, il en devint le chef. Ses ambitions, son presbytérianisme cassant lui aliénèrent Montrose, qui prit les armes au nom du roi. En réponse Argyll allia en 1643 l'Ecosse covenantaire à l'Angleterre parlementaire. Les défaites des royalistes lui livrèrent le roi en 1646. Mais, attaché à l'alliance anglaise, il entra en contact avec Cromwell* et contribua à livrer Charles Ier aux parlementaires anglais. L'émotion soulevée dans l'Ecosse par l'exécution du roi (1649) obligea Argyll à se rallier à Charles II. Mais la rupture avec l'Angleterre, la renaissance d'un parti royaliste, la conquête de l'Ecosse par Cromwell en 1651-1652 ruinèrent sa politique. Résigné à son abaissement, il collabora avec le Commonwealth. A la restauration, accusé de haute trahison, il fut décapité.

ARGYLL (Archibald CAMPBELL, 9e comte D') [1629 - Edimbourg 1685], fils aîné du précédent. Protestant zélé, accusé de trahison en 1681, il dut fuir en Hollande et s'y joignit au groupe conspirant en faveur du duc de Monmouth. A l'avènement de son ennemi Jacques II (1685), il débarqua en Ecosse, mais fut capturé et exécuté.

ARGYLL (Archibald CAMPBELL, 1er duc D'), fils aîné du précédent (1651 ?-1703). Il est connu surtout pour sa responsabilité dans le massacre de Glencoe*.

ARGYLL (John CAMPBELL, 2e duc D') et duc **de Greenwich**, fils du précédent (1678-1743). Son activité en faveur de l'Union lui valut une pairie anglaise. Il servit brillamment sous Marlborough, écrasa la révolte jacobite écossaise de 1715. Défenseur de la succession hanovrienne, il conserva un rôle important sous George Ier et George II, jusqu'à sa brouille avec Walpole (1740).

ARGYLL (Archibald CAMPBELL, 3e duc D'), frère du précédent (Petersham, Surrey, 1682 - † 1761). Il travailla aussi à l'Union et fut l'un des seize pairs écossais qui siégèrent au premier Parlement de Grande-Bretagne. La confiance de George Ier puis de George II en fit un véritable vice-roi d'Ecosse.

ARGYLL (George CAMPBELL, 8e duc D'), homme politique et écrivain britannique (Ardencaple Castle, Ecosse, 1823 - † 1900). Membre de plusieurs ministères libéraux et secrétaire d'Etat pour l'Inde dans un cabinet Gladstone dont le sépara son hostilité au Home Rule irlandais (1881).

ARGYLL (John Douglas CAMPBELL, 9e duc D'), fils du précédent (Stafford House 1845-Kent House, île de Wight, 1914). Il épousa la princesse Louise, fille de la reine Victoria.

Argyll Robertson (SIGNE D'), signe pathologique observé dans la syphilis nerveuse, et qui consiste dans l'abolition du réflexe pupillaire à la lumière, avec conservation du réflexe pupillaire d'accommodation à la distance. Il doit son nom au médecin écossais Douglas Argyll Robertson (Edimbourg 1837 - Bombay 1908).

ARGYNNE n. m. Nom scientifique du nacré, joli papillon fauve tacheté de noir, avec la face inférieure des ailes marquée de taches argentées. (Plusieurs espèces habitent nos forêts, tels *Argynnis paphia*, ou *tabac d'Espagne*, dont la chenille fréquente les violettes et les framboisiers. Le genre fait partie des lépidoptères, famille des nymphalidés.)

ARGYR(O)-, élément tiré du mot grec *arguros*, argent, et entrant dans la composition de nombreux mots français.

ARGYRASPIDES n. m. pl. (gr. *arguros*, argent, et *aspis*, bouclier). Fantassins de l'armée d'Alexandre, troupe d'élite de 3 000 vétérans armés de boucliers lamés d'argent. (Antigénès leur confia le soin d'escorter en Occident le trésor de Suse. Ils servirent Eumène, qu'ils livrèrent ensuite à Antigonos, pour éviter le massacre de leurs familles capturées par ce dernier [316 av. J.-C.]. Antigonos s'en débarrassa en les plaçant aux postes les plus dangereux.)

ARGYRE, en gr. **Argura**, nymphe d'une fontaine, en Arcadie. Elle s'éprit du berger Sélemnos, puis le délaissa dans sa vieillesse. Aphrodite eut pitié de lui et le métamorphosa en un fleuve dont les eaux possédaient la vertu de faire oublier les chagrins d'amour.

ARGYREIA n. m. Arbrisseau à feuilles souvent argentées, qui pousse dans les régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. (Sa fleur rappelle celle du liseron. Famille des convolvulacées.)

ARGYRIASIS n. m. V. ARGYRISME.

ARGYRIDES n. m. pl. Famille de minéraux ayant pour type l'argent.

ARGYRIE n. f. Coloration ardoisée générale ou locale de la peau et des muqueuses, due à l'administration prolongée de sels d'argent.

ARGYRISME n. m. Etat des individus dans l'organisme desquels l'argent a pénétré par ingestion ou par contact. (Syn. ARGYROSE, ARGYRIASIS.)
— ENCYCL. L'*argyrisme* est généralisé ou localisé. Dans sa forme aiguë il entraîne des accidents analogues à ceux que produisent les poisons corrosifs. L'*argyrisme généralisé*, maladie chronique, provoque, chez les individus soumis longtemps à l'absorption de sels d'argent (nitrate, iodure, etc.), de la gastralgie, des coliques, de la dyspnée, des palpitations, des accidents muqueux consistant en un liséré bleuâtre autour du collet des dents et en un aspect bronzé de la peau (mélanodermie). L'*argyrisme local* entraîne chez les orfèvres travaillant exclusivement l'argent des taches rondes ou ovales, d'un bleu mat et de dimensions réduites, sur le dos des mains et des doigts, mais sans que l'état général s'en ressente.

ARGYRITE n. f. Sulfure naturel d'argent. (V. ARGYROSE.)

ARGYROCÉRATITE n. f. Chlorure naturel d'argent. (Syn. ARGENT CORNÉ, CÉRARGYRITE.)

ARGYRODITE n. f. Sulfure naturel d'argent et de germanium, orthorhombique.

ARGYROKASTRO. V. GJINOKASTËR.

ARGYROLITHE n. f. Pierre précieuse décrite par les Anciens, et dont on ne peut aujourd'hui préciser la nature.

ARGYROLOBIUM [bjɔm] n. m. Sous-arbrisseau à peine ligneux, à grandes fleurs jaune d'or, que l'on trouve dans les champs pierreux, les pinèdes de la région méditerranéenne. (Famille des papilionacées.)

ARGYRONÈTE n. f. Araignée qui vit sous l'eau, dans une cloche de soie qu'elle file, et sous laquelle elle accumule de l'air qu'elle va chercher à la surface et rapporte en bulles fixées aux poils de son abdomen. (Citons *Argyroneta aquatica*, habitant l'Europe septentrionale et moyenne. Le genre sert de type à la famille des *argyronétidés*.)

ARGYROPLOCÉ n. f. Papillon européen du groupe des tordeuses.
— ENCYCL. Les *argyroplocés*, appelées aussi *olethreutes*, renferment quelques espèces nuisibles aux arbres fruitiers; les chenilles vivent dans les pousses qu'elles attachent avec des fils de soie. *Argyroploce variegana*, tordeuse verte des arbres fruitiers, provoque de grands dégâts dans les vergers. *A. pruniana* est nuisible aux pruniers et *A. ochroleucana* vit sur les rosiers. Remède : les arsenicaux.

ARGYROPOULOS (Jean), humaniste grec (Constantinople 1416 - Rome 1486). Il enseigna les lettres grecques à Padoue et à Florence, où il eut Politien et Laurent de Médicis pour élèves. Il traduisit Aristote en latin.

ARGYROPYRITE n. f. Sulfure d'argent et de fer de formule $Ag_3Fe_7S_{11}$. (Ce minéral est appelé aussi ARGENT SULFURÉ FLEXIBLE.)

ARGYROPYRRHOTINE n. f. V. STERNBERGITE.

ARGYROSE n. f. Minér. Sulfure naturel d'argent. (Syn. ARGENTITE, ARGYRITE.)
— Pathol. V. ARGYRISME.
— ENCYCL. Minér. On trouve l'*argyrose* au Pérou, au Chili et au Mexique ; c'est le meilleur minerai d'argent. Sa formule est Ag_2S. Ses cristaux appartiennent au système cubique ; leur densité est 7 à 7,4 ; ils sont remarquables par leur grande malléabilité, et se laissent couper au couteau ; leur couleur est gris de plomb noirâtre.

ARGYRYTHROSE n. f. Sulfoantimoniure d'argent naturel Ag_3SbS_3, rhomboédrique. (Syn. PYRARGYRITE, ARGENT ROUGE ANTIMONIAL.)

ARHA n. m. V. AGHA.

ARHA DJARI ou **AGHA DJARI**, localité de l'Iran (VIe prov.), dans le Khūzistān. Principal centre pétrolier iranien, ravitaillant en pétrole la raffinerie d'Abadan.

ARHANT ou **ARAHANT** n. m. invar. Titre employé avant le bouddhisme, mais surtout utilisé par lui pour désigner celui qui a « vaincu l'ennemi » et qui, dans la chaîne de la transmigration des âmes (*samsāra*), n'a plus aucune naissance à subir. || Syn. de SAINT, dans le bouddhisme. (Il est appelé *lo-han* en Chine et *ra-kan* au Japon. Dans l'iconographie de ces deux pays, les *arhant* sont représentés comme des ermites, généralement émaciés et pauvrement vêtus.)

ARHIZE adj. (*a* priv., et gr. *rhiza*, racine). Bot. Qui n'a point de racine ou de radicule.

ARHLABIDES ou **AGHLABIDES,** dynastie arabe d'Afrique du Nord, qui tire son nom d'Al-Arhlab ibn Sālim, gouverneur d'Afrique du Nord de 765 à 767. Fondée par Ibrāhīm ibn al-Arhlab, elle régna de 800 à 909 sous la suzeraineté nominale des Abbāssides, sur l'est de l'Afrique du Nord (Ifrī-

qiyya), conquit la Sicile (827) et Malte (863). Sa capitale, Kairouan (Al-Qayrawān), connut alors son apogée (reconstruction de la grande mosquée) ; des travaux d'hydraulique furent entrepris, certains au sud de la dorsale tunisienne. Le dernier souverain, Abū Nudar Ziyādat Allāh III, ne put vaincre les Chiites et s'enfuit en Egypte. Les Fātimides se substituèrent à sa dynastie.

ÅRHUS. V. AARHUS.

ARIA n. m. (déverbal de l'anc. verbe *harier*, harceler). *Fam.* Embarras, ennui, souci : *Ce serait bien si le roi y allait, mais c'est un aria que de chasser si loin* (Balzac).

ARIA n. f. (mot ital. signif. *air*). Mus. Terme qui a d'abord désigné (comme en France l' « air ») une pièce chantable, puis une mélodie artistique (ou même populaire) généralement accompagnée (luth, clavecin, etc.), enfin, dans l'opéra, à partir de 1600 environ, le *grand air*, élément fondamental de toute composition lyrique.

ARIADNE († 515), impératrice d'Orient, fille de Léon Ier, épouse de Zénon l'Isaurien (459), puis d'Anastase Ier (491). Elle leur ouvrit l'accès du trône et exerça une certaine influence sur les affaires religieuses.

ARIADNÉES n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Dionysos et d'Ariane, fille de Minos, célébrées surtout à Amathonte (Chypre), où l'on plaçait le tombeau d'Ariane.

ARIALD, diacre, chef, avec Erlembaud, des patares milanais (Cucciago di Cantu v. 1010-1066). Il mena la lutte pour la réforme du clergé et fut massacré par des émissaires de l'archevêque simoniaque Guy, le 27 juin 1066.

ARIAMAZÈS, gouverneur de la Roche des Sogdiens, près de Derbent. Il refusa la capitulation honorable qu'offrait Alexandre ; la place prise, il fut exécuté.

ARIANA, v. de Tunisie, dans la banlieue nord de Tunis, au pied du djebel Ahmar ; 16 300 hab. Forte communauté israélite.

Ariana (MUSÉE), à Genève. Ses bâtiments et ses collections (faïences et porcelaines, galerie de tableaux comprenant la *Madone de Vallombreuse* attribuée à Raphaël) furent léguées à la ville par G. Revilliod (1817-1890).

ARIANE, ARYANA ou **ARIANÊ,** nom employé dans l'Antiquité, pour désigner le pays des Aryens, c'est-à-dire la partie orientale de l'empire perse (Iran, Afghānistān).

ARIANE, en gr. **Ariadnê.** Mythol. gr. Fille de Minos, roi de Crète, et de Pasiphaé, et sœur de Phèdre. Elle s'éprit de Thésée et lui donna un fil à dérouler dans le Labyrinthe pour en retrouver aisément la sortie après avoir vaincu le Minotaure. Thésée enleva Ariane, puis l'abandonna dans l'île de Naxos. Une tradition veut que, de désespoir, elle se soit précipitée dans la mer ; selon d'autres, elle se laissa consoler par Dionysos.

Ariane (FIL D'), métaphore empruntée à la mythologie grecque pour désigner ce qui nous guide à travers les difficultés d'un problème, les complications d'un raisonnement, vers leur pleine intelligence.

Ariane, tragédie de Thomas Corneille, et son chef-d'œuvre (1672). Ariane aime Thésée, pour qui elle s'est sacrifiée, mais qui préfère sa sœur Phèdre. Quelques passages montrent une émotion digne de Racine.

Ariane et Barbe-Bleue, conte en trois actes de P. Dukas, à qui le livret de Maeterlinck permit d'aborder la scène sans renoncer à son style musical, plus foncièrement symphonique que lyrique ; il put y faire briller toute sa richesse polyphonique, orchestrale et architecturale. Par orgueil, Ariane a voulu épouser un tyran afin de lui arracher ses victimes ; elle délivre les cinq captives, mais, constatant leur veulerie d'esclaves, les abandonne et va remplir ailleurs sa mission de briseuse de chaînes. Créée en 1907, à l'Opéra-Comique, elle se maintient au répertoire.

ARIANISME n. m. Hérésie d'Arius et des adeptes de sa doctrine.

— ENCYCL. Le point capital de l'*arianisme* est la négation de la divinité du Verbe. Tandis qu'aux yeux des catholiques le Verbe, Fils de Dieu, est véritablement Dieu comme le Père, suivant Arius et ses partisans il ne possède qu'une divinité secondaire ou subordonnée ; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il n'est pas réellement Dieu éternel, infini, et tout-puissant. Cette doctrine pouvait trouver, dans certains écrits des premiers siècles, quelques points d'appui. Origène, en particulier, au IIIe s., avait employé des expressions qui semblaient indiquer que le Fils était subordonné au Père. Arius développa ces formules avec une impitoyable logique et en fit sortir une théorie complète.

La première manifestation de l'arianisme se place vraisemblablement en 323. A ce moment, Arius était prêtre d'une des églises d'Alexandrie. Un synode, convoqué par l'évêque d'Alexandrie pour terminer la controverse, ne put vaincre l'obstination d'Arius, qui fut excommunié et déposé du sacerdoce. Mais Arius, ayant quitté l'Egypte, se rendit en Palestine et en Bithynie, où il retrouva Eusèbe de Césarée et Eusèbe de Nicomédie, et gagna par sa prédication de nombreux partisans. Bientôt tout l'Orient fut en feu. L'empereur Constantin jugea le moment venu d'intervenir dans la controverse. Après une vaine tentative de conciliation, il convoqua en juin 325 à Nicée*, en Bithynie, un concile universel qui condamna solennellement Arius et promulgua un symbole qui définissait la foi catholique. Il y était déclaré que Jésus-Christ, fils unique de Dieu, était « né du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu, engendré et non créé, *consubstantiel* au Père, et que par lui tout a été fait ». Avec Arius, quelques évêques, ses partisans, furent aussi condamnés ; parmi eux se trouvait Eusèbe de Nicomédie. La définition de Nicée ne rétablit pas la paix. Dès 328, Eusèbe de Nicomédie, le vrai chef de l'arianisme, est rappelé sur son siège épiscopal. Il va dès lors inaugurer ce qui sera la tactique constante des ariens : élaborer des formules doctrinales qui, sans renier explicitement les définitions de Nicée, les videront de leur contenu ; puis obtenir de l'empereur qu'il en exige la signature de tous les évêques, de manière à provoquer un refus des prélats nicéens et à les mettre en posture d'accusés et de révoltés. Ainsi, le conflit doctrinal se trouve politisé et les tendances impériales au césaropapisme sont renforcées. La querelle arienne, devenue politico-religieuse, se poursuit jusqu'à l'avènement de Théodose (379). Elle sera marquée par une véritable persécution des orthodoxes sous le règne de Constance (chargé de l'Orient de 337 à 350, de l'empire entier de 350 à 361). Athanase est exilé en Occident à deux reprises, Hilaire de Poitiers l'est en Orient. Après les deux conciles de Rimini (pour l'Occident) et de Séleucie (pour l'Orient), en 359, on put croire les Nicéens définitivement vaincus. En réalité, les arianisants étaient très divisés : les plus radicaux (*eunoméens*) soutenaient que le Fils n'a rien de commun avec le Père ; d'autres (avec Acace de Césarée) voulaient qu'il fût semblable au Père (*homéens*) ; les plus modérés admettaient qu'il était de substance semblable à la substance du Père (*homéousiens*). La disparition de Constance (361) enleva aux ariens leur meilleur appui politique. Après les règnes très courts de Julien l'Apostat (360-363) et de Jovien (363-364), ce dernier favorable à l'orthodoxie, Valens, qui était homéen, favorisa bien la propagande antinicéenne en Orient, mais son frère Valentinien contribua au triomphe de la foi nicéenne en Occident. Les Pères cappadociens ayant montré que l'accord des deux formules : une seule nature — trois personnes, était possible, et les formules de foi rédigées en 377 par le pape Damase ayant été signées par les évêques orientaux en 378-379, le concile de Constantinople (381) put clore officiellement la querelle, dans le sens nicéen.

L'arianisme a été l'une des crises religieuses les plus graves de l'histoire chrétienne : en voulant réduire le christianisme à des éléments rationnels, il en évacuait tout le contenu religieux. En second lieu, dans son développement historique, il a créé une vraie tradition césaropapiste dans l'Eglise orientale. Mais il a déterminé un approfondissement théologique du dogme, et, par le séjour d'exilés orientaux en Occident et d'Occidentaux en Orient, il a permis aux deux groupes d'Eglises chrétiennes de se connaître. Importé chez les Barbares (d'abord chez les Goths par l'évêque Ulfila, disciple d'Eusèbe de Nicomédie), il retardera la fusion entre Germains et « Romains », jusqu'au moment où Clovis se convertit à la foi catholique, et où, progressivement, les peuples germaniques installés sur le territoire « romain » (Wisigoths, Ostrogoths, Vandales, Burgondes et Lombards) accepteront la foi romaine. Les derniers à se convertir seront les Lombards, sous le règne d'Aribert Ier entre 653 et 661.

ARIANO IRPINO, v. d'Italie, en Campanie (prov. d'Avellino), dans l'Apennin ; 27 600 hab. (11 450 aggl.). Evêché.

ARIANO POLESINE, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Rovigo), sur le Pô di Goro ; 12 800 hab. (4 250 aggl.). Soumise à la réforme agraire du delta du Pô.

ARIARATHÈS, nom de plusieurs souverains de Cappadoce, principalement : **Ariarathès Ier,** qui proclama l'indépendance du pays sous Alexandre le Grand, mais fut tué par Perdiccas en 321 av. J.-C. — **Ariarathès II** (306-280), qui succéda au stratège macédonien Amyntas, qu'il assassina avec l'aide du roi d'Arménie ; — **Ariarathès III** (257 ?-220), qui épousa Stratonikê, fille d'Antiochos II ; — **Ariarathès IV** (220-163), qui prit le parti de son beau-père Antiochos III contre les Romains, partagea ses revers, et dut payer un tribut ; — **Ariarathès V** *Philopator* (163-130), qui s'entendait au contraire avec les Romains ; éclairé, il favorisa l'hellénisme ; — **Ariarathès VII** (112-100), assassiné par Mithridate ; — **Ariarathès IX** (42-36), intronisé par César, détrôné par Antoine, qui le fit tuer.

ARIAS MONTANO (Benito), érudit espagnol (Fregenal, Estrémadure, 1527 - Séville 1598), chapelain de Philippe II. Auteur des *Antiquités judaïques* et d'une nouvelle édition de la *Bible polyglotte* (1569-1573), qui lui valut des ennuis avec l'Inquisition.

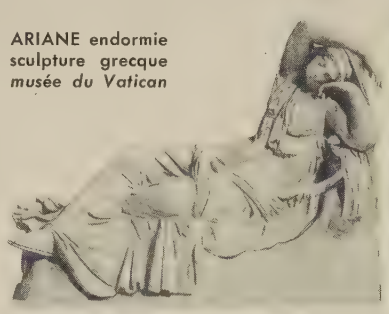

ARIANE endormie
sculpture grecque
musée du Vatican

ARIB (PLAINE DES), région d'Algérie, dans le sillon tellien oriental, au pied de la chaîne des Bibans. Vignobles ; céréales.

ARIBAU (Buenaventura Carlos), économiste et écrivain catalan (Barcelone 1798 - *id.* 1862). Auteur d'une *Ode à la patrie* (1833), symbole de la renaissance politique et littéraire de la Catalogne.

ARIBERT ou **ARIPERT,** nom de deux rois lombards : **Aribert Ier** (653-661), qui fit triompher l'arianisme dans ses États, et **Aribert II** (700 ou 701-712), qui remplaça Liutprand après l'avoir tué.

ARICA, v. et port du Chili septentrional (prov. de Tarapaca) ; 18 900 hab. Jadis péruvien, ce port fut l'une des causes des guerres du Pacifique. Point de départ du chemin de fer de La Paz. Station balnéaire. Depuis 1953, c'est un port franc, et la Bolivie y bénéficie de facilités pour l'entrepôt et la douane.

ARICH (EL-) ou **AL-'ARĪCH** (« la Treille »), port d'Egypte (district du Sinaï), sur la Méditerranée, à l'E. de Port-Saïd ; 4 000 hab. Station de chemin de fer sur la ligne qui relie le delta du Nil à Jérusalem. El-Arich a une importance stratégique. Le roi de Jérusalem Baudouin Ier y mourut en 1118 ; Bonaparte la prit en 1799 ; là fut signé le traité d'évacuation de l'Egypte par les Français en 1800. Enlevée par les Turcs de Djamāl pacha lors de leur marche sur Suez en janvier 1915, la ville fut reprise par Archibald Murray le 21 décembre 1916. (V. PALESTINE [*campagne de*].)

ARICIA ou **ARICIE.** Géogr. anc. Ville antique du Latium, alliée de Rome à dater de 493 av. J.-C., municipe prospère à l'époque classique. C'est l'actuelle *Ariccia*.

Phot. Alinari.

ARICIIDÉS n. m. pl. (de *Aricie*, nom mythol.). Famille d'annélides polychètes sédentaires à corps rond et composé de nombreux anneaux courts, renfermant les genres *aricia, nainereis, scoloplos*, etc. (On dit aussi ARICIENS.)

ARICITE n. f. (de *Arica*, nom d'une ville du Pérou). V. GISMONDINE.

ARIDAS [daʃs] n. m. Taffetas de l'Inde, fabriqué avec des soies communes.

ARIDE adj. (lat. *aridus*). Dépourvu d'humidité, sec, stérile : *Dans une terre aride, desséchée, sans eau* (Hugo). || — *Fig.* Qui manque de sensibilité, de tendresse : *J'aurais voulu pleurer, mais je sentais mon cœur plus aride que le désert* (Gide). || Qui produit peu et difficilement : *Il est le poète aride de la banalité* (Faguet). || Dépourvu d'attrait, d'agrément : *Sujet aride. Le langage aride et pauvre de la dévotion* (E. Jaloux).
— Ascét. *Ame aride*, âme qui ne trouve ni attrait ni consolation dans les exercices de piété.
— Céram. Se dit des matières qui possèdent la propriété de diminuer la plasticité des éléments de la pâte. (Syn. ANTIPLASTIQUE.)

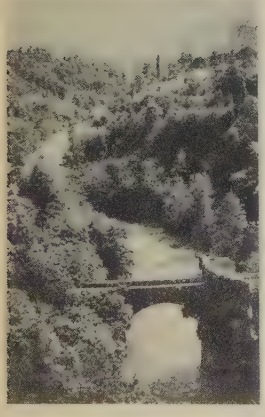

vallée de l'ARIÈGE

ARIDITÉ n. f. Etat de ce qui est aride : *C'est dans l'aridité du désert que j'ai le mieux aimé ma soif* (Gide). || — *Fig.* Insensibilité : *L'aridité du cœur.* || *Absence* d'attrait, de variété : *L'aridité d'un sujet.*
— Ascét. Etat d'une âme devenue insensible aux consolations des exercices de piété.
— Climatol. *Indice d'aridité*, formule empirique utilisée pour définir les conditions d'écoulement des eaux fluviales ou celles d'humidité de l'atmosphère. (V. part. *encycl.*)
— Méd. Sécheresse extrême, qui rend certaines parties âpres au toucher : *L'aridité de la peau, de la langue.*
— ENCYCL. Climatol. Les *indices d'aridité* établissent un bilan approximatif du pouvoir humidifiant de l'atmosphère (représenté arbitrairement par la quantité des pluies précipitées) et du pouvoir desséchant (représenté arbitrairement par la température). L'indice le plus utilisé, celui d'Emm. de Martonne (1926), distingue les types de drainage (et non pas les climats) : $I = \frac{P + 10}{T}$ (où P désigne la tranche moyenne annuelle des précipitations et T la température moyenne annuelle). Les valeurs de I inférieures à 5 caractérisent les déserts; de 5 à 10, l'écoulement est temporaire et n'atteint pas la mer (bordures des déserts); de 10 à 30, l'écoulement est temporaire, mais atteint l'océan (ex. : Athènes, Lahore); de 30 à 40, il est constant; au-dessus de 40, très abondant.

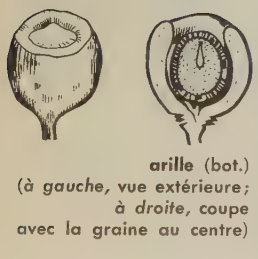

arille (bot.)
(*à gauche, vue extérieure; à droite, coupe avec la graine au centre*)

ARIE. Géogr. anc. Partie de l'Ariane correspondant au Khurāsān oriental et au Seïstan actuels; capit. *Alexandreia Areia* (Hérat), sur l'*Arius* (Héri-Roud), selon Strabon, qui donne parfois à l'Arie le nom d'*Ariane*.

ARIÈGE, riv. pyrénéenne, affluent de la Garonne (r. dr.); 170 km. Née à l'O. du massif granitique du Carlitte, elle traverse des chaînons de calcaire métamorphisés, riches en marbres et en filons métallifères, passe à Ax-les-Thermes, Tarascon, se grossit de nombreux torrents (Oriège à dr., Vicdessos à g.). Après Foix, sa vallée s'élargit (plaine de Pamiers). La rivière rejoint la Garonne à 8 km en amont de Toulouse. Son régime nivo-pluvial est caractérisé par des crues assez fortes de printemps. Le débit maximal est de 3 000 m³/s, le débit moyen de 70 m³/s. — Nombreuses installations hydro-électriques : le Castelet, Aston, Saint-Antoine, Labarre, Pébernat.

ARIÈGE (DÉPARTEMENT DE L'), départ. des Pyrénées et du bassin d'Aquitaine; 4 903 km²; 140 000 hab. (39 au km²). Ch.-l. *Foix*; 3 arrond. (*Foix, Pamiers, Saint-Girons*), 20 cant. et 342 comm. Il fait partie de la Ve région militaire (Toulouse), ressortit à la cour d'appel, à l'académie et à l'archevêché de Toulouse. Il a été formé par une partie de la Gascogne à l'O. (Couserans), par le comté de Foix au centre et par une portion du Languedoc à l'E. La partie méridionale du département s'étend sur les *Pyrénées centrales;* à l'E., la haute vallée de l'Ariège et de ses affluents, dont le *Vicdessos*, forment des chapelets de bassins où l'élevage domine. A l'O. les vallées du *Couserans* rejoignent l'artère maîtresse, le Salat; favorisées par l'exposition au midi, les cultures y ont conservé longtemps une importance capitale; mais les prairies s'accroissent à leurs dépens. La haute montagne est bordée vers le N. par les chaînons sédimentaires des *Prépyrénées*, dont le *Plantaurel*, qui forment un faisceau étalé vers l'O.; dans les dépressions qui les séparent, on cultive les céréales et le maïs. L'extrémité septentrionale du département s'étend sur les collines, vouées à la polyculture, qui entourent la vallée de l'Ariège. Outre l'énergie hydro-électrique de la haute montagne, l'industrie est représentée par la petite métallurgie de la région de Foix et surtout par les textiles de Lavelanet. Mais elle n'occupe qu'un faible pourcentage de la population active, tournée surtout vers l'agriculture. Au total, l'activité économique est médiocre et la population en forte diminution (— 9,8 p. 100) par rapport à la période précédant la Seconde Guerre mondiale. (→ Biblio.)

département de l'Ariège

population active employée dans

- ***l'agriculture : 52 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 29 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 19 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France
4,5 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 69e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 78***
  France entière : moyen 100

ARIÉGEOIS, EOISE adj. et n. Relatif à l'Ariège; habitant ou originaire de l'Ariège.
— Zootechn. *Chien ariégeois*, race française de chiens de chasse à poil ras, chien à lièvre par excellence.

ARIEL (« Lieu de Dieu » ?), mot hébreu employé : 1° comme nom commun pour désigner un autel; 2° comme nom symbolique, par Isaïe, pour désigner Jérusalem, et par la Kabbale pour désigner certains anges, surtout les mauvais. (Dans ce sens, prend une majuscule.)

ARIEL, premier satellite de la planète Uranus*, découvert en 1851 par W. Lassell à Starfield.

Ariel, esprit de l'air, dans *la Tempête**, de Shakespeare. || Nom d'un ange rebelle dans *le Paradis* perdu*, de Milton, et du chef des sylphes dans *la Boucle de cheveux enlevée*, de Pope.

ARIEN, ENNE adj. et n. V. ARYEN, ENNE.

ARIEN, ENNE n. et adj. Partisan de l'arianisme.

ARIEŞ, riv. de Roumanie, qui draine le versant oriental des monts Bihor et se jette dans le Mureş, en Transylvanie centrale.

ARIES, nom lat. de la constellation du Bélier* (au génit. : *Arietis;* abrév. [Ari]).

ARIETTE n. f. (dimin. du mot ital. *aria*, air). Mus. Petite mélodie, d'un caractère aimable, mais aussi construite qu'un air (souvent à *da capo*) et qui peut trouver place dans l'opéra léger ou la cantate. (Au XVIIIe s., l'ariette, très mélodique, était un des éléments de l'*opera buffa*, devenu en France l'opéra-comique.) || Mélodie vocale voisine de la romance et appartenant à l'art de salon.

ARIFI PACHA ou **ARIFI PAŞA,** homme d'Etat ottoman (Constantinople 1830 - *id.* 1896). Ambassadeur (Vienne 1873; Paris 1876), plusieurs fois ministre, président du Conseil d'Etat en 1882 et 1885. Libéral, ce fut aussi un savant et un poète.

ARILE n. m. Punaise d'Amérique, dont le corselet porte une crête en forme de roue dentée. (*Arilus serratus*, très redouté pour sa piqûre, s'introduit dans les maisons. Le genre fait partie des hétéroptères, famille des réduviidés.)

ARILLE n. m. (bas lat. *arillus*, grain de raisin). Bot. Tégument accessoire qui se développe après la fécondation et qui recouvre plus ou moins complètement la graine. (Il est constitué par une expansion du funicule [nymphæa, saule, passiflore, if].)

ARILLÉ, E adj. Bot. Pourvu d'un arille : *Graine arillée.*

Phot. Yan.

ARILLODE n. m. Bot. Type d'arille constitué par une dilatation des bords du micropyle (fusain).

ARIMA, v. de l'île de la Trinité (Indes-Occidentales), à l'est de Port of Spain; 11 200 hab.

ARIMASPES, en gr. **Arimaspoi**. Géogr. anc. Peuple légendaire de la Scythie, au-delà de l'Imaüs. Ils n'avaient qu'un œil, et combattaient les Griffons, qui leur disputaient les paillettes d'or de l'*Arimaspios*, fleuve principal du pays.

ARIMATHIE [ti] ou **RAMA**. Géogr. anc. Ville de Palestine, en Judée. Patrie de Joseph, qui ensevelit Jésus-Christ.

ARIN n. m. Langue paléoasiatique de l'Ienisseï. (V. IENISSEÏEN.)

ARINNA, sanctuaire hittite non identifié, dont la déesse figure en tête du panthéon hittite. On donne à la déesse d'Arinna le titre de « Soleil », mais il n'est pas certain qu'elle ait été une divinité solaire. Attributs : la panthère et la colombe. Son époux est le dieu de l'Orage et de la Guerre, Teshoup.

ARINTHOD [to], ch.-l. de cant. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), dans la partie méridionale du plateau jurassien; 930 hab. (729 aggl.) [*Arinthodiens*]. Eglise du XIIe s. Tourneries de bois.

ARIOBARZANE, en gr. **Ariobarzanês**, nom de plusieurs rois de Cappadoce : **Ariobarzane Ier**, roi de Cappadoce de 95 à 63 av. J.-C. Chassé plusieurs fois par Mithridate, il fut constamment rétabli par les Romains; **Ariobarzane II**, fils du précédent, régna de 63 à 52 ou 51 av. J.-C.; — **Ariobarzane III**, fils du précédent, régna de 52-51 à 42 av. J.-C. Attaqué par un parti puissant, il fut affermi sur le trône par Cicéron, alors proconsul en Cilicie. Il prit parti contre les meurtriers de César, et fut tué par ordre de Cassius.

ARIOBARZANE, en gr. **Ariobarzanês**, nom de plusieurs souverains du Pont : **Ariobarzane Ier**, satrape du Pont en 405 av. J.-C.; — **Ariobarzane II**, satrape de Phrygie, fondateur du royaume indépendant du Pont au IVe s. av. J.-C., à la suite de sa révolte contre Artaxerxès, en l'an 362; — **Ariobarzane III**, roi du Pont (266-240 av. J.-C.), fils de Mithridate III. Avec son père, il s'allia aux Celtes et repoussa ainsi Ptolémée Philadelphe.

ARIODANT ou **HARIADAN**, déformation européenne du nom de Khayr al-Din*.

ARION n. m. (de *Arion*, poète lyrique). Nom scientifique de la loche, mollusque pulmoné terrestre ressemblant à une limace. (Type de la famille des *arionidés*.)

— ENCYCL. Les *arions* ont la coquille remplacée par des granulations calcaires sous le manteau, et une glande caudale sécrétant abondamment un mucus gluant. Ils vivent en Europe, dans le nord et l'ouest de l'Asie, le nord de l'Afrique, et manquent en Amérique. Animaux très voraces, végétariens, ils causent souvent des dégâts dans les cultures maraîchères. Les principales espèces sont *Arion rufus* ou *grande loche rouge*, *A. ater* ou *loche noire*, etc.

ARION ou **ARIÔN**, poète lyrique grec, né à Méthymne, dans l'île de Lesbos (probablement au VIIe s. av. J.-C.), favori de Périandre, tyran de Corinthe. Il aurait inventé le dithyrambe*. Selon Hérodote, Arion, jeté à la mer par des pirates, fut sauvé par un dauphin.

ARIONIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques pulmonés terrestres, dont le corps ressemble à celui des limaces, comprenant de nombreux genres répandus en Europe, en Asie, en Afrique et (à l'exception du genre *arion* lui-même) en Amérique.

ARIOPHANTIDÉS n. m. pl. Importante famille de mollusques gastropodes pulmonés, divisée en dix-sept sous-familles renfermant plus de cent genres, dont un seul (zonitoïdes) se rencontre en France dans les lieux très humides. (Celui-ci ressemble à un escargot à tours aplatis et nombreux.)

ARIOSO n. m. et adj. (mot ital.; de *aria*, air). Mus. Air de grand style, à mouvement large, à haute expression dramatique et lyrique. ‖ Phrase mélodique de courte durée, qui survient dans le cours ou à la fin d'un récitatif.

ARIOSTE (Ludovico ARIOSTO, dit l'), poète italien (Reggio Emilia 1474 - Ferrare 1533). Sa famille appartenait à la noblesse. Son père, au service d'Hercule Ier d'Este, étant mort, le jeune Arioste subvient aux besoins de neuf frères et sœurs en servant (1503) le cardinal Hippolyte d'Este, fils d'Hercule Ier, pour lequel il sera le gouverneur de Canossa, l'ambassadeur, l'informateur, le compagnon de voyage ou de bataille. Il se plaint de sa condition dans ses *Satires*. Le cardinal le payant mal, l'Arioste ne le suit pas en Hongrie dans son archevêché de Buda (1517). Il va servir le nouveau duc d'Este, Alphonse, dont il devient le gouverneur de la Garfagnana. Réalisant enfin son rêve de vie paisible après 1525, il vit à Ferrare avec Alessandria Benucci Strozzi, par la suite sa femme légitime. Le tempérament idyllique de ce poète rêveur et délicat, épris de culture et de contemplation se révèle dans sept *Satires* (1517-1525) : le ton aimable et familier avec lequel il s'y adresse à des amis ou à des parents leur donne la valeur de lettres intimes où s'exhale son amertume d'être astreint à des tâches ingrates. Il a écrit aussi six comédies, d'abord en prose, refaites ensuite en hendécasyllabes : *la Cassaria** (1508), *Suppositi* (1509), qui sont bâties selon les modèles de Plaute et de Térence; *Il Negromante* (*le Nécromancien*) [1520], qui campe un magicien dans un milieu contemporain; *la Lena* (*l'Entremetteuse*) [1529] et *Studenti*, qui ont une faible valeur; enfin, la *Scolastica*, qui fut achevée et publiée après sa mort par son frère Gabriele. Elégies, stances, odes, madrigaux ne manquent pas dans la production de l'Arioste. Mais sa renommée est due surtout au poème *Orlando furioso*, commencé en 1506, publié en 1516, remanié par la suite (v. ROLAND FURIEUX), où le monde chevaleresque créé par Boïardo atteint son apogée. Œuvre parfaite par le style, l'imagination souriante, la fine ironie, la peinture des paysages et des amours imaginaires, le merveilleux et la richesse des intrigues, ce poème est le chef-d'œuvre de la Renaissance parvenue à sa maturité. Esprit raffiné et doux, il sourit lui-même de ses fables, mais en subit le charme. (→ Biblio.)

ARIOSTI (Attilio), compositeur, chanteur, joueur de violoncelle, alto d'amour et orgue (Bologne 1666 - Espagne [?] v. 1740). Père servite, au service des cours de Mantoue, de Berlin, puis du duc d'Anjou, à Vienne, ensuite agent général de Joseph Ier pour l'Italie. Il est à Paris en 1715, et à Londres avant son retour en Italie. Ses *Concerts* sont perdus, mais on joue encore ses sonates pour alto et violoncelle, ses cantates, ses oratorios. Il écrivit au moins vingt-trois opéras.

ARIOVISTE, en lat. **Ariovistus**, chef des Suèves (Ier s. av. J.-C.). Appelé par les Séquanes contre les Eduens, il vainquit ces derniers, puis opprima les uns et les autres. César, sollicité par les Eduens, comprit la menace germanique, intervint et écrasa l'armée d'Arioviste dans la plaine d'Alsace (58 av. J.-C.), après une campagne difficile. Arioviste put s'échapper et repassa le Rhin. (→ Biblio.)

ARIPERT. V. ARIBERT.

ARIPHRON de Sicyone, poète grec (fin du Ve s. av. J.-C.). Il reste de lui une ode *A la santé*.

ARISARUM [rɔm] n. m. Plante dont les feuilles allongées sont tachetées de brun pourpre, et que l'on trouve dans les haies, les vignes de la région méditerranéenne et de la Gironde. (Famille des aracées.)

ARISER v. tr. Diminuer la surface d'une voile en repliant les ris sur la vergue au moyen de garcettes passées dans les bandes de ris. (On écrit aussi ARRISER.)

ARISHIMA (Takeo), écrivain japonais (Tōkyō 1878 - Karuizawa 1923). Il étudie en Europe et aux Etats-Unis et, après son retour au Japon, enseigne la littérature anglaise à l'université de Sapporo (de 1908 à 1915). Humaniste enthousiaste, de tendance nihiliste, il distribue ses biens en 1923 et se suicide avec Aki Hatano, elle-même écrivain. Auteur de contes et de romans : *Aru Onna* (*Cette femme-là*), *Shi* (*la Mort*), *Hangyakusha* (*les Révoltés*), *Umare izuru nayami* (*Souffrances issues de la naissance*); — Son frère, MIBU (Yokohama 1882), est connu comme écrivain et peintre.

ARISTA (Mariano), général et homme d'Etat mexicain (San Luis Potosi 1802 - † en mer au large de Lisbonne 1855). Général à trente ans, il combattit l'expédition du prince de Joinville en 1838; puis, en 1846, il lutta sans succès contre l'armée des Etats-Unis. Ministre de la Guerre en 1848, président de la République mexicaine en 1851; ayant mécontenté tout le monde en voulant assainir les finances, il démissionna en 1853 et se retira à Séville.

ARISTAGORAS, gouverneur de Milet (fin du VIe s. av. J.-C.). Il souleva toute l'Ionie contre Darios, brûla Sardes, mais, vaincu, alla mourir en Thrace. Sa révolte provoqua la première guerre médique.

ARISTARKI (Nikola), fonctionnaire ottoman (Constantinople 1800 - † 1866). Grand logothète du patriarche de Constantinople, il participa, pendant plus de trente ans, aux affaires politiques de la Turquie.

ARISTARQUE (saint), juif converti, disciple de saint Paul, né à Thessalonique. Il partagea, dit-on, son supplice.

ARISTARQUE, en gr. **Aristarkhos**, Athénien, l'un des meneurs et des stratèges des Quatre-Cents (411 av. J.-C.). Obligé ensuite de s'enfuir, il fut pris et mis à mort vers 406.

ARISTARQUE de Tégée, en gr. **Aristarkhos**, pôète tragique grec, contemporain d'Euripide (Ve s. av. J.-C.), auteur d'un *Achille* imité par Ennius.

ARISTARQUE de Samos, en gr. **Aristarkhos**, astronome grec (Samos 310 - † 230 av. J.-C.). Précurseur de Copernic, il eut le premier l'idée de la rotation de la Terre sur elle-même et en même temps autour du Soleil. Cette doctrine le fit accuser d'impiété. Il avait aussi inventé une méthode permettant de calculer les distances relatives de la Terre au Soleil et à la Lune.

ARISTARQUE de Samothrace, en gr. **Aristarkhos**, grammairien et critique alexandrin (v. 215 - v. 143 av. J.-C.). Disciple et successeur d'Aristophane de Byzance à la Bibliothèque. Auteur d'éditions et des commentaires d'Hésiode, d'Alcée, de Pindare et spécialement d'Homère.

ARISTARQUE n. m. (du nom propre *Aristarque* [de Samothrace]). Censeur, critique éclairé, judicieux, mais sévère (vieilli) : [...], *Restif voulut consulter un aristarque, un certain Progrès, romancier et critique* (Nerval).

ARISTEAS, sculpteur grec de l'époque d'Hadrien (vers 125), originaire d'Aphrodisias, en Carie. Il a signé avec Papias les deux centaures en marbre noir, trouvés à la villa d'Hadrien (musée du Capitole).

ARISTÉE n. f. Grande crevette méditerranéenne vivant en eau très profonde. (Ordre des décapodes, famille des pénéidés.)

ARISTÉE, en gr. **Aristaios**, fils d'Apollon et de la nymphe Cyrène (mythol. gr.). Instruit par les muses, il apprit aux hommes à élever les abeilles et à cultiver la vigne. On lui attribuait une science agricole et cynégétique étendue. Il aurait causé involontairement la mort d'Eurydice; les nymphes, compagnes de celle-ci, la vengèrent en faisant périr les abeilles d'Aristée. Celui-ci, sur le conseil de Protée, immola quatre taureaux et quatre génisses, pour apaiser les mânes d'Eurydice; des entrailles des victimes s'échappa un essaim d'abeilles. Virgile tira de cette légende un des plus beaux épisodes des *Géorgiques* (ch. IV). Honoré en Grande-Grèce comme divinité champêtre.

— BX-ARTS. Parmi les statues antiques du Louvre se trouvent un *Antinoüs Aristée*, vêtu en dieu rustique, et deux bronzes qui représentent *Aristée vêtu en berger* et portant un bélier sur ses épaules; deux bas-reliefs qui figurent, l'un, *Aristée portant un mouton*, l'autre, *Aristée en compagnie de Diane et d'Hercule*. Il fut souvent représenté sur les monnaies de Céos. Dans les temps modernes, on doit à Pradier le bas-relief d'*Aristée pleurant ses abeilles* (Genève).

ARISTÉE de Proconnèse, en gr. **Aristeas**, historien et poète grec (VIe s. av. J.-C.), dont l'œuvre ne nous est connue que par quelques vers d'un poème sur *les Arimaspes*.

portrait de l'ARIOSTE
par Titien
National Gallery

ARION
par Andrea Riccio
Louvre

Phot. Anderson-Giraudon, Giraudon.

ARISTÉE, en gr. **Aristeus,** général corinthien (milieu du Ve s. av. J.-C.). Chargé par sa ville de soutenir Potidée révoltée contre Athènes, au début de la guerre du Péloponnèse, il fut battu par l'Athénien Callias et fit une guerre d'escarmouches contre les alliés d'Athènes en Chalcidique. En 430, il accompagna l'ambassade lacédémonienne auprès du roi de Thrace Sitalkès ; mais des Athéniens, chargés d'une mission analogue auprès de ce prince, s'emparèrent d'Aristée et des Lacédémoniens, qui, arrivés à Athènes, furent enterrés vifs dans un puits.

ARISTÈNE de Mégalopolis, en gr. **Aristainos,** stratège des Achéens en 198, 195 et 186 av. J.-C. Il était partisan de l'alliance romaine, contrairement à Philopœmen.

ARISTIAS, poète grec (Ve s. av. J.-C.). Fils de Pratinas et aussi son émule dans le drame satirique, il était l'auteur d'un *Cyclope*.

ARISTIDE n. f. Graminée herbacée à épillets pédicellés, croissant dans les régions tempérées et tropicales. (Le genre compte une centaine d'espèces.)

ARISTIDE, en gr. **Aristeidês,** fils de Lysimachos, Athénien illustre par son intégrité, qui le fit surnommer **le Juste** (v. 540 - v. 468 av. J.-C.). De famille noble mais peu fortunée, il s'illustra comme stratège de sa tribu, à la bataille de Marathon (490), et devint archonte (489-488). Athènes se trouvant alors divisée entre les deux partis, Aristide fut le rival perpétuel de Thémistocle. Celui-ci, issu des classes moyennes, poussait au développement de la puissance maritime d'Athènes. Aristide, traditionaliste, tenait pour la prédominance de l'agriculture et des propriétaires fonciers, pour la suprématie de l'armée de terre. Le peuple se décida et prononça contre Aristide l'ostracisme (484). Rappelé, lors de l'invasion de Xerxès (480), il se réconcilia avec Thémistocle, combattit à Salamine et commanda les Athéniens à Platées (479), opéra encore contre les Perses à Chypre et à Byzance (478) ; à la demande des Ioniens, il régla les conditions militaires, navales et financières de la Confédération maritime de Délos (476) et, après la trahison de Pausanias, fit donner le commandement des forces helléniques aux Athéniens ; il seconda Cimon dans ses victoires sur la côte d'Asie. Archonte en 478, il présenta lui-même le décret rendant les charges accessibles à tous. Il mourut si pauvre, après avoir géré les finances de la Confédération, qu'Athènes dut payer ses funérailles et doter ses filles.

ARISTIDE le Juste
sculpture antique
musée du Capitole, Rome

ARISTIDE, en gr. **Aristeidês,** peintre grec de Thèbes (IVe s. av. J.-C.), renommé pour l'expression pathétique de ses figures. Son chef-d'œuvre, un enfant qui se traîne vers sa mère mourante au milieu d'une ville saccagée, fut acheté par Alexandre. Il fut le maître d'Euphranor.

ARISTIDE de Milet, en gr. **Aristeidês,** écrivain grec (IIe s. av. J.-C.), auteur probable des *Contes* milésiens*.

ARISTIDE (Aelius), rhéteur grec (Adriani, Mysie, 129 - † 189). Après de longs voyages, à Pergame en particulier, il se fixa à Smyrne. Cette ville ayant été détruite par un tremblement de terre, en 178, il s'adressa à Marc Aurèle, et en obtint la reconstruction. On a de lui cinquante-cinq « déclamations » intéressantes pour l'histoire du temps. (→ Biblio.)

ARISTIDE, en gr. **Aristeidês,** philosophe athénien du IIe s. apr. J.-C., converti au christianisme, et auteur d'une des plus anciennes *Apologies* de la religion chrétienne, adressée à l'empereur Antonin le Pieux.

ARISTION ou **ARISTIÔN,** philosophe athénien péripatéticien (Ier s. av. J.-C.). Démagogue influent, il décida les Athéniens à dénoncer l'alliance romaine, et à se ranger aux côtés de Mithridate. Sulla s'étant emparé d'Athènes, Aristion fut tué ou empoisonné.

ARISTIPPE de Cyrène, en gr. **Aristippos,** philosophe grec (Cyrène v. 430 av. J.-C.), fondateur de la secte cyrénaïque ou hédonistique. Aristippe, ayant suivi les leçons de Socrate, en retint seulement qu'il faut donner un caractère pratique à la philosophie. Maître de l'art de flatter les tyrans, il aurait passé une partie de sa vie en Sicile, à la cour des deux Denys. Mais tout ce que la tradition rapporte de lui est sujet à caution. On lui attribue une doctrine d'après laquelle le bonheur consisterait dans la recherche du plaisir. Cependant, il est possible que son petit-fils, Aristippe le Jeune, ait, le premier, enseigné cette doctrine. De ses vingt-cinq dialogues, rien n'a subsisté.

ARISTIPPE le Jeune, en gr. **Aristippos,** philosophe grec, petit-fils du précédent, qui vivait vers 360 av. J.-C. Il fut formé par sa mère, la fille d'Aristippe de Cyrène, la célèbre Arété, et continua l'école cyrénaïque en distinguant entre le plaisir du repos, qui est négatif, et le plaisir de l'action, qui est le souverain bien. Il aurait, le premier, enseigné la doctrine du plaisir.

ARISTIPPE, en gr. **Aristippos,** tyran d'Argos, vaincu et tué par Aratos de Sicyone (IIIe s. av. J.-C.).

Aristippe *ou la Cour,* par Guez de Balzac (1658), traité sur les mœurs de la Cour et les moyens de concilier le devoir avec la politique, dédié à la reine Christine de Suède.

ARISTO adj. et n. m. Abréviation populaire du mot *aristocrate : Il ne faut pas se dissimuler que c'est là* [chez Barrat] *le restaurant des aristos* (Nerval).

ARISTOBULE de Cassandréia, en gr. **Aristoboulos,** historien grec, ingénieur civil et membre de la chancellerie d'Alexandre. Il participa à l'expédition d'Alexandre et en écrivit l'histoire, aujourd'hui perdue, mais dont Arrien s'inspira fortement.

ARISTOBULE, en gr. **Aristoboulos,** philosophe juif d'Alexandrie, qui vivait, croit-on, vers 150 av. J.-C. Il aurait voulu harmoniser les doctrines hébraïques et les systèmes des philosophes grecs, lesquels, d'après lui, se sont inspirés de Moïse et des Prophètes.

ARISTOBULE Ier, en gr. **Aristoboulos,** grand prêtre juif, de la dynastie des Asmonéens. Il ne régna qu'un an (v. 104 av. J.-C.). Il était le fils aîné de Jean Hyrkan, auquel il succéda. D'après Josèphe, il prit le titre de roi, fut favorable à la civilisation hellénistique. Par jalousie, il fit périr son frère Antigonos et mourut peu après. — **Aristobule II,** fils d'Alexandra. Il obligea son frère aîné, Hyrkan II, à abdiquer, et le remplaça sur le trône (67-63). La lutte reprit avec les intrigues d'Antiparos, auxiliaire d'Hyrkan II. Les deux frères en ayant appelé à Rome, Pompée se présenta devant Jérusalem, se prononça en faveur d'Hyrkan II et s'empara de la ville (63). Emprisonné à Rome, libéré par César, Aristobule II fut empoisonné par les partisans de Pompée (49).

ARISTOCLÈS ou **ARISTOKLÊS d'Athènes,** sculpteur grec, auteur (v. 510 av. J.-C.), de la stèle funéraire de l'hoplite Aristion (musée d'Athènes), ainsi que d'une autre stèle retrouvée en 1953 et qui porte une inscription bilingue en grec et en carien.

ARISTOCLÈS ou **ARISTOKLÊS de Messène,** philosophe grec péripatéticien (IIe s. apr. J.-C.), auteur d'un traité *Sur la philosophie*, commentateur d'Aristote.

ARISTOCRATE n. Membre d'une aristocratie, d'une élite : *Le peuple a ses aristocrates, de même que la bourgeoisie a ses âmes de la plèbe* (R. Rolland). ‖ Personne qui se distingue du commun des hommes par sa naissance ou par la qualité de son esprit, de ses manières.
— Hist. Pendant la Révolution française, noble ou personne qui passait pour partisan de l'Ancien Régime.
◆ Adj. Syn. de ARISTOCRATIQUE : *J'avais et j'ai encore les goûts les plus aristocrates* (Stendhal).

ARISTOCRATÈS ou **ARISTOKRATÊS,** taxiarque athénien. Il fit partie des Quatre-Cents, et fut l'un des chefs des « Indulgents ». Il fut un des généraux exécutés pour avoir négligé de sauver les naufragés après la bataille des Arginuses (406 av. J.-C.).

ARISTOCRATÈS ou **ARISTOKRATÊS,** roi d'Orchomène. Pendant la deuxième guerre de Messénie, il se laissa corrompre par les Spartiates, et trahit les Messéniens, ses alliés, à la rencontre de la Grande-Fosse. Les Arcadiens le lapidèrent, et abolirent la royauté (seconde moitié du VIIe s. av. J.-C.).

ARISTOCRATIE [si] n. f. (gr. *aristokratia ;* de *aristos,* excellent, et *kratos,* pouvoir). Gouvernement politique où le pouvoir souverain est exercé par une seule classe sociale, généralement héréditaire : *La république de Venise était une aristocratie.* ‖ *Par extens.* Classe des nobles, des privilégiés. ‖ — *Fig.* Petit nombre de personnes qui ont la prééminence dans un domaine quelconque : *L'aristocratie des lettres, de l'industrie, du commerce.* ‖ Distinction : *Le caractère distinctif de sa poésie* [de Leconte de Lisle] *est un sentiment d'aristocratie intellectuelle* (Baudelaire).
— ★ *société, féodalité, chevalerie, oligarchie, classe, caste/démocratie, bourgeoisie.*
— ENCYCL. L'*aristocratie* désigne, étymologiquement, le « gouvernement des meilleurs ». La notion en apparaît clairement expliquée sous ce nom en Grèce antique, encore que le processus développé dans cette contrée ne fût pas original : il est commun à toutes les évolutions de sociétés, lorsque la monarchie cède la place à une oligarchie ou est dominée par elle. Chez les Grecs, il s'agit d'abord d'une noblesse de naissance : celle des « genoi », sans doute militaires à l'origine, devenus puissances terriennes par la suite. Parmi ses titres figurent ceux d'eupatrides (bien nés) et d'hippeis (chevaliers). Mais l'aristocratie évolue avec la civilisation, et c'est bientôt l'argent, plus que la richesse foncière, qui fait sa puissance. Malgré la résistance des plus vieilles familles, l'aristocratie devient ploutocratie*. Le terme finit par désigner plus un parti qu'une origine : le parti des oligarques, auquel s'opposa un parti démocratique souvent dirigé par des membres de la vieille aristocratie ; tel l'Alcméonide Périclès, à Athènes, au Ve s. av. J.-C. Une évolution assez similaire se retrouve à Rome, où les patriciens des « gentes » tiennent la place des eupatrides des genoi. Et, lorsque la plèbe croit avoir conquis l'égalité au IVe et au IIIe s. av. J.-C., c'est une aristocratie d'argent, la « nobilitas » sénatoriale, faite de plébéiens parvenus mêlés aux patriciens d'antan, qui domine les derniers siècles de la République. Ici encore, au parti aristocratique s'oppose le parti démocratique, parfois conduit par d'authentiques aristocrates, tels que les Gracques au IIe s. av. J.-C.
Il ne semble pas que le terme d' « aristocratie », cité pourtant dès le XIVe s. par Oresme et repris par Montesquieu (dans le sens de gouvernement des meilleurs) ait été employé couramment en Occident avant la Révolution française. Toutefois, le processus est, en gros, identique : formation d'une noblesse militaire devenue terrienne (à l'ère « féodale »), puis naissance et essor d'une aristocratie d'argent.
Mais la terminologie révolutionnaire, avec la mode des souvenirs antiques, donne un sens péjoratif au terme : l' « aristocratie » est, par définition, l'ensemble des privilégiés de la naissance ou de l'argent, et, par là même, des oppresseurs, ennemis du « peuple » et de la « nation ».
Les historiens du XIXe s. et du XXe s., prenant exemple de l'emploi de ce mot dans la Grèce antique, l'ont extrapolé aux structures similaires rencontrées dans les autres sociétés : par référence à l'histoire et à la pensée grecques, les diverses notions d'aristocratie, de parti aristocratique sont ainsi appliquées aux sociétés primitives ou évoluées des périodes antiques, médiévales ou modernes.

ARISTOCRATIQUE adj. Qui appartient à l'aristocratie : *Gouvernement aristocratique.* ‖ *Par extens.* En parlant des choses, qui tient à l'aristocratie, qui en a la distinction, les grands airs : *Sous le rapport de l'intelligence, la France est un pays essentiellement aristocratique* (Renan).

ARISTOCRATIQUEMENT adv. De façon aristocratique. ‖ *Par extens.* Avec noblesse, avec grandeur : *Préférant aristocratiquement l'étrange au banal* (Gide).

ARISTOCRATISER v. tr. Rendre aristocratique : *La Restauration voulut créer le double vote pour aristocratiser tout à fait l'élection* (Lamartine). ‖ *Par extens.* Donner les goûts, le ton, les manières aristocratiques : *L'argent ne suffit pas à aristocratiser un goujat* (Murger).

ARISTODÈME, en gr. **Aristodêmos,** roi et héros de la première guerre de Messénie. Il fit vingt ans la guerre aux Spartiates, résistant désespérément sur le mont Itmône. Son échec entraîna la réduction des Messéniens à la condition d'hilotes. Il se tua sur le tombeau de sa fille, qu'il avait sacrifiée pour l'accomplissement d'un vœu (v. 716 ? av. J.-C.).

Phot. Anderson-Giraudon.

ARISTODÈME Malacos (« le Mou »), en gr. **Aristodemos,** tyran de Cumes, qui, vainqueur des Etrusques vers 524 av. J.-C., avait pris le pouvoir. Il opprima tant les notables, que les nobles, exilés, revinrent et le firent périr vers 490. Tarquin le Superbe s'était réfugié à sa cour.

ARISTODÈME d'Athènes, en gr. **Aristodèmos,** sculpteur grec du IVe s. av. J.-C., auteur d'un portrait du roi Séleucos Nicator, d'un *Doryphore* et d'une effigie d'Esope.

ARISTODÈME, en gr. **Aristodêmos,** acteur tragique d'Athènes (IVe s. av. J.-C.). Il intervint dans la négociation de la paix de Philocrate (346).

ARISTODÈME de Milet, en gr. **Aristodêmos,** lieutenant d'Antigonos Monophthalmos puis de Démétrios Poliorcète, envoyé par le premier dans le Péloponnèse pour y faire alliance avec Polyperchon et son fils Alexandre (315 av. J.-C.).

ARISTODÈME, en gr. **Aristodêmos,** tyran de Megalopolis, sous Antigonos Gonatas (IIIe s. av. J.-C.). Son administration fut sage. Il battit et tua le roi de Sparte Acrotatos et chassa les envahisseurs.

ARISTOGENÈSE n. f. (gr. *aristos,* le meilleur, et *genesis,* génération). Biol. Théorie proposée par H. F. Osborn pour expliquer l'évolution.
— Encycl. Osborn, éminent paléontologiste, estimait qu'il existait deux sortes de changements évolutifs : les modifications quantitatives de structures existantes et les caractères vraiment nouveaux (les aristogènes) qui apparaissent antérieurement à tout usage, mais qui peuvent être utilisés. Ces caractères progressent lentement dans des directions adaptatives variées. Osborn lui-même a reconnu que l'*aristogenèse* ne constitue pas une explication causale.

ARISTOGITON, en gr. **Aristogeitôn,** Athénien qui, avec Harmodios, poignarda le tyran Hipparque en 514 av. J.-C. Harmodios fut massacré ; Aristogiton, torturé, désigna comme ses complices tous les amis du tyran, qui furent mis à mort. Les Athéniens élevèrent des statues aux deux tyrannicides.

ARISTOGITON, en gr. **Aristogeitôn,** sculpteur grec du Ve s. av. J.-C. Il a signé avec son compatriote thébain Hypatodoros un groupe statuaire consacré par les Argiens à Delphes.

ARISTOGITON, en gr. **Aristogeitôn,** fils de Cydimachos, orateur athénien du IVe s. avant notre ère, surnommé **le Cynique** et connu comme sycophante. Pacifiste convaincu, il s'attaqua surtout à Démosthène. Nous avons contre lui trois discours, deux attribués à Démosthène, et un de Dinarque.

ARISTOL n. m. (du gr. *aristos,* excellent). Nom donné à des phénols diiodés, dont le plus connu est le thymol diiodé, succédané inodore de l'iodoforme.

ARISTOLAOS, peintre grec de Sicyone, fils et élève de Pausias (IVe s. av. J.-C.). Pline cite quelques-unes de ses œuvres.

ARISTOLOCHIA ou **ARISTOLOCHE** n. f. Plante vivace poussant généralement dans les lieux arides, mais dont une espèce (*Aristolochia sipho*) est très cultivée pour les tonnelles. (*A. clematitis,* commune dans le midi de la France, est toxique.) [Type de la famille des *aristolochiacées.*]

ARISTOLOCHIACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, type de l'ordre des *aristolochiales.*
— Encycl. La famille des *aristolochiacées* renferme des herbes ou des arbrisseaux dont les fleurs ont un calice coloré et un pistil à ovaire adhérent. Certaines espèces sont ornementales. On les rencontre dans les régions chaudes et tempérées de l'Ancien et du Nouveau Continent.

ARISTOLOCHIALES n. f. pl. Ordre de plantes à fleurs groupant la famille des *aristolochiacées* et quelques formes voisines.

ARISTOMAQUE, en gr. **Aristomakhos,** nom de deux tyrans d'Argos (IIIe s. av. J.-C.). Le premier fut assassiné en 241. Le second, obligé d'abdiquer, devint stratège de la ligue Achéenne. Il la trahit en 223 et fut exécuté.

ARISTOMÈNE, en gr. **Aristomenês,** héros messénien qui souleva ses concitoyens contre Sparte et commença la deuxième guerre de Messénie (VIIe s. av. J.-C.). Salué « roi », il n'accepte que le titre de chef militaire, rattache à sa cause les Arcadiens, et réduit les Spartiates à l'humiliation de demander un général aux Athéniens. Trahi par Aristocratès, roi d'Orchomène, écrasé à la Grande-Fosse, il se retranche sur le mont Ira, y résiste onze ans, et s'enfuit en Arcadie. Mort à Rhodes.

ARISTOMÈNE, en gr. **Aristomenês,** poète grec (Ve s. av. J.-C.), auteur de comédies, contemporain et rival d'Aristophane.

ARISTON ou **ARISTÔN,** roi de Sparte du VIe s. av. J.-C. Sous son règne, les Lacédémoniens furent victorieux des Tégéates (vers 560), ce qui mit fin aux guerres de conquête de Sparte.

ARISTON ou **ARISTÔN de Céos,** philosophe péripatéticien (seconde moitié du IIIe s. av. J.-C.). Disciple de Lycon, auquel il succéda à la tête du *Lycée,* il écrivit une histoire des diverses écoles philosophiques et un traité sur la sagesse.

ARISTON ou **ARISTÔN de Chio,** philosophe stoïcien, surnommé **la Sirène** à cause de son éloquence persuasive (v. 270 av. J.-C.). Son stoïcisme fut teinté d'influences cyniques. Il enseigna une doctrine affirmant que le souverain bien réside dans la vertu seule et que les états intermédiaires entre le vice et la vertu ne sont pas, pour l'âme, des états heureux.

ARISTON ou **ARISTÔN de Tyr,** commerçant de Tyr, émissaire d'Hannibal à Carthage vers 194 av. J.-C., lors de son exil auprès d'Antiochos III. Il chercha à soulever cette ville, échoua, mais put s'enfuir.

ARISTONICOS ou **ARISTONIKOS,** fils naturel d'Eumenès II, roi de Pergame. Attalos III ayant légué Pergame au « peuple romain », il se rebelle, entraînant les masses serviles qu'il affranchit ; et, reprenant le système politique du Syrien Iamboulos, il leur promet la fondation d'Héliopolis, la cité du soleil qui brille également pour tous. Il bat le consul Crassus en 131 av. J.-C., mais est vaincu et capturé par Perpenna. Conduit à Rome, il est exécuté en 129.

ARISTONICOS ou **ARISTONIKOS d'Alexandrie,** grammairien grec (Ier s. av. J.-C.), auteur d'ouvrages de critique homérique.

ARISTOPHANE, en gr. **Aristophanês,** le plus célèbre des poètes comiques grecs (Athènes v. 445 - † v. 386 av. J.-C.). Il débuta au théâtre par deux pièces aujourd'hui perdues : *les Banqueteurs* (427) et *les Babyloniens* (426). Il écrivit une quarantaine de comédies, dont la plupart ne nous sont connues que par des fragments. Onze nous sont parvenues : *les Acharniens** (425) et *la Paix** (421), où l'auteur combat le parti de la guerre ; *les Chevaliers** (424), où il attaque Cléon, le tout-puissant démagogue ; *les Nuées** (423), où il raille Socrate, qu'il confond avec les sophistes ; *les Guêpes** (422), où il tourne en ridicule l'organisation des tribunaux athéniens ; *les Oiseaux** (414), où il s'en prend aux utopies politiques et sociales, comme plus tard dans *Lysistrata** (411) ; *les Thesmophories** (411), qui attaquent Euripide, et *les Grenouilles** (405), qui sont une satire littéraire opposant Eschyle et Euripide. Après la chute d'Athènes, Aristophane, renonçant presque entièrement à la satire politique, tente des voies nouvelles : dans *l'Assemblée des femmes** (392), il fait la satire des théories communistes ; dans la seconde édition du *Plutus** (388), sur les effets de la richesse et de la pauvreté, il inaugure la comédie « moyenne ». Quant à ses autres comédies, elles se rattachent toutes à la comédie dite « ancienne », sans qu'on puisse déterminer exactement en quoi Aristophane surpasse en ce genre ses prédécesseurs et ses contemporains, puisqu'il ne reste que des fragments ou de rares analyses de leurs œuvres. Dès l'Antiquité, il était toutefois considéré comme le maître de la comédie ancienne, dont il a fait une des merveilles du génie grec. Il y a une verve incroyable et une étonnante fantaisie dans ses pièces, où se mêlent une fine observation de la réalité, une bouffonnerie caricaturale et une délicieuse poésie. L'intrigue de la comédie n'est qu'un prétexte à des variations satiriques sur des problèmes d'actualité ; mais l'apparente liberté du ton et de la forme ne nuit pas à l'harmonie de l'ensemble, tout en portant la force comique à sa plus haute puissance. Les comédies d'Aristophane semblent révéler en lui un partisan de la paix avec Sparte et, d'une façon générale, un défenseur des traditions contre les innovations : il admire Eschyle et raille Euripide ; il paraît défendre la religion des ancêtres contre Socrate et les sophistes. Il est vrai que, dans d'autres pièces, les dieux de l'Olympe sont victimes de ses railleries ; on doit surtout en conclure qu'Aristophane cherche avant tout à faire rire les spectateurs, en un temps où la comédie n'a pas encore pour but de moraliser. (→ Biblio.)

ARISTOPHANE de Byzance, en gr. **Aristophanês,** grammairien grec (v. 257 - 180 av. J.-C.). Il dirigea la bibliothèque d'Alexandrie et fut le maître d'Aristarque. Ses travaux de grammaire, de lexicographie, de bibliographie, ses éditions de textes le mirent au premier rang des philologues anciens.

ARISTOPHANESQUE adj. Dans le genre du poète grec Aristophane : *Comique aristophanesque.*

ARISTOPHANIEN adj. et n. m. Se dit de plusieurs vers employés par Aristophane, en particulier d'un tétramètre anapestique catalectique et d'une tripodie logaédique.

ARISTOTE, en gr. **Aristotelês,** philosophe grec (Stagire, Macédoine, 384 - Chalcis, Eubée, 322 av. J.-C.). Après la mort de Nicomaque, son père, médecin distingué et ami d'Amyntas II, Aristote se fixe à Athènes et suit durant vingt ans les leçons de Platon. A la mort de son maître (348), Aristote s'éloigne d'Athènes, où les partisans de la Macédoine étaient mal vus, et se rend à Atarnée, en Mysie, auprès d'Hermias, son ami, dont il épouse la sœur ou la nièce, Pythias. La fin tragique d'Hermias, livré aux Perses, oblige Aristote à se réfugier à Lesbos. Il compose alors, en l'honneur de son ami, son *Ode à la vertu.* Précepteur d'Alexandre le Grand depuis 342, il se fixe à Athènes en 335, peu de temps après l'avènement de son élève, et y fonde l'école du Lycée, nommée aussi *péripatéticienne,* parce que le maître donnait ses leçons en se promenant avec ses élèves. C'est à Athènes que « le Stagirite » compose ou achève une grande partie de ses ouvrages. Lorsque meurt Alexandre (323), Aristote doit encore quitter Athènes. Redoutant le sort de Socrate, il se retire dans l'île d'Eubée, à Chalcis, afin, dit-il, « d'épargner aux Athéniens un second attentat contre la philosophie ». L'Aréopage le condamne à mort. Il meurt en août.
Aristote est une des intelligences les plus vastes qui aient jamais existé. Ses ouvrages posèrent pendant des siècles les limites du savoir humain. Il paraît, en effet, n'avoir rien ignoré de ce que les Anciens avaient pu connaître, et il nous a transmis toute la science positive de son époque, due soit à ses devanciers et à ses contemporains, soit à ses propres travaux.
Ses travaux sont considérables, puisque, soit par ses observations personnelles, soit par la systématisation des découvertes antérieurement acquises, Aristote mérite d'être considéré comme le vrai créateur de l'anatomie et de la physiologie comparées, de la logique, de l'histoire de la philosophie, etc. En géologie, il est le premier à avoir signalé l'accroissement du delta du Nil, depuis l'époque d'Homère, et l'envasement du Palus maréotique ainsi que la lenteur des révolutions du globe. Sa philosophie, plus que tout autre aspect de son œuvre, porte la marque de son génie créateur.
Parti du « réalisme des Idées » de son maître Platon, philosophie profondément spiritualiste, métaphysique et mystique, Aristote, en le critiquant, élabore une théorie de la connaissance entièrement neuve, et une théorie du concept qui est non plus métaphysique, mais logique. Alors que, pour Platon, les Idées existent en soi, éternellement, dans un « monde intelligible » dont le monde sensible n'est qu'un reflet imparfait, pour Aristote les idées, ou concepts, ne doivent pas être séparées de ce dont elles sont l'idée, c'est-à-dire des choses singulières et sensibles : « Celui qui ne sent pas ne connaît

aristolochia

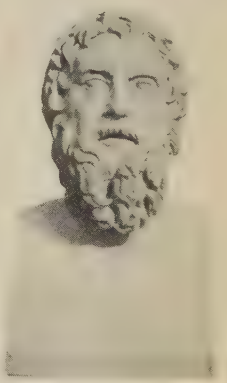
ARISTOPHANE
sculpture antique
musée du Capitole, Rome

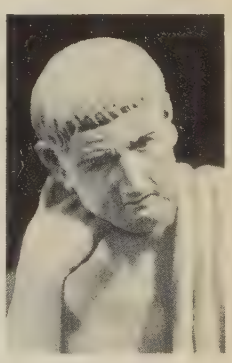
ARISTOTE
sculpture antique
musée Spada, Rome

Phot. Noailles, Anderson-Giraudon.

et ne comprend rien »; « La raison est comme un livre, sur les pages duquel il n'y a en réalité rien d'écrit »; « La sensation, c'est absorber les formes senties sans la matière, comme la cire prend l'empreinte de la bague d'or sans l'or même. » Le *réalisme* d'Aristote est donc tout le contraire du « réalisme des Idées » de Platon. C'est un réalisme des objets, du monde sensible. Et Aristote critique ainsi Platon : « Dire que les idées sont des modèles, et que tout le reste participe d'elles, c'est parler pour ne rien dire et user de métaphores poétiques. » Allant plus loin encore, Aristote fait pour ainsi dire par avance la critique de tout idéalisme qui prétendrait réduire le monde à nos représentations : « Même si nous n'avions jamais vu les astres, ils n'en seraient pas moins des substances éternelles, distinctes de celles que nous connaissons »; « Chacun peut penser s'il le veut, mais sentir ne dépend pas de lui; pour cela il est indispensable que l'objet senti existe. » Ce réalisme d'Aristote est à la base de sa *logique*. « On est dans le vrai, écrit-il, quand on unit ce qui est uni en réalité, quand on sépare ce qui est séparé en réalité; on est dans le faux dans le cas contraire. » La logique sera donc l'art d'exprimer par les catégories de la pensée les catégories de l'être : « Celui qui connaît les êtres en tant qu'êtres doit être capable d'établir les principes les plus certains de toutes choses. »

vase en porcelaine d'ARITA

De cet être, Aristote cherche à pénétrer tous les développements, toute la complexité. Il distingue en toutes choses une *matière* et une *forme*. La matière (*hulê*) est l' « être en puissance », qui devient « être en acte » après avoir reçu la forme, de même que la matière du coffre est le bois, la matière de la statue, l'airain. « L'acte (*energeia*) est à la puissance comme l'homme éveillé au dormeur, celui qui voit à celui qui a les yeux clos, la statue à l'airain, l'achevé à l'inachevé. »

Le devenir est donc fait de l'union d'une forme et d'une « hulê » apte à recevoir cette forme. Dans la nature, il n'existe pas de matière sans forme, absolument indéterminée; seul existe de l'indéterminé relatif, c'est-à-dire des choses moins déterminées que d'autres, et le devenir va du moins au plus déterminé, sans cesser pour autant de coïncider avec l'être; devenir inépuisable, car toujours « la corruption d'un être est la génération d'un autre ».

Le réalisme d'Aristote est donc profondément *substantialiste*. L'espace « existe en même temps que la chose »; le temps « est le nombre du mouvement », mouvement qui, selon Aristote, est une nécessité continuelle et essentielle de la nature, et qu'il reproche aux Eléates d'avoir nié. Dieu lui-même, conçu comme moteur de l'univers, est la substance par excellence, c'est-à-dire celle qui est entièrement en acte, entièrement achevée et déterminée, qui se pense elle-même comme possession de l'intelligible, pensée de la pensée (*noesis noeseôs*), acte pur, et en même temps totalité d'être et d'existence : « Aussi appelons-nous Dieu un Vivant éternel parfait. »

Ainsi l'être se développe-t-il sans cesse, de matière à forme, de puissance à acte, d'être à être. L'âme est « la forme du corps, l'acte premier d'un corps organisé ayant la vie en puissance ». De même, « c'est parce qu'elles sont des actes, que la veille, la sensation, la pensée sont nos plus grandes jouissances ». Ces développements de l'être, qui font l'objet de la métaphysique d'Aristote, commandent aussi toute sa logique, à la fois *formelle* et *dialectique*. « Tous les êtres sont en effet ou des contraires ou composés de contraires », et il s'agit de déterminer avec précision ce qui appartient à telle chose, ou non. C'est pourquoi la logique sera une science de l'attribution (en particulier par l'intermédiaire du syllogisme), afin d'être une arme pour la discussion. Aristote est l'inventeur de la logique formelle, et, selon E. Goblot, « a donné de certaines formes simples et rigoureuses d'argumentation des analyses si serrées, formulées en une langue si ferme et si précise, qu'on a pu considérer son œuvre comme complète et définitive »; mais, comme l'indique E. Bréhier, « ce sont les besoins de la dialectique qui ont amené Aristote à sa théorie ». Or, le substantialisme d'Aristote, qui refuse de séparer l'essence (quiddité) de la chose elle-même, l'empêche souvent de se satisfaire de la logique formelle quand il s'agit de raisonner sur l'être, car « on ne démontre pas la quiddité », on la constate, on la connaît par expérience. D'où l'apparition, chez Aristote, de nombreux problèmes touchant à la dialectique, science du devenir et des contraires, dans les choses et dans la pensée, et aussi art de discuter, de poser des questions. Problèmes de l'abstrait et du concret, du concept et de la sensation, du particulier et de l'universel (« il y a perception sensible de l'universel, par exemple de l'homme en Callias, non de Callias seulement »), de la vie et de la mort (« le vivant est-il un cadavre en puissance? »), des mathématiques et du sensible (« tous les hommes se servent des axiomes parce que les axiomes appartiennent à l'Etre en tant qu'être et que chaque genre est être »), du domaine de la science (« il n'y a de science que du général. En puissance la science est dirigée vers le général, en acte vers le particulier »), etc., ces questions et ces analyses étant peut-être, par leur caractère vivant et concret, ce qu'Aristote a légué de plus précieux à la pensée moderne, en inlassable chercheur et « douteur » qu'il était, comme le sera Descartes. Ainsi s'unissent, dans ce penseur qui fut peut-être le plus grand, le savoir encyclopédique, la rigueur logique, et la profondeur métaphysique, se commandant et se soutenant mutuellement.

L'œuvre d'Aristote comprend des ouvrages de jeunesse, dont aucun ne nous est resté : *Eudème, Protreptique, A Démonakos, Du bien* (critique de la théorie platonicienne des Idées); des ouvrages logiques : *les Catégories*, De l'interprétation, Topiques, Réfutation des sophismes, Premiers* et *Seconds Analytiques, Rhétorique, Poétique*, Métaphysique* (l'ensemble des ouvrages logiques est connu sous le nom d'*Organon**); des ouvrages sur la nature : *Physique*, Du ciel*, De la génération et de la corruption, les Météores, Mécaniques;* des ouvrages de biologie : *Des parties des animaux, De la génération des animaux*, Sur la marche, Sur le mouvement, Sur l'âme,* etc.; enfin, des œuvres morales et politiques : *Ethique à Eudème, Ethique à Nicomaque*, Politique*, la Constitution d'Athènes**, où s'allient de façon parfois curieuse les préjugés des cités grecques d'alors (nécessité de l'esclavage, notion de races nées pour être esclaves, fait de vouloir réserver la morale à l'élite aristocratique) et des vues novatrices et modernes (importance de la pratique en morale, rôle du milieu géographique, économique et social, considération de la vertu comme fonction propre de l'être, rôle de l'habitude, de la raison, idée d'une science politique fondée sur l'expérience et l'étude des diverses « Constitutions » des cités). [→ Biblio.]

— ALLUS. LITTÉR. ***Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale, le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale,*** allusion à deux vers de Th. Corneille dans *le Festin de Pierre* (acte Ier, sc. Ire), d'autant plus fréquente que le mot *tabac* prête à de faciles variantes.

Aristote (COMMENTAIRES SUR), ouvrage célèbre dans les écoles du Moyen Age, et dont l'auteur était le philosophe arabe Averroès*.

Aristote (LE LAI D'), fabliau d'Henri d'Andely (seconde moitié du XIIIe s.). Aristote reprochant à Alexandre d'oublier la gloire pour l'amour d'une femme, celle-ci se vengea en séduisant le vieux philosophe, dont elle exige qu'il se laisse chevaucher par elle, sellé et bridé. Alexandre les surprenant ainsi, Aristote, calmement, se désigna comme l'exemple typique des excès de l'amour.

ARISTOTE, en gr. **Aristotelês,** nom de divers écrivains grecs, dont les plus connus sont : **Aristote** *de Chalcis,* auteur d'une histoire de l'Eubée; **Aristote** *de Cyrène,* auteur d'une poétique; **Aristote** *de Sicile,* rhéteur; **Aristote** *d'Athènes,* politicien et orateur.

ARISTOTÉLICIEN, ENNE adj. Conforme à la doctrine d'Aristote.

◆ N. Partisan de cette doctrine.

ARISTOTÉLIQUE adj. Se dit d'une doctrine relative à Aristote ou à sa philosophie.

ARISTOTÉLISER v. intr. Etre partisan d'Aristote; soutenir, défendre sa doctrine. ‖ Raisonner d'après les principes d'Aristote.

ARISTOTÉLISME n. m. Doctrine d'Aristote et de ses disciples. (Syn. PÉRIPATÉTISME*.)

ARISTOTILE (Alberti), dit **Ridolfo Fioravanti.** V. FIORAVANTI.

ARISTOTYPE ou **ARISTOTYPIQUE** adj. Se dit d'un papier* couché recouvert de gélatine contenant du chlorure et du citrate (tartrate ou oxalate) d'argent avec un excès de nitrate d'argent. (Les papiers aristotypes sont utilisés pour le tirage d'épreuves à la lumière du jour. Ces papiers, dits *à noircissement direct* ou *papiers au citrate,* fournissent une image apparente, qui est ensuite virée et fixée pour être conservée.)

ARISTOXÈNE, en gr. **Aristoxênos,** philosophe et musicien grec (Tarente v. 350 av. J.-C.). Disciple d'Aristote, il composa, d'après le lexique de Suidas, quatre cent cinquante-trois ouvrages, dont on citait des *Vies des hommes illustres,* philosophes et écrivains; il avait rédigé sur Socrate des souvenirs, qu'il tenait de son père Spintharos, musicien célèbre; il ne nous reste que ses *Eléments harmoniques,* le plus ancien traité de musique connu, et un fragment *Sur le rythme.* Aristoxène enseignait qu'il faut laisser une large part au sentiment et à l'expérience. Comme ce système réagissait contre la théorie pythagoricienne, il fut accueilli avec faveur : aussi distingua-t-on, par la suite, les disciples d'Aristoxène et ceux de Pythagore sous les noms de *harmonistes par oreille* et de *harmonistes par calcul.*

ARITA, village du Japon, dans l'île de Kyūshū (préfecture de Saga), à l'O. de Saga; 8 100 hab. Il doit sa célébrité à la porcelaine décorée de bleu sous couverte et par-dessus d'émaux colorés, qu'on y produisit notamment au XVIIe s., et que les Hollandais firent connaître à l'Europe. On dit aussi « porcelaine d'Imari » (*Imari-yaki*), village voisin d'Arita, d'où on l'expédiait.

ARITE ou **AARITE** n. f. Arsénioantimoniure de nickel Ni (As, Sb), que l'on trouve dans les Pyrénées.

ARITHMANCIE n. f. V. ARITHMOLOGIE et ARITHMOMANCIE.

ARITHMÉTICIEN, ENNE n. Personne qui sait, qui pratique l'arithmétique.

ARITHMÉTIQUE n. f. (lat. *arithmetica;* du gr. *arithmêtikê,* de *arithmos,* nombre). Science des nombres, art de calculer : *L'arithmétique n'est autre chose que l'art de trouver d'une manière abrégée l'expression d'un rapport unique qui résulte de la comparaison de plusieurs autres.* ‖ Livre qui contient les principes de l'arithmétique : *Acheter une arithmétique.* ‖ *Par anal.* Tout ce qui suppose un calcul quelconque : *La musique n'est pas une expression de pensée, mais plutôt une arithmétique de tons* (De Bonald). ‖ — *Fig.* Supputations, calculs de la pensée, de l'esprit, etc. : *La morale est l'arithmétique du bonheur* (Vinet).

— Math. *Arithmétique binaire,* arithmétique qui est fondée sur la numération binaire. ‖ *Arithmétique décimale,* arithmétique qui est fondée sur la numération décimale. ‖ *Arithmétique duodécimale,* arithmétique qui est fondée sur la numération duodécimale. ‖ *Arithmétique palpable,* système ingénieux imaginé par le célèbre aveugle Saunderson, et au moyen duquel il faisait avec facilité les opérations les plus compliquées. ‖ *Arithmétique de position,* système de numération écrite, qui donne aux chiffres, outre leur valeur absolue, une valeur de position. ‖ *Arithmétique transcendante,* étude des propriétés des nombres, abstraction faite de tout système particulier de numération.

— Statist. *Arithmétique des lois de probabilités,* branche récente du calcul des probabilités où est étudiée la décomposition des lois de probabilité comparable à celle des nombres entiers en facteurs premiers. (Il existe, notamment, des lois indéfiniment divisibles, et des lois stables, parmi lesquelles la loi de Gauss. Les Russes Glivenko, Khintchine, le Français Paul Lévy et le Suédois Cramer ont créé ces théories vers 1935.)

— ENCYCL. « L'*arithmétique* est la science des *nombres,* et le *nombre* est une multitude d'unités mises ensemble. » Tel est le préambule mis par Legendre à son excellent traité *l'Arithmétique en sa perfection.* La notion de nombre entier est expérimentale : elle naît de

Phot. Larousse.

la pluralité des objets simultanément considérés, ou de la répétition des phénomènes observés. Ainsi, considérons les collections de lettres qui entrent dans les mots, et prenons par exemple les mots *père* et *fils ;* on peut biffer simultanément une lettre au hasard dans chacun d'eux, puis une autre encore..., et à un certains moment il ne reste plus de lettre intacte dans aucun des deux : *les mots sont tels qu'on peut faire correspondre à chaque lettre de l'un une lettre distincte de l'autre ;* si l'on essaye la même opération sur les mots *fils* et *enfant,* le résultat est tout autre : le mot *fils* vient à être complètement épuisé, alors qu'il demeure des lettres intactes dans le mot *enfant.* Dans le premier cas, on dit que les collections sont *numériquement égales,* dans le second, qu'elles sont *numériquement inégales,* et, dans ce dernier cas, on peut définir une collection *numériquement plus grande* ou *numériquement plus petite* qu'une autre.

Il y a donc, dans toute collectivité, une *qualité* indépendante de la nature des objets ou de leur position, mais qui peut se modifier cependant si l'on ajoute ou retire quelque objet. Le nombre est un nom ou un signe qui caractérise une collection au point de vue numérique, c'est-à-dire qui permet de la distinguer des collections numériquement plus grandes ou numériquement plus petites. Le nombre est *abstrait ;* on appelle, d'autre part, *nombre concret* toute collectivité d'objets connus envisagée sous le rapport du nombre : ainsi *un* et *un* et *un* forment un nombre abstrait que l'on appelle *trois ;* un caillou et un caillou et un caillou forment une collection qu'on appellera *trois cailloux :* c'est un nombre concret.

L'*unité* étant l'objet de la collection, on peut former un nombre, comme toute collection, en prenant une unité, puis une autre, puis une autre, etc. La suite des nombres entiers est illimitée ; car, un nombre quelconque étant donné, on peut en former un plus grand en lui ajoutant une unité.

● *Numération parlée.* La numération parlée est constituée par l'ensemble des noms qui ont été donnés aux nombres. Les premiers nombres de la suite ont reçu des noms spéciaux : *un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix.* Mais l'effort de mémoire serait considérable si l'on voulait persévérer quelque peu dans cette voie. On considère alors les nombres suivants comme formés de la collection de dix unités, ou *dizaine,* et de une ou plusieurs autres unités : ce seront dix-un, dix-deux, dix-trois... (l'usage a d'ailleurs prévalu de les nommer respectivement *onze, douze...* dix-sept, dix-huit, dix-neuf). Nous arrivons ainsi à dix-dix ou deux dizaines, que l'on appelle *vingt,* et l'on peut alors continuer de même en nommant vingt et un, vingt-deux... jusqu'à vingt-neuf ; le nombre suivant est « vingt-dix », ou trois dizaines, que l'on appelle *trente ;* et l'on continue de la sorte en n'affectant de nouveaux noms qu'aux divers nombres de dizaines : quarante, cinquante, soixante, septante (soixante-dix), octante (quatre-vingts), nonante (quatre-vingt-dix).

Dix dizaines, ou *cent,* jouent un rôle analogue, et les nombres suivants sont considérés comme formés par des groupes de cent, tels que un *cent,* deux *cents...* augmenté de quelque nombre inférieur que nous savons déjà nommer.

Dix centaines recevront un nom nouveau, *mille :* tout nombre suivant sera constitué par un groupe de mille, tel que un *mille,* deux *mille,* vingt *mille,* quatre cent cinquante *mille...,* augmenté de quelque nombre inférieur à mille, que nous savons énoncer.

Mille *mille* forment un *million ;* mille *millions* constituent un *milliard.* Pour la numération des très grands nombres, la IXe Conférence générale des poids et mesures a conseillé l'emploi, par tous les pays européens, de la « règle 6*n* ». Conservant le mot milliard pour désigner 10^9, il est convenu que 1 million vaut 10^6, 1 billion vaut 10^{12}, 1 trillion vaut 10^{18}, 1 quatrillion vaut 10^{24}, un quintillion vaut 10^{30}, un sextillion vaut 10^{36}, et ainsi de suite.

En somme, on a utilisé les *dizaines* puis les *centaines* comme des unités simples ; celles-ci s'appellent du *premier ordre,* les dizaines sont les *unités du second ordre,* les centaines sont les unités du *troisième ordre,* etc.

Pour énoncer le nombre qui correspond à une collection d'unités, on groupera celles-ci en unités des différents ordres et de telle façon que, dans chaque groupe, le nombre des unités soit inférieur à dix.

Pareil système, dit *décimal,* présente une *base* arbitraire, *dix ;* on peut au reste concevoir une infinité de systèmes de numération*, en choisissant d'autres bases que dix.

● *Numération écrite.* La numération écrite a pour but de représenter tous les nombres à l'aide de caractères appelés *chiffres**. On fait correspondre des symboles distincts, *1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9,* aux neuf premiers nombres, et, d'autre part, on admet que *tout chiffre qui sera placé à la gauche d'un autre représentera des unités de l'ordre immédiatement supérieur à celui qui correspond à l'autre.* Etant donné qu'un nombre quelconque peut toujours être décomposé en unités des différents ordres et de telle façon que dans chaque groupe le nombre des unités soit inférieur à dix, on conçoit qu'on puisse représenter graphiquement un nombre quelconque : à droite du nombre écrit se trouve le chiffre qui figure le nombre des unités, et, en allant vers la gauche, les chiffres correspondent aux collectivités successives et de plus en plus grandes que le nombre renferme. Un symbole spécial *0 (zéro)* remplace les ordres qui pourraient faire défaut : ainsi, le nombre cinq cent sept s'écrira 507 et non 57 ; car, dans ce dernier cas, le 5 ne correspondrait pas à des centaines, mais bien à des dizaines qui, généralement, sont figurées à cette place.

● *Opérations fondamentales.* V. ADDITION, SOUSTRACTION, MULTIPLICATION, DIVISION.

● *Nombre fractionnaire.* V. FRACTION.

● *Racine carrée.* V. RACINE.

● *Principaux signes employés en arithmétique.* Ce sont les signes :

$+$ (addition) ;
$-$ (soustraction) ;
$\times$ (multiplication) ;
$:$ (division) ;
$>$ (plus grand que) ;
$\geqslant$ (plus grand que ou au moins égal à) ;
$<$ (plus petit que) ;
$\leqslant$ (plus petit que ou au plus égal à) ;
$=$ (égale) ;
$\approx$ (égale environ) ;
$\sim$ (équivalent à) ;
$\neq$ (différent de) ;
$\sqrt{\ }$ (racine de) ;
% (pour cent).

● *Histoire de l'arithmétique.* Le système de la numération décimale provient évidemment de l'existence des dix doigts, sur lesquels l'homme préhistorique aurait pris l'habitude de nombrer les objets ; cependant, les recherches faites par Alexandre de Humboldt, Pott, etc., prouvent aussi que les systèmes *quinaire* et *vigésimal* furent en honneur chez les primitifs.

On chercha longtemps l'expression écrite des nombres. Le *boulier,* analogue au *tchotu* (russe), au *souwan pan* (chinois), à l'*abax* ou *abacus* (étrusque), par ses boules diversement colorées, fut utilisé pour indiquer à quel ordre d'unités on avait affaire. Les signes numériques, peu nombreux chez les Egyptiens, commencent, avec les Romains, à former une numération écrite, imparfaite il est vrai, et cependant assez complète. Les travaux récents de P. Tannery établissent que la numération décimale et ses principales règles sont originaires de l'Inde et ont été introduites en Occident, vers le XIe ou XIIe s., par les Arabes.

Si l'on en juge par quelques fragments d'Euclide, les anciens philosophes se sont fort attachés à la recherche des propriétés des nombres ; déjà, pour l'école de Pythagore (500 av. J.-C.), l'existence des nombres incommensurables ne faisait plus de doute. Cependant, il faut aller jusqu'à Diophante pour voir résoudre, avec une réelle élégance, des questions assez difficiles, puis attendre le XVIe s., avec Viète et Bachot, pour voir faire des progrès considérables à la science des nombres. Fermat (1601) est peut-être l'esprit le plus profond qui se soit porté vers la recherche des propriétés des nombres. Malgré tout, la théorie des nombres n'était encore qu'un recueil curieux, presque mystérieux, de propriétés isolées ; les plus grands mathématiciens, Euler, Lagrange, Legendre, Gauss, Riemann, Lejeune-Dirichlet, Dedekind, Tchebychef, Lindemann, Hermite, Hadamard, Selberg, etc., devaient enfin y appliquer les méthodes les plus élevées de l'analyse indéterminée et de l'analyse algébrique, pour en relier les propriétés et constituer définitivement une véritable science.

ARITHMÉTIQUE adj. Fondé sur l'arithmétique, relatif à l'arithmétique : *Opération arithmétique.* || *Langage arithmétique,* écriture composée de chiffres. || *Machine arithmétique,* instrument avec lequel on peut exécuter mécaniquement les principales opérations de l'arithmétique : *Machine arithmétique de Pascal.* || *Moyenne arithmétique de plusieurs nombres,* nombre obtenu en faisant la somme de ces nombres et en divisant cette somme par le nombre des quantités numériques. || *Progression* arithmétique,* suite de nombres tels que chacun d'eux est égal au précédent augmenté ou diminué d'un nombre constant. || *Rapport arithmétique,* différence, en parlant de deux quantités.

ARITHMÉTIQUEMENT adv. Conformément à l'arithmétique.

ARITHMÉTOGRAPHE n. m. Instrument à calculer, inventé en 1860 par l'ingénieur Dubois, et qui est une ingénieuse modification des *bâtons de Neper.*

ARITHMO-, élément tiré du grec *arithmos,* nombre, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ARITHMOGRAPHE n. m. Appareil pour effectuer mécaniquement les opérations arithmétiques : *Le premier arithmographe est dû à Gattey* (1810). [V. CALCULER (*machine à*).]

ARITHMOGRAPHIE n. f. Nom donné par Ampère à l'art d'exprimer par des signes conventionnels les quantités dont la composition est connue.

ARITHMOLOGIE n. f. Nom donné par Ampère, dans sa classification des sciences, à la science générale des nombres, de la mesure des grandeurs quelles qu'elles soient. (On dit aussi ARITHMANCIE.)

ARITHMOMANCIE ou **ARITHMANCIE** n. f. Divination qui se pratique au moyen des nombres.

— ENCYCL. *L'arithmomancie* s'appliquait, dans l'Antiquité, surtout à la valeur numérale des lettres d'un nom. Chez les Orientaux, certains arrangements numériques sont encore regardés comme possédant des vertus secrètes et des influences toutes-puissantes. Ainsi ces neuf chiffres :

4 9 2
3 5 7
8 1 6

disposés en carré, dont chaque colonne et chaque diagonale donne 15 pour total, ont, selon eux, le pouvoir d'opérer des charmes, de découvrir les trésors ou les choses cachées, d'éloigner l'incendie, de préserver de tous les accidents. Cette combinaison est également vénérable et précieuse aux yeux de certains israélites, parce que les deux chiffres de 15 représentent les deux premières lettres du nom ineffable de Dieu. On en retrouve des traces chez les chrétiens, par exemple dans le nom de la bête de l'Apocalypse, que saint Jean désigne par le nombre 666.

Actuellement, ce mode de divination est une des branches de la cabale numérique. L'arithmomancie s'applique surtout à l'examen des dates marquantes de l'Histoire, afin de prédire le retour d'événements analogues.

ARITHMOMANE n. (gr. *arithmos,* nombre, et *mania,* folie). Psychiatr. Qui a la manie du calcul : *Les arithmomanes sont souvent des débiles et issus de parents dégénérés.*)

ARITHMOMANIE n. f. Psychiatr. Manie du calcul.

ARITHMOMÈTRE n. m. Machine à calculer. || Parfois syn. de RÈGLE Á CALCUL.

ARIUS, hérésiarque (Alexandrie v. 280 - Constantinople 336). Disciple de Lucien d'Antioche, qui lui enseigna la théologie d'Origène. Au lendemain de la persécution, il se compromit avec le schismatique Meltius de Lycopolis ; il fut pourtant ordonné prêtre, après la paix de l'Eglise. Vers 323 il commença à prêcher sa doctrine contestant la divinité du Verbe (v. ARIANISME) et à écrire la *Thalie,* sorte de poème populaire théologique dont on chantait les refrains. Il fut

ARIZONA

désert de l'ARIZONA

excommunié par le concile de Nicée (325). Mort à la veille d'être réconcilié avec l'Eglise (336).

ARIVONIMAMO, localité de Madagascar (prov. de Tananarive), ch.-l. de district à l'O. de Tananarive; 3 600 hab. (154 Europ.). — Le *district d'Arivonimamo* a 55 000 hab.

ARIWARA NO NARIHIRA (825-880), héros du recueil japonais de récits appelé *Ise* Monogatari*, et frère de l'homme d'Etat Ariwara no Yukihara. Sa beauté était proverbiale.

ARIZE ou **RIZE**, riv. des Prépyrénées, qui conflue avec la Garonne (r. dr.) à Carbonne. Elle traverse la grotte du Mas-d'Azil; 85 km.

ARIZONA, Etat du sud-ouest des Etats-Unis; 292 700 km²; 1 500 000 hab. Capit. *Phoenix*. L'Arizona, constitué par la majeure partie du plateau du Colorado et par le désert de Gila, est formé de plateaux tabulaires, plus élevés au N. qu'au S.-O., et surmontés de chaînons montagneux. Moins isolé que d'autres régions de l'Ouest (trois grandes voies ferrées le traversent), cet Etat doit son faible peuplement et une situation économique précaire à l'aridité de son climat. Dans le S., l'irrigation y a développé des oasis de cultures (coton, agrumes, céréales) et des secteurs d'élevage; deux grands barrages ont été édifiés : le Roosevelt Dam, sur la Salt River, et le Coolidge Dam, sur le San Carlos. Mais les ressources essentielles sont fournies par le sous-sol : le minerai de cuivre, dont le Colorado est le premier producteur aux Etats-Unis, est traité à Clifton; on exploite également des gisements de zinc (2e producteur), de plomb (3e producteur), d'argent et d'or.

— Hist. La région conserve des vestiges importants de l'antique civilisation indienne des Cliff Dwellers (bassins du Gila et du Colorado). Parcourue depuis 1535 par plusieurs missions d'exploration, d'abord par Vasquez Coronado, la région n'intéressait guère que trappeurs et chasseurs. A la suite de la guerre du Mexique, les Etats-Unis en obtinrent la cession par le traité de Guadalupe Hidalgo (1848); il s'agrandit en 1853, après l' « achat Gadsden », d'un territoire de 700 km de long sur 200 de large. L'Arizona faisait alors partie du territoire du Nouveau-Mexique; il en fut détaché et organisé en territoire fédéral (1863), puis a été élevé au rang d'Etat en 1912, en même temps que le Nouveau-Mexique. Il envoie deux sénateurs et deux représentants au Congrès fédéral. Le Parlement local, formé d'un Sénat de dix-neuf membres et d'une Chambre des représentants de cinquante-huit membres, est entièrement renouvelé tous les deux ans.

ARIZONITE n. f. Oxyde naturel de fer et de titane, de formule $Fe_2Ti_3O_9$.

ARJUNA (« le Blanc » ou « le Brillant »), l'un des cinq héros de l'épopée hindoue, *le Mahābhārata*. Guerrier valeureux et honnête, il reçut des dieux des armes célestes. Aidé du dieu Krishna, Arjuna vainquit les Kaurava, ennemis de sa famille, et, après avoir laissé ses conquêtes à son frère aîné Yudishthira, las de l'existence terrestre, il monta au *Svarga*, paradis d'Indra.

ARJUZANX, comm. des Landes (arrond. de Mont-de-Marsan), au S.-E. de Morcenx; 423 hab. (106 aggl.). Centrale thermique.

ARKADIA. V. ARCADIE.

ARKAL n. m. Nom indigène du mouflon des steppes (*Ovis arkal*) de l'Afghānistān.

ARKALOKHÓRI, site de la Crète centrale, sanctuaire rupestre d'époque minoenne (1600-1500 env.), qui a livré des doubles haches de bronze, d'argent et d'or, et des épées de bronze. C'est peut-être l'antre de Zeus, au pied du mont Dicté, de la tradition grecque.

ARKANSAS, riv. des Etats-Unis, affluent du Mississippi (r. dr.); 2 333 km. Née dans les Rocheuses, elle draine une partie des grandes plaines (Colorado, Kansas, Oklahoma, Arkansas), passe près de Wichita et de Tulsa.

ARKANSAS, Etat du centre-est des Etats-Unis, traversé du nord-ouest au sud-est par l'Arkansas, affluent du Mississippi; 139 470 km²; 1 909 000 hab. Capit. *Little Rock*, sur l'Arkansas. Cet Etat possède des richesses minérales : houille et surtout bauxite, dont l'exploitation a créé une importante industrie de l'alumine (Hurricane Creek). Importantes cultures de céréales et de coton.

— Hist. De Soto fut le premier à traverser la région de l'Arkansas en 1541, suivi par Marquette en 1673 et Cavelier de La Salle en 1682, ce qui permit au poste d'Arkansas de devenir un des centres administratifs de la Louisiane, en 1721. Cédée aux Etats-Unis en 1803, la région dépend de la Louisiane (1805), puis du Missouri (1812), avant de devenir territoire indépendant en 1819. En 1836 l'Arkansas est érigé en Etat. La sécession de 1861 entraîne sa conquête par les troupes nordistes deux ans plus tard. Il est réintégré en 1868. Il envoie au congrès de Washington deux sénateurs et six représentants. La législature locale comporte un Sénat de trente-cinq membres, dont le mandat est de quatre ans, une Chambre des représentants de cent membres élus pour deux ans.

ARKANSAS

Phot. Albott R. N. Y.-Rapho.

ARKANSITE n. f. Variété de brookite (oxyde de titane) dont les cristaux sont gris-noir. (Cette variété provient de l'*Arkansas;* elle est souvent associée à l'anatase.)

ARKATAGH, nom parfois donné à la section orientale des monts Kouen-louen*, où le Yang-tseu prend sa source.

ARKHANGELSK, v. et port de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur la mer Blanche, à la tête du delta de la Dvina du Nord; 256 000 hab. Commerce de bois. Constructions navales; matières plastiques. Pêcheries. — La *région d'Arkhangelsk* englobe le territoire national des Nenetz, et s'étend sur de vastes zones de toundras et de forêts subarctiques; 594 000 km².

— Hist. A l'origine simple fort, Arkhangelsk ne joua de rôle économique que lorsque l'explorateur anglais Chancellor eut abordé près de là (1553). Celui-ci, financé par la Compagnie des marchands aventuriers, fut bien reçu à Moscou, car désireux d'échapper à l'étreinte maritime de la Suède et des chevaliers Teutoniques, Ivan IV autorisa les Anglais à commercer librement avec la Russie. Arkhangelsk devint, dès la fin du XVIe s., et resta au XVIIe s. le seul port du commerce russe avec l'Europe occidentale; les Stroganov* y construisirent des magasins. Mais sa position était excentrique et son accès difficile. La création de Saint-Pétersbourg, en 1703, modifia, à son détriment, les routes commerciales de l'Empire russe. A force d'oukazes, le commerce russe passa désormais par la Baltique. Toutefois, la ville connut un renouveau de vie pendant la Première Guerre mondiale : elle devint le port de ravitaillement de la Russie par les Alliés et une base pour ceux-ci. Les « Blancs », que les Anglais appuyaient, en furent maîtres jusqu'en 1920. Pendant la Seconde Guerre mondiale, si les convois alliés pour l'U. R. S. S. s'arrêtèrent à Mourmansk, certains, pourtant, gagnèrent Arkhangelsk.

ARKHIPOV (Abram Jefimovitch), peintre soviétique (1862-1930). Il occupe une place importante parmi les derniers peintres du groupe des ambulants et continue la tradition réaliste russe. Professeur à l'Ecole des beaux-arts de Moscou (1892), il lutta, après la Révolution d'octobre, pour l'art réaliste socialiste. De cette époque datent *Paysanne du gouvernement de Riazan'* (1926), *Petit Berger* (1928).

ARKLOW, en gaélique **Inbhear Mor,** v. de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Wicklow), sur la côte de la mer d'Irlande, au S. de Wicklow; 5 200 hab. Station balnéaire. Port de pêche. Poteries.

ARKONA, dernière citadelle du paganisme slave, capitale des Rugiens établis dans l'île de Rügen. La ville renfermait un temple célèbre, consacré à Svantévit. C'était une construction carrée de 20 m de côté, dont les parois en bois sculpté étaient peintes. Le sanctuaire était protégé par des rideaux attachés à de gros piliers. On y pratiquait la divination par un cheval sacré : Saxo, qui devait enjamber des lances disposées sur le sol. Arkona est le plus précieux témoin de la religion slave des bords de la Baltique. Le temple fut détruit (1169) par Waldemar.

ARKOSE n. f. Grès feldspathique.

— ENCYCL. L'*arkose,* surtout composée de quartz et de feldspath, parfois aussi de mica, dérive du remaniement de granites ou de roches voisines. Elle a servi, jusqu'à la fin du XIIe s., avant l'exploitation des carrières de lave noire de Volvic, à bâtir toutes les églises romanes d'Auvergne.

ARKSUTITE n. f. Minér. Chiolite impure.

ARKWRIGHT (sir Richard), mécanicien anglais (Preston, Lancashire, 1732 - Cromford, Derbyshire, 1792). Ancien barbier, pratique et avisé, il contribua beaucoup à diffuser l'emploi de la *mule-jenny,* la première machine de filature semi-mécanique, réalisée par son compatriote Hargreaves, qui ne put, faute de capitaux, installer une filature et prouver la valeur de son invention. C'est l'un des créateurs de l'industrie cotonnière anglaise.

ARKYOCHROME [kʀɔm] adj. (gr. *arkus,* réseau, et *khrôma,* couleur). Se dit d'une variété de cellules du système nerveux central, dans lesquelles les *corps de Nissl* forment une sorte de réseau.

ARLANC, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Ambert), dans le sud du Livradois; 2 577 hab. (1 534 aggl.) [*Arlancois*]. Eglise de style roman auvergnat. Hôtel de ville du XVIe s. Confection; scieries.

ARLAND (Marcel), écrivain français (Varennes-sur-Amance 1899). D'abord professeur, il publie divers romans, récits et nouvelles, en particulier *Monique* (1926), *Ames en peine* (1927), et surtout *l'Ordre* (1929) [prix Goncourt]. Ecrivain délicat et nuancé, il pratique un art assez allusif, qui trouve peut-être dans le conte sa forme privilégiée : *les Vivants* (1934), *la Grâce* (1941). Critique, il a publié une *Chronique de la peinture moderne* (1949), une *Anthologie de la poésie française* (1941), et une *Prose française* (1951). Il partage avec J. Paulhan la direction de la *Nouvelle Nouvelle Revue française.*

ARLANDES (François, marquis D'), aéronaute français (Anneyron, Dauphiné, 1742 - † 1809). Major d'infanterie, il fit, avec Pilâtre de Rozier, la première ascension en ballon libre (21 nov. 1783). Parti des jardins de la Muette, l'aérostat atterrit à la Butte-aux-Cailles.

ARLANZÓN, riv. de l'Espagne septentrionale, qui draine la Vieille-Castille, passe à Burgos et rejoint la Pisuerga; 130 km.

Arlaten (MUSÉON). V. ARLES (*musées d'*).

ARLAY, comm. du Jura (arrond. de Lons-le-Saunier), sur la Seille, au N. de Lons-le-Saunier; 697 hab. Ruines d'un château fort (XIe-XVe s.) perché sur une butte. Château d'Arenberg (XVIIIe s.). Maisons anciennes.

ARLBERG, col des Alpes de l'Allgäu (Autriche), à 1 802 m d'alt. Il unit les bassins du Rhin et de l'Inn. — Percé de 1880 à 1883, ouvert à la circulation en 1884, le *tunnel de l'Arlberg* (1 311 m d'alt.) permet les relations ferroviaires entre la Suisse, le Vorarlberg et le reste de l'Autriche; il a 10 239 m de long.

Arlequin (ital. *Arlecchino;* de l'anc. franç. *Hellequin,* nom d'un diable malfaisant dans les légendes du Moyen Age). Personnage comique vêtu d'un costume fait de pièces de toutes couleurs, qui, de la scène italienne, a passé sur presque tous les théâtres de l'Europe.

L'origine remonterait au *Sannio,* bouffon des farces latines, au visage barbouillé de suie, à la tête rasée, au vêtement composé de pièces multicolores. *Sannio* aurait donné *Zanni,* nom que les Italiens donnent à leur Arlequin. Arlequin paraît avoir été, à l'origine, la personnification des Bergamasques, comme Pantalon et Scapin s'identifiaient avec les Vénitiens et les Napolitains. Ce joyeux trio passa en France au XVIIe s. Arlequin apporta son costume traditionnel : le masque noir, le chapeau gris, l'habit bigarré, fait de pièces de rapport (vertes, rouges, jaunes, bleues), et la batte. Mais alors qu'il était en Italie un bouffon cynique et poltron (c'est sous ces traits qu'il est devenu l'*Hanswurst* de la comédie allemande), en France, devant une société polie, Arlequin couvrit ses défauts d'une forme moins grossière et plus spirituelle. Il prit une place importante dans le répertoire du Théâtre-Italien du XVIIe et du XVIIIe s. Marivaux contribua à affirmer encore le personnage (*Arlequin poli par l'amour, le Jeu de l'amour et du hasard*), qui devient le protagoniste d'une foule de comédies, de pantomimes, d'opéras-comiques dans la seconde moitié du XVIIIe s. (→ Biblio.)

ARLEQUIN [kɛ̃] n. m. Personnage reproduisant le type et le costume d'Arlequin. ‖ Homme sans principes arrêtés. ‖ *Par anal. Habit d'arlequin,* œuvre composée de pièces disparates.

— Art culin. Ce qui reste encore comestible dans les assiettes après le service. (Ce mot vient de ce que ces restes sont composés de pièces et de morceaux assemblés au hasard comme un habit d'arlequin.)

— Chass. Bateau utilisé pour la chasse au gibier d'eau en rivière.

— Théâtr. *Manteau d'arlequin* (ou simplem., entre gens de scène, *le manteau*), ensemble de panneaux ou de draperies (on a dit aussi : DRAPERIE D'ARLEQUIN) encadrant, latéralement et en « couronnement », l'ouverture de scène, en arrière du rideau d'avant-scène, qui ne découvre ce cadre qu'en se levant.

— Vann. Crochet de bois ou de fer servant à redresser les brins de rotin ou de châtaignier dans le façonnage des montures de sièges en rotin.

ARLEQUINADE [ki] n. f. Pièce de théâtre où Arlequin joue le principal rôle : *Le Sage, Piron ont composé des arlequinades.* ‖ *Par dénigr.* Ecrit d'une bouffonnerie involontaire. ‖ Geste, bouffonnerie, pitrerie d'arlequin : *Ils haïssaient plus que lui cet esprit de prudence, cette apathie, ces compromis, ces arlequinades...* (R. Rolland).

ARLEQUINE n. f. Femme vêtue d'un habit d'arlequin : *L'arlequine s'est mise nue et dans l'étang mire son corps* (Apollinaire).

ARLES, ch.-l. d'arrond. des Bouches-du-Rhône, au N. de la Camargue, sur la rive gauche du Rhône; 37 443 hab. (23 409 aggl.) [*Arlésiens*]. Grande cité d'art, Arles est aussi un centre industriel : industries chimiques et métallurgiques; matériel de forage pétrolier; chalands; papeteries; décorticage du riz. Important centre ferroviaire, la ville, où l'armée de Lattre franchit le Rhône le 31 août 1944, a beaucoup souffert des bombardements. Patrie de saint Ennodius. — L'arrond. a 9 cant., 36 comm. et 109 968 hab.

— Hist. Déjà des Grecs, après la fondation de Marseille, avaient installé dans les parages d'Arles un comptoir nommé *Théliné,* près de la tête du delta rhodanien. A la fin du IIe s. av. J.-C., Marius, vainqueur des Teutons, la mit en communication directe avec la mer par le creusement du canal nommé les « fosses Mariennes ». Après l'installation des vétérans de César, Arles devint la ville principale de la Provence, à la jonction du Rhône et de la route d'Italie en Espagne. Elle est réunie par un pont de bateaux à son faubourg de Trinquetaille, installé sur la rive opposée, et possède un chantier de constructions navales. Cinq corporations puissantes contrôlent un commerce de transit actif. Elle se couvrit dès l'époque d'Auguste de monuments luxueux et déborda bientôt la première enceinte de la colonie. Au Bas-Empire, négligée par Dioclétien au profit de Vienne, elle devint pourtant, vers 392-394, à la suite des invasions, le centre de la préfecture des Gaules et résidence impériale. Le christianisme s'y développa rapidement après la paix de l'Eglise, et des conciles s'y réunirent dès cette époque : évangélisée par saint Trophime, elle fut le siège du primat des Gaules, et le concile de 314 y condamna le donatisme, celui de 353, en présence de l'empereur Constance, condamna Athanase et exila Paul de Trèves, tous deux défenseurs de l'orthodoxie. (→ Biblio.)

— Bx-arts. Les ruines gallo-romaines d'Arles sont parmi les plus belles du monde romain. Il reste de longs segments et plusieurs tours de l'enceinte du Haut-Empire. Des vestiges d'un grand aqueduc se voient dans les environs, à Barbegal. L'amphithéâtre est, avec celui de Nîmes, le mieux conservé de tous; il est postérieur à la première enceinte, dont il recouvre un segment et peut dater du règne d'Auguste; les Arabes le transformèrent en forteresse, dont il subsiste quatre tours. Le théâtre, de la même époque, est d'un très beau style architectural. Il ne reste rien des arcs qui s'élevaient dans la ville et l'on possède seulement la pyramide du cirque, construit hors les murs. A l'emplacement présumé du *forum* se trouvent des galeries souterraines éclairées par des soupiraux et que surmontaient des portiques (les « cryptoportiques »), entrepôt pour les vivres, refuge pour les promeneurs. Non loin sont les restes d'un édifice religieux. A l'époque constantinienne appartiennent de grands thermes publics, en bordure du Rhône, les « thermes de la Trouille ». On a trouvé à Arles des sculptures de toute première qualité, dont les plus célèbres sont la

Marcel ARLAND

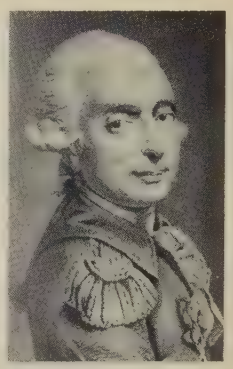

marquis d'ARLANDES

ARLEQUIN
par Le Pautre
Bibl. de l'Arsenal, Paris

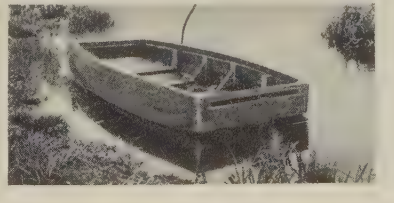

arlequin (chass.)

Phot. Harlingue, Larousse, Nadaud.

Blason d' ARLES

D'azur au lion léopardé d'or assis, la queue entre les jambes, la patte dextre élevée tenant une enseigne aussi d'or chargée d'une inscription de sable CIV. AREL et surmontée d'un chrisme d'or.

« l'Arlésienne » par Vincent Van Gogh

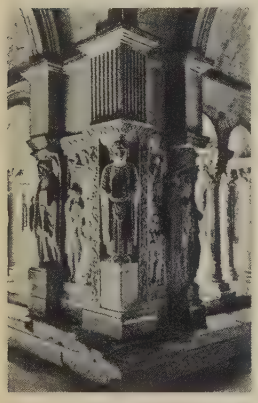

ARLES
pilier d'angle du cloître de Saint-Trophime

Vénus d'Arles, restaurée au XVIIe s. par Girardon (Louvre), et des représentations d'Octave et de Drusus, ainsi qu'un bouclier en marbre, copie du bouclier en or offert à Auguste, avec une inscription en son honneur. L'art paléochrétien y est représenté par de nombreux sarcophages historiés, dont un bon nombre proviennent du cimetière païen, puis chrétien des Alyscamps*, où ils étaient entassés sur plusieurs couches.

La ville possède, en outre, avec l'église Saint-Trophime, ancienne cathédrale, un des plus beaux monuments de l'école romane provençale. Plaqué sur une façade qui subsiste de l'église carolingienne, le portail principal date de la fin du XIIe s.; ses bas-reliefs et ses grandes figures de saints s'inspirent étroitement de l'antique; les deux galeries romanes du cloître voisin sont décorées dans le même esprit (chapiteaux, figures de saint Jean, saint Trophime, saint Pierre). [→ Biblio.]

Arles (MUSÉES D'). Le MUSÉON ARLATEN, dans l'hôtel de Laval-Castellane (XVIe s.), fondé par Mistral, est consacré à l'ethnographie provençale; il contient, en particulier, une salle réservée au félibre. Le MUSÉE RÉATTU, dans le grand prieuré de Malte, présente, outre des salles de peintures anciennes, des tapisseries des Flandres, ainsi que des œuvres des peintres arlésiens Raspal et Réattu qui habita le grand prieuré. Les collections archéologiques sont réparties entre le MUSÉE PAÏEN (riche d'antiquités gallo-romaines), dans l'ancienne église Sainte-Anne, et le MUSÉE CHRÉTIEN (sculpture provençale).

ARLES (ROYAUME D'), nom donné quelquefois au royaume de Bourgogne*, du nom de sa capitale.

Arles à Bouc (CANAL D'), canal de Provence, creusé à la bordure occidentale de la Crau, afin de relier Arles à la mer en évitant à la batellerie les passages dangereux de l'embouchure du Rhône; 47 km. Trafic très faible.

ARLESHEIM, v. de Suisse (cant. de Bâle-Campagne), près de la Birs, au S. de Bâle; 3 900 hab. Eglise baroque. Centre industriel.

ARLÉSIEN, ENNE adj. et n. Qui se rapporte à la ville d'Arles; habitant ou originaire de cette ville.

Arlésienne (L'), drame en trois actes et cinq tableaux, d'Alphonse Daudet, avec pages symphoniques et chœurs de Georges Bizet, créé au Vaudeville en 1872. Un jeune paysan de la Camargue, Frédéri, est amoureux d'une Arlésienne dont il apprend l'indignité. Il en perd la raison, et, insensible à la tendresse d'une autre jeune fille, il se suicide. Bizet a été l'un des premiers musiciens à utiliser un saxophone solo dans l'*Intermezzo* en *mi* bémol; il a tiré de sa partition une suite d'orchestre.

Arlésienne (L'), un des chefs-d'œuvre de Vincent Van Gogh (90 × 72 cm), qui le peignit en novembre 1888 lors du séjour de Paul Gauguin à Arles, et sous l'influence de celui-ci. La tenancière du café de la Gare posa pour les deux artistes, dont le dessein était d'exécuter, mieux qu'un portrait, une représentation tout ensemble décorative et typique de la Provençale, dans une atmosphère violemment ensoleillée (Metropolitan Museum of Art, New York).

ARLES-SUR-TECH, ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), dans le Vallespir, sur le *Tech;* 2 192 hab. (1 680 aggl.). Anc. abbaye, fondée au IXe s., dont il reste l'église à trois nefs du XIe s., remaniée au XIIe s., et le cloître gothique des XIIIe et XIVe s. (salle capitulaire). Mine de fer. Tissage de la toile. Biscuiterie. — Aux environs, tour de Batère (XIVe s.).

ARLETTE ou **HERLÈVE**, fille d'un pelletier de Falaise, maîtresse de Robert le Magnifique, duc de Normandie. Elle fut la mère de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, roi d'Angleterre. Après la mort de Robert (1035), elle épousa Herloin de Conteville.

ARLETTY (Léonie BATHIAT, dite), actrice française (Courbevoie 1898). Sténo-dactylo, puis mannequin, ses débuts au cabaret et sur de petites scènes la mènent au cinéma où elle débute en 1930 et où elle joue notamment dans *Pension Mimosa* (1935), *Hôtel du Nord* (1938), les *Visiteurs du soir* (1942), *les Enfants du Paradis* (1944), etc. Au théâtre, elle a été, entre autres, l'interprète de *Fric-Frac*, d'Edouard Bourdet (1936), et d'*Un tramway nommé Désir*, de Tennessee Williams (1949).

ARLEUF, comm. de la Nièvre (arrond. de Château-Chinon), dans le Morvan; 1 209 hab. (229 aggl.). Château de la Tournelle.

ARLEUX, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Douai), en Artois, sur la Sensée; 1 800 hab. (1 659 aggl.) [*Arleusiens*]. Cycles. Patrie de Merlin de Douai.

ARLINCOURT (Charles Victor PRÉVOT, vicomte D'), écrivain français (château de Mérantris, près de Versailles, 1789 - Paris 1856.) Après un grand poème, *la Caroléide*, il donna, avec *le Solitaire* (1821), un chef-d'œuvre d'emphase puis une médiocre tragédie, *le Siège de Paris* (1827); après la révolution de Juillet, il écrivit des romans prétendus historiques qui étaient en vérité des pamphlets contre le régime nouveau.

ARLINGTON (Henry BENNET, comte D'), homme politique anglais (Arlington, Middlesex, 1618 - Euston, Suffolk, 1685). Combattant dans les rangs royalistes à la première révolution anglaise, il rejoignit la famille royale en exil. La Restauration lui ouvrit une brillante carrière politique. Inspirateur de la politique étrangère, l'un des principaux ministres de la « Cabal »* (1667), il tenta une difficile politique d'équilibre entre l'Espagne, la France et les Provinces-Unies. Mais le traité secret de Douvres (1670), nécessité par l'impécuniosité de Charles II, et surtout la guerre contre les Provinces-Unies (1672), lui aliénèrent l'opinion publique. Accusé de papisme et de politique francophile, il accepta la sinécure de lord chambellan (1674).

ARLOD, comm. de l'Ain (arrond. de Nantua), au pied du Jura, sur le Rhône, en aval de Bellegarde; 1 164 hab. (1 144 aggl.). Ferro-alliages; fûts métalliques.

ARLOING (Saturnin), vétérinaire français (Cusset 1846-Lyon 1911). Professeur à l'école vétérinaire de Toulouse, puis à celle de Lyon, enfin directeur de l'école vétérinaire et professeur de médecine expérimentale à la faculté de médecine de Lyon. Il a publié de nombreuses monographies sur la physiologie, la pathologie expérimentale et la bactériologie, en particulier sur la tuberculose. Il a découvert la vaccination contre le charbon symptomatique du bœuf et une méthode curative de la gangrène gazeuse.

ARLOING (Fernand Jean-Jacques), médecin français (Toulouse 1876 - Lyon 1944). Professeur agrégé en 1909, il a consacré ses travaux aux problèmes de pathologie comparée (diphtérie, tétanos, charbon, fièvre aphteuse).

ARLON, v. de Belgique, ch.-l. de la prov. de Luxembourg, dans le pays Gaumais; 11 180 hab. Centre commercial. Musée archéologique. On a trouvé à Arlon quantité de sculptures gallo-romaines. La plupart sont des pierres funéraires. Victoires de Jourdan sur les Impériaux, en 1793 et en 1794. — L'*arrond. d'Arlon* a 23 comm. et 40 175 hab.

ARLT (Ferdinand, chevalier D'), oculiste allemand (Obergraupen 1812 - † 1887). Son ouvrage principal est le *Traité des maladies des yeux, à l'usage des médecins praticiens* (Prague, 1851-1855).

ARLY, torrent des Alpes du Nord, affl. de l'Isère (r. dr.); 32 km. L'Arly descend du mont Joly (2 530 m), passe à Megève et Ugine, reçoit à gauche le Doron de Beaufort, et conflue à Albertville. Il est utilisé par les centrales d'Ugine et de Venthay.

Armada (L'INVINCIBLE), nom donné par Philippe II à la flotte qu'il envoya en Angleterre en 1588, pour venger la mort de Marie Stuart, détrôner Elisabeth et rétablir le catholicisme. La flotte devait être commandée par le plus habile marin de l'Espagne, le marquis de Santa Cruz, et le gouverneur des Pays-Bas Alexandre Farnèse devait passer en Angleterre avec l'armée espagnole des Pays-Bas. La mort de Santa Cruz fit tomber le commandement aux mains d'un médiocre, le duc de

ARLES
les arènes et le théâtre romain

Phot. Giraudon, Neurdein, Henrard.

Medina Sidonia. La flotte comptait 130 vaisseaux de combat, transportait 10 300 matelots et 19 000 soldats ; mais les tempêtes fatiguèrent les navires, l'expédition arriva à Dunkerque dans un grand désordre. Les attaques hardies des marins anglais Drake, Hawkins, Frobisher, Raleigh, l'indécision de Medina Sidonia, les retards de Farnèse firent échouer l'expédition. Medina ramena en Espagne les débris de sa flotte en faisant le tour des îles Britanniques. Il avait perdu 63 vaisseaux et plus de 15 000 hommes. (Le mot *armada* s'emploie analogiquement pour désigner une grande flotte.)

ARMADILLE n. f. Cloporte terrestre, type de la famille des *armadillidés*, caractérisé par son corps convexe et capable de s'enrouler en boule.

ARMAGH, v. de l'Irlande du Nord, ch.-l. de comté, au S. du Lough Neagh ; 9 300 hab. Cathédrale protestante gothique (XIIIe et XIVe s.). Archevêchés catholique et anglican. Maisons anciennes. — Le *comté d'Armagh*, qui s'étend au S. du Lough Neagh, a 114 300 hab.

— Hist. Armagh, métropole religieuse de l'île, est la résidence d'un archevêque catholique, primat d'Irlande, et d'un archevêque anglican. Son importance remonte au début de l'histoire chrétienne irlandaise, la tradition prétendant que son évêché fut créé par saint Patrick. Centre culturel, Armagh avait, en outre, hérité du rôle de l'antique place forte d'Eamhain Mhacha, située à 3 km à l'O., capitale du nord de l'Irlande depuis les IVe ou IIIe s. av. J.-C. jusqu'au IVe s. apr. J.-C., époque à laquelle elle fut ruinée. Bien amoindrie par les invasions scandinaves, Armagh ne se réveilla qu'au XVIIIe s.

ARMAGNAC, région géographique du bassin d'Aquitaine, s'étendant sur l'éventail des vallées compris entre la Save, à l'E., et la Gélize, au N.-O. (Gimone, Gers, Baïse, etc.). Ces vallées divergent vers le N., à partir du plateau de Lannemezan. Toutes sont dissymétriques, avec une pente longue tournée vers l'E., une pente abrupte à l'opposé. Elles sont, avec les lanières de plateau qui subsistent entre elles, le siège d'une polyculture à base de blé et de maïs. Le pays est peut-être le premier producteur français de volailles et d'œufs ; on y élève également des porcs et du gros bétail (race bovine à muqueuses noires). Son vignoble donne des vins rouges dans le Lectourois et le Condomois, et surtout des vins blancs distillés pour la production de l'armagnac*. Une grande partie de la région s'est dépeuplée, et les étrangers, surtout des Italiens, y sont nombreux dans l'agriculture.

ARMAGNAC (COMTÉ D'), région historique de l'ancienne France. Ce comté apparaît comme une marche du royaume d'Aquitaine constitué par Charlemagne en faveur de son fils Louis. Mais il ne prend forme et nom que dans la seconde moitié du Xe s. : séparé en 960 du comté de Fezensac, il se réunit à lui en 1140 ; la capitale fut *Auch*, puis *Lectoure*. Les domaines de la famille d'Armagnac s'étendirent du XIIIe au XVe s. non seulement au S. de la Garonne, qu'ils bordaient de Toulouse à Agen (sans comprendre ces cités), mais encore au N. du fleuve, englobant des seigneuries en Agenais, Quercy, Rouergue, Auvergne. Le Charolais, acquis en dot par le comte Jean II en 1327, était revendu par Jean III au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, en 1390. L'extension territoriale de l'Armagnac, la faiblesse croissante des liens vassaliques le liant tantôt à Toulouse et tantôt à la Guyenne, et par là aux maisons ennemies d'Angleterre et de France, tendirent à faire de ses comtes des seigneurs presque indépendants. Si, à partir de 1369, l'hommage est prêté au roi de France, on ne s'en déclare pas moins « comte par la grâce de Dieu ». L'apogée du comté se situe aux XIVe et XVe s. : fastueux autocrate, le comte se fait appeler « consul » ou « rex ». Comme comte de Rodez il jouit des droits régaliens, y compris sacre et couronnement. Il a un hôtel à Paris. Son épouse et lui-même ont leur « maison ». Une administration s'édifie autour de lui avec chancelier, sénéchal, « auditeurs des comptes » et « commissaires généraux de la recette ». Toutefois, les « Trois États d'Armagnac » paraissent, au XVe s., jouer de temps à autre un rôle non seulement financier, mais aussi politique. Au XVe s., l'Armagnac veut rivaliser avec la Bourgogne, ce que traduit la querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Bernard VII, connétable de France, tient en tutelle son suzerain... Mais, lorsque la monarchie retrouve sa force sous Louis XI, le sort de Jean V rejoint celui du Téméraire : il est vaincu, assassiné en 1473, et ses terres sont confisquées (Pierre de Beaujeu reçoit l'Armagnac). Ces convulsions marquent les derniers soubresauts féodaux à la veille du XVIe s. L'Armagnac demeure cependant un siècle hors de la monarchie française : Charles VIII le rend au frère de Jean V, Charles Ier, dont le petit-neveu, Charles II, le transmet par mariage à la sœur de François Ier, Marguerite d'Angoulême, qui le passe à son second mari Henri II d'Albret. C'est donc le petit-fils de celui-ci, devenu le roi Henri IV, qui rattache les biens d'Armagnac à la couronne en 1607.

ARMAGNAC (FAMILLES D'). Quatre familles ont porté le titre d'« Armagnac ».

● La première est une famille gasconne, issue, au IXe s., de Sánchez Mittara, fondateur du duché de Gascogne, et de son fils, García Sánchez, dont le second fils, Guillaume Garcès, reçut le comté de Fezensac, à nouveau partagé en 960, quand l'Armagnac est donné à Bernard le Louche, fils cadet de Guillaume Garcès. Géraud III récupère par héritage le Fezensac vers 1140 et reconstitue le domaine, mais sous la tutelle d'Armagnac. Après avoir appartenu aux deux maisons de Fezensaguet, le Fezensac ne revient définitivement à la branche d'Armagnac qu'en 1401 à laquelle Bernard VI apporte par mariage le Rouergue. Ses membres les plus notables sont Bernard VII, chef de la faction des Armagnacs jusqu'à son assassinat en 1418, et son petit-fils Jean V, grand seigneur célèbre par ses démêlés moraux avec l'Église, et politiques avec Louis XI. Il est assassiné en 1473, lors du siège de sa forteresse de Lectoure par les forces royales ; le souverain confisque ses biens. Charles VIII les restitue à Charles Ier, frère de Jean V et dernier membre de la famille.

● La deuxième famille d'Armagnac, titrée « d'Alençon », n'est représentée que par Charles II, petit-neveu de Charles Ier, et qui lègue l'Armagnac à sa femme Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier.

● Celle-ci le lègue à son tour (1527) à son second mari, Henri II d'Albret, tige de la troisième famille d'Armagnac, dont le dernier représentant est Henri IV, roi de France.

● La quatrième famille d' « Armagnac » est une branche de la famille des Lorraine-Guise, dont un membre, Henri, comte d'Harcourt, arrière-petit-fils de Claude de Guise, fait comte d'Armagnac en 1645, transmet le titre, qui tombe en désuétude à la Révolution.

ARMAGNAC (Bernard D'), [v. 1400 - v. 1462], fils cadet de Bernard VII, comte d'Armagnac. Dès 1419, il s'attacha au dauphin Charles et fut l'un de ses principaux conseillers. Gouverneur du Limousin (1435), puis gouverneur du dauphin Louis (1436), futur Louis XI.

ARMAGNAC (Georges D'), prélat et humaniste français (v. 1501-1585). Evêque de Rodez (1530), ambassadeur de France à Venise (1536), puis à Rome (1540-1545), cardinal en 1544, archevêque de Tours (1547-1551), puis de Toulouse (1562), il était hostile aux guerres de Religion. Il possédait une très riche bibliothèque.

ARMAGNAC n. m. Eau-de-vie de vin très renommée, que l'on fabrique dans les départements formés par l'ancien pays d'Armagnac, essentiellement dans le dép. du Gers.

— ENCYCL. La région de production de l'*armagnac* comprend trois subdivisions : le *bas Armagnac*, région des eaux-de-vie les plus fines (les principaux centres sont : Eauze, Nogaro, Villeneuve-de-Marsan) ; la *Tenarèze* (Condom, Vic-Fezensac, Castelnau-d'Auzan, Aignan et Castelmore) ; le *haut Armagnac*, dont Auch est la capitale. Le passage à l'alambic se fait chez le récoltant (bouilleur de cru). L'alambic le plus employé se compose de deux chaudières superposées, dont l'une fait office de chauffe-vin et permet une distillation continue.

ARMAGNACS, faction opposée à celle des Bourguignons, dont les luttes ensanglantèrent la France sous le règne de Charles VI. C'était le parti de la maison d'Orléans. Son nom lui vint de *Bernard VII, comte d'Armagnac*, qui, en 1410, maria sa fille à Charles Ier, duc d'Orléans, et devint lui-même le véritable chef des Armagnacs. Chaque parti dominait par la terreur. Les Anglais, profitant de ces divisions intestines, s'allièrent aux Bourguignons à partir d'Azincourt (1415) et du traité de Troyes (1420), si bien que le parti des Armagnacs apparut comme le parti national. Le traité d'Arras (1435), signé entre Charles VII et Philippe le Bon, mit fin à la lutte des deux factions. (→ Biblio.)

ARMAILLIS ou **ARMAILLÉS** n. m. pl. Nom donné dans la Suisse française aux bouviers de la Gruyère. (Ils portaient le gilet et la culotte rouges, et la petite toque ronde. Le *Ranz des vaches* est le chant des armaillis.)

ARMAINGAUD (Antoine), médecin français (Bordeaux 1842 - Paris 1935). Professeur agrégé à la faculté de médecine de Bordeaux, il a entrepris une propagande en faveur des sanatoriums marins.

ARMAIRE n. f. Cavité creusée dans l'intérieur d'un mur, mais sans le traverser de part en part : *Les armaires, dans la coutume de Bretagne, faisaient marque de non-mitoyenneté.*

Arman (CÂBLE), câble électrique souterrain, isolé au papier sec, dont l'enveloppe de plomb est remplie de gaz carbonique à la pression de 14 kg/cm². (Le gradient de potentiel de service est de 7 500 V/mm². La résistance thermique entre le conducteur et l'enveloppe est élevée.)

la région viticole d'ARMAGNAC

Armance, roman de Stendhal (1827). Ce premier roman de Stendhal met en scène, sous le règne de Louis XVIII, à Paris, deux jeunes gens, Octave et Armance, secrètement épris l'un de l'autre. Pour Armance, elle ne veut pas paraître rechercher la fortune d'Octave ; quant aux scrupules d'Octave, ils ne sont pas expliqués par le roman. Mais Stendhal, dans une lettre à Mérimée, en donnera la clé : l'impuissance sexuelle.

Blason d' ARMAGNAC

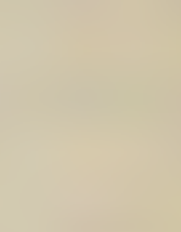

D'argent au lion de gueules.

ARMANÇON, riv. du Bassin parisien, affl. de l'Yonne (r. dr.) ; 174 km. Né dans l'Auxois, l'Armançon coule sur des terrains imperméables et son régime est irrégulier. Il passe à Semur, Tonnerre, Saint-Florentin, et confluе en amont de Joigny. Sa vallée est en partie empruntée par le canal de Bourgogne.

ARMAND (AVEN), gouffre du causse Méjean (Lozère). C'est en 1897 que le spéléologue E. A. Martel, avec l'aide du serrurier Louis Armand, explora le premier cette merveille souterraine. En 1927, après aménagement, l'aven Armand fut ouvert au public.

ARMAND de Belvezer, théologien provençal du XIVe s. Dominicain, il fut lecteur en théologie à Montpellier en 1326, et maître du Sacré Palais des papes d'Avignon. Il critiqua librement les vues de Jean XXII sur la vision béatifique et fit un commentaire du *De ente et essentia* de Thomas d'Aquin.

Louis ARMAND

ARMAND (Louis), ingénieur et administrateur français (Cruseilles, Haute-Savoie, 1905). Ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole des mines, ingénieur des mines à Clermont-Ferrand, il effectue des recherches sur les eaux minérales et thermales. Entré aux chemins de fer P. L. M. en 1934, il met au point le traitement interne des eaux d'alimentation des chaudières. Pendant l'occupation allemande, il dirige « Résistance-Fer », mouvement de lutte clandestine des cheminots. Directeur, puis directeur général et enfin président de la S. N. C. F., il dirige ou administre de nombreux organismes, s'occupant, entre autres, de la mise en valeur du Sahara et du développement de l'industrie atomique française et même européenne. Président de l'Euratom (1957-1959).

ARMAND (le Vieil-). V. HARTMANNSWEILERKOPF.

ARMAND-CALLIAT (Armand CALLIAT, dit), orfèvre français (Lyon 1822 - Paris 1901). Membre du groupe médiéviste, il participa au renouvellement de l'orfèvrerie religieuse.

ARMAND-DUMARESQ (Charles Edouard ARMAND, dit), peintre français (Paris 1826 - *id.* 1895). Elève de Couture, il accompagna l'armée en Algérie, dessina des uniformes et peignit des tableaux de batailles. (musée de Versailles).

Armande, personnage des *Femmes* savantes*, comédie de Molière : jeune fille pédante et dédaigneuse, que la passion de la philosophie écarte du mariage.

ARMANGITE n. f. Arsénite naturel de manganèse $Mn_3(AsO_3)_2$, du système hexagonal.

ARMANT. V. ERMANT.

ARMATEUR n. m. (de *armer*). Celui qui prend à son compte l'armement d'un navire, qu'il en soit ou non propriétaire.
— ENCYCL. Dr. mar. L'*armateur* est celui qui exploite un navire de commerce. La loi en fait un commerçant. Il est le plus souvent propriétaire du navire (dans le cas contraire, on dit *armateur-gérant*). L'armateur choisit le capitaine et est responsable des actes de celui-ci pour tout ce qui est relatif au navire et à l'expédition ; il peut s'affranchir des obligations contractées par le capitaine en faisant l'abandon du navire et du fret du dernier voyage.

ARMATI (Salvino DEGLI). V. DEGLI ARMATI.

ARMATOLE n. m. (gr. *armatolós*, homme armé). Dans la Grèce sous domination ottomane (du XVIe au XIXe s.), gendarme grec.
— ENCYCL. Les *armatoles* s'unirent aux klephtes* pour exercer le brigandage au détriment des Turcs, et participer activement à toutes les insurrections et à l'affranchissement de la Grèce pendant la guerre d'Indépendance (début XIXe s.).

ARMATURE n. f. (du lat. *armare*, armer). Assemblage pour maintenir ensemble, renforcer ou soutenir les différentes parties d'un tout : *L'armature d'un abat-jour. Sur la même armature de fils de fer, je reconstruis une couronne fragile* (Colette). || — *Fig.* Ce qui maintient, soutient : *Maison commerciale qui a une solide armature financière.*

armatures

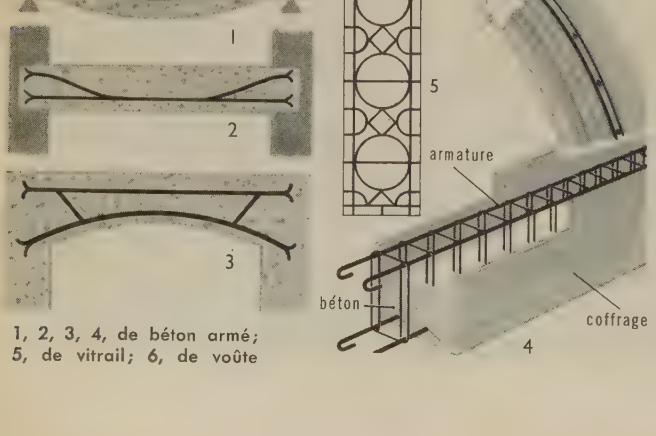

1, 2, 3, 4, de béton armé; 5, de vitrail; 6, de voûte

— Bx-arts. Assemblage de pièces de soutien, généralement en métal (fer ou plomb), constituant le squelette d'une statue, dont il assure l'équilibre, ou encore l'ossature d'un vitrail.
— Horlog. Charpente d'une boîte de montre ou d'horloge, comportant un fond, un couvercle et une frise.
— Mar. Pièce de bois, bronze ou fer, destinée à renforcer certaines parties des navires et des chaudières : *Armature de l'étambot.*
— Matér. Ferraillage du béton* armé.
— Métall. Assemblage de barres de fer que les fondeurs établissent dans un moule de grande dimension, pour en soutenir les différentes parties et confectionner les noyaux.
— Mus. Réunion de bémols et de dièses qui se trouvent à la clé, et qui sont affectés au ton et au mode dans lequel le morceau est écrit. (On dit aussi ARMURE.)
— Physiq. *Armature d'un aimant*, pièce de fer doux que l'on place au contact des pôles d'aimants, afin de fermer le circuit magnétique et d'assurer la conservation de l'aimantation. || *Armature d'un électro-aimant*, pièce magnétique qui peut se déplacer, sous l'action magnétique de l'électro-aimant, de manière que la réluctance diminue. || *Armature d'un condensateur*, chacun des deux conducteurs séparés par le diélectrique, dont l'ensemble constitue le condensateur. || *Armature d'une dynamo*, support de l'enroulement de l'induit dans une machine à collecteur. (Terme vieilli.)
— Technol. Charpente cintrée sur laquelle on établit les arcades, les arches, les voûtes. || Toile textile ou métallique assurant la solidité d'un produit en feuille. || *Armature de pompe*, ensemble des diverses pièces qui servent à faire monter l'eau. || *Armature de poêle*, ensemble de deux plaques de fonte formant le dessus et le dessous d'un poêle.

ARMAVIR, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur le Kouban', à l'endroit où le fleuve quitte le piémont caucasien et entre en plaine ; 111 000 hab. Industries alimentaires. Constructions mécaniques. — Les ruines, importantes, de l'antique *Armavira*, cité florissante à l'époque hellénistique, se trouvent loin de là, à proximité de la frontière turque.

Armco Steel Corporation, entreprise sidérurgique américaine fondée à Middletown (Ohio), sous le nom de American Mill Company (Armco). Elle s'implanta face au toutpuissant trust sidérurgique Carnegie, devenu l'United States Steel Corporation. Deux événements ont contribué à son essor : l'adoption par General Motors, puis par Dodge (1912-1913), de la carrosserie automobile entièrement métallique et, en 1924, celle du premier train de fabrication continu, qui diminua de moitié le prix de revient des tôles et entraîna la production massive des automobiles, réfrigérateurs, machines à laver, etc. Depuis 1945, l'Armco a largement développé sa production d'aciers spéciaux, ses propres mines de fer et de charbon, et détient des intérêts dans huit compagnies minières nord-américaines. Par l'Armco International Corporation, créée en 1913, elle dispose de nombreuses filiales ; en France, elle possède deux usines de production, qui fabriquent, notamment, 95 p. 100 des gaines de freins et canalisations de carburant nécessaires à l'industrie de l'automobile.

ARME n. f. (lat. *arma*, armes). Tout instrument qui sert à attaquer ou à se défendre : *Le perfectionnement des armes, en effet, mène à l'inverse de la démocratie* (Renan). || — *Fig.* Moyen d'attaque et de défense : *L'arme de la calomnie. Les armes de l'éloquence.*
— LOC. DIV. *Faire arme de tout*, se servir, en guise d'arme, de toutes sortes d'objets ; et, au *fig.*, prendre n'importe quel moyen pour réussir. || *Fam. Passer l'arme à gauche*, mourir.
— Brod. *Points d'arme*, points de broderie, de fil ou de métal, destinés à couvrir la surface des motifs ou des fonds à broder.
— Dr. Tout objet tranchant, perçant ou contondant, servant par sa nature ou ayant servi à exercer quelque violence. || *Arme prohibée*, toute arme dont le port, la vente ou la fabrication sont interdits par la loi ou par les règlements.
— Hist. mil. *Arme d'honneur*, récompense militaire décernée jadis pour des actions d'éclat. (V. part. *encycl.*) || *Direction d'arme*, v. DIRECTION et part. *encycl.* || *Servir une arme*, v. SERVIR.
— Mil. Ensemble de ceux qui, à l'origine, se servaient d'une même catégorie d'armes et menaient un genre particulier de combat : *L'arme de l'infanterie, les armes montées.* (Ce terme désigne, dans les armées modernes, les différentes catégories de troupes combattantes qui constituent les armées de terre, de mer ou de l'air : *L'arme blindée. L'arme de la chasse aérienne.*)
◆ ***Armes*** n. f. pl. Entreprise militaire, combat, force militaire : *Un empire fondé par les armes a besoin de se soutenir par les armes* (Montesquieu). || Profession militaire : *La carrière des armes.* || Escrime : *Tout le secret des armes ne consiste qu'en deux choses, à donner et à ne point recevoir* (Molière).
— LOC. DIV. *Donner, fournir des armes contre soi*, donner prise sur soi, par des actes ou par des paroles. || *Etre en armes, sous les armes*, être porteur de ses armes. || *Faire ses premières armes*, participer pour la première fois à une campagne militaire ; et *par extens.* débuter dans la carrière militaire ou dans une carrière quelconque. || *Faire tomber les armes des mains de quelqu'un*, le fléchir, l'apaiser. || *Fait d'armes*, acte de bravoure au combat. || *Fraternité d'armes*, v. FRATERNITÉ. || *Mettre bas les armes, poser ou déposer les armes*, cesser les hostilités, se rendre. || *Passe d'armes*, rencontre entre des combattants, dans une joute, un tournoi ; et, au *fig.*, discussion vive ou brillante entre deux personnes. || *Passer par les armes*, fusiller. || *Port d'armes*, droit de porter sur soi des armes, que l'autorité accorde dans certains cas. (V. part. *encycl.* [Dr.].) || *Porter les armes*, faire la guerre. || *Prendre les armes*, s'armer en vue du combat, partir en guerre. || *Tourner ses armes contre quelqu'un*, lui faire la guerre après avoir vécu en paix avec lui.
— Chass. *Armes de la barre*, défenses du sanglier.
— Hérald. Emblèmes en couleurs, héréditaires ou constants, propres à des familles ou à des communautés, parfois, exceptionnellement, à des individus. || *Armes parlantes*, armes dans lesquelles figure une pièce ou un meuble qui rappelle le nom du titulaire (comme le créquier du blason des Créqui). || *Armes pleines*, armes entières et sans brisure, telles qu'elles doivent être portées par le chef de nom et d'armes, les femmes et les clercs. (V. HÉRALDIQUE.)
— Hist. mil. *Gens d'armes*, v. GENDARME. || *Héraut d'armes*, v. HÉRAUT. || *Poursuivant d'armes*, v. POURSUIVANT. || *Roi d'armes*, v. ROI. || *Veillée d'armes*, v. VEILLÉE.
— Mar. mil. *Capitaine d'armes*, v. part. *encycl.*
— Mil. *Commandant d'armes*, dans une garnison, sur un navire transportant des troupes, l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé. (V. GARNISON.) || *Maniement d'armes*, v. MANIEMENT. || *Place d'armes*, lieu de rassemblement des troupes dans une ville de garnison. || *Prise d'armes*, rassemblement de troupes en armes pour une cérémonie militaire. || *Suspension d'armes*, cessation momentanée des hostilités entre partis belligérants. (V. CONVENTION *militaire*.) || *Aux armes !* cri poussé par une sentinelle appelant les soldats d'un poste de garde. || *Bas les armes !* commandement de déposer les armes. || *Portez, présentez, reposez... armes !*, etc., commandements du maniement* d'armes.
— Rel. Fer* à dorer à la main ou plaque à dorer portant des armoiries, écussons ou chiffres pour orner les plats ou le dos d'un livre relié.
— Relig. *Armes spirituelles*, moyen de défense de l'Eglise, qui consiste à priver l'offenseur des avantages de l'ordre spirituel, sans toucher à sa personne ni à ses biens.
— ENCYCL. Arm. Les *armes* sont nées avec l'homme du besoin de se protéger contre les animaux et contre ses semblables (*armes défensives*), de les attaquer par nécessité ou par mauvais instinct (*armes offensives*). Pour fabriquer des armes, l'homme a toujours utilisé toutes les ressources de son intelligence et des techniques que celle-ci lui a fournies au cours des temps. C'est dire leur diversité, qui va de la peau de bête de l'homme préhistorique au blindage des chars modernes, de la pierre à la bombe atomique. Les inventions les plus importantes (poudre,

Phot. S. N. C. F.

énergie atomique) ont souvent trouvé leur origine dans leur utilisation militaire. Jusqu'à l'invention de la poudre, on a classé les armes suivant la façon dont on les utilisait : *armes de main,* maniées à la main (épée, massue, couteau) ; *armes de jet* ou *de trait,* constituant par elles-mêmes un projectile ou le lançant (javelot, fronde, arc, baliste) ; *armes d'hast,* provenant souvent d'instruments agricoles et constituées par un fer emmanché (pique, lance, épieu, hallebarde). Suivant l'effet produit, on distinguait aussi les *armes de coup,* destinées à frapper (masses et fléaux d'armes), et les *armes d'estoc et de taille,* faites pour fendre (sabre, épieu, dague). En outre, on appelle *arme blanche* toute arme de main dont l'action résulte du fer ou de l'acier dont elle est confectionnée ou munie : épée, poignard, lance, etc. Enfin, on mentionnera les armes spécifiquement défensives, telles que le *bouclier**, le *casque** et l'*armure**.

L'apparition des *armes à feu** au XVe et au XVIe s. a conduit à de nouvelles classifications de ces armes, désormais opposées aux armes blanches. Suivant la façon dont elles fonctionnent (v. ARMEMENT), on distingue les *armes à percussion,* dans lesquelles la poudre est enflammée par le choc d'une pièce en acier, dite « percuteur », sur une amorce, les *armes à répétition** et *automatiques**, qui peuvent, en outre, tirer plusieurs coups successifs sans être rechargées, et les armes tirant des projectiles *autopropulsés**. Aujourd'hui, on classe surtout les armes à feu en *armes individuelles* (fusil, pistolet), qui peuvent être utilisées par un seul homme, et en *armes collectives,* dont le service requiert plusieurs servants (canon, mitrailleuse, mortier). De tout temps, on a appelé *arme portative* celle qui peut être déplacée par un seul homme.

L'utilisation des techniques les plus modernes a enfin conduit les belligérants à mettre au point, au cours des deux guerres mondiales du XXe s., des armements nouveaux se distinguant des armes précédentes, dites *armes classiques,* et comprenant l'ensemble des procédés de nature physique, chimique ou biologique capables de mettre l'homme hors de combat.

On range parmi ces armements nouveaux, désignés sous le vocable d'*armes spéciales,* l'*arme chimique,* ou *biologique,* dont l'emploi le plus connu fut le gaz* de combat de la Première Guerre mondiale, l'*arme bactériologique,* encore jamais employée, qui permettrait, par l'émission de microbes, de provoquer chez l'adversaire maladies ou épidémies, l'*arme atomique**, ou *nucléaire,* utilisée pour la première fois contre le Japon en 1945, et dont le développement sur les plans stratégique et tactique tend à révolutionner l'art de la guerre.

— Bx-arts. Dès l'Antiquité, certaines armes ont pris un caractère d'objets d'art, comme le poignard et la hache d'or de la reine Akhotep (v. 1580 av. J.-C.). On voit au musée d'Athènes des poignards mycéniens ornés de lions déchirant des gazelles. Les armes qui nous sont parvenues de l'âge du bronze sont sommairement décorées ; quelques épées d'Hallstatt ont pourtant des pommeaux d'ivoire incrustés d'ambre. Les Grecs se complurent dans la confection de casques d'apparat aux cimiers fantaisistes (Bibliothèque nationale) ; le musée du Louvre conserve un bouclier étrusque de bronze, orné de griffons. Les Romains furent plus pratiques, et le goût du décor polychrome ne revint qu'avec les grandes invasions : épée de Childéric (Bibliothèque nationale) à la poignée cloisonnée de grenats. Le Moyen Age affectionna les épées fastueuses, comme celles dites « de Charlemagne » (XIe-XIIe s., musée du Louvre) ou « de Roland » (XIIIe s., Armeria de Madrid), celle du grand maître de l'Ordre teutonique (XIIIe s., Leningrad). Le goût pour la perfection du métal produit au XVe s. des armures magnifiques, dont la série se poursuivra au XVIe et au XVIIe s. (musées de Vienne, Armeria de Madrid : armures de Louis XIII, Louis XIV, Philippe III d'Espagne, Christian II). Des ateliers de Tours, de Milan (les Missaglia), d'Augsbourg sortent épées et poignards ciselés comme des bijoux : épée de François de Gonzague (Louvre), de César Borgia (coll. part.), boucliers à bas-reliefs d'Henri II et de Charles IX, rondache de Charles Quint (Armeria de Madrid), casques compliqués façonnés par les Negroli. L'armurerie d'art ne produit ensuite, sauf exception, que des épées, comme celle de Napoléon, œuvre de Biennais, ou celle de Charles X, sertie de diamants par Bapst, en 1824 (Galerie d'Apollon). Plus récemment, l'art n'intervient plus guère que dans les épées d'académiciens. René Falize, puis Raymond Subes ont signé les plus remarquables.

L'art persan a produit nombre de poignards enrichis d'or, d'argent, de cristal, de lapis-lazuli, de turquoises, tels ceux de la panoplie du sultan Tūmān bey. Les Japonais ont appliqué à l'armurerie les techniques les plus délicates de l'orfèvrerie : dans les gardes de poignards et de sabres.

— Dr. *Port d'armes.* De tout temps, le port et l'emploi des armes ont été réglementés. A Rome, à Athènes, il était interdit de porter des armes dans la ville. Justinien défendit aux particuliers de fabriquer des armes et d'en faire le commerce. En revanche, chez les Francs, la privation du port d'armes était un châtiment. Charlemagne interdit le port d'armes habituel. La fréquence des ordonnances publiées dans le même sens au cours du Moyen Age prouve qu'elles n'étaient guère respectées. Le port de l'épée demeura le privilège des gentilshommes, à partir du XVIe s., mais diverses ordonnances, à dater de 1546, leur interdisaient de porter des armes à feu. Durant la Révolution, le port des armes devint libre de fait.

L'acquisition, la détention, le port et le transport des armes sont, actuellement, en France, réglementés. L'acquisition et la détention d'armes ou de munitions de la première ou de la quatrième catégorie (armes de guerre et armes de défense : pistolets de tous calibres par exemple) sont interdites, sauf autorisation ; cette autorisation ne peut concerner qu'une arme par individu et moins de 50 cartouches, sauf dans des cas exceptionnels.

Le port d'armes est interdit, sauf autorisation spéciale et exceptionnelle délivrée par l'autorité publique, ainsi que le transport s'il n'est effectué pour un motif légitime ; le port d'armes est, en outre, une cause d'aggravation de certains délits (mendicité, vol, attroupement).

L'acquisition, la détention, le port et le transport des autres armes (armes de chasse, armes de tir de foire ou de salon, armes de collection, armes blanches) sont libres, sauf le port des armes blanches, qui demeure interdit, au même titre que celui d'une arme de première ou de quatrième catégorie.

L'usage des armes obéit aux règles de la légitime défense et, pour la police, à des règles exceptionnelles prévues par la loi. (V. POLICE.)

La fabrication et le commerce des armes sont également réglementés.

— Hist. mil. *Armes d'honneur.* L'usage des *armes d'honneur* par les Gaulois et les Romains fut renouvelé, sous la première République, par un décret de la Convention et fut supprimé lors de la création de la Légion* d'honneur (19 mai 1802). Les titulaires de fusils, carabines, mousquetons, sabres, briquets, haches, grenades, baguettes de tambour, trompettes d'honneur, créés par arrêté des consuls en date du 25 janvier 1800, furent légionnaires de droit. (V. pl. LÉGION D'HONNEUR.) Les *armes de récompense* furent et sont encore décernées par les souverains, les chefs d'Etat, les collectivités militaires, dans certaines circonstances.

— Mar. mil. Les *capitaines d'armes* sont des officiers mariniers chargés de la police intérieure à bord d'un bâtiment de guerre, ou, dans une caserne, d'un dépôt des équipages. Ils sont assistés de *sergents d'armes* (second maître) et de *caporaux d'armes* (quartier-maître). Les navires de commerce ont également un capitaine d'armes chargé de la discipline générale du bord.

— Mil. Dès l'origine, on distingue dans les armées les éléments combattant à pied (*armes à pied*) de ceux qui utilisent le cheval (*armes montées*). Ils donnent naissance aux armes de base : l'*infanterie,* qui s'accroche au sol pour le conquérir ou le défendre, la *cavalerie,* qui éclaire et renseigne, renforcées plus tard par l'*artillerie,* dont le feu prépare et soutient leur action. Ensuite sont nées les armes auxiliaires : le *génie* (XVIIIe s.), le *train* (1807) ; et, très récemment, les *blindés* et les *transmissions.* Ces armes, qui participent toutes directement au combat, reçoivent le soutien des *services** nécessaires à la vie des armées.

Les armes sont elles-mêmes divisées en *subdivisions d'armes,* qui correspondaient autrefois à une spécialisation dans leurs emplois et dans leurs équipements : tirailleurs, zouaves, chasseurs à pied et alpins, dragons, cuirassiers, cavalerie légère, artillerie à cheval, à pied, etc. Sauf quelques exceptions (sapeurs, mineurs, pontonniers), ces subdivisions d'armes ne correspondent plus, depuis 1914, à une spécialisation technique ou tactique, mais sont conservées comme éléments vivants de la tradition militaire. Dans les armées modernes, la complexité de l'armement conduit, au contraire, à pousser sur le champ de bataille la *combinaison des armes,* c'est-à-dire leur mise en œuvre commune jusque dans les plus petites unités. On arrive ainsi à la réunion d'éléments de différentes armes, ou *groupements** *interarmes,* dont la composition varie en fonction de la mission au combat. Cette évolution oblige les cadres à une connaissance approfondie des différentes armes, laquelle leur est enseignée dans des cours de tactique souvent appelés *cours d'emploi des armes.* On notera que, si les directions* d'armes ont été supprimées en 1948, il subsiste des *inspections d'armes,* organes de contrôle, qui continuent de mener les études sur les matériels et l'emploi particulier des unités de chaque arme. (V. INSPECTEUR.)

Après leur formation dans des *écoles d'application d'armes,* les officiers sont affectés à une arme déterminée. Leur spécialisation exigeant une certaine stabilité d'emploi, les *changements d'armes* sont très rares, et prononcés par le ministre lui-même, pour des raisons d'ordre technique (évolution des besoins des différentes armes) ou pour des raisons individuelles de santé (blessure).

ARMÉ, E adj. Qui a des armes : *Soldat armé.*
— Condit. *Caisse en bois armé,* type d'emballages* légers, dont les éléments ne sont pas seulement agrafés, mais cousus, en sorte que la résistance au choc et à la compression est fortement augmentée.
— Constr. *Béton armé,* v. BÉTON.
— Electr. Se dit d'un conducteur ou câble électrique isolé, sous plomb, dont l'armure est composée de deux feuillards enroulés en hélice de même sens, de manière que l'intervalle libre entre les spires d'une hélice soit recouvert par les spires de la seconde hélice.
— Hérald. Se dit des animaux, et en particulier du lion et de l'aigle, dont les griffes sont d'un émail particulier. ‖ Se dit aussi pour qualifier soit une figure d'homme à pied ou à cheval qui tient une arme à la main, soit un bras (dextrochère ou sénestrochère) revêtu d'une armure.
— Hist. nat. Couvert d'une épaisse cuirasse ou hérissé d'épines (en parlant des animaux).
— Mar. Se dit d'un navire quand il est pourvu de son équipage, du combustible et des approvisionnements nécessaires pour prendre la mer et effectuer le voyage prévu. (Un navire de commerce est armé quand un *rôle d'équipage* est ouvert à son nom et que les marins du bord y sont régulièrement inscrits. Le dépôt du rôle à l'Inscription maritime signifie que le navire est désarmé et que l'équipage est licencié.) [V. ARMEMENT et ARMER.]
— Mil. *Armé jusqu'aux dents,* couvert de toute sorte d'armes ; et, souvent *par iron.,* équipé de plus d'armes qu'il ne faut pour la circonstance. ‖ *A main armée,* par la force des armes. ‖ *Force armée,* v. FORCE.

ARMÉ n. m. Phase du fonctionnement d'une arme à feu consistant à faire reculer l'ensemble percuteur-masse percutante en comprimant un ressort et à le maintenir accroché vers l'arrière sur une tête de gâchette, de façon à le rendre capable, par son lancement vers l'arrière du canon, de faire partir le coup en écrasant l'amorce : *Une arme dans laquelle cette opération a été réalisée est dite dans la position de l'armé.* (V. ARMEMENT.) ‖ *Cran de l'armé,* v. CRAN.

ARMÉE n. f. Ensemble des forces militaires d'un Etat : *L'armée française. L'armée russe.* ‖ *Armée permanente, Armée nationale, Armée de milice, mercenaire, de métier,* etc., v. part. *encycl.* (Hist. mil.). ‖ Ensemble des moyens militaires affectés à une expédition, à un théâtre d'opérations ou à une mission,

ou placés sous le commandement d'un grand capitaine : *L'armée d'Italie. L'armée de Frédéric II, de Napoléon.* ‖ Grande unité des forces militaires comprenant plusieurs corps d'armées et combinant l'action du combat vers l'avant et l'organisation des arrières. (V. part. *encycl.* [Mil.].) ‖ — *Fig.* Foule, multitude formant groupe : *Une armée de piétons se hâtait de traverser la chaussée noire* (F. Mauriac).

— Loc. div. *Armée d'Afrique,* v. Afrique (*armée d'*). ‖ *Armée de l'air, de mer,* en France, noms donnés respectivement à l'aviation et à la marine militaires ou nationales. (V. air [*armée de l'*] et France, Hist. mil.) ‖ *Armées blanches,* nom donné aux formations contre-révolutionnaires qui, de 1918 à 1921, s'efforcèrent de renverser le nouveau gouvernement soviétique par des opérations militaires menées en Sibérie (Koltchak), en Russie méridionale (Denikine et Wrangel) et en Estonie (Youdenitch). ‖ *Armée navale,* réunion, sous les ordres d'un même chef, de plusieurs flottes ou escadres. ‖ *Armée rouge des ouvriers et paysans,* nom porté par les forces militaires soviétiques de 1918 à 1948. (Voir U. R. S. S., Hist. mil.) ‖ *Aux armées,* expression désignant l'ensemble du territoire où stationnent ou combattent des forces armées en opérations. (Le secret militaire interdisant de révéler la localité où se trouve un soldat en opérations, on dit que celui-ci est *aux armées.*) ‖ *Corps d'armée,* v. corps. ‖ *Détachement d'armée,* v. détachement. ‖ *Général d'armée,* v. général. ‖ *Groupe d'armées,* v. groupe. ‖ *La Grande Armée,* nom donné, de 1805 à 1814, aux troupes commandées en personne par Napoléon Ier. (V. part. *encycl.*, Hist. mil.) ‖ *Zone des armées,* v. zone.

— Relig. *Le Dieu des armées,* dans l'Ancien Testament, expression traditionnelle rappelant l'épopée de la conquête et les guerres de David, où Dieu était censé combattre en tête des Israélites. (Cette expression vise aussi les armées célestes : les astres et les anges.)

musée de l'Armée
hôtel des Invalides, à Paris
salle des trophées

salle Vauban

— Encycl. Hist. mil. L'*armée* est une organisation hiérarchisée d'hommes munis d'armes, capable de contenir un envahisseur, de porter la guerre au-dehors, de maintenir l'ordre à l'intérieur d'un Etat. Son existence est fondée sur la réalité de la guerre, lutte à main armée entre deux partis dont chacun prétend imposer à l'autre sa volonté et qui domine l'aventure humaine depuis la préhistoire.

Au cours des siècles, l'importance et la forme de l'armée reflètent la position géographique, la richesse, l'évolution technique et, surtout, la volonté du peuple dont elle est issue. Il n'est pas de règle pour la constituer ; la transformation des conditions du combat, comme celle des mœurs et des institutions politiques, économiques et sociales, a entraîné celle des institutions, des mœurs, des structures militaires. On assiste ainsi à une évolution qui, partie du principe naturel de l'armée nationale, devait y revenir après plusieurs transformations successives.

● *Armée nationale.* A l'origine, tout homme est soldat ; la société entière se confond avec l'armée, particulièrement dans les civilisations nomades, où les tribus doivent à tout instant conquérir leur sol pour vivre : c'est en particulier le cas des tribus germaniques, où le même mot de vieil allemand, *torp,* a donné à la fois, en allemand moderne, ceux de *Dorf,* village, et de *Truppe,* troupe. Lorsque les cités s'organisent sur un sol, on constate que chez les peuples sédentaires (dans la civilisation latine, par exemple) une spécialisation s'opère : la société désarme et l'armée naît, de façon occasionnelle d'abord, et généralement dans le dessein de défendre le sol et le patrimoine que les efforts des hommes y ont attaché. Dans certaines cités guerrières, les citoyens restent parfois mobilisés en temps de paix, tandis que les non-citoyens, vaincus ou fils de vaincus, travaillent pour les entretenir (Sparte). Ailleurs, ils constituent une milice en disponibilité, avec ou sans noyau et cadres permanents. En cas de besoin, tous les citoyens ou une partie d'entre eux, selon leur âge et leur situation sociale, sont appelés aux armes. C'est la cité en armes, la levée* en masse, l'armée nationale.

● *Armée mercenaire.* Pour des causes politiques ou humaines, des hiérarchies s'établissent, des cités s'unissent, des empires naissent, se divisent, se reforment ; des révolutions se produisent, et la société se déshabitue des armes. Il faut pourtant défendre de longues frontières contre les barbares qui les menacent. Le service des armes devient une profession, tandis que, pour trouver des effectifs, on enrôle par contrat, ou par force, des nationaux et des étrangers, des indigents et des sans-travail : c'est l'*armée mercenaire,* que l'on retrouve d'une façon générale dans toutes les périodes de troubles, chaque fois que l'absence d'un pouvoir central fort favorise l'activité des plus entreprenants, voire d'aventuriers sans scrupules. (Fin de l'Empire romain, guerre de Cent Ans, Italie de la Renaissance, guerre de Trente Ans, etc.)

● *Armées féodales.* Au Moyen Age, ces deux types d'armées, nationale et mercenaire, sont employés parfois simultanément, temporairement ou de façon permanente. Les bouleversements et les inventions techniques modifient fréquemment leur organisation ; les invasions, le partage des terres, les constitutions de fiefs ont créé des poussières de souveraineté, au-dessus desquelles s'est installé un duc plus ambitieux que les autres, et la force armée a pris la forme de société armée dans laquelle chacun joue son rôle particulier. Ainsi naissent le baron protecteur et le vassal protégé, unis par le lien féodal. Le fer à cheval, le mors de bride, qui permettent, depuis le IXe s., au cavalier d'employer ses armes, ont donné naissance à la *cavalerie,* ou *chevalerie féodale,* coûteuse, recrutée parmi les riches ou les vassaux, et par conséquent peu nombreuse. L'homme de pied joue un rôle secondaire et sert d'appoint. La durée du service, d'abord illimitée, diminue peu à peu ; celles de l'*ost** et de la *chevauchée** sont réglées par contrat et donnent la physionomie si particulière des *armées féodales* (Xe-XIVe s.).

● *Armées permanentes.* Mais, bientôt, les contrats eux-mêmes deviennent illusoires ; pour assurer le service militaire, le pouvoir devra *solder* les troupes féodales. Ainsi s'organisent en Europe, au XVe et au XVIe s., les *armées permanentes* formées de mercenaires, de contingents nationaux soldés et recrutés par engagement ou racolage. Les progrès techniques, comme l'invention de la poudre, entraînant la création d'armes plus ou moins complexes, modifient la tactique, si bien que les armées doivent être instruites, articulées, commandées. Elles vivent alors en dehors de la société, voire de la nation, et agissent selon les ordres du pouvoir transmis par leurs chefs. En cas de danger, elles peuvent être soutenues et même renforcées par des levées, opérées suivant le principe de l'obligation militaire universelle. Cet apport est souvent constitué par des *milices** locales, selon un type d'organisation encore en vigueur dans l'armée suisse.

● *Armées modernes.* C'est le principe de l'armée nationale qui, en dernière analyse, domine les armées modernes, particulièrement depuis son introduction par la Prusse*, au XVIIIe s., et son affirmation solennelle par la Révolution française. Lorsque le service militaire obligatoire est à long terme et adouci par les exemptions, il donne l'*armée de métier,* dévouée au pouvoir, mais grâce à laquelle la vie des nations peut continuer presque normalement pendant les guerres. Seule, une faible minorité du contingent est appelée dans l'armée permanente, composée essentiellement de militaires de carrière. Au contraire, le service à court terme et sans exemption, avec maintien obligatoire des citoyens dans les réserves*, conduit à la *nation armée,* qui sera le lot de tous les Etats depuis la Première Guerre mondiale. Mais la durée et l'universalité de ce conflit, son opiniâtreté ont transformé la notion même de la guerre, en en étendant le champ à toutes les activités de la nation.

Cette organisation de défense s'est pourtant trouvée elle-même dépassée lors de la Seconde Guerre mondiale, dont le caractère total a requis des belligérants la mobilisation et l'engagement de toutes leurs forces vives, qu'elles soient d'ordre militaire, économique, financier, psychologique, etc. Si l'armée moderne a conservé un rôle capital dans la sécurité et la défense des nations, elle est loin, comme autrefois, d'en avoir le monopole ; sa structure, son importance, comme les conditions de son emploi, sont de plus en plus étroitement tributaires du potentiel industriel et moral du peuple dont elle émane.

Depuis 1945, enfin, la forme même des armées a été profondément bouleversée tant par l'ouverture de l'ère atomique* que par la généralisation des guerres à caractère révolutionnaire. Ces deux facteurs, qui renforcent, quoique de façon différente, le caractère total de la guerre, influent en sens opposé sur la structure des armées au milieu du XXe s. : alors que certaines semblent évoluer vers une organisation puissante mais limitée, à caractère scientifique et industriel, d'autres conservent résolument le caractère d'armées de masse, dont la force réside plus dans le fanatisme d'une idéologie populaire que dans la perfection de son armement ; d'autres, enfin, s'efforcent de répondre à ces deux exigences, dans l'incertitude de la forme du conflit auquel elles auront à faire face. (V. l'histoire nationale des grandes armées au nom du pays.)

● *La Grande Armée.* Dès la rupture de la paix d'Amiens, Bonaparte avait constitué, face à l'Angleterre, l'*armée des côtes de l'Océan.* La formation de la troisième coalition et la menace de l'Autriche sur ses arrières le forcèrent à se porter contre celle-ci et contre la Russie en août 1805. Il donne alors à ses troupes le nom de *Grande Armée,* sans autre qualification géographique ou nationale. Elle comprend, en effet, la Garde impériale, six corps français et la réserve de cavalerie, un corps bavarois, une division badoise et une wurtembergeoise, qui servent sous leurs drapeaux et leurs propres chefs. C'est la première armée de l'Europe. Poursuivant son dessein de fédération des divers Etats européens, Napoléon conserva jusqu'en 1814 aux forces placées sous son commandement, et qui s'augmentèrent peu à peu de contingents italiens, portugais, croates, espagnols, polonais, prussiens, autrichiens, hollandais, etc., le nom symbolique de « Grande Armée ». [→ Biblio.]

Phot. Larousse.

— Mil. La grande unité militaire appelée *armée*, apparue en France pour la première fois en 1914, constitue l'échelon intermédiaire entre le domaine stratégique (ressortissant au groupe d'armées ou au théâtre d'opérations) et le domaine tactique (appartenant aux corps d'armée et aux divisions). Le territoire, alors confié à un général *commandant d'armée*, était partagé entre une zone* des étapes, où étaient groupés les grands services logistiques d'approvisionnement, d'évacuation, etc., et une zone de l'avant, où se déployaient et combattaient les grandes unités. La composition de l'armée varie avec sa mission ; elle comprend un certain nombre de corps d'armée, des réserves générales (troupes et services) et des formations aériennes. Organe très lourd, dont l'état-major compta, en 1939, jusqu'à 400 officiers, il n'est, le plus souvent, mis sur pied qu'en temps de guerre.

Armée (MUSÉE DE L'), musée constitué en 1905, à l'hôtel des Invalides, à Paris, par la réunion du *musée de l'Artillerie* et d'un *Musée historique*. L'origine du musée de l'Artillerie remonte à 1685, lorsque le maréchal d'Humières, grand maître de l'artillerie, entreprit de réunir à la Bastille une collection des modèles d'artillerie alors en usage. Cette collection, qui allait s'enrichissant, fut, par la suite, installée au Noviciat des jacobins, près de l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Pillée, tant au cours des guerres que des révolutions, elle trouva asile, en 1871, à l'hôtel des Invalides. Quant au Musée historique, il avait été fondé en 1896, également à l'hôtel des Invalides, sur les instances et avec le concours de la Société d'histoire militaire, dite *la Sabretache*. Le musée de l'Armée est l'un des plus riches musées militaires du monde : ses collections, extrêmement variées, sont réparties entre une *section des armes et armures*, qui comprend tout l'armement depuis les origines de l'histoire de France (armures des rois de France et de nombreux souverains étrangers), petits modèles d'artillerie, et une *section historique* renfermant les souvenirs des armées françaises, du Moyen Age à nos jours. Des dons et des legs font entrer au musée des objets de qualité : on leur doit, en particulier, les nouvelles salles de figurines historiques, créées depuis 1945. Une bibliothèque offre aux chercheurs une abondante documentation. A la tête du musée de l'Armée se trouve un officier général directeur, qui assure, en outre, la garde du tombeau de l'Empereur et l'administration de l'église Saint-Louis-des-Invalides.

Armée du Salut. V. SALUT (*Armée du*).

ARMEMENT n. m. Action de pourvoir en armes : *Procéder à l'armement d'une place de guerre.* ‖ Ensemble des armes d'une unité, d'une troupe, d'une armée, d'un pays : *L'armement d'une compagnie ; l'armement de l'infanterie.* ‖ Catégorie d'armes d'un genre particulier : *Armement individuel, collectif.* (V. ARME.) ‖ *Par extens.* Préparatifs de guerre : *L'Allemagne poussa ses armements.* ‖ Etude et technique du fonctionnement des armes : *Un ingénieur d'armement. Un cours d'armement.* (V. part. *encycl.*) ‖ *Armement d'une bouche à feu*, autref., instruments et accessoires (leviers, refouloirs, écouvillons, appareils de pointage) nécessaires au service d'une bouche à feu.

— Constr. Revêtement d'ardoises sur les murs, pour les garantir de l'action de la pluie.

— Dr. mar. Exploitation commerciale d'un navire à titre de propriétaire ou de locataire. (V. ARMATEUR.)

— Mar. Provision de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, à la manœuvre et à la sûreté d'un navire. ‖ Acte par lequel on embarque à bord d'un navire de commerce tout ce qui est nécessaire à la subsistance et à la manœuvre, ainsi que l'équipage pour le mettre à même de remplir sa mission. ‖ Capacité de transport par mer d'un port ou d'une nation : *L'armement français a été très éprouvé par la guerre.* ‖ *Armement d'une embarcation*, équipage de cette embarcation.

— Mar. mil. Ensemble et puissance globale de feu des armes d'un navire de guerre. ‖ Embarquement à bord d'un navire de guerre du matériel mobile, du combustible, des munitions, etc., qui doivent le mettre en état d'appareiller et de combattre. (Dans le cas de la construction d'un navire, c'est la phase qui précède celle des essais : on dit alors *armement pour essai.*) [V. CONSTRUCTION *navale.*]

— Min. Ensemble de l'équipement intérieur d'un puits pour le guidage des cages (*moises* et *guides*).

— Pêch. Ensemble des hameçons qui garnissent un leurre: *L'armement d'un devon.*

— ENCYCL. Arm. L'étude du fonctionnement des armes constitue l'objet de la science de l'*armement*. Celle-ci, qui s'applique en particulier à toutes les *armes à feu*, comporte, outre la recherche des données relatives à la préparation de l'arme en vue du tir* (munitions employées, modes de tirs possibles, systèmes de pointage*), l'analyse des phases successives de fonctionnement qui doivent être réalisées par le constructeur pour que l'arme remplisse son office. Ces opérations élémentaires, dont la combinaison dans le temps et dans l'espace est particulière à chaque type d'arme, sont la conséquence de l'adoption, au XIXe s., du *chargement par l'arrière du canon* (au lieu du chargement par la bouche), de la *cartouche** (qui a remplacé la juxtaposition de la charge et du projectile), et enfin de l'*amorce* (qui a remplacé la mèche et le silex).

Du chargement de l'arme à feu par l'arrière découle la nécessité d'un mécanisme de fermeture et d'ouverture du canon au moyen d'une porte ou culasse*, complété par un système de verrouillage* (et de déverrouillage*) qui la maintient fermée au moment du départ du coup. De l'adoption de la cartouche, réunissant le projectile à l'étui, résulte l'obligation d'arracher l'étui de la partie arrière du canon après le départ du coup (extraction*) et de le rejeter en dehors de l'arme (éjection*). En outre, la mise de feu à la poudre étant opérée au moyen d'une amorce, toute arme à feu doit comprendre le dispositif nécessaire pour la faire éclater ; ce dernier comporte obligatoirement un percuteur*, un marteau, ou *masse percutante*, destiné à donner au percuteur la masse suffisante pour faire partir l'amorce (chien dans le fusil, piston dans une arme automatique, etc.) ; enfin, un système — en général un ressort — permettant le recul de la masse percutante (armé*) et son lancer vers l'amorce pour faire partir le coup (percussion*).

La réalisation de ces différentes opérations permet donc le tir d'une cartouche ; il ne reste plus qu'à prévoir l'emmagasinement (V. MAGASIN), puis l'arrivée successive de ces cartouches (distribution) dans l'arme pour qu'elles soient introduites une à une à l'arrière du canon : c'est l'objet de l'alimentation*. La combinaison de ces différentes phases du fonctionnement d'une arme à feu peut être le résultat de la force musculaire du tireur agissant sur un levier dit *levier d'armement* : c'était le cas normal du fusil et des pièces d'artillerie. Elle peut être également produite par la force des gaz récupérés après l'explosion de la charge : c'est le cas des armes automatiques*.

armement (ÉCOLE DES FABRICATIONS D'), école installée en 1945 à Bourges (où elle a pris la suite d'un Centre d'essais d'armement) et relevant de la Direction des études et fabrications d'armement. Elle spécialise dans ces problèmes des officiers, auxquels elle décerne, en fin d'études, un brevet ou certificat technique.

Armement (MINISTÈRE DE L'), ministère organisé au cours des deux dernières guerres mondiales (de 1916 à 1918, en 1939-1940, et de 1944 à 1946) pour centraliser et intensifier la production du matériel de guerre. (Il eut pour titulaires A. Thomas et L. Loucheur pendant la Première Guerre mondiale, et Raoul Dautry au début de la Seconde.)

armement (SERVICE DES FABRICATIONS D'). Les fabrications d'armement relevaient, jusqu'en 1933, de la Direction de l'artillerie. La loi du 31 mars 1933 créa une Direction des fabrications d'armement, celle du 3 juillet 1935 un Service des fabrications d'armement. Ces organismes étaient chargés des études et des expériences techniques concernant les matériels d'armement, de la réalisation des fabrications dans des établissements relevant de leur autorité (anciens arsenaux), ou de leur commande dans l'industrie privée. Ce service possède une hiérarchie propre de ses fonctionnaires (ingénieurs* généraux, ingénieurs militaires, ingénieurs de travaux, etc.). Sa direction a pris, depuis 1945, l'appellation de *Direction des études et fabrications d'armement* (D. E. F. A.), et son organisation a été fixée par le décret du 12 juin 1956, qui énumère les services, laboratoires, écoles, ateliers, magasins et manufactures relevant de cet organisme. On notera enfin l'institution, en 1956, d'une *Inspection générale des fabrications d'armement*, ainsi que celle d'un *Comité technique des programmes de fabrication*, groupant, autour du ministre et des chefs d'état-major, les responsables des services financiers et ceux des fabrications d'armement dans les trois armées (D. E. F. A., Direction technique et industrielle de l'air, Service des constructions navales).

Les études et fabrications des matériels de transmission sont dévolues au Service des télécommunications d'armement, créé et rattaché au Service des fabrications d'armement en 1948.

ARMENGAUD (Jean Gabriel Désiré), critique d'art français (Castres 1797 - Passy 1869). Il a notamment publié : *Histoire des peintres de toutes les écoles* (1849), *les Galeries publiques de l'Europe* (1856-1865), *les Chefs-d'œuvre de l'art chrétien* (1857), *les Chefs-d'œuvre de Rubens à la cathédrale d'Anvers* (1859).

ARMENGAUD (Jacques Eugène), dit **Armengaud l'Aîné**, ingénieur français (Ostende 1810 - Paris 1891). Professeur de dessin pour les machines au Conservatoire des arts et métiers de Paris, il publia avec son frère Charles un recueil mensuel, *le Génie industriel*, et *l'Industrie des chemins de fer ou Dessins et descriptions des principales machines* (1839), ainsi que plusieurs traités techniques. — Son frère CHARLES, dit *Armengaud jeune*, ingénieur (Ostende 1813 - Paris 1893), ouvrit un cabinet de consultations pour les brevets d'invention.

ARMENIA, v. de Colombie (départ. de Caldas), sur le versant ouest de la Cordillère centrale ; 29 700 hab. Evêché. Centre commercial d'une importante région de culture de caféiers.

ARMÉNIE, en arm. **Hayastan**, région de hauts plateaux et de chaînes montagneuses de l'Asie Mineure, intermédiaire entre l'Anatolie et le plateau iranien. Cette région est partagée politiquement entre l'U. R. S. S., l'Iran et la Turquie, qui en occupe la plus vaste partie.

Géographie.

L'Arménie constitue un ensemble de hautes terres (de 1 500 à 3 000 m), formées par le rapprochement d'arcs montagneux méridionaux (Taurus) et septentrionaux (chaîne Pontique). Le relief est constitué de chaînes très massives et de grandes tables, calcaires et cristallines, soulevées à plus de 3 000 m d'altitude, limitées par de grands escarpements ou s'inclinant doucement sur des dépressions intérieures nombreuses et fort étendues. Au N. et au S., les chaînes s'individualisent plus nettement, et leurs sommets dépassent 3 000 m. De grands appareils volcaniques, comme l'Ararat (5 165 m), dominent les plateaux et les dépressions centrales. L'hydrographie de cette vaste région est caractérisée par l'endoréisme ; de grands lacs, comme celui de Van au S.-E., recueillent les eaux qui ne s'échappent pas vers le Tigre ou l'Euphrate. Le climat est caractérisé par sa continentalité, accusée par l'écran montagneux de la chaîne Pontique, au N. Très froid l'hiver, il est chaud et surtout très sec en été.

Le peuplement est concentré dans les dépressions ou le long des grandes vallées. Avant la Première Guerre mondiale, l'élément ethnique principal était composé par les Arméniens, chrétiens d'origine indo-européenne, dont les communautés rurales remontaient à plusieurs millénaires ; de nombreux Arméniens avaient créé, dans toute l'Asie Mineure, des colonies urbaines de commerçants très actifs. Les massifs élevés étaient occupés surtout par les Kurdes, qui y conduisaient chaque été leur troupeau ; ils vivaient en symbiose avec les cultivateurs arméniens jusqu'à la seconde moitié du siècle dernier. Depuis les événements qui suivirent la Première Guerre mondiale, la quasi-totalité des Arméniens a dû quitter l'Arménie ; un certain nombre ont trouvé refuge en U. R. S. S., où

détail d'un monument funéraire à Djoulfa

église d'Hahpat

ruines de la cathédrale d'Ani (989-1001)

ils ont fondé la république fédérée d'Arménie. La plus grande partie de la population s'est exilée en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Elle a été remplacée partiellement par des Kurdes, que l'on a ainsi fixés, et par de rares colons turcs; l'Arménie est actuellement encore très peu peuplée. Son sous-sol recèle d'importantes richesses minières, notamment du cuivre et du pétrole. Erzurum, Erevan et Kars en sont les principales villes. (V. carte CAUCASE.)

Histoire.

Autour du lac de Van se constitua, vers le IXe s. av. J.-C., le royaume d'Ourartou (Urartu), florissant durant deux siècles, mais qui fut submergé par les invasions scythes et cimmériennes. Alors arrivèrent les Arméniens, qui donnèrent leur nom au pays (VIIe s.). Ils durent subir la suzeraineté des Mèdes (612-549 av. J.-C.), puis des Perses Achéménides (549-330 av. J.-C.), et l'Arménie devint une satrapie. Après la mort d'Alexandre, les satrapes devinrent des rois, presque complètement indépendants de la dynastie des Séleucides. Après la bataille de Magnésie du Sipyle (189), les stratèges d'Arménie, Artaxias et Zariadris, prirent le titre de roi en Grande Arménie et en Petite Arménie (Sophène et Arzamène). La Grande Arménie demeura soumise aux Parthes jusqu'au jour où le roi Tigrane se révolta et réunit les deux Arménies sous son pouvoir. Mais l'essor de ce pays fut tout à fait passager : il devint vite une zone disputée perpétuellement entre Parthes et Romains. Tigrane III se distingua dans la lutte contre les Romains. Abgar fit d'Edesse sa capitale. C'est sous son règne que le christianisme fut prêché en Arménie. Une province romaine d'Arménie avait été créée par Trajan, autour de Mélitène. Puis, vers 390, les deux grandes puissances se partagèrent l'Arménie. La partie romaine ou byzantine, la plus petite, fut administrée, à dater de 441, par un comte, avec pour capitale Théodosiopolis (Erzurum). L'autre, la Persarménie, après avoir conservé une dynastie nationale, fut administrée par un marzbān résidant dans la capitale, Dwin. L'Arménie, chrétienne semble-t-il dès la fin du IIIe s. (prédication de Grégoire l'Illuminateur), subissait difficilement le joug des Perses, qui cherchaient à y implanter le mazdéisme, et s'entendait avec les Byzantins contre ses dominateurs. Mais le concile de Dwin, en 506, marqua la scission doctrinale entre les chrétiens d'Arménie et ceux d'Occident. En outre, durant toute cette période, l'Arménie subissait les invasions des Khazars; à l'intérieur les grandes familles se querellaient et l'anarchie régnait. Vers 640 les Arabes entreprirent la conquête puis la conversion du pays à l'islamisme, ce qui entraîna des persécutions. Sous la domination des sultans, un noble arménien obtint des califes Omeyyades le titre de patrice d'Arménie, et, au siècle suivant, un autre prince, Achod, fonda, avec l'assentiment des califes, la dynastie des Bagratides. Ceux-ci règnent de 885 à 1079 et font d'Ani, leur capitale, surnommée parfois aujourd'hui la « Pompéi caucasienne », une ville remarquable par sa brillante civilisation. En 1080, les Byzantins s'emparent de la presque totalité de l'Arménie, et la dynastie des Rubéniens régnera sur une partie du pays jusqu'en 1375. Mais les Turcs Seldjoukides l'envahissent. Les populations arméniennes s'enfuient vers le Taurus et gagnent la Cilicie, qui prend le nom de *Petite Arménie*. C'est l'époque des croisades, et les Arméniens luttent aux côtés des Latins contre les Infidèles. Leurs rois épousent des princesses franques. En 1198, la Petite Arménie est érigée en royaume vassal du Saint-Siège et de l'Empire. Elle reçoit une organisation analogue à celle des Etats latins de Syrie, et les Assises* d'Antioche y ont force de loi. Grâce à sa situation et à ses ports excellents, la Petite Arménie connaît une grande prospérité commerciale aux XIIe et XIIIe s. Son dernier roi, Léon VI Lusignan, voit la chute de son Etat, et va mourir à Paris (1393). Il est inhumé à Saint-Denis. Le XIVe s. marque la fin de l'indépendance de la Grande Arménie. Le pays est ravagé alors par les hordes de Timūr qui, pour se venger de la résistance des Arméniens, commet des atrocités inouïes : à Swas, par exemple, 4 000 soldats de la garnison sont enterrés vivants. Pendant deux siècles, l'Arménie souffre d'être disputée entre les Perses et les Turcs. Pourtant, dès 1461, Mehmet II avait reconnu le fait arménien sur le plan religieux, en maintenant les quatre confessions (arménogrecque, monophysite, uniate et arménolatine), et en les plaçant sous l'autorité du patriarcat arménien installé à Constantinople. C'est de cette époque (XVIIe s.) que date le début du vaste mouvement d'émigration qui va disperser les Arméniens à travers le monde entier. La partie orientale ira finalement à la Perse, et la partie occidentale à la Turquie. Du XVIIe s. au XIXe s., l'histoire des Arméniens n'est qu'une longue série d'efforts pour vivre en paix. En 1829 (traité d'Andrinople), la France fait reconnaître l'autonomie de la communauté uniate; une mission protestante américaine y pénètre en 1834, dont l'autonomie est reconnue à son tour en 1849. Mais l'arbitraire turc se maintient. Après avoir sollicité en vain le secours du pape et des princes allemands, les Arméniens se tournent vers la Russie : l'avance de Pierre le Grand vers les régions caucasiennes leur avait rendu l'espoir. Beaucoup d'Arméniens émigrent en Russie. L'avance progressive des Russes en Arménie (conquête d'Erevan en 1827) atteint son but en 1878. Le traité de San Stefano donne à la Russie une partie importante de l'Arménie turque, mais le traité de Berlin de la même année ne lui laisse que Batoum et Kars. La Turquie doit, toutefois, s'engager à réaliser des réformes et à protéger les Arméniens contre les Circassiens et les Kurdes. Ces clauses demeurent lettre morte : d'incessants conflits, les massacres de 1895-1896, puis ceux de 1915-1916 en fournissent la triste preuve. Mais, dans l'Arménie russe et dans les colonies arméniennes de l'Empire, une renaissance intellectuelle a lieu. Des partis clandestins arméniens se fondent entre 1890 et 1900. Sur le plan religieux, Mgr Terzian tente un effort de rapprochement avec Rome, mais échoue et est expulsé en 1913.

Pendant la Première Guerre mondiale, les Turcs entreprennent de déporter la population arménienne, protégée partiellement par l'avance des Russes (région de Van). Pourtant, environ 1 900 000 Arméniens disparaissent pendant le conflit. Après la révolution d'octobre 1917, les Russes abandonnent l'Arménie, qui s'intègre à une Fédération transcaucasienne. Celle-ci ayant été dissoute, l'Arménie devint une république indépendante (28 mai 1918), reconnue au traité de Sèvres (10 août 1920). Mais les Alliés refusent de la défendre contre le retour offensif des Russes et des Turcs kemalistes. Ces derniers lui imposent la restitution des régions de Kars et d'Ardahan. Le même jour (2 déc. 1920) est proclamée une république socialiste soviétique, dont l'existence est définitivement reconnue par le traité russo-turc de 1921. Membre de la Fédération transcaucasienne (1922-1936), elle devient en 1936 une république fédérale quand la Transcaucasie est dissoute. En 1923, le traité de Lausanne, par son silence, ruine l'espoir d'un foyer national et contraint les Arméniens sujets ottomans à l'exil, au Brésil, aux Etats-Unis, etc. Leurs démarches à l'O. N. U. pour reconstituer une Arménie indépendante sont restées sans effet.

Littérature.

De la littérature orale de l'Arménie païenne, nous ne connaissons que quelques vers épiques cités par des écrivains postérieurs. La conversion officielle de l'Arménie au christianisme, vers 300, donne matière au récit de Zénob de Glak et à la chronique d'Agathange, à laquelle fait suite celle de Fauste de Byzance. Ces premiers écrits ont été sans doute rédigés, l'un en syriaque, les autres en grec, et traduits plus tard en arménien, car ce n'est qu'au début du Ve s. que Mesrop inventa un alphabet national pour la propagation de la foi. L'impulsion est donnée : on traduit la Bible et les œuvres des Pères de l'Eglise; on compose des traités originaux de théologie (Eznik de Kolb); la poésie sacrée se manifeste par des hymnes;

alphabet arménien

1. Majuscules; 2. Minuscules; 3. Arménien classique; 4. Arménien oriental; 5. Arménien occidental.

1	2	VALEUR 3	4	5	1	2	VALEUR 3	4	5
Ա	ա	a	a	a	Մ	մ	m	m	m
Բ	բ	b	b	p	Յ	յ	y	y (*th init.*)	
Գ	գ	g	g	k	Ն	ն	n	n	n
Դ	դ	d	d	t	Շ	շ	ch	ch	ch
Ե	ե	é ou yé			Ո	ո	o *init.*		
Զ	զ	z	z	z	Չ	չ	tch *aspiré*		
Է	է	é	é	é	Պ	պ	p	p	b
Ը	ը	ə	ə	ə	Ջ	ջ	dj	dj	dch
Թ	թ	t *aspiré*			Ռ	ռ	r *roulé*		
Ժ	ժ	j	j	j	Ս	ս	s	s	s
Ի	ի	i	i	i	Վ	վ	v	v	v
Լ	լ	l	l	l	Տ	տ	t	t	d
Խ	խ	kh	kh	kh	Ր	ր	r *chuinté*		
Ծ	ծ	ts	ts	dz	Ց	ց	ts *aspiré*		
Կ	կ	k	k	g	Ւ	ւ	w	w	w
Հ	հ	h	h	h	Փ	փ	p *aspiré*		
Ձ	ձ	dz	dz	tz	Ք	ք	k *aspiré*		
Ղ	ղ	ɣ	gh	gh	Օ	օ	ô	ô	ô
Ճ	ճ	tch	tch	dj	Ֆ	ֆ	f	f	f

la littérature historique se développe. La poésie sacrée atteindra ses sommets au Xe s. avec Grégoire de Narek, moine inquiet, et au XIIe avec Nersès le Gracieux, d'une piété plus sereine. La littérature historique se poursuivra sans interruption notable jusqu'à nos jours, nous apportant une documentation précieuse sur l'histoire du Proche-Orient et celle des Tatars. Le plus célèbre représentant du genre fut, au haut Moyen Age, Moïse de Khorène, qui tenta de faire œuvre méthodique en travaillant sur des documents anciens qu'il s'efforça de passer au crible de la critique. Une littérature scientifique débuta vers le VIIe s. et fleurit au XIIe (grammaire mathématiques, astronomie, médecine, droit). Vers le XIIIe s. apparut une poésie lyrique d'un mysticisme sensuel rappelant celui des poètes persans, et dans laquelle Dieu est aimé à travers ses créatures. Les poètes les plus remarquables sont Frik, désabusé parfois, Constantin d'Erzinga, Jean de Telgouran, plus sensuel. Cette poésie se rapproche peu à peu du genre des troubadours, dont le principal représentant sera, au XVIIIe s., Sayat-Nova. C'est peut-être des environs du XIIIe s. que date, sinon la composition, du moins la refonte de l'épopée populaire *David de Sassoun*, transmise oralement jusqu'à la fin du XIXe s. Au XVIIIe s., l'abbé Mékhithar et sa congrégation fixée à Venise accomplissent un travail philologique considérable et préparent la renaissance littéraire en langue

Phot. Viollet, Ecole des hautes études.

classique (*Histoire* de Tchamtchian, épopée de *Haïk le Héros* de Bagratouni), puis un renouvellement total qui s'affirme au cours du XIXe s. et élève le dialecte occidental moderne au rang de langue littéraire. Avec les poètes romantiques (Terzian, Tourian, Bechigtachlian), la littérature arménienne s'intègre aux littératures occidentales, dont tous les genres et toutes les écoles seront représentés : poésie réaliste (Varoujan) et symboliste (Siamantho) ; le théâtre tragique qui, d'abord didactique, devient œuvre littéraire (Chanth) ; le roman réaliste (Zohrab, Arpiarian, Pachalian, Odian) ; la satire et la comédie (Baronian, Odian) ; la critique littéraire (Tchobanian). Au milieu du XIXe s. se crée au Caucase, en dialecte oriental, qui devient lui aussi langue littéraire, une littérature qui subit davantage les influences russe et allemande. Le roman est d'abord patriotique (Abovian, Raffi), puis réaliste (Chirvanzadé, Papazian, Aharonian) ; le théâtre est social (Soundoukian, Chirvanzadé), la poésie souvent folklorique (Toumanian). La littérature de l'Arménie soviétique compte des poètes et des écrivains de valeur : Issaakian, Tcharentz, Dérian, Démirdjian. (Voir U. R. S. S., Littérature.) [→ Biblio.]

Beaux-arts.

L'art de l'Ourartou, centre très important pour le travail du métal, est inspiré du mésopotamien et du hourrite. Un bas-relief du palais de Khorsabad représente le pillage du temple du dieu Haldis, lors de la prise de Mouasir. Le compte rendu de la campagne signale des boucliers d'or et d'argent, des bassins de bronze contenant le vin à libation, des statues en bronze, un lit en ivoire pour la divinité. A la fin du XIXe s., l'Allemand Lehmann-Haupt a retrouvé, à Toprakkale, près du lac de Van, le temple du dieu Haldis et de nombreux objets de bronze et d'ivoire (British Museum). Des fouilles soviétiques à Karmir-Blur ont dégagé une citadelle, dont les murs atteignent encore 7 m de haut, et un quartier de la ville, détruite au début du VIe s. avant notre ère. Un casque en bronze, orné de reliefs et d'une inscription de Sarduris, figure parmi les trouvailles les plus intéressantes.

La période de l'épanouissement artistique de l'Arménie coïncide avec celle de Byzance. La plus grande partie de ses monuments ont été réduits à l'état de ruines. Seuls demeurent les flancs des palais royaux et patriarcaux, des enceintes fortifiées, des édifices religieux. Les principales caractéristiques sont les mêmes que dans l'architecture byzantine ; cependant, au début du IVe s., on remarque la formation progressive d'un style national, qui trouvera sa forme décisive vers la seconde moitié du VIIe s. Dans les églises construites en pierre volcanique du pays, on trouve, dès le Ve s., le type de basilique à une ou à trois nefs absidales séparées par des piliers. Au VIe s. s'affirme le type à plan central, avec coupole posée sur tambour élevé, munie de fenêtres et sur base quadrangulaire. La solution des problèmes statiques est alors le souci majeur des constructeurs. Les poussées de la coupole, recouverte extérieurement par un toit conique, sont neutralisées par des absides réunies autour d'un carré central, selon un plan très complexe parfois, et qui donnent lieu à de remarquables élans verticaux ; des campaniles, souvent, sont ajoutés à l'édifice, à l'occasion surélevés par des colonnes (église Saint-Jean, à Xoshavankh, 1053). Depuis le Xe s. jusqu'à la fin du XIIe environ, l'art arménien connaît son ultime éclat ; on voit surgir d'innombrables sanctuaires. La décoration reste sobre, en général. Elle est obtenue plus d'une fois par la structure très mouvementée du toit. Pour ce qui concerne les sculptures, il faut signaler l'importance des stèles funéraires (du VIIIe au XVIIe s.). Aux XIe et XIIe s., l'influence byzantine et syriaque apparaît dans maint bas-relief (décoration de l'église d'Althamar [XIe s.]). Des représentations d'animaux, isolés ou affrontés, mêlées à des motifs végétaux d'inspiration byzantine, décorent l'extérieur des bâtiments. L'ensemble des fresques conservées est d'époque assez tardive et conforme en tout point aux normes byzantines. La miniature offre un développement cohérent et original dans toute l'Arménie (Evangéliaire d'Echmiadzon, 989). [V. BYZANTIN (*Empire*).] (→ Biblio.)

Musique.

L'école arménienne a constitué un foyer de musique dès le haut Moyen Age. Vers la fin du IVe s., avec l'implantation du christianisme en Arménie, commença le *Charakan*, recueil de poésie et de musique arméniennes. Les mélodies les plus anciennes du Charakan portent une notation musicale neumatique inspirée par la notation ekphonétique byzantine. Ce recueil s'enrichit des œuvres des hymnographes : H. Mantagouni, la poétesse Sahakdoukht (VIIIe s.), Nersès Chnorhali (XIIe s.). Il est probable qu'à l'époque de la floraison de l'hymnographie byzantine les poètes arméniens étaient aussi mélodes. On peut admettre qu'au XIIIe s. Khatchatour a ajouté aux neumes arméniens d'origine ekphonétique quelques signes nouveaux, pour donner à la notation arménienne un sens diastématique. La notation arménienne est un système neumatique composé de formules musicales exprimées par des neumes isolés et dispersés dans le texte, comme ceux du système ekphonétique. La notation arménienne archaïque est conservée sans changement dans des manuscrits admirablement calligraphiés et ornés, allant du XIIIe au XVIIIe s. Le chant est libre, suivant l'accent tonique, qui, dans la langue arménienne, tombe sur la dernière syllabe du mot. Cette notation fut réformée, en 1820 seulement, par Baba Hampartsoum, qui s'efforça de la rapprocher de la musique occidentale. Si l'ancien chant avait une ligne relativement simple, le chant réformé arménien est probablement le plus orné de mélismes de tous les chants d'Eglise. Le centre religieux d'Etchmiddzine conserve l'ancienne tradition, tandis que les monastères de Saint-Lazare (Venise) et de Saint-Mékhitar (Vienne), ainsi que les colonies arméniennes des Indes et de la Perse accordent une grande importance au chant.

Instruments. 1° Les *cordes :* le *thār*, guitare en forme de poire ; le *saz*, mandoline à trois cordes ; la *kiatmancha*, sorte de violoncelle ;

2° Les *vents :* le *ghaval*, chalumeau ; le *duduk*, flûte à six ou à sept trous ; le *zurna*, sorte de hautbois ;

3° Les *instruments à percussion :* le *timplipito*, double litavre orientale ; le *dayra*, tambourin avec grelots et anneaux.

ARMÉNIE (RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE SOVIÉTIQUE D'), en russe **Armianskaïa S. S. R.**, la plus petite des républiques fédérées de l'U. R. S. S. : 29 000 km² ; 1 768 000 hab. Capit. *Erevan*. L'Arménie s'étend au S. du Caucase, à la frontière de la Turquie et de l'Iran. C'est une région de hautes montagnes, au centre desquelles se trouve le grand lac Sevan, précieux réservoir d'eau pour la production d'énergie hydro-électrique et pour l'irrigation. En dehors d'une économie pastorale de montagne, l'économie agricole essentielle se concentre dans les deux bassins de Leninakan et d'Erevan, sur l'Akhourian et l'Araxe : céréales, betteraves à sucre, vignobles, vergers, tabac, sériciculture et coton (dans le bassin d'Erevan).

L'électrification, réalisée grâce aux chutes de l'émissaire du lac Sevan, le Razdan, facilite l'industrialisation : industries chimiques (notamment fabriques de caoutchouc synthétique) et alimentaires ; filatures et tissages de coton et de soie.

Le sous-sol fournit du minerai de cuivre (Alaverdi, Kafan). Enfin, l'Arménie est une importante région touristique.

ARMÉNIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Arménie ; habitant ou originaire de ce pays. ‖ Qui appartient à l'Eglise arménienne. — Linguist. Groupe de langues indo-européennes parlées entre la Mésopotamie, la mer Noire et les vallées du Caucase, dont le dialecte principal est l'arménien des R. S. F. S. d'Arménie et de Géorgie.

— Relig. *Collège arménien*, institution fondée à Rome en 1883, pour préparer de jeunes Arméniens au sacerdoce. ‖ *Rite arménien*, liturgie des Eglises arméniennes, unie à Rome ou séparée. (L'Arménie, dépendant originellement du patriarcat d'Antioche, lui a emprunté sa liturgie. Le syriaque a été jadis la langue liturgique ; c'est aujourd'hui l'arménien ancien. Le rite des Arméniens unis a fait des emprunts à la liturgie latine.)

— ENCYCL. L'*arménien* forme un rameau indépendant dans la famille indo-européenne. Il est attesté dès le Ve s. apr. J.-C., grâce à l'invention par saint Mesrop d'un alphabet propre de 36 lettres, classées dans l'ordre de l'alphabet grec, avec intercalation de nombreux signes nouveaux, et qui semble avoir été parfaitement adapté à un phonétisme assez compliqué. Une abondante littérature nous présente dès lors une langue unifiée, probablement issue du dialecte du Tarôn, et dotée d'une grammaire stricte. Ce n'est qu'au bas Moyen Age que l'on voit apparaître les dialectes dans les documents écrits. Aujourd'hui, ces dialectes sont nombreux et se répartissent en deux groupes, oriental et occidental, ayant donné chacun naissance à une langue littéraire. La phonétique de la langue classique comprend 28 consonnes, 7 voyelles, 2 semi-voyelles, des diphtongues et une triphtongue. Les syllabes peuvent être ouvertes ou fermées. On attribue à l'influence d'un substrat caucasique la prolifération des mi-occlusives (*ts, dj*, etc.) et des liquides (deux *l*, dont un vélaire ; deux *r*, l'un roulé, l'autre chuinté). Cette phonétique s'est peu modifiée au cours de l'histoire. Les changements importants ont été la transformation de *l* vélaire en fricative gutturale sonore *gh* et une altération du phonème *y* en certaines positions. En outre, on constate qu'en arménien occidental, dès les premiers textes, qui datent du bas Moyen Age, les sourdes de l'arménien classique se prononcent sonores et vice versa dans les séries occlusives et mi-occlusives, sans que cette particularité affecte les fricatives. Au XIIe s., l'alphabet a été complété de deux nouveaux signes : un *ô*, pour noter le *o* issu de *au*, et un *f*, pour la transcription des mots étrangers. L'accent sur la finale, fort en langue classique, est devenu aussi faible que celui du français. La grammaire de la langue classique est indo-européenne. La déclinaison a conservé sept cas : nominatif, accusatif, génitif, datif, locatif, ablatif, instrumental, qui se distinguent particulièrement bien dans la déclinaison du pronom personnel. Toutefois, on ne peut déceler aucune trace de genre grammatical. L'adjectif s'accorde encore généralement avec le nom. Des formes atones du démonstratif ont donné naissance à des articles (dont l'un sert d'article défini), qui se suffixent au nom, éventuellement après la désinence casuelle. Le verbe comporte à peu près les mêmes modes et temps qu'en français. La voix passive est mal caractérisée morphologiquement ; mais il existe en plus, pour les intransitifs, une voix causative (*faire rire*). Les verbes se répartissent en faibles (la majorité) et en forts, caractérisés par l'absence de signe thématique au parfait. Les verbes inchoatifs, faibles ou forts, sont nombreux. La troisième personne du singulier du parfait actif est dépourvue de désinence ; dans les verbes forts, elle est alors étoffée grâce à la préfixation d'un augment *e*. L'impératif négatif est précédé de la particule prohibitive *mi*. La syntaxe est très voisine de la syntaxe latine, mais l'ordre des mots est à peu près le même qu'en français. Au cours de son histoire, la grammaire évolue vers un système voisin de celui de la langue turque, mais il faut se garder de qualifier hâtivement de « turquismes » certains phénomènes qui se retrouvent dans les langues du Caucase et souvent même en puissance dans l'arménien classique. La déclinaison reste très vivante, mais le pluriel se forme au moyen d'un suffixe et, ainsi formé, se décline comme le singulier. L'adjectif devient invariable. Dans le verbe, la voix passive se distingue grâce à l'insertion, entre radical et terminaisons, d'un suffixe spécial, et elle est parfaitement parallèle à la voix active. L'emploi des formes nominales du verbe s'étend au point de réduire sensiblement l'usage des propositions subordonnées relatives, temporelles, locatives, causales et concessives. L'ordre des mots est devenu à peu près l'inverse de ce qu'il est en français. Le vocabulaire, dont le fond indo-européen se laisse assez mal analyser, est extrêmement riche, et l'extraordinaire vitalité de la composition et de la dérivation permet de l'accroître sans cesse, de telle sorte que tout être, objet ou notion abstraite a, en arménien, son mot propre. Ayant suivi les progrès de la civilisation depuis quinze siècles, l'arménien, sous sa

ARMÉNIEN du Sud

ARMÉNIENNE
Kurde de la région du mont Ararat

Phot. Zuber-Multiphoto, Expéd. 1952-1953 au mont Ararat.

arménoïde de Tbilissi

Coupé : au 1er de gueules au soleil d'or senestré d'un croissant contourné du même; au 2e d'argent à la fleur de lis de gueules.

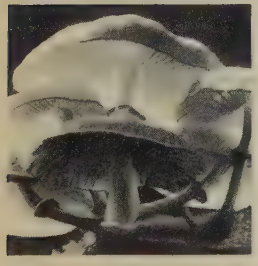

armillaires

sphère armillaire fin du XVIe s.

double forme actuelle, possède les qualités d'une grande langue moderne de culture.

ARMÉNIENS, nom donné par les Perses au peuple qui s'est installé en Arménie vers le VIIe s. av. J.-C., et qui a donné son nom au pays. Les Arméniens s'appellent eux-mêmes *Haik* et nomment l'Arménie *Hayastan.*

ARMENINI (Giovanni Battista), peintre italien (Faenza 1530 - *id.* 1609), auteur d'un traité estimé : *les Véritables Préceptes de la peinture* (Ravenne, 1587).

ARMÉNITE n. f. Minér. Aluminosilicate hydraté naturel de calcium et de baryum.

ARMÉNOÏDE adj. Anthropol. *Race arménoïde,* type humain répandu en Arménie méridionale. (Ce type s'observe également chez certains Kurdes et chez les « juifs du Nord ». Certains auteurs contestent l'existence d'une race arménoïde et préfèrent n'y voir qu'une variété ou un type local.)

ARMENTIÈRES, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Lille), au N.-O. de Lille, sur la Lys, près de la frontière belge; 24 940 hab. (20 274 aggl.). [*Armentiérois*]. Filatures et tissages (coton, jute, lin), corderies; brasseries; fonderies et chaudronnerie; courroies.

ARMER v. tr. (lat. *armare*). Fournir d'armes : *Si nous les armions, ils tireraient sur nous* (A. Malraux). ‖ *Par anal.* Garnir d'armes, mettre en état de défense : *Armer une citadelle.* ‖ *Par extens.* Garnir, munir (souvent avec une nuance d'ironie) : *Le pauvre homme nous précède, armé d'un sécateur* (Colette). ‖ — *Fig.* Fortifier, prémunir : *Une trahison d'ami, c'est une épreuve journalière* [...], *il faut être armé contre elle* (R. Rolland). ‖ Inciter à prendre les armes : *Les disputes de la religion ont souvent armé des peuples les uns contre les autres* (Lavisse).
— Arm. Autref., revêtir quelqu'un de ses armes. ‖ *Armer de pied en cap,* munir d'une armure complète, et, *par extens.,* d'autant d'armes qu'on en peut porter. ‖ *Armer un fusil, ou toute autre arme à feu,* les placer dans la position de l'armé*.
— Equit. *Cheval qui arme ses lèvres,* cheval qui couvre les barres avec ses lèvres, ce qui rend l'appui du mors trop ferme.
— Fauconn. *Armer l'oiseau,* fixer aux jambes de l'oiseau les jets et les sonnettes.
— Féod. *Armer chevalier,* recevoir, avec les cérémonies d'usage, dans l'ordre de la chevalerie. (V. ADOUBEMENT.)
— Mar. Procéder à l'armement d'un navire. ‖ Mettre en place les avirons d'une embarcation et y faire embarquer le personnel. ‖ *Armé en course,* se dit d'un navire de commerce disposé pour la course et portant des armes. ‖ *Armé en flûte,* se dit d'un bâtiment de guerre dont on a débarqué les canons et qui sert de transport. (Vx.) ‖ *Armé en guerre,* se dit d'un bâtiment de commerce armé de canons et attaché à la marine de l'Etat. (Vx.) ‖ *Armé en croiseur auxiliaire,* se dit d'un paquebot disposé pour recevoir un armement et servir dans la flotte auxiliaire* en temps de guerre. ‖ *Armer une batterie,* y placer les canons ou le personnel nécessaires. ‖ *Armez!,* commandement pour mettre les avirons perpendiculaires aux flancs d'une embarcation, prêts à la manœuvre de départ.
— Min. *Armer un puits,* l'équiper pour l'extraction.
◆ V. intr. Faire des préparatifs de guerre : *Toutes les puissances du monde arment.*
— ***S'armer*** v. pr. Se munir d'armes ou de tout objet pouvant en tenir lieu : *Il s'arma d'un bâton* et, au *fig. : Pour l'aborder je m'armai de courage.* ‖ Prendre les armes pour faire la guerre : *En 1793, toute la France s'arma pour se défendre.* ‖ *Par extens.* Tirer parti, avantage : *L'ingrat s'arme contre son bienfaiteur des bienfaits qu'il en a reçus.* ‖ *Par anal.* Se munir de ce qui peut être utile : *En prévision d'une averse possible, il s'arma d'un parapluie.*

ARMERIA n. f. Flor. Autre nom du statice*, communément appelé *gazon d'Olympe* ou *gazon d'Espagne.*

Armeria, musée d'armes anciennes, constitué par Philippe II en 1564, installé aujourd'hui dans une dépendance de l'ancien palais royal de Madrid. En 1808, le peuple pilla l'Armeria pour s'armer contre les Français. Restaurées par le comte de Valencia, ses collections comptent parmi les plus belles d'Europe : armures de Charles Quint, de Philippe II et de leurs successeurs; épée de Boabdil, litière de campagne de Charles Quint, etc.

ARMESSIN (Nicolas DE L'). V. LARMESSIN.

ARMET n. m. (de *arme*). Casque en usage du XVe au XVIIe s. (Complètement clos, il

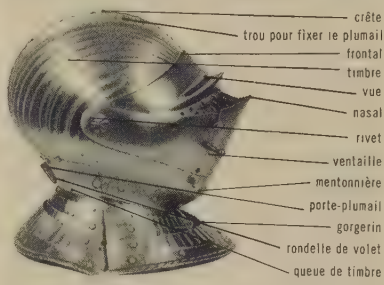

protégeait la tête et la nuque. Le *petit armet* était un casque léger de fantassin.) ‖ *Armet de Mambrin,* v. MAMBRIN.

ARMEUSE n. f. Machine disposant une armure en fils ou en rubans d'acier pour la protection des câbles électriques isolés.

ARMFELT (Carl Gustav, baron D'), général suédois (Ingermanland 1666 - †1736). Après avoir servi douze ans en France, il prit une part brillante aux guerres de Charles XII, en Finlande, dont il devint capitaine général.

ARMFELT (Gustav Mauritz, comte D'), général suédois, arrière-petit-fils du précédent (Finlande 1757 - Tsarskoïé-Sélo 1814). Favori de Gustave III, il fut exilé par Bernadotte, gagna la faveur du tsar Alexandre Ier et devint gouverneur de Finlande.

ARMIDALE, v. d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), au N. de Sydney; 7 800 hab. Evêché catholique. Université.

Armide, une des héroïnes de *la Jérusalem délivrée,* du Tasse. Elle a séduit Renaud, qu'elle retient loin de l'armée des croisés, dans ses jardins enchantés, où l'Achille chrétien oublie un moment sa gloire. On fait allusion aux *jardins d'Armide,* au *palais d'Armide,* pour désigner un lieu de délices.
— Bx-arts. Les amours de Renaud et Armide ont inspiré fréquemment les peintres du XVIIe et du XVIIIe s. : Pierre de Cortone, Guerchin (Milan, la Brera), Luca Giordano (musée de Lyon), Van Dyck (musées du

« Renaud et Armide »
par Van Dyck *(détail)*

Louvre, de Bruxelles, de Baltimore), Simon Vouet (série de treize tableaux commandés pour la décoration de l'hôtel Bullion, à Paris). Le même Vouet (en 1630) et, plus tard, Ch. A. Coypel (en 1733-1741) fournirent sur ce sujet des cartons de tapisserie.

Armide, tragédie lyrique en cinq actes, de Lully, livret de Quinault, donnée à l'Opéra en 1686, et restée soixante-dix-huit ans au répertoire. Gluck reprit le livret de Quinault pour son *Armide,* jouée à l'Opéra en 1777.

ARMILLAIRE adj. (du lat. *armilla,* bracelet). *Mouvement armillaire,* mouvement circulaire. ‖ *Sphère armillaire,* assemblage de plusieurs cercles de métal, de bois ou de carton, au centre desquels est placé un petit globe figurant la Terre.
— ENCYCL. Les *sphères armillaires* servaient à effectuer des observations astronomiques, en dirigeant les différents cercles dans le plan des cercles célestes. Ces sortes d'observations ne pouvaient donner que des résultats approximatifs.

ARMILLAIRE n. m. (du lat. *armilla,* bracelet). Nom usuel d'*Armillariella mellea,* champignon de la famille des agaricacées.
— ENCYCL. L'*armillaire de miel* s'attaque aux racines en formant sous leur écorce un feutrage étendu, et cause ainsi le pourridié de nombreux arbres fruitiers et forestiers. Les sujets atteints dépérissent et meurent plus ou moins rapidement.

ARMILLES n. f. pl. (du lat. *armilla,* bracelet). Archit. Petits filets ou moulures qui entourent le chapiteau des colonnes doriques. (On les nomme aussi ANNELETS.)

ARMINIANISME n. m. Doctrine, adoptée par les sectateurs d'Arminius, qui combattait une partie des doctrines de Calvin (XVIIe s.).
— ENCYCL. Le théologien Arminius, reprenant une partie des idées de son compatriote Koornherj, conteste le dogme calviniste de la double prédestination, soutenant que la grâce, avec ses bienfaits, est offerte à tous, mais qu'elle est irréversible. En 1610, un an après la mort d'Arminius, ses disciples présentent aux Etats de Hollande une « Remontrance », résumé de leur doctrine, que François Gomar, calviniste rigoriste, combat vivement par une « Contre-Remontrance ». L'*arminianisme,* plus libéral que le gomarisme, recrute ses adeptes dans les milieux de la bourgeoisie marchande et républicaine de Hollande, Utrecht et Over IJssel, alors que le gomarisme a pour défenseurs les Orange-Nassau, les nobles, les paysans rigoristes de l'Est. Le synode de Dordrecht (nov. 1618) aboutit à la condamnation de l'arminianisme et de ses principaux chefs : Olden Barneveldt, pensionnaire de Hollande, qui est exécuté, et Grotius, qui échappe à la prison perpétuelle en s'enfuyant en France, comme de nombreux adeptes de cette doctrine. La condamnation de l'arminianisme a eu pour conséquence le triomphe non seulement du gomarisme, mais également du parti d'Orange-Nassau, et la mise en tutelle, jusqu'en 1650, de la bourgeoisie républicaine.

ARMINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques opisthobranches, sans papilles dorsales ni branchies, mais dont le manteau est bordé latéralement de lamelles respiratoires.

ARMINIEN, ENNE adj. Relatif à l'arminianisme.
◆ Adj. et n. Qui le professe.

ARMINIUS, né v. 18 av. J.-C., chef des Chérusques au temps d'Auguste et de Tibère. Otage à Rome, il servit dans les armées romaines, puis, revenu en Germanie, il se tourna contre les Romains et détruisit les légions de Varus (9 apr. J.-C.). Il fut battu en 15 par Germanicus, mais réussit à s'échapper et périt plus tard empoisonné par les siens, pour avoir aspiré à la royauté. Il est resté en Allemagne un héros populaire. (V. HERMANN.)

ARMINIUS (Jacobus), nom latinisé de **Hermann,** théologien protestant hollandais (Oudewater, Hollande, v. 1560 - Leyde 1609). Pasteur à Amsterdam, puis professeur à Leyde, il fut contre Gomar le chef des *arminiens* (v. ARMINIANISME). Ses œuvres ont été imprimées en 1629.

ARMISTICE n. m. (de *arme,* sur le modèle *justitium,* suspension des tribunaux). Convention par laquelle les belligérants suspendent les hostilités.
— ENCYCL. En vertu d'une ancienne règle du droit international coutumier, les chefs militaires peuvent conclure des *armistices* sans suivre la procédure prévue par la Constitution de leur pays pour la conclusion des traités internationaux. L'armistice général, qui dépasse le cadre local et contient des stipulations politiques ou économiques, doit être approuvé par les gouvernements même s'il est signé par des commandants en chef. L'armistice, comme toute convention, doit être dénoncé pour prendre juridiquement fin avant l'expiration du terme fixé. Son princi-

pal effet est de suspendre les hostilités tout en laissant subsister l'état de guerre. Des commissions d'armistice peuvent, au surplus, être créées pour prévenir les litiges qui pourraient se produire sur son interprétation. (V. RETHONDES [*armistices de*].) [→ Biblio.]

ARMLOCK n. m. (mot angl.). Clef de bras, dans la lutte, le judo.

ARMOIRE n. f. (lat. *armarium ;* de *arma,* ustensiles). Meuble, généralement en bois, fermé par une ou deux portes, garni intérieurement de planches ou de tiroirs et servant à ranger les objets domestiques. (V. part. *encycl.*) ‖ *Pop. Armoire à glace,* ou simplem. *armoire,* homme à larges épaules carrées. ‖ *Fond d'armoire,* vieux vêtements, vieux linge : *Ils étaient habillés avec des fonds d'armoire dont personne ne voulait plus* (Huysmans).

— Technol. *Armoire chauffante,* armoire spécialement conçue pour sécher ou chauffer. ‖ *Armoire frigorifique,* meuble calorifugé, permettant la conservation à basses températures des denrées périssables. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Au Moyen Age, l'*armoire* était une cavité ménagée directement dans les murs ou les piliers des églises et des monastères ; on y enfermait les manuscrits et les objets du culte. Dès le XVe s., l'armoire devint mobile et fut utilisée aussi dans la vie civile. Souvent à deux corps au XVIe s., elle devint plus massive et plus vaste au XVIIe s., et le plus souvent à un seul corps. A partir du XVIIIe s., elle se répand dans toutes les demeures ; les exemples provinciaux (Normandie, Provence) sont les plus intéressants et suivent de près l'évolution des styles. Très courante au début du XXe s., à deux ou trois portes et une glace, elle tend à disparaître des intérieurs modernes, plus réduits, et, lorsqu'elle existe encore, perd ses amples proportions.

Dans la tradition populaire, l'armoire, meuble essentiel renfermant toute la richesse d'un ménage, symbole du futur foyer, est souvent offerte par le fiancé à l'appui de la foi donnée : c'est l'*armoire de gage.* Parfois, elle est offerte par les parents de la mariée. Les armoires rustiques comportent des sculptures ordinairement empruntées à la faune et à la flore locales, aux figures géométriques. Celles de mariage sont décorées d'oiseaux se becquetant, de deux cœurs unis, etc.

— Technol. Les *armoires frigorifiques,* dont l'intérieur est maintenu à une température inférieure à la température ambiante, sont refroidies automatiquement soit par une installation frigorifique à absorption (elles peuvent fonctionner à l'électricité, au gaz ou au pétrole), soit par une installation frigorifique à compression. Dans ce cas, le compresseur et le moteur sont parfois dans une même enceinte hermétique, ce qui réduit les fuites de fluide.

Les armoires frigorifiques, en bois ou en métal, sont à usage domestique (capacité de 50 à 400 litres) ou commercial (boucherie, crèmerie, boulangerie...). Elles firent leur apparition vers 1910.

Armoire de fer (l'), coffre dissimulé dans le mur d'un corridor des Tuileries et découvert grâce au serrurier Gamain, qui avait aidé le roi à le fabriquer. L'armoire de fer fut ouverte sur les ordres du ministre Roland ; on y trouva des correspondances des souverains avec les cours étrangères, qui prouvaient leurs relations avec les ennemis de la nation, et leur double jeu. Ce furent des charges accablantes au procès du roi.

ARMOIRIES n. f. pl. (du lat. *arma,* armes). Emblèmes en couleurs, héréditaires ou constants, propres à des familles ou à des communautés, parfois, exceptionnellement, à des individus. (V. HÉRALDIQUE.)

— ENCYCL. Les *armoiries* jouent un grand rôle dans la recherche archéologique, car elles étaient prodiguées par leur possesseur, noble ou bourgeois ; on les trouve sur les reliures, l'argenterie, la vaisselle plate, les cadres, le mobilier, les portraits peints, les tableaux de piété, les carrosses ou les bijoux, au sommet des portes des châteaux. Peintes, sculptées ou gravées, elles sont une marque de possession et un élément décoratif de premier ordre, amplifié à volonté par les manteaux, lambrequins, cimiers, supports et colliers de toute sorte qui accompagnent l'écu et prêtent à toutes les fantaisies.

ARMOISE n. f. (lat. *artemisia ;* de *Artémis,* déesse grecque qui présidait aux accouchements et secourait les femmes malades). Nom commun aux nombreuses espèces du genre *artemisia.* (Famille des composées.)

— Tiss. Etoffe de soie d'origine indienne, imitée en Italie, puis à Lyon. (On l'appelle aussi ARMOISIN.)

— ENCYCL. Les *armoises* ont de petits capitules avec des fleurs toutes en tube ; les fruits sont comprimés et généralement sans côtes. Ce sont des plantes à feuilles alternes très divisées. On en utilise certaines en médecine, d'autres pour fabriquer des liqueurs. Les armoises sont par excellence des plantes à santonine ; les capitules desséchés de l'*armoise de Judée,* de l'*armoise pauciflore,* de l'*armoise maritime,* ou *sanguenite* de nos côtes, constituent le semen-contra*. L'*armoise aurone, aurone mâle* ou *citronnelle* (*Artemisia abrotanum*), est cultivée dans les jardins ; son odeur agréable rappelle celles du camphre et du citron. L'*armoise estragon** est utilisée comme condiment. On nomme *génépi**, dans les Alpes, l'*armoise des glaciers* et plusieurs autres espèces naines, duveteuses, aromatiques, employées en liquoristerie.

ARMOISES (Jeanne DES), aventurière qui, grâce à une ressemblance singulière, se fit passer pour Jeanne d'Arc de 1436 à 1441.

ARMOISIN n. m. (ital. *armosino,* à cause des armoiries dont on en marquait les balles). Taffetas mince et terne, façonné en Italie au XVIe s., puis à Lyon, et dont la trame comportait de trois à six fils : *L'armoisin était le seul taffetas que les femmes du peuple se permissent de porter.* (Le *demi-armoisin* était plus faible et beaucoup moins cher que le vrai ; l'*armoisin de l'Inde* lui était encore inférieur, ainsi que l'*armoisin Damaras,* décoré de fleurs.)

ARMON n. m. (lat. *artemo*). Ensemble des pièces du train avant d'une voiture hippo-

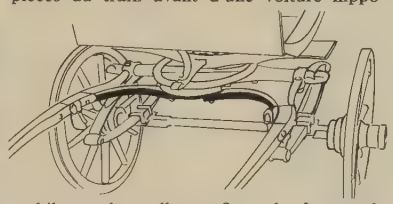

mobile sur lesquelles se fixent les brancards ou le timon : *L'intervalle compris entre les armons, où se fait l'assemblage du timon, se nomme « têtard ».*

ARMONVILLE (Jean-Baptiste), homme politique français (Reims 1756 - *id.* 1808). Ancien cardeur de laine, Conventionnel montagnard, régicide, ami de Marat, on l'avait surnommé BONNET ROUGE en raison de sa coiffure.

ARMOR ou **ARVOR,** nom celtique de la Bretagne, signifiant « sur la mer ». De là vient le nom *Armorique.* (On a souvent opposé l'*Armor,* le pays de la mer, à l'intérieur, l'*Arcoat,* le pays des bois.)

ARMORACIA n. f. Plante à souche épaisse, cultivée en Bretagne. (Famille des crucifères.) [On dit aussi CRANSON, RAIFORT.]

— ENCYCL. L'*armoracia* est une herbe vivace, à fleurs blanches en grappe. Elle est assez commune en France ; on la cultive dans les jardins potagers ; elle sert de condiment et entre dans les préparations anti-scorbutiques.

ARMORIAL, E, AUX adj. Relatif aux armoiries : *Traité armorial.*

— Sigill. V. part. *encycl.*

◆ N. m. Recueil des armoiries de la noblesse d'une nation, d'une province, d'une famille : *L'armorial général de la France. L'armorial de Bretagne.*

— ENCYCL. Sigill. Le type *armorial* ou *héraldique* apparaît dans les sceaux de la seconde moitié du XIIe s. Les armoiries sont d'abord indiquées dans l'écu du chevalier, dans les sceaux de type équestre, puis elles envahissent petit à petit le champ du sceau. Au XIIIe s., le sceau de type armorial est extrêmement répandu ; l'écu est alors isolé dans le champ du sceau, puis, à la fin du siècle, il est accompagné d'accessoires décoratifs, tels que cimier, supports, etc.

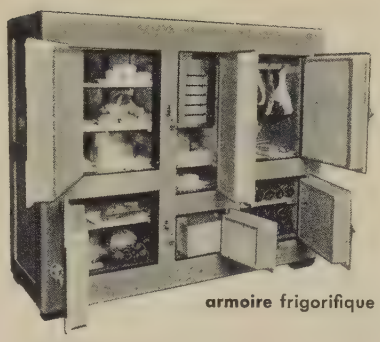

armoire frigorifique

ARMORICAIN, E adj. et n. Qui se rapporte à l'Armorique ; habitant ou originaire de l'Armorique.

— Géol. *Etage armoricain,* syn. vieilli de ORDOVICIEN. ‖ *Chaîne armoricaine,* partie française de la chaîne hercynienne, orientée du N.-O. au S.-E. ‖ *Massif armoricain,* v. art. suiv.

— Zootechn. *Race armoricaine,* race de bovins exploitée en Bretagne, et qui a été obtenue par croisement des vieilles races locales, *froment du Léon* et *pie-rouge bretonne,* avec des taureaux *Durham.* (C'est une excellente race à deux fins [lait et viande], de taille moyenne et dont la robe est pie rouge.)

ARMORICAIN (MASSIF), unité géologique formée de terrains cristallins et primaires, qui s'étend sur l'ouest de la France, en Bretagne, en Vendée, dans l'Anjou et le bas Maine et dans la Normandie occidentale. La plus grande partie du Massif armoricain est formée de schistes cristallins qui appartiennent au Précambrien. Mais des sédiments primaires s'échelonnant du Cambrien au Carbonifère ont été conservés dans des synclinaux et apparaissent aujourd'hui sous forme de rubans parfois étroits. D'autre part, de nombreux gneiss, résultant d'un métamorphisme accusé, ont pu se former jusqu'au Carbonifère. La direction (dite *armoricaine*) des roches, de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E., est prédominante dans le sud de la Bretagne et en Vendée ; mais, dans le pays de Léon, au N.-O., on observe une direction O.-S.-O.-E.-N.-E. De nombreuses interférences entre ces deux directions se produisent dans les Côtes-du-Nord ; dans le Bocage normand, la direction armoricaine redevient prédominante.

Réduit à plusieurs reprises à l'état de pénéplaine, après l'édification de la chaîne hercynienne et au début de l'ère tertiaire en particulier, le Massif armoricain présente aujourd'hui des reliefs peu marqués, molles collines et surfaces planes souvent monotones ; les altitudes ne se relèvent que dans certaines régions formées de roches dures (granites, grès), ou affectées de mouvements tectoniques à une époque relativement récente, qui ont abouti à des soulèvements de blocs encadrés de failles : en Bretagne occidentale, on distingue ainsi deux lignes de hauteurs qui encadrent une région déprimée correspondant au Dévonien et au Dinantien du bassin de Châteaulin : au N., la montagne d'Arrée, qui atteint 384 m à proximité du signal de Toussaines, se prolonge dans les landes du Méné ; au S., la Montagne noire dépasse également 300 m. Entre la baie du Mont-Saint-Michel et la région de l'embouchure de la Loire, le relief s'abaisse de part et d'autre de la Vilaine et du bassin de Rennes, où ont été conservés des sédiments tertiaires. Il ne reprend une certaine vigueur que dans le bloc granitique de Vendée, qui porte le mont Mercure (284 m), et surtout dans le pittoresque Bocage normand, qui a été fortement affecté par les dislocations tertiaires et qui atteint 417 m sur ses confins, à la forêt d'Ecouves.

ARMORIÉ, E adj. Paléogr. *Lettres armoriées,* lettres capitales dont la couleur est figurée conventionnellement, comme dans le blason, par des traits parallèles tracés dans le corps.

ARMORIER v. tr. (de *armoiries ;* d'après *historier*). Décorer d'armoiries : *Faire armorier sa vaisselle, son mobilier, ses livres.*

armoires

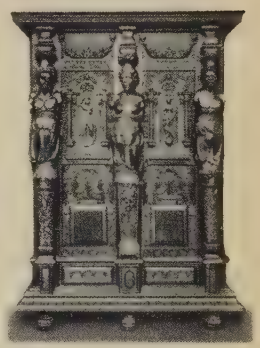

XVIe s., par Sambin

XVIIIe s., par Cressent
musée des Arts décoratifs

en marqueterie
début époque Louis XV

Phot. Bonnet, Vincent, Moreau, Adant, Ader.

armures (text.)

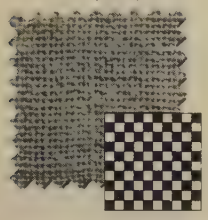

toile

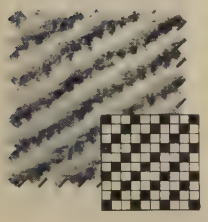

sergé

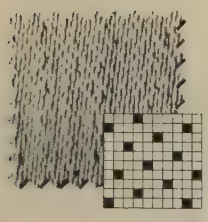

satin

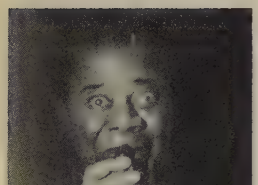

Louis ARMSTRONG

ARMORIQUE (du celte *Armor*, sur la mer). Géogr. anc. Contrée de la Gaule, comprenant la partie occidentale de ce pays et non pas seulement la péninsule avec laquelle on l'identifie habituellement. La population celtique de la péninsule armoricaine, soumise par les Romains et par les Francs, s'accrut, du Ve au VIIe s., d'un afflux de Bretons insulaires chassés par l'invasion des Angles et des Saxons, et qui regagnèrent leur pays d'origine, abandonné huit ou neuf siècles avant l'ère chrétienne. Cette péninsule peuplée par les Bretons venus de Grande-Bretagne s'appela dorénavant *Britannia*, Bretagne. Le terme d'Armorique doit s'appliquer à la région comprise entre Seine et Loire aux époques celtique, gallo-romaine et franque.

ARMOSELLE n. f. Bot. V. SEKIPHIUM.

ARMOUR (Philip Danforth), industriel américain (Stockbridge 1828 - Chicago 1901). Il fit une fortune colossale dans le commerce des grains, puis des conserves, et fonda en 1893 l'Institut de technologie de Chicago, qui porte son nom. — Son fils, JONATHAN OGDEN (Milwaukee 1863 - Londres 1927), lui succéda, en 1901, à la tête de la société « Armour and Company », qui devint le plus puissant trust de la conserve aux Etats-Unis.

Armour and Company, l'une des premières sociétés américaines du secteur de l'alimentation. Fondée en 1863 et constituée en société anonyme en 1900, elle possède sur le continent américain des usines laitières, des exploitations avicoles, des conserveries de viande, des fabriques de corps gras alimentaires ou industriels, d'engrais et de produits pharmaceutiques. Son réseau d'entrepôts et de filiales ou succursales de vente, ainsi que ses parcs de véhicules frigorifiques s'étendent jusqu'en Europe.

ARMOYERIE n. f. Nom donné, au Moyen Age, à ce qui sera plus tard la salle d'armes ou des gardes.

ARM-STROKE n. m. (mot angl. signif. *coup de bras*). Mode de natation* sur le côté, où le nageur se propulse par des ciseaux des jambes et par l'action combinée des bras, l'un sous le corps, l'autre le long du corps.

ARMSTRONG (John), médecin et poète écossais (Castletown, Roxburgshire, v. 1709 - Londres 1779). Il publia en 1725 un poème descriptif, *l'Hiver*, et se lia avec Thomson, l'auteur des *Saisons*. Son meilleur ouvrage est un poème didactique sur *l'Art de conserver la santé* (1744), qui traite avec ingéniosité et élégance un sujet tout médical.

ARMSTRONG (William George, baron), industriel et inventeur britannique (Newcastle 1810 -Rothbury 1900). Il fit ses débuts industriels dans le matériel portuaire, mais il s'orienta bientôt vers l'industrie d'armement, fondant en 1847 les célèbres usines Elswick. Il présenta en 1854 un canon rayé se chargeant par la culasse, qui fut adopté en 1858 par l'artillerie anglaise. Ses entreprises se multiplièrent et se diversifièrent, s'étendant jusqu'aux constructions navales, mais toujours dans le cadre des industries d'armement. Fusions et achats successifs conduisirent à la formation, en 1897, de la société Armstrong, Whitworth and Co., Ltd. Ingénieur, homme d'affaires, il inventa plusieurs remarquables machines hydrauliques et hydro-électriques.

ARMSTRONG (Louis), trompettiste, chanteur et chef d'orchestre de jazz, Noir américain (La Nouvelle-Orléans 1900). Après une enfance pénible, il devient l'un des meilleurs musiciens de La Nouvelle-Orléans, fait des tournées avec le Dixie Bell (1920-1922) et, en 1924, est appelé à New York par Fletcher Henderson. Dès 1925, on le considère, dans les milieux de jazz, comme un chef de file, et, bien que profondément imprégné de tradition néo-orléanaise, il est le père du jazz classique. Il fut le premier à imposer une conception rythmique parfaitement cohérente. Par son œuvre et son influence, il demeure la figure la plus importante de l'histoire du jazz. (→ Biblio.)

ARMURE n. f. (lat. *armatura*). Ensemble des armes défensives qui protègent le corps et les membres, comme le casque, la cuirasse, etc. : *Armure de guerre, de parade. La possession exclusive du cheval et des bonnes armures assura une supériorité absolue au noble sur le vilain* (Renan). ‖ — *Fig.* Dureté d'aspect : *Rien d'humain* [de Bonaparte] *ne battait sous ton épaisse armure* (Lamartine). — Agric. Espèce de râteau de bois que l'on adapte aux faux pour recevoir les céréales coupées.

— Arm. *Armure à l'antique*, au XVIe s., harnois de parements dont les formes et la décoration rappelaient les armes héroïques de l'Antiquité classique, tandis que leur architecture était celle des cuirasses et des casques des soldats romains : *L'armure à l'antique de Charles Quint, exécutée par Bartolommeo Campi, est conservée à l'Armeria de Madrid.* ‖ *Armure à tonne*, armure du XVIe s., dont la braconnière, réunie au garde-reins, formait un vaste jupon de fer évasé, descendant presque jusqu'aux genoux. (V. part. *encycl.*) ‖ *Armure maximilienne*, v. MAXIMILIENNE.

— Carr. Engin de carrière, destiné à scier simultanément de nombreuses tranches dans un bloc de pierre ou de marbre. (Il se compose de colonnes fixes, supportant un cadre mobile portant les lames de sciage et oscillant sous l'effet d'une bielle à excentrique. On dit aussi HARNAIS ou CHÂSSIS DE SCIAGE.)

— Chass. Peau épaisse qui couvre les épaules du sanglier.

— Electr. *Armure d'un câble*, enveloppe en métal dur, destinée à protéger un câble électrique contre les actions extérieures.

— Hist. nat. Nom donné aux piquants du hérisson, à la carapace de la tortue, etc.

— Mus. V. ARMATURE.

— Pêch. Bas de ligne pour la pêche des carnassiers : *Armure à brochet*.

— Technol. Ferrure, pièces de fer servant à maintenir, fortifier, préserver une charpente, une meule, une machine.

— Text. Mode d'entrecroisement des fils de chaîne et de trame constituant un tissu. ‖ *Armures factices*, effets particuliers obtenus, le plus souvent, par tissage d'armures très simples (fondamentales dans la majorité des cas), mais en combinant judicieusement des fils de chaîne et de trame de couleurs variées.

— Verr. Planchette que l'ouvrier souffleur attache à sa cuisse et sur laquelle il roule la canne.

— ENCYCL. Arm. Faite de peaux, de mailles ou de plaques de fer ou d'acier, dites *plates* (v. ADOUBEMENT), traitée parfois luxueusement, l'*armure* s'est complétée, perfectionnée, alourdie avec les progrès de l'armement jusqu'au début du XVIIe s., pour se simplifier, s'alléger ensuite au fur et à mesure que ceux-ci rendaient son efficacité incertaine et modifiaient la tactique. Les cuirasses ont été portées par la cavalerie de réserve jusqu'en 1914 ; le casque est encore en service. Si l'armure individuelle a à peu près disparu, l'armure collective, au contraire, se perfectionne constamment (chars de combat, blindés, etc.) [v. BLINDAGE].

L'armure complète, ou harnois plain, a duré deux siècles environ (XVe et XVIe) et comprenait un grand nombre de pièces (jusqu'à cent) savamment ajustées et articulées, dont voici les principales : l'*armet* couvre la tête ; la *mentonnière* et la *crête de l'épaulière* protègent la gorge; l'*épaulière*, prolongée par le *canon d'arrière-bras* ou *brassard*, la *cubitière*, le *canon d'avant-bras* et le *gantelet* couvrent le bras ; le *plastron* défend la poitrine ; la *braconnière* enveloppe le ventre et les hanches; le *cuissot* ou *cuissard*, la *genouillère*, la *grève* ou *jambière*, le *soleret* garantissent les jambes. Les armures complètes, extrêmement coûteuses, étaient fragiles. Des *armures de joute* apparaissent vers la fin du XIVe s. ; elles sont plus pesantes que les *armures de guerre* et alourdies, surtout du côté gauche, par des pièces de renforcement. Décorées de gravures et de ciselures, les *armures de parade* sont souvent de magnifiques objets d'art.

— Text. Pour représenter l'*armure* d'un tissu, on recourt toujours au procédé dit *de mise en carte*, qui utilise un papier quadrillé, et, par définition, on admet que les interlignes verticaux du quadrillage figurent les fils de chaîne, et les interlignes horizontaux les fils de trame ou *duites* du tissu. Si, sur un tel quadrillage, on veut figurer qu'un fil de chaîne évolue au-dessus d'un fil de trame, il suffit, par convention, de pointer, c'est-à-dire de colorier la case placée à l'intersection du fil de chaîne et du fil de trame envisagés. On a alors un *pris*. L'absence de coloration d'une case, qui correspond à un *laissé*, figure le passage du fil de chaîne au-dessous du fil de trame correspondant. Ce procédé très simple permet, par une combinaison judicieuse de pris et de laissés, de représenter toutes les évolutions respectives des fils de chaîne et des fils de trame d'un tissu, si compliquées soient-elles. Lorsqu'on représente ainsi la mise en carte d'un tissu, on peut, dans la très grande majorité des cas, découvrir une loi de répétition de l'évolution des fils, tant de chaîne que de trame. La surface de la mise en carte qui reproduit cette répétition constitue le *rapport d'armure* du tissu. L'étude des armures se fait naturellement uniquement sur les rapports d'armure. On distingue, en premier lieu, les armures fondamentales, qui servent de base à toutes les autres : la *toile*, le *sergé* et le *satin*.

La *toile*, appelée encore *lisse* ou *taffetas*, comporte une armure dans laquelle un fil de chaîne sur deux est baissé pour le passage de chaque duite, ce même travail se poursuivant pour toutes les duites avec un décalage d'un fil de chaîne, ce qui revient à baisser tous les fils de chaîne pairs et à lever tous les fils de chaîne impairs pour le passage de la première duite, puis à inverser la position des fils de chaîne pour le passage de la duite suivante, et ainsi de suite. Tissu dont les deux faces sont, en principe, identiques, la toile est une des armures les plus utilisées en raison de sa résistance et de son liage très serré.

Le *sergé* est constitué à partir d'un certain nombre de fils de chaîne et d'un nombre égal de fils de trame. A l'intérieur du rapport d'armure, le premier fil est levé pour le passage de la première duite, tous les autres étant baissés, et ce mode d'entrelacement se poursuit pour toutes les autres duites en décalant d'un rang le fil de chaîne levé. On obtient ainsi un tissu à côtes, avec face d'endroit et face d'envers.

Le *satin* est également un rapport d'armure carré. Le pointé de la première duite se fait comme pour un sergé, mais, pour les duites suivantes, on décale de plusieurs rangs le fil de chaîne levé. On obtient ainsi une répartition très uniforme des points de liage à la surface du tissu, ce qui permet, en mettant un des éléments (chaîne ou trame) dominant dans la composition du tissu, d'avoir des effets « chaîne » ou « trame » très marqués. Ces trois armures fondamentales donnent lieu à une série d'armures dérivées plus ou moins compliquées. (V. TISSU.)

Armures (PALAIS DES), en russe *Oroujeïnaïa Palata*, musée des Arts décoratifs de Moscou, installé dans le palais construit pour lui de 1849 à 1851. Il fut créé dans les premières années du XVIe s., afin de servir de dépôt d'armes. Depuis 1917, le palais des Armures est devenu un grand et très riche musée d'art : armes et armures, émaux des XVIe et XVIIe s., orfèvrerie européenne, parures et broderies, pierres précieuses, provenant d'anciennes collections particulières, ainsi que des établissements religieux (Moscou, 1918-1919) et de la famille Romanov.

ARMURERIE n. f. Autref., profession d'armurier. ‖ Fabrique ou magasin d'armes : *Les armureries de Saint-Etienne.*

ARMURIER n. m. Celui qui fabrique, répare ou vend des armes.

— Mar. mil. Matelot ou sous-officier spécialiste de l'entretien des armes et du petit matériel d'artillerie.

— Mil. Sous-officier chargé de l'entretien et des petites réparations des armes, dans un corps de troupe. ‖ *Chef, maître armurier*, v. part. *encycl.*

— ENCYCL. On désignait, au Moyen Age, sous le nom d'*armuriers* ou d'*armuriers-heaumiers* les fabricants d'armures ; leur premier statut, datant de 1409, fut modifié en 1562. Saint Georges était leur patron. Les armuriers français furent rapidement supplantés par les fabricants allemands de Nuremberg, d'Augsbourg, d'Innsbruck, et italiens de Milan et Brescia (auxquels recourut Louis XIV). A la fin du XVIIIe s., on appela *chefs armuriers*, des gradés chargés, à partir de 1775, de la réception et de l'entretien des armes dans les régiments. Ils ont donné naissance, au XIXe s., aux corps des *contrôleurs d'armes* et des *maîtres armuriers* (adjudants et adjudants-chefs dotés d'un statut en 1922), qui relevaient, tous deux, jusqu'en 1940, du Service de l'artillerie. Depuis cette date, la fonction d'armurier constitue une spécialité des sous-officiers du Service du matériel*.

Phot. Frédéric-Rapho.

Armure de joute
de Charles Quint.
Musée Armeria, Madrid.

Détail de la tapisserie de Bayeux (fin du XIe siècle); cavaliers et fantassins sont vêtus du haubert ou haubergeon de mailles et coiffés du même casque conique à nasal fixe. Les gens de pied manient la grande hache d'arme, les cavaliers frappent de l'épée. *Musée de Bayeux.*

Harnois de guerre, dit "armure à tonne", ayant appartenu à l'archiduc Ferdinand de Tyrol (1547). *Musée d'Histoire de l'Art, Vienne.*

armure du XVe siècle

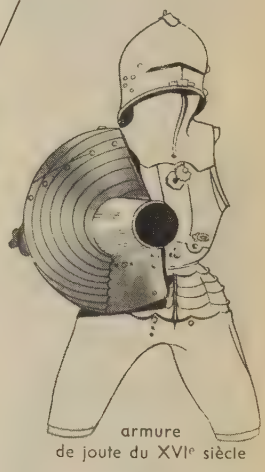

armure
de joute du XVIe siècle

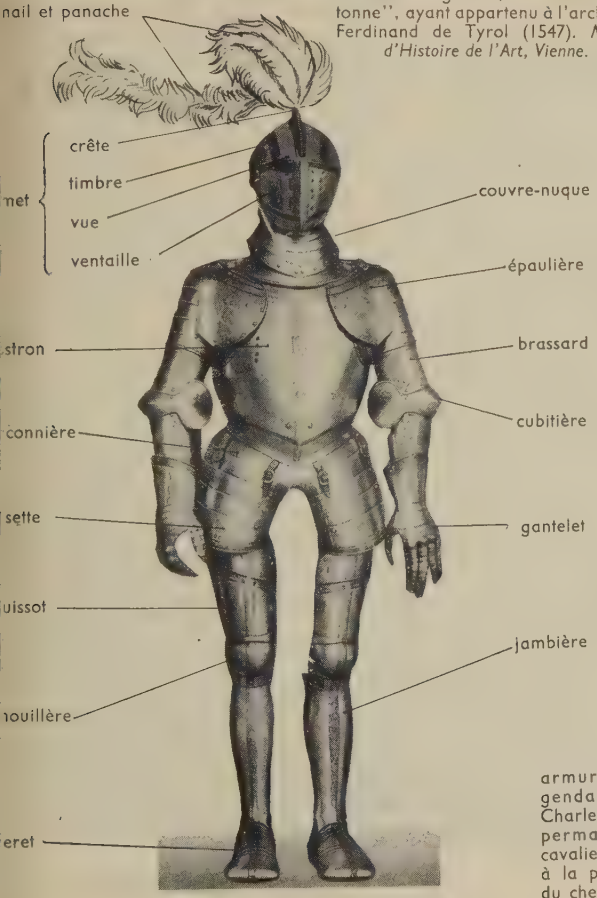

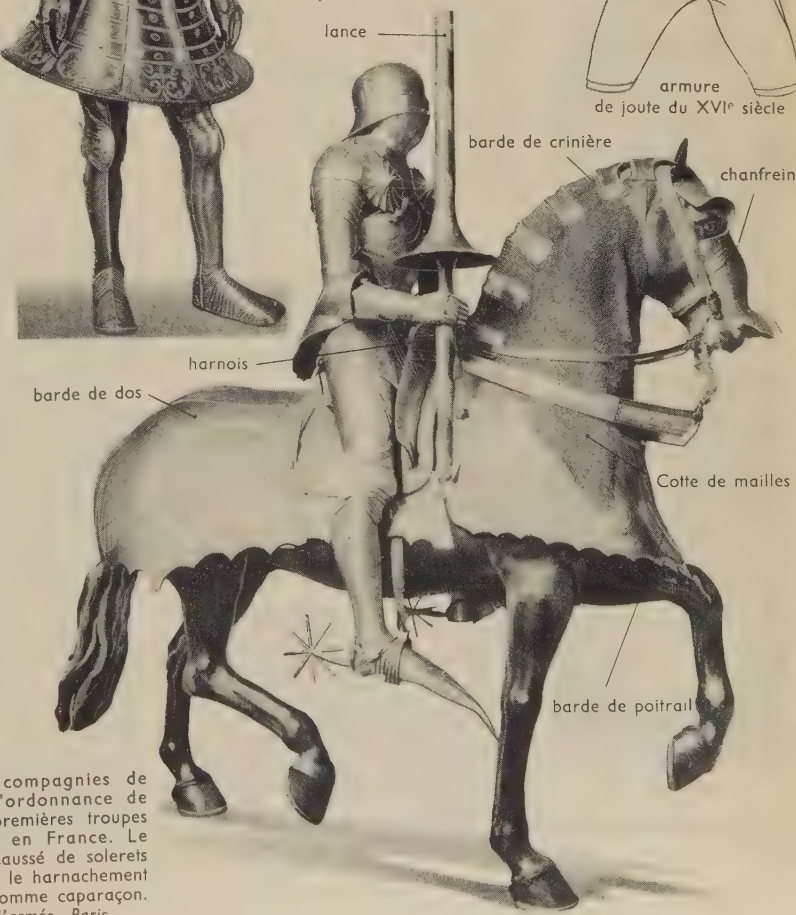

armure des compagnies de gendarmes d'ordonnance de Charles VII (premières troupes permanentes) en France. Le cavalier est chaussé de solerets à la poulaine; le harnachement du cheval se nomme caparaçon. *Musée de l'armée, Paris.*

ARNAUD de Brescia
par Odoardo Tabacchi
Brescia

ARNAULD
de Sainte-Madeleine
dite Mère Angélique
par Ph. de Champaigne
Louvre

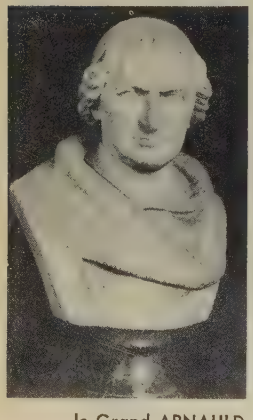

le Grand ARNAULD
par Coysevox
Bibl. Sainte-Geneviève, Paris

ARN, archevêque de Salzbourg (796 ?-821). Auteur supposé des *Annales royales* de 741 à 788, il coopéra en 796 aux négociations entre Tassilon, duc de Bavière, et Charlemagne. En 799, le pape Léon III érigea son archevêché en siège métropolitain de Bavière.

ARNAC-LA-POSTE, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac), dans la Marche limousine ; 1 465 hab. (293 aggl.). Eglise fortifiée des XIIe et XIIIe s. ; reliquaire du XIIIe s. — Aux environs, ruines d'un château du XIIIe s.

ARNAC-POMPADOUR, comm. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), dans le sud-ouest du Limousin; 1 447 hab. (955 aggl.). Restes d'un château des XVe et XVIIe s., auj. haras national. Ce château fut érigé en marquisat par Louis XV pour Antoinette Poisson, marquise de Pompadour.

ARNAGE, comm. de la Sarthe (arrond. du Mans), au sud du Mans, sur la Sarthe ; 2 301 hab. (1 117 aggl.). Constructions électriques.

ARNAL (Pierre), architecte français (Madrid 1735 - *id.* 1805), auteur, à Madrid, du palais néo-classique de Buenavista (1782).

ARNAL (Etienne), acteur comique français (Meulan 1794 - Genève 1872). Il obtint de très grands succès au Vaudeville et au Palais-Royal ; excellant dans la naïveté ahurie et dans la niaiserie excentrique, il rajeunit le type populaire de Jocrisse.

ARNAO, localité d'Espagne (Asturies, prov. d'Oviedo), sur l'Atlantique. Métallurgie du zinc et du cadmium.

ARNAU. V. HOSTINNÉ.

ARNAUD de Brescia, agitateur et réformateur politique italien (Brescia, fin du XIe s. - Rome 1155). Il vint en France dans sa jeunesse et fut disciple d'Abélard. De retour en Italie, il forma un parti puissant en prêchant contre la corruption du clergé, qu'il prétendait ramener à la simplicité de l'Eglise primitive, en exigeant qu'il se dépouille de ses biens. Expulsé de Brescia, où il avait provoqué des troubles, il rentra en France et redevint le fervent disciple d'Abélard. Condamné avec lui au concile de Sens (1140), il retourna dans sa patrie après la mort d'Innocent II (1143). Ses partisans le rappelèrent à Rome en 1145. Il obligea le pape Eugène III à quitter la ville et, s'appuyant sur la noblesse et le peuple, entreprit de rétablir la liberté civile et de réformer le clergé. Il institua un sénat, un tribunat et un ordre équestre, mêlant à ces réminiscences de la République romaine des souvenirs de l'âge primitif du christianisme. En 1155, Adrien IV lança contre la ville l'interdit religieux. Les Romains, épouvantés, exilèrent Arnaud. Livré aux partisans du pape par l'entremise de Frédéric Barberousse et conduit à Rome, il y fut étranglé, brûlé, et ses cendres furent jetées au Tibre.

ARNAUD ou **ERNAUD,** moine à Marmoutier, abbé de Bonneval († apr. 1156). Il écrivit le deuxième livre de la *Vie de saint Bernard,* qui raconte la part prise par celui-ci à l'extinction du schisme d'Anaclet.

ARNAUD de Villeneuve, médecin catalan (Villeneuve, près de Montpellier, v. 1235 - † 1313, lors d'un voyage de Sicile en Provence). Très érudit, il professa et exerça la médecine en beaucoup de lieux, notamment à Montpellier et à Paris, et fut conseiller du pape Clément V. Adonné à l'astrologie et à l'alchimie, il eut de graves démêlés avec l'autorité ecclésiastique. Arnaud inventa peut-être la fabrication des liqueurs spiritueuses. Ses œuvres ont été publiées pour la première fois à Lyon en 1504.

ARNAUD de Cervole, chef de routiers périgourdin († 1366). Il fut surnommé L'ARCHIPRÊTRE, de l'archiprêtré de Vélines, dont il percevait les revenus. Passé au service du roi, il défendit la Bourgogne contre les grandes compagnies.

ARNAUD de Moles, peintre verrier français (Saint-Sever - † 1520), célèbre pour avoir exécuté les vitraux du pourtour du chœur de la cathédrale d'Auch (1507-1513), représentant des prophètes, des apôtres, des sibylles et quelques scènes sacrées. C'est un très bel exemple de la pénétration en France des thèmes décoratifs et du style italiens.

ARNAUD (Henri), pasteur et « colonel » des vaudois du Piémont (Embrun 1641 - Schöneberg, Wurtemberg, 1721). Pasteur à Torre Pellice, il se retira en Suisse lorsque Victor-Amédée, duc de Savoie, eut prohibé dans ses Etats, à la demande de Louis XIV, l'exercice de tout culte non catholique (1686). Bientôt, il conçut le projet de rétablir à main armée les vaudois dans leurs vallées. En août 1689, à la tête de 900 hommes à peine, il traversa les Alpes et atteignit La Balsille, premier village des vallées. Les vaudois repoussèrent toutes les attaques, même celles de l'armée de Catinat. Ils allaient succomber, lorsque le duc de Savoie leur permit le libre exercice de leur religion. Arnaud reprit ses fonctions de pasteur. Mais, en 1698, Victor-Amédée ayant fait la paix avec la France, il dut s'exiler de nouveau et nombre de ses coreligionnaires le suivirent en Wurtemberg.

ARNAUD (BACULARD D'). V. BACULARD.

ARNAUD (abbé François), écrivain français (Aubignan, près de Carpentras, 1721 - Paris 1784). Un choix de ses articles, écrits le plus souvent en collaboration avec Guard, a été publié sous ce titre : *Variétés littéraires* (1770). Sa guerre d'épigrammes contre Marmontel et les piccinnistes le fit surnommer LE GRAND PONTIFE DES GLUCKISTES. (Acad. des inscript., 1762 ; Acad. fr., 1771.)

ARNAUD (Eugène), pasteur français (Crest 1826 - *id.* 1905), auteur d'*Histoires des protestants du Dauphiné, de Provence,* etc.

ARNAUD de l'Ariège (Frédéric), homme politique français, l'un des précurseurs du catholicisme social (Saint-Girons, Ariège, 1819 - Versailles 1878). Député sous la IIe République, il combattit le prince-président. Maire de Paris en 1870, il fut élu député à l'Assemblée nationale, puis devint sénateur de l'Ariège en 1876. Il a laissé des écrits politiques.

ARNAUDOV (Mihail), savant bulgare (Ruse 1878). Auteur de travaux sur la littérature et sur le folklore de son pays : *Georgi Rakovski* (1922), *Ftudes sur les coutumes et légendes bulgares* (1922-1924), *Neofit Bozveli* (1930), *Vasil Aprilov* (1934), *la Renaissance bulgare* (1941), *les Artisans de la renaissance spirituelle du peuple bulgare* (1954).

ARNAULD, ARNAUT ou **ARNAULT,** famille française, originaire d'Auvergne, et dont la destinée est liée à l'histoire du jansénisme et de Port-Royal. Antoine **Arnauld** (Paris 1560 - *id.* 1619), avocat au parlement de Paris, avocat général sous Catherine de Médicis, conseiller d'Etat sous Henri IV, prononça, en 1594, un plaidoyer en faveur de l'Université de Paris, contre les jésuites. Il eut vingt enfants, dont six filles, qui toutes prirent le voile à Port-Royal, monastère que lui-même avait restauré. — Robert **Arnauld d'Andilly** (Paris 1589 - † 1674), fils aîné du précédent, vécut longtemps dans le monde et les affaires, et se retira à Port-Royal en 1664. On a de lui, outre ses *Mémoires* et son *Journal,* une traduction des *Confessions* de saint Augustin, des *Vies des saints Pères du désert et de quelques saintes,* des *Œuvres de sainte Thérèse,* etc. Le marquis Arnauld de Pomponne*, un de ses fils, devint ministre d'Etat. — Sa sœur, Jacqueline Marie Angélique **Arnauld de Sainte-Madeleine,** dite MÈRE ANGÉLIQUE (Paris 1591 - *id.* 1661), fut abbesse de Port-Royal-des-Champs à onze ans. A l'origine, elle n'a pas de vocation religieuse. Pourtant, pénétrée par la grâce, elle réforme son couvent à dix-huit ans et refuse même de recevoir son père en septembre 1609, ne consentant à lui parler qu'à travers le guichet (*journée du Guichet*). Elle impose à Port-Royal-des-Champs, à Maubuisson, à Poissy, une règle très stricte et très austère. Dure avec elle-même, elle l'est aussi avec ses religieuses, surtout à la fin de sa vie : 25 d'entre elles décèdent entre 1656 et 1659. Généreuse pourtant, elle admet dans son couvent de nombreuses jeunes filles sans dot, en particulier Jacqueline Pascal. Elle introduit alors le jansénisme à Port-Royal, et fait de Saint-Cyran le directeur de sa maison. Conquise par ses idées, elle joue presque le rôle de chef des jansénistes, protestant en particulier avec vigueur contre la condamnation de l'*Augustinus* par Innocent X, en 1653, et contre le *Formulaire* de 1657 : c'est en venant soutenir moralement sa sœur Agnès, du couvent de Port-Royal de Paris, contre la persécution royale, qu'elle meurt. — Jeanne Catherine Agnès **Arnauld** (1593-1671), autre sœur d'Arnauld d'Andilly, plus connue sous le nom de MÈRE AGNÈS, devient abbesse de Saint-Cyr en 1599 et est appelée par sa sœur Angélique à Port-Royal en 1608. Celle-ci songe à elle pour lui succéder et lui fait donner un brevet de coadjutorerie en 1619. De 1629 à 1635, elle est abbesse de Tard, puis de Port-Royal (1636-1642). Religieuse rude, mais très pénétrée de ses devoirs, elle est d'abord hostile à Saint-Cyran ; une entrevue avec ce dernier la rallie à sa cause. De 1642 à 1658 comme prieure, de 1658 à 1661 comme abbesse, elle dirige l'abbaye de Port-Royal de Paris et refuse la signature du *Formulaire* en 1661. Après l'expulsion de 75 religieuses en 1661, son tour vient en 1663. Enfermée à la Visitation (rue Saint-Jacques), elle signe le *Formulaire ;* libérée en 1665, elle se rétracte. La paix de l'Eglise (1669) met fin à ses difficultés. — Henri **Arnauld** (Paris 1597 - † 1692), frère d'Arnauld d'Andilly, évêque d'Angers (1649), se voua à l'administration de son diocèse, qu'il édifia par ses vertus. Ses dernières années furent attristées par la querelle du jansénisme, pour lequel il prit nettement parti. — Antoine **Arnauld** (Paris 1612 - Bruxelles 1694), frère des précédents, théologien et controversiste, surnommé LE GRAND ARNAULD, fut reçu docteur en Sorbonne en 1641, ayant été déjà converti aux doctrines austères du jansénisme sous l'influence de Saint-Cyran. Deux ans après, il fit paraître son livre *De la fréquente communion :* il y critiquait la morale des jésuites et y vulgarisait les doctrines de l'*Augustinus* de Jansénius. L'ouvrage fut censuré, mais non condamné, et Arnauld fut exclu de la faculté de théologie en 1656. Il retourna alors dans sa retraite de Port-Royal, et n'en sortit que douze ans plus tard, lors de la paix de Clément IX (1668). Dans l'intervalle, il avait composé avec Lancelot la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), et avec Nicole la *Logique de Port-Royal* (1662). Il publia ensuite, contre les protestants : *la Perpétuité de la foi* (en collaboration avec Nicole [1669, 1672, 1679]), *le Renversement de la morale de Jésus-Christ par les calvinistes* (1672), *l'Impiété de la morale des calvinistes* (1675). En 1677, il reprit sa polémique contre les jésuites, et jugea prudent de se retirer en Belgique en 1679. Là, il publia son *Apologie du clergé de France et des catholiques d'Angleterre contre le ministre Jurieu* (1681). Peu après, il eut de vifs démêlés avec Malebranche, dont il attaqua la doctrine sur la grâce et sur la vision en Dieu. Cette dispute dura jusqu'à sa mort. Chef incontesté de l'école « janséniste », ce fut un grand travailleur, un polémiste impénitent, mais sans le don du style. Autres ouvrages : *la Morale pratique des jésuites* (en collaboration [1669-1695]), *Lettre à un évêque* (1680), *Considérations sur les affaires de l'Eglise* (1681), *Traité des vraies et des fausses idées* (1683), *Réflexions philosophiques et théologiques sur la nature et la grâce* (1685-1686) ; ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1775-1783. — Angélique **Arnauld d'Andilly,** dite MÈRE ANGÉLIQUE DE SAINT-JEAN (1624 - † Port-Royal 1684), fille d'Arnauld d'Andilly, fut successivement maîtresse des novices, puis prieure à Port-Royal de Paris ; ensuite prieure (1669-1678), puis abbesse (1678-1684) à Port-Royal-des-Champs. Energique, d'esprit net, incisif et railleur, janséniste convaincue, elle supporta les vexations et la captivité (1664-1665) avec beaucoup de constance. Son *Journal* a été réédité en 1954 ; Montherlant en a fait l'héroïne de son *Port-Royal.* (→ Biblio.)

ARNAULD DE LA PÉRIÈRE (Lothar VON), officier de marine allemand (Poznan 1886 - † France 1941). Issu d'une famille de protestants français passée au service de la Prusse au XVIIIe s., il se classe, en 1914-1918, le premier des commandants de sous-marins allemands, après avoir coulé avec l'U-35 et l'U-139 près de 500 000 t de navires alliés. Commandant un bataillon de corps francs dans la Silésie et la Ruhr en 1919-1921, il quitte le service en 1931 pour devenir conseiller technique de la marine turque. Rappelé en Allemagne comme vice-amiral en 1939, il commande la marine à Danzig, puis, après l'armistice de 1940, le front de mer occidental, des Pays-Bas à la frontière espagnole. Il périt dans un accident d'avion.

ARNAULT (Antoine Vincent), écrivain français (Paris 1766 - Goderville 1834). Il débuta, en 1791, par la tragédie de *Marius à Minturnes*, bientôt suivie de celle de *Lucrèce*. Après avoir émigré, il rentra en France et s'attacha à Bonaparte. Exilé en 1816 par les Bourbons, éliminé de l'Académie, où il avait été admis en 1799, Arnault obtint son rappel en 1819, rentra à l'Académie en 1829 et en devint le secrétaire perpétuel. Il a fait jouer : *les Vénitiens* (1798), *Germanicus* (1816), *le Proscrit, ou les Guelfes et les Gibelins* (1828). Il a laissé aussi un recueil de fables.

ARNAUT de Mareuil, troubadour de la fin du XIIe s., originaire de Mareuil (Limousin). Il est l'auteur d'environ vingt-cinq chansons, de cinq « saluts » ou lettres d'amour, d'une grâce exquise, et d'un *Ensenhamen*, poème didactique des plus curieux pour la connaissance des mœurs du temps.

ARNAUT de Carcassès, troubadour du XIIIe s., auteur d'une nouvelle en vers intitulée *le Perroquet*.

ARNAUT DANIEL, troubadour (Ribérac v. 1150 - † ?). Son activité poétique paraît s'être exercée entre 1180 et 1200. Il reste de lui dix-huit pièces lyriques, dont la plus célèbre est une *sextine*, genre dont il fut sans doute l'inventeur. Il est le représentant le plus illustre du *trobar ric* (riche), c'est-à-dire d'une forme d'art et de style qui cherche à condenser et à approfondir l'expression poétique.

ARNAY-LE-DUC, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), dans le sud de l'Auxois, sur l'Arroux; 1 900 hab. (1 813 aggl.) [*Arnétois*]. Restes de remparts. Eglise des XVe et XVIe s., remaniée au XVIIIe s. Tour du XVe s. (musée régional). Manoir et maison à tourelles du XVIe s. Pièces d'automobiles (démarreurs); biscuiterie; scierie. Patrie de Bonaventure Des Périers. En 1570, le maréchal de Brissac et les catholiques y furent défaits par Coligny.

ARNDT (Johann), théologien et mystique allemand (Edderitz, Anhalt, 1555 - Celle, Hanovre, 1621). Auteur du *Vrai Christianisme* (1609), mal reçu par l'orthodoxie luthérienne, mais universellement traduit.

ARNDT (Ernst Moritz), poète et écrivain politique allemand (Schoritz, île de Rügen, 1769 - Bonn 1860). Issu d'une famille paysanne, il devient, en 1800, professeur d'histoire à Greifswald, puis à Bonn. En 1806, il fuit le pays devant les troupes françaises et rentre en 1809 sous un nom d'emprunt. Entré en rapport avec Scharnhorst et Gneisenau, il va s'établir à Saint-Pétersbourg pour y organiser une légion allemande et préparer le soulèvement national. Au printemps de 1813, il revient en Allemagne. Par ses écrits politiques et plus encore par ses *Chants de guerre* (*Lieder der Deutschen*), il contribue à soulever en 1813 l'Allemagne contre Napoléon et à créer chez ses compatriotes l'esprit nationaliste. Devenu, en 1818, professeur d'histoire à l'université prussienne de Bonn, il est inquiété pour ses opinions libérales et unitaristes, doit démissionner et ne recouvre son poste qu'en 1840. Les événements de 1848 le voient jouer un rôle assez important : membre du premier parlement allemand, Arndt fait partie du groupe politique qui croit — mais vainement — que Frédéric-Guillaume acceptera la couronne impériale de la main des représentants élus. Il se retire ensuite de la vie politique. Son ouvrage principal, *l'Esprit du temps*, paru en plusieurs volumes à partir de 1806, eut une grande part dans le réveil du sentiment national. Arndt y prêchait le retour aux sources de pureté et de la force germaniques, après abandon de toutes les idées d'origine étrangère. (→ Biblio.)

ARNE (Thomas), compositeur anglais (Londres 1710 - *id.* 1778), l'un des plus célèbres de son temps. Il écrivit plus de trente opéras, deux oratorios, deux messes aujourd'hui perdues, des sonates pour piano, huit symphonies, sept sonates, des concertos pour orgue, etc. On le connaît aujourd'hui par la mélodie *Rule, Britannia!*, extraite de son opéra *Alfred*. Il introduisit, en 1773, des voix de femmes dans les chœurs d'oratorio. Sa musique, agréable et facile, sans originalité, visait avant tout au succès immédiat.

ARNÉ, localité de Syrie, dans le massif de l'Hermon (altit. 1 200 m); 600 hab. (Grecs orthodoxes et musulmans). Ruines de deux temples, l'un grec, l'autre oriental.

ARNEB (ar. *al-arnab*, le lièvre), nom donné à l'étoile α Lièvre*, ou α *Leporis*. Magnit. 2,7. Type spectral F 0. (V. ÉTOILE.)

ARNEBIA n. m. Nom scientifique de la *fausse vipérine* ou *fleur du prophète*, que l'on cultive pour ses fleurs dorées. (Famille des borraginacées.)

ARNETH (le chevalier Alfred VON), érudit et homme politique autrichien (Vienne 1819 - *id.* 1897). Membre de l'Assemblée de Francfort en 1848, puis député au Landtag autrichien. Il a écrit une *Histoire de Marie-Thérèse* et a publié la *Correspondance secrète entre Marie-Antoinette et le comte de Mercy-Argenteau*.

Arneth (FORMULE D'), formule fondée sur une classification des polynucléaires suivant le nombre et la forme des lobes nucléaires.

ARNHEIM ou **ARNIM BOITZENBURG** (Hans Georg VON), dit **le Capucin luthérien,** condottiere saxon (Boitzenburg 1581 - Dresde 1641). Il se rendit célèbre pendant la guerre de Trente Ans, en passant constamment d'un camp à l'autre.

ARNHEM, v. des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. de Gueldre, sur la r. dr. du Rhin inférieur, en aval du confluent du Rhin et de l'IJssel; 121 400 hab. La vieille ville a beaucoup souffert en 1944; elle conserve l'hôtel de ville (XVIe s.) et une ancienne porte du XIVe s. On a reconstruit dans leur style la Grande-Eglise et l'église Sainte-Walburghe (XVe s.). Au N., sur le coteau, s'est développée une ville résidentielle de part et d'autre d'un vaste parc, avec le « Musée néerlandais en plein air »; le parc se continue vers le N. et se confond avec la forêt de Veluwe où a été constituée une réserve naturelle (cerfs, mouflons, sangliers, etc.). Enfin, en aval et en amont de la vieille ville, s'étire un quartier industriel (fonderies de cuivre, de plomb et d'étain, métallurgie et constructions mécaniques, chantiers de bateaux, usines de textiles, fabriques de chaussures, papeteries).

— Hist. Arnhem s'élève en partie sur l'emplacement de l'*Arenacum* des Romains. Citée dans les textes dès 893, fortifiée au XIIIe s. par les ducs de Gueldre, elle adhéra à la Hanse grâce à sa situation sur le Rhin. En 1473, elle tomba au pouvoir des ducs de Bourgogne. Charles Quint y établit le Conseil de justice de la Gueldre (1543) et Philippe II la Cour des comptes. Important centre commercial, Arnhem connut au cours de l'histoire de nombreuses dévastations. Prise par les troupes des Etats généraux de Hollande en 1585, par les Français en 1672 et en janvier 1795, par les Prussiens en novembre 1813, elle fut le théâtre d'âpres combats lors de la Seconde Guerre mondiale (v. art. suiv.). Au XIXe s., le développement industriel et commercial de la Rhénanie donna un nouvel essor à la ville.

Arnhem (BATAILLE D'), nom donné à l'offensive brusquée, terrestre et aéroportée, déclenchée par Montgomery en 1944 pour s'ouvrir l'accès de l'Allemagne du Nord. Effectuée par trois divisions aéroportées — dont une brigade polonaise — (1 534 avions de transport et 500 planeurs protégés par 1 240 chasseurs et 1 100 bombardiers) lâchées dans la région d'Arnhem les 17, 18 et 19 septembre, et appuyée par une attaque de la IIe armée britannique, l'opération se termina le 27 par un échec, dû à la violente contre-attaque des blindés allemands, qui empêchèrent les aéroportés de rejoindre les unités terrestres (v. SIEGFRIED [*bataille de la ligne*]). Après une longue période de stabilisation, les Britanniques n'entrèrent à Arnhem que le 3 avril 1945. (→ Biblio.)

ARNHEM (TERRE D'), presqu'île d'Australie, formant l'extrémité nord du territoire du Nord, entre la mer de Timor, la mer d'Arafoura et le golfe de Carpentarie. Importante réserve indigène. Découverte en 1623 par le navire hollandais *Arnhem*, elle fut occupée au début du XIXe s. par les Anglais, puis délaissée en 1826 à cause de son climat.

ARNI n. m. Nom indigène du buffle* indien.

ARNICA n. m. ou **ARNIQUE** n. f. (lat. des botanistes *arnica*, altér. du gr. *ptarmikê*, de *ptarein*, éternuer). Plante vivace, à capitules jaune-orangé, vivant dans les prairies et les bois. (Famille des composées.)

— ENCYCL. L'*arnica des montagnes* (*Arnica montana*) s'appelle encore *arnica vrai* ou *tabac des Vosges;* sa racine traçante, menue, noirâtre au-dehors, blanche à l'intérieur, est d'odeur forte. Ses feuilles, ses racines et surtout ses fleurs sont vomitives et stimulent énergiquement le système nerveux; il convient de n'en pas user à la légère.

ARNICHES (Carlos), auteur dramatique espagnol (Alicante 1866 - Madrid 1943). Il est l'auteur de petites comédies, écrites dans la langue populaire des bas quartiers de Madrid.

ARNIM (Ludwig Joachim, dit **Achim von**), poète et romancier allemand (Berlin 1781 - Wiepersdorf 1831). Né d'une famille de hobereaux prussiens, il se fit connaître par des romans pleins de poésie et d'originalité, mais où la bizarrerie et le fantastique tiennent une trop large place : *la Comtesse Dolorès* (1810), *Isabelle d'Egypte* (1812-1818), *les Gardiens de la couronne* (1817). Arnim a rassemblé, avec Cl. Brentano*, dans *le Cor merveilleux* (1806-1808) [*Des Knaben Wunderhorn*], les chants populaires de l'Allemagne. Ce recueil, comme *le Journal des ermites* (1808), fondé en collaboration avec Brentano et réédité par Arnim sous le titre : *Solitude consolatrice*, a influencé la poésie allemande du XIXe s. — Sa femme, Elisabeth BRENTANO, dite **Bettina** (Francfort-sur-le-Main 1785 - Berlin 1859), sœur du poète Clemens Brentano, s'était, en 1807, éprise de la plus vive admiration pour le génie de Gœthe, alors sexagénaire, avec lequel elle était entrée en correspondance. En 1835, elle publia à Berlin la *Correspondance de Gœthe avec une enfant*, où la fantaisie se mêle à la vérité. Bettina fut aussi en correspondance avec Beethoven. Toute la fin de sa vie fut consacrée à des études sociales; elle est notamment un des premiers auteurs à avoir décrit la vie du prolétariat industriel qui se constituait alors, en particulier dans un ouvrage intitulé *Ce livre appartient au roi* (1843). [→ Biblio.]

ARNIM (Friedrich Sixt VON), général allemand (Wetzlar 1851 - Magdeburg 1936). Il commanda la IVe armée dans les Flandres (1917-1918).

ARNIM (Jurgen VON), général allemand (Ernsdorf 1889). Après avoir servi au grand état-major en 1939, il commanda une division blindée sur le front russe en 1941 et 1942. Puis il dirigea la IVe armée blindée en Tunisie et réalisa sa jonction avec l'Afrikakorps venu de Libye. En mars 1943, il succéda à Rommel dans le commandement des troupes de l'Axe en Tunisie, et fut fait prisonnier lors de leur capitulation, le 12 mai 1943.

ARNIMITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de cuivre.

ARNIM SUCKOW (Harry, comte VON), diplomate allemand (Moitzelfitz, Poméranie, 1824 - Nice 1881). En 1871, Bismarck l'envoya à Paris avec mission de traiter directement avec Thiers. Très hostile aux idées libérales, il chercha, contrairement aux vues de Bismarck, à entraver le gouvernement de Thiers. Cela l'amena à correspondre directement avec l'empereur. Bismarck, en ayant eu connaissance, le fit rappeler en Prusse

Ernst Moritz ARNDT

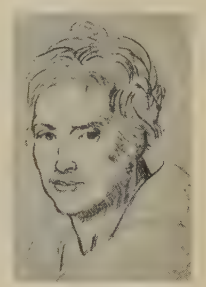

Achim von ARNIM

arnica

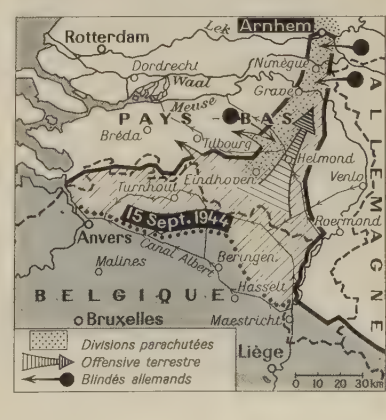

bataille d'ARNHEM

Phot. Presse et Information Bonn, Ullstein, Vincent.

l'ARNO à Florence vu de la place Michel-Ange

dès 1874. Il fut condamné pour avoir conservé des documents diplomatiques (1875). Il fit paraître alors à Zürich, sous le titre de *Vorgeschichte des Arnim Prozesses* (1875), une série des pièces qu'il avait ainsi gardées.

ARNO, fl. d'Italie, en Toscane ; 245 km. L'Arno prend sa source au centre de l'Apennin toscan, au Monte Falterona. Son régime présente un double maximum au printemps et à l'automne. A Arezzo s'ouvre le pittoresque *val d'Arno*. L'Arno passe à Florence, et, avant de se jeter dans la Méditerranée, traverse Pise au milieu d'une plaine alluviale.

Matthew ARNOLD

ARNOBE l'Ancien, en lat. **Arnobius**, écrivain latin d'Afrique (2e moitié du IIIe s. apr. J.-C.). Professeur de rhétorique à Sicca Veneria, en Numidie, converti au catholicisme, il écrivit vers 300 un ouvrage *Contre les païens* (*Disputationes adversus nationes*).

ARNOBE le Jeune, en lat. **Arnobius** *Junior*, moine à Rome au Ve s. On lui doit un *Commentaire sur les Psaumes* et plusieurs autres ouvrages.

ARNOGLOSSE n. m. Nom générique des poissons plats, de qualité médiocre, vendus sous les noms de *fausse limande* et de *limande-sole*. (Famille des pleuronectidés.)

ARNOLD de Lübeck, chroniqueur allemand († apr. 1212), abbé de Lübeck en 1175. Sa chronique, qui concerne surtout l'histoire des Slaves et de la Méditerranée de 1171 à 1209, fait suite à celle d'Helmhold.

ARNOLD de Melchtal, un des fondateurs légendaires, au Grütli, de la confédération des cantons suisses de Schwyz, Uri et Unterwalden. Ce nom dérive d'une déformation de *Melchi* (lieu-dit de Sachseen, canton d'Obwald), qui figure dans une compilation du XVe s., source de l'histoire de Guillaume Tell.

« Arnolfini et sa femme » par Van Eyck *ensemble et détail*

ARNOLD de Winkelried, héros suisse qui se distingua à la bataille de Sempach* (1386), en saisissant à pleins bras une quantité de lances ennemies qui lui percèrent le corps et qu'il entraîna dans sa chute, faisant ainsi une brèche dans la phalange serrée des chevaliers du duc Léopold d'Autriche.

ARNOLD de Lantins, compositeur belge du XVe s., originaire de la principauté de Liège. Il fut membre de la chapelle pontificale en 1431-1432, en même temps que Dufay, après avoir séjourné à Venise. On lui doit quatorze chansons françaises, d'un style ravissant apparenté à celui de Dufay, des compositions religieuses, parmi lesquelles des motets (*Tota pulchra*) et une messe entière à tendances unitaires, contrairement aux messes de Tournai, de Toulouse et de Machaut.

ARNOLD von Bruck, compositeur autrichien (Bruck 1490 - Linz v. 1554). Il entra vers 1510 au service de l'empereur Ferdinand Ier, qui, en 1527, lui confia sa chapelle à Vienne. Il la dirigea pendant vingt ans. Il a porté l'art du contrepoint vocal à cinq parties au plus haut degré de perfection. Quoique catholique, il aimait à s'inspirer des textes luthériens et composa quantité de *lieder* allemands, spirituels ou profanes, à côté de psaumes, d'hymnes et de motets latins, qui parurent principalement à Nuremberg.

ARNOLD (Gottfried), pasteur et historien allemand (Annaberg 1665 - Perleberg 1714). Il est l'auteur d'une *Histoire impartiale des Eglises et des hérésies* (1699-1700), qui sait faire leur place à ces dernières.

ARNOLD (Benedict), général américain (Norwich 1741 - Londres 1801). Après de brillants débuts dans la guerre de l'Indépendance, il fut nommé gouverneur de Philadelphie (1778), où ses exactions le firent réprimander par Washington. Il tenta alors de livrer l'arsenal de West Point aux Anglais, passa chez eux et s'enfuit à Londres.

ARNOLD (Johann), meunier prussien, connu par un procès célèbre sous Frédéric II. Il se plaignit au roi de son seigneur, nommé de Gersdorf, qui, en établissant un nouvel étang, enlevait l'eau à son moulin, et en exigeait néanmoins le fermage. Le roi lui donna raison. Ce procès a fourni à Andrieux le sujet de son conte *le Meunier Sans-souci*.

ARNOLD (Thomas), ecclésiastique et réformateur scolaire anglais (West Cowes, île de Wight, 1795 - Rugby 1842). Principal de l'école de Rugby (1827), il fit de celle-ci un foyer de discipline religieuse et morale autant que de culture intellectuelle ; cette éducation fut prise pour modèle dans tout le pays.

ARNOLD (Matthew), poète et critique anglais (Laleham, près de Staines, 1822 - Londres 1888), fils du précédent. Il fait ses études à Rugby et à Oxford, où il obtient, en 1843, le grand prix de poésie. En 1851, il est nommé inspecteur des écoles et, en 1857, professeur de poésie à l'université d'Oxford. Il avait publié, sous l'initiale A., deux recueils de poésies : *Un viveur égaré et Autres Poèmes* (1849) [*The Strayed Reveller*] et *Empédocle sur l'Etna* (1852), puis, sous son vrai nom, en 1853, un nouveau volume de *Poèmes*. En 1858, il fait paraître une tragédie, *Mérope*, dont la préface expose les principes de la tragédie grecque, et, en 1861, une étude *Sur la façon de traduire Homère*. Ayant reçu mission d'étudier les méthodes pédagogiques pratiquées sur le continent, Arnold voyage en France, en Allemagne et en Hollande, et expose l'ensemble de ses observations dans : *Un Eton français* (1864), et *Ecoles et universités continentales* (1868). Outre un recueil de *Nouveaux Poèmes* (1868), il a ensuite publié des essais philosophiques et critiques : *Culture et Anarchie* (1869), *Saint Paul et le protestantisme* (1870), *Littérature et Dogme* (1873), *Dieu et la Bible* (1875), *Derniers Essais sur l'Eglise et la religion* (1877), *Etudes irlandaises et autres* (1882). Poète élégiaque d'une beauté austère, Arnold est avant tout un esprit moraliste et critique, l'apôtre de la culture intelligente, de l' « hellénisme », qu'il défend contre le matérialisme de l'époque victorienne. En religion, il subit la pensée de Renan et tend vers un panthéisme éthique et rationaliste. (→ Biblio.)

ARNOLD (sir Edwin), poète anglais (Gravesend 1832 - Londres 1904). Il fut principal du collège sanskrit de Poona (1856-1861) ; de retour en Angleterre, il collabora au *Daily Telegraph*, dont il devint plus tard rédacteur en chef. Il se voua à l'interprétation en vers des philosophies orientales. Sa *Lumière de l'Asie* (1879) est un poème sur la vie et les doctrines de Bouddha.

ARNOLD (Henry Harley), général américain (Gladwyne, Pennsylvanie, 1886 - près de Sonoma, Californie, 1950). Sorti de West Point, il passa dans l'aviation dès 1911. En 1912, il se consacrait au développement de l'aéronautique militaire, dont il devint le directeur adjoint en 1917. Commandant de l'Air Corps en 1938, il fut, en 1940, adjoint au chef d'état-major général de l'armée et chargé des questions aériennes. Véritable créateur de l'aviation militaire américaine, il en prit, en 1942, le commandement, désormais autonome, et en dirigea le plan d'emploi sur l'ensemble des théâtres d'opérations. Ses Mémoires, *Global Mission* (1949), constituent l'histoire de l'aviation américaine.

Arnold (GRAND NERF OCCIPITAL D'), branche postérieure du deuxième nerf cervical. Il doit son nom à l'anatomiste allemand Friedrich Arnold (1803 - 1890).

ARNOLDI (Alberto), sculpteur et architecte italien (Florence - † en Lombardie, 1379). Elève d'Andrea Pisano, il a travaillé à la façade du dôme de Florence, puis est passé à Milan aux ordres de Galeas Visconti. Son groupe représentant *la Vierge et l'Enfant Jésus*, dans la loggia florentine del Bigallo, est son œuvre le plus souvent citée.

Arnolfini et sa femme, peinture de Jean Van Eyck (National Gallery, Londres), offrant, dans un intérieur qui prélude à ceux de Vermeer et de P. de Hooch, les portraits en pied du négociant lucquois Arnolfini, lequel vivait à Bruges au XVe s., et de son épouse Giovanna Cenani.

ARNOLFO di Cambio ou **di Lapo**, architecte et sculpteur italien (Colle di Val d'Elsa, près de Florence, v. 1240 - Florence v. 1302). Il commença sa carrière à Sienne et à Bologne près de Nicola Pisano, et travailla avec lui à l' « Arca » de Saint-Dominique de Bologne.

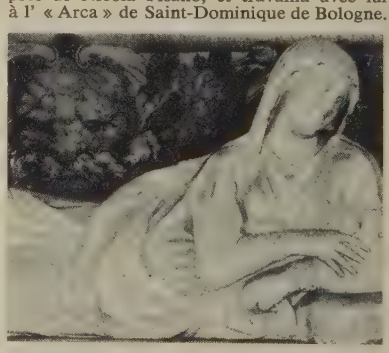

ARNOLFO di Cambio, « Vierge de la Nativité », marbre, *musée de l'œuvre de la cathédrale de Florence*

Phot. Viollet, British Council, National Gallery, Bulloz.

Vers 1282, il exécuta le tombeau du cardinal de Braye à Orvieto. Il passa ensuite à Rome ; ses conceptions architecturales, d'une ampleur singulière, doivent beaucoup aux monuments de la Rome antique. Revenu à Florence, il dirigea les travaux du Palais Vieux entre 1299 et 1302, donna les plans de la nouvelle cathédrale (1301-1302) et joua ainsi un rôle décisif dans le développement de l'architecture florentine. Il sculpta aussi de vigoureuses statues destinées à l'ancienne façade (*Vierge en trône, Nativité*). On lui a attribué la célèbre statue de saint Pierre, à Saint-Pierre de Rome.

Arnolphe, personnage de *l'Ecole des femmes,* comédie de Molière. Tuteur de la jeune Agnès, qu'il a l'intention d'épouser, il pense que le meilleur moyen d'en faire une femme fidèle est de l'élever dans une parfaite ignorance des choses de la vie.

ARNON. Géogr. anc. Torrent de Palestine, au-delà de la mer Morte, qui arrosait le plateau Moab et qui servit, au temps des Juges, de frontière entre Moabites et Amorrhéens. C'est aujourd'hui le *Mudjib,* qui se jette dans la mer Morte (rive orientale) après un cours de 75 km en Jordanie.

ARNONE (Alberto), peintre italien (Naples XVIIe s. - † 1721). Il étudia à Naples sous Luca Giordano, et plus tard à Rome sous Carlo Maratta. Il exécuta surtout des portraits, dont celui de Philippe V.

ARNOSÉRIS [ris] n. m. Petite plante à capitules jaunes, des terrains siliceux d'Europe. (Nom sc. : *Arnoseris minima,* famille des composées.)

ARNOTT (Archibald), médecin écossais (Dumfriesshire 1771 - † 1855). Médecin militaire à Sainte-Hélène, il fut appelé en consultation par Napoléon Ier, dont il mérita l'amitié et qu'il assista à ses derniers moments. Il a publié : *An Account of the Last Illness of Napoleon* (Edimbourg, 1822).

ARNOUL (saint) [580 - v. 640], évêque de Metz vers 610. Par son fils Anségisel, père de Pépin d'Héristal, il fut l'ancêtre de la dynastie carolingienne.

ARNOUL ou **ARNULF,** souverain carolingien, fils naturel de Carloman, roi de Bavière, proclamé roi de Germanie en 887, au détriment de son oncle Charles le Gros ; il devint empereur d'Occident (896-899). Energique et habile, il intervint en Italie, mais tomba malade et mourut avant d'avoir pu y restaurer totalement la puissance impériale.

ARNOUL Ier le Grand ou **le Vieux,** comte de Flandre (918-965). Successeur, en 918, de son père Baudouin le Chauve, il lutta contre les Normands, dont il fit périr le duc Guillaume Ier Longuespée.

ARNOUL II le Jeune, comte de Flandre (965-988). Il prêta hommage au roi de France, qui dut lui restituer les places conquises de Douai, Arras et Thérouanne. Il épousa Suzanne, fille de Bérenger, roi d'Italie.

ARNOUL III, comte de Flandre (1070-1071). Après avoir lutté contre ses sujets de langue flamande, il périt à Cassel, en combattant son oncle, Robert le Frison.

ARNOUL, évêque d'Orléans en 972 († 1003). Il couronna Robert, fils de Hugues Capet, rebâtit la cathédrale d'Orléans, et assista au concile de Saint-Basile, qui jugea Arnoul, archevêque de Reims.

ARNOUL, archevêque de Reims (988-1021), fils naturel du roi Lothaire. Il joua un rôle douteux entre le parti de Charles de Lorraine et celui de Hugues Capet. Déposé et jeté en prison (991), il fut rétabli sur son siège en 996.

ARNOUL, archidiacre de Séez, évêque de Lisieux († 1181). Il s'efforça de réconcilier le roi Henri II avec saint Thomas Becket. Il a laissé des *Lettres* importantes pour l'histoire de son temps, éditées en 1939.

ARNOULD (Jean-François MUSSOT, dit), acteur français (Besançon 1734 - Paris 1795). Un des créateurs de la pantomime en France.

ARNOULD (Sophie), cantatrice française (Paris 1744 - *id.* 1802). Protégée par Mme de Pompadour, élève de Mlle Fel, elle débuta en 1757 à l'Opéra. Elle chanta les rôles de Thélaïre dans *Castor et Pollux,* d'Iphise dans *Dardanus,* d'Argie dans *les Paladins* de Rameau, d'Iphigénie dans *Iphigénie en Aulide,* d'Eurydice dans l'*Orphée* de Gluck. Elle dut quitter la scène à trente-quatre ans, et sa vieillesse fut malheureuse.

ARNOULD (Auguste), écrivain français (Paris 1803 - *id.* 1854). Auteur de nombreuses pièces de théâtre, ainsi que d'une *Histoire de la Bastille depuis sa fondation jusqu'à sa destruction* (1843-1845), avec Alboize et Marquet.

ARNOULD-PLESSY (Jeanne PLESSY, Mme), actrice française (Metz 1819 - Courtivron, Côte-d'Or, 1897). Sociétaire au Théâtre-Français, elle épousa l'écrivain Auguste **Arnould** en 1845 et quitta Paris pour aller jouer à Saint-Pétersbourg. En 1855, elle rentrait à la Comédie-Française, en qualité de pensionnaire, et y resta jusqu'en 1876. Elle excella dans les grandes coquettes et le théâtre de Marivaux.

ARNOULT de Nimègue ou **ARNOULT de la Pointe.** V. ORTKENS (Aert).

ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord-est de Paris ; 7 932 hab. Château du XVIIIe s. Appareillage pour les chemins de fer.

ARNOUWANDA Ier, fils de Souppiluliouma, roi de Hatti. Il conduisit l'armée hittite en Egypte, pour venger la mort mystérieuse de son frère, qui avait épousé la veuve d'Aménophis IV. — ARNOUWANDA II, avant-dernier roi hittite (v. 1200 av. J.-C.).

ARNOUX (Alexandre), écrivain français (Digne 1884). Il débute par trois volumes de vers : *l'Allée des mortes* (1906), *Voiture* (1907), *Au grand vent* (1909). Styliste d'une habileté consommée, il a écrit une œuvre d'une grande variété d'inspiration, composée de romans : *la Belle et la Bête* (1913), *Abisag ou l'Eglise transportée par la foi* (1919), *Indice 33* (1921), *le Rossignol napolitain* (1937), *les Crimes innocents* (1952), *Bilan provisoire* (1955) ; de pièces : *l'Amour des trois oranges* (1947) ; d'essais : *Paris-sur-Seine* (1939), *Rhône, mon fleuve* (1944), *Etudes et caprices* (1952) ; de légendes, de féeries. Son imagination se plaît à inventer des mythes, des symboles, à créer un univers baigné d'une poésie colorée, capricieuse, volontiers fantastique. (Acad. Goncourt, 1947.)

ARNOUX (Guy), dessinateur et illustrateur français (Paris 1886 - Ardon, Loiret, 1951). Il a composé notamment des suites de dessins pour *les Caractères* de La Bruyère. Pour le magazine et le journal, il a exécuté des scènes militaires et maritimes. On lui doit aussi quelques affiches.

ARNOUX (Maurice), pilote français (Montrouge 1895 - abattu en combat aérien à Angivilliers, Somme, 1940). Il s'engage dans l'aviation militaire en 1914, et, après la guerre, fonde une entreprise industrielle. En 1931, il se classe brillamment aux coupes Dunlop et Zénith, puis, en 1932, au Challenge international, et remporte la coupe Deutsch de la Meurthe (1934) avec 388,970 km/h sur 2 000 km, ainsi que de nombreux records de vitesse et d'altitude. Versé sur sa demande dans une unité de chasse en 1939, il est abattu dans la Somme.

ARNOZAN (Xavier), médecin français (Bordeaux 1852 - *id.* 1928). Professeur de thérapeutique, puis de clinique médicale (1909) à la faculté de médecine de Bordeaux, professeur honoraire en 1922.

ARNSBERG (anc. **Arensberg**), v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie), ch.-l. de district, à l'E. du bassin de la Ruhr ; 16 700 hab. Ruines d'un château (XIe s.) des anciens comtes d'Arensberg. Fonderies et fabriques d'objets métalliques. — Le *district d'Arnsberg* a 3 041 700 hab.

ARNSTADT, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. d'Erfurt), au nord du Thüringer Wald ; 27 400 hab. Constructions mécaniques. Ganterie. Aiguilles et clous. Porcelaine. Appareils de radio.

ARNSWALDE. V. CHOSZCZNO.

ARNULF. V. ARNOUL.

ARNULPHY (Claude), peintre français (Aix-en-Provence 1697 - *id.* 1786). Il est connu par ses portraits de Luc de Clapiers, marquis de Vauvenargues, et du médecin Chicoyneau (musée de Versailles).

AROBE, ARROBE ou **ARROBA** n. f. Anc. mesure de capacité pour les liquides, encore usitée en Espagne, au Portugal, ainsi que dans plusieurs pays de l'Amérique du Sud, et qui contient de 10 à 16 litres : *Les vins de Malaga se vendent à l'arobe.* || Anc. poids en usage dans les mêmes pays et variant de 11 à 15 kg.

AROE. V. ARU.

AROÏDÉES ou **AROÏDACÉES** n. f. pl. Bot. Syn. de ARACÉES.

AROL, AROLE ou **AROLLE** n. m. Nom usuel du pin* cembro.

AROLAS (Juan), poète espagnol (Barcelone 1805 - Valence 1849). D'inspiration romantique, il adapta à la poésie espagnole le genre des *Orientales,* et mêla l'inspiration religieuse et une tendre sensualité.

AROMADENDRON n. m. (gr. *arôma,* parfum, et *dendron,* arbre). Arbre javanais qui fournit un beau bois de construction. (Famille des magnoliacées.)

AROMAL, E, AUX adj. Plein d'aromes : *Ces aromales fleurs des forêts* (Villiers de L'Isle-Adam).

AROMATA ou **AROMATUM PROMONTORIUM.** Géogr. anc. Cap ou promontoire terminant le pays des Aromates, et marquant, au S. du golfe d'Aden, l'extrémité orientale de l'Afrique. Auj. cap. *Guardafui.*

AROMATE n. m. (gr. *arômata,* parfums). Toute substance qui répand une odeur pénétrante.
— ENCYCL. Les *aromates* (girofle, muscade, vanille, cannelle, poivre, menthe, lavande, marjolaine, romarin, thym, origan, hysope, sarriette, mélisse, camomille, armoise, anis, fenouil, coriandre, cumin, carvi, angélique, etc.) appartiennent tous au règne végétal, en particulier aux familles des labiacées, des composées, des ombellifères, des papilionacées, des térébinthacées, des conifères, etc. On les emploie, en médecine : comme stimulants ou excitants, narcotiques, astringents, purgatifs, antispasmodiques, etc. ; en parfumerie, pour la fabrication des cosmétiques ; dans l'art culinaire, sous forme de condiments (poivre, piment, girofle, muscade, vanille, anis, badiane, genièvre, laurier, thym, raifort, moutarde, etc.). Les aromates venaient anciennement d'Arabie, et ont toujours formé une branche importante du commerce de l'Orient.

AROMATHÉRAPIE n. f. Branche de l'art médical mettant à profit l'activité physiologique des huiles essentielles et celle de leurs constituants.

AROMATIQUE adj. et n. m. De la nature des aromates ; qui exhale une odeur agréable, suave : *Plante, huile aromatique.*
— Chim. *Série aromatique,* classe de composés cycliques dérivant de carbures analogues au benzène, comme le naphtalène, l'anthracène, etc. (V. CYCLIQUE.)
— Pétr. *Hydrocarbures aromatiques,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Pétr. L'essence et toutes les fractions pétrolières plus lourdes contiennent des *hydrocarbures aromatiques.* Le benzène, le toluène et les xylènes ont un indice d'octane très élevé et l'on cherche à augmenter leur proportion par l'aromatisation* ; on peut également les extraire pour les incorporer à l'essence « aviation » ou les utiliser en pétrochimie. En revanche, les aromatiques présents dans le pétrole lampant et dans les huiles lubrifiantes sont tout à fait indésirables et doivent être éliminés par *extraction au solvant.*

AROMATIQUEMENT adv. De façon aromatique.

AROMATISATION n. f. Action d'aromatiser.
— Chim. Réaction par laquelle un hydrocarbure à chaîne droite est transformé en aromatique. (C'est un des résultats les plus intéressants du *reforming catalytique.*) [Syn. CYCLISATION.]

AROMATISER v. tr. Parfumer avec un aromate : *Aromatiser une boisson.*

ARÔME n. m. (gr. *arôma*). Principe odorant qui s'échappe de différentes substances d'origine végétale ou animale : *Je considère les petites oranges rouges, je respire l'arôme amer et fort* (Claudel).

Sophie ARNOULD
par Greuze
collection Wallace, Londres

Maurice ARNOUX en 1932

Phot. Hanfstaengl, Monde et Caméra.

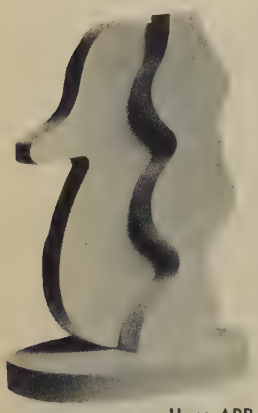

Hans ARP
composition

— Rem. *Arôme* ne s'écrit avec un accent circonflexe que depuis la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1932).
— Syn. : *bouquet, émanation, exhalaison, fragrance, fumet, odeur, parfum.*
— Encycl. On pourrait, à la rigueur, considérer comme *arôme* toute substance volatilisée qui agit sur l'odorat. C'est souvent une huile essentielle, préexistante dans les plantes aromatiques, ou une matière engendrée chimiquement, comme dans le vin, le tabac, les amandes amères, ou un acide volatil, tel que les acides benzoïque et cinnamique. Ces différentes matières viennent affecter l'odorat, qu'elles soient volatiles elles-mêmes ou qu'elles soient entraînées par des vapeurs aqueuses, alcooliques ou ammoniacales.

AROMIE n. f. Longicorne à odeur musquée, qui vit sur les saules, en Europe. (Nom sc. : *Aromia moschata;* le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

AROMITE n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel de magnésium et d'aluminium.

ARON II, prince de Moldavie de 1591 à 1595 († 1597). Il acheta littéralement sa principauté aux Turcs et, pour payer ses dettes, mit le pays au pillage. Ses manœuvres le rendirent suspect aux Turcs et aux Autrichiens. Il fut capturé par Sigismond Báthory.

ARON (Raymond), journaliste et sociologue français (Paris 1905). Professeur de sociologie à la Sorbonne (1957), auteur de *l'Homme contre les tyrans* (1946), *la Sociologie allemande contemporaine* (1949-1950), *la Philosophie critique de l'histoire* (1951), *les Guerres en chaîne* (1951), *l'Algérie et la République* (1958), *la Société industrielle et la guerre* (1959), etc.

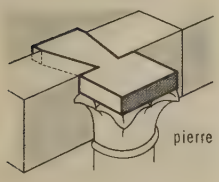

assemblage
à queue d'aronde

ARONA, comm. d'Italie, en Lombardie (prov. de Novare), sur le lac Majeur et la route du Simplon, en face des îles Borromées; 10 000 hab. (8 750 aggl.). Statue colossale de saint Charles Borromée, né aux environs en 1534.

ARONDE n. f. (lat. pop. **hirunda*, pour *hirundo*). Langue littér. Hirondelle : *Tu vas effleurant la vierge glace bleue | Comme une aronde effleure l'onde* (F. Vielé-Griffin).
— Charp. et Menuis. *Assemblage à queue d'aronde* ou *d'hironde*, assemblage dans lequel le tenon et la mortaise ont une forme qui rappelle une queue d'hirondelle (*aronde* ou *hirondo* en vieux français), et que l'on emploie pour réunir par leurs extrémités des pièces assemblées d'équerre, comme les côtés d'un tiroir, d'une boîte, d'une caisse, etc. (Le même terme s'emploie pour les pierres de taille.)
— Fortif. *Ouvrage en queue d'aronde*, ouvrage à corne*, qui s'ouvre en éventail sur la campagne.
— Technol. Crampon en forme de queue d'aronde, servant à relier deux pièces de charpente ou deux pierres.

AROSA, comm. de Suisse (cant. des Grisons), au S.-E. de Coire; 2 800 hab. Important centre touristique : station d'été et d'hiver. Observatoire météorologique.

AROSEMENA (Justo), diplomate et homme politique colombien (Panama 1817 - † 1886). Il prit une part très active aux travaux préparatoires de la Constitution de 1853 et rédigea le Code de commerce colombien. Sénateur en 1854, président de la Chambre en 1855, il fut, peu avant sa mort, ministre de Colombie en France et en Angleterre.

AROUÉRIS, nom grec de la divinité égyptienne Horus*.

AROUET, nom de famille de Voltaire*, qui composa le sien avec l'anagramme d'*Arouet l(e) j(eune)*. Cette famille était originaire de Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres). L'un des siens, notaire (1440-1499), y écrivit des ouvrages qui sont restés inédits. La famille vint s'installer à Paris au XVIIe s. François Arouet, père du philosophe (1649-1722), y était notaire au Châtelet.

AROUHOUIMI ou **ARUWIMI**, riv. du Congo belge, affl. du Congo (r. dr.), confluant à Basoko, formée par la réunion des trois Itouris, nés à l'ouest du lac Albert; 1 300 km.

AROUMAIN(S) ou **KOUTSO-VALAQUE(S)**, population de langue roumaine, établie dans le sud de la Yougoslavie, le nord de la Grèce, la Bulgarie, l'Albanie; son dialecte, l'*aroumain*, est parlé par 350 000 personnes environ.

chenille arpenteuse

AROUSSI ou **ARUSSI**, prov. d'Ethiopie, au sud d'Addis-Abeba. Ch.-l. *Asselle.*

ARP (Hans), sculpteur français (Strasbourg 1887). Il a produit des papiers collés, des sculptures sans socle, a participé aux mouvements « dada » et surréaliste. C'est un des principaux représentants de l'art abstrait. On trouve de ses œuvres au musée de Bâle, au Kunsthaus de Zürich, au musée d'Art moderne de New York. Il a participé à la décoration du palais de l'U. N. E. S. C. O.

ARPACHIYAH, site préhistorique de la vallée du Tigre, au sud de Ninive (période de Pré-Obeïd). Les fouilles ont mis au jour une céramique à fond saumon, avec motifs polychromes représentant des animaux. Les habitations ont le plan des tholoï.

ÁRPAD, conquérant hongrois († 907), chef de la peuplade finnoise des Magyars, qui, partie du Don vers 825, arriva en Moldavie vers 860 et se fixa définitivement vers 896 dans la région du moyen Danube, où elle constitua l'État appelé *Hongrie*. Árpad est le fondateur d'une dynastie nationale, celle des *Árpads* ou *Árpadiens;* il gouverna avec le titre de duc, mais son descendant Etienne prit le titre de roi en l'an 1000. Sa dynastie régna en Hongrie jusqu'en 1301.

ARPAJON, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), dans la région parisienne, sur l'Orge; 5 100 hab. (*Arpajonnais*). Cette ancienne place forte fut souvent disputée. Église Saint-Clément, en partie gothique. Halle du XVIIe s. Porte de ville du XVIIIe s. Célèbre foire aux haricots, en septembre. Fabriques de chaussures et de lunettes. Produits pharmaceutiques.

ARPAJON (maison d'), famille du Rouergue, issue de Hugues Ier, sire d'Arpajon (1268), et dont les membres les plus éminents furent : Louis Ier, duc d'Arpajon à titre personnel (1651-1679). Né à la fin du XVIe s., il combattit vaillamment durant la guerre de Trente Ans, pacifia la Lorraine et la Guyenne; en 1645, la gloire dont il se couvrit en allant au secours de Malte, assiégée par les Turcs, fit que le roi le nomma ambassadeur extraordinaire en Pologne; il contribua à l'élection de Casimir V, frère de Ladislas IV; — Louis II, son petit-fils, vicomte puis marquis d'Arpajon (1679-1736), qui se distingua durant les guerres de la ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne. Maréchal de camp en 1709, gouverneur du Berry en 1715, il fut créé en 1718 lieutenant général; — Anne Claude, fille et héritière de Louis II. Elle épousa en 1741 Philippe de Noailles.

ARPAJON-SUR-CÈRE, comm. du Cantal (arrond. d'Aurillac), dans le bassin d'Aurillac; 2 891 hab. (1 259 aggl.) [*Arpajonnais*].

ARPÈGE n. m. (ital. *arpeggio*). Mus. Exécution successive des notes d'un accord.
— Encycl. L'orthographe ancienne, *harpège*, indique l'origine du terme : c'était la manière de jouer normale sur la *harpe* et les instruments à cordes pincées. Sur les instruments à clavier, l'exécution arpégée a été conservée à titre d'*agrément*. Dans la musique pour clavecin des XVIIe et XVIIIe s., de longs passages sont arpégés (*Fantaisie chromatique* de Bach). De curieux exemples d'arpègement notés par des signes conventionnels, se rencontrent également dans la musique pour violon, chez Leclair et Locatelli, et, plus tard, très développés, chez Paganini. Le système dit *basse d'Alberti*, qui consiste à égrener à la main gauche les différentes notes d'un accord, a conduit les compositeurs à développer les arpèges sur la totalité de l'étendue sonore, ce qui permet des effets de plénitude dont la Ire étude de Chopin (op. 10) ou le choral de *Prélude, choral et fugue* de Franck donnent une idée. A l'orchestre, de tels arpèges ont servi à symboliser le cours du Rhin (*l'Or du Rhin* de Wagner), la succession des vagues (*l'Etranger* de V. d'Indy), etc. De nos jours, on écrit les arpèges en toutes notes.

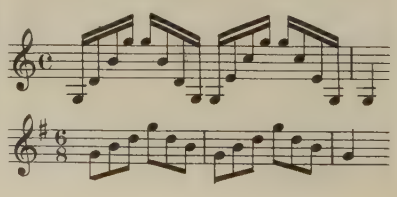

ARPÉGÉ, E adj. Mus. *Accord arpégé*, accord dont on fait entendre successivement et rapidement toutes les notes. (On le désigne en le faisant précéder d'une ligne verticale ondulée.)

ARPÈGEMENT n. m. Mus. Action d'arpéger.

ARPÉGER v. intr. (ital. *arpeggiare*, jouer de la harpe). Mus. Faire entendre un accord en détaillant ses notes successivement.

ARPENT [pɑ̃] n. m. (celte *arepennis*, mesure carrée des Gaulois). Anc. mesure agraire, divisée en 100 perches, et variable suivant les localités. ‖ *Par extens.* Champ de peu d'étendue : *On les voit traverser les clairs arpents de blé* (Verhaeren).
— Encycl. L'*arpent commun* valait 100 perches de 20 pieds de côté, ce qui formait un carré de 200 pieds de côté, soit 42,21 ares. L'*arpent d'ordonnance* ou *des eaux et forêts* valait 100 perches de 22 pieds de côté, ce qui formait un carré de 220 pieds, soit 51,07 ares. L'*arpent de Paris*, plus petit, valait 100 perches de 18 pieds de côté, soit 34,19 ares.

ARPENTAGE n. m. Evaluation de la superficie des terres : *Faire l'arpentage d'un champ.* ‖ *Chaîne d'arpentage*, chaîne dont on se sert pour arpenter. (C'est un décamètre.)
— Encycl. L'origine de l'*arpentage* remonte à une haute antiquité; on en attribue l'invention aux Egyptiens. La pratique de l'arpentage suppose que l'on sait jalonner une ligne, mesurer la distance entre deux points, mesurer un angle, abaisser ou élever une perpendiculaire sur une ligne jalonnée, opérations qui s'exécutent à l'aide d'instruments spéciaux, tels que *jalons, chaîne d'arpentage, équerre, graphomètre, boussole, planchette*, etc. Trois cas sont à considérer : 1° Terrain polygonal rectiligne. On décompose la surface en triangles et en trapèzes. On évalue la surface de chacune de ces figures. La somme de ces aires sera celle du terrain; 2° Terrain polygonal curviligne. On partage le terrain en trapèzes mixtilignes. Le côté pris pour base est divisé en parties égales, en nombre tel que l'on puisse confondre avec des droites les côtés curvilignes sans commettre une erreur supérieure à celle que l'on s'est assignée. On évalue les aires de chaque trapèze élémentaire en confondant les côtés curvilignes avec leur corde;
3° Terrain en pente. Pour mesurer la projection horizontale du terrain, on procède par la méthode dite de « cultellation », qui consiste à mesurer les distances rapportées à un plan horizontal, en opérant avec une fiche plombée suspendue à l'extrémité de la chaîne d'arpentage tendue horizontalement. (→ Biblio.)

ARPENTER v. tr. Autref., mesurer en arpents. ‖ Auj., mesurer la superficie des terres : *Arpenter un champ.* ‖ *Par anal.* et *fam.* Parcourir rapidement, à grands pas : *Il arpentait la grande pièce humide et basse* (F. Mauriac).

ARPENTEUR n. m. Professionnel chargé d'effectuer des relèvements de terrains et des calculs de surface. ‖ *Chaîne d'arpenteur*, v. ARPENTAGE (*chaîne d'*).

ARPENTEUSE n. f. et adj. Nom donné aux chenilles des phalènes, qui, au lieu de marcher comme les autres en rampant et par ondulations, se fixent d'abord par leurs pattes antérieures, élèvent ensuite leur corps en forme de boucle pour rapprocher l'extrémité postérieure de celle qui est fixée, et répètent ce mouvement, comme si elles mesuraient le terrain qu'elles parcourent (d'où leur autre nom de *géomètres*).

ARPÈTE ou **ARPETTE** n. (origine contestée). Arg. Apprenti, apprentie : *Une arpète qui relate un vague petit incident de la rue aux copines de l'atelier* (J. Romains).

ARPHAXAD, patriarche hébreu postérieur au Déluge, fils de Sem et ancêtre d'Abraham. — Personnage indiqué comme roi des Mèdes par le livre de Judith, mais inconnu de l'histoire. Il aurait vécu à l'époque de Nabuchodonosor, qui l'aurait vaincu et tué.

ARPIN n. m. (nom d'un fameux lutteur du XIXe s.). Lutteur de profession. (Vieilli.)

ARPINO, comm. d'Italie, dans le Latium (prov. de Frosinone); 10 400 hab. (2 900 aggl.). C'est l'antique *Arpinum*. Patrie de Marius,

de Cicéron, d'Agrippa et du peintre Giuseppe Cesari, dit le Josépin (1568-1640).

ARPION n. m. (de *harpe*, griffe de chien). Arg. Orteil.

ARQUÉ, E adj. Courbé en arc : *Le petit homme aux jambes courtes arquées* (F. Mauriac).

— Chorégr. Se dit d'un danseur dont les genoux ne ferment pas ou ferment imparfaitement.

— Manèg. *Cheval arqué*, cheval dont les genoux sont portés en avant par suite du raccourcissement accidentel des tendons, résultant de l'usure ou d'un accident. (Se dit également des genoux qui présentent cette disposition.) [V. BRASSICOURT et APLOMBS.]

— Mar. *Vaisseau arqué*, vaisseau dont la quille est courbée en arc, par suite d'une avarie, de la vétusté ou d'un défaut de chargement. ‖ *Quille arquée*, quille dont les extrémités tombent plus que le milieu.

ARQUEBUSADE n. f. Coup d'arquebuse : *Il fut tué d'une arquebusade.*

— LANGUE CLASS. *Eau d'arquebusade* ou *eau d'arquebuse*, infusion de plantes pharmaceutiques employée contre les blessures d'armes à feu.

ARQUEBUSE n. f. (néerl. *hakebusse*, mousquet à crochet, altéré par l'ital. *archibuso*). Arme à feu qui se portait sur l'épaule. ‖ *Arquebuse carabine*, v. CARABINE. ‖ *Chevalier de l'arquebuse*, membre d'une compagnie formée au XVIe s. pour s'exercer au tir à l'arquebuse.

— ENCYCL. Au siège d'Arras par Louis XI, en 1477, les assiégés emploient une arme appelée *canon à main*, qui remplace l'arbalète. Selon Commynes, l'*arquebuse* aurait pris son nom à la bataille de Moret (1476). Elle est alors très lourde, exige le service de deux hommes, qui, pour tirer, appuient l'extrémité de l'arme sur une fourche fichée en terre. Le système de propulsion du projectile, dérivé de l'arbalète, est ensuite remplacé par la déflagration de la poudre, allumée à l'aide d'une mèche (*arquebuse à mèche*, inutilisable sous la pluie) ou d'une roue dentée, tirant d'un morceau de pyrite l'étincelle qui enflamme la poudre (*arquebuse à rouet*, début du XVIe s.). Sa cadence était d'un coup toutes les cinq minutes. Vers 1570, l'arquebuse est remplacée par le mousquet*.

ARQUEBUSER v. tr. Tuer d'un coup d'arquebuse.

ARQUEBUSERIE n. f. Atelier d'arquebusier*.

ARQUEBUSIER n. m. Soldat armé d'une arquebuse. ‖ Nom donné, aux XVIIe et XVIIIe s., aux fabricants d'armes à feu montées sur fût. (On les appela d'abord *maîtres artillers* [1574].) ‖ Membre d'une compagnie qui tirait à l'arquebuse.

— ENCYCL. La valeur des *arquebusiers* espagnols ayant permis à Charles Quint de vaincre à Pavie (1525), la régente Louise de Savoie fit aussitôt former en France des *compagnies d'arquebusiers*. Armés légèrement, ils portaient l'épée et la dague suspendues au ceinturon. Il exista aussi des *arquebusiers à cheval*, employés d'abord en Espagne, puis en France. On en trouva dans les milices bourgeoises du XVIe et du XVIIe s.; des confréries d'arquebusiers subsistèrent longtemps, notamment dans les Flandres.

ARQUEPINCER ou **ARCPINCER** v. tr. Arg. Procéder à l'arrestation de.

ARQUER v. tr. (de *arc*). Courber en arc : *Arquer une pièce de bois. Une souple panthère arque ses reins robustes* (Leconte de Lisle).

◆ V. intr. Fléchir, devenir courbe : *Une poutre qui arque.* ‖ *Pop.* Marcher, avancer.

— LOC. POP. *Ne plus pouvoir arquer*, être décrépit, vieux, fatigué.

— ***S'arquer*** v. pr. Se déformer, en parlant des mâts, des vergues, et notamment de la quille d'un bâtiment.

ARQUÉRITE n. f. (de *Arqueros*, n. d'une ville du Chili). Minér. Amalgame d'argent ($Ag_{12}Hg$), qu'on trouve en octaèdres cubiques ou en petites masses plus tendres que l'argent.

ARQUES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), en Flandre, à l'est de Saint-Omer, sur l'Aa; 5 800 hab. (5 050 aggl.) [*Arquais*]. Château du XVIIe s. Eglise du XVIIIe s. Verreries. Filature de jute. Corderie. Papeteries. Produits pharmaceutiques. Briqueteries. Curieux ascenseur pour bateaux, sur le canal de Neuffossé (les Fontinettes). Patrie de H. M. de Blainville.

ARQUES, petit fleuve côtier de Normandie, dans le pays de Caux, qui forme le port de Dieppe; il est constitué par la réunion, à 6 km de l'embouchure, de trois rivières : la Béthune (45 km), la Varenne (30 km), et l'Eaulne (40 km).

ARQUES-LA-BATAILLE, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), dans la vallée de l'Arques, aux confins du pays de Caux et au S.-E. de Dieppe; 2 586 hab. (1 539 aggl.) [*Arquais*]. Belles ruines du château édifié en 1123 par Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dont il reste le donjon et un ouvrage avancé; enceintes et portes du XIVe s., modifiées au XVIe s.; église des XVIe et XVIIe s., de style gothique flamboyant (jubé Renaissance); vieilles maisons. Belle forêt. Petit centre industriel (textiles artificiels, agglomérés). La ville tire son surnom de la victoire remportée le 21 septembre 1589 par Henri IV sur le duc de Mayenne.

ARQUET n. m. Text. Petit fil de fer fixé à la brochette qui retient les tuyaux dans la navette, où il sert de ressort.

— Vitic. Syn. de ASTE.

ARQUIER (D'). V. DARQUIER.

ARQUILLIÈRE (Alexandre), acteur français (Boën, Loire, 1870 - Saint-Etienne 1953). Il débuta en 1888 au Théâtre-Libre, et créa ensuite sur diverses scènes : *la Princesse lointaine* (Renaissance), *les Deux Gosses* (Ambigu), *le Repas du lion*, *Le gendarme est sans pitié*, *la Nouvelle Idole*, *la Clairière* (Théâtre-Antoine), *Samson* (Renaissance), etc.

ARQUILLIÈRE (Henri Xavier), historien et prélat français (Firminy 1883 - Lyon 1956). Il fut doyen de la faculté de théologie de Paris. Ses travaux sur *l'Augustinisme politique* (1934) et *Saint Grégoire VII* (1934) ont montré que les revendications des papes des XIe, XIIe et XIIIe s. procédaient d'une doctrine théologique dérivée de certaines thèses de saint Augustin, bien plus que d'une ambition politique.

ARQÛRE n. f. Art vétér. Chez le cheval, déviation du genou en avant de sa ligne d'aplomb. (Si elle est le fait de la fatigue, de l'usure, le cheval est dit *arqué*; si ce vice d'aplomb apparaît quelque temps après la naissance, le cheval est dit *brassicourt*.)

ARRACACIA n. m. (esp. *arracacha*). Herbe vivace dont le rhizome charnu est employé comme aliment en Colombie. (Nom sc. : *Arracacia esculenta*. Le genre comprend 20 espèces des Andes et de l'Amérique du Nord, et fait partie des ombellifères.)

ARRACHAGE n. m. Action d'arracher des herbes, des racines, etc. : *L'arrachage des pommes de terre.*

— Min. *Treuil d'arrachage*, treuil donnant une forte traction, utilisé pour enlever le soutènement d'une taille en vue du foudroyage.

arpentage

opération de chaînage

chaînage en terrain incliné (cultellation)

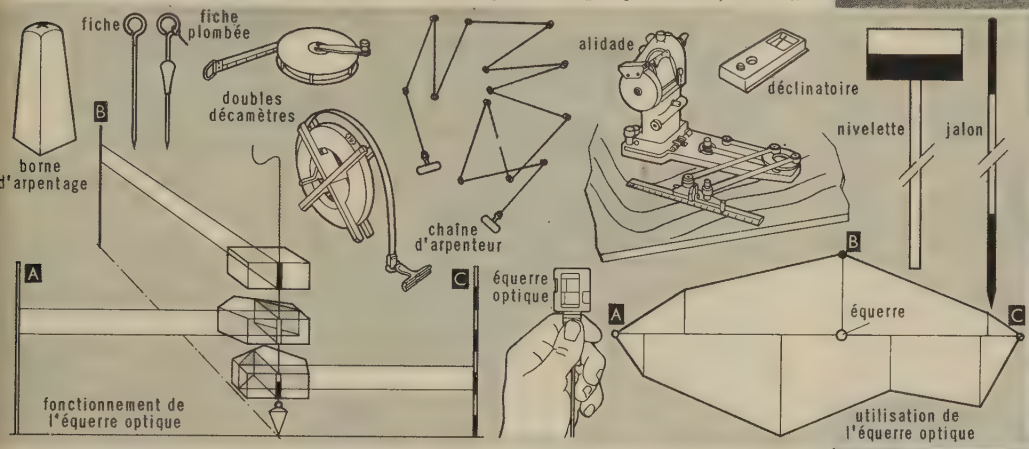

jalonnement d'une mire

détermination d'une perpendiculaire à AB en un point donné C

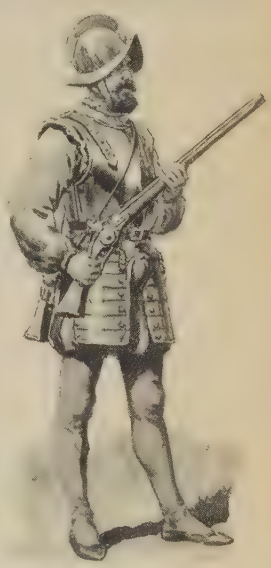

arquebusier, XVIe s.

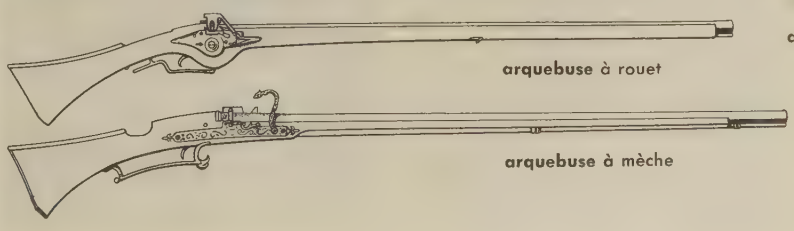

arquebuse à rouet

arquebuse à mèche

capitaine ARRACHART en 1925

ARRACHART (Ludovic), officier aviateur français (Besançon 1897 - mort accidentellement en vol à Etampes, 1933). Engagé à dix-sept ans au début de la Première Guerre mondiale, il passe dans l'aviation en 1917, et se signale dès 1924 par des records et des raids qui en font un des pionniers de l'aviation intercontinentale (Paris-Bassora en 1926; Paris-Madagascar en 1931).

ARRACHE n. m. Sell.-maroq. Système de fermeture métallique semblable à un bouton-pression, mais dont la résistance à l'arrachement est plus forte.

ARRACHÉ, E adj. Hérald. Se dit des arbres et des plantes dont les racines sont apparentes.

◆ N. m. Sports. En haltérophilie, mouvement amenant d'un seul coup la barre au-dessus de la tête, au bout d'un ou des deux bras tendus.

— Loc. fam. *A l'arraché,* avec un effort violent, à la limite des forces.

— Text. Type de tissu de laine cardée, dont l'aspect duveteux est obtenu par passage du tissu sur une laineuse, qui ouvre les fils de trame et met en évidence les fibres de laine constitutives.

ARRACHE-CLOU n. m. Instrument pour arracher les clous. || Pl. *des* ARRACHE-CLOUS.

ARRACHE-ÉTAI n. m. Min. Appareil de traction à main, pour culbuter des éléments de soutènement qui sont devenus inutiles. (Syn. SYLVESTER.) || Pl. *des* ARRACHE-ÉTAIS.

ARRACHEMENT n. m. Action d'enlever avec effort ce qui tient à quelque chose : *L'arrachement d'une dent, de la peau, d'un clou.* || — *Fig.* Action de s'arracher avec peine de ce qui vous retient, vous charme : *Ils ne pouvaient se décider à l'arrachement. Ils marchèrent donc, côte à côte, comme toujours* (G. Duhamel). || Affliction, déchirement causé par une séparation : *Nous sommes si bien faits pour nous attacher et prendre racine que nous ne pouvons rien quitter sans arrachement* (A. France).

— Archit. Ensemble des pierres saillantes et des inégalités laissées à dessein à une partie de maçonnerie pour servir de liaison avec une autre maçonnerie que l'on voudra y joindre. (Lorsqu'on bâtit une façade de maison le long d'une rue, les arrachements s'appellent aussi *pierres d'attente.*) || *Arrachements d'une voûte,* les premières retombées d'une voûte engagées dans un mur. (On dit qu'une portion de bâtiment est construite *en arrachement* quand elle forme saillie sur le bâtiment principal.)

— Géomorphol. *Niche d'arrachement,* rentrant de forme semi-circulaire, dans une corniche rocheuse ou dans un versant raide, dû au départ d'un paquet de couches. (Les niches d'arrachement sont généralement dues à un glissement de terrain ou à un éboulement. On parle aussi de *niches de décollement,* mais ces dernières sont dues plus spécialement à des glissements de terrain. Ces formes se rencontrent sur les côtes escarpées.)

ARRACHE-PIED (D') loc. adv. Sans interruption; avec acharnement : *La grande Mindeur travaillait d'arrache-pied et sans distraction* (M. Aymé).

ARRACHE-PORTES n. m. invar. Industr. du gaz. Charpente métallique mobile, sur laquelle est monté un dispositif spécial, utilisé pour enlever et remettre en place les portes d'enfournement et de défournement des chambres horizontales, qu'il s'agisse de fours à gaz ou de fours à coke.

ARRACHER v. tr. (lat. pop. **exradicare,* enlever avec la racine, après changement de préfixe). Enlever de terre : *Arracher des mauvaises herbes.* || Enlever avec effort ce qui tient à quelque chose : *Là où le sol est à chaque instant arraché par un obus* (J. Romains). || *Fam.* Déchirer profondément : *Le chat lui arracha la joue.* || Enlever de force à quelqu'un ce qu'il retient : *Une histoire de lettre que Sébastien ce matin a arrachée à Adrienne* (M. Achard). || Faire sortir, tirer : *La sonnerie du réveil m'arracha du lit.* || Enlever, emporter hors de : *L'ascenseur saisit Ponceau et l'arracha brutalement à la curiosité générale* (G. Duhamel). || — *Fig.* Détacher avec peine : *Le curé vint arracher le gentilhomme à son rêve, en lui demandant de faire le quatrième au whist* (Balzac). || Tirer, obtenir avec peine, au physique et au moral : *On a tout juste arraché, in extremis, avec des protections, le grade de colonel* (J. Romains).

— Loc. div. *Arracher les yeux à quelqu'un,* expression de menace pour faire entendre qu'on est très irrité contre quelqu'un, et qu'on se livrerait volontiers à des violences contre lui. || *Arracher le cœur,* causer une peine extrême : *Mathieu et Marianne finirent par sourire, au milieu de leurs larmes, malgré leur pauvre cœur arraché* (Zola).

— Grav. Enlever de dessus le cuivre des parties déjà gravées, pour faire une correction.

— Mar. *Arrache!* commandement fait aux rameurs d'un canot par le patron, quand, dans une joute, ou par suite du mauvais temps, ils doivent redoubler d'effort.

— Pêch. *Arracher la soie,* tirer sur la soie étendue sur l'eau en avant, pour exécuter le jet arrière dans la pêche à la mouche.

— Syn. : *déraciner, déterrer, extirper, extraire, ravir, retirer.*

— ***S'arracher*** v. pr. Se tirer avec effort hors de : *C'est* [le banyan] *une hydre qui de la terre tenace s'arrache avec acharnement* (Claudel). *Pesamment, Romanil s'arracha du fauteuil* (G. Duhamel); et, au *fig. : S'arracher au charme d'un pays.* || Se disputer : *Les chacals s'arracheront des ossements sur les places publiques* (Flaubert). || *Fam. S'arracher quelqu'un, quelque chose,* se disputer une personne, une chose recherchée par tous : *Sa personne charmante fascinait les femmes : on se l'arrachait dans les salons* (Sand).

— Loc. *S'arracher les cheveux,* être au désespoir.

ARRACHE-RACINE ou **ARRACHE-RACINES** n. m. Houe pour arracher les racines et les tubercules. || Pl. *des* ARRACHE-RACINES.

ARRACHE-TUYAU n. m. Outil utilisé pour retirer des tubes au fond d'un sondage. || Pl. *des* ARRACHE-TUYAUX.

ARRACHEUR, EUSE n. Celui, celle qui fait le métier d'arracher. (Usité surtout dans l'expression péjorative : *Un arracheur de dents.*)

— Loc. *Mentir comme un arracheur de dents,* mentir effrontément.

◆ N. f. Machine destinée à opérer ou à faciliter l'arrachage des plantes à forte racine pivotante (betteraves), des tubercules (pommes de terre, topinambours), des graines (arachides) ou des tiges (lin).

— Encycl. Les *arracheuses mécaniques de racines* comprennent un organe d'arrachage, ou soc, en forme de lame ou de fourche, incliné à la fois par rapport au sol et à la direction de traction. Certaines machines plus complexes possèdent des organes réalisant des opérations complémentaires : le décolletage, à l'aide d'un couteau ou d'un disque tranchant, les verts étant évacués sur le côté par un éjecteur de collets (arracheuses-décolleteuses); le nettoyage à l'aide d'une grille ou tambour; éventuellement le groupage (arracheuses-groupeuses) ou le chargement (arracheuses-chargeuses). Sur certaines machines, les organes de nettoyage et de chargement sont confondus. Les *arracheuses mécaniques de tubercules* comprennent un soc à lame simple ou double, qui soulève et désagrège le billon (arracheuses-souleveuses). Les machines modernes sont généralement munies d'un organe de nettoyage-groupage : fraise rotative, fourches, turbine, etc., rejetant les tubercules sur le côté ou sur le tambour qui les abandonne soit à l'arrière, soit sur le côté, ou encore grille simple ou double les laissant derrière la machine. Certaines machines sont équipées d'organes de chargement ou d'ensachage (arracheuses-chargeuses et arracheuses-ensacheuses).

arracheuse de pommes de terre

ARRACHIS (*ji*) n. m. Arrachage, enlèvement des arbres ou des souches. || *Arrachis de bois,* terre précédemment en culture forestière, et qu'on vient de défricher.

— Hortic. Plant arraché dont les racines sont à nu : *De l'arrachis.*

ARRACOURT, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), en Lorraine, au N. de Lunéville; 335 hab.

ARRADON, comm. du Morbihan (arrond. de Vannes), près de la côte nord du golfe du Morbihan; 1 782 hab. (417 aggl.).

ARRAIS ou **ARRAES** (Amador), écrivain portugais (Beja v. 1530 - Coimbra 1600). Evêque de Portalegre, il a écrit, aux Carmes de Coimbra, des *Dialogues* (1589), qui sont des classiques de la littérature portugaise.

ARRAISONNEMENT n. m. Examen de la patente d'un navire, au point de vue notamment de la police sanitaire.

ARRAISONNER v. tr. (lat. pop. *adrationare;* de *ad,* à, et *ratio,* raison). *Arraisonner un navire,* constater l'état sanitaire, la nationalité, la composition, etc., du personnel d'un bâtiment, sa destination, etc.

ARRAN, île de Grande-Bretagne, sur la côte ouest de l'Ecosse (Buteshire), à l'entrée de l'estuaire de la Clyde. Ch.-l. *Lamlash.* Elevage; pêche. Cette île pittoresque attire de nombreux touristes en été.

ARRAN ou **ARAN,** nom de deux groupes d'îles des côtes occidentales de l'Irlande, baignées par l'Atlantique : *North Arran* (comté de Donegal) et *South Arran* (comté de Galway).

ARRAN (James Hamilton, 1er comte d'), grand seigneur écossais (1475 ?-1529), fils de James, 1er lord Hamilton, et de Mary, fille de Jacques II d'Ecosse. Il conduisit, en 1503, les négociations en vue du mariage de Jacques IV* et de Mary Tudor, et fut alors créé comte d'Arran. Il se distingua surtout comme ennemi acharné du clan Douglas, adversaire traditionnel du clan Hamilton. Aussi soutint-il Albany contre le comte d'Angus, ce qui lui valut la présidence du Conseil de régence de 1517 à 1520.

ARRAN (James Hamilton, 2e comte d'), duc de Châtellerault (1515 ?-1575), fils aîné du précédent. Protecteur du royaume à la mort de Jacques V (1542). Il passa au parti français et catholique, puis revint au protestantisme en 1559 et se joignit aux lords de la Congrégation*, ce qui le fit exiler par Marie Stuart de 1564 à 1569. En abdiquant, elle le nomma pourtant tuteur de son fils Jacques.

ARRAN (James Hamilton, 3e comte d'), [1537-1609], fils du précédent. Prétendant épouser Marie Stuart, puis Elisabeth Tudor, engagé dans les terribles luttes politiques du milieu du siècle, il entra en 1559 dans le parti des lords de la Congrégation, mais devint fou en 1561. Son titre fut porté de 1581 à 1586 par James Stewart ou Stuart.

ARRAN (James Stuart, comte d'), homme politique écossais, cousin du précédent, assassiné en 1595. Il s'attacha à obtenir la faveur de Jacques VI, et par là le pouvoir, soutenant le roi contre les presbytériens. Il reçut le comté d'Arran en 1581 et devint le vrai maître du royaume en 1584-1585. Mais son despotisme et surtout l'appui de la reine d'Angleterre Elisabeth au parti protestant ruinèrent rapidement son pouvoir, et il fut condamné à l'exil en 1586. Rentré en Ecosse en 1592, il ne put reprendre le pouvoir et périt assassiné.

ARRANGEABLE adj. Qui peut être arrangé : *Les affaires de faux sont toujours arrangeables quand la somme est restituée* (Balzac).

ARRANGEANT, E adj. Facile en affaires, accommodant : *Un homme très arrangeant.*

ARRANGÉE n. f. Nom usuel d'un papillon de la famille des noctuidés, le *Miselia* ou *Dianthœcia compta.*

Phot. Rol, Vincent.

ARRANGEMENT n. m. Action de disposer les choses dans un certain ordre : *L'arrangement des mots dans une phrase.* || Manière dont les choses sont arrangées : *Ayant tout juste un arrangement un peu nouveau de sa coiffure* (J. Romains). || Moyen, manière de s'organiser. || Convention, transaction entre particuliers ou entre Etats : *Le père Barbeau fit un arrangement avec une nourrice* (Sand). — Dr. civ. *Arrangement de famille,* convention conclue entre membres d'une même famille, en vue du règlement d'intérêts communs en matière matrimoniale ou successorale.

— Math. *Arrangements de* m *lettres* p *à* p, ensemble des groupes que l'on peut former en prenant *p* lettres parmi *m* lettres données, chaque groupe différant des autres soit par la nature, soit par l'ordre des lettres qui le composent. [Le nombre des arrangements de *m* lettres *p* à *p* se désigne par le symbole A_m^p. On démontre que l'on a la relation $A_m^p = m\ (m-1)\ (m-2)\ \ldots\ (m-p+1)$.]

— Mus. Transformation d'une œuvre écrite pour certaines voix, certains instruments ou ensembles, en vue de son exécution par des voix, des instruments ou des ensembles différents : par exemple, la réduction d'une œuvre d'orchestre pour le piano. (Dès le Moyen Age, il y eut des transcriptions de chansons polyphoniques pour le luth, l'orgue. Bach arrangea des concertos de Vivaldi pour le clavecin; Liszt, Tausig, etc., arrangèrent les œuvres d'orgue de Bach pour le piano, etc.) || En musique de jazz, procédé de création qui tend à substituer l'élaboration à l'improvisation.

— Music-h. *Arrangement musical,* adaptation d'une ou de plusieurs musiques aux besoins d'une scène ou d'un tableau de music-hall ou de revue : *Faire un arrangement musical sur des airs populaires ou de folklore.* — Syn. : *agencement, aménagement, disposition, ordre, organisation.*

ARRANGER v. tr. (de *ranger*). [Se conj. comme *manger.*] Mettre dans un ordre convenable : *Arranger des livres dans une bibliothèque.* || Habiller, équiper : *Une femme grande, sèche* [...] *provinciale dans son parler, mal arrangée surtout* (Balzac). || Remettre en bon état (en parlant surtout d'un mécanisme) : *Notre maître n'a pas son pareil pour bricoler et arranger les choses* (J. Supervielle). || *Fam.* Accommoder : *Arranger du mouton aux navets.* || — *Fig.* Organiser : *Nous arrangerons si bien notre vie que vous n'aurez qu'à vous laisser porter* (R. Rolland). || Préparer, combiner : *Arranger un projet dans sa tête. Arranger une partie de campagne.* || Convenir à, satisfaire : *Cela m'arrange.* || Régler, terminer à l'amiable : *Arranger un différend.* || *Ironiq.* Traiter cavalièrement, sans égards : *Je l'ai arrangé de la belle manière.* || *Pop.* Donner des coups : *Tu as raison de te cacher, car si ton père apprenait que tu voles, il t'arrangerait* (Zola). || Infecter d'un mal contagieux.

— Syn. : *accommoder, adapter, agencer, ajuster, aménager, combiner, disposer, organiser, préparer.*

— ***S'arranger*** v. pr. Se mettre dans une position, dans une posture commode pour faire une chose (vieilli) : *S'arranger dans un fauteuil pour dormir.* || Se contenter, s'accommoder, prendre son parti de : *Certaines personnes s'arrangent aisément des incommodités qu'on éprouve à vivre parmi les grands* (A. France). || Prendre ses dispositions : *Qu'importent à Thérèse tous les êtres? Qu'ils s'arrangent seuls!* (F. Mauriac). || *Fam. Arrangez-vous!,* faites comme vous l'entendez. || Se terminer bien : *C'est fâcheux que les choses ne se soient pas mieux arrangées* (J. Romains). || Se mettre d'accord : *Ils se sont arrangés à l'amiable.*

ARRANGEUR, EUSE n. Personne qui arrange : *Il fallait que l'écrivain désigné pour cette besogne fût un arrangeur habile* (Huysmans).

— Mus. Personne qui adapte un morceau de musique pour une formation.

ARRAPHIQUE adj. (*a* priv., et gr. *raphis, raphidos,* aiguille). Se dit d'une reliure dont les feuillets sont maintenus par la seule application d'une couche de colle sur le dos.

— Encycl. La *reliure arraphique* est employée manuellement pour relier les collections de journaux, les liasses de documents, etc. Le même procédé, réalisé industriellement, est appelé dans les pays anglo-saxons *perfect binding* (reliure parfaite) et, en France, *reliure sans couture.* Il est utilisé pour la brochure en grande série des romans, des périodiques, et pour la reliure des annuaires et des livres, spécialement de ceux qui comportent de nombreux hors-texte.

ARRAPKHA. Géogr. anc. Ville d'Assyrie. Les Gouti, après leur invasion vers 2500, en firent leur capitale pendant cent vingt-cinq ans. Théâtre de combats, notamment vers 616-615, lorsque les Assyriens s'efforcèrent de contenir les Mèdes. Ce serait l'actuelle *Kirkūk.*

ARRAS, ch.-l. du départ. du Pas-de-Calais, à 175 km de Paris, dans l'Artois, sur le Crinchon; 36 242 hab. (32 298 aggl.) [*Arrageois*]. Evêché. Ecole d'agriculture. La ville fut soumise à des bombardements terribles pendant la Première Guerre mondiale, et les souvenirs intéressants de son passé ont été l'objet, pour la plupart, de reconstructions importantes : la Grand-Place est bordée d'hôtels du XVIIe s. et forme un remarquable ensemble d'architecture flamande. L'hôtel de ville, du XVIe s., ainsi que le beffroi, qui s'était écroulé le 21 octobre 1914, ont été restaurés également. La cathédrale est un édifice de style classique de la fin du XVIIIe s., construit en pierres d'une blancheur remarquable; un musée d'art religieux abrite de beaux triptyques du XVIe s. Le palais Saint-Vaast, occupé par divers services municipaux, est constitué par les bâtiments du XVIIIe s. de l'ancienne abbaye; le musée municipal y est installé. Le théâtre remonte également au XVIIIe s. Enfin, l'église moderne Notre-Dame-des-Ardents est le siège d'un pèlerinage fréquenté. Arras est un centre industriel important : ferblanterie, constructions mécaniques, industries métallurgiques; huilerie; eau de Javel; sparterie, etc. C'est aussi un grand marché agricole. Patrie d'Adam le Bossu, Jean Bodel, Charles de Lécluse, Robespierre, Joseph Le Bon, Vidocq. — L'arrond. a 16 cant., 402 comm. et 258 971 hab.

— Hist. Capitale des Atrébates, appelée *Nemetocenna* par César, Arras prend, au IIIe s., le nom d'*Atrebatum.* Son industrie des étoffes, célèbre dans l'Empire, fait en particulier sa prospérité à l'époque gallo-romaine. Détruite totalement lors des invasions germaniques, elle est relevée de ses ruines par saint Vaast, fondateur de l'évêché vers 500, transféré par son successeur, après 640, à Cambrai, et rétabli vers 1100. La fondation, sur la rive droite du Crinchon, de l'abbaye de Saint-Vaast dès le VIIIe s. favorise l'agrandissement de la ville. La cité est fortifiée sous Charles le Gros (v. 885) pour résister aux attaques des Normands. Du IXe au XIIe s., elle passe sous l'autorité des comtes de Flandre; en 1180, du fait du mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe Auguste, Arras est intégrée au domaine royal et devient capitale du nouveau comté d'Artois, constitué en apanage en faveur de Robert en 1237. La prospérité de la cité est déjà établie. Vers 1180, elle obtient une charte de commune, modèle de celles des autres villes du Nord, garantissant son indépendance et les privilèges dans son patriciat, l'échevinage étant réservé à ceux qui paient un certain cens et la ville étant divisée en trois « membres » : drapiers, bourgeois et métiers. Son commerce international semble avoir été fort actif dès cette époque, des commerçants d'Arras étant mentionnés en Angleterre et en Italie. Mais ce sont ses activités financières et industrielles, surtout, qui font sa richesse. Ville de banquiers dès le XIIe s. (prêts aux comtes de Flandre, aux rois de France et aux villes flamandes par les Crespin, les Louchard), cité de drapiers, de marchands de vin aux XIIIe et XIVe s., Arras est surtout célèbre pour être devenue la capitale de la tapisserie européenne (v. Artois). C'est cette industrie, d'ailleurs, qui arrête momentanément la décadence de la cité, provoquée dès le XIVe s. par les luttes de plus en plus rudes entre le patriciat et le « commun », maintenu à l'écart de la vie politique (émeutes de 1355). Cette décadence est accélérée après 1435 par les guerres entre les ducs de Bourgogne, qui détiennent la ville, et les rois de France; elle est définitive quand, en 1477, Louis XI, lui reprochant la fidélité de ses notables au Téméraire, la fait occuper : ses murs sont rasés, sa population décimée, son économie détruite malgré les efforts faits par le roi pour la repeupler avec des familles prélevées dans toutes les villes de France. Elle perd jusqu'à son nom et est rebaptisée Franchise. En 1482, le traité d'Arras efface le passé, mais les Espagnols s'emparent de la ville et la pillent en 1492; Louis XIII la reprend en 1640. En 1654, investie par Condé, elle est délivrée par Turenne. En 1659, au traité des Pyrénées, Arras est définitivement cédée à la France. Pendant la Première Guerre mondiale, les Allemands ont fréquemment cherché, mais n'ont jamais réussi, à s'emparer d'Arras. Mais ils l'occupèrent du 24 mai 1940 au 1er septembre 1944, date de sa libération par la IIe armée britannique (Dempsey). [→ Biblio.]

— Bx-arts, Littér. et Mus. V. Artois.

Arras (dentelle d'), dentelle aux fuseaux, rappelant la malines, mais plus ordinaire.

Arras (musée d'), musée classé, qui contient une galerie d'histoire naturelle, des salles de sculpture et de peinture anciennes allant de Brueghel (*le Paradis terrestre*), Jordaëns, Frans Hals, Delacroix (*le Martyre de saint Etienne*) à Watteau, Boucher, Vanloo, Chassériau, Rousseau et Corot (*Effet du matin*).

Blason d' ARRAS

De gueules au lion d'or armé et lampassé d'azur, chargé en cœur d'un écusson d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules de trois pendants chargés chacun de trois tours d'or.

ARRAS
l'hôtel de ville et le beffroi *à droite,* la place des Héros

Arras (porcelaines d'), porcelaines fabriquées à Arras à la fin du XVIIIe s., en pâte tendre, marquées AR, en bleu.

Arras (traités d'), nom donné à plusieurs traités. L'un, en 1191, donnait à Philippe Auguste pour son fils le futur comté d'Artois. Les autres furent conclus : entre Charles VI et Jean sans Peur (1414), entre Charles VII et Philippe le Bon (1435), entre Louis XI et Maximilien d'Autriche (1482). V. Artois.

ARREAU, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), au confluent des Nestes du Louron, d'Aure et de Lastic; 999 hab. (891 aggl.). Ce fut la capitale politique et économique de la vallée d'Aure. Aujourd'hui, c'est un marché agricole et un centre touristique. Maisons et halle anciennes; église des XVe-XVIe s. avec porte romane; chapelle à tour et portail romans avec décoration intérieure de la Renaissance.

ARREBO (Anders Christensen), poète danois (Aeroskjøbing 1587 - Vordingborg 1637). Evêque de Trondheim en 1618, déposé en 1622, puis pasteur à Vordingborg, il traduisit les psaumes de David et composa un *Hexaméron* imité de la *Semaine* de Du Bartas.

ARRECIFE (Puerto). V. Puerto Arrecife.

ARRECTEUR adj. m. Histol. *Muscle arrecteur,* muscle redresseur du poil des mammifères. (Syn. horripilateur.)

ARRÉE (montagne ou monts d'), ligne de hauteurs de la Bretagne (Côtes-du-Nord et Finistère), entre le Léon et le bassin de Châteaulin; 384 m près du *signal de Toussaines.*

ARRÉNOTOKIE n. f. V. arrhénotoquie et parthénogenèse.

ARRENS, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. d'Argelès-Gazost), près du massif de Balaïtous; 823 hab. (462 aggl.). Station d'altitude (878 m) et centre d'excursions. Eglise

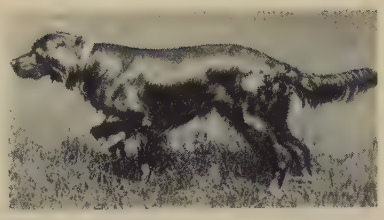

chien à l'arrêt

du XVe s. Vieilles maisons. — Aux environs, chapelle de Pouey-Lahun (Renaissance) et sanatorium. Installation hydro-électrique sur le *gave d'Arrens*.

ARRÉRAGES n. m. pl. (de l'anc. franç. *arrère*). Montant de la fraction d'une rente (ou d'une pension) versée à chaque échéance. (Les arrérages sont réputés fruits* civils, s'acquièrent jour par jour et se prescrivent par cinq ans.) [Parfois syn. de RENTE.]

ARREST (Heinrich Ludwig VON), astronome allemand (Berlin 1822 - Copenhague 1875). Elève d'Encke, il fut d'abord attaché à l'observatoire de Berlin, puis à celui de Leipzig (1848). Il a découvert plusieurs comètes, mais il s'est surtout occupé de l'observation des nébuleuses et des amas d'étoiles; on lui doit de nombreux ouvrages sur les questions d'astronomie sidérale.

ARRESTATION n. f. (de *arrester*, anc. forme de *arrêter*). Action de se saisir d'une personne, par autorité de justice ou de police : *Procéder à l'arrestation d'un voleur.* ‖ Situation de la personne arrêtée : *Comme un criminel on te met en état d'arrestation* (Apollinaire).

— Dr. publ. et Dr. pén. *Arrestation administrative*, arrestation ordonnée ou opérée sans l'intervention du pouvoir judiciaire (arrestation des étrangers en état d'infraction à un arrêté d'expulsion, arrestation des filles publiques par la police administrative, arrestation sur mandat du préfet des auteurs de crimes et délits contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat). ‖ *Arrestation arbitraire*, crime d'attentat à la liberté commis par un agent des pouvoirs publics qui opère ou ordonne une arrestation non prévue par la loi ou sans l'emploi des formes légales. ‖ *Arrestation préventive*, arrestation d'un inculpé, en vue de le constituer en état de détention préventive; arrestation provisoire d'une personne soupçonnée de vouloir commettre une infraction, en vue d'empêcher celle-ci.

— CONTR. : *élargissement, libération, mise en liberté, relaxation.*

— ENCYCL. L'*arrestation* intervient en exécution soit d'une sentence de condamnation ou d'un arrêté d'expulsion, soit d'un mandat* de dépôt, d'amener ou d'arrêt décerné par le magistrat instructeur ou, en cas de délit ou de crime flagrant, par le procureur de la République. La garde* à vue d'un témoin ou d'un suspect (en principe, vingt-quatre heures au maximum) ne peut être transformée en arrestation que si un mandat de dépôt est décerné. L'auteur d'un crime ou d'un délit flagrant puni de peines d'emprisonnement peut être appréhendé, sans mandat par les officiers de police judiciaire, tous dépositaires de la force publique, et, même, par toute personne. L'inculpé arrêté en vertu d'un mandat d'amener est immédiatement interrogé par un juge d'instruction, sinon, vingt-quatre heures après son entrée dans la maison* d'arrêt, il est libéré, à moins qu'un mandat de dépôt ne soit alors décerné après interrogatoire par le procureur de la République. Lorsque l'arrestation a été effectuée en vertu d'un mandat d'arrêt, le délai ci-dessus est porté à quarante-huit heures. L'inculpé n'est maintenu en détention* préventive que si cette dernière se révèle indispensable. (V. LIBERTÉ *provisoire*.)

ARRESTI (Giulio Cesare), compositeur italien (Bologne 1617 - *id.* 1692 ou 1695). Organiste de San Petronio à Bologne et l'un des fondateurs de l'Académie philharmonique, il écrivit des messes, des sonates, des cantates, des oratorios. L'un des premiers, il employa le style concertant de l'école bolonaise.

ARRÊT n. m. (déverbal de *arrêter*). Action d'arrêter, de s'arrêter; suspension d'une action : *Il savait que le pire ne comporte pas d'arrêt* (Giraudoux). ‖ *Temps d'arrêt*, court intervalle ou repos entre certains mouvements; cessation, suspension. ‖ Station, endroit où s'arrête régulièrement un véhicule de transport en commun : *Un arrêt d'autobus.* ‖ Pièce en saillie, destinée à limiter la course d'une autre, à fixer une pièce battante, coulissante ou tournante : *Arrêt de vasistas.* ‖ *Par anal.* Décision prise après délibération : *Evitez ces esprits décisifs qui veulent prononcer des arrêts définitifs sur toutes choses* (Saint-Evremond).

— LOC. DIV. *Tomber, rester en arrêt devant*, s'arrêter soudain, ou rester immobile dans la contemplation de. ‖ *Sans arrêt*, continuellement.

— Arm. *Arrêt de cuirasse, de lance*, dispositif permettant au chevalier d'assurer sa lance, d'où l'expression : *Mettre la lance en arrêt.* (V. FAUCRE.)

— Chass. *Tomber en arrêt*, en parlant du chien couchant, sentir le gibier. ‖ *Forcer l'arrêt*, se dit du chien qui s'élance sur le gibier avant commandement. ‖ *Chien d'arrêt*, chien dressé à s'arrêter quand il sent le gibier.

— Ch. de f. *Arrêt de cheminement*, dispositif destiné à empêcher les rails d'une voie de chemin de fer de se déplacer sous l'effort du roulement des essieux. (V. ANTICHEMINANT.) ‖ *Arrêt mobile* ou *taquet d'arrêt*, dispositif destiné à limiter la course d'un véhicule sur une voie ferrée. ‖ « *Sans arrêt* » (en anglais *never stop*), système de transport continu de voyageurs, à l'aide de rames de wagons entraînées par un arbre hélicoïdal placé entre les rails. ‖ *Signal d'arrêt*, signal (fixe ou mobile) présenté à un agent de chemin de fer chargé de la conduite d'un convoi, pour lui prescrire l'arrêt immédiat (signal d'arrêt absolu) ou à distance (signal d'arrêt différé). [Le signal peut être installé à demeure et présenter un voyant fixe ou mobile, ou être fait à la main, avec un drapeau rouge le jour, ou une lanterne à feu rouge la nuit.] (V. SIGNAL.)

— Confect. et cout. Ensemble de points qui finissent une couture, et peuvent prendre la forme d'une bride roulée ou d'un ornement (mouche).

— Constr. *Arrêt de glissement*, emboîtement placé en tête de certaines tuiles, où viennent se loger les larmiers des tuiles du rang supérieur.

— Cycl. *Arrêt du pied*, syn. de CALE-PIED.

— Dr. et Procéd. Décision rendue par toute juridiction portant le nom de « cour », ainsi que par le Conseil d'Etat : *Rendre, prononcer un arrêt.* (Les décisions des autres tribunaux sont des *jugements;* les arbitres rendent des *sentences*.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Arrêt de défense*, arrêt qu'obtient un appelant pour empêcher l'exécution d'un jugement qui, sans cela, serait exécutoire nonobstant appel. ‖ *Arrêt de réformation*, décision qui a pour objet de réformer des dates, des sommes sur lesquelles on s'est trompé dans le dispositif d'un arrêt.

— Dr. intern. Défense faite, en cas de troubles, aux navires marchands de quitter momentanément leur mouillage.

— Dr. mar. Opposition mise sur des marchandises ou sur un navire. (V. part. *encycl.*)

— Dr. pén. *Maison d'arrêt, mandat d'arrêt*, v. MAISON, MANDAT.

— Equit. *Demi-arrêt*, mouvement rapide de la main du cavalier, dirigé vers le haut et vers l'arrière, qui a pour effet d'équilibrer le cheval davantage sur l'arrière-main, en provoquant le plus souvent un ralentissement.

— Législ. soc. *Arrêt du travail*, interruption du travail pour une raison volontaire (congé), physiologique (maladie, maternité, accident) ou sociale (grève, lock-out), alors que le chômage* résulte de mauvaises conditions économiques.

— Math. *Point d'arrêt*, point où aboutit une seule branche de courbe, indiquant par suite une discontinuité dans la fonction représentée par la courbe. (Par exemple, la courbe représentant la fonction $y = \frac{1}{\log x}$ présente à l'origine un point d'arrêt.)

— Mil. *Ligne d'arrêt, tir d'arrêt*, v. LIGNE, TIR.

— Sports. *Arrêt de volée*, au rugby, réception du ballon avant qu'il touche le sol. (Un arrêt de volée se fait souvent à la suite d'un coup de pied à suivre de l'adversaire, et le joueur qui reçoit le ballon doit au même instant faire une marque sur le sol avec le talon.) ‖ *Coup d'arrêt*, à l'escrime, coup pris sur une marche avec opposition.

— *Arrêts* n. m. pl. Mil. Punition infligée à un officier ou à un sous-officier et astreignant l'intéressé à demeurer à son domicile ou dans un local militaire déterminé. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Dr. anc. Le mot *arrêt* était réservé aux décisions des parlements et autres cours souveraines et du Conseil du roi. Les principales sortes d'arrêts étaient au nombre de trois : 1° L'*arrêt de règlement* était une décision rendue solennellement par une cour souveraine, spécialement par un parlement. Elle ne tranchait point un litige entre deux parties, mais fixait une question de coutume, de droit civil, etc., et était destinée à être observée comme loi dans le ressort de cette cour ou de ce parlement; 2° L'*arrêt d'enregistrement* était celui par lequel une cour souveraine ordonnait l'enregistrement des édits et autres actes émanant de l'autorité royale; 3° L'*arrêt du conseil*, enfin, était rendu par le Conseil du roi, soit sur des matières d'intérêt général, soit sur des contestations privées.

— Dr. mar. L'*arrêt* d'un bâtiment de commerce par une puissance étrangère n'entraîne pas d'augmentation du fret pour un navire affrété au voyage. En cas d'affrètement au temps, il n'est dû aucun fret pour la période d'arrêt.

A la suite d'un abordage, un navire peut être saisi temporairement en conséquence d'un arrêt judiciaire et en garantie du paiement des dommages. Si le navire est tenu pour responsable, il ne sera relâché qu'après versement d'une caution suffisante par les armateurs et les assureurs.

— Procéd. Au point de vue de la jurisprudence, on distingue les *arrêts de doctrine* des *arrêts d'espèce;* légalement, les uns et les autres n'ont de force obligatoire que pour ceux entre lesquels ils sont rendus. Mais les arrêts de doctrine, dont le propre est de résoudre, à propos de l'affaire jugée, une difficulté juridique générale, ont une grande autorité pratique devant les juridictions qui auront à nouveau à résoudre le même problème. (V. JURISPRUDENCE.)

Arrêts du Conseil d'Etat. Ces règles s'appliquent aux arrêts rendus par le Conseil* d'Etat en matière contentieuse. Comme ceux de la Cour de cassation, ils n'ont qu'une valeur jurisprudentielle, à l'exception des décisions d'annulation des actes administratifs pour *excès* de pouvoir*, qui ont autorité absolue et s'imposent, par conséquent, même à ceux qui n'étaient pas parties au procès.

Arrêts de la Cour des comptes. La Cour des comptes, dans son examen des comptabilités des comptables, rend à leur propos des arrêts, véritables jugements. La Cour rend d'abord un *arrêt provisoire*. Le comptable a un délai de deux mois au minimum pour produire toutes justifications utiles : alors seulement la Cour rend un deuxième arrêt, dit *arrêt définitif*. Cette procédure en deux phases s'explique par le fait que le premier arrêt a été rendu sans débat avec le comptable, sans discussion contradictoire. Si le compte est régulier, la Cour rend un *arrêt de décharge;* quand le comptable quitte sa fonction, cet arrêt s'appelle *arrêt de quitus*. Si le compte est irrégulier, elle rend un *arrêt d'avance* lorsque apparaît un excédent de caisse, et un *arrêt de débet* lorsque le compte présente une insuffisance de recettes.

— Mil. Dans l'armée française, les *arrêts* revêtent diverses formes : 1° Les *officiers* peuvent être punis d'*arrêts simples* (obligation de garder la chambre en dehors des heures de service et de repas), ou d'*arrêts de rigueur*, dits autrefois *arrêts forcés* (obligation de garder la chambre de façon continue, sans exercer son service), ou d'*arrêts de forteresse* (mêmes modalités que les arrêts de rigueur, mais subis dans un bâtiment militaire désigné à cet effet); 2° Les sous-officiers peuvent être punis d'*arrêts simples* (mêmes modalités que pour les officiers), ou d'*arrêts de rigueur* (subis dans une *salle d'arrêts*), ou d'arrêts de rigueur avec réprimande du chef de corps. Le droit d'infliger des arrêts est réservé aux officiers exerçant au moins le commandement d'une unité. (V. PUNITION.)

ARRÊTAGE n. m. Constr. Couche de vernis appliquée sur un fond, afin d'isoler celui-ci.

— Horlog. Dispositif constitué d'une petite roue dentée, portée par un axe de barillet. (Cette roue engrène avec une autre roue qui n'est pas dentée sur tout son pourtour, ce qui

Phot. Viollet.

bute l'axe du barillet après un certain nombre de tours, évite la casse d'un ressort et limite la durée de marche. L'ensemble est aussi appelé ROUE D'ARRÊT.)

ARRÊT-BARRAGE n. m. Min. Ensemble de planches chargées de matériaux stériles finement broyés, disposées à la partie supérieure des galeries, en certains points des

mines de charbon. (En cas de coup de poussier, sous l'effet de la chasse d'air qui le précède, les planches sont renversées, et l'écran épais de poussières stériles qui tombe coupe la flamme et empêche le coup de poussier de se propager au-delà.) || Pl. *des* ARRÊTS-BARRAGES.

ARRÊTÉ, E adj. Définitif, déterminé, fixe : *Il sortit, avec l'idée bien arrêtée de n'y pas rentrer le soir* (Courteline).
— Bx-arts. Se dit d'un dessin fini, achevé, par opposition à un croquis.
— Hérald. Se dit d'un animal représenté immobile sur ses pieds.

ARRÊTÉ n. m. Décision d'une autorité administrative : *Un arrêté du ministre, du préfet, du maire.*
— Comptab. Opération qui consiste à faire les totaux des mouvements d'un compte et à en déterminer le solde. (En comptabilité, tous les comptes sont obligatoirement arrêtés en fin d'exercice, et le solde des comptes de bilan reporté à nouveau.) [V. COMPTE COURANT.]
— Dr. comm. *Arrêté de compte,* contrat conclu entre celui pour lequel un compte était tenu (*ayant compte*) et celui qui le tenait (*rendant compte*), en vue de liquider les articles de ce compte et de balancer par un reliquat qui rend l'un d'eux créancier de l'autre. (L'arrêté de compte lie les parties, qui ne peuvent plus remettre en question les problèmes qu'il résout, sauf erreurs matérielles, vices du consentement ou incapacité.)
— Dr. mar. *Arrêté d'assurance* ou *slip,* simple écrit qui constate l'accord des parties, mentionne les traits caractéristiques de l'assurance conclue et marque le point de départ de la couverture du risque en attendant la rédaction de la police.
— ENCYCL. Dr. publ. Les *arrêtés* pris par l'administration active sont les arrêtés ministériels, les arrêtés préfectoraux, les arrêtés des sous-préfets, les arrêtés municipaux. La loi est muette sur la forme à donner à ces actes ; le fonctionnaire qui les prend indique d'ordinaire les lois auxquelles il se réfère. Certains ont un caractère réglementaire, en particulier ceux des préfets et des maires, et ils peuvent être sanctionnés par des pénalités ; il n'en va pas de même, en général, des arrêtés ministériels, le pouvoir réglementaire de l'Etat étant dévolu au président de la République et au Premier ministre. (V. RÈGLEMENT.)

ARRÊTE-BŒUF n. m. invar. Nom donné parfois à la bugrane (*ononis*), dont les racines résistent au passage de la charrue.

ARRÊTEMENT n. m. Chez les tailleurs, syn. de ARRÊT : *Faire les arrêtements d'un pardessus.*

ARRÊTER v. tr. (lat. pop. *adrestare,* s'arrêter ; de *restare,* rester). Empêcher d'avancer, d'agir, de fonctionner : *Il marche à la conquête du monde : rien ne l'arrêtera* (G. Duhamel). || Maintenir fixe quelque chose de mobile : *Le pêne énorme de la vieille serrure était solidement arrêté dans le granit* (Feuillet). || Intercepter : *On arrête ses lettres, je ne peux rien savoir* (Mauriac). || Prendre et retenir prisonnier : *Je vous préviens que si vous ne signez pas, je fais arrêter immédiatement cette femme* (A. Daudet). || Saisir par autorité de justice : *Arrêter les exemplaires d'un journal.* || Attaquer à main armée : *Est-ce qu'on n'a pas arrêté et dépouillé, pas plus tard que la semaine dernière, la diligence de Genève à Bourg ?* (A. Dumas). || — *Fig.* Interrompre quelque action, l'empêcher de s'accomplir : *Je n'ai pas proposé d'arrêter les constructions neuves de cuirassés* (Jaurès). || Suspendre le cours d'une chose : *Sur le tragique plateau de l'Ouest où toute vie semble arrêtée, où rien ne bouge que les longues files de peupliers* (Barrès). || Empêcher quelqu'un de poursuivre son discours : *On l'arrêta tout court.* || Tenir fixé : *Nul fétu n'arrête mon regard* (Colette). *Arrêter ses soupçons sur quelqu'un.* || Fixer définitivement, déterminer dans les détails, décider : *Après tous ces retards ils arrêtèrent que ce serait* [leur départ] *irrévocablement pour le 4 septembre* (Flaubert). || Régler définitivement : *Arrêter un compte.*
— LANGUE CLASS. Engager à son service : *J'ai arrêté encore un maître de philosophie* (Molière). || Retenir pour soi : *Avez-vous arrêté un logis* (Molière).
— Bx-arts. Terminer les contours, les masses d'une composition : *Arrêter les grandes lignes d'un groupe.*
— Chass. Se dit de l'action du chien qui, dès qu'il aperçoit ou sent le gibier, demeure immobile.
— Technol. Fixer par un coin, un taquet, etc., une pièce mobile. || Faire plusieurs points l'un sur l'autre, ou un simple nœud, pour que le fil ne glisse pas dans une couture.
◆ V. intr. Cesser d'avancer : *Dites au chauffeur d'arrêter.* || Cesser d'agir, de parler : *Il n'arrête pas, il travaille jour et nuit.* (Ces deux emplois sont surtout fréquents à l'impératif.)
— ***S'arrêter*** v. pr. Cesser d'avancer, d'agir, de fonctionner : *Ma montre s'est arrêtée. Et si, à court de souffle, je m'arrête une seconde, il s'écrie...* (G. Duhamel). || Rester plus ou moins longtemps quelque part : *L'enfant s'arrêtera chez notre ami Duhain, le cordonnier* (G. Duhamel). || — *Fig.* Se maintenir, se fixer : *Prenez enfin une résolution et sachez vous y arrêter !* || S'attacher à, s'appesantir sur : *L'idée lui semblait trop ridicule pour qu'il s'y arrêtât* (Bernanos). || *Ne pas s'arrêter en si beau chemin,* V. CHEMIN.

ARRÊTISTE n. Juriste qui publie et annote un recueil d'arrêts.

ARRÊTOIR n. m. Technol. Taquet d'arrêt dans un mécanisme.
— Trav. publ. Petite digue qui arrête l'eau d'un ruisseau de rue.

ARRHÉN-, élément tiré du grec *arrhên,* mâle, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ARRHENATHERUM [rɔm] n. f. Herbe pouvant atteindre plus d'un mètre de hauteur, poussant dans les landes et les bois sablonneux, dite encore *fenasse* ou *fromental,* et parfois cultivée en prairies artificielles. (Famille des graminacées.)

ARRHÉNITE n. f. Minér. Silicotantalate naturel d'yttrium, mal défini.

ARRHENIUS (Johan), botaniste et agronome suédois (Järeda 1811 - Stockholm 1889). Membre des académies des sciences d'Uppsala et de Stockholm, il a donné son nom à plusieurs plantes.

ARRHENIUS (Svante), physicien et chimiste suédois (Wyk, près d'Uppsala, 1859 - Stockholm 1927). Il commença ses études à Uppsala, les continua à Stockholm, puis suivit comme boursier les cours donnés dans diverses universités allemandes. Professeur de physique à l'université de Stockholm (1891), il en devint recteur en 1897 et fut nommé en 1902 directeur de l'Institut Nobel. Arrhenius est surtout connu par sa théorie de l'ionisation des électrolytes (1887), qui permet d'interpréter les lois physiques de l'électrolyse, ainsi que les anomalies présentées par les solutions minérales relativement aux lois de Raoult ; elle eut pour conséquence la théorie des ions, grâce à laquelle s'expliquent les propriétés chimiques des électrolytes. Il développa en 1900 une théorie de la queue des comètes, fondée sur l'existence de la pression de radiation, émit l'hypothèse de la *panspermie,* selon laquelle la vie pourrait se transmettre d'un astre à un autre par des germes vivants très petits, se déplaçant dans les espaces intersidéraux, et élabora une théorie cosmogonique expliquant l'évolution des astres. Il reçut le prix Nobel de chimie pour 1903. Ses œuvres principales sont : *Werden der Welten* (1907), *Theorien der Chemie* (1909), *Quantitative Laws in Biological Chemistry* (1915).

ARRHÉNOBLASTOME n. m. Gynécol. Tumeur masculinisante de l'ovaire.

ARRHÉNOGÉNIE n. f. Biol. Production, en majorité ou en totalité, de descendants d'un seul sexe, le sexe mâle. (Ce cas particulier de monogénie s'observe chez les crustacés isopodes.)

ARRHÉNOTOQUE adj. Biol. *Parthénogenèse arrhénotoque,* syn. de ARRHÉNOTOQUIE.

ARRHÉNOTOQUIE, ARRHÉNOTOKIE ou **ARRÉNOTOKIE** n. f. Biol. Parthénogenèse* n'engendrant que des individus mâles. (Le phénomène se produit chez les abeilles et peut donner naissance aux ruches bourdonnantes.)

ARRHÉPHORES n. f. pl. Antiq. gr. Fillettes athéniennes qui, au nombre de quatre, brodaient chaque année le *péplos* nouveau qu'elles offraient à Athéna lors de la fête des Panathénées.

ARRHÉPHORIE n. f. Antiq. gr. Liturgie ordinaire athénienne mettant à contribution les pères des quatre arrhéphores.

ARRHES n. f. pl. (lat. *arrha ;* du gr. *arrhabôn,* gages). Somme d'argent qu'une partie remet à l'autre au moment de la conclusion d'un contrat.
— ENCYCL. Dr. A Rome, les *arrhes* n'ont été longtemps que le signe de la perfection du contrat. Plus tard, elles ont pris, dans les contrats de vente, le caractère d'un dédit. Nos anciens auteurs faisaient une distinction : si les arrhes avaient été fournies avant la conclusion du marché, elles servaient de moyen de dédit ; si elles avaient été fournies après, on y voyait généralement une preuve de la convention.
Aujourd'hui, si la promesse de vente est faite avec des *arrhes,* chacun des contractants est maître de s'en départir, celui qui les a données en les perdant, et celui qui les a reçues en restituant le double. Selon la volonté des parties, les arrhes peuvent avoir le caractère d'un acompte sur le prix ; elles consistent alors dans une somme relativement faible. Depuis 1952, les arrhes versées lors de la commande d'un bien mobilier sont productives d'intérêt à l'expiration du troisième mois suivant le versement, sauf dans les cas de commandes spéciales. (→ Biblio.)

Svante ARRHENIUS

ARRHIDAIOS (souvent francisé en **Arrhidée**), nom de deux Macédoniens : l'un, roi de Macédoine, appelé aussi PHILIPPE III, fils de Philippe II. Il régna à partir de 323 av. J.-C. et mourut en 317, assassiné avec sa femme Eurydice par ordre d'Olympias ; — L'autre, capitaine macédonien au service d'Alexandre le Grand, devint par la suite stratège de la Phrygie hellespontique.

ARRHŪN. V. ARGHŪN.

ARRIA, dame romaine qui, pour donner du courage à son mari Caecina Paetus, condamné pour avoir conspiré contre Claude, se tua la première, en disant : « *Paete, non dolet* [Paetus, cela ne fait pas de mal]. »

ARRIA (GENS), famille romaine dont le membre le plus connu est **Quintus Arrius,** préteur en 73 av. J.-C., qui prit part à la guerre contre Spartacus.

ARRIAGA (Manuel DE), homme d'Etat portugais (Horta, île de Fayal, Açores, 1841 - Lisbonne 1917). Député républicain sous la monarchie, il joua un grand rôle dans le parti libéral. Recteur de l'université de Coimbra, il a écrit des ouvrages de droit et de philosophie politique. Premier président constitutionnel de la République (1911-1915).

ARRIEN, en gr. **Arrhianos,** en lat. **Flavius Arrianus,** historien et philosophe grec (Nicomédie, Bithynie, v. 105 apr. J.-C.). Il étudia la philosophie auprès d'Epictète, devint son disciple et rédigea pour son maître des *Entretiens* et un *Manuel,* qui comptent parmi les plus importants des écrits stoïciens. Nommé citoyen romain à la suite de brillants services militaires, il se vit confier par

arrière de navires

norvégien

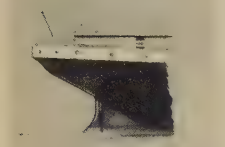

à voûte

de croiseur

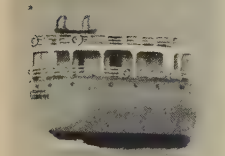

rond

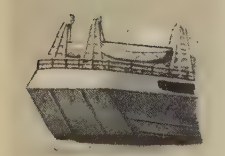

de chalutier

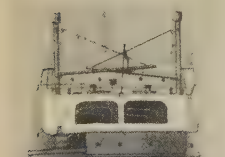

de ferry-boat

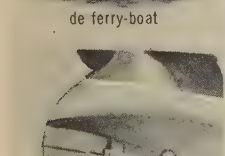

partie immergée
(carène, gouvernail et hélice)

Hadrien le gouvernement de la Cappadoce. Il rédigea alors un *Plan de mobilisation contre les Alains* et prit part à une reconnaissance préventive autour du Pont-Euxin. Il en rapporta une narration dont on a pu contester l'authenticité, mais non l'intérêt. La fin de sa vie fut employée, à Nicomédie, à la rédaction d'une *Anabase** ou *Expédition d'Alexandre*, d'un ouvrage de tactique militaire et d'un livre de voyage sur l'Inde. Ce haut fonctionnaire romain fut un bon historien, au métier sûr.

ARRIÉRATION n. f. Psychiatr. Etat d'un enfant ou d'un adulte arriéré : *Un retard d'intelligence égal à deux ans constitue une présomption grave d'arriération.*

— ENCYCL. L'*arriération mentale* est une insuffisance de développement de l'intelligence. Ce trouble peut être apprécié cliniquement (présentation du sujet, étude du comportement, etc.), ainsi que par les tests d'intelligence qui permettent une évaluation approximative du niveau mental. On distingue schématiquement trois degrés : la simple débilité, l'imbécillité, et l'idiotie profonde. Cette appréciation a un intérêt pratique ; elle permet de distinguer les enfants éducables et susceptibles d'une intégration sociale (ils sont justiciables de classes de rattrapage, de classes de perfectionnement, d'internats pour débiles légers), et les enfants irrééducables, relevant des hôpitaux psychiatriques. Les causes de l'arriération mentale sont nombreuses. On peut retenir principalement : l'*hérédité*, dont l'intervention est souvent mystérieuse ; les *encéphalopathies infantiles* de survenances anténatales (telles la rubéole, la toxoplasmose), lors de l'accouchement (accidents obstétricaux) et postnatales (maladies infectieuses de la première enfance) ; l'*insuffisance de certaines glandes endocrines* (notamment myxœdème). [→ Biblio.]

ARRIÈRE adv. (lat. pop. *adretro ;* de *retro*, en arrière). Du côté opposé à celui vers lequel on marche, ou vers lequel on se tourne dans la marche normale : *Avoir le vent arrière* (en poupe).

— ***En arrière*** loc. adv. Indique mouvement ou position vers le lieu ou le côté qui est derrière : *Faire un pas en arrière ;* en retard : *Je le laisse s'accumuler* [le travail] *et je suis en arrière de beaucoup* (Stendhal).

— ***En arrière de*** loc. prép. Derrière quelqu'un ou quelque chose d'autre ; au *fig.*, en l'absence de (vieilli) : *Jean Valjean payait, en arrière de la mère, la pinte de lait de Marie-Claude* (Hugo).

◆ Interj. Au loin : *Arrière les médisants !* (qu'ils aillent en arrière, qu'ils se retirent de notre présence !).

◆ Adj. invar. Situé en arrière : *Les roues arrière d'une auto. Le feu arrière d'un train.*

◆ N. m. Partie postérieure d'un véhicule : *L'arrière d'une charrette, d'une automobile.* || La région qui est en arrière du front, à l'intérieur du pays : *Verdun avec* [...] *ses incendies n'avait été encore qu'un arrière inhabitable* (J. Romains).

— Mar. Partie d'un navire située entre le centre de gravité et le gouvernail. (V. part. *encycl.*) || *Les voiles et les manœuvres de l'arrière*, le grand mât et le mât d'artimon. || *Il va de l'arrière*, se dit d'un navire quand il cale. || *Sur l'arrière* ou *sur cul*, se dit d'un navire quand il a l'arrière trop enfoncé. || *Il reste de l'arrière*, se dit d'un navire quand il est dépassé par d'autres navires.

— Sports. Joueur essentiellement chargé d'un rôle défensif dans certains sports d'équipes, comme le rugby et le jeu à XIII (un arrière), le football, le handball, le basket-ball (deux arrières), mais pouvant cependant contribuer à une attaque.

— ***Les arrières*** n. m. pl. Mil. Espace où les grandes unités en opération déploient ou déplacent l'ensemble de leurs moyens de ravitaillement, d'entretien et d'évacuation : *Les arrières d'une armée.* (V. part. *encycl.*) || *Zone des arrières*, v. ZONE. || *Commandant des arrières*, officier général dirigeant l'ensemble des services logistiques et des transports à l'échelon du haut commandement. (On disait jusqu'en 1940 : DIRECTEUR DE L'ARRIÈRE.)

— Vén. *Prendre les arrières, faire les arrières*, rechercher, dans un défaut, avec les chiens, la voie de l'animal, en reprenant en arrière le chemin qu'il a suivi. (On relève un défaut du cerf en faisant les devants puis les arrières ; pour le chevreuil, c'est l'inverse.)

— ENCYCL. Mar. L'*arrière* d'un navire s'appelait autrefois *poupe*. Il a été de tout temps réservé au logement du commandant. Les arrières des anciens vaisseaux de ligne étaient couverts de magnifiques sculptures. C'est à l'arrière que se trouvent le gouvernail, la barre, l'étambot.

Sur les navires métalliques modernes, on distingue deux sortes d'arrières. L'*arrière en voûte* se compose de l'arcasse, des couples dévoyés et de l'étambot. Celui-ci comprend : l'étambot avant, qui constitue un élément de liaison avec les parties incurvées de l'arrière et qui est traversé par l'arbre porte-hélice ; l'étambot arrière, sur lequel sont fixés les femelots du gouvernail. L'étambot est relié par la semelle d'étambot à la partie inférieure, et par l'arche à la partie supérieure. Sur les navires à deux hélices, l'étambot est constitué par un profilé vertical portant les femelots. Les arbres porte-hélice sortent de la coque par les ailerons.

L'*arrière de croiseur*, qui a fait son apparition dans la marine marchande quelques années avant la Première Guerre mondiale, se distingue du précédent par l'absence de voûte. Sa surface immergée est large et plate. Au-dessus de la flottaison, il présente une légère rentrée. Il offre aux hélices une meilleure protection et, de ce fait, facilite les manœuvres dans les ports.

— Mil. Le problème des *arrières* est essentiellement d'ordre stratégique, et n'a d'autre but que de placer à chaque instant les troupes combattantes en condition d'obtenir le succès tactique. Ravitaillements, évacuations, relations avec le territoire où sont rassemblées les ressources, mouvements et stationnements qui en découlent ont toujours imposé aux armées la création et la sécurité de *lignes de communication**. C'est Napoléon qui, après Iéna, a militarisé les services de transport, confiés jusque-là à des entreprises civiles (v. TRAIN), et posé ainsi le principe de l'unité entre l'avant et l'arrière. Cette unité s'est, par la suite, constamment affirmée, tant par l'ampleur des effectifs engagés que par la modernisation et la motorisation des moyens de combat. A la notion de lignes de communication répondit, au cours des deux guerres mondiales, celle de *zones* des services*, larges et profondes, disposant d'un réseau de circulation important et s'adaptant à la demande aux zones opérationnelles des armées. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la consommation croissante en essence et en munitions des matériels modernes et l'apparition du facteur atomique donnent au problème des arrières une importance capitale pour la conduite de la guerre : son étude ressortit à la logistique*, et notamment aux problèmes posés par l'établissement et le fonctionnement de bases* opérationnelles capables de fournir aux armées les moyens de combattre. La certitude de pouvoir disposer de ces moyens en temps voulu et en nombre suffisant, l'éventualité d'actions de guérillas ou d'unités aéroportées sur les arrières exigent que ceux-ci soient désormais équipés, sur toute leur profondeur, d'un dispositif de sécurité qui constitue désormais une véritable *couverture arrière des armées*. Sa mise en place incombe tant au commandement des arrières qu'à celui de la défense du territoire.

ARRIÉRÉ, E adj. et n. Dont le développement intellectuel, et par suite l'instruction, les mœurs ne sont pas au niveau normal : *Un enfant arriéré. Ladite région* [le Bocage angevin] *était du reste beaucoup plus arriérée que maintenant. Probablement, la plus arriérée de France* (H. Bazin).

◆ Adj. Ancien, démodé : *Un habit noir d'une coupe un peu arriérée* (Nerval).

◆ N. m. Ce qui est en retard (se dit surtout d'un payement ou d'un travail) : *Il n'était question que de traites à payer* [...], *d' « arriéré »* (Goncourt).

ARRIÈRE-BAN n. m. Levée en masse ordonnée par le souverain, et qui englobait les combattants non compris dans le ban*. || *Par extens.* La totalité des personnes qui, à un titre ou à un autre, constituent un ensemble : *Convoquer le ban et l'arrière-ban de ses parents.* || Pl. *des* ARRIÈRE-BANS.

ARRIÈRE-BÂTIMENT n. m. Partie d'une bâtisse, qui ne se trouve pas sur la rue. || Pl. *des* ARRIÈRE-BÂTIMENTS.

ARRIÈRE-BEC n. m. Trav. publ. Eperon d'une pile de pont, du côté d'aval. || Pl. *des* ARRIÈRE-BECS.

ARRIÈRE-BIEF n. m. Trav. publ. Bief placé en amont. || Pl. *des* ARRIÈRE-BIEFS.

ARRIÈRE-BOUCHE n. f. Partie postérieure de la bouche, qui communique avec le nez par les choanes, avec les oreilles par les trompes d'Eustache, avec l'estomac par l'œsophage, et avec les poumons par le larynx. || Pl. *des* ARRIÈRE-BOUCHES.

ARRIÈRE-BOUTIQUE n. f. Pièce située immédiatement derrière la boutique. || Pl. *des* ARRIÈRE-BOUTIQUES.

ARRIÈRE-BRAS n. m. invar. Partie de l'armure qui, défendant l'arrière du bras, joignait l'épaulière* à la cubitière*.

ARRIÈRE-CAVITÉ n. f. *Arrière-cavité des fosses nasales*, partie nasale du pharynx, qui communique en haut et en avant avec les fosses nasales, en bas et en arrière avec le pharynx. || *Arrière-cavité des épiploons*, diverticule de la cavité péritonéale, communiquant avec elle par l'*hiatus de Winslow*. (Elle est située en arrière de l'estomac et en avant du pancréas ; elle est fermée en bas par le grand épiploon.) || Pl. *des* ARRIÈRE-CAVITÉS.

ARRIÈRE-CERVEAU n. m. Partie postérieure du cerveau de l'embryon, qui forme le cervelet, la protubérance annulaire et le bulbe rachidien. (Syn. CERVEAU POSTÉRIEUR, RHOMBENCÉPHALE.) || Pl. *des* ARRIÈRE-CERVEAUX.

ARRIÈRE-CHŒUR n. m. Chœur des religieux, derrière le maître-autel. || Quand l'abside est divisée en deux par le maître-autel, partie placée derrière celui-ci et qui contenait le tombeau du saint (Saint-Remi de Reims) ou le trésor de l'église (cathédrale de Reims). || Pl. *des* ARRIÈRE-CHŒURS.

ARRIÈRE-CORPS n. m. invar. Parties d'un bâtiment en arrière de la ligne d'aplomb. || Evidement fait sur l'angle d'un socle.

— Technol. Morceau ajouté sur le nu d'un ouvrage de serrurerie. || Portion de menuiserie posée en arrière d'une autre. (Les lambris se posent en arrière-corps des pilastres ou des chambranles.)

ARRIÈRE-COUR n. f. Petite cour servant de dégagement : *Elle ressemblait au jeu qu'un enfant de pauvres installe dans l'arrière-cour puante d'une caserne de pauvres* (J. Romains). || Pl. *des* ARRIÈRE-COURS.

ARRIÈRE-COUSIN, E n. Cousin à un degré assez éloigné. || Pl. *des* ARRIÈRE-COUSINS, *des* ARRIÈRE-COUSINES.

ARRIÈRE-FAIX n. m. invar. Ce qui reste dans l'utérus après l'expulsion du fœtus, savoir : le placenta et les membranes. (Syn. de DÉLIVRE.)

ARRIÈRE-FIEF n. m. Féod. Fief relevant d'un autre fief. || Pl. *des* ARRIÈRE-FIEFS.

ARRIÈRE-FLEUR n. f. Technol. Résidu de la partie superficielle, dite *fleur*, subsistant sur les peaux chamoisées effleurées par refendage. || Pl. *des* ARRIÈRE-FLEURS.

ARRIÈRE-FOIN n. m. Seconde coupe de foin ; regain. || Pl. *des* ARRIÈRE-FOINS.

ARRIÈRE-FOND n. m. Ce qu'il y a de plus profond : *Il conserve* [...] *une bonne humeur stable, qui ne trompe pas sur l'arrière-fond d'un homme* (J. Romains). || Pl. *des* ARRIÈRE-FONDS.

ARRIÈRE-GARDE n. f. Eléments de sûreté rapprochée qu'une troupe détache derrière elle pour la renseigner, la couvrir et lui permettre de refuser le combat : *Le sacrifice des arrière-gardes de la Grande Armée pendant la retraite de Russie lui permit de passer le Niémen.*

— Féod. Garde qui appartenait à un seigneur mineur, et dont le commandement passait au seigneur suzerain, parce qu'un mineur qui est sous la puissance d'autrui ne peut avoir personne sous sa propre puissance.

— Mar. mil. Escadre ou division de grands bâtiments qui se trouve en arrière, dans une formation navale de combat.

— ENCYCL. Mil. Dans une marche en avant, la mission des *arrière-gardes* consiste à surveiller les arrières en évitant toute surprise, notamment en pays ennemi (actions de partisans). Dans le cas d'un repli, elle constitue l'élément indispensable de la sûreté du chef.

Son action, dite *action retardatrice*, doit ralentir la progression adverse en livrant à l'ennemi, sur des positions provisoires dites *positions du moment*, des combats successifs qui, le contraignant à se déployer, freinent sa marche. L'arrière-garde s'articule en des éléments de surveillance (cavalerie motorisée) et des moyens de contre-attaque (infanterie, blindés). Dans tous les cas, son décrochage* est une opération difficile et délicate.

ARRIÈRE-GORGE n. f. Portion du pharynx, située derrière les amygdales et le bord mobile du voile du palais. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-GORGES.

ARRIÈRE-GOÛT n. m. Goût qui revient dans la bouche après qu'on a avalé certains aliments ou certaines boissons, et qui, le plus souvent, diffère de celui qu'on avait d'abord éprouvé : *Les nourritures les plus élémentaires ont comme un arrière-goût de déchets industriels* (G. Duhamel). ‖ — *Fig.* Souvenir, état affectif qui reste après le fait qui lui a donné naissance. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-GOÛTS.

ARRIÈRE-GRAISSE n. f. Reliquat des principes fertilisants d'une fumure ou d'un engrais après une récolte. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-GRAISSES.

ARRIÈRE-GRAND-MÈRE n. f. Mère du grand-père ou de la grand-mère, bisaïeule. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-GRAND-MÈRES.

ARRIÈRE-GRAND-ONCLE n. m. Frère de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-GRANDS-ONCLES.

ARRIÈRE-GRAND-PÈRE n. m. Père du grand-père ou de la grand-mère, bisaïeul. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-GRANDS-PÈRES.

ARRIÈRE-GRANDS-PARENTS n. m. pl. Le père et la mère des grands-parents.

ARRIÈRE-GRAND-TANTE n. f. Sœur de l'arrière-grand-père ou de l'arrière-grand-mère. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-GRAND-TANTES.

ARRIÈRE-LIGNE n. f. Nom donné autrefois à une ligne de combat éventuel préparée en arrière de la ligne de bataille. (Peu us.) ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-LIGNES.

ARRIÈRE-MAIN n. m. Sports. Au jeu de paume, coup du revers de la main. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-MAINS.

— Zootechn. Partie postérieure des animaux (notamment du cheval, où elle comprend la croupe et les membres de derrière), par opposition à l'*avant-main*.

ARRIÈRE-NEVEU n. m. et **ARRIÈRE-NIÈCE** n. f. Le fils, la fille du neveu ou de la nièce, par rapport à l'oncle ou à la tante. (On dit aussi PETIT-NEVEU et PETITE-NIÈCE.) ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-NEVEUX, *des* ARRIÈRE-NIÈCES.

— ***Arrière-neveux*** n. m. pl. Les descendants, la postérité.

ARRIÈRE-PAYS n. m. invar. L'intérieur d'une région, par opposition au littoral, à un port.

ARRIÈRE-PENSÉE n. f. Réticence, pensée qu'on n'exprime pas et qui est différente de celle qu'on manifeste : *Aucune arrière-pensée n'altérait apparemment l'impartialité de ses avis* (J. Romains). ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-PENSÉES.

ARRIÈRE-PETIT-COUSIN n. m. et **ARRIÈRE-PETITE-COUSINE** n. f. Fils, fille d'un petit-cousin. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-PETITS-COUSINS, *des* ARRIÈRE-PETITES-COUSINES.

ARRIÈRE-PETIT-FILS n. m. et **ARRIÈRE-PETITE-FILLE** n. f. Fils, fille du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule : *Louis XV était l'arrière-petit-fils de Louis XIV*. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-PETITS-FILS, *des* ARRIÈRE-PETITES-FILLES.

ARRIÈRE-PETIT-NEVEU n. m. et **ARRIÈRE-PETITE-NIÈCE** n. f. Fils, fille d'un petit-neveu ou d'une petite-nièce : *Charlotte Corday était l'arrière-petite-nièce de Corneille*. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-PETITS-NEVEUX, *des* ARRIÈRE-PETITES-NIÈCES.

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS n. m. pl. Enfants du petit-fils ou de la petite-fille.

ARRIÈRE-PLAGE n. f. Géomorphol. Partie de la plage qui reste émergée lors des hautes mers moyennes. (L'arrière-plage n'est atteinte que lors des tempêtes, qui y projettent généralement des matériaux grossiers [galets, sable] dont l'accumulation forme une sorte de rempart à front raide vers la terre lorsqu'on a affaire à une côte basse.) ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-PLAGES.

ARRIÈRE-PLAN n. m. Ligne de perspective la plus éloignée de l'œil du spectateur : *L'horizon lointain de la mer fournissait aux pommiers comme un arrière-plan d'estampe japonaise* (Proust) ; et, au *fig.* : *Dans une telle question il n'y a pas de ces arrière-plans qui rendent si douteuses toutes les opinions morales et politiques* (Renan). ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-PLANS.

ARRIÈRE-POINT n. m. Point d'aiguille qui est piqué en arrière, près de celui qu'on vient de faire. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-POINTS. (On dit mieux POINT-ARRIÈRE ; *des* POINTS-ARRIÈRE.)

ARRIÈRE-PORT n. m. Partie la plus reculée d'un port, où sont généralement remisés les chalands, les bâtiments de servitude, et où sont établis le plus souvent les bassins de radoub, les chantiers de construction et de réparation. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-PORTS.

ARRIÉRER (S') v. pr. (Se conj. comme *accélérer*.) Se mettre en retard pour ses paiements, pour son travail.

ARRIÈRE-RADIER n. m. Trav. publ. Ouvrage en maçonnerie, placé en fondations en aval d'une construction hydraulique, pour préserver celle-ci des affouillements. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-RADIERS.

ARRIÈRE-RANG n. m. Le dernier rang d'une troupe en ordre de bataille. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-RANGS.

ARRIÈRE-SAISON n. f. La fin de l'automne ou le commencement de l'hiver : *De l'arrière-saison le rayon jaune et doux* (Baudelaire). ‖ Les derniers mois qui précèdent la récolte ou les vendanges : *Le blé se vend plus cher dans l'arrière-saison*. ‖ — *Fig.* Le commencement de la vieillesse : *Les grâces séduisantes de la jeunesse deviennent des minauderies dans l'arrière-saison* (Mme de Puisieux). ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-SAISONS.

ARRIÈRE-SCÈNE n. f. Partie postérieure de la scène d'un théâtre. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-SCÈNES.

ARRIÈRE-TAILLE n. f. Min. Ce qui, dans une taille, est en arrière de la dernière ligne de soutènement en place. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-TAILLES.

ARRIÈRE-TRAIN n. m. Dans un véhicule à quatre roues, partie qui est portée par les roues de derrière : *L'arrière-train d'un carrosse*. ‖ Chez les animaux, partie du corps qui comprend les membres postérieurs et la région du tronc voisine de leur insertion. (S'oppose à *avant-train*, moins usité.) ‖ *Pop.* Partie postérieure de l'homme et surtout de la femme. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-TRAINS.

— Mil. Elément principal du caisson* d'une pièce d'artillerie.

ARRIÈRE-VASSAL, E, AUX n. Féod. Celui, celle qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur. (On disait aussi VAVASSAL et VAVASSEUR.)

ARRIÈRE-VOUSSURE n. f. Espèce de voûte pratiquée derrière une baie, pour couronner l'embrasure. ‖ *Arrière-voussure de Marseille*, arrière-voussure en plein cintre sur le devant, et seulement bombée en arrière. ‖ *Arrière-voussure de Montpellier*, arrière-voussure en plein cintre à la feuillure, et en plate-bande par-derrière. ‖ *Arrière-voussure de Saint-Antoine*, arrière-voussure dont les tableaux et la feuillure sont recouverts par une plate-bande. ‖ Pl. *des* ARRIÈRE-VOUSSURES.

ARRIEU (Claude), femme compositeur française (Paris 1903). Elle fut, au Conservatoire, élève de Marguerite Long, Caussade, Roger Ducasse, N. Gallon, P. Dukas. On lui doit : un concerto pour piano et orchestre, un concerto pour deux pianos et orchestre, une *partita* pour orchestre, une symphonie en *ut*, une messe de *Requiem*, nombre d'œuvres vocales sur des vers de poètes contemporains, et un opéra-comique : *Cadet Roussel* (1948). Elle veut unir les traditions classiques françaises et les plus récentes acquisitions.

ARRIGHETTI (Niccolo), mathématicien et philosophe italien (Florence 1586 - *id.* 1639), un des plus illustres disciples de Galilée. Membre de l'Académie platonicienne de Florence, c'est lui qui composa le discours d'ouverture des *Prose fiorentine* ; — Son frère ANDREA (Florence 1592 - † 1671) fut également disciple de Galilée.

ARRIGHETTI (Niccolo), jésuite florentin (1709-1767), qui professa les sciences naturelles à l'université de Sienne. Il est l'auteur d'une *Théorie du feu* (Sienne, 1750).

Arrighi, importantes centrales thermiques situées à Vitry-sur-Seine (*Arrighi I* et *Arrighi II*).

ARRIGHI de Casanova (Louis), duc **de Padoue,** homme politique français (Paris 1814 - *id.* 1888). Bonapartiste dévoué, il fut nommé ministre de l'Intérieur en 1859. Il resta fidèle à l'Empire après 1870, et fut député de la Corse de 1876 à 1881.

ARRIGO da Settimello ou **ARRIGHETTO,** poète élégiaque d'Italie du XIIe s. Persécuté par l'évêque de Florence, il a raconté ses malheurs dans une longue élégie latine : *De diversitate fortunae* (1193), qui fut très étudiée dans les écoles, puis traduite plus tard en toscan.

ARRIMAGE n. m. Action d'arrimer ; arrangement méthodique et fixation solide des marchandises dans les cales d'un navire, des colis dans un wagon : *L'arrimage du chargement dans la cale fut promptement exécuté* (Hugo).

— Sylvic. *Bois d'arrimage*, rondins de bois ou bûches fendues que l'on met de chaque côté d'une futaille pour l'immobiliser.

— ENCYCL. L'*arrimage* d'un chargement est une question parfois très délicate quand il s'agit de marchandises diverses, car il faut tenir compte d'un grand nombre de facteurs : stabilité et assiette du navire, escale où doit débarquer la marchandise, perspectives de rechargement dans les différents ports de la ligne, nature des marchandises, utilisation au maximum de la capacité du navire, etc. C'est pourquoi l'arrimage des marchandises constitue le travail le plus important du second capitaine, qui en est spécialement chargé. Il est, en principe, interdit d'arrimer des marchandises sur le pont, sauf si le chargeur y consent. Dans le transport des bois, il est d'usage de prendre une partie du chargement en pontée.

ARRIMER v. tr. (provenç. *arrimar*). Disposer méthodiquement et fixer solidement ce qui doit entrer dans l'armement ou le chargement d'un navire, d'un avion : *On arrime les barriques en long, la bonde en l'air*.

ARRIMEUR n. m. Homme chargé, à bord des navires de commerce, de l'arrimage de la cargaison.

— Carr. Ouvrier de service au poste d'expédition des matériaux, et qui égalise la surface supérieure des wagons, camions ou péniches, en vue de faciliter le cubage.

— Mar. mil. Marin de l'aéronautique navale chargé du réglage et de l'entretien des cellules des avions et des hydravions.

ARRIMEUR-JURÉ n. m. Dr. mar. Expert qui constate, à la demande du capitaine, la qualité de l'arrimage à l'arrivée du navire. (En France, il porte actuellement le titre de *capitaine-expert*.) ‖ Pl. *des* ARRIMEURS-JURÉS.

ARRIS, ch.-l. d'arr. de l'Algérie (départ. de Batna), au cœur du massif de l'Aurès, dans la vallée de l'oued el-Abiod ; 7 562 hab. (100 non-musulmans). — L'arrond. a 15 comm. et 74 000 hab.

ARRISER v. tr. Mar. V. ARISER.

ARRIUS Aper, préfet du prétoire, beau-père de l'empereur Numérien, qu'il fit assassiner (284) pour s'emparer du pouvoir ; il fut exécuté par Dioclétien.

ARRIVABENE (Giovanni), économiste italien (Mantoue 1787 - Rome 1881). Il fut emprisonné pendant sept mois à Venise (1821), pour n'avoir pas dénoncé Silvio Pellico. Condamné à mort par contumace dans le procès des *carbonari* (1822), il dut s'exiler ; il se fit naturaliser Belge en 1840. Rentré en Italie en 1857, il fut nommé sénateur. Arrivabene s'occupa d'économie politique, surtout de l'amélioration du sort des travailleurs.

ARRIVAGE n. m. Arrivée de marchandises, de matériel, par un moyen de transport quelconque : *Sa lettre annonçait en même temps le prochain arrivage d'une armoire, d'une commode, et d'un grand fauteuil canné* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Les marchandises mêmes : *Beaux arrivages*.

ARRIVANT, E n. Celui, celle qui arrive : *Pour dissimuler un peu de son agitation aux regards du nouvel arrivant...* (A. Dumas).

arrivée (course à pied)

Blason d'ARROMANCHES

D'azur à l'ancre d'or chargée d'une étoile d'argent accompagnée de deux chaînes brisées au naturel mouvant des cantons du chef vers l'étoile; au chef de gueules chargé d'un léopard d'or armé et lampassé d'azur.

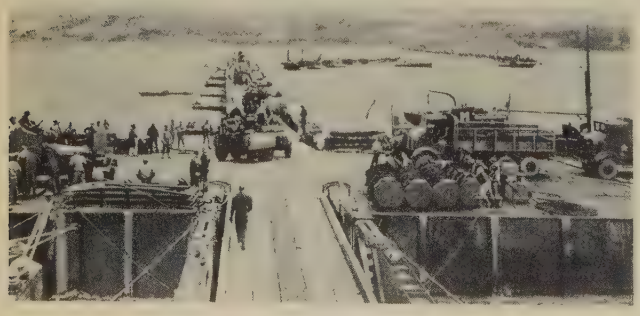

ARROMANCHES-LES-BAINS installation d'un port artificiel en juin 1944

ARRIVÉ, E adj. et n. Qui est arrivé : *Les nouveaux arrivés.* ‖ Parvenu, qui a réussi, qui a obtenu la situation qu'il désirait : *Les gens arrivés.*

ARRIVÉE n. f. Action d'arriver; le moment précis où arrive une personne, une chose : *Des cris de joie saluèrent son arrivée. Pendant quinze jours, je suis allée l'attendre à l'arrivée du train* (Tr. Bernard); et, au *fig. : L'arrivée du printemps, l'arrivée du froid,* le moment où commence le printemps, où les premiers froids se font sentir.

— Sports. Terme d'une course. ‖ *Ligne d'arrivée,* ligne tracée sur le sol, qui permet de classer les concurrents selon l'ordre dans lequel ils la franchissent. (Dans certaines courses d'athlétisme, la ligne d'arrivée est figurée par un fil de laine tendu d'un côté à l'autre de la piste. Dans les courses cyclistes, l'arrivée est généralement signalée par une banderole.) ‖ *Juge à l'arrivée,* commissaire spécialement chargé de constater l'ordre dans lequel les concurrents franchissent la ligne d'arrivée. (Il est généralement assisté de chronométreurs, qui notent le temps mis par chacun des concurrents pour accomplir la distance de la course. Dans les épreuves importantes, la ligne d'arrivée est pourvue d'appareils électriques, soit pour enregistrer les temps des divers concurrents, soit pour filmer l'ordre des arrivants, ce qui empêche toute contestation.)

ARRIVER v. intr. (lat. pop. **arripare;* de *ripa,* rive). [Prend toujours l'auxiliaire *être.*] Parvenir au terme de sa route : *Quand on ne veut qu'arriver, on peut courir en chaise de poste; quand on veut voyager, il faut aller à pied* (Rousseau). ‖ Parvenir jusqu'à, en parlant des choses : *Les paroles mêmes ne m'arrivaient pas, mais rien qu'au son de la voix j'ai eu de l'inquiétude* (J. Romains). ‖ Atteindre sa destination : *Le courrier est arrivé.* ‖ — *Fig.* Atteindre, parvenir à quelque chose : *Arriver à un certain âge.* ‖ Survenir, se produire : *Que cela ne vous arrive plus! L'hiver est arrivé.* ‖ Parvenir jusqu'au bout, réussir : *Les Français arrivent tard à tout, mais enfin ils arrivent* (Voltaire); et suivi d'un infinitif : *Vous êtes née comme ça, on n'arrive même pas à vous imaginer autrement* (Bernanos). ‖ *En arriver à,* atteindre un résultat : *J'en arrivai peu à peu à découvrir, discerner une idée singulière* (J. Romains). *Le docteur est heureux : il en est arrivé où il voulait* (Tr. Bernard).

◆ V. impers. Avoir lieu, advenir : *Il lui est arrivé une aventure singulière. Il arrive qu'il se trompe.*

— Loc. div. *Arriver à bon port,* v. port. ‖ *Arriver de son pays,* être naïf, gauche, embarrassé. ‖ *Arriver à ses fins,* réussir dans ce que l'on a entrepris. ‖ *Croire que c'est arrivé,* manifester une excessive confiance en soi.

— Mar. *Laisser arriver* ou *laisser porter,* en manœuvre, venir de telle façon que l'avant du navire s'éloigne du lit du vent.

ARRIVISME n. m. Ambition, désir de réussir à tout prix : *Un arrivisme patient et sournois* (J. Romains).

ARRIVISTE n. et adj. Personne qui veut réussir, arriver à tout prix; ambitieux sans scrupules : *Type parfait de l'arriviste. C'est à force de patience, d'économie minutieuse, d'hygiène qu'il arrive. Il arrive à tout* (Gide).

ARROBA ou **ARROBE** n. f. Métrol. V. arobe.

ARROCHE n. f. Nom commun à plusieurs espèces de plantes du genre *Atriplex,* souvent cultivées dans les jardins, et dont l'une, *Atriplex hortensis* ou *bonne-dame,* est consommée à la façon des épinards. (L'arroche puante est le *Chenopodium vulvaria.* Famille des chénopodiacées.)

ARROGAMMENT adv. Avec arrogance : *Charles eut beau dire qu'il n'en avait pas besoin, le marchand répondit arrogamment qu'on lui avait commandé tous ces articles* (Flaubert).

ARROGANCE n. f. (lat. *arrogantia*). Attitude qui se manifeste par des manières hautaines, blessantes : *Dans sa réussite prodigieuse, il ne montrait aucune arrogance, mais une simplicité magnanime* (Tharaud).

ARROGANT, E adj. et n. Hautain, méprisant par une confiance excessive en soi.

◆ Adj. Qui indique l'arrogance : *Il en avait oublié de prendre ses grands airs arrogants* (M. Aymé).

ARROGER (S') v. pr. (lat. *arrogare,* réclamer pour soi). [Se conj. comme *manger.*] S'attribuer une qualité, un pouvoir, etc., sans y avoir droit : *L'esprit s'arroge un peu partout des droits qu'il n'a pas* (A. Breton). *Ils se sont arrogé des pouvoirs excessifs.*

ARROI n. m. (de l'anc. franç. *areer,* mettre en ordre; d'un radical empr. au gotique). Langue littér. Equipage, appareil.

ARROMANCHES-LES-BAINS, comm. du Calvados (arrond. de Bayeux), sur la Manche; 287 hab. (279 aggl.). Petit port de pêche et station balnéaire.

— Hist. mil. Lieu de débarquement de la 50e division anglaise, le 6 juin 1944. Arromanches reste célèbre par le port artificiel que les Alliés y construisirent aussitôt. Après l'abandon d'une entreprise analogue à Saint-Laurent-sur-Mer, le port d'Arromanches resta la seule base du débarquement allié de Normandie* et permit, à partir du 1er juillet, le transit quotidien de 9 000 tonnes de matériel. Ce port comprenait : un *brise-lames* flottant, formé de cylindres de caoutchouc de 70 mètres de long; des *jetées,* faites de navires sacrifiés ou de blocs de béton coulés sur place; des *quais* d'accostage constitués par des caissons métalliques suivant le mouvement de la marée; enfin des *routes* posées sur flotteurs et reliant les quais au rivage.

ARRONDI, E adj. Qui est arrondi.

— Hérald. Se dit de la croix dont les branches verticales sont ployées en direction du flanc dextre et les branches horizontales en direction du chef. ‖ Se dit aussi des meubles de forme circulaire ombrés de façon à ressembler à des boules.

— Phonét. Se dit de tout phonème dont l'émission comporte un arrondissement des lèvres : ainsi *u* [y] et *eu* [œ].

◆ N. m. Partie arrondie de quelque chose : *Il donna plusieurs coups de lime malheureux qui gâtèrent un arrondi péniblement obtenu* (J. Romains).

— Aéron. Manœuvre d'atterrissage, qui consiste à décrire dans le plan vertical une trajectoire amenant l'avion tangentiellement au sol.

— Ch. de f. *Arrondi du changement de déclivité,* raccord en arc de cercle entre deux profils de voies ferrées ayant des pentes différentes.

— Phonét. Position des lèvres, en forme de cercle, dans l'émission de certains phonèmes.

ARRONDIR v. tr. Donner une forme ronde à : *Elle tenait à la main son fard à lèvres; elle arrondit la bouche, y posa le crayon rouge* (R. Martin du Gard). ‖ Donner une forme courbe à, supprimer les angles : *Il me donna pour précepte d'arrondir le coude et de tenir les pieds en dehors* (A. France). ‖ *Par extens.* Agrandir, pour faire un tout complet; étendre : *Le paysan français ne songe qu'à arrondir son champ* (Ed. About).

— Loc. div. *Arrondir une somme, un résultat,* ajouter ou parfois supprimer des décimales ou des unités pour obtenir un chiffre approximatif plus simple; et, *par extens.,* compléter. ‖ *Arrondir les angles,* diminuer l'acuité des motifs de dissentiment. ‖ *Arrondir des phrases,* leur donner du rythme, de l'harmonie. ‖ *Arrondir les yeux,* écarquiller les yeux, généralement pour manifester sa surprise.

— Equit. *Arrondir un cheval,* le dresser à marcher aux trois allures sur un cercle, son corps étant incurvé sur toute sa longueur et ses membres postérieurs suivant exactement la piste tracée par les membres antérieurs.

— Mar. *Arrondir un cap, une île, un rocher,* en contourner les abords.

— Phonét. Placer les lèvres en forme de cercle pour prononcer certains phonèmes. ‖ *Arrondir une voyelle,* rendre la voyelle plus ronde*.

— ***S'arrondir*** v. pr. Devenir rond, prendre une forme ronde : *Peu à peu les visages des dames s'arrondissaient et s'éclairaient en un sourire joyeux* (A. France). ‖ *Sa taille s'arrondit,* se dit d'une personne qui prend de l'embonpoint ou d'une femme devenue enceinte.

ARRONDISSAGE n. m. Action d'arrondir une lime ou les dents d'un peigne. ‖ Opération exécutée par le batteur* d'or qui aplatit le lingot au marteau.

ARRONDISSEMENT n. m. Action d'arrondir; état de ce qui est arrondi. ‖ Circonscription administrative : *La France est divisée en départements, subdivisés chacun en un certain nombre d'arrondissements.* (V. part. *encycl.*) ‖ Subdivision administrative des grandes villes : *Il y a vingt arrondissements à Paris et sept à Lyon.* ‖ Circonscription d'un réseau ferroviaire, d'une conservation forestière, d'une région maritime, etc.

— Loc. *Etre marié au vingt et unième* (autrefois au *treizième*) *arrondissement,* se dit, à Paris (parce que Paris n'a que vingt arrondissements; anc., douze), des personnes qui vivent maritalement, sans être mariées.

— Phonét. Fait d'arrondir les lèvres pour la prononciation de certains phonèmes.

— Encycl. Dr. publ. La loi du 22 décembre 1789 divisa le territoire français en départements et en districts. Supprimé par la Constitution de l'an III, le district fut rétabli par la loi du 28 pluviôse an VIII, sous le nom d'*arrondissement.* L'arrondissement n'est pas, comme le département et la commune, une personne morale. Il n'a pas, comme ces circonscriptions, qualité pour acquérir et posséder. Dans chaque arrondissement, l'administration active est aux mains d'un sous-préfet*; l'administration délibérative et consultative y a été représentée, jusqu'en 1940, par un *conseil d'arrondissement.* Au chef-lieu d'arrondissement se trouvent normalement la sous-préfecture, ainsi que les agents de certains services administratifs (avant la réforme judiciaire de 1958-1959, les tribunaux civils et correctionnels). Pendant longtemps, les élections au scrutin uninominal majoritaire à deux tours se sont déroulées dans le cadre de l'arrondissement, mais la nécessité d'effectuer un découpage des circonscriptions plus conforme à la répartition de la population avait déjà conduit les gouvernements de la IIIe République à l'abandonner en tant que circonscription électorale, bien que son nom soit encore parfois employé pour désigner ce mode de scrutin. Circonscription considérée souvent comme inutile, l'arrondissement a vu son rôle se restreindre progressivement (un grand nombre furent supprimés en 1928, certains ayant cependant été rétablis depuis lors).

— Mar. mil. Au XIXe s., et jusqu'en 1927, l'*arrondissement,* commandé par un préfet maritime, constituait la plus importante des circonscriptions territoriales de la marine militaire. Le littoral français était alors divisé entre les cinq arrondissements de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Depuis la création de la région maritime, en 1927, l'arrondissement est devenu une simple circonscription administrative de la région pour la marine militaire et l'Inscription maritime.

ARRONDISSEMENTIER n. m. Partisan du scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

ARRONDISSEUR n. m. Outil pour arrondir les dents des peignes, un corps de lime, etc. (On dit aussi trusquin.) ‖ Appareil servant aux couturières pour arrondir les jupes.

ARRONDISSURE n. f. Rel. Opération qui, effectuée au marteau ou au rouleau à endosser, a pour objet d'arrondir le dos du livre à relier.

ARROS, riv. gasconne, affl. de l'Adour (r. dr.), qui descend du pays des Baronnies (Bigorre); 100 km.

ARROSABLE adj. Que l'on peut arroser.

Phot. Agence intercontinentale, U. S. I. S.

ARROSAGE n. m. Action d'arroser : *Il procéda à l'arrosage de son jardin. Il tombait d'un nuage perdu une fine pluie d'arrosage* (A. Daudet). || *Fam.* Gratification pour services occultes. || Bombardement copieux et méthodique.

— Mar. Aspersion d'eau sur les parties frottantes de la machine, pour prévenir les échauffements.

— ENCYCL. L'eau, principal constituant de la plante, est indispensable à sa vie. En horticulture, on active la végétation avec de l'eau d'appoint donnée sous forme de pluie artificielle : c'est l'*arrosage*. Celui-ci se fait à la main, avec un arrosoir ou une lance, ou automatiquement, avec différents appareils : tourniquets, rampes, canons. On arrose de préférence avec une eau à la température ambiante, le matin ou dans la journée au printemps, le soir en été. Éviter d'arroser les plantes à l'eau froide en plein soleil.
L'eau apporte des éléments minéraux indispensables; elle permet la nourriture de la plante, qui absorbe toutes les substances fertilisantes sous forme de solution. Elle favorise, en outre, la nitrification. Un excès d'eau prive d'oxygène les micro-organismes du sol et les racines des plantes; il rend le sol impropre à la végétation.

— Dr. admin. L'*arrosage* des voies publiques est le complément du *balayage*. Destiné, pendant les fortes chaleurs, à rafraîchir l'air et à faire tomber la poussière, il constitue un service réglementé par les maires.

ARROSEMENT n. m. Action d'arroser (rare) : *L'arrosement fini, il régnait là une fraîcheur pernicieuse* (Gide).

— Céram. Action d'enduire intérieurement une poterie cuite avec de la *glaçure*, afin de la rendre étanche.

ARROSER v. tr. (lat. pop. **arrosare*; de *ros, roris*, rosée). Répandre de l'eau ou tout autre liquide sur quelque chose : *Quand il revint à lui, madame Delmare, à genoux près de lui, l'arrosait de larmes et lui demandait grâce* (Sand). || Couler à travers, irriguer : [...] *des jardins plantés d'arbres, arrosés d'eaux vives* (A. France). || Bombarder abondamment et méthodiquement : *Pendant qu'elle* [l'artillerie] *pilonnait les lisières nord* [...] *elle arrosait d'un tir aussi dense les lisières sud* (J. Romains). || *Fam.* Offrir à boire à l'occasion d'un événement heureux : *Les mineurs* [...] *y retournaient* [à l'estaminet] *arroser leur paye, dès qu'ils l'avaient en poche* (Zola). || Distribuer de l'argent pour obtenir une faveur ou un service : *Pour faire passer son communiqué, il arrosa les journaux.*

— LOC. DIV. *Arroser un pays de son sang*, répandre son sang pour le défendre. || *Arroser ses créanciers*, leur payer de petites sommes, pour leur faire prendre patience.

— Art culin. Humecter de jus, de graisse, une viande à la broche : *Arroser un poulet.* || *Fam.* Accompagner les mets d'une boisson : *Les deux savants prirent un repas qu'ils arrosèrent d'une bonne bouteille de vin d'Arbois* (G. Duhamel).

— Banq. et Bours. Pour des actionnaires ou des intéressés dans une entreprise, ajouter un supplément à leur mise de fonds primitive.

— Jeux. *Arroser la banque*, au baccarat, en renouveler le montant initial, après la perte du total.

ARROSEUR, EUSE n. Personne préposée à l'arrosage.

◆ N. m. Trav. publ. Dernière ramification d'un réseau d'irrigation, amenant l'eau en tête des diverses parcelles constituant le périmètre à irriguer.

◆ N. f. Machine à arroser : *Une arroseuse municipale.*

Arroseur arrosé (L'), l'un des premiers films cinématographiques, tourné par Louis Lumière en 1895.

ARROSEUSE-BALAYEUSE n. f. Machine automobile effectuant l'arrosage et le balayage des rues. || Pl. *des* ARROSEUSES-BALAYEUSES.

ARROSOIR n. m. Récipient muni d'une anse et d'un tuyau, terminé généralement par une *pomme* percée de petits trous, dont on se sert pour arroser.

ARROSOIR n. m. Nom usuel des mollusques du genre *brechites* (ou *aspergillum*).

ARROU, comm. d'Eure-et-Loir (arrond. de Châteaudun), à la limite de la Beauce et du Perche; 2 139 hab. (747 aggl.). [*Arroutains*]. Eglise du XIIIe s. Objets en matières plastiques.

ARROUCH (El-), comm. d'Algérie (départ. de Constantine, arrond. de Philippeville), dans la vallée de l'oued Saf-Saf; 12 686 hab. (5 634 aggl., 359 non-musulmans).

ARROUX, riv. du Massif central, née dans l'Auxois, affl. de la Loire (r. dr.); 120 km. L'Arroux passe à Autun, où il reçoit le Ternin, et finit en aval de Digoin après s'être grossi à gauche de la Bourbince.

ARROW, nom donné à deux lacs très allongés du Canada, au S.-E. de la Colombie britannique, traversés par le fleuve Columbia, dont ils sont de simples épanouissements encaissés dans les montagnes.

ARROW-ROOT [arurut] n. m. (angl. *arrow*, flèche, et *root*, racine). Fécule comestible que l'on retire des rhizomes ou des bulbes de diverses scitaminales : zingibéracées (*curcuma*), taccacées (*tacca*), marantacées (*maranta*), cannacées (*canna*).

— ENCYCL. L'*arrow-root* des Antilles (*Maranta arundinacea*) est le plus anciennement connu, mais ceux des Indes orientales (*Curcuma angustifolia*), du Queensland (*Canna edulis*), de Tahiti (*Tacca pinnatifolia*) sont également employés. La fécule extraite de certaines autres plantes, telles que des espèces d'*arum*, ou de *manihot*, ou de *dioscorea*, porte aussi le nom d'arrow-root. On s'en sert aussi pour préparer des colles et des apprêts textiles.

ARROWSMITH (Aaron), ingénieur géographe anglais (Winston 1750 - Londres 1824), auteur de nombreuses cartes géographiques; — Son neveu, JOHN, géographe anglais (Winston 1790 - Londres 1873), est l'auteur du *London Atlas of universal geography* (1832-1837).

ARROYO n. m. (mot esp.). En divers pays tropicaux (Indochine, Brésil, etc.), chenal naturel ou artificiel reliant des cours d'eau, en particulier dans les régions deltaïques.

ARRUDA (DE), famille d'architectes portugais de l'époque manuéline. — DIOGO (Evora - † 1531) dirigea les travaux du Palais royal de Lisbonne (1507), et ajouta à l'ancienne rotonde des templiers de Tomar une salle capitulaire, ainsi qu'un chœur surélevé, dont les fenêtres sont célèbres par leur décoration de style manuélin. On lui attribue l'église de Viana do Alentejo. — Son frère FRANCISCO († 1547) séjourna au Maroc et construisit la tour de Bélem (1515-1520), ainsi que la cathédrale et l'aqueduc d'Elvas. Ses réalisations reflètent l'influence de l'architecture musulmane. — Leur parent MIGUEL († v. 1563) a travaillé à des palais de Lisbonne, à Batalha, et à des places fortifiées du Portugal et de ses colonies.

ARRYBAS ou **ARRUBAS**, roi des Molosses d'Epire au IVe s. av. J.-C. Régent pendant la minorité d'Alexandre, son neveu, il dut céder à Philippe de Macédoine la province de Paranaia, en 352. A la majorité d'Alexandre, il refusa de lui rendre le pouvoir; chassé en 342, il se réfugia à Athènes.

ARS [*ar* ou *ars*] n. m. (lat. *armus*, épaule). Région du cheval où les membres antérieurs se rattachent au poitrail. || *Frayé aux ars*, blessé à cet endroit.

ARS (Louis D'), capitaine français (près de La Châtre v. 1465). Il s'illustra par la défense de Venosa, au royaume de Naples (1503-1504).

ARS (curé d'). V. JEAN-BAPTISTE-MARIE VIANNEY (saint) et ARS-SUR-FORMANS.

ARSACE, en gr. **Arsakês**, seigneur parthe, fondateur (entre 250 et 247 av. J.-C.) de la dynastie des *Arsacides* et de l'empire des Parthes, qui s'étendit de l'Euphrate à l'Indus et de la mer Caspienne au golfe Persique.

ARSACIDES, dynastie parthe, fondée par *Arsace*. Elle a fourni 38 rois, qui ont régné sur la Perse de 250 av. J.-C. à 227 apr. J.-C. environ, malgré de continuelles luttes intestines, des révolutions de palais et de fréquents assassinats.

Ars antiqua, nom donné à la période primitive de l'école polyphonique occidentale. L'art musical ancien, ou, mieux, la « manière ancienne », s'arrête aux environs de 1300. Les « anciens » se servaient déjà d'une notation mesurée, mais donnaient à la *brève* une durée trois fois moindre que les *moderni*. L'*ars antiqua* se caractérise principalement : 1° par l'attribution de valeurs relatives déterminées aux signes de la notation carrée liturgique; 2° par l'application systématique des *modi* (cellules rythmiques analogues au trochée, à l'iambe, etc.), auxquels doit se plier toute phrase mélodique; 3° par le règne à peu près exclusif des mesures ternaires, la *longue* valant 3 brèves, la brève, 3 demi-brèves; 4° par une forme polyphonique modèle, le *motet*, souvent à trois voix, qui obéit strictement aux *modi* ternaires. Le *conduit* polyphonique et le rondeau profane (Adam de la Halle) se développeront à côté du motet. Vers la fin du XIIIe s., les mesures binaires reparaissent. Les œuvres polyphoniques de l'*Ars antiqua* sont souvent anonymes, parfois identifiées (Pérotin, Pierre de la Croix) ou attribuées (Adam de la Halle). Jean de Garlande, Francon, Walter Odington, Jean de Grouchy sont les théoriciens de cette période.

ARSENAL n. m. (ital. *arsenale*; de l'ar. *as-sinā'a*, art mécanique). Etablissement industriel d'un port, où les bâtiments de guerre sont construits, réparés, ravitaillés et armés. || Autref., établissement construisant des matériels de l'armée de terre. (V. part. *encycl.*) || *Par extens.* Grande quantité d'armes : *L'Amour* [...] *bande son arc fatal. Je connais les engins de son vieil arsenal : crime, horreur et folie* (Baudelaire). || — *Fig.* Tout ce qui procure en abondance des moyens d'action : *Il y en a* [...] *qui fournissent tout un arsenal de ruses au lecteur qui veut dormir tranquille* (J.-P. Sartre).

— ENCYCL. Hist. mil. En France, les *arsenaux*, qui datent de François Ier, furent d'abord installés à proximité des frontières, afin de réduire les transports de matériels. Avec les chemins de fer, ils furent placés à l'intérieur du pays, par crainte des invasions. La *bibliothèque de l'Arsenal* est une survivance de l'arsenal de Paris, célèbre sous Henri IV. Après la chute du Ier Empire, il y eut huit arsenaux en France : Douai, La Fère, Metz, Strasbourg, Toulouse, Rennes, Auxonne, Grenoble (ces deux derniers transférés à Besançon et à Lyon). Après 1870, malgré la disparition de ceux de Metz et de Strasbourg, le nombre des arsenaux fut porté à dix par la création de ceux de Toulon, Bourges, Versailles et Vincennes. Jusqu'en 1935, ils relevaient du service de l'artillerie. Les arsenaux de l'armée de terre sont devenus depuis 1919 des *ateliers de construction* chargés de la fabrication des matériels de guerre; ils relèvent aujourd'hui de la Direction des études et fabrications d'armement*.

— Mar. mil. L'*arsenal maritime* le plus ancien en France fut le Clos des Galées, dans l'estuaire de la Seine, établi au XIVe s., sur des plans hispano-arabes, pour la construction et l'entretien des galères. Louis XII, en 1509, fonda passagèrement un arsenal au Havre. Au XVIIe s., ces arsenaux furent abandonnés au profit des trois grandes fondations de Brest* (1631), Rochefort* (1666) et Toulon* (1682). Rochefort a été abandonné après la Première Guerre mondiale. Actuellement, les deux plus importants sont ceux de Brest et de Toulon; il existe des arsenaux secondaires à Cherbourg, Bizerte (Sidi Abdallah), Oran (Mers el-Kébir) et Dakar. Chaque arsenal est placé sous l'autorité d'un major* général qui coordonne, au point de vue technique, l'action des diverses directions, qui sont celles des constructions navales, de l'artillerie navale, de l'intendance maritime, du service de santé et du personnel.

image du film « l'Arroseur arrosé »

Phot. Film Lumière.

entrée de la bibliothèque de l'Arsenal

Arsenal (BIBLIOTHÈQUE DE L'), bibliothèque de Paris (3, rue Sully, IVe arrond.). Les bâtiments constituaient, depuis le XVIe s. jusqu'à la Révolution, la demeure du grand maître de l'Artillerie. C'est en cette qualité qu'y demeura Sully. Ils furent construits sous Henri IV, remaniés sous Louis XIV et embellis en 1718 suivant les plans de Germain Boffrand, à qui l'on doit la façade donnant boulevard Morland. Antoine René de Paulmy, de la famille d'Argenson, y forma une incomparable bibliothèque, puis la vendit au comte d'Artois (1785). Séquestrée en 1793, elle fut ouverte au public en 1797. On y admire les salles dites *de Sully*, les sculptures sur bois décorant les salles que Boffrand construisit. La bibliothèque compte plus d'un million de volumes, 13 750 manuscrits ; les archives de la Bastille, remplissant 2 727 manuscrits ou volumes ; 30 000 pièces de théâtre, constituant un fonds spécial, et la curieuse bibliothèque saint-simonienne dite « fonds Enfantin » ; etc. Parmi ses administrateurs, citons Charles Nodier, Henri de Bornier, J.-M. de Heredia, Henry Martin et Louis Batiffol. (→ Biblio.)

ARSÉNAMINE n. f. (de *arsen[ic]*, et *amine*). Syn. de HYDROGÈNE ARSÉNIÉ.

ARSÉNARGENTITE n. f. Minér. Arséniure naturel d'argent (Ag_3As).

ARSENBISMUTH [myt] n. m. Minér. Arséniure naturel de bismuth.

ARSÈNE (saint) [Rome v. 350 - † v. 445], précepteur d'Arcadius, fils de Théodose. Il se retira dans le désert de Libye, où il mourut. — Fête le 19 juillet.

ARSÈNE (v. 1204 - 1273), patriarche de Constantinople (1255-1266). Chargé par Théodore II Lascaris de la tutelle de son fils Jean IV, il admit le couronnement de Michel VIII Paléologue comme co-empereur. Mais celui-ci ayant fait aveugler le jeune Jean IV, il l'excommunia (1261), mais fut déposé (1266) et exilé par lui dans l'île d'Oxya. (V. ARSÉNITES.)

Arsène Lupin, personnage inventé par le romancier Maurice Leblanc en 1907 : type de gentleman cambrioleur, qui échappe toujours à la police et poursuit ses aventures à travers une longue suite de romans.

ARSÉNIATE n. m. Sel dérivant d'un acide arsénique : *Arséniate de plomb, de fer*, etc. (V. ARSENIC.)

ARSENIC [nik] n. m. (lat. *arsenicum*, et gr. *arsenikon*, nom sous lequel les Anciens désignaient les sulfures naturels d'arsenic ; de *arsenikos*, mâle). Corps simple, d'apparence métallique, très répandu dans les minerais métalliques. ‖ Nom usuel de l'anhydride arsénieux. ‖ *Absol.* Toute espèce de composé arsenical vénéneux : *Etre empoisonné par l'arsenic*.

— ENCYCL. Chim. L'*arsenic*, élément de numéro atomique 33 et de masse atomique As = 74,91, a des propriétés intermédiaires entre celles des métaux et celles des métalloïdes ; il présente avec le phosphore de nombreuses analogies. C'est un solide qui possède plusieurs variétés allotropiques. On peut signaler : l'*arsenic gris*, ou *arsenic métallique*, forme la plus commune, cristallisant en écailles hexagonales, de densité 5,7, se sublimant sans fondre vers 450 °C sous la pression atmosphérique, insoluble dans les solvants usuels ; l'*arsenic noir*, d'apparence amorphe, de densité 4,7, se transformant par chauffage en la variété précédente ; l'*arsenic jaune*, variété instable obtenue par refroidissement brusque de la vapeur, moins dense encore et soluble dans le sulfure de carbone. Quant à la vapeur d'arsenic, elle a une couleur jaune et correspond jusque vers 1 000 °C à la molécule As_4.

L'arsenic se ternit à l'air par oxydation lente et peut brûler avec une flamme livide en donnant de l'anhydride arsénieux, As_2O_3. Il s'enflamme au contact des halogènes, se combine au soufre et à divers métaux.

Il se rencontre dans presque tous les sulfures métalliques naturels, mais ses principaux minerais sont des sulfures d'arsenic, le *réalgar*, As_2S_2, orangé, et l'*orpiment*, As_2S_3, jaune citron, des arséniures métalliques et des arséniosulfures, comme le *mispickel* FeAsS. On peut préparer l'arsenic en calcinant le mispickel ; il se forme du sulfure de fer et l'arsenic distille. Mais on utilise le plus souvent l'anhydride arsénieux, sous-produit du grillage des sulfures métalliques, en le réduisant par le charbon.

Anhydride arsénieux, As_2O_3. C'est le plus important des composés de l'arsenic ; on le désigne souvent sous le nom d'*arsenic blanc*, ou même d'*arsenic*. Il se présente habituellement sous l'aspect d'une poudre blanche, inodore, qui se sublime au rouge sombre, peu soluble dans l'eau. Il en existe trois variétés, dont deux cristallisées ; l'anhydride octaédrique, stable à froid ; l'anhydride prismatique, qui se forme vers 250 °C ; l'anhydride vitreux, incolore et translucide, obtenu par condensation de la vapeur vers 400 °C. Ce dernier devient peu à peu opaque à froid, par suite de la formation de petits cristaux enchevêtrés ; son aspect lui fait alors donner le nom d'anhydride *porcelanique*. La densité de vapeur de l'anhydride correspond à la formule As_4O_6.

L'anhydride arsénieux peut être réduit à chaud par l'hydrogène ou le carbone, avec formation d'arsenic. Dissous, il peut être oxydé, non par l'oxygène libre, mais par divers oxydants, comme l'acide nitrique, l'eau de chlore, les hypochlorites, et transformé en acide arsénique, d'où son emploi en chlorométrie. Sa solution a les propriétés de l'*acide arsénieux* H_3AsO_3, inconnu à l'état libre, mais auquel correspondent des sels, les *arsénites*. Aussi donne-t-elle avec le nitrate d'argent un précipité jaune d'arsénite d'argent, avec le sulfate de cuivre un précipité vert pomme d'arsénite de cuivre, ou *vert de Scheele*.

L'anhydride arsénieux est un poison très violent ; c'est le corps qui a été le plus souvent employé dans les empoisonnements, en raison du fait qu'il ressemble à de la farine, ne répand aucune odeur et a une saveur très faible. Pour combattre ses effets, on peut provoquer des vomissements ou ingérer de la magnésie calcinée, qui donne avec l'anhydride arsénieux un composé insoluble.

On prépare industriellement l'anhydride arsénieux en grillant les sulfures ou arséniosulfures métalliques.

Anhydride et acide arséniques. L'anhydride arsénique, As_2O_5, est une poudre blanche que l'on obtient en chauffant au rouge sombre l'acide arsénique. L'acide arsénique ordinaire, ou acide orthoarsénique, H_3AsO_4, se prépare par oxydation de l'anhydride arsénieux à l'aide d'acide nitrique, par exemple. C'est un triacide qui présente de grandes analogies avec l'acide phosphorique, et donne des sels isomorphes des phosphates correspondants. On connaît des orthoarséniates, des pyroarséniates et des métaarséniates.

Hydrogène arsénié. Ce corps, de formule AsH_3, se produit quand on introduit un oxyde de l'arsenic dans le flacon de l'appareil producteur d'hydrogène ; on le prépare en faisant agir l'acide sulfurique étendu sur un arséniure de zinc, Zn_3As_2, que l'on prépare directement.

C'est un gaz incolore, d'odeur alliacée, très toxique. Il brûle à l'air, produisant une flamme livide, et donnant de l'eau et de l'anhydride arsénieux si l'oxygène est en excès, de l'arsenic si l'oxygène n'est pas en quantité suffisante ; c'est ce dernier cas qui se produit quand on écrase la flamme avec une soucoupe : on obtient un dépôt brillant d'arsenic.

Usages de l'arsenic et de ses composés. L'arsenic lui-même est peu utilisé ; on peut signaler son emploi dans la fabrication du plomb de chasse. En revanche, ses composés offrent une grande importance, surtout en médecine (V. ARSENICAL). Le trisulfure ou *orpiment*, d'un jaune très vif, est employé en peinture. L'arsenic est utilisé en thérapeutique dentaire sous forme de préparation médicamenteuse complexe pour la dévitalisation des dents. En contact avec les tissus pulpaires, il provoque au bout de quelques jours une nécrose arsenicale qui permet au spécialiste d'intervenir sur ces tissus sans douleur. L'anhydride arsénieux est employé comme toxique (mort-aux-rats), il sert à blanchir le verre, à préparer certains colorants, le *vert de Scheele* et le *vert de Schweinfurt* (acétoarsénite de cuivre), et divers gaz asphyxiants (chlorarsines).

Les arséniates de calcium et de plomb sont utilisés comme insecticides.

— Physiol. *Arsenic normal.* Armand Gautier a signalé (1898-1902) la présence constante, dans l'organisme, d'arsenic à l'état de traces en combinaison organique constitutive des cellules nucléoprotéiques. Son rôle physiologique, mal connu, est vraisemblablement d'ordre catalytique.

— Toxicol. La dose toxique d'anhydride arsénieux est de 2 mg par kilogramme de poids, soit, pour un homme de 60 kg, une dose toxique de 0,120 g.

L'identification et le dosage de l'arsenic par la *méthode classique de Marsh* ont pour principe la destruction de la matière organique, puis la réduction du composé arsenical, soit sous forme d'arsenic, que l'on identifie par le réactif de Bougault, soit en hydrogène arsénié, caractérisé par l'acide hypophosphoreux. Perfectionnée par A. Gautier et G. Bertrand, cette méthode permet de déceler des quantités d'arsenic de l'ordre de un demi-millième de milligramme (0,000 000 5 g).

La *méthode de Cribier* est fondée sur la coloration jaune-brun d'un papier imprégné de chlorure mercurique, sous l'action de l'hydrogène arsénié. On compare la tache obtenue, qui est stable environ six mois, à une gamme de taches obtenues à partir de solutions arsenicales de titres connus. La sensibilité de cette technique est de un millième de milligramme (0,000 001 g).

Dans les cas d'intoxication lente, la localisation de l'arsenic se fait dans les os, les phanères (en particulier les cheveux). La *méthode des pharmaciens militaires Griffon et Barbaud*, fondée sur la radio-activité provoquée, permet de détecter et d'étudier la répartition de l'arsenic dans les cheveux, et, connaissant leur vitesse de croissance, d'en déduire les dates d'intoxication.

Quelles que soient la précision et la sensibilité des méthodes de recherche de l'arsenic, l'interprétation des résultats n'en est pas moins délicate en médecine légale, en raison, d'une part, de son emploi médicamenteux (à des doses de plusieurs milligrammes pour les composés minéraux, et par centigrammes pour les dérivés organiques, moins toxiques) et, d'autre part, en raison de la présence, dans la croûte terrestre, de quantités d'arsenic de l'ordre du demi-milligramme (0,000 5 g) par kilo. (V. BESNARD [*Affaire Marie*].)

ARSENICAL, E, AUX adj. Qui renferme de l'arsenic ; qui a rapport à l'arsenic : *Sels arsenicaux*.

◆ N. m. Médicament dérivé de l'arsenic.

— ENCYCL. On peut rapporter les *arsenicaux* à trois groupes distincts : 1° les *arsenicaux minéraux :* anhydride arsénieux, arsénites et arséniates métalliques, iodure d'arsenic. Très toxiques, ces corps se comportent comme des excitants généraux : l'arsenic étant un élément normal du contenu cellulaire, ces médicaments sont utilisés en cas de carence, sous forme de granules d'anhydride arsénieux (dits « de Dioscoride »), ou de solutions d'arséniates ou d'arsénite de potassium (dite « liqueur de Fowler ») ; 2° les *arsenicaux organiques acycliques*, cacodylates ou méthylarsinates métalliques, moins toxiques que les précédents, qui possèdent les mêmes indications thérapeutiques et qui sont injectables ; 3° les *arsenicaux organiques cycliques*, où l'arsenic est soit trivalent, soit pentavalent, relativement peu toxiques, et possédant des propriétés particulières. Citons, parmi les corps à arsenic trivalent, l'arsphénamine, ou 606, et la néoarsphénamine, antisyphilitiques utilisés par la voie intraveineuse ; la sulfarsénamine, active par la voie intramusculaire. Parmi les arsenicaux pentavalents, citons l'anilarsinate de sodium, actif contre la maladie du sommeil, l'acétarsol, administré par la voie orale dans les cas de dysenterie amibienne, de paludisme...

ARSENICIASE n. f. Syn. de ARSENICISME.

ARSENICISME n. m. Intoxication par l'arsenic. (On dit aussi ARSENICIASE.)

— ENCYCL. On distingue deux formes d'intoxication par l'arsenic : l'*arsenicisme aigu* et l'*arsenicisme chronique*. L'arsenicisme aigu est, le plus souvent, le résultat d'une erreur au cours d'un traitement, d'un accident (confusion de bouteilles) ou de manœuvres criminelles. Les symptômes, dans les cas typiques, rappellent l'attaque de choléra. Ils consistent en constriction de la gorge et du pharynx, brûlures à l'estomac, puis nausées, vomissements, coliques, diarrhée profuse, soif ardente, crampes, refroidisse-

ment des extrémités ; parfois, dominent les signes nerveux : céphalée, vertiges, convulsions. La mort survient par collapsus cardiaque. Le traitement consiste dans le lavage de l'estomac, la provocation des vomissements (apomorphine, ipéca ; mais pas d'émétique), administration de magnésie ou d'eau de chaux.

L'arsenicisme chronique est généralement d'ordre professionnel. On le rencontre chez les chimistes, les ouvriers en papiers peints, en fleurs artificielles, les teinturiers, les empailleurs d'animaux, etc. Parfois, il résulte de l'absorption d'aliments contenant de l'arsenic (emploi de produits arsenicaux dans l'agriculture et la viticulture, falsifications). Les symptômes digestifs rappellent, plus atténués, ceux de l'empoisonnement aigu : le foie est tuméfié et douloureux, il existe du coryza avec ulcérations pouvant aller jusqu'à la nécrose osseuse. La peau présente des éruptions diverses, du purpura, des ulcérations ; les poils et les ongles peuvent tomber. Enfin apparaissent les œdèmes, les sueurs profuses à odeur d'ail, l'albuminurie, les névrites (au niveau des muscles extenseurs), les parésies.

Les affections provoquées par l'arsenic et ses combinaisons oxygénées et sulfurées, ainsi que par l'hydrogène arsénié, manipulé au cours du travail, sont reconnues comme maladies professionnelles par l'assurance contre les accidents du travail*.

ARSENICO-, préfixe indiquant la présence d'arsenic dans un mélange ou un composé.

ARSENICOPHAGE n. et adj. Celui ou celle qui mange de l'arsenic. (Syn. de TOXICOPHAGE.)

— ENCYCL. Une partie de la population, dans la Styrie, la Basse-Autriche et quelques contrées de l'Allemagne, fait usage de sels d'arsenic, pris à peu près quotidiennement, sous le nom d'*hydrach*, pour se procurer de la force, de l'embonpoint, et, pour les femmes, de la fraîcheur. On en fait prendre aussi aux bestiaux, pour accélérer l'engraissement. Par l'habitude, les *arsenicophages* arrivent à consommer de 15 à 20 cg d'acide arsénieux.

ARSENICOXYDE n. m. Nom générique des minéraux qui contiennent de l'anhydride arsénieux.

ARSÉNIÉ, E adj. Qui renferme de l'arsenic* ; qui est combiné avec l'arsenic : *Hydrogène arsénié.* (V. ARSENIC.)

ARSÉNIEUX, EUSE adj. *Anhydride arsénieux, Acide arsénieux,* v. ARSENIC.

ARSÉNIFÈRE adj. Se dit d'un terrain, d'un minerai, d'un composé, contenant de l'arsenic.

ARSÉNIOMOLYBDATE n. m. Sel complexe dérivant de l'acide arsénique et de l'anhydride molybdique : *L'arséniomolybdate d'ammonium sert au dosage de l'arsenic.*

ARSÉNIOPHOSPHATE n. m. Chim. Combinaison d'un arséniate et d'un phosphate.

ARSÉNIOPLÉITE n. f. Arséniate hydraté naturel de manganèse, magnésium, calcium, plomb et fer.

ARSÉNIOSIDÉRITE n. m. Arséniate de fer et de calcium hydraté, qui se présente sous forme de masses concrétionnées.

ARSÉNIOSULFURE n. m. Combinaison d'arsenic, de soufre et d'un métal.

ARSÉNIOTUNGSTATE n. m. Sel complexe dérivant de l'acide arsénique et de l'anhydride tungstique.

ARSÉNIQUE adj. m. *Anhydride arsénique, Acide arsénique,* v. ARSENIC.

ARSÉNITE n. m. Sel de l'acide arsénieux. ◆ N. f. Minér. Syn. de ARSÉNOLITE.

ARSÉNITES n. m. pl. Partisans byzantins du patriarche Arsène* déposé par Michel VIII Paléologue en 1266. Ils ne reconnaissaient pas les patriarches successeurs d'Arsène et perpétuèrent leur schisme jusqu'à la guerre entre les partisans d'Andronic II et ceux d'Andronic III (1321).

ARSÉNIURE n. m. Combinaison de l'arsenic avec un corps simple : *Arséniure d'hydrogène, de nickel.*

ARSENNICKEL n. m. V. NICKELINE.

ARSÉNOBENZÈNE [bɛ̃] n. m. Syn. de ARSPHÉNAMINE. (V. ARSENICAL.)

ARSÉNOÏQUE adj. Qualificatif de composés organiques arséniés, de formule générale $R—As=As—R'$, analogues aux composés azoïques.

ARSÉNOLAMPRITE n. m. Arsenic natif contenant du bismuth.

ARSÉNOLITE n. f. Oxyde naturel d'arsenic As_2O_3, appartenant au système cubique. (Syn. ARSÉNITE.)

ARSÉNOMÉLANE n. m. Arséniosulfure de plomb. (Syn. de SARTORITE, ou SCLÉROCLASE.)

ARSÉNOPYRITE ou **ARSÉNOSIDÉRITE** n. f. V. MISPICKEL.

ARSÉNOSTIBITE n. f. Minér. Arséniate hydraté naturel d'antimoine.

ARSÉNOTELLURITE n. f. Arséniosulfure naturel de tellure, mal défini.

ARS-EN-RÉ, ch.-l. de cant. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), dans l'île de Ré ; 919 hab. (866 aggl.) [*Arsais*]. Eglise Saint-Étienne, formée de deux édifices des XIIe et XVe s. Maisons anciennes. Station balnéaire (5 000 hab. en août) et port de pêche. Conserverie (sardines). Ostréiculture. Marais salants.

ARSÉNURANE n. f. Arséniure naturel d'uranium. (C'est un minéral extrêmement rare.)

ARSÈS ou **OARSÈS,** roi de Perse, fils d'Artaxerxès III Ochos. A peine roi, il fut empoisonné (336 av. J.-C.) par Bagoas, déjà meurtrier de son père.

ARSILA. V. ARZILA.

ARSIN adj. m. (du lat. *ardere*, brûler). *Arbre arsin*, celui auquel on a mis le feu.
◆ N. m. Chez les anciens Saxons et au Moyen Age, surtout en France du Nord, exécution de justice qui consistait à brûler la maison du condamné. (Dangereuse, elle fut remplacée par la destruction de la demeure, puis par une amende, portant le même nom.)

ARSINE n. f. Nom donné à des corps dérivés de l'hydrogène arsénié AsH_3 par substitution de radicaux carbonés à l'hydrogène.

— ENCYCL. Les *arsines* sont, au point de vue de leur constitution, analogues aux amines. On connaît les arsines primaires, secondaires, tertiaires. Toutefois, ces corps ne sont nullement basiques ; seul, l'hydroxyde d'arsonium quaternaire est une base. Les *arsines primaires*, $RAsH_2$, sont généralement préparées par réduction des *dichlorarsines* $RAsCl_2$ ou des *acides arsoniques* $RAsO(OH)_2$. La *méthylarsine*, CH_3AsH_2, bout à 2 °C ; l'*éthylarsine*, $C_2H_5AsH_2$, à 36 °C. Ces composés sont extrêmement toxiques ; le chlore les transforme en dichlorarsines, l'oxydation en acides arsoniques. Les *arsines secondaires* $(R)_2AsH$ se préparent en réduisant les *chlorarsines* $(R)_2AsCl$ ou les *acides arsiniques* $(R)_2AsOOH$; la *diméthylarsine* $(CH_3)_2AsH$, bout à 37 °C ; la *diphénylarsine* $(C_6H_5)_2AsH$, n'est distillable que sous pression réduite (163 °C sous 20 mm). L'oxydation des arsines secondaires peut conduire à des *hydroxylarsines* $(R)_2AsOH$, à des *hydrarsines* tétrasubstituées $(R)_2AsAs(R)_2$ [v. CACODYLE] ou à des acides arsiniques. Les *arsines tertiaires* s'obtiennent dans l'action du trichlorure d'arsenic sur les dérivés métalliques (organomagnésiens) ; il se fait également alors des *chlorarsines secondaires* et des *dichlorarsines primaires*. Les arsines tertiaires sont particulièrement stables et prennent naissance dans la pyrogénation de nombreux composés organiques arséniés ; elles s'oxydent en *arsinoxydes* $(R)_3AsO$. Les *halogénures d'arsonium quaternaire* résultent de l'addition des éthers halohydriques aux arsines tertiaires ; ce sont des sels solubles dans l'eau ; ex. : $(R)_4As^+,Cl^-$. L'oxyde d'argent en libère l'*hydroxyde d'arsonium quaternaire* $(R)_4As^+,OH^-$, qui est une base très forte.
Dans le langage courant, on désigne sous le nom d'*arsines* de nombreux produits utilisés comme agressifs pendant la Première Guerre mondiale ou proposés depuis. Si quelques-uns sont des arsines à fonction simple, la plupart sont des chlorarsines à fonction mixte (*chlorodihydrophénarsasine, lewisite,* etc.).

ARSINOÉ ou **ARSINOÊ,** concubine de Philippe II de Macédoine, ensuite épouse de Lagos, et mère de Ptolémée Ier.

ARSINOÉ Ire, reine d'Egypte, fille de Lysimachos de Thrace. Encore enfant, elle épousa Ptolémée II Philadelphe (au plus tard en 281 av. J.-C.). Jalousée par sa belle-mère et rivale Arsinoé II, elle se laissa entraîner dans un complot. Condamnée à l'exil, elle termina sa vie à Coptos. Elle fut la mère de Ptolémée III Evergète. — **Arsinoé II** *Philadelphe,* princesse égyptienne, fille de Ptolémée Sôter, née vers 316 av. J.-C. Mariée à Lysimachos de Thrace, puis femme de son frère consanguin Ptolémée Kéraunos, et enfin de Ptolémée II Philadelphe, son frère germain, après l'exil de sa belle-fille Arsinoé Ire. Divinisée sous le vocable d'*Aphrodite Zéphyritis,* elle donna son nom à plusieurs villes. — **Arsinoé III,** fille de Ptolémée III Evergète. Elle épousa Ptolémée IV Philopator, son frère, assista avec lui à la bataille de Raphia, et contribua à la défaite d'Antiochos le Grand. Elle fut assassinée (204) par son époux, subjugué par la courtisane Agathoclée. — **Arsinoé IV,** fille de Ptolémée XIII Aulète et sœur de Cléopâtre. César, leur tuteur, donna l'Egypte à Cléopâtre, et Chypre à Arsinoé. Mécontente, Arsinoé attaqua Cléopâtre, fut vaincue, reléguée en Orient, et mise à mort par Antoine (41 av. J.-C.). [→ Biblio.]

Arsinoé, personnage du *Misanthrope,* de Molière : coquette vieillie, qui tourne à la pruderie et à la dévotion. Elle est jalouse de la jeunesse de Célimène, qui ne lui ménage pas, de son côté, les railleries.

ARSINOÏTE (NOME), nom donné à la province du Fayoum, dans l'Egypte gréco-romaine, en l'honneur d'Arsinoé II. La majorité des papyrus grecs et latins actuellement connus en provient.

ARSINOITHÉRIUM [rjɔm] n. m. (de *Arsinoé,* princesse égyptienne, et du gr. *thêrion,* bête sauvage). Curieux mammifère découvert dans l'Oligocène du Fayoum (Egypte).

— ENCYCL. L'*arsinoithérium* avait la taille d'un grand rhinocéros. Son crâne était armé de deux énormes cornes nasales parallèles et de deux petites cornes sur les frontaux. Ses dents formaient une série complète, continue ; ses membres étaient massifs, trapus, comme ceux des éléphants.

ARSIS n. f. (mot gr. signif. *action de lever*). Métriq. anc. Temps faible du pied, celui qui correspond au levé, dans le battement de la mesure. (Le temps fort s'appelle *thésis.*) [On n'emploiera ces mots qu'avec précaution : ils ont été souvent pris à contresens par des métriciens anciens et modernes. On préférera les termes de *levé* (arsis) et de *frappé* (thésis).]

ARSLAN BABA ou **BÂB ARSLÂN,** d'après la légende, prédécesseur turc du saint du Turkestan Aḥmad Yesevi*, qui aurait été instruit par lui à Sayram (Isfidjab), dans le Turkestan occidental.

ARSLÂN CHÂH ou **ARSLAN ŞAH,** sultan seldjoukide d'Iraq (1160-1178), fils de Torhrul II. Il périt empoisonné.

ARSLÂN TASH, ancienn. **Hadatou,** place forte assyrienne de Haute-Syrie, fouillée en 1927 par une mission française que dirigeait Fr. Thureau-Dangin. Des vestiges d'un temple on a exhumé des statues de divinités ; de ceux d'un palais, des plaques d'ivoire provenant du lit d'apparat d'Hazaël, roi de Damas vers 840 av. J.-C.

ARSLÂN TEPE ou **ARSLANTEPE,** site de la ville hittite de Milid, près de Malatya (Turquie), fouillé par Louis Delaporte de 1932 à 1938. La porte des Lions, ornée de bas-reliefs, a révélé un tombeau renfermant la statue d'un roi.

Ars longa, vita brevis, mots lat. signif. *L'art est long, la vie est courte,* et traduisant le premier aphorisme d'Hippocrate.

Ars magna ou **Ars Lullana,** ouvrage de Raymond Lulle, philosophe espagnol du XIIIe s., longtemps célèbre par la méthode de raisonnement exposée dans divers écrits qu'il résume. Ce traité, édifié à l'aide de procédés mnémoniques, publié en 1516, reçut un accueil enthousiaste. Essai d'encyclopédie, il se divise en seize parties, dont chaque section constitue une science distincte.

Ars nova, nom donné à la seconde période de l'école polyphonique occidentale. Son origine peut être fixée au moment où : 1° les mesures binaires récupèrent le droit de cité ; 2° le terme *modus* change de sens (= division soit binaire, soit ternaire de la *longue*) ;

ARSINOÉ II Philadelphe
musée du Vatican

Phot. Anderson-Giraudon.

Arsène d'ARSONVAL

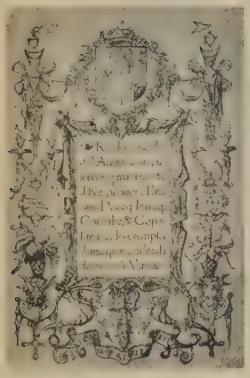

art
« Règles générales de l'architecture » par Serlio (1545) page de titre
cabinet des Estampes

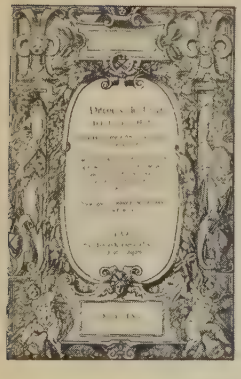

art
« Discours du songe de Poliphile » page de titre (1571)
cabinet des Estampes

3° le *ténor* des motets (et même les autres voix) s'oriente vers l'isorythmie ; 4° la notation s'accroît de nouvelles valeurs brèves et de notes rouges (ou bleues) ; 5° les signes de mesure apparaissent. Ces signes *objectifs* se relèvent aux environs de 1300, puis dans le roman de *Fauvel* (terminé en 1316). Ses théoriciens français sont : Philippe de Vitry, Johannes de Muris et Jacques de Liège (XIVe s.), Prosdocimus de Beldemandis, Tinctoris (XVe s.). La technique française a évolué d'elle-même, produisant non seulement les motets isorythmiques (Philippe de Vitry) et de nombreux fragments ou compositions anonymes (dont la *Messe* de Tournai), mais encore l'œuvre lyrique de Guillaume de Machaut, réalisée en majeure partie de 1340 à 1370. Ses contemporains et successeurs (Baude Cordier, Senlèches, etc.) accentuèrent, par l'emploi conjugué de la relation dominante-tonique et des échelles à tierce majeure, le mouvement amorcé par Machaut vers la tonalité moderne.

ARSONIUM [njɔm] n. m. (de *ars*[*enic*] et [*amm*]*onium*). Radical analogue à l'ammonium, formé d'arsenic uni à quatre groupes hydrocarbonés univalents. (V. ARSINE.)

ARSONVAL (Jacques *Arsène* D'), physicien français (La Borie, par La Porcherie [Haute-Vienne], 1851 - *id.* 1940). Préparateur de Claude Bernard au Collège de France, docteur en médecine (1876), et directeur du laboratoire de physique biologique au Collège de France (1882). Suppléant au cours de médecine expérimentale, il devint professeur en titre en 1894, succédant ainsi à son maître. Membre de l'Académie de médecine (1888) et de l'Académie des sciences (1894). Etudiant les phénomènes mécaniques, physiques et électriques dont le muscle strié est le siège, ses découvertes ont révolutionné la physique biologique. Sa théorie du muscle jouant le rôle de moteur électrocapillaire (phénomène découvert par Lippmann) est aujourd'hui classique. Elle nous montre que les êtres vivants, en tant que producteurs d'énergie, ne sont pas exactement assimilables à des moteurs thermiques, comme on le croyait, mais à des machines électriques. Ses travaux concernant l'action thérapeutique des courants électriques de haute fréquence sont à la base de traitements universellement appliqués, sous le nom de *d'arsonvalisation**. C'est à l'Hôtel-Dieu, en juin 1895, qu'eut lieu la première application médicale. Ces recherches amenèrent d'Arsonval à fabriquer nombre d'appareils de physique et on lui doit ainsi divers perfectionnements du téléphone, du microphone, l'invention d'une pile impolarisable, la transformation, en 1882, du dispositif de Deprez en un galvanomètre apériodique à cadre mobile, la construction du myophone, etc. Pour conserver l'air liquide, il inventa la bouteille à double paroi vide, rendue plus tard réfléchissante par Dewar.

ARSONVALISATION (D') n. f. Emploi thérapeutique de courants de haute fréquence, de tension élevée et d'intensité relativement faible, ayant pour but principal la production de chaleur à l'intérieur du corps. (On écrit aussi DARSONVALISATION.)

— ENCYCL. C'est le professeur d'Arsonval qui a introduit la haute fréquence dans la thérapeutique, d'où le nom de *d'arsonvalisation* donné à cette méthode. La fréquence, devant être plus grande que la fréquence maximale à laquelle répondent les nerfs et les muscles, est de l'ordre de plusieurs centaines de mille périodes par seconde. La d'arsonvalisation est remplacée par la diathermie* pour le traitement de certaines maladies.

ARSOUF ou **ARSUF**, auj. **Tel-Arshaf**, site de l'Etat d'Israël, sur la Méditerranée, au N. de Tel-Aviv. C'est l'*Apollonia* des Anciens, bâtie d'après la tradition sur l'emplacement de l'*Asor* de Salomon, relevée en 57 apr. J.-C., qui prit au temps des Croisades le nom d'*Arsur* ou *Arsouffoum* et devint, après sa conquête par Baudouin Ier, en 1101, le centre de la seigneurie d'Arsur. Prise par Saladin, reprise par Richard Cœur de Lion en 1191, fortifiée par Saint Louis en 1251, elle fut détruite par Baybars en 1265.

ARSOUILLE n. et adj. *Pop.* Débauché crapuleux et voyou : *Avec* [...] *son ventre mastoc et son allure arsouille, on l'eût prise pour une marinière qui va haler une barque* (Huysmans).

ARSPHÉNAMINE n. f. Dénomination commune du dichlorhydrate de diaminodéhydroxyarsénobenzène, un des premiers arsenicaux utilisés dans le traitement de la syphilis.

ARS-SUR-FORMANS, comm. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans la Dombes ; 522 hab. (408 aggl.). Saint Jean-Baptiste-Marie Vianney en fut le curé. Basilique.

ARS-SUR-MOSELLE, ch.-l. de cant. de la Moselle (arrond. de Metz-Campagne), en amont de Metz ; 3 547 hab. (*Arsois*). Industries métallurgiques : fonderies et forges ; conserves alimentaires.

ARSUF. V. ARSOUF.

ART n. m. (lat. *ars, artis*). Méthode, ensemble de règles pour bien faire quelque chose : *Faire quelque chose selon toutes les règles de l'art.* ‖ Ensemble des règles d'un métier, d'une profession : *L'art oratoire, l'art militaire.* ‖ Adresse, habileté à faire quelque chose ; talent : *L'art de plaire, de persuader. Il a l'art d'esquiver les difficultés.* ‖ Expression d'un idéal de beauté dans les œuvres humaines : *L'art naît de contrainte, vit de lutte, meurt de liberté* (Gide). *Une œuvre d'art est un coin de la création vu à travers un tempérament* (Zola).

— LOC. DIV. *Art culinaire*, art qui consiste à préparer les substances alimentaires, non seulement pour qu'elles puissent fournir à celui qui les consomme le maximum d'éléments indispensables à son développement et à son entretien, mais aussi afin de lui procurer les sensations gustatives les plus agréables. ‖ *Art dentaire*, ensemble des techniques chirurgicales, médicales et prothétiques qui constituent la pratique de la chirurgie dentaire. ‖ *Art dramatique*, secteur de la littérature comprenant les œuvres destinées à être représentées sur la scène ; ensemble des techniques et des moyens artistiques concourant à cette représentation. ‖ *Art de la guerre*, nom donné à la stratégie* par Napoléon et par plusieurs théoriciens militaires : *L'art de la guerre est simple, mais tout d'exécution* (Napoléon). ‖ *Art héraldique**, art du blason. ‖ *Art militaire*, ensemble des connaissances qui se rapportent à la constitution et à l'emploi des forces armées ou, plus généralement, au métier des armes. ‖ *Art nautique*, art de la navigation. ‖ *Art oratoire*, l'éloquence. ‖ *Art populaire*, V. POPULAIRE. ‖ *Art vétérinaire*, art de soigner, de guérir les maladies des animaux domestiques. ‖ *Homme de l'art*, personne qui a des connaissances dans une matière précise ; spécialiste ; *spécialem.*, médecin : *Il va consulter un homme de l'art.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Le grand art*, l'alchimie.

— ALLUS. LITTÉR. ***La critique est aisée, et l'art est difficile,*** vers souvent attribué à Boileau, mais qui est de Destouches, dans la comédie du *Glorieux* (acte II, scène V). ‖ ***Chez elle, un beau désordre est un effet de l'art,*** vers de l'*Art poétique*, de Boileau (II, 72), qui prétend caractériser l'inspiration lyrique de l'ode. On cite le plus souvent ironiquement la fin du vers pour excuser un désordre voulu ou non.

— SYN. : *adresse, dextérité, entregent, habileté, industrie, savoir-faire.*

— Bx-arts. *Art vivant*, expression employée par Gustave Courbet pour désigner le réalisme et les peintres de la vie moderne. (On l'a appliquée, depuis, à tout ce qui ne se réclame pas de la tradition académique. Sous le titre de *l'Art vivant*, une revue fut publiée à Paris, de 1925 à 1939.)

— Littér. *Art poétique*, titre de nombreux ouvrages didactiques, en vers ou en prose, qui définissent les caractères principaux de la création poétique et enseignent les moyens de composer des poèmes. (Les « Arts poétiques » les plus connus sont cités plus loin à leur ordre alphab.) ‖ *L'art pour l'art*, expression employée dans le *Cours de philosophie* de Victor Cousin (1818), et qui résuma plus tard la doctrine d'une école littéraire illustrée surtout par Théophile Gautier et Baudelaire. (« L'art doit être à lui-même sa propre fin, cherchant à réaliser la beauté pure, sans se préoccuper de morale ou d'utilité » [préface de *Mademoiselle de Maupin*, de Th. Gautier, 1834]. En réaction contre le romantisme qui croit à la mission sociale du poète, ces idées, par leur souci de la perfection de la forme, marqueront fortement les poètes parnassiens.)

— ***Arts*** n. m. pl. *Arts décoratifs, arts appliqués* ou *arts industriels*, V. DÉCORATIF. ‖ *Arts ménagers*, ensemble des techniques ayant pour objet de faciliter la tâche de la ménagère, de contribuer au confort et d'embellir la vie du foyer familial. ‖ *Arts plastiques*, ceux qui, comme la peinture et la statuaire, consistent à reproduire les formes de la nature. (Le terme de *beaux-arts* s'applique à l'architecture, la sculpture, la peinture et la gravure, auxquelles on adjoint la musique et la chorégraphie.)

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Sciences. ‖ *Arts libéraux*, dénomination inventée par l'école d'Alexandrie, et par laquelle on désigna longtemps toutes les matières qu'embrassait l'enseignement classique. (Ils étaient répartis en *trivium* [grammaire, rhétorique, dialectique] et *quadrivium* [arithmétique, géométrie, astronomie, musique]. La théologie, dont la philosophie était l'humble servante, présidait ce congrès plus scientifique qu'artistique. Les arts libéraux sont représentés aux portails des cathédrales par des figurines portant des attributs, établis, dès le Ve s., par le rhéteur Capella. Les premières représentations remontent à l'époque carolingienne. La figure est quelquefois accompagnée du sage de l'Antiquité qui a excellé dans l'exercice de l'art qu'elle symbolise, comme Aristote pour la Dialectique ou Pythagore pour la Musique. Le seul ensemble actuellement complet des arts libéraux figure aux voussures des fenêtres qui entourent la rose centrale de la cathédrale de Laon. Les arts libéraux forment le sujet des fresques qui décorent l'ancienne librairie de la cathédrale du Puy. Exécutées vers 1500, elles sont l'œuvre d'un peintre de l'école du Bourbonnais, influencé par le Maître de Moulins. Il ne reste que quatre des sept allégories.) ‖ *Arts mécaniques*, nom donné aux arts qui exigeaient principalement le travail de la main, l'emploi des machines. ‖ *Faculté des arts*, dans l'anc. université, faculté où l'on enseignait les humanités et la logique. (Elle était la plus importante par le nombre de ses étudiants, qui pouvaient, après y avoir pris leurs grades, poursuivre leurs études dans l'une des trois facultés supérieures [droit canon, théologie, médecine]. Les grades conférés par cette faculté étaient ceux de bachelier, de licencié et de maître ès arts.) ‖ *Maître ès arts*, celui qui avait pris les grades qui lui donnaient le droit d'enseigner les humanités et la philosophie.

— Hist. *Arts majeurs, moyens* et *mineurs*, nom donné, au Moyen Age, aux corps de métiers de la commune de Florence, qui, en plus de leur rôle professionnel et économique, détenaient un certain nombre d'attributions politiques.

— ENCYCL. Bx-arts. Le mot *art* n'a pris qu'au XIXe s. l'acception que nous lui prêtons, et les conceptions de l'art ont été fort diverses selon les époques.

Conceptions de l'art.

● *Les origines artisanales.* Tout le passé donnait au mot un sens très simple et très limité : celui d'excellence dans l'exécution ; aussi bien l'employait-il peu. Où nous disons « œuvre d'art », il disait « fait de main d'ouvrier », témoin La Bruyère. Le critère de cette qualité était objectif et technologique : un tableau de maître était d'abord une préparation méticuleuse, recevant une représentation fidèle et soigneuse du motif choisi. Le maître était un chef d'atelier, à qui l'on commandait le portrait d'un prince ou la décoration d'un écu. Delacroix l'observe, « nos devanciers étaient beaucoup plus ouvriers que nous ne le croyons ». Les arts « libéraux » eux-mêmes étaient réglés par un système analogue à celui des arts mécaniques, et se distinguaient de ceux-ci par leur objet, non par une primatie hiérarchique. On n'a pas d'exemple d'un peintre ou d'un imagier qualifié d'artiste en raison de son talent. Budé, le jurisconsulte, parlera même avec un étrange mépris de ces praticiens, « la lie des villes », et Ronsard, qui reprochait au roi sa condescendance en faveur de Philibert Delorme, ce « maçon », cette « vile truelle », n'accorde évidemment aucune prééminence à l'art libéral qu'est l'architecture.

● *L'Académie : l'artiste.* L'Italie, pourtant, la lui reconnaissait. Non seulement ses architectes, mais ses peintres se flattent d'exercer une profession qui les élève. Si

Phot. Manuel, Larousse

Henri IV, créant au Louvre un premier atelier pilote, le réserve à ceux qu'il ne désigne pas autrement que « de meilleurs et plus souffisans ouvriers », bientôt les fondateurs de l'Académie de peinture et de sculpture marqueront leur sécession du corps de la maîtrise en s'interdisant l'activité commerciale. Néanmoins, à aucun moment les « académistes » ne s'attribueront le titre d'artistes en le chargeant d'un sens professionnel. Le mot *art* continuera longtemps à qualifier l'habileté dans le métier. Le vocable, à l'extrême fin du XVIIIe s., avait encore le sens que lui eût donné Henri IV : un artiste était un exécutant supérieur, il n'était pas nécessairement un créateur original.

Toutefois, la société commence à charger les mots *art* et *artiste* d'une valeur plus haute et plus distinguée. Elle discerne un écart entre l'artiste et l'ouvrier : à celui-ci les travaux communs, à celui-là les ouvrages dont la nature exige un savoir ou un talent exceptionnels. Le critère n'est plus le même, et le phénomène n'a point échappé aux contemporains ; Sébastien Mercier, dans la *Tribune publique* d'octobre 1796, le définit en termes catégoriques : « Il s'agit de tracer les limites qui, précise-t-il, séparent les artistes d'avec les entrepreneurs de sculpture et de peinture... Autrefois, un peintre était un peintre, un comédien un comédien... Aujourdhui, ils ne sont plus eux-mêmes, ils sont des artistes ! L'abus en ce genre a été porté à un tel point que peu s'en est fallu que Racine, Montesquieu et Buffon ne fussent des artistes. » Ce n'était pas là satire de polémiste. Auguste Kotzebue, rédigeant en 1804 ses *Souvenirs sur Paris*, que traduisait Pixérécourt, déplore le même avilissement : « On fait un vil courtage du titre honorable d'artiste, proteste-t-il. Un simple tailleur de pierre se nomme artiste en marbre ; un peintre en bâtiment artiste en peinture ; M. Joly est un artiste en cheveux... » La protestation même du critique allemand est révélatrice : c'est la hauteur du dessein qui, désormais, va différencier l'art et le métier, non plus la qualité de l'exécution. Dans la production, affranchie depuis 1791, les arts manuels vont se trouver refoulés plus bas qu'ils ne l'avaient été par l'Académie en 1663, au bénéfice des arts de création, que leur caractère de gratuité élève au-dessus des premiers. Ce caractère va distinguer l'esthétique nouvelle, érudite et théoricienne.

● *David et son école.* On croira retourner aux sources originelles en démarquant l'antique, sur un plan littéral et formel très éloigné de son esprit, alors méconnu. Sans doute, le néo-classicisme ne fait là que suivre des voies déjà frayées au XVIIe s., mais une différence capitale distingue ces deux systèmes. Le Grand Siècle et même l'époque de Louis XVI, qui fit un si grand usage du répertoire archéologique, ont toujours assimilé et résorbé leurs emprunts ; ils ont francisé les trophées gréco-romains comme les pagodes chinoises. L'école issue de Louis David, au contraire, s'attache à copier l'antique. Elle transporte ses motifs, même modernes, dans une Antiquité toute livresque. L'art du passé, s'il corrigeait le naturel en conformité d'une sorte d'idéal canonique, ne faisait de ce correctif qu'un moyen d'exhaustion du réel. L'école de David obéit à de tout autres lois. Elle établit des figures de convention sur des mesures arbitraires. Les thèmes romantiques, très étrangers à l'Antiquité, se trouveront traduits en des formes imitées de Polyclète. Et les maîtres qui se prétendent classiques seront précisément ceux qui, substituant le savoir à l'observation directe, feront de la virtuosité technique le principe d'une esthétique et détacheront ainsi l'art du contenu poétique. Le *Brutus* de David, la *Famille fuyant le Déluge* de Girodet fournissent la leçon qu'Ingres perpétuera, témoin le *Jupiter et Thétis*.

En élaborant ce système, l'école nouvelle plaçait dans une sorte de sublimation du graphisme le secret du plaisir artistique. Elle instituait un ésotérisme, un langage d'initiés. On ne s'en avisa pas tout de suite. L'authentique talent des maîtres et même la méticuleuse intelligibilité de leur facture validaient une formule dont l'élément fallacieux ne sera révélé que par ses déviations ultérieures.

● *Le romantisme.* Leur impeccabilité soigneuse apparaissait comme un rappel à la discipline rejetée par les romantiques, Delacroix, Rude, Barye : en fait, elle opposait un académisme à leur poésie, un maniérisme à leur spontanéité. Il est impossible de séparer l'écriture de Delacroix, Courbet, Corot, Daumier de leur pensée. Le style d'Ingres, lui, obéit à des codes ; l'inspiration n'a garde d'en désordonner la régularité. C'est de ce moment que date l'éclatement de l'école française. L'art, qui était naguère l'expression savoureuse d'une émotion communicable, tourne au travail de laboratoire. Chacun va chercher un accent original : d'où le tirer, si ce n'est de l'exécution ? Les praticiens se donnent ou se fabriquent un formulaire qui les singularisera, qui les « dépareillera », dit Rodin. Louis Courajod pourra dénoncer « l'éparpillement des forces de la France artiste, son dédain de l'effort collectif dirigé vers un but commun » ; aux yeux du grand historien, l'école française est « une Tour de Babel où chacun s'est mis à parler sa langue ».

Sans doute d'heureuses trouvailles en résulteront. Le mérite particulier des œuvres et des hommes peut même être exalté par cette orientation nouvelle des idées.

● *L'impressionnisme.* Vers 1860, un principe inédit se découvre : certains essayistes s'ingénient à fixer la sensation visuelle naïve, la perception sensorielle soustraite aux révisions de la connaissance. Il s'agit d'explorer un univers inconnu. Un tel travail d'analyse et d'introspection commande une expression adéquate. Devant le phénomène lumineux, le peintre et le sculpteur cessent d'appliquer des conventions, ils font des notations. On en possédera bientôt un répertoire ; un procédé va s'élaborer. Monet dans ses *Cathédrales* et ses *Meules*, Pissarro dans la généralité de ses œuvres, puis Seurat s'attacheront à saisir des jeux de vibrations. « Nous ne faisons pas des figures, mais des accords », convient Pissarro. Bientôt Signac, Henry Edmond Cross dégageront de ce principe un système, puis une technicité, nécessairement limitative : au néo-impressionnisme est interdit le domaine des ombres. L'impressionnisme de la fin, celui des *Nymphéas*, transfigure les choses en un jeu de reflets.

● *De Cézanne au cubisme.* En revanche, Paul Cézanne s'ouvrait une voie : il reconstituait les formes par l'élision des modelés au bénéfice des plans principaux. Tout un groupe, à la suite du maître, va s'attacher à corriger les inconsistances de l'art de pure sensation, de l'art *invertébré*. Son moyen essentiel sera l'élision, le syncopage des passages intermédiaires des tons. Il ne retient des formes qu'une sorte de résumé fondamental, une sorte de géométrie structurale essentielle. André Mare, Juan Gris, La Fresnaye, Charles Dufresne ont laissé de significatifs monuments de cette espèce d'impressionnisme, dont les sculpteurs Henri Laurens et Pablo Gargallo créaient les équivalences plastiques. Plus que jamais, toutefois, l'expression se faisait personnelle, dédaignait la description de l'objet pour s'attacher à l'interprétation qu'en concevait le créateur. C'est dans cette direction qu'aujourd'hui l'art moderne semble engagé. Ses multiples subdivisions ne font qu'attester son refus général d'une esthétique réglée. L'artiste lui-même se dit volontiers « plasticien ».

● *Le rationalisme et l'art industriel.* Toutefois, un élément nouveau s'est introduit dans la pensée moderne : c'est le rationalisme scientifique, avec sa conséquence, le goût des formes mécaniques, nettes et nues. Ce n'est plus là une mode, c'est-à-dire l'utilisation arbitraire de quelque répertoire pittoresque, c'est une maturité. Tout le passé, hormis la grande époque gothique, s'était plu à tirer parti des acquêts d'origine étrangère : de l'orientalisme roman aux *grotteschi* de la Renaissance, de la rocaille chinoise à « l'étrusque » davidien. Le goût du décor, même naturaliste, s'est constamment associé à l'évolution des arts, même aux époques de sévérité. Mais aucun peuple, en aucun temps, n'avait dénié aux formes utiles le droit à la beauté. Cette sécession se constate pour la première fois à la fin du XVIIIe s. ; elle traduit l'influence de l'archéomanie, qui prétendait renouveler dans la société contemporaine les usages, les pratiques et les goûts de Lacédémone et de Rome. L'architecture elle-même dédaigne alors les programmes positifs. Sobry, l'un de ses théoriciens, l'énonce en termes exprès : « L'architecture est l'art de *décorer* les bastimens et c'est sous ce rapport qu'elle prend son rang parmi les Beaux-Arts. » Directeur de l'Ecole des beaux-arts, Ingres s'écriera : « Nous ne voulons pas de l'Industrie, qu'elle demeure à sa place, et ne vienne pas s'établir sur les marches de cette école, *exclusivement* consacrée aux arts de la Grèce et de Rome ! » Toute une élite pensait ainsi. Théophile Gautier lui-même proclamera, dans un raccourci lapidaire, l'incompatibilité de l'utile et du beau. Vainement, les médiévistes, avec Viollet-le-Duc, montraient les risques d'un divorce qui écartait l'art de la vie. Vainement, Proudhon, le sociologue, annonçait le « dépérissement » d'un art qui n'était plus qu'un « objet de luxe ». Tout le XIXe s. n'en maintint pas moins l'étrange doctrine qui place les arts d'expression, en cette qualité et quelque mince mérite que puissent présenter ses œuvres, non point même au sommet d'une hiérarchie, mais sur un autre plan que les productions utilitaires. Il faudra cinquante ans de controverses passionnées pour qu'aux décorateurs du plus beau talent soit accordée la consécration fondée sur la valeur esthétique. Au premier Salon d'automne, en 1903, Eugène Carrière réprouvait le téméraire voisinage de la « vaisselle » avec la peinture. Les créations décoratives ont finalement conquis l'équivalence avec les arts d'expression. Elles tendent elles-mêmes, aujourd'hui, vers un dépouillement qui sacrifie l'ornement au fonctionnel. (→ Biblio.)

détail de la fresque « les Arts libéraux : la Rhétorique et la Musique » *cathédrale du Puy*

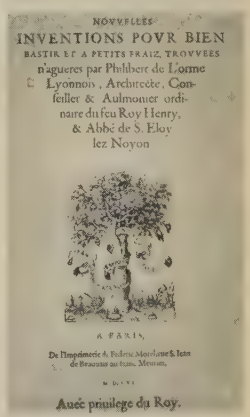

« Nouvelles inventions pour bien bâtir » par Philibert Delorme (1561) *cabinet des Estampes*

Histoire et critique d'art.

● *Technique pure.* Un ouvrage d'histoire ou de critique d'art n'était, dans le passé, qu'un recueil de considérations techniques. L'art se pratiquait alors comme un métier, réglé par des canons qu'il fallait connaître et qu'enseignaient les livres. On ne voit pas, avant l'ère classique, un auteur énoncer des théories originales. Il ne semble même pas que les architectes grecs étudiés par Vitruve en son ouvrage fondamental aient prétendu tirer un système esthétique des notions mathématiques dont ils étaient curieux : ils mesurent, mais s'arrêtent aux formules et aux nombres. Leur compilateur ne fera pas autre chose ; à peine, dans les cinq livres de son *Traité d'architecture*, saisit-on l'indice des préoccupations stylistiques dont la construction romaine, d'ailleurs, n'avait pas lieu de s'inspirer, appliquant des normes tout autres. Le traité de Vitruve n'en constitua pas moins le monument de référence du classicisme. Aucun des maîtres de la Renaissance n'en dévie : ni Alberti (*De re aedificatoria*, 1485), ni Serlio (*Tutte l'opere d'architettura*, 1540), ni Palladio (*I Quattro Libri dell' architettura*, 1570), ni Scamozzi, qui, pourtant, esquisse, en 1625, une *Idea della architettura universale*, et moins encore Vignole, de qui les

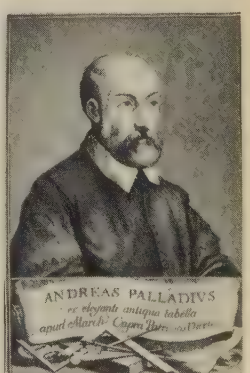

Palladio d'après Marioti (1746) *cabinet des Estampes*

Phot. Larousse, Bulloz.

« Saint Luc peignant la Vierge » par Maerten Van Heemskerck (1498-1574) école hollandaise *musée de Rennes*

André Félibier par Le Brun *Bibliothèque nationale*

David par lui-même *Louvre*

Paul Cézanne autoportrait sur fond bleu *collection particulière*

Cinque Ordini di architettura (1562) fixent le code du classicisme.

● *Recherche d'une philosophie.* Fait remarquable, les Français du XVIe s. sont plus curieux de l'idéologie que leurs initiateurs italiens. Non seulement Philibert Delorme, publiant en 1568 ses *Livres sur l'architecture*, s'y montre informé des méthodes de mise en proportion recueillies dans les monastères byzantins, et Jean Bullant déduit de ces méthodes sa *Reigle généralle d'architecture* (1564), mais, encore, la recherche d'une philosophie de l'art anime toute la littérature du temps. Maurice Scève, Pontus de Tyard, Rabelais, décrivant son abbaye de Thélème, interprètent Vitruve, dont le fameux *Songe de Polyphile*, publié en France en 1546, n'est qu'un long commentaire.

● *Le Grand Siècle.* Cette technique des mesures harmoniques va toutefois s'oublier. On n'en relève plus trace dans les traités du Grand Siècle, simples recueils de mensurations et de recettes professionnelles, témoin *les Cinq Ordres* de d'Aviler (1685), ou le *Cours d'architecture* de François Blondel (1675-1683). Germain Boffrand ne fera de son *Livre d'architecture* (1745) qu'un résumé didactique. Il y eut quelque chose de plus dans l'ample étude que fit, en 1676, André Félibien des *Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des arts qui en dépendent :* on y reconnaît, pour la première fois, la préoccupation des arts tenus jusque-là pour mineurs. Félibien apparaît sinon comme le premier essayiste de la critique d'art, du moins comme le premier à discerner l'unité d'esprit de ses manifestations diverses : ses substantiels *Entretiens sur la vie des peintres* (1706) et sa curieuse *Idée du peintre parfait* (1707) témoignent de cette tendance philosophique dont ses devanciers ne paraissent pas avoir conçu l'objet. Ainsi Roland Fréart, l'homme officiel, ne manquera pas d'appuyer sur Vitruve et Rome son *Parallèle de l'architecture antique et de la moderne* (1650) et son *Idée de la perfection de la peinture démontrée par les principes de l'art* (1662). Le siècle ne produit, dans ce domaine, qu'un esprit novateur, Charles Perrault, qui riposte, en 1688, à Fréart, mais en même temps à l'Académie d'architecture, en louant les Anciens pour ce qu'ils eurent de moderne, leur rationalité. Mais son *Parallèle des Anciens et des Modernes* restera sans écho..

● *Le XVIIIe siècle.* Les historiens de l'art, au XVIIIe s., retourneront à l'orthodoxie : Lessing, en 1766, avec son commentaire du *Laocoon;* Winckelmann, avec ses *Réflexions sur l'imitation des œuvres grecques* (1755) et son *Histoire des antiquités* (1766); Quatremère de Quincy, avec ses *Considérations sur les arts du dessin* (1791) et son *Essai sur l'idéal dans les arts du dessin*, qui résumait, en 1835, un demi-siècle de rappels aux disciplines classiques.

● *Résurrection du Moyen Age.* Ces disciplines paraissaient d'autant plus opportunes qu'une pléiade de technologues venait de ressusciter le Moyen Age : Viollet-le-Duc, par son lumineux *Dictionnaire d'architecture* (1854-1868) et ses *Entretiens sur l'architecture*, Jules Quicherat, par son édition de l'album de Villard de Honnecourt et les cinq volumes des pièces du *Procès de Jeanne d'Arc*, Prosper Mérimée, qui joignait à son talent d'écrivain le savoir d'un archéologue, révélaient un des aspects les plus originaux de notre histoire artistique. C'est à l'exploration de notre passé national que commençait à s'adonner l'érudition. L'étude de l'architecture classique sera si bien négligée que le grand ouvrage de Louis Hautecœur, dont la publication s'achevait en 1955, est apparu comme une révélation. Rien moins qu'un exposé de doctrine, c'est une analyse objective des idées et des moyens, réglée par les méthodes scientifiques dont la solide *Histoire de l'architecture* d'Auguste Choisy faisait, en 1899, une première et exemplaire application.

● *Les arts du décor.* C'est d'une manière accessoire que la critique avait, jusqu'à Viollet-le-Duc, effleuré l'étude des arts du décor. Toute une floraison de monographies a, depuis lors, éclairé leur évolution particulière. Plus rares sont les essais appliqués à définir l'esthétique de leurs cheminements parallèles. C'est Louis Courajod qui, par ses nombreux écrits et son enseignement à l'Ecole du Louvre, fixa son programme à cette forme de la critique. Ses *Leçons*, recueillies en 1899-1903 par ses disciples, s'attachent principalement à expliquer la Renaissance et son abandon du rationalisme national pour les systèmes italiens. L'école de Courajod a proliféré; on y compte Henry Lemonnier, juge objectif de l'art français du XVIIe s. (1893 et 1911), André Michel, qui conduisit de 1915 à 1929 l'énorme construction de son *Histoire de l'art* en dix-huit volumes. De son côté, Emile Mâle analysait l'art français au XIIe et au XIIIe s., originellement réglé par l'imitation des formes orientales et bientôt libéré de ses contraintes. Henri Focillon poursuivait dans cette voie, témoin son *Art des sculpteurs romans* (1931) et sa *Vie des formes* (1939).

● *Les mathématiciens.* Sur un plan tout autre, mais non moins valable, le groupe des mathématiciens, avec Charles Henry, puis Matila Ghyka, détectait dans les réalisations du Moyen Age la savante technique pythagoricienne des trames régulatrices. Elle relevait d'arcanes que se transmettaient les initiés. Il est remarquable qu'aucun des commentateurs n'en ait alors parlé : ni le traité byzantin de l'*Hermêneia*, ni la *Schedula* du moine Théophile, écrite au XIIe s., ni *l'Art du peintre* de Cennino Cennini, daté de 1437, ni les fameuses *Vies des peintres, sculpteurs et architectes* de Giorgo Vasari. A peine en saisit-on la préoccupation dans certaines des *Notizie* que publiait Filippo Baldinucci en 1681, ou dans l'*Academia* de Joachim von Sandrart, en 1675. Des auteurs du Grand Siècle, les uns sont des théoriciens, comme Alphonse du Fresnoy, de qui *l'Art de peindre*, écrit en latin en 1668, fera longtemps autorité, comme Giovanni Lomazzo, de qui *L'Idea del tempio della pitture* (1590) inspirera *la Peinture parlante* (1653) d'Hilaire Pader, et surtout son curieux *Songe énigmatique de la peinture universelle* (1658), conseillant un classement des peintres par mérite. Cette idée singulière, Henri Testelin la faisait approuver par l'Académie royale : son peintre idéal eût dessiné comme Raphaël et peint comme le Corrège.

● *Les historiographes.* Les autres auteurs sont des collecteurs de renseignements, témoin Carel Van Mander, qui menait, en 1604, sur les maîtres néerlandais, une enquête complétant celle de Vasari, Michel de Marolles, de qui le *Livre des peintres et graveurs*, écrit aux environs de 1672 en des vers obscurs, n'en constitue pas moins un utile document, et Guillet de Saint-Georges, secrétaire de l'Académie, auteur des précieux *Eloges* édités seulement par les soins d'Anatole de Montaiglon. Hormis Perrault et Félibien, un seul écrivain semble avoir fait alors œuvre de critique : Roger de Piles, de qui les *Premiers Eléments de la peinture pratique* (1684), les *Vies des plus fameux peintres* (1681) et, surtout, le *Cours de peinture par principes*, de 1708, opposaient le « rubénisme » au « poussinisme » traditionnel. La critique du XVIIIe s. suivra les mêmes voies : les historiographes, ce sont Dezallier d'Argenville, avec son *Abrégé de la vie des peintres*, nourri d'indications technologiques valables (1745-1752), et J.-B. Descamps, avec ses *Vies des peintres flamands, allemands et hollandais* (1753-1763), suite à l'ouvrage précédent; les doctrinaires, ce sont Dubos et l'abbé Laugier, avec sa *Manière de bien juger des ouvrages de peinture* (1771); les analystes, J.-P. Mariette, de qui toute la vie studieuse fut occupée de *l'Abecedario*, monument de savoir, dont les six volumes n'ont été publiés qu'en 1850-1860 par Ph. de Chennevières et Montaiglon.

● *Les Salons et le journalisme artistique.* Mais un esprit nouveau se manifeste : le théoricien d'hier se fait polémiste. Nicolas Cochin, par ses caustiques écrits du *Mercure galant*, vers 1754, attaque le système des rocailleurs au bénéfice de la régulation classique. Diderot va porter sur la place publique ses émotions et ses colères de visiteur des Salons désormais périodiques : il vulgarise ainsi des sources d'intérêt jusque-là réservées aux spécialistes. De ses effusions passionnées va naître le journalisme artistique. Il n'y a pas de différence de nature entre les essais de Diderot et ceux qu'Octave Mirbeau réunira en 1922, comme avait fait Musset en 1836 : esprits ouverts à tout ce qui touche à l'esprit.

● *Le XIXe siècle.* Mais le XIXe s. a vu s'élaborer une véritable technologie de la critique d'art attachée à saisir dans les œuvres les reflets de l'histoire générale. Aucune époque ne s'est montrée plus soucieuse de connaître ses archives artistiques. Non seulement elle examine la production des *Peintres provinciaux de l'ancienne France* avec Philippe de Chennevières, publie les précieuses *Conférences des académiciens* avec Anatole de Montaiglon, étudie les fastes de l'*Académie de Saint-Luc* avec Vitet, explore les *Comptes des bastimens* avec Jules Guiffrey, mais les compagnies d'érudits travaillent aux énormes bilans que sont l'*Inventaire général des richesses de la France*, le *Bulletin des sociétés des beaux-arts des départements*, les *Archives de l'art français*, continuées par le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*. Elle n'en méconnaît pas pour autant la production contemporaine. Le mouvement romantique trouve son commentateur en Ernest Chesneau (*le Mouvement moderne en peinture*, 1861), en Théophile Gautier (*l'Art moderne*, 1856), en Théophile Silvestre (*les Artistes vivants*, 1853), en attendant la publication tardive du *Journal* d'Eugène Delacroix, en 1893. Le réalisme aura surtout des historiographes, témoin Moreau-Nélaton. En revanche, c'est un infatigable plaidoyer pour l'impressionnisme que Gustave Geffroy poursuivra dans *la Justice* de Clemenceau, où, pour la première fois, paraît une rubrique régulière de la critique d'art. L'évolution du goût entre si bien dans les préoccupations de la société que des revues se fondent pour en discuter : *l'Artiste*, qui paraît dès 1844; la *Revue universelle des arts*, publiée de 1855 à 1856. Le roman, le théâtre y trouvent une matière nouvelle, témoin *le Cousin Pons* et *le Chef-d'œuvre inconnu* de Balzac, *l'Œuvre* de Zola, *Manette Salomon* et *la Maison d'un artiste* des Goncourt. Un poète se fait esthéticien, Baudelaire; Taine se partage entre l'histoire des faits et la philosophie de l'art. J.K. Huysmans passe du roman de mœurs à l'histoire de l'art, avec sa *Cathédrale*, ses *Trois Eglises et Trois Primitifs*, ses virulents commentaires de *l'Art moderne* (1883) et de *Certains* (1889). Et, précédant ces maîtres, Stendhal, en écrivant non seulement son *Histoire de la peinture en Italie* (1817), ses *Promenades dans Rome* (1829), mais aussi son *Salon* de 1824, n'avait fait qu'appliquer à la chose d'art le génie d'analyse qui vivifie ses romans.

● *Le critique moderne.* En notre temps, c'est avec la même lucidité que Paul Valéry passera de la poésie pure à l'esthétique platonicienne d'*Eupalinos*, et le philosophe Alain de la critique historique aux analyses du fait plastique. D'importants apports ont enrichi le fonds spirituel ainsi formé : ce sont les écrits composés par les artistes eux-mêmes. Ainsi, l'exposé de Paul Signac, *D'Eugène Delacroix au néo-impressionnisme* (1899), est plus qu'un plaidoyer : une étude technologique. Celui de Gino Severini (*Du cubisme au classicisme*, 1921), ceux d'André Lhote (*Parlons peinture*, 1936; *Traité du paysage*, 1939), la suite d'ouvrages en lesquels Le Corbusier explique, outre son système architectural, une esthétique « fonctionaliste » éclairent les intentions autant que les réalisations pratiques. L'art n'en est pas moins devenu un habituel aliment de la création poétique : parallèlement à la critique proprement dite, c'est un univers idéologique que construisent Elie Faure en son *Histoire de l'art*, André Malraux en son *Musée imaginaire*. Le dessein didactique qui faisait le prix de l'*Apollo* de Salomon Reinach, prototype (1910) de ces utiles mémentos, est ici dépassé. Il en va de même en ce qui concerne les arts du décor. A la suite des grands médiévistes de 1850, l'érudition s'est attachée à éclaircir de vastes zones jusque-là obscures : la tapisserie, les arts du feu, le mobilier. D'immenses répertoires d'informations ont été établis, notamment par Henry Havard, avec son *Dictionnaire de l'ameublement* (1887-1890), et Paul Rouaix, qui publiait vers 1900 un *Dictionnaire des arts décoratifs*, suivi d'une *Histoire des beaux-arts*. Mais Havard n'a pas borné son effort à son magistral ouvrage : en 1900, il publiait une *Histoire et philosophie des styles*, animée d'un souci doctrinal. Il suivait lui-même la voie frayée dès 1856 par Léon de Laborde, qui, rédigeant le rapport du

Phot. Larousse, Giraudon.

jury de la section des beaux-arts à l'Exposition internationale de Londres (1851), faisait de ce rapport le substantiel doctrinal du rationalisme appliqué aux formes. En 1856 également, Owen Jones, dans sa *Grammaire de l'ornement*, saisissait la loi des transformations formelles. Nombre d'entre elles sont déterminées par les mœurs : Roger Marx, en 1913, les étudiait dans son *Art social*, préfacé par Anatole France. Les arts du décor, en effet, n'évoluent pas dans l'inconditionnel : ils reflètent les changements des usages sociaux et leurs multiples raisons.

— Hist. **Arts majeurs, moyens et mineurs.** Dans l'Italie médiévale, les arts constituaient des groupements volontaires d'artisans, de marchands et de travailleurs se livrant à l'intérieur d'une même commune à des activités industrielles ou commerciales. Ces groupements étaient spécialisés, les membres de chaque art exerçant le même métier ou des métiers analogues. Parmi eux, on distinguait les travailleurs, les maîtres de métiers, et, élus librement parmi ces derniers, les dirigeants de l'art (consuls ou recteurs, etc.). La personnalité morale et juridique leur étant reconnue, ces associations pouvaient posséder des terres, ester en justice ; elles avaient leurs armes et leurs sceaux personnels.

D'abord de caractère exclusivement économique, les arts ne tardèrent pas, grâce à la puissance de leur organisation, à s'élever au-dessus des métiers, qui ne s'étaient pas associés comme eux. De plus, dans les pays où le pouvoir central manquait d'autorité, les arts prétendirent à la direction des affaires de la cité (Italie centrale et septentrionale). Florence est le meilleur exemple de cet accaparement des fonctions politiques par des organismes économiques. Non seulement les arts se fermèrent, refusant la création de nouveaux groupements corporatifs, mais encore ils se hiérarchisèrent étroitement, les sept *arts majeurs*, les plus riches et les plus anciennement constitués, prétendant, dès la seconde moitié du XIIIe s., assumer seuls la direction de la cité, excluant non seulement les nobles (ordonnance de justice de 1293), mais aussi les cinq *arts moyens* et les neuf *arts mineurs*, c'est-à-dire le *popolo minuto*. A l'extérieur, ils pratiquèrent une politique nettement guelfe, s'alliant aux Angevins et à la papauté.

Parmi les *arts majeurs*, ceux qui ont exercé le rôle politique et économique le plus important sont : l'*arte di calimala* (vendeur et finisseur de draps étrangers), actif surtout au XIIIe s. ; l'*arte della lana*, qui se détacha du précédent en 1212 et qui l'élimina au XIVe s. (fabricants de draps) ; l'*arte di por Santa Maria* (fabricant ou vendeur de soie), etc. Ils dominèrent Florence au XIVe s., constituant une aristocratie d'affaires, qui non seulement assura la prospérité matérielle de la cité, mais encore lui offrit sa parure monumentale, mettant au concours entre les meilleurs architectes et sculpteurs les projets de constructions d'édifices publics ou religieux. Or San Michele, sanctuaire des corporations, à la décoration duquel participa chacun des arts majeurs, perpétue le souvenir de leur puissance économique et de leur prépondérance politique. Cette dernière, ébranlée par la révolte des *ciompi* (1378), s'affaiblit au XIVe s., le régime de la seigneurie institué par Cosme de Médicis en 1434 tendant à la mise en sujétion des arts.

Pourtant, ceux-ci, en tant qu'associations de travailleurs, d'ailleurs de plus en plus fermées (tendance à l'hérédité), se perpétuèrent jusqu'au XVIIIe s. (→ Biblio.)

Écoles

art et d'archéologie (INSTITUT D'), institut de l'Université de Paris, installé dans un bâtiment construit en 1927 par l'architecte Bigot, à l'angle de la rue Michelet et de l'avenue de l'Observatoire. Y sont enseignées : l'archéologie classique, l'histoire de l'art byzantin, de l'art du Moyen Age, de l'art moderne, de la musique, ainsi que l'esthétique. L'Institut prépare à la licence et au diplôme d'études supérieures d'art et d'archéologie. Il abrite la Bibliothèque d'art et d'archéologie de l'Université de Paris (fondation Jacques Doucet), riche de plus de 250 000 volumes, manuscrits, documents divers, ainsi que de plus de 200 000 photographies.

arts (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES **beaux-**). V. BEAUX-ARTS (*École nationale supérieure des*).

arts décoratifs (ÉCOLE DES). V. DÉCORATIFS (*École des arts*).

arts et manufactures (ÉCOLE CENTRALE DES). V. CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES (*École*).

arts et métiers (CONSERVATOIRE NATIONAL DES), musée et établissement d'enseignement supérieur technique, public, pour l'application des sciences à l'industrie, ainsi que laboratoire spécialisé pour les essais, les mesures et les étalonnages. Le musée fut fondé, sur le rapport de l'abbé Grégoire, par un décret de la Convention nationale en date du 19 vendémiaire an III (10 oct. 1794), aux termes duquel les « originaux des instruments et machines inventés ou perfectionnés doivent être déposés au Conservatoire » et des « conférences organisées pour expliquer la construction et l'emploi des outils utiles aux arts et métiers ».

Installé en 1802 dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, il en occupe toujours les bâtiments. Premier musée technologique, il détient les machines et dessins rassemblés par Vaucanson pour le Cabinet des machines du roi, les modèles conservés par l'Académie des sciences avant la Révolution, de nombreux appareils acquis ultérieurement. Il comprend des collections d'horloges et d'automates du XVe au XXe s., de faïences, porcelaines et verreries, d'instruments de mesure, de machines à calculer (machines de Pascal, de Léon Bollée, etc.), les appareils de laboratoire de Lavoisier, les appareils de physique originaux de l'abbé Nollet, de Charles, de Foucault, du général Ferrié, de Branly, les premières automobiles, les avions d'Ader, de Blériot, de Breguet, les premiers moteurs à explosion, la marmite de Papin, les métiers à tisser de Vaucanson et de Jacquard, la machine à coudre de Thimonnier, les premières machines électriques de Gramme.

L'instruction technique populaire fut dispensée sous la direction de Mollard, grâce au concours de démonstrateurs illustres tels que Conté et Montgolfier. Une Haute École d'application de la science au commerce et à l'industrie fut fondée en 1819, comprenant trois cours : mécanique, chimie et économie industrielle, professés par Jean-Baptiste Say — cours gratuits, publics et donnés le soir. Actuellement, les cours, encore faits le soir, sont consacrés aux sciences en vue de leurs applications et aux sciences économiques. Suivi par plus de 12 000 volontaires, cet enseignement permet à tous les travailleurs possédant une bonne instruction moyenne d'acquérir les connaissances scientifiques nécessaires pour mieux comprendre leur métier et contribuer au progrès industriel. Les élèves assidus peuvent aussi être admis dans dix-sept laboratoires de recherches et de travaux pratiques. Après divers examens annuels, les élèves peuvent obtenir un diplôme d'études supérieures techniques, et ceux qui poursuivent des recherches pour la solution d'un problème industriel reçoivent le diplôme d'ingénieur du Conservatoire national des arts et métiers dans leur spécialité. Depuis 1952, des centres associés au Conservatoire, fonctionnant à Lille, Lyon, Mulhouse, Bordeaux, Reims, Clermont-Ferrand, Rouen, Saint-Etienne et Metz, offrent certains enseignements sur les mêmes programmes.

En 1901 fut créé le Laboratoire d'essais, chargé d'exécuter les mesures et analyses, ainsi que les essais physiques et de machines demandés par les particuliers et les services publics ou privés. On y annexa une section de métrologie, fondée par la loi de 1919 pour la conservation du mètre et du kilogramme étalons, ainsi que pour les étalonnages de haute précision (transférée en 1958 boulevard Lefebvre, à Paris). On y procède à toute mesure physique ou chimique exigée par l'industrie ou la recherche industrielle.

Cette section s'intitule depuis 1958 « Laboratoire national d'essais du Conservatoire des arts et métiers ». Avant la France, l'Allemagne avait fondé à Charlottenburg, en 1887, le Physikalisch-Technische Reichanstalt, et l'Angleterre, à Teddington, en 1901, le National Physical Laboratory, qui ont même mission que le Laboratoire national d'essais.

Conservatoire national des arts et métiers *au fond*, l'ancienne église Saint-Martin-des-Champs *ci-dessous*, la bibliothèque dans l'ancien réfectoire du prieuré

arts et métiers (ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS), école nationale d'enseignement technique supérieur, placée sous l'autorité du ministère de l'Education nationale et formant des ingénieurs aptes à se spécialiser rapidement dans toutes les branches de l'industrie. Fondée par Bonaparte, en 1801, à Compiègne, puis transférée à Châlons-sur-Marne en 1806, elle trouve son origine dans l'enseignement technique que le duc de La Rochefoucauld avait créé à Liancourt pour les enfants des militaires de son régiment. Une seconde école fut établie en 1814 à Angers. Sous l'Empire, puis sous la Restauration, le duc de La Rochefoucauld fut nommé inspecteur général de cet enseignement, dont le niveau, pour répondre aux besoins du développement industriel, s'éleva rapidement. Quatre autres écoles furent créées, de 1843 à 1912, à Aix-en-Provence, Cluny, Lille et Paris. L'ensemble constitue aujourd'hui une seule grande école, à régime d'internat. L'admission se fait par voie d'un concours du niveau des mathématiques supérieures. Chaque promotion est répartie, pour les trois premières années d'études, entre les cinq établissements de province, puis réunie tout entière à Paris, pour la quatrième et dernière année.

arts et métiers (ÉCOLE CATHOLIQUE D'), établissement privé d'enseignement technique supérieur, formant des ingénieurs de culture scientifique générale. Fondée à Reims en 1900, cette école fut transférée en 1919 à Erquelinnes, d'où elle se replia à Lyon en 1940 et y demeura. D'une durée de quatre ans, les études ont le même niveau que celles des écoles nationales d'arts et métiers. Elles comprennent des cours théoriques, des exercices d'applications pratiques, notamment des stages au bureau d'études et des travaux dans les différents ateliers et les laboratoires de l'école. Recrutés par voie de concours, ses élèves reçoivent le diplôme d'ingénieur de l'Ecole catholique d'arts et métiers de Lyon (ingénieur E. C. A. M.), conformément à la loi du 10 juillet 1934.

arts et métiers de Lille (INSTITUT CATHOLIQUE D'), établissement privé d'enseignement technique supérieur, formant des ingénieurs de culture scientifique générale, mais orientés vers l'aspect mécanique des problèmes industriels. Fondée en 1898 par des industriels du Nord, cette école est dirigée par les pères jésuites. Au terme de quatre années d'études, ses élèves, recrutés dans toute la France, reçoivent, conformément à la législation de 1934 et aux décisions de la Commission du titre d'ingénieur en date du 2 avril 1935, le diplôme d'ingénieur de l'Institut catholique d'arts et métiers de Lille (ingénieur I. C. A. M.).

Art moderne (MUSÉE NATIONAL D'), ancienn. *musée du Luxembourg**, musée construit à Paris, quai de New York, à l'occasion de l'Exposition internationale de 1937, par les architectes Dondel, Viard et Dastugue. C'est un musée de passage : ses collections sont révisées tous les trois ans. Cent ans après la naissance de leur auteur, les œuvres, soumises à un dernier examen, entrent au Louvre ou sont réparties, par les soins de l'administration des Beaux-Arts, dans divers

l'Institut d'art et d'archéologie

Phot. Roy, Arch. phot., « l'Illustration ».

musée national d'Art moderne façade quai de New York

établissements publics. A la Société des amis du Luxembourg, fondée en 1903, a succédé, en 1938, l'Association des amis du musée national d'Art moderne. Le musée municipal d'Art moderne occupe une des ailes du même bâtiment. Diverses associations artistiques y ont organisé leurs Salons. Le musée du Costume* y a été installé en 1958.

Arts et traditions populaires (MUSÉE DES). V. POPULAIRE.

arts ménagers (SALON DES), salon fondé en 1923, par Jules Louis Breton, ancien ministre des Inventions pendant la Première Guerre mondiale et membre de l'Académie des sciences, puis continué par ses fils André et Paul. Il a pour objet de révéler au grand public les recherches entreprises en vue de faire pénétrer au foyer familial les techniques diverses qui, depuis un siècle, ont transformé la société en général et, en particulier, les méthodes de travail. Il se tient chaque année au Grand Palais. Il a pour domaine tout ce qui peut faciliter les tâches de la ménagère, contribuer au confort et embellir la vie chez soi.

Arts et des Lettres (ORDRE DES), ordre français, institué en 1957, pour récompenser les Français et les étrangers qui, notamment par leurs œuvres, ont contribué au rayonnement des arts et des lettres. Il comprend trois grades et comporte un Conseil de l'ordre. Ruban vert rayé verticalement de quatre filets blancs.

ordre des Arts et des Lettres

Arts graphiques et plastiques (A. D. A. G. P.) [ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DES], association fondée en 1953 à Paris, pour assurer aux artistes la perception de leurs droits de suite et de reproduction, et concourir, en entretenant des rapports permanents avec les diverses formations professionnelles intéressées à la vie artistique, à la défense de leurs intérêts moraux et matériels.

Art d'aimer (L'), ou, plus exactement, *Traité de l'amour* (*Ars amatoria*), poème d'Ovide, publié aux environs du début de l'ère chrétienne. Traité de la séduction, à l'usage des femmes comme des hommes, il se présente comme un poème didactique, mais relevé par un ton d'ironie et de parodie légère.

Art et Décoration, revue mensuelle d'art moderne, fondée en 1897 par Puvis de Chavannes, Vaudremer, Frémiet, J.-P. Laurens, Cazin, L.-O. Merson, E. Granet. Elle devait contribuer très largement à répandre le nouvel art décoratif, issu des recherches d'E. Gallé, Grasset, E. Robert et surtout Majorelle.

Art d'écrire, ouvrage de Condillac, en quatre livres, élément du *Cours d'études* du prince de Parme (1775). L'auteur y traite de la construction, qui dépend de la liaison des idées ; de la rhétorique proprement dite ; des inconvénients à éviter pour bien former le tissu du discours (l'excès ou le défaut des idées intermédiaires) ; enfin, du caractère du style dans les principaux genres, didactique, narratif, descriptif.

Art d'être grand-père (L'), recueil poétique de Victor Hugo (1877). Son petit-fils Georges et sa petite-fille Jeanne inspirent au vieillard illustre les plus délicieux enfantillages poétiques, non exempts, d'ailleurs, de quelques arrière-pensées en matière de politique et de religion.

Art de la fugue, œuvre didactique de J.-S. Bach, écrite dans les dernières années de sa vie (1749-1750). C'est une manière de traité de la fugue, qui ne suppose aucune traduction sonore sur un instrument ; il groupe 14 « contrepoints » et 4 canons, qui tirent leur source d'un thème unique et de son renversement.

art de la guerre (DISCOURS SUR L') [*Dell'arte della guerra*], traité écrit de 1516 à 1520 par Machiavel, où il fait preuve d'une connaissance approfondie de l'art militaire, puisée sans doute chez les Anciens. Partisan des milices nationales, il souligne les dangers des armées de mercenaires.

Art de penser, traité philosophique de Condillac, élément du *Cours d'études* du prince de Parme (1775). Condillac commence par poser que, dans la vie présente, les sensations sont l'origine de toutes nos connaissances et de toutes nos facultés. L'attention fixe en nous les idées, la réflexion les combine, et un vaste champ est ainsi ouvert à nos connaissances. C'est l'usage des signes qui facilite la réflexion ; mais cette faculté contribue à son tour à multiplier les signes et, par là, elle peut tous les jours prendre un nouvel essor. L'adresse apportée à user des signes fait toute la différence qu'on remarque entre les esprits. Condillac recherche ensuite l'origine de nos erreurs : elle réside, selon lui, dans notre habitude d'user des mots avant d'en avoir déterminé la signification. Le remède est dans l'analyse et dans le perfectionnement de la langue scientifique.

Art poétique, d'Horace, titre donné improprement, mais de très bonne heure, à l'*Epître aux Pisons,* qui est la troisième du second livre des *Epîtres,* et qu'Horace écrivit tout à la fin de sa vie. S'adressant à L. Calpurnius Piso Frugi et à ses deux fils, le poète expose ses idées sur l'art d'écrire, et en particulier sur le théâtre. Il n'a pas voulu faire œuvre didactique, comme Aristote dans sa *Rhétorique* et sa *Poétique,* ou comme ceux des modernes qui ont composé un *Art poétique,* Boileau en particulier. C'est une causerie familière et spirituelle, où se mêlent les préceptes, l'histoire littéraire, la polémique violente contre les écrivains de l'époque précédente (y compris Plaute), les conseils moraux sur le rôle du poète.

Art poétique français (L'), *pour l'instruction des jeunes étudiants et encore peu avancés en la poésie française,* par Thomas Sebillet (1548). Divisé en deux livres, le premier sur les principes généraux de la poésie, le second sur les genres poétiques, l'ouvrage résume le mouvement de Marot et expose une conception de la poésie qui annonce les théories de Du Bellay dans la *Défense* et illustration de la langue française.*

Art poétique, de Jacques Peletier du Mans (1555). Il comprend deux livres, dont le premier traite des principes généraux de la poésie, le second de ses formes particulières (rythmique, genres, etc.). La conclusion expose les qualités d'esprit, de cœur et de volonté que doit posséder tout poète. L'auteur rend hommage à Marot, réagit en faveur de la latinité, et présente « l'opinion d'une Pléiade assagie ».

Art poétique français, de Jean Vauquelin de La Fresnaye (1605). Composé sur l'ordre de Henri III, ce long poème, divisé en trois livres, n'a pas une composition rigoureuse. L'auteur imite Horace, mais il présente un sage bilan des découvertes de la Pléiade. Il ne dédaigne pas le Moyen Age et plaide la cause du merveilleux chrétien, en protestant contre l'abus de la mythologie. Ce traité original et injustement méconnu prépare la voie au poème de Boileau.

Art poétique (L'), poème didactique de Boileau (1674). Il comporte quatre chants, dont la composition est la suivante : I. *Règles générales communes à tous les genres;* II. *Les Petits Genres poétiques* (*idylle, élégie, ode, sonnet,* etc.) ; III. *Les Grands Genres* (*tragédie, comédie, épopée*) ; IV. *Règles de vie et de caractère qui s'imposent à l'écrivain* (*honnêteté, droiture, goût du travail,* etc.). Boileau avait déjà fait connaître ses idées littéraires dans ses *Satires* et ses *Epîtres ;* à l'imitation de son modèle, le poète latin Horace, auteur d'un *Art poétique* (*Epître aux Pisons*), il veut aussi en donner un exposé plus méthodique. *L'Art poétique* contient une partie critique : pour enseigner le bon goût, Boileau combat surtout la préciosité, l'affectation de poètes tels que Scudéry, Saint-Amant, Théophile, Quinault et le burlesque d'un Saint-Amant ou d'un Scarron. A cette littérature qui déforme la nature, il oppose celle des Racine, des Molière, qui se conforme à la nature et à la raison. Il ne faut mettre dans son œuvre que ce qui est vrai, que ce qui existe dans la vie, sans le raffiner ou le caricaturer. On ne doit d'ailleurs pas y mettre toute la vie, qui est souvent grossière, vulgaire. Il faut choisir ce qui est éternellement vrai. Pour faire ce choix, il est nécessaire de prendre pour guide la raison et les œuvres des Anciens, qui nous révèlent les formes les plus belles et les plus durables de l'âme humaine.

Il est certain que Boileau n'a pas été un chef d'école. Il n'a pas inventé son « art poétique » et ne l'a pas enseigné à La Fontaine, Molière, Racine. La doctrine, l'idéal d'art leur étaient communs, et Boileau les a reçus d'eux tout autant qu'il les leur a suggérés. Mais il a le mérite de les avoir formulés hardiment contre des ennemis littéraires (Pradon, Benserade, Quinault) qui étaient puissants. Surtout, il les a résumés parfois dans des vers expressifs et vigoureux :

Aimez donc la raison ; que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.
Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse, et le repolissez.
Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.
Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Art poétique, de Paul Verlaine ; court poème qui fait partie du recueil *Jadis* et naguère* (1884).

Art de raisonner, traité philosophique de Condillac, élément du *Cours d'études* du prince de Parme (1775). L'auteur distingue trois sortes d'évidence : l'évidence de raison, l'évidence de sentiment et l'évidence de fait. L'identité est le signe de l'*évidence de raison.* C'est par l'*évidence de sentiment* que nous connaissons ce qui se passe en nous. L'*évidence de fait* nous éclaire sur les propriétés des corps, non sur leurs propriétés absolues, mais sur les rapports qu'ils ont avec nous. Elle fournit tous les matériaux de cette science qu'on nomme physique, et dont l'objet est de traiter des corps. L'évidence de fait doit toujours être accompagnée de l'évidence de raison : celle-là donne les choses qui ont été observées ; celle-ci fait voir par quelles lois elles naissent les unes des autres.

Art romantique (L'), recueil de 1868, où a été groupé un grand nombre des pages éparses de Baudelaire, critique littéraire. Dans des articles publiés à partir de 1845 dans le *Corsaire-Satan, l'Artiste, la Revue fantaisiste* (à laquelle il a donné, en 1861, une série de neuf *Réflexions sur quelques-uns de mes contemporains*), le poète a marqué sa situation en face du romantisme, qu'il accueille dans ses aspects déjà symbolistes, du réalisme, qu'il repousse, de « l'art pour l'art », ou « école païenne », qui ne suffit pas à ses aspirations esthétiques, et enfin du wagnérisme, dans lequel il voit l'art de l'avenir.

Arts (CAFÉ DES), établissement parisien fréquenté au XVIIIe s. par des artistes, des écrivains et des habitués de l'Opéra. Il était situé sur le boulevard du Temple, comme le café d'Apollon et le café Alexandre.

Arts (CITÉ INTERNATIONALE DES), à Paris, quai de l'Hôtel-de-Ville. Ensemble d'ateliers et de locaux d'habitation destinés aux artistes français ou étrangers (1958). L'Etat, la Ville de Paris et divers pays ont apporté leur participation à la Cité internationale des arts, œuvre de l'architecte Paul Tournon.

Arts (PONT DES), large passerelle en fer, construite à Paris de 1802 à 1804. Œuvre de l'architecte Dillon, il tire son nom du proche palais de l'Institut, précédemment « palais des Arts », et marque une date dans l'histoire de l'art de bâtir.

Arts (THÉÂTRE DES), enseigne théâtrale qui apparut à diverses reprises dans l'histoire du théâtre à Paris (notamment à l'Opéra de la rue de Louvois, au début du XIXe s., et pour

Phot. Larousse.

de brèves tentatives à la salle des Menus-Plaisirs, en 1874 et en 1879). Ce titre devint plus significatif quand il fut porté, de 1906 à 1940, par l'ancien théâtre des Batignolles, devenu ensuite théâtre Hébertot, du nom de son nouveau directeur. Le titre de « théâtre des Arts » a été alors repris (1954) par un théâtre de la rue Rochechouart, ancien cinéma qui était devenu d'abord théâtre Verlaine.

ÁRTA ou **ARAKHTHOS**, fl. de Grèce, né dans le Pinde, qui se dirige vers le S., arrose la ville d'*Árta*, puis rejoint le *golfe d'Árta*; 143 km. C'est l'antique *Arachtos* ou *Aréthо*.

ÁRTA, v. de Grèce, en Epire, ch.-l. de nome, près du *golfe d'Árta*; 12 900 hab. Archevêché. Eglises byzantines du XIIIe s. Centre commercial. — Le *nome d'Árta* a 72 700 hab.

— Hist. Árta est l'antique *Ambracie*, colonie de Corinthe fondée au VIIe s. av. J.-C. et devenue capitale du roi d'Epire Pyrrhos vers 295 av. J.-C. La ville, très prospère à l'époque byzantine, fut le siège du despotat indépendant d'Epire aux XIIIe et XIVe s. Elle fut occupée par les Turcs en 1449 et devint grecque en 1881.

ÁRTA (GOLFE D'), profonde indentation de la côte occidentale de la Grèce, limitée vers le large par les deux promontoires de Préveza et d'Actium. Il est d'origine tectonique. A l'entrée de ce golfe fut livrée la bataille d'Actium, en 31 av. J.-C.

ARTÁ, v. d'Espagne, dans l'île de Majorque (Baléares); 5 500 hab. Grottes pittoresques. Eglise gothique.

ARTABA n. m. Anc. mesure de capacité employée en Perse, qui valait 66 l environ.

ARTABAN, nom de plusieurs rois parthes arsacides : **Artaban Ier** († 191 av. J.-C.), qui s'empara d'Ecbatane et obligea Antiochos II à le reconnaître comme roi des Parthes; — **Artaban II**, roi de 127 à 124 av. J.-C. Mort en combattant les Yue-tche, population du Tibet qui fut finalement refoulée; — **Artaban III**, roi de Médie, devenu roi des Parthes en 10 apr. J.-C., grâce à un soulèvement contre Vononès, jugé trop romanophile. Chassé par une révolte favorable à Rome, il reconquit son trône en 36 et fut confirmé par Rome. Mort en 44; — **Artaban IV**, roi des Parthes († 224 apr. J.-C.). Adversaire des Romains, il refusa la main de sa fille à Caracalla, qui ravagea la Médie. Il fut le dernier des souverains arsacides. Après lui régnèrent les Sassanides perses.

Artaban, héros d'un roman de La Calprenède, *Cléopâtre*, dont la fierté de caractère est devenue proverbiale : *Fier comme Artaban*.

ARTABAZE, en gr. **Artabazos**, général de Xerxès; il prit part à l'expédition contre la Grèce (480 av. J.-C.) et sauva dans la retraite les vaincus de Platées.

ARTABAZE, en gr. **Artabazos**, général de Darios, qui se conduisit très vaillamment à la bataille d'Arbèles. Alexandre le nomma satrape de la Bactriane, en 330 av. J.-C.

ARTABOTRYS [tris] n. f. Arbuste des régions chaudes d'Asie et d'Afrique, qui fournit une huile odorante employée en parfumerie sous le nom d'*ylang-ylang*. (Nom sc. : *Artabotrys odoratissimus*. Le genre [40 espèces] fait partie des annonacées.)

ARTACHÆÉS ou **ARTAKHAIOS**, ingénieur perse, qui dirigea les travaux ordonnés par Xerxès lors de l'invasion de la Grèce en 480 av. J.-C., notamment le percement de la presqu'île du mont Athos par un canal.

ARTAGNAN (famille D'). V. MONTESQUIOU.

Artamène ou le Grand Cyrus, roman de Mlle de Scudéry (1650), qui parut d'abord sous le nom de son frère. Sous des noms empruntés à l'histoire ancienne de la Perse, les lecteurs reconnaissaient des personnalités contemporaines. Ainsi, dans le septième volume, apparaît la société de l'Hôtel de Rambouillet : la digne Cléomire (Mme de Rambouillet), l'adorable Philonide (Julie d'Angennes, fille de la marquise), le généreux Mégabate (M. de Montausier, époux de Julie d'Angennes), l'agréable Cléarque (Voiture), le sage Théodomas (Conrart), l'admirable Aristée (Chapelain). Mlle de Scudéry n'a pas oublié de se représenter sous le nom de Sapho, qui lui resta dans le cénacle.

ARTAMUS [mys] n. m. Nom scientifique des langrayens.

ARTAPHARNÊS, gouverneur perse de Sardes, en 506 av. J.-C. — Son fils **Artapharnès** fut, avec Datis, vaincu à Marathon en 490.

ARTAPHRENÊS, lieutenant d'Artaxerxès Ier, envoyé, en 425 av. J.-C., auprès des Spartiates en guerre avec les Athéniens.

ARTATÂMA Ier, roi de Hourri, dont la fille épousa Thoutmès IV d'Egypte (XVe s. av. J.-C.). Il fut suzerain d'Assur. — **Artatâma II**, roi de Hourri, fut contemporain d'Aménophis III.

ARTAUD (près de Reims - † 961), archevêque de Reims en 932. Dépossédé de son siège par le comte de Vermandois, il y fut réinstallé par Louis IV d'Outremer, qui fit de lui son chancelier.

ARTAUD (Antonin), écrivain français (Marseille 1896 - Ivry-sur-Seine 1948). Après une jeunesse où se manifestent les signes d'un grave déséquilibre nerveux, il se joint au groupe surréaliste et débute dans la poésie avec l'*Ombilic des limbes* (1925) et *le Pèse-Nerfs* (1927). Devenu comédien, il collabore avec Ch. Dullin, G. Pitoëff et L. Jouvet, et publie *le Manifeste du théâtre de la cruauté* (1932), mais ses essais dramatiques ne rencontrent pas la faveur du public. Après un voyage au Mexique (1936-1937) et en Irlande, il doit être interné jusqu'en 1946. Son exaltation enfiévrée, non dépourvue de lucidité, se retrouve dans ses œuvres : *Héliogabale ou l'Anarchiste couronné* (1934), *le Théâtre et son double* (1938), *Lettres de Rodez* (1946), *Van Gogh, le suicidé de la société* (1947), *Lettre contre la Kabbale* (1949), *Vie et mort de Satan-le-Feu* (1953). [→ Biblio.]

ARTAVASDE, général byzantin du VIIIe s. Il épousa la fille de l'empereur Léon III l'Isaurien, mais la naissance du futur Constantin V (719) lui retira l'espoir de régner. A l'avènement de son beau-frère (740), il se révolta, soutenu par les partisans des Images, se fit couronner et rétablit le culte des Images. Il eut le pouvoir un an, mais ne put vaincre Constantin V, qui reprit Constantinople (742). Aveuglé avec ses fils, il mourut en exil.

ARTAVAZDE, nom de plusieurs rois d'Arménie. — **Artavazde III**, fils de Tigrane (50 av. J.-C.), trompa Antoine et causa en partie ses désastres dans l'expédition contre les Parthes. Il fut emmené en Egypte, où Cléopâtre le fit mourir (30 av. J.-C.).

ARTAXATA. Géogr. anc. Capit. de la Grande Arménie, sur l'Araxe, pillée à plusieurs reprises par les Romains et par les Perses. Auj. *Aras*.

ARTAXERXÈS Ier Longue-Main, roi achéménide de Perse (465-424 av. J.-C.). Il conclut avec les Grecs la « paix de Cimon » (449), fixant en Lycie la frontière entre les deux Etats. On situe sous son règne le voyage à Jérusalem de Néhémie, qui vivait à sa cour. — **Artaxerxès II** *Mnémon*, roi de Perse de 404 à 358 av. J.-C. Son frère Cyrus le Jeune voulut le renverser, aidé d'une forte armée comprenant des mercenaires grecs, qui furent victorieux à Counaxa (401). Mais Cyrus y fut tué. Xénophon ramena les Grecs dans leur patrie (v. ANABASE). Son règne fut riche en drames de cour; son épouse Stateira et trois de ses fils eurent une mort violente. On situe sous son règne (398) la mission d'Esdras à Jérusalem. — **Artaxerxès III** *Ochos*, roi de Perse de 358 à 338 av. J.-C. Dès son avènement, il fit mettre à mort tous les princes royaux. Avec le concours des Grecs conduits par Mentor de Rhodes, il reconquit l'Egypte (343). Mort empoisonné. Sous son règne commencent à se manifester les visées des Macédoniens sur l'Asie.

ARTEAGA (Esteban), jésuite, historien et esthéticien espagnol (Moraleja 1747 - Paris 1799). Il vécut à Padoue, où il fut membre de l'Académie, à Bologne, à Venise, à Rome, puis à Paris (1796). Œuvres : *Le Rivoluzioni del teatro musicale italiano* (1783), *Investigaciones filosóficas sobre la belleza ideal considerada como objeto de todas las artes de imitación* (1789), *Della influenza degli Arabi sull'origine della poesia moderna* (1791).

ARTEAGA (José María), général mexicain (Aguascalientes 1833 - Uruapam 1865). Il combattit avec Juárez contre les Français. Fait prisonnier et fusillé sur ordre de Maximilien.

ARTEDI (Peter), naturaliste et médecin suédois (Anund 1705 - Leyde 1735). Linné a publié de lui une *Histoire des poissons* (1878).

illustration de Chauveau pour « **Artamène ou le Grand Cyrus** » *cabinet des Estampes*

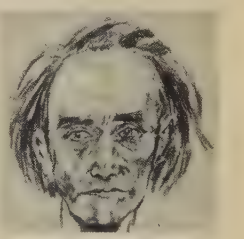

Antonin ARTAUD par lui-même

le pont des **Arts** par Paul Signac (1914) *détail* *Petit Palais, à Paris*

Phot. Larousse, Bulloz.

ARTEFACT n. m. (lat. *artis facta*, effets de l'art). Structure ou phénomène d'origine artificielle ou accidentelle rencontré au cours d'une observation ou d'une expérience portant sur un phénomène naturel. ‖ Nom donné aux modifications produites dans la structure naturelle des cellules et des tissus par les réactifs et les procédés employés en histologie.

— ENCYCL. Beaucoup d'aspects microscopiques, après fixation et coloration par exemple, sont des *artefacts*, et ne correspondent pas exactement à la réalité vivante. Le mécanisme de ces altérations leur enlève toute signification pathologique.

ARTEK, station climatique de l'U. R. S. S., sur la côte de la Crimée, à l'E. de Yalta. Organisée pour le séjour des enfants.

ARTEL' n. m. (mot russe). En U. R. S. S., société coopérative dans laquelle la propriété est entre les mains de collectivités ou d'associations de travailleurs.

— ENCYCL. Dans l'ancienne Russie, le terme désignait des coopératives ouvrières de tout ordre et des associations de pêcheurs, de chasseurs et de défricheurs. En U. R. S. S., l'*artel' agricole* est une forme particulière du kolkhoze : le matériel agricole, le bétail, les réserves, les locaux d'exploitation et les entreprises traitant les produits agricoles sont socialisés, alors que les locaux d'habitation, les petits instruments agricoles, la volaille et une partie du bétail restent propriété personnelle. Selon les régions, et leurs spécialisations en matière d'agriculture, chaque membre de l'artel a la libre jouissance d'une part des céréales, des plantes industrielles ou de l'élevage.

ARTELLE n. f. Outil de bois concave, dont se servent les plombiers pour couler la soudure en petites baguettes.

ARTEM, île de la mer Caspienne (U. R. S. S.), au large de la presqu'île d'Apchéron, à l'E. de Bakou. Nombreux puits de pétrole dans l'île et autour de l'île, en mer.

ARTËM, v. de l'U. R. S. S. V. ARTIOM.

ARTEMARE, comm. de l'Ain (arrond. de Belley), sur le Séran, dans le Bugey, au débouché du Val Romey, près du Grand-Colombier ; 787 hab. (625 aggl.) [*Artemariens*]. Centre d'excursions. Travail du bois. Peignes et objets en matières plastiques. Bonneterie. Carrières (castine).

ARTÉMIA n. f. Crustacé qui supporte des salures très différentes (jusqu'à 200 g de sel marin par litre), entraînant de légères modifications de forme. (Nom sc. : *Artemia salina*. Le genre fait partie des branchiopodes, sous-ordre des anostracés.)

ARTÉMIDORE, en gr. **Artemidôros**, roi grec de Bactriane, connu par des monnaies dont les légendes lui donnent le titre de *Victorieux* (Ier s. av. J.-C.).

ARTÉMIDORE d'Éphèse, en gr. **Artemidôros**, écrivain grec (IIe s. apr. J.-C.), auteur d'un traité de l'*Interprétation des songes*.

ARTÉMIS ou **ARTÈMIS**. Myth. gr. L'une des grandes divinités grecques. Fille de Zeus et de Léto, sœur d'Apollon, elle est armée de l'arc dont les flèches font mourir les femmes enceintes : Artémis défend ainsi son éternelle virginité. Dès son apparition, elle possède les attributs cosmiques qui font d'elle une déesse astrale : on l'identifie à la Lune, sans qu'elle remplace Séléné. Mais, surtout, elle est la « Maîtresse des bêtes sauvages » (*Potnia therôn*) qui hante les forêts et les montagnes, dans de folles courses. Son culte est d'ailleurs étroitement lié à celui des forces de la nature, et d'abord à celui des animaux divins (Artémis Tauropole en Attique) ; plus spécialement, elle est adorée comme déesse-ourse (Artémis Brauronia) ou chasseresse (Artémis Agrotera) à Athènes ; en Eubée, elle est même la patronne des chevaux et du bétail (Artémis Amarynthia) ; son culte est aussi lié à celui des arbres, surtout dans le Péloponnèse (Artémis Orthia à Sparte*, etc.). Par là, elle devient la déesse la plus populaire de Grèce, et c'est pourquoi elle est adorée dans toutes les parties du monde grec, tant en mer Egée (à Délos dès le début du VIIe s.) qu'en Asie, où elle s'orientalise (Artémis d'Ephèse), ou en Occident (Marseille, Syracuse) ; son souvenir a même persisté dans le folklore jusqu'au milieu du XIXe s. Puissance mystérieuse de la fécondité sauvage et, comme telle, proche de la Grande Déesse crétoise, Artémis devint paradoxalement la divinité protectrice des naissances. (→ Biblio.)

— Bx-arts. Le type archaïque d'*Artémis* est celui de la « Maîtresse des bêtes sauvages », accostée de fauves et d'oiseaux, d'origine égéenne ; l'Artémis d'Ephèse a un type particulier : corselet orné de nombreuses mamelles, tête coiffée du modius cylindrique, bas du corps gainé ; la figure persiste ainsi jusqu'à l'époque romaine. Dès le VIe s., elle apparaît vêtue d'une longue robe et tirant de l'arc, associée avec son frère Apollon (trésor de Siphnos, à Delphes, v. 525 av. J.-C.). Elle devient peu à peu l'Artémis chasseresse de l'époque classique et hellénistique, avec un vêtement plus court, remontant au-dessus du genou, et les artistes la représentent en marche, portant l'arc et le carquois, escortée d'une biche ou de chiens. (V. DIANE.)

ARTÉMISE Ire, en gr. **Artemisia**, reine d'Halicarnasse. Elle accompagna Xerxès dans son expédition contre la Grèce et combattit vaillamment à Salamine. — **Artémise II**, reine d'Halicarnasse, sœur et femme de Mausole, à qui elle éleva (353 av. J.-C.) un magnifique tombeau (v. MAUSOLÉE).

ARTEMISIA n. f. Nom scientifique de l'armoise.

ARTÉMISIES n. f. pl. Fêtes célébrées à Ephèse en l'honneur d'Artémis.

ARTÉMISION (CAP). Géogr. anc. Cap situé à l'extrême nord de l'île d'Eubée, ainsi nommé d'un temple élevé à Artémis. Non loin de là eut lieu un combat entre la flotte grecque d'Eurybiadès et de Thémistocle et la flotte perse de Xerxès (480 av. J.-C.), pendant la deuxième guerre médique, après la prise des Thermopyles et avant la bataille de Salamine.

ARTÉMISIOS [zjɔs] n. m. (de *Artémis*). Mois printanier, à Sparte et en Macédoine.

ARTËMOVSK. V. ARTIOMOVSK.

ARTENAY, ch.-l. de cant. du Loiret (arrond. d'Orléans), dans la Beauce ; 1 210 hab. (1 016 aggl.). Sucrerie. Théâtre des combats malheureux des 10 octobre et 3 décembre 1870, qui entraînèrent la prise d'Orléans. (V. LOIRE [*armées de la*].)

ARTÉPHIUS, alchimiste et philosophe hermétique juif ou arabe, qui vivait vers 1130. Son *Traité de la pierre philosophale* a été traduit par Pierre Arnauld (1612).

ARTÈRE n. f. (gr. *artêria* ; de *aêr*, air, et *têrein*, conserver [parce que, selon les Anciens, les artères renfermaient de l'air]). Nom donné aux vaisseaux destinés à porter le sang soit du ventricule droit du cœur aux poumons, soit du ventricule gauche à toutes les autres parties du corps : *Le battement des artères.* ‖ *Par anal.* Grande voie de communication assurant une circulation vitale : *A Paris, même les grandes artères ne suffisent plus à la circulation automobile.*

— Technol. Ligne qui relie directement une usine électrique ou une sous-station à un point du réseau de distribution, sans fournir de courant le long du parcours. ‖ Conduite principale d'un réseau de transport de gaz de ville. (Syn. FEEDER.)

— ENCYCL. ● *Embryologie.* Au début de sa formation, le cœur de l'embryon a la forme d'un tube que deux étranglements partagent en trois renflements. Le renflement supérieur ou antérieur porte le nom de *bulbe aortique*. De ce bulbe naît d'abord un tronc artériel court, qui donne deux branches : une droite et une gauche, formant un arc à concavité dirigée en arrière. Elles fusionnent en un seul tronc aortique, et forment le premier *arc aortique*. Le vaisseau résultant de cette fusion est l'*aorte primitive*. En arrière ou au-dessus du premier arc aortique, il se forme toute une série d'autres arcs, cinq paires ordinairement, d'où proviennent les grosses *artères* de la base du cœur.

● *Anatomie des artères en général.* Les vaisseaux qui émanent du cœur et atteignent les points les plus éloignés du centre de la circulation* sont les artères. Le système artériel comprend deux troncs artériels ramifiés : l'*artère pulmonaire**, qui part du ventricule droit ; l'*aorte**, qui naît du ventricule gauche et qui se subdivise dans tous les organes. Du tronc artériel initial se détachent des branches, qui se subdivisent à leur tour. Les artères s'anastomosent de diverses manières, et, à leur extrémité, se continuent par les *capillaires**, qui forment un réseau intermédiaire entre elles et les veines.

● *Histologie.* Trois tuniques fondamentales constituent la paroi de l'artère :
1° L'*intima*, ou *tunique interne*, qui comprend un endothélium, couche cellulaire aplatie, unistratifiée, et un chorion conjonctivo-élastique. C'est à ce niveau que siège l'athérome dans les grosses artères ;
2° La *média*, ou *tunique moyenne*, qui est limitée de part et d'autre par une couche élastique : la limitante interne et la limitante externe. Entre les deux se trouvent les fibres musculaires lisses et quelques éléments conjonctifs collagènes. La proportion entre le tissu élastique et le tissu musculaire varie selon le type des artères. Les grosses artères (aorte et branches de division immédiates) sont surtout élastiques. Les artères plus petites (périphériques des membres) sont essentiellement musculaires. Sur ce type d'artère, les lésions d'artériosclérose siègent au niveau de la média (média-nécrose, médiacalcose) ;
3° L'*adventice*, qui est une gaine conjonctivo-vasculaire riche en plexus nerveux (surtout sympathique). Les capillaires sanguins (*vasa vasorum*) assurent la nutrition des couches externes du vaisseau ; un péri-adventice conjonctivo-élastique plus ou moins lâche assure la liaison du vaisseau avec les tissus voisins.

● *Physiologie.* Les artères possèdent deux propriétés physiologiques essentielles : l'*élasticité* et la *contractilité*. Par l'élasticité, qualité des grosses artères, le sang qui s'écoule du cœur de manière saccadée arrive de façon continue à la périphérie. Les petites artères, dont la contractilité est sous la dépendance des nerfs vaso-moteurs, interviennent pour régler le débit sanguin dans les organes (v. CONGESTION et VASO-CONSTRICTION) et pour assurer la constance de la pression artérielle. Le sang circule dans les artères sous une pression* qui dépend du travail du cœur (rôle moteur) et de la résistance qu'opposent les artérioles et les capillaires périphériques.

● *Pathologie.* Les principales affections qui peuvent frapper les artères sont : les anévrismes* ; les plaies et blessures ; les dilatations, rétrécissements et oblitérations ; les ulcérations et ruptures spontanées des artères ; les lésions inflammatoires ou dégénératives. (V. ARTÉRITE et ATHÉROME.)

● *Chirurgie.* Les plaies des artères se traduisent cliniquement par une hémorragie externe de sang rutilant, s'échappant par saccades et à flot hors de la plaie, tandis que s'installent très vite des symptômes d'anémie aiguë (pâleur, tendance syncopale, pouls petit et rapide). Le traitement d'urgence s'impose : le plus souvent, la compression directe suffit à arrêter l'hémorragie ; sinon, il faut placer un garrot très serré en amont de la plaie, mais celui-ci doit être laissé aussi peu longtemps que possible, car il est la source de très graves désordres ; en cas de plaie de la racine des membres inférieurs, l'hémorragie ne pourra être bloquée qu'en comprimant la partie basse de l'aorte à l'aide du poing enfoncé dans le ventre, au-dessous de l'ombilic. Quel que soit le mode d'hémostase appliqué, le blessé doit être maintenu allongé, la tête basse, et dirigé de toute urgence sur un centre chirurgical. Le traitement consistera soit en une ligature des deux bouts de l'artère, soit en une suture du vaisseau touché ; il pourra nécessiter une greffe (lorsqu'il y a une perte de substance), ainsi que des transfusions sanguines pour combattre l'anémie. La technique employée dépend de l'artère en cause, du siège de la plaie, de l'existence ou non d'une perte de substance, de l'état des tissus voisins.
Les plaies artérielles, dans certains cas, n'entraînent aucun saignement à l'extérieur. Il faut intervenir néanmoins chirurgicalement, pour éviter une hémorragie secondaire ou le développement d'un anévrisme artériel.

● *Anatomie comparée.* Chez les mammifères, pas de différences essentielles : la présence éventuelle de quelques organes absents chez l'homme entraîne l'existence d'une artère spéciale ; c'est ainsi que la queue reçoit l'*artère caudale*, prolongation de la *sacrée moyenne*. L'artère pulmonaire est très dilatée à son origine chez certains animaux aquatiques dits « amphibies », et le canal artériel persiste quelque temps après la

ARTÉMIS
dite « Diane de Versailles »
art hellénistique
Louvre

Phot. Larousse.

naissance chez quelques autres (phoque, marsouin, etc.).
Chez les oiseaux, les *artères thoraciques* sont plus développées.
Chez les reptiles, l'artère pulmonaire naît de l'unique ventricule du cœur, et forme avec les crosses aortiques le *conus arteriosus*, puis se divise en deux troncs qui distribuent leurs branches aux deux poumons. Dans l'ordre des batraciens, il existe des particularités curieuses. Chez le têtard, des *arcs aortiques* partent les *artères branchiales*, qui répondent aux arcs branchiaux et communiquent avec les veines branchiales ou *artères épibranchiales*, chargées de ramener le sang artérialisé. Avec la métamorphose, ces artères disparaissent, et les artères pulmonaires se développent.
Chez les poissons, de l'*aorte ascendante*, ou *artère branchiale*, prennent naissance plusieurs *crosses aortiques*, constituant quatre ou cinq *artères branchiales* logées dans les gouttières osseuses des arcs branchiaux : les canaux récurrents qui ramènent le sang artérialisé sont les *artères épibranchiales*, d'où naît l'*aorte dorsale*. Les branches issues de l'*aorte* sont analogues à celles de l'homme : avant de former les *branchiales propres*, l'aorte ascendante fournit l'*artère céphalique*, qui s'anastomose avec sa congénère, sous le nom de *cercle artériel* ou *céphalique*.
Chez les insectes, il n'y a aucune trace de circulation régulière dans des vaisseaux clos : c'est une circulation en partie lacunaire.
Chez les crustacés, au contraire, l'appareil circulatoire est complet. Le sang est ramené par les vaisseaux récurrents de la branchie au cœur, qui est artériel.
Le système circulatoire manque quelquefois chez les vers, mais peut, dans cet embranchement, être très compliqué. Les mollusques bivalves ont une circulation vasculaire assez distincte, composée de canaux de deux ordres : veineux et artériels. Chez les gastropodes, on observe une circulation moins parfaite ; chez les céphalopodes, à la partie postérieure de la tête, près du pharynx, il existe une vaste lacune artérielle ; enfin, chez les tuniciers, la circulation est vasculaire et lacunaire. Chez les cœlentérés et les spongiaires, aucun vaisseau n'existe. (V. AORTE, *arcs aortiques*.) [→ Biblio.]

ARTÉRIALISATION n. f. Transformation du sang veineux en sang artériel, par son contact avec l'air lors de son passage à travers les poumons.

ARTÉRIALISER v. tr. Transformer le sang veineux en sang rouge ou artériel.

ARTÉRIECTOMIE n. f. Intervention chirurgicale ayant pour but de réséquer un segment plus ou moins étendu d'une artère et du plexus sympathique qui l'entoure.

ARTÉRIEL, ELLE adj. Relatif aux artères. ‖ *Canal artériel*, conduit sanguin qui, chez le fœtus, fait communiquer l'artère pulmonaire avec l'aorte. Après la naissance, ce canal s'oblitère et se change en un cordon fibreux, le *ligament artériel*.) ‖ *Pression artérielle*, V. PRESSION.

ARTÉRIOGRAPHE n. m. Appareil utilisé pour enregistrer les battements artériels. (Syn. SPHYGMOGRAPHE.)

ARTÉRIOGRAPHIE n. f. Cliché radiographique obtenu après injection dans une artère d'un produit opaque aux rayons X. ‖ Etude des battements artériels à l'aide du sphygmographe (ou artériographe).

ARTÉRIOLE n. f. Petite artère.

ARTÉRIOLITHE n. m. Concrétion calcaire qui se trouve dans les parois artérielles, au cours de l'athérome*.

ARTÉRIOLOGIE n. f. Partie de l'anatomie qui traite des artères.

ARTÉRIOPATHIE n. f. Terme qui désigne toute maladie des artères, sans préjuger de la cause ni des manifestations.

ARTÉRIORRAGIE n. f. Hémorragie d'une artère.

ARTÉRIORRAPHIE n. f. Intervention chirurgicale consistant à suturer une artère.

ARTÉRIOSCLÉREUX, EUSE adj. Pathol. Qui concerne l'artériosclérose.
◆ Adj. et n. Atteint d'artériosclérose.

ARTÉRIOSCLÉROSE n. f. Terme très général désignant une maladie involutive du système artériel, fait surtout d'athérome*, de nécrose et de calcification de la média (unique moyenne de l'artère), et d'inflammation scléreuse de la tunique interne (endartérite).
— ENCYCL. L'*artériosclérose* se localise surtout sur les artères du cœur (athérome coronarien), l'aorte (athérome aortique), les vaisseaux des membres inférieurs (artérite des membres inférieurs), les artères du rein et de l'encéphale. Elle atteint plus rarement le système artériel pulmonaire. Elle est caractérisée par la formation, entre l'endartère et la mésartère, de blocs jaunâtres légèrement surélevés au début, pouvant plus tard s'ulcérer et se calcifier, qui contiennent une substance hyaline amorphe, des lipides et du cholestérol en abondance, et, à la périphérie, des macrophages et des cellules spumeuses. Elle peut provoquer la formation de *thromboses** intra-artérielles. Ses causes sont multiples : héréditaires, ethniques, alimentaires (régime riche en matières grasses des Occidentaux), traumatiques (lésion artérielle acquise), métaboliques (troubles du métabolisme des lipides), mécaniques (hypertension artérielle), infectieuses (exceptionnellement syphilis aortique). Elle est extrêmement répandue et ses premières manifestations surviennent entre quarante et soixante ans. L'artériosclérose s'accompagne ou non d'hypertension artérielle (dans ce cas, l'hypertension n'est plus une cause, mais un effet). Elle conditionne la plupart des accidents vasculaires de la sénescence : insuffisance de vascularisation cérébrale (cérébrosclérose), myocardique (maladie coronarienne), rénale, etc. ; les accidents aigus de thrombose (ramollissement cérébral, infarctus myocardique, gangrène d'un membre) ; les accidents de rupture (hématome ou hémorragie cérébrale, anévrisme disséquant), etc. L'artériosclérose associe des troubles du métabolisme du cholestérol et des lipides, et des troubles involutifs de la qualité du mésenchyme vasculaire. (→ Biblio.)

ARTÉRIOTOME n. m. Instrument tranchant, qui sert à pratiquer l'artériotomie.

ARTÉRIOTOMIE n. f. Incision chirurgicale d'une artère. (A l'heure actuelle, l'artériotomie est le plus souvent pratiquée pour extraire un caillot sanguin.)

ARTÉRITE n. f. Altération inflammatoire ou dégénérative des tuniques artérielles.
— ENCYCL. Les *artérites* peuvent être aiguës ou chroniques ; leur gravité résulte de la réduction circulatoire ou de son arrêt dans un territoire souvent vital. Cette réduction provient soit du rétrécissement par épaississement des parois, soit de l'oblitération par thrombose*.
Les *artérites inflammatoires* sont soit infectieuses (fièvre typhoïde, typhus, grippe, infection de voisinage), soit aseptiques (maladie de Buerger*, maladie de Küssmaul-Maier, artérite dite « temporale », etc.).
Les *artérites dégénératives* se groupent sous le terme d'artériosclérose*, et sont souvent représentées par l'athérome* ; ce sont des lésions chroniques, qui n'ont d'expression clinique aiguë qu'en cas de décompensation soudaine (thrombose surtout).

ARTÈS, nom que les Egyptiens donnaient à la planète Mars.

ARTÉSIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Artois ; habitant ou originaire de cette province.
— Technol. *Puits artésien*, trou de sonde donnant un jaillissement spontané de liquide (eau ou pétrole).
— ENCYCL. Dans le *puits artésien* classique, le trou de sonde communique avec une nappe aquifère profonde, alimentée au loin à un niveau supérieur à celui du niveau du sol du sondage ; en raison de la loi des vases communicants, l'eau tend à s'élever jusqu'au niveau de l'alimentation de la nappe. Ces puits étaient nombreux au Moyen Age dans l'*Artois*, d'où leur nom. Ils paraissent avoir été pratiqués dès l'Antiquité, notamment en Syrie et en Egypte. A Paris, Mulot fora, de 1833 à 1841, le puits artésien de Grenelle, aujourd'hui disparu ; plus tard, de 1855 à 1857, Kind fora celui de Passy, puis celui de la Butte-aux-Cailles, de 582 m. Au Sahara, des puits artésiens fournissent l'eau dans les oasis (le premier fut creusé en 1856 par le général Desvaux, dans le Sahara oriental. En matière d'extraction pétrolière, on dit plutôt *sondage éruptif* : le pétrole jaillit sous la pression des gaz existant dans le gisement, lorsque celle-ci dépasse le poids de la colonne de pétrole émulsionné sur la hauteur du trou de sonde.

ARTEVELDE (Jacques VAN). V. VAN ARTEVELDE.

ARTHABASKA, comté du Canada (Québec), dans les cantons de l'Est ; 42 000 hab. Ch.-l. *Arthabaska* (2 400 hab.).

Arthaud (LIBRAIRIE), maison d'édition française, fondée à Grenoble en 1890 par le libraire Jules Rey. Spécialisée dans les ouvrages documentaires illustrés, touristiques et géographiques (collection « les Beaux Pays »), elle y adjoint ensuite, sous la direction de Benjamin Arthaud, des ouvrages consacrés à l'art (collection « Art et Paysages »), des romans de montagne, des récits de voyages, d'exploration et d'ascension.

ARTHÈME, en russe **Artiom,** abbé de Saint-Serge (Pskov v. 1500). Adepte du système de Nil de Sora, il fréquente des protestants à Neuhaus, séjourne au monastère de Nil. Au concile de 1551, relatif aux affaires de l'Eglise russe, cet ecclésiastique éclairé montre une grande tolérance qui le fait condamner pour son humanisme.

ARTHÉNICE, anagramme de *Catherine*, surnom poétique de la marquise de Rambouillet (Catherine de Vivonne).

ARTHEZ-DE-BÉARN, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. de Pau), dans la région des collines du Béarn ; 881 hab. (217 aggl.) [*Arthéziens*].

ARTHOIS (Jacobus D'), paysagiste flamand (Bruxelles 1613 - † 1686 ?). Il peignit de nombreuses vues de la forêt de Soignes, d'un caractère très décoratif, étoffées de figures de cavaliers, de chasseurs, de bergers par D. Teniers I et II, P. Bout, A. F. Van der Meulen, G. Coques, G. de Crayer. Au premier plan, on voit souvent un chemin de sable bordé de grands arbres. Il a eu de nombreux imitateurs. Il est représenté au Louvre (*Entrée d'un bois*).

ARTHR(O)-, élément tiré du gr. *arthron*, articulation, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ARTHRACANTHES n. m. pl. Ordre de protozoaires actinopodes acanthaires, possédant une capsule centrale, à corps plasmatique sphérique, lenticulaire ou rhomboïdal, entouré d'une couche gélatineuse différenciée, perforée pour le passage des axopodes. (Le squelette est composé de vingt spicules radiaires, dont les parties basales sont réunies en un corps central étoilé ou ayant l'aspect d'une croix foliacée. L'ordre comprend 9 familles, renfermant 30 genres.)

ARTHRALGIE n. f. Douleur siégeant au niveau des articulations ou dans les articulations elles-mêmes, sans modification de l'appareil extérieure de la jointure.

ARTHRALGIQUE adj. Relatif à l'arthralgie.

ARTHRECTOMIE n. f. Opération chirurgicale qui a pour objet d'extirper toutes les parties malades d'une articulation en respectant les surfaces articulaires.

ARTHRIFLUENT, E adj. Pathol. *Abcès arthrifluent*, abcès froid, développé au niveau d'une lésion articulaire de nature tuberculeuse, s'extériorisant parfois très loin de son point d'origine.

ARTHRITE n. f. Inflammation d'une articulation, chez l'homme et chez l'animal.
— Chirurg. dent. *Arthrite alvéolo-dentaire*, inflammation du ligament alvéolo-dentaire, se traduisant par une douleur à la percussion

artériographies

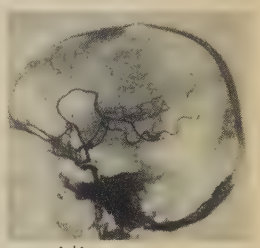

carotidienne

fémorale

puits artésien

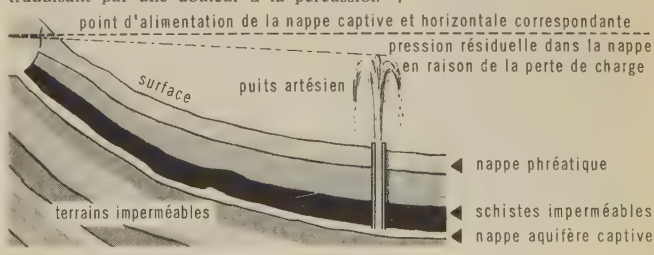

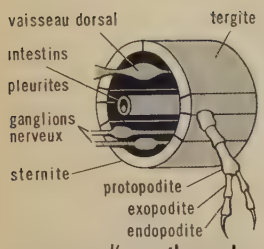

anneau d'un arthropode

de la dent et par une mobilité de la dent dans son alvéole.
— ENCYCL. Les *arthrites inflammatoires* peuvent être de cause externe (traumatisme, avec ou sans fracture). Mais elles sont le plus souvent de cause interne et définissent l'aspect lésionnel majeur des rhumatismes* inflammatoires. Ceux-ci peuvent être infectieux vrais, par action directe du germe sur place (arthrites tuberculeuses, streptococciques, etc.). Il peut s'agir d'un état inflammatoire sans microbisme local (c'est le cas le plus fréquent), ou bien encore d'une réaction inflammatoire primitive (auto-allergique) ou secondaire, en particulier à un streptocoque hémolytique pharyngé, auquel l'organisme se sensibilise (inflammation hyperergique). C'est pourquoi la thérapeutique comporte un double aspect, étiologique (antimicrobiens vaccinaux, fongiques ou sulfamidés) et pathogénique (anti-inflammatoires de la série salicylée et surtout cortisonique).
— Art vétér. Les *arthrites* sont observées chez les animaux avec les mêmes caractères que chez l'homme. On distingue des arthrites d'origine traumatique mécanique (principalement chez le cheval), infectieuse (microbes ou toxines) et nutritionnelle.

ARTHRITIQUE adj. Relatif à l'arthritisme. || Plus rarement, relatif aux articulations.
◆ Adj. et n. Atteint d'arthritisme.

ARTHRITISME n. m. Diathèse se manifestant par des troubles très variés, par leur siège et par leur nature, à tel point que ce terme est devenu désuet.
— ENCYCL. Le mot *arthritisme* est une mauvaise appellation, car les phénomènes articulaires, s'ils ne sont pas rares dans cette diathèse, n'en constituent cependant qu'un symptôme accessoire et qui, d'ailleurs, peut manquer. Néanmoins, le terme a survécu, mais avec un sens nouveau et beaucoup plus étendu, puisque, à un moment donné, on y englobait à peu près toutes les maladies non infectieuses, et même certaines formes des infections chroniques méconnues (tuberculose, malaria, syphilis). Actuellement, il désigne encore quelques états tels que la goutte, le rhumatisme chronique, la lithiase, le diabète, l'obésité, l'eczéma, c'est-à-dire des états pathologiques de longue durée, sans menace vitale rapide, et surtout sans cause simple. (→ Biblio.)

ARTHROBRANCHIE n. f. Branchie des crustacés insérée sur la peau articulaire qui relie les appendices au corps. (Les autres branchies des écrevisses portent les noms de *podobranchies* [insérées sur la partie basilaire des pattes] et de *pleurobranchies* [insérées sur les segments du corps].)

ARTHROCÈLE n. f. Epanchement articulaire.

ARTHROCENTÈSE n. f. Ponction d'une articulation.

ARTHROCNÉMUM [mɔm] n. m. Autre nom de la SALICORNE LIGNEUSE.

le roi Arthur et les Chevaliers de la Table ronde miniature du XVe s.

ARTHRODÈSE n. f. Opération chirurgicale qui a pour objet de provoquer l'ankylose d'une articulation.
— ENCYCL. L'*arthrodèse* peut être réalisée soit par *voie intra-articulaire*, en dépouillant les surfaces articulaires de leur cartilage, ou par enchevillement, en introduisant un corps étranger à l'intérieur de l'articulation, soit par *voie extra-articulaire*, en créant un pont osseux, rigide, enjambant l'articulation malade. L'arthrodèse est surtout pratiquée comme traitement des arthrites tuberculeuses de l'adulte et de certaines arthroses douloureuses.

ARTHRODIE n. f. Anat. Type d'articulation dans laquelle les surfaces articulaires sont planes.

ARTHRODIRES n. m. pl. Ordre fossile de poissons cuirassés, caractérisés par leurs nageoires pectorales d'une seule pièce, leur squelette interne déjà en partie ossifié, leur abdomen nu, leur tête fortement cuirassée, qu'ils utilisaient pour assommer leurs proies. (Genre principal : *coccosteus ;* époque dévonienne.) [V. PLACODERMES.]

ARTHRODYNIE n. f. Douleur vague et indéterminée des articulations, sans chaleur ni gonflement.

ARTHROGRAPHIE n. f. Radiographie des articulations, après injection de produits de contraste dans la cavité articulaire. (L'arthrographie gazeuse du genou renseigne sur l'état des ménisques.)

ARTHROLITHE n. m. Concrétion articulaire détachée par traumatisme ou ostéochondrite, logée dans la cavité articulaire et se comportant comme un véritable « corps étranger ».

ARTHROLOGIE n. f. Partie de l'anatomie qui traite des articulations.

ARTHROLYSE n. f. Section des ligaments et de la capsule d'une articulation ankylosée, destinée à lui rendre ses mouvements.

ARTHROPATHIE n. f. Nom donné à toute maladie des articulations en général, sans préjuger de sa cause ni de son mécanisme pathogénique.

ARTHROPHRAGME n. m. Portion du squelette sternal des crustacés supérieurs, se trouvant entre deux cavités articulaires dans lesquelles s'insèrent les membres.

ARTHROPITYS [tis] n. m. Genre de végétaux fossiles, du groupe des calamariées, assez communs dans le Carbonifère.

ARTHROPLASTIE n. f. Opération chirurgicale destinée à remédier à l'ankylose d'une articulation en reconstituant les surfaces articulaires.
— ENCYCL. L'*arthroplastie* peut être réalisée soit en interposant entre les surfaces articulaires un lambeau d'aponévrose, soit en remplaçant les surfaces articulaires par des prothèses en matériel inerte ; la bonne tolérance des résines acryliques a considérablement élargi les indications des arthroplasties, en particulier pour les arthroses de la hanche.

ARTHROPLEURA n. m. Articulé aquatique fossile de l'époque carbonifère, qui semble être resté encore plus primitif que les trilobites, dont il se distingue par le fait que ses segments, tous semblables, portent chacun une paire d'appendices fourchus.

ARTHROPLEURIDES n. m. pl. Classe d'arthropodes fossiles de grande taille, ne renfermant que le seul genre *arthropleura*. (Sept espèces propres au Carbonifère.)

ARTHROPODES n. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant une partie des anciens articulés de Cuvier.
— ENCYCL. Les *arthropodes* sont des animaux généralement libres, à téguments chitineux, dont le corps est composé d'anneaux qui portent des organes locomoteurs articulés pouvant se transformer en organes respiratoires ou en organes préhenseurs. Leur développement comprend des mues et des métamorphoses.
La chitine* a une épaisseur variable suivant les points où on l'examine. Chez beaucoup de crustacés, elle se charge de sels calcaires. Les *appendices* des arthropodes sont formés de pièces ajoutées bout à bout et articulées les unes par rapport aux autres. Typiquement, chacun des anneaux du corps porte une paire d'appendices ; chez les individus élevés en organisation, les appendices les plus voisins de la bouche s'adaptent de façon à servir à la préhension et à la mastication des aliments.
En général, le corps des arthropodes présente trois régions distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen. La *tête* renferme le cerveau et porte les organes des sens et les pièces buccales. Les appendices céphaliques sont les antennes et les organes masticateurs. Le *thorax* est constitué par un nombre très variable d'anneaux. Les membres qu'il porte sont essentiellement locomoteurs. Dans certains groupes, tels que les crustacés, les arachnides, la tête et le thorax ne forment qu'une masse qu'on nomme *céphalothorax*. Quant à l'*abdomen*, il est constitué par des segments plus modifiés, et ses appendices, quand ils existent, concourent, en général, à la locomotion.
Le *système musculaire* est constitué par des fibres musculaires striées.
Le *système nerveux* se compose presque partout d'un cerveau, d'un collier œsophagien, d'un ganglion sous-œsophagien, et d'une chaîne ganglionnaire ventrale plus ou moins condensée. Le sang des arthropodes est incolore chez l'animal vivant, et l'*appareil circulatoire* se compose essentiellement, en général, d'un vaisseau dorsal. Le système vasculaire présente toujours des lacunes. La *respiration* s'effectue soit à l'aide de *branchies*, soit au moyen de *trachées*, soit, enfin, par des *poumons* (scorpions, araignées). On trouve, chez les arthropodes, des *yeux* simples, ou ocelles, et des yeux composés, et des *organes auditifs*. Quant au *goût* et au *tact*, ces sens sont presque exclusivement localisés sur les antennes et sur les palpes.
L'embranchement des arthropodes est divisé en deux grands groupes : les *proarthropodes*, comprenant le sous-embranchement des trilobitomorphes, avec pour type les trilobites ; les *euarthropodes*, divisés en deux sous-embranchements, les chélicérates, renfermant les classes des mérostomes, des arachnides et des pantopodes, et les antennates, comprenant les classes des crustacés, des myriapodes et des insectes ou hexapodes. L'embranchement des arthropodes compte à lui seul plus d'espèces que tout le reste du règne animal.

ARTHRORISE n. f. Opération chirurgicale destinée à limiter les mouvements d'une articulation au moyen d'une butée osseuse ou d'un enchevillement.

ARTHROSE n. f. Affection articulaire relevant de troubles variés, mais non inflammatoires. (Syn. OSTÉOARTHRITE DÉGÉNÉRATIVE.)
— ENCYCL. L'*arthrose*, bien qu'ayant des aspects analogues, s'oppose à l'*arthrite**, qui s'accompagne toujours de phénomènes inflammatoires. C'est une atteinte involutive de la jointure, comportant altération du cartilage articulaire, modification du tissu osseux qui le soutient, ostéophytose péri-articulaire, dystrophies, scléro-lipomatoses péri-articulaires. Localisée, elle résulte de facteurs propres à la région atteinte : traumatisme, malformation... ; généralisée, c'est la maladie arthrosique : sénescence tissulaire, troubles endocriniens, facteurs de surcharge articulaire comme l'obésité, troubles métaboliques. Les difficultés du traitement tiennent au fait que la lésion exprime un stade tardif de l'action de facteurs multiples, dont la correction doit être permanente.

ARTHROSIQUE adj. Relatif à l'arthrose.
◆ Adj. et n. Atteint d'arthrose.

ARTHROSPORE n. f. Chacun des fragments d'un filament de champignon (mycélium) qui s'est désarticulé en ses cellules ou éléments constituants.

ARTHROSPORÉ, E adj. Se dit d'un champignon imparfait qui se reproduit par arthrospores.

ARTHROTOMIE n. f. Ouverture chirurgicale d'une articulation.

ARTHROTYPHUS [fys] n. m. Variété de fièvre typhoïde, caractérisée par l'importance des phénomènes articulaires à la période initiale.

ARTHROXYLON n. m. Arbre fossile du groupe des calamariées.

ARTHUR n. m. *Fam.* Amant entretenu par une fille galante (en usage sous la monarchie de Juillet).

ARTHUR ou **ARTUS**, chef britannique à demi légendaire, qui anima la résistance victorieuse des Celtes de Grande-Bretagne à la conquête anglo-saxonne (fin du Ve s. - début du VIe s.).

Phot. Larousse.

Arthur (CYCLE D'), ensemble de poèmes en vers octosyllabiques et de romans en prose, pour la plupart du XIIIe s., dont le roi Arthur (ou Artus) est le personnage central. Ces œuvres constituent, avec les romans imités de l'antique (*Romans de Thèbes, d'Enée, d'Alexandre, de Troie*) et avec la légende de Tristan*, les meilleurs témoignages de la littérature chevaleresque et courtoise à cette époque. Il est difficile de savoir comment s'est constitué le fond de cette légende : il est certain que, dès l'*Historia Britonum* de Nennius (976), Arthur fait figure de héros national de l'Angleterre. La légende se précise chez Guillaume de Malmesbury (1125) et surtout chez Geoffroy de Monmouth (*Historia regum Britanniae,* 1135). Le poète anglo-normand Wace*, en traduisant cette dernière œuvre en un poème de langue vulgaire (le *Roman de Brut,* 1155), contribua à diffuser en France la « matière celtique ». Dès lors, le « cycle breton » d'Arthur va inspirer les lais de Marie* de France, les romans de Chrétien* de Troyes, de Raoul* de Houdan, de Robert* de Boron, et s'enrichir de bien d'autres épisodes nouveaux. Arthur y apparaît comme le modèle de la vaillance et de la courtoisie ; il est le suzerain de valeureux chevaliers, qui prennent place autour d'une Table ronde afin d'éviter toute querelle de préséance. Plus que le roi lui-même, ces chevaliers sont les héros des romans du cycle d'Arthur : Lancelot*, Yvain*, Perceval*, rivalisent d'audace au cours d'épreuves extraordinaires, qu'ils traversent pour satisfaire aux volontés de leur dame. L'amour chevaleresque n'est toutefois pas seul capable de les déterminer à l'aventure ; la foi mystique, dans le cycle du Graal*, les anime aussi. (→ Biblio.)

— Bx-arts. L'iconographie médiévale associe souvent le roi Arthur à Judas Maccabée, Charlemagne et Godefroy de Bouillon, qui sont les quatre soldats du Christ (tapisserie suisse-allemande du XVe s. [musée de Bâle]). Le roi Arthur apparaît dans les reliefs de la cathédrale de Modène (XIIe s.), au tombeau de Maximilien à Innsbruck (par Peter Vischer), et, notamment, dans l'œuvre du peintre préraphaélite Burne-Jones.

ARTHUR Ier (Nantes 1187 - Rouen 1203), comte de Bretagne (1196-1203), fils posthume de Geoffroi II d'Anjou, comte de Bretagne (quatrième fils de Henri II Plantagenêt). Frustré en 1199 de la couronne d'Angleterre par son oncle Jean sans Terre, dernier fils de Henri II, il fut soutenu par le roi de France Philippe Auguste jusqu'à la paix du Goulet (1200). En 1202, celui-ci l'investit de l'Anjou et de l'Aquitaine, fiefs qu'il venait de confisquer à Jean pour avoir enlevé Isabelle d'Angoulême. Mais le jeune prince tomba aux mains de son oncle, qui l'assassina.

ARTHUR II (1262 - château de l'Isle, près de La Roche-Bernard, 1312), 2e duc de Bretagne (1305-1312), fils aîné du duc Jean II et de Béatrice d'Angleterre. Grâce à ses mariages avec Marie, fille du vicomte Gui V (1275), Yolande de Dreux, comtesse de Montfort, veuve d'Alexandre III, roi d'Ecosse (1292), il acquit successivement la vicomté de Limoges et le comté de Montfort-L'Amaury.

ARTHUR III (1393-1458), comte de Richemont (1393-1457), duc de Bretagne (1457-1458), deuxième fils du duc Jean IV le Vaillant. Il participa à de nombreuses guerres. Prisonnier à Azincourt (1415), il fut retenu captif à Londres. Connétable de France en 1424, il lutta contre les favoris de Charles VII et contribua à reprendre aux Anglais une partie de la Guyenne et toute la Normandie. Il succéda au duché de Bretagne à son neveu Pierre II.

ARTHUR TUDOR, prince de Galles (1486-1502), fils aîné de Henri VII. Son mariage avec Catherine d'Aragon, en 1501, consacra le rapprochement avec l'Espagne. Son frère Henri épousa sa veuve.

ARTHUR (Chester Alan), homme d'Etat américain (près de Fairfield, Vermont, 1830-New York 1886). Pendant la guerre de Sécession, il fut chef du département de la Guerre de l'Etat de New York. Elu vice-président (1880), il devint, après l'assassinat de Garfield, président des Etats-Unis (1881) et adopta une politique protectionniste. Il fut remplacé par un démocrate, Cleveland (1885).

ARTHUS (Maurice), biologiste français (Angers 1862 - Fribourg 1945). Il a été professeur de physiologie à Lausanne. Son œuvre scientifique, considérable, porte sur la coagulabilité des liquides de l'organisme et les anticoagulants, sur les venins et les sérums antivenimeux, sur l'anaphylaxie. Son nom reste lié à la découverte du phénomène de l'anaphylaxie locale.

Arthus (PHÉNOMÈNE D'), accidents locaux déterminés par des injections intratissulaires d'un même sérum étranger, consistant tantôt en œdème, tantôt en abcès aseptique. Ils sont une manifestation locale de l'anaphylaxie.

ARTIBÉE n. f. Chauve-souris des régions chaudes de l'Amérique. (L'artibée à rostre plan [*Artibus planirostris*] était regardée jadis comme le vrai *vampire**.)

ARTIBONITE, fl. de l'île d'Haïti (Grandes Antilles), qui prend sa source dans les montagnes du centre de l'île, sur le territoire de la république Dominicaine, entre dans la république d'Haïti, où il arrose une plaine fertile, et se jette dans la baie des Gonaïves. C'est le fleuve le plus long d'Haïti (220 km) ; un barrage a été édifié sur son cours.

ARTIBONITE (DÉPARTEMENT DE L'), départ. de la république d'Haïti, de part et d'autre du fleuve *Artibonite ;* 569 000 hab. Ch.-l. *Gonaïves.*

ARTICHAUT n. m. (ital. dialectal *articiocco;* de l'ar. *al-qarchūf*). Plante alimentaire de la famille des composées.

— Technol. Pièce de serrurerie, hérissée de pointes, et qui sert à garantir une clôture pour empêcher qu'elle ne soit escaladée. ‖ Jet d'eau de forme particulière. (L'eau, conduite à travers un grand nombre de petites tubulures disposées comme les pointes d'un artichaut, jaillit en une infinité de petites gerbes divergentes.)

— ENCYCL. Hortic. L'*artichaut* (*Cynara scolymus*) est une plante vivace, cultivée en bisannuelle ou trisannuelle, glabre, à tige dressée de plus de 1 m de hauteur, épaisse, rameuse, anguleuse, cannelée, à feuilles très amples, d'un vert pâle en dessus, cotonneuses en dessous, à capitules très volumineux, solitaires à l'extrémité des rameaux, à réceptacle concave, très épais (appelé aussi *artichaut*), à involucre formé de bractées charnues à la base, à fleurons d'un bleu-violet. Il fleurit de juillet à septembre.

L'artichaut croît à peu près partout, mais il préfère une terre fraîche, substantielle, plutôt forte que légère, mais bien drainée. On le multiplie par la séparation des œilletons, ou rejetons, qui s'opère ordinairement au printemps. On plante ces œilletons à la distance de 1 m environ en tous sens ; on arrose pendant les chaleurs et l'on bine pour détruire les mauvaises herbes. Aux approches de l'hiver, on butte les touffes pour les préserver des gelées. Une culture prolongée d'artichauts sur la même surface demande un important apport d'engrais. Les variétés d'artichauts les plus estimées sont le *gros vert de Laon,* le *camus de Bretagne,* le *violet hâtif.* L'artichaut passe pour un aliment curatif des affections du foie. Assez riche en vitamine C, il a une valeur alimentaire qui n'est pas négligeable.

— Pharm. L'artichaut est utilisé sous forme d'extrait, en pilules ou en gouttes, comme cholérétique ; sous forme de soluté injectable, comme modificateur du métabolisme du cholestérol, et comme mobilisateur des déchets azotés (diurétique).

ARTICLE n. m. (lat. *articulus ;* dimin. de *artus,* articulation). **1.** Partie formant une division ou une subdivision, le plus souvent marquée d'un chiffre, dans un code, un contrat, un traité, un catalogue, etc., et ayant un rapport d'ensemble avec ce qui précède et ce qui suit : *Les articles du Code civil.* ‖ Partie formant un tout distinct dans une publication, un journal : *Jansoulet insista pour lire l'article, impatient de savoir ce que l'on disait de lui* (A. Daudet). ‖ Sujet, point, chapitre : *Combien on est sensible sur l'article de la vanité !* (P.-L. Courier). ‖ **2.** Objet que l'on vend dans les boutiques ou les magasins : *Article de mercerie ;* et, au *fig. : L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation* (Gambetta). ‖ Objet stocké dans le magasin d'une entreprise.

— LOC. DIV. **1.** *Article de fond,* dans les journaux, celui qui discute une question en présentant le point de vue du journal, ou parfois seulement celui du rédacteur en chef. ‖ *Article premier-Paris,* v. PREMIER-PARIS. ‖ *C'est un article à part,* c'est une chose qu'il ne faut pas confondre avec d'autres. ‖ *A l'article de la mort,* au moment de mourir : *Je n'ai jamais erré sur les dogmes de notre très sainte religion et j'espère bien me trouver en cette disposition à l'article de la mort* (A. France). ‖ **2.** *Faire l'article,* faire valoir une marchandise en la vantant beaucoup. ‖ *Article de Paris,* objet de mode et de fantaisie, qui se fabrique plus spécialement à Paris (bimbeloterie, bijouterie fantaisie, etc.) : *Il y avait plusieurs comptoirs d'articles de Paris et de chinoiseries* (Zola).

— Bot. Portion d'organe se séparant d'elle-même du reste de la plante en un certain point appelé *articulation* (fruits de radis). ‖ Portion du corps d'une plante inférieure, limitée par une membrane et contenant plusieurs noyaux : *Articles d'algues, de champignons.* (Syn. APOCYTE.)

— Gramm. Mot accessoire joint aux noms, soit pour les déterminer, soit pour indiquer le genre et le nombre : *L'article s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte.* (V. part. *encycl.*)

— Hist. *Articles organiques,* v. ORGANIQUE. ‖ *Les quatre articles,* v. DÉCLARATION.

— Procéd. Articulation : *Le demandeur a fait interroger son adversaire sur faits et articles* (c'est-à-dire sur les articulations faites de part ou d'autre).

— Théol. *Article de foi,* point de croyance en matière religieuse : *Tout ce qui est dans le Symbole des apôtres est, pour les catholiques, article de foi.* (V. part. *encycl.*)

— Zool. Chacune des divisions des antennes, des palpes ou des tarses, chez les animaux articulés : *Un insecte pentamère est celui dont les tarses sont formés de cinq articles.* ‖ Chacun des segments, ou *métamères,* qui forment le corps des arthropodes.

— ***Articles*** n. m. pl. Statist. Les divers biens ou services dont les prix font l'objet de relevés réguliers et entrent dans la composition des indices de prix : *L'indice des prix de détail à Paris, longtemps dit « indice des 34 articles », était en 1958 l'indice des 250 articles.*

— ENCYCL. Gramm. Il y a trois sortes d'*articles :* l'article *défini : le, la, les;* l'article *indéfini : un, une, des ;* l'article *partitif : du, de la, des.* L'article défini est dit *élidé* quand la voyelle *e* ou *a* qui le termine au singulier est supprimée devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet : *l'animal, l'homme.* Le même cas se présente pour l'article partitif : *de l'argent.* L'article défini est dit *contracté* quand, précédé de la préposition *à* ou de la préposition *de,* il se combine avec ces dernières pour donner les formes *au, du, aux, des : au retour, du lendemain.* Le féminin n'est pas soumis à la contraction, qui ne se produit qu'au masculin singulier et devant un mot commençant par une consonne. L'article partitif, étant formé de la préposition *de* et de l'article, se contracte naturellement dans le cas indiqué ci-dessus : *du vin, des hommes.*

● *Article défini.* En ancien français, l'article *le, la, les* marque bien la détermination : dès qu'un nom est employé dans un sens un peu vague, l'article disparaît. Aujourd'hui, on le met devant les noms communs pris dans un sens déterminé, pour indiquer en outre le genre et le nombre du nom en question : *le fauteuil, les maisons.* Il s'emploie parfois comme démonstratif : *de la sorte* (de cette sorte) ; comme possessif : *il a mal à la tête* (à sa tête) ; pour indiquer une chose ou un objet habituels : *venez le mardi.* L'article défini s'emploie : 1° devant les noms propres, par mépris : *la Dubarry ;* 2° devant certains noms propres italiens : *le Tasse ;* 3° devant les noms propres accompagnés d'un adjectif ou les noms d'artistes : *le doux Racine, la Malibran ;* 4° devant les noms de famille pour désigner les membres de cette famille : *les Durand ;* 5° emphatiquement : *les Racine, les Corneille ;* 6° ordinairement devant les noms géographiques, sauf ceux des villes (à moins qu'ils ne soient accompagnés d'un adjectif : *les Amériques, le Grand-Paris.*

● *Article indéfini.* Il s'emploie pour désigner une personne ou une chose dont on n'a pas encore parlé ou qu'on n'a pas encore présentée sous tel ou tel aspect : *il y avait une fois un roi.* En ancien français, il était

ARTHUR Ier
illustration extraite de l' « Histoire de la Bretagne » de Pierre Le Baud (1475) *Bibl. nat.*

ARTHUR III

artichaut sur sa tige et en coupe

Phot. Larousse, Vincent.

d'un emploi rare et signifiait « un seul ». L'article indéfini peut s'employer devant les noms propres, par mépris ou par emphase : *un Harpagon.*

● *Article partitif.* Il ne s'est développé que tardivement. Si l'on en trouve déjà des exemples au XIIe s., il n'a pris tout le sens et toute l'extension qu'il a aujourd'hui que vers la fin du Moyen Age. Il indique actuellement une partie indéterminée d'un tout, qui peut être lui-même indéterminé ou non : *donnez-moi du pain ; il me faut de l'argent.*

Des peut être le pluriel de l'article partitif singulier *du, de la : prenez des confitures,* mais aussi et le plus souvent le pluriel de l'article indéfini ou défini contracté : *un homme, des hommes.* Dans une phrase négative, *du, de la, des,* ainsi que *un* sont remplacés par *de* seul : *il y a du vent, il n'y a pas de vent ; je vois une maison, je ne vois pas de maison.* C'est également *de* qui remplace souvent *du, de la, des* quand un adjectif est intercalé entre le partitif et le nom : *de beaux tableaux.* Quand on veut insister sur l'adjectif ou lorsque le nom est suivi d'un complément, on emploie les formes *du, de la, de l', des : voilà de la très bonne bière.* Si l'adjectif et le nom forment une sorte de nom composé, on emploie la forme régulière du partitif : *des jeunes gens, du bon vin.*

● *Omission de l'article.* L'article est omis devant certains compléments du nom (indiquant la qualité, le but, etc.) : *une table de marbre ;* dans les proverbes ou dictons : *Pauvreté n'est pas vice ;* dans les énumérations : *Femmes, moines, vieillards, tout était descendu ;* devant les noms attributs jouant le rôle d'adjectifs : *il était étudiant à l'Université de Paris ;* devant les noms mis en apostrophe : *ami, il faut partir ;* dans les locutions verbales : *prendre patience, avoir besoin ;* dans les titres : *Grammaire française et exercices,* etc.

— Théol. cathol. *Articles de foi.* Les théologiens entendent par *article de foi catholique* toute doctrine authentiquement proposée comme appartenant à la Révélation. On ne peut contester un article de foi sans tomber dans l'hérésie. La théologie catholique distingue les articles de foi des *propositions certaines* et des *opinions théologiques.* Les premières sont des points de doctrine qui tiennent de très près à la foi, mais qui ne sont pas donnés par l'Eglise comme y appartenant, bien qu'on ne puisse les contester sans s'exposer à l'erreur et mériter la qualification de « téméraire ». Les opinions théologiques sont des interprétations particulières de l'enseignement traditionnel.

Articles (TRAITÉ DES DIX-HUIT), traité rédigé par la Conférence de Londres (26 juin 1831), ratifié le 9 juillet par le Congrès national belge, malgré l'opposition violente de la minorité. Il proclamait la neutralité perpétuelle de la Belgique et réservait le cas du Luxembourg et des enclaves.

Articles (TRAITÉ DES VINGT-QUATRE), traité conclu le 15 octobre 1831 à la suite de la conférence de Londres, et qui enlevait définitivement à la Belgique Maestricht, Venloo, Ruremonde et l'est du Limbourg et du Luxembourg, ce dernier érigé en un grand-duché, donné personnellement au roi des Pays-Bas. Un péage fut établi sur l'Escaut au profit des Pays-Bas. Ce traité mécontenta à la fois la Hollande et la Belgique, et le texte n'en fut définitivement signé à Londres qu'en 1839 (traité des Trente-Neuf Articles). A la Chambre, 48 députés votèrent contre, 58 se résignèrent. Un statut juridique international confirmait la neutralité armée et perpétuelle de la Belgique, garantie par l'Angleterre, la France, la Prusse, l'Autriche, la Russie (on sait le cas qu'en fit l'Allemagne en 1914). Ce statut endormit le peuple belge dans une sécurité trompeuse et paralysa l'organisation de la défense nationale.

articulation (anat.)

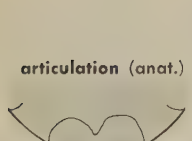

AMPHIARTHROSE
(symphyse pubienne)

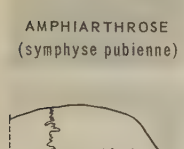

SYNARTHROSE
(articulations des os de la voûte crânienne)

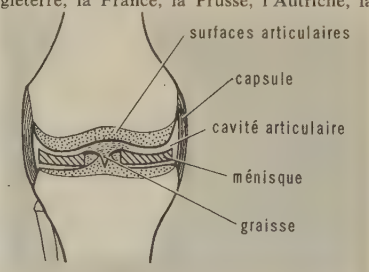

coupe d'une DIARTHROSE avec ménisques

ARTICULAIRE adj. Anat. Relatif aux articulations. ‖ *Capsules articulaires,* enveloppes fibreuses enserrant les articulations et s'insérant sur les os au voisinage des surfaces articulaires.

— Psychol. *Sens articulaire,* ensemble des sensations données par la position des articulations. (Syn. KINESTHÉSIE.)

ARTICULATES n. m. pl. Zool. Sous-ordre de bryozoaires à zoécies tubulaires, à parois calcaires.

ARTICULATEUR n. m. Appareil utilisé en prothèse dentaire, qui vise à faire reproduire aux modèles d'empreintes en plâtre les mouvements de mastication.

ARTICULATION n. f. (lat. *articulatio*). Anat. Jointure entre deux os, chez l'homme et chez les animaux vertébrés : *L'abbé se frotta les mains l'une contre l'autre à se faire craquer les articulations, mais ne dit mot* (H. Bazin).

— Bot. Rétrécissement annulaire se présentant sur certains organes et favorisant leur fragmentation.

— Entom. Jonction des diverses parties du corps des animaux articulés : *Articulation de la tête avec le corselet.* (Au niveau d'une articulation, la cuticule n'est pas interrompue, mais seulement plus mince et plus souple qu'ailleurs.)

— Histol. *Articulation des neurones,* point où les prolongements d'un neurone*, ou dendrites, entrent en contiguïté (non en continuité) avec le bouquet terminal de l'axone d'un autre neurone. (C'est à cet endroit que paraît se faire la modification de l'influx, qui, de sensitif, par exemple, devient moteur. Cette articulation est aussi appelée SYNAPSE.

— Linguist. Point où se fait la jonction de chacun des membres ou propositions d'une phrase. ‖ Mot grâce auquel se fait cette jonction : *Les conjonctions, les relatifs forment les articulations de la phrase.*

— Malacol. Partie distincte d'une coquille multiloculaire, marquant une époque d'accroissement du mollusque.

— Mécan. Assemblage dont l'élément de liaison est constitué par un axe permettant un déplacement angulaire des pièces assemblées : *L'articulation de la bielle et de la manivelle.*

— Mus. Division du son en fragments distincts, associés ou non à des syllabes. (Bien articuler, c'est émettre des sons, les enchaîner avec clarté, soit dans le *legato,* soit dans le *staccato.* Ce terme s'applique également à la technique de certains instruments à vent [flûte, hautbois, orgue].)

— Phonét. Ensemble des mouvements des organes phonateurs nécessaires à la formation de phonèmes. ‖ *Point d'articulation* ou *zone d'articulation d'un phonème,* endroit où le canal buccal est le plus resserré lors de l'émission de ce phonème. (Ainsi, le point d'articulation peut se situer au niveau des lèvres pour [p], au niveau du palais mou pour [k], en tout autre lieu de la cavité buccale.)

— Procéd. Enonciation détaillée, article par article, des faits dont on offre la preuve : *Les articulations du demandeur sont on ne peut plus concluantes.*

— ENCYCL. Anat. On divise les *articulations* en trois classes principales : les articulations *immobiles,* ou *synarthroses ;* les articulations *semi-mobiles,* ou *amphiarthroses ;* les articulations *mobiles,* ou *diarthroses.* Ces dernières mettent en contact des surfaces articulaires lisses, recouvertes de cartilage et séparées par une cavité articulaire ; les deux extrémités osseuses sont réunies par une *capsule articulaire**, manchon fibreux s'insérant au voisinage ou à distance des surfaces articulaires. La capsule articulaire présente par places des épaississements appelés *ligaments,* qui siègent là où la capsule doit présenter une plus grande résistance ; toutefois, certains ligaments peuvent être placés à distance de la capsule ; la face interne de cette dernière est tapissée par la *synoviale**, membrane mince et transparente qui sécrète un liquide incolore, visqueux, filant : la synovie. Dans certaines articulations, les surfaces articulaires ne s'adaptent pas exactement ; dans ce cas, la concordance est rétablie par des formations fibro-cartilagineuses, appelées *ménisques**. Suivant la configuration des surfaces articulaires, on distingue six genres de diarthroses : l'énarthrose, la condylienne, l'emboîtement réciproque, la trochléenne, la trochoïde, l'arthrodie. (→ Biblio.)

— Anat. compar. Chez tous les animaux pourvus d'un squelette intérieur, la disposition des *articulations* est comparable à celle qu'on observe chez l'homme ; mais chez les animaux munis d'un squelette extérieur (insectes, par exemple), le système articulaire est tout différent. Les segments des membres, appelés *articles,* sont formés de pièces cylindroïdes contenant chacune les muscles de l'article suivant, et se joignent l'un à l'autre en obéissant à des dispositions variables.

— Pathol. Les *articulations* peuvent être le siège de maladies communes à tous les tissus, et en particulier au tissu conjonctif, ou spéciales aux régions articulaires. Les lésions inflammatoires sont étudiées à ARTHRITE ; les lésions dégénératives, à ARTHROSE.

ARTICULATOIRE adj. Relatif à l'articulation : *Les mouvements articulatoires des organes phonateurs.*

ARTICULÉ, E adj. Qui a une ou plusieurs articulations : *Un généreux Américain parle d'offrir des membres articulés aux statues grecques du Louvre* (J. Cocteau).

— Ch. de f. *Locomotive articulée,* type de locomotive créé par l'ingénieur Mallet, comportant plusieurs trains d'essieux moteurs, dont l'un fait partie du châssis principal de la machine, alors que les autres sont articulés et disposent, par rapport au châssis, d'un ou deux degrés de liberté.

— Linguist. Se dit d'une phrase dont les divers éléments sont rattachés les uns aux autres par des liens syntaxiques (conjonctions de coordination et de subordination, pronoms relatifs) propres à en faire saisir la composition.

— Mécan. *Système articulé,* système de pièces réunies les unes aux autres de telle façon que le déplacement d'une pièce entraîne la déformation de la figure géométrique formée par le système. (Dans le cas où cette déformation est parfaitement définie lorsque le déplacement d'une pièce l'est, on dit que le système est *à liaison complète.* La *balance-bascule* et la *balance de Roberval* sont des systèmes articulés.) [V. DISTRIBUTION, GENOU, INVERSEUR, MOUVEMENT, PANTOGRAPHE, etc.]

◆ N. m. Animal articulé. (V. ARTICULÉS.)

— Chirurg. dent. Relations de contact des dents antagonistes entre elles, lorsque les deux arcades dentaires sont en position d'occlusion : *Troubles de l'articulé.* (V. DENT, ORTHODONTIE, ORTHOPÉDIE *dento-faciale.*)

ARTICULER v. tr. et intr. (lat. *articulare*). Emettre des sons vocaux à l'aide de mouvements des lèvres et de la langue ; régler la disposition des organes vocaux pour former un phonème : *Sans pouvoir articuler une parole* (Gide). ‖ Prononcer en marquant nettement chaque syllabe : *Bien qu'il eût la bouche désarmée, il articulait à la perfection* (G. Duhamel). *Mais la jeune fille articulait en vain chaque mot et déformait sa bouche minuscule* (F. Mauriac).

— Dr. Enoncer par articles : *Articuler des faits et les proposer par ordre* (Acad.).

— Méd. Joindre des os suivant leurs rapports articulaires : *Articuler un squelette.*

— Technol. Joindre, unir, lier par des charnières, des anneaux, des chaînons.

— ***S'articuler*** v. pr. Se joindre, s'unir par articulation, spécialement en parlant des os ou des segments du corps des insectes et des crustacés : *L'humérus s'articule avec l'omoplate.*

ARTICULÉS n. m. pl. Grand embranchement du règne animal, comprenant les êtres dont le corps est composé d'articles (insectes, mille-pattes, arachnides, crustacés). ‖ Ordre de crinoïdes, auquel appartiennent tous ceux qui vivent actuellement. ‖ Une des deux classes des brachiopodes, caractérisée par la présence de valves pourvues d'une charnière.

— ENCYCL. Les *articulés* constituaient dans la classification de Cuvier l'un des quatre embranchements du règne animal, et comprenaient les *annélides,* les *arachnides,* les *insectes* et les *myriapodes.* Aujourd'hui, les annélides rentrent dans l'embranchement des *annelés,* alors que les autres classes appartiennent aux *arthropodes**. Toutefois, on emploie encore le mot *articulés* comme synonyme de ARTHROPODES.

ARTICULET n. m. *Fam.* Petit article dans un journal.

ARTIEDA RUY (Andrés DE), écrivain espagnol (Valence v. 1560 - † v. 1625). Auteur de *Discours, épîtres et épigrammes* (1605), et d'une tragédie, *les Amants* (1599).

ARTIEN n. m. Etudiant de la faculté des arts, dans les anciennes universités.

ARTIFICE n. m. (lat. *artificium*). Ruse méditée, agissement servant à corriger ou déguiser la nature : *Certains artifices de coquetterie qui la mettaient mal à l'aise* (R. Rolland).

— LANGUE CLASS. ET LITTÉR. Art, ingéniosité : *L'artifice infini qui entre dans la formation des insectes* (Massillon).

— Pyrotechn. Objet contenant une composition pyrotechnique et dont l'agencement ingénieux permet l'obtention d'un effet déterminé. || *Feu d'artifice*, suite organisée de tirs d'artifice à effets lumineux et sonores, pour une fête. (Un feu d'artifice classique comprend une *annonce*, divers *coups de feu*, des *intermèdes*, un ou plusieurs *bouquets*, et souvent un *embrasement*.) || Terme générique désignant les fusées et toutes compositions fulminantes de nature à déclencher une action explosive.

— ENCYCL. Pyrotechn. Selon l'usage auquel ils sont destinés, on peut classer les *artifices* en : artifices *agricoles* ;* artifices *industriels*, ayant des emplois variés, comme par exemple les pétards de signaux d'arrêt de chemin de fer ou la mèche de mineur ; artifices de *théâtre*, pour l'imitation des incendies, des éruptions volcaniques, des éclairs, etc. ; artifices *de réjouissances* ou *de divertissement*, tels ceux que l'on tire dans les fêtes ou dans les banquets (artifices dits « de salon »).

feu d'artifice tiré dans l'île Saint-Louis, à Paris

La fabrication des artifices se fait dans des établissements que la loi assujettit à la réglementation des établissements classés.

Le tir de pièces d'artifices, contre la défense faite par l'autorité municipale, est une contravention de Ire classe emportant la saisie.

ARTIFICIALISME n. m. Philos. Doctrine ayant un caractère artificiel : *Selon Haeckel, le naturalisme universel que la science substitue à l'artificialisme surnaturel des religions n'est plus seulement une hypothèse conforme à l'esprit scientifique, c'est une vérité de fait* (Boutroux).

— Psychol. Terme employé par J. Piaget pour désigner l'idée, répandue chez les enfants et dans les époques reculées de l'humanité, que l'univers a été fabriqué comme le sont les produits de l'art et de l'industrie.

ARTIFICIEL, ELLE adj. (lat. *artificialis*, conforme à l'art). Produit par le travail de l'homme et non par la nature : *Fleurs artificielles. Lumière artificielle.* || — *Fig.* Factice, affecté, qui manque de naturel : *Enthousiasme artificiel. La beauté ne sera jamais une production naturelle ; elle ne s'obtient que par une artificielle contrainte* (Gide).

— Agric. *Prairie artificielle*, culture fourragère de légumineuses (trèfles, luzerne, sainfoin), utilisées pour leurs feuilles et leurs tiges, et incluses dans l'assolement.

— Alp. *Escalade artificielle*, ensemble des procédés d'ascension utilisés quand les prises naturelles manquent. (Pitons et étriers permettent ainsi d'escalader des parois lisses et verticales ou même surplombantes.) [V. ALPINISME.]

— Astron. *Horizon artificiel*, horizon constitué par un bain de mercure par rapport auquel les étoiles sont observées par réflexion. (Cela revient au même que de les observer par rapport au cercle de l'horizon, comme on le fait en mer à l'aide du sextant.)

— Magnét. *Aimant artificiel*, morceau d'acier qui a été aimanté, par opposition à l'*aimant* naturel*.

◆ N. f. Pêch. Imitation d'un insecte ailé, employée comme leurre* par le pêcheur. (Beaucoup de personnes disent, à tort, *mouche artificielle ;* ces deux mots ne doivent pas s'employer jumelés. La mouche est constituée par un hameçon sur lequel est enroulée une pointe de plumes appelée *hackle*.)

— ENCYCL. Chim. On oppose souvent, en chimie, les produits *naturels*, trouvés tels quels dans le sol, ou n'ayant subi que des opérations mécaniques ou physiques pour les séparer de leur gangue, aux produits *artificiels*, résultats d'une préparation chimique ou métallurgique, d'une décomposition, d'une oxydoréduction. Par exemple, le soufre est un produit naturel, l'acide sulfurique un produit artificiel.

ARTIFICIELLEMENT adv. De façon artificielle, factice : *Une atmosphère artificiellement truquée* (Giraudoux).

ARTIFICIER n. m. et adj. Carr. et Min. ouvrier chargé de la manipulation des explosifs et plus spécialement de la mise à feu. (Syn. MINEUR-BOUTEFEU.)

— Mil. Militaire employé à la fabrication ou à la mise en œuvre de pièces pyrotechniques. || *Particul.* Servant d'une arme à feu collective, chargé de la préparation de la munition avant son introduction dans la chambre.

— Pyrotechn. Ouvrier qui fabrique ou qui tire des artifices. || Ouvrier capable de monter ou de démonter une munition.

ARTIFICIEUSEMENT adv. De façon artificieuse.

ARTIFICIEUX, EUSE adj. (lat. *artificiosus*, fait avec art). Plein de ruse ; qui s'efforce de tromper par des artifices : *Madame Roland, qui n'était pas une créature artificieuse, pouvait le tromper sans même mentir* (A. France).

ARTIFLOT n. m. Arg. mil. Artilleur.

ARTIGAS (José), général uruguayen (Montevideo 1764 - Asunción 1850). Capitaine dans la milice locale, partisan de l'indépendance, il défit les Espagnols à San José (1811), et rejoignit les troupes argentines pour assiéger Montevideo. Mais l'Assemblée constituante de Buenos Aires refusant à la *Banda Oriental* l'autonomie qu'il demandait, il se retira avec son armée et le gros de la population vers le nord du pays : ce fut l' « Exode du peuple oriental ». De là, il organisa la reconquête, cette fois contre les Argentins, et forma, en 1815, le premier gouvernement national uruguayen. Les Argentins ayant fait appel aux Brésiliens (1816), il résista, mais fut battu à Tacuarembó (1820). Réfugié au Paraguay, il y mourut obscurément.

ARTIGAS (Josep Llorens), céramiste espagnol (Barcelone 1892). Elève à l'Ecole supérieure des beaux métiers de Barcelone, il vint comme boursier à Paris (1917), travailla avec R. Dufy (1922-1932), dont il exécuta les modèles de jardins en miniature, collabora ensuite avec Juan Miró et Georges Braque. Sa production personnelle consiste en grès de grand feu, purs de forme et sans autre décor que la matière.

ARTILLER ou **ARTILLIER** n. m. Au Moyen Age, artisan qui fabriquait les armes de trait, et, plus tard, ouvrier qui usinait les bouches à feu. (Syn. ARQUEBUSIER.)

ARTILLERIE n. f. (de l'anc. franç. *artiller*, munir d'engins de guerre). Mil. Ensemble des matériels de guerre comprenant les bouches à feu, leurs munitions et les véhicules chargés de leur transport ou de leur traction. (V. AFFÛT, CANON, OBUSIER, etc.) || Corps militaire chargé du service de ces matériels : *Etre affecté dans l'artillerie. L'arme de l'artillerie.* || *Artillerie de l'air*, v. part. *encycl.*, Aéron. mil. || *Artillerie de campagne*, artillerie qui est chargée de l'appui des troupes en campagne. || *Artillerie guidée*, artillerie qui est dotée d'engins spéciaux sol-sol ou sol-air. (V. part. *encycl.*) || *Artillerie lourde*, artillerie qui comprend les canons de gros calibre (supérieurs à 105 mm). [On disait autrefois ARTILLERIE DE SIÈGE OU DE PLACE.] || *Artillerie lourde à grande puissance* ou *sur voie ferrée* (*A.L.G.P.* et *A.L.V.F.*), v. part. *encycl.* || *Artillerie de marine*, artillerie qui ressortit aux troupes d'outre-mer*. (Appelée, de 1900 à 1958, ARTILLERIE COLONIALE.) || *Artillerie de montagne*, artillerie, de petit et de moyen calibre, dont les matériels sont fractionnables en fardeaux susceptibles d'être portés à dos de mulet. || *Artillerie navale*, v. part. *encycl.*, Mar. mil. || *Artillerie de tranchée*, nom donné, pendant la Première Guerre mondiale, aux matériels à tir courbe servis par l'infanterie et utilisés dans la guerre de tranchées. || *Dépôt de l'artillerie*, v. DÉPÔT. || *Grand maître de l'artillerie*, v. part. *encycl.*, et MAÎTRE. || *Musée de l'Artillerie*, v. ARMÉE (*musée de l'*). || *Service de l'artillerie*, service créé en 1882, et qui était chargé des études techniques et tactiques de l'arme, ainsi que de la fabrication des matériels d'armement et des munitions pour l'ensemble de l'armée de terre. (Ses attributions ont été réparties entre le *Service des fabrications d'armement**, créé en 1935, et le *Service du matériel**, créé en 1940.) || *Service de l'artillerie navale*, v. part. *encycl.*, Mar. mil.

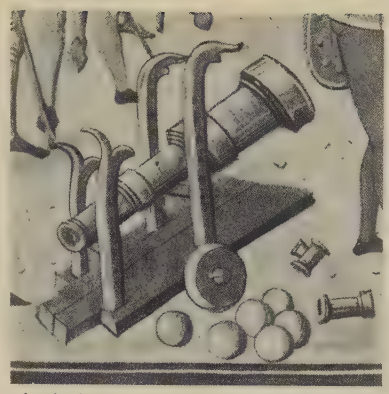

canon, boulets et deux mesures pour doser la charge de poudre
détail d'une miniature des « Chroniques de Froissart »
le siège de Duras (1377)

— ENCYCL. Hist. mil. *XIVe-XVIIe s.* Jusqu'au XIVe s., le terme d'*artillerie* désignait les machines de guerre (balistes, catapultes, etc.) propres à lancer des projectiles. Les premières bouches à feu (*bombardes** et *veuglaires** du XIVe s.) tiraient, sans précision et à faible portée (50 à 100 m), des *carreaux* d'arbalète ou des *boulets*. Au XVe s. apparaissent l'affût, puis des coins, ou tiroirs, permettant de modifier la portée en changeant l'angle d'inclinaison de l'arme. *Couleuvrines, fauconneaux* et *bombardes* sont de forme très variée et lancent des boulets en pierre, remplacés vers 1450 par des boulets en fer forgé. Au XVIe s., les Etats, ruinés par les guerres de Religion, ne peuvent beaucoup développer leur artillerie, dont le matériel est coûteux. Pourtant, c'est à cette époque qu'en France l'artillerie s'organise sous la forme d'un service civil concédé à des particuliers (régime de

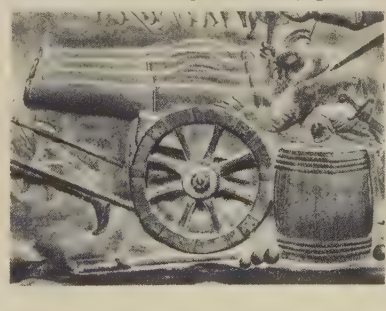

pièces en batterie
boulets et baril de poudre
bataille de Marignan (1515)
bas-relief de Pierre Bontemps
tombeau de François Ier
Saint-Denis

Phot. Keystone, Catala, Giraudon.

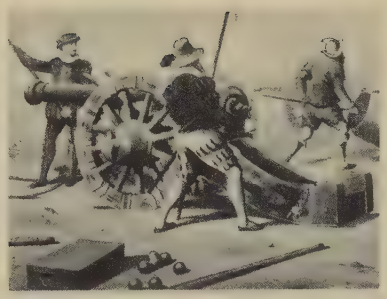

canons sous le règne de Henri II

l'entreprise). Indépendant du commandement, son *grand maître*, dont la charge, créée en 1527, n'est pas une dignité militaire, pourvoit à toutes les nécessités du service, mais n'a de rapport avec les troupes que dans la mesure où le roi l'autorise (en campagne seulement) à les requérir pour la guerre de siège, mode d'emploi normal de l'arme. Le XVIe s. voit l'apparition de la bombe* et l'unification des calibres, réduits par Henri II aux *six calibres* de France* en 1552. Ce n'est qu'à la fin du XVIIe s. que l'artillerie devient progressivement un corps militaire. En 1669, une partie des attributions du grand maître passe au secrétaire d'Etat, et Louvois crée, en 1671 et 1676, les *fusiliers du roi* et le *royal-bombardier*, qui, fondus plus tard dans le *royal-artillerie*, constituent la première troupe régulière de l'arme. Ce régiment, qui prend place dans l'infanterie, stationne à Strasbourg, Metz, Douai et La Fère, où fonctionnent déjà des écoles techniques.

● *XVIIIe-XIXe s.* L'artillerie est organisée, à partir de 1732, par Vallière, son premier inspecteur général, qui fixe à cinq le

pièce d'artillerie de campagne au XVIIe s. *musée de l'Armée, à Paris*

nombre des calibres (24, 16, 12, 8 et 4 livres). Gribeauval est ensuite chargé par Choiseul d'introduire en France les immenses progrès réalisés alors en Prusse. Son système distingue nettement l'*artillerie de campagne* (12, 8 et 4 livres, obusiers de 6 pouces), dont les canons sont allégés et raccourcis, de l'*artillerie de siège* ou *de place*, à laquelle sont réservés les canons de 16 et de 24. Il comporte l'interchangeabilité des bouches à feu, des affûts et des munitions ; la cadence est de deux à cinq coups par minute, la portée de quelques centaines de mètres. Gribeauval fait adopter la gargousse, la hausse de pointage, la prolonge et le caisson. Cette véritable révolution ne s'imposa pas sans de longues luttes entre les partisans du système ancien de Vallière et les novateurs de l'école de Gribeauval, partisan sur le plan tactique de l'*ordre* mince* et de la mobilité de l'artillerie. En 1789, le *corps royal de l'artillerie* comprend 7 régiments, devenus autonomes (900 officiers et 12 000 hommes). Les idées de Gribeauval dominèrent l'artillerie jusqu'en 1825 environ et furent confirmées par toutes les campagnes de 1789 à 1815. Pendant cette

canon de marine sur son affût XVIIIe s.

période, l'innovation importante fut la création, en 1800, du *train d'artillerie*, qui entraîna la militarisation des conducteurs de pièces. Employée en masse (100 pièces à Wagram), l'artillerie, placée entre les corps d'infanterie, tire à vue, et le système d'artillerie de l'an XI n'est qu'une adaptation de celui de Gribeauval. Il fallut attendre la réforme du maréchal Valée, qui, réunissant en 1829 les servants et les conducteurs dans une même unité entièrement hippomobile, la *batterie*, confère à l'artillerie une mobilité tactique qui lui permet de manœuvrer.
Utilisée pour les fusils en 1826, la rayure est appliquée au canon en 1858. L'artillerie française comprend, en 1870, 132 batteries montées, 44 à cheval et 60 à pied, alors que les Allemands disposent déjà de canons de 6 et 9 cm se chargeant par la culasse. Ce progrès ne fut acquis en France qu'au lendemain de la défaite, dans les systèmes de Reffye (1873, culasse à vis), de Lahitolle et De Bange (1880). La précision est augmentée, à partir de 1884, par l'apparition de la poudre B, sans fumée ; en 1886, la découverte de la mélinite donne naissance aux obus explosifs. Mais c'est de 1895 que date l'artillerie moderne, lorsque Deport, Sainte-Claire Deville et Rimailho réalisent le véritable affût déformable, grâce au frein à long recul qui équipe le canon de 75 modèle 1897, bientôt suivi du 155 modèle 1904 de Rimailho et du 65 de montagne modèle 1906.
● *1914-1939.* La réussite du 75 conduit les artilleurs français à considérer que ce matériel est bon pour toutes les missions de l'artillerie et que les canons lourds sont inutiles. Bien qu'un programme de pièces lourdes ait été arrêté en 1912, l'artillerie française ne comprend, en 1914, que 250 canons lourds (155 CTR Rimailho, 120 L, 155 C et 220 De Bange). Après avoir monté sur *affûts-trucks* des canons de place ou de marine, il faut improviser de toute urgence une artillerie lourde. Elle comprendra l'*artillerie lourde à grande puissance* (*A.L.G.P.*), transportée par tracteurs, et l'*artillerie lourde sur voie ferrée* (*A.L.V.F.*), dont les calibres montent jusqu'à 400 et 520 mm, portant à 30 km, tandis que les Allemands bombarderont Paris à plus de 100 km, avec la Bertha*, de 240 mm. Les 6 000 pièces lourdes de 1918 se répartiront entre des matériels Schneider (105 L, 155 L, 220 L, 280 L), 155 GPF (grande puissance Filloux), pièces de 240, 320, 370, 400, 520. La guerre de positions donne naissance au mortier* de tranchée, et l'apparition de l'aviation à celle de l'artillerie antiaérienne* (D.C.A.). L'artillerie est alors employée en masse : on calcule en tonnes à l'hectare, et les délais qu'impose l'acheminement des trains de munitions conditionnent le déclenchement des grandes offensives. La liaison avec l'infanterie est alors le problème le plus étudié. L'aviation d'observation* est employée pour le réglage des tirs. Entre les deux guerres mondiales, l'artillerie généralise l'emploi des flèches ouvrantes des affûts, dont le principe avait été mis au point avant 1914 par Deport et Filloux. Dans le matériel de 105 (modèles 1935 et 1936), le champ de tir horizontal est porté à 60 sans débêchage. Mais les plus gros progrès portent sur la mobilité des pièces, dotées de pneus, de tracteurs et, parfois, de chenilles. En 1939, chaque division française comprend une *artillerie divisionnaire* (A.D.), dotée de trois groupes de 75, deux groupes de 155 ou de 105, et une batterie antichar de 8 pièces de 47. Pour l'emploi, les groupes sont, comme en 1918, articulés en groupements d'appui direct et groupements d'action d'ensemble. L'*artillerie lourde de corps d'armée* (A.L.C.A.) comporte trois groupes de 105 L et un groupe de 155 GPF, chargés de la contre-batterie et renforçant l'action des A.D. L'A.L.G.P. et l'A.L.V.F. constituent la réserve générale. L'artillerie antiaérienne devient une subdivision de l'arme, appelée *forces terrestres antiaériennes* (1939).
● *1939-1958.* L'évolution de l'artillerie au cours de la Seconde Guerre mondiale est caractérisée par la standardisation des matériels et des systèmes d'artillerie, poussée au maximum pour obtenir le meilleur rendement d'une industrie de guerre surchargée. D'autre part, sur le plan technique, apparaissent les affûts *automoteurs*, qui permettent des mises en batterie instantanées et des parcours en terrain varié sous le feu, les projectiles *autopropulsés*, capables de concentrations de feu puissantes et brutales, les *canons sans recul*, dont la légèreté permet d'en faire une arme d'infanterie, les *obus sous-calibrés* et *à charge creuse*, qui augmentent la puissance des projectiles. L'organisation de l'artillerie divisionnaire voit la substitution du canon de 105 ou de 120 au 75 de 1939 ; la liaison artillerie-infanterie est améliorée par l'augmentation des moyens de transmission par radio (32 postes par groupe en 1945, contre 7 en 1939), tandis que les réglages sont facilités par les progrès de l'aviation légère d'observation, dotée d'appareils rustiques et maniables (piper-cub américain, Morane français), groupés en France, depuis 1954, sous le nom d'*aviation légère de l'armée de terre*. On notera, enfin, que la mise au point, aux Etats-Unis, depuis 1953, de *canons atomiques* lançant à 32 km un projectile muni d'une charge nucléaire de 2 kt a transformé les

canon au fort des Buttes-Chaumont (1815) gravure de Jazet, d'après Michallon

possibilités de l'artillerie lourde, dont les matériels de type classique sont appelés à disparaître.
Si l'action de l'artillerie s'intègre aujourd'hui plus étroitement dans l'ensemble de la manœuvre des feux terrestres et aériens, elle reste caractérisée par la profondeur, la puissance et la permanence de son intervention. Celles-ci sont encore renforcées par l'apparition d'une nouvelle subdivision, l'*artillerie guidée*, chargée de l'emploi de certains engins spéciaux, qui font passer sa portée de quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres. Un premier groupe expérimental d'artillerie guidée a été créé par la France à Colomb-Béchar, en 1955 : il comprend une batterie d'engins sol-sol SE 4200, d'une portée de 100 à 200 km, et une batterie d'engins sol-air de type Parca. (→ Biblio.)

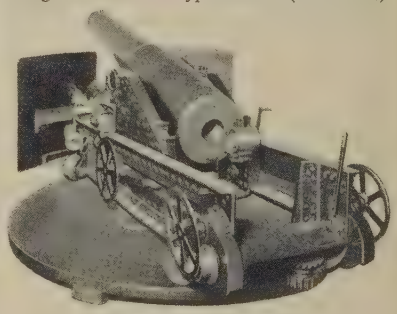

canon de marine se chargeant par la culasse, modèle 1866; châssis tournant *musée de l'Armée, à Paris*

— Aéron. mil. *Artillerie de l'air*. Créée en 1940, puis dissoute, reconstituée en 1951, l'artillerie de l'air a pour mission de protéger les terrains d'aviation contre les avions ennemis volant bas. Elle peut également, avec les fusiliers de l'air, être appelée à les défendre de ses feux contre un agresseur terrestre éventuel. Ses groupes, qui ressortissent à l'armée de l'air, sont équipés de matériels semblables à ceux des forces terrestres antiaériennes de l'armée de terre.
— Mar. mil. *Artillerie navale*. Le matériel de l'artillerie navale ne s'est, pendant longtemps, différencié de celui de l'artillerie ter-

Phot. Laulan, Larousse, X.

restre que par les affûts de ses canons, analogues à ceux des pièces de forteresse, avec un recul plus court. L'importance de l'artillerie était fonction du rang du vaisseau. Mais, dans la seconde moitié du XIXe s., l'artillerie navale fut transformée par l'apparition de la poudre sans fumée, du chargement par la culasse, de l'affût à berceau muni de freins et d'un récupérateur, de l'emploi des gargousses et d'obturateurs plastiques (gros calibres), de douilles en laiton (petits calibres). Les calibres, encore très gros en 1880 (450 mm sur le cuirassé italien *Dandolo*), s'abaissèrent aux environs de 305 dans la plupart des marines. La disparition des mâtures conduisit à disposer les canons en réduits cuirassés, puis en tourelles blindées. En 1939, l'artillerie principale des grands bâtiments (calibres allant jusqu'à 380 ou 406, limités en principe par les accords de Washington* de 1922) était disposée en tourelles doubles, triples ou quadruples. Chaque pièce tirait à la cadence de deux coups par minute, à une portée pouvant atteindre 40 km, des projectiles pesant approximativement 1 t. L'artillerie moyenne et l'artillerie antiaérienne, autrefois placées en réduits ou à plat pont, étaient disposées en affûts sous masques ou même en tourelles légères avec chargement automatique en cartouche depuis la soute. Toute l'artillerie était télépointée ou télécommandée (v. TIR). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le lancement de bombes ou de torpilles, à plusieurs centaines de kilomètres, par les aéronefs des porte-avions tendit à se substituer au lancement d'obus par l'artillerie. Toutefois, depuis la généralisation de l'emploi des engins* guidés (1950-1955), un retour se dessine vers le lancement de ces engins à partir de la plate-forme de gros navires (croiseurs) ou de celle des sous-marins, voire de l'intérieur des sous-marins en plongée. (V. ENGIN, *Engins spéciaux mer-mer et mer-sol.*)

Le Service de l'artillerie navale. Jusqu'au début du XXe s., la marine française n'a pas eu de corps spécialisé pour s'occuper des problèmes particuliers à la construction et à l'emploi de l'artillerie navale, ce qui explique en partie la supériorité technique des marins anglais dans maintes batailles navales. L'artillerie navale était alors confiée, dans les arsenaux de la métropole, à des officiers du corps terrestre d'artillerie de marine, devenu en 1900 *artillerie coloniale* et ressortissant jusqu'à cette date au département de la Marine (v. OUTRE-MER [*troupes d'*]). C'est ainsi qu'à la fin du XIXe s. il y avait une Direction centrale de l'artillerie navale au ministère de la Marine, et des directions locales, ayant leurs ouvriers propres dans chacun des grands ports. Divers accidents et des nécessités techniques conduisirent à créer, en 1909, le *corps des ingénieurs de l'artillerie navale*. Formé à l'origine d'officiers de l'artillerie coloniale et d'officiers de marine, il se recruta ensuite à l'école Polytechnique, comme celui du *génie maritime*. En 1940, ces deux corps furent fondus en un seul, les ingénieurs conservant évidemment leur spécialité. Actuellement, la *Direction centrale des constructions et armes navales,* au ministère de la Marine, s'occupe aussi bien de ce qui concerne les coques et machines de navires que de l'électronique ou de l'artillerie de bord. Dans les ports, les services des constructions* navales et de l'artillerie navale sont séparés, ce qui permet de réaliser l'unité dans la conception, et la spécialisation dans l'exécution.

ARTILLERIE (ÉCOLE D'APPLICATION DE L'), école installée à Idar-Oberstein (Allemagne) en 1945, puis transférée en 1953 à Châlons-sur-Marne, et qui est l'héritière des écoles d'artillerie de La Fère (1756) et de Metz (1794-1870), et surtout de l'École d'application d'artillerie de Fontainebleau (1872-1940). Elle assure l'instruction de l'arme aux sous-lieutenants sortis de Saint-Cyr ou de Polytechnique, ainsi que la formation directe des sous-officiers d'active élèves officiers, destinés à l'artillerie de campagne, à l'artillerie blindée et aux forces antiaériennes légères. (Les officiers des forces antiaériennes lourdes sont formés à l'*École de spécialisation de l'artillerie antiaérienne,* installée à Nîmes en 1952 et qui a repris la mission du cours pratique de D. C. A. de Metz [1920-1939].)

ARTILLEUR n. m. Militaire appartenant à l'arme de l'artillerie.

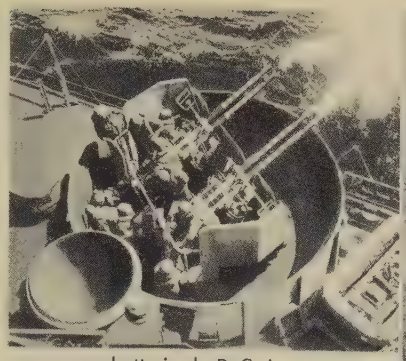

batterie de D. C. A.
sur le cuirassé américain *Iowa*

ARTIMON n. m. (ital. *artimone;* lat. *artemon*). Mar. *Mât d'artimon* ou *artimon,* mât de l'arrière, le plus petit mât d'un grand bâtiment. || *Voile d'artimon,* voile en forme de trapèze, qui est la plus rapprochée de l'arrière. (V. NAVIRE.)

ARTINITE n. f. Minér. Carbonate hydraté naturel de magnésium.

ARTIODACTYLES n. m. pl. Groupe de mammifères ongulés à nombre pair de doigts, dont les deux extrêmes sont rudimentaires ou plus petits que les moyens, ceux-ci étant d'égale grosseur et reposant sur le sol. (Les artiodactyles se divisent en deux ordres : les *porcins* [hippopotame, porc, etc.] et les *ruminants* [cerf, mouton, bœuf, etc.].)

ARTIOM ou **ARTËM,** v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Extrême-Orient, au N. de Vladivostok ; 55 000 hab. Exploitations de lignite.

ARTIOMOVSK ou **ARTËMOVSK,** v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), dans le Donbass, à l'O. de Vorochilovgrad ; 55 000 hab. Salines. Cette ville et la précédente doivent leur nom au révolutionnaire russe Fiodor Andreïevitch Sergeïev (1883-1921), surnommé *Artiom.*

ARTIOPLOÏDE n. m. Biol. Polyploïde équilibré, dont le nombre chromosomique est un multiple pair du nombre basal de chromosomes.

ARTIOZOAIRE n. m. D'après Rémy Perrier, animal à symétrie bilatérale, formé d'une succession d'articles identiques ou analogues, les *métamères** : *Les vers, les millepattes, les vertébrés sont des artiozoaires.*

ARTISAN n. m. (ital. *artigiano,* qui exerce un métier). Travailleur qui exerce pour son compte personnel un métier manuel. || *Maître artisan,* travailleur indépendant protégé par le statut légal de l'artisanat. || — *Fig.* Auteur responsable, cause d'une chose : *Je serais un des plus détestables artisans de l'irrémédiable décadence* (H. Bazin).

— ENCYCL. Econ. polit. Il est difficile de dégager une notion générale de l'*artisan.* En France, notamment, on a dénombré jusqu'à sept définitions légales simultanément en vigueur, suivant qu'il s'agissait des lois fiscales, commerciales ou sociales.

Le *maître artisan,* protégé par le Code de l'artisanat (1952), est un travailleur indépendant, qui exerce personnellement et à son compte un métier manuel, justifie de capacités professionnelles acquises soit par un apprentissage préalable, soit par un exercice prolongé de ce métier, et se livre principalement à la vente du produit de son travail, de celui de son conjoint et de ses enfants, et de celui de cinq compagnons ou apprentis au plus.

ARTISANAL, E, AUX adj. Relatif à l'artisan : *Faute d'un peu de travail, d'un peu de recueillement et de persévérance, faute, en somme, de quelques vertus artisanales...* (R. Martin du Gard).

artisanal (ORDRE DU MÉRITE), ordre créé en 1948, pour récompenser le maintien et la qualité du travail artisanal. Il comporte un Conseil de l'ordre et compte trois classes (chevalier, officier, commandeur). Ruban bleu ciel, rayé verticalement de trois filets bleu roi et bordé de deux bandes bleu roi.

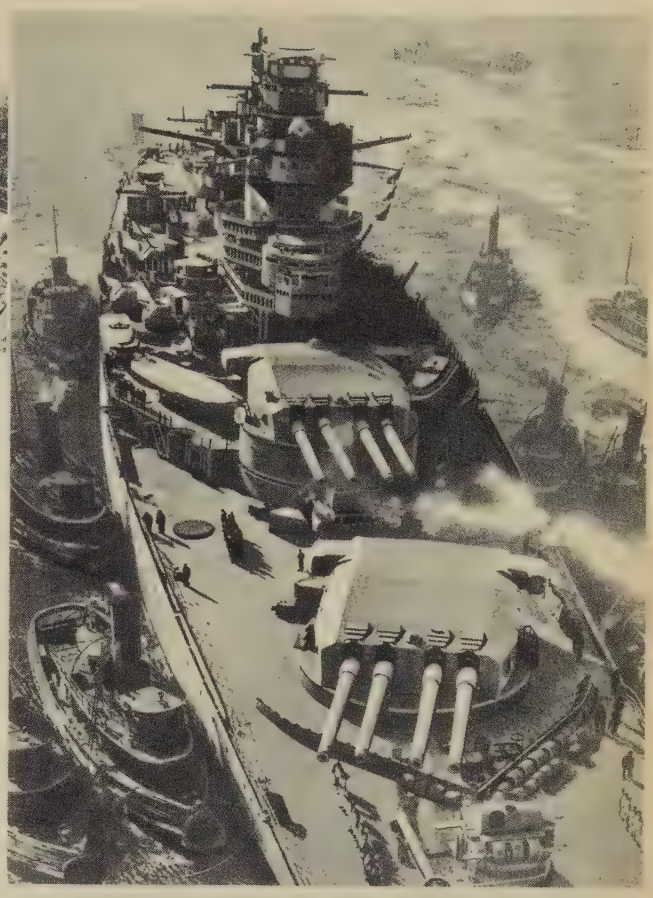

tourelles quadruples
du cuirassé *Richelieu*

ARTISANAT n. m. Métier de l'artisan. || Ensemble des artisans : *Toutes les classes, de la bourgeoisie à l'Eglise, de la noblesse à l'artisanat* (Van der Meersch).

— ENCYCL. Le mot *artisanat* a reçu sa consécration légale en 1929. Jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, les artisans avaient été soumis - - ou presque — au droit commercial courant. Sous la pression des organisations professionnelles de défense que les artisans avaient créées, à l'imitation des syndicats ouvriers, et avec l'intention de maintenir une certaine qualité de la production française, le législateur a pris une série de mesures qui sont à la base du statut actuel de l'artisanat : institution des chambres de métiers (1921), avantages fiscaux et organisation du crédit aux artisans (1929), création d'une « marque » artisanale (1939), privilèges dans les marchés de l'Etat (préférence à prix égal et dispense de cautionnement), Code de l'artisanat (1952). [→ Biblio.]

ARTISIA n. f. Paléobot. Moule interne des moelles cloisonnées des tiges de cordaïtées.

ARTISON n. m. Nom commun à un grand nombre d'insectes appartenant à différents genres, qui attaquent les bois, les étoffes, les pelleteries : *Les vrillettes, les psoques, les teignes sont des artisons.* (On dit aussi ARTOISON et ARTUSON.)

ARTISONNÉ, E adj. Attaqué par les artisons (vx) : *Bois artisonné. Fourrure artisonnée.*

ARTISTE n. (lat. médiéval *artista,* maître ès arts). Celui, celle qui cultive professionnellement les beaux-arts : *Les grands artistes n'ont pas de patrie* (Musset). *Les artistes de la langue — j'entends par là les poètes dignes de ce nom et un petit nombre de prosateurs* (A. Breton). || *Particul.* Celui qui met son talent au service de la beauté et se libère des contraintes bourgeoises : *Souper d'artistes. Une vie d'artiste.* || *Ironiq.* Celui qui pratique certains métiers manuels : *Artiste capillaire.* || *Artiste dramatique,* ou, simplem., *artiste,* personne qui interprète une œuvre

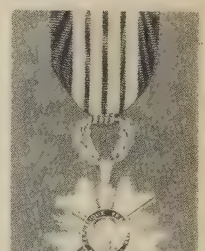

ordre
du Mérite artisanal

Phot. U. S. I. S., Larousse.

théâtrale ou musicale : *Les artistes du Théâtre-Français.*

— LANGUE CLASS. Artisan, ouvrier : *Artiste en tapisserie.*

◆ Adj. Qui a le sentiment, le goût de l'art : *Les Italiens sont un peuple artiste.* ‖ Syn. vieilli de ARTISTIQUE : *Cependant, je l'avoue, le luxe artiste du catholicisme me paraît préférable* (Gautier).

— Littér. *Écriture artiste,* v. part. *encycl.*

— ENCYCL. En France, au XVIIe s., la distinction entre *artiste* et *artisan* n'était pas légalement établie : les beaux-arts rentraient dans la classification générale de l'industrie ; ceux qui les exerçaient dépendaient de la *maîtrise* des peintres, sculpteurs, doreurs et vitriers ; ils étaient tenus, par suite, d'avoir une boutique avec enseigne pour être en droit de vendre les produits de leur travail. Sous la minorité de Louis XIV, les artistes de talent tentèrent de se soustraire à l'autorité de la maîtrise : ils demandèrent et obtinrent des brevets de « peintres ordinaires du roi », qui leur permirent d'exercer librement leur art. La maîtrise réclama, et il s'ensuivit des démêlés qui ne cessèrent qu'en 1656 ; mais, dès 1648, avait eu lieu la fondation de l'Académie royale de peinture et de sculpture, institution excellente à son origine, puisqu'elle avait pour objet de soustraire l'art aux spéculations commerciales. C'est seulement au XIXe s. que le mot « artiste » a reçu le sens que nous lui donnons aujourd'hui. (V. ART, part. *encycl.*) [→ Biblio.]

— Littér. *L'écriture artiste.* Ce sont les frères Goncourt qui affirment avoir inventé ce terme pour désigner un style propre à « donner les aspects et les profils des êtres raffinés et des choses riches ». L'écriture artiste s'oppose en cela au négligé du naturalisme. Elle recherche les nuances compliquées et les tours inattendus, les images imprévues, les épithètes rares, les tournures insolites, les sens oubliés, les néologismes (par ex. : « les accoudements pensifs des femmes aux balustrades » [Goncourt] ; « un pittoresque entour d'habitations » [Huysmans]). L'écriture artiste, en vertu de l'interpénétration des arts, prétend imiter certains procédés des arts plastiques, en particulier ceux de la peinture impressionniste. Elle a considérablement influé sur le développement de la langue littéraire, de Huysmans à Giraudoux en passant par Proust.

Artiste (L'), revue illustrée publiée de 1831 à 1904, dirigée successivement par A. Ricourt, A. H. Delaunay, A. Houssaye, etc. Y collaborèrent J. Janin, Baudelaire, Nerval, Murger. A partir de 1859, la littérature y eut plus de place que les beaux-arts.

Artistes associés (trad. de l'angl. *United Artists*), firme américaine de production et de distribution de films, fondée le 17 avril 1919 par Charles Chaplin, Douglas Fairbanks, David Wark Griffith et Mary Pickford. Ces quatre personnalités du cinéma devinrent ainsi leurs propres maîtres financiers et échappèrent en conséquence au contrôle artistique des grandes compagnies.

artistes dramatiques (ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES), société fondée en 1840 par le baron Taylor, reconnue d'utilité publique en 1848 : elle assure à ses membres des pensions et gère la maison de retraite de Pont*-aux-Dames.

artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs (ASSOCIATION DES), association fondée en 1844 sur l'initiative du baron Taylor. Reconnue d'utilité publique en 1881, elle assure à ses membres des pensions dont l'essentiel provient de la fondation Vildieu-Barye, créée par la petite-fille de Barye.

ARTISTEMENT adv. Avec art : *Les objets d'art, boiseries, vases artistement ciselés, qui se trouvent encore dans les églises de campagne* (A. France).

ARTISTIQUE adj. Relatif aux arts : *Il déplorait que les églises fussent ainsi dépouillées par des mécréants de leurs richesses artistiques* (A. France). ‖ *Par extens.* Fait avec art, avec un souci d'art : *Le caractère artistique du portrait en assurait la décence* (M. Aymé).

artistique (ENSEIGNEMENT). ● *Historique.* L'enseignement de la pratique et de la théorie des arts est aussi ancien que les civilisations. Dans l'Antiquité, il se transmettait directement de maître à élève. On connaît les noms des maîtres des artistes grecs. Au Moyen Age, l'enseignement de l'art fut d'abord donné par les moines dans les écoles conventuelles. Au XIVe s., les corporations s'en firent octroyer le droit légal et exclusif. L'enseignement se faisait par l'apprentissage direct, individuel, donné dès un très jeune âge et consistait en des secrets de métier ; l'accès à la maîtrise était obtenu par l'exécution du chef-d'œuvre. Les corporations de peintres furent réunies dans la Confrérie de Saint-Luc, l'art se trouvant ainsi au niveau de l'artisanat.

Au XVIe s., l'arrivée des Italiens, à Fontainebleau et à Paris, changea la situation. Il se fonda de petites académies où les artistes discutaient sur le mérite des œuvres antiques et formulaient une doctrine du beau. Au XVIIe s., l'*Académie libre de peinture et de sculpture* ouvrit à Paris une *École de dessin d'après le naturel.* En 1648, elle devint l'*Académie* royale de peinture et de sculpture.* Ses douze premiers membres donnaient des leçons deux heures tous les jours de la semaine. En 1652, furent créés des cours de géométrie, de perspective, d'anatomie et d'architecture. Par les derniers statuts (1653), l'Académie royale avait seule le droit d'enseigner. « Enfin, dit alors Le Brun, l'art et le métier sont séparés. » Une ère nouvelle commençait.

En 1664 fut institué le grand prix de Rome. On donna des conférences publiques, prononcées par les membres de l'Académie, où étaient étudiées, devant l'original, les œuvres classiques, et où se formula la doctrine du « grand goût ».

Au XVIIIe s., l'enseignement tel qu'il se pratiquait en France eut un grand rayonnement en Europe et suscita des institutions analogues comme l'Académie royale de Londres (*Royal Academy*).

Pour les arts décoratifs, la teinturerie des Gobelins*, devenue *Manufacture royale des meubles de la Couronne,* était une école où s'instruisaient orfèvres, tapissiers, bronziers, ébénistes, graveurs, et aussi peintres et sculpteurs.

En 1766, J.-J. Bachelier ouvrit, sous le patronage de l'Académie, une école gratuite de dessin qui eut un grand succès : plus de 5 000 élèves inscrits et 1 500 élèves admis. D'autres fondations virent le jour : l'École d'architecture, des académies et écoles locales en province.

La Révolution transforma la situation. L'*École académique de peinture et de sculpture* et l'*École d'architecture* furent réunies dans l'*École supérieure des beaux-arts**.

Au XIXe s., les artistes ouvrent des ateliers personnels très fréquentés, notamment David, Guérin, Ingres, Delaroche, Horace Vernet, Gustave Moreau, et même Courbet, qui ne croyait pas à la possibilité d'enseigner l'art. En 1863, l'École des beaux-arts fut placée sous la direction de l'Etat. Le ministre choisit son directeur. Des cours d'esthétique furent institués, dont ceux de Taine eurent un grand retentissement. A la fin du XIXe s. et au XXe s. se multiplièrent les académies libres, telles que l'Académie Julian, l'Académie suisse, l'Académie de la Grande-Chaumière.

● *Organisation actuelle.* L'enseignement artistique est actuellement assuré soit par des écoles nationales, gérées directement par la Direction générale des Arts et des Lettres, soit par des écoles municipales subventionnées par l'Etat, soit par des établissements d'enseignement technique.

I. ECOLES NATIONALES ET MUNICIPALES. L'enseignement supérieur est dispensé à Paris dans deux grandes écoles nationales : l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts* et l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs*.

En province l'enseignement artistique est donné dans des écoles nationales d'art, au nombre de six (Aubusson, Bourges, Dijon, Limoges, Nancy et Nice), et dans des écoles municipales, beaucoup plus nombreuses, subventionnées et contrôlées par l'Etat.

Les professeurs des écoles nationales sont fonctionnaires d'Etat. Ils sont recrutés après examen par une commission des titres et mérites des candidats. Les professeurs des écoles municipales sont nommés par les municipalités et sont fonctionnaires municipaux. Mais leur nomination est soumise à l'agrément du ministre de l'Education nationale. En général, ils sont recrutés également à la suite d'un concours sur titres et sur épreuves. Les écoles municipales subventionnées sont inspectées chaque année par les inspecteurs de l'enseignement artistique.

Il n'y a pas de règle uniforme pour l'entrée des élèves dans ces écoles. Ils sont en général recrutés librement, l'élimination de ceux qui ne présentent pas de dons suffisants se faisant en cours d'année ou à la fin de la première année.

L'enseignement donné dans les écoles de province tant nationales que municipales (à l'exception de l'école nationale d'Aubusson, qui a une organisation spéciale) est sanctionné par des examens communs, organisés sur le plan national et jugés par un jury unique, siégeant à Paris.

Le *certificat d'aptitude à une formation artistique supérieure* (C. A. F. A. S.), créé par décret du 11 juin 1954, peut être comparé au baccalauréat et considéré comme la sanction d'études secondaires poursuivies dans le domaine artistique. Il est ouvert aux élèves des écoles nationales et des écoles municipales d'art subventionnées ayant accompli un cycle de trois années d'études. Son programme a été conçu de façon à inculquer aux élèves, avant toute spécialisation, une connaissance approfondie des éléments de base du dessin, des arts plastiques, de l'histoire de l'art et des techniques des métiers d'art.

Les élèves poursuivant leurs études dans les écoles d'art de province au-delà du C. A. F. A. S. sont considérés comme étudiants. Ils peuvent s'y préparer au *diplôme national des beaux-arts.* Cet examen, créé par un décret du 11 août 1956, est ouvert aux élèves titulaires du C. A. F. A. S. et aux élèves admis à titre définitif à l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts et à l'Ecole nationale supérieure des Arts décoratifs. Destiné à sanctionner des études supérieures, il est plus spécialisé et comporte sept sections : peinture, sculpture, gravure, décoration plane, décoration en volume, art de la publicité, céramique. Chaque section comporte deux certificats : l'un groupant les épreuves pratiques, dont une passée en loge à Paris, l'autre les épreuves théoriques.

L'enseignement supérieur artistique comprend aussi les concours de Rome, auxquels peuvent concourir tous les jeunes artistes, quelle que soit leur formation, pourvu qu'ils présentent un certificat délivré par leur professeur ou un artiste connu, attestant qu'ils sont capables de prendre part au concours. Les œuvres des concurrents sont jugées par un jury composé des sections compétentes de l'Académie des Beaux-Arts assistées d'artistes choisis par le ministre. Le premier grand prix désigné chaque année, dans chacune des spécialités, devient pendant trois ans et quatre mois pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Ce séjour lui permet de travailler son art à l'abri de tout souci matériel et en contact avec les chefs-d'œuvre de l'art antique. (V. aussi ARCHITECTURE.)

II. ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. Ils ont pour but de former non seulement des exécutants, mais aussi des créateurs dans les diverses spécialités artistiques. L'âge d'admission est fixé entre quatorze et dix-sept ans ; il est exigé des candidats une culture générale, et ils sont soumis à une épreuve de dessin justifiant d'une disposition artistique réelle. La scolarité est de quatre ou cinq ans. Le *Collège technique des arts appliqués à l'industrie* (rue Dupetit-Thouars) comprend des sections d'ameublement, de publicité, d'orfèvrerie, de sculpture sur pierre et sur bois, de peinture décorative ; des certificats d'aptitude professionnelle sanctionnent la fin des études. Le *Collège technique d'art appliqué féminin* (rue Duperré) prépare des dessinatrices, des modélistes, des décoratrices capables de composer des maquettes ; on y enseigne notamment la photographie, la reliure, la dentelle (pour la mode et l'ameublement), le tapis, la céramique. Le *Collège technique Boulle** se consacre à tous les métiers intéressant le meuble, ainsi qu'à la décoration d'agencement. Le *Collège technique Estienne** a pour domaine tous les métiers touchant au livre et à l'édition. Le *Collège technique Ganneron* (rue Ganneron) est spécialisé dans le décor sur céramique ; à leur sortie, les élèves peuvent parfaire leurs

études, sanctionnées par un brevet d'enseignement artistique, au Collège technique d'art appliqué féminin de la rue Duperré. Au *Collège technique Elisa Lemonnier* (rue des Boulets) est enseigné spécialement le dessin de la lettre.

III. Histoire de l'art. Sauf exception, l'histoire de l'art ne figure pas au programme des classes primaires, secondaires et techniques, mais elle fait habituellement l'objet de leçons données par le professeur d'histoire ou de dessin ; ces leçons sont souvent illustrées par des visites de musées. Parallèlement à l'enseignement donné en classe et afin de le compléter, le Service éducatif de la Direction des musées de France, les musées de la Ville de Paris, celui des Arts décoratifs, organisent des programmes de visites commentées correspondant au programme d'histoire de chaque classe. A Paris, l'Institut d'art* et d'archéologie (qui fait partie de l'Université de Paris) et l'Ecole du Louvre* (qui dépend de la Direction des musées de France) dispensent un enseignement supérieur. Plusieurs facultés de province ont créé des chaires d'histoire de l'art. (→ Biblio.)

ARTISTIQUEMENT adv. De façon artistique.

ARTIX, comm. des Basses-Pyrénées, arr. de Pau, dans la vallée du gave de Pau (r. dr.), en amont de Lacq ; 800 hab. (425 aggl.). Grande centrale électrique alimentée par le gaz de Lacq.

ARTOCARPUS [pys] n. m. (gr. *artos*, pain, et *karpos*, fruit). Nom scientifique de l'arbre à pain.

— Encycl. *Artocarpus incisa*, ou arbre à pain, a une grosse tige et des fruits volumineux, comestibles, composés, avant la parfaite maturité, par une chair blanche, un peu farineuse. On les mange cuits au four comme du pain, bouillis ou accommodés de diverses manières. Toute la plante renferme un suc laiteux dont on fait de la glu. Le bois donne du papier. *A. integrifolia* est le *jacquier*. Le genre fait partie de la famille des moracées.

ARTOIS, anc. prov. du nord de la France, correspondant à la majeure partie du département du Pas-de-Calais. (→ Biblio.)

Géographie.

L'Artois, région historique qui ne présente pas d'unité géographique, forme un seuil topographique entre la Picardie, au S., et la plaine flamande, au N., mais il s'étend en partie sur cette plaine, englobant la terminaison occidentale du bassin houiller. On peut y distinguer deux domaines : 1° Au S. s'élèvent des collines dont l'altitude générale décline de l'O. (plus de 200 m) vers l'E. (150 m dans le Cambrésis) et qui correspondent à un bombement anticlinal ayant rejoué au Tertiaire, orienté du N.-O. vers le S.-E. Souvent crayeuses, elles ne présentent des conditions favorables à la culture que sur les plaques de limon (association des céréales à la betterave à sucre et aux plantes fourragères) ; vers le Boulonnais, la pellicule d'argile à silex favorise les herbages (élevage des bêtes à cornes) ; 2° Au N., des collines dominent la plaine flamande par un talus de 100 à 150 m de haut. Sur la rive droite de la Lys apparaît le « Pays noir », charbonnier et industriel. Dans la partie orientale de l'Artois, des plaines s'insinuent parmi des collines sableuses : Gohelle, dans la région de Lens, et, plus au S., plaine agricole d'Arras, que sa couverture de limon apparente au Cambrésis. (→Biblio.)

Histoire.

L'Artois (*Pagus Atrebatensis*) fit d'abord partie intégrante de la Flandre*, sous la maison comtale issue de Baudouin Ier, gendre de Charles le Chauve. En 1180, le comte de Flandre Philippe d'Alsace le donna en dot à sa nièce, Isabelle de Flandre et de Hainaut, qui épousa le roi de France Philippe Auguste. Louis VIII, qui l'avait reçu en apanage à la suite du traité d'Arras (oct. 1191), conclu par son père Philippe Auguste, l'incorpora au domaine royal à son avènement (1223), ainsi que le Boulonnais et le Ternois, c'est-à-dire à peu près ce qui constitue aujourd'hui le département du Pas-de-Calais. En 1237, Saint Louis le donna en apanage, conformément au testament de son père, à son frère puîné Robert. Les descendants de celui-ci en héritèrent, mais l'Artois ignorant la représentation, la cour des Pairs reconnut à deux reprises (1309 et 1318) les droits de sa tante Mahaut (1303). Par le jeu des mariages, l'Artois passa successivement dans la première maison capétienne de Bourgogne, dans celle de Dampierre-Flandre et dans la seconde maison capétienne de Bourgogne. A la mort de Charles le Téméraire (1477), il fut avec la Flandre incorporé aux biens des Habsbourg du fait du mariage de sa fille avec Maximilien d'Autriche et malgré les prétentions et les efforts de Louis XI. Cédé à ce roi par le traité d'Arras (1482), il fut, au traité de Senlis (1493), rendu par Charles VIII à la maison d'Autriche, sans qu'il cessât de relever du royaume de France. Celui-ci en perdit la suzeraineté par les traités de Madrid (1526) et de Cambrai (1529). L'Artois appartint dès lors aux Habsbourg d'Espagne. Conquis en 1640, l'Artois revint à la France par le traité des Pyrénées (1659) ; le traité de Nimègue (1678), en donnant à la France Aire et Saint-Omer, compléta la reprise de l'Artois. Le titre de *comte d'Artois* fut, en 1757, donné par Louis XV à son petit-fils Charles-Philippe, qui fut plus tard Charles X. (→ Biblio.)

Beaux-arts.

Les guerres ont détruit dans le Nord une immense production, créée dès le haut Moyen Age par les monastères établis en grand nombre dans la région. Peu de grands édifices subsistent, qui attestent la prudence avec laquelle l'Artois, dont la vie artistique est liée intimement à celle de la Flandre et du Hainaut, aborda le problème des voûtes hautes et des vaisseaux clairs : la cathédrale de Thérouanne a été démantelée dès 1533, celles d'Arras et de Cambrai par la Révolution. Ce sont des reconstitutions qui les remplacent, comme on a reconstruit les maisons bordant la Grand-Place d'Arras, démolie en 1914-1918. Rares sont les tours, sièges et symboles des libertés publiques datant de la conquête du droit communal, tels le beffroi de Béthune (1388) et celui de Douai, à la limite de l'Artois et du Hainaut, représenté par Corot dans son tableau du Louvre. Le caractère synodal de la vie politique du Nord s'inscrit aussi fortement dans la *Hallekerk* — l'église-halle —, aux trois nefs égales en hauteur comme en largeur, la médiane se prolongeant en abside, et ordinairement couvertes d'un berceau de bois. L'architecture artésienne présentera de bonne heure une autre particularité, l'emploi de la brique associée à la pierre, adopté pour les hôtels particuliers et les bâtiments civils dès le début du XVIe s. : le charmant corps de garde, appelé souvent Bailliage, d'Aire-sur-la-Lys en offre un bel exemple. Fait significatif, l'Artois est pauvre en citadelles : l'ordre public, assuré par les ducs de Bourgogne, suzerains du pays, conjurait les conflits féodaux. L'étroite liaison de la Bourgogne avec les régions flamandes est manifeste dans l'art de l'Artois. Si l'architecte cambrésien Villard de Honecourt, de qui on possède un précieux album de notes, allait, vers 1250, porter jusqu'en Hongrie la technicité française, Jean Van Eyck vient, en 1422, travailler à Cambrai et s'installer à Lille. La cour ducale s'attache des artistes flamands, Melchior Broederlam et Jean de Beaumetz. Dès le début du XIVe s., le mariage de Mahaut d'Artois avec Otton IV de Bourgogne avait noué ces liens. La parenté de l'auteur du polyptyque d'Anchin, le Douaisien Jehan Bellegambe, avec les Flamands est flagrante. Les ducs chargent un Artésien, Jean Daret, d'organiser les festivités du fameux « Vœu du faisan », aux prestigieux intermèdes, en ce château de Hesdin construit par la comtesse Mahaut et parsemé de nombreuses « surprises » hydrauliques (1453). La sculpture, comme la peinture, était influencée par la culture burgundo-flamande. Le tombeau de Louis de Mâle, élevé à Saint-Pierre de Lille par les soins de Philippe le Bon, en 1455, et que détruisit la Révolution, ressortissait à la formule du tombeau de Philippe Pot, aujourd'hui au Louvre. Ceux des deux comtes de Lalaing, œuvres, l'un de Jehan Mone, l'autre de Jacques de Broeucq, marient au système gothique le décor italien. C'est sous le second des deux maîtres que se forma Jean de Bologne, de Douai, lequel s'en ira conquérir à Florence la renommée.

Dès les origines, les praticiens artésiens formaient un foyer brillant. L'une des premières dinanderies, le bel encensoir du XIIe s., au

mariage de Philippe Auguste et d'Isabelle de Hainaut
miniature, XVe s.
Bibl. de Boulogne-sur-Mer

« Histoire de saint Piat et de saint Eleuthère »
fragment de la tapisserie de Pierrot Feré (1402)
cathédrale de Tournai

le comte d'Artois (futur Charles X)
par Vanloo
musée de Versailles

MAISON D'ARTOIS

Robert Ier *le Vaillant*, comte d'Artois (1237-1250)
- Robert II, comte d'Artois (1250-1302)
  - Philippe († 1298)
    - Robert III débouté de ses prétentions en 1309 et en 1318
      - **MAISON D'EU**
  - Mahaut, comtesse d'Artois (1302-1329), épouse Otton IV, comte de Bourgogne
    - Jeanne Ire, comtesse d'Artois (1329-1330), épouse Philippe V, roi de France
      - Jeanne II, comtesse d'Artois (1330-1335), épouse Eudes IV, duc de Bourgogne
        - Philippe Ier, comte d'Artois (1335-1347)
          - Philippe II de Rouvres, comte d'Artois (1347-1361) [Philippe Ier, duc de Bourgogne]
      - Marguerite, comtesse d'Artois (1361-1382), épouse Louis Ier, comte de Flandre (1322-1346)
        - Louis II de Mâle, comte d'Artois (1382-1384)
          - Marguerite († 1405) épouse Philippe II *le Hardi*, duc de Bourgogne
            - **MAISONS DE BOURGOGNE puis D'AUTRICHE**

Phot. Larousse, Neurdein, Lux-Ohler.

beffroi de Béthune

Armes de l'ARTOIS

D'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules de trois pendants chargés chacun de trois châteaux d'or.

arum enroulé sur lui-même

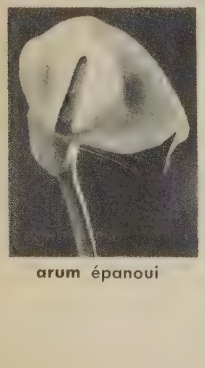

arum épanoui

musée de Lille, atteste l'existence d'ateliers expérimentés. Leurs orfèvres ont laissé d'admirables pièces : la châsse de Nivelle, ciselée par Colars de Douai en 1298 ; les ouvrages de Pierre Blondel, de Saint-Omer, qu'on suit entre 1378 et 1401 ; ceux du frère Hugo d'Oignies, inventeur des filigranes cloisonnés. Arras était le siège d'une industrie considérable, la tapisserie de haute lisse. Elle était pratiquée dès le XIIIe s. à Paris, mais c'est un panneau probablement tissé à Arras vers 1340, *la Présentation au Temple*, conservé au musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, qui constitue le plus ancien des monuments connus de ce grand métier d'art. Sa production avait, au Moyen Age, une réputation si grande que le langage courant, pour désigner des tapisseries, disait des *arazzi*. Le seul arazzo médiéval dont l'origine est certaine est l'*Histoire de saint Piat et de saint Eleuthère* (1402) : nous conservons quatorze des dix-huit scènes qu'il illustrait. Le démantèlement d'Arras par Louis XI, en 1477, ruina ses ateliers, qui se dispersèrent.

Dès le début du XVIIe s., une influence puissante rayonne sur toute la France du Nord, celle de Rubens. Les églises, les gouvernements provinciaux se disputent les œuvres du maître et de ses émules ; nombre d'entre elles sont aujourd'hui réparties en nos musées, notamment celui de Lille : Van Dyck, Jordaens, Frans Hals y voisinent avec le grand animateur. Une école rubénienne se forma bientôt dans le Nord, avec Arnould de Vuez, Wallerand Vaillant, Jean-Baptiste Monnoyer, que suivront Joseph Aved et Watteau. Le XIXe s. ne sera pas moins fertile. De l'Artois ou de la Flandre sortiront Boilly, ce chroniqueur de la vie française ; Wicar, à qui le musée de Lille devra sa belle collection de dessins de maîtres ; Victor Mottez, rénovateur de la fresque ; Carolus Duran, auteur de *l'Assassiné* (1865), qui paraissait annoncer un Courbet ; Alphonse de Neuville, le peintre militaire ; Emile Bernard, qui correspondra avec Cézanne, Van Gogh et Gauguin ; Henry-Ed. Cros, théoricien de la coloristique et rénovateur de la pâte de verre. (→ Biblio.)

● *Musique.* Arras fut le siège d'un foyer musical intense durant le Moyen Age. La cathédrale et l'abbaye Saint-Vaast furent les premiers centres musicaux de la ville, qui, à la fin du XIIe et au cours du XIIIe s., fut le siège d'un « puy » poétique et musical et d'une école de trouvères très abondante (Gilles le Vinier, Simon d'Authie, Andrieu Contredit, Moniot d'Arras, etc., et, plus tard, Jean Bretel, Adam de Givenchy et Adam le Bossu) qui cultiva surtout les pastourelles et les jeux partis. Au XVIe s., l'activité musicale se concentre dans les maîtrises et favorise la formation artistique de nombreux compositeurs : A. de Févin, Ph. Rogier, Adam Barbet, J. Pennequin et V. Gonet. Après le XVIIe s. s'ouvre une période de décadence.

Littérature.

A la période de prospérité économique du Moyen Age correspond une grande activité littéraire et intellectuelle, dont Arras est le centre. Dès le milieu du XIIe s., Gautier d'Arras, de la famille des châtelains, écrit les romans d'*Eracle* et d'*Ille et Galeron*. C'est encore un noble, Conon de Béthune († v. 1220), qui sera le premier en date des poètes lyriques de l'Artois. Mais l'œuvre de ce chevalier, qui prit part à la quatrième croisade, a moins d'attaches profondes avec le pays d'Arras que celle des deux premiers trouvères arrageois : Jean Bodel († v. 1210), qui a écrit un des plus anciens miracles, le *Jeu de Saint-Nicolas*, et Adam le Bossu (v. 1240 - v. 1285), créateur du *Jeu de la feuillée* et du *Jeu de Robin et Marion*. L'importance de ces œuvres atteste la part qu'a prise l'Artois à la création de la littérature française. Au XIIIe s., Courtois d'Arras contribue également à enrichir la littérature dramatique avec le *Jeu de l'aveugle et de son valet*. Le puy* d'Arras reste à cette époque une société poétique très active, dont Jean Bretel fut un des animateurs.

Les difficultés politiques et économiques nées de la guerre de Cent Ans expliquent peut-être que le XIVe s. soit moins brillant dans le domaine littéraire. Mais la période bourguignonne marque un renouveau de splendeur pour l'Artois ; un des témoignages littéraires qui le prouvent est sans doute la création à Arras de la *Passion* d'Eustache Marcadé († v. 1440) ; cette œuvre est le plus ancien modèle des grands mystères, d'où naîtra le prestige du théâtre religieux pendant tout le siècle.

La période moderne appartient sans doute, comme celle de toutes les provinces, à l'histoire littéraire de la France ; toutefois, la création de la société des *Rosati*, en 1778, sa renaissance, en 1877, témoignent de la vitalité intellectuelle d'une province qui veut rester le centre littéraire du nord de la France. (→ Biblio.)

Artois (BATAILLES DE L'), nom donné communément aux opérations qui, au cours de la Première Guerre mondiale, se sont déroulées dans les régions d'Arras et de Lens. De septembre à décembre 1914 (v. FLANDRES et COURSE *à la mer*), et au printemps et à l'automne 1915, les offensives alliées (9 mai, 25 sept.) donnèrent lieu aux combats célèbres de Notre-Dame-de-Lorette, Loos, Souchez et Ablain-Saint-Nazaire. Enfin, le 9 avril 1917, débouche de part et d'autre d'Arras une attaque menée par les armées

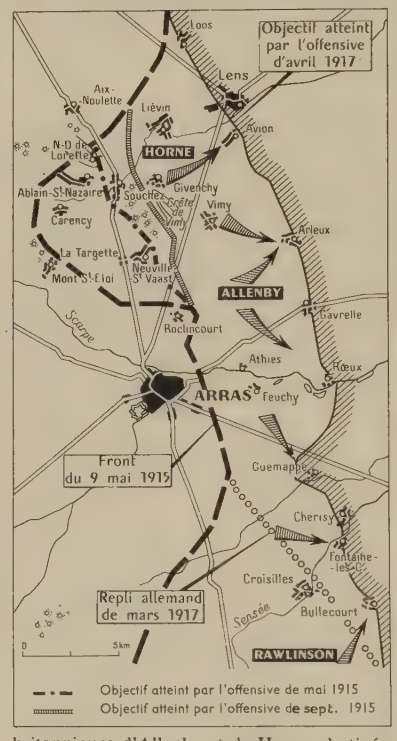

britanniques d'Allenby et de Horne, destinée à fixer le front allemand d'Artois pendant l'offensive de Nivelle au Chemin des Dames. C'est au cours de cette bataille que s'illustra le corps canadien par sa brillante conquête de la crête de Vimy. (V. GUERRE MONDIALE [*Première*].)

ARTON n. m. (gr. *artos*). Arg. Pain. (Vx.)

ARTON (Léopold AARON, dit), homme d'affaires français (Strasbourg 1849 - Paris 1905), entremetteur dans l'affaire de Panama pour l'achat de votes parlementaires. Arrêté à Londres, condamné en cour d'assises à Paris, puis gracié.

ARTORIUS (Marcus), médecin grec qui vivait vers 40 av. J.-C. Ami et médecin d'Auguste, il lui conseilla d'être présent à la bataille de Philippes. Il se noya après la bataille d'Actium. Œuvres : *Sur la rage* et *Sur la longévité*.

ARTOUSTE (LAC D'), lac des Pyrénées, à l'E. de la vallée d'Ossau, à 1 968 m d'alt. ; 45 ha. Aménagé en réservoir pour les installations hydro-électriques d'Artouste, de Miégebat, du Hourat et de Fabrège, il a une capacité de 24 millions de mètres cubes. Artouste possède deux centrales hydro-électriques appartenant à la S. N. C. F. : la première, d'une puissance installée de 24 000 kW et d'une productibilité moyenne annuelle de 58 millions de kilowattheures ; la seconde, d'une puissance installée de 2 000 kW et d'une productibilité moyenne annuelle de 3,5 millions de kilowattheures.

ART-ROE (Patrice MAHON, dit), colonel d'artillerie et écrivain français (Lons-le-Saunier 1865 - tué à l'ennemi à Wisembach, Vosges, 1914). On lui doit des romans militaires au style alerte et plein de mouvement : *Pingot et moi* (1893), *Trois Grenadiers de l'an VIII* (1896), *Mon régiment russe* (1899).

ARTSYBACHEV (Mikhaïl Petrovitch), écrivain russe (Achtyrka, gouvern. de Kharkov, 1878- Varsovie 1927). Après des nouvelles d'inspiration violente, il donna des romans comme *Sanine* (1907) et *A la dernière limite*, censuré en 1910, d'un nihilisme moral et esthétique total. Mort en émigration.

ARTUBY, torrent de haute Provence, affl. du Verdon (r. g.) ; 50 km.

ARTUS. V. ARTHUR.

ARTUSI (Giovanni Maria), compositeur et théoricien italien (Bologne v. 1545 - *id.* 1613). Auteur de *canzonette* et de motets, il est connu surtout par son opposition à Monteverdi, Zarlino, Bottrigari, Galilei, etc., et par ses pamphlets, dont le plus célèbre, *L'Artusi, ovvero, Delle imperfettioni della musica moderna* (1600), critique âprement les dissonances non préparées des madrigaux de Monteverdi.

ARTZ (David Constant Adolphe), peintre hollandais (La Haye 1837 - *id.* 1890). Sous l'influence de Joseph Israëls, il continua la tradition des maîtres du XVIIe s., en des tableaux pour la plupart du genre familier et rustique. De 1866 à 1874, il séjourna à Paris. Il est représenté à Amsterdam, Rotterdam, La Haye.

ARU ou **AROE**, archipel indonésien de la mer d'Arafura, composé d'îles basses et occupé par des populations très primitives ; 18 200 hab. Localité princ. *Dobo*, dans l'île Wokam. Pêche des huîtres perlières.

ARUA, v. du nord-ouest de l'Ouganda, près de la frontière du Congo belge ; 8 000 hab. Centre agricole : café, tabac, coton.

ARUBA, île néerlandaise de la mer des Antilles (îles Sous-le-Vent), au large de la côte du Venezuela ; 55 900 hab. Raffinage du pétrole à Oranjestad.

— Hist. Occupée par les Espagnols au début du XVe s., Aruba devint néerlandaise dès 1634. Ce fut un centre actif de la traite des Noirs.

ARUCAS, v. de l'île espagnole de la Grande-Canarie ; 25 000 hab. Marché important (bananes). Sucreries.

'ARŪDJ, corsaire turc originaire de Mytilène et l'un des fondateurs, avec son frère Khayr al-Dīn Barberousse, de l'Etat turc d'Alger. Maître de Djidjelli (1514), appelé par les Algérois qu'inquiétait la forteresse espagnole de Peñon, il se fit proclamer sultan. Il étendit sa domination vers l'O,, mais fut chassé de Tlemcen par les Espagnols et tué dans la retraite (1518). Son frère Khayr al-Dīn lui succéda.

ARUDY, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. d'Oloron-Sainte-Marie), dans le Béarn, près du gave d'Ossau ; 2 112 hab. (1 733 aggl.). Eglise du XVe s. Centre industriel : travail du bois (charpentes, lames de parquet, caisserie, scierie) ; fonderies et constructions mécaniques ; filature du coton ; tannerie. Carrières de calcaire oolithique froid, qui prend un poli d'aspect gris blanchâtre ou cendré rosé.

ARUM [rɔm] n. m. Plante herbacée, vivace, à tige souterraine renflée, dont il existe de nombreuses espèces. (Famille des aracées.) [On l'appelle encore GOUET.]

— ENCYCL. Le plus commun, *Arum maculatum* ou *pied-de-veau*, est une herbe vivace à rhizome charnu, d'où partent, après l'hiver, des feuilles à long pétiole ; une hampe, au printemps, porte l'épi de fleurs unisexuées, ou spadice, entouré d'une spathe. Les fruits, groupés en épi serré, sont des baies d'un rouge vif et de la grosseur d'un pois. L'arum est toxique dans toutes ses parties. On cultive dans les jardins l'arum tacheté et plusieurs espèces voisines comme plantes ornementales.

ARUNCUS [kys] n. m. (lat. *aruncus*, barbe de chèvre). Plante élégante, pouvant atteindre 1,50 m de hauteur, vivant dans les régions forestières et que l'on cultive comme

Phot. X, Noailles, Larousse.

ornementale. (Famille des rosacées.) [Syn. SPIRÉE.]

ARUNDEL, v. de Grande-Bretagne (Sussex), au S. des South Downs, dans le Weald; 2 600 hab. Forteresse restaurée des *comtes d'Arundel*. Eglise du XIVe s.

ARUNDEL (COMTÉ D'), comté qui appartint, de la fin du XIIIe s. au début du XVe, à la branche aînée des Fitzalan*.

ARUNDEL (Thomas D'), prélat anglais (1353-1414). Il devint archevêque de Canterbury en 1396, et fut chancelier sous Richard II et Henri IV. Membre du parti de Gloucester, comme son frère Richard, et condamné au bannissement par le Parlement (1397), il se rapprocha de Henri de Lancastre, puis se consacra à la lutte contre l'hérésie lollarde*.

ARUNDEL (Thomas HOWARD, comte D'), grand seigneur anglais (v. 1585 - Padoue 1646). Renommé pour son goût des antiquités, il acquit à grands frais les célèbres marbres de Paros, appelés depuis *marbres d'Arundel**. Il collectionna les tableaux et les dessins d'Holbein; Rubens, Van Dyck, Van Somer firent son portrait, ceux de sa femme et de ses enfants. Il découvrit le talent de l'architecte Inigo Jones et chargea le graveur allemand Hollar de reproduire les chefs-d'œuvre de sa collection. Il eut une vie politique agitée sous Jacques Ier et Charles Ier; il présida, en 1641, le tribunal qui condamna Strafford, ce qui mit fin à sa carrière. Il transporta ses richesses à Anvers.

Arundel (MARBRES D'), nom donné à des inscriptions grecques trouvées au XVIIe s. et acquises par le *comte d'Arundel*. Elles contiennent la *Chronique de Paros*, relatant les principaux événements de l'histoire grecque, de la fondation d'Athènes à 264 av. J.-C., et plusieurs traités relatifs à Priène, Magnésie et Smyrne (Ashmolean Museum d'Oxford).

ARUNDINARIA n. m. Bambou des pays chauds. (Le genre [50 espèces] fait partie des graminacées.)

ARUNDO n. m. (mot lat. qui signif. *roseau*). Plante commune dans les lieux humides, dont il existe trois espèces en France. (*Arundo donax*, ou *canne de Provence*, sert à faire des cannes à pêche et des emballages légers.) [Famille des graminacées.]

ARUNS, frère de Tarquin le Superbe. Il épousa Tullie, fille de Servius Tullius. Sa femme le fit périr, et s'unit à Tarquin, meurtrier de sa propre épouse (536 av. J.-C.).

ARUNS, fils de Tarquin le Superbe. Il partagea l'exil de toute sa famille. Au cours d'un combat, Brutus et lui se transpercèrent mutuellement.

ARUP (Erik), historien danois (Slangerup 1876 - Copenhague 1951). Ses travaux présentent les événements plus particulièrement du point de vue économique et social. Auteur d'une *Histoire du Danemark*.

ARUSHA, v. du Tanganyika septentrional, ch.-l. de la Northern Province, au pied du mont Meru; 5 300 hab. (2 950 Africains). Centre de plantations de café, relié par chemin de fer au port de Tanga.

ARUSPICE n. m. V. HARUSPICE.

ARUSSI. V. AROUSSI.

ARUWIMI. V. AROUHOUIMI.

ARVA. V. ORAVA.

ARVALE n. m. et adj. (lat. *arvum*, champ). Antiq. rom. Membre du collège consacré au culte de *Dea dia*, antique divinité agricole.

— ENCYCL. Le collège des *frères arvales* avait été constitué, par Romulus, des douze fils d'Acca Larentia, d'où le nom de *frères* qu'ils gardèrent. D'abord recrutés par cooptation, ils furent plus tard nommés par l'empereur, qui en fut souvent le *magister*. La fête de *Dea dia* se célébrait en mai.

ARVAN, torrent des Alpes du Nord, affl. de l'Arc (r. g.); 24 km. A son confluent, près de Saint-Jean-de-Maurienne, centrale hydroélectrique, du type « fil de l'eau », d'une puissance installée de 31 200 kW et d'une productibilité moyenne annuelle de 90 millions de kilowattheures.

ARVANT, écart de la comm. de Bournoncle (Haute-Loire, arrond. de Brioude), dans la Limagne, sur la Leuge, entre Brioude et Lempdes; 595 hab. Nœud de voies ferrées vers Clermont-Ferrand, Aurillac et Nîmes.

ARVE, riv. des Alpes du Nord, qui amène au Rhône (r. g.) les eaux du massif du Mont-Blanc; 100 km. Né au col de Balme, l'Arve passe à Chamonix, puis, après Sallanches, remonte vers le nord par Cluses et Bonneville, pour aboutir au Rhône, en aval de Genève. Ses principaux affluents sont la Diosaz et le Giffre à droite, la Borne à gauche. Elle est utilisée par les centrales de Chavants, Châtelard, Chedde et Passy. Ses affluents alimentent celles de Bionnay, des Rateaux du Fayet, du Giffre et de Saint-Pierre-de-Rumilly.

ARVÈDE BARINE (Mme Charles VINCENS, dite), femme de lettres française (Paris 1840 - *id.* 1908), connue pour ses études historiques et littéraires, en particulier sur la littérature étrangère.

ARVERNES, en lat. **Arverni**, peuple de la Gaule qui occupait l'Auvergne actuelle et s'étendait, au N., à peu près jusqu'à Moulins, au S. jusqu'à Brioude. Isolés dans leurs montagnes, les Arvernes étaient un peuple énergique. Ils adoraient les dieux des eaux, des bois, des sommets. Leur principal sanctuaire était celui de Teutatès, sur le puy de Dôme, près de la cité-refuge de Gergovie.
Aventureux, ils essaimèrent dès le VIe s. av. J.-C. jusqu'en Bohême, en Frise, en Westphalie, en Lombardie. A la fin du IIIe s. av. J.-C., par des alliances et par les armes, ils unifièrent presque la Gaule sous leur hégémonie.
Quand les Romains créèrent une province romaine, entre les Alpes, le Rhône et les Pyrénées, le roi Bituit franchit le Rhône à la tête de 200 000 hommes, mais fut battu, pris, emmené à Rome et relégué à Albe (121). Le roi Celti tenta de rétablir la puissance arverne, mais ses compatriotes le renversèrent. Deux ligues se formèrent alors, l'une arverne et séquane, l'autre éduenne. La première appela les Suèves d'Arioviste et battit la seconde. Mais César intervenant en Gaule (59), Vercingétorix, roi des Arvernes, réussit à grouper presque tous les Gaulois. Sa défaite à Alésia mit fin à l'indépendance des Arvernes et de toute la Gaule (51).

ARVERS (Félix), écrivain français (Paris 1806 - *id.* 1850). Il débuta par un recueil de poésies, *Mes heures perdues* (1833); on y trouve le sonnet (« Mon âme a son secret, ma vie a son mystère... ») qui a illustré son nom, auquel ne s'attache guère qu'une gloire boulevardière, à la mesure du dandysme et du café Tortoni. Il collabora au théâtre avec Scribe, Bayard, etc. (→ Biblio.)

ARVERT, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de Rochefort), au S. de La Tremblade; 2 003 hab. (423 aggl.) [*Alvertons* ou *Arvertons*]. Ostréiculture. — La *péninsule d'Arvert* est comprise entre l'Océan et l'estuaire de la Seudre.

ARVICOLE adj. (lat. *arvum*, champ, et *colere*, habiter). Qui vit dans les champs.

ARVICOLINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, renfermant les campagnols et les formes voisines, répartis dans les genres *campagnol*, *lemming*, *ondatra*.

ARVIDA (du nom de l'industriel *Arthur Vining Davis*), v. du Canada (Québec), dans la région du Lac-Saint-Jean-Saguenay; 13 000 hab. Importante production d'aluminium; métallurgie du magnésium.

ARVIDSJAUR, v. de Suède (Norrbotten), sur le Byske älv; 2 650 hab. Nœud ferroviaire. Marché important au contact de la Laponie et du Västerbotten.

ARVIEUX, comm. des Hautes-Alpes, arr. de Briançon, dans le Queyras, au S. du col d'Izoard; 487 hab. (82 aggl.). Station de sports d'hiver.

ARVIEUX (Laurent D'), voyageur et diplomate français (Marseille 1635 - *id.* 1702). A dix-huit ans, il parcourut la Palestine, puis l'Empire ottoman. Chargé de missions à Tunis, Constantinople, Alger, consul à Alep (1679-1686), il fournit à Molière, en 1669, le thème des turqueries du *Bourgeois gentilhomme*. Mémoires posthumes.

ARVIKA, v. de Suède (Värmland), sur le lac Glafsfjorden; 15 800 hab. Ateliers de constructions mécaniques. Fabriques de pâte à papier. Machines agricoles. Industries textiles. Scieries. Sanatorium.

ARVOR. V. ARMOR.

ĀRYA SAMĀJ, secte religieuse hindoue, fondée en 1875 par swāmī Dayānanda Sarasvatī (1824-1883), et dont la doctrine essentielle est le retour aux *Veda*, considérés comme des textes d'inspiration divine et comme la source de toute connaissance et de toute vérité. La secte compte aujourd'hui plus de 100 000 adhérents, presque tous dans le Pendjab et l'Uttar Pradesh.

ĀRYABHATA ou **ARJABAHR**, mathématicien et astronome indien, qui vivait vers 476. C'est le plus ancien savant de l'Inde dont on possède les écrits. On connaît de lui l'*Āryabhatiyam*, publié à Leyde en 1874; une seconde partie de l'ouvrage : *Eléments de calcul*, a été traduite et publiée à Paris en 1879. Aryabhata y a défini le sinus d'un arc et en a calculé la première table.

ARYANA. V. ARIANE.

ARYANISME n. m. Caractère propre aux Aryens. ‖ Connaissance, science des Aryens.

ARY-ARYTÉNOÏDIEN adj. et n. m. (gr. *aruein*, puiser, *arutaina*, vase, et *eidos*, figure). Se dit d'un des muscles du larynx, qui prend ses insertions sur les faces postérieures des deux cartilages aryténoïdes.

ĀRYAS. V. ARYENS.

ARYEN, ENNE adj. et n. Qui concerne les Aryens ou Āryas, peuple très ancien de l'Inde.

◆ N. m. Linguist. Nom donné au groupe indo-iranien de la famille indo-européenne.

— ENCYCL. Linguist. Le nom d'*aryen* vient du mot *Ārya*, par lequel se désignaient les ancêtres communs des peuples indo-européens de l'Inde et de l'Iran; le mot *Irān* lui-même en est d'ailleurs dérivé. Pour désigner spécialement les langues indo-européennes de l'Inde, on emploie le mot *indo-aryen*, par opposition à la fois aux langues non indo-européennes de l'Inde et aux langues indo-européennes de l'Iran. Certains ont appliqué jadis, par un abus de terme auquel on a renoncé depuis, le mot *aryen* à l'ensemble des langues indo-européennes.

ARYENS ou **ĀRYAS**, nom qui semble avoir désigné, dans l'Antiquité, les populations de race méditerranéenne orientale, apparentées aux ancêtres des Alpins, qui envahirent le N. de l'Inde. Leur langue était de la famille indo-européenne (groupe indo-iranien). L'utilisation du terme pour désigner les populations blanches en général, et les ancêtres des Nordiques en particulier, a donné lieu aux fantaisies scientifiques les plus curieuses au cours du XIXe s. Tombé en désuétude, il a connu un regain d'actualité avec le racisme hitlérien, qui s'en servit pour caractériser les Blancs européens.

● *Aryens de Cappadoce et Aryens de l'Inde.* Winckler ayant découvert, en 1908, dans l'ancienne capitale des Hittites, à Boğazköy (ou Boğazkale*), le texte cunéiforme d'un traité conclu au XIVe s. av. J.-C. entre le roi des Hittites et le roi de Mitanni, on sait que les dieux invoqués par les Hittites sont identiques à ceux de l'Inde védique. Par des considérations d'ordre linguistique, on suppose que les Mitanniens auraient emprunté ces dieux à l'Inde, comme ils ont aussi emprunté ceux des Babyloniens. Cela permet d'inférer que l'invasion aryenne dans l'Inde serait antérieure au XIVe s. Quelle que soit l'époque où elle s'est produite, on en trouve des échos dans le *Rigveda*, et l'on sait que les Aryens de l'Inde se sont établis au Pendjab après en avoir refoulé ou asservi les aborigènes, les Dāsas ou Dasyus.

ARYLAMINE n. f. Amine aromatique nucléaire du type de l'aniline.

ARYLE n. m. Radical aromatique dérivant d'un phénol par perte de l'hydroxyle, ou d'un carbure par perte d'un atome d'hydrogène lié au noyau. (Ex. : *phényle*, *naphtyle*.)

ARYLÉ, E ou **ARYLIQUE** adj. Se dit des composés organiques de la série aromatique.

ARYTÉNOÏDE adj. et n. (gr. *arutaina*, vase à puiser, et suffixe *-oïde*). Se dit de deux cartilages du larynx situés au-dessus du cartilage cricoïde. ‖ *Glandes aryténoïdes*, petits corps glanduleux situés devant les cartilages aryténoïdes.

ARYTÉNOÏDIEN, ENNE adj. et n. m. Relatif au cartilage aryténoïde.

ARYTÉNOÏDITE n. f. Inflammation de la région aryténoïdienne du larynx.

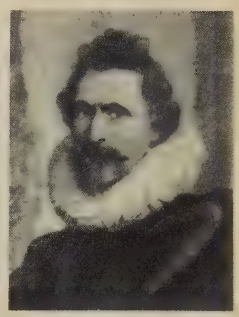

comte d'ARUNDEL
par Rubens
pinacothèque de Munich

arundo

Phot. Hanfstaengl, Vincent.

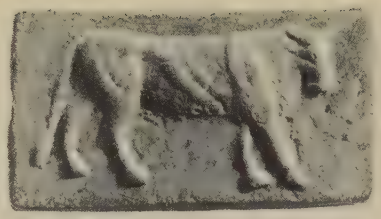

as romain
bronze
milieu du IVe s. av. J.-C.

ARYTHMIE n. f. (*a* priv., et gr. *rhuthmos*, rythme). Irrégularité et inégalité des contractions cardiaques perceptibles à l'auscultation du cœur et à la palpation du pouls.
— Encycl. L'*arythmie* complète est caractérisée par des battements inégaux en intensité et inégalement espacés. Elle s'accompagne le plus souvent d'une accélération du rythme (tachyarythmie). Elle est due à la fibrillation auriculaire, et complique souvent les cardiopathies valvulaires rhumatismales (surtout le rétrécissement mitral) et les cardiopathies artérielles (hypertension artérielle, cœur des sujets âgés).

ARYTHMIQUE adj. Qui n'est pas rythmique. ‖ Irrégulier : *Pouls arythmique*.
— Télécomm. Se dit d'un appareil télégraphique imprimant, dont le synchronisme est assuré par le départ simultané des cames d'émission et de réception à partir de la position de repos pour la transmission de chaque caractère. (L'arbre d'entraînement tourne en permanence, et l'écart de vitesse des deux appareils reste inférieur à certaines limites.)

ARZACHEL (Abraham), astronome juif, né à Tolède, qui vivait vers 1080 de notre ère. Il détermina l'apogée du Soleil, et fixa l'obliquité du zodiaque à 23°34′. Les *Tables Alphonsines* sont en partie tirées de ses ouvrages.

ARZACQ-ARRAZIGUET, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées (arrond. de Pau), dans les collines du Béarn, près du Luy de France, affl. de l'Adour; 916 hab. (545 aggl.).

ARZANÈNE. Géogr. anc. Région située au sud de l'Arménie, sur le cours supérieur du Tibre, constamment disputée entre les Byzantins et les Perses.

ARZANO, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Quimper), au N.-E. de Quimperlé ; 1 524 hab. (320 aggl.) [*Arzanois*].

ARZANO, comm. d'Italie, en Campanie (prov. de Naples), dans la grande banlieue de Naples ; 13 200 hab.

ARZAWA, peuples du Taurus cilicien, contre lesquels les rois hittites furent souvent en guerre. Mashouilouwa de Mirā fut tributaire de Moursil II.
— Linguist. V. louvi.

ARZEW, comm. d'Algérie (départ. et arrond. d'Oran), sur la côte orientale du Sahel d'Oran, au pied du djebel Orouze; 9 366 hab. (3 189 aggl., 5 029 non-musulmans). Base maritime très sûre, Arzew (en ar. *Arzāw*, en berbère *Arzyu*) est l'ancien arsenal d'ʿAdb al-Muʾmin, fondateur, au XIIe s., de la dynastie almohade ; c'est aujourd'hui un petit port exportateur d'alfa et une station balnéaire. Centre militaire d'instruction. (→ Biblio.)

ARZIGNANO, comm. d'Italie, en Vénétie (prov. de Vicence) ; 15 250 hab. (8 650 aggl.). Soie.

ARZILA, ou **ARSILA**, ou **ARCILA**, v. du Maroc septentrional (prov. de Tanger), sur la côte atlantique ; 10 800 hab. Ancien comptoir punique, puis romain (*Zilis*), poste portugais au XVe et au XVIe s. Auj., petit port de pêche qui a conservé ses remparts portugais.

ARZ VON STRAUSENBURG (Arthur), général autrichien (Hermannstadt 1855 - Budapest 1935). Au cours de la Première Guerre mondiale, il commanda une armée en Pologne et en Roumanie, et termina la campagne comme chef d'état-major des troupes austro-hongroises sur le front italien.

AS [as] n. m. (lat. *as*, unité de monnaie). Carte à jouer marquée d'un seul point : *As de cœur*. ‖ Face d'un dé à jouer marquée d'un seul point. ‖ Moitié de domino ne portant qu'un point.
— Loc. div. *Fam. As de pique*, croupion des volailles servies à table. ‖ *Péjor. Etre vêtu comme l'as de pique*, être mal vêtu. ‖ *Pop. Plein aux as*, très riche. ‖ *Fam.* Un des premiers dans son genre : *Un as de l'aviation*.
— Arg. mil. *As de carreau*, en 1914, sac de l'infanterie (à cause de sa forme).
— Jeux. *As percé* (de l'ital. *asso per se*, as qui est tout seul), à la bouillotte, as qu'on a seul de sa couleur. ‖ *Avoir quatorze d'as*, au piquet, avoir les quatre as dans la main. ‖ *Avoir cent d'as*, au bésigue, avoir quatre as, ce qui vaut cent points.
— Monn. Unité monétaire de bronze chez les populations primitives de l'Italie centrale, de l'Etrurie, et chez les Romains.
— Pyrotechn. *Six, as et as*, dosage classique de poudre noire (six parties de salpêtre, pour une de soufre et une de charbon.)
— Sports. En termes d'aviron, nom donné souvent à la périssoire à un seul rameur.
— Encycl. Monn. L'*as* était, chez les Romains, la base de la numération. Unité de poids, l'as ou *libra* (livre) équivalait à 329 g ; unité de longueur, *pes* (pied), il équivalait à 0,297 m ; unité de mesure agraire, *jugerum*, il représentait environ 25 ares ; unité de mesure de capacité, *congius*, il valait 3,23 l. Plus spécialement unité monétaire, *as libralis*, c'était, théoriquement, une pièce d'une livre ou 327,45 g. En fait, la pièce ne pesait guère que 273 g ou 10 onces. L'as se divisait en fractions duodécimales, dont quelques-unes seulement étaient monnayées (*semis, triens, quadrans, sextans, uncia*). En 269, on frappa à Rome les premières monnaies d'argent, multiples de l'as (*sestertius*, 2 as 1/2 ; *quinarius*, 5 as ; *denarius*, 10 as). L'as, de même que toutes les monnaies de bronze romaines, subit progressivement une diminution de poids. Représentant primitivement une valeur métallique réelle, il en vint à n'être plus qu'une monnaie fiduciaire. Sous l'Empire romain, les fortunes ne sont plus évaluées en as, mais en sesterces.

AS ou **AAS** [as] n. m. Poids employé dans le nord de l'Europe et en Allemagne, d'une masse de 0,048 g, pour peser les matières d'or et d'argent : *Il y a 10 240 as à la livre hollandaise*. (C'est un poids d'essai correspondant à l'ancien grain de France.)

A. S., abrév. de Altesse sérénissime.

A. S., sigle de Assurances sociales.

As, symbole chimique de l'*arsenic*.

AŠ, en allem. **Asch**, v. de Tchécoslovaquie, en Bohême (cercle de Karlovy-Vary), à l'extrémité occidentale des Krušné Hory ; 15 000 hab. Industries textiles.

A. S. A., initiales de *American Standard Association*, organisme ayant adopté un système de détermination et de chiffraison de la sensibilité* des couches photographiques d'après la méthode proposée par L. A. Jones (v. sensitométrie). Les *degrés A. S. A.* suivent une progression arithmétique ; ainsi, une émulsion ayant 100 degrés A. S. A. est deux fois plus sensible qu'une autre ayant 50 degrés A. S. A.

ASA (911-871), 3e roi de Juda. Yahviste fidèle, il se rapprocha d'Israël vers la fin de son règne.

ASACHI (Gheorghe), écrivain roumain (Iaşi 1788 - Bucarest 1869). Fils d'un pope de village, ingénieur, architecte, diplomate, fondateur du premier journal roumain (1829), il contribue à créer l'Académie Mihăileană, embryon de la future université moldave, et patronne les premiers essais du théâtre moldave. Boyard de l'ancien temps, il reste à l'écart du mouvement révolutionnaire de 1848 et s'enferme ensuite dans la solitude. Plus que son œuvre écrite (poèmes lyriques, nouvelles historiques, pièces), son activité d'animateur et de novateur a compté dans l'essor des lettres roumaines.

a sacris ordinibus, mots lat. signif. [*écarté*] *des saints ordres*, et qui désignent l'une des formes de la suspense canonique ; un prêtre qui l'a encourue ne peut exercer aucune des fonctions de son ministère.

ASAD KHĀN, capitaine persan (près de Kaboul v. 1715 - † 1780). Un des lieutenants de Nādir chāh, il devint conseiller de Muḥammad Ḥasan, qu'il avait combattu.

ASADĪ AL-ṬŪSĪ, nom probablement porté par deux poètes persans, le père et le fils. Au premier appartiendraient plusieurs poèmes analogues aux *débats* et aux *tensones* du Moyen Age occidental. — Le second est sûrement l'auteur du *Livre de Garchasp*, terminé en 1066, la plus remarquable des épopées complémentaires du *Livre des Rois* (*Chāh Nāmē*) de Firdūsī.

ʿĀṢAF, nom donné par les légendes musulmanes à un prétendu vizir, confident de Salomon.

Asahi Shimbun, quotidien japonais. Il a pour origine l'*Osaka Asahi*, fondé en 1879. Quotidien à éditions régionales, l'*Asahi Shimbun* est, par son tirage, l'un des trois ou quatre plus grands quotidiens du monde, comme son rival, le *Mainichi Shimbun*. Il publie en outre plusieurs mensuels : féminin, scientifique, cinématographique et agricole, ainsi qu'un hebdomadaire sportif et un hebdomadaire pour enfants.

ASAHIGAWA, v. du Japon, au centre de Hokkaidō ; 123 000 hab. Industries mécaniques, textiles et chimiques.

ASAKUSANORI n. m. (mot jap.). Préparation culinaire japonaise à base d'algues*.

ASAM, nom d'une famille de peintres allemands : Hans Georg (1649-1711) travailla en Bavière à des fresques et à des tableaux à l'huile ; — Ses deux fils, Cosmas Damian (Benediktbeuren 1686 - monastère de Weltenburg, près de Ratisbonne, 1739) et Egid Quirin (Tegernsee 1692 - Mannheim 1750), sont les plus brillants représentants du baroque de l'Allemagne du Sud durant la première partie du XVIIIe s. Le premier est peintre, le second sculpteur et stucateur, mais, dans la plupart de leurs grandes entreprises, ils ont travaillé en collaboration étroite, comme architectes et décorateurs. Ils étaient à Rome en 1712-1713, où ils se mirent à l'école de Pierre de Cortone, de Pozzo et du Bernin, puis revinrent s'établir en Bavière (1715). Leurs ouvrages principaux sont l'église du monastère de Rohr, la restauration complète de la cathédrale de Freising, l'église du couvent de femmes d'Osterhofen, celle du monastère de Weltenburg, l'église Saint-Jean-Népomucène à Munich. Cette dernière église, qu'ils avaient élevée à leurs frais, donne une idée de leur style, triomphe du baroque le plus théâtral. Cosmas seul a peint aussi des ensembles de peintures murales, notamment à Weingarten, à Mannheim, à Saint-Emmeran de Ratisbonne.

ASAMA, le plus grand volcan du Japon, au centre de l'île de Honshū ; 2 542 m. Il est encore en activité, et sa terrible éruption de 1783 est restée célèbre.

ĀSANA n. m. inv. Mot sanskrit désignant le fait de s'asseoir ou d'être assis, un mode de s'asseoir. (Dans l'iconographie indienne, on distingue plusieurs *āsana* différents, correspondant à des prescriptions canoniques.)

ASANDROS, lieutenant d'Alexandre, frère de Parménion. Gouverneur de la Lydie en 334 av. J.-C., puis satrape de Carie après la mort d'Alexandre, il agrandit ses territoires vers le Pont-Euxin jusqu'en 316; mais, vaincu par Antigonos en 313, il disparut ensuite.

ASANDROS, roi du Bosphore (Chersonèse Taurique) [† 14 av. J.-C.]. Nommé gouverneur du Bosphore par son beau-frère Pharnace II, il prit sa place lorsque celui-ci eut été défait par Jules César en 47. Mais il fut détrôné par Mithridate de Pergame, protégé de César, puis rétabli par Auguste sur le trône du Bosphore.

ASANGA, en tibétain **Thogs-med** (« le saint Asanga »), l'une des plus grandes figures du bouddhisme indien (Purushapura [Peshāwar] début du Ve s.). Sectateur fervent des doctrines du Petit Véhicule, il s'en libéra pour embrasser la mystique salvatrice du Grand Véhicule (*Mahāyāna*) ; il convertit son frère Vasubandhu à une philosophie qui postule la réalité de la personnalité et du monde « extérieur », et à des idées religieuses fondées sur le culte rendu à Maitreya, le Bouddha futur. Sa doctrine est condensée dans le *Mahāyāna Sūtrālamkara*.

ASANO, famille de daimyō japonais, qui joua un rôle important dans les guerres de la fin du XVIe s. et du début du XVIIe s. La mise à mort et la dépossession d'Asano Naganori (1701) furent dramatiquement vengées par les *47 rônins*.

as
de carreau de pique

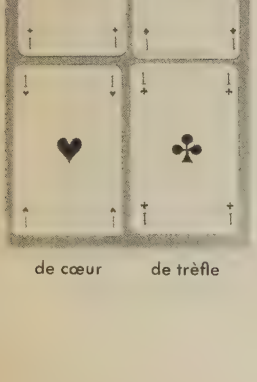

de cœur de trèfle

Phot. Larousse.

ASANSOL, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur la Damodar ; 55 800 hab. Mines de charbon. Métallurgie du fer (tréfileries, fabriques de tubes métalliques), de l'aluminium et de l'étain ; construction de locomotives. Industries chimiques (acide sulfurique). Produits réfractaires.

ASAPH, chef des lévites sous David. Son nom a été pris par une corporation de chanteurs dans le temple de Jérusalem. Une tradition tardive lui attribue plusieurs psaumes.

ASARET n. m. (gr. *asé*, dégoût [à cause de son odeur]). Plante à feuilles lisses et luisantes, à fleurs verdâtres à l'extérieur et rouges à l'intérieur. (Famille des aristolochiacées.)

— ENCYCL. L'*asaret* d'Europe (*Asarum Europaeum*), communément appelé *cabaret, oreille d'homme*, à cause de la forme de ses feuilles, est une petite herbe vivace, croissant dans les bois humides. Le rhizome et les feuilles, d'odeur forte, poivrée, ont des propriétés vomitives, jadis utilisées.

ASARHADDON ou **ASSARHADDON**, roi d'Assyrie, de 680 à 669 av. J.-C. Il reconstruisit Babylone, que son père Sennachérib avait ruinée en 689, et concentra ses efforts contre l'Egypte, où, pour la première fois, pénétrèrent les armées assyriennes ; il annexa la Basse-Egypte, puis vainquit Manassé et l'emmena captif.

ASAROTON n. m. (du gr. *asarôtos*, non balayé). Mosaïque de pavement qui simulait, en trompe-l'œil, des reliefs de repas tombés à terre.

ASARUM [rɔm] n. m. V. ASARET.

ASBEST, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), sur le versant oriental de l'Oural, au N.-E. de Sverdlovsk ; 60 000 hab. La ville doit son nom à un important gisement d'asbeste.

ASBESTE n. f. (gr. *asbestos*, inextinguible, parce que les Anciens utilisaient cette substance pour fabriquer les mèches des lampes perpétuelles en usage dans les temples). Substance minérale fibreuse, plus ou moins souple et soyeuse, inaltérable au feu, et qui résulte de l'altération de la trémolite, silicate appartenant au genre amphibole : *La variété la plus pure d'asbeste est l'amiante.*

ASBESTIN, E adj. Minér. De la nature de l'asbeste.

ASBESTOS, v. du Canada (Québec), dans les cantons de l'Est ; 9 000 hab. Centre de l'extraction de l'asbeste.

ASBESTOSE n. f. Pneumol. Affection pulmonaire due à l'inhalation des poussières d'*asbeste* (ou *amiante*). [L'asbestose frappe surtout les ouvriers employés au broyage, au cardage et au tissage des fibres d'amiante ; elle est reconnue comme maladie professionnelle par l'assurance contre les accidents du travail*.]

ASBJOERNSEN (Peter Christen), écrivain norvégien (Oslo 1812 - *id.* 1885). Il publie, avec Joergen Moe, plusieurs recueils de *Contes populaires norvégiens* (1842-1844, 1845-1848 et 1871), où, avec un rare bonheur, il a su donner au norvégien écrit, jusque-là fortement influencé par le danois, toute l'authenticité du récit parlé. De ce fait, ses *Contes populaires* ont joué un rôle décisif dans l'évolution de la langue norvégienne, et sont demeurés célèbres, tout autant que les contes des frères Grimm, qui furent, à l'origine, leur modèle. Asbjoernsen s'est également occupé de sciences naturelles ; il a découvert une espèce rare d'étoile de mer et a publié une série d'ouvrages sur l'économie forestière.

ASBOLANE, ASBOLITE ou **ASBOLITHE** n. f. (du gr. *asbolê*, suie, et *lithos*, pierre). Oxyde hydraté naturel de manganèse, renfermant une forte proportion d'oxyde de cobalt (de 20 à 30 p. 100), d'aspect terreux, en masse noire, tachant les doigts. (C'est une variété de wad.)

ASBOTH (Sandor), général hongrois (1811 - Buenos Aires 1868). Il prit une part active au mouvement national de 1848. Forcé de s'expatrier, il participa à la guerre de Sécession (1861). En 1866, le président Johnson le nomma ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Buenos Aires.

ASBRON (*pont des Ases*, c'est-à-dire « des dieux », dans la mythologie scandinave), nom de l'arc-en-ciel dans la littérature islandaise.

ASCAGNE ou **IULE** (lat. *Iulius*), fils d'Enée et de Créuse ; emmené par son père en Italie après la prise de Troie, il lui succéda comme roi de Lavinium et fonda Albe-la-Longue. La famille romaine des *Iulii* prétendait descendre de lui. (*Enéide.*)

ASCAIN, comm. des Basses-Pyrénées (arrond. de Bayonne), au S.-E. de Saint-Jean-de-Luz, près de la Rhune, sur la Nivelle ; 1 474 hab. (646 aggl.). Centre de villégiature. Place et église typiquement basques. Pont romain. P. Loti y écrivit *Ramuntcho.*

ASCALAPHOS ou **ASKALAPHOS.** Myth. gr. Fils de l'Achéron. S'étant attiré, en dénonçant Perséphone à Hadès, l'animosité de Déméter, il fut enseveli sous un roc, et métamorphosé en chouette.

ASCALON ou **MIGDAL ASHQUELON**, en ar. **'Asqalān**, une des cinq cités royales des Philistins, sur la Méditerranée. Centre du culte rendu à Derceto. Son fertile territoire produisait du vin, de l'huile, des noix, des grenades, et particulièrement des échalotes, auxquelles elle a donné son nom (*ascaloniae*, escalotes, échalotes). Cette ville cananéenne fut très prospère dans l'Antiquité, puis au Moyen Age, au temps des Arabes, qui l'appelaient *'Arūs al-Chām* (« la fiancée de la Syrie »), et au temps des croisés, qui firent du comté de « Japhe et Ascalon » la première des quatre grandes baronnies du royaume de Jérusalem. Elle fut détruite par Saladin. Patrie d'Hérode le Grand.

ASCANIA ou, mieux, **ASCARIA**, nom latin de la localité allemande d'*Aschersleben*, en Saxe, qui a donné son nom à la dynastie des princes d'Anhalt appelée *Ascanienne.*

ASCANIENS, nom d'une des dynasties de l'Empire germanique, qui tirait son nom de la ville d'*Ascania*, en Saxe. Elle apparaît dès le XIe s., mais ne joue de rôle historique qu'avec le margrave de Brandebourg Albert l'Ours, mort en 1170. Divisée en deux branches, la maison ascanienne régna sur le Brandebourg jusqu'en 1319, sur l'Ascanie et la Saxe jusqu'en 1423, sur le Lauenburg jusqu'en 1689, et sur l'Anhalt jusqu'en 1918.

ASCANIIA-NOVA, aggl. de l'U. R. S. S., dans le sud de l'Ukraine, entre le Dniepr et les marais de Sivach. Centre d'élevage du mouton ; station de sélection et de création de races nouvelles.

ASCARIDE n. m. V. ASCARIS.

ASCARIDIOSE n. f. Parasitol. Maladie provoquée par la présence d'ascaris dans l'intestin.

— ENCYCL. L'action des *ascaris* peut être spoliatrice, toxique, traumatique et infectieuse, ou irritante et inflammatoire. Elle se traduit par des troubles gastro-intestinaux (appendicite à ascaris) ou nerveux (accidents méningitiques). Le diagnostic repose sur la recherche des œufs dans les matières fécales.

ASCARIS [ris] ou **ASCARIDE** n. m. (gr. *askaris, askaridos ;* de *askarizein*, s'agiter). Ver parasite fusiforme, appartenant à l'embranchement des némathelminthes.

— ENCYCL. On connaît un grand nombre d'espèces d'*ascaris*. Les plus importantes sont *Ascaris lumbricoides*, qui vit dans l'intestin grêle de l'homme et du porc ; *A. megalocephala*, de grande taille, qu'on trouve chez le cheval et le bœuf.

A. lumbricoides est un ver rond, blanc laiteux, élastique. La femelle est plus longue que le mâle (25 cm - 15 cm) ; c'est un parasite de l'intestin de l'homme, où il est en nombre variable. Les œufs expulsés avec les selles vivent très longtemps dans l'eau ou sur la terre. Dans l'œuf apparaît un embryon qui, avalé avec des aliments souillés, donnera un ver adulte dans l'intestin de l'homme. Le cycle peut se compliquer : l'embryon subit une ou plusieurs mues et donne une larve armée qui perfore l'intestin grêle, et gagne, par l'appareil circulatoire, le foie d'abord, les bronches ensuite.

A. megalocephala a servi à d'importants travaux de cytologie et de génétique, à cause du petit nombre de ses chromosomes et de la netteté des premiers stades de la division de l'œuf.

ASCÁSUBI (Hilario), poète argentin (Buenos Aires 1807 - Córdova 1875). Il prit une part active à la lutte contre Quiroga et Rosas. Ses ouvrages : *Santos Vega, Paulino Lucero*, écrits en vers populaires, dans le langage libre et imagé du gaucho, sont, en quelque sorte, le romancero de la Pampa. En 1864, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la Confédération argentine à Paris.

ASCELIN ou **ANSELME** (Nicolas), moine dominicain envoyé par Innocent IV auprès du khān des Mongols, qui refusa de le recevoir (1247). Il alla, par la Syrie et la Perse, jusqu'à la rive est de la mer Caspienne.

ASCENDANCE n. f. Ensemble des générations qui ont précédé une génération actuelle : *L'une et l'autre* [famille] *comptait dans son ascendance une majorité de gens de robe* (R. Martin du Gard). ‖ Origine, extraction : *De mon ascendance terrienne j'ai gardé un vif amour* [...] *de la nature* (G. Duhamel).

— Aéron. et Météorol. Courant aérien possédant une composante verticale dirigée de bas en haut : *Les ascendances sont indispensables au vol à voile.*

— ENCYCL. Météorol. Il existe quatre types principaux d'*ascendances*, qui peuvent d'ailleurs se combiner : 1° les *ascendances dynamiques*, dues à la convergence des masses d'air dans les basses couches ; 2° les *ascendances orographiques*, « au vent » d'un relief, dues à l'effet d'obstacle et de frottement ; 3° les *ascendances thermiques*, ou simplement les *thermiques* (nom employé au masculin), qui résultent des contrastes de température de la surface terrestre : l'air s'élève sur les sols chauds et descend sur les sols froids par effet de densité. (Ce mécanisme de *thermoconvection* est utilisé dans le vol à voile. Un contraste de quelques degrés, entre un champ de blé et un marécage, par exemple, suffit pour le déclencher par temps calme) ; 4° les *ascendances d'instabilité*, qui fonctionnent dans une masse d'air à fort gradient thermique vertical (v. STABILITÉ).

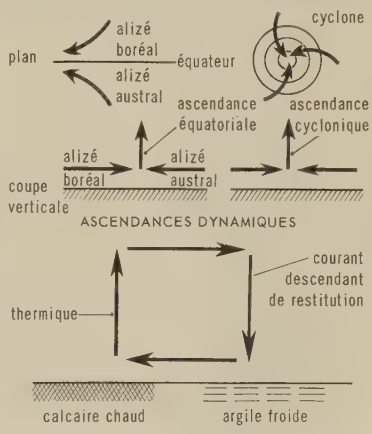

SCHÉMA D'UN THERMIQUE

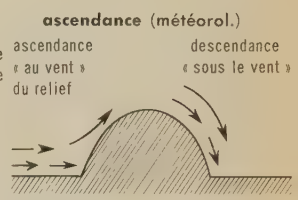

ascendance (météorol.)

ASCENDANCE OROGRAPHIQUE

ASCENDANT, E adj. (lat. *ascendens ;* de *ascendere*, monter). Qui va en montant : *Mouvement ascendant. Le boulevard de Vaugirard, à la partie ascendante duquel on va donner* [...] *le nom de l'illustre Pasteur...* (G. Duhamel).

— Aéron. Qui permet de gagner de l'altitude. (V. ASCENDANCE.)

— Anat. Se dit des organes se dirigeant de bas en haut. ‖ *Aorte ascendante*, portion initiale de l'aorte, allant du ventricule gauche à la crosse. ‖ *Côlon ascendant*, nom quelquefois donné à la portion initiale du côlon, comprise entre le cæcum et l'angle hépatique.

— Astrol. *Astre ascendant*, astre qui monte au-dessus de l'horizon au moment de la naissance d'une personne, et qui aide à dresser la carte de sa vie.

— Astron. Se dit d'un astre dont le mouvement s'effectue soit du dessous au-dessus de l'horizon (astres ascendants), soit, pour une planète, du S. au N., en traversant le plan de l'écliptique (nœud ascendant d'une orbite planétaire).

asaret

ascaris

Phot. Vincent, d'Aguilar.

— Bot. Se dit de tous les organes qui sont coudés à la base, puis redressés : *Tige ascendante. Etamines ascendantes.* ‖ *Sève ascendante,* sève brute circulant dans les vaisseaux du bois, des racines vers les feuilles.
— Hydrol. *Eaux ascendantes,* eaux d'une nappe phréatique emprisonnée par des couches de terrains imperméables et en forme de cuvette. (Le creusement de puits artésiens provoque l'apparition des eaux, qui peuvent être jaillissantes.)
— Math. *Progression ascendante,* progression dont les termes vont en croissant.
— Mus. Se dit d'un intervalle quand le second son est plus aigu que le premier. (Ce mot peut servir à définir un motif, une phrase, etc.)
◆ N. m. (surtout au plur.). Parents dont on descend (père, aïeul, bisaïeul ; mère, aïeule, bisaïeule, etc.) : *Les Laroque et les Desqueyroux ont laissé leurs logis tels qu'ils les reçurent des ascendants* (F. Mauriac).

ASCENDANT n. m. (lat. médiév. *ascendens,* influence dominante). Influence, autorité morale : *Il n'avait pas encore perdu sur Jacqueline l'ascendant que l'amour lui donnait* (R. Rolland).
— Langue class. Influence des astres et, *par extens.,* inclination naturelle : *Notre amour* [...] *forcée par quelque ascendant de naissance* (Corneille).
— Syn. : *autorité, crédit, empire, influence.*

ASCENSEUR n. m. Constr. Appareil élévateur permettant de transporter des personnes dans une cabine se déplaçant entre des guides verticaux, ou faiblement inclinés sur la verticale, et actionnée par une machinerie.
— Trav. publ. Syn. d'ÉLÉVATEUR À BATEAUX.

schéma de l'installation d'un ascenseur

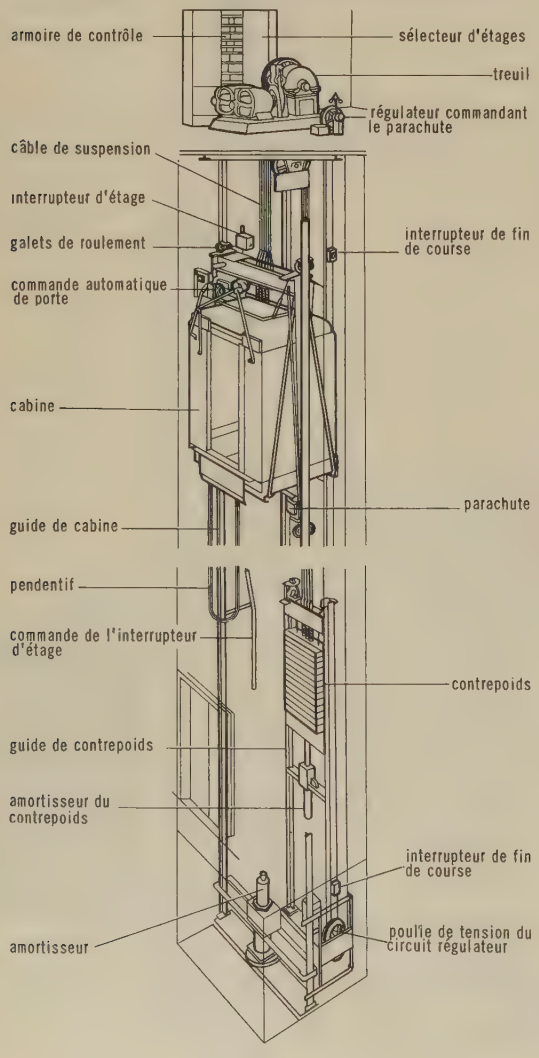

— Encycl. Constr. C'est à l'ingénieur français Edoux que l'on doit l'invention du premier élévateur hydraulique (construit en 1867 pour l'Exposition universelle), qu'il appela lui-même *ascenseur.* Les constructeurs pensèrent ensuite à utiliser l'énergie des distributions d'air comprimé ou d'électricité. Au nom d'Edoux vinrent s'ajouter, pendant cette période de rapide évolution technique, ceux de Roux et de Combaluzier, de Sauter et de Harle, de Chrétien pour la France, de Siemens pour l'Allemagne, qui présenta, pour la première fois, l'ascenseur électrique à l'Exposition de Mannheim en 1880, et d'Otis pour l'Amérique.
Un grand nombre d'appareils hydrauliques, aéro- et électro-hydrauliques, qui précédèrent les ascenseurs électriques modernes, sont encore en usage.
Les *ascenseurs hydrauliques* utilisent l'eau comme agent moteur. L'ascenseur hydraulique à pression directe et à cabine supportée se compose d'une cabine portée par un piston.
L'ascenseur hydraulique à *cabine suspendue* comporte un cylindre avec un piston, de dimensions relativement peu importantes ; le piston est en relation avec un treuil sur lequel s'enroulent des câbles qui passent en haut de l'édifice sur des poulies pour revenir s'accrocher à la cabine.
Vinrent ensuite les appareils dans lesquels l'eau n'est plus qu'un fluide de transmission de la force motrice, fournie soit par l'air comprimé, soit par l'énergie électrique.
Dans les ascenseurs à air comprimé, la pression de l'eau est donnée soit par l'air comprimé agissant directement sur elle dans un réservoir (système à compresseur), soit sur un piston agissant sur l'eau ou relié lui-même à un autre piston qui agit sur l'eau (système à compensateur).
L'*ascenseur électrique* fit son apparition en France en 1889. Dans les systèmes modernes, la cabine est suspendue à des câbles qui s'enroulent sur un treuil actionné par un moteur électrique. Les parties principales de cet ascenseur sont les suivantes :
La *gaine* ou *cage d'ascenseur* est l'espace clos dans lequel se déplacent la cabine et son contrepoids. En général, elle doit être entièrement close, sur toute sa hauteur, par des parois pleines ou grillagées. La gaine est prolongée vers le bas par une cuvette où sont installés les butées et les amortisseurs, et vers le haut par une réserve dans laquelle se trouvent les appareils de manœuvre de l'ascenseur. Ce prolongement doit avoir une hauteur sous plafond de 1,80 m au minimum, être ventilé et construit de façon que le moteur et les canalisations électriques soient complètement à l'abri des poussières et de l'humidité.
Les *guides,* constitués par des barres rondes ou des profilés en acier scellés dans la gaine, assurent le guidage du mouvement vertical de la cabine et du contrepoids.
La *cabine* est l'organe destiné à recevoir les personnes à transporter. Elle est constituée par un cadre métallique, fixé par un étrier également métallique, lequel porte les coulisseaux de guidage et les parachutes de sécurité. Elle est supportée par des câbles qui viennent s'enrouler sur le tambour du treuil. Cette cabine peut être : à service simple, lorsqu'elle ne comporte qu'une entrée ; à services opposés, lorsqu'elle comporte deux entrées situées sur des faces opposées ; à services d'équerre, lorsqu'elle comporte deux entrées situées dans des plans à 90°.
L'entrée des cabines est ordinairement fermée par des portes va-et-vient. Ces portes doivent être fermées pour que le démarrage puisse se faire. Dans les derniers ascenseurs modernes, la cabine ne comporte plus de portes de fermeture : seule la porte fermant la gaine assure la protection.
Le *treuil* est l'ensemble du mécanisme d'entraînement des câbles de suspension de l'ascenseur.
Cet ensemble se compose d'un tambour, généralement à cannelures, pour guider l'enroulement des câbles. Il est accouplé à un moteur électrique muni d'un appareil réducteur de vitesse, et de freins électromagnétiques permettant un arrêt précis. Il comprend également un dispositif de sécurité limiteur de couple à friction, un tableau avec contacteur-inverseur, un disjoncteur magnétothermique, et un interrupteur combiné avec fusible.
Les *organes de sécurité* comprennent, d'une part, les serrures et le verrouillage automatique des portes, et, d'autre part, les parachutes et autres dispositifs ayant pour objet de contrôler le fonctionnement correct de l'ascenseur.
Le parachute est un organe mécanique fixé à l'étrier de la cabine ou du contrepoids et qui est destiné à bloquer automatiquement la cabine ou le contrepoids sur leurs guides, en cas de « survitesse » en descente ou de rupture des organes de suspension. Si la prise de parachute s'effectue sans freinage sur les guides, mais par arc-boutement direct des organes de prise sur les guides, non compensé par l'intervention d'un système élastique limitant la réaction sur la cabine, le parachute est dit à prise instantanée. Dans le cas contraire, il est dit à prise amortie. En outre, les ascenseurs doivent être munis d'un dispositif normal d'arrêt en fin de course. (V. treuil.)
Les *organes de manœuvre* permettent de provoquer le déplacement de la cabine dans le sens désiré, le couplage du moteur, son démarrage, la vitesse de régime, et, au moment choisi, éventuellement le ralentissement, puis l'arrêt de la cabine.

ASCENSION n. f. (lat. *ascensio ;* de *ascendere,* monter). Action de monter, de s'élever, de gravir : [La Faustin] *montait, rapide, l'escalier dans une ascension qui avait de petits repos méditatifs sur le palier* (Goncourt). ‖ — *Fig.* Action de s'élever socialement ou moralement : *Tout progrès nouveau est* [...] *une ascension de l'homme à Dieu* (Sainte-Beuve).
— Aéron. Action de s'élever dans les airs, pour un aérostat. (La première ascension fut celle d'une montgolfière, à Annonay, le 5 juin 1783, tandis que la première ascension humaine fut réalisée par Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes, à partir des jardins de la Muette, le 21 nov. 1783.)
— Alp. V. alpinisme.
— Astron. *Ascension droite d'un astre,* arc compté selon l'équateur céleste dans le sens direct entre le point équinoxial et le pied du méridien céleste passant par cet astre. (Voir part. *encycl.*)
— Ch. de f. Remontée de la couche sous-jacente à travers le ballast. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. Action par laquelle un liquide monte dans des canaux, des pompes, etc. : *L'ascension de la sève dans les rameaux, de l'eau dans une pompe.*
— Relig. et Bx-arts. Elévation miraculeuse de Jésus-Christ, lorsqu'il monta au ciel en présence de ses apôtres et de ses disciples. (En ce sens, prend une majuscule.) ‖ Fête que l'Eglise célèbre en l'honneur de cet acte miraculeux, quarante jours après Pâques : *La fête, le jeudi de l'Ascension.* (V. part. *encycl.*) ‖ Œuvre d'art représentant Jésus-Christ montant au ciel : « *L'Ascension* », *de Rubens.*
— Encycl. Astron. L'*ascension droite* d'un astre est l'angle dièdre compris entre le cercle horaire du point γ (point équinoxial de printemps) et le cercle horaire d'une étoile E. Comme le point γ participe au mouvement diurne, l'ascension droite d'une étoile est une quantité constante, du moins en première

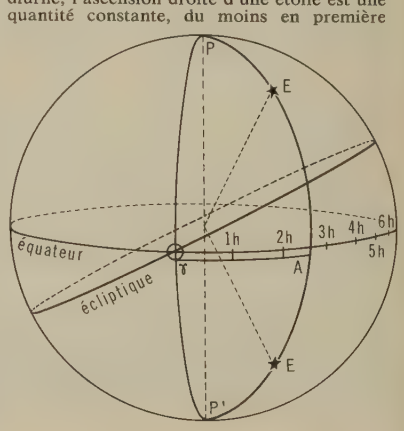

approximation. En fait, elle est influencée par les fluctuations du point γ (précession des équinoxes et nutation), par les fluctuations de l'étoile (mouvement propre et éventuellement parallaxe), par la vitesse propre de l'observateur dans l'espace (aberration) et par l'influence variable de la réfraction atmosphérique. L'ascension droite d'un astre se mesure en heures, minutes et secondes. Si l'on utilise une horloge astronomique réglée sur le temps sidéral local, cette horloge, au moment où une étoile E passe au méridien, donne une indication égale à l'ascension droite de l'étoile, ce qui permet soit de déterminer la correction de pendule (étoile parfaitement connue au préalable), soit l'ascension droite de l'étoile (horloge parfaitement réglée au préalable sur le temps sidéral local). — Ch. de f. L'argile ou la glaise des plates-formes de chemin de fer, quand elle se ramollit sous l'action de l'eau, monte progressivement dans le ballast composé de cailloux ou d'éléments de grosseur variable. Ce fait se produit sous le poids des charges roulantes, et les expériences faites en remplaçant au besoin l'action des trépidations produites par le roulement des essieux par celle d'appareils vibrateurs mécaniques ont montré que seuls le sable ou le mâchefer très fin et très pur s'opposaient à ce mouvement d'*ascension* des matières argileuses ou de la glaise, susceptibles de provoquer dans la voie de graves déformations et des déraillements. — Relig. et Bx-arts. Les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean ne parlent pas de l'*Ascension*, et se terminent l'un et l'autre par le récit d'apparitions postérieures à la résurrection. La finale actuelle de saint Marc mentionne en quelques mots le retour du Christ dans le ciel et sa session à la droite du Père. Saint Luc raconte, à la fin de son Evangile, que Jésus mena ses disciples vers Béthanie et monta au ciel en leur présence ; mais il ne donne aucune date, et, à le lire, on pourrait croire que la scène se place au soir même de Pâques. Toutefois, dans les Actes des Apôtres, il est beaucoup plus précis : il place l'Ascension au quarantième jour après Pâques ; il ajoute qu'après la disparition de Jésus deux anges annoncèrent aux Apôtres que le Maître reviendrait comme il était parti. L'Ascension est une scène souvent représentée en sculpture : porte Miègeville, à Saint-Sernin de Toulouse (XIIe s.) ; tympan septentrional de Chartres. On cite, en peinture, les œuvres de Giotto (Arena de Padoue), Fra Angelico (Académie de Florence), Mantegna (musée des Offices, à Florence), le Pérugin (musée de Lyon), le Corrège (coupole de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Parme).

ASCENSION (ÎLE DE L'), île anglaise de l'océan Atlantique austral, à 1 330 km au N.-O. de Sainte-Hélène, dont elle dépend ; 82 km² ; 191 hab. Station de charbon. Découverte en 1501, le jour de l'Ascension, par Juan de Nova ; anglaise depuis 1815.

ASCENSIONNEL, ELLE adj. Relatif à une ascension : *Mouvement ascensionnel.*

— Aéron. *Force ascensionnelle*, force qui, en vertu du principe d'Archimède, permet à un ballon de s'élever dans les airs : *La force ascensionnelle d'un ballon est égale au poids de l'air qui occuperait le même volume que le ballon, diminué du poids de ce ballon.* ‖ *Vitesse ascensionnelle*, gain d'altitude réalisé par un avion dans l'unité de temps : *La vitesse ascensionnelle d'un avion se mesure généralement en mètres par seconde.*

ASCENSIONNER v. intr. Faire une ascension. (Vieilli.)

ASCENSIONNISTE n. Personne qui fait une ascension. (Vieilli.)

ASCENSUM (PER) [sɔm] (mot lat.). Pétrogr. Se dit d'un minéral formé par remontée de matière, à l'état liquide ou gazeux, à travers les pores ou les interstices de la roche.

ASCÈSE [asɛz] n. f. (gr. *askêsis*, exercice). Etat d'âme de l'ascète. ‖ Application à la pratique des vertus par l'exercice de la volonté, par des privations, etc. : *Nicolas ne fumait pas : c'était une des règles de ce qu'il appelait son ascèse* (F. Mauriac).

— ★ *renoncement, méditation, abstinence, jeûne, saint, ermite, mortification.*

— ENCYCL. Philos. Le terme d'*ascèse* semble, de nos jours, concerner moins l'ascétisme lui-même et ses caractères négatifs que l'exercice positif et persévérant de la volonté, dans toute ascension vers un but, un idéal, dont l'homme cherche à se rendre digne en se transformant à force de vouloir, en se purifiant, en développant en lui ce qui s'apparente à cet idéal. Ainsi pourra-t-on parler d'*ascèse mystique*, d'*ascèse philosophique*, d'*ascèse politique*, etc., expressions où le mot reprend son sens étymologique d'*exercice*.

ASCÈTE n. (gr. *askêtês*, qui s'exerce). Nom que l'on donnait, avant l'institution des monastères, à ceux qui, pour se livrer exclusivement à la piété, menaient une vie d'oraison et de mortification. ‖ Personne qui se consacre aux exercices de la vie spirituelle, et qui mortifie son corps.

ASCÉTIQUE adj. Qui appartient à l'ascétisme, aux ascètes : *Pratiques ascétiques.* ‖ Qui témoigne de l'ascétisme : *Un vieux moine à l'œil cave, aux lèvres ascétiques* (Leconte de Lisle).

◆ N. m. Traité sur l'ascèse : *Les « Ascétiques » de saint Basile.*

◆ N. f. Partie de la théologie qui traite de l'ascétisme.

ASCÉTISME n. m. Doctrine, pratiques des ascètes ; état de ceux qui se vouent aux exercices de la haute piété. ‖ Morale philosophique ou religieuse fondée sur le mépris du corps et des sensations corporelles, et tendant à assurer, par les souffrances physiques, le triomphe de l'âme sur les instincts et les passions. ‖ Manière de vivre de ceux qui professent cette morale.

— ENCYCL. Le mot *ascétisme* désigne particulièrement la pratique régulière de mortifications corporelles. Le mot *ascète* est emprunté aux stoïciens, qui comparaient volontiers les efforts du sage pour réaliser la vertu aux exercices de l'athlète en vue de la victoire aux jeux Olympiques. Par leur renoncement aux plaisirs des sens et leur endurance à l'égard de la douleur physique, ils voulaient tremper leur volonté et forger ainsi l'instrument de leur perfectionnement moral. L'ascétisme chrétien procède d'une autre inspiration, qui est la charité. Il est d'abord un renoncement à tout ce qui pourrait détourner l'âme de la perfection évangélique. Il peut être l'offrande d'un renoncement ou d'une souffrance — même voulue et recherchée — comme témoignage d'amour ou geste d'expiation, en union avec les souffrances du Christ. Le brahmanisme, le mahométisme ont leurs ascètes. Avant la venue de Jésus-Christ, les esséniens, les thérapeutes avaient pratiqué la vie ascétique. On sait qu'une des formes que revêtit l'ascétisme chrétien, surtout après la persécution de Decius, fut la vie au désert.

ASCH. V. AŠ.

ASCH (Georg Thomas, baron VON), médecin russe (Saint-Pétersbourg 1729 - Göttingen 1807). Médecin des armées russes pendant la guerre de Turquie, puis professeur à l'université de Göttingen.

ASCH (Cholem), écrivain de langue hébraïque et de langue yiddish (Kutno, Pologne, 1881 - Londres 1957). Fixé aux Etats-Unis, il a écrit des contes, des poèmes, des drames, où il a peint la vie des juifs de Pologne.

ASCHAFFENBURG, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), au confluent du Main et de l'Aschaff, en bordure du Spessart ; 46 000 hab. Le château, reconstruit en 1605-1616, ancienne résidence d'été des archevêques de Mayence, abrite une galerie de tableaux et une bibliothèque dont Henri Heine fut quelque temps bibliothécaire. Le roi Louis Ier de Bavière y adjoignit, en 1842-1859, un « Pompeianum », imité de la maison de Castor et Pollux à Pompéi. Dans la Stiftskirche, basilique du Xe s., rénovée à l'époque gothique, s'élève le tombeau de l'Electeur Albert, par P. Vischer le Jeune. Aschaffenburg est une ville industrielle ; c'est l'un des plus grands centres allemands de confection masculine. Mécanique de précision ; machines-outils. Industries chimiques.

— Hist. mil. Un corps des Etats confédérés allemands y fut défait par les Prussiens, le 13 et le 14 juillet 1866, ce qui permit à ces derniers d'entrer à Francfort.

ASCHAM (Roger), humaniste anglais (Kirby Wiske, Yorkshire, 1515 - Londres 1568). Professeur de grec à l'université de Cambridge (1540) et précepteur de la future reine Elisabeth (1548-1550), il donna son adhésion à la Réforme. Son *Toxophilus* (1545), dédié au roi Henri VIII, est un éloge ardent du tir à l'arc. Dans *le Maître d'école* (publié en 1570), Ascham expose, sous une forme alerte et attrayante, ses vues sur l'enseignement ; il y fait une large place au latin, mais se méfie de toutes les influences qui pourraient venir de l'Italie ou de la Renaissance : il pose les bases d'une éducation rigoureuse, où les exercices du corps tiennent une large place, et contribue ainsi à créer l'idéal anglais du *gentleman*.

« Ascension »
par Giotto
Arena, Padoue
ci-dessous
par Mantegna
musée des Offices,
Florence

ASCHANÆUS (Martin Laurentii), érudit suédois († 1641). Aumônier militaire sous Gustave-Adolphe, antiquaire du royaume (1630), on lui doit d'importantes collections de manuscrits et de monnaies.

ASCHEBERG (Rutger, comte D'), feld-maréchal suédois (Courlande 1621 - Göteborg 1693). Page de Bernhard de Saxe-Weimar, il entra au service de la Suède, prit une part brillante à toutes les guerres du temps, et fut créé par Charles XI feld-maréchal et comte.

ASCHEHOUG (Torkel Halvorsen), juriste et homme politique norvégien (Id 1822 - Christiania 1909). Professeur à l'université de Christiania, il publia le *Norges offentlige ret*, ouvrage classique en Norvège, et le *Droit constitutionnel des royaumes de Suède et de Norvège.*

ASCHERSLEBEN, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Halle), au N.-E. du Harz ; 36 300 hab. Eglise du XVe s. Centre industriel : extraction de potasse ; industries mécaniques ; papeterie ; industries alimentaires.

ASCIA [asia] n. f. (mot lat. qui signif. *hache*). Instrument figuré sur nombre de tombeaux antiques, et qui tient à la fois de la hache et de la pioche. (La formule funéraire *Sub ascia dedicavit*, qui l'accompagne parfois, semble avoir un sens religieux.)

ASCIDIACÉS [asi] n. m. pl. Classe de tuniciers comprenant des espèces solitaires ou coloniales généralement fixées au fond de la mer.

— ENCYCL. Les *ascidiacés* sont répartis en trois sous-classes : les *entérogones*, à tentacules simples et dont les gonades, impaires, sont placées dans l'anse intestinale ou en arrière d'elle ; les *pleurogones*, dont le corps n'est jamais divisé en deux parties, et dont les gonades sont toujours placées à côté de la branchie ; les *octacnémidés*, très petits tuniciers de 6 à 8 mm de long, habituellement fixés au fond, mais capables de nager librement. (V. aussi ASCIDIE.)

ASCIDIE [asidi] n. f. (gr. *askidion*). Bot. Feuille dont l'extrémité ressemble à une urne.

— ***Ascidies*** n. f. pl. Invert. Classe de tuniciers répandus dans toutes les mers du globe. (Syn. ASCIDIACÉS.)

— ENCYCL. Bot. Les *ascidies* sont des organes en forme de cornet ou d'ampoule, munis ou non d'un couvercle au niveau de l'orifice qui conduit dans la cavité. On les rencontre comme terminaison de certaines feuilles (népenthès, sarracénie, etc.). Au fond des ascidies s'amasse un liquide sucré, dont les insectes paraissent friands.

— Invert. Les *ascidies* représentent, dans la classe des tuniciers, des animaux fixés au sol sous-marin, tandis que ceux des deux autres sections vivent flottants dans la mer. Le corps, formé d'une matière cartilagineuse,

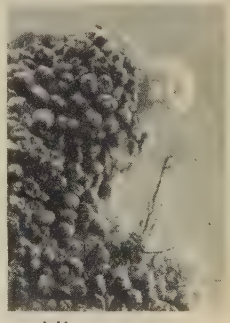

ascidies
Microcosmus suleatus

asclepias

analogue à la cellulose, souvent recouvert d'une peau dure et rugueuse, quelquefois transparente, a la forme d'un sac à deux orifices, l'un pour l'entrée de l'eau, le second pour sa sortie chargée des déchets de l'animal. Cette eau passe à travers une branchie cylindrique, où elle laisse, comme dans un filtre, les particules alimentaires. Le système nerveux se réduit à un ganglion placé entre les deux orifices ou siphons. Le cœur bat de façon à chasser le sang tantôt dans un sens, tantôt en sens inverse ; il n'y a pas de vaisseaux à proprement parler, mais seulement des lacunes. Le sang, hypertonique, porteur de nombreuses sortes de globules, contient du vanadium et de l'acide sulfurique libre. Les ascidies sont successivement femelles, puis mâles. La larve de cet animal a la forme d'un têtard, terminé par une queue natatoire contenant les rudiments des organes fondamentaux des vertébrés : corde dorsale, cordon nerveux ; cette queue se résorbe quand l'animal se fixe pour devenir adulte. Certaines de ces ascidies vivent à l'état d'individus isolés (*ascidia, molgula*) ; d'autres émettent des stolons sur lesquels bourgeonnent des individus séparés des parents. Beaucoup sont des colonies dans lesquelles les individus sont soudés les uns aux autres par la tunique d'enveloppe, et se groupent autour d'un cloaque unique (*botrylle*). Les ascidies se trouvent dans toutes les mers, à la surface ou aux grandes profondeurs. De nombreux animaux et plantes, les uns nuisibles (parasites), les autres indifférents ou utiles (symbiotes), s'abritent dans leur cavité branchiale.

ASCIDIFORME ou **ASCIDIÉ, E** [asi] adj. Bot. Se dit des feuilles dont l'extrémité a la forme d'un godet. (V. ASCIDIE.)

ASCIDIGÈRE [asi] adj. Qui porte des ascidies.

ASCITE [asit] n. f. (du gr. *askos,* outre). Hydropisie abdominale, déterminée par un épanchement de sérosité dans la cavité péritonéale. (Elle doit son nom au gonflement qu'elle détermine.)
— ENCYCL. Chez l'homme, l'*ascite* résulte de lésions du foie, du cœur, des reins, de la veine porte ou du péritoine (péritonite simple ou tuberculeuse), etc. Le signe principal de l'ascite est la matité absolue dans tous les points occupés par le liquide ; de plus, en appliquant une main sur un des côtés du ventre et en frappant légèrement le côté opposé avec l'autre main, la première perçoit la sensation produite par le choc du liquide déplacé (sensation de flot). Lorsque l'ascite est considérable, elle gêne les mouvements et la respiration, et peut s'accompagner de dilatations veineuses (circulation collatérale). L'ascite peut guérir sans intervention ; mais souvent, on est obligé d'évacuer le liquide au moyen d'une paracentèse. Il faut toujours traiter la lésion organique causale.

ASCITIQUE [asi] adj. Pathol. Qui appartient à l'ascite : *Liquide ascitique.*
◆ Adj. et n. Atteint d'ascite.

ASCLÉPIADACÉES n. f. pl. Famille de plantes à fleurs, de l'ordre des gentianales.
— ENCYCL. Les *asclépiadacées* sont des plantes à tige herbacée ou ligneuse, à feuilles simples, pétiolées, entières et sans stipules opposées. Les fleurs sont hermaphrodites et régulières. Elles sont pourvues de cinq étamines, dont les anthères renferment un pollen non point granuleux, comme dans la plupart des végétaux, mais réuni en masses appelées *pollinies*. Les asclépiadacées vivent généralement dans les régions chaudes des deux continents. Elles renferment un suc âcre et laiteux.

ASCLÉPIOS
sculpture antique
musée profane, Rome

ASCLÉPIOS d'Épidaure
musée national d'Athènes

ASCLÉPIADE n. m. et adj. (du nom d'un poète grec). Nom de deux vers lyriques grecs et latins : le *petit asclépiade*, qui comprend une base dissyllabique, deux choriambes et un pied dissyllabique indifférent, et le *grand asclépiade*, qui a trois choriambes au lieu de deux. (Comparer avec le glyconien, qui a le même schéma, mais un seul choriambe.)

ASCLÉPIADE, en gr. **Asklêpiadês,** philosophe grec de la seconde moitié du IVe s. av. J.-C. Il quitta l'école platonicienne pour celle d'Elis, puis pour l'école d'Erétrie, fondée par son ami Ménédème.

ASCLÉPIADE de Samos, en gr. **Asklêpiadês,** poète alexandrin (première moitié du IIIe s. av. J.-C.), auteur d'épigrammes amoureuses, dont dix-huit sont conservées dans l'*Anthologie*. Le vers *asclépiade* lui doit son nom ; mais, s'il utilise ce mètre, il n'en est pas le créateur, puisque ce rythme poétique, appelé aussi *choriambique*, se trouve déjà chez les poètes de Lesbos du VIe s. av. J.-C.

ASCLÉPIADE, en gr. **Asklêpiadês,** médecin grec (Pruse, Bithynie, 124 av. J.-C. - † 40 av. J.-C.). Il exerça la médecine en Grèce, puis à Rome. Adversaire de la méthode hippocratique et de l'expectation.

ASCLÉPIADE de Myrlée, en gr. **Asklêpiadês,** grammairien grec (Bithynie Ier s. av. J.-C.), auteur de *Commentaires* sur les poètes grecs et d'une *Histoire de Bithynie*.

ASCLÉPIADE, en gr. **Asklêpiadês,** surnommé **Pharmacion,** auteur grec de la fin du Ier s. de notre ère. Il composa dix livres sur la pharmacie, que Galien estimait fort.

ASCLÉPIADES, famille de médecins grecs qui prétendaient descendre d'Asclépios. (Hippocrate en est le membre le plus célèbre.)

ASCLEPIAS n. f. Plante à fleurs rosées, odorantes, à tige herbacée, vivace dans les lieux sablonneux. (On l'appelle aussi HERBE À LA OUATE.) [Famille des asclépiadacées.]
— ENCYCL. Le latex de l'*asclepias* est toxique. Les fleurs peuvent capturer les insectes, les abeilles en particulier, dont les cadavres restent suspendus, mais ne sont pas digérés : la plante n'est donc pas insectivore.

ASCLÉPIEION ou **ASKLÊPIEION** n. m. Antiq. gr. Foyer de médecine placé sous la direction d'Asclépios, dans la Grèce antique. || Pl. *des* ASCLÊPIEIA.
— ENCYCL. Les *asclêpieia* étaient répandus dans toute la Grèce. Les principaux étaient ceux de Tríkkala, de Cos, de Pergame, d'Epidaure et d'Athènes ; ils ont été tous fouillés. Des prêtres, se léguant de père en fils les secrets révélés par le dieu, y donnaient des consultations sous forme d'oracles. Etablis dans un site salubre, les asclêpieia étaient à la fois des sanctuaires et des hôpitaux ; on y pratiquait une thérapeutique religieuse aussi bien qu'hygiénique : sacrifices, jeûnes, bains, cure de sommeil et oniromancie alternaient avec l'application d'une méthode médicale positive, que devait illustrer, après les pythagoriciens, Hippocrate, dans l'asclêpieion de Cos.

ASCLÉPIODOTE, en gr. **Asklêpiodotos,** élève du stoïcien Posidonios (Ier s. av. J.-C.). Il a laissé un ouvrage pédant sur l'instruction et la tactique militaires.

ASCLÉPIODOTE, en gr. **Asklêpiodotos,** médecin, thaumaturge et philosophe néoplatonicien grec, né à Alexandrie, disciple de Proclos (v. 450 apr. J.-C.).

ASCLÉPIOS ou **ASKLÊPIOS,** dieu de la Médecine, chez les Grecs. Suivant la légende la plus répandue, il était fils d'Apollon. Dans Homère, il n'est encore qu'un héros : il a appris du centaure Chiron l'art de la médecine. Peu à peu, Asclépios fut considéré comme un dieu, et des plus populaires : il était particulièrement honoré à Epidaure (v. ASCLÊPIEION). Ses attributs étaient le serpent, le coq, le bâton, la coupe. Le culte d'*Aesculapius* (Esculape) fut adopté à Rome au IIIe s. av. J.-C., à la suite d'une peste.
— Sculpt. L'Asclépios archaïque est jeune et imberbe. A partir du IVe s., c'est un homme barbu, à la physionomie bienveillante : l'épaule droite et la poitrine découvertes, il s'appuie sur un bâton, autour duquel s'enroule un serpent. Souvent, il est entouré de sa femme Epioné, de sa fille Hygie (la Santé), de ses fils Podalire et Machaon, et de Télesphore (génie de la Convalescence).

ASCLÉPIOS ou **ASKLÊPIOS de Tralles,** philosophe grec d'Alexandrie (fin du Ve s. apr. J.-C.). Il a laissé des commentaires sur des traités d'Aristote.

ASCLÈRE n. m. (*a* priv., et gr. *sklêros,* dur). Insecte allongé, élégant, le plus souvent bleu et rouge, propre aux régions tempérées. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des œdéméridés.)

ASCOBOLUS [lys] n. m. (gr. *askos,* outre, et *bolos,* jet). Champignon de l'ordre des discales, aux spores brunes ou violettes, ornementées, poussant généralement dans le fumier.

ASCOCHYTA n. m. (gr. *askos,* outre, et *khutos,* soluble). Genre de champignons imparfaits, dont les diverses espèces s'attaquent à de nombreuses plantes. (*Ascochyta pisi* est l'agent de l'anthracnose du pois.)

ASCOGÈNE adj. Se dit de certains filaments du mycélium des champignons, dont l'extrémité donne naissance aux asques.

ASCOGONE n. m. Organe, généralement en forme de crosse, présent chez les champignons ascomycètes, assimilable au gamète femelle, et se développant en hyphes* ascogènes.

ASCOLI (Cecco D'). V. CECCO.

ASCOLI (Graziadio Isaïa), linguiste italien (Gorizia 1829 - Milan 1907). Il est l'auteur de : *Etudes orientales et linguistiques* (1854-1855), *Etudes critiques de linguistique* (1861-1877), *Phonologie comparée du sanscrit, du grec et du latin* (1870), et le fondateur de l'*Archivio glottologico italiano*.

ASCOLICHEN [kɛn] n. m. Nom donné aux lichens qui se reproduisent par des asques.

ASCOLIES n. f. pl. (gr. *askôlia*). Dionysiaques champêtres, chez les anciens Grecs. (D'une peau de bouc, on faisait une outre gonflée d'air et frottée d'huile : il fallait s'y maintenir debout.)

ASCOLI PICENO, v. d'Italie, dans les Marches, ch.-l. de prov., sur le Tronto ; 44 750 hab. (29 650 aggl.). Evêché. Ancienne cité des *Picentins*, conquise par les Romains vers 286 av. J.-C. Cathédrale du XVe s., remaniée au XIXe (paliatto d'argent du XIVe s.). Manufactures de soie réputées. Patrie du pape Nicolas IV. — La *province d'Ascoli Piceno* a 329 100 hab. Elle s'étend de l'Apennin à l'Adriatique ; c'est une région de collines dont l'économie est essentiellement agricole.

ASCOLI SATRIANO, comm. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Foggia) ; 11 800 hab. Evêché. Centre d'une région d'élevage. — Victoire de Pyrrhos sur les Romains, en 279 av. J.-C., malgré le dévouement de Decius, qui se jeta au milieu des ennemis pour assurer la victoire de son armée.

ASCOMYCÈTES n. m. pl. (gr. *askos,* outre, et *mukês,* champignon). Groupe de champignons caractérisés par un mycélium cloisonné et par la présence de spores enfermées dans des asques.
— ENCYCL. Les *ascomycètes* comportent 1 600 genres et 12 000 espèces de taille et de forme variées. Certains ont un thalle bourgeonnant (levures) ; d'autres ont un sclérote très développé (ergot du seigle) ; plusieurs sont charnus et comestibles (morilles, pézizes, truffes) ; beaucoup sont parasites de plantes et sont responsables de maladies : cloques (*taphrina*), oïdiums (*erysiphe*), tavelure (*venturia*), chancres (*nectria*), cercosporioses (*mycosphaerella*), helminthosporioses et piétins (*ophiobolus*), monilioses (*sclerotinia*) ; de nombreuses moisissures (*aspergillus, penicillium*) sont des ascomycètes. Les ascomycètes participent à des associations symbiotiques avec des algues pour constituer des lichens. On distingue parfois les *pyrénomycètes,* à fructifications lagéniformes (périthèces), et les *discomycètes,* à fructifications cupuliformes (apothécies).

ASCONIUS PEDIANUS (Quintus), grammairien latin du Ier s., né à Padoue. Il tint

Phot. Vincent, Alinari-Giraudon, Guégan.

à Rome une école d'éloquence sous Tibère et mourut sous Néron. Il reste de lui des commentaires sur Virgile, Salluste et les discours de Cicéron.

ASCOPHYLLE n. f. (gr. *askos*, outre, et *phullon*, feuille). Algue brune, très commune sur nos côtes, qui présente des cordons pourvus de renflements (flotteurs) remplis de gaz, avec de courtes ramifications dont les extrémités renflées contiennent les conceptacles reproducteurs. (Nom sc. : *Ascophyllum nodosum*.)

ASCORBIQUE adj. *Acide ascorbique*, constituant actif de la vitamine C. (V. VITAMINE.)

ASCOSPORE n. f. Spore d'origine sexuée, se formant à l'intérieur d'un asque, mais restant libre, et dont la présence caractérise les champignons *ascomycètes*.

ASCOSPORÉ, E adj. Se dit des champignons à asques.

ASCOT, localité de Grande-Bretagne (Berkshire), à l'O. de Londres, près de Windsor. Champ de courses.

ASCOTÁN, village du Chili (prov. d'Antofagasta), dans les Andes, sur la bordure méridionale du *Salar de Ascotán*. Importants dépôts de borax.

ASCOTHORACIQUES n. m. pl. Crustacés cirripèdes, parasites d'anthozoaires et d'échinodermes. (Leurs appendices buccaux sont modifiés en un organe piqueur et suceur, et la surface extérieure de leur carapace est adaptée à l'absorption des sucs de l'hôte.)

ASCQ, comm. du Nord (arrond. de Lille), à l'E. de Lille, sur la Marcq ; 3 605 hab. (3 589 aggl.) [*Ascquois*]. Tissage. Bonneterie. Confection. Chaudronnerie. Ateliers de mécanique. En représailles d'une explosion survenue au passage d'un train militaire, les S. S. massacrèrent, dans la nuit du 1er au 2 avril 1944, 86 habitants d'Ascq.

ASCRA ou **ASKRA**. Géogr. anc. Ville de Grèce, en Béotie, au N. du mont Hélicon. Patrie du poète Hésiode. C'est peut-être le village actuel de *Pirkági*.

ASDIC n. m. (initiales de *Allied Submarine Detection Investigation Committee*). Appareil de détection par ultrasons, permettant à un bâtiment de surface de repérer un sous-marin en plongée dans son voisinage. (Cet appareil, mis au point par les Anglais à la veille de la Seconde Guerre mondiale, a, concurremment avec le radar, beaucoup contribué à la victoire des Alliés sur les sous-marins allemands.)

ASDOD (assyr. *Asdoudou* ; Septante, *Azoth* ; aujourd'hui, *Esdūd*), l'une des cinq villes principales des Philistins. Dans son temple dédié à Dagon, l'arche d'alliance fut déposée après une victoire sur les Israélites. Conquise par les Assyriens à la fin du VIIIe s., elle souffrit maintes fois des luttes dont la Palestine fut le théâtre. Le christianisme y fut prêché par le diacre Philippe, et elle fut, au moins jusqu'au VIIe s., le siège d'un évêché.

ASDRUBAL. V. HASDRUBAL.

ASE n. f. Syn. de ENZYME.
— ENCYCL. Les *ases* sont actuellement désignées sous le nom d'*enzymes**. Cependant, le suffixe *-ase* est encore utilisé pour désigner certaines enzymes : les enzymes d'hydratation : *hydrolases, estéridases, osidases* ; les enzymes d'oxydation : *oxydases, peroxydases, déshydrogénases* ; des enzymes plus spécifiques : *catalases, carboxylases, phosphorylases, isomérases, hydratases*.

ASÉISMICITÉ n. f. Géophys. Absence de phénomènes séismiques : *Région d'une asésismicité presque absolue*.

ASÉISMIQUE adj. Qui ne présente pas de phénomènes séismiques : *Les régions asésismiques du Harz et des Fichtelgebirge*.

ASÉITÉ n. f. (lat. *a*, par, et *se*, soi). Existence par soi-même. (Mot dont se servent les théologiens pour exprimer l'indépendance de l'Etre suprême, qui existe *a se*, c'est-à-dire de lui-même.)

ASEKREM, partie de l'Atakor, dans le Hoggar (Sahara algérien). Ermitage du P. de Foucauld.

ASELLE n. m. Cloporte d'eau douce, dont le corps est plus ou moins large et déprimé. (Les parties latérales des segments sont lamellaires.)

ASELLI (Gaspare), médecin italien (Crémone v. 1581 - Milan 1626). Il observa les vaisseaux chylifères en 1622.

ASEM ou **ASÉMON** n. m. (gr. *asêmos*, qui ne porte point de marque). Alliage d'origine égyptienne, de composition variable, imitant plus ou moins les métaux précieux.
— ENCYCL. L'*asem* des alchimistes est un alliage complexe dont la composition n'est pas constante. A l'origine, ce fut un alliage d'or et d'argent ; plus tard, l'or disparut de la formule de composition, et l'argent lui-même n'y figure pas toujours.

ASÉMIE n. f. (*a* priv., et gr. *sêma*, signe). Neurol. Trouble du langage, portant sur l'utilisation des signes, soit pour comprendre les idées des autres, soit pour exprimer ses propres idées.

ASEMUM [mɔm] n. m. Capricorne qui vit en Europe sur les pins. (Nom sc. : *Asemum striatum*. Le genre fait partie des coléoptères, famille des cérambycidés.)

ASÉNIDES, dynastie bulgaro-valaque, fondée par Pierre* II et Jean* Ier Asen. Elle dura de 1186 à 1257. Les règnes de Kalojan et Jean III Asen II marquèrent son apogée.

ASENOVGRAD, v. de Bulgarie (distr. de Plovdiv), au pied des Rhodopes, au S.-E. de Plovdiv ; 25 300 hab. Château ruiné du XIIIe s. Centre de culture et de traitement du tabac. C'est l'anc. *Stanimaka*.

ASEPSIE n. f. (*a* priv., et gr. *septikos*, putréfié). Méd. Absence de tout germe infectieux.
— ENCYCL. L'*asepsie* est une méthode de protection qui consiste non pas à se débarrasser des germes préexistants en les tuant (antisepsie), mais à empêcher ces germes de parvenir jusqu'à nous et, par conséquent, de nous infecter. Son moyen est la stérilisation de tout ce qu'on emploie en chirurgie : les pansements, les vêtements, les mains, les instruments, de telle sorte qu'on ne puisse introduire aucun microbe dans la plaie. Cette méthode est aujourd'hui courante pour toutes les interventions opératoires et obstétricales, si bénignes qu'elles soient, et elle a donné des résultats remarquables en supprimant toute suppuration et en permettant ainsi aux plaies de se fermer plus rapidement. Mais ce procédé n'est applicable que si l'organisme ou la plaie ne sont pas eux-mêmes infectés ; dans ce cas, il faut en effet revenir à la méthode antiseptique ou antibiotique. On a cherché à appliquer l'asepsie aux aliments et surtout aux boissons, beaucoup d'infections pouvant se contracter par la voie digestive. Cependant la stérilisation des aliments que cela implique détruit les vitamines. L'asepsie demeure une méthode chirurgicale empêchant les complications infectieuses des plaies. (V. STÉRILISATION.)

ASEPTIQUE adj. Exempt de tout germe septique : *Pansement aseptique*. ‖ Relatif à l'asepsie : *Méthode aseptique*.

ASEPTISER v. tr. Méd. Rendre aseptique : *Aseptiser un instrument de chirurgie*.

ASER, fils de Jacob et de Silpa. L'une des douze tribus hébraïques prit son nom. Elle était établie sur la côte méditerranéenne, au nord de la Palestine.

ASÉROÉ n. m. Champignon exotique de l'ordre des gastéromycétales.

ASES, dieux scandinaves. Le nom d'*Ases* a probablement désigné, à l'origine, des esprits doués de la « mana », capables donc d'agir heureusement sur la pensée et le comportement des êtres qui leur rendaient un culte. Plus tard, ils acquirent une personnalité définie et formèrent une communauté dont *Odin* est le chef. Entouré de *Thor*, de *Baldr* et de la déesse *Frigg*, il habite dans le *Asgardr*.

ASEXUÉ, E adj. Qui n'a pas de sexe. ‖ Qui n'implique pas de sexe : *Multiplication asexuée*.

ASEXUEL, ELLE adj. *Espèce asexuelle*. V. ESPÈCE.

ASFAR (BANŪ L-), chez les Arabes, appellation des Byzantins, et, par la suite, des Européens. L'expression est expliquée comme signifiant « fils du Roux », c'est-à-dire d'Esaü (Edom, *le Roux*). Il semble qu'elle ait été d'abord appliquée, en traduction littérale, à la dynastie des Flaviens.

ASFELD, ch.-l. de cant. des Ardennes (arrond. de Rethel), sur l'Aisne ; 812 hab. [*Asfeldois*]. Curieuse église en brique du XVIe s. Laiterie.

ASFELD (Jacques Vincent BIDAL D'), théologien français (1664 - Paris 1745). Il fut mêlé aux querelles jansénistes et fut l'un des champions du figurisme.

ASFELD (Claude François BIDAL, chevalier, puis marquis D'), maréchal de France (v. 1665-1743). Frère du précédent, il se distingua particulièrement en Espagne, pendant la guerre de Succession. Il soumit le royaume de Valence, Barcelone et Majorque. En 1734, il prit Philippsbourg et Worms.

ASFOR n. m. Nom que les alchimistes donnaient à l'alun.

ASGARDR, dans la mythologie scandinave, séjour des Ases, situé sur terre, mais loin de l'aire réservée aux hommes. C'est la « demeure du milieu ».

ASGRIMSSON (Eystein), poète islandais du XIVe s. († v. 1361). Moine de l'ordre de Saint-Augustin, auteur du poème *le Lys* (*Lylia*), hymne religieuse en cent strophes, qui gardent la forme de la poésie scaldique.

ASHANTI. V. ACHANTI.

ASHAVÉRUS. V. AHASVÉRUS.

ASHBURNHAM (Bertram, comte D'), pair d'Angleterre (1797-1878). Bibliophile, il acquit du fameux Libri les manuscrits que celui-ci avait dérobés aux bibliothèques publiques d'Italie et de France, et ceux que lui offrit le libraire Barrois, dont l'origine n'était pas moins suspecte. C'est grâce à la campagne menée par l'érudit Léopold Delisle que la France est rentrée en possession des précieux manuscrits.

ASHBURNHAM (Thomas), général anglais (1807-1872). Il commanda l'expédition de Chine en 1857, puis l'armée des Indes.

ASHBURTON (Alexander BARING, 1er baron), banquier et homme politique anglais (Londres 1774 - Longleat 1848). Second fils du fondateur de la banque Baring*, il en prit la direction en 1806, lui fit jouer un rôle important dans les emprunts internationaux du début du XIXe s., prêtant à la France 200 millions pour la libération du territoire en 1817, de compte à demi avec la maison Hope. Membre des Communes de 1806 à 1835, A. Baring, d'abord whig, passa en 1820 au parti des tories. Président du « Board of Trade » dans le ministère Peel (1834-1835), il fut anobli en 1835 sous le titre de *lord* ASHBURTON. En 1844, il se sépara de Robert Peel, combattant sa politique de libre-échange, et publia en 1847 *Commercial and Financial Crisis considered*.

ASHBY (William Ross), neurologue et cybernéticien anglais (Londres 1903). Directeur du laboratoire de recherches psychiatriques au Barnwood House Hospital (Gloucester). Son premier ouvrage, *Design for a Brain* (1952), décrit son célèbre homéostat. Plus tard, son *Introduction to Cybernetics* (1956) établit les principes généraux selon lesquels pourraient être conçus des mécanismes dont le fonctionnement serait analogue à celui du cerveau et viendrait ainsi en aide à l'intelligence.

ASHEKIANI(S). V. BASÉKÉ(S).

ASHERAH, pieu sacré, enfoncé dans l'enceinte du sanctuaire cananéen, symbole ou idole de la divinité. Plus tard, Asherah se confondit avec Ashtart*.

Asherman (SYNDROME D'). Gynécol. Synéchie utérine, c'est-à-dire accolement des faces de l'utérus, total, ou corporéal, ou cervico-isthmique, relevant d'une mise à nu du myomètre, le plus souvent à la suite d'un curetage, parfois d'une tuberculose génitale.

ASHEVILLE, v. des Etats-Unis (Caroline du Nord), dans les Appalaches, sur la French Broad River ; 53 000 hab. Centre touristique. Industries textiles ; matériel d'armement.

ASHFIELD (Edmund), peintre anglais, qui travailla vers 1670-1680 [† v. 1700]. Elève de Michael Wright, maître d'Edward Lutterell, il se spécialisa dans le portrait aux craies de couleur, dont il enrichit la technique. On trouve ses œuvres à Ham House (Surrey).

ascophylle

aselle

Phot. Rob-Lami, Noailles.

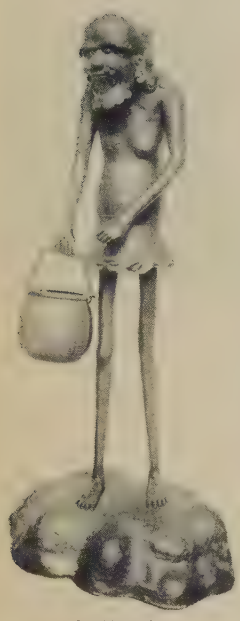

ASHINAGA
temple de Nara
musée Guimet

ASHTART
art phénicien
Louvre

ASHFORD, v. de Grande-Bretagne (Kent), au pied des North Downs; 24 800 hab. Centre routier et ferroviaire. Construction de wagons. Brasseries.

ASHIKAGA, v. du Japon, au centre de l'île de Honshū (préf. de Tochigi); 89 800 hab. Industries textiles (soie et rayonne).

ASHIKAGA, famille noble japonaise, issue des Minamoto, qui, de 1338 à 1573, a donné quinze shōgun au Japon. Le premier, nommé Takauji, s'installa, afin de contrôler la cour impériale, dans un quartier de Kyōto (siège du gouvernement impérial) appelé *Muromachi* (de là le nom de Muromachi donné à cette période de plus de deux siècles durant laquelle les Ashikaga ont exercé leur hégémonie). Au début de cette période, le Japon eut à souffrir d'une guerre civile larvée : Takauji avait en effet déposé l'empereur régnant Go-Daigo, qui avait refusé de renoncer à son mandat, et s'était réfugié à Yoshino, au S. de Kyōto, d'où il avait organisé la lutte contre Kōmyō, le nouvel empereur mis en place par Takauji. Cette situation, qui dura près de soixante ans, est désignée sous le nom d' « époque de Namboku-chō » (dynasties du Nord et du Sud), et c'est le troisième shōgun Ashikaga, nommé Yoshimitsu, qui y mit fin en soumettant la dynastie du Sud, reprenant ainsi, dans une certaine mesure, le contrôle du pouvoir. Cependant, les Ashikaga connurent toujours d'incessantes difficultés, provoquées par les luttes que se livraient, entre elles et contre le shōgun, de puissantes familles de magnats régionaux (daimyō), et la plupart du temps ne parvinrent à maintenir sous leur contrôle que les seules provinces centrales.

ASHINAGA, personnage légendaire à très longues jambes, que l'iconographie japonaise associe souvent à *Tenaga*, personnage à longs bras.

ASHINGTON, v. de Grande-Bretagne (Northumberland); 28 700 hab. Importantes mines de houille.

ASHIO, v. du Japon, dans l'île de Honshū (préf. de Tochigi); 19 100 hab. Importantes mines de cuivre, produisant aussi de l'argent et du zinc. Fonderies de cuivre.

ASHKENAZIM, juifs originaires de la Germanie, appelée, dans la littérature rabbinique médiévale, *Ashkenaz*, du nom de l'un des descendants de Japhet. Dans la littérature plus récente, ce terme ne s'applique plus qu'aux régions occidentale et méridionale.

ASHLAND, v. des Etats-Unis (Virginie-Occidentale), sur l'Ohio; 31 100 hab. Industries métallurgiques et chimiques. Mines de houille. Pétrole et gaz naturel.

ASHLEY (sir William James), historien et économiste anglais (Londres 1860 - Canterbury 1927). Disciple de Toynbee, professeur aux universités de Toronto, Harvard et de Birmingham. Principales œuvres : l'*Histoire des doctrines et des théories économiques de l'Angleterre* (1888-1893), *Histoire de l'industrie lainière en Angleterre* (1887).

ASHLEY-COOPER. V. SHAFTESBURY.

ASHLUSLAY(S), Indiens du Chaco paraguayen, vivant sur le Pilcomayo.

ASHMOLE (Elias), collectionneur et historien anglais (Lichfield 1617 - Londres 1692), fondateur de l'Ashmolean Museum à Oxford.

ASHMUN (Jehudi), abolitionniste américain (Champlain, Etat de New York, 1794 - Boston 1828). Il fonda la colonie de *Liberia*, peuplée d'esclaves noirs affranchis (1822).

ASHOUR. V. ASSUR.

ĀSHRAM ou **ASHRAMA** n. m. V. ĀCRAMA.

ASHTAROTH. Géogr. anc. Ville de l'ancienne Palestine, résidence d'Og, roi de Basan. Située à l'E. du lac de Génésareth, sur le plateau du Hauran, elle fut enclavée dans les possessions de la demi-tribu orientale de Manassé.

ASHTART ou **ISHTAR**, nom d'une divinité sémitique correspondant à la déesse sumérienne Innina, connue chez les Grecs sous le nom d'*Astarté*. Au temps d'Hammourabi, son importance était telle que le nom d'Ashtart était presque synonyme de déesse. Fille de Sin, la Lune, Ashtart était sœur jumelle de Shmash, le Soleil; une autre de ses sœurs était Ereshkigal, déesse des Enfers. Déesse de la Guerre, elle fut faite par les Assyriens parèdre du dieu national Assur. A Ourouk, Ashtart, vénérée comme déesse de l'Amour, était l'objet d'un culte licencieux; on la considérait comme parèdre d'Anum, le dieu du Ciel. Son culte, répandu dans tout l'Orient ancien, fut sévèrement blâmé par les prophètes de l'Ancien Testament. Ashtart figure dans plusieurs mythes babyloniens.
Mythe de Gilgamesh. Une courtisane d'Ourouk, prêtresse d'Ashtart, avait civilisé Enkidou; mais la déesse ne put séduire Gilgamesh, qui refusa de devenir son amant. La déesse obtint de son père qu'il envoyât un taureau plus fort que trois cents hommes pour lutter contre les deux héros; celui-ci fut tué, et Enkidou jeta à la face d'Ashtart la cuisse de l'animal abattu. Pour cette offense, le héros dut mourir.
Descente d'Ashtart aux Enfers. Prise de pitié pour ceux qui vivent au pays sans retour, Ashtart se présente aux Enfers, mais elle y est retenue prisonnière. Sur terre, l'absence de l'amour commence à se faire sentir : hommes et bêtes ne se reproduisent plus. Sur l'intervention du dieu de la Sagesse, Ea, un efféminé est envoyé à la déesse des Enfers et, après plusieurs péripéties, Ashtart est libérée, et son retour sur terre est célébré.
Ascension d'Ashtart. Amoureux de sa fille, le dieu du Ciel Anou obtient des autres dieux qu'Ashtart devienne son épouse et son égale. Solennellement, elle est intronisée comme reine des cieux.
En général, Ashtart était, dans l'Asie occidentale, la personnification de la Fécondité, la déesse de la Maternité et de la Fertilité, la Déesse-Mère. Son culte est attesté par de nombreuses inscriptions. Pour les Grecs, elle est Aphrodite. C'est aussi la Grande Déesse syrienne que cite Lucien dans le *De dea Syria*. Elle était très en honneur chez les Phéniciens, surtout à Sidon, à côté d'Eshman. La Bible la qualifie de « déesse sidonienne », et les rois et les reines de la ville en étaient prêtres et prêtresses. Dans la banlieue de la ville, l'Ashtart lascive reprenait ses droits; et l'on peut voir près de Sidon, à Maghdousté, les grottes qui lui étaient consacrées. (→ Biblio.)

ASHTON (Frederick), danseur et chorégraphe anglais (Guayaquil 1906). Elève de Massine et de Mme Rambert, il rejoint la compagnie d'Ida Rubinstein et, en 1929, les ballets Rambert. Il compose alors *Léda et le Cygne* et *Capriol Suite*, puis, devenu le partenaire d'Alicia Markova : *la Péri* (1931), *Mercury* (1931), *Récamier* (1932), *le Foyer de la danse* (1933), *Méphisto Valse* (1934). Parti aux Etats-Unis, il règle la chorégraphie de l'opéra de Gertrude Stein *Quatre Saints en trois actes*. Pour le Vic Wells Ballet, il composera : *le Baiser de la fée*, *Apparitions*, *les Patineurs*. Il est directeur adjoint du Ballet Royal anglais.

ASHTON UNDER LYNE, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), à l'est de Manchester; 46 500 hab. Industries textiles (filatures de coton). Constructions mécaniques. Houillères dans les environs.

ASHUANIPI, riv. du Canada (Québec), dans le Labrador. Sortie du *lac Ashuanipi*, elle forme le cours supérieur du Hamilton.

ASHWELL (Thomas), compositeur anglais, maître de chœur à la cathédrale de Lincoln de 1508 à 1518. Il a écrit de la musique d'église (2 messes à 6) et des chansons. Comme Cornysh, Fayrfax et Taverner, Ashwell a contribué aux *XX Songes* de 1530.

'ĀSĪ (Al-), nom arabe de l'Oronte.

ASIA, mère de Prométhée; les mythographes tiraient de son nom celui d'une des parties du monde.

ASIAGO, bourg d'Italie, en Vénétie (prov. de Vicence); 6 900 hab. (3 900 aggl.). Centre de villégiature et d'excursions vers les *plateaux d'Asiago*, limités par la Valsugana et le val d'Astico. Observatoire astronomique. — Le bourg fut le théâtre de violents combats entre Autrichiens et Italiens pendant la Première Guerre mondiale, surtout en 1916 et en 1917. Il permit aux troupes alliées, accrochées au plateau, de refouler les attaques adverses. (V. ITALIE [*front d'*].)

ASIAGO n. m. (de *Asiago*, bourg d'Italie). Fromage italien cylindrique, utilisé essentiellement comme fromage à râper, fabriqué avec du lait de vache. (Le caillé est découpé, cuit et pressé, puis salé et affiné en quatre à vingt mois.)

ASIALIE n. f. (*a* priv., et gr. *sialon*, salive). Pathol. Absence de salive.

ASIALORRHÉE n. f. Absence d'écoulement de la sécrétion salivaire, par asialie ou par obstruction des canaux salivaires.

ASIANIQUE adj. et n. (du gr. *asianos*). Relatif aux anciens peuples de l'Asie antérieure; habitant de cette région.
— ENCYCL. Les Sumériens, installés dans la basse Mésopotamie, les peuples des montagnes du Zagros (Louloubi, Gouti, Kassites, Vanniques) et aussi les Elamites, au S. de l'Iran, sont les principaux représentants des *Asianiques*. Leur art présentera un caractère touffu, plein de force créatrice, reflétant les idées « naturistes » fondamentales de ces peuples. La dénomination de *langues asianiques*, purement géographique, n'implique ni n'exclut aucune parenté linguistique. Les principales langues asianiques sont : le *sumérien*, l'*élamite*, le *kassite*, le *hatti*, l'*ourartéen*, le *hourri*, le *lycien*, le *lydien*, le *carien*, etc.

ASIARQUE n. m. (gr. *Asia*, Asie, et *arkhos*, chef). Dans la province romaine d'Asie, grand prêtre de Rome et d'Auguste.

ASIATE adj. et n. Originaire d'Asie, en parlant des personnes.

ASIATIQUE adj. et n. Relatif à l'Asie; habitant ou originaire de l'Asie. || Excessif, somptueux, comme dans les anciennes monarchies de l'Orient : *Le seigneur Fortunio est vraiment d'une magnificence tout à fait asiatique* (Gautier).
— Littér. *Style asiatique*, genre d'éloquence latine, qui se caractérisait, au Ier s. av. J.-C., par l'exubérance du style. (Hortensius le pratiquait, s'opposant ainsi à la sobriété néo-attique de Brutus et à la plénitude du style rhodien, dont se réclamait Cicéron.)

asiatique (TRAITÉ POUR LA DÉFENSE DU SUD-EST), traité signé à Manille, le 6 septembre 1954, entre l'*Australie*, les *Etats-Unis*, la *France*, la *Grande-Bretagne*, la *Nouvelle-Zélande*, le *Pākistān*, les *Philippines* et la *Thaïlande*, et créant l'*Organisation du Traité pour la Défense du Sud-Est asiatique* (en angl. *Southeast Asia Treaty Organization* [S. E. A. T. O.]). Ce traité, rédigé en vue d'organiser la défense de l'Asie orientale, concerne la zone située au S. de 21° 30′ de latitude Nord, à partir du Pākistān, à l'exception de Hong-kong et de Formose. Par cet accord, les huit Etats intéressés s'engagent à *entrer en action dans l'éventualité d'une agression armée extérieure* et à *se consulter en cas de subversion venant de l'extérieur*. L'article 3 prévoit en outre des mesures de coopération économique. Enfin, les pays signataires peuvent intervenir dans un Etat quelconque de la zone, sous réserve de son accord. Quoique le mot « communisme » ait été intentionnellement banni des textes, les Etats-Unis, dans une déclaration unilatérale, ont spécifié que tel était le sens qu'ils donnaient au mot *extérieur*. Un protocole annexe étend au Sud Viêt-nam, au Laos et au Cambodge les avantages des articles fondamentaux du traité.

ASIATISME n. m. Nom donné à une idéologie autochtone asiatique, qui varie selon que l'on considère l'Inde ou le Japon.
— ENCYCL. Dans l'Inde, l'*asiatisme* prend le visage de Gandhi, c'est-à-dire l'aspect d'une religion de la non-violence. Les penseurs hindous ont vite condamné l'agitation européenne, la frénésie des affaires, les haines raciales, la violence et la guerre. Contre ces maux, Gandhi a dressé l'idée que l'Orient était à certains égards plus avancé que l'Occident, et déclaré que céder aux idées de l'Europe était une déchéance. Au contraire, au Japon, l'asiatisme a pris un masque guerrier. Okakura a, dans ses *Idéaux de l'Orient*, exprimé l'idée que la pensée et les coutumes de l'Asie devaient être sauvegardées, et que le Japon, séculairement isolé, les ayant mieux conservées, méritait d'en être le champion.

ASIDE n. f. Insecte, de couleur grise ou noire, qui habite les lieux sablonneux, surtout dans la région circumméditerranéenne. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des ténébrionidés.)

ASIDÈRE ou **ASIDÉRITE** n. f. Minér. Variété de météorite pierreuse dépourvue de fer.

Phot. Giraudon, Larousse.

ASIE, continent compris tout entier dans l'hémisphère Nord, si l'on excepte ses dépendances insulaires, et s'étendant de 26° de longitude Est, en Turquie, jusqu'à 170° de longitude Est au détroit de Béring; 44 millions de kilomètres carrés; 1 514 millions d'habitants. L'Asie constitue à elle seule le tiers des terres émergées. Elle est rattachée à l'Afrique par un isthme d'un peu plus de 100 km de long, tandis qu'elle se distingue arbitrairement de l'Europe grâce à la barrière médiocre des monts Ourals. Etirée sur quelque 144° de longitude, elle atteint au N. 80° de latitude, et ses dépendances insulaires méridionales atteignent 10° de latitude Sud.

GÉOGRAPHIE

Relief.

Le relief de l'Asie est essentiellement constitué par deux ensembles de plaines et de plateaux externes, groupés de part et d'autre d'un faisceau montagneux qui s'étend de l'Asie Mineure au Pamir; à partir de cet axe divergent deux rameaux complexes : l'un, au N., est formé d'une série de blocs dont la direction, de l'O. à l'E. au centre, passe du S.-O. au N.-E. à l'est, jusqu'au détroit de Béring; le rameau méridional, O.-E. dans l'Himalaya, passe à une direction N.-S. dans la péninsule indochinoise et à nouveau O.-E. dans l'Indonésie orientale. La façade orientale de l'Asie est formée de guirlandes péninsulaires ou insulaires qui se rattachent au sud par l'arc des Philippines et des Célèbes au rameau indonésien.

Les secteurs où les phénomènes orogéniques sont très anciens, précambriens, sont rares dans le nord de l'Asie; ils s'étendent plus largement dans le sud, surtout en Arabie et dans le Deccan. Les mouvements orogéniques qui ont laissé le plus de traces remontent aux époques calédonienne (l'Oural, par exemple), hercynienne et surtout alpine. Les manifestations les plus récentes commencent à la période jurassique; elles se sont poursuivies durant toute l'époque tertiaire, et certains domaines ont une structure encore très fragile : des chaînes montagneuses continuent sans doute à se former du Kamtchatka aux Philippines et de l'Asie Mineure à l'Insulinde.

On peut distinguer en Asie cinq grands ensembles géomorphologiques.

● Dans le nord du continent s'étend un domaine formé de plaines, de dépressions, de plateaux et de massifs anciens soulevés. Le vieux socle précambrien ne constitue que des noyaux dans la presqu'île des Tchouktches, dans les monts Kolyma et sur la rive gauche de l'Olenek. Entre la Lena et l'Ienisseï, il est masqué par une couverture primaire tabulaire. A l'ouest de l'Ienisseï s'étale la *plaine de Sibérie occidentale*, épais matelas alluvial drainé par l'Ob'. A l'est et au sud du plateau de la Sibérie centrale s'élèvent de moyennes et de hautes montagnes, d'âge calédonien et hercynien, arasées, puis soulevées en bloc à une époque plus tardive, et formant aujourd'hui des massifs anciens exhumés de leur couverture ou des reliefs de style appalachien. La liaison entre ce domaine calédonien-hercynien et les chaînes plissées de style alpin, au sud, se fait par la dépression aralo-caspienne, formée de plusieurs cuvettes endoréiques.

● Au S.-O. et au S. de l'Asie, l'Arabie et le Deccan sont deux morceaux de socle précambrien partiellement enfouis sous une couverture sédimentaire légèrement ondulée. L'Arabie est un bloc dissymétrique qui surplombe la mer Rouge par un gigantesque escarpement de faille. La couverture est elle-même cassée (golfe d'Aqaba, mer Morte), plissée (Liban), recouverte de laves (djebel Druze) ou façonnée en reliefs de côte (Nufūd, Djabal Twayk). Le contact avec le secteur plissé de la Perse forme une gouttière alluviale que drainent le Tigre et l'Euphrate. Le Deccan est un bloc également basculé qui domine la mer d'Oman par l'escarpement des Ghâtes occidentales. Les cassures se traduisent dans l'aspect du relief par des fossés, des plateaux basculés, mais surtout par l'épanchement de basaltes découpés aujourd'hui en tables dans la partie nord-ouest du Deccan. Le plateau plonge au nord sous les sédiments de la plaine indo-gangétique, en bordure de l'Himalaya.

● L'Asie orientale constitue un domaine plus complexe : des plateaux, de moyennes montagnes alignées selon des directions diverses et de vastes dépressions forment un domaine où les phénomènes orogéniques remontent généralement au Secondaire. Les régions de structure précambrienne et calédonienne-hercynienne sont encadrées par des secteurs de consolidation jurassique ou crétacée. En Transbaïkalie, les monts Iablonovyï et Stanovoï sont des morceaux de boucliers soulevés. Les plateaux précambriens à couverture primaire de l'Ordos ou de la Chine du Nord sont entourés de montagnes granitisées qui ont été édifiées au Secondaire; ces dernières formes de relief se généralisent vers le S., au-delà des Tsing-ling : en Chine du Sud, en Indochine, en Malaisie, à Sumatra et au centre de Bornéo s'élèvent des montagnes d'âge secondaire, et Honshū paraît être le prolongement des chaînes alignées du S.-O. au N.-E. dans la Chine du Sud.

● Le rameau alpin méridional s'étire de l'Asie Mineure à la mer de la Sonde. En Turquie, il est formé de chaînes d'âge éocène, emballant des morceaux de socle ancien. Plus à l'E., deux rameaux (Caucase, Kopet-Dagh au N., Zagros au S.) d'âge récent (fin du Tertiaire) encadrent un ensemble de chaînes éocènes et de massifs hercyniens soulevés. Dans le Baloutchistān, les chaînons prennent une direction S.-N. et convergent vers l'Indū-Kūch et le Pamir, massifs anciens soulevés à plusieurs milliers de mètres d'altitude. L'Himalaya, formé de chaînes orientées O.-E., atteint ses plus fortes altitudes dans la partie centrale, soulevée dans la seconde moitié du Tertiaire et précédée d'une avant-chaîne, les Siwalik, édifiée à la fin du Tertiaire et au Quaternaire. Les montagnes de Birmanie, orientées du N. au S., les chaînes du nord-est et du sud-est de Bornéo, les îles de Java et les îles de la Sonde, jusqu'à Timor, semblent terminer en un archipel ce rameau. De formation récente, ces régions sont encore peu consolidées et constituent un foyer de volcanisme intense.

● Dans l'Extrême-Orient, on observe une succession d'arcs montagneux qui forment des îles ou des presqu'îles allongées. Un premier arc, au N., correspond au secteur oriental des monts Kolyma. Une seconde guirlande s'étire à l'E. dans les monts Koriatskii et la péninsule du Kamtchatka, très volcanique, qui se prolonge par les îles Kouriles jusqu'au N.-E. d'Hokkaïdō. A cette île se rattache l'arc de Sakhaline, qui se poursuit par des chaînes récentes, néogènes, jusque dans le N.-O. de Honshū, dans Shikoku et la partie centrale de Kyū shū. En bordure du continent, un nouvel arc est formé par l'archipel des Ryū kyū, puis la chaîne de Formose, Luçon et Mindanao. C'est dans l'archipel des Moluques que les deux rameaux alpins semblent se rejoindre.

Climat.

L'extension en latitude de l'Asie, du bassin arctique à l'équateur, explique la diversité des conditions thermiques du continent : on y observe la zone polaire la plus vaste de l'hémisphère Nord, avec le « pôle du froid » (Verkhoïansk), et l'une des régions les plus chaudes du globe (désert de Thar). La configuration massive du continent détermine, en revanche, une grande uniformité dans la sécheresse et la rigueur du climat (amplitudes diurnes et annuelles très fortes) sur la plus grande partie de l'Asie. Le relief accentue encore ce caractère par sa disposition en cuvettes ou en hautes plaines cernées de montagnes. Quand les perturbations cycloniques ne sont pas épuisées par un long parcours continental, elles déversent leurs pluies sur les reliefs bordiers : plus du tiers du continent, en position abritée, est occupé par des steppes ou des déserts. Le relief détermine toutefois des oppositions régionales vigoureuses : les chaînes périphériques de l'Arabie, de l'Iran, de l'Asie Mineure et de la Syrie sont bien arrosées, tandis que l'intérieur de ces régions est désertique.

La combinaison variable des influences précitées permet de distinguer quatre grands types de climat.

● Les climats *sibériens* sont caractérisés par des hivers longs et rudes, des étés courts mais chauds (comparables à nos printemps), la sécheresse en toute saison. Du N. au S., les bandes de végétation naturelle (toundra, taïga, prairie) traduisent trois nuances thermiques.

● Les climats *méditerranéens* sont limités à une frange littorale, en Asie Mineure et en Syrie. L'hiver est pluvieux et tempéré, avec des coups de froid plus rudes qu'en Méditerranée occidentale. L'été est chaud et très sec.

● Les climats *désertiques*, où la sécheresse presque complète s'accompagne de vents violents et de forts contrastes diurnes de température, s'étendent sur l'Arabie intérieure, l'Irān, les déserts de Syrie et de Thar (déserts chauds); le Tibet, le Gobi et le Turkestan chinois sont des déserts froids aux hivers rigoureux.

● Les climats *de moussons* sont caractérisés par l'alternance d'une saison très pluvieuse (généralement l'été) et d'une saison beaucoup plus sèche (généralement l'hiver). A ces types appartiennent l'Inde, la Chine, l'Indochine et le Japon.

Hydrographie.

En raison de son étendue, de la position centrale et de l'altitude de ses montagnes, de ses précipitations parfois très abondantes (mousson), l'Asie a des fleuves longs et puissants, disposés comme les rayons d'une roue. Mais, au centre et au S.-E., en raison de la massiveté du continent, de la fréquence des fossés ou cuvettes, de la sécheresse du climat, l'aréisme et surtout l'endoréisme triomphent. On rencontre en Asie les plus puissants fleuves du monde n'atteignant pas la mer : Amou-Daria et Syr-Daria. Très chargés en alluvions, les fleuves asiatiques ont édifié de vastes plaines de niveau de base et formé de grands deltas. On peut distinguer en Asie quatre domaines hydrographiques, en rapport avec les grands domaines de relief et de climat.

● *L'Asie centrale sèche.* Des fleuves, pourtant très abondants lorsqu'ils descendent de massifs élevés, à régime nivo-glaciaire, se perdent dans les déserts ou aboutissent à des lacs. Cet endoréisme est cependant en régression, car des réseaux s'écoulant vers l'extérieur capturent les eaux de certaines cuvettes, comme ce fut le cas pour l'Ienisseï et le lac Baïkal. Certaines mers ou lacs intérieurs peuvent diminuer en superficie, l'évaporation l'emportant aujourd'hui sur l'alimentation.

● *La Sibérie.* Ici, les fleuves (Ob', Ienisseï, Lena) sont assez faiblement alimentés par les pluies du climat continental et sont gelés durant plusieurs mois; mais ils sont grossis par la fonte des neiges au printemps. Comme la partie amont dégèle en premier, des inondations annuelles se produisent dans les zones latérales marécageuses.

● *L'Asie des moussons.* Elle est bordée par les reliefs les plus élevés du monde, qui reçoivent de plein fouet les fortes moussons pluvieuses d'été : les hautes eaux de la saison chaude s'accompagnent souvent de crues brutales et de terribles inondations. Ce sont les domaines de ces fleuves qui ont le plus gagné sur ceux de l'endoréisme.

● *Le Proche-Orient.* L'Arabie, dans sa quasi-totalité, appartient au domaine de l'aréisme; bien des cuvettes de l'Asie Mineure appartiennent à celui de l'endoréisme. Le Tigre et l'Euphrate, alimentés par les neiges d'Arménie, réussissent à traverser la Mésopotamie aride. Quelques fleuves libanais, syriens ou turcs appartiennent eux aussi au domaine de l'exoréisme. Tous ces fleuves, sauf le Tigre et l'Euphrate, de régime nival, ont un régime de type méditerranéen avec de hautes eaux de saison froide.

Géographie humaine et économique.

Avec plus d'un milliard et demi d'habitants, l'Asie est de très loin le continent le plus peuplé : l'Europe, qui vient en seconde position, n'atteint pas le tiers de ce chiffre. L'Asie est en effet représentée traditionnellement comme le pays des foules humaines grouillantes, dont la masse immense a pu même inquiéter certains. Mais les très fortes densités humaines de l'Asie ne forment en fait que quelques taches bien délimitées, où se concentre plus de la moitié de la population : ce sont les plaines de Chine et celle qui est drainée par le Gange, les côtes du Deccan, le Japon, le delta du Tonkin et Java.

ASIE

TURQUIE : Istanbul

LIBAN : Baalbek

SYRIE : noria sur l'Oronte

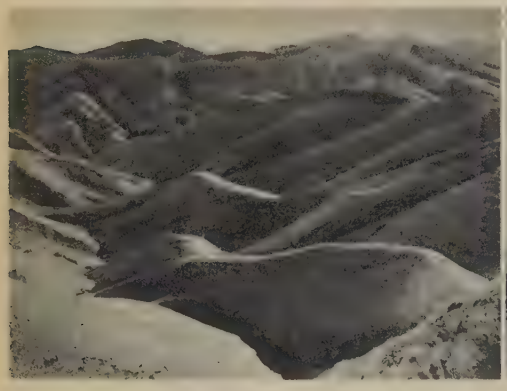

JORDANIE : désert de Judée entre Jérusalem et Jéricho

ARABIE : raffinerie d'Aden

IRAN : Ispahan

BALOUTCHISTAN : caravane de nomades descendant de la passe de Bolan

TIBET : le Potala à Lhassa

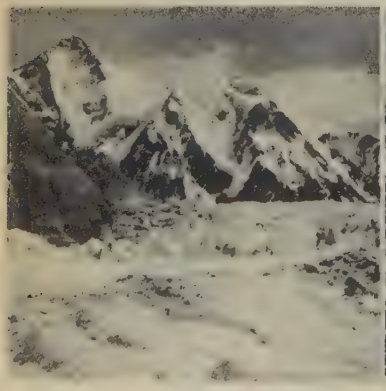

HIMALAYA : le Hidden Peak, 8060 m

INDE : État de Madras
temple de Çiva à Tiruvanna-Malai, commencé au XIIe s.

INDE : une rue de Chandigarh, ville tracée d'après les plans de Le Corbusier

Phot. Viollet, abbé de Vaumas, Almasy, Claude Maillard, Ella Maillart, Popper-Atlas, Mission française de l'Himalaya, Louis Frédéric-Rapho.

SIBÉRIE : l'avenue Krasny à Novosibirsk

SIBÉRIE : flottage de bois sur l'Ienisseï

MONGOLIE extérieure : bergers nomades

ASIE centrale : cueillette du coton dans un kolkhoze

CHINE : récolte du blé dans la Grande Plaine du Nord

CHINE : usine de papier à Nan-chan

TONKIN : rizières à Cao Bang

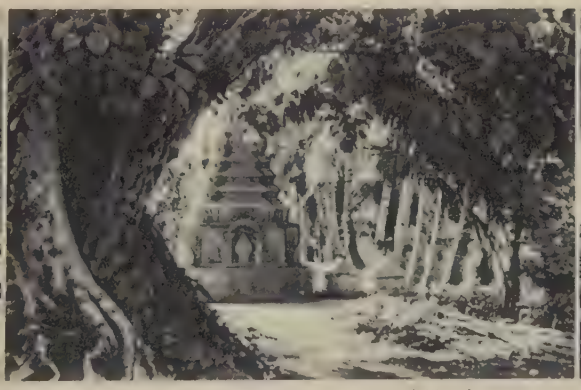

CAMBODGE : tombeaux khmers (XIIe s.) en plein cœur de la forêt, à 10 km d'Angkor

THAÏLANDE
Bangkok, marché sur l'eau

RMANIE : pagode de la paix du monde

JAPON : rizières, montagnes, villages sont les trois éléments du paysage japonais

JAPON : pont dans le sud de Honshū, à Iwakuni

Phot. Lechinsky, Bureau d'information soviétique, Ergy Landau, Hsinua News Agency Pékin, Goldner, André Zucca, Carl Dunker Verlag-Rapho, Popper-Atlas, Albert Robillard.

éléphant au travail sur un chantier (Moulmein, Birmanie)

Ces régions ont vu le développement de civilisations essentiellement rurales, capables de nourrir des populations d'agriculteurs exploitant des terroirs étonnamment réduits : ici, des densités de plus de 200 habitants au kilomètre carré sont courantes, et l'on a noté des densités de plus de 1 000 habitants (Java) : de tels entassements ne peuvent être observés ailleurs que dans les villes. Chaque famille doit vivre de la production essentiellement végétale de quelques ares, cultivés avec les soins minutieux que l'on apporte ailleurs aux jardins d'agrément ou aux cultures maraîchères. Mais ces groupes humains ne peuvent tirer en fait que des ressources très limitées du sol, et les fléaux auxquels ils ont été soumis (famines, épidémies, inondations) provoquaient la mort de millions de personnes. En revanche, l'Asie possède aussi d'immenses régions à peu près vides d'hommes, là où les conditions climatiques ne permettent que la subsistance de tribus nomades très dispersées : en Sibérie, au N. de 60° de latitude, en Mongolie et en Chine occidentale (Tibet et Sin-kiang), dans le Moyen-Orient (Arabie, Afghānistān, etc.). Dans certaines régions où la mise en place des populations est plus récente, les densités sont encore très fortes, comparables à celles de l'Europe occidentale, mais les problèmes du surpeuplement sont moins aigus. (Viêt-nam méridional, Sumatra, etc.). Dans d'autres secteurs, la mise en valeur est très récente, et l'agriculture motorisée comme l'industrie ou l'exploitation du sous-sol ne s'accompagnent que de la mise en place de peuplements peu denses, comparables à ceux du Nouveau Monde (Sibérie occidentale, partie septentrionale de l'ancienne Mandchourie). Enfin, plusieurs régions montagneuses ont servi de refuge à des populations archaïques, peu nombreuses, ayant conservé des genres de vie primitifs caractérisés par une agriculture itinérante (Indochine).

Sur le plan économique, l'Asie est caractérisée par un sous-développement qui en fait sans doute le continent encore le plus retardataire. Mais elle fait aujourd'hui l'objet, dans certaines de ses parties, de transformations rapides qui représentent parfois des efforts gigantesques. C'est l'évolution politique des dernières décennies qui permet de définir le plus exactement les grands domaines économiques de l'Asie.

La partie asiatique de l'U. R. S. S. — Sibérie, Extrême-Orient et républiques de l'Asie centrale — forme l'ensemble qui a probablement connu les changements les plus importants depuis une cinquantaine d'années : des efforts constants y ont été poursuivis pour créer de nouvelles terres à blé (Sibérie occidentale) et à coton (Asie centrale), et de grandes richesses minérales y ont été exploitées (houille, cuivre et or en particulier); les genres de vie traditionnels ont été ici profondément transformés, et la colonisation blanche de la Sibérie a fait des progrès très importants.

L'immense Chine ne s'est engagée que trente ans après l'U. R. S. S. dans l'organisation d'une économie de type socialiste, et ses conditions humaines si particulières ont imposé à son évolution économique des caractères originaux : la réforme agraire a été suivie par l'organisation de coopératives, qui sont partiellement remplacées par de nouvelles collectivités, les communes* populaires. Mais, si l'agriculture a fait des progrès rapides, ce sont les débuts de l'industrialisation qui ont été le plus spectaculaires : profitant des bases établies par les Japonais dans l'ancienne Mandchourie et utilisant de grands gisements houillers, l'Etat constitue les premiers éléments capables de transformer la vie du pays le plus peuplé du monde. Le Japon présente le cas exceptionnel, en Asie, d'un Etat qui s'est lancé très tôt dans une industrialisation, mais sa puissance même a engendré une expansion politique qui a mené le pays à la catastrophe.

En face de la Chine, l'Inde se heurte, depuis son indépendance, à des problèmes de modernisation plus difficiles : son agriculture reste incapable de suffire aux besoins de la population, qui est sans doute la plus misérable du monde; l'industrialisation, qui se fait dans le cadre d'une économie de type libéral, est lente et difficile et se heurte au manque de capitaux; de plus, les ressources naturelles et les sources d'énergie sur lesquelles elle peut compter sont relativement limitées. L'économie des pays du Moyen-Orient, enfin, est dominée par l'importance du pétrole, dont l'exploitation par des compagnies étrangères fournit des ressources considérables, mais qui ne sont pas toujours utilisées pour la transformation et la modernisation des régions productrices. Et l'on peut observer ici ce que l'on note déjà partout en Asie : la juxtaposition de genres de vie très archaïques ou très misérables et l'utilisation de techniques très modernes pour l'exploitation des richesses naturelles ou la mise en valeur du pays. (→ Biblio.)

anthropologie

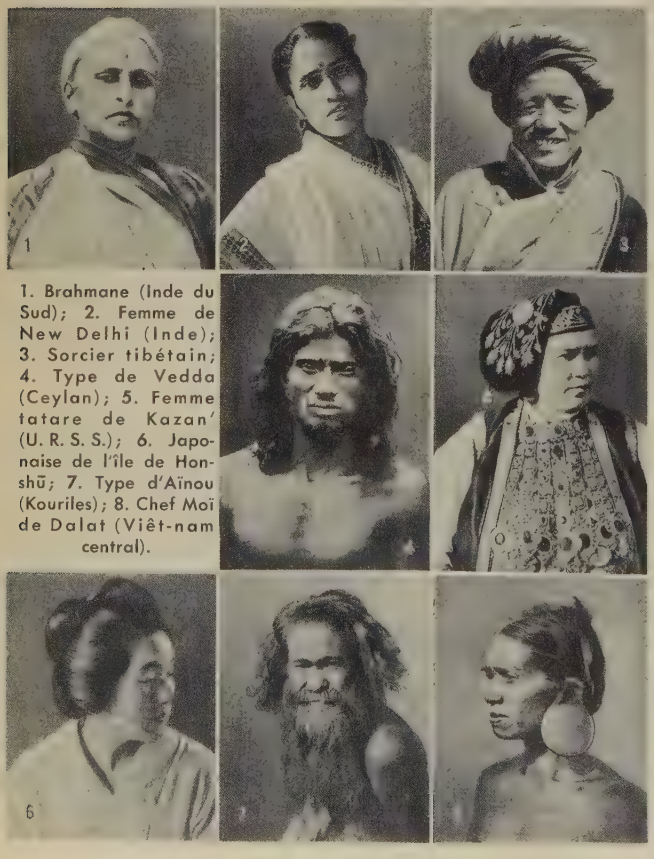

1. Brahmane (Inde du Sud); 2. Femme de New Delhi (Inde); 3. Sorcier tibétain; 4. Type de Vedda (Ceylan); 5. Femme tatare de Kazan' (U. R. S. S.); 6. Japonaise de l'île de Honshū; 7. Type d'Aïnou (Kouriles); 8. Chef Moï de Dalat (Viêt-nam central).

Anthropologie et préhistoire.

Par sa situation géographique, l'Asie comporte des relations raciales avec les trois grands groupes humains : blanc, jaune, noir. Elle se divise en deux grandes zones : l'Inde, où l'élément jaune n'est qu'accessoire, et l'Asie transhimalayenne, où il constitue le fond principal de la population.

● L'*Inde* est au confluent de trois mondes anthropologiques : par la porte du Bengale, elle communique avec la Chine et la Birmanie, c'est-à-dire avec le groupe des Jaunes ou xanthodermes; par la porte du Pendjab, elle communique avec le groupe des Blancs ou leucodermes; par la mer, elle est en rapport avec les races primitives et les Noirs océaniens. On avait jadis pensé qu'il existait dans l'Inde deux races correspondant à la séparation linguistique du sanskrit (dans le nord de la péninsule) et des langues dravidiennes, et l'on avait décrit une *race indo-européenne* et une *race dravidienne*. On considère maintenant que le territoire indien est occupé par quatre groupes raciaux : 1° la race primitive des *Veddas;* 2° la race foncée *mélano-hindoue,* l'une et l'autre étant indigènes; 3° des races leucodermes (*indo-afghane, anatolienne, sud-orientale*) vers le nord-ouest; 4° des races xanthodermes (*sud-mongole* et *centro-mongole*) vers le nord-est. Deux groupes particuliers viennent s'ajouter à ces races : ce sont les *Todas* et les *Tziganes,* chez lesquels divers degrés de métissage ont mêlé les sangs indo-afghan et dravidien.

● L'*Asie transhimalayenne* est le territoire des races xanthodermes et particulièrement des races mongoles. On décrit une race *aïnou,* localisée au nord de Yeso et au sud de Sakhaline, petite, à très forte pilosité, chez qui les caractères jaunes sont très atténués; une race *sibérienne,* également de métissage entre Blancs et Jaunes, mais où les caractères xanthodermes dominent; une race *nord-mongole* (Mongols, Bouriates, Kalmouks, Samoyèdes, Yakoutes, Ghiliaks, Tounguzes, etc.); une race *centro-mongole* (Chine, Tibet); une race *sud-mongole* (Chine du Sud, Indochine, Japon); une race *indonésienne,* dont certains auteurs font une race jaune, tandis que d'autres la rattachent au groupe blanc (race méditerranéenne); une race *touranienne* (Kirghizes, Turcomans, Tatars, Turcs d'Anatolie), qui résulterait d'un croisement entre Mongols et Alpins.

La préhistoire de l'Asie montre que l'occupation des parties méridionales (Chine, Insulinde, Inde) et proche-orientales remonte au passé le plus lointain. Les pithécanthropes découverts à Java à la fin du XIXe s. ont été longtemps considérés comme le *chaînon manquant* entre le singe et l'homme; les sinanthropes du nord de la Chine sont leurs proches parents. Pithécanthropes et sinanthropes représentent, dans une période reculée du Quaternaire, des formes très frustes d'humanité, en possession toutefois du feu et d'un outillage de pierre relativement évolué. Le Proche-Orient s'intègre à l'ensemble eurasiatique occidental; on y retrouve les industries de l'abbevillien au paléolithique supérieur (v. PRÉHISTOIRE), et le Turkestan, la Crimée, la Palestine ont livré des vestiges d'hommes comparables à nos hommes de Neandertal. Les phases culturelles correspondant au paléolithique supérieur, au mésolithique et à la naissance de la métallurgie apparaissent sur tout l'ensemble asiatique, jusque dans les parties les plus tempérées de la Sibérie, dans une foule de types régionaux. Leurs grandes lignes d'évolution commencent à peine à apparaître, mais elles indiquent un synchronisme sensible et des relations nettes entre les différentes parties de l'immense continent eurasiatique. La pénétration de l'extrême-nord sibérien semble relativement tardive, remontant apparemment à la fin du paléolithique. Les connaissances sont encore insuffisantes pour établir un tableau précis des mouvements raciaux et culturels avant la période protohistorique. Il semble toutefois que, dès la fin du paléolithique supérieur, Blancs et Jaunes occupaient des positions relativement peu différentes de leurs positions actuelles, en tenant compte toutefois d'une extension peut-être plus grande des Blancs vers la Sibérie et l'Asie centrale, et d'une large occupation de l'Inde méridionale, de l'Asie sud-orientale et de l'Indonésie par des éléments australo-mélanésiens appartenant au groupe anthropologique des Mélano-Océaniens. Dès l'apparition de l'agriculture, du Ve au IIIe millénaire avant notre ère, les agriculteurs et éleveurs paraissent amorcer leur diffusion à partir de deux foyers principaux : l'Inde du Nord-Ouest et la Chine, entraînant la mise en place progressive des grands complexes culturels actuels. Dans le Proche-Orient, du Turkestan à l'Arabie, l'Asie est étroitement liée à l'évolution de l'ensemble méditerranéen; cette vaste région semble même directement impliquée dans les premiers développements de l'agriculture, de l'élevage et de la métallurgie. Les steppes ont assuré, dès l'âge du bronze, une large continuité culturelle entre les deux extrémités de l'Eurasie : le rôle des éleveurs, des étendues du Turkestan à la Mandchourie, s'est imposé dans leurs invasions successives de la Chine, de l'Inde du Nord, de l'Europe orientale, aussi bien que dans leur pénétration au milieu des populations sibériennes.

Exploration (XIXe-XXe s.).

Au début du XIXe s., l'intérieur du continent demeurait encore fort mal connu. Au XVIIIe s., seuls les travaux des jésuites ont jeté quelque lumière sur la géographie de la Chine; quant au reste, on ne savait rien de précis, en dehors des renseignements apportés de Sibérie par l'Allemand Pallas (1771-1776) et du Yémen par Carsten Niebuhr (1762-1767). Les explorations du XIXe s. ont comblé ces lacunes et

Phot. Aubert de la Rüe, Fouquet-Atlas, Musée de l'Homme, Popper-Atlas, Underwood, Wide World, X.

ARGENTINE
0 100 200 300 400 km
Montagne dénudée
Puña
Forêt andine et forêt d'araucarias
Forêt sèche du Chaco (quebrachos)
« Monte » (brousse xérophile)
Salinas
Pampa
Blé prédominant, élevage de bovins, luzerne
Blé prédominant, élevage de bovins
Luzerne prédominante, élevage de bovins, blé
Maïs prédominant, luzerne, élevage
Ranching
Ceinture maraîchère et fruitière de Buenos Aires
Oasis irriguées
Maïs
Coton
Fruits, agrumes
Vigne
Canne à sucre
Steppe désertique patagonienne
Vallées irriguées de Patagonie
Chemin de fer
ILES FALKLAND (I. Malouines)
Falkland Ouest
Falkland Est
Port Stanley
Port Darwin
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
CHILI
ARGENTINE
PARAGUAY
BRÉSIL
URUGUAY
ANDES
CORDILLÈRE DES ANDES
CORDILLÈRE DE LA CÔTE
PUNA DE ATACAMA
CHACO
PAMPA
LA PAMPA
RÍO NEGRO
CHUBUT
SANTA CRUZ
TERRE DE FEU
Archipel des Chonos
Ile de Chiloé
Détroit de Magellan
I. Navarino
Cap Horn
Antofagasta
Calama
Iquique
La Quiaca
Tarija
Jujuy
Salta
Tucumán
Catamarca
La Rioja
San Juan
Mendoza
San Luis
Córdoba
Santiago del Estero
Resistencia
Formosa
Asunción
Corrientes
Posadas
Encarnación
Curitiba
São Paulo
Porto Alegre
Rio Grande
Montevideo
Buenos Aires
La Plata
Mar del Plata
Bahía Blanca
Santa Rosa
Neuquén
Viedma
Carmen de Patagones
Comodoro Rivadavia
Puerto Madryn
Trelew
Rawson
Península Valdés
G. San Matías
G. San Jorge
Puerto Deseado
Puerto Santa Cruz
Río Gallegos
Bahía Grande
Ushuaia
Río Grande
Punta Arenas
Puerto Natales
Valdivia
Concepción
Talca
Valparaíso
Santiago
Aconcagua
Co. del Toro
Ojos del Salado
Llullaillaco
Co. Rincón
Abra Pampa
Puna de Atacama
Altiplano
Salar de Uyuni
Salar de Arizaro
Salar de Pocitos
Salar de Hombre Muerto
Salar de Antofalla
Salar de Rincón
Salar de Cauchari
Salar de Olaroz
Salar de Pastos Grandes
Salar de Centenario
Salar de Ratones
Salar de Diablillos
Salar de Arizaro
Salar de Llullaillaco
Salar de Punta Negra

A S I E
P H Y S I Q U E E T P O L I T I Q U E
OCÉAN ATLANTIQUE
GROENLAND
BAIE DE BAFFIN
Détroit de Davis
Terre de Baffin
Terre d'Ellesmere
Détroit de Nares
Terre de Grinnell
Terre de Nansen
Terre de Peary
Terre de Heiberg
Terre de Wrangel
Terre de Sverdrup
Terre de Prince Patrick
Terre de Banks
Terre de Victoria
Terre du Prince de Galles
Terre du Roi Guillaume
Terre de Baring
Terre de Melville
Terre de Boothia
Terre de Somerset
Terre de Bathurst
Terre de Devon
Terre d'Ellesmere

Végétation
Toundra
Forêt de conifères
Forêt tempérée d'altitude (conifères et feuillus)
Forêt tempérée de feuillus
Forêt claire de bouleaux et de trembles
Forêt subtropicale sèche toujours verte
Forêt subtropicale humide toujours verte
Savanes. Forêt clairsemée
Forêt tropic. sans feuilles en saison sèche (F. de mousson)
Forêt tropicale humide toujours verte
Végétation de haute montagne
Steppe et désert d'altitude
Végétation méditerranéenne
Steppe coupée de forêt
Steppe herbeuse
Steppe aride ou salée
Demi-désert et désert
SIBÉRIE
Plaine de la Sibérie occid.
PLATEAU DE SIBÉRIE ORIENT.
PLATEAU STANOVOI
Mts de Verkhoiansk
Mts Tcherskii
Mts de la Kolyma
KAMTCHATKA
MER D'OKHOTSK
Sikhote Alin
Vladivostok
MER DU JAPON
Tokyo
Mts Iablonovyi
Gd. Khingan
Oulan Bator
PLATEAU DE MONGOLIE
Pékin
Irkoutsk
Omsk
Altaï
KAZAKHSTAN
Oural
Caucase
Istanbul
Ankara
Beyrouth
Désert de Syrie
Bakou
Kyzyl-Koum
Kara-Koum
Tachkent
T'ien chan
PAMIR
Takla-makan
Altyntagh
Nan-chan
Kouen-louen
Désert de Gobi
Bagdad
Elbourz
Téhéran
PLATEAU D'IRAN
Kaboul
Himalaya
TIBET
Chang-hai
Yang-tseu-kiang
Collines de la Chine du Sud
Formose
YUN-NAN
Canton
Désert de Thar
Karachi
Plaine du Gange
Calcutta
La Mecque
Rub'al-Khâlî
Bombay
DECCAN
Malabar
Coromandel
Madras
Ceylan
GOLFE DU BENGALE
Rangoon
INDOCHINE
Bangkok
Saigon
MER DE CHINE
Manille
Philippines
MER D'OMAN
ASIE
VÉGÉTATION NATURELLE
MALAISIE
Singapour
Sumatra
Bornéo
Moluques
Célèbes
INSULINDE
Djakarta
Java
ÎLES DE LA SONDE
OCÉAN PACIFIQUE
HIVER
ÉTÉ
Eléments du climat
Températures moyennes
+ 30°
30° à 20°
20° à 10°
10° à 0°
0° à — 10°
— 10° à — 20°
— 20° à — 3
— 30° à — 4
inf. à — 4
Masses d'air
① Arctique continental
② Polaire continental
③ Polaire maritime
④ Tropical continental
⑤ Tropic. mar. nord
⑥ Tropic. mar. sud
⑦ Tropic. contin. sud
⑧ Equatorial marit.
754 Isobares
Vents
Ligne de convergence intertropicale
Front polair
Précipitations supér. à 200 mm en juillet et janvier

ASTRONAUTIQUE

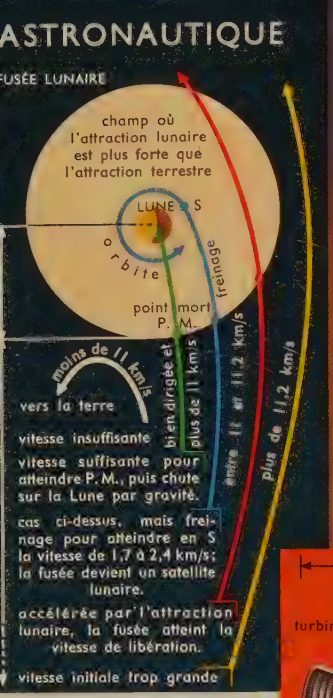

SATELLISATION ET LIBÉRATION

cette représentation schématique ne tient pas compte de l'influence de l'atmosphère, de la lune et du soleil ; elle n'est pas à l'échelle.

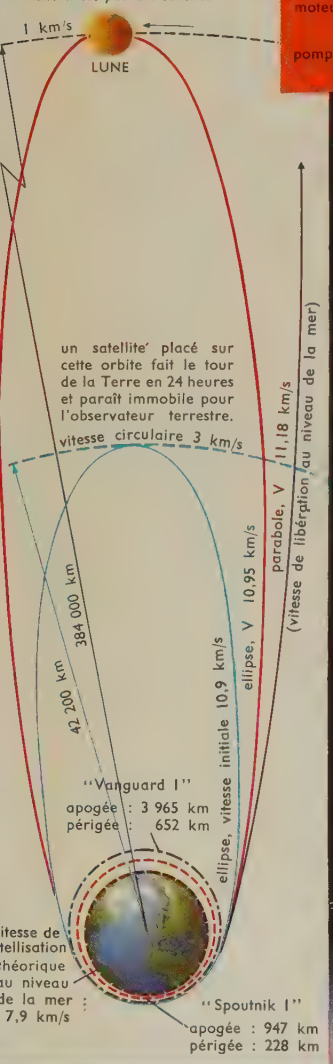

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU LANCEMENT D'UN SATELLITE ARTIFICIEL ET D'UNE FUSÉE LUNAIRE

DÉPART D'UNE FUSÉE

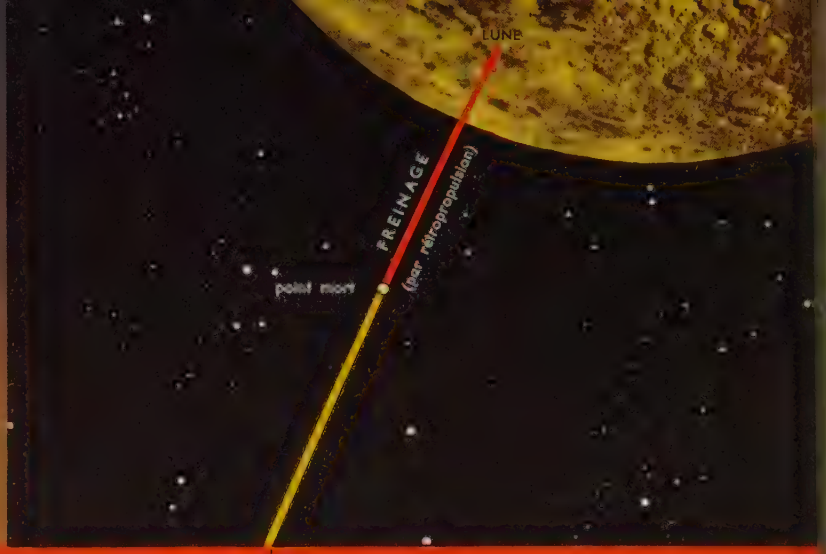

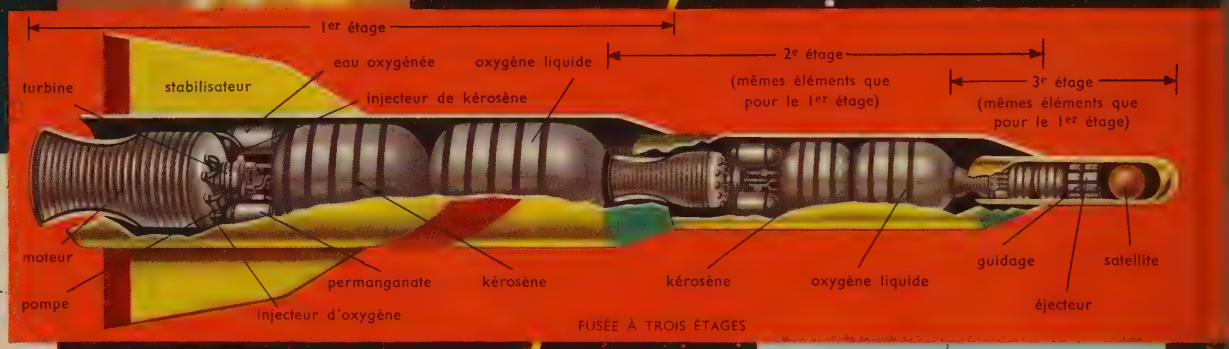

FUSÉE À TROIS ÉTAGES

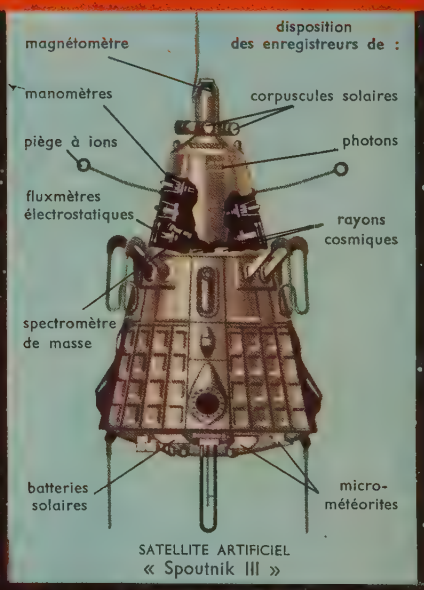

SATELLITE ARTIFICIEL
« Spoutnik III »

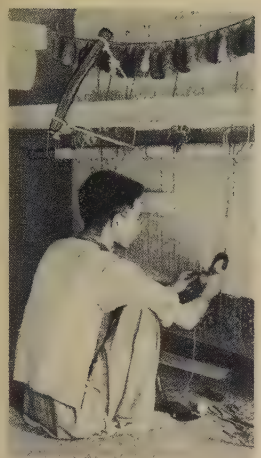
tisserand au Cachemire

jeune paysanne du Yémen

charmeur de serpents à New Delhi

marchande à Bangkok

peintre sur lanternes à Singapour

fait connaître de façon assez précise toutes les parties du continent.

Les Anglais étudient la topographie des Indes et découvrent les sources du Gange, du Satledj et de l'Indus (1808-1812) ; Burnes franchit l'Hindū-kūch en 1833, et Wood, escaladant le Pamir, découvre les sources de l'Amou-Daria (1832). En Birmanie, Colqhoun étudie les communications avec la Chine (1879-1881) ; dans l'Assam, Bailey et Morshead explorent en 1913 les gorges du Brahmapoutre. De 1921 à 1924, l'Everest est le but d'expéditions anglaises ; le sommet de l'Himalaya devait être vaincu en 1954 par le Néo-Zélandais Hillary et le Népalais Tensing, au cours de la campagne d'ascensions inaugurée en 1951 par la victoire des Français Herzog et Lachenal sur l'Annapurna.

L'exploration de l'Asie centrale et du Tibet commença avec le voyage des missionnaires français Huc et Gabet, qui visitèrent Lhassa en 1846. De 1854 à 1857, les frères allemands Schlagintweit étudient les monts Karakoram et Kouen-louen ; en 1857, le Russe Semenov est le premier à explorer les monts T'ien-chan, suivi, de 1864 à 1868, par Severtsov. De 1868 à 1871, Fedtchenko exécute des levés de reconnaissance au Pamir, au Ferghana et aux sources du Kyzyl-sou. De 1870 à 1878, le major Prjevalski sillonne les hauts plateaux du Sin-kiang et du Lob-nor, découvrant les sources du Yang-tseu-kiang, étudiant le bassin du Tarim et le désert de Takla-makan. En 1887, l'Anglais Younghusband, parti de Pékin, traverse l'Asie centrale d'E. en O., pendant que Bonvalot et le prince d'Orléans relient Tachkent à Hanoï à travers le Tibet. Ce sont ensuite les explorations de Dutreuil de Rhins et de Grenard (1891-1894), de Littledale (1895), de Sven Hedin (1899-1902), de Kozlov (1899-1901) au Tibet, les voyages de Sven Hedin au Tarim (1894-1897), de Younghusband à Lhassa (1903-1904), de Bruce et Layard, qui relient le Cachemire à Pékin (1905-1906), de Tafel, qui explore la frontière sino-tibétaine de 1905 à 1908. De 1906 à 1916, l'Anglais Aurel Stein entreprend trois voyages d'exploration en Asie centrale et un quatrième en 1926 dans l'Himalaya du Nord. Le Karakoram, vaincu en 1909 par le duc des Abruzzes, est étudié en 1913-1914 par de Filippi et en 1927-1928 par Trinkler.

La Sibérie est connue d'abord par les voyages d'exploration de Wrangel sur les côtes de l'océan Glacial (1820-1823), puis par ceux d'Erman, qui découvre le pôle du froid à Verkhoïansk et explore le Kamtchatka, par Alexandre von Humboldt, qui étudie l'Oural, l'Altaï, la Dzoungarie et la Caspienne (1829). De 1842 à 1845, Middendorf parcourt la presqu'île de Taïmyr, les côtes de la mer d'Okhotsk et le haut Amour. L'Altaï est exploré en 1876 par Potanine, et de 1905 à 1909 par Zapochnikov. Les côtes de l'océan Arctique font en 1878-1879 l'objet de l'expédition de reconnaissance d'A. E. Nordenskjöld, et le Kamtchatka est, de 1908 à 1912, étudié par une mission russe sous la direction de Riabouchinski, enfin, en 1922, par l'expédition suédoise Bergman.

La Chine est étudiée géologiquement de 1868 à 1872 par l'Allemand Richthofen et, en 1914, par Anderson. Des voyages d'études sont entrepris en 1914 par Stötzner au Sseu-tch'ouan et, en 1922, par Gregory au Yunnan et au Sseu-tch'ouan. Péreira explore la frontière du Tibet en 1921-1923, et Sven Hedin le Kan-sou en 1927-1928. La Mongolie a été étudiée de 1914 à 1925 du point de vue géographique par le Français Licent, du point de vue archéologique par le Russe Kozlov et par les missions américaines d'Andrews. Enfin, les missionnaires de Zikawei ont largement contribué à la connaissance de la Chine, grâce à leurs travaux scientifiques et aux levés cartographiques qu'ils ont entrepris. Les travaux géographiques des Japonais ont fait connaître, outre l'archipel, la Mandchourie et la Corée.

La péninsule indochinoise a été révélée par les explorations de Doudart de Lagrée et Francis Garnier sur le Mékong (1866), de Dupuis sur le fleuve Rouge (1872-1873), du docteur Harmand au Siam, au Laos et au Cambodge, et enfin par la mission Pavie (1887-1895), qui en dressa la première carte détaillée. La création du Service géographique d'Indochine, établi d'abord à Hanoï, puis à Dalat, a permis de dresser les cartes des régions essentielles de l'Indochine française dans la première moitié du XXe s.

Vietnamien cultivant le tabac

potier à Kyōto

HISTOIRE

L'Asie a joué et joue encore dans l'histoire de l'humanité un rôle capital : les premières traces de vie humaine y furent décelées ; les plus anciennes civilisations s'y épanouirent.

L'Asie, foyer des premières sociétés.

Du fait de ses dimensions et de son relief, l'Asie ne forme pas un ensemble unique. Trois régions ont eu des destins exceptionnels et indépendants les uns des autres : l'Asie antérieure, l'Inde, la Chine.

● *L'Asie antérieure.* Cette région a connu un extraordinaire foisonnement de civilisations depuis les temps les plus reculés. Dès le IIIe millénaire, Sumer, Akkad et Ur mettent en place des institutions définitivement élaborées par les empires de Babylone et d'Assyrie (IIe-Ier millénaire), qui sont en fait les premiers États à solide structure gouvernementale et administrative s'appuyant sur une ébauche de droit (code d'Hammourabi), et où est mise en place une forte hiérarchie sociale.

Les Perses Achéménides, venus de l'Iran, se substituent aux empires antérieurs sans pourtant anéantir leur civilisation. Pour la première fois, leur souverain (Roi des rois), prétendant à la domination universelle, réunit tous les peuples du Moyen-Orient dans un même ensemble politique (administration centralisée, système monétaire commun).

La conquête d'Alexandre (336-325 av. J.-C.) vient superposer l'apport grec à cette mosaïque déjà bariolée. De cette confrontation naît la civilisation hellénistique, avec sa conception orientale de la royauté, tandis que la science grecque peut s'inspirer des données babyloniennes et même hindoues.

Les Romains poursuivent et développent l'urbanisation commencée par les Grecs. L'Asie antérieure est vivifiée par les courants commerciaux terrestres et maritimes joignant le monde romain et l'Inde ; mais, au IIe s. apr. J.-C., la monarchie iranienne des Arsacides forme un véritable écran entre les deux mondes.

La civilisation musulmane, plus que la civilisation gréco-romaine, semble avoir réussi à unifier le Proche-Orient. Elle ne fait pas table rase des apports antérieurs : les khalifes imitent les monarques orientaux, les savants musulmans adoptent la science grecque. Mais partout, malgré les particularismes locaux, l'islām impose son empreinte dans l'art et la société ; il fait du Coran la source commune du droit et de la morale. L'unité de l'Asie antérieure est enfin réalisée par une civilisation qui rayonne même bien au-delà, en Inde particulièrement.

● *L'Inde.* L'évolution de l'Inde contraste étonnamment avec celle de l'Asie antérieure. A partir du XIIIe s. av. J.-C., date de l'invasion ārya, la civilisation indienne, avec la littérature védique, fixe pour des siècles ses traits majeurs. Les Āryas (Aryens) conquièrent progressivement le bassin de l'Indus et le nord du Deccan, et les Dravidiens, restés maîtres du Sud, adoptent même leurs croyances et leurs institutions sociales. La civilisation indienne se développe dès lors en vase clos, le facteur d'évolution le plus important ayant été l'influence vivifiante de la spiritualité bouddhique sur l'art, dans les trois derniers siècles av. J.-C. Sans conquêtes politiques, mais par son rayonnement

marchand d'oiseaux en Birmanie

Phot. Aubert de la Rüe, Holmes Caméra-Press, Hedda Morrison, Jan-Dominique Lajoux, Popper-Atlas, Tikhomiroff-Rapho.

jeune villageoise d'Uttar (Inde)

jeune Tibétaine

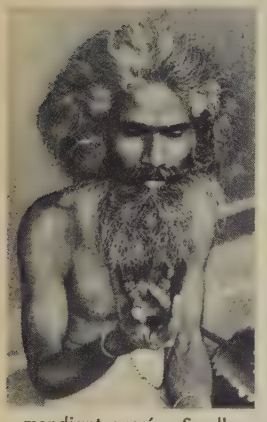
mendiant sacré « Sardhu » (Inde)

bonze de Vientiane (Laos)

religieux, la civilisation indienne se répand en Birmanie, puis au Cambodge.
Deux influences se sont seulement exercées sur l'Inde : celle de la Grèce à partir du royaume de Bactriane (v. 250 apr. J.-C.), qui donne naissance à l'art gréco-bouddhique ; celle, capitale, des musulmans, qui apparaissent dès le VIIIe s. dans le Sînd et s'assurent la domination politique au début du XIVe s. La fusion des civilisations indiennes et arabo-persanes culmine sous la dynastie des Grands Moghols (1526-1707). Ces dominations étrangères donnèrent de façon durable une unité à cette immense région, qui, le plus souvent, associa une grande unité de pensée au morcellement politique.

● *La Chine.* Au contraire de l'Inde, la Chine a le plus souvent été réunie dans un même organisme politique dès la dynastie des Han, qui débute en 202 av. J.-C. Grâce à une administration perfectionnée, les Chinois firent pendant des siècles régner la paix sur toute l'Asie orientale et centrale, ce qui permit l'épanouissement d'une civilisation qui culmina sous la dynastie des T'ang (618-907) et ne cessa de s'affirmer dans les siècles suivants. La civilisation chinoise montrait déjà son étonnante force d'assimilation, car ni l'occupation mongole ni les dynasties mandchoues (à partir de 1644) ne purent la modifier. Mais cette stabilité tourna à l'immobilisme : avec la dynastie des Ming (1368-1644), la civilisation chinoise se cristallise et n'évolue plus. Elle avait entre-temps rayonné sur le Japon (dès le VIe s.) et l'Indochine.

L'Asie, berceau des religions.

L'Asie tient une place exceptionnelle dans l'histoire des religions : les sanctuaires les plus prestigieux (Jérusalem, La Mecque, Bénarès) s'y trouvent. Elle fut le centre de diffusion des grandes religions contemporaines.
Dès l'Antiquité, l'Asie antérieure fut le théâtre d'une fermentation religieuse extraordinaire qui rejaillit ensuite sur tout le Bassin méditerranéen. L'Orient donna aux froides croyances gréco-romaines un souffle mystique, un souci de moralité et de purification que justifiait la perspective d'un salut. Cet apport continu des religions orientales transformera complètement la religiosité des Grecs et des Romains.
Au milieu de ce foisonnement religieux apparut le monothéisme. Le judaïsme d'abord, qui, malgré les pressions extérieures et les persécutions, maintint farouchement l'intégrité de ses croyances en refusant la civilisation gréco-romaine, que le christianisme, au contraire, allait adopter. De Palestine, avant de se répandre dans tout l'Orient méditerranéen et dans l'Empire romain, celui-ci pénétra dans l'Asie antérieure, qui fut, comme par le passé un lieu de fermentation religieuse, où les hérésies (arianisme, nestorianisme, monophysisme) se développèrent largement.
La poussée musulmane fit presque entièrement disparaître les communautés chrétiennes, sauf dans les régions montagneuses (Liban, Arménie) ou dans les parties occupées les dernières (côtes d'Asie Mineure). Mais elle ne put empêcher la diffusion du christianisme sous sa forme nestorienne, que les Eglises d'Iran avaient répandu en haute Asie et en Chine. Dès la fin du IXe s., il était éliminé de ce dernier pays, mais son maintien au Turkestan lui permit de rester en Extrême-Orient au XIIIe s., grâce à la conquête mongole.
Le christianisme, parti d'Asie à la conquête de l'Europe, ne reprit vraiment pied en Asie qu'avec l'aventure des Croisades (XIe-XIIIe s.) et surtout avec la pénétration des commerçants et des missionnaires européens au XVIe s. En même temps, les orthodoxes russes progressaient en Asie centrale et septentrionale. Les Portugais et les Espagnols introduisaient le catholicisme ; les résultats furent variables : durables en Inde et au Tonkin, où des communautés subsistèrent jusqu'à nos jours ; éphémères en Chine et au Japon. Les Missions catholiques et protestantes reprirent leur essor au XIXe s. ; les résultats furent parfois prometteurs, en Chine par exemple. Cependant, partout, même dans l'Orient méditerranéen, les chrétiens ne forment plus que des minorités souvent suspectes, étant donné les attaches européennes du christianisme. Aussi celui-ci n'a-t-il jamais pu reconquérir les positions que lui avait enlevées l'islām. Ce dernier, par son dynamisme, s'imposa rapidement. Les musulmans constituent actuellement le groupe le plus nombreux : peu de pays en sont dépourvus. Plus que toutes les autres, l'islām a été une religion conquérante. Son monothéisme intransigeant lui valut d'attirer les adeptes des religions polythéistes, fussent-elles d'une haute spiritualité comme l'hindouisme. Sa théorie, moins subtile que celle des mystères chrétiens, fut plus compréhensible. Sa morale proclamant l'égalité de tous les croyants attira ceux qui souffrent des différenciations sociales.
Parti d'Arabie, l'islām a gagné l'Iran, puis la Syrie. Vers le S.-E., il toucha l'Inde, puis l'Indonésie, d'où il fit disparaître complètement le bouddhisme. Par l'Asie centrale, il atteignit même la Chine.
L'hindouisme, en revanche, n'est pas une religion conquérante. Son domaine géographique est pratiquement réduit à l'Inde seule. Mais les hérésies qui en sont issues furent plus conquérantes, en particulier le bouddhisme. Ce dernier eut un grand essor ; le souci de perfection morale qu'il préconisait lui valut d'atteindre en Inde son apogée dès le Ve s. apr. J.-C., grâce au zèle de ses moines et de ses missionnaires. Mais, sous les attaques des brahmanes, il disparut de l'Inde vers la fin du XIIe s. Bloqué dans son expansion vers l'O. par l'islām, il gagna toute l'Asie du Sud-Est (Ceylan, Birmanie au XIe s., Cambodge au XIVe), tout en se propageant entretemps dans les oasis d'Asie centrale vers la fin du Ier s., d'où il atteignit la Chine, puis, au VIe s., le Japon.

L'Asie, centre d'expansion.

Dès la préhistoire et jusqu'au XVe s., l'Asie apparaît comme un centre d'expansion : c'est ainsi que l'Amérique fut peuplée par des Asiatiques. Quant à l'Europe, elle doit aux Indo-Européens une grande partie de son peuplement actuel.
Sans doute l'Antiquité marque-t-elle un temps d'arrêt dans ces migrations, surtout en Asie Mineure, où Grecs et Romains contiennent tant bien que mal les Perses.
Mais la croissance numérique des populations asiatiques se poursuivit et, dans les régions des steppes, aux ressources limitées, provoqua très vite un surpeuplement obligeant les nomades à l'exode. La surcharge démographique de l'Asie centrale, se répétant à intervalles réguliers, rythma ainsi au cours des siècles les vagues d'invasions.
A partir du IIIe s. apr. J.-C., l'Asie reprend sa marche en avant. Les remous affectant l'Asie centrale font déferler sur l'Empire romain les invasions germaniques. Bientôt, les Huns parcourent l'Europe et atteignent la Gaule (451). L'écroulement de l'empire éphémère d'Attila ne marque pas la fin de cette poussée asiatique : les Avars s'installent en Pannonie vers 570 ; puis, entre 600 et 650, les Bulgares et les Slaves s'installent dans les Balkans, cependant que pour de longs siècles l'Afrique du Nord reste une annexe de l'Asie antérieure musulmane.
Avec Genghis khān (1167-1227), les Mongols unissent l'Europe et l'Asie. La Russie passe sous leur joug pour deux siècles ; une armée atteint la Silésie (bataille de Leignitz, août 1241), tandis qu'une autre, après avoir ravagé la Hongrie, arrive aux portes de Vienne et à la côte dalmate. Le Turc Timūr Lenk (Tamerlan) [1370-1405], reprenant à son profit l'œuvre des Mongols, menace Moscou et Constantinople.
Cependant, l'Empire byzantin défendant fermement l'accès le plus direct à l'Europe, les Ottomans s'en prirent à lui. Avec le sultan Murat Ier, ils occupèrent Andrinople et la Macédoine. La chute de Constantinople (29 mai 1453) permit l'achèvement de la conquête des Balkans sous Mehmet II (1451-1481). L'Empire ottoman devait atteindre son apogée avec Soliman le Magnifique (1520-1566) : ses frontières occidentales vont jusqu'aux portes de Vienne et englobent tout le nord de l'Afrique. L'expansion asiatique atteint alors ses limites ultimes.

L'expansion européenne en Asie.

Les contacts, peu connus, entre l'Europe et l'Asie furent relativement nombreux au Moyen Age, malgré l'impossibilité de pénétration politique du fait de la conquête musulmane. Les routes de la soie et de la Chine du Nord à Byzance, passant par les hauts plateaux de l'Asie centrale et divergeant à Samarkand vers la Caspienne ou vers l'Asie antérieure, maintinrent un lien terrestre entre l'Orient et l'Occident.
L'espoir de convertir les Mongols, déjà nestoriens, explique au XIIIe s. les voyages infructueux du franciscain Jean de Plan Carpin au nom d'Innocent IV (1245), de moines dominicains (1248-1251), et du franciscain Guillaume de Rubroek (1253) au nom de Saint Louis. A la fin du XIIIe s., les Vénitiens, qui avaient maintenu un courant commercial avec l'Extrême-Orient (par l'intermédiaire de Byzance et des comptoirs de Crimée ou d'Alexandrie et des Arabes de la mer Rouge), tentent de pénétrer jusque dans la Chine des Mongols (voyage de Marco Polo, fin XIIIe s.).
La conquête ottomane fermant les routes terrestres de l'Asie au XVe s., les contacts entre Orient et Occident ne seront repris qu'à l'extrême fin du XVe s. par la voie maritime, la navigation autour de l'Afrique, inaugurée par Vasco de Gama (1498), ayant permis de contourner l'obstacle musulman et d'atteindre directement l'Inde. Ne visant qu'à drainer vers l'Europe les richesses de l'Asie, les Portugais, grâce à leur supériorité navale, se contentèrent d'avoir la maîtrise des mers. Ils n'occupèrent que quelques points de la côte indienne, atteignirent Ceylan, puis Malacca (1511) et finalement la Chine à Macao (1516) et le Japon (1540).
Les autres nations européennes suivirent bientôt cet exemple. Les Espagnols occupent pour longtemps les Philippines (1571). Dans la seconde moitié du XVIe s., les Hollandais se substituent aux Portugais et exercent leur domination commerciale sur toute l'Asie. Par la création de Batavia en 1619, ils ébauchent la lente prise de possession de l'Insulinde.
Les Anglais, ayant supplanté sur les mers les Hollandais dans la seconde moitié du XVIIe s., réalisèrent les premiers une conquête de l'intérieur de l'Asie dans la seconde moitié du XVIIIe s. L'occupation de l'Inde, précédée de l'élimination des Français, ne fut terminée qu'en 1849. Elle fut complétée par l'annexion de la Birmanie (1887). Occupant Singapour (1819), Aden (1839) et Hong-kong (1842), les Anglais contrôlaient les accès maritimes du continent. La France suivit l'exemple britannique en s'emparant de l'Indochine entre 1862 et 1885.
Cette occupation à partir de la mer est doublée d'une lente progression terrestre des Russes, qui, entre le XVIe et le XIXe s., colonisent la Sibérie (début de la conquête par le Cosaque Yermak Timoveïev, 1581), puis occupent le Turkestan (1868-1875).
Seuls, le Japon et la Chine conservent leur indépendance politique. Leur puissance numérique, leur éloignement des bases européennes interdisent leur occupation militaire. Mais leur marché intérieur est l'objet des convoitises du commerce européen, auquel la Chine dès 1842, puis le Japon en 1854 doivent ouvrir certains de leurs ports. Toutefois ce dernier Etat réussit à préserver totalement son indépendance territoriale, puis, ayant assimilé les enseignements politiques, économiques et militaires de l'Occident, il prend l'offensive contre lui (guerre russo-japonaise, 1904-1905). Mais la Chine impuissante, contrainte même de céder certains ports, et l'Empire ottoman, en décomposition, seront l'objet d'une profonde pénétration économique des Européens, qui s'accentuera au Proche-Orient après la Première Guerre mondiale (lutte pour le pétrole dont l'Angleterre sortira victorieuse).
Ainsi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, s'il subsistait quelques pays indépendants politiquement en Asie, tous étaient dans la dépendance économique de l'Occident.

La révolte de l'Asie.

La domination des Européens sur l'Asie était due à leur supériorité technique. La révolution industrielle du début du XIXe s. vint encore accroître le retard des Asiatiques dans ce domaine. Aussi, pendant longtemps, rien ne put ébranler la position des Occidentaux (échecs des révoltes des Cipayes en Inde [1857-1859] et des Boxers en Chine [1900]). Cependant, les rivalités coloniales des nations européennes, recherchant de nouveaux débouchés et se partageant le continent en zones d'influence, accrurent l'amertume des élites, en particulier en Chine.

Phot. Darbois-Dalmas, Horvat, Hürlimann-Popper-Atlas.

Le Japon ouvrit une voie nouvelle aux Asiatiques, en se mettant à l'école de l'Occident pour créer un État moderne. Les victoires spectaculaires de 1905 contre la Russie furent une révélation. Cet exemple stimula l'agitation nationaliste dans les pays colonisés (Inde et Indochine surtout), parmi les élites que les Européens avaient contribué à faire naître.

La Première Guerre mondiale obligea les puissances européennes, l'Angleterre surtout, à des concessions : concessions au nationalisme indien, promesses aux populations arabes pour les détacher de l'Empire turc, avances aux Japonais pour les rallier à l'Entente. Mais, la guerre terminée, ces espoirs furent vite déçus par les réticences européennes à créer les bases techniques et économiques d'une modernisation qui risquait de compromettre l'économie des Occidentaux déjà fortement ébranlée.

Après la révolution de 1917, les Asiatiques trouvent dans la Russie soviétique une alliée qui, se désolidarisant d'avec les puissances occidentales, n'hésite pas à soutenir la Turquie de Kemal Atatürk et la Chine du Kuo-Min-Tang, tandis que la propagande communiste soutient les nationalismes.

La Seconde Guerre mondiale accentue le processus d'émancipation. Les victoires du Japon ruinent le prestige de l'Occident et sa propagande encourage les réactions antieuropéennes, alors que l'Allemagne fomente au Moyen-Orient des révoltes antibritanniques (Iraq, 1943). La résistance à l'occupation japonaise suscite des élites que les Alliés doivent ménager et qui, la guerre finie, réclament l'indépendance. Dès 1945, la république est proclamée en Indonésie. L'Angleterre reconnaît l'indépendance de l'Inde (15 août 1947), celle de la Birmanie (10 déc.) et celle de la Malaisie, tandis que la France doit quitter l'Indochine, dont le nord devient une république populaire.

Dans cette voie, la Chine, devenue communiste en 1949, suit l'exemple soviétique; sa force d'attraction sur les autres peuples asiatiques est d'autant plus grande que ses fils ont depuis un siècle essaimé dans tout le Pacifique du Sud-Est, accaparant le commerce des centres urbains et constituant des colonies qui sont autant de moyens d'action et de propagande à sa disposition.

Ayant obtenu leur indépendance, les nations asiatiques, conscientes de leurs richesses, veulent réaliser leur émancipation économique. Faisant face aux mêmes problèmes, les Asiatiques ont tendance à renforcer leur solidarité (conférence de Bandung, 18-24 avr. 1955).

Cependant, l'Asie n'échappe pas à la lutte d'influence que pratiquent l'Union soviétique et les Occidentaux. Alors que la Chine et la république populaire du Viêt-nam forment avec la première un bloc compact, les seconds groupent au sein de l'Organisation pour la défense du Sud-Est asiatique (1954) et du pacte de Bagdad (1955) : la Thaïlande, les Philippines, le Pākistān, la Turquie. Entre les deux groupes, la République arabe unie du colonel Nasser (1958) et la République indienne cherchent à créer, dans des directions d'ailleurs divergentes, mais ayant un point commun, le *neutralisme*, une troisième force. (→ Biblio.)

ASIE (PROVINCE D'). Géogr. anc. Province constituée en Asie Mineure, après l'annexion du royaume de Pergame par les Romains, en 129 av. J.-C., et comprenant la Mysie, l'Eolide, la Lydie, l'Ionie, la Doride, la Carie, la Phrygie et la Pisidie. Ce fut la première province romaine en terre asiatique; à partir d'Auguste, elle fut une province sénatoriale administrée par un proconsul.

ASIE (DIOCÈSE D'). Géogr. anc. Un des trois diocèses formés en Asie Mineure, en 330, lors de la réorganisation de l'Empire romain par Constantin Ier; il comprenait les provinces suivantes : Hellespont, Lydie, Carie, Lycaonie, Pisidie, Pamphylie et Phrygie.

ASIE ANTÉRIEURE ou **ASIE OCCIDENTALE**, expressions utilisées par les orientalistes modernes pour désigner le Proche-Orient ancien et les civilisations qui y ont pris naissance. Autour de la Mésopotamie, l'aire géographique englobe les régions de Caucasie, d'Asie Mineure, d'Arménie, d'Iran, de Syrie et d'Arabie.

ASIE MINEURE, partie la plus occidentale de l'Asie antérieure, rattachée au reste de l'Asie par les plateaux de l'Arménie et du Kurdistān, et formant une large péninsule entre la Méditerranée orientale, les mers Egée et de Marmara et la mer Noire. (V. TURQUIE.)

Longtemps, le haut Euphrate et le Halys ont été les frontières naturelles de la Commagène, où des marchands assyriens commerçaient avec les autochtones du Hatti à l'O. et du Moutsrou à l'E. Les archives de leur colonie de Kanèsh nous renseignent sur leur activité. Le pays à l'intérieur de la boucle du Halys, peuplé à l'époque énéolithique par ceux qu'on est convenu d'appeler les « Proto-Hittites », fut envahi à diverses reprises par le nord; c'est par là, probablement, qu'arrivèrent aussi les Hittites, qui semblent originaires du Caucase. Hourrites et Sémites ont de bonne heure habité le pays de Qoué, la Cilicie. L'ouest de l'Asie Mineure, jusqu'au Sangarios et aux monts de Pisidie, était orienté vers la mer Egée et en rapport avec le monde de l'Hellade.

Le XIIe s. av. J.-C. amène une transformation de la carte ethnographique. D'une part, la ruine de Troie et l'invasion des Phrygiens à l'O., d'autre part, de nouvelles invasions par la côte pontique, au centre, amènent la destruction du royaume hittite. Les Moshkiens s'installent derrière la chaîne du Taurus, alors que les Ourartéens s'établissent sur le haut Euphrate; le pays à l'intérieur de la boucle du Halys prend le nom de Tabal. L'Assyrie étend lentement sa domination sur la Cilicie et la Commagène, mais les Cimmériens balaient ces régions, que les Perses devront reconquérir.

Après quoi, l'hégémonie revient en Asie Mineure aux rois de Lydie : Alyattès, qui refoula les Cimmériens, et Crésus, qui imposa son autorité aux Grecs établis sur la côte occidentale, avant d'être à son tour battu par Cyrus en 546 av. J.-C. Sous la domination perse, l'Asie Mineure connut une unification politique d'une certaine durée, sinon d'une grande cohésion. Une grande voie royale traversait le pays et aboutissait à Sardes. L'empire était alors divisé en satrapies, vastes gouvernements assez indépendants. Les Grecs, plus raffinés que les « Barbares » perses, subissaient mal ce joug. Ils se révoltèrent en 500, et le secours qui leur fut apporté par les Grecs d'Europe marqua le début des guerres Médiques*. En 402, les Grecs d'Europe se manifestèrent particulièrement en Asie Mineure, lorsque l'expédition des Dix-Mille s'enfonça au cœur du pays. Alexandre le Grand conquit l'Asie Mineure sur la Perse en 334 av. J.-C. Après son bref passage, le pays se partagea entre nombre de souverains indépendants, d'origine grecque ou héritiers des satrapes : royaumes du Pont, Bithynie, Cappadoce, Paphlagonie. La dynastie des Séleucides gouverna la partie orientale de la péninsule jusqu'à la victoire des Romains, en 190, à Magnésie. Les Attalides de Pergame régnaient sur un territoire englobant surtout des pays grecs de l'Ionie, jusqu'à ce que les Romains devinssent héritiers d'Attalos III (133). Au IIIe s. avait eu lieu l'invasion celtique des Galates, venus du nord des Balkans, et dont les hordes furent cantonnées par les rois de Pergame dans la région intérieure qui prit le nom de Galatie. Les régions côtières, souvent victimes des dévastations dues aux guerres, connurent sous la domination romaine une prospérité considérable, tandis que les confins orientaux du pays souffraient des luttes continuelles contre les Parthes et les Sassanides. L'Asie Mineure fut alors très peuplée, parsemée de cités importantes, opulentes, connues dans tout l'univers antique : Nicomédie, sur la Propontide, Pergame, Ephèse à l'occident, Césarée au centre de la Cappadoce, Ancyre (actuelle Ankara) en pays galate. Aucun de ces foyers ne s'imposait comme capitale unique. L'abondance des ruines, des inscriptions, des documents anciens a eu pour résultat que, longtemps, la géographie de l'Asie Mineure est demeurée une géographie historique. L'œuvre de Rome se traduisit par un réseau routier, de grandes constructions, la sédentarisation de la population rurale, la création de cultures irriguées. Une bourgeoisie riche et restreinte, attirée par les magistratures municipales, possédait de vastes domaines, exploités par une masse paysanne dont nous ignorons tout. Les traditions orientales se perpétuaient dans le culte des divinités étranges, plus ou moins heureusement hellénisées. Pratiquant de longue date les cultes de Cybèle et de la Diane d'Ephèse, les Asiatiques adoptèrent les divinités syriaques et égyptiennes à la mode sous l'Empire romain. Le christianisme se répandit très rapidement dans les régions bordières du Sud et de l'Ouest, que saint Paul parcourut et où il fonda plusieurs Eglises. A l'Ephèse païenne, centre de pèlerinage, succéda une active métropole chrétienne.

A dater du Bas-Empire, l'anarchie s'étendit dans le pays. Heraclius fit brillamment face à l'incursion du Perse Chosroès II (616-626), puis les Arabes s'avancèrent jusqu'à Constantinople, qu'ils assiégèrent (668). Plus tard intervinrent les Turcs Seldjoukides, qui, en peu d'années, à partir de 1067, occupèrent presque tout le pays et y fondèrent l'empire de Rum, appelé par les chrétiens « sultanat d'Iconium ». L'Asie Mineure subissait une véritable submersion de peuples nomades, les Turcs étant eux-mêmes suivis par des Kurdes d'Iran et des Yuruks. Cependant, la côte occidentale avait conservé sa population grecque et sauvegardé ses traditions, et l'Empire byzantin n'avait pas capitulé. Les croisés traversèrent la péninsule sans y réaliser une œuvre durable. Aussi la période allant du XIIe au XVe s. fut-elle celle des combats sans trêve, décimant les populations. Le pays fut divisé par les Turcs en *vilayets*, gouvernés par des pachas portant le titre de *beglierbeg*, et divisés en districts militaires (*sandjaks*). Au début du XVe s., Tīmūr, l'empereur mongol, battait le souverain turc Bāyazīd (Ankara, 1402); mais bientôt les Turcs s'imposèrent définitivement, chassant d'une part les Mongols, abattant Byzance de l'autre (prise de Constantinople, 1453). Malgré les troubles intérieurs de l'Empire turc, les XVIe et XVIIe s. furent une époque de restauration : les toponymes turcs se répandirent dans la campagne; on se remit à construire. Néanmoins, on n'aboutissait toujours pas à l'unification réelle du pays : les Turcs ne constituaient qu'une minorité, ceux des campagnes se livrant à la céréaliculture, tandis que les Grecs s'adonnaient à l'oléiculture, les Kurdes à l'élevage des chèvres. La nation manquait également de cohésion sur le plan religieux (opposition entre catholiques et musulmans) et social. Les commerçants étaient des Grecs et des Arméniens; les Turcs étaient soldats ou propriétaires des *tchifliks*, grands domaines employant des serfs chrétiens. Enfin, les tribus nomades de l'intérieur gardaient leur indépendance. Cette absence d'homogénéité rappelle celle de la Turquie moderne tout entière, vaste empire hétéroclite et branlant qu'on surnomma au XIXe s. l' « homme malade ». L'économie anatolienne se dégradait : les commerçants avaient mis la main sur le système douanier et réalisaient de fructueuses importations, qui amoindrirent l'artisanat local. L'Angleterre, l'Allemagne implantaient leurs manufactures. Le démembrement de l'Empire turc devint effectif au traité de Sèvres de 1920 : le territoire de la République turque ne dépasse guère désormais les limites de l'Asie Mineure. Ce repli territorial coïncide avec une vive prise de conscience de la nationalité turque, qui, depuis, n'a fait que s'affirmer dans ce nouveau cadre géographique. Le pays s'est homogénéisé. Les nomades ont été sédentarisés; la population grecque a été, par une déportation massive, renvoyée en Grèce. La capitale a été transférée d'Istanbul à Ankara. Le fanatisme nationaliste inauguré par le mouvement Jeune-Turc a accéléré parallèlement l'uniformisation et l'occidentalisation de la contrée. (→ Biblio.)

ASIENTO n. m. (mot esp. signif. *contrat d'achat*). Contrat autorisant la traite des Noirs dans les colonies espagnoles.

— ENCYCL. Sans points d'appui le long des côtes de l'Afrique occidentale, et leur flotte étant insuffisante pour assurer le transport des Noirs à travers l'Atlantique, les Espagnols, par contrat, concédèrent à une compagnie étrangère le monopole de la traite des Noirs dans les Indes de Castille, en échange du paiement à la Couronne d'une forte somme. Le premier traité d'*asiento* fut accordé en 1517 à une compagnie génoise. Mais les asientos ne furent régulièrement concédés qu'à partir de 1538. Les Portu-

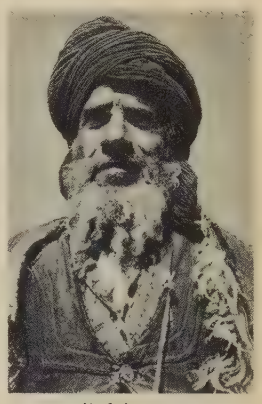

paysan d'Afghānistan

jeune fille iranienne

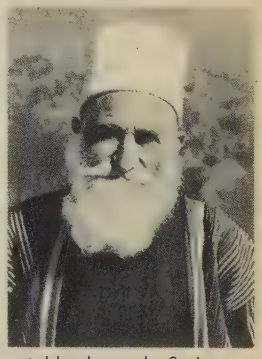

notable druze de Syrie

femme kurde

Phot. Andrieu, Caméra-Press, Riboud (arch. de l'Unesco), Manoug, Ella Maillart.

gais jusqu'en 1640, les Hollandais de 1640 à 1695 en bénéficièrent. Le traité du 27 août 1701 réserva le monopole à la Compagnie française de Guinée et précipita ainsi le déclenchement de la guerre de la Succession d'Espagne. En 1713, conséquence du traité d'Utrecht, le privilège fut transféré pour trente ans à une compagnie britannique, la *South Sea Company*, dont les bases de trafic furent la Jamaïque et Porto Rico, et dont le bail renouvelé n'expira, en fait, qu'en 1759.

ASILE n. m. (lat. *asylum*, du gr. *asulon*, lieu inviolable). Lieu où les criminels, les débiteurs se mettaient à l'abri des poursuites de la justice. ‖ *Par extens.* Tout lieu où l'on est à l'abri d'un danger : *A l'heure où le monde craque et se désagrège [...] je jouis de cet incomparable privilège d'avoir cet asile du travail* (R. Martin du Gard). ‖ Toit, abri : *Je rencontre des gens sans asile qui baissent la tête et qui traînent la jambe* (Vallès). ‖ *Par anal.* Etablissement destiné à des indigents, des incurables ou des vieillards (vieilli) : *L'asile des vieillards.* ‖ Etablissement hospitalier où l'on soigne les aliénés : *Il ne faut jamais avoir pénétré dans un asile pour ne pas savoir qu'on y « fait » les fous* (A. Breton). ‖ *Salles d'asile*, anc. nom des crèches et des écoles maternelles.

— Dr. et Hist. *Droit d'asile*, droit d'inviolabilité accordé à certains lieux, soit à cause de leur sainteté propre, soit à cause des personnes qui les habitaient.

— ENCYCL. Dr. et Hist. *Droit d'asile.* Dans la Grèce ancienne, par le mot *asulia* on désignait deux choses différentes. L'*asulia*, conférée à un individu par une ou plusieurs cités étrangères, mettait sa personne et ses biens en sûreté à l'égard de ces villes ou de leurs habitants. Ce privilège appartenait de plein droit aux ambassadeurs, aux athlètes se rendant aux jeux. On le conférait aussi aux personnes qu'on voulait honorer ou protéger, comme les proxènes. L'*asulia* religieuse, droit d'asile reconnu à certains temples, avait pour origine le respect et la crainte de la divinité. Dans l'Empire romain, à la suite de nombreux abus, ce privilège, sous Tibère, fut restreint à quelques temples déterminés. La tradition du droit d'asile se conserva dans les églises chrétiennes, et fut acceptée par les empereurs, avec quelques restrictions. Pendant longtemps, en France, le clergé se montra jaloux du droit d'asile, comme le prouve l'attitude irréductible de Grégoire de Tours bravant les menaces de Chilpéric et refusant de lui livrer le jeune Mérovée, venu chercher asile dans la basilique Saint-Martin. Les coupables réfugiés au pied des autels n'étaient point livrés avant qu'un serment prêté sur l'Evangile les eût garantis de la mort, de la mutilation et de la torture. A partir du XIVe s., ce droit subit de nombreuses restrictions, et l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) ne reconnut comme endroits inviolables que les maisons royales, les hôtels des ambassadeurs et le Temple.

Le droit coutumier universel ne reconnaît plus unanimement l'asile diplomatique pour les réfugiés politiques dans l'hôtel de la légation ou de l'ambassade. La tradition latino-américaine admet toutefois qu'un réfugié politique ne fasse pas l'objet de remise.

tour des ASINELLI

asile suçant le sang d'une mouche qu'il a tuée

ASILE ou **ASILUS** [ilys] n. m. (lat. *asilus*, taon). Mouche allongée de grande taille, à corps poilu. (Nom sc. : *Asilus crabroniformis*. Le genre sert de type à la famille des *asilidés**.)

ASILIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères, renfermant des formes carnassières de taille grande et moyenne. (Les asilidés capturent au vol des insectes, qu'ils tuent aussitôt et dont ils sucent le sang. Leurs larves sont terrestres et prédatrices.)

ASIMINE n. f. Fruit de l'asiminier.

ASIMINIER n. m. Arbrisseau dont le fruit est comestible. (Il croît dans les régions tempérées de l'Amérique du Nord, et peut être cultivé en plein air sous nos climats. En Pennsylvanie, les fruits de l'*asiminier à trois lobes* servent à faire une boisson fermentée. Famille des anonacées.)

ASINADE n. f. V. ASSOUADE et ÂNE.

ASINARA (ÎLE D'), île italienne de la côte nord-ouest de la Sardaigne ; 600 hab., pêcheurs et bergers. Port important dans l'Antiquité et au Moyen Age. Anc. *Herculis Insula.*

Asinaria (*Comédie de l'âne*), comédie de Plaute (v. 210 av. J.-C.). C'est l'histoire d'un père favorisant la débauche de son fils pour la partager, et malmené par une épouse acariâtre. La pièce tire son nom d'une troupe d'ânes dont le prix sert à acheter les faveurs d'une jeune femme. Œuvre pleine de scènes amusantes et d'un style vif. L'*Asinaria* était imitée du Grec Démophile.

ASINAROS. Géogr. anc. Fleuve de la Sicile, tributaire de la mer Ionienne. Les Athéniens y furent battus par Syracuse durant la guerre du Péloponnèse (413 av. J.-C.). Auj., le *Noto.*

ASINE adj. f. (du lat. *asininus*). LANGUE CLASS. Usité seulement comme terme de droit dans l'expression *bête asine*, âne.

Asinelli (TOUR DES), la plus haute des tours penchées de Bologne (97,20 m). Elle doit son nom à ses constructeurs, les frères Asinelli, qui l'élevèrent de 1109 à 1119.

ASINIEN, ENNE adj. Propre à l'âne : *L'onagre présente des caractères asiniens.*

ASINIUS POLLIO (Caius), homme d'Etat et écrivain romain (76 av. - 5 apr. J.-C.). Partisan de César, il l'accompagna dans ses campagnes et combattit pour lui en Espagne Sextus Pompée. Après la mort de César, rallié à Antoine il gouverna la Gaule Transpadane, y distribua des terres aux soldats vainqueurs, mais fit rendre son petit domaine — d'abord confisqué — à Virgile, qui, reconnaissant, lui dédia sa très élogieuse *IVe Eglogue*. Après la paix de Brindes, il fut consul (41 av. J.-C.) ; une expédition en Dalmatie lui valut le triomphe. En 39, il rompit avec Antoine et mena dès lors une vie assez retirée à Tusculum. Il y composa des poésies, des tragédies, une *Histoire de la guerre civile entre César et Pompée*, des commentaires sur divers auteurs. Il fut connu aussi comme orateur judiciaire, établit à Rome les *recitationes*, ou lectures publiques, et y fonda une bibliothèque publique. — Son fils, **Asinius Gallus** (Caius), surnommé *Saloninus*, consul en 8 av. J.-C., s'adonna aux lettres, et, ayant déplu à Tibère par sa liberté de langage, fut condamné à mourir de faim (30 apr. J.-C.).

ASÍN PALACIOS (Miguel), orientaliste espagnol (Saragosse 1871 - Saint-Sébastien 1944). Professeur à l'université de Madrid, membre de l'Académie espagnole, il est l'auteur d'ouvrages sur la philosophie et la théologie musulmanes.

asinus asinum fricat, loc. lat. signif. *l'âne frotte l'âne.* Se dit de deux personnes qui s'accablent d'éloges réciproques, ou qui éprouvent une vive sympathie l'une pour l'autre.

ASIO n. m. Nom scientifique du hibou.

ASION-GABER ou **EZYON-GEBER,** Géogr. anc. Ville du pays d'Edom, port au fond du golfe Elanitique (auj. *golfe d'Aqaba*). Salomon y fit construire une flotte de commerce qui partait tous les trois ans pour le pays d'Ophir.

ASIOS de Samos, poète grec (probablement VIe s. av. J.-C.), auteur d'élégies et d'épopées généalogiques.

ASIOS, fils d'Hyrtacos et d'Arisbé, père d'Acamas et de Phénops. Il conduisit au secours de Troie les guerriers de diverses villes, et fut tué par Idoménée. — Fils de Dymas et frère d'Hécube. Il fut tué par Ajax. — Sorcier qui, selon une légende tardive, aurait donné à Tros, ancêtre des Troyens, la statue du Palladion. Son nom aurait été donné ensuite au continent : l'*Asie.*

ASIPHONÉS ou **ASIPHONIENS** n. m. pl. Ordre de mollusques, comprenant ceux dont le manteau est dépourvu de siphon (huîtres, moules, anodonte, etc.).

'ASĪR, prov. d'Arabie Saoudite, située en bordure de la mer Rouge, entre le Hedjaz et le Yémen, sous la dépendance de l'émirat du Nadjd ; 80 000 km² env. ; 1 million d'hab. V. pr. *Abha.*

Au-dessus de la plaine littorale aride, la Tihāma, s'élèvent de vigoureux escarpements formés par des failles ; ils constituent un rempart montagneux, le Sarah (2 700 m), coupé seulement par les vallées de quelques oueds. Vers l'intérieur de la péninsule arabique, une série de plateaux en pente douce sont recouverts de coulées basaltiques. Des pluies d'hiver, d'origine méditerranéenne, et quelques pluies d'été, dernière influence de la mousson permettent des cultures variées (blé, café, coton, palmiers dattiers). Presque exclusivement peuplé de sédentaires, l'"Asīr est l'une des principales régions agricoles de l'Arabie Saoudite.

ASK, nom donné au premier homme dans la théogonie scandinave. Les Ases (Odin, Vili et Vé) trouvèrent sur la terre nouvellement créée un frêne et un orme. A ces arbres, ils firent don du souffle, de l'âme, de l'intelligence, et c'est de ce premier couple qu'est issue l'humanité.

ASKARI, ASCARI, ASKRI ou **ASKER** n. m. (ar. *'askarī*, soldat). Nom donné par les explorateurs ou les caravaniers de l'Afrique orientale à des autochtones armés assurant leur protection : *Chaque caravane engage un certain nombre d'askaris.* ‖ Au XVIIIe s., soldat d'un corps d'infanterie créé au Maroc par le sultan Sīdī Muḥammad, et qui constitua à l'origine sa garde personnelle. ‖ Au XIXe et au XXe s., soldat indigène des troupes coloniales italiennes (recrutées de 1889 à 1942 en Erythrée, Somalie et Arabie) et allemandes (recrutées de 1890 à 1918 dans le Sud-Est et le Sud-Ouest africains allemands).

ASKE (Robert), gentilhomme anglais du Yorkshire, chef du « Pèlerinage de grâce », exécuté à York en 1537. Lorsque les catholiques et les traditionalistes du nord de l'Angleterre se révoltèrent en 1536 contre la Réforme d'Henri VIII et contre son ministre Cromwell, ils trouvèrent en Aske un chef de grande valeur. Ses succès au Yorkshire engagèrent le roi à employer la ruse plutôt que la force. Les concessions qu'il promit aux rebelles incitèrent Aske à disperser son armée. D'habiles provocations suscitèrent de nouveaux troubles, et le roi put alors reprendre sa parole. Aske, fait prisonnier, fut exécuté avec nombre d'autres révoltés.

ASKENAZIM. V. ASHKENAZIM.

ASKENAZY (Szymon), historien et homme politique polonais (Zawichost 1867 - Varsovie 1935). Il a exercé une forte influence par son enseignement à l'université de Lwów (Leopol) et par ses travaux, dont la plupart concernent les affaires européennes dans leur rapport avec la question polonaise au XVIIIe s. et au commencement du XIXe. On lui doit une monographie sur le prince Joseph Poniatowski (1904) et un important ouvrage sur *Napoléon et la Pologne.* Il a représenté la Pologne à la Société des Nations.

AŠKERC (Anton), écrivain slovène (Globoko 1856 - Ljubljana 1912). Il fut d'abord prêtre, mais, ayant été vivement attaqué par les cléricaux pour son recueil *Ballades et Romances* (1890), il quitta les ordres et se fit le champion de l'anticléricalisme. Rédacteur du journal *la Cloche de Ljubljana*, il écrivit encore de nombreux recueils entre 1896 et 1907. Ses ballades et ses romances empruntent à l'histoire slave des sujets capables de trouver une résonance politique chez ses contemporains.

ASKEW (Anne), martyre protestante (env. de Grimsby, Lincolnshire, 1521 - Londres 1546), morte sur le bûcher.

ASKIA, dynastie noire, fondée en 1492 dans l'Empire songhaï par l'usurpateur sarakollé Mamadou Touré, qui régna de 1492 à 1528, manifestant de grandes capacités d'homme d'Etat et d'organisateur. Il devint maître d'un empire immense, mais il dut abdiquer en 1528. Son fils Mūsā lui succéda. Une période de luttes commença alors entre les prétendants songhaïs et la dynastie Askia ; elle dura jusqu'à l'avènement de l'Askia Daoud (1549), qui remit de l'ordre dans le royaume et renoua de bonnes relations avec les souverains de l'Afrique du Nord. Les intrigues reprirent à sa mort (1582). Ses descendants, attaqués à la fois par les prétendants et les Marocains, qui désiraient les salines du Sahara, succombèrent finalement en 1592.

ASKOLD, nom de l'un des chefs scandinaves (Varègues) venus en Russie au IXe s. D'abord établi à Novgorod auprès de Rourik, il inaugura une seconde étape des expéditions varègues : les expéditions dans le Sud et contre Byzance. Fixé à Kiev en 860, il fut tué avec son compagnon Dir en 882, sur l'ordre d'Oleg, chef varègue venu du nord. La *tombe d'Askold* se voit encore près de Kiev.

Phot. Alinari-Giraudon, Le Charles.

ASKOS n. m. (gr. *askos*, outre). Vase antique à panse recourbée, qui imitait peut-être la forme d'une outre.

ASLAUG, personnage légendaire, fille de Sigurd Fafnesbane et de Brynhilde. Orpheline, transportée enfant dans une barque en Norvège, elle y fut élevée comme une paysanne, sous le nom de *Kraka;* elle fut distinguée par le Viking Ragnar Lodbrock, qui l'épousa et en eut cinq fils.

ASLIN (Charles Herbert), architecte anglais (Sheffield 1893). Il débute à Derby (1929-1945), où il construit de nombreux édifices publics ; comme architecte du conseil général du Hertfordshire à partir de 1945, il réalise un grand nombre de bâtiments scolaires à Cheshunt (1948), Little Green (1949), Templewood (1950), Clarendon (1952), Ravenscroft (1954), et devient, en 1954, président de la Société royale des architectes britanniques.

ASLOOT (Denis VAN). V. VAN ASLOOT.

ASMĀ'-ALLĀH (littéral. : les noms d'Allāh). Allāh et 99 épithètes, comme *qādir* (puissant), *raḥmān, raḥīm* (miséricordieux), *'azīz* (glorieux), composent les cent noms de Dieu dans la théologie musulmane, et chacun de ces noms correspond à un des grains du chapelet des musulmans (*subḥa, misbaḥa, tasbīḥ*). Ces épithètes entrent dans la composition des noms propres formés avec *'Abd*, « serviteur de » : 'Abd al-Qādir (Abd el-Kader), 'Abd al-Raḥmān. (V. ALLAH.)

ASMANITE n. f. Minér. Nom donné à la tridymite trouvée dans un fer météorique.

ASMAR (TELL). V. ESHNOUN-NA.

ASMARA, capit. de l'Erythrée, reliée par chemin de fer à Massaouah, sur la mer Rouge, et à Agordat dans l'intérieur ; 12 600 hab. C'est une vieille cité abyssinienne, située à une altitude de 2 400 m. Prise par les Italiens en 1889, après l'échec du négus Johannès à Saati, Asmara devint le centre de l'administration de l'Erythrée après la défaite italienne d'Adoua (1896). Les Italiens en ont fait une ville de type européen, avec de grandes avenues et des bâtiments modernes (hôpitaux, écoles). Industries alimentaires (huileries, minoteries, préparation du café). Cimenteries.

ASMIX n. m. Trav. publ. Revêtement routier constitué par deux couches, l'une d'asphalte apuré, l'autre d'asphalte porphyrique, sur fondation en béton.

ASMODÉE (hébr. *Aschmedaï*, nom qui paraît être d'origine persane (*Ashma Daêva*, démon de la sensualité dans l'*Avesta*]), personnalité diabolique dont il est question dans le livre de Tobie, et qui paraît avoir été l'esprit de l'amour impur et la personnification des instincts voluptueux. La Bible dit qu'Asmodée fit successivement périr les sept premiers maris de Sara, fille de Raguel, Tobie demanda Sara en mariage et vainquit le démon par la prière et la pénitence.
— Littér. Le romancier espagnol Guevara, auteur de *El Diablo cojuelo* (*le Diable boiteux*, imité en français par Le Sage), a donné le nom d'*Asmodée* au principal héros de son livre, un diable qui a le pouvoir d'enlever les toits des maisons de Madrid, et de faire voir à celui qui l'accompagne tout ce qui se passe dans les ménages.

Asmodée, pièce en cinq actes de F. Mauriac (Comédie-Française, 1938). Les principaux éléments de l'univers de Mauriac s'y retrouvent. La scène se situe dans les Landes, chez une veuve séduisante, Marcelle de Barthas, qui aime en secret le précepteur, un ancien séminariste, Blaise Coûture. Un jeune étudiant anglais, Harry Fanning, avide de surprendre les mystères des familles, s'installe aussi là. Il suscite l'amour de la châtelaine et la jalousie de Blaise. Mais il aimera la fille de Marcelle. Dépitée, la veuve achèvera sa vie sous la tutelle de Blaise. Cette pièce, la première de Mauriac, baigne dans son atmosphère habituelle, quelque peu étouffante.

ASMON, d'après Flavius Josèphe, bisaïeul du prêtre juif Mattathias (famille des Maccabées) et l'éponyme des Asmonéens.

ASMONÉENS, nom donné à la famille sacerdotale descendant d'Asmon et originaire de Modin, qui, en 168 av. J.-C., prit la tête d'un soulèvement religieux dirigé contre Antiochos IV Epiphane, en vue d'obtenir la liberté de foi et de culte. Cette famille comprend d'abord les Maccabées, ou fils de Mattathias, qui mènent la lutte de 168 à 134 ; puis leurs descendants, ou rois Asmonéens, qui rassemblent sur leur personne le sacerdoce et la royauté, et recherchent leurs intérêts dynastiques plus que la pureté de l'idéal religieux (Jean Hyrkan, Aristobule Ier, Alexandre Jannée, Aristobule II, Hyrkan II). Leur règne se termine en 40 av. J.-C., avec la nomination d'Hérode comme roi de Judée.

ASMUS (Valentin), philosophe russe, né en 1894. Docteur en philosophie, il enseigne à l'université de Moscou. Principaux ouvrages : *Logique* (1947) et *Théorie logique de la réfutation* (1954).

ASNE (VAL DE L'). V. ANE (*val de l'*).

ASNÉE n. f. Métrol. V. ANEE.

ASNELLES, comm. du Calvados (arrond. de Bayeux), dans le Bessin ; 334 hab. (124 aggl.). Station balnéaire d'*Asnelles-Belle-Plage*. L'un des lieux du débarquement allié du 6 juin 1944.

ASNIÈRES, ch.-l. de cant. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), agglomération de la banlieue nord-ouest de Paris, sur la Seine (r. g.), dans une grande boucle du fleuve ; 77 838 hab. [*Asniérois* ou *Asniéristes*]. Château du XVIIIe s. Important centre industriel : métallurgie (chaudronnerie, tubes d'acier, fabriques de rivets, de roulements, outillage, carrosseries d'automobiles) ; appareils de radio ; produits pharmaceutiques ; parfums ; industries alimentaires (margarine, chocolat), etc. Patrie de Henri Barbusse. La ville fut bombardée par les Alliés le 15 septembre 1943.

ASNIÈRES-SUR-OISE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), près de l'Oise, en bordure de la forêt de Carnelle ; 1 255 hab. (964 aggl.) [*Asniérois*]. Eglise des XIIe et XIIIe s. ; tombeau de Henri de Lorraine par Coysevox. Fabrique de jouets en caoutchouc. — Aux environs, abbaye de Royaumont*.

ASNYK (Adam), poète polonais (Kalisz 1838 - Cracovie 1897). Il fut membre du gouvernement national polonais de 1863. Génie lyrique de faible envolée, mais nourri par une méditation philosophique subtile et une contemplation apaisante de la nature, il s'est acquis une faveur durable. Ses *Poésies* ont été fréquemment rééditées de 1869 à 1939 ; la plus célèbre est un recueil de sonnets : *Au-dessus des abîmes* (1883-1894).

ASŌ, volcan du Japon, dans l'île de Kyū shū. Encore en activité, il est remarquable par ses cinq pics et son immense cratère, dont le diamètre atteint environ 20 km. Les plateaux de laves et de cendres qui l'entourent s'étalent sur la largeur de l'île.

ASOKA. V. AÇOKA.

ASOLA (Giovanni Matteo), compositeur italien (Vérone 1560 - Venise 1609). Maître de chapelle à Trévise (1578), puis à Vicence (1581), on lui doit quantité de messes, de motets, des madrigaux à 3 voix. L'un des premiers, il utilisa la basse continue.

ASŌPOS. Géogr. anc. Nom de plusieurs fleuves grecs (littéral. : « le Bourbeux ») et des divinités que la mythologie en a tirées. Le plus célèbre est celui de Béotie, qui naît à l'E. de Leuctres et se jette dans l'Euripe, entre Délion et Orôpos.

A.S.P., abrév. de la locution commerciale ACCEPTÉ SANS PROTÊT.

ASPALASOME adj. et n. (gr. *aspalax*, taupe, et *sôma*, corps). Tératol. Monstre caractérisé par une éventration médiane ou latérale occupant surtout la partie inférieure de l'abdomen, où s'ouvrent séparément trois orifices : ceux des appareils urinaire, génital et intestinal. (On dit aussi ASPALOSOME.)

ASPALASOMIE n. f. Tératol. Monstruosité des aspalasomes. (On dit aussi ASPALOSOMIE.)

ASPALIS. Myth. gr. Fille d'Argaeos. Poursuivie par Mélitée, elle se tua.

ASPAR, général byzantin († 471). Alain de race et arien, il réprima en 424 le soulèvement de Jean contre Valentinien III. Consul en 434, *magister militum praesentalis*, il exerça une influence toute-puissante sur Léon Ier, qu'il éleva en 457 au trône d'Orient ; mais il conspira, et l'empereur le fit assassiner.

ASPARAGINE n. f. (du lat. *asparagus*, asperge). Monoamide de l'acide aspartique, de formule
$HOCO — CH(NH_2) — CH_2 — CONH_2, H_2O$.
— ENCYCL. Il existe trois *asparagines :* une droite (*d*) ou asparagine α, une gauche (*l*) ou asparagine β, actives sur la lumière polarisée, et une racémique ($d + l$), qui est une combinaison des deux premières. L'asparagine *l* se rencontre dans les germes d'asperge, dans les betteraves, les pois, les vesces. L'asparagine *d* se trouve dans les vesces à côté de l'asparagine *l*. Le mélange des deux variétés peut être obtenu par action de l'ammoniac sur l'anhydride maléique. Les asparagines sont solubles dans l'eau chaude, insolubles dans l'alcool et l'éther. L'asparagine *d* a une saveur sucrée, l'asparagine *l* une saveur fade.

ASPARAGOLITE n. f. Minér. Variété d'apatite.

ASPARAGOPSIS [psis] n. m. Algue rouge récoltée aux îles Hawaii et utilisée comme aliment.

ASPARAGUS [gys] n. m. (mot lat.). Nom scientifique du genre *asperge*. (Plusieurs asparagus, tels *Asparagus plumosus* et *A. tenuissimus*, sont cultivés pour leur léger feuillage, utilisé par les fleuristes. Famille des liliacées.)

asparagus

ASPARTIQUE adj. Se dit d'un diacide aminé $HOCO — CH(NH_2) — CH_2 — CO_2H$, dont l'asparagine est l'amide. (Syn. AMINOSUCCINIQUE.)
— ENCYCL. Il existe trois *acides aspartiques*, correspondant aux trois asparagines. On obtient les variétés actives par hydrolyse des asparagines. On obtient la racémique par synthèse à partir des acides fumarique et maléique. L'acide *l* se trouve tout formé dans les mélasses de betterave. Les acides aspartiques, comme le glycocolle, donnent des sels avec les bases et les acides. L'acide nitreux les transforme en acides maliques.

ASPARUH ou **ISPERIH**, chef des hordes protobulgares, d'origine turco-mongole, qui, en 679, franchirent le Danube pour s'établir entre ce fleuve et les Balkans, en soumettant les populations slaves de la région. Il jeta ainsi les fondements de la nation bulgare, née d'une fusion entre ces deux éléments.

ASPASIE de Milet, en gr. **Aspasia**, femme grecque, célèbre par son intelligence, son esprit et sa beauté (seconde moitié du Ve s. av. J.-C.). A Athènes, elle vécut dans un cercle d'artistes, de gens de lettres, de philosophes et d'hommes d'Etat, comme Socrate, Alcibiade, Phidias. Périclès, pour elle, répudia sa femme. On dit qu'elle exerça sur lui une grande influence. Elle fut souvent attaquée par les poètes comiques et les ennemis de Périclès. Mais son exemple développa un mouvement d'émancipation féminine.

ASPASIE de Phocée, en gr. **Aspasia**, Grecque du harem de Cyrus le Jeune. A la mort de celui-ci, elle échut à Artaxerxès, qui la fit prêtresse parce qu'elle lui préférait son fils Darios.

ASPASIE (CARLEMIGELLI, dite) [v. 1772-† 1796]. Fille d'un officier de la maison du prince de Condé, elle participa au meurtre du représentant Féraud, lors de la journée du 1er prairial an III. Elle tenta aussi d'assassiner Boissy d'Anglas. Arrêtée peu après, elle fut condamnée à mort.

ASPASIE de Milet
sculpture antique
musée du Louvre

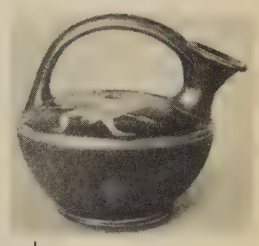

askos
cabinet des Médailles

Phot. Larousse, Giraudon.

ASPASIOS, philosophe péripatéticien de la première moitié du Ier s. apr. J.-C. Un important fragment de ses commentaires sur Aristote nous est parvenu.

ASPASIOS de Byblos, rhéteur grec (IIe s. apr. J.-C.), auteur d'un panégyrique d'Hadrien, de discours et d'ouvrages de rhétorique.

ASPASIUS, sophiste du IIIe s., né à Ravenne. Il fut secrétaire de l'empereur et enseigna longtemps la rhétorique à Rome.

ASPE ou **ASPLE** n. m. (allem. *Haspel,* dévidoir). Technol. Sorte de cage formée de barreaux de bois disposés parallèlement autour d'un arbre, auquel ils sont fixés au moyen de bras, et qui tourne sur lui-même. (C'est une sorte de dévidoir. On donne aussi le nom d'*aspe* à l'appareil qui sert à dévider la soie, c'est-à-dire à la tirer des cocons.)

ASPE (GAVE D'), torrent des Pyrénées atlantiques, court mais abondant, qui arrose la vallée du même nom et s'unit, à Oloron, au gave d'Ossau, pour former le gave d'Oloron.

ASPE (VALLÉE D'), vallée des Pyrénées françaises (Basses-Pyrénées), où coule le gave du même nom ; elle est suivie par la route du Somport et le transpyrénéen, qui débouche en Espagne sur la gare internationale de Las Arañones. Les villages s'y égrènent jusqu'à Urdos, à 760 m d'alt. La région est tournée essentiellement vers l'élevage. C'est dans la vallée d'Aspe qu'a été réalisé, après 1920, l'un des premiers aménagements d'ensemble d'une vallée pyrénéenne. Partant des lacs d'Estaens, les installations utilisent l'eau du gave et de quelques affluents en une cascade d'usines échelonnées entre 1 800 et 475 m : Estaens, Forges-d'Abel, Voeix, Baralet, Eygun-Lescun, Esquit.

ASPECT [pɛ] n. m. (lat. *aspectus*). Manière dont une chose ou une personne se présente à la vue ; apparence, extérieur : *Un espace montant, herbeux, bordé dans le bas de quelques petites constructions d'aspect agricole* (J. Romains). *L'affaire avait vraiment un aspect peu engageant.*

— LANGUE CLASS. Regard, vue : *Le prêtre avait à peine obtenu du silence, | Et devers l'orient assuré son aspect* (Corneille). ‖ Orientation, exposition : *J'ai acheté* [...] *un domaine assez agréable, dans le plus bel aspect de la nature* (Voltaire).

— Astrol. Angle que les astrologues supposaient formé au centre de la Terre par la rencontre des rayons lumineux partant de deux astres.

— Bot. Port d'une plante.

— Linguist. Catégorie grammaticale qui embrasse toutes les représentations relatives à la durée, au déroulement et à l'achèvement des procès indiqués par les verbes. (V. part. *encycl.*)

— Math. Chacune des dispositions que peuvent affecter un certain nombre de points sur un plan. (Ce nouveau chapitre ajouté à la géométrie a surtout été étudié par Halphen, Laisant et Perrin.)

— ENCYCL. Linguist. Tandis que les êtres ou les objets donnent lieu à des représentations stables, les procès sont susceptibles d'être envisagés dans leur déroulement ; il en résulte que les mots qui les expriment (les verbes et aussi les noms de sens verbal — noms d'action —, pour lesquels certains linguistes parlent également d'aspect) se prêtent à traduire des formes de représentation variées, projetées sur la notion verbale : ce sont les *aspects.* On parle ainsi : 1° d'aspect *ponctuel* ou *aoristique* valeur de l'aoriste grec ; procès vu comme un point, sans développement (en français le passé simple : *il dormit*) ; 2° d'aspect *duratif* (en français l'imparfait : *il dormait*) ; 3° d'aspect *perfectif* ou *terminatif* ou *achevé,* ou d'aspect *imperfectif* ou *inachevé* (la distinction du perfectif et de l'imperfectif est très importante en slave, commandant le système du verbe russe ou tchèque ; en français, une nuance du même ordre se manifeste dans la différence entre *il est battu* — valeur perfective — et *il est aimé* — valeur imperfective) ; 4° d'aspect *résultatif* (allem. *steigen,* monter, résultatif *ersteigen,* gravir ; français *amasser,* résultatif *ramasser*) ; 5° on parle encore d'aspect *déterminé* ou *indéterminé* pour indiquer soit l'implication ou la non-implication d'un aboutissement, soit le fait que le procès est lié ou non à une détermination quelconque, notamment un objet (français *parler,* indéterminé, *dire,* déterminé) ; 6° d'aspect *itératif,* pour marquer la répétition de l'action (lat. *dicere,* dire, *dictitare,* dire et redire) ; 7° d'aspect *ingressif* ou *inchoatif,* qui marque l'entrée dans l'action (français *pâlir*) ; 8° d'aspect *intensif,* pour marquer telle ou telle forme d'insistance sur le procès, etc.

LES nuances d'aspect s'expriment de façon très variable dans les langues. L'emploi déterminé ou indéterminé du verbe *tourner,* en français, se manifeste seulement par la syntaxe (*la Terre tourne, il tourne la tête*), par le vocabulaire dans le cas de *dire* et *parler.* C'est sur un jeu de préverbes et de suffixes que repose l'opposition du perfectif et de l'imperfectif en slave. Les faits d'aspect se manifestent souvent sur plusieurs plans dans une même langue, intéressant à la fois la formation des verbes (préfixation, suffixation) et leur conjugaison (opposition de plusieurs thèmes d'aspect différent). L'aspect peut être très grammaticalisé et commander le système du verbe ; ainsi, en indo-européen, et de façon différente en slave, en grec ou en latin : le grec ancien opposait trois thèmes (présent, aoriste et parfait), ainsi d'un même radical « laisser » sous les formes *leip-* (présent plus ou moins duratif), *lip-* (aoriste ponctuel) et *leloip-* (parfait résultatif). Il est rare que le temps* soit exprimé sans que s'y mêle l'aspect. L'aspect peut jouer un rôle beaucoup plus important que le temps ; en arabe, une forme comme *yaktubu* exprime essentiellement l'aspect de non-achèvement et a une valeur temporelle variable : « il écrivait », « il écrit » ou « il écrira ». Il peut y avoir glissement de l'aspect au temps : ainsi le passé composé français, qui marque à l'origine l'accompli (comme dans *j'ai fait ma tâche*), se substitue au passé simple pour l'expression du passé. On s'est demandé si la substitution du temps à l'aspect, qui s'est produite assez largement dans l'histoire des langues indo-européennes, n'est pas la manifestation d'un progrès vers l'abstraction, l'aspect correspondant à des formes de représentation plus concrètes que le temps.

ASPECTER v. tr. Archit. Etre orienté dans une direction donnée, en parlant d'un édifice : *Cette façade aspecte le Nord.*

ASPEN, localité des Etats-Unis (Colorado), dans les Rocheuses, sur le versant occidental des monts Wasatch. Ancien centre d'exploitation de mines d'argent.

ASPENDOS ou **ASPENDUS.** Géogr. anc. Ville du sud de l'Asie Mineure, en Pamphylie, sur l'Eurymédon, près du golfe d'Antalya. C'est l'actuelle *Belkistöyü,* à l'E. d'Antalya. Sa basilique est de type grec, avec l'entrée sur un des petits côtés. Son théâtre est, en raison de l'état de ses ruines, parfois tenu pour le plus parfait des théâtres romains (v. 155) ; le mur de scène est agencé comme une véritable façade à deux étages, avec cinq portes et six fenêtres, des niches encadrant des statues, et des frontons triangulaires ou en demi-cercle qui couronnent l'étage supérieur.

ASPER (Caius Julianus), favori de Caracalla. Séduit par son noble caractère, cet empereur le fit consul. Mais lorsque Caracalla eut fait périr Géta, ami d'Asper, celui-ci fut disgracié.

ASPER (Hans), peintre suisse (Zürich 1499-*id.* 1571). Il subit l'influence d'Holbein et fut le maître de Tobias Stimmer. Il fit le portrait d'Ulrich Zwingli (Kunsthaus, Zürich).

ASPERGE n. f. (lat. *asparagus,* et gr. *asparagos ;* proprement, jeune tige naissante d'un arbrisseau quelconque). Plante potagère de la famille des liliacées, dont on mange les pousses, ou turions, quand elles sont encore tendres : *Plant d'asperges. Asperges de couche.* ‖ *Pointes d'asperges,* extrémités des petites asperges, que l'on a coupées en menus morceaux : *Œufs brouillés aux pointes d'asperges.* ‖ *Fig.* et *fam. Asperge, asperge montée* (*en graine*), personne maigre et très grande : *Flanqué de son épouse et de deux grandes asperges de fils* (Goncourt).

— Bx-arts. Rudenture* terminée par un bourgeon entrouvert. (Ce motif est fréquent dans le style Louis XVI.)

— ENCYCL. Le genre *asperge* renferme une cinquantaine d'espèces. L'*asperge commune* ou *officinale* (*Asparagus officinalis*) est une plante herbacée vivace, originaire du midi de l'Europe. Les tiges sont dressées, cylindriques, hautes de 80 cm à 1 m ; elles s'élèvent d une souche épaisse, horizontale, charnue, appelée *griffe* par les jardiniers. Les fruits sont des baies rouges à la maturité. L'asperge croît spontanément dans plusieurs contrées de la France, notamment dans les îles du Rhône et de la Loire. Les principales variétés d asperges cultivées sont l'*asperge d'Argenteuil* (hâtive et tardive) et la *blanche d'Allemagne.* L'asperge se reproduit par semis, effectué en mars-avril, en pépinière. Après la levée, on éclaircit et l'on sarcle pendant l'été. A l'automne, on coupe les tiges, qui repousseront au printemps suivant. On peut planter des griffes d'un, deux ou trois ans. Plus les griffes sont fortes, plus vite on pourra récolter. On plante au fond d'une tranchée, en enterrant progressivement la griffe au fur et à mesure de sa croissance. La première cueillette peut se faire à partir de la troisième année de plantation. Une aspergerie peut produire pendant douze à quinze ans. Les asperges, riches en vitamine C, ne sont cependant pas un légume nourrissant. Les *pointes d'asperges* entrent dans la composition de certains plats. Les asperges se conservent très bien au naturel.

asperge

ASPERGER v. tr. (lat. *aspergere,* répandre). [Se conj. comme *manger.*] Mouiller, en projetant un liquide sous forme de pluie : *Elle s'asperge longuement avec le parfum d'Amanda* (M. Achard).

ASPERGERIE, ou **ASPERGIÈRE,** ou **ASPERGERAIE** n. f. Terrain planté d'asperges.

ASPERGÈS n. m. (lat. *asperges,* tu aspergeras, mot par lequel commence l'antienne *Asperges me,* etc.). Aspersoir, goupillon : *Présenter l'aspergès.* ‖ Moment où le célébrant jette de l'eau bénite sur les fidèles.

Asperges me [ɜɛs me] (mots lat. signif. *tu m'aspergeras*), antienne processionnelle, d'origine gallicane (plusieurs versions mélodiques), évoquant le rameau de grande marjolaine (*ézôb* en hébreu, *hussôpos* en grec) qui servait, chez les Juifs, aux aspersions lustrales (Psaumes L, 9), et qui accompagne l'aspersion d'eau bénite sur les fidèles avant la grand-messe du dimanche.

ASPERGETTE n. f. Nom commun d'*Ornithogalum Pyrenaïcum,* dont les jeunes pousses sont comestibles.

ASPERGIÈRE n. f. Hortic. V. ASPERGERIE.

ASPERGILLALES n. f. pl. (du lat. *aspergillum,* goupillon). Ordre de champignons ascomycètes, caractérisés par des asques disposés, à maturité, sans ordre, dans un périthèce généralement clos. (Les genres *aspergillus* et *penicillium* en sont les représentants les mieux connus.)

ASPERGILLIFORME adj. Bot. Se dit des organes qui ont la forme d'un goupillon : stigmate des graminées, appareil sporifère de certains champignons.

ASPERGILLOSE n. f. Maladie mycosique dont l'agent est un champignon ascomycète (*Aspergillus fumigatus*), et dont les symptômes sont analogues à ceux de la tuberculose.

— ENCYCL. L'*aspergillose* est observée chez le bœuf, le mouton, le cheval, le chien et surtout chez les oiseaux domestiques, mais rarement chez l'homme. Elle se caractérise par des signes pulmonaires : hémoptysie, toux, fièvre, et les signes d'auscultation sont ceux de la tuberculose. Celle-ci vient parfois compliquer l'aspergillose, qui, en dehors de cette infection secondaire, guérit d'habitude spontanément. D'autres localisations sont plus rares : rénales, cutanées, sous-cutanées (mycétome), etc. L'aspergillose se rencontre surtout chez les gaveurs de pigeons, qui se remplissent la bouche de graines souvent parasitées par le champignon pathogène. On emploie contre l'aspergillose l'iodure de potassium et les arsenicaux.

ASPERGILLUM [lɔm] n. m. Invert. V. BRECHITES.

ASPERGILLUS [lys] n. m. (lat. *aspergillum,* goupillon). Champignon de l'ordre des aspergillales, dont les conidies, en chaînes, sont disposées tout autour de la tête renflée du conidiophore.

— ENCYCL. Les *aspergillus* sont souvent des agents de moisissure. *A. fumigatus* produit

Phot. Vincent.

l'aspergillose*. Les travaux fondamentaux de Raulin sur la nutrition ont eu pour base l'étude d'*A. niger*.

ASPÉRIFOLIÉ, E adj. Bot. Qui a des feuilles rudes au toucher.

ASPÉRITÉ n. f. (lat. *asperitas*). Inégalité, rugosité, saillie qui donne de la rudesse à une surface; la rudesse même produite par ces rugosités : *Trébuchant contre les aspérités du sol* (R. Martin du Gard). ‖ *Fig.* Rudesse désagréable (vieilli) : *Sa voix avait pris de l'aspérité, et on y démêlait l'accent agité et impérieux des passions* (Chateaubriand).

ASPERJOC, comm. de l'Ardèche (arrond. de Privas), dans la montagne vivaraise, au nord de Vals-les-Bains; 505 hab. (25 aggl.). Moulinage de la soie.

ASPERME adj. (*a* priv., et gr. *sperma*, graine). Biol. Se dit d'un végétal qui ne produit pas de graines. (Syn. PARTHÉNOCARPIQUE.)

ASPERMIE n. f. Bot. Etat d'une plante qui ne donne pas de graines.
— Méd. Absence de la sécrétion séminale. (On dit aussi ASPERMASIE.) [V. STÉRILITÉ et AZOOSPERMIE.]

ASPERN (GROSS-), localité d'Autriche, sur la r. g. du Danube, en face de l'île Lobau; 1 100 hab. Sanglante bataille livrée en 1809 (21-22 mai) par Napoléon Ier aux Autrichiens commandés par l'archiduc Charles (bataille d'Aspern et d'Essling), et où fut tué le maréchal Lannes. (V. WAGRAM.)

ASPERSION n. f. (lat. ecclés. *aspersio*). Action d'asperger; résultat de cette action.
— Céram. *Glaçage par aspersion,* procédé de glaçage qui consiste à saupoudrer la pièce à glacer de la substance destinée à la rendre imperméable : *Le glaçage par aspersion ne s'emploie que pour les poteries les plus grossières* (Brongniart).
— Liturg. Action de jeter de l'eau bénite, dans une cérémonie religieuse. ‖ *Baptême par aspersion,* baptême que l'on confère en aspergeant d'eau les catéchumènes. (Il n'a jamais été usité qu'exceptionnellement, et surtout dans les cas où il y avait des foules à baptiser par un petit nombre de ministres.)
— ENCYCL. Liturg. *L'aspersion* est, en quelque sorte, un diminutif de l'*ablution,* à laquelle elle supplée. Aucune bénédiction d'objets (chapelets, médailles, etc.) n'a lieu généralement sans aspersion. Quand on dédie une église, on fait trois aspersions dans l'intérieur et trois autour de l'édifice. Quand on consacre un autel, on l'asperge sept fois. Chaque dimanche, avant la grand-messe, le prêtre asperge les assistants. On asperge le corps des défunts à la porte de leur maison, à l'église et au cimetière. L'aspersion des maisons et des champs a lieu principalement pendant les Rogations.

ASPERSOIR n. m. Hortic. Pomme d'arrosoir percée de petits trous.
— Liturg. Goupillon pour jeter de l'eau bénite.

ASPERTINI (Amico), peintre italien (Bologne 1474 - *id.* 1552). Élève et collaborateur de Francesco Francia, il travailla surtout à Ferrare et à Bologne, où il décora l'oratoire Sainte-Cécile (1506) avec Francia et L. Costa. Il est aussi l'auteur des fresques de la chapelle Saint-Augustin à San Frediano de Lucques, et d'une prédelle, représentant l'*Histoire de la Vierge,* au palais Strozzi de Ferrare.

ASPERUGO n. m. (mot lat.). Plante à tige rugueuse, à fleurs violettes ou bleues, de 30 à 40 cm, poussant dans les décombres et les terrains vagues. (On l'appelle également RAPETTE ou PORTEFEUILLE. Famille des borraginacées.)

ASPÉRULA n. f. (du lat. *asper,* âpre). Plante dont il existe de nombreuses espèces françaises, poussant généralement dans les éboulis et les rocailles. (Famille des rubiacées.)
— ENCYCL. La plus intéressante des espèces vivant en France est l'*aspérula odorante* (*Asperula odorata,* usuellement *petit muguet* ou *reine des bois*), commune dans les bois, où elle fleurit en mai-juin. Inodore quand elle est fraîche, cette plante acquiert en séchant l'odeur de la fève tonka, due à la coumarine; aussi la met-on dans les armoires pour parfumer le linge.

ASPET, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Saint-Gaudens), en bordure des Pyrénées, sur le Gers, affl. de la Garonne; 1 344 hab. (527 aggl.) [*Aspétois*]. Tour du XIVe s. Au sommet de la montagne de Gèles, grotte contenant des sépultures gauloises.

ASPETTI (Tiziano), statuaire italien (Padoue 1565 - † 1607), neveu de Titien. Il travailla à Venise et à Padoue. C'est un maniériste, de l'école de Jacopo Sansovino.

ASPHALATE n. m. Bois de Rhodes ou de Chypre, de la catégorie des bois dits « de rose », employé au XVIIIe s. dans l'ébénisterie.

ASPHALTAGE n. m. Action d'asphalter.

ASPHALTE n. m. (gr. *asphaltos,* bitume). Mélange naturel, composé de matériaux calcaires ou siliceux, imprégnés de bitume pur : *Asphalte de la Trinité.* ‖ Fraction du résidu de distillation d'un pétrole naturel. ‖ Brai de pétrole. ‖ Préparation destinée au revêtement des chaussées, à base de brai de pétrole. ‖ *Par extens.* et *fam.* Rue bitumée, trottoir bitumé : *Je me retrouvai — enfin seul! — les pieds sur l'asphalte parisien* (Courteline).
— ENCYCL. L'*asphalte* est un corps brun-noir, solide, de densité voisine de l'unité, se ramollissant entre 50 °C et 100 °C, insoluble dans l'éther de pétrole, mais soluble dans le sulfure de carbone. Les gisements les plus anciennement connus sont ceux de la vallée du Jourdain (bitume de Judée) et des rives de la mer Morte (lac Asphaltite). On en trouve en France, à Pyrimont et à Seyssel (Ain), ainsi que dans les départements du Gard et du Puy-de-Dôme. La Suisse en possède de riches gisements au val de Travers. Des calcaires très riches en bitume ont été découverts aux Antilles (lac de Trinidad), au Venezuela, à Cuba. D'autre part, constitué par des hydrocarbures appelés *asphaltènes* et *carbènes,* il représente la fraction la plus lourde du pétrole brut, dont on l'isole par une distillation sous vide très poussé ou par une précipitation au solvant dite *désasphaltage**. Les divers bitumes industriels sont à base d'asphalte, les deux termes étant synonymes dans le langage courant. L'asphalte de lac, connu depuis l'Antiquité, est généralement l'indice superficiel d'un gisement de pétrole. L'usage de l'asphalte remonte probablement aux constructions de l'ancienne Egypte, de Babylone et de l'Assyrie, où l'on s'en servait pour faire des dallages imperméables et comme ciment. Les Egyptiens l'utilisaient également pour embaumer les corps, d'où le nom de « baume de momie » qui lui a été appliqué. C'est en 1710 que le Grec Eyrini découvrit le gisement du val de Travers.
En 1838, le premier trottoir bitumé fut exécuté à Paris avec la roche asphaltique de Seyssel. La première chaussée en asphalte fut établie en 1854, à Paris, rue Bergère. A partir de cette époque, à Paris, à Londres, à Berlin, l'asphalte comprimé devint le revêtement prépondérant pour les chaussées des rues importantes. Ce mode de revêtement offre de nombreux avantages : il est peu sonore, parfaitement étanche, et se prête bien aux réparations locales. Il est résistant (plus de quatorze ans, en moyenne, à Paris). Mais, par contre, il présente l'inconvénient d'avoir une surface polie qui, par temps humide, est une cause de dérapage pour les automobiles. Aussi, actuellement, on ne l'utilise que comme support d'un tapis antidérapant fait d'une mixture asphaltique. Pour cela, il est exécuté, sous le nom de « dallages mixtes », des revêtements en poudre d'asphalte comprimée de 0,045 m d'épaisseur, dont on recouvre la surface avec un badigeon de bitume asphaltique chaud, dans lequel on enchâsse des gravillons de porphyre préalablement enrobés de bitume, et que l'on cylindre. L'asphalte est encore employé sous forme de « mastic d'asphalte », obtenu par le mélange et la cuisson de poudre de calcaire asphaltique et d'un bitume asphaltique raffiné, convenablement fluxé. Le mastic sortant de la chaudière est coulé en pains de 25 kg. Il sert principalement à la confection des trottoirs et pour les revêtements de chaussée.
Pour les trottoirs, l'asphalte coulé est placé sur une fondation en béton de ciment de 6 cm d'épaisseur. Les pains de mastic d'asphalte sont concassés et les morceaux jetés dans une chaudière où l'on a, au préalable, fait fondre une certaine quantité (3 p. 100 du poids du mastic) d'un asphalte raffiné choisi (Trinidad, Selenitza, goudron de schiste, etc.), qui sert de « fondant ». On agite et l'on brasse. Dans la masse en fusion, on ajoute, en proportion adéquate, du sable ou de menus graviers parfaitement séchés. Cette mixture est généralement fabriquée en usine et transportée chaude (120 °C à 150 °C) sur le chantier, au moyen de camions-citernes spéciaux, chauffés et munis d'un appareil de brassage qui fonctionne durant le transport et la mise en place de la matière. Le revêtement à chaud, sur la fondation, a une épaisseur d'environ 15 mm. La matière est étendue au moyen de spatules en bois. Après son application, le revêtement est aussitôt saupoudré de sable fin et sec.
Pour les chaussées en béton asphaltique coulé, l'inspecteur général des Ponts et Chaussées P. Le Gavriant poursuivit des expériences à Versailles vers 1909 - 1912. Ce procédé comporte l'emploi d'éléments durs très abondants (35 à 40 p. 100 du mélange total), noyés dans la masse du mastic d'asphalte (60 à 65 p. 100). Le mélange, soigneusement brassé à chaud (150 °C), est appliqué à l'état pâteux sur la fondation et devient absolument compact et sans vide, sans qu'il soit nécessaire de le pilonner ou de le cylindrer; il suffit de l'étaler avec des spatules. Avant que le revêtement soit figé, on y imprime souvent des cannelures ou des stries, et l'on répand à la volée des gravillons enrobés de bitume, que l'on force à pénétrer dans la croûte par le moyen d'un petit rouleau.
Avec l'asphalte, on confectionne encore des pavés et des carreaux. La poudre asphaltique, convenablement enrichie de bitume, est chauffée à 120 °C. Refroidie à la température convenable, elle est distribuée dans des moules et soumise à l'action de presses hydrauliques spécialement construites pour que la même pression (500 à 800 kg/cm²) soit exercée sur les deux faces du pavé. Les carreaux sont posés à plat sur une solide fondation, dans un bain de mortier de ciment.

aspérula

ASPHALTÈNE n. m. Hydrocarbure à poids moléculaire très élevé, contenu dans l'asphalte : *L'asphaltène est soluble dans le sulfure et dans le tétrachlorure de carbone.*

ASPHALTER v. tr. Trav. publ. Couvrir d'asphalte : *Asphalter une rue, un trottoir.*

ASPHALTEUX, EUSE adj. Qui contient de l'asphalte ou en possède les propriétés. (On dit aussi ASPHALTIQUE.)

ASPHALTIER n. m. Navire pétrolier conçu spécialement pour le transport du bitume. (On dit aussi BITUMIER.)
— ENCYCL. Un *asphaltier* comporte en général des compartiments latéraux destinés au lestage, les citernes à asphalte (qui ne doivent jamais contenir d'eau) ne pouvant être employées à cet usage.

ASPHALTIQUE adj. Qui contient de l'asphalte. (On dit aussi ASPHALTEUX.) ‖ Se dit en particulier des pétroles bruts à forte teneur en asphalte, qui servent à la fabrication des bitumes.

ASPHALTITE n. m. Matér. Mélange naturel de bitume asphaltique et de matières organiques insolubles dans le sulfure de carbone.

ASPHÉRIQUE adj. Opt. Se dit d'une surface courbe qui n'est pas sphérique : *La*

asphaltage d'une chaussée

Phot. Noailles, Lacheroy.

asphodèles

aspic
bronze antique
collection Janzé, Bibl. nat.

aspidistra

réalisation de surfaces asphériques de haute précision est délicate.

ASPHODÈLE n. m. (lat. *asphodelus*, gr. *asphodelos*). Plante dont toutes les feuilles sont disposées à la base de la tige et dont les fleurs blanches sont réunies en grappe. (Famille des liliacées.)
— Encycl. Les tubercules de l'*asphodèle* contiennent de l'amidon, qui peut être utilisé pour la panification ou la distillation.

ASPHYGMIE n. f. (*a* priv., et gr. *sphugmos*, pouls). Pathol. Disparition momentanée du pouls (ordinairement sous l'influence d'un spasme artériel).

ASPHYXIANT, E adj. Qui asphyxie. ‖ *Gaz asphyxiant*, v. GAZ.

ASPHYXIE n. f. (gr. *asphuxia;* de *a* priv., et *sphuxis*, pulsation). Difficulté ou arrêt de la fonction respiratoire : *Asphyxie par strangulation.* ‖ *Asphyxie symétrique des extrémités*, angiospasme portant de façon symétrique sur les deux mains et parfois les deux pieds, et caractérisé par la coloration bleue ou blanche des téguments à ce niveau. (Cet état s'accompagne de douleurs vives et peut aboutir à des gangrènes partielles. [Syn. MALADIE DE RAYNAUD.]) ‖ — *Fig.* Suspension de l'exercice des facultés de l'âme ou du corps : [Ce milieu] *procure* [...] *les délices d'une lente asphyxie* (A. France). ‖ Arrêt total du développement : *Asphyxie de l'économie.*
— Bot. Dépérissement de végétaux (ou de fragments d'organes végétaux), produit par le manque d'oxygène nécessaire à la respiration, en particulier dans les sols gorgés d'eau.
— Encycl. Primitivement, *asphyxie* signifiait « arrêt des mouvements respiratoires », mais actuellement on y englobe toutes les perturbations graves de la fonction respiratoire, c'est-à-dire de l'oxygénation du sang et de l'expulsion du gaz carbonique. L'asphyxie reconnaît pour causes :
1° Les obstacles mécaniques à la circulation de l'air : strangulation, pendaison, submersion, corps étranger dans la trachée ou dans les bronches, écrasement du thorax par éboulement, compression externe, ainsi que toutes les affections pouvant obstruer les voies respiratoires (spasme ou œdème du larynx, croup, tumeurs des bronches ou du médiastin), comprimer les poumons (pneumothorax, pleurésies) ou obstruer les alvéoles (bronchopneumonie, granulie) ;
2° Les paralysies des muscles respiratoires, par atteinte du centre respiratoire (anesthésie excessive, hémorragie cérébrale, électrocution), ou par atteinte des nerfs commandant ces muscles (phrénicectomie*, poliomyélite) ;
3° Le séjour dans un milieu gazeux insuffisamment oxygéné : manque de pression par l'altitude, atmosphère confinée (gaz carbonique), et tous lieux où le taux de l'oxygène est faible ;
4° Enfin, le séjour dans un milieu même oxygéné, mais contenant un gaz toxique : gaz carbonique, gaz urbain, chlore, ypérite, etc.
Les symptômes de l'asphyxie s'installent brusquement en cas d'obstacle mécanique par corps étranger ou compression : rougeur et congestion de la face, qui devient violacée, agitation, mouvements respiratoires et gestes tentant de lutter contre l'obstacle, toux, dilatation des narines, convulsions. Dans les asphyxies par maladie, les mêmes signes apparaissent, mais progressivement ; toutefois, dans les paralysies, les mouvements excessifs sont abolis (poliomyélite). En cas d'inhalation de gaz nocifs, les effets sont variables : assoupissement progressif et indolore avec l'oxyde de carbone et le gaz urbain, toux et violente irritation par l'ypérite, le chlore, etc. Le traitement de l'asphyxie doit avant tout supprimer la cause, rétablir les mouvements respiratoires et apporter à l'organisme l'oxygène nécessaire. En cas de strangulation, de compression externe, il faut rompre le lien, supprimer la compression. En cas de corps étranger avalé, il faut faire une extraction rapide par laryngoscopie ou bronchoscopie. Dans les asphyxies par noyade, il faut pratiquer la respiration* artificielle, qui chasse l'eau absorbée et rétablit la ventilation pulmonaire. On pratique également la respiration artificielle en cas d'électrocution. L'asphyxie due aux gaz toxiques, tels que l'oxyde de carbone, le gaz de ville, nécessite en outre l'oxygénothérapie* et le carbogène*. Les paralysies respiratoires (poliomyélite) relèvent du poumon d'acier. (→ Biblio.)
— Anesth. Au cours de l'anesthésie générale, les quatre grandes causes d'*asphyxie* peuvent se retrouver : 1° obstacle mécanique dans l'appareil ou chez le malade ; 2° paralysie diaphragmatique par anesthésie profonde et surtout curarisation trop prononcée ; 3° insuffisance d'oxygène dans le circuit ; 4° excès de gaz anesthésique (protoxyde d'azote). Il est donc nécessaire de surveiller constamment l'opéré.

ASPHYXIÉ, E adj. et n. Qui a subi l'asphyxie : *La respiration artificielle et l'oxygénothérapie sont les traitements les plus urgents à appliquer aux asphyxiés.*

ASPHYXIER v. tr. Causer l'asphyxie : *Le gaz carbonique asphyxie.* ‖ — *Fig.* et *fam.* Éblouir par des mensonges (vieilli) : *Il ne pensait plus qu'à renifler les flagorneries dont on l'asphyxiait* (R. Rolland).
— ***S'asphyxier*** v. pr. Se donner la mort par asphyxie. ‖ — *Fig.* Cesser de se développer.

ASPHYXIQUE adj. Pathol. Relatif à l'asphyxie.

ASPIC [pik] n. m. (gr. *aspis*, croisé avec *basilic*). Nom donné par les Anciens à un serpent très venimeux, dont l'espèce n'est pas bien déterminée, mais que l'on croit être le *naja haje : Cléopâtre se fit apporter dans une corbeille de figues l'aspic qui devait la piquer au sein.* ‖ Un des noms usuels d'une espèce de vipère*.
— Loc. *Langue d'aspic*, mauvaise langue.
— Arm. Canon français du XVIe s., lançant des boulets de 12 livres.
— Iconogr. Animal fabuleux, souvent figuré au Moyen Age comme emblème de l'incrédulité. (On le voit sous les pieds du Sauveur comme sous ceux du chrétien fidèle, qui doit, de même que son divin maître, « marcher sur l'aspic et le basilic ». C'est le plus ordinairement un reptile court, avec une large tête ; c'est aussi un quadrupède à pattes très courtes et à queue de serpent.)

ASPIC n. m. (provenç. *espic*). Nom usuel de la grande lavande (*Lavandula latifolia*), d'où l'on tire, par distillation des fleurs, une huile volatile, limpide, transparente, très inflammable, d'une odeur et d'une saveur âcres, dite *huile* ou *essence d'aspic.*

ASPIC n. m. (emploi fig. de *aspic*, serpent, à cause des couleurs variées). Préparation culinaire consistant en une gelée de viande assaisonnée, dans laquelle sont introduits, suivant différentes recettes, des filets de volaille ou de poisson, des truffes, des rognons, du foie gras, etc., et que l'on moule en formes variées.

ASPID(O)-, élément tiré du gr. *aspis, aspidos*, bouclier, et entrant dans la composition de quelques mots.

ASPIDÉLITE n. f. Minér. V. SPHÈNE.

ASPIDIE n. f. Genre de fougères qui comprend environ 300 espèces, réparties sur tout le globe. (L'aspidie à cils raides [*Aspidium aculeatum*] vit sur nos montagnes. Famille des polypodiacées.)

ASPIDIOTUS [tys] n. m. Cochenille qui vit fixée aux tiges et aux rameaux des plantes, sous un bouclier formé des dépouilles qu'elle quitte à chaque mue. (*Aspidiotus Nerii* vit sur les lauriers-roses ; *A.* [*aonidiella*] *perniciosus*, ou pou de San José, est l'un des plus redoutables parasites des arbres fruitiers dans l'Amérique du Nord. Le genre fait partie des homoptères, famille des coccidés.)

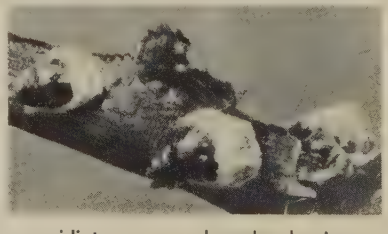

aspidiotus sur une branche de vigne

ASPIDISTRA n. m. Liliacée de la Chine méridionale, de l'Indochine et du Japon. (Cette plante est pourvue de fleurs hermaphrodites solitaires et à périanthe coloré. On cultive très fréquemment dans les appartements *Aspidistra punctata* et *A. elatior.*)

ASPIDOBRANCHES n. m. pl. Ordre de mollusques gastropodes, renfermant des animaux à branchies réunies seulement à la base, avec un cœur à deux oreillettes et un ventricule traversé par le rectum.

ASPIDOCERAS [rɑs] n. m. Paléozool. Genre d'ammonites jurassiques.

ASPIDOLITE n. f. Variété de mica.

ASPIDOPHORE n. m. Poisson osseux, au corps recouvert d'une cuirasse de plaques osseuses. (L'espèce type [*Aspidophorus cataphractus*] est commune sur nos côtes et appelée *souris de mer.* Famille des cotidés.)

ASPIDOSPERMA n. m. Genre d'apocynacées, renfermant environ 70 espèces d'arbres du Brésil et de l'Amérique centrale, dont un des plus connus est le *quebracho.*
— Encycl. Plusieurs espèces, *Aspidosperma album* (*bois macaye*), *curranii* (*carreto*), *desmanthum* (*araracanga*), *dugandii* (*carreto*), *peroba* (*peroba rose*), *polyneuron* (*peroba rose*), donnent de bons bois, mais les bois du commerce connus, comme le *pau marfim*, sont fournis par d'autres espèces (*A. vargasii, subincanum, eburneum, tomentosum, australe*) et par le *Balfourodendron riedelianum.* Le *quebracho blanco* est fourni par *A. quebracho.*

ASPIN (COL D'), col des Pyrénées (Hautes-Pyrénées), franchi par la route des Pyrénées, entre le bassin de l'Adour et celui de la Neste d'Aure ; 1 489 m. Panorama ; table d'orientation.

ASPIRAIL n. m. (de *aspirer*). Ouverture pratiquée dans un poêle, un fourneau, etc., pour donner passage à l'air : *Ménager des aspiraux.*

ASPIRAN ou **SPIRAN** n. m. Cépage noir, cultivé en France dans l'Aude, le Gard et l'Hérault. (Il en existe une variété blanche et une variété grise.)

ASPIRAN, comm. de l'Hérault (arrond. de Lodève), dans la plaine de l'Hérault ; 1 185 hab. (1 078 aggl.). Vins. Défibrage de genêts.

ASPIRANT, E adj. Qui aspire. ‖ *Pompe aspirante*, pompe qui élève l'eau (et en général un fluide quelconque) en faisant le vide.
◆ N. Celui, celle qui aspire à un titre, à une dignité, à un emploi.
◆ N. m. Mil. Grade de sous-officier des armées de terre, de mer et de l'air, immédiatement supérieur à celui d'adjudant-chef ou de maître principal. ‖ *Médecin-aspirant*, v. MÉDECIN.
— Encycl. Hist. mil. Dans l'armée de terre, la qualification d'*aspirant* apparaît pour la première fois au XVIIIe s. pour désigner les candidats aux écoles royales d'artillerie. Rétablie en 1910 comme « un nouvel emploi dans le grade de sous-officier », elle est exclusivement conférée aux élèves de 2e année des grandes écoles militaires et se situe alors entre le sergent-major et l'adjudant. Depuis la Première Guerre mondiale, le terme d'aspirant désigne un *grade*, attribué dans l'active comme dans la réserve, mais qui prend place désormais entre ceux d'adjudant-chef et de sous-lieutenant. Supprimé en 1919, le grade d'aspirant est rétabli en 1934 pour les réserves, et en 1939 pour les cadres actifs des armées de terre et de l'air. Depuis 1945, il n'est plus attribué qu'aux élèves officiers d'active et de réserve, et ne constitue qu'une étape temporaire à l'accession au grade de sous-lieutenant, dont l'aspirant peut occuper tous les emplois. L'uniforme des aspirants est celui des officiers, mais leur insigne est un galon d'or ou d'argent, portant en son milieu un filet garance dans l'armée de terre ou coupé de trois brides noires dans l'armée de l'air.
Dans la marine, le grade d'aspirant, comportant à l'origine deux classes, est porté, de 1792 à 1816, et depuis 1848, par les élèves officiers. Ceux-ci sont nommés aspirants de 2e classe à leur sortie de l'Ecole navale, et aspirants de 1re classe après leur année d'application. Ce dernier grade a été confondu, en 1910, avec celui d'enseigne de vaisseau de 2e classe, attribué plus tard aux élèves de l'Ecole navale dès leur sortie de l'Ecole. Aujourd'hui, le grade d'aspirant n'est plus porté que par les élèves de 2e année de l'Ecole navale et par les *aspirants de réserve de la marine*, qui l'obtiennent soit directement (s'ils possèdent certains diplômes), soit

après six mois de service comme élève officier. [V. ÉLÈVE *de marine*.]
On dit « l'aspirant un tel », mais en s'adressant à lui ses subordonnés disent, dans les armées de terre et de l'air, « mon lieutenant » et, dans la marine, « Monsieur ».

ASPIRATEUR n. m. Nom donné à divers appareils dont le rôle est d'aspirer les fluides (air, gaz, vapeurs, liquides, etc.), purs ou chargés de corps solides en suspension, les poussières (sciures, limailles, etc.). ‖ *Spécialem.* Appareil employé pour enlever la poussière dans les maisons.
— Constr. *Aspirateur statique,* appareil placé à la partie supérieure de conduits d'évacuation d'air vicié ou de fumées, et utilisant l'effet du vent pour accélérer cette évacuation.
— Equip. mén. *Aspirateur de buées,* petit appareil ventilateur hélicoïde, de faible puissance, spécialement monté sur cadre pour être placé dans une imposte de fenêtre.
— ENCYCL. Equip. mén. Le premier *aspirateur de poussières* fut fabriqué en France, en 1906, par Robert Bimm, sous le nom de *Birum.* C'était un modèle à main qui fonctionnait avec une pompe. Il fut très vite remplacé par un modèle électrifié, et ce fut l'aspirateur à turbine et moteur électrique que nous connaissons ; seul le réceptacle des poussières, en changeant de forme (seau, sac, tube, etc.), varie sa présentation. Actuellement, les aspirateurs se présentent sous trois formes : *à réservoir vertical* pour les appareils à forme dorsale ; *à cylindre horizontal* pour les modèles à chariot ou à ski ; *à sac aspirateur-batteur,* spécialement utilisé pour le tapis cloué. On trouve également de petits modèles à sac ou à réservoir, très maniables, pour le dépoussiérage (des sièges d'automobiles notamment), et aussi des *aspirateurs-balais,* de présentation différente, très pratiques pour les appartements sans tapis.
— Méd. Les *aspirateurs* employés en médecine et en chirurgie se présentent sous de nombreuses formes, mais ils se composent tous des éléments suivants : une *pompe aspirant l'air,* qui peut être électrique, à membrane vibrante, à main (seringue) ou à eau (trompe à eau) ; un *récipient* en verre ou en métal, relié à la pompe par un tuyau et dans lequel la pompe fait le vide ; des *tubulures,* branchées sur le même récipient et reliées à des embouts, canules ou aiguilles, placés dans la région à dessécher. Les liquides aspirés vont directement dans le récipient, qui peut ensuite être nettoyé et stérilisé, la pompe restant à l'abri des produits souillés. Enfin, un *manomètre* permet, dans certains cas, de mesurer et de doser l'aspiration.
Les aspirateurs sont employés soit pour vider et sécher les cavités contenant des liquides pathologiques (abcès, organes creux tels que la vésicule biliaire), soit pour produire le vide dans certains organes (aspiration gastrique ou duodénale).
— Physiq. et Chim. L'*aspirateur* le plus simple se compose de deux récipients cylindriques A et A′, reliés par un robinet B. A ayant été préalablement rempli de liquide, on le met par S en communication avec le récipient contenant le gaz à aspirer, et on fait écouler le liquide dans A′ par le robinet B. Pour continuer l'aspiration, il suffit de retourner l'appareil, en mettant A′ en communication par S′ avec le récipient contenant le gaz. Actuellement, on utilise de préférence des trompes* à vide, donnant une aspiration plus énergique, et de façon continue.

ASPIRATIF, IVE adj. Phonét. Qui indique une prononciation aspirée : *La lettre « h », dans certains mots français, et l'esprit rude en grec sont des signes aspiratifs.*
— Technol. chirurg. Se dit d'un type de drainage branché sur des canalisations où l'on fait le vide.

ASPIRATION n. f. (lat. *aspiratio,* souffle). Action d'aspirer : *Une de ces plaintes entrecoupées de longues aspirations et de hoquets* (Claudel). *L'aspiration de l'eau dans un corps de pompe.* ‖ — *Fig.* Ensemble des tendances qui poussent l'homme vers un idéal* ; vif désir : *Cette aspiration aveugle vers le mieux suffirait à justifier l'amour tel que je le conçois* (A. Breton).
— Aéron. *Aspiration de la couche limite,* v. COUCHE.
— Autom. Période pendant laquelle un cylindre de moteur aspire les gaz combustibles. (V. ADMISSION.) ‖ *Lumière d'aspiration,* dans un moteur à deux temps, ouverture calibrée pratiquée dans le cylindre et découverte, en temps voulu, par le piston. ‖ *Soupape d'aspiration,* soupape par laquelle les gaz ou les liquides passent dans un cylindre de moteur ou de pompe.
— Mécan. Action d'aspirer un fluide, pur ou chargé de corps solides en suspension, ou des matières pulvérulentes, à l'aide d'appareils spéciaux. (V. part. *encycl.*)
— Chirurg. *Aspiration gastrique, duodénale, intestinale,* thérapeutique consistant en une vidange de l'appareil digestif à l'aide d'un tube souple, branché sur un aspirateur et introduit par la bouche ou le nez jusqu'à l'estomac, le duodénum ou l'intestin grêle. (Cette méthode est surtout employée dans l'occlusion intestinale, pour remédier à la distension des anses intestinales.)
— Métall. Procédé de grillage, très répandu depuis quelques années, appliqué spécialement aux minerais sulfureux tels que galène, pyrite, minerai de cuivre. (Le corps à griller, placé sur une toile métallique, passe successivement devant une flamme qui l'allume et l'ouverture d'un caisson traversé par un violent courant d'air : on obtient ainsi, en même temps que la manutention mécanique des produits, un grillage très rapide, agglomérant la matière pulvérulente — qu'on peut alors passer au four à cuve — et des fumées peu diluées dont on récupère plus facilement l'anhydride sulfureux.)
— Mus. Agrément employé au XVIIe et au XVIIIe s., nommé parfois *accent,* qui consistait en une valeur brève ajoutée à la fin de la note réelle, soit en montant, soit en descendant d'un degré.
— Pétr. Arrivée de produit à une pompe. ‖ Action de vider un réservoir par une pompe.
— Phonét. Action d'émettre un son en l'accompagnant d'un souffle distinctement perçu. (V. part. *encycl.*)
— Technol. Appareillage établi dans diverses industries, notamment celles du bois, afin de capter par voie pneumatique, aux machines mêmes, les sciures et les copeaux. (Les déchets se déposent dans une chambre appelée *cyclone,* où s'atténue la turbulence du fluide entraîneur, l'air. Leur récupération peut être avantageuse et la sécurité de l'établissement contre le feu est accrue.)
— ENCYCL. Mécan. La hauteur maximale d'*aspiration* d'une pompe est théoriquement de 10,33 m. En fait, elle est très inférieure à ce chiffre, car il faut tenir compte des pertes de charge dans la crépine, à travers les clapets, dans les tuyauteries diverses. D'autre part, un vide trop poussé à l'aspiration d'une pompe risque de produire des phénomènes de cavitation* et de détruire les aubes de la roue. Il convient aussi de tenir compte de l'altitude (à 900 m, la cote de 10,33 m doit être réduite d'environ 1 m) ; d'un dégagement de l'air dissous dans l'eau ; enfin, d'un dégagement de vapeur d'eau dans le vide. Ainsi, à une température de 20 °C, l'eau bout sous une pression de 0,024 kg/cm², ce qui correspond à une hauteur de 0,24 m. Enfin, de petites entrées d'air sont toujours possibles dans la conduite d'aspiration, notamment dans le palier de la pompe (côté aspiration), et on risque ainsi un désamorçage de la pompe. Il est donc prudent de ne pas dépasser, pour la hauteur d'aspiration, la moitié de la hauteur théorique.
— Phonét. Le phénomène improprement appelé *aspiration* est produit par le courant d'air qui sort de la bouche au moment de l'*expiration :* il peut accompagner l'émission des voyelles comme celle des consonnes. Si l'air sort doucement et naturellement, il n'y a pas d'aspiration ; au contraire, s'il fait explosion avec effort, comme dans les mots qui commencent par un *h* dans les langues germaniques, on dit qu'il y a aspiration. L'importance de ce phénomène est très variable suivant les langues : le sanskrit était riche en aspirées ; en allemand et en anglais, l'*h* est fortement aspiré ; en grec ancien, l'esprit rude était le signe d'une aspiration énergique. En latin, au contraire, l'aspiration, forte à l'origine, n'a pas cessé de s'affaiblir, pour disparaître presque complètement dans les langues romanes. L'*h* est muet et purement étymologique en espagnol et dans les rares mots italiens où il s'est conservé : l'aspiration du *j,* en espagnol, est relativement récente et due à une influence étrangère. En français, l'*h* dit *muet* est un signe purement graphique et n'a pas plus de valeur qu'en espagnol ; l'*h* dit *aspiré* se trouve en général au début de mots d'origine germanique, où, sous l'influence des Germains établis en Gaule à l'époque des invasions, l'aspiration s'est imposée et s'est fait sentir pendant plusieurs siècles. Mais aujourd'hui elle n'existe plus ; l'*h* aspiré empêche simplement l'élision de l'article et la liaison (*le Hameau, des Haricots*) et oblige à prononcer l'*e* muet du mot qui précède (*la petite Hutte*).

ASPIRATOIRE adj. Qui concerne l'aspiration : *Mouvement aspiratoire.*

ASPIRÉ, E adj. Phonét. Se dit de tout phonème émis avec une aspiration*.
— Therm. Se dit du tirage d'un appareil de chauffage quand il est assuré par un ventilateur placé après cet appareil.
◆ N. f. Phonét. Voyelle ou consonne qui est accompagnée d'une aspiration*.

ASPIRER v. tr. (lat. *aspirare,* souffler). Absorber (l'air, un parfum, etc.) par les voies respiratoires : *Elle allait à petits pas, aspirant l'haleine des fleurs lasses* (R. Rolland). ‖ Attirer en créant un vide partiel : *La pompe aspire l'eau. Elle a tenté de faire mon portrait, les cheveux dressés, comme aspirés par le vent d'en haut* (A. Breton). ‖ — *Fig.* Faire pénétrer en soi, absorber : *Mon bon maître, la tête renversée, du regard*

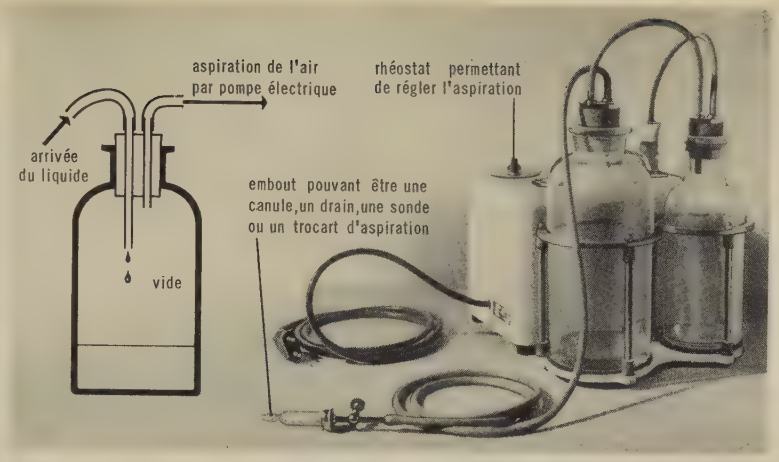

aspirateur médical

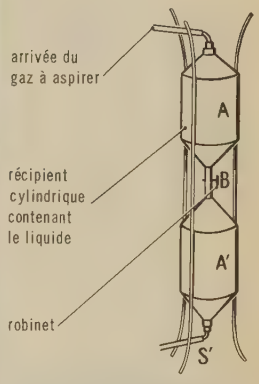

aspirateur (physiq.)

aspirateur-batteur ménager et schéma de fonctionnement

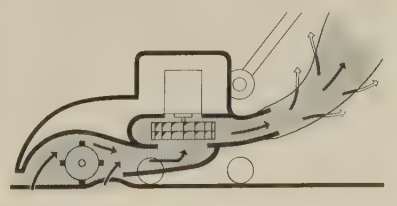

Phot. Larousse, Etablissements Hoover.

et du souffle aspirant tous les livres, bavait de joie (A. France).
— Manut. Déplacer un fluide par le moyen du vide, ce fluide pouvant entraîner et véhiculer des matières solides.
— Pétr. Vider un réservoir à l'aide d'une pompe.
— Phonét. Emettre un son en l'accompagnant d'un souffle distinctement perçu.
◆ V. tr. ind. [à]. Etre porté vers une chose ou une action par un profond désir : *Il pensait à Paris comme le criminel qui aspire à s'y perdre* (F. Mauriac).
— ALLUS. LITTÉR. ***Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre,*** vers que Corneille a mis dans la bouche d'Auguste (*Cinna*, acte II, sc. Ire), exprimant la satiété de l'homme qui a tout obtenu et qui a le dégoût de son succès même.

asplenium

ASPIRINE n. f. Dénomination commune de l'ester acétylsalicylique.
— ENCYCL. L'*aspirine* a sur l'organisme une action antipyrétique et analgésique qui lui est propre, et supérieure à celle du salicylate de soude qu'elle libère. Bien que d'invention ancienne (Gerhardt, 1853), c'est un des meilleurs médicaments de la grippe et des algies.

ASPIS. Géogr. anc. Promontoire et ville de l'Afrique, entre le cap Bon et Carthage, près de la mer, au S.-E. de Carthage. La ville, fondée par Agathocle, tyran de Syracuse, au temps de sa lutte contre Carthage (fin du IVe s. av. notre ère), fut prise en 255 par les Romains, qui l'appelèrent *Clupea*.

ASPLE n. m. Technol. V. ASPE.

ASPLENIUM [njɔm] n. m. (mot lat., gr. *asplênos*). Fougère aux frondes légères et gracieuses, voisine du polypode. (*Asplenium trichomanes* et *A. rutamuraria* s'accrochent fréquemment aux anfractuosités des vieux murs.)

Herbert Henry ASQUITH en 1925

ASPOROGÈNE adj. (*a* priv., et *spore*). Biol. Qui n'engendre pas de spore.

ASPORULÉES n. f. pl. Classe de bactéries comprenant les espèces qui ne forment jamais de spores. (Sous-embranchement des eubactériées.)

ASPRE n. m. (gr. *aspros*, blanc). Anc. monnaie byzantine, puis musulmane, qui valait le tiers du para et le 120e de la piastre, c'est-à-dire d'une valeur infime.

ASPRE (Constant, baron D'), feld-maréchal autrichien (Bruxelles 1789 - Padoue 1850). Il contribua à la victoire de Novare (1849).

Aspremont, chanson épique, rattachée à la Geste du Roi, composée à la fin du XIIe ou au début du XIIIe s. Elle tire son nom du massif d'Aspromonte, en Calabre, où Charlemagne est censé combattre les Sarrasins d'Agolant. Ce long poème (11 376 décasyllabes) est surtout un roman des « Enfances de Roland » : Roland y fait ses premières armes et conquiert sur son adversaire Eaumont son cheval, Veillantif, et son épée, Durandal.

ASPRENAS (Lucius), neveu de Varus, qui servit sous ses ordres au commencement du Ier s. de notre ère. Après la mort de Varus, il contint les Barbares en deçà du Rhin; mais on l'accusa de s'être enrichi en s'emparant des bagages laissés par les légions de Varus, qui avaient été exterminées.

ASPRES n. f. pl. Dans le Roussillon, collines caillouteuses sèches et arides, en particulier entre la Têt et le Tech : *Les aspres sont le domaine de la vigne et des arbres fruitiers.*

ASPRES-SUR-BUËCH, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes (arrond. de Gap), dans le Bochaîne, sur le *Buëch*, affl. de la Durance; 673 hab. (552 aggl.). Carrefour de voies de communication. Eglise restaurée du XVIe s. Boyauderie. Tout près, source ferrugineuse.

ASPROMONTE, massif granitique de l'Italie péninsulaire, à l'extrémité méridionale de la Calabre, fragmenté par de nombreuses failles; 1 947 m au Monte Alto. Après son échec contre Rome, Garibaldi, poursuivi par les troupes de Victor-Emmanuel, y fut blessé et fait prisonnier (22 août 1862).

ASPROPÓTAMOS. V. ACHÉLOOS.

ASQUE n. m. (gr. *askos*, outre). Organe de reproduction caractéristique des champignons ascomycètes. (L'asque est un sac, porté par une hyphe ascogène et qui renferme des spores en nombre défini [généralement 8], entre lesquelles subsiste un protoplasme particulier, ou épiplasme.) [Syn. THÈQUE.]

ASQUITH (Herbert Henry), 1er comte d'**Oxford et Asquith,** homme politique britannique (Morley, Yorkshire, 1852 - Londres 1928). Il avait commencé une carrière d'avocat, lorsqu'il entra au Parlement en 1886 comme député libéral. Ministre de l'Intérieur dans les gouvernements Gladstone et Rosebery (1892-1895), il révéla de remarquables qualités d'administrateur. Lors de la guerre sud-africaine, qui divisa profondément le parti libéral, il fit partie du groupe impérialiste de Rosebery et participa à la fondation de la Ligue libérale en 1902. Mais il se sépara totalement de Chamberlain sur la question du protectionnisme. Chancelier de l'Echiquier dans le gouvernement libéral formé par Campbell-Bannerman en 1905, il acquit une influence considérable. Devenu Premier ministre (1908-1916), il eut la responsabilité du gouvernement dans une période de troubles et de transformations. Il soutint les projets audacieux de son collègue Lloyd George (budget de 1909, loi parlementaire et loi d'assurances nationales en 1911), encore que, à l'égard des Lords, il eût été enclin à une solution de compromis; il défendit aussi le projet de *Home Rule** pour l'Irlande, qu'il fit enfin passer en 1914. Modéré et conciliateur, il semblait déjà quelque peu débordé par les passions des hommes et par les événements. Entré résolument dans la guerre dès que celle-ci s'étendit à l'ouest de l'Europe, il eut à en supporter les difficultés et, à la fin de 1916, dut céder le gouvernement à Lloyd George. Cependant, l'indépendance de celui-ci ayant rompu après la guerre l'unité du parti, Asquith parvint difficilement à la reconstituer (1923); mais écrasé entre conservatisme et travaillisme, le parti libéral déclinait, et, en 1926, Asquith en abandonnait la direction. (→ Biblio.)

ASQUITH (sir Anthony), metteur en scène de cinéma anglais (Londres, 1902), fils du précédent. Il a réalisé *Un cri dans le métro* (1929), *Pygmalion*, son meilleur film, d'après Bernard Shaw (1938), *le Chemin des étoiles* (1945), etc.

ASSAB, v. et port d'Erythrée, sur la mer Rouge, près du détroit de Bāb al-Mandab; 8 000 hab. Salines.

ASSABA, cercle de la Mauritanie méridionale; 73 031 hab. (31 Europ.). Ch.-l. *Kiffa*.

ASSABLER v. tr. Pêch. Tendre sur un fond de sable : *Assabler des filets.*

ASSACU n. m. Bois du commerce, produit par une espèce d'euphorbiacées de l'Amérique tropicale, *Hura crepitans*. (C'est le *bois du diable*, le *pet du diable*, *le sablier** des Antilles françaises. Tendre, de couleur blanc crème, il est utilisé en menuiserie et pour le contre-plaqué.)

ASSA-FŒTIDA n. f. Gomme-résine d'une ombellifère, autrefois employée comme antispasmodique.

ASSAGIR v. tr. Rendre sage : *Xavier découvrit que ce ménage n'était nullement assagi par l'accoutumance : ces monstres paraissaient rivés l'un à l'autre* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* Calmer, apaiser : *Dès que* [la crise] *fut terminée et qu'une respiration courte mais assagie eut succédé au râle...* (R. Martin du Gard).
— ***S'assagir*** v. pr. Devenir sage.

ASSAGISSEMENT n. m. Action de rendre sage ou de devenir sage.

ASSAI [asai] adv. (mot ital. signif. *beaucoup*). Mus. Se joint à un autre terme comme augmentatif : *Presto assai*, fort vite.

ASSAILLANT, E adj. Qui prend l'initiative du combat : *Les forces assaillantes.*
◆ N. Personne qui donne l'assaut à l'ennemi ou à ses positions : *Repousser les assaillants;* et, *par plaisant. : Avec ses deux sœurs* [il] *jette par les fenêtres des potées d'eau et des pommes cuites aux assaillantes* (Chateaubriand).
— Hist. mil. Ancienn., celui qui, dans un tournoi, combattait contre le tenant.

ASSAILLIR v. tr. (lat. pop. **assalire;* de *ad*, contre, et *salire*, sauter). [*J'assaille, nous assaillons. J'assaillais, nous assaillions. J'assaillis, nous assaillîmes. J'assaillirai, nous assaillirons. J'assaillirais, nous assaillirions. Que j'assaille, que nous assaillions. Que j'assaillisse, qu'il assaillît. Assaillant. Assailli, e.*] Fondre sur, se précipiter sur quelqu'un pour l'attaquer (s'emploie surtout au passif) : *Le rocher rougeâtre* [...] *se prolonge, violet, sous l'eau qui l'assaille* (Colette). ‖ — *Fig.* Harceler, tourmenter d'une manière vive et inattendue : *Etre assailli par le remords. De quelles passions la jeunesse assaillie...* (Leconte de Lisle).

ASSAILLY, hameau de la comm. de Lorette (Loire, arrond. de Saint-Etienne), entre Rive-de-Gier et Saint-Chamond. Centre sidérurgique.

ASSAINIR v. tr. Rendre sain, faire disparaître les causes d'insalubrité : *Le dessèchement des marais assainit un pays.* ‖ — *Fig.* Purifier, au point de vue moral, intellectuel : *De ces idées qui renouvellent et assainissent un esprit, comme le vent qui passe en une maison dont on ouvre portes et fenêtres* (Maupassant). ‖ Equilibrer, stabiliser, en débarrassant de ce qui est une cause de dépréciation : *Assainir la monnaie. Je ne te demande rien de plus que d'assainir ma position* [...], *je n'aurai plus besoin* [...] *que d'un million* (F. Mauriac).

ASSAINISSEMENT n. m. Action d'assainir; état de ce qui est assaini (au *pr.* et au *fig.*) : *L'assainissement d'un hôpital. Il s'agissait au contraire d'effectuer un assainissement général du monde ouvrier* (Péguy).
— ENCYCL. Agric. En matière agricole, il y a lieu de considérer l'*assainissement* à deux points de vue tout à fait différents : l'assainissement des terres humides insalubres, et l'assainissement des écuries ou étables, en cas d'épizootie. Un sol trop humide (généralement par suite du défaut de perméabilité du sous-sol) est peu propre, ou même tout à fait impropre, à la végétation, suivant l'excès d'eau qu'il renferme. On assainit les sols humides en déterminant l'écoulement des eaux stagnantes souterraines au moyen de fossés d'assèchement, ou par le *drainage**. L'assainissement des étables en cas d'épizootie, c'est-à-dire la destruction des germes vivants dangereux, prend le nom de *désinfection**.
— Dr. adm. *Assainissement des voies privées.* Les propriétaires des immeubles riverains d'une voie privée sont tenus de se constituer en syndicat pour effectuer tous les travaux nécessaires à l'assainissement de la voie, conformément aux règles de l'hygiène applicables aux voies publiques (égout, écoulement des eaux).

ASSAINISSEUR n. m. Celui qui a pour rôle d'assainir : *Le nuage poussé dans l'ombre par le vent, assainisseur du ciel* (Hugo).
— Equip. mén. Bloc ou liquide désodorisant à base de produit chimique, lequel, en s'évaporant, détruit les mauvaises odeurs. ‖ Appareil électrique portatif, produisant de l'ozone pour assainir l'air d'une pièce.

ASSAISONNEMENT n. m. Action, manière d'assaisonner les mets : *Se charger de l'assaisonnement d'une salade.* ‖ Ce dont on se sert pour assaisonner un mets : *Les anciens considéraient le sel comme l'assaisonnement nécessaire de tous les repas* (A. France).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Fig.* Ce qui donne un charme, un agrément piquant à quelque chose : *Les sages torturés, les martyrs expirants | Sont l'assaisonnement du bonheur des tyrans* (Hugo).
— ENCYCL. Les *assaisonnements* concourent à la digestion en stimulant l'appétit et en provoquant dans la mesure nécessaire les sécrétions qui doivent agir sur la matière assimilable. Les assaisonnements simples peuvent se diviser en cinq classes : 1° salins (chlorure de sodium); 2° acides (vinaigre, citron, oseille); 3° âcres (ail, poireau, oignon, échalote, civette, moutarde, radis, raifort, cresson, câpres, fleurs et fruits de la capucine); 4° aromatiques (*a*, indigènes : ombellifères [persil, cerfeuil]; rosacées [pimprenelle]; labiacées [thym, romarin, serpolet]; *b*, exotiques : vanille, cannelle, clous de girofle); 5° aromatico-âcres (poivre, noix muscade, gingembre, piment). Excepté le sel, nécessaire à l'équilibre osmotique de tous les organismes, le choix des assaisonnements doit varier suivant les climats et les localités, suivant les conditions individuelles d'âge, de sexe, de tempérament.

Phot. Monde et Caméra.

Certains aliments (sucre, huile d'olive, de noix, etc.) concourent parfois à l'assaisonnement et modifient le goût des substances avec lesquelles ils sont présentés.

ASSAISONNER v. tr. (de *saison*). En parlant d'un mets, l'accommoder avec des ingrédients propres à en relever le goût : *Assaisonner une salade.* || Servir à relever le goût de : *Le sel assaisonne nos aliments.* || — *Fig.* Rendre plus agréable, plus acceptable, en masquant le côté déplaisant : *La bête humaine civilisée assaisonne ses instincts féroces d'une odeur de mensonge* (R. Rolland). || — *Pop.* Maltraiter en paroles ou en actes. || Infecter d'un mal contagieux.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Mêler agréablement : *La satire, en leçons, en nouveauté fertile, | Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile* (Boileau).

ASSAL (LAC), lac de la Somalie française, dans le désert Danakil, à 160 m environ au-dessous du niveau de la mer.

ASSALINI (Paolo), médecin italien (Reggio Emilia 1759 - Naples 1846). Il accompagna Napoléon Ier en Égypte. Il fit partie de l'expédition de Russie, fut à son retour professeur de clinique chirurgicale à Milan, et, enfin, se retira à Naples.

ASSAM, Etat de l'Inde, entre le Pākistān oriental, la Birmanie et la Chine; 9 043 000 hab. Capit. *Shillong.* L'Assam s'étend sur une longue vallée parcourue par le Brahmapoutre et ses affluents; elle est encaissée sur plus de 600 km entre l'Himalaya au N., le plateau de Shillong, les monts Naga et Patkoi au S. Malsain mais fertile, l'Assam est l'une des rares régions peu peuplées de l'Inde; elle est défrichée depuis le début du siècle par des immigrants du Chota Nagpūr et du Népal (plantations de thé). Gisements de pétrole et de charbon. (→ Biblio.)

ASSAMAIS n. m. Linguist. Langue indo-aryenne dérivée de la māgadhī, parlée dans le nord de l'Assam par environ 2 millions et demi de personnes. (On distingue l'assamais proprement dit et le dialecte occidental. L'assamais s'écrit généralement en caractères bengalais. Sa littérature, qui est abondante, remonte au XIVe s.)

ASSAN n. m. Linguist. Langue paléoasiatique de l'Ienisseï. (V. IENISSÉIEN.)

ASSAON ou **ASSAÔN.** Myth. gr. Père de Niobé. Sa fille s'étant disputée avec Lèto sur la beauté de leurs enfants respectifs, la déesse, pour se venger, fit périr à la chasse le mari de Niobé. Assaon voulut alors épouser sa fille, et, sur le refus de celle-ci, lui tua ses vingt enfants. Alors, Niobé se précipita du haut d'un rocher. Assaon se tua aussi.

ASSARASI n. m. Monnaie d'or employée autrefois aux Indes orientales.

ASSARMENTER v. tr. Débarrasser une vigne des sarments, après la taille.

ASSAROTTI (Giovanni Battista), éducateur italien (Gênes 1753 - *id.* 1829). De l'ordre des Piaristes, il a fondé à Gênes, en 1802, le premier institut italien de sourds-muets. Napoléon Ier lui accorda une dotation. Il a composé des ouvrages pour l'instruction des sourds-muets.

ASSAS [sɑs] n. m. Nom commercial d'un bois du genre *bridelia,* provenant du Gabon, et qui est fourni par une euphorbiacée.

ASSAS (Louis, chevalier D') [Le Vigan 1733 - près de Klostercamp, Westphalie, 1760]. Capitaine au régiment d'Auvergne, dans l'armée de Castries, il fut entouré d'ennemis lors d'une reconnaissance. Sommé de se taire, il cria : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis », et fut massacré. Telle est la version de Voltaire dans son *Précis du siècle de Louis XV,* dont diffère quelque peu celle des *Mémoires* de Rochambeau.

ASSAS-BACHI ou **ASAS BAŞI** n. m. Officier supérieur des janissaires, chargé de la haute police et des exécutions à Constantinople.

ASSASSIN, E n. et adj. (ital. *assassino;* de l'ar. *ḥachchāchī,* fumeur de hachisch [v. ASSASSINS]). Celui qui attente, avec préméditation, à la vie d'un être humain : *L'assassin pâlirait s'il voyait sa victime* (Hugo).
— LOC. *A l'assassin!,* cri de détresse poussé par quelqu'un qui est tombé entre les mains d'un meurtrier.
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Adj. Qui donne la mort : *Tombé sous le coup d'une ruse assassine* (A. Bonnard); et, au *fig. : Fuis du plus loin la Pointe assassine, l'Esprit cruel et le Rire impur* (Verlaine). || Qui inspire une grande passion : *Ô beaux yeux assassins* (Scarron).
◆ N. m. Mouche noire que les femmes se mettaient au-dessous de l'œil : *Encore un assassin, vous lui percez le cœur* (Corneille).

ASSASSINANT, E adj. Ennuyeux, fatigant à l'excès (vieilli) : *Que cet homme est assassinant, avec ses exclamations!* (A. Dumas.)

ASSASSINAT n. m. (ital. *assassinato*). Meurtre commis avec préméditation. || *Par extens.* Acte de violence injuste, odieuse : *Le chantage est un des plus lâches assassinats* (Balzac).
— ENCYCL. Dr. pén. Le Code pénal définit l'*assassinat :* le meurtre, c'est-à-dire l'homicide volontaire, « commis avec préméditation ou guet-apens ». Il le déclare passible de la peine de mort, sauf dans le cas où il est commis par une mère sur la personne de son enfant nouveau-né (travaux forcés à temps). Il punit en outre, « comme coupables d'assassinat, tous malfaiteurs, quelle que soit leur dénomination, qui, pour l'exécution de leurs crimes, emploient des tortures ou commettent des actes de barbarie », et assimile à la tentative d'assassinat, également passible de la peine de mort, « le dépôt, dans une intention criminelle, sur une voie publique ou privée, d'un engin explosif ».

Assassinat du duc de Guise (L'), film français (1908), le plus célèbre de ces premiers *films d'art* qui se proposaient de lutter contre la médiocrité du cinéma. Pour arriver à ce résultat, les frères Laffite, leurs producteurs,

faisaient appel aux écrivains les plus connus en tant que scénaristes, et choisissaient comme interprètes les plus grands comédiens des scènes parisiennes. *L'Assassinat du duc de Guise* fut réalisé par Le Bargy et Calmettes, d'après un scénario de Henri Lavedan. Il fut interprété par Le Bargy, Albert Lambert, Gabrielle Robinne et Berthe Bovy. Le succès que ce film obtint est dû à l'intelligence de sa mise en scène, qui remplace l'agitation et les mimiques désordonnées des acteurs par un jeu sobre et mesuré, faisant alterner l'immobilité et le geste expressif.

ASSASSINER v. tr. (ital. *assassinare,* empr. à l'ar.). Tuer avec préméditation : *Quand on veut se mêler de gouverner, il faut savoir se laisser assassiner* (Napoléon Ier).
— LANGUE CLASS. *Fig.* Causer une grande douleur, une grande émotion, une grande gêne : *Ne m'assassinez point* [...] | *Par les sensibles coups d'un soupçon outrageux* (Molière).

ASSASSINS n. m. pl. (de l'ar. *ḥachchāchīn,* fumeurs de hachisch). Nom d'une secte chī'ite ismaélienne, organisée en société secrète, qui prit naissance vers 1090.
— ENCYCL. Le fondateur de cette société secrète, Ḥasan-i Ṣabbāḥ, est un Persan qui, gagné à la propagande fatimite, fut envoyé au Caire, où il prit parti pour Nizār ibn al-Mustanṣir (d'où le nom de nizārites donné aussi à ses partisans), et en repartit pour la Perse, où il s'empara par surprise de la puissante forteresse d'Alamūt, près de Qazwīn (1090). Les Seldjoukides ne purent s'emparer de cette forteresse, et le successeur de Ḥasan, Buzurg Ummīd Rūdbārī (1124-1138), constitua une véritable dynastie, qui ne prit fin que lorsque le khān mongol Hūlāgū eut attaqué Alamūt et autres places fortes, et fait exécuter le dernier grand maître des assassins (1256). On trouva dans Alamūt une immense bibliothèque. Les assassins parvinrent également à se fixer en Syrie, où leur établissement fut favorisé par le prince seldjoukide d'Alep, Riḍwān (1095-1113). Ils y conquirent notamment la puissante forteresse de Maṣuaf; ils eurent souvent d'amicales relations avec les croisés, chez lesquels le grand maître des assassins de Syrie était appelé « Vieux de la Montagne ». Un des plus connus d'entre eux fut Sinān. Les Mongols s'emparèrent de leurs forteresses en 1260 et Baybars mit fin à leur pouvoir en 1272. Leur nom leur vient de ce que, chargés par leur chef d'une mission spéciale, ils étaient enivrés au ḥachīsch, ce qui les rendait dociles, prêts à se sacrifier, d'où le nom de *fidā'iyyūn* qui leur a été aussi donné. Leur mission consistait souvent à assassiner les chefs de leurs adversaires. C'est ainsi que furent tués le vizir de Malikchāh, Niẓām al-Mulk, en 1092, Raymond de Tripoli en 1152, Conrad de Montferrat en 1192, et que Sinān tenta de faire périr Saladin. Les assassins sont aussi désignés sous les noms d'*ismaéliens* ou de *bāṭiniens,* en raison de leur doctrine, et de *malāḥida,* hérétiques.

ASSAUT n. m. (lat. pop. **assaltus;* lat. *assultus*). Attaque faite dans le dessein d'emporter de vive force une position ennemie : *Ces bonds de dix ou vingt mètres que font les soldats dans les assauts* (Giraudoux). ||
— *Fig.* Attaque violente : *Ces amas de blocs qui regardent | A l'assaut des grands caps monter les hautes vagues* (Leconte de Lisle). || *Prendre d'assaut,* envahir; s'emparer, par la force, de. || *Faire assaut de,* rivaliser de : *Faire assaut d'érudition, d'esprit.*
— Aéron. mil. *Aviation d'assaut,* formations aériennes spécialisées dans l'intervention au profit direct des troupes terrestres. || *Transport d'assaut,* v. part. *encycl.*
— Escr. Combat, exercice au fleuret contre un adversaire : *Faire assaut avec le prévôt d'une salle d'armes.* || *Assaut d'armes,* lutte entre plusieurs tireurs connus pour leur habileté à l'escrime, et à laquelle le public ou des invités viennent assister comme à un spectacle.
— Mil. Dernier bond de l'attaque*, qui permet à l'assaillant l'abordage de l'ennemi : *L'assaut de la tour Malakof décida de la prise de Sébastopol.* || *Assaut vertical,* v. part. *encycl.* || *Char d'assaut,* v. CHAR *de combat.* || *Distance d'assaut,* distance d'une position ennemie à partir de laquelle l'assaillant ne peut, sans danger, recevoir l'appui des feux de son artillerie et de ses armes lourdes. (Lorsque l'infanterie arrive à distance d'assaut, elle ne dispose plus que du feu de ses armes portatives [pistolet-mitrailleur, grenade, lance-flammes, fusil, etc.] et de celui des blindés.) || *Vague d'assaut,* ensemble de formations d'infanterie en petites colonnes et en ordre déployé, constituées pour l'assaut. (Cette expression fut surtout en usage pendant la Première Guerre mondiale.)
— ENCYCL. Aéron. mil. L'*aviation d'assaut,* apparue au début de la Seconde Guerre mondiale, comprenait en France, en 1939, quelques escadrilles de Breguet 693. Mais sa célébrité naquit en 1940 de l'action des stukas* allemands, équipés pour le bombardement en piqué* ou en demi-piqué. De 1942 à 1945, les *avions d'assaut* alliés et soviétiques (Stormovik II de 1941, armé de 2 canons, 3 mitrailleuses, 8 roquettes et de 400 kg de bombes) étaient des appareils rapides très maniables et puissamment armés, dérivés soit des chasseurs* tout temps, soit d'avions de reconnaissance. Depuis 1945, on a tendance à distinguer l'assaut, qui serait conduit dans le cadre d'actions aériennes d'ensemble, de l'intervention directe de l'avion d'assaut dans le combat terrestre. Cette dernière doit être réservée à des appareils relativement lents, capables de s'adapter au rythme des opérations menées par les petites unités terrestres (Indochine, Corée, Algérie), alors que l'attaque de gros objectifs (rassemblement de troupes, de blindés, etc.) serait confiée à des chasseurs munis de roquettes, voire d'engins guidés. On appelle *assaut vertical* l'action menée par des forces terrestres légères et puissamment armées qui, transportées par avions (avions spéciaux, dits de *transport*

mort du chevalier d'ASSAS d'après Le Jeune

Phot. Cinémathèque française, Chaumien.

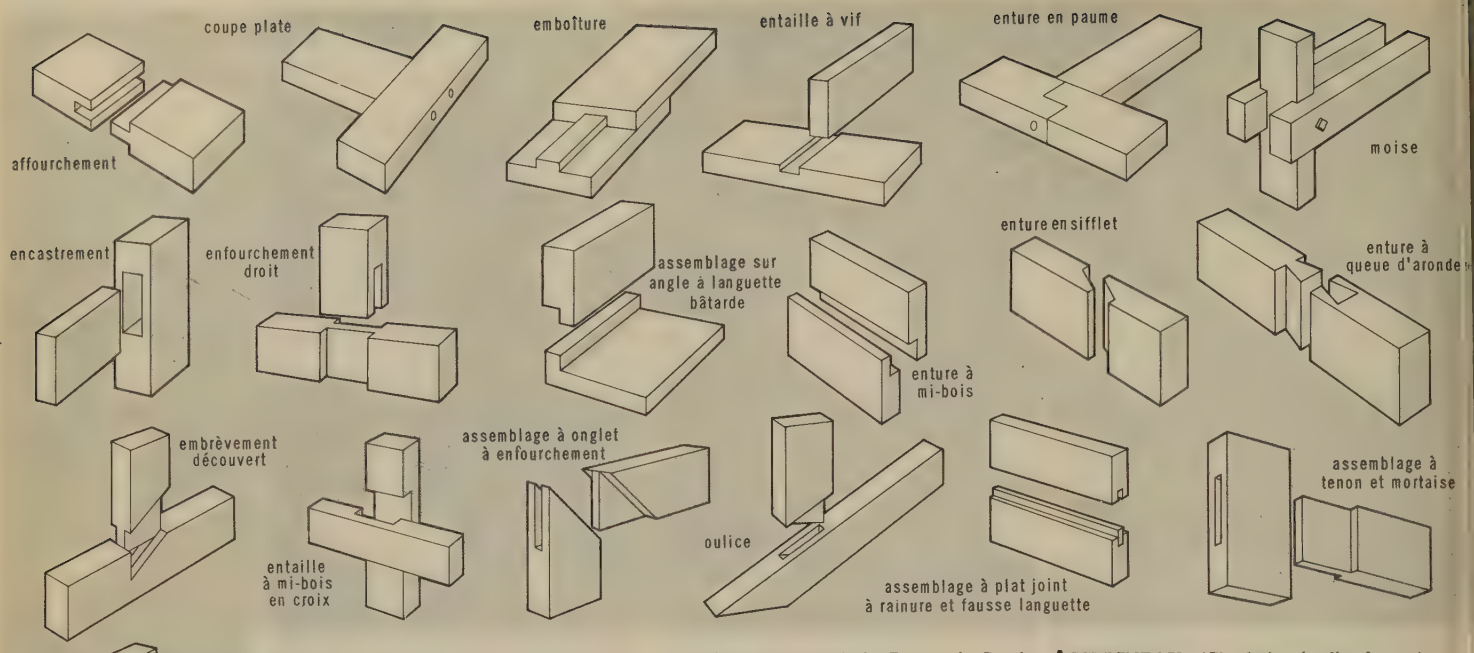

d'assaut, C-119 et C-130 américains), par planeurs ou par hélicoptères lourds, sont capables d'intervenir immédiatement contre un agresseur localisé. Ces différents modes d'action de l'aviation s'inscrivent dans le cadre des missions d'appui* aérien (appui feu, appui transport).

ASSAVOIR v. tr. Syn. anc. de SAVOIR. (Seulement usité dans *faire assavoir, c'est assavoir*, locutions qui appartiennent au langage familier ou dialectal : *Si j'ai eu du contentement à être auprès d'elle et à la faire danser, elle ne m'a jamais donné le courage de le lui faire assavoir par mes paroles* [Sand].)

ASSE ou **AISSETTE** n. f. (lat. *ascia*, hache). Constr. Syn. de ASSEAU.

— Tonnell. Outil à creuser, muni d'un manche et comportant une tête prismatique, et un tranchant recourbé, concave : *L'asse sert à former, à l'intérieur du tonneau, la concavité destinée à recevoir les fonds.*

ASSE, torrent des Alpes du Sud, affl. de gauche de la Durance ; 70 km. Il est formé par la réunion, près de Barrême, de trois torrents aux crues terribles et légendaires.

ASSE, comm. de Belgique (Brabant, arrond. de Bruxelles), entre Bruxelles et Aalst ; 11 845 hab. Église gothique avec des vestiges romans. Industries chimiques et textiles.

ASSEAU n. m. (du lat. *ascia*, hache). Constr. Marteau de couvreur dont la tête possède une extrémité recourbée en portion de cercle et est tranchante à l'arrière extrémité : *L'asseau sert à couper et à clouer les lattes et les ardoises.* (On dit aussi AISSETTE, ASSE, ASSETTE, ESSE.)

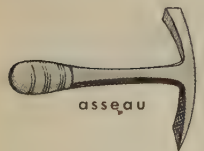

ASSEBROEK, en franç. **Assebrouck**, comm. de Belgique (Flandre-Occid., arrond. de Bruges), sur le canal de Bruges à Gand ; 13 245 hab. Industries alimentaires et textiles.

ASSEC n. m. Temps pendant lequel un étang reste à sec après la pêche, et peut être livré à la culture.

ASSÈCHEMENT ou, plus rarement, **ASSÉCHAGE** n. m. Action d'assécher ; état de ce qui est asséché : *L'assèchement d'un marais, d'une mine.*

ASSÉCHER v. tr. (Se conj. comme *céder.*) Priver d'eau, d'humidité : *Il est difficile, sous un climat humide, d'assécher la terre.* ‖ Mettre à sec : *On a asséché l'étang.*

◆ V. intr. Mar. Rester à sec, sans eau : *Ecueil qui assèche à la marée basse.* ‖ Vider l'eau d'une cale ou d'un water-ballast.

— ***S'assécher*** v. pr. Perdre son humidité : *Quand les terres s'assèchent, elles gondolent comme une montagne russe* (P. Morand).

ASSEÏEV (Nikolaï Nikolaïevitch), poète soviétique (né en 1889). Il suivit le courant futuriste, puis s'inspira du réalisme socialiste.

ASSELAR, localité saharienne, située près de la vallée asséchée du Tilemsi, anc. affl. du Niger. En 1927, Besnard et Th. Monod y ont découvert un squelette humain très fossilisé et remontant probablement au mésolithique ou à l'âge récent de la pierre taillée. Cet individu présente des affinités avec la race fossile de Grimaldi et aussi avec les populations actuelles du Sud-Ouest africain et les Hottentots.

ASSELIJN (Jan), peintre néerlandais (Dieppe 1610 - Amsterdam 1652). D'abord élève de Esaias Van de Velde, il subit à Rome l'influence de Claude Lorrain. Il a peint surtout des paysages méridionaux, parfois agrémentés de ruines (*Soir d'été*, musée d'Angers).

ASSELIN (Maurice), peintre français (Orléans 1882 - Paris 1947). Il a exposé, à partir de 1906, des maternités, des natures mortes, des paysages et des figures, ainsi que des portraits (*Curnonsky, prince des gastronomes ; Jules Romains*). Coloriste nuancé, lumineux dans les gris, il est représenté au musée national d'Art moderne.

Maurice ASSELIN
portrait de Curnonsky
(1924)

Phot. Roseman.

ASSELINE (Jean René) [Paris 1742 - Hartwell, Grande-Bretagne, 1813]. Professeur d'hébreu à la Sorbonne, puis évêque de Boulogne-sur-Mer. Aumônier de Louis XVIII en exil, il exerça une grande influence sur les milieux ecclésiastiques de l'émigration.

ASSELINE (Louis), écrivain français (Versailles 1829 - Paris 1878). Il fonda, en 1866, *la Libre Pensée* et *la Pensée nouvelle*, puis créa *la Correspondance quotidienne*, feuille autographiée d'informations politiques. Il a publié une *Histoire d'Autriche depuis la mort de Marie-Thérèse* (1877).

ASSELINEAU (Charles), érudit français (Paris 1821 - Châtelguyon 1874). On lui doit une *Histoire du sonnet* (1855), *l'Enfer du bibliophile* (1859), *le Paradis des gens de lettres* (1861), *Baudelaire, sa vie et son œuvre* (1867), *Bibliographie romantique* (1872), *les Sept Péchés capitaux de la littérature* (1872).

ASSELLE ou **ASELLE**, village d'Ethiopie, ch.-l. de la prov. d'Aroussi ; 500 hab.

ASSEMANI (Giuseppe Simone), orientaliste maronite (Tripoli, Syrie, 1687 - Rome 1768). Il enrichit la bibliothèque du Vatican, dont il fut nommé préfet, d'un grand nombre d'ouvrages acquis par lui en Orient.

ASSEMBLAGE n. m. Action de réunir des pièces faites pour s'adapter l'une à l'autre, de façon à en composer un tout : *Procéder à l'assemblage d'une charpente.* ‖ Résultat de cette action : *S'il* [le peintre] *met ensemble du rouge, du jaune et du vert, il n'y a aucune raison pour que leur assemblage possède une signification* (J.-P. Sartre). ‖ — *Fig.* Réunion disparate : *Un assemblage de peuples divers.*

— Constr. Action, manière de réunir différentes pièces de bois, d'acier, de fer ou de fonte, pour qu'elles ne fassent qu'un seul corps d'ouvrage : *Assemblage par tenons et mortaises.* ‖ Résultat de cette action. (V. part. *encycl.*)

— Cout. et Confect. Opération qui consiste à réunir, par des épingles, puis par des points de bâti, les différentes pièces d'un vêtement à confectionner.

— Métall. En fonderie, construction de modèles complexes, en réunissant les différentes parties afin d'obtenir soit un ensemble rigide, soit un démontage facile (assemblage sur clefs) : *L'assemblage s'effectue à la main ou sur machine à assembler.*

— Rel. Action de réunir, dans l'ordre des signatures, les cahiers et feuillets qui forment le livre.

— Vinif. Opération qui consiste à réunir tous les vins d'un même cru, en vue d'obtenir un vin homogène.

— ENCYCL. Constr. Les pièces à assembler peuvent être préparées en les entaillant jusqu'à ce qu'elles se pénètrent mutuellement : en queue d'aronde, par tenon et mortaise, par rainure, enture, etc., puis réunies en un *assemblage* démontable ou non. Un assemblage démontable en fer peut être maintenu par des vis, des boulons, des goujons avec écrous, par un clavetage, par des manchons, des raccords, des brides (rivées, mandrinées, parfois mandrinées et rivées, filetées, soudées ou brasées sur des tuyaux) réunis par des boulons.

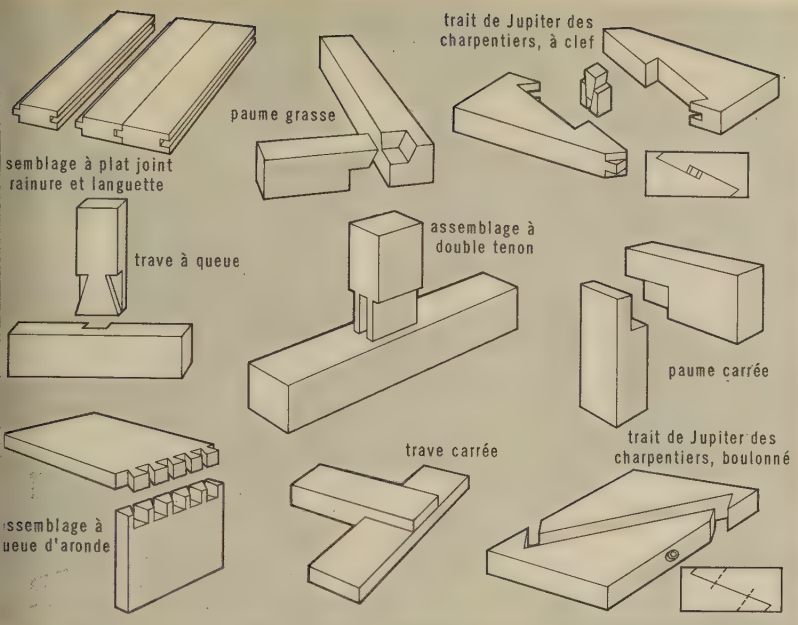

Les assemblages non démontables sont réunis par soudure, par brasure ou par rivetage. Les fers peuvent être entaillés au préalable (ex. châssis vitré), mais lorsqu'on veut réunir des pièces de charpente métallique en gros profilés (cornières, fers en I, en U, en T, fers plats, etc.), on a plutôt recours à des organes intermédiaires de liaison : des goussets ou des fourrures en tôle plate, ou des équerres d'assemblage lorsque les âmes des fers se rencontrent suivant un angle, d'ailleurs généralement droit (solives assemblées à une poutre, par exemple). Les tôles sont assemblées par soudure ou par rivets. L'assemblage est à recouvrement lorsque les tôles s'appliquent l'une sur l'autre, ou à couvre-joint si les tôles sont bord à bord et leur joint couvert par un ou par deux morceaux de tôle rivés. L'emploi de la soudure électrique a considérablement facilité les travaux d'assemblage des constructions métalliques, et il se développe de plus en plus.

Au point de vue de la construction, on distingue, pour les assemblages en bois, les *assemblages de charpente* et les *assemblages de menuiserie ;* pour les assemblages métalliques, les *assemblages de charpente en fer,* les *assemblages de chaudronnerie,* les *assemblages de tuyauterie,* les *assemblages mécaniques.*

Parmi les *assemblages de charpente,* on peut distinguer trois catégories : 1° les assemblages *angulaires* (entailles à mi-bois, queue d'aronde, assemblages à tenon et mortaise, à enfourchement, obliques, etc. ; 2° les assemblages *bout à bout* ou *entures* (enture à mi-bois, enture à joint de bout simple, enture en sifflet, enture à queue d'aronde, enture à joint brisé, enfourchements divers, etc.) ; 3° les assemblages par *moises* ou *jumelage.* Les assemblages de *menuiserie* sont identiques aux précédents, ou en dérivent ; c'est ainsi que l'assemblage à rainure et languette, très employé dans la confection des parquets, dérive de l'assemblage à tenon et mortaise. Il faut citer encore, dans les travaux du bois, certains assemblages d'un emploi plus restreint en charpente ou en menuiserie, mais d'un usage courant en ébénisterie, tabletterie, encadrement, etc. : assemblages en coupe plate, en carrée, en grasse, en fausse coupe, à onglet, à grain d'orge, à languette rapportée, etc. Beaucoup de ceux-ci doivent être maintenus par des chevilles, des vis, ou par un collage, en raison de l'exiguïté que présentent souvent leurs surfaces de contact.

Les assemblages traditionnels qui précèdent ont subi des modifications avec le développement du machinisme et l'emploi des colles, notamment en menuiserie. Pour la charpente, on a été conduit à utiliser des pièces d'équarrissages plus réduits et, corrélativement, à renforcer les assemblages, points où les pièces ont une résistance affaiblie. Aussi réalise-t-on des liaisons entre pièces soit sur entailles de faible profondeur, soit même sans entailles, en utilisant des organes d'assemblage annexes : goussets métalliques, brides à boulons, anneaux ou rondelles à crampons noyés dans l'assemblage, boulons, clous, etc. (→ Biblio.)

ASSEMBLÉ n. m. Pas fondamental de la danse académique, qui consiste à sauter sur les deux pieds en les assemblant. (L'assemblé est un pas de conclusion, aussi bien dans le sens technique que dans le sens expressif. Il y a plusieurs sortes d'assemblés : les petits et les grands assemblés, soutenus, simples, tournés, etc.)

ASSEMBLÉE n. f. Réunion, dans un même lieu, d'un nombre plus ou moins considérable de personnes : *Il parla en présence d'une nombreuse assemblée.* || Réunion de personnes convoquées pour délibérer ensemble, en vue de prendre certaines décisions : *Assemblée législative. Assemblée générale.* || Dans plusieurs provinces de France, et surtout en Normandie, en Poitou, en Bretagne, marché, foire, avec divertissements, qui avait lieu surtout à l'occasion de la fête patronale : *Certains jours de l'année, les habitants de la ville et de la campagne se rencontraient à des foires appelées assemblées* (Chateaubriand).

— Bx-arts. Tableau représentant des groupements de personnages (dans ce sens, prend une majuscule) : « *L'Assemblée des dieux* », *de Raphaël* (*Villa Farnésine*).

— Dr. comm. et Dr. publ. *Assemblée de créanciers,* réunion des créanciers d'un commerçant convoquée par le juge commissaire en cas de faillite* ou de règlement* judiciaire (on disait autrefois *liquidation judiciaire*). [S'il y a faillite ou refus de concordat, les créanciers se constituent automatiquement en état d'union.] || *Assemblée générale constitutive,* première réunion groupant tous les actionnaires d'une société par actions — quel que soit le nombre de leurs actions —, convoquée afin de vérifier la sincérité de la déclaration notariée des fondateurs, de voter les statuts, d'approuver l'évaluation des apports et l'attribution d'avantages particuliers à certains actionnaires, de nommer les membres des organes d'administration. || *Assemblée générale ordinaire,* réunion annuelle des actionnaires d'une société par actions ou des membres d'une association*. || *Assemblée générale extraordinaire,* réunion des actionnaires d'une société par actions ou des membres d'une association convoquée entre deux assemblées ordinaires, souvent en vue de procéder à une modification des statuts.

— Hist. mil. Ancienne sonnerie ou batterie prescrivant aux militaires de se rassembler : *Sonner l'assemblée.* (V. RASSEMBLEMENT.)

— Instit. polit. *Assemblée nationale,* l'une des deux Chambres constituant le Parlement français. (V. part. *encycl.*) || *Assemblée de l'Union française,* v. UNION FRANÇAISE.

— Relig. *L'assemblée des fidèles,* l'Eglise.

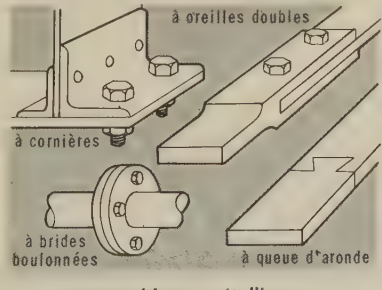

assemblages métalliques

Assemblées politiques dans l'Antiquité.

● *Assemblées en Grèce.* Dès l'époque homérique, les rois, dans les cas graves, consultaient l'assemblée des guerriers. A l'époque classique, nous trouvons les conseils amphictyoniques, réunissant les représentants de la plupart des Etats grecs, et, dans chaque Etat, un conseil (*boulê**, *gerousia**) et une assemblée populaire (*ecclêsia**). Sous la domination romaine, chaque cité grecque conserva ses assemblées ; même, on en voit apparaître alors de nouvelles : les *assemblées provinciales,* et, sous Hadrien, l'*assemblée panhellénique.*

● *Assemblées à Athènes.* Athènes avait un conseil aristocratique composé des anciens archontes, l'Aréopage* ; un conseil (*boulê*) de 500 citoyens tirés au sort, répartis entre dix commissions de prytanes ; enfin, l'assemblée du peuple (*ecclêsia*), composée de tous les citoyens d'âge légal, qui devint prépondérante au Ve s. av. J.-C.

● *Assemblées à Sparte.* Sparte avait un corps oligarchique (*gerousia*), composé de 28 membres élus à vie parmi les chefs des vieilles familles, et qui décidait de tout. L'assemblée du peuple (*apella**) comprenait les citoyens spartiates âgés de trente ans au moins ; elle intervenait surtout pour approuver, par acclamation, les décisions de la gerousia.

● *Assemblées à Rome.* Chez les Romains de la République, le peuple, c'est-à-dire la totalité des citoyens, est le souverain : dans ses assemblées, ou comices* (*comitia*), il vote les lois et élit les magistrats. L'assemblée du peuple se réunit selon des formes différentes, dont chacune remonte à une des réformes de la Constitution romaine. On distingue les *assemblées par curies, centuries ou tribus* (*comices curiates**, *centuriates** ou *tributes**).

● *Assemblées provinciales romaines.* Ces assemblées furent créées sous l'Empire romain pour réunir les représentants des populations pour la célébration solennelle, dans le cadre de chaque province en Occident, de chaque groupement religieux en Orient, du culte de Rome et d'Auguste, et, par la suite, pour discuter des intérêts politiques de la province. En Gaule, l'assemblée provinciale, comprenant 60 députés, se réunissait à Lyon. Chaque année, elle réglait les problèmes matériels du culte et nommait le grand prêtre provincial pour l'année suivante, votait à l'adresse du gouverneur des remerciements ou formulait des plaintes auprès de l'empereur. Le rôle politique de ces assemblées n'a toutefois jamais été très considérable.

Assemblées politiques en France avant la Révolution.

Au temps de la monarchie mérovingienne avaient lieu des assemblées des hommes libres, qui se tenaient au printemps, dénommées *champ de mars,* puis *champ de mai.* C'étaient des revues militaires autant que des assemblées politiques ou judiciaires, à l'imitation des réunions que tenaient les Germains

assemblé (chorégr.)
posé par Francine Moineau de l'Opéra

1er temps

2e temps

3e temps

et les Francs avant les invasions (*mallus*). D'autres assemblées étaient réunies sur convocation du roi, et appelées *plaids** (*placita*) [v. ASSISES], pour examiner et approuver les traités et les édits, et parfois régler un différend d'ordre judiciaire. Sous Charlemagne, ces plaids acquirent plus d'importance et de régularité. Il y en avait deux dans l'année, dont le *plaid général*, en été, le plus important. Ils tombèrent en désuétude après Charles le Chauve. Sous les Capétiens, en dehors d'assemblées de contrôle de la royauté, restreintes, indéterminées et mal connues, les assemblées politiques étaient représentées par les états* (*états provinciaux* et *états généraux*), qui groupaient les représentants des trois ordres. Ces institutions datent du XIVe s. Au XVIIIe s., on décida (à l'instigation de Turgot, puis de Necker) la création d'*assemblées provinciales* dans les généralités d'élection du royaume, qui ne bénéficiaient pas des états. La première fut celle du Berry, en 1778, et la plupart des autres furent créées en 1787, à l'instigation de l'Assemblée des notables*. Ces assemblées devaient se tenir tous les deux ans et veiller à la justice fiscale. L'expérience parut concluante, mais la Révolution y mit bientôt fin en créant une organisation départementale totalement différente.

Assemblées politiques pendant la Révolution.

● *Assemblée nationale constituante.* L'Assemblée nationale fut proclamée le 17 juin 1789 par le Tiers Etat, puis définitivement constituée par la réunion des délégués aux Etats généraux de la Noblesse, du Clergé et du Tiers Etat, qui prirent le 9 juillet le nom d'*Assemblée nationale constituante*. Elle se sépara le 30 septembre 1791, pour faire place à l'Assemblée législative. Après avoir siégé à Versailles, elle fut transférée, à la suite des journées des 5 et 6 octobre, à Paris, où la salle du Manège, sur la terrasse des Tuileries, lui fut assignée comme lieu de réunion. Ses membres (près de 1 200) se répartirent rapidement en trois grandes tendances : à droite, les *aristocrates*, monarchistes intransigeants, membres de la noblesse et du haut clergé, partisans du

Les tableaux des Assemblées constituantes et législatives françaises ne peuvent pas être d'une rigoureuse précision. Invalidations, décès, élections partielles ou retardées, scissions dans les groupes parlementaires, démissions de certains de leurs membres, impossibilité, en particulier au XIXe siècle, de classer certains députés dans des groupes politiques déterminés, les divergences entre les sources, enfin, expliquent pourquoi les chiffres que nous fournissons peuvent être sujets à critique. Nous désirons seulement donner une image aussi exacte que possible de l'importance relative des groupes parlementaires et du rôle qu'ils ont pu jouer dans la vie politique du pays.

retour à l'Ancien Régime, se regroupaient autour des abbés Maury et de Montesquiou et du capitaine Cazalès, tous trois orateurs remarquables ; au centre, les *monarchiens*, bicaméristes, dont Malouet et Clermont-Tonnerre s'éclipsèrent assez vite, du fait même de leur modération et des événements qui les rejetèrent finalement vers les aristocrates ; à gauche, les *patriotes constitutionnels*, comprenant la quasi-totalité des députés du Tiers Etat, auxquels s'étaient joints ceux de la noblesse libérale et du bas clergé ; jeunes en général (entre 30 et 40 ans), presque tous propriétaires, souvent juristes de formation, ils représentaient les intérêts de la haute et de la moyenne bourgeoisie, désireux de participer enfin à la vie politique du pays, mais soucieux du maintien de l'ordre, garant de la propriété établie. Détenant une nette majorité, ce sont eux qui, dans les comités plus que dans les séances de l'Assemblée, trop souvent troublées par les interventions du public des tribunes, mirent en place les institutions du nouveau régime. Parmi eux, trois tendances se firent jour : celle du Centre constitutionnel, dominé par La Fayette, Tronchet, l'abbé Sieyès, Talleyrand et le pasteur Rabaud-Saint-Etienne, partisans d'une monarchie constitutionnelle ; celle du Triumvirat (Duport, Barnave et Alexandre de Lameth), plus démocrate, semble-t-il, bien que sa constitution soit due surtout à la rivalité qui opposait ses chefs à Mirabeau et à La Fayette ; quand l'influence de ce dernier déclina, ils se rapprochèrent du Centre et même de la royauté (fin 1790) ; enfin, à l'extrême-gauche, quelques députés, parmi lesquels Robespierre, réclamaient déjà le suffrage universel. Dominant l'ensemble de ces groupes, issu de la noblesse mais député du Tiers Etat, lié finalement à certains milieux royalistes, émergeait la personnalité de Mirabeau.

Cette assemblée, sous l'impulsion des *patriotes*, vota en deux ans un nombre considérable de réformes, dont la mise à la disposition de la nation des biens du clergé (2 nov. 1789), gagés par les assignats ; et la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790, qui aboutirent à la suppression de l'Ancien Régime et à l'organisation, dans ses grandes lignes, de l'ordre social dans lequel la France vit actuellement. L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août et la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, votée le 26 août 1789, synthétisent les principes de l'Assemblée et de la Constitution de septembre 1791 qu'elle adopta. L'opposition du roi, et surtout de la Cour, à des mesures qui limitaient les prérogatives monarchiques l'empêcha toutefois de terminer pacifiquement la Révolution. (→ Biblio.)

● *Assemblée législative.* Sur la proposition de Robespierre, les députés de la Constituante avaient décidé, le 16 mai 1791, de ne pas se présenter à la Législative ; celle-ci souffrit de l'inexpérience de ses membres.

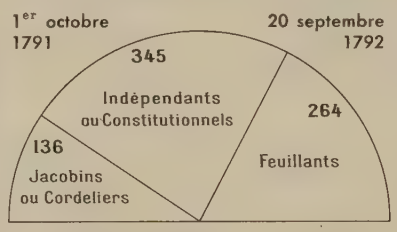

Assemblée législative, 745 députés

Ses 745 députés se groupèrent en trois tendances, dont les deux plus dynamiques, celle des Feuillants (264 élus), monarchistes constitutionnels, siégeant à droite, et celle des Girondins (136 élus), de tendance républicaine, siégeant à gauche, se caractérisaient par l'appartenance de leurs membres à un club, celui des Feuillants pour les premiers, celui des Jacobins pour les seconds ; au centre, le troisième groupe, dit « des Indépendants », formait une « majorité constitutionnelle » (345 élus) un peu flottante.

Le premier rôle revint d'abord aux Feuillants, parmi lesquels Louis XVI choisit ses ministres. Mais les divergences de leurs chefs (La Fayette et Barnave), le problème de la guerre, qu'ils redoutaient, mais que le roi désirait (politique du pire), aboutirent à leur éviction du pouvoir, au profit des Girondins (ministère Roland-Dumouriez, avr. 1792) et à la déclaration de guerre « au roi de Bohême et de Hongrie » (20 avr. 1792).

Mais, mécontent des décrets frappant les réfractaires (celui du 27 mai 1792 en particulier), Louis XVI rendit le pouvoir aux Feuillants (12 juin) et résista à la pression de la rue lors de la journée du 20 juin organisée par les Girondins.

L'incapacité de l'Assemblée à imposer son autorité face au roi et aux clubs la condamna à l'impuissance devant la Commune de Paris, qui, débordant la Gironde sur sa gauche, déclencha l'insurrection du 10 août et la contraignit, le 13 août, à voter la déchéance du roi. Réduite par la peur à 240 membres, elle laissa également s'accomplir les massacres de Septembre et se sépara le 20 pour faire place à la Convention.

● *Convention.* V. ce mot.

Assemblées politiques de 1848 à 1946.

● *Assemblée constituante de 1848.* Convoquée par le Gouvernement provisoire après la révolution de Février, l'Assemblée constituante qui fut élue le 23 avril au suffrage universel comprenait 880 membres ; les élus étaient presque tous des bourgeois choisis parmi les notabilités locales et en majorité républicains (500 républicains modérés au centre, moins de 100 démocrates, moins de 200 orléanistes et 100 légitimistes). Bien

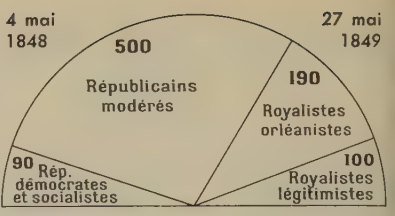

Assemblée constituante des 23, 24 avril 1848

qu'elle eût proclamé, le 4 mai, la république démocratique, elle s'attira l'opposition violente du parti ouvrier en supprimant les ateliers nationaux. L'émeute dite « des journées de Juin » (23-26 juin), qui répondit à cette mesure, fut réduite par le général Cavaignac, qui déporta en Algérie plusieurs milliers d'émeutiers. La Constitution qu'elle vota, le 4 novembre 1848, prévoyait un président élu au suffrage universel et une assemblée unique, selon le principe de la séparation des pouvoirs, mais refusait de reconnaître le droit au travail. Le prince Louis-Napoléon fut élu, le 10 décembre, par cinq millions et demi de voix, contre un million et demi à Cavaignac. L'Assemblée constituante se sépara le 27 mai 1849, pour faire place à l'Assemblée législative.

● *Assemblée législative de 1849.* Elue le 13 mai 1849, elle se réunit le 28, sous la présidence de Dupin, pour succéder à l'Assemblée constituante. Composée de 750 membres (713 seulement furent élus le 13 mai du fait des élections multiples), elle ne comprenait que 255 *républicains*, dont 180 *démocrates* (les Montagnards) groupés autour de Ledru-Rollin et de Félix Pyat, et 75 *modérés*, ce qui consacrait la défaite des républicains de 1848 ; au contraire, les monarchistes, groupés dans le *parti de l'ordre*, remportaient un net succès, mais restaient très divisés (200 légitimistes, plus de 200 orléanistes et une cinquantaine de catholiques dirigés par Falloux et Montalembert). L'existence de cette assemblée fut remplie par la lutte de ceux-ci, tantôt avec le prince-président, tantôt avec les républicains. Contre ces derniers, elle approuva l'expédition de Rome, fit condamner les 34 députés montagnards auteurs de la manifestation antigouvernementale du 13 juin 1849 et limita le suffrage universel par la loi du 31 mai 1850, qui, en exigeant trois années de résidence pour l'exercice du droit de vote, excluait en fait des élections trois millions d'ouvriers. Le parti de l'ordre fit aussi voter la loi Falloux

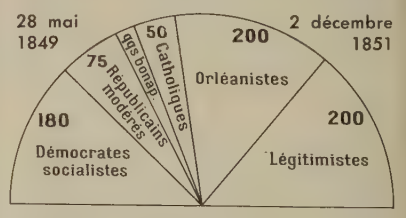

Assemblée législative élue le 13 mai 1849 (chiffres arrondis)

(15 mars 1850) établissant la liberté de l'enseignement en supprimant le monopole scolaire de l'Université, et la loi du 16 juillet 1850 sur la presse, qui abolit en fait la liberté de la presse (rétablissement du cautionnement et des timbres). Louis-Napoléon, qui ne pouvait, aux termes de la Constitution, se représenter pour une nouvelle présidence, demanda, sans l'obtenir, l'abrogation de cette mesure restrictive et de la loi électorale de 1850. L'impopularité croissante de cette Assemblée impuissante et où le parti de l'ordre, débarrassé du danger montagnard, songeait surtout à une restauration monarchique, détermina le chef de l'Etat à tenter le coup d'Etat du 2 décembre 1851, par lequel il la dissolvait.

● *Assemblée nationale de 1871.* La prolongation de l'armistice du 28 janvier 1871 ou sa dénonciation étaient subordonnées par Bismarck au vote de la prochaine Assemblée. Les élections du 8 février plébiscitèrent l'ar-

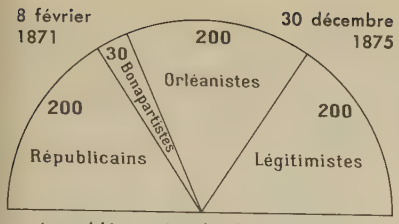

Assemblée nationale de février 1871 (chiffres approximatifs)

mistice, et assurèrent le triomphe des monarchistes, qui eurent 400 élus, contre 200 républicains et 30 bonapartistes : 650 sièges seulement étaient pourvus sur 768, du fait des élections multiples. L'Assemblée, qui se réunit à Bordeaux, élut Grévy pour président, et nomma comme chef du pouvoir exécutif Thiers, qui prit ensuite le titre de « président de la République française », mais s'engagea à ne pas intervenir dans le débat devant statuer sur les institutions définitives de la France (pacte de Bordeaux du 10 mars 1871). L'Assemblée nationale se réunit à Versailles le 20 mars et dut lutter contre la Commune de Paris durant deux mois : elle avait, dès le 1er mars, ratifié les préliminaires du traité de Francfort, signé le 10 mai 1871, ce qui permit de procéder dès le 2 juillet à d'importantes élections partielles, afin de pourvoir les 118 sièges restés vacants : 100 républicains et 12 royalistes furent élus.

A cette date s'opère un reclassement définitif des groupes de l'Assemblée, dont l'importance numérique réelle ne peut pas être fixée avec une grande précision, du fait de l'absence de partis politiques organisés et de la difficulté de classer certains députés aux tendances politiques imprécises. A cette date, les républicains ne forment que deux groupes importants : celui de l'Union républicaine à l'extrême gauche, dirigé par Gambetta (150 élus), et celui de l'ancienne gauche du Corps législatif, dont les chefs sont Jules Simon, Jules Grévy, Jules Ferry. A droite, les légitimistes, à la suite du refus du comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore, se scindent en deux groupes : celui des « chevau-légers » (80 députés), qui reste fidèle au comte de Chambord (1873), et celui des légitimistes proprement dits (120 députés), qui regrette le geste du prétendant. Dans cette Assemblée, le rôle politique le plus important revient au centre droit (orléanistes des ducs Decazes et d'Audiffret-Pasquier, catholiques du duc de Broglie); ce groupe était partisan de la monarchie parlementaire et comptait environ 160 élus. Un autre groupe, le Centre gauche, contribuait à faire des conservateurs l'élément prépondérant de cette assemblée; il était composé des républicains modérés, des amis de Thiers et d'une quarantaine d'orléanistes ralliés à la République, surtout après les élections partielles de mai 1873 qui furent un net succès pour les républicains et même pour les bonapartistes dirigés par Rouher. Au centre de l'échiquier parlementaire se situent les bonapartistes, qui ont un peu plus d'une trentaine de députés, et les royalistes modérés, regroupés autour de Changarnier.

Cette assemblée était donc nettement monarchiste; aussi quand Thiers proclama son ralliement à la république, bien qu'il eût précisé qu'elle devait être conservatrice (message du 13 nov. 1872), fut-il contraint de démissionner (crise du 24 mai 1873). Le maréchal Mac-Mahon, élu par la droite, choisit un ministère présidé par le duc de Broglie. Le refus du comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore (octobre) contraignit à porter à sept ans la durée du pouvoir présidentiel (nov. 1873). Après l'échec de plusieurs projets de Constitution, l'Assemblée, le 30 janvier 1875, par 353 voix contre 352, adopta l'amendement Wallon, reconnaissant au chef de l'Etat le titre de président de la République. Elle vota ensuite les lois constitutionnelles des 24 et 25 février et du 16 juillet 1875, qui, malgré leur caractère provisoire, devaient — amendées par les lois du 24 juillet 1879 et du 1er août 1884 —, seryir de base à la IIIe République et assurer le fonctionnement de ses institutions jusqu'en 1940. Sa tâche remplie, elle prononça sa dissolution le 30 décembre 1875. (V. CHAMBRE DES DÉPUTÉS, CORPS LÉGISLATIF, SÉNAT, etc.) [→ Biblio.]

● *Assemblées constituantes de 1945 et de 1946.* Ces Assemblées furent élues, la première le 21 octobre 1945, la seconde le 2 juin 1946, pour donner à la France une nouvelle Constitution. Elles siégèrent respectivement du 6 novembre 1945 au 26 avril 1946, et du 11 juin au 5 octobre 1946. Leur composition révéla l'importance prise dans le pays par les trois partis, communiste, S. F. I. O. et M.R.P., et l'effacement temporaire du radicalisme et des partis de droite. Le projet constitutionnel de l'Assemblée de 1945, dont 80 p. 100 des membres appartenaient aux trois partis de gouvernement, fut repoussé par le référendum du 5 mai 1946 (53 p. 100 de « non »); celui de l'Assemblée de 1946, où M.R.P., communistes et S.F.I.O. groupaient encore 75 p. 100 des députés, fut finalement accepté le 13 octobre 1946 par 9 297 470 « oui » contre 8 165 459 « non ».

Assemblées nationales de la IVe République.

Aux termes de la Constitution du 27 octobre 1946, le Parlement français se composait de deux assemblées délibérantes aux pouvoirs inégaux : l'*Assemblée nationale* et le *Conseil de la République*. L'Assemblée nationale — considérée comme représentant seule le peuple souverain — détenait un pouvoir de disposition suprême; cependant, la réforme constitutionnelle du 7 décembre 1954 avait atténué la disproportion des pouvoirs entre les deux Chambres.

L'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée nationale étaient réglés par la Constitution, diverses lois ordinaires (notamment les lois électorales), le règlement intérieur de l'Assemblée, et des pratiques coutumières généralement héritées de la IIIe République.

● *Election et vérification des pouvoirs des députés.* Les députés étaient élus pour cinq ans au suffrage universel, égal, direct et secret, suivant des modalités techniques qui ont varié à plusieurs reprises. (V. ÉLECTION.) Conformément à la tradition établie par les états généraux de l'Ancien Régime et suivie par toutes les assemblées politiques françaises de 1789 à 1958, l'Assemblée procédait à la vérification des pouvoirs de ses membres; au début de chaque législature, tous les députés proclamés élus siégeaient à l'Assemblée et étaient répartis, par voie de tirage au sort, en un certain nombre de comités appelés les « bureaux de l'Assemblée », auxquels étaient distribués les dossiers électoraux; sur proposition de ses bureaux, l'Assemblée procédait à la validation des députés dont l'élection n'était pas contestée; chaque élection contestée donnait lieu à une enquête effectuée par le bureau intéressé, qui présentait à l'Assemblée un rapport concluant soit à la validation, soit à l'invalidation; il appartenait à l'Assemblée de se prononcer souverainement sur le rapport de son bureau après avoir entendu le député dont la régularité de l'élection était contestée. En doctrine, l'Assemblée exerçait en cette matière un véritable pouvoir juridictionnel et se devait de faire respecter la loi le plus strictement possible; en pratique, il n'existait aucune limite à un pouvoir sans appel, dont l'utilisation paraît avoir été, en dernier lieu, assez abusive. C'est ainsi, notamment, qu'en 1956 l'Assemblée a non seulement prononcé des invalidations discutables, mais, également, dans certains cas, proclamé élus des candidats déclarés battus par les commissions de recensement.

Au cours des premières années, puis des dernières semaines de son existence, la IVe République avait renoncé aux élections partielles.

● *Sessions et réunions de l'Assemblée.* La Constitution de 1946 avait adopté le système de l'assemblée permanente, c'est-à-dire qu'elle était libre de déterminer elle-même la durée de sa session. Celle-ci s'ouvrait obligatoirement le deuxième mardi de janvier, aucune interruption ne pouvant dépasser quatre mois. La réforme constitutionnelle du 7 décembre 1954 modifia ce système. La session ordinaire s'ouvrait le premier mardi d'octobre et pouvait être close, par décret pris en Conseil des ministres, lorsqu'elle avait duré sept mois (non compris les interruptions supérieures à huit jours francs); des sessions extraordinaires pouvaient être convoquées sur l'initiative du président du Conseil ou du bureau de l'Assemblée, ou bien encore à la demande de la moitié des députés.

Pendant la durée des sessions, l'Assemblée fixait librement ses séances et son ordre du jour.

● *Le bureau de l'Assemblée.* Les premières séances de la législature et la première séance de chaque session ordinaire étaient dirigées par le « bureau d'âge ». Lorsque plus de la moitié des députés avaient été validés, il était procédé à l'élection du bureau, élection renouvelée à la première séance de chaque session ordinaire. Le président, élu au scrutin majoritaire secret, était le second personnage de l'Etat, et il était chargé d'assurer éventuellement l'intérim du président de la République. Il présidait le Parlement réuni en Congrès, à Versailles. En cas de dissolution de l'Assemblée à la suite de l'adoption d'une motion de censure, il serait devenu président du Conseil et ministre de l'Intérieur. Avant la réforme de 1954, les autres membres du bureau devaient être élus à la représentation proportionnelle des divers groupes.

● *Les groupes parlementaires.* Consacrant la pratique de la IIIe République, la Constitution de 1946 avait reconnu officiellement l'existence des groupes politiques auxquels les députés pouvaient adhérer ou s'apparenter; l'importance de ces formations étant

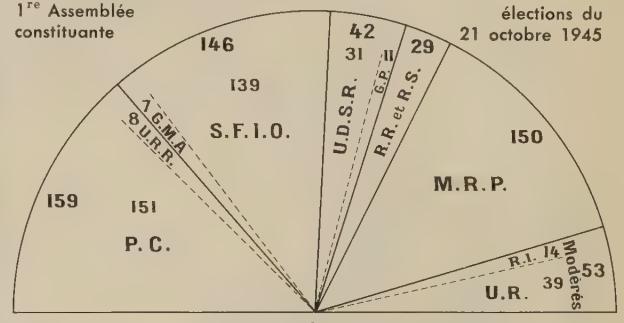

répartition de 579 sièges

L'étude des résultats des élections révèle le triomphe des trois grands partis de gauche (P. C., S. F. I. O., M. R. P.), la presque totale disparition des partis de droite et du centre, le regroupement à gauche (apparentement U. D. S. R. Paysans) de groupes qui, dans les Assemblées postérieures, se reclasseront au centre dans le R. G. R. (U. D. S. R.) ou à droite (Paysans). [Source : J. O., 25 nov. 1945.]

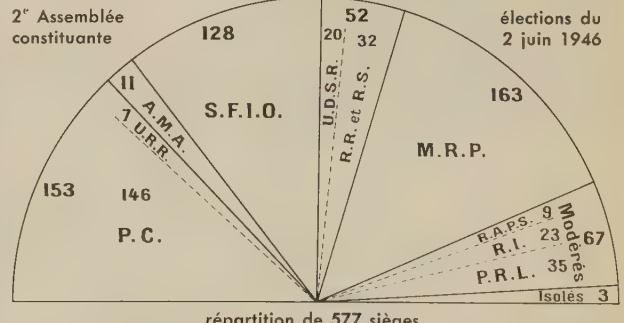

répartition de 577 sièges

Les élections générales du 2 juin 1946 révèlent à la fois la stabilité du corps électoral et un début de reclassement, au centre (U. D. S. R.) et à droite (Paysans), de certains groupes qui s'étaient situés à gauche lors des élections d'octobre 1945. (Source : J. O., 26 juin 1946.)

Abréviations.

A. M. A.	Amis du Manifeste Algérien.
G. M. A.	Groupe des Musulmans Algériens.
G. P.	Groupe Paysan.
M. R. P.	Mouvement Républicain Populaire.
P. C.	Parti Communiste.
P. R. L.	Parti Républicain de la Liberté.
R. G. R.	Rassemblement des Gauches Républicaines.
R. R. et R. S.	Républicains Radicaux et Radicaux-Socialistes.
R. A. P. S.	Républicains d'Action Paysanne et Sociale.
R. I.	Républicains Indépendants.
S. F. I. O.	Section Française de la IIe Internationale Ouvrière (parti socialiste).
U. D. S. R.	Union Démocratique et Socialiste de la Résistance.
U. R.	Union Républicaine.
U. R. R.	Union des Républicains et Résistants (parti progressiste).

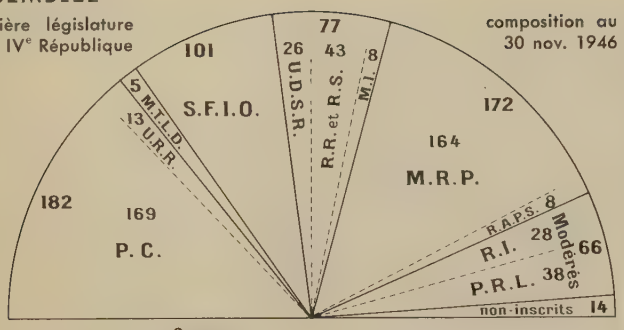

Sources : J. O., 1er décembre 1946 « le Monde », 3 décembre 1946

répartition de 617 sièges

considérable, les députés n'appartenant pas à un groupe politique s'étaient réunis en un groupe administratif des non-inscrits. En 1946 étaient représentés aux commissions et à la Conférence des présidents les groupes comprenant quatorze membres ou apparentés ; en 1958, ce nombre fut porté à vingt-huit, en vue d'éviter l'éparpillement des élus en un trop grand nombre de formations.

A la première séance d'une législature, les députés se plaçaient dans l'hémicycle suivant l'ordre alphabétique. Ensuite, une place leur était affectée en fonction de leur appartenance à un groupe politique. Selon la tradition des assemblées révolutionnaires, les membres des divers groupes étaient placés de gauche à droite (par rapport au président), l'extrême gauche étant occupée par les élus du parti communiste, l'extrême droite par les élus des partis les plus conservateurs.

Abréviations des pages 648-649.

A. D. S.	Action Démocratique et Sociale.
A. R. S.	Action Républicaine et Sociale.
C. R.	Centre Républicain.
C. R. A. P. S.	Centre Républicain d'Action Paysanne et Sociale.
F. I.	Français Indépendants.
G. D.	Gauche Démocratique.
G. I.	Gauche Indépendante.
G. P.	Groupe Paysan.
I. O. M.	Indépendants d'Outre-Mer.
I. P.	Indépendants Paysans.
M. R. P.	Mouvement Républicain Populaire.
M. I.	Musulmans Indépendants.
M. T. L. D.	Mouvement du Triomphe des Libertés Démocratiques.
P.	Progressistes.
P. A. S.	Paysans d'Action Sociale.
P. C.	Parti Communiste.
P. R. A. F.	Parti du Regroupement Africain et Fédéraliste.
P. R. L.	Parti Républicain de la Liberté.
R. R. et R. S.	Républicains Radicaux et Radicaux-Socialistes.
R. D. A.	Rassemblement Démocratique Africain.
R. P. F.	Rassemblement du Peuple Français.
R. I.	Républicains Indépendants.
R. P. I.	Républicains Populaires Indépendants.
R. S.	Républicains Sociaux.
S. F. I. O.	Section Française de la IIe Internationale Ouvrière (parti socialiste).
U. D. I.	Union des Démocrates Indépendants.
U. D. S. R.	Union Démocratique et Socialiste de la Résistance.
U. F. F.	Union et Fraternité Française.
U. R. R.	Union des Républicains et Résistants (parti progressiste).

● *Les commissions permanentes.* Dix-neuf commissions permanentes, composées chacune de quarante-quatre membres, étaient constituées — à la représentation proportionnelle entre les groupes — au début de chaque session ordinaire (plus une commission des immunités parlementaires de vingt-deux membres et une commission de comptabilité de onze membres). L'Assemblée pouvait également désigner des commissions particulières (généralement des commissions d'enquête). Comme sous la IIIe République, le rôle des commissions était très important, notamment celui de la commission des Finances et celui de la commission des Affaires étrangères. Le président et le rapporteur général de la commission des Finances disposaient du pouvoir souverain de décider, pendant les débats de l'Assemblée, si tel projet entraînait la réduction ou la suppression d'une recette existante ou l'augmentation d'une dépense ; en pareil cas, le texte proposé était automatiquement disjoint.

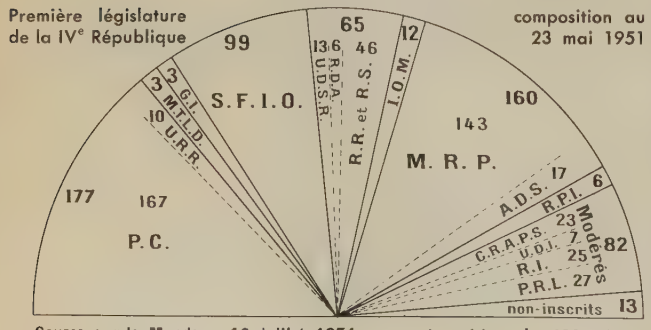

Source : « le Monde », 10 juillet 1951

répartition de 620 sièges

● *Les votes.* La plupart des débats de l'Assemblée se terminaient par un vote, qui, en principe, ne pouvait avoir lieu que si le quorum était atteint, c'est-à-dire si la majorité absolue des membres de l'Assemblée étaient présents ; mais la vérification du quorum ne pouvait être effectuée que sur demande signée par cent députés présents. On votait à main levée, par assis et levés et par scrutins publics ; ces derniers étaient de droit dans certains cas. On distinguait deux types de scrutins publics : le scrutin public ordinaire et le scrutin public à la tribune par appel nominal. Chaque député disposait à cet effet d'une boîte de bulletins imprimés à son nom, les uns de couleur blanche pour l'adoption, les autres de couleur bleue contre l'adoption ; la boîte de bulletins au nom d'un député pouvait être remise par lui à un autre député ; généralement, un membre de chaque groupe détenait l'ensemble des boîtes de bulletins des membres de son groupe : c'était le « boîtier ». Le vote des absents étant permis, il est arrivé qu'aient été proclamés en séance, devant quelques députés présents seulement, des résultats de scrutin comportant plusieurs centaines de suffrages exprimés. L'institution des boîtiers constituait une des particularités de la procédure parlementaire française déjà en vigueur sous la IIIe République ; elle s'accompagnait souvent d'une pratique consistant à « charger » les urnes circulant dans les travées, c'est-à-dire à déposer plusieurs bulletins au nom d'un même parlementaire, parfois, même, des bulletins de couleurs différentes ; il s'ensuivait la nécessité du « pointage », c'est-à-dire de la suppression des bulletins excédentaires. Les députés absents pouvaient rectifier le vote émis pour leur compte par le boîtier de leur groupe ou tout autre mandataire, mais cependant le résultat proclamé en séance était seul valable. En cas de scrutin public à la tribune ne votaient que les députés présents ; avant 1952, un tel scrutin était de droit lorsqu'il était demandé par cinquante députés ; il en résultait une possibilité de sabotage des travaux parlementaires par l'abus des scrutins fort longs à la tribune ; de 1952 à 1955, ils furent réservés aux votes relatifs à la vérification des pouvoirs de l'Assemblée ; en 1955, ils furent rendus obligatoires pour les votes relatifs à la présentation du nouveau gouvernement, aux questions de confiance et aux motions de censure. (V. PARLEMENTAIRE [*procédure*].)

● *Les pouvoirs de l'Assemblée.* Les pouvoirs de l'Assemblée nationale étaient d'ordre législatif, d'ordre constituant et d'ordre financier, et, dans une certaine mesure, d'ordre juridictionnel et d'ordre administratif. Jusqu'en 1954, ses prérogatives étaient considérables par rapport à celles du Conseil de la République ; il lui suffisait d'adopter un projet de loi en seconde lecture pour qu'il devienne définitif ; tout au plus lui fallait-il alors l'adopter à la majorité absolue lorsque le Conseil de la République l'avait rejeté (ou accepté dans un texte différent) à cette même majorité. La réforme du 7 décembre 1954 renforça les pouvoirs du Conseil de la République et institua une navette entre les deux Chambres, mais l'Assemblée nationale gardait toujours le dernier mot.

Les députés se réunissaient, à Versailles, avec les sénateurs pour constituer le *Congrès*, chargé d'élire le président de la République.

● *L'Assemblée et le gouvernement.* La Constitution de 1946 faisait intervenir l'Assemblée nationale dans la désignation du président du Conseil. Ce dernier était choisi par le président de la République, mais avant de pouvoir constituer son gouvernement il lui fallait subir l'épreuve de l'investiture ; il se présentait seul devant l'Assemblée et lui soumettait son programme en vue d'obtenir son « investiture » à la majorité absolue des membres (« majorité constitutionnelle »). La réforme de 1954 avait supprimé cette procédure ; le président de la République désignait le président du Conseil, mais ce dernier devait faire approuver par l'Assemblée son programme et la liste de ses principaux ministres ; en 1955, il fut décidé que seuls les députés présents pourraient participer au vote suivant la présentation ministérielle.

Le contrôle de l'Assemblée nationale sur le gouvernement était constant, au moins pendant la durée des sessions : audition des ministres par les commissions, nomination de commissions d'enquête, publication de questions écrites au *Journal officiel*, questions orales et interpellations en séance. L'interpellation (prérogative des députés refusée aux sénateurs) était toujours suivie du vote d'un ordre du jour ; ce vote ne pouvait provoquer une crise ministérielle que s'il sanctionnait le refus de la « confiance » ou l'adoption d'une motion de censure à la majorité constitutionnelle (il ne pouvait être émis — par scrutin public, toujours à la tribune à partir de 1955 — que vingt-quatre heures, au plus tôt, après le dépôt de la question de confiance ou de la motion de censure). Malgré les précautions prises par les constituants de 1946 pour assurer la stabilité ministérielle, les crises gouvernementales ont été encore plus fréquentes sous la IVe que sous la IIIe République. Ni l'emploi à répétition de la question de confiance, ni les délégations du pouvoir législatif au gouvernement n'ont permis d'assurer la stabilité recherchée ; il convient cependant de signaler que la majorité des crises gouvernementales ne se sont pas produites dans les formes prévues par la Constitution, soit que le gouvernement ait éclaté de lui-même, soit qu'il ait démissionné après un vote hostile de l'Assemblée n'ayant pas réuni la majorité constitutionnelle, soit même après l'annonce d'un vote négatif par un groupe de sa majorité habituelle. Bien que l'article 13 de la Constitution ait interdit toute délégation du pouvoir législatif au gouvernement, les Assemblées successives y ont eu fréquemment recours, soit sous la forme des décrets-lois déjà employés sous la IIIe République, soit sous la forme d'une extension par le Parlement des pouvoirs réglementaires du gouvernement, soit encore sous la forme des lois-cadres.

● *La dissolution de l'Assemblée.* La IVe République a réhabilité l'idée de dissolution qui avait été discréditée en 1876 par l'emploi qu'en avait fait Mac-Mahon. La Constitution de 1946 donnait au président du Conseil le pouvoir de faire décider en Conseil des ministres la dissolution de l'Assemblée au cours des dix-huit premiers mois de la législature) si au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs la majorité constitutionnelle avait été réunie, au moins deux fois, contre le gouvernement. Usage de ce pouvoir a été fait le 1er décembre 1955 par le gouvernement Edgar Faure, sans rencontrer l'hostilité de la nation.

● *Assemblée nationale de novembre 1946.* Le tripartisme caractérisa l'Assemblée nationale issue des élections législatives du 10 novembre 1946, qui eurent lieu sous le régime de la représentation proportionnelle. Si les communistes et le M.R.P. conservaient environ 160 représentants pour chaque groupe, les socialistes, réduits de 130 à environ 100 députés, se trouvaient en très nette régression. Les groupes politiques, tout d'abord au nombre de douze, atteignaient au 1er avril 1950 le chiffre de quatorze : c'est dire qu'ils ne comptaient guère à côté des trois grands partis. Pourtant, la fondation du R.P.F. par le général de Gaulle, pour combattre le système des partis et réviser la Constitution, et l'exclusion du gouvernement des ministres communistes par le président du Conseil, Paul Ramadier (7 mai 1947), à la suite d'un vote hostile des députés de leur groupe, entraînèrent l'effondrement du tripartisme et déplacèrent l'axe de la majorité vers le centre, où se constitua une « troisième force », à l'intérieur de laquelle le parti radical (ministère Henri Queuille [11 sept. 1948-5 oct. 1949]) joua un rôle de plus en plus important, malgré sa faiblesse numérique.

● *Assemblée nationale du 17 juin 1951.* Aux élections législatives du 17 juin 1951,

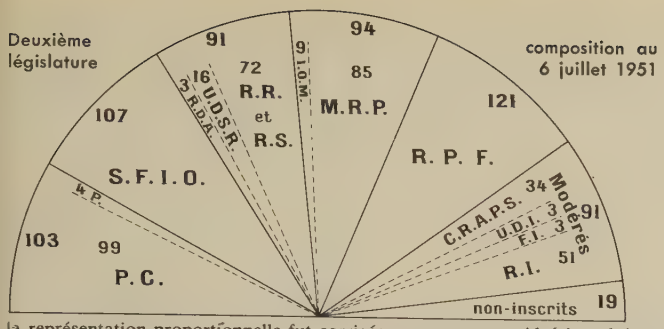

la représentation proportionnelle fut corrigée par l'apparentement*. Les alliances conclues grâce à ce mode de scrutin amenèrent une modification sensible des effectifs des partis en présence. Le parti communiste (moins de 100 députés) et le M.R.P. (moins de 90), grands vainqueurs des consultations électorales immédiatement postérieures à la Seconde Guerre mondiale, voyaient leurs effectifs réduits au profit des partis qui avaient joué un rôle important sous la IIIe République : parti radical et radical-socialiste, S.F.I.O. et républicains indépendants et paysans, qui regroupaient presque toute la droite conservatrice. Surtout la vie politique de la législature fut dominée par l'apparition sur le plan parlementaire d'un nouveau groupement politique, le R. P. F., désireux à la fois d'écarter définitivement du pouvoir le parti communiste et de réformer la Constitution pour remédier à l'instabilité gouvernementale.

La peur de perdre le contrôle du pouvoir obligea les partis du centre (M. R. P., radicaux, indépendants et paysans) à assurer ensemble les responsabilités du pouvoir contre la double opposition du parti communiste et du R. P. F. et sans la participation de la S. F. I. O. hostile à toute politique de subvention aux écoles privées (loi Barangé, 21 sept. 1951). Si la première persista jusqu'à la fin de la législature, la seconde fut en partie brisée à la suite des multiples scissions dont souffrit le R. P. F. et qui furent le résultat de la puissance d'attraction exercée sur ses membres par les partis dont ils étaient issus, soit à gauche (parti radical et parfois S. F. I. O.), soit surtout à droite. Dès 1952, 32 députés s'en détachaient pour constituer un nouveau parti, l'A. R. S., puis en 1954 le général de Gaulle ayant retiré son patronage au R. P. F., son groupe parlementaire se transforma en U. R. A. S. (Union républicaine d'action sociale) et finalement se constitua en un groupe des Républicains sociaux, qui ne comprenait plus que 68 représentants lorsque l'Assemblée fut dissoute le 1er décembre 1955, en conformité de l'article 51 de la Constitution, avant l'achèvement normal de son mandat, à la suite d'un vote refusant, pour la seconde fois, la confiance au gouvernement.

● *Assemblée nationale de janvier 1956.* Les élections du 2 janvier 1956 se traduisirent par le succès inattendu des « poujadistes », qui obtinrent dans la métropole plus du huitième des suffrages exprimés, et dont l'intransigeance priva les partis de droite du bénéfice des apparentements. Les radicaux, aux effectifs déjà réduits, voyaient leur importance s'amoindrir encore par leur division en trois groupes : groupe républicain radical et radical-socialiste (majoritaire); groupe radical-socialiste (Queuille-Morice); groupe du rassemblement des Gauches républicaines et du Centre républicain (Edgar Faure). Les grands vainqueurs étaient les communistes, qui gagnaient plus de cinquante sièges; les grands vaincus, les républicains sociaux gaullistes, partis 68 et revenus 20. Le rôle du groupe « Union et Fraternité française », constitué par les 52 élus poujadistes, fut réduit du fait de l'invalidation de plusieurs de ses membres, dont bénéficièrent les autres groupes, et de ses dissensions intérieures; il contribua cependant à rendre difficile la constitution d'une majorité de gouvernement excluant tout à la fois la droite et les communistes. En juin 1958, le général de Gaulle, rappelé au pouvoir devant la gravité des événements survenus en Algérie, obtint du Parlement une délégation des pouvoirs législatifs et constituants. L'Assemblée fut mise en congé jusqu'à l'élection de la première Assemblée de la Ve République (nov. 1958).

Assemblée nationale sous la Ve République.

La Constitution du 4 octobre 1958, qui institue un régime semi-présidentiel, a modifié la répartition des pouvoirs entre le gouvernement et le Parlement, composé de l'Assemblée nationale et du Sénat, les règles de fonctionnement de chacune des deux Chambres ainsi que leurs rapports entre elles.

● *Election et vérification des pouvoirs des députés.* Selon la Constitution, les députés sont élus au suffrage universel direct; une loi organique a fixé à cinq ans la durée de leur mandat et à 552 leur nombre (France métropolitaine : 465; Algérie et Sahara : 71; départements d'Outre-mer : 10; territoires d'Outre-mer : 6). Les élections des 23 et 30 novembre 1958 se sont effectuées au scrutin uninominal majoritaire à deux tours (sauf en Algérie et au Sahara, où elles ont eu lieu au scrutin de liste majoritaire à un tour); il a été désigné autant de remplaçants que de députés afin de pourvoir — sans élection partielle — à toute vacance de siège survenant en cours de législature. Nombre d'incompatibilités avec le mandat de parlementaire ont été prévues, notamment pour les fonctions de membre du gouvernement.

Il appartient désormais au Conseil constitutionnel de statuer sur les contestations relatives à la régularité des élections législatives.

● *Sessions et réunions de l'Assemblée.* Le Parlement se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires par an; la première session commence le premier mardi d'octobre et prend fin le troisième mardi de décembre; la seconde session s'ouvre le dernier mardi d'avril et ne peut durer plus de trois mois. Les Chambres peuvent être convoquées en sessions extraordinaires, sur un ordre du jour déterminé, soit à la demande du Premier ministre, soit à la demande de la majorité des membres composant l'Assemblée nationale; dans ce dernier cas, la durée de la session ne peut excéder douze jours. Une session extraordinaire ne peut être convoquée dans le mois qui suit un décret de clôture que sur l'initiative du Premier ministre.

Pendant la durée des sessions, l'Assemblée fixe librement la date de ses séances et leur ordre du jour; ce dernier est préparé par la Conférence des présidents, réunie une fois par semaine par le président de l'Assemblée, et composée, en sus de ce dernier, des vice-présidents de l'Assemblée, des présidents des six commissions permanentes, du rapporteur général de la commission des Finances ainsi que des présidents des groupes politiques. Le gouvernement peut toujours se faire représenter à cette réunion; aux termes de la Constitution, l'ordre du jour doit comporter par priorité la discussion des projets de loi déposés par le gouvernement ou des propositions de loi qu'il a acceptées dans l'ordre qu'il a fixé. La Conférence des présidents peut organiser un débat et répartir le temps de parole entre les divers groupes. L'Assemblée siège — en principe — en séance publique (le compte rendu des débats est alors intégralement publié au *Journal officiel*, les porteurs de cartes délivrées par la présidence, les premières personnes qui se présentent aux portes de l'Assemblée, les journalistes parlementaires et les membres du corps diplomatique prennent place dans les

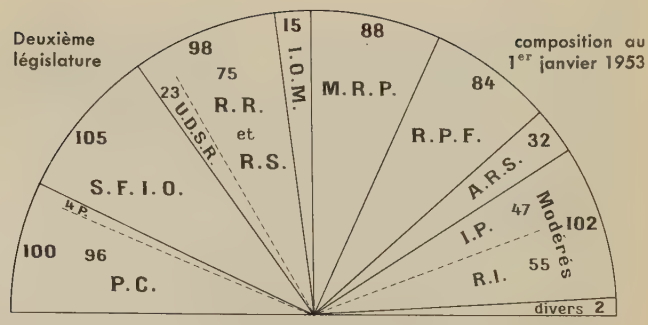

répartition de 626 sièges

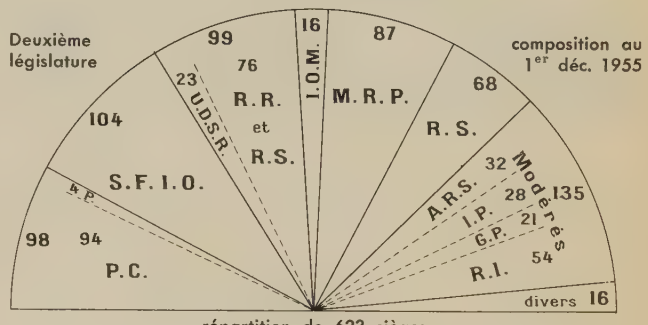

répartition de 623 sièges

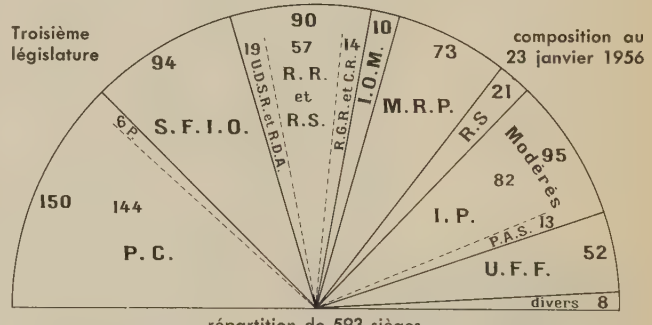

répartition de 593 sièges

Les élections prématurées du 2 janvier 1956 faites pour dégager une majorité de gouvernement n'ont avantagé ni le centre droit, du fait du succès de l'U. F. F. (poujadisme), ni la gauche non communiste (Front républicain unissant la S. F. I. O. et les radicaux), du fait du succès communiste. Le morcellement de la représentation parlementaire se maintient.

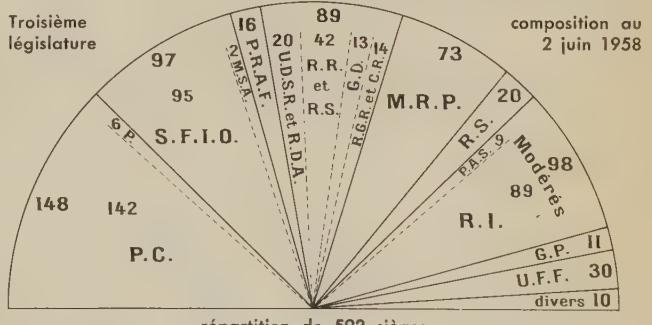

répartition de 592 sièges

Les invalidations multiples et les défections ont affaibli l'opposition poujadiste et renforcé les indépendants, mais, au centre, le refus de certains radicaux de suivre la politique de leur président, Pierre Mendès-France, entraîne l'éclatement du parti de la rue de Valois, ce qui rend encore plus difficile la solution des crises ministérielles.

Sources : J. O., 8 juillet 1951; « le Monde », 20 janvier 1953, 25 janvier 1956; J. O., 24 janvier 1956; « le Monde », 3 juin 1958.

tribunes et les galeries), mais, elle peut, parfois, siéger en « comité secret ».

● *Les groupes parlementaires.* Les députés se constituent en groupes par affinités politiques; ces groupes organisent un secrétariat administratif. Les députés qui n'adhèrent pas à un groupe peuvent s'apparenter à tel ou tel groupe de leur choix (avec l'agrément du bureau de ce groupe) ou bien rester isolés. Ne sont reconnus comme groupes pour la Conférence des présidents et les commissions que les groupements comptant au moins trente membres (non compris les apparentés). Après beaucoup de discussions, les députés ont décidé, au début de la première législature, de reprendre, au moins à titre provisoire, la tradition consistant à placer les députés dans l'hémicycle, de la gauche à la droite par rapport au président, en fonction de l'orientation politique de leur groupe.

● *Le bureau de l'Assemblée.* Le président de l'Assemblée, qui n'est plus que le quatrième personnage de l'Etat, est élu pour la durée de la législature. Il veille à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée. Au cours des débats, ses pouvoirs de direction sont plus importants que sous la IIIe ou la IVe République.

Les autres membres du bureau sont élus pour un an. Ce sont : les vice-présidents, qui aident le président et le remplacent éventuellement pour diriger les débats de l'Assemblée; les secrétaires, qui dénombrent les suffrages; les questeurs, qui sont chargés des services administratifs et financiers de l'Assemblée, douée de l'autonomie financière. Le président et les questeurs habitent le Palais-Bourbon, où siège l'Assemblée.

Les propositions budgétaires relatives au fonctionnement des Chambres sont préparées par une commission mixte composée des questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat réunie sous la présidence d'un président de chambre à la Cour des comptes. Après la clôture de l'exercice budgétaire, les questeurs déposent un rapport qui est examiné par une commission des Comptes de quinze membres nommée à cet effet par l'Assemblée et dont aucun membre du bureau ne peut faire partie. Le bureau de l'Assemblée nationale dirige les débats du Parlement réuni en Congrès à Versailles.

● *Le statut personnel des députés.* Comme sous la IIIe et la IVe République, aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Sauf le cas de flagrant délit, un membre du Parlement ne peut faire l'objet de poursuites criminelles ou correctionnelles qu'avec l'autorisation de l'Assemblée dont il fait partie, pendant la durée des sessions, ou du bureau de cette Assemblée en dehors des sessions. La détention ou la poursuite d'un parlementaire est suspendue si l'Assemblée dont il fait partie le requiert. En cas de mobilisation, les membres de l'Assemblée restent en fonctions, mais, toutefois, les parlementaires appartenant à la disponibilité ou à la première réserve sont astreints à suivre intégralement les obligations de leur classe de mobilisation.

Les membres du Parlement ne peuvent recevoir aucune décoration, sauf pour faits de guerre ou actions d'éclat assimilables.

Les députés* perçoivent, pendant la durée de leurs fonctions, une indemnité égale au traitement moyen des fonctionnaires occupant les emplois de l'Etat classés « hors catégorie », ainsi qu'une indemnité de fonction égale au quart du montant de l'indemnité parlementaire; une partie de l'indemnité de fonction peut être retenue lorsque la participation aux travaux parlementaires est insuffisante. Une caisse de retraite a été instituée en faveur des anciens députés par une résolution de la Chambre des députés en date du 23 décembre 1904.

● *Les commissions permanentes.* La Constitution de 1958 limite à six le nombre des grandes commissions permanentes des assemblées parlementaires. Le règlement intérieur provisoire de l'Assemblée nationale a institué les commissions suivantes : 1° Affaires culturelles, familiales et sociales (120 membres); 2° Affaires étrangères (60 membres); 3° Défense nationale et forces armées (90 membres); 4° Finances, économie générale et plan (60 membres); 5° Lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République (90 membres); 6° Production et échanges (120 membres). Le rôle de ces commissions est double : *a*) examiner les projets et propositions de lois qui ne sont pas, renvoyés à l'étude d'une commission spéciale; *b*) assurer l'information des députés en vue de leur permettre d'exercer leur contrôle. Les membres de ces commissions sont désignés au début de la législature, puis, chaque année, au début de la session d'octobre. Chaque groupe est représenté en fonction de son importance numérique; la commission peut ensuite compléter son effectif par cooptation, en portant son choix sur des députés « non inscrits ».

Aucun député ne peut appartenir à plus d'une commission permanente.

Des commissions spéciales de 30 membres, constituées suivant le même procédé, peuvent être créées soit à l'initiative du gouvernement, soit à celle de l'Assemblée. L'Assemblée a également la possibilité de nommer des commissions d'enquête ou de contrôle.

Les commissions peuvent demander l'audition des ministres. Chaque commission élit son bureau au scrutin majoritaire secret à trois tours.

La présence des commissaires aux réunions des commissions est obligatoire.

● *Les votes.* Les votes s'expriment à main levée, par assis et debout, au scrutin public ordinaire ou au scrutin public à la tribune par appel nominal. Pour les scrutins publics, chaque député dispose d'une boîte de bulletins, imprimés à son nom, de couleur blanche pour l'adoption, bleue pour le rejet et rouge pour l'abstention. Selon la Constitution, le mandat impératif est interdit et le vote est personnel; cependant, les députés sont autorisés à déléguer leur droit de vote à un collègue nommément désigné à condition d'en prévenir le président de l'Assemblée; la durée de la délégation de vote — qui ne peut jamais être transférée — est limitée dans le temps; nul ne peut recevoir délégation de plus d'un mandat. En octobre 1959 a été expérimenté un système de votation électrique.

Le vote par scrutin public ordinaire est de droit à la demande du gouvernement, de la commission saisie au fond ou du président d'un groupe d'au moins trente membres ou sur décision du président de l'Assemblée. Le vote par scrutin public à la tribune est de droit lorsque la Constitution exige une majorité qualifiée ou lorsque la responsabilité du gouvernement est engagée régulièrement.

En général, un vote est acquis lorsque est réunie la majorité des votants, compte non tenu des abstentions volontaires. Toutefois, une motion de censure n'est considérée comme adoptée que si elle réunit une majorité spéciale, souvent dite *majorité constitutionnelle* parce qu'elle est prévue par la Constitution, qui est égale à la majorité des membres de l'Assemblée; en pareil cas, sont seuls recensés les votes favorables à la motion, les députés absents et les abstentionnistes étant considérés comme ayant voté contre cette motion.

Est considéré comme adopté par l'Assemblée le texte sur le vote duquel le gouvernement a engagé sa responsabilité, à moins qu'une motion de censure ne soit déposée et adoptée à la majorité constitutionnelle.

● *Les pouvoirs de l'Assemblée.* Les pouvoirs de l'Assemblée nationale ont été réduits par la Constitution de 1958. Elle partage le pouvoir législatif avec le Sénat et, en cas de désaccord avec ce dernier, ne peut statuer définitivement qu'avec l'accord du gouvernement. En principe, les désaccords entre les deux Chambres doivent faire l'objet d'une tentative de règlement par une commission mixte paritaire.

Le gouvernement a l'initiative des projets de loi et le droit d'amendement; députés et sénateurs ont l'initiative des propositions de loi et le droit d'amendement. Mais la Constitution a étroitement délimité les domaines respectifs des pouvoirs législatif et réglementaire, l'initiative des propositions de loi et le droit d'amendement étant cantonnés au domaine législatif; aucune proposition de loi, aucun amendement ne sont recevables si leur adoption doit réduire les recettes ou accroître les dépenses. Le Parlement conserve cependant, toutefois, la possibilité de préciser ou de modifier, par le vote d'une loi organique, la délimitation des pouvoirs législatif et réglementaire. Les députés peuvent présenter des propositions de résolution qui, au même titre que les propositions de loi et les amendements, ne sont pas recevables lorsqu'elles tendent à diminuer les ressources publiques ou bien à créer ou aggraver une charge publique.

Toute loi doit être votée par le Parlement, mais la Constitution autorise le gouvernement à mettre en vigueur par ordonnance les dispositions des lois de finances sur lesquelles le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours.

Comme sous la IIIe et la IVe République, les lois de finances sont toujours soumises à l'approbation de l'Assemblée nationale avant d'être présentées au Sénat.

Les lois organiques ne peuvent être promulguées et le règlement intérieur de chaque Chambre appliqué avant que le Conseil constitutionnel ait reconnu leur conformité avec la Constitution. (En 1959, les deux Chambres ont ainsi dû procéder à la révision de leur règlement.) Le président de l'Assemblée peut, concurremment avec le président de la République, le Premier ministre et le président du Sénat, demander l'avis du Conseil constitutionnel avant la promulgation de toute loi ordinaire.

La déclaration de guerre et le maintien de l'état de siège pendant plus de douze jours doivent être autorisés par le Parlement.

La Constitution prévoit la possibilité d'une délégation temporaire du pouvoir législatif au gouvernement.

● *L'Assemblée et le gouvernement.* Les membres du gouvernement sont nommés par le président de la République. Le Premier ministre ne peut engager la responsabilité gouvernementale que devant l'Assemblée nationale. Il doit le faire sur son programme après sa nomination; il peut le faire ultérieurement sur une déclaration de politique générale ou sur le vote d'un texte.

L'Assemblée nationale peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement par le vote d'une motion de censure, mais une telle motion n'est recevable que si elle est signée par un dixième au moins des membres de l'Assemblée. Le vote n'a lieu que quarante-huit heures après son dépôt. Seuls sont recensés les votes favorables à la motion de censure, qui n'est adoptée que si elle réunit la majorité constitutionnelle. Lorsque la motion de censure est rejetée, ses signataires ne peuvent en proposer une nouvelle au cours de la même session, sauf cependant si le gouvernement engage sa responsabilité sur le vote d'un texte.

Les députés qui interpellent le gouvernement doivent joindre à leur demande le texte d'une motion de censure suivi de la liste des signataires de cette dernière.

Ils peuvent poser des questions écrites et des questions orales aux ministres. Les questions orales sont suivies ou non d'un débat, mais jamais du vote d'un ordre du jour. Pendant les sessions, l'Assemblée consacre une séance par semaine aux questions orales.

● *La dissolution de l'Assemblée.* L'Assemblée nationale peut à tout moment (sauf dans l'année suivant des élections générales provoquées par une précédente dissolution)

Sources :
J. O., 23 janvier et 3 mai 1959
« le Monde », 24 janvier et 17, 26 et 27 juillet 1959
Feuilleton, 26 juillet 1959

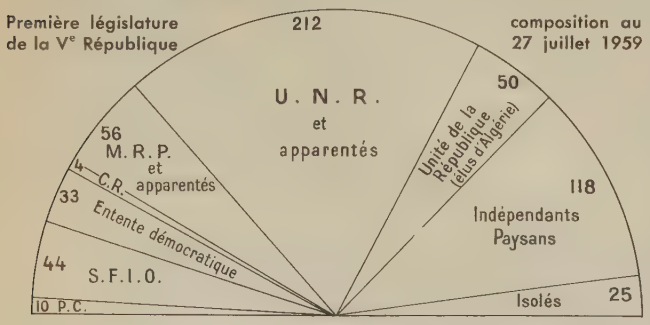

répartition de 552 sièges : ce tableau ne préjuge pas de la division classique entre droite et gauche

être dissoute par le président de la République après consultation du Premier ministre et des présidents des deux Chambres. Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution. L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection ; si cette réunion a lieu en dehors des sessions ordinaires, une session extraordinaire de quinze jours est ouverte.
L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels consentis par la Constitution au président de la République lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate, ou que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu.

● *Assemblée nationale de novembre 1958.* Les élections des 23 et 30 novembre 1958 ayant eu lieu au scrutin uninominal de circonscription à un tour en Algérie et au Sahara, à deux tours dans les autres départements et les territoires d'Outre-mer, aboutirent à donner à la première Assemblée nationale de la Ve République une orientation profondément différente de celle des Assemblées de la IIIe et de la IVe République. En premier lieu, il faut noter l'importance des effectifs d'un nouveau parti, l'Union pour la nouvelle république (U. N. R.), qui réussit à enlever près de la moitié des sièges (206), grâce à la fois au prestige du général de Gaulle, dont se réclamaient ses candidats sans qu'il leur eût donné son investiture, et grâce aussi au jeu des désistements ; ce succès de l'U. N. R. lui permet de dominer l'Assemblée, dont la composition semble plus nettement axée à droite que celle des Assemblées antérieures, du fait de l'importance du groupe des républicains indépendants (118, en y comprenant les apparentés). L'étude de sa composition révèle un autre fait majeur de ces élections : la diminution considérable des effectifs des partis de gauche ou de centre gauche, due à la fois au système électoral adopté et au jeu des alliances et des désistements de second tour, dont l'U. N. R. et les indépendants furent les principaux bénéficiaires. Ainsi le parti communiste n'eut-il que 10 élus ; les radicaux, l'U. D. S. R. et le R. G. R. furent réduits à quelques représentants, regroupés dans la formation administrative des non-inscrits (40). Seuls, le M. R. P. (49 élus et 15 apparentés) et la S. F. I. O. (43 élus et 4 apparentés) conservent une représentation parlementaire relativement nombreuse. La physionomie de cette Assemblée s'est modifiée légèrement en juillet 1959, les représentants des territoires d'Outre-mer de la dernière Assemblée de la IVe République qui avaient reçu l'autorisation de siéger provisoirement au Palais-Bourbon ayant perdu leur mandat lors de la première réunion du Sénat de la Communauté (15 juill. 1959) ; le nombre des députés a donc été ramené de 577 à 552 *selon les termes de la loi organique.* D'autre part, la disparition obligatoire des Formations administratives, les adhésions de certains de leurs membres à des groupes parlementaires déjà constitués ont contribué à modifier légèrement la composition de ces derniers.

Assemblées religieuses en France.

● *Assemblée du clergé de France.* Réunion périodique des représentants des bénéficiers du royaume. La première assemblée régulière se tint en 1586. Seuls les diocèses faisant partie du royaume à cette date délégueront ensuite à l'assemblée (les autres étaient considérés comme « clergé étranger », sauf le Béarn et la Navarre). Les évêques faisaient partie de droit de l'assemblée ; les autres représentants étaient élus. L'assemblée se tenait en principe tous les cinq ans. Sa session était de plusieurs mois. Sa principale fonction était de voter le « don gratuit », versement fiscal global de l'Eglise de France, au montant théoriquement fixé librement par le clergé. On y réglait aussi les problèmes financiers intéressant l'ordre ecclésiastique. Mais l'assemblée se préoccupait également des intérêts spirituels de l'Eglise gallicane : au XVIIe s., lutte contre l'hérésie, organisation des missions étrangères ; au XVIIIe s., lutte contre le gallicanisme parlementaire et contre l'incrédulité. Son caractère politique et financier la distinguait des conciles. L'assemblée de 1682, qui définit les positions de principe de l'Eglise gallicane par rapport aux droits du Saint-Siège, était une assemblée extraordinaire. (→ Biblio.)

● *Assemblée des cardinaux et archevêques.* Réunion périodique (ordinairement bisannuelle) des cardinaux et archevêques de France. Cette réunion, sans autorité canonique, a pour objet d'étudier en commun les problèmes intéressant la vie de l'Eglise en France. La première s'est tenue en 1921. L'ordre du jour n'est pas rendu public. Parfois, une *Déclaration* est publiée à l'issue de la réunion.

Assemblée nationale (BIBLIOTHÈQUE DE L'). Créée en 1796 pour les deux conseils du Corps législatif, la bibliothèque fut transférée des Tuileries au Palais-Bourbon avec le Conseil des Cinq-Cents. La salle où elle fut installée en 1840 a été décorée par Delacroix. Spécialisée dans la littérature législative, elle se compose de 500 000 volumes environ, de 2 000 manuscrits, et d'une collection importante de cartes. La bibliothèque reçoit tous les grands quotidiens et périodiques français et étrangers. Parmi les manuscrits, il faut citer un certain nombre de pièces autographes de J.-J. Rousseau, le procès de Jeanne d'Arc et des manuscrits à peinture, les registres des parlements.

●

Assemblée des dieux (L') [*Theôn Ekklêsia*], dialogue de Lucien, où Zeus, Momos et Hermès-Momos déplorent l'envahissement de l'Olympe par de nouveaux dieux, et réclament une vérification des titres. C'est une satire hardie contre la mythologie.

Assemblée des femmes (L') [*Ekklêsiazousai*], comédie d'Aristophane, jouée à Athènes en 392 av. J.-C. Conduites par l'habile et éloquente Praxagora, les Athéniennes s'emparent du pouvoir et établissent le communisme absolu. Des scènes plaisantes montrent ensuite les inconvénients du système, bien que la pièce s'achève par le triomphe de Praxagora. L'œuvre est dirigée contre les théories communistes qui avaient cours alors dans les écoles des philosophes, et telles qu'on les trouvera, plus tard, dans *la République* de Platon.

●

ASSEMBLER v. tr. (lat. pop. **assimulare*, mettre ensemble ; de *simul*, ensemble). Mettre ensemble, réunir des choses qui étaient éparses, isolées, séparées : *Brotteaux [...] découpait des pantins tandis que le Père Longuemare [...] assemblait par des fils leurs membres épars* (A. France). || Réunir des pièces, des objets pour composer un tout : *Assembler les pièces d'un jeu de construction.* || Coudre ensemble les parties d'un vêtement : *Je sors tous les chiffons, je taille, j'assemble, j'essaie vingt fois devant la glace* (J. Chardonne). || — *Fig.* Réunir, combiner : *Assembler des idées.*
— Equit. *Assembler un cheval,* le mettre parfaitement d'aplomb sur ses membres, la tête en belle position.
— Mar. *Assembler deux toiles à voile,* les réunir par un seul rang de points.
— Rel. Réunir, dans l'ordre des signatures, les cahiers ou feuillets formant le volume.

ASSEMBLEUR n. m. Poétiq. *Assembleur de nuées, de nuages,* Jupiter ; et, *ironiq.*, esprit chimérique : *M. d'Astarac est un assez bel assembleur de nuées* (A. France).

ASSEMBLEUSE n. f. Rel. Machine effectuant automatiquement l'assemblage des cahiers formant le volume.

ASSEN, v. des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. de la Drenthe, au N.-E. de l'IJsselmeer ; 27 529 hab. Vestiges d'un cloître du XIIIe s. Métallurgie. Constructions mécaniques. Confection. Alimentation. — Aux environs, tumulus celtiques et germains.

ASSENEDE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Eeklo), sur la frontière des Pays-Bas ; 5 438 hab. Brasseries. Marché agricole.

ASSENER ou **ASSÉNER** v. tr. (de l'anc. franç. *sen,* sens, direction, emprunté au francique ; proprem., « donner une direction »). [Se conj. comme *amener.*] Porter avec violence un coup bien dirigé : *Assener un coup de bâton ;* et, au *fig. : Un argument de poids que j'avais mis en réserve pour l'assener au juste point* (Courteline).
— REM. L'orthographe traditionnelle est *assener,* qui correspond à une ancienne prononciation [-sɛ]. La graphie *asséner* se généralise par suite de la prononciation *-sé.*
— Pêch. *Assener les filets,* les développer sur le rivage pour recueillir la pêche.

ASSENS, v. du Danemark (amt d'Odense), dans l'île de Fionie ; 5 100 hab. Port sur le Petit Belt. Chantiers. Sucreries ; conserves.

ASSENTIMENT n. m. (de l'anc. fr. *assentir ;* lat. *assentire*). Acte par lequel on affirme son identité de vue avec quelqu'un : *La même idée venant de toi ou de moi provoque ma contradiction ou mon assentiment* (Valéry).
— Log. V. ADHÉSION.
— SYN. : *acquiescement, adhésion, approbation, consentement.*

ASSEOIR v. tr. (lat. pop. *assedere ;* lat. class. *assidere*). [*J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient ;* ou *j'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent.* (L'usage le plus répandu emploie les formes en *oi,* sauf à la 1re et à la 2e personne du pluriel, où l'on préfère *asseyons, asseyez.* La conjugaison *j'assieds,* etc., apparaît actuellement comme recherchée.) *J'asseyais,* etc., ou, plus vulg., *j'assoyais,* etc. *J'assis. J'assoirai* ou, plus recherché, *j'assiérai. Assieds,* ou *assois, asseyons,* ou, plus vulg., *assoyons. Que j'assoie,* ou, plus recherché, *que j'asseye. Que j'assisse, qu'il assît. Asseyant. Assis, e.* On rencontre aussi la graphie *eoi* (*j'asseois,* etc.), par anal. avec l'infinitif.] Etablir, placer en équilibre sur sa base : *Asseoir une statue sur son socle.* || *Particul.* En parlant d'une personne, mettre sur son séant : *Asseoir un enfant sur un tabouret.* || — *Fig.* Etablir sur un fondement solide, poser de manière stable : *Réputation bien assise. Les espérances que son père et sa mère [...] asseyaient sur sa tête* (Balzac). || *Pop.* Déconcerter par un argument décisif ou par une information inattendue.
— Arm. *Asseoir une pièce,* tirer un ou deux coups de canon pour que l'affût s'ancre dans le sol.
— Bx-arts. *Asseoir une figure,* la mettre d'aplomb, en équilibre, dans une position naturelle.

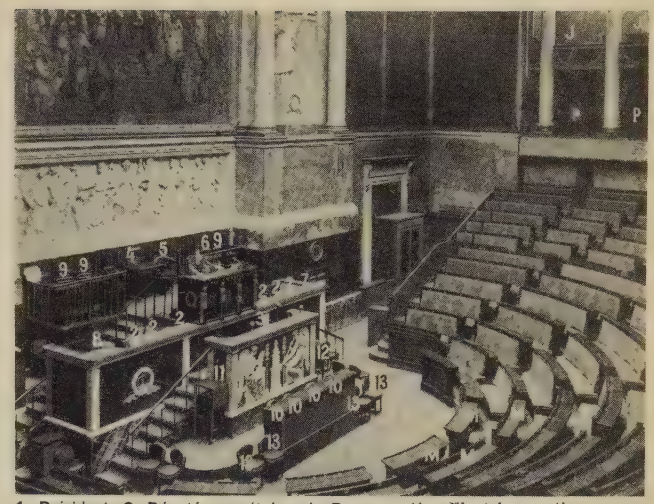

1. Président ; 2. Députés, secrétaires du Bureau : dépouillent les scrutins, contrôlent les votes à main levée et, par assis et levé, contrôlent les appels nominaux ; 3. Orateur ; 4. Secrétaire général : assiste le président ; 5. Chef des Services législatifs ; 6. Chef du Service de la séance ; 7. Chef du Service des comptes rendus analytiques : surveille et coordonne la rédaction du compte rendu analytique (reproduction résumée des débats rédigée par les secrétaires des débats, voir no 10 ci-après) et la rédaction du bulletin de séance ; 8. Chef du Service du compte rendu sténographique : surveille et coordonne la rédaction du compte rendu intégral (rédigé par les sténographes, voir nos 11 et 12 ci-après) ; 9. Service de la séance : deux fonctionnaires préparent les dossiers du président pendant la séance ; un fonctionnaire enregistre les décisions de l'Assemblée ; 10. Secrétaires des débats : rédigent le bulletin de séance et, à tour de rôle, pendant quinze minutes chacun, le compte rendu analytique ; 11. Sténographes réviseurs : rédigent le compte rendu intégral, à tour de rôle, pendant vingt minutes chacun ; 12. Sténographes rouleurs : rédigent le compte rendu intégral, à tour de rôle, pendant deux minutes chacun ; 13. Huissiers de la salle ; M, Banc des ministres ; C, Banc des commissions ; P, Public ; J, Journalistes.

Assemblée nationale

— Eaux et for. *Asseoir une coupe,* indiquer la situation d'une coupe sur le terrain.
— Equit. *Asseoir un cheval, l'asseoir sur ses hanches,* combiner l'action des aides pour que le cheval s'équilibre sur l'arrière-main, ses hanches étant alors plus basses que ses épaules.
— Législ. fin. Etablir, en parlant de la base de l'impôt : *Asseoir l'impôt sur le revenu.*
— Rel. Chez les doreurs, *Asseoir l'or,* le poser sur une préparation qui lui sert de soutien, pour lui donner relief et éclat.
— ***S'asseoir*** v. pr. Se mettre sur son séant. ‖ — *Fig.* Se poser, s'établir : *Pour la déranger* [mon âme] *du rocher de cristal | Où, calme et solitaire, elle s'était assise* (Baudelaire).
— Loc. div. *Pop. Allez vous asseoir,* laissez-moi tranquille. ‖ *S'asseoir sur quelqu'un, sur quelque chose,* le mépriser.

ASSER n. m. (lat. *asser,* solive). Bélier à tête de fer, dont les Anciens faisaient usage dans les combats navals.

ASSER, docteur juif (Babylone 353 - † 427). Il réunit en un corps d'ouvrage les doctrines, les lois et les traditions juives : c'est le *Talmud de Babylone,* que les Juifs mettent au-dessus de celui de Jérusalem.

ASSER (Tobias Michaël Carel), juriste hollandais (Amsterdam 1838 - La Haye 1913). Professeur de droit international privé à l'université d'Amsterdam, il représenta les Pays-Bas à la convention de La Haye en 1899. Prix Nobel de la paix en 1911.

ASSEREAUX n. m. pl. Ardois. Plans de rupture perpendiculaires au plan de fissilité du schiste ardoisier.

ASSERETO (Gioacchino), peintre italien (Gênes 1600 - *id.* 1649). Elève d'Ansaldo, il exécuta avec lui des peintures claires et tourbillonnantes, dans l'église de l'Annunziata à Gênes. Ce décor, auquel travaillèrent également D. Piola et Strozzi, fut très endommagé en 1944. Après Strozzi, Assereto est le grand peintre génois du début du XVIIe s.

cour de l'hôtel d'**Assézat** à Toulouse

ASSERMENTÉ, E adj. et n. Qui a prêté serment pour l'exercice d'une fonction publique : *Les gardes champêtres, même particuliers, sont assermentés.* ‖ Qui a prêté serment devant un tribunal, avant de témoigner à la barre ou d'y exprimer un avis : *Témoin, expert assermenté.*
— Hist. *Prêtre, curé, évêque assermentés,* ceux qui, en 1790, avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé.

ASSERMENTER v. tr. Faire prêter serment : *Assermenter un fonctionnaire.*

ASSERTIF, IVE adj. Qui tient de l'assertion : *Proposition assertive.* ‖ *Jugement assertif,* v. ASSERTOIRE.

ASSERTION n. f. (bas lat. *assertio;* de *asserere,* affirmer). Proposition qu'on avance et qu'on donne comme vraie : *L'assertion gratuite n'a pas besoin d'être réfutée* (Renan).

ASSERTOIRE ou **ASSERTORIQUE** adj. (du lat. *assertus;* de *asserere,* affirmer). Log. Se dit du jugement dans lequel l'affirmation ou la négation est considérée comme vraie, mais sans qu'il s'y joigne l'idée de nécessité. [On dit aussi ASSERTIF.]
— Encycl. Envisagés au point de vue de la modalité, c'est-à-dire de la valeur que l'esprit attache au rapport qui unit le sujet et l'attribut, les jugements, d'après Kant, se divisent en *problématiques, assertoriques* et *apodictiques.* Dans le *problématique,* le rapport entre le sujet et l'attribut est donné comme possible ; dans l'*assertoire* ou *assertorique,* comme réel ; dans l'*apodictique,* comme nécessaire. Quand je dis : « *L'homme est doué de raison* », je fais un jugement assertoire, et si je dis : « *Tout cercle a un centre* », un jugement apodictique.
Hegel utilise une autre classification. Dans le jugement qu'il appelle *assertoire,* l'attribut exprime une détermination qui dit ce que le sujet doit être, c'est-à-dire une détermination de sa notion ; l'esprit y déploie une activité qui en fait la forme essentielle de la connaissance philosophique (ex. : *Cette action est bonne. Cette maison est bien* [ou *mal*] *bâtie*). Le jugement assertoire devient *apodictique* lorsque le sujet s'accompagne d'une particularité qui motive, implique nécessairement la convenance de l'attribut (ex. : *L'action qui est faite de telle manière est juste. La maison qui remplit de telles conditions est bien bâtie*).

ASSERVIR v. tr. (de *serf*). Réduire à l'esclavage, ou à un état de dépendance absolue : *Il faut tromper les hommes pour les asservir* (Mme de Staël). ‖ — *Fig.* Réduire à une dépendance extrême : *Une âme asservie à la chair* (F. Mauriac).
— Cybern. Relier deux organes par un dispositif d'asservissement, de manière à créer une dissymétrie telle que les phénomènes intervenant dans le premier se répercutent sur le second, sans que l'inverse soit possible (du moins dans la même mesure).

ASSERVISSEMENT n. m. Action d'asservir. ‖ Etat de servitude : *La servitude consiste non dans l'obéissance à l'autorité, mais dans l'asservissement à une autorité dépourvue de droit* (Lamennais). ‖ *Par extens.* Dépendance absolue : *Ces gens ne sauraient être intéressants dans la mesure où ils supportent le travail* [...]. *Je hais, moi, cet asservissement* (A. Breton).
— Cybern. Etat par lequel une certaine grandeur physique impose ses lois de variations à une autre grandeur, sans que la réciproque soit vraie. ‖ *Asservissement en chaîne ouverte,* asservissement qui n'utilise pas de boucle de régulation, c'est-à-dire tel qu'un système primaire asservit un système secondaire, sans être informé de l'état de celui-ci. (V. part. *encycl.*)
— Mécan. Mécanisme stabilisateur qui, actionné par les appareils commandés, réagit sur le circuit de commande en vue d'imposer à l'ensemble certaines conditions.
— Encycl. Cybern. L'*asservissement* consiste dans l'existence d'une organisation telle que la dépense de l'énergie qui agit sur une grandeur G soit contrôlée par une autre grandeur *g.* Le cas le plus élémentaire est celui du *tout ou rien,* où l'asservissement se résume à un simple déclenchement. Ainsi, en mécanique, on sait réaliser de nombreux dispositifs où le déplacement d'une pièce, au prix d'une très faible énergie, soit capable de provoquer la libération d'une énergie considérable. Il n'y a toutefois asservissement au sens réel du terme que dans le cas où une variation continue de *g* se répercute sur G, le cas le plus intéressant étant celui d'une correspondance linéaire qui permet de transmettre des informations sans les déformer.
Dans le cas d'une telle correspondance linéaire, et où, par surcroît, les grandeurs *g* et G sont de même nature, le dispositif asservisseur prend le nom particulier d'*amplificateur*,* et on appelle *gain* le rapport existant entre une certaine variation de G et la variété de *g* qui l'a provoquée.
Les asservissements peuvent être réalisés par des organes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques ou électriques. En mécanique, ils servent surtout à amortir les oscillations qui tendent à se produire dans le réglage de la vitesse. C'est ainsi que l'*asservissement* à un tachymètre du relais moteur actionnant une vanne de réglage fait correspondre à tout déplacement du manchon du tachymètre un déplacement proportionnel de la vanne. L'asservissement utilisé dans un régulateur de turbine a pour but d'amortir les oscillations de réglage. En même temps qu'il manœuvre le vannage, le régulateur réagit sur le point d'articulation de la timonerie du tachymètre, et déplace ce point grâce à une came d'asservissement. Il en résulte que l'action du tachymètre se trouve abrégée, et l'on évite ainsi les *pompages* qui se produisent sans cet artifice.
Au XXe s., les asservissements électriques ont pris une très grande extension et ont été à l'origine d'une théorie générale des asservissements, élaborée peu après 1945. Le tube électronique, ou *triode*,* créé par Lee de Forest en 1907, était en lui-même un dispositif asservisseur, puisque le courant plaque fourni par un générateur local est contrôlé par les variations du potentiel de la grille. Mais il ne s'agissait alors que d'une amplification. Au contraire, les progrès de l'automatisation, la nécessité de devoir déplacer avec précision et vite de lourdes pièces ont donné lieu, depuis 1945, à des asservissements de tous types, où le courant alimentant un moteur électrique ou hydraulique est sous la dépendance d'un autre courant, très faible, recueilli par un *capteur*.*
Les moteurs électriques asservis peuvent recevoir leur courant de thyratrons (en l'occurrence, c'est en agissant sur le potentiel de grille de ces tubes que l'on agit sur leur régime) ou de simples dispositifs, comme l'amplidyne ou le groupe Ward-Léonard, assurant une amplification magnétique.

asservissement (cybern.)

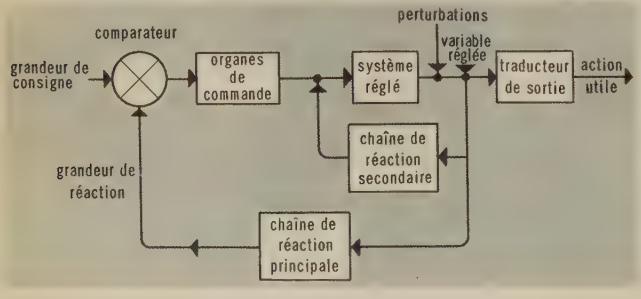

ASSERVISSEUR, EUSE adj. et n. Qui asservit : *Un machinisme asservisseur* (R. Rolland).
— Cybern. Se dit de tout dispositif susceptible d'exercer un asservissement : *Le tube électronique, le transistor, l'amplificateur magnétique sont des organes asservisseurs.*

ASSESSEUR n. m. (lat. *assessor;* de *assidere,* s'asseoir auprès). Celui qui est adjoint, dans certains cas déterminés, à un magistrat, à un fonctionnaire, à quelqu'un en autorité, pour l'aider dans ses fonctions et le remplacer au besoin : *Un juge et ses assesseurs.*
— Encycl. Dr. Chez les Romains, on donnait le nom d'*assesseurs* à des jurisconsultes qui formaient souvent un conseil (*auditorium*) et avaient pour mission d'éclairer les magistrats en vue de leurs décisions.
En France, on désignait autrefois sous ce nom soit un juge qui suppléait le chef de la juridiction ou qui venait après lui, soit des officiers de justice adjoints qui aidaient les juges de leurs lumières. En 1586, un édit institua des lieutenants particuliers, qui prirent le nom d'*assesseurs criminels.*
Aujourd'hui, il y a des assesseurs dans certains tribunaux, dans les bureaux des réunions publiques et des assemblées électorales. Un assesseur est élu par l'assemblée générale de chaque faculté, à côté du doyen.

ASSESSORAT ou **ASSESSORIAT** n. m. Charge, fonction d'assesseur.

ASSETTE n. f. Syn. de ASSE et de ASSEAU.

ASSEUREMENT ou **ASSUREMENT** n. m. (de *sûr*). Dr. féod. Promesse solennelle donnée à quelqu'un de s'abstenir de toutes violences envers lui. (Une fois donnée, elle ne pouvait être rétractée ; sa violation constituait un crime capital. Le seigneur suzerain, et surtout le roi [par ses officiers], imposa l'asseurement pour combattre le fléau des guerres privées ; c'était donc plus qu'une trêve, « car trêves durent à terme et asseurements durent toujours » [Beaumanoir].)

ASSEZ adv. (lat. pop. *ad satis,* suffisamment). Autant qu'il en faut : *L'avare n'a jamais assez d'argent. Dans ce monde il faut être un peu trop bon pour l'être assez* (Marivaux). [Syn. SUFFISAMMENT.] ‖ *Par extens.* Passablement, pas mal : *Cet enfant est assez intelligent.*
— Loc. div. *Assez peu,* pas beaucoup : *On assure de sa considération des gens que l'on connaît assez peu.* ‖ *Assez bien,* beaucoup. (Belgicisme.) ‖ *C'est assez, C'en est assez, En voilà assez,* et, ellipt., *Assez!,* cela suffit : *Assez de funestes batailles et de carnages inhumains* (Malherbe). ‖ *Avoir assez d'une personne, d'une chose,* et, ellipt., *En avoir assez,* être fatigué, excédé.

ASSÉZAT (Jules), littérateur français (Paris 1832 - *id.* 1876). Il entreprit une grande édition des *Œuvres de Diderot* (achevée par Maurice Tourneux).

Assézat (HÔTEL D'), demeure édifiée à Toulouse en 1555 par l'architecte Nicolas Bachelier, pour Pierre d'Assézat, enrichi dans le commerce du pastel. Ce bel hôtel devint le palais des Sociétés savantes, et en particulier de l'académie des jeux Floraux.

ASSI (Adolphe Alphonse), membre de la Commune de Paris (Roubaix 1840 - Nouméa 1886). Ouvrier ajusteur, volontaire dans l'armée de Garibaldi, il s'affilia à l'Internationale en 1870. Il est connu pour sa participa-

tion à la grève du Creusot (janvier 1870) et à la Commune comme colonel de la Garde nationale (1871). Il fut condamné à la déportation.

ASSIBILATION n. f. Transformation subie par un phonème occlusif, lui donnant les caractéristiques d'une sifflante : *L'assibilation du « t » a eu lieu dans « inertie », « idiotie »*, etc.

ASSIBILER v. tr. (lat. *ad*, à, et *sibilare*, siffler). Prononcer un son comme s'il avait la valeur de *s*.

— ***S'assibiler*** v. pr. Prendre un son sifflant.

ASSIDÉENS, ASSIDIENS ou **HASIDÉENS** n. m. pl. V. HASIDIM.

ASSIDU, E adj. (lat. *assiduus ;* de *assidere*, être assis auprès). Constamment présent auprès de quelqu'un ; qui est habituellement en un endroit : *Il était devenu l'hôte assidu de M. Blaisot* (A. France). *Tel café où il avait été longtemps assidu* (M. Aymé). || Constamment appliqué à quelque chose : *Bon domestique du prince, assidu aux fêtes, aux galas, aux petits levers* (Hugo). *Un élève assidu.* || *Par anal.* En parlant des choses, obstiné, constant : *Un travail assidu.*

ASSIDUITÉ n. f. (lat. *assiduitas*). Exactitude à se trouver là où l'on est appelé par ses fonctions ou ses obligations : *Une éducation républicaine fortifiée par l'assiduité aux clubs* (A. Dumas). *Un élève qui manque d'assiduité.* || Application constante à une chose : *Naguère encore François suçait son pouce avec beaucoup d'assiduité* (G. Duhamel).

— ***Assiduités*** n. f. pl. Instances, manifestations d'empressement auprès d'une femme : *Il est des assiduités qu'une honnête femme ne saurait tolérer* (A. Dumas fils).

ASSIDÛMENT adv. Avec assiduité : *Je continuai à le voir assidûment, une fois les études terminées* (Courteline).

ASSIÉGEANT, E adj. et n. Qui assiège : *Les assiégeants subirent de lourdes pertes.*

ASSIÉGÉ, E adj. et n. Qui se trouve dans la place au moment du siège.

ASSIÉGER v. tr. (de *siège*). [Se conj. comme *abréger*.] Faire le siège de : *Trois fois Alaric assiégea la Ville éternelle, avant de s'en emparer* (Chateaubriand). || Entourer en s'efforçant de pénétrer : *La foule assiégeait les avenues du château.* || Entourer d'une façon menaçante : *Assiégé d'écumes livides, le navire...* (Leconte de Lisle). || — *Fig.* Tourmenter, importuner : *Etre assiégé de sombres pensées.*

ASSIER, comm. du Lot (arrond. de Figeac), au S.-O. du causse de Gramat ; 622 hab. (523 aggl.). Belle église du XVIe s. ; restes du château de Genouillac, grand maître de l'artillerie sous François Ier.

ASSIETTE n. f. (du lat. pop. **assedita*, manière d'être assis). Manière dont un cavalier est assis sur sa selle : *Avoir une bonne assiette.* || *Par anal.* Manière dont quelqu'un repose sur ses pieds ; stabilité : *Elle gardait [...] les jambes écartées, comme on les écarte sur un pont de bateau pour se donner de l'assiette* (Vercel). || Manière dont quelque chose repose sur une base : *L'assiette d'une statue ;* et, au *fig. : S'étant aperçus de la cohérence de toutes choses, ils y trouvèrent l'assiette de leur philosophie* (Claudel). || — *Fig.* et *fam. N'être pas dans son assiette*, n'être pas à son aise.

— Aéron. Equilibre général d'un avion dans l'air.

— Ch. de f. *Assiette de la voie*, ensemble des conditions matérielles relatives à sa solidité, à sa mise en place après tassement des matériaux de ballastage, et à la consistance de sa plate-forme.

— Diplom. *Lettres d'assiette*, v. LETTRE.

— Dr. et Econ. fin. Détermination de la base d'un droit : *Assiette d'une hypothèque.* || *Assiette de l'impôt*, la base de la matière imposable. (V. part. *encycl.*)

— Eaux et for. Fixation des limites ou de l'importance d'une coupe : *L'assiette d'une coupe.*

— Horlog. Tout ce qui, dans une horloge, une pendule, supporte une pièce quelconque.

— Mar. Différence entre les tirants d'eau avant et arrière. (On dit qu'un navire a une « bonne assiette » quand il est dans ses lignes d'eau.)

— Mil. *Assiette d'une place, d'un camp*, sa position par rapport au terrain et à l'ennemi. || *Assiette d'un cantonnement*, répartition des moyens de logement entre les unités qui y stationnent.

— Rel. Composition à base d'albumine et de bol d'Arménie, servant à fixer l'or fin sur les tranches d'un volume.

— Trav. publ. Face d'un pavé qui doit être posée sur le sol. || Surface occupée par la chaussée et les parties accessoires d'une route. (L'assiette est limitée par l'intersection avec le terrain des talus de déblai et de remblai et de la surface extérieure des ouvrages indispensables de la route.) || *Largeur d'assiette*, largeur nécessaire, d'après le profil en travers, pour asseoir la route.

— ENCYCL. Econ. fin. L'*assiette de l'impôt* est la base d'imposition sur laquelle il repose. Si l'on veut frapper un capital ou un revenu déterminé, il faut caractériser ce capital ou ce revenu (choix de la matière imposable) et, surtout, préciser où et comment le saisir (évaluation* de la matière imposable). Les individus sont frappés d'après leur capacité contributive. Le choix de la matière imposable porte sur les éléments susceptibles de permettre l'appréciation des ressources des contribuables. Plusieurs conceptions s'opposent quant à la manière de choisir la matière imposable.

● *Impôt réel et impôt personnel.* L'impôt *personnel* est assis en tenant compte de l'ensemble des ressources et des charges du contribuable. En théorie le plus équitable des impôts, il est difficile à établir et nécessite des pouvoirs d'investigation et des contrôles très étendus. Un type caractéristique en est la surtaxe progressive, impôt portant sur l'ensemble des revenus, qui comporte des déductions pour tenir compte de certaines charges et notamment de la situation de famille.

L'impôt *réel* n'envisage que l'existence de revenus, de dépenses ou de transmissions de biens, sans égard à la situation personnelle du contribuable.

● *Impôt direct et impôt indirect.* Sous l'influence de considérations économiques sur l'incidence des impôts, certains auteurs ont affirmé que les impôts directs sont ceux qui sont supportés définitivement par le contribuable lui-même. Les études relatives à l'incidence des impôts soulignent qu'en réalité il est souvent difficile de déterminer *a priori* si le contribuable supporte l'impôt ou le rejette sur d'autres. En fait, l'expression d' « impôt direct » est le plus souvent utilisée pour désigner les impots qui sont assis par l'administration des Contributions directes, les impôts indirects étant ceux qui relèvent des autres régies financières. Mais ce critère a l'inconvénient d'établir un lien avec l'organisation de l'Administration, ce qui ferait changer un impôt de qualification si les attributions des divers services changeaient. Il paraît préférable de réserver l'expression « impôt direct » aux impôts qui seraient assis sur les revenus dont disposent les contribuables à une date ou au cours d'une période déterminée, alors que les impôts indirects seraient perçus à raison d'actes de production, d'échanges ou de consommation de biens.

● *Impôt sur le capital, sur les revenus, sur les transactions et sur la consommation.* Sous ce titre d' « impôts sur le capital », on groupe les impôts dont l'assiette est établie en fonction du capital. Mais une distinction doit être faite selon la manière dont l'impôt peut être acquitté par le contribuable. Le *prélèvement sur le capital* est une contribution exceptionnelle qui, du fait de son importance, ampute le capital, alors que l'*impôt sur la fortune* peut être acquitté par un prélèvement régulier et renouvelé sur le revenu. L'impôt sur les successions est considéré comme une imposition sur la fortune transmise. L'*impôt sur les revenus* est celui qui frappe l'acquisition régulière des revenus tirés soit de la possession d'un actif, soit d'une activité professionnelle. Ce sera, dans le premier cas, l'impôt frappant les revenus des capitaux mobiliers ou immobiliers ; dans le second cas, l'impôt frappant les salaires, les bénéfices industriels, commerciaux, agricoles. On appelle *impôt sur les transactions* celui qui frappe la dépense du revenu soit à l'occasion de mutations mobilières ou immobilières, soit à l'occasion de transactions commerciales courantes portant sur des biens de consommation : impôt sur le chiffre d'affaires, taxe sur les transactions, taxe à la valeur ajoutée (T. V. A.). On appelle *impôt de consommation* celui qui frappe la dépense du revenu, au moment du dernier achat ou au moment de l'achat fait par le consommateur. Il aboutit à une majoration du prix du bien acquis. En pratique, il en est toujours de même de l'impôt sur les transactions et parfois de certains impôts sur le revenu.

ASSIETTE n. f. Pièce de vaisselle, ordinairement composée de deux parties, le centre, plus ou moins creux, et le bord incliné, appelé *marli*, et sur laquelle chacun met ou reçoit ce qu'il veut manger : *Une assiette de faïence. Assiette plate.* || *Assiette creuse*, assiette plus profonde, destinée à contenir la soupe. || *Assiette volante*, assiette qui ne fait pas partie du service, et sur laquelle on apporte quelque mets léger. || *Assiette anglaise*, assiette garnie de viandes froides (bœuf, porc, volailles, etc.). || *Assiette montée*, assiette posée sur pied, contenant des desserts variés : petits fours, fruits, dragées, etc. || Contenu d'une assiette, assiétée : *Une assiette de soupe.* || — *Fig.* et *fam. L'assiette au beurre*, la source des profits et des faveurs. (Se dit en parlant des politiciens au pouvoir et qui en abusent : *Accaparer l'assiette au beurre.*)

— ENCYCL. Le terme d'*assiette* remplaça, au XVIe s., celui d' « écuelle » usité au Moyen Age. C'est à la fin du XVIIe s., à la suite des guerres ruineuses de Louis XIV, que l'assiette de faïence, puis de porcelaine, remplaça celle de métaux précieux. Les assiettes modernes, souvent sans marli, sont parfois faites en verre ou en matière plastique.

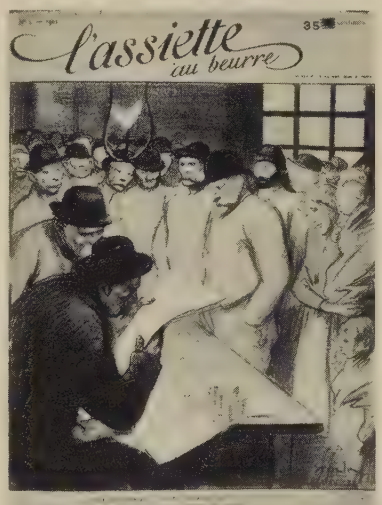

dessin de Steinlen pour la couverture du premier numéro de « l'Assiette au beurre »

Assiette au beurre (L'), hebdomadaire illustré français, fondé en 1901. Parmi les principaux artistes qui y collaborèrent, citons Veber, Caran d'Ache, Abel Faivre, Steinlen, Grandjouan, Van Dongen, Vallotton, Jossot, etc. La satire s'y caractérisa par la violence, l'anglophobie et l'anticléricalisme.

ASSIETTÉE n. f. Contenu d'une assiette : *Manger une assiettée de crème.*

ASSIGNABLE adj. Qui peut être assigné.

ASSIGNAT n. m. Billet émis en France de 1789 à 1796, non convertible en espèces, mais remboursable sur le produit de la vente des biens du clergé. || Déclaration d'emploi fait sur les immeubles pour les deniers dotaux d'une femme.

— ENCYCL. Pour éviter la banqueroute, l'Assemblée constituante décida, le 2 novembre 1789, de mettre les biens du clergé « à la disposition de la nation » ; les 19 et 21 décembre, elle ordonna l'émission d'un emprunt de 400 millions d'*assignats* de 1 000 livres, portant intérêt à 5 p. 100, garantis et remboursables en biens nationaux. En avril 1790, le taux d'intérêt fut réduit à 3 p. 100 et l'Assemblée décréta le cours forcé des assignats ; le 29 septembre, une nouvelle

tranche de 800 millions était émise, les billets ne portant plus intérêt. Obligation hypothécaire à l'origine, l'assignat était devenu papier-monnaie. Les assemblées révolutionnaires multiplièrent les émissions ; au 22 septembre 1792, près de 2 milliards d'assignats étaient en circulation ; au 7 septembre 1795, plus de 45 milliards. Cette inflation provoqua une hausse constante du coût de la vie et une dépréciation continue de l'assignat. Il y eut, dès l'origine, deux prix sur le marché : l'un en numéraire, l'autre en assignats. Malgré l'emprunt forcé de 1 milliard sur les riches (septembre 1793), la dépréciation alla jusqu'à 97 p. 100. Les lois la reconnurent ; elles fixèrent la valeur de l'assignat à 1/30, puis 1/100 de sa valeur nominale, même après la loi du maximum et l'institution du grand livre et de l'emprunt forcé (déc. 1795) qui fit rentrer 10 milliards d'assignats ; le 19 février 1796 les planches à assignats furent brisées. La création de 2 400 millions de mandats territoriaux, portant hypothèque sur les domaines nationaux, évalués à 10 milliards, permettait d'échanger 30 F d'assignats contre 1 F de mandat. Le mandat se déprécia de 65, 80 puis 90 p. 100 ; les porteurs de mandats achetèrent à bas prix les domaines nationaux. La loi du 16 pluviôse an V (4 févr. 1797) démonétisa le mandat ; le cours légal des assignats et des mandats fut supprimé ; 45 500 millions d'assignats s'étaient fondus en 2 400 millions de mandats, ramenés à leur tour à 240 000 F en monnaie.

ASSIGNATION n. f. Procéd. Acte par lequel une personne est sommée de comparaître en justice à jour fixe, soit pour être jugée, soit pour déposer en qualité de témoin, soit pour participer à un acte quelconque d'instruction.
— LANGUE CLASS. Rendez-vous : *Avez-vous en ce lieu quelque assignation ?* (Montfleury).
— Dr. adm. *Assignation à résidence*, v. RÉSIDENCE.
— Dr. civ. *Assignation des parts*, fixation de la part de chacun des copartageants quand il n'y a pas de tirage au sort. ‖ Détermination, par un testateur ou un donateur, de la part des biens attribuée à chacun des bénéficiaires.
— Législ. fin. V. AFFECTATION *des recettes*.
— ENCYCL. Procéd. En matière criminelle, correctionnelle et de police, l'*assignation* à prévenu et à témoins porte le nom de *citation ;* elle porte le même nom en matière civile, devant le juge d'instance ; elle se nomme *ajournement* devant un tribunal de grande instance ou de commerce, *acte d'appel* devant une cour d'appel, *acte de pourvoi* devant la Cour de cassation.
L'assignation, premier acte d'un procès, est donnée par *exploit* d'huissier. L'assignation, pour être valable, doit être remise à la personne assignée ou à son domicile, ou, s'il n'y a personne au domicile, à un voisin, au maire ou à son adjoint, qui viseront l'original ; l'huissier doit faire mention de la remise de l'exploit sur l'original et sur la copie : c'est ce qu'on appelle *remplir le parlant à*. Si le domicile et la résidence sont inconnus, l'exploit est affiché à la porte du tribunal compétent, et copie adressée au procureur de la République.
L'assignation donne au défendeur, pour comparaître, un délai qui est, en principe, de huit jours devant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel, de trois jours devant les tribunaux d'instance, d'un jour au moins devant les tribunaux de commerce. Ces délais peuvent être raccourcis dans les cas urgents sur autorisation du président du tribunal ou du juge d'instance, ou augmentés si le défendeur habite au loin.

ASSIGNÉ, E adj. et n. Qui a reçu une assignation : *On condamne par défaut les assignés qui ne se présentent pas.*

ASSIGNER v. tr. (lat. *assignare ;* de *signum*, marque). Fixer pour attribuer ou donner en partage : *Le fourrier de la cour* [...] *assignait leur logement aux personnes suivant Sa Majesté* (Hugo). *Assigner, en un mot, à l'univers un but supérieur* (Renan).
— Dr. Constituer, en parlant d'une dette ou d'une obligation à laquelle on attribue une garantie : *Assigner une rente sur ses biens présents et à venir* (Acad.).
— Dr. civ. Déclarer l'emploi des deniers dotaux : *Assigner une somme dotale sur tel domaine.*
— Procéd. Sommer par un exploit de comparaître devant le juge.

ASSIMILABLE adj. Qui peut être assimilé : *Je crois au contraire, dit M. Bergeret, que les Juifs sont extraordinairement assimilables* (A. France).

ASSIMILATEUR, TRICE adj. Propre à opérer l'assimilation.

ASSIMILATION n. f. (lat. *assimilatio*). Action de rapprocher des personnes ou des choses en les présentant comme semblables : *Assimilation injurieuse.* ‖ Action de rendre ou de devenir semblable : *Ce miracle d'assimilation qui fait qu'au bout de quelques années la femme et le mari se ressemblent* (A. Daudet). ‖ *Par extens.* Action de faire siennes les connaissances acquises : *La mémoire aide beaucoup à la faculté d'assimilation.*
— Biol. Incorporation de substances à un organisme vivant, généralement accompagnée de phénomènes biochimiques de synthèse et d'une consommation d'énergie.
— Hist. colon. Processus de fusion entre deux communautés humaines vivant sur le même territoire, mais différentes par l'origine ethnique, la langue et, en général, la religion et le niveau de vie. (La facilitent des mesures d'ordre politique et administratif soumettant aux mêmes droits et aux mêmes devoirs les membres des deux communautés. Mais elle ne peut être pleinement achevée qu'une fois l'assimilation réalisée dans les mœurs ; l'*éducation commune*, donnant à toute la jeunesse un même mode d'expression, et, surtout, les *mariages mixtes* sont les deux conditions essentielles de cette assimilation, car ils permettent une double fusion intellectuelle et biologique.)
— Log. Raisonnement allant du différent au semblable. (Contr. DIFFÉRENCIATION.)
— Mil. Correspondance entre les grades d'un corps militaire et ceux d'un autre corps, ou entre les grades militaires et certaines fonctions occupées par des cadres civils. (V. part. *encycl.*)
— Pétrogr. Phénomène par lequel une roche endogène s'est incorporée et a rendu semblables à elle-même les roches qu'elle a traversées. (Syn. DIGESTION.)
— Phonét. Modification apportée à l'articulation d'un phonème par le ou les phonèmes voisins, qui lui communiquent certaines de leurs caractéristiques articulatoires. (Ainsi, le latin classique *an*[*i*]*ma* a donné **amma* en bas latin, pour donner finalement le français *âme*. Le *d* du préfixe *ad* devient un *t* dans *attraction* [de *adtrahere*] par assimilation.) [On dit aussi ACCOMMODATION.]
— ENCYCL. Biol. L'*assimilation* est la propriété fondamentale et caractéristique de la matière vivante. Les cellules sont capables de s'accroître, de se réparer, de se reproduire. La matière vivante se fait et se défait ; elle a le pouvoir de fixer des molécules étrangères et de les intégrer. Et, ainsi, l'être vivant édifie ou répare son matériel plastique et énergétique, et fait des réserves. Les processus de cette édification, qui aboutissent à des synthèses, constituent l'*anabolisme**.
Du point de vue de leur pouvoir d'assimilation, les êtres vivants se divisent en deux catégories : certains, les *autotrophes* (quelques bactéries, les plantes vertes), sont aptes à vivre dans un monde minéral, car ils sont capables d'effectuer les synthèses des composés dont ils ont besoin à partir des éléments simples (azote minéral, carbone, hydrogène, soufre, gaz carbonique) ; d'autres, les *hétérotrophes* (animaux, beaucoup de bactéries, champignons), ne peuvent réaliser les synthèses qu'à partir des substances organiques généralement simples, dont la synthèse a été faite par les autotrophes. Les aliments complexes sont dégradés par la digestion et, ensuite, remaniés pour arriver à la synthèse de la matière vivante. Les cellules diffèrent par leur taux d'assimilation, qui est plus ou moins grand. Les autotrophes apparaissent, par rapport aux hétérotrophes, comme les pourvoyeurs de substances nutritives indispensables. En effet, ils absorbent l'eau, les sels minéraux par les racines, le gaz carbonique surtout par leurs feuilles ; ces différents éléments sont synthétisés par la plante, qui utilise l'énergie lumineuse captée dans ses organes verts par la chlorophylle. Certaines réactions intermédiaires, qui conduisent à la formation de substances organiques complexes dans les tissus végétaux, ne sont pas encore connues complètement. Les hétérotrophes, ne pouvant réaliser la synthèse des produits carbonés, doivent trouver ces corps déjà formés dans la nature et les absorber directement. Chez eux, l'assimilation consiste seulement dans des remaniements moléculaires de détail, non dans une synthèse presque totale à partir d'aliments très simples.
— Mil. L'*assimilation* est une analogie de situation établie soit entre les cadres de l'armée proprement dits et certains cadres civils hiérarchisés, rattachés à l'armée en temps de guerre ou en temps de paix, soit entre les personnels des armes combattantes et ceux de certains services militaires (médecins, intendants). Ces différentes acceptions du terme sont souvent confondues. Les corps de l'intendance, des services de santé, des services des essences ou des fabrications d'armement ont une hiérarchie propre avec des grades correspondants, assimilés à ceux de la hiérarchie des armes combattantes, et bénéficient du statut des officiers. Au contraire, les corps du service du Trésor ou de la poste aux armées sont composés de personnels civils, détachés par leurs administrations, en temps de paix, « à la suite » des armées, ou mobilisés, en temps de guerre, dans ces corps : leurs hiérarchies sont assimilées à la hiérarchie militaire. Chez les aumôniers militaires, les aumôniers titulaires sont assimilés au grade de capitaine. Certains corps forment à la mobilisation des unités totalement assimilées aux forces combattantes (par exemple, les compagnies de sapeurs forestiers, formées par le service des eaux et forêts). Enfin, la loi du 8 janvier 1925 a créé les *assimilés spéciaux*, personnels des réserves exerçant à la mobilisation leur activité professionnelle civile dans un secteur important de l'économie de guerre, pourvus d'un grade militaire d'assimilation afférent à leur fonction et qui facilite leurs rapports avec les autorités constituées. L'usage de l'assimilation est également pratiqué dans les armées étrangères, plus particulièrement dans l'armée américaine.

ASSIMILATOIRE adj. Phonét. et Linguist. Relatif à l'assimilation : *Changement assimilatoire.*

ASSIMILÉ n. m. Personne qui a le statut d'une catégorie donnée, sans avoir le titre attaché à la fonction : *Cadres et assimilés.*
— Mil. Appellation donnée aux cadres des services de l'armée (médecins, intendants, etc.) ayant des grades correspondant à ceux des personnels des armes combattantes. ‖ Membres de certains corps civils spéciaux mobilisés comme tels, ou détachés dans l'armée en temps de paix. ‖ *Assimilés spéciaux*, v. ASSIMILATION.

ASSIMILER v. tr. (lat. *assimilare ;* de *similis*, semblable). Considérer comme semblable : *L'interdit est assimilé au mineur dans le Code civil.* ‖ Rendre semblable : *Les penchants honteux assimilent l'homme à la brute.* ‖ — *Fig.* Faire sien, intégrer dans son fonds personnel : *Elle n'avait qu'une peur, c'était* [...] *de ne pas savoir assimiler les idées* (Proust).
— Biol. Transformer les aliments, par dégradation suivie de resynthèse, en substances spécifiques de l'organisme.
— ***S'assimiler*** v. pr. Devenir semblable : *Ces immigrants se sont parfaitement assimilés aux habitants.* ‖ Se comparer et s'égaler : *S'assimiler aux grands hommes.*

‖ S'approprier, faire sien : *L'homme peut s'assimiler tout ce qu'il apprend.* ‖ Etre converti en la substance de : *Certains aliments s'assimilent beaucoup plus facilement que d'autres.*

ASSIMINÉIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes prosobranches, dont la coquille conique ne dépasse pas 10 mm. (L'ouverture est ronde ou ovale, souvent anguleuse, fermée par un opercule corné, parfois calcifié. Principaux genres : *assiminea, paludinella, omphalotropis.*)

ASSINIBOÏA, anc. district des territoires du Nord-Ouest du Canada, qui a servi à constituer, en 1905, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.

ASSINIBOINE, riv. du Canada, qui traverse l'Alberta et le Manitoba, et conflue à Winnipeg avec la rivière Rouge ; 960 km.

ASSINIBOINE(S) ou **ASSONIBOIN(S),** Indiens du Canada et des Etats-Unis (famille des Sioux), qui vivaient en chasseurs nomades dans les grandes plaines de l'Ouest. Ils habitent actuellement des réserves dans l'Alberta et le Montana.

ASSIOUT, ou **USYŪT,** ou **ASYŪT,** v. d'Egypte, en Haute-Egypte, ch.-l. de prov. ; 100 000 hab. Evêché copte. Centre administratif et scolaire. Entrepôts de coton. Industries artisanales. Un important barrage a été construit sur le Nil de 1892 à 1902 et surélevé en 1938 ; il détermine un exhaussement de 2 m pendant les basses eaux. Centrale hydroélectrique. Gisements de fer dans la région. Aux environs, importante nécropole. Patrie de Plotin. — La *province d'Assiout* a 1 375 000 hab.

— Hist. Assiout (*Lycopolis*) fut longtemps la capitale de la Haute-Egypte, puis, au Moyen Age, un important point de départ des pistes caravanières vers les oasis de Farafra, de Dakhla et de Kharga.

ASSIPONDIUM [djɔm] n. m. (mot lat. formé de *as, assis,* as, et *pondus,* poids). Poids d'une livre dans l'ancienne Rome.

ASSIS n. m. Face supérieure de la pierre d'un fusil.

ASSISE n. f. (de *asseoir*). Rangée de pierres posées horizontalement, dans une construction. (On dit aussi RANG.) ‖ — *Fig.* Ensemble des éléments qui donnent de la solidité à un système ; base, fondement : *La mission de notre temps, c'est de changer les assises de la société* (Hugo). *Edifier sur ces assises une prospérité durable* (G. Duhamel).

— Bot. *Assise pilifère,* couche externe de cellules, qui porte les poils absorbants autour de la zone subterminale de la racine. (Cette assise tombe et est remplacée par du liège dans les parties plus âgées.) ‖ *Assise génératrice,* couche de cellules, généralement cylindrique, située dans les tiges et les racines, en voie de division active qui produit de nouvelles cellules sur ses deux faces. (On dit encore CAMBIUM.) [L'assise libéro-ligneuse produit du liber sur sa face externe et du bois sur sa face interne ; l'assise subérophellodermique produit du liège à l'extérieur et un parenchyme de type spécial (phelloderme) à l'intérieur. Les deux assises sont concentriques, l'assise libéro-ligneuse étant la plus interne des deux ; elles sont à l'origine des tissus secondaires.] ‖ *Assise mécanique,* couche de cellules portant des épaississements lignifiés sur trois faces. (La face externe, sans épaississements, en se desséchant, se contracte et assure, par déchirure des tissus, la déchirure des anthères, des étamines, ou des sporanges de certaines fougères.) ‖ *Assise nourricière,* couche de cellules qui jouent un rôle nourricier à l'égard d'un autre tissu. ‖ *Assise sporifère,* cellules qui, en se divisant, donneront les spores.

— Constr. *Assise de parpaing,* assise dont les pierres ont l'épaisseur même du mur. ‖ *Assise de retraite,* première assise au niveau du sol, parce qu'elle est ordinairement en retrait sur les fondations. ‖ *Bâtir par assises réglées,* bâtir avec des pierres de même hauteur, et dont le milieu correspond exactement aux joints de l'assise inférieure.

— Géol. Dans des gisements sédimentaires, couche identifiable, d'âge déterminé, pouvant servir de repère.

— Horlog. Pièce de montre, généralement circulaire, en forme de rondelle. ‖ Pièce destinée à l'appui de pièces mobiles.

ASSISE, en ital. **Assisi,** v. d'Italie, en Ombrie (prov. de Pérouse) ; 24 200 hab. (10 600 aggl.). Evêché. Pittoresque cité perchée au-dessus de la vallée du Chiascio, c'est l'une des villes d'art les plus intéressantes de l'Italie : elle conserve les ruines d'un théâtre et d'un amphithéâtre romains, celles d'une forteresse médiévale, un temple antique de Minerve, aujourd'hui l'église Sainte-Marie. Mais c'est à saint François qu'elle doit sa célébrité. Il y fonda en 1208 l'ordre des Franciscains. Sur son tombeau, le frère Elie commença en 1228 la basilique Saint-François, formée de deux églises superposées, et consacrée en 1253. A la fin du XIIIe s., Cimabué commença le décor de l'église supérieure, puis Giotto et ses élèves exécutèrent les fresques de la *Vie de saint François.* Au siècle suivant, un disciple de Giotto composa les *Allégories des Vertus de saint François* dans l'église inférieure, où P. Lorenzetti peignit en 1330 cinq épisodes de la Passion. Le chantier d'Assise exerça une influence décisive sur l'évolution de la peinture italienne au XIVe s. Au bas de la ville, l'église Sainte-Marie-des-Anges s'élève sur l'oratoire de saint François (la « Portioncule »). Commencée par Alessi en 1569, elle a été reconstruite au XIXe s., après un tremblement de terre. L'église romane Saint-Pierre, la cathédrale Saint-Rufin (XIIe-XIIIe s.), l'église Sainte-Claire (1257-1265) et, aux environs, le couvent Saint-Damien (XIIIe s.) complètent l'intérêt monumental d'Assise. Patrie de Properce, saint François et Métastase. (→ Biblio.)

Assise (BRODERIE D'), broderie ancienne, inspirée des broderies italiennes des XIIIe et XIVe s. Elle se compose de croix claires contournées de points glissés foncés, faits en deux temps, le second rang recouvrant les vides laissés au premier rang. Aujourd'hui, elle est employée pour la décoration des blouses et du linge de maison.

ASSISELAGE n. m. Nom donné, en Champagne, au labourage de printemps effectué dans les vignes.

ASSISES n. f. pl. *Cour* d'assises,* ou simplem. *Assises,* tribunal institué pour juger les faits qualifiés « crimes » par la loi : *Présider les assises. Président des assises.*

— LOC. *Tenir ses assises,* se constituer en tribunal, tenir séance : *Cet après-midi, le peuple a tenu ses assises* (Vallès) ; et, *par anal.,* en parlant d'une petite société littéraire ou scientifique, se réunir habituellement en un lieu pour y discuter : *Les symbolistes tenaient leurs assises à la Closerie des Lilas.* ‖ En parlant des grandes associations, syn. de CONGRÈS : *Les assises du parti radical.*

— Diplom. *Lettre d'abréviation d'assises,* v. LETTRE.

— Hist. Au Moyen Age, assemblées principalement judiciaires. (V. part. *encycl.*) ‖ Lois générales, constitutions votées par les assemblées dites « assises » : *Les assises de Bretagne, de Normandie, d'Antioche,* etc.

— ENCYCL. Hist. Sous les Carolingiens, les *missi dominici* envoyés dans les provinces tenaient des *assises,* ou *plaids,* où ils réunissaient les grands et les fonctionnaires. Plus tard, les rois imposèrent aux magistrats justiciers (baillis, sénéchaux, etc.) l'obligation de tenir des assises. Les seigneurs justiciers eurent également leurs assises, qu'ils tinrent d'abord en personne et que présidèrent plus tard leurs baillis ou leurs sénéchaux. Par la suite, le terme ne désigna plus que les séances tenues jusqu'en 1791 par les maîtres particuliers des eaux et forêts (*hauts jours* des eaux et forêts).

Dans l'Angleterre médiévale, on désigne sous le nom d'*assises* les documents législatifs issus de la *Curia regis ;* plus que des lois, ce sont des instructions que les fonctionnaires royaux ont à appliquer. La « grande assise » de 1179 dépouilla en grande partie la justice féodale de ses prérogatives et assura le triomphe de la « common law ».

Assises d'Antioche. La principauté d'Antioche, les comtés d'Edesse et de Tripoli, eurent leurs *assises.* Celles d'Antioche ont été retrouvées à Constantinople, dans une traduction arménienne. La rédaction paraît dater de Bohémond IV (1201-1235). Elles concernent le droit des nobles et celui des non-nobles. (→ Biblio.)

Assises de Jérusalem, recueil des lois des royaumes de Jérusalem et de Chypre. Il fait

ASSISE
vue de la Rocca Maggiore

connaître l'état social et politique du royaume. Godefroi de Bouillon choisit des « hommes sages » et constitua à partir de leur rapport les « assises et usages que l'on deust tenir et maintenir et user au roiaume de Jérusalem ». Il en résulta deux chartes, l'une destinée aux nobles, l'autre aux bourgeois.

Ces *Assises* nous sont parvenues, recueillies « par ouï-dire et par usage ». Elles furent complétées par la jurisprudence de la *cour des bourgeois* recueillie entre 1173 et 1180, et par celle de la *haute cour* du XIIIe s. dont les auteurs sont Ph. de Navarre, J. d'Ibelin, Geoffroy Le Tort. La législation de l'Orient latin découlant des usages féodaux français, les *Assises* sont capitales pour l'étude du droit français médiéval. (→ Biblio.)

Assises des royaumes de Chypre et de Jérusalem, version grecque anonyme, rédigée à Chypre à la fin du XIVe s. (1390). Elle sera continuée par les deux *Chroniques* de Léontios Machairas (XVe s.) et de Boustrone (XVIe s.). C'est l'un des premiers essais de littérature de prose en langue populaire.

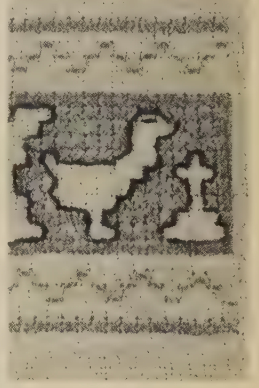

détail
d'une broderie ancienne
d'Assise
collection M.-C. Cauboue

ASSISTANCE n. f. Action d'assister à quelque chose : *L'assistance aux offices religieux.* ‖ *Par extens.* Ensemble des personnes présentes à une réunion, à une cérémonie, etc. ; assemblée, auditoire. ‖ Aide, secours, appui : *La gentillesse avec laquelle ils se portent assistance, en cas de difficulté !* (G. Duhamel).

— *Dr. Assistance entre époux,* v. MARIAGE. ‖ *Assistance judiciaire,* institution dont le but est de permettre aux personnes dont les ressources sont insuffisantes de poursuivre et de défendre gratuitement leurs droits et leurs intérêts devant les tribunaux. (On dit, *par abrév.,* l'ASSISTANCE : *Obtenir l'assistance.*) ‖ *Assistance publique,* ensemble des secours directs (prestations en argent, ou distributions gratuites de denrées ou de combustibles) ou indirects (gratuité des soins à domicile ou à l'hôpital, admission à l'hospice) alloués par l'Etat ou les collectivités locales aux personnes nécessiteuses (indigentes ou économiquement faibles). ‖ Ensemble des institutions publiques chargées de gérer ce service avant la réforme de 1953-1955, qui a substitué l'expression d'aide* sociale à celle d'assistance. ‖ *Administration générale de l'assistance publique,* administration sanitaire et sociale chargée, à Paris et à Marseille, de la gestion des services d'aide sociale. (Ces deux administrations sont les seules à conserver une appellation disparue du droit français depuis 1953.)

— Hist. relig. Dans quelques ordres religieux, corps des assistants qui composent le conseil de l'ordre : *Réunir l'assistance.* ‖ Chez les jésuites, circonscription régie par un assistant : *L'assistance de France.*

— Théol. cathol. *Assistance divine,* v. part. *encycl.*

— ★ *aide, coopération, Organisation des Nations unies, charité, asile, tutelle, protectorat, solidarité, Croix-Rouge, allocation, Sécurité sociale.*

— ENCYCL. Dr. L'*assistance judiciaire* a été établie en 1851, de façon à permettre à toute personne physique ou morale de pouvoir faire valoir ses droits en justice, malgré son impécuniosité, devant tous tribunaux et pour tous actes de procédure. En matière criminelle et

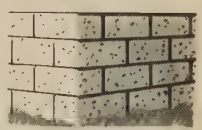

assise (constr.)

Phot. Viollon-Rapho, Larousse.

correctionnelle, des « défenseurs d'office » sont désignés *gratuitement* aux personnes qui en font la demande, sans examen préalable des situations. En matière civile et administrative, l'admission à l'assistance judiciaire est prononcée par un bureau spécial établi auprès de chaque tribunal de grande instance, dans chaque cour d'appel, près de la Cour de cassation et le Conseil d'État, selon la juridiction devant laquelle l'action doit être soutenue. Le bureau prend toutes les informations nécessaires pour s'éclairer sur l'insuffisance des ressources du demandeur, et convoque même la partie adverse pour en obtenir des explications sur le fond du procès. Tous les auxiliaires de justice indispensables à la poursuite de l'action envisagée sont désignés pour conseiller et assister le bénéficiaire, sans que celui-ci ait à leur verser des honoraires ou des émoluments. De même il est dispensé du paiement de tous les frais engagés, qui, le cas échéant, sont recouvrés sur l'adversaire. Le bénéfice de l'assistance judiciaire est toujours provisoire et peut être retiré, même à la fin de l'instance, et particulièrement s'il survient à l'assisté des ressources suffisantes.

— Dr. intern. Les Etats civilisés ont le devoir d'aider réciproquement leurs ressortissants respectifs. Cette *assistance mutuelle* est contraire aux cas dits d' « assistance hostile ». Il y a assistance hostile *directe* lorsqu'un navire neutre participe directement aux hostilités : il est alors assimilé aux navires ennemis. L'assistance hostile *indirecte* réside dans le fait d'un navire neutre qui transporte des passagers incorporés dans les forces armées de l'ennemi, ou transmet des nouvelles pour son compte. Il peut être saisi, et même détruit s'il effectue des transports de quelque nature qu'ils soient dans son intérêt exclusif.

● *Assistance technique des Nations unies.* Les organismes internationaux rattachés à l'O. N. U., notamment l'Organisation mondiale de la santé, l'Unesco, ainsi que le Conseil économique et social ont élaboré des programmes d'*assistance technique*, susceptibles d'élever les conditions d'existence matérielles et morales des pays sous-développés.

— Législ. soc. Les fondements de la notion d'*assistance* se sont profondément transformés au cours des derniers siècles. A l'origine, l'assistance privée est essentiellement à base de charité (le rôle du christianisme en cette matière est considérable) ; les interventions des pouvoirs publics sont uniquement motivées par le désir d'affirmer l'autorité du pouvoir civil (institution du Grand Bureau des pauvres, à Paris, en 1544), par la volonté d'assurer l'ordre public (création de l'Hôpital général de Paris en 1656 ; loi du 30 juin 1838 sur les aliénés), ou bien encore par le souci de défendre l'ordre social (obligation faite, en 1808, à chaque département d'ouvrir un dépôt de mendicité). Cependant, à la fin du XVIIIe s., le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, président du comité de Mendicité de l'Assemblée constituante, avait fait reconnaître, pour la première fois en France, une notion nouvelle : les droits de l'homme pauvre sur la société. Les lois des 19 mars et 28 juin 1793 mirent sur pied toute une organisation de l'assistance publique reposant sur le droit, ainsi reconnu aux citoyens nécessiteux, d'obtenir l'aide de la collectivité (protection de la famille et de l'enfant ; secours aux chômeurs, aux infirmes et incurables, aux vieillards et aux victimes de calamités diverses ; soins gratuits). Les guerres et les difficultés financières ne permirent ni l'application effective de cette législation ni la prise en considération des projets de Lavoisier et de Condorcet en matière d'assurances* sociales, qui auraient alors placé la France à la tête du progrès social. Il convient, cependant, de noter qu'au cours des années révolutionnaires plus d'un tiers de la population paraît avoir été, à un moment ou à un autre, secouru par les pouvoirs publics, l'Etat ayant dû prendre en charge l'assistance aux malheureux, au moment où la nationalisation des biens du clergé privait l'Eglise de ses ressources. Si la Constitution de 1848 rappelle que l'Etat « doit par une assistance fraternelle assurer l'existence des citoyens nécessiteux », c'est seulement en 1893 qu'est instituée l'*assistance médicale gratuite*, en 1904 l'*assistance aux enfants trouvés ou abandonnés*, en 1905 l'*assistance aux vieillards, infirmes et incurables*, en 1913 la *protection maternelle et infantile* ainsi que l'*aide aux familles*, en 1919 l'*assistance aux tuberculeux*, en 1928 les *allocations militaires*.

La législation de la IIIe République reposait, initialement, sur l'idée que l'assistance doit être essentiellement d'essence communale ; cependant, une certaine compensation entre les communes était prévue, afin que les riches aident les pauvres. Mais bientôt l'Etat assuma une part croissante du financement ; les décrets-lois de 1935 ont donc accru ses pouvoirs de tutelle et harmonisé les allocations versées par les communes d'un même département ; les services d'assistance acquirent ainsi un caractère départemental prononcé.

Une réforme plus générale a été effectuée en 1953-1955 en vue de moderniser et de simplifier la réglementation de l'assistance, désormais intitulée aide* sociale. Elle se justifiait par l'importance inattendue des dépenses d'assistance, phénomène d'accroissement qui accompagne dans tous les pays — même dans ceux qui, tels les Etats-Unis, ont peu souffert des guerres —, le développement des assurances sociales et de la sécurité sociale.

● *Administration générale de l'assistance publique de Marseille.* Etablissement public, institué en 1939, chargé de la gestion des établissements et services publics d'assistance, de bienfaisance et d'aide sociale de la ville de Marseille.

● *Administration générale de l'assistance publique de Paris.* Cet établissement public, créé en 1849 pour gérer les services communaux d'assistance de la ville de Paris, s'est vu confier depuis, par le conseil général de la Seine, la gestion des services départementaux d'assistance. Du fait de l'importance et de la diversité de ses attributions, elle constitue probablement la plus grande administration sanitaire et sociale du monde entier. A la tête de cette administration se trouve un directeur général désigné — sur proposition du préfet de la Seine — par décret contresigné du ministre de la Santé publique et de la Population ; un secrétaire général est adjoint à ce haut fonctionnaire qui, par ailleurs, est assisté d'un conseil de surveillance de 50 membres, nommés par décret, et dont le rôle est purement consultatif. (→ Biblio.)

— Théol. cathol. *Assistance divine.* Les théologiens catholiques distinguent quatre secours différents qui ont pu aider les écrivains dans la composition de leurs ouvrages ; savoir : la *révélation*, l'*inspiration*, l'*assistance* du Saint-Esprit, et le *mouvement pieux*. La *révélation* est la manifestation surnaturelle d'une vérité jusque-là inconnue à celui à qui elle est manifestée. L'*inspiration* est un secours surnaturel qui, influant sur la volonté de l'écrivain sacré, l'excite et le détermine à écrire en éclairant son entendement de manière à lui suggérer ce qu'il doit dire. L'*assistance* du Saint-Esprit est un secours par lequel l'Esprit saint dirige l'écrivain, de telle sorte qu'il ne commette aucune erreur. C'est ce secours que Jésus-Christ a promis à son Eglise pour la rendre infaillible dans ses décisions. Le *mouvement pieux*, enfin, est un secours ordinaire par lequel Dieu porte un auteur à écrire avec une intention pure.

Assistance publique (MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'), décoration française créée en 1903 pour récompenser les personnes dévouées à la cause de l'assistance publique. Trois classes. Ruban jaune à trois bandes verticales blanches avec rosette pour la 1re classe.

ASSISTANT, E n. et adj. Personne qui en assiste une autre pour la seconder : *Médecin assistant.*

— Chirurg. dent. *Assistante dentaire*, infirmière spécialisée dans le travail d'assistance administratif, chirurgical et ménager, nécessité par le fonctionnement d'un cabinet dentaire.

— Ciném. Adjoint d'un technicien.

— Dr. *Assistante de police*, membre du personnel féminin de la police chargé spécialement des affaires relatives aux mineurs. ‖ *Assistant social, Assistante sociale*, personne munie d'un diplôme spécial, et chargée par un service social, d'une part, d'enquêter sur les besoins d'aide morale, médicale ou matérielle des individus ou des familles, et, d'autre part, de conseiller et d'éduquer les individus et les familles en vue de les aider à trouver, si possible par eux-mêmes, les solutions à leurs propres problèmes.

— Enseign. Dans l'enseignement secondaire, professeur auxiliaire de nationalité étrangère, adjoint dans les lycées aux professeurs de langues vivantes. ‖ Dans l'enseignement supérieur, professeur de l'enseignement secondaire adjoint aux professeurs de faculté pour la préparation et la correction des travaux pratiques.

◆ N. et adj. m. Relig. Prêtre qui se tient à côté d'un nouveau prêtre pendant sa première messe solennelle. ‖ Chanoine qui assiste l'évêque officiant, pendant la célébration de la messe pontificale. ‖ Nom donné aux cardinaux ou aux évêques qui assistent le pape dans les cérémonies religieuses (assistants du trône pontifical). ‖ Prélat qui assiste le consécrateur, dans la cérémonie du sacre d'un évêque. ‖ Dans quelques communautés, religieux qui aide le supérieur dans ses fonctions, le conseille, le supplée.

— Zootechn. *Assistant berger*, technicien spécialisé mis à la disposition des éleveurs de moutons, dans chaque région d'élevage, pour les conseiller dans l'amélioration de leur production.

◆ N. f. Dans certaines communautés de femmes, religieuse qui supplée la supérieure, qui l'aide dans ses fonctions.

— ***Assistants*** n. m. pl. Ceux qui assistent à une réunion, à une cérémonie, à un discours, etc. . *Après l'inhumation, M. Fellaire reçut les compliments de condoléance des assistants* (A. France).

— ENCYCL. Dr. La profession d'*assistant social* ou, plutôt, d'*assistante sociale*, car elle n'est pratiquement exercée que par des femmes, est apparue au début du XXe s. Depuis 1946, l'accès en est réservé aux titulaires du diplôme d'Etat d'assistant social ou d'assistante sociale ; les candidats doivent être âgés de 21 à 38 ans, justifier d'une santé robuste et de trois années d'études dans une école de service social. Le caractère polyvalent du diplôme en matière sanitaire, médicale, socio-médicale et sociale permet aux titulaires de répondre aux besoins de l'ensemble des services sociaux ; au cours de sessions de perfectionnement, les assistantes sociales peuvent se préparer aux deux certificats de spécialisation actuellement prévus : certificat rural et certificat d'orientation coloniale. L'importance du rôle des assistantes sociales est croissante. La tradition française fait jouer une double fonction à l'assistante sociale : conseillère des familles, conseillère des organismes sociaux ; ces deux fonctions doivent être exercées au service de la personne et au service de la collectivité, une certaine priorité étant, toutefois, accordée à l'intérêt de la personne. Les assistantes sont donc tenues au secret professionnel. Elles doivent faire enregistrer leur diplôme à la préfecture dans le mois qui suit leur entrée en fonction dans un département. L'usage irrégulier du titre est sanctionné pénalement ; les tribunaux peuvent prononcer la suspension temporaire ou l'incapacité d'exercer la profession, accessoirement à toute peine privative de liberté.

ASSISTÉ, E n. Personne qui bénéficie de l'assistance judiciaire ou de l'aide* sociale.

ASSISTER v. tr. ind. ou intr. [à] (lat. *assistere*, se tenir auprès). Etre présent : *Le dimanche, nous assistons ensemble à la grand-messe* (F. Mauriac).

◆ V. tr. Seconder quelqu'un dans ses fonctions, dans son travail : *Il se fit assister par une dactylo.* ‖ Donner aide, secours, protection à quelqu'un : *Assister un malheureux.* ‖ *Assister un malade, un criminel*, se dit du prêtre qui l'exhorte à mourir en chrétien et le fortifie contre les angoisses de la mort. — ***Dieu vous assiste! Que Dieu vous assiste!*** loc. interj. Se disait à un pauvre auquel on refusait l'aumône ou à quelqu'un qui éternuait.

— Dr. Prêter en justice son ministère : *Assister d'office un accusé.*

ASSMANN (Richard), météorologue allemand (Magdeburg 1845 - Giessen 1918). Après des études de médecine et de philosophie, il orienta son activité vers la météorologie et fut, de 1899 à 1914, directeur de l'observatoire aéronautique de Berlin. Il participa aux ascensions aérostatiques allemandes de la fin du XIXe s., inventa en 1892

un psychromètre à ventilation qui porte son nom, et découvrit en 1902 la stratosphère, en même temps que Teisserenc de Bort.

Associated Electrical Industries Ltd. (A. E. I.), entreprise de constructions électriques de Grande-Bretagne, fondée en 1929 à la suite du regroupement des principales entreprises de constructions électriques d'outre-Manche, et comprenant cinq groupes : Metropolitan Vickers, Thomson-Houston, Ediswan-Siemens, Hotpoint et le groupe « Etranger ». Metropolitan Vickers, dont l'activité a débuté avec la fabrication des générateurs électriques, joue, depuis la Seconde Guerre mondiale, un rôle de premier plan dans les recherches atomiques. Thomson-Houston est un pionnier des turbines et engins à réaction. Il fabrique, en outre, tous les types d'équipements ou d'installations électriques, et les appareils d'éclairage « Mazda ». Ediswan-Siemens est spécialisé dans les lampes, les tubes cathodiques, les câbles souterrains et sous-marins, l'équipement des réseaux de transmissions électriques et de télécommunications, etc. Hotpoint occupe une place prépondérante sur le marché des appareils électroménagers. Enfin, le groupe « Etranger », aux activités coordonnées par l'Associated Electrical Industries Overseas Ltd., possède des usines de constructions électriques et des services de vente en Australie, dans l'Inde et au Pākistān.

Associated Press (A. P.), agence de presse, fondée (sous le nom de *Harbour Press Association*) en 1848, sous forme d'association coopérative, par un groupe de six quotidiens new-yorkais. Réorganisée à diverses reprises, l'Associated Press est devenue la plus grande agence du monde. Elle a conservé une forme coopérative. Ses services desservent aujourd'hui environ 1 800 journaux et près de 1 000 stations de radio aux Etats-Unis et, à l'étranger, 1 300 journaux ou stations de radio.

ASSOCIATIF, IVE adj. Relatif à une association : *Propriété associative.*
— Math. *Opération associative,* opération sur un système ordonné de *n* facteurs, dans laquelle on peut « associer » plusieurs facteurs consécutifs et les remplacer par le résultat de l'opération partielle effectuée sur eux, sans changer le résultat final : *L'addition est associative.*
— Psychol. Qui relève de l'association des idées : *Mémoire associative.*

ASSOCIATION n. f. Action d'associer, de s'associer : *L'association de cet homme et de ce loup profitait aux foires* (Hugo). ‖ Réunion de plusieurs personnes pour un but ou un intérêt commun : *Association politique, culturelle.* ‖ Réunion de choses diverses pour produire un effet unique : *Une association d'images et de mots est parfaite* [...] *quand elle ne peut servir qu'une fois* (Gide).
— Bactériol. *Association microbienne,* association, dans une même infection, de plusieurs espèces microbiennes, qui semblent vivre ainsi comme en *symbiose.* (Comme exemple, on peut citer : l'association des spirilles avec *Bacillus fusiformis* dans l'angine de Vincent, celle des microbes aérobies avec les spores tétaniques dans le tétanos spontané, celle des microbes saprophytes de la bouche avec le bacille de Lœffler dans la diphtérie, etc. Les associations microbiennes sont une nécessité pour certains microbes spécifiques, dont le développement ne peut se faire que dans ces conditions [angine de Vincent] ; dans d'autres cas, les associations ne sont que le résultat de l'action de germes spécifiques sur le « terrain », qui, étant affaibli, laisse proliférer de multiples souches de germes, qu'on appelle *microbes de sortie* [grippe, pneumonie, etc.].)
— Bot. *Association végétale,* ensemble d'espèces végétales dont les études statistiques montrent qu'elles sont généralement associées dans les mêmes stations, dont elles constituent les « espèces caractéristiques ».
— Dr. admin. Groupement permanent de plusieurs personnes en vue d'un objet qui n'est pas exclusivement ou principalement d'ordre patrimonial. (S'oppose ainsi à *société**, dont l'objet est toujours lucratif.) ‖ Groupement régi par la loi de 1901. ‖ *Association cultuelle,* v. CULTUEL. ‖ *Association déclarée, Association reconnue d'utilité publique,* v. part. *encycl.* ‖ *Association diocésaine,* v. DIOCÉSAIN. ‖ *Association familiale,* groupement de chefs de famille réunis pour la défense de leurs droits matériels et moraux. (V. part *encycl.*) ‖ *Association syndicale,* groupement de propriétaires formé en vue d'effectuer certains travaux intéressant toutes leurs propriétés et d'utilité générale (luttes contre les marais, les inondations, etc.), et munis, à cet effet, de prérogatives de puissance publique. (V. part. *encycl.*)
— Dr. comm. *Association en participation,* forme particulière de société commerciale. (Certains auteurs la considèrent comme un vestige de la société anonyme définie par l'ordonnance royale de 1673.)
— Géol. *Association minérale,* ensemble d'espèces minérales qu'on trouve souvent réunies dans la nature, soit dans des gîtes primaires, parce que leurs conditions de formation sont voisines (blende, pyrite et galène, etc.), soit dans des gîtes secondaires, parce qu'elles ont été remaniées, transportées et finalement déposées dans le même sédiment (ex. : le zircon et le rutile dans de nombreux sables dérivés du granite).
— Hist. relig. Nom de quelques communautés ou congrégations religieuses : *Association du Sacré-Cœur.*
— Pharm. Réunion de plusieurs médicaments dans une même préparation pharmaceutique.
— Physiq. *Association de piles,* v. COUPLAGE.
— Psychol. *Association des idées,* fait consistant en ce qu'une représentation en évoque une autre. (V. part. *encycl.*)
— Sports. Ancienne appellation du football.
— Statist. Degré de dépendance ou d'indépendance qui existe entre deux ou plusieurs variables mesurées quantitativement ou qualitativement. ‖ Relation entre variables qui sont opposées à travers une *corrélation**.

— ENCYCL. Dr. admin. On distingue deux types d'*associations :* 1° les associations formées dans le dessein de réaliser un bénéfice pécuniaire destiné à être réparti entre ses membres ; ce sont les sociétés* civiles et commerciales, qui, sous quelques réserves, ont toujours pu être formées librement ; 2° les associations formées dans un dessein autre que le précédent ; l'appellation d' « association » leur est généralement réservée.

● Les pouvoirs publics ont toujours montré beaucoup de méfiance envers les associations, alors qu'ils ont aisément reconnu aux sociétés à but lucratif la personnalité juridique qui leur permet d'avoir un patrimoine garanti par le droit. En France, cette méfiance, particulièrement aiguë sous la Révolution, était motivée par une double crainte : l'action des associations pouvait entraver les tendances autoritaires et centralisatrices des gouvernants et était susceptible de porter atteinte à la libre conclusion des contrats et au libre jeu de la loi de l'offre et de la demande. La loi du 13 novembre 1790 reconnaissait cependant que « les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres », mais elle visait davantage la liberté de réunion que la liberté d'association ; la loi Le Chapelier des 14-17 juin 1791 proclamait que l'anéantissement de toute association professionnelle est « une des bases fondamentales de la Constitution française ». Il faut attendre l'éphémère Constitution de 1848 pour que soit enfin reconnu « aux citoyens le droit de s'associer ».
Pendant tout le XIXe s., les associations sont soumises au régime de police et à la nécessité de l'autorisation préalable ; ce régime restrictif — renforcé en 1834 — vise les associations de plus de vingt personnes, même divisées en sections d'un nombre moindre. L'autorisation était révocable. L'adhésion à une association non autorisée, le prêt ou la location d'un local à un tel groupement étaient punis de prison et d'amende. Les associations autorisées ne disposaient pas d'une personnalité* juridique.
La détente qui se manifeste à la fin du XIXe s. n'est pas totale, du fait de la crainte du législateur de voir se reconstituer des biens de mainmorte et de ses hésitations à régler le problème des congrégations religieuses. Si l'Administration se montre de plus en plus libérale dans l'octroi des autorisations, notamment en ce qui concerne les associations littéraires, scientifiques, artistiques, philanthropiques, elle applique cependant strictement la législation restrictive lors de l'affaire Dreyfus (1898-1899).

Quatre étapes législatives marquent la reconnaissance pratique de la liberté d'association : 1° la loi du 21 mars 1884, qui accorde la liberté aux syndicats* professionnels et leur attribue la personnalité juridique ; 2° la loi du 22 décembre 1888, qui donne un statut aux associations syndicales de propriétaires (v. ci-dessous) ; 3° la loi du 1er avril 1898, qui donne un statut aux sociétés de secours mutuels (v. MUTUALITÉ) ; 4° la loi du 1er avril 1901, due à l'initiative et à l'autorité du président du Conseil Waldeck-Rousseau, et qui donne un statut aux autres associations, dont seulement une petite fraction reçoivent la pleine personnalité juridique. Divers textes postérieurs ont apporté quelques nouvelles restrictions à la liberté d'association, notamment en autorisant le gouvernement à procéder à la dissolution des ligues et en soumettant les associations étrangères au régime de l'autorisation préalable.

● La réglementation actuelle distingue cinq catégories d'associations.
1° *Les associations de fait.* Peut être librement constituée — sans formalités ni déclaration — toute association. Sont néanmoins considérées comme nulles les associations fondées sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement. L'association de fait n'a pas de personnalité juridique.
2° *Les associations déclarées.* Reçoit la petite personnalité juridique l'association qui déclare son existence, d'une part en déposant à la préfecture (ou à la sous-préfecture) de son siège social ses statuts et la liste de ses dirigeants, et, d'autre part, en rendant publics son titre et son objet par une annonce au *Journal officiel.* Elle peut ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes : les cotisations de ses membres, les locaux destinés à son administration et à la réunion de ses membres, les immeubles strictement nécessaires au but qu'elle se propose. L'association déclarée ne peut recevoir à titre gratuit.
3° *Les associations reconnues d'utilité publique.* Dispose seule de la pleine personnalité l'association déclarée qui a fait l'objet d'une reconnaissance d'utilité publique par le président de la République après avis du Conseil d'Etat (acte discrétionnaire, la reconnaissance peut toujours être retirée). L'association reconnue d'utilité publique est placée sous un contrôle administratif ; elle peut recevoir des libéralités avec l'autorisation de l'Administration.
4° *Les associations étrangères.* Les groupements dont le siège est situé à l'étranger, ou qui sont dirigés en France par des étrangers, ou possèdent soit des administrateurs étrangers soit un quart au moins de membres étrangers, ne peuvent se constituer en France sans une autorisation préalable donnée à titre précaire.
5° *Les congrégations.* V. CONGRÉGATION.

● *La dissolution des associations.* La dissolution peut résulter de l'application des statuts, être volontaire, être décidée par la justice et — exceptionnellement — par l'Administration. Les biens sont alors dévolus selon les statuts ou, à défaut, selon les règles posées par une assemblée générale convoquée à cet effet.

● *Le fonctionnement des associations.* Le fonctionnement des associations et les rapports de celles-ci avec leurs membres sont réglés par les statuts. Lorsque l'association n'est pas formée pour un temps déterminé, tout associé peut se retirer à tout moment, moyennant paiement de la cotisation de l'année échue et de l'année en cours. Les cas d'exclusion doivent être limitativement énoncés par les statuts ; l'associé exclu a toujours la possibilité d'un recours devant les tribunaux judiciaires, qui annulent la mesure d'exclusion ou attribuent des dommages-intérêts. Les statuts peuvent prévoir des amendes contre les associés qui manquent à leurs obligations vis-à-vis de l'association ; celle-ci peut en demander le paiement en justice.

● *Associations syndicales.* Les *associations libres* se forment sans l'intervention

de l'Administration, sous trois conditions : 1° consentement unanime des associés ; 2° rédaction d'un acte d'association ; 3° publication de cet acte. Les associations libres restent des groupements privés, qui n'ont aucun pouvoir exorbitant.
Les *associations autorisées* se constituent avec l'intervention de l'Administration, après une enquête administrative et un arrêté pris par le préfet.
L'association nécessite qu'une majorité de propriétaires se prononce en sa faveur, mais l'unanimité n'est pas requise. L'adhésion est obligatoire du simple fait de la possession d'un immeuble situé dans le périmètre visé. Le propriétaire hostile n'a que la possibilité de délaisser son immeuble à l'association, qui en devient propriétaire moyennant indemnité, sans qu'elle puisse refuser. L'association autorisée bénéficie de nombreux privilèges : elle peut exproprier, ses travaux ont le caractère de travaux* publics, elle perçoit des taxes syndicales analogues aux contributions directes. En contrepartie, elle est soumise à la tutelle de l'Administration.
Les *associations forcées* peuvent être constituées par décret en Conseil d'Etat dans des cas limitativement prévus, si la tentative de création d'une association libre ou autorisée a échoué. Leur régime est analogue à celui des associations autorisées.
L'association syndicale a pour organes administratifs : l'*assemblée générale* des propriétaires, le *syndicat*, ou *bureau*, ou *conseil d'administration*, et le *directeur*.

● *Associations agricoles.* Les agriculteurs utilisent le moule juridique général des *associations* (loi de 1901) pour la défense d'intérêts communs, en particulier lorsque la formule syndicale est difficile ou impossible (par exemple, lorsqu'on réunit des personnes autres que les agriculteurs). Depuis un certain temps se développent dans ce cadre juridique des Centres* d'études techniques agricoles (C. E. T. A.) et des Centres de comptabilité et de gestion qui réalisent en commun le travail des recherches, d'amélioration et de rationalisation que les industriels obtiennent individuellement dans leur bureau d'études. Les associations professionnelles (v. SYNDICATS* *agricoles*) regroupent les seuls agriculteurs pour la défense de leurs intérêts professionnels.

● *Associations de pêcheurs.* V. PÊCHE.

● *Associations de chasseurs.* V. CHASSE.

● *Associations familiales.* Les premières ont été constituées au début du XXe s. Leur nombre et leur importance se sont accrus sous l'impulsion officielle donnée à la politique familiale en 1939 et, surtout, en 1940. Beaucoup d'associations s'étaient fédérées, sur le plan national, en mouvements ; en 1941 se sont développés, tant sur le plan départemental que national, des organismes de coordination. La loi du 29 décembre 1942 (dite « loi Gounod ») et l'ordonnance du 3 mars 1945 ont donné à ces associations et mouvements une structure légale, à laquelle a été confié un monopole de représentation de la famille française tant auprès des pouvoirs publics que des tribunaux.
L'association familiale est une association déclarée, fonctionnant dans le cadre de la loi de 1901 (v. ci-dessus), ayant pour objet d'assurer, aux points de vue matériel et moral, la défense des intérêts généraux de toutes les familles ; elle groupe, à cet effet, les familles constituées par le mariage et la filiation légitime ou adoptive, et dont le chef et les enfants sont Français. Il existe également des associations professionnelles dont certaines sont très importantes (Famille du cheminot, Médecine et famille, Assurance et famille, Services concédés et famille, etc.). Les associations locales peuvent adhérer à une union départementale (U. D. A. F.) ; les unions départementales sont fédérées en une Union nationale des associations familiales (U. N. A. F.). Le monopole de la représentation des intérêts familiaux a été confié à ces unions, qui désignent ou proposent les délégués des familles aux divers conseils ou commissions institués auprès de l'Etat, du département ou de la commune. Des délégués des unions participent à la gestion des organismes de sécurité sociale et de mutualité sociale agricole.
Ces unions peuvent exercer devant toutes les juridictions les droits réservés à la partie civile, relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles. (→ Biblio.)

— Psychol. *L'association des idées*, cas particulier et conscient des multiples liaisons de toutes sortes, physiologiques et psychologiques, dont est faite notre vie, est un des faits les plus importants de la pensée. La pensée elle-même est formée d'associations, soit élémentaires (par exemple, la sensation ou la tendance), soit complexes (par exemple, l'habitude, le jugement ou le langage). La théorie qui ramène toute l'activité mentale à l'association des idées est l'*associationnisme**. On a distingué parfois entre l'association par *contiguïté* (l'hiver évoquant le froid), par *ressemblance* (un tapis vert évoquant une prairie) et par *contraste* (le blanc évoquant le noir). Mais ces distinctions, purement descriptives, prêtent à discussion.

ASSOCIATIONNISME n. m. Philos. Système philosophique qui explique par l'*association des idées* toutes les opérations intellectuelles, tous les principes de la raison et même tout l'ensemble de la vie mentale.
— Econ. polit. Doctrine des socialistes associationnistes*.
— ENCYCL. Philos. Stuart Mill a donné de la théorie associationniste cette formule : « Ce que la loi de gravitation est à l'astronomie, ce que les propriétés élémentaires des tissus sont à la physiologie, les lois de l'association des idées le sont à la psychologie. » Ainsi, l'association des idées serait le fait auquel tout se ramène, le mode d'explication le plus général.
Telle est la thèse que soutiennent également Alexandre Bain, dans ses deux ouvrages *les Sens et l'Intelligence*, *les Émotions et la Volonté*, et Wilhelm Wundt.
Stuart Mill, Bain et Wundt avaient eu pour précurseurs Hartley, David Hume, James Mill. Herbert Spencer a réformé et complété la philosophie de l'association en y introduisant les deux idées de l'évolution et de l'hérédité.
Pour apprécier l'*associationnisme*, il faut, tout d'abord, s'entendre sur le sens du terme *association* : il n'a point, ici, le sens général de *liaison* (sans quoi cette théorie serait indiscutable, car il est évident qu'à tous ses degrés la pensée opère des liaisons) ; l'association dont il s'agit dans le cas présent est l'*évocation automatique et spontanée d'états psychologiques par d'autres états psychologiques*. L'associationnisme consiste à soutenir que toute la vie mentale, y compris ses manifestations les plus élevées, s'explique par des évocations associatives automatiques déterminées par l'ordre dans lequel se sont succédé antérieurement nos impressions nerveuses et les sensations concomitantes de ces impressions.
En ce qui concerne la connaissance, il est une opération qu'il semble particulièrement difficile de ramener à une évocation automatique, c'est le raisonnement, car il est perçu par la conscience comme étant essentiellement un effort de réflexion volontaire. Mais, d'après l'associationnisme, les principes directeurs du raisonnement (principes d'identité, de causalité, principe des lois) dérivent d'associations invincibles que l'accumulation des expériences, soit de l'individu (Stuart Mill), soit de l'espèce (H. Spencer), aurait créées dans l'esprit. Ainsi, en admettant même que le raisonnement ne se ramène point à une simple évocation associative, il reposerait du moins sur des jugements qui sont des résultats de l'association. « De même, dit Spencer, que l'être vivant subit et reflète toutes les variations de son milieu, de même l'être pensant doit refléter les événements extérieurs, successifs et simultanés : l'intelligence est une correspondance. »
L'associationnisme s'est particulièrement attaché à l'explication du principe de causalité : l'ordre régulier des consécutions dans les phénomènes extérieurs aurait associé invinciblement dans l'esprit à l'idée de phénomène l'idée de cause, c'est-à-dire de circonstances dont tout phénomène est le conséquent invariable.
Toutefois, Spencer considère les principes de la raison non comme résultant des expériences des générations antérieures, mais comme étant innés, grâce à l'hérédité, chez les individus actuels. Par la forme qu'il a donnée à la théorie de l'association, il a donc concilié avec l'empirisme la théorie de l'innéité.
L'associationnisme a été critiqué par certains philosophes vitalistes et dynamistes comme Bergson, et par les psychologues de la forme*, qui lui reprochent de méconnaître les synthèses préexistant aux éléments. Il n'en est pas moins vrai que l'associationnisme fut la première entreprise faite dans la voie d'une psychologie objective et scientifique, et que, malgré certaines lacunes, il renferme quantité de vues profondément exactes.

ASSOCIATIONNISTE adj. Qui concerne l'associationnisme : *Théorie associationniste.*
◆ Adj. et n. Partisan de l'associationnisme.
— ENCYCL. Econ. polit. On regroupe souvent sous l'appellation générique de *socialistes associationnistes* divers auteurs de la première moitié du XIXe s. qui sont reliés entre eux par deux caractéristiques communes : 1° ils estiment que la Révolution de 1789, en isolant l'homme dans la masse, ne l'a pas vraiment libéré ; pour mieux permettre le libre essor de toutes les énergies individuelles, ils préconisent une transformation totale du milieu par l'organisation de petits groupes autonomes de producteurs se fédérant librement ; 2° tous, ils ont directement créé — ou tout au moins inspiré la création — des groupes ou des sociétés dans lesquels leurs théories ont, à des degrés divers, été mises en pratique.
Malgré leurs échecs personnels, ils ont eu une influence certaine au XIXe et au XXe s. Les réalisations du mouvement coopératif sont à mettre à leur actif ; on a également assisté à une recrudescence doctrinale de l'associationnisme après la Libération (1944) : création de communautés de travail et développement d'un mouvement fédéraliste. (V. BLANC, CABET, COMMUNAUTÉ, CONSIDÉRANT, COOPÉRATION, FOURIER, LEROUX, OWEN, PHALANSTÈRE.)

ASSOCIATIVITÉ n. f. Propriété d'une loi de composition aux termes de laquelle on peut associer plusieurs facteurs d'un système ordonné et les remplacer par le résultat de l'opération partielle effectuée sur eux, sans modifier le résultat final.

ASSOCIÉ, E adj. et n. Personne qui partage les occupations d'une autre ou qui lui est unie par des intérêts communs : *On aurait dit deux associés qui se confient leurs suggestions au sujet d'une entreprise commune* (R. Martin du Gard). ‖ *Membres associés*, dans quelques académies, ceux qui participent aux travaux sans jouir des mêmes privilèges que les membres « titulaires ».
— Dr. civ. et Dr. comm. Membre d'une société civile ou commerciale ou d'une association. (Pour ces derniers, on dit plutôt *sociétaire*, bien que ce terme s'emploie également pour désigner les membres des sociétés coopératives de consommation.) ‖ Dans un sens étroit, membre d'une société commerciale qui participe à la gestion des affaires sociales, par opposition à celui qui ne fait que participer aux bénéfices (porteurs de parts de fondateurs, par exemple).
◆ Adj. Hist. *Etat associé*, nom donné par la Constitution de 1946 aux anciens protectorats (Tunisie, Maroc, Viêt-nam, Cambodge, Laos). ‖ *Territoire associé*, nom donné par la Constitution de 1946 aux territoires sous tutelle (Cameroun et Togo).
— Physiol. *Mouvements associés*, mouvements dont nous n'avons pas conscience, mais qui sont provoqués par des efforts volontaires.
◆ N. f. Religieuse de deuxième classe, dans l'ordre de la Visitation de Notre-Dame.

ASSOCIER v. tr. (lat. *associare* ; de *socius*, compagnon). Faire participer à son travail, à son pouvoir, etc. : *Il éprouvait le besoin d'associer son ami à tout ce qui lui arrivait d'heureux* (R. Rolland). ‖ *Par anal.* Mettre en accord ; rendre solidaire ; réunir en un ensemble : *L'accent familier que sa mémoire confuse associait à des images de paix, de bonheur* (Bernanos).
— SYN. : *agréger, allier, assembler, joindre, lier, rapprocher, réunir, unir.*
— ***S'associer*** v. pr. Entrer en société, en alliance : *Deux Etats qui s'associent.* ‖ S'accorder, s'allier : *Elégance qui s'associe à la beauté.* ‖ — *Fig.* Se joindre, prendre part, se déclarer solidaire de : *Je m'associe entièrement à votre décision.*

ASSOIFFÉ, E adj. Qui a soif, qui est altéré : *Assoiffé par une longue course.* || — *Fig.* Avide de : *Retraites, où les esprits assoiffés de méditation pourraient chercher asile* (G. Duhamel).

ASSOLANT (Jean), aviateur français (Versailles 1905 - Diégo-Suarez 1942). Blessé au cours de la campagne du Rif en 1925, il devient pilote d'essai des avions Bernard. Le 13 juin 1929, en compagnie de Lefèvre et de Lotti, il réalise la première traversée de l'Atlantique Nord avec équipage et matériel français. Par la suite, il établit la liaison régulière avec Broken Hill (Australie), puis avec la Réunion. Il disparut en mission.

ASSOLEMENT n. m. Division des terres labourables d'un domaine en « soles », chacune de celles-ci étant consacrée à une culture. || *Par extens.* Ordre méthodique dans lequel se succèdent et reviennent périodiquement, sur une sole déterminée, les différentes cultures d'une exploitation agricole. — ENCYCL. La rotation est la succession des plantes sur une même parcelle. L'établissement de la rotation entraîne la division des terres cultivées des exploitations en autant de portions d'égale surface qu'il y a de cultures différentes. Ainsi, la rotation triennale betterave-blé-avoine, dans laquelle la betterave, le blé, l'avoine reviennent tous les trois ans aux mêmes endroits, nécessite le partage des terres labourables en trois soles : une sole « betteraves », une sole « blé », une sole « avoine » ; chaque sole comprend une ou plusieurs parcelles. On confond fréquemment *assolement* et rotation ; on peut adopter, compte tenu de l'usage, le terme « assolement-rotation » pour désigner à la fois la division de l'exploitation en soles et la succession des cultures.

L'usage de l'assolement résulte de ce que certaines plantes ne peuvent être cultivées d'une façon indéfinie sur le même champ ; sinon, les récoltes s'amoindrissent graduellement, eût-on soin de fumer le sol avec abondance. A une plante dont les racines traçantes épuisent les couches superficielles du sol, on fera succéder une plante aux racines pénétrant plus profondément ; à une céréale avide d'azote (plante épuisante), on fera succéder une légumineuse fourragère : trèfle, vesce, sainfoin ou toute autre qui jouit de la singulière propriété d'enrichir la terre en azote (plante améliorante) ; à une culture, enfin, qui ne permet pas de nettoyer la surface du champ (plante salissante : céréale), on fera succéder une culture qui nécessite de fréquents sarclages (plante nettoyante : plante sarclée).

Chaque espèce de plante a, d'ailleurs, des parasites (insectes ou cryptogames) qui lui sont particuliers. Espacer la culture de cette plante sur un même terrain tous les trois ou quatre ans, c'est s'opposer au développement de ces parasites.

Un assolement doit toujours avoir un but bien déterminé (production prépondérante de céréales ou de plantes sarclées ; assolements fourragers pour la production d'aliments nécessaires à des spéculations animales importantes, etc.).

1re année : betteraves ou pommes de terre ;
2e — : céréales de printemps avec semis de prairie temporaire ;
3e — : trèfle et graminées (prairie temporaire) ;
4e — : blé d'hiver.

L'assolement qui tend à la production des céréales peut se traduire par : nettoyage et fumure de la terre, production de céréales d'été, enrichissement en azote, production de céréales d'hiver.

L'assolement triennal des grandes fermes de la Brie et de la Beauce a pour objet essentiel la production de la betterave à sucre (première année), du blé (deuxième année) et de l'avoine (troisième année).

Les combinaisons qu'on peut adopter sont innombrables. L'assolement rigide perd de son intérêt dans deux cas : ou bien quand l'agriculteur, défrichant une région, a des terres vierges à sa libre disposition, ou bien, au contraire, quand les moyens de culture les plus perfectionnés (engrais chimiques, instruments aratoires à traction mécanique, etc.) sont largement utilisés ; il est possible alors de recourir à des assolements-rotations souples, modifiables, et susceptibles d'adapter la production du domaine à des variations des conditions économiques (prix, débouchés).

ASSOLER v. tr. (de *à* et *sole*). Alterner les cultures d'un champ.

ASSOLLANT (Alfred), écrivain français (Aubusson 1827 - Paris 1886). Professeur d'histoire, il quitta l'Université et se rendit aux Etats-Unis. Ses ouvrages les plus connus s'adressent à la jeunesse : *Scènes de la vie des Etats-Unis* (1858), *la Mort de Roland* (1860), *Marcomir* (1861), *Un quaker à Paris* (1866), *Aventures merveilleuses du capitaine Corcoran,* le plus célèbre (1867), *François Bûchamor* (1874), *Montluc le Rouge* (1878), etc.

ASSOMBRIR v. tr. Rendre sombre : *D'épais nuages assombrissent le ciel. Les grandes fenêtres* [...] *assombries par le soir et le brouillard du dehors* (A. Malraux). || — *Fig.* Attrister, rendre soucieux : *Année morne, assombrie moralement par mille soucis* (Gide).

— ***S'assombrir*** v. pr. Devenir sombre : *Le ciel s'assombrit.* || — *Fig.* Devenir triste, soucieux : *Si je tardais à le suivre, il s'assombrissait soudain et se répandait en propos amers* (G. Duhamel).

ASSOMBRISSEMENT n. m. Etat de ce qui s'assombrit (au *pr.* et au *fig.*) : *Je me souviens de l'assombrissement de Mme Mayrisch, au retour de son voyage* (Gide).

ASSOMMADE n. f. Action d'assommer (vx) : *Frère Ange* [...] *avait disparu pendant six mois après l'assommade du coutelier boiteux* (A. France).

ASSOMMANT, E adj. *Fam.* Fatigant, ennuyeux à l'excès : *Ah ! ce que tu peux être assommant !*

ASSOMMEMENT n. m. Mode d'abattage* des bestiaux, consistant à les assommer.

ASSOMMER v. tr. (de *somme ;* lat. *somnus,* sommeil). Tuer avec quelque chose de pesant : *Milon de Crotone assommait un bœuf d'un coup de poing.* || *Par extens.* Frapper d'un coup qui renverse et étourdit : *Il s'écroula assommé ;* et, au *fig. : Au dehors, un soleil qui assomme* (Claudel). || — *Fig.* et *fam.* Importuner sans répit ; ennuyer excessivement : *Assommer quelqu'un de questions. S'il assomme le lecteur, j'espère bien que ce livre n'ennuiera pas trop mes amies* (Léautaud).

— Pêch. Gêner par un poids trop important : *Un leurre est assommé par son lest. Une barque assommée sur l'avant est ingouvernable.*

— SYN. : *ennuyer, excéder, fatiguer, importuner, lasser.*

ASSOMMEUR, EUSE n. Celui, celle qui assomme : *Douvrin n'est pas un assommeur à gages, ni même simplement le capitaine de mercenaires dont je parlais* (J. Romains).

ASSOMMOIR n. m. Instrument propre à assommer : *A toi qui fais du sceptre un assommoir, malheur !* (Leconte de Lisle.) || *Particul.* Bâton court et flexible, muni d'une boule de plomb à son extrémité. (Vieilli ; on dit auj. MATRAQUE.) || — *Fig. Coup d'assommoir,* se dit de quelque chose qui vous stupéfie : *Je l'ai converti* [...]. *Pour son épouse, je demande encore le coup d'assommoir d'un succès mondial* (G. Duhamel). || *Pop.* Débit de boissons où l'on vend des alcools de dernière catégorie (vieilli) : *Il lui est délicieux d'avaler le vitriol de l'assommoir* (A. France).

— Chass. Piège disposé de manière à assommer les bêtes puantes. || Trébuchet employé pour certains oiseaux.

Assommoir (L'), roman d'Emile Zola (1877), septième volume de la série des *Rougon-Macquart**. C'est l'histoire de la blanchisseuse Gervaise, que poursuit le malheur, de son amant Lantier et de son mari Coupeau, que dégradent la paresse et l'ivrognerie. Le centre du roman est l' « assommoir », le débit de boissons. Sur le caractère et la langue des bas-fonds, Zola doit beaucoup au livre de Denis Poulot, *le Sublime.* L'œuvre a inspiré plusieurs films, en particulier *Gervaise,* de René Clément (1956).

ASSOMPTIF, IVE adj. (du lat. *assumptus ;* de *assumere,* prendre sur soi). Gramm. Syn. de HYPOTHÉTIQUE.

— Philos. Auxiliaire : *Jugement assomptif.*

« Assomption »
par Titien
Académie des Beaux-Arts
Venise
ensemble et détail

ASSOMPTION n. f. (lat. *assumptio ;* de *assumere,* enlever). Enlèvement, transport miraculeux du corps et de l'âme de la Sainte Vierge dans le ciel. || Fête instituée par l'Eglise pour honorer cet événement miraculeux ; jour où cette fête se célèbre (15 août). || Œuvre d'art représentant cet événement. (Prend une majuscule en ces divers sens.)

— Log. Seconde proposition d'un syllogisme, appelée plus ordinairement mineure.

— Logist. Matière d'un jugement considérée indépendamment de sa vérité ou de sa fausseté.

— ENCYCL. Théol. cathol. Le dogme de l'*Assomption,* défini par le pape Pie XII en 1950, se situe dans une double perspective : celle de la résurrection des corps et celle de la maternité divine. La mort dissocie transitoirement l'âme et le corps. Dès cette dissociation, l'âme se trouve fixée pour l'éternité dans l'état surnaturel où elle était au moment du « passage ». L'âme des justes entre donc immédiatement dans la gloire du ciel. Mais leur corps ne ressuscitera qu'à la fin des temps. Il existe une double exception à cette règle : le Christ, dont le corps a ressuscité au matin de Pâques, et la Vierge, sa mère. Marie a été exemptée du péché par son immaculée conception ; elle est exemptée de la corruption du tombeau par son Assomption. Ce qui signifie que le corps de la Vierge a ressuscité glorieux avant d'avoir été atteint par la désagrégation qui suit la mort. Double privilège que la Vierge doit au fait de sa maternité divine.

illustration
d'Auguste Renoir
pour « l'Assommoir »
d'Émile Zola
collection
Percy Moore Turner
Londres

Phot. Alinari-Giraudon.

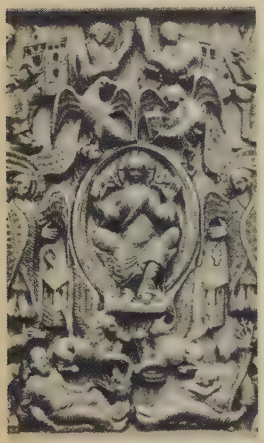

Assomption
fragment
d'une plaque en ivoire
ornant le plat d'une reliure
vers 900
Bibl. de Saint-Gall

ASSOUAN
rue des bazars

barrage, côté aval

La croyance à l'Assomption — c'est-à-dire à la résurrection corporelle de la Vierge, abstraction faite de l'imagerie qui la symbolise — est traditionnelle dans l'Eglise catholique. Les plus anciens témoignages de la croyance à l'Assomption remontent à la seconde moitié du VIe s. Dès le VIIe, l'Eglise presque tout entière, orientale et occidentale, en célèbre la fête, et le texte romain qui nous en décrit les rites semble bien remonter au temps du pape Grégoire le Grand (590-604). Pour la Gaule, le premier témoignage de la croyance dans le transfert du corps de la Vierge au ciel, accompagnée du chant des anges, est un texte de Grégoire de Tours.

Ce sont surtout les théologiens de la réforme catholique (XVIe-XVIIe s.) qui ont approfondi la théologie de l'Assomption (Bellarmin, Canisius, saint François de Sales).

A la même époque se précise et se multiplie le thème iconographique de l'Assomption. Mais ce thème est très ancien. Le témoignage le plus reculé que nous en ayons est une étoffe byzantine du trésor de la cathédrale de Sens : la Vierge s'élève au ciel en présence des Apôtres et avec un cortège d'anges. L'Assomption fut représentée très tôt dans la sculpture occidentale : ivoire de Saint-Gall, attribué à Tuotilo (fin du IXe s.), tympan de la cathédrale de Magdeburg (XIIIe s.), tabernacle d'Or San Michele (Florence), par Orcagna, bas-relief extérieur de l'abside de Notre-Dame de Paris (XIVe s.), relief de Donatello au tombeau des Brancacci (Naples), jusqu'aux créations mouvementées des sculpteurs baroques : Puget ou Asam à la collégiale de Rohr en Bavière (1722). En peinture, l'Assomption fut représentée aussi fréquemment, par Fra Angelico, Ghirlandajo (Santa Maria Novella, Florence), Mantegna (Eremitani de Padoue), Filippino Lippi (Sainte-Marie de la Minerve), Titien (église des Frari, à Venise, en 1518, et à Vérone en 1525), le Corrège (coupole de la cathédrale de Parme), le Guide (Saint-Ambroise de Gênes), Carrache (musée du Prado). Rubens a représenté douze fois l'Assomption (musées de Bruxelles, de Vienne). Citons encore le plafond de Fr. Lemoine à l'église Saint-Sulpice de Paris, ainsi que les tableaux de Murillo et de Prudhon. En France, la fête de l'Assomption a un caractère national depuis que Louis XIII a choisi ce jour pour consacrer le pays à la Sainte Vierge. Pie XI a donné la Sainte Vierge dans son Assomption comme patronne principale de la France.

ASSOMPTION (L'), riv. du Canada (Québec), affl. du Saint-Laurent (r. g.); 160 km. Elle traverse Joliette et L'Assomption, et alimente des installations hydro-électriques.

ASSOMPTION (L'), comté du Canada (Québec), sur la rive gauche du Saint-Laurent; 29 000 hab. Ch.-l. *L'Assomption*.

ASSOMPTION, capit. du Paraguay. (V. ASUNCIÓN.)

ASSOMPTION (ÎLE DE L'). V. ANTICOSTI.

Assomption (CATHÉDRALE DE L'), à Moscou. V. DORMITION (*cathédrale de la*).

Assomption (OBLATES DE L'), congrégation de religieuses, fondée par le P. d'Alzon en 1865 : enseignantes, hospitalières et missionnaires. La maison mère est à Sceaux; la maison généralice se trouve à Paris.

Assomption (ORANTES DE L'). V. ORANTES.

Assomption (PETITES SŒURS DE L'). V. SŒURS.

Assomption (RELIGIEUSES DE L'), ou **dames de l'Assomption**, congrégation de femmes, fondée à Paris en 1839 par Mlle Anne-Eugénie Milleret de Brou, en religion mère Marie-Eugénie de Jésus. Hospitalière et enseignante, la congrégation reçoit les dames qui désirent vivre dans la retraite, et éduque les jeunes filles.

Assomption (SŒURS DE SAINTE-MARIE DE L'), congrégation fondée en 1825 par l'abbé Chiron pour le service des aliénés. Maison mère à Privas. Elles desservent plusieurs hôpitaux psychiatriques.

ASSOMPTIONNISTE n. m. Membre d'une congrégation religieuse d'hommes, fondée par le P. d'Alzon. (Le titre officiel est *augustins de l'Assomption*.)

— ENCYCL. La fondation de la congrégation des Augustins de l'Assomption a eu lieu à Nîmes, en 1850. Les statuts ont été approuvés en 1864 par le Saint-Siège. La congrégation se propose, outre la sanctification personnelle de ses membres, l'apostolat du monde moderne. Parmi ses nombreuses œuvres, on retiendra avant tout celle des missions dans le monde orthodoxe du Proche-Orient et l'action par la presse.

Les *assomptionnistes* commencèrent par l'enseignement secondaire, la charité, la prédication. Après la guerre de 1870 et la Commune, ils voulurent la rechristianisation du monde moderne décomposé par les doctrines issues de la Révolution. Les assomptionnistes travaillèrent dès lors surtout aux œuvres de presse (Bonne Presse*, dont *la Croix* était le principal organe) et aux pèlerinages (association Notre-Dame du Salut). Ils se trouvèrent mêlés à la politique quotidienne et devinrent les chefs d'un conservatisme catholique souvent agressif. Poursuivis pour infraction à la loi sur les associations, leur congrégation fut dissoute en 1900. Ils ont repris la direction de *la Croix*, mais, depuis Pie XI et l'affaire de *l'Action française*, ils ont rompu avec leur conservatisme d'autrefois.

ASSONANCE n. f. (du lat. *assonare*, faire écho). Rime imparfaite, reposant seulement sur l'identité de la dernière voyelle accentuée (ainsi « *a* » *long* dans *âge* et *âme*; « *o* » *nasalisé* dans *sombre* et *tondre*). || *Par extens.* Jeu de voyelles à l'intérieur d'une phrase poétique. (Ex. : *Tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire* [Baudelaire].) [On dit plutôt, en ce cas, ASSONANCE-MODULATION.]

— Phonét. Répétition de voyelles semblables dans une même phrase.

— ENCYCL. L'*assonance* consiste dans la répétition d'un même son portant l'accent tonique; elle diffère de la rime en ce qu'elle ne tient pas compte des consonnes qui entourent ce timbre vocalique accentué. Elle forme avec l'allitération la base de la versification des anciens peuples du Nord. Les plus vieux poèmes français, tels que la *Chanson de Roland*, ne connaissent que l'assonance. Ex. :

De plusurs choses a remembrer li prist
De tantes teres cum li vers cunquist.

Certaines écoles modernes ont cherché à la remettre en faveur, à cause de la variété phonétique et sémantique qu'elle autorise. Ex. :

Mon humble ami, mon chien fidèle, tu es mort
De cette mort que tu fuyais comme une guêpe
Lorsque tu te cachais sous la table. Ta tête
S'est dirigée vers moi à l'heure brève et morne.
(FR. JAMMES.)

Quant à l'assonance-modulation, elle était déjà recherchée des poètes latins et grecs. Elle contribue, comme l'allitération, à l'harmonie imitative. Le *Mugitusque boum* de Virgile en est un bon exemple. Les poètes symbolistes l'ont eux aussi recherchée avec ferveur. Ex. :

La glèbe s'amollit et cède au doux zéphyre.
(MORÉAS.)

ASSONANT, E adj. Versif. Qui produit une assonance : « *Montagne* » *et* « *village* » *sont deux mots assonants.*

ASSORTI, E adj. Adapté, approprié à : *Eve fut frappée d'un châtiment assorti à sa faute* (A. France). || Composé d'êtres, de choses, qui se conviennent l'un à l'autre : *Les mariages bien assortis sont l'exception* (Balzac). || Qui est pourvu de tout le nécessaire : *Je connais un magasin bien assorti* [...] (J. Romains). || Composé d'éléments divers : *Hors-d'œuvre assortis.*

ASSORTIMENT n. m. Assemblage de certaines choses qui doivent aller ensemble : *J'ai un des plus jolis assortiments d'outils qu'on puisse trouver* (J. Romains). || Collection de marchandises de même genre. || Ensemble d'articles formant un tout et se vendant simultanément : *L'Angleterre domine pour les étoffes* [...], *Marseille* [...] *pour les menus objets d'assortiment* (Nerval).

— Art culin. Plat composé de divers mets.

— Bur. Opération mécanographique au cours de laquelle est vérifiée, par une interclasseuse, la correspondance des cartes perforées d'un premier fichier, dit *primaire*, avec celles d'un autre fichier, dit *secondaire*.

— Imprim. Collection de caractères jugés nécessaires pour recompléter une police, ou y ajouter des sortes nécessaires pour une composition spéciale. || *Librairie d'assortiment*, librairie qui vend toutes sortes de livres, provenant de diverses maisons d'édition.

— Text. Ensemble des machines formant, en filature, un ensemble cohérent de production. || Ensemble des machines assurant, depuis le début des opérations de filature de laine peignée, la préparation des rubans de laine peignée jusqu'au métier à filer exclusivement. || En filature de laine cardée, groupe de deux ou trois cardes sur lesquelles passe la matière.

ASSORTIR v. tr. (de *sorte*). [Se conj. comme *finir*.] Joindre, mettre ensemble des personnes ou des choses qui ont entre elles des rapports de convenance : *Les jeunes filles* [...] *assortissaient, en chantant, des bouquets* (Nerval). || Fournir d'articles, de marchandises : *Les grossistes assortissent le commerce de détail.*

— ***S'assortir*** v. pr. Se convenir : *Ces couleurs s'assortissent.* || S'accompagner : *Tout son discours s'assortit de répliques tragiques.* || *S'assortir à*, convenir à : *Son chapeau s'assortit à son tailleur.*

ASSORTISSAGE n. m. Dans l'industrie de la plume, travail consistant à faire un choix suivant des qualités et des formes les plus variées.

ASSORTISSEUR, EUSE n. Personne qui vend de petits coupons d'étoffe.

— Papet. Classeur de pâte à papier.

— Pellet. Ouvrier spécialisé chargé du réassortiment des peaux, suivant la qualité, la hauteur, et le coloris du poil, la souplesse de la peau, etc., pour faire un manteau.

ASSOS. Géogr. anc. Ville de la côte d'Asie Mineure, au N. de l'île de Lesbos, en Turquie actuelle. Le musée du Louvre possède une partie de la décoration sculptée du temple d'Athéna (v. 540 av. J.-C.). Ce temple, dorique, présente certains détails d'inspiration ionique. Un théâtre et une agora doivent être également signalés.

ASSOTER v. tr. (de *sot*). LANGUE CLASS. Rendre sot, et, surtout, sottement amoureux : *Elle est assotée du jeune Robin* (Molière).

ASSOUADE ou **ASINADE** n. f. Mœurs et Cout. Chevauchée de l'âne*.

ASSOUAN, ou **USWĀN**, ou **ASWĀN** (anc. *Syène*), v. d'Egypte, en Haute-Egypte, ch.-l. de prov. sur la rive droite du Nil, au pied de la première cataracte; 26 000 hab. Victoire des Français sur les Mamelouks (1799). Centre touristique. Carrières de granite très exploitées dès l'Antiquité. Important gisement de fer dans le voisinage. Un énorme barrage-réservoir, long de 1 962 m, fut construit sur le Nil en 1902. Grâce à des travaux de surélévation (1912 et 1934), il atteint 44 m de hauteur, et le lac de retenue s'étend, aux hautes eaux, jusqu'à Wādī-Halfa.

— La *province d'Assouan* a 340 000 hab.

ASSOUCHEMENT n. m. (de *souche*). Pierre formant la base du triangle d'un fronton.

ASSOUCI (Charles COUPPEAU D'), musicien et poète français (Paris 1605 - *id.* 1677). Lié avec les meilleurs écrivains de son temps, il fait ses débuts dans les lettres en 1648 et publie des poèmes burlesques : *le Jugement de Pâris* (1648), *Ovide en belle humeur* (1650), *le Ravissement de Proserpine* (1653). Luthiste

Phot. X, W. W., Viollet.

et compositeur, il est l'auteur des airs de *la Grande Journée des machines ou le Mariage d'Orphée et d'Eurydice* (1640), de la pièce des *Amours d'Apollon et de Daphné* (1650), et de la musique (perdue) d'*Andromède* de Corneille (1650). Dans ses *Attractions burlesques*, il a laissé quelques indications sur la musique de son temps; Ballard a publié des airs de lui en 1653. Il entreprit en Italie, pour y faire entendre ses compositions musicales, un voyage qui se termina dans les cachots de l'Inquisition (1667-1669). En 1673, à Paris, il fut emprisonné pendant cinq mois. Il a raconté une partie de ses malheurs dans *les Aventures du sieur d'Assouci* (1677).

ASSOUPIR v. tr. (de *assouvir;* d'après le lat. *assopire*, endormir). Plonger dans un demi-sommeil (employé surtout au passif) : *Le brave homme s'en allait, aux trois quarts assoupi par le bien-être et la chaleur* (A. Daudet). || — *Fig.* Atténuer, calmer : *Cet âge, où tout ce qui passionne les vivants n'éveille plus d'échos dans la sensibilité assoupie* (R. Martin du Gard).
— ***S'assoupir*** v. pr. S'endormir doucement : *Le malade s'est enfin assoupi. Il s'assoupit après les repas.* || — *Fig.* Se calmer : *Laisser aux haines le temps de s'assoupir* (Balzac).

ASSOUPISSEMENT n. m. Etat d'une personne assoupie (au *pr.* et au *fig.*); torpeur : *Il tomba dans un profond assoupissement. La fatigue, si extrême fût-elle, n'avait pas l'effet d'assoupissement désirable* (J. Romains). || Commencement de sommeil léger et de courte durée.

ASSOUPLIR v. tr. Rendre souple (au *pr.* et au *fig.*) : *La gymnastique assouplit les muscles. Il sortit, sans un mot, sans une plainte, comme s'il était déjà assoupli par la vie et préparé à toutes les servitudes* (A. Daudet). || Diminuer la rigueur de : *Le gouvernement assouplit les mesures fiscales.*
— ***S'assouplir*** v. pr. Devenir souple.

ASSOUPLISSAGE n. m. Préparation que l'on fait subir aux fils de soie en les immergeant à diverses reprises dans des bacs remplis d'eau chaude.

ASSOUPLISSEMENT n. m. Action d'assouplir (au *pr.* et au *fig*) : *Exercices d'assouplissement. Assouplissement du caractère.*

ASSOUR. V. ASSUR.

ASSOURDIR v. tr. Rendre comme sourd : *Jusqu'à ce que bientôt je sois devenu sourd et aveugle comme ceux que j'ai assourdis et aveuglés* (Sainte-Beuve). || *Par anal.* Rendre moins sonore : *La neige assourdissait les pas dans la rue* (Vallès). || — *Fig.* Fatiguer par excès de bruit, de paroles, etc. : *Gongs et cymbales dont le tapage discordant assourdit la pensée* (Claudel).
— Constr. Remplir une cloison ou doubler une paroi existante pour éviter la propagation du son.
— Peint. *Assourdir les tons, les lumières, les reflets*, diminuer leur éclat.
— Phonét. Rendre sourd un phonème primitivement sonore. (Ainsi changer *d* en *t*.)

ASSOURDISSANT, E adj. Qui assourdit : *Un fracas assourdissant de ferrailles remuées* (A. Malraux).

ASSOURDISSEMENT n. m. Action d'assourdir; résultat de cette action : *L'assourdissement des flots.*
— Phonét. Transformation d'un phonème qui, de sonore, devient sourd : *Ainsi, dans le mot « obtenir » il y a assourdissement du « b » sonore au contact de « t » sourd.*

ASSOUVER v. intr. ou **S'ASSOUVER** v. pr. En parlant d'un étang, se repeupler de lui-même en poissons.

ASSOUVIR v. tr. (lat. pop. **assopire*, au sens de *calmer;* autre forme de *assoupir*). Rassasier complètement : *Il a de quoi assouvir sa faim.* || — *Fig.* Satisfaire pleinement : *Le service de cette opinion assouvissait mon grand besoin de justice* (G. Duhamel).

ASSOUVISSEMENT n. m. Action d'assouvir. || Etat de ce qui est assouvi : *C'est une volupté sans assouvissement* (Giraudoux).

ASSUÉRUS, nom biblique d'un roi perse nommé Xerxès par les Grecs. Selon le Livre d'Esther, il épouse une juive de ce nom, qui empêche la publication d'un édit de destruction dirigé contre son peuple. Selon le Livre de Daniel, Assuérus est le père de Darios.

ASSUJETTI, E adj. et n. Tenu de payer certaines taxes, d'acquitter certaines cotisations, ou de s'affilier à un groupement professionnel ou mutualiste.

ASSUJETTIR v. tr. (de *sujet*). Ranger sous sa domination : *Assujettir une nation.* || *Par extens.* Astreindre à une obligation habituelle et fréquente : *Un homme du commun est assujetti à une exacte probité* (A. France). *Les solitaires de Port-Royal* [...] *s'assujettirent à bien des devoirs manuels des plus rebutants et des plus bas* (Sainte-Beuve). || *Particul.* Fixer une chose de manière qu'elle soit stable et immobile : *Vers six heures* [...] *les ouvreuses venaient assujettir les portes vitrées avec des crochets* (J.-P. Sartre).
— Art vétér. *Assujettir un animal*, le contenir dans la position la plus favorable pour l'opérer, le panser, etc. (V. CONTENTION.)
— Dr. Faire entrer une catégorie de personnes dans le champ d'application d'une législation : *La loi assujettit les salariés à la Sécurité sociale.*
— SYN. : *astreindre, dompter, enchaîner, soumettre, subjuguer.*

ASSUJETTISSANT, E adj. Qui gêne, assujettit : *Travail, métier assujettissant.*

ASSUJETTISSEMENT n. m. Action d'assujettir. || Etat de dépendance, de soumission : *L'assujettissement des vaincus;* et, au *fig.* : *Ce volontaire assujettissement à cette petite sœur toujours ironique et moqueuse* (F. Mauriac). || — *Fig.* Contrainte, sujétion : *La grandeur a ses assujettissements.*

ASSUMER v. tr. (lat. *assumere*, prendre sur soi). Prendre sur soi; se charger de : *Je savais que Rivière avait assumé la direction de la revue* (R. Martin du Gard).

ASSUR, ASSOUR ou **ASHOUR,** la plus anc. capit. de l'Assyrie, qui reçut son nom du grand dieu des Assyriens, Assur. C'est l'actuelle Qal'at Chergăt. Située à une centaine de kilomètres au S. de Mossoul, sur une grande voie, en bordure de la steppe, elle fut habitée dès une très haute époque. Installée comme une forteresse sur la rive droite du Tigre, qui la protégeait en formant un coude. La partie découverte fut fortifiée d'un point à l'autre de la rive par un rempart en arc de cercle renforcé par des tours en saillie de 4 m et, vers le IXe s., par un second mur intérieur et un bastion dans l'angle N.-O. Une rampe extérieure et des portes, qui étaient de longs tunnels, en défendaient l'accès. Dominant le Tigre sur la pointe N.-E., s'élevait le grand temple du dieu Assur achevé au VIIe s. av. J.-C. par Assurbanipal, et dont la tour à étages fut restaurée au XIIIe s. Au milieu des demeures de la cité se trouvait l'ancien temple de la déesse Ishtar (Ashtart), grande salle rectangulaire avec des banquettes le long des murs pour les ex-voto. Deux temples jumelés, à l'intérieur de la ville, furent, dans leur dernier état, précédés d'une cour prolongée par un passage entre les bâtiments pour les processions. Sur la falaise nord, les temples accolés d'Anou et Adad s'élevaient avec chacun leur tour à étages entre deux palais. Au S. de la ville, entre deux murailles, ont été retrouvées les stèles des princes et des fonctionnaires importants, dont une indiquant par son inscription le nom de Sammouramat (Sémiramis), épouse du roi Shamshi-Adad V (824-810), qui devint régente.
On a retrouvé deux sarcophages royaux : celui d'Assur-Nasirpal II (883-859), en basalte (près de 4 m), et celui d'Assur-Bêl-Kala, sans couvercle. A partir du Xe s., Assur avait été remplacée comme capitale par Kalah et Ninive; en 614, le roi mède Kyaxarès s'en empara, mais elle survécut à la chute de cette dernière jusqu'aux Sassanides.

ASSUR, ASSOUR ou **ASHOUR,** dieu suprême des Assyriens. Il a donné son nom à la première capitale du royaume et au pays tout entier. Dans la version assyrienne des épopées babyloniennes, Assur remplace Mardouk. Il a pour épouse la déesse babylonienne Ninlil, mais sa compagne légitime est Sheroua. On le représente debout sur deux animaux fabuleux, coiffé d'un bonnet à cornes et tenant de la main gauche les attributs de la royauté, alors que, dans la main droite, il tient la harpe. Belliqueux comme son peuple, on vante aussi sa miséricorde. Son sanctuaire était dans la ville d'Assur.

ASSURABLE adj. Qui peut être assuré, garanti par une compagnie d'assurance : *Les bestiaux malades ne sont pas assurables.*

ASSURANCE n. f. Action d'assurer, affirmation à laquelle on peut faire confiance; promesse formelle : *Recevez-en une nouvelle et ferme assurance* (G. Duhamel). || S'emploie dans les formules de politesse, à la fin des lettres : *Veuillez croire à l'assurance de ma considération, etc.* || Preuve, garantie : *L'unanimité subite des louanges n'est pas une assurance de survie* (Gide). || Confiance absolue en soi, hardiesse : *Les criminels consommés ont seuls une assurance qui ressemble à la tranquillité d'une vie honnête* (Balzac).
— LANGUE CLASS. Confiance : *Sois en assurance : Envers et contre tous je te protégerai* (La Fontaine). || Sécurité : *Je l'ai mis en lieu d'assurance* (Acad., 1694).
— Alp. Ensemble des procédés permettant au grimpeur de progresser en terrain difficile, avec le minimum de risques en cas de chute. (V. part. *encycl.*)
— Dr. Contrat par lequel une personne, dite « assureur », groupe d'autres personnes dites « assurés », afin de leur permettre de s'indemniser mutuellement d'une perte (ou d'une dépense) éventuelle, à laquelle elles sont exposées par suite de la réalisation de certain risque, dit « sinistre », moyennant le paiement d'une somme, dite « prime » ou « cotisation », que l'assureur verse dans une masse commune, déduction faite des frais de gestion. (Les *assurances conjointes* sont des assurances d'un même risque contractées auprès de plusieurs assureurs, sans que l'indemnisation totale puisse dépasser la valeur de la chose assurée. Les *assurances cumulatives*, interdites par la loi française, sont des assurances d'un même risque contractées auprès de plusieurs assureurs en vue de cumuler les diverses indemnisations.) || *Assurance frontière*, assurance de la responsabilité civile des automobilistes que les touristes étrangers non porteurs de la carte verte doivent souscrire en franchissant la frontière d'un pays étranger où cette assurance est obligatoire : *L'assurance frontière a été instituée en France le 1er avril 1959.* || *Assurance de groupe*, système d'assurance collective qui garantit à l'assureur un étalement suffisant des risques, et lui permet, de ce fait, de consentir à chacun des membres du groupe des conditions meilleures. (Particulièrement utilisé par les entreprises ou groupes d'entreprises faisant bénéficier leur personnel d'un régime complémentaire d'assurances sociales, il permet la mise sur pied de contrats d'assurances sociales privés pour les non-salariés.) || *Assurance obligatoire*, système dans lequel toute personne, répondant à certaines conditions, est tenue par la loi de contracter une assurance. (V. ASSURANCES SOCIALES [ci-après], CIRCULATION, TRAVAIL, *Accidents du travail.*) || *Association pour l'enseignement de l'assurance*, groupement chargé, en application de la loi de nationalisation, de coordonner les enseignements divers d'assurance et de former les professionnels de l'assurance. || *Conseil national des assurances*, v. part. *encycl.*
— Dr. comm. *Assurance crédit*, procédé visant à garantir la bonne fin d'une vente à crédit, notamment en matière de commerce extérieur. || *Assurance prospection*, système d'encouragement à l'exportation, fonctionnant en complément de l'assurance crédit, et qui vise à garantir à un exportateur une partie des frais de prospection engagés pour s'ouvrir un marché donné.
— Dr. et Econ. rur. *Assurances agricoles*, v. MUTUELLE *agricole.*
— Dr. et Législ. soc. *Assurances sociales*, système légal de protection du travailleur et de sa famille contre certains risques sociaux, maternité, décès, invalidité, vieillesse et, dans certains pays ou certaines professions, chômage. (V. part. *encycl.*)
— Métall. Excédent de matière que l'on emploie dans un métal ou un alliage sur le poids présumé de la pièce à couler, et qui est destiné à parer soit à des erreurs de calcul, soit à des accidents imprévus : *L'assurance est ordinairement de 1/10 du poids présumé.*
— Véner. *Aller d'assurance*, aller avec décision, en parlant de l'animal.

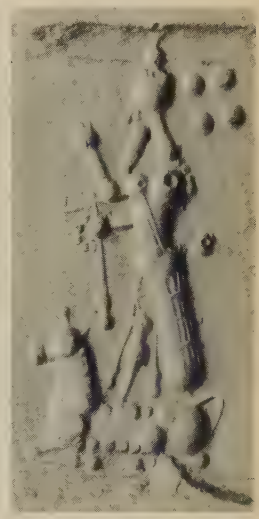

le dieu ASSUR, armé de la hache et de l'épée, se tient debout sur un taureau couché *détail* d'un cylindre assyrien *Louvre*

Phot. Giraudon.

— Encycl. Alp. Le guide, ou le premier de cordée, après avoir effectué l'ascension d'un passage difficile, « assure » ensuite le second en le tenant au bout de la corde d'attache (sans le tirer). De même, pendant son ascension, le premier de cordée est « assuré » d'en bas par le second, qui se tient prêt à enrayer une chute éventuelle. Pour être effective, l'assurance exige que les grimpeurs disposent de bonnes plates-formes de relais. Si cette condition n'est pas remplie, l'emploi de pitons de fer permet de rendre l'assurance beaucoup plus efficace.

Un grimpeur peut s'assurer lui-même, lorsqu'il est à l'arrêt, en passant sa corde ou une boucle autour d'un bec de rocher ou autour d'un piton : c'est l'*auto-assurance*.

— Dr. L'*assurance* a deux origines : la mutualité* et le pari. Aujourd'hui elle substitue une quasi-certitude, d'origine mathématique, à l'esprit de jeu. Son développement a été lié à celui du capitalisme moderne. Dès le XIVe s., l'assurance maritime apparaît en Italie, en Espagne, au Portugal, puis en France et dans le nord de l'Europe. La révolution industrielle et l'extension des agglomérations urbaines conduisent, au XVIIIe s., à une généralisation de l'assurance contre l'incendie, apparue le siècle précédent en Allemagne du Nord et en Angleterre. L'assurance sur la vie (immorale, disait-on, parce qu'incitant l'assureur à souhaiter la mort de l'assuré) prend un certain essor en Angleterre dans la seconde moitié du XVIIIe s. ; l'assurance contre les accidents se développe à la fin du XIXe s., avec les lois sur la responsabilité professionnelle en matière d'accidents du travail et l'accroissement de la circulation routière.

Trois notions sont à la base de l'assurance : 1° le groupement des assurés en masses solidaires ; 2° la détermination du montant de la prime en fonction du calcul des probabilités ; 3° la réassurance, qui permet à l'assureur de se couvrir contre les erreurs du calcul des probabilités.

Deux procédés sont concurremment employés : la *répartition* et la *capitalisation*. Il y a répartition lorsque le montant des primes perçues pendant un exercice donné peut — après déduction des frais de gestion — être intégralement utilisé au service des indemnités payées pour sinistres pendant cet exercice ; ce procédé convient à la couverture des risques invariables (incendie). Il y a capitalisation lorsque l'assureur met en réserve une partie des primes perçues en vue de la faire fructifier, et de faire face, ainsi, aux dépenses des exercices futurs, présumées devoir être plus élevées ; cela convient au risque qui va en s'aggravant (décès).

On distingue trois grandes variétés d'assurances : les *assurances de personnes, de dommages* (ou *de choses*) et *de responsabilité*. Mais la plupart des contrats d'assurance de dommages couvrent simultanément une responsabilité. C'est ainsi, par exemple, que l'assurance incendie, ayant pour objet d'indemniser l'assuré contre la destruction des choses assurées, se double d'une assurance ayant pour objet de couvrir la responsabilité de l'assuré par l'indemnisation des personnes étrangères victimes de l'incendie. Les assurances de dommages les plus courantes concernent l'incendie, le vol, le dégât des eaux, la grêle, la mortalité du bétail, le bris de glace, les effets du mauvais temps, etc. L'assuré victime du sinistre reçoit une indemnité. L'application de la *règle proportionnelle* permet à l'assureur de ne verser qu'une indemnité réduite, représentant une proportion de l'indemnité entière égale à celle qui est constatée entre la valeur assurée et la valeur réelle des biens garantis. Chaque fois que la responsabilité d'une personne physique ou d'une personne morale risque d'être engagée, il y a possibilité d'assurance. L'assureur n'intervient que dans la mesure où la victime réclame une indemnisation, et à concurrence de l'importance du dommage subi et du montant de l'assurance souscrite. L'assurance de responsabilité ne joue que dans la mesure où la responsabilité de l'assuré est effectivement engagée. (V. responsabilité *civile*.)

Les principales assurances de personnes sont : l'*assurance en cas de décès*, l'*assurance en cas de vie*, l'*assurance dotale*, l'*assurance contre les accidents et l'invalidité*, l'*assurance contre la maladie*. L'*assurance mixte* résulte de la combinaison d'une assurance décès temporaire avec une assurance vie à capital différé. L'*assurance populaire* est une assurance décès d'un montant réduit, sans visite médicale et avec prime mensuelle relativement basse ; très développée dans les pays anglo-saxons, elle commence en France.

L'industrie des assurances constitue un monopole d'Etat dans certains pays (Uruguay et U. R. S. S.) ; dans d'autres pays, obligation est faite aux entreprises privées de se réassurer à une caisse de réassurance publique (Chili, Turquie). En France coexistent trois secteurs : 1° un secteur public constitué, d'une part, par la Caisse nationale d'assurance sur la vie, et, d'autre part, par les compagnies constituant les neuf groupes qui ont fait l'objet d'une nationalisation en 1946 (v., ci-dessous, Dr. publ.) ; 2° un secteur capitaliste constitué par les compagnies privées qui n'ont pas été nationalisées (compagnies étrangères et petites compagnies) ; 3° un secteur mutualiste et coopératif, seul bénéficiaire d'un statut fiscal privilégié, et particulièrement développé en agriculture. (V. co-assurance, réassurance.)

— Dr. mar. *Assurances maritimes*. L'assurance maritime a pour objet d'indemniser l'assuré des dommages provenant de certains événements maritimes. C'est un contrat aléatoire, bilatéral. On distingue l'assurance au voyage (voyage déterminé, sans fixation de durée) et l'assurance à temps.

En France, les polices types sont de deux sortes : les polices sur corps, qui ont pour objet le navire ; les polices sur facultés, qui ont pour objet les marchandises chargées. Le contrat d'assurance sur corps précise les conditions de voyage du bateau (désignation du navire, du capitaine, du chargement des marchandises dans les ports ; la somme assurée, le taux de la prime, etc.). Les assurances sur facultés ne désignent pas le navire et sont appelées *assurances « in quovis »*, ou *sur navire indéterminé*. Les polices flottantes, ou polices d'abonnement, permettent de faire assurer toutes les marchandises qu'on expédiera ou recevra, sur quelque navire qu'elles soient chargées.

L'assurance peut avoir pour objet : le navire et ses accessoires, les frais d'armement, les victuailles, les salaires des gens de l'équipage, le fret net, les sommes prêtées à la grosse et le profit maritime, les marchandises du chargement, etc.

Les risques sont les suivants, sauf stipulation contraire : tempête, naufrage, abordage fortuit, changements forcés de route, de voyage ou de vaisseau, jet, feu, pillage, dommages et pertes provoqués par un vice caché du corps ou des appareils moteurs, etc.

Il y a délaissement*, lorsque l'assuré renonce, au profit des assureurs, à la propriété de ce qui a survécu au sinistre, et exige le paiement de la valeur entière de la chose assurée, comme s'il y avait eu perte totale. Lorsque l'assuré conserve ce qui reste de la chose assurée, l'indemnité est proportionnée au dommage, déduction faite d'une franchise variable ; c'est le règlement d'avaries. Les renseignements nécessaires aux assureurs pour l'évaluation des risques sont fournis par le Bureau Veritas.

— Dr. publ. *Nationalisation des assurances*. L'accumulation de capitaux qui caractérise le fonctionnement de l'industrie de l'*assurance* lui conférait une puissance économique et financière considérable dont l'Etat s'est inquiété. Les opérations de nationalisation de la période 1945-1946 lui ont donc été étendues. Un millier (sans compter plusieurs dizaines de milliers de petites mutuelles agricoles) de sociétés françaises groupaient environ 85 p. 100 de la clientèle française, les assureurs étrangers (surtout suisses et anglais) se partageaient les autres 15 p. 100. La nationalisation s'est effectuée sur un double plan : l'assurance des accidents du travail, pour les professions non agricoles, a été érigée en monopole au bénéfice des organismes de Sécurité sociale ; trente-quatre compagnies françaises — réunies en neuf groupes, et représentant 62 p. 100 de l'activité des sociétés françaises — ont été nationalisées, et fonctionnent en concurrence avec les sociétés françaises restées privées et les sociétés étrangères. L'Etat a échangé contre des parts bénéficiaires — négociables en Bourse et amortissables en 50 ans — les actions des entreprises nationalisées qui conservent le statut de sociétés anonymes ; la loi fixe la composition des conseils d'administration ; le président directeur général est nommé par le ministre des Finances. Les sociétés nationalisées sont assujetties, au même titre que les sociétés du secteur privé, à la législation des assurances ; le caractère commercial de leurs opérations a été maintenu ; elles ne jouissent d'aucun privilège particulier ; leur personnel est régi par la convention collective applicable au personnel de toutes les autres sociétés et mutuelles d'assurance.

Parallèlement à la nationalisation fut entreprise une réorganisation du secteur des assurances dans son ensemble. Elle se caractérise par un contrôle assez strict de l'ensemble des entreprises (nationalisées ou non) par la direction des assurances du ministère des Finances et par ses commissaires contrôleurs, et par la création du *Conseil national des assurances*, organisme représentatif chargé de définir la politique des assurances. (→ Biblio.)

— Législ. soc. *Assurances sociales*. Dans les sociétés à structures ouvertes, la monnaie joue un rôle considérable ; elle seule donne aux individus la puissance et la sécurité*. Le contrat d'assurance apporte un élément de sécurité individuelle à base monétaire. Il ne faut donc pas s'étonner si, dès le XVIIIe s., les soucis sociaux conduisent les idéologues à concevoir la généralisation de systèmes obligatoires d'assurance qui auraient pour avantage d'imposer aux travailleurs une épargne minimale libérant la société de toute charge d'assistance. Dès 1697, Daniel Defoe publie son *Essay on Projects*, où il expose notamment comment un système généralisé d'assurances obligatoires en matière d'accident, de maladie*, d'invalidité*, de vieillesse*, de décès* du soutien de famille, de revers de fortune, de misère en général (et même, pour les marins, de chômage*) « arriverait à prévenir la pauvreté et la misère [...], à délivrer la société des mendiants et des indigents [...], à faire en sorte que toute créature, si misérable et si pauvre qu'elle soit, puisse revendiquer sa subsistance comme un dû, au lieu de l'implorer comme une aumône ». En France, les projets analogues sont nombreux au XVIIIe s. : Restif de La Bretonne imagine un système complet d'assurances sociales, Lavoisier met sur pied un projet d'assurance vieillesse partiellement financée par l'Etat, et Condorcet présente un « Plan d'organisation de caisses d'accumulation », c'est-à-dire d'assurances généralisées ; mais tous ces théoriciens ont un ancêtre en la personne de Colbert, créateur de la première législation d'assurance sociale dès 1681 (Caisse des invalides de la marine). La Convention nationale limite ses initiatives en matière d'assurances sociales à l'institution de la première retraite des vieux. C'est seulement à la fin du XIXe s. qu'apparaissent, en Europe, les premières législations nationales interprofessionnelles. Le premier système moderne d'assurances sociales est créé, de 1883 à 1889, en Allemagne, où des organismes d'assurance maladie avaient été fondés par les corporations dès le XVIIe s. L'industrialisation rapide de l'Allemagne au cours de la seconde moitié du XIXe s. avait provoqué l'apparition d'un mouvement socialiste révolutionnaire, dont Bismarck voulut arrêter le développement par une politique de répression doublée d'une politique sociale, les conservateurs de l'époque acceptèrent, sous l'influence d'une école nouvelle d'économistes, connue sous l'appellation inexacte de « socialisme* d'Etat » ou de « socialisme de la chaire », qui préconisent dès 1872 un interventionnisme d'Etat en vue « de faire participer une fraction de plus en plus nombreuse de notre peuple à tous les biens élevés de la civilisation ». La loi du 15 juin 1883 organisa l'assurance maladie, et celle du 22 juin 1889 l'assurance invalidité-vieillesse. L'Autriche suit en 1888 et en 1906. La Grande-Bretagne et la France inversent le processus ; elles créent d'abord un système d'assurance vieillesse-invalidité (1908 en Grande-Bretagne, 1910 en France), puis un système d'assurance maladie-maternité* (1911 en Grande-Bretagne, 1930 en France). De son côté, la Russie tsariste disposait, dès 1912, de l'assurance maladie-maternité, les

soviets instituant l'assurance vieillesse-invalidité en 1922. En 1935, la plupart des pays européens avaient mis en application un système complet d'assurances sociales.
Depuis 1945, les législations de sécurité sociale se sont partout multipliées ; les Etats-Unis eux-mêmes, si réfractaires aux systèmes étatisés, ont institué l'assurance vieillesse obligatoire et un embryon d'assurance invalidité). Mais les fondements du système ont évolué ; alors qu'à l'origine les assurances sociales avaient essentiellement pour objet d'imposer aux plus défavorisés des travailleurs une épargne forcée à laquelle ils étaient encouragés par un apport des employeurs et de l'Etat, la sécurité sociale moderne a pour ambition d'effectuer une certaine redistribution de revenu national, dans une double intention de justice sociale et de lutte contre les crises économiques. Le phénomène important de ces dernières années réside dans l'extension progressive et continue des assurances sociales (et des autres législations de sécurité sociale) à tous les salariés d'abord (quel que soit leur gain), puis à l'ensemble de la population.
En France, l'assurance vieillesse et l'assurance survivants* sont généralisées depuis 1949. Les assurances maladie, maternité, décès et invalidité ne sont actuellement obligatoires que pour les salariés et les travailleurs assimilés.
Le financement est à base de cotisations individuelles. La cotisation des salariés et assimilés est généralement payée par l'employeur, qui en précompte une partie sur le salaire de l'assuré ; elle est proportionnelle aux revenus professionnels dans la limite d'un certain plafond. Un nombre croissant d'assurés bénéficient de régimes complémentaires fonctionnant soit dans le cadre de la profession ou du groupe social, soit dans le cadre de l'entreprise.
Les prestations des assurances sociales sont de deux ordres : *en espèces* et *en nature*. Les divers organismes d'assurances sociales versent toutes les prestations en argent ; en fait, donc, ce qui distingue les deux types de prestations, c'est leur objet. Les *prestations en espèces* constituent un revenu de remplacement pour l'assuré qui interrompt provisoirement ou définitivement son activité : indemnités journalières des assurances maladie et maternité, pensions des assurances vieillesse et invalidité ; elles peuvent également correspondre à l'indemnisation de la famille dont le soutien est décédé : capital décès, pensions de reversion des conjoints. Les *prestations en nature* sont constituées par les sommes versées en remboursement des dépenses engagées pour se soigner par les assurés malades, ainsi que par certaines primes attribuées par l'assurance maternité en vue d'encourager les mères à se présenter aux consultations de la protection maternelle et infantile et à nourrir au sein leur enfant. (V. MUTUALITÉ.) [→ Biblio.]

assurances (COMPAGNIE GÉNÉRALE D'), société fondée en 1876 à Paris. Gérée d'une façon autonome jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elle prend la tête, à partir de 1945, d'un large mouvement de concentration qui affecte profondément la structure de l'assurance française. Sous son impulsion, les compagnies *la Confiance-I. A. R. D.* (1844), *la Confiance-Vie* (1875), *le Patrimoine-I. A. R. D.* (1880), *le Patrimoine-Vie* (1877) et *l'Industrielle du Nord* (1871) ont signé entre elles, de 1945 à 1948, un certain nombre d'accords de gestion commune, dans le dessein de renforcer leur efficacité technique et administrative. Sous la raison sociale de *Société technique d'application en réassurance* (S.T.A.R.), le groupe de la Compagnie générale d'assurances a fondé, en 1952, son propre organisme de « clearing » pour toutes les opérations de réassurances émanant de France ou de l'étranger.

Assurances sociales (MÉDAILLE D'HONNEUR DES). V. SOCIAL (*ordre du Mérite*).

ASSUR-APAL-IDDIN, usurpateur araméen qui s'empara du trône de Babylone au XIe s. Il fut l'allié et le beau-père d'Assur-Bêl-Kala, fils de Téglath-Phalasar Ier d'Assyrie.

ASSURBANIPAL ou **ASSUR-BAN-APLI**, pour les Grecs **Sardanapale** (Sardanapalos), roi d'Assyrie de 668 à 626 av. J.-C. Fils d'Asarhaddon, il fut préféré à son frère aîné Shamash-Shoum-Oukîn pour la succession au trône, et initié aux affaires de l'Empire. Sous son règne, l'Assyrie s'élève d'abord, suivant sa propre expression, au-dessus de tout, s'établit en Basse-Egypte, ruine l'Elam et étend sa renommée jusque dans l'ouest de l'Asie Mineure ; c'est l'apogée de la puissance assyrienne. La fin du règne est, au contraire, assombrie par la perte de l'Egypte, le développement de la puissance des Mèdes, qui se forment aux disciplines militaires de leurs voisins, et la menace des Scythes au N. Dans son palais de Ninive, Assurbanipal fit sculpter nombre de scènes historiques et d'admirables bas-reliefs, chefs-d'œuvre de l'art assyrien, représentant ses plaisirs cynégétiques ; quelques-uns sont au musée du Louvre.
Le British Museum possède l'importante bibliothèque, découverte par Layard, dans laquelle le roi Assurbanipal avait réuni, avec des documents de son règne et des règnes précédents, des copies de tous les textes importants de l'ancienne littérature babylonienne.

ASSUR-DÂN, nom de trois rois d'Assyrie.

ASSURE n. f. Fil d'or, de soie ou de laine, dont on couvre la chaîne d'une tapisserie de haute lice. (Prend le nom de *trame* dans les étoffes ordinaires.)

ASSURÉ, E adj. Hardi, ferme : *Elle promenait autour de nous son regard assuré et bienveillant* (Colette). ‖ Certain : *C'est un succès assuré.* ‖ Sûr, qui offre une sécurité : *Une retraite assurée. J'ai attendu, pour dépeindre l'incendie, d'être un peu loin et dans un lieu assuré* (Colette).
◆ N. Personne qui est garantie par un contrat d'assurance. ‖ *Assuré social*, qui jouit des avantages offerts par les assurances sociales.

ASSURÉMENT adv. De façon certaine ; sûrement, sans aucun doute : *M. d'Astarac, dont elle quittait assurément la chambre quand je la rencontrai dans l'escalier...* (A. France).

ASSURER v. tr. (lat. pop. **assecurare*, rendre sûr ; de *securus*, sûr). Donner de la solidité, de la stabilité à une chose : *Assurer un volet, une persienne.* ‖ — *Fig.* Rendre une chose certaine, en permettre la réalisation : *Assurer la paix, le bonheur de quelqu'un. Les transports continuels de respiration et de circulation qui assurent la vie* (Alain). ‖ Prendre des moyens sûrs pour qu'une chose ne manque pas ; pourvoir à : *Assurer le ravitaillement d'une ville ; assurer une permanence.* ‖ Faire garantir ses biens et, *par extens.*, garantir quelqu'un contre certains risques, moyennant le paiement d'une somme convenue : *Assurer son mobilier contre l'incendie. Assurer l'équipage d'un navire.* ‖ Affirmer, certifier une chose : *Je lui assurai que c'était une illusion.* ‖ Rendre quelqu'un sûr de quelque chose : *Je l'assurai qu'il pouvait compter sur ma parole* (F. Mauriac). — LANGUE CLASS. Mettre en sécurité : *J'aime donc sa victoire* [...] *Elle assure l'Etat* (Corneille). ‖ Rassurer, tranquilliser : *Un oracle m'assure, un songe me travaille* (Corneille). — Alp. Rendre sûre l'ascension ou la descente en utilisant la corde qui permet de bloquer une chute. (V. ASSURANCE.) — Fauconn. *Assurer l'oiseau*, l'apprivoiser pour empêcher qu'il ne s'effraie. — Mar. *Assurer un bout*, amarrer un cordage pour qu'il ne dépasse pas d'une poulie, d'un clan. ‖ *Assurer un signal, son pavillon*, tirer un coup de canon pour attirer l'attention ou affirmer que c'est bien le pavillon national, et qu'on est prêt à se défendre.
— ***S'assurer*** v. pr. Se garantir le service de quelqu'un : *S'assurer un puissant protecteur.* ‖ Se garantir l'usage de quelque chose : *S'assurer le concours d'un ami. Il fallait trouver un peu d'argent et s'assurer d'un gîte* (G. Duhamel). ‖ Rechercher la preuve, se procurer la certitude : *Nous nous assurâmes que les propos* [...] *ne risquaient pas d'être entendus* (J. Romains). *Il s'assura du départ des camions.*
— LANGUE CLASS. Mettre sa confiance dans ; se reposer sur : *Pour mon cœur, vous pouvez vous assurer de lui* (Molière). ‖ S'emparer de ; faire arrêter : *La prudence veut que l'on s'assure de leur personne* (Montesquieu).

ASSUREUR n. m. Celui qui s'engage, moyennant le paiement d'une prime ou d'une cotisation, à payer à l'assuré ou au bénéficiaire désigné d'une indemnité un capital ou une rente en cas de survenance d'un risque déterminé.

ASSUR-NASIRPAL ou **ASSUR-NÂSIR-APLI**, nom de deux rois d'Assyrie. Le second (qui régna de 883 à 859 av. J.-C.), conquérant cruel, a fait édifier dans sa capitale Kalkhou (Nimroud) un palais dont les bas-reliefs sont le plus ancien ensemble connu de sculpture assyrienne.

ASSUR-UBALLIT ou **ASSOUR-OUBALLIT**, nom de deux rois d'Assyrie : **Assur-Uballit Ier** (1363-1328 av. J.-C.) dégage définitivement l'Assyrie de l'emprise du Mitanni et en fait une des grandes puissances de l'Orient ; — **Assur-Uballit II** (612-609 av. J.-C.) est proclamé roi à Harran, après la ruine de Ninive, et, avec le concours des Egyptiens, essaie, sans y parvenir, de défendre les derniers lambeaux de l'Empire assyrien contre la coalition des Mèdes, des Scythes et des Babyloniens.

église d'ASSY (Haute-Savoie)

ASSY, localité de la Haute-Savoie, dans la comm. de Passy, sur le *plateau d'Assy* (alt. 800 m), au-dessus de la vallée de l'Arve, en face du massif du Mont-Blanc ; 967 hab. Eglise Notre-Dame-de-Toute-Grâce, construite par Novarina de 1937 à 1950 et décorée, sous l'impulsion du chanoine Devémy et du P. Couturier, par Fernand Léger, Lurçat, Georges Rouault, Pierre Bonnard, Henri Matisse, Braque et Germaine Richier. Assy est une station sanatoriale réputée : protégé des vents par la chaîne des Fiz, dominant les brouillards de la haute vallée de l'Arve, le plateau est constamment ensoleillé et réalise un microclimat excellent pour les tuberculeux pulmonaires.

ASSYRIE. Géogr. anc. Partie septentrionale de la Mésopotamie, qui débordait la région comprise entre le Tigre et l'Euphrate, et s'étendait sur tout le bassin de Mossoul au N. et jusqu'aux rebords occidentaux de l'Iran à l'E. Assur, Kalah et Ninive en furent les villes principales ; ses frontières politiques ont beaucoup varié suivant les périodes historiques et le sort des armes.

ASSURBANIPAL chassant le lion
bas-relief assyrien
British Museum

Phot. de Belleval, Mansell.

Histoire.

L'Assyrie proprement dite, dénommée par ses habitants, *pays d'Assur*, apparaît très tôt dans l'histoire : Zâriqoum, prêtre-roi d'Assur, est contemporain de Bour-Sin, roi de la IIIe dynastie d'Our. Au XIXe s. av. J.-C., une dynastie akkadienne, fondée par Iloushouma (2104-2088 d'après l'anc. chronol.), règne en Assyrie. Son expansion commerciale s'étend jusqu'aux frontières du pays hittite ; sous le règne de Sharroukên (Sargon Ier, arrière-petit-fils d'Iloushouma), une colonie assyrienne est établie à Kanès (Kültepe), au gué du Halys. Avec l'avènement au XVIIIe s. d'une dynastie amorrite fondée par Shamshi-Adad Ier, contemporain de Hammourapi de Babylone, l'Assyrie dépasse même l'Euphrate.

Elle subit une éclipse de quelques siècles avec l'incursion des Hittites en Mésopotamie et, soumise à l'Etat hourrite du Mitanni au XVe s., elle ne recouvre son indépendance qu'au milieu du XIVe s., quand celui-ci est vaincu par les Hittites. Puis Assur-Uballit (1363-1328) impose son protectorat au Mitanni et conclut un traité d'alliance avec Bournabouriash II de Babylonie. Toukoulti-Ninourta Ier (1243-1207) soumet même la Babylonie, mais déjà la puissance assyrienne subit une nouvelle éclipse.

La grande expansion de l'Assyrie commence avec l'avènement de Téglath-Phalasar Ier (1112-1074), fondateur du nouvel empire. Ses armées atteignent la mer Noire et la Méditerranée ; mais ses successeurs sont incapables de maintenir l'unité de ce vaste empire, qui ne commence à être organisé que sous le règne d'Adad-Nirâri II (911-891) et de son petit-fils, Assur - Nâsir - Apli (Assur-Nasirpal II) [883-859]. Les peuples soumis sont maintenus dans un état de crainte perpétuelle : tous les ans le roi organise une campagne, et, à son approche, les souverains vassaux lui envoient des présents pour éviter la dévastation de leurs villes. Au retour d'une expédition contre les royaumes d'Amourrou, Assur-Nasirpal II fait couper du bois dans l'Amanus pour sa nouvelle capitale, Kalkhou (Calach ou Nimroud), où il édifie un somptueux palais orné de bas-reliefs. Son fils Salmanasar III (858-824) entreprend trente-deux campagnes ; la plupart de ces expéditions lui permettent d'encaisser le tribut sans coup férir ; en 854, toutefois, il se heurte à la coalition d'Adad-Idri (Hadadézer) de Damas, et d'Achab d'Israël, accourus au secours des villes de Syrie, de Cilicie et de Phénicie, qui refusaient le paiement du tribut. La bataille de Qarqar, sur l'Oronte, reste indécise ; Salmanasar revient en 848 et en 845 sans remporter plus de succès. En 841 seulement, il peut vaincre Damas et percevoir le tribut de Tyr, de Sidon et d'Israël ; d'autres campagnes portent ses armées contre les Araméens du Bît-Jakin, près du golfe Persique, et contre les Chaldéens. Pour étendre son pouvoir sur cette région, son fils Shamshi-Adad V (824-810) doit perdre les avantages acquis sur l'Euphrate et en Syrie. Quand il meurt, son épouse Sammouramat (Sémiramis) assume pendant cinq ans la régence pour son fils Adad-Nirâri III (810-782) ; plusieurs gouverneurs assyriens, tel celui de Mâri, se rendent indépendants. Salmanasar IV (782-772) et Assur-Dân (772-754) doivent faire face à des révoltes, et c'est probablement au cours de l'une d'elles que meurt Assur-Nirâri V (753-746).

Contraint d'assurer la domination assyrienne sur des pays aussi éloignés que la Palestine et la Basse-Mésopotamie, Téglath-Phalasar III (Toukoulti-Apal-Ashara) [745-727] adopte la méthode consistant à déporter les habitants des villes conquises, et à remplacer les souverains vaincus par des monarques dociles soumis au contrôle de gouverneurs assyriens. En Babylonie, il se fait proclamer roi sous le nom de Poulou. En 753, il intervient en pays philistin, et place sur le trône d'Israël Osée, assassin de Pékach. Son fils, Salmanasar V (727-722), gouverneur en Phénicie depuis 733, doit prendre les armes contre Osée, qui intrigue avec l'Egypte ; après un siège de trois ans, Samarie capitule en 722.

Sargon II (722-705) domine un ensemble de pays qu'il doit pratiquement reconquérir tous les ans. La Babylonie, insuffisamment défendue, est conquise par Mérodach-Baladan II (Mardouk-Apal-Iddin), roi du Bît-Jakin ; l'Egypte tente de regagner l'influence perdue en Syrie ; l'Ourartou incite à l'indépendance les pays néo-hittites. En 720, Sargon bat l'armée égyptienne à Qarqar, sur l'Oronte ; plusieurs campagnes en Ourartou se terminent par l'annexion de ce royaume en 714 ; les petits royaumes néo-hittites, sur la rive gauche du Halys, sont soumis, et le Tabal est temporairement occupé. Seul le Moushki, dans le Taurus, réussit à garder son indépendance. En 709, la Babylonie est reconquise, et, deux ans après, Sargon inaugure la ville de Dûr Sharroukûn (Khursabâd ou Khorsabad), à l'E. de Ninive. Mais l'avance des Cimmériens (Gimmirai) le force à de nouvelles interventions au Tabal (708 ou 706) ; au début de 705, Sargon meurt au cours d'une campagne à la frontière orientale de l'Assyrie.

La Babylonie, peuplée de déportés, retombe au pouvoir de Mérodach-Baladan II : Sennachérib (Sin-Ahê-Eriba) [705-681] lui livre bataille à Kish, et le contraint à se réfugier sur la côte élamite. Après des campagnes contre Tyr, Jaffa, Ascalon et Jérusalem, des expéditions en Cilicie, au Kurdistân, Sennachérib décide d'attaquer, par mer, Mérodach-Baladan. Mais, au retour, l'armée assyrienne doit lutter contre le roi d'Elam et les Arabes, qui ont envahi la Babylonie. Poursuivant ces derniers, l'armée va camper à Lakish, et menace Ezéchias, roi de Juda, que secourt l'armée égyptienne, et Sennachérib doit battre en retraite. De nouveau la révolte gronde à Babylone : la ville est prise, incendiée et transformée en marais. Mais deux ans plus tard, en 687, Sennachérib nomme gouverneur de Babylonie son fils Asarhaddon, qui reconstruit la ville. L'Assyrie se révolte ; en 680, Sennachérib meurt assassiné.

Asarhaddon (680-669) doit d'abord réprimer la révolte en Assyrie, et s'assurer le trône de son père ; puis il lui faut reconquérir la Babylonie, où un fils de Mérodach-Baladan II assiège Our. L'ordre rétabli, il peut songer à se tourner contre l'Egypte, qui a regagné de l'influence en Syrie et en Palestine. En 677, Sidon est prise ; en 675, les Assyriens pénètrent pour la première fois dans le delta du Nil. Mais, en 674, il doit retirer ses troupes pour combattre les Mèdes et les Scythes, qui menacent l'Assyrie. L'empire est trop grand pour être gouverné par un souverain forcé de conduire son armée aux points menacés. Asarhaddon associe donc au trône son deuxième fils, Assurbanipal, avant de songer à une nouvelle attaque de l'Egypte. En 671, les Assyriens pénètrent en Basse-Egypte : le pharaon fuit vers le S., et Asarhaddon entre à Memphis. Mais il doit rentrer en Assyrie pour réprimer une révolte des grands, qui n'admettent pas la division des pouvoirs et se sont insurgés contre la désignation de son fils aîné, Shamash-Shoum-Oukîn (Saosdoukin), comme héritier de Babylonie. Sur le chemin du retour, il emmène captif Manassé de Juda. A peine Asarhaddon a-t-il évacué l'Egypte, que le pays se soulève contre l'administration assyrienne : en 669, le roi se met de nouveau en campagne, mais il meurt avant la reprise des hostilités.

Assurbanipal (668-626) préféra confier la campagne d'Egypte à son *tourtan* (général en chef). Alors que les armées assyriennes s'avancent jusqu'à Thèbes, les princes du delta se soulèvent. Pressé d'organiser le pays, le général assyrien rétablit dans leurs dignités le pharaon Néchao et son fils Psammétik ; mais, après le départ de l'armée, Néchao est assassiné et Psammétik doit prendre la fuite. En 663, les Assyriens reviennent en Egypte : Memphis est prise, et Thèbes pillée et détruite.

L'avance des Cimmériens en Asie Mineure a forcé Gygès de Lydie à quémander l'alliance assyrienne ; en Babylonie, Shamash-Shoum-Oukîn, qui n'a cessé d'intriguer contre son frère, se voit forcé d'implorer son assistance contre les Elamites qui, en 661, ont envahi son territoire. Incapable de lutter sur plusieurs fronts en même temps, Assurbanipal se contente d'envoyer de l'aide à son frère ; il est mal récompensé : Shamash-Shoum-Oukîn s'allie aux Elamites et aux Arabes et doit être combattu. Enfermé dans sa capitale, il se suicide dans l'incendie de son palais (648) ; Suse est détruite, et la Susiane incorporée à l'Assyrie, alors que l'Anzan est érigé en royaume vassal, dont le Perse Téispès assume le pouvoir.

L'Assyrie a déjà dépassé son apogée. Psammétik, soutenu par Gygès, prépare le soulèvement de l'Egypte ; sur le plateau iranien, le Mède Fravarti (Phraortès) triomphe de Téispès, et attaque l'Assyrie. A la mort d'Assurbanipal, le Chaldéen Nabopolassar, qui s'est allié aux Mèdes et aux Scythes, s'empare de Babylone ; en 614, Kyaxarès s'empare d'Assur, et, en 612, les Babyloniens et les Mèdes prennent Ninive d'assaut. Sin-Sharra-Ishkoun (Saracos) [620-612] périt sous les ruines de son palais, alors que l'armée assyrienne, repliée à Harran, proclame roi Assur-Uballit II (612-609). La ville est prise, et, malgré l'aide de l'Egypte, ne peut être reconquise. L'Empire assyrien est partagé entre les Mèdes et les Chaldéens. (→ Biblio.)

Beaux-arts.

Le nom d'art assyrien désigne, en général, celui de la grande époque de l'Empire assyrien des IXe, VIIIe, VIIe s. av. J.-C.

Au IIIe millénaire, l'art assyrien apparaît comme un art provincial, influencé par l'art de Sumer et d'Akkad, ainsi que le montrent les vestiges trouvés à Assur et à Ninive dans les couches profondes. Vers le milieu du IIe millénaire, l'art de Kirkûk, avec ses motifs décoratifs, laisse entrevoir l'influence profonde du Mitanni, alors près de disparaître. Particulièrement courantes sont les représentations de l'arbre sacré et du griffon. Après l'écroulement de l'Empire hittite, les Assyriens relevèrent les ruines consécutives à l'invasion des « Peuples de la mer », et ils commencèrent leur ascension, qui ne prit fin qu'avec la chute de Ninive en 612. Mais, là encore, l'influence de Babylone resta prépondérante, et les rois assyriens, soucieux de réunir les textes littéraires, religieux et scientifiques, se laissèrent fortement imprégner par la culture du Sud.

Au compte des Assyriens, il faut mettre les grands travaux utilitaires du Ier millénaire, comme les installations hydrauliques. Pour alimenter en eau Ninive, la capitale, on capta les eaux des sources du Gomel par le moyen de canalisations percées dans le roc, ainsi que par un aqueduc de 288 m. Fidèles aux conceptions anciennes, les Assyriens faisaient exécuter auprès de ces installations des représentations propices de dieux ou de génies protecteurs.

Les grandes villes se couvrent d'édifices, palais et temples, mais la construction demeure tributaire, dans ce pays où la pierre est rare, de la brique. Comme aux époques précédentes en Babylonie, l'architecte construit sur un terre-plein, qui isole les bâtiments des inondations toujours menaçantes, malgré les nombreuses canalisations. La ziggourat, ou tour à étages, attenante aux temples, est toujours le trait d'union entre la divinité et les hommes. Les étages de la ziggourat de Khursabâd étaient peints de couleurs différentes. Les palais sont divisés en quartiers ; sanctuaires, salles d'apparat, communs présentent chacun un complexe de chambres entourant une cour centrale. Les salles sont longues et étroites, les murs épais avec peu d'ouvertures.

L'innovation de l'art assyrien consiste à couvrir les murs des palais de plinthes formées de plaques d'albâtre, où sont sculptés des bas-reliefs. Ceux qui sont dédiés « à la gloire du roi » consacrent ses victoires dans des scènes de guerre, et exaltent son courage dans des scènes de chasse, comme celles des palais de Ninive, au British Museum. Là, les grands animaliers que furent les sculpteurs assyriens ont donné leur pleine mesure.

La sculpture en ronde bosse est à peu près inexistante et très impersonnelle. Les statues du roi Assur-Nâsir-Apli II à Nimroud (IXe s.), du roi Salmanasar et du dieu Nabou, en sont les rares exemples. L'exécution des génies ailés et des taureaux ailés à tête humaine, qui flanquaient l'entrée des palais (comme ceux de Khursabâd, au musée du Louvre), montre comment l'art assyrien a su, lui aussi, traiter ces êtres fantastiques, dont la conception remonte à la Basse-Mésopotamie du IIIe millénaire. Une forme de relief utilisée est l'obélisque, dont le plus connu est celui de Salmanasar III (British Museum).

La brique émaillée et la peinture, tout comme en Babylonie, ornaient les édifices de

2

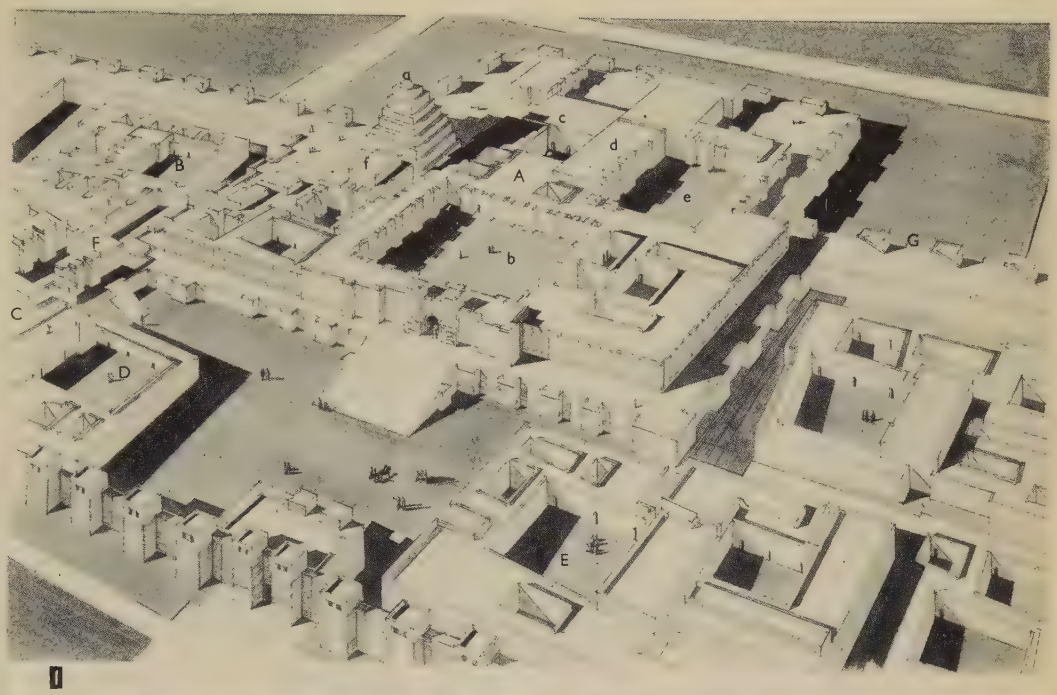

1

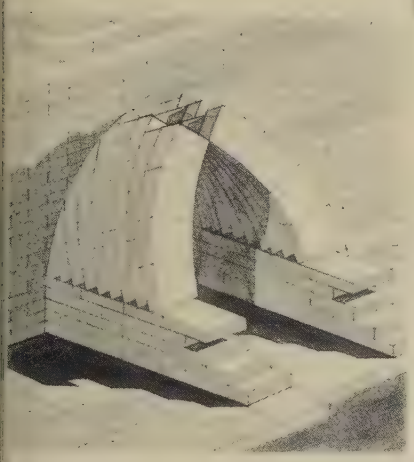

4

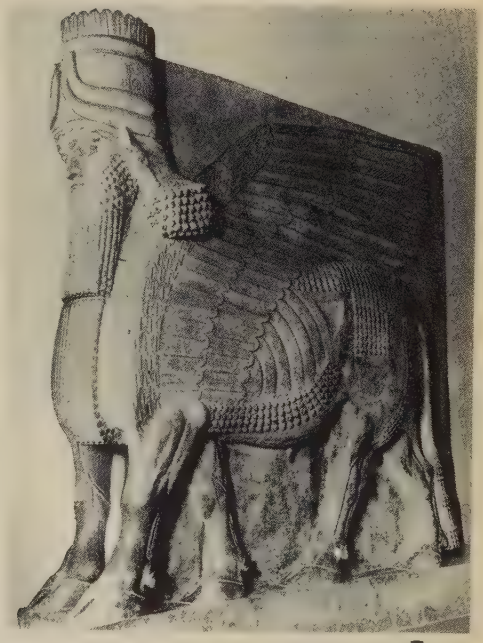

5

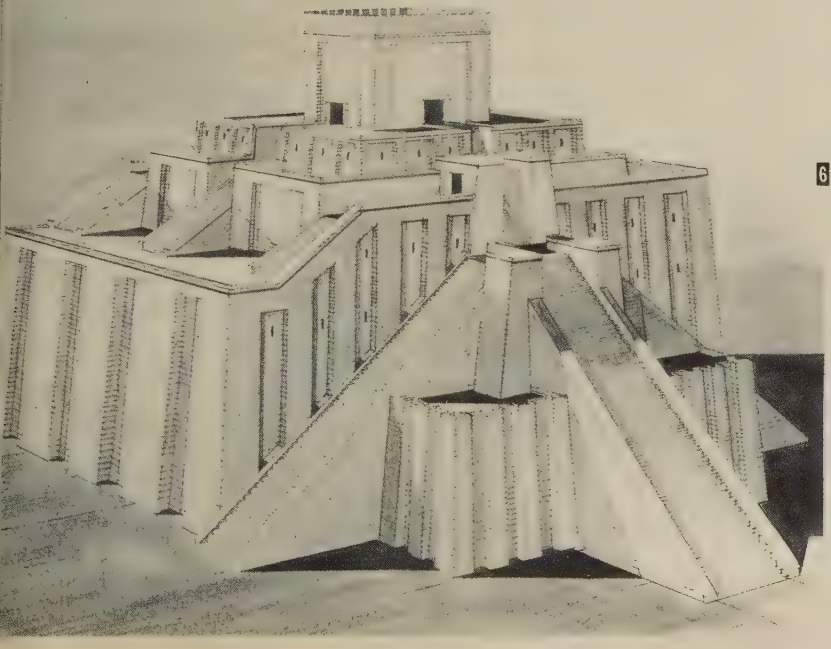

6

1. CITADELLE DE KHURSABAD. A. Palais de Sargon II : *a*, ziggourat ; *b*, cour ; *c*, appartements publics ; *d*, salle du trône (couverte dans la restitution) ; *e*, cour ; *f*, temples. B, C, D, E. Demeures particulières. F. Temple de Nabou. G. Murs de la ville. — 2. TOMBE EN ENCORBELLEMENT, À ASSUR (Ier millénaire). — 3. COUPE D'UNE GALERIE VOÛTÉE, À KHURSABĀD. Cette galerie, réalisée à l'aide de berceaux clavés, est exécutée par tranches inclinées. (Le profil courant est une ogive dont le surhaussement permet la construction sans cintrage.) — 4. PATIO D'UNE MAISON PARTICULIÈRE. — 5. TAUREAU AILÉ À TÊTE HUMAINE. Bas-relief de Khursabād. (Les taureaux ailés étaient utilisés pour la décoration des pieds-droits des portes et des voûtes.) — 6. RECONSTITUTION D'UNE ZIGGOURAT. Tour à étages sur plan carré, au sommet de laquelle les prêtres célébraient le culte du feu. (L'ensemble était polychromé.) — *Doc. Loud. et Hartman ; Haller. Phot. Giraudon.*

motifs d'origine religieuse, dont la palmette et la rosace blanche à cœur jaune sur un fond de lapis-lazuli. Des bandes de métal travaillé en repoussé, maintenues par un cloutage en rosaces, étaient appliquées sur les vantaux des portes, comme à Balawat. Elles représentent des scènes de butin. L'incrustation utilisait le métal et diverses matières pour le mobilier représenté sur les bas-reliefs. Des plaques d'ivoire peint et travaillé en relief et à la gravure proviennent des fouilles de Nimroud, et d'un palais provincial à Arslān Tash (Haute-Syrie). Elles témoignent de la maîtrise des ouvriers en cette technique. On a peu retrouvé de bijoux et d'armes : ceux-ci peuvent cependant être reconstitués à l'aide des bas-reliefs, où l'artiste a pris soin d'en détailler tous les éléments. De nombreux cylindres gravés et amulettes taillées dans les gemmes de l'époque nous sont parvenus. On y trouve des scènes religieuses et mythologiques, en particulier la lutte entre génies et animaux, et des animaux formant un motif héraldique. La terre cuite était restée la matière la plus employée, ainsi qu'en témoignent de nombreux talismans ou figurines déposés dans les tombes. Différentes conventions de dessin sont utilisées par les Assyriens. Ils ont coutume de représenter en projection le contenu d'une construction ou d'un récipient. Les scènes en plan sont représentées en coupe. Ils observent une perspective hiérarchique : le dieu est plus grand que les hommes (obélisque en granite du British Museum), le roi est plus grand que ses sujets. L'œil est représenté de face dans un visage de profil. La musculature est fortement contractée et boursouflée. (→ Biblio.)

Armes d'ASTARAC

Ecartelé d'or et de gueules.

Institutions.

● *Religion.* Dans son essence, la religion assyrienne s'inspire des traditions babyloniennes; le dieu national Assur* tempère toutes les influences étrangères.
Dès la plus haute Antiquité, le culte du dieu amorrhéen Dagan est également attesté en Assyrie; Shamshi-Adad Ier lui construisit un temple à Terqa. Aux époques ultérieures, les liturgies sont empruntées au rituel babylonien; malgré l'importance croissante du clergé, qui prend une place très grande dans la vie économique et financière du pays, le roi est le pontife suprême et le vicaire du dieu.

● *Armée.* Originellement simple milice, l'armée se constitua peu à peu avec des cadres et des troupes permanentes, et les provinces conquises durent fournir des contingents, l'utilisation des mercenaires étant exclue. Toutes les classes sociales étaient assujetties au service militaire, mais le remplacement était autorisé. Outre l'infanterie, l'armée s'adjoignit, au IXe s., de la cavalerie, et, au VIIIe s., un service du génie. Les machines de guerre furent employées avec grand succès par les Assyriens, qui construisaient également avec célérité des ponts de bateaux, et constituaient en outre des camps d'appui. L'armement, en revanche, demeura assez rudimentaire.

● *Législation.* Le droit assyrien est distinct du droit babylonien. Un recueil de « lois » du IIe millénaire av. J.-C. a été découvert à Assur. Une tablette y traite du droit pénal concernant les femmes, où les sanctions semblent plus sévères et plus brutales que chez les Babyloniens. La loi du talion est appliquée, et l'on remarque un sens de la propriété très développé. Le droit néo-assyrien est connu par la correspondance officielle des actes juridiques de Ninive et de Tell-Halaf.

aster

ASSYRIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Assyrie; habitant ou originaire de l'Assyrie.
◆ N. m. Dialecte akkadien* parlé en Assyrie.

ASSYRIOLOGIE n. f. Science qui traite des antiquités assyriennes.
— Encycl. Née vers 1850 grâce aux travaux de Hincks et de Rawlinson, en Angleterre, et de Jules Oppert, en France, l'*assyriologie* avait été amorcée au début du XIXe s. par Grotefend, qui avait tenté de déchiffrer les inscriptions trilingues de Persépolis, rédigées en vieux perse, en élamite et en assyro-babylonien, ou akkadien. L'écriture assyro-babylonienne posait un problème difficile du fait de son caractère à la fois syllabique et idéographique. Les expéditions françaises de Botta, de Place, de Fresnel et Oppert, et anglaises de Layard et George Smith, en divers sites de Mésopotamie, apportèrent une énorme masse de documents cunéiformes. Oppert réussit à imposer ses vues sur le déchiffrement, au prix de longues polémiques, et il publia, en 1860, les *Éléments de la grammaire assyrienne.* Depuis les efforts des pionniers, toute une lignée d'assyriologues a contribué à donner sa place à cette science. Le terme d' « assyriologie », choisi au début des recherches à cause de la grande majorité des textes assyriens découverts au siècle dernier (en particulier la bibliothèque d'Assurbanipal à Ninive), a recouvert longtemps des domaines connexes, comme celui du sumérien, de l'élamite, du hittite, du hourrite, de l'ougaritique, qui ont pris petit à petit assez d'extension pour conquérir chacun leur autonomie.

ASSYRIOLOGUE n. Personne qui étudie les antiquités assyriennes, les textes assyriens et babyloniens.

AST (Balthasar Van der). V. Van der Ast.

AST (Friedrich), philosophe allemand (Gotha 1778 - Munich 1841). Il professa les littératures anciennes à Landshut, à Munich, et s'appliqua surtout à développer les idées de Schelling. Auteur d'ouvrages sur Platon, il a contesté l'authenticité des *Lois* et de plusieurs dialogues.

ASTABÈNE. Géogr. anc. Contrée dépendant de la Perse, située sur les rivages occidentaux de la Caspienne. Auj. *Daghestan.*

ASTAC(I)-, élément tiré du lat. *astacus,* écrevisse, et entrant dans la composition de quelques mots.

ASTACICOLE adj. Qui appartient à l'astaciculture.

ASTACICULTEUR n. m. Celui qui s'occupe d'astaciculture.

ASTACICULTURE n. f. Art d'élever et de multiplier les écrevisses : *Nantua a installé un établissement d'astaciculture.*

ASTACIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés d'eau douce qui, comme l'écrevisse (*astacus*), ont des pinces à la première paire de pattes thoraciques. (Ordre des décapodes macroures.)

ASTACOÏDE adj. Se dit de l'éruption, d'un rouge vif, couvrant la peau d'une teinte uniforme, qui donne au malade l'aspect d'un homard cuit. (L'éruption, ou *rash astacoïde,* se rencontre surtout dans la variole hémorragique.)

ASTACOURES n. m. pl. Groupe de crustacés décapodes macroures renfermant deux familles, l'une comprenant uniquement des animaux marins comme le homard*, l'autre des animaux d'eau douce comme l'écrevisse*.

ASTACUS [kys] n. m. Nom scientifique de l'écrevisse*, type de la famille des *astacidés.*

ASTAFFORT, ch.-l. de cant. du Lot-et-Garonne (arrond. d'Agen), dans les collines gasconnes de l'Agenais, sur le Gers; 1 740 hab. (918 aggl.). Anc. bourg fortifié.

ASTANA, site archéologique du Sin-kiang, dans la région de Turfan. Les sépultures d'un ancien cimetière ont livré des objets divers, parmi lesquels des statuettes funéraires et des tissus damassés et peints des VIIe et VIIIe s. apr. J.-C.

ASTARAC (comté d'), partie de l'ancienne Gascogne (auj. dans le départ. du Gers), comprenant Mirande, Roquelaure et Pavie.

ASTAROTH, un des noms donnés autrefois à la planète Vénus.

ASTARTÉ n. f. Mollusque bivalve marin, type de la famille des *astartidés.*
— Encycl. La coquille des *astartés* est équivalve, épaisse, solide, trigone ou ovalaire, avec une forte charnière portant trois dents cardinales sur chaque valve. Ces animaux vivent enfouis dans le sable ou la vase, principalement dans les mers boréales et glaciales (vingt espèces environ). On en connaît plus de trois cents espèces fossiles; rares dans les terrains paléozoïques, elles sont surtout abondantes dans le Jurassique et le Crétacé.

ASTARTÉ. V. Ashtart.

ASTARTIEN adj. et n. m. Syn. de séquanien.

ASTASIE n. f. (*a* priv., et gr. *stasis,* station). Neurol. Perte plus ou moins complète de la possibilité de se tenir debout. (Trouble de la fonction d'équilibration plutôt que de la fonction motrice, elle coïncide presque toujours avec l'*abasie.*)

ASTATA n. m. (gr. *astatos,* instable). Insecte ravisseur, qui approvisionne son terrier avec des larves de pentatomidés. (Le genre fait partie des hyménoptères, famille des sphégidés.)

ASTATE ou **ASTATINE** n. m. (du gr. *astatos,* instable). Nom de l'élément chimique de numéro atomique 85 (symb. : At).
— Encycl. L'atome dont le nombre de masse est 211 a été obtenu en 1940 par bombardement du bismuth au moyen de rayons alpha. Cet élément, qui n'existe pas dans la nature, fait partie de la famille des halogènes, dans laquelle il était prévu sous le nom provisoire d'*ékaiode.* On connaît d'autres isotopes, mais aucun d'eux n'est stable (d'où le nom d'astate).

ASTATIQUE adj. (du gr. *astatos,* instable). Physiq. et Mécan. Qui présente un état d'équilibre indifférent : *Système astatique.* ‖ *Aiguilles astatiques,* système de deux aiguilles également aimantées, reliées entre elles par un dispositif d'assemblage rigide et disposées de façon que la Terre soit sans action sur l'ensemble.
◆ Adj. et n. Pathol. Atteint d'astasie.
— Encycl. Mécan. Un tachymètre *astatique* permet de réaliser la même vitesse pour tous les régimes de marche. En pratique, on est amené à établir entre la vitesse et la charge d'un groupe (turbine-alternateur) une certaine dépendance que l'on appelle *statisme**. (V. régulateur.)

ASTBURY (William Thomas), chimiste et physicien anglais (Longton, Stoke-on-Trent, 1898). Il a donné un modèle moléculaire indiquant la structure des protéines fibreuses.

ASTE n. m. Vitic. Branche à fruit sur un pied de vigne. (Syn. archet.)

ASTÉ, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), dans le Bigorre, au S. de Bagnères-de-Bigorre; 662 hab. (553 aggl.). Dans l'église, statue de Notre-Dame-de-Médous (XVIe s.). Ruines du château des Gramont. Patrie du botaniste Tournefort.

ASTEMIO. V. Abstemius.

ASTÉNOSPHÈRE n. f. Géol. Nom donné à la zone de tension nulle comprise entre la croûte superficielle du globe et la zone externe du noyau terrestre, qui, par suite du refroidissement, serait soumise à des efforts contraires : *L'asténosphère se trouverait vers 60 km de profondeur.*

ASTÉR(O)-, élément tiré du grec *astêr,* étoile, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ASTER [tɛr] n. m. (gr. *astêr,* étoile). Bot. Plante herbacée, généralement vivace, dont il existe de nombreuses espèces. (Plusieurs sont cultivées comme ornementales. Famille des composées.)
— Cytol. Fins filaments irradiant autour du centrosome, pendant la prophase de la mitose*. (D'abord unique, l'aster devient double [diaster] lors du dédoublement du centrosome. Les filaments astériens sont parfois à l'origine du fuseau achromatique [chez certains protistes, dans l'œuf d'oursin].)

ASTER [tɛr] ou **ASTÉRISQUE** n. m. Objet sacré à quatre pieds et surmonté d'une croix, que les prêtres orthodoxes placent au-dessus du pain consacré.

ASTER (Ernst von), général prussien (Dresde 1778 - Berlin 1855). Il fut un spécialiste de la fortification, dont il commanda le corps des ingénieurs de 1837 à 1849.

ASTÉRÉOGNOSIE n. f. (*a* priv., gr. *stereos,* solide, et *gnôsis,* connaissance). Neurol. Perte de la faculté de reconnaître les objets par la palpation. (Elle peut être due à un trouble des sensibilités élémentaires ou à une agnosie* tactile.)

ASTERIA. Myth. gr. Sœur de Léto et mère d'Hécate. Métamorphosée en caille par Zeus, à qui elle avait résisté, elle se précipita dans la mer, où elle devint l'île d'Ortygie (gr. *Ortux,* caille), appelée ensuite *Délos.*

Phot. Vilmorin-Andrieux

ASTÉRIDES n. m. pl. Une des cinq classes des échinodermes actuels. (Syn. STELLÉRIDES.)

— ENCYCL. Les *astérides*, ou *étoiles de mer* (plus de 200 genres), se caractérisent par des *bras* non ramifiés, de souplesse médiocre, généralement larges à la base et presque toujours au nombre de cinq (mais il y en a 6 à 8 chez *asterina*, et jusqu'à 14 chez *solaster*). Ces bras, disposés en rayons autour d'un disque central de faible taille et peu distinct, peuvent se détacher accidentellement ou même spontanément (*autotomie*), et chacun d'eux peut régénérer l'animal entier. La face ventrale d'une étoile de mer porte de petites ventouses (ambulacres) logées dans les gouttières des bras, et, au centre, un *sac digestif* qui peut se retourner comme un gant. L'étoile de mer commune se nourrit de moules, dont elle écarte les valves en y appliquant ses ventouses, et dans lesquelles elle introduit son estomac retourné, réalisant un des très rares cas de *digestion externe* dans le règne animal. Les métamorphoses sont très compliquées, les formes larvaires ne ressemblent nullement à l'adulte.

ASTÉRIE n. f. ou **ASTERIAS** n. m. Zool. Etoile de mer, répandue dans presque toutes les mers du globe, caractérisée par son squelette dorsal réticulé, à piquants. (*Asterias glacialis, A. rubens* font de grands dégâts dans les moulières et les huîtrières.) [On dit communément ÉTOILE DE MER.]

— Géol. *Calcaire à astéries*, calcaire grossier d'âge stampien, contenant d'innombrables articulations d'astéries. (Il est exploité dans la Gironde.)

ASTÉRIE n. f. Point étincelant que l'on observe quelquefois dans une lame cristalline, taillée perpendiculairement à l'axe et frappée par un rayon lumineux. (Babinet a observé que ce phénomène ne se manifeste qu'avec des lames cristallines dont la transparence est troublée par des stries régulières, dissimulées dans leur masse ; et il l'a expliqué par le jeu de la lumière réfléchie à la surface de ces rayures.) [V. ASTÉRISME.]

ASTÉRINIDÉS n. m. pl. Famille d'échinodermes stellérides, ayant pour type le genre *astérine*. (Les bras sont très courts, ce qui donne au corps une forme pentagonale. Développement direct sans larves pélagiques. *Asterina gibbosa* est commune sur nos côtes.)

ASTÉRION n. m. (gr. *asterios*, petite étoile). Anat. Point situé à la rencontre de l'occipital, du pariétal et du temporal.

ASTÉRISME n. m. Astron. Chacune des figures arbitraires qu'on suppose dessinées dans le ciel et auxquelles on rapporte les étoiles qui s'y trouvent comprises. (Ce mot était synonyme de *constellation**. Mais, depuis 1928, l'Union astronomique internationale a adopté des limites mathématiques pour définir ces dernières.)

— Opt. Phénomène lumineux observé d'abord sur le saphir, qui, exposé à une vive lumière, la diffuse en formant une étoile à six branches appelée *astérie*. (L'astérisme s'observe sur des minéraux variés et provient soit de lignes de croissance, soit d'impuretés réparties dans la masse.)

ASTÉRISQUE n. m. (gr. *asteriskos*, petite étoile). Signe typographique en forme d'étoile (*), pour indiquer un renvoi, une lacune, etc. || S'emploie aussi, simple ou triple, à la suite de l'initiale d'un nom propre qu'on ne veut pas écrire complètement. || S'emploie à l'initiale d'un mot non attesté, d'une racine hypothétique. (Par ex., le francique **hatjan*, forme conjecturale [qui a donné le français *haïr*], est précédé d'un astérisque.) || V. ASTER.

ASTÉRITE n. f. Madrépore agatisé, pierre rayonnée ou en forme d'étoile.

ASTÉRIUM [ɔm] n. m. Syn. de PARHÉLIUM.

ASTEROCARPUS ou **ASTROCARPUS** [ys] n. m. Plante glabre, poussant dans les rocailles, à tiges grêles et presque rampantes. (Famille des résédacées.)

ASTÉROÏDE n. m. Chacune des petites planètes visibles seulement avec des moyens optiques puissants, circulant entre les orbites de Mars et de Jupiter.

— ENCYCL. La découverte des *astéroïdes* est relativement récente, mais elle n'a pris une grande ampleur que grâce aux progrès de l'exploration photographique du ciel.

Les distances au Soleil des planètes principales sont les suivantes :

Mercure	Vénus	Terre	Mars
0,4	0,7	1	1,5
	Jupiter	Saturne	Uranus
	5,2	9,5	19,2

Ces distances peuvent être représentées empiriquement et de façon satisfaisante par une formule connue sous le nom de *loi de Bode**, qui fait apparaître un trou caractéristique autour de la valeur moyenne 2,8. Kepler l'avait déjà remarqué, et prévoyait, à cette distance moyenne, l'existence d'une planète non connue à cette époque.

Cette idée fut reprise avec force, vers 1796, par le baron de Zach et par Lalande, et des recherches systématiques furent organisées dans ce sens sur le plan international.

Quatre planètes (au lieu d'une), baptisées Cérès, Pallas, Junon et Vesta, furent découvertes de 1801 à 1807, et le calcul de leurs orbites donna lieu à de remarquables travaux de la part d'un tout jeune savant de l'époque, Gauss*, qui devait s'illustrer par la suite dans bien d'autres domaines.

L'établissement laborieux de catalogues systématiques d'étoiles faibles dans la zone équatoriale devait permettre de nombreuses autres découvertes à partir de 1845. Le nombre total des astéroïdes découverts de 1845 à 1890 atteint 322. L'emploi des procédés photographiques (mis au point à partir de 1890) devait permettre de multiplier ces découvertes, dont le nombre dépasse de nos jours 1560.

Les orbites de ces astéroïdes, distribuées dans tout l'espace compris entre Mars et Jupiter, occupent une large zone, coupée d'ailleurs de lacunes plus ou moins marquées. Quelques-unes de ces orbites sont très excentriques : celle d'Eros, par exemple, amène cette planète à être plus voisine de la Terre que Mars. De plus, certaines de ces orbites sont très fortement inclinées par rapport au plan général moyen du système planétaire.

Toutes ces planètes ont de faibles dimensions : les deux plus grosses, Cérès et Vesta, n'ont pas plus de 650 km de diamètre. Pour la plupart, le diamètre est inférieur à 20 km. Leur masse totale n'est pas supérieure au tiers de celle de la Terre. En l'absence de données précises sur leur constitution physique, on ne sait encore s'il faut assimiler les astéroïdes aux fragments d'une planète disloquée par quelque cataclysme, ou bien si leur origine ne peut être attribuée, plus logiquement peut-être, à la répartition de matériaux cosmiques que des perturbations auraient empêchés de se condenser en un astre unique.

ASTÉROÏTE n. f. Minér. Variété manganésifère d'hédenbergite à structure rayonnée.

ASTÉROLINUM [nɔm] n. m. Plante d'un vert clair, aux fleurs d'un bleu verdâtre, de 3 à 10 cm de hauteur, poussant dans les sables arides. (Famille des primulacées.)

ASTÉRONYME n. m. Ensemble d'astérisques (généralement trois) employés en typographie pour remplacer un nom qu'on ne veut pas faire connaître.

ASTÉROPE n. m. Annélide polychète errante, transparente comme du cristal, à gros yeux rouges, à glandes segmentaires brun noirâtre ou violet foncé. (On le pêche fréquemment en surface dans la Méditerranée. Il a jusqu'à 25 cm de longueur. Famille des alciopiens.)

ASTÉROPHYLLITÉES n. f. pl. Genre d'équisétacées qu'on trouve dans les terrains dévonien, carbonifère et permien.

ASTÉROZOAIRES n. m. pl. Sous-embranchement des échinodermes, comprenant les astérides et les ophiurides, c'est-à-dire les formes libres à bras développés et non ramifiés.

ASTHÉNIE n. f. (*a* priv., et gr. *sthenos*, force). Diminution des forces, spécialement par manque de stimulation psychique et nerveuse. || Affaiblissement fonctionnel. (Contr. HYPERSTHÉNIE.)

— ENCYCL. Le terme d'*asthénie* désigne tous les cas dans lesquels l'organisme ne réagit pas convenablement aux excitations. Presque toujours, le système nerveux est en cause, même quand il s'agit d'asthénie locale (asthénie cardiaque, musculaire, etc.), mais la déficience des sécrétions endocrines peut intervenir. Les formes asthéniques des maladies et surtout des infections expriment une insuffisance fonctionnelle d'origine toxique, certains poisons microbiens se fixant sur les centres nerveux (asthénie grippale). L'asthénie peut provenir de la fatigue et du surmenage d'un organe ou d'un appareil ; elle crée ainsi une condition favorable à la réalisation des infections. La *neurasthénie* n'est pas une simple asthénie nerveuse, car l'irritabilité des centres nerveux peut au contraire y être très exagérée.

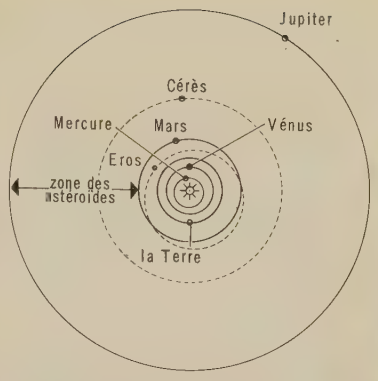

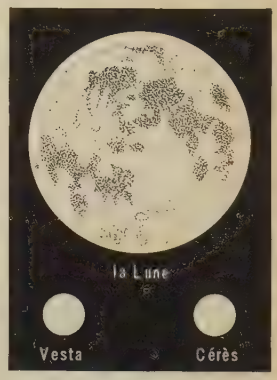

astéroïdes : dimensions des principaux astéroïdes comparées à celle de la Lune

ASTHÉNIQUE adj. Méd. Qui tient à l'asthénie.

◆ Adj. et n. Atteint d'asthénie.

ASTHÉNOMANIE n. f. Neurol. Habitude morbide de l'asthénie, succédant à l'asthénie vraie.

ASTHÉNOPIE n. f. (*a* priv., gr. *sthenos*, force, et *ops*, œil). Incapacité de la vue à se soutenir longtemps.

— ENCYCL. Dans l'*asthénopie*, le malade voit d'abord bien, mais bientôt sa vue se brouille et il ne peut plus distinguer les objets. On distingue l'*asthénopie accommodative*, qui résulte, chez les hypermétropes, de la fatigue causée par l'accommodation, et l'*asthénopie musculaire*, qui est provoquée, dans la myopie et certaines névroses, par l'asthénie des muscles oculaires droits internes. Elle est alors souvent accompagnée de diplopie.

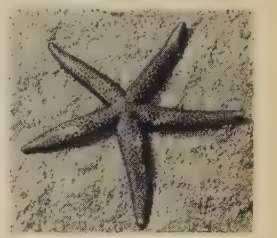

astérie (étoile de mer)

ASTHÉNOSPERMIE n. f. (gr. *asthenês*, faible, et *sperma*, semence). Diminution de la mobilité des spermatozoïdes, dont le nombre reste normal : *L'asthénospermie est une cause de stérilité.*

ASTHMATIQUE adj. Méd. Relatif à l'asthme : *Toux asthmatique.*

◆ Adj. et n. Affecté d'un asthme : *Vieillard asthmatique.*

ASTHME [asm] n. m. (gr. *asthma*, respiration difficile). Méd. Affection due à un rétrécissement du calibre des bronches, réalisant un accès de suffocation, ou *crise d'asthme*. || *Asthme d'été, Asthme des foins*, crises d'asthme se manifestant au moment de la floraison des foins (d'où son nom) et souvent accompagnées de coryza abondant et de fièvre. (V. RHUME *des foins*, ALLERGIE.)

— Pédiatr. *Asthme thymique*, asthme causé par une hypertrophie du thymus, qui comprime les nerfs du médiastin.

— ENCYCL. Le mot *asthme* s'applique à toutes les maladies où la respiration est courte, pénible, haletante, et où le malade suffoque ; il devient l'équivalent impropre du mot *dyspnée* (difficulté de respirer). Relevant de la famille des maladies allergiques*, il nécessite un terrain particulier d'hypersensibilisation générale, des conditions locales d'irritabilité spéciale des muqueuses bronchiques et, enfin, une cause déclenchante (ou allergène) de nature variée (poussières végétales ou animales, substances alimentaires, toxiques ou médicamenteuses).

L'*accès d'asthme* donne au malade la sensation que l'air lui manque et qu'il ne peut vider sa poitrine. Ses mouvements respiratoires sont lents et l'expiration est trois à

Phot. Baufle.

quatre fois plus longue que l'inspiration. La durée de l'accès est variable (d'une à plusieurs heures), et la crise se termine lentement lorsque la toux, d'abord sèche, élimine peu à peu une expectoration muqueuse contenant des petits grains perlés ou de véritables moules bronchiques qui obstruaient les bronchioles. L'asthme vrai, ou asthme sec, n'est pas grave en lui-même ; mais la répétition des crises conduit à l'asthme humide avec bronchite chronique et distension emphysémateuse des alvéoles, enfin à la dilatation des cavités droites du cœur. Certaines crises d'asthme répétées et rapprochées dans le temps constituent l'*état de mal asthmatique*, dont le risque est la défaillance cardiaque aiguë.

Le traitement consiste d'abord à éliminer la cause déclenchante, ou à provoquer une désensibilisation. Le traitement de la crise comporte l'emploi des médications bronchodilatatrices, de préférence belladone, atropine, novocaïne, aminophylline ; l'adrénaline, l'éphédrine sont à déconseiller en raison de l'accoutumance et des perturbations du terrain nerveux qu'elles entraînent. La morphine est à éviter, car elle empêche l'expectoration et entrave l'oxygénation par encombrement bronchique. La cortisone donne des résultats spectaculaires dans l'état de mal asthmatique, mais son action est temporaire et n'est pas exempte d'inconvénients. Dans l'intervalle des accès, les médications iodées, arsenicales ou sulfureuses, suivant les cas, l'hygiène générale, la gymnastique respiratoire, les cures thermales (Mont-Dore) ou d'altitude (au-dessus de 1 200 m) concourent à modifier le terrain. (→ Biblio.)

— Art vétér. L'*asthme* vrai est très rare en pathologie animale. Le nom est cependant donné à certains états dyspnéiques chroniques : *asthme nasal* des chiens à face courte ; *asthme postaphteux* des bovins, à la suite de la fièvre aphteuse.

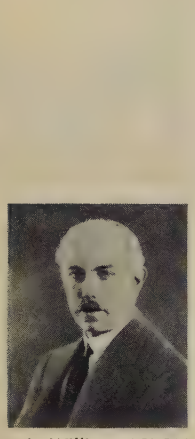

Francis William ASTON

ASTHOLPHE, roi des Lombards (749-756). Il conquit l'exarchat de Ravenne sur les Byzantins (751). Menaçant Rome, il fut assiégé dans Pavie par Pépin le Bref, venu au secours du pape Etienne II, et qui le contraignit à abandonner ses conquêtes.

ASTI, v. d'Italie, dans le Piémont, ch.-lieu de la prov. homonyme, sur le Tanaro ; 52 000 hab. (38 400 aggl.). Evêché. Asti est le centre d'une des plus grandes régions vinicoles d'Italie : elle produit le vin muscat, dans de petites propriétés. Nombreux monuments : tour de Saint-Second, d'origine romaine ; baptistère Saint-Pierre, octogonal (XIIe s.) ; cathédrale gothique (1309-1354), avec clocher roman ; église Saint-Jean (crypte du VIIIe s. ; baptistère) ; palais Alfieri, maison natale du célèbre poète, qui abrite la bibliothèque. — La *province d'Asti* a 224 300 hab. (densité 148).

— Hist. Asti fut une colonie romaine (*Asta Colonia* ou *Pompeia*), un évêché à partir du IVe-Ve s., le siège d'un duché lombard au VIe s., puis un comté, l'autorité appartenant en fait à l'évêque. En 1159, Frédéric Barberousse reconnut son autonomie. Les marchands et les banquiers d'Asti étaient, au Moyen Age, connus dans toute l'Europe. A dater du XIVe s., elle changea souvent de mains : conquise par les Visconti de Milan, elle fut donnée en dot à Valentine, épouse du duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI ; base militaire française en Italie jusqu'en 1529, elle fut cédée à Charles Quint, qui la donna au duc de Savoie en 1575.

ASTI n. m. Vin d'Italie préparé à partir de raisins muscats récoltés dans les environs de la ville d'Asti (Piémont), et dont une partie est traitée en mousseux (*asti spumante*).

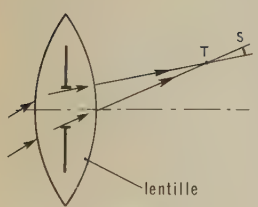

astigmatisme (opt.)

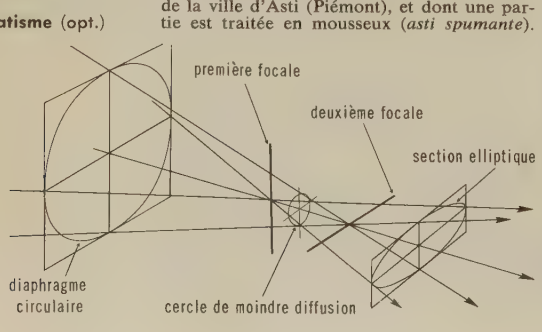

ASTIC n. m. (origine incertaine). Os de cerf ou de cheval, ou outil en bois de buis dont les cordonniers se servent pour lisser les semelles des souliers.

— Mil. Mélange de blanc d'Espagne, d'alcool et de savon, pour nettoyer les pièces métalliques d'équipements militaires.

ASTICO, riv. de l'Italie continentale, affl. du Bacchiglione (r. g.), qui naît dans les Alpes Dolomitiques, contourne à l'ouest et au sud le plateau des Sette Communi, ou d'Asiago, et arrose la plaine de Vicence. Les Autrichiens avaient envahi le *val d'Astico* lors de leur « expédition de châtiment » de mai-juin 1916.

ASTICOT n. m. Larve des mouches à viande.

— Encycl. L'*asticot*, ou ver de viande, s'emploie couramment à la pêche pour escher l'hameçon, et se fixe à la pointe de celui-ci par le gros bout, que l'on pique le moins possible. Cette utilisation a donné lieu à une production industrielle. On étale au soleil des viandes provenant de l'équarrissage des chevaux, et on les recouvre de quelques poignées de paille ; ou bien l'on suspend une tête de mouton au-dessus d'un seau rempli de son ; les mouches viennent y déposer leurs œufs, et, au bout de quelques jours, on a des myriades de larves. On conserve celles-ci dans du son auquel on ajoute quelques morceaux de suif.

ASTICOTER v. tr. (de *dass dich Gott !*, que Dieu te [damne !] ; juron allemand transcrit d'abord en *dasticoter*). *Fam.* Taquiner jusqu'à l'irritation, l'énervement : *Les autres chenilles [...] qui, dès qu'on les asticotait, faisaient surgir au-dessus de leur nuque une sorte de trompe fourchue* (Gide).

ASTICOTIER n. m. Pêcheur de truites à l'asticot.

— Encycl. La pêche de la truite à l'asticot est interdite. Seuls quelques *asticotiers* professionnels opèrent légalement dans le Sud-Ouest. Chez les pêcheurs amateurs, « asticotier » a un sens très péjoratif.

ASTIEN, ENNE adj. et n. m. Géol. Se dit d'un étage moyen du système pliocène. (Il est compris entre le plaisancien et le calabrien. En Italie du Nord, il est constitué de sables jaunes très fossilifères, déposés à faible profondeur. Il est possible que ce faciès sableux ait débuté en certains lieux, alors qu'ailleurs se déposaient encore les marnes appelées *plaisanciennes*.)

ASTIGMATE adj. et n. (*a* priv., et gr. *stigma, atos*, point). Ophtalmol. Atteint d'astigmatisme : *Œil astigmate*.

ASTIGMATISME n. m. Ophtalmol. Défaut de courbure des milieux réfringents de l'œil, tel qu'un point lumineux donne sur la rétine non un point, mais une tache de forme et de dimensions spéciales. (V. part. *encycl.*)

— Opt. et Photogr. Aberration que peut présenter un objectif et qui se manifeste sur l'image photographique par une différence de netteté entre les lignes horizontales et les lignes verticales, surtout sur les bords.

— Encycl. Ophtalmol. Ordinairement, les surfaces qui limitent les milieux de l'œil, c'est-à-dire de la cornée et du cristallin, sont des surfaces de révolution. Les diverses méridiennes ayant la même courbure, les rayons réfractés dans tous les méridiens convergent au même point. L'astigmatisme résulte de l'inégalité anormale de courbure dans les divers méridiens. Chaque point de l'objet lumineux donne alors sur la rétine une image qui est une surface, au lieu d'être un point. L'astigmatisme peut provenir soit de la cornée, soit du cristallin, soit des deux à la fois. L'astigmatisme est *régulier* quand la courbure varie d'une façon continue en passant d'un méridien à l'autre ; il est *irrégulier* quand cette variation se fait par à-coups. L'astigmatisme régulier est seul susceptible de correction. Celle-ci se fait au moyen de verres cylindriques, ou de la combinaison de verres cylindriques et sphériques.

— Opt. Lorsqu'on diaphragme suffisamment un instrument d'optique, le faisceau issu d'un point lumineux de l'objet se réduit à un petit pinceau. On montre que tous les rayons s'appuient alors généralement sur deux petits segments de droites perpendiculaires que l'on appelle *focales* ; l'un d'eux est situé dans le plan de la figure (focale sagittale S), l'autre lui est perpendiculaire (focale tangentielle T). Les rayons lumineux cheminent comme l'indique la deuxième figure : la section du pinceau est généralement elliptique, sauf si l'on se place sur l'une des focales (la section se réduit alors à un segment de droite). Entre les deux se trouve le cercle de moindre diffusion. L'*astigmatisme* nuit à la qualité des images de points situés loin de l'axe.

ASTIGMOMÈTRE n. m. Syn. de OPHTALMOMÈTRE.

ASTIPÁLEA. V. ASTYPALÉE.

ASTIQUAGE n. m. Action d'astiquer.

ASTIQUER v. tr. (de *astic*). Faire briller en frottant : *Un trompette [...] astiquait d'une peau de daim la coquille de son sabre* (Courteline). || *Pop.* Battre.

— ***S'astiquer*** v. pr. *Pop.* Faire une toilette soignée. || *Pop.* Se battre : *Champ-Aubert où il n'y avait plus de cartouche, et où l'on s'est astiqué tout de même à la baïonnette* (Balzac).

ASTLEY (Jacob, baron), militaire anglais (1579 - Maidstone, Kent, 1652), chef de l'infanterie royaliste pendant la guerre civile.

ASTOCHITE [kit] n. f. Minér. Silicate naturel de magnésium, calcium et fer. (Syn. RICHTÉRITE.)

Astolphe, prince légendaire d'Angleterre, un des paladins du *Roland furieux* de l'Arioste. Une fée lui fit présent d'un cor « dont le son était si perçant et si terrible à soutenir, qu'il n'était être vivant qui pût l'entendre ».

ASTOME adj. (*a* priv., et gr. *stoma*, bouche). On désigne ainsi les mousses dont l'urne ne s'ouvre que par une déchirure irrégulière sans chute d'un opercule.

ASTOMES n. m. pl. Ordre de protozoaires ciliés holotriches dépourvus de bouche, endoparasites des annélides, mollusques, crustacés, échinodermes. (Les principaux genres d'astomes sont *anoplophrya* et *orchitophrya*.)

ASTOMIE n. f. Monstruosité due à l'absence congénitale de la bouche.

Aston, centrale hydro-électrique de la haute Ariège, au confluent de l'*Aston* et de l'Ariège, utilisant deux groupes de dérivation. Sa productibilité est de 320 millions de kilowattheures.

ASTON (Hugh), compositeur anglais (v. 1480-1520). Auteur du *Hornpipe*, une des plus anciennes pièces connues pour le virginal ; il y emploie la forme de la variation. On possède encore de lui deux messes et sept motets où il se réclame de Fayrfax.

ASTON (Francis William), physicien anglais (Harborne 1877 - Londres 1945). Elève aux universités de Birmingham et de Cambridge, assistant à l'université de Birmingham en 1909, puis professeur à celle de Cambridge, il y collabora avec J. J. Thomson. Son activité fut d'abord consacrée à l'étude de la décharge dans les gaz raréfiés. C'est ainsi que, dans un travail sur le néon, il découvrit l'existence des *isotopes*. Ses recherches furent interrompues par la Première Guerre mondiale, durant laquelle il travailla comme assistant technique et s'occupa particulièrement de l'influence des facteurs météorologiques sur les avions. Après la guerre, il retourna en 1919 au laboratoire Cavendish de Cambridge, pour reprendre ses recherches sur les isotopes. Dans ce dessein, il perfectionna en 1920 le spectrographe de masse de J. J. Thomson ; il put, grâce à ce dispositif, résoudre définitivement la question des isotopes du néon, et découvrir ceux du chlore, ainsi que de quelques autres éléments. Il mit alors en évidence le fait que les masses de tous les atomes sont sensiblement des nombres entiers, dans le système pondéral où l'atome d'oxygène a pour masse 16. Pour ces travaux, qui se trouvent exposés dans son ouvrage *The Isotopes* (1922), Aston obtint, en même temps que Soddy, le prix Nobel de chimie pour 1922.

ASTOR (John Jacob), commerçant américain (Waldorf, pays de Bade, 1763 - New York 1848). Emigré d'Allemagne aux Etats-Unis, il se consacra d'abord au trafic des pelleteries, organisa l'American Fur Company et créa pour celle-ci la ville d'*Astoria*, à l'embouchure de la Columbia (1811). Ayant constitué là une énorme fortune, puis subi de lourds dommages lors de la guerre anglo-américaine, en 1813, il acheta des ter-

rains à Manhattan et s'adonna à des spéculations foncières que poursuivirent ses descendants.

ASTOR (William Waldorf), homme d'affaires et politicien américain (New York 1848 - Brighton 1919), arrière-petit-fils du précédent. Fondateur du Waldorf Hotel, ancêtre du Waldorf Astoria, le grand hôtel de New York. Établi en Angleterre à partir de 1890, il y acquit des journaux, des châteaux, et fut créé baron en 1916.

ASTORGA, v. d'Espagne (prov. de León), au S.-O. de León ; 9 900 hab. Evêché. Industries alimentaires. La ville est entourée par les restes des murailles de l'antique *Asturica Augusta*. Sa cathédrale, construite de 1471 à 1693, possède une belle façade plateresque et un retable de Gaspar Becerra. Hôtel de ville Renaissance.
— Hist. La ville fut fondée à l'époque romaine. Centre routier important, évêché depuis le IIIe s., abandonné aux musulmans de 750 à 860, Astorga fut occupée en 1112 par les Aragonais. La résistance de ses habitants et de sa garnison, en 1810, lui valut de passer pour le « tombeau des Français ».

ASTORGA (Emanuele D'), compositeur italien, d'ascendance espagnole (Augusta, Sicile, 1681 - Madrid ou Lisbonne entre 1755 et 1757). On le trouve en Italie, à Vienne, à Londres, en Espagne. Il écrivit un opéra (*Dafni*), un *Stabat Mater* et des *Cantatas humanas* (Cantates profanes).

ASTRABAD, site historique de Perse, au S.-E. de la mer Caspienne. Des fouilles y ont fait découvrir en 1841 des cachettes contenant des dépôts précieux datant de la seconde moitié du IIe millénaire av. J.-C., dont certains sont d'inspiration égyptienne.

ASTRACAN n. m. V. ASTRAKAN.

ASTRÆA n. f. Genre de madrépores des mers équatoriales, formant des colonies très compactes et dont les septes sont très fortement dentés.

ASTRÆIDÉS n. m. pl. Famille la plus importante des madréporaires.
— ENCYCL. Les *astræidés* sont formés le plus souvent par des colonies massives ou rameuses, s'accroissant par bourgeonnement et où les calices se fusionnent souvent en longs méandres. Le bord des cloisons du polypier peut être lisse et coupant (*inerme*) ou denticulé (*armé*), ce qui détermine deux grandes divisions de cette famille.

ASTRAGALE n. m. (gr. *astragalos*). Archit. Moulure utilisée en architecture grecque, bandeau convexe de section semi-circulaire, traité en alternance de perles et de pirouettes. (L'astragale souligne en général d'autres registres moulurés comme oves et rais-de-cœur, dans l'ordre ionique et son dérivé corinthien.) ‖ Espèce de cordon en cuivre ou en fer, au haut des barreaux d'une grille, d'un balcon ou d'une rampe. ‖ Moulure située le long du bord supérieur des marches. ‖ *Par extens.* (et quelquef. au *fém.*). Ornement, accessoire décoratif : *Quand la toile de fond se lève brusquement | Et que tout le décor n'est plus qu'une astragale* (Hugo).
— ALLUS. LITTÉR. ***Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales,*** vers du premier chant de l'*Art poétique*, où Boileau s'élève contre l'abus des descriptions inutiles. On fait allusion à ce vers pour critiquer le style pompeux et trop chargé d'images.
— Anat. Os du tarse, situé entre les deux malléoles et le calcanéum. (De forme grossièrement cubique, il présente un corps arrondi sur lequel s'appuie le tibia, en avant une tête arrondie qui s'articule avec le scaphoïde, et une face inférieure qui repose sur le calcanéum. L'astragale agit comme une véritable poulie enserrée entre les deux malléoles.) [V. PIED.] ‖ *Par anal.* Osselet que les Anciens introduisaient dans les cordelettes qui servaient de menottes, et qui accroissait ainsi les douleurs du patient.
— Arm. anc. Bourrelet aménagé autour du canon des anciennes pièces d'artillerie : *Chaque pièce portait ordinairement un astragale de lumière, un astragale de ceinture et un astragale de volée.* ‖ Moulure arrondie ornant la garde de certaines épées à la partie inférieure du pommeau.
— Bot. Plante herbacée à feuilles composées de multiples folioles, à fleurs en grappe de couleur très variable. (Famille des papilionacées.) [V. part. *encycl.*]
— Constr. Dans un revêtement en faïence, frise plus ou moins large en faïence ou en mosaïque, qui se trouve au-dessous du rang supérieur ou dans la partie haute, si le revêtement recouvre le mur sur toute sa hauteur.
— ENCYCL. Bot. Les *astragales* sont des végétaux inermes, rameux, ou présentant des épines sur le rachis des feuilles. L'*astragale vrai*, donnant la gomme adragante, est originaire de l'Asie Mineure, de l'Arménie et de la Perse ; l'*astragale gommifère* du Liban donne la gomme pseudo-adragante ; l'*astragale de Crète* fournit la gomme adragante vermiculée. Plusieurs astragales sont cultivés pour l'ornement. Quelques espèces d'astragales donnent un bon fourrage naturel.

ASTRAGALECTOMIE n. f. Extirpation chirurgicale de l'astragale.

ASTRAGALIEN, ENNE adj. Anat. Relatif à l'astragale : *Tête astragalienne.*

ASTRAGALIZONTE n. (du gr. *astragalos*, osselet). Nom donné par les archéologues à ceux qui jouaient aux osselets.

ASTRAGALO-, préfixe employé en anatomie pour désigner l'astragale : *Ligament astragalo-calcanéen. Ligament astragalo-scaphoïdien.*

ASTRAKAN n. m. Fourrure qui est la dépouille d'un agneau karakul* de quelques jours. (On écrit aussi ASTRACAN.)
— ENCYCL. L'*astrakan* est originaire des montagnes de Boukharie, du Turkestan russe, de Bessarabie, d'Afghānistān et de l'Iran. Des béliers de Boukharie ont été acclimatés en divers pays, dont l'Afrique du Sud, et fournissent actuellement près de la moitié des peaux d'astrakan utilisées. L'*astrakan* est un agneau noir, gris, brun taché de marron. Les pelleteries grises et marron sont parfois utilisées dans leur état naturel, les autres subissent une teinture et un lustrage spéciaux. Les plus estimées sont celles dites *breitschwanz*, à poil ras très fin et à moirure brillante. Elles proviennent d'agneaux mort-nés ou prématurés.
Ces pelleteries d'importation, à valeur internationale, ont un prix mondial réglé par les ventes aux enchères publiques sur les marchés internationaux de Londres, des Etats-Unis, du Canada, de Suède, d'Amérique du Sud, d'Australie et du Sud africain.
On réalise également, en tissage, des tissus ayant une certaine ressemblance avec l'astrakan, grâce à des armures de velours par chaîne ou par trame, et en utilisant des fils spécialement préparés (gros fils ayant subi des torsions, suivies de fixation à la vapeur, susceptibles de former des boucles irrégulières par détorsion après leur coupe lors du tissage du velours).

ASTRAKANITE n. m. (de *Astrakhan'*). Minér. Sulfate hydraté naturel de magnésium et de sodium.

ASTRAKHAN', v. de l'U. R. S. S. (R.S.F.S. de Russie), à la tête du delta de la Volga, au dernier pont sur le fleuve ; 276 000 hab. Grand centre de pêcheries, Astrakhan' est un port de transit très important entre la navigation de la mer Caspienne et la navigation fluviale de la Volga. Conserves de poissons. Constructions navales et industries mécaniques diverses. Raffineries de pétrole.
— Hist. Astrakhan' a succédé vers le XIIe s. à Itil, ancienne capitale du royaume des Khazars. Elle devint un des centres de l'Etat mongol de la Horde d'Or (XIIIe s.) et, à la fin du XVe s., la capitale d'un khanat tatar indépendant. Le tsar Ivan IV le Terrible, maître de la moyenne Volga dès 1552, construit en face d'elle la forteresse de Sviajsk, puis attaque et prend la ville, après un siège de plusieurs mois (1554). Ville de Tatars, de Kalmouks, de Cosaques, de Russes, forteresse, marché entre la Perse et la Russie, Astrakhan' draine alors une grande partie du commerce du sud de la Russie (sel et poisson) et de la Sibérie (pelleteries) ; toujours active au XVIIe s., elle devient le grand marché de la soie de la Russie ; occupée par Stenka Razine (1670), elle devint, au XVIIIe s., un port de pêche, en même temps qu'un avant-poste de l'Empire russe vers l'Asie centrale. La révolution de 1917 et la guerre civile la ruinèrent temporairement. En 1919, sa résistance, dirigée par Kirov, empêcha la jonction des forces contre-révolutionnaires du Sud (Denikine) et de Sibérie (Koltchak).

ASTRAL, E, AUX adj. Qui appartient aux astres ; relatif aux astres : *Les influences astrales.*
— Lum. *Lampe astrale*, lampe dont la lumière tombe de haut en bas, sans porter d'ombre par ses appuis.
— Occult. *Corps astral*, l'un des sept « aspects » ou « principes » admis, par les occultistes, comme concourant à la composition des êtres.
— Relig. *Esprits astraux*, nom que certains Anciens donnaient à des êtres spirituels, vivant dans les étoiles et autres corps célestes. (Tantôt anges déchus, tantôt âmes humaines en voyage vers le ciel, tantôt démons, ils s'intéressaient fortement aux affaires humaines ; les traces de ces conceptions se retrouvent aujourd'hui dans les sciences occultes et dans de nombreuses légendes populaires.)
◆ N. m. Occult. Double, périsprit*.

ASTRANTIA [sja] n. f. Plante dont les feuilles sont disposées en éventail, et les fleurs, blanches ou roses, en ombelles simples. (Famille des ombellifères.)
— ENCYCL. La plus connue des *astrantias* est l'astrance grande (*Astrantia major*, usuellement *sanielle de montagne*), qui croît sur toutes nos montagnes, sauf les Vosges, et qu'on cultive dans les jardins.

ASTRAPIE n. f. (gr. *astrapê*, éclat). Paradisier, noir velouté et vert métallique, à longue queue, nommé usuellement *pie de paradis*, habitant les montagnes de Nouvelle-Guinée. (Famille des paradiséidés.)

ASTRAPOTHÉRIENS n. m. pl. Ordre de mammifères fossiles du Tertiaire, de la Patagonie, voisin du groupe des ongulés de l'Amérique du Sud (notongulés), mais dont les os nasaux étaient plus réduits.

Astrate, tragédie de Quinault (1665). Elise, reine de Tyr, a fait périr le roi légitime et deux de ses fils. Le troisième, survivant, est élevé sous le nom d'Astrate. Elise et lui s'aiment ; lorsqu'il découvre son identité, Elise s'empoisonne. Ces dialogues trop élégiaques, ces personnages peu agissants plurent beaucoup, mais Boileau les fustigea (Satire III).

ASTRAY (José **Millan-**). V. MILLAN-ASTRAY.

ASTRE n. m. (lat. *astrum* ; gr. *astron*). Astron. Corps céleste de forme bien déterminée (Soleil, étoiles, Lune, planètes, comètes) : *Un chant mystérieux tombe des astres d'or* (Rimbaud). ‖ — *Fig.* Symbole de l'éclat, de la beauté : *Beau comme un astre.*
— LOC. POÉT. *Jusqu'aux astres*, en un lieu ou à un degré très élevé. ‖ *L'astre du jour*, le Soleil. ‖ *L'astre des nuits, l'astre nocturne, l'astre d'argent*, la Lune.
— Astrol. Corps célestes considérés sous le rapport de l'influence qu'ils exercent sur la destinée des hommes. (Le langage commun et surtout la poésie font parfois allusion à cette croyance : *Sous quel astre, bon Dieu ! faut-il que je sois né | Pour être de fâcheux toujours assassiné !* [Molière].)
— ENCYCL. Astron. Le Soleil et les étoiles sont des *astres* lumineux par eux-mêmes, tandis que la Lune, les planètes avec leurs satellites et les comètes ne font que réfléchir la lumière solaire. Les nébulosités plus ou moins brillantes ou obscures, les *amas** d'étoiles plus ou moins organisés sont le plus souvent désignés sous le nom d'*objets célestes*.

ASTRÉE, en gr. **Astraia**. Mythol. gr. Fille de Zeus et de Thémis. Au temps de l'âge d'or, elle était parmi les hommes. Après, elle alla parmi les astres et devint la constellation de la Vierge.

Astrée (L'), roman d'Honoré d'Urfé, en cinq parties, dont trois furent publiées par l'auteur (1607-1610-1619), la quatrième par son secrétaire Balthazar Baro, en 1627 ; celui-ci devait y ajouter une cinquième partie en 1628. Le roman retrace l'amour du berger Céladon pour la bergère Astrée, les dédains de cette bergère et le désespoir de Céladon, qui se jette dans la rivière, son sauvetage par les nymphes, et, finalement, l'union des deux amants, après mille aventures. *L'Astrée* a eu au XVIIe s. une immense influence ; il a développé le goût des analyses délicates du sentiment. Tout le mouvement de la préciosité en est sorti. On peut y goûter encore des paysages aimables de ce pays du Forez où vécut d'Urfé.

astragale (anat.)

astragale (bot.)

astragale (archit.)
détail
d'un chapiteau corinthien

astrakan
agneau de la Bergerie nationale de Rambouillet

Phot. Vincent, Giraudon, Bergerie nationale de Rambouillet.

la reine ASTRID

astrild

astrolabe
en haut, à gauche
arabe (Xe s.)
à droite
impersonnel de Danjon
en bas, à prisme

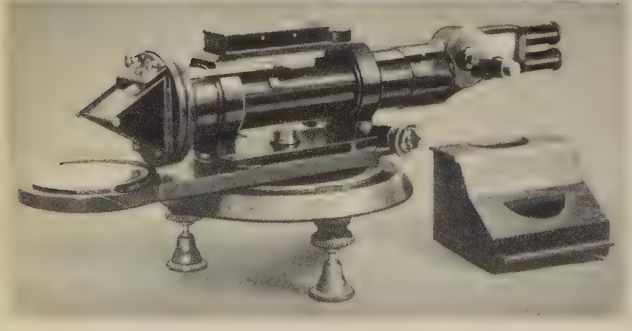

ASTREIGNANT, E adj. Qui tient sans cesse occupé : *Une tâche astreignante.*

ASTREINDRE v. tr. (lat. *astringere*, serrer). [Se conj. comme *craindre*.] Soumettre quelqu'un à une obligation dont il lui est difficile ou pénible de s'acquitter.
— ***S'astreindre*** v. pr. S'assujettir à, s'obliger à, se plier à : *Avant d'entreprendre un nouveau livre, je me suis toujours astreint à rassembler le plus de renseignements possible* (R. Martin du Gard).

ASTREINTE n. f. (part. pass. de *astreindre*). Procéd. Condamnation de nature comminatoire prononcée contre un débiteur de mauvaise volonté pour venir à bout de sa résistance. (Généralement fixée à tant par jour de retard, elle s'accroît d'autant plus que l'exécution se prolonge. Son montant définitif est fixé par le tribunal au moment de son recouvrement.) [→ Biblio.] ‖ — *Fig.* Obligation : *Les tâches intellectuelles représentent pour lui des astreintes fort pénibles* (G. Duhamel).

ASTRID BERNADOTTE, princesse de Suède (Stockholm 1905 - près de Küssnacht, Suisse, 1935), fille du prince Charles de Suède. Elle épousa en 1926 le futur Léopold III, roi des Belges, et devint vite très aimée pour sa grâce et sa bonté. Sa mort accidentelle affecta tous les Belges. [→ Biblio.]

ASTRIDA, localité du Ruanda-Urundi ; 2 000 hab. Centre éducatif. Laboratoires de médecine tropicale.

ASTRILD n. m. Nom donné à divers oiseaux très petits, de teintes variées souvent vives, aux ailes courtes et arrondies, dont les plus connus sont désignés par les oiseleurs sous le nom de *bengalis** et de *sénégalis**. (Ils ont un régime granivore et vivent dans les régions chaudes de l'Ancien Monde. Famille des plocéidés.) [V. pl. OISEAUX IV.]

ASTRINGENCE n. f. Thérap. Qualité de ce qui est astringent : *L'astringence du quinquina.*
— Technol. Propriété que possèdent les matières tannantes de se combiner à la peau pour la transformer en cuir. (L'astringence provoque une déshydratation et un durcissement du tissu dermique, et une réduction de la surface de la peau. L'alun, les sels chromiques, les matières tannantes végétales sont des substances astringentes.)

ASTRINGENT, E adj. et n. m. (du lat. *astringere*, resserrer). Méd. Qui resserre : *Remède astringent.* (Contr. LAXATIF.)
— ENCYCL. Les *astringents* produisent sur la langue une saveur d'âpreté caractéristique, dite aussi *styptique*. Employés intérieurement à faible dose, ils diminuent la sécrétion intestinale et la transpiration ; extérieurement, sur la surface des plaies, des muqueuses, ils empêchent les écoulements. Les astringents minéraux les plus importants sont : les préparations de zinc (chlorure ou sulfate), de plomb (acétate, eau blanche), de fer (perchlorure), l'alun, etc. Les astringents végétaux doivent leurs propriétés au tanin ; ce sont : le quinquina, le ratanhia, les feuilles de noyer, de ronces, le jus de citron, etc.

ASTRO-, élément tiré du grec *astron*, astre, et entrant dans la composition de nombreux mots.

ASTROBIOLOGIE n. f. Nom employé par René Berthelot pour désigner la croyance très ancienne au fait que tous les phénomènes de l'univers sont liés entre eux par des rapports à la fois numériques et esthétiques, qu'il s'agisse de la marche des astres, de la croissance des plantes ou de celle des êtres animés. (→ Biblio.)

ASTROCARPUS n. m. V. ASTÉROCARPUS.

ASTROCARYUM [ɔm] n. m. Palmier de l'Amérique tropicale, à la tige grêle et élevée, couverte d'épines noires. (Le fruit est une drupe fibreuse, ovale et ne renfermant qu'une seule graine. Le genre comprend une trentaine d'espèces, dont quelques-unes cultivées en serre.)

ASTROCYTE n. m. Cellule de la substance grise du système nerveux, dite aussi *cellule en araignée*, parce que ses ramifications, très nombreuses et rayonnantes, sont munies d'aspérités.

ASTRODÔME n. m. Coupole transparente, en matière plastique, qui, aménagée à la partie supérieure du poste de pilotage d'un avion, permet au navigateur de faire le point astronomique.

ASTROÏDE n. f. V. ÉPICYCLOÏDE.

ASTROÏDES [dɛs] n. m. Hexacoralliaire de la famille des eupsammidés, formant des masses encroûtantes sur les côtes rocheuses. (Les polypes sont d'un beau jaune-orangé et sont disposés, un peu au-dessous du niveau de la mer, en un cordon suivant la côte rocheuse ; on les trouve aussi un peu plus profondément [Méditerranée].)

ASTROLABE n. m. (ar. *uṣṭurlāb*, emprunté au gr. *astron*, astre, et *lambanein*, prendre). Instrument usité autrefois pour observer la position des astres et déterminer leur hauteur au-dessus de l'horizon.
— ENCYCL. Les Anciens attribuaient l'invention de l'*astrolabe* à l'astronome grec Hipparque (IIe s. av. J.-C.). Il y en avait plusieurs variétés, appelées *astrolabe de mer* et *astrolabe armillaire*. Ptolémée employa le même mot pour désigner une sorte de mappemonde. C'est dans ce sens que ce mot a été employé par presque tous les auteurs du XVIe et du XVIIe s.
Le nom d'*astrolabe à prisme* a été donné au début du XXe s. à des instruments utilisant une réflexion sur un bain de mercure, et permettant d'observer l'instant où un astre atteint une hauteur déterminée, généralement 60° ou 45°, suivant le type de prisme utilisé et la position de la lunette par rapport au prisme et au bain de mercure. Ces instruments, qui permettaient d'utiliser la *méthode des hauteurs égales*, donnant à la fois la latitude et l'heure sidérale locale du lieu d'observation, étaient surtout considérés, jusqu'en 1955, comme d'excellents instruments d'astronomie de campagne.
Le nouvel astrolabe impersonnel de A. Danjon, grâce à de considérables perfectionnements, peut, au contraire, être considéré comme le type de l'instrument d'observatoire, destiné à la fois aux déterminations journalières d'heures servant à la définition du temps universel (T. U.) et aux déterminations continues de la latitude, dont les fluctuations permettent de fixer les positions légèrement variables de l'axe de rotation par rapport au corps terrestre. Le principal perfectionnement apporté par A. Danjon consiste en un dispositif permettant de s'affranchir de l'erreur, dite d'*équation personnelle* de l'observateur, dans la détermination de l'instant du passage de l'étoile observée par le cercle de 60° de hauteur. (→ Biblio.)

Astrolabe, nom du navire français sur lequel Dumont d'Urville exécuta ses deux expéditions scientifiques en 1826-1829 et 1837-1840.

ASTROLOGIE n. f. Art divinatoire consistant à déterminer l'influence des astres sur le cours des événements terrestres, et à en tirer des prédictions d'avenir. (L'astrologie s'attache en particulier à déterminer l'avenir des individus d'après la position des astres au moment de leur naissance.) ‖ *Astrologie judiciaire*, astrologie divinatoire rapportée à la destinée humaine, par opposition à l'*astrologie naturelle*, étude de l'action des astres sur les éléments telluriques, et à l'*astrologie sphérique*, étude scientifique désintéressée des astres. (Cette dernière expression a été supplantée par le terme d'*astronomie*.)
— ENCYCL. L'*astrologie* représente une utilisation pratique de la science astronomique. Ses interprétations partent surtout des symboles du zodiaque*. Les étoiles du ciel sont réparties en douze « maisons », qui correspondent chacune à un des douze signes. Chaque signe détermine une influence particulière, un tempérament, avec ses passions et ses vertus, et les influences peuvent être concurrentes ou contraires. Les combinaisons se multiplient si l'on fait intervenir le rôle des planètes et leurs trajectoires complexes sur la voûte céleste. A partir de ces données s'établit l'horoscope qui figure l'état du ciel au moment de la naissance d'un individu. Après quoi il convient d'interpréter cet horoscope en fonction des attributs symboliques des signes du zodiaque et des planètes. En outre, en vertu de l'action supposée des astres sur les diverses parties du corps humain, les astrologues d'autrefois estimaient possible de prévoir les maladies, et l'influence des constellations sur les diverses contrées leur servait à prédire les révolutions et les guerres.
Le berceau de cet art, à peu près défunt aujourd'hui, fut la Babylonie, et, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, on le pratiquait déjà dans maintes contrées : Egypte, Grèce, Perse, Inde. A Rome, les « mages chaldéens » furent persécutés dès leur apparition (IIe s. av. J.-C.). Les empereurs eurent recours à eux, mais il était interdit à leurs sujets de chercher à connaître la destinée de l'empereur et le sort futur des affaires de l'Etat. Le christianisme jugea que l'astrologie tirait son inspiration du démon, ce qui valut à celle-ci de devenir l'affaire des Juifs et des Arabes. Mais l'attitude des docteurs n'était pas uniforme. Le théologien Pierre d'Ailly écrivit des traités d'astrologie. Saint Thomas admettait l'influence des astres sur les individus. L'astrologie était florissante à la fin du Moyen Age et à l'époque de la Renaissance. On l'enseignait alors dans les universités. Les souverains entretenaient à la cour des astrologues qui jouaient en même temps le rôle de conseillers et de médecins.
L'astronomie n'a été distinguée nettement de l'astrologie que d'une façon progressive et assez tardive : Cardan, Tycho Brahé, Kepler ne dédaignaient pas de s'occuper d'astrologie. Les astrologues les plus connus furent : Bérose, Manéthon, Manilius et Firmicus Maternus, dans l'Antiquité, et surtout Nostradamus au XVIe s. Le comte de Boulainvilliers, au XVIIIe s., fut le dernier astrologue notoire. L'art était déjà en déclin depuis le XVIIe s. (→ Biblio.)

ASTROLOGIQUE adj. Relatif à l'astrologie : *Prédictions astrologiques.* ‖ *Figure astrologique*, description de l'aspect général des astres au-dessus de l'horizon au moment de l'observation.

ASTROLOGUE n. Personne qui s'adonne à l'astrologie, qui en a étudié, qui en connaît les règles : *Les dames de la cour de Catherine de Médicis n'eussent osé rien faire sans consulter quelque astrologue* (Thiers).

ASTROMANCIE n. f. Syn. de ASTROLOGIE.

ASTROMÉTÉOROLOGIE n. f. Science qui étudie l'influence des astres sur le temps à la surface de la Terre. (V. ATMOSPHÈRE.)

ASTROMÉTRIE n. f. Branche de l'astronomie* qui comprend l'ensemble des méthodes permettant de déterminer les positions et les mouvements des astres, Terre comprise.

Phot. N. Y. T., Larousse, Observatoire de Paris.

ASTROMÉTRIQUE adj. Relatif à l'astrométrie.

ASTRONAUTE n. Voyageur de l'espace interstellaire.

ASTRONAUTICIEN, ENNE n. et adj. Personne qui effectue des recherches sur l'astronautique ou qui s'y intéresse.

ASTRONAUTIQUE n. f. (mot créé par Rosny aîné). Science qui a pour objet l'étude et la réalisation de la navigation interplanétaire.

— ENCYCL. ● *Historique.* La conquête de l'espace a toujours tenté les hommes et, depuis la plus haute Antiquité, les procédés les plus extravagants ont été proposés pour parvenir à ce but. Des écrivains comme Jules Verne ou Herbert George Wells ont beaucoup contribué au développement de l'astronautique dans l'esprit du public.

Les premières études que l'on puisse vraiment qualifier de techniques dans ce domaine sont celles du savant russe K. E. Tsiolkovski, en 1903 (projet d'astronef propulsé par un moteur-fusée à combustibles liquides), et celles du savant français Robert Esnault-Pelterie, en 1920 (idée d'utilisation de l'énergie nucléaire). Des recherches sont ensuite effectuées par R. H. Goddard aux Etats-Unis, Oberth et Sänger en Allemagne, mais, jusqu'en 1945, les travaux restent très théoriques. A partir de cette date, les études astronautiques se multiplient, notamment celles qui concernent le satellite artificiel : A. Clarke (1945), E. Esclangon (1947), R. Engel (1949), etc. Sous l'impulsion d'Alexandre Ananoff, le premier congrès international d'astronautique se tient à Paris en 1950. En 1955, les Américains, puis les Soviétiques, annoncent que leur participation à l'Année géophysique internationale (1957-1958) comportera l'envoi de satellites artificiels autour de la Terre. Effectivement, le premier de ceux-ci fut lancé le 4 octobre 1957 par les savants soviétiques. Il évolua entre 227 et 947 km d'altitude, et se désagrégea le 4 janvier 1958, après avoir effectué quelque 1 350 rotations autour de la Terre.

A la suite de cette première réussite astronautique, de nombreux autres lancements de satellites artificiels de la Terre eurent lieu tant aux Etats-Unis qu'en U. R. S. S. Parmi ceux-ci, il y a lieu de remarquer quelques caractéristiques particulières.

Le « Spoutnik III » emportait à son bord une petite chienne destinée à des études concernant le comportement physiologique des êtres vivants dans l'espace.

Le « Vanguard II » est le premier *satellite météorologique.* Il est doté de deux cellules photoélectriques, sensibles aux rayons infrarouges, qui reçoivent la lumière renvoyée par les nuages et la Terre. Les modifications de l'intensité de la réflexion dans les deux cas sont traduites en impulsions électriques enregistrées sur bande et retransmises vers la Terre en soixante secondes. Ces informations, qui permettent l'établissement de statistiques de nébulosité du ciel et de répartition des masses nuageuses, sont recueillies pendant les cinquante minutes du survol par le satellite de la face éclairée de la Terre. Elles permettront d'améliorer les prévisions météorologiques à longue échéance.

Le « Discoverer I » est le premier *satellite polaire.* Au lieu d'avoir été lancé comme ses prédécesseurs sur une trajectoire faisant un angle faible avec le plan de l'équateur, il a été lancé perpendiculairement à celui-ci, et il passe à chaque rotation au-dessus des régions polaires. Du fait de la rotation terrestre, ce satellite survole chaque jour la totalité des régions de la Terre.

Un deuxième pas a été franchi au début de l'année 1959 par la science astronautique grâce aux lancements des *planétoïdes artificiels* « Lunik » et « Pionnier IV ». Le premier a été lancé par l'U. R. S. S. le 2 janvier 1959, et le second par les Américains le 3 mars 1959. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de mobiles interplanétaires qui circulent sur une orbite autour du Soleil de la même manière que les planètes, d'où leur nom. Ce sont les premiers engins lancés par l'homme dans l'espace qui sont parvenus à s'affranchir de la zone d'influence terrestre. « Lunik » pèse 1 450 kg (dernier étage de la fusée compris) et « Pionnier IV » possède une partie utile d'un poids de 6 kg, auquel il faut ajouter le poids inconnu du dernier étage de la fusée porteuse. La durée de vie de ces deux planétoïdes artificiels est illimitée.

Un troisième pas a été franchi depuis : envoi à la surface de la Lune (sept. 1959) d'une fusée soviétique guidée sur tout son parcours; placement d'un satellite artificiel, également soviétique, sur une orbite entourant à la fois la Terre et la Lune (oct. 1959).

● *Le vol dans l'espace.* Par rapport au vol dans l'atmosphère, le vol dans les espaces extra-atmosphériques possède deux caractéristiques essentielles : l'absence de résistance aérodynamique, et la diminution progressive de l'intensité de la pesanteur terrestre en fonction de l'altitude. La vitesse d'un mobile évoluant dans ce milieu n'est plus soumise à aucune limitation, et elle augmente tant que le propulseur fonctionne. Lorsque la propulsion est arrêtée, le mobile conserve une vitesse pratiquement constante, entraînant la possibilité d'évoluer dans l'espace sans dépense de carburant, et, en particulier, de créer des satellites artificiels. Mais, pour atteindre aux performances qui sont nécessaires à la réalisation de longs voyages interplanétaires, seul, dans l'état actuel de la technique, l'emploi de moteurs-fusées nucléaires (v. RÉACTION) peut être envisagé. Les avantages principaux de ce mode de propulsion résident dans la diminution du rapport de masse et dans l'augmentation des vitesses d'éjection. La propulsion à réaction, alliée à l'énergie nucléaire, peut permettre les voyages les plus lointains que l'on puisse imaginer actuellement.

Il existe deux méthodes de vol tout à fait différentes pour effectuer un voyage interplanétaire. La première technique consiste à effectuer le *vol à vitesse constante :* c'est elle qui conduit à la consommation la plus faible de carburant, puisqu'il suffit de faire quitter à la fusée la zone d'attraction terrestre, puis de stopper la propulsion, pour que la fusée continue seule son vol dans l'espace, rien ne s'opposant à son mouvement. La seconde technique est le *vol à accélération constante :* pendant toute la durée du voyage, le propulseur est maintenu en fonctionnement. Sur la première moitié du trajet, il accélère continuellement la vitesse de la fusée, et pendant la seconde moitié du trajet (après retournement de la fusée) le propulseur assure le freinage progressif de la fusée jusqu'au moment où cette dernière prend contact avec une planète.

Le vol à vitesse constante est réalisable pour les courtes distances, même avec un équipage humain, au moyen de fusées à combustibles chimiques du même type, mais plus puissants, que ceux qui sont utilisés à l'heure actuelle. En revanche, seul le vol à accélération constante doit être envisagé pour les très grandes distances. Ainsi, pour un parcours de 150 millions de kilomètres, il faudrait 3 ans et 3 mois à 5 000 km/h, tandis qu'à une accélération constante égale à *gx* il suffirait d'environ 2 jours 3/4. A vitesse constante, ce voyage serait irréalisable pour un équipage humain, tandis qu'à accélération constante, la durée ne constitue pas un obstacle.

● *La vie de l'homme dans l'espace.* Les conditions qui peuvent influer le plus sur la physiologie humaine du voyage de l'espace sont : l'*accélération,* les *rayonnements cosmiques,* l'*absence de pesanteur* et la *vie en espace confiné.* En ce qui concerne l'*accélération,* il sera nécessaire, tant à l'envol des fusées qu'au moment de leur atterrissage, de veiller à ce que le maximum acceptable pour l'homme ne soit pas dépassé. (V. AVIATION.) Les connaissances actuelles que l'on possède sur les *rayons cosm.ques* ne nous permettent pas encore d'affirmer leur nocivité ou, au contraire, leur passivité à l'égard du corps humain. L'*absence de pesanteur* peut créer certains vertiges à l'homme, et le priver de ses réflexes et de la coordination de ses mouvements. En revanche, il ne semble pas qu'il soit impossible de vivre durant un temps prolongé dans un espace sans pesanteur. D'autre part, comme il est probable que pour les grands voyages interplanétaires le vol s'effectuera à accélération constante, une pesanteur artificielle sera, de ce fait, recréée. Quant à la *vie en espace confiné,* elle a déjà été réalisée pendant plusieurs semaines à bord de sous-marins en plongée. (V. FUSÉE, PLANÉTOÏDE *artificiel,* SATELLITE *artificiel.*) [→ Biblio.]

ASTRONEF n. m. Nom sous lequel on désigne le futur véhicule interplanétaire.

les dix premiers satellites artificiels placés sur leur orbite

LANCEMENT	DÉSIGNATION (nationalité)	POIDS en kg	DISTANCE À LA TERRE en km		RÉVOLUTION en mn	DÉSAGRÉGATION ou DURÉE PRÉVUE
			périgée	apogée		
4 octobre 1957	Spoutnik I (U. R. S. S.)	83,6	227	947	96,17	4 janvier 1958
3 novembre 1957	Spoutnik II (U. R. S. S.)	508,3	225	1 671	103,74	13 avril 1958
31 janvier 1958	Explorer I (U. S. A.)	14	360	2 532	114,95	5 ans
17 mars 1958	Vanguard I (U. S. A.)	1,46	660	3 614	135	200 ans
26 mars 1958	Explorer III (U. S. A.)	14	200	2 800	115,7	juin 1958
15 mai 1958	Spoutnik III (U. R. S. S.)	1 327	225	1 880	105,95	
26 juillet 1958	Explorer IV (U. S. A.)	16,1	283	2 188	110	quelques années
18 décembre 1958	Atlas « Score » (U. S. A.)	4 000	188	1 000		22 janvier 1959
17 février 1959	Vanguard II (U. S. A.)	9,6	628	3 338	125,9	150 ans
28 février 1959	Discoverer I (U. S. A.)	589,7				

ASTRONIUM [nj̃ɔm] n. m. Arbre de la famille des anacardiacées, croissant en Amérique centrale et méridionale. (Plusieurs espèces, notamment *Astronium graveolens* et *A. fraxinifolium,* donnent un bois de valeur économique connu sous le nom de *urunday.*)

ASTRONOME n. Spécialiste des calculs et des études sur les mouvements et la structure des astres.

ASTRONOME (L'), chroniqueur et astronome français du IXe s., dont le véritable nom est inconnu. Il passa une partie de sa vie à la cour de Louis le Débonnaire et laissa une *Vie de Louis le Débonnaire.*

ASTRONOMIE n. f. (gr. *astron,* astre, et *nomos,* loi). Science qui a pour objet l'étude de l'univers qui nous entoure (astres de toutes sortes, planètes, comètes, étoiles, météorites, matière interstellaire, galaxies et matière intergalactique), et qui cherche à déterminer leur constitution, leurs positions relatives, les lois de leurs mouvements, leur formation, ainsi que les lois de leur évolution, aussi bien dans le passé que dans l'avenir. ‖ Branche de cette science, qui a pour but la connaissance spéciale d'une classe de corps célestes : *Astronomie cométaire. Astronomie planétaire.* ‖ Ouvrage traitant de cette science. ‖ Ensemble des connaissances astronomiques d'un peuple ou d'un individu : *L'astronomie des Chinois.*

— ENCYCL. L'*astronomie* est sans doute la plus ancienne des sciences et aussi celle qui a le plus puissamment contribué à l'évolution de la pensée humaine. Née des besoins de la vie quotidienne (mesure du temps, agriculture, navigation, etc.) et des craintes de l'homme primitif devant les grands phénomènes naturels, elle est restée étroitement associée aux superstitions astrologiques jusqu'au début des Temps modernes.

Les Anciens (Chaldéens, Grecs, Egyptiens, Chinois) n'avaient que des connaissances astronomiques rudimentaires, se bornant à l'observation des phénomènes célestes visibles à l'œil nu, généralement à des fins pratiques ou religieuses. L'autorité d'Aristote (IVe s. av. J.-C.) imposa jusqu'aux débuts des Temps modernes la croyance dans l'immobilité de la Terre. Le plus grand astronome observateur de l'Antiquité fut Hipparque (fin du IIe s. av. J.-C.) ; son œuvre ne nous est connue que par celle de son

Aspect variable du ciel suivant la latitude du lieu d'observation

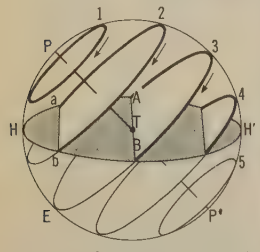

Pour un observateur situé, à la surface de la Terre T, sous une latitude moyenne (ligne des pôles PP' faisant un angle entre 23° et 67° avec le plan de l'horizon HH'), l'étoile 1 et l'étoile 5 sont des étoiles circumpolaires, l'étoile 2 se lève en *a* et se couche en *b*, l'étoile 3 se lève en A et se couche en B, etc.

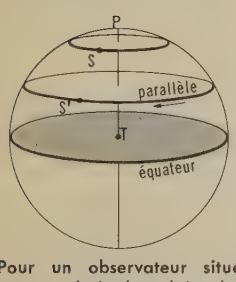

Pour un observateur situé sous une latitude polaire, les étoiles S et S' décrivent des petits cercles parallèles à celui de l'équateur, qui se confond ici avec celui de l'horizon. Seules, les étoiles boréales sont visibles.

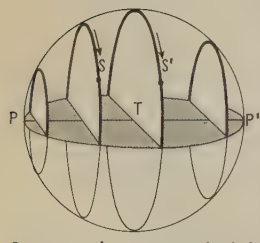

Pour un observateur situé à l'équateur, les étoiles S et S' décrivent des petits cercles tous perpendiculaires au plan de l'horizon. Toutes les étoiles sont visibles. Il y a constamment égalité entre les jours et les nuits.

successeur éloigné Ptolémée (fin du IIe s. apr. J.-C.), qui fera autorité pendant tout le Moyen Age, et dont la version arabe, ou *Almageste* (IXe s.), nous est parvenue.

L'astronomie classique a pris naissance pendant le XVIe et le XVIIe s. grâce à Copernic*, qui proposa en 1543 le système du monde auquel son nom reste attaché, dans lequel la Terre, comme les autres planètes, tourne autour du Soleil immobile au centre du système; puis Kepler* établit de 1609 à 1619, à l'aide des observations de Tycho Brahé*, les lois du mouvement des planètes; vers la même époque, Galilée*, créateur de la mécanique classique, fut le premier à appliquer à l'étude du ciel la lunette d'approche avec laquelle il fit de nombreuses découvertes; enfin, Newton* établit définitivement, en 1687, les lois fondamentales de la mécanique céleste en déduisant, des lois de Kepler et de la mécanique de Galilée, le principe de la gravitation universelle qui l'a immortalisé. Il devint ainsi possible d'expliquer les marées et de calculer avec précision les mouvements de la Lune, des planètes et des comètes. La prédiction faite 75 ans à l'avance par Halley du retour de la comète qui porte maintenant son nom, et sa réalisation en 1759 confirmèrent la validité de la loi de Newton et des méthodes de la mécanique céleste. Celle-ci fut portée au cours des XVIIIe et XIXe s. à un haut degré de perfection, dont la consécration fut, en 1846, la découverte de la planète Neptune* à la position prévue par le calcul. La théorie de la relativité* généralisée d'Einstein* a apporté en 1915 une très légère correction à la loi de Newton, mais une modification complète des idées sur la nature profonde de la gravitation*.

L'astronomie, longtemps limitée au système solaire, ne s'est étendue que lentement au domaine stellaire : en 1715, Halley découvrit que les étoiles n'étaient pas fixes sur la sphère céleste, mais animées de mouvements propres; en 1783, Herschel reconnut celui du Soleil; en 1803, il découvrit aussi les étoiles doubles physiques obéissant à la loi de la gravitation; enfin, il établit le plan général de la Voie lactée.

L'astronomie moderne, principalement orientée vers les études stellaires et l'astrophysique, a pris son essor vers le milieu du XIXe s. grâce aux applications de la photographie et de la spectroscopie. Elle est caractérisée par un développement instrumental considérable, dont les grands télescopes américains sont l'exemple le plus frappant, et par la mise en œuvre généralisée des théories, des méthodes et de nombreux appareils de physique.

Parmi les principales études de cette période, il convient de noter :

1° Le développement de la photographie stellaire, aboutissant à l'entreprise internationale de la carte du ciel, commencée en 1887, et donnant les positions de 3 millions d'étoiles;

2° Les travaux de spectroscopie de l'observatoire Harvard, aboutissant à la publication, de 1918 à 1924, du *Henry Draper Catalogue* donnant les types spectraux de plus de 225 000 étoiles;

3° Les applications de l'effet *Doppler-Fizeau** à la mesure des vitesses radiales des étoiles, conduisant à la découverte des étoiles doubles spectroscopiques par Pickering et Vogel en 1889, et à celle de la rotation des étoiles par Struve vers 1925;

4° Les applications de l'effet *Zeeman**, permettant la mise en évidence du champ magnétique des taches solaires en 1908, puis du champ magnétique général du Soleil en 1913 par Hale, et de celui des étoiles par Babcock en 1946;

5° Le développement des recherches solaires par la mise au point du *spectrohéliographe**, en 1892 (Hale et Deslandres), et du *coronographe**, en 1930 (Lyot), et par la découverte du rayonnement radioélectrique du Soleil, en 1939 (Reber), qui a préludé à la naissance de la radioastronomie*;

6° Le développement de la physique stellaire, marqué par la découverte des étoiles naines et géantes, vers 1910 (Hertzsprung et Russell), par la théorie de l'équilibre et de l'état intérieur des étoiles, vers 1920 (Eddington), par la découverte de l'état dégénéré de la matière à l'intérieur de naines blanches en 1926 (Fowler), enfin par la découverte des réactions nucléaires, source du rayonnement des étoiles, en 1938 (Bethe et Weizsäcker), puis en 1950 (Schatzman);

7° La reconnaissance de la structure et de l'étendue du système stellaire, marquée par la découverte des courants stellaires en 1905 (Kapteyn), et la première évaluation du diamètre de la Galaxie en 1917 (Shapley), puis par la découverte de sa rotation en 1927 (Lindblad et Oort), et par celle de l'absorption interstellaire en 1930 (Trumpler), enfin par la découverte de l'immense univers des nébuleuses, due à Hubble. Cette découverte est marquée surtout par la preuve, en 1924, de la nature extragalactique des nébuleuses spirales et la mise en évidence, en 1929, du phénomène de l'expansion de l'Univers, dont l'étude, poussée dès 1936 jusqu'à la distance de 240 millions d'années de lumière (Hubble, Humason), a été reprise à partir de 1948 à l'aide du télescope de 5 m du Mont-Palomar;

8° La mise au point, à partir de 1950, de l'optique électronique et son emploi devenu courant pour le tracé des courbes de lumière des étoiles variables, et même, à partir de 1956, pour l'obtention de spectres dans d'extraordinaires conditions de rapidité et de finesse.

On peut distinguer dans l'astronomie quatre branches principales : l'*astronomie descriptive*, ou *cosmographie*; l'*astrométrie* (position des astres et leurs mouvements); l'*astrophysique* (théorique et expérimentale); la *cosmogonie* (origine et évolution).

Astronomie descriptive ou cosmographie.

Son objet se limite à la description des astres observés ou des phénomènes enregistrés, et à leur explication sommaire, sans entrer dans le détail des théories mathématiques ou physiques.

Son champ d'action normal comprend :

La *Terre**, en tant que planète du système solaire : sa forme générale, ses dimensions, sa masse, sa densité moyenne, sa constitution interne, ainsi que les phénomènes que révèle une observation même élémentaire (mouvement diurne, inégalité des jours et des nuits, précession des équinoxes, saisons, magnétisme terrestre, réfraction atmosphérique, etc.);

La *Lune**, qui est le seul satellite terrestre : la description de sa face toujours tournée vers nous, les explications possibles de son relief, les caractéristiques essentielles de son mouvement apparent pour un observateur terrestre (lunaisons, phases et leurs principales irrégularités);

Le *Soleil**, tel que des instruments, même peu puissants, permettent de l'observer : ses taches et facules, ses protubérances, ses éruptions chromosphériques, ainsi que la couronne qui l'entoure et, plus diffuse encore, la lumière zodiacale, la périodicité undécennale de son activité. Son action est prépondérante dans tout le système solaire à cause de sa masse. On apprendra à connaître également ses dimensions, sa densité, les distances des astres du monde solaire, etc.;

Les *planètes**, que l'on apprendra à distinguer, d'une part, entre planètes inférieures et supérieures (distinction faite quant à leurs mouvements apparents), et, d'autre part, entre planètes telluriques et grosses planètes (distinction faite quant à leur constitution interne). Un ensemble de quinze cents petites planètes, ou astéroïdes*, gravite sur des orbites dont les éléments moyens correspondent à une planète qui manque dans le tableau classique des planètes présenté par la loi de Bode*;

Le *milieu cosmique interplanétaire**, avec ses météorites* allant de poussières impalpables à des bolides* de grandes dimensions et à des comètes* dont l'apparition a toujours beaucoup frappé l'humanité;

Les *étoiles**, que l'on pourrait appeler « normales », et dont on apprendra à apprécier les éclats et la coloration différente, en même temps que la façon dont les astronomes les ont classées par constellations*, qui ne constituent de façon générale que des apparences de perspectives. Une mention spéciale sera faite de certains amas*, amas ouverts (Pléiades, Hyades, etc.) ou amas globulaires;

Les *nébuleuses galactiques**, les unes brillantes, les autres obscures, manifestation d'une matière cosmique intersidérale extrêmement ténue, mais dont la masse totale est néanmoins considérable;

La *Voie lactée**, qui n'est que l'apparence de la Galaxie*, dont le Soleil n'est qu'une étoile quelconque parmi les quelque cent milliards qui la constituent;

Les *autres galaxies*, dont l'une des plus proches est visible à l'œil nu dans la constellation d'Andromède, et que des instruments puissants permettent de compter par centaines de millions.

Mouvement apparent de la sphère céleste. Abstraction faite des astres du système solaire, la sphère céleste a, en apparence, un mouvement de rotation uniforme. Etant donné les distances très considérables auxquelles se trouvent les étoiles, les positions relatives de ces astres, telles qu'on les observe, sont indépendantes de la situation de l'observateur sur la Terre et de la position de la Terre sur son orbite réelle autour du Soleil. Une observation élémentaire montre, en outre, que les figures formées par les diverses étoiles sont indéformables. Ces figures ont été classées, de façon arbitraire d'ailleurs, en constellations*. Tous ces résultats ne sont, en fait, que des résultats de première approximation : dès que les observations acquièrent un certain degré de précision, on peut constater qu'aucune direction n'est immuable, qu'aucune position n'est fixe, qu'aucun mouvement n'est simple.

L'observateur O peut toujours se considérer comme étant au centre d'une sphère de rayon indéterminé, à la surface interne de laquelle sont piqués un certain nombre de points lumineux qui figurent les étoiles. Cette sphère, dite *sphère céleste*, est animée d'un mouvement de rotation autour d'une ligne PP', dite *ligne des pôles*, ou *axe du monde*. Le plan EE', qui lui est perpendiculaire, constitue l'*équateur céleste*. Ce mouvement s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre pour un observateur placé le long de l'axe de rotation dans un territoire situé dans l'hémisphère terrestre dit *hémisphère Nord*, et qui contient, en particulier, le continent européen. Soit ZZ' la verticale correspondant à cet observateur (Z s'appelle le *zénith**, Z' le *nadir**) : le plan perpendiculaire à cette verticale et sur lequel se trouve l'observateur constitue l'horizon*; le plan formé par les droites ZZ' et PP' est le plan méridien du lieu; sa trace NS sur l'horizon constitue la *méridienne* du lieu. La direction ON est celle du *nord*, la direction OS est celle du *sud*. La direction perpendiculaire horizontale est la ligne *est-ouest* : un observateur regardant vers le nord a la direction est à sa droite.

Une étoile A semble décrire un parallèle de la sphère céleste, dit *cercle de déclinaison** : l'étoile A se lève en β pour l'observateur O et se couche en α. Le plan vertical ZAIZ', dit *plan azimutal* de l'étoile, varie à chaque instant de façon non uniforme. Le grand cercle PAJ, dit *cercle horaire**, tourne autour de PP', mais, ici, avec une vitesse uniforme, qui est l'élément fondamental de la définition et de la mesure du temps*.

Les étoiles dont le cercle de déclinaison est plus proche de P que ne serait le cercle de déclinaison passant par N (cercle non représenté sur la figure) n'ont ni lever ni coucher : elles sont dites *circumpolaires*. Le cercle de déclinaison RR', passant par Z, délimite (vers le nord) une certaine catégorie d'étoiles circumpolaires, telles que celles qui correspondent au cercle MM' : pour de telles étoiles, le plan azimutal oscille de part et d'autre du plan vertical, sans pouvoir dépasser la valeur pour laquelle il est tangent au cercle MM' : c'est la position de *digression** maximale.

Le *mouvement apparent du Soleil* sur la sphère céleste est plus complexe : tout en participant au mouvement d'ensemble décrit ci-dessus, le Soleil a un *mouvement propre* apparent, de vitesse non uniforme, qui s'effectue dans un plan dit *de l'écliptique*, faisant avec celui de l'équateur un angle ω lentement variable avec le temps et dont la valeur actuelle est 23° 27'. La période de ce mouvement est d'une année. Si le mouvement diurne était stoppé, on verrait le Soleil passer (dans le sens direct) de S_1 en S_2, puis en S_3, etc. Par combinaison des deux mouvements, il semble décrire en une année une sorte d'hélice sphérique comprise entre deux parallèles limités dans une zone qui est ombrée sur la figure.

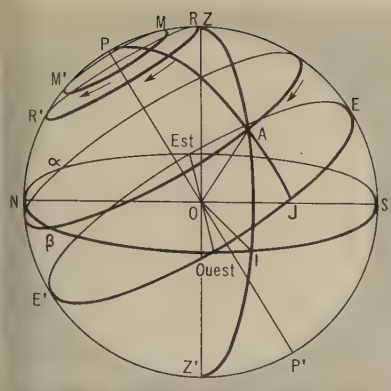

mouvement diurne

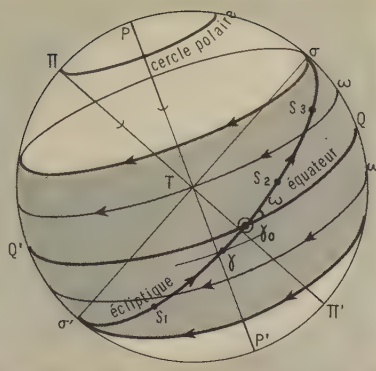

Introduction du mouvement de la Terre autour du Soleil

Les cercles de déclinaison correspondant aux valeurs $+\omega$ et $-\omega$ sont dits *cercles des tropiques**. Leurs points caractéristiques σ et σ' sont les solstices*. Ceux qui correspondent aux valeurs $\pm(\frac{\pi}{2} - \omega)$ sont dits *cercles polaires*. Ils passent par les points Π et Π', pôles de l'écliptique.

Le plan de l'écliptique coupe le plan QQ' de l'équateur en deux points γ_0 et γ_0', dits *points équinoxiaux**. Le point γ_0, correspondant à l'équinoxe de printemps, est dit *point vernal**. Ce point, d'année en année, a un léger mouvement de rétrogradation qui l'amène de γ_0 en γ ..., et auquel correspond une précession* du moment de l'équinoxe.

Astrométrie.

Cette partie de l'astronomie étudie les positions des astres et leurs mouvements. Les méthodes mathématiques essentielles auxquelles elle a recours constituent l'astronomie sphérique et la mécanique céleste.

L'*astronomie sphérique* ne fait intervenir que de façon tout à fait exceptionnelle les distances des astres; elle ne considère que leurs projections sur une sphère de rayon indéterminé et les rapporte à un certain nombre de systèmes de coordonnées*, qui sont différents suivant le problème que l'on étudie : coordonnées locales (distance zénithale ou hauteur et azimut); coordonnées terrestres (latitude et longitude géographiques d'un point d'observation terrestre); cordonnées équatoriales (ascension droite et déclinaison [ou distance polaire], dont les valeurs pour les étoiles sont constantes [en toute première approximation]); coordonnées écliptiques* (latitudes* et longitudes* écliptiques) pour les astres du système solaire, dont les valeurs peuvent être géocentriques* ou héliocentriques*; coordonnées galactiques*, mesurées à partir du plan moyen de notre Galaxie (latitudes et longitudes galactiques).

La *trigonométrie sphérique* permet d'effectuer entre ces différents systèmes de coordonnées toutes les transformations et toutes les combinaisons nécessaires.

L'*astronomie de position* est une branche importante de l'astrométrie. Par une application caractéristique de la méthode générale des approximations successives, elle a pour objet de déterminer les coordonnées des étoiles à partir d'observations faites en des observatoires de positions connues, aussi bien que d'établir les coordonnées géographiques de points terrestres à partir d'un certain nombre de coordonnées d'étoiles précédemment calculées. Les problèmes de *navigation astronomique* (maritime ou aérienne) relèvent au premier chef de l'astronomie de position. Mais la partie la plus délicate de cette branche de l'astronomie consiste, sans aucun doute, dans la définition très précise d'un temps* uniforme — et cela à cause des irrégularités et de la complexité de tous les mouvements que l'on peut observer dans l'Univers. (V. HEURE.)

La connaissance exacte des petites variations, compte tenu de toutes les corrections systématiques qu'il convient d'apporter aux observations (réfraction, aberration de la lumière, déplacement des plans fondamentaux de référence, etc.), a permis de déceler de petits *mouvements propres* des étoiles. Pour certains de ceux-ci, on a pu mettre en évidence un terme périodique, de période égale à une année. Ces termes ne peuvent être dus qu'à l'influence du déplacement annuel de l'observateur terrestre sur sa trajectoire elliptique autour du Soleil. De l'analyse de ces termes périodiques on a pu déduire la distance de ces étoiles exprimée en fonction des dimensions de l'orbite terrestre. La parallaxe* de ces étoiles, au nombre de 10 000 environ, devient ainsi directement mesurable. Il s'agit là d'un fait d'une importance essentielle en astronomie, qui a permis à l'homme de passer directement des dimensions du système solaire aux distances des étoiles les plus proches. Poursuivant l'analyse des mouvements propres des étoiles, on a pu également mettre en évidence un déplacement sensible du système solaire par rapport aux étoiles voisines dans la direction de l'apex* solaire.

La *mécanique céleste* intéresse au premier chef les mouvements des planètes autour du Soleil, avec toutes les complexités introduites par les perturbations dues aux interactions des planètes. Cette branche de l'astronomie est arrivée, actuellement, à un très haut degré de perfection, malgré la quantité considérable de calculs qu'elle nécessite. En particulier, la connaissance parfaite que l'on a, de nos jours, du mouvement très complexe de la Lune a permis de mieux préciser la définition et la mesure du « temps uniforme », tel qu'il figure dans les équations de la mécanique.

Les conceptions de la relativité générale ont permis de ne considérer la loi de l'attraction* universelle de Newton que comme une loi de première approximation, à laquelle certains termes correctifs, petits, mais non négligeables, devaient être apportés.

Mais la mécanique céleste a pu également s'appliquer à des groupes d'étoiles de la Galaxie, dont on connaissait à la fois les distances et les mouvements propres. On a pu ainsi mettre en évidence une rotation d'ensemble de la Galaxie autour de son noyau central, et en donner les éléments avec quelque précision.

C'est également à l'astronomie de position (et à la mécanique céleste) que l'on est redevable de la détermination des *masses stellaires* par analyse des orbites des *étoiles* doubles*.

Il serait donc inexact de penser que les progrès spectaculaires réalisés par l'astronomie dans ces dernières décennies soient dus exclusivement à l'application des théories et des découvertes de la physique moderne.

Astrophysique.

Les plus grands progrès ont été réalisés en astrophysique, car dans ce domaine l'évolution des théories est allée de pair avec les succès expérimentaux.

La *théorie des quanta** a permis de comprendre en détail le mécanisme du rayonnement stellaire avec son jeu incessant d'excitation, d'émission, d'absorption et de ré-émissions successives.

Grâce aux mesures extraordinairement précises réalisées en analyse spectrale et en photométrie, on connaît aujourd'hui les conditions de l'équilibre interne d'une étoile avec bien plus de précision que l'on ne connaît celles qui sont relatives à la Terre. L'étude théorique et la réalisation en laboratoire des *réactions thermonucléaires** ont, de même, permis de déterminer avec certitude les sources du rayonnement stellaire. La connaissance d'un état nouveau de la matière, l'*état dégénéré*, admettant des densités fantastiques allant jusqu'à un million, a amené à mieux connaître les frontières entre les trois états de la matière : solide, liquide et gazeux. Des étoiles de densités au moins égales à 100 ne suivent-elles pas, de façon indiscutable, les lois relatives aux gaz parfaits, et en particulier les lois de Mariotte et de Gay-Lussac ?

Inversement, l'étude des milieux extrêmement dilués de la *matière cosmique interstellaire*, où la densité moyenne correspond à peine à 2 ou 3 atomes par centimètre cube, de beaucoup plus faible que les vides les plus poussés que nous pouvons réaliser dans nos laboratoires, a permis de préciser les conditions de rayonnement de la matière à cet état de dilution : production de raies spectrales irréalisables en laboratoire, et que l'on avait baptisées pour cette raison *raies interdites*, alors qu'elles exigeaient seulement des conditions particulières pour leur production, effets de luminescence par coïncidences fortuites produites sur des longueurs d'ondes plus voisines entre elles que ne sont séparés l'un de l'autre des niveaux d'énergie correspondant à des atomes différents, etc.

Un progrès considérable a été réalisé tout récemment par l'emploi des instruments et des méthodes de la radioastronomie, permettant de voir l'Univers avec un œil nouveau, ou tout au moins sur des longueurs d'ondes totalement différentes des longueurs d'ondes visuelles. Ce procédé vient, en particulier, de rendre « visibles » les nuages de matière interstellaire constituant les bras de notre galaxie, dont une carte a été dressée, qui est perfectionnée de jour en jour.

Cosmogonie.

La cosmogonie se propose d'étudier l'évolution de l'Univers en allant du simple au compliqué : la formation et l'âge de la Terre, la formation du système solaire, l'évolution du Soleil, l'évolution stellaire, la formation des galaxies et le comportement d'ensemble de l'Univers.

Les concepts relativistes jouent un grand rôle dans l'étude de ce comportement d'ensemble, tout entier dominé par les phénomènes de l'*expansion de l'Univers*.

Instruments astronomiques.

Les instruments utilisés en astronomie sont soit des *collecteurs*, soit des *analyseurs* de lumière. Les collecteurs de lumière peuvent être soit des *lunettes astronomiques* (instruments réfracteurs), soit des *télescopes* (instruments réflecteurs).

Les *lunettes** donnent des images beaucoup plus stables et un champ plus étendu. Mais l'élimination des aberrations de chromatisme et de sphéricité n'est satisfaisante qu'avec des ouvertures de 1/15 ou même 1/20. D'autre part, il est impossible de réaliser des objectifs de verre de plus de 1 m de diamètre, ce qui est déjà exceptionnel et conduit à des lunettes d'une vingtaine de mètres de longueur. Les coupoles d'observation deviennent alors de véritables monuments. L'emploi des lunettes est presque exclusif pour l'observation du Soleil et des planètes, c'est-à-dire d'astres ayant un diamètre apparent sensible et un contour bien délimité.

Du fait de l'absence d'aberration chromatique et de la perfection avec laquelle sont taillés et polis les miroirs paraboliques, les *télescopes** ont des ouvertures limitées à 1/5 ou 1/6. Pour un même diamètre, leur longueur est donc bien moindre, et l'absorption du verre pour les grandes longueurs d'onde n'est plus à craindre. En revanche, les images sont assez instables, et le champ utile est réduit à une dizaine de minutes d'arc. Leur emploi est réservé à l'exploration approfondie d'un détail de la voûte céleste. Cependant, le télescope de Schmidt, à miroir sphérique avec lame correctrice, permet d'atteindre des champs d'une douzaine de degrés au carré, dans des conditions très satisfaisantes.

l'observatoire du pic du Midi de Bigorre profite, comme tous les observatoires modernes, de la limpidité de l'atmosphère en altitude, loin des villes et des usines

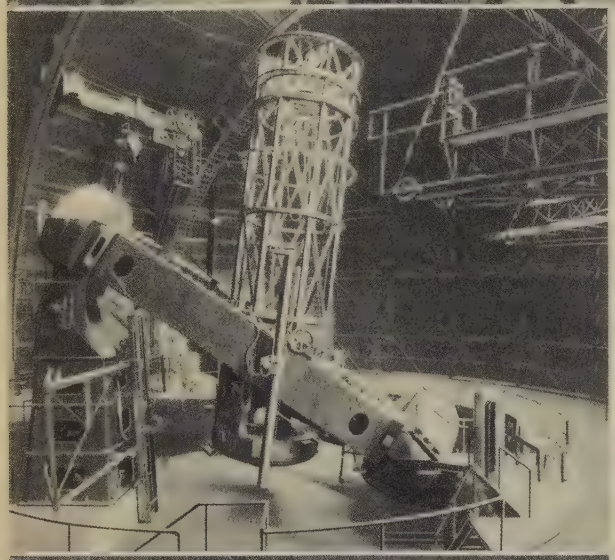

télescope de l'observatoire du Mont-Wilson (diamètre : 2,54 m). Les miroirs des télescopes peuvent atteindre des dimensions interdites aux lentilles des lunettes

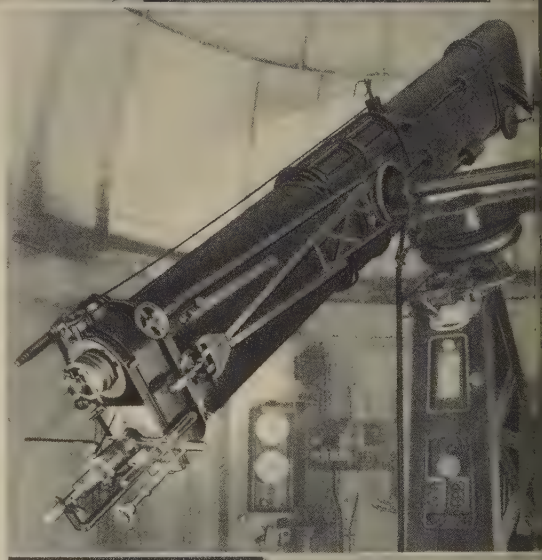

l'oculaire de cette lunette de l'Observatoire de Paris est prolongé par un télescope électronique, dispositif qui en accroît considérablement la puissance

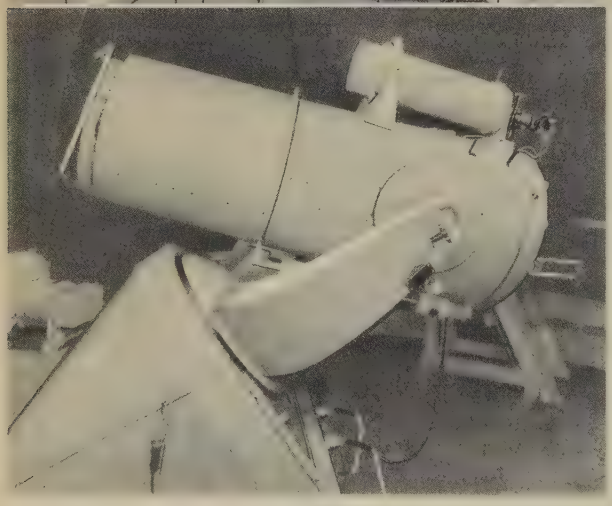

chambre de Schmidt de l'observatoire du Mont-Palomar (ouverture 0,45 m). Cet instrument n'est qu'un télescope spécialement conçu pour la photographie

les radiotélescopes captent les ondes hertziennes émises par le Soleil, les étoiles et la matière interstellaire. Leur emploi est à la base de la radio-astronomie

le spectrographe permet, en fournissant le spectre de la lumière émise ou réfléchie par un corps céleste, de déterminer la vitesse radiale de celui-ci, sa composition chimique et, le cas échéant, celle de son atmosphère

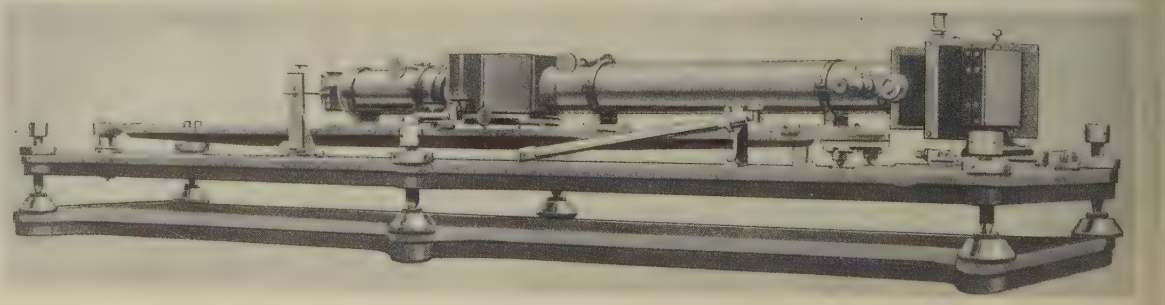

Phot. Observatoire du Mont-Wilson, Observatoire de Paris, U. S. I. S., X, Yan.

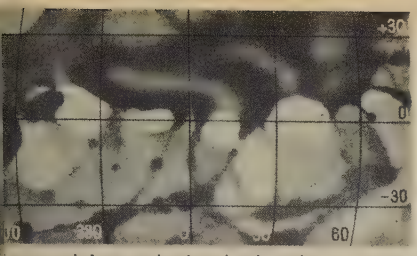

on oculaire : dessin de la planète Mars

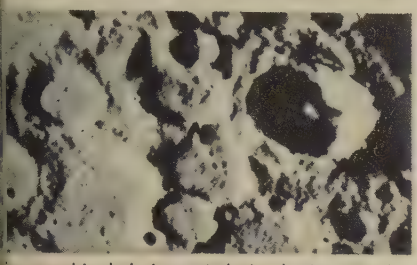

otographie de la Lune. A droite, le cirque Tycho

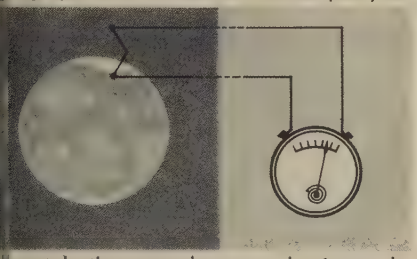

ment le thermocouple mesure localement la pérature d'une planète à l'aide du télescope

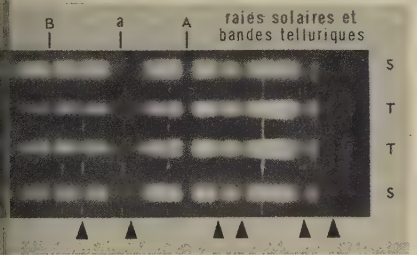

mparaison des spectres de Saturne (S) et de n (T) avec celui du méthane prouve l'exis- e de ce gaz sur la planète et son satellite

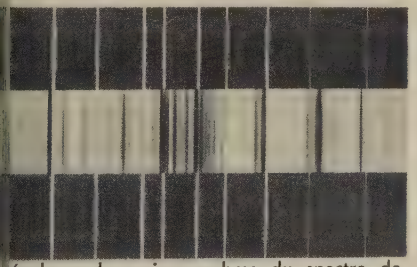

écalage des raies sombres du spectre de ile α du Centaure par rapport à celles, ches, du spectre témoin permet d'estimer i km/s la vitesse qui la rapproche de nous

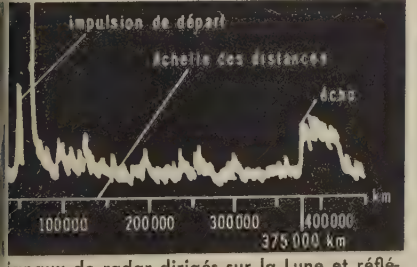

ignaux de radar dirigés sur la Lune et réflé- par la surface lunaire donnent directement istance qui nous sépare de notre satellite

Lunettes et télescopes peuvent être montés soit à axe vertical, soit à axe équatorial. Les premiers (théodolites*, cercle méridien*, instrument des passages*), généralement de faibles dimensions, sont réservés à des observations de directions ou de positions. Les grands instruments sont tous à monture équatoriale*, et munis d'un moteur d'entraînement, grâce auquel l'instrument tourne autour de l'axe équatorial avec une vitesse égale à celle du mouvement diurne. Les étoiles paraissent alors fixes dans le champ, et l'on peut soit effectuer sur leurs images des mesures micrométriques, soit prendre des clichés photographiques de poses très longues.

Des instruments plus particuliers sont réservés à des déterminations d'astronomie de position : tels sont le sextant*, l'astrolabe à prisme*, etc. D'autres conviennent à certaines observations spéciales, notamment pour le Soleil : spectrohéliographe*, coronographe*, etc.

Dans certains cas, la lunette de l'instrument reste fixe, et c'est un dispositif à miroirs, placé en avant d'elle, qui permet de suivre l'étoile dans son mouvement et de renvoyer son image dans la direction fixe de la lunette. Tel est le cas des observations solaires, grâce au cœlostat* ou au sidérostat*.

Les analyseurs de lumière permettent soit de mesurer l'intensité des radiations reçues (photomètres), soit de les décomposer en radiations élémentaires (spectrographes à prisme ou à réseaux). Les spectrophotomètres*, qui permettent de mesurer les caractéristiques de chacune des radiations, établissent d'ailleurs la liaison entre ces deux domaines. Dans certains cas, on mesure l'intensité de toutes les radiations reçues, même au-delà du spectre visible (radiomètre*, bolomètre*, pyrhéliomètre*, etc.). Dans d'autres, on étudie la polarisation de la lumière reçue (polarimètre*). Dans l'astronomie moderne, toutes les mesures se font sur les plaques photographiques ; mais, en agissant sur la composition des émulsions et en utilisant des filtres monochromatiques rigoureusement définis, on utilise la plaque photographique comme un véritable analyseur de lumière, et non plus comme un simple enregistreur.

Des progrès d'une portée considérable ont été permis :

a) par l'extension des instruments d'observation à des longueurs d'ondes centimétriques, décimétriques et même métriques (v. RADIOASTRONOMIE et RADIOTÉLESCOPE) ;

b) par l'emploi de l'optique électronique. Cet emploi a débuté par l'utilisation de simples cellules photo-électroniques. Mais la mise au point de cellules à multiplicateurs d'électrons et la réalisation de télescopes* électroniques ont bouleversé de fond en comble les moyens d'observations dont disposait l'astronomie jusqu'à ces dernières années. (→ Biblio.)

ASTRONOMIQUE adj. Relatif à l'astronomie : *Calculs astronomiques. Tables astronomiques. Découvertes astronomiques.* || *Crépuscule astronomique,* période finissant (ou commençant) lorsque le Soleil atteint une hauteur de 18° au-dessous de l'horizon, ce qui correspond à la possibilité de voir à l'œil nu, par nuit sans lune, les étoiles de 6e grandeur. (V. CRÉPUSCULE.) || *Unité astronomique,* unité de longueur égale au rayon de l'orbite circulaire que décrirait autour du Soleil une planète de masse négligeable, soustraite à toute perturbation et dont la révolution sidérale serait de : 365,256 898 326 3 jours moyens. (Cette unité de longueur, très utile pour exprimer commodément les distances des galaxies, dont les plus éloignées que l'on connaisse sont supérieures à 10^{21} km, a été arbitrairement choisie. Très voisine de la distance moyenne de la Terre au Soleil et du demi-grand axe de l'orbite terrestre, elle est égale à $23{,}4 \times 10^3$ rayons terrestres équatoriaux, soit $149{,}5 \times 10^6$ km.) || — *Fig.* Enorme, exagéré : *Prix astronomiques.*

ASTRONOMIQUEMENT adv. Suivant les lois ou les règles de l'astronomie.

ASTROPHOTOGRAPHIE n. f. Photographie des astres.

ASTROPHOTOGRAPHIQUE adj. Relatif à l'astrophotographie.

ASTROPHYLLITE n. f. (gr. *astron,* étoile, et *phullon,* feuille). Silicate naturel de titane, zirconium, fer, manganèse, sodium et potassium, se présentant en lamelles jaune foncé.

Phot. Camichel, Observatoire Mac Donald, X.

ASTROPHYSICIEN, ENNE n. Savant qui s'occupe d'astrophysique.

ASTROPHYSIQUE n. f. Partie de l'astronomie* qui étudie les astres, en appliquant plus particulièrement les diverses méthodes de la physique.

— ENCYCL. Les principales de ces méthodes concernent l'étude du rayonnement que nous recevons des étoiles : détermination de son intensité et de ses variations par la *photométrie ;* analyse des radiations lumineuses reçues par les procédés de la *spectroscopie* et par l'emploi de filtres appropriés. L'*astrophysique* comprend également l'étude des conditions d'équilibre des masses gazeuses qui constituent les étoiles, et des conditions dans lesquelles est produit le rayonnement à l'intérieur de ces masses, rayonnement qui se propage jusqu'à la surface de ces astres et ensuite dans l'espace. Enfin, elle s'intéresse aux propriétés de la matière à l'état diffus, que l'on trouve aussi bien dans l'espace interplanétaire que dans l'espace interstellaire ou intergalactique. Par extension, l'astrophysique étudie également les mouvements de rotation sur elles-mêmes ou d'éloignement dans l'espace des différentes galaxies (dont celle à laquelle nous appartenons). Une des parties les plus modernes est constituée par la *radioastronomie**, qui enregistre et analyse les radiations reçues appartenant non plus au domaine des radiations lumineuses, mais à celui des radiations décimétriques et même métriques. (→ Biblio.)

ASTROS (Paul Thérèse David d'), cardinal français (Tourves 1772 - Toulouse 1851). Neveu du comte Portalis, il fut son chef de cabinet lors de la négociation du Concordat et établit la liste des futurs évêques. En 1806, il rédigea le catéchisme impérial. Emprisonné de 1810 à 1814 pour son opposition aux ordres impériaux, il devint évêque de Bayonne en 1820, archevêque de Toulouse en 1830, puis cardinal en 1850.

ASTRUC (Jean), médecin français (Sauve, Languedoc, 1684 - Paris 1766). Premier médecin du roi de Pologne, médecin consultant de Louis XV et régent de la Faculté de Paris, il est l'auteur de : *De morbis venereis* (1736), *Traité des tumeurs et des ulcères* (1759), *Traité des maladies des femmes* (1761-1765). On lui doit aussi un ouvrage théologique (publié à Bruxelles en 1753), où il soutient que la Genèse a été composée par Moïse à partir de « mémoires » empruntés à des auteurs différents.

ASTRUC (Zacharie), sculpteur et écrivain d'art français (Angers 1835 - Paris 1907). On apprécia son *Marchand de masques* (bronze, 1883), dans le jardin du Luxembourg, ainsi que ses aquarelles conservées au musée d'Angers. Mais c'est surtout en tant que défenseur et ami d'Edouard Manet (dont il fit le buste) qu'il a laissé un nom dans l'histoire de l'art moderne.

ASTUCE n. f. (lat. *astutia*). Manège habile de dissimulation et de petites ruses, en vue de se procurer un avantage quelconque aux dépens des autres : *La question était sans astuce, mais l'apparence de Carola n'invitait guère aux subtilités* (Gide). || *Par extens.* (dans un sens favorable). Manière d'agir qui dénote de l'ingéniosité, de l'habileté : *Connaître les astuces d'un métier.*

— Arg. scol. Plaisanterie, jeu de mots.

ASTUCIEUSEMENT adv. De façon astucieuse : *Après la sortie, à quatre heures, au lieu de m'en aller, j'oublie astucieusement un cahier et je reviens* (Colette).

ASTUCIEUX, EUSE adj. Malin, adroit et rusé en même temps : *Un avocat astucieux, qui dans une discussion ne pensera qu'à se donner l'air, ou l'illusion, d'avoir le dernier mot* (J. Romains). || *Par extens.* Habile, ingénieux : *Réponse astucieuse.*

ASTURA, restes d'une ancienne résidence médiévale de la famille des Frangipani, à 60 km de Rome. Cicéron avait possédé, non loin de là, une maison de campagne.

ASTURES. Géogr. anc. Peuple du N.-O. de l'Espagne, habitant la partie de la Tarraconaise bornée à l'O. par les montagnes de la Galice et traversée par la rivière *Astura.* Il fut le dernier de la péninsule Ibérique que soumirent les Romains. Dès lors, on distingua les *Astures Transmontani,* ville princ. *Lucus Asturum* (Oviedo), et les *Astures*

ASURA
art khmer (fin XIIe s.)
musée Guimet

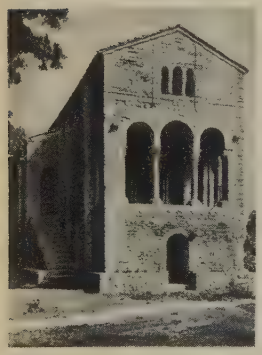

ASTURIES
Santa María del Naranco
(IXe s.) au nord d'Oviedo

les ASTURIES
foyer industriel

Augustiani, capit. *Asturica Augusta* (Astorga). Le nom des Astures survit dans celui des *Asturiens* actuels.

ASTURIAS (Miguel Angel), poète et romancier guatémaltèque (Guatemala 1899). Il se révéla en 1930 avec ses *Légendes du Guatemala*, dans lesquelles revit l'esprit des anciens dieux mayas. Il publia ensuite *Monsieur le Président* (1946), dans lequel la sombre réalité d'une atroce dictature est transfigurée par une langue d'une profonde intensité poétique, *les Hommes de Maïs* (1949), qui évoque la vie des Indiens des hauts plateaux mêlée aux survivances légendaires, et une trilogie consacrée aux réalités économiques de son pays : *l'Ouragan* (1950), *le Pape Vert* (1954), *les Yeux des enterrés* (1956). Dans *Week-end au Guatemala* (1958), il évoque la crise politique de 1954. Asturias a su renouveler le roman social hispano-américain. C'est également un poète d'un lyrisme intense et profond, et d'une extraordinaire fantaisie dans *Exercices poétiques* (1951). Il a, en outre, publié une curieuse pièce de théâtre, *Soluna* (1955).

ASTURIEN, ENNE adj. et n. Relatif aux Asturies ou à leurs habitants ; habitant ou originaire des Asturies.
◆ N. m. Dialecte parlé dans les Asturies. (V. LÉONAIS.)

ASTURIES (les), en esp. **Asturias**, région historique du N. de l'Espagne, correspondant approximativement à l'actuelle province d'Oviedo*.
— Hist. Les Asturies furent peuplées dès le paléolithique, comme en témoignent les célèbres peintures rupestres d'Altamira. Au contraire de la Galice voisine, soumise dès 133 av. J.-C., les Asturies restent longtemps en dehors de la domination romaine. Les tribus astures et cantabres, réfugiées dans leurs montagnes, résistent : les opérations durent une dizaine d'années sous Auguste (29-19). Jusqu'en 2 av. J.-C., la Galice est rattachée à la province de Lusitanie, créée en 27, tandis qu'Asturies et Cantabrie sont rattachées à l'Espagne Citérieure. En 2 av. J.-C., ces trois zones sont incorporées dans cette dernière province, qui, agrandie, devient la Tarraconaise. Mais, jusqu'à Claude, Galice, d'une part, Asturies et Cantabrie, d'autre part, forment des « diocèses » distincts du reste de la province. Plus tard ne subsistent que les *conventus* d'*Asturica* (Astorga) et de *Bracara Augusta* (Braga), parmi les sept conventus de la Tarraconaise. Jusqu'à Vespasien ou Domitien, ces régions paraissent sans doute peu sûres, puisque cinq légions sont maintenues en Espagne, toutes dans le N.-O., dont deux dans les Asturies et en Galice (*VI Victrix* et *X Gemina*) et une en Cantabrie (*IV Macedonica*). Ultérieurement, le pays, pacifié, conserve l'unique légion d'Espagne (*VII Gemina*), qui laisse à sa garnison le nom actuel de León.
L'empereur Caracalla, au début du IIIe s., crée une éphémère *Hispania Nova Citerior Antoniniana*, isolant Asturies et Galice. Mais la forme définitive est donnée par Dioclétien, qui crée la *Gallaecia* (capit. *Bracara Augusta*), incluse dès lors dans le diocèse d'Espagne (préfecture du prétoire des Gaules). Lorsque l'Espagne tombe, en 411, aux mains des envahisseurs germaniques, le N.-O. est occupé par les Suèves, qui s'y concentrent après la conquête wisigothique du reste de la Péninsule. Malgré leur conversion de l'arianisme à l'orthodoxie en 550, les Suèves sont finalement éliminés, et les Wisigoths sont maîtres de l'ancienne Gallaecia en 584. Après l'écroulement, en 711, de la monarchie wisigothique devant la conquête arabe, les derniers partisans du roi Rodrigue se regroupèrent dans les montagnes asturiennes, où se constitua, avec Pélage Ier, un royaume des Asturies. Le petit-fils de Pélage, Fruela Ier (757-758), en transfère la capitale à Oviedo. Le roi Alphonse II le Chaste (793-842) collabore avec Charlemagne et Louis le Pieux contre les Maures, s'affirme parfois « sujet du roi des Francs », et adresse à Charles une partie du butin pris aux Maures au cours des campagnes qui, de 795 à 798, lui permettent de s'emparer de Lisbonne. Après une éclipse face aux grands califes de Cordoue, le douzième souverain des Asturies, Alphonse III le Grand (866-910), réorganise et unifie les provinces chrétiennes du N.-O. Son Etat comprend la Galice, les Asturies et le León. Son second fils, Ordoño II (914-924), transfère la capitale à León, dont son royaume prend le nom. Le titre de prince des Asturies a été attribué depuis 1388 à l'héritier présomptif de la couronne de Castille, puis d'Espagne. (→ Biblio.)

ASTYAGE, en gr. **Astuagês**, en persan **Ishtuvegu**, dernier roi des Mèdes (584-549 av. J.-C). Sa fille Mandane, mariée au Perse Cambyse, eut un fils qu'Astyage voulut mettre à mort. L'enfant, Cyrus, fut sauvé, puis reconnu par Astyage. Entre 556 et 549, Cyrus se révolta contre lui et triompha à Pasargades ; Astyage mourut, prisonnier de son petit-fils, et Cyrus II le Grand se proclama « roi des Perses et des Mèdes ».

ASTYANAX, fils d'Hector et d'Andromaque. D'après *l'Iliade*, il fut précipité du haut des murailles de Troie par Ulysse. Selon une autre version, adoptée par Racine, il suivit sa mère à la cour de Pyrrhos.

ASTYDAMAS, poète tragique grec (IVe s. av. J.-C.), descendant d'Eschyle et élève d'Isocrate ; — Son fils, dit **Astydamas** *le Jeune*, fut également un poète tragique.

ASTYDAMIA, épouse d'Acaste, roi d'Iolcos. Elle calomnia Pélée auprès de sa femme, Antigone, qui se pendit de désespoir. Pélée renversa Acaste et fit périr Astydamia.

ASTYNOME n. m. (gr. *astunomos*). Magistrat local de la Grèce ancienne, à Thasos, Chios, Lesbos, Rhodes, Athènes. Sa marque personnelle servait d'estampille aux amphores de vin pour l'exportation. (Les astynomes avaient aussi la charge de la voirie.)

ASTYPALÉE, en gr. **Astupalaia** ou **Astipálea**, île grecque de la partie occidentale du Dodécanèse (Sporades du Sud) ; 1 800 hab. Ch.-l. *Astipálea*, sur la côte S.-E.

ASUNCIÓN, en franç. **Assomption**, capit. du Paraguay, sur le río Paraguay ; 205 600 hab. La ville doit son origine à un fortin construit en 1536 par Irala, qui utilisa l'un des rares points où le fleuve est bordé par une berge un peu élevée. La ville actuelle s'étend sur une terrasse, avec des rues plantées d'orangers, tracées sur un plan quadrangulaire. Les maisons, d'une architecture hispano-mauresque, sont construites en adobes, sans étage, avec des patios andalous. Asunción est un nœud de communications ; à ses fonctions administratives et politiques, elle joint une certaine activité industrielle : raffineries de sucre ; fabriques de chaussures ; industries textiles, etc.

ASUNCIÓN (LA), v. du Venezuela, cap. de l'Etat de Nueva Esparta, dans l'île de Margarita ; 4 500 hab.

ASURA, êtres connus dans la mythologie indo-iranienne par leurs luttes contre les dieux (*deva*), luttes que décrivent les textes. (Tandis qu'en Perse, sous le nom d'*Ahura*, ils ont la prééminence, dans l'Inde ils sont vaincus. Certains d'entre eux soutiennent des combats singuliers contre les grands dieux de l'hindouisme, Vishnu et Çiva. Leur aspect est terrifiant (crocs, yeux exorbités).

A. S. V., sigle de ATTERRISSAGE SANS VISIBILITÉ, qui désigne l'ensemble des méthodes d'atterrissage utilisées lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises : *Dispositif A. S. V.* (Voir I. L. S. et G. C. A.)

ASWÂN. V. ASSOUAN.

ASYLLABIE n. f. Variété d'aphasie dans laquelle le malade, atteint de cécité verbale, peut lire séparément toutes les lettres d'une syllabe, sans pouvoir les assembler.

ASYLLOGISTIQUE adj. Log. Qui ne peut être mis sous forme de syllogisme régulier : *Conséquences asyllogistiques* (Leibniz).

ASYMBOLIE n. f. (*a* priv., et gr. *sumbolon*, symbole). Méd. Nom générique de tous les troubles de l'utilisation des signes, soit pour exprimer, soit pour comprendre les idées et les sentiments. ‖ *Asymbolie pour la douleur*, perte des réactions aux stimulus douloureux, sans anesthésie ni trouble psychique.

ASYMÉTRIE n. f. Absence totale de symétrie.

ASYMÉTRIQUE adj. Qui manque de symétrie : *Les deux profils du visage étaient asymétriques* (R. Rolland).
— Chim. *Carbone asymétrique*, v. ISOMÉRIE.
— Géol. *Pli asymétrique*, pli dont le plan axial n'est pas vertical. (On distingue les plis *déjeté, déversé, couché, retourné*.)
— Malacol. *Coquilles asymétriques*, coquilles univalves, dont les côtes ne sont pas disposées symétriquement.

ASYMPTOTE n. f. (*a* priv., gr. *sun*, avec, et *piptein*, tomber). Ligne dont les différents points d'une courbe s'approchent de plus en plus, à mesure que le point de la courbe s'éloigne à l'infini ; en d'autres termes, droite ou courbe telle que la distance d'un point d'une courbe à cette droite tend vers zéro quand le point s'éloigne à l'infini sur la courbe.
— ENCYCL. ● *Droite asymptote* ou *asymptote rectiligne*. Les anciens philosophes avaient remarqué que l'*hyperbole* a deux droites *asymptotes* symétriques par rapport aux axes de la courbe. Dioclès et Nicomède découvrirent, le premier la *cissoïde*, le second la *conchoïde*, deux courbes douées chacune d'une asymptote rectiligne.
En géométrie analytique, si l'*équation de la courbe est résolue par rapport à* y, on aperçoit immédiatement s'il existe des valeurs finies de x, qui rendent y infini, c'est-à-dire si la courbe possède des asymptotes parallèles à l'axe des y. Soit la *courbe* $y = \operatorname{tg} x$, les deux droites $x = \frac{\pi}{2}$ et $x = -\frac{\pi}{2}$ sont deux asymptotes parallèles à l'axe des y.
Dans la courbe $y = x + 2 + \frac{1}{x-2}$ la droite $x = 2$ est une asymptote parallèle à l'axe des y.
D'autre part, on démontre que le coefficient angulaire d'une asymptote non parallèle à l'axe des y (*direction asymptotique*) s'obtient en prenant la limite de $\frac{y}{x}$ (x et y étant les coordonnées d'un point de la courbe), quand x devient infini. Si ce rapport a une limite m, on obtiendra l'ordonnée à l'origine de l'asymptote en prenant la limite de $y - mx$ quand x devient infini. Ainsi, dans la courbe indiquée ci-dessus, $y = x + 2$ est une asymptote. Si l'équation de la courbe est mise sous forme *unicursale*, les méthodes que nous venons d'exposer permettront de trouver les asymptotes.
L'équation de la courbe est algébrique et n'est pas résolue par rapport à y. Elle peut alors se mettre sous la forme :

$$f(x)y^n + f_1(x)y^{n-1} + \ldots\ldots + f_n(x)y = 0,$$

$f(x), f_1(x) \ldots\ldots f_n(x)$ désignant des polynômes en x. Divisant par y^n, on obtient :

$$f(x) + f_1(x)\frac{1}{y} + \ldots\ldots + f_n(x)\frac{1}{y^{n-1}} = 0.$$

Si $x = d$ est l'équation d'une asymptote à la courbe, parallèle à l'axe des y, l'abscisse d'un point de cette courbe qui s'éloigne à l'infini tend vers d, tandis que $\frac{1}{y}$ tend vers 0. Par conséquent, $f(d) = 0$. *Les abscisses des asymptotes parallèles à l'axe des* y *s'obtiennent donc en résolvant l'équation* $f(x) = 0$.
En échangeant les rôles de x et de y, on aurait les asymptotes parallèles à l'axe des x. Pour obtenir les pentes des asymptotes non parallèles à l'axe des y, on établit le théorème suivant : *L'équation qui donne les*

Phot. Larousse, Arch. Mas, Sermet.

coefficients angulaires c *des asymptotes s'obtient en égalant à zéro l'ensemble des termes de plus haut degré* $\varphi^m(x, y)$ *après substitution de* 1 *à* x *et de* c *à* y.
On a donc à résoudre une équation de la forme $\varphi^m(1, c) = 0$. Cette équation est appelée aussi *équation aux directions asymptotiques.*
On démontre qu'une courbe de degré *m* ne peut avoir plus de *m* asymptotes rectilignes. L'asymptote est souvent considérée, en géométrie analytique, comme une tangente dont le point de contact est situé à l'infini.

● *Asymptotes aux courbes représentées en coordonnées polaires.* Soit une courbe représentée en coordonnées polaires par l'équation : $f(\rho, \omega) = 0$ ou $\rho = g(\omega)$.

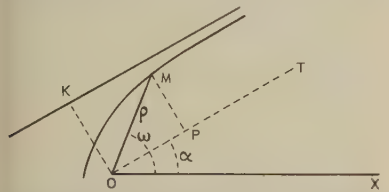

Les directions des asymptotes correspondent aux valeurs de ω pour lesquelles ρ est infini. Soit OT la direction d'une asymptote et α l'angle de cette direction avec OX. Cherchons la distance OK de l'asymptote à la droite OT. D'un point M de la courbe, abaissons la perpendiculaire MP sur OT. Le triangle MOP donne : $MP = OM \sin MOP = \rho \sin(\omega - \alpha)$. Si ce produit a une limite *d* quand ω tend vers α, la courbe aura une asymptote parallèle à OT située à une distance *d* de celle-ci. Si le produit n'a pas de limite, la courbe n'a pas d'asymptote. La valeur absolue de la limite donne la distance de l'asymptote à OT, le signe indique de quel côté elle est placée.

● *Point asymptote.* Un point est dit *asymptote* d'une courbe lorsque celle-ci fait autour du point une infinité de circonvolutions en s'en rapprochant constamment.
La *spirale logarithmique* a l'origine pour point asymptote.

● *Cercle asymptote.* Un cercle est dit *asymptote d'une courbe* lorsque celle-ci fait autour du cercle une infinité de circonvolutions en s'en rapprochant constamment.
La courbe $\rho = a \dfrac{2\omega}{2\omega - 1}$ est asymptote au cercle $\rho = a$.

● *Courbe asymptote.* Deux courbes sont dites *asymptotes* l'une de l'autre quand une droite non parallèle à leur direction asymptotique les rencontre en deux points dont la distance tend vers zéro à mesure que la droite d'intersection s'éloigne de l'origine en restant parallèle à elle-même.

● *Plan asymptote. Cône asymptote.* Quand une droite parallèle à une certaine direction D rencontre une surface en des points dont l'un est rejeté à l'infini, on dit que D est une *direction asymptotique de la surface.* Si, par un point de l'espace, on mène des parallèles aux directions asymptotiques, le cône qui a pour génératrices l'ensemble de ces parallèles est appelé *cône des directions asymptotiques de la surface.*
Quand une équation algébrique est mise sous forme entière, *on obtient l'équation du cône des directions asymptotiques en égalant à zéro l'ensemble des termes de plus haut degré.* Dans le cas d'une surface du second degré, si pour sommet de ce cône on prend le centre de la surface, on obtient le *cône asymptote* de la surface.
Le cône asymptote d'une surface du second degré est *le lieu des droites menées par le centre de la surface et rencontrant celle-ci en deux points à l'infini.*
Tout plan tangent au cône asymptote est appelé *plan asymptote :* c'est un plan tangent à la surface, dont le point de contact est à l'infini.

ASYMPTOTIQUE adj. Relatif à l'asymptote. ‖ *Espace asymptotique,* espace renfermé entre une courbe et son asymptote. ‖ *Direction asymptotique,* direction parallèle à une asymptote. ‖ *Développement asymptotique,* série divergente qui, arrêtée à un terme convenable, permet de représenter une fonction avec une approximation suffisante.

— Encycl. On appelle *ligne asymptotique d'une surface* une ligne tracée sur la surface et telle que le plan osculateur en chaque point de cette ligne est tangent à la surface. Les lignes asymptotiques d'une surface ont pour équation différentielle :

$$r\,dx^2 + 2s\,dx\,dy + t\,dy^2 = 0,$$

en posant $r = \dfrac{\partial^2 z}{\partial x^2}$, $s = \dfrac{\partial^2 z}{\partial x\,\partial y}$, $t = \dfrac{\partial^2 z}{\partial y^2}$.

Par chaque point de la surface passent deux lignes asymptotiques, réelles ou imaginaires ; elles sont réelles quand la surface est en ce point à courbures opposées.
Dans une surface réglée, les génératrices forment évidemment un premier système de lignes asymptotiques ; dans l'hélicoïde, les génératrices rectilignes et les hélices forment les deux systèmes de lignes asymptotiques.

ASYNAPSIS n. f. (*a* priv., et gr. *sunapsis,* action de joindre). Cytol. Non-appariement des chromosomes homologues à la méiose. (L'asynapsis est fréquente chez un individu à génotype mal équilibré.)

ASYNARTÈTE adj. et n. m. (gr. *asunartêtos*). Métriq. anc. Se dit d'un vers composé de deux éléments rythmiques (*côla*), généralement différents l'un de l'autre, dont chacun peut être considéré comme un vers indépendant, et que sépare une diérèse. ‖ Se dit aussi de deux vers combinés en distique et qui sont de rythme différent. (Le distique élégiaque est composé de deux vers semblables, mais les épodes d'Archiloque et d'Horace sont composées d'asynartètes.)

ASYNCHRONE adj. Qui n'est pas synchrone. — Electr. *Alternateur asynchrone,* machine asynchrone fonctionnant en alternateur. ‖ *Machine asynchrone,* machine à courants alternatifs dont la fréquence des forces électromotrices induites n'est pas dans un rapport constant avec la vitesse. ‖ *Moteur asynchrone,* moteur qui ne tourne pas en synchronisme avec le champ magnétique tournant produit par le courant alternatif polyphasé qui l'alimente. ‖ *Moteur asynchrone synchronisé,* moteur à induction démarrant en machine asynchrone et fonctionnant normalement en moteur synchrone grâce à une excitation à courant continu.

ASYNCLITISME n. m. (*a* priv., gr. *sun,* avec, et *klinein,* pencher). Défaut de coïncidence entre l'axe du bassin et l'axe de la tête du fœtus, pendant l'accouchement.

ASYNDÈSE n. f. (*a* priv., et gr. *sundesis,* jonction). Cytol. Non-appariement des chromosomes à la méiose, chez un hybride, par suite de leur manque d'affinité.

ASYNDÈTE n. f. (gr. *asundeton ;* de *a* priv., et *sundein,* joindre). Linguist. et Styl. Absence de liaison entre deux ou plusieurs termes, entre deux ou plusieurs phrases, qui sont cependant en rapport étroit. (Ainsi l'absence de coordination dans : *Boulets, mitraille, obus, mêlés aux flocons blancs, | Pleuvaient* [Hugo].)

ASYNERGIE n. f. (*a* priv., gr. *sun,* avec, et *ergon,* travail). Neurol. Perturbation dans la faculté d'association des mouvements élémentaires dans les actes complexes. (Elle ne dépend ni d'une paralysie ni d'une incoordination vraie, mais d'une simple perturbation associative motrice. On l'observe surtout dans les affections du cervelet.)

ASYNTACTIQUE adj. Linguist. Contraire à la syntaxe : *Constructions asyntactiques.*

As you like it. V. Comme il vous plaira.

ASYSTOLIE n. f. Défaut, insuffisance de la contraction du cœur (systole).
— Encycl. Le mot *asystolie* désigne un ensemble de symptômes qui sont sous la dépendance de l'insuffisance cardiaque. Les principaux sont l'essoufflement à l'effort et aussi au repos (crises d'étouffement nocturnes), l'augmentation du volume du foie, qui est douloureux, le gonflement des veines jugulaires, l'œdème des membres inférieurs, la diminution du volume des urines émises par vingt-quatre heures (oligurie). Toutes les maladies du cœur peuvent évoluer vers l'asystolie. Cet état est souvent réversible sous l'influence d'un traitement correct (tonicardiaques, diurétiques, régime).

ASYSTOLIQUE adj. Relatif à l'asystolie : *Dyspnée asystolique.*

◆ Adj. et n. Qui est en proie à l'asystolie : *Malade asystolique.*

ASYŪT. V. Assiout.

At Chim. Symbole de l'*astate* ou *astatine.*
— Mus. Abréviation de *a tempo.*
— Physiq. Symbole de l'*ampèretour,* unité de force magnétomotrice, ou de différence de potentiel magnétique.

A. T., abréviation de *Ancien Testament.*

A. T., sigle de l'assurance contre les accidents du travail*.

AT ·˙·, abréviation franc-maçonnique signif. *Atelier.*

ATABEK n. m. Mot turc, composé de *ata,* père, et *bek* ou *beg* (le même mot que *bey*), qui désigne le tuteur ou précepteur d'un prince et qui est devenu un titre. (La dynastie des Zengides est appelée aussi *dynastie des Atabeks.*)

ATABI n. m. Forte étoffe de soie, façonnée autrefois à Bagdad, Ispahan, Almería.

ATABYRIA. Géogr. anc. Nom donné quelquefois à l'île de Rhodes, dont le sommet le plus élevé, le mont *Atabyrion,* était couronné par un temple de *Zeus Atabyrios.*

ATACAMA, région désertique du Chili septentrional. Au pied de la cordillère côtière s'égrènent quelques ports isolés les uns des autres, reliés à l'intérieur par des pistes et des voies ferrées andines : Chanaral, Taltal, Antofagasta, Mejillones, Tocopilla, Iquique, Pisagua. Une dépression intérieure, jalonnée de *bolsones,* bassins fermés comblés par les alluvions descendues des Andes, est partiellement irriguée par le río Loa (oasis de Calama). Plus à l'E. se dresse la cordillère occidentale, ou cordillère de Domeyko, qui borde la *Puna de Atacama,* haute plaine occupée en partie par le *salar de Atacama.* L'Atacama n'a pas cessé d'être une voie de passage. Les Blancs y ont été attirés au XIXe s. par les dépôts de nitrate, de borax et d'argent, plus récemment par le cuivre. L'agriculture n'existe qu'en fonction des maigres possibilités d'irrigation et pour répondre aux besoins des mineurs et des ports.
— La *province de l'Atacama,* qui s'étend sur la partie méridionale de la région, a 96 000 hab. Capit. *Copiapó.* Il ne faut pas confondre l'Atacama chilien avec l'ancien Atacama bolivien, cédé au Chili par le pacte du 24 novembre 1884 et formant aujourd'hui la province chilienne d'Antofagasta.

ATACAMITE n. f. (de *Atacama,* nom de lieu). Minér. Oxychlorure de cuivre hydraté, d'un beau vert émeraude, exploité comme minerai.

Ātach-kadè (*l'Autel du feu*), recueil composé en persan par Luṭf 'Alī beg, d'Ispahan (1711-1781). Cet ouvrage, analogue à d'autres plus anciens et plus remarquables, fournit les biographies de 842 poètes persans, anciens et modernes, jusqu'à l'an 1779.

ATAGO, dieu du shintoïsme populaire du Japon, qu'on invoque comme protecteur des villes contre l'incendie.

ATAHUALPA (1500 - Cajamarca 1533), souverain inca en 1525. Fils cadet de Huayna Cápac et d'une concubine, descendante des rois de Quito, il reçut, à la mort de son père, les territoires du nord de l'Empire dont Quito était la capitale. Son frère aîné, Huascar, lui en contestant la possession, une guerre civile s'engagea. D'abord vaincu, puis victorieux, Atahualpa, comme son frère, s'efforça d'obtenir l'alliance des Espagnols et de leur chef, Pizarre, qui venaient de franchir les Andes. Celui-ci, jouant de ces rivalités, réussit à s'installer sans difficulté dans l'Empire, à faire prisonnier l'Inca (16 nov. 1532). Après lui avoir fait payer une forte rançon, il le fit condamner à mort et étrangler, provoquant ainsi l'écroulement définitif de la puissance inca.

ATAHUALPA
détail d'une composition de Th. de Bry (1596)

ATAKOR, partie centrale du Hoggar (Sahara algérien), portant les points culminants du massif (Tahat [2 918 m], pic Ilamane [2 910 m], Asekrem [2 804 m]).

ATAKORA, chaîne de montagnes de l'Afrique, dans le nord du Dahomey et du Togo, allant du Niger à la frontière du Ghāna. Formée de chaînons et de plateaux parallèles, l'Atakora est limitée par des escarpements brutaux.

« Atala portée au tombeau » par Girodet (1808) *Louvre*

ATAKPAMÉ, v. de la républ. du Togo, ch.-l. de cercle sur le chemin de fer de Lomé à Blitta. Egrenage du coton. — Le *cercle d'Atakpamé* ou *cercle du Centre* a 113 000 hab. (67 Europ.).

Atala, court roman de Chateaubriand (1801) : épisode qui se rattache au poème en prose des *Natchez** et au *Génie du christianisme**, où il prendra place en 1802. Le cadre en est l'Amérique du Nord à la fin du XVIIe s. Prisonnier d'une nation ennemie, le Natchez Chactas est sauvé par la fille du chef de cette nation, Atala, secrètement chrétienne. Elle s'enfuit avec lui au désert, mais un vœu de sa mère lui défendant d'épouser celui qu'elle aime, elle s'empoisonne ; un missionnaire, le P. Aubry, qui a reçu sa dernière confession, aide Chactas à l'ensevelir. Un célèbre tableau de Girodet, au Louvre, représente cet épisode. Le roman, peut-être inspiré d'une nouvelle, *Odérahi*, publiée peu d'années auparavant dans des *Veillées américaines* (1796), a enrichi la prose française d'une poésie qui heurta les goûts des critiques, mais qui contribua à l'avènement de l'exotisme romantique.

ATALANTE, en gr. **Atalantê** ou **Atalándi**, v. de Grèce (nome de Phtiotide), près du *golfe d'Atalante*, dépendance du *canal d'Atalante* ; 4 800 hab.

atèle d'Amérique du Sud

ATALANTE, en gr. **Atalantê**, héroïne de la mythologie arcadienne et du cycle thébain : la première en fait une fille du roi Iasos. Ne voulant épouser que celui qui l'aurait vaincue à la course, elle dépassait ses concurrents et les tuait. Sur le conseil d'Aphrodite, Hippomène laissa tomber trois pommes d'or, et, tandis qu'elle les ramassait, il atteignit le but. Il osa l'étreindre dans le temple de Déméter, qui, indignée, fit d'eux un couple de lions pour traîner son char. — Dans la légende arcadienne, exposée après sa naissance, elle fut nourrie par une ourse, puis devint une chasseresse célèbre et épousa Méléagre.

— Bx-arts. Le mythe d'Atalante a été fréquemment traité par les artistes. Citons : *la Course d'Atalante*, du peintre ferrarais Francesco Cossa (1438-1480), au musée de Berlin, et *Course d'Atalante et d'Hippomène*, du Guide, au musée de Naples. En France, au XVIIe s., Le Brun a peint une série de toiles qui racontent la vie de Méléagre (Louvre).

ATALANTIA n. m. Arbre ou arbrisseau épineux d'Asie équatoriale, de Chine et d'Australie, dont certaines espèces sont cultivées pour l'ornement, d'autres pour le greffage ou l'hybridation des agrumes. (Le genre [12 espèces] fait partie de la famille des rutacées.)

ATA MALIK. V. DJUWAYNĪ.

ATAMAN n. m. Forme ukrainienne du mot hetman*.

ATAR, localité de la Mauritanie, ch.-l. du cercle de l'Adrar, sur la piste menant au Maroc ; 3 300 hab. Centre commercial. Aérodrome.

ATAR, le feu dans la religion mazdéenne. Les Parsis le nomment *Âtech*. Il est considéré comme le fils du grand dieu Ahura-Mazdâ, mais il est étroitement uni à l'Amschaspend *Asha-Vahishta*, le génie de la pureté, l'ennemi de la maladie, de la mort et des mauvais esprits.

ATARAXIE n. f. (gr. *ataraxia* ; de *a* priv., et *taraxis*, trouble). Calme d'esprit, état d'une personne qui ne se laisse troubler par rien : *Mais pour arriver à cet état de paix, d'ataraxie, dirai-je, il a fallu que je traverse des années d'agonie* (F. Mauriac).

— Neurol. Etat de tranquillité par défaut de réponse réactionnelle. ‖ *Ataraxie génitale*, impuissance.

ATARAXIQUE adj. Relatif à l'ataraxie.

ATARGATIS, déesse syrienne de la Fertilité, vénérée en particulier à Hiérapolis. Elle correspond à l'Ishtar babylonienne, à l'Ashtart* de Phénicie et à la Grande Déesse de l'Asie Mineure. Son culte se répandit dans tout le Bassin méditerranéen, en particulier dans la partie occidentale, où il fut introduit par les marchands syriens.

ATATÜRK (littéral. : « Père des Turcs »), surnom de **Mustafa* Kemal.**

ATAVA (Sergheï Nikolaïevitch TERPIGOREV, dit **Sergheï**), écrivain russe (gouvern. de Tambov 1841 - † 1895). Dans son recueil, *l'Appauvrissement* (1881), il a représenté les conséquences de l'abolition du servage.

ATAVIQUE adj. Relatif à l'atavisme : *Caractères ataviques.*

ATAVISME n. m. (du lat. *atavus*, ancêtre). Biol. Apparition imprévue, chez le descendant, d'un ou de plusieurs caractères qui s'étaient manifestés chez un ancêtre et qui étaient disparus depuis une ou plusieurs générations. ‖ *Spécialem.*, en médecine, hérédité des grands-parents aux petits-enfants. ‖ — *Fig.* Instincts héréditaires, habitudes ancestrales : *Et le vieil atavisme des révolutions parisiennes fit surgir une barricade* (R. Rolland). *Les obscures similitudes que crée, entre deux consanguins, un très puissant atavisme commun.* (R. Martin du Gard).

— ★ *famille, hérédité, Mendel (lois de), organisme, habitude, milieu, tempérament.*

— ENCYCL. Biol. L'*atavisme* est un cas particulier de l'hérédité. D'apparence extraordinaire, il résulte simplement de la rencontre de gènes provenant de l'un et l'autre parent, ce qui produit une combinaison dominante identique à celle que l'on observe chez un ancêtre. Darwin a décrit un cas d'atavisme : en croisant des races de pigeons bien constantes, deux noires, une blanche, une blanche à queue rouge, il obtient des hybrides de teinte sombre ; ces hybrides, recroisés ensemble, donnèrent des pigeons bleus reproduisant exactement le pigeon de roche, ancêtre des races domestiques.

Chez les petits provenant de croisements entre porcs domestiques réapparaissent parfois les bandes longitudinales caractéristiques des marcassins. Quand on connaît les formules héréditaires et les rapports de dominance, il est facile de réaliser des croisements qui donneront certainement des atavistes ; le croisement d'une souris gris perle à yeux rouges avec une souris albinos à yeux rouges engendre des hybrides identiques à la souris grise sauvage. Il existe également des atavismes physiologiques ou psychologiques.

— Zootechn. Les manifestations d'*atavisme* sont parfois appelées par les éleveurs « coups en arrière », quand elles donnent naissance à des animaux de moindre valeur, rappelant, par leur conformation et leur manque de précocité, les types d'animaux exploités autrefois, avant l'expansion des races améliorées que l'on utilise maintenant. C'est par atavisme qu'apparaissent certaines anomalies extrêmement rares, telle, par exemple, la naissance d'un poulain à robe zébrée parmi les descendants d'un étalon et d'une jument à robes normales.

ATAXIE n. f. (*a* priv., et gr. *taxis*, arrangement). Neurol. Incoordination. (Désigne plus spécialement l'incoordination de la motricité volontaire, en contraste avec l'intégrité de la force musculaire.)

— ENCYCL. L'*ataxie* peut être due à des troubles de la sensibilité profonde, comme c'est, entre autres affections, le cas dans le tabès*, ou à des troubles cérébelleux (ataxie cérébelleuse). Les états d'ataxie aiguë appartiennent en général à cette deuxième variété. Parfois en rapport avec des affections curables, les ataxies représentent souvent un mode de début de la sclérose* en plaques.

ATAXIQUE adj. Neurol. Qui appartient à l'ataxie.

◆ Adj. et n. Atteint d'ataxie.

ATAXO-ADYNAMIQUE adj. Se dit d'une maladie qui présente les caractères de l'ataxie et de l'adynamie.

ATAYAL(S). V. TAYAL(S).

ATBARA ou **'ATBARA**, riv. de l'Ethiopie et du Soudan, née sur le plateau d'Ethiopie et se jetant dans le Nil (r. dr.), un peu en amont de Berber ; 1 100 km env. C'est le dernier affluent reçu par le Nil avant que ce fleuve atteigne la Méditerranée, et celui qui provoque le début de la crue dans le cours inférieur. — La ville soudanaise d'*Atbara* est située au confluent avec le Nil ; 36 000 hab. Embranchement ferroviaire vers Port Soudan.

ATCHANA, site historique de la Syrie du Nord, à mi-chemin entre Alep et la côte. Des fouilles ont mis au jour de la céramique, des tablettes, des ivoires, des objets de cuivre, et les vestiges d'un palais hittite (1re moitié du XVIIe s. av. J.-C.) offrant des analogies avec les palais crétois.

ATCHIKI n. m. (mot basque). Sport. Action de garder la pelote avant de la relancer.

ATCHINSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie centrale, à l'ouest de Krasnoïarsk, dans une région qui produit du charbon, du minerai de manganèse et du mica. Industries agricoles. Conserves.

ATÊ, fille de Zeus et d'Eris, suivant Homère et Hésiode ; divinité malfaisante qui induisit Zeus en erreur et se fit chasser de l'Olympe. Elle est aussi la Fatalité qui inspire les mauvaises actions et aveugle l'esprit des hommes.

ATÉAS, roi scythe, vaincu et tué par Philippe de Macédoine, à qui il avait refusé le passage aux bouches de l'Istros (339 av. J.-C.).

ÂTECH-GAH n. m. (littéral. : « place du feu »), autel du feu, pyrée chez les Mazdéens. (Ce sont leurs seuls monuments religieux, car, selon Hérodote, la doctrine mazdéenne interdit la construction de temples.) [On dit aussi ÂTECH-KADA.]

ATEIUS CAPITO (Caius), jurisconsulte romain († 22), consul en 5 apr. J.-C., puis *curator aquarum*. Il jouissait d'une grande renommée en son temple. Son disciple, Massurius Sabinus, fut le fondateur de l'école des *sabiniens*.

ATÉL(O)-, élément emprunté au gr. *ateles*, incomplet, et entrant en composition de nombreux mots : ATÉL*encéphalie*, développement incomplet de l'encéphale ; ATÉL*ocardie*, du cœur ; ATÉL*ectasie pulmonaire*, absence de dilatation des alvéoles pulmonaires, etc.

ATÈLE n. m. (gr. *atelês*, incomplet). Singe américain, remarquable par la longueur et la gracilité de ses membres. (Son pouce est pratiquement absent, la queue est préhensile. L'atèle, quelquefois appelé singe-araignée, habite le Brésil et la Guyane. Ordre des primates, sous-ordre des platyrrhiniens, famille des cébidés.)

ATÉLECTASIE n. f. (gr. *atelês*, incomplet, et *ektasis*, extension). Embryol. et Pathol. Absence ou défaut d'extension, de dilatation : *Atélectasie pulmonaire.*

— ENCYCL. Embryol. Le poumon du fœtus n'ayant pas respiré est en état d'*atélectasie*, jusqu'au premier cri. L'examen de l'organe permet donc de savoir si un enfant mort était mort-né ou s'il a vécu, ne serait-ce que quelques instants.

— Pathol. Dans la pratique, *atélectasie* désigne l'affaissement de tout un territoire pulmonaire dépendant d'une grosse bronche, qui est totalement ou partiellement oblitérée, d'où absence de ventilation et résorption des gaz existants. L'obstruction de la bronche peut résulter soit d'une sténose* d'origine inflammatoire ou tumorale (cancer bronchique), soit de l'arrêt dans une bronche d'un corps étranger. En l'absence d'action efficace sur la cause, la lésion persiste et se complique d'abcès ou de dilatation bronchique, en aval de l'obstacle.

Phot. Giraudon, Dechambre.

ATÉLECTASIQUE adj. Pathol. En état d'atélectasie : *Poumon atélectasique*. (On dit aussi ATÉLECTASIÉ.)

ATÉLESTE n. m. (gr. *atelestos*, inachevé). Petit insecte vivant au bord des eaux douces ou de la mer, où il se laisse parfois submerger. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des malachiidés.)

ATÉLIE n. f. (gr. *ateleia*). Dans la Grèce ancienne, exemption d'impôts ou de charges pour un citoyen ou un étranger, générale ou partielle suivant le motif. (Ce privilège, rarement accordé, aurait été offert par Thémistocle aux métèques pour peupler Le Pirée. Les descendants d'Harmodios et d'Aristogiton en furent les bénéficiaires les plus célèbres à Athènes. Les démocrates de Thasos bannis en 384, les habitants d'Olynthe chassés par Philippe en 348 en auraient aussi bénéficié.)

ATÉLIE n. f. (*a* priv., et gr. *telos*, fin). Biol. Non-utilisation d'un organe rudimentaire, sans fonction possible.
— ENCYCL. L'*atélie* résulte d'une orthogenèse qui, au lieu de progresser, s'arrête ou même régresse ; elle engendre des organes rudimentaires, *atéliques*, incapables de fonctionner. L'œil pinéal des lézards actuels, le repli semi-lunaire du coin nasal de l'œil humain, les muscles atrophiques de l'oreille humaine, les dents transitoires des embryons de baleine, la coquille vestigiale des limaces, les vertèbres coccygiennes et leurs muscles sont des organes atéliques. La régression aboutit parfois à la disparition totale de l'organe : batraciens et reptiles apodes, poissons sans écailles, mammifères à peau nue sans poils.

ATELIER n. m. (de l'anc. franç. *astelle*, éclat de bois ; lat. *astula*). Local où des artisans, des ouvriers, travaillent ensemble au même ouvrage ou pour la même personne : *Cette multitude laborieuse qui sort des ateliers* (G. Duhamel). ‖ Dans la franc-maçonnerie, compagnie de francs-maçons réunis sous le même vocable distinctif et ayant son administration propre.
— Bx-arts. Ensemble des collaborateurs d'un maître. (On dit d'une œuvre anonyme qu'elle est de l'atelier de tel ou tel maître, lorsqu'elle paraît avoir été exécutée dans l'entourage ou sous l'influence de ce maître.) ‖ Ensemble des élèves formés par un maître. ‖ *Atelier monétaire*, syn. de HÔTEL DES MONNAIES. ‖ Local organisé pour les prises de vues photographiques ou pour l'exécution de travaux artistiques (dessin, peinture, sculpture, etc.).
— Dr. du trav. *Règlement d'atelier*, v. RÈGLEMENT *intérieur*.
— Econ. rur. Local où l'on élève des vers à soie, et que, dans le midi de la France, on appelle MAGNANERIE. ‖ Dans le Poitou, haras où l'on élève les baudets destinés à la production mulassière.
— Hist. *Ateliers de charité*, v. part. *encycl.* ‖ *Ateliers nationaux*, institution créée en 1848 par le gouvernement provisoire pour occuper les ouvriers sans travail. (V. part. *encycl.*)
— Mil. Dans le génie militaire, équipe de travailleurs chargée de travaux de terrassement.
— ENCYCL. Hist. *Ateliers de charité*. La pratique des ateliers publics destinés à employer les ouvriers sans travail était déjà connue à Athènes, sous Périclès. En France, des édits des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. instituèrent des *ateliers de charité*. Louis XVI fit créer pendant la morte-saison des chantiers publics dans chaque province, suivant en cela l'exemple de Turgot, qui, lors de son intendance en Limousin, avait organisé des ateliers de charité pendant une disette. Après la prise de la Bastille, un atelier de terrassement, organisé à Montmartre, occupa jusqu'à dix-sept mille ouvriers et fut supprimé le 31 juillet 1789. Chaque district eut alors un atelier de charité subventionné par l'Etat. Le rendement quasi nul des *ateliers de secours de Paris* explique leur dissolution par décret du 16 juin 1791. Le décret du 5 juillet 1808 en fit rouvrir quelques-uns.
● *Ateliers nationaux*. Dans un opuscule paru en 1840, *l'Organisation du travail*, Louis Blanc avait préconisé la formation d'*ateliers sociaux*, composés d'ouvriers égaux entre eux. Personne ne devait commander ; pas de différences de salaires ; pas de concurrence. Les fonds d'établissement et de roulement devaient être fournis par l'Etat. Ce fut en vertu de ces idées que les révolutionnaires de 1848 inscrivirent sur leurs drapeaux : « Organisation du travail ». Louis Blanc faisant partie du gouvernement provisoire de 1848, ainsi que l'ouvrier Albert, le Gouvernement ayant proclamé le droit au travail (décret du 26 févr.), le lendemain 27 des *ateliers nationaux* furent institués à Paris sous le contrôle de la commission du Luxembourg présidée par Louis Blanc. Tous les ouvriers sans travail y étaient admis et étaient employés, sans distinction de profession, à des terrassements pour la construction des gares Saint-Lazare et Montparnasse. Organisés militairement, placés sous la direction d'Emile Thomas, les ouvriers, mal utilisés, ne firent aucun travail rentable. Les règlements prévoyant qu'en cas d'inactivité les travailleurs toucheraient 50 p. 100 de leur salaire, leur nombre augmenta d'autant plus que les mesures de contrôle, volontairement inefficaces, laissaient la possibilité à certains ouvriers de s'inscrire à plusieurs ateliers à la fois, ce qui acheva de les discréditer aux yeux du public. Le nombre des ouvriers étant passé de 10 000, le premier jour, à 60 000 au milieu d'avril, puis à 117 000 en mai, on décida de les occuper à des travaux sans utilité, au Champ-de-Mars. Cette opération coûtant 150 000 francs par jour à l'Etat, l'Assemblée constituante ordonna la dissolution immédiate (le 21 juin) et l'envoi en province des ouvriers pour exécuter d'importants travaux, ou leur enrôlement dans l'armée. Leur refus d'obéir provoqua une insurrection qui fut réprimée par le général Cavaignac. (V. JUIN 1848 [*insurrection de*].) [→ Biblio.]

Atelier (L'), troupe d'acteurs organisée et dirigée par Ch. Dullin, et qui, après avoir débuté en 1922 par des spectacles d'essai, s'est établie au théâtre Montmartre. L'Atelier fit, entre autres, connaître en France Pirandello, et joua des auteurs alors jeunes, comme Salacrou, Bernard Zimmer, Marcel Achard, etc. Ce fut l'un des théâtres du Cartel. Dullin le quitta en 1940, et la direction en fut alors assumée par André Barsacq.

Atelier (L'), « organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers », qui parut de 1840 à 1850, sous l'influence de P.-J.-B. Buchez et d'A. Corbon. Ses rédacteurs tentèrent de créer un mouvement ouvrier de tendance chrétienne, mais sans se mêler au courant du catholicisme social. Ils furent avant tout des moralistes. Faute d'un cautionnement, après le vote de la loi sur la presse, la revue, qui n'avait jamais eu plus d'un millier d'abonnés, disparut le 31 juillet 1850.

Atelier des Batignolles (L'), grande peinture de Fantin-Latour, au musée du Louvre, exécutée en 1869 pour rendre hommage à Edouard Manet, que l'on y voit, faisant le portrait de Zacharie Astruc, entouré de Renoir, Monet, Bazille, Emile Zola, le peintre allemand Scholderer, Edmond Maître.

Atelier du peintre (L'), vaste composition de Gustave Courbet, au musée du Louvre, qui fut exposée en 1855 sous le titre d'*Allégorie réelle*. Courbet s'y est représenté, peignant un paysage au milieu de son atelier de la rue Hautefeuille à Paris : on y reconnaît Champfleury, ses admirateurs Bruyas et Promayet, Max Buchon et Proudhon, Charles Baudelaire. Ce tableau fut considéré par son auteur comme le manifeste du réalisme.

« l'Atelier des Batignolles » par Fantin-Latour

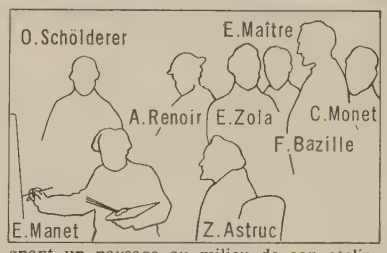

ATELIER DU SCULPTEUR, en lat. **Apparatus sculptoris**, ou, par abrév. *Sculptor* (au génit. *Sculptoris*), constellation de l'hémisphère austral située au-dessus de la Grue* et du Phénix*, dans une région très pauvre en étoiles, qui correspond à la direction perpendiculaire au plan de la Voie lactée (pôle Sud galactique).

ATELIER-MAGASIN n. m. Organisme de ravitaillement et d'entretien d'une base militaire aérienne. ‖ Pl. *des* ATELIERS-MAGASINS.

ATÉLIQUE adj. Biol. Relatif à l'atélie*.

ATELLA. Géogr. anc. Ville osque de Campanie, qui a donné son nom aux *atellanes*. Elle suivit le sort de Capoue pendant la deuxième guerre punique, restant longtemps fidèle à Hannibal. Auj., *Aversa*.

ATELLANES n. f. pl. Chez les Latins, comédies bouffonnes qui, selon la tradition, avaient pris naissance à Atella.
— ENCYCL. On y représentait, en dialecte

« l'Atelier du peintre » par Gustave Courbet *au fond, à droite du modèle*, Proudhon ; *assis*, Champfleury ; *à l'extrême droite*, Baudelaire lisant

Phot. Neurdein, Giraudon.

osque, des farces nationales comportant des personnages conventionnels : *Maccus*, le goinfre ; *Pappus*, le vieillard ; *Sannio*, le bouffon ; *Dossénus*, le bossu. Ces farces étaient jouées sous le masque par des citoyens, et non par des comédiens de profession. Introduites à Rome, les *atellanes* furent jouées en fin de spectacle, après la tragédie : au temps de Sulla, deux poètes, Novius et L. Pomponius de Bologne, contribuèrent à leur donner une forme littéraire. Le succès de ces pièces continua sous l'Empire, et leurs personnages traditionnels devinrent les ancêtres des types célèbres de la comédie italienne.

ATÉLOMITIQUE adj. Cytol. Se dit de l'insertion d'un filament du fuseau achromatique au milieu d'un chromosome pendant la mitose ou la méiose. (Contr. TÉLOMITIQUE.)

ATÉMADULET n. m. (ar. *i'timād al-dawla*, appui de l'Empire). Autref., Premier ministre des rois de Perse.

a tempo loc. adv. (mots ital. signif. *à temps*). Mus. Indique que l'on doit reprendre le mouvement primitif et régulier. (Abrégé souvent par *At.*)

ATEMPOREL, ELLE adj. Linguist. Se dit d'une forme verbale n'exprimant pas un temps : *Le présent est atemporel dans la phrase « deux et deux font quatre ».*

ATÉNOLPHE ou **ATÉNULPHE**, prince de Bénévent († 910). Il avait conquis Capoue (887), Bénévent (900), mais il ne put chasser les Arabes établis au S. du Garigliano.

ATÉPOMARE, roi gaulois légendaire, auquel on attribue la fondation de Lyon. Il aurait également envahi l'Italie et assiégé Rome, mais aurait été défait par les Romains pendant la nuit, grâce au dévouement des servantes romaines.

ATERMOIEMENT n. m. Délai qu'un créancier accorde à son débiteur pour se libérer. ‖ *Par extens.* et au pl. Action de remettre à plus tard ; ajournement, tergiversation : *Gide, le seul ami que j'aie régulièrement tenu au courant de mon travail et de mes atermoiements* (R. Martin du Gard).

ATERMOYER v. intr. (de l'anc. franç. *termoyer*, vendre à terme). [Se conj. comme *aboyer*.] Remettre les choses à plus tard, gagner du temps par des faux-fuyants : [...] *Il lui faudrait, un jour futur, aller voir les hommes d'affaires, finasser avec les uns, atermoyer avec les autres* (G. Duhamel).

ATERNO, cours supérieur de la Pescara (Italie), en amont de Popoli. Cette vallée, dont le centre est l'Aquila, constitue une grande voie de communication à l'intérieur des Abruzzes.

ATERPHONE n. m. (nom déposé). Constr. Double vitrage en glaces, serti dans un cadre en acier inoxydable, et enfermant une couche d'air sec.

ATESSA, v. d'Italie, dans les Abruzzes (prov. de Chieti) ; 10 900 hab. (3 700 aggl.). Marché de bestiaux et de fruits.

ATEUCHUS [kys] n. m. Scarabée* de la région circumméditerranéenne : *Les ateuchus enfouissent dans le sol des boules de crottin pour la nourriture de leurs larves.*

ATEUF (El-), v. du Sahara algérien (départ. des Oasis, arrond. d'Ouargla), dans le Mzab, au sud-est de Ghardaïa ; 2 000 hab.

ATGER (Xavier), collectionneur français (Montpellier 1758 - *id.* 1833). Agent de change à Paris, il collectionna des peintures et surtout des dessins. Ses dons successifs à la faculté de médecine de Montpellier, en 1813, 1822 et 1829, constituent dans cette ville le musée qui porte son nom.

ATH, en flam. **Aat**, v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. du Hainaut, sur la Dendre ; 10 560 hab. Donjon du XIIe s. Industries chimiques et alimentaires (brasseries, minoteries). Pierre de taille. Fours à chaux. Céramiques. Ébénisterie. Une « ducasse » célèbre a lieu le dernier dimanche d'août. — L'*arrond. d'Ath* a 63 comm. et 80 192 hab.

ATHABASKA, riv. du Canada, qui naît dans les montagnes Rocheuses (glacier Columbia), traverse l'Alberta et se jette dans le *lac Athabaska ;* 1 200 km. Cette rivière rapide, navigable dans son cours inférieur, sauf dans la série des grands rapides, est en fait la section supérieure du Mackenzie. Le lac Athabaska (11 500 km²), dont les rives recèlent d'importants gisements d'uranium, reçoit également la rivière de la Paix ; il s'écoule par la rivière de l'Esclave vers le grand lac de l'Esclave, d'où sort le fleuve Mackenzie.
Le nom d'Athabaska fut donné, en 1882, à un district provisoire du nord-ouest du Canada qui, en 1905, fut partagé entre l'Alberta et la Saskatchewan.

ATHALARIC (v. 516-534), roi des Ostrogoths d'Italie, fils d'Amalasonte. Il succéda à son grand-père Théodoric en 526, et mourut des suites de débauches favorisées par un entourage hostile à la politique de romanisation des Amales.

ATHALIE n. f. Mouche à scie qui cause d'importants dégâts dans les cultures de crucifères. (Nom sc. : *Athalia colibri*. Le genre fait partie des hyménoptères, famille des tenthrédinidés.)

ATHALIE, reine de Juda (841-835 av. J.-C.). Fille d'Achab, roi d'Israël, et de Jézabel, elle épousa Joram, roi de Juda. Elle favorisa le culte de Baal comme l'avait fait sa mère. A la mort de son fils Ochozias, elle fit égorger tous ceux qui pouvaient prétendre à la couronne. Le plus jeune de ses petits-fils, Joas, fut sauvé et élevé secrètement dans le temple. Quand il eut sept ans, le grand prêtre Joad le fit proclamer roi, et Athalie fut massacrée par le peuple.

Athalie, tragédie de Racine, avec chœurs, la dernière œuvre dramatique de Racine. Composée, comme *Esther*, sur la demande de Mme de Maintenon pour les demoiselles de Saint-Cyr (1691), *Athalie* ne fut représentée pour la première fois en public qu'en 1702, chez la duchesse de Bouillon. L'accueil fut assez froid ; mais quand la pièce fut donnée en 1716 au Théâtre-Français, elle remporta un succès qui ne s'est pas démenti depuis.
Le poète suit exactement les données du texte biblique. Le grand prêtre Joad a élevé le jeune Joas sous le nom d'Eliacin. Précisément, la reine, troublée par un songe, vient au temple et, reconnaissant en Eliacin l'enfant menaçant qu'elle a vu en rêve, veut s'emparer de lui. Elle est poussée à l'action par Mathan, ancien lévite devenu grand prêtre de Baal et adversaire irréconciliable de Joad. Mais Joad brusque les événements : il arme les lévites, leur présente Joas et, quand Athalie revient au temple, il lui découvre Joas sur son trône. La reine est entraînée hors du temple et mise à mort. Ce sujet avait déjà été exploité : en 1658, les jésuites de Clermont avaient fait jouer, par leurs élèves, une tragédie intitulée *Athalia*. D'autre part, l'usurpation d'Athalie était un lieu commun de la polémique des partisans des Stuarts contre l'usurpation de Guillaume d'Orange. Mais sur ce thème, Racine a fait une de ses tragédies les plus puissantes. On sent, à travers toute la pièce, la présence du Dieu d'Israël qui entraîne Athalie à sa perte, et pourtant la vérité humaine des caractères y est saisissante : Joad y apparaît comme un prophète inspiré, mais aussi comme un politique énergique et réaliste. Athalie, vieille reine autoritaire et cruelle, est cependant touchée par l'enfance d'Eliacin.
C'est à J.-B. Moreau, maître de musique de la Chambre du roi, que Racine confia le soin d'écrire la musique des chœurs d'*Athalie*, comme il l'avait fait pour *Esther ;* c'est avec cette musique qu'*Athalie* fut représentée à la Cour, après la mort de Racine, puis à la Comédie-Française. Dès la fin du XVIIIe s., et jusqu'à l'époque contemporaine, d'autres musiciens ont créé, en France et à l'étranger, une musique nouvelle pour les chœurs d'*Athalie* (Gossec, 1791 ; Boieldieu, 1810 ; Mendelssohn, 1840, etc.).

ATHAMANIE, en gr. **Athamanes**, région de la Grèce ancienne, située en Epire, dans la haute vallée de l'Achéloos. Alliés de Rome (début du IIe s. av. J.-C.) dans la guerre contre Philippe V de Macédoine, les Athamans obtinrent, à la fin du conflit (196), la cession de la Thessalie occidentale. Mais, en 189, le roi de Macédoine incorpora leur pays à son territoire.

ATHAMANTA n. f. Plante vivace plus ou moins velue, dont les feuilles sont disposées en lanières étroites. (Famille des ombellifères.)

ATHAMAS, roi légendaire d'Orchomène. Il abandonna son épouse Néphélé pour Ino, fille de Cadmos, et voulut faire périr les enfants de Néphélé. Par la suite, il devint fou et tua son fils Léarque.

ATHANAGILD, roi des Wisigoths d'Espagne (554 env.-567), après avoir détrôné Agila avec l'aide des Byzantins, contre lesquels il fut amené à lutter ensuite parce qu'ils avaient empiété sur son territoire ; père de Galswinthe, femme de Chilpéric, et de Brunehaut, femme de Sigebert.

ATHANARIC, roi des Wisigoths († Constantinople 381). Farouche ennemi des Romains, il fut vaincu par l'empereur Valens (369). Il se réfugia alors dans les montagnes de la Dacie et, menacé par les Huns, fit alliance avec Théodose.

ATHANASE (saint), patriarche d'Alexandrie, Père de l'Eglise grecque et docteur de l'Eglise (Alexandrie v. 295 - *id.* 373). Athanase a donné sa vie entière à la défense de l'orthodoxie nicéenne contre l'arianisme. Il apparaît dans l'histoire comme diacre du patriarche d'Alexandrie, Alexandre, qu'il accompagne au concile de Nicée. Il contribuera puissamment, au concile, à la définition de la consubstantialité du Père et du Fils et à la condamnation d'Arius. Patriarche d'Alexandrie en 328, sa fidélité aux décisions nicéennes lui vaudra les pires difficultés. Mis en accusation par des ennemis personnels et par les ariens, condamné au concile pro-arien de Tyr (335), il est envoyé en exil à Trèves (335-337). Rappelé en 337, exilé de nouveau en 339, il se réfugie en Occident, où l'empereur Constant le protège, et séjourne notamment à Rome. Rappelé à Alexandrie par Constance, qui avait pourtant contribué à son départ, il y rentre en 346. Inquiété à nouveau après la mort de Constant (350), condamné par le concile pro-arien de Milan, il part une troisième fois en exil en 356. Cette fois il se cache dans le désert égyptien, restant à portée de sa ville épiscopale et dirigeant son diocèse. A la mort de Constance (361), il revient à Alexandrie pour quelques mois. Exilé une quatrième fois par Julien, rappelé par Jovien (364), expulsé encore peu après l'avènement de Valens, pro-arien (365), rappelé en 366, il connaîtra la paix pour ses dernières années (366-373).
Tous les écrits d'Athanase se rapportent à la controverse arienne. Le *Discours contre les Hellènes* et le *Discours sur l'Incarnation* sont surtout théologiques ; l'*Apologie contre les ariens* et le *Discours contre les ariens* mêlent les considérations théologiques, le récit du conflit et la défense personnelle d'Athanase. Ses œuvres, éditées par Montfaucon (1698), ont été réimprimées dans la *Patrologie grecque* de Migne. L'action d'Athanase a été décisive en Orient pour la défense de l'orthodoxie nicéenne. En Occident, ses deux exils (335-337 et 339-346) lui ont permis de mieux faire connaître les

saint ATHANASE
détail d'une mosaïque
chapelle Palatine, Palerme

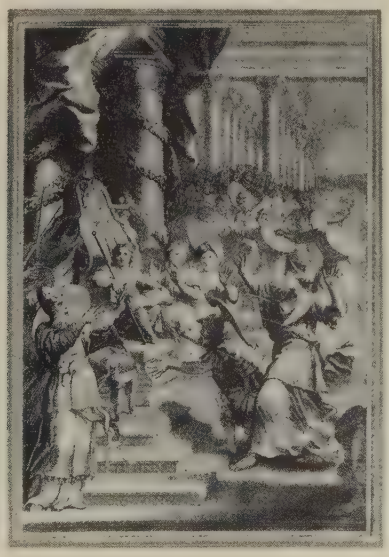

illustration de Mariette d'après Charles Le Brun pour la première édition (1691) d' « **Athalie** »

Phot. Anderson-Giraudon, Larousse.

données du problème arien et de révéler ce qu'était le monachisme oriental. — Fête le 2 mai. (→ Biblio.)

Athanase (SYMBOLE DE SAINT), profession de foi catholique, mise sous le nom de saint Athanase. (V. SYMBOLE.)

ATHANASIE n. f. Arbrisseau originaire du cap de Bonne-Espérance. (Quelques espèces de ce genre peuvent supporter le climat de la Provence. Famille des composées.)

ATHANOR (ar. *al tannūr*, le fourneau). Alchim. Fourneau à combustion lente; sorte d'alambic : *Un grand fourneau à réverbère, que j'ai su depuis s'appeler athanor* (A. France).

ATHAPASCAN(S), Indiens de l'Amérique du Nord, qui vivaient primitivement dans l'Alaska et le nord-ouest du Canada, mais dont certaines tribus ont émigré jusque dans le sud-ouest des Etats-Unis.

Atharvaveda, recueil d'hymnes et de conjurations considéré par certains, et à une époque tardive, comme le quatrième *Veda*. Réparti en vingt livres, il contient au total près de 20 000 strophes : prières magiques ou expiatoires, incantations, énigmes, charmes à usage laïque, chansons cultuelles destinées aux officiants, poésies sacrificielles, le tout écrit soit en prose, cadencée ou non, soit à l'aide d'une versification complexe. De rédaction plus récente que le *Rigveda* et trahissant un état plus avancé, il dénote pourtant un rituel plus primitif et un caractère plus populaire. Du point de vue ethnologique, il donne des renseignements, en particulier sur les premiers linéaments de la médecine indienne.

ATHAULF, roi des Wisigoths (410-415), beau-frère et successeur d'Alaric Ier. Tour à tour allié ou ennemi de l'empereur Honorius, il écrasa les usurpateurs Jovin et Sébastien, mais ce fut pour s'emparer de leurs provinces dans les Gaules. En 414, il épousa, à Narbonne, Placidie, sœur d'Honorius, malgré celui-ci; il fut assassiné à Barcelone, au moment où il allait disputer l'Espagne aux Alains et aux Vandales.

ATHÉE n. (*a* priv., et gr. *theos,* dieu). Celui, celle qui nie l'existence de Dieu : *Et quiconque a senti l'ordre du monde inique, | S'il n'est pas un athée, est un blasphémateur* (Sully Prudhomme).

◆ Adj. Incroyant : *Maurice était un cœur de bronze, une âme athée* (A. Dumas).

ATHÉISME n. m. Doctrine philosophique qui nie l'existence de Dieu : *Athéisme, marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain degré* (Pascal).

— ENCYCL. Philos. L'*athéisme* est la négation de Dieu. Ce mot a été parfois appliqué d'une manière arbitraire par certains philosophes et certains théologiens qui appelaient athées tous ceux qui n'avaient point de l'Etre éternel et infini, cause première du monde, une conception exactement conforme à la leur. Beaucoup ont voulu voir dans le *panthéisme* une forme déguisée de l'athéisme. C'est là une complète erreur. Par exemple, chez les stoïciens, l'âme du monde, à la fois spirituelle et matérielle, « raison séminale, feu artiste », qui pénètre et circule à travers tous les corps, est, dans l'univers, un principe d'unité et d'organisation : bien qu'immanente au monde, elle en est distincte à quelque degré et elle est, par rapport à lui, une providence et un dieu. Le stoïcisme distingue un principe passif, la matière, et un principe actif, Dieu; par conséquent, le panthéisme stoïcien n'est pas un athéisme. Au contraire, chez Spinoza, la substance dont sont faites toutes choses est absolument unique (monisme); elle est éternelle, elle est sa propre cause (*causa sui*), donc incréée. Spinoza ne reconnaît donc, à la différence des stoïciens, nul Dieu créateur. Il nomme la substance unique et incréée indifféremment : « Dieu » ou « Nature » (*Deus sive Natura*). Il s'agit donc ici non d'un panthéisme, mais d'un véritable athéisme, qui, du reste, fit l'objet de divers interdits de la part de l'Eglise, comme contenant des « doctrines impies et sacrilèges ».
Les principaux représentants de l'athéisme sont : dans l'Antiquité, Héraclite (« Le monde n'a été créé par aucun dieu »), Démocrite, Epicure, Lucrèce; à l'époque classique (XVIe et XVIIe s.), Copernic, Giordano Bruno, Galilée, Spinoza; au XVIIIe s., Diderot, Helvétius, d'Holbach, La Mettrie, et divers autres philosophes français; au XIXe et au XXe s., Feuerbach, Marx, Engels, Lénine et tous les philosophes matérialistes dialectiques, pour qui l'athéisme est une délivrance hors d'une certaine aliénation* et l'une des conditions essentielles de la libération de l'homme. De façon générale, l'athéisme est lié à la solution *moniste matérialiste* du problème de l'être et de la pensée*. Loin de se confondre avec l'indifférence en matière religieuse, c'est un courant de pensée, actif et militant. (→ Biblio.)

ATHÉISTIQUE adj. Relatif à l'athéisme.

ATHÉLIE n. f. (*a* priv., et gr. *thêlê,* mamelle). Tératol. Absence congénitale du mamelon.

ATHELSTAN. V. ÆTHELSTAN.

ATHÉMATIQUE adj. et n. m. Linguist. Se dit d'un mot dans lequel le suffixe ou la désinence se rattache directement à la racine, sans l'intermédiaire d'une voyelle thématique. (Ex. : En latin *lec-tum,* participe de *lego,* en face de *aŭdi-tum* [du verbe *audio*], où l'on note la voyelle thématique *i*.)

ATHÉNA ou ATHÊNA. Myth. gr. L'une des principales divinités helléniques, appelée également Pallas. Fille de Zeus, de la tête duquel elle sortit tout armée. Elle est en effet une déesse guerrière. Son bouclier est orné de la tête de la Gorgone, qu'elle aurait tuée. Elle s'est fait une cuirasse de la peau du géant Pallas*, et, selon une autre tradition, de celle de la chèvre Amalthée (égide*). Athéna symbolise l'influence de la Raison et de l'Esprit sur le courage : la victoire est due à une stratégie habile et réfléchie. La lance au poing et le casque en tête, elle est la divinité « poliade » d'Athènes et de plusieurs autres cités, qui possèdent la statue-talisman miraculeuse de la divinité (palladium*). En elle résident l'âme de la cité et l'assurance de sa protection. Mais elle est aussi une divinité pacifique. Le plus beau don qu'elle fait à Athènes, c'est l'olivier, d'où la cité tire sa richesse et le symbole de la Paix. Ingénieuse, Athéna a inventé le tour du potier, l'équerre du charpentier et du maçon; elle protège les arts métallurgiques et veille sur les travaux féminins; Athéna Erganê, elle, est la brodeuse la plus habile de toute l'Attique. Mêlée à la vie quotidienne de la cité qu'elle ne cesse de protéger, Athéna offre à tout un peuple d'artisans une religion sans mystère, sans mystique, faite de l'amour de la Cité et du travail : une religion honnête, où l'esprit et la raison restent les plus sûrs garants de la mesure. A Athènes, où se célèbre annuellement la fête des Panathénées*, son principal temple est le Parthénon, où on l'honora sous le nom d'*Athéna Parthénos,* « la déesse Vierge »; à Athéna Nikê (« Victoire ») est consacré le temple de la victoire Aptère. Le culte d'Athéna Itonia, à Coronée (Béotie), paraît avoir été le plus ancien du pays. (→ Biblio.)
— Bx-arts. A l'époque archaïque, Athéna est conçue comme une déesse armée de l'égide, du casque et du bouclier. Elle figure ainsi dans les Gigantomachies de la céramique et des reliefs, et sur un fronton de l'Acropole d'Athènes; elle préside également à des combats mythiques aux frontons du temple d'Egine. Phidias créa, au Ve s. av. J.-C., les types de la Promachos armée (statue de plein air sur l'Acropole) et de la Parthénos d'or et d'ivoire, à l'intérieur du Parthénon; à Olympie, les métopes du temple de Zeus la montrent tantôt armée, tantôt sans armes, sous un aspect grave et juvénile. Le type ainsi fixé n'évolua guère dans les siècles suivants, et donna sa figure à la Minerve romaine. Il est reproduit sur les amphores attiques dites « panathénaïques ». La tête d'Athéna casquée figure sur les monnaies de nombreuses villes, en particulier Athènes et Corinthe.

ATHENÆUM. V. ATHÉNÉE.

Athenæum (THE), périodique anglais, littéraire et artistique, fondé en 1828 par James Silk Buckingham, ayant pour objet d'être, « comme l'Athenæum de l'Antiquité, le rendez-vous des philosophes, historiens, orateurs et poètes les plus distingués de nos jours ». En 1921, il a fusionné avec *The Nation*.

ATHÊNAGORAS, philosophe grec (IIe s. apr. J.-C.) qui, venu au christianisme, adressa à Marc Aurèle et à son fils Commode une *Apologie* en faveur des chrétiens (177 apr. J.-C.). Auteur également d'une *Résurrection des morts*.

ATHÉNAGORAS, prélat orthodoxe (1886). Métropolite de Corfou (1923), exarque des Grecs orthodoxes de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud (1931), il fut élu patriarche œcuménique de Constantinople (1948) et s'efforça de réaliser l'unité du monde orthodoxe en dehors de l'influence de Moscou.

ATHÉNAÏS, femme de Théodose II, empereur d'Orient, plus connue sous le nom de EUDOXIE*.

Athenäum, revue littéraire allemande publiée de 1798 à 1800 par les frères Schlegel; organe de l'école romantique.

ATHÉNÉE n. m. (gr. *athênaion,* temple d'Athéna). A Athènes, temple d'Athéna où les orateurs et les poètes venaient lire leurs œuvres. A Rome, édifice du même genre construit par l'empereur Hadrien vers 135 apr. J.-C. (On dit aussi ATHENÆUM.) ‖ Par analogie, surtout à la fin du XVIIIe et au début du XIXe s., établissement où se réunissent littérateurs et savants pour donner des cours et des conférences. ‖ En Belgique, établissement secondaire d'enseignement public pour les garçons, analogue aux lycées français. (Le mot *lycée* n'y est utilisé que pour les établissements secondaires d'enseignement féminin.)

ATHÉNÉE, en gr. **Athênaios,** grammairien et rhéteur grec, né à Naucratis, en Egypte (IIIe s. apr. J.-C.). Il publia, après 228, le seul ouvrage qui nous reste de lui, le *Banquet des sophistes* (*Déipnosophistai*), en 30 livres successivement abrégés. C'est un recueil de tout ce qu'il avait glané de plus curieux dans ses lectures, une sorte de répertoire universel de l'Antiquité. Athénée y raconte à son ami Timocrate tout ce qui s'est dit à la table du riche Larentius, qui réunissait chez lui les esprits les plus distingués de son temps : médecins, rhéteurs, artistes, philosophes. On y trouve des citations de quinze cents ouvrages perdus.

Athénée (THÉÂTRE DE L'). Nom que portèrent à plusieurs reprises des salles de théâtre parisiennes. La salle installée dans le sous-sol d'un hôtel, rue Scribe, de 1867 à 1883 s'appela *théâtre Scribe,* puis *Athénée-Comique*. A partir de 1883, une autre grande salle voisine exista rue Boudreau : l'*Eden-Théâtre,* où l'on donna des ballets, des spectacles de variétés, et où s'installèrent les concerts Lamoureux : Charles Lamoureux y présenta *Lohengrin* pour un seul soir, le 3 mai 1887. L'Eden devint le *Théâtre-Lyrique* (1890), puis le *Grand-Théâtre* pour la saison 1892-1893, sous la direction de Porel, qui y donna des opéras-comiques.
Cette salle, difficilement exploitable, fut fermée, mais dans ses dépendances on inaugura (fin 1893) une troisième salle sous le nom de *Comédie-Parisienne,* qui abrita également des spectacles irréguliers de « l'Œuvre » et du « Cercle des Escholiers ». Elle redevint *Athénée-Comique* en 1896; puis de nouveau *Comédie-Parisienne* en 1898; enfin, pour l'inauguration de la direction Abel Deval (1899), *théâtre de l'Athénée,* titre qui lui est resté définitivement. Lucien Rozemberg succéda à Abel Deval en 1925 et maintint à l'Athénée la tradition du théâtre de boulevard. En 1934, l'Athénée passa sous la direction de Louis Jouvet; le célèbre acteur et metteur en scène y reprit tous ses succès (*Knock* notamment), y créa les principales pièces de Giraudoux et réalisa ses expériences moliéresques (1934-1940 et 1945-1951). Après la mort de L. Jouvet, l'Athénée a oscillé entre les deux traditions de son histoire : celle d'un théâtre littéraire et artistique et celle des succès boulevardiers.

ATHÈNES, en gr. **Athênai** ou **Athína,** capit. de la Grèce et du nome d'Attique, dans une plaine arrosée par le Céphise et son affluent l'Ilissus (Ilissós), au pied de l'Acropole et du Lycabette; 565 100 hab. (1 378 600 hab. avec les faubourgs) [*Athéniens*]. Archevêché. Située au cœur d'une plaine bordée de collines (l'Hymette, le Pentélique, le Parnès), mais en rapports faciles avec le reste de la péninsule d'Attique, et ouverte à l'ouest sur le golfe d'Athènes, la capitale de la Grèce

ATHÉNA (v. 450 av. J.-C.)
musée de l'Acropole, Athènes

« Athéna Parthénos »
(Ier s. av. J.-C.)
musée national archéologique, Athènes

Phot. Alinari-Giraudon.

vue générale d'ATHÈNES prise de l'Acropole

n'est pas seulement une ville gouvernementale et administrative, c'est encore le centre intellectuel du pays, grâce à son université, à ses musées et à plusieurs écoles archéologiques étrangères. Avec son port du Pirée, Athènes groupe les deux tiers des activités industrielles du pays (industries textiles et confection ; constructions mécaniques ; produits chimiques et matières plastiques ; industries alimentaires). [→ Biblio.]

D'azur à la déesse Athéna d'argent cantonnée, tenant le bouclier et la lance du même

Histoire.

L'histoire de l'Athènes antique se confond presque avec celle de la Grèce, mais elle n'en demeure pas moins très dépendante du milieu local, des conditions géographiques et du peuplement. Au cœur de l'Attique, terre plus ou moins ingrate, le rocher escarpé de l'Acropole fut le centre originel de l'agglomération. Celle-ci s'enrichit progressivement de troupes de colons venus le plus souvent des alentours immédiats, à l'époque mi-historique, mi-légendaire où Athènes était gouvernée par des rois (avant le xe s. av. J.-C.) : sous Cécrops, les villages attiques se groupèrent en douze villes sur lesquelles Athènes affirmait déjà sa prééminence. Sous Thésée, l'unification politique du pays s'acheva avec la soumission de la principale bourgade rivale, Eleusis. De cet épisode date la fête des Panathénées. Au groupement des habitants autour d'une seule capitale s'attacha le nom de *synoecisme**. L'Attique servit en outre de refuge à des immigrants d'origine très variée, notamment à des Ioniens venus du Péloponnèse, fuyant devant les Doriens. Il est du reste assez difficile de placer sous ces noms une réalité ethnique bien définie. L'archéologie distingue une civilisation à forte influence mycénienne, suivie par celle dite « du Dipylon* » où les éléments mycéniens sont mêlés d'influences septentrionales. A la royauté succéda, à l'instigation de la puissante oligarchie terrienne des Eupatrides, un *archontat* perpétuel, en fait, une sorte de royauté élective. A dater de 752, l'archonte fut élu pour dix ans, et après 683 il y eut neuf archontes chaque année. Au-dessous des Eupatrides vivaient la petite paysannerie des *géomores* et la classe ouvrière des *démiurges*. A l'époque où s'établirent en Grèce les tyrannies, imposées par l'élément populaire, Cylon essaya de s'emparer du pouvoir (632), mais la puissante et très réactionnaire famille des Alcméonides*, avec Mégaclès, fit massacrer traîtreusement ses partisans. A la suite de ces événements, les Alcméonides furent quelque temps bannis comme sacrilèges. L'aristocratie dut faire des concessions : Dracon établit le fondement d'un droit public écrit, étayé par des dispositions pénales d'une sévérité légendaire (621). Puis vint Solon, un Eupatride éclairé, qui devint archonte en 594. L'antagonisme qui divisait riches et humbles, grands terriens de la plaine, montagnards et commerçants de la Paralie mettait alors Athènes dans une situation critique. Solon réduisit les dettes (ce qui améliora le sort des métayers de la plaine, écrasés par les grands propriétaires) et groupa les citoyens en quatre classes, selon leur fortune (pentacosiomédimnes, chevaliers, zeugites, thètes). Il créa la *boulê**, sénat de 400 membres, épaulée par l'assemblée générale des citoyens, l'*ecclésia**. Il institua le tribunal populaire de l'*héliée**. Faisant une large place aux éléments populaires, ces dispositions constitutionnelles furent le véritable point de départ de la démocratie athénienne. Des partis politiques se formèrent, parmi lesquels les démocrates de Diacrie, qui soutinrent Pisistrate. Celui-ci s'empara du pouvoir à deux reprises (560 à 528). Sa tyrannie fut une période de splendeur et d'enrichissement de la ville. Ses fils Hippias et Hipparque lui succédèrent (527-510). Les Alcméonides jouèrent un rôle essentiel dans la chute de cette tyrannie, étape transitoire dans la libération des petits propriétaires et la constitution de la démocratie. Un des leurs, Clisthène, prit l'initiative de profondes réformes. Il détruisit le *genos* familial, affaiblit les anciens cadres religieux, regroupa le peuple, sans distinction de rang ou de fortune, en plus de cent cinquante dèmes répartis en dix tribus. Il fut en butte à la violente hostilité des nobles, et dut, un moment, s'exiler avec beaucoup de membres de son parti. Désormais, Athènes fut une démocratie, bien que de tendance encore assez conservatrice. Les magistrats étaient élus et responsables, l'ensemble des citoyens consultés pour toute affaire importante, le pouvoir judiciaire largement distribué.

Au début du ve s., les guerres médiques firent d'Athènes une grande puissance maritime. Jusque-là, c'était un Etat agricole, très replié sur lui-même. Malgré des conditions géographiques de nature à favoriser l'activité maritime, Athènes n'avait que peu alimenté la colonisation circumméditerranéenne, à l'époque où les Grecs essaimaient dans tout le monde antique. Il fallut la menace perse pour décider les Athéniens à créer une flotte. En 490 arrivait la flotte de Darios, qui pouvait compter sur le soutien des amis des Pisistratides. Les stratèges décidés et énergiques ne firent pas défaut : Xanthippe, Miltiade, Thémistocle surtout. Les Perses débarquèrent à Marathon, non loin d'Athènes. Ils furent défaits dans la plaine même ; retentissante victoire des seuls Athéniens. Ingrat, le peuple ne tarda pas à incarcérer Miltiade, le vainqueur, qui n'avait pas suffisamment tiré parti de la victoire. Thémistocle comprit qu'Athènes devait tenter de conquérir la maîtrise de la mer, pour parer à toute nouvelle tentative d'invasion. Les mines d'argent du Laurion, ressource collective de la cité, serviraient à financer la construction de 200 navires. Malgré les conservateurs, peu désireux d'accorder aux thètes le droit de participer aux équipages, Thémistocle réussit. Son adversaire Aristide fut ostracisé. La triérarchie, qui imposait aux riches les dépenses d'armement des vaisseaux, fut instaurée, et le port du Pirée, préférable à la traditionnelle rade de Phalère, définitivement adopté. Puis vint la nouvelle invasion perse (celle de Xerxès). Athènes était menacée sur terre : il fallut évacuer la ville. Sur mer, les Athéniens et leurs alliés remportèrent la victoire de Salamine (480), bientôt consolidée par les victoires terrestres de Platées, et une autre victoire navale à Mycale. Athènes se construisit de nouveaux remparts, et profita de sa puissance maritime pour grouper sous son autorité une confédération qui contrebalançait l'hégémonie spartiate, désormais limitée aux régions péloponnésienne et continentale de la Grèce. Les alliés, groupés dans la *confédération de Délos*, conservaient l'autonomie intérieure, mais s'en remettaient à Athènes pour la direction militaire et diplomatique. Ils fournissaient contingents et tribut.

Les hommes qui gouvernèrent à Athènes pendant cette période de prospérité que fut le ve s. furent toujours pris dans des familles aristocratiques. Après Thémistocle, ostracisé à son tour, ce furent Cimon, vainqueur des Barbares à l'Eurymédon (466), Ephialtès et Périclès. Celui-ci, qui donna son nom au *siècle de Périclès*, favorisa largement la plèbe : grâce au *theôricon*, elle eut droit aux spectacles gratuits. Tandis qu'on édifiait les « Longs Murs », reliant la ville au Pirée, la puissance extérieure d'Athènes se consolidait à la suite des victoires remportées sur Sparte (Kekriphaleia, 459) et Thèbes (Oinophyta, 456). Mais une expédition en Egypte, commandée par Cimon, aboutissait à un cuisant échec (455). On consolida les possessions acquises par l'établissement de clérouques* athéniens, mais les positions d'Athènes en Grèce continentale ne purent se maintenir longtemps.

Athènes possédait alors une extraordinaire pléiade d'écrivains et d'artistes : Sophocle et Euripide, dans la tragédie, le comique Aristophane, les philosophes Anaxagore et Socrate,

v. Acropole p. 80-81

Phot. Viollet.

qui se rencontraient dans le salon littéraire d'Aspasie, la compagne de Périclès. Les lettrés encensaient Athènes, parangon du monde grec, et la « Grèce de la Grèce ». Au Pirée, qui avait très vite pris des proportions gigantesques, arrivaient tous les produits de la Méditerranée orientale : les figues, l'huile, le marbre d'Attique s'échangeaient contre le blé de Sicile ou d'Egypte, la poterie contre les matières premières de Thrace ou de Macédoine.

Périclès embellissait la ville avec l'argent du tribut des alliés déposé au trésor fédéral du Parthénon. La protection de la fédération devenait une opération bénéficiaire. Mais divers symptômes de déclin étaient déjà visibles, malgré les nombreuses clérouquies et les 300 trières d'Athènes. Elle empiétait fort sur l'autonomie des confédérés. Samos se révolta contre la tutelle athénienne (440). A l'intérieur, sophistes et coteries oligarchiques commençaient à saper la démocratie. Sur ces entrefaites survint la *guerre du Péloponnèse**. Athènes, aux prises avec toutes les cités aristocratiques à la suite de querelles avec Thèbes, Mégare et Corinthe, put, grâce à ses ressources, attendre l'épuisement des adversaires. La peste ravagea la ville. La lutte prit l'allure impitoyable d'une guerre civile opposant partout démocrates et oligarques. Cléon, le nouveau chef démocrate, n'avait pas l'adroite souplesse de Périclès. Néanmoins, en 421, on parvenait à une pacification fondée sur le *statu quo*. Les querelles intérieures remirent tout en question : Nicias et Alcibiade étaient les deux nouveaux chefs des partis en présence. Alcibiade, compromis dans le scandale de la mutilation des Hermès*, et passé du côté de Sparte, Nicias ne sut pas éviter le désastre de l'expédition envoyée en Sicile (413). Les défections se multiplièrent dans la confédération. Alcibiade fut rappelé, puis banni. Les généraux, vainqueurs aux îles Arginuses, furent condamnés à mort pour n'avoir pas recueilli les cadavres des marins. La flotte athénienne fut anéantie sur l'Aigos Potamos (405), et Athènes s'effondra après une résistance singulièrement prolongée, malgré la présence d'ennemis intérieurs actifs et obstinés. Sparte lui imposa la présence d'une garnison lacédémonienne, et un comité aristocratique de « trente tyrans » fit régner la terreur, jusqu'à ce que les exilés, menés par Thrasybule et Anytos, obtiennent l'amnistie et le rétablissement de la Constitution démocratique. La réaction qui suivit rangea Socrate au nombre de ses victimes (399). L'amiral Conon fit relever les fortifications, et, bientôt, pour faire face à la permanente menace spartiate, se constitua une seconde confédération athénienne. Athènes renonça à fonder des clérouquies. Chabrias et Timothée menèrent la nouvelle flotte à la victoire (Naxos, 376). Après la paix générale de 371, Athènes n'hésita pas à se porter au secours de Sparte, très affaiblie, menacée par les cités démocratiques du Péloponnèse. La confédération fut rapidement ruinée : on ne fit pas de grands efforts pour la sauvegarder, et la *guerre sociale* contre les révoltés fut menée de façon médiocre (357-355). Selon la méthode traditionnelle à Athènes, les généraux vaincus furent mis en accusation (Iphicrate, Timothée).

La prospérité économique d'Athènes était revenue rapidement. Le IVe s. fut, pour elle, l'âge d'or de la philosophie et de l'éloquence, avec Platon et Aristippe, Démosthène et Isocrate.

La composition de la société athénienne s'était modifiée. Par suite des guerres, les petits propriétaires, ruinés, avaient renforcé la masse de la plèbe urbaine. Un petit nombre de capitalistes prenait, aux commandes de la cité, la succession des grandes familles du siècle précédent. Eubule fut leur principal chef. Il consacra les ressources de l'Etat à gagner les faveurs du peuple en offrant des fêtes publiques. Pendant ce temps, l'orage se préparait. Philippe de Macédoine procédait à la conquête progressive de la Grèce. Face aux partisans du pacifisme obstiné, Eubule et Eschine, des hommes décidés signalaient à leurs concitoyens l'absurdité de cette politique : Démosthène surtout, secondé par le financier Lycurgue, Hypéride, Charès. On transféra les fonds de la caisse des fêtes au trésor de guerre. Mais la défaite de Chéronée (338) contraignit Athènes à subir l'alliance autoritaire de Philippe. Désormais le rôle politique d'Athènes était terminé. A la mort de Philippe, son successeur Alexandre ne lui laissa pas le temps de se révolter. Après sa disparition, Athènes reprit les armes, mais sans succès (guerre lamiaque, 324-322). Une garnison macédonienne s'installa près du Pirée, et Démosthène s'empoisonna. Un nombre élevé de déportés annihila la force vive de la démocratie, tandis que, sous l'administration sage de Démétrios de Phalère, la prospérité matérielle demeurait sauve.

L'indépendance de la cité n'exista plus dès lors que nominalement. Un nouveau rôle commençait pour la ville, repliée sur sa gloire passée : celui de conservatoire intellectuel, de cité universitaire. De plus en plus, on y vint étudier la philosophie. La cité se révolta au début du IIIe s., et fit appel au roi d'Egypte, Ptolémée. Le résultat fut négatif. Au IIe s. s'instaura la tutelle de Rome. En 88 av. J.-C., Athènes s'unit à Mithridate, ce qui lui valut de subir l'assaut des troupes de Sulla, et un beau carnage. Mais elle demeura le pôle intellectuel du monde antique. Nombre de Romains connus vinrent s'y instruire. L'empereur Hadrien y vécut, la favorisa, et accrut la renommée de ses écoles. Puis elle partagea les tribulations de la décadence romaine : au IIIe s. les Barbares s'avancèrent jusqu'en Attique. La ville fut prise par les Goths vers 253, par les Hérules en 267, par Alaric en 396. Le christianisme menaçait également les vieilles traditions de la culture grecque : Athènes, foyer de réaction païenne, hospitalière à Julien « l'Apostat », vit ses écoles fermées par Justinien (529). Les temples furent transformés en églises, un évêché fut établi sous Dioclétien, un archevêché en 857.

Au Moyen Age, il est rarement fait mention d'Athènes. En 1145, elle fut pillée par les Normands de Sicile. Après la prise de Constantinople par les croisés (1204), elle devint la capitale du *duché d'Athènes**. Mehmet II la conquit en 1456, et changea en mosquées les édifices antiques et les églises. En 1687, le Vénitien Morosini s'empara d'Athènes, que les Turcs reprirent l'année suivante. Elle fut saccagée, en 1821, pendant la guerre d'indépendance. Elle est la capitale du royaume de Grèce depuis 1834.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, Athènes reçut les troupes britanniques venues secourir la Grèce en mars 1941 : ces forces durent évacuer la capitale, prise par la Wehrmacht le 25 avril suivant. Mais, dès le repli allemand du 14 octobre 1944, les Anglais débarquèrent à nouveau. Ils participèrent avec les troupes grecques au rétablissement de l'ordre troublé par les forces de l'E. L. A. S.* et de l'E. A. M.* (V. BALKANS, Hist. mil., et GRÈCE.) [→ Biblio.]

Art.

● *Topographie antique et moderne.* L'Athènes antique s'étend autour de l'Acropole, cité royale des temps mycéniens, entourée d'une enceinte, avec accès vers le nord. Une ville basse se constitua ensuite vers le sud, avec les demeures aristocratiques, puis se créèrent vers le nord et l'ouest des quartiers ouvriers et commerçants (Mélité, Kollytos). Entre l'Acropole et la butte plus basse de Kolônos Agoraios s'établit l'agora du Céramique, qui dès le VIIe s. devint le centre de la vie administrative et marchande ; de l'autel des Douze Dieux, sur l'agora*, part le réseau des routes de l'Attique. Le cimetière est établi hors les murs vers le nord (Céramique extérieur), après la porte du Dipylon. L'enceinte du VIe s. englobait les dèmes de Kydathénaion (nord-ouest), Mélité et Kollytos, et fut agrandie, à la fin des guerres médiques, par Thémistocle, avec le Céramique intérieur et le dème de Skambonidai, au nord-ouest et au nord-est, la région des marais ou « Limnai », au sud. Les travaux furent continués par Cimon, avec les « Longs Murs », qui relient Athènes au Pirée. L'enceinte englobe la Pnyx, la colline des Muses, la région plus basse de l'Olympieion commencé par Pisistrate.

Le Ve s., avec Périclès, voit la reconstruction des édifices de l'Acropole, et la construction de l'Odéon du sud-est ; le remaniement des bâtiments de l'agora se poursuivra sans

Phot. Alinari, Budé.

à gauche, le Parthénon
ci-dessous, le stade construit par Hérode Atticus restauré en 1895

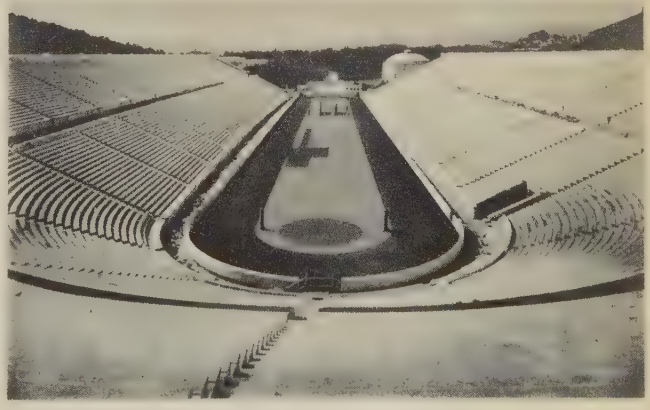

tête de boxeur
musée national archéologique d'Athènes

interruption, et l'Héphaisteion (pseudo Théseion) est élevé sur la butte qui domine l'agora. Au IVe s., Lycurgue fait achever en pierre le théâtre de Dionysos et le grand stade dans le creux de la colline de l'Ardettos, au dème d'Agrai. De cette époque datent les monuments choragiques conservés, tels que ceux de Thrasyllos, au-dessus du Théâtre, et de Lysicrate (« rue des Trépieds »). Les temps hellénistiques sont ceux de constructions importantes, portiques d'Attalos (à l'agora), d'Eumenès (sud de l'Acropole), reprise des travaux de l'Olympieion, achevé seulement sous Hadrien, reconstruction de l'Odéon de Périclès, gymnases, etc.

L'époque romaine voit l'agrandissement d'Athènes au-delà de l'arc d'Hadrien, en direction de l'ouest et de la vallée de l'Ilissos; à l'est de l'agora grecque s'élève une agora romaine, avec la bibliothèque d'Hadrien, la bibliothèque de Pantainos. Le théâtre de Dionysos subit une nouvelle réfection, qui n'est pas la dernière. Hérode Atticus, au IIe s., construit l'Odéon au sud-ouest de l'Acropole, et refait le stade en marbre pentélique. Une enceinte réduite est organisée après le sac d'Athènes par les Goths, en 267, mais la ville reprend ensuite ses anciennes limites, avec un éclat dû à son patrimoine artistique et intellectuel.

De l'époque chrétienne datent quelques églises fort belles, mais très petites : Saints-Apôtres, près de l'agora (XIe s.); Kapnikaréa et Saints-Théodores (milieu du XIe s. pour les parties anciennes); Petite-Métropole, faite de remplois antiques et paléochrétiens, au début du XIIIe s., pendant que le Parthénon, l'Erechtheion et l'Héphaisteion sont convertis en églises. Réduite à l'aspect d'un village à la fin de l'occupation des Turcs, ruinée et insalubre, la ville s'est agrandie et modernisée depuis 1830 jusqu'à devenir une capitale moderne, desservie en eau par le grand barrage dit « de Marathon », reliée par eau, par fer et par air au reste du pays et du monde, siège des administrations et du gouvernement. Elle compte 800 000 habitants, plus 500 000 au Pirée (relié au centre d'Athènes par un chemin de fer électrique, en partie souterrain). Des faubourgs très populeux, des quartiers industriels s'étalent dans toute la plaine à perte de vue, montent à l'assaut du relief, et une ligne presque ininterrompue de villas et de lieux d'agrément prolonge la capitale vers l'aérodrome d'Helliniko et le long de la côte, du Pirée vers le sud-est, ainsi que sur la route qui mène vers le Pentélique.

Les monuments publics du XIXe s., en style néo-grec ou munichois, ne nous semblent plus très heureux; depuis 1950 environ, le centre d'Athènes, surtout entre les deux grandes places de la Constitution et de la Concorde, se rebâtit fiévreusement (grands buildings très modernes); plus à l'écart, des demeures particulières reprennent heureusement les gracieux éléments du style local (surtout insulaire). On a réservé quelques beaux parcs et des avenues ombragées, et interdit la construction dans la zone archéologique qui entoure largement l'Acropole, ainsi que sur les hautes pentes du Lycabette.

plan d'ATHÈNES
époque antique
(à gauche)
époque contemporaine
(à droite)

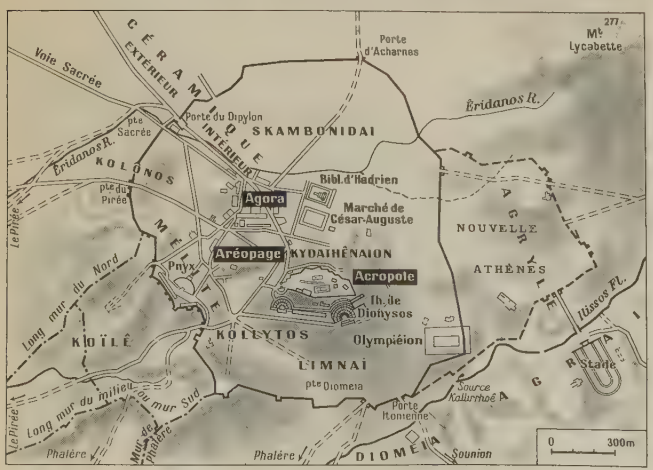

Phot. Musée national archéologique d'Athènes.

● *Histoire de l'art.* Athènes et l'Attique occupent dans l'histoire de l'art grec une situation privilégiée. Datant de l'époque mycénienne, on recueille dans les tombes des œuvres d'art (vases, ivoires), mais c'est à l'époque géométrique que s'affirme l'originalité attique dans la céramique, dont le cimetière du Dipylon a fourni de magnifiques exemples, et surtout dans les vases proto-attiques (trouvailles de Vari, d'Eleusis). L'époque archaïque (VIIe et VIe s.) voit jaillir une extraordinaire floraison d'œuvres originales : ateliers de céramique (figures noires et rouges, exportées dans la Méditerranée entière, et permettant de suivre avec précision l'évolution de l'art des potiers et des peintres; pour ce qui concerne l'architecture et la sculpture : les fouilles de l'Acropole et de l'Agora ont livré le décor de chapelles archaïques (reliefs, statues de fronton) et des offrandes variées. Ces statues de jeunes filles (*corés*) et de jeunes gens, athlètes et cavaliers (musée de l'Acropole), sont rehaussées de couleurs vives; leur art, à la fois intellectuel et sensuel, mêle les influences de l'art dorien et de l'Ionie, la majesté paisible et la saveur paysanne. Après le coup terrible des guerres médiques s'ouvre une courte et splendide période de transition, qui s'épanouit vers 450 dans l'art classique du « siècle de Périclès » : entre le trésor des Athéniens à Delphes (après 490) et la fin du siècle (Erechtheion de l'Acropole) l'art d'Athènes semble effacer par son éclat le reste du monde grec. Après Myron, le nom de Phidias symbolise ce moment exceptionnel, où architecture et sculpture atteignent une rare perfection. Athènes rassemble une foule d'artistes, autochtones ou étrangers : tels Polyclète d'Argos, le peintre Polygnote de Thasos, Ictinos, architecte du Parthénon et de Bassae, Mnésiclès, architecte des Propylées, les sculpteurs Alcamène, Callimaque. Le IVe s. continue sans déchoir, avec Céphisodote, Praxitèle, sculpteurs de l'allégorie et du pathétique; l'art céramique jette ses derniers feux. L'époque hellénistique est moins riche en artistes originaux, mais Athènes reste une capitale de l'art et une sorte de musée vivant jusqu'à l'Empire (art néo-attique), et s'embellit d'édifices nouveaux ou restaurés : portiques d'Attalos et d'Eumenès, odéons de l'Acropole et de l'Agora, théâtre de Dionysos, temple de Zeus Olympien, stade panathénaïque, etc. La gloire de l'art d'Athènes a survécu dans la tradition, mais l'Occident n'a repris contact avec lui qu'à partir du XVIIe s., et surtout depuis 1830 (fouilles de l'Acropole et de l'agora du Céramique, d'Eleusis, des nécropoles attiques; travaux au cap Sounion, à Rhamnonte, à Brauron, au Pirée; découvertes d'œuvres attiques à Délos, Delphes, etc.; reconstruction partielle des monuments de l'Acropole).

● *Musées.* Le MUSÉE NATIONAL ARCHÉOLOGIQUE, réorganisé depuis la Seconde Guerre mondiale, présente les plus belles pièces de ses immenses collections dans des salles où sont groupées chronologiquement les œuvres, de toutes matières et de toutes dimensions, qui marquent les étapes de la civilisation grecque, depuis le néolithique jusqu'aux temps romains; la salle « mycénienne » offre un ensemble particulièrement impressionnant, avec de fabuleuses richesses. Pour les époques archaïque et classique, le Musée n'expose que des originaux grecs de tout premier choix, à l'exclusion, ou presque, de toute copie romaine. Les collections céramiques, incomparables, sont d'une instructive variété. Le MUSÉE DE L'ACROPOLE est ouvert depuis 1957 après réorganisation : on y voit les frontons des chapelles primitives, les *couroi* et *corés* archaïques, les fragments restés sur place de la sculpture du Parthénon, de l'Erechtheion et du temple d'Athéna Nikê (« balustrade » fameuse). Le MUSÉE DE L'AGORA est installé, depuis 1956, dans le portique d'Attale reconstruit et aménagé sous la responsabilité de l'Ecole américaine et des Services grecs; il montre, selon les méthodes les plus modernes, l'essentiel des objets d'art et de civilisation découverts dans la région de l'Agora, depuis la préhistoire jusqu'aux temps modernes, y compris un choix de textes épigraphiques de premier ordre. Les MUSÉES ÉPIGRAPHIQUE et NUMISMATIQUE sont réservés aux spécialistes. Le MUSÉE BYZANTIN, très bien conçu, contient des monuments de grande valeur. (→ Biblio.)

ATHÈNES (DUCHÉ D'), une des seigneuries de l'Empire latin d'Orient, qui dura de 1205 à 1456. Créée à la suite de la substitution d'empereurs latins aux empereurs byzantins d'Orient (1204), au lendemain de la prise d'Athènes par Boniface de Montferrat, un des chefs de la quatrième croisade, la seigneurie d'Athènes fut donnée au seigneur franc-comtois Othon de La Roche et demeura dans sa famille pendant deux siècles. En 1312, le duché d'Athènes (la seigneurie était devenue duché en 1260) passa aux mains des Catalans, qui le gardèrent jusqu'à la prise d'Athènes par les Turcs en 1456, trois ans après la destruction de l'Empire byzantin par Mehmet II.

Athènes (CHARTE D'), petit ouvrage rédigé par un groupe d'architectes (Congrès des ingénieurs et architectes modernes) en 1933, donnant en formules simples des principes essentiels pour l'aménagement actuel des villes. Il règle la ville sur quatre fonctions : habiter, travailler, cultiver le corps et l'esprit, et circuler.

Athènes (LA CONSTITUTION D'), ouvrage d'Aristote. (V. POLITIQUE DES ATHÉNIENS.)

Athènes (L'ECOLE D'), fresque de Raphaël. (V. ÉCOLE.)

Athènes (ECOLE FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE D'), établissement créé en 1846 pour faire progresser la connaissance de la langue et de la civilisation grecques. Les membres de l'Ecole sont au nombre de six. Ils sont choisis par une commission de l'Académie des inscriptions, parmi les spécialistes de grec (le plus souvent des agrégés sortis de l'Ecole normale supérieure); le séjour à l'Ecole dure trois ans. Depuis 1900, une section spéciale est ouverte à des membres étrangers, boursiers de leur gouvernement. L'Ecole française d'Athènes s'est surtout spécialisée dans les fouilles archéologiques : celles de Delphes et de Délos lui ont été confiées.

Athènes (Nouvelle), café parisien qui était fréquenté, dans la seconde moitié du XIXe s., par des gens de lettres habitant les Batignolles. On y voyait Castagnary, Alfred Delvau, Duranty, Philippe Gille.

ATHÉNIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Athènes ou à ses habitants; habitant ou originaire d'Athènes. ‖ Qui a la finesse spirituelle que l'on prêtait aux Athéniens : *Son sourire, éclairant tout à coup des traits réguliers et placides, avait quelque chose d'athénien* (Nerval).

◆ N. f. Mob. Meuble créé à la fin du règne de Louis XVI, souvent en bronze et en malachite, formé d'une vasque soutenue par trois pieds en griffes ou en cariatides. (Elle servait de cassolette, de console ou de vase à fleurs.) — Art culin. *A l'athénienne*, se dit d'apprêts culinaires condimentés avec oignons fondus, aubergines, tomates et piments doux.

ATHÉNION, l'un des chefs des esclaves siciliens révoltés contre les Romains en 104 av. J.-C. Esclave d'origine sicilienne, d'une habileté peu commune, il fut longtemps un adversaire gênant pour Rome. Il prit le titre de roi en 102. Il fut tué par le consul Aquilius (100 av. J.-C.).

ATHÉNIS de Chios, fils d'Achermos, sculpteur grec de la seconde moitié du VIe s. av. J.-C. Il travailla avec son frère Boupalos. On cite d'eux une caricature du poète Hipponax, une figure d'Artémis, à la fois triste et gaie. Auguste rechercha ses œuvres et en fit placer sur le Palatin.

ATHÉNIUM [njɔm] n. m. Chim. Nom temporairement donné à l'élément chimique de numéro atomique 99, désigné maintenant sous le nom d'*einsténium*.

ATHÉNODORE, en gr. **Athênodôros,** philosophe grec stoïcien, né à Tarse, et à peu près contemporain du philosophe Athénodore, l'ami de Caton d'Utique. Il fut un des maîtres d'Octavien, dont il devait devenir le conseiller. Il écrivit une histoire de Tarse.

ATHÉNODORE de Rhodes, en gr. **Athênodoros,** sculpteur grec, auteur, avec son frère Hagesandros et Polydoros, du fameux groupe du *Laocoon* (30-25 av. J.-C.). On a relevé des signatures d'Athénodore sur des bases de statues découvertes en Italie et à Lindos (Rhodes); on lui attribue une statue d'Isis, à Rome.

ATHÈQUES n. m. pl. (*a* priv., et gr. *thêkê*, coffre, carapace). Sous-ordre de tortues caractérisées par le faible développement de leur carapace, qui n'est pas soudée aux vertèbres ni aux côtes. (Les athèques s'opposent aux thécophores et comprennent la seule famille des sphargidés.)

ATHÉRINE n. f. Genre de poissons osseux dont certaines espèces habitent nos côtes, où elles sont connues et pêchées sous les noms de *prêtre* et de *faux éperlan* sur les côtes de l'Atlantique, de *joel* sur les côtes méditerranéennes.

— Encycl. La principale espèce est *Atherina presbyter*, le « prêtre », ainsi nommée à cause de la bande argentée, semblable à une étole, qui orne ses flancs. La même bande se retrouve chez les deux espèces méditerranéennes : *A. hepsetus* et *A. boyeri*. Le genre sert de type à la famille des *athérinidés*.

ATHÉRIX n. m. Mouche du bord des eaux.

— Encycl. Les femelles d'*Atherix ibis* se réunissent en groupes nombreux pour pondre en commun. Leur ponte, à laquelle s'ajoutent leurs cadavres, forme une masse volumineuse suspendue aux herbes du bord des eaux. Une espèce est parasite des grenouilles et leur transmet une filaire. Le genre fait partie des diptères brachycères, famille des leptidés.

ATHERMAL, E, AUX adj. (*a* priv., et *thermal*). Relatif aux eaux minérales froides.

ATHERMANE adj. (*a* priv., et gr. *thermos*, chaleur). Physiq. Se dit d'un corps qui ne se laisse pas traverser par les radiations infrarouges.

ATHERMANÉITÉ n. f. Caractère des corps athermanes.

ATHERMIQUE adj. Chim. Qui ne dégage ni n'absorbe de chaleur : *Réaction athermique.*

ATHÉROMATEUX, EUSE adj. Pathol. Qui concerne l'athérome.

◆ Adj. et n. Atteint d'athérome.

ATHÉROME n. m. (gr. *athêra*, bouillie). Dégénérescence de la tunique interne des artères, entraînant localement la formation de dépôts de cholestérine et de sels de chaux : *Athérome artériel.*

— Encycl. L'*athérome artériel* est la modalité majeure de l'artériosclérose. On l'appelle aussi athéroscl érose, eu égard à la constante association des dépôts athéromateux et d'altérations scléreuses de la paroi artérielle. C'est le type même de la lésion dégénérative qui exprime la sénescence du système artériel (c'est, dit-on, la « rouille de la vie »). Son apparition plus ou moins précoce est conditionnée par des facteurs génétiques* ou raciaux. D'autres facteurs interviennent, que l'on connaît de mieux en mieux : les uns sont internes (déséquilibres hormonaux, en particulier surrénaux et génitaux); les autres sont externes (surcharge alimentaire, obésité avec hyperlipidémie et hypercholestérolémie); d'autres, enfin, sont mixtes (diabète sucré, maladie goutteuse).

Anatomiquement, l'athérome comporte le dépôt, sous l'endartère*, de lipoïdes faits surtout de cholestérol. Celui-ci est contenu dans des macrophages*, ou figuré sous forme de cristaux; tardivement, l'athérome se calcifie et devient radiologiquement visible. Il s'associe, autour des plaques calcifiées, une sclérose de la zone interne de la média*. *Cliniquement*, les artères sont dures et souvent allongées et flexueuses. L'hypertension peut ou non être associée à l'athérome; quand elle existe, elle est soit la *cause*, soit l'*effet* de cette lésion. Le danger de l'athérome est la réduction du débit sanguin par sténose et par perte d'élasticité pariétale; il est parfois dans la rupture (*franche :* hémorragie foudroyante, ou *insidieuse :* anévrisme disséquant); il est surtout dans la thrombose* (génératrice d'arrêt brusque du courant sanguin), d'où peuvent résulter des nécroses des membres (gangrène), des viscères (infarctus), ou du cerveau (ramollissement).

Le traitement vise à lutter contre les facteurs de sénescence (diététique et hormones), contre les surcharges lipidiques (diététique et hypocholestérolémiants, cholestérolytiques) et contre les accidents de thrombose (anticoagulants, etc.).

ATHÉROSCLÉROSE n. f. V. athérome.

ATHERTON ou **CHOWBENT,** v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au N.-O. de Manchester; 20 600 hab. Mines de houille. Industries textiles (coton). Fonderies.

ATHERTHON (Gertrude Franklin-Horn), romancière américaine (San Francisco 1857 - *id.* 1948), arrière-petite-nièce de Benjamin Franklin. Elle a laissé de nombreux romans et récits et une biographie romancée d'Alexandre Hamilton.

ATHÉRURE n. m. Mammifère rongeur, voisin du porc-épic, à piquants courts et acérés. (La queue est terminée par une touffe de soies dures. Il habite l'Afrique et l'Indo-Malaisie.)

ATHÉSIE n. f. Neurol. V. athétose.

ATHÉTÈSE n. f. (*a* priv., et gr. *thetos*, adopté). Linguist. Rejet d'une leçon fausse ou d'un passage apocryphe.

ATHÉTOSE n. f. (gr. *athetos*, sans position fixe). Neurol. Phénomène morbide consistant en mouvements involontaires, lents et exagérés, ordinairement limités à la main et au pied. (Syn. athésie.)

— Encycl. L'*athétose* peut être unilatérale (*hémiathétose*) ou double. L'hémiathétose complique généralement une hémiplégie plus ou moins importante de l'adulte ou de l'enfant. L'*athétose double* peut se rencontrer également dans les hémiplégies doubles cérébrales infantiles et dans divers autres types de lésions cérébrales.

ATHIÉMÉ, ch.-l. de cercle du Dahomey, au N. d'Anecho; 920 hab. (20 Europ.). Palmeraies; centre d'essai à Tinou. — Le *cercle d'Athiémé* a 223 000 hab.

ATHIES-SOUS-LAON, comm. de l'Aisne (arrond. de Laon), près de Laon; 1 241 hab. (1 170 aggl.). Eglise du XVe s.

ATHIS [tis] ou **ATHIS-DE-L'ORNE,** ch.-l. de cant. de l'Orne (arrond. d'Argentan), dans le Bocage normand; 1 965 hab. (526 aggl.) [*Athisiens*]. Tissus. Appareils de radio. Amiante. Produits laitiers.

Athis et Prophilias, roman français du commencement du XIIIe s., en plus de 20 000 vers octosyllabiques, par Alexandre de Bernay. C'est l'histoire, empruntée à un conte grec, de deux jeunes Romains, étudiants à Athènes, que leur amitié jette dans les plus étranges aventures.

ATHIS-MONS, comm. de la Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), agglomération de la banlieue S. de Paris, près du confluent de l'Orge et de la Seine; 14 120 hab. (7 821 aggl.) [*Athégiens* ou *Athémonsois*]. Eglise avec clocher roman. Centre industriel : affinage de métaux non ferreux; malterie; aliments pour le bétail. — Un traité y fut signé le 23 juin 1305, par lequel Robert III de Flandre cédait la Flandre wallonne à Philippe le Bel.

ATHLÈTE n. m. (gr. *athlêtês*, de *athlos*, combat). Antiq. Celui qui dispute des concours dans des jeux publics, organisés, en général, dans le cadre des fêtes et jeux panhelléniques. ‖ Personne qui pratique les sports athlétiques. ‖ *Par extens.* Homme robuste, d'une forte constitution : *Le corps d'un athlète et l'âme d'un sage, voilà ce qu'il faut pour être heureux* (Voltaire). ‖ *Athlète complet*, homme dont tous les muscles sont exercés, et qui réussit dans tous les sports athlétiques.

— Encycl. Antiq. On distinguait en Grèce plusieurs catégories d'*athlètes :* coureurs, lutteurs, lanceurs de disque ou de javelot, pugilistes, pancratiastes, et l'on divisait les concurrents en trois groupes : enfants (12 à 16 ans), adolescents (16 à 20 ans), adultes. Ils devaient être Grecs de naissance, et de condition libre. Jusqu'à la fin du Ve s., les athlètes étaient, en fait, des amateurs, souvent d'humble origine. Mais au cours du IVe s. l'athlétisme devint un métier, à cause des avantages accordés au vainqueur. Celui-ci, depuis les origines, obtenait en effet, en dehors des prix, des faveurs extraordinaires : retour triomphal dans sa patrie, décrets honorifiques, privilèges, exemptions d'impôts, préséances, nourriture au prytanée, statues (telles que le *Discobole* de Myron, le *Diadumène* de Polyclète, l'*Apoxyomène* de Lysippe). De grands poètes, comme Pindare, chantaient ses victoires.

L'exaltation de l'individu, au IVe s., contribue à renforcer ce prestige de l'athlète qui, comme l'artiste ou le général victorieux, a su se dépasser lui-même et réaliser concrètement toutes ses virtualités, ce qui explique la place considérable qu'il occupa dans la cité.

athlète
bronze antique
musée des Thermes, Rome

ATHLÉTIQUE adj. Propre à l'athlète; qui convient à un athlète : *Les picadores* [...] *se font en général remarquer par une haute taille et des formes athlétiques* (Gautier).

ATHLÉTIQUEMENT adv. En athlète; de façon athlétique.

ATHLÉTISME n. m. Ensemble des exercices corporels où se retrouvent les gestes naturels de l'homme (courses, sauts, lancers) et destinés à entretenir ou à améliorer sa valeur physique. (Le temps, la distance et la hauteur constituent les bases du classement dans le sport de l'athlétisme, ce qui le distingue de la gymnastique.)

— Encycl. L'*athlétisme* connut une faveur particulière dans l'Antiquité grecque (jeux Olympiques*). L'athlétisme moderne, lui, naquit en Grande-Bretagne. Dès le XIIe s., les chroniqueurs de l'époque décrivent les jeux athlétiques des Londoniens. Plus tard furent organisées des courses entre *pedestrians*, qui donnaient lieu à des paris. Mais c'est surtout dans les collèges anglais que se développa, au XIXe s., l'athlétisme pratiqué par des amateurs, en marge du pédestrianisme où se mesuraient des professionnels et qui connaissait une grande vogue. Les universités d'Oxford et de Cambridge jouèrent un rôle prépondérant dans le développement de l'athlétisme amateur. En 1861 fut créé le premier club d'athlétisme, le Mincing Lane Athletic Club. En 1866 fut fondé l'Amateur Athletic Club, qui organisa les premiers championnats d'athlétisme. En 1877, des athlètes d'Angleterre et d'Irlande s'affrontaient dans un premier match international. Dans le même temps, l'athlétisme s'implantait aux Etats-Unis, au Canada et, peu à peu, dans divers autres pays. C'est vers la fin du XIXe s. qu'il fit son entrée en

Phot. Anderson-Giraudon.

athlétisme
de gauche à droite
départ
d'une course de vitesse
course de fond
course de haies
course de relais
(passage du témoin)
steeple-chase
lancement du disque
du javelot
du poids
du marteau

France, sous l'action du Racing-Club de France, puis de l'Union des sociétés françaises des sports athlétiques (U. S. F. S. A.), fondée en 1887.

Aujourd'hui, les règlements de l'athlétisme pratiqué dans la majorité des pays sont définis par un organisme international, l'International Amateur Athletic Federation. Les épreuves d'athlétisme se divisent en deux catégories : les courses et les concours, qui donnent lieu à l'établissement de records. Les courses principales sont celles du 100 m, du 200 m, du 400 m, du 800 m, du 1 500 m, du 5 000 m et du 10 000 m, qui se disputent sur piste, de même que les courses d'obstacles qui sont le 110 m haies, le 400 m haies et le 3 000 m steeple-chase. A ces distances correspondent, dans les pays anglo-saxons, des épreuves de distances voisines : 100 yards, 440 yards, 880 yards, mile, etc. Les épreuves féminines se disputent sur des distances plus courtes. La principale course sur route est celle du marathon (42,195 km). Outre ces courses individuelles sont organisées les courses de relais, par équipes de quatre : 4 × 100 m, 4 × 400 m, etc.

Les concours d'athlétisme comportent les sauts et les lancers. Parmi les premiers, on distingue le saut en hauteur, le saut en longueur, le saut à la perche et le triple saut ; parmi les seconds, le lancer du disque, le lancer du javelot, le lancer du marteau et le lancer du poids. Enfin, le triathlon, le pentathlon et le décathlon sont des épreuves combinées de courses et de sauts.

Outre les divers championnats nationaux, les principales compétitions d'athlétisme sont les matches internationaux, les championnats d'Europe et les jeux Olympiques, où l'athlétisme tient la plus grande place. Mais l'intérêt de l'athlétisme ne faiblit jamais en raison de la lutte constante contre les records auxquels se livrent les athlètes aux quatre coins du monde, lutte qui exige un entraînement toujours plus poussé et dont les résultats, sans cesse améliorés, suscitent l'admiration des sportifs et prouvent que les possibilités physiques de l'homme sont toujours plus grandes, le plus souvent par l'amélioration de la technique.

L'ordre de grandeur de ces records est de : *pour les courses :* 100 m, 10 s 1/10 ; 200 m, 20 s 3/10 ; 400 m, 45 s 2/10 ; 440 y, 45 s 7/10 ; 800 m, 1 mn 45 s 7/10 ; 1 000 m, 2 mn 18 s 1/10 ; 1 500 m, 3 mn 36 s ; mile, 3 mn 54 s 2/10 ; 5 000 m, 13 mn 35 s ; 10 000 m, 28 mn 30 s 4/10 ; 110 m haies, 13 s 4/10 ; 400 m haies, 49 s 2/10 ; 3 000 steeple, 8 mn 32 s ; 4 × 100 m, 39 s 5/10 ; *pour les sauts :* hauteur, 2,16 m ; longueur, 8,13 m ; triple saut, 16,59 m ; perche, 4,82 m ; *pour les lancers :* poids, 19,25 m ; disque, 59,28 m ; javelot, 85,71 m ; marteau, 68,68 m ; *décathlon,* 8 302 points ; *pentathlon,* 4 872. (→ Biblio.)

ATHLONE, en gaélique **Áth Lvain,** v. de la république d'Irlande (prov. de Connacht, comté de West Meath), dans la plaine centrale, sur le Shannon, au S. du Lough Ree ; 8 400 hab. Centre routier et ferroviaire. Important marché. Remparts du XVIe s. Vestiges d'une abbaye franciscaine du XIIe s. Le château est en partie du XIIIe s.

ATHOLL ou **ATHOL** (comtes, marquis et ducs D'), titre écossais porté par une branche de la famille Stuart, de 1457 environ à 1595, puis par les Murray à partir de 1629.

ATHOLL (Jean STUART ou, mieux, STEWART, 4e comte D'), grand seigneur écossais († 1579). L'un des principaux nobles catholiques d'Ecosse, il servit presque continuellement la cause de Marie Stuart et s'opposa violemment à Morton.

ATHOLL (John MURRAY, 1er marquis D'), magnat et homme politique écossais (1631 ?-1703), fils de John Murray, 1er comte **d'Atholl** de la branche des Murray. Longtemps partagé entre ses sympathies protestantes et son loyalisme dynastique, il se tint dans une prudente expectative lorsque éclata la révolution de 1688 ; finalement, il se rallia aux nouveaux souverains et participa à la pacification des Hautes Terres d'Ecosse.

ATHOLL (John MURRAY, 1er duc D'), homme politique écossais (1660-1724), fils du précédent. Alors que la plupart des membres de sa famille étaient jacobites, il servit les souverains protestants, même après l'avènement de George Ier de Hanovre. Mais il s'opposa vivement à l'Union en 1705-1707.

at home [atom] loc. angl. signif. *chez soi.*

ATHOS (MONT), en gr. **Athôs** ou **Áthos,** montagne de Grèce, à l'extrémité de la péninsule du Hagion Oros (« montagne sainte »), la plus orientale des trois péninsules de la Chalcidique ; 2 033 m.

— Hist. Il y a là un cap difficile à doubler ; aussi Xerxès, avant sa campagne de Grèce de 480, fit séparer, dit-on, le mont Athos de la terre ferme par un canal dont on a reconnu la trace. Dinocrate voulut plus tard y sculpter une figure gigantesque d'Alexandre. Dès la fin du VIIe s., des ermites étaient établis sur l'Athos. Les édits impériaux de Constantin Monomaque (1042-1054) constituèrent leur charte ; ils interdirent notamment aux femmes et aux femelles d'animaux l'accès de la Sainte-Montagne. Les moines de l'Athos se préparent à accéder au royaume des cieux au prix de sévères renonciations. Ils se divisent en *cénobites,* vivant en communautés, et en *idiorrythmes,* qui ont un régime particulier. Au XVe s., époque de son apogée, l'Athos comptait trente couvents de mille moines chacun ; au milieu du XXe s., il en existe vingt, russes, bulgares, serbes et grecs, pour quatre mille moines, fidèles au rite orthodoxe. Ils datent de diverses époques, le plus grand (Roussicon) ayant été construit au XIXe s. Ils bénéficient de l'autonomie administrative, privilège reconnu par les Turcs, confirmé en 1927, leur donnant le statut d'une république monastique intégrée au royaume de la Grèce.

Les constructions sont éparses le long des côtes et audacieusement accrochées aux rochers. Chaque couvent, entouré d'une enceinte fortifiée, a son église et des chapelles conformes au type byzantin, avec des combinaisons polychromes de briques, de pierres, de faïence encastrées dans les murs. Les coupoles sont couvertes de plaques de plomb lisses ou cannelées. A l'intérieur de certains, on trouve de précieuses mosaïques, des fresques, de somptueux ouvrages d'orfèvrerie, des sculptures sur bois (Vatopedhíou, Grande Lávra, Dhokhiaríou, Dhionisíou, etc.), des reliures, des émaux, etc. Les monastères de l'Athos possèdent une très riche collection de manuscrits (onze mille environ), de bulles d'or impériales et de firmans. (→ Biblio.)

Athos, l'un des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas père, dont le caractère est fait de distinction mélancolique.

ATHOUS [toys] n. m. (gr. *athôos,* impuni). Taupin dont la larve, carnassière, se développe généralement dans le terreau couvrant le sol des forêts et dans le vieux bois. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des élatéridés.)

ATHREPSIE n. f. (*a* priv., et gr. *threpsis,* action de nourrir). Art vétér. Maladie observée chez les chiens et les chats de

mont ATHOS

monastères à Dhionisíou
et réfectoire de la Grande Lávra

Phot. Valentin-Atlas, Associated-Press, Direct. gén. de la Jeunesse

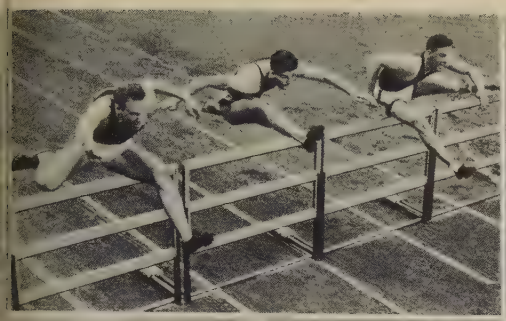

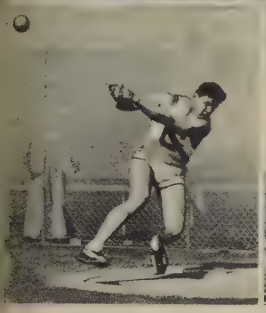

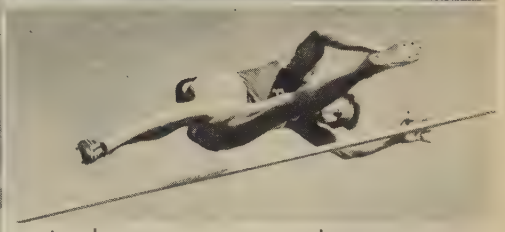

saut en longueur
triple saut

saut en hauteur

moins de deux mois, caractérisée par un amaigrissement profond avec arrêt de la croissance et troubles digestifs variés, malgré une alimentation apparente normale. (Elle est généralement attribuée à des troubles glandulaires.)

— Pédiatr. Etat cachectique progressif de certains nourrissons, causé par un défaut d'assimilation des aliments.

— Encycl. Pédiatr. Le mot *athrepsie*, proposé par Parrot, est parfois remplacé aujourd'hui par celui d'*atrophie*. L'athrepsie, que quelques-uns considèrent comme l'effet d'un état d'infection et d'intoxication gastro-intestinale chronique, se caractérise par un amaigrissement important avec faciès altéré, une température normale ou abaissée, une respiration pénible, éventuellement une diarrhée qui peut être la cause des autres troubles. L'athrepsie s'observe chez des enfants ordinairement âgés de moins de trois mois, nés dans de mauvaises conditions, mal nourris ou nourris avec un lait pauvre ou altéré. Le pronostic est d'autant plus grave que l'enfant est plus jeune.

Le traitement préventif réside dans l'observation de règles d'alimentation strictes, notamment dans celle du nombre, de la régularité, du dosage des prises de lait, dans une hygiène bien comprise. Dans la maladie déclarée, on traite la diarrhée par la diète hydrique, remplacée progressivement par l'administration de lait spécial (demi-écrémé, sucré et acidifié), parfois de fromage « petit-suisse » (régime sec), de babeurre, jusqu'à reprise de l'alimentation lactée normale. L'équilibration du régime est difficile et doit être minutieuse.

ATHREPSIQUE adj. Relatif à l'athrepsie : *Débilité athrepsique.*

◆ Adj. et n. Atteint d'athrepsie.

ATHRIBIS. Géogr. anc. Ville d'Egypte, dont le site porte encore le nom de Kom-el-Atrib, au nome de Benha, sur la rive droite du Nil de Damiette. — Capit. de la 10e province de Basse-Egypte, sa divinité maîtresse était Horis-Khent-Khéty (« Front du corps [des dieux] »), et son héritier sur terre, le Faucon sacré.

ATHUS, comm. de Belgique (prov. du Luxembourg, arrond. d'Arlon), à la frontière du Luxembourg ; 6 297 hab. Sidérurgie. Matériaux de construction. Ebénisterie.

ATHY, v. de l'Irlande du Nord (prov. de Leinster, comté de Kildare), à l'O. des monts de Wicklow, sur le Barrow ; 3 600 hab. Château fort du XVIe s. Marché.

ATHYRIUM [rjɔm] n. m. (*a* priv., et gr. *thurion*, petite porte). Nom scientifique de la fougère appelée à tort « fougère femelle » à cause de ses découpures foliaires arrondies. (Cette fougère des bois [*Athyrium filix-femina*] est en effet bisexuée comme les autres espèces.)

ATHYROÏDIE n. f. Absence de sécrétion thyroïdienne. (L'athyroïdie est le substratum de certains myxœdèmes congénitaux.)

ATI, localité du Tchad, ch.-l. de la région du Batha, à l'E.-N.-E. de Fort-Lamy ; 4 200 hab. (41 Europ.).

ATĪÇA, docteur du bouddhisme du Mahāyāna (v. 980-1052). Appartenant à la famille royale des Pāla (Bengale), il alla à Java vers 1030 pour se perfectionner dans la science bouddhique. Il fut chargé par le roi du Bengale de diriger une mission au Tibet vers 1040 ; il y réunit un concile vers 1050. Il y travailla à réformer le bouddhisme corrompu, en rétablissant la discipline monastique, l'abstinence et le célibat des moines. En outre, il introduisit l'art pāla au Tibet.

ATILIA, nom d'une *gens* romaine divisée en branches patriciennes et plébéiennes. Elle compta parmi ses membres : Marcus **Atilius** *Regulus*, général romain, illustre par son dévouement et sa loyauté. Consul avec Manlius Vulso en 256 av. J.-C., il remporta la victoire navale d'Ecnome et d'autres succès sur terre sur les Carthaginois, qui demandèrent la paix. Mais ses conditions étaient si dures qu'ils continuèrent la lutte. Regulus fut finalement battu et fait prisonnier. On l'envoya à Rome traiter du rachat des prisonniers et de la paix, sur la promesse qu'il reviendrait en cas d'échec : lui-même dissuada ses concitoyens de traiter et retourna à Carthage, où on le fit périr. — Marcus **Atilius** *Regulus*, fils du précédent. Consul en 227 et en 217 av. J.-C. Il prit part à la guerre contre Hannibal. — Lucius **Atilius,** poète comique latin contemporain de Térence (IIe s. av. J.-C.). — L'affranchi Lucius **Atilius,** jurisconsulte du temps de Tibère, qui avait fait construire à Fidènes un immense amphithéâtre de bois, qui s'écroula, et dont la chute fit, suivant Tacite, 50 000 victimes ; Atilius fut condamné à l'exil (27 apr. J.-C.).

Atilia (loi), loi romaine du IIe s. av. J.-C., destinée à protéger les orphelins et les femmes, et selon laquelle, dans certains cas, le préteur urbain devait désigner un tuteur.

ATIMIE n. f. (gr. *atimia*). Privation des droits civils et politiques chez les Grecs.

— Encycl. Partielle ou totale, l'*atimie* était prononcée soit contre les débiteurs du Trésor public, soit pour trahison, meurtre, corruption, désertion, lâcheté, faux témoignage, etc. On pouvait obtenir sa réhabilitation par un vote de l'assemblée du peuple groupant au moins 6 000 voix favorables. Fréquente à Athènes, elle était particulièrement rigoureuse à Sparte, car elle aboutissait pratiquement à l'exclusion du corps social de celui qui en était frappé.

ATITLÁN, lac du Guatemala, dans la région des hauts plateaux volcaniques, au N. du volcan *Atitlán* (3 505 m).

ATJEH ou **ACHEM,** région de Sumatra (Indonésie), à l'extrémité N. de l'île ; environ un million d'hab. L'Atjeh s'étend sur un massif montagneux qui atteint 2 785 m d'alt. et qui domine la mer, au N., par des versants raides ; au S.-O. s'étendent des plaines littorales. La population, qui vit du cocotier et du riz, cultive aussi le poivrier. La région possède également des plantations de palmiers à huile et d'hévéas.

ATJEH(S), ACHINOIS ou **ATCHINAIS,** habitants de l'ancien sultanat d'*Atjeh*, au N.-O. de Sumatra. Sous le nom collectif d'Atjehs, on désigne tous les habitants de cette région ; mais il faut distinguer parmi eux de petits groupes très différents (Gayos, Alas), qui vivent exclusivement sur les plateaux de l'intérieur et sont entourés, au N., à l'E. et à l'O., par les Atjehs proprement dits. Ceux-ci, qui constituent la très grande majorité de la population du pays, sont de souche indonésienne, fortement mélangée de sang dravidien. Ils se disent musulmans, passent pour fanatiques et conservent des coutumes bien antérieures à l'islām. Leur langue écrite est le malais, leur langue parlée un mélange de batak, de malais et d'hindoustani. Excellents agriculteurs, les Atjehs ont conservé une large indépendance sous les différents gouvernements de Sumatra ; ils tendent actuellement à former une unité politique distincte.

ATKINSON (Thomas Witlam), architecte, peintre et voyageur anglais (Cawthorne, Yorkshire, 1799 - Lower Walmer, Kent, 1861). Il publie un ouvrage sur l'ornementation gothique des cathédrales anglaises en 1829, devient architecte à Londres, puis voyage en Europe et en Egypte. Sur les conseils d'Alexandre de Humboldt, il part en 1848 pour l'Asie centrale, où il explore notamment le désert de Gobi et en ramène des notes et des dessins publiés en 1858 et 1860.

ATLANTA, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Georgie, sur le piedmont des Appalaches, au croisement d'importantes voies ferrées ; 503 000 hab. Atlanta est un centre administratif et commercial, mais c'est aussi un centre industriel où domine l'industrie du coton. Universités et collèges.

— Hist. Fondée en 1837, la ville reçut son nom définitif en 1845. Durant la guerre de Sécession, des combats se livrèrent en 1864 près d'Atlanta. Occupée le 2 septembre par les Nordistes du général Sherman après un siège de deux mois, elle fut évacuée par ses troupes à la fin de la même année.

ATLANTE n. m. (par analogie avec le géant *Atlas*, que les Anciens représentaient portant

saut à la perche

atlante, par Pierre Puget

et des Sports, l'Equipe, U. S. I. S., Tamagno.

atlante (moll.)

sur ses épaules la voûte du ciel). Bx-arts. Nom donné aux cariatides viriles qui soutiennent un entablement. (Ces statues-colonnes portent aussi le nom de *télamons*. La sculpture baroque du XVIIe s. a su tirer parti de ce motif, adopté en France par Puget pour la décoration de l'hôtel de ville de Toulon.)

ATLANTE n. m. Mollusque pourvu d'une nageoire ventrale foliacée et contenu dans une coquille discoïdale, fragile, transparente, fermée par un opercule. (Les atlantes sont pélagiques, nocturnes ou crépusculaires ; ils n'approchent jamais des côtes. On en connaît environ cinquante espèces dans les mers chaudes ou tempérées.)

ATLANTES. Géogr. anc. Peuple de l'Afrique du Nord, habitant, dans l'Antiquité, sur le versant méridional de l'Atlas. — Habitants de l'Atlantide*. (Ils étaient, dit Platon, gouvernés par des souverains d'une sagesse exemplaire. Mais ils cherchaient à envahir l'Europe et même l'Asie.)

ATLANTHROPE n. m. (de *Atlas*, et gr. *anthrôpos*, homme). Nom donné par C. Arambourg aux hommes fossiles qu'il a découverts, en 1955, à Ternifine, près de Palikao (Algérie, dép. de Mostaganem). [On a trouvé plusieurs individus, de morphologie très primitive, rappelant l'aspect des pithécanthropes et des sinanthropes, associés à des outils de pierre paléolithiques inférieurs, dont ils seraient les artisans. Le nom scientifique est *Atlanthropus Mauritanicus*.]

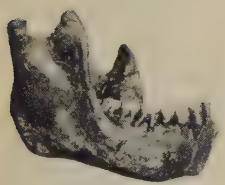

mâchoire d'atlanthrope

ATLANTIC adj. et n. f. (mot angl.). Se dit d'un type de locomotive pour trains de voyageurs, comportant un boggie à deux essieux à l'avant, deux essieux moteurs et un essieu porteur à l'arrière, sous le foyer de la chaudière (en France, symbole 221).

ATLANTIC CITY, v. des Etats-Unis (New Jersey), sur la côte de l'Atlantique, au S.-E. de Philadelphie ; 61 600 hab. Une des plus grandes stations balnéaires du monde, recevant plus de 300 000 touristes au mois d'août.

ATLÁNTICO (DÉPARTEMENT DE L'), départ. de la Colombie septentrionale, s'étendant sur la région de l'embouchure du Magdalena ; 514 500 hab. Ch.-l. *Barranquilla*.

ATLANTIDA, départ. du Honduras, sur la mer des Antilles ; 86 400 hab. Ch.-l. *La Ceiba*.

ATLANTIDE, île hypothétique sur laquelle quelques auteurs de l'Antiquité, presque toujours à la suite du *Critias** de Platon, ont laissé des récits légendaires. Selon eux, à une époque reculée, les Grecs eurent à repousser un peuple, les Atlantes, sorti d'une grande île de l'Atlantique, en face des colonnes d'Hercule (détroit de Gibraltar). Cette île fut engloutie dans un cataclysme en une nuit et un jour, et, toujours selon Platon, ce fait se situerait 9 000 ans avant l'époque où vécut Solon, soit environ 9 600 ans av. J.-C. Plusieurs savants ont conclu à une pure allégorie mythologique ; d'autres ont pensé que la légende avait pour point de départ un événement authentique, mais les localisations proposées pour cette Atlantide varient singulièrement. Dans les littératures européennes, la légende de l'Atlantide a inspiré plusieurs œuvres, en particulier *la Nouvelle Atlantide* de F. Bacon, roman scientifique décrivant la cité idéale des sciences physiques, *Atland ou Manhem* (1679-1702), du Suédois Rudbeck* ; le poème *l'Atlantida* (1876) de l'écrivain catalan Verdaguer, qui imagine Christophe Colomb parti à la recherche de l'ancien continent perdu ; le roman *Atlantis* (1912) de G. Hauptmann, qui fait de la légende un symbole appliqué à la psychologie moderne d'un savant devenu amoureux d'une actrice, et, enfin, *l'Atlantide* (1919), de P. Benoit. (→ Biblio.)

ATLANTIDES. Astron. Nom ancien donné aux Pléiades*.

ATLANTIQUE adj. Relatif à l'océan Atlantique : *Littoral atlantique. Que le souffle atlantique emplisse tes poumons !* (Heredia). — Géol. *Période atlantique,* période du Quaternaire où a régné, dans les régions tempérées, un climat doux, un peu plus chaud que le climat actuel. ‖ Plus particulièrement, la dernière de ces périodes, caractérisée en Europe par la chênaie mixte, et qui a duré de — 5000 à — 2500 environ.

ATLANTIQUE (OCÉAN), océan de l'hémisphère occidental, compris entre l'Europe et l'Afrique à l'E., l'Amérique à l'O. ; 58 300 000 km². Assez bien isolé de l'océan Arctique par un seuil dont les îles Britanniques, l'Islande et le Groenland seraient les jalons, il s'ouvre largement au S. vers l'océan Antarctique.

● *Océanographie.* L'océan Atlantique est relativement étroit et dessine une sorte de S étiré. Il comprend plusieurs éléments :

1° La marge continentale, le plus souvent étroite, qui ne s'élargit un peu que dans le golfe du Mexique (Yucatán, côte du Texas à la Floride), au large des pays de la Plata et de la Patagonie, et surtout en Amérique du Nord, depuis le cap Hatteras jusqu'à la mer de Baffin, et en Europe (France, Grande-Bretagne, mer du Nord) ;

2° Une dorsale médiane, dont la profondeur est comprise le plus souvent entre 1 500 m et 3 000 m, qui s'étire depuis l'île Jan Mayen (au N. de l'Islande) jusqu'à l'île Saint Paul (près de l'équateur), où elle offre alors un tracé O.-E. ; elle est interrompue par une gigantesque cassure, la fosse de la Romanche (7 370 m) et peut être observée de nouveau dans l'hémisphère Sud, où elle est jalonnée par les îles Ascension, Tristan da Cunha, Gough et Bouvet ; de l'île Gough, un rameau oriental (crête de Walfish Bay) rejoint l'Afrique au large de l'Angola. Bien connue entre 30° et 40° de latitude Nord, cette crête est ici formée, dans le détail, par une série de sillons et de chaînons orientés du S.-O. au N.-E., avec des dénivellations pouvant atteindre 1 500 m entre les sommets et les creux ;

3° Entre les continents et cette dorsale se creusent des bassins qui atteignent par endroits 6 000 et 7 000 m de profondeur. Leur origine est aujourd'hui encore très discutée. Ceux de l'océan Atlantique occidental ne seraient recouverts que par une pellicule sédimentaire reposant sur le *sima,* qui s'épaissirait sur la crête médiane. En revanche, ceux de l'Atlantique oriental seraient des bassins continentaux à fond de *sial ;* cette hypothèse se trouverait confirmée par l'existence de nombreux seuils qu'on y rencontre (Açores, Cap-Vert, seuil de Guinée, crête de Walfish Bay), mais aussi infirmée par la présence, dans les grands fonds, d'un épais manteau d'argile rouge indiquant l'existence de bassins très anciens, en place depuis l'ère primaire (Silurien).

Au point de vue hydrologique, la ligne médiane de l'équateur, la communication plus ou moins libre avec les océans Arctique et Antarctique et la répartition des mers bordières permettent de distinguer deux grands secteurs, au N. et au S.

L'Atlantique Nord est constitué de deux masses d'eau : en surface, des eaux relativement chaudes et salées intéressent une tranche très épaisse sous laquelle se trouve une masse plus froide et moins salée. Ces différences entretiennent des courants, qui sont du reste également en rapport avec la circulation atmosphérique dans la zone tropicale. Aux latitudes équatoriales, un courant se dirige d'E. en O. Il baigne la côte septentrionale de l'Amérique du Sud, tandis qu'un autre rameau se rebrousse vers le N. Au large de la Floride, ces branches tropicales alimentent le Gulf Stream, qui, au S. de Terre-Neuve, amorce un « courant de l'Atlantique Nord » ; de plus en plus épanoui, ses eaux s'insinuent dans les golfes et détroits de la péninsule européenne, tandis que d'autres courants se dirigent vers les latitudes tropicales. Entre l'Ecosse et l'Islande, la circulation se fait du N. au S., tandis qu'on observe, au large du Groenland, un courant plus froid provenant de l'océan Arctique ; de la mer de Baffin descend également un courant froid, le long du Labrador. Ces courants rencontrent le Gulf Stream au S. de Terre-Neuve, et cette rencontre des eaux froides et tièdes provoque des hécatombes dans le plancton : cette nourriture abondante alimente des bancs de poissons qui font de ce secteur une grande zone de pêche.

L'Atlantique Sud offre un schéma sensiblement plus simple. On y rencontre trois couches d'eau superposées : des eaux relativement chaudes et salées, sur une épaisseur de 500 m, surmontent les eaux intermédiaires antarctiques (vers 800 m de profondeur) et les eaux profondes, aux températures très constantes. Le système des courants est représenté par un courant équatorial E.-O. qui se prolonge par le courant chaud dit « du Brésil », s'écoulant vers le S., le long de l'Amérique. Les eaux froides australes forment un courant au large des Falklands ; un courant oriental (courant de Benguela), dirigé du S. au N., longe l'Afrique.

L'océan Atlantique offre un intérêt humain exceptionnel : il est le trait d'union entre des civilisations ayant les mêmes affinités. La partie N. de l'Atlantique baigne en particulier des régions très peuplées, entre lesquelles s'effectue la plus intense circulation maritime du monde. (→ Biblio.)

● *Histoire de l'exploration.* L'Antiquité connaissait les côtes de l'Atlantique des îles Canaries à la pointe septentrionale des îles Britanniques. Du VIIIe au XIe s., les Normands le parcoururent entre la Norvège, l'Irlande et le Groenland jusqu'aux rivages du Labrador et de la Nouvelle-Ecosse d'une part, le Spitzberg et la mer Blanche de l'autre. La recherche d'une route maritime directe vers les Indes entraîna la découverte de ses limites, au cours du XVIe s., par les navigateurs espagnols et portugais. Les explorations hydrographiques du XVIIe s. sont à l'actif de la marine hollandaise. Celles du XVIIIe s. ont été faites par les amirautés française et britannique. A partir de 1850, la navigation à vapeur autorise les recherches océanographiques. De nombreuses expéditions scientifiques furent organisées et, en 1856, le commodore américain Maury put démontrer l'importance et le rôle capital du Gulf Stream. Les croisières les plus importantes sont celles du *Challenger* (britannique, 1873-1876), de la *Gazelle* (allemand, 1874-1876), du *Blake* et de l'*Albatros* (américain, 1883), du *Michael Sars* (norvégien, 1910), du *Pourquoi-Pas ?* (français, 1912-1936), du *Meteor* (allemand, 1925-1927), de l'*Albatross* (suédois, 1947), de l'*Atlantis* (américain, 1954), etc. Les croisières du prince Albert de Monaco, puis celles qui furent organisées par le Bureau hydrographique international, au cours de la première moitié du XXe s., ont permis d'en dresser une carte bathymétrique très détaillée.

● *Opérations navales* (1914-1918 ; 1939-1945). Le contrôle de l'océan Atlantique par les Alliés a joué un rôle stratégique essentiel pendant les deux guerres mondiales, permettant d'abord le ravitaillement outre-mer des puissances occidentales, puis l'arrivée en Europe des forces américaines qui assurèrent leur victoire. Aussi, au cours des deux conflits, l'Allemagne s'est-elle efforcée de rompre la sécurité des communications navales alliées dans l'Atlantique par l'action de ses sous-marins et, accessoirement, par celle de ses corsaires et de ses bâtiments de surface. Après des pertes très sévères, les Alliés ont surmonté la crise en construisant plus de navires marchands que l'ennemi n'arrivait à en détruire, et en organisant une lutte efficace contre les sous-marins adverses. (V. ANTI-SOUS-MARIN et CONVOI.)

C'est en 1917, à la suite de la décision allemande de mener la guerre sous-marine à outrance (février), que les Etats-Unis rompent avec l'Allemagne, puis lui déclarent la guerre (avril). Aussitôt, les exportations américaines vers la Hollande et les pays scandinaves, qui réexportaient en Allemagne, tombent des neuf dixièmes. La période cruciale de la guerre navale est le mois d'avril 1917, où les pertes des navires marchands alliés atteignent 875 000 tonnes. Elles diminuent ensuite régulièrement et n'atteignent plus que 300 000 tonnes environ par mois à la fin de l'année. Malgré les sous-marins, plus de deux millions de soldats américains, transportés sans perte, sont présents en France en novembre 1918.

La *bataille de l'Atlantique de 1941-1944* se déroule de manière analogue, mais avec plusieurs circonstances aggravantes : les sous-marins, au rayon d'action beaucoup plus grand, opèrent couramment sur les côtes américaines, ce qui oblige à organiser des convois de bout en bout. En outre, les côtes européennes, d'Hendaye au cap Nord, étant occupées par les Allemands (v. ATLANTIQUE [*mur de l'*]), leurs sous-marins, aidés par l'aviation et souvent par des bâtiments de surface, ont beaucoup moins de route à faire et d'obstacles à surmonter pour atta-

Phot. Dr Arambourg.

quer les convois. L'année 1942 fut la plus rude pour les Alliés, avec 8 millions de tonnes coulées (dont près de 800 000 au mois de novembre), soit deux fois plus qu'en 1941. Le tournant de la bataille de l'Atlantique se situe en mars 1943, dernier mois où les pertes dépassent 600 000 tonnes et où, pour la première fois, le tonnage construit par les Alliés (près d'un million de tonnes) dépasse le tonnage perdu. Ce dernier descend au-dessous de 100 000 tonnes en octobre, tandis que le nombre des sous-marins coulés augmente sans cesse (630 de 1943 à 1945 contre 151 de 1939 à 1943). Mais la bataille n'est réellement gagnée par les Alliés qu'après la conquête, en 1944, des bases sous-marines allemandes (Cherbourg, Brest, Saint-Nazaire, La Pallice, etc.).
Le rôle de l'Atlantique dans les deux guerres mondiales illustre à la fois l'importance de ce théâtre d'opérations et la solidarité de ses riverains. Aussi, le premier accord de défense conclu après 1945 prit-il en 1949 le nom de *pacte de l'Atlantique Nord*. (V. GUERRE *mondiale* [Première et Seconde].) [→ Biblio.]

Atlantique (CHARTE DE L'), déclaration faite le 14 août 1941 par le président Roosevelt et le Premier ministre Churchill, à la suite de leur rencontre à bord d'un navire de guerre sur l'Atlantique, relativement aux principes qui devaient guider leur politique de sécurité après la défaite allemande.

Atlantique (FRONT DE L'), nom donné, lors de la libération de la France en 1944, à l'ensemble des positions tenues par les troupes françaises du général de Larminat, commandant le détachement d'armée de l'Atlantique, pour investir les troupes allemandes repliées sur le littoral à Lorient, Saint-Nazaire, Rochefort, La Rochelle et Royan.

Atlantique (MUR DE L'), position fortifiée construite par les Allemands, de 1941 à 1944, sur les côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord. Pièce maîtresse de la stratégie défensive de la Wehrmacht à l'O., le mur de l'Atlantique devait comprendre 15 000 ouvrages bétonnés de 600 à 800 m³, couverts par des défenses accessoires littorales et sous-marines, semées de mines et protégées par de puissantes batteries de côtes. Malgré un travail intensif réalisé par l'organisation Todt, grâce à d'importantes réquisitions de main-d'œuvre (175 000 ouvriers qui coulèrent 7 500 000 m³ de béton), le mur de l'Atlantique ne put être achevé (3 700 ouvrages terminés en avril 1943) et conserva le caractère d'une fortification linéaire qui ne put résister longtemps à l'attaque des Alliés. Au début de juin 1944, 60 divisions étaient affectées par von Rundstedt à la défense de cette position, derrière laquelle était réservée une masse de manœuvre de 11 divisions blindées. Sur cet ensemble, 30 divisions tenaient le secteur de la Manche, d'Avranches au Pas-de-Calais. (V. NORMANDIE [*bataille de*].)

Atlantique Nord (PACTE DE L'), ou **O.T.A.N.** (*Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*), ou **N. A. T. O.** (*North Atlantic Treaty Organisation*), accord signé à Washington le 4 avril 1949 par la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal et les Etats-Unis, puis, en 1952, par la Grèce et la Turquie, enfin, en 1955, par l'Allemagne fédérale, en vue de « sauvegarder la paix et la sécurité, et de développer la stabilité et le bien-être dans la région de l'Atlantique Nord ». L'inquiétude causée en Europe, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par la politique de l'U. R. S. S., et l'état de faiblesse militaire des pays occidentaux amenèrent certains d'entre eux à se réunir pour préparer leur défense. Cette conception aboutit d'abord à la signature du traité franco-anglais de Dunkerque* (1947), puis de celui de Bruxelles* (1948) entre les pays du Benelux, la Grande-Bretagne et la France. Ces traités se transformèrent bientôt en la puissante organisation politique et militaire du pacte de l'Atlantique, quand, à la suite des succès communistes de Chine et de Prague, les Etats-Unis décidèrent de participer, dès le temps de paix, à la sécurité de l'Europe occidentale (1949).
Le traité de 1949, inscrit dans le cadre de la charte des Nations unies, se caractérise par le double souci d'assurer le réarmement des Etats membres sans bouleverser leur économie, et de mettre sur pied, en temps de paix, un commandement unifié et effectif de leurs forces armées sur chaque théâtre d'opérations éventuel. Son organe exécutif suprême est le *Conseil de l'Atlantique Nord*, conseil permanent des gouvernements représentés par leurs chefs ou suivant le cas par leurs ministres des Affaires étrangères, de la Défense ou des Finances. Ce Conseil, qui définit l'évolution des objectifs et de l'organisation du pacte, tient, en principe, deux ou trois séances par an. Afin d'en assurer le fonctionnement permanent, son siège est, depuis 1952, fixé à Paris et dirigé par un secrétaire général (lord Ismay, remplacé par Spaak en 1957). Le Conseil dispose, pour assurer le fonctionnement du pacte, des différents organismes suivants :
1° Sur le plan politique, le *secrétariat général* ou *international de l'O. T. A. N.*, comprenant quatre divisions (information, affaires politiques, production et logistique, affaires économiques) et deux bureaux (statistiques et contrôle des finances) ;
2° Sur le plan économique, le *bureau de production*, créé à Paris en 1950, fractionné en divers comités (budgets civil et militaire, production d'armement, infrastructure, approvisionnements, organisation de la population civile en temps de guerre, informations et relations culturelles, transports maritimes et intérieurs, main-d'œuvre, etc.) ;
3° Sur le plan militaire, le haut commandement de l'alliance, aux ordres directs du Conseil de l'Atlantique, qui est constitué par le *Comité militaire des chefs d'état-major*. Celui-ci dispose d'un *Comité des représentants militaires*, siégeant constamment à Washington, dont l'organe de travail est le *groupe permanent* (*standing group*), composé des représentants militaires des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France, et chargé d'élaborer la stratégie de l'alliance et de diriger certains organismes militaires communs (Collège de défense de l'O. T. A. N., Groupe de recherche aéronautique de Paris, Bureau de standardisation des armements de Londres, etc.). Aux ordres de ces organismes de direction se situent les grands commandements militaires des forces atlantiques :
a) Le *commandement supérieur des forces alliées en Europe*, dont le quartier général est installé depuis 1951 à Rocquencourt (S.-et-O.). Son champ d'action couvre l'Europe et la Méditerranée (voir S. H. A. P. E.) ;
b) Le *commandement suprême allié de l'Atlantique* (S. A. C. L. A. N. T.), créé en 1950 sous la direction d'un amiral américain, et dont le quartier général est à Norfolk (Virginie). Son champ d'action s'étend du pôle Nord au tropique du Cancer et des côtes d'Europe à celles d'Amérique du Nord ; il est divisé en un théâtre occidental (américain) et un théâtre oriental (britannique) ;
c) Le *comité de la Manche* (C.H.A.N.C.O.M.), créé en 1952, sous les ordres d'un amiral britannique, et dont le quartier général est à Portsmouth (forces navales) et à Northwood (forces aériennes), et dont le secteur recouvre la Manche et la mer du Nord ;
d) Le *groupe stratégique régional Canada-États-Unis*, dont le quartier général est à Washington, et qui est chargé de la défense du continent nord-américain. (→ Biblio.)

ATLANTOSAURE n. m. Reptile fossile gigantesque, de l'ordre des dinosauriens, dont on a trouvé des débris dans les couches infracrétacées des montagnes Rocheuses. (Le fémur de l'atlantosaure avait 2 mètres de longueur, ce qui implique une taille probable de l'ordre de 40 mètres. Ce serait le plus grand animal ayant vécu sur le globe.)

ATLANTOSAURIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles fossiles appartenant à l'ordre des dinosauriens, remarquable par les dimensions gigantesques des espèces qu'elle renferme, et comprenant le genre *atlantosaure* (infracrétacé de l'Amérique du Nord).

ATLAS [tlas] n. m. (de *Atlas* n. pr.). Recueil de cartes géographiques dressées dans le dessein de présenter un ensemble complet et cohérent sur un sujet donné (géographie physique et politique du monde, d'un pays ou d'une région, économie, histoire). [V. part. *encycl.*] ‖ Tout recueil de cartes, de tableaux, de planches, destiné à faciliter l'intelligence d'un ouvrage : *La vaste nuit ouverte devant lui comme un atlas* (Claudel).

— Anat. Nom donné à la première vertèbre cervicale, parce qu'elle supporte le poids de la tête, comme Atlas supportait le monde, suivant la légende. (V. part. *encycl.*)
— Astron. *Atlas céleste*, recueil de cartes célestes classées par constellation ou par zones de déclinaison et d'ascension droite.
— Entom. Papillon. (V. ATTACUS.)
— ENCYCL. Anat. L'*atlas* présente une forme très spéciale. Cette première vertèbre cervicale est constituée principalement par deux masses latérales, qui s'articulent en haut avec l'occipital, en bas avec la deuxième vertèbre cervicale ou axis. Ces masses latérales présentent chacune un trou, dit *transversaire*, pour l'artère vertébrale. Elles sont réunies par deux arcs, antérieur et postérieur ; l'arc antérieur s'articule avec l'apophyse odontoïde de l'axis : c'est au niveau de cette articulation atloïdo-axoïdienne que se produisent les mouvements de rotation de la tête.

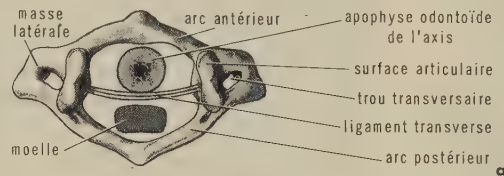

vue supérieure de l'atlas

atlas (anat.)

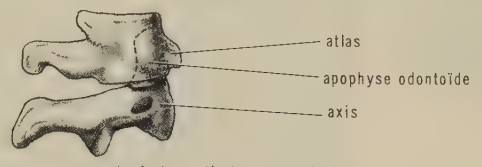

vue latérale de l'atlas et de l'axis

— Géogr. C'est par une réminiscence du nom d'*Atlas*, le géant fabuleux qui portait la terre sur ses épaules, que les ouvrages de ce genre ont reçu cette appellation à l'époque de la Renaissance, parce qu'ils donnaient une figuration de l'ensemble des terres connues. Mais déjà les Grecs, à la fin de l'Antiquité classique, en avaient composés. Au IIe s. apr. J.-C., la géographie du Ptolémée est accompagnée d'un recueil de 27 cartes, imprimées un grand nombre de fois au XVIe s. et enrichies de détails sur les découvertes de l'époque. Toutefois, ces documents ne constituaient pas des atlas indépendants. Le mérite de cette innovation en revient surtout à Ortelius, qui dressa en 1570 le premier atlas de géographie moderne, et à Mercator, qui reprit la suite complète des cartes ptoléméennes (1578) et publia ensuite, sous le nom d'*Atlas*, une collection de cartes modernes justement célèbres (1594).
● *Atlas généraux.* Ceux de Stieler (1839) et de Berghaus (1848-1849) semblent être les ancêtres de nos atlas actuels. Ils ont tous les deux été réédités de nombreuses fois.
Le *Stieler's Handatlas* a été dressé par Berghaus, Petermann et Vogel de 1816 à 1839. Il comporte une édition française (1909) par Fernand Maurette. La 11e édition internationale date de 1939, mais elle a été arrêtée par la Seconde Guerre mondiale. Il faut citer aussi : l'*Allgemeine Handatlas* (1881) de Richard Andrée, lui aussi réédité jusqu'à la Seconde Guerre mondiale ;
— L'*Atlas universel de géographie*, de Vivien de Saint-Martin et Schrader (1re édit. de 1877 à 1912, réédité en 1921) ;
— L'*Atlas historique et géographique Vidal-Lablache* (1894), de Paul Vidal de La Blache, jusqu'à maintenant tenu à jour ;
— *The Times Survey Atlas of the World*, de J. G. Bartholomew (1920), en cours de réédition et complètement remis à jour ;
— *Grande Atlante*, de l'Institut De Agostini de Novare (1re édit. 1922, la dernière 1938 ; éditions en français et en allemand) ;
— *Atlante internazionale del Touring Club italiano*, dressé par Olinto Marinelli (1re édit 1927 ; édition complètement refondue, 1954), atlas chorographique et politique, comprenant la figuration du relief en hachures, une notation de la population urbaine et des divisions administratives établies avec précision. Une attention particulière a été apportée aux transcriptions. Celles qui ont été choisies sont pour la plupart de valeur internationale.

ATLAS
sculpture antique
musée national, Naples

le djebel Toubkal (4 165 m)
dans le HAUT ATLAS
point culminant
de l'Afrique du Nord
et la vallée du Reraïa

Pour les pays employant l'alphabet latin, la graphie nationale propre a été observée; l'index des noms figure dans un volume séparé;

— *Motylev Bolchoi sovietskiĭ atlas Mira* (1937 et 1939), atlas russe en deux volumes, le premier consacré au monde, le second à l'U. R. S. S.;

— L'*Atlas international Larousse* (1re édit. 1949, réédité en 1957), publié sous la direction de Jean Chardonnet et d'Ivan du Jonchay. Cet atlas est le premier essai de représentation du monde après la Seconde Guerre mondiale. En trois langues (français, anglais, espagnol), il donne un grand nombre de renseignements concernant les relations internationales, le commerce extérieur et la localisation des industries. De nombreuses cartes politiques complètent cet ensemble.

— *Atlas Mira* (1954), en russe, atlas politique de nomenclature. Une partie importante est consacrée à l'étude du territoire de l'U. R. S. S., avec en particulier des cartes de détail des républiques socialistes soviétiques. Le relief, l'hydrographie, la bathymétrie, ainsi que tous les autres éléments physiques (marais, dunes, coraux, vents et courants) y ont été traités d'une manière particulièrement minutieuse. Les courbes et les teintes hypsométriques figurent le relief; l'index des noms figure dans un volume séparé.

● *Atlas nationaux.* Parallèlement à cet effort de représentation du monde, mais plus tardivement, les atlas nationaux ont apporté leur contribution à la connaissance géographique. Au lieu d'être seulement un répertoire de noms, un inventaire des moyens de communication, une représentation du relief, leurs cartes donnent une analyse du milieu physique ou économique, étudient les uns après les autres les facteurs d'évolution importants. On trouve donc dans ces atlas des cartes géologiques, morphologiques, climatiques, des cartes de végétation, etc., exposant les phénomènes d'ordre physique, économique, politique ou historique qui concourent à former l'originalité d'une nation. Le premier en date de ces atlas a été celui de Finlande (1899), réédité en 1910 et en 1925, suivi de l'atlas du Canada (1906-1916). Citons aussi l'*Atlas géographique et statistique de la République tchécoslovaque* (1935) et l'*Atlas physique et économique d'Italie* (1939) de Giotto Dainelli.

Les premières feuilles de l'*Atlas de France*, publié sous le patronage du Comité national de géographie, datent de 1931, les dernières de 1945. Il est divisé en quatre parties : 1° Géographie physique (morphologie, climatologie, hydrographie); 2° Biogéographie (flores, végétation, biologie littorale, tapis végétal); 3° Géographie économique (agriculture, industries, commerce); 4° Géographie humaine et géographie politique (distribution du peuplement, modes de peuplement, variation de la densité de population, etc.). Certaines de ces cartes, celle de E. de Martonne (morphologie) et celle de Gaussen (tapis végétal) entre autres, représentent la somme d'immenses recherches et un effort particulièrement original de représentation cartographique. Les remises à jour fréquentes, l'addition de nouvelles feuilles, etc., font de cet atlas un document de première importance.

● *Atlas historiques.* Dès la fin du XIXe s., des tentatives ont été faites pour cartographier les faits historiques soit en France (*Atlas historique de la France*, de Longnon [Paris 1885 - 1889]; *Atlas historique*, de Schrader [Paris 1907]), soit à l'étranger, où les plus connus sont ceux de Sprunner et Menke en Allemagne. Ces ouvrages sont d'une conception déjà très ancienne, mais aucun atlas de cette classe n'est venu les remplacer. Cependant, la cartographie historique, en particulier en Allemagne, pour les livres destinés aux écoles et aux universités, reste toujours très vivante.

● *Atlas linguistiques.* Un atlas linguistique est constitué par un ensemble de cartes d'un même pays, sur lesquelles on reporte les résultats des enquêtes dialectologiques. Les atlas linguistiques constituent les meilleurs instruments de travail pour la dialectologie et la géographie linguistique. Le premier atlas linguistique, celui de Wenker, a commencé à paraître en Allemagne en 1881, mais c'est en France que le modèle de ces atlas a été donné avec l'immense *Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont : les enquêtes d'Edmont ont été réalisées de 1897 à 1901; l'Atlas, comprenant environ 2 000 cartes, a paru par fascicules de 1902 à 1912. L'exemple donné par la France a été suivi en Suisse (*Atlas italo-suisse*, de Jud et Jaberg), en Catalogne (*Atlas catalan* de Mgr Griera, encore inachevé), en Wallonie (Atlas en cours de publication dû à M. Remacle). On a également établi des atlas pour des régions de moindre étendue : Vosges (O. Bloch), Landes (Millardet), Terres Froides en Dauphiné (Mgr Devaux), Bretagne (M. Le Roux). L'Atlas de Gilliéron avait des défauts : choix discutable des sujets interrogés, nombre insuffisant de points enquêtés. Aussi, sous l'inspiration d'A. Dauzat, un *Nouvel Atlas linguistique de la France* par régions a-t-il été mis en chantier, dont jusqu'à présent n'a paru que l'*Atlas gascon*, dû à M. J. Séguy. L'*Atlas du Lyonnais*, de Mgr Cardette, quoique n'appartenant pas officiellement à cette collection, s'inspire des mêmes principes.

ATLAS n. m. V. ATTLAS.

ATLAS. Myth. Géant, fils de Clyméné et de Japet, père des Hyades, des Pléiades et des Hespérides. Comme il avait pris parti pour les Titans dans leur lutte contre les dieux, Zeus le condamna à soutenir le ciel sur ses épaules. On le faisait résider en Occident, au pays des Hespérides, le plus souvent.

ATLAS, ensemble montagneux d'Afrique du Nord, connu dès l'Antiquité, qui en avait donné le nom au géant condamné à supporter le monde. Le mot Atlas a servi à désigner des montagnes très différentes (Atlas tellien*, Atlas de Blida*, Atlas mitidjien*, Atlas saharien*, Haut Atlas*, Moyen Atlas*, Anti-Atlas*). Aujourd'hui, en géographie physique, on désigne sous le nom de *domaine atlasique* (par opposition à un domaine rifain-tellien et à un domaine présaharien) une vaste région s'étendant entre les embouchures de l'oued Sous et de l'oued Sebou, au Maroc, et le golfe de Gabès, le cap Bon et le golfe de Bône. Cet ensemble comprend à la fois des zones rigides et tabulaires (*meseta* marocaine, hauts plateaux du Maroc oriental, hautes plaines algériennes) et des chaînes de montagnes plissées (Haut Atlas, Moyen Atlas, Atlas saharien, Aurès, monts de Nemenchas et de Tebessa, Dorsale tunisienne). [→ Biblio.]

ATLAS (HAUT) ou **GRAND ATLAS,** chaîne de montagnes du Maroc, la plus importante de l'Afrique du Nord; 4 165 m au *djebel Toubkal*. Haute partout de plus de 2 000 m, la chaîne s'allonge sur plus de 750 km, de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E., depuis le cap Ghir, sur l'Atlantique, jusqu'à la plaine du Tamlelt, aux confins algéro-marocains. Cette montagne, dont certains éléments géologiques sont anciens, s'est formée principalement au début de l'ère tertiaire; elle se dresse comme une muraille entre le monde de climat méditerranéen et les régions présahariennes. De part et d'autre de la vallée de l'oued Rdat et du Tizi n'Tichka, on distingue, tant au point de vue physique que dans le peuplement, un Haut Atlas occidental et un Haut Atlas oriental.

Le *Haut Atlas occidental* commence, à l'ouest, par une zone de plateaux calcaires qui se dressent au-dessus de l'Océan en formant de hautes falaises; plus à l'est, une sorte de dépression périphérique (Tizi n'Machou) est dominée par un long relief de côte. Morceau de socle ancien, constitué de granites, de schistes et de laves primaires, le massif central du Haut Atlas forme des plateaux tabulaires et de lourdes crêtes que séparent des gorges profondes. Là se trouvent les plus hauts sommets (Tazarhart [3 900 m], Iferouane [4 000 m], Ouanoukrim [4 080 m] et le djebel Toubkal [4 165 m], le plus haut point d'Afrique du Nord).

Coupant obliquement cette chaîne, et précédée au nord et au sud par de vastes plateaux, la dépression de l'oued Nfis ouvre un passage par le col du Tizi n'Test vers le Sous. Ces montagnes sont habitées par des paysans, les *chleuhs*, berbères masmoudas. Ils utilisent les hauts pâturages pour l'élevage et cultivent avec soin et ingéniosité les fonds de vallées : les cultures irriguées sont combinées avec des cultures sèches (blé, maïs); l'orge et les légumes s'associent à une arboriculture très diverse (oliviers, noyers).

Sur les routes qui conduisent aux principaux cols (Tizi n'Machou, Tizi n'Test, Telouet, Tichka), des *kasbas* matérialisent le pouvoir qu'ont acquis les grands caïds aux dépens des petites républiques villageoises groupées autour de leur *agadir* (grenier-forteresse). Ce Haut Atlas occidental a une densité de population relativement forte, et c'est une importante zone d'émigration.

A l'est de la vallée du Rdat, le *Haut Atlas oriental* est une chaîne calcaire d'allure jurassienne. D'étroites voûtes sont séparées par de vastes dépressions. Si certains sommets atteignent encore des altitudes considérables (djebel M'Goun [4 070 m], djebel Ayachi [3 750 m]), vers l'est la chaîne s'abaisse (Tizi n'Telghemt), se morcelle et disparaît dans la plaine du Tamlelt. Beaucoup plus sèche que les montagnes occidentales, cette partie de la chaîne est peuplée surtout par des pasteurs semi-nomades appartenant au groupe sanhadja. Les Aït Chokman et les Aït Yafelman cultivent des fonds de vallées, mais font surtout transhumer. (→ Biblio.)

ATLAS (MOYEN), montagne marocaine prenant en écharpe le Maghreb occidental, entre le Haut Atlas et le Rif, dominant à l'ouest la Meseta et à l'est les plaines de la Moulouya. Le Moyen Atlas, plissé, est constitué de lourdes échines calcaires d'allure jurassienne (Ben Nacel [3 354 m], Bou Iblane [3 190 m]), dominant de larges dépressions allongées; il forme la moitié orientale de la montagne et s'ennoie, au nord, sous la plaine de Guercif.

A l'ouest, le Causse du Moyen Atlas s'accole à cette région plissée; il est formé de hauts plateaux calcaires, parfois surmontés de petits cônes volcaniques d'où se sont échappées des coulées de laves.

Ces montagnes, humides et froides, sont le domaine de pasteurs semi-nomades sanhadjas. Du nord-est au sud-ouest, on distingue les tribus des Beni Ouaraïn, des Aït Seghouchen (Zénètes), des Aït Youssi, des Zaïan, des Beni M'Guild; elles font transhumer leurs troupeaux de moutons entre les pâturages d'été de la haute montagne et les plateaux de l'Ouest ou les plaines de la Moulouya, où ils se réfugient pendant l'hiver. Ils cultivent l'orge dans les dépressions de la montagne.

ATLAS DE BLIDA, montagne d'Algérie, appartenant à la chaîne septentrionale de l'Atlas tellien, dominant au nord la plaine de la Mitidja et, au sud, la plaine des Beni Sliman; 1 629 m. Limitée à l'ouest par les gorges de la Chiffa et à l'est par le massif de Tablat, l'Atlas de Blida forme des reliefs sauvages, aux versants schisteux profondément ravinés et gravement déboisés. Les populations, formées de Kabyles pour la plupart arabisés, vivent dans de petits hameaux; leur densité est assez faible.

ATLAS MITIDJIEN, montagnes d'Algérie, constituées par les chaînes de l'Atlas tellien qui ferment vers le sud la plaine de la Mitidja. Ce sont, de l'ouest à l'est, l'extrémité orientale du massif de Miliana (1 579 m au Zaccar), les djebels Gontas et Mouzaïa, entre l'oued Djer et les gorges de la Chiffa, l'Atlas de Blida (1 629 m) et le massif de Tablat (1 138 m).

ATLAS SAHARIEN, ou **ATLAS PRÉSAHARIEN,** ensemble montagneux d'Algérie méridionale, s'étendant sur 700 km de long, de Figuig à Biskra, formé par le prolongement vers le nord-est du Haut Atlas oriental, au-delà de la plaine du Tamlelt. De structure assez simple (style jurassique), l'Atlas saharien s'abaisse de l'ouest vers l'est; il est constitué de chaînons montagneux isolés par de vastes dépressions synclinales emplies d'alluvions ou par des plateaux. L'évolution du relief est poussée jusqu'à la formation de combes et de synclinaux perchés. Ces chaînons se groupent en faisceaux : d'ouest en est se succèdent les *monts des Ksour* (2 236 m), le *djebel Amour*, les *monts des Ouled Naïl* et les *monts du Zab*. Ces montagnes sont des lieux d'estivage pour les troupeaux des tribus des Ouled Sidi Cheïkh, des Ouled Ameur (ou Amour) et des Ouled Naïl; autrefois nomades ou semi-nomades, ces populations sont aujourd'hui en voie de sédentarisation, en raison du déclin des troupeaux de chameaux et de moutons. Avec quelques ksour dans la région d'Aïn-Sefra, Laghouat est la seule oasis importante de l'Atlas saharien.

Phot. Alinari, Neltner.

ATLAS TELLIEN, ensemble montagneux de l'Algérie, s'étendant depuis la frontière algéro-marocaine jusqu'à Bône, sur une largeur de 70 à 150 km. L'Atlas tellien est constitué de moyennes montagnes, de dépressions et de plaines longitudinales; sa formation remonte à l'ère tertiaire; la structure et la tectonique en sont complexes. L'Atlas tellien domine parfois la mer par des escarpements vigoureux; parfois, il en est séparé par des plaines littorales (Mitidja, plaine de Bône) et par des massifs anciens bordés de *sierras* calcaires (Kabylies). Vers le sud, il est limité par la meseta algéro-oranaise, par les plaines constantinoises, ou par des montagnes appartenant au domaine atlasique (monts du Hodna, haut Tell tunisien).
S'allongeant sur 1 200 km, l'Atlas tellien offre des aspects différents, tant au point de vue du climat (l'Atlas tellien oranais est relativement sec, l'Atlas tellien oriental est très humide) que du relief. L'Atlas tellien occidental et central, à l'ouest du golfe de Bougie, est caractérisé par la présence de deux alignements montagneux que sépare une longue dépression longitudinale plus ou moins continue, le *Sillon tellien*. Cette dépression commence à la plaine de la Sebkha d'Oran; elle se continue dans les plaines de la Macta et du Chélif, et s'interrompt au seuil de Médéa; le sillon se prolonge par les plaines des Beni Slimane, du Hamza et de l'oued Sahel-Soummam jusqu'au golfe de Bougie. Au nord de la dépression, la chaîne tellienne septentrionale débute par les montagnes du Sahel d'Oran (Murdjajo) et par le massif du Dahra (1 157 m); elle se poursuit vers l'est par le massif de Miliana (1 579 m), l'Atlas de Blida (1 629 m), le massif de Tablat, et se termine par les contreforts méridionaux de la chaîne du Djurjura. La chaîne tellienne méridionale débute, à l'ouest, par le massif des Trara, les monts des Tessala, les monts des Beni Chougran; elle se poursuit vers l'est avec le grand massif de l'Ouarsenis (1 985 m), les monts des Matmata et du Titteri, auxquels succède la chaîne des Biban (1 862 m).
A l'est du golfe de Bougie, le Sillon tellien disparaît, la structure et la tectonique changent. Le massif de Babor (2 004 m) est suivi, au sud des massifs anciens de la Kabylie de Collo et de l'Edough, par les monts du Ferdjioua, les monts de Constantine, la chaîne Numidique, les monts de Guelma. Les monts de Kroumirie et des Mogods, en Tunisie, prolongent vers l'est l'Atlas tellien.

ATLASIQUE adj. Géogr. Relatif à l'Atlas.

ATLASITE n. f. Minér. Mélange d'atacamite et d'azurite.

ATLIN (LAC), lac du Canada, aux confins de la Colombie britannique et du Yukon. Exploitations de minerai d'uranium dans la région.

ATLOÏDÉ, E ou **ATLOÏDIEN, ENNE** adj. Anat. Qui concerne la vertèbre atlas.

ATLOÏDO-. Anat. Élément entrant dans la composition de mots d'anatomie et désignant l'atlas : *Articulations atloïdo-odontoïdienne, atloïdo-axoïdienne, etc.*

ATLUS [tlys] n. m. V. ATTLAS.

ĀTMAN n. m. D'après la métaphysique brahmanique, le soi-même de chacun, le souffle vital, l'âme individuelle.
— ENCYCL. D'après les Upanishad, le soi universel ou *brahman* lui correspond, étant identique de nature; c'est en lui que l'*ātman* doit se fondre après s'être libéré de l'incarnation corporelle due au *karman* (acte). Les systèmes philosophiques hindous ont tous cherché une solution à la transmigration des âmes (*samsāra*), qui contraint l'ātman à perpétuellement s'incarner sans pouvoir rejoindre le brahman. Au contraire de l'hindouisme, le bouddhisme n'admet pas la substantialité de l'ātman.

AT MEYDANI (mots turcs signif. la *place aux Chevaux,* l'*Hippodrome*), grande place d'Istanbul, sur l'emplacement de l'ancien cirque de Septime Sévère. On y peut voir l'obélisque égyptien dressé par Théodose II, la colonne de Constantin Porphyrogénète et les restes de la colonne Serpentine.

ATMIDOMÈTRE n. m. (gr. *atmis, idos,* vapeur, et *metron,* mesure). Instrument destiné à mesurer la quantité d'un liquide évaporée en un temps donné. (On dit aussi ATMOMÈTRE.)

I les grandes divisions de l'atmosphère

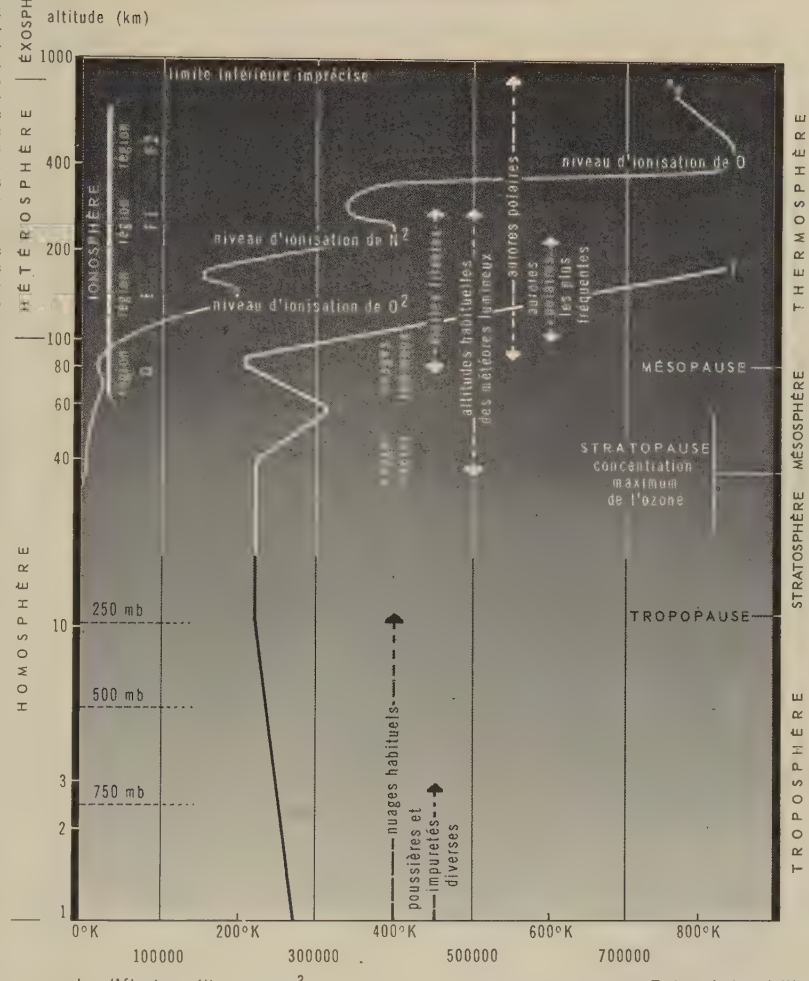

ATMIDOMÉTRIE n. f. Mesure des quantités de vapeur émanant d'un liquide.

ATMISMOMÈTRE n. m. Syn. d'ÉVAPOROMÈTRE.

ATMOLYSE n. f. (gr. *atmos,* gaz, et *lusis,* décomposition). Physiq. Séparation des constituants d'un mélange gazeux par diffusion à travers une paroi poreuse.

ATMOMÈTRE n. m. Syn. de ATMIDOMÈTRE.

ATMOSPHÈRE n. f. (gr. *atmos,* vapeur, et *sphaira,* sphère). Météorol. Couche gazeuse qui enveloppe le globe terrestre, et, plus généralement, couche gazeuse qui entoure un astre quelconque : *La pression de l'atmosphère. On doute que la lune ait une atmosphère.* || *Par extens.* Air d'un pays, d'un lieu; air dans lequel on vit habituellement : *Une lumière brune circulait dans l'atmosphère tiède* (Flaubert). || *Par anal.* Milieu dans lequel on vit, considéré par rapport à l'influence qu'il exerce : *Une atmosphère d'harmonieuse concorde régnait maintenant dans la maison* (M. Aymé).
— Aéron. *Atmosphère standard,* définition théorique de l'évolution de la température et de la pression en fonction de l'altitude.
— Céram. Etat gazeux de l'intérieur d'un four pendant la cuisson.
— Métall. *Atmosphère contrôlée,* atmosphère d'un four de traitement thermique, dans laquelle l'air a été chassé et remplacé par un gaz ou un mélange de gaz de composition adaptée aux produits à traiter. || *Générateur d'atmosphère,* appareil produisant une atmosphère déterminée soit par réaction exothermique, soit par réaction endothermique, soit par association des deux.
— Métrol. Unité de pression, d'usage courant dans les applications industrielles, égale à la pression exercée par une colonne de mercure d'une hauteur de 76 cm, à 0 °C et sous l'accélération normale de la pesanteur de 980,665 cm/s² : *L'atmosphère correspond à 1,013 hectopièze ou à 1,033 kilogramme-poids par centimètre carré.*
— ENCYCL. Météorol. *Structure de l'atmosphère terrestre.* L'*atmosphère* peut se diviser de différentes façons. Voici la terminologie proposée au Congrès international de Bruxelles en 1951 (*fig.* 1). La variation verticale de la *température* permet de définir les couches suivantes : la *troposphère* (où la température décroît quand on s'élève, au taux de 0,6 °C par 100 m); la *stratosphère** (où la température est pratiquement constante); la *mésosphère* (où la température est croissante, puis décroissante); la *thermosphère* (où la température est régulièrement croissante avec l'altitude). La limite supérieure de chacune des trois premières couches porte un nom formé avec le suffixe *pause* (gr. *pausis,* arrêt) : *tropopause, stratopause, mésopause.* Il est plus difficile de déterminer des subdivisions en fonction de la composition chimique de l'atmosphère, en raison du nombre considérable de combinaisons possibles. On appelle *homosphère* la couche située entre le sol et 100 km, où les constituants principaux (oxygène et azote) restent en proportions constantes (v. AIR). Au-dessus, l'*hétérosphère* se caractérise par la prédominance des gaz légers (azote, hydrogène, hélium). A partir de 1 000 km environ commence l'*exosphère,* zone où les molécules les plus légères échappent à la pesanteur et

AT MEYDANI
obélisque dans les jardins de l'Hippodrome

Phot. Viollet.

s'évadent lentement vers l'espace interplanétaire (cet effet, beaucoup plus intense sur la Lune, où la gravité est six fois moins forte que sur la Terre, a déterminé la disparition de l'atmosphère lunaire). La vapeur d'eau, le gaz carbonique, les impuretés de toutes sortes (poussières, cristaux de sel marin, carbures d'hydrogène, gaz sulfurés, ammoniacaux, etc.) se cantonnent à la troposphère et, le plus souvent, dans les trois premiers kilomètres. L'ozone* prédomine dans la stratosphère supérieure. De tous les constituants chimiques de l'atmosphère, le plus important en météorologie est la *vapeur d'eau*. Elle provient de l'évaporation des nappes liquides et du sol et de la transpiration des plantes. Aussi, la teneur en vapeur baisse-t-elle très vite avec l'altitude : les trois quarts de la vapeur d'eau sont répartis au-dessous de 4 000 m, et l'atmosphère est pratiquement sèche au-dessus de la tropopause. L'eau atmosphérique engendre les *hydrométéores** (voir HUMIDITÉ, NUAGE, PLUIE, NEIGE, GRÊLE, ROSÉE, etc.), qui déterminent les aspects essentiels du temps et absorbent les radiations de grande longueur d'onde émises par le Soleil et par la Terre, évitant ainsi la déperdition de chaleur vers l'espace. (V. SERRE [*effet de*] et RADIATION.)

Si l'on considère la *densité des ions** et les différents gaz qui subissent l'ionisation, on distingue les *couches* ou *régions* D, E, F, G, dont l'ensemble constitue l'ionosphère*.

● *Les grands mouvements de l'atmosphère : la circulation générale.* On convient d'appeler « circulation générale » l'ensemble des grands courants, essentiellement horizontaux, qui apparaissent sur les cartes de tout un hémisphère (*fig.* 2). En réalité, les mécanismes des couches élevées, qui sont peut-être les plus déterminants, nous échappent encore en grande partie (v. AÉROLOGIE) et les explications actuelles de la circulation restent donc nécessairement hypothétiques.

L'observation montre que le champ de pression moyen de la basse troposphère se dispose en bandes zonales (*fig.* 3). Jusqu'en 1947, météorologistes et géographes expliquaient cette répartition de la façon suivante (*fig.* 4) : l'air équatorial surchauffé (donc léger) s'élève ; arrivé au sommet de la troposphère (15 à 17 km), il diverge vers les pôles (la *fig.* 4 ne représente que l'hémisphère Nord). Le courant dirigé vers le pôle est le *contre-alizé*, que la rotation terrestre (v. CORIOLIS) dévie vers la droite, ce qui lui donne une direction S.-O. - N.-E. (v. ALIZÉ). En s'éloignant de l'équateur, le contre-alizé se refroidit (donc s'alourdit) et retombe vers le 30e parallèle. L'accumulation d'air descendant constitue les hautes pressions subtropicales, tandis que l'ascendance continue de l'équateur détermine un vide relatif : les *basses pressions équatoriales ou intertropicales*. Des hautes pressions subtropicales, l'air s'écoule vers le S. (branche de retour des *alizés* formant le circuit de la *cellule équatoriale*) et vers le N. ; la force de Coriolis dévie ces mouvements vers la droite, et l'alizé prend une direction N.-E. - S.-O., tandis que la branche nord adopte la direction S.-O. - N.-E. (vents d'ouest de la zone tempérée, ou *westerlies*, constitués d'air tropical). Les westerlies rencontrent au sol l'air qui s'écoule de la calotte polaire (air polaire), et le contact des deux masses d'air forme le *front* polaire* ; la convergence détermine un mouvement ascendant qui engendre une nouvelle zone de basses pressions. Ainsi, la circulation générale comporterait sur chaque hémisphère trois cellules (*fig.* 4), et le moteur de tout le système serait l'*ascendance thermique* de la « cheminée équatoriale ».

Ces conceptions anciennes reposent surtout sur des vues de l'esprit. Les observations récentes ont, en effet, montré divers phénomènes : 1° l'alizé, très localisé, est dû à des mécanismes essentiellement polaires (v. ALIZÉ) ; 2° le contre-alizé est un courant d'O. et non un flux de S.-O. originaire de l'équateur ; 3° l'équateur n'est pas la zone la plus chaude du globe et, pendant l'été, la branche descendante qui surmonte les hautes pressions subtropicales correspond non à de l'air refroidi, mais au contraire à l'air le plus chaud de l'hémisphère ; 4° la cellule « tempérée » et la cellule « polaire » n'existent pas. L'ascendance équatoriale apparaît aujourd'hui essentiellement comme un phénomène dynamique provoqué par la convergence des alizés des deux hémisphères et non comme un phénomène thermique. La cheminée équatoriale ne serait plus le mécanisme initial déclenchant toute la circulation troposphérique, mais simplement une conséquence de processus qui se développent dans la *zone polaire*, c'est-à-dire aux latitudes comprises entre les hautes pressions subtropicales et le pôle. D'ailleurs, la circulation ne consiste pas en une série de cellules à composantes méridiennes, mais en un flux général d'O. qui apparaît sur toute la planète dès qu'on atteint 4 000 à 5 000 m d'altitude (*fig.* 6 *b*). Ces idées nouvelles, dues au Suédois Rossby, rejettent les concepts fondamentaux de la théorie norvégienne (le front polaire résulterait de la convergence de l'air polaire et de l'air tropical, et les cyclones de la zone tempérée naîtraient essentiellement des ondulations du front polaire). [V. CYCLONE.] Pour Rossby, les cyclones ne sont pas les conséquences de la circulation décrite plus haut (*fig.* 4), mais au contraire les phénomènes de base qui déclenchent la circulation générale. Ces cyclones se forment à la faveur des contrastes thermiques géographiques générateurs de fronts (le long des rives océaniques en particulier) et non sur un front préexistant unique. Ils sillonnent sans cesse et en toutes directions la zone polaire, comme le prouvent les cartes quotidiennes. Chaque cyclone étant un énorme tourbillon horizontal (2 000 à 3 000 km de diamètre), il en résulte le brassage continu de la zone polaire. Cette *turbulence horizontale à grande échelle* (expression employée par Rossby) assure l'uniformité thermique relative de la zone polaire, et la concentration du gradient méridien de température sur le bord équatorial de cette zone (*fig.* 5). La bande étroite où les *isothermes d'altitude* se resserrent fortement (entre 30° et 40° de latitude en général) marque le front polaire entre l'air de mélange polaire (refroidi par les injections polaires froides) et l'air tropical, beaucoup plus chaud, qui échappe à cet effet (air indigène relativement peu troublé). Ainsi, le front polaire est le résultat de l'activité cyclonique. D'autre part, le contraste de chaleur de part et d'autre du front polaire détermine en altitude un contraste brutal entre les hautes pressions* correspondant à l'air chaud et les pressions basses de l'air froid. Et ce contraste engendre un renforcement du flux planétaire d'O., déterminé par la décroissance des pressions en altitude entre l'équateur et le pôle. Le courant très rapide qui surmonte le front polaire (*jet-stream*) est donc également une conséquence de la turbulence polaire (*fig.* 6). Le jet-stream engendre à son tour un contraste supplémentaire de pression sur ses deux flancs. Un double mouvement fonctionne en effet sur sa droite et sur sa gauche, provoqué par la force de Coriolis : accumulation d'air sur la droite et descente corrélative de cet air au sol, mouvement ascendant de compensation sur la gauche (*fig.* 7). Ce phénomène, bien connu en hydrodynamique, a été noté également de part et d'autre des courants marins (le Gulf Stream, par ex.). Il explique la formation des hautes pressions subtropicales (à droite du jet-stream) et des basses pressions de la zone tempérée (à gauche du jet-stream). Les alizés, qui écoulent vers l'équateur l'air entassé dans les hautes pressions subtropicales, seraient alors des conséquences de la circulation tempérée et du jet-stream. Ils sont en effet particulièrement intenses sur les longitudes qui correspondent à de fortes invasions polaires nourrissant les anticyclones subtropicaux.

Si le jet-stream est la conséquence de la circulation cyclonique tempérée et polaire, il gouverne en revanche cette circulation, puisque sa force règle l'intensité des mouvements ascendants sur son flanc polaire, mouvements qui sont eux-mêmes générateurs de

2 lignes de courant sur l'hémisphère Nord à 17 km d'altitude

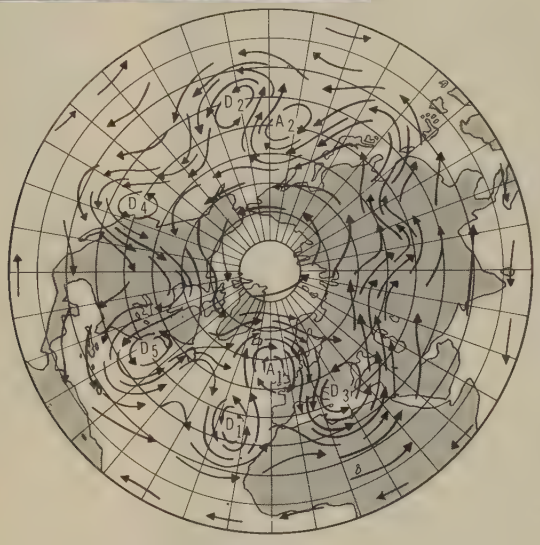

3 champ moyen de pression au niveau de la mer

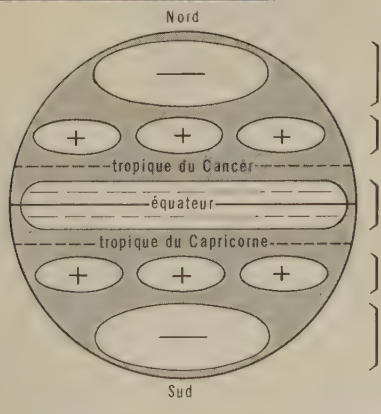

4 schéma traditionnel de la circulation générale avant 1947

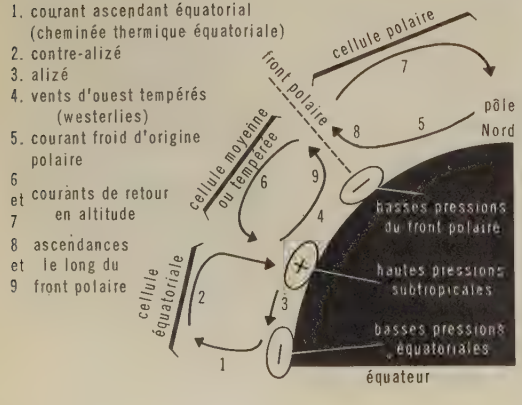

5 effets de la turbulence polaire, d'après Rossby

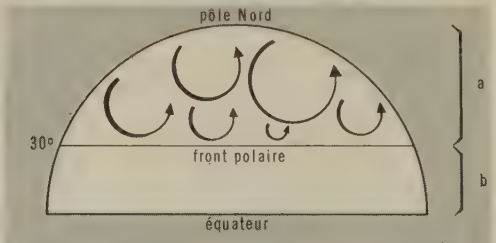

a- zone de forte turbulence et d'égalisation des températures (températures basses par suite des injections polaires)

b- zone qui ne subit pas la turbulence polaire, températures uniformément élevées en raison de l'incidence presque verticale de la radiation

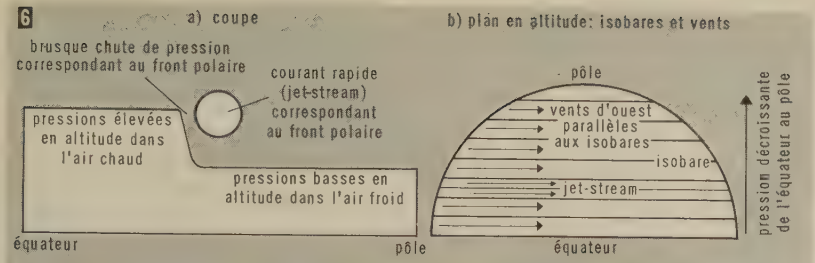

conséquences dynamiques de la turbulence polaire décrite à la figure 5

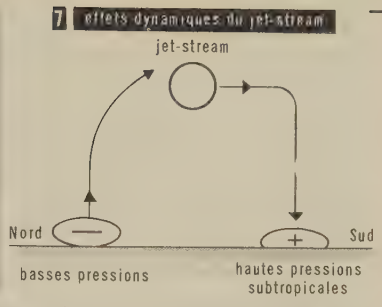

cyclones (v. DÉPRESSION et CYCLONE). Les jet-streams des deux hémisphères jouent donc le rôle de véritables systèmes nerveux de l'atmosphère : ils reflètent et contrôlent à la fois la vitesse des cyclones. Il est probable que les variations d'intensité de la circulation atmosphérique (flux d'ouest aux niveaux élevés) sont dues à des causes solaires. On les explique ainsi : les changements de température causés dans la haute atmosphère par les fluctuations de l'*activité solaire* (ultraviolet court, en particulier) provoquent des variations de pression importantes : d'où l'établissement de courants supérieurs qui tantôt freinent, tantôt accélèrent les jet-streams.

Lorsque les jet-streams des deux hémisphères sont rapides, la force centrifuge les déporte vers l'équateur, et les pressions subtropicales se renforcent. D'où la convergence accrue des alizés et l'accélération de l'ascendance à l'équateur (ce qui creuse les basses pressions équatoriales) [v. *fig.* 8]. Inversement, des jet-streams lents, déterminés par des circulations cycloniques faibles, s'éloignent de l'équateur, ce qui affaiblit la convergence et l'ascendance équatoriales. Ainsi les variations d'intensité de la circulation générale expliqueraient très bien les *oscillations climatiques*. En effet, tout affaiblissement ou tout renforcement du jet-stream entraîne une translation des zones de pression (hautes pressions subtropicales, basses pressions polaires) et une expansion ou un rétrécissement des basses pressions équatoriales (*fig.* 8). Ainsi, pendant les phases glaciaires de la zone tempérée, la recrudescence cyclonique entraîne le report du jet-stream vers la Méditerranée (phase pluviale sur l'Afrique du Nord et le N. du Sahara), d'où la translation des hautes pressions subtropicales sur la partie méridionale du Sahara (sécheresse) et l'intensification de l'ascendance équatoriale (phase pluviale sur l'équateur). Inversement, pendant les phases interglaciaires, les cyclones affaiblis de la zone tempérée correspondent à l'établissement des hautes pressions subtropicales sur le N. du Sahara et la Méditerranée (phase sèche), à l'affaiblissement de l'ascendance équatoriale (phase moins humide à l'équateur), mais à l'expansion, vers le N., des basses pressions équatoriales (phase humide sur le S. du Sahara et le Sénégal).

Les translations du jet-stream en latitude s'accompagnent de modifications de son tracé. Les jet-streams rapides sont très tendus ; les jet-streams lents décrivent d'amples ondulations sur le plan horizontal (*fig.* 8). Ces ondes correspondent d'ailleurs à des ondes affectant l'ensemble des vents d'O. en altitude. La trajectoire sinusoïdale du flux d'O. représente l'*ondulation planétaire*, dont la période est d'environ une semaine (*fig.* 9). Les *crêtes* de l'onde planétaire se caractérisent par l'advection d'air chaud du S. vers le N. Elles correspondent donc à une hausse de pression*. Inversement, les *vallées* de l'onde planétaire provoquent l'advection d'air froid du N. vers le S. Elles correspondent à une baisse de pression. Les *anticyclones dynamiques* dérivent le plus souvent d'une crête planétaire ; les vallées froides engendrent au contraire des *dépressions dynamiques*. La succession des crêtes et des vallées sur une région détermine alors l'alternance des périodes de beau et de mauvais temps. Lorsque les ondes sont très courtes et très amples (circulation lente), l'air arctique se répand très loin vers le S. (coulées froides), et l'air chaud atteint les latitudes arctiques, réchauffant les contrées boréales. Ce dernier processus, qui caractérisait certainement les *phases interglaciaires*, explique le réchauffement actuel de l'Arctique et de presque toute la zone tempérée. (→ Biblio.)

— Aéron. Selon les conditions météorologiques ou climatiques, la température et la pression varient considérablement. Pour l'établissement des normes de construction ou de circulation aérienne, et comme référence, un accord international a défini l'*atmosphère standard*, qui correspond à une atmosphère moyenne pour les pays tempérés. Les conditions au sol de l'atmosphère standard sont 15 °C et 760 mm de mercure (ou 1 013 millibars). En altitude, l'évolution est la suivante :

ALTITUDE EN MÈTRES	TEMPÉRATURE en °C.	PRESSION en mm	PRESSION en millibars
0	15,0	760	1 013
1 000	8,5	674	899
2 000	2,0	596	795
5 000	— 17,5	403	537
10 000	— 50,0	198	264
15 000	— 56,5	90	120
20 000	— 56,5	41	55
30 000	— 56,5	8	11

— Agric. La plante respire ; elle a des échanges gazeux avec l'air ambiant : absorption d'oxygène, rejet du gaz carbonique ou, plus fréquemment, échange inverse (*photosynthèse*). L'*atmosphère*, d'autre part, fournit le plus généralement la totalité de l'eau nécessaire à la végétation ; la chaleur, le froid, le gel, le vent, les rosées, les pluies, la grêle, etc. ont parfois une importance déterminante. L'étude de ces divers phénomènes atmosphériques est la météorologie*. L'influence du climat est telle que, dans des situations différentes, deux sols de nature identique donneront des produits essentiellement différents. C'est à la suite de l'étude approfondie (soit par des méthodes empiriques, soit par des méthodes scientifiques) de la météorologie et du mécanisme des saisons, que l'on est arrivé à des idées extrêmement précises sur les dates d'ensemencement, les durées de végétation, les époques des divers travaux, etc.

— Céram. L'*atmosphère* est *réductrice* quand il y a excès de carbone ou de gaz réducteurs : hydrocarbures, oxyde de carbone. Le four paraît alors en général plein de flammes fuligineuses. L'atmosphère est *oxydante* quand il y a excès d'oxygène ; on ne voit alors plus de flammes, ou bien elles sont courtes et vives près des foyers. Une atmosphère ni réductrice ni oxydante est dite *neutre*. L'analyse chimique des gaz prélevés dans le four sert parfois de guide de cuisson. La qualité de l'atmosphère est un facteur fondamental des cuissons, à cause des réactions d'oxydation ou de réduction qu'elle provoque dans les pâtes et les émaux, ce qui modifie leurs couleurs et même leurs natures. C'est ainsi que les composés ferriques bruns deviennent des composés ferreux presque incolores par réduction. Les émaux plombeux ou zinciques sont détruits en réduction et doivent cuire en atmosphère oxydante ; les émaux à base de cuivre sont rouges en réduction et verts ou bleus en oxydation ; l'urane donne de même du noir profond ou du jaune vif ; etc.

— Métall. Bien qu'étudiés depuis un siècle, les traitements sous *atmosphère contrôlée* n'ont pris un développement industriel que durant les trente dernières années. Les atmosphères contrôlées ont pour but : soit de purger l'air du four de traitement, pour éviter l'oxydation superficielle des produits (recuit brillant des alliages ferreux et cuivreux), en remplaçant cet air par un gaz inerte ou non oxydant ; soit de constituer un milieu gazeux permettant des réactions chimiques superficielles avec les métaux (cémentation gazeuse, nitruration).

Les atmosphères contrôlées les plus courantes pour traitements non oxydants sont constituées par l'ammoniac dissocié (mélange d'azote et d'hydrogène) ou des gaz hydrocarburés à base de gaz de ville, propane, gaz de charbon de bois (mélanges d'oxyde de carbone, anhydride carbonique, hydrogène, azote).

ATMOSPHÉRIQUE adj. Propre à l'atmosphère : *Electricité atmosphérique*.

— Physiq. Se dit de la pression exercée par la couche d'air qui entoure la terre. (V. ATMOSPHÈRE.)

— Technol. *Chemin de fer atmosphérique*, chemin de fer dans lequel la force motrice provient de la combinaison de l'action du vide et de la pression atmosphérique avec celle de l'air comprimé. || *Machine atmosphérique*, machine à vapeur à simple effet, c'est-à-dire dans laquelle le retour du piston

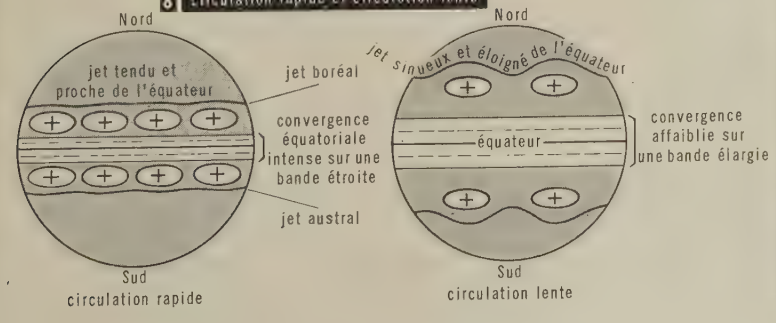

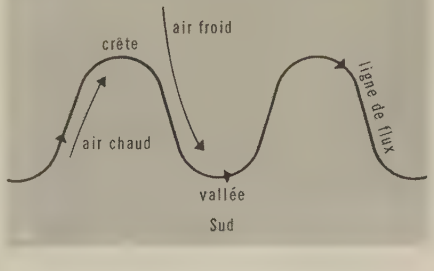

s'opère par la pression seule de l'atmosphère, sans le concours de la vapeur.

◆ Adj. et n. m. Radiotechn. Se dit de signaux parasites dus à des phénomènes électriques naturels venant troubler les réceptions radio-électriques. (Ce terme s'emploie surtout au pluriel.)

— Encycl. Radiotechn. Les *atmosphériques*, qu'en anglais on appelle *strays* ou *statics*, sont désignés en abrégé dans des codes par les lettres XS ou RKS. On les divise en deux catégories : 1° les parasites dus à l'induction dans l'antenne des décharges atmosphériques (orages, éclairs, courants telluriques, aurores boréales, etc.), créés par des phénomènes ayant parfois leur siège à de très grandes distances du lieu de réception ; 2° les parasites causés par les variations de potentiel de l'antenne et de la prise de terre. Il existe des relations directes entre les parasites atmosphériques et les phénomènes météorologiques et courants de perturbations ; c'est ainsi que les atmosphériques apparaissent avec les fronts d'air froids et les noyaux de hausse barométrique, et disparaissent toujours avec les fronts d'air chauds ; de plus, ils sont soumis à des variations dynamiques et périodiques (variation diurne, variation annuelle [maximum vers mai et août].) Lorsque l'intensité des parasites n'est que 500 fois plus grande que celle des signaux utiles, et si ces derniers sont suffisamment musicaux, grâce au merveilleux organe de sélection qu'est l'oreille humaine, il est encore possible de les recevoir auditivement. On lutte contre les parasites atmosphériques au moyen de dispositifs *antiparasites**.

atomaria

ATOLL n. m. Ilot corallien des mers tropicales, généralement isolé, formant un anneau plus ou moins continu autour d'une lagune appelée *lagon*.

— Encycl. La partie émergée de l'*atoll*, très basse, peut être couverte de végétation et de cocotiers ; elle plonge doucement sous les eaux du lagon, dont l'épaisseur atteint tout au plus une centaine de mètres dans les plus grands atolls ; vers le large, une plate-forme littorale découvrant en partie à marée basse est limitée par un talus en pente très raide, parfois en surplomb.

Les organismes constructeurs ont des exigences qui réduisent la localisation des atolls à la zone comprise entre les tropiques, en particulier dans le Pacifique, en Polynésie et en Mélanésie : la température de la mer doit être comprise entre 25 °C et 30 °C ; d'autre part, vivant en symbiose avec des algues unicellulaires, les madréporaires ont besoin de lumière et ne peuvent vivre en profondeur ; supportant mal les faibles salinités, ils ne se développent pas au large des grands fleuves ; enfin ils exigent pour point d'appui un support rocheux et non sableux.

La formation des atolls à partir de ce point d'appui a suscité de nombreuses théories : pour Darwin, les atolls se développaient à partir d'une île volcanique en cours de submersion, édifiant d'abord un récif frangeant*, puis un récif-barrière* ; l'atoll proprement dit serait formé après l'ennoyage complet de l'île et continuerait de se développer vers la surface, en prenant appui sur les premiers édifices des madréporaires. D'autres théories ont accordé une place de premier plan à des abaissements généraux du niveau des océans (mouvements eustatiques) : des îles arasées par l'érosion marine à des niveaux très inférieurs au niveau actuel auraient servi d'appui à des atolls qui se seraient développés au cours de la remontée des mers. Des affaissements locaux seraient responsables de la grande épaisseur du matériel corallien de certains atolls. En fait, la théorie de Darwin rend bien compte de la structure de nombreux atolls, car des sondages montrent fréquemment, en profondeur, l'existence d'un support volcanique.

Outre le cocotier, qui en est l'espèce caractéristique, la flore des atolls comprend d'autres arbres : palétuvier, hibiscus, pandanus, dont les semences survivent à un long séjour à la surface de l'océan. Leur faune comprend notamment deux crustacés terrestres : le cénobite* et le birgue*, qui vivent au pied des cocotiers, dont ils mangent le fruit.

Atoll des îles de la Société : Tupaï (ou Motu-Iti), au N.-O. de Bora-Bora. La partie émergée forme l'anneau sombre ouvert par des passes. *Au centre*, le lagon.

ATOMARIA n. m. Minuscule insecte vivant dans les débris végétaux, les racines, etc. (L'une des nombreuses espèces habitant l'Europe, *Atomaria linearis*, est nuisible à la betterave. Le genre fait partie des coléoptères clavicornes.)

ATOME n. m. (gr. *atomos*, qu'on ne peut couper). Chim. et Physiq. Parcelle d'un corps simple regardée comme chimiquement indivisible et formant la plus petite quantité d'un élément qui puisse entrer en combinaison. ‖ *Par extens.* Toute créature, toute chose petite : *Dans toute la nature, on n'eût pas trouvé un atome de vapeur d'eau* (Loti).

— Philos. *Atomes crochus*, atomes que le système de Démocrite et d'Epicure suppose recourbés en croc, pour leur permettre de s'attacher les uns aux autres quand ils se rencontrent, et, *par allus.*, prétendus éléments mystérieux de sympathie : *Elle a tous les genres d'esprit, de beauté ; [...] cependant nos atomes crochus ne se conviennent pas* (Mérimée).

— Encycl. Chim., Philos. et Physiq.

● *Conceptions philosophiques.* Dans les philosophies antiques, l'atome est défini comme le plus petit élément, à la fois étendu et indivisible, dont sont faites les choses. Particules matérielles impénétrables, dépourvues de toutes qualités, ne se distinguant entre elles que par leurs formes et leurs dimensions, les atomes constituent par leurs divers assemblages dans le vide les différents corps, selon l'*atomisme mécaniste* de Leucippe*, Démocrite*, Epicure*, Lucrèce*.

Toutefois, divers problèmes se posent aux tenants de cette doctrine : difficulté logique d'admettre une portion d'étendue qui ne soit pas divisible, difficulté d'expliquer la diversité des propriétés physiques et chimiques des corps, difficulté métaphysique posée par la notion de *clinamen**. Ces problèmes ne cesseront d'accompagner la notion d'atome jusqu'aux XVIIe et XVIIIe s., où elle aura pour défenseurs Descartes, Gassendi, Helvétius, d'Holbach, et suscitera des discussions innombrables et complexes.

A partir d'Ampère, l'atome devient une notion scientifique, et peu à peu, avec les découvertes par lesquelles s'édifie la « théorie atomique », il perd certains des caractères que lui accordait l'atomisme mécaniste (par exemple l'indivisibilité, l'atome apparaissant de nos jours comme un système complexe, dont l'analyse concrète peut être, semble-t-il, poussée indéfiniment), et en acquiert de nouveaux (par exemple l'inertie). Le mécanisme antique se trouve donc dépassé ; il n'en reste pas moins qu'il a fourni à la connaissance une des idées les plus fécondes et les plus prophétiques qui soient sur la structure de la matière.

● *Les conceptions de Dalton.* La notion d'atome n'acquit quelque certitude et quelque précision qu'après la découverte des lois pondérales de la chimie.

Dalton, en 1803, fit remarquer combien ces lois s'expliquaient aisément en supposant : 1° que chaque corps simple, ou élément, est constitué par des particules extrêmement petites, identiques entre elles, indestructibles, conservant, au travers de toutes les réactions chimiques, leur masse et aussi leurs propriétés, caractéristiques de l'élément considéré ; 2° que les corps composés sont, eux aussi, constitués par des particules extrêmement petites, appelées *molécules*, résultant de l'association d'un certain nombre d'atomes des éléments constituants ; que toutes les molécules d'un même corps pur sont identiques, qu'elles contiennent en particulier le même nombre d'atomes de chaque élément constituant.

Les lois pondérales de la chimie s'expliquent aisément au moyen de ces hypothèses très simples. Si, en effet, les atomes sont indestructibles et ne font que s'associer ou se séparer au cours d'une combinaison ou d'une décomposition chimique, il est évident que les masses des différents éléments qui entrent dans une réaction chimique restent invariables, et par suite aussi la masse totale de matière : c'est la *loi de Lavoisier* relative à la conservation de la masse.

Si toutes les molécules d'un corps composé déterminé sont absolument identiques, les proportions pondérales des différents éléments qui figurent dans la composition d'une masse quelconque de ce corps sont évidemment les mêmes que celles qui figurent dans la composition d'une molécule élémentaire, c'est-à-dire que les proportions sont exactement définies : c'est précisément la loi expérimentale énoncée par Proust. La loi de Dalton, relative aux *proportions multiples*, ainsi que la *loi de Richter* s'expliquent aussi facilement.

Une hypothèse aussi générale que celle de Dalton devait pouvoir servir de base à l'explication d'un grand nombre de phénomènes. Effectivement, la *théorie cinétique des gaz* suppose l'existence des molécules et ajoute seulement l'hypothèse que ces particules se comportent comme de petits solides élastiques animés de mouvements désordonnés. La théorie cinétique a permis d'établir les principales lois expérimentales relatives aux gaz et de prévoir des propriétés que l'expérience vérifie, notamment que le *coefficient de viscosité* est indépendant de la pression. Ces succès furent un nouvel argument apporté en faveur de la réalité de l'hypothèse atomique. La théorie cinétique a pu fournir les premières données relatives aux dimensions des molécules, à leur masse, à leur vitesse d'agitation, au nombre qu'en contient une certaine masse de matière. Ces résultats furent confirmés ultérieurement par d'autres méthodes.

● *Les conceptions modernes.* Les conceptions de Dalton se sont montrées insuffisantes pour expliquer certains phénomènes découverts par la suite, et en particulier dans ces soixante dernières années. Si les physiciens et les chimistes modernes considèrent toujours les éléments comme formés de particules extrêmement petites auxquelles le nom d'atomes a été conservé, cette désignation correspond pour eux à des conceptions profondément modifiées.

● *Complexité des atomes.* Les divers atomes d'un même élément ne peuvent plus être considérés comme insécables et toujours identiques.

La complexité des atomes a d'abord été suggérée par l'existence d'analogies souvent très étroites qui existent entre certains éléments chimiques. Ces analogies se manifestent, dans la classification des éléments par ordre de *masses atomiques* croissantes, avec une périodicité régulière. L'existence de ces analogies dans les propriétés suggère l'analogie de structure des éléments semblables, et la différence de structure des éléments différents. Le fait est devenu hors de doute lorsque, dans un grand nombre de phénomènes, les physiciens ont pu mettre en évidence des éléments constitutifs des atomes. Le passage de l'électricité dans un gaz quelconque, sous très faible pression, donne naissance à des rayons, appelés *rayons cathodiques*, qui sont constitués par des *électrons* lancés à grande vitesse. Toute substance irradiée par des rayons de longueur d'onde convenable (violets, ultraviolets, ou rayons X) laisse échapper des électrons (*effet photo-électrique*) ; les corps portés à haute température donnent encore une émission d'électrons (*effet Edison*) ; enfin un certain nombre de substances radioactives émettent, en se désintégrant, des électrons lancés à grande vitesse qui constituent les rayons β. (V. radio-activité.) Tous ces phénomènes démontrent que l'électron, cor-

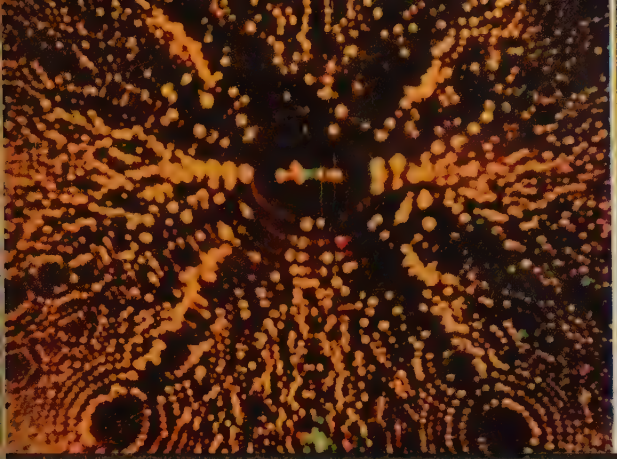

ci-dessus : la pointe arrondie d'une très fine aiguille de tungstène photographiée au microscope ionique. Les atomes (points clairs) apparaissent rangés en couches circulaires de diamètre croissant. *A droite* : désintégration d'un atome d'argent dans une plaque photographique exposée aux rayons cosmiques. Les traînées les plus nettes sont celles des protons du noyau d'argent; celles qui sont discontinues dirigées vers le bas sont des traces de mésons, particules instables engendrées par la désintégration

minerai uranifère contenant des cristaux de phosphates et silicates d'uranium

extraction par solvant du nitrate d'uranyle lors de l'élaboration de l'uranium d'une pureté nucléaire à l'usine du Bouchet

un bêtatron utilisé en gammagraphie pour détecter les défauts internes des grosses pièces métalliques. Il s'agit ici de l'examen d'une roue de turbine Pelton

le synchrotron du Centre atomique de Saclay permet de communiquer aux protons une énergie de 3 milliards d'électron-volts

Phot. Univ. de Pennsylvanie, General Dynamics, C. E. A., Brown-Boveri

particules

- proton *(positif)*
- neutron *(neutre)*
- électron *(négatif)*
- corpuscule α *(noyau d'hélium)*

l'atome d'hydrogène...

... et ses isotopes

deutérium *(hydrogène lourd)*

tritium

l'atome d'uranium...

... et son noyau

fission nucléaire

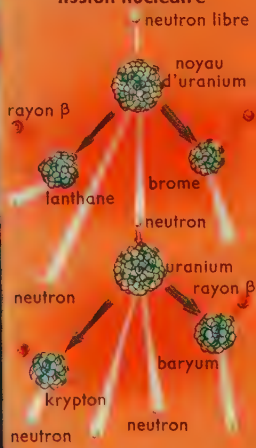

fusion nucléaire

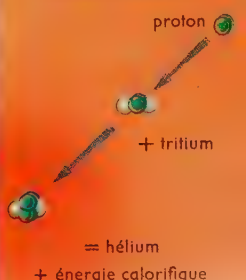

AUTOMOBILE

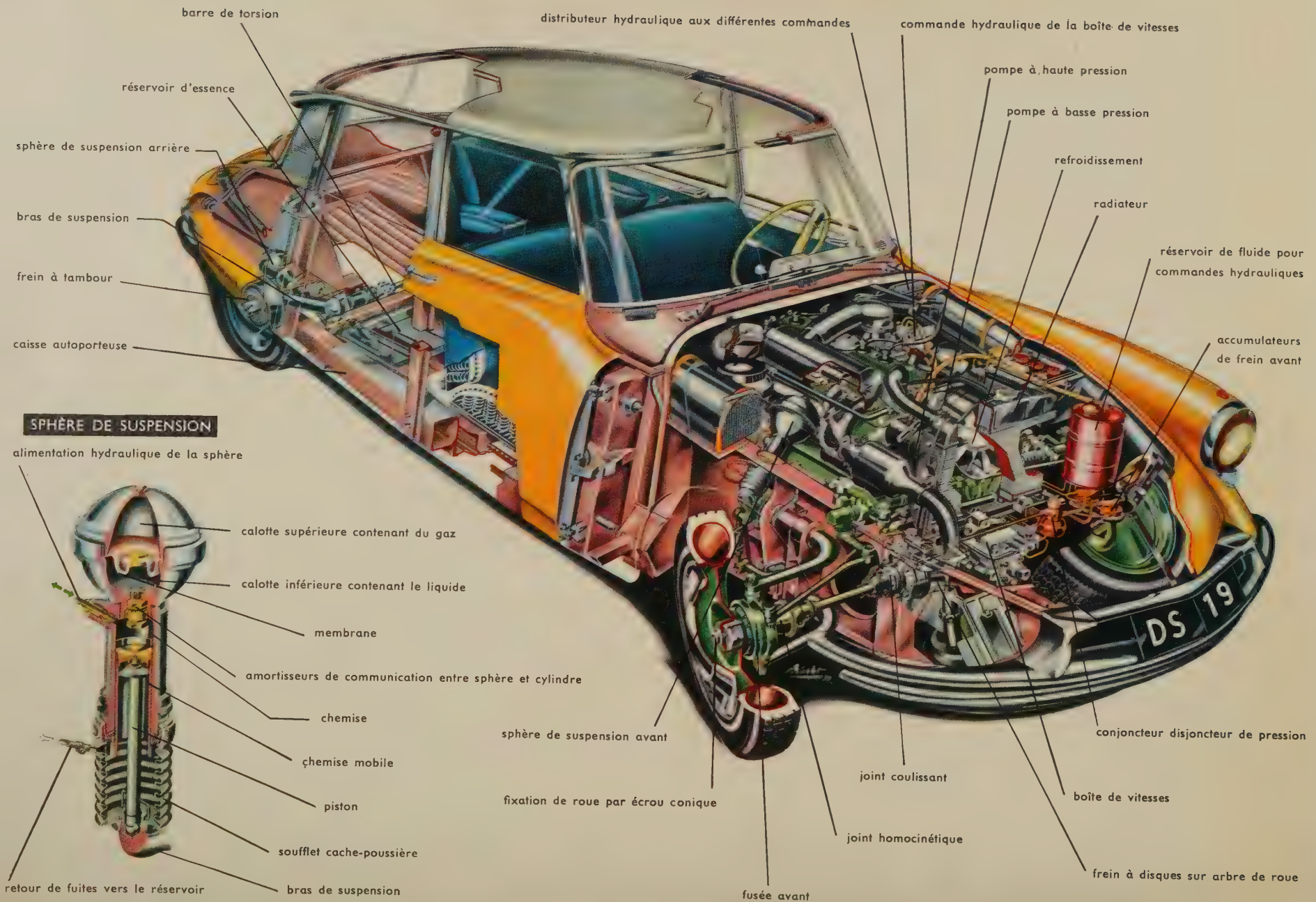

Documentation CITROËN

puscule électrisé négativement, sorte d'atome d'électricité dépourvu de support matériel, est un constituant universel de la matière. Comme les atomes sont neutres au point de vue électrique, ils doivent renfermer, en même temps que les électrons, des charges positives en quantité égale. Les expériences de Rutherford et de ses collaborateurs sur le passage des rayons α des substances radioactives à travers les gaz ou des feuilles métalliques minces, les expériences d'Aston sur les *rayons positifs* des tubes à vide, ont établi qu'il en était bien ainsi et ont conduit à la conception générale suivante des atomes.

Depuis Rutherford (1911), on a adopté pour l'atome une représentation planétaire : l'atome est formé d'un *noyau* central, qui porte la presque totalité de sa masse, ainsi qu'une charge électrique positive, entouré d'un *nuage d'électrons*, particules d'électricité négative, ayant au total une charge opposée à celle du noyau. Chaque électron a pour masse $m = 9 \times 10^{-28}$ gramme (au repos) et pour charge $-e = -1{,}60 \times 10^{-19}$ coulomb.

● *Le noyau.* Le noyau est formé exclusivement de deux sortes de particules : les *neutrons* et les *protons*. Les divers corpuscules produits par les désintégrations (électrons, positons, mésons) résultent d'actions secondaires.

Le *proton* est un corpuscule de masse $M = 1{,}660 \times 10^{-24}$ gramme et de charge positive $+ e$; le *neutron* est une particule dénuée de charge électrique (d'où son nom), de masse $M' = 1{,}6627 \times 10^{-24}$ gramme, très légèrement supérieure à la masse M du proton.

Un noyau atomique est donc caractérisé par deux constantes : 1° Le nombre Z de ses protons, dit *numéro* ou *nombre atomique*, qui varie de 1 (hydrogène) à 92 (uranium) pour les éléments chimiques existant dans la nature. Ce nombre indique la charge positive du noyau, de valeur $Z \times e$; il fournit aussi le nombre d'électrons planétaires. Il est à la base de la classification de Mendeleiev; 2° La masse du noyau est presque exactement proportionnelle au nombre total de corpuscules $A = Z + N$ (N, nombre de neutrons), et vaut sensiblement $(Z + N) \times M$, puisque les masses M et M′ du proton et du neutron sont à peu près égales. Si l'on adopte M pour unité de masse, ce nombre A est dit *nombre de masse* de l'élément considéré.

Dans la notation actuellement utilisée, on accompagne le symbole d'un élément des indications précédentes, la masse A de l'atome étant portée en exposant (vers le haut), et sa charge Z en indice (vers le bas). Par exemple, ${}_8O^{16}$ indique un noyau d'oxygène formé de 16 particules, dont 8 protons.

Les éléments de même numéro atomique Z, mais pour lesquels N est différent et qui, par suite, n'ont pas le même nombre de masse, possèdent en revanche des propriétés chimiques identiques (ils ont les mêmes électrons planétaires qui déterminent ces propriétés) et des caractères physiques très voisins. Ces faits justifient leur même nom et leur inscription dans une même case de la classification. Ils constituent des *isotopes*. Ainsi, on connaît 9 isotopes du plomb, de même numéro atomique $Z = 82$, pour lesquels les nombres N de neutrons ont respectivement pour valeurs : 122, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 132, 133. Certains de ces atomes existent dans la nature, et le plomb ordinaire en est un mélange en proportions telles que la *masse atomique* de ce plomb naturel, moyenne des nombres de masse, a pour valeur 207,21. Alors que l'on ne connaît qu'une centaine d'éléments différents, le nombre des isotopes actuellement identifiés approche le millier. Ces isotopes peuvent être décélés et séparés par le spectrographe de masse, ou parfois par des procédés d'analyse immédiate (diffusion).

Les noyaux les plus simples sont le noyau d'hydrogène ${}_1H^1$, formé d'un unique proton, celui d'hydrogène lourd ou deutérium (Urey, 1932) ${}_1H^2$ ou ${}_1D^2$, formé d'un proton et d'un neutron, puis le noyau d'hélium ${}_2He^4$, formé de deux protons et de deux neutrons.

La radio-activité naturelle, les transmutations provoquées d'éléments, la radio-activité artificielle, la fission de l'uranium, la fusion de l'hydrogène s'expliquent par les théories précédentes.

Grâce au spectrographe de masse, il est possible de déterminer avec précision les masses des atomes et de leurs constituants. C'est ainsi que l'on a trouvé que, dans le système pondéral où l'atome d'oxygène a pour masse 16, la masse du proton est 1,00775, et celle du neutron 1,00900. Il paraît alors étonnant de constater que la masse du noyau d'un atome n'est pas rigoureusement égale à la somme des masses des protons et des neutrons qu'il renferme, mais toujours légèrement inférieure. Ainsi, la masse du noyau d'oxygène ${}_8O^{16}$ n'est que 16,00, alors qu'elle devrait être de 16,134, comme le montre le calcul. Il faut donc admettre qu'il s'est produit, lors de la formation de l'atome, une *perte de masse*, et que la masse *m* disparue s'est transformée en une énergie $E = mc^2$, où *c* est la vitesse de la lumière (relation d'Einstein).

Un tel calcul permet de mesurer en quelque sorte la stabilité des atomes, les plus stables d'entre eux étant ceux dont la formation libère la plus grande quantité d'énergie.

De même, lorsqu'on peut, dans une transmutation provoquée, réaliser une perte de masse, on dispose d'une quantité d'énergie extraordinairement grande. C'est ce qui arrive lors de la rupture du noyau d'uranium, ou la formation d'un noyau d'hélium, à partir de particules plus légères.

Les expériences de transmutations ou de réactions nucléaires ont permis de se faire une idée sur les dimensions des noyaux. Le plus gros d'entre eux, le noyau d'uranium, a un diamètre à peine supérieur à 5 cent-milliardièmes de millimètre. A partir de la masse et du volume, on peut calculer la densité du noyau, qui atteint des valeurs fantastiquement grandes.

● *Les électrons.* Sauf cas exceptionnels, les noyaux d'atome ne sont pas isolés, mais entourés d'une zone où l'on décèle uniquement des électrons. Etant donné l'extrême petitesse du noyau central, on supposa que les électrons avaient autour de ce noyau un mouvement comparable à celui des planètes autour du soleil. Cette hypothèse permit, en 1913, au Danois Bohr de retrouver avec précision, grâce à la théorie des quanta, les longueurs d'onde de certaines raies spectrales. Elle fournit aussi une interprétation parfaite de la classification périodique de Mendeleiev.

Le modèle matériel de Bohr ne permet pas toutefois d'expliquer tous les phénomènes, et on a dû renoncer à connaître exactement tous les caractères d'un électron planétaire (*principe d'incertitude*, de Heisenberg). Bien que toute image matérielle macroscopique soit impropre à traduire la réalité, on considère, pour éviter toute précision impossible à donner, que les électrons forment des *nuages électroniques;* l'électron se trouve quelque part dans le nuage, plus souvent là où celui-ci est dense, plus rarement là où il est léger. Dans un atome électriquement neutre, le nombre des électrons est tel qu'il neutralise la charge du noyau. C'est donc le nombre de protons ou *numéro atomique*, défini plus haut. Ce nombre a été déterminé en 1913, pour chaque atome, par l'Anglais Moseley qui, étudiant l'émission des rayons X, établit une relation générale entre la fréquence de ces radiations et le nombre en question.

Chaque électron est caractérisé par un *nombre quantique* n, qui peut prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, définissant des *niveaux d'énergie* que l'on désigne par les lettres K, L, M, N, O, P, Q. La valeur de *n* détermine aussi le nombre maximal d'électrons qui peuvent se loger sur chacun de ces niveaux, dont la valeur est $2n^2$, soit respectivement 2, 8, 18, 32, 50, 72, 98. Comme on ne connaît pas d'atomes ayant plus de 102 électrons, les niveaux, à partir du cinquième, O, ne sont jamais complets, mais il arrive très souvent que les électrons se disposent sur un certain niveau, avant que toutes les places du niveau précédent aient été entièrement occupées. Ainsi, pour l'uranium, qui comporte 92 électrons, ceux-ci sont disposés de la façon suivante : les niveaux K, L, M et N possèdent tous leurs électrons, soit respectivement 2, 8, 18 et 32; les trois niveaux suivants sont incomplets : on compte 18 électrons au niveau O, 12 au niveau P, 2 au niveau Q. On définit, pour chaque électron, trois autres nombres quantiques, qui précisent ses caractéristiques.

Si le noyau est le siège des transmutations et de l'émission des rayons divers de grande énergie, ce sont les couches électroniques qui constituent le terrain d'échange entre la lumière et la matière. Le mécanisme des phénomènes de luminescence a été élucidé en 1913 par J. Franck et G. Hertz. Il y a *émission* de lumière quand le nombre quantique d'un électron diminue, *absorption* dans le cas contraire.

Les atomes ionisés ou *ions* sont des atomes dont les nuages électroniques contiennent trop ou trop peu d'électrons. Ils manifestent alors, selon les cas, une charge électrique totale négative (*anions*) ou positive (*cations*). Les atomes qui ont tendance à prendre des électrons supplémentaires sont dits *électronégatifs;* ce sont ceux pour lesquels le niveau supérieur d'électrons est presque complet (chlore, auquel il en manque un; oxygène, auquel il en manque deux...). Ceux qui ont tendance à perdre des électrons sont dits *électropositifs;* ce sont ceux dont le niveau supérieur contient peu d'électrons (un pour l'hydrogène ou le sodium, deux pour le calcium...). Ces caractères permettent d'expliquer leurs principales propriétés chimiques. Les diamètres des nuages électroniques sont environ 10 000 fois plus grands que ceux des noyaux; ils s'échelonnent entre 1 et 5 dix-millionièmes de millimètre. (→ Biblio.)

ATOME-GRAMME n. m. Chim. *Atome-gramme d'un élément*, masse caractéristique de cet élément. ‖ Pl. *des* ATOMES-GRAMMES.

— ENCYCL. Cette masse s'exprime en grammes par le nombre qui mesure la masse atomique* de cet élément; ainsi, la masse atomique de l'oxygène est 16; l'*atome-gramme* d'oxygène vaut 16 g. C'est aussi la masse, exprimée en grammes, de $N = 6{,}023 \times 10^{23}$ atomes de l'élément considéré; on voit dès lors que la masse moyenne d'un atome d'oxygène, exprimée en grammes, vaut $\frac{16}{6{,}023 \times 10^{23}} = 2{,}656 \times 10^{-23}$g. L'atome-gramme joue un rôle important dans les calculs relatifs aux réactions chimiques. (V. CHIMIE.)

ATOMICITÉ n. f. Chim. *Atomicité d'une molécule*, nombre d'atomes constituant la molécule.

— Econ. polit. Existence d'une offre et d'une demande composées d'éléments nombreux et suffisamment petits, pour qu'une modification individuelle de l'offre ou de la demande ne puisse déterminer une variation de l'offre ou de la demande globale.

— ENCYCL. Econ. polit. L'existence de l'*atomicité* requiert donc deux conditions : un grand nombre d'acheteurs ou de vendeurs, et l'impossibilité pour ceux-ci d'exercer individuellement une action sur le marché. « Chaque offre doit être comme une goutte d'eau dans l'océan de l'offre et chaque demande comme une goutte d'eau dans l'océan de la demande » (F. Perroux). L'atomicité est une condition essentielle à l'existence d'un marché de concurrence* parfaite.

ATOMIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport aux atomes.

— Chim. *Poids* ou *masse atomique*, v. part. *encycl.* ‖ *Nombre* ou *numéro atomique*, numéro d'ordre qui marque le rang d'un élément dans le tableau de la classification périodique. (La signification théorique du *nombre atomique* est très importante; il est égal au nombre de protons qui constituent la charge positive du noyau, et par suite égal au nombre des électrons qui entourent le noyau. (V. ATOME.) ‖ *Théorie atomique*, ensemble des spéculations physiques, chimiques et philosophiques sur les atomes. ‖ *Notation atomique*, notation chimique, fondée sur la considération des poids atomiques. ‖ *Capacité calorifique atomique, volume atomique*, etc., quantités rapportées à une masse de l'élément égale à un atome-gramme* : capacité calorifique, volume de 12 g de carbone.

— Philos. *Philosophie atomique*, terme employé par certains philosophes contemporains anglais pour désigner le mouvement général des idées au début du XIXe s. (La *philosophie atomique* tendrait à une sorte de *désintégration*, sur les plans divers de l'économie [concurrence, libéralisme], de la morale [réduite aux considérations individuelles], de la psychologie [associationnisme] et de la métaphysique [atomisme psychologique]. Par opposition, le XXe s. se caractériserait par un effort de regroupement et d'organisation.)

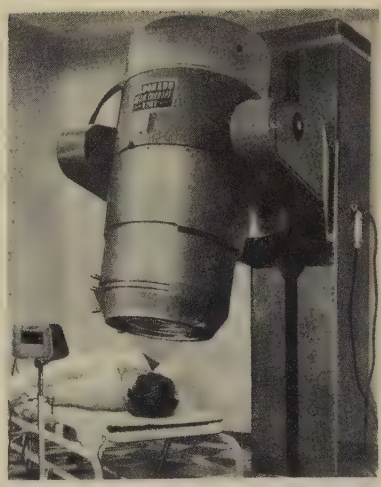

énergie atomique
traitement des tumeurs avec
du cobalt rendu radio-actif
par exposition aux neutrons
d'une pile atomique

— Physiq. nucl. *Energie atomique* ou *énergie nucléaire*, énergie mise en jeu dans les transmutations d'atomes, qui peut, selon le cas, être dégagée ou absorbée. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bombe atomique*, v. part. *encycl.*, et BOMBE. ‖ *Pile atomique*, v. PILE.

— Technol. Se dit d'un moyen de transport équipé d'un réacteur nucléaire lui fournissant l'énergie nécessaire à la traction : *Cargo atomique*.

— ENCYCL. Chim. *Masse atomique d'un élément*. Elle est définie comme le rapport de la masse de l'atome de cet élément au seizième de la masse de l'atome d'oxygène ; ainsi la masse atomique de l'oxygène est 16, celle de l'hydrogène 1,0080, etc. On peut dire également : si l'on prend comme unité de masse le seizième de la masse de l'atome d'oxygène, la masse atomique d'un élément exprime, en cette unité, la masse d'un atome de cet élément. La masse atomique d'un élément chimique est ainsi définie comme la masse moyenne de l'atome de cet élément, par comparaison à la masse moyenne de l'atome de l'élément oxygène, ces deux éléments étant pris en l'état du mélange naturel de leurs isotopes* ; cette masse atomique se détermine par des méthodes d'analyse chimique, portant en général sur un composé oxygéné, et compte tenu de la composition atomique de ce composé, c'est-à-dire de sa formule. (V. CHIMIE [*Notation chimique*].) En physique atomique, on s'intéresse aux propriétés individuelles des atomes isotopes d'un élément plutôt qu'aux propriétés de l'élément chimique ; on définit alors la masse atomique de chaque isotope ou *masse isotopique*, de la même façon, mais en prenant comme atome de référence de masse atomique 16 l'isotope léger, de beaucoup le plus abondant, de l'élément oxygène, c'est-à-dire $_8O^{16}$. Il en résulte que les masses atomiques ainsi définies ont une valeur numérique un peu différente des masses atomiques chimiques des éléments ; pour un élément comme l'or ne renfermant qu'un isotope, le facteur de correction par lequel il faut multiplier la masse atomique dans l'échelle physique est 1,000275. Les masses isotopiques sont en général déterminées au *spectrographe* de masse*.

Rem. On emploie indifféremment les locutions « masse atomique » et « poids atomique » dans des acceptions analogues.

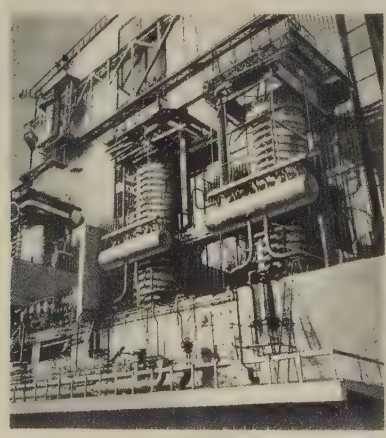

les échangeurs de chaleur
de la pile G2
du centre atomique
de Marcoule (Gard)

NOM DES ÉLÉMENTS	SYMBOLE	NUMÉRO ATOM.	MASSE ATOM.
Actinium	Ac	89	227
Aluminium	Al	13	26,98
Américium	Am	95	243
Antimoine (stibium)	Sb	51	121,76
Argent	Ag	47	107,88
Argon	A	18	39,94
Arsenic	As	33	74,91
Astate ou astatine	At	85	210
Azote (nitrogène)	N	7	14,01
Baryum	Ba	56	137,36
Berkélium	Bk	97	249
Béryllium	Be	4	9,01
Bismuth	Bi	83	209,00
Bore	B	5	10,82
Brome	Br	35	79,92
Cadmium	Cd	48	112,41
Cæsium	Cs	55	132,91
Calcium	Ca	20	40,08
Californium	Cf	98	249
Carbone	C	6	12,01
Celtium (v. Hafnium)			
Cérium	Ce	58	140,13
Chlore	Cl	17	35,46
Chrome	Cr	24	52,01
Cobalt	Co	27	58,94
Columbium (v. Niobium)			
Cuivre	Cu	29	63,54
Curium	Cm	96	243
Dysprosium	Dy	66	162,46
Einsténium	E	99	253
Erbium	Er	68	167,20
Etain (stannum)	Sn	50	118,70
Europium	Eu	63	152,0
Fer	Fe	26	55,85
Fermium	Fm	100	255
Fluor	F	9	19,00
Francium	Fr	87	221
Gadolinium	Gd	64	156,90
Gallium	Ga	31	69,72
Germanium	Ge	32	72,60
Glucinium (v. Béryllium)			
Hafnium	Hf	72	178,60
Hélium	He	2	4,003
Holmium	Ho	67	164,94
Hydrogène	H	1	1,008
Indium	In	49	114,76
Iode	I	53	126,91
Iridium	Ir	77	193,10
Krypton	Kr	36	83,80
Lanthane	La	57	138,92
Lithium	Li	3	6,94
Lutécium	Lu	71	175,0
Magnésium	Mg	12	24,32
Manganèse	Mn	25	54,93
Mendélévium	Mv	101	256
Mercure (hydrargyre)	Hg	80	200,61
Molybdène	Mo	42	95,95
Néodyme	Nd	60	144,27
Néon	Ne	10	20,18
Neptunium	Np	93	237
Nickel	Ni	28	58,69
Niobium	Nb	41	92,91
Nobélium	No	102	
Or (aurum)	Au	79	197,20
Osmium	Os	76	190,20
Oxygène	O	8	16,000
Palladium	Pd	46	106,70
Phosphore	P	15	30,97
Platine	Pt	78	195,23
Plomb	Pb	82	207,21
Plutonium	Pu	94	242
Polonium	Po	84	210
Potassium (kalium)	K	19	39,10
Praséodyme	Pr	59	140,92
Prométhéum	Pm	61	145
Protactinium	Pa	91	231
Radium	Ra	88	226,05
Radon	Rn	86	222
Rhénium	Re	75	186,31
Rhodium	Rh	45	102,91
Rubidium	Rb	37	85,48
Ruthénium	Ru	44	101,70
Samarium	Sm	62	150,43
Scandium	Sc	21	44,96
Sélénium	Se	34	78,96
Silicium	Si	14	28,09
Sodium (natrium)	Na	11	23,00
Soufre	S	16	32,07
Strontium	Sr	38	87,63
Tantale	Ta	73	180,88
Technétium	Tc	43	98,91
Tellure	Te	52	127,61
Terbium	Tb	65	159,20
Thallium	Tl	81	204,39
Thorium	Th	90	232,12
Thulium	Tm	69	169,40
Titane	Ti	22	47,90
Tungstène (wolfram)	W	74	183,92
Uranium	U	92	238,07
Vanadium	V	23	50,95
Xénon	Xe	54	131,30
Ytterbium	Yb	70	173,04
Yttrium	Y	39	88,92
Zinc	Zn	30	65,38
Zirconium	Zr	40	91,22

ÉNERGIE ATOMIQUE

Théorie.

Dans tous les cas, l'énergie atomique W est équivalente à la variation totale de masse m subie par le système, selon la formule d'Einstein : $W = mc^2$, où c est la vitesse de propagation de la lumière dans le vide. Cette énergie est toujours considérable en regard de celles qui se produisent dans les réactions chimiques classiques. Il résulte de ce qui précède que les transmutations capables de libérer de l'énergie utilisable sont celles qui s'accompagnent d'une perte de masse des corps qui se transforment.

L'expérience a montré que la masse d'un noyau d'atome est toujours inférieure à la somme des masses des nucléons qui le constituent. Cette différence représente l'énergie dégagée lors de la formation du noyau à partir de ses éléments constitutifs. On peut alors comparer les valeurs de cette perte de masse pour les différents atomes connus, et remarquer qu'elle est plus grande pour les atomes de masse moyenne que pour les atomes très légers ou très lourds. Les transmutations capables de dégager de l'énergie sont donc celles qui concourent à la formation d'éléments de nombre atomique moyen, à partir des éléments légers ou des éléments lourds. En outre, pour que l'énergie dégagée puisse être pratiquement utilisée, il faut qu'elle porte sur des masses relativement importantes, et non sur un petit nombre d'atomes ; aussi doit-elle, une fois amorcée, s'entretenir facilement, par exemple par le mécanisme d'une réaction en chaîne.

Ces conditions se trouvent réalisées dans la *fission* de l'uranium ou du plutonium, éléments lourds, dont les noyaux, irradiés par des neutrons, se désintègrent en donnant deux atomes moyens, tels le xénon et le strontium, le krypton et le baryum, etc., et en émettant des neutrons secondaires, qui entretiennent la transformation. Chaque noyau, en éclatant, libère environ 200 millions d'électron-volts, qui sont obtenus sous forme d'énergie cinétique communiquée aux particules formées par la fission, et donnent finalement de la chaleur, par suite du freinage de ces particules. Cette énergie est employée dans la pile à uranium ou réacteur nucléaire, et dans la bombe atomique.

Une perte de masse accompagne également la *fusion* de plusieurs atomes légers en un seul noyau plus lourd. C'est ainsi que la transformation d'hydrogène en hélium, réalisée selon le *cycle de Bethe**, explique en général la chaleur rayonnée par le soleil et les étoiles. Une transformation de ce type se produit dans la bombe à hydrogène ; la température très élevée nécessaire à son déclenchement peut être fournie par l'éclatement d'une bombe atomique classique.

Applications industrielles.

L'application principale de la fission, la production d'énergie, a été envisagée dès la création de piles ou réacteurs atomiques. Cependant, l'énergie qu'on aurait pu retirer des premiers réacteurs construits pour la fabrication du plutonium avait beaucoup moins de valeur que ce métal. Comme sa récupération compliquait l'installation, on la négligeait : on envoie à la rivière Columbia la chaleur des réacteurs américains de Hanford, et l'on rejette dans l'air, par une cheminée de grande hauteur, celle des réacteurs anglais de Windscale.

La possibilité d'utiliser la chaleur dégagée dans un réacteur a été démontrée dès 1951 à Arco (Etats-Unis), où un turbo-alternateur de 150 kW alimenta le réseau de distribution. L'U. R. S. S. a installé, en 1954, une centrale atomique de 5 000 kW. La Grande-Bretagne a réalisé, la première, à Calder Hall, une centrale de grande puissance qui fonctionne depuis 1956. En 1957, la France a mis en service, à son centre de production de plutonium de Marcoule, le premier alternateur destiné à une récupération de chaleur, qui ne compense d'ailleurs pas entièrement l'énergie absorbée par les auxiliaires du réacteur G-1 ; l'opération est devenue bénéficiaire sur les suivants, G-2 et G-3.

Un grand nombre de pays installent des réacteurs de puissance, c'est-à-dire spécialement étudiés pour la production d'énergie, qui diffèrent des réacteurs destinés à la

Phot. Cie générale de radiologie, X.

production du plutonium. L'Electricité de France, en particulier, construit une centrale nucléaire à Avoine*.

● Les variantes principales portent sur le combustible, le modérateur et le mode de refroidissement.

Le *combustible* nucléaire peut être l'un des trois éléments fissiles : l'uranium 235, le plutonium 239 et l'uranium 233. Seul le premier se rencontre dans la nature. Si le combustible choisi est l'uranium 235, on peut l'utiliser sous forme d'uranium naturel, où il n'entre que pour 0,7 p. 100 ; le reste étant de l'uranium 238 non fissile ; on peut également enrichir l'uranium naturel avec de l'uranium 235, séparé par diffusion de l'isotope 238. La première solution est celle des réacteurs britanniques de Calder Hall et des premiers réacteurs de puissance français ; les Etats-Unis ont donné la préférence à l'uranium naturel enrichi en isotope 235 pour leurs premières installations. L'enrichissement réduit les dimensions des réacteurs, donc le coût de premier établissement. Il permet d'être moins exigeant quant à la pureté des produits entrant dans la constitution du réacteur et dans le choix du modérateur. Mais il consomme de l'uranium 235 dont le prix est élevé. Le plutonium 239 est, théoriquement, un aussi bon combustible nucléaire que l'uranium 235 ; il donne, par fission, près de 3 neutrons pour chaque atome au lieu de 2,5. Actuellement produit en surabondance à partir de l'uranium 238, il permettait donc l'utilisation intégrale de l'uranium naturel : il peut servir aussi bien à remplacer l'uranium 235 brûlé qu'à enrichir l'uranium naturel. Malheureusement, le comportement du plutonium dans le réacteur (changements de structure avec la température et brusques variations corrélatives de la dilatation), comme la difficulté du traitement tenant à sa double toxicité chimique et radioactive, compliquent beaucoup son emploi. Le thorium naturel, matière « fertile » comme l'uranium 238, et quatre fois plus abondant que lui dans la nature, servirait à produire le troisième élément fissile, l'uranium 233.

Le *modérateur* est destiné à ralentir les neutrons rapides pour éviter leur absorption par l'uranium 238, et les réserver ainsi pour la fission de l'uranium 235. Le modérateur doit être un élément de faible poids atomique, de manière que les neutrons puissent communiquer à ses noyaux légers une grande partie de leur énergie cinétique, tandis qu'ils rebondiraient sans perte sensible de vitesse sur des noyaux lourds. En outre, il ne doit pas absorber les neutrons. Pratiquement, on a le choix entre deux modérateurs : le *deutérium* se trouvant dans l'eau lourde, et le *carbone* du graphite. Pour le même ralentissement, l'eau lourde demande environ quatre fois moins de chocs que le graphite et permet donc une forte réduction des dimensions ; elle absorbe, en outre, moins de neutrons que le graphite ; son seul défaut est son prix. Avec des réacteurs à grand enrichissement, où le trajet demandé aux neutrons est moindre, on peut accepter l'hydrogène de l'eau ordinaire, dont le défaut est une absorption importante de neutrons.

Le *refroidissement* est le problème capital des réacteurs de puissance. Si, dans les réacteurs servant à la fabrication du plutonium, on a tout intérêt à simplifier la réalisation par un refroidissement surabondant et un fonctionnement à basse température, les lois de la thermodynamique, qui lient le rendement énergétique à la température du fluide en circuit, imposent le fonctionnement à température élevée, avec toutes les difficultés inhérentes au comportement mécanique et chimique des matériaux.

Si le modérateur choisi est l'eau lourde, le mode de refroidissement le plus simple est la circulation de cette eau lourde. Dans les réacteurs au graphite, le fluide choisi, qui devra absorber aussi peu que possible les neutrons, peut être un gaz comme l'air, l'azote, le gaz carbonique, un liquide comme l'eau ordinaire, ou un métal fondu, généralement le sodium.

Des échangeurs sont presque toujours nécessaires pour éviter la contamination du circuit d'utilisation, turbines, condenseurs, soit par le fluide de refroidissement, qui peut être légèrement radio-actif, soit, surtout, en cas d'accident au réacteur.

Le *réflecteur* de neutrons a pour but de réduire les pertes de neutrons par la surface, donc les dimensions « critiques » de la pile. A l'inverse de la bombe, où l'on choisit un élément de poids atomique et de densité élevés, l'enveloppe réfléchissante du réacteur est constituée d'un élément de poids atomique faible, ralentissant les neutrons, généralement du graphite.

La *protection* contre les radiations, neutrons et rayons γ en provenance des éléments fortement radio-actifs, auxquels le réacteur donne naissance, est généralement demandée à une carapace en béton, souvent alourdi par des déchets de fer.

Les différentes combinaisons des possibilités quant au choix du combustible, du modérateur et du mode de refroidissement prêtent à une variété extrême de réalisations. Les plus classiques ou les plus intéressantes sont les suivantes :

Le réacteur à *uranium naturel et graphite* (Calder Hall, Marcoule...) est refroidi par un gaz (air, gaz carbonique) passant à la fois à l'intérieur et autour du bloc graphite-uranium. Le gaz circule entre le réacteur et l'échangeur, qui est une véritable chaudière à vapeur.

Le réacteur à *uranium naturel et eau lourde* a été choisi pour les premières installations canadiennes. L'eau lourde sert à la fois de modérateur et de fluide refroidisseur. On maintient le réacteur sous pression assez élevée pour que l'eau lourde ne se vaporise pas, ce qui perturberait le fonctionnement. L'échangeur reçoit d'un côté de l'eau lourde, de l'autre de l'eau ordinaire, qu'il vaporise pour l'alimentation de la turbine.

Le réacteur du *type homogène*, où le combustible est un sel d'uranium en solution dans l'eau lourde du modérateur, réalise la simplicité maximale. Le refroidissement est assuré par la circulation de la solution entre réacteur et échangeur où elle vaporise l'eau envoyée à la turbine. Le traitement chimique et le rechargement peuvent être faits de façon continue par prélèvement et introduction en circuit du liquide purifié. Les dimensions sont faibles, si l'on accepte un fort enrichissement en uranium 235. Une pile expérimentale de ce type, donnant 5 000 kW de chaleur, a été mise en fonctionnement à Oak Ridge fin 1957 ; elle fonctionne au silicate d'uranyle.

Le *breeder* (pile *couveuse* ou *autorégénératrice*) est un réacteur où l'on s'efforce de produire autant et même plus de plutonium qu'il ne disparaît d'uranium 235. Le premier breeder a été mis en service aux Etats-Unis au début de 1958. Le principe consiste dans un enrichissement élevé et dans une réduction à l'extrême du modérateur ; la fission nucléaire est donc entretenue par des neutrons « rapides », dont une moindre fraction sert à la fission de l'uranium 235 et une fraction plus grande à la capture dans les noyaux d'uranium 238. Le « breeder » pose de nombreux problèmes : difficulté de contrôle, évacuation de puissances thermiques spécifiques élevées, de l'ordre du kilowatt par gramme de combustible nucléaire, et, bien entendu, tous les problèmes ultérieurs relatifs à l'enrichissement au plutonium. Il est à l'étude en de nombreux pays, car il promet, comme le réacteur homogène, des développements beaucoup plus intéressants que les réacteurs classiques.

● L'énergie atomique pourra-t-elle concurrencer l'énergie thermique et l'énergie hydraulique ? La question ne comporte pas, pour longtemps, de réponse générale et permanente. Dans des pays comme la Norvège, le Canada, le Congo, riches en ressources inexploitées d'énergie hydraulique, l'énergie nucléaire n'a pas d'avenir immédiat ; elle est certainement trop coûteuse. Dans d'autres comme les Etats-Unis, aux énormes ressources de charbon et de gaz naturel, la conclusion est la même ; elle explique que l'avance technique américaine ne se traduise pas par des réalisations ou des projets de grande envergure comme en Angleterre, en France, et, plus généralement, dans une Europe occidentale à bilan énergétique fortement déficitaire.

La nature des applications envisagées joue certainement un grand rôle. Sans parler des applications militaires, telles que la propulsion des sous-marins et même les centrales électriques transportables par camion ou par avion, où la facilité d'emploi prime l'économie, de nombreuses applications particulières peuvent être rentables dès à présent. Tel est, en marine, le cas du brise-glace pour parcours de longue durée à faible vitesse et à grande puissance et celui du pétrolier de grande capacité qui, sur des routes comme celle du golfe Persique à l'Amérique du Nord, consommerait au cours du trajet aller et retour une part importante du pétrole transporté. Tel est également le cas des centrales atomiques dans des régions aux communications difficiles, où la voie aérienne est quelquefois la seule possible, et pour lesquelles on évitera ainsi le transport coûteux d'un gros tonnage de combustible.

Trois facteurs jouent dans le prix de revient de l'énergie atomique : les investissements, la consommation de combustible nucléaire, et les frais de fonctionnement. Le coût du kilowatt installé est évidemment supérieur à celui de la centrale thermique. Il est même supérieur à celui des centrales hydrauliques dans les pays aux ressources abondantes et d'exploitation aisée (Norvège, Congo...), mais serait probablement inférieur à celui, qui va croissant, des centrales hydrauliques dans les pays qui ont commencé depuis longtemps leur équipement par les chutes d'aménagement le plus économique.

En revanche, la consommation de combustible est très faible, en quantité évidemment et même en prix. Si l'on fait le calcul d'après l'énergie libérée par la fission d'un atome d'uranium, environ 200 MeV, on trouve que le réacteur dégageant 1 000 kW sous forme de chaleur consomme environ 1 g de combustible nucléaire par jour. Même en tenant compte du rendement moyen d'une transformation de chaleur en énergie mécanique ou électrique, et de la teneur de 0,7 p. 100 de l'uranium naturel en isotope fissile, le coût de l'uranium naturel consommé reste très inférieur à celui d'un combustible chimique. La conclusion est moins certaine pour les combustibles nucléaires enrichis à l'uranium 235, en raison de son prix élevé ; l'enrichissement au plutonium, véritable sous-produit, serait donc une grosse économie. Enfin, la question du prix du combustible ne se pose plus si l'énergie est produite dans un réacteur « breeder », engendrant plus de combustible nucléaire qu'il n'en consomme. Le problème de la consommation de combustible et l'intérêt de sa réduction malgré le bas prix relatif de l'uranium naturel, se présenteraient sous un autre aspect dès la généralisation de l'énergie atomique ; les réserves d'uranium naturel ne dureraient pas très longtemps si l'on n'utilisait que l'isotope fissile qu'il contient, en rejetant le reste. Au contraire, les ressources seraient pratiquement illimitées si l'on transformait ce résidu, ou mieux encore le thorium naturel, en plutonium et en uranium 233. Enfin, un dernier aspect de la consommation intéresse l'épuisement général des sources d'énergie fissile : la consommation de combustible nucléaire est assez faible pour que l'exploitation, actuellement limitée aux minerais à forte teneur, puisse s'étendre à la plupart des granites qui contiennent l'uranium en quantité suffisante pour payer l'extraction, si l'on utilise à la fois les isotopes 235 et 238.

Les frais de fonctionnement, troisième élément du prix de revient, sont encore mal définis et certainement très variables avec le type de réacteur. On ne peut utiliser qu'une fraction très faible de combustible nucléaire, évaluée de 0,5 à 2 p. 100 suivant les types, avant que l'empoisonnement par les produits de fission n'oblige à les séparer, en même temps que le plutonium produit, par un traitement chimique. Ce traitement porte sur des éléments fortement toxiques ; il exige une manipulation à distance, dans une usine coûteuse. Les difficultés sont telles qu'on peut mettre en doute l'intérêt de la séparation du plutonium (du point de vue énergétique et non militaire), tant que 1 p. 100 seulement du combustible a été brûlé. Si on le pouvait, on s'orienterait vers une combustion aussi complète que possible, le « burnup », en mettant en réserve le combustible résiduel, et en laissant aux générations futures le soin de le traiter, si elles sont à court de sources d'énergie.

Quoi qu'il en soit, on peut espérer que le perfectionnement des réacteurs abaissera, de

manière continue, un prix de revient presque compétitif déjà avec celui des autres sources d'énergie dans les pays les moins bien pourvus. L'énergie atomique prendrait alors la relève du charbon, dont le coût d'extraction s'élève, comme celle de l'hydro-électricité, dont on a aménagé, au début, les chutes d'équipement le plus facile. Aussi, de vastes programmes de développement de l'énergie atomique sont-ils en cours en France, en Grande-Bretagne, en U. R. S. S., pendant que d'autres pays comme les Etats-Unis et le Canada, moins pressés par le besoin, multiplient les centrales expérimentales qui leur permettront, le moment venu, de lancer leurs propres programmes sur les solutions reconnues les plus économiques.

Cependant, ces conclusions ne peuvent être que suspendues aux résultats des premières recherches concernant les applications énergétiques des réactions thermonucléaires* qui mettraient en œuvre les réactions de « fusion » à partir du deutérium, beaucoup plus abondant et beaucoup plus économique que les éléments lourds, uranium, plutonium, thorium, dont on utilise la fission. L'étude se poursuit dans deux voies : la réalisation d'une réaction thermonucléaire continue et la récupération de la chaleur en provenance d'une explosion souterraine. En dehors des applications des réacteurs à la production d'énergie, les radio-isotopes* qui en sont les sous-produits ont de nombreuses applications industrielles. (V. carte MINERAIS *radio-actifs*.)

Applications militaires.

● *Historique.* Après de longues études poursuivies pendant toute la durée de la Seconde Guerre mondiale et une expérimentation définitive à Los Alamos (Nouveau-Mexique) le 16 juillet 1945, les Etats-Unis lancèrent sur Hiroshima et Nagasaki, les 6 et 9 août 1945, deux bombes atomiques, l'une à l'uranium, l'autre au plutonium, dont les effets furent si terrifiants que le Japon acceptait, dès le 10 août, l'ultimatum allié de Potsdam* qu'il avait rejeté le 28 juillet. Ces deux explosions ouvraient une nouvelle ère de l'histoire militaire, et le *fait atomique* allait dominer la politique militaire internationale dans les années qui suivirent le conflit. Les explosions atomiques produisent, en effet, outre la totale destruction de tout ce qui existe à proximité de leur centre : 1° un *effet mécanique*, résultant de la déflagration, et qui se propage sous forme d'une puissante onde de choc ; 2° un *effet thermique*, qui accompagne le précédent et qui est dû à la chaleur irradiée par l'explosion et concentrée en un temps très bref à la surface des corps rencontrés ; 3° un *effet de radiation nucléaire* à base de rayons gamma et de neutrons ; 4° un *effet de radio-activité résiduelle*.

effets produits par la bombe A (Hiroshima 1945)

DISTANCE en m du point zéro	TEMPS en sec.	VITESSE du vent produit	DÉGÂTS matériel	DÉGÂTS personnel
750	0,5	800 km/h	destruction totale	
1 250	0,75	450 km/h	destruction totale des bâtiments ; murs en briques de 50 cm détruits	50 p. 100 de morts dans les 2 à 12 semaines suivantes
1 600	0,9	300 km/h	dislocation du béton et des bâtiments en briques	brûlures au 3e degré
2 400	1,1	160 km/h	sérieux dégâts aux maisons et matériels à découvert	brûlures au 2e degré
3 300	1,25	95 km/h	toitures emportées	brûlures au 1er degré
la limite des dégâts matériels légers atteignit 12 000 m				

Les trois premiers effets sont instantanés, le quatrième, au contraire, est de longue à très longue durée, et de portée beaucoup plus considérable. Le tableau ci-dessus donne, par rapport à la verticale du centre de l'explosion, dit *point zéro*, une idée de la puissance des effets produits par la bombe d'Hiroshima en 1945 (dite « bombe A » de 20 kilotonnes). En raison de ces résultats, l'arme atomique apparaît donc comme génératrice d'effets aussi divers qu'importants. Ceux-ci furent d'abord considérés, en bloc, comme agents de destruction massive, mais les études et les expériences qui suivirent (aux Etats-Unis dans le Nevada et le Nouveau-Mexique, aux îles Marshall et Christmas, en Australie, en U. R. S. S., etc.) conduisirent à placer successivement au premier plan de son emploi telle ou telle de ses propriétés.

Parmi celles-ci, c'est l'*effet mécanique*, estimé d'abord comme le plus important, qui a été seul retenu pour désigner les charges atomiques. On dit, par exemple, que la bombe A est de 20 kilotonnes parce qu'elle est capable de produire un effet destructeur analogue à celui de 20 kilotonnes de trinitrotoluène (dit « explosif classique »). Dans cette catégorie de bombes atomiques, on a d'abord cherché à accroître ce pouvoir destructeur : c'est ainsi qu'ont été mises au point des bombes de type A de 40, 100 et même 500 kilotonnes. L'apparition, en 1952, de la bombe de type H (ou à hydrogène ou thermonucléaire*) augmenta tellement ce pouvoir de destruction mécanique qu'on fit appel, pour la désigner, à la mégatonne. (C'est ainsi que le rayon d'action destructeur d'une bombe H de 10 mégatonnes atteint 16 kilomètres.)

Toutefois, ce nouveau type de bombe (H) amena surtout une expansion considérable de l'*effet de radio-activité résiduelle*, qui s'accentua encore dans le nouvel explosif thermonucléaire, apparu en 1953 sous le nom de *bombe au cobalt**. Mais, pour diverses raisons, et en particulier à cause des dangers créés pour la puissance qui en ferait usage, on s'efforça de réduire l'emploi des produits de fission producteurs d'isotopes radio-actifs persistants, et l'on donna à la fusion le rôle essentiel dans ces nouveaux engins : c'est ainsi que, depuis 1955, les dernières bombes H expérimentées ont pu recevoir l'appellation de « bombes propres » (bombes dans lesquelles l'effet de radio-activité résiduelle est considérablement diminué).

On notera, enfin, que depuis cette date plusieurs techniciens tendent à utiliser les bombes H à très haute altitude : les explosions en atmosphère raréfiée ont en effet la propriété de récupérer en énergie thermique les pertes d'énergie mécanique et d'envoyer des rayons suffisamment obliques pour que la surface des zones détruites par incendie devienne considérable. Selon cette dernière théorie, l'*effet thermique* de l'explosion atomique tend donc à devenir le plus important. Quoi qu'il advienne de ces primautés successivement accordées aux effets mécaniques, radio-actifs résiduels ou thermiques, on peut dire qu'en 1958 les bombes atomiques sont aussi différentes des bombes du type A de 1945 que ces dernières l'étaient des projectiles classiques en usage pendant la Seconde Guerre mondiale.

● *Emploi.* Toutes ces bombes, dont l'emploi est envisagé comme arme *stratégique* par les puissances qui les détiennent, peuvent être « livrées » sur l'adversaire soit par avion isolé, soit, pour éviter à l'appareil porteur de survoler l'objectif, par un engin* guidé, en particulier par les engins spéciaux dits « I. C. B. M. », de 6 000 à 8 000 km de portée, ou « I. R. B. M. », de 1 500 à 3 000 km de portée.

On notera, en outre, qu'entre-temps la science s'est efforcée de domestiquer, en quelque sorte, l'énergie nucléaire, afin de l'utiliser dans le domaine *tactique* sous forme de charges de moyenne ou faible puissance. Dès 1953, les Etats-Unis ont mis au point un canon atomique de 280 mm, tirant à 30 km un obus muni d'une ogive, ou tête, atomique dont la charge atteint 2 kt, suivi lui-même en 1956 d'un canon de 175 mm. Par ailleurs, des têtes atomiques ont été adaptées sur des projectiles propulsés tactiques non guidés, de portée analogue à celle du canon, ainsi que sur des engins spéciaux téléguidés lançables à partir de la terre, d'un avion ou d'un navire.

Sur les plans stratégique et tactique, l'arme atomique, dont la parade se révèle difficile (v. ANTIATOMIQUE et ANTIENGIN), est donc, par excellence, celle de la puissance. Elle permet en effet la destruction « à coup sûr » d'objectifs qui n'auraient pu être atteints que par une accumulation irréalisable de moyens de type classique. Son emploi, qui ne nécessite qu'une infrastructure militaire très réduite, s'affranchit de la logistique et, à puissance égale, est beaucoup moins coûteux que celui de l'explosif classique. Aussi, le fait que, depuis la fin en 1950-1953 du monopole atomique américain, l'armement nucléaire appartienne aux deux camps adverses, occidental et soviétique, a-t-il eu de graves répercussions sur la politique internationale.

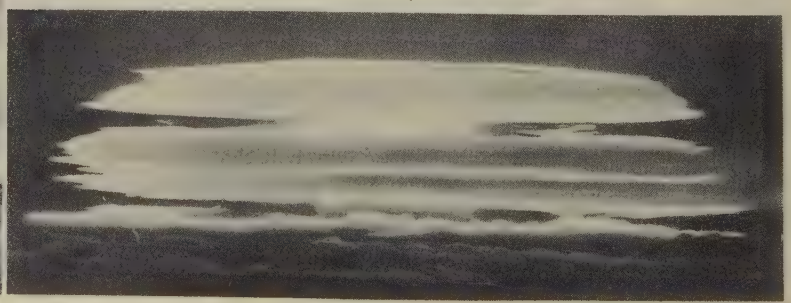

à gauche, vue de l'explosion de Bikini en 1946
ci-dessous, bombe à hydrogène à Bikini, explosion du 21 mai 1956

Phot. U. S. I. S., Associated Press.

Malgré de nombreuses tentatives, aucun accord n'était parvenu, en 1959, à en interdire ou à en limiter l'emploi.

On notera pourtant que, si le facteur nucléaire a modifié les données de la guerre et de la sécurité des Etats au point qu'en ce domaine ceux d'entre eux qui ne possèdent pas d'armes atomiques restent plus ou moins tributaires des puissances qui les détiennent, il ne répond pas à tous les besoins militaires, et, incapable d'effets limités, ne constitue pas à lui seul un système d'armement complet.

Son introduction dans le domaine opérationnel, où son action peut intervenir concurremment avec les armes classiques dans des conflits même limités, a rendu nécessaire, depuis 1954-1955, une transformation profonde de l'organisation des grandes unités. Pour ne pas risquer d'être anéanties par une seule explosion, celles-ci doivent répondre à des impératifs de *dispersion* et d'*autonomie* ; on en est ainsi arrivé à de nouveaux types de divisions allégées et dotées d'armes atomiques tactiques, dites *divisions pentomiques**.

D'autre part, l'énergie nucléaire a été employée avec succès pour la propulsion des engins de combat, et notamment des navires de guerre. C'est ainsi que les Etats-Unis ont mis en service, en 1956, le *Nautilus*, premier sous-marin atomique, suivi d'un porte-avions lourd (*Enterprise*) et d'un croiseur (*Long Beach*) à propulsion nucléaire (en construction en 1958). Un brise-glace atomique, le *Lénine*, est utilisée par l'U. R. S. S. La propulsion des avions au moyen de l'énergie atomique est à l'étude, bien que la protection contre les radiations donne lieu à de nombreuses difficultés.

En France, l'étude des applications militaires de l'énergie atomique incombe au *commandement interarmées des armes spéciales*. On notera qu'en 1957 la Marine nationale ouvrait à Cherbourg une école dite « Ecole d'application maritime de l'énergie atomique ».

Action biologique des explosions atomiques.

Les effets biologiques des radiations émises par les explosions atomiques sont *immédiats* (effets mécaniques et thermiques) ou *secondaires* par l'intermédiaire des produits de fission et des radio-isotopes émis au moment de l'explosion. Ils sont analogues aux altérations biologiques provoquées par les rayons X, les corps radio-actifs et les neutrons, mais sur une échelle plus vaste. Ces effets étaient en partie connus chez l'homme depuis les premières applications des rayons X (1896), en partie expérimentalement connus chez l'animal.

Dans un périmètre de 1 000 m environ autour de l'hypocentre de l'explosion, l'irradiation est massive, les individus ayant échappé aux autres causes de mort présentent une disparition à peu près totale des globules blancs et des plaquettes sanguines, des ulcérations des muqueuses, et meurent d'hémorragies et de septicémie dans un délai allant de quelques jours à deux ou trois semaines. Chez les autres, situés à une plus grande distance de l'explosion, les radiations sont différées, les signes digestifs et les hémorragies sont moins graves, et des lésions plus tardives apparaissent : épilation, radiodermite, anémie, disparition (en général temporaire) des spermatozoïdes, castration ovarienne, avortement, malformations fœtales. Là encore, la mort peut survenir dans un délai de dix jours à trois mois, mais un certain nombre de sujets guérissent. Enfin, dans les mois ou les années qui suivent, peuvent apparaître des lésions oculaires (cataractes), des leucémies et des radiocancers. Un des plus grands dangers présentés par les explosions de la bombe H est celui des poussières radio-actives pénétrant dans l'organisme par les voies respiratoires, digestives ou cutanées. Les éléments de fission sont totalement absorbés. Aucune protection efficace et aucun remède n'existent contre cette contamination, qui provoque les divers types de lésions que nous venons d'énumérer, suivant le caractère plus ou moins massif de la contamination. « A partir de quel degré de radio-activité ambiante, la vie deviendrait-elle impossible sur le globe est donc une question qu'on est en droit de poser. En tout cas, il est possible qu'en raison de son degré élevé de radiosensibilité l'espèce humaine serait une des premières à disparaître. » (Professeur A. Lacassagne.)

● *Traitement des êtres vivants ayant été soumis à des radiations.* Le traitement des êtres vivants ayant été soumis à des radiations atomiques est palliatif. Il faut essayer de maintenir en vie les victimes, afin de donner aux tissus atteints un temps suffisant pour régénérer. Il faut prévenir l'infection favorisée par les ulcérations muqueuses (antibiotiques), faire de nombreuses transfusions, suivre de près la formule sanguine. L'injection de rate fraîche, de moelle osseuse, l'utilisation de la parabiose permettent la survie des individus irradiés avec une dose normalement mortelle. Mais, étant donné l'importance des soins, la nécessité d'un personnel médical nombreux et d'une très grande quantité de sang à transfuser, il faut concentrer les soins hors de la zone centrale d'explosion; en bref, abandonner les sujets dont l'irradiation totale dépasse 500 « r » (c'est-à-dire irradiés dans la zone située à moins d'un kilomètre de l'épicentre de l'explosion d'une bombe A). En résumé, seule la découverte d'un radioprotecteur (corps actif contre les radiations ionisantes) permettrait d'éviter de nombreuses pertes de vies humaines. (→ Biblio.)

atomique (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE), établissement de caractère scientifique, technique et industriel doté de la personnalité civile ainsi que de l'autonomie administrative et financière, et placé sous l'autorité et le contrôle du Premier ministre. Créé en 1945 sous l'impulsion de Frédéric Joliot et de Raoul Dautry, cet organisme a pour but de poursuivre toute recherche scientifique et technique en vue de l'utilisation de l'énergie atomique dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale. Parmi ses attributions figurent également l'organisation et le contrôle de la prospection et de l'exploitation des gisements de matières premières nécessaires, ainsi que la réalisation à l'échelle industrielle des dispositifs générateurs d'énergie d'origine atomique. Il étudie aussi les mesures propres à assurer la protection des personnes et des biens contre les effets destructifs de l'énergie atomique. Enfin, il fournit au Gouvernement toutes informations concernant l'énergie atomique et ses applications, et notamment l'éclaire dans la négociation des accords internationaux. Le Commissariat à l'énergie atomique est administré par un Comité d'énergie atomique présidé par le Premier ministre, ou un ministre désigné par lui. Un administrateur général délégué du Gouvernement le remplace le cas échéant, et assure la direction administrative et financière. La direction scientifique et technique est sous l'autorité d'un haut-commissaire. Parmi ses services, le plus important est le Centre d'études nucléaires (C. E. N.), particulièrement spécialisé dans l'étude et la recherche.

ATOMIQUEMENT adv. De façon atomique ; au point de vue atomique.

ATOMISATION n. f. Action d'atomiser.
— Pétr. Division d'un combustible liquide en fines gouttelettes, plus faciles à brûler. (V. PULVÉRISATION.)
— ENCYCL. L'*atomisation* d'un métal ou alliage s'effectue en faisant tomber un filet de métal fondu sur un jet d'eau, de vapeur ou d'un autre gaz, afin d'assurer une brusque solidification des particules métalliques ainsi dispersées. Ce procédé permet de fabriquer industriellement de nombreuses poudres métalliques (fer, cuivre, étain, bronze).
Certains produits chimiques, ou organiques, se décomposant facilement à la chaleur s'obtiennent à l'état pulvérulent par atomisation sous vide de liquide aqueux ou de masse pâteuse. Les gouttelettes liquides projetées sur des parois chauffantes s'évaporent instantanément en laissant une poudre sèche (produits alimentaires, farines).

ATOMISER v. tr. Réduire un corps en fines particules solides, en partant d'un état liquide ou pâteux : *On peut atomiser un métal ou un alliage avec d'autant plus de facilité que son point de fusion est bas.* ‖ Détruire au moyen de bombes ou d'armes atomiques. ‖ — *Fig.* Ecraser, anéantir : *La classe ouvrière découragée, désorientée et, pour risquer ce néologisme, atomisée...* (J.-P. Sartre).

ATOMISEUR n. m. Appareil servant à la pulvérisation moléculaire des liquides, solutions ou suspensions.

effets de la bombe atomique d'Hiroshima (1945)

l'ombre de deux personnes (A, B) volatilisées par l'éclair et celle des moulures (C) ont, à 200 mètres du centre de l'explosion, protégé le granite, rendu rugueux ailleurs

— Instr. agric. Machine servant à pulvériser un liquide en très fines gouttelettes, pour le traitement des arbres fruitiers et des cultures.

ATOMISME n. m. Philos. Système qui considère l'univers comme formé par la combinaison fortuite d'atomes. ‖ Hypothèse qui considère les corps comme étant formés de particules élémentaires nommées *atomes*. ‖ *Atomisme logique*, théorie de Russell, selon laquelle le monde est fait de données des sens, reliées entre elles par des relations purement logiques.
— Psychol. *Atomisme psychologique*, nom donné parfois à l'associationnisme*, parce qu'il conçoit la pensée comme formée d'éléments qui se combinent entre eux.
— ENCYCL. Philos. V. ATOME.

ATOMISTE adj. et n. Philos. Qui professe l'atomisme.
— Physiq. Qui s'occupe de science atomique.

ATOMISTIQUE adj. Philos. Relatif à l'atomisme : *Philosophie atomistique.*
◆ N. f. Partie de la science qui traite des atomes et de leurs propriétés.

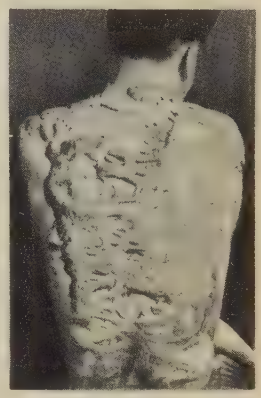

brûlures causées par la bombe atomique

ATON, dieu égyptien rendu célèbre par l'hérésie d'Aménophis* IV Akhenaton*, qui l'érigea en démiurge suprême, unique objet du culte. C'est en fait le *globe* solaire (plutôt le disque), mentionné dans la littérature égyptienne depuis les « Textes des pyramides », mais qui prit un relief extraordinaire à la fin de la XVIIIe dynastie. Thoutmosis IV, puis Aménophis III lui rendirent ostensiblement hommage, ce dernier en faisant entrer sa mention aussi bien dans les épithètes données au nom d'une de ses barques qu'à un de ses régiments, et plus encore à l'appellation qu'il affecta à une ville fondée par lui en Nubie : *Gem-Aton* (Kawa). Aménophis IV Akhenaton le fit représenter au début de son règne comme un dieu à la tête de faucon (relief de Berlin), mais ne tarda pas à le faire figurer partout comme un globe en haut relief à la partie inférieure duquel partent des rayons terminés par des mains. Ces dernières offrent au couple royal (Akhenaton-Nefertiti) un signe de Vie (*ankh*), traduisant ainsi l'action souveraine du dieu, dispensateur unique de toutes les forces vitales. Les sanctuaires au disque sont inconnus avant l'époque amarnienne (v. AMARNA [*Tell al-*]). Le roi lui fit ériger cinq temples. Mais aucune statue de culte ne figurait, pas même l'obélisque, symbole consacré au Soleil depuis l'origine de la théologie héliopolitaine, dont le roi semble s'être en partie inspiré. La vénération exclusive du globe d'Aton constitue la plus belle manifestation du monothéisme dans la haute Antiquité.

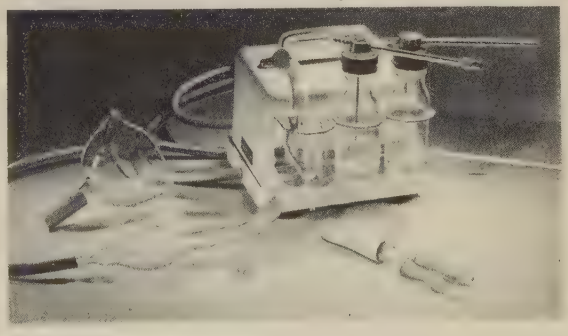

atomiseur

Phot. U. S. I. S., Larousse.

ATONAL adj. Se dit d'un certain type de langage musical qui n'obéit à aucune loi tonale et qui se plaît à unir ou à superposer toutes les tonalités.
— Acoust. *Ecart atonal,* pour un auditeur donné et un signal de fréquence déterminée, différence entre le seuil d'audition et le seuil de perception tonale.

ATONALITÉ n. f. Ecriture musicale qui abandonne les fonctions tonales classiques telles qu'elles furent en usage en Occident depuis les précurseurs de Bach jusqu'au début du XXe s., et qui utilise la totalité des ressources de la gamme chromatique (le *total chromatique*) en se fondant sur l'*émancipation de la dissonance*.
— ENCYCL. Schönberg fut le premier compositeur à écrire de la musique atonale (dernier mouvement de son 2e quatuor à cordes, 1907-1908). Bien que l'*atonalité* soit l'apanage de l'école viennoise contemporaine, on trouve des pages atonales dans les œuvres de quantité d'autres compositeurs : Stravinski, Bartok, Hindemith, Honegger, etc.

ATONE adj. (gr. *atonos,* relâché). Sans expression, en parlant de l'œil, du regard : *Il suivait, de ses grands yeux bruns, devenus atones, le va-et-vient de deux ou trois petites négresses* (Loti). ‖ Qui manque d'activité, d'énergie : *Dieu vous garde d'une vie atone et sans combats!* (Balzac). [Syn. INACTIF, PASSIF.]
— Méd. Sans tonicité, en parlant des muscles ou des organes dépourvus de fibres musculaires.
— Phonét. Se dit d'une syllabe ou d'une voyelle inaccentuée. ‖ *Pronom personnel atone,* V. PERSONNEL.

atour
gravure du *Recueil d'Arras*

ATONIE n. f. Pathol. Diminution ou perte de la tonicité normale dans un organe contractile : *Le type de l'atonie musculaire est la paralysie flasque.* (V. TONICITÉ, TONUS.) ‖ Défaut de vitalité, d'énergie : *Dans un beau jardin, où je traînais mon atonie* (Baudelaire).

ATONIQUE adj. Pathol. Etat d'atonie; relatif à l'atonie.

ATOPITE n. f. Minér. Antimoniate naturel de calcium, sodium et fer. (Syn. ROMÉITE.)

ATOPOGNOSIE n. f. (*a* priv., gr. *topos,* lieu, et *gnosis,* connaissance). Neurol. Impossibilité de localiser correctement sur les téguments l'endroit où a été portée une stimulation sensitive (tactile ou douloureuse), alors que celle-ci est normalement perçue. (On observe ce trouble dans les lésions du lobe pariétal.)

ATOSSA, nom de plusieurs princesses achéménides. L'une, fille aînée de Cyrus II, roi de Perse, femme de Darios, fils d'Hystaspe, et mère de Xerxès Ier, exerça une grande influence et fit entreprendre l'expédition contre la Grèce. Elle joue un rôle important dans la tragédie des *Perses,* où Eschyle représente le retour de Xerxès dans son Empire, après la défaite de Salamine.

ATOUR n. m. (déverbal de *atourner*). Tout ce qui sert à la parure des femmes (ne s'emploie plus qu'au plur. et le plus souvent avec ironie) : *Sans chercher quels atours à ses traits conviendront, | Elle arrive* (Hugo).
— Hist. *Filles* ou *femmes d'atour,* celles qui étaient chargées de garder les robes et les parures des princesses. ‖ *Dame* ou *demoiselle d'atour,* dame ou demoiselle chargée de présider à la toilette d'une reine, d'une princesse, etc.
— ENCYCL. Au XVe s., le mot s'appliquait surtout à la coiffure des femmes, et en particulier des femmes nobles. On entendait par *atour à la façon de Portugal* une coiffure monumentale à bourrelets frangés retombant sur le côté comme un chaperon d'homme.
A la même époque, on appelait *toile d'atour* tout tissu léger (linon, toile fine ou gaze) destiné à garnir les hennins.

ATOURNER v. tr. (de *tourner*). LANGUE CLASS. et LITTÉR. Parer, ajuster : *Elle était gentiment atournée comme pour une partie de plaisir* (Gobineau).

ATOUT n. m. (de *à* et *tout*). Carte de la couleur déterminée par la retourne ou par toute autre convention, et qui l'emporte sur les autres couleurs : *Roi d'atout. Jouer atout.* ‖ — *Fig.* Chance de réussir : *Ce sera un excellent atout dans notre jeu* (J. Romains). ‖ *Avoir tous les atouts en main, dans son jeu,* avoir toutes les chances de réussir (dans une entreprise quelconque). ‖ *Fam.* Horion : *Allonger un atout.*

ATOXIQUE adj. Biol. Dépourvu de toxicité.

ATOXYLE ou **ATOXYL** n. m. Sel de sodium de l'acide para-aminophénylarsonique, de formule $H_2N—C_6H_4—AsO(OH)ONa$. (L'atoxyle, ou anilarsonate de sodium, se forme par action de l'acide arsénique sur l'aniline.)

ATRABILAIRE adj. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui exprime ou marque la mauvaise humeur; qui en est le résultat : *Humeur atrabilaire.*
◆ Adj. et n. D'un caractère désagréable, aigre, irritable : *Je voudrais qu'à la fois vous fussiez maniaque, | Atrabilaire, fou, lâche, hypocondriaque* (Regnard).

ATRABILE n. f. (lat. *ater, atra,* noire, et *bilis,* bile). Méd. anc. Bile noire; humeur épaisse et âcre qui passait pour être sécrétée par les capsules surrénales et pour causer la mélancolie, l'hypocondrie.
— ENCYCL. L'invention de l'*atrabile* ou *bile noire* paraît remonter à Hippocrate. Galien l'admettait au nombre de ses quatre humeurs principales. Personne, et pour cause, n'avait jamais vu l'atrabile, mais jusqu'à la fin du XVIIe s. on y crut par tradition. Les Anciens attribuaient à l'atrabile les névroses, qui portent à la tristesse; de là le nom de mélancolie (en gr. *mélaina kholê,* bile noire).

ATRACHÉLIE [keli] n. f. (*a* priv. et gr. *trakhêlos,* cou). Obstétr. Anomalie caractérisée par l'absence ou par les très faibles dimensions du cou.

ATRACTASPIS [pis] n. m. Serpent venimeux des régions chaudes de l'Afrique, de mœurs fouisseuses, muni de très longs crochets, assez agressif. (Famille des vipéridés.)

ATRACTYLIS [lis] n. m. (gr. *atraktulis,* chardon). Plante épineuse, dont les fleurs sont purpurines ou violacées, poussant dans les terrains herbeux et arides. (Famille des composées.)

ATRAMENTAIRE adj. Procéd. *Expertise atramentaire,* V. EXPERTISE.

ATRATO, fl. de Colombie, né dans la Cordillère occidentale, qui rejoint la mer des Antilles dans le golfe d'Urabá; 523 km. On avait projeté d'utiliser sa vallée pour un canal interocéanique.

ATRAX. Géogr. anc. Ville de Thessalie, près de Larissa.

ÂTRE adj. (lat. *ater,* noir). *Abeille âtre,* abeille d'un beau noir, et dont le corselet est encadré de blanc.

ÂTRE n. m. (lat. pop. *astracus,* pavé, gr. *ostrakon,* coquillage). Partie de la cheminée, où l'on fait le feu. ‖ La cheminée même : *Madame G. préparait, sur un trépied, dans un âtre vénérable, de ces potées...* (G. Duhamel).
— Technol. Partie du foyer qui entoure immédiatement le combustible dans les fours et fourneaux de diverse nature. ‖ Morceau de terre cuite qu'on place dans le fourneau de l'émailleur, à la hauteur du feu du moufle.
— Verr. Ensemble de morceaux de grès recouvrant la partie inférieure du four.
— *Âtres* n. m. pl. Mœurs et cout. Biens de la mariée, que l'on visitait avant le mariage.

ATRÉBATES. Géogr. anc. Peuple de la Gaule Belgique, occupant la région correspondant à l'Artois; capit. *Nemetacum* (auj. *Arras*). Unis aux Nerviens, ils furent vaincus par César sur la Sambre, après l'avoir été isolément sur l'Aisne (56 av. J.-C.).

ATRÉE, en gr. **Atreus.** Myth. gr. Fils de Pélops et d'Hippodamie. Il éprouve à l'égard de son frère cadet Thyeste une violente haine, résultat de la malédiction paternelle : en effet, Atrée et Thyeste, sur l'instigation de leur mère, ont tué leur jeune frère Chrysippos, et leur père les a bannis. Ils se réfugient à Mycènes, puis, lorsque le roi Eurysthée meurt, les Mycéniens choisissent entre eux deux le futur roi. Mais la femme d'Atrée favorise Thyeste, dont elle est la maîtresse. Atrée l'emporte malgré tout et, pour se venger, tue les trois fils de Thyeste et les lui fait manger. Ce dernier s'unit à sa fille Pélopia et la donne en mariage à son frère après la naissance du petit Egisthe, qui tuera Atrée et donnera le royaume de Mycènes à Thyeste. La malédiction continue à la génération suivante : Agamemnon, fils d'Atrée, tue les fils de Thyeste, mais Egisthe, aidé de Clytemnestre, le tuera. Le mythe d'Atrée et de Thyeste a inspiré à Sénèque une tragédie, dont s'est souvenu Crébillon dans son *Atrée et Thyeste* (1707).

Atrée (TRÉSOR D'). V. MYCÈNES.

ATREK, riv. d'Asie centrale, née dans le Kopet Dagh (Iran), et dont le cours inférieur sert de frontière avec l'U. R. S. S. (Turkménistan); 500 km.

ATREMATA n. m. pl. (gr. *atrema,* immobile). Paléozool. Ordre de brachiopodes inarticulés, dont le type est la lingule*, remarquables par leur fixité puisqu'ils ont persisté sans changements du début des temps fossilifères jusqu'à nos jours.

ATRÉSIE n. f. (*a* priv., et gr. *trêsis,* action de trouer). Pathol. Etat d'occlusion, complète ou non, d'un orifice ou canal naturel : *Atrésie artérielle. Atrésie valvulaire.*
— Chirurg. dent. Insuffisance dans le développement en largeur des maxillaires.
— ENCYCL. Pathol. L'*atrésie* d'un orifice valvulaire du cœur n'est compatible avec la vie que s'il y a communication anormale entre les cavités correspondantes. Le mécanisme de ces lésions est une dysplasie organogénétique (trouble dans la formation de l'embryon), et elles sont un terrain favorable à la chirurgie réparatrice ou reconstitutive.
— Gynécol. L'*atrésie vulvaire* peut rendre impossibles les rapports sexuels. De nombreux cas relèvent d'un traitement chirurgical simple.

ATRÉSIÉ, E adj. Pathol. Atteint d'atrésie.

ATRI, v. d'Italie, dans les Abruzzes (prov. de Teramo); 14 100 hab. (5 600 aggl.). Cathédrale du XIIIe s.

ATRI, l'un des sept grands sages de l'Inde ancienne. Son enseignement insiste sur la multiplicité des manifestations divines en l'homme. On lui attribue, ainsi qu'à ses descendants, le cinquième *mandala* du *Rig-Veda.*

ATRICHIE n. f. (*a* priv., et gr. *thrix, trikhos,* poil). Hist. nat. Absence de cheveux, de poils.

ATRICHUM [kɔm] n. m. Bot. Mousse vivant dans les endroits humides et ombragés.

ATRIDES, en gr. **Atreidai,** descendants d'Atrée, principalement Agamemnon et Ménélas. L'assassinat, le parricide, l'adultère et l'inceste leur ont donné une tragique célébrité.

ATRIPLEX n. m. (mot lat.). Nom générique de l'*arroche,* herbe ou arbuste d'aspect plus ou moins farineux, aux fleurs verdâtres ou jaunâtres. (Famille des chénopodiacées.)

ATRIPLICISME n. m. Maladie, probablement d'origine toxique, observée en Chine

ATRIDES

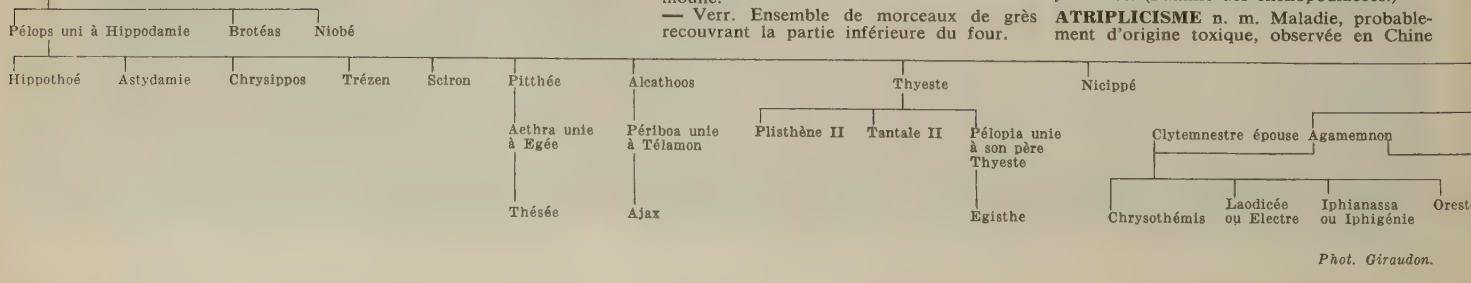

Phot. Giraudon.

et qui se manifeste par des œdèmes. (Son nom vient du lat. *atriplex*, parce qu'on l'a supposée causée par l'ingestion de cette plante.)

ATRIUM [atrjɔm] n. m. (mot lat.). Archit. A l'intérieur de la maison romaine, portique couvert sur lequel donnaient toutes les pièces d'habitation. ‖ Parvis de certains temples romains, cour carrée entourée d'un portique. ‖ Parvis ou cour extérieure des églises primitives, qui a donné naissance au cloître. ‖ Au Moyen Age, corps de logis dans lequel les rois faisaient les réceptions solennelles. — Anat. Etage inférieur de la caisse du tympan.

— Encycl. Archit. L'*atrium* n'est que le développement de la hutte primitive, percée au sommet d'un trou par où s'échappait la fumée (*ater*). Plus tard, des chambres s'ouvrirent sur les côtés de l'atrium, qui resta le centre de la vie de famille : le foyer et l'autel des dieux lares. Tantôt l'inclinaison du toit déversait les eaux pluviales dans un bassin (*impluvium*), tantôt elle les rejetait à l'extérieur. L'atrium était dit *tétrastyle* lorsque quatre colonnes le soutenaient, *toscan* lorsque les toits s'appuyaient sur des poutres croisées à angle droit et scellées dans les murs. C'est dans l'atrium que l'on recevait les visiteurs étrangers, le *triclinium* étant réservé aux intimes.

ATROCE adj. (lat. *atrox, ocis*). Très cruel ; qui dénote une grande cruauté : *Une haine atroce, aux éclats terribles* (Zola). ‖ *Par extens.* Horrible à voir ou à supporter : *En proie à d'atroces vomissements* (F. Mauriac). ‖ Par exagér. et *fam.* Très rude, très mauvais, très laid en son genre : *Des gens d'esprit qui débitent avec courtoisie mille atroces noirceurs sur le compte du prochain* (A. Dumas).
— Syn. : *abominable, affreux, barbare, épouvantable, horrible, monstrueux.*

ATROCEMENT adv. De façon atroce : *Damiens fut atrocement puni. Cette fille qui, ce soir, s'était moquée d'elle atrocement* (F. Mauriac). ‖ *Par extens.* Excessivement : *Un livre atrocement ennuyeux.*

ATROCHA [ka] ou **ATROQUE** adj. (*a* priv., et gr. *trokhos*, cercle). Zool. Se dit des larves d'annélides polychètes qui ne sont pas pourvues de couronnes de cils vibratiles.

ATROCITÉ n. f. (lat. *atrocitas*). Caractère de ce qui est atroce : *J'espérais que nous n'en étions plus à prendre pour condition en réalisme l'atrocité, l'obscénité, la hideur...* (Gide). ‖ Action cruelle, qui fait horreur : *Il était souvent question « d'actions horribles », « d'excès abominables », « d'atrocités à faire douter qu'il y ait un Dieu »* (J. Romains). ‖ *Par extens.* Imputation déshonorante, calomnie : *On a répandu des atrocités sur son compte.*

ATROLACTIQUE adj. Se dit d'un acide-alcool de formule $C_6H_5—COH(CH_3)—CO_2H$, fondant à 93 °C, obtenu à partir de la cyanhydrine de l'acétophénone. (Syn. PHÉNYL LACTIQUE α.)

ATROP n. m. Nom que les alchimistes donnaient au plomb.

ATROPA n. f. (de *Atropos*, n. pr.). Nom scientifique de la belladone*.

ATROPATÈNE, en gr. **Atropatênê,** nom donné à l'Azerbaïdjan dans l'Antiquité. Cette contrée tirait son nom du satrape Atropatès, qui commanda une division perse à la bataille d'Arbèles (331 av. J.-C.), et fut nommé satrape de Médie par Alexandre le Grand.

ATROPHIE n. f. (*a* priv., et gr. *trophê*, aliment). Pathol. Insuffisance ou défaut de nutrition d'un tissu ou d'un organe, entraînant une diminution du volume et surtout du pouvoir fonctionnel. ‖ Décroissement des éléments d'un tissu anatomique, d'un organe, d'un être vivant tout entier, animal ou plante, par suite d'un trouble ou d'un arrêt de sa nutrition. ‖ — *Fig.* Perte ou affaiblissement de quelque faculté : *Atrophie de l'intelligence.*
— Encycl. Physiol. et Pathol. L'*atrophie* est le phénomène inverse de l'accroissement ; elle résulte de l'arrêt de la nutrition normale ou de l'excès de la dénutrition. Le défaut d'alimentation amène l'atrophie de tous les organes essentiels, après l'épuisement des réserves nutritives de l'organisme.
L'atrophie de certains organes, au cours de la vie intra ou extra-utérine, est un fait physiologique normal : telle est l'atrophie du corps de Wolf, des arcs aortiques, de la veine ombilicale, du thymus.
L'*atrophie anormale* ou *pathologique* résulte d'états morbides divers, affectant soit le tissu qui s'atrophie, soit des tissus voisins (atrophie secondaire), soit l'un des systèmes nerveux, circulatoire, respiratoire, digestif. Le défaut d'exercice d'une fonction amène aussi l'atrophie de l'organe. L'atrophie peut être simple, ou bien s'accompagner de dégénérescence. Le terme *atrophie* s'oppose, par la notion de régression qu'il implique, au terme *aplasie*. Il suppose une cause avec ce que cela comporte de *possibilités thérapeutiques*, agissant contre elle ou contre les mécanismes pathogéniques qu'elle déclenche.
Atrophies musculaires progressives. Synonymes de myopathies, ces affections sont purement musculaires, indépendantes de toutes atteintes du système nerveux. Elles donnent lieu à une dégénérescence progressive des muscles striés, qui perdent simultanément leur volume et leur force. Elles suivent une marche lente, mais inexorable. On distingue deux types principaux : une myopathie frappant le sujet dès le jeune âge, d'évolution rapide (maladie de Duchenne) ; une forme plus tardive, plus lente, frappant électivement la face et les membres supérieurs (maladie de Landouzy-Déjérine).
L'origine de ces myopathies est absolument inconnue. Il s'agit souvent de maladies familiales. Elles doivent être distinguées des atrophies musculaires d'origine nerveuse.

ATROPHIÉ, E adj. Pathol. Qui a subi une atrophie et, en pratique, qui est très diminué de volume : *Membre atrophié.*

ATROPHIER v. tr. Pathol. Amaigrir, faire dépérir par atrophie : *L'immobilité atrophie les membres.* ‖ — *Fig.* Diminuer, éteindre, affaiblir : *Le progrès aura si bien atrophié en nous toute la partie spirituelle...* (Baudelaire). — ***S'atrophier*** v. pr. Etre en voie d'atrophie, dépérir, perdre de son volume : *Le thymus s'atrophie dès l'enfance.*

ATROPHIQUE adj. Pathol. Relatif à l'atrophie ; qui s'accompagne d'atrophie.
◆ Adj. et n. Atteint d'atrophie.

ATROPINE n. f. Chim. Composé racémique correspondant à l'*hyoscyamine*, principal alcaloïde de la belladone.
— Encycl. Le tropate de tropanyle existe sous deux formes inverses optiques (v. TROPANOL et TROPIQUE [*acide*]). L'*atropine* est le racémique. Elle existe dans les feuilles (et surtout les fruits) de la belladone, en présence d'un gros excès de la forme lévogyre (*hyoscyamine*) ; mais cette dernière se racémise facilement au cours de l'extraction.
Elle cristallise en fines aiguilles, fondant à 108 °C, anhydres, incolores, soyeuses, inodores, de saveur amère et désagréable. Peu soluble dans l'eau froide, elle est très soluble dans l'alcool, le chloroforme, l'alcool amylique. C'est une base assez forte bleuissant le tournesol, donnant des sels bien cristallisés (sulfate, chlorhydrate, salicylate, valérianate). Chauffée avec l'acide chlorhydrique, l'atropine se dédouble en *tropanol inactif* et *acide tropique racémique*. Inversement, elle peut être reconstituée à partir de ces corps.
— Thérap. Aux doses thérapeutiques, l'*atropine* est un parasympathicolytique. Elle accélère le cœur, ralentit les sécrétions, diminue le tonus intestinal, provoque la sécheresse de la bouche et relâche les muscles bronchiques. Elle dilate la pupille (mydriase) et paralyse l'accommodation. D'où son emploi chez certains cardiaques, chez les asthmatiques, dans les hypersécrétions en général (par la voie orale ou la voie parentérale), et en oculistique, sous forme de collyres ; enfin, elle joue un rôle important dans la préparation aux anesthésies.
A dose élevée, l'atropine produit une excitation dite *délire atropinique*. Très toxique, elle est utilisée à des doses de l'ordre du milligramme. Antidotes : pilocarpine, tanin, caféine, alcool.

ATROPINISATION n. f. Thérap. Administration d'atropine à un sujet. ‖ Introduction d'atropine dans l'œil, pour produire la dilatation de la pupille.

ATROPIQUE adj. Se dit d'un acide éthylénique de formule $C_6H_5—C(CO_2H)=CH_2$, fondant à 106 °C, isomère de l'acide cinnamique, obtenu par déshydratation de l'acide tropique ou de l'acide atrolactique. (Syn. α-PHÉNYLACRYLIQUE.)

ATROPISME n. m. Toxicol. Ensemble des symptômes causés par l'abus de l'atropine ou de la belladone.

ATROPO-ISOMÉRIE ou **ATROPOISOMÉRIE** [-poisɔ-] n. f. Chim. Isomérie optique, due à l'empêchement stérique de libre rotation. (V. ISOMÈRE.)

ATROPOS (« l'Inflexible »). Myth. gr. L'une des trois Parques, chargée de couper le fil rattachant l'homme à la vie. Ses attributs sont des pelotons de fil et des ciseaux, ou une sphère et un rouleau où elle lit les destins. Vêtue de noir, elle semble plus âgée que ses sœurs.

ATROPOS [pɔs] n. m. Entom. V. ACHÉRONTIA. ‖ Nom de genre d'un insecte psocoptère, *Atropos pulsatorium*, très commun dans les maisons, où il court rapidement, en compagnie du pou des livres (*Liposcilis*).

ATRYPA n. m. (*a* priv., et *trupân*, percer). Brachiopode fossile, caractéristique des terrains siluriens et dévoniens.

ATSINA(S) ou **GROS VENTRES DE LA PRAIRIE,** Indiens du Montana (Etats-Unis).

ATSUTA, aggl. du Japon, dans l'île de Honshū (préf. d'Aichi), incorporée à Nagoya. Temple shintoïque (*Atsuta-daijingū*), remontant à l'an 686, et où l'on conserve et vénère le sabre *Kusanagi no tsurugi*, l'un des trois insignes impériaux du Japon.

ATTA n. m. Grande fourmi américaine à grosse tête, connue sous le nom de *fourmi à parasol*. (Cette fourmi cultive, à l'intérieur de son nid, certaines variétés de champignons qui servent à sa nourriture et surtout à celle de sa larve.)

ATTA (Titus Quinctius), poète comique latin du Ier s. av. J.-C. († 78). C'est, avec Afranius, l'auteur comique qui a le mieux réussi dans la *Comœdia togata* (à sujets romains).

ATTABLÉ, E adj. Installé à table : *Convives attablés.*

ATTABLEMENT n. m. Action de s'attabler ; état de celui qui est attablé : *Et puis cet attablement au café, ces cordiaux que l'on avale sont vraiment utiles* (Huysmans).

ATTABLER (S') v. pr. S'asseoir à une table pour manger, jouer ou travailler : *Mourant de faim et de soif, elle s'attablait* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* Se mettre à, entreprendre : *Montaigne, attablé à ses « Essais », a dû connaître cette espèce d'euphorie* (R. Martin du Gard).

attaca (mot ital. signif. *attaque*). Terme de musique dont on se sert pour indiquer qu'un morceau doit suivre le précédent sans aucune interruption. (On dit parfois ATTACA SUBITO, *attaquer tout de suite.*)

ATTACCO n. m. (mot ital. signif. *chose attachée, ajoutée*). Mus. Petite partie de la fugue, étrangère au motif principal, et qui lui sert uniquement d'entrée.

ATTACHANT, E adj. Qui fixe l'attention et l'intérêt ; qui séduit : *Je pourrai faire voir aussi ce qu'il y a d'attachant dans la vie sauvage des armes* (Vigny).
— Syn. : *attrayant, captivant, charmant, enchanteur, intéressant, passionnant, séduisant.*

ATTACHE n. f. (déverbal de *attacher*). Tout ce qui sert à attacher, à retenir : *Une attache de harnais. Tenir un chien à l'attache.* ‖ — *Fig.* Sentiment qui nous unit à quelque chose : *Mon cœur, sans nulle attache sur la terre, est resté pauvre* (Gide). ‖ Liaison,

atrium
de la maison de Ménandre à Pompéi

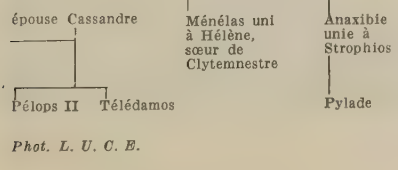

Phot. L. U. C. E.

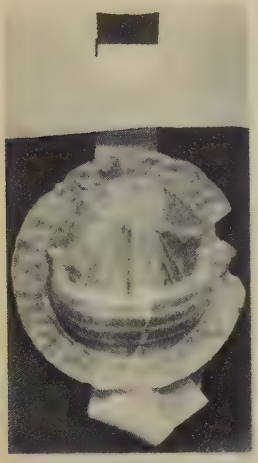

attache (sigill.) premier sceau des marchands d'eau de la Ville de Paris (Charte de 1210) *Arch. nat.*

relations qui nous font dépendre d'une personne ou d'un milieu : *Alors, tu as des attaches avec la police maintenant ?* (R. Rolland).

— Anat. Endroit où vient se fixer un muscle, un ligament : *Les muscles ont chacun deux attaches.* ‖ Dans le langage ordinaire, manière dont la main se joint au bras, et le pied à la jambe : *Des attaches fines, délicates.* ‖ *Attaches,* ou *empreintes,* ou *impressions musculaires,* marques que laissent les mollusques dans les coquilles, aux points d'insertion des muscles.

— Archit. Chacune des lignes pleines ou pointillées qui, dans les plans d'architectes, accompagnent les cotes et indiquent les points extrêmes auxquels elles se réfèrent.

— Bur. Pièce de métal façonné, pour maintenir réunis différents feuillets de papier.

— Ch. de f. *Attache d'un rail,* ensemble des diverses pièces servant à la fixation des rails sur les traverses et au serrage des éclisses de joints. (V. part. *encycl.*)

— Constr. Ligature des aciers de béton armé, pour maintenir en place les armatures pendant le coulage du béton. ‖ Appareil fixant une suspente de pont suspendu soit en haut, au câble (*attache supérieure*), soit en bas, à la poutre de rigidité (*attache inférieure*).

— Cout. Petit cordon (tresse ou ruban) cousu au bord d'un vêtement pour le fermer, ou d'une pièce de linge (torchon, serviette, etc.) pour la suspendre.

— Dr. anc. Dans l'ancien droit français, toute cédule annexée, attachée à un acte authentique, pour en autoriser ou en attester l'exécution. ‖ Ordonnance que rendait un gouverneur de province, pour faire mettre à exécution les ordres du roi qui lui étaient adressés. ‖ Lettres qu'expédiaient le connétable, le grand amiral, le colonel général, ou le mestre de camp général d'une armée, en vertu des brevets ou commissions accordés par le roi aux officiers qui devaient servir sous eux. (Ces lettres étaient ainsi nommées parce qu'on les *attachait* aux pièces [v. LETTRE].)

— Dr. rur. *Droit d'attache,* droit d'attacher ou de fixer à la rive opposée, à travers un cours d'eau, l'extrémité d'une digue ou tout autre barrage.

— Mar. *Port d'attache d'un navire,* port où il est immatriculé ; son point de départ ou d'arrivée.

— Sigill. V. part. *encycl.*

— Technol. Petite bande de plomb soudée sur le plomb des vitraux, pour fixer les panneaux de verrière. ‖ Bride métallique servant à maintenir les fragments rapprochés d'une faïence, d'une porcelaine, etc., brisées.

— Zootechn. *Chien d'attache,* chien de garde qu'on attache le jour et qu'on lâche la nuit.

— ENCYCL. Ch. de f. Dans la pose Vignole, le rail est placé directement sur la traverse, sauf interposition, parfois, d'une feuille de feutre ou de bois tendre, d'une plaque métallique ou, dans la pose moderne, d'une plaque de caoutchouc striée (*semelle*). Dans la pose à coussinet, le rail est posé à l'intérieur d'un coussinet en fonte à large base, fixé lui-même sur la traverse.

Dans le premier cas, les *attaches* de la voie sont constituées par des tire-fond vissés dans le bois ou dans des gaines spéciales, lorsqu'il s'agit de traverses en béton armé. On donne une certaine souplesse à cette fixation en introduisant un *crapaud* élastique entre le tire-fond et le patin du rail. Plus simplement, et dans les voies provisoires ou de qualité secondaire, on emploie les crampons, que l'on enfonce tels des gros clous à l'aide d'une masse. Dans les traverses métalliques et parfois dans les traverses en béton armé, le rail est fixé à l'aide de boulons et de crapauds qui transmettent la pression de l'écrou sur le bord du patin.

Dans le second cas, les coussinets sont fixés sur la traverse dans des conditions analogues et comportent des chevilles de bois destinées à former lien élastique entre le rail et la traverse. Le rail est immobilisé et calé dans son coussinet par des coins métalliques formant ressort, ou, plus simplement, par des coins en bois. Ces différents dispositifs, qui nécessitent une surveillance et un entretien constants, ont donné lieu à des recherches et à des perfectionnements de détail : attache du rail Vignole à nivellement semi-automatique, coin indéréglable, etc.

Le serrage des attaches s'effectue au moins une fois par an.

attaches (ch. de f.)

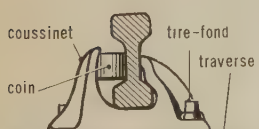

Attaches de rail à double champignon

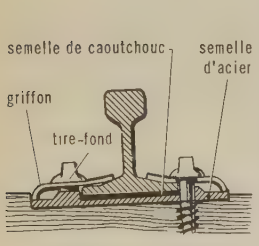

Attaches de rail Vignole

— Sigill. Les *attaches* des sceaux pendants sont assez variées : elles sont constituées par une lanière de parchemin (scellement sur simple ou double queue), par des lacs de soie ou des cordelettes de chanvre ; on trouve aussi dans les chartes des XIe et XIIe s. de fines lanières de cuir ou de peau non parcheminée. Dans les chancelleries bien organisées, des modes de suspension particuliers correspondaient à des actes d'importance et de solennité différentes.

ATTACHÉ n. m. Membre du personnel d'une ambassade, d'une légation, du cabinet d'un ministre. ‖ *Attaché d'ambassade,* agent diplomatique le moins élevé en grade, et qui est placé sous les ordres de l'ambassadeur ou du ministre plénipotentiaire. ‖ *Attaché d'administration,* fonctionnaire des administrations centrales qui se situe hiérarchiquement entre les administrateurs civils et les secrétaires d'administration. ‖ *Attaché de justice,* fonctionnaire affecté à la Cour de cassation, à une cour d'appel ou à un tribunal de grande instance pour y exercer, sous la direction des chefs de la juridiction, toutes attributions non juridictionnelles, impliquant soit un travail de gestion, soit un travail de rédaction à caractère juridique, soit un travail de recherche jurisprudentielle ou doctrinal. ‖ *Attaché au parquet,* futur magistrat qui effectue un stage dans les services intérieurs du parquet* du procureur de la République ou du procureur général.

— Ch. de f. Agent sortant d'une école ou pourvu d'un diplôme déterminé par les règlements d'une administration ferroviaire, et recruté sans examen ni concours, généralement dans un emploi autre que les emplois de début.

— Mil. *Attaché de contrôle,* officier de réserve affecté au corps du contrôle de l'administration de l'armée. (V. part. *encycl.*) ‖ *Attaché d'intendance,* v. INTENDANCE.

— ENCYCL. *Attachés d'ambassade.* Indépendamment des *attachés financiers,* généralement détachés du cadre de l'inspection des Finances, il convient de mentionner les *attachés de consulat,* autrefois attachés de chancellerie, qui assistent les chanceliers dans leurs fonctions, les *attachés de presse,* qui exercent, au siège d'une ambassade ou d'une légation, une mission d'information ou de propagande, les *attachés* ou *conseillers culturels,* dont le rôle consiste à établir ou à fortifier des liens intellectuels entre le pays qu'ils représentent et celui où ils exercent leurs fonctions. La loi du 27 mars 1956 a créé également cinq postes d'*attachés agricoles* auprès des missions diplomatiques françaises à l'étranger.

Régis par le décret portant règlement d'administration publique du 19 avril 1950, les *attachés commerciaux,* qui appartiennent au personnel de l'expansion économique à l'étranger et dépendent du ministre chargé des affaires économiques, exercent leur activité auprès d'une mission diplomatique ou d'un poste consulaire. Ils sont chargés, dans le cadre de leur circonscription, d'étudier l'ensemble des problèmes économiques concernant la France, de renseigner les administrations publiques sur les questions d'échange, de préparer les traités et accords commerciaux, de défendre les intérêts économiques généraux et de seconder sur les marchés extérieurs l'activité des commerçants, industriels et agriculteurs français. Ils peuvent exercer également les attributions d'attaché financier et dépendent à ce titre du ministère des Finances.

L'institution des *attachés militaires* a pris sa forme moderne lors du congrès de Vienne (1815). En France, la décision du 18 mai 1836 a fixé les droits des officiers du corps d'état-major détachés aux Affaires étrangères. Jusqu'en 1870, ceux-ci représentaient leur souverain chef d'armée auprès d'un souverain étranger, lui-même chef d'armée.

En temps de paix, ces officiers sont à la fois conseillers militaires du chef de mission, informateurs officiels de leur département ministériel et représentants du commandement et de l'armée nationale à l'étranger. En temps de guerre, auprès d'une puissance alliée belligérante, ils sont chargés de suivre les opérations et de régler toutes les questions de liaison (échange de troupes, de matériels, de ravitaillement). Auprès d'une puissance non belligérante, leurs fonctions d'informateurs deviennent essentielles, et le service des internés leur incombe, sauf existence d'une mission spéciale.

Désignés par le ministre de la Défense nationale, avec l'agrément de celui des Affaires étrangères, les attachés militaires jouissent d'un statut diplomatique qui leur interdit toute pratique d'espionnage.

— Mil. Le corps spécial des *attachés de contrôle* de l'administration de l'armée a été créé par décret du 19 février 1957, dans le cadre des assimilés spéciaux de l'armée de terre. (V. ASSIMILATION.) Il se recrute parmi les officiers de réserve occupant des postes élevés dans certaines administrations de l'Etat : Conseil d'Etat, etc.

ATTACHE-CAPOT n. m. Attache additionnelle servant, sur les voitures d'un modèle ancien, à retenir le capot du moteur. ‖ Pl. *des* ATTACHE-CAPOTS.

ATTACHE-FIL n. m. Dispositif employé pour réunir l'extrémité de deux fils de transmission de signaux sans ligature ou sans torsion. (Les différents modèles usités se composent généralement de coins de serrage agissant dans une cosse.) ‖ Pl. *des* ATTACHE-FILS.

ATTACHEMENT n. m. Sentiment d'affection, de sympathie, de dévouement pour une personne, un animal ou une chose : *Sans me flatter, je lui ai inspiré quelque attachement* (A. France). *Je ressentis quelque chose qui ressemblait à de l'attachement pour ces pierres* (J. Romains).

— Chirurg. dent. Dispositif de liaison mécanique entre un pilier fixé sur une arcade dentaire et la partie mobile d'un appareil de prothèse.

— Constr. Relevé journalier des travaux et dépenses d'un entrepreneur de travaux donnés par adjudication, fait par l'ingénieur ou l'architecte chargé de la surveillance. (Ces relevés servent de base à l'examen des demandes d'acomptes faites par l'entrepreneur dans le cours des travaux.)

ATTACHE-OUVRAGE n. m. Appareil se fixant au bord d'une table, et sur lequel on attache un ouvrage pour le maintenir pendant l'exécution du travail. ‖ Pl. *des* ATTACHE-OUVRAGES.

ATTACHER v. tr. (de l'anc. fr. *estachier,* ficher, d'orig. germ.). Fixer à quelque chose par un lien quelconque : *Attache à ce vieux tronc moussu la brebis pleine* (Heredia). ‖ — *Fig.* Unir, lier à quelqu'un ou à quelque chose par une relation durable : *Il s'efforçait ainsi de m'attacher à la vertu* (A. France). *La catastrophe à laquelle nos noms seraient attachés* (J.-P. Sartre). ‖ Lier par un sentiment d'amour, de fidélité, de reconnaissance, etc. : *De tendres souvenirs l'attachent à son pays natal.* ‖ Fixer, diriger : *Attacher ses regards sur quelqu'un.* ‖ Donner, attribuer : *Il attachait une signification religieuse à la soupe parfumée, aux fruits sur l'assiette de faïence, aux longs repas silencieux* (F. Mauriac).

— LANGUE CLASS. Faire dépendre de : *A votre tête, les dieux ont d'Ilion attaché la conquête* (Racine). ‖ Intéresser, captiver : *Vous dites que vous ne contez pas bien : je ne connais personne qui attache autant que vous* (Sévigné).

◆ V. intr. *Fam.* Adhérer au fond d'un ustensile de cuisine : *Le riz a attaché.*

— ***S'attacher*** v. pr. Etre fixé, se cramponner, adhérer fortement : *La poix s'attache aux doigts. Au front bas et sec s'attachait un nez long, étroit, effilé* (Zola). ‖ — *Fig.* Demeurer sur, dans, être inséparable de : *Une persistante jeunesse s'attachait à ses traits* (Colette). ‖ S'appliquer, se consacrer : *Je ne m'attache pas à détailler tous les traits du visage, à les rendre un par un dans leur exactitude anatomique* (Matisse). ‖ Se lier d'amour, d'amitié avec quelqu'un, etc. ; prendre un goût très vif pour quelque chose : *Le petit a une nature ingrate, il ne s'attache à personne* (F. Mauriac).

ATTACHEUR n. m. Constr. Spécialiste de l'exécution des attachements.

ATTACHOT n. m. Sell.-maroq. Bande de tissu ou de peau maintenant le couvercle d'une mallette dans la position ouverte.

ATTACOLITE n. f. (gr. *attakos,* crabe, et *lithos,* pierre). Minér. Phosphate hydraté naturel d'aluminium, manganèse et calcium.

Phot. Larousse.

ATTACUS [kys] n. m. Grand et beau papillon des régions tropicales du globe, dont les ailes falquées portent des sortes de fenêtres vitrées.
— Encycl. L'espèce type du genre est *Attacus atlas*, qui habite la région indo-malaise et qui atteint 27 cm d'envergure. Comme la plupart des autres attacus, cette espèce fournit une soie utilisable dans l'industrie. (V. sériciGène.) *A. cynthius* ou *Philosomia cynthia*, trop souvent nommé à tort *bombyx de l'ailante*, originaire de l'Asie orientale, est acclimaté en France, où sa chenille vit sur l'ailante; *A. Bauhiniæ* habite le Sénégal. Le genre fait partie des lépidoptères et sert de type à la famille des *attacidés*. (V. saturnie.)

ATTAFS (Les), comm. d'Algérie (dép. d'Orléansville, arrond. de Duperré), dans la plaine du Chélif; 6 837 hab. (410 non-musulmans).

ATTAGÈNE n. m. Petit coléoptère au corps ovale, brun, dont la larve, remarquable par le long pinceau de poils bruns qui termine son corps, ronge dans nos habitations les peaux, les lainages, les fourrures. (Famille des dermestidés.)

ATTAINGNANT ou **ATTAIGNANT** (Pierre), imprimeur parisien, peut-être originaire du nord de la France († Paris 1551 ou 1552). Etabli à Paris dès 1514, il publia d'abord des livres liturgiques, puis, ayant obtenu des caractères mobiles de musique, il imprima à partir de 1528 une centaine de recueils qui constituent, dans ce genre, la presque totalité de la production française de la première moitié du xvie s. Les deux principales séries sont 35 livres de chansons et 13 livres de motets, auxquels s'ajoutent des messes, des « danceries », des tablatures pour orgue, clavier, luth.

ATTAKA (Djabal), escarpement d'un plateau calcaire proche de Suez; 871 m.

ATTALE, forme francisée du grec **Attalos*** et du latin **Attalus***.

ATTALEA n. f. Grand et beau palmier qui pousse dans l'Amérique méridionale, et particulièrement au Brésil. (Le genre comprend près de vingt-cinq espèces, dont plusieurs sont cultivées en Europe dans les serres chaudes; certaines ont une valeur économique.)

ATTALÉES n. f. pl. (gr. *attaleia*). Fêtes célébrées chaque année à Pergame, durant l'époque hellénistique, en l'honneur d'Attalos Ier, fondateur de la dynastie.

ATTALIA ou **ATTALEIA**, nom porté sous l'Antiquité par la ville d'Antalya*, qui fut créée par un des Attalides, probablement Attalos II.

ATTALIDES, dynastie hellénistique des souverains de Pergame, issue d'Attalos de Tios, sur le Pont-Euxin, et d'une noble Paphlagonienne, Boa. Sa fortune est issue de la carrière aventureuse et des trahisons du fils aîné d'Attalos, Philetairos. Celui-ci, servant tour à tour Antigonos, Lysimachos, puis Séleucos, détourne à son profit le trésor que lui avait confié Lysimachos et l'utilise à se créer un Etat autour de la forteresse de Pergame. Son neveu, Eumenês Ier, lui succède et consolide cet Etat. Après lui, Attalos Ier, petit-neveu de Philetairos, prend le titre de roi. Il s'agit moins d'un « royaume de Pergame » que d'une royauté pergaménienne, c'est-à-dire sise dans la cité, mais laissant subsister la liberté de celle-ci. Quoi qu'il en soit, cette monarchie ne cesse d'accroître ses territoires sous les règnes d'Attalos Ier et de ses fils Eumenês II et Attalos II. Ces trois souverains mènent une politique dont les quatre caractères principaux sont les suivants : lutte contre les Barbares galates et hégémonie sur les royaumes plus ou moins hellénisés d'Asie Mineure; mécénat culturel et artistique, qui se manifeste par la bibliothèque et les grandioses monuments de Pergame, par de nombreuses constructions et donations en Grèce péninsulaire et insulaire; hégémonie économique, culturelle, avec recherche de la popularité et d'une sorte d'ascendant moral sur les Grecs (nombreuses sont les marques de déférence, de respect ou de reconnaissance que leur dispensent les cités grecques : Athènes donne même le nom d'Attalide à l'une de ses tribus. L'alliance romaine, sur un plan voulu d'égalité, permet à Pergame, non sans heurts, d'assurer sa primauté en Asie Mineure, mais contribue en large part à la pénétration de Rome dans le monde hellénistique de Méditerranée orientale.
Il suffit à la dynastie de manquer d'un héritier de la taille de ses prédécesseurs, à la mort d'Attalos II, pour que les cinq années du règne d'Attalos III voient s'effriter la puissance pergaménienne. A sa mort, en 133 av. J.-C., ce dernier, sans héritier, lègue ses biens à Rome, qui profite ainsi d'un siècle et demi de ténacité attalide. La dynastie disparaît avec Aristonikos, frère illégitime d'Attalos III, qui tente vainement de faire obstacle à l'exécution du testament et tient tête pendant trois ans aux Romains. (→ Biblio.)

ATTALIQUE adj. *Tapis* ou *Etoffes attaliques* (*attalica aulaea* ou *peripetasmata*), tissus luxueux, brodés, dont les lits des rois de Pergame étaient recouverts. (Les plus fins servaient à la confection des vêtements.)

ATTALOS ou **ATTALE**, oncle de cette Cléopâtre que Philippe II de Macédoine épousa après avoir répudié Olympias. A la mort de Philippe, il prétendit prendre le pouvoir; à la tête d'une armée d'Asie, il tenta de marcher contre Alexandre III, mais fut assassiné.

ATTALOS ou **ATTALE**, général macédonien (ive s. av. J.-C.), lieutenant d'Alexandre III le Grand, beau-frère de Perdiccas. Il mourut sous les coups d'Antigonos.

ATTALOS Ier ou **ATTALE Ier**, roi de Pergame (241-197 av. J.-C.), successeur d'Eumenês Ier; il est le premier Pergaménien à prendre le titre royal, vers 230, à la suite de victoires sur les Galates, qui le posent en sauveur de l'hellénisme. Il mène par deux fois des guerres de conquêtes contre les Séleucides, mais perd ses acquisitions. Il inaugure la politique d'alliance étroite avec Rome, principalement contre Philippe V de Macédoine; la seconde guerre de Macédoine est en partie son œuvre. Il use de cette alliance et de la flotte qu'il a créée pour intervenir activement en Grèce d'Europe et dans les îles, en mettant en particulier la main sur Egine.
Il fait figure de mécène : il développe la bibliothèque de Pergame, qui est la deuxième du monde après celle d'Alexandrie, et multiplie les monuments; le plus célèbre est le gigantesque autel de Zeus, dont la frise, longue de 200 mètres, figure le combat des dieux contre les Titans, symbole de la lutte de l'hellénisme contre les Barbares galates.

ATTALOS II Philadelphos ou **ATTALE II Philadelphe** (159-138 av. J.-C.), fils d'Attalos Ier, frère, successeur et continuateur d'Eumenês II, à la politique duquel il fut étroitement associé. Mieux en cour à Rome que son frère, il rétablit Ariarathes V de Cappadoce sur son trône, impose le Séleucide Alexandros Bala, bat Prusias II de Bithynie, puis impose contre celui-ci son fils révolté Nikomêdês (Nicomède). Allié aux Romains, il participe à l'écrasement d'Andriscos de Macédoine en 148 et de la ligue Achéenne en 146. Il meurt en 138, âgé de 82 ans, laissant un Etat plus prospère et plus puissant que jamais. Amateur sincère de la culture hellénistique, il poursuit la tradition de mécénat de ses deux prédécesseurs.

ATTALOS III ou **ATTALE III Philométôr** (138-133 av. J.-C.), fils probablement bâtard légitimé d'Eumenês II, roi de Pergame, il succède à son oncle Attalos II. Inquiet, il se signale par sa cruauté, son amour de la botanique et son intérêt singulier pour les plantes vénéneuses. Célibataire et sans enfants, il lègue à sa mort tous ses biens aux Romains. Ceux-ci en font la Province d'Asie. Toutefois, il est stipulé que Pergame et les autres cités grecques doivent rester villes libres.

ATTALOS ou **ATTALE le Martyr** (Pergame - † 177). Il vint prêcher le christianisme à Lyon, où il fut martyrisé.

ATTALUS, philosophe stoïcien qui vivait à Rome au temps de Tibère et qui compta Sénèque parmi ses élèves.

ATTALUS (Flavius), sénateur romain, préfet de Rome sous Honorius. Alaric le fit revêtir par le Sénat de la dignité impériale en 409, puis l'en dépouilla en 410. Honorius s'empara de lui et l'envoya mourir à Lipari.

Attacus atlas

Attacus cynthius

Attacus Bauhiniæ

ATTAPULGITE n. f. Minér. Silicate naturel hydraté de magnésium.

ATTAQUABLE adj. Qui peut être attaqué : *Testament attaquable. Tous les systèmes sont attaquables par leur précision même* (Renan).

ATTAQUANT, ANTE adj. et n. Qui attaque; qui exécute une attaque : [M. de Maistre] *ne jouait jamais en conversation que le rôle d'attaquant, comme dans ses livres* (Sainte-Beuve).
◆ N. m. Joueur qui fait partie de la ligne d'attaque dans les sports d'équipe.

ATTAQUE n. f. (déverbal de *attaquer*). Action d'attaquer, de commencer une action offensive contre quelqu'un : *Une attaque déclenchée après neuf heures seulement de bombardement...* (J. Romains). *Une attaque à main armée.* ‖ — *Fig.* Accusation, critique : *Les attaques de l'opposition, de la calomnie.* ‖ Première atteinte ou retour d'un état morbide aigu, mais passager, au cours d'un état morbide chronique : *Attaque de goutte.* ‖ *Attaque de nerfs*, spasme nerveux, particulier aux tempéraments irritables, et souvent accompagné de mouvements convulsifs, de larmes et de cris. ‖ *Particul.* Attaque d'apoplexie : *Monsieur de Camblanes a eu l'année dernière une petite attaque* (F. Mauriac).
— Loc. fam. *Etre d'attaque*, être vigoureux et dispos : *Ma femme n'était pas d'attaque, elle n'en pouvait plus, à bout de course, recrue de fatigue* (F. Mauriac).
— Aéron. *Angle d'attaque*, v. angle. ‖ *Bord d'attaque*, bord antérieur d'une aile.
— Ch. de f. Système (tringle, câble et poulie, moteur) par lequel on transmet le mouvement à un appareil d'aiguillage, de signalisation, etc.).
— Chim. Opération consistant à faire agir sur un métal ou sur tout autre corps un réactif approprié.
— Equit. Série de coups d'éperon, dont l'application varie suivant la manière d'être du cheval.
— Jeux. Aux jeux de cartes, action de jeter la première carte : *Faire une habile attaque à cœur.*
— Métall. Gouttière qui met en communication le chenal de coulée et le moule. ‖ *Attaque de coulée*, action de commencer la coulée d'un métal fondu dans un moule : *L'attaque peut être plus ou moins rapide.*
— Mil. Phase principale du combat offensif, dont le but est matérialisé par la conquête d'un ou de plusieurs objectifs.
— Min. Commencement d'un travail : *Attaque d'un trou de mine. Attaque d'une galerie.* ‖ *Front d'attaque*, syn. de front d'abattage.
— Pêch. Touche, principalement d'un poisson carnassier.
— Phonét. Début d'émission d'un phonème, caractérisé par son intensité plus ou moins forte. (L'attaque est dite « forte » lorsqu'elle est accompagnée d'un mouvement brusque des organes phonateurs, et « douce » lorsque l'émission du son se fait sans heurt entre la position de repos des organes et leur entrée en action.)
— Sports. Action offensive exécutée par les joueurs pour marquer l'essai en rugby, le but en football ou en handball, réussir le panier en basket-ball, etc. ‖ Dans les sports d'équipe, *Attaque* ou *Ligne d'attaque*, ensemble des joueurs plus spécialement chargés de conduire les mouvements offensifs. ‖ Dans les sports nautiques, début brusque de l'action propulsive du rameur, du pagayeur, du nageur (en crawl notamment). ‖ En escrime, action que l'on exerce avec son fer sur le fer ennemi pour ébranler son adversaire, afin de le frapper pendant son désordre. ‖ Dans les courses, accélération soudaine d'un concurrent pour distancer ses rivaux. ‖ *Attaque de*

attagène et sa larve

attelages

attélabe

la balle, manière de frapper la balle, au tennis ou au golf par exemple.
— Technol. *Angle d'attaque,* v. ANGLE.
— Télécomm. Appel d'un poste télégraphique ou téléphonique.
— Véner. Action de découpler les chiens courants, afin de les lancer sur la voie de l'animal détourné (cerf, sanglier). [On dit plutôt *lancer* pour le chevreuil ou le lièvre attaqué « à la billebaude » ou « à la trole ».] ‖ *Chien d'attaque,* chien destiné à faire lever le gros gibier, à le lancer. (Syn. RAPPROCHEUR.) ‖ *Cerf d'attaque,* celui qu'il faut maintenir jusqu'à la prise. ‖ *Revenir à son* [enceinte d'] *attaque,* revenir à l'endroit où il a été levé (en parlant d'un jeune cerf).
— ENCYCL. Mil. L'*attaque* est le but de toute tactique offensive visant la destruction des forces adverses. Elle s'opère toujours du fort au faible, et se ramenait autrefois à l'abordage de la position ennemie par l'infanterie en ligne de bataille ou en colonnes de bataillons profonds. (V. ORDRE *mince* et *profond.*) Mais, après que l'organisation de solides positions eut, en 1914-1915, voué à l'échec les procédés classiques d'attaque en ordre déployé, la rupture des fronts fut demandée à la puissance du feu d'artillerie, dont l'intensité ne cessa de croître au cours de la Première Guerre mondiale. L'infanterie attaquait alors par infiltration* de petits groupes dans les positions ennemies préalablement défoncées par l'artillerie (*l'artillerie conquiert, l'infanterie occupe,* disait-on alors). Mais seul le char fut capable, en 1917-1918, de réaliser la percée, et, dans le système allemand de la guerre éclair (1939-1941), la réussite de l'attaque fut confiée à la rapidité et à la puissance du couple *avion d'assaut-char.* Mais infanterie et artillerie reprirent leurs droits dès que les fronts durent se stabiliser à nouveau, et l'attaque s'exécute désormais par une étroite coopération de ces deux armes avec les blindés et l'aviation d'appui. (V. APPUI *aérien,* ASSAUT, BLINDÉ, etc.)

ATTAQUER v. tr. (ital. *attaccare,* attacher). Exécuter une action offensive contre quelqu'un ou quelque chose, commencer la guerre, le combat contre : *Attaquer une armée ;* et, *intransitiv. : Les Français vont attaquer d'un moment à l'autre.* ‖ — *Fig.* Accuser, critiquer, incriminer : *Car je crois qu'il s'agit d'aller encore un coup Attaquer un défaut que vous avez beaucoup* (Banville). ‖ Nuire à, endommager : *La rouille attaqua le fer. Cette maison semblait attaquée de la lèpre* (Balzac). ‖ Commencer avec ardeur : *N'arriverai-je donc pas à attaquer mon livre avant le printemps?* (J. Vallès). ‖ *Fam.* Commencer à manger ; entamer : *Attaquer le fromage.* ‖ *Attaquer une syllabe, une note,* en commencer l'émission.
— Dr. *Attaquer quelqu'un en justice,* intenter une action judiciaire à quelqu'un. ‖ *Attaquer un contrat, un jugement,* en contester la validité.
— Équit. *Attaquer un cheval,* le piquer vigoureusement avec les éperons.
— Jeux. Jouer en premier.
— Mar. S'approcher de, se diriger sur : *Attaquer une île, un cap, une côte.*
— Pêch. Commencer à pêcher sur un poisson localisé ou déterminé. ‖ Se ruer sur un leurre ou sur un vif, en parlant de poissons carnassiers.
— Télécomm. Appeler par l'appareil un poste télégraphique, téléphonique ou radioélectrique.
— Véner. Mettre sur pied, à l'aide de chiens, l'animal rembuché (cerf ou sanglier).
— ***S'attaquer*** [à] v. pr. Ne pas craindre d'affronter : *Il nous faut une mangeuse pour de bon, une fille sérieuse, qui s'attaque tout de suite aux gros morceaux* (A. Daudet). ‖ S'en prendre à : *S'attaquer aux préjugés.*

'ATTĀR (Farīd al-Dīn), poète mystique de la Perse (Nīchāpūr v. 1150 - † v. 1220). Il étudia l'art médical et pratiqua la pharmacie (d'où le surnom *'Attār,* « le droguiste »). Il voyagea beaucoup ; au retour d'un pèlerinage à La Mecque, il composa son *Mémorial des saints,* recueil de biographies de mystiques. Il est l'auteur d'une série de longs poèmes, en partie perdus, consacrés à l'exposé des doctrines mystiques (Ṣūfisme), illustrés d'anecdotes, remarquables par la profondeur de la pensée ; le plus connu est le *Langage des oiseaux* (*Manṭiq al-Ṭayr*), sorte d'épopée dont le fonds allégorique présente la plus claire explication poétique de la mystique persane.

ATTARDÉ, E adj. et n. Arriéré mentalement. ‖ En retard sur son siècle : *Il se moquait un peu de ses beaux-parents attardés, qu'il appelait entre amis : « Mes chers fossiles »* (Maupassant).

ATTARDER v. tr. Mettre en retard : *Elfes ! [...] Ne m'attardez pas loin de mon amour !* (Leconte de Lisle).
— ***S'attarder*** v. pr. Se mettre en retard : *Il s'était attardé hors de la maison* (G. Duhamel). ‖ Rester longuement quelque part : *Il est vrai [...] que vous allez vous ennuyer sans elle et que vous ne vous attarderez plus ici* (F. Mauriac). ‖ Rester longuement à faire quelque chose ; prendre son temps : *Un moraliste qui ne s'attarde pas à vouloir corriger ses contemporains* (E. Jaloux).

ATTATBA, comm. d'Algérie (départ. d'Alger, arrond. de Blida), en bordure de la Mitidja) ; 5 104 hab. (1 363 aggl., 356 non-musulmans).

Atta-Troll, poème humoristique de Henri Heine (1847) ; c'est l'histoire d'un ours danseur qui personnifie les méchants poètes, les faux démocrates et l'esprit allemand tout entier.

ATTAVANTE DEGLI ATTAVANTI (Gabriello DI VANTE, dit), miniaturiste florentin (Castelfiorentino 1452 - Florence 1517). Sa manière est liée à l'art de Ghirlandajo et de Léonard, dont il imite parfois les compositions. Il travailla pour Laurent de Médicis, pour Mathias Corvin. Il enlumina un somptueux missel pour l'évêque de Dol, Thomas James (Bibl. de Lyon).

ATTEINDRE v. tr. (lat. *attingere ;* de *tangere,* toucher). [Se conj. comme *craindre.*] Réussir à toucher ce qui est loin : *Comment s'appelle la rue du bas, celle qui permet d'atteindre votre maison?* (G. Duhamel). ‖ Rencontrer, entrer en rapport avec : *A la personne venue à l'appareil, qui lui demandait comment l'atteindre, elle répondit...* (A. Breton). ‖ Réussir à toucher ce qui est élevé : *[...] c'était à peine si, en levant les bras, on pouvait atteindre du bout des doigts la tablette supérieure* (A. France). ‖ — *Fig.* Parvenir, arriver à : *C'était tellement inespéré qu'ils eussent atteint d'emblée le problème essentiel* (F. Mauriac). ‖ Réussir à blesser, à léser : *La boue imméritée atteignant l'âme illustre* (Hugo). ‖ Réussir à émouvoir, à troubler : *Du moment que ça ne pouvait atteindre leur mutuel amour, elle se pardonnait tout* (R. Rolland).
◆ V. tr. ind. [à]. Parvenir à (un but) : *Seules les âmes très banales atteignent aisément à l'expression sincère de leur personnalité* (Gide).
— Dr. *Etre atteint et convaincu,* être coupable de fait, et déclaré coupable en droit.

ATTEINTE n. f. (part. passé de *atteindre*). Action d'atteindre, portée : *Mettre un objet hors d'atteinte,* et, au *fig.* : *Son amour qui semblait à jamais si loin et hors de l'atteinte, Jane le lui avait rendu* (G. Rodenbach). ‖ Action de causer un dommage matériel ou moral, préjudice (au *pr.* et au *fig.*) : *Résister aux atteintes du froid. Tout ceci soit dit sans porter la moindre atteinte à la gloire du Cid* (Gautier). ‖ Attaque, manifestation d'une affection morbide : *Une triste maladie, dont en ce siècle-là on éprouvait sans cesse les atteintes poignantes* (Stendhal).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Blessure, coup (au *pr.* et au *fig.*) : *Il me donne en passant une atteinte légère* (Molière).
— Art vétér. Contusion, avec ou sans plaie, des régions inférieures des membres du cheval ou du bœuf.
— Dr. pén. *Atteinte au crédit de la nation, Atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat,* v. part. *encycl.*
— ENCYCL. Dr. pén. L'*atteinte au crédit de la nation* est un délit consistant soit à répandre sciemment dans le public des faits faux ou des allégations mensongères capables d'ébranler directement ou indirectement la confiance dans la solidité de la monnaie ou des fonds publics, soit à inciter le public à retirer des fonds des caisses ou établissements publics, à vendre des fonds publics ou à s'abstenir d'en acquérir, soit à organiser ou tenter d'organiser — par voies de fait, menaces ou manœuvres concertées — le refus collectif de l'impôt.

● L'*atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat* est définie par le décret du 29 juillet 1939, qui énumère les nombreuses fautes constituant ce crime. Qu'il soit commis en France ou à l'étranger, par un Français ou par un étranger, ce crime est punissable d'emprisonnement et d'amende (en période de guerre, des travaux forcés à temps). La peine peut toujours être accompagnée d'interdiction des droits civils et politiques et d'interdiction de séjour pour une durée de cinq à vingt ans.

ATTÉLABE n. m. Charançon roux dont la femelle enroule les feuilles des chênes ou de la vigne pour y déposer ses œufs, d'où son nom usuel de *cigarier.* (Nom sc. : *Attelabus nitens.* Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

ATTELABLE adj. Qui peut être attelé.

ATTELAGE n. m. Action ou manière d'atteler un animal ou un groupe d'animaux : *Attelage bien fait.* ‖ *Par extens.* Bêtes de somme, bœufs, chevaux appareillés, etc., et employés ensemble : *L'attelage, ébranlant le chariot qu'il traîne,* | *Se couche* (Leconte de Lisle). [V. part. *encycl.*]
— Ch. de f. Dispositif d'accrochage des véhicules entre eux. (V. part. *encycl.*) ‖ Action d'atteler des véhicules.
— ENCYCL. L'*attelage* antique était défectueux. Quand le cheval tirait le collier de cou, la bande de cuir rattachée au joug n'appuyait sur aucune partie de son squelette et lui comprimait la trachée-artère, ce qui gênait sa respiration et risquait de l'étouffer ; la force de l'animal n'était donc utilisée qu'en très faible partie. Pour cette raison, à cette époque, la charge maximale d'un chariot traîné par deux chevaux ne devait pas dépasser 492 kg.
Vers le Xe s. apparurent trois inventions d'importance égale :
1° Le *collier d'épaules* à attelles substitué au collier de gorge, ou la *bricole,* qui prennent tous deux leur appui sur la base osseuse des omoplates pour le cheval, et le *joug de corne* ou de *garrot* pour le bœuf ;
2° Le *dispositif en file* d'un nombre indéterminé d'animaux qui accumulent leurs efforts ;
3° La *ferrure à clous* qui protège les pieds du cheval et du bœuf.
Divers organes du harnachement ou du véhicule complétèrent dès le début le système sans en modifier les principes.
L'attelage du cheval ou du bœuf constitue un moteur d'une grande souplesse qui, même

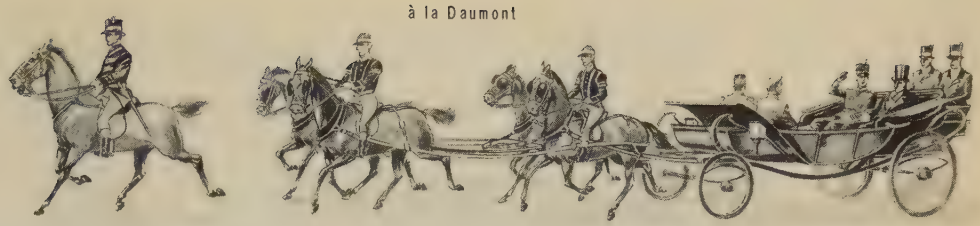

depuis la motorisation des campagnes, continue à rendre de grands services dans les exploitations agricoles de petite ou de moyenne importance.
Parmi les attelages les plus classiques, citons : attelage par *un* (en brancards ou à un palonnier) ; *en paire* (deux animaux sur palonnier) ; *en flèche* (trois chevaux de front, celui du centre en brancards, les autres sur palonnier) ; en *file par un* ou *à deux* (le dernier en brancards) ; en *file par deux* ou *à quatre* (le couple de queue disposé de part et d'autre d'un timon) ; à la Daumont, etc.
La faiblesse du moteur animal dans le monde antique et sa puissance au Moyen Age, à partir du Xe s. et au début du monde moderne ont été des facteurs historiques de première importance, en raison de leurs conséquences économiques et sociales.
— Ch. de f. Les types d'*attelages* des wagons de chemin de fer sont extrêmement nombreux : ils varient avec le type des véhicules, le mode de roulement, de traction, d'exploitation. Tandis que les petits wagonnets des chemins de fer à voie étroite (type Decauville) sont attelés simplement par des chaînes et des crochets, les voitures de tramways (réunion des baladeuses aux automotrices) sont reliées par le moyen de barres, fixées à l'aide de clavettes ou chevilles de métal. Mais les wagons de chemin de fer, d'un type plus pesant, qui doivent rouler à vive allure et subir des efforts violents de traction, sont attelés par des systèmes à la fois plus solides et plus souples. Le plus répandu de ces systèmes consiste en un tendeur à vis, relié à un crochet ou à une barre d'attelage montés sur ressort : la vis, manœuvrée à l'aide d'une manette, maintient les tampons en continuel contact ; deux chaînes de sûreté, complétant ce dispositif, sont aujourd'hui généralement abandonnées.
Des attelages automatiques fonctionnent sur certaines lignes ; dans l'un d'eux (système Boirault), l'accrochage s'exécute sans aucune intervention d'agent, par la seule pression des pièces rapprochées ; le décrochage se fait au moyen d'une tirette extérieure fixée sur le côté des wagons.
La plupart des chemins de fer d'Amérique et des pays de développement récent possèdent un attelage automatique, dont le prototype équipe les réseaux des États-Unis. L'accrochage s'effectue par choc à faible vitesse et le décrochage par l'air comprimé. L'attelage comporte sur chaque véhicule une puissante mâchoire qui est bloquée, en position attelée, sur celle du véhicule voisin.

ATTELÉE n. f. Temps pendant lequel les bêtes de trait sont attelées.

ATTELER v. tr. (lat. pop. **attelare* ; de *protelum*, attelage de bœufs). [Se conj. comme *appeler*.] Harnacher des animaux de trait et les relier à un véhicule ou à un instrument agricole : *Atteler les chevaux. Atteler des bœufs à la charrue ; elliptiq. : Atteler une voiture ;* et, *absol. : Je fais atteler : vous partirez séance tenante* (H. Bazin). ‖ — *Fig.* Appliquer : *Atteler quelqu'un à une tâche.*
— Ch. de f. Réunir et solidariser deux véhicules.
— ***S'atteler*** v. pr. S'attacher pour tirer ; appliquer ses forces à : *Les trois bateliers s'attellent à la longue godille* (Claudel). ‖ — *Fig.* Entreprendre un travail, généralement long et difficile : *S'atteler à une besogne ingrate.*

ATTELET n. m. V. HÂTELET.

ATTELLE n. f. (lat. *hasta*, lance). Bourrell. Pièce de bois (hêtre ou noyer) fixée de chaque côté d'un corps de collier pour recevoir les moyens de fermeture et de tirage.
— Arm. *Bois d'attelle*, minces lattes, ordinairement de hêtre, employées jadis à la construction des fourreaux d'épée et de dague.
— Chirurg. Eclisse, lame de fer, de bois, de carton, etc., que l'on garnit de linge et que l'on applique le long d'un membre fracturé ou luxé, pour le maintenir immobile.
— Technol. Poignée de bois creuse dont se servent les plombiers pour prendre le fer à souder. ‖ Syn. de ATTELLOIRE.

ATTELLOIRE ou **ATELLOIRE** n. f. Cheville mobile qui sert à fixer les traits du cheval aux brancards ou au palonnier. ‖ Poignée pour saisir un outil ou un instrument. (En ce sens, syn. de ATTELLE.)

ATTENANCE n. f. Dépendance : *Vendre une ferme, une maison et ses attenances.*

ATTENANT, E adj. Qui tient à, contigu : *Il possédait un bien attenant aux terres de la vieille, qu'il convoitait depuis longtemps* (Maupassant).
— SYN. : *adjacent, joignant, prochain, proche, voisin.*

ATTENDANT (EN) loc. adv. Jusqu'au moment où ce qu'on attend se produira : *Le docteur vous recevra bientôt : si vous voulez lire, en attendant, voici des revues.* ‖ *Par extens.* Provisoirement, pour le moment : *En attendant, elle me devra une sorte de respect !* (J. Romains). ‖ Quoi qu'il en soit, toutefois : *En attendant, il reste avec sa jambe cassée !*
— ***En attendant de*** loc. prép. Jusqu'à la réalisation de : *En attendant de partir.*
— ***En attendant que*** loc. conj. Jusqu'au moment où : *Commençons toujours en attendant qu'il arrive.*

Attendez-moi sous l'orme, comédie écrite en collaboration par Regnard et Dufresny, en un acte et en prose (1694). L'action, légère et plaisante, est faite d'une petite intrigue villageoise et de quelques couplets. Les mots du titre sont passés en proverbe.

ATTENDRE v. tr. et intr. (lat. *attendere*, avoir l'esprit tendu vers). Rester dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive une personne ou une chose, ou qu'un fait se réalise : *J'attendrai jusqu'à ce qu'il revienne. Attendez que je sois de retour. Vous feriez mieux d'aller dormir, sans attendre le retour de votre ami* (F. Mauriac). ‖ Compter sur la venue de quelqu'un ou de quelque chose : *Ils vous attendent ce soir* (J. Romains). ‖ Compter sur quelqu'un pour vous donner quelque chose : *C'est vrai, je l'attends. Mais je n'attends rien de lui. Il y a une nuance* (Colette). ‖ Etre le lot de ; être destiné à quelqu'un : *N'est-ce pas que vous saviez à peu près ce qui vous attendait en Angleterre ?* (Gide).
◆ V. intr. Différer d'agir jusqu'à l'arrivée de quelqu'un, de quelque chose : *Si je l'avais laissée faire, nous aurions adopté celui-là sans plus attendre* (F. Mauriac). ‖ Rester intact, rester dans le même état : *Cette viande n'attendra pas jusqu'à demain.*
◆ V. tr. ind. [**après**]. Compter sur quelqu'un ou quelque chose avec impatience : *J'attends après le médecin.*
— REM. *Attendre après* est correct quand il signifie le besoin qu'on a de ce qu'on attend : *Je n'attends pas après cet argent. On n'attend plus qu'après cela* (Acad. 1932). *Et que je n'attende pas après vous, quand nous serons prêts !* (A. Salacrou). Mais, *attendre après l'autobus*, où le sens est « rester dans un lieu jusqu'à l'arrivée de l'autobus », est du langage populaire.
— LOC. DIV. *Faire attendre, Se faire attendre*, être en retard à un rendez-vous. ‖ *Fam. Attendre quelqu'un à*, attendre qu'il s'engage dans une difficulté, qu'il arrive à tel moment critique, pour prendre sur lui une revanche, pour obtenir de lui ce qu'on désire (se dit surtout par menace ou par défi) : *Attendre quelqu'un au passage. Il veut m'attaquer en justice, c'est là que je l'attends !* ‖ *Femme qui attend un bébé*, femme enceinte. ‖ *Ne rien perdre pour attendre*, ne pas échapper au châtiment.
— ***S'attendre*** v. pr. Prévoir ; regarder comme probable : *Et allons donc ! j'aurais dû m'attendre à ça !* (Courteline). ‖ *S'attendre que* ou *s'attendre à ce que* (avec le subj.), compter que : *Elle ne s'attendait pas tout de même que pour des rêves de femme un magistrat aille risquer sa position !* (Claudel). *Elle s'attendait à ce qu'il lui ouvrît le cabinet de travail* (Colette).
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *S'attendre à quelqu'un, à quelque chose*, se fier à, se tenir presque assuré de : *Narcisse, à qui dois-je m'attendre ?* (Racine).
— ALLUS. LITTÉR. ***Mais attendons la fin.*** C'est, dans la fable de La Fontaine *le Chêne et le Roseau*, la réponse du roseau au chêne qui s'apitoie orgueilleusement sur sa faiblesse. On cite l'hémistiche pour laisser entendre qu'il est imprudent de compter sur une constante prospérité. ‖ ***Ne t'attends qu'à toi seul,*** hémistiche d'une fable de La Fontaine, *l'Alouette, ses Petits, avec le Maître d'un champ*, passé en proverbe avec le sens : « Ne compte pas sur autrui, tu t'épargneras des déceptions. »
— ALLUS. HIST. ***J'ai failli attendre,*** mots qu'aurait prononcés Louis XIV, un jour que ses voitures n'arrivèrent qu'à l'heure précise, et qui illustrent bien son caractère altier.

ATTENDRIR v. tr. Rendre plus tendre, moins coriace (se dit surtout des aliments). ‖ — *Fig.* Toucher de compassion, émouvoir, exciter la sensibilité : *Celui qui sait attendrir sait tout* (Lamartine).
— ***S'attendrir*** v. pr. Devenir tendre. ‖ — *Fig.* Etre ému, touché : *Je ne cherchais pas à m'attendrir sur moi-même* (J. Romains).

ATTENDRISSANT, E adj. Qui attendrit : *Il a comme ça des mots attendrissants pour lesquels on l'embrasserait* (Colette).

ATTENDRISSEMENT n. m. Action de rendre plus tendre, moins coriace. (Vieilli.) ‖ — *Fig.* Mouvement de tendresse, de compassion : *Sentant que son accent revêche mollissait jusqu'à l'attendrissement, il noya cette émotion d'un bougonnement* (Hugo).
— SYN. : *apitoiement, commisération, compassion, pitié.*

ATTENDU prép. (part. pass. de *attendre*). Etant donné : *Attendu ses mœurs solitaires, il était à peine connu d'elles* (Musset).
— ***Attendu que*** loc. conj. Indique la cause ; vu que, puisque (surtout en termes de droit ou d'administration) : *J'eus un maître autrefois que je regrette fort | Et que je ne sers plus, attendu qu'il est mort* (Destouches).
◆ N. m. Chacun des alinéas d'une requête, d'un arrêté, qui commence par les mots *attendu que*, et qui les motive.

ATTENTAT n. m. (de *attenter*). Tentative criminelle ou illégale contre les personnes, les droits, les biens, et même les sentiments collectifs, lorsque ces derniers sont reconnus et protégés par la loi : *Attentat contre un ministre. Attentat contre la propriété.*
— SYN. : *agression, attaque, complot, délit, infraction, outrage.*
— Dr. pén. *Attentat à la liberté, aux mœurs, à la pudeur*, V. LIBERTÉ, MŒURS, PUDEUR. ‖ *Attentat à la sûreté intérieure de l'Etat*, crime commis par celui qui, par un acte matériel quelconque impliquant un commencement d'exécution, a tenté de détruire ou de changer le gouvernement, ou bien d'exciter les citoyens ou les habitants à s'armer les uns contre les autres ou contre l'autorité constitutionnelle, ou bien encore de porter la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes. (Est considéré comme complice celui qui par des discours, cris, menaces ou écrits publics a provoqué à de telles actions, dès lors que la provocation a été suivie de tentative de crime. Suivant les cas, la peine peut varier de un an de prison à la mort.) [→ Biblio.]

attelage (ch. de f.)

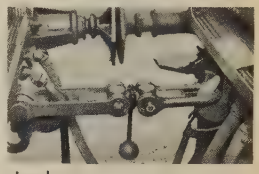

simple — automatique

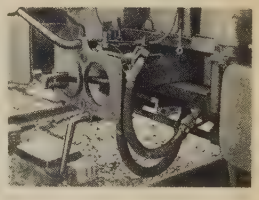

attelle (bourrell.)

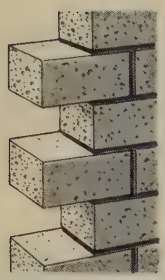
pierres d'attente

ATTENTATOIRE adj. Qui porte atteinte, préjudice : *Je n'ai rien trouvé qui fût contraire à la vérité des faits, par conséquent rien d'attentatoire à ton honneur* (Sand). ‖ Qui constitue un attentat : *Il n'est pas un progrès de la pensée qui n'ait paru d'abord attentatoire, impie* (Gide).

ATTENTE n. f. (fém. du part. pass. **attenditus*, attendu). Action de demeurer jusqu'à l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose ; temps pendant lequel on demeure ainsi : *Indépendamment de ce qui arrive, n'arrive pas, c'est l'attente qui est magnifique* (A. Breton). ‖ *Salle d'attente*, salle dans laquelle les voyageurs attendent le train, les malades la consultation, etc. ‖ Action de compter sur quelqu'un ou quelque chose ; espérance : *Le succès répondit à l'attente. Il réussit contre toute attente.*

— Langue class. et littér. La personne, la chose qu'on attend . *Le Messie devient l'attente des nations* (Bossuet).

— Aéron. Circuit que décrivent les avions, à proximité d'un aérodrome, avant d'atterrir, lorsque plusieurs appareils se présentent en même temps. (On dit aussi circuit d'attente.) [V. part. *encycl.*]

— Chirurg. *Ligature d'attente*, ligature provisoire.

— Constr. *Pierres d'attente*, pierres saillantes ménagées d'espace en espace, au bout d'un mur, de manière à pouvoir faire liaison avec un mur que l'on viendrait à construire dans son prolongement. (On les appelle aussi pierres d'arrachement, harpes ou amorces.)

— Hérald. *Ecu en attente* ou *table d'attente*, écu ne portant aucune partition, aucune pièce, ni aucun meuble.

— Mil. *Attente d'épaulette*, pièce de drap servant à retenir l'épaulette sur la tunique.

— Technol. *Table d'attente*, panneau de menuiserie en saillie au-dessus des guichets des grandes portes, sur lequel on fait des ornements en sculpture.

— Télécomm. Signal donné sur les lignes télégraphiques pour indiquer qu'on n'est pas prêt à recevoir une transmission (lettres *as* accolées en morse : . — . . .).

— Encycl. Aéron. L'*attente* est constituée par une zone limitée par deux radiobalises entre lesquelles les avions évoluent en attendant leur tour d'atterrissage. Sur le circuit d'attente, les différents avions sont étagés en altitude, et descendent chacun d'un échelon, à chaque fois que l'un d'eux, le plus bas, a atterri.

ATTENTER v. tr. ind. [à] (lat. *attentare*, attaquer). Commettre une tentative criminelle : *Pourquoi me parlez-vous de suicide* [...]. *Je n'ai jamais voulu attenter à ma vie* (Sand).

— Langue class. V. tr. Tenter quelque chose pour nuire : *Il n'attentera rien tant qu'il craindra pour lui* (Corneille).

ATTENTIF, IVE adj. (de *attenditus ;* de *attendere*, tendre vers). Qui fait attention : *Auditeur attentif.* ‖ Qui s'occupe de quelque chose avec attention : *Depuis le temps qu'elle y était attentive, elle connaissait les lois qui régissaient* [...] *la vie de Nicolas* (F. Mauriac). ‖ Qui témoigne du désir de plaire ou d'être utile : *Soins attentifs.*

◆ Adj. et n. m. *Etre attentif auprès d'une femme*, ou *Etre l'attentif d'une femme*, lui faire la cour (vieilli) : *Monsieur de Canalis* [...] *se posait comme l'attentif de Madame d'Espard* (Balzac).

ATTENTION n. f. (lat. *attentio ;* de *attendere*, tendre vers). Concentration volontaire de l'esprit sur un objet déterminé : *Il est capable de fixer son attention pendant huit ou dix heures de suite, ce qui me semble prodigieux* (G. Duhamel). ‖ Action par laquelle on témoigne à quelqu'un qu'on se soucie de son bonheur, de sa santé, etc. : *Quel ineffable bien peut faire une simple parole de tendresse, une attention délicate !* (R. Rolland).

— Loc. div. *Faire attention*, prendre garde, veiller à : *Faire attention à quelque chose. Faire attention à ne pas blesser un ami.* ‖ *A l'attention de...*, formule utilisée pour désigner, parmi le personnel d'une administration, le destinataire d'une note, d'une lettre, etc. ‖ Ellipt. *Attention !*, prenez garde ! ‖ *Avec attention*, sans rien perdre de ce qui est dit ou fait : *Il écoutait avec attention les paroles de son père.*

— Théol. Conscience que l'on a, au moment de l'action, de la valeur morale de l'acte posé. (C'est un des éléments essentiels de la responsabilité.)

— Syn. : *application, contention, méditation, réflexion, tension d'esprit.*

— ***Attentions*** n. f. pl. Témoignages de sollicitude, de prévenance à l'égard de quelqu'un : *J'étais très sensible aux attentions qu'il avait pour moi* (R. Martin du Gard).

— Encycl. Psychol. On a défini l'*attention :* « Une opération qui donne à l'un de nos phénomènes psychologiques une importance particulière, qui rend ce phénomène *prépondérant* parmi tous les autres, et même quelquefois supprime tous les autres phénomènes de la conscience, pour que celui qui est l'objet de l'attention puisse se développer d'une manière *exclusive*. » Quand il y a présence exclusive et même simplement prépondérance d'une seule idée, se réalise l'état que Ribot appelait le *monoïdéisme*.

Ribot distingue l'*attention spontanée* et l'*attention volontaire ;* la première est celle qui ne demande aucun effort, la seconde implique un effort : elle est celle que nous donnons à un certain objet au moment où nous serions plutôt disposé à laisser errer au hasard notre pensée ou à donner notre attention à un autre objet. Contrairement à l'opinion de Condillac, ce n'est point, selon Ribot, la force d'une sensation ou d'une image qui est la cause psychologique la plus ordinaire de l'attention, mais le rapport de l'objet avec nos inclinations ou passions (lesquelles peuvent être d'ordre intellectuel), en un mot, c'est l'*intérêt :* cet intérêt est *direct* dans l'attention spontanée, *indirect* dans l'attention volontaire ; dans le premier cas, ce qui nous intéresse c'est l'objet lui-même ; dans le second, ce sont les résultats heureux que peut avoir dans l'avenir notre acte d'attention, et les échecs ou mésaventures qui résulteraient, au contraire, de notre défaut d'attention. L'attention a des bases organiques : phénomènes *musculaires* (le plus souvent l'immobilité), *circulatoires* (activité de la circulation cérébrale), *respiratoires* (la respiration est ralentie), *chimiques* (modifications des oxydations) et, surtout, *nerveux* (activité spécifique des nerfs et du cerveau ; équilibre entre excitation et inhibition, réponses à des stimulus innés ou acquis). Il y a des maladies de l'attention : *atrophie* de l'attention, soit par excès de rapidité dans la succession des idées (chez les sujets atteints de manie aiguë), soit par fatigue ou débilité mentale, et *hypertrophie* de l'attention dans les idées fixes à contenu purement intellectuel. (→ Biblio.)

ATTENTIONNÉ, E adj. Qui a des prévenances ; plein de gentillesse : *Fiancé attentionné.* ‖ Qui fixe son attention : *Quoiqu'elle parût tout attentionnée à sa couture* (A. Daudet).

ATTENTISME n. m. Politique d'attente et d'opportunisme.

ATTENTISTE adj. et n. Qui pratique l'attentisme.

ATTENTIVEMENT adv. Avec attention : *Ils consultaient vingt fois leur intérêt et pesaient attentivement leurs chances* (A. France).

ATTÉNUANT, E adj. Qui atténue, rend moins grave. ‖ *Circonstances atténuantes*, faits particuliers non définis, et dont les juges et les jurés tiennent compte au prévenu et à l'accusé, pour qu'il leur soit fait, dans les limites prescrites, une application indulgente de la loi pénale.

ATTÉNUATION n. f. Action d'atténuer ; résultat de cette action : *L'atténuation de la douleur est déjà sensible.* [Les] *atténuations que les personnes bien élevées se plaisent à mettre sur leurs pensées* (Barrès).

— Bactériol. Diminution du pouvoir pathogène d'un microbe par des moyens chimiques (antisepsie) ou physiques (chaleur, lumière, radiations, etc.), ou par vieillissement des cellules. (Contr. exaltation.) [V. virulence.]

— Brasser. Diminution que subit la densité du moût lors de la fermentation.

— Chim. *Atténuation d'un fluide*, diminution de la densité de ce fluide. (Vx.)

ATTÉNUÉ, E adj. Affaibli, diminué : *La voie hiérarchique* [...] *a souvent pour effet de ne laisser arriver au chef suprême que des vérités atténuées ou indistinctes* (J. Romains).

— Bot. Se dit des parties d'une plante qui diminuent de la base au sommet, ou du sommet à la base : *Tige atténuée.*

ATTÉNUER v. tr. (lat. *attenuare*, affaiblir ; de *tenuis*, mince). Diminuer, amoindrir, rendre moins grave (au *pr.* et au *fig.*) : *Une très légère fumée atténue l'éclat du ciel très calme* (A. Malraux).

ATTERBOM (Per Daniel Amadeus), poète suédois (Åsbo 1790 - Uppsala 1855). Etudiant à Uppsala, il fonde avec des amis l'association littéraire *Aurora*, qui publia, de 1810 à 1813, la revue *Phosphoros*. Disciple de Schlegel, de Tieck et de Novalis, Atterbom fut un des plus purs romantiques de la littérature suédoise. Ses meilleures œuvres sont deux féeries : *l'Oiseau bleu* (1814) et *l'Ile de la félicité* (1824-1827). Devenu professeur à l'université d'Uppsala et membre de l'Académie suédoise, il écrivit *Voyants et poètes suédois* (1841-1849), essais critiques influencés par Sainte-Beuve.

ATTERBURY (Francis), prélat et pamphlétaire anglais (Milton, Buckinghamshire, 1662 - Paris 1732). Il fut chapelain de la cour, puis évêque de Rochester. Il défendit avec violence et talent le point de vue du torysme et de la haute Eglise pendant le règne d'Anne Stuart et contribua grandement à l'acquittement triomphal de Sacheverell, en 1710. Mal vu de George Ier, passé au parti jacobiste en 1715, il fut exilé en 1722. Il s'établit alors en France et y fut un temps conseiller du prétendant James Stuart.

ATTEREAU n. m. V. hâtereau.

ATTERRAGE n. m. Parages voisins de la terre, zone de mer à proximité des côtes : *Les atterrages de la côte de Bretagne sont dangereux.* (L'atterrage se différencie de l'*atterrissage :* Un atterrage dangereux rend l'atterrissage difficile.)

ATTERRANT, E adj. Qui atterre ; qui jette dans la consternation : *Elle lâchait d'atterrantes réflexions sur les volumes qu'elle lisait* (Huysmans).

ATTERREMENT n. m. Accablement extrême.

— Langue class. Action de terrasser.

ATTERRER v. tr. (de *terre*). Jeter dans la stupéfaction, dans l'abattement, dans une affliction profonde : *Et soudain, un cri lugubre nous atterre* (Claudel). *L'âme atterrée par ce deuil* (R. Rolland).

— Langue class. Terrasser, jeter à terre : *Hercule* [...] | *Le saisit, le combat et l'atterre* (Delille).

ATTERRIR v. intr. Aéron. Prendre contact avec la terre.

— Mar. Toucher terre ou mettre pied à terre après une traversée.

— Pêch. Venir à la côte, en parlant des poissons.

ATTERRISSAGE n. m. Aéron. Action d'atterrir : *L'atterrissage d'un avion.* ‖ *Train d'atterrissage*, dispositif placé sous un avion pour lui permettre de décoller et d'atterrir. (On dit aussi châssis d'atterrissage ou atterrisseur.)

— Mar. Manœuvres effectuées par un bâtiment pour atterrir : *Elle avait le cœur serré que donne l'atterrissage sur un rivage hostile* (Giraudoux).

— Encycl. Aéron. L'*atterrissage* d'un avion s'effectue face au vent ; il se révèle souvent délicat si la visibilité est mauvaise ou s'il s'agit d'appareils très rapides ou pesants, nécessitant des pneus très résistants et des pistes cimentées de plusieurs kilomètres. La prise de terrain se fait le plus doucement possible, moteur au ralenti, volets sortis, les freins n'intervenant qu'après une certaine course. Avec une bonne visibilité, l'atterrissage ne demande que de l'attention et un terrain approprié aux caractéristiques de l'appareil ; sans visibilité, c'est-à-dire de nuit ou par brouillard, l'opération devient beaucoup plus dangereuse, et c'est seulement aujourd'hui que les grandes lignes aériennes, qui doivent fonctionner à toute heure et par tous les temps, ont réussi à écarter la majorité de ces inconvénients. De nombreux dispositifs d'*atterrissage sans visibilité*, ou *A. S. V.*, ont été mis au point, et les plus utilisés dans l'aviation civile sont le *Ground Controlled Approach* (G. C. A.) et l'*Instrument Landing System* (I. L. S.). On a d'abord balisé les terrains au moyen de feux disposés autour

d'eux, et signalé leurs obstacles (pylônes, antennes de T. S. F., bâtiments) par des lumières spéciales. On est ensuite parvenu à employer conjointement la radio et le radar dans le système G. C. A. pour guider du sol l'avion qui désire atterrir : un double radar, balayant horizontalement et verticalement l'espace, repère l'appareil, auquel on communique aussitôt sa position et la route à suivre. L'I. L. S. matérialise dans l'espace une ligne idéale de descente, au moyen d'émissions radio-électriques.

Le *train d'atterrissage* est l'ensemble des roues sur lesquelles roule l'avion au départ et à l'atterrissage. Cette partie de l'appareil doit être légère, aérodynamique, indéformable et robuste, pour supporter le choc et les pressions considérables développées par la vitesse à laquelle se fait l'atterrissage. Primitivement réalisé par des patins, le train d'atterrissage fut ensuite composé, d'une part, de deux roues à bandages pneumatiques placées sous l'avant et montées sur un essieu relié au châssis par des amortisseurs, et, d'autre part, d'une roulette ou d'une béquille sous la queue.

Après la Première Guerre mondiale, il fut caréné, et devint escamotable en vol dans l'épaisseur de l'aile ou dans le fuselage. En 1945 apparut le *train tricycle :* deux roues sous les ailes en arrière du centre de gravité, et une roue jumelée, plus petite, sur béquille à l'avant du fuselage, le tout escamotable. En raison du poids important de certains gros avions, les roues principales sont souvent jumelées ou quadruplées. Les avions rapides modernes, qui comportent des ailes très fines, utilisent un train d'atterrissage *monotrace,* c'est-à-dire composé de deux ou trois roues, situées sous le fuselage, et d'une balancine* à l'extrémité de chaque aile. La sortie et la rentrée des trains s'effectuent au moyen de dispositifs mécaniques ou hydrauliques commandés par le pilote. Les roues portent des pneus à grosse section et à haute résistance, dont l'usure extraordinaire au moment de l'atterrissage nécessite le changement fréquent ; elles sont munies de freins à huile à grand diamètre, dont l'action peut être renforcée par celle de volets de freinage sur les ailes.

Pour les atterrissages sur des terrains non préparés, on utilise soit des roues peu gonflées, dites « à basse pression », soit des patins d'atterrissage, les décollages ayant alors lieu au moyen d'un chariot détachable et de fusées d'assistance au décollage.

Pour l'atterrissage sur la neige, les roues sont remplacées par des skis. Certains avions sont même totalement démunis de roues et atterrissent sur skis ou sur hydroskis*.

L'atterrissage d'un ballon libre ou d'un parachute ne doit pas se faire à une vitesse de chute supérieure à 4 m/s. Pour éviter que la nacelle ne soit traînée sur le sol après l'atterrissage, l'aéronaute dégonfle son ballon en faisant usage du panneau de déchirure*. L'atterrissage d'un dirigeable exige un personnel nombreux et entraîné, disposant de moyens d'amarrage puissants.

— Aéron. mil. L'*atterrissage* des avions militaires pose des problèmes particuliers du fait que ceux-ci se présentent souvent en groupes importants (100 à 150 bombardiers à la minute après une mission de bombardement). Le contrôle des terrains impose à chaque avion un itinéraire de diversion, pour échelonner les atterrissages (il faut de 30 à 40 terrains pour un raid de 1 000 bombardiers, à raison d'un atterrissage à la minute). D'autre part, l'augmentation du poids et de la vitesse des appareils modernes (notamment à réaction) a entraîné celle des vitesses d'atterrissage, qui exigent l'emploi de pistes en béton de 2 400 m (v. INFRASTRUCTURE), et constituant des objectifs de choix pour l'aviation ennemie ; on a expérimenté divers procédés pour diminuer les vitesses d'atterrissage et la longueur des pistes : parachute de freinage, atterrissage sur patins, avec crochets de freinage (type porte-avions), inversion du jet, atterrissage à la verticale ou à l'aide d'un parachute de très grandes dimensions. Mais ces procédés exigent soit des installations au sol difficiles à réaliser pratiquement, soit des délais relativement importants pour dégager le terrain, et la consommation en carburant des réacteurs impose un atterrissage très rapide : 16 chasseurs doivent pouvoir se poser en 4 minutes.

ATTERRISSEMENT n. m. Géomorphol. Accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier) sous l'influence des actions externes : *Les atterrissements du Rhône comblent progressivement le lac Léman.* (Les atterrissements qui se forment peu à peu dans les cours d'eau profitent aux riverains. Cependant, dans les cours d'eau navigables ou flottables, ils appartiennent à l'Etat s'ils forment des îles.)

ATTERRISSEUR n. m. Aéron. Syn. de TRAIN D'ATTERRISSAGE.

ATTERSEE, lac d'Autriche (Haute-Autriche), à l'E. de Salzbourg ; c'est le plus grand lac du Salzkammergut (46,7 km²).

ATTESTATION n. f. (lat. *attestatio*). Affirmation, par un tiers, de la réalité d'un fait ou d'une obligation : *Il* [le chef] *n'admet pas qu'on soit malade deux jours de suite sans attestation du médecin* (Maupassant).

ATTESTER v. tr. (lat. *attestari ;* de *testis,* témoin). Etre le témoin, la preuve de quelque chose : *Deux sillons creux et serpentant jusqu'à sa bouche attestaient que la force de l'homme s'était brisée* (Lamartine). ‖ Certifier, affirmer quelque chose comme vrai : *Du moins puis-je attester qu'en ces endroits je serai vrai* (Vigny). ‖ Prendre à témoin, invoquer comme témoin : *Et j'atteste les dieux | Que toujours Bérénice est présente à mes yeux* (Racine).

— SYN. : *affirmer, assurer, avancer, certifier, confirmer, garantir, soutenir, témoigner.*

ATTHIDE n. f. et adj. (gr. *atthis,* attique). Hist. gr. Chronique antique, souvent en vers, racontant l'histoire primitive de l'Attique. (V. ANDROTION.)

ATTHIDOGRAPHE n. m. Auteur d'une atthide.

— ***Atthidographes*** n. m. pl. Groupe des anciens historiens de l'Attique, des IVe et IIIe s. av. J.-C., dont le plus illustre fut Philochore.

ATTHIS, fille de Cranaos, éponyme légendaire de l'Attique.

ATTICHY, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Compiègne), dans la vallée de l'Aisne ; 1 193 hab. [*Attichois*]. Eglise des XVe et XVIIe s. Fabrique de gélatine.

ATTICISME n. m. (gr. *attikismos ;* de *attikos,* attique). Finesse de goût, de langage, de style, particulière aux écrivains de l'Attique ; pureté, concision élégante du langage et du style, au sens large du mot : *J'ai bavardé tout comme un autre de l'hellénisme de Racine ou de l'atticisme de La Fontaine* (Barrès).

— Linguist. Forme particulière au dialecte attique.

— Littér. Style propre aux écrivains attiques, en particulier aux écrivains du Ve et du VIe s. av. J.-C., d'Eschyle à Démosthène.

— ENCYCL. Littér. A l'époque hellénistique, à mesure que s'altérait la langue, l'*atticisme* consista (par exemple chez Lucien) à imiter le style, et même le vocabulaire, des grands auteurs athéniens. Chez les Romains, au temps de Cicéron, on appelait *attiques,* par opposition aux *asiatiques**, partisans d'un style plus fleuri, les orateurs qui prenaient pour modèles les grands prosateurs athéniens, et particulièrement Lysias. Chez les Modernes, le mot désigne un idéal de perfection littéraire, fait de goût et de mesure.

ATTICISTE adj. et n. Qui cherche à reproduire le style des écrivains attiques.

ATTICOS, patriarche de Constantinople de 406 à 425. Il succéda à saint Jean Chrysostome, auquel il s'était opposé au concile du Chêne, en 404.

ATTICURGE n. f. et adj. (gr. *attikos,* attique, et *ergon,* ouvrage). Autref. Porte dont le seuil est plus long que le linteau, et dont les pieds-droits, par suite, ne sont pas parallèles. (On écrivait aussi ATTICURGUE.)

ATTICUS (Titus Pomponius) [Rome 109 av. J.-C. - † 32 av. J.-C.], connu par l'amitié qui l'unissait à Cicéron. Il avait fait à Athènes un long séjour, et parlait parfaitement le grec. Cependant, c'est à son adoption par son oncle, Q. Caecilius Pomponianus Atticus, qu'il dut son surnom. Fort riche, lettré, il se tint constamment éloigné des affaires et fut lié avec les hommes éminents de tous les partis. Il ne reste de lui que quelques lettres adressées à Cicéron. En revanche, les lettres de Cicéron à Atticus, au nombre de 396, datées de 65 à 44 av. J.-C., constituent l'essentiel de la correspondance de Cicéron.

ATTIÉDIR v. tr. Rendre tiède en refroidissant légèrement ou en chauffant quelque peu, suivant les cas : *J'allais, tout imprégné du charme odorant* [...] *des bois attiédis par le grand soleil de juin* (Maupassant). ‖ — *Fig.* Diminuer l'ardeur de : *Le temps attiédit l'amitié.*

— ***S'attiédir*** v. pr. Devenir tiède : *L'amour vrai ne se blase point ; étant tout âme, il ne peut s'attiédir* (Hugo).

ATTIÉDISSEMENT n. m. Action d'attiédir quelque chose ou de s'attiédir ; état de ce qui s'attiédit. ‖ — *Fig.* Diminution d'ardeur : *Le chagrin que ce subit attiédissement causait à leurs cœurs sensibles* (Villiers de L'Isle-Adam).

atticurge
entrée du trésor d'Atrée
tombeau près de Mycènes

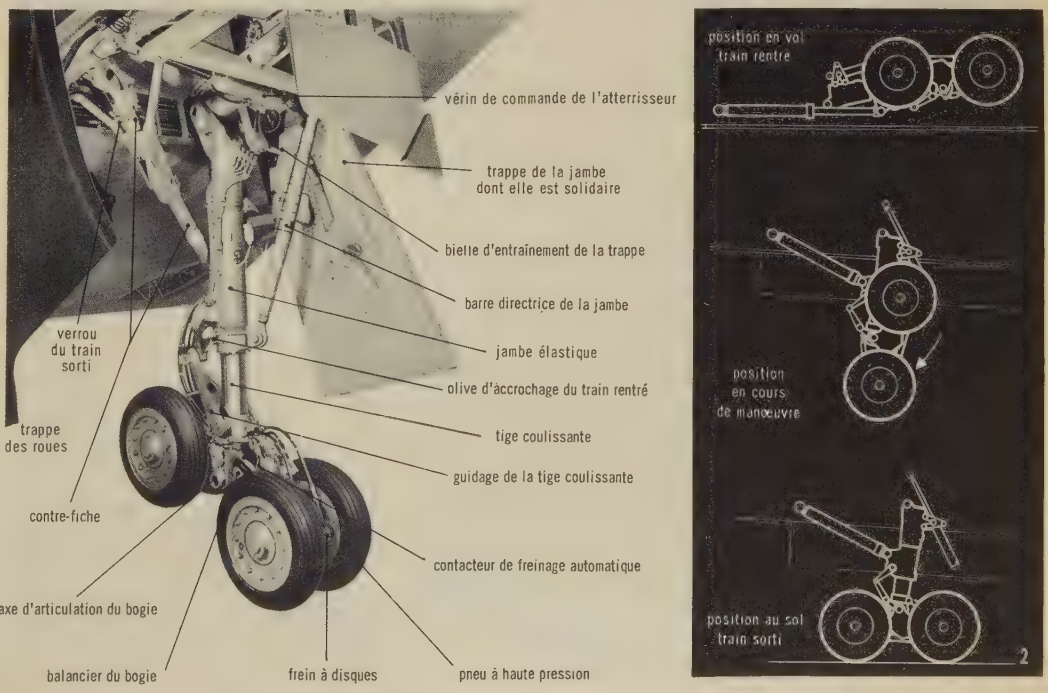

train d'atterrissage
1. Pièces principales constituant le train d'atterrissage du « Mystère IV » ; 2. Positions différentes d'un train d'atterrissage à quatre roues.

Phot. A. Bon, doc. Messier.

attifet
dessin de François Clouet
Louvre

monnaie de Valentinien III (Ve s.) commémorant la victoire des champs Catalauniques sur ATTILA
cabinet des Médailles

ATTIER n. m. Bot. Nom donné à *Annona squamosa* aux Antilles et à l'île Maurice.

ATTIÉ(S), peuple noir de la Côte-d'Ivoire, vivant le long de la côte, à l'O. de la Comoé, et comptant 60 000 individus. Ils ont été refoulés par les Baoulés et les Agnis.

ATTIFEMENT n. m. Manière d'attifer ou d'être attifé : *C'est si joli cet attifement de ceintures flottantes* (A. Daudet).

ATTIFER v. tr. (de l'anc. franç. *tifer*, parer). *Fam.* Parer avec mauvais goût, agrémenter de détails de costume bizarres : *Il était attifé de guenilles passementées et dorées* (Hugo).

— ***S'attifer*** v. pr. *Fam.* Faire toilette : *Vers cinq heures, on s'attife un peu, les petites glaces sortent des poches* (Colette).

ATTIFET n. m. (de *attifer*). Petit bonnet dont la carcasse était faite de fils métalliques. (Il s'avançait en pointe sur le front et s'échancrait en deux arcs au-dessus des tempes.)

— ENCYCL. Mis à la mode par Catherine de Médicis, l'*attifet* était porté surtout par les veuves. Il était accompagné d'un voile long, dont la tradition s'est conservée dans le costume de grand deuil.

ATTIGER v. tr. (jadis *aquiger*). Arg. Rendre malade : *Etre attigé par le mal de mer.*

◆ V. intr. Exagérer, blaguer : *Tu attiges !*

ATTIGNOLE n. f. Boulette de charcuterie, cuite dans la graisse.

ATTIGNY, ch.-l. de cant. du départ. des Ardennes (arrond. de Vouziers), sur l'Aisne ; 1 425 hab. (1 396 aggl.). Attigny (*Attiniacum*) fut fondé par Clovis II en 650. Witikind y fut baptisé en 786, et Louis le Débonnaire y fit, en 822, une pénitence publique. L'église (XIIe, XVe et XVIe s.) a beaucoup souffert pendant la Première Guerre mondiale et a été restaurée. Sucrerie.

ATTILA, chef des Huns († 453). Fils de Mundzuk, frère de Rugas, il était en 434 roi des Huns établis dans la plaine hongroise (Pannonie), avec son frère Bléda. Il élimina vite celui-ci et fut seul maître des Huns. En 441, il envahit le territoire de l'Empire byzantin ; en 451, il se dirigea vers l'O., franchit le Rhin, entra en Gaule, pilla Metz, et, laissant Paris de côté, vint assiéger Orléans, qui fut délivrée par les troupes du patrice romain Aetius et du roi wisigoth Théodoric. Attila battit en retraite vers Troyes. A l'O. de cette ville, au Campus Mauriacus, Romains et Wisigoths remportèrent sur lui la victoire dite « des champs Catalauniques », qui sauva l'Occident bien qu'elle n'ait pas été décisive. Attila, en effet, se retira vers la région du Danube, où il hiverna. Mais, en 452, il envahit l'Italie, prit et détruisit Aquilée, Milan, Pavie. Mais ses troupes étant épuisées par la famine et les maladies, il se laissa persuader par le pape saint Léon le Grand d'épargner Rome, d'où l'empereur Valentinien III avait fui et au nom duquel il lui promit un tribut. Il rentra en Pannonie. Attila a vivement frappé l'esprit de ses contemporains. Une monnaie romaine représente l'empereur écrasant du pied un dragon à tête humaine qui symbolise Attila. Les historiens Jordanès et Priscus nous ont laissé de lui un portrait saisissant au physique comme au moral. Il usait de la terreur et des destructions systématiques comme d'un instrument politique, et savait employer la ruse et rechercher divers prétextes diplomatiques pour mettre, en apparence, le droit de son côté. Il a été appelé le « fléau de Dieu » et il prétendait que l'herbe ne repoussait plus là où son cheval avait passé. Mais il était un juge intègre pour les siens, menait une vie simple, ne se servant que de plats de bois, dans cette « ville de bois » qu'était son camp, bien qu'elle regorgeât de trésors, produit du butin. Chamaniste de religion, il était superstitieux et crédule, s'entourait de scribes grecs, latins ou germains. Il sut grouper autour de lui de nombreux peuples nomades, turcs et mongols, mais aussi des barbares des plaines de Russie et d'Europe. Par plus d'un trait, il fait songer à Gengis khān. L'empire d'Attila s'effondra après lui. (→ Biblio.)

Attila, tragédie de Corneille (1667). Cette pièce est une des plus fortes de la vieillesse de Corneille. Boileau a écrit à son sujet une épigramme :

J'ai vu l'*Agésilas*,
Hélas !
Mais après l'*Attila*
Holà !

Ces vers contiennent une ambiguïté probablement voulue, car, au XVIIe s., *faire le holà* signifie « applaudir ».

ATTILIA (GENS). V. ATILIA (*gens*).

ATTILLON n. m. Petite bûche qui résulte de l'abattage d'un arbre, et qui provient du haut des racines.

ATTINAGE n. m. Ensemble des pièces de bois, ou *tins*, disposées dans le fond de la cale sèche ou sur la cale de construction, et sur lesquelles repose le navire.

ATTIQUE, en gr. **Attikê** ou **Attikí,** région de la Grèce, bordée au N. par la Béotie et le mont Parnès, à l'O. et au S. par la Mégaride et le golfe d'Athènes, à l'E. par la mer Egée. C'est un triangle allongé finissant au cap Sounion, constitué par des massifs cristallins (Pentélique) et par des chaînons calcaires que séparent des plaines d'effondrement remplies d'alluvions. — Le *nome d'Attique* a 1 556 000 hab. Ch.-l. *Athènes.*

— Hist. L'Attique constituait durant l'Antiquité le territoire de la cité d'Athènes. Le Cithéron et le Parnès forment une frontière naturelle, mais assez imprécise pour qu'un accord ait rendu sacrée et inviolable une zone territoriale frontalière. Il y avait plusieurs régions principales : le *Pedion*, grande plaine centrale drainée par le Céphise et l'Ilissos, pays des grands propriétaires et du prolétariat rural de métayers ; la *Diacria*, comprenant les montagnes du Nord ; la *Mesogaia*, plaine de la région péninsulaire, entourée des contrées littorales de la *Paralia*, habitées par les marins et les pêcheurs. Ils habitaient une douzaine de bourgades indépendantes, parmi lesquelles Athènes, Eleusis, Brauron, Aphidna, etc., dont quatre étaient groupées déjà en une *Tétrapolis*, centrée sur la plaine de Marathon. Athènes conquit Eleusis de haute lutte, et toute l'Attique se retrouva sous sa domination.

A dater de ce *synœcisme**, l'histoire de l'Attique se confondit avec celle d'Athènes*, qui s'accrut très rapidement. Les intérêts des habitants de ces diverses régions demeurèrent assez divergents, et l'opposition persista, notamment entre démocrates paraliens* et aristocrates du Pedion. La lutte mythique de Poséidon, dieu marin, et d'Athéna, patronne des campagnes nourricières, et leur réconciliation symbolisent ces faits. La politique intérieure d'Athènes, surtout jusqu'au Ve s., subit souvent l'influence de ces désaccords à la fois sociaux et régionaux.

A dater de Clisthène, l'Attique fut partagée en dèmes et en tribus, correspondant à des divisions géographiques bien déterminées.

L'Attique était réputée pour son huile, pour le miel de l'Hymette. Les mines du Laurion*, au S., étaient pour Athènes une véritable « source d'argent ».

ATTIQUE adj. (gr. *attikos*). Relatif à l'Attique, à Athènes ou aux Athéniens. ‖ *Sel attique*, manière de s'exprimer finement railleuse, spirituelle et polie, qui était particulière aux Athéniens.

— Linguist. *Alphabet attique*, alphabet de vingt lettres, en usage chez les Athéniens jusqu'à la fin du Ve s. (Il fut remplacé par l'alphabet ionien de vingt-quatre lettres, sous l'archontat d'Euclide [403 av. J.-C.].)

— Littér. *Orateurs attiques*, Antiphon, Andocide, Lysias, Isocrate, Isée, Eschine, Lycurgue, Démosthène, Hypéride, Dinarque.

◆ N. m. Anat. Etage supérieur de la caisse du tympan, où sont logés les osselets.

— Archit. Construction à la mode athénienne, élevée au-dessus de la corniche de l'entablement pour masquer la naissance du toit. ‖ *Par extens.* Petit étage supplémentaire, généralement décoré de pilastres, servant d'amortissement à une façade. ‖ *Faux attique*, sorte de piédestal qui soutient la partie inférieure d'un entablement.

— Linguist. Dialecte du grec ancien, parlé en Attique. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. Linguist. L'*attique* appartient au même groupe dialectal que les parlers ioniens. Sa caractéristique phonétique essentielle est la tendance de l'*a* long ancien à se fermer en une voyelle longue de timbre *e*, notée par le signe H. L'unité politique de l'Attique, assez tôt réalisée par le synœcisme, assura à son dialecte une solide assiette, et la prépondérance intellectuelle d'Athènes en fit par excellence la langue de la prose grecque. L'attique eut une longue fortune littéraire. La connaissance des inscriptions permet de suivre avec précision son évolution et de distinguer, à côté de l'attique classique (ou moyen attique) des environs de 400 av. J.-C., l'ancien attique du début du Ve s. (Thucydide et les tragiques) et le nouvel attique du IVe s. (Démosthène, Eschine). Il fournit les éléments essentiels de la *koinè** et connut, aux IIe et IIIe s. de notre ère, un regain de faveur littéraire sous l'influence des *atticistes*.

ATTIQUEMENT adv. Avec une élégance attique.

ATTIRABLE adj. Qui peut être attiré.

ATTIRAIL n. m. (de l'anc. franç. *atirier*, disposer). Ensemble, généralement disparate ou embarrassant, d'objets appropriés à tel ou tel usage : *Il emportait toujours en voyage un attirail hétéroclite et parfaitement inutile* (A. Dumas).

ATTIRANCE n. f. Force qui attire par le plaisir, le charme, le vertige, etc. : [Cette existence] *fascine ces misérables avec l'attirance et le vertige des gouffres* (Huysmans).

ATTIRANT, E adj. Qui attire, qui séduit : *Une douceur attirante. Et tes yeux attirants comme ceux d'un portrait* (Baudelaire).

◆ N. f. Nœud de ruban attaché jadis par les dames au-dessus du corps de la jupe.

ATTIRER v. tr. Tirer vers soi : *Il l'attira à lui.* ‖ *Par extens.* Faire venir à soi ou vers le lieu dont on parle : *Le parfum de ta robe attire les abeilles* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* Appeler sur soi, exciter, provoquer un effet heureux ou fâcheux : *Comme ces généraux trop chamarrés qui dans les batailles attirent les coups* (Hugo).

ATTIRET (le P. Jean Denis), jésuite et peintre français (Dole 1702 - Pékin 1768). Envoyé en Chine en 1737, il devint le peintre favori de l'empereur K'ien-long, fit de nombreux portraits de la famille impériale et participa à l'élaboration des *16 Batailles de la Chine*, gravées à Paris par l'atelier de Cochin.

ATTIRET (Claude François), sculpteur français (Dole 1728 - *id.* 1804), neveu du précédent. On lui doit de gracieux bas-reliefs en pierre figurant *les Quatre Saisons* (musée de Dijon).

ATTIS ou **ATYS,** dieu des anciens Phrygiens d'Asie Mineure. Jeune berger, il avait été exposé enfant dans les roseaux sur les bords du Sangarios, en Phrygie. Cybèle l'y découvrit et l'aima. Elle s'opposa par jalousie à son mariage ; égaré par la folie, il s'émascula. Prise de remords, Cybèle le métamorphosa en pin. Le culte d'Attis fut apporté en Occident avec celui de Cybèle, et à Rome dès avant l'Empire. Au temps de Claude le culte se manifesta sous la forme d'un grand drame mystique, du 15 au 27 mars, à l'ouverture du printemps. Les *dendrophores* transportaient en grande pompe au Palatin un pin enveloppé comme un cadavre. Puis, après des jours de jeûne et de lamentations, les Galles, prêtres d'Attis, se tailladaient le dos à coups de fouet, et certains même s'émasculaient, à l'exemple de leur dieu, et les initiés étaient baptisés avec le sang d'un taureau (Taurobole*). La cérémonie se terminait par des banquets et des mascarades, selon les rites orgiaques.

ATTISER v. tr. (lat. pop. **attitiare* ; de *titio*, tison). Ranimer, aviver la flamme de : *Attiser le feu dans l'âtre.* ‖ — *Fig.* Exciter une passion, aviver un sentiment : *Attiser la haine. Je supportais de plus en plus mal l'inconfort, qui d'abord attisait ma ferveur* (Gide).

ATTISOIR ou **ATTISONNOIR** n. m. Ustensile au moyen duquel on attise le feu dans certains métiers. ‖ Crochet dont on se sert pour attirer les scories sortant en fusion du fourneau. (On l'appelle aussi RINGARD ou TISONNIER.)

ATTITRÉ, E adj. En titre, titulaire d'un emploi : *Dans les grands quotidiens, puis dans les revues, les critiques attitrés se sont cru tenus de signaler...* (R. Martin du Gard). ‖ *Marchand attitré*, celui chez lequel on a l'habitude de s'approvisionner.

ATTITRER v. tr. Charger en titre d'une fonction : *Attitrer un ambassadeur.*

ATTITUDE n. f. (ital. *attitudine ;* du lat. *aptitudo*, aptitude). Manière de tenir son corps, position qu'on lui donne : [Les chats]

prennent en songeant les nobles attitudes | Des grands Sphinx (Baudelaire). || *Spécialem.* Dispositions extérieures, manière d'être envers quelqu'un : *Elle avait été en adoration devant lui; aucune attitude qui demandât moins d'effort* (F. Mauriac). || *Péjor.* Affectation dans son maintien. || — *Fig.* Disposition intérieure, manière d'envisager un problème : *Mais une telle suggestion procéderait d'une attitude « réformiste » qui n'est pas la mienne* (A. Breton).

— Chorégr. Pose verticale dans laquelle une jambe est levée et pliée en arrière, tandis que l'autre est tendue et posée à terre, un bras et parfois les deux étant levés. (Carlo Blasis, qui a introduit l'attitude dans son système, l'identifie à la pose du Mercure de Jean Bologne. Il y a plusieurs catégories d'attitudes : relevée, sautée, en tournant, en avant, en arrière, effacée, croisée, etc.)

— Philos. Dans la philosophie moderne, position adoptée par quelqu'un en face d'un problème ou d'une théorie. (Ce terme témoigne de l'intérêt porté à la fois à l'individu en cause et au problème dans lequel il va s'engager; il dramatise et actualise la simple notion d'opinion.)

— Physiol. Position du corps qui dépend de l'activité posturale des muscles, celle-ci fixant les articulations dans des positions déterminées, solidaires les unes des autres et composant l'attitude d'ensemble. (L'attitude de repos dans la station est assurée par les réactions de soutien.)

— Zootechn. Aspect général que présente un animal au repos ou en inaction. (Ce mot est l'opposé de *allures*.)

— Encycl. Zootechn. Chez le cheval, l'*attitude debout* (ou *station*) est *libre* ou *forcée*. Dans la station libre, l'appui se fait sur trois membres, l'un des postérieurs à demi-fléchi reposant sur le sol par la pince du sabot. La station libre est une attitude que le cheval peut garder longtemps sans fatigue. Lorsqu'on l'y contraint, le cheval maintient ses quatre membres à l'appui : il est en station forcée. Dans cette attitude, on distingue : le *placer*, dans lequel les membres gardent leur direction naturelle, plus ou moins voisine de la verticale; le *rassembler*, dans lequel les membres antérieurs et postérieurs convergent sous le tronc; le *camper*, dans lequel les membres antérieurs sont portés fortement en avant et les postérieurs fortement en arrière. Le *décubitus* est l'*attitude couchée* servant au repos. On distingue le décubitus *sterno-costal* (l'animal repose sur le sternum et l'un des côtés du corps), le décubitus *sternal* (le corps repose uniquement sur la poitrine et sur le milieu de la paroi abdominale), le décubitus *latéral* (l'animal est étendu complètement sur l'un ou l'autre côté, les membres allongés). Le décubitus sternal est l'attitude couchée naturelle du chameau, le décubitus latéral est celle du porc. Une telle attitude, chez le cheval, est presque toujours l'indice d'une grande faiblesse ou d'une maladie grave. Chez les animaux, l'attitude couchée la plus fréquente est le décubitus sterno-costal.

ATTLAS [las] n. m. Ancienne étoffe de satin venant des Indes. (On disait aussi ATLAS, ATLUS et ATTLUS.)

— Encycl. Les *attlas* étaient de soie, souvent brochés d'or, tissés unis ou rayés, à fleurs. Le XVIIe s. distinguait les *attlas cotonis*, tramés de coton, les *cancanias*, rayés à chaînettes, les *quemkas*, de même texture, mais plus soyeux, les *calquiers*, disposés en point de Hongrie, etc.

ATTLEE (Clement, 1er comte), homme d'Etat britannique (Londres 1883). Il combat en 1914-1918 avec les Forces expéditionnaires britanniques. Elu député travailliste en 1922, il fait partie du gouvernement MacDonald (1929-1931). Dans le gouvernement de coalition de 1940-1945, il est l'un des principaux membres du cabinet de guerre. Devenu chef du parti travailliste quand celui-ci l'emporte aux élections de 1945, il devient Premier ministre. A ce poste, il dirige avec prudence et modération les réformes sociales et économiques, engageant progressivement le pays dans la voie des nationalisations et de l'économie planifiée. Cette sagesse l'oppose fréquemment à l'aile marchante du parti, critiquant aussi la politique extérieure du ministre des Affaires étrangères Bevin jugée très traditionnelle, et son adoption d'un lourd programme de réarmement. Mais il jouit de la confiance des syndicats et est apprécié de l'électorat indépendant. Rejeté dans l'opposition par les élections de 1951, il maintient son autorité sur son parti, qu'il dirigera jusqu'à ce que sa santé l'oblige à démissionner (1955). Elevé à la pairie en 1956.

ATTOCK, v. du Pākistān (Pendjab), sur l'Indus; 1 570 hab. Elle doit son origine à un fort construit par l'empereur Akbar pour défendre le passage de l'Indus (1586). Gisements de pétrole à proximité. Cimenteries.

ATTOLICO (Bernardo), diplomate italien (Canneto di Bari [auj. Adelfia] 1880 - Rome 1942). Délégué italien à la S. D. N., puis ambassadeur à Río de Janeiro, à Moscou (1930-1935), à Berlin (1935-1940) et au Vatican. Son poste en Allemagne lui fit jouer un rôle important dans la diplomatie italienne, d'abord comme instrument de rapprochement italo-allemand, puis, devant l'ampleur des ambitions hitlériennes, en conseillant la prudence à Rome et en surveillant avec méfiance la politique allemande.

ATTOMBISSEUR n. m. Oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol.

ATTON ou **ACTON**, évêque de Verceil de 924 à 964 environ. Ardent polémiste, il s'attacha à relever la moralité des clercs d'alors.

ATTON, évêque, puis archevêque de Vich († 971 ou 972). Maître de Gerbert. Avec l'appui du comte de Barcelone, Borrel II, il essaya de grouper en une province autonome les évêchés de l'ancienne Marche d'Espagne, future Catalogne.

ATTORNEY [nɛ] n. m. (mot angl.; de l'anc. franç. *atorné*, disposé à, préposé à). Dénomination désuète des auxiliaires de la justice, en Grande-Bretagne. || *Attorney and counsellor-at-law*, auxiliaire de la justice qui, aux Etats-Unis, cumule les fonctions d'avocat et d'avoué. || *Attorney général*, en Grande-Bretagne, ministre choisi parmi les avocats anglais membres de la Chambre des communes et chargé de représenter la Couronne auprès des cours supérieures et des cours criminelles (il est le chef du barreau anglais); aux Etats-Unis, ministre du gouvernement fédéral, choisi par le président en dehors du Congrès (il représente l'Administration auprès de la Cour suprême et des autres cours supérieures), ou fonctionnaire qui, dans chacun des Etats de l'Union, représente la collectivité auprès des tribunaux locaux (il est élu par le corps électoral ou par la législature de l'Etat, ou bien encore désigné par le gouverneur).

ATTOUCHEMENT n. m. Action de toucher, principalement avec la main : *Une feuille, rendue un peu crasseuse par les attouchements* (J. Romains).

— Math. *Point d'attouchement*, v. POINT *de contact*.

ATTRACTEUR, TRICE adj. Qui agit par attraction.

ATTRACTIF, IVE adj. Qui a la propriété d'exercer une attraction : *L'aimant a une force attractive*.

— Cytol. *Sphère attractive*, masse de cytoplasme clair et homogène, située près du noyau de la cellule. (Le centre est souvent occupé par un corpuscule facilement colorable, le centriole.) [Syn. : CENTROSOME*, CENTROSPHÈRE, SPHÈRE DIRECTRICE.]

— Mus. Se dit d'une note lorsque certains autres degrés de l'échelle semblent avoir une tendance à se porter vers elle plutôt que vers d'autres degrés (tonique attractive à l'égard de la sensible et de la dominante). [Ce phénomène est à la base de notre système tonal.]

ATTRACTIOMÈTRE n. m. Appareil destiné à mesurer des forces d'attraction.

ATTRACTION n. f. (bas lat. *attractio*; de *trahere*, tirer). Force qui attire : *Morceau de fer qui subit l'attraction d'un aimant.* || — *Fig.* Attirance, attrait : *Ses yeux, non rassurants, quelque peu égarés, avaient l'attraction des demi-fous* (Michelet). || Jeu, divertissement mis à la disposition du public : *Les attractions d'un parc, d'une kermesse.*

— Linguist. Phénomène syntaxique où un mot prend un aspect morphologique semblable à celui d'un autre mot avec lequel il est mis en rapport. (V. part. *encycl.*)

— Physiq. Propriété que possèdent les corps matériels de s'attirer mutuellement. (V. part. *encycl.*) || *Attraction électrique*, v. ÉLECTRICITÉ. || *Attraction magnétique*, v. AIMANT, MAGNÉTISME. || *Attraction moléculaire*, v. AFFINITÉ, COHÉSION.

— Théâtr. Numéro qui passe dans un programme de variétés, une revue, ou en intermède dans un programme cinématographique.

— Encycl. Linguist. On distingue : 1° l'*attraction du genre*. Ainsi, en latin, le pronom neutre (démonstratif ou relatif) sujet prend le genre du nom qui est son attribut (ex. : *haec est mea gloria* [et non *hoc eat mea gloria*]); 2° l'*attraction du cas*. Ainsi, en grec, le relatif peut être au cas de son antécédent, même s'il joue dans la phrase un rôle qui réclamerait un cas différent; 3° l'*attraction modale*. Ainsi, en latin, on emploie le subjonctif dans une subordonnée qui dépend elle-même d'une autre proposition au subjonctif; 4° l'*attraction temporelle*. Ainsi, en français et en latin, on emploie l'imparfait ou le plus-que-parfait dans une proposition au subjonctif après une autre proposition au passé (ex. : *Je craignais qu'il ne tombât malade.*)

— Physiq. *Attraction universelle*. Newton remarqua que, d'après les lois de Kepler, la force agissant sur chaque planète est dirigée vers le Soleil, et varie proportionnellement à la *masse* et en raison inverse du carré de la distance de la planète au Soleil. On peut donc considérer cette force comme une *attraction* provenant de ce dernier. Plus généralement, l'attraction doit se faire sentir entre deux particules quelconques appartenant toutes les deux au Soleil, ou à une planète, ou à un satellite, ou bien l'une à l'un de ces corps, et l'autre à un autre. Newton s'éleva ainsi, par une suite d'inductions naturelles, à cette conclusion que *deux points matériels, ayant pour masses* m *et* m' *et séparés par une distance* d, *exercent l'un sur l'autre une attraction dirigée suivant la droite qui les joint, et dont l'intensité est*

$$f\frac{mm'}{d^2},$$

où f *désigne une constante*. Tel est l'énoncé de la loi de Newton, que l'on appelle aussi loi de l'*attraction universelle*. Les principales conséquences en sont données dans son célèbre ouvrage : *les Principes de la philosophie naturelle*, paru en 1687, dont Lagrange a pu dire que c'était *la plus haute production de l'esprit humain.*

Problème des trois corps. V. CORPS.

ATTRAIRE v. tr. (lat. *attrahere*, attirer). [Se conj. comme *traire*, mais n'a ni passé simple ni imparfait du subjonctif.] Citer en justice. (Vx.) || — *Fig.* Séduire (vieilli au XVIIe s.) : *Cependant ses beautés ne cessent point d'attraire | Et d'enchaîner des cœurs* (Bertaut).

ATTRAIT n. m. (part. pass. de l'anc. verbe *attraire*, attirer). Agrément par lequel une chose ou une personne attire : *L'ardent attrait d'un bien impossible à saisir* (Leconte de Lisle). || Le fait d'être attiré par quelque chose ou par quelqu'un : *J'ai toujours éprouvé de l'attrait pour l'absurde* (J. Romains).

— ***Attraits*** n. m. pl. Ce par quoi une femme attire l'amour : *Je n'ai que des attraits et vous avez des charmes* [dit Créuse] (Corneille).

— Syn. : *appas, charmes, goût, inclination, penchant, séduction.*

ATTRAPAGE n. m. *Fam.* Dispute soudaine et bruyante. || Vifs reproches.

ATTRAPE n. f. (déverbal de *attraper*; proprem. « piège pour prendre les oiseaux »). *Fam.* Petite tromperie faite par plaisanterie, farce : *Les « poissons d'avril » sont des attrapes traditionnelles.* || Objet destiné à tromper par amusement.

— Mar. Cordage qui retient, assujettit.

— Technol. Pince coudée qui sert à retirer du fourneau les creusets lorsqu'ils se cassent.

ATTRAPE-MOUCHES n. m. invar. Autre nom du gobe-mouches. || Piège pour mouches.

— Bot. Nom commun à diverses plantes (apocynum, dionea, drosera), dont certains organes ont la propriété d'engluer et de retenir les insectes.

ATTRAPE-NIGAUD n. m. Ruse grossière, qui ne peut attraper que les nigauds. || Pl. *des* ATTRAPE-NIGAUDS.

ATTRAPER v. tr. (de *trappe*). Prendre à un piège : *Attraper des oiseaux avec de la glu.* || — *Fig.* Tromper, duper par ruse : *Cette école de philosophes cyniques qui ne*

attitude (chorégr.) par Sabine Sallée

Clement ATTLEE

Phot. Larousse, Viollet.

veulent pas être attrapés par les femmes (Balzac). ‖ Faire éprouver une déception, une surprise désagréable : *Il a été bien attrapé, en ne me trouvant pas.* ‖ Réussir à saisir, à atteindre dans sa course : *Attraper un papillon, le train, l'autobus.* ‖ — *Fig.* Saisir au passage : [Elle] *attrapait au hasard quelques mots qui passaient* (R. Rolland). ‖ *Attraper la manière de quelqu'un,* réussir à imiter son style. ‖ *Fam.* Atteindre : *Il a fini par attraper la vitre avec sa balle. Quand* [il] *eut attrapé quarante ans et un ventre assez respectable* (Gobineau). ‖ *Fam.* Etre atteint de quelque chose de fâcheux : *Attraper un rhume. Le pauvre homme, qui en attrape pour six mois* [de prison] *tout de même* (Vallès). ‖ *Fam.* Faire des reproches vifs et rapides : *Attrapé vertement, il répliqua avec une froide insolence* (R. Rolland).

— Loc. *Fam. Attrape!* se dit à une personne qui vient d'être l'objet d'une malice, ou à quelqu'un que l'on vient de châtier.

— ***S'attraper*** v. pr. Etre contagieux : *Cette maladie-là s'attrape.*

ATTRAPEUR, EUSE n. Personne qui attrape, qui obtient par ruse ou intrigue.

ATTRAYANT, E adj. (anc. part. prés. de *attraire,* attirer). Qui attire par le plaisir offert; qui a de l'attrait : *Une lecture attrayante.*

ATTREMPER v. tr. Verr. En parlant d'un four, d'un creuset ou d'un pot, le chauffer très progressivement, puis élever fortement sa température.

ATTRIBUABLE adj. Qui peut être attribué.

ATTRIBUER v. tr. (lat. *attribuere;* de *tribuere,* accorder en partage). Donner en partage, accorder : *Attribuer une part à un héritier.* ‖ *Par extens.* Accorder un avantage à quelqu'un : *Je lui attribuai d'un coup toutes les grâces dont je me savais démuni* (F. Mauriac). ‖ Rapporter avec probabilité à quelqu'un ou à quelque chose, considérer comme étant l'auteur, la cause : *On a attribué le « Concert champêtre » du Louvre tantôt à Giorgione tantôt à Titien. J'ai souffert d'un violent mal de tête que* [...] *j'attribue aux émotions de cette soirée* (A. Breton).

— ***S'attribuer*** v. pr. Revendiquer, s'arroger : *La vanité s'attribue tous les mérites.* ‖ — *Fig.* Remporter, s'approprier : *Il s'est attribué tous les prix au classement final.*

ATTRIBUT n. m. (lat. *attributum,* chose attribuée). Ce qui appartient spécialement, ce qui est propre à quelqu'un, à quelque chose : *La parole est un attribut de l'homme.* ‖ *Par extens.* Signe symbolique d'une fonction, d'un métier : *Autour de la Justice, sa balance et ses autres attributs* (Diderot).

— Archit. Emblème employé pour caractériser un édifice, donner une idée de sa destination : *L'architecture emploie des attributs dans les frises et les parties d'ornement.*

— Bx-arts. Accessoire servant à caractériser une figure mythologique ou allégorique. Zeus a pour attributs l'aigle et la foudre, Poséidon le trident, Hermès le caducée, Héraclès la massue et la peau de lion; le glaive et la balance sont les attributs de la Justice, etc. Dans l'archéologie chrétienne, les apôtres, les saints ont chacun un ou plusieurs attributs qui permettent de les identifier; la Sainte Vierge a pour attribut le croissant, saint Joseph l'équerre, saint Clément l'ancre, saint Michel Archange les balances, saint Hubert le cerf crucifère, saint Laurent le gril, saint Pierre les clefs ou la croix renversée. Séparé du personnage qu'il caractérise, l'attribut devient *symbole.* Parmi les attributs profanes, citons l'arc et les flèches de l'Amour.

— Gramm. Fonction d'un mot (adjectif, nom, pronom, infinitif, proposition, etc.) exprimant une manière d'être que l'on affirme être celle du sujet ou de l'objet par le moyen d'un verbe exprimé ou sous-entendu. (V. part. *encycl.*)

— Hérald. Terme générique par lequel on désigne les diverses modifications que reçoivent les figures héraldiques.

— Log. Idée affirmée ou niée d'une autre idée. ‖ *Attribut accidentel,* mode accidentel de l'être. ‖ *Attribut essentiel* ou *métaphysique,* ce qui est de l'essence, de la nature même du sujet.

— Statist. Caractère qualificatif que l'unité statistique peut présenter ou non, la statistique portant sur le nombre ou la fréquence des unités qui le présentent : *Le sexe, l'état adulte, la qualité d'électeur, la possession de véhicules automobiles sont des attributs.*

— Théol. Chacune des perfections de Dieu qui sont de sa propre essence, comme l'éternité, l'infinité, l'unité, la justice, la sagesse, la toute-puissance.

— ENCYCL. Gramm. On distingue : 1° l'*attribut du sujet,* qui est rattaché à ce dernier par le verbe « être », par un verbe d'état ou par un verbe passif (ex. : Il est *taciturne;* il resta *muet*); 2° l'*attribut de l'objet,* qui se trouve avec un certain nombre de verbes, comme *choisir, créer, élire, faire, rendre, trouver,* etc. (ex. : Je l'ai trouvé *imprudent* en cette occasion [*imprudent,* attribut de l'objet *l'*]). L'attribut est en général placé après le verbe; pour le mettre en relief, on le place parfois en tête de la phrase (inversion de l'attribut) [ex. : *Grand fut mon étonnement*].

ATTRIBUTAIRE n. Dr. Personne à qui a été attribué un lot, un héritage, etc.

— Législ. soc. Personne, physique ou morale, à qui est effectivement versé le montant des prestations familiales (par opposition à *allocataire*) : *En principe, le chef de famille qui assume la garde et la charge des enfants cumule les qualités d'allocataire et d'attributaire.*

ATTRIBUTIF, IVE adj. Log. Qui indique ou énonce un attribut.

— Dr. Qui donne un droit qu'on n'avait pas antérieurement, qui le fait passer d'une tête sur une autre : *A Rome, le partage était attributif de propriété; en France, le partage est déclaratif, et non attributif de propriété.* ‖ *Attributif de compétence,* se dit d'un acte qui fixe la juridiction à saisir en cas de contestation sur cet acte.

— Gramm. *Verbes attributifs,* dans l'ancienne terminologie, verbes qui contiennent en eux-mêmes le verbe *être* et le participe attribut : « *Aimer* » *pour* « *être aimant* », « *dormir* » *pour* « *être dormant* » *sont des verbes attributifs.* ‖ Selon d'autres grammairiens, verbes qui introduisent un attribut, comme *paraître, sembler, devenir,* etc. ‖ *Propositions attributives,* propositions relatives se rapportant au sujet ou à l'objet du verbe de la principale et qui ne sont ni déterminatives ni explicatives : *Je l'ai rencontré qui se promenait.*

ATTRIBUTION n. f. (lat. *attributio*). Action d'attribuer quelque chose à quelqu'un : *L'attribution d'un rôle à un acteur.* ‖ Ce qui est attribué : *Aller chercher son attribution de sucre.*

— Dr. Indication, dans une liquidation, des parts afférentes à chaque partageant, et des combinaisons à l'aide desquelles chacun touche ce qui lui revient : *Les notaires procèdent aux attributions et les approuvent ou non.* ‖ *Lettres d'attribution,* pouvoir que le roi donnait à des commissaires ou à une juridiction subalterne, pour juger une affaire en dernier ressort.

— Gramm. *Complément d'attribution,* nom ou pronom qui indique à qui s'adresse un don, un ordre, un discours, etc., ou à qui appartient un être ou une chose. (Il est le plus souvent introduit par la préposition *à* : *Il offre un cadeau à ses amis* [*amis* complément d'attribution de *offre*].) [Il est aussi appelé COMPLÉMENT D'OBJET SECONDAIRE.]

— Log. *Jugement d'attribution,* jugement affirmant ou niant une qualité d'un sujet, par opposition au *jugement de relation.*

— ***Attributions*** n. f. pl. Fonctions attribuées à quelqu'un, compétence : *Les attributions d'un ministre. Pourvu que vous ne sortiez pas du cadre infiniment vaste de vos attributions* (A. Breton).

— ENCYCL. Bx-arts. Devant une œuvre d'art non signée, on recherche à quel auteur elle peut être attribuée. Les caractères généraux permettent de déterminer l'époque et l'école, mais l'attribution précise à un maître est souvent malaisée, encore que chaque artiste ait une façon de peindre qui lui est aussi personnelle que l'écriture. Il reste toujours une part de conjecture et d'appréciation subjective, qui explique les hésitations et les contradictions des experts. Les radiographies facilitent les diagnostics, sans toutefois fournir des certitudes.

ATTRISTANT, E adj. Qui attriste : *Rien ne me paraît plus attristant que cette méchanceté humaine dans une bête innocente* (Tharaud).

ATTRISTER v. tr. Rendre triste; affecter d'une profonde douleur morale : *La mort du meunier venait d'attrister la maison* (G. Duhamel).

— ***S'attrister*** v. pr. Devenir triste.

ATTRITION n. f. (lat. *attritio;* de *terere,* broyer). Chirurg. Broiement, écorchure résultant d'un frottement. (On donne également ce nom aux contusions importantes, surtout par écrasement.) ‖ *Chambre d'attrition musculaire,* dans les blessures des masses musculaires, zone où les fibres broyées, infiltrées de sang, mêlées de débris osseux et vestimentaires, forment un milieu favorable à l'infection.

— Théol. Regret d'avoir offensé Dieu, provoqué par les motifs autres que l'amour surnaturel de Dieu.

— ENCYCL. Théol. Le mot *attrition* a été fréquemment employé dans les discussions théologiques à partir du XIIIe s. L'école de Scot, se fondant sur la psychologie du pécheur, défendit la suffisance de l'attrition avec l'absolution sacramentelle. Le concile de Trente déclare que l'attrition, pourvu qu'elle exclue la volonté de pécher et qu'elle soit jointe à l'espérance du pardon, dispose suffisamment le pécheur à recevoir la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence.

ATTROUPEMENT n. m. Rassemblement de personnes dans un lieu public : *Un service d'ordre improvisé s'efforçait de disperser l'attroupement qui s'était amassé devant l'immeuble* (Martin du Gard).

— ENCYCL. Dr. publ. La loi du 7 juin 1848 interdit sur la voie publique tout *attroupement* armé et même tout attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique. Elle donne aux maires et adjoints, ou, à leur défaut, aux commissaires de police ou tous autres agents ou dépositaires de la force publique ou du pouvoir exécutif, portant l'écharpe tricolore, le droit et le devoir de les faire, en cas de résistance, après les sommations réglementaires, disperser par la force. Elle menace, suivant la gravité des cas, de peines correctionnelles ou criminelles ceux qui auront participé à l'attroupement, ou même l'auront directement provoqué par des discours proférés publiquement et par des écrits ou imprimés, affichés ou distribués.

ATTROUPER v. tr. Rassembler en troupe, en foule (employé surtout à la forme pronominale) : *Turfin se débat; tout le monde s'attroupe* (Vallès).

ATTUARII ou **CHASSUARII**, Géogr. anc. Peuple de Germanie qui faisait partie de la confédération franque et vivait alors entre Rhin et Meuse.

ATTWOOD (Thomas), compositeur anglais (Londres 1765 - près de Chelsea 1838). Il travailla à Naples avec Latilla, puis à Vienne avec Mozart. Il se lia avec Mendelssohn. Son œuvre comprend des opéras, des anthems, des sonates pour piano, etc.

ATTWOOD (Thomas), homme politique et réformateur britannique (Halesowen, Worcestershire, 1783 - Great Malvern, Worcestershire, 1856). Il fut l'un des fondateurs, en 1830, de l'Union politique de Birmingham pour l'obtention d'une réforme électorale.

ATUANA ou **ATUONA**, ch.-l. des îles Marquises (Polynésie française), sur la côte sud de l'île Hiva-Oa; 451 hab.

ATURIEN, ENNE adj. et n. m. Géol. Se dit de la moitié supérieure de l'étage sénonien. (L'aturien comprend le campanien et le maestrichtien.) ‖ *Fosse aturienne,* région située au N. des Pyrénées occidentales, où se sont accumulées, au Crétacé supérieur, de grandes épaisseurs de marnes et de calcaires marins.

ATWATER (Wilbur Olin), chimiste et physiologiste américain (Johnsburg 1844 - Middletown 1907). Professeur de chimie aux universités de Tennessee et de Middletown, il fit des expériences calorimétriques sur les substances alimentaires, publiant en 1899, avec Bryant, les résultats de mesures précises concernant leur valeur énergétique.

ATWOOD (George), physicien anglais (Londres 1746 - *id.* 1807). Professeur de physique à l'université de Cambridge, il fut appelé à Londres par Pitt, qui l'employa au ministère des Finances. Il imagina, pour étudier les lois de la chute des corps et vérifier

les principes de la dynamique, un appareil qui porte son nom (1784) ; il l'utilisa pour mesurer l'intensité du champ de pesanteur. Il étudia aussi la stabilité des corps flottants.

Atwood (MACHINE D'), appareil inventé par le physicien anglais Atwood, pour vérifier le principe fondamental de la dynamique et le principe d'inertie.

Le principe fondamental de la dynamique peut s'énoncer ainsi : lorsqu'une force constante en direction, sens et grandeur agit sur un point matériel donné, primitivement au repos : 1° elle lui communique un mouvement uniformément accéléré ; 2° la force motrice et l'accélération ont même support, même sens, et le quotient de leurs valeurs numériques est constant et égal à la masse du point matériel. Mathématiquement, on écrit

$$\frac{f}{\gamma} = m \text{ ou } f = m\gamma.$$

La *machine d'Atwood* permet de vérifier que le mouvement est uniformément accéléré, c'est-à-dire que la distance parcourue est proportionnelle au carré du temps écoulé depuis le début du mouvement, et d'en mesurer l'accélération qui peut être rendue très faible. Elle comprend : une poulie A, très légère et rendue parfaitement mobile par la disposition de son axe, qui repose sur les jantes croisées deux à deux de quatre roues égales ; cette poulie reçoit dans sa gorge un fil de soie ou de Nylon très fin, qui supporte, à chaque extrémité, une même masse M. Le poids du fil étant négligeable, les deux masses M sont toujours en équilibre. Mais, si sur l'une d'elles on pose une petite masse m, l'équilibre est détruit, le poids de la masse m entraîne tout le système. Si γ est l'accélération du mouvement correspondant, et g l'accélération de la pesanteur, la force agissante est mg et la masse en mouvement est $2M + m$. On en déduit $mg = (2M + m)\gamma$ ou $\gamma = \frac{mg}{2M + m}$, en négligeant la masse, très petite, de la poulie. Cette accélération peut être faible, le mouvement lent, ce qui permet d'évaluer avec assez d'exactitude la durée du mouvement et la distance parcourue. A cet effet, le long du chemin que doit suivre la masse $M + m$ est dressée une règle verticale divisée en millimètres et munie de deux curseurs B et C, pouvant être fixés à volonté à des hauteurs différentes. Le curseur B a la forme d'un anneau, de manière à laisser passer la masse M, mais à retenir la masse m, que l'on a faite plus allongée dans le sens horizontal. Le curseur C est une simple plaque métallique, pouvant arrêter la masse M où l'on veut. Une détente soutient, vis-à-vis du *zéro*, la masse $M + m$. Un mécanisme, adapté à une horloge à secondes, fait jouer la détente, et commencer la chute.

Pour vérifier le principe, on doit disposer de plusieurs surcharges m identiques, cinq par exemple. On en place deux sur la masse M du bas et trois sur celle qui est en haut. La force agissante est mg, puisqu'il y a une surcharge en plus d'un côté, et la masse en mouvement $2M + 5m$. En libérant la détente, l'accélération du mouvement est $\gamma_1 = \frac{mg}{2M + 5m}$. Pour mesurer l'accélération, on retire le curseur B et l'on place par tâtonnements le curseur C dans une position telle que le mouvement dure une seconde. Soit e_1 la distance parcourue, l'équation du mouvement uniformément accéléré s'écrit $e_1 = \frac{1}{2}\gamma_1 t^2$, donc $\gamma_1 = 2e_1$. On déplace ensuite le curseur C pour que le mouvement dure deux secondes. Soit e'_1 la distance parcourue, on trouve $e'_1 = 4e_1$. On peut recommencer l'expérience avec des mouvements durant trois, quatre, etc., secondes, et vérifier ainsi que le mouvement est uniformément accéléré.

Dans une deuxième série d'expériences, on fait passer une des surcharges d'une masse M à l'autre, ce qui donne trois surcharges à la masse située en haut par rapport à l'autre, et on mesure de nouveau la distance e_2 parcourue en une seconde, et l'accélération $\gamma_2 = 2e_2$; puis on met les cinq surcharges sur la masse située en haut, ce qui lui fait parcourir une distance e_3 en une seconde et lui communique une accélération $\gamma_3 = 2e_3$. Dans ces expériences, la masse en mouvement est restée constante et seule la force agissante est passée de mg à $3mg$, puis $5mg$. Le fait que l'on trouve $\gamma_1 = \frac{\gamma_2}{3} = \frac{\gamma_3}{5}$ vérifie la proportionnalité existant entre la force et l'accélération d'après le principe à vérifier.

Pour vérifier le principe d'inertie, on place le curseur B puis le curseur C en dessous, à une certaine distance. Jusqu'en B le mouvement des masses $M + m$ sera accéléré, puis la surcharge m reste sur B et le système des deux masses M est en équilibre, mais, ayant acquis une certaine vitesse, le mouvement se continue. On peut vérifier ainsi, en mesurant la distance BC et le temps mis pour la parcourir, que le mouvement devient uniforme, c'est-à-dire que la distance parcourue est proportionnelle au temps, comme l'indique le principe d'inertie, puisque la force agissante est nulle.

Cette machine, peu précise, ne permet qu'une vérification grossière.

ATYPE n. m. Araignée qui vit dans un tube de soie enfoncé très profondément dans la terre. (Nom sc. : *Atypus affinis*. Le genre fait partie du sous-ordre des mygalomorphes.)

ATYPIQUE adj. (*a* priv., et gr. *tupos*, type). Méd. Qui n'a point de type régulier ; qui ne présente pas la suite des symptômes communément observés dans un type de maladie : *Maladie atypique*.

— Pathol. Différent du type normal, en parlant d'un tissu, d'une tumeur, d'une maladie.

ATYS, fils de Manès, ancêtre mythique des Lydiens. — Fils de Crésus, roi de Lydie, qui vécut au VIe s. av. J.-C. Muet de naissance, il retrouva la parole en voyant son père en danger d'être tué. (V. aussi ATTIS.)

ATZGERSDORF, quartier industriel du S.-O. de Vienne, sur la Liesing.

Au, symbole chimique de l'*or*.

AU, AUX, art. contractés, pour *à le, à les*.

Au jardin de l'infante, recueil poétique d'Albert Samain (1893). Cette première œuvre du poète le révèle comme un symboliste discret : la musique fluide de ses vers, dont la facture reste traditionnelle, évoque des états d'âme vaporeux et alanguis dans des paysages baignés d'une douce mélancolie.

Aux flancs du vase, recueil poétique d'Albert Samain (1898). S'éloignant du symbolisme qui inspirait son premier recueil (*Au jardin de l'infante*, 1893), le poète en vient à une forme plus classique : il peint, dans le décor d'une antiquité grecque un peu conventionnelle, des scènes de la vie familière, dont il sait dégager la secrète poésie.

AUBADE n. f. Concert donné à l' « aube » du jour, à la porte ou sous les fenêtres de quelqu'un à qui on veut faire honneur.

— LANGUE CLASS. et DIALECT. Vacarme produit dans l'intention de se moquer de quelqu'un : *Le Franc fait bien tout ce qu'il peut pour m'attirer cette aubade* [les sifflets] (Voltaire).

AUBAGE n. m. (de *aube*). Charronn. Ensemble des planches minces que les charrons emploient pour les panneaux, les enfonçures de charrettes, etc.

— Mécan. des fl. Surface rigide destinée à guider un fluide en écoulement.

— ENCYCL. Mécan. des fl. Les *aubages* sont les éléments essentiels des turbines hydrauliques, à vapeur ou à gaz. On distingue les aubages fixes, dans lesquels le fluide subit une détente qui accroît sa vitesse, et les aubages mobiles, portés par une roue et grâce auxquels une partie de l'énergie du fluide est transmise à la roue, dont elle assure la rotation.

AUBAGNE, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône (arrond. de Marseille), sur l'Huveaune, à l'E. de Marseille ; 17 639 hab. (8 345 aggl.) [*Aubains* ou *Aubaniens*]. Restes de remparts autour de la vieille ville. Église du XIVe s. Poteries et faïences. Briqueteries et carrelages. Matières colorantes. Patrie du marquis François de Barthélemy et de Marcel Pagnol.

AUBAIN n. m. (lat. pop. *alibanus ;* de *alibi*, ailleurs). LANGUE CLASS. Celui qui était fixé hors de son pays, et qui, n'étant pas naturalisé dans celui qu'il habite, était soumis à un droit particulier appelé « droit d'aubaine » : *Les Genevois ne sont pas aubains en France* (Voltaire).

— Equit. S'écrit quelquefois pour AUBIN.

— ENCYCL. On a appelé, au Moyen Age, *aubain* l'étranger à la seigneurie, et, à l'époque monarchique, l'étranger au royaume, qui n'avaient, l'un comme l'autre, aucune place prévue dans le système social. La condition de l'aubain différa peu, à l'origine, de celle du serf. Il ne pouvait transmettre ses biens par succession, étant soumis au *droit d'aubaine**. Les marchands italiens, nombreux en France, obtinrent de Philippe le Bel de sérieuses garanties, et même une assimilation aux bourgeois du roi, mais non sans de lourdes rançons. A partir du XVe s., la condition des aubains s'est améliorée.

AUBAINE n. f. (de *aubain*). Dr. anc. *Droit d'aubaine*, droit en vertu duquel la succession d'un étranger non naturalisé était attribuée soit au seigneur du lieu, soit au roi. ‖ *Par anal.* Profit inattendu, avantage inespéré.

— ENCYCL. Dr. anc. Le *droit d'aubaine* appartint d'abord aux seigneurs ; il devint, à partir du XVIe s., un droit royal. Au roi fut dévolue la succession des aubains décédés sans postérité. Dès le XVe s., on commença à faire des brèches dans ce système, en exemptant du droit d'aubaine les étrangers fréquentant les foires, les ambassadeurs, les créanciers du roi, les nationaux de certains pays, grâce à des traités de réciprocité. Le droit d'aubaine pouvait être remplacé par un prélèvement sur les biens de l'aubain décédé (droit de détraction). Ensuite, on exempta du droit d'aubaine les étrangers naturalisés. Le droit d'aubaine fut aboli par l'Assemblée constituante. Le Code civil de 1804 le rétablit partiellement, mais la loi du 14 juillet 1819 le supprima définitivement.

AUBANEL, imprimeurs-éditeurs établis à Avignon depuis 1744 : ANTOINE (Aspres 1724 - Avignon 1804) publia le *Courrier d'Avignon*, un des plus importants périodiques de l'époque ; — LAURENT (1784-1864), fils du précédent, fondeur de caractères, fut l'inventeur de la lettre à pont. Il eut pour fils Théodore, le poète provençal. (V. art. suiv.)

AUBANEL (Théodore), poète français de langue provençale (Avignon 1829 - *id.* 1886). Editeur, il se consacra à la renaissance félibréenne, mais en désavoua les intransigeants dès 1878. Œuvres : *la Miougrano entreduberto* [la Grenade entrouverte] (1860), recueil d'odes, élégies, sonnets ; *li Fiho d'Avignoun* [les Filles d'Avignon] (1885), recueil de poésies contenant la belle invocation *A la Vénus d'Arles ;* deux pièces, *lou Pan dou pecat* (le Pain du péché), jouée à Montpellier en 1878, puis à Paris, et *lou Pastre* (le Pâtre), drame. Dénoncé à l'archevêché comme suspect de néo-paganisme, il s'inclina en chrétien, détruisit la plupart des exemplaires des *Fiho d'Avignoun*. (→ Biblio.)

AUBAZINES, comm. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), à la limite du pays de Brive ; 704 hab. (255 aggl.). Anc. abbaye cistercienne, dont il reste l'église du XIIe s. (tombeau de saint Etienne d'Obazine, du XIIIe s.), des bâtiments du XVIe et du XVIIe s. (salle capitulaire romane), les ruines du logis de l'abbé. Vieilles maisons. — Aux environs, gorges du Coiroux et ruines d'une abbaye de femmes.

AUBE n. f. (lat. pop. *alba ;* de *albus*, blanc). Clarté blanchâtre qui précède le jour naissant : *Il y a surtout un moment, quand vient l'aube, où le ciel ressemble à une aurore sale ou à une traînée de lait bleuâtre* (Vallès). ‖ — *Fig.* Commencement, début d'une ère : [Les] *dieux antiques menacés par l'aube chrétienne* (Barrès).

— Littér. et Mus. L'un des thèmes traditionnels de la chanson des troubadours et des trouvères.

— ENCYCL. Littér. et Mus. Le thème de l'*aube* apparaît vers la fin du XIIe s. Le sujet en est le regret des amants réunis, à l'approche de l'aube qui les séparera. Il donne lieu à une sorte de petite comédie chantée (personnages : la dame, l'amant, le veilleur, ou *gaite*, et les *losengiers*). Les trouvères et les troubadours, les minnesänger ont laissé des chansons d'aube. Le second acte du *Tristan et Isolde* de Wagner est conçu comme une vaste chanson d'aube.

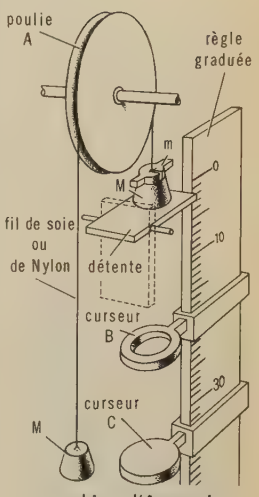

machine d'Atwood

atype

Théodore AUBANEL

D'azur aux lettres capitales A et V entrelacées d'or, surmontées de deux fleurs de lis du même et soutenues en pointe d'une mer d'argent.

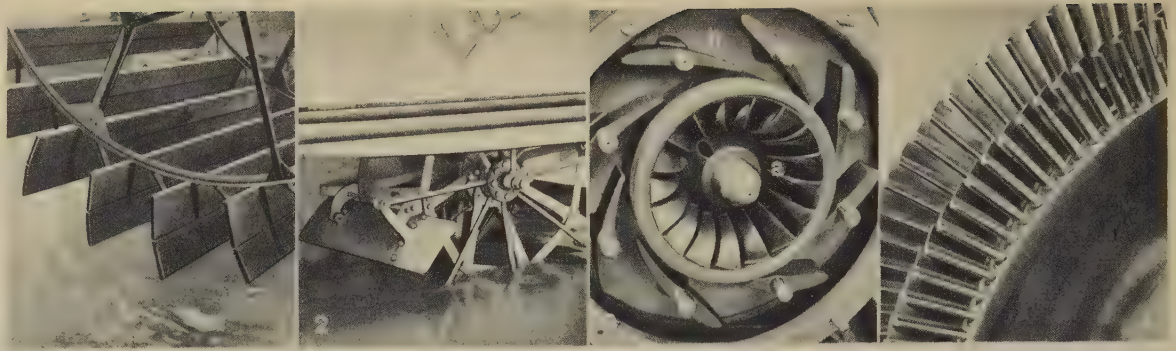

différents types d'**aubes** :
1, de roue de moulin
2, de bateau
3, de turbine Francis
(*a*, de rotor; *b*, déflectrice)
4, de turbine à gaz

aube

AUBE n. f. (du lat. *albus*, blanc). Longue robe de toile blanche que le prêtre, le diacre et le sous-diacre portent à la messe et dans quelques autres cérémonies. (L'habitude s'est récemment introduite de faire porter l'aube aux grands enfants de chœur et aux premiers communiants.) ‖ Dans la primitive Eglise, vêtement blanc donné aux nouveaux baptisés.

AUBE n. f. (lat. *alapa*, soufflet). Partie métallique qui canalise un fluide, dans une turbine* ou dans une pompe*. ‖ Chacune des palettes, généralement en bois, fixées sur une roue mue par la machine d'un bateau, et qui, par réaction, exercent sur celui-ci une action propulsive : *Bateau à aubes*.

— ENCYCL. Aux bateaux à *aubes* se sont maintenant substitués des bateaux à hélice, qui permettent de plus grandes vitesses avec un meilleur rendement.

Les aubes d'une turbine ou d'une pompe sont de deux sortes : les aubes mobiles, montées sur un rotor, et les aubes fixes, qui ne tournent pas, mais peuvent être orientables. Dans une turbine, les aubes fixes, ou directrices, forment le distributeur. Elles ont pour but de mettre en vitesse le fluide (eau ou vapeur) sous pression à l'entrée. Les aubes mobiles, ou réceptrices, reçoivent l'énergie de ce fluide et la transmettent à la roue sur laquelle elles sont montées. Dans les turbines dites « à réaction », la détente du fluide moteur se poursuit dans les aubages récepteurs, et l'énergie produite par cette seconde détente agit par réaction sur les aubes mobiles. Les aubes d'une turbine hydraulique peuvent avoir des formes diverses : forme d'un ω dans une turbine Pelton, recevant le jet sur son arête centrale, ou une forme hélicoïde dans une turbine Francis, ou dans une turbine hélice.

Dans une turbine à vapeur, les aubes sont des ailettes rapportées, en acier, étirées ou bien fraisées dans la masse. La pression étant égale sur les deux faces d'une roue à action, on peut donner à celle-ci la forme d'un *disque*, tandis que la différence des pressions sur les deux faces d'une roue à réaction nécessite pour la roue une plus grande résistance mécanique ; c'est pourquoi les turbines à réaction ont un rotor en tambour.

Dans une pompe dite « centrifuge », la roue est commandée par un moteur ; les aubes mobiles de la roue mettent l'eau sous pression et en vitesse. L'énergie cinétique à la sortie de la roue est ensuite transformée en énergie potentielle (pression) à travers le diffuseur, et récupérée. Ce diffuseur fait suite à la roue, et la forme des aubes y est telle que la vitesse de l'eau va en diminuant tandis que la pression augmente.

AUBE, riv. du Bassin parisien, affl. de la Seine (r. dr.) ; 248 km. Née sur le plateau de Langres, elle coule vers le N.-O. dans un vallon profond et pittoresque, au milieu de forêts ; elle s'en échappe à Bar-sur-Aube, entre dans la Champagne pouilleuse à Arcis-sur-Aube, et se jette dans la Seine à Marcilly (71 m d'alt.). Elle est navigable, depuis Arcis, sur 45 km. Ses principaux affluents sont l'Aujon, la Voire, l'Auzon et la Superbe.

AUBE (DÉPARTEMENT DE L'), départ. du Bassin parisien ; 6 026 km² ; 240 800 hab. (40 au km²). Ch.-l. *Troyes* ; 3 arrond. (*Troyes, Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine*), 26 cant. et 445 comm. Il fait partie de la VIe région militaire (Metz), ressortit à la cour d'appel de Paris, à l'académie de Dijon, à l'archevêché de Sens. Il a été formé par la Champagne et par une petite partie de la Bourgogne, autour de Bar-sur-Seine.

La moitié nord-ouest du département s'étend sur les coteaux et les molles collines de la *Champagne pouilleuse*, au sous-sol crayeux ; autrefois très dénudée, elle est aujourd'hui en partie reboisée (pins), et les nouvelles techniques agricoles (labours profonds, amendements) permettent de tirer parti d'un sol ingrat, et de lui faire produire des céréales et des fourrages artificiels qui améliorent l'élevage. Cette région est morcelée par les amples vallées de la Seine et de l'Aube, où se concentrent les villes et où l'élevage fournit d'importantes ressources. Sur sa bordure sud-ouest, le département couvre le *pays d'Othe*, bocager et humide. Ces régions sont flanquées, vers le S.-E., par la *Champagne humide*, pays d'étangs et de forêts voué essentiellement à l'élevage des bovins. Au-delà, le département s'étend sur les plateaux calcaires des *Bars*, peu habités.

L'activité industrielle est essentiellement représentée par la bonneterie de la région de Troyes ; le textile groupe plus de la moitié des salariés recensés de l'industrie.

Dans l'Aube, l'activité industrielle est d'ailleurs capitale, puisqu'elle occupe près de la moitié de la population active ; elle vaut à la circonscription un rang honorable pour le « produit départemental », l'indice par habitant de ce produit étant supérieur à la moyenne nationale.

département de l'Aube

population active employée dans

- ***l'agriculture : 25 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 48 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 27 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

6,1 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 50e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 109***
  France entière : moyen 100

AUBE, comm. de l'Orne, arrond. de Mortagne-au-Perche, sur la rive droite de la Risle ; 1 026 hab. (422 aggl.). Métallurgie du cuivre. Centre d'interconnexion.

AUBE (Hyacinthe Théophile), amiral français (Toulon 1826 - *id.* 1890). Capitaine de vaisseau en 1870, il prit part aux combats de l'armée de la Loire. Après avoir été gouverneur de la Martinique, il fut vice-amiral en 1886 et ministre de la Marine. Il incarna la

Phot. Leperre, Escher-Wyss, Larousse.

« jeune école », plus favorable aux torpilleurs et aux croiseurs qu'aux grands bâtiments.

Aube (L'), quotidien fondé en mars 1932 par Fr. Gay et G. Tessier, avec un groupe de chrétiens sociaux. Il rechercha un rapprochement avec la gauche et compta parmi ses collaborateurs G. Bidault. Il cessa sa publication en juin 1940, pour devenir, après la Libération, l'organe du « Mouvement républicain populaire ». Déclinant ensuite, il disparut en octobre 1951.

AUBEAULX (Pierre DES), sculpteur français du XVIe s. De 1508 à 1512, il exécuta à Rouen 154 statues pour le grand portail de la cathédrale, ainsi que le tombeau du cardinal d'Amboise.

AUBEL, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Verviers), au N. de Verviers; 3 093 hab. Elevage.

AUBENAS, ch.-l. de cant. de l'Ardèche (arrond. de Privas), dans le bas Vivarais, au-dessus de l'Ardèche; 8 665 hab. (4 925 aggl.) [*Albenassiens*]. Après avoir joué un rôle important au cours des guerres de Religion, Aubenas fut de nouveau ravagé au XVIIe s. par la jacquerie d'Antoine Du Roure. Aujourd'hui, important marché pour la soie (moulinage de la soie) et centre industriel (confections et bonneterie; produits pharmaceutiques; confitures et marrons glacés).

AUBENTON, ch.-l. de cant. de l'Aisne (arrond. de Vervins), dans la région préardennaise; 1 059 hab (761 aggl.). Eglise avec portail roman. Vestiges gallo-romains et ruines de fortifications. Tissage de la laine. Patrie de Jean Mermoz.

AUBÉPINE n. f. (lat. *alba*, blanche, et *épine*). Arbrisseau épineux dont le nom scientifique est *crataegus*. (Famille des rosacées.) || La fleur elle-même de cet arbuste.
— ENCYCL. L'aubépine (*Crataegus oxyacantha*), que l'on appelle aussi *épine blanche, épine de mai, noble épine, aubépine épineuse*, est un arbrisseau épineux qui croît presque partout en France, dans les bois et les haies, jusqu'à 1 600 m d'altitude. Certaines variétés à fleurs roses sont cultivées comme ornementales. Les fruits, appelés *cenelles, poires à Bon Dieu, poires d'oiseau*, etc., sont des baies rouges d'un goût légèrement astringent. L'aubépine est employée à la confection des haies de clôture. Son bois, jaunâtre, dur et compact, est employé en tournage.

AUBER (Daniel), sculpteur sur bois (meubles), vernisseur et doreur français du XVIIIe s. Admis à l'académie Saint-Luc en 1766, il fut chargé de l'entretien et de la décoration des carrosses royaux. Comme vernisseur, il travailla avec Martin à la décoration du château de Versailles (dessus de porte du cabinet de la Dauphine) et, en 1775, sculpta le carrosse du sacre pour Louis XVI.

AUBER (Esprit), compositeur français (Caen 1782 - Paris 1871). Membre de l'Institut (1829), directeur du Conservatoire (1842) et maître de la chapelle impériale (1857). Après avoir commencé sa carrière dans le commerce en Angleterre, il écrit des concertos pour divers instruments, puis se consacre au théâtre : son premier grand succès est *la Bergère châtelaine* (1820). A partir de 1823, il collabore avec Scribe (*Leicester*). Il est le dernier grand représentant, après Boieldieu, de l'opéra-comique. A ce genre se rattachent *le Maçon* (1825), *Fra* Diavolo* (1830), *les Diamants de la Couronne* (1841), *Manon Lescaut* (1856), mais son plus beau titre de gloire est sans doute l'opéra *la Muette de Portici* (1828), dont Wagner admirait l'orchestration et les chœurs.

AUBERCHICOURT, comm. du Nord (arrond. de Douai), dans le bassin houiller (groupe de Douai); 4 484 hab. (4 299 aggl.). Houille. Industrie du bâtiment.

AUBÈRE adj. (anc. esp. *hobero*). Se dit d'un cheval dont la robe est mélangée de poil blanc et de poil alezan. (On écrit aussi AUBERT.)
◆ N. m. Couleur de la robe du cheval aubère : *Aubère clair, aubère foncé.*

Auberée, fabliau anonyme du XIIIe s., aventure scabreuse, mais plaisante, où triomphe la ruse d'une vieille femme qui favorise des amours coupables et réduit à néant les soupçons d'un mari bafoué. Par l'ingéniosité des épisodes et l'habileté de l'agencement, c'est le chef-d'œuvre du genre.

AUBERGE n. f. (provenç. *auberjo*, qui correspond à l'anc. franç. *héberge* [v. HÉBERGER]). Maison, située généralement dans un village ou dans une petite ville, où l'on trouve à boire, à manger et à coucher en payant.
— Hist. Nom que l'on donnait, dans l'ordre de Malte, aux couvents ou palais situés en divers points de l'île. (Chaque *langue* avait ses auberges où les chevaliers trouvaient assistance et abri.)
— ENCYCL. L'*auberge* apparaît, au Moyen Age, sous la forme de relais hospitalier sur les routes des pèlerinages, vers Saint-Jacques-de-Compostelle, le Mont-Cassin, le Mont-Athos, puis les lieux saints. A mesure que se police le monde occidental, l'auberge se transforme en relais civil, où le voyageur trouvait la table et le gîte, ordinairement partagé, chambre et lit, avec d'autres passants. Le métier d'aubergiste était libre, différent en cela des professions voisines de traiteur, de tavernier, de « baigneur », qu'un statut réglementait. L'auberge n'a pris qu'au XIXe s. son caractère touristique.

Auberge des Adrets (L'), mélodrame en trois actes, de B. Antier, Saint-Amand et Paulyanthe (Ambigu-Comique, 1823). L'auberge est sur la route de Grenoble à Chambéry. A l'occasion du mariage de Charles, fils adoptif de l'aubergiste, deux scélérats, Robert Macaire et Bertrand, entrent dans l'auberge, assassinent et volent pendant la nuit un riche convive. Une pauvre femme, Marie, est accusée, mais elle se justifie; puis, reconnaissant son fils dans Charles, et dans Macaire son mari qui l'a abandonnée jadis, elle veut aider le meurtrier à fuir. Macaire, arrêté, reporte l'horreur du crime sur Bertrand, et celui-ci, exaspéré, le blesse d'un coup de pistolet. Frédérick Lemaître fit, dans le rôle de Macaire, une création qui consacra sa réputation. Le succès de ce personnage détermina B. Antier à écrire, en 1834, en collaboration avec Frédérick Lemaître, la comédie de *Robert Macaire*. On y voyait celui-ci, guéri de son coup de pistolet, se faire duper par un aigrefin pire que lui, le faux baron de Wormspire.

Auberges de la Jeunesse (A. J.), centres d'accueil économiques, organisés en principe pour les jeunes gens et les jeunes filles, mais qui prennent de plus en plus l'apparence de terrains de camping, ouverts à tous.
La première Auberge s'ouvrit en 1909, dans l'école de R. Schirmann, à Altena, en Westphalie; en 1930, l'Allemagne en comptait près de 2 000. Introduites en France en 1929, elles furent internationalisées en 1932. Groupées depuis 1945 sous l'autorité d'une Fédération internationale, des organisations de tous les pays favorisent les voyages à l'étranger, en mettant, pour un prix très modique, à la disposition de chacun des bâtiments simples avec installations sanitaires.

AUBERGENVILLE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Mantes-la-Jolie), près de la rive gauche de la Seine, en amont de Mantes; 1 942 hab. (477 aggl.). — A l'écart, Elisabethville, plage et centre de séjour Château du XVIIIe s. Eglise moderne.

AUBERGINE n. f. Nom usuel de *Solanum melongena*, dont le fruit, ovale ou en massue, est comestible. (Famille des solanacées.)
◆ Adj. inv. Qui a la couleur violette de l'aubergine : *Des tentures aubergine.*

Jean AUBERT
entrée des Grandes Écuries, à Chantilly

— ENCYCL. L'*aubergine* est une plante annuelle, originaire de l'Inde. Le fruit, qui porte le même nom, est une baie de couleur violette ou blanche, quelquefois marbrée. La tige est velue ou épineuse, rameuse. Les fleurs sont violettes ou blanches. Le fruit se mange cuit et est très consommé dans les pays méditerranéens. La culture en est facile, mais demande beaucoup de chaleur. On sème en février-mars sur couche, ou en avril, en plein air, dans le Midi. La mise en place se fait à cinquante centimètres en tous sens. La récolte a lieu à partir de juillet. Variétés : *violette longue, monstrueuse de New York*. L'aubergine est un légume peu nourrissant, mais de saveur très caractéristique.

AUBERGISTE n. Celui, celle qui tient une auberge.

AUBERIVE, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne (arrond. de Langres), sur le plateau de Langres et sur l'Aube; 408 hab. (336 aggl.). Exploitation forestière. Vestiges d'une abbaye cistercienne; cloître du XIIe s. — La *forêt domaniale d'Auberive* s'étend sur 5 400 ha, dans la région des sources de l'Aube.

AUBERJONOIS (René), peintre suisse (Lausanne 1872 - *id.* 1957). Après avoir exécuté des œuvres d'un coloris vif et raffiné, il a pratiqué, à partir de 1914, un art de plus en plus austère. Son *Portrait de C. F. Ramuz* (musée de Lausanne) est considéré comme son chef-d'œuvre.

AUBERON n. m. (origine germ.). Crampon-net fixé à l'extrémité libre d'une lame de fer, appelée *moraillon**, qui est attachée au couvercle d'un coffre au moyen d'une charnière. (Quand on rabat le moraillon, l'auberon pénètre dans la serrure par une fente pratiquée dans l'*auberonnière** et peut être condamné par le pêne*.) || Petit goujon, généralement cylindrique, comportant une mortaise ou une entaille dans laquelle s'engage le pêne de la serrure : *L'auberon est monté sur une plaquette dite « porte-auberon* »*.

AUBERON, roi des Elfes. (V. OBÉRON.)

AUBERONNIÈRE n. f. Plaque de fer que l'on fixe sur le devant d'un coffre, d'une malle, etc., et dans laquelle pénètre l'auberon.

AUBERT n. m. (peut-être lat. *albus*, blanc). Arg. Argent, monnaie : *Ça rapporte! reprit Joseph. Y a-t-il aubert en fouillouse* (Balzac).

AUBERT (saint), évêque d'Avranches. Vers 706-709, il éleva à saint Michel, qui lui était apparu en songe, une chapelle : ce fut l'origine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

AUBERT Ier, duc de Toscane (847-890); — **Aubert II**, duc de Toscane (890-917), fils du précédent, combattit contre Gui, duc de Spolète, et Arnoul, roi de Germanie.

AUBERT ou **ADALBERT**, marquis d'Ivrée († 925). Il disputa le trône d'Italie à Bérenger Ier.

AUBERT ou **ADALBERT**, roi d'Italie (950-961). Il fut détrôné par l'empereur Otton Ier et mourut vers 968 à Constantinople.

AUBERT (Jean), architecte français († 1741). Membre de l'Académie d'architecture en 1720, architecte du prince de Condé, il a travaillé au Palais-Bourbon et à l'hôtel Biron avec J. Gabriel, et construit les *Grandes Ecuries* de Chantilly (de 1719 à 1735).

AUBERT (Jacques), violoniste et compositeur français (Paris 1689 - *id.* 1753). Élève de Senaillié, intendant musical du prince de Conti, au service du roi en 1724, il devint premier violon à l'Opéra en 1728 et, en 1729, débuta au Concert spirituel. De 1719 à 1749, Aubert publia plus de trente livres de sonates, trios, concertos (dont le premier livre de concertos pour violon écrit par un Français [1735]), sans compter *la Reine des Péris*, opéra (1725), et les *Fêtes champêtres et guerrières*, ballet (1746), joués à l'Opéra, et d'autres pièces moins importantes.

AUBERT (Gabriel), imprimeur lithographe français (Lyon 1789 - † 1847). Associé à son beau-frère, Charles Philippon, qui fut le véritable animateur de la maison installée à Paris, passage Véro-Dodat, ils publièrent les lithographies des artistes romantiques les plus en vue. De leurs presses sortirent de célèbres recueils périodiques, tels que *la Caricature* (1830), *le Charivari* (1832), les

Blason d'AUBENAS

Écartelé : au 1er d'argent à la balance de sable; au 2e d'argent au murier de sinople; au 3e d'or au lion de gueules; au 4e de gueules à la tour d'or à deux étages maçonnée de sable; le tout dans une bordure d'or chargée de huit écussons d'azur.

fleurs d'aubépine

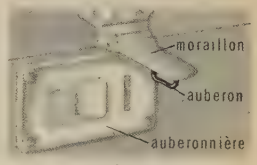

auberon

Esprit AUBER

aubergines

Phot. Noailles, Larousse, Vincent.

escalier de l'hôtel **Aubert de Fontenay**

Louis AUBERT

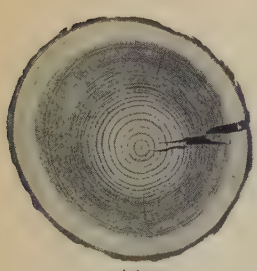

aubier

Agrippa d'AUBIGNÉ
peinture de l'école française
XVIe s.

Cent Robert Macaire de Daumier, la *Galerie de la Presse*, les *Physiologies Aubert*, la *Lanterne magique*, le *Musée pour rire*, *le Rat de cave*, auxquels collaborèrent Daumier, Grandville et Gavarni. De 1847 à 1862, la maison Aubert publia les portraits-charges de Nadar.

AUBERT (Georges), officier français (Paris 1838 - Donville 1899). Petit-fils de Junot par sa mère, il participa, comme marsouin, aux campagnes du second Empire. Capitaine en 1870, il défendit la maison Bourgerie, à Bazeilles, épisode popularisé par le tableau de Neuville, *les Dernières Cartouches*.

AUBERT (Artiomi Lavrientievitch), sculpteur russe (1843-1917). Après ses études à l'Académie de Saint-Pétersbourg, il fut à Paris l'élève de Barye. Œuvres d'un réalisme aigu : *Lion dévorant une gazelle* (1872), *le Taureau vainqueur*, *l'Ours blanc* (1898), *le Loup* (1900), etc. Il sculpta le cheval pour le monument de Bogdan Khmelnitski, à Kiev (1888).

AUBERT (Jacques Charles), amiral français (Châteauneuf-sur-Loire 1848 - Paris 1915). Il fut, à trois reprises, chef d'état-major général de la marine (1906, 1912, 1914).

AUBERT (Louis), compositeur français (Paramé 1877). Élève de Lavignac, Diemer et Fauré, pianiste précoce, il est l'auteur d'œuvres orchestrales (*Habanera* [1919], *Offrandes*, *le Tombeau de Chateaubriand*), théâtrales (*la Forêt bleue* [1909], *la Nuit ensorcelée*, *Cinéma*, *la Belle Hélène* [1955]), instrumentales (*Sillages*) et vocales (*Six Poèmes arabes*, *les Crépuscules d'automne*). Acad. des beaux-arts (1956).

AUBERT (Marcel), archéologue et historien d'art français (Paris 1884). Archiviste-paléographe et docteur ès lettres, professeur d'archéologie du Moyen Age à l'Ecole des chartes et à l'Ecole des beaux-arts (1928), conservateur de la sculpture au Louvre, il est l'auteur de : *Notre-Dame de Paris* (thèse, 1920), *l'Art religieux en Rhénanie* (1924), *l'Architecture française à l'époque romane et à l'époque gothique* (en collaboration avec Jean Verrier) [1941-1943], *le Vitrail en France* (1947), *l'Architecture cistercienne* (2 vol.), *la Sculpture française au Moyen Age* (1946). Directeur de la Société française d'archéologie, conservateur du musée Rodin et du musée de Chantilly, membre de l'Académie des inscriptions (1934).

AUBERT (Jean), ingénieur et industriel français (Paris 1894). Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées, affecté au Service de la navigation de la Seine, il y édifia divers ouvrages, notamment le barrage de Vives-Eaux, doté d'un système de hausses originales. Directeur général de la Compagnie nationale du Rhône en 1933, il conçut un plan général d'aménagement du Rhône, de la frontière suisse à la mer ; on lui doit la construction du port Edouard-Herriot, celle du barrage de Génissiat, et le premier projet d'installation de Donzère-Mondragon.

Aubert de Fontenay (HÔTEL), demeure du Marais, à Paris, élevée en 1656 pour le personnage de ce nom, alors fermier des gabelles, d'où le surnom d' « hôtel Salé » donné à cet hôtel, dont l'architecte, presque inconnu, est Jean Boullier, dit *Jean de Bourges*. Il contient un remarquable escalier. Occupé au XVIIIe s. par la famille de Juigné, l'hôtel Aubert de Fontenay est également désigné sous le nom d'hôtel de Juigné.

AUBERT DE GASPÉ (Philippe). V. GASPÉ (Philippe AUBERT DE).

AUBERT-DUBAYET (Jean-Baptiste Annibal), général et homme politique français (La Mobile, Louisiane, 1757 - Constantinople 1797). Il combattit d'abord pour l'indépendance américaine, puis devint député de l'Isère à l'Assemblée législative. Ayant défendu Mayence contre les Autrichiens (1793), il fut nommé général en chef des armées de la Vendée (1794). Détenu à la veille de Thermidor, il fut ensuite, quatre mois, ministre de la Guerre, enfin ambassadeur à Constantinople.

AUBERTIN (Edmond), théologien réformé (Vitry-le-François 1596 - Paris 1652). Son traité de *l'Eucharistie de l'ancienne Eglise* (2e éd. 1633) est un des meilleurs écrits de controverse du temps.

AUBERTIN (Charles), médecin français (Paris 1876 - *id.* 1950). Agrégé en 1923, il s'est consacré au Centre chirurgical du Mans et a été nommé professeur de thérapeutique à la Faculté de médecine de Paris en 1939. Auteur de travaux de cardiologie et d'hématologie.

AUBERT-ROCHE (Louis Remy), médecin français (Vitry-le-François 1810 - † 1874). Médecin à l'hôpital d'Alexandrie pendant l'épidémie de peste de 1834, puis médecin de la Société du canal de Suez, il réussit, pendant les travaux, à annihiler la mortalité des ouvriers.

AUBERVILLIERS, ch.-l. de c. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), agglomération de la banlieue nord-est de Paris ; 58 470 hab. [*Albertivilliariens*]. Ancien pèlerinage Notre-Dame-des-Vertus ; l'église conserve des parties des XVe et XVIe s. Important centre industriel : métallurgie (fonderies, laminages, chaudronnerie, galvanisation, constructions mécaniques, etc.) ; industries chimiques, peintures, savonneries, produits pharmaceutiques, parfums ; cartonnages ; industries alimentaires (potages), etc. Patrie de F. Gémier.

AUBESPINE (Claude DE L'), baron **de Châteauneuf-sur-Cher**, diplomate français (v. 1500-1567). Secrétaire d'Etat sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, négociateur du traité de Cateau-Cambrésis.

AUBESPINE (Sébastien DE L'), frère du précédent, diplomate et évêque français (1518-1582). Il remplit d'importantes missions près des Suisses et du roi d'Espagne. Surintendant des Finances, à la suite de son frère (1567), il fut disgracié après 1576. Evêque de Vannes en 1557, il avait été transféré à Limoges en 1558.

AUBESPINE (Charles DE L'), marquis **de Châteauneuf-sur-Cher**, diplomate français (1580 - Leuville 1653). D'abord conseiller au parlement de Paris, il remplit avec succès plusieurs ambassades, fut garde des Sceaux (1630-1633 et 1650-1651). Il conspira contre Richelieu et contre Mazarin.

AUBETERRE-SUR-DRONNE, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. d'Angoulême), aux confins du Périgord, sur la *Dronne* ; 489 hab. (*Aubeterriens*). L'église Saint-Jacques montre une remarquable façade du XIIe s. La curieuse église Saint-Jean (XIIe s.) est en partie creusée dans le roc. Ruines d'un château des XIVe et XVe s. Anciens couvents. Bonneterie.

AUBETTE n. f. (moyen haut allem. *hube*). En Belgique, en Alsace, kiosque à journaux. — Hist. mil. Au XVIIIe s., bureau où les sous-officiers d'une garnison allaient le matin prendre les ordres : *L'aubette de la place Kléber, à Strasbourg, a été bâtie en 1771.*

AUBEVOYE, comm. de l'Eure (arrond. des Andelys), dans la vallée de la Seine, près de Gaillon ; 1 345 hab. (717 aggl.). Fabrique de matériel ferroviaire. Cimenterie. Traitement du riz. Laiterie.

AUBIER n. m. (du lat. *albus*, blanc). Partie tendre et blanchâtre qui, dans les arbres, est interposée entre le bois dur (ou cœur) et l'écorce, et qui s'augmente chaque année d'un cercle nouveau. ‖ Nom du saule, dans le centre de la France.

— ENCYCL. L'*aubier* est fonctionnel ; la sève brute circule dans les vaisseaux ; les cellules de parenchyme sont vivantes. Il n'en est plus de même de la région centrale, appelée *duramen*, ou cœur.

L'aubier contient des matières de réserve (amidon, par exemple), ce qui explique qu'il est attaqué par des insectes et par des champignons. Il doit donc être éliminé pour certaines utilisations, ou, à défaut, subir un traitement de préservation. Cette particularité explique qu'autrefois on donnait la préférence à des modes de cubage* des grumes fournissant approximativement le volume sans aubier. C'est ainsi que le chêne, à aubier épais, était cubé au cinquième déduit. Beaucoup de bois tropicaux ont un aubier sans valeur (ébène, iroko) et sont commercialisés après enlèvement de celui-ci. On dit que les billes sont *désaubiérées*, ou, encore, *décortiquées d'aubier*.

AUBIÈRE, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), agglomération de la banlieue sud-est de Clermont-Ferrand ; 4 725 hab. (4 575 aggl.). Eglise du XIIe s. Vins. Pantoufles.

AUBIERGE (sainte), troisième abbesse de Faremoutiers, née en Angleterre au VIIe s. Elle vint en France vers 646. Sa chapelle de pèlerinage est très fréquentée, le 7 juillet et le lundi de Pâques surtout, à Saint-Augustin (Seine-et-Marne), par les *jeunes filles à marier*, qui passent sous sa châsse et boivent à la source que la sainte, selon la légende, fit jaillir avec sa crosse.

AUBIERS (LES), comm. des Deux-Sèvres (arrond. de Bressuire), dans le Bocage vendéen ; 2 283 hab. (1 190 aggl.).

AUBIGNAC (François HÉDELIN, abbé D'), critique dramatique français (Paris 1604 - Nemours 1676). Précepteur du duc de Fronsac, neveu du cardinal de Richelieu, ce fut un bon sermonnaire mais un médiocre dramaturge. Dans sa *Pratique du théâtre** (1657), ouvrage capital pour l'histoire du théâtre français au XVIIe s., il fait reposer le poème dramatique sur la vraisemblance et précise la règle des trois unités. Ses *Conjectures académiques sur l'Iliade* (posthume, 1715) mettent en doute l'existence d'Homère.

AUBIGNÉ (Théodore *Agrippa* D'), écrivain français, capitaine calviniste (près de Pons, Saintonge, 1552 - Genève 1630). Il reçut une instruction d'humaniste, et traduisait à sept ans le *Criton* de Platon, si l'on en croit ses *Mémoires*. Elevé dans les principes de la Réforme, il fut voué par son père à la défense de la cause devant le spectacle des décapités d'Amboise. Il poursuit ses études à Paris, à Orléans, à Genève et à Lyon. A seize ans, il prend les armes, se distingue sous les drapeaux du prince de Condé, avant de devenir le compagnon dévoué et incorruptible du roi de Navarre. Pris par les catholiques en 1585, il est condamné à mort, mais sauvé par la bienveillance de Saint-Luc. Il ne dépose l'épée qu'après l'avènement de Henri IV. Retiré dans ses terres, il se consacre à son œuvre, sans toutefois abandonner toute activité politique ; il se trouve compromis dans la conspiration contre de Luynes (1620). Réfugié à Genève, il s'occupe des fortifications de la ville et s'y remarie. Avant de mourir, il voit son fils Constant, le père de Mme de Maintenon, trahir sa religion, et il assiste à la ruine du parti protestant. A côté du héros, on aime découvrir le croyant sincère et l'homme sensible, qui, malgré les défauts de son caractère, a toujours de grandes qualités de cœur.

D'Aubigné a servi par la plume ce qu'il a défendu par l'épée. Il consacre, dès 1577, ses heures de loisir au poème *les Tragiques** (1616), son œuvre capitale, d'une exécution inégale, mais animée d'une grande force d'inspiration et d'un élan mystique. Parallèlement, il écrit *l'Histoire universelle depuis 1550 jusqu'en 1601* (1616-1620), dédiée à la postérité ; elle se recommande par la richesse

Phot. Arch. phot., A. D. P., Vincent, Giraudon.

de la documentation, par l'effort d'impartialité, et par l'idéal de justice et de vérité qui l'anime : c'est le récit des luttes des protestants de France pour la liberté de leur culte. On a encore de lui deux pamphlets : *la Confession catholique du sieur de Sancy*, contre les abjurations des protestants (publié en 1660), les *Aventures du baron de Fœneste*, contre la frivolité de la cour de Marie de Médicis (1617). Dans ce dernier ouvrage, qui contient des anecdotes gaillardes dignes de Rabelais, l'auteur met en scène un gentilhomme poitevin, Enay, et un aventurier gascon, Fœneste. Enfin, son œuvre confidentielle, non publiée, *le Printemps*, écrite de 1570 à 1573 dans le domaine des Landes-Guinemer, comprend *l'Hécatombe à Diane*, les *Stances* et les *Odes*. Le poète célèbre Diane Salviati, nièce de la Cassandre de Ronsard, et chante son amour malheureux. Disciple de Ronsard et des poètes pétrarquistes, il reste sincère et original dans l'expression de son tempérament ardent et passionné. On trouve dans *le Printemps* des fureurs romantiques et la première manifestation du baroque littéraire. On a publié en 1729 sa propre biographie sous le titre d'*Histoire secrète de Th. Agr. d'Aubigné*, des *Lettres* et des *Œuvres mêlées*. Par son tempérament rigide et par son fanatisme, d'Aubigné incarne l'esprit militant de la Réforme protestante, mais il est juste de voir en lui, avec Sainte-Beuve, l'image abrégée de la Renaissance française. (→ Biblio.)

AUBIGNÉ (Constant D'), gouverneur de Maillezais (v. 1585 - Orange 1647), fils du précédent. Il gâcha ses qualités par une vie de désordres, commettant de nombreuses exactions et tuant sa première femme ainsi que l'amant de celle-ci. Emprisonné au château Trompette, à Bordeaux, il y épousa, en 1627, Jeanne de Cardaillac. Libéré en 1642, il vécut un certain temps aux Antilles et revint pour mourir dans la misère, laissant plusieurs enfants, dont Charles, qui fut le père de la duchesse de Noailles, et une fille, Mme de Maintenon.

AUBIGNÉ-RACAN, comm. de la Sarthe (arrond. de La Flèche), dans le sud du Maine, au pied des coteaux du Loir ; 1 782 hab. (606 aggl.). Eglise des XIIe et XVIe s. — Aux environs, manoir Renaissance de Champmarin, où naquit Racan.

AUBIGNY (Robert STUART, seigneur D'), maréchal de France (v. 1470-1544). Issu des rois d'Ecosse, il entra dans la garde écossaise de Charles VIII, qu'il accompagna dans ses guerres d'Italie. Il assista aux sièges de Bologne (1506) et de Gênes (1507), reçut le bâton de maréchal (1514), combattit à Marignan et à Pavie, et contribua à la défense de la Provence contre Charles Quint (1526).

AUBIGNY-EN-ARTOIS, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), au N.-O. d'Arras, sur la Scarpe ; 986 hab. (898 aggl.). Pèlerinage à Saint-Kélien.

AUBIGNY-SUR-NÈRE, ch.-l. de cant. du Cher (arrond. de Bourges), en Sologne, sur la *Nère*, affl. de la Sauldre ; 3 894 hab. (3 180 aggl.) [*Albiniens*]. Remparts (XIVe s.). Eglise (XIIe, XIIIe, XVe s.). Château (XVe, XVIe s.), avec jardins de Le Nôtre. Vieilles maisons. Constructions électriques et mécaniques. Bijouterie (chaînes). Fabrique de parquets.

AUBIN n. m. (angl. *hobby*, bidet). Allure défectueuse du cheval vieilli ou fatigué, qui galope avec les jambes de devant alors qu'il trotte avec les jambes de derrière.

AUBIN, ch.-l. de cant. de l'Aveyron (arrond. de Villefranche-de-Rouergue), dans le bassin de Decazeville ; 8 275 hab. (4 571 aggl.). Eglise des XIIe et XVe s. Ruines d'un château des comtes du Rouergue. Houillères importantes.

AUBIN (saint), évêque d'Angers en 529, d'origine armoricaine († 550). Sa vie a été écrite par Fortunat. — Fête le 1er mars.

AUBIN (Nicolas), écrivain et pasteur protestant (Loudun v. 1655). Réfugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, il y publia divers ouvrages sur l'affaire des ursulines de Loudun. (V. GRANDIER [Urbain].)

AUBIN (Tony), compositeur français (Paris 1907). Au Conservatoire, il travailla la fugue avec N. Gallon et la composition avec P. Dukas. Premier grand prix de Rome en 1930 (*Actéon*). Par son sens des grandes architectures équilibrées, il témoigne de l'influence de Franck et de Dukas, et son sens de l'harmonie subtile et de l'élégance de l'écriture l'apparente à Fauré et à Ravel. On lui doit trois symphonies (1935-1955), *Thème et variations*, une sonate pour piano et orchestre, un scherzo symphonique (*la Chasse infernale*), une *Suite danoise*, *Cressida*, d'après Suarès. Il est professeur de composition au Conservatoire depuis 1946.

AUBINAGE n. m. Ch. de f. Action d'aubiner (un signal).

AUBINE adj. (du nom de l'inventeur). Se dit de l'appareil destiné à mettre automatiquement à l'arrêt un signal placé le long d'une voie ferrée, par le passage d'un convoi ou d'un véhicule au droit de ce signal.

AUBINER v. tr. Mettre automatiquement à l'arrêt un signal, placé le long d'une voie ferrée, par le passage d'un convoi ou d'un véhicule au droit de ce signal.

AUBISQUE (COL D'), col des Pyrénées (Basses-Pyrénées), entre Eaux-Bonnes et Argelès-Gazost ; 1 704 m. Ce col, emprunté par la route des Pyrénées, est une difficulté classique du Tour de France cycliste.

AUBLET (Christian FUSÉE), botaniste français (Salon 1723 - Paris 1778). Il effectua un voyage à la Guyane et publia en 1775 une *Histoire des plantes de la Guyane française*, qui contient une quantité de genres et d'espèces inconnus avant lui.

AUBOUÉ, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Briey), dans le sud du bassin de Briey ; 4 659 hab. Importantes fonderies. Fabriques d'explosifs.

AUBOUR ou **AUBOURS** [bur] n. m. (lat. *laburnum*). Bot. Nom usuel du cytise (*Laburnum anagyroïdes*).

AUBRAC, écart de la comm. de Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron), sur le versant oriental du massif de l'Aubrac, à 1 300 m d'alt. Station d'été et centre de sports d'hiver. — La *forêt domaniale d'Aubrac* s'étend sur 4 500 ha. Elle appartenait autrefois au monastère fondé en 1120 par Adalard, dont il reste des vestiges, en particulier une église des XIIe et XVe s., et une tour de 1353.

AUBRAC (MONTS D'), plateau basaltique du Massif central, entre les vallées du Lot et de la Truyère, culminant au *Truc de Mailhebiau* (1 471 m). Les monts d'Aubrac forment un plateau monotone, au climat rude, qui se développe vers 1 000 et 1 200 m d'altitude. Sur ses bordures, il est entaillé par de profondes vallées. C'est une « montagne » où viennent estiver de grands troupeaux de bovins. (→ Biblio.)

Aubrac (RACE D'), race de bovins qui peuple les régions montagneuses du S. du Massif central (monts d'Aubrac, Ségala aveyronnais). La motorisation du travail en agriculture a porté un coup très rude à cette race rustique, particulièrement apte au travail. Les femelles sont exploitées pour la production laitière (fabrication du fromage de Laguiole). Ses bœufs de boucherie sont appréciés pour la qualité de leur viande. Ce sont des animaux de taille moyenne, à la robe brune et aux muqueuses noires ; l'œil est cerclé de noir et les oreilles sont bordées de poils noirs.

AUBRAIS (LES), hameau de la comm. de Fleury-les-Aubrais (Loiret), arrond. et à 3 km d'Orléans. Grand centre ferroviaire.

AUBRI DE MONTDIDIER, seigneur de la cour de Charles V, dont l'assassinat fut vengé par son chien. (V. CHIEN *de Montargis*.)

AUBRIET (Claude), peintre et dessinateur français (Châlons-sur-Marne v. 1665 - Paris 1742). Il accompagna Tournefort dans son voyage au Levant, puis devint peintre du Cabinet et du Jardin du roi (1700). Les superbes vélins d'Aubriet, d'après les plantes du Jardin du roi, sont conservés au Muséum.

AUBRIETIA n. m. (de Claude *Aubriet*). Jolie petite plante à fleurs violettes, très répandue dans les jardins d'agrément. (Elle est indigène de l'Italie méridionale, de la Grèce, de l'Asie Mineure et de la Syrie. Nom sc. : *Aubrietia deltoidea*. Le genre [10 espèces] est voisin des alyssums et fait partie des crucifères.)

col d'AUBISQUE

AUBRIOT (Hugues), prévôt de Paris de 1367 à 1382, après avoir été bailli du Dijonnais. Son administration fut marquée par d'immenses travaux : il termina d'abord la partie des fortifications commencée par Etienne Marcel, puis construisit la Bastille, le Petit Châtelet, le pont Saint-Michel, le Petit-Pont, les premiers égouts voûtés et une partie des quais. On enviait son luxe et l'on critiquait son libertinage. Après la mort de Charles V, on le cita, sous l'accusation d'impiété et d'hérésie, devant le tribunal de l'évêque, qui le condamna « au pain de tristesse et à l'eau de douleur » (1381). Emprisonné, délivré par les Maillotins qui voulurent le mettre à leur tête, il se retira à Sommières, où, vraisemblablement, il servit la papauté avignonnaise.

Armes de la maison d'AUBIGNÉ

De gueules au lion d'hermine armé, lampassé et couronné d'or.

AUBRIVES, comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Mézières), dans la vallée de la Meuse, en amont de Givet ; 1 019 hab. (*Aubrivois*). Fonderies. Produits réfractaires. Robinetterie.

AUBRY (Jean D'), médecin et alchimiste français (Montpellier - † après 1667). C'était un moine défroqué, visionnaire et charlatan, qui publia à Paris des ouvrages extravagants : *l'Admirable Quintessence de Raymond Lulle, la Merveille du monde ou la Médecine véritable ressuscitée* (1665).

Blason d'AUBIN (Aveyron)

De gueules au lion d'or, au chef de sable chargé d'un pic et d'un marteau piqueur d'argent emmanché d'or, mis en sautoir et chargés d'une lampe de mineur d'argent allumée de gueules.

AUBRY (François), révolutionnaire français (Paris 1747 - Démérary 1798). Capitaine d'artillerie avant la Révolution, il fut nommé maire de Nîmes (1790), puis député du Gard à la Convention, où il vota la mort du roi avec sursis. Ayant protesté contre la proscription des Girondins, il fut emprisonné sous la Terreur. Après Thermidor, il dirigea le Comité de la guerre et remplaça Carnot au Comité de salut public (avril-août 1795). Son action fut très critiquée. Membre des Cinq-Cents et déporté le 18-Fructidor, il s'évada de Cayenne en 1798 et mourut en Guyane hollandaise.

AUBRY (Charles Antoine), jurisconsulte et magistrat français (Saverne 1803 - Paris 1883). Doyen de la faculté de droit de Strasbourg, conseiller à la Cour de cassation, il a publié avec Rau un *Cours de droit civil*, d'après la méthode de Zachariae (1843-1846).

AUBRY (Pierre), musicologue français (Paris 1874 - Dieppe 1910). Chartiste, professeur à l'Institut catholique, il fut l'un des promoteurs de la renaissance de la musicologie médiévale. Auteur de nombreuses études, pour la plupart publiées dans la *Tribune de Saint-Gervais*, on lui doit un nombre important de précieuses éditions : les proses d'*Adam de Saint-Victor* (1900, en collaboration avec l'abbé Misset), *Lais et descorts français du XIIIe s.* (1901, en collaboration avec A. Jeanroy et L. Brandin), *Cent Motets du XIIIe s., le Chansonnier de l'Arsenal* (1910). Chargé d'une mission musicale au Turkestan en 1901, il a laissé aussi des études sur la musique arménienne.

AUBRY (Emile), peintre portraitiste français (Sétif 1880). Prix de Rome en 1907,

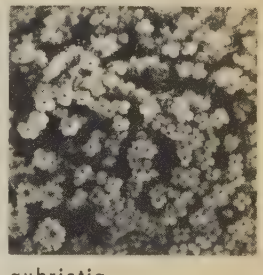

aubrietia

Phot. Henrard, Truffaut.

AUBUSSON
angle d'un tapis de style romantique, décor « au semis » ; *détail* d'une tapisserie de Brianchon : « le Sommeil de Diane » (1943)

membre de l'Académie des beaux-arts (1935), il est représenté au musée de Troyes (*le Soir*).

AUBRY (Octave), historien français (Paris 1881 - *id.* 1946). Auteur de nombreux ouvrages historiques, en particulier sur la Révolution et l'Empire, notamment : *Napoléon III* (1930), le *Roi de Rome* (1932), *Sainte-Hélène* (1935), le *Second Empire* (1938), la *Révolution française* (1943). [Acad. fr., 1945.]

AUBRY DE LA BOUCHARDERIE (comte Claude Charles), général d'artillerie de la Révolution et de l'Empire (Bourg-en-Bresse 1773 - Leipzig 1813). Il dirigea le transport de l'artillerie à travers le Grand-Saint-Bernard (1800) et, comme général de division, en 1812, il fut l'un des constructeurs du fameux pont de la Bérésina.

AUBRY-LECOMTE (Jean-Baptiste), dessinateur et lithographe français (Nice 1787 - Paris 1858). Surnommé le PRINCE DES LITHOGRAPHES, il remporta de grands succès. Sa manière est habile, dans le genre vaporeux. (Portraits de Spontini, de la comtesse Potocka, de Mme Pasta, *la Sainte Famille*, etc., ainsi que diverses interprétations d'après Prud'hon.)

Blason d' AUBUSSON

D'argent au buisson de sinople, au chef de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles du même.

AUBUN n. m. ou **COUNOISE** n. f. Cépage rustique donnant une production régulière (Vaucluse, Bouches-du-Rhône).

AUBURN [obœrn] adj. invar. (mot angl. ; de l'anc. franç. *auborne ;* bas lat. *alburnus*). D'un brun-rouge : *Et soudain Jean Marais surgit* [...] *la chevelure rouge, non, clair de lune, non, auburn* (Colette).

AUBURN, v. des Etats-Unis (Etat de New York), au S. du lac Ontario ; 36 700 hab. Pénitencier. Usines de locomotives et de wagons. Industries textiles et chimiques.

AUBURNIEN, ENNE adj. Relatif à Auburn, à sa prison, etc. : *Le nombre des aliénations mentales est considérable sous le régime auburnien.* ‖ *Système auburnien,* v. PÉNITENTIAIRE (*système*).

AUBUSSON, ch.-l. d'arrond. de la Creuse, dans la haute Marche, sur la Creuse ; 5 595 hab. (4 969 aggl.) [*Aubussonnois*]. Ecole nationale des arts décoratifs. La ville doit son développement à la tapisserie (v. art. suiv.). Elle possède d'autres industries : lampes électriques, fabriques d'articles de caoutchouc ; fonderie d'aluminium. Patrie de Jules Sandeau et A. Assollant. — L'arrond. a 12 cant., 122 comm. et 62 728 hab. Aubusson fut au XVIe s. un foyer de protestantisme : la forteresse fut rasée par Richelieu en 1632.

Blason d' AUCH

Parti : au Ier de gueules à l'agneau pascal d'argent, la tête contournée, tenant une oriflamme à la hampe du même et à la bannière d'azur chargée d'une croisette d'argent ; au 2e d'argent au lion rampant de gueules lampassé du même, armé de sable.

AUCH
tour d'Armagnac abside de la cathédrale terrasse, escalier des Cent-Marches

Aubusson (TAPISSERIES D'). Les premières manifestations authentiques de l'existence, dans la Marche, d'une industrie de la tapisserie datent de l'installation du Flamand Jacques Bennyn, en 1456, à Felletin, près d'Aubusson. Cette dernière ville ne prendra son développement artistique qu'au XVIe s. Henri IV favorisa la production d'Aubusson en l'exemptant de douane à l'entrée de Paris, mais c'est Colbert qui, autorisant la collectivité de ses artisans à se déclarer Manufacture royale, provoqua son essor. La révocation de l'édit de Nantes, en 1685, lui porta un coup dont elle ne se releva qu'au XVIIIe s. Le peintre Dumont, avec un tapissier des Gobelins nommé Fimazeau, releva la fabrication d'Aubusson (tapis dits «mécaniques» sur métier Jacquart, tapis de haute laine, genre Savonnerie, tapisseries sur métier de basse lisse, couvertures de sièges et tentures). En 1884 a été instituée à Aubusson une Ecole nationale d'art décoratif, spécialisée dans la tapisserie. C'est à son premier directeur, Marius Martin, qu'on doit la réhabilitation des traditions techniques de limitation des couleurs. Un musée consacré à l'histoire de la tapisserie locale a été fondé à Aubusson en 1885. (→ Biblio.)

AUBUSSON (Pierre D'), grand maître des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (Monteil-au-Vicomte 1423 - Rhodes 1503). Il résista héroïquement dans Rhodes assiégée par Mehmet II, en 1480. Il donna asile, en 1482, à Djem, frère de Bāyazīd II et prétendant au sultanat, puis le livra au pape, ce qui lui valut d'être nommé cardinal et légat général du Saint-Siège en Asie.

AUBY, comm. du Nord (arrond. de Douai), dans le bassin houiller (groupe de Douai) ; 8 579 hab. Houille. Métallurgie du zinc. Produits chimiques et engrais.

A. U. C., abrév. des mots latins *ab urbe condita,* signif. « depuis la fondation de la ville » (de Rome).

Aucassin et Nicolette, roman de la première moitié du XIIIe s. Appelé une « chantefable* », car il se compose de petites strophes en vers assonancés, destinées au chant, et de morceaux en prose, faits pour être dits à haute voix. C'est l'idylle de deux adolescents : Aucassin, fils du comte de Beaucaire, et Nicolette, esclave sarrasine. Après nombre d'épreuves, ils finissent par se retrouver, grâce au courage et à l'adresse de Nicolette, et s'épousent.

AUCH, ch.-l. du départ. du Gers, à 685 km de Paris, sur le Gers ; 16 382 hab. (12 108 aggl.) [*Auscitains*]. Archevêché. La ville ancienne, sur la rive gauche du Gers, est située au flanc d'une colline que gravissent des rues pittoresques (les *pousterles*) et un escalier monumental. Au sommet est bâtie la cathédrale Sainte-Marie, de style gothique flamboyant (fin du XVe s. et XVIe s.), avec une façade qui annonce le classicisme : elle possède de remarquables stalles de bois Renaissance, une belle série de vitraux dus à Arnaud de Moles (XVIe s.) et un orgue de 1694. Sur la rive droite du Gers s'étend la ville moderne. Auch est un marché agricole et un centre commercial qui possède quelques industries : tuilerie, imprimerie, entrepôts de tabac, fabriques de chaussures et de cartonnages. Patrie de l'amiral Villaret de Joyeuse. — L'arrond. a 10 cant., 156 comm. et 66 430 hab. — Hist. Auch est l'ancienne Elimberrum, centre d'une peuplade ibère, les *Ausci**, soumise par Crassus, lieutenant de César. Bien que la capitale des *Novempopulani* fût alors à *Elusa* (Eauze), Auch prospéra sous Rome. Les invasions barbares et sarrasines la dévastèrent à plusieurs reprises ; pourtant, à la fin du VIIIe s., Auch supplanta définitivement Eauze comme capitale du pays qui devint l'Armagnac ; son évêché, fondé au VIe s., devint une métropole dont le titulaire se para plus tard du titre de primat d'Aquitaine. Siège d'une généralité en 1716.

AUCHEL, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller, au sud de Lillers (groupe de Bruay-en-Artois) ; 14 828 hab. (11 518 aggl.) [*Auchellois*]. Importantes mines de houille.

AUCHÉNORHYNQUES n. m. pl. (gr. *aukhên,* cou, et *rhankos,* bec). Groupe d'insectes homoptères, caractérisés par des antennes courtes, terminées par une soie et par des tarses triarticulés. (La trompe, ou rostre, est fixée à la partie inférieure de la tête. Les auchénorhynques comprennent de nombreuses familles : les plus connues sont les *cicadidés,* les *cercopidés,* les *typhlocybidés,* les *fulgoridés,* les *tettigométridés.*) [Contr. STERNORHYNQUES.]

AUCHINLECK (sir Claude John Eyre), maréchal britannique (Aldershot, Hampshire, 1884). Il servit longtemps dans l'armée des Indes, dont il fut chef d'état-major adjoint de 1936 à 1938. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il commanda le corps expéditionnaire anglais en Norvège (1940), puis les forces britanniques aux Indes (1941). Commandant en chef dans le Moyen-Orient en 1941-1942, il réussit à débloquer Tobrouk et à rejeter Rommel sur El-Agheila (fin 1941). Contre-attaqué, il battit en retraite et fit tête sur la position d'El-Alamein (1942). Remplacé alors par Alexander, il reprit en 1943 le commandement de l'armée des Indes, qu'il conserva jusqu'en 1947. Promu maréchal en 1946.

AUCHMUTY (sir Samuel), général britannique (New York 1756 - Dublin 1822). Il servit en Amérique, puis dans l'Inde. Commandant en chef des forces de ce dernier pays en 1810, il dirigea en 1811 l'expédition qui s'empara de Java.

AUCHY (Mme D'), femme de lettres française (v. 1570 - Paris 1646). Maîtresse de Malherbe, elle tint, à partir de 1630, un salon littéraire qui prétendait rivaliser avec l'Hôtel de Rambouillet. Mais la pédanterie y était surtout cultivée.

AUCHY-LÈS-HESDIN, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans l'Artois, au nord-est d'Hesdin ; 1 750 hab. Eglise en partie du XIIIe s. Filature du coton.

AUCHY-LES-MINES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller (groupe de Béthune), au sud-ouest de La Bassée ; 3 630 hab. Mines de houille.

AUCKLAND (ÎLES), archipel inhabité, situé dans l'océan Pacifique, à 350 km au sud de la Nouvelle-Zélande. Ces îles, montagneuses, appartiennent à la Nouvelle-Zélande. Elles furent découvertes en 1806 par le capitaine Bristow.

AUCKLAND, v. de la Nouvelle-Zélande, ch.-l. de prov., sur un isthme étroit, qui étrangle la presqu'île d'Auckland à sa base ; 401 500 hab. Evêché catholique. Auckland possède donc deux ports, mais celui de l'ouest, Manukau Harbour, est complètement envasé, et toute l'activité se concentre sur la baie orientale, Waitemata Harbour. Auckland est le principal centre commercial de la Nouvelle-Zélande et le premier port pour le trafic international. La ville est dominée par de petits cônes volcaniques transformés en parcs. Elle comporte des rues commerçantes groupées autour de Queen's street et de vastes quartiers de résidence formés de maisons familiales entourées de jardins. Université. Beau musée maori. Industries alimentaires. Matières plastiques. Fabriques d'armement. La ville fut la capitale de la Nouvelle-Zélande jusqu'en 1865. — La *province d'Auckland* a 841 300 hab.

AUCKLAND (baron et comte). V. EDEN.

AUCLERC (Gabriel André), avocat français (Châteauroux v. 1750 - Bourges 1815). Sous la Révolution, il prêcha le rétablissement du paganisme, prit le nom de *Quintus Nantius,* et célébra dans sa maison les rites païens, tels qu'il les imaginait.

AUCOC (Jean Léon), jurisconsulte et administrateur français (Paris 1828 - *id.* 1910). Conseiller d'Etat (1869), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1877), il fut un des premiers à considérer le droit administratif comme une discipline autonome et à essayer de le systématiser.

AUCOUMEA n. m. Nom scientifique de l'okoumé, arbre à grandes feuilles composées pennées, qui croît au Congo, au Gabon, au Cameroun. (Son fruit est une drupe pentagonale. Son bois, léger, rose saumon, souvent moiré, excellent pour le contre-plaqué

Phot. Braquenié, Vaux, Roubier.

et le placage, est importé en Europe. Nom sc. : *Aucoumea klaineana*. Famille des burséracées.) [V. pl. Bois.]

Aucour (Barbier d'). V. Barbier d'Aucour.

AUCTION n. f. (lat. *auctio*). Dr. rom. A Rome, vente à l'enchère, au plus haut enchérisseur, des biens d'un débiteur.

Auctorem fidei, *incipit* d'une bulle dans laquelle furent condamnées, en 1794, par le pape Pie VI, les décisions du synode janséniste de Pistoie (Toscane), en 1786.

AUCTORITAS [tɑs] n. f. (mot lat. signif. *autorité* et utilisé en hist. rom.). *Auctoritas patrum* (« autorité des pères conscrits »), pouvoir de confirmation des lois par le sénat sous la royauté et la république. (Les lois votées par les comices centuriates devaient être confirmées par les sénateurs, qui, depuis la *lex Publilia* [339 av. J.-C.], donnaient leur *auctoritas* avant le vote. Une *lex Maenia* étendit cette procédure aux comices électoraux.) ‖ *Auctoritas principis,* autorité conférée à l'empereur romain en raison de son titre de *princeps* (« premier » citoyen de Rome). [L'*auctoritas* du prince complète l'*imperium** et la *potestas,* qui représentent son pouvoir judiciaire, militaire et administratif.]

AUCUBA n. m. Arbuste à feuillage persistant et à fruits rouges, dont une espèce l'*aucuba du Japon,* cultivée dans les jardins d'agrément, est un arbrisseau élégant.
— Encycl. L'*aucuba du Japon* (*Aucuba japonica*) est un arbuste atteignant 2 m de haut, mais il peut être maintenu en touffes basses. Il est très rameux, toujours vert ; ses feuilles sont grandes, ovales, luisantes, marbrées et panachées de jaune. On les multiplie dans les jardins à l'aide de marcottes et de boutures. Il convient très bien pour être planté en ville dans les cours ombragées.

AUCUN, E adj. et pr. indéf. (lat. *aliquis unus*). Pas un (avec une négation) : *Aucun d'eux ne sera puni;* (sans *ne,* dans une réponse où le verbe est sous-entendu) : *Lui connaissez-vous des ennemis? Aucun.*
— Langue class. et littér. Quelque, quelqu'un : *Ce n'est pas après tout que j'en sache aucune chose* (Corneille). ‖ *D'aucuns, aucuns,* quelques, quelques-uns : *Les questions que d'aucuns ont cru devoir soulever* (Huysmans).
— Rem. *Aucun* a pris son sens négatif par suite de son association avec *ne*. Il conserve encore le sens de « quelqu'un » dans les phrases interrogatives ou dubitatives du style relevé : *Croyez-vous qu'aucun d'eux soit averti? Aucun* ne s'emploie au pluriel qu'avec un mot qui n'a pas de singulier : *On ne lui fit aucunes funérailles.*

AUCUN, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées (arrond. d'Argelès-Gazost), dans le val du même nom, sur le gave d'Argelès ; 227 hab. (169 aggl.).

AUCUNEMENT adv. Nullement, point du tout (avec la particule négative *ne*) : *Par un juste châtiment divin, il est des choses qui ne peuvent aucunement se réparer dans le monde;* (sans *ne,* dans une réponse où le verbe est sous-entendu) : *Le bon droit triomphe-t-il toujours? Aucunement.*
— Langue class. et jur. Quelque peu, de quelque manière : *L'heureux moment approche où votre destinée | Semble être aucunement à la nôtre enchaînée* (Corneille).

AUDA (Antoine), musicologue belge (Saint-Julien-en-Jarret 1879). Après avoir fait ses études à Saint-Joseph de Marseille, il appartint au personnel laïque des salésiens comme maître de chapelle et organiste à Liège, à Woluwe-Bruxelles. Il s'est attaché à l'étude des anciens musiciens liégeois : *Etienne de Liège* (1923), *la Musique et les Musiciens de l'ancien pays de Liège* (1930), *les « Motets wallons » du manuscrit de Turin : Vari 42* (1954) ; ou à des questions de théorie : *les Modes et les Tons...* (1931), *les Gammes musicales* (1947).

AUDACE n. f. (lat. *audacia*). Hardiesse aventureuse, excessive, qui ne reconnaît ni obstacle ni danger : *Les femmes aiment la bravoure et surtout l'audace* (Stendhal). ‖ Hardiesse insolente ou impertinente : *Cet individu ne manque pas d'audace. L'audace de la conduite.* ‖ *Par extens.* Hardiesse de style ou de pensée : *Mon grand-père* [...] *joua une scène de comédie d'une audace singulière* (Sand).
— Loc. div. *Coup d'audace,* acte, entreprise inspirés par l'audace, ou qui témoignent de l'audace. ‖ *Payer d'audace,* chercher à se tirer d'une situation difficile par quelque coup désespéré ou par une attitude résolue qui prétend ignorer la difficulté.
— Allus. hist. ***De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace!,*** mots par lesquels Danton conclut sa harangue devant l'Assemblée législative et galvanisa les courages, le 2 septembre 1792, alors que la France était envahie de toutes parts.

Audaces fortuna juvat, mots lat. signif. *La fortune favorise les audacieux,* d'après un vers inachevé de Virgile (*Enéide,* X, 284) : *Audentes fortuna juvat...*

AUDACIEUSEMENT adv. Avec audace : *Il pensait : « Ce Génin est très habile. Il parle bien, et audacieusement. Il va m'entortiller et me désarmer... »* (G. Duhamel).

AUDACIEUX, EUSE adj. et n. Qui a de l'audace : *Quelles lignes, quels cercles traceront-ils jamais autour de la pensée humaine, que ce génie audacieux* [Aristote] *ne dépassera pas?* (Musset).
◆ Adj. Qui annonce, qui prouve de l'audace, aux différents sens du mot : *Elle sourit, de son féminin et audacieux sourire* (Colette).

audax Japeti genus, mots lat., signif. *La race audacieuse de Japet* (Horace, *Odes,* I, III, 27) et désignant Prométhée, fils de Japet, qui déroba le feu du ciel et le donna aux humains.

AUDE, fl. des Pyrénées orientales et du Languedoc ; 223 km. Née sur le flanc oriental du massif du Carlitte, à 2 377 m, l'Aude coule avec une forte pente à travers une suite de gorges sauvages (défilés de Saint-Georges, de Pierre-de-Lys), alternant avec des bassins fertiles (Axat, Alet, Quillan). Elle entre en plaine après Limoux, passe à Carcassonne et, après avoir reçu le Fresquel, qui descend du col de Naurouze, s'infléchit vers l'est. L'Aude coule alors dans une large vallée bordée au sud par les Corbières, en reçoit le principal cours d'eau, l'Orbieu, puis aboutit à la Méditerranée près de Narbonne. Le barrage de Puyvalador a créé, au débouché du Capcir (haut bassin de l'Aude), un lac artificiel qui régularise ainsi la production des usines de Saint-Georges, Gesse, Escouloubre, Carcanet. Dans la partie amont, le régime est nivo-pluvial, avec un maximum de printemps dû à la fonte des neiges. En aval de Carcassonne, les hautes eaux sont en hiver. La forte pente et le caractère brutal des averses engendrent des crues violentes. Les débits moyens annuels se situent entre 19 et 44 m³/s, alors que le débit maximal peut dépasser 1 000.

AUDE (département de l'), départ. du sud de la France, s'étendant du Massif central aux Pyrénées ; 6 342 km² ; 268 300 hab. (42 au km²). Ch.-l. *Carcassonne ;* 3 arrond. (*Carcassonne, Limoux, Narbonne*), 31 cant. et 441 comm. Il fait partie de la Ve région militaire (Toulouse), ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Montpellier, à l'archevêché de Toulouse. Il a été formé d'une partie du Languedoc.

La partie septentrionale du département s'étend sur l'extrémité du Massif central, la *Montagne Noire.* Ces hauts reliefs cristallins dominent une grande région de passage empruntée par les routes, la voie ferrée et le canal du Midi, qui conduisent du bassin d'Aquitaine au Languedoc méditerranéen ; à l'est s'étendent les vignes immenses du bas Languedoc ; à l'ouest, vers le *seuil de Naurouze,* les cultures de céréales, de maïs et d'arbres fruitiers l'emportent. Plus au sud s'élève le massif des *Corbières,* formé de collines et de crêtes montagneuses aux tracés complexes ; c'est une région aride, en partie désertée, que l'on essaie de reboiser ; mais, dans quelques secteurs plus riches, la vigne est une véritable monoculture. Le littoral méditerranéen du département est formé par des plaines couvertes en partie d'immenses lagunes (étangs de Sigean et de Leucate). La partie occidentale du département, au-delà de l'Aude, s'étend sur les collines du *Razès,* vouées à la polyculture, et, au sud-ouest, sur le plateau calcaire du *pays de Sault.* Enfin, le département s'avance jusqu'en haute montagne, puisque son point le plus méridional est formé par le pic de *Madrès* (2 471 m).

L'activité industrielle est secondaire : elle est représentée par des textiles et la fabrication des chaussures. Le produit départemental est médiocre. Près de la moitié de la population active est employée dans l'agriculture, et l'Aude connaît un certain dépeuplement : par rapport à la période qui a précédé la Seconde Guerre mondiale, sa population a diminué de 6 p. 100 environ. (→ Biblio.)

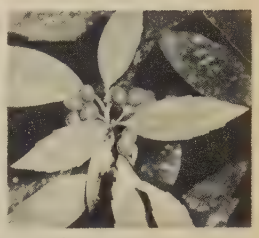

aucuba

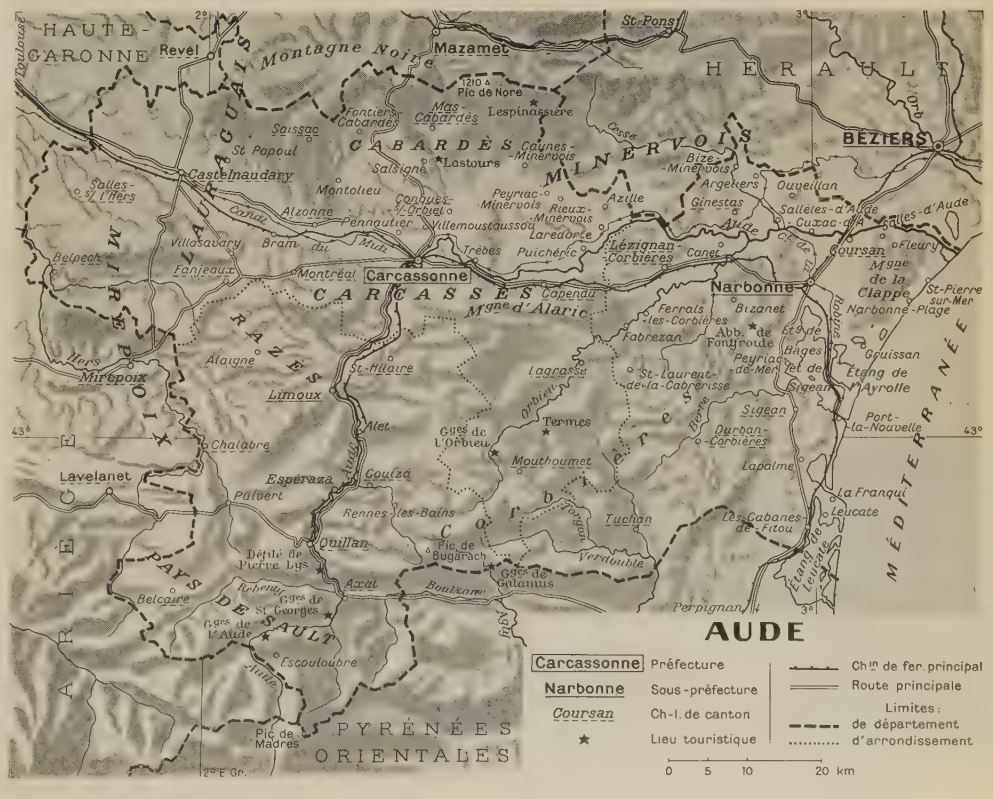

Phot. Vincent.

département de l'Aude

population active employée dans

- ***l'agriculture : 49 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 23 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 28 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

4,8 p. 1 000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 66e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 76***
  France entière : moyen 100

Aude (LA BELLE), sœur d'Olivier et fiancée de Roland dans les chansons de geste. Elle meurt en apprenant la mort de Roland.

AUDE (Joseph), auteur dramatique français (Apt 1755 - Paris 1841). Chevalier de Malte, secrétaire de Buffon, dont il publia la *Vie privée*, il se consacra ensuite à la littérature dramatique. Auteur de vaudevilles et parodies : *Cadet Roussel ou le Café des aveugles* (1793), *Madame Angot au sérail de Constantinople* (1800). On confond parfois ses pièces avec celles de son neveu JOSEPH **Aude** (1778-1809).

AUDEBERT (Jean-Baptiste), peintre, graveur et naturaliste français (Rochefort 1759 - Paris 1800). Il est l'auteur de planches d'histoire naturelle : *Histoire naturelle des singes ; Histoire des colibris* (posthume, 1802).

AU-DEÇÀ adv. LANGUE CLASS. De ce côté-ci. — ***Au-deçà de*** loc. prép. De ce côté-ci de, sans aller jusqu'à.

AU-DEDANS adv. Dans la partie intérieure. ‖ Dans l'Etat (par opposition à *au-dehors, à l'extérieur*) : *On est bien près de former des vœux pour l'ennemi du dehors, quand on désire que les choses aillent très mal au-dedans* (Sainte-Beuve). ‖ — *Fig.* Dans l'âme : *C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps.* | *Qui tout blancs au-dehors sont tout noirs au-dedans* (Boileau). — ***Au-dedans de*** loc. prép. A l'intérieur de.

AUDEFROY ou **AUDEFROI le Bâtard**, poète d'Arras (?) [seconde moitié du XIIIe s.]. Auteur de chansons d'amour et de six « chansons d'histoire » ou « de toile », *Bele Ysabel, Bele Ydoine, Bele Beatris.*

AU-DEHORS adv. A l'extérieur. — ***Au-dehors de*** loc. prép. A l'extérieur de.

AU-DELÀ adv. Plus loin.
◆ N. m. L'autre monde, la vie future.
— ***Au-delà de*** loc. prép. Plus loin que.
— ★ *absolu, ciel, transcendance, immortalité, résurrection, doute, angoisse.*

AUDEN (Wystan Hugh), poète et auteur dramatique anglais, naturalisé américain (York 1907). De 1930 à 1933, il prit la tête d'un groupe d'écrivains où figuraient Stephen Spender et Christopher Isherwood pour protester contre les iniquités sociales. En 1939, il s'établit aux Etats-Unis. Les principaux recueils de poèmes où se déploient sa virtuosité verbale et sa générosité intellectuelle sont : *Poèmes* (1930), *la Danse de mort* (*The dance of death*) [1933], *Pour aujourd'hui* (*For the time being*) [1945], *l'Age de l'anxiété* (*The age of anxiety*) [1948]. En collaboration avec Isherwood, il a publié une pièce, *la Montée de F6* (*The ascent of F6*) [1936], et un *Voyage vers la guerre* (*Journey to a war*) [1939].

Jacques AUDIBERTI

AUDENARDE. V. OUDENAARDE.

AUDENGE, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), près de l'extrémité orientale du bassin d'Arcachon ; 1 964 hab. (1 427 aggl.). [*Audengeois*]. Centre de séjour. Ostréiculture et pisciculture. Exploitation de la résine. Fabrique de caisses.

AUDÉOUD (René), général français (Buxières-sous-les-Côtes, Meuse, 1854 - Paris 1909). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie de marine, il servit en Afrique noire et se distingua sous Gallieni (mission de Siguiri, sur le Niger ; à Benty, en Guinée [1887]). Envoyé auprès du roi Béhanzin en 1891, il participa à l'expédition du général Dodds au Dahomey (1892). Lieutenant-colonel, il dirigea au Soudan les opérations contre Samory (1896), qu'il mit en fuite après avoir pris d'assaut sa citadelle de Sikasso (1898). Général en 1904, il servit à Madagascar et au Tonkin, et termina sa carrière comme commandant des troupes de l'Afrique-Occidentale française.

AUDERGHEM, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arrond. de Bruxelles), dans la banlieue est de Bruxelles, à l'orée de la forêt de Soignes ; 23 981 hab. Industries alimentaires. Constructions mécaniques.

AU-DESSOUS adv. A un point, un endroit inférieur : *Les cheveux blonds de la jeune femme étaient collés sur son front et ses yeux brillaient doucement au-dessous* (A. France). — ***Au-dessous de*** loc. prép. Dans une position inférieure à celle de : *Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro.* ‖ Plus au sud : *Village au-dessous de Chartres.* ‖ N'atteignant pas jusqu'à : *Les valeurs au-dessous de mille francs. Les enfants au-dessous de sept ans.* ‖ — *Fig.* Dans un rang inférieur à : *Etre au-dessous de sa tâche.* ‖ *Fam. Etre au-dessous de tout,* être d'une nullité, d'une indignité inconcevable.

AU-DESSUS adv. A un endroit supérieur : *Une pierre tombale avec une inscription au-dessus.*
— ***Au-dessus de*** loc. prép. Dans une position supérieure à celle de, plus haut que : *Elle avait des bas noirs attachés au-dessus du genou par des jarretières à boucles de diamant* (A. France). ‖ Au-delà de : *Les nombres au-dessus de cent.* ‖ — *Fig.* Dans un rang ou un mérite supérieur : *Chacun s'imagine être au-dessus de son voisin* (Le Sage). ‖ Dans une situation d'indifférence ou de mépris pour : *Il est au-dessus des critiques.*

Au-dessus de la mêlée, ouvrage de R. Rolland (1915), où sont réunis des articles dans lesquels, dès le début de la Première Guerre mondiale, l'auteur affirmait ses convictions pacifistes. Cette attitude lui valut de violentes critiques, tant des nationalistes français que des allemands.

Au-dessus des forces humaines (*Over aevne*), drame de Björnstjerne Björnson, en deux parties, la première en deux actes (1883), la seconde en quatre actes (1895). Elles furent représentées en français au théâtre de l'Œuvre, la première en 1894, sous le titre de *Au-delà des forces,* la seconde en 1897. Dans ce drame touffu, mais animé d'une chaude éloquence et d'aspirations idéales, on démontre que la conquête de Dieu et la réalisation du bonheur universel excèdent la volonté et les forces humaines.

AUDET (Octave), ecclésiastique et architecte canadien (Sainte-Claire 1876 - Québec 1909). Il conçut les plans du couvent des sœurs de Jésus-Marie, à Sillery, et de la chapelle des Paquet, à Saint-Nicolas.

AUDEUX, ch.-l. de cant. du Doubs (arrond. de Besançon), à l'O. de Besançon ; 105 hab.

AU-DEVANT adv. A la rencontre.
— ***Au-devant de*** loc. prép. A la rencontre de : *Le peuple de Trinqueballe se porta tout entier au-devant de son pasteur* [...] (A. France).

AUDIBERT (Alexandre), général français (près de Bordeaux 1874 - Gorges, Loire-Atlantique, 1955). Sorti de Saint-Cyr, il est blessé, à la tête de son régiment, en 1918. Résistant en 1940, il met sur pied l'armée secrète de l'Ouest et est déporté avec sa fille et sa femme, qui meurent dans les camps de concentration allemands. Député à l'Assemblée constituante de 1945.

AUDIBERTI (Jacques), écrivain français (Antibes 1899). Poète marqué par l'influence de Mallarmé et romancier chez qui le réel va jusqu'au monstrueux et le rêve jusqu'au cauchemar dans un débordement d'images audacieuses et de métaphores lyriques ou populaires, baroques ou burlesques, il est l'auteur de nombreux poèmes : *Race des hommes* (1937), *Des tonnes de semence* (1941), *la Nouvelle Origine* (1942), *Toujours* (1944), *Rempart* (1953), et de romans : *Abraxas* (1938), *Carnage* (1942), *le Retour du divin* (1943), *le Maître de Milan* (1950), *Marie Dubois* (1952), *les Jardins et les fleuves* (1954), où il emprunte tous les modes : l'épique, le tragique, le tendre et le cocasse. Au théâtre, il a donné : *Quoat-Quoat* (1946), *Le mal court* (1947), *les Femmes du bœuf* et *la Fête noire* (1948), *Pucelle* (1950), *les Naturels du Bordelais* (1953), *la Hobereaute ou Opéra parlé* (1957), *l'Effet Glapion* (1959) ; il y fait montre du même humour et d'une imagination poétique non moins jaillissante dans sa profusion verbale.

AUDIBILITÉ n. f. Caractère que possède un son de pouvoir être entendu. ‖ *Seuil d'audibilité,* intensité minimum que doit avoir un son pour que sa perception soit possible. (Le seuil d'audibilité varie avec la hauteur du son. Elevé pour les sons très graves ou très aigus, il est minimum pour les sons de la dernière octave du piano.)

AUDIBLE adj. (lat. *audibilis,* qui peut être entendu, écouté ; de *audire,* entendre). Se dit des sons que l'oreille peut à la fois percevoir et supporter. (Seuls sont audibles les sons dont les fréquences sont comprises entre 16 et 30 000 périodes par seconde, et dont l'intensité physiologique est comprise entre 0 et 130 phones, environ.)
◆ N. m. Ce qui est perceptible à l'oreille humaine : *Folcoche, dont la voix se promène dans les plus hautes notes de la gamme et va, si ça continue, dépasser l'audible* (H. Bazin).

AUDIENCE n. f. (lat. *audientia ;* de *audire,* entendre). Action d'écouter favorablement, assentiment : *Un vœu qui trouve une large audience.* ‖ Attention ou intérêt porté par le public à celui qui s'adresse à lui : *Un obscur petit professeur, qui écrivait, sans doute, et fort bien, mais ne trouvait aucune audience* (A. Maurois). ‖ Temps qu'une personne en place consacre à ceux qui ont demandé un entretien : *Il est douteux que Son Altesse ait jamais donné une si longue audience à un simple mortel* (Baudelaire).
— LANGUE CLASS. Auditoire : *Frère Jean par cette éloquence satisfit fort son audience* (La Fontaine).
— Procéd. Séance où les magistrats entendent plaider les causes et rendent leurs jugements. ‖ Lieu où se tient cette séance.
— ENCYCL. Procéd. L'*audience* est dite *civile, commerciale, correctionnelle* ou *criminelle,* selon la nature de la juridiction qui la tient. Elle est en principe *publique,* cette publicité étant une garantie pour le justiciable. Cependant, dans certains cas exceptionnels prévus par la loi, les causes sont débattues en chambre du conseil. Si les débats sont dangereux pour l'ordre public ou les bonnes mœurs, les juges peuvent ordonner que l'audience se tiendra *à huis clos,* à charge d'en rendre compte, selon les cas, au ministre de la Justice ou au procureur général. L'*audience solennelle,* tenue par tous les magistrats du siège, est prescrite pour le jugement de certaines affaires graves, et pour l'installation de nouveaux magistrats. L'*audience de rentrée,* lors de la reprise des travaux judiciaires, est aussi une audience solennelle. A la Cour de cassation, à la Cour des comptes et dans les cours d'appel, cette audience est l'occasion d'un discours du procureur général sur un sujet d'intérêt judiciaire, suivi de l'éloge des magistrats que la compagnie a perdus dans l'année. L'audience est toujours tenue dans un édifice réservé à cet usage. L'*audience foraine* est celle que le juge d'instance peut être autorisé, par décret, à tenir dans des communes autres que celle qui est le siège de son tribunal.

AUDIENCER v. tr. (Se conj. comme *placer.*) Mettre une cause au rôle pour la plaider à l'audience.

AUDIENCIA n. f. (mot esp.). Organisme judiciaire et administratif par lequel s'exerçait le contrôle du roi d'Espagne en Amérique.
— ENCYCL. Primitivement tribunal jugeant en appel les causes mineures et en première instance les causes importantes, l'*audiencia* resta la cour suprême de justice, n'ayant au-dessus d'elle que le Conseil des Indes*. Sept audiencias furent créées de 1511 à 1562, d'autres le furent aux XVIIe et XVIIIe s. Leur ressort géographique devint bientôt le cadre des divisions administratives. Constituant le Conseil et assurant l'intérim de leur 'présí-

Phot. Harlingue.

dent, vice-roi ou capitaine général, surveillant étroitement les fonctionnaires, leur rôle administratif l'emporta rapidement sur leur rôle judiciaire. Les audiencias se subdivisaient elles-mêmes en *corregimientos** avec des *corregidores** flanqués d'alcades*.

AUDIENCIER adj. m. Se dit de l'huissier des audiences des tribunaux.
◆ N. m. Hist. *Grand audiencier,* officier de la chancellerie royale de France, chargé d'instruire les demandes de lettres de grâce, de noblesse, etc. ‖ *Petits audienciers,* officiers qui présentaient les lettres au sceau et y apposaient la taxe.

AUDIERNE, comm. du Finistère (arrond. de Quimper), près de la *baie d'Audierne,* sur l'estuaire du Goyen ; 3 903 hab. (3 800 aggl.) [*Audiernais*]. Ancienne église des XVIe et XVIIe s. Port de pêche (sardines). Station balnéaire (8 000 hab. en août). — La *baie d'Audierne* s'ouvre largement entre la pointe de la Torche (beg an Dorchenn), près de Saint-Guénolé, et la pointe de Lervily, au S.-O. d'Audierne.

AUDIFFRET (Charles, marquis D'), homme politique et économiste français (Paris 1787 - *id.* 1878). Président de chambre à la Cour des comptes (1829), membre de la Chambre des pairs (1837), sénateur (1852), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1855). Il améliora le système de la comptabilité publique. Auteur d'ouvrages sur les finances publiques.

AUDIFFRET-PASQUIER (Edme Armand Gaston, duc D'), homme politique français, parent du précédent (Paris 1823 - *id.* 1905). Auditeur au Conseil d'Etat de 1845 à 1848, il rentra ensuite dans la vie privée. Député orléaniste à l'Assemblée nationale, il se distingua comme orateur, contribua à la chute de Thiers, fut un des artisans de la fusion monarchique, mais échoua dans ses tentatives de Restauration. Il coopéra à l'établissement du Septennat (20 nov. 1873) ; puis il se rapprocha du centre gauche libéral, vota la Constitution de 1875 et fut élu président de l'Assemblée nationale (15 mars 1875). Nommé sénateur inamovible, il devint, en 1876, président du Sénat, mais ne fut pas réélu en 1879. Conseiller écouté du comte de Paris, il abandonna, en 1896, la présidence du comité consultatif formé par le duc d'Orléans. (Acad. fr., 1878.)

AUDIGANNE (Armand), publiciste français (Ancenis 1814 - Paris 1875). Il s'est particulièrement occupé des questions ouvrières. On lui doit, entre autres ouvrages, *les Ouvriers en famille* (1850), *l'Industrie contemporaine* (1856), *les Ouvriers d'à présent et la nouvelle économie du travail* (1865).

Audigier, petit poème comique du XIIIe s. (517 vers). Récit ordurier, mais plein de verve, des aventures grotesques et des exploits scatologiques d'un couple de vilains : Turgibus, sa femme Raimberge, et de leur fils Audigier. La forme est celle des chansons de geste, dont le style est visiblement parodié.

AUDIGUIER (Vital D'), sieur **de La Menor,** écrivain français (Rouergue v. 1569 - Paris v. 1624). Son *Histoire tragique de Lisandre et Caliste* (1615), roman d'aventures à la manière de *l'Amadis des Gaules,* eut un grand succès et fut traduit en anglais, en allemand, en hollandais et en italien.

AUDI-MUTITÉ n. f. Mutité congénitale non accompagnée de surdité.

AUDINAC-LES-BAINS, station thermale de l'Ariège (arrond. de Saint-Girons), près de Saint-Girons.

AUDINCOURT, ch.-l. de cant. du Doubs (arrond. de Montbéliard), dans la région de la Porte de Bourgogne, sur le Doubs, au S.-E. de Montbéliard ; 10 282 hab. (*Audincourtois*). Eglise construite en 1949 (Novarina, architecte) : vitraux en dalles de verre par F. Léger (nef et chœur), par Bazaine (baptistère), grande mosaïque de Bazaine sur la façade, vitraux de la crypte par Le Moal. Industries métallurgiques : forges, acier, fer-blanc, fabriques de machines pour l'industrie textile, outillage, pièces de motocyclettes. Industries textiles : filature et tissage.

AUDIOFRÉQUENCE n. f. Fréquence des courants alternatifs, comprise entre 50 et 10 000 périodes par seconde, pouvant produire dans le téléphone des sons audibles.

AUDIOGRAMME n. m. Représentation graphique des variations du seuil d'audibilité en fonction de la fréquence.

AUDIOMÈTRE n. m. Appareil de mesure servant à pratiquer l'audiométrie.
— ENCYCL. Les *audiomètres* modernes se composent d'un oscillateur dont les tensions, amplifiées, sont communiquées soit à un ou deux écouteurs (pour la conduction aérienne), soit à un vibrateur (ostéophone, pour la conduction osseuse). La fréquence et l'intensité des sons transmis sont réglables et peuvent être mesurées avec précision ; les mesures obtenues permettent d'établir des graphiques appelés *audiogrammes.* L'oscillateur peut être remplacé par un microphone, et c'est la voix qui est transmise, après une amplification ou une atténuation également mesurées.

AUDIOMÉTRIE n. f. Ensemble des mesures permettant d'apprécier la valeur de l'appareil auditif.
— ENCYCL. L'*audiométrie* se pratique avec un audiomètre ; l'écouteur étant placé contre l'oreille, ou le vibrateur contre la mastoïde, on produit un son de fréquence donnée, dont l'intensité est augmentée jusqu'à ce que le patient entende ; on détermine ainsi le *seuil d'audition ;* en répétant pour plusieurs fréquences la même mesure, on établit une courbe dite « tonale ». En remplaçant le son fixe par la voix liminaire (microphone), on peut déterminer le seuil de compréhension des mots : c'est l'audiométrie *vocale.* (→ Biblio.)

AUDION n. m. Radiotechn. Nom primitivement donné à la lampe triode.

AUDIOPHONE ou **AUDIPHONE** n. m. Instrument acoustique servant à renforcer les sons.
— ENCYCL. L'*audiophone* consiste en une plaque de caoutchouc durci ou de carton verni, qui reçoit sur une large surface les ondes sonores. Le bord supérieur est muni d'une petite plaque métallique que l'on applique sur les dents ou l'os zygomatique. L'action de l'instrument repose sur le renforcement des sons par les os de la tête.

AUDIO-VISUEL, ELLE ou **AUDIOVISUEL, ELLE** adj. Qui concerne à la fois l'ouïe et la vue.
— Pédag. *Enseignement audio-visuel,* méthode d'enseignement fondée sur la sensibilité visuelle et auditive de l'enfant. (Cet enseignement consiste surtout en images ou en films commentés par le maître aux élèves.)

AUDISIO (Guglielmo), ecclésiastique, professeur et journaliste italien (Bra, Piémont, 1802 - Rome 1882). Il enseigna aux universités de Turin puis de Rome, fonda un périodique et défendit le catholicisme libéral.

AUDITEUR, TRICE n. (lat. *auditor, -trix ;* de *audire,* entendre). Personne qui écoute un discours, une lecture, une émission radiophonique, un cours professoral, etc. : *Le courrier des auditeurs de la radio.* ‖ *Auditeur libre,* celui qui suit les cours des écoles publiques, sans avoir passé l'examen d'entrée et sans se destiner aux carrières auxquelles ces cours préparent. ‖ *Auditeur de justice,* dénomination des élèves du Centre* national des études judiciaires.
— Dr. *Auditeur au Conseil d'Etat, auditeur à la Cour des comptes,* v. part. *encycl.*
— Dr. anc. Personne commise pour l'instruction d'un procès ou pour la rédaction d'un rapport juridique. ‖ Notaire ou témoin assistant à la passation ou à la lecture d'un acte, et qui y apposait sa signature.
— Hist. mil. Au XVIe s., officier subalterne de cavalerie, chargé de missions de police. (Cette fonction existait surtout dans les cavaleries espagnole, flamande et napolitaine.) ‖ Dans certaines armées étrangères, notamment en Belgique, fonctionnaire du service de la justice militaire.
— Hist. relig. Nom donné aux catéchumènes de premier ordre, chez les chrétiens de la primitive Eglise. ‖ Pénitent non encore jugé digne de la communion, mais qui était arrivé au second degré de son épreuve. ‖ Catégorie de fidèles manichéens (par opposition à *parfait*). ‖ *Auditeur conventuel* ou *collégial,* religieux chargé d'examiner et de régler les comptes d'un monastère. ‖ *Auditeur de nonciature,* conseiller diplomatique du nonce. ‖ *Auditeur de rote,* v. ROTE.
— ENCYCL. Dr. Les *auditeurs au Conseil d'Etat* et les *auditeurs à la Cour des comptes* ont été institués par Napoléon Ier, qui y voyait une véritable pépinière d'administrateurs. Les auditeurs, en effet, se contentaient d'assister aux travaux de ces grands corps pour se rompre aux difficultés de l'Administration ; ils étaient ensuite nommés aux postes actifs. Leur rôle s'est progressivement transformé ; ils participent aux travaux et font désormais — en général — carrière au Conseil d'Etat ou à la Cour des comptes ; l'auditorat n'est plus que le degré inférieur de la hiérarchie de ces corps. Les uns comme les autres sont recrutés parmi les meilleurs élèves de l'Ecole nationale d'administration.

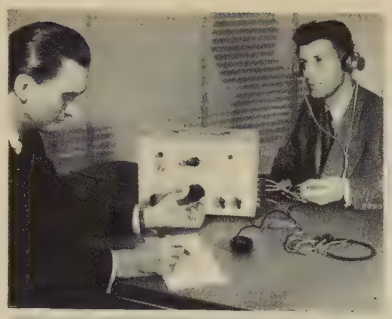

audiométrie tonale établissement d'un audiogramme

⊏ conduction osseuse
○ conduction aérienne

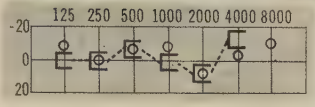

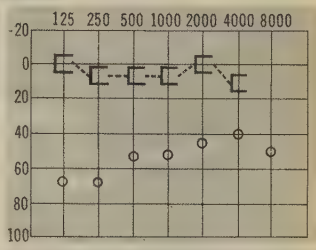

audiogrammes
en haut, audition normale
à droite, surdité de transmission
ci-dessous, surdité de perception
à droite, forme mixte

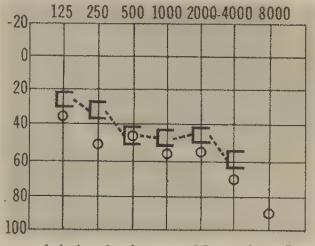

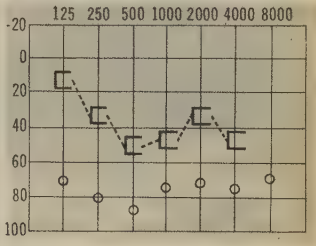

AUDITIF, IVE adj. (du lat. *auditus,* entendu). Qui appartient à l'ouïe ou à l'oreille, organe de l'ouïe : *Appareil de correction auditive.*
— Anat. *Bulbe auditif,* poche membraneuse à la surface de laquelle s'épanouit le nerf auditif. ‖ *Conduit auditif externe,* canal qui s'étend du fond de la conque de l'oreille à la caisse du tympan. (Syn. CONDUIT AURICULAIRE.) ‖ *Conduit auditif interne,* canal creusé dans l'épaisseur du rocher, et dans lequel se trouve le nerf auditif. ‖ *Nerf auditif,* nerf de l'ouïe, huitième paire des nerfs crâniens. ‖ *Vésicule auditive,* organe auditif des invertébrés, appelé aussi OTOCUSTE.
◆ N. Type d'homme plus sensible aux perceptions auditives qu'aux perceptions visuelles : *Les grands poètes ont été des « auditifs », non des visionnaires* (A. Breton).
— ENCYCL. O. R. L. Les *appareils de correction auditive* permettent de rétablir une audition normale chez les *malentendants.* Ces

AUDINCOURT
autel de l'église
tapisserie de l'Eucharistie
par Fernand Léger

appareil de correction **auditive** dissimulable, l'appareil est relié par un fil à l'écouteur placé dans l'oreille

Edmond AUDRAN

appareils doivent être réglés spécialement pour chaque forme de surdité (correction des sons graves, des sons aigus, ou de l'ensemble du registre sonore). Ils se composent d'un microphone, d'un amplificateur à gain réglable et d'un écouteur (ou d'un vibrateur pour conduction osseuse, dans certains cas). L'utilisation des *transistors* a permis la réalisation d'appareils de volume réduit fonctionnant sur de faibles tensions (de 1,5 à 3,6 V).

AUDITION n. f. (lat. *auditio*). Action d'entendre, d'écouter : *Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à la première audition.*

— Music-hall et Théâtr. Présentation par un artiste de son numéro, en vue d'obtenir un engagement.

— Physiol. Perception des sons. || *Audition active,* celle qui a lieu quand on prête l'oreille. || *Audition passive,* celle qui a lieu quand on entend ce qu'on n'écoute pas, ou indépendamment de tout effort pour entendre. || *Audition colorée,* association, à l'audition de certains sons, d'une image colorée.

— Procéd. *Audition des témoins,* action d'entendre les dépositions des témoins. || *Audition catégorique,* interpellation faite à la partie adverse de s'expliquer franchement devant la justice.

— Encycl. Physiol. L'*audition* résulte de l'excitation, par des ondes sonores, des terminaisons du nerf auditif, excitation qui se transmet au centre auditif et donne lieu à une sensation. Les ondes sonores sont des vibrations du milieu matériel et surtout de l'air, qui ne sont perçues que quand leur nombre, par seconde, est supérieur à 16 et inférieur à 30 000 ; elles parviennent au nerf auditif par l'intermédiaire de l'oreille. L'oreille externe, ou pavillon et conduit auditif externe, recueille les vibrations sonores comme un cornet acoustique. Ainsi recueillies, elles parviennent au tympan, qui les communique, par la chaîne des osselets et l'air de la caisse, à l'oreille interne. L'air de la caisse provient de la trompe d'Eustache, qui sert ainsi à maintenir l'égalité de pression, nécessaire à une bonne audition, entre les deux faces du tympan. C'est l'oreille interne qui est l'organe essentiel de l'audition, car elle reçoit et transmet, à travers des liquides, la périlymphe et l'endolymphe, les vibrations aux cellules ciliées des taches et des crêtes acoustiques et de l'organe de Corti, dans lesquelles se terminent les filets du nerf auditif, et la sensation variable qui en résulte permet de connaître les qualités du son.

Ces qualités sont : l'*intensité,* qui dépend de l'amplitude des vibrations (ce sont principalement les cellules ciliées des taches acoustiques qui renseignent sur l'intensité des *bruits,* lesquels se distinguent par la non-périodicité des vibrations, alors que dans les sons dits *musicaux* les vibrations sont périodiques et régulières) ; la *hauteur,* qui dépend du nombre des vibrations par seconde (ce sont les cellules de Corti, au nombre de 6 000 environ et de longueur différente, qui, adaptées chacune à répondre à un nombre déterminé de vibrations par seconde, renseignent sur la hauteur du son) ; le *timbre,* enfin, qui résulte de la superposition, au son fondamental, d'harmoniques, c'est-à-dire de multiples simples, 2, 3, 4, du nombre des vibrations par seconde du son fondamental. Enfin, la notion de la *direction* d'où proviennent les sons est fournie par la *différence de phase* des vibrations arrivant aux deux oreilles ; l'audition bi-auriculaire est donc nécessaire à la localisation précise de l'origine d'un son ; toutefois, l'audition par une seule oreille permet une appréciation grossière de la direction, par déplacement de l'oreille vers le maximum d'intensité.

La durée de la sensation auditive dépasse celle de l'excitation sonore. Quand on a entendu, pendant un temps suffisant, un son ou un bruit violent, on en conserve l'impression après qu'il a cessé. L'étendue de cette sensibilité est très variable : elle augmente avec l'habitude, l'exercice, l'éducation ; diminue avec la fatigue, l'inflammation de l'organe, les lésions du centre auditif, ces dernières pouvant l'abolir. Normalement, les impressions auditives nous parviennent par l'oreille moyenne, mais elles peuvent aussi nous atteindre par des ébranlements de la boîte crânienne et des dents, se communiquant à l'oreille interne. (→ Biblio.)

AUDITIONNER v. intr. Pour un artiste, présenter son numéro en public ou en privé, en vue d'obtenir un engagement : *Elle auditionne devant le directeur.*

◆ V. tr. Entendre un artiste présenter son numéro : *Le directeur auditionne les candidats.*

AUDITOIRE n. m. (lat. *auditorium ;* de *audire,* entendre). Lieu où se tiennent les audiences d'un tribunal. || Ensemble des personnes qui assistent aux débats d'une affaire. || *Par extens.* L'ensemble des auditeurs : *Je racontais un conte | A quatre ou cinq marmots, auditoire choisi* (Hugo).

— Hist. relig. Partie des anciennes églises où les assistants recevaient debout l'instruction de leur pasteur. || Sous la Réforme, salle où se discutaient les questions ecclésiastiques.

AUDITORAT ou **AUDITORIAT** n. m. Grade ou fonction d'auditeur.

AUDITORIUM [rjɔm] n. m. (mot lat. désignant le lieu de réunion où l'on s'assemblait pour écouter la lecture des œuvres des auteurs). Salle pour l'audition d'une œuvre musicale ou théâtrale, pour les émissions de radio ou de télévision, ou pour les enregistrements sonores.

AUDLEY DE WALDEN (Thomas Audley, baron) [1488-1544]. Speaker de la Chambre des communes (1529), lord chancelier (1533), il dirigea les procès intentés à l'évêque Fisher, à Thomas More (1535) et à Anne Boleyn (1536), et servit docilement la politique religieuse de Henri VIII.

AUDO (Joseph), catholicos des Chaldéens catholiques de 1847 à 1878 (1790-1878). Il contribua à ramener des nestoriens à la foi catholique, mais s'attira des difficultés avec le Saint-Siège en cherchant à étendre sa juridiction sur les Chaldéens du Malabar et en protestant contre la définition de l'infaillibilité pontificale.

AUDOMAROIS, OISE adj. et n. (du lat. *Audomarus,* Omer). Relatif à Saint-Omer ; habitant ou originaire de cette ville.

AUDONIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Saint-Ouen ; habitant ou originaire de cette ville.

AUDOUARD (Mathieu François Maxence), médecin français (Castres 1776 - Paris 1856). Médecin en chef dans les armées de l'Empire, il se dévoua lors de la fièvre jaune qui sévit à Barcelone en 1821, et des diverses épidémies de choléra.

AUDOUIN (François-Xavier), révolutionnaire français (Limoges 1766 - Paris 1837). Vicaire à Limoges, il vint à Paris juste avant la Révolution. Jacobin zélé, il devint membre de la municipalité parisienne et commissaire en Vendée. Incarcéré à cause de son civisme intempestif, libéré à la suite du 13-Vendémiaire, il fut, sous le Consulat, secrétaire du département des forêts.

AUDOUX (Marguerite), romancière française (Sancoins 1863 - Saint-Raphaël 1937). Ancienne pupille de l'Assistance publique, elle fut placée comme servante dans une ferme, et vint s'établir couturière à Paris, où elle fréquenta les milieux littéraires de la rive gauche et rencontra Charles-Louis Philippe. En 1910, une préface d'Octave Mirbeau lança son roman *Marie-Claire,* auquel elle devait donner une suite, en 1919, avec *l'Atelier de Marie-Claire.* C'est une transposition de sa propre vie, qui atteint, par son réalisme sincère, à une très forte émotion. (→ Biblio.)

AUDOVÈRE, première femme du roi de Neustrie Chilpéric Ier, qui la répudia vers 567 et la fit étrangler en 580, dans le couvent où elle s'était retirée. Ses fils furent tués également.

AUDRADE, appelé aussi **Modicus** (« le Petit »), visionnaire, chorévêque de Sens († v. 854). Il a écrit le recueil de ses prétendues révélations, qui impressionnèrent Charles le Chauve : *Liber revelationum.* Il avait aussi composé un poème, *Fons vitæ,* qu'il présenta au pape Léon IV. Le concile réuni à Paris en 849 le déposa et supprima la fonction de chorévêque.

AUDRAN (les), famille d'artistes français, graveurs, peintres, sculpteurs ou tapissiers : — Charles (Paris 1594 - *id.* 1674), graveur ; — Claude Ier (Paris 1597- Lyon 1677), qui reçut les leçons de son frère Charles et fut aussi graveur ; — Germain (Lyon 1631 - *id.* 1710), neveu des deux précédents, également graveur. Il dut sa formation à son oncle Charles ; — Claude II, peintre (Lyon 1639 - Paris 1684), frère de Germain. Élève de Perrier et de Vairix, membre de l'Académie en 1675, il fit partie de l'équipe de Lebrun et décora les voussures des salons de Diane et de Mars, à Versailles. Il peignit aussi pour les châteaux de Saint-Germain et de Sceaux, et, pour les chartreux, trois toiles qui se trouvent à Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, à Paris. Citons, au Louvre, *Vulcain et Vénus ;* — Gérard II (Lyon 1640 - Paris 1703), graveur, frère de Claude II et de Germain. Élève de son oncle Charles et, à Rome, de Carlo Maratta, il est le plus célèbre de la famille. Reçu académicien en 1674, il dirigea l'atelier de gravure de la manufacture royale des Meubles de la Couronne, et fit de nombreux élèves. Graveur attitré de Lebrun, puis de Mignard, ses estampes d'après *les Batailles d'Alexandre, la Petite Galerie de Versailles* ou *la Coupole du Val-de-Grâce* ont beaucoup contribué au succès de ces œuvres, qu'elles dépassent souvent sous le rapport de l'autorité du dessin et du style. La plupart des graveurs du XVIIIe s. adoptèrent sa technique du burin et de l'eau-forte ; — Claude III (Lyon 1657 -Paris 1734), peintre d'arabesques, fils de Germain, dont il reçut les leçons. Il travailla à Meudon, à La Muette, à Marly, et fut nommé concierge du palais du Luxembourg. C'est là que Watteau, devenu son aide vers 1708, put étudier les Rubens de la galerie Médicis ; — Gabriel (Lyon 1659 - les Gobelins 1740), peintre et sculpteur, fils de Germain ; — Benoît Ier (Lyon 1661 - Louzouer 1721), frère de Gabriel, fut graveur (Académie, 1709). On lui doit notamment des vignettes pour *Daphnis et Chloé* (1718) ; — Jean (Lyon 1667 - les Gobelins 1750), frère de Benoît, graveur. Fut reçu académicien en 1708 ; — Louis (Lyon 1670 - Paris 1712), graveur, fils de Germain, neveu de Gérard, dont il reçut les leçons ; — Benoît II (Paris 1698 - *id.* 1772), fils de Benoît Ier. On le considère comme un des meilleurs interprètes de Watteau, dont il grava un certain nombre des *Figures de différents caractères ;* — Michel (Paris 1701 - les Gobelins 1771), frère de Benoît II, fut entrepreneur des tapisseries du roi aux Gobelins ; — Benoît III (né en 1740), fils du précédent, fut graveur amateur ; — Gérard Ier († 1681), dont la filiation est incertaine, fut graveur ; — Joseph († 1795), le dernier des Audran, entrepreneur de tapisseries des Gobelins ; — Jean, fils de Michel, directeur des Gobelins en 1792. (→ Biblio.)

AUDRAN (Marius), chanteur français (Aix-en-Provence 1816 - Marseille 1887). De 1842 à 1852, il chanta à l'Opéra-Comique. En 1863, il fut nommé professeur au Conservatoire de Marseille.

AUDRAN (Edmond), compositeur français (Lyon 1842 - Tierceville 1901). Élève de l'école Niedermeyer, puis maître de chapelle à Saint-Joseph de Marseille, il composa nombre d'opéras et d'opéras-comiques, d'une gaieté facile et spontanée : *le Grand Mogol* (1877), *la Mascotte* (1880), *Miss Helyett* (1890), *la Duchesse de Ferrare* (1895), etc.

AUDREIN (Yves Marie), membre de l'Assemblée législative et de la Convention (Gouarec 1741 - Briec 1800). Evêque constitutionnel de Quimper, il vota la mort du roi avec sursis. Il fut assassiné par des chouans.

AUDRESSELLES, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Boulogne-sur-Mer), sur la côte du Boulonnais, au sud du cap Gris-Nez ; 430 hab. (en dehors de la saison). Eglise du XIVe s., endommagée en 1944. Station balnéaire. Pêche.

AUDRUICQ, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. de Saint-Omer), en Flandre, au sud-est de Calais ; 3 033 hab. (1 784 aggl.) [*Audruicquois*]. Restes de remparts. Eglise et château du XVIIIe s. Fonderie de fonte.

AUDRY DE PUYRAVAULT (Pierre), industriel et homme politique français (Puyravault 1783 - Maisons-Laffitte 1852). Député de l'opposition sous la Restauration, il participa à l'organisation de la révolution de 1830 et fut nommé membre de la commission provisoire. Député de la gauche dynastique de 1831 à 1837, il reparut en 1848 à l'Assemblée Constituante.

Phot. Larousse, Petit.

AUDUBON (Jean-Jacques), ornithologiste américain (Louisiane v. 1780 - New York 1851). Ses parents, d'origine française, l'envoyèrent compléter son éducation à Paris, où il étudia le dessin sous David. A son retour en Amérique, il parcourut les régions les plus inexplorées de l'Amérique du Nord, et étudia les oiseaux et les quadrupèdes. Il a publié *les Oiseaux d'Amérique* (avec cent planches coloriées) [1830], puis *les Quadrupèdes de l'Amérique* (1846 à 1850). Chez lui l'écrivain égale le peintre et le savant.

AUDUMLA, vache mythique de la théogonie scandinave. D'après l'Edda, la vie se manifesta d'abord par deux êtres : le géant Ymer et la vache Audumla. Celle-ci nourrit de son lait le géant et, en léchant les glaces salées pour se nourrir, elle les fit fondre, et de cette eau naquit un autre géant, Buri, le père de Börr, lui-même père des trois dieux ases : Odin, Vili et Vé.

AUDUN-LE-ROMAN, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Briey), au N. de Briey ; 2 939 hab. [*Audunois*]. Métallurgie.

AUDUN-LE-TICHE, comm. de la Moselle (arrond. de Thionville-Ouest), près de la frontière du Luxembourg ; 7 103 hab. Mines de fer. Sidérurgie. Son surnom (*le Tiche,* de l'allem. *Deutsch*), opposé à Audun-*le-Roman,* marque l'ancienne limite des langues allemande et française dans la région.

AUE, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Karl-Marx-Stadt), dans l'Erzgebirge, au S.-E. de Zwickau, sur la Mulde ; 32 800 hab. Industries textiles. — Aux environs, importantes exploitations de minerai d'uranium et usines de concentration.

AUE (Hartmann von). V. HARTMANN VON AUE.

AUENBRUGGER (Leopold), connu aussi sous le nom de **Avenbrugger,** médecin allemand (Graz 1722 - Vienne 1809). Il eut le premier l'idée de la méthode de percussion pour le diagnostic des maladies internes.

AUER (Ignaz), homme politique allemand (Dommelstadt, Bavière, 1846 - Berlin 1907) Excellent orateur, il fut un des chefs du parti socialiste et fit longtemps partie du Reichstag.

AUER (Karl), baron **von Welsbach,** chimiste autrichien (Vienne 1858 - château de Welsbach, Carinthie, 1929). Il étudia la chimie avec Bunsen à l'université de Heidelberg, et entreprit des recherches sur les terres rares, réussissant à obtenir certains de leurs métaux à l'état pur : le cérium, par exemple ; enfin, il sépara le praséodyme et le néodyme. C'est l'étude spectroscopique de ces éléments qui l'amena à l'invention du manchon à oxyde de thorium qui porte son nom (1895). Ses travaux portèrent également sur l'ampoule électrique à filament d'osmium, puis de tungstène, et sur les propriétés pyrophoriques du ferrocérium.

Auer (bec). V. INCANDESCENCE.

Auer (corps d'). Hématol. Inclusions cytoplasmiques rencontrées dans les cellules leucémiques, presque pathognomoniques de la leucose aiguë.

AUERBACH, v. d'Allemagne (Allem. orient., district de Karl-Marx-Stadt), dans l'Erzgebirge, au S. de Zwickau ; 20 200 hab. Industries textiles : cotonnades, lingerie, dentelles et broderies, ganteries ; fabriques de tapis. — Aux environs, sanatoriums.

AUERBACH (Heinrich Stromer), professeur de médecine et sénateur à Leipzig (1482-1542). Il fit construire à Leipzig une maison célèbre parce que la tradition y place la fameuse cave de la scène du premier *Faust,* qui porte son nom (*Auerbachs Keller*).

AUERBACH (Berthold), romancier allemand (Nordstetten 1812 - Cannes 1882). Il publia des romans, mais se rendit surtout populaire par des récits agréables et d'une observation exacte : *Récits villageois de la Forêt-Noire* (1843), *Nouvelle Série d'histoires de village, Veillées allemandes* (1850).

AUERBACHITE n. f. (de *Auerbach,* n. pr.). Minér. Variété de zircon radio-actif.

AUERLITE n. f. Minér. Silicophosphate naturel de zirconium et d'yttrium.

AUERSPERG, famille de Carniole, dont on trouve les traces dès le XIe s., et dont certains membres ont joué un rôle dans la politique ou la littérature en Autriche. Citons, entre autres : le prince KARL WILHELM (Vienne 1814 - Prague 1890). Conseiller intime de l'empereur d'Autriche, il se signala par ses idées libérales à la Diète de Bohême, devint président de la Chambre des seigneurs en Autriche (1861), et fut, de janvier à septembre 1868, président du ministère cisleithan. Après avoir combattu dans les rangs de l'opposition, il redevint, de 1871 à 1879, président de la Chambre des seigneurs ; — Son frère, le prince ADOLF (1821 - château de Goldegg, près de Sankt Pölten, 1885), fut membre de la Diète de Bohême, puis membre à vie de la Chambre des seigneurs. Il se montra un énergique défenseur de la politique allemande constitutionnelle. Président du cabinet cisleithan de novembre 1871 à février 1879 ; — Un autre membre de la famille, et sans doute le plus célèbre, est ANTON ALEXANDER, comte **von Auersperg,** plus connu sous le nom de Anastasius *Grün**.

AUERSTEDT ou **AUERSTAEDT,** village d'Allemagne (Allem. orient., district de Halle), au N.-E. de Weimar. Victoire de Davout sur les Prussiens (14 oct. 1806).

Auerstedt (bataille d'), victoire française remportée sur les Prussiens par le maréchal Davout, le même jour que Napoléon livrait et gagnait la bataille d'Iéna*, à 20 km au S. (14 oct. 1806). Chargé par l'Empereur d'une manœuvre d'enveloppement avec son seul corps d'armée — 26 000 hommes —, Davout se heurta à la moitié de l'armée prussienne commandée par le duc de Brunswick et la mit en déroute. Brunswick et deux autres généraux prussiens furent tués, 115 canons pris. Davout reçut le titre de *duc d'Auerstedt.*

AUERSWALD (Rudolf von), homme d'Etat prussien (Marienwerder 1795 - Berlin 1866). De juin à septembre 1848, il fut président du ministère, ministre des Affaires étrangères et membre de l'Assemblée nationale. Appelé en 1858 à faire partie du ministère de la *Nouvelle-Ere,* il entreprit la réorganisation de l'armée et demeura en fonction jusqu'à l'arrivée de Bismarck (1862).

AUERSWALD (Alfred von), homme d'Etat prussien (Marienwerder 1797 - Berlin 1870), frère du précédent. Président de la Prusse-Orientale en 1847, il fit partie, de mars à juin 1848, du cabinet formé par Camphausen.

AUFFAY, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), dans le pays de Caux ; 1 411 hab. (1 159 aggl.). Eglise des XIe, XIIIe, XIVe et XVIe s., restaurée au XIXe s., endommagée en 1940. Sucrerie. Rouissage du lin.

AUFIDIUS BASSUS, historien du temps de Tibère, auteur d'une histoire romaine qui fut continuée par Pline l'Ancien. Il n'en reste que d'infimes fragments.

AUFIDIUS VICTORINUS (Caius), deux fois consul, préfet de Rome en 180 apr. J.-C., gendre et correspondant de Fronton, ami d'Antonin le Pieux et de Marc Aurèle.

AUFRECHT (Theodor), sanskritiste allemand (Leschnitz 1822 - Bonn 1907). Auteur d'ouvrages sur la littérature sanskrite et la grammaire comparée.

AUFSCHNAITER (Benedict Anton), compositeur allemand (Kitzbühel 1665 - Passau 1742). En 1705, il succéda à G. Muffat à la cathédrale de Passau. On lui doit des sonates à cinq (*Concors discordia,* 1695), des sonates d'Eglise pour quatre instruments à cordes et b. c. (*Dulcis fidium harmonia*), des offertoires (*Aquila clangens*), des psaumes (*Cymbalum Davidis,* 1729).

AUGAGNEUR (Victor), médecin, chirurgien et homme politique français (Lyon 1855-Le Vésinet 1931). Professeur à la faculté de médecine de Lyon, il devint maire de Lyon en 1900 et adopta des mesures pour diminuer l'alcoolisme. Député du Rhône en 1904, il se montra l'adversaire résolu de la réglementation de la police des mœurs. Il fut gouverneur général de Madagascar de 1905 à 1910, ministre des Travaux publics en 1911-1912, de l'Instruction publique en 1914, de la Marine en 1914-1915. Il devint, en 1920, gouverneur général de l'A.-E. F.

AUGE n. f. (lat. *alveus,* bassin). Récipient en pierre, en bois ou en tôle, servant à donner à boire ou à manger aux animaux. (Ce mot est plus spécialement utilisé pour le porc ; pour le cheval et le bœuf, on parle de *mangeoire* ou d'*abreuvoir ;* de *crèche,* pour le mouton.)

— Antiq. *Supplice des auges,* supplice usité chez les anciens Perses, qui consistait à enfermer dans deux auges, placées l'une sur l'autre, celui qu'on voulait punir.

— Econ. rur. *Engraissement à l'auge,* mode particulier d'élevage sédentaire constituant l'étape finale du circuit de production de la viande (bovine surtout), qui, des « naisseurs », passe ensuite par les « éleveurs », pour se terminer par les « engraisseurs ».

— Electr. *Pile à auges,* pile de Volta établie dans une boîte rectangulaire en bois enduite intérieurement d'un mastic isolant. (Les plaques de cuivre et de zinc sont soudées entre elles deux à deux, et placées parallèlement aux petits côtés de la boîte, à peu de distance les unes des autres ; les intervalles qu'elles laissent entre elles [*auges*] contiennent le liquide acidulé.)

— Géol. Synclinal. (Peu us.)

— Géomorphol. Vallée à fond plat et à versants raides. (Le sens du terme s'est habituellement restreint aux vallées de ce type qui ont été façonnées par les glaciers. Mieux vaudrait lui garder un sens purement topographique et le préciser par un adjectif, car nombre de ces vallées ne sont pas dues aux glaciers.)

— Grav. Récipient recevant l'eau-forte que le graveur jette sur la planche. (On l'appelle aussi AUGET.)

— Technol. Rigole qui conduit l'eau à un réservoir, ou qui l'amène à la roue d'un moulin. || Canal de bois mobile et dont on se sert pour l'épuisement des eaux. || Récipient en bois dans lequel les maçons, les cimentiers, délaient du plâtre, du mortier, de la terre, du ciment, etc. || Lavabo collectif, en tôle galvanisée en général, et d'aspect esthétique peu soigné. || Chez les forgerons, les serruriers, les couteliers, baquet plein d'eau servant à animer le feu, ou à rafraîchir les outils. || Récipient dans lequel le plombier coule les tables de plomb avant le laminage. || *Auge à soupape,* caisse employée pour les épuisements et munie à son fond d'une soupape que la pression extérieure de l'eau ouvre dans la descente, et que la pression intérieure ferme dans le mouvement opposé. || *Roue à auges,* roue à augets*.

— Verr. Récipient de bois creusé, où le verrier refroidit ses ferrements.

— Zootechn. Espace compris entre les deux branches du maxillaire inférieur du cheval.

— ENCYCL. Zootechn. L'*auge du cheval* doit être large et bien évidée, à surface assez considérable pour permettre une respiration facile. Les ganglions situés dans cette région sont petits, roulants et insensibles, dans l'état de santé. Dans toutes les maladies des cavités nasales, ils s'engorgent et prennent des caractères différents selon les affections.

AUGE (pays d'), région de la Normandie (Calvados), entre les vallées de la Touques et de la Dives (dite *vallée d'Auge*). [Hab. *Augerons.*] Quelques fragments du plateau de craie, découpé par les rivières, portent des céréales sur les plaques de limon, des bouquets de bois sur l'argile à silex. Mais le paysage caractéristique est formé par les prairies des fonds de vallées. Les fromages

auges

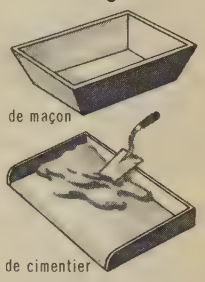

Karl AUER

haras au pays d'AUGE

Phot. Bildarchiv d'Osterreich nationalbibl., Goldner.

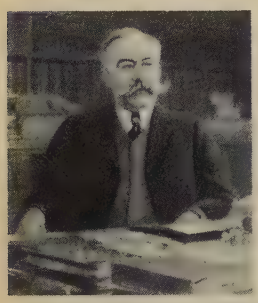

Claude AUGÉ
par de Laubadère, en 1909

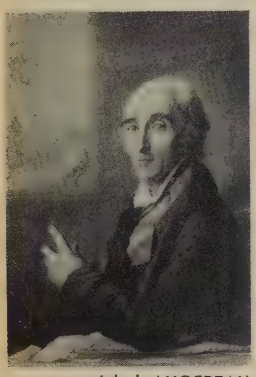

maréchal AUGEREAU
par Heinsius
musée Carnavalet

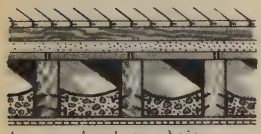

dans un plancher en bois

dans un plancher en fer

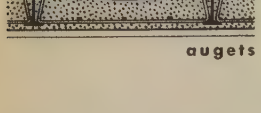

augets

Emile AUGIER
par Dubufe
musée de Versailles

de cette région d'élevage sont célèbres : pont-l'évêque, camembert, livarot. Le pays d'Auge est, en outre, gros producteur de cidre et de calvados. L'habitat est dispersé ; la moyenne propriété et la moyenne exploitation dominent. Les bourgs-marchés et les villes (Lisieux, Pont-l'Evêque) sont dans les vallées. La côte est une grande région touristique (Trouville, Deauville). [→ Biblio.]

AUGÉ ou **AUGÊ**, une des Heures. — Fille d'Aléos, roi de Tégée. Devenue prêtresse d'Athéna, elle fut séduite par Héraclès. Après la naissance de leur fils Télèphe, elle s'enfuit en Mysie, où elle devint femme de Teuthias. Plus tard, elle faillit épouser son fils sans le reconnaître.

AUGÉ (Claude), éditeur et lexicographe français (L'Isle-Jourdain 1854 - Fontainebleau 1924). Il quitta l'enseignement pour entrer à la Librairie Larousse, dont il devint, en 1885, un des directeurs. Il commença par écrire pour l'éducation musicale des œuvres d'une méthode sûre, claire et attrayante. Pour l'enseignement, il composa encore un *Cours d'histoire* et un *Cours de grammaire* (1890-1895). Mais il est plus connu encore par la série des dictionnaires dont il a, en digne successeur de Pierre Larousse, dirigé la publication : *Nouveau Larousse illustré*, en sept volumes (1897-1904) ; *Dictionnaire complet illustré* (1889), devenu en 1906 *Petit Larousse illustré* et, en 1924, *Nouveau Petit Larousse illustré ; Larousse pour tous* (1907) et *Larousse universel* (1922). Il fonda en 1907 le *Larousse Mensuel illustré*. Toutes ces œuvres attestent l'activité, la volonté, l'esprit de suite, la largeur d'esprit de leur créateur.

AUGÉ (Paul), éditeur français (L'Isle-Jourdain 1881 - Cabourg 1951). Fils de Claude Augé, il devint, en 1920, un des directeurs de la Librairie Larousse et s'occupa plus particulièrement de la rédaction des dictionnaires. Il dirigea le *Larousse du XXe siècle* (1928-1933), le *Grand Mémento* (1936), le *Nouveau Larousse universel* (1948), et publia de nombreux ouvrages.

AUGEARD (Mathieu), jurisconsulte français (Tours 1673 - Paris 1751), avocat au parlement de Paris. Il continua le *Journal du Palais*, en publiant des *Arrêts* notables des différents tribunaux du royaume.

AUGEARD (Jacques Matthieu), fermier général (1768) et secrétaire des commandements de la reine (1777) [Bordeaux 1731-Paris 1805]. Il avait d'abord été procureur du roi au bureau des finances de Tours. Auteur de *Mémoires secrets*, très sévères pour l'administration des finances, la cour et le gouvernement de l'Ancien Régime.

AUGÉE n. f. Ce que peut contenir une auge : *Le porc avale son augée avec voracité.*

AUGÉ-LARIBÉ (Michel), économiste français (Montpellier 1876 - Paris 1954). Secrétaire administratif de la Société des viticulteurs de France (de 1906 à 1913), il fut, à partir de 1922, délégué de la France au comité permanent de l'Institut international d'agriculture. En 1945, il fut nommé directeur des études et de la documentation au ministère de l'Agriculture. Auteur d'ouvrages sur les questions agricoles et d'une étude sur le musicien *Messager* (1951).

AUGÉLITE n. f. Minér. Phosphate hydraté d'aluminium.

AUGELOT n. m. Petite fosse carrée, que l'on creuse pour y planter un pied de vigne.

AUGER v. tr. Constr. En maçonnerie, former, avec un peu de plâtre gâché, une petite gouttière au bord d'un joint de deux pierres, dans lequel on veut verser du ciment très liquide pour le remplir.
— Technol. Plier en forme de gouttière une des extrémités d'un morceau de fer plat.

AUGER (Edmond), jésuite français (Allemanche, Champagne, 1530 - Côme 1591). Prédicateur et controversiste, auteur d'un *catéchisme* populaire. Confesseur d'Henri III.

AUGER ou **AUGET** (Paul), compositeur et chanteur français (Pontoise v. 1592 - Paris 1660). Surintendant de la Musique de la Chambre du roi (1625), il a composé des airs de Cour et collaboré au *Ballet de la douairière de Billebahaut* (1626) et au *Ballet du Sérieux et du Grotesque* (1627).

AUGER (Louis Simon), érudit et critique français (Paris 1772 - † par suicide à Meulan 1829). Auteur de *Mélanges philosophiques et littéraires* (1828). [Acad. fr. 1816 ; secrétaire perpétuel 1816-1817.]

AUGER (Hippolyte), écrivain français (Auxerre 1797 - Paris 1881). Il a écrit des romans, des mélodrames, dont quelques-uns, comme *Pauvre Mère !* (1838), ont eu un grand succès, ainsi qu'une *Physiologie du théâtre* (1839-1840), contenant l'histoire des théâtres de Paris.

AUGER (Pierre Victor), physicien français (Paris 1899). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il a été professeur de physique à la Sorbonne (1937), directeur de l'enseignement supérieur (1945), directeur du département des sciences à l'Unesco (1946). Spécialiste des rayons cosmiques, il est surtout connu pour la découverte de l'effet qui porte son nom (1925).

Auger (EFFET). Physiq. nucl. Transition d'un atome d'un état d'excitation électronique à un autre par émission d'un électron.

AUGEREAU (Antoine), graveur de poinçons et imprimeur français (Paris 1485 - *id.* 1534). Il joua un rôle important dans l'adoption des caractères romains et l'emploi des accents dans la typographie, et eut pour élève Claude Garamond. Impliqué dans l'affaire des Placards, il fut soupçonné d'hérésie, condamné et exécuté place Maubert.

AUGEREAU (Pierre François Charles), duc **de Castiglione**, maréchal et pair de France (Paris 1757 - La Houssaye 1816). Fils d'un domestique et d'une fruitière, il s'engagea d'abord dans les troupes napolitaines, puis, en 1792, dans les armées françaises ; il s'y conduisit si brillamment, tant en Vendée qu'aux Pyrénées, qu'en 1795 il était déjà général de division. Pendant la campagne d'Italie, il prit Castiglione et se signala dans tous les combats. Envoyé à Paris en février 1797 pour y porter les trophées de drapeaux, il y revint la même année, mis à la disposition du Directoire par Bonaparte pour exécuter le coup d'Etat du 18-Fructidor (4 sept. 1797). Napoléon le fit maréchal, duc de Castiglione. Augereau prit une part active à toutes les campagnes de l'Empire, combattit glorieusement à Iéna, à Eylau, en Espagne, à Leipzig. Il fut un des premiers à se rallier à Louis XVIII, qui le nomma pair de France, mais il refusa en 1815 de siéger au procès du maréchal Ney. Entreprenant et courageux, il était meilleur exécutant que tacticien. Il avait une réputation de pillard ; les « fourgons d'Augereau » sont restés légendaires. (→ Biblio.)

AUGEROLLES, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Thiers), dans le N. du Forez ; 1 271 hab. (327 aggl.). Eglise romane. Maison de la Renaissance.

AUGERON, ONNE adj. et n. Qui appartient au pays d'Auge ; habitant ou originaire de cette région.
— Zootechn. *Cheval de trait augeron*, race de cheval dérivée du cheval percheron, acclimatée et élevée dans le pays d'Auge.

AUGET n. m. Petite auge où l'on met la nourriture des oiseaux élevés en cage ou en parquet. || Boîte dans laquelle s'agenouillent les laveuses pour laver le linge.
— Arm. Pièce du mécanisme d'alimentation du fusil Lebel (mod. 1886), qui, alternativement, s'abaissait pour recevoir les cartouches à leur sortie du magasin (situé dans le fût sous le canon) et se relevait pour les faire passer dans le canon.
— Constr. Bassin des gouttières de plomb dans les grands bâtiments. || Scellement des solives, des lambourdes, des fers en U, pour recevoir un parquet. || Sorte d'entonnoir en plâtre fait au bord du joint de deux pierres, pour y verser le ciment servant à les sceller.
— Grav. V. AUGE.
— Mécan. Partie de la roue d'une turbine* Pelton, qui reçoit le jet d'eau sortant du distributeur. (V. AUBE.) || *Roue à augets*, roue hydraulique munie de petites auges à sa périphérie.

AUGIAS, roi légendaire d'Elide. Ses étables, contenant trois mille bœufs, n'avaient pas été nettoyées depuis longtemps. Héraclès s'en chargea, sous la promesse du dixième de ses troupeaux. Il détourna le fleuve Alphée et le fit passer à travers les écuries. Mais le roi ayant refusé la récompense, Héraclès le tua et pilla la ville.

AUGIBI n. m. Variété de cépage blanc, cultivé dans le Gard.

AUGIER (Emile), auteur dramatique français (Valence, Drôme, 1820 - Paris 1889). Il était le petit-fils de Pigault-Lebrun. Après s'être révélé comme un disciple de Ponsard et de l' « école du bon sens » dans *la Ciguë* (1844) et *le Joueur de flûte* (1851), pastiches néo-grecs, et *l'Aventurière* (1848), qui a pour cadre l'Italie de la Renaissance, Augier trouva sa voie avec *Gabrielle* (1850), comédie de mœurs contemporaines. Jusque-là, il écrivait en vers, ou plutôt en prose péniblement rimée ; désormais, il emploiera presque exclusivement la prose.
Le théâtre d'Augier comprend des comédies de mœurs et des comédies sociales. Au premier groupe appartiennent notamment : *le Mariage d'Olympe*, qui met en scène une courtisane devenue comtesse, mais qui a la nostalgie de son passé (1855), *Ceinture dorée*, qui, avant Dumas fils, aborde la question d'argent (1855), *les Lionnes pauvres*, qui flétrit la prostitution bourgeoise (1858), *Un beau mariage*, plaidoyer contre les mariages riches et la passion de paraître (1859), *Maître Guérin*, soigneuse étude d'un notaire de campagne à la fois retors et candide (1865), *Madame Caverlet*, véritable thèse en faveur du divorce (1876), *les Fourchambault*, où est traitée la question des enfants naturels (1878). Les préoccupations sociales et politiques se marquent plus particulièrement dans *le Gendre de Monsieur Poirier* (1854), et, surtout, dans *les Effrontés* (1861), *le Fils de Giboyer* (1862), *Lions et Renards* (1870) ; Augier y fait figurer le brasseur d'affaires, le bohème de lettres, l'aventurier du grand monde. Parmi ses autres pièces, on peut citer encore : *la Pierre de touche* (1854), *la Contagion* (1866), *Paul Forestier* (1868), *Jean de Thommeray* (1874). Le bon sens et l'équilibre sont d'ailleurs les caractéristiques de son esprit comme de son talent. (Acad. fr., 1857.) [→ Biblio.]

AUGITE n. f. Minér. Espèce minérale appartenant au genre pyroxène, qui se trouve dans les roches volcaniques et constitue avec le feldspath le fond de la matière des basaltes.

AUGITIQUE adj. Minér. Qui contient de l'augite ; qui est composé d'augite.

AUGMENT n. m. (lat. *augmentum*, accroissement, adjonction). Linguist. Elément adjoint dans quelques langues de la famille indo-européenne (indo-iranien, arménien, grec) à certaines formes verbales d'indicatif qui avaient valeur de passé, pour préciser cette valeur.
— ENCYCL. L'*augment* était un élément préposé, originellement indépendant de la forme verbale ; en grec homérique, en sanskrit védique, son emploi n'est pas constant ; un lien apparaît entre l'étendue des formes et la présence ou l'absence de l'augment : ainsi en arménien il n'est employé que dans des formes qui, sans lui, seraient monosyllabiques. L'augment consiste en un élément *e*, parfois *ē*, qui constitue une syllabe supplémentaire à l'initiale d'une forme commençant par une consonne (augment « syllabique » : grec *e-phere* « il portait »), mais qui, si l'initiale est vocalique, se contractait avec cette voyelle dès l'indo-européen (augment « temporel » : de *ag-* « conduire », grec *êge* [< e-age], « il conduisait »).

AUGMENTABLE adj. Que l'on peut augmenter.

AUGMENTATEUR n. m. *Augmentateur de poussée*, dispositif ou méthode quelconque, comme la postcombustion*, destiné à accroître la poussée d'un turboréacteur.

AUGMENTATIF, IVE adj. et n. m. Linguist. Se dit d'un élément, préfixe (comme *archi-*) ou suffixe (comme *-issime*), auquel est liée une idée d'agrandissement, de superlatif (ainsi l'augmentatif *extra* dans *extra-fin*).

AUGMENTATION n. f. Action d'augmenter ; addition d'une chose à une autre de même nature (vieilli) : *Conquérir une espèce de bien-être par l'augmentation de ses propriétés* (Balzac). || Accroissement de prix : *L'augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie* (Voltaire). || Accroissement de salaire : *L'attente éternelle et désespérée de l'augmentation, cet idéal de l'employé* (Maupassant).

Phot. Larousse, Bulloz.

— Archit. Ouvrage fait au-delà du devis et du prix convenu.

— Mus. Procédé contrapuntique qui consiste à prolonger la durée des valeurs rythmiques d'un dessin mélodique. (A l'époque classique, l'augmentation se fait généralement dans la proportion du simple au double ; chez les contemporains, dans des proportions très diverses.)

— Savonn. Solution saline diluée, introduite dans le brassin, pour augmenter le rendement en savon.

— Trav. fém. Opération qui consiste à tricoter deux mailles dans une seule pour augmenter le rang d'une maille, ou bien à ajouter une maille au commencement ou à la fin du rang.

AUGMENTER v. tr. (bas lat. *augmentare ;* de *augere,* accroître). Rendre plus grand, accroître : *Mlle Choin, à qui les Aigues furent données, les a augmentées de quelques fermes* (Balzac) ; et, au *fig. : Le calme morne du château de Combourg était augmenté par l'humeur taciturne et insociable de mon père* (Chateaubriand). ‖ Accroître le prix de : *Oh ! si le pain était augmenté d'un sou, il y aurait plus de bruit !* (Vallès). ‖ Faire bénéficier d'un traitement, d'un salaire plus élevé : *Augmenter un employé.*

◆ V. intr. Croître en étendue, en valeur, en durée, en quantité, en qualité, en intensité : *Les défauts de l'esprit augmentent en vieillissant* (La Rochefoucauld).

— Mar. *Augmenter de voiles,* soumettre davantage de voile à l'action du vent.

— ***S'augmenter*** v. pr. Devenir plus grand : *Les Furies étaient vierges ; leur rage s'augmentait de leur virginité* (Hugo).

AUGNATHE [ɔgnat] n. et adj. m. (gr. *au,* de nouveau, et *gnathos,* mâchoire). Tératol. Monstre à deux têtes, dont la seconde est à peu près réduite à une mâchoire inférieure attachée sur la mâchoire normale.

AUGOUARD (Prosper), missionnaire de la congrégation du Saint-Esprit et prélat français (Poitiers 1852 - Paris 1921). Il travailla surtout en Afrique équatoriale, explorateur et missionnaire à la fois, fondant de nombreux centres de mission et d'influence française. Il fut nommé vicaire apostolique de l'Oubangui et sacré évêque (1890). Il résida à Brazzaville. Archevêque *in partibus* de Cassiopée (1915).

AUGSBURG, en allem. **Augsburg,** v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur la Lech, dans la partie basse du plateau bavarois ; 202 500 hab. Evêché catholique. Malgré d'importantes destructions au cours de la Seconde Guerre mondiale, la ville conserve de beaux monuments. La cathédrale, commencée à la fin du Xe s., transformée au XIVe et au XVe s., a des portes garnies de plaques de bronze du XIe s. ; les vitraux, du XIIe s., sont parmi les plus anciens qui ont été conservés. L'église Sainte-Anne garde la chapelle funéraire des Fugger*, ornée de sculptures d'Adolf Daucher.
La Fuggerei est une sorte de cité ouvrière construite à partir de 1519 par les Fugger pour les travailleurs et artisans pauvres. Elle comprend 53 petites maisons, toutes pareilles, sans ornement, mais de bonnes proportions, groupées le long de rues en échiquier. La ville possède enfin de nombreux monuments du XVIIe s. : l'arsenal, l'hôtel de ville, l'hôpital, dus au constructeur Elias Holl* (1573-1646). Le musée Fugger est installé dans un bel édifice de la Renaissance. Augsbourg est un centre traditionnel de l'industrie textile (laine, coton, jute). Les grandes firmes de la Ruhr et de Berlin y ont implanté des constructions aéronautiques, mécaniques (machines, camions) et électriques, des industries chimiques, des fabriques d'instruments de précision.

— *Histoire.* En 15 av. J.-C., Drusus fonda la colonie romaine d'*Augusta Vindelicorum,* qui fut déjà un centre commercial important sur la *via Claudia.* Saccagée par les Huns au Ve s., la ville, reconstruite et fortifiée, devint un évêché au VIe s. et dépendit successivement des ducs de Souabe et de Bavière. En 1276, Rodolphe de Habsbourg lui accorda les privilèges de ville libre d'Empire. Augsbourg avait repris son rôle d'étape commerciale importante entre l'Italie et les pays du Nord, et devint un centre financier et bancaire de grande envergure. Des familles comme celles des Fugger ou des Welser amassèrent des fortunes considérables et jouèrent un rôle déterminant au XVIe s., notamment les Fugger, qui financèrent l'élection impériale de Charles Quint en 1519. Augsbourg fut le siège de plusieurs diètes importantes pour l'histoire de l'Allemagne et l'histoire religieuse. En 1518, Luther y vint exposer ses doctrines. En 1530, en présence de Charles Quint, Mélanchthon présenta et défendit le credo luthérien selon un formulaire désigné sous le nom de *Confession d'Augsbourg,* qui reçut l'adhésion des réformés allemands. En 1547-1548, une autre diète proclama l'*Intérim d'Augsbourg.* Celle de 1555 fixa le statut religieux de l'Allemagne selon un compromis connu sous le nom de *paix d'Augsbourg.* La ville eut aussi à souffrir des dévastations de la guerre de Trente Ans, et fut prise en 1632 par les Suédois. En 1686, la coalition contre Louis XIV, qui prit le nom de *ligue d'Augsbourg* y fut scellée. En 1803, l'évêché, dont les titulaires résidaient à Dillingen depuis le XVe s., fut sécularisé, et, en 1806, Augsbourg passa à la Bavière.

Augsbourg (CONFESSION D'), formulaire contenant la principale profession de foi des luthériens, et qui est composé de vingt-huit articles, rédigés en latin et en allemand. Il fut provoqué par la résolution que prit Charles Quint de réunir une grande diète impériale à Augsbourg, en l'année 1530, dans l'espoir de mettre un terme aux dissensions religieuses soulevées dans l'Empire par la réformation. Luther et ses principaux disciples, sur l'invitation de l'électeur Jean de Saxe, préparèrent les éléments de cette profession de foi ; Mélanchthon la rédigea, dans un esprit extrêmement conciliateur. Condamné par l'empereur, Luther ne put assister à la diète, mais, demeuré à Cobourg, mit en garde ses partisans et Mélanchthon lui-même. La Confession expose rapidement les doctrines professées alors en matière de dogmes par les protestants, puis elle traite des abus abolis. Charles Quint chargea les théologiens catholiques d'une réfutation, à laquelle Mélanchthon répliqua par une *Apologie.* Charles Quint ne voulut pas la recevoir, et somma les protestants de se mettre, dans un délai de six mois, d'accord avec l'Eglise et le pape. La *Confession d'Augsbourg* et l'*Apologie,* d'ailleurs fortement remaniées au XVIe s., ont été le point de départ des professions de foi luthériennes.

Augsbourg (INTÉRIM D'), texte qui réglait provisoirement la question religieuse jusqu'à ce que le concile de Trente eût rendu ses décisions. Ce règlement, proclamé le 15 mai 1548, comprenait vingt-six articles qui consacraient la ruine des avantages et des libertés conquis par les réformés, mais désavouaient en même temps l'œuvre entreprise par le concile de Trente. L'édit, repoussé par catholiques et protestants, ne fut guère appliqué, sauf dans quelques villes libres comme Augsbourg, qui furent assez sévèrement traitées.

Augsbourg (LIGUE D'), ligue qui a donné son nom à la coalition des puissances européennes contre la France, de 1686 à 1697. La ligue proprement dite était une entente défensive entre les princes allemands et le roi d'Espagne pour maintenir le *statu quo.* L'occupation de Strasbourg en 1681, la révocation de l'édit de Nantes en 1685 et surtout l'accession au trône d'Angleterre de Guillaume d'Orange, ennemi juré de Louis XIV, furent les causes principales qui la transformèrent en alliance offensive. Louis XIV prit les devants et tint victorieusement tête sur terre à l'Empire, aux Etats allemands, à l'Angleterre, à la Hollande et à la Savoie. Les victoires de Steinkerque et de Neerwinden, gagnées par Luxembourg, de Staffarde et La Marsaille par Catinat demeurent des épisodes glorieux de notre histoire militaire. Le roi Soleil fut moins heureux sur mer et ne put rétablir Jacques II. L'échec naval de La Hougue, en 1692, n'empêcha pas la France de mettre en ligne dès 1693 des escadres supérieures aux forces ennemies et de remporter la victoire du cap Saint-Vincent.
Par les traités de Turin (1696) et de Ryswick (1697), la France conservait Strasbourg, mais reconnaissait Guillaume III comme roi d'Angleterre.

Augsbourg (PAIX D'), texte signé par les luthériens et les catholiques le 3 octobre 1555. L'Empire se trouvait partagé entre les deux confessions catholique et luthérienne, les princes recevant le droit d'imposer celle de leur choix à leurs sujets, suivant le principe *cujus regio, ejus religio,* véritable consécration de l'absolutisme princier. Une clause, dite du *réservat ecclésiastique,* annulait toute sécularisation de biens d'Eglise postérieure à 1552. Elle ne fut pas respectée. Ainsi était définitivement consacré l'échec de la politique de Charles Quint voulant unifier l'Allemagne sur le plan religieux.

AUGST, localité de Suisse (canton de Bâle-Campagne), près du Rhin. *Augusta Rauracorum,* colonie de citoyens romains chez les *Rauraci,* fut fondée en 43 av. J.-C. par Munatius Plancus, à 12 km à l'E. de l'oppidum gaulois qui devait devenir Bâle (*Basileia*), au Bas-Empire, après l'abandon d'Augst. Des fouilles importantes ont dégagé à Augst un théâtre, les substructions d'un temple, une basilique de forum, un édifice religieux à absides, des petits temples carrés de tradition indigène. A proximité se trouve le *castrum* du Bas-Empire, Kaiser Augst.

AUGUR (Christophe Colomb), général américain (Kendall 1821 - Washington 1898). Sorti de West Point en 1843, il fit campagne contre les Mexicains (1847), puis contre les Indiens de l'Oregon (1852). Commandant l'école de West Point (1861), il fut promu brigadier général et prit une part active à la guerre de Sécession dans les rangs nordistes (1861-1865).

AUGURAL, E, AUX adj. (lat. *auguralis*). Relatif aux augures : *Science augurale.* ‖ *Bâton augural,* bâton recourbé (ou *lituus*) dont les augures se servaient pour circonscrire la partie du ciel ou du sol (le « templum ») à laquelle devaient se borner leurs observations. (C'était aussi l'insigne de leur fonction.)

AUGURAT n. m. Antiq. rom. Dignité, fonctions d'augure.

AUGURE n. m. (lat. *augur*). Antiq. rom. Devin qui tirait des présages du chant et du vol des oiseaux, de l'appétit des poulets sacrés, et même des éclairs, de la foudre et de l'état du ciel. ‖ Le présage lui-même. ‖ — *Fig.* et *par iron.* Personnage important qui se croit en mesure de connaître et de prédire l'avenir, de faire des pronostics : *A partir de dix heures, certains des principaux augures, que l'on voyait aller et venir d'un bureau à l'autre, montrèrent un visage plus soucieux* (J. Romains). ‖ Tout ce qui présage ou semble présager, annoncer quelque chose : *Bon, mauvais augure.*
— LOC. DIV. *J'en accepte l'augure,* se dit pour faire entendre que l'on espère voir se réaliser un succès prédit. ‖ *Oiseau de mauvais augure,* oiseau dont l'apparition passait pour présager des malheurs ; et, au *fig.* et *fam.,* personne dont l'arrivée et les paroles annoncent toujours quelque chose de fâcheux.
— ALLUS. HIST. ***Deux augures ne peuvent se regarder sans rire,*** mot du vieux Caton, repris par Cicéron (*Traité de la divination* II, ch. XXIV), et qui dénonce l'imposture de la prétendue science des augures. L'allusion vise aujourd'hui tous ceux qui s'organisent pour exploiter la crédulité populaire.
— ENCYCL. Les signes qu'interprétaient les *augures* étaient exclusivement les éclairs et le tonnerre, le vol et le chant de certains oiseaux, leur appétit (et en particulier celui des poulets sacrés), les mouvements

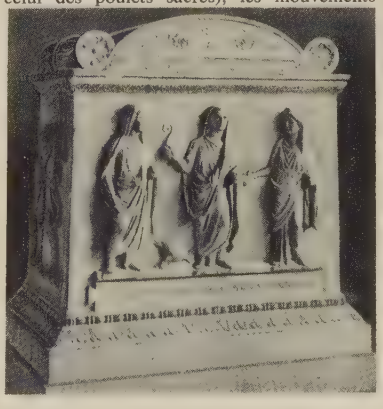

augures : autel dédié aux lares d'Auguste
musée des Offices, Florence

vieille rue à AUGSBOURG
au fond, l'hôtel de ville

Phot. Office du Tourisme allemand, Alinari-Giraudon.

et attitudes des quadrupèdes et des reptiles, et enfin divers signes et incidents au cours de la consultation augurale, le tout s'effectuant dans un espace limité par l'augure d'après des règles connues de lui seul, à l'aide d'un bâton crochu appelé *lituus,* qui jouait aussi le rôle d'insigne de la fonction augurale. Nommés d'abord par le roi, ils se recrutèrent, sous la république, par cooptation, puis, en 104 av. J.-C. (*lex Domitia*), par le vote des tribus; enfin, ils furent nommés par le sénat, puis par l'empereur. Les augures furent successivement au nombre de six, neuf, quinze et seize, groupés en un collège. Chacun d'eux avait un pouvoir considérable puisqu'il pouvait suspendre la vie politique en déclarant les dieux opposés à la tenue d'une assemblée. Aussi les patriciens se réservèrent-ils l'augurat le plus longtemps possible. Quand la plèbe eut accès au consulat, force fut de lui concéder également l'accès à l'augurat, sans lequel le consul n'eût pu remplir sa charge. Cinq places sur neuf furent réservées à la plèbe par la *lex Ogulnia* (300). Les augures assistaient aussi le *pontifex maximus* pour ratifier le caractère religieux des prêtres et inaugurer les édifices sacrés.

AUGUSTE
revêtu de la toge
musée des Thermes, à Rome

AUGURER v. tr. (lat. *augurare*). Tirer de quelque chose un pressentiment, une conjecture : *Cette bonne volonté lui fit bien augurer du succès de l'expédition* (M. Aymé).

AUGUSTA (mot lat.), nom accordé comme un titre par rescrit des empereurs romains à leurs épouses ou à leurs filles. (On désignait aussi la maison impériale par les mots *Domus augusta.*)

AUGUSTA. Géogr. anc. Nom de nombreuses villes, bâties, visitées, prises ou réparées par Auguste ou par un autre empereur (*Augustus*) : AUGUSTA AEDUORUM ou AUGUSTODUNUM, auj. Autun; — AUGUSTA EMERITA, Merida; — AUGUSTA PRAETORIA, Aoste; — AUGUSTA RAURACORUM, Augst; — AUGUSTA SUESSIONUM, Soissons; — AUGUSTA TAURINORUM, Turin; — AUGUSTA TREVERORUM, Trèves; — AUGUSTA VINDELICORUM, Augsbourg, etc.

AUGUSTE cuirassé
statue dite de « Prima Porta »
début du Ier s. apr. J.-C.
musée du Vatican

AUGUSTA, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Syracuse); 23 500 hab. Le port, fondé par Frédéric II, est bâti sur deux îlots reliés à la terre par deux ponts. Raffineries de pétrole. Victoire de Duquesne sur l'amiral hollandais Ruyter en 1676.

AUGUSTA, v. des Etats-Unis (Georgie), sur la rive droite de la Savannah, à la limite de la plaine côtière; 71 500 hab. Université. Marché du coton. Industries textiles, chimiques et alimentaires.

AUGUSTA, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat du Maine, sur la riv. Kennebec; 20 900 hab. Fabrique de papier.

Augusta (VIA), voie maîtresse de l'Espagne, qui réunissait Tarraco à Gadès à l'époque romaine.

AUGUSTA de Saxe-Gotha, princesse de Grande-Bretagne († 1772), femme du prince de Galles Frédéric, mère du roi George III. Après la mort de son mari (1751), elle dirigea la petite « cour » qu'il avait formée à Leicester Square en opposition à George II.

AUGUSTA (Marie-Louise Catherine) [Weimar 1811 - Berlin 1890], reine de Prusse, impératrice d'Allemagne, fille du grand-duc Charles Frédéric de Saxe-Weimar, épouse de Frédéric-Guillaume (1829), qui devint l'empereur Guillaume Ier. Très intéressée par la littérature française, elle entreprit, lors de la guerre de 1870, des démarches en vue de rétablir rapidement la paix (négociations avec Mgr Dupanloup).

AUGUSTA (Jan), théologien tchèque (Prague 1500 - Mladá-Boleslav 1575). Il fut l'un des principaux chefs des Frères Bohêmes, qu'il contribua à incliner vers le protestantisme. Emprisonné pendant seize ans, il perdit peu à peu son autorité sur les Frères.

AUGUSTAEUM n. m. Temple élevé en l'honneur d'Auguste.

AUGUSTAL, E, AUX n. m. et adj. (lat. *Augustalis;* de *augustus*). Antiq. rom. Prêtre ou officier attaché à la personne humaine ou divinisée de l'empereur romain.
— ENCYCL. Le nom d'*augustales* était donné particulièrement aux prêtres chargés du culte des *Lares des carrefours;* après la mort d'Auguste, qui les avait institués, ils y joignirent le culte du *génie d'Auguste.* On appelait *Sodales Augustales* le collège de prêtres établi par Tibère pour célébrer le culte de la *gens Julia.* Les prêtres, réunis en collèges dans certains municipes, simples citoyens sans autre mandat que municipal, s'appelaient *Seviri Augustales* ou *Augustales.* Ils formaient un ordre intermédiaire entre les décurions et le peuple, et se recrutaient surtout parmi les riches affranchis, en raison de la dépense que cet honneur entraînait. Tandis que les *Sodales,* à Rome, se vouaient au culte de l'empereur mort et divinisé par l'apothéose*, les *Seviri* pratiquaient le culte de Rome et d'Auguste. Les collèges pouvaient posséder et hériter. Enfin les officiers du palais impérial s'appelaient *officiers augustaux.*

AUGUSTALE n. f. (de *Auguste,* n. pr.). Monnaie d'or frappée au XIIIe s., par l'empereur Frédéric II. (Ces beaux types monétaires du Moyen Age sont copiés sur les *aurei* de l'empire romain et leurs coins ont été gravés à Amalfi.)

AUGUSTALITÉ n. f. Fonction des prêtres augustaux.

AUGUSTAMNIQUE. Géogr. anc. Une des sept provinces du diocèse d'Egypte au temps de Constantin, à l'E. du delta du Nil; capit. *Péluse.*

AUGUSTAUX (JEUX) [lat. *augustalia*]. Fêtes données annuellement à Rome, du 5 au 12 octobre, en l'honneur d'Auguste, depuis son triomphal retour d'Orient, en 19 av. J.-C.

AUGUSTE adj. (lat. *augustus*). Relatif aux princes ou aux rois : *Son Altesse* [...] *est prête à sanctionner nos accords de son auguste main* (J. Deval). ‖ Qui a quelque chose d'imposant et de solennel : *L'ombre* [...] *semble élargir jusqu'aux étoiles | Le geste auguste du semeur* (Hugo).
◆ N. m. Hist. Titre donné aux empereurs romains et qui leur confère un caractère sacré (avec une majusc.). [V. part. *encycl.*]
— Technol. *Marbre auguste,* marbre découvert en Egypte sous le règne de l'empereur Auguste. ‖ *Papier auguste,* papier de première qualité, dit aussi *augustal,* composé des enveloppes les plus internes et les plus fines du papyrus. (C'était le papier à lettres des Anciens. On l'employait aussi pour transcrire les livres sacrés.)
— ENCYCL. Hist. En décernant à Octavien le titre d'*Auguste,* épithète réservée jusque-là à la qualification des objets et des lieux divins, le sénat, le 16 janvier 27 av. J.-C., fit de lui un personnage sacré, déjà choisi par les dieux pour être des leurs, ainsi qu'en témoignait un présage exceptionnel dont il avait été favorisé en 43 en prenant les auspices (*Augustum augurium*). Jusqu'à Marc Aurèle, ce titre sera porté par l'empereur seul. Marc Aurèle associa à l'Empire son frère L. Verus avec le titre d'Auguste, mais sans aucun partage du pouvoir, et le fait se reproduira plusieurs fois jusqu'à Dioclétien; avec celui-ci, Maximien, son associé, est Auguste et gouverne une partie de l'Empire. (V. TÉTRARCHIE.)

AUGUSTE n. m. Type comique du cirque, partenaire habituel du clown à figure blanche et à souquenille pailletée.
— ENCYCL. De nombreux comiques de cirque se sont disputé l'invention de l'*auguste.* Jimmy Guyon l'introduisit en France dans la seconde moitié du XIXe s., à l'hippodrome de l'Alma.
L'auguste porta primitivement la tenue de soirée, habit noir, gilet blanc, cravate démesurée, le tout de coupe mal ajustée à sa personne. Son rôle était d'amuser les spectateurs entre deux numéros, pendant la mise en place ou le retrait des accessoires et des agrès.
Associé au clown blanc, l'auguste délaissa son rôle primitif pour interpréter la comédie clownesque. D'allure dégingandée, à figure plus ou moins grimée, l'auguste porte maintenant le costume de ville et exagère les ridicules de la mode masculine.

AUGUSTE (Caius Julius Caesar Octavianus Augustus), empereur romain (Rome 23 sept. 63 av. J.-C. - Nola 19 août 14 apr. J.-C.). Fils d'Atia, nièce de César, connu d'abord sous le nom d'Octave, adopté et désigné par César comme son héritier, il prend le surnom d'*Octavien* et accourt à Rome aussitôt après la mort du dictateur. C'est un jeune homme de dix-neuf ans, maigre et pâle, peu doué de courage militaire. Il n'inspire d'abord pas grande crainte aux deux partis en présence, celui d'Antoine qui se posait en successeur de César, et celui des conjurés et du sénat. Mais froid et tenace, affectant de n'avoir pas d'ambition politique, il exécute le testament de son grand-oncle, se rend populaire en acquittant ses legs, mine Antoine qu'il force à quitter Rome, flatte le sénat, s'appuie sur Cicéron. Celui-ci, moitié par sympathie, moitié par calcul, croit pouvoir se servir du jeune Octavien contre Antoine, qui assiégeait alors dans Modène le conjuré Decimus Brutus; Octavien, nommé propréteur, le contraint de s'enfuir en Gaule Cisalpine (43). Mais, en fait, Octavien ne travaille pas pour les meurtriers de César : aussi, ayant diminué Antoine, il se rapproche de lui; après s'être fait donner le consulat et avoir commencé le procès des assassins de son grand-oncle, il forme pour cinq ans avec Antoine et Lepidus le second triumvirat (43). Ensemble, ils déciment alors leurs adversaires (mort de Cicéron). Antoine et Octavien vont ensuite combattre les républicains qui se trouvaient en Grèce et en Macédoine. Deux batailles ont lieu près de Philippe; Cassius se tue après la première, Brutus après la seconde (42).

La formation du triumvirat n'arrête que momentanément la rivalité entre Octavien et Antoine. Le premier, rentré en Italie, est attaqué par les amis d'Antoine, et la guerre civile recommence. Octavien bloque le frère d'Antoine dans Pérouse, prend la ville et en fait massacrer les habitants. Mais les deux adversaires se réconcilient. La paix de Brindusium (Brindes) [40] partage le monde romain entre les triumvirs. Cependant qu'Octavien réduit Lepidus à un rôle secondaire en Afrique, Antoine se discrédite par sa politique et sa conduite en Orient, oublieux, aux pieds d'une reine étrangère, de ses devoirs de Romain. Octavien en profite pour ruiner les actions de son rival. En 32, les pouvoirs des triumvirs, renouvelés en 38, arrivant à expiration, Octavien liquide l'opposition sénatoriale et se fait prêter un serment spécial par le sénat, le peuple et les provinces, afin de légaliser son coup d'Etat. Il présente alors la guerre contre Antoine comme une guerre nationale, engagée contre Cléopâtre, reine d'Egypte. La défaite d'Antoine à Actium lui assure la maîtrise du monde, et à Rome l'annexion de l'Egypte (31).

Octavien veut, comme César, exercer le pouvoir absolu. Mais l'exemple de César lui montre qu'on ne peut être souverain à Rome qu'en maintenant extérieurement la République et la légalité républicaine; il affecte de rendre à chacun la part du pouvoir qu'il avait avant les guerres civiles : le sénat participe à nouveau au gouvernement; les comices sont convoqués pour voter des lois et élire les magistrats; les anciennes magistratures sont régulièrement attribuées et exercées.
D'autre part, Octavien évite l'accusation de prétendre à la royauté ou à la tyrannie en refusant toute magistrature extraordinaire, dictature ou consulat à vie; mais il fonde un nouveau régime, le Principat : celui-ci tire son autorité du titre vague, mais admis par tous, de *princeps,* qui confère l'*auctoritas,* et du fait qu'il réunit en lui les droits attachés à plusieurs anciennes magistratures; en 40, il a ajouté à son nom le prénom d'*imperator,* et, comme général, il dispose des cohortes prétoriennes; en 36, il a reçu du sénat la sainteté et en 30 la puissance tribuniciennes; en 33, puis en 31, il a été nommé consul et le restera jusqu'en 23. En 29, il se fait attribuer la dignité de *princeps senatus.* En 28, il demande à rentrer dans la vie privée, mais, sur les instances du sénat, il accepte de garder ses pouvoirs et d'y ajouter l'administration des provinces-frontières dites désormais impériales; enfin, à la mort de Lepidus, il deviendra *grand pontife* (12 av. J.-C.). Le 16 janvier 27, le sénat lui décerne le surnom d'*Auguste,* titre religieux que portent les dieux et les choses sacrées, et qui imprime à sa personne un caractère de sainteté. Ainsi, Auguste, en cumulant les pouvoirs politiques, religieux et judiciaires, est en réalité maître absolu. Mais le pouvoir ainsi constitué par lui est considéré comme une magistrature ordinaire, et par suite *temporaire.* Il était établi pour dix ans, mais il fut prolongé plu-

Phot. Anderson-Giraudon.

sieurs fois, et l'acte de pure forme par lequel on le renouvelait ne fut plus que l'occasion de fêtes solennelles célébrées tous les dix ans. (V. DÉCENNALES.) Pourtant, en 23, Auguste semble renoncer à une partie de ses pouvoirs : il abandonne le consulat, refuse la dictature, mais se fait attribuer dans toutes les provinces un *imperium majus* supérieur à celui des gouverneurs et qui, en fait, renforce son autorité. De plus, dès 19, il reprend le pouvoir consulaire, se réservant le droit de nommer les consuls suffects. Son autorité sort donc renforcée de cette crise. Auguste ne s'est pas contenté d'établir son pouvoir personnel : il a donné la paix au monde, achevant l'occupation de l'Espagne, pacifiant les îlots de résistance alpestres (Trophée de La Turbie), annexant la rive sud du Danube, la Galatie, la Judée, et imposant le protectorat romain à l'Arménie ; surtout, il a voulu réorganiser le gouvernement et la société, afin d'empêcher le retour des guerres civiles et d'arrêter la décadence. Il a marqué de son caractère l'époque où il a vécu, d'où le nom de *siècle d'Auguste* donné à cette période.

Il créa d'abord des organismes gouvernementaux : le *Conseil du prince*, composé d'amis dévoués et compétents (Agrippa, Mécène, etc.), le détail des affaires publiques étant réglé par des bureaux spécialisés. Il réorganisa le sénat (600 membres, ayant chacun une fortune au moins égale à un million de sesterces) et l'ordre équestre (400 000 sesterces), donnant aux chevaliers une place plus importante dans l'Etat. Parmi eux, il recrute les préfets (hauts fonctionnaires révocables par le prince), chargés surtout de l'administration de Rome : le *préfet de prétoire* (deux à l'origine), commandant la garde impériale ; le *préfet des vigiles*, chef de la police et de la lutte contre les incendies ; le *préfet de l'annone**, chargé du ravitaillement de la ville. Il confia également aux chevaliers les fonctions d'agents financiers (procurateurs) et d'officiers subalternes. Il réorganisa les finances (impôts nouveaux [5 p. 100 sur les héritages, 5 p. 100 sur les affranchissements, 1 p. 100 sur les ventes], création de la caisse impériale, le *fiscus**, distincte de celle du sénat, l'*aerarium**). Il renforça l'armée (25 légions de 6 000 hommes) cantonnée aux frontières, face aux Barbares. Il compléta l'organisation judiciaire en restaurant les jurys permanents et en exerçant ou en faisant exercer par le préfet de la ville, ou les gouverneurs de province, la juridiction d'appel. Enfin, il développa la prospérité des provinces (constructions de routes, création de *cursus publicus* [poste impériale], encouragements à l'agriculture). Auguste a voulu aussi réformer les mœurs : pour combattre l'irréligion et l'immoralité, devenues générales à la fin de la République, il restaure la religion nationale, relève les temples et rétablit les cérémonies. Il tente de resserrer les liens de la famille par des lois qui restreignent le divorce, encouragent les familles nombreuses et interdisent la corruption du sang des citoyens par celui des esclaves (*lex Fufia Caninia*, 2 av. J.-C., limitant le nombre des affranchissements).

Enfin, dans cette ville désormais divisée en quatorze régions, il a fait entreprendre de grands travaux d'utilité publique ou d'embellissement (égouts, théâtre de Marcellus, Panthéon d'Agrippa, etc.). Il avait, disait-il, trouvé une ville de brique ; il en laissait une de marbre. Aidé de Mécène, il protège les lettres : il établit la bibliothèque du temple d'Apollon Palatin ; il encourage les poètes (Virgile, Horace, Ovide) et les historiens (Tite-Live).

La vieillesse d'Auguste fut attristée par des échecs militaires (Varus en Germanie, 9 apr. J.-C.) et surtout par des deuils familiaux qui compliquèrent le problème de la succession. Auguste voulait, en effet, un héritier de son sang : or, il n'avait pas de fils et il ne possédait pas juridiquement le droit de désigner son successeur. Il ne parvint à résoudre ces difficultés que par le double recours à l'adoption et à l'association au pouvoir impérial.

Successivement, il fit épouser à sa fille unique, Julie, en 25 Marcellus († 23), en 21 Agrippa († 12) et en 11 l'aîné de ses beaux-fils, Tibère, en adoptant tour à tour ces deux derniers et en leur faisant attribuer l'*imperium proconsulaire* et la *puissance tribunicienne*, il réalisa cette association au pouvoir qui fit d'eux ses héritiers présomptifs. Il avait d'ailleurs espéré que ses deux petits-fils, les princes de la Jeunesse Caius et Lucius Cesars, nés de l'union de Julie et d'Agrippa et adoptés dès 17, pourraient lui succéder, sous la tutelle éventuelle de Tibère. Leur mort prématurée en 2 et 4 apr. J.-C. ainsi que la disgrâce d'Agrippa Postumus (7 apr. J.-C.) reportèrent l'héritage impérial sur Tibère, qu'il n'aimait pas, mais qu'il avait adopté comme le dernier fils d'Agrippa en 4 apr. J.-C.

Le rebondissement incessant de la question successorale favorisa la rivalité des deux branches, julienne et claudienne, de la famille impériale, et les scandales dans lesquels se trouvèrent impliquées les deux Julie*, qu'Auguste dut exiler, marquèrent tristement ses dernières années.

Il mourut âgé de soixante-seize ans, à Nola, en Campanie (14 apr. J.-C.).

Habilement modeste, il n'avait pas permis que de son vivant des temples lui fussent élevés, sinon en Orient. Le sénat, en lui

détail de la statue d'AUGUSTE cuirassé

rendant les honneurs de l'apothéose (v. CAMÉE, part. *encycl.*), divinisa l'empereur mort, dont le culte, désormais associé à celui de Rome, devint le lien religieux de tout l'empire (autels de Rome et d'Auguste, à Lyon, etc.). Moins génial que César, il a été plus prudent, car il a su comprendre la mentalité des gens de son époque et tenter le possible : aussi a-t-il réussi. Si, malgré le respect des formes républicaines, il établit en réalité l'empire et le pouvoir personnel, son œuvre apparaît bienfaisante, car elle a mis fin à l'anarchie et contribué à la prospérité générale. On comprend donc que les poètes l'aient glorifié et que le régime nouveau du *principat* ait été accueilli avec reconnaissance, puisque, grâce à lui, le monde allait connaître « la grandeur infinie de la paix romaine ». (→ Biblio.)

— Bx-arts. Certaines des représentations d'Auguste le montrent nu, en Jupiter, ou portant le globe du monde, ou en Apollon ; d'autres, en général, en pontife, en Arvale. Citons le buste d'Auguste adolescent, au Vatican ; le buste ceint de la couronne civique, à Munich ; le buste en bronze provenant du département de l'Allier, au Louvre. Une statue célèbre est celle d'Auguste cuirassé, au Vatican. L'Auguste Pourtalès, au musée du Louvre, et l'Auguste couronné, au Capitole, sont également à signaler, ainsi que le grand camée Pourtalès, au Cabinet des médailles de Paris.

Auguste (TESTAMENT POLITIQUE D'), célèbre document, qui est le résumé, fait par l'empereur lui-même, des actes de son règne. Muet sur certains points délicats, il fournit de précieux renseignements sur l'homme et son œuvre. L'original avait été gravé sur des tables d'airain que l'on avait appliquées à la base du mausolée d'Auguste, à Rome. La copie la plus complète est celle qui fut trouvée à Ancyre (Asie Mineure) et dont Mommsen a donné une édition critique avec un savant commentaire, d'où le nom souvent donné à ce testament : *monument d'Ancyre**.

Auguste (HISTOIRE), suite de monographies des 34 empereurs romains, d'Hadrien à Probus ; ouvrage rédigé par divers auteurs (Aelius Spartianus, Gallicanus, Trebellius, Vopiscus, Aelius Lampridius, Capitolinus). Les auteurs de ces biographies se donnent pour des contemporains de Dioclétien et de Constantin. Mais H. Dessau, dans des mémoires qui firent époque, donna de fortes raisons de penser que cette collection date de l'époque de Théodose. E. Klebs, au contraire, prétend que certaines de ces biographies datent du règne de Constantin. Mommsen concilie les deux thèses précédentes : il y aurait eu une première rédaction au temps de Dioclétien et de Constantin, et une révision au IVe s.

AUGUSTE Ier (Freiberg 1526 - Dresde 1586), Electeur de Saxe (1553-1586). Il fit établir la *formule de concorde* pour réaliser l'unité des luthériens (1580).

AUGUSTE II (Dresde 1670 - Varsovie 1733), Electeur de Saxe et roi de Pologne (1697-1733). Il abjura le protestantisme pour obtenir le trône de Pologne après la mort de Jean III Sobieski (1697). Allié à Pierre le Grand, il fut détrôné par Charles XII de Suède, puis rétabli en 1710 après la bataille de Poltava (1709).

AUGUSTE III (Dresde 1696 - *id.* 1763), Electeur de Saxe et roi de Pologne (1733-1763), fils du précédent. Il obtint le trône de Pologne en 1733 contre Stanislas Leszczynski (guerre de Succession de Pologne). Sa fille, MARIE-JOSÈPHE, seconde femme du dauphin Louis, fut la mère de Louis XVI.

AUGUSTE (Robert Joseph), orfèvre français (Paris 1725 - *id.* 1795). Admis à la maîtrise en 1756-1757, successeur de J. Roettiers, chargé de travaux par la cour de Portugal, il devient dès 1757 fournisseur attitré de la couronne de France. L'Angleterre, la Suède, Catherine de Russie lui ont fait commande d'ouvrages considérables, dont beaucoup subsistent. R. J. Auguste fut l'un des introducteurs du style classique dans l'orfèvrerie ; — HENRI, son fils (Paris 1759 - † v. 1816), reçu maître en 1785, fut chargé de refaire l'argenterie royale. Nommé fermier des affinages par la République, il partagea avec Biennais les commandes impériales. L'excès de développement de ses ateliers le mène à la faillite en 1806. Il quitte la France en 1809, est déclaré contumace ; il meurt obscurément. Précurseur du style Empire, il fut le premier à introduire dans la structure des pièces les vis et les écrous.

porte d'AUGUSTE
à Pérouse

AUGUSTEMENT adv. De façon auguste.

AUGUSTENBORG, village du Danemark (amt d'Åbenrå-Sønderborg), dans l'île d'Als. Château du XVIIIe s.

AUGUSTENBORG (FAMILLE DUCALE D'), en allem. **Augustenburg,** branche collatérale de la famille royale danoise d'Oldenburg. Elle a compté parmi ses membres : FRÉDÉRIC (1765-1814), beau-frère du prince régent (Frédéric VI), membre du Conseil d'État danois. Il protesta par une lettre violente contre les prétentions de ce dernier lorsque celui-ci, négligeant ses droits d'héritage, manifesta son intention d'incorporer le Holstein au royaume. A la mort de Christian-Auguste (Charles-Auguste), il posa contre Frédéric VI sa candidature à la couronne suédoise, en 1810. Celle-ci n'ayant pas été retenue, Frédéric d'Augustenborg se démit de ses fonctions, transmit ses revendications à ses fils et les dressa contre la Maison royale. Sa fille Caroline-Amélie épousa Christian VIII ; — CHRISTIAN-AUGUSTE (1768-1810), plus connu dans l'histoire suédoise sous le nom de **Charles-Auguste.** Prétendant au trône de Suède et adopté comme héritier présomptif par Charles XIII (1810), il mourut aussitôt ; — CHRISTIAN-AUGUSTE (1798-1869). Ses prétentions à la succession du Slesvig-Holstein le brouillèrent avec la famille royale et le rejettèrent, bien que danois, vers le mouvement allemand des duchés. La réaffirmation par Christian VIII, son beau-frère, des règles successorales en vigueur le fit protester publiquement en 1846. Il était à Berlin lorsque les Allemands du Slesvig-Holstein se révoltèrent en 1848, et il gagna Guillaume IV à sa cause. Bien que n'ayant pas joué un rôle actif pendant la guerre, à l'issue de celle-ci il fut exilé avec toute sa famille. En 1852, il s'engagea, lui et sa maison, à ne rien entreprendre contre la monarchie danoise, et se retira dans son domaine silésien. Mais, à l'annonce de la mort de Frédéric VII (1863), il revint sur sa promesse et transmit ses prétentions à son fils aîné Frédéric ; — FRÉDÉRIC (1800-1865), frère du précédent. Il soutint, comme membre du

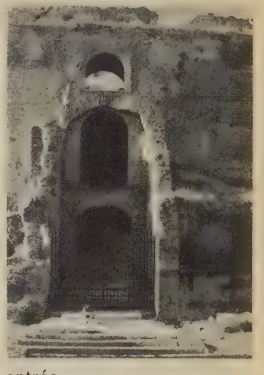

entrée
du tombeau d'AUGUSTE
à Rome

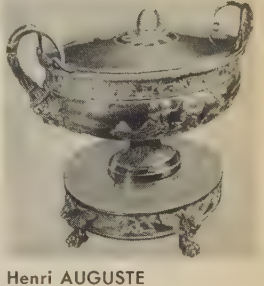

Henri AUGUSTE
soupière
début du premier Empire
collection particulière

Phot. Anderson-Giraudon, Alinari, Viollet, Larousse.

saint AUGUSTIN enseignant à Rome *(détail)* par Benozzo Gozzoli *San Gimignano*

Parlement du Slesvig, les prétentions de son frère à l'héritage du duché. En signe de conciliation, le roi Christian VIII le nomma, en 1842, général commandeur et chambellan des duchés. Mais il se démit de ses fonctions en 1846, pour protester contre les dispositions du souverain concernant la succession au trône. En mars 1848, il devint membre du Gouvernement provisoire révolutionnaire à Kiel et s'empara de la place forte de Rendsburg. Il se démit, en septembre de la même année, de son commandement et de son poste au gouvernement. En 1851, il fut exilé et mena ensuite une vie errante ; — FRÉDÉRIC (1829-1880), fils de Christian-Auguste. Il servit dans l'armée des duchés (1848), puis dans celle de la Prusse avec le grade de major. En 1849, il rédigea une protestation contre la loi danoise de succession au trône. A la mort de Frédéric VII (1863) et après la renonciation de son père Christian-Auguste, il se proclama duc Frédéric VIII du Slesvig et du Holstein, et forma un gouvernement à Gotha, puis à Kiel. Mais, afin de les incorporer à la Confédération de l'Allemagne du Nord, Bismarck contesta la validité de ses droits sur les duchés du fait de la renonciation de son père. Frédéric dut quitter le Holstein (1866) et dégager ses habitants de leur serment de fidélité (1867). En compensation, sa fille aînée Augusta-Victoria épousa le futur empereur Guillaume II.

AUGUSTI (Friedrich Albrecht), théologien protestant (Francfort-sur-l'Oder 1696 - Eschenberg 1782), juif converti. — Son petit-fils, JOHANN CHRISTIAN (Eschenberg 1772 - Coblence 1841), professa la théologie à Iéna, à Breslau, à Bonn. Il a publié un *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens* et un *Manuel d'archéologie chrétienne*. Il collabora à la traduction de la Bible faite à Heidelberg de 1809 à 1814.

AUGUSTIN, E adj. De saint Augustin ; conforme aux doctrines de saint Augustin.
◆ N. Religieux, religieuse qui suit la règle dite de saint Augustin. ‖ *Augustin de l'Assomption*, v. ASSOMPTIONNISTE.
— ENCYCL. Hist. relig. Il n'existe pas, à proprement parler, de règle religieuse qui ait été rédigée par saint Augustin, pas plus que d'ordre qui se rattache à la communauté d'amis groupés autour de saint Augustin à Thagaste et à Hippone. Mais il y a des centaines d'instituts religieux anciens et modernes qui se sont organisés en fonction des directives spirituelles données par saint Augustin, et qui portent son nom. On distingue les familles religieuses portant le nom d'*ordre de Saint-Augustin* de celles qui suivent simplement une règle s'inspirant de la spiritualité religieuse augustinienne.
1° L'*ordre de Saint-Augustin* groupe des religieux et des moniales.
Les religieux de l'ordre comprennent : les *Ermites de Saint-Augustin*, organisés canoniquement en 1256 ; les *Ermites récollets* (dits souvent simplement *Récollets*), subdivisés en Récollets d'Espagne et en Récollets de Portugal ; les *Augustins déchaussés* (XVe s.), dont la branche française (XVIIe s.) était familièrement appelée « Petits Pères ».
Parmi les moniales, on distingue quatre groupes : les moniales ermites, les déchaussées, les récollettes, les hospitalières.
2° *Instituts s'inspirant de la règle dite de saint Augustin.* Ils forment une quarantaine d'ordres ou de congrégations très divers (les Rédemptoristes de saint Alphonse de Liguori, par ex.) ; une quarantaine de congrégations de *chanoines réguliers* ; une quinzaine d'*ordres militaires* (par ex. les chevaliers de Malte, les chevaliers Teutoniques...) ; de très nombreux instituts féminins (contemplatifs, éducatifs, hospitaliers, missionnaires) voués à la préservation ou au relèvement des filles (ainsi les divers « Bons Pasteurs »).

tour et cloître du musée des **Augustins** à Toulouse

Augustins (MUSÉE DES), à Toulouse. Musée classé, installé dans l'ancien couvent des Augustins (grand cloître, XIVe s. ; petit cloître, 1626) ; il est riche en sculptures romanes. Houdon, Lemoine et le Toulousain Marc Arcis ; Pérugin, Murillo, Rubens, les peintres français du XVIIe au XIXe s. (Delacroix) y sont bien représentés, ainsi que l'école toulousaine (Tournier, Rivalz, Subleyras).

Augustins (MUSÉE DES **Petits-**). C'est dans l'ancien couvent fondé en 1608, à Paris, supprimé en 1790, qu'Alexandre Lenoir déposa toutes les sculptures qu'il put arracher au vandalisme révolutionnaire. Ce fut le Musée des monuments français, dont les collections formèrent, en partie, au Louvre, le département des sculptures. L'installation de l'École des beaux-arts dans l'ancien couvent des Augustins date de 1820.

AUGUSTIN (saint), de son nom latin *Aurelius Augustinus*, le plus célèbre des Pères de l'Eglise latine (Thagaste [Souk-Ahras] 354 - Hippone 430). Son père, Patricius, était païen ; sa mère, Monique, chrétienne. Il professa l'éloquence à Thagaste, à Carthage, puis, sur la recommandation de Symmaque, à Milan (384). C'est à Milan, où sa mère l'avait rejoint, que s'achève l'évolution spirituelle d'Augustin. Inscrit un certain temps parmi les catéchumènes, il était devenu manichéen. Insatisfait, il chercha et crut trouver la vérité dans les doctrines néo-platoniciennes, puis se convertit au christianisme. Après une retraite de plusieurs mois à Cassiciacum (villa des environs de Milan), il se fit baptiser par saint Ambroise (387). Il décida de rentrer en Afrique. Sur le chemin du retour, à Ostie, il perdit sa mère. Il quitta l'Italie en 388. En rentrant à Thagaste, il vendit ses biens pour en donner le prix aux pauvres. Puis il se fixa à Hippone, où il fut ordonné prêtre (391) et dont il devint évêque (396). Il mourut dans sa ville épiscopale assiégée par les Vandales.
La pensée et l'activité littéraire de saint Augustin ont quelque chose d'universel. Evêque, il gouverne et enseigne son peuple (*Homélies*) ; controversiste, il défend la foi catholique contre les manichéens, les donatistes, les pélagiens ; théologien et philosophe, il multiplie les traités doctrinaux, s'intéressant à tous les grands problèmes dogmatiques, moraux, ascétiques et mystiques ; apologiste, il défend le christianisme contre les reproches des païens (*Cité* de Dieu*) et, du même coup, tente de dégager le sens surnaturel de l'histoire. Certaines de ses *Lettres* (v. art. suiv.) sont de vrais traités. Ses *Confessions** échappent à toute définition littéraire.
Saint Augustin avait organisé dans sa maison une petite communauté fraternelle. En s'inspirant de son règlement de vie et des directives données par Augustin dans ses traités et ses *Lettres* (notamment la *Lettre 211*), on a dégagé les lignes maîtresses de nombreuses règles religieuses. De ce point de vue, Augustin est le père des familles religieuses qui se réclament de son nom.
Toute la pensée de saint Augustin est centrée sur deux problèmes essentiels : Dieu et le destin de l'homme, perdu par le péché, sauvé par la grâce.
L'influence de saint Augustin est certainement la plus forte de celles qui ont marqué la théologie. Les grands thèmes augustiniens : connaissance et amour, mémoire et présence, sagesse, ont dominé toute la théologie occidentale jusqu'à la scolastique thomiste. Luther a repris, en la déformant, sa vision pessimiste de l'homme pécheur. Le jansénisme a pour source un livre (*Augustinus*) écrit pour présenter une synthèse des idées de saint Augustin. De nos jours, certains aspects de l'existentialisme chrétien ont une saveur augustinienne. (→ Biblio.)
— Bx-arts. L'iconographie de saint Augustin est très abondante. Il figure déjà sur une mosaïque paléochrétienne d'une ancienne bibliothèque découverte sous le palais du Latran. Il apparaît dans la fresque du *Calvaire*, de Fra Angelico, au couvent San Marco, dans la décoration de l'église Ognissanti par Botticelli ; sa vie fait l'objet de 17 panneaux peints à fresque par Benozzo Gozzoli, vers 1461, à San Gimignano. Citons encore l'*Apparition de saint Augustin*, du Tintoret (musée de Vicence), *l'Extase de saint Augustin*, par G. de Crayer (musée du Louvre), le *Saint Augustin* de Van Dyck (Anvers). En sculpture, l'image du saint, par G. Coustou, figure au comble de la chapelle de Versailles, et le *Triomphe du saint sur l'hérésie*, immense motif plateresque, décore la façade de l'église Saint-Augustin de Mexico (XVIIIe s.).

Augustin (LETTRES DE SAINT). La correspondance de saint Augustin se compose de 276 lettres, dont 53 appartiennent à ses correspondants. Elles se répartissent sur une quarantaine d'années (386 à 429). La plupart traitent de questions philosophiques, dogmatiques et morales.

AUGUSTIN ou **AUSTIN** (saint), apôtre de l'Angleterre, où il fut envoyé par le pape Grégoire le Grand, en 597. Il convertit le roi Ethelbert, fut nommé évêque pour organiser l'Eglise d'Angleterre. Il se fixa à Canterbury. Son action ne dépassa pas les limites du royaume de Kent. Il ne put résoudre les difficultés nées du refus du clergé breton de prendre part à la conversion des Anglo-Saxons. Il mourut en 604 ou 605.

AUGUSTIN (Jean-Baptiste Jacques), miniaturiste français (Saint-Dié 1759 - Paris 1832), peintre du Cabinet du roi. Il est l'auteur de portraits (Mme Récamier, Napoléon, Joséphine, Louis XVIII, le duc de Berry, la duchesse d'Angoulême).

AUGUSTINE n. f. Au début du XIXe s., chaufferette dans laquelle une lampe à esprit-de-vin servait de foyer.

AUGUSTINES n. f. V. AUGUSTIN.

AUGUSTINIEN, ENNE adj. Relatif à saint Augustin ou aux religieux augustins.
◆ N. m. Celui qui adopte la doctrine de saint Augustin sur la grâce. ‖ Nom que prirent les jansénistes, parce qu'ils prétendaient être les disciples de saint Augustin.

AUGUSTINISME n. m. Doctrine conforme à l'esprit de saint Augustin. ‖ Dénomination donnée souvent à la doctrine des jansénistes. ‖ *Augustinisme politique*, nom donné parfois à un corps de doctrines politico-religieuses abusivement dérivées de certaines idées de saint Augustin.
— ENCYCL. Après avoir étudié les concepts augustiniens de *pax* et de *justitia* dans leurs rapports avec les idées de saint Augustin sur l'Eglise et l'Etat, Mgr Arquillière, auquel est due l'expression d'*augustinisme politique*, a montré comment les idées si nuancées du grand docteur avaient été progressivement simplifiées, au point d'aboutir, chez Isidore de Séville et surtout chez les publicistes du IXe s., à absorber le droit naturel de l'Etat (fondement de son indépendance) dans le droit ecclésiastique. Cette doctrine éclaire singulièrement les grands conflits du Moyen Age, dont elle donne la clé doctrinale.

AUGUSTIN-THIERRY (Gilbert). V. THIERRY.

Augustinus (l'), ouvrage posthume de Jansénius, évêque d'Ypres, paru en 1640, ainsi nommé parce que, dans la pensée de son auteur, il exposait les doctrines de saint Augustin sur la grâce et la prédestination.
Les adversaires de Jansénius retrouvèrent dans son livre les théories de Calvin ; et ils dénoncèrent l'*Augustinus* au pape Urbain VIII, qui le condamna (1643). Nicolas Cornet, ayant entrepris d'en résumer les thèses, en tira cinq propositions, qui furent condamnées en 1653. Dès lors, la question fut de savoir si les *Cinq Propositions* représentaient bien la pensée de l'*Augustinus* (distinction du droit et du fait). [V. JANSÉNISME.]

AUGUSTÓW, v. de Pologne (voïévodie de Białystok), sur le canal de liaison entre le Narew et le réseau du Niémen.
— Hist. Au début de la Première Guerre mondiale, les forces d'Hindenburg, cherchant à élargir leur succès en Prusse-Orientale*, furent arrêtées à Augustów par les Russes de Rennenkampf (25 sept.-3 oct. 1914). Mais les Allemands reprirent l'offensive dans ce secteur en février 1915 ; les VIIIe (Belov) et X^e (Eichen) armées allemandes convergèrent sur Augustów, l'une par Johannisberg, l'autre par Wüballen, et y encerclèrent la Xe armée russe, qui dut capituler le 21 février, laissant aux Allemands 110 000 prisonniers. (V. POLOGNE [*campagne de*].)

AUGUSTULE. V. ROMULUS AUGUSTULE.

AUHAUSEN, village d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), sur la Wernitz, affl. du Danube. En mai 1608 y fut conclue, par les protestants, l'Union évangélique.

AUJAME (Jean), peintre français (Aubusson 1905). Il entre à l'école des beaux-arts de Rouen et reçoit les conseils d'Elie Faure ; puis il commence à exposer en 1931 et affirme tout de suite son lyrisme personnel, qui consiste essentiellement en l'accentuation des rapports de forme et de couleur entre la figure humaine et les divers aspects de la

Phot. Alinari, Yan.

nature. Il a donné à l'Opéra-Comique les décors et les costumes de *Falstaff ;* représenté au musée national d'Art moderne, Jean Aujame a été nommé, en 1959, professeur à l'École nationale supérieure des beaux-arts.

AUJOURD'HUI adv. (de *au, jour, de,* et *hui* [du lat. *hodie*]). Dans le jour où nous sommes : *Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'opinion gouverne le monde* (Guez de Balzac). ‖ *Par extens.* Au temps où nous vivons ; à présent, maintenant : *La terre est aujourd'hui comme un radeau qui sombre* (Hugo). *Les jeunes gens d'aujourd'hui.* ‖ *Pop. Au jour d'aujourd'hui,* au temps où nous vivons. — Loc. *D'aujourd'hui* (ou *aujourd'hui*) *en huit, en quinze,* dans une semaine, une quinzaine jour pour jour.

AUKRUST (Olav), poète norvégien (Gudbrandsdal 1883 - Lom 1929). Instituteur, puis directeur d'une haute école populaire, il participe dès son enfance à la vie populaire norvégienne et écrit en néo-norvégien. Ses grands poèmes, *Jalon du ciel* (*Himmel varden*) [1916] et *Aube* (*Solrenning*) [posthume, 1930], sont les œuvres visionnaires d'un esprit profondément religieux.

AULA n. f. (mot lat.). Chez les Romains, cour ou lieu découvert devant une maison importante et qu'entouraient les communs. ‖ Palais où réside la Cour ; ensemble des personnages formant la Cour. ‖ Dans certaines universités, salle des actes et des fêtes.

AULACO-, élément tiré du gr. *aulax, aulacos,* sillon, et entrant dans la composition de quelques mots.

AULACOCÉRATIDÉS n. m. pl. Paléontol. Famille de céphalopodes dibranches fossiles, sous-ordre des bélemnoïdés. (Leur phramocône ressemble plus à celui des orthocéras qu'à celui des bélemnites. Le rostre atteint environ 20 cm. Cette famille a vécu du Permien jusqu'au Lias.)

AULACODE n. m. Mammifère rongeur, de la taille d'un chat, de l'Afrique centrale.

AULACOMNION n. m. Mousse, de taille souvent assez élevée, ramifiée au-dessous du sommet, très répandue sur la terre, sur les rochers, dans les marais.

AULAGNIER (Alexis François), médecin français (Grasse 1767 - † 1839). Médecin de Joseph Bonaparte, qu'il suivit à Naples et en Espagne. Auteur de : *Recherches sur l'emploi du feu pour les maladies réputées incurables* (1805) ; *Dictionnaire des aliments et des boissons* (1830-1839).

AULARD (Alphonse), historien français (Montbron 1849 - Paris 1928). Professeur d'histoire à la Sorbonne (1887-1922), son œuvre capitale est l'*Histoire politique de la Révolution française* (1901). Fondateur de la revue *la Révolution française,* il a également publié les débats de la société des Jacobins et le *Recueil des actes du Comité de salut public.* On lui doit encore : *les Droits féodaux sous la Révolution, le Patriotisme et la Révolution, le Christianisme et la Révolution* (1925). [→ Biblio.]

AULARQUE n. m. (gr. *aularkhês ;* de *aulê,* cour, et *arkhos,* chef). Prince de la Cour, chez les Hébreux. ‖ A Byzance, gouverneur du palais impérial.

AULASTOME n. m. (gr. *aulax,* sillon, et *stoma,* bouche). Ancien nom de l'hæmopis, sangsue d'assez forte taille qui vit dans les eaux douces et se nourrit de vers de terre, de mollusques et même de grenouilles.

AULERQUES ou **AULERCES,** en lat. **Aulerci.** Géogr. anc. Peuples de la Gaule celtique qui étaient répartis, au temps de César, dans toute la vallée de la Loire, des environs d'Autun aux abords de la Bretagne.

AULIA. V. GÉBEL AULIA.

AULIČEK (Dominique), sculpteur tchèque (Polička 1734 - Munich 1803). Il fit de grandes statues en pierre de Jupiter, Junon, Pluton et Proserpine, ornant le parc du château de Nymphenburg, près de Munich.

AULICH (Lajos ou Louis), général hongrois (Presbourg 1792 - Arad 1849). Chargé du ministère de la Guerre par les révolutionnaires de 1848, il fut, après la défection de Goergey, pris et exécuté par les Russes.

AULIDE, nom donné par les poètes classiques français au territoire de la ville d'Aulis : *« Iphigénie en Aulide » est une tragédie de Racine.*

AULIQUE adj. (du lat. *aula,* cour). Qui appartient à la Cour. ‖ *Conseil aulique,* tribunal suprême institué en 1501, dans l'ancien Empire germanique, par Maximilien Ier. ‖ *Conseiller aulique,* a désigné d'abord les membres de ce tribunal, puis les membres de tout conseil supérieur, politique, administratif et militaire de la cour de Vienne.

AULIQUE n. f. (du lat. *aula,* salle). Autref., thèse de théologie soutenue dans la grande salle de l'archevêché de Paris.

AULIS. Géogr. anc. Port de la Grèce continentale, en Béotie, sur l'Euripe, en face de l'Eubée et de Chalcis. La flotte des Achéens en partit pour Troie, et, selon la légende, Iphigénie y fut sacrifiée. Là aussi se passe l'action de l'*Iphigénie à Aulis* d'Euripide et de l'*Iphigénie en Aulide* de Racine. Auj. *Vathy.*

AULLENE, comm. de la Corse (arrond. de Sartène), dans le sud de l'île ; 1 663 hab. (1 532 aggl.). Ruines de deux châteaux.

AULNAIE [onɛ] ou **AUNAIE** n. f. Lieu planté d'aulnes.

AULNAT, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermond-Ferrand, dans la Limagne, à l'E. de Clermont ; 1 378 hab. Aérodrome de Clermont-Ferrand. Sucrerie.

AULNAY, ch.-l. de cant. de la Charente-Maritime (arrond. de Saint-Jean-d'Angély), au N.-E. de Saint-Jean ; 1 385 hab. (1 033 aggl.). Son église romane (1119 à 1135) est un des chefs-d'œuvre de l'école poitevine. Donjon du XIIIe s. (→ Biblio.)

AULNAY (Charles DE MENOU D'), colonisateur français (Charnizay, près de Loches, 1596 - Port-Royal, Acadie, 1650). Il s'installa en 1632 à Pentagoet, poste avancé de l'Acadie, et succéda en 1636 à son cousin Razilly. Son autorité fut rejetée par un traitant, Latour, qui lui disputait le commerce des fourrures. Il prit le poste de son rival en 1645, mais mourut sans avoir pu l'éliminer.

AULNAY-SOUS-BOIS, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), agglomération de la banlieue nord-est de Paris ; 42 400 hab. (*Aulnaisiens*). Eglise des XIIe et XVIIIe s. Puits artésiens de 831 m de profondeur. Centre industriel : appareils de chauffage ; matériel pour les chemins de fer ; passementerie ; chapellerie féminine.

AULNE ou **AUNE** n. m. (lat. *alnus*). Arbre ou arbuste à feuilles alternes arrondies et gaufrées, à fleurs verdâtres ou rougeâtres en chatons, commun dans les endroits humides. (Famille des bétulacées.) [Syn. VERNE.]

— ENCYCL. Le bois rougeâtre de l'*aulne* glutineux (*Alnus glutinosa*), aisé à polir et prenant la couleur noire, est propre à l'ébénisterie ; capable de durer longtemps dans l'eau, il est utilisé pour les pilotis, les bordages de puits, ainsi que dans la saboterie et la menuiserie commune. L'aulne blanc (*A. incana*) et l'aulne vert (*A. viridis*) sont des arbustes à racines traçantes, drageonnantes, utilisés pour maintenir les sols sur les versants des montagnes. Les racines des aulnes portent des nodosités* qui fixent l'azote de l'air comme celles des légumineuses.

AULNE ou **AUNE,** fl. côtier de Bretagne, qui passe à Châteaulin et se jette dans la rade de Brest ; 140 km. Une partie est empruntée par le canal désaffecté de Nantes à Brest.

AULNE, hameau de Belgique (Hainaut, comm. de Gozée), au S.-O. de Charleroi. Ruines d'une abbaye ; église du XIIIe s. ; bâtiments du XVIIIe s.

AULNÉE n. f. Bot. V. AUNÉE.

AULNOY [onua], comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans la banlieue de Valenciennes ; 2 792 hab. (2 291 aggl.). Menuiserie et charpenterie.

AULNOY (Marie Catherine LE JUMEL DE BARNEVILLE, comtesse D'), femme de lettres française (Barneville-la-Bertran, près d'Honfleur, 1650 ou 1651 - Paris 1705). Née d'une des meilleures familles de Normandie, elle fut mariée à quinze ans au baron d'Aulnoy. Elle acheva sa vie dans un couvent. Elle a écrit des romans historiques à la mode de son temps, de pseudo-mémoires inspirés de Gatien de Courtilz. En 1697-1698, elle publia huit tomes de *Contes* de fées.* Elle avait beaucoup voyagé et avait notamment fréquenté la cour de Londres. Sa *Relation du voyage d'Espagne* (1690) a survécu et mérite encore d'être lue, malgré son inexactitude, parce qu'elle a fixé l'image que les Français se sont faite de l'Espagne ; V. Hugo consulta cet ouvrage avant d'écrire *Ruy Blas.* (→ Biblio.)

AULNOYE, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut, sur la Sambre ; 7 286 hab. (6 908 aggl.) [*Aulnoyens*]. Centre ferroviaire. Forges ; sidérurgie.

AULO(S), peuple noir du Ghāna, faisant partie du groupe Ewé, dont il se distingue par son dialecte.

AULOFFER v. i. Mar. V. LOFER.

AULON (Jean D'), gentilhomme languedocien du XVe s., sénéchal de Beaucaire, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, qui déposa comme témoin dans le procès de réhabilitation.

AULONA. V. VLONË.

AULOS [lɔs] n. m. Mus. Instrument à vent des anciens Grecs.

— ENCYCL. L'*aulos* est d'origine asiatique ; Olympos l'introduisit en Grèce au IXe s. av. J.-C. Composé de deux tuyaux ouverts reliés entre eux, au sommet, par un bocal avec anche double, il s'apparente au chalumeau ou au haubois.

AULT, ch.-l. de cant. de la Somme (arrond. d'Abbeville), dans le Vimeu, sur la côte de la Manche ; 1 788 hab. (1 641 aggl.) [*Aultois*]. Station balnéaire (15 000 hab. en août). Eglise des XVe et XVIe s. Serrurerie. Robinetterie.

AULU-GELLE, en lat. **Aulus Gellius,** grammairien et critique latin (Rome v. 130 apr. J.-C.), élève de Fronton, disciple d'Hérode Atticus, qu'il connut à Athènes ; auteur des *Nuits* attiques,* en vingt livres. Ecrit avec aisance, son ouvrage manifeste un esprit curieux et fin ; il est précieux par le nombre des renseignements qu'il a conservés sur les écrivains archaïques qu'il copiait. (→ Biblio.)

Aulularia (*Comédie de la marmite*), comédie de Plaute (v. 190 av. J.-C.), qui tire son nom d'une marmite pleine d'or que le vieil Euclion a trouvée enfouie dans sa maison. Des nombreuses imitations de *la Marmite,* la plus célèbre est *l'Avare,* de Molière.

AULUS-LES-BAINS, comm. de l'Ariège (arrond. de Saint-Girons), dans le Couserans, sur le Garbet ; 402 hab. Station thermale (alt. 762 m.). — Aux environs, gisements de dolomie, de plomb argentifère et de zinc.

AULX [o] n. m. pl. Pluriel traditionnel de *ail :* [...] *des aulx qui croissent en abondance dans le jardin de l'hôtel* (Gide).

AUM ou **OM,** syllabe sacrée utilisée par les Hindous depuis les plus anciens textes védiques et déifiée dès une époque reculée. Elle est placée en tête de tout ouvrage religieux, au début et à la fin de la récitation sacrée. Son rôle mystique est considérable, et les systèmes philosophiques les plus récents la glosent toujours. Elle équivaudrait à la récitation des *veda.* (V. OM MANI PADME HUM !)

AUMAILLADE n. m. Pêch. Filet en forme de tramail.

AUMALE, primitiv. **Albemarle,** comté depuis le XIe s., érigé en duché en 1547. Le fief appartint aux maisons d'Harcourt (XVe s.), de Lorraine (XVIe), de Savoie (XVIIe), et fut acheté par Louis XIV en 1686. Par la suite, il fut transmis à Louis-Philippe, qui rétablit le titre au profit d'un de ses fils, Henri Eugène Philippe d'Orléans (v. plus loin).

AUMALE, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), aux confins de la Normandie et de la Picardie, sur la Bresle ; 2 462 hab. (1 531 aggl.) [*Aumalois*]. La ville a été endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale. Eglise et hôtel de ville des XVIIe et XVIIIe s. Verrerie. Décolletage. Beurrerie.

AUMALE, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Médéa), au pied méridional de la chaîne des Bibans ; 8 461 hab. (3 692 aggl., 1 129 nonmusulmans). Le poste militaire, fondé en 1846, constitue encore l'activité essentielle de la ville, qui succéda à un fort turc et à l'antique *Auzia.* — L'arrond. a 22 comm. et 131 950 hab.

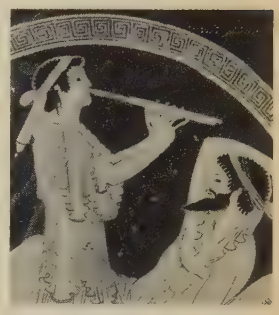

joueuse d'aulos
détail d'une coupe grecque
Louvre

Blason d'
AULNAY-SOUS-BOIS

D'azur à l'aulne arraché d'argent.

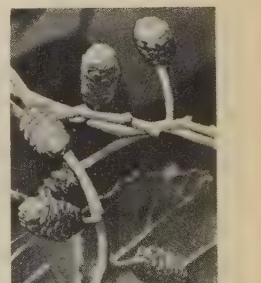

fruit de l'aulne

Phot. Giraudon, Noailles.

Henri d'Orléans duc d'AUMALE par Winterhalter *musée de Versailles*

AUMALE (Charles DE LORRAINE, duc D') [1555 - Bruxelles 1631], un des chefs de la Ligue. Il ne put se résigner à faire sa soumission à Henri IV et préféra s'exiler aux Pays-Bas espagnols.

AUMALE (Henri Eugène Philippe D'ORLÉANS, duc D'), quatrième fils de Louis-Philippe et de Marie-Amélie (Paris 1822 - Zucco, Sicile, 1897). Il fit ses études au collège Henri-IV, et, entré dans la carrière des armes dès l'âge de dix-sept ans, il se distingua par sa participation aux campagnes d'Algérie et attacha son nom à l'enlèvement de la *smala* d'Abd el-Kader (mai 1843). Lieutenant général, puis gouverneur des possessions françaises d'Afrique (1847), il se retira en Angleterre après la révolution de 1848. En 1871, il fut élu à l'Assemblée nationale; remis en activité comme général de division en 1872, il présida le conseil de guerre qui condamna Bazaine. Rayé des cadres en 1886, il fut proscrit par décret. Ayant fait connaître son intention de léguer son domaine de Chantilly à l'Institut, il fut autorisé à rentrer en France en 1889. Collectionneur et bibliophile éclairé, le duc d'Aumale avait acquis la plupart des peintures et des dessins qui constituent le célèbre musée de Chantilly*, dit aussi musée Condé. Auteur de diverses études politiques et militaires, il avait écrit une *Histoire des princes de Condé*, qui, commencée d'imprimer en 1862, fut saisie et ne parut qu'à partir de 1869; il avait été élu à l'Académie française en 1871. Il entra également à l'Académie des beaux-arts (1880) et à l'Académie des sciences morales (1889). Il épousa Caroline de Salerne (1844), dont il eut deux enfants, le prince de Condé et le duc de Guise, morts sans postérité. (→ Biblio.)

AUMANCE, riv. des confins méridionaux du Bassin parisien, affl. du Cher (r. dr.); 58 km. — Le *bassin houiller de l'Aumance*, qui avait été à peu près abandonné, s'étend de part et d'autre du cours supérieur de la rivière. Il a été remis récemment en exploitation, et sa production, qui dépassera 500 000 t, alimentera notamment une importante centrale électrique.

AUMÉE n. f. Chass. et pêch. Grande nappe du tramail.

AUMER (Jean-Pierre), danseur et chorégraphe français (Paris 1776 - *id.* 1833). Elève de Dauberval à Bordeaux, il est engagé en 1798 à l'Académie de musique. Huit ans après, il présente au théâtre de la Porte-Saint-Martin son premier ballet : *Jenny ou le Mariage secret*, suivi des *Deux Créoles*, inspiré par le roman *Paul et Virginie*. En 1807, J.-P. Aumer est maître de ballet à Lyon; en 1808, il présente à Paris *les Amours d'Antoine et Cléopâtre* (mus. de R. Kreutzer). Ensuite, il restera sept ans maître de ballet à Kassel, à la cour du roi Jérôme, puis (1815) cinq ans à Vienne. Revenu à Paris en 1820, J.-P. Aumer produira : *la Fête hongroise* (1821), *Alfred le Grand* (1822), *Aline, reine de Golconde* (1823), *le Page inconstant* (1823), *Astolphe et Joconde* (1827), *la Somnambule* (1827), *la Belle au bois dormant* (1829) et *Manon Lescaut* (1830).

croix d'aumônier militaire protestant

AUMETZ, comm. de la Moselle (arrond. de Thionville-Ouest), au N.-O. de Thionville; 2 266 hab. (2 174 aggl.). Mine de fer.

AUMÔNE n. f. (lat. pop. **alemosina*; du gr. *eleêmosunê*, pitié). Don que l'on fait aux pauvres pour les assister : *Il tendait sa main aux cavaliers sur les routes* [...] *et son visage était si triste que jamais on ne lui refusait l'aumône* (Flaubert). || — *Fig.* Faveur accordée par charité : *L'aumône d'un regard de complaisance* [...] *ce fut tout ce qu'on obtint d'elle* (Courteline).

— Dr. anc. Peine pécuniaire, correspondant à l'amende d'aujourd'hui, mais perçue au profit des ordres charitables.

— Hist. Toute donation faite à l'Eglise par le roi ou les seigneurs; et, *par extens.*, les biens de l'Eglise. || *Aumônes fieffées*, celles qui provenaient du roi. || *Terres tenues en franche aumône, terres qui relèvent en franche aumône*, terres et rentes données à l'Eglise par le roi, ou par un seigneur, sans autre obligation que de reconnaître qu'on les tenait de celui qui les avait données. || *Terres tenues en aumône onéreuse*, biens ecclésiastiques qui étaient assujettis à des charges.

— Relig. *Aumône spirituelle*, bonne œuvre spirituelle qui a pour principe la charité, comme les consolations qu'on donne aux affligés, les visites que l'on fait aux prisonniers, aux malades. || Grâce, faveur spirituelle que Dieu accorde aux hommes. || Titre de la cent septième surate (chapitre) du Coran.

— ENCYCL. Relig. L'*aumône* est recommandée dans l'Ancien Testament. Chez les chrétiens des premiers siècles, elle traduisait l'esprit de fraternité qui régnait dans les premières communautés, où les ressources étaient mises en commun.
Chez les mahométans, l'aumône est imposée, dans une mesure précise, à chaque fidèle.

AUMÔNERIE n. f. Charge d'aumônier; administration centrale du service des aumôniers. || Logement de l'aumônier.

— Admin. Service du culte assuré par les soins de l'Administration dans les établissements publics dont le personnel n'a pas la possibilité d'assister aux offices religieux célébrés à l'extérieur (lycées, hospices, prisons, etc.).

— Hist. Bénéfice claustral affecté, dans les abbayes, à la distribution des aumônes. || Hospice. (Vx.) || *Grande aumônerie*, charge de grand aumônier; personnel, employés, administration de la grande aumônerie; hôtel du grand aumônier.

AUMÔNIER, ÈRE adj. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui aime à faire l'aumône : *Elle était dévote à saint François et très aumônière* (A. France).

AUMÔNIER n. m. Autref., ecclésiastique attaché à la personne de quelqu'un pour distribuer ses aumônes et faire auprès de lui le service divin : *L'aumônier de la reine.* || Auj., prêtre attaché à un corps ou à un établissement pour y faire le service divin et y donner l'instruction religieuse : *Aumônier d'un collège, d'une prison, d'une communauté.*

— Dr. anc. Légataire, par opposition à *héritier : On ne peut être à la fois aumônier et parsonnier* (héritier). || *Aumônier du testateur*, exécuteur testamentaire, au Moyen Age.

— Hist. *Grand aumônier de France*, titre que portait le premier aumônier de la cour des rois de France. (C'était un des grands offices de la maison du roi et ses attributions étaient étendues.) || *Lord-aumônier*, officier chargé, en Angleterre, de distribuer aux indigents les biens des suicidés et l'amende imposée aux auteurs d'un meurtre involontaire.

— ENCYCL. *Aumônier militaire.* De tout temps, les problèmes posés par la pratique religieuse aux armées ont conduit à détacher auprès d'elles des ministres des différents cultes. Dès 742, le premier concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout chef de guerre serait accompagné, dans ses expéditions, de deux évêques et d'un nombre convenable de prêtres. Avant 1789, le *grand aumônier*, désignant les aumôniers militaires attachés à chaque régiment, prenait le titre d'*évêque des armées*. L'institution de l'aumônerie, abolie par la Révolution, fut rétablie en 1816. Napoléon III nomma des aumôniers à l'armée de Crimée et créa, en 1866, un *aumônier en chef* qui eut la direction des aumôniers des hôpitaux et établissements militaires. Après 1870, le service de l'aumônerie militaire fut étendu aux cultes protestant et israélite : les aumôniers titulaires, assimilés au grade de capitaine, dont ils percevaient la solde, étaient nommés par le ministre sur présentation des évêques ou du consistoire. Au cours de la Première Guerre mondiale, des aumôniers militaires furent affectés dans les unités. L'aumônerie des différents cultes fut réorganisée en 1935, en 1943 et en 1958. L'aumônerie de l'armée comprend des *aumôniers militaires* (*titulaires*, assimilés aux capitaines, et *auxiliaires*, assimilés aux sous-lieutenants), affectés aux unités en opérations, et des *aumôniers territoriaux* (*permanents*, assimilés aux sous-lieutenants, *desservants*, percevant le tiers de la solde de ce grade, ou *bénévoles*, envoyés par l'autorité ecclésiastique), qui sont attachés aux formations militaires du territoire. Leurs insignes distinctifs sont la croix pectorale (ou tables de la loi pour les rabbins), les écussons noirs à croix brodée argent ou or (tables de la loi pour les rabbins) et, sur les pattes d'épaule, des rameaux d'olivier argent ou or, suivant la fonction. Une organisation semblable a été créée dans l'armée de l'Air par des décrets de 1949 et de 1954.
Aumônier de la Marine. D'origine très ancienne, l'aumônerie de la Marine a été dotée d'un statut sous le second Empire, où elle comptait 60 prêtres. Sous la IIIe République, le nombre des aumôniers titulaires, assimilés à des lieutenants de vaisseau, fut réduit à 30. Son organisation a été remaniée en 1936 et en 1954 : à côté des *aumôniers de la Marine*, affectés aux forces navales, il existe maintenant des *aumôniers auxiliaires* desservant les écoles et établissements de la marine à terre.
Les aumôniers, tous volontaires, sont nommés par les ministres chargés des départements de la Guerre, de l'Air ou de la Marine. En temps de paix, ils signent un contrat de durée variable selon les territoires où ils sont envoyés; en temps de guerre, ils signent un engagement pour la durée des hostilités.
Dans les armées étrangères, la plupart des Etats européens occidentaux et ceux des deux Amériques ont organisé des services d'aumônerie dont les membres sont plus ou moins, selon les cas, assimilés aux personnels militaires.
Sur le plan ecclésiastique, les aumôniers militaires catholiques titulaires relèvent de l'archevêque de Paris, qui a reçu, en 1952, le titre de *vicaire aux armées*. (V. VICARIAT.) [→ Biblio.]

Aumôniers du travail, congrégation belge de prêtres et de frères convers, fondée à Seraing, en 1894, par l'abbé Reyn, avec l'appui de l'évêque de Liège, Mgr Doutreloux. Ils s'occupent de la direction d'écoles techniques et de toutes les sortes d'œuvres sociales.

AUMÔNIÈRE n. f. Sac plat, appelé aussi *allouyère, gibecière* ou *escarcelle*, que l'on portait attaché à la ceinture, et qui servait de bourse. || Plus particulièrement, bourse des grands personnages. (Le plus souvent, elle était en velours brodé d'or, garni de perles; son fermoir était en métal ornementé d'ajours et de ciselures entourant des armoiries. Elle était encore en usage au XVIIe s. Le romantisme la remit à la mode.) || *Aumônières sarrasinoises*, nom que l'on donna pendant les croisades à des bourses, à peu près semblables à nos aumônières, que portaient les Orientaux.

— Relig. Religieuse ou chanoinesse chargée de distribuer les aumônes de son couvent ou de son chapitre.

AUMONT (Jean VI D'), gentilhomme français (1522 - Rennes 1595). Il se distingua aux batailles de Saint-Quentin, de Dreux, de Saint-Denis et de Moncontour, reconnut l'un

insigne d'aumônier militaire israélite

de la marine

de l'armée de terre

de l'armée de l'air

croix d'aumôniers militaires catholiques

d'aumônier des prisons

Phot. Neurdein, Larousse (doc. Arthus Bertrand).

des premiers Henri IV et combattit à Arques et à Ivry. Maréchal de France en 1579, il devint gouverneur de Bretagne.

AUMONT (Antoine D') [1601-1669], petit-fils du précédent, maréchal de France (1651), gouverneur de Paris (1662), créé duc et pair de France en 1665.

Aumont (À LA D'), loc. adv. Se dit d'un attelage composé de quatre chevaux attelés sans volée, conduits par deux postillons. (Cette locution provient de la manière d'atteler du duc d'Aumont [1762-1831], qui en introduisit l'usage sous la Restauration.)

Aumont (HÔTEL D'), hôtel parisien, rue de Jouy, construit en 1648 par Le Vau et l'entrepreneur Villedo, remanié par François Mansart lorsque le duc d'Aumont, maréchal de France, acquit cette demeure (1656). L'intérieur avait été décoré par S. Vouet et Le Brun. L'hôtel d'Aumont fut acheté en 1938 par la ville de Paris.

AUMONT-AUBRAC, ch.-l. de cant. de la Lozère (arrond. de Mende), dans le Gévaudan; 1 010 hab. (728 aggl.).

AUMUSSE n. f. Cape ou pèlerine de fourrure, à capuchon, couvrant les épaules des chanoines et des chantres, qui se préservaient ainsi du froid pendant les offices.
— ENCYCL. Dans le costume ecclésiastique, l'*aumusse*, remplacée plus tard par le camail, est réservée aux chanoines. Certains dignitaires ecclésiastiques en font encore usage, mais elle n'est plus guère qu'un insigne qui se porte sur le bras ou l'épaule.
Dans le vieux costume royal, l'aumusse est un bonnet, un mortier en forme de calotte, qui soutient la couronne.

AUMUSSIER n. m. Celui qui faisait, qui vendait des aumusses. (Les bonnetiers de Paris s'intitulaient ainsi dans leurs statuts.)

AUNAGE n. m. Mesurage à l'aune, et, depuis l'introduction du mètre, mesurage d'une longueur avec une unité quelconque.

AUNAIE n. f. V. AULNAIE.

AUNAY-SUR-AUNEAU, comm. d'Eure-et-Loir (arrond. de Chartres), en Beauce; 1 024 hab. (742 aggl.). Produits chimiques.

AUNAY-SUR-ODON, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Vire), dans le Bocage normand; 2 644 hab. (2 046 aggl.) [*Aunais*]. La ville, complètement détruite en 1944, a été reconstruite. Laiterie. Patrie de F. A. Isambert.

AUNE n. f. (de l'anc. haut allem. *elina*). Ancienne mesure de longueur française, qui valait à Paris 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, soit 1,188 44 m, à Metz 0,677 m, à Bourg 0,808 m, à Bordeaux 1,191 m, à Laval 1,432 m : *Vendre, acheter à l'aune. Une aune de drap.* ‖ Mesure de longueur en usage dans plusieurs pays étrangers, variant suivant les contrées, et même parfois suivant la nature de la marchandise, de 0,513 m à 2,332 m. ‖ *Aune métrique* ou *usuelle*, aune créée en 1812, pour former la transition entre l'aune et le mètre. (Longue de 1,20 m, elle se subdivisait comme l'aune ancienne. Une loi du 4 juillet 1837 en a définitivement proscrit l'usage.)
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Loc. div. *D'une aune*, très long : *Un nez d'une aune.* ‖ *Faire une mine d'une aune*, avoir l'air de très mauvaise humeur. ‖ *Tout du long de l'aune*, beaucoup : *C'est véritablement la tour de Babylone, | Car chacun y babille, et tout du long de l'aune* (Molière). ‖ *Savoir ce qu'en vaut l'aune*, savoir ce qu'il en est d'une chose, l'apprécier à sa juste valeur. ‖ Péjor. *Mesurer les autres à son aune*, juger d'autrui d'après soi-même.

AUNE n. m. Bot. V. AULNE.

AUNEAU n. m. (corrupt. probable du mot *anneau*). Sarment de deux ans, arqué en forme de cercle pour en affaiblir la vigueur et favoriser la fructification.

AUNEAU, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Chartres), en Beauce; 1 868 hab. (1 593 aggl.) [*Alnélois*]. Donjon (XIIIe-XVIe s.). Machines agricoles. Victoire d'Henri de Guise sur les protestants (1587).

AUNÉE n. f. Nom usuel d'*Inula helenium*, grande plante à capitules jaunes. (Famille des composées.)

AUNÉE n. f. Quantité de tissu ayant une aune de longueur : *Une aunée de drap.*

AUNER v. tr. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Mesurer à l'aide d'une aune, et, *par extens.*, avec une unité quelconque de longueur : *Le marchand aune avec une sorte de demi-mètre qui s'appelle un pic* (Nerval).

AUNEUIL, ch.-l. de cant. de l'Oise (arrond. de Beauvais), dans le pays de Bray; 1 463 hab. (969 aggl.). Céramiques. Patrie du peintre Le Brun.

AUNEUR, EUSE n. Personne qui mesurait à l'aune. ‖ Avant la Révolution, personne chargée de vérifier la longueur des aunes et de surveiller l'aunage des étoffes. (On disait aussi *juré auneur*. A Paris, il y avait une communauté *d'auneurs visiteurs*.)

AUNIS, anc. prov. de France, entre le Poitou et la Saintonge. La plaine de l'Aunis s'étale sur une plate-forme calcaire, dont les abrupts dominent le Marais poitevin au N., le Marais charentais au S. Les falaises se projettent au musoir de La Pallice, entre le Pertuis breton et le pertuis d'Antioche. Dépourvu de bois, l'Aunis est un pays de cultures et de prairies (élevage laitier). La côte vit de la pêche et des stations balnéaires.

Histoire.

L'Aunis ancien était l'un des deux *pagi* de la cité de Saintes. Il tire son nom de Châtelaillon, longtemps son principal centre (*Castrum Alionis*, devenu le *Pagus Alienensis*). Compris dans l'Aquitaine romaine, puis dans l'Aquitaine Seconde au Bas-Empire, il passe sous la domination wisigothique au Ve s., puis, en 507, dans le *Regnum Francorum*. Séparé de la Saintonge au Xe s., il entre dans la dépendance du Poitou, où il reste jusqu'en 1360 (quand apparaît un sénéchal distinct de celui du Poitou). Au XIe et au XIIe s., le rôle principal y est joué par les sires de Châtelaillon, qui se constituent d'importants domaines continentaux et insulaires. En 1144, ceux-ci passent par alliance à la maison de Mauléon. Celle-ci, sous les Plantagenêts, accroît son influence, et pour ses domaines obtient, en 1205, la charge de sénéchal du Poitou. Revenu à l'allégeance capétienne en 1224, l'Aunis reste un temps aux mains des Lusignan. Alphonse de Poitiers le récupère en 1242. A sa mort, en 1271, il est réuni au domaine royal. Le traité de Brétigny le cède en 1360 aux Anglais (c'est alors qu'apparaît le sénéchal de La Rochelle, propre à l'Aunis). Mais, dès 1371, Du Guesclin entre à La Rochelle. En 1373, Charles V réincorpore l'Aunis au domaine : c'est alors qu'est organisé le gouvernement de La Rochelle qui, après quelque flottement, forme territorialement la province d'Aunis. Sur le plan judiciaire, celle-ci dépend du parlement de Paris, sauf pendant une courte période, sous Louis XI, où elle relève de Bordeaux. Un présidial y est établi en 1551. En 1542, une révolte à propos de l'extension des gabelles dresse La Rochelle contre François Ier. Puis les guerres de Religion ravagent l'Aunis, foyer du parti protestant. La Rochelle est l'une des meilleures places de sûreté accordées par l'édit de Nantes en 1598. Elle fait figure de capitale des protestants : leur assemblée générale de La Rochelle, après le rétablissement en Navarre du culte catholique (1620), provoque une reprise des luttes religieuses. Celles-ci s'achèvent avec le siège et la prise de La Rochelle* par Richelieu (1627-1628). Malgré ces vicissitudes, le port devient même le siège d'une généralité qui englobe l'Aunis et la Saintonge. (→ Biblio.)

Arts en Aunis, Saintonge et Angoumois.

Des pierres gravées en relief, des dessins entaillés sur os évoquent le passé préhistorique de la région charentaise, où l'occupation romaine devait à son tour laisser des traces nombreuses, notamment à Saintes. Puis les Barbares y établirent leur civilisation, dont témoigne le trésor de Herpe. Dès le haut Moyen Age s'installent les puissantes abbayes bénédictines de Saint-Ausone d'Angoulême, de Saint-Jean-d'Angély, de Saintes même, puis les cisterciennes : Grosbois, Saint-Léonard, Notre-Dame-de-la-Grâce. Leurs bâtiments reflètent certaines influences : l'église poitevine, à haute nef étroite contre-butée par deux collatéraux, apparaît en Saintonge comme en Angoumois. Mais les Charentes ont élaboré un type original, à nef unique, étranglée sous le clocher et coiffée d'une calotte supportée par des pendentifs ou par des trompes. La silhouette de ces coupoles aux courbures diverses, l'allure hardie des clochers, la configuration carrée des façades aux archivoltes sans tympan — sauf quelques exceptions, dont le beau bas-relief de Saint-Michel-d'Entraigues — distinguent, dans l'architecture romane, la formule charentaise. La région a pratiqué la sculpture décorative avec prédilection; ses thèmes favoris sont le Cavalier, qui symbolise l'Eglise militante, et le combat des Vertus et des Vices. En thèse générale, cette sculpture, exécutée avec la précision calligraphique byzantine, est employée selon le système romain, les éléments du décor s'appliquant sur l'architecture sans justifier leur présence par une raison fonctionnelle : témoin la façade de la cathédrale d'Angoulême.
Les maçons charentais n'en ont pas moins été les premiers à essayer les arcs ogives : on en relève un exemple, dès 1096, dans le déambulatoire de la crypte de Saint-Eutrope, à Saintes. Ils raidissent leurs coupoles au moyen de nervures, témoin l'église de Nieul, prototype de la voûte domicale qu'adoptera l'Anjou. Ils emploient, dès le XIIe s., à la cathédrale de Saintes, un arc-boutant à deux rampants. On n'en déplore que plus amèrement la destruction de tant d'édifices religieux, victimes des conflits confessionnels. Leurs clochers seuls étaient respectés, pour des raisons d'édilité : ainsi subsistent ceux de Saintes et de Marennes. Quant à la grosse

façade de l'église d'Aulnay (Charente-Maritime)
Ire moitié du XIIe s.

tour Saint-Nicolas, de 1354, et à la tour de la Lanterne, remaniée en 1390, qui contrôlent le port de La Rochelle, c'étaient des tours de guet, comme celle de Barbezieux, comme la porte Saint-Jacques de Cognac, et comme celles des châteaux gothiques : La Rochecourbon, Jonzac, Dampierre-sur-Boutonne. Le XVIe s., dégagé des servitudes féodales, demande à ses bâtiments l'élégance et non plus la force. La chapelle, élevée à Lonzac, en 1515, pour le grand maître de l'artillerie de François Ier, Galiot de Genouillac, constitue un spécimen exquis du style nouveau. Autre monument singulier, la croix hosannière de Moëze, cantonnée de colonnes corinthiennes et portant un pied de croix à bossages. Les châteaux qui s'érigent offrent une particularité remarquable, les galeries, à deux ou trois étages, ménagées autour de la cour d'honneur : témoin La Rochefoucauld (1535) et Dampierre (1543). Les maisons civiles aux baies encadrées d'ornements se multiplient : à Cognac, à Angoulême, à La Rochelle (maison dite « de Diane de Poitiers » [1555], dont l'architecte pourrait être Léonard de La Réau, qui construisit, en 1544, le pavillon gauche de l'hôtel de ville, incorporé, de 1595 à 1606, au célèbre bâtiment, prototype de l'architecture civile de la Renaissance). Il n'est pas jusqu'au pavillon postérieur, élevé en 1607, qui ne constitue un exemple saisissant du « baroque » français. La Rochelle a beaucoup souffert des rudes combats soutenus contre Louis XIII par les calvinistes aidés des Anglais. Ils révélèrent l'opportunité d'organiser un front de la mer. Richelieu le créa, de 1630 à 1640, à Brouage, dont les fortifications restent le plus bel exemple de l'architecture militaire antérieure à Vauban. Mais c'est à Rochefort que Colbert allait réaliser les vues du cardinal. En

entrée du port de La Rochelle à l'extrême gauche, la tour des Quatre-Sergents

bas-côté de la crypte de l'église Saint-Eutrope (1096)
Saintes (Charente-Maritime)

Phot. docteur Milsom, Arch. phot., Biraben.

Blason d'AURAY

De gueules à une hermine passante d'argent avec un mantelet d'hermine attaché à son col et flottant sur ses épaules, accompagnée en chef d'un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

porche Renaissance
église Saint-Gildas
AURAY

vallée d'AURE
en amont d'Arreau

1669, François Le Vau, puis Blondel en construisent les fortifications.
La grande époque de l'architecture civile dans les Charentes est le XVIIIe s. C'est alors que Duchesne construit à La Rochelle un palais de justice du plus pur classicisme (1783-1789), et Hue son chef-d'œuvre, la Bourse (1765). Nombre d'élégants hôtels s'élèvent.
On ne relève pas, en cette région, jusqu'au XIXe s., de grand foyer artisanal. Les peintres modernes, en revanche, ont éprouvé pour les Charentes une prédilection certaine. Outre Fromentin, qui y était né, Chassériau, qui en était originaire, Courbet y revint pendant une dizaine d'années, de 1852 à 1863 ; Corot parut souvent à La Rochelle, ainsi que Delacroix, qui possédait une propriété de famille à Boixe ; Renoir était un familier de la région ; Paul Signac y a fait des analyses aiguës de la lumière, et Othon Friesz des tableaux d'un style plus ferme. (→ Biblio.)

AUPARAVANT adv. (de *au, par* et *avant*). D'abord, avant une autre chose ou une autre époque : *On ne peut guère douter que les animaux actuellement domestiques n'aient été sauvages auparavant* (Buffon).
— LANGUE CLASS. *Auparavant que* ou *que de* (avec un infinitif), avant de : *Auparavant que de venir* (Molière).

AUPHAN (Gabriel), amiral français (Alès 1894). Sous-chef d'état-major de la Marine (1939), contre-amiral après la bataille de Dunkerque, directeur de la Marine marchande (juill. 1940), chef d'état-major général des forces navales (1941), puis ministre de la Marine à Vichy (avril 1942). En désaccord avec Laval, qui a reçu de Pétain les pleins pouvoirs, Auphan démissionne le 18 novembre suivant. Mandaté par Pétain, il tente de prendre contact avec De Gaulle le 27 août 1944, à Paris. Poursuivi en Haute Cour, il est condamné en 1946, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité. En 1955, il se présente à la Haute Cour, qui, en révision, lui inflige cinq ans de prison avec sursis. Auteur d'ouvrages historiques, notamment : *les Grimaces de l'Histoire* (1951), *la Marine dans l'histoire de France* (1955), *les Convulsions de l'Histoire* (1955).

AUPIAIS (le P. Francis), missionnaire français (Saint-Père-en-Retz 1877 - Paris 1945). Membre des Missions africaines de Lyon, missionnaire au Dahomey de 1903 à 1922, supérieur de la mission de Porto Novo, vicaire général du Dahomey et provincial de sa congrégation. Ethnologue, il a étudié les anciens cultes dahoméens. La connaissance profonde et affectueuse qu'il avait de l'âme dahoméenne, son intelligence lumineuse et sa bonté ont fait de lui le type idéal du missionnaire pour la chrétienté.

AUPICK (Jacques), général français (Gravelines 1789 - Paris 1857). Blessé à Ligny (1815), il commanda l'Ecole polytechnique en 1847, puis fut nommé successivement, avant de devenir sénateur, ambassadeur à Constantinople (1848), à Londres (1851) et à Madrid (1852). Il fut le second mari de la mère de Baudelaire.

AUPRÈS adv. Dans le voisinage : *Les myopes ne distinguent pas bien les objets s'ils ne sont pas auprès.*
— ***Auprès de*** loc. prép. Immédiatement à côté de : *Il est resté auprès d'elle.* ‖ — *Fig.* En s'adressant à : *Il ne faut pas qu'on sache que c'est sur votre demande que Madame de Gromance fait cette démarche auprès de Loyer* (A. France). ‖ Dans l'opinion de, aux yeux de : *Le mérite perd tout son prix auprès de ceux qui n'en ont pas* (Sand). ‖ En comparaison de : *Votre Mirabeau, Vergniaud et les autres ne sont que des bègues auprès de mes orateurs* (Balzac).

AUPS, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Draguignan), en basse Provence ; 1 337 hab. (1 043 aggl.) [*Aupsois*]. Eglise gothique (XVe s.). Miel réputé.

AUQUEL pron. rel. V. LEQUEL.

AUQUETON n. m. Au Moyen Age, étoffe ou vêtement fait avec cette étoffe. (On écrit aussi HOQUETON.)

AURA n. f. (lat. *aura*, souffle). Physiq. anc. Emanation subtile, souffle, air, vapeur. ‖ — *Fig.* Atmosphère immatérielle qui enveloppe certains êtres : *Cette aura qui annonce la proximité d'une âme errante* (Daudet).
— Neurol. Ensemble des signes qui précèdent immédiatement la crise d'épilepsie. (Certaines variétés d'aura témoignent, en fait, du début de la crise, dans une région localisée du cerveau. Le type de l'aura permet justement de situer cette région.)
— ENCYCL. Physiol. Le mot *aura* était autrefois fréquemment employé en physiologie pour désigner une vapeur, une exhalaison subtile qu'on supposait s'élever d'un corps. On a longtemps prétendu que la fécondation s'opérait par une vapeur émanée du sperme, et à laquelle on donnait le nom d'*aura vitalis* ou *seminalis*. De même, en physiologie végétale, on croyait que les grains de pollen laissaient échapper, pour féconder les ovules, un fluide (*aura pollinaris*) qui arrivait jusqu'à eux à travers le style.

AURA, nom donné aux filles de Borée ou d'Eole, qui personnifiaient les vents doux. (On les représente montées sur des cygnes.)

AURA. Myth. gr. Fille de la Phrygienne Périboia. Aura était rapide comme la brise et suivait Artémis à la chasse. Elle fut aimée de Dionysos, qui, ne parvenant pas à l'atteindre, la fit frapper de folie. Elle dut se donner à lui, mais dans sa folie, elle déchira les enfants qu'elle en avait eus et se tua en se jetant dans le Sangarios.

AURALITE n. m. Minér. Silicate résultant de l'altération de la cordiérite.

AURAMALGAME n. m. Minér. Amalgame d'or naturel, que l'on trouve en grains blancs ou en prismes jaunâtres, et contenant 3 p. 100 d'argent.

AURAMINE n. f. Matière colorante, de formule $NH{=}C[C_6H_4N(CH_3)_2]_2$, dérivée du diphénylméthane.
— ENCYCL. L'*auramine* peut être préparée par action du chlorure d'ammonium sur la cétone de Michler (V. DIMÉTHYLANILINE), ou, plus économiquement, en faisant passer un courant d'ammoniac dans un mélange de soufre et du produit de condensation du formol avec la diméthylaniline. La base est incolore. Le produit commercial est le chlorhydrate, qui s'emploie surtout dans l'impression du coton mordancé au tanin. Il existe des homologues de ce colorant, désignés aussi sous le nom d'*auramines* (ex. : *auramine G*).

AURANGĀBĀD, v. de l'Inde (Bombay), au N.-E. de Bombay ; 61 000 hab. La ville a été bâtie par Aurangzeb, qui en fit sa résidence favorite et y mourut. Industries textiles et métallurgie.
— Bx-arts. Le site archéologique bouddhique comprend neuf grottes décorées, aménagées au VIe s. à flanc de falaise. Le style, très voisin de celui d'Ajantā, s'apparente aussi aux cavernes bouddhiques d'Ellorā. Au XVIIIe s., Aurangābād fut le siège d'un atelier de peintres d'albums, d'origine rājpoute et exilés par Aurangzeb ; leur style est proche de celui de l'école de Delhi.

AURANGZEB (1618 - Aurangābād 1707), empereur moghol de l'Inde, descendant du conquérant Timūr (Tamerlan). Il était le troisième des quatre fils du chāh Jahān et fut, jusqu'en 1658, un gouverneur avisé du Deccan. A cette date, une guerre opposa les quatre frères, en vue de déposer le chāh Jahān ; Aurangzeb en fut le vainqueur, il fit emprisonner son père et sa sœur, et assassiner ses frères. Par ses conquêtes et son administration judicieuse, il porta l'Empire moghol à son apogée. Personnalité très complexe, soldat habile, politique vigoureux, homme de grande culture, il protégea les lettres, mais musulman intolérant, il anéantit les ateliers de peintres dont l'art figuratif était condamné par son fanatisme. Il laissa de curieuses *Lettres* et mourut au début de la décadence de son empire.

AURANITIDE. Géogr. anc. Contrée de la Palestine, située à l'E. du lac de Génésareth. C'est l'actuel *Haourân* (Hawrān).

AURANTIA n. f. (lat. *aurantium*, oranger). Matière colorante employée en photographie pour la coloration des filtres compensateurs, des vernis mats à retouche, et comme désensibilisateur.

AURANTIACÉES n. f. pl. (lat. *aurantium*, oranger). Famille de plantes dicotylédones renfermant des arbres ou arbustes (oranger, citronnier, cédratier), originaires pour la plupart des régions chaudes de l'Asie, et dont l'oranger est le type. (Les fruits des aurantiacées sont les *agrumes* du commerce.)

AURATE n. m. (du lat. *aurum*, or). Chim. Sel de l'acide aurique : *L'aurate d'ammonium est extrêmement détonant.* (V. OR.)

AURAY, ch.-l. de cant. du Morbihan (arrond. de Lorient), à l'amont de la *rivière d'Auray* (estuaire du Loch) ; 8 159 hab. (7 477 aggl.) [*Alréens*]. Eglise Saint-Gildas (XVIIe s.) : beau portail Renaissance ; retable du XVIIe s. Nombreuses maisons anciennes. Conserves alimentaires. Fabriques de meubles. Forges de la Marine. — Aux environs, au hameau de Sainte-Avoye, chapelle du XVIe s. ; pardon en juin. Au N.-O. de la ville, les bâtiments de la chartreuse d'Auray (XVIIe et XVIIIe s.) abritent une institution religieuse pour les sourdes-muettes et les aveugles. Chapelle funéraire abritant les ossements des royalistes fusillés en 1795. (→ Biblio.)
— Hist. Aux environs d'Auray eut lieu, le 29 septembre 1364, une grande bataille entre Charles de Blois et Jean de Montfort, qui se disputaient le duché de Bretagne ; Charles de Blois y fut tué et Du Guesclin fait prisonnier.

AURE, petit fleuve côtier de Normandie, dans le Bessin, qui passe à Bayeux et à Isigny, et rejoint, à droite, l'estuaire de la Vire.

AURE (VALLÉE D'), région des Pyrénées françaises (Hautes-Pyrénées), ouverte jusqu'à la frontière espagnole par les deux Nestes (Neste d'Aure et Neste de Louron), qui se rejoignent à Arreau. L'économie agricole est caractérisée par le maintien de la polyculture et par l'élevage des brebis et des vaches, dont les grands troupeaux parcourent les pâturages de la montagne. Les anciennes industries textiles ont à peu près disparu. Le tourisme est favorisé par la route thermale qui débouche sur la vallée d'Aure par le col d'Aspin, et sur celle du Louron par le col de Peyresourde.

AURE (Léon, vicomte D'), hippographe français, un des maîtres de l'équitation en France (1798-1863). Ecuyer de Louis XVIII et de Charles X, plus tard écuyer en chef de l'Ecole de Saumur. Il a influencé considérablement les progrès de l'équitation. Auteur d'un *Traité d'équitation*, d'un *Cours d'équitation*, adopté par l'armée, et de *l'Industrie chevaline en France*.

aurea mediocritas, mots lat. signif. *médiocrité d'or*. Expression d'Horace (*Odes*, II, X, 5), qui indique qu'une condition moyenne, gage de tranquillité, vaut mieux que les tracas de l'opulence.

AUREC-SUR-LOIRE, comm. de la Haute-Loire (arrond. d'Yssingeaux), aux confins nord du Velay ; 2 745 hab. (1 764 aggl.). Ruines d'un château du XIIIe s. Centre industriel : appareils photographiques ; fabriques de caoutchouc, de tissus élastiques ; teintureries ; malterie.

AUREILHAN (ÉTANG D'), étang landais, au S. de l'étang de Biscarrosse, communiquant avec la mer par le courant de Mimizan.

AUREILHAN, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Tarbes), près de Tarbes ; 5 059 hab. (*Aureilhannais*). Tuilerie et briqueterie.

AURÈLE (MARC). V. MARC AURÈLE.

AURELIA (GENS), une des plus célèbres et la plus nombreuse des familles plébéiennes de Rome. En firent partie plusieurs empereurs, sous le nom d'Aurelius Antoninus (V. ANTONINS). Une branche très connue fut celle des Aurelius Cotta. Les Aurelii devinrent très nombreux au IIIe s., quand l'édit de Caracalla de 212 multiplia le nombre des citoyens romains : ceux-ci adoptèrent, en effet, le nom gentilice de l'empereur.

Aurelia (LEX), loi judiciaire proposée en 70 av. J.-C. par Aurelius Cotta, et qui faisait figurer parmi les juges, en nombre égal, des sénateurs, des chevaliers et des *tribuni aerarii*.

Aurelia (VIA) ou **voie aurélienne.** Géogr. anc. Voie romaine qui partait de Rome par la porte du Janicule, pour aboutir à *Arelate* (Arles), en Gaule, en longeant les rivages de la Méditerranée occidentale et en traversant *Centumcellae* (Civitavecchia), *Pisae* (Pise) et *Genua* (Gênes). C'était une des principales voies romaines de l'Italie.

Aurélia, ou le Rêve et la vie, œuvre en prose de Gérard de Nerval (1855), transcription de ses délires oniriques, que traversent ses croyances d'illuminé, ses souvenirs

Phot. de Bussac, Torré.

d'amour, ses complexes de culpabilité, sa foi aux vies antérieures, ses aspirations religieuses.

AURÉLIACÉS n. m. pl. Groupe de méduses à ombrelle aplatie, gélatineuse, dont le type est *Aurelia aurita*, commune dans le plancton des mers d'Europe. (Chez ces méduses, le bord de l'ombrelle porte une frange de très nombreux tentacules. Elles forment des bancs immenses en été, dans les eaux littorales.)

AURELIANI. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans la IVe Lyonnaise, établi autour d'Orléans (*Cenabum*, puis *Aureliani*).

AURELIANUS n. m. (mot lat.). Nom donné à l'*aureus* frappé par l'empereur Aurélien.

AURÉLIE (sainte), vierge honorée à Strasbourg au moins depuis le Xe s. — Fête le 15 octobre.

AURÉLIEN (saint), évêque d'Arles en 546; fondateur de monastères. Il mourut vers 551. — Fête le 16 juin.

AURÉLIEN (Lucius Domitius Aurelianus) [v. 214-275], empereur romain (270-275). Il passa d'abord par tous les grades de l'armée et acquit un renom de bravoure et de sévérité. Sous Claude II, il avait le commandement en chef de la cavalerie et participa activement, en 269, à la campagne des Balkans contre les Goths. Dès qu'il apprit la mort de l'empereur, il accourut à Sirmium, où l'armée le proclama. Peu instruit, mais ferme et intelligent, il ne cessa de lutter contre les Barbares, courant sans cesse d'une frontière à l'autre.

A son avènement, la Gaule vit depuis 258 avec un empereur particulier, Tetricus, tandis que les princes de Palmyre se sont rendus pratiquement indépendants; en outre, les Barbares franchissent partout les frontières. En 271 et en 272, Aurélien bat le peuple alaman des Juthunges, en Italie et sur le Danube; en même temps, il se tourne contre Palmyre, détrône Zénobie et son fils et, en 273, anéantit définitivement la puissance de cette cité qui s'était révoltée. Cette même année, il soumet Tetricus. En 274, il repousse une nouvelle fois les Germains sur le Danube, mais renonce, en 275, à conserver la Dacie, province cernée par les Barbares.

Aurélien fut aussi un réformateur hardi. Il réprima sévèrement les menées du Sénat, qui n'avait pas renoncé à jouer le premier rôle dans l'Etat; il veilla personnellement à l'exercice de la justice et fit rédiger de nombreuses lois. Il prit un soin particulier de Rome, fit procéder à trois distributions alimentaires et dota la capitale d'une enceinte fortifiée qui porte son nom. Il est certainement l'auteur de l'institution des *correctores* régionaux et permanents, qui a profondément modifié l'organisation administrative de l'Italie et consacré son assimilation aux provinces. Dans celles-ci, il a substitué comme gouverneurs des *praesides* de rang équestre aux légats sénatoriaux, renforçant ainsi l'absolutisme impérial. La reconquête des provinces et les confiscations permirent d'assainir la situation financière, en même temps que l'empereur esquissait une réforme monétaire. Restaurateur de l'unité romaine, Aurélien se plaça sous le patronage du Soleil, *Sol invictus*, qu'il destinait à dominer et à concilier tous les cultes païens. L'empereur, dans la pensée d'Aurélien, occupe sur la terre le même rang éminent que le Soleil aux cieux, et participe à sa nature; Aurélien est le premier empereur qui se soit fait appeler *deus* et *dominus* de son vivant, le premier qui ait paru dans les cérémonies avec un diadème et une robe ornée d'or et de pierreries. A la fin de l'été 275, il s'apprêtait à partir en guerre contre les Perses, quand, entre Périnthe et Byzance, il fut assassiné à la suite des menées d'un de ses secrétaires, accusé de prévarications. Toutefois, il avait eu le temps de redresser l'Empire et d'esquisser les réformes nécessaires qu'allait compléter Dioclétien. (→ Biblio.)

Aurélien (ENCEINTE D'), mur fortifié, construit sur l'ordre de l'empereur Aurélien pour tenter de mettre Rome à l'abri des Barbares (271-282). Il représente l'application complète à une enceinte fortifiée du système de blocage à revêtements. Longue de 18 357 m, large de 4 m, elle a une hauteur qui varie selon les particularités du terrain, de 10 à 19 m. Les défenseurs pouvaient circuler à couvert à l'intérieur de l'enceinte et se prêter secours. Elle était percée de dix-huit portes, dont il subsiste de très belles parties.

AURÉLIEN de Réomé, théoricien de la musique, qui vivait à Réomé (diocèse de Langres) au IXe s. Auteur d'une *Musica disciplina*, dans laquelle il fournit un exposé des 8 tons, de la rythmique et des formules (byzantines) conventionnelles : noeane, etc.

AURÉLIÈRE n. f. Nom usuel de la forficule, appelée aussi *perce-oreille*.

AURELIUS (Cornélis DE GOUDA OU COPSEN, dit **Cornelius**), historien hollandais († 1520). Il eut Erasme comme disciple.

AURELIUS CLEANDER (Marcus) [† 189 apr. J.-C.], esclave phrygien qui, affranchi, devint chambellan de Commode et préfet du prétoire (186 ?). Il favorisa l'accès des affranchis au patriciat et à la dignité sénatoriale. Ses exactions provoquèrent une émeute, où il fut tué.

AURELIUS COTTA (Câius), général romain, consul en 252 et 248 av. J.-C. Il prit aux Carthaginois Himère et Lipara, et fit preuve de rigueur envers ses subordonnés.

AURELIUS COTTA (Caius), orateur romain (124-70 av. J.-C.). Consul en 75, il est l'auteur d'une loi qui rehaussait la dignité du tribunat en mettant fin à l'incompatibilité (décidée par Sulla) entre le tribunat et les principales magistratures.

AURELIUS COTTA (Marcus), général romain, consul en 74 av. J.-C. Il fut battu sur mer et sur terre par Mithridate, près de Chalcédoine. Il fut condamné pour s'être livré à des extorsions en Bithynie.

AURELIUS COTTA (Lucius), orateur romain, frère des deux précédents. Préteur en 70 av. J.-C., il fit passer une loi qui introduisait les chevaliers dans les cours de justice (*quaestiones*). Consul en 65, censeur en 64, il combattit Catilina, contribua au rappel de Cicéron exilé et se rangea au parti de César.

AURELIUS MESSALINUS COTTA, fils de l'orateur Messala (Ier s. apr. J.-C.). Ami de Tibère, il l'encouragea dans ses cruautés, et commit beaucoup de délations. Il fut accusé de lèse-majesté par des sénateurs, notamment pour ses plaisanteries féroces, mais Tibère le fit acquitter.

AURELIUS VICTOR, historien latin, né en Afrique, gouverneur, sous l'empereur Julien, de la Pannonie-Inférieure; plus tard (392-393) préfet de Rome. Il écrivit en 360 une histoire abrégée des empereurs, d'Auguste à Julien, qu'on appelle ordinairement le *Liber de Caesaribus*. Son ouvrage nous est parvenu avec deux courts traités, *Origo gentis Romanae* et *De viris illustribus*, auxquels on l'a réuni, vers 400, pour composer un traité de toute l'histoire romaine.

AURELL (Tage), écrivain suédois (Oslo 1895). Correspondant de plusieurs journaux, il s'établit à Paris de 1920 à 1930 et y traduit Strindberg en français. Il n'est reconnu comme un des plus remarquables prosateurs suédois qu'à partir des années 1940. Son art, d'un laconisme et d'une précision impitoyables, s'exprime surtout dans le récit ou la nouvelle (*Martina*, 1937; *Images d'Epinal* [*Skilling Fryck*], 1943).

AURELLE DE PALADINES (Louis Jean-Baptiste D'), général français (Malzieu 1804-Versailles 1877). Il servit en Algérie de 1841 à 1848 et prit part, à la tête d'une division, à la campagne de Crimée en 1855. Gambetta l'appela le 14 octobre 1870 au commandement de la Ire armée de la Loire. Bloquant aussitôt l'ennemi à Salbris, il remporta la victoire de Coulmiers* sur von der Thann et dégagea Orléans. Mais, le 4 décembre, pressé par des forces supérieures, il était contraint à la retraite. Député à l'Assemblée nationale en 1871, il devint sénateur inamovible en 1875. Il publia en 1872 un ouvrage sur la Ire armée de la Loire.

AUREOLA n. f. Petite monnaie d'or frappée à Venise sous le doge Orio Malipiero, en 1178.

AURÉOLE n. f. (du lat. *aureola* [*corona*], couronne d'or). Cercle lumineux dont les peintres et les sculpteurs entourent souvent la tête de Dieu, de la Vierge, des saints. (L'auréole est aussi utilisée par les artistes asiatiques et musulmans dans les représentations de personnages divins, sacrés ou vénérables.) ‖ *Par extens.*, cercle lumineux ou coloré, halo : *La lune n'a pas d'auréole, tant pis : un peu plus de pluie n'aurait pas fait de mal* (F. Mauriac). ‖ — *Fig.* Degré de gloire des saints : *L'auréole des martyrs, des vierges.* ‖ Prestige, gloire : *Parer quelqu'un d'une auréole.*

— Econ. domest. Trace laissée par un détachant, sur une étoffe, sur un papier, etc.

— Géol. *Auréole métamorphique*, zone où la roche encaissante a été métamorphisée par la roche endogène autour d'un batholite.

— Min. Flamme bleuâtre qui prolonge la flamme normale de la lampe de mine lorsque l'atmosphère contient du grisou. (L'auréole est formée par la combustion locale du grisou au voisinage de la flamme normale qui l'échauffe. La dimension de l'auréole dépend de la teneur en grisou de l'atmosphère; elle commence à être perceptible vers 1 p. 100 de grisou, et elle est déjà très haute vers 3 p. 100, alors que le *coup de grisou* ne peut se produire que vers 5,5 p. 100. La lampe à flamme sert ainsi d'*indicateur* simple *de grisou*.)

— Opt. *Auréole accidentelle*, cercle coloré qui entoure les objets sur lesquels on fixe la vue, et qui est opposé, par la lumière ou la couleur, aux objets qu'il entoure, c'est-à-dire lumineux si l'objet est obscur, obscur dans le cas contraire; bleu si l'objet est orangé; etc. (L'auréole est due à des propriétés de la rétine.)

— Photogr. V. HALO.

AURÉOLÉ, E adj. Ceint d'une auréole.

— Hérald. Se dit des anges, des saints et de l'Agneau pascal, quand l'auréole qui ceint leur tête est d'un émail particulier.

AURÉOLER v. tr. Entourer d'une auréole : *Elle aperçut, sur le seuil de la porte, Annette, auréolée de soleil* (R. Rolland). ‖ — Glorifier : *Auréoler quelqu'un de toutes les vertus.*

AUREOLUS (Manius Acilius), un des généraux qui se disputèrent l'Empire romain vers le milieu du IIIe s. Claude II le battit devant Milan et les soldats le tuèrent (268).

AURÉOMYCINE n. f. Antibiotique découvert par Duggar en 1948. (Syn. CHLORTÉTRACYCLINE.)

— ENCYCL. Extraite des produits du métabolisme de *Streptomyces aureofaciens*, l'*auréomycine* est utilisée à l'état de chlorhydrate : c'est une poudre jaune d'or, qu'on administre *per os* (en comprimés) ou localement (collyres, pommades). Cet antibiotique se montre, *in vitro*, moins bactéricide que la pénicilline ou la streptomycine, mais son action bactériostatique s'étend, en revanche, à un plus grand nombre de germes. En outre, il est actif dans la fièvre de Malte, certaines maladies à virus, les rickettsioses.

AURÈS, grand massif montagneux du S.-E. de l'Algérie; 2 328 m au *djebel Chelia*, point culminant de l'Algérie. Dominant au N. le bassin des chotts constantinois et, au S., par un grand abrupt, la dépression saharienne des Zibans, l'Aurès est séparé des monts du Bellezma (à l'O.) par la dépression de la région de Biskra et Batna; à l'E., la dépression de l'oued el-Arab le sépare des monts des Nemenchas. Constitué par des plissements orientés du S.-O. au N.-E., de style jurassien et d'âge éocène, l'Aurès a été nivelé

par Fra Angelico

auréole

par Botticelli

général D'AURELLE DE PALADINES

massif de l'AURÈS vu du bordj el-Rouffi

Phot. Anderson, Gouvernement général de l'Algérie.

Georges AURIC

auricule ou oreille-d'ours

l'Aurige de Delphes

par l'érosion, puis déformé par des mouvements tectoniques; il s'est trouvé puissamment soulevé en bloc au Pliocène et au Quaternaire. Les sommets les plus importants, formant de lourdes croupes, constituent le nord du massif; les vallées de l'oued el-Abdi et de l'oued el-Abiod, succession de gorges et de bassins, traversent longitudinalement le massif du N.-E. au S.-O. La vigueur du relief permet à l'Aurès, malgré sa position méridionale, de bénéficier de précipitations assez abondantes et de boisements relativement denses. L'Aurès est peuplé par des Berbères zénètes, les Chaouïas. Dans la partie nord du massif, la plus humide, ils sont sédentaires et cultivent, dans les clairières, le blé, l'orge et de beaux vergers; ils conduisent des troupeaux de bovins, en été, sur les pâturages d'altitude. Dans l'Aurès central, plus sec, les cultures doivent être irriguées, et la vie se concentre dans les fonds de vallée. L'Aurès du Sud est déjà saharien : c'est la zone des oasis, des palmeraies irriguées. L'hiver, les pasteurs emmènent pâturer les troupeaux de moutons sur le piémont saharien. Si la tente est utilisée lorsque les Chaouïas accompagnent leurs troupeaux, l'habitat permanent est formé de gros villages perchés, dominés par la *qual'a*, le grenier fortifié. La colonisation ne s'est pas implantée dans le massif, mais son extension dans les plaines du Nord a perturbé la vie des Chaouïas, qui ne peuvent plus y conduire leurs troupeaux pendant l'hiver, ni pratiquer des cultures sèches. L'Aurès, qui vit en économie fermée, est très peuplé (160 000 hab. environ). Le surpeuplement entraîne l'extension des cultures sèches et la réduction des troupeaux.
L'histoire de l'Aurès est une longue lutte contre les influences extérieures. Les Romains, qui construisirent les forteresses de Timgad et de Lambèse, n'y pénétrèrent que tardivement (IIe s.). Les Chaouïas luttèrent contre les Arabes (épisode de la Kahèna) et contre les Turcs, qui ne réussirent pas à dominer le massif. La soumission de l'Aurès fut difficilement obtenue en 1845, et l'agitation y est restée très grande (insurrections de 1850, 1859, 1916, 1955). [→ Biblio.]

aures habent, et non audiunt, mots lat. signif. *ils ont des oreilles, et ils n'entendent point.* Pensée du Psalmiste (Ps. CXV, 6), que l'on rappelle à propos de ceux chez lesquels la passion étouffe la voix de la raison.

AUREUS [ɔreys] n. m. (lat. *aureus* [sousent. *nummus* ou *denarius*], pièce d'or). Unité monétaire de l'or à Rome.
— Encycl. Les premières monnaies d'or furent frappées en Campanie, au type de Janus, vers 217 av. J.-C. Les premiers *aurei* datent de la fin de la République, à Rome, sous Sulla; ils furent émis d'une façon régulière à partir de César. Sous Constantin apparaît le terme de *solidus aureus*, d'où est venu le mot français *sou*. L'aureus pesait 8,186 g et valait 25 deniers ou 106 sesterces. On frappa des *quinarii aurei*, moitié de l'aureus, et le *quaternus*, valant le quart; puis des doubles et triples aurei; des tiers, *trientes*, des doubles et des quadruples.

AUREUX adj. m. Se dit des sels d'or univalent : *Chlorure aureux AuCl.* (V. OR.)

AUREVILLY (Barbey d'). V. Barbey d'Aurevilly.

AURI-, préfixe indiquant en chimie la présence d'or trivalent dans un composé complexe.

AURIAC (Bernard d'). V. Bernard d'Auriac.

AURIAC-SUR-VENDINELLE, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), dans le Terrefort; 1 102 hab. (385 aggl.). Ruines d'un château. Clocher du XVe s.

AURIBROMURE n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $MAuBr_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AURIC (Georges), compositeur français (Lodève 1899). Auditeur au Conservatoire dans la classe de contrepoint et fugue de Caussade (1913), il suit le cours de V. d'Indy à la Schola. Il fait partie du groupe des Six. Son art reflète les influences de Chabrier, Messager, Satie, Stravinski. Dans un premier groupe d'œuvres, on distingue un mélange d'inspiration populaire et de distinction aristocratique (sonatines, pastorales, impromptus pour piano, nombreuses mélodies; ballets tels que *les Fâcheux**, *les Matelots**, *la Pastorale*. Dans un second groupe, il se montre d'une éloquence plus ample et témoigne d'une esthétique de grandeur et de force (*Sonate en « fa »* pour piano, *Phèdre**, *le Peintre et son modèle*). Il a composé la musique de nombreux films : l'*Eternel Retour* (1943), *la Belle et la Bête* (1946), *Orphée* (1949), *le Mystère Picasso* (1956), etc. (→ Biblio.)

AURICH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), ch.-l. de district, dans la Frise orientale; 10 900 hab. Textiles. — Le *district d'Aurich* a 385 100 hab.

AURICHALCITE [kal] n. m. (lat. *aurum*, or, et gr. *khalkos*, cuivre). Minér. Hydrocarbonate naturel de cuivre et de zinc, de nuance vert-de-gris.

AURICHLORURE [klɔ] n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $MAuCl_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AURICO-. Chim. Préfixe qui se joint à des adjectifs pour former des adjectifs composés servant à qualifier des sels doubles dans la composition desquels entre l'or. (Ex. : *Sel auricobarytique*, sel d'or et de baryum.)

AURICOSTE (Emmanuel), sculpteur français (Paris 1908). Élève d'Antoine Bourdelle et de Charles Despiau, il est notamment l'auteur d'un bas-relief pour la décoration du Palais de Chaillot, du monument *Chateaubriand* offert par la France à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, et d'une porte en bronze au palais de la S. D. N.

AURICULAIRE adj. (lat. *auricularius*, de *auris*, oreille). *Témoin auriculaire*, celui qui a entendu de ses propres oreilles.
— Anat. Relatif à l'oreille; qui a la forme d'une oreille. || Qui appartient aux oreillettes du cœur : *Cloisons auriculaires.* || *Artères auriculaires*, artères du pavillon de l'oreille et du conduit auditif. || *Cavités auriculaires*, oreillettes du cœur. || *Conduit auriculaire*, nom que quelques-uns donnent au conduit auditif externe. || *Doigt auriculaire*, ou, plus souvent, *auriculaire* n. m., petit doigt de la main, parce que sa petitesse permet d'en introduire l'extrémité dans l'oreille. || *Muscles auriculaires*, muscles moteurs du pavillon de l'oreille. (V. part. *encycl.*). || *Nerfs auriculaires*, nerfs de l'oreille externe. || *Veines auriculaires*, veines de l'oreille externe, qui se déchargent dans la temporale et dans la jugulaire externe.
— Arts décor. *Style auriculaire*, v. Van Vianen (Adam).
— Méd. Qui affecte l'oreille : *Maladies auriculaires.* || *Médicaments auriculaires*, ceux que l'on emploie dans les maladies de l'oreille.
— Ornith. *Plumes auriculaires*, plumes qui garnissent les oreilles des oiseaux. || *Vautour auriculaire*, syn. d'oricou*.
— Théol. *Confession auriculaire*, confession qui se fait à voix basse à l'oreille du prêtre, par opposition à *confession publique.*
— Encycl. Anat. Les *muscles auriculaires* sont au nombre de trois : le muscle *auriculaire supérieur* élève le pavillon de l'oreille; le muscle *auriculaire antérieur* porte le pavillon en avant; le muscle *auriculaire postérieur* porte le pavillon en arrière. Outre ces muscles *extrinsèques*, on compte cinq muscles *auriculaires intrinsèques :* le grand muscle de l'hélix, le petit muscle de l'hélix, le muscle du tragus, celui de l'antitragus, et enfin le muscle traverse. Les muscles auriculaires, peu développés chez l'homme, jouent, au contraire, un grand rôle chez les autres mammifères, qui peuvent orienter à volonté le pavillon de l'oreille externe.

AURICULARIA n. f. (mot lat. signif. *qui ressemble à une oreille*). Forme larvaire spéciale à certaines holothuries, caractérisée par des bandelettes ciliées ayant la forme d'un H.

AURICULARIA n. m. Champignon fréquent sur les bois morts, type de l'ordre des *auriculariales.*

AURICULARIALES n. f. pl. Ordre de champignons basidiomycètes, généralement saprophytes ou engagés dans la symbiose avec des insectes, possédant un promycélium cylindracé, cloisonné transversalement, porteur de quatre spores latérales.

AURICULE n. f. (lat. *auricula*, petite oreille). Anat. Lobe ou bout de l'oreille. || Pavillon de l'oreille externe tout entier. || Nom donné à deux appendices qui surmontent chacune des oreillettes du cœur.
— Bot. Espèce de primevère cultivée dans les jardins d'agrément, où elle est plus connue sous le nom d'*oreille-d'ours.*
— Zool. Groupe de cinq fortes saillies de la ceinture pérignatique de certains oursins, sur lesquelles s'insèrent les muscles rétracteurs de la lanterne d'Aristote.

AURICULÉ, E adj. Muni d'auricules ou oreillettes.
— Bot. Se dit d'organes (feuilles, stipules) qui possèdent à leur base deux lobes ou oreillettes.

AURICULIDÉS ou **ELLOBIIDÉS** n. m. pl. Famille de mollusques gastropodes pulmonés, à coquille épaisse dont l'ouverture est dentée.
— Encycl. Les *auriculidés* vivent dans les endroits très frais (bords des rivières, des marais, voisinage immédiat de la mer). Les plus remarquables sont les *pythias* ou *scarabus*, dont on connaît plus de cinquante espèces le long des côtes des océans Indien et Pacifique; les *ellobiums*, des mêmes régions (maximum aux Philippines), également connus à l'état fossile, et les *melampus* (plus de 100 espèces), fréquentant les rivages de toutes les mers chaudes. En Europe, la famille est représentée par les *alexias*, qui vivent sur les rivages à la limite supérieure de la zone des marées, et par les *carychiums*, minuscules coquilles terrestres fréquentant les lieux humides (bords des eaux, sous les bois pourris et les feuilles mortes).

AURICULO-TEMPORAL, AUX adj. m. Se dit d'un nerf, branche du maxillaire inférieur, qui innerve la peau des tempes, l'oreille externe et la glande parotide.

AURICULO-VENTRICULAIRE adj. Relatif à la fois à l'oreillette et au ventricule du cœur : *Orifices auriculo-ventriculaires.*
— Encycl. Les orifices *auriculo-ventriculaires* sont au nombre de deux : un dans la partie droite du cœur, muni de la valvule *tricuspide;* l'autre dans le cœur gauche, muni de la valvule *mitrale.*

AURICYANURE n. m. Nom générique de sels complexes dont la formule générale est $MAu(CN)_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AURIDES n. m. pl. Famille de minéraux renfermant l'or et ses combinaisons.

AURIER (Albert), écrivain et critique d'art français (Châteauroux 1865 - Paris 1892). Il fut un des fondateurs du *Mercure de France*, dont il devint le critique d'art, collabora à *la Plume*, au *Décadent*, au *Moderniste*, et fut un des premiers admirateurs de Gauguin, qu'il consacra en tant que chef du symbolisme pictural. On lui doit des études sur Van Gogh, Claude Monet, Pissarro. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1893.

AURIFÈRE adj. Qui renferme de l'or : *Terrain aurifère.*

AURIFICATION n. f. Chirurg. dent. Obturation d'une dent creuse, obtenue en tassant de petites feuilles d'or roulées en forme de cylindre à l'aide de fouloirs. (Cette technique, longue et parfois pénible, n'est plus utilisée que pour de petites cavités; elle a été supplantée par les incrustations d'or, *inlays** ou *onlays**.)

AURIFIER v. tr. Chirurg. dent. Obturer une dent creuse par aurification.

AURIFIQUE adj. Alchim. Qui change en or.

AURIGA, nom lat. de la constellation du Cocher* (au génit. : *Aurigae;* abrév. : [Aur.]).

AURIGE n. m. (lat. *auriga*, cocher). Antiq. rom. Conducteur de char dans les courses du cirque. (On disait aussi agitator.)
— Encycl. A Rome, les *auriges*, quoique de basse extraction, étaient renommés, et certains, grâce à leurs succès, amassaient des gains considérables.

Aurige de Delphes, statue grecque en bronze, de grandeur nature, trouvée dans les fouilles du sanctuaire, et qui faisait partie d'un quadrige dédié par Polyzalos, tyran de Gela (début du Ve s. av. J.-C.) [musée de Delphes.]

AURIGNAC, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Saint-Gaudens), sur le flanc oriental du Lannemezan; 1 112 hab. (682 aggl.) [*Aurignaciens*]. Ruines d'un

Phot. Lipnitzki, Downward, Alinari-Giraudon.

château du XIVe s., ayant appartenu aux comtes de Comminges. Grotte à ossements préhistoriques, fouillée en 1860, qui a donné son nom à l'une des subdivisions du paléolithique.

AURIGNACIEN, ENNE adj. et n. m. (de *Aurignac*). Se dit de l'industrie préhistorique du début du paléolithique supérieur, caractérisée par des pointes de sagaie en os particulières (pointes à base fendue). [L'aurignacien marque la première apparition des œuvres d'art. Il précède le gravettien.]

AURIGNY, en angl. **Alderney,** la plus septentrionale des îles Anglo-Normandes, au large du cap de la Hague, dont la sépare le détroit dit *raz Blanchart;* 1 350 hab. Ch.-l. *Sainte-Anne.* Cette petite île eut beaucoup à souffrir de l'occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale. Cultures maraîchères; bétail réputé. Tourisme.

AURIIODURE n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $MAuI_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AURILLAC, ch.-l. du départ. du Cantal, à 548 km de Paris, dans le S.-O. de l'Auvergne, au centre du *bassin d'Aurillac;* 22 224 hab. (19 375 aggl.) [*Aurillacois*]. Aurillac a pour origine une abbaye fondée au IXe s. par saint Giraud; sous l'Ancien Régime, la ville était la capitale de la haute Auvergne. Située dans la vallée de la Jordanne, au contact du massif du Cantal et de la Châtaigneraie, Aurillac est aujourd'hui un marché très important. Château restauré. Eglise Saint-Géraud (XVIIIe s.). Vieilles maisons. Musée de peinture et de sculpture. Industries actives : meubles, chaussures et galoches, fabriques de parapluies. Patrie de J. Cinq-Arbres, E. Duclaux et Paul Doumer. — L'arrond. a 8 cant., 97 comm. et 76 325 hab. (→ Biblio.)

AURINE n. f. Colorant jaune du groupe du triphénylméthane, de formule

$$O=C_6H_4=C(C_6H_4OH)_2.$$

(Syn. ACIDE PARAROSOLIQUE.)

— ENCYCL. L'*aurine* est obtenue par action de l'acide oxalique sur le phénol en présence d'acide sulfurique, ou bien par hydrolyse du diazoïque de la pararosaniline. Elle forme des cristaux rouges. Les réducteurs la transforment en *leucaurine.* Sous l'action de l'ammoniac, elle se transforme en pararosaniline.

AURINITRATE n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $MAu(NO_3)_4$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AURIOL n. m. Nom usuel du loriot commun.

AURIOL ou **AURIOLE** n. f. Nom usuel d'un chardon aux capitules dorés du midi de la France.

AURIOL, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. de Marseille), au N. de la Sainte-Baume, sur l'Huveaune; 2 657 hab. (1 775 aggl.). Restes de fortifications. Beffroi des XVIIe et XVIIIe s. Fabrique de céramiques.

AURIOL (Jean-Baptiste), clown français (Toulouse 1808 - Paris 1881). Fils d'un artiste d'agilité, devenu orphelin, il quitta sa ville natale et suivit des troupes ambulantes à l'étranger. Il parut pour la première fois à Paris, comme sauteur et écuyer, au cirque Olympique, avec la troupe équestre Loisset (1833), s'intitulant *le premier grotesque d'Europe,* et supplanta bientôt Gontard, le premier grotesque français. Vedette des cirques parisiens, il devint directeur d'un théâtre à Rouen, puis d'un spectacle ambulant, sans cesser, entre ses tournées, de paraître comme clown en France et à l'étranger.

AURIOL (Georges HUYOT, dit **George**), poète, chansonnier, journaliste, peintre et graveur français (Beauvais 1863 - Paris 1938). Il fut secrétaire de la rédaction du *Chat Noir* (1885) et a laissé un nom dans l'histoire du célèbre cabaret. Une de ses romances, *Quand les lilas refleuriront,* est restée populaire. George Auriol a collaboré au *Journal* et a publié des recueils de poésies et de contes (*Histoires de rire*). Il dessina en 1902 plusieurs types de caractères d'imprimerie. Collaborateur de la librairie Larousse, ce fut lui qui donna le dessin de *la Semeuse.* Il enseigna, de 1924 à 1928, à l'école Estienne.

AURIOL (Vincent), homme politique français (Revel, Haute-Garonne, 1884). Avocat, militant socialiste, député de Muret dès 1914, il resta fidèle à la S. F. I. O. lors de la scission de Tours (déc. 1920). Ami de Léon Blum, il fut en juin 1936 son ministre des Finances et, comme tel, amené à proposer la loi de dévaluation du 1er octobre 1936 instituant le « franc flottant », à la suite des difficultés économiques et financières. Il fut ministre de la Justice dans le cabinet Chautemps (juin 1937-mars 1938). Après l'armistice de juin 1940, il participa à l'organisation de la Résistance et rejoignit le général de Gaulle à Londres en 1943. Après avoir été ministre d'Etat à la Libération, il présida les deux Assemblées constituantes, puis l'Assemblée nationale. Le 16 janvier 1947, il était élu premier président de la IVe République : son mandat se termina le 15 janvier 1954. V. Auriol est membre de droit du Conseil constitutionnel créé par la Constitution de 1958.

AURIOLE (Pierre D'), cordelier et théologien français (Toulouse v. 1280 - Avignon v. 1322). Il fut professeur à Paris.

AURIPENNE adj. (lat. *aurum,* or, et *penna,* plume). Qui a les ailes de couleur d'or.

AURIPIGMENT n. m. Syn. de ORPIMENT.

AURIQUE n. f. et adj. Mar. Voile placée dans l'axe du navire.

— ENCYCL. Les voiles *auriques* affectent différentes formes : trapézoïdale, triangulaire, avec de nombreuses variantes. Elles peuvent être enverguées sur des drailles, des étais, des cornes et guis, des livardes, des antennes. La voile aurique permet de serrer le vent plus près qu'avec la voile carrée. Elle est surtout employée sur les voiliers américains de la côte est des Etats-Unis et sur les yachts.

AURIQUE adj. m. (du lat. *aurum,* or). Se dit des composés de l'or trivalent : *Chlorure aurique* $AuCl_3$. ‖ Se dit aussi de l'acide non isolé $HAuO_2$. (V. OR.)

AURISCALPE n. m. (lat. *auris,* oreille, et *scalpere,* gratter). Curette à l'aide de laquelle on extrait le cérumen et les corps étrangers introduits dans l'oreille.

AURISPA (Giovanni), humaniste italien (Noto, Sicile, v. 1376 - Ferrare 1459). D'un voyage en Orient (1418), il rapporta de nombreux manuscrits grecs. A son retour, il entra dans les ordres et fut secrétaire des papes Eugène IV et Nicolas V. Il a contribué à la renaissance des lettres anciennes.

AURISTE n. Médecin spécialisé dans le traitement des maladies des oreilles. (On dit aussi OTOLOGISTE.)

AURISULFATE n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $MAu(SO_4)_2$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AURO-, préfixe indiquant la présence d'or univalent dans un composé complexe.

AUROBINDO (Shrī), philosophe indien (Calcutta 1872 - Pondichéry 1950). Il fit ses études à Cambridge, puis enseigna au collège de Baroda (1893-1905). Il devint alors leader du mouvement nationaliste (1905-1910), puis dirigea des journaux de langues anglaise et bengali, dont l'*Āshram,* qu'il fonda avant de se consacrer au yoga en 1910 et d'ouvrir une nouvelle école à Pondichéry, où il devait poursuivre jusqu'à sa mort (1914) un enseignement philosophique qui eut la plus profonde influence spirituelle et morale sur l'Inde contemporaine. Shrī Aurobindo forme par sa pensée un lien entre l'Orient et l'Occident, et entre l'action spirituelle et matérielle. Ses principales œuvres sont des commentaires des *Védas : Védas, Aperçus et pensées, l'Aspiration de l'homme, la Bhagavad-Gītā, l'Enigme de ce monde, le Guide du yoga, Héraclite, la Kena Upanishad, la Loi idéale du développement social, la Mère, la Société et la spiritualité, la Synthèse des yogas, Trois Upanishads, la Vie divine, Lumières sur le yoga,* etc. A partir de 1949, Aurobindo publia dans l'*Āshram* un bulletin d'éducation physique. (→ Biblio.)

AUROCHLORURE [klɔ] n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $MAuCl_2$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AUROCHS [rɔk; la prononciation rɔks est ancienne et à peu près disparue] n. m. (allem. *Auerochs,* bœuf de plaine, ou *Urochs,* bœuf primitif). Nom d'une espèce de bœuf sauvage, aujourd'hui éteinte, qui habitait les forêts marécageuses de la Germanie, et signalée encore en Europe au Moyen Age. (L'aurochs [*Bos primigenius*], ou *urus* des Anciens, était noir et sans crinière.)

AUROCYANURE n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $MAu(CN)_2$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AUROGALLUS (Matteus), philosophe allemand (Commettau, Bohême, 1480 - Wittenberg 1543), collaborateur de Luther pour la traduction de la Bible.

AURON, riv. du Berry, affl. de l'Yèvre (r. g.), qui passe à Dun-le-Roi et à Bourges, où elle finit; 184 km.

AURON, station de sports d'hiver des Alpes-Maritimes (comm. de Saint-Etienne-de-Tinée), au-dessus de la haute Tinée. Un téléphérique conduit à 2 300 m d'altitude, au pied du sommet de Las Donnas (2 476 m). Ecole nationale de ski.

AURONNE n. f. Nom commun à plusieurs espèces du genre *armoise.*

AURORA, v. des Etats-Unis (Illinois), à l'O. de Chicago; 56 800 hab. Industries métallurgiques et mécaniques. Collège.

AURORAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'aurore; qui tient de la couleur ou de l'éclat de l'aurore : *Lumière aurorale;* et, au *fig. : Une pureté aurorale.*

Aurora Leigh, roman en vers blancs d'Elizabeth Browning (1855). Cette œuvre, en partie autobiographique, et que gâtent des longueurs, présente des passages lyriques d'une très grande beauté. Les opinions philosophiques et les théories sociales exposées par l'auteur, tout en étant d'une inspiration généreuse, sont parfois d'une logique discutable et d'un intérêt poétique moins évident.

AURORE n. f. (lat. *aurora*). Lueur qui paraît à l'horizon un peu avant le lever du soleil : *Et l'aurore qui rit avec ses lèvres roses* (Leconte de Lisle). ‖ *Poétiq.* Matin, matinée, et même jour : *La mouche éphémère ne voit point deux aurores* (B. de Saint-Pierre). ‖ L'orient, les contrées situées à l'orient : *Du couchant à l'aurore* (Acad.). ‖ — *Fig.* Commencement, début : *On était à l'aurore du XVIIIe siècle* (Hugo).

— Géophysiq. *Aurore polaire,* météore lumineux se produisant dans les régions polaires, et dont la clarté, plus ou moins brillante, a été comparée à celle de l'aurore : *Les aurores polaires peuvent être boréales ou australes, les premières étant plus fréquentes que les secondes.* (V. part. *encycl.*)

— Adj. inv. Qui est d'un jaune doré : *Velours aurore.*

— ENCYCL. Géophysiq. ● *Caractères physiques des aurores polaires.* Quand l'aurore est colorée, le rouge se trouve à l'extrémité inférieure des rayons, le vert à la partie supérieure, séparés par une teinte jaune qui disparaît parfois. On observe d'ailleurs fréquemment des rayons isolés entièrement rouges, tandis que l'on ne connaît qu'une seule apparition de rayon complètement vert. L'illumination que produit une aurore polaire n'est d'ailleurs pas très considérable, et dépasse rarement celle que fournit la Lune à son premier quartier; de plus, les étoiles importantes restent visibles à travers les lueurs. Enfin, la lumière de l'aurore n'est due à aucun phénomène de réflexion ou de réfraction; dès 1817, Biot ne pouvait y trouver la moindre trace de polarisation : l'aurore est donc lumineuse par elle-même, notion importante, confirmée par les intéressantes recherches d'analyse spectrale.

● *Théorie des aurores polaires.* Le Soleil lance dans l'espace des jets de particules électrisées, notamment lors de ses éruptions. Une partie d'entre elles parvient jusqu'à l'atmosphère terrestre, dont elle pénètre d'abord les couches supérieures, en particulier l'ionosphère, où la pression est très faible et où les gaz sont ionisés comme dans un tube de Crookes. Mais la Terre présente deux *pôles magnétiques :* c'est donc en s'infléchissant vers ces pôles que les particules atteindront la surface terrestre, en s'orientant autour d'eux suivant des lignes vaguement circulaires et concentriques, appelées *lignes isochasmes.* L'arrivée de ces particules modifiera donc le magnétisme terrestre aux époques d'activité maximale du Soleil, caractérisées par un maximum du nombre de ses taches

George AURIOL
la première « Semeuse »
Librairie Larousse
ci-dessous
caractères d'imprimerie
dessinés par Auriol (1902)

Vincent AURIOL

aurore polaire australe

Phot. Larousse, Martinie, Masson.

« l'Aurore », *détail* du tombeau de Laurent de Médicis (Florence) par Michel-Ange

et de ses éruptions. Cette modification se traduit par un affolement des aiguilles des boussoles. Mais, en même temps, en rencontrant les couches élevées de l'air, ces particules y provoqueront une *luminescence*, comme la décharge rend lumineux le gaz raréfié d'un tube de Crookes. C'est cette luminescence qui est l'origine des aurores polaires, si longtemps inexpliquées, et dont Arrhenius a donné la théorie élémentaire exposée ci-dessus, qui demande encore à être précisée et complétée sur de nombreux points (altitude des phénomènes, leur étendue dans l'espace, leur concomitance dans les deux régions polaires boréale et australe, la nature des particules incidentes, etc.).
Cette théorie est confirmée par le fait que le nombre des aurores est maximal *tous les onze ans et demi ;* or, cette période est la même que celle du cycle d'activité solaire. Le physicien norvégien Birkeland a reproduit il y a une cinquantaine d'années, schématiquement, des aurores, en laboratoire, en faisant tomber un faisceau de rayons cathodiques, particules chargées négativement, sur une sphère d'acier aimantée représentant la Terre. D'autres expériences analogues ont eu lieu depuis, avec d'autres types de jets particulaires.

AURORE n. f. Entom. V. ANTHOCHARIS.

AURORE, déesse de l'Aurore, chez les Romains, identifiée avec l'Eos des Grecs.
— Bx-arts. Le thème du *Char de l'Aurore* fut un des motifs les plus souvent répétés par les peintres de décoration de l'époque classique : l'Albane au palais Verospi, le Guerchin au casino Ludovisi, le Guide au palais Rospigliosi (Rome), Pierre de Cortone (musée de Poitiers), Tiepolo au palais Clerici (Milan), Lesueur, Le Brun à la galerie d'Apollon du Louvre et au pavillon de l'Aurore à Sceaux. En sculpture, il faut citer la célèbre figure de Michel-Ange au tombeau de Laurent de Médicis (Florence), le groupe d'*Aurore et Céphale*, par Legros, dans les jardins de Versailles. Boucher a donné des cartons de tapisserie sur le même sujet.

« l'Aurore et Céphale » *(détail)* par François Boucher *musée de Nancy*

Aurore (L'), journal quotidien, républicain-socialiste, fondé à Paris en 1897 par E. Vaughan, ancien rédacteur et administrateur de *l'Intransigeant ;* il eut comme principal rédacteur politique G. Clemenceau. A partir d'août 1944 a paru à Paris, sous le même titre, un quotidien d'informations générales dirigé par R. Lazurick et P. Bastid. En mars 1953, il a absorbé le quotidien *Ce Matin-le Pays,* provenant lui-même d'une fusion entre deux journaux fondés à la Libération.

Aurore, croiseur de la flotte russe de la Baltique, dont l'équipage a joué un rôle décisif dans la révolution d'octobre 1917, à Pétrograd, en attaquant le palais d'Hiver. Il a été transformé en musée.

Aurores, réflexions sur les préjugés moraux (*Morgenröte*), ouvrage de Nietzsche (1881 ; trad. fr. de H. Albert, 1901). C'est avec ce livre que le penseur allemand commence sa campagne contre la morale, et qu'il annonce le nouvel évangile que *Zarathoustra* développera plus tard. C'est par la transmutation des valeurs, c'est-à-dire en s'affranchissant de toutes les valeurs morales reconnues jusque-là, en osant croire à tout ce qui, jusqu'alors, était interdit, méprisé, maudit, que l'homme verra l'*aurore* des jours nouveaux.

auspice : augure consultant les oiseaux peinture d'un tombeau étrusque environs de Tarquinia

AUROS, ch.-l. de cant. de la Gironde (arrond. de Langon), aux confins de la forêt landaise, au S.-E. de Langon ; 590 hab. (300 aggl.).

AUROSULFITE n. m. Nom générique de sels complexes de formule générale $M_3Au(SO_3)_2$, où M est le symbole d'un métal univalent.

AUROTELLURITE n. f. Minér. Tellurure naturel d'or et d'argent (Au, Ag) Te_2. (Syn. SYLVANITE, SYLVANE.)

aurum coronarium (mots lat. signif. *or coronaire*), couronne d'or que les peuples alliés ou vaincus décernaient aux généraux romains victorieux. De volontaire, ce don se changea en une taxe imposée par un général à un peuple vaincu, et, au temps de Constantin, en une taxe extraordinaire payée par les provinces de l'empereur. Celle-ci était perçue, en certaines circonstances, sur les décurions*.

AURUM MUSIVUM n. m. Syn. de OR MUSSIF.

AURUNCES, en lat. **Aurunci.** Géogr. anc. Peuple guerrier de la région côtière du Latium, contemporain des débuts de l'histoire de Rome.

AURUNCULEIUS COTTA (Lucius), général romain († 54 av. J.-C.). Lieutenant de César, en Gaule, avec Titurius Sabinus. Tué lors d'un combat contre les Eburons.

AURURE n. m. (du lat. *aurum,* or). Alliage d'or avec un autre métal.

AURYLE n. m. Chim. Radical univalent AuO.

AUSCHWITZ, nom allemand d'Oswięcim*, localité polonaise, située à 30 km au S.-E. de Katowice. Son nom désigna quatre camps de concentration*, ouverts par les nazis dès mai 1940. A Auschwitz même se trouvaient la direction du consortium des quatre camps et de leurs trente-cinq kommandos, ainsi que le block des prétendues expériences médicales. Birkenau* était destiné aux exterminations. Auschwitz III (Buna-Monowitz) fabriquait pour l'I. G. Farben du caoutchouc synthétique. Des millions de déportés appartenant à une dizaine de nationalités, mais surtout Juifs et Polonais, passèrent par ces camps, où la plupart périrent dans la plus gigantesque entreprise criminelle de l'histoire du monde. Un musée de la concentration a été créé à Auschwitz. (→ Biblio.)

AUSCII ou **AUSCI.** Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Novempopulanie). [V. AUCH.]

AUSCITAIN, E adj. et n. Relatif à Auch ; habitant ou originaire de cette ville.

Ausculta, fili (« Ecoute, mon fils... »), incipit d'une bulle célèbre, adressée au roi Philippe le Bel par le pape Boniface VIII. Le roi avait voulu imposer des contributions extraordinaires au clergé et avait emprisonné Bernard Saisset, évêque de Pamiers. Le pape riposta par cette bulle (5 déc. 1301), qui posait le principe de la supériorité du pape sur les rois ; puis elle reprochait à Philippe la saisie des biens ecclésiastiques et l'altération des monnaies.
Cette bulle irrita violemment Philippe. Certains chroniqueurs affirment qu'elle fut brûlée publiquement à Paris. Il est vrai qu'il avait eu soin, auparavant, de falsifier le document pontifical en substituant à l'original une lettre très courte où l'on avait condensé en quelques lignes très dures les propositions de la bulle. En même temps, Philippe répondait à Boniface VIII. Il est certain que les conseillers de Philippe le Bel avaient arrangé la bulle *Ausculta, fili,* pour exciter l'opinion publique contre le pape, dans une période où les idées théocratiques de la papauté n'étaient plus guère admises.

AUSCULTATEUR n. m. Mécan. Appareil à ultra-sons, comportant un oscilloscope cathodique et permettant la détection des défauts locaux dans les pièces mécaniques, sans dégradation des pièces et sans prélèvement d'éprouvettes. (V. ULTRA-SON.)

AUSCULTATION n. f. (du lat. *auscultare,* écouter). Séméiol. Méthode d'examen clinique, qui consiste à écouter les bruits normaux ou anormaux qui ont leur siège dans le poumon et le cœur, et permet d'établir un diagnostic. ‖ *Auscultation immédiate,* celle qui se fait par l'application directe de l'oreille sur la poitrine. ‖ *Auscultation médiate,* celle qui se fait au moyen d'instruments divers appelés *stéthoscopes,* et dont le premier modèle fut inventé par Laennec. ‖ *Par extens.* Application de l'ouïe à une exploration quelconque : *Auscultation des gros vaisseaux. Auscultation obstétricale.*
— ENCYCL. Malgré quelques observations faites par certains prédécesseurs qui avaient déjà signalé les bruits, dus à la respiration et aux battements du cœur, perçus par l'oreille appliquée sur la poitrine, on doit considérer Laennec comme le véritable inventeur de l'*auscultation* (1818), dont il consigna les résultats dans un *Traité de l'auscultation médiate.* Il en tira des conclusions nouvelles dans la description, la classification et le diagnostic des maladies de l'appareil respiratoire et du système circulatoire ; il bâtit presque entièrement la pathologie du premier et contribua à établir celle du second ; ses magistrales descriptions en font le fondateur de la clinique médicale moderne.
L'auscultation est une « méthode d'examen fondée sur la connaissance des bruits que produisent les organes en fonction, qu'ils soient sains ou malades ». L'auscultation à distance donne des renseignements peu certains. On sait que les sons se transmettent beaucoup mieux par les solides et par les liquides que par les gaz. Les bruits intérieurs de la poitrine sont transmis par les corps solides et recueillis par l'application de l'oreille nue (auscultation *immédiate*), ou munie d'un instrument appelé *stéthoscope* (auscultation *médiate*), sur le corps, qui est lui-même un corps solide.
L'auscultation est d'une application constante en médecine. Elle permet de reconnaître si les bruits entendus résultent du fonctionnement normal des organes, ou s'ils sont dus à des lésions. Elle est indispensable pour établir le diagnostic des maladies des poumons et du cœur, mais s'applique parfois à d'autres affections. Elle est employée notamment en obstétrique pour contrôler les battements du cœur du fœtus. (→ Biblio.)

AUSCULTER v. tr. (lat. *auscultare*). Séméiol. Ecouter, au moyen de l'ouïe simple ou aidée du stéthoscope, les bruits ou sons qui se produisent dans les poumons, le cœur, etc. : *Ausculter un malade, la poitrine d'un malade.*

AUSON, héros éponyme des Ausones*, fils d'Ulysse et de Circé ou de Calypso.

AUSONE (saint), peut-être le premier évêque d'Angoulême ; martyrisé par les Barbares (fin du IIIe s.).

AUSONE (Decimus Magnus **Ausonius**), poète latin (Burdigala [Bordeaux] v. 310 - *id.* v. 395). Il professa la rhétorique pendant trente ans dans sa ville natale ; l'empereur Valentinien en fit le précepteur de son fils Gratien, sous le règne duquel il devint consul (379). Après le meurtre de Gratien (383), il revint à Bordeaux, où il mourut chrétien. Il eut aussi comme élève saint Paulin. Ausone est, avant tout, un versificateur habile. Son vrai talent est dans la poésie descriptive, comme son poème sur *la Moselle**. On a aussi de lui des recueils curieux, en mètres très variés, où il chante ses parents ou ses amis morts, ou les professeurs des écoles de Bordeaux. (→ Biblio.)

AUSONES ou **AUSONIENS,** en lat. **Ausonii.** Géogr. anc. Peuple guerrier de l'Italie moyenne, d'origine osque, établi aux confins du Latium et de la Campanie, autour de Cumes.

AUSONIE, en lat. **Ausonia,** nom donné quelquefois par les Anciens, et surtout en poésie, à l'Italie tout entière, à cause des *Ausones.*

AUSONIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Ausonie ; habitant de cette région. ‖ *Mer Ausonienne* (*Ausonium mare*) [expression poétique], partie méridionale de la mer Tyrrhénienne, sur les bords de laquelle habitaient les Ausones.

AUSPICE n. m. (lat. *auspicium ;* de *avis,* oiseau, et *spicere,* examiner). Terme générique désignant, chez les Romains, les divers présages qui se tiraient du vol, du chant des oiseaux, ou de la manière dont ils mangeaient : *Prendre les auspices.* (S'emploie surtout au plur.) ‖ *Par extens.* Protection, influence, ou circonstances heureuses ou malheureuses : *Florian débuta dans les*

Phot. Anderson, Giraudon, Alinari-Giraudon.

lettres sous les plus riants auspices (Sainte-Beuve).

— Encycl. Hist. rom. Tout homme pouvait consulter les *auspices*. Les auspices publics étaient toutefois l'affaire du roi, puis des magistrats assistés des augures*. En principe, aucun acte ne se décidait sans cette consultation des présages. A Rome même, on y procédait régulièrement lors des inaugurations religieuses, de la convocation des comices ou de l'entrée en charge des magistrats ; aux armées, avant le départ et à la veille des batailles. L'augure délimitait avec son *lituus* le *templum*, zone dans laquelle il observait ensuite les présages. Quiconque participait à la cérémonie pouvait signaler un signe qui annulait les auspices. Cette *obnuntiatio* fut utilisée fréquemment comme procédé d'obstruction politique. On dut la réglementer savamment, puis la supprimer (58 av. J.-C.). Le formalisme du rituel avait abouti à la constitution d'un droit augural très complet.

AUSPICE (saint), évêque de Toul en 450 († v. 487-490), correspondant de Sidoine Apollinaire.

AUSSEE. V. Bad Aussee.

AUSSI adv. (lat. pop. *aliud sic*). Egalement ; de même : *Le prosélytisme est une vertu, mais ce peut être aussi un ridicule* (Sand). [Ne s'emploie aujourd'hui que dans les phrases positives. Dans les phrases négatives, il est remplacé par *non plus*.] ‖ Introduit une comparaison d'égalité devant un adjectif ou un adverbe : *Adieu, soyez toujours aussi sage que belle* (Racine) ; sans second terme de comparaison : *Comment un homme aussi intelligent a-t-il pu commettre une sottise aussi grande ?*

◆ Conj. de coordination. En tête d'une phrase, en conséquence, c'est pourquoi : *L'égoïste n'aime que lui; aussi, tout le monde l'abandonne.* ‖ *Fam.* Après tout : [D'Argenton] *est furieux, il se sent ridicule. — Aussi, c'est ta faute, dit-il à Charlotte* (A. Daudet).

— Loc. *Aussi bien*, après tout, d'ailleurs : *Il ne s'agit pas de réfuter ces rêveries des platoniciens, qui aussi bien tombent d'elles-mêmes* (Bossuet).

— ***Aussi bien que*** loc. conj. De même que, autant que : *On est menteur en action aussi bien qu'en parole.*

— Langue class. On trouve *aussi* dans des phrases négatives où nous employons *non plus* : *Ce n'est pas aussi aux sages conseils qu'il faut attribuer les heureux succès* (Bossuet).

AUSSIÈRE ou **HAUSSIÈRE** n. f. Mar. Cordage, le plus souvent à quatre torons, qui sert à la confection des manœuvres dormantes, à l'amarrage des navires et aux manœuvres de force. (Sa grosseur va de 8 à 30 cm de circonférence.)

— Pêch. Corde faite de plusieurs fils tordus ensemble. ‖ Ralingue qui passe dans les mailles supérieures d'un filet et porte les lièges destinés à le soutenir. ‖ Filin reliant un casier à une bouée.

AUSSIG. V. Ústí nad Labem.

AUSSILLON, comm. du Tarn (arrond. de Castres), près de Mazamet ; 2 671 hab. (1 696 aggl.) [*Aussillonnais*]. Centre industriel : carrosserie, fabriques de feutres, tissage de jute, fabrique de meubles, tanneries et mégisseries.

AUSSITÔT adv. Immédiatement ; dans le moment même : *Dieu défendit, aussitôt après le déluge, de verser le sang humain* (Bossuet).

— Loc. fam. *Aussitôt dit, aussitôt fait*, l'action a promptement suivi la parole.

◆ Prép. Dès, immédiatement après : *J'écrivis aussitôt mon arrivée.* (Cet emploi, admis par Littré, est critiqué par quelques puristes.)

— ***Aussitôt que*** loc. conj. Au moment même où ; dès que : *On est riche aussitôt que l'on a tout, ou que l'on peut se passer de tout* (J. Janin).

AUSSOIS, comm. de Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), en Maurienne ; 601 hab. (455 aggl.). Station de sports d'hiver. Installation hydro-électrique, alimentée par des affluents de l'Arc. — La *chute d'Aussois* est utilisée par la centrale électrique et la soufflerie d'Avrieux, près de Modane.

AUST-AGDER, département (*fylke*) du S. de la Norvège, sur le Skagerrak ; 75 800 hab. Ch.-l. *Arendal.*

AUSTEN (Jane), romancière anglaise (Steventon, Hampshire, 1775 - Winchester 1817). Fille d'un pasteur, qui dirigea son éducation, elle avait écrit, dans les années 1797 et 1798, deux romans : *Sense and Sensibility* (*Bon Sens et Sensibilité*), publié seulement en 1811, et *Orgueil et Préjugé** (*Pride and Prejudice*), publié en 1813 ; les deux ouvrages parurent sans nom d'auteur. Ils furent suivis de *Mansfield Park* (1814), *Emma* (1816), *l'Abbaye de Northanger* (1817), également anonymes. Lorsqu'elle mourut, à peine son nom était-il connu de quelques lecteurs. Ses romans, où elle a peint admirablement les mœurs de la petite bourgeoisie anglaise, n'eurent une grande vogue que vingt ans après sa mort. Jane Austen est une psychologue d'une pénétrante sagacité. Ses personnages, nettement individualisés, sont tracés avec autant de délicatesse que de précision.

AUSTÉNITE n. f. (de *Austen*, métallurgiste anglais). Métall. Constituant micrographique des aciers* : solution solide de fer γ et de carbone.

— Encycl. L'*austénite* n'est stable qu'à haute température, mais une trempe pour un acier spécial, particulièrement au manganèse, peut la maintenir en faux équilibre à la température ordinaire (acier hypertrempé). Dans les aciers ordinaires, on ne l'obtient jamais que mélangée de martensite.

AUSTÉNITIQUE adj. Qui renferme de l'austénite. (V. acier.)

AUSTER n. m. (mot lat., du gr. *auein*, dessécher). *Poétiq.* Le vent du midi.

AUSTÈRE adj. (lat. *austerus*, âpre). Grave et sévère dans ses principes, dans son caractère, dans son attitude : *Ce vieil homme* [le médecin-chef] *trémulant, austère, solennel, peu loquace* (G. Duhamel). ‖ Dur, d'une sévérité glacée : *Toute une soirée sans flirt lui eût paru austère et un peu ridicule* (R. Rolland). ‖ Qui exclut la douceur ou les ornements futiles : *L'architecture d'une prison doit avoir quelque chose d'austère.*

— Syn. : *dur, rebutant, rigide, rigoureux, rude, sévère.*

AUSTÈREMENT adv. De façon austère : *Ces magistrats de l'ancienne France* [...] *furent d'une solidité morale incomparable. On ne peut pas imaginer de milieu plus austèrement sain* (Barrès).

AUSTÉRITÉ n. f. (lat. *austeritas*, âpreté). Caractère d'une personne sévère dans ses principes et dans ses actes : *Le relieur Bégis s'était acquis une réputation d'intransigeance et d'austérité...* (Tharaud). ‖ Caractère de ce qui est dur et pénible pour l'esprit ou pour les sens : *L'austérité des mœurs, du cloître.* ‖ Qualité d'un sujet traité avec une sévère simplicité : *L'austérité du style.*

— Econ. polit. *Politique d'austérité*, politique financière et économique qui tend à réduire la masse des revenus des entreprises et des particuliers disponibles pour la consommation. (Ses moyens sont l'impôt [généralement indirect], le blocage des revenus [notamment des salaires], l'emprunt [il peut être forcé et revêtir éventuellement la forme d'un échange ou d'un blocage des billets de banque], les restrictions de crédit et le contrôle des investissements.)

— ***Austérités*** n. f. pl. Pratiques de mortification : *Le moine* [...] *lui fit un tableau effrayant des austérités du cloître* (Mérimée).

AUSTERLITZ, en tchèque **Slavkov,** aggl. de Tchécoslovaquie, en Moravie, sur la Littava, affl. de la Cezava.

Austerlitz (bataille d'). Victoire de Napoléon Ier sur les Austro-Russes (2 déc. 1805, jour anniversaire du couronnement de l'empereur), qui entraîna la dislocation de la troisième coalition, groupant l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Après avoir capturé la moitié des forces autrichiennes à Ulm (20 oct.), Napoléon avait occupé Vienne et s'était porté vers le N. à la rencontre de François II et d'Alexandre Ier, dont les armées avaient opéré leur jonction en Moravie. La « bataille des Trois Empereurs » se déroula entre Brünn et Austerlitz, sur un terrain reconnu et choisi par Napoléon. Il avait déployé ses 74 000 hommes face au plateau de Pratzen, occupé par l'ennemi, qui disposait de 90 000 hommes, ne laissant à sa droite que des forces réduites, afin d'inspirer aux Austro-Russes la tentation de le tourner par le S. pour lui couper la route de Vienne, ce qui les obligeait à dégarnir leur centre (fortement établi sur le plateau) et à diviser leur corps de bataille. L'ennemi manœuvra comme Napoléon avait su le lui suggérer par la disposition de ses forces, et la victoire fut complète. L'empereur d'Autriche sollicita un armistice, qui mit fin à la guerre, tandis que les Russes se retiraient en Pologne. (→ Biblio.)

Austerlitz (gare d'), gare parisienne (XIIIe arr.), mise en service en 1869 par la Compagnie d'Orléans. Tête de ligne vers le Centre et le Sud-Ouest.

AUSTIN, v. des Etats-Unis, capit. du Texas, sur la Colorado River, dans la plaine côtière ; 132 400 hab. Université. Evêché catholique. Marché agricole régional et centre industriel de développement récent : métallurgie (magnésium), travail du bois, produits alimentaires.

AUSTIN (John), juriste anglais (Creeting Mill, Suffolk, 1790 - Weybridge, Surrey, 1859), qui renouvela l'enseignement du droit en Grande-Bretagne et participa à la réforme judiciaire de 1833-1834.

AUSTIN (Stephen Fuller), fondateur de l'Etat du Texas (Austinville, Virginie, 1793 - Columbia, Texas, 1836). Il obtint en 1821 du gouvernement mexicain de vastes concessions de terrains dans le Texas, qui faisait alors partie de l'Etat de Coahuila, et y établit des colonies américaines. Grâce à son habile et active administration, les colons américains devinrent si nombreux et si puissants qu'ils érigèrent le Texas en Etat autonome (1836). Austin se présenta sans succès aux élections présidentielles de 1836, et se retira de la politique après avoir rempli quelques mois les fonctions de secrétaire d'Etat.

AUSTIN (Alfred), poète anglais (Headingley, près de Leeds, 1835 - près d'Ashford, Kent, 1913). Il a succédé à Tennyson comme poète-lauréat en 1892, et ce choix fut vivement critiqué. On peut citer de lui : *la Saison* (1861), *l'Age d'or* (1871), *Intermèdes* (1872), *Savonarole*, tragédie (1881), *le Prince Lucifer* (1887), *le Champ de Flodden*, tragédie (1903). En prose, il a écrit : *Le jardin que j'aime* (1894), *le Jardin de Véronique.* Ses meilleures poésies lyriques ont de la fraîcheur et de la sincérité.

AUSTIN (Mary Hunter), romancière américaine (Carlinville, Illinois, 1868 - Santa Fe 1934). Rejetant la tradition romantique de Cooper, elle s'est attachée, dans des récits baignés de poésie, à évoquer, avec une grande

Jane AUSTEN

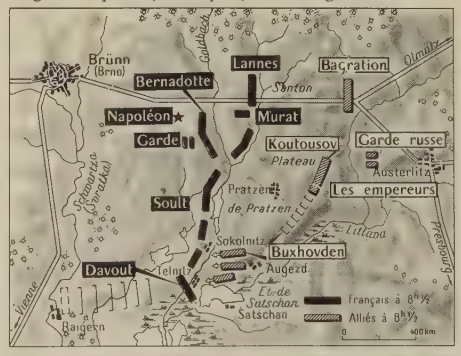

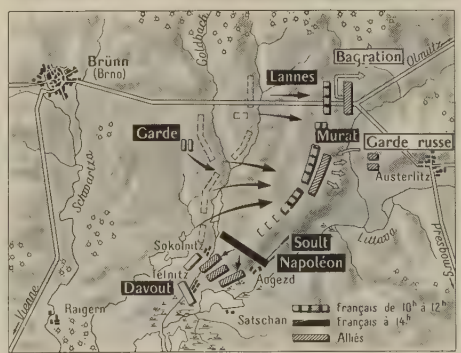

bataille d'Austerlitz (2 déc. 1805). *En haut*, la position des armées au début de la bataille. *En bas*, le déroulement des opérations : Davout, sur l'aile droite, attire Buxhovden en reculant lentement, afin que le centre de l'armée austro-russe se dégarnisse. Le plateau de Pratzen dégagé, Napoléon y envoie Soult à l'attaque, tandis que, sur l'aile gauche, Lannes et Murat empêchent Bagration de s'y porter. L'armée austro-russe est coupée en deux : sa gauche est prise à revers.

Phot. British Council.

la Cordillère australienne dans la région du mont Kosciuszko

vérité de touche, la vie des Indiens du Sud-Ouest. Sa meilleure œuvre est *The Land of Little Rain* (1903).

AUSTRAL, E, AUX ou **ALS** adj. (lat. *australis*, de *auster*, vent du midi). Se dit de tout ce qui concerne la direction opposée à celle du nord*.

— Astron. *Constellation australe*, constellation située dans l'hémisphère austral. || *Hémisphère austral*, celui des deux hémisphères où se trouve le pôle austral. (Ce terme s'applique aussi bien à la sphère terrestre qu'à la sphère céleste.) || *Latitude australe*, latitude comptée de l'équateur (terrestre ou céleste) vers le pôle austral. || *Pôle austral*, celui des deux pôles qui est situé au S. de l'équateur.

— Géogr. anc. *Continent austral*, continent plus étendu que l'Antarctique, que l'on situait au S. de l'Afrique et du Pacifique. || *Océan austral*, l'océan Antarctique. || *Terres australes*, terres du continent antarctique.

— Zool. et Bot. Qui vit ou croît dans les pays de l'hémisphère Sud : *Faune, flore australe*.

— CONTR. : *boréal*.

AUSTRAL (OCÉAN), nom parfois donné à l'océan Antarctique.

AUSTRALASIE, terme désignant parfois l'ensemble géographique formé par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Guinée.

AUSTRALÈNE n. m. Chim. Nom ancien du pinène droit.

AUSTRALES ou **TUBUAÏ** (ÎLES), archipel du Pacifique, le plus méridional de la Polynésie française, situé de part et d'autre du tropique du Capricorne ; 287 km² ; 4 000 hab. L'archipel est constitué de quatre îles volcaniques (Rimatara, Rurutu, Tubuaï et Raivavae), auxquelles s'ajoutent l'île isolée de Rapa et quelques atolls. Les Polynésiens de ces îles sont convertis au protestantisme. On ne compte que quelques Chinois et une vingtaine d'Européens. Le cocotier, le taro et la pêche sont les trois ressources essentielles de l'archipel ; on cultive quelques orangers et caféiers.

AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES (TERRES), territoire français d'outre-mer groupant l'archipel des Kerguelen, la terre Adélie, les îles Saint-Paul et Amsterdam, et l'archipel Crozet. Il bénéficie de l'autonomie administrative et financière.

élevage de moutons en Tasmanie

AUSTRALIE, en angl. **Commonwealth of Australia**, État de l'Océanie, membre du Commonwealth britannique et formant lui-même un « commonwealth » constitué de l'Australie proprement dite (appelée Nouvelle-Hollande au XVIIe s.) et de la Tasmanie ; 7 704 000 km² ; 9 801 000 hab. (*Australiens*). Cap. fédérale *Canberra*. L'Australie peut être considérée soit comme le plus petit continent, soit comme la plus grande île du monde. C'est une fédération de six Etats (Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie-Méridionale, Australie-Occidentale, Tasmanie), auxquels s'ajoutent un territoire fédéral et le Territoire du Nord, administré par le gouvernement fédéral.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

● *Relief*. L'Australie est, dans l'ensemble, un pays plat et peu élevé : son altitude moyenne n'est que de 210 m et son plus haut sommet, le mont Kosciusko, n'atteint que 2 241 m. Les grands ensembles sont orientés du N. au S. : 1° La *Cordillère australienne*, de la presqu'île d'York à la Tasmanie, domine, parfois par de grands escarpements, une plaine littorale plus ou moins large. Ces hauteurs forment des plateaux entaillés par des vallées profondes (les Blue Mountains, à l'O. de Sydney), ou de lourdes croupes que séparent des vallées assez évasées (Alpes australiennes, Snowy Mountains). La cordillère est en effet une vieille montagne hercynienne détruite par l'érosion, et simplement « rajeunie » au cours de l'ère tertiaire. Le relief de la Tasmanie est plus vigoureux par suite de l'érosion profonde des grands glaciers de l'époque quaternaire ; 2° La *dépression centrale*, entre le golfe de Carpentarie et la région située au S. d'Adélaïde, se divise en deux bassins : au N., le « grand bassin artésien », cuvette de terrains crétacés dont le fond descend au-dessous du niveau de la mer (le lac Eyre est à — 11 m d'alt.) ; au S., le bassin drainé par le Murray et ses affluents (Darling), qui est rempli de terrains tertiaires. Ces deux bassins sont séparés par un seuil de hauteurs à peine marquées au N. (Broken Hill), mais plus individualisées à l'O. (monts Flinders) ; 3° Le *plateau occidental*, d'une altitude moyenne comprise entre 200 et 600 m, présente d'immenses étendues couvertes de latérite, de grès et de sables. Quelques lourds massifs s'élèvent au-dessus de 1 000 m (monts Musgrave et Macdonnell). Au S. s'étale le plateau calcaire de Nullarbor, et au S.-O. l'étroite plaine du Swanland ; 4° La moitié occidentale de l'Australie est un morceau de massif ancien, reste de l'hypothétique continent de Gondwana, une des plus vieilles terres du globe, dont auraient fait également partie le Deccan et Madagascar, et qui se serait disloquée dès l'ère primaire. Le rajeunissement de ce vieux socle a été marqué par un soulèvement d'ensemble et par quelques cassures engendrant des escarpements de faille.

● *Climat, végétation, faune*. Située de part et d'autre du tropique du Capricorne, l'Australie a dans l'ensemble un climat chaud et sec, au caractère continental, contrasté par la massiveté du pays. Les régions bien arrosées ne forment qu'une frange de quelques centaines de kilomètres au maximum, à l'E. et au S.-O. du pays. On distingue plusieurs zones climatiques : 1° La zone la plus étendue est, au centre, la zone aride, où les températures sont élevées (Alice Springs : moyenne 23,3 °C) et les précipitations très faibles (270 mm par an à Alice Springs et, sur de vastes étendues, moins de 150 mm). L'air est extrêmement sec ; les averses sont rares et courtes, la variation diurne de la température importante, et, après une chaleur accablante le jour, le gel n'est pas inconnu la nuit ; 2° La zone tropicale, au N. et au N.-E. (Queensland), a des températures élevées (Darwin : moyenne 27 °C), avec d'énormes pluies de saison chaude (en décembre) et une longue sécheresse pendant la saison la moins chaude ; 3° La zone tempérée au S.-E. (Tasmanie, Victoria) a des températures moyennes (Melbourne, 14,6 °C ; Hobart, 12,4 °C), des pluies en toutes saisons, mais avec un maximum en hiver. Le long de la côte orientale, les températures augmentent au fur et à mesure que l'on va vers le N., et le maximum des pluies passe progressivement de l'hiver à l'été (Sydney) ; 4° Au S.-O. (région de Perth) et au S., vers Adélaïde, le climat est de type méditerranéen, avec un été chaud et sec (de décembre à mars), et un hiver doux et humide. De telles conditions climatiques expliquent la médiocrité d'ensemble de la végétation. La véritable forêt n'existe que dans la zone orientale, bien arrosée : c'est une forêt tropicale au N., avec son enchevêtrement d'arbres, d'épiphytes et de lianes ; plus au S., la forêt australe comprend de magnifiques eucalyptus. Le plus souvent, la forêt est très clairsemée (c'est l'*open-forest*, avec ses bouquets d'acacias et d'eucalyptus ; elle passe rapidement à la savane (*grassland* ou *saltbush*, lorsque la terre est salée) et au *scrub*, une espèce de brousse d'acacias (*mulga scrub*) ou d'eucalyptus rabougris (*mallee scrub*). Par transitions insensibles, on arrive au désert de cailloux ou de sable, avec ses redoutables herbes porcs-épics (*spinifex*) et ses rares buissons épineux. Toute cette végétation naturelle, qui montre la prédominance des genres eucalyptus et acacia, a été transformée par la colonisation européenne ; toutes les plantes cultivées viennent d'outre-mer.

La faune australienne est extrêmement originale par ses formes archaïques, qui ont été préservées grâce à l'isolement du continent australien et qui se sont progressivement adaptées aux conditions du milieu physique : on a pu appeler l'Australie la « contrée des fossiles vivants ». Exception faite du *dingo* (espèce de chien vraisemblablement introduite par l'homme et redevenue sauvage), de quelques rongeurs et de la chauve-souris, les classes supérieures de mammifères font défaut. On ne trouve que des mammifères inférieurs, monotrèmes (échidné, ornithorynque), marsupiaux (kangourou, wallabie) ; les oiseaux sont variés : perroquet, émeu ; les serpents sont nombreux, et beaucoup sont venimeux. Cette faune doit aujourd'hui lutter contre les animaux importés volontairement (moutons, bovins), ou accidentellement (rats, lapins), et certaines espèces sont menacées de disparition.

● *Hydrographie*. La sécheresse d'ensemble du climat fait que 64 p. 100 de la superficie du pays n'a pas d'écoulement vers la mer. D'immenses régions du Centre et de l'Ouest ne sont drainées que par des oueds (les *creeks*), qui coulent épisodiquement sur

Phot. Illustrated, ambassade d'Australie.

INDONÉSIE
TIMOR
MER D'ARAFURA
I. Melville
I. Bathurst
Iles Goulburn
Darwin
Oenpelli
Yirrkalla
MER DE TIMOR
OCÉAN INDIEN
TERRE D'ARNHEM
Golfe de Carpentarie
Rum Jungle
Adelaide River
Pine Creek
Groote Eylandt
C. Bougainville
G. Joseph Bonaparte
Archipel Bonaparte
Wyndham
Maranboy
Roper R.
Mataranka
Delamere
Birdum
Daly Waters
Borroloola
I. Mornington
Victoria River Downs
Argyle Downs
Newcastle Waters
KIMBERLEY
TERRITOIRE DU NORD
Inverway
Ord R.
Derby
Broome
Fitzroy Crossing
Fitzroy R.
Powell Creek
Anthony Lagoon
La Grange
Tanami
The Granites
Tennant Creek
Alexandria
Sturt Cr.
Wauchope
Frew River
Austral Downs
Lake Nash
Shellborough
Wallal Downs
Port Hedland
Be Grey R.
Great Sandy Desert
L. White
Barrow Creek
Hatches Creek
Sandover R.
Urandangi
Duchess
Malbon
Mt Isa
Cloncurry
Richmond
Leichhardt R.
Gregory R.
Nicholson R.
Normanton
Croydon
Forsayth
Herberton
Innisfail
Townsville
Ayr
Bowen
Charters Towers
Ingham
Burdekin R.
Normanby R.
Norman R.
Gregory R.
Cooktown
Laura
Mitchell River
Cape York
Pointe du Cap York
Aurukun
Coen
C. Melville
Mossman
Cairns
Mer de Corail
Grande Barrière
Océan Pacifique
PAPUA
Nlle-Guinée
Détroit de Torres
Cape York
Pt Montebello
I. Barrow
Roebourne
Marble Bar
Nullagine
L. Dora
Hamersley R.
Fortescue R.
Port Hedland
Onslow
C. Nord-Ouest
Hamersley
L. Disappointment
L. Hopkins
L. Macdonald
L. Mackay
Macdonnell R.
Alice Springs
Hermannsburg
Amadeus
Eridunda
Désert de Gibson
Désert de Simpson
Finke
Charlotte Waters
Birdsville
Boulia
Diamantina R.
Hamilton R.
Winton
Aramac
Blair Athol
Longreach
Barcaldine
Clermont
Rockhampton
Yeppoon
Emerald
Mt Morgan
Springsure
Gladstone
Tr. du Capricorne
Bundaberg
Gr. Sandy
Maryborough
Gympie
Nambour
Redcliffe
BRISBANE
Ipswich
Toowoomba
Southport
Murwillumbah
Lismore
Casino
Maclean
Grafton
Glenreagh
Coff's Harbour
Kempsey
Taree
Maitland
Newcastle
Gosford
SYDNEY
Wollongong
Campbelltown
Port Kembla
Nowra
Captain's Flat
CANBERRA
Wagga Wagga
Albury
Griffith
Hay
Deniliquin
Narrandera
Murrumbidgee
Goulburn
Cootamundra
Young
Orange
Bathurst
Parkes
Forbes
Lake Cargelligo
Hillston
Ivanhoe
Wellington
Mudgee
Singleton
Muswellbrook
Scone
Tamworth
Armidale
Glen Innes
Inverell
Narrabri
Moree
Emmaville
Warwick
Toowoomba
Dalby
Oakey
Roma
Mitchell
Glenmorgan
Cunnamulla
Charleville
Yamma Yamma
Quilpie
Bulloo R.
Thomson R.
Warrego R.
Grey R.
Injune
Taroom
Cracow
Burnett R.
Chinchilla
Mulgrave R.
Woolloongabba
Wahroonga
Dirranbandi
Warraaring
Milparinka
Bourke
Brewarrina
Lac Frome
White Cliffs
Broken Hill
NLLE-GALLES DU SUD
Cobar
Nyngan
Warren
Menindee
Wilcannia
Byrock
Coonamble
Gunnedah
Tamworth
Kempsey
Lismore
Murwillumbah
Southport
Ipswich
BRISBANE
Gympie
Nambour
Redcliffe
Maryborough
Gr. Sandy
Bundaberg
Tr. du Capricorne
Gladstone
Yeppoon
Rockhampton
Emerald
Springsure
Mt Morgan
Clermont
Barcaldine
Longreach
Aramac
Blair Athol
Winton
Boulia
Diamantina R.
Hamilton R.
Yaraka
Bladkall
Windorah
Tambo
Birdsville
Finke
Charlotte Waters
Désert de Simpson
Oodnadatta
Warrina
Lac Eyre
Strangway Spr.
L. Blanche
L. Yamma Yamma
Cooper Cr.
Warburton
Hugh R.
Macumba R.
Todd R.
Alice Springs
Hermannsburg
Amadeus
Eridunda
L. Maurice
L. Dey-Dey
Victoria
L. Rason
Grand Désert
L. Yeo
L. Carnegie
L. Wells
L. Barlee
L. Moore
L. Austin
Lake Maggie
Sandstone
Laverton
Morgans
Leonora
Malcolm
Kookynie
Menzies
Lawlers
Wiluna
Meekatharra
Nannine
Big Bell
Cue
Mt Magnet
Yalgoo
Yuna
Mullewa
Mingenew
Dongara
Geraldton
Northampton
Lynton
Ajana
Denham
Hamelin Pool
Carnarvon
Woogarra
Gascoyne R.
Cloates
Steep Pt
I. du Dirk-Hartog
C. du Géographe
C. du Naturaliste
C. inscription
Ashburton R.
Lyons R.
Hamersley R.
Fortescue R.
Roebourne
Nullagine
L. Dora
Marble Bar
Mundawindi
Coobina
Winning Pool
Onslow
C. Nord-Ouest
Shellborough
Port Hedland
Be Grey R.
Great Sandy Desert
Pt Montebello
I. Barrow
Plaine de Nullarbor
Deakin
Cook
Ooldea
Barton
Tarcoola
Immarna
Kingoonya
Woomera
Forrest
Eucla
Penong
Colona
Coonana
Kalgoorlie
Rawlinna
Bullfinch
Coolgardie
Goomalling
Northam
Perth
Fremantle
Southern Cross
Merredin
York
Narembeen
Norseman
L. Cowan
L. Dundas
Balladonia
Salmon Gums
Esperance
Arch. de la Recherche
Grande Baie Australienne
C. Nuyts
Ceduna
Minnipa
Iron Knob
Whyalla
Pt Augusta
Pt Pirie
Radium Hill
Peterborough
Burra
Kadina
Wallaroo
Kimba
Cowell
Gawler Ranges
Tumby Bay
Port Lincoln
C. Radstock
Péninsule d'Eyre
Mt Hope
Cummins
Port Augusta
Port Pirie
Renmark
Mildura
Gawler
Adélaide
ADELAIDE
Murray R.
Swan Hill
Kerang
Echuca
Shepparton
Seymour
Wangaratta
Benalla
Beechworth
Cooma
Bega
Eden
Kosciusko
Omeo
Orbost
Bairnsdale
Sale
Warragul
Dandenong
MELBOURNE
Geelong
Colac
Portland
Warrnambool
Mt Gambier
Ballarat
Hamilton
Ararat
Stawell
Castlemaine
Bendigo
Kingston
Border Town
Penrice
Naracoorte
Millicent
Mt Burr
Beachport
Robe
Port MacDonnell
I. Kangaroo
C. Jervis
Pt Lincoln
Whyalla
Kimba
Iron Knob
Minnipa
Ceduna
C. Nuyts
Eyre
Roseberry
Zeehan
Queenstown
Mt Lyell
Mt Ossa
1617
1545
1573
Stanley
Burnie
Ulverstone
Devonport
Launceston
Campbell Town
Hobart
Mt Wellington
Huonville
New Norfolk
TASMANIE
Iles Furneaux
Banks
I. King
Détroit de Bass
Mer de Tasman
Océan Indien
AUSTRALIE
Réserve d'aborigènes
0 100 500 km
115° 120° 125° 130° 135° E. Greenwich 140° 145° 150° 155° 160°
10° 15° 20° 25° 30° 35° 40°

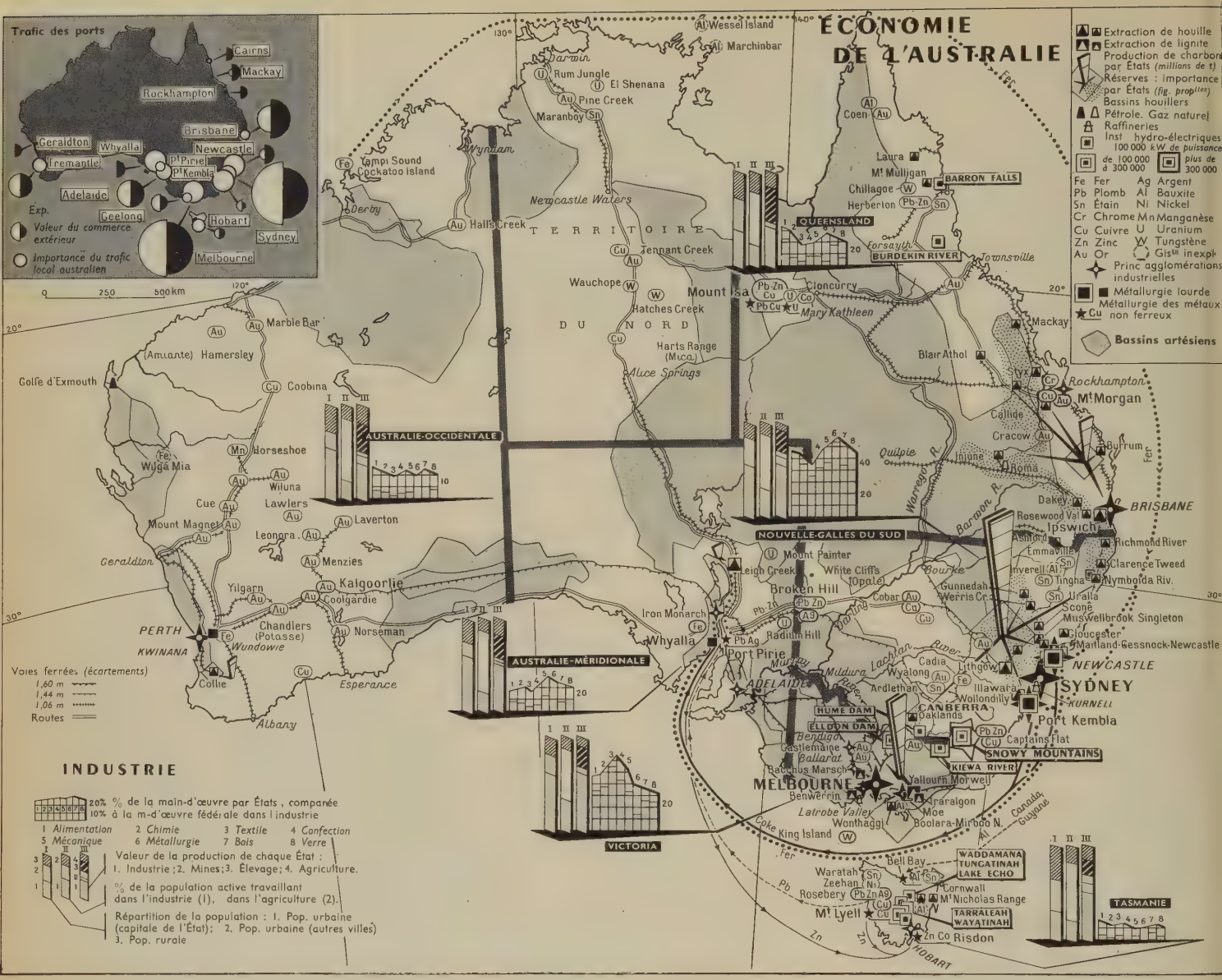

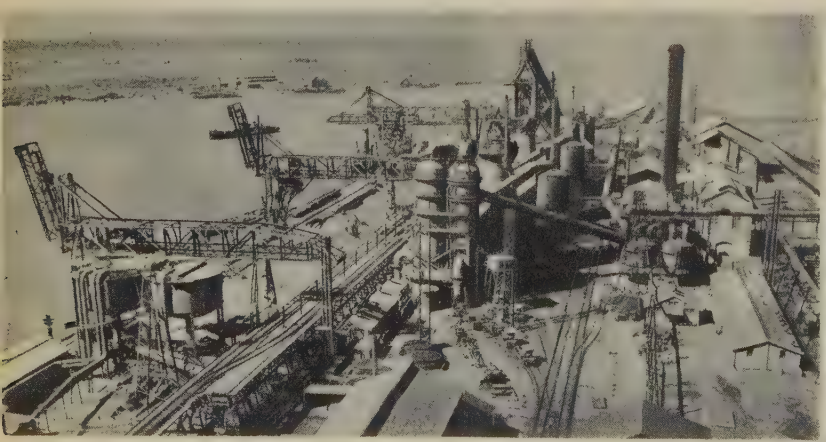

une partie du port de Newcastle

les mines de Mount Isa (plomb et cuivre)

Phot. Albert Robillard.

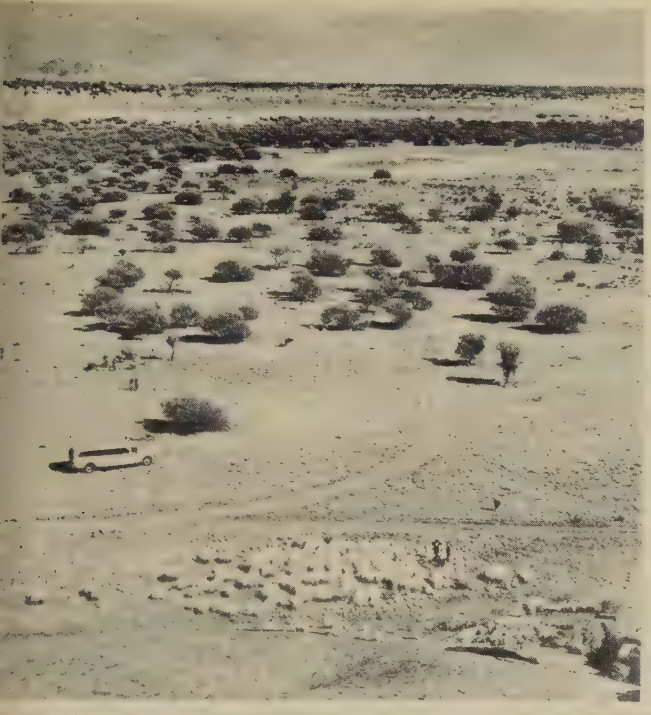

le désert australien dans le Territoire du Nord, vers Alice Springs, et un paysage des Alpes australiennes

VÉGÉTATION ET AGRICULTURE

Végétation naturelle

- Forêt tropicale dense
- Forêt "australe" (boisements denses d'eucalyptus)
- Forêt tempérée
- Forêt clairsemée (acacias dominant)
- Forêt clairsemée (eucalyptus dominant)
- Savanes (grassland)
- Steppe à eucalyptus nains (mallee scrub)
- Steppe à acacias nains (mulga scrub)
- Steppe désertique (buissons xérophiles) et déserts

Plateau de Kimberley · Barkly Tableland · Great Sandy Desert · Macdonnell Rge · Musgrave Rge · Aruota Desert · Great Dividing Range · Grand Désert Victoria · Pl. de Nullarbor · Flinders Range · Murray · Darling · Murrumbidgee · Lac Eyre · PERTH · ADELAIDE · MELBOURNE · SYDNEY · NEWCASTLE · BRISBANE · Blue Mts · Australian Alps · MALLEE · WIMMERA

AUSTRALIE-OCCIDENTALE · AUSTRALIE-MÉRIDIONALE · QUEENSLAND · NOUVELLE-GALLES DU SUD · VICTORIA · TASMANIE · HOBART · Vergers

130° · 140° · 20° · 30° · 40° · 150°

0 250 500km

Aménagement hydro-électrique des Snowy Mountains

Canberra · Blowering Reservoir · Tumut River · SYSTÈME EUCUMBENE-TUMUT · Cumberland Res. · Lob's Hole Res. · Aménagement futur prévu · Tantangara Res. · Toowa River · Tunnels · Toowa Res. · Swampi Plain Riv. · Murray · Adaminaby Res. · Jagungal · Eucumbene River · Jindabyne Reservoir · 500 000 kw · 200 000 · 100 000 · Mt Kosciusko · Snowy Riv. · SYSTÈME SNOWY-MURRAY · 0 10 20 30km · Centrales hydro-électr.

Agriculture

- Élevage extensif des bovins
- Élevage laitier intensif
- Grande culture des céréales (blé dominant)
- Orge. Céréales secondaires
- Cultures tropicales (sorgho). Élevage laitier
- Extension du troupeau ovin • 200 000 têtes
- Canne à sucre
- Vigne
- Cultures irriguées

Utilisation de la surface cultivée

Blé · Avoine · Orge · Maïs · Fourrage sec · Fourrage vert · Canne à sucre · Vigne

Phot. Camera press Humphreys, Australian off. phot.

quelques kilomètres. D'autres régions ont un réseau hydrographique organisé, mais les rivières vont se perdre dans des cuvettes intérieures comme le lac Eyré (8 880 km²), qui rappelle plus un chott du Sud algérien qu'un véritable lac. En dehors des courtes rivières de la côte orientale, le seul fleuve abondant est le Murray, qui a 2 574 km. Bien alimenté dans sa partie amont (Cordillère australienne), il s'appauvrit peu à peu et se traîne péniblement jusqu'à l'océan.

Géographie humaine et économique.

● *Population.* L'Australie est peu peuplée : sa densité atteint à peine plus d'un habitant au kilomètre carré. La population est presque entièrement de race blanche. Les indigènes ne sont qu'une cinquantaine de milliers ; ils n'ont jamais été très nombreux et ont été décimés au XIXe s. par des guerres (Tasmanie) ou des maladies apportées par les Blancs. Quelques-uns continuent leur vie très primitive de chasse et de cueillette, tandis que d'autres deviennent gardiens de bétail dans les exploitations australiennes.

L'accroissement de la population européenne s'est fait d'abord grâce à l'immigration, composée de quelques bagnards, mais surtout d'immigrants libres, particulièrement nombreux au moment de la ruée vers l'or (1851). La population passait de 100 000 individus en 1835 à 400 000 en 1851, et à 4 millions en 1892. Pendant la première moitié du XXe s., l'immigration s'était presque tarie, et l'accroissement de la population, ralenti, était le résultat de l'excédent des naissances sur les décès : le taux de mortalité était particulièrement bas (9 p. 1 000). Depuis 1945, à l'excédent naturel s'est ajoutée une immigration importante (plus de 700 000 personnes en dix ans). Les nouveaux citoyens australiens sont tous d'origine européenne (Britanniques, « personnes déplacées » d'Europe centrale, Italiens). Les « gens de couleur » ne sont pas admis en Australie, et on ne compte que quelques milliers d'Asiatiques (5 000 Chinois).

La population australienne est très inégalement répartie. La carte de la densité moyenne peut se superposer à la carte des précipitations : presque toute la population se trouve sur la bordure est et à l'extrémité sud-ouest du pays. D'immenses régions du Centre et de l'Ouest n'ont qu'un habitant pour 5 ou 10 km². De plus, cette population australienne est essentiellement urbaine : 70 p. 100 vit dans les villes, 52 p. 100 dans les seules capitales d'Etat.

Trois quarts des Australiens sont protestants et un quart catholiques.

● *Agriculture.* L'Australie est avant tout un pays agricole : les trois quarts de ses exportations totales proviennent de l'agriculture. L'élevage joue le rôle essentiel : l'Australie possède le premier troupeau de moutons du monde (125 millions de têtes) ; ce sont surtout des mérinos (70 p. 100), fournissant le quart de la production lainière commercialisée du monde. Les moutons « croisés » donnent à la fois de la laine et de la viande. Le cheptel bovin (15 millions de têtes) fournit de la viande, du lait, du beurre, du fromage et des peaux. L'élevage des vaches laitières et celui des agneaux et des veaux de boucherie se localisent surtout dans les régions bien arrosées du Sud-Est, tandis que les grands troupeaux de mérinos parcourent les plaines intérieures aux pluies incertaines ; les troupeaux de bovins se promènent à travers les immenses propriétés du Queensland intérieur et du Territoire du Nord. Malgré les forages de nombreux puits, les bêtes sont toujours à la merci des grandes sécheresses, comme celle de 1944, ou comme celle de 1891 qui fit périr 55 millions de moutons. Mais les lapins se sont multipliés dangereusement, malgré les clôtures de fil de fer et les virus qui leur ont été inoculés. Les terres cultivables sont peu étendues (7,5 p. 100 de la superficie du pays), par suite des conditions climatiques défavorables. On ne compte que 600 000 ha irrigués dans le bassin du Murray et du Darling (vigne, légumes, arbres fruitiers, un peu de riz). De grands travaux ont été entrepris dans la Cordillère australienne pour étendre les superficies irriguées et pour produire de la force hydro-électrique (Snowy Mountains-Scheme). Mais la culture extensive des céréales domine de beaucoup : le blé dans le bassin du Murray et du Darling et dans l'arrière-pays de Perth (45 millions de quintaux par an). Une certaine stagnation est due au manque de main-d'œuvre et à l'insuffisance des prix de vente. L'Australie produit aussi un peu d'orge, d'avoine et de maïs. Parmi les cultures tropicales du Queensland, seule celle de la canne à sucre est importante malgré son coût élevé. Le vin provient surtout de la région d'Adélaïde. La pêche est peu active.

● *Industrie.* L'Australie devient peu à peu un pays industriel : les deux guerres mondiales ont donné une vive impulsion à ses tentatives d'industrialisation. (V. aussi le chapitre sur le développement économique.) Les ressources minières de l'Australie sont assez abondantes. L'or, qui a fait la fortune du pays dans la seconde moitié du XIXe s., est encore exploité dans le désert, à Kalgoorlie et à Wiluna. On trouve aussi du plomb (troisième rang mondial) et du zinc, extraits à Broken Hill et raffinés à Port Pirie (Australie-Méridionale), de l'uranium, etc. Mais la production de cuivre, de bauxite et de fer (2 millions de tonnes) reste très inférieure aux besoins du pays. Le manque de pétrole et la médiocrité des ressources hydro-électriques (80 p. 100 de l'électricité est d'origine thermique) ne sont qu'en partie compensés par l'existence de gisements de houille entre Newcastle et Sydney, et de lignite (Victoria). La métallurgie s'est installée à proximité du charbon (Newcastle, Port Kembla en Nouvelle-Galles) ou du fer (Whyalla en Australie-Méridionale). Les industries mécaniques sont les plus variées (automobiles Holden, machines agricoles, locomotives, etc.). Les industries textiles sont en progrès, mais les industries alimentaires restent encore les plus importantes.

● *Commerce et transports.* L'essor industriel a été gêné par les hauts prix de revient, le manque de main-d'œuvre et l'insuffisance du marché local de consommation. Aussi le commerce australien reste-t-il celui d'un pays neuf, exportateur de produits agricoles (laine, viande, beurre, fromage, blé) et importateur de produits manufacturés ou d'équipement. Par suite de l'immensité du pays, le problème des transports a été l'un des plus difficiles à résoudre. Le réseau ferroviaire (45 000 km) est constitué de tronçons construits indépendamment par chaque Etat, avec plusieurs écartements de rails. Son rôle est essentiel pour les transports de pondéreux, en particulier des produits agricoles vers les ports d'exportation. Mais l'auto et l'avion accaparent presque tout le trafic de voyageurs. Le cabotage est actif entre les grands ports. (→ Biblio.)

Niveau de vie et développement économique.

Pour un pays essentiellement agricole, le niveau de vie des habitants de l'Australie est relativement élevé et soutient bien la comparaison avec celui des pays industrialisés comme les Etats-Unis. Avec un revenu moyen par tête de 950 dollars par an, l'Australie se classe dans le groupe des pays privilégiés. D'autres éléments confirment la réalité de ce niveau de vie élevé : le taux de mortalité de la population australienne est l'un des plus bas du monde (9,5 décès pour 1 000 habitants ; en France, 14) ; la consommation globale de calories et celle des protéines animales sont élevées. Si l'on évalue le niveau de vie en fonction de l'équipement en biens de confort, l'Australie occupe la seconde position dans le monde, après les Etats-Unis. Enfin, elle a élaboré une des législations sociales les plus avancées du monde, assurant aux salariés la sécurité qu'ils recherchent.

En général, les revenus sont répartis d'une manière assez égale ; les fortunes moyennes ont, au total, plus d'importance que les très grandes accumulations familiales, aussi bien dans les secteurs industriels que bancaires. Ce fait tient non seulement à l'importance longtemps écrasante de la production primaire (agriculture, élevage, matériaux tirés du sol), mais aussi à ce que les fortunes ainsi constituées n'ont pas trouvé de larges possibilités d'emploi dans l'industrie ou la banque, comme en Grande-Bretagne par exemple. L'industrie n'a pas permis, jusqu'à des temps très récents, l'accumulation d'importants capitaux, les sommes nécessaires étant principalement demandées à l'étranger. Cependant, d'importantes exceptions peuvent être signalées, provenant de l'exploitation des richesses minières de l'Australie ou du commerce de ses produits agricoles.

Jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Australie se rangeait dans la catégorie des pays économiques jeunes : les ressources étaient dues principalement à l'agriculture, à l'élevage, aux mines. Le développement de l'industrie australienne avait pourtant débuté pendant la Première Guerre mondiale ; il s'était appuyé, à partir de 1915, sur la propre production sidérurgique du pays et se poursuivait lentement. La Seconde Guerre mondiale devait transformer radicalement l'économie australienne, mais cette transformation avait déjà été préparée par la crise mondiale de 1929, qui avait appauvri ou ruiné des milliers d'agriculteurs. Pendant le dernier conflit, bien que la main-d'œuvre fût réduite par la mobilisation, le pays réussit, tout en continuant d'exporter des denrées alimentaires, à créer et à développer toutes les industries nécessaires à la consommation intérieure. Le secteur secondaire en vint à accaparer la plus grosse partie de la main-d'œuvre. Pour assurer à l'économie plus de sécurité et de stabilité, pour maintenir le plein emploi, il fallait maintenir les nouvelles industries. L'Australie s'engageait

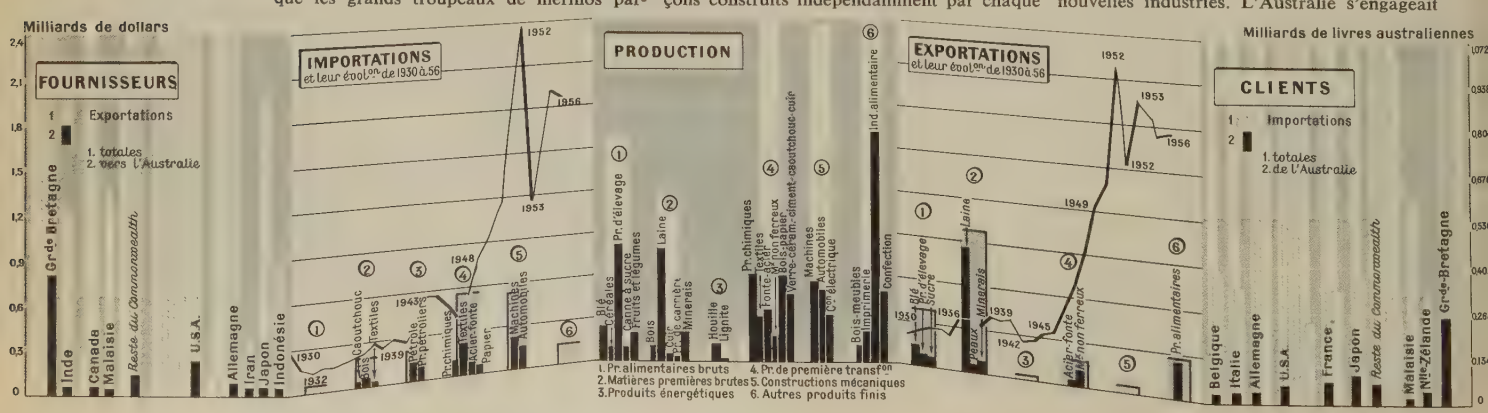

définitivement sur la voie de l'industrialisation ; elle procéda à une reconversion d'un certain nombre d'industries et des dizaines de milliers d'entreprises nouvelles ont surgi. C'est encore l'industrie des métaux qui s'est le plus fortement développée, mais on a noté aussi une forte expansion dans le textile et l'alimentation. Après la Seconde Guerre mondiale, l'industrie australienne a pu accélérer son expansion grâce à l'expérience qu'elle avait acquise, et cet essor fut favorisé par l'excédent de pouvoir d'achat, les besoins de consommation non satisfaits pendant le conflit et, plus tard, l'immigration massive. Le revenu national net comme la production nationale brute connaissaient une progression très rapide, alors que l'accroissement de la population n'était que de 14,4 p. 100. Cependant, si le développement des industries de transformation s'est poursuivi à un rythme rapide, les industries de base et les transports sont demeurés en arrière. L'écart entre les industries primaires et secondaires n'a cessé de s'accentuer depuis la fin de la guerre et a déterminé, dans l'économie australienne, un défaut d'équilibre obligeant l'Australie à continuer d'acheter à l'étranger de grosses quantités de métaux, articles en métaux et matériel de toute sorte. La pénurie de main-d'œuvre continue de constituer un autre grand problème, et une partie des immigrants est répartie d'office dans les branches de l'industrie qui en éprouvent le plus besoin. Ces conditions ont contribué à favoriser une série de déséquilibres économiques, notamment l'inflation. Pour lutter contre cette dernière, le gouvernement a augmenté les impôts, contrôlé les investissements et arrêté l'exécution de plans de développement de certaines régions. Ces mesures, insuffisantes, ont dû être complétées par des restrictions apportées aux importations qui avaient favorisé le développement d'industries secondaires plus ou moins utiles ou rentables. L'économie australienne est caractérisée par le coût élevé de sa production, d'autant que les syndicats ouvriers combattent tout chômage, même temporaire, qui accompagne un rajustement provoqué par le libre jeu, même modéré, des forces économiques et la disparition d'entreprises non rentables.

En définitive, malgré une expansion industrielle étonnante depuis la guerre, l'économie australienne repose avant tout sur l'agriculture. C'est celle-ci qui fournit la plupart des produits destinés à l'exportation, alors que la production industrielle est presque uniquement tournée vers la satisfaction des besoins intérieurs. Le maintien d'un niveau de vie élevé dépend donc encore, au moins pour un certain nombre d'années, des revenus tirés des exportations de produits primaires et principalement de la laine ; aussi le niveau de vie reste-t-il à la merci d'une sécheresse prolongée ou d'une baisse du marché lainier international.

A plus long terme, les perspectives changent : la fièvre actuelle de prospection et les résultats déjà obtenus indiquent que les richesses naturelles sont plus importantes qu'on ne le supposait. La découverte récente de pétrole, la production croissante d'uranium, la recherche agronomique et le succès des expériences de pluie artificielle, les vastes projets d'irrigation et d'installations hydro-électriques, dont les effets se feront sentir dans les prochaines années, l'augmentation enfin de la population grâce à l'immigration, autant d'éléments favorables à la fois à un développement de la production et à la création d'une solide industrie de base, ce qui manque actuellement le plus à l'Australie pour maintenir un niveau de vie privilégié.

une partie du port et de la ville nouvelle de Sydney

HISTOIRE

● *La découverte.* Au XVIe s., les Portugais longèrent les côtes septentrionales de l'Australie, au S. de Timor, et soupçonnèrent l'existence d'un vaste continent austral, dont les géographes figurèrent les côtes, de la Nouvelle-Guinée au détroit de Magellan et au S. de l'Afrique. Mais ce furent les Hollandais qui, les premiers, reconnurent effectivement l'Australie. En 1605, Willem Janszoon découvrait le golfe de Carpentarie. L'année suivante, Luis Vaez de Torres, parti à la recherche du continent austral, découvrit les Nouvelles-Hébrides et contourna la Nouvelle-Guinée par le S., démontrant ainsi l'insularité de cette terre. Sous l'impulsion du gouverneur Van Diemen, les Hollandais, solidement établis en Insulinde, firent plusieurs voyages de reconnaissance vers les terres australes, de 1616 à 1644. Les plus efficaces furent ceux d'Abel Tasman, qui, en 1642-1643, contourna l'Australie à l'O. et découvrit la Tasmanie, puis la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji, et, en 1644, explora les côtes du golfe de Carpentarie. Le continent austral reçut alors le nom de *Nouvelle-Hollande*. Cependant, son insularité ne fut formellement établie que par Cook, qui, de 1768 à 1771, explora les côtes de la Nouvelle-Zélande, puis celles de l'Australie orientale et le détroit de Torres.

● *La colonisation européenne.* En 1770, Cook, sur l'*Endeavour*, avait pris possession à Botany Bay, au nom du roi d'Angleterre, de la pointe S.-E. de l'Australie. Le gouvernement anglais décida d'y installer un bagne, lorsque l'indépendance des Etats-Unis interdit de continuer à envoyer les convicts en Virginie. Le premier convoi, *the first fleet*, conduit par Philipp, s'installa à Port Jackson en 1788, fondant la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud. Puis la Tasmanie, occupée en 1803, à la fois pour éviter le risque d'une installation française et pour isoler les forçats politiques irlandais, constitua, en 1825, une nouvelle colonie. Cependant, l'exploration du continent avait été entreprise en 1813 avec le franchissement des Montagnes Bleues. De 1817 à 1845, le bassin hydrographique du Murray était reconnu par Oxley et Evans, Sturt, Mitchell. Le centre de l'Australie était exploré par Eyre (1839-1841), le nord par Leichhardt (1844-1848), l'ouest par Gregory (1846-1856). La traversée S.-N., tentée par Burke en 1861, était réalisée en 1862 par Stuart à sa sixième tentative. Les expéditions de Warburton, des frères Forrest, de Giles et Miles, de Lindsay parcoururent les déserts du Centre et de l'Ouest (1873-1909).

Au fur et à mesure que l'exploration et le peuplement le permettaient, on assistait à la fondation de colonies nouvelles due soit à l'initiative de sociétés de colonisation (Australie-Occidentale, 1829 ; Australie-Méridionale [Société de Colonisation de Wakefield], 1834-1836), soit par détachement de la Nouvelle-Galles du Sud, de territoires assez peuplés pour s'ériger en Etats : Victoria (1851), Queensland (1859). Des colons libres étaient arrivés dès 1793 ; les moutons avaient été introduits par le capitaine MacArthur en 1797, et les compétitions entre les *squatters*, ou éleveurs, et les *settlers*, ou cultivateurs, entre colons libres et convicts, occupèrent une bonne partie du XIXe s. Certains Etats, comme la Nouvelle-Galles du Sud, ne voulaient pas de convicts ; d'autres, comme l'Australie-Occidentale, en réclamaient. L'Australie-Méridionale organisait, selon les principes de Wakefield, le partage des terres, tandis qu'au Victoria les grands éleveurs faisaient la loi. Dans les années 1850 eut lieu le rush de l'or, qui attira au Victoria une population mouvante, fort inquiétante au début, mais bientôt enracinée de façon à assurer presque partout la prépondérance de la population urbaine. Ce fait n'est sans doute pas étranger à l'organisation de gouvernements responsables d'Etat, en 1855-1856, dont le fonctionnement ne fut pas facile au début, mais qui aboutit assez vite à la création de régimes parlementaires réguliers, selon l'organisation métropolitaine.

Par la suite, alors que chaque Etat australien avait tenu à son indépendance, se satisfaisant des Constitutions données par la métropole dès 1855, et veillait à ne pas laisser les territoires voisins intervenir dans ses affaires particulières, l'expansion allemande dans le Pacifique et l'émigration jaune amenèrent une évolution à partir de 1883. Le Queensland annexa alors la Nouvelle-Guinée, pour répondre à l'organisation d'une compagnie de colonisation allemande dans cette île ; mais les protestations de l'Allemagne décidèrent l'Angleterre à partager ce territoire avec elle et la Hollande (1885).

● *Le Commonwealth.* Comme le Colonial Office observait la même attitude dans les autres îles du Pacifique, où s'annonçait la progression des Allemands, des Français, et même des Américains, les Etats australiens sentirent le besoin d'une action commune : en 1883, la conférence de Sydney proposa un Conseil fédéral qui fut constitué par un Acte du Parlement britannique en 1885, puis, au moment où une commission navale franco-anglaise était créée aux Nouvelles-Hébrides, un plan de défense commun fut élaboré. Enfin, à Sydney, en 1891, un projet de Constitution fut établi, en dehors du Conseil fédéral de 1885, qui, dépourvu de moyens financiers et de pouvoirs exécutifs, se réunit pour la dernière fois en 1899. Les discussions, souvent difficiles, aboutirent en 1899 à un référendum sanctionné par un Acte du Parlement britannique (9 juill. 1900), qui approuva la création, le 1er janvier 1901, du *Commonwealth of Australia*, compromis entre les systèmes anglais et américain. Le mot est caractéristique, et les Etats gardent beaucoup plus d'indépendance que dans le dominion du Canada (v. paragraphe *Constitution*). Le nouveau gouvernement fédéral, dirigé à plusieurs reprises de 1901 à 1910 par le chef du parti conservateur et protectionniste Deakin, qui avait joué un rôle considérable dans la mise en place des nouvelles institutions, limita son activité à la protection des habitants contre les influences extérieures, expulsant, dès 1901, les immigrants de couleur, établissant des droits de douane élevés, organisant la défense navale et l'armée australienne. Les travaillistes, au pouvoir depuis 1908, accentuèrent encore la politique des conservateurs, qui avaient éliminé, dès le début du siècle, les libéraux, partisans du libre-échange. L'évolution démocratique avait d'ailleurs été précoce, avec la journée de huit heures dès 1856 dans certains métiers

armoiries de l'**Australie**

Alfred Deakin

William Morris Hughes

Robert Gordon Menzies

Phot. Tanner, Manuel, A. F. P., Reuter.

Miles Franklin

Tom Collins

Robert D. Fitzgerald

et le vote des femmes en 1895; les trade-unions formaient une puissance économique dès la fin du XIXe s. Il en est résulté un Etat à prédominance urbaine, avec des salaires élevés, une instruction développée, un budget important, et une fiscalité assez lourde. Le Parlement fédéral prit en charge, en 1911, le Territoire du Nord, pour alléger les dépenses de l'Australie-Méridionale, puis il engagea résolument l'Australie dans la Première Guerre mondiale, envoyant de nombreuses troupes en Europe ou dans le Proche-Orient. Mais l'essentiel pour l'Australie était la liquidation des colonies allemandes. Du fait de l'alliance anglo-japonaise, Hughes, Premier ministre travailliste, puis « nationaliste », de 1915 à 1923, dut, au traité de Versailles, partager avec la Nouvelle-Zélande le domaine allemand situé au S. de l'équateur.

De là vint une évolution dans la politique étrangère australienne, qui se rapprocha des Etats-Unis, eux-mêmes préoccupés de l'installation des Japonais aux Mariannes, aux Carolines et aux Marshall, surtout après la dénonciation, en 1936, du pacte naval de Washington. Mais la politique sociale australienne, soucieuse de préserver ses hauts salaires, encouragea en même temps l'expansion japonaise, ce pays étant le principal acheteur de laine de l'Australie. Après le début de la crise économique mondiale de 1929, l'Australie permit ainsi le maintien de l'économie japonaise et l'organisation d'une puissance militaire nippone. Les lignes navales et aériennes du Pacifique, les fortifications de Singapour et les dépenses d'armement faites tardivement par les Anglo-Saxons n'empêchèrent pas le Japon de déclencher le conflit du Pacifique. Les conservateurs, arrivant au pouvoir en 1939 avec Robert Gordon Menzies, à la suite de ces échecs des travaillistes, doivent faire face au conflit militaire qui s'annonce : à nouveau, un corps expéditionnaire part pour le Moyen-Orient; mais bientôt, avec l'attaque japonaise, les travaillistes dirigés par Curtin reprennent la direction des affaires. Port Darwin, sur la côte nord, est bombardée en février 1942; les Japonais débarquent en Nouvelle-Guinée et aux Salomon; mais la bataille navale de la mer de Corail sauve l'Australie, qui participe activement à la contre-offensive organisée par le général MacArthur. La crise économique avait amené le pays à se doter d'industries qui seront multipliées par l'effort de guerre, et un strict dirigisme assure pendant les opérations la stabilité des prix et la régularité du ravitaillement.

L'Australie, qui est une grande puissance du Pacifique, a moins d'un habitant au km². Ce peuplement est insuffisant en face de la menace constante engendrée par la pression démographique des peuples asiatiques. La guerre l'a prouvé. Aussi la politique d'immigration a-t-elle été reprise complètement depuis 1945, 700 000 personnes ayant été reçues en sept ans. Les problèmes européens et l'industrialisation de l'Australie ont d'ailleurs permis de maintenir le caractère anglo-saxon de la population, plus de la moitié des nouveaux venus arrivant d'Angleterre. Le programme officiel envisage de favoriser ces arrivées jusqu'à la constitution d'une population de 25 millions d'habitants, mais la crise économique, en 1952, a ralenti sensiblement ce mouvement.

En même temps, l'Australie renforçait ses liens avec les Etats-Unis, considérés comme seuls capables de maintenir la paix dans le Pacifique. Mais, alors que ces derniers orientent leurs efforts vers la constitution d'une barrière contre les progrès du communisme, le Commonwealth reste préoccupé par le désir de maintenir les positions acquises par les Blancs. Les conservateurs, qui se qualifient maintenant de paysans, sont au pouvoir depuis 1949 avec Robert G. Menzies, redevenu Premier ministre. Ils ont bénéficié d'une réforme qui a augmenté le nombre de leurs représentants et de leurs sénateurs. La politique australienne reste commandée par la prédominance urbaine, la puissance des syndicats, l'ampleur du budget de sécurité sociale, l'élimination du paupérisme; et cela ne peut être maintenu qu'en évitant le contact direct avec les masses asiatiques, dont les conditions de vie sont très différentes.

● *Histoire militaire.* Le retrait, en 1870, des forces anglaises stationnées dans les six colonies australiennes entraîna la mise sur pied, à partir de volontaires, des premières unités militaires du futur Commonwealth. Celles-ci coopérèrent avec les forces anglaises au Soudan (1885) et contre les Boers (1900), avant d'être regroupées sous l'autorité d'un ministre fédéral de la Défense (1901). Dotée, grâce aux conseils de Kitchener, d'une solide organisation, l'armée australienne envoya, de 1914 à 1918, 330 000 hommes outre-mer : réunie aux contingents néo-zélandais sous le vocable d'*Anzac*, cette armée laissa 59 000 tués sur les champs de bataille de France et d'Orient. Constituée depuis 1921 en une *Force permanente*, à base d'engagés, et en une *Milice*, recrutée parmi les hommes de 18 à 40 ans, elle reçut en 1927 l'appui d'une armée de l'air autonome, qui, engagée en Europe et dans le Pacifique, joua un rôle important pendant la Seconde Guerre mondiale. Le service militaire obligatoire, adopté en 1940, permit jusqu'en 1945 la mobilisation de 891 000 hommes, qui combattirent en Afrique du Nord, en Italie et dans le Pacifique (Nouvelle-Guinée), où ils défendirent directement le territoire national : leurs pertes s'élevèrent à 28 000 tués. La marine australienne, créée en 1909, prit part aux opérations navales des deux conflits mondiaux (torpillage en 1916 du croiseur allemand *Emden** par le cuirassé australien *Sydney*). Un contingent australien (16 000 hommes) participa, en 1950-1953, aux combats de Corée. L'Australie a mis à la disposition de la défense britannique la base de Woomera* pour l'expérimentation des projectiles téléguidés et nucléaires. (→ Biblio.)

Constitution.

Inspirée de celle des Etats-Unis, la Constitution australienne est celle d'un Etat fédéral composé de 6 Etats et de 2 territoires. Le pouvoir législatif fédéral appartient au gouverneur général, qui représente la Couronne britannique, et au Parlement fédéral. Ce dernier est composé de deux chambres : le Sénat fédéral, de 36 membres (6 par Etat), qui n'a en charge que les problèmes communs à tout le Commonwealth, et la Chambre des représentants. Le pouvoir exécutif appartient à un cabinet conçu selon le principe du cabinet britannique. Les ministres, choisis dans les chambres, sont responsables devant la Chambre des représentants. Ils sont désignés par le gouverneur général, sur avis du Premier ministre de la Confédération. Formée de 7 juges, la Haute Cour, gardienne de la Constitution, arbitre les différends entre le gouvernement fédéral et les Etats. Les Etats, à l'exception du Queensland, possèdent deux chambres : le Conseil législatif, ou Chambre haute, et l'Assemblée législative, ou Chambre basse. Le pouvoir exécutif y est assumé par un gouverneur, qui nomme le Premier ministre et les membres du cabinet.

LITTÉRATURE

● *XIXe siècle.* Les *First Fruits of Australian Poetry*, du juge Barron Field, le premier livre imprimé dans la colonie, paraissent à Sydney en 1819. Cependant, jusqu'aux dernières années du siècle, les conditions restent très peu favorables à la croissance d'une littérature poétique. Le prestige de Wordsworth, de Tennyson, de Swinburne réduit à de faibles échos les poèmes de Charles Harpur (1813-1868) et de Henry Kendall (1841-1882); mais, quand Adam Lindsay Gordon imite les récits ou « ballades » de ses ancêtres d'Ecosse pour raconter des chevauchées de risque-tout, il fraie le chemin à une poésie populaire (1870). Un peu plus tard, en effet, on s'aperçoit qu'une espèce de folklore s'est développée dans les camps et sur les pistes de l'arrière-pays. Un journal, le *Bulletin*, fondé en 1880 à Sydney, réclame une littérature nationale et démocratique. Et c'est bientôt la vogue des « ballades de la brousse », notamment avec Henry Lawson et A. B. Paterson, entre 1894 et 1910. Avec Edward Dyson, E. J. Brady, puis avec C. H. Souter et C. J. Dennis la ballade dira aussi la vie des mines, des cités et de la mer. Le roman apparaît en 1830. Il cherche à flatter les goûts de la métropole et dépeint l'émigrant, le forçat, le brigand, la quête de l'or. Sur ces thèmes, trois ouvrages ont gardé de l'intérêt : *The Recollections of Geoffry Hamlyn*, de Henry Kingsley (1859), *For the Term of his Natural Life* (*A perpétuité*) [1874], de Marcus Clarke, et *Robbery under Arms* (*Vol à main armée*) [1888], de Rolf Boldrewood (T. A. Browne). A la fin du siècle, le point de vue demeure « colonial » dans les livres d'Ada Cambridge (1844-1926), de Tasma (Mme Couvreur; 1848-1897) et de Mrs. Campbell Praed.

La campagne du *Bulletin* agit pourtant sur la prose. Elle provoque un afflux de récits réalistes d'inspiration locale et fait connaître Price Warung (William Astley), Ernest Favenc, Louis Becke. Steele Rudd (A. H. Davis) amuse un large public. Le faiseur de ballades Henry Lawson est de beaucoup le plus grand de tous ces conteurs (*While the Billy Boils*, 1896).

● *XXe siècle.* Sur le seuil du XXe s., le critique A. G. Stephens acclame *My Brilliant Career* (1901), de la jeune Miles Franklin, comme le premier roman issu du terroir; et il discerne, à juste titre, dans *Such is Life* (1903), de Tom Collins (Joseph Furphy), l'un des futurs classiques de la littérature australienne.

Vers la même époque, l'attention se porte sur les autochtones dans les ouvrages descriptifs de Mrs. Aeneas Gunn (*The Little Black Princess*, 1905; *We of the Never Never*, 1908) et sur les bas quartiers des villes dans le *Jonah* de Louis Stone (1911). Le roman australien commence à prendre racine. Dans *The Fortunes of Richard Mahony* (1917-1930), de Henry Handel Richardson (Mrs. Ethel Robertson), il reçoit pour la première fois les soins que l'œuvre d'art demande. Mais, en général, le sentiment de l'importance de la matière domine le souci de la forme, comme le montrent les volumes qui paraissent de 1928 à 1931 sous le nom de « Brent of Bin Bin » et qui pourraient être de Miles Franklin. Décors et milieux, évocation d'un passé plus ou moins lointain, familial ou historique, constituent l'essentiel des romans que publient Katharine Susannah Prichard, M. Barnard Eldershaw (Marjorie Barnard et Flora Eldershaw), Miles Franklin, Eleanor Dark et Kylie Tennant, entre autres femmes de talent. Christina Stead, dont l'expérience s'étend à l'Europe et à l'Amérique, occupe une place à part.

Malgré certaines apparences, le roman australien n'est pas une forme d'expression exclusivement féminine. Vance Palmer et Martin Mill (Martin Boyd) ont rédigé de bonnes chroniques familiales; Frank Davison est un spécialiste des animaux; les problèmes du passé et du présent ont attiré des romanciers comme William Hay, Leonard Mann, Brian Penton, Xavier Herbert, Patrick White, T. A. C. Hungerford. Et, dans un genre qui avait perdu de sa vigueur depuis Lawson, il faut signaler les contes de Dal Stivens (1936), de Davin Casey (1942) et de Brian James (James Tierney, 1944).

Pour importantes que soient les « ballades » des années 1890-1900 dans l'éveil du sentiment national, leur qualité littéraire était médiocre. Mais, dans le même temps, certains poètes s'attachent à un art plus difficile. Bernard O'Dowd, Furnley Maurice, Mary Gilmore conservent l'esprit militant du *Bulletin*, et William Baylebridge aspire à donner une philosophie au nationalisme. En revanche, les préoccupations de Christopher Brennan, de Hugh McCrae, de John Shaw Neilson ont pour centre l'individu et l'exigence particulière de son lyrisme. La même chose est vraie de Kenneth Slessor (*One Hundred Poems : 1919-1939*) et de Robert D. Fitzgerald, le plus influent des poètes australiens (*Moonlight Acre*, 1938). Si la fondation du *Jindyworobak Club* par Rex Ingamells, en 1938, marque une nouvelle poussée de l' « australianisme », les poètes contemporains restent très divers et très personnels; citons A. D. Hope, Douglas Stewart, J. P. McAuley, Judith Wright, David Campbell, Rosemary Dobson, Francis Webb, Ray Mathew.

Depuis A. G. Stephens, du *Bulletin*, les critiques ont été rares et Walter Murdoch est à peu près le seul essayiste qu'il faille mentionner. Malgré les efforts de Vance Palmer et de Louis Esson (1879-1943), l'Australie a peu d'auteurs dramatiques; mais les pièces en vers de Douglas Stewart prouvent que la radio peut encourager l'expression dramatique. Avec l'Australian Elizabethan Theatre Trust, l'Australie a maintenant son théâtre

Phot. Bureau Inf. australien.

national, qui présente, dans les principales villes, des opéras, des ballets et des œuvres dramatiques. On lui doit la création de pièces telles que *Summer of the seventeenth doll*, de Ray Lawler, et *The shifting heart*, de Richard Beynon. Parmi les artistes connus qui sont d'origine australienne, citons : Judith Anderson, Robert Helpmann, Peter Finch, Cyril Ritchard, John McCallum et Coral Browne.

BEAUX-ARTS

S'il n'existe pas encore, à proprement parler, une école australienne, des artistes tels que les peintres Rupert Bunny, Arthur Streeton, George Mambert, Elioth Gruner, Hans Heysen, John Longstoff, Russell Drysdale, Sidney Nolan, Arthur Boyd, le portraitiste William Dobell et le sculpteur Mackennal semblent préparer son avènement. Citons aussi les graveurs Will Dyson, Lionel Lindsay et Norman Lindsay.

En architecture, le style colonial se caractérise par des vérandas et des colonnes ioniques (citons F. Greenway, auteur de l'église Saint-James de Sydney [1819], du vieil hôpital de Sydney [1811]), ainsi que par des éléments néo-gothiques (cathédrale Saint-Paul de Melbourne). Une architecture moderne s'est constituée (hôpitaux de Melbourne et de Sydney, par Stephenson, Turner, Leighton Irwin, S. Lipson), fidèle, dans les petits édifices, à la grâce des formes « coloniales ».

Chaque capitale a son musée, son école des beaux-arts, et cet effort d'expansion artistique s'étend aux grands centres ruraux. Le legs Felton contribua au développement du musée national du Victoria. (V. AUSTRALIENS.)

SCIENCES

Bien qu'elle ait été initiée à la science à partir de 1880, par quelques personnalités comme Orme Masson et Bragg, puis par Oliphant, l'Australie n'a commencé à contribuer à la recherche scientifique que depuis la création, en 1949, de la *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organization* (C. S. I. R. O.). L'activité de celle-ci est orientée vers les sciences appliquées (minéralogie, chimie industrielle et agricole, botanique agricole, médecine vétérinaire), mais, parmi les travaux de science pure, citons néanmoins ceux de Burnet (Melbourne) sur les virus, et surtout ceux des radio-astronomes de Sydney, qui placent l'Australie à la tête de la recherche mondiale pour l'étude radio-électrique de la galaxie.

AUSTRALIE-CENTRALE, en angl. **Central Australia**, ancienne division territoriale de l'Australie.

AUSTRALIE-MÉRIDIONALE, en angl. **South Australia**, Etat du Commonwealth d'Australie ; 984 000 km² ; 892 000 hab. Capit. *Adélaïde*. La partie septentrionale de cet Etat a un climat aride, et les établissements humains y sont extrêmement rares (l'extrémité N.-O. est appelée le « no man's land »). Le sud-est de l'Etat possède des terres agricoles (blé, vigne, élevage des moutons) et des centres industriels (Port Pirie, Port Augusta, Port Adélaïde). Colonie anglaise fondée en 1836, l'Australie-Méridionale est devenue un Etat du Commonwealth en 1901.

AUSTRALIE-OCCIDENTALE, en angl. **Western Australia**, établissement anglais fondé en 1829, devenu colonie en 1891, puis Etat du Commonwealth d'Australie en 1901 ; 2 567 000 km² (soit le tiers de toute l'Australie) ; 688 000 hab. Capit. *Perth*. La colonisation tardive de cette partie de l'Australie a été limitée à la mise en valeur de la région la plus arrosée du Swanland au S.-O. (céréales) et à l'élevage des bovins au N.-O. ; la moitié orientale de l'Etat est désertique : c'est dans ce désert que l'on exploite d'importants gisements miniers (or de Kalgoorlie et de Wiluna, uranium, etc.).

AUSTRALIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Australie ; habitant ou originaire de l'Australie.

— Constr. *Châssis* ou *fenêtre à l'australienne*, v. FENÊTRE.

— Linguist. *Langues australiennes*, langues parlées par les indigènes de l'Australie.

— ENCYCL. Linguist. Les *langues australiennes* ont été divisées sur des bases grammaticales en cinq groupes (Sud-Est, Centre, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland Nord et Centre, Kimberley). Ces langues ont été peu étudiées, les textes sont imprécis ; elles sont caractérisées par la richesse du vocabulaire, grâce à l'abondance des préfixes et des suffixes, et par une grande complication phonétique. Ce vocabulaire a d'ailleurs, pour des raisons de tabou, tendance à se renouveler constamment. La mimique joue un rôle important dans les relations entre tribus.

AUSTRALIENS, population indigène de l'Australie. Elle semble être venue, à une époque très ancienne, des régions situées plus au N., et s'être répandue en Australie par l'archipel asiatique et le détroit de Torrès. Les Australiens appartiennent à un ensemble racial, les australo-mélanésoïdes, qui constitue le rameau océanien des races noires. Leur implantation semble remonter à de nombreux millénaires. Ils représentent actuellement le type physique le plus primitif qu'on connaisse. Les arcades sourcilières sont fortement marquées, en particulier chez les hommes. Le nez est large, profondément implanté à sa naissance. La peau a une coloration brun foncé, mais elle n'est pas noire. La chevelure est également variable et présente des types intermédiaires : lisse chez certains individus, elle est complètement crépue chez d'autres. La barbe peut être bien développée ou absente. Le crâne est dolichocéphale, prognathe et platyrrhinien. Le corps est longiligne, le buste relativement court par rapport aux membres, la taille moyenne ou assez grande. Ceux du Nord vont nus en toutes saisons. Ceux du Sud, qui ont à supporter des climats plus rigoureux, se couvrent de peaux d'opossum cousues ensemble. L'Australien menait une existence rude, mais bien adaptée ; la colonisation européenne l'a progressivement privé de toutes ses ressources. Son alimentation était équilibrée entre la chasse des marsupiaux (kangourous en particulier), pratiquée par les hommes, et la cueillette ou le ramassage des petits animaux, des insectes, des plantes comestibles par les femmes. Ces populations confectionnaient leurs armes en pierre taillée ou polie, en bois. Leur armement est composé de lances projetées au moyen du propulseur, de bâtons de jet (boomerang) et de boucliers. Les langues australiennes forment un groupe linguistique particulier. (V. AUSTRALIEN.)

Les Australiens sont divisés en petites tribus. Leur organisation sociale est fondée sur la famille, et la communauté est dirigée par les hommes. La filiation est matrilinéaire. Les pratiques religieuses sont remarquablement élaborées, centrées sur le culte des ancêtres totémiques, dont les mythes servent de sujets à de véritables représentations théâtrales. L'art décoratif des Australiens est d'une qualité remarquable. La gravure et la peinture y ont une grande importance. Toutes les pièces en usage dans la vie sont gravées : boucliers, propulseurs, *churingas* en bois ou en pierre (tablettes sacrées dans lesquelles sont enfermés les esprits ancestraux). Ces objets sont décorés de motifs géométriques ou de spirales qui n'ont que rarement une signification mythologique. La peinture sert à orner les cases : sur de larges surfaces d'écorces aplanies (*tapas*) sont figurés des animaux familiers, des êtres mystérieux inspirés de la grande chauve-souris. Les peintures sont l'expression d'un vœu : la capture d'un gibier semblable à celui qui est peint. On trouve également, dans le nord-ouest de l'Australie, des peintures rupestres anciennes que les magiciens imitent de nos jours.

Actuellement, les Australiens sont en voie de disparition dans les réserves qui leur ont été faites sur les terres les plus pauvres. Des efforts ont été accomplis récemment pour améliorer leur situation.

AUSTRALOÏDE adj. Anthropol. Se dit d'une population qui présente des caractères raciaux rappelant ceux de la race australienne. (Les peuples australoïdes ont eu jadis une vaste extension géographique à travers l'Océanie, et ils paraissent s'être étendus jusqu'en Indochine.)

AUSTRALOPITHÈQUE n. m. (de *australis*, méridional, et du gr. *pithêkos*, singe). Paléontol. hum. Nom de genre donné à plusieurs fossiles d'Afrique du Sud, présentant des caractères simiens et annonçant cependant l'évolution qui conduira à l'homme.

— ENCYCL. L'*Australopithecus Africanus*, forme juvénile, a été découvert par Dart dans la région de Taungs (Bechuanaland). Ensuite, Broom trouva, près de Sterkfontein, l'*A. Transvaalensis*, rebaptisé plus tard *plesianthropus*. En 1948, le *Paranthrope* était découvert à Kromdraai, près de Sterkfontein. En 1949 et 1953, le gisement de Swartkrans livrait des vestiges qui, pour certains, formaient l'intermédiaire entre l'Australopithèque et le Pithécanthrope : c'était le *Télanthrope*. Mais il ne s'agit probablement que de singes anthropoïdes évolués, qui montrent toutefois le rôle important joué par l'Afrique dans la transformation des primates supérieurs.

AUSTRASIE ou **ROYAUME DE L'EST** (par opposition à la *Neustrie*, royaume de l'Ouest), royaume qui, pendant la période mérovingienne, comprenait, sur la rive gauche du Rhin, les régions de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut et, au-delà du grand fleuve, les régions soumises à la domination franque, c'est-à-dire la Thuringe, l'Alémannie, la Bavière et la Frise, avec Metz pour capitale. Le royaume fut constitué en 511, à la mort de Clovis, et eut pour souverain son fils aîné Thierry, auquel succédèrent Théodebert et Théodebald. L'Austrasie, réunie à la Neustrie à la mort de ce dernier en 553, fut attribuée en 561 à Sigebert, auquel succédèrent Childebert II, Théodebert II et Thierry II. Assujettie de nouveau à la Neustrie en 613, l'Austrasie s'en sépara en 623, au profit de Dagobert Ier et de Sigebert II. Réunie encore une fois, sous Thierry III, et devenue duché, elle se révolta, et Pépin d'Héristal assura définitivement par la victoire de Tertry (687), la prépondérance de l'Austrasie et l'accession au pouvoir de la dynastie carolingienne qui en était originaire.

AUSTRASIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Austrasie ; habitant de l'Austrasie.

AUSTREBERTE (sainte) [Marconne 630 ou 633 - † v. 704]. Elle fut la première abbesse de Pavilly, en Artois.

AUSTRÉGAL, E, AUX adj. Qui appartient aux austrègues ; qui émane de leur tribunal. ◆ N. f. Juridiction germanique d'arbitrage, chargée, à partir du Moyen Age, de régler les différends entre les membres de l'Empire, le plaignant désignant l'arbitre parmi les trois candidats de son adversaire. (L'usage s'en est maintenu au XIXe s., mais sans efficacité.)

AUSTREGISILLE (saint) [usuellem. saint *Austrille* ou saint *Outrille*] (Bourges 551 - † 624). Il fut évêque de Bourges en 612.

AUSTRÈGUE n. m. (allem. *austragen*, juger en arbitre). Membre d'un tribunal d'arbitrage de l'Empire germanique.

AUSTREMOINE (saint), apôtre et premier évêque d'Auvergne, vers 250, l'un des sept envoyés de Rome, au temps de Dèce, pour évangéliser la Gaule. — Fête le 1er novembre.

Austriae est imperare orbi universo. Voir A. E. I. O. U.

AUSTRO- (du lat. *Austria*, Autriche), élément qui entre en composition avec un nom de peuple pour former un adjectif ou un nom, et désigner une relation, une association de l'Autriche avec ce peuple.

AUSTRO-BAVAROIS ou **AUSTROBAVAROIS** n. m. Linguist. Un des principaux groupes dialectaux du haut allemand.

AUSTRO-HONGROIS, E adj. Relatif à l'ancien empire d'Autriche-Hongrie.

Austro-prussienne (GUERRE) [1866], conflit qui opposa la Prusse, soutenue par l'Italie, à l'Autriche, appuyée par les principaux Etats de la Confédération allemande (Bade, Bavière, Wurtemberg, Saxe, Hanovre, Hesse), et qui se termina par la victoire de la Prusse et de l'Italie, consacrée par les traités de Prague et de Vienne (1866).

Essentiellement politique, ce conflit, voulu et longuement préparé par Bismarck, eut pour unique objet de contraindre l'Autriche à renoncer définitivement, au profit de la Prusse, à sa position de puissance dominante (*Machtstellung*) en Allemagne. Pour la dernière fois, la Prusse, qui bénéficia de l'alliance italienne, se heurta à l'Autriche et aux principaux Etats allemands. L'occasion de la guerre fut une querelle entre Vienne et Berlin à propos de l'administration commune des duchés danois (v. DUCHÉS [*Affaire des*]), qui amena l'Autriche à demander à la diète de Francfort l'intervention militaire des troupes de la Confédération contre la Prusse (14 juin).

types d'**australoïdes** : femme australienne de la tribu des Aruntas et chasseur australien

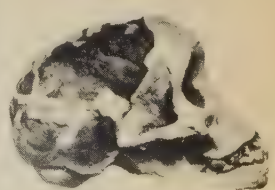

crâne d'**australopithèque** reconstitué par Weidenreich *musée de l'Homme, Paris*

Phot. Spencer, Roberts, Musée de l'Homme.

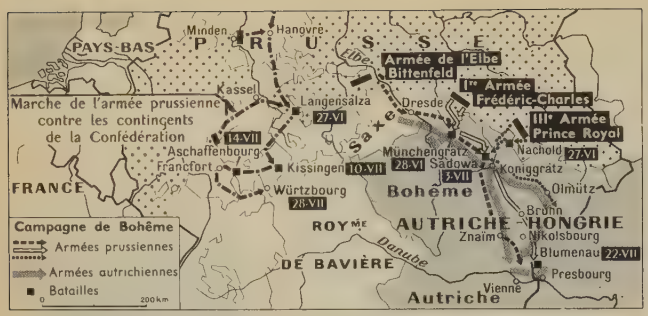

guerre austro-prussienne La campagne militaire, dirigée par de Moltke, se déroula sur trois théâtres d'opérations : le principal en Bohême, les deux autres en Allemagne et en Italie.

● *Campagne de Bohême.* L'armée autrichienne de Benedek se concentra près d'Olmütz et détacha le corps Clam-Gallas sur l'Iser en liaison avec les Saxons. Les Prussiens (250 000 hommes), répartis en trois armées (Bittenfeld en Saxe, Frédéric-Charles en Lusace, le Prince royal en Silésie), entamèrent une marche concentrique vers l'ennemi. Franchissant les Sudètes le 28 juin à Reichenberg et à Glatz, ils culbutèrent les avant-gardes de Benedek à Münchengrätz et à Nachold, et firent leur jonction sur la Bistritz devant l'armée autrichienne retranchée près de Königgrätz. Le 3 juillet, passant à l'attaque, ils remportèrent une victoire décisive à Sadowa*. Trois semaines plus tard, les Prussiens étaient à 60 km de Vienne et amenaient l'Autriche à signer les préliminaires de Nikolsburg (26 juill.) et la paix définitive de Prague*, le 23 août.

● *Campagne d'Allemagne.* Une armée prussienne de 60 000 hommes, sous Falkenstein, obligea, dès le 29 juin, les Hanovriens à capituler à Langensalza* après une honorable résistance. Se portant ensuite sur le Main, Falkenstein sépara les Bavarois des autres Etats, les battit à Kissingen (10 juill.) et occupa Francfort, défendu par les Hessois, après le combat d'Aschaffenburg (14 juill.). Manteuffel, qui lui succéda, termina la campagne à Würzburg le 28 juillet.

● *Campagne d'Italie.* Bien commandée par l'archiduc Albert, l'armée autrichienne de Vénétie (140 000 hommes) porta de rudes coups aux deux armées italiennes dirigées par La Marmora (120 000 hommes rassemblés derrière l'Oglio) et Cialdini (80 000 hommes derrière le Pô inférieur). Le 24 juin, La Marmora, battu, fut mis en déroute par l'archiduc Albert à Custozza*, tandis que Garibaldi échouait dans sa tentative d'entraîner ses volontaires sur le Tyrol. La flotte italienne subit un grave échec à Lissa* (20 juill.). Mais la défaite de Sadowa rendait inutiles les victoires autrichiennes et, grâce à l'arbitrage de Napoléon III, l'Italie obtenait la Vénétie au traité de Vienne (3 oct.).

AUSTRUDE, ou **ANSTRODE**, ou **OSTRU** (sainte) [v. 645 - v. 707], fille de saint Blandin et de sainte Salaberge. Elle fut religieuse au monastère de Saint-Jean de Laon, fondé par sa mère, qu'elle remplaça comme abbesse. — Fête le 17 oct.

AUSTVÅGØY, île du groupe des Lofoten (Norvège), la plus grande de l'archipel ; 8 100 hab.

AUTACOÏDE n. m. et adj. (gr. *autos*, de soi-même, et *akos*, remède). Substance organique formée par les cellules d'un organe et déversée par lui dans le sang circulant, pour produire sur d'autres organes des effets analogues à ceux que déterminent les médicaments (Schafer). [D'après leurs effets, on distingue les autocoïdes *hormoniques* et *chaloniques*. V. CHALONE et HORMONE.]

AUTAN n. m. (provenç. *autan*, du lat. *altanus*, vent de la haute mer). Vent du S.-E., chaud, sec et violent, qui souffle sur l'Aquitaine et le Cantal. ‖ *Poétiq.* Vent fort : *Oh ! les cimes des pins grincent en se heurtant | Et l'on entend aussi se lamenter l'autan* (Apollinaire).

— ENCYCL. L'*autan noir* souffle en régime cyclonique, à l'avant d'une dépression mobile centrée sur le golfe de Gascogne. Il annonce la pluie qui accompagnera la dépression à son arrivée sur le Languedoc. L'*autan blanc*, beaucoup plus fréquent, circule sur le bord S. d'un anticyclone établi sur le N. de la France et le Massif central. L'air vient de la Méditerranée (c'est le *marin*, qui souffle sur le bas Laguedoc). Mais les pluies se déclenchent « au vent » de la Montagne Noire et des Cévennes, et le vent qui descend sur les pentes occidentales est devenu sec et très chaud par un effet de fœhn : le *marin* s'est transformé en *autan*. La violence de l'autan est due à la canalisation par les vallées étroites débouchant sur l'Aquitaine.

AUTANT adv. (lat. pop. *aliud tantum*). En quantité ou en intensité égale : *S'il a fait cela, j'en puis faire autant.*

1. *Autant*, suivi de la conjonction *que*, exprime : 1° une relation d'égalité entre deux quantités : *L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune* (La Bruyère) ; 2° l'égalité d'intensité de deux actions : *Il travaille autant que vous ;* 3° une relation d'égalité entre deux qualités ou deux états, mais seulement quand il est placé auprès de l'adjectif ou quand l'adjectif est représenté par le pronom neutre *le* : *Le singe est indocile autant qu'extravagant* (Buffon). *Intelligent, il l'est autant que vous.*

2. *Autant* répété insiste sur la relation d'égalité : *Autant Malaga est gaie, riante, animée | Autant Carthagène est morne* (Gautier).

— *Autant de*, dans une comparaison où il s'agit du même objet examiné à des points de vue différents, exprime que la quantité considérée ne change pas d'un cas à l'autre, ou que le nombre des éléments qui constituent cet objet reste le même : *Les stalles sont autant de merveilles ; elles représentent des sujets de l'Ancien Testament en bas-reliefs* (Gautier). Avec ellipse du verbe : *Autant d'hommes, autant d'avis différents.*

— LOC. DIV. *Autant vaut*, c'est comme si la chose était ainsi ; peu s'en faut : *C'est un homme mort, ou autant vaut ;* il est également avantageux, et peut-être plus avantageux : *Autant vaut faire cela que de différer* (Acad.). Avec ellipse de *valoir*, c'est comme si : *Autant dire qu'il est un sot.* ‖ *Fam. C'est autant de*, c'est toujours cela : *C'est autant de fait.* ‖ *Pour autant*, pour cela cependant : *Rien n'est fini pour autant, et tout recommence* (Barrès).

— LOC. CONJ. ***D'autant plus que, d'autant moins que, d'autant mieux que*** expriment l'idée de cause et relèvent l'importance du motif de penser ou d'agir : *Les enfants méritent d'autant moins notre colère qu'ils agissent sans discernement.* ‖ ***D'autant que,*** vu que, étant donné que (sert à insister sur la relation causale) : *Fréquentez seulement vos égaux, d'autant que rien ne vous oblige à faire différemment.* ‖ ***Autant que, pour autant que*** (suivis du subj.), dans la mesure où : *Pour autant que je sache, il est très honnête.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. *Autant* s'employait devant un adjectif, là où nous employons de préférence *aussi : Passons chez Octavie, et donnons lui le reste | D'un jour autant heureux que je l'ai cru funeste* (Racine).

Autant en emporte le vent (*Gone with the Wind*), roman de Margaret Mitchell (1936). Ce roman, qui a obtenu un immense succès, est une vaste fresque historique où l'auteur a dépeint la société des Etats sudistes et les tragédies de la guerre de Sécession. Cette évocation est habilement mêlée à une intrigue romanesque, dont les héros principaux sont Scarlett O'Hara et Rhett Butler.

AUTANT-LARA (Claude), metteur en scène français (Luzarches 1903). Après avoir réalisé des films d'avant-garde : *Faits divers* (1923) et *Construire un feu* (1925) et fait à Hollywood la version française de films américains en mettant au point le procédé du « doublage » (1930-1932), il revient en France et réalise *Ciboulette* (1933). Il conseille ensuite Maurice Lehmann pour divers films. A partir de 1940, il devient l'un des principaux metteurs en scène français. Ses œuvres sont raffinées et témoignent d'un sens subtil de l'atmosphère : *le Mariage de Chiffon* (1941), *Douce* (1943), *le Diable au corps*, d'après Radiguet (1946), *l'Auberge Rouge* (1951), *le Blé en herbe*, d'après Colette (1953), *le Rouge et le Noir*, d'après Stendhal (1954), *Marguerite de la nuit* (1955), *la Traversée de Paris* (1956), *En cas de malheur* (1958), *la Jument verte* (1959).

AUTARCIE n. f. (gr. *autos*, soi-même, et *arkein*, suffire). Régime d'un pays qui tend volontairement à se suffire à lui-même sur le plan économique.

— ENCYCL. L'*autarcie* est la forme étatique et méthodique de l'économie fermée, et c'est pourquoi il faut la distinguer de l'économie de la « villa » du Haut Moyen Age, qui en est la forme domaniale. Les communautés primitives, par nécessités naturelles, l'ont pratiquée. L'autarcie fut d'abord familiale, puis locale ou régionale. Pour les Grecs (surtout les Spartiates), elle fut même l'une des conditions essentielles de la liberté. A l'époque féodale, elle apparaît comme une nécessité politique et militaire en vue d'assurer la protection du groupe contre les envahisseurs sarrasins, normands et autres. A l'époque contemporaine, c'est avec l'arrivée au pouvoir des régimes totalitaires en Italie, puis en Allemagne que la doctrine de l'autarcie a connu son plus grand succès.

Les économistes distinguent l'*autarcie de repliement* et l'*autarcie d'expansion*. La première peut résulter soit de la volonté d'un Etat de modifier la structure sociale et économique de la nation à l'abri des influences étrangères (cela fut le cas de la Russie soviétique, jusqu'à la mort de Staline en particulier), soit en vue de la préparation à la guerre dans le cadre d'une économie qui vise à la puissance et refuse toute obligation ou subordination à l'égard des économies étrangères (l'Allemagne d'Hitler en est un exemple type). Il s'agit, dans ces deux cas, d'une « autarcie nationale ». Mais l'autarcie de « repliement » peut encore prendre la forme d'une « autarcie impériale ». Les pays qui possèdent un empire colonial peuvent être tentés de vivre en circuit fermé avec leurs territoires d'outre-mer. Les échanges commerciaux tendent à se limiter au complexe métropole-colonies. La conférence impériale d'Ottawa, en 1932, reflète cette tendance de la part de la Grande-Bretagne ; la France, la Belgique, les Pays-Bas n'y ont pas échappé totalement non plus. La substitution à l'empire colonial de type ancien d'une communauté d'Etats — plus ou moins complètement indépendants — associés laisse, parfois, subsister ces tendances à l'autarcie.

L'*autarcie d'expansion* se trouve être la conséquence de l'autarcie de repliement. Malgré les privations internes et l'utilisation de toutes les formes productives, le cadre national devient rapidement trop étroit. La nation risque de céder alors à la tentation d'élargir l'espace. L'idée d'espace vital chère à la doctrine nationale-socialiste complète celle de « grand espace ». La volonté de puissance s'affirme alors parallèlement. Elle conduit donc au réarmement et au conflit armé avec les autres nations. (→ Biblio.)

AUTARCIQUE adj. Relatif à l'autarcie.

AUTARITE, chef gaulois de mercenaires carthaginois († 238 av. J.-C.). Il fut l'un des chefs de la révolte qui eut lieu vers la fin de la première guerre punique, et fut mis en croix par ordre d'Hamilcar.

aut Caesar, aut nihil, mots lat. signif. *ou empereur, ou rien,* devise attribuée à César Borgia.

AUTÉCOLOGIE n. f. (gr. *autos*, de soi-même, et *écologie*). Bot. D'après certains phytogéographes, écologie des espèces isolées. (Contr. SYNÉCOLOGIE.)

AUTEL n. m. (lat. ecclés. *altare*). Table où l'on dépose les offrandes à la divinité : *L'autel de Jupiter. Dresser, élever un autel.* ‖ Dans le culte catholique, sorte de table qui, consacrée par l'évêque, est dressée au-dessus des reliques d'un martyr et sur laquelle le prêtre célèbre le sacrifice de la messe : *Monter à l'autel.* ‖ *Par extens.* La religion, l'état ecclésiastique, l'Eglise : *Le Trône et l'Autel. Il dînait de l'autel et soupait du théâtre* (épitaphe de l'abbé Pellegrin, auteur d'une douzaine de drames).

— LOC. DIV. *Le sacrifice de l'autel,* la messe. ‖ *Le sacrement de l'autel,* l'eucharistie. ‖ *Conduire une personne à l'autel,* l'épouser. ‖ *S'approcher de l'autel,* aller communier.

— Antiq. païenne. Lieu élevé ou table exhaussée sur des degrés, servant à la célébration des sacrifices aux dieux. ‖ *Autels funéraires,* ceux qui étaient érigés sur la tombe des morts. ‖ *Autels votifs,* ceux qu'on vouait particulièrement à quelque divinité, en mémoire des bienfaits reçus.

— Franc-maçonn. Table, le plus souvent de forme triangulaire, derrière laquelle le président s'assied sur un fauteuil surmonté d'un transparent où l'on remarque le triangle renfermant un œil destiné à figurer Jéhovah. — Relig. cathol. *Autel portatif*, pierre plate consacrée par l'évêque et contenant des reliques, sur laquelle il est permis de dire la messe, même hors de l'église, moyennant indult accordé personnellement au prêtre par le pape. || *Autel privilégié*, autel où le prêtre qui dit la messe des morts gagne, par la concession du pape, une indulgence plénière applicable aux défunts. || *Maître-autel*, autel placé dans le chœur de l'église, en face de la nef principale. || *Nappe d'autel*, linge bénit dont on recouvre l'autel. || *Table d'autel*, partie supérieure de l'autel, sur laquelle on dit la messe.

— Relig. juive. *Autel des holocaustes*, celui sur lequel on immolait les victimes offertes à Dieu. || *Autel des parfums*, celui sur lequel le prêtre désigné par le sort offrait un parfum d'une composition particulière.

— Therm. Petit mur limitant un foyer du côté de la sortie des gaz de combustion, et par-dessus lequel ces gaz doivent passer pour pénétrer dans le four ou dans les carneaux de la chaudière. || Tablette sur laquelle pose le bouchoir, quand le four est ouvert. (Elle est souvent formée d'une plaque de fonte soutenue par des traverses de fer, et l'on y pratique une ouverture circulaire pour faire tomber la braise dans l'étouffoir.)

— Encycl. Archéol. ● *Autels babyloniens.* Le plus ancien autel sumérien conservé s'élève devant l'entrée du temple d'El-Obeid ; il est formé de quelques rangs de briques, sur base carrée, et porte au milieu de la partie supérieure l'idéogramme de la divinité. Le musée du Louvre possède un autel sumérien en pierre, trouvé par Botta dans le palais de Sargon d'Assyrie.

● *Autels israélites.* Des autels en pierre, pour sacrifices sanglants, ont été trouvés dans les cités cananéennes. Les Israélites utilisèrent d'abord des autels de pierres brutes. Il en a été retrouvé un sur le mont Ebal. La description de ceux qui furent érigés dans le Temple ne permet pas d'en faire une reconstitution certaine.

● *Autels égyptiens.* Ce sont le plus souvent des *tables à libations*, ornées de figures représentant des vases, des corbeilles de pain, des fruits, des légumes, des volatiles, etc.

● *Autels druidiques.* C'est le nom donné, à tort, à des débris de dolmens qui n'ont rien de commun avec les druides et qui appartiennent à une période antérieure.

● *Autels grecs et romains.* A l'origine, c'étaient de simples amas de terre ou de pierres. Mais, de bonne heure, il y en eut de fixes, en pierre, en marbre ou en brique, de dimensions et de formes très diverses. C'étaient parfois de vrais monuments, avec soubassements, gradins, bas-reliefs sculptés (v. Pergame [*grand autel de*]). Les autels romains n'offrent rien de nouveau. Dans toute maison romaine était placé dans l'*atrium* un autel des dieux domestiques, remplacé parfois par un édicule ou une niche (v. Pompéi). Le monde romain éleva de nombreux *autels de Rome et d'Auguste*, autour desquels se réunissaient les assemblées provinciales.

● *Autels chrétiens.* Les premiers autels chrétiens furent de simples tables, telles que celle dite « de saint Pierre », que l'on conserve à la basilique Saint-Jean-de-Latran. Lorsque les chrétiens se réfugièrent dans les catacombes, on célébra la messe soit sur des autels de pierre, soit sur la tombe même d'un martyr, surmontée d'une tablette en marbre. A partir de Constantin, on construisit d'abord de préférence les églises au-dessus de la tombe d'un martyr, et, quand il n'en existait pas dans la localité, on se procurait des *reliques*, que l'on plaçait dans une crypte au-dessous de l'autel. Le concile d'Epaone (517) décréta que les autels devraient toujours renfermer, à l'endroit où reposerait l'hostie ou le calice, une *pierre de consécration*. Dès le ve s., les autels furent richement ornés. Ils avaient tantôt la forme d'une table, tantôt celle d'un tombeau. Un *tabernacle* placé sur l'autel reçut la réserve des saintes espèces, antérieurement conservées dans une niche ou dans un vase en forme de colombe suspendu à la voûte. Simples à l'époque romane, les autels prirent à l'époque ogivale de grandes dimensions. Avec la Renaissance, le XVIIe et le XVIIIe s., les autels suivirent toutes les variations de l'art architectural. Dans les premiers siècles, l'autel était placé au centre du *presbyterium*, et le prêtre faisait face aux assistants. En Orient, il n'y avait dans l'église qu'un autel. Chez les protestants, le temple ne renferme qu'un autel très simple, la table de communion.

autel de la patrie. Dès le début de la Révolution, et sous l'influence de la franc-maçonnerie, des *autels à la patrie* furent spontanément élevés en divers endroits par les citoyens, comme autant de symboles d'un culte nouveau, ayant pour dogmes la patrie, la loi et la philosophie. Par décret du 6 juillet 1792, l'Assemblée législative prescrivit l'érection dans chaque commune d'un *autel de la patrie*, où l'on présenterait les nouveau-nés, où les jeunes époux viendraient s'unir, où l'on inscrirait les naissances, les mariages et les décès. Dès le 14 juillet 1790, le colossal *autel de la patrie*, de forme triangulaire, élevé au milieu du Champ-de-Mars, avait été le centre d'une solennité mémorable : l'anniversaire de la prise de la Bastille (v. Fédération). La foule parisienne, à l'instigation des Cordeliers, vint déposer sur cet autel une pétition demandant la déchéance du roi ; elle fut fusillée par la Garde nationale (nombreux morts). Les *autels de la patrie* disparurent tous sous le Consulat.

AUTEL (en lat. *Ara, æ*), petite constellation de l'hémisphère austral, située au-dessous de la queue du Scorpion. Elle renferme neuf étoiles principales, dont la plus brillante possède une magnitude 2,8.

AUTELS (Des). V. Des Autels.

AUTERIVE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Muret), dans le Terrefort ; 2 775 hab. (1 684 aggl.) [*Auterivains*]. Foires. Usine de pâte à papier.

AUTEROCHE (Chappe d'). V. Chappe.

AUTÉSION ou **AUTESIÔN**, héros thébain, fils de Tisaménès, et arrière-petit-fils de Polynice ; il prit part à l'expédition des Doriens dans le Péloponnèse.

AUTEUIL, quartier de Paris (XVIe arrond.), entre le bois de Boulogne et la Seine. Hippodrome.

Cette très ancienne agglomération releva, jusqu'à la Révolution, de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Sa situation privilégiée, non loin du bois de Boulogne, ses sources d'eau froide, ferrugineuse et sulfureuse, lui valurent une grande vogue à partir du XVIIe s. Boileau et Molière y séjournèrent fréquemment, ainsi que nombre d'artistes et d'écrivains au XVIIIe et au XIXe s. Erigé en commune en 1790, le village d'Auteuil fut rattaché à Paris en 1860. Les Goncourt y eurent leur fameux grenier. (→ Biblio.)

Auteuil (hippodrome d'), hippodrome de la Société des steeple-chases de France, situé à la porte d'Auteuil, à Paris, et aménagé pour les courses de haies et les steeple-chases ; il date de 1873. Le président de la société était initialement le prince de Sagan. Cet hippodrome a été dessiné entre les fortifications et la butte Mortemart. Il est très fréquenté, par sa situation dans Paris même : une entrée du métropolitain débouche actuellement à quelques mètres de ses grilles. Les tribunes ont été reconstruites en 1922 et les améliorations se poursuivent tous les ans. Le champ de courses se compose de 3 pistes concentriques, l'extérieure étant celle des haies, les deux autres, des pistes de steeple-chase, avec 2 transversales formant un 8 ; 25 obstacles, dont 12 haies, les coupent. Les courses de haies se courent avec un maximum de 15 haies. Les steeple-chases vont de 3 000 m environ (avec 11 obstacles) à 6 500 m (25 obstacles). Afin d'éviter que ces courses ne se courent aussi vite que des courses plates, sur des obstacles insuffisamment élevés, et ne mettent pas en valeur les qualités des sauteurs, les obstacles ont été fortement élargis et remontés en 1919. Tels quels, ils demeurent bien moins sévères que les obstacles anglais. A Auteuil se courent les populaires classiques : Grande Course de haies de 5 000 m et Grand Steeple-chase de 6 500 m.

Auteuil (Société d'), cercle d'écrivains et de savants qui se réunissaient dans le salon de Mme Helvétius à partir de 1775 : on trouvait parmi eux Condillac, Turgot, Chamfort, Morellet, Cabanis. Après la mort de Mme Helvétius (1800), ce fut la maison de Destutt de Tracy, chef des *idéologues*, qui devint le centre de cette société où l'on vit alors M.-J. Chénier, Daunou, Ginguené, Volney, Laromiguière, De Gérando, Maine de Biran.

AUTEUIL (Jean d'). V. Jean d'Auteuil.

AUTEUIL (Louis de Combaud, comte d'), officier français (1714 - † Paris 1774). Arrivé aux Indes en 1739, il entra au service de la Compagnie des Indes peu après. Beau-frère de La Bourdonnais et de Dupleix, il fut l'un des meilleurs lieutenants de ce dernier aux Indes. Il occupa le Carnatic en 1749, mais, vaincu et fait prisonnier à Valconde en 1752, il rentra en France, où, malgré ses efforts, il ne réussit pas à justifier la politique de Dupleix.

autel de Mars
découvert à Ostie
Musée national, Rome

autel chrétien
de forme semi-circulaire
musée de Vienne (Isère)

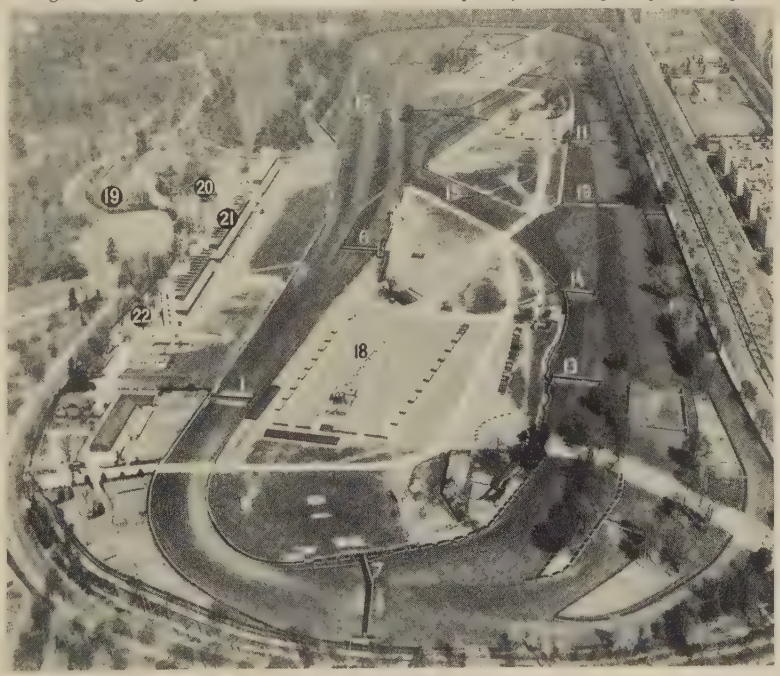

hippodrome d'**Auteuil**

1. Haie du Pavillon
2. Haie d'intersection
3. Bull-finch
4. Double barrière
5. Talus en terre
6. Rivière des tribunes
7. Haie d'Auteuil
8. Petit open ditch
9. Butte
10. Rail ditch and fence
11. Nouvel open ditch
12. Haie de Passy
13. Haie adjacente à la butte
14. Brook
15. Rivière du huit
16. Haie adjacente au talus en face
17. Oxer
18. Pelouse
19. Paddock
20. Pesage
21. Tribune du pesage
22. Pavillon

Phot. Anderson-Giraudon, musée de Vienne, Durandaud.

AUTEUR n. m. (lat. *auctor*, celui qui produit ; de *augere*, accroître). Celui qui est la cause de quelque chose : *L'auteur d'une invention. L'auteur d'un crime.* || Celui qui a composé une œuvre littéraire, artistique ou scientifique : *Dans ce sac [...] Je ne reconnais plus l'auteur du « Misanthrope »* (Boileau). || *Absolum.* Ecrivain, homme de lettres : *Elles veulent écrire et devenir auteurs* (Molière). *Une femme auteur.* || *Citer ses auteurs*, citer ses sources.
— Loc. div. *Auteurs sacrés*, v. SACRÉ. || *Auteurs profanes*, v. PROFANE.
— Dr. Personne de qui une autre tient un droit ou une obligation. (V. AYANT CAUSE.)
— Dr. pén. Personne qui a commis l'infraction ou, parfois, qui a incité à la commettre.
— Encycl. *Droits d'auteur.* V. PROPRIÉTÉ *littéraire et artistique.*

Auteurs et Compositeurs dramatiques (Société des). Association dont l'origine remonte à Beaumarchais qui, en 1791, obtint une loi défendant de jouer un ouvrage dramatique sans la permission écrite de l'auteur. Il forma, avec ses confrères, une association où furent arrêtés les tarifs fixant les droits de représentation, tant à Paris qu'en province. Mais longtemps encore, à Paris, les droits furent librement débattus entre les auteurs et les directeurs. La Société fut régulièrement constituée en 1829 ; elle a pour objet : 1° la défense mutuelle des droits des associés à l'égard des administrations théâtrales ; 2° la perception à moindres frais des droits des auteurs et la mise en commun d'une partie de ces droits ; 3° la création de fonds de secours au profit des associés ; 4° la création d'un fonds commun de bénéfices partageables.

Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique (Société des) [S. A. C. E. M.], société fondée en 1850 et qui groupe la quasi-unanimité des auteurs et compositeurs de musique, de leurs héritiers et des éditeurs français. C'est historiquement la première société de droit d'exécution publique. Son objet principal, dans le cadre de la loi du 11 mars 1957, est la perception des droits d'exécution publique, en France et dans la Communauté, et la répartition de ceux-ci entre les ayants droit. L'intervention de la S. A. C. E. M. s'exerce dans tous les établissements publics, les entreprises de spectacles, et auprès des organismes de radiodiffusion sonore ou visuelle. Son existence est indispensable au compositeur de musique, à l'auteur et à l'éditeur, dont elle constitue la source principale des revenus, le public prenant, en effet, le plus souvent connaissance des œuvres, qu'elles soient de musique symphonique ou légère, par leur exécution publique. La S. A. C. E. M. est aussi nécessaire aux usagers, qui, par le moyen d'un simple contrat conclu avec elle, ont la possibilité d'exécuter librement les œuvres qu'ils puisent dans son immense répertoire (1 million 700 000 œuvres). Elle représente en France l'ensemble des œuvres musicales du monde entier : les sociétés étrangères semblables lui ont confié, par voie de réciprocité, la représentation des intérêts de leurs ayants droit. La S. A. C. E. M. est en rapport, à l'échelon national, avec les principaux groupements d'usagers. Des accords déterminant les conditions d'une équitable rémunération de l'utilisation de son répertoire sont intervenus.

AUTHARI ou **AUTHARIS**, roi des Lombards, de 584 à 590. Après avoir résisté à l'invasion de Childebert II, il fit des conquêtes étendues en Italie et consolida le royaume lombard.

AUTHENTE adj. (du gr. *authentes*, qui agit de lui-même, absolu). Mus. Se dit, à l'époque byzantine, des « octaves » de *ré, mi, fa, sol* (appelées « tons » du fait de leur transposition), et de leurs dérivées (*plagaux*) débutant une quinte au-dessous.

AUTHENTICITÉ n. f. Caractère de ce qui est authentique : *L'authenticité d'une nouvelle.* || Sincérité, vérité d'un témoignage : *Etant pour moi la créature humaine dans son authenticité parfaite* (A. Breton).
— Dr. Caractère de certains actes qui font foi par eux-mêmes.

AUTHENTIFICATION n. f. Action d'authentifier.

AUTHENTIFIER v. tr. Certifier l'authenticité de quelque chose : *Authentifier une signature, un testament.*

AUTHENTIQUE adj. (lat. *authenticus*, emprunté au grec). Dont la réalité ne peut être contestée : *Il m'accueillit à sa façon [...] avec une cordialité virile où tout était authentique* (R. Martin du Gard). || Dont l'origine ne peut être contestée : *Documents authentiques.*
— Langue class. Solennel : *Çà, mon père, il faut faire un exemple authentique* (Racine).
— Dr. *Acte authentique*, v. ACTE.
— Hist nat. Se dit des animaux, des plantes ou des minéraux qui appartiennent réellement aux pays dont on les dit originaires, et aux groupes dans lesquels on les classe usuellement.
◆ N. f. Dr. anc. Peine qui frappait les femmes adultères, ainsi nommée parce qu'on appliquait, en la prononçant, l'authentique *Sed hodie*, insérée au Code justinien. (Les pénalités étaient la fustigation, la réclusion temporaire ou définitive dans un monastère.)
— Liturg. Attestation par laquelle l'autorité ecclésiastique déclare que les reliques délivrées aux fidèles ou aux églises ont telle provenance qui est indiquée, et qu'elles peuvent être exposées à la vénération publique.

Authentiques (les), version latine abrégée des *Novelles** de Justinien.

AUTHENTIQUEMENT adv. De façon authentique.

AUTHENTIQUER v. tr. Rendre authentique : *Pour authentiquer comme vieille sa vieille chanson il lui a mis une vieille graphie de fantaisie* (Péguy). || Légaliser : *Authentiquer un acte.*

AUTHIE, fl. côtier du nord de la France, qui naît dans les collines de l'Artois, passe à Doullens et se jette dans la Manche par une magnifique baie ; 100 km.

AUTHIER DE SISGAU (Christophe d'), bénédictin (Marseille 1609 - Valence 1667), fondateur de la congrégation des missionnaires du Très-Saint-Sacrement, qui ne dura guère. Il travailla au service de la Propagande. Evêque *in partibus* de Bethléem (1651).

AUTHIGÈNE adj. Se dit des constituants d'une roche formés sur place. (Contr. ALLOTHIGÈNE.)

AUTHION, riv. d'Anjou, affl. de la Loire (r. dr.) ; 100 km. Elle porte d'abord le nom de Doit, passe à Bourgueil, puis coule parallèlement à la Loire, et arrose Trélazé avant de confluer en avant des Ponts-de-Cé.

AUTHON-DU-PERCHE, ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir (arrond. de Nogent-le-Rotrou), dans le *Perche* ; 1 107 hab. (788 aggl.) [*Authonniers*]. Distillerie de pommes.

AUTICHAMP (maison d'), branche de la famille de Beaumont, en Dauphiné. Charles (Angers 1770 - La Rochefaton 1859), comte **d'Autichamp**, l'un des chefs de l'insurrection vendéenne, contribua à sauver les prisonniers républicains après la bataille de Cholet. Lieutenant général et pair de France sous la Restauration, il prit part, en 1823, à l'expédition d'Espagne.

AUTISME n. m. (gr. *autos*, de soi-même). Etat mental caractérisé par un repliement du sujet sur lui-même, avec perte plus ou moins importante des contacts avec le monde extérieur.
— Encycl. Dans ses formes les plus bénignes, l'*autisme*, dont la description est due à E. Bleuler, est seulement une prédominance de la vie intérieure sur la vie de relation. Il se rencontre chez les vieillards et chez certains sujets jeunes, en l'absence de tout phénomène pathologique. Dans les formes plus intenses, le sujet souffre de l'isolement auquel il se contraint lui-même et rejette sur le monde extérieur la responsabilité de tous ses ennuis. Enfin, l'autisme est le caractère fondamental de la constitution schizoïde*, dont l'aboutissement peut être la *schizophrénie**.

AUTISSE ou **AUTISE**, riv. de Vendée, affl. de la Sèvre Niortaise (r. dr.) ; 60 km. Descendue des hauteurs de Gâtine, elle conflue à l'extrémité est du Marais poitevin.

AUTISTIQUE adj. Relatif à l'autisme : *Le langage contraint la pensée à se débarrasser de ce qu'elle a de purement individuel, d'autistique* (A. Cuvillier).

AUTO- ou **AUT-**, élément tiré du gr. *autos*, soi-même, et entrant dans la composition de certains mots pour exprimer l'idée de *par lui-même, de soi-même*, tels *auto*didacte, *auto*mobile, *auto*critique, *auto*défense, *auto*détermination, *aut*arcie, etc.

AUTO n. f. Abréviation courante de AUTOMOBILE : *L'auto sera prête dans une minute.*
— Rem. Vers les débuts de l'automobile, on hésitait encore sur le genre : *Le vicomte Cléna avait le plus bel auto d'Europe* (A. France, 1897). *Une auto passait sur la route, suivie d'une longue traînée de poussière* (A. France, 1914). *Auto* entre dans la composition de certains mots : *auto-stop, autorail*, etc.

Auto (l'), quotidien de sport, fondé à Paris en 1900, par Henri Desgrange, qui en fut le directeur-rédacteur en chef jusqu'à sa mort (1940), et fut remplacé par J. Goddet. *L'Auto* cessa définitivement de paraître en 1943.

AUTO-ACCUSATEUR n. m. Psychiatr. Individu qui porte sur lui-même un jugement défavorable, exprime des idées de culpabilité et peut même s'accuser de crimes qu'il n'a pas commis : *L'auto-accusateur se classe parmi les délirants.*

AUTO-ACCUSATION n. f. Action de s'accuser soi-même.
— Psychiatr. *Délire d'auto-accusation*, forme de délire qui consiste à s'accuser, à se dire coupable de certaines fautes ou crimes, et qu'on observe surtout chez les mélancoliques.

AUTO-AGGLOMÉRATION n. f. Technol. Agglomération ayant lieu sans ajouter de liant aux éléments à agglomérer, qui s'agglutinent sous l'action de la pression ou de la chaleur.

AUTO-ALARME n. m. Radiotechn. Appareil récepteur de T.S.F., qui enregistre automatiquement le signal de détresse (S.O.S.), à condition qu'il soit émis à une certaine cadence, et qui déclenche des sonneries d'appel installées à bord, lorsque la veille n'est pas permanente : *L'auto-alarme substitue à l'opérateur un système de veille automatique.*

AUTO-ALIMENTATION n. f. Electr. Dispositif applicable au contacteur automatique, qui a pour objet de maintenir l'appareil enclenché lorsque cesse l'impulsion initiale qui a provoqué l'enclenchement. (Syn. AUTOCOLLAGE.)
— Encycl. L'*auto-alimentation* est réalisée par un contact auxiliaire, généralement constitué par une lame de cuivre, solidaire mécaniquement, mais isolée électriquement des contacts principaux d'un contacteur. Dans les équipements de démarrage automatique, après une brève pression sur le bouton « marche », le circuit de la bobine du contacteur reste fermé par le contact d'auto-alimentation. Dans les chemins de fer, un contact d'auto-alimentation permet d'aubiner* électriquement un signal en interrompant, de façon définitive et dès le passage d'un premier essieu, le circuit de commande et de manœuvre d'un signal d'arrêt.

AUTO-ALLUMAGE n. m. Autom. Inflammation spontanée et accidentelle du mélange carburé (provoquant le cognement et l'échauffement du moteur), due à la présence d'un point chaud dans la culasse, ou à la calamine, ou encore au déréglage du système d'allumage.

AUTO-AMORÇAGE n. m. Amorçage spontané d'une machine, d'un appareil, d'une réaction, opéré sans recourir à l'aide d'un agent, d'une force ou d'une source extérieurs.

AUTO-AMORCEUR, EUSE adj. Capable de provoquer l'auto-amorçage.

AUTO-AMPUTATION n. f. V. AUTOTOMIE.

AUTO-ANALGÉSIE n. f. Méthode de narcose superficielle, utilisée surtout en obstétrique, dans laquelle le sujet maintient lui-même un masque inhalateur (à protoxyde d'azote ou à trilène) jusqu'à l'abolition de la douleur.
— Encycl. Dans l'*auto-analgésie*, quand la perte de conscience survient, la main relâche sa pression, l'air est de nouveau inhalé, et le sujet se réveille aussitôt. Le geste peut être renouvelé à volonté.

AUTO-ANCRAGE n. m. Ancrage de câbles d'un pont suspendu, par fixation, aux extrémités, de poutres de rigidité qui absorbent la compression horizontale.

— ENCYCL. Cette fixation se trouve surtout dans certains ponts suspendus, dits *auto-ancrés*, dans lesquels les câbles porteurs sont amarrés aux extrémités des poutres de rigidité. Ces dernières sont soumises à un effort normal de compression égal à la composante horizontale de la traction dans les câbles. La composante verticale de cette action est équilibrée par les culées, auxquelles sont reliées les extrémités des poutres de rigidité. Ce type d'attache peut présenter de l'intérêt pour des ouvrages moyens avec des tabliers en béton armé.

AUTO-ANCRER v. tr. Trav. publ. Réaliser l'auto-ancrage.

AUTO-ANTICORPS n. m. Sérol. Anticorps agissant à l'encontre d'un antigène appartenant au propre organisme du sujet qui le possède : *Auto-anticorps antiglobule rouge.*

AUTO-ANTISEPSIE n. f. Ensemble des moyens de défense passive dont l'organisme dispose naturellement contre les microbes de la peau et des muqueuses.

AUTOBIOGRAPHE n. Personne qui a écrit sa propre biographie.

AUTOBIOGRAPHIE n. f. Vie d'un personnage, écrite par lui-même.

AUTOBIOGRAPHIQUE adj. Qui tient de l'autobiographie : *Notes autobiographiques.*

AUTOBUS [bys] n. m. (de *auto*[*mobile*] et [*omni*]*bus*). Grand véhicule automobile de transport en commun urbain.

— ENCYCL. L'*autobus* est muni généralement d'un moteur à explosion ou à combustion interne. Des modèles utilisent l'énergie électrique, fournie au véhicule à l'aide de deux lignes aériennes et d'un dispositif de trolley à transmission souple ou articulée : ce sont les *trolleybus*.

AUTOCAISSON n. m. Pendant et après la Première Guerre mondiale, véhicule automobile servant au transport des servants et des munitions d'une pièce d'artillerie.

AUTOCANON n. m. Canon automoteur. (Cette appellation fut donnée, pendant la Première Guerre mondiale, à un canon automoteur antiaérien de 75 mm, mod. 1913.) [On dit aujourd'hui AUTOMOTEUR.]

AUTOCAR n. m. (de *auto*[mobile], et angl. *car*, voiture). Grand véhicule automobile à carrosserie vitrée et équipée de banquettes, pour le transport collectif, routier ou touristique : *L'autocar est, en général, une voiture de tourisme à sièges parallèles, face à la marche, pouvant contenir 40 personnes ou davantage, et mû soit par un moteur à essence, soit par un diesel.*

AUTOCARPIEN, ENNE adj. Se dit des fruits constitués par un ovaire qui s'est développé sans contracter aucune adhérence avec les parties voisines, comme pour le prunier, l'abricotier, etc.

AUTOCATALYSE n. f. Chim. Phénomène particulier de catalyse, dans lequel la réaction engendre elle-même un produit qui lui sert de catalyseur. (C'est ainsi que les oxydes de l'azote, nés dans la décomposition de l'acide nitrique par le fer ou le cuivre, activent cette décomposition.)

AUTOCÉPHALE adj. et n. m. Se dit des évêques métropolitains orthodoxes ou des Eglises qui prétendent ne dépendre que d'eux-mêmes. ‖ Plus généralement, se dit de toutes les Eglises qui, se référant pourtant à la tradition de l'Eglise universelle, refusent de lui reconnaître un chef unique.

— ENCYCL. Les Eglises *autocéphales* se situent d'abord dans le cadre des patriarcats (Jérusalem, Antioche, Alexandrie, Constantinople), puis dans celui des nationalités (Russie, Grèce, Bulgarie, Serbie), par détachements successifs, depuis 1584, du patriarcat de Constantinople. Il existe, au milieu du XXe s., dix-neuf Eglises autocéphales.

AUTOCÉPHALIE n. f. Dignité des archevêques orthodoxes non soumis aux patriarches.

AUTOCHENILLE n. f. Véhicule automobile utilisant pour se mouvoir une large bande continue, ou chenille*, qui s'interpose entre ses roues et le sol.

AUTOCHROME [krom] adj. et n. f. Se dit d'un procédé de photographie en couleurs fondé sur le principe de la synthèse additive, dont la marque a été déposée en 1906 par A. et L. Lumière.

— ENCYCL. La *plaque autochrome*, qui a fait place au film Lumicolor, puis Alticolor, comporte une couche de vernis contenant des grains microscopiques de fécule bleus, verts et rouges, juxtaposés, formant une sorte de mosaïque sur laquelle est coulée la couche sensible. La vue est prise au travers du support, puis développée et traitée pour avoir une image positive (v. INVERSION). Les grains d'argent masquent les grains de fécule inutiles ; un rouge, par exemple, est formé de points noirs masquant les grains bleus et verts, la lumière passe seulement au travers des grains rouges.

AUTOCHTONE [kton] adj. et n. (gr. *autokhthôn ;* du préf. *auto*, et *khthôn*, terre). Qui est originaire du pays qu'il habite, dont les ancêtres ont toujours habité ce pays.

— Géol. Se dit des terrains restés sur place, par opposition aux nappes de charriage venues d'ailleurs.

AUTOCHTONIE [kto] n. f. Pétrogr. Formation sur place d'une roche ou d'un minéral. (Dans la théorie de l'autochtonie, les végétaux dont la matière a donné la houille se seraient développés dans des marécages, sur les lieux mêmes où nous trouvons la houille.)

AUTOCHTONISME [kto] n. m. Qualité des espèces végétales ou des races humaines dont l'habitat n'a pas varié, à notre connaissance, depuis les temps les plus éloignés.

AUTOCINÉSIE n. f. Physiol. Mobilité, en apparence spontanée, que possède la matière vivante, mais en réalité provoquée par des excitations extérieures à elle.

AUTOCINÉTISME n. m. Physiol. Ensemble des mouvements fixés par une longue habitude et qui se distinguent des réflexes en ce qu'ils ont été appris.

AUTOCLAVE adj. (gr. *autos*, soi-même, et lat. *clavis*, clef ; proprem. *qui se ferme soi-même*). Se dit d'une fermeture pour récipient sous pression, maintenue fermée par la pression même qui règne à l'intérieur. (Dans les chaudières, un joint autoclave sert à clore hermétiquement les ouvertures : trou d'homme, trou de poing, etc., qui servent à faciliter la visite et le nettoyage intérieurs. Ces trous sont de forme ovale, pour permettre le passage du *tampon* autoclave, qui est maintenu par un boulon et un étrier prenant appui sur la paroi.)

◆ N. m. Récipient fermé par un couvercle maintenu par la pression intérieure, et même récipient fermé par un simple couvercle maintenu par des vis ou des boulons, mais capable de résister à une pression intérieure.

— ENCYCL. Les *autoclaves* sont employés notamment pour obtenir la température élevée (120 °C) nécessaire pour stériliser les substances ou objets enfermés à l'intérieur. Les autoclaves chirurgicaux fonctionnant en présence d'eau, tous les objets qui y sont stérilisés doivent pouvoir supporter l'humidité ; ces appareils sont réservés aux instruments, métalliques ou en caoutchouc, résistant à ces conditions. Les compresses, gazes, cotons et matériels fragiles sont stérilisés à sec, dans des étuves spéciales fonctionnant à la pression atmosphérique et à 165 °C.

AUTOCLÈS ou **AUTOKLÊS**, stratège et orateur athénien (IVe s. av. J.-C.). Avec Callistratos et Callias, il négocia en 371 la paix avec les Spartiates, et en 362 conduisit avec assez de mollesse une expédition en Thrace, ce qui le fit accuser de haute trahison.

AUTOCOAT [kot] n. m. (de *auto*[*mobile*], et de l'angl. *coat*, manteau). Pardessus d'une coupe spécialement conçue pour les conducteurs de voitures automobiles.

AUTOCOLLAGE n. m. Syn. de AUTO-ALIMENTATION.

AUTOCOLLIMATEUR, TRICE adj. Se dit d'un instrument d'optique muni d'un réticule, que l'on peut, grâce à la réflexion de rayons lumineux sur une surface plane, orienter normalement à cette surface. (La lunette autocollimatrice sert à des mesures d'angles ; elle est notamment employée dans le goniomètre, pour la détermination des indices de réfraction.)

AUTOCONDUCTION n. f. Electr. Production de courants dans un corps placé à l'intérieur d'un solénoïde traversé par des courants de haute fréquence, sans que ce corps soit électriquement relié au circuit. (Ce sont ces courants qui agissent sur l'organisme des malades dans la d'arsonvalisation.)

autobus parisien

autobus londonien

AUTOCONSISTANT, E adj. Se dit d'un champ de force équivalant, pour l'un des constituants d'un ensemble d'éléments en interactions mutuelles, à l'action moyenne sur ce constituant des autres éléments de l'ensemble. (On dit aussi parfois, mais improprement, SELF-CONSISTANT.)

AUTOCONSOMMATION n. f. Econ. polit. Utilisation par les agriculteurs des produits de leur propre exploitation pour leur consommation familiale.

— ENCYCL. L'évaluation, dans la comptabilité nationale, de l'*autoconsommation*, aussi bien en volume qu'en valeur, pose des problèmes très délicats : ce poste reste l'un des plus difficiles à apprécier. En règle générale, l'autoconsommation est d'autant plus importante que l'exploitation est plus petite, mais elle varie d'une exploitation à l'autre, d'une année à l'autre et selon la conjoncture. Elle tend à s'accroître en période de crise.

AUTOCOPIE n. f. Procédé au moyen duquel on reproduit une écriture ou un dessin à un certain nombre d'exemplaires. ‖ Epreuve obtenue par ce procédé.

AUTOCORRESPONDANCE n. f. Math. Correspondance entre les éléments d'un même domaine algébrique.

AUTOCOUPLEUR n. m. Electr. Coupleur automatique.

AUTOCRATE n. et adj. (gr. *autokratês ;* de *autos*, soi-même, et *kratos*, puissance). Celui, celle dont la puissance est indépendante et absolue. ‖ Dans la titulature, tsar de Russie à partir de Pierre le Grand : *Je possède un pouvoir plus absolu que ne l'est celui de l'autocrate de toutes les Russies* (Balzac).

AUTOCRATIE n. f. Système politique dans lequel le souverain tire ses pouvoirs de lui-même et ne reconnaît aucune limitation à son autorité.

— ENCYCL. C'est en Russie que ce système a trouvé, du XVIIe au début du XIXe s., son achèvement le plus complet, le tsar étant la loi et exprimant sa volonté par des édits impériaux, ou « ukases ». Ce système, très proche de l'absolutisme des monarchies d'Ancien Régime, en diffère pourtant parce que ce dernier se trouvait en fait tempéré par les traditions, coutumes, privilèges juridiques, politiques et économiques de certaines catégories sociales ou de corps constitués, ce qui n'était pas le cas en Russie.

AUTOCRATIQUE adj. Relatif à l'autocratie ; qui a le caractère de l'autocratie.

AUTOCRATIQUEMENT adv. De façon autocratique.

AUTOCRATOR n. m. (gr. *autokratôr*, indépendant). Titre donné, dans la Grèce antique

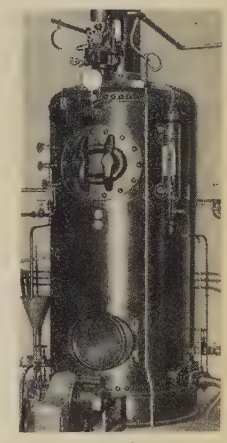

autoclave

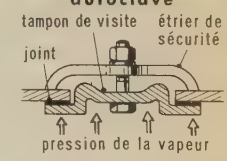

autocar de grand tourisme

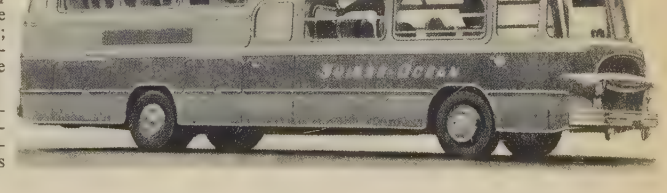

Phot. Somua, R. A. T. P., Viollet, doc. Curtiss.

et à Byzance, à certains rois et empereurs. (Chez les Grecs de l'Antiquité, le titre d'autocrator indique la possession d'une autorité absolue. Philippe II, roi de Macédoine, puis son fils, Alexandre le Grand, se firent décerner le titre de *stratège autocrator* des Grecs. A la période byzantine, ce nom fit partie de la titulature officielle de l'empereur, qualifié de *basileus autocrator*. Le coempereur n'eut le titre d'autocrator qu'à l'époque des Paléologues, quand ses pouvoirs furent devenus presque semblables à ceux de l'empereur.)

AUTOCRITIQUE n. f. Jugement que portent un militant, un parti politique sur leur comportement, en référence à l'idéologie dont ils se réclament : *La critique et l'autocritique, c'est notre pain quotidien* (Thorez).

AUTOCUISEUR n. m. Appareil de cuisine qui utilise la vapeur sous pression et permet ainsi d'atteindre des températures de cuisson supérieures à la température normale d'ébullition.
— Encycl. Les *autocuiseurs* sont des récipients (marmites, cocottes ou même casseroles) à parois très résistantes et hermétiquement clos, dans lesquels la pression peut augmenter sous l'influence de la chaleur seule, et porter ainsi la température des aliments qu'ils contiennent à une valeur très supérieure à celle de l'ébullition. De ce fait, un pot-au-feu cuit en une demi-heure, des légumes secs cuisent en vingt minutes. Une soupape de sûreté, fixée dans le couvercle, écarte tout danger d'explosion ; comme il est possible de régler son fonctionnement suivant la pression et, par conséquent, suivant la température que l'on désire atteindre, elle sert également d'avertisseur de cuisson.

AUTOCURAGE n. m. Nettoyage des égouts par écoulement des eaux usées à une vitesse suffisante pour entraîner les dépôts.

AUTOCYCLE n. m. Bicyclette, tricycle, à moteur mécanique. (Cette expression n'est plus employée, sinon pour désigner, en Angleterre, une motocyclette très légère, à moteur de 100 cm³ de cylindrée, dont la partie mécanique est carénée comme le sont la plupart des cyclomoteurs actuels.)

AUTOCYTOTOXINE n. f. Biol. V. cytotoxine.

AUTODAFÉ n. m. (de l'esp. *auto de fe*, arrêt, jugement sur des matières de foi). En Espagne et dans l'empire espagnol, proclamation solennelle d'un jugement prononcé par l'Inquisition sur un impie, un juif ou un hérétique. ‖ *Par extens.* L'exécution du coupable à la suite de cette sentence : *Voir s'animer le visage du roi | Au joyeux flamboiement de l'autodafé rose* (Heredia). ‖ Destruction par le feu d'un objet que l'on désavoue, que l'on condamne : *Un autodafé d'ouvrages de propagande.*
— Encycl. Le Saint-Office se rendait en procession au lieu désigné pour l'*autodafé*. Les condamnés étaient revêtus d'une sorte de tabard (*san-benito*) et coiffés d'une mitre en carton (*coroza*), sur lesquels étaient peints des diables et des flammes, ou des croix de Saint-André. La cérémonie, qui attirait toujours une foule immense, commençait par un sermon. Les coupables étaient condamnés à l'abjuration de leurs erreurs, à des peines canoniques, au fouet, à la prison temporaire ou perpétuelle, à l'exil, à la perte partielle ou totale des biens, à la mort. Ordinairement, la lecture des sentences n'était pas suivie d'une exécution immédiate, mais les condamnés à mort étaient remis au bras séculier (*relajados*) et conduits au bûcher (*quemadero*). Ceux qui se rétractaient *in extremis* étaient étranglés avant d'être livrés aux flammes. Ceux qui s'entêtaient dans leurs erreurs, ou les récidivistes (relaps), étaient brûlés vifs. Les principaux autodafés furent ceux de Valence en 1360, de Tolède en 1486, de Valladolid en 1559 et de Madrid en 1680. La dernière victime brûlée en Espagne périt en 1783. Il y eut encore des exécutions en Amérique latine au XIXe s. (Mexique, 1815).

AUTODÉBRAYAGE n. m. Autom. Appareil actionnant, automatiquement, l'embrayage pendant les changements de vitesse et débrayant quand le moteur tombe au régime de ralenti. (V. embrayage *automatique*.)

AUTODÉFENSE n. f. Défense assurée par soi-même, avec les moyens qui se trouvent sur place : *Groupes d'autodéfense. Je m'efforce d'être défiant : c'est de l'autodéfense* (R. Dorgelès).

AUTODESTRUCTION n. f. Destruction de soi-même.

AUTODÉTERMINATION n. f. Action de se décider par soi-même.

AUTODIDACTE adj. et n. (gr. *autos*, soi-même, et *didaskein*, enseigner). Se dit d'une personne qui s'est instruite elle-même, sans professeurs : *Je ne suis pas de ceux qui parlent de l'autodidacte avec mépris et dérision* (G. Duhamel).

AUTODIGESTION n. f. Phénomène de digestion par une portion de l'appareil digestif, surtout l'estomac, de ses propres parois, par suite de la disparition de la couche de mucus qui protège l'épithélium. (L'autodigestion intervient dans le mécanisme de formation des ulcères gastriques et duodénaux.)

AUTODROME n. m. (de *auto*[*mobile*], et gr. *dromos*, course). Piste spéciale destinée à l'étude, au réglage et à l'épreuve, à outrance, des voitures automobiles.
— Encycl. Primitivement conçu pour les compétitions sportives, l'*autodrome* comportait, à peu près exclusivement, une piste de vitesse, à virages relevés, où les plus grandes allures étaient possibles. Mais on s'aperçut qu'il était utile, également, d'essayer les voitures de série sur des tracés spéciaux, étudiés pour mettre, tour à tour, toutes les fonctions du véhicule à l'épreuve. Le plus complet, à cet égard, est l'autodrome de Linas-Montlhéry, en France, qui comporte un anneau de vitesse et un circuit routier réputé comme le plus difficile du monde. En annexe, on a ménagé des pistes spéciales : mauvais pavés, mare d'eau avec gué, sol en tôle ondulée, et des fractions de circuit pour essais de freins et d'accélération.

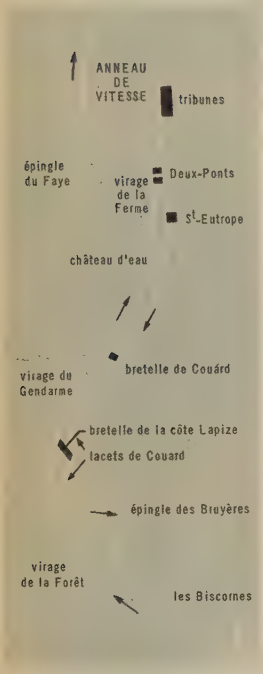

circuit de l'autodrome de Linas-Montlhéry

AUTODYNE n. m. Appareil émetteur d'oscillations électriques locales de très faible puissance utilisé dans les réceptions radioélectriques.

AUTO-ÉCOLE n. f. Ecole où l'on apprend à conduire une automobile.

AUTO-ÉPURATEUR, TRICE adj. Qui a trait à l'auto-épuration.

AUTO-ÉPURATION n. f. Trav. publ. Elimination des bactéries pathogènes d'une eau par action de la lumière ou d'autres bactéries.

AUTO-EXCITATEUR, TRICE adj. et n. f. Electr. Se dit des machines dynamo-électriques dans lesquelles le courant continu, indispensable pour aimanter les inducteurs, est fourni par l'induit même de la machine. (Elles s'amorcent d'elles-mêmes — sous certaines conditions — grâce au magnétisme rémanent des inducteurs. On distingue les dynamos-série, les dynamos-shunt et les dynamos-compound.)

AUTO-EXCITATION n. f. Electr. Propriété des machines ou systèmes auto-excitateurs. ‖ Action correspondante.

AUTO-EXPLOSIF, IVE adj. Se dit d'un gaz qui, sans addition de comburant, est explosif : *L'acétylène comprimé est auto-explosif.*

AUTOFÉCONDATION n. f. Union de deux éléments de sexe différent (gamètes) produits par un même individu.
— Encycl. L'*autofécondation* s'observe principalement dans le règne végétal, chez des phanérogames à fleurs hermaphrodites dont les étamines et le pistil mûrissent simultanément. L'autofécondation est rigoureusement assurée dans les fleurs cléistogames, qui ne s'ouvrent jamais et passent directement de l'état de bouton à l'état de fruit. Dans le règne animal, l'autofécondation est fort rare.

AUTOFERTILE adj. Se dit des plantes qui se fécondent avec leur propre pollen.

AUTOFINANCEMENT n. m. Econ. polit. Financement des investissements d'une entreprise au moyen d'un prélèvement sur les bénéfices réalisés.
— Encycl. Econ. polit. L'*autofinancement* a toujours joué un rôle en matière d'investissements industriels ; son importance varie, cependant, suivant les pays et suivant les époques. Au cours de la période 1946-1954, aux Etats-Unis, l'autofinancement a été à la base de 84 p. 100 des investissements.
Pour l'entreprise, l'autofinancement représente une plus grande autonomie sur le marché des biens et des capitaux, une liberté accrue envers les banques et l'Etat. Pour l'économie nationale, il constitue un risque : l'accroissement du potentiel de production s'effectue davantage en fonction des besoins passés que des besoins futurs (certains secteurs peu utiles sur le plan de l'intérêt général peuvent se développer, alors que d'autres, plus indispensables, stagnent, faute de moyens) ; le coût du crédit s'élève du fait de l'insuffisance des disponibilités et du trop faible taux de rémunération des capitaux ; les prix ont tendance à monter parce que l'entreprise qui utilise l'autofinancement pratique simultanément l'amortissement du matériel actuel et l'amortissement du matériel futur. (→ Biblio.)

AUTOFONDANT, E adj. Se dit d'un minerai dont la gangue a une composition permettant sa facile fusion, dans le four de traitement, sans addition aucune.

AUTOFRETTAGE n. m. Mécan. Procédé permettant de réaliser, à froid et sous pression intérieure, le frettage d'un tube.
— Encycl. L'*autofrettage* est notamment employé dans la fabrication des conduites forcées destinées à l'alimentation de centrales hydrauliques sous de grandes hauteurs de chute. Sur les tuyaux de la conduite en tôle d'acier soudé, dont la charge de rupture est de 50-60 kg/mm², on place à froid, sans effort, des frettes dont le diamètre est très légèrement supérieur à celui du tuyau. Ces frettes sont en acier spécial dont la limite d'élasticité atteint 70-90 kg/mm². L'ensemble, introduit entre les plateaux d'une presse hydraulique, est soumis à une pression croissante jusqu'au double de la pression maximale qu'aura à supporter ce tuyau en service, c'est-à-dire deux fois la pression statique correspondante, majorée de la surpression possible par coup de bélier. Augmentant de dimension, la paroi du tuyau bute d'abord contre les frettes qui l'entourent, puis exerce sur celles-ci un effort de dilatation. La limite d'élasticité est alors dépassée pour le métal du tuyau, tandis que celui des frettes n'est soumis qu'à une déformation élastique. Lorsque la pression est ramenée à zéro, les frettes exercent sur le tuyau un effort de compression dû à leur tension élastique. Le tuyau est alors dans la situation qu'il aurait s'il avait été fretté à chaud, mais avec l'avantage de n'avoir pas recuit le métal des frettes. Au lieu d'un frettage rigide, on utilise parfois un frettage souple, constitué par un câble en acier à 200 kg/mm² de charge de rupture, enroulé autour du tube.
L'autofrettage permet, d'une part, de réaliser une économie importante dans le poids de la conduite, partant sur les frais de montage, et, d'autre part, d'assurer une très grande sécurité d'exploitation.

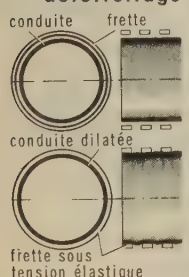

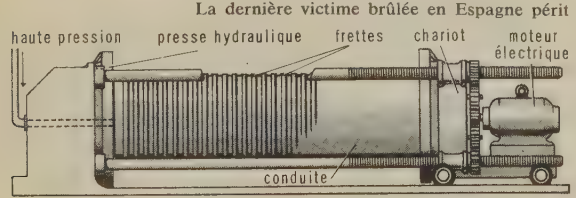

AUTOFRETTÉ, E adj. Mécan. Se dit d'un tube métallique fretté à froid par l'effet d'une pression intérieure.

AUTOGAMIE n. f. Mode de reproduction chez certains protozoaires, caractérisé par l'union sexuée de deux éléments particuliers, les gamètes, produits par le même individu. (Les gamètes peuvent être morphologiquement semblables [*autogamie isogamique*] ou dissemblables [*autogamie anisogamique*].)

AUTOGÈNE adj. Technol. *Soudure autogène*, soudure de deux pièces d'un même métal par fusion avec ou sans apport d'un métal ayant la même composition que celui des pièces à souder.
— Encycl. La *soudure autogène* est exécutée à l'aide d'un chalumeau*, le plus souvent oxyacétylénique. La flamme résulte de la combustion d'un jet d'acétylène dans de l'oxygène. Oxygène et acétylène sont contenus dans deux bouteilles en acier. Les pièces à souder sont chanfreinées, puis rapprochées. Entre les bords existe un vide ayant la forme

d'un V. Ces deux bords sont tout d'abord réchauffés, puis le V est rempli d'apport de métal fondu au chalumeau. La température du dard du chalumeau dépasse 3 000 °C, et, à son extrémité, l'atmosphère est réductrice ($C_2H_2 + O_2 = 2CO + H_2$). Pour éviter l'oxydation du métal, l'extrémité du dard doit être presque en contact avec la soudure.
La soudure à la forge est aussi une soudure autogène. Les deux parties à souder sont chauffées au blanc soudant, puis martelées sur l'enclume. Pour une teneur en carbone un peu plus élevée, on intercale entre les parties à souder un fondant (borax) qui forme, avec l'oxyde de fer, une combinaison fusible. La soudure autogène a été pratiquée pour l'assemblage des charpentes supérieures de la tour Eiffel, en 1889. Elle a permis une extension considérable des techniques de la ferronnerie. Adoptée par Edgar Brandt pour les objets mobiliers vers 1905, elle a fourni les moyens de réaliser les grands ouvrages de la ferronnerie architecturale moderne.

AUTOGÉNIE n. f. Doctrine dont les théories admettaient la formation d'un élément anatomique dans un milieu liquide, sans préexistence d'aucun autre élément anatomique. (L'autogénie servait autrefois pour expliquer l'apparition des ovules, des épithéliums, etc. La science a montré que ces éléments proviennent de la segmentation d'éléments préexistants.)

AUTOGIRE n. m. (esp. *autogiro*, nom donné à cet appareil par son inventeur, Juan de La Cierva, en 1923). Aéronef dont la sus-

Phot. Mondial-Presse.

tentation, au lieu d'être assurée par une aile fixe, est due au mouvement circulaire d'un rotor tournant librement sous l'action du vent relatif, créé par le déplacement horizontal de l'appareil.
— Encycl. Contrairement à l'hélicoptère, avec lequel il ne faut pas le confondre, l'autogire, dont le déplacement se fait par un moteur à hélice ou par tout autre mode de propulsion, ne peut pas s'élever à la verticale. Il n'est capable qu'exceptionnellement de s'immobiliser dans les airs ; il peut néanmoins atterrir presque verticalement. Après avoir connu un certain succès, l'autogire a pratiquement disparu aujourd'hui.

AUTOGNOSE [gnɔs] ou **AUTOGNOSIE** n. f. Philos. Connaissance de soi-même. (On dit aussi HÉAUTOGNOSIE.)

AUTOGNOSIQUE adj. Philos. Relatif à l'autognosie.

AUTOGONIE n. f. Biol. Nom donné par Häckel à la génération spontanée d'organismes simples aux dépens de la matière brute.

AUTOGOUVERNER (S') v. pr. Cybern. En parlant d'un système, se gouverner de lui-même en fonction du programme ou des instructions qui ont été mis en lui lors de sa construction, sans qu'il y ait besoin de lui donner de nouvelles instructions au cours de son fonctionnement.

AUTOGRAISSEUR, EUSE adj. Syn. de AUTOLUBRIFIANT.

AUTOGRAPHE adj. Ecrit de la main même de l'auteur : *Que sont devenus les mémoires autographes de Mme Dubois de la Pierre?* (Flaubert).
◆ **N.** m. Ecrit émanant d'un personnage célèbre à un titre quelconque, et recueilli par les collections publiques ou les amateurs : *Bien, répondit Jacques, en recevant les trois précieux autographes* (Balzac).

AUTOGRAPHIE n. f. Procédé permettant le transport sur une pierre lithographique des traits tracés au préalable sur un papier dit « à report », à l'aide d'une encre grasse. || Reproduction ainsi obtenue.

AUTOGRAPHIQUE adj. Relatif à l'autographie : *Encre autographique.*

AUTOGREFFE n. f. Chirurg. Greffe dans laquelle le greffon appliqué au malade a été emprunté à ce malade lui-même.

AUTOGUIDAGE n. m. Procédé permettant à un mobile de diriger lui-même son mouvement, sans intervention d'un opérateur, en fonction de la mission qui lui a été assignée. || *Particul.* Méthode de navigation autonome tout spécialement utilisée par les fusées.
— Encycl. Aéron. L'*autoguidage*, à la différence du téléguidage*, ne nécessite aucun pilote au sol. L'engin autoguidé possède à son bord tout l'équipement qui permet d'assurer sa navigation de façon absolument autonome.
La première application historique de l'autoguidage est la traversée, en 1947, de l'Atlantique Nord par un avion sans pilote, ou, plutôt, à bord duquel le pilote n'eut pas à rompre les scellés apposés sur les commandes avant le départ. C'est donc intégralement autoguidé par ses dispositifs radio autonomes que l'appareil, ayant décollé seul de Terre-Neuve, parvint à l'aérodrome de Brise-Norton (Oxford). L'avion se dirigea d'abord, au moyen d'un radiocompas, vers l'émetteur situé à bord d'un navire placé au premier tiers du parcours, puis vers un second émetteur placé au deuxième tiers du trajet, enfin vers l'émetteur du terrain d'atterrissage, où il fut amené au sol au moyen de la méthode d'atterrissage aux instruments. De nombreuses méthodes d'autoguidage ont été imaginées pour le guidage des engins à grande distance ; cependant, les deux plus intéressantes semblent être l'autoguidage astronomique et l'autoguidage par inertie. La première méthode peut être utilisée sur une base optique aussi bien que sur une base radio-électrique. On peut, en effet, pointer dans une direction quelconque du ciel soit un télescope destiné à recevoir la lumière émise par une étoile, soit un petit récepteur de radio qui capte les émissions continues d'une région céleste déterminée, et dont la fréquence d'émission est bien définie. Le récepteur radio (ou le télescope) restant pointé continuellement vers une direction connue de l'espace sidéral, la fusée connaît sa hauteur par rapport à l'horizon, grâce à un horizon gyroscopique, et son azimut, par comparaison avec un compas gyroscopique. La position du mobile étant parfaitement déterminée, un calculateur électronique peut modifier les conditions de vol en agissant sur les commandes, de façon à maintenir l'appareil sur la route choisie.
L'autoguidage par inertie consiste à utiliser trois gyroscopes libres et de haute précision comme accéléromètres. Ces gyroscopes doivent être construits de telle façon que leur précession varie extrêmement peu pendant la durée du vol. Ces trois gyroscopes mesurent à tout instant, et de façon continue, les accélérations de l'engin suivant les trois axes de coordonnées dans l'espace. Ces mesures sont envoyées à un premier intégrateur qui en déduit les vitesses, puis à un second intégrateur qui n'est autre qu'un traceur de route. En fournissant les distances par rapport au point de départ, le traceur de route donne constamment et exactement la position de l'engin dans l'espace. Il s'agit en quelque sorte d'une application automatique et précise du « point par l'estime », longtemps utilisé par les marins.
— Arm. L'*autoguidage* est devenu d'un emploi courant sur le plan militaire depuis la généralisation des engins* spéciaux. L'autoguidage est *indirect* lorsque le but ne commande pas lui-même les réactions de l'engin autoguidé. C'est le cas du pilote automatique obéissant aux données qui lui sont fournies par un élément terrestre ou céleste, distinct de l'engin. C'est aussi le cas où ce dernier reçoit ces impulsions d'organes tels que les gyroscopes*, qui équipent l'engin lui-même. L'autoguidage est *direct* lorsqu'il s'applique à de véritables robots dotés d'une tête chercheuse électronique. Celle-ci, qui est actionnée par les ondes de diverses natures émises par l'objectif (radio-électriques, infrarouges, lumineuses, etc.), provoque par ses réactions la commande, par relais, des organes de direction de l'engin.

AUTOGUIDÉ, E adj. Qui navigue de manière autonome grâce à ses appareils de bord.

AUTOHÉMOTHÉRAPIE n. f. Mode de traitement qui consiste à injecter dans les muscles du propre sang du malade. (Le sang recueilli d'une veine est immédiatement réinjecté ; il n'en détermine pas moins un phénomène de *choc* plus ou moins accusé, qui a été utilisé, avec des succès variables, contre certaines maladies allergiques [migraines, dermatoses allergiques], et contre la furonculose.)

AUTO-IMPOSITION n. f. Législ. fin. Procédé fiscal consistant à soumettre à l'impôt les établissements publics.

AUTO-INCOMPATIBILITÉ n. f. Phénomène observé chez une plante ayant des gamètes bien conformés et viables, mais dont le pollen est incapable de féconder l'ovule par suite de quelque action inhibitrice dans les tissus du style.

AUTO-INDUCTION n. f. Induction produite dans un circuit électrique par les variations du courant qui le parcourt. (On dit aussi SELF-INDUCTION ou INDUCTION PROPRE.)
— Encycl. Si un circuit est parcouru par un courant variable d'intensité i, le flux qu'il embrasse dans son propre champ magnétique est lui-même variable. D'après les lois de l'induction* électromagnétique, ce circuit devient le siège d'un courant induit, qui se superpose au premier pour en retarder les variations.
On peut dire aussi qu'il apparaît dans le circuit une force électromotrice E, nouvelle, qu'on écrit :

$$E = L \frac{di}{dt}.$$

Cette expression définit le « coefficient d'*auto-induction* » L, qui s'exprime en henrys, quand les autres unités sont respectivement volt, ampère, seconde.
Applications. Elles sont très nombreuses. Nous citerons ici les deux principales :
1° Les *extra-courants* de fermeture et de rupture des circuits. Quand on ferme un circuit contenant un générateur de courant continu, le courant de régime ne s'établit qu'avec un certain retard, d'autant plus grand que la valeur de L est plus forte. (Dans un gros électro-aimant, par exemple, il faut un temps de l'ordre de la minute pour atteindre le régime normal.)
De même, quand on coupe le circuit, il apparaît un extra-courant de rupture, qui retarde la disparition du courant principal. Ce courant est d'autant plus intense que L est plus grand et que la coupure est plus brusque ; il est la cause d'une « étincelle de rupture », toujours gênante et parfois dangereuse.
Par ailleurs, on peut mettre à profit l'existense des extra-courants dans divers instruments (bobine d'induction, par exemple).
2° Le comportement des circuits en *courant alternatif*.
L'auto-induction a, ici, une double influence : elle met les variations du courant i en retard sur celles de la tension v (on dit qu'elle provoque un « déphasage arrière » du courant par rapport à la tension).
Elle diminue l'intensité i, et le circuit semble avoir une résistance supérieure à sa résistance ohmique R ; cette résistance apparente, ou « impédance », est donnée par l'expression

$$Z = \sqrt{R^2 + 4\pi^2 f^2 L^2}$$

dans laquelle f désigne la fréquence du courant (en hertz).
On voit que Z devient énorme quand la fréquence est élevée : une bobine fortement inductive arrête pratiquement les courants de haute fréquence (application au filtrage des courants en radiotechnique).

AUTO-INFECTION n. f. Infection due aux microbes qui existent normalement dans un organisme, sans y avoir jusqu'à ce moment provoqué de troubles. (Pour qu'il y ait autoinfection, il faut donc l'intervention d'une cause occasionnelle déterminant la diminution de résistance du sujet [froid, surmenage, intoxication, inanition] et qui, par contrecoup, augmente la virulence des microbes.)

AUTO-INTOXICATION n. f. Ensemble des troubles causés dans l'organisme par les poisons qu'il produit lui-même. (Syn. INTOXICATION ENDOGÈNE.)
— Encycl. C'est Ch. Bouchard (1881) qui a le premier défini les *auto-intoxications* et établi le rôle qu'elles jouent dans certaines maladies. Normalement, le fonctionnement

des organes donne naissance à des déchets, dont les uns, insolubles, se déposent, et dont les autres, solubles, diffusent dans le milieu intérieur ; or, ces derniers sont des poisons pour la cellule. Ce sont là des auto-intoxications en quelque sorte physiologiques. Elles deviennent pathologiques dans deux circonstances : 1° quand les déchets normaux (acide carbonique, eau, urée, chlorures, acide urique, pigments biliaires, etc.) ne peuvent être régulièrement éliminés par suite d'une insuffisance des organes d'évacuation, et alors ils s'accumulent et entraînent des accidents plus ou moins graves (azotémie, uricémie, œdème chlorurémique, ictère, etc.) ; 2° quand les organes fonctionnant mal fournissent des déchets anormaux, ou élaborent incomplètement les déchets normaux, ou même tout simplement les aliments (indigestion et intoxication alimentaire, diabète et acidose, acétonémie, goutte, obésité, etc.). Il semble que, dans ces derniers cas, les accidents soient dus à une élaboration incomplète, à une oxydation insuffisante, d'où le nom de « maladies par ralentissement de la nutrition » que Ch. Bouchard donnait à ces syndromes.

AUTOÏQUE adj. Se dit d'un parasite qui accomplit tout son cycle de développement sur le même hôte (certaines rouilles). [Syn. MONOXÈNE.]

AUTO-ISOTHÉRAPIE n. f. Méd. homéopath. Traitement d'un malade par des médicaments préparés à partir de ses propres humeurs (sang, urines, pus, expectorations, etc.).

automate : la joueuse de tympanon (XVIIIe s.) *ci-dessous : détail du mécanisme*

AUTO-ISOTHÉRAPIQUE adj. Méd. homéopath. Qui se rapporte à l'auto-isothérapie*. (Contr. NOSODE.)

AUTOJUSTIFICATION n. f. Justification de soi-même : *Une maladroite tentative d'autojustification* (J.-P. Sartre).

AUTOLÉON ou **AUTOLEÔN**. Myth. gr. Héros de Crotone, en Italie, qui, selon la légende, fut blessé dans un combat contre les Locriens par le spectre d'Ajax. Il ne guérit qu'en apaisant, sur l'ordre d'un oracle, les mânes du héros par un sacrifice offert dans l'île Leukê, aux bouches du Danube.

AUTOLUBRIFIANT, E adj. Qui assure sa propre lubrification, sans intervention de lubrifiant externe. (Syn. AUTOGRAISSEUR.)

— ENCYCL. Certains métaux, comme le fer, et certains alliages, comme le bronze, obtenus poreux par métallurgie des poudres (20 à 30 p. 100 de porosité), peuvent s'imprégner d'huile de graissage. Cette réserve interne d'huile dans la masse métallique permet la lubrification de la pièce, l'huile débouchant par les pores superficiels lors d'un échauffement exagéré. Les bronzes à 90 p. 100 de cuivre et 10 p. 100 d'étain sont les alliages les plus utilisés pour bagues ou coussinets ne nécessitant qu'un graissage limité ou dont la lubrification externe est mal assurée, d'accès difficile (matériel électrodomestique, appareils de mesure), et devant assurer un fonctionnement silencieux (petits moteurs électriques).

AUTOLUBRIFICATION n. f. Action de lubrifier sans apport de lubrifiant extérieur.

AUTOLYCOS ou **AUTOLUKOS** (« le Loup en personne »). Myth. gr. Aïeul maternel d'Ulysse. Il reçut d'Hermès, son père, le don de voler avec habileté et sans jamais se faire prendre, et se rendit fameux par ses vols de troupeaux. Il participa à l'expédition des Argonautes, et fut adoré à Sinope comme le fondateur de la ville.

AUTOLYCOS ou **AUTOLUKOS**, mathématicien grec (Pitane, Eolide, IVe s. av. J.-C.). On possède de lui deux traités : *De la sphère en mouvement* et *Des levers et couchers des astres* (traduits par Dasypodius ; Strasbourg, 1572).

AUTOLYSAT n. m. Produit de l'autolyse.

AUTOLYSE n. f. Digestion spontanée des tissus abandonnés à eux-mêmes, en dehors de toute intervention de ferments extérieurs. (Elle est due à l'action des diastases préexistantes, qui disparaissent peu à peu après avoir transformé la matière vivante en corps relativement simples : peptone, acides aminés, acides gras, etc.).

AUTOLYSER (S') v. pr. Biol. Se détruire, se désintégrer spontanément, par voie d'autolyse, en parlant des cellules.

AUTOLYTE ou **AUTOLYTUS** [tys] n. m. Annélide polychète errante, famille des syllidés. (Les phénomènes de reproduction sont chez eux très compliqués. Il se forme des stolons, en chaîne parfois très longue, à la partie postérieure de l'animal-souche. La différence entre les deux sexes est très accentuée.)

AUTOLYTIQUE adj. Relatif à l'autolyse.

AUTOMATE n. m. (gr. *automatos*, qui se meut de soi-même). Machine qui, par le moyen de dispositifs mécaniques, pneumatiques, hydrauliques ou électriques, est capable d'actes imitant ceux des corps animés : *Elle ne semble pas participer de l'émoi général, elle va droit devant elle comme un automate* (A. Breton). || — *Fig.* Personne qui ne sait ni penser ni agir par elle-même : *Impuissantes machines, | Automates pensants mus par des mains divines* (Voltaire).

◆ Adj. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui semble, en agissant, n'obéir qu'à un mécanisme : *Dans sa vie automate, l'habitude lui tient lieu de raison* (J.-J. Rousseau).

— ENCYCL. Très ancien, le terme *automate* a désigné depuis longtemps une classe de machines où une source d'énergie, judicieusement déclenchée par des mécanismes appropriés, permettait d'imiter le comportement des êtres vivants. On cite, parmi les plus anciens automates, les statues animées qui auraient été construites dans le temple de Dédale. Les Grecs, et plus tard les Romains, connurent plusieurs types de jouets mécaniques. Mais il est difficile, parmi toutes les descriptions dont fait état l'Antiquité, de distinguer entre la part de l'imagination et celle de la réalité. Il en est de même pour les automates remarquables qui, au Moyen Age, auraient été construits par Albert le Grand ou Regiomontanus (Jean Müller).

Les véritables automates sur lesquels on possède des précisions apparurent avec l'art de l'horlogerie. Ils connurent leur grand essor au XVIIIe s.

Vaucanson construisit dès sa jeunesse de « sublimes jouets » : *le Joueur de flûte traversière*, représentant un faune sur le modèle de la statue de Coysevox et qui exécutait une douzaine d'airs, réellement modifiés par les mouvements de la langue, des lèvres et des doigts ; *le Joueur de tambourin* ; une *Vielleuse*, que l'on peut encore admirer au Conservatoire des arts et métiers ; un *Aspic*, qui fut utilisé dans les représentations de la *Cléopâtre* de Marmontel. Mais Vaucanson est surtout célèbre par son *Canard*, qui était capable de battre des ailes, de nager, de barboter, d'avaler du grain et de rejeter un produit semblable à de la fiente. Cet automate eut de nombreuses imitations, et, en examinant les restes de ces dernières, on peut conclure qu'il s'agissait de remarquables chefs-d'œuvre faisant appel à toutes les ressources de la micromécanique, utilisant engrenages, ressorts, leviers, jeux de cames, palettes, etc. On affirme qu'une seule de ses ailes aurait contenu 2 000 pièces. Dans tous ces automates, il s'agissait seulement de chercher à imiter des actes de la vie et non pas de copier celle-ci. Ainsi, la fiente du canard de Vaucanson était, semble-t-il, constituée par de simples boulettes de pain coloré, dont une réserve avait été disposée à l'intérieur de l'animal. On retrouve un tel processus d'imitation dans tous les automates célèbres du XVIIIe s., au rang desquels il faut citer : les *Têtes parlantes*, de l'abbé Mical ; l'*Androïde écrivain*, que Frédéric de Knauss présenta à Vienne en 1760 ; les automates exposés en France et en Suisse en 1783 par les frères Droz, de La Chaux-de-Fonds ; le *Panharmonica*, construit en 1808 par Léonard Maelzel, de Ratisbonne ; les horloges de Lyon, de Cambrai, celle de Strasbourg, due à Schwilgué (1842), ainsi que de nombreuses pendules animant des automates, dues à des artistes russes, que l'on peut encore voir aujourd'hui dans les vitrines du Kremlin ; de Robert Houdin, l'*Escamoteur*, le *Danseur de corde*, l'*Oiseau chantant*, l'*Ecrivain dessinateur*, l'*Oranger mystérieux*, le *Pâtissier*, etc. Un automate intrigua longtemps l'opinion : *le Joueur d'échecs* de Kempelen, sorte de caisse surmontée d'un échiquier devant lequel un automate manipulait des pièces face à un partenaire humain. Ce joueur gagnait presque systématiquement, mais on croit qu'un personnage se trouvait tout simplement caché dans la caisse. Cette conclusion est corroborée aujourd'hui par la difficulté que l'on éprouverait à construire, même avec les moyens modernes, un appareil automatique capable de jouer réellement une partie d'échecs. Le joueur d'échecs de Torres Quevedo, construit en 1912, et qui fut présenté au Congrès de cybernétique de Paris en 1951 par le fils de l'inventeur, n'est, en effet, capable que de jouer des fins de partie (roi contre roi plus tour). Les ressources modernes, et notamment les immenses possibilités de commutations apportées par l'électricité, ont renouvelé complètement la question de l'automate, les constructeurs s'ingéniant toutefois à résoudre le vrai problème, c'est-à-dire à reproduire des fonctions et non plus à s'en tenir aux apparences des actes. C'est ainsi que l'on a vu, en 1951, la construction, à l'université de Manchester, d'une machine à jouer le jeu de Nim — qui opère aussi habilement que le meilleur joueur humain serait en mesure de le faire —, tandis qu'aux Etats-Unis Strachey a construit une machine automatique à jouer aux dames, machine qui possède dans ses mémoires l'expérience d'un bon joueur, mais qui n'est pas infailliblement sûre de la victoire. Ce côté attrayant des automates n'est toutefois devenu qu'un sous-produit d'une industrie incomparablement plus importante, les automates conçus par le technicien étant non plus des jouets, mais des appareils utiles. Ce sont, par exemple, des distributeurs automatiques. Mais, surtout, les automates ont aujourd'hui trouvé leur véritable place dans l'industrie, pour remplacer l'ouvrier auquel, hier, on demandait de répéter de façon monotone un travail déterminé. (V. AUTOMATION.) [→ Biblio.]

AUTOMATICITÉ n. f. Qualité d'un mécanisme qui fonctionne automatiquement.

— ENCYCL. L'*automaticité* est nécessaire sur un grand nombre de machines pour en assurer le fonctionnement. Ainsi, le mélange carburé, fourni par le carburateur à un moteur d'automobile, doit être introduit exactement à un moment précis. Indépendamment du caractère fastidieux que représente cette introduction, si, à chaque explosion, elle devait être assurée manuellement, l'homme serait incapable d'effectuer les opérations avec la vitesse et la précision nécessaires. De même, une industrie moderne de très haute précision n'est concevable qu'avec une large automaticité.

AUTOMATION n. m. (du gr. *automatos*, qui se meut de soi-même). Création d'automates. || Technique faisant appel à un ensemble de moyens nouveaux pour permettre à des groupes de production, voire à des usines entières, de fonctionner sans le recours d'une main-d'œuvre. || Fonctionnement d'une machine ou d'un groupe de machines, qui, sous le contrôle d'un programme unique, permettent d'effectuer, sans intervention humaine intermédiaire, une suite complète d'opérations comptables, statistiques ou industrielles.

— ENCYCL. Les moyens auxquels fait appel l'*automation* sont en premier lieu les ressources de l'automatisme, qui permettent à des machines de régler leurs effets en fonction de certains facteurs. En outre — et c'est en cela que la technique représente un niveau supérieur à l'automatisation* —, l'arsenal de l'automation consiste dans un appel à la recherche opérationnelle, dans une analyse logique des systèmes et des effets, dans l'adoption de nouveaux matériaux en vue souvent de transformer totalement les chaînes de fabrication, de manière à obtenir à la sortie le même effet avec un schéma fonctionnel de production très différent. De l'effet lui-même, l'automation se préoccupe de conserver uniquement les facteurs contingents : c'est ainsi que la forme des produits finis connaît des modifications ou que la matière même constituant ces produits est entièrement changée. Alors qu'une usine fabriquant des casques coloniaux se limiterait à l'automatisation par l'installation de machines reproduisant les gestes humains avec le traditionnel processus de fabrication de ces objets, l'ère de l'automation voit aujourd'hui la fabrication de casques coloniaux en matière plastique, obtenus très simplement au moyen d'une seule opération de moulage, ce qui représente en soi une chaîne d'action beaucoup plus logique. (→ Biblio.)

Phot. Musée des Arts et Métiers, Larousse.

AUTOMATIQUE adj. Qui est mû, qui s'opère par des moyens purement mécaniques : *Fermeture automatique.* || Se dit aussi des mouvements du corps humain qui s'accomplissent sans l'intervention de la volonté. || Qui ne nécessite pas l'action d'opérateurs : *Téléphone automatique.*

— Arm. *Arme automatique,* arme dans laquelle la force produite par les gaz, résultant de la combustion de la poudre, effectue à la place du tireur la plupart des opérations nécessaires à son fonctionnement : *La première arme automatique réalisée au XIXe s. a été la mitrailleuse*.* (V. part. *encycl.*) || *Arme automatique transformable, Arme semi-automatique,* v. part. *encycl.*

— Ch. de f. *Signaux automatiques,* signaux fonctionnant par le seul passage des véhicules en des points et dans des conditions déterminés. || *Frein automatique,* système de freinage dont le fonctionnement est provoqué automatiquement par une rupture d'attelage : *Le frein Westinghouse est automatique.*

— Cybern. Se dit d'un appareil qui s'autogouverne. (V. part. *encycl.*)

— Pêch. Moulinet pour la pêche à la mouche, dont la rotation du tambour est assurée par un ressort puissant.

— Télécomm. *Téléphone* automatique,* ou l'*automatique* n. m., système de téléphonie fonctionnant sans le concours d'aucun intermédiaire humain, les signaux émis par le demandeur, au moyen du cadran d'appel, provoquant les manœuvres destinées à relier sa ligne à celle de l'abonné demandé.

— ENCYCL. Arm. On distingue deux types d'*armes automatiques :* l'arme à *chargement automatique,* ou *arme semi-automatique**, dans laquelle la manœuvre de la culasse se produit sans l'intervention du tireur, qui reste cependant nécessaire pour provoquer le départ du coup ; l'*arme automatique* proprement dite, dans laquelle l'action du tireur sur la détente provoque le départ *successif* de plusieurs coups (tir par *rafales* ou tir en *mitrailleuse*). Revolvers et fusils sont des armes à chargement automatique. En revanche, les mitrailleuses et les pistolets mitrailleurs sont à tir automatique. Les *fusils mitrailleurs,* et certains modèles de carabines américaines, intermédiaires entre les deux, peuvent réaliser à volonté soit le chargement automatique (tir coup par coup), soit le tir automatique. On notera, enfin, que certaines armes automatiques peuvent être transformées à volonté, par simple changement du canon ou de l'affût, en mitrailleuse* lourde ou en fusil mitrailleur. C'est le cas particulier de l'arme automatique française dite *transformable,* mod. 1952.

Dans les armes automatiques, on se propose donc d'obtenir, sans l'intervention du tireur, les différentes opérations de fonctionnement. (V. ARMEMENT.) Deux solutions ont été données à ce problème :

Utilisation du recul de l'arme. Les pressions utilisées sont alors celles qui s'exercent au départ du coup sur la culasse. Les pièces qui effectuent le retour en arrière sont soit uniquement la culasse, si elle n'est pas calée, soit le canon et la culasse, si cette dernière est calée. Le mouvement en avant est provoqué par la décompression d'un ressort récupérateur comprimé pendant le recul. C'est le cas des *pistolets automatiques* et des mitrailleuses Maxim, Skoda, etc. ;

Emprunt des gaz. Cette solution revient à capter en un point du canon, qui reste fixe, la pression des gaz et à la diriger sur un piston mobile à l'intérieur d'un cylindre. Au départ du coup, le piston, solidaire de la culasse, est rejeté vers l'arrière tout en comprimant un ressort récupérateur qui le renvoie aussitôt vers l'avant du canon ; c'est le cas de la mitrailleuse Hotchkiss et du fusil mitrailleur français mod. 1924-1929. Il existe aussi des procédés analogues d'emprunt des gaz soit à la bouche, soit à l'arrière du canon. Dans les deux solutions, le mouvement des parties mobiles est utilisé *vers l'arrière* pour provoquer l'extraction et l'éjection, *vers l'avant* pour réaliser le transport, l'introduction et la percussion d'une nouvelle cartouche. Les deux procédés peuvent également être combinés : c'est notamment le cas des mitrailleuses à tir ultrarapide des avions de combat, dans lesquelles un court recul du canon précède et provoque un long recul de la culasse. L'affût des armes automatiques doit permettre le tir bloqué, avec ou sans fauchage, et le tir repéré. Il doit être léger, robuste et très maniable. (V. MITRAILLEUSE.)

— Cybern. Un appareil *automatique* exécute une action ou un programme d'action sur simple excitation d'un signal extérieur, qui joue le rôle de déclencheur, comme la rame du métropolitain, dont l'arrivée provoque la fermeture des portillons d'accès au quai. Les actions peuvent être sélectives selon plusieurs sources de déclenchement. Tel est le cas de l'ascenseur automatique, où des actions générales sont asservies en tout état de cause (blocage des portes lorsque la cage est en marche), tandis que le mouvement de la cage lui-même peut, dans le cas d'ascenseurs à plusieurs cages, être commandé par un jeu complexe de commutations avec intervention de mémoires, enregistrant les appels des différents étages.

AUTOMATIQUEMENT adv. De façon automatique.

AUTOMATISATION n. f. Substitution d'une machine à un homme pour effectuer un travail déterminé.

— ENCYCL. L'*automatisation* désigne le fait de chercher à remplacer, à l'usine comme au bureau, l'homme par un automate chaque fois que la substitution est possible, c'est-à-dire, en pratique, partout où l'homme se bornait à appliquer des directives déterminées, ce cas étant général dans l'industrie et dans l'administration, où — hormis accidents ou circonstances fortuites — le rôle du travailleur consistait en l'exécution de consignes données.

Le principe de l'*automatisation* est fort ancien, puisque déjà dans l'Antiquité plusieurs appareils avaient été construits pour effectuer un travail à la place de l'homme. Plus tard, au XVIIIe s., Diderot évoque l'automatisation des métiers à filer, dont la remarquable conception permet « de n'employer qu'une fille là où deux étaient auparavant nécessaires ». A la fin du XVIIIe s., on cite aussi l'automatisation d'une meunerie à Philadelphie. Mais l'automatisation restait alors limitée à quelques cas extrêmement particuliers : ce devait être le privilège du XXe s. d'apporter à la machine des moyens entièrement nouveaux, qui allaient au demeurant permettre à la technique de déborder le stade de l'automatisation pour entrer dans l'ère de l'automation*.

Les machines automatiques, que l'on substitue à l'individu, possèdent des « organes des sens », qui sont en fait des *capteurs**, percevant les informations utiles pour un travail déterminé. Ces informations sont de nature quelconque, mais il faut souligner en l'occurrence la très grande souplesse que permet une traduction électrique, avec le principe d'un courant dont les variations reflètent celles de la grandeur que l'on doit suivre. Les capteurs sont reliés alors à des comparateurs qui, en fonction des informations transmises, commanderont judicieusement les moteurs des machines. Ces comparateurs peuvent, dans des cas très simples, se réduire à de purs postes de commutation ; mais, dans d'autres cas, ce seront de véritables calculatrices électroniques. Une formule évoluée de l'automatisation consiste à associer à la machine-outil une calculatrice électronique qui, comparant le travail effectué à celui qui est indiqué sur carte perforée ou sur ruban magnétique, détermine les mouvements à exécuter pour minimiser l'écart. On peut ainsi atteindre une précision de l'ordre du micron.

La conception de l'usine totalement automatique implique la création d'un cerveau centralisateur qui est tenu au courant de la marche des différents appareils et qui est capable de leur commander des modifications éventuelles de régime, en vue de respecter un programme général. Ce programme peut être d'ailleurs variable d'un jour à l'autre en fonction de la demande des marchés, et il s'agit alors de répercuter sur le travail de l'usine ces tendances de la demande.

L'automatisation est très avancée dans les industries du pétrole, où ce principe de l'adaptation du travail à la demande a déjà été expérimenté, ainsi que dans les industries chimiques, et, d'une manière générale, partout où l'on peut travailler en continu sur un fluide. Dans l'industrie automobile, l'automatisation se présente sous des aspects très différents. Très largement développée pour l'usinage des blocs-moteurs, elle reste difficile pour d'autres opérations, notamment pour l'assemblage général. Dans l'industrie textile, l'automatisation est délicate en raison des nombreux facteurs d'imprévus, les automates étant par définition des appareils conçus en vue d'assurer une tâche bien déterminée. Au-dessus de ces automates, une surveillance humaine reste ainsi nécessaire pour toutes initiatives à prendre dans les cas spéciaux.

On peut penser que l'automatisation sera demain la règle générale dans l'industrie et qu'elle s'imposera partout, quitte à exiger de profondes transformations dans nos habitudes, dans le choix des matières premières, le mode de fabrication ou la forme des objets. A ce stade, au prix d'une surveillance minimale, apparaîtrait une augmentation gigantesque des productions et, parallèlement, une élévation intellectuelle se traduisant par une vaste promotion dans le monde du travail.

Les syndicats ouvriers se sont émus du développement de l'automatisation dans les pays capitalistes, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, où les effets de la crise économique mondiale de 1929 ne sont pas encore oubliés. Les techniciens, soucieux d'éviter le renouvellement de la révolte des hommes contre la machine qui avait accompagné la révolution industrielle du début du XIXe s., s'efforcent de faire précéder l'introduction des robots dans l'usine par une préparation psychologique, alors que les gouvernants et les organisations professionnelles portent une attention nouvelle aux problèmes de réadaptation professionnelle. (→ Biblio.)

AUTOMATISER v. tr. Rendre automatique ; rendre semblable à un automate : *Pour ne pas montrer son trouble, qui l'automatisait* (Bourget). || Réaliser une automatisation dans le dessein soit de simplifier le travail, soit d'assurer une exécution meilleure, plus rapide ou plus sûre de celui-ci.

— ENCYCL. Ainsi, on a *automatisé* les différentes fonctions de la machine à écrire en faisant en sorte que le simple fonctionnement de celle-ci assure le déroulement progressif du ruban, puis son rembobinage en fin de bobine. Dans un autre ordre d'idées, on a automatisé le fonctionnement des aiguilles et des signaux de chemin de fer, ou assuré l'arrêt automatique de la partie d'un train qui viendrait à se séparer accidentellement de la locomotive. Automatiser est devenu le mot d'ordre d'une civilisation qui veut libérer l'homme, en demandant à la machine d'exécuter toutes tâches programmables.

AUTOMATISME n. m. Caractère de ce qui est automatique : *L'automatisme professionnel marque à la fois la puissance et la limite de nos facultés* (Bourget).

— Neurol. *Automatisme épileptique,* activité motrice survenant au cours d'une crise épileptique. (V. part. *encycl.*)

— Physiol. Propriété d'un organe qui possède en lui-même tous les éléments de son fonctionnement. (Les principaux automatismes sont l'automatisme cardiaque, l'automatisme des centres vaso-moteurs, des centres respiratoires, l'automatisme de l'intestin, l'automatisme médullaire.)

— Techn. Dispositif grâce auquel un appareil acquiert un caractère automatique. (V. part. *encycl.*)

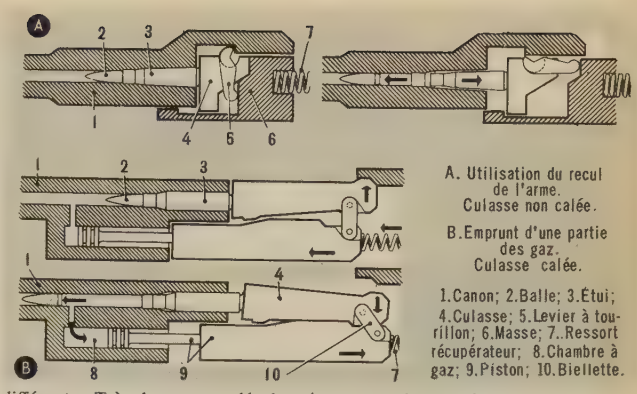

A. Utilisation du recul de l'arme. Culasse non calée.

B. Emprunt d'une partie des gaz. Culasse calée.

1. Canon; 2. Balle; 3. Étui; 4. Culasse; 5. Levier à tourillon; 6. Masse; 7. Ressort récupérateur; 8. Chambre à gaz; 9. Piston; 10. Biellette.

schéma du mécanisme de deux types d'armes automatiques

« l'Automne », par Botticelli
ensemble et détail

— Encycl. Neurol. Associé à des troubles de la conscience (surtout de la mémoire), l'*automatisme épileptique* peut constituer toute la symptomatologie de la crise d'épilepsie. Tantôt il s'agit de la simple continuation d'un acte en cours de déroulement au début de la crise (marcher, rouler à bicyclette), tantôt il s'agit d'une activité entièrement nouvelle. Souvent inadéquate et malhabile (se déshabiller, froisser un rideau, déplacer un meuble), cette activité peut être parfaitement coordonnée (conduire une automobile en ville, prendre un billet et monter dans le train, etc.). Ces automatismes ambulatoires sont parmi les plus classiques. A la fin de la crise, le malade ne se souvient de rien, bien étonné de se trouver loin de l'endroit d'où il est parti. La durée de ces crises d'automatisme varie de quelques minutes à plusieurs jours.
— Psychol. L'*automatisme* est une activité spontanée produite indépendamment de la volonté, et parfois même à l'insu de la conscience.
On emploie quelquefois le mot « automatisme » pour désigner le *mécanisme* biologique de Descartes, opposé au vitalisme et à l'animisme, car dans cette théorie le corps est considéré comme une machine, et Descartes le compare lui-même aux automates fabriqués par l'homme. Parfois on désigne plus spécialement par automatisme la théorie cartésienne de l'automatisme des bêtes, ou des animaux-machines. On reconnaît aujourd'hui non seulement dans la vie végétative, mais dans l'activité musculaire de l'homme, voire dans sa vie mentale, une part notable d'automatisme. On distingue l'automatisme *normal*, l'automatisme *pathologique*, et l'automatisme *artificiel* ou *provoqué*.
L'*automatisme normal* comprend : 1° les actes réflexes (réflexes organiques internes, réflexes musculaires, qui groupent tous les réflexes défensifs); 2° un grand nombre d'actes habituels.
L'*automatisme artificiel* ou *provoqué* comprend toutes les expériences de suggestion hypnotique et post-hypnotique.
— Technol. Les *automatismes* se classent en fonction de la nature de l'agent auquel on a recours, et qui peut, par exemple, être mécanique ou électrique. Ils se classent selon le niveau de l'action qu'ils exécutent, cette action consistant en un *tout ou rien* dans le cas d'un simple déclenchement, dans l'établissement d'une correspondance quelconque entre information et action, ou, enfin, dans les cas les plus complexes, dans un véritable calcul, impliquant non seulement la prise en considération d'informations actuelles, mais également d'informations enregistrées dans des mémoires. (→ Biblio.)

AUTOMATISTE n. m. Technicien spécialisé dans les problèmes d'automatisation.

AUTOMATON n. m. Chirurg. dent. Dispositif destiné à écarter les tissus mous et à maintenir les rouleaux de coton autour d'une dent à traiter au maxillaire inférieur.

AUTOMÉDON. Myth. gr. Conducteur du char d'Achille. Après la mort de ce dernier, il servit son fils Pyrrhos Néoptolème.

AUTOMÉDON n. m. *Fig.* et *par plaisant.*, cocher, conducteur ou écuyer habile, par allusion au précédent (vieilli) : *Les automédons parisiens.*

AUTOMITRAILLEUSE n. f. Engin blindé à roues, armé d'un canon ou de mitrailleuses.
— Encycl. Les premières *automitrailleuses*, simples automobiles armées d'une mitrailleuse et d'un bouclier, furent fabriquées par la France pour le compte de la Russie en 1902. La France et la Belgique en utilisèrent plusieurs modèles pendant la Première Guerre mondiale. Entre les deux conflits, les automitrailleuses furent surtout développées en France et en Angleterre. L'armement en a été rapidement constitué par un canon (25-37-47 mm). Au cours de la Seconde Guerre mondiale, on distinguait : les *automitrailleuses de découverte* (AMD), rapides (80 km/h), à grand rayon d'action (200 km), liées aux routes et chargées de la sûreté éloignée des grandes unités (AMD Panhard 1935, *Panzerspähwagen* allemand à 8 roues); les *automitrailleuses de reconnaissance* (AMR), tout terrain, qui assuraient la sûreté rapprochée (AMR Renault 35, Matador anglais, M8 américain); les *automitrailleuses de combat* (AMC), véritables chars. Groupées en pelotons (3 à 5 voitures) et en escadrons, elles étaient réparties en France, en 1939, dans les divisions légères mécaniques, les groupes de reconnaissance motorisés et les brigades motorisées des divisions de cavalerie. Depuis 1945, la puissance des moyens antichars et le développement de l'aviation, qui prend à son compte une part importante des missions de découverte, ont restreint le rôle des automitrailleuses. Celles-ci, fortement armées, à très grand rayon d'action, équipent maintenant les régiments de reconnaissance des grandes unités, dont elles constituent les antennes de renseignement et de contact. (Le modèle français réalisé en 1950 sous le nom d'*engin blindé de reconnaissance* [E. B. R. Panhard] est muni de quatre roues à pneu et de quatre roues métalliques pour terrains variés. Capable d'une vitesse de 75 km/h, il est doté d'un inverseur de marche et armé d'un canon de 75 sous tourelle.)

automitrailleuse

AUTOMNAL, E, AUX adj. Qui appartient à l'automne : *Les rayons d'un soleil automnal* (Baudelaire).
— Astron. *Point automnal* ou *Point équinoxial d'automne*, l'un des deux points d'intersection du plan de l'écliptique et du plan de l'équateur, correspondant au passage du Soleil de l'hémisphère boréal dans l'hémisphère austral. (Le point opposé est dit *point vernal**, ou *point équinoxial* de printemps.)
— Liturg. *Partie automnale*, partie du bréviaire, du diurnal, qui contient l'office des trois mois de l'automne (septembre, octobre et novembre).

AUTOMNE [ton] n. m. (lat. *automnus*). Saison de l'année qui succède à l'été et précède l'hiver, marquée dans nos climats par la récolte des fruits : *Mais le mois des fruits lourds et des graves pensées, | L'automne...* (Ch. Guérin). || — *Fig.* L'approche de la vieillesse : *Les femmes aussi avaient des succès d'automne, témoin Ninon et Marion* (Hugo).
◆ N. f. Langue class. et littér. *L'automne est morte, souviens-t'en* (G. Apollinaire).
— Encycl. L'*automne* est le temps qui s'écoule entre l'équinoxe d'automne et le solstice d'hiver. Sa durée n'est pas absolument constante, par suite des inégalités du mouvement de la Terre. La durée moyenne de l'automne est *actuellement* de 89 j 19 h. (V. saison.) Le début se situe le 23 septembre et la fin vers le 22 décembre. Depuis le commencement de l'automne jusqu'à la fin, les jours, d'abord égaux aux nuits, vont en décroissant, dans l'hémisphère boréal. Cette saison n'a été introduite dans les divisions de l'année qu'à une époque relativement récente. Dans les temps anciens on ne reconnaissait que trois saisons : le printemps, l'été, l'hiver. Du reste, ces divisions dépendent généralement des positions géographiques des peuples. Les nations tout à fait septentrionales n'admettaient même que deux saisons : l'hiver et l'été. Le mode de division de l'année en trois saisons paraît remonter au temps de la vie pastorale, alors que la belle saison se terminait à la rentrée des troupeaux pour l'hivernage. C'est en automne que les travaux de l'agriculture sont le plus nombreux : fin de la récolte des céréales, récolte des regains et d'un grand nombre de fruits; travaux de culture pour les grains qui doivent passer l'hiver en terre.
— Bx-arts. Parmi les nombreuses représentations de l'*automne*, citons celles de Botticelli (musée de Chantilly), de Jordaens (musée de Bruxelles), *l'Automne ou la Grappe de la Terre promise*, de Poussin (Louvre).

automne (Salon d'). V. Salon.

AUTOMOBILE adj. (gr. *autos*, soi-même, et lat. *mobilis*, mobile). Se dit d'un appareil qui possède en lui-même son moteur de propulsion. || Qui concerne l'automobile : *Accessoires automobiles.*

AUTOMOBILE n. f. Véhicule mû par un moteur à explosion, à combustion interne, électrique, ou par turbine à gaz.
— Rem. Au début du siècle, on hésitait encore sur le genre, et certains employaient le masculin.
— Encycl. **Historique.** A son début, la locomotion automobile s'adresse à la seule source d'énergie qu'on connaisse réellement à l'époque : la vapeur. Le premier essai est celui de Cugnot, ingénieur militaire français, qui, en 1771, construit le « fardier », véhicule à trois roues, que détient actuellement le Conservatoire des arts et métiers. Tour à tour, Griffith (1821), Hill (1824), Hancock (1831), en Angleterre, réalisent des diligences à vapeur. En France, Amédée Bollée présente « la Mancelle » (1873), qui devait effectuer le trajet Paris-Bordeaux. En 1883, Delamare-Debouteville fait circuler la première voiture automobile munie d'un moteur à explosion fonctionnant à l'essence. Le marquis de Dion (1883), avec son tricycle, et Serpollet (1889), avec sa chaudière à petits tubes et à vaporisation instantanée, prennent la tête d'un mouvement en faveur de l'automobile.
Malgré le développement du chemin de fer, ce mouvement reçoit un nouvel et puissant essor lorsque apparaît ce que la vapeur ne pouvait procurer : un moteur léger, à grande puissance massique, capable de vitesses de régime relativement élevées, qualités propres au moteur à explosion, que l'on vient de mettre au point.
En 1887, Daimler s'en sert pour le monter sur une « draisine » à traction sur rail. Puis c'est Panhard et Levassor qui adaptent un moteur Daimler de 2 ch (le premier ne développait qu'un cheval) sur un châssis automobile (1891); les pionniers : Peugeot, de Dion et Bouton, Bollée, Louis Renault, s'attaquent au problème, perfectionnent le moteur à explosion, tant et si bien que l'automobile commence à connaître la consécration de l'épreuve publique sur routes. Les étapes sont rapides : en 1894, c'est Paris-Rouen, à la moyenne modeste de 21 km/h; quelques années plus tard, en 1901, elle passe à 74 km/h sur le trajet Paris-Berlin, et, en 1903, sur Paris-Madrid, qui sonne, d'ailleurs, le glas des courses sur routes non gardées, on atteint une moyenne de 105 km/h. Par la suite, le ministère de l'Intérieur devait contrôler ce genre de critérium en édictant des mesures de sécurité de plus en plus restrictives, et en ne tolérant plus que des épreuves à moyennes imposées, que l'on dénomme actuellement des « rallies ».
Cependant, la course de vitesse ne perd pas ses droits. On la réserve, tout simplement, aux circuits gardés, où l'on s'efforce de multiplier les précautions pour que le public ne risque pas d'être atteint si un concurrent quitte la route ou effectue une fausse manœuvre. Entre les deux guerres, un genre particulier d'épreuve de vitesse connaît une grande vogue : les courses de côte, dont quelques-unes comme le Ventoux, Sospel, les Alpilles, Gaillon, etc., deviennent des « classiques », et où l'on établit des records de plus en plus élevés. Mais les vitesses atteintes ne permettent plus d'assurer la sécurité du public, et les courses de côte, qui avaient contribué au perfectionnement de l'automobile, sont abandonnées.
En 1906, l'Automobile-Club de France lançait son Grand Prix de vitesse, qui devint l'épreuve type sur laquelle la Fédération internationale devait calquer son règlement valable pour les Grands Prix internationaux, qui, chaque année, se déroulent sur le territoire de chacune des principales nations qui composent cette Fédération. Cette formule, qui assigne aux voitures des données de base précises, et qui varie au fur et à mesure des progrès, a puissamment servi le développement de la technique.
Enfin, les records du monde sur le mille ou le kilomètre, départ lancé, ont permis de marquer les principales étapes de cette technique, qui n'a cessé de progresser d'année en année. Depuis les 105,882 km/h de Jenatzy, en 1899, on a successivement doublé le cap des 200 km/h (1909, Hemery, 202,631 km/h), des 300 km/h (1927, H. Seagrave, 316,678 km/h), des 400 km/h (1932, Malcolm Campbell, 408,721 km/h) et des 500 km/h (1937, Ey, 502,100 km/h), pour atteindre actuellement 633,800 km/h, en 1947, par John Cobb.
La fabrication des automobiles est encore concentrée dans un petit nombre de pays : avec une production mensuelle oscillant autour de 600 000 voitures de tourisme, les Etats-Unis occupent, et de très loin, la première place. Ils sont suivis par l'Allemagne occidentale (100 000 voitures environ) et la Grande-Bretagne, puis par la France (90 000 véhicules). Viennent ensuite l'U. R. S. S., dont la production est tournée surtout vers les camions (45 000 véhicules), l'Italie, le Canada, le Japon et la Tchécoslovaquie. (V. construction et carte transports.)

Phot. Bulloz, S. C. A.

Description. Une voiture automobile de tourisme est composée des parties suivantes : un *moteur* qui fournit l'énergie nécessaire à la propulsion du véhicule ; des organes mécaniques assurant la *transmission* de cette énergie aux roues motrices ; une *suspension* qui absorbe les chocs de la route sans que le confort et la tenue de route du véhicule en soient perturbés ; un système de *freinage* avec lequel on obtient les ralentissements et les arrêts nécessités par les obligations de la circulation ; une *direction ;* une *carrosserie ;* le tout reposant sur un *châssis* qui prend lui-même appui sur les roues.

Le *châssis* est un cadre réalisé par deux longerons et des entretoises en tôle d'acier épaisse, réunis par soudure autogène. Ce squelette du véhicule a subi de nombreuses transformations au cours des années, soit que l'on ait soudé la carrosserie sur le cadre pour obtenir une rigidité maximale, soit que cette rigidité ait été obtenue en donnant au châssis une forme relativement haute, la carrosserie, très légère en ce cas, n'ayant plus d'autre rôle que d'abriter les occupants, soit, enfin, que les deux éléments châssis-carrosserie aient été fondus en un même ensemble, réalisant ainsi la coque autoporteuse, en tôle d'acier soudée électriquement après emboutissage (ou, quelquefois, en alliage d'aluminium coulé), ce qui représente la forme la plus moderne de la voiture de série. On utilise également la matière plastique renforcée.

La carcasse comme la carrosserie ont évolué, ces dernières années, dans le sens des formes de moindre résistance, dites « formes profilées ». Ces études ont eu pour objet, en réduisant la valeur de la résistance de l'air qui s'oppose au mouvement et qui absorbe une part très importante de la puissance motrice, de permettre des vitesses plus élevées avec des moteurs à puissance nominale plus faible pour une moindre consommation de carburant.

La disposition des organes moteurs et de la transmission relève de trois écoles : *a*) le moteur à l'avant et la transmission par les roues arrière, solution la plus communément adoptée, mais qui présente le désavantage d'exiger un arbre de transmission traversant la carrosserie, ce qui conduit à y établir un tunnel nuisible au confort des passagers de l'arrière, ou à des formes de carrosserie très hautes, ce qui ne permet pas une bonne stabilité ; *b*) rassemblement des organes à l'avant, dont les roues correspondantes deviennent tractrices et directrices, ce qui entraîne l'utilisation de joints homocinétiques sans lesquels aucun virage ne serait possible ; *c*) disposition inverse de la précédente, où tous ces organes sont reportés à l'arrière, ce qui simplifie la transmission, permet de prévoir les quatre sièges entre les essieux, mais entraîne des complications de refroidissement du moteur, et risque de priver les roues avant, qui sont directrices, de l'adhérence nécessaire dans certains cas particuliers, comme l'ascension d'une forte rampe.

La *suspension* sert à préserver la carcasse du véhicule des chocs dus aux inégalités de la route. Elle influe sur la solidité de l'ensemble, sur le confort, et sur la tenue de route. Les éléments qui forment cette suspension sont l'élasticité naturelle du pneumatique, les ressorts qui garnissent les coussins et les dossiers des sièges et les ressorts disposés entre la carcasse et les roues. Ces derniers consistent soit en empilage de lames d'acier, soit en barres de torsion, soit en ressorts en hélice appelés parfois ressorts à boudin. Leur élasticité propre entraîne, en fonctionnement, des oscillations d'amortissement très lent qui compromettraient la stabilité si chaque ressort n'était pas freiné par un *amortisseur,* généralement du type hydraulique télescopique ou hydro-pneumatique.

On confie souvent aux ressorts principaux de suspension le soin d'assurer la liaison carcasse-essieux, ce qui est possible avec les ressorts à lames. Mais dans les suspensions à roues indépendantes, cette liaison est réservée à des bras articulés qui contrôlent le débattement des roues.

La *direction,* initialement réalisée par tringles et leviers actionnant une des roues avec transmission de mouvement par une barre d'accouplement, s'est trouvée simplifiée par l'emploi d'une vis sans fin que commande le volant, et dans laquelle s'engage l'extrémité d'un levier solidaire des roues. La démultiplication qui en résulte diminue l'effort à exercer sur le volant pour faire tourner les roues, et, de plus, cette direction est irréversible. Certaines directions, notamment pour les poids lourds, sont assistées soit hydrauliquement, soit pneumatiquement.

Le *freinage* est assuré par des segments, au nombre de deux, qui viennent frotter à l'intérieur d'un tambour solidaire de la roue. Ils sont commandés soit par tringlerie, soit, plus généralement, par l'action hydraulique que déclenche la manœuvre de la pédale de commande. Il existe également des freins à disque constitués par des étriers fixes, entre les branches desquels tourne un disque solidaire de la roue correspondante. Le freinage est obtenu par le déplacement d'un segment de frottement, logé dans l'une des branches de l'étrier, qui vient serrer le disque contre un autre segment fixé dans la branche opposée.

Le *moteur,* monté élastiquement sur le châssis, est un transformateur qui utilise l'énergie fournie par la combustion d'un mélange carburé pour faire tourner les roues du véhicule. Par son déplacement dans un *cylindre,* un *piston* aspire le mélange dosé dans un *carburateur,* le comprime, et, après sa combustion, grâce à l'étincelle qui provient de l'*appareillage électrique,* l'expulse dans l'air pour recommencer le *cycle* des opérations.

Le mouvement de va-et-vient du piston actionne, par l'intermédiaire de la *bielle,* un *vilebrequin* qui prend un mouvement de rotation transmissible aux roues. Cette transmission ne s'effectue pas directement, car la puissance du moteur ne peut varier que dans des limites restreintes, alors que la résistance au roulement n'est jamais une constante. La *boîte de vitesses* qu'on interpose, en faisant varier la démultiplication grâce à une combinaison d'engrenages, rend possible l'utilisation du moteur dans la zone de régime où son fonctionnement est non seulement effectif, mais également économique.

Un organe spécial, appelé *embrayage,* permet de désolidariser le moteur du reste de la transmission. Actuellement, embrayage et boîte de vitesses sont fréquemment à fonctionnement semi-automatique ou automatique.

Le mouvement est ensuite envoyé aux roues motrices par des pignons coniques et des arbres appropriés. On y adjoint un *différentiel,* qui répartit également sur chacune des roues l'effort transmis par le couple conique, tout en leur permettant dans les virages d'être animées de vitesses différentes.

La construction* d'une voiture est très complexe et les solutions sont diverses.

● *Automobile industrielle.* Les usages auxquels l'industrie, le commerce et les services publics demandent à l'automobile de se plier sont innombrables. Ils ont amené les spécialistes de l'automobile dite « industrielle » en raison des emplois particuliers qui lui sont imposés à créer toute une gamme de véhicules, qui va de la *camionnette* 750 kg de charge utile au *camion* de 7 t et parfois plus, en passant par les *tracteurs* remorquant de lourdes charges à travers tous les terrains. Les transports en commun des voyageurs s'adressent aux *autobus,* aux *cars* et, aussi, aux *autorails,* qui sont de véritables cars sur rails et qui présentent, sur les locomotives à vapeur, l'avantage d'une mise en marche immédiate sans consommation de carburant pendant les périodes de repos. Cet emploi de l'autorail est concurrencé par l'usage, qui se répand rapidement, de l'automotrice électrique, dont l'avantage est identique, mais qui exige la mise en place d'une infrastructure très onéreuse.

La dépense en carburant jouant un rôle important dans l'utilisation de l'automobile industrielle, on remplace l'essence par l'huile lourde, ou fuel, chaque fois que des impératifs de vitesses élevées n'entrent pas en ligne de compte.

● *Automobile électrique.* Cette voiture emprunte, pour sa traction, l'énergie fournie par des accumulateurs de grande capacité. Son emploi est, toutefois, limité par le faible rayon d'action qu'autorise l'accumulateur en raison de sa décharge rapide.

Pour les transports en commun, cette solution est intéressante parce qu'on s'adresse aux *trolleybus,* qui empruntent le courant nécessaire à leur fonctionnement à des lignes aériennes. Le principal avantage, comparé

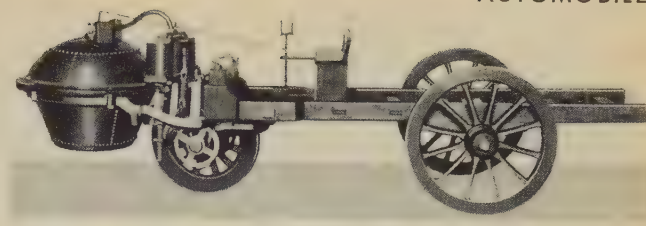

1770. Fardier de Cugnot

1873. La « Mancelle » d'A. Bollée

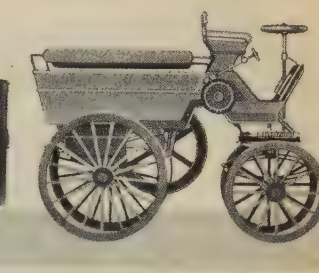

1883. Voiture de Delamare-Debouteville

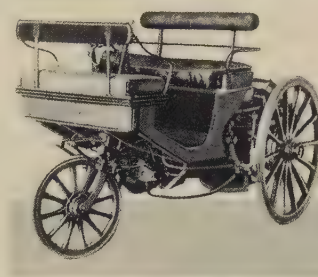

1889. Tricycle de Serpollet

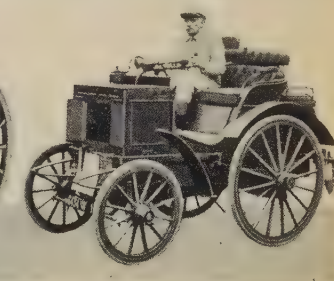

1891. Panhard et Levassor

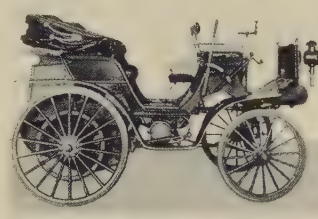

1895. Dainler

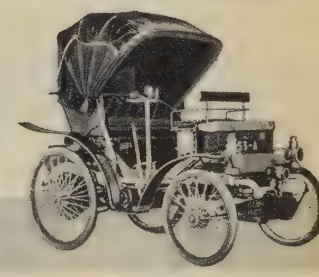

1897. Vis-à-vis Peugeot

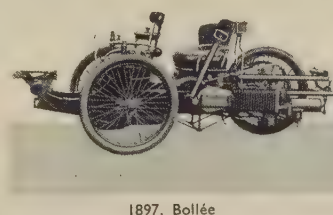

1897. Bollée

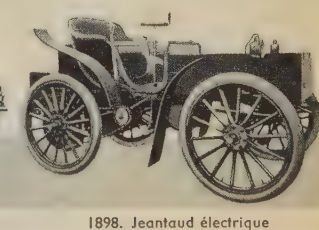

1898. Jeantaud électrique

1902. De Dion, la « Populaire »

1902. Tonneau G. Richard

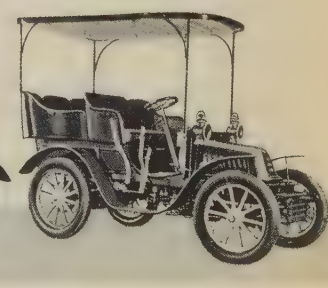

Phot. Boyer, Rol, Illustration, Wide World, N. Y. T., Mercedes-Benz, Malartre, X, Boulanger, Larousse.

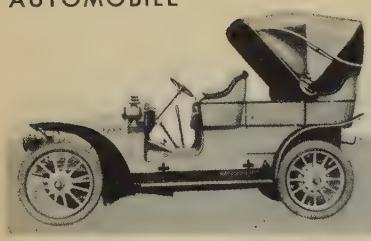

1903. Landaulet Renault

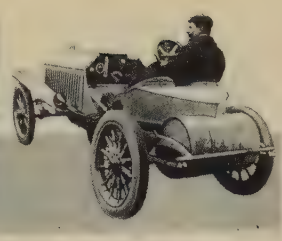

1904. Panhard de course

aux tramways électriques, réside dans leur extrême mobilité qui simplifie les problèmes de circulation urbaine et interurbaine.

● *Automobile à turbine.* Dans ce véhicule, le moteur à explosion ou à combustion est remplacé par une turbine à gaz. Mais les difficultés d'ordre industriel qu'il soulève sont telles que seuls des progrès sidérurgiques importants peuvent y apporter une solution. (V. TURBINE.)

Réglementation. V. CIRCULATION, PRÉVENTION ROUTIÈRE et VÉHICULE.

Immatriculation. A l'ancienne immatriculation, dans laquelle les départements étaient différenciés par des lettres, a été substituée une nouvelle réglementation fondée sur un numéro d'ordre par département.

Le nouveau numéro, inscrit sur la carte grise et reproduit sur la plaque d'immatriculation du véhicule, est ainsi composé : d'un numéro d'ordre dans la série — d'une ou deux lettres de série — du numéro indicatif du département.

Sport automobile. L'automobile a rapidement fait l'objet de compétitions. Après les courses de l'époque héroïque (on reste confondu quand on pense qu'en 1903 des voitures automobiles pouvaient rouler à 105 km/h de moyenne entre Paris et Bordeaux), après la création du Grand Prix de l'Automobile-

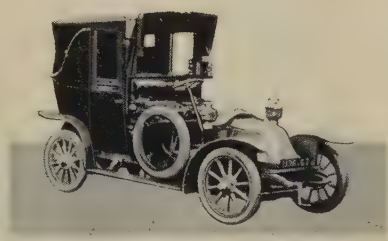

1908. Fiacre Renault

1912. Torpédo Lorraine-Dietrich

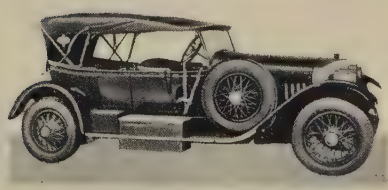

1913. Torpédo Mercedes-Benz

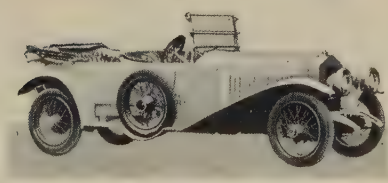

1913. Torpédo Rolls-Royce

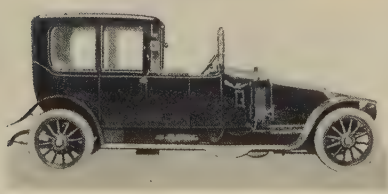

1914. Coupé Renault

1922. Quadrillette Peugeot

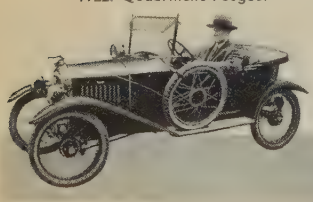

1922. 5 CV Citroën

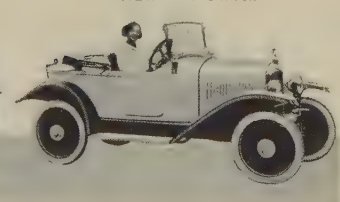

Immatriculation des automobiles

Codification française

01	Ain	**38**	Isère	**72**	Sarthe
02	Aisne	**39**	Jura	**73**	Savoie
03	Allier	**40**	Landes	**74**	Savoie (Haute-)
04	Alpes (Basses-)	**41**	Loir-et-Cher	**75**	Seine
05	Alpes (Hautes-)	**42**	Loire	**76**	Seine-Maritime
06	Alpes-Maritimes	**43**	Loire (Haute-)	**77**	Seine-et-Marne
07	Ardèche	**44**	Loire-Atlantique	**78**	Seine-et-Oise
08	Ardennes	**45**	Loiret	**79**	Sèvres (Deux-)
09	Ariège	**46**	Lot	**80**	Somme
10	Aube	**47**	Lot-et-Garonne	**81**	Tarn
11	Aude	**48**	Lozère	**82**	Tarn-et-Garonne
12	Aveyron	**49**	Maine-et-Loire	**83**	Var
13	Bouches-du-Rhône	**50**	Manche	**84**	Vaucluse
14	Calvados	**51**	Marne	**85**	Vendée
15	Cantal	**52**	Marne (Haute-)	**86**	Vienne
16	Charente	**53**	Mayenne	**87**	Vienne (Haute-)
17	Charente-Maritime	**54**	Meurthe-et-Moselle	**88**	Vosges
18	Cher	**55**	Meuse	**89**	Yonne
19	Corrèze	**56**	Morbihan	**90**	Territoire de Belfort
20	Corse	**57**	Moselle	**9A**	Alger
21	Côte-d'Or	**58**	Nièvre	**9B**	Batna
22	Côtes-du-Nord	**59**	Nord	**9C**	Bône
23	Creuse	**60**	Oise	**9D**	Constantine
24	Dordogne	**61**	Orne	**9E**	Médéa
25	Doubs	**62**	Pas-de-Calais	**9F**	Mostaganem
26	Drôme	**63**	Puy-de-Dôme	**9G**	Oran
27	Eure	**64**	Pyrénées (Basses-)	**9H**	Orléansville
28	Eure-et-Loir	**65**	Pyrénées (Hautes-)	**9J**	Sétif
29	Finistère	**66**	Pyrénées-Orientales	**9K**	Tiaret
30	Gard	**67**	Rhin (Bas-)	**9L**	Tizi-Ouzou
31	Garonne (Haute-)	**68**	Rhin (Haut-)	**9M**	Tlemcen
32	Gers	**69**	Rhône	**9T**	Anc. territoires du Sud
33	Gironde	**70**	Saône (Haute-)		
34	Hérault	**71**	Saône-et-Loire	**971**	Guadeloupe
35	Ille-et-Vilaine			**972**	Martinique
36	Indre			**973**	Guyane
37	Indre-et-Loire			**974**	Réunion

Codification internationale

A	Autriche	**GR**	Grèce	**PE**	Pérou
AUS	Australie	**H**	Hongrie	**PL**	Pologne
B	Belgique	**I**	Italie	**RA**	Argentine
BG	Bulgarie	**IL**	Israël	**RCH**	Chili
BR	Brésil	**IR**	Iran	**RL**	Liban
CB	Congo belge	**IRK**	Irak (Iraq)	**RSM**	Saint-Marin
CDN	Canada	**L**	Luxembourg	**S**	Suède
CH	Suisse	**MA**	Maroc	**SF**	Finlande
CS	Tchécoslovaquie	**MC**	Monaco	**SU**	U. R. S. S.
D	Allemagne	**MEX**	Mexique	**SYR**	Syrie
DK	Danemark	**MT**	Tanger	**TR**	Turquie
E	Espagne	**N**	Norvège	**TU**	Tunisie
EIR	Irlande	**NL**	Pays-Bas	**U**	Uruguay
ET	Egypte	**P**	Portugal	**USA**	Etats-Unis
F	France	**PAK**	Pākistān	**V**	Cité du Vatican
FL	Liechtenstein			**YU**	Yougoslavie
GB	Grande-Bretagne			**ZA**	Union sud-africaine

Immatriculations spéciales

AF	Voiture personnelle d'un membre civil ou militaire de l'armée canadienne stationnée en France	**E**	Véhicule militaire
		IT	Importation temporaire
CC	Corps consulaire	**SF**	Voiture personnelle d'un ressortissant d'une des nations faisant partie du SHAPE.
CD	Corps diplomatique		
CF	Voiture personnelle d'un membre civil ou militaire de l'armée américaine stationnée en France	**TT**	Transit temporaire
		W	Véhicule en vente, en réparation ou en essai
CMD	Chef de mission diplomatique		
D	Véhicule des Domaines	**WW**	Immatriculation de livraison

Phot. Panhard, Monde et Caméra, X, Malartre, Larousse, Philippe.

1926. Torpédo Ford T

1921-1922. Cyclecar Salmson

1926. Conduite intérieure Citroën B 12

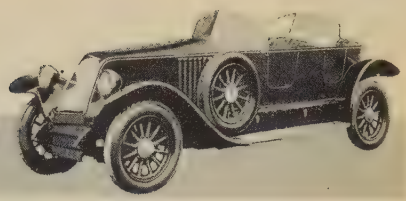

1925-1926. Torpédo Renault 40 CV

1926-1927. Bugatti de course 2 litres

1930. Peugeot 201

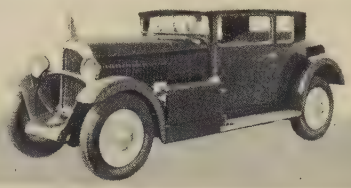

1931. Coach Voisin 17 CV

1931. Coach Amilcar

1931. Limousine Panhard

1934. Berline Citroën « 7 » TA

1934. Cabriolet Rolls-Royce

1934. Limousine Delage

1936. Coupé Simca-5

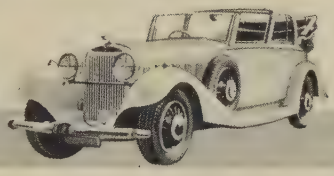

1936. Landaulet Hispano-Suiza

1938. Peugeot 202

1947. Renault 4 CV

1949. Citroën 2 CV

1951. « Le Sabre », voiture expérimentale

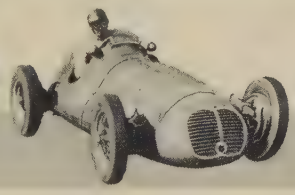

1950-1951. Maserati de course

1954. Jaguar XK 140

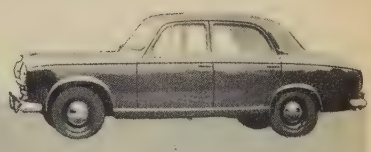

1955. Peugeot 403

1956. Citroën DS 19

1957. Renault « Dauphine »

1957. Mercedes-Benz 300 SL

1958. Vespa 400

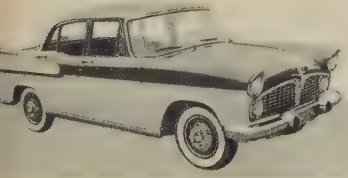

1958. Simca « Chambord »

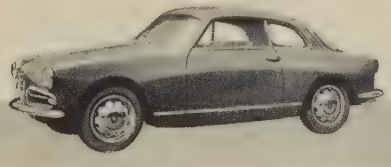

1958. Alfa Romeo « Giulietta »

1959. Camion Berliet 600 ch

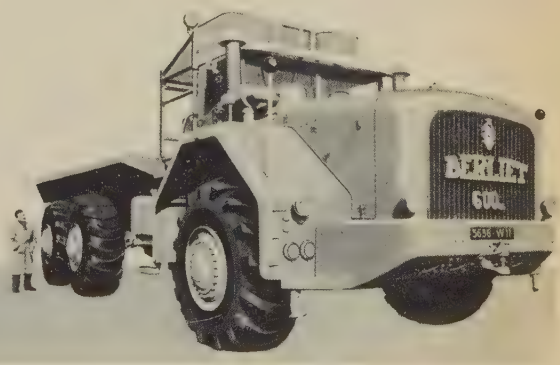

1959. Fiat 1800

1959. Chevrolet

t. Ford, France reportage, Citroën, Renault, Bugatti, Draeger, Voisin, Amilcar, Panhard, Kellner, X, Doisneau, Hispano-Suiza, Peugeot, General Motors, enthal, Jaguar, Mercedes, Alfa-Romeo, Simca, Fiat, Chevrolet, Berliet.

Club de France en 1906, il a fallu réglementer les courses. Bien que souvent meurtrières elles gardent un intérêt capital en tant que banc d'essais des voitures et en tant que sport pour les conducteurs.

Le code sportif international rassemble les textes de réglementation du sport automobile, qui comprend des courses proprement dites, des concours d'endurance et de régularité, des tentatives de records, etc. Devant l'abondance des modèles, on a créé des *formules* dans lesquelles ont pu intervenir le *poids*, la *cylindrée*, la *consommation*, etc. Actuellement sont en vigueur : *a) formule I*, admettant une cylindrée de 2 500 cm³ sans compresseur ou de 750 cm³ avec compresseur ; *b) formule libre*, aucune limitation de cylindrée n'étant exigée ; *c) formule III*, s'appliquant aux racers de 500 cm³ non suralimentés.

Le code sportif international distingue également 10 classes dans chacune des catégories « voitures de course » et « voitures sport », suivant la cylindrée. Les grandes épreuves comprennent : le Grand Prix de l'Automobile-Club de France ; le G. P. de Belgique ; le G. P. d'Espagne ; le G. P. de Grande-Bretagne ; le G. P. d'Italie ; le G. P. de Suisse ; le G. P. de Monaco ; auxquels on peut ajouter des épreuves dont la renommée est tout aussi grande : les Vingt-Quatre Heures du Mans, le Rallye de Monte-Carlo, les Mille Miles, la Panaméricaine, etc. Parmi ces courses, certaines sont choisies pour la participation des coureurs aux championnats du monde.

En France, les circuits les plus célèbres sont : Le Mans, Reims, Saint-Gaudens, Albi, Les Essarts (Rouen), etc. (→ Biblio.)

insigne de l'Automobile-Club de France

Automobile-Club de France (A. C. F.), société fondée à Paris en 1895, pour le développement de l'industrie automobile et de ses filiales, au moyen d'encouragements de toutes sortes : courses, expositions.

AUTOMOBILISME n. m. Utilisation, construction des automobiles. ‖ Sport pratiqué en automobile.

AUTOMOBILISTE n. Personne qui possède ou conduit une automobile : *Mais l'automobiliste n'oublie jamais qu'il est dominé par des dieux jaloux* (J. Romains).

AUTOMOLITE n. f. Minér. Variété de gahnite.

AUTOMORPHE adj. Se dit des minéraux des roches limités par les formes cristallines propres à leur espèce : *Dans les rhyolites, les quartz sont automorphes.* (Contr. XÉNOMORPHE.)

AUTOMORPHISME n. m. Biol. Théorie de W. Roux, en vertu de laquelle il y a, dans tout organisme, lutte des organes entre eux, des cellules et même des parties constituantes de la cellule entre elles, chaque organe, chaque cellule cherchant à se développer davantage et à prendre la prédominance. (C'est cette lutte qui produit la différenciation cellulaire, le balancement organique et l'harmonie des fonctions et des organes du corps. Pfeffer a étendu cette conception aux espèces, dont la lutte déterminerait l'autodifférenciation.)

— Math. *Automorphisme d'ensemble*, toute application biunivoque d'un ensemble sur lui-même.

AUTOMOTEUR, TRICE adj. Se dit plus particulièrement d'un véhicule, d'un engin ou d'un appareil capable de se déplacer par ses propres moyens.

◆ N. m. et adj. Arm. Pièce d'artillerie montée sur affût chenillé, blindé ou non, produisant son propre mouvement. ‖ Char de combat sans tourelle, dont le canon est placé sous casemate.

— Navig. fl. Péniche de transport fluvial, dotée d'un moteur et se déplaçant par ses propres moyens.

◆ N. f. Ch. de f. Véhicule se déplaçant sur rails par ses propres moyens. (Le terme d'*automotrice* est réservé plus spécialement aux véhicules à propulsion électrique, celui d'*autorail* aux véhicules à moteur thermique.)

— Encycl. Arm. Les premiers affûts *automoteurs* chenillés de l'artillerie française furent, vers 1925, ceux des canons de 194 L et 280, composés d'un avant-train, d'un groupe électrogène et d'un affût réunis pour la route et simplement reliés par un câble en terrain varié. Dès 1939 fut mis au point, outre plusieurs prototypes, un affût automoteur tout terrain non blindé pour le canon de 47 antichar. Mais les opérations de la Seconde Guerre mondiale exigeaient des mises en batterie instantanées et des parcours en terrain varié sous le feu, qui rendaient nécessaires des affûts automoteurs blindés. Ceux-ci furent alors réalisés en plaçant des canons sur des châssis de chars : 105 HM7 américain, constitué par un 105 de campagne monté sur un châssis de char M3 ; *Sturmgeschutz* allemand (canon de 88 sur char « Panther », de 128 sur char « Tigre »). L'armée rouge utilisa la gamme des S. Uo (*Samokhodnié oustanovki* : canon automoteur) montés sur châssis T/34, dont le plus lourd était armé d'un canon de 152 mm. Depuis 1945, la France a mis au point des matériels d'artillerie automoteurs (canon de 105 ABS, mod. 1950, sur char AMX).

— Ch. de f. Les *automotrices* sont employées par les compagnies de chemins de fer et de tramways, les chemins de fer urbains (Métropolitain). Elles permettent des déplacements fréquents et rapides.

Les *éléments automoteurs* de banlieue sont de petites rames indéformables constituées par une automotrice et une ou deux remorques. Ces éléments peuvent être utilisés seuls ou couplés à deux, trois ou quatre pour constituer des trains à capacité variable, mais possédant toujours les mêmes caractéristiques de traction, ce qui confère à l'exploitation une grande souplesse.

Techniquement, les automotrices sont équipées comme les locomotives électriques, mais comportent généralement en plus une installation de démarrage automatique, placée sous le contrôle d'un relais d'accélération.

— Navig. fl. Un *automoteur* est propulsé par une hélice, actionnée le plus souvent par un moteur Diesel dont la puissance peut être faible si les déplacements ne se font pas en dehors des canaux, où la vitesse autorisée est toujours réduite. En revanche, les automoteurs appelés à circuler sur les fleuves à courant rapide, comme le Rhône ou le Rhin, doivent disposer d'une puissance qui, exprimée en chevaux, atteint parfois le nombre de tonnes que le bateau est capable de transporter à pleine charge.

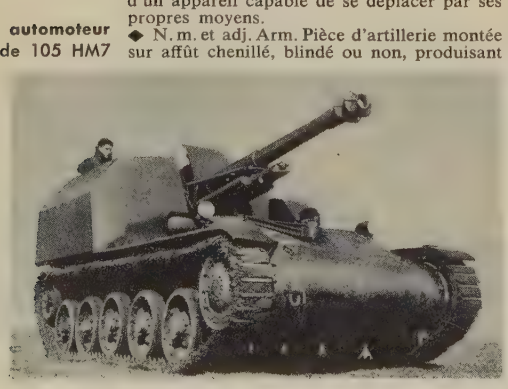

automoteur de 105 HM7

AUTOMUTILATION n. f. Méd. lég. et Psychiatr. Mutilation effectuée sur lui-même par un individu qui est toujours soit un déséquilibré mental, soit un simulateur, soit un adepte de certaines sectes religieuses. (V. AUTOTOMIE.)

AUTONARCOSE n. f. Insensibilité qu'un individu obtient sur lui-même par inhalation d'un narcotique tel que le protoxyde d'azote, par exemple.

AUTONOÉ, Myth. gr. Fille de Cadmos et de Harmonia, épouse d'Aristée et mère d'Actéon ; elle prit part au meurtre de Penthée, avec sa sœur Agavé. (On vénérait son tombeau, situé près de Mégare.)

AUTONOME adj. (gr. *autos*, soi-même, et *nomos*, loi). Qui jouit de l'autonomie ; qui se gouverne par ses propres lois, dans certaines limites et dans le cadre d'un pouvoir central : *Territoire autonome. Plus la civilisation se complique et plus l'évolution de chacun des arts a chance d'être autonome* (J. Romains). ‖ *Syndicat autonome*, qui n'est pas affilié à une centrale syndicale, C. G. T., F. O. ou C. F. T. C., etc.

— Encycl. Numism. Dans l'Empire romain, les *monnaies autonomes* se divisent en deux classes : les *autonomes* proprement dites, qui portent exclusivement les types de la ville ou du pays qui les a fait frapper, et les *autonomes impériales*, qui montrent sur un de leurs côtés l'effigie d'un empereur. Sous la domination romaine, beaucoup de villes autonomes marquaient leur autonomie sur les monnaies, en y faisant graver un des sigles A., AV., AVT., AVTON., abréviations du mot *autonomia*.

AUTONOMIE n. f. Droit de s'administrer librement dans le cadre d'une organisation plus vaste que régit un pouvoir central : *L'autonomie des communes est limitée par la tutelle administrative.* ‖ Droit pour un individu de se déterminer librement.

— Aéron. Durée maximale pendant laquelle un aéronef peut tenir en l'air sans reprendre de carburant.

— Dr. Situation juridique d'une collectivité administrative susceptible de déterminer elle-même tout ou partie des règles de droit qui la régissent : *Le développement du droit international tend à limiter l'autonomie des Etats souverains.*

— Dr. admin. et Législ. fin. *Autonomie financière*, situation d'un service public qui a la possibilité d'administrer directement ses dépenses et dispose d'une trésorerie propre. (V. BUDGET.)

— Mil. Pour un engin de combat (char, avion, navire), distance franchissable correspondant à la consommation totale du combustible embarqué, à une vitesse régulière choisie *a priori*.

— Mor. *Autonomie de la volonté*, selon Kant, propriété qu'a la volonté de chercher la loi de ses déterminations non dans sa matière, mais en elle-même. (Lorsque la volonté cherche sa loi dans la nature de quelqu'un de ses objets, il y a *hétéronomie*. Ce n'est pas, alors, la volonté qui se donne à elle-même sa loi. Kant fait de l'autonomie de la volonté l'unique principe de la morale. Mais, d'après lui, l'homme ne réalise son autonomie qu'en agissant suivant la raison, en obéissant à la loi que se donne à elle-même la volonté raisonnable.)

AUTONOMISTE n. et adj. Partisan de l'autonomie soit communale, soit provinciale.

AUTOPÈDE n. m. Sorte de trottinette montée sur deux petites roues à pneumatiques et mue par un moteur de cylindrée comprise entre 40 et 60 cm³. (L'autopède, qui fut présenté en France en 1917, était utilisé en Amérique et en Angleterre comme moyen de transport dans les halls des usines de guerre, et il peut être considéré comme un ancêtre du scooter.)

AUTOPHAGIE n. f. Entretien de la vie au moyen des ressources propres de l'individu. (C'est le cas chez les animaux hibernants et chez les jeûneurs.)

AUTOPHAGIQUE adj. Biol. Relatif à l'autophagie : *Régime autophagique.*

AUTOPLASTIE n. f. Chirurg. Restauration d'une partie détruite, par la greffe d'une autre partie empruntée au même sujet.

— Encycl. Pratiquement, le terme d'*autoplastie* est réservé au traitement des pertes de substance cutanée par l'emploi de lambeaux pris au voisinage ou bien à distance. On distingue ainsi plusieurs types d'autoplasties : par glissement ou juxtaposition, par bascule du lambeau (méthode indienne), par prise du lambeau à distance (méthode italienne), par migrations successives du lambeau. Ce dernier peut être laissé sous son aspect initial, ou bien être tubulé. L'endroit où a été pris le greffon peut être soit suturé, soit comblé par une greffe libre prise à distance. La pratique de l'autoplastie est très courante : réparation des plaies, chirurgie esthétique, cicatrices vicieuses, tumeurs de la peau, etc.

AUTOPLASTIQUE adj. Relatif à l'autoplastie : *Méthode autoplastique.*

AUTOPNEUMATOLYSE n. f. Pétrogr. Pneumatolyse présumée d'une roche endogène par les gaz et vapeurs de son propre apport.

AUTOPODE n. m. Tige dont le développement se poursuit indéfiniment par la croissance de son bourgeon terminal. (Contr. SYMPODE.)

AUTOPOLYPLOÏDE n. m. Biol. Polyploïde stable produit par la multiplication d'un stock chromosomique unique.

— Encycl. Les *autopolyploïdes* sont nombreux parmi les plantes horticoles, les céréales, les arbres fruitiers ; mais ils sont

beaucoup plus rares dans la nature. Ils offrent moins d'intérêt, au point de vue évolutif, que les allopolyploïdes, fréquents à l'état sauvage.

AUTOPOLYPLOÏDIE n. f. Polyploïdie résultant de la juxtaposition de chromosomes provenant d'une même espèce.

AUTOPOMPE n. f. Châssis automobile portant une pompe à incendie et une carrosserie abritant le personnel et le matériel correspondant à son utilisation. (V. POMPIER.)

— ENCYCL. Dans la plupart des modèles d'*autopompe*, la pompe, actionnée par le moteur du véhicule, est susceptible d'être mise en œuvre soit en aspiration sur une nappe d'eau, soit en prise directe sur une bouche* d'incendie, dont elle refoule l'eau sous les débit et pression utiles à l'alimentation d'une ou de plusieurs lances*. La carrosserie est aménagée pour le transport du matériel et du personnel nécessaires. Parmi le matériel d'incendie*, couvert par le terme générique d'*autopompe*, il y a lieu de distinguer : le *premier secours* (P. S.), autopompe à action immédiate dans un secteur restreint, comportant une réserve d'eau de 500 l, un dévidoir tournant à alimentation axiale, et transportant le matériel et le personnel strictement indispensables à une intervention limitée d'extinction ou de sauvetage ; le *fourgon-pompe normal* (F. P.), qui, sans réserve d'eau, mais avec deux lances de 18 mm ou quatre de 14 mm, et un personnel et un matériel appropriés, permet de faire face à une opération déjà importante d'extinction et constitue le renfort normal du premier secours ; le *fourgon mixte* (F. M.) et le *fourgon-tonne* (F. T.), qui sont des fourgons-pompes comportant une réserve d'eau (respectivement 1 000 et 3 000 l), dans le dessein de suppléer au premier secours dans une organisation réduite. Tous ces véhicules ont des possibilités hydrauliques de 60 m³/h à 15 kg de pression dans les conditions de *débit* nominal*. On range aussi parfois sous le nom d' « autopompe » : les *camions-citernes* d'incendie, transporteurs d'eau de 3 à 4 m³ ; les *fourgons d'incendie*, véhicules tractant une motopompe de 60 m³ et transportant une seconde motopompe portative avec son matériel et son personnel ; enfin, les *fourgons-pompes à grande puissance* et les *fourgons-pompes-dévidoirs*, dont la réunion forme un ensemble* à grande puissance.

AUTOPORTANT, E adj. Archit. Se dit de certaines voûtes en béton armé, en métal ou en matière plastique, dont la stabilité est assurée par la seule rigidité de leur forme, sans le secours d'aucun arc raidisseur : *Les voûtes autoportantes sont à simple courbure (cylindrique ou conique) ou à double courbure (sphère, conoïde, paraboloïde hyperbolique, ellipsoïde, hyperboloïde).* [On dit aussi AUTOPORTEUR, EUSE.]

AUTOPORTRAIT n. m. Portrait, par lui-même, d'un artiste.

AUTOPRAGIE n. f. Perception des impôts par les grands seigneurs sur leurs paysans au détriment de l'Empire romain. (Cette pratique, conséquence de la dégradation de l'Etat, fut fréquente à partir du Ve s.)

AUTOPROJECTEUR n. m. Projecteur monté sur une voiture automobile. (Ce terme a été utilisé pendant la Première Guerre mondiale pour désigner les projecteurs mobiles de la défense antiaérienne.)

AUTOPROPULSÉ, E adj. Se dit d'un engin évoluant dans l'atmosphère ou dans l'espace par autopropulsion.

— ENCYCL. Mil. Les *projectiles autopropulsés* avaient été utilisés dans le passé sous une forme rudimentaire. On les appelait alors *fusées**, tels la fusée de Congrève, mise en œuvre au siège de Sébastopol en 1855, ou la fusée d'artifice, la fusée de signalisation, le pétard d'artifice, etc. Mais c'est seulement au cours de la Seconde Guerre mondiale qu'ils acquirent un prodigieux développement. Sous leur forme moderne, ces projectiles comprennent une *partie propulsive* et une *partie active*. La première comporte des *réservoirs* contenant soit, dans le cas de la fusée, la poudre ou le mélange carburant-comburant, soit, dans les autres cas (turboréacteur, pulsoréacteur, statoréacteur, etc.), le carburant, une *chambre de combustion* et une *tuyère** pour l'éjection des gaz, qui donne la poussée *propulsive*. La *partie active* contient un chargement explosif, fumigène ou incendiaire. Ces projectiles ne nécessitant pas pour leur emploi de bouche à feu proprement dite, leurs dispositifs de lancement ne sont que de simples organes de guidage (v. RAMPE). Nommés communément roquettes* chez les alliés, les projectiles autopropulsés tactiques furent mis en œuvre à partir de 1941, d'abord comme projectiles d'artillerie (orgues de Staline soviétiques, arme multitube, Nebelwerfer), puis comme obus antichars (bazooka américain), enfin comme projectiles légers d'aviation (v. LANCE-FUSÉE). Si leur portée resta d'abord faible, leur puissance de feu se révéla d'emblée considérable grâce à la proportion énorme d'explosifs contenue dans leur poids total. C'est en cherchant à leur donner une portée et une puissance supérieures aux obus de l'artillerie classique que les recherches menées par les Allemands à Peenemunde aboutirent, en 1944, à la mise au point des V1*, bombes volantes autopropulsées à grand rayon d'action. En septembre 1944 apparurent les V2*. Si, comme les V1, ces projectiles n'étaient autopropulsés que sur une partie de leur trajectoire, on notera que pour la première fois était réalisée, pour le guidage des V2, une intervention radio du sol. Malgré l'empennage destiné à les maintenir sur leur trajectoire, ces projectiles manquaient en effet totalement de précision. Aussi les études poursuivies après 1945 amenèrent la généralisation du téléguidage ou de l'autoguidage. La combinaison de l'autopropulsion et du télé- ou de l'autoguidage avait créé une arme nouvelle, baptisée, faute de mieux, *engin spécial*, ou *engin**, qui allait prendre une extension considérable.

AUTOPROPULSEUR adj. Dispositif de propulsion capable de fonctionner de façon automatique à bord d'un engin ou d'une fusée.

AUTOPROPULSION n. f. Action caractérisant l'évolution d'engins propulsés par un dispositif fonctionnant de façon automatique, sans requérir la présence d'un pilote à bord.

— ENCYCL. Etymologiquement, l'*autopropulsion* caractérise la faculté pour un véhicule de se déplacer au moyen de dispositifs de propulsion autonomes situés à bord. Ainsi, les automobiles et les avions sont-ils autopropulsés. Cependant, pour ceux-ci, on parle simplement de propulsion, le terme d'« autopropulsion » étant réservé maintenant aux véhicules se déplaçant grâce à des propulseurs à la fois autonomes et automatiques, c'est-à-dire ne requérant pas une présence humaine pour régler leur fonctionnement. Cette spécialisation du terme s'applique ainsi tout particulièrement aux projectiles possédant un dispositif moteur, généralement à réaction, assurant leur propulsion pendant au moins une partie du parcours.

AUTOPSIE n. f. (gr. *autopsia*, action de voir de ses propres yeux). Méd. Ouverture et examen d'un cadavre pour se rendre compte de l'état des organes et des causes de la mort : *La loi ordonne l'autopsie dans certains cas de mort subite.*

— Philos. Vision mystique dans laquelle, selon les Grecs, on connaissait la Divinité, où l'on participait à sa puissance, et qui correspondait au second degré d'initiation aux grands mystères éleusiniens. || Dans le langage mystique, état contemplatif précédant la vision en Dieu.

— ENCYCL. Méd. L'*autopsie cadavérique*, ou *nécropsie*, est la base de l'anatomie pathologique. C'est aussi un moyen efficace de faire la lumière en médecine légale.

La nécessité de l'autopsie a été comprise de tout temps par les médecins ; mais les obstacles ont toujours été grands. L'autopsie a une utilité humanitaire générale, et, les lois de l'hérédité pathologique étant mieux connues, la confirmation ou l'établissement du diagnostic intéresse toujours les descendants du défunt. Les renseignements fournis par l'autopsie sont d'autant plus instructifs qu'elle est plus précoce. Elle ne peut cependant être pratiquée qu'après la vérification du décès, avec le consentement de la famille, et après que l'officier de police en ait été prévenu. En cas de suspicion de crime, l'autopsie ne peut être pratiquée que par un médecin légiste, et sur réquisition du procureur de la République. Des dérogations spéciales prévoient, dans des cas bien définis, l'autorisation de prélever dans de brefs délais (1 h) certains organes ou tissus destinés à la chirurgie des greffes.

Pour pratiquer une autopsie, on ouvre la paroi des cavités splanchniques, afin de mettre à découvert les organes qu'elles renferment. Ces cavités sont au nombre de quatre : le crâne, le rachis, la poitrine et l'abdomen.

L'ouverture du crâne se fait à l'aide d'une incision cutanée qui va d'une oreille à l'autre, rabattement des deux lambeaux et coupe circulaire de la boîte osseuse à la scie. Celle du rachis, à l'aide de deux incisions longitudinales faites le long de la colonne vertébrale, et d'une section des vertèbres au rachitome. L'ouverture du thorax et de l'abdomen s'effectue au moyen d'une incision allant du cou au pubis et, pour la première de ces cavités, d'une résection d'un plastron osseux comprenant le sternum et la partie antérieure des côtes.

Dans toute autopsie complète, le corps doit être examiné minutieusement à l'extérieur avant ces ouvertures. Puis tous les organes sont à leur tour inspectés avec soin et toutes les anomalies sont notées. L'examen histologique des pièces les plus intéressantes doit compléter cet examen macroscopique. Enfin, en médecine légale, l'examen toxicologique des viscères complète l'autopsie.

AUTOPSIER v. tr. Méd. Faire une autopsie.

AUTOPTIQUE adj. Philos. Se dit de ce qui s'aperçoit à la simple inspection d'un objet : *Perception autoptique d'une vérité.* (Peu us.)

— Psychol. *Sens autoptique*, nom parfois donné à l'INTROSPECTION.

AUTOPUNITION n. f. Psychol. Comportement morbide par lequel un sujet cherche à se punir lui-même, pour se délivrer d'un « complexe de culpabilité ».

AUTOR (D') loc. adv. (abrév. de *d'autorité*). Arg. Péremptoirement : *Annonce-toi d'autor !*

AUTORADIOGRAPHIE n. f. Physiq. nucl. Empreinte laissée sur une plaque ou sur du papier photographique par un objet contenant un produit radio-actif dont les émissions ont impressionné la couche sensible.

— ENCYCL. L'*autoradiographie* est une méthode de contrôle direct qui permet de localiser avec précision les indicateurs radioactifs que l'on a fait ingérer à un être vivant pour étudier le métabolisme de leurs isotopes.

AUTORAIL [raj] n. m. Voiture automotrice sur rails pour le transport des voyageurs et dont la propulsion est assurée par un moteur thermique.

— ENCYCL. Les *autorails* ont été surtout créés pour remplacer les trains omnibus ; ils s'intercalent entre les trains ordinaires et amènent aux principaux centres les voyageurs qui doivent emprunter les rapides et les trains de grand parcours. Ils peuvent aussi assurer des relations légères et rapides à grande distance. Ils sont équipés de moteurs à combustion interne, presque uniquement Diesel sur les engins modernes.

C'est surtout dans les organes de transmission, qui doivent permettre d'utiliser au mieux le moteur à toutes les vitesses du véhicule, que résident les difficultés de construction.

La transmission aux essieux de l'effort moteur est mécanique (boîtes de vitesses à engrenages), hydraulique (convertisseurs de couple ou transmissions volumétriques), hydromécanique (combinaisons de coupleurs ou de convertisseurs de couple avec des trains d'engrenages ordinaires ou épicycloïdaux), ou enfin électrique (le moteur thermique entraîne une dynamo qui alimente des moteurs donnant le mouvement aux essieux). La puissance individuelle des autorails croît constamment, ainsi que leur tonnage. Les autorails modernes puissants peuvent être attelés à plusieurs remorques pour constituer de véritables trains. Ils peuvent également être *couplés* (plusieurs autorails conduits par un seul conducteur) ou *jumelés* (plusieurs autorails ayant chacun son conducteur, groupés sur la totalité ou une partie seulement de leur parcours pour ne constituer qu'une circulation).

autorail

AUTORÉDUCTEUR, TRICE adj. et n. m. Topogr. Se dit des instruments servant à opérer l'autoréduction.

Phot. Larousse.

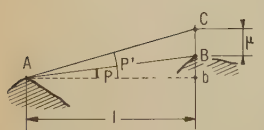

principe du fonctionnement d'un appareil autoréducteur

— Encycl. Topogr. Un appareil *autoréducteur* fonctionne d'après le principe suivant : pour mesurer une distance AB sur le terrain, on place en B une mire parlante tenue verticalement et en A un stadimètre. On dirige l'axe optique de sa lunette suivant deux inclinaisons successives, dont on peut mesurer la différence de pente, $p' - p$. On effectue les lectures de mire en B et en C, soit μ la longueur BC. On a

$$p = \frac{b\mathrm{B}}{\mathrm{A}b}, \quad p' = \frac{b\mathrm{C}}{\mathrm{A}b}, \quad p' - p = \frac{\mathrm{BC}}{\mathrm{A}b}.$$

La longueur réduite à l'horizon est

$$\mathrm{A}b = l = \frac{\mathrm{BC}}{p' - p} = \frac{\mu}{p' - p}.$$

Les tachéomètres autoréducteurs modernes utilisent des stadimètres munis de réticules dont les fils interceptent sur une mire parlante verticale une longueur correspondante à la distance autoréduite.

AUTORÉDUCTION n. f. Topogr. Propriété des tachéomètres qui mesurent la distance horizontale au lieu de la distance suivant la pente.

AUTORÉGÉNÉRATEUR, TRICE adj. *Pile autorégénératrice*, v. atomique (*pile*).

AUTORÉGLAGE n. m. Cybern. Propriété inhérente à une installation, d'après laquelle, en l'absence de toute régulation extérieure, un régime établi est atteint à nouveau après une perturbation.

AUTORÉGRESSION n. f. Statist. Propriété que possèdent certaines séries chronologiques où chaque terme est sensiblement fonction linéaire d'un ou de plusieurs termes qui le précèdent. (Une *chaîne de Markov* est un bon modèle pour une telle série.)

AUTORÉGULATEUR, TRICE adj. Mécan. et Electr. Se dit d'un servo-mécanisme, d'une transmission, d'un montage, dont le fonctionnement est tel qu'il s'adapte de lui-même aux changements de charge ou de régime.

AUTORÉGULATION n. f. Régulation d'une machine par elle-même à l'aide d'un organe spécial appelé *régulateur**.

— Biol. *Autorégulation chromosomique*, processus permettant à un œuf haploïde (à la suite d'une parthénogenèse, d'une androgenèse ou d'une gynogenèse) d'acquérir la diploïdie en doublant son propre stock chromosomique.

— Physiol. Fonction qui, par elle-même, assure sa propre régulation : *Autorégulation de la pression artérielle.* (Une hyper- ou une hypotension au niveau des grosses artères, non loin de leur origine, détermine des réflexes qui provoquent des réactions compensatrices.)

AUTORISABLE adj. Que l'on peut autoriser.

AUTORISATION n. f. Action par laquelle on accorde la faculté de faire quelque chose : *Jeanne est orpheline et mineure. Vous ne pouvez rien faire pour elle sans l'autorisation de son tuteur* (A. France). || Ecrit constatant une permission donnée : *Nul ne peut construire sans une autorisation officielle.*

— Dr. *Autorisation administrative*, autorisation émanant soit du chef de l'Etat, soit des ministres, soit des agents de l'Administration, tels que préfets, sous-préfets, maires, etc. || *Autorisation maritale*, acte par lequel le mari habilite sa femme dans les cas où la loi ne donne pas à celle-ci capacité pour agir seule. || *Autorisation de justice*, autorisation donnée par les tribunaux aux femmes mariées, à défaut par les maris de pouvoir ou de vouloir les autoriser, dans les cas où elles ne peuvent agir seules. || *Autorisation du tuteur*, assistance du tuteur à certains actes que le pupille ne pouvait légalement faire seul.

— Encycl. Législ. fin. *Autorisation du budget.* Dans les démocraties, le Parlement autorise le gouvernement, détenteur du pouvoir exécutif, à dépenser et à percevoir. Cette autorisation constitue l'essence même du consentement de la nation à l'impôt par l'intermédiaire de ses représentants. En vertu de ce principe, il convient de déterminer le volume des dépenses avant que le montant des recettes ne soit autorisé. En effet, pour pouvoir discuter utilement du montant de l'impôt, il faut que le Parlement connaisse au préalable le montant des dépenses publiques et l'emploi des recettes fiscales (règle de la priorité ou de l'antériorité de la fixation des dépenses).

AUTORISÉ, E adj. Qui fait autorité, en parlant des personnes et des choses : *Rœderer lisait avec soin les ouvrages les plus autorisés de son temps* (Sainte-Beuve).

— Hippol. Se dit d'un étalon reconnu par l'administration des haras comme propre à conserver la pureté de la race.

AUTORISER v. tr. (lat. médiéval *auctorizare;* de *auctor*, auteur). Donner la permission, le droit de : *Autoriser une réunion. Orphée fut autorisé à aller chercher sa morte ressuscitée* (J. Supervielle). || — *Fig.* Rendre possible, permettre : *Cela autorisera toujours certains doutes. L'impunité autorise le crime.*

— Langue class. et littér. Donner de l'autorité, du crédit, de la considération : *S'il se trouve à des noces* [Jésus-Christ], *c'est pour manifester sa puissance et autoriser sa doctrine* (Massillon).

— Syn. : *accepter, admettre, consentir, permettre, tolérer.*

— ***S'autoriser*** v. pr. S'appuyer sur un droit, un précédent, un prétexte, etc., pour faire quelque chose : *Je m'autorise de nos relations* [...] *pour lui confier à ton sujet tout ce qu'il est nécessaire qu'elle sache* (F. Mauriac).

AUTORITAIRE adj. et n. Qui ne souffre pas la contradiction : *Une blondine endiablée, rieuse, autoritaire, qui s'amusait à la faire pleurer* (R. Rolland).

◆ Adj. *Régime autoritaire*, régime où l'autorité s'exerce sans tolérer d'opposition.

AUTORITAIREMENT adv. De façon autoritaire.

AUTORITARISME n. m. Système politique fondé sur l'exercice sans contrôle d'une autorité absolue et arbitraire. (V. totalitarisme.) || Caractère autoritaire : *Possédé par son autoritarisme de maniaque* (Bourget).

AUTORITÉ n. f. (lat. *auctoritas*). Droit ou pouvoir de commander, de se faire obéir : *Pourriez-vous voir de sang-froid une poignée d'hommes résister à l'autorité d'un roi de France?* (Musset). || Pouvoir politique ou administratif : *Pourvu que je ne parle ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique* [...] *je puis tout imprimer librement* (Beaumarchais). || — *Fig.* Prestige, influence qui s'impose aux autres en vertu du mérite, de la situation sociale, etc. : *L'autorité de l'âge, du génie.* || Personne, ouvrage dont la doctrine, les jugements sont généralement admis comme vrais par les connaisseurs : *Consultons nos autorités.*

— Loc. div. *Faire autorité*, s'imposer par sa valeur. || *Ton d'autorité*, ton absolu que l'on prend pour commander ou pour affirmer une chose.

— Loc. adv. ***D'autorité, de pleine autorité,*** de façon impérative, sans consulter personne ou en usant de toute son influence morale. || ***De sa propre autorité,*** sans autorisation de personne, sans en avoir le droit.

— Dr. *Autorité de justice*, droit ou obligation qui résultent d'un jugement ou d'une sentence exécutoire : *Vente par autorité de justice.*

— Procéd. *Autorité de la chose jugée*, v. chose *jugée.*

— ***Autorités*** n. f. pl. Représentants de la puissance publique, hauts fonctionnaires : *Les autorités d'une ville.*

— Encycl. En logique, on entend par *autorité* toute méthode de démonstration fondée sur le témoignage d'autrui. Cette méthode est considérée comme non recevable dans les sciences, qui ne se fondent que sur l'expérience et la raison. La méthode et les arguments d'autorité subsistent en matière de religion, où, l'objet dont il s'agit étant par définition surnaturel, on ne saurait l'atteindre que par la révélation et la tradition. Toutefois, même en ce domaine, les témoignages demandent à être contrôlés, quant à l'authenticité et à la valeur de leurs sources, par la raison.

En philosophie, la méthode d'autorité n'est plus admise. Elle a été magistralement critiquée par Descartes, au XVIIe s.

Autorité (L'), journal quotidien fondé en 1886, sous la direction de Paul de Cassagnac, de tendance bonapartiste, mais qui soutint le boulangisme en 1889. Il fut animé ensuite par les fils du fondateur, Paul et Guy de Cassagnac. Il disparut en 1914.

autorité en matière de philosophie (De l'), par Pascal. Ce fragment, composé entre 1648 et 1651, devait servir de préface à un *Traité du vide.* Pascal se propose d'y tracer la démarcation du domaine de l'autorité et de la raison. Il considère la suite des hommes comme un même homme, qui subsiste toujours, bénéficie de l'expérience des siècles, et doit accroître son patrimoine « sans fin et sans interruption ».

AUTOROTATION n. f. Mouvement d'un rotor d'hélicoptère dont, volontairement ou par suite d'une panne, la liaison mécanique avec le moteur a été supprimée. (On dit alors que l'hélicoptère *descend en autorotation.*)

AUTOROUTE n. f. Voie exclusivement réservée à la circulation des véhicules automobiles : *Il est interdit de s'arrêter sur une autoroute.* (Syn. autostrade.)

— Encycl. Les *autoroutes* sont spécialement prévues pour un trafic rapide grâce à des courbes à grand rayon, une séparation nette des deux sens de trafic, et la suppression des croisements à niveau. C'est en Italie, après la Première Guerre mondiale, que l'on songea, pour la première fois, à construire des routes spécialement adaptées au trafic automobile. La première autoroute, inaugurée en 1921, reliait Milan aux Lacs. Un péage est parfois perçu pour couvrir les frais de construction et d'entretien de ces voies. Le réseau allemand comprenait, en 1939, 8 000 km d'autoroutes construites surtout dans un dessein stratégique. En France, la construction d'autoroutes ne se développa que plus tard, car il existait déjà un réseau routier très satisfaisant.

Un programme d'autoroutes, qui devait être réalisé en quinze ans, a été adopté,

autoroute de l'Ouest (Seine-et-Oise), trèfle de Rocquencourt

Phot. Baranger.

comportant 1 525 km d'autoroutes de jonction et 263 km d'autoroutes de dégagement. Les autoroutes de jonction intéressent les itinéraires suivants : Paris-Lyon, Lyon-Marseille, Fréjus-Nice, Paris-Lille, avec embranchement sur la Belgique, Paris-côte normande-Basse Seine, Paris-Chartres, Metz-Sarrebruck, Metz-Nancy-Thionville, Strasbourg-Bâle.
Le programme des autoroutes de dégagement porte sur les sorties de Paris, la sortie ouest de Lille, les sorties nord-est et est de Lyon, la sortie est de Marseille, les sorties nord et sud-est de Bordeaux.

AUTOS SACRAMENTALES n. m. pl. (mots esp. signif. *actes* ou *drames du Saint-Sacrement*). Représentations dramatiques qui avaient lieu autrefois en Espagne, le jour de la Fête-Dieu, après les cérémonies religieuses, sur des théâtres dressés dans les rues.
— ENCYCL. Les sujets des *autos* s'inspiraient des Ecritures ou des légendes hagiographiques chrétiennes ; certains d'entre eux étaient plus particulièrement consacrés à la Vierge (*autos marianos*) ; quelques-uns étaient d'inspiration profane. Quel qu'en soit le sujet, les *autos* ont toujours un sens allégorique et une intention édifiante. Ils dérivent du même sentiment que les *mystères* de la littérature médiévale en France ou les *miracle plays* des Anglais. Mais alors qu'au XVIe s. la Renaissance et la Réforme ont pour conséquence, en France et en Angleterre, le déclin du théâtre religieux, on voit au contraire les *autos sacramentales* devenir, au XVIe et au XVIIe s., des pièces de la plus haute valeur dramatique : l'Espagne catholique, bastion de la Contre-Réforme, donne d'autant plus d'importance à la Fête-Dieu qu'elle peut y affirmer sa croyance en la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, que contestaient les Réformés.
Alors que les *autos* du Moyen Age ne sont que des œuvres populaires, les *autos* de Juan del Encina, de Lope de Vega et de Calderón vont constituer l'âge d'or du théâtre espagnol ; le drame profane va d'ailleurs se développer en même temps, à tel point que le même sujet sera parfois utilisé par un auteur sous forme de drame et sous forme d'*auto*. C'est Juan del Encina (1469-1529), père du théâtre espagnol, qui commence à donner sa forme aux « églogues » dramatiques à caractère sacré. Lope de Vega écrivit sans doute plusieurs centaines d'*autos sacramentales ;* 42 sont parvenus jusqu'à nous. Mais les chefs-d'œuvre du genre sont dus à Calderón de la Barca : fournisseur des cathédrales de Tolède, de Séville, de Grenade, il a écrit vraisemblablement 80 *autos sacramentales,* dont 73 ont été conservés ; les plus célèbres sont : *le Grand Théâtre du monde, le Divin Orphée, la Première Fleur du Carmel, la Vigne du Seigneur.* Au Portugal, le plus ancien *auto* est dû à Gil Vicente.
Au XVIIIe s., on représente encore des *autos sacramentales,* mais le genre décline, et, en 1765, un édit royal les interdit sous prétexte que les jeux du théâtre sont peu compatibles avec la dignité de la religion. On a aujourd'hui reconstitué pour certaines circonstances les représentations d'*autos sacramentales,* comme à Elche les 14 et 15 août.

AUTOSCOPIE n. f. Psychol. Perception hallucinatoire où le malade voit sa propre image, comme dans un miroir.

AUTOSCOPIQUE adj. Psychol. Qui concerne l'autoscopie : *Une hallucination autoscopique.*

AUTOSÉROTHÉRAPIE n. f. Méthode thérapeutique peu usitée, qui consiste à recueillir du sang d'un malade, et, après exsudat spontané du sérum, à le lui réinjecter, à doses progressives, par voie sous-cutanée, réalisant ainsi une thérapeutique de choc.

AUTOSITAIRE adj. Se dit d'un monstre double, dont les deux constituants sont sensiblement égaux comme développement et capables de vivre d'une vie indépendante.

AUTOSITE n. m. (gr. *autositos,* qui se nourrit lui-même). Monstre capable de vivre d'une vie indépendante, dans la classification de Geoffroy Saint-Hilaire, par opposition à *parasite.*

AUTOSOME n. m. Biol. Chromosome quelconque, à l'exclusion du chromosome sexuel, ou allosome*. (Par exemple, les cellules du soma de la drosophile renferment 6 autosomes et 2 allosomes. S'oppose à *chromosome sexuel, allosome, hétéro-chromosome.*)

AUTOSTABILITÉ n. f. Qualité de ce qui est autostable : *L'autostabilité d'un avion réduit sa maniabilité, mais accroît les facilités de pilotage.*

AUTOSTABLE adj. Se dit d'un avion tendant à revenir à sa position d'équilibre, quand il en est écarté par une turbulence. ‖ *Profil autostable,* profil d'aile, généralement à double courbure, conférant à l'aile une bonne stabilité en tangage, qui permet de réaliser des ailes volantes et des avions sans queue.

AUTOSTÉRILE adj. Se dit des plantes qui sont stériles avec leur propre pollen (pommier : belle-de-boskoop ; prunier : reine-claude).

AUTO-STOP ou **AUTOSTOP** n. m. Procédé consistant, pour un piéton, à arrêter un automobiliste sur la route et à lui demander de le transporter à titre gracieux.

AUTOSTOPPEUR, EUSE adj. et n. Qui pratique l'auto-stop.

AUTOSTRADE n. f. (ital. *autostrada*). Syn. de AUTOROUTE.

AUTOSUGGESTION n. f. Psychol. Influence d'une idée persistante sur notre conduite : *La haine peut mener au crime par autosuggestion.* (→ Biblio.)

AUTOSYNDÈSE n. f. Biol. Chez un hybride dont l'un des parents au moins est polyploïde, appariage, lors de la synapse, de chromosomes homologues provenant de la même espèce polyploïde.

AUTO-TAXI n. m. Voiture de place automobile à taximètre. (On dit surtout TAXI.)

AUTOTÉLIE n. f. Philos. Qualité de l'être qui peut déterminer lui-même la fin de ses actions.

AUTOTÉLIQUE adj. Philos. Qui trouve en soi-même sa fin.

AUTOTEST n. m. Psychol. Test présenté de telle sorte que le sujet puisse le faire seul et en mesurer seul les résultats.
— ENCYCL. L'*autotest* est généralement conçu comme un questionnaire, dont les réponses par « oui » ou « non » sont étalonnées en points négatifs ou positifs ; il suffit, à la fin, d'additionner ces points. Plus ou moins sérieux et scientifique, l'autotest, très en faveur de nos jours, n'est souvent qu'un jeu proposé par des journaux à leurs lecteurs.

AUTOTÉTRAPLOÏDIE n. f. Biol. Tétraploïdie résultant du doublement du patrimoine chromosomique diploïde d'un même individu.

AUTOTOMIE n. f. Zool. Amputation spontanée et réflexe d'appendices ou de membres.
— ENCYCL. L'*autotomie* s'observe chez des animaux variés : échinodermes (ophiures), reptiles (lézards), et surtout arthropodes (crustacés, myriapodes, arachnides, insectes). Si on saisit un lézard par sa longue queue, elle se brise, et le lézard disparaît. Une sauterelle prise par une de ses grandes pattes la détache tout entière. Chez quelques rongeurs (lérot, *Apodemus*), le revêtement cutané de la queue subit l'autotomie et se détache à la moindre traction. Ce réflexe, déterminé par une brusque pression qui agit sur les récepteurs tégumentaires, constitue un moyen de défense. La rupture résulte d'une contraction musculaire rapide, qui casse l'appendice en une zone de moindre résistance. L'autotomie est préparée dans la structure, qui présente des plans d'autotomie ; un peu en avant de chaque plan, l'artère est pourvue d'un sphincter et la veine porte une constriction ; aucune hémorragie n'aura lieu. L'autotomie peut être suivie de la régénération de la partie éliminée. Chez beaucoup d'espèces, l'autotomie ne se produit qu'une fois pour un organe donné, la régénération en détruisant le mécanisme.

AUTOTRANSFORMATEUR n. m. Electr. Transformateur électrique dans lequel les enroulements primaire et secondaire ne sont pas séparés et ont des parties communes. (L'autotransformateur peut n'avoir qu'un seul enroulement, sur lequel on utilise des prises pour obtenir une partie seulement de la tension d'alimentation.)

AUTOTRANSFORMATION n. f. En algèbre, transformation ou application d'un domaine à l'intérieur de lui-même ou sur lui-même.

AUTOTRANSFUSION n. f. Anesth. Technique consistant à modifier la répartition de la masse sanguine circulante de l'organisme, en vue de résultats identiques à ceux que l'on obtient par apport de sang étranger et sans en avoir les inconvénients. (V. TRANSFUSION.)
— ENCYCL. Une technique ancienne (Goiffier) réalisait l'*autotransfusion* par compression méthodique des quatre membres, de l'extrémité vers la racine. Une technique récente d'anesthésiologie la réalise au cours de l'*hypotension* contrôlée*, par surélévation des membres inférieurs et au besoin par mise en position déclive.

AUTOTREMPANT adj. m. Se dit d'un alliage dont la trempe se produit par un refroidissement normal à l'air libre.

AUTOTROPHE adj. et n. m. Se dit des plantes qui se nourrissent par elles-mêmes : *Les plantes chlorophylliennes sont autotrophes.* (Contr. HÉTÉROTROPHE.)
— ENCYCL. Les *autotrophes,* tous végétaux, sont des êtres qui peuvent se procurer dans le monde minéral (air, eau courante, roches) tous les aliments indispensables à leur vie, à leur croissance et à leur reproduction, et développer l'énergie chimique nécessaire pour transformer de tels aliments (eau, gaz carbonique, sels minéraux), qui sont incombustibles et de faible complexité moléculaire, en leur propre substance organique, qui est à la fois hautement combustible et de grande complexité moléculaire. Pratiquement, c'est l'utilisation du *gaz carbonique* comme unique source de carbone qui définit les autotrophes. On divise ceux-ci en deux groupes très inégaux : 1° les *phototrophes* (toutes les plantes vertes et quelques bactéries, c'est-à-dire presque toutes les espèces végétales), qui utilisent la *lumière* comme source de l'énergie nécessaire à leurs synthèses biochimiques. C'est leur *chlorophylle* qui arrête les rayons lumineux et emploie leur énergie à la construction moléculaire des substances organiques ; 2° les *chimiotrophes* (quelques bactéries), qui n'ont pas de chlorophylle, mais provoquent dans le milieu qui les entoure immédiatement des *réactions exothermiques* dont ils peuvent exploiter l'énergie (bactéries de la nitrification, bactéries du soufre, du fer, du manganèse, de l'hydrogène, etc.).
On peut assurer qu'un végétal est autotrophe lorsqu'on réussit sa culture sur un milieu purement minéral (v. AQUICULTURE), mais, dans la nature, bien des plantes vertes parviennent à se développer dans des milieux dont la teneur en certains éléments (azote, par exemple) est insuffisante, en recourant soit à la symbiose* (légumineuses), soit au carnivorisme* (droséra). Dans d'autres familles (orchidacées), c'est la reproduction qui exige la présence de symbiotes. L'autotrophie absolue est donc moins fréquente qu'on ne le croit.

AUTOTROPHIE n. f. Biol. Mode de nutrition des plantes autotrophes. (Le mode principal d'autotrophie est la photosynthèse*.)

Auto-Union, société industrielle allemande fondée en 1932 à Chemnitz (auj. Karl-Marx-Stadt), lors d'un regroupement d'activités concernant trois fabriques de moteurs : Audi-werken AG., Horchwerken AG. et Zschopauer Motoren-Werke, J. S. Rasmussen AG. (D. K. W., Das Kleine Wunder). Peu de temps après, les ateliers de construction d'automobiles Wanderer sont agrégés au nouveau groupe par contrat d'achat. L'année même de sa fondation, la société lance, sous la marque « D. K. W. », la première voiture dite à « traction avant » construite en grande série. En quelques années, la société Auto-Union-D. K. W. accède au premier rang des constructeurs de motocyclettes du monde, avec un million de machines construites en 1940. En 1945, l'ensemble des installations industrielles de la société, qui emploie à cette époque plus de 35 000 ouvriers, est entièrement détruit ou transféré en Union soviétique. En 1949, la société Auto-Union se reforme sous le même nom à Ingolstadt, et fonde l'année suivante une nouvelle usine à Düsseldorf. En 1958, Daimler Benz de Stuttgart-Untertürckheim a racheté 85 p. 100

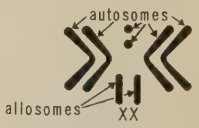

XX: allosomes de la femelle
(la femelle est ici homogamétique)

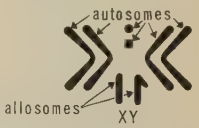

XY: allosomes du mâle
(le mâle est ici hétérogamétique)

autosome

des actions d'Auto-Union de Düsseldorf, qui depuis se consacre uniquement à la construction d'automobiles.

AUTOUR n. m. (bas lat. *auceptor;* altération de *accipiter,* épervier). Grand rapace diurne, gris ou brun à dessous clair, souvent rayé transversalement, aux ailes arrondies, à la queue assez longue.

— Encycl. On trouve dans tout l'hémisphère Nord, notamment en France, l'*autour ordinaire,* ou *autour des palombes;* cette espèce est utilisée en Orient comme oiseau de chasse, de préférence aux faucons. Les autours forment, avec les éperviers, le genre *accipiter* (famille des falconidés). L'autour est très prisé en fauconnerie pour sa force et son courage. Difficile à dresser, il s'attache plus que les faucons à son maître.

autour sur le poing

AUTOUR adv. Aux environs, de tous les côtés : *Une dalle dans le bas, et des chaînes autour enfermant un jardinet* (Flaubert).

— ***Tout autour*** loc. adv. Partout autour, de tous côtés : *L'éclipse de Soleil est annulaire lorsque le Soleil, masqué par la Lune, la déborde tout autour, sous la forme d'un cercle lumineux* (Arago).

— Loc. div. *Il ne faut pas confondre « autour » avec « alentour »,* se dit plaisamment pour faire entendre à quelqu'un qu'il se trompe, qu'il assimile deux choses très différentes.

AUTOUR DE loc. prép. (de *au* et *tour*). Marque la situation de ce qui environne quelqu'un ou quelque chose, ou le mouvement de ce qui en fait le tour : *La terre tourne autour du soleil.* || Aux environs de : *Une famille industrielle de Pennsylvanie dont la fortune s'était faite autour des années 80* (J. Romains).

— Loc. div. *Tourner autour du pot,* v. tourner.

AUTOURSERIE n. f. Art d'élever et de dresser les autours pour la chasse. (On appelait l'autourserie chasse de *bas vol,* pour la distinguer de la fauconnerie, ou chasse de *haut vol,* parce que les autours et les éperviers qu'on y employait ordinairement ont un vol moins élevé que celui des faucons.)

AUTOURSIER n. m. Eleveur, dresseur d'autours et autres oiseaux de proie.

AUTOVACCIN n. m. Vaccin obtenu par la culture du microbe même qui a déterminé l'infection en évolution. (Ce vaccin, atténué par chauffage discontinu, est ensuite injecté sous la peau du malade auquel on a emprunté le pus. Le procédé d'*autovaccination* a été surtout utilisé pour combattre les infections à staphylocoques, la furonculose notamment.)

AUTOVACCINATION n. f. Vaccination par un autovaccin. || Vaccination spontanée sans intervention extérieure.

AUTOVIREUR adj. Se dit des papiers* photographiques à noircissement direct, dont la couche sensible contient également les sels nécessaires au virage : *Les papiers autovireurs se traitent généralement par simple passage dans un bain d'hyposulfite de sodium* (*fixage*).

AUTRICHE
paysage du Vorarlberg
à 2 475 m

AUTRAN (Joseph), poète français (Marseille 1813 - *id.* 1877). Il débuta par un poème : *la Mer* (1835), et remporta un très grand succès à l'Odéon avec *la Fille d'Eschyle,* étude antique en cinq actes (1848). On lui doit encore : *Laboureurs et Soldats* (1854), *le Cyclope,* drame en vers, d'après Euripide (1863), *les Paroles de Salomon,* poésies bibliques (1869). [Acad. fr., 1868.]

AUTRANELLA n. m. Arbre de l'Afrique équatoriale. (Famille des sapotacées.)

— Encycl. *Autranella Congolensis* fournit le bois du commerce connu sous les noms de *mukulungu,* ou *kungulu* (Congo), ou *élang* (Cameroun). C'est un bois rougeâtre très dur, à grain très fin, employé en menuiserie, placage, carrosserie, constructions navales, et comme antiacide.

AUTRANS, comm. de l'Isère (arrond. de Grenoble), dans le N. du Vercors ; 1 359 hab. (426 aggl.). Station touristique et centre de sports d'hiver.

AUTRE adj. indéf. (lat. *alter*). Distinct, différent : *On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain.* || Indique parfois non seulement qu'il y a différence, mais supériorité : *Richelieu était un bien autre homme que Mazarin.*

— Loc. div. *Nous autres, Vous autres,* emploi familier par lequel on oppose, expressément ou de façon tacite, un groupe de personnes à un autre : *Nous autres, nous ne sommes pas de cet avis. Arrivez donc, vous autres!* || *Autre part,* dans un autre endroit ; ailleurs. || *D'autre part,* d'un autre côté, d'un autre point de vue. || *L'autre jour,* un de ces jours derniers. || *Un autre jour, une autre fois,* plus tard. || *L'autre vie,* vie de l'âme après sa séparation d'avec le corps.

◆ Pron. indéf. (précédé en général de l'article ou d'un déterminatif). S'emploie avec ellipse du substantif déjà exprimé dans le premier membre de la phrase : *La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie à rendre l'autre misérable* (La Bruyère). || S'emploie fréquemment par opposition avec *l'un, l'une, les uns, les unes,* et quelquefois avec un substantif qui en tient la place : *Ce qui est utile pour l'un ne l'est pas pour l'autre* (Gautier). || *Les autres,* autrui, le prochain. || *L'un l'autre, les uns les autres,* réciproquement : *Les victoires et les défaites s'effacent les unes les autres.* || *L'un dans l'autre, l'un portant l'autre,* en compensant l'un avec l'autre. || *Prendre l'un pour l'autre,* se méprendre sur les personnes ou les choses.

— Loc. div. *De temps à autre,* parfois, par intervalles. || *De part et d'autre,* des deux côtés, chez l'un comme chez l'autre. || *Un jour ou l'autre,* à une époque indéterminée, tout à fait incertaine. || *Fam. Comme dit l'autre, Comme dit cet autre,* pour désigner l'auteur supposé à qui nous devons les proverbes et les dictons populaires : *Il faut, comme dit l'autre, souffrir ce qu'on ne peut éviter.* || *Prendre quelqu'un pour un autre,* se méprendre sur son caractère, ou ses sentiments. || *Il n'en fait pas* (ou *jamais*) *d'autres,* se dit d'un homme qui vient de faire quelque sottise ou de commettre quelque étourderie, pour laisser entendre qu'il lui arrive souvent d'en faire de pareilles. || *Nous en verrons bien d'autres,* des choses plus extraordinaires ou plus pénibles. || *Il en sait bien d'autres,* des tours plus étonnants encore. || *L'un vaut l'autre,* il n'y a pas à choisir. (Se prend le plus souvent en mauvaise part.) || *Qui voit l'un voit l'autre,* il n'y a pas de différence de l'un à l'autre ; ils ont les mêmes qualités, les mêmes défauts, le même caractère, les mêmes traits. || *C'est tout l'un ou tout l'autre,* il n'y a point de milieu, il faut prendre tel parti ou tel autre.

— Hist. *L'autre,* au Moyen Age et plus tard, le diable. || Sous la Restauration, nom sous lequel les anciens soldats désignaient souvent Napoléon Ier. (*L'autre* signifiait « l'autre souverain », le véritable, le seul.)

— ***A d'autres!*** interj. *Fam.* Allez raconter cela à d'autres, je n'y crois pas.

— Rem. Lorsque le mot *autre,* ou *autrement,* amène après lui la conjonction *que* suivie d'un verbe, ce verbe doit être précédé de *ne* si la proposition principale à laquelle appartient *autre,* ou *autrement,* est affirmative : *Je l'ai trouvé tout autre qu'il n'était autrefois. Ne* n'apparaît pas si cette proposition est négative : *Il n'est pas autre qu'il paraît.*

— Encycl. Mor. *L'autre,* par opposition au *je,* joue un grand rôle dans la philosophie *existentialiste,* en particulier chez Jean-Paul Sartre. Dans ses analyses de *l'Etre et le Néant,* de même que dans ses romans et ses œuvres théâtrales, Sartre revient sans cesse sur le thème de *l'être-pour-autrui. L'autre* apparaît surtout comme un regard, qui trouble notre vision du monde et fait de nous un *objet.* Sartre étudie alors tous les rapports de l'*être-pour-soi* avec *l'autre.* Rapports de honte, d'amour, lutte de plusieurs libertés dont chacune cherche à posséder l'autre en tant que telle, enfin échec de toutes ces tentatives dont le but est absurde et contradictoire.

AUTREAU (Jacques), peintre et auteur dramatique français (Paris 1657 - *id.* 1745). Il se distingua d'abord comme portraitiste (portrait de *Fleury,* qui fut gravé), puis, âgé de plus de soixante ans, donna au théâtre quelques pièces qui eurent du succès (*le Port-à-l'Anglais*), et un opéra, *Platée,* dont Rameau écrivit la musique.

AUTREFOIS adv. Au temps passé : *Tu faisais des émeutes autrefois ; tu fais des majuscules maintenant* (Vallès).

AUTREMENT adv. D'une autre façon : *Il agit autrement qu'il ne parle.* || A un plus haut degré (indiquant un comparatif de supériorité) : *Sturel, dans cette minute, vit cette réunion autrement mesquine qu'il ne l'avait jugée d'abord* (Barrès). || Dans le cas contraire, sinon, sans quoi : *L'utilité sociale exige impérieusement que l'homme puisse transmettre à ses enfants ; autrement, il ne serait animé que d'une demi-ardeur pour le travail* (Thiers).

— Loc. div. *Fam. Pas autrement,* guère : *Mais s'il* [Dieu] *n'existait pas, ça ne l'étonnerait pas autrement* (F. Mauriac). || *Fam. Autrement plus,* beaucoup plus (renforcement d'un comparatif) : *C'est autrement plus beau que ce que nous avons pu voir jusqu'ici.*

— Rem. V. la remarque du mot autre.

— Allus. hist. ***Je ne puis autrement,*** paroles prononcées par Luther refusant de se rétracter devant la diète de Worms, le 18 avril 1521 : « Je ne puis autrement ! Que Dieu me soit en aide ! » L'authenticité en a été contestée.

AUTREY, comm. des Vosges (arrond. d'Epinal), au pied des Vosges; 263 hab. (165 aggl.). Eglise avec chœur et transept gothiques (XVIe s.) et nef du XVIIIe s.

AUTREY-LÈS-GRAY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône (arrond. de Vesoul), au N.-O. de Gray, aux confins de la haute Bourgogne ; 584 hab. (512 aggl.). Eglise des XIIe et XIIIe s., restaurée.

AUTRICHE, en allem. **Österreich,** Etat d'Europe centrale, entre l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Yougoslavie, l'Italie et la Suisse; 83 850 km²; 9 428 000 hab. Capit. *Vienne.* V. princ. *Graz, Linz, Salzbourg, Innsbruck.* L'Autriche forme une confédération de huit provinces : Basse-Autriche, Haute-Autriche, Burgenland, Carinthie, Salzbourg, Styrie, Tyrol et Vorarlberg. Née du traité de Versailles, l'Autriche actuelle s'allonge sur plus de 500 km de l'O. à l'E., formant un territoire qui est très étroit vers l'O. (entre 30 et 80 km), mais qui s'épanouit à l'E., sur l'extrémité des Alpes et à l'entrée des grandes plaines de l'Europe.

GÉOGRAPHIE

Géographie physique.

Relief. L'Autriche est un pays essentiellement alpin : les Alpes couvrent 70,5 p. 100 de la superficie totale de l'Etat, dont le reste est partagé entre les plateaux, les collines et les plaines entourant le Danube et l'extrémité de la plaine pannonique.

● Les *Alpes* sont orientées E.-O. ; on y distingue une série de chaînes parallèles.

a) Au N. se succèdent les massifs des *Préalpes* calcaires, formés presque exclusivement de roches sédimentaires où dominent des calcaires dolomitiques. A l'extrémité occidentale du pays, le *Vorarlberg* est tourné vers la Suisse et l'Allemagne du Sud, et drainé par des cours d'eau tributaires du Rhin, dont le principal est l'Ill. La rive droite du Rhin est une large plaine alluviale qui se termine, au N., sur le lac de Constance. Les plus hauts sommets du Vorarlberg sont au S. de la vallée de l'Ill, dans les massifs du Rhätikon (Scesaplana, 2 967 m) et du Ferwall (Kuchenspitze, 3 170 m), qui se rattachent aux Alpes des Grisons. Le Vorarlberg n'est relié au reste de l'Autriche que par le col de l'Arlberg.

Les *Préalpes de Bavière* s'étendent du Vorarlberg à la percée de l'Inn, à Kufstein. Elles culminent, à la frontière allemande, dans le massif des Wettersteingebirge (Zugspitze, 2 970 m). Ces montagnes sont ouvertes par la vallée du Lech, et les cols en sont aisément praticables : Fernpass (1 210 m), Seefeldpass (1 185 m) et Achenpass (941 m). Les *Préalpes de Salzbourg* sont situées entre la percée de l'Inn, à l'O., et celle de l'Enns, à l'E. Les montagnes y sont particulièrement massives et sauvages. Les phénomènes karstiques prennent une ampleur considérable, surtout dans le Steinernes Meer, les Totes Gebirge et le massif du Dachstein. L'altitude (Hochkönig, 2 938 m, Dachstein, 2 996 m) et la configuration du terrain ont entraîné la formation de glaciers de plateau étendus. Les Préalpes de Salzbourg sont coupées en deux parties par la vallée de la Salzach. Le sous-sol de la partie orientale, riche en sel, a donné son nom à la région : c'est le Salzkammergut, célèbre par la beauté de ses nombreux lacs, d'origine glaciaire.

A l'E. de la percée de l'Enns commencent les *Préalpes d'Autriche* proprement dites, qui

Phot. Rödle, Böhringer.

Phot. Almasy, Photothèque de Vienne.

derricks et vignobles à Zistersdorf, centre pétrolier de l'Autriche

Alpes autrichiennes

AUTRICHE

abbaye de Steyr

s'abaissent lentement vers l'E. pour finir au-dessus de Vienne, dans le massif du Wienerwald.

b) Une série de vallées longitudinales sépare ces massifs préalpins des massifs centraux cristallins. Elles sont particulièrement bien marquées dans la haute vallée de l'Enns et dans l'*Inntal*, vaste plaine alluviale qui ne dépasse pas 800 m d'altitude, comparable au Grésivaudan des Alpes françaises.

c) La chaîne centrale, cristalline, est plus haute et plus massive que les Préalpes calcaires, et renferme quelques-uns des glaciers les plus importants des Alpes. A l'O., l'Autriche ne possède que le versant N. de l'*Ötztal*. Ce massif culmine à la Wildspitze (3 774 m), au milieu d'un important système glaciaire. Le cœur du massif ne peut être atteint que par les vallées affluentes de l'Inn; celles-ci, en particulier l'Ötztal, présentent de multiples formes d'érosion glaciaire.

Les *Hautes Tauern* (Hohe Tauern) renferment les plus hauts sommets des Alpes orientales et de l'Autriche : Gross Glockner (3 798 m), Gross Venediger (3 674 m), Alpes du Zillertal (3 378 m). Elles sont formées de roches cristallines, comme le reste de la chaîne centrale, et renferment les plus beaux glaciers des Alpes orientales, en particulier le Pasterze (32 km²).

Entre les Tauern et les Préalpes calcaires du Nord, les Alpes de Kitzbühel, de même nature que le massif de l'Ötztal, sont moins élevées (2 470 m). Au-delà de la vallée de Gastein commencent les *Basses Tauern* (Niedere Tauern) [2 863 m au Hoch Gölling], entre Enns et Mur. Les *Alpes de Carinthie et de Styrie* sont peu élevées. Les sommets principaux sont situés à l'O. de Graz (Koralpe : 2 141 m). Vers l'E., on passe à une région de collines tertiaires sous lesquelles disparaissent les massifs cristallins.

d) Au S. des massifs centraux, la vallée de la Drave sépare ces massifs des Préalpes calcaires du Sud; elle s'élargit en une véritable plaine intérieure dans le bassin de Klagenfurt, rempli de sédiments tertiaires et couvert de moraines et de lacs.

e) L'Autriche ne possède des Préalpes du Sud que les Alpes du Gailtal (2 371 m) et les versants septentrionaux des Alpes Carniques (2 199 m) et des Karawanken (2 559 m), longues chaînes massives où les failles et le volcanisme ont eu plus d'influence que les plissements dans l'élaboration du relief.

● *L'Autriche danubienne.* Entre Passau, à l'O., et Bratislava, à l'E., le Danube traverse une série de plaines encadrées de collines et de plateaux. De Passau à Krems, le fleuve longe la retombée méridionale du massif de Bohême, pays de hautes collines dépassant souvent 1 000 m d'altitude. Au S. du Danube s'étend une large région de collines morainiques, entre lesquelles coule la Traun. A l'O., entre l'Inn et la Traun, s'élève le petit massif du Hausruck (800 m). Au-delà de Krems, le Danube coule dans la plaine de Tulln, et, en aval de Vienne, sur la bordure S. du Marchfeld. Au N. du Danube, les collines découpées dans les terrains tertiaires sont de moins en moins élevées vers l'E. Au S., les Alpes se rapprochent du Danube, et leur extrémité orientale le domine au-dessus de Vienne.

● *Le Burgenland.* L'Autriche possède, avec la plaine du Burgenland, un petit morceau de la grande plaine hongroise. La partie la plus basse est occupée par un lac marécageux, le lac de Neusiedl ou Fertö.

CLIMAT. Le climat de l'Autriche est de type continental, mais l'altitude et l'exposition jouent un rôle considérable, et sont responsables de nombreuses nuances climatiques. Les Préalpes du Nord sont très arrosées, avec un été maussade et un hiver très neigeux. Celles du Sud, également très humides, sont cependant moins froides. Le printemps y est plus précoce, les chutes de neige moins abondantes. Dans les hautes Alpes dominent des influences océaniques en même temps qu'une forte insolation qui profite beaucoup à la végétation. Les grandes vallées, en particulier celle de l'Inn, bénéficient du « fœhn », vent chaud et sec qui peut faire fondre brusquement la neige en hiver; mais le phénomène de l'inversion de température vaut à certains bassins des froids très vifs en hiver : on enregistre à Klagenfurt des minimums moyens de — 6,5 °C en janvier.

L'Autriche danubienne est exposée aux vents humides qui soufflent de l'O. et apportent la pluie. Mais, en bordure du Bassin pannonien, la sécheresse est plus marquée, les précipitations ne dépassent pas 550 mm par an; en revanche, les hivers sont doux, et deux mois seulement ont des températures moyennes inférieures à 0 °C.

Géographie humaine et économique.

POPULATION. La densité de la population est de 83 habitants au km², mais, si l'on ne tient pas compte de Vienne, elle n'est plus que de 62 habitants au km². Les densités les plus faibles sont, bien entendu, dans les Etats alpins (Tyrol : 36; Salzbourg, 46; Carinthie, 50); le Vorarlberg et la Styrie, relativement industrialisés, ont des densités sensiblement plus élevées (80 et 66). Les provinces extra-alpines sont particulièrement peuplées et les densités atteignent respectivement 66 et 91 habitants au km² pour la Basse- et la Haute-Autriche. Il faut enfin souligner l'importance des villes, dont les six plus grandes groupent 35 p. 100 de la population totale de l'Autriche.

ECONOMIE. Malgré l'extension des montagnes, les conditions géographiques de l'économie autrichienne ne sont pas mauvaises. La chaleur forte de l'été favorise la polyculture; l'extension des pâturages permet un élevage important.

Les possibilités industrielles sont grandes. Le sous-sol de l'Autriche renferme des ressources variées; si le charbon est rare, le lignite permet de couvrir 25 p. 100 des besoins de l'Autriche en combustible (Salzbourg, Graz, Wiener-Neustadt); à Zistersdorf (au N.-O. de Vienne), un important gisement de pétrole couvre les besoins du pays. Les ressources hydrauliques, qui sont loin d'être toutes équipées, représentent 80 p. 100 de la production d'électricité. Le fer est exploité à Eisenerz (vallée de la Mur). On trouve aussi du plomb et du zinc (Carinthie), du cuivre (Salzbourg), de la magnésite (Styrie et Carinthie). Les mines de graphite de Styrie sont parmi les plus importantes d'Europe. Les forêts enfin, qui couvrent 37 p. 100 du territoire, fournissent des bois de sciage et la matière première des papeteries.

Pourtant, à ces richesses naturelles ne correspond pas une situation économique très florissante. L'histoire de l'Autriche explique cet état de choses : avant la Première Guerre mondiale, la puissance économique de l'Empire austro-hongrois était fondée sur l'exploitation des régions extra-alpines. Les

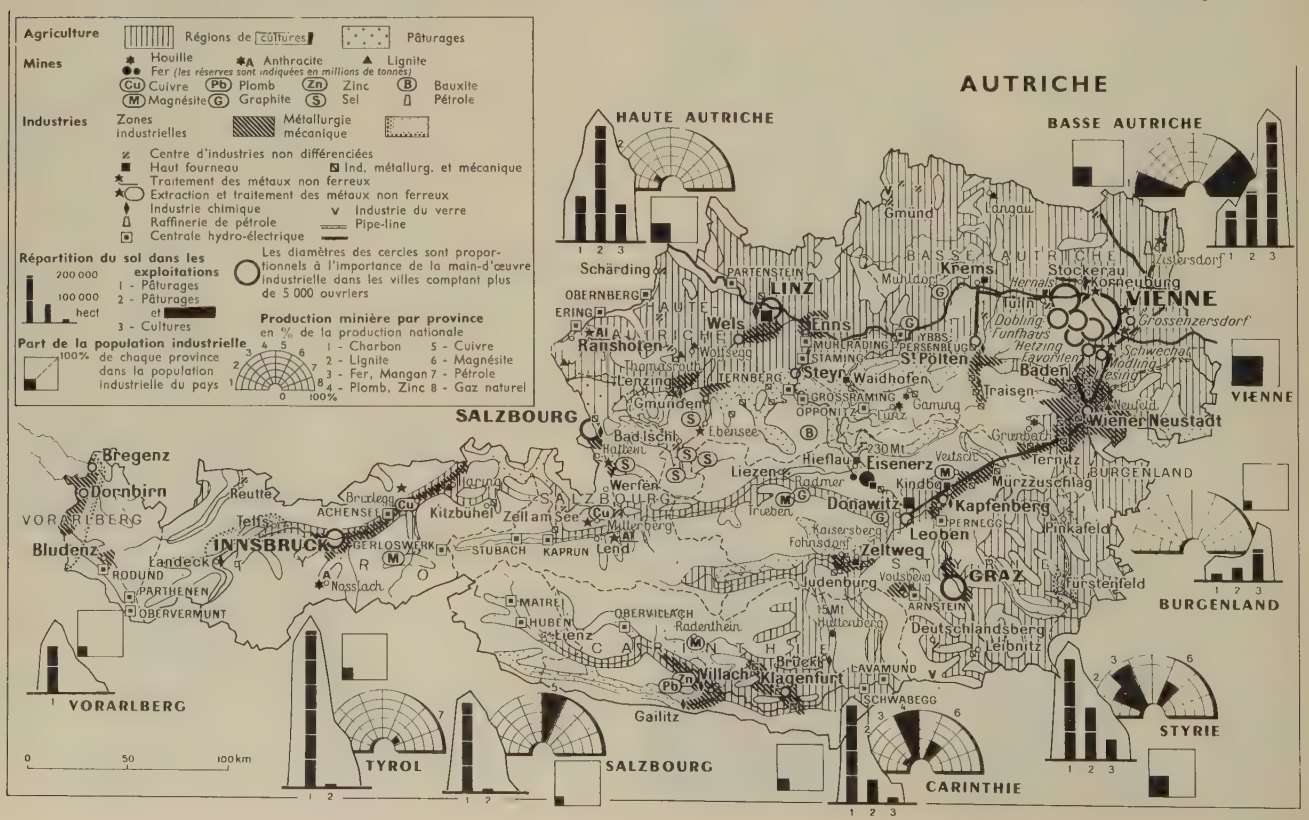
AUTRICHE
Agriculture
Régions de cultures
Pâturages
Mines
Houille
Anthracite
Lignite
Fer (les réserves sont indiquées en millions de tonnes)
Cuivre
Plomb
Zinc
Bauxite
Magnésite
Graphite
Sel
Pétrole
Industries
Zones industrielles
Métallurgie mécanique
Centre d'industries non différenciées
Haut fourneau
Ind. métallurg. et mécanique
Traitement des métaux non ferreux
Extraction et traitement des métaux non ferreux
Industrie chimique
Industrie du verre
Raffinerie de pétrole
Pipe-line
Centrale hydro-électrique
Répartition du sol dans les exploitations
1 - Pâturages
2 - Pâturages et
3 - Cultures
Les diamètres des cercles sont proportionnels à l'importance de la main-d'œuvre industrielle dans les villes comptant plus de 5 000 ouvriers
Part de la population industrielle de chaque province dans la population industrielle du pays
Production minière par province en % de la production nationale
1 - Charbon
2 - Lignite
3 - Fer, Manganèse
4 - Plomb, Zinc
5 - Cuivre
6 - Magnésite
7 - Pétrole
8 - Gaz naturel
HAUTE AUTRICHE
BASSE AUTRICHE
SALZBOURG
VORARLBERG
TYROL
SALZBOURG
CARINTHIE
STYRIE
BURGENLAND
VIENNE
LINZ
GRAZ
INNSBRUCK
Bregenz
Dornbirn
Bludenz
Feldkirch
Reutte
Telfs
Landeck
Kitzbühel
Zell am See
Lienz
Villach
Klagenfurt
Wels
Enns
Steyr
Ranshofen
Gmunden
Bad Ischl
Salzburg
Hallein
Werfen
St. Johann
Krems
Stockerau
Korneuburg
Tulln
Baden
St. Pölten
Wiener Neustadt
Traiskirchen
Eisenerz
Leoben
Kapfenberg
Mürzzuschlag
Donawitz
Zeltweg
Judenburg
Knittelfeld
Fürstenfeld
Deutschlandsberg
Leibnitz
Gailitz
Schwabegg
Lavamund
Bruck
Radenthein
Obervellach
Matrei
Hubenstein
Nassfeld
Parthenen
Rodund
Obervermunt
Ischgl
Kaprun
Stubach
Gerlos
Achensee
Brixlegg
Jenbach
Hall
Wattens
Innsbruck
Zell am Ziller
Mayrhofen
Kufstein
Saalfelden
Hallstatt
Bad Aussee
Schärding
Ried
Braunau
Obernberg
Ebensee
Gmunden
Traun
Linz
Steyr
Amstetten
Waidhofen
Scheibbs
Melk
Zwettl
Gmünd
Langau
Zistersdorf
Mistelbach
Hollabrunn
Korneuburg
Klosterneuburg
Grossenzersdorf
Schwechat
Mödling
Neusiedl
Eisenstadt
Oberpullendorf
Güssing
Jennersdorf
Mattersburg
Oberwart
Kindberg
Pernegg
Trieben
Radmer
Hieflau
Admont
Liezen
Irdning
Aussee
Mondsee
Attersee
Traunsee
Wolfgangsee
St. Wolfgang
Fuschl
Zell am See
Kaprun
Lend
Gastein
Badgastein
Hüttenberg
Eberstein
Völkermarkt
Bleiburg
Arnoldstein
Tarvis
Hermagor
Spittal
Millstatt
Feldkirchen
Wolfsberg
Judenburg
Murau
Neumarkt
Tamsweg
Radstadt
Schladming
Irdning
Bad Aussee
Hallstatt
Ischl
Mondsee
Attersee
Traunsee
Wolfgangsee

Alpes vivaient repliées sur elles-mêmes, et leur population émigrait vers les villes, où elle s'employait dans l'administration. En 1918, l'Autriche se trouva réduite à un territoire économiquement mal équipé, où les capitaux et la main-d'œuvre manquaient ; en revanche, elle héritait d'une capitale qui était organisée pour diriger un Empire de 56 millions d'habitants, et non un petit État de 7 millions d'âmes. Après une grave crise monétaire, l'Autriche se trouva sous la dépendance économique de l'Allemagne, situation qui aboutit à l'Anschluss de 1938. En 1945, les ruines de la guerre, l'occupation, les rivalités entre les occupants, les saisies des biens allemands par les Soviétiques, marquèrent d'une crise aiguë la résurrection de l'Autriche. Une situation plus prospère s'est toutefois établie aujourd'hui. (V. plus loin *Niveaux de vie et développement économique*.)

● *L'agriculture.* L'agriculture occupe 32 p. 100 de la population active autrichienne. Mais beaucoup de paysans doivent chercher un appoint de revenus dans des activités extra-agricoles.

La production agricole couvre 70 p. 100 des besoins de l'Autriche en produits du sol. La polyculture subsiste dans beaucoup de régions, et la spécialisation dans certaines productions, en particulier dans l'élevage, est moins fréquente qu'en Suisse. Toutefois, les labours ne couvrent pas plus de 10 p. 100 de la surface des terres cultivables dans le Vorarlberg, le Tyrol et la province de Salzbourg. L'élevage est pratiqué dans toute la montagne (Tyrol, Vorarlberg, Salzbourg), mais aussi dans les plaines de Basse- et de Haute-Autriche. La production est axée sur le lait et les produits dérivés.

Le fait que beaucoup de paysans soient en même temps artisans ou ouvriers a pour conséquence la négligence de certaines cultures et explique l'extension croissante des prairies au détriment des labours.

● *L'industrie.* L'industrie occupe 40 p. 100 de la population active. La première place revient à l'industrie lourde, qui occupe 20 p. 100 de la main-d'œuvre industrielle. Les mines, dispersées sur tout le territoire, emploient environ 30 000 ouvriers, l'exploitation des forêts, un chiffre à peine inférieur. Les ressources en bois ont déterminé la naissance d'une industrie importante de la cellulose et de la papeterie.

La métallurgie lourde joue un rôle considérable : la sidérurgie emploie 30 000 ouvriers et produit un million de tonnes d'acier ; les principaux centres se trouvent autour de Donawitz, tout le long du sillon Mur-Mürz. L'Autriche élabore l'aluminium à partir de minerai importé, en particulier à Lend (prov. de Salzbourg). La production de ciment est importante ; la plus grosse usine est à Kufstein (Tyrol). Enfin, l'industrie chimique a pris essor récemment à Linz.

L'histoire et le manque de capitaux expliquent la part réduite des industries de transformation, ce qui oppose l'Autriche à la Suisse où ces industries, fournissant des produits de haute valeur, sont le support de l'économie. Les industries textiles jouent cependant un rôle important : le coton est travaillé dans le Vorarlberg, la laine dans le Tyrol ; la confection est centrée sur les villes, en particulier Vienne. La métallurgie de transformation est concentrée dans quelques grosses usines ; les unes sont situées dans la vallée de la Mur (matériel de chemin de fer, camions, machines-outils), les autres à Vienne (construction mécanique et électromécanique), à Linz, à Steyer (automobiles et motocycles), à Wiener-Neustadt. Mais de très nombreuses petites usines sont aussi dispersées dans la montagne.

● Les autres activités économiques, correspondant au « secteur tertiaire », emploient 28 p. 100 de la population active. Mais les fonctionnaires l'emportent sur les personnes exerçant leur activité dans le commerce et les transports, conséquence, depuis 1918, du déclin relatif du pays sur le plan international. Le tourisme se développe cependant et suscite des efforts considérables. Mais on compte relativement peu de stations de luxe, et la clientèle est, en général, moins fortunée que celle qui fréquente les grandes stations suisses. L'équipement hôtelier est cependant très dense. Les touristes étrangers les plus nombreux sont les Allemands ; viennent ensuite les Italiens, les Anglais et les Français. Les sports d'hiver attirent plus la clientèle étrangère que la saison d'été. Les stations les plus fréquentées sont situées dans le Tyrol (Sankt Anton am Arlberg, Seefeld, les stations de l'Ötztal, Kitzbühel) et dans la province de Salzbourg (Zell am See, Hofgastein). Enfin des manifestations artistiques, dont la principale est le festival de Salzbourg, attirent des foules considérables.

La situation relativement médiocre de l'économie autrichienne se reflète dans le déséquilibre géographique de ses activités. La presque totalité de l'activité économique du pays se cantonne dans le N.-E., dans une région excentrique, ce qui se marque, en particulier, par l'hypertrophie de Vienne. Le commerce extérieur est également déséquilibré : l'Autriche exporte des matières premières (bois, minerai de fer, magnésite) et relativement peu de produits élaborés (pâte à papier, engrais chimiques) ; les exportations n'ont qu'une valeur assez faible et ne compensent pas les importations indispensables de produits coûteux. (→ Biblio.)

Niveaux de vie et développement économique.

En Autriche, le revenu moyen annuel par habitant (370 dollars) n'atteint exactement que la moitié de celui de la population française ; cependant, le niveau de vie de la population autrichienne s'est nettement amélioré depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et aussi par rapport aux années 1935-1939.

Au lendemain de la défaite allemande de 1945, le marché intérieur autrichien a été caractérisé par une pénurie de marchandises due à la destruction des stocks et des moyens de production, ainsi qu'aux difficultés de transport. Le revenu national autrichien disponible pour la consommation et les investissements s'était réduit à la moitié, voire au tiers de son niveau d'avant guerre. La disette de produits alimentaires était générale. L'agriculture, appauvrie par les hostilités, n'assurait en 1946 que 40 p. 100 des besoins alimentaires de l'Autriche, alors qu'elle en couvrait, avant l'Anschluss, 75 p. 100. Le commerce extérieur était fortement réduit, l'Autriche n'étant en mesure ni d'exporter (en raison du très bas niveau auquel était tombée sa production), ni d'importer (faute de devises et d'un taux de change convenable). Au début de 1947, les prix intérieurs autrichiens étaient de 60 p. 100 inférieurs aux prix mondiaux. Cet écart entraîna la limitation des importations, même de celles des produits essentiels (denrées alimentaires, charbon), et le développement du marché noir. Enfin, alors que pendant l'Anschluss les prix avaient été contenus d'une manière extrêmement efficace, il semblait difficile, en l'absence de moyens de coercition, de maintenir les prix à un niveau très bas. L'inflation était déclenchée ; elle ne fut jugulée qu'avec l'aide américaine. Grâce à cette dernière et à une réforme monétaire appliquée à la fin de 1947, l'économie opéra un vigoureux redressement de 1947 à 1951, stimulé il est vrai par une forte pression inflationniste. Durant cette période, la production industrielle tripla, la production et le volume des exportations doublèrent, le rendement de l'agriculture atteignit les neuf dixièmes de son chiffre d'avant guerre ; le revenu national disponible pour les investissements et la consommation passa de 91 p. 100 en 1948, à 134 p. 100 en 1951 de la valeur de 1937. L'amélioration des récoltes et le développement des importations permirent de supprimer, en 1949, le rationnement des produits alimentaires de base, ou, du moins, de l'assouplir. Le marché noir déclina, et le pourcentage des dépenses alimentaires diminua dans les budgets familiaux, en raison d'un retour à l'abondance et d'une amélioration qualitative. En même temps, avec la suppression du rationnement des produits textiles et des chaussures, le volume des ventes s'accrut de 59 p. 100 pour les textiles, de 52 p. 100 pour les chaussures, et de 52 p. 100 également pour les meubles et les articles de ménage. Cependant, l'économie autrichienne restait soumise à des pressions inflationnistes qui déterminèrent un déficit chronique de la balance des paiements. La demande intérieure, appuyée par l'abondance de moyens monétaires, exerçait une forte et durable pression sur les importations. Par ailleurs, le marché national offrait aux producteurs des débouchés suffisants pour les détourner d'exportations hasardeuses et compliquées. Pendant toute cette période (1948-1951), le déficit de la balance des paiements fut couvert par l'aide américaine. Sa réduction massive lors de la dernière année du plan Marshall, ainsi que les signes d'une stabilisation économique mondiale, entraînèrent à la fin de 1951 une révision de la politique économique. Ainsi débuta, en 1952, par une stabilisation monétaire couronnée de succès, la troisième phase d'évolution de l'économie autrichienne. Au terme de sept années d'inflation, une politique fondée sur le resserrement du crédit, le relèvement du taux d'escompte (de 3,5 p. 100 à 6 p. 100) et l'application de mesures budgétaires rigoureuses parvinrent non seulement à freiner l'inflation, mais aussi à provoquer un recul des prix. Les déficits de la balance des paiements furent éliminés. Le gouvernement autrichien chercha alors à créer les conditions propres à faciliter l'expansion économique. Il devait y réussir. Dix années après la fin de la guerre, la production industrielle était deux fois plus forte que celle de 1937 ; la productivité s'améliorait de 20 p. 100 et l'effectif global des travailleurs s'accrut de plus de 600 000 (45 p. 100). L'agriculture couvre 85 p. 100 des besoins alimentaires du pays, en dépit d'une diminution de la main-d'œuvre rurale et d'une légère réduction de la surface exploitée. Le volume des exportations s'est accru de 80 p. 100 et le tourisme, attirant un afflux de devises non négligeables, s'est développé à un tel point que l'Autriche concurrence aujourd'hui la Suisse. Grâce à cette expansion continue de l'économie autrichienne, le niveau de vie de la population s'est relevé notablement, et le rationnement disparaissait définitivement en 1953. La population consacra une part accrue de ses ressources aux voyages, à l'achat d'automobiles, d'appareils photographiques et d'appareils ménagers. En définitive, la consommation, en 1955, dépassait de 25 p. 100 celle de 1937. Sur le plan de l'équipement en « biens de confort », l'Autriche dépasse de 5 p. 100 la France pour un revenu par habitant deux fois moindre. Enfin, le recours, à nouveau très large, à l'enseignement populaire et à la pratique des sports montre que le salarié retrouve une relative liberté d'esprit quand le chômage ne menace pas sa profession. D'ailleurs la législation sociale est particulièrement développée.

Malgré cette amélioration constante, le niveau de vie autrichien reste précaire et vulnérable. Deux goulets d'étranglement subsistent en effet. L'un est dû à l'insuffisance des ressources en matières premières de base, l'autre au manque d'extension du marché financier, qui devrait s'élargir pour pouvoir assurer les progrès nécessaires à l'équipement industriel indispensable à un pays dont les exportations demeurent la base de l'économie.

Vienne : le Graben

vallée d'Heiligenblut

Phot. Almasy, Le Prohon.

Léopold Ier, par Lepautre
Bibl. nat.

Maximilien Ier
école allemande, XVe s.

Ferdinand II, par Pourbus
musée du Prado, Madrid.

impératrice Marie-Thérèse
école autrichienne, XVIIIe s.
musée de Vienne

HISTOIRE

Les territoires composant l'Autriche sont habités depuis l'époque préhistorique (civilisation de « Hallstatt »). Avant même le début de l'ère chrétienne, ils sont occupés par Rome, qui crée, au S. du Danube, les trois provinces de Rhétie, Norique et Pannonie, où les camps des légions romaines, pivots du *limes*, donnent naissance aux villes qui sont, encore aujourd'hui, les plus importantes du pays : Vindobona (Vienne), Colonia Hadriana (Salzbourg), Lentia (Lenz), Claudia (Klagenfurt).

La marche d'Autriche.

Ravagés par les invasions barbares, ces territoires, à la limite desquels l'évêché de Salzbourg est fondé dès 739, ne retrouvent la paix qu'après la destruction de l'empire des Avars et la constitution par Charlemagne, en 803, de l'Ostmark (ou marche de l'Est), chargée, à la frontière orientale de la Bavière, d'assurer la couverture militaire de l'Empire carolingien. Cette décision peut être considérée comme l'acte de naissance de l'Autriche. Pourtant, ce n'est qu'en 996 qu'apparaît, pour la première fois, cette expression, « Ostarricht » (Österreich = Autriche), dans un document signé par l'empereur Otton III. Entre-temps, cette marche avait été submergée, au Xe s., par l'invasion hongroise, qui déferla jusqu'à l'Enns ; la victoire d'Otton le Grand au Lechfeld, en 955, avait permis de la reconstituer, puis de l'attribuer, en 976, à la maison de Babenberg, qui la conserva à titre héréditaire pendant trois siècles.

L'Autriche médiévale.

● Les *Babenberg* étendent l'Autriche jusqu'à la Leitha. En 1156, Henri Jasomirgott, qui a transféré sa capitale de Pochlarn à Vienne, obtient de Frédéric Ier Barberousse la transformation de la marche en duché héréditaire. La famille hérite, en 1192, de la Styrie (duché depuis 1180), puis d'une partie de la Carniole; contrôlant à la fois les cols de Styrie et le Danube, les domaines des Babenberg s'enrichissent par le commerce avec l'Italie et l'Orient.
Le dernier des Babenberg, Frédéric le Belliqueux, entre en conflit avec l'empereur Frédéric II ; mis au ban de l'Empire par la diète d'Augsbourg, en 1236, il est chassé, en 1237, de Vienne, qui est déclarée ville impériale ; ses biens sont confisqués. Pourtant, en 1239, il reconquiert sa capitale, aux abords de laquelle s'arrête l'invasion mongole de 1241. En 1246, il obtient même la promesse de l'érection de l'Autriche en royaume héréditaire et vassal de l'Empire, mais il est tué le 15 juin en combattant les Hongrois sur les bords de la Leitha. Après une courte période d'anarchie, l'Autriche, la Styrie, la Carinthie et la Carniole passent sous l'autorité d'Ottokar II, roi de Bohême, mais celui-ci est vaincu, en 1278, à la bataille du Marchfeld, par Rodolphe de Habsbourg, élevé à la dignité impériale en 1273.

● L'histoire de l'Autriche est désormais liée à celle des *Habsbourg**. Ceux-ci, quelles qu'aient été leurs divisions et leurs faiblesses, servis souvent par d'heureux concours de circonstances, ont pratiqué une habile politique matrimoniale et recueilli de profitables héritages : la Carinthie sous Albert II, en 1335, et le Tyrol sous Rodolphe IV, en 1364. En 1379, la famille se partage en deux branches : la branche Léopoldine (Styrie, Carniole, Carinthie et Tyrol), et la branche Albertine (l'Autriche proprement dite). En 1457, la seconde s'éteint par la mort de Ladislas le Posthume. Frédéric, chef de la ligne Léopoldine, après avoir été contraint de laisser à son frère Albert la Haute-Autriche érigée en archiduché, et à son cousin Sigismond de Tyrol une partie de la Basse-Autriche, réussit finalement à rassembler la majeure partie des territoires habsbourgeois. Son fils Maximilien en hérite, en 1493, en même temps que de la couronne impériale germanique restée dans la famille depuis l'élection d'Albert II (1438).

Les possessions autrichiennes.

Ce sont d'ailleurs ces possessions héréditaires (Haute- et Basse-Autriche; Styrie, Carniole et Tyrol unis dans le cadre du *Salzkammergut* ou domaine de la Chambre du sel ; domaines alsaciens) qui ont constitué la base essentielle de la puissance autrichienne, à la fois par leurs ressources économiques (sel, cuivre et même argent) et par les institutions que leur donna, pour les unifier, l'empereur Maximilien Ier, et dont les trois principales sont : le *Hofrat* ou Conseil aulique, à la fois cour de justice et Conseil d'Etat ; la *Hofkammer* ou Chambre aulique, organisme financier siégeant à Innsbruck ; la *Hofkanzlei* ou chancellerie. S'il échoue dans son essai d'unifier l'Empire en transformant ces institutions autrichiennes en institutions impériales, Maximilien Ier réussit cependant, grâce à elles, à fonder la puissance de la Maison d'Autriche. Celui-ci d'ailleurs, pour la renforcer, poursuit une inlassable politique familiale. En épousant Marie de Bourgogne, il avait acquis, dès 1477, la Franche-Comté et les Pays-Bas ; par l'union de son fils unique, Philippe le Beau, avec Jeanne la Folle, héritière d'Espagne, il jette les bases du futur et immense empire de Charles Quint ; enfin, par le double mariage, en 1515, de ses petits-enfants, Ferdinand et

Charles Quint, par Liefrinck
cabinet des Estampes, Anvers

Marie, avec les enfants du roi de Hongrie et de Bohême, Ladislas II Jagellon, il prépare l'héritage de ces deux royaumes sur lesquels Albert V avait déjà acquis des droits en épousant, en 1427, la fille de l'empereur Sigismond*. En 1526, la mort de Ladislas II, vaincu par les Turcs de Soliman à la bataille de Mohacs, assure les couronnes de Hongrie et de Bohême à Ferdinand, frère cadet de Charles Quint, sous réserve du maintien des institutions particulières de ces deux pays pour lesquels il ne s'agit que d'une union en la personne du souverain. Mais d'autre part, devenu empereur en 1519, Charles Quint a déjà abandonné à Ferdinand, en 1522, les domaines autrichiens. Autriche, Styrie, Carniole, Carinthie et Tyrol sont définitivement réunis sous la même autorité héréditaire, et les différenciations juridiques et administratives ne seront plus que des différenciations provinciales. L'Autriche s'identifie désormais aux possessions héréditaires de la Maison de Habsbourg, devenue aux yeux de l'Europe la « Maison d'Autriche », quels que soient ses autres domaines. Quant au titre impérial, devenu héréditaire de fait, il lui assure en outre, en dépit de sa vanité politique, un certain prestige international.

Problèmes autrichiens (XVIe-XVIIe s.).

● *La lutte contre l'islām.* La puissance de l'Autriche est aussi incontestablement accrue par son rôle de rempart de la chrétienté contre le péril ottoman. Dès 1529, Vienne est assiégée par les Turcs, et, pendant près de deux siècles, l'Autriche résistera aux nombreux assauts qu'elle aura à contenir. En 1664, une offensive ottomane est brisée à la bataille de Saint-Gotthart, sur la Raab, par des contingents européens réunis à l'appel de l'empereur Léopold Ier ; en 1683, une nouvelle attaque des Turcs contre Vienne est arrêtée aux abords de la ville, au Kahlenberg, grâce à l'intervention du roi de Pologne, Jean Sobieski. La contre-offensive autrichienne se développe alors : en 1686, Bude est occupée ; en 1697, la grande victoire du Prince Eugène au pont de Zenta, sur la Tisza, oblige les Turcs à signer le traité de Karlowitz, en 1699; ils cèdent aux Habsbourg toute la Hongrie, sauf le banat de Temesvar, et reconnaissent leur souveraineté sur la Transylvanie. La paix de Passarovitz (ou Pojarevats) de 1718 permet d'annexer, en outre, le banat de Temesvar, une partie de la Valachie, de la Bosnie et de la Serbie avec Belgrade. La lutte contre les Turcs, tout en apparaissant comme la défense et la propagation de la civilisation allemande dans le Sud-Est européen, a contribué à détourner l'Autriche du Saint Empire, où les guerres de Religion et la guerre de Trente Ans ont marqué son déclin.

● *La lutte contre la Réforme.* Dès le milieu du XVIe s., le luthéranisme s'implante assez fortement dans les Etats héréditaires. L'installation des jésuites à Vienne, dès 1551, permet d'étouffer rapidement l'hérésie (rôle de Canisius*). Cette œuvre est consolidée, au XVIIe s., par l'empereur Ferdinand II (1619-1637), ancien élève des jésuites d'Ingolstadt, qui veut être le champion de la Contre-Réforme. Maintenant très rigoureusement la foi catholique en Autriche, il écrase les Tchèques à la Montagne Blanche (1620), et leur impose, avec la destruction de leurs temples, la perte de leur relative autonomie. Mais, en Allemagne, la guerre de Trente Ans se solde par un échec très net, et son successeur, Ferdinand III (1637-1657), doit renoncer à restaurer, avec l'unité religieuse, la toute-puissance de l'empereur. (V. WESTPHALIE [*traités de*].) C'est toutefois dans ces luttes contre les infidèles et contre les hérétiques que se forge l'Etat autrichien, catholique et absolutiste, et que se crée dans les possessions héréditaires une conscience nationale autour de la dynastie.

● *La lutte contre la France.* La monarchie autrichienne, engagée à trois reprises contre la France de Louis XIV (guerres de Hollande*, de la ligue d'Augsbourg* et de la Succession* d'Espagne), obtient finalement quelques avantages territoriaux, d'ailleurs aux dépens de l'Espagne, lors de la signature du traité de Rastatt de 1714. En effet, en échange de la reconnaissance de Philippe d'Anjou comme roi d'Espagne, l'empereur Charles VI acquiert les Pays-Bas, le Milanais, Naples et la Sardaigne.

L'Etat autrichien (XVIIIe s.).

Au XVIIIe s., les Habsbourg développent, en même temps que leur autorité sur ces possessions extérieures, la notion d'Etat autrichien. Dès 1687, l'hérédité de la Maison d'Autriche en Hongrie est reconnue. La Disposition Léopoldine de 1703, puis la Pragmatique* Sanction de 1713, qui l'abroge, visent à assurer la succession des Etats habsbourgeois. Le dernier document proclame leur indivisibilité, mais provoquera, à partir de 1740, la crise de la Succession* d'Autriche.
Charles VI, qui l'a promulgué, renforce l'organisation financière des Etats habsbourgeois, s'efforce de stimuler leurs activités économiques (remise en valeur des terres incultes restituées par les Ottomans, développement des industries textiles et de la porcelaine dans la banlieue de Vienne) et de leur donner des débouchés maritimes : construction de la route du Semmering aboutissant à Trieste et à Fiume, déclarés ports francs ; constitution de la « Compagnie d'Orient pour le commerce » et surtout de la « Compagnie d'Ostende » (1721-1722).
Cette politique nouvelle échoue cependant, et les défaites subies lors des guerres de Pologne et d'Orient entraînent la perte de Naples, de la Sicile (1738) et du banat de Temesvar (1739), perte mal compensée par l'acquisition du duché de Parme. Enfin, à la mort de Charles VI, malgré la Pragmatique Sanction, les droits de sa fille Marie-Thérèse (1740-1780) à la succession d'Autriche sont contestés. Finalement, cette princesse, au prix de la reconnaissance des privilèges de la Hongrie (1741), réussit, malgré les guerres de la Succession* d'Autriche et de Sept* Ans, à s'assurer la totalité de l'héritage paternel à l'exception de Parme, cédé à Philippe Farnèse au traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, et de la Silésie, abandonnée définitivement à la Prusse au traité d'Hubertsburg de 1763.

Phot. Anderson-Giraudon.

Malgré ces difficultés, elle poursuit la réorganisation de ses Etats en concentrant à Vienne toutes les institutions gouvernementales et administratives créées par ses prédécesseurs. Son collaborateur, Haugwitz, par les réformes de 1749, crée un certain nombre d'institutions unitaires et centralisatrices : chancellerie d'Etat (affaires étrangères), Cour suprême d'appel, puis de justice, Commissariat de la Guerre, et, surtout, Directoire de l'Intérieur (affaires politiques et financières) présidé par Haugwitz lui-même. La rédaction d'un code unique et la préparation d'un cadastre viennent achever cette œuvre d'unification et de germanisation. Cette centralisation excessive des pouvoirs, suscitant de vifs mécontentements dans les « Etats », provoque, en 1761, une réorganisation administrative, dont l'auteur est un ancien ambassadeur, Kaunitz. Il superpose à tous les organismes précédemment créés un Conseil d'Etat, qui fonctionne jusqu'en 1848 et qui est composé d'un chancelier, de trois seigneurs, ministres d'Etat, et de six conseillers d'Etat. En province, tout en respectant extérieurement les privilèges des Etats, il met en place la bureaucratie autrichienne qui, avec l'armée, la police et le clergé, sera l'un des quatre piliers de la monarchie ; les fonctionnaires des gouvernements et surtout des cercles (circonscriptions inférieures), de plus en plus souvent nommés par Vienne, assurent l'exécution des décisions gouvernementales.

Corégent dès la mort de son père, en 1765, puis empereur de 1780 à 1790, Joseph II*, type même du « despote éclairé », pratique une politique de réformes systématiques, à la fois *sociales* (abolition du servage en 1781), *politiques* (renforcement de la bureaucratie et de la police d'Etat, division des Etats autrichiens en 13 gouvernements subdivisés en cercles), *religieuses* (édit de tolérance de 1781, suppression des jésuites et confiscation de leurs biens dès 1774 ; extension de cette mesure, en 1781, à tous les établissements religieux, à l'exception des ordres enseignants et charitables) et *intellectuelles* (mise en place d'universités et de séminaires généraux). C'est à l'ensemble de ces dernières mesures religieuses et intellectuelles qu'a été appliqué le terme de « joséphisme » qui en souligne l'aspect systématique voulu par leur auteur. Il rencontre de très vives résistances à son désir de centralisation non seulement en Hongrie et dans les Pays-Bas, mais aussi dans les Etats héréditaires d'Autriche et en Bohême annexée ; ses réformes sont finalement réalisées avec un certain succès. Cependant, son frère et successeur Léopold II (1790-1792) est amené à rapporter plusieurs des mesures du règne précédent, et à la centralisation se mêlera toujours une demi-autonomie traditionnelle, représentée dans chaque province par le Landtag*, composé de nobles et de quelques rares bourgeois.

A l'extérieur, l'Autriche, lors des partages de la Pologne, gagne la Galicie (1772) et le pays de Cracovie (1795). La reprise de l'offensive contre la Turquie lui permet d'annexer la Bukovine en 1775. Mais la Révolution française la détourne des Balkans. Dès août 1791, Léopold II prend ouvertement parti contre elle par la déclaration de Pillnitz. Aussi le 20 avril 1792, la France déclare-t-elle la guerre au nouveau souverain, l'empereur François II, en tant que roi de Bohême et de Hongrie. De 1792 à 1815 l'Autriche participe alors aux coalitions contre la Révolution et l'Empire. Les traités de Campo Formio (1797), de Lunéville (1801) et, après la victoire de Napoléon Ier à Austerlitz (2 déc. 1805), celui de Presbourg marquent les reculs successifs de l'Autriche.

L'Empire d'Autriche (1806-1867).

Son souverain, chassé d'Allemagne et d'Italie, doit renoncer le 6 août 1806 à la couronne du Saint Empire et devient François Ier, empereur d'Autriche. A Presbourg, il a, en effet, cédé la Dalmatie à la France et le Tyrol à la Bavière, ce qui explique la révolte du Tyrolien Andreas Hofer contre les Franco-Bavarois en 1809.

Le traité de Vienne (14 oct. 1809), conséquence de la victoire française de Wagram, entraîne la cession à la France de l'Istrie, la Carinthie, la Carniole et d'une partie de la Croatie. L'archiduchesse Marie-Louise épouse Napoléon Ier. L'Autriche s'intègre alors au système continental et participe à la campagne de Russie en 1812.

En 1813, après le congrès de Prague (26 et 30 juin), le chancelier Metternich fait adhérer son pays à la coalition qui va triompher de la France.

Au congrès de Vienne (18 sept. 1814 - 9 juin 1815), l'Autriche, grâce à Metternich, joue un rôle de premier plan dans la réorganisation de l'Europe. A l'exception des Pays-Bas et des régions entre Inn et Salzbach, elle retrouve ses anciens territoires. En Italie, sa situation est prépondérante : l'Autriche reçoit le royaume lombard-vénitien, et place ses archiducs à Parme, à Modène et en Toscane.

Une confédération germanique (Deutscher Bund) remplace le Saint Empire. Bien que les Etats y aient une indépendance complète, elle assure à l'Autriche la première place en Allemagne, de 1815 à 1848, Metternich maintenant la division et l'équilibre des forces, en s'appuyant sur les dynasties et les aristocraties particularistes. Il y combat les idées libérales et les aspirations de l'Unité, alors que la Prusse, dont la puissance grandit, devient, surtout après 1830, l'espoir des patriotes allemands.

A l'intérieur, une politique résolument réactionnaire fait de l'Autriche la citadelle de l'absolutisme en Europe. A l'extérieur, la Sainte-Alliance doit, dans l'esprit des dirigeants autrichiens, étouffer les aspirations nationales et libérales. Ce système diplomatique n'est vraiment dominant que jusqu'en 1830. Les congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Troppau (1820), de Laibach (1821) et de Vérone (1822) mettent Metternich au premier plan. Approuvé par les souverains européens, celui-ci pourchasse les libéraux en Allemagne (décisions des conférences de Karlsbad en 1819 et de Vienne en 1820) et en Italie, où l'armée autrichienne écrase à Rieti et à Novare (mars-avril 1821) les libéraux napolitains et piémontais ; son intervention est encore plus décisive lors des troubles de 1831-1832.

Dans l'Empire autrichien, les mouvements nationaux et libéraux grandissent entre 1830 et 1848, surtout dans les pays non allemands.

Les Hongrois, les premiers, obtiennent, en 1840, l'introduction du magyar comme langue officielle ; l'opposition s'accroît rapidement au Parlement hongrois. Le mouvement national tchèque, d'abord limité à des cercles universitaires, devient vite une réalité dans le peuple avec la résurrection des traditions nationales. L' « illyrisme » popularise chez les Croates et les Serbes l'idée de la communauté de destin des « Slaves du Sud ».

La conscience nationale polonaise se maintient en Galicie, et même la petite république polonaise de Cracovie, jugée trop dangereuse, est supprimée (1846). Dans les mêmes années, le libéralisme progresse en Autriche proprement dite, car la police et la censure de Metternich indisposent de plus en plus.

Mais l'activité politique est nulle : aucune réforme ne vient satisfaire la bourgeoisie autrichienne, dont l'influence ne cesse pourtant de croître au cours du XIXe s. et qui occupe une place de plus en plus importante dans la haute administration. Les finances, ruinées pendant les guerres napoléoniennes, se relèvent mal. Le catholicisme, religion d'Etat, et une administration dominée par l'aristocratie maintiennent l'ordre traditionnel. L'empereur Ferdinand Ier (1835), incapable de gouverner, laisse la direction des affaires à la « Conférence secrète d'Etat », souvent paralysée, d'ailleurs, par les divergences entre Metternich et Kolowrat.

La révolution de 1848 frappe durement l'Etat autrichien. A l'exemple de Paris, les Viennois se soulèvent le 13 mars 1848 : Metternich s'enfuit, et l'empereur promet une constitution libérale qui est proclamée le 25 avril. En même temps, la révolution éclate en Lombardie, en Piémont et à Venise. Les Hongrois menacent de faire sécession. Une assemblée nationale allemande se réunit à Francfort. Le 15 mai, les Viennois, soulevés, exigent le suffrage universel : l'empereur doit fuir. Le 11 juin, Prague se révolte, mais l'insurrection est brutalement réprimée par les troupes autrichiennes de Windischgraetz (12-17 juin) : la contre-révolution commence.

Windischgraetz reprend Vienne le 31 octobre. Il fait nommer Schwarzenberg à la chancellerie le 21 novembre. Une vive répression suit : plusieurs démocrates, dont Messenhauser et Robert Blum, représentants de l'assemblée de Francfort, sont exécutés. Le 2 décembre, l'empereur Ferdinand abdique en faveur de son neveu François-Joseph.

En même temps, les troupes de Radetzky, par la victoire de Custozza (25 juill. 1848) sur Charles Albert et sur les patriotes d'Italie

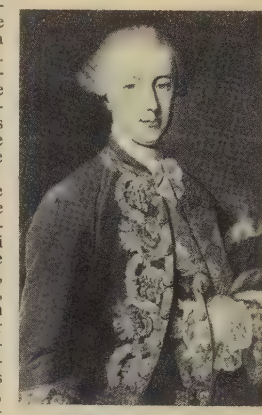

Joseph II
école autrichienne, XVIIIe s.
musée d'Art et d'Histoire, Vienne

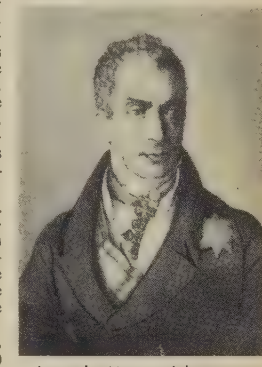

prince de Metternich

Phot. Giraudon, Langlois.

prince de Schwarzenberg
par Franz Heinrich

François-Joseph Ier

l'archiduc
François-Ferdinand
et la duchesse de Hohenberg

du Nord, écrasent l'insurrection nationale. Le 24 mars 1849, une nouvelle tentative du roi de Piémont est brisée à Novare. Mais la lutte se révèle plus difficile contre les insurgés hongrois : le 14 avril, leur assemblée nationale proclame Kossuth président de la République. Pendant près d'un an, ils tiennent en échec les Autrichiens : l'intervention de l'armée russe de Paskiévitch les force à capituler à Vilagos (13 août 1849).

En Allemagne, le roi de Prusse et l'empereur, un moment unis pour réprimer les insurrections, s'opposent quand il s'agit de réformer la Confédération germanique. Au Parlement de Francfort s'affrontent partisans de la Grande-Allemagne, voulant inclure tout l'empire autrichien, et partisans de la Petite-Allemagne sans l'Autriche, où la Prusse aurait le rôle directeur. Au début, l'Autriche semble l'emporter, car la régence (Reichsverwesung) est attribuée à l'archiduc Jean. Mais, bientôt, la majorité « petite-allemande » penche pour un système confédéral où l'empereur pouvait être représenté, mais sans prédominance. Aussi, en février 1849, Windischgraetz refuse-t-il, et les délégués autrichiens quittent le Parlement (5 avr. 1849).

Le refus du roi de Prusse d'accepter la couronne impériale, que lui propose le Parlement, met fin au rôle de ce dernier. Vienne veut alors rétablir le *statu quo* d'avant la révolution. Mais le roi de Prusse reprend à son profit la politique d'union et tend à réunir les princes dans un conseil à présidence prussienne. Il menace de guerre, en automne 1850, lorsque Schwarzenberg parle de réunir l'assemblée confédérale. Mais l'ultimatum de Schwarzenberg, fermement soutenu par la Russie, l'oblige à la « reculade d'Olmütz » (29 nov. 1850). L'Autriche l'emporte donc et maintient obstinément les institutions confédérales.

A l'intérieur, Schwarzenberg continue la contre-révolution. En Autriche, la patente du 31 décembre 1851 annule la Constitution libérale de mars 1849, supprime pratiquement toute représentation populaire. Ce régime « néo-absolutiste », dit « système de Bach », du nom du ministre de l'Intérieur dominant le gouvernement après la mort de Schwarzenberg (avr. 1852), reste en vigueur jusqu'en 1859. Il est encore plus centralisateur que celui de Metternich : des circonscriptions administratives, les cercles, sont créées et dirigées par des fonctionnaires directement nommés par Vienne. L'unité de l'armée est renforcée, le rôle de la police accru. Rompant avec le « joséphisme* », le régime s'appuie aussi sur l'Eglise ; le concordat du 18 août 1855 place les écoles primaires et la plupart des écoles secondaires sous le contrôle des évêques. En même temps, Bruck, ministre du Commerce, puis des Finances, s'efforce d'unifier économiquement le pays : suppression des douanes intérieures ; adoption d'un protectionnisme modéré ; percement, en 1854, du premier tunnel alpin, celui du Semmering, unissant Vienne à Trieste. L'opposition libérale combat ce régime, mais seuls les événements d'Italie entraînent son changement.

En effet, contre la domination autrichienne, le Piémont, dont le ministre Cavour a su gagner l'alliance de Napoléon III, rallie les espoirs des patriotes italiens. La guerre éclate au printemps de 1859 entre la France et l'Autriche. Vaincue à Magenta (4 juin) et à Solferino (24 juin), cette dernière, par l'armistice de Villafranca (8-12 juill.), perd la Lombardie, que Napoléon III rétrocède au Piémont.

Ces défaites amènent la disgrâce de Bach, remplacé par un noble libéral polonais, Goluchowski. Le « Diplôme d'octobre » (20 oct. 1860) tente de donner aux Etats autrichiens une structure fédérale : le nouveau Conseil d'Empire devient l'émanation des assemblées des différents pays de la Couronne. Mais les nationaux-libéraux, dirigés par Schmerling, combattent la tendance fédéraliste. Et la patente du 26 février 1861, sous prétexte de préciser le contenu du Diplôme, divise le Conseil d'Empire en une Chambre des seigneurs, nommés et héréditaires, et une Chambre des députés élus, mais où la prépondérance revient aux Allemands. Un long conflit avec les Hongrois, les Croates et les représentants de la Transylvanie en résulte. Les affaires d'Allemagne aggravent la crise, les deux pays ne collaborant qu'avec méfiance dans la « guerre des Duchés » ; l'annexion du Schleswig par la Prusse accroît une tension que la convention de Gastein (14 août 1865) atténue à peine.

En avril 1866, Bismarck propose une réforme de la Confédération prévoyant un Parlement élu au suffrage universel ; en juin, il accuse l'Autriche de provoquer une dangereuse agitation au Schleswig et fait occuper le Holstein. Risquant donc d'être chassée d'Allemagne, l'Autriche en appelle à la Diète. Le conflit éclate, et la supériorité de l'armée prussienne se révèle décisive à Sadowa (3 juill. 1866). Les succès autrichiens en Italie (Custozza et Lissa) sont sans effet. La paix de Prague (23 août) sanctionne la réorganisation de l'Allemagne selon les vues prussiennes et, par contrecoup, prive l'Autriche d'un apport en personnalités politiques de premier plan qui se mettent désormais au service de Berlin et non à celui de Vienne, comme jadis le Rhénan Metternich, le Franconien Schwarzenberg ou le Souabe Bach. La paix de Vienne (3 oct. 1866) consacre la perte de la Vénétie. Eliminée d'Allemagne, privée de ses possessions italiennes, l'Autriche devient une puissance essentiellement danubienne : elle doit réviser entièrement ses rapports avec les peuples slaves et les Hongrois.

La monarchie austro-hongroise (1867-1918).

Elle est sortie des négociations engagées, à la fin de 1866, par le ministre Beust avec les représentants hongrois Deák et Andrássy : le « compromis » austro-hongrois du 8 février 1867 la consacre.

La Hongrie* retrouve sa Constitution de 1848. Elle est chargée d'administrer la partie orientale de l'Empire formant la Transleithanie. L'autre moitié, la Cisleithanie, qui comprend la Bukovine, la Galicie, la Bohême et la Moravie, les Etats autrichiens, le Trentin, l'Istrie et l'Illyrie, demeure sous direction autrichienne. Elle reçoit, le 21 décembre 1867, une Constitution particulière avec un Parlement (composé de deux chambres) devant lequel les ministres sont responsables.

L'empereur, couronné roi de Hongrie le 8 juin 1867, est le seul chef de cette double monarchie. Trois grands ministères communs assurent l'unité : les Affaires étrangères, les Finances et la Guerre. Pour les dépenses communes, des arrangements interviennent tous les dix ans ; à l'origine, l'Autriche en assume la plus grande part (70 p. 100). Dans la double monarchie, la Cisleithanie l'emporte par les ressources, la population, et aussi par le fait que les Habsbourg résident à Vienne. Les tendances politiques s'y définissent suivant l'attitude à l'égard des minorités slaves : les nationaux-libéraux sont partisans d'une direction purement allemande ; les fédéralistes, où Polonais et Tchèques sont nombreux, veulent une Constitution plus favorable aux nationalités. De 1871 à 1878, les nationaux-libéraux dominent. Les ministères des deux frères Auersperg abrogent les lois cléricales de Bach, dénoncent le concordat de 1855 et entreprennent une réforme budgétaire et fiscale, provoquant l'opposition des cléricaux autrichiens et des aristocrates slaves, notamment polonais. L'Assemblée de Bohême, principal foyer d'opposition, est souvent dissoute. Mais les « constitutionnels » maintiennent leur direction grâce à la supériorité économique des populations allemandes.

A l'extérieur, le Hongrois Andrássy, successeur de Beust comme chancelier (1871), abandonne la politique hostile à la Prusse ; il est l'artisan de l' « Alliance des trois empereurs » (1873) et oriente l'Autriche vers les Balkans. Mais ses initiatives rivalisent avec celles de la Russie ; c'est pourquoi l'alliance de 1873 est remplacée par la « Duplice » austro-allemande de 1879. Le congrès de Berlin permet cependant, en 1878, à la double monarchie d'occuper la Bosnie-Herzégovine, ce qui inquiète les nationaux-libéraux, qui craignent l'augmentation de la proportion des Slaves. En février 1879, Taaffe remplace Auersperg, démissionnaire ; cet aristocrate de tendance fédéraliste innove en s'appuyant sur les conservateurs autrichiens et les Slaves. Durant son long ministère (1879-1893), deux séries de mesures sont prises : les unes en faveur des nationalités, les autres cléricales. En 1880, le bilinguisme est reconnu en Bohême et en Moravie, en 1882 en Slovénie et en Silésie autrichienne. Une université tchèque est ouverte à Prague la même année. Ces mesures, trop timides pour les uns, trop avancées pour les autres, ne font que renforcer les tendances extrémistes. Parmi les Slaves, seuls les Polonais s'accommodent du régime, car ils ont un ministère spécial et administrent eux-mêmes la Galicie. Mais, en Bohême, les tendances nationalistes radicales se renforcent. En Autriche, l'ancien parti constitutionnel-national-libéral est dépassé par les nationaux-allemands de Schœnerer, dont certains réclament l'union à l'Allemagne. De plus, le parti chrétien-social de Karl Lueger se constitue vers 1880 ; violemment antisémite, il rallie la petite bourgeoisie urbaine. Les divisions nationales s'accentuent donc, mais l'économie prospère : de nombreuses voies ferrées sont construites ; des lois protectionnistes stimulent la production industrielle.

Entre 1893 et les premières élections au suffrage universel de mai 1907, la question de la représentation des nationalités prime : toute mesure en faveur des Slaves provoque des réflexes de défense de la part de la population allemande. Le Parlement de Prague est le plus souvent hors d'état de se réunir. A Vienne même, on ne peut plus faire siéger ensemble députés slaves et allemands. Le nationalisme des Hongrois, qui fournissent de nombreux soldats et veulent leur langue pour les commandements, menace la cohésion de l'armée.

En 1888 apparaît la social-démocratie autrichienne, issue de l'action unificatrice de Victor Adler : le parti, qui comprend des adhérents slaves, opte, en 1899, pour une fédération de peuples autonomes : de ce fait, les socialistes soutiennent les actions nationalistes. Ils ont 14 députés en 1897, 86 en 1906. Plus marxistes que les socialistes allemands, les Autrichiens, dirigés par Victor Adler et Otto Bauer, jouent un rôle de premier plan dans la seconde Internationale. Après 1907, le suffrage universel n'apaise pas, comme on l'espérait, les revendications nationales des non-Allemands. Les Tchèques poursuivent leur obstruction sur la question scolaire. Malgré les élections de 1911, favorables aux nationaux-allemands, l'instabilité gouvernementale subsiste. En 1913, le Parlement de Bohême est dissous.

Cette situation intérieure délicate n'empêche pas une politique extérieure active. L'impérialisme autrichien se limite à l'Europe centrale et balkanique, où il se heurte à la Russie qui, déçue en Extrême-Orient en 1905, concentre désormais ses efforts sur ces régions. La Serbie, à laquelle depuis 1903 la dynastie des Karagjorgjević redonne plus d'indépendance, polarise les espoirs des Slaves du Sud. Pourtant, le ministre Aehrenthal multiplie, à partir de 1906, les initiatives autrichiennes, avec l'appui allemand. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine (5 oct. 1908) provoque les protestations des Serbes et des Russes, qui, finalement, doivent s'incliner. Toutefois, le problème des Slaves est devenu, avec le conflit germano-tchèque en Bohême, la clef du destin de la double monarchie.

L'archiduc François-Ferdinand, successeur désigné de l'empereur, envisage une solution trialiste associant à égalité à l'Autriche et à la Hongrie un Etat slave du Sud. Il veut rénover l'alliance des trois empereurs et abandonner celle de l'Italie. Mais les victoires slaves dans la première guerre balkanique et, surtout, la position prédominante de la Serbie après la deuxième guerre balkanique inquiètent l'Autriche. Conrad von Hötzendorf, chef de l'état-major, conseille, dès 1913, la guerre préventive.

L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand par l'étudiant serbe Princip, le 28 juin 1914 à Sarajevo, met le feu aux poudres. Le ministre des Affaires étrangères, Berchtold, poussé par l'état-major, adresse à la Serbie l'ultimatum qui provoque en retour la mobilisation russe. La Première Guerre mondiale éclate. Bien des dirigeants autrichiens en espèrent le renforcement de la double monarchie.

Au contraire, celle-ci se disloque, ce qui met fin aux rêves d'hégémonie de la dynastie comme de l'armée autrichiennes. Les armées

Phot. Bildarch, Ost. bibl., Viollet.

autrichiennes, en 1914 et en 1915, supportent tout le poids des attaques russes dans les Carpates. En mai 1915, un second front doit être ouvert contre l'Italie. Le soutien allemand permet cependant la conquête de la Pologne (été 1915), de la Serbie (automne 1915) et de la Roumanie (automne 1916). Mais les charges de la guerre accentuent les oppositions intérieures : les Slaves se détachent de la monarchie. Les premiers, les Tchèques désertent en masse ; Masaryk crée un gouvernement tchèque en exil. L'assassinat du Premier ministre Stürgkh par le socialiste Friedrich Adler (21 oct. 1916) montre la violence des oppositions intérieures. Peu après, François-Joseph meurt (21 nov.) : l'archiduc Charles, son petit-neveu, lui succède.

Charles Ier tente de sauver la monarchie en lui donnant une structure fédérale plus lâche. A l'insu de l'Allemagne, il fait à l'Entente des offres de paix par l'intermédiaire du prince Sixte de Bourbon-Parme (printemps 1917). Mais les Alliés refusent d'envisager un compromis favorable à l'Autriche. La dislocation de l'Empire se poursuit alors en 1918. Dès le 8 janvier, les Tchèques exigent un Etat national, et, peu après, les Alliés reconnaissent le gouvernement en exil. Devant l'imminence de la défaite, Charles Ier, pour éviter l'éclatement de son empire, proclame par le « manifeste du 18-Octobre », la transformation de l'Autriche en « un Etat fédéral où chaque groupe ethnique sur son territoire formera sa propre communauté politique ». Les cadres allemands sont découragés, les Hongrois mécontents de cette atteinte au compromis de 1867. Les Slaves, refusant la discussion, proclament leur indépendance en octobre : république tchèque ; Conseil national des Slovènes et Croates formé à Zagreb avant de s'unir aux Serbes dans le royaume de Yougoslavie ; Galicie intégrée dans la république de Pologne. Les Hongrois fondent une république indépendante, dont le gouvernement à majorité socialiste, présidé par le comte Károlyi, tente une négociation séparée.

Charles Ier essaie encore d'obtenir des vainqueurs un traitement meilleur que celui qui est prévu pour l'Allemagne. Le ministre Andrássy ne peut rallier Wilson à l'idée d'une paix séparée immédiate. La nomination, comme Premier ministre, le 27 octobre, du professeur Lammasch, connu pour son pacifisme, ne gagne pas la confiance des Alliés. L'Italie, la plus réticente, accepte seulement de signer l'armistice de Villa Giusti (3 nov.), lorsque son armée a enfoncé le front autrichien.

Le 30 octobre, les membres autrichiens de l'ancien Parlement, réunis en Assemblée nationale, constituent un Conseil d'Etat, gouvernement de fait qui ne se prononce pas sur la forme future du régime. En attendant, l'Etat s'intitule « Autriche allemande », dénomination ambiguë révélant, dès 1918, l'attraction exercée par l'Allemagne. Son autorité n'étant plus reconnue, Charles Ier quitte l'Autriche le 11 novembre ; le 13, sans abdiquer formellement, il renonce à toute participation aux affaires de l'Etat. Les traités de Saint-Germain (10 sept. 1919) et de Trianon (4 juin 1920) sanctionnent la disparition de l'Empire des Habsbourg et reconnaissent l'existence des Etats nationaux qui en sont issus.

La République d'Autriche (1918-1938).

Elle est proclamée le 12 novembre 1918. Deux principes caractérisent la brève loi constitutionnelle votée par l'Assemblée nationale dès le 21 octobre : tous les pays de langue allemande, même ceux qui sont isolés au milieu des Slaves, peuvent s'y rattacher ; l'Autriche se considère comme partie de la République allemande. Mais aucun ne triomphe : les Tchèques occupent les Sudètes ; les Alliés s'opposent au rattachement à l'Allemagne et exigeront que l'article 178 de la Constitution allemande de Weimar, prévoyant l'Anschluss, ne soit pas mis en vigueur. La jeune république, ainsi réduite, connaît des moments difficiles.

Aux élections de février 1919 à l'Assemblée constituante, la social-démocratie triomphe de justesse sur le parti chrétien-social s'appuyant sur la campagne. Un parti « grand-allemand national », bien moins important, se recrute dans les villes.

En 1919, les socialistes, tout en combattant les tentatives communistes, nationalisent les domaines des Habsbourg, suppriment les titres nobiliaires et adoptent une législation sociale audacieuse.

Des difficultés économiques résultent de la dislocation du système austro-hongrois. Mais, en plus, les tendances séparatistes de certaines provinces, le retard mis à fixer les frontières, le statut de la République posent des problèmes sérieux. En Vorarlberg, le rattachement à la Suisse trouve des partisans. Au Tyrol, les autonomistes veulent maintenir des liens étroits avec le Tyrol du Sud, annexé par l'Italie. En Carinthie enfin, des corps francs autonomes s'opposent aux Slovènes. Le gouvernement du socialiste Karl Renner n'accepte que sous la contrainte les frontières fixées par le traité de Saint-Germain, qui privent l'Autriche de régions de langue allemande.

En Autriche, la Constitution votée le 1er octobre 1920 restera en vigueur jusqu'en 1938, avec seulement quelques modifications. Neuf pays, ou « Länder », constituent la « République fédérale d'Autriche » (Bundesrepublik Österreich) : Basse-Autriche, Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Tyrol, Vorarlberg, Burgenland et la ville de Vienne. Ils ont l'autonomie administrative. Le président de la République est élu pour six ans au suffrage universel direct. Deux assemblées se partagent le pouvoir législatif : le Conseil national (Nationalrat), élu au suffrage universel, et le Conseil fédéral (Bundesrat) comprenant cinquante députés choisis par les neuf Parlements. Le gouvernement est responsable devant le Nationalrat. Deux cent mille électeurs peuvent exiger un référendum sur tout projet de loi.

Les élections d'octobre 1920 sont plus conservatrices : 82 chrétiens-sociaux, 66 socialistes sont élus pour 175 sièges. Cette situation se maintient à peu de chose près jusqu'à la fin de la République. Et, à l'exception de Schober (1921 et 1929), les chanceliers sont généralement chrétiens-sociaux : le plus connu est Mgr Seipel (1922-1924 et 1926-1929), auquel succèdent Dollfuss et Schuschnigg.

Le chancelier Seipel s'efforça de rétablir une économie déséquilibrée par la perte des marchés danubiens de l'industrie autrichienne et par la place trop grande de la capitale (un quart des habitants) par rapport aux provinces, aux ressources médiocres. Dans l'été 1922, l'inflation empêche tout commerce. Le 4 octobre, Mgr Seipel obtient un crédit à garantie internationale, administré par une commission de la Société des Nations. Par ce moyen, en quatre ans à peine, la monnaie nouvelle, le schilling, est stabilisée, l'administration réorganisée. Ainsi, de 1926 à la crise mondiale de 1929-1930, l'Autriche vit une période assez stable. La neutralité est la base de sa politique extérieure. Elle reste réticente à l'égard des plans de « Fédération danubienne », car elle craint d'y être dominée par les Etats slaves de la « Petite Entente » patronnée par la France. L'opinion publique et tous les partis sont au contraire sensibles à l'attirance de l'Allemagne. En février 1921, le Conseil national demande un plébiscite sur ce sujet : mais la pression des Alliés force le gouvernement à y renoncer. Il a lieu pourtant au Tyrol et donne une majorité écrasante pour le rattachement. En 1926, la revue *Der Anschluss* est créée. En 1931, le ministre des Affaires étrangères Schober signe, le 19 mars, un protocole d'union douanière ; mais il doit le retirer devant l'opposition française et tchécoslovaque. D'autre part, la crise mondiale provoque vers 1930 un chômage grandissant et la prolétarisation de l'ancienne bourgeoisie, fournissant ainsi des adhérents aux partis extrêmes. La faillite de la Creditanstalt (mai 1931) aggrave le marasme économique et le malaise social. Des formations nouvelles apparaissent. Dans le Sud et l'Ouest du pays, les milices des « Heimwehren », qui s'étaient créées après 1918 pour défendre contre les Slaves les territoires contestés, luttent maintenant contre les partis ouvriers et se renforcent. De leur côté, les socialistes groupent des milices ouvrières dans la « Ligue de défense républicaine » (Republikanischer Schutzbund). Vers 1930 apparaissent les nationaux-socialistes autrichiens : leurs « sections d'assaut » se développent vite en face des Heimwehren, trop conservatrices et cléricales, et du Schutzbund socialiste. L'antisémitisme et la revendication violente de l'Anschluss expliquent leur succès.

Le chancelier Dollfuss (mai 1932-juill. 1934) veut lutter contre le double danger menaçant, selon lui, la démocratie parlementaire : les socialistes et les nazis. Les premiers ayant organisé éventuellement la défense de Vienne, il les réduit par la force en février 1934 et dissout le Schutzbund, se privant de la seule force organisée capable de le défendre contre les seconds, dont il interdit le parti, le 13 mars 1933, malgré la prise du pouvoir par Hitler. Pour renforcer la démocratie autrichienne, il promulgue la Constitution du 1er mai 1934, la transformant en un Etat corporatif s'inspirant du fascisme, mais surtout des principes sociaux des encycliques de Léon XIII : « l'Etat chrétien allemand » (Christlicher Ständestaat). Il s'appuie sur le parti chrétien-social et sur les Heimwehren, devenus organisations officielles. Les nazis tentent pourtant un coup d'Etat, qui n'aboutit qu'à l'assassinat du chancelier, le 25 juillet 1934, Mussolini ayant concentré des troupes sur le Brenner. Le démocrate-chrétien Schuschnigg, devenu chancelier, poursuit la même politique, réunissant toutes les milices dans le Front patriotique, mais les conditions sont plus difficiles. L'Allemagne hitlérienne est d'ailleurs résolue à parachever son œuvre de désintégration interne facilitée par les divisions autrichiennes. Mussolini, devenu allié de Hitler, en 1936, retire son appui. Enfin, les démocraties occidentales ne sont pas prêtes à soutenir l'indépendance de la petite république.

le chancelier Dollfuss sur son lit de mort 25 juillet 1934

Au début de 1938, une union de l'Autriche, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie contre le danger allemand apparaît possible. Pour l'empêcher, Hitler exige de Schuschnigg, convoqué à Berchtesgaden, la nomination d'un nazi, Seyss-Inquart, au ministère de l'Intérieur. Schuschnigg cède ; mais, rentré à Vienne, il prépare un plébiscite pour le 13 mars. Hitler fait alors entrer ses troupes en Autriche dans la nuit du 11 au 12 mars. Schuschnigg est arrêté par Seyss-Inquart. Le rattachement à l'Allemagne par Anschluss, souhaité par certains Autrichiens, est prononcé le 15.

Armoiries de l'AUTRICHE

La loi du 13 mars 1938 fait de l'Autriche une province du Reich sous le nom de Marche de l'Est (Ostmark). Un gouverneur (Statthalter) dépendant directement de Berlin l'administre. Un plébiscite « organisé » par le parti nazi en Allemagne et en Autriche ratifie le rattachement par 99 p. 100 des voix.

L'Autriche de l'Anschluss (1938-1945).

De 1938 à 1945, un amalgame austro-allemand est pratiqué dans l'armée et l'administration : contrôle strict du pays par les fonctionnaires allemands, mobilisation de toutes les ressources pour l'économie de guerre (la construction de centrales hydro-électriques et d'usines métallurgiques, notamment à Linz, accroît le potentiel industriel du pays).

Cependant, une opposition subsiste dans le peuple catholique, malgré le ralliement de la hiérarchie, et les organisations ouvrières marxistes ne disparaissent pas entièrement. A partir de 1943 apparaissent dans les centres industriels et les montagnes des groupes de résistance : les partisans de Carinthie collaborent parfois avec les Yougoslaves.

Au printemps de 1945, les troupes russes entrent en Autriche. Peu après, les Alliés occidentaux sont dans le Vorarlberg, le Tyrol et à Salzbourg. L'occupation dure dix ans ; l'U. R. S. S. contrôle la Haute- et la Basse-Autriche avec le Burgenland. Comme Berlin, Vienne est partagée en quatre secteurs. La formation d'un gouvernement national ayant été prévue dès 1943, l'Autriche, au contraire de l'Allemagne, retrouva son unité politique.

chancelier Schuschnigg

La République d'Autriche depuis 1945.

Le gouvernement est d'abord présidé par le vétéran socialiste Karl Renner, soutenu par une coalition de socialistes et de chrétiens-démocrates. Les accords de contrôle des 4 juillet 1945 et 26 juin 1946 limitent son autorité. Toute mesure législative doit être

Phot. Keystone.

docteur Karl Renner

Grillparzer

Schnitzler

Sigmund Freud

soumise à l'approbation du conseil quadripartite des Alliés. La dénazification et la démocratisation suscitent des difficultés, mais moins importantes qu'en Allemagne. Une fois la législation nationale-socialiste abolie, des réformes économiques et financières sont entreprises en 1946.

De 1946 à 1954, le gouvernement et les Alliés négocient sans grands progrès sur la triple question des avoirs allemands mis sous séquestre en 1945, de l'éventuelle armée autrichienne et, enfin, du futur statut international du pays.

Le désir d'obtenir la confirmation de l'indépendance et de faire cesser l'occupation explique le voyage à Moscou du chancelier autrichien sur l'invitation des Soviétiques. Le mémorandum de Moscou qui en résulte (15 avr. 1955) pose les principes de la neutralité de l'Autriche. Son gouvernement s'interdit toute alliance militaire; aucune puissance ne peut utiliser son territoire; il s'engage à solliciter l'accord des autres nations occupantes et la reconnaissance internationale de sa neutralité. L'accord est ratifié par le Parlement, et le traité d'Etat est signé le 15 mai par les quatre puissances occupantes, qui s'engagent à évacuer le territoire autrichien, à en respecter l'intégrité et la neutralité, à soutenir la demande d'admission à l'O. N. U.; celle-ci fut votée à l'unanimité en décembre 1955.

Ce traité marque donc une étape importante dans l'histoire de l'Autriche redevenue indépendante.

Deux grands partis dominent aujourd'hui la vie politique du pays : le parti du peuple, catholique, et le parti socialiste. Le premier a réalisé une légère avance aux élections de mai 1956 en obtenant la majorité des sièges au Parlement; cette majorité a été diminuée aux élections de 1959. Les socialistes, qui, depuis la fin de 1957, ont abandonné le marxisme, jouent toujours un rôle prépondérant dans la vie politique du pays; en mai 1957, ils ont même réussi à conserver la présidence de la République en faisant élire le socialiste Scherf pour remplacer le général Körner, décédé. (→ Biblio.)

Histoire militaire.

● *Armée.* De la fondation de l'Ostmark par Charlemagne, empereur d'Occident, jusqu'à l'effondrement de l'Empire austro-hongrois en 1918, l'Autriche a constamment disposé d'une armée permanente, rendue nécessaire par l'extension croissante des territoires soumis à l'autorité de l'empereur. (V. Saint Empire.) Ces armées du Moyen Age sont de type féodal, mais comportent, en outre, des contingents volontaires ou mercenaires, fournis par tous les peuples (Slaves, Hongrois, Allemands, Lorrains et Flamands) relevant de l'autorité de Vienne. Au XVIe s., l'infanterie des lansquenets à longues piques constitue la force essentielle de ceux qu'on désigne depuis lors sous le nom d'*impériaux,* car ils symbolisent l'unité du Saint Empire. Redoutés au XVIIe s. par les excès des bandes de Wallenstein, les régiments de l'armée permanente (19 d'infanterie et 7 de cavalerie) cessent bientôt d'appartenir à leur colonel pour passer sous les ordres de l'empereur. L'armée autrichienne connaît alors des chefs de la valeur de Montecucculi et du Prince Eugène. Epuisée par les guerres contre la France et les Turcs, l'armée impériale, forte de 120 000 hommes en 1715, est réduite à 80 000 hommes en 1740. Sa réorganisation est l'œuvre de Marie-Thérèse et de Joseph II (corégent chargé de l'armée de 1765 à 1780), dont les efforts visent avant tout à l'unification : le budget voté par les diètes des Etats cesse d'être annuel pour devenir décennal, la langue allemande est imposée comme seule langue de commandement. Les effectifs atteignent 200 000 hommes en 1780. C'est cette armée qui, de 1792 à 1815, doit faire face aux Turcs (en Serbie) et à l'armée française (campagnes de l'archiduc Charles, en Allemagne, et de Wurmser, en Italie), dont elle cherche à imiter la structure en adoptant la conscription. De 1815 à 1860, la mission de l'armée autrichienne se borne à la défense de la situation territoriale créée en Europe par les traités de Vienne, ce qui entraîne son intervention contre tous les éléments nationaux et libéraux qui s'opposent au système de Metternich.

La véritable armée autrichienne moderne apparaît avec le compromis de 1867, dont la complexité politique se retrouve dans l'organisation militaire. Les forces armées de l'Empire comprennent trois éléments : 1° l'armée impériale et royale (*Kaiserliche und Königliche Heer,* en abrév. K. u. K.), comprenant des contingents autrichiens et hongrois, et des troupes bosniaques, relevant du ministre de la Guerre d'Empire à Vienne; 2° la *landwehr autrichienne,* composée de recrues et d'anciens soldats, gérée par un ministre autrichien de la Défense à Vienne; 3° le *Honved*,* constitué par la landwehr et le landsturm hongrois, et administré par un ministre hongrois de la Défense à Budapest. L'unité de cette armée hétéroclite, dans laquelle 12 langues sont employées, repose essentiellement sur son corps d'officiers, dont 75 p. 100 environ sont de formation allemande. Ce système, amélioré par les lois de 1912 et de 1913, donne, en temps de paix, une armée de 500 000 hommes, et permet, en 1914, la mise sur pied, sous les ordres du maréchal von Hœtzendorf, de 48 divisions d'infanterie (32 K. u. K., 8 autrichiennes, 8 hongroises) et de 11 de cavalerie (9 K. u. K., 2 hongroises), qui laissèrent 1 047 000 morts dans la Première Guerre mondiale. On notera que 3 divisions austro-hongroises furent engagées sur le front français de la Meuse en 1918.

Le traité de Saint-Germain (1919) réduit l'armée autrichienne à 30 000 hommes (dont 1 500 officiers), recrutés par engagement volontaire de douze ans. L'Anschluss de 1938 entraîne leur incorporation dans la Wehrmacht. Les Autrichiens perdent environ 350 000 hommes tués pendant la Seconde Guerre mondiale.

Occupée par les Alliés de 1945 à 1954, l'Autriche ne dispose alors d'aucune force armée jusqu'à la signature du traité de paix de 1955. Celui-ci garantit la neutralité du pays et provoque la création d'une nouvelle armée autrichienne, recrutée par service militaire de 9 à 15 mois et dont les effectifs atteignent 35 000 hommes en 1958.

● *Marine.* Le fondateur de la marine impériale autrichienne est l'empereur Charles VI, qui, en 1719, fait de Trieste un port franc. Au XIXe s., l'arsenal maritime de Pola remplace celui de Venise, perdu par l'Autriche. Au cours de la guerre de 1866, la marine autrichienne se distingue à Lissa*, où elle bat avec ses vaisseaux en bois une escadre italienne de bâtiments modernes; l'utilisation victorieuse de l'éperon par les Autrichiens fait adopter sur beaucoup de navires de guerre d'alors un avant renforcé en forme de « nez ».

En 1914, la marine austro-hongroise (une centaine d'unités fermement commandées) livre en Adriatique de nombreux combats (torpillages du cuirassé français *Jean-Bart,* 1914, et du croiseur français *Léon-Gambetta,* 1915). Ses sous-marins (7 en 1914, 21 en 1918) participent jusqu'en 1918 à la guerre navale en Méditerranée. La désagrégation de l'Empire austro-hongrois entraîne celle de sa flotte. Le 30 octobre 1918, le pavillon de la vieille monarchie est définitivement amené. Le dernier commandant de la flotte est le contre-amiral Horthy qui devient régent de Hongrie. Le traité de Saint-Germain (1919) interdit à l'Autriche toute marine de guerre.

Constitution.

La constitution fédérale du 1er octobre 1920, modifiée le 7 décembre 1929, a été remise en vigueur le 14 mai 1945.

L'Autriche est une république fédérale démocratique composée des neuf pays (Bundesländer) suivants : Vienne, Basse-Autriche, Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Tyrol, Burgenland, Vorarlberg. Ces pays ont leur propre assemblée (Landtag) et un chef administratif (Landeshauptmann). Le pouvoir législatif de la Fédération est exercé par le Conseil national (Nationalrat), concurremment avec le Conseil des pays et des professions (Länderrat und Ständerat). Le Conseil national et le Conseil des pays et des professions se réunissent comme assemblée fédérale (Bundesversammlung) en séance publique commune, au siège du Conseil national, pour assister à la prestation de serment du président de la Fédération et pour se prononcer sur une déclaration de guerre.

Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la Fédération, chef de l'Etat, qui est élu pour six ans au suffrage universel. Le gouvernement fédéral est assumé par le chancelier, nommé, ainsi que le vice-chancelier et les ministres, par le président. Le Cabinet est responsable devant le Conseil national; celui-ci peut être dissous par le président.

La Cour de justice administrative (Verwaltungsgerichtshof), la Cour de justice constitutionnelle (Verfassungsgerichtshof) et la Cour suprême de justice (Oberster Gerichtshof) exercent respectivement, la première, le rôle dévolu au Conseil d'Etat, la seconde, au Tribunal des conflits français et au Tribunal constitutionnel allemand, la troisième, à la Cour de cassation.

LITTÉRATURE

Au Moyen Age et même jusque vers la fin du XVIIIe s., la littérature autrichienne ne se distingue pas de la littérature allemande, à laquelle elle donne en particulier le plus illustre des « Minnesänger », Walther de la Vogelweide. Mais le développement du style baroque, favorisé par la Contre-Réforme, aboutit à créer une littérature spécifiquement autrichienne, dont les premiers représentants naissent autour de 1800; ce particularisme n'empêche pas néanmoins certains écrivains autrichiens d'avoir eu une influence sur l'ensemble de la littérature de langue allemande.

Ce sont, dans le domaine théâtral, Fr. Grillparzer (1791-1872), devenu grâce à certains drames historiques un poète national, mais dont la renommée a dépassé les limites de son pays, F. Raimund (1790-1836) et J. Nestroy (1801-1862), qui n'ont pas atteint comme lui une réputation européenne. Parmi les poètes, seul N. Lenau (1802-1850) joue encore un rôle; il représenta un romantisme plus proche de l'école française que du mouvement romantique allemand. Au contraire, A. Stifter (1805-1868), né dans la partie sudète de l'Autriche, est considéré maintenant comme un des principaux romanciers de langue allemande, surtout avec son *Eté de la Saint-Martin* (1857), roman éducatif qui est de la lignée du *Wilhelm Meister.* A côté de lui, on ne peut guère citer que Charles Sealsfield (Karl Postl) [1793-1864], qui introduisit l'exotisme américain dans la littérature autrichienne.

Au cours des vingt dernières années du XIXe s., les représentants de la littérature autrichienne ont une place de plus en plus grande, d'abord avec A. Schnitzler (1862-1931), impressionniste et décadent, puis avec une pléiade d'écrivains nés vers 1870. Si R. Beer-Hofmann (1866-1945) et P. Altenberg (1859-1919) représentent surtout la tendance symboliste, le critique H. Bahr (1863-1934) et le polémiste K. Krauss (1874-1936) militent pour une littérature nouvelle qui doit faire la synthèse du réalisme et du romantisme. Ce renouvellement est accompli dans la poésie par R.-M. Rilke (1875-1926), qui d'ailleurs quitte sa ville natale de Prague pour devenir un des grands poètes européens de l'époque moderne, et par H. von Hofmannsthal (1874-1929), poète inspiré qui écrivit des drames lyriques, des livrets d'opérette, des nouvelles, et qui fut aussi un des plus remarquables prosateurs allemands.

Le XXe s. voit s'épanouir une littérature vraiment nationale : elle sera la création des auteurs nés entre 1880 et 1900. Sur la situation intellectuelle de l'époque, nul n'a porté de diagnostic plus lucide que H. Broch (1886-1951), dont les romans n'ont d'ailleurs été appréciés que de nos jours. De Broch il faut rapprocher R. Musil (1880-1942), auteur du grand roman inachevé *l'Homme sans qualités* (*Der Mann ohne Eigenschaften*), et Heimito von Doderer (né en 1896), dont la *Strudlhofstiege,* œuvre à clefs, fait également penser à Proust. D'autres romanciers viennent enrichir la littérature autrichienne du XXe s., tels que Stefan Zweig (1881-1942), A. Wildgans (1881-1932), Max Mell (né en 1882), le Tchèque F. Kafka (1883-1924), Martina Wied (née en 1885), Gütersloh (né en 1887), J. Roth (1894-1939), J. Leitgelb (1897-1952), A. Lernet-Holenia et K. Waggerl (nés en 1897), et, tout près de nous, Ilse Aichinger (née en 1921). Leurs œuvres se rattachent soit au roman du terroir, soit au roman d'analyse psychologique, soit encore au

Phot. Keystone, X, Agence intercontinentale.

roman social ; on y découvre l'influence de la psychanalyse, dont le promoteur fut le Viennois S. Freud, et aussi un apport juif beaucoup plus sensible que dans la littérature allemande.
Si le théâtre n'est plus guère représenté que par F. T. Csokor (né en 1885), en revanche la poésie compte F. Braun (né en 1885), qui maintient les droits du lyrisme, et deux pionniers de l'expressionnisme, G. Trakl (1887-1914) et Fr. Werfel (1890-1945), qui fut aussi un romancier important, enfin J. Weinheber (1892-1945), mort trop tôt pour donner toute sa mesure.
La littérature autrichienne, qui n'a pris conscience d'elle-même qu'à la fin du XIXe s., a déjà un passé assez remarquable pour qu'on puisse dégager ses caractères originaux, et elle est assez riche de jeunes talents pour que l'avenir lui réserve une place à part dans l'ensemble de la littérature de langue allemande.

INFORMATION

Trois hebdomadaires au moins existaient à Vienne dès 1620, mais un sévère régime de censure empêche la presse autrichienne de se développer librement pendant le XVIIe et le XVIIIe s. Au moment où éclatent les troubles de 1848, 200 journaux environ (dont 90 quotidiens) paraissent en Autriche-Hongrie. Mais la plupart des journaux actuels sont d'origine récente. Le plus important d'entre eux, l'*Arbeiter Zeitung* (150 000 à 200 000 exemplaires), appartient, comme presque tous les journaux autrichiens, à un parti politique. Fondé en 1889, il est, depuis, l'organe officiel du parti socialiste. Le parti populiste dispose, de son côté, du *Kleines Volksblatt* (150 000), fondé en 1929. Mises à part ces deux publications, aucun quotidien autrichien ne dépasse 100 000 exemplaires, sauf, parfois, pour des éditions dominicales. Le plus ancien journal autrichien reste la *Wiener Zeitung*, organe gouvernemental, né en 1780 de la fusion de la *Posttägliche Mercurii Zeitung* et du *Wiener Diarium*. Parmi les journaux indépendants, citons : *Neuer Kurier*, *die Presse* et *Bild-Telegraf*, à Vienne, et, en province, *Salzburger Nachrichten* (Salzbourg), *Oberösterreichische Nachrichten* (Linz), *Tiroler Tageszeitung* (Innsbruck) et *Kleine Zeitung* (Graz). Enfin, deux hebdomadaires indépendants de Vienne atteignent des tirages importants : *Welt am Montag* (165 000) et *Wiener Montag* (115 000).

● *Radio*. Comme la plupart des pays d'Europe occidentale, l'Autriche ne possède qu'une radio d'Etat.

BEAUX-ARTS

Pendant longtemps, il est difficile de séparer l'art autrichien de l'art allemand. (V. ALLEMAND [*art*].) C'est au XVIIIe s. que Vienne commence à devenir un centre artistique véritablement important. Fischer von Erlach (1656-1723), Lukas von Hildebrandt (1688-1745), Raphael Donner (1693-1741) l'ornent de monuments dont la charmante fontaine de Neuer Markt résume le style plein d'élégance. Le début du XIXe s. est pauvre, il remet en honneur le gothique, puis est marqué par l'enseignement et les œuvres de Gottfried Semper (1803-1879), savant constructeur, mais soumis à l'influence de la Renaissance italienne ; Otto Wagner (1841-1918), célèbre par ses constructions pour le chemin de fer urbain de Vienne, et Josef Olbrich (1867-1908) s'illustrent dans le modern style. Josef Hoffmann (1870-1941), auteur du pavillon autrichien à l'Exposition internationale de 1925, compte parmi les pionniers de l'architecture moderne et a influencé, en Europe centrale, les arts décoratifs.
Les sculpteurs autrichiens les plus marquants sont Franz Zauner (1746-1822), auteur du monument équestre de Joseph II à Vienne (1806), romain quant au style ; et Caspar von Zumbusch (1830-1915), dont on cite le *Beethoven*.
Le peintre Joseph Koch (1768-1839) vécut surtout à Rome et se signala dans le paysage historique ; Moritz von Schwind (1804-1871) décora, dans un esprit archaïsant, la Wartburg (1853) et l'Opéra de Vienne (1869). Ferdinand Georg Waldmüller (1793-1865), fut peintre de la montagne, portraitiste mondain, et a laissé de curieux écrits polémiques. Hans Makart (1840-1884), décorateur et peintre de scènes historiques, pratiqua l'académisme. Au XXe s., Oskar Kokoschka* s'est classé parmi les maîtres de l'expressionnisme.
En 1720, un ouvrier, transfuge de Meissen (Saxe), fonde à Vienne une manufacture de porcelaine qui deviendra une sorte de Sèvres autrichien. En 1835, l'Autriche commence à se faire une spécialité de la fabrication de meubles en bois courbé. (→ Biblio.)

● *Musique*. V. ALLEMANDE (*musique*).

AUTRICHE (BASSE-), prov. de la république d'Autriche ; 19 169 km² ; 1 400 000 hab. (*Vienne*, la capit., non comprise). La province est axée sur la vallée du Danube, qui la traverse d'O. en E., formant les plaines de Tulln et du Marchfeld. Au N. du Danube s'étend le revers méridional du Massif bohémien (collines élevées et boisées du Waldviertel à l'O., plaines et collines agricoles du Weinviertel à l'E.). Au S. du fleuve s'étend l'extrémité orientale des Alpes, qui finissent, au S.-O. de Vienne, par le massif du Wienerwald.
La plus grande partie de la province est en dehors des Alpes : c'est la région de l'Autriche où l'agriculture est le plus développée. Les cultures dominantes sont la betterave sucrière et les céréales à la lisière des Alpes, la vigne et les plantes industrielles dans le Waldviertel et le Weinviertel. De même, la situation remarquable de la Basse-Autriche sur la vallée du Danube en fait un grand axe de communications et a favorisé le développement des villes, en particulier de Vienne. L'industrie a trouvé ici de bonnes conditions de développement. Le sous-sol est riche en lignite et surtout en pétrole (Zistersdorf) ; les industries chimiques et mécaniques se concentrent dans la région de Vienne et à Wiener-Neustadt.

AUTRICHE (HAUTE-), prov. de la république d'Autriche ; 11 978 km² ; 1 108 700 hab. Capit. *Linz*. La province est axée sur la vallée du Danube, qui la traverse d'O. en E. Au N. s'étendent les pentes méridionales boisées du Massif bohémien (Mühlviertel). Vers le S., la vallée du Danube est séparée des Alpes (Salzkammergut) par une région de collines bien cultivées. C'est une province industrielle (mines de lignite de la vallée de la Traun, industrie mécanique de Linz et de Steyr).

Autriche (GUERRE DE SUCCESSION D'). V. SUCCESSION D'AUTRICHE (*guerre de*).

AUTRICHE-HONGRIE, AUSTRO-HONGRIE ou **Empire austro-hongrois**, ancien Etat de l'Europe centrale, issu du « compromis » austro-hongrois de 1867. Il se disloqua en 1919. Sa superficie était, en 1914, de 625 337 km², et sa population de 51 millions 390 000 hab. (*Austro-Hongrois*). Capit. *Vienne* et *Pesth*. (V. AUTRICHE.)

AUTRICHE PROPRE, ancien archiduché d'Autriche, un des Etats de l'Empire autrichien, que l'Enns divisait en deux gouvernements, la *Basse-Autriche* (ch.-l. *Vienne*) et la *Haute-Autriche* (ch.-l. *Linz*).

AUTRICHIEN, ENNE adj. et n. Relatif à l'Autriche ; habitant ou originaire de ce pays.
— Art culin. *A l'autrichienne*, se dit de préparations culinaires à base de paprika, oignons fondus, fenouil et crème aigre.
— Econ. polit. *Ecole autrichienne*, v. MARGINALISME.
— Trav. publ. *Méthode autrichienne*, v. TUNNEL.

AUTRONIUS PAETUS (Publius), magistrat romain du Ier s. av. J.-C. Consul en 66, il fut condamné pour concussion, et entra dans les deux conjurations de Catilina. Après l'échec de la seconde, Cicéron le fit exiler en Epire en 63.

AUTRUCHE n. f. (lat. pop. *avis struthio* ; gr. *strouthos* ; anc. franç. *ostruce*, puis *autrusse*). Très grand oiseau coureur des régions chaudes de l'Afrique. (V. pl. OISEAUX, I.) || *Autruche d'Amérique*, nom que l'on donne quelquefois au nandou.
— LOC. FAM. *Avoir un estomac d'autruche*, se dit d'un grand mangeur, parce que l'autruche ingère les objets les plus divers. || *Pratiquer une politique d'autruche*, s'imaginer qu'un danger est supprimé quand on s'abstient de le regarder, à la manière de l'autruche, qui, selon la légende, croit supprimer le danger en enfouissant sa tête dans le sable.
— ENCYCL. Les *autruches*, les plus grands et les plus lourds des oiseaux actuels, ont un plumage blanc et noir chez les mâles adultes, brunâtre chez les femelles. Leurs jambes longues et fortes, qui leur assurent une course rapide, sont presque entièrement nues ; leurs pieds ne portent que deux doigts. Le cou et la tête n'ont qu'un duvet court et clairsemé ; les ailes, quoique normalement constituées, sont très réduites et impropres au vol. Ce sont des oiseaux sociables, vivant en troupes plus ou moins importantes, qui se séparent au moment de la reproduction en petits groupes familiaux. Plusieurs femelles se réunissent pour déposer leurs œufs dans une légère excavation du sol, et le mâle assure seul l'incubation. L'œuf, qui pèse normalement de 1 200 à 1 500 g, peut atteindre, dit-on, 2 kg. Le jeune, qui éclôt après quarante-cinq jours environ, est couvert d'un duvet d'aspect épineux et peut, dès la naissance, suivre ses parents. La nourriture de l'autruche, surtout végétale, est dans l'ensemble très variée, et la tendance qu'ont les individus captifs à avaler les objets les plus divers est bien connue.
Les autruches n'habitent plus que les régions steppiques ou semi-désertiques d'Afrique et d'Arabie, mais leurs restes ont été retrouvés dans une grande partie de l'Ancien Monde. On en connaît plusieurs races locales, qui ont été considérées comme espèces distinctes, mais toutes s'hybrident entre elles.
Les plumes d'autruche, à barbes décomposées et molles, ont été de tout temps recherchées pour la parure. La vogue qu'elles ont connue à la fin du XIXe s. et au début du XXe avait conduit à la domestication de cet oiseau et à son élevage en grand, surtout en Afrique du Sud et en Algérie. Cette exploitation est maintenant tombée en désuétude, bien qu'une tendance se manifeste à utiliser la chair de l'autruche pour l'alimentation.
Le genre autruche (*struthio*) fait partie des ratites et sert de type à la famille des struthionidés.

autruche

AUTRUCHERIE n. f. Lieu où l'on fait l'élevage des autruches : *Les autrucheries du Soudan et du Cap groupaient plus de cinq cent mille autruches domestiquées.*

AUTRUCHON n. m. Petit de l'autruche.

AUTRUI pron. indéf. (cas régime de *autre* en anc. franç.). Les autres personnes humaines, en tant que nous les considérons comme personnes morales, dignes de notre respect et de notre dévouement : *Ta prière innocente, | Enfant, peut se charger d'autrui* (Hugo). *La morale chrétienne et la morale kantienne ont beaucoup insisté sur la notion d'autrui.* (Ne peut être que complément et ne s'emploie guère que dans les phrases sentencieuses.)

AUTUN, ch.-l. d'arrond. de Saône-et-Loire, à l'E. du Morvan, sur l'Arroux ; 14 399 hab. (12 114 aggl.) [*Autunois*]. Evêché. Ecole militaire préparatoire, créée en 1884. Ville d'art, Autun est également un centre industriel important : industries métallurgiques (fonderie, chaudronnerie, fabriques de machines-outils et de sièges métalliques), ébénisteries, industries textiles (tricotage, confection), etc. Patrie du rhéteur Eumène, de saint Germain, Louis III l'Aveugle, saint Léger, P. Jeannin, Changarnier, C. Naudin et du juriste Louis Renault. — L'arrond. a 9 cant., 84 comm. et 97 468 hab.
— Bx-arts. Autun est une des villes de France les plus riches en monuments gallo-romains. L'enceinte dont Auguste lui permit de s'entourer (bien que la ville ne fût pas colonie romaine) est en grande partie conservée avec ses tours circulaires et deux de ses quatre portes : la porte d'Arroux et la porte Saint-André, chefs-d'œuvre d'architecture conçus sur le même plan avec leurs galeries aériennes. Son amphithéâtre, aujourd'hui détruit, son théâtre, fouillé peu avant 1939, étaient les plus grands de la Gaule. Elle recevait les eaux du Morvan par un aqueduc jalonné de cascades. Ses rues se recoupaient à angle droit autour d'un *forum* central. Hors de la ville, où s'élevaient les temples de plan classique, se dressait un énorme temple carré, de type indigène, resté en partie debout et dit à tort « temple de Janus ». Le musée Rolin contient, outre les produits des fouilles de Bibracte (mont Beuvray), une riche collection de sculptures et d'objets d'époque gallo-romaine. L'église Saint-Lazare, devenue cathédrale après la démolition de Saint-Nazaire, fut construite de

Blason d'AUTUN

D'or au lion de gueules, au chef bandé d'or et d'azur de six pièces et bordé de gueules.

AUTUN
la porte Saint-André

AUTUN : la cathédrale

détail du tympan « la Pesée des âmes »

chapiteau « la Pendaison de Judas »

1120 à 1132 dans le style roman bourguignon, dont elle est un des chefs-d'œuvre, avec son très beau portail du Jugement dernier (par Gislebert) et les chapiteaux sculptés qui surmontent les pilastres cannelés de la nef. Remaniée au XVe et au XVIe s., elle abrite les tombeaux du président Jeannin et de sa femme par N. Guillain. Parmi les nombreux autres monuments d'Autun, citons la fontaine Saint-Lazare (1543), l'ancien palais épiscopal (XVIIIe s.) et les musées, dont l'un, installé dans l'hôtel du chancelier Rolin (XVe s.), renferme des œuvres célèbres : *la Nativité*, du Maître de Moulins, la *Vierge d'Autun* [sculpture polychrome], les tentures de la chapelle portative de Charles le Téméraire, les statues du tombeau de saint Lazare, exécutées en 1170-1189, enfin le célèbre bas-relief de l'*Ève* d'Autun. (→ Biblio.)

— Hist. Sous la domination romaine, Autun (*Augustodunum civitas*) succéda à Bibracte comme capitale des Eduens, reçut le titre de *cité* et de *municipe*, et devint la résidence du préfet des Gaules. Son université fut l'une des plus importantes de la Gaule. Le christianisme semble y être apparu dès la fin du IIe s., ainsi qu'en témoigne une inscription funéraire. Centre économique (fabriques d'armes célèbres) et siège d'écoles renommées, Autun, qui s'était révoltée contre l'empereur gaulois Tetricus, fut ruinée lors de la reprise de la ville après un siège de sept mois (269). Malgré les efforts de Constance Chlore, Autun ne se releva pas complètement, et l'œuvre de destruction fut achevée par les Barbares (Vandales en 406, Bourguignons en 414, Huns en 451, Francs en 534, Sarrasins en 739, Normands en 895). Elle ne renaît qu'à la fin du IXe s. et au début du Xe s., avec un comte d'Autun, Richard le Justicier, qui fonde le duché de Bourgogne. Sous la domination des ducs de Bourgogne, Autun se relève de ses ruines. Mais ses malheurs recommencent pendant la guerre de Cent Ans : la ville est incendiée par les Anglais en 1379. Le 1er décembre 1870, aux abords de la cité, se déroule la bataille où Garibaldi finit par contraindre les Prussiens à la retraite.

Autun (COLLÈGE D'), fondé à Paris, en 1341, par le cardinal Pierre Bertrand, évêque d'Autun. Situé rue Saint-André-des-Arts, il fut réuni au collège Louis-le-Grand en 1764.

AUTUNIEN, ENNE adj. et n. m. Géol. Se dit de l'étage inférieur du Permien. (Il est compris entre le stéphanien et le saxonien A Autun, il est représenté par des schistes avec veines de charbon; on y trouve des graines admirablement conservées de gymnospermes et des amphibiens stégocéphales.)

AUTUNITE n. f. Uranophosphate naturel de calcium de formule

$$Ca(UO_2)_2(SO_4)_2, 8\ H_2O,$$

se présentant en cristaux tabulaires clivables, quadratiques, de couleur jaune, dont le nom vient d'un gisement près d'Autun. (Syn. URANITE.)

AUTUNOIS, région du Massif central (Saône-et-Loire), entre le Morvan et les monts du Charolais, au N.-O. de la dépression du Creusot. L'arête du pays est formée par un petit massif cristallin qui domine la verdoyante vallée de l'Arroux, tournée vers l'élevage. On exploite un petit bassin houiller à Epinac.

AUVELAIS, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Namur), sur la Sambre; 8 301 hab. Houillères. Industries chimiques et mécaniques. Produits réfractaires; briqueteries. Métallurgie.

AUVENT n. m. (origine celtique). Petit toit en saillie, servant à garantir de la pluie une porte, une fenêtre : *Les auvents fortement saillants, en béton armé ou en acier, sont des éléments très répandus dans l'architecture moderne.*

— Autom. Partie de la carrosserie* prolongeant la forme extérieure du capot du moteur pour la raccorder à la caisse de la carrosserie.

— Camping. Avancée de toile destinée à protéger l'entrée de la tente.

— Hortic. Abri en paillassons ou en bois, placé en haut d'un mur d'espalier pour le garantir du vent.

AUVERGNAT, E adj. et n. Relatif à l'Auvergne; habitant ou originaire de cette région.

Blason de Haute AUVERGNE

D'or au griffon coupé de gueules et de sinople.

Blason du Dauphiné d'AUVERGNE

D'or au dauphin pâmé d'azur.

Armes de la maison d'AUVERGNE

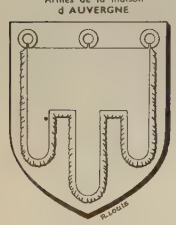

D'or au gonfanon de gueules frangé de sinople.

— Zootechn. *Race auvergnate, Bœuf auvergnat,* v. SALERS.

◆ N. m. Linguist. Dialecte de langue d'oc*, parlé en Auvergne.

AUVERGNE (lat. *Arvernia*), région du Massif central français, s'étendant sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, et sur une partie de la Haute-Loire, de l'Allier et de l'Aveyron.

Géographie.

L'Auvergne comprend, d'O. en E., quatre ensembles géographiques naturels.

● Formant la transition avec le Limousin, des plateaux cristallins s'élèvent du N. au S., de 500 à 1 000 m d'alt. env.; ils sont découpés par la Sioule et ses affluents, qui y entaillent des gorges pour rejoindre la plaine du Bourbonnais. L'activité essentielle de ces régions, à côté d'une céréaliculture améliorée par le chaulage, est l'élevage des bovins.

● Vers l'E., ces plateaux cristallins sont hachés de failles le long desquelles se sont édifiés de grands massifs volcaniques. Les volcans, encore actifs au début du Quaternaire, présentent toutes les formes classiques de cônes dans la « chaîne des Puys », qui domine au puy de Dôme (1 465 m), à l'O. de Clermont; plus au S., le massif des monts Dore porte le point culminant de l'Auvergne et du centre de la France avec le puy de Sancy (1 886 m); enfin, le massif du Cantal (1 858 m), séparé des monts Dore par les plateaux monotones du Cézallier. La région rassemble presque toutes les formes de reliefs volcaniques : simples appareils, coulées, plateaux basaltiques, etc. Ces montagnes au climat rude et aux ressources limitées ont constitué un grand foyer d'émigration, d'abord temporaire au XVIIIe s., puis temporaire et définitive au XIXe s.; toutes les régions de l'Auvergne en furent victimes, à l'exception de contrées de cultures exigeantes (vigne) ou d'industrie; les émigrants se spécialisèrent dans leurs foyers d'accueil (essentiellement Paris) dans des métiers souvent liés au bâtiment (ramoneurs, maçons, etc.). Aujourd'hui, l'économie rurale y est essentiellement tournée vers l'élevage des bovins, encore rythmé par la transhumance saisonnière. Mais les montagnes offrent aussi un intérêt touristique grâce aux eaux thermales et au développement d'un beau réseau routier.

● La Limagne est un fossé tectonique qui forme en fait un chapelet de plaines plus ou moins spacieuses réunies entre elles par l'Allier. C'est une région d'agriculture relativement riche (céréales, prairies d'élevage, vergers, vigne); elle est semée de gros villages. Le lit majeur de l'Allier est moins propice à l'agriculture; cependant, les « varennes » qui le constituent ont été améliorées, et portent bois et prairies. C'est dans la Limagne que se concentrent les localités importantes et les villes; Clermont-Ferrand, la capitale de l'Auvergne, est avant tout un grand centre industriel.

● A l'extrémité orientale de l'Auvergne reparaissent des plateaux cristallins élevés, sévères et boisés, découpés par la Dore, qui draine le bassin du Livradois et creuse une vallée épigénique dans le massif ancien avant de rejoindre l'Allier. Les monts du Livradois, au S., atteignent 1 210 m d'alt. Ceux du Forez, au N., culminent à 1 610 m, à la Pierre-sur-Haute. (→ Biblio.)

Histoire.

● *Antiquité.* L'Auvergne a été peuplée dès le paléolithique. Le néolithique y a laissé menhirs et dolmens. Les invasions celtiques y installèrent le peuple qui devait lui donner son nom : les Arvernes. Ceux-ci connurent l'une des plus brillantes civilisations gauloises : métallurgie du fer, du bronze, de l'or et de l'argent, mise en valeur agricole de la Limagne, frappe de « statères » de type hellénistique.

Les Arvernes furent à deux reprises les dirigeants de la lutte contre Rome : à la fin du IIe s. av. J.-C., avec Bituit, vaincu en 121 av. J.-C. malgré son char d'argent et ses chiens de combat; au Ier s. av. J.-C., avec Vercingétorix et ses légendaires combats contre César. L'Auvergne même fut le théâtre de la défense victorieuse de l'oppidum de Gergovie, qui mit un temps en balance les chances de victoire romaine.

L'Auvergne gallo-romaine devint une *civitas Arvernorum* prospère, faisant partie de la province d'Aquitaine jusqu'à Dioclétien, puis de l'Aquitaine Première, dans le diocèse de Vienne, au Bas-Empire. La capitale descend de l'oppidum de Gergovie dans la plaine, à Augustonemetum, la future Clermont. Ses sources thermales, ses centres religieux (dont le grand temple du Mercure arverne du puy de Dôme) sont réputés. Lezoux produit aux deux premiers siècles des céramiques répandues dans tout l'Occident.

Au Ve s., l'Auvergne tient une place très à part dans l'histoire de la fin de l'empire d'Occident. Elle fut l'un des derniers bastions de la romanité face aux barbares, sous l'égide d'une véritable dynastie à la fois militaire et épiscopale : Avitus, un temps empereur sous la tutelle de Ricimer et déposé par lui, Ecdicius, son fils, maître des milices, et surtout Sidoine Apollinaire, son gendre, préfet de Rome, puis évêque de Clermont, qui maintinrent l'autonomie de l'Auvergne face aux Wisigoths. Sidoine est l'un des derniers vrais Romains antiques. Mais l'empereur Julius Nepos céda l'Auvergne à Euric en 475. Celui-ci lui aurait donné son premier « comte », un certain Victorius. Elle fut ensuite conquise par Clovis en 507, après Vouillé.

● *Mérovingiens et Carolingiens.* Du VIe au VIIIe s., l'Auvergne est traitée comme une proie que déchirent Mérovingiens et Carolingiens. Dès après Clovis, son fils Thierry ravage le pays que se disputeront ensuite les souverains francs et les ducs d'Aquitaine, de plus en plus indépendants. L'Auvergne produit pourtant au VIe s. un écrivain important : Grégoire de Tours, qui y naît en 538 et qui y est formé par son oncle saint Gall, évêque des Arvernes, avant d'être appelé au siège de saint Martin.

En 761, Pépin le Bref l'enlève au duc d'Aquitaine Waïfre (ou Gaifier), s'emparant difficilement de la citadelle de Clermont. La région est incluse dans le royaume d'Aquitaine, organisé en 778 en faveur du fils de Charlemagne, le futur empereur Louis le Pieux. L'Auvergne, que se disputent en particulier Pépin II et Charles le Chauve, forme alors un comté distinct, divisé en quatre *pagi* (Clermont, Tallende, Turluron, Brioude). Les compétiteurs au titre comtal sont nombreux au IXe s. Finalement, Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne en 874, et son fils Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, qui joue un rôle capital dans la compétition monarchique qui oppose Eudes et Charles le Simple, contrôlent la France du Sud-Ouest. Mais Guillaume meurt en 918 sans postérité, ainsi que ses deux neveux et successeurs. Leur vaste domaine est alors morcelé.

● *Le morcellement féodal.* L'Auvergne est une fois de plus une proie pour les familles de Poitiers et de Toulouse : elle dépend tour à tour d'Ebles de Poitiers, de Raymond Pons de Toulouse et de Guillaume Tête d'Etoupe.

Après celui-ci, elle fut confiée par les comtes de Poitiers à des vicomtes, jusqu'à ce que l'un d'eux, Gui Ier, vers 980, commence à se qualifier de « comte d'Auvergne ».

Le comté devait être morcelé à plusieurs reprises.

Vers 1155, Guillaume VIII dépouille son neveu Guillaume VII, héritier légitime du comté. Le conflit fut apaisé par la cession à ce dernier d'une seigneurie au centre du comté, avec Montferrat et une partie de Clermont. Les descendants de Guillaume VII prennent tous Dauphin comme second prénom (en souvenir d'une ascendance maternelle); d'où le nom de « Dauphiné d'Auvergne » donné à leur seigneurie.

En 1212, Philippe Auguste intervient dans les démêlés qui opposent deux frères, le comte Gui II et l'évêque de Clermont, Robert. Il confisque les biens du comte, ne lui laissant en 1230 qu'un petit domaine au S.-E. de Clermont.

A cette date, l'Auvergne forme donc quatre domaines : 1° Le *comté d'Auvergne,* qui devait subsister jusqu'au XVIIe s., s'agrandissant plusieurs fois, au XVe s. notamment. Le comte Jean III, mort en 1501, ayant laissé deux filles et l'aînée étant morte sans postérité, le comté revint à sa petite-fille Catherine de Médicis, qui unit le comté au royaume de France par son mariage avec Henri II (1533). Elle le légua toutefois en 1589 à Charles de

Phot. Larousse.

Valois, bâtard de Charles IX ; mais, en 1606, un arrêt du parlement le donna à Marguerite de France, fille de Catherine, qui en fit donation au dauphin, futur Louis XIII. En 1651, Louis XIV l'échangea contre la principauté de Sedan avec Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. La Maison de La Tour d'Auvergne le conserva jusqu'à la Révolution. Mais il ne s'agissait plus alors d'apanage, et le comté n'en était pas moins soumis au sort commun des élections de la généralité d'Auvergne.

2° Le *Dauphiné d'Auvergne*, également appelé comté de Clermont, bien que cette ville n'en fasse pas réellement partie. Il s'agrandit à plusieurs reprises au XIVe s. Au XVe s., il revint par mariage à la famille de Bourbon. Charles III, le célèbre connétable, le réunit en 1503 au duché d'Auvergne, hérité de son oncle et beau-père, Pierre de Beaujeu. Sa « trahison » entraîna la confiscation de ses biens, mais le Dauphiné d'Auvergne, avec le comté de Montpensier, fut rendu en 1560 à Louis, fils de sa sœur Louise. La dernière héritière en fut Anne Marie Louise d'Orléans, la Grande Mademoiselle, qui dut les laisser à la Couronne.

3° La *Terre d'Auvergne*, confiée au connétable Gui de Dampierre et attribuée par le testament de Louis VIII à son quatrième fils Alphonse de Poitiers. Elle revint à la couronne en 1271. En 1360, Jean II le Bon en fit un duché pour son troisième fils, Jean, duc de Berry. Il passa par mariage à Jean Ier, duc de Bourbon, puis à Charles, connétable de Bourbon, en 1503. Le duché fut séquestré et uni au domaine royal en 1527.

4° Le *comté épiscopal de Clermont*, comprenant un assez vaste territoire à l'E. de la ville, provenait d'une concession royale. Toutefois, Catherine de Médicis, comtesse d'Auvergne, le réclama et l'obtint du parlement en 1557. Il suivit alors le sort du comté d'Auvergne. Sur le plan spirituel, l'évêque de Clermont avait déjà perdu autorité sur le sud de l'Auvergne, où le diocèse de Saint-Flour avait été créé en 1317.

● *Importance de l'Auvergne médiévale.* L'Auvergne tient une place considérable dans la civilisation médiévale.

Dès le Xe s., elle donne à l'Eglise l'un des premiers esprits scientifiques et l'une des plus brillantes intelligences du Moyen Age : le pape Gerbert (Sylvestre II), formé à l'abbaye d'Aurillac. C'est à Clermont, en 1095, qu'Urbain II lance la première croisade et que retentit pour la première fois le cri de « Dieu le veut ! »

Le XIe et le XIIe s. voient la floraison de l'art roman auvergnat et le développement des cours d'amour.

Des écoles importantes se créent, en particulier à Mozat et à Billom, fort réputées au XIVe s. Celle de Billom sera, au XVIe s., l'une des initiatrices de l'enseignement des jésuites, et leur succès amènera l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, à fonder pour eux à Paris le « Collège de Clermont », devenu le lycée Louis-le-Grand.

● *Les institutions médiévales.* Les institutions médiévales en Auvergne sont peu originales : morcellement féodal d'une part, administration seigneuriale classique d'autre part (d'abord un connétable et des bayles locaux qui lui sont subordonnés ; ceux-ci sont remplacés au XIIIe s. par des prévôts). Lors de la création du duché, au XVe s., le connétable est remplacé par un sénéchal nommé par le grand conseil ducal. L'incurie du duc de Berry profite alors aux Etats de Clermont et de Saint-Flour, qui acquièrent une influence politique, financière et militaire. Quant à l'autorité royale, elle est dès lors représentée par un bailli à Saint-Pierre-le-Moûtier, assisté de lieutenants généraux et de lieutenants particuliers.

En 1510, sous l'influence du chancelier Antoine Duprat, originaire d'Issoire, Louis XII fait rédiger la coutume d'Auvergne, qui unifie la province sur le plan du droit.

● *Renaissance et temps modernes.* L'Auvergne connut des périodes troublées au XVIe s. dues à l'implantation profonde de la Réforme, surtout à Issoire, et à l'âpreté des guerres de Religion qui s'ensuivirent. Pourtant, l'Auvergne avait vu naître le premier conciliateur, le chancelier Michel de L'Hôpital.

Il en fut de même au XVIIe s., la remuante féodalité auvergnate se déchaînant lors de la Fronde : c'est pour s'en débarrasser que Louis XIV réunit, en 1665-1666, les fameux Grands Jours d'Auvergne, qui servirent d'exemple au pays entier.

A la même époque, le jansénisme troubla l'Auvergne, où les magistrats de Riom (patrie des Arnauld) et de Clermont (patrie de Pascal) avaient leur petit Port-Royal au domaine de Bien-Assis, près de Clermont.

L'autorité royale s'affermit à travers ces conflits : dès le XVIe s., sept élections ont été instituées en Auvergne. En 1616, un intendant y est installé. Après la Fronde et le rattachement de l'Auvergne au domaine royal, l'intendant devient le détenteur réel de tous les pouvoirs, au nom du roi.

Parmi les intendants du XVIIIe s., trois laissent un nom : Trudaine (1730-1734), Ballainvilliers (1758-1767), Montyon (1768-1773). La Révolution a peu agité l'Auvergne, qui s'est contentée de lui fournir quelques-uns de ses personnages marquants : La Fayette, Couthon, Carrier, Desaix. L'Auvergne est alors divisée en deux départements (Puy-de-Dôme et Cantal), tandis qu'un certain nombre de ses paroisses du S.-E. vont se joindre au Velay pour en former un troisième (Haute-Loire). [→ Biblio.]

Beaux-arts.

La préhistoire a laissé moins de traces en Auvergne que dans l'O. du plateau Central, le volcanisme ayant bouleversé ou écrasé ce qui aurait pu servir, dans les grottes calcaires, de paroi à peindre. Les vestiges gallo-romains ne sont pas aussi abondants qu'on pourrait le supposer dans le pays de Vercingétorix. C'est que la vallée de l'Allier, la riche Limagne, était à la fois une voie de pénétration et d'invasions ; les Vandales détruisirent au IIIe s. Lezoux, l'un des centres de poteries les plus considérables d'Europe.

Le premier acte révélateur d'œuvres importantes est l'ordre donné par un évêque de Clermont à son clerc Aleaume, lorsqu'il lui commanda une Vierge d'or (vraisemblablement recouverte de plaques d'or) qui obéisse à certaines règles de position : buste droit, Enfant Jésus assis sur les genoux pliés à angle droit et bénissant. De cette Vierge perdue furent exécutées de nombreuses répliques, surtout au XIIe s., parfois taillées grossièrement par des artisans de village, et dont on découvre souvent de nouveaux exemplaires. Ces Vierges, dites « de majesté », conservent, comme les chapiteaux primitifs, ceux de Biollet ou de Besse, le regard simplifié, essentiel des figures de l'époque de La Tène. Elles ont été généralement stuquées, coloriées, et même marouflées de toile peinte au XVIIIe s. Parmi celles dont la sculpture est nue, la plus belle est, malgré sa petite taille, Notre-Dame de Saint-Gervazy ; la plus curieuse, celle d'Authezat, probablement d'origine mérovingienne ; la plus imposante, Notre-Dame de Saulzet-le-Froid, portrait précis et dur, en bois noir.

Les plus anciennes abbayes, comme celle du Bouchet, ayant disparu, il est difficile de situer les écoles de tailleurs de pierre qui sculptèrent et historièrent tant de chapiteaux, dont les plus anciens mêlent étrangement les souvenirs mythologiques (centaures et Minotaure) aux personnages de la Genèse. L'ensemble de l'Apocalypse, à Saint-Nectaire, est un des mieux conservés.

Les principales églises romanes sont celles d'Issoire, Notre-Dame-du-Port à Clermont, Saint-Julien de Brioude, Orcival, Saint-Nectaire et Saint-Saturnin, Auzon (pour son narthex), Mailhat (pour sa tour carrée). L'abside d'Issoire (si l'on fait abstraction du clocher moderne), la nef, avec un très beau triforium et, surtout, la crypte ancienne constituent un des plus beaux ensembles ; Saint-Julien de Brioude, plus composite, présente la plus belle variété de pierres quant aux couleurs. Les églises gothiques n'offrent pas le même puissant intérêt (Clermont-Ferrand, Saint-Flour).

On trouve en Auvergne de nombreuses peintures murales, dont les plus anciennes, très byzantines, gardent des traces d'ocres et de rouges, de vert et de pourpre violet (chapelle du couvent de Lavaudieu). L'école du Puy-en-Velay, au XIVe s., utilise des dominantes bleues, et témoigne d'un sens du portrait plus accusé, plus régional. Les grands christs sculptés de Montsalvy, de Saint-Flour et surtout d'Auzon, si caractéristiques par leur gravité, leur sérénité, ce désir de mystérieuse majesté qui semble l'apanage du génie auvergnat, sont également à citer.

De l'architecture civile et militaire, si éprouvée par l'action de Richelieu au XVIIe s., restent d'imposantes ruines, telles que l'ensemble colossal de Mauzun.

La sculpture a produit des chefs-d'œuvre, même après la période romane : *Beau Dieu* de Nonette, l'admirable christ d'Usson.

A partir du XVe s., des influences extérieures déterminent la disparition progressive de l'art typiquement auvergnat, coïncidant avec l'essor de la grande abbaye de La Chaise-Dieu. Le caractère cosmopolite des peintures d'Effiat ou de ce qui reste de la *Danse macabre* de La Chaise-Dieu est indéniable. Beaucoup plus intéressantes sont les peintures illustrant un bestiaire fantastique issu des fabliaux (*Bigorneu* et *Chiche-Face*, de Villeneuve-Maregheol, licorne de Sauvagnat, etc.). Il convient aussi de constater que la plupart des villages, jusqu'à ces derniers lustres, n'avaient guère changé depuis le Moyen Age, et se paraient encore des fameux murs appareillés en arête de poisson dont l'origine se perd dans le néolithique. Sans doute, l'architecture du XVIe s., importée d'Italie, prend-elle dans la matière noire de la lave un caractère mélancolique très particulier ; les médaillons et les coquilles, qui s'y sculptent bien, y prolifèrent. Parfois même (Marceilhat), on tentera d'acclimater le style colossal de Bramante en superposant les colonnettes. Partout on utilisera fréquemment, mais sans excès, les balustrades de pierre.

abside et clocher de l'église d'Orcival (Puy-de-Dôme) XIIe s.

une partie de la chaîne des Puys vue du puy de Dôme

Jusqu'au XVIIe s., le mécénat fleurira. Billom aura des boiseries historiées, Vic-le-Comte des vitraux dans le style de Jean Cousin, et le chancelier auvergnat Thomas Bohier commencera de construire le château du Moulin, à Chenonceaux ; en Auvergne, il aura Saint-Cirgues. Puis ce sera le sommeil. Lassée par les guerres de Religion, pillée, brûlée, l'Auvergne, exaltée encore par le feu mystique des Pascal et des Arnauld d'Andilly, donnera, au XIXe et au XXe s., des artistes justement renommés. (→ Biblio.)

Littérature.

L'épanouissement de l'art roman, au XIIe s. et au début du XIIIe, s'accompagne d'une floraison de poètes lyriques, qui écrivent en dialecte auvergnat (langue d'oc) : les troubadours Peire d'Auvergne (Clermont, v. 1130), Peire de Rogiers (Cantal, † 1194), Peire de Vic (1151-1220), Bernard Amouroux, de Saint-Flour, tous auteurs de chansons d'amour. Il faut aussi citer, à la même époque, le dauphin d'Auvergne, Guillaume Robert Ier (1169-1234), protecteur des troubadours et poète lui-même.

Le XIVe s. se signale par un moine visionnaire, Jean de Roquetaillade (Yolet, près d'Aurillac, 1312 - † v. 1364), qui composa plusieurs recueils de prophéties. Au XVe s., Martial d'Auvergne (1430-1508), héritier des lyriques du XIIe s., rédige des *Arrêts d'amour*. Il faudra ensuite attendre la fin du XIXe s. pour que la poésie auvergnate retrouve quelque originalité ; en basse Auvergne, grâce à Régis Michalias (Ambert 1844 - *id.* 1916),

« Vierge et enfant » de Saint-Gervazy (Puy-de-Dôme), XIIe s.

Phot. Arch. phot., Gendrand, Le Point.

AUXERRE : la cathédrale

Blason d' AUXERRE

D'azur semé de billettes d'or, au lion du même armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.

auteur de poésies en patois, d'une grammaire auvergnate et d'un vocabulaire ; en haute Auvergne, grâce à Arsène Vermenouze (Vielles d'Ytrac, près d'Aurillac, 1850 - *id.* 1910), auteur notamment de poèmes en patois (*Flour de brousso, Jous la chuchado*), et de poèmes en français (*Mon Auvergne*, 1904). Le folklore auvergnat inspire l'œuvre du romancier H. Pourrat (1887-1959).

Auvergne (DENTELLE D'). Connue sous les noms de *dentelle de Craponne, dentelle du Puy, dentelle de Cluny*, elle s'exécute aux fuseaux sur un métier appelé « carreau » ou « coussin » ; l'outillage comprend des épingles à tête, et les cartons piqués qui présentent les dessins à reproduire. Le fil employé à la fabrication de cette dentelle est le fil de lin, et de sa qualité dépend celle de la dentelle, dont l'exécution ne se fait pas par points, comme dans les dentelles à l'aiguille, mais par *passées* et *croisés*. Son invention remonte au XVIe s., mais elle se faisait alors avec des fils de soie ou de métal. Le Puy, Craponne, Retournac sont demeurés ses centres de fabrication les plus actifs.

AUVERGNE (Pierre D'). V. PIERRE D'AUVERGNE.

AUVERGNE (Guillaume D'). V. GUILLAUME D'AUVERGNE.

AUVERGNE (Antoine D'), compositeur et violoniste français (Moulins 1713 - Lyon 1797). Arrivé à Paris en 1739, il devient directeur du Concert spirituel (1762-1771) et directeur, de l'Opéra, et surintendant en 1764. Compositeur, il a le mérite d'écrire le premier opéra-comique français, *les Troqueurs*, texte de Vadé (1753) : musique italianisante, vive, légère, ariettes et ensembles vocaux habilement écrits. Mêmes remarques pour *la Coquette trompée*, texte de Favart (1753). Violoniste de talent, il laisse six *Sonates en trio* et des *Sonates pour violon seul et b. c.* (1739), où l'on relève l'influence de Locatelli et une technique violonistique avancée. Quatre *Concerts de symphonie à 4 parties* (1751) reflètent l'évolution du concept de la musique symphonique.

AUVERNAT n. m. Variété de vigne d'origine auvergnate, cultivée dans le Loiret. || Vin rouge qu'elle produit.

AUVERPIN n. m. Arg. Auvergnat. (On dit aussi AUVERPINCHE, AUVERGLOT, AUVERPLOUM.) || *Par extens.* Charbonnier, commissionnaire, parce que les Auvergnats exercent souvent ces professions à Paris.

AUVERSIEN adj. et n. m. Géol. Dans le bassin de Paris, équivalent du bartonien. (Il est représenté par les sables d'Auvers et les sables de Beauchamp.)

AUVERS-SUR-OISE, comm. de Seine-et-Oise (arrond. de Pontoise), sur la rive droite de l'Oise, en amont de Pontoise ; 3 172 hab. (*Auversois*). Eglise des XIIe et XIIIe s. Ce village est célèbre par le séjour qu'y firent des peintres illustres. C'est vers 1860 que Daubigny, natif de Valmondois, village voisin, vint s'installer à Auvers et y attira des amis que le paysage inspira à maintes reprises : Français, Harpignies, Jules Dupré, Oudinot, Camille Corot, Daumier, Berthe Morizot. La réputation d'Auvers, second Barbizon, survécut à la mort de Daubigny. Pissarro, Guillaumin, Cézanne y étaient venus en 1872, Cézanne s'y installa en 1873 chez le docteur Gachet, ami de Guillaumin. Mais c'est surtout Van Gogh qui fut le peintre d'Auvers. Il vint s'y fixer en 1890, et s'y tua le 27 juillet. Il est enterré au cimetière du village, où son frère Théo le rejoignit peu après. Pendant ces soixante-neuf jours, Van Gogh peignit un nombre considérable de toiles. (→ Biblio.)

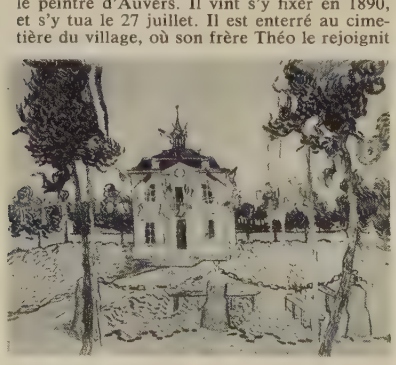

AUVERS-SUR-OISE
« la Mairie, le 14-Juillet »
par Van Gogh
collection Leigh, Chicago

AUVERT (Louis), ingénieur français (Moulins-Engilbert 1857 - Paris 1930). Inventeur de nombreux systèmes de traction électrique, il créa le matériel utilisé pendant plus d'un demi-siècle sur la ligne du Fayet à Chamonix et Vallorcine.

AUVÉZÈRE, riv. du Limousin et du Périgord, affl. de l'Isle (r. g.) ; 103 km. Descendue du Limousin, elle conflue un peu en amont de Périgueux.

AUVILLAR, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne (arrond. de Castelsarrasin), sur la moyenne Garonne ; 884 hab. (481 aggl.) [*Auvillarais*]. Eglise (XIIe au XVe s.).

AUVILLERS-LES-FORGES, comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Mézières), dans la dépression pré-ardennaise, au S.-O. de Rocroi ; 690 hab. (356 aggl.). Fonderie.

Auvours (CAMP D'), camp militaire de faible superficie, mais de forte capacité de logement, situé sur la commune de Champagné (Sarthe), à 10 km du Mans. Il fut le siège de l'Ecole d'application de l'infanterie de 1946 à 1951.

AUVRAY (Louis), sculpteur et écrivain d'art français (Valenciennes 1810 - Paris 1890). On lui doit les monuments de l'abbé Sicard au Fousseret, de Watteau à Nogent-sur-Marne. Il a publié des comptes rendus des Salons de 1834 à 1869, et les notes réunies par Bellier de La Chavignerie pour son *Dictionnaire des artistes de l'Ecole française*.

AUWERS (Arthur), astronome allemand (Göttingen 1838 - Berlin 1915), auteur d'un catalogue d'étoiles fondamentales qui a longtemps servi de base aux observations méridiennes d'étoiles.

AUXANOMÈTRE n. m. (gr. *auxanein*, augmenter, et *metron*, mesure). Appareil destiné à mesurer la croissance en longueur d'une plante.

AUXCOUSTEAUX (Artus), compositeur français, Amiénois d'origine (v. 1590 - Paris 1656). Peut-être élève de Bournonville, à Saint-Quentin, on le trouve successivement chantre ou maître de chapelle à Noyon, Saint-Quentin, Amiens, à la Sainte-Chapelle de Paris. Formé à l'école polyphonique du XVIe s., il aurait pu se réclamer de Certon et de Du Caurroy, car il ne voulut jamais entendre parler d'ajouter les basses continues à ses ouvrages, écrits avec pureté et une savante élégance. On lui doit des psaumes à 4, 5 et 6 voix, dédiés à Louis XIII, des Magnificat, deux messes, des noëls et cantiques spirituels : *Meslange de chansons* à 6 voix (1644), *Quatrains de Mathieu* à 3 voix, et un livre de *Psaumes mis en vers français* par Ant. Godeau (1656).

AUXENCE, hérétique, né en Cappadoce au commencement du IVe s. Il fut le prédécesseur arien de saint Ambroise sur le siège de Milan de 355 à 374. Hilaire de Poitiers dénonça son adhésion au formulaire de Rimini* dans son ouvrage *Contre Auxence*.

AUXERRE [oser], ch.-l. du départ. de l'Yonne, à 170 km de Paris, au S. de la Champagne humide, sur l'Yonne ; 26 583 hab. (23 100 aggl.) [*Auxerrois*]. L'ancienne cathédrale Saint-Etienne a été édifiée du XIIIe au XVIe s. : les portails, très abondamment décorés, ont été malheureusement détériorés pendant les guerres de Religion ; le chœur, gothique, fut construit de 1215 à 1234 (vitraux du XIIIe s.). La crypte, vestige de l'ancienne cathédrale du XIe s., est ornée d'une fresque représentant le Christ à cheval. Saint-Etienne possède enfin un riche trésor. L'abbaye bénédictine de Saint-Germain comprend un vaste ensemble, dont la plus grande partie est occupée par l'hôpital. L'abbatiale remonte aux XIIIe, XIVe et XVe s. ; elle a conservé une haute flèche romane et ses cryptes du IXe s., renfermant les sépultures des évêques d'Auxerre ; en 1927 ont été découvertes des peintures murales remontant à l'époque carolingienne et représentant trois épisodes de la vie de saint Etienne. L'église Saint-Eusèbe, avec une tour du XIIe s., l'église Saint-Pierre (XVIe et XVIIe s.), les restes romans de l'ancien palais épiscopal, compris dans l'hôtel de la Préfecture, le musée des Beaux-Arts, enfin, complètent l'intérêt artistique d'Auxerre. C'est également un centre commercial et industriel : fabriques de machines-outils, de matériel agricole et de remorques ; de meubles et de jouets ; d'instruments de musique ; biscuiterie ; confection, etc. Patrie de saint Germain, R. Glaber, l'abbé Lebeuf, J.-B. de La Curne de Sainte-Palaye, le comte de Garnier, le baron J. Fourier et Paul Bert. — L'arrond. a 18 cant., 12 comm. et 143 077 hab.

— Hist. Auxerre fut construite par les Romains, sous le nom d'*Autussiodurum*, à proximité de la bourgade gauloise d'*Autricum*. Centre de communications gallo-romain, foyer religieux important, la ville se resserra dans une étroite enceinte dès la fin du IIIe s. Au IVe s., saint Germain, évêque de la cité, la défendit efficacement contre les Barbares. Après sa mort, elle fut pillée par les Huns en 451 et prise par les Francs en 486 ; en 578 (ou 585), un concile s'y réunit, qui fixa en particulier de nombreuses règles liturgiques ; elle devint ensuite le siège d'un comté carolingien qui passa à la maison de Nevers, puis à la deuxième Maison capétienne de Bourgogne. Par mariage, le comté d'Auxerre revint en 1184 à Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, qui octroya une charte d'affranchissement aux habitants de la cité en 1186. En 1370, le comté revint à la Couronne, qui le conserva définitivement, sauf entre 1435 et 1470, période pendant laquelle il avait été cédé à la Bourgogne à la suite du traité d'Arras. Les négociations de la *paix d'Auxerre*, qui réconcilia, en 1412, Armagnacs et Bourguignons, les conférences de 1432, préparatoires à la paix d'Arras, s'y déroulèrent. (→ Biblio.)

AUXERROIS, région de plateaux calcaires située au S. de la Champagne, s'élevant à 200 ou 250 m d'alt. Le Serein et l'Yonne y creusent des vallées profondes. Sur les plateaux, la forêt, les prairies artificielles et quelques cultures se partagent le sol, tandis qu'un peu de vigne garnit encore les coteaux. L'habitat est groupé en villages espacés, trahissant la faible densité de la population.

AUXÈSIA, jeune Crétoise qui vint à Trézène avec Damia, et fut lapidée par hasard avec celle-ci dans une émeute. Plus tard, on éleva des autels aux deux victimes. On les confondit souvent avec Déméter et Perséphone.

AUXEY-DURESSES, comm. de la Côte-d'Or (arrond. de Beaune), au pied de la côte viticole, près de Meursault ; 374 hab. (254 aggl.). Vins de la côte de Beaune.

AUXI n. m. Laine très fine et très belle, filée aux environs d'Abbeville, et notamment à *Auxi-le-Château*.

AUXIDE n. f. Poisson osseux différant du thon par ses dorsales éloignées l'une de l'autre. (L'espèce type est le *boniton* [*Auxis bisus*], qu'il ne faut confondre ni avec la bonite ni avec la pélamide*. Famille des scombridés.)

AUXI-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), aux confins S. de l'Artois, sur l'Authie ; 2 990 hab. (2 822 aggl.). Eglise du XVIe s. avec fresque de l'époque. Restes d'un château du XIIe s. Emaillerie. Fabrique de chaussures.

AUXILIAIRE adj. et n. (lat. *auxiliaris ;* de *auxilium*, secours). Qui aide, qui prête ou fournit son concours : *Les Romains se servirent des Huns en qualité d'auxiliaires* (Montesquieu). || Se dit d'un employé, ouvrier, manœuvre, etc., dont les services sont utilisés temporairement. || Personne ou établissement qui joue un rôle d'appoint dans certaines branches d'activité : *Les auxiliaires des professions bancaires et boursières.*

— Admin. Employé qui n'a pas la qualité de fonctionnaire titulaire : *Je viens d'être nommé auxiliaire, à cent francs par mois, dans une mairie* (Vallès). [V. part. *encycl.*]

— Dr. canon. *Evêque auxiliaire*, prélat ayant reçu la consécration épiscopale, nommé par le Saint-Siège pour aider un évêque diocésain trop chargé de travail ou impotent. (Ses pouvoirs sont définis par sa bulle de nomination et par la délégation que lui donne le titulaire ; ils sont les mêmes que ceux de l'évêque, même celui de conférer les ordres, sauf s'il est attaché au siège et non à la personne de l'évêque. Quand l'évêque auxiliaire succède de plein droit à celui qu'il aide, il porte le nom de *coadjuteur*.)

Phot. Roubier, Giraudon.

— Linguist. Se dit des verbes qui, perdant leur signification particulière, servent à former les temps composés des autres verbes ou à exprimer diverses nuances de la pensée : *Les verbes auxiliaires par excellence sont les verbes « avoir » et « être »*. (V. part. *encycl.*)

◆ Adj. Ch. de f. Se dit des organes du frein à air comprimé qui sont montés sur chaque véhicule et ne participent qu'au freinage de ce véhicule : *Réservoir auxiliaire*.

— Comm. *Livres auxiliaires*, livres supplémentaires sur lesquels on consigne des détails explicatifs qui ne pourraient trouver place dans les livres exigés par la loi.

— Electr. *Pôles auxiliaires*, pôles munis d'un enroulement excitateur en série avec l'induit de la dynamo, et destinés à produire un flux local facilitant la commutation. (Leurs axes polaires sont dans les plans neutres de la machine.)

— Mar. Se dit du moteur de propulsion d'un yacht à voile. (Le moteur auxiliaire est, en général, de faible puissance, fixe ou *hors bord*, à explosion ou à combustion interne, et sert principalement pour les manœuvres dans les ports ou en cas de calme plat.)

— Mar. mil. *Bâtiment auxiliaire*, v. BÂTIMENT. || *Flotte auxiliaire*, ensemble des navires de commerce réquisitionnés et équipés par l'Etat pour assurer un service de guerre. (V. FLOTTE.) || *Croiseurs, dragueurs, escorteurs auxiliaires*, navires de cette flotte. || *Officier auxiliaire*, officier de la marine marchande mobilisé sur un bâtiment de guerre.

— Math. *Angle auxiliaire*, angle que l'on introduit quelquefois dans les formules trigonométriques, afin de les rendre calculables par logarithmes. || *Fonctions auxiliaires*, fonctions au moyen desquelles on exprime simplement les intégrales elliptiques. || *Variable auxiliaire*, variable que l'on introduit quelquefois dans les calculs, afin de rendre ceux-ci plus simples ou plus symétriques.

— Mil. *Dentiste, médecin, pharmacien auxiliaire*, ancien grade, équivalant à celui d'adjudant, attribué de 1883 à 1957 aux médecins et pharmaciens de réserve du Service de santé militaire, qui ne répondaient pas aux conditions (diplômes, etc.) exigées pour être nommés officiers. (Le grade de dentiste auxiliaire, créé en 1916, a également disparu en 1957.) || *Service auxiliaire* (abrév. S. X.), catégorie dans laquelle la loi du 31 mars 1928 classe, au point de vue des aptitudes physiques, les jeunes gens qui sont atteints d'une infirmité relative sans être faibles de constitution. (Cette disposition n'est pas définitive, et la loi prévoit que les hommes classés « service auxiliaire » doivent passer devant une commission de réforme* en cas d'hostilités ou à la date du passage de leur classe dans la deuxième réserve. Ceux qui sont alors reconnus aptes au service armé sont immédiatement versés dans cette catégorie. Les recrues classées « service auxiliaire » sont affectées à des emplois en rapport avec leur situation physique.)

◆ N. Méd. *Auxiliaire médical*, toute personne qui, sans être pourvue du diplôme de docteur en médecine, concourt au traitement des malades : infirmier, masseur, kinésithérapeute, opticien et pédicure. (Aucun auxiliaire n'est autorisé à pratiquer sa profession s'il n'est, au préalable, pourvu d'un diplôme d'Etat délivré à l'issue d'études spéciales.)

— Procéd. *Auxiliaire de la justice*, personne appelée professionnellement à apporter un concours à l'administration de la justice. (V. part. *encycl.*)

— ***Auxiliaires*** n. m. pl. Hist. Troupes étrangères, dans l'armée romaine. (V. part. *encycl.*)

— Mar. A bord d'un navire, appareils nécessaires au fonctionnement des machines propulsives, à la sécurité et à la vie du bord : pompes, dynamos et groupes électrogènes, ventilateurs de chauffe, servo-moteur, guindeau, treuils de chargement, etc.

— ENCYCL. Admin. Autrefois, le nombre des *auxiliaires* était très restreint, il ne s'agissait là que d'employés occasionnels, recrutés pour compléter l'effectif temporairement insuffisant d'un service. Mais le développement du rôle de l'administration a conduit à multiplier leur nombre pour ne pas accroître celui des fonctionnaires titulaires. Peu à peu, leur situation s'est normalisée, et ils sont maintenant dotés d'un véritable statut qui leur assure une quasi-permanence de l'emploi et un avancement régulier.

— Hist. Sous la république romaine, le rôle des *auxiliaires* (*auxiliarii*) était faible : Polybe ne leur assigne qu'une petite place dans le camp. On ne les employait, en effet, que dans des circonstances critiques : c'est ainsi que, lorsque Hannibal se trouva en Italie (v. PUNIQUES [*guerres*]), le sénat accepta les services de mille frondeurs que lui proposait Hiéron, tyran de Syracuse. P. Cornélius Scipion prit à sa solde des Celtibériens pour lutter en Espagne contre Hasdrubal. A dater de la guerre sociale (89 av. J.-C.), les Italiens étant devenus citoyens romains et accédant désormais à la légion ou aux *cohortes civium romanorum*, on dut recruter les troupes auxiliaires exclusivement hors d'Italie. Ces troupes gardaient, en règle générale, leur armement et leur méthode de guerre locale : les Crétois, les Syriens étaient archers, les frondeurs provenaient surtout des îles Baléares, etc. Presque toute la cavalerie se recrutait de cette façon, car l'Italie était surtout une pépinière de fantassins. Sous le règne d'Auguste, les auxiliaires devinrent une institution régulière et désignèrent toutes les troupes autres que les légions en garnison dans les provinces. Ils participaient peu à la guerre active contre les Barbares. Dans l'infanterie, ils formaient les *cohortes auxiliariae*, de 500 ou 1 000 hommes, commandées par des *praefecti* et pourvues d'un armement unifié (lance, petit bouclier rond, épée longue et large) ; dans la cavalerie, les *alae equitatae*. On groupa désormais encore sous le titre d'*auxilia* les *cohortes civium romanorum* et les troupes de rengagés, les *vexilla veteranorum*. A partir d'Hadrien, on recruta des Barbares hors des frontières de l'Empire, et leur nombre et leur rôle s'accrurent de siècle en siècle.

— Linguist. D'une façon générale, en français, tous les verbes transitifs prennent l'*auxiliaire avoir*. Pour les verbes pronominaux, l'auxiliaire est *être*. On construit avec l'auxiliaire *avoir* les verbes intransitifs qui marquent une action, et avec l'auxiliaire *être* ceux qui marquent un état. (Se conjuguent cependant avec *être* des verbes intransitifs tels que : *aller, arriver, mourir, naître, partir, venir*, etc.). Un même auxiliaire peut indiquer des temps différents : à la voix réfléchie, *être* marque le passé (*Je me suis baissé*) ; à la voix passive, il marque le présent (*Je suis abaissé*).

En dehors des auxiliaires proprement dits *avoir* et *être*, qui servent, avec les participes passés, à former les temps composés des verbes, le français connaît des auxiliaires de temps et de mode appelés aussi *semi-auxiliaires*. 1° Les auxiliaires de temps construits avec un infinitif servent à indiquer diverses nuances de temps. *Aller, être sur le point de, être près de, être en passe de* marquent un futur rapproché : *l'orage va éclater. Etre en train de, être à, être en voie de* indiquent que l'action s'accomplit : *il est en train de se préparer. Ne faire que de, sortir de* (fam.), *venir de* indiquent un passé rapproché : *il vient de partir*. 2° Les auxiliaires de mode. *Devoir* indique la probabilité, la vraisemblance : *Il doit maintenant être arrivé. Pouvoir* exprime une probabilité, une approximation : *il peut être trois heures*.

— Procéd. Les *auxiliaires de la justice* suivants ont la qualité d'officiers publics et ministériels : avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, avoués près des cours d'appel, avoués de première instance, notaires, commissaires-priseurs, huissiers et greffiers. Les avocats près des tribunaux et cours d'appel, les agréés, les administrateurs judiciaires, les attachés au Parquet, les arbitres, les curateurs aux successions vacantes, les experts, les syndics et administrateurs au règlement judiciaire, les administrateurs liquidateurs de sociétés, les commissaires de police et les membres du bureau d'assistance sont également des auxiliaires de la justice.

AUXILIAIREMENT adv. De façon auxiliaire.

AUXILIARIAT n. m. Concours auquel étaient astreints les membres de l'enseignement du premier degré non issus des écoles normales et qui voulaient obtenir leur titularisation dans le département de la Seine.

AUXILIATEUR, TRICE adj. et n. Qui secourt : *Le cher parfum de cette fleur auxiliatrice me ranimait* (Villiers de L'Isle-Adam).

— REM. Ce mot ne s'emploie guère que dans le langage mystique ou religieux : *Les Dames auxiliatrices*.

— Relig. *Saints auxiliateurs*, groupe de quatorze saints guérisseurs, dont le culte tardif était particulièrement répandu en Franconie et en Bavière.

auxiliis (CONGRÉGATION **de**), commission de théologiens créée par Clément VIII pour tenter de mettre fin aux disputes qui opposaient jésuites et dominicains sur le problème de la grâce. La commission commença son travail en 1598 et se sépara en 1607, sans avoir pu faire autre chose que de constater la divergence des points de vue.

AUXINE n. f. Nom générique de substances très complexes produites par les plantes, et qui, à doses convenables, favorisent diverses fonctions, en particulier la croissance en longueur. (On les appelle aussi HORMONES VÉGÉTALES.)

— ENCYCL. C'est en 1927 que le physiologiste hollandais Went découvrit les *auxines* en étudiant la croissance en longueur des végétaux. Il travaillait sur les coléoptiles d'avoine, dont l'allongement est dû à l'élongation des jeunes cellules qui viennent d'être formées par le méristème terminal. Ce méristème diffuse dans la plante une substance qui agit sur la croissance des cellules jeunes. La suppression du méristème entraîne l'arrêt du développement.

L'auxine, soluble dans l'eau, a pu être isolée dans des blocs de gélose recouverts par des pointes de coléoptiles et aussi, plus tard, à partir de l'urine d'herbivores, en quantité suffisante pour en étudier les propriétés et la constitution chimique. Cette substance se comporte envers les plantes comme les hormones chez les animaux. Comme elle agit à très faible dose, on a défini la dose-unité non pas par son poids, mais par son action sur un coléoptile décapité et recouvert partiellement d'un bloc contenant l'auxine. La croissance, plus importante du côté recouvert, entraîne une courbure de la plante ; la quantité d'auxine qui entraîne une courbure de 10° sur la plantule d'avoine a été choisie comme unité : on l'appelle unité-avoine (U. A.).

On fabrique actuellement des auxines de synthèse, qui trouvent diverses applications pratiques en agriculture et horticulture (lutte contre les mauvaises herbes). La connaissance de l'action des auxines permet d'expliquer un certain nombre de tropismes* végétaux.

AUXOCHROME [kro] adj. Se dit d'un radical qui, introduit dans un corps coloré appelé *chromogène*, le transforme en matière colorante.

— ENCYCL. Les *groupements auxochromes* sont des radicaux salifiables, acides (OH, CO_2H, SO_3H) ou basiques (NH_2, NHR, NR_2). Les groupes SO_3H, CO_2H ne modifient pas la nuance du chromogène ; les autres, au contraire, la modifient.

AUXOCYTE n. m. Biol. Syn. de SPERMATOCYTE* DE PREMIER ORDRE.

AUXOIS [osua], pays de France, en basse Bourgogne (Côte-d'Or), ch.-l. *Semur*. Il a été formé par le *pagus Alesiensis*, dont le ch.-l. était Alésia (*Alise-Sainte-Reine*). L'Auxois borde le Morvan au N.-E. Plaine argileuse, accidentée de buttes témoins (mont Auxois) et dont les rivières ont entaillé parfois le socle cristallin (Armançon), c'est un axe de passage et une riche région d'élevage.

AUXOIS (MONT), butte située en bordure du plateau de Langres (Côte-d'Or), dominant le village d'Alise-Sainte-Reine et la voie ferrée de Paris à Dijon. La ville gauloise d'Alésia était installée sur cette butte. Une statue de Vercingétorix, du sculpteur Aimé Millet, y a été élevée en 1865.

AUXOIS, E adj. Relatif à l'Auxois.

— Zootechn. *Race auxoise*, race de chevaux de trait, grands et forts, ayant de la trempe et de l'énergie. (Le *trait auxois* dérive de l'ancien cheval bourguignon, amélioré par des croisements avec différents types de chevaux de trait, et spécialement avec l'ardennais.)

AUXON, comm. de l'Aube (arrond. de Troyes), aux confins du pays d'Othe et de la Champagne humide ; 843 hab. (465 aggl.). Eglise du XVIe s. : beau portail Renaissance.

Blason d' AUXONNE

Parti : au 1er d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure componée d'argent et de gueules, coupé de bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules; au 2e d'azur à la demi-croix ancrée d'argent.

AUXONNE [oson], ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or (arrond. de Dijon), sur la Saône ; 5 667 hab. (3 145 aggl.) [*Auxonnois*]. Eglise Notre-Dame, spécimen de l'art gothique bourguignon (XIIIe-XVIe s.). Château des XVe et XVIe s. Porte du XVIe s. Arsenal du XVIIIe s. Musée. Important centre de cultures maraîchères, Auxonne possède également une industrie métallurgique active (fonderie, décolletage). Cette ancienne place forte résista victorieusement à Charles Quint en 1526, et se rendit pendant la Ligue au duc de Guise : la ville était alors en majorité protestante. Patrie de Prieur de la Côte-d'Or.

AUXOSPORE n. f. (du gr. *auxê,* croissance, et *sporos,* spore). Spore de rajeunissement des diatomées. (Après s'être divisée un grand nombre de fois, la diatomée diminue de plus en plus de taille ; alors, elle sépare ses carapaces siliceuses, libère son protoplasma, qui se nourrit, grandit et constitue une auxospore, laquelle retrouve la taille moyenne et normale des cellules avant de constituer une nouvelle carapace.)

AUZANCES, ch.-l. de cant. de la Creuse (arrond. d'Aubusson), dans la Combraille ; 1 381 hab. (1 268 aggl.) [*Auzançais*]. Eglise (XIIe et XVe s.). Marché et centre agricole ; laiteries ; salaisons.

AUZAT, comm. de l'Ariège (arrond. de Foix), sur le Vicdessos, près de Vicdessos ; 1 068 hab. (816 aggl.). Traitement de la bauxite. Centrale hydro-électrique du type « fil de l'eau » (puissance installée : 39 980 kW ; productibilité moyenne annuelle : 135 millions de kWh).

AUZAT-SUR-ALLIER, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. d'Issoire), dans la Limagne ; 3 245 hab. (660 aggl.). Mines de houille.

AUZIAS-TURENNE (Joseph Alexandre), médecin français (Pertuis 1812 - Paris 1870). Il imagina l'inoculation du virus syphilitique comme moyen préventif contre la syphilis.

AUZON, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. de Brioude), dans la Limagne ; 1 115 hab. (713 aggl.) [*Auzonnais*]. Belle église romane. Produits arsenicaux.

AUZOU (abbé Louis Napoléon), ecclésiastique français (Versailles 1806 - † 1881). Un des fondateurs de l'*Eglise catholique française* après 1830 ; il fut pendant dix-huit mois curé schismatique de Clichy-la-Garenne, et rentra dans le giron de l'Eglise en 1839.

AUZOUT (Adrien), astronome français (Rouen 1622 - Rome 1691). On le regarde comme l'inventeur du micromètre à fils mobiles, pour mesurer les diamètres apparents des petits objets et des corps célestes. Il perfectionna les lunettes astronomiques. On a de lui un *Traité du micromètre* (1667), des *Lettres sur les grandes lunettes,* et divers mémoires. (Acad. des sc., 1666.)

AUZOUX (Louis), anatomiste français (Saint-Aubin-d'Ecrosville, Eure, v. 1797 - Paris 1880). Docteur en médecine en 1822, il s'est constamment occupé de vulgariser l'étude de l'anatomie. Il inventa une pâte inaltérable qui lui permit d'exécuter avec une grande précision des modèles anatomiques qui se démontent aisément.

AVA n. m. Poivrier des îles de la Société, encore nommé HAVA ou YANGONA (*Piper methysticum*).

AVA, v. de Birmanie, sur l'Irrawaddy, en amont de Pagan, au débouché de la plaine rizicole de Kyaukse. Elle fut à plusieurs reprises le siège de la royauté birmane. Le nom d'Ava est souvent employé par les historiens pour désigner le royaume birman.

AVACHIR v. tr. (peut-être francique **waikjan,* rendre mou, avec attraction de *vache*). Rendre flasque, mou, déformer : *La maman Bavoil en sera quitte pour gémir et me reprocher, une fois de plus, d'avachir les poches de mon pardessus* (Huysmans). ‖ — *Fig.* Faire perdre son énergie : *L'inaction l'avait avachi.*

— ***S'avachir*** v. pr. Devenir mou : *Laurent s'affaissa, devint mou, plus lâche et plus prudent que jamais. Il engraissa et s'avachit* (Zola). ‖ S'affaisser, s'affaler : *S'avachir dans un fauteuil.*

AVACHISSEMENT n. m. Etat de ce qui est avachi (au *pr.* et au *fig.*) : *Une espèce d'avachissement intellectuel* (Courteline).

AVADĀNA n. m. Mot sanscrit qui, dans le bouddhisme, désigne un apologue contenant un enseignement moral ou dogmatique. (Les principaux recueils de ces apologues sont l'*Avadāna-jātaka* et le *Divyāvadāna.* Ils constituent une source inépuisable pour l'iconographie.)

AVADH, anc. prov. de l'Inde, entre l'Himalaya et le Gange moyen, qui était plus connue sous le nom de *province d'Aoudh* ou *Oudh ;* elle est incorporée à l'Uttar Pradesh.

AVAILLES-LIMOUSINE, ch.-l. de cant. de la Vienne (arrond. de Montmorillon), dans le N. du Confolentais, sur la Vienne ; 1 668 hab. (742 aggl.). [*Availlais* ou *Availlaux*].

AVAÏTE n. f. Minér. Variété d'iridium natif.

AVAL n. m. (de *à* et *val*). Par rapport au point considéré, partie d'un cours d'eau comprise entre ce point et l'embouchure ou le confluent. ‖ En parlant d'une ligne de chemin de fer, sens opposé à l'origine ou au point de départ. (Contr. AMONT.)

— ***En aval de*** loc. prép. Plus près de l'embouchure ou du confluent, par rapport à un point considéré : *Nantes est en aval de Tours sur la Loire.*

AVAL n. m. (ital. *avallo,* emprunté à l'ar. *al-walâ,* mandat). Garantie donnée, au porteur d'une lettre de change ou d'un billet à ordre, par un tiers qui s'oblige à en payer le montant s'il n'est pas acquitté par les autres signataires : *Un aval. Des avals.*

— ENCYCL. Dr. comm. L'*aval* se donne sur le billet lui-même ou par acte séparé. Le donneur d'aval doit avoir la capacité légale requise pour souscrire une lettre de change. La souscription d'un aval n'est soumise à aucune forme spéciale : les mots *bon pour aval* et la signature du souscripteur constituent la formule ordinaire lorsque l'aval est donné sur le billet même. (→ Biblio.)

AVALA (MONT), sommet boisé (565 m), à 15 km de Belgrade. Un fort datant de la domination turque y a été détruit en 1934 pour faire place au *Mausolée du soldat inconnu,* œuvre du sculpteur Mestrović*.

AVALAGE n. m. Descente d'un bateau sur une rivière.

— Pêch. Droit de mettre des nasses pour prendre le poisson qui descend. (On dit aussi AVALAISON.)

AVALAISON n. f. Hydrol. Cours d'eau torrentueux qui se forme à la suite de pluies abondantes ou de la fonte subite des neiges. (Syn. AVALASSE.)

— Pêch. Descente des poissons d'amont vers l'aval au cours de migrations. (V. AVALAGE.) ‖ *Anguilles d'avalaison,* anguilles qui descendent la rivière.

AVALANCHE n. f. (mot de la Suisse romande, *avalantse,* altéré par *avaler,* descendre). Masse de neige qui se détache et dévale sur un versant. ‖ *Par anal.* Grande masse d'objets qui roulent ensemble d'un lieu élevé : *Avalanche de terre.* ‖ — *Fig.* Multitude de choses qui vous accablent : *Une avalanche d'injures. Une avalanche de périls massifs* (J. Romains).

— Electron. *Avalanche électronique,* ensemble des électrons libérés par un premier électron dans l'ionisation cumulative. ‖ *Avalanche ionique,* ensemble des ions libérés par un électron dans l'ionisation cumulative. (V. IONISATION.)

— ENCYCL. Géomorphol. L'*avalanche* résulte de la formation de ruptures dans la masse de neige. Les facteurs suivants interviennent : 1° l'épaisseur de la couche de neige ; plus la couche est épaisse, plus grand est le danger d'avalanche ; 2° la cohésion interne de la neige, fonction des conditions météorologiques ; une neige mouillée, très dense, facilite le déclenchement des avalanches ; de même une chute de neige sur de la vieille neige verglacée ; 3° l'état de la surface du roc sous-jacent, plus ou moins rugueuse ; 4° la pente.

Dans certains couloirs de haute montagne, le déclenchement des avalanches est presque permanent. Ailleurs, les avalanches ont tendance à se répéter dans les sites favorables. Les conditions météorologiques commandent parfois des périodes d'avalanches catastrophiques. Ainsi, en Suisse, les avalanches ont fait 93 victimes en 1950 et 1951. Aussi lutte-t-on énergiquement contre elles. Les Suisses ont équipé à cet effet une station de recherches près de Davos. Les méthodes les plus utilisées consistent à barrer les pentes par des clayonnages, des filets métalliques, des systèmes de piquets, des ailettes en Duralumin, qui stabilisent la neige, et, surtout, à entretenir la forêt là où c'est possible. On protège les ouvrages d'art et les villages, là où on ne peut fixer la neige, par des digues et des sauts-de-mouton qui éparpillent la neige de l'avalanche.

L'action géomorphologique des avalanches est assez réduite. Elle consiste à ramoner les couloirs de leurs débris et à les accumuler en un amas désordonné au pied du versant. Souvent, cette action s'effectue dans des ravins où dévalent des torrents en été. Les avalanches interviennent indirectement dans l'alimentation des glaciers. Des névés se forment ainsi, en dessous de la limite des neiges permanentes, sur des pentes exposées à l'ombre, du seul fait qu'ils sont dominés par des corniches où sont entaillés de nombreux couloirs d'avalanches. On désigne parfois ces névés sous le nom de *glaciers d'avalanches.*

On nomme *avalanches poudreuses* celles qui sont formées de neige gelée, aux grains petits et durs. Leur action géomorphologique est faible, mais les dégâts qu'elles provoquent sont généralement considérables. On nomme *avalanches de fond* des avalanches formées de neige lourde, très humide, et qui dégagent entièrement la surface du sol, entraînant rochers et terre.

On donne parfois le nom d'*avalanches sèches* aux éboulements de scories meubles sur les pentes d'un volcan.

AVALE n. f. Face postérieure, inclinée d'avant en arrière, des incisives des ruminants. (Son inspection fournit des renseignements sur l'âge.)

AVALÉ, E adj. Equit. Se dit de la croupe d'un quadrupède lorsqu'elle forme un plan incliné d'avant en arrière. ‖ *Ventre avalé,* ventre volumineux et tendant à s'abaisser.

AVALÉE n. f. Ce qu'un tisserand peut faire sur son métier sans dérouler les ensouples, avant de lâcher de la chaîne. ‖ Quantité d'étoffe comprise entre la perche et le fauchet, dans l'opération du lainage. (Dans les deux cas, on dit également une LEVÉE.)

AVALEMENT n. m. Action d'avaler.

AVALENT, E adj. Chim. Dont la valence est nulle.

AVALER v. tr. (de *aval ;* de *à* et *val*). Faire descendre dans le gosier ; déglutir : *Pareil à un idiot qui remâche la même bouchée sans pouvoir l'avaler* (R. Rolland). ‖ Absorber, manger rapidement : *Je n'ai rien avalé depuis deux jours.* ‖ Faire disparaître en soi-même : *Une meurtrière mince les avale un à un* [les chats-huants] *au passage* (Colette). *Les impôts nous avalent tout* (Balzac). ‖ — *Fig.* Ne pas prononcer clairement : *Il parlait français presque sans accent, mais en avalant un certain nombre de voyelles* (A. Malraux). ‖ Lire avec avidité, faire entrer dans son esprit sans assimiler : *Quelque roman* [...] *dont la bonne demoiselle elle-même avalait de longs chapitres* (Flaubert). ‖ *Fam.* Accepter, croire : *Ça me parut dur à avaler* (Courteline). ‖ *Fam.* Regarder avec des yeux furieux : *J'ai cru qu'il allait m'avaler.*

— LOC. FAM. *Avaler des couleuvres,* subir des vexations, des injures, sans manifester ses sentiments ; être crédule. ‖ *Vouloir tout avaler,* être plein de fougue, croire qu'aucun obstacle ne vous résistera. ‖ *Avaler sa langue,* 1° se taire ; 2° mourir. ‖ *Avaler la pilule, le morceau, la médecine,* se soumettre à une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance. ‖ *Pop. Avaler son acte de naissance,* mourir.

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Faire descendre, abaisser : *Le portier dort dans sa niche, la tête avalée sur la poitrine* (Claudel).

— Véner. *Avaler la botte au limier,* lui enlever le trait pour qu'il puisse chasser en liberté. ‖ *Ce limier avale sa botte,* se dit lorsqu'il passe lui-même la botte par-dessus son oreille, et s'échappe.

— ***S'avaler*** v. pr. *Fam.* En parlant de deux personnes très irritées l'une contre l'autre, se menacer de la voix et du geste : *On aurait dit qu'ils allaient s'avaler.*

AVALERESSE n. f. Travail de fonçage de puits dans lequel on pompe de fortes venues

d'eau. (Vx.) || *Pompe d'avaleresse,* pompe suspendue dans un puits, utilisée dans les cas exceptionnels de fonçage avec forte venue d'eau, ou de dénoyage.

AVALE-TOUT n. m. invar. *Pop.* Gros mangeur, glouton.

AVALE-TOUT-CRU n. m. invar. *Pop.* Celui qui fait le fier-à-bras, le fanfaron.

AVALEUR, EUSE n. *Fam.* Glouton, gros mangeur : *Il fut décidé qu'on aurait un chien,* [...] *mais on n'en trouvait que des grands, des avaleurs de soupe à faire frémir* (Maupassant). || *Avaleur de gens, de charrettes,* fanfaron, matamore.

AVALIES n. f. pl. Laines qui proviennent des peaux de moutons égorgés à l'abattoir.

AVALISER v. tr. Revêtir d'un aval : *Avaliser un effet.* || *Par extens.* Cautionner ; appuyer en donnant sa garantie : *Avaliser une politique.*

AVALISTE n. et adj. Personne qui donne son aval.

AVALITE n. f. Minér. V. FUCHSITE.

AVALLAISON n. f. V. AVALAISON.

AVALLON, ch.-l. d'arrond. de l'Yonne, au N. du Morvan, sur un éperon qui domine le Cousin ; 5 497 hab. (4 077 aggl.). [*Avallonnais*]. La collégiale Saint-Lazare, du XIIe s., avec abside du XIe s., est un bel édifice roman bourguignon avec deux portails à colonnettes (l'une est remplacée par une statue-colonne représentant un prophète). Vestiges de fortifications : tours du XVe s., bastions du XVIe s. Hôpital et hôtel de ville du XVIIIe s. Musée d'archéologie, de préhistoire et d'art moderne. Fabrique de pneumatiques. Biscuiterie. Bonneterie. Tannerie. Avallon est un centre touristique et un relais sur la route Bleue. — L'arrond. a 10 cant., 154 comm. et 52 023 hab. — Hist. Place forte disputée déjà au VIe s., Avallon résista à Robert le Pieux, fut prise par Charles VII (1433), restituée à Philippe le Bon (1435), et réunie à la Couronne en 1477. Les bandes de la Ligue la pillèrent en 1594.

AVALLONNAIS ou **AVALLONAIS,** pays de France, en basse Bourgogne (Yonne), dont Avallon est le centre. C'est le *pagus Avalensis,* ou *Avalois,* de l'époque féodale.

AVALOIR n. m. Vide de construction, d'allure tronconique, reliant, par exemple, le foyer d'une cheminée au conduit de fumée, ou une chaussée à une bouche d'égout. (On dit aussi HOTTE, ENTONNOIR, CHAMBRE À FUMÉE.) || Outil dont se servent les chapeliers pour « avaler » la ficelle, c'est-à-dire la conduire depuis la partie supérieure de la forme du chapeau jusqu'en bas.
— Pêch. Sorte de nasse.

À-VALOIR n. m. invar. Paiement, en espèces ou en marchandises, fourni en déduction d'une plus forte somme qui est due : *Ce chèque constitue un à-valoir de cent mille francs sur le compte dont nous vous sommes débiteurs.*

AVALOIRE n. f. *Pop.* Bouche, gosier. (On dit aussi AVALOIR n. m.)

AVALOIRE n. f. Bourrell. Partie du harnachement qui enveloppe la croupe du cheval. (Se dit principalement pour le harnais de grosse culture.)
— Céram. Ensemble de deux disques entre lesquels on broie les minerais avant de les mélanger avec de la pâte pour les colorer.
— Pêch. Digue à claire-voie, faite pour pêcher du poisson dans une rivière.

AVALOIRS (MONT OU SIGNAL DES), sommet du bas Maine, à la lisière de la forêt de Multonne, au-dessus de Pré-en-Pail ; 417 m. (C'est, avec un sommet voisin de la forêt d'Ecouves, le point culminant du Massif armoricain et de la France de l'Ouest.)

AVALOKITEÇVARA, le plus populaire et l'un des principaux bodhisattva du bouddhisme du Mahāyāna, dont le culte, né dans l'Inde vers le IIe s., présente néanmoins des affinités iraniennes. Il caractère essentiellement lumineux et rédempteur, il possède les prérogatives d'un souverain universel (*chakravartin*) et réside au Potala. Ses formes iconographiques sont nombreuses, allant de deux à seize bras et jusqu'à onze têtes ; assesseur d'Amitābha, il porte dans sa coiffure l'effigie d'un bouddha. Personnifiant la compassion ou la charité, sauvant de tous les périls, son culte était extrêmement répandu en Asie centrale, au Tibet, ainsi que dans les pays du Sud-Est ; en Chine et au Japon, il fut adoré sous la forme féminine : *Kouan-yin* en Chine, *Kannon* au Japon.

AVALON (PRESQU'ÎLE D'), région de Grande-Bretagne (Somersetshire), comprise entre plusieurs cours d'eau et le canal de Bristol, souvent mentionnée dans les romans de chevalerie du Moyen Age.

AVALON, péninsule située au S.-E. de Terre-Neuve et rattachée au reste de l'île par l'isthme d'Avalon. Elle est constituée par quatre presqu'îles, dont l'une, celle du N.-E., possède le port de Saint-Jean (*Saint John's*), capitale de la province.

AVALON (Arthur). V. WOODROFFE (sir John).

AVALOS (Ferdinando Francesco D'), marquis **de Pescara,** général espagnol (royaume de Naples 1490 - Milan 1525). Il fit la guerre du Milanais ; prisonnier en 1512 à Ravenne, où il fut blessé, il reçut de Louis XII la liberté contre une rançon de 6 000 écus d'or et la promesse de ne plus servir contre la France, promesse qu'il ne tint pas. En 1513, il battit les Vénitiens à La Morta, prit Gênes, battit les Français à La Bicoque (1522), puis les bandes de Lautrec (1524). Il commandait les gens de pied à Pavie (1525). Les ennemis de Charles Quint lui offrirent de le reconnaître comme souverain indépendant de Naples. Il avait épousé Vittoria Colonna, célèbre femme poète, amie de Michel-Ange.

AVALOS (Alfonso D'), marquis **del Vasto,** nommé par les Français *Du Guast* ou *Du Gast* (Ischia 1502 - Milan 1546). Capitaine au service de Charles Quint, il prit part à tous les combats importants des guerres d'Italie, à la campagne de Tunis (1535), à celle de Nice (1543) ; il fut battu à Cérisoles (1544).

AVALOS (Costanza D'), poétesse italienne du XVIe s., femme d'Alphonse Piccolomini, duc d'Amalfi. Ses poésies ont été recueillies dans les *Rime di nobilissime donne* (Lucques, 1559).

AVALOV. V. BERMONDT-AVALOV.

AVAL-PENDAGE n. m. Min. Partie d'un gisement ou d'une exploitation située plus bas que l'endroit considéré. || Pl. *des* AVALS-PENDAGES. (Contr. AMONT-PENDAGE.)

AVALURE n. f. (de *avaler,* descendre). Accroissement naturel de la corne de la paroi du sabot du cheval. (La paroi ou muraille prend naissance à l'endroit où le sabot s'unit à la peau.)
— ENCYCL. L'*avalure,* ou pousse de la corne, se fait de haut en bas ; elle allongerait indéfiniment le pied si elle n'était compensée par une usure concomitante ou par la ferrure. À l'état normal, l'avalure est à peu près égale sur tous les points du pourtour de la paroi, mais elle est plus ou moins rapide, suivant les races, l'état de santé. Elle est également influencée par la longueur de la corne précédemment formée ; la croissance de la corne, comme celle des poils, se ralentit au fur et à mesure de son allongement. La descente de la corne, lorsqu'elle est normale, est à peine marquée. Dans les cas de maladies (encastelure, fourbure), au contraire, on remarque des reliefs et des sillons plus marqués (*pied cerclé*).

AVANÇAGE n. m. Faveur administrative en vertu de laquelle une voiture de place stationne au-delà de la limite assignée aux autres. || Lieu où, en vertu de ce droit, stationne une voiture de place.

AVANCE n. f. (déverbal de *avancer*). Action d'avancer, de progresser : [Il semble] *même que l'avance dans une direction soit presque toujours payée par un recul dans une autre* (R. Rolland). || Distance ou espace de temps dont on dépasse quelqu'un ou quelque chose qui suit la même direction : *Prendre de l'avance. Il arrivait sur le quai avec une heure d'avance* (M. Aymé). || *Ironiq. La belle avance !,* le grand avantage !, à quoi cela sert-il ! || Payement anticipé, à rabattre sur ceux qu'on devra faire plus tard.
— LOC. ADV. ***A l'avance, D'avance,*** et, plus littérairement, ***Par avance,*** par anticipation, avant l'événement, avant le temps fixé ou prévu : *Préviens-moi de ton arrivée, deux jours à l'avance* (Flaubert). *Si j'étais d'avance parfait, je n'aurais que faire de vos conseils* (Gide). *Par avance, j'acceptais tout* (G. Duhamel). || ***En avance,*** dans l'état d'une personne ou d'une chose qui devance l'heure fixée ou prévue : *Les lecteurs sont toujours en avance sur la phrase qu'ils lisent* (J.-P. Sartre).
— Arm. Visière horizontale de certains casques anciens, comme les salades.
— Autom. *Avance à l'allumage,* v. ALLUMAGE.
— Banq. et Bours. Prêt remboursable dans un délai fixé. || *Avance pour le tireur,* somme que le tireur d'une lettre négociée reçoit au-delà du pair. || *Avance pour le donneur,* somme que le tireur reçoit en moins.
— Comptab. Payement par anticipation, généralement partiel, à des entrepreneurs de travaux ou constructeurs de matériel, et qui est porté au débit du fournisseur et non au compte de l'objet à recevoir.
— Dr. civ. *Avance d'hoirie,* v. AVANCEMENT.
— Electr. *Avance d'une grandeur sinusoïdale sur une autre de même fréquence,* déphasage d'une grandeur sinusoïdale avec une grandeur sinusoïdale qui la suit.
— Horlog. Côté vers lequel on pousse une aiguille indicatrice de réglage du spiral d'échappement. || Différence par excès de l'heure d'un lieu sur l'heure de Paris.
— Mécan. Déplacement de l'outil dans le sens de l'épaisseur des copeaux, durant l'usinage. (On dit aussi MOUVEMENT D'AVANCE.) [V. part. *encycl.*]
— Technol. *Avance du tiroir,* disposition du tiroir par laquelle le mouvement de cet organe précède celui du piston. (On règle la distribution, dans les machines à vapeur à piston ou les moteurs thermiques, en lui donnant une avance par rapport au piston ; on dit que l'on donne de l'*avance à l'admission,* de l'*avance à l'échappement,* etc. L'avance s'obtient par la commande convenable des tiroirs, robinets ou soupapes de distribution. Ce procédé améliore la marche du moteur et son rendement.) || *Levier d'avance,* sur les locomotives à vapeur à distribution Walschaerts, levier entraînant la tige de tiroir et entraîné lui-même, d'une part, par la tige du piston, par l'intermédiaire d'une biellette articulée sur la crosse, et, d'autre part, par la bielle de commande du tiroir, articulée sur la coulisse.
— ***Avances*** n. f. pl. Tentatives, premières démarches en vue de nouer ou de renouer des relations : *Je répondais à ces avances avec l'abandon et la naïveté de mon âge* (Lamartine). || Débours que nécessite d'entrée de jeu une entreprise quelconque.
— ENCYCL. Banq. et Bours. L'*avance* est une forme très simple de crédit, qui peut être utilisée par les particuliers entre eux, ainsi que par les banques en faveur de leurs clients ou entre elles. En général, l'avance est productive d'intérêts et garantie par une sûreté ; on distingue les avances sur marchandises, sur marchés, sur police d'assurance, sur titres, etc. Ces dernières sont les plus pratiquées par les banques.
— Législ. fin. La Banque de France consent une avance permanente au Trésor, accordée en contrepartie du privilège d'émission. Elle consent, d'autre part, des avances provisoires, ordinaires ou extraordinaires, qui sont accordées en fonction des besoins du Trésor dans certaines périodes critiques et dans le cadre d'une convention intervenant entre l'Etat et la Banque.
— Mécan. Dans une raboteuse, dans un étau limeur, dans une mortaiseuse, l'*avance* est le déplacement de l'outil pour une course, aller et retour, de la pièce. Dans un tour, c'est le déplacement longitudinal de l'outil pour une rotation de la pièce. Dans une fraiseuse, dans une perceuse, c'est le déplacement de l'axe de l'outil pour un tour de celui-ci.

AVANCÉ, E adj. Qui est déjà loin de son début : *Mon père assure que, si elle a le mal qu'il croit, ce doit être très avancé* (Fr. Mauriac). || Dont la plus grande partie s'est écoulée : *Journée, nuit, année avancée.* || *D'un âge avancé,* vieux. || *Heure avancée,* heure tardive. || Se dit des idées qui sont en avance sur leur temps, de celles qui s'opposent aux traditions : *Opinions, idées avancées.* || Se dit de ceux qui professent de telles opinions : *Esprits avancés.* || Se dit des denrées, des fruits, des légumes, etc., qui commencent à se gâter : *Poisson avancé. Viande avancée.* || Qui a fait de bonne heure

AVALLON
tour de l'Horloge

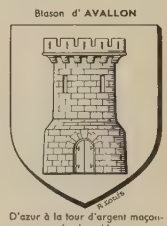

AVALOKITEÇVARA
bronze javanais
musée Guimet

Phot. Neurdein, Larousse.

avant (mar.)

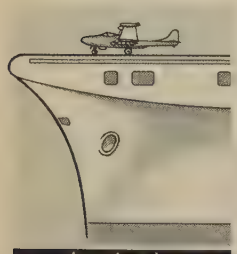

de porte-avions

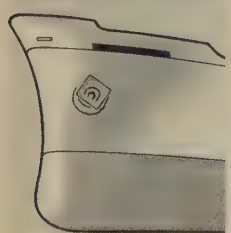

à bulbe

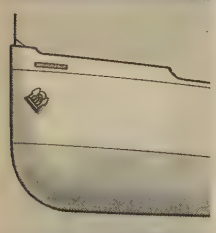

droit

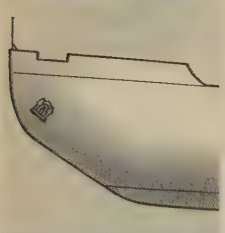

Maïer

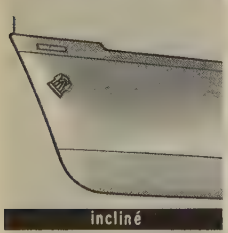

incliné

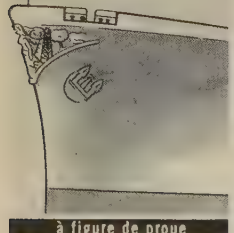

à figure de proue

de grands progrès : *Cet enfant est très avancé pour son âge.* ‖ Qui a été plus avant que d'autres dans la voie du progrès : *Civilisation avancée.*

— Ch. de f. *Poste avancé,* se dit d'un poste ou d'un signal placé avant un signal d'arrêt ou un point important de la ligne, et destiné à prévenir les mécaniciens et les agents des trains des particularités qui commandent l'arrêt ou le ralentissement au point considéré.

— Mil. Qui est en dehors des lignes et plus près de l'ennemi : *Poste avancé. Sentinelle avancée.* ‖ *Ouvrage avancé,* ouvrage de fortification qui n'est pas contigu au corps de la place, et qui contribue à la couvrir.

AVANCÉE n. f. Partie qui avance, qui fait saillie : [Bonifacio], *bâtie sur une avancée de la montagne, suspendue même par places au-dessus de la mer, regarde par-dessus le détroit* (Maupassant).

— Fortif. Poste placé en avant de la porte d'une citadelle.

— Pêch. Partie terminale d'une ligne depuis la plombée, incluse, jusqu'à l'hameçon. (Syn. BAS DE LIGNE, PIE.)

AVANCEMENT n. m. Etat de ce qui est en saillie : *Les retraits et les avancements d'une muraille, d'une jetée.* ‖ Action de porter en avant : *L'avancement d'un pied devant l'autre.* ‖ Etat d'une chose qui approche de son terme : *L'avancement d'un édifice en construction, des travaux agricoles.* ‖ Action de monter en grade, d'avancer dans une carrière : *Il avait dû son avancement rapide dans la carrière des honneurs ecclésiastiques à l'honnêteté de sa conduite* (Stendhal). ‖ Amélioration, progrès : *L'on pourrait, d'après le nombre de barbiers que renferme une ville ou un village, juger du plus ou moins d'avancement de la civilisation* (Gautier).

— Admin. *Tableau d'avancement,* liste annuelle des fonctionnaires susceptibles de recevoir une promotion à un grade supérieur, établie par ordre de mérite. (V. FONCTIONNAIRE.)

— Dr. civ. *Avancement* ou *Avance d'hoirie,* donation faite à un héritier présomptif, par anticipation sur sa part dans la succession. (V. PARTAGE, PRÉCIPUT et RAPPORTS.) ‖ *Par extens.* Ensemble des biens faisant l'objet de cette donation.

— Mil. *Tableau d'avancement,* v. part. *encycl.*

— Min. Longueur dont progresse en un temps déterminé un chantier, une galerie ou un trou de mine. ‖ *Par extens.* Front d'attaque d'une galerie en creusement, et, même, toute galerie en creusement.

— ENCYCL. Mil. L'*avancement* des militaires est régi par la loi du 14 avril 1832 et l'ordonnance du 16 mars 1838. Ses règles varient selon que l'on est en temps de paix ou de guerre. Il a lieu au choix et à l'ancienneté*, nul ne pouvant être nommé ou promu à un grade s'il n'a pas passé un temps minimum dans le grade immédiatement inférieur. Tout militaire remplissant les conditions minimales pour être promu au grade supérieur est obligatoirement proposé pour l'avancement. La liste des propositions établies par chaque échelon de la hiérarchie est appelée *travail d'avancement.* Celles qui sont retenues par le ministre constituent le *tableau d'avancement.* Les nominations au grade supérieur ont lieu dans l'ordre d'inscription à ce tableau, qui fixe aussi l'ordre de prise de rang à l'annuaire*. Les promotions dans le cadre des officiers généraux ont toujours eu lieu exclusivement au choix. (Cette mesure a été étendue, en 1953, aux officiers supérieurs.)

AVANCE-PÉTARD n. m. Appareil permettant de placer automatiquement des pétards* sur un rail de chemin de fer : *Les signaux d'arrêt absolu sont munis d'avance-pétards solidaires de la manœuvre du signal.*

AVANCER v. tr. (lat. pop. *abantiare;* de *abante,* avant). [Se conj. comme *placer.*] Porter en avant : *Elle ne pouvait ni tourner le cou ni avancer la main* (Balzac). ‖ Faire venir en avant : *Je vous avance la voiture* (Colette). ‖ Rapprocher d'un but; faire progresser; *Avancer son travail.* ‖ Procurer un avantage : *Consulter le programme, ce qui, du reste, ne m'avancerait guère...* (A. Breton). ‖ Faire avant le moment fixé ou prévu : *Avancer son départ.* ‖ Mener à une fin prématurée : *Un régime indigeste de grande mangerie, de fruits glacés, de sucrerie, avançait le vieillard* (Michelet). ‖ Payer avant l'époque fixée : *Avancer de l'argent à des employés.* ‖ Fournir de l'argent pour une entreprise, ou payer pour le compte de quelqu'un : *Le Crédit foncier peut avancer de l'argent à* ou *pour des propriétaires.* ‖ — *Fig.* Mettre en avant, donner pour vrai : *Je n'avance rien sur moi-même que le contraire ne m'apparaisse aussitôt beaucoup plus vrai* (Gide). ‖ *Fam.* et *Ironiq. Etre bien avancé,* s'être donné beaucoup de mal pour rien, avoir fait des sacrifices inutiles : *Crétin! Tu es bien avancé, maintenant* (Courteline).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Servir, favoriser : *Les intérêts du prince avancent trop le mien* (Corneille). ‖ Procurer de l'avancement : [M. Marion] *avait une extrême ardeur d'avancer sa famille honnêtement* (Sainte-Beuve).

— Horlog. *Avancer une horloge, une pendule, une montre,* pousser les aiguilles sur une heure plus avancée, et, aussi, pousser l'appareil régulateur vers l'avance, pour accélérer la marche.

— Hortic. Hâter, forcer, rendre précoce.

— Jeux. Au jeu de dames, *Avancer un pion,* le pousser sur une autre case. ‖ Au domino, *Avancer un dé,* appliquer à un dé déjà posé un autre dé qui s'y adapte.

◆ V. intr. Sortir de l'alignement, faire saillie. ‖ Indiquer une heure ou une époque trop avancée ou plus avancée qu'une autre : *Les montres avancent ou retardent.* ‖ Progresser, en parlant d'une division du temps : *La nuit avançant, il sentit le froid* (Colette). ‖ Aller en avant : *Le train n'avançait guère plus vite qu'un homme au pas* (Fr. Mauriac). ‖ *Fig.* Faire des progrès : *La besogne avançait plus lentement que naguère* (H. Troyat). ‖ Monter en grade : *Il avait, grâce aux campagnes coloniales, avancé rapidement; il était certain de commander un jour un corps d'armée* (A. Maurois).

— Mil. *Avance au ralliement!* commandement par lequel une sentinelle ou un chef de poste signifie à un isolé ou à une troupe de se faire reconnaître par le mot* de passe.

— Peint. Avoir du relief, être bien détaché du fond : *Quand le fond a trop de vigueur, les figures n avancent pas assez.*

— Vén. *Le cerf avance,* en parlant du cerf marchant d'assurance, aller au petit trot.

— ***S'avancer*** v. pr. Se porter en avant : *Ces soldats s'avançaient lentement et avec précaution* (Hugo). ‖ Faire saillie : *Un roc s'avançait au-dessus de l'abîme.* ‖ S'approcher : *L'hiver s'avance.* ‖ Approcher de son terme : *Le jour s'avance* [la nuit vient] ‖ — *Fig.* Sortir d'une juste réserve : *Attention! ne vous avancez pas trop.*

AVANCEUR n. m. Mécan. et Electr. Dispositif servant à produire une avance : *Avanceur de phase.*

AVANCHERS (LES), comm. de la Savoie (arrond. d'Albertville), à l'O. de Moûtiers; 491 hab. (142 aggl.). Station de sports d'hiver à 1 100 m d'alt.

AVANÇON n. m. (de *avancer*). Pêch. Partie la plus ténue d'une ligne de pêche, et qui porte le ou les hameçons. ‖ *Avançon métallique,* pièce en crinelle d'acier, corde à piano, fil de laiton, constituant un bas de ligne que le poisson ne peut couper avec ses dents.

— Technol. Morceau de planche placé aux ailes d'un touret, pour retenir le fil de caret sur cette sorte de dévidoir.

AVANIE n. f. (ital. *avania,* venu de l'ar.). Affront public qui déconsidère; insulte humiliante : *On ne fait pas trente ans ce métier* [d'homme politique] *sans avoir à subir des avanies* (J. Romains).

AVANT prép. (lat. *ab* et *ante*). Marque : 1° la priorité de temps : *Avant guerre. Avant dîner;* 2° la priorité de situation : *En descendant la Loire on trouve Orléans avant Tours;* 3° la priorité de rang : *Placer l'utile avant l'agréable.*

— LOC. DIV. *Avant tout, Avant toutes choses,* principalement, surtout : *Avant tout, j'étais né pour être libre* (Samain). *De la musique avant toute chose!* (Verlaine). ‖ ‖ *Avant peu,* dans peu de temps, bientôt.

— LOC. PRÉP. ***Avant de*** (toujours suivi d'un infinitif), sert à marquer la priorité du temps : *Réfléchir avant de parler.* ‖ ***En avant de,*** dans le lieu, la situation qui précède quelqu'un ou quelque chose : *Marcher seul en avant de la troupe.*

◆ Adv. Loin du point de départ, dans l'espace et dans le temps : *Creuser trop avant. Bien avant dans la nuit* [...] *il regagnait à travers les rues désertes le faubourg Saint-Germain* (A. France). ‖ Auparavant, dans un temps antérieur : *Les roses comme avant palpitent* (Verlaine).

— ***En avant*** loc. adv. Vers la partie antérieure, devant soi : *Tandis qu'il marchait seul et pensif en avant* (Hugo). [S'emploie, en général, pour encourager à poursuivre : *L'espérance nous crie sans cesse : En avant! en avant!* (Mme de Maintenon).]

— Mil. Commandement pour faire avancer : *En avant, marche!*

— Mar. *Chasser en avant,* s'avancer rapidement pour reconnaître la route, une escadre ou un danger.

— LOC. DIV. *Mettre, jeter quelqu'un en avant,* le citer comme autorité, comme garant. ‖ *Se mettre en avant,* se présenter quand il s'agit de faire quelque chose, parler avantageusement de soi. (A souvent un sens défavorable.) ‖ *Mettre une chose en avant,* l'alléguer, la produire.

— ***Avant que*** loc. conj. (toujours suivi du subjonctif). Plus tôt que; avant l'époque où : *La vérité est avant que l'homme la connaisse* (Guizot). [L'usage hésite sur l'emploi de *ne* après *avant que : La mort vient avant que nous puissions avoir appris à vivre* (Bossuet). *Lisez avant qu'un doigt ne déchire ce livre* (Lamartine).]

— LANGUE CLASS. Devant un infinitif, on pouvait employer seul : 1° *avant : Ma tante avait payé les dettes de son fils avant mourir* (Mme de Sévigné); 2° *Avant que : Avant qu'offrir des vœux, je reçois des refus* (Corneille); 3° *Avant que de* (le plus usuel) : *Avant donc que d'écrire, apprenez à penser* (Boileau).

◆ N. m. Partie antérieure : *L'avant d'une voiture.* ‖ *Aller de l'avant,* agir hardiment, sans se préoccuper des obstacles.

— Mar. Partie antérieure d'un bâtiment, autrefois appelée *proue.* (L'avant est la partie qui va du maître couple à l'extrémité antérieure du navire, appelée *étrave.*) ‖ *A l'avant, Sur l'avant,* à la partie avant du navire, au-dessus ou au-dessous du pont : *Les soutes à provisions sont sur l'avant. Le logement de l'équipage est à l'avant.* ‖ *Aller de l'avant, Marcher de l'avant,* faire du chemin en avançant : *Le vaisseau allait de l'avant.* ‖ *Avant partout!* commandement donné aux hommes d'une embarcation de nager tous ensemble. (Il suit immédiatement le commandement *Armez*.*) ‖ *Engagé par l'avant,* avoir l'avant entré dans une passe ou un bassin. ‖ *A gros avant* ou *à avant carré,* se dit d'un navire à grosses joues, comme les anciens vaisseaux ou les chalands de servitude. ‖ *Le vent hale l'avant, se rapproche de l'avant,* il vient de l'avant. ‖ *Se haler de l'avant,* se faire avancer vers l'avant. ‖ *Tomber sur l'avant,* être jeté sur l'avant d'un autre navire.

— Sports. Chacun des joueurs dont l'ensemble forme la ligne d'avants dans les équipes de rugby et de jeu à XIII. (Les avants ont pour mission principale de gagner le ballon dans les mêlées et dans les touches, et de préparer l'action des lignes arrière.) ‖ Dans d'autres sports d'équipe, comme le football, le basket-ball, le handball, chacun des joueurs placés en position avancée sur le terrain et essentiellement chargés de conduire les attaques. ‖ *Avant-centre,* en football, joueur placé au centre de la ligne d'attaque. (Pl. des *avant-centres.*) ‖ *Un en-avant,* faute du joueur de rugby qui laisse tomber le ballon devant lui, en direction du camp adverse.

◆ Adj. invar. Qui est à l'avant : *Réparer la roue avant.*

— Mar. *Vergues, Voiles, Manœuvres avant,* vergues, voiles, manœuvres de la partie avant.

— ENCYCL. Mar. On distingue plusieurs formes d'*avants* : l'*avant droit,* ou légèrement incliné; l'*avant à guibre,* appelé encore *avant de clipper,* avec étrave incurvée; l'*avant en cuiller,* qu'on trouve surtout sur les yachts et les brise-glace; l'*avant à bulbe* de certains grands paquebots rapides; et l'*avant Maïer,* qui a une section triangulaire. Avant la Première Guerre mondiale, les navires de combat étaient presque tous pourvus d'un avant à éperon. Le plus remarquable du genre fut probablement celui du croiseur cuirassé français *Dupuy-de-Lôme,* long de 10 m.

ĀVANTA n. f. Linguist. Prākrit duquel sont dérivées la rādjasthānī et la pahārī.

AVANTAGE n. m. Ce qui donne une supériorité : *Quel plaisir il trouvait alors à prendre tous ses avantages, à l'accabler à son aise...* (Tharaud). ‖ Ce qui apporte un profit, un agrément : *Célébrité : l'avantage d'être connu de ceux qui ne vous connaissent pas* (Chamfort). ‖ Talent, qualité : *Je possédais les avantages physiques que donne une éducation agreste* (A. Dumas). ‖ Dans quelques formules de politesse un peu désuètes, satisfaction, plaisir mêlé d'un certain honneur : *J'ai eu l'avantage, autrefois, de me trouver auprès de vous aux vendredis de...* (Courteline). ‖ *A l'avantage de vous revoir!* (ou, avec ellipse du régime : *A l'avantage!*).

— Loc. div. *Fam. Les avantages d'une femme,* ses appas : *Quoique la marquise fût une fort grande dame* [...] *d'ailleurs fort belle encore, ces avantages ne faisaient aucune impression sur Octave* (Stendhal). ‖ *Se montrer à son avantage,* de façon à se faire valoir.

— Langue class. Succès militaire momentané et partiel : *Les Perses remportèrent de grands avantages* (Bossuet).

— Syn. : *bénéfice, bien, bienfait, intérêt, profit, qualité.*

— Dr. Gain résultant d'un acte juridique ou d'une disposition légale : *Avantages entre époux. Avantage consenti à un associé. Avantage de l'assurance vieillesse.* ‖ *Avantage en nature,* élément de la rémunération qui n'est pas versé en argent : logement, nourriture, chauffage, facilités de transport, etc. : *La valeur des avantages en nature entre en ligne de compte pour le calcul de l'impôt et des cotisations de sécurité sociale.*

— Mar. *Avoir l'avantage* (dans une régate), tenir la corde ou être de l'avant. ‖ *Avoir l'avantage du vent,* en parlant d'un navire à voiles, être plus élevé au vent qu'un autre navire, et, par conséquent, pouvoir s'en écarter ou s'en rapprocher (condition essentielle pour le succès des combats du temps de la marine à voile). ‖ *Faire avantage de deux avirons, de quelques voiles,* en parlant d'embarcation ou de navire, réduire son armement ou sa voilure pour ne pas en dépasser d'autres.

— Pêch. Inclinaison donnée à la pointe d'un hameçon renversé.

— Procéd. *Prendre avantage contre son adversaire,* obtenir contre lui un jugement par défaut.

— Sports. Bénéfice d'une faute commise par l'adversaire dans les sports d'équipe. ‖ *Règle de l'avantage,* règle qui précise sous quelles conditions un arbitre peut s'abstenir de siffler une faute qui, si elle était sanctionnée, favoriserait le joueur qui l'a commise. ‖ *Avantage du jeu,* ou simplement *avantage,* situation du joueur à la paume qui aura gagné s'il fait le coup suivant, soit qu'il ait seul 45, ou que, l'adversaire ayant aussi 45, il vienne de gagner un nouveau coup ; au tennis, lorsque les deux joueurs ou équipes ont chacun 40, se dit du premier point marqué ensuite.

AVANTAGER v. tr. (Se conj. comme *manger.*) Accorder un avantage à ; favoriser : *Un père ne peut avantager un de ses enfants que d'une portion de ses biens.* ‖ Faire paraître plus beau, etc. : *Il en est des intérieurs comme des vêtements : ce qui avantage l'un fagote l'autre* (H. Bazin).

AVANTAGEUSEMENT adv. De façon avantageuse : *Il dînait chez des financiers juifs qu'il aimait assez pour leur faire acheter avantageusement des tableaux* (A. France). ‖ De façon honorable, favorable : *Le propre fils du khān de Crimée* [...] *avantageusement connu dans toute l'Europe chrétienne* (Nerval).

AVANTAGEUX, EUSE adj. Qui offre ou procure un gain, un profit : *Le sport est devenu la plus avantageuse des entreprises de spectacle* (G. Duhamel). ‖ D'un prix peu élevé en regard du profit procuré : *Article avantageux ;* et, *par extens. : Prix avantageux.* ‖ Qui fait honneur ; qui met en valeur : *Parler de quelqu'un en termes avantageux.* ‖ Présomptueux ; qui tire vanité de certains avantages, réels ou non : *Des jeunes gens avantageux s'étaient déjà mis à faire valoir leurs biceps devant le café des Arts* (Aragon).

AVANT-BASSIN n. m. Trav. publ. Partie du port située en avant d'un bassin. ‖ Pl. *des* AVANT-BASSINS.

AVANT-BEC n. m. Trav. publ. Corps de maçonnerie ou de charpente établi en amont d'une pile de pont pour la défendre contre les efforts du courant, les objets entraînés par les eaux, ou la débâcle des glaces. ‖ Poutre supérieure d'une trousse coupante de bouclier pour le percement d'un tunnel, se prolongeant en forme de visière et protégeant les ouvriers. ‖ Pl. *des* AVANT-BECS.

AVANT-BOUCHE n. f. Partie de la bouche, qui s'étend des lèvres jusqu'aux dents. ‖ Pl. *des* AVANT-BOUCHES.

AVANT-BRAS n. m. invar. Anat. Partie du membre supérieur comprise entre le coude et le poignet.

— Arm. Partie du brassard de l'armure qui défend l'avant-bras et qui s'attache à la cubitière.

— Zool. Chez le cheval, région du membre antérieur qui est comprise entre son articulation avec le bras vers le haut (coude) et, en bas, avec le canon (genou).

— Encycl. Le squelette de l'*avant-bras* est composé par le radius, en dehors, et le cubitus, en dedans. Sur ces deux os s'insèrent de nombreux muscles qui vont fournir le jeu de la main et des doigts. Deux artères principales, la radiale et la cubitale, branches de division de l'artère humérale, fournissent la vascularisation de l'avant-bras. L'innervation est fournie par les trois nerfs principaux du membre supérieur : en dehors, le radial (nerf de l'extension et de la supination) ; au centre, le médian (nerf de la flexion) ; en dedans, le cubital (nerf de l'extension et de la pronation).

AVANT-CALE n. f. Prolongement d'une cale de construction en dessous du niveau de la mer. ‖ Pl. *des* AVANT-CALES.

AVANT-CENTRE n. m. V. AVANT.

AVANT-CHAMBRE n. f. Trav. publ. Local placé au départ d'une conduite d'adduction d'eau et contenant les appareils de jaugeage, de vidange et de retenue des sables. ‖ Pl. *des* AVANT-CHAMBRES.

AVANT-CHEMIN-COUVERT n. m. Chemin couvert établi parfois au-delà d'un second fossé dit *avant-fossé,* pour relier les ouvrages avancés d'une place (XVIe-XVIIe s.). [V. LUNETTE.] ‖ Pl. *des* AVANT-CHEMINS-COUVERTS.

AVANT-CHŒUR n. m. Portion intérieure d'un édifice religieux, comprise entre la grille fermant le chœur et le maître-autel. ‖ Pl. *des* AVANT-CHŒURS.

AVANT-CLOU n. m. Vrille à l'aide de laquelle on perce des trous pour y enfoncer des clous assez forts, sans s'exposer à faire éclater le bois. ‖ Pl. *des* AVANT-CLOUS.

AVANT-CŒUR n. m. Bouch. Maniement* des bovins, situé près de la pointe de l'épaule. ‖ Pl. *des* AVANT-CŒURS.

AVANT-CONTRAT n. m. Dr. Convention conclue provisoirement en vue de la réalisation d'une convention future. ‖ Pl. *des* AVANT-CONTRATS.

AVANT-CORPS n. m. invar. Archit. Partie d'un bâtiment, faisant saillie sur l'alignement de la façade.

— Technol. Toute pièce qui dépasse la surface de la pièce principale, en serrurerie, en charpente, etc.

AVANT-COUR n. f. Cour de château précédant la cour d'honneur, dont elle est généralement séparée par une grille. ‖ Pl. *des* AVANT-COURS.

AVANT-COUREUR n. m. et adj. m. Ce qui précède et annonce un événement prochain : *Pour moi, une séparation est l'avant-coureur de l'abandon ; et l'abandon, c'est la mort* (Balzac). ‖ Pl. *des* AVANT-COUREURS.

— Langue class. Celui qui précède quelqu'un et annonce son arrivée.

AVANT-COURRIER, ÈRE n. Cirq. Directeur d'un service qui, dans les tournées, assure la publicité et prépare dans chaque ville l'installation de l'établissement. ‖ Pl. *des* AVANT-COURRIERS, *des* AVANT-COURRIÈRES.

— Langue class. Cavalier qui précédait une voiture de poste pour faire préparer les relais.

AVANT-CREUSET n. m. Cuve placée à côté du creuset des fours à cuve et des cubilots, et communiquant avec lui par sa partie inférieure. (On a ainsi, pour passer un ringard et travailler à l'intérieur du four, une ouverture fermée automatiquement par le bain même de métal ou par des scories existant dans l'avant-creuset.) ‖ Pl. *des* AVANT-CREUSETS.

AVANT-DERNIER, ÈRE adj. et n. Qui est immédiatement avant le dernier : *M. avait, pour exprimer le mépris, une formule favorite : C'est l'avant-dernier des hommes* (Chamfort). ‖ Pl. *des* AVANT-DERNIERS, *des* AVANT-DERNIÈRES.

AVANT DIRE DROIT ou **AVANT FAIRE DROIT** n. m. V. JUGEMENT.

AVANT-DUC n. m. Trav. publ. Pilotage établi à l'entrée ou sur le bord d'une rivière, pour s'opposer aux affouillements des eaux sous les rives. ‖ Pl. *des* AVANT-DUCS.

AVANT-FOSSÉ n. m. Dans la fortification bastionnée, second fossé doublant vers l'extérieur celui qui entourait une place forte. (V. AVANT-CHEMIN-COUVERT.) ‖ Pl. *des* AVANT-FOSSÉS.

AVANT-FOYER n. m. Constr. Appareil placé en avant du foyer d'une chaudière, et dans lequel a lieu le début de la combustion. ‖ Pl. *des* AVANT-FOYERS.

AVANT-GARDE n. f. Elément de sûreté rapprochée qu'une troupe en marche détache en avant d'elle pour la renseigner et la protéger : *Les avant-gardes comprennent de l'infanterie, renforcée par des éléments du génie et des blindés.* ‖ — *Fig. D'avant-garde,* en avance sur son temps : *Idées, littérature d'avant-garde.* ‖ *Etre à l'avant-garde,* précéder ; être le précurseur, l'initiateur : *Il est à l'avant-garde du progrès.* ‖ Pl. *des* AVANT-GARDES.

— Mar. mil. Escadre ou division qui, en formation de combat, se trouve en avant du gros. ‖ Nom donné autrefois au ponton qui était chargé de surveiller les mouvements d'embarcation à l'entrée d'une darse.

— Encycl. Mil. L'*avant-garde* est elle-même largement précédée par des éléments de découverte qui assurent la *sûreté éloignée.* Sa mission consiste à préserver la liberté d'action du commandement, en couvrant la progression du gros de la colonne. A cette fin, elle doit intercepter les pointes offensives adverses, déblayer les itinéraires et, en cas de rencontre avec l'ennemi, soit l'attaquer et le détruire, soit au moins mener contre lui une action retardatrice (V. ARRIÈRE-GARDE). Fortement dotée en moyens antichars, l'avant-garde s'articule en un échelon de tête, mission de reconnaissance, et un échelon réservé, qui doit manœuvrer l'ennemi après qu'il a été abordé par l'échelon de tête. Sa composition varie suivant la distance de l'ennemi, la nature du terrain et l'étendue de la zone à couvrir.

AVANT-GARDISTE adj. et n. Se dit d'un écrivain, d'un artiste, d'une œuvre d'avant-garde. ‖ Pl. *des* AVANT-GARDISTES.

AVANT-GLACIS n. m. invar. Glacis qui est situé au-delà d'un avant-fossé.

AVANT-GOÛT n. m. Sensation, analogue au goût, que l'on a par avance à l'idée de quelque chose que l'on doit prendre (rare). ‖ — *Fig.* Première impression, aperçu : *Je puis* [...] *vous donner un avant-goût de l'intérêt de cette histoire* [...] *en reproduisant des notes que j'ai prises dans la Bibliothèque Michaud* (Nerval). ‖ Pl. *des* AVANT-GOÛTS.

AVANT-GUERRE n. m. ou f. Temps, régime qui a précédé une guerre. ‖ Pl. *des* AVANT-GUERRES.

AVANT-HIER adv. Le jour qui a précédé la veille du jour où l'on est.

Avanti! journal socialiste italien, fondé en 1896 par L. Bissolati, un des premiers hommes politiques qui participèrent à la propagation du socialisme en Italie du Nord. Mussolini le dirigea de 1912 à 1914, puis en fut expulsé, ayant modifié son orientation personnelle. Organe des socialistes intransigeants, l'*Avanti!* fut supprimé par le fascisme en 1926 et, après une période de clandestinité, il reparut ouvertement après la libération de Rome (juin 1944) comme organe du parti socialiste internationaliste de P. Nenni.

AVANT-LOGIS n. m. invar. Dans les anciens édifices, corps de bâtiment précédant la construction principale.

AVANT-MAIN n. m. Zootechn. La partie de devant de l'animal, celle qui comprend

avant-bec, *détail* du pont de la Guillotière, sur le Rhône, à Lyon

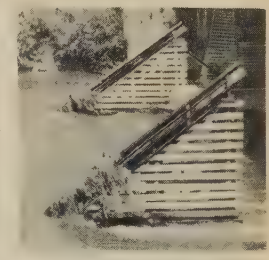

avant-bec en charpente sur le Danube, à Ratisbonne

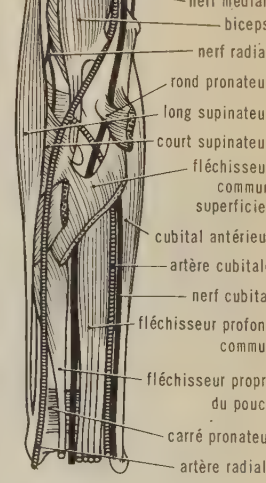

avant-bras

Phot. Feher, Leperre.

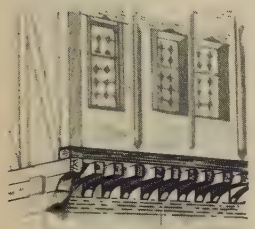

avant-solier

avant-toit

la tête, le cou, la poitrine et les membres antérieurs. (Ce terme s'applique principalement au cheval.) ‖ Pl. *des* AVANT-MAINS.

AVANT-MARCHE n. f. Constr. Marche sans nez, placée quelquefois avant la première marche de la deuxième volée d'un escalier à paliers. ‖ Pl. *des* AVANT-MARCHES.

AVANT-MÉTRÉ n. m. Ensemble des différentes mesures d'un ouvrage à construire. ‖ Devis estimatif d'un travail à exécuter, pour se rendre compte de la dépense à envisager. ‖ Pl. *des* AVANT-MÉTRÉS.

AVANT-MONT n. m. Géogr. Reliefs situés en bordure d'une chaîne principale : *Les avant-monts pyrénéens.*

AVANT-MUR n. m. Anat. Mince lame de substance grise du cerveau, placée de chant entre la face externe du noyau lenticulaire et le lobe de l'insula. (Ce serait une dépendance de la substance grise corticale.) ‖ Pl. *des* AVANT-MURS.
— Constr. Mur adossé à un autre mur. (On dit aussi REMPART.)

AVANT-NEF n. f. Archit. Partie des anciennes églises grecques qui se trouvait à l'entrée, avant la nef. (On dit aussi PRONAOS, ou PREMIER PORTIQUE.) ‖ Pl. *des* AVANT-NEFS.

AVANT-PIED n. m. Anat. Nom usuel du métatarse, partie la plus avancée du pied. ‖ Pl. *des* AVANT-PIEDS.
— Technol. Ancienne chaussure qu'on a appelée plus tard « soulier à la poulaine ». ‖ Partie avant cambrée et galbée de la tige d'une botte ou d'un jodhpurs, correspondant à l'empeigne ou à la claque dans une chaussure.

AVANT-PIEU n. m. Trav. publ. Syn. de CASQUE* DE BATTAGE. ‖ Pl. *des* AVANT-PIEUX.

AVANT-PLAGE n. f. Géomorphol. Partie d'un littoral qui se trouve immédiatement en dessous du niveau des basses mers. ‖ Pl. *des* AVANT-PLAGES.

AVANT-PLAN n. m. Syn. de PREMIER PLAN*. ‖ Pl. *des* AVANT-PLANS.

AVANT-PORT n. m. Trav. publ. Rade qui précède l'entrée de certains ports. ‖ Pl. *des* AVANT-PORTS.

AVANT-PORTAIL n. m. Portail qui, dans certaines églises gothiques, précède le portail proprement dit. ‖ Pl. *des* AVANT-PORTAILS.

AVANT-PORTE n. f. Constr. Porte que l'on installe pendant l'hiver en avant ou en arrière de celle qui existe, pour empêcher le froid de pénétrer dans les maisons. ‖ Pl. *des* AVANT-PORTES.

AVANT-POSTE n. m. Détachement de sûreté qu'une troupe en station dispose en avant d'elle pour la prémunir contre toute surprise. ‖ Pl. *des* AVANT-POSTES.
— ENCYCL. Lorsqu'une troupe bivouaque ou cantonne, elle place autour d'elle des éléments de surveillance sur les voies d'accès et observatoires environnants, pour éviter toute surprise. Ces éléments, appelés *postes, avant-postes* ou *grand-gardes*, détachent eux-mêmes des sentinelles qui assurent la permanence de l'observation. Au combat, les avant-postes constituent le premier échelon des lignes successives de défense. La puissance des feux d'artillerie de l'attaque a conduit, au cours de la Première Guerre mondiale, à espacer ces lignes pour qu'elles ne soient pas justiciables des mêmes tirs. Le succès de cette tactique, lors de l'offensive allemande de Champagne* en juillet 1918, en avait fait la base de la doctrine militaire française en 1939. Les avant-postes recevaient alors soit une mission de surveillance, soit une mission de résistance limitée avant leur repli. Depuis la guerre de 1939-1945, leur rôle est réduit à une simple mission d'alerte au profit de la position de résistance. (V. DÉFENSIVE.)

« l'Avare »
illustration
de Moreau le Jeune
(édition de 1768)

AVANT-PREMIÈRE n. f. Réunion de critiques, d'amateurs, etc., qui a lieu avant la première représentation d'une pièce, avant l'exposition d'une œuvre d'art. ‖ Chronique, interview, etc., relative à une pièce, et qui paraît avant la première représentation. ‖ Pl. *des* AVANT-PREMIÈRES.

AVANT-PROJET n. m. Etude préparatoire, graphique, technique, juridique et économique d'un projet. ‖ Pl. *des* AVANT-PROJETS.

AVANT-PROPOS n. m. invar. Préface d'un livre, dans laquelle l'auteur exprime ou développe brièvement quelque idée préliminaire.

AVANT-PUITS n. m. invar. For. Partie initiale d'un puits de pétrole, généralement faite à la main, et dans laquelle est enfoncé un tube-guide.
— Min. Commencement d'un puits, s'il est exécuté à une plus grande section que le reste du puits (pour y loger, par exemple, des tuyauteries ou divers matériels).

AVANT-QUART n. m. Coup que certaines horloges sonnent un peu avant l'heure, la demie ou le quart. ‖ Pl. *des* AVANT-QUARTS.

AVANT-RADIER n. m. Trav. publ. Ouvrage destiné à prévenir les affouillements, et placé en amont aux abords d'une construction hydraulique. ‖ Pl. *des* AVANT-RADIERS.

AVANT-SCÈNE n. f. Théâtr. Partie du plateau de la scène qui déborde devant le rideau. (On dit aussi PROSCÉNIUM.) ‖ *Loges d'avant-scène*, ou simplem. *avant-scènes*, dans l'architecture théâtrale traditionnelle, dite « à l'italienne », loges établies ordinairement sur les étages du balcon et des galeries de chaque côté de l'avant-scène : *Louer une avant-scène.* ‖ *Pop.* Seins de la femme : *Il y a du monde à l'avant-scène* (elle a une poitrine opulente). ‖ Pl. *des* AVANT-SCÈNES.
— ENCYCL. Dans le théâtre antique, le *proscenium* était la partie antérieure de la scène où jouaient les acteurs ; cette partie est devenue aujourd'hui la scène proprement dite. Quant à l'*avant-scène* des théâtres modernes, elle n'était guère utilisée pour l'évolution des acteurs jusqu'à l'époque où les metteurs en scène du XXe s. l'ont adoptée pour intensifier le contact entre les interprètes et le public, et en particulier pour faire jouer des scènes « devant le rideau ».

AVANT-SOLIER n. m. Constr. Partie qui supporte les étages des maisons en faisant saillie sur la rue : *Les avant-soliers se trouvent surtout dans les constructions gothiques.*

AVANTS-SONLOUP (LES), station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Vaud), au-dessus de Montreux ; alt. 1 000 m. Funiculaire entre Les Avants et le col de Sonloup.

AVANT-TERRASSE n. f. Constr. Terrasse qui en précède une autre. ‖ Pl. *des* AVANT-TERRASSES.

AVANT-TERRE adj. invar. Trav. publ. *Arche avant-terre*, chacune des deux arches d'un pont qui tiennent aux culées.

AVANT-TOIT n. m. Constr. Partie d'un toit qui fait saillie. (Syn. de BATTELLEMENT.) ‖ Pl. *des* AVANT-TOITS.

AVANT-TRAIN n. m. Partie d'une voiture, qui comprend la suspension, le mécanisme de direction et, parfois, les organes moteurs et tracteurs. ‖ Pl. *des* AVANT-TRAINS.
— Arm. Véhicule hippomobile à deux roues, qui servait à la traction des canons et des caissons* d'artillerie.
— Mach. agric. Partie d'une charrue, formée de deux roues indépendantes de l'axe, ou age, et qui assure la stabilité de l'instrument ainsi que son réglage en profondeur.

AVANT-TROU n. m. Min. Commencement d'un trou de mine ou d'un sondage, s'il est exécuté à un plus grand diamètre que la suite du trou (destiné, par exemple, à recevoir un tube de guidage ou de captage). ‖ Pl. *des* AVANT-TROUS.

AVANT-VEILLE n. f. Jour qui précède immédiatement la veille (on a dit aussi SURVEILLE) ; et, *par anal. : On était donc en 1665, au vrai seuil du beau siècle, au premier plan du portique, à l'avant-veille d'Andromaque* (Sainte-Beuve). ‖ Pl. *des* AVANT-VEILLES.

AVANZINI (l'abbé Giuseppe), mathématicien italien (Gaino, Vénétie, 1753 - Padoue 1827), professeur de mathématiques transcendantes à Padoue. Auteur de *Réflexions sur la direction des fleuves* (1782) et de traités d'hydraulique.

AVANZO (Jacopo), peintre italien de la seconde moitié du XIVe s., né à Vérone ou à Padoue, élève et collaborateur d'Altichier pour les fresques des chapelles San Felice (1379) et San Giorgio (1384) à Padoue.

AVAR n. m. Linguist. Langue caucasienne du Nord-Est, parlée par environ 250 000 Avars, montagnards du Daghestan. (Ecrit d'abord en caractères arabes, puis en caractères latins, l'avar fut une langue de civilisation du Daghestan.) [V. AVAR(S).]

AVARAY, comm. du Loir-et-Cher (arrond. de Blois), dans la vallée de la Loire ; 394 hab. (244 aggl.). Château de style Louis XIII, avec des tours du XIIIe s. ; jardins de Le Nôtre ; grandes douves.

AVARE adj. et n. (lat. *avarus*). Qui aime passionnément l'argent et se plaît à l'accumuler sans en faire usage : *Sans être avare, il regardait à la dépense* (A. France). ‖ *Par extens.* Qui ne prodigue point une chose, qui la distribue avec parcimonie ; chiche : *Il était avare de paroles. Mais l'avare soleil des lointaines contrées | N'a pas mûri la fleur* (Leconte de Lisle).
— LANGUE CLASS. Avide, insatiable : *Et l'avare Achéron ne lâche point sa proie* (Racine).

Avare (L'), comédie de Molière, en cinq actes et en prose (9 sept. 1668). Harpagon, l'avare, est un riche bourgeois qui se croit obligé de tenir un certain train de maison. Il est vrai que son intendant, Valère, ne le sert que pour les beaux yeux de sa fille Elise ; que son domestique, maître Jacques, cumule les fonctions de cocher et de cuisinier. Quant à lui, il augmente ses revenus en prêtant à un taux usuraire, et un remboursement de dix mille écus, qui vient de lui être fait, lui cause bien des tourments, car il a enfoui la cassette dans son jardin et a toujours peur qu'on la lui vole. Par avarice, il veut marier sa fille avec le vieil Anselme, qui la prendra *sans dot*. Cléante, son fils, qui aime une jeune fille pauvre, Mariane, et voudrait lui faire quelques cadeaux, est obligé d'avoir recours aux usuriers. Quand on lui présente un prêteur qui, pour un billet de 15 000 livres, offre 12 000 livres comptant à 25 p. 100 d'intérêt et le reste en objets hétéroclites, Cléante se trouve en face de son propre père. L'intrigue se complique du fait qu'Harpagon veut épouser Mariane. Il se propose de lui offrir une collation. Il faut que maître Jacques se distingue, et celui-ci dresse aussitôt un menu fort copieux... Harpagon se récrie, et Valère vient à son secours en déclarant que de tels repas sont nuisibles à la santé, qu'*Il faut manger pour vivre, et non pas vivre pour manger*, belles paroles que l'avare se promet de faire graver en lettres d'or. Pour savoir au juste les sentiments de son fils à l'égard de Mariane, il feint de consentir à leur union ; Cléante tombe dans le piège. Harpagon jette aussitôt le masque et lui ordonne de renoncer à Mariane dans une scène extrêmement violente. Mais voici que La Flèche a déterré la cassette d'Harpagon et vient la donner à Cléante. Tout aussitôt Harpagon s'aperçoit du vol et, après avoir exhalé son désespoir dans un monologue célèbre, il fait venir un commissaire pour procéder à une enquête. Maître Jacques fait tomber les soupçons sur Valère, et celui-ci, entendant Harpagon parler de trésor enlevé, croit d'abord qu'on l'accuse d'avoir séduit Elise : le quiproquo ne s'éclaircit que lorsqu'il parle des beaux yeux du trésor qu'il convoite : « *Les beaux yeux de ma cassette* », s'écrie Harpagon. Tout s'arrange quand le vieil Anselme reconnaît dans Valère et dans Mariane ses deux enfants qui lui ont été enlevés en bas âge. Il renonce à Elise en faveur de son fils, et Harpagon est trop content de retrouver sa cassette en

consentant au mariage de Cléante avec Mariane. C'est commettre un contresens que de voir dans *l'Avare* un drame. Molière voulait au contraire imiter les *lazzi* des Italiens, et il les a multipliés dans cette pièce. Ce qu'il faut dire, c'est que les scènes comiques se développent sur un fond d'observation plein de vérité humaine qui élève cette œuvre bien au-dessus de la farce.

AVAREMENT adv. De façon avare : *Elle* [la Grâce] *jaillit encore avarement aux dernières pages du Sagouin* (Fr. Mauriac).

AVARES. V. AVARS.

AVARIABLE adj. Qui peut être endommagé par les avaries.

AVARICE n. f. (lat. *avaritia*, avidité). Désir immodéré d'accumuler de l'argent : *L'avarice de ces trois vieillards était si passionnée que depuis longtemps ils entassaient leur argent pour pouvoir le contempler secrètement* (Balzac).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Avidité : *Un jeu effroyable, continuel* [...] *où l'on est transporté du désir du gain* [...] *consumé par l'avarice* (La Bruyère).

AVARICIEUX, EUSE adj. et n. LANGUE CLASS. et LITTÉR. Qui a de l'avarice dans les petites choses ; qui lésine : *Les avaricieux en avaient une sorte de certitude, en voyant les yeux du bonhomme, auxquels le métal jaune semblait avoir communiqué ses teintes* (Balzac).

◆ Adj. Qui tient de l'avarice ; qui indique l'avarice : *Ce n'est pas être libéral que de donner d'un air avaricieux* (E. de Girardin).

AVARICUM, nom de Bourges à l'époque gallo-romaine.

AVARIE n. f. (ital. *avaria*, empr. à l'ar.). Dommage éprouvé par un navire, par un véhicule ou par son chargement : *Réparer ses avaries.* ‖ Syn. de SYPHILIS (vieilli) : *L'enfant de la province* [...] *était guetté par la politique des partis dans la rue, l'avarie, la bohème* (Audiberti).

— ENCYCL. Dr. Le mot *avarie* n'a pas exactement le même sens en droit maritime et en droit commercial terrestre.

En droit maritime, constituent une avarie : 1° tout dommage arrivé au navire et aux marchandises depuis leur départ ou leur chargement jusqu'à leur arrivée ou leur déchargement (*avaries matérielles*) ; 2° les frais imprévus nécessaires pour éviter ou réparer ces dommages (*avaries-frais*).

La charge de ces deux catégories d'avaries est supportée, en cas de faute, par celui à qui cette dernière est imputable ; si ce sont des marchandises qui en souffrent, le capitaine et le fréteur sont présumés en faute, sauf preuve contraire. Au cas où l'avarie serait exclusivement imputable à la fortune* de mer, le Code de commerce fait une distinction entre les *avaries grosses* ou *communes* et les *avaries simples* ou *particulières*.

Les premières représentent les sacrifices volontaires et utiles faits par le capitaine dans l'intérêt commun du navire et de la cargaison. La charge doit s'en répartir, au prorata des intérêts en jeu, entre l'individu au préjudice de qui le sacrifice a été fait et ceux à qui il a profité. C'est ce qu'on appelle le *règlement d'avaries*. Les avaries particulières, au contraire, n'ayant pas été causées dans l'intérêt commun, restent à la charge de celui qui en souffre si elles ne sont pas imputables à la faute d'autrui. Les articles 400 et 403 du Code de commerce donnent des exemples d'avaries communes et d'avaries particulières. Parmi les premières, on peut citer les choses jetées à la mer ou abandonnées pour le salut du navire, le pansement et la nourriture des matelots blessés en défendant le navire, etc.

En droit commercial terrestre, on entend par avaries les dommages survenus à des marchandises au cours de l'exécution d'un contrat de transport. (V. TRANSPORTEUR.) [→ Biblio.]

AVARIÉ, E adj. Endommagé par suite d'une avarie ; gâté : *Une locomotive avariée, dont il surveillait le démontage* (J. Romains). *Marchandises avariées.*

— Adj. et n. Atteint de la syphilis (vieilli).

AVARIER v. tr. Endommager, gâter : *La chaleur avarie la viande.*

— ***S'avarier*** v. pr. Se gâter, se détériorer.

AVARIS. Géogr. anc. V. d'Egypte. Le site actuel porte encore le nom de *Ṣan-al-Hagar*, Djânet (Tanis). Depuis l'Ancien Empire, une ville (fortifiée plus tard) porta sur la même place le nom de *Hou[t]-ouari*. Centre de culte de Seth, Avaris joua un grand rôle politique et militaire dans tous les événements de l'Egypte, jusqu'à la fin de la IIe dynastie ramesside.

AVARO n. m. (de *avarie*). *Pop.* Accident : *Éprouver des avaros.*

AVARS ou **AVARES,** peuple ancien, d'origine turque, qui participa aux grandes invasions hunniques. Les Avars, ou Jouans-Jouans, étaient des Mongols de haute Asie, nomadisant de la Mandchourie à Tourfan dans des steppes où ils fondèrent un premier royaume de 407 à 553. Ils étaient sans doute parents des Avars qui pénétrèrent en Europe au milieu du VIe s. Cavaliers intrépides et féroces, ils obéissaient à un kaghān et vivaient dans une capitale ambulante et fortifiée, le « ring », où ils amassaient leurs trésors.

Ils atteignent l'Oural en 558, la Tisza en 567, après que leur kaghān, Baïan, eut détruit le royaume des Gépides avec l'aide des Lombards, qu'ils rejettent ensuite en Italie. Ils tentent vainement d'occuper Constantinople en 619 et 626 ; repoussés par Héraclius, chassés par lui de l'Illyricum vers 640 (installation des Croates et des Serbes), ils reviennent en Bulgarie, pénètrent en Pannonie (début du VIIIe s.), menacent l'Italie (retraite des Byzantins à Venise), atteignent la Bavière (788). Mais Charlemagne les attaque en 791, occupe le ring du kaghān Tudun en 796, les convertit au catholicisme, brise leur dernière révolte en 799 et les contraint même à demander des terres dans son Empire en 805.

Avars (MARCHE DES), territoire militaire constitué par Charlemagne au S.-E. de son Empire.

AVAR(S), peuple montagnard du Caucase. Les Avars ont été islamisés à partir du Ve s. et surtout au Xe s., alors que se constituait un puissant khānat avar. Ce khānat devait être supprimé par les Russes en 1864. Le pays avait fait aujourd'hui partie de la République autonome du Daghestan, et les Avars sont 250 000 environ.

AVARUA, centre administratif de l'archipel Cook, dans l'île de Rarotonga.

AVASITE n. f. Minér. Mélange d'opale et de limonite.

AVATAR n. m. (sanskrit *avatāra*). Descente, sur la terre, d'un être divin. ‖ Nom générique des incarnations divines s'appliquant surtout dans l'hindouisme aux incarnations de Vishnu. ‖ *Par extens.* Transformation, métamorphose de quelqu'un ou de quelque chose : *Habile aux avatars, il condamne ce qu'il était aujourd'hui* (Gide). ‖ *Par extens.* Malheur, accident fâcheux.

— ENCYCL. C'est dans les *Purāna*, livres postérieurs aux *Veda*, qu'on rencontre la première mention d'incarnation de certaines divinités, mais notamment de celles du dieu Vishnu, un des personnages de la Trimūrti ou trinité brahmanique. Vishnu ne s'incarne que pour le bien ; chaque fois qu'un danger menace les dieux et les hommes, il revêt la forme animale ou celle d'un héros humain. Les *Purāna* et les poèmes sacrés ne sont pas d'accord sur le nombre des *avatāra* de Vishnu ; le *Bhāgavatapurāna* en cite vingt-deux, mais ajoute qu'ils sont innombrables. Ce n'est qu'assez tardivement que fut fixée la liste traditionnelle des dix *avatāra :* Matsya (poisson), Kūrma (tortue), Vāraha (sanglier), Narasimha (homme-lion), Vāmana (nain), Paraçurāma (Rāma à la hache), Rāma, Krishna, Buddha et Kalkin (homme à tête de cheval). La représentation simultanée de ces *avatāra*, inconnue dans l'art ancien, ne se trouve guère qu'à partir du XIIe s.

AVATĀRALAMA (« lama incarné ») n. m. Nom donné par les bouddhistes du rite lamaïque à de saints personnages qui passent pour être des incarnations de certains bodhisattvas ou dieux. (Quand un de ces lamas meurt, l'âme du dieu qui résidait en lui se réincarne dans un enfant nouveau-né, chez qui elle révèle sa présence par des miracles, et qui est alors intronisé à la place du défunt.)

AVAUX (Claude DE MESMES, baron puis comte D'), diplomate français (1595 - Paris 1650). Maître des requêtes, puis ambassadeur, notamment en Pologne, il négocia avec Servien la paix de Westphalie. Surintendant des Finances en 1649.

AVAUX (Jean Antoine DE MESMES, comte), diplomate français (1640 - † Paris 1709), neveu du précédent et frère du président de Mesmes. Négociateur du traité de Nimègue ; ambassadeur en Hollande et en Suède.

AVE n. m. inv. (lat. *Ave* [*Maria*], salut [Marie]). Premier mot de la salutation angélique ou prière à la Vierge, et, *par extens.*, cette prière même : *Dire un Ave.* (V. AVE MARIA.) ‖ Endroit du sermon où le prédicateur s'interrompait pour implorer le secours du Saint-Esprit par l'intercession de la Sainte Vierge.

AVÉ n. m. Grain du chapelet sur lequel on dit l'Ave : *Il y a dans le rosaire quinze pater et cent cinquante avés.*

Ave, Caesar (ou **Imperator**), **morituri te salutant,** mots lat. signif. *salut, César* [ou *Empereur*], *ceux qui vont mourir te saluent*, paroles que, suivant Suétone (*Claude*, 21), prononçaient, en s'inclinant devant la loge impériale, les gladiateurs [qui défilaient dans le cirque] avant le combat où presque tous devaient trouver la mort.

Ave Maria n. m. (mots lat. signif. *Salut, Marie !*). Prière catholique commençant par ces mots.

— Hist. ecclés. *Filles de l'Ave Maria*, congrégation de femmes, de l'ordre de Sainte-Claire, fondée par Louis XI, à Paris, supprimée en 1790. ‖ *Frères de l'Ave Maria*, nom donné aux servites.

— ENCYCL. L'*Ave Maria* se compose de trois parties : 1° les paroles de l'ange Gabriel (*Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous*) ; 2° la salutation par laquelle Elisabeth accueillit sa cousine (*Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni*) ; 3° l'invocation à la Vierge (*Sainte Marie, mère de Dieu*, etc.). Les deux premières parties, empruntées à l'Evangile, sont d'un usage très ancien dans l'Eglise (Ve s.) ; les paroles de la troisième partie sont plus récentes. L'*Ave Maria* se trouve dans un recueil de prières de l'évêque grec Sévère, au VIIe s., sauf les derniers mots (*maintenant*, etc.), qui paraissent devoir leur origine aux franciscains.

Ave maris stella (*Salut, étoile de la mer*), hymne des vêpres de l'office de la Sainte Vierge, qui remonte au moins au IXe s. Auteur inconnu.

AVEBURY ou **ABURY,** village de Grande-Bretagne (Wiltshire), sur le revers de la côte des Marlborough Hills, à l'O. de Marlborough ; 561 hab. Grand cercle de pierres de la fin du néolithique.

AVEC prép. (lat. pop. **abhoc*, de là ; de *apud* et *hoc*). Exprime un rapport : 1° d'accompagnement : *Une sœur, avec laquelle il vivait, sans épouse* (Chateaubriand) ; 2° de manière : *Même aujourd'hui, le voyageur regarde avec inquiétude au fond de la forêt* (Stendhal) ; 3° de moyen : *Ouvrir une porte avec la clef ;* 4° de simultanéité, de concomitance : *Une plage où le vent tombe avec la nuit* (Lamartine) ; 5° de relation, d'opposition : *Doux avec ses amis. Se battre avec un voisin.*

— LOC. FAM. *Avec ça* (ou *cela*), *avec ça* (ou *cela*) *que*, 1° en outre, ajoutez à cela que ; 2° indique avec une valeur affective (surprise, indignation, etc.) et toujours ironique une forte dénégation qui s'oppose à une affirmation formulée ou implicite : *Enfin, j'appréhende de m'ennuyer dans la solitude ; avec cela que je m'amuse ici !* (Huysmans).

◆ Adv. Aussi, en plus : *Manger du pain, et du fromage avec.*

— ***D'avec*** loc. prép. Indique une idée de séparation : *Retirer un enfant d'avec ses camarades.*

AVECQUE ou **AVECQUES,** graphies anciennes de *avec*. (Souvent pour des raisons prosodiques.)

AVED (Jacques André Joseph), peintre français (Douai ? 1702 - Paris 1766). Il étudia avec Chardin, qui devint un de ses amis, peignit à Anvers, à Amsterdam, et se révéla à Paris, au Salon de 1729. On a de lui, au musée d'Amsterdam, *Guillaume IV ;* au musée de Valenciennes, *Madame de Tencin ;* au Louvre, *le Marquis de Mirabeau ;* au musée de Montpellier, *Madame Crozat*. Aved se montre moins à l'aise dans l'art officiel que dans l'art bourgeois et dans les turqueries. Son art aisé et son coloris agréable l'ont fait

Jacques AVED
portrait
de Mme de Varennes
collection particulière

Phot. Giraudon.

comparer — avec beaucoup d'exagération — à Van Dyck et même à Titien.

AVEINE n. f. Anc. forme de AVOINE, conservée dialectalement.

AVEINIÈRE ou **AVÉNIÈRE** n. f. Terrain semé d'avoine.

AVEIRO, v. du Portugal, ch.-l. de district et port de la plaine de Beira, sur une lagune à demi fermée par un cordon dunaire; 17 100 hab. Evêché. Porcelaines. Pêche côtière; salines; ostréiculture. — Le *district d'Aveiro* compte 484 400 hab.

AVEIRO (José MASCARENHAS ET LANCASTRE, duc D'), seigneur portugais (Lisbonne 1708 - *id.* 1759); ennemi de Pombal, il conspira contre le roi Joseph Ier, qui fut blessé de deux coups de feu (4 sept. 1758). Le duc fut rompu vif et brûlé le 13 janvier suivant.

AVELGEM, comm. de Belgique (Flandre-Occid., arrond. de Courtrai); 5 257 hab. Industries textiles. Marché agricole.

AVELIN, comm. du Nord (arrond. de Lille), au S. de Lille, sur la Marcq; 1 391 hab. (632 aggl.). Articles de voyage.

AVELINE n. f. (lat. *abellana* [*nux*], noix d'Abella). Grosse noisette qui provient de l'avelinier : *L'huile d'aveline est employée par les luthiers.* || *Aveline purgative*, nom donné quelquefois à la graine vénéneuse de *Jatropha curcas* ou de *J. multifida*.

AVELINE, famille de dessinateurs, graveurs et éditeurs d'estampes français des XVIIe et XVIIIe s. Les plus connus furent : ANTOINE (1691-1743) et surtout PIERRE ALEXANDRE (vers 1702-1760); il grava d'après les maîtres du XVIIIe s. français, et surtout d'après Watteau, des planches estimées.

AVELINE (Albert), danseur, chorégraphe et maître de ballet français (Paris 1883). En 1908, il est premier danseur à l'Opéra. Maître de ballet en 1913, il quitte la scène en 1934 et reçoit la direction de l'école de danse de l'Opéra. Il abandonne définitivement le théâtre en 1955. Chorégraphe averti, il a composé de nombreux ballets demeurés au répertoire.

AVELINE (Claude), écrivain français (Paris 1901). Psychologue que tourmente le mystère de la vie et de la mort, il ne sépare pas l'analyse des êtres des grands problèmes sociaux de son époque. Il est l'auteur d'une importante trilogie romanesque : *la Vie de Philippe Denis* (1930-1955), et de nombreux romans, récits de voyages et essais.

AVELINIER n. m. Variété de noisetier du genre corylus.

AVELLANAIRE adj. Géol. De la grosseur d'une noisette.

AVELLANEDA, aggl. de la banlieue S.-O. de Buenos Aires; 278 600 hab. Grand centre industriel : raffineries de pétrole; chantiers navals; industries textiles et chimiques; conserves de viande.

AVELLANEDA (Alonso FERNANDEZ DE). V. FERNANDEZ DE AVELLANEDA.

AVELLANEDA (Gertrudis GOMEZ DE). V. GOMEZ DE AVELLANEDA.

AVELLANEDA (Nicolás), homme d'Etat argentin (Tucumán 1836 - † 1885). Professeur d'économie politique à Buenos Aires, membre du Congrès de la Justice, des Cultes et de l'Instruction publique (1868), il fit considérablement progresser l'enseignement. Elu président de la république (1874-1880), avec l'appui de son prédécesseur Sarmiento, il réprima l'insurrection de Mitre (1875), entreprit une expédition contre les Indiens de Patagonie, favorisa l'immigration européenne et fit définitivement accepter Buenos Aires comme capitale fédérale.

AVELLINIA n. f. Petite plante gazonnante à feuilles très fines. (Famille des graminacées.)

AVELLINO, v. d'Italie, en Campanie, ch.-l. de la prov. homonyme, au pied de l'abbaye du Monte Vergine; 37 000 hab. (28 600 aggl.). Evêché. Noisetiers (noisettes dites *avelines*). — La *province d'Avellino* a 495 100 hab. De superficie très restreinte, elle englobe les monts Irpini, à l'E. de Naples, couverts de châtaigniers.

AVELLINO (saint André). V. ANDRÉ.

AVELLINO (Giulio ou Giacinto D'). V. D'AVELLINO (Giulio).

AVELLINO (Onofrio), peintre italien (Naples 1674 - Rome 1741). Élève de Luca Giordano et de Solimena, auteur de portraits et de tableaux religieux (plafond à fresque de l'église Saint-François-de-Paule, à Naples).

AVEN [avɛn] n. m. Géomorphol. Puits* naturel formé en région calcaire.

— ENCYCL. Les *avens* se forment soit par dissolution, soit par effondrement de la voûte de cavités karstiques. Les premiers sont étroits et sinueux et se calquent généralement sur des diaclases. Les seconds sont plus cylindriques et peuvent atteindre d'assez grandes dimensions (aven Armand*).

AVENA n. f. Nom scientifique de l'avoine.

AVENAGE n. m. (du lat. *avena*, avoine). Dr. anc. Redevance en avoine fournie au seigneur censier par les habitants de ses terres. (Variété de champart.)

AVENAIRE n. m. (du lat. *advena*, étranger). En Suisse romande, nom donné à celui qui habite une commune sans jouir du droit de bourgeoisie.

AVENANT, E adj. (de l'anc. franç. *avenir*, arriver). Qui plaît par sa bonne grâce : *Ses yeux gris à fleur de tête lui composaient une physionomie avenante* (Gautier).

— ***A l'avenant*** loc. adv. Qui est d'accord ou en harmonie avec ce qui précède : *Mon ami, vous avez la peau blanche et l'âme à l'avenant* (A. France).

— ***A l'avenant de*** loc. prép. En harmonie, en accord avec : *Les meubles sont à l'avenant de ce cadre* (J. Deval).

◆ N. m. Dr. Acte par lequel on modifie les clauses d'une police d'assurance déjà souscrite.

AVENARIUS (Richard), philosophe allemand (Paris 1843 - Zürich 1896). Il enseigna la philosophie et la physique inductive à Zürich, de 1877 à 1896, et fut un des fondateurs du *Cercle académico-philosophique* de Leipzig. Auteur de : *Kritik der reinen Erfahrung* (1888-1890), *Der menschliche Weltbegriff* (1891), il est considéré comme le créateur de l'*empiriocriticisme*, doctrine idéaliste et empiriste apparentée à celles de Hume et de Berkeley. Selon lui, l'objet ne peut exister indépendamment du sujet pensant; la liaison du « moi » avec le « milieu » reste donc soumise aux limites de l'*idéalisme subjectif*, malgré certaines formules évoquant le réalisme.

AVENARIUS (Ferdinand), poète allemand (Berlin 1856 - Kampen-sur-Sylt 1923), frère du précédent. Il fut le fondateur et le directeur de la revue influente *Der Kunstwart*. Auteur de *Il faut vivre* (1897), poème épique et lyrique, *Voix et Tableaux* (1898), et d'un *Faust* (1918).

AVENAY-VAL-D'OR, comm. de la Marne (arrond. de Reims), en Champagne, au pied de la Montagne de Reims; 907 hab. (841 aggl.). Eglise du XIIIe s. Vignobles. Patrie de P. et G. Paris.

AVENBRUGGER. V. AUENBRUGGER.

AVENCHES, v. de Suisse (cant. de Vaud), au S. du lac de Morat; 1 600 hab.

— Hist. Avenches (*Aventicum*), ville principale des *Helvetii*, fut, à l'époque gallo-romaine, leur capitale et un port sur le lac de Morat (dont la rive s'est éloignée depuis). Ses ruines comportent un grand théâtre axé sur un édifice voisin, probablement religieux, dont il reste une colonnade (« le Cigognier »); un amphithéâtre, contre lequel est installé le musée archéologique; des thermes; une vaste enceinte, dont il subsiste d'importants vestiges. La ville, nœud routier sur la route du col du Grand-Saint-Bernard au Rhin, sous le Haut-Empire, fut détruite par les Alamans au IVe s. et par les Huns au Ve s.

AVÈNE, comm. de l'Hérault (arrond. de Lodève), près de l'Escandorgue, sur l'Orb; 724 hab. (187 aggl.). Exploitations minières. Petite station thermale.

AVENEL (vicomte Georges D'), économiste et historien français (Neuilly-sur-Seine 1855 - Paris 1939). Après avoir amorcé une carrière administrative, il se consacra aux recherches d'histoire économique. Il écrivit une *Histoire économique de la propriété et des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en 1800* (7 vol., 1895), très fournie en chiffres et dont il tira toutes les conclusions dans divers ouvrages. Selon lui, le nombre des riches avait augmenté, l'inégalité des fortunes s'était accrue; néanmoins les petits avaient acquis une plus large satisfaction de leurs besoins matériels et spirituels.

AVÈNEMENT n. m. (de l'anc. franç. *avenir*, arriver). Action d'arriver au pouvoir suprême : *A l'avènement de Louis XIV.* || — *Fig.* Elévation à un état meilleur : *Charles avait entrevu par le mariage l'avènement d'une condition meilleure, imaginant qu'il serait plus libre* (Flaubert).

— LOC. DIV. *L'avènement du Messie*, le temps où il s'est manifesté sur la terre. || *Le second avènement du Messie*, le jour du Jugement dernier.

— Hist. *Don de joyeux avènement*, cadeau, libéralité quelconque que fait une personne en arrivant au pouvoir. (On nommait, dans l'Ancien Régime, *droits de joyeux avènement*, certains droits du roi à son avènement. D'origine féodale, ils étaient de différentes sortes : le principal confirmait, moyennant finances, la possession des offices et les privilèges constitués.)

AVÉNETTE n. f. (du lat. *avena*, avoine). Nom usuel de l'avoine jaunâtre ou petit fromental (*Avena flavescens*).

AVENIÈRES (LES), comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les Terres basses du bas Dauphiné; 2 986 hab. (1 277 aggl.). Tissage de la soie; rubans. Fabrique de chaussures.

AVÉNIFORME adj. Qui a la forme, la grosseur d'un grain d'avoine.

AVENIR ou **À VENIR** n. m. invar. Procéd. Acte d'avoué à avoué, sommant la partie adverse de comparaître à l'audience du jour déterminé par l'acte : *Signifier un avenir.*

AVENIR v. intr. LANGUE CLASS. V. ADVENIR et AVENU.

AVENIR n. m. (ellipse de la loc. *temps à venir*). Le temps futur : *L'avenir, fantôme aux mains vides, | Qui promet tout et n'a rien* (Hugo). || Situation future, destinée ultérieure : *Il* [le romancier] *ne s'interdit pas d'éclairer le présent de ses personnages au moyen de leur avenir* (J.-P. Sartre). || *Particul.* Succès futurs, brillante destinée : *Un jeune éditeur* [...] *qui s'était fait la réputation de découvrir et de lancer les débutants d'avenir* (R. Martin du Gard).

— ***A l'avenir*** loc. adv. A partir de ce jour, désormais : *A l'avenir, je refuserai de le recevoir.*

Avenir (L'), journal publié à Paris du 16 octobre 1830 au 15 novembre 1831, sous la direction de Lamennais. Rédigé par des catholiques libéraux, dont Lacordaire, Montalembert et Gerbet. Ardent, tout empreint de chaude polémique, il ripostait à toute attaque contre la religion et défendait l'ultramontanisme. De plus, il réclamait la liberté de presse, d'association, d'enseignement, le suffrage universel pour les élections communales, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il souhaitait que le catholicisme prenne la direction de l'évolution sociale et politique du siècle, l'Eglise devant se rapprocher des masses et s'intéresser au sort de l'ouvrier, abandonné par le programme du libéralisme économique. *L'Avenir* fut âprement combattu, notamment par le haut clergé, et Lamennais suspendit sa publication avant son départ pour Rome. Ses doctrines furent condamnées par le pape Grégoire XVI en 1832. Les rédacteurs se soumirent, sauf Lamennais.

Avenir de la science (L') [*Pensées de 1848*], par E. Renan. Ce livre, publié en 1890, a été écrit dès 1848-1849. Il contient la profession de foi du jeune écrivain au sortir du séminaire. Réunies en une harmonie supérieure, la science, la poésie et la morale forment, selon lui, la vraie et complète religion naturelle, qui sera la religion de l'avenir. La philologie peut seulement faire comprendre l'humanité. Le mot *humanisme* prend ici, pour la première fois peut-être, le sens de culte de tout ce qui est humain.

AVENSAN, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans le Médoc, près de Castelnau; 833 hab. (96 aggl.). Eglise du XIIe s. (retable en albâtre anglais, XVe s.). Crus du haut Médoc. Bonneterie. Patrie de l'archevêque Pierre Berland, dit Pey-Berland.

AVENT [vã] n. m. (du lat. *adventus*, arrivée). Primitivem., jour de Noël, qui est celui

de l'avènement de Jésus-Christ. ‖ Aujourd'hui, et depuis le VIIe s., temps de pénitence qui précède Noël. ‖ *Par extens.* Recueil ou ensemble de sermons prêchés ou destinés à être prêchés pendant l'Avent : *L' « Avent » de Bourdaloue.*

— ENCYCL. L'*Avent* commence maintenant le premier dimanche après le 26 novembre, et dure environ quatre semaines. Autrefois, il en durait cinq, selon le Sacramentaire grégorien, ou même six d'après les Capitulaires de Charlemagne. Dans le symbolisme de l'année liturgique, l'Avent rappelle les siècles d'attente qui ont précédé la venue du Messie. C'est un temps de pénitence et de préparation : les ordres religieux observent encore le jeûne et l'abstinence pendant cette période; l'Eglise emploie le violet dans ses ornements liturgiques et supprime la plupart des chants joyeux. L'Avent est la première période de l'année ecclésiastique.

AVENTIN (MONT), en lat. **Aventinus,** une des sept collines de Rome (alt. 46 m), située à l'extrémité S.-O. de la ville, sur la rive gauche du Tibre, et formant deux petits plateaux séparés par une étroite vallée. Ce fut la quatrième colline qui, par son incorporation à la ville, agrandit le petit Etat romain; mais elle ne fut comprise dans le *pomerium,* ou enceinte religieuse de la cité, qu'à partir de l'empereur Claude. Elle correspondait aux régions XII et XIII de l'*Urbs* impériale. Ce fut de bonne heure un quartier populaire. Pendant sa révolte contre le patriciat (494 av. J.-C.), une partie de la plèbe s'était réfugiée sur l'Aventin. (La locution *Se retirer sur l'Aventin* est passée dans la langue, et s'emploie en parlant d'un parti qui refuse de délibérer avec les autres.)

AVENTINUS (Johannes TURMAYR, dit), chroniqueur bavarois (Abensberg 1477 - Ratisbonne 1534), qui composa en latin les *Annales de Bavière* (1re édit., 1554).

AVENTISTE n. m. V. ADVENTISTE.

AVENTURE [vã] n. f. (lat. pop. **adventura,* choses qui doivent arriver). Ce qui arrive à quelqu'un par hasard : *Je l'instruisis à voix basse des aventures de la nuit, qu'elle ignorait encore* (A. France). ‖ Entreprise hasardeuse, qui attire ceux qui ont le goût du risque : *Et puis j'étais curieux de tenter l'aventure* (A. France). ‖ Recherche du nouveau, de l'extraordinaire : *Il était en mal d'aventure* (Gide). ‖ *Spécialem.* Liaison passagère où l'on ne recherche que le plaisir amoureux : *Des femmes qui d'abord envisageraient sans répugnance une aventure...* (J. Romains).

— LOC. DIV. *Chercher aventure,* chercher quelque bonne aubaine. ‖ *Tenter l'aventure,* faire un essai, une épreuve, entreprendre une chose très incertaine. ‖ *Dire la bonne aventure,* annoncer à quelqu'un, en abusant de sa crédulité, ce qui doit lui arriver. ‖ *Diseur, diseuse de bonne aventure,* celui, celle qui se mêle de dire ce qui doit arriver. ‖ *La bonne aventure, ô gué!,* refrain d'une chanson, qu'on a adapté à différents couplets. ‖ *Film, roman d'aventures,* dont l'action est faite d'entreprises risquées et dont l'intrigue est mouvementée.

— Dr. mar. *Prêt à la grosse aventure.* V. PRÊT.

— Minér. *Pierre d'aventure,* ancien nom de l'aventurine.

— LOC. ADV. ***A l'aventure,*** au hasard, sans but, sans dessein arrêté : *Il allait droit devant lui, à l'aventure* (Balzac). ‖ ***D'aventure,*** par hasard.

AVENTURÉ, E adj. Risqué, téméraire : *Entreprise aventurée.*

Aventures d'un libertin (LES) [*The Rake's Progress*], ballet en six tableaux, livret et musique de Gavin Gordon, chorégraphie de Ninette de Valois, décors et costumes de Rex Whistler, d'après William Hogarth. Première mondiale au Sadler's Wells Theatre, Londres, 1935. Principaux interprètes : Walter Gore, Alicia Markova. Le sujet, inspiré d'une suite d'estampes de Hogarth, montre un dévoyé qui sombrera dans la folie malgré l'amour d'une jeune fille. Il inspira également à Igor Stravinski un opéra du même titre (première mondiale au Festival international de musique de Venise en 1951).

AVENTURER v. tr. Exposer à des risques : *Chaque pas que je faisais en avant m'aventurait dans l'inconnu* (Gide).

— SYN. : *compromettre, exposer, jouer, risquer.*

— ***S'aventurer*** v. pr. Courir un risque : *Je ne serais pas allé m'aventurer dans une démarche semblable, sur la foi de pures suppositions* (Courteline). ‖ Pénétrer en courant des risques : *Je ne m'aventurais jamais dans la basse ville ou hors de la barrière* (Vallès).

AVENTUREUSEMENT adv. De façon aventureuse.

AVENTUREUX, EUSE adj. Qui se fie au hasard; qui se jette dans les aventures : *Le hérisson qui trotte, aventureux, du chou à la rose* (Colette). ‖ — *Fig.* Audacieux, peu sûr : *Projet aventureux.* ‖ Abandonné au hasard : *Existence aventureuse.*

AVENTURIER, ÈRE n. Personne qui vit d'intrigues, et n'est pas très scrupuleuse sur les moyens de se procurer de l'argent, le pouvoir, etc. : *Qu'il ne soit pas possible à quelques aventuriers parvenus à la dictature de transformer en assassins quatre cent mille hommes d'honneur* (Vigny).

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. adj. Qui cherche la gloire par les armes : *Les anciens Paladins étaient des chevaliers aventuriers* (Furetière).

— Hist. Celui qui, principalement au Moyen Age, allait à la guerre sans solde, mais aussi sans être astreint rigoureusement à la discipline militaire. ‖ Nom donné quelquefois aux *flibustiers* ou *boucaniers.*

— Mar. mil. Autref., navire de commerce partant, en temps de guerre, sans escorte.

AVENTURINE n. f. Joaill. Variété de quartz, de tonalité rougeâtre, contenant des particules de mica miroitant sous la lumière. (Il existe en outre un *athose aventuriné,* ou *pierre de soleil,* dans la masse duquel sont disséminées des lamelles d'oligiste. Du caractère fortuit de sa découverte lui viendrait son nom, de l'ital. *aventura,* hasard.) ‖ *Aventurine artificielle,* verre d'origine vénitienne, imitant l'aventurine : *L'aventurine artificielle est obtenue en tenant en suspension dans du verre en fusion des paillettes de cuivre.*

AVENTURINÉ, E adj. Minér. Qui ressemble à l'aventurine; parsemé de points brillants : *Quartz aventuriné.*

AVENTURISME n. m. Tendance à décider des mesures irréfléchies.

AVENU, E adj. (part. pass. de l'anc. verbe *avenir*). Usité seulement dans la locution *Nul et non avenu,* comme si cela n'avait jamais existé, considéré comme n'ayant jamais existé.

AVENUE n. f. (part. pass. fém. de l'anc. verbe *avenir*). Allée plantée d'arbres, qui conduit à une habitation, etc. : *Les orangers en avenue plient sous le poids des oranges vertes* (Gide). ‖ Large voie urbaine plantée d'arbres : *L'avenue des Champs-Elysées part de la place de la Concorde.* ‖ — *Fig.* Ce qui conduit à : *Les avenues du pouvoir.*

— LANGUE CLASS. et LITTÉR. Passage, endroit par où l'on arrive en un lieu : *Les amants de Pénélope ont occupé toutes les avenues du port* (Fénelon).

AVENZOAR (Abū Marwān Ibn Zuhr, connu sous le nom d'), médecin arabe (Peñaflor, Andalousie, 1073 - Séville 1162). Il vécut à Séville. Averroès fut son élève et son ami. Son principal ouvrage, *Teisir* ou *Theisir* (1490), contient des observations curieuses.

AVERAGE n. m. Sports. V. GOAL AVERAGE.

AVERCAMP (Hendrik), peintre néerlandais (Amsterdam 1585 - Kampen 1634). Ses paysages d'hiver, animés de nombreuses petites figures élégamment vêtues, sont remarquablement précis dans une atmosphère glacée. — Son neveu et élève, BARENT (Kampen 1612 - *id.* 1679), travailla dans le même style, avec moins d'esprit.

AVERDEPOIS n. m. Métrol. V. AVOIRDUPOIS.

AVÉRÉ, E adj. Etabli comme vrai : *Il est avéré que le syriaque est la langue des sabbats* (Hugo). *C'est un fait avéré.*

AVÉRER (S') v. pr. (de *à* et de l'anc. franç. *voir,* vrai; du lat. *verus*). Se montrer, se manifester, apparaître : *La seule voie qui s'avère grande et sûre* [...], *celle du retour aux principes* (A. Breton). *C'est alors que Pirithoüs sut inventer* [...] *un subterfuge où s'avéra sa fertile ingéniosité* (Gide).

— ***Avérer*** v. tr. LANGUE CLASS. Reconnaître pour vrai; constater, vérifier : *J'ai su par mes yeux avérer aujourd'hui | Le commerce secret de ma femme et de lui* (Molière).

AVERESCU (Alexandru), maréchal et homme politique roumain (Ismaïl 1859 - Bucarest 1938). Volontaire pendant la guerre de 1877 contre la Turquie, il resta dans l'armée. Ministre de la Guerre, il réprima une révolte des paysans en 1907. Chef d'état-major pendant les guerres balkaniques de 1912-1913, devenu très populaire, il fut un des commandants des armées roumaines en 1916, au cours de la Première Guerre mondiale. Invité à constituer un gouvernement en mars 1918, au moment des revers de la Roumanie, il négocia avec les puissances centrales. Président du « parti du peuple », porté au pouvoir en mars 1920, il se retira dès 1921. Redevenu chef du gouvernement à la chute de Brătianu en 1926, il démissionna peu après et n'intervint plus qu'en tant que membre du Conseil de la couronne en 1938.

maréchal AVERESCU

AVERNE (LAC), en lat. **lacus Avernus.** Géogr. anc. Lac d'ancien cratère de la Campanie, aux environs de Baïes, à l'aspect lugubre, entouré de marais aux exhalaisons méphitiques (auj. **Averno**). Grâce à un canal, il servit de port militaire sous l'Empire romain. Virgile a placé l'entrée des Enfers en cet endroit, non loin duquel se trouvait l'antre de la Sibylle de Cumes. Aujourd'hui, les marais sont remplacés par des vignes.
Plusieurs autres localités (en Epire, ailleurs encore) portaient dans l'Antiquité le nom d'*Averne;* les Anciens auraient ainsi appelé tout marécage malsain.

AVERNIER (Antoine), sculpteur français du XVIe s., auteur des célèbres stalles de la cathédrale d'Amiens (1508-1521).

AVEROF (Georges AVYHERIS, dit), financier et mécène grec (Epire 1814 - Alexandrie 1899). Après avoir amassé une fortune en Russie, il entreprit de faire restaurer les monuments antiques de son pays.

AVERRHOA n. m. Genre d'arbres indiens, à feuilles alternes et dépourvues de stipules, à fleurs disposées en grappes terminales formant une panicule. (*Averrhoa bilimbi* possède un fruit acidulé qui sert à préparer des limonades. Les fruits de l'averrhoa sont comestibles et rafraîchissants. Le genre fait partie de la famille des oxalidacées.)

AVERROÈS (Abū al-Walīd Muḥammad ibn Aḥmad ibn Muḥammad IBN RUCHD, connu sous le nom d'), philosophe arabe (Cordoue 1126 - Marrakech 1198). Son père, cadi de Cordoue, lui enseigna la jurisprudence et la théologie; à sa mort, il lui succéda. Il étudia la physique, la médecine, l'astrologie, la philosophie et les mathématiques. Appelé à Marrakech par Al-Manṣūr, il réforma l'administration de la justice, puis retourna à Cordoue, où il professa ses

Hendrik AVERCAMP
« Scène d'hiver » *(détail)*

Phot. Monde et Caméra, Larousse.

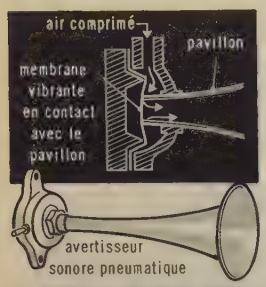

avertisseur sonore pneumatique

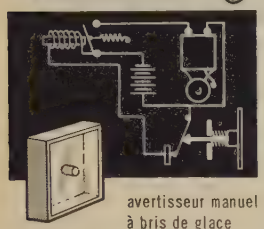
avertisseur manuel à bris de glace

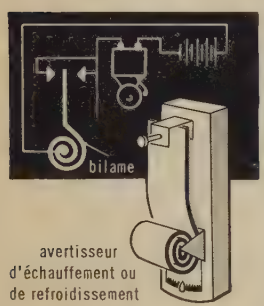

avertisseur d'échauffement ou de refroidissement

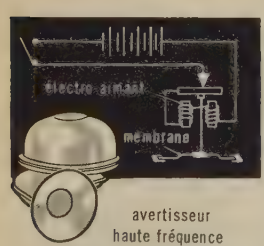

avertisseur haute fréquence

avertisseurs

principes de philosophie, qui furent dénoncés à Al-Manṣûr comme hétérodoxes. Forcé de s'enfuir, caché quelque temps à Fès, il fut emprisonné. De retour à Cordoue, il y vécut dans la pauvreté, sans pouvoir reprendre ses livres, jusqu'à ce qu'enfin il fût rappelé à Marrakech et rétabli dans son ancienne magistrature.

La philosophie d'Averroès est issue de l'étude d'Aristote, dont Averroès tira des *Commentaires* (v. ARISTOTE [*Commentaires sur*]), auxquels il dut sa longue célébrité dans les écoles du Moyen Age. Du système d'Aristote, Averroès développe essentiellement les éléments matérialistes et rationalistes, plus encore que ne l'avait fait Avicenne. Selon lui, la *matière* et le *mouvement* sont éternels et incréés. Rien ne peut provenir du néant ; la série des phénomènes est donc infinie *a parte ante* et *a parte post*. Tout ce qui est possible passe à l'acte, rien ne demeure oisif. Quant au *rationalisme* d'Averroès, il réside surtout dans le fait que, reprenant la distinction d'Aristote entre intellect passif et intellect actif, il fait de ce dernier une sorte d' « esprit de la terre et de l'humanité », où puise chaque intelligence individuelle, et qui, seul, demeure immortel alors que l'intelligence individuelle est mortelle. Il met ainsi l'accent sur l'humanité plus que sur l'individu, et nie l'immortalité de l'âme et l'au-delà. Averroès est en outre l'auteur de la théorie rationaliste de la « double vérité », c'est-à-dire de l'existence d'opinions rationnelles qui s'opposent à certains dogmes religieux. Ses doctrines philosophiques furent condamnées à la fois par les religions musulmane et chrétienne ; en 1240 par l'Université de Paris, puis réfutées par saint Thomas, et condamnées de nouveau par Léon X en 1513. Cependant elles connurent une grande faveur et exercèrent une profonde influence dans toute l'Europe. Averroès fut aussi l'un des hommes de son temps le plus versés dans la médecine. On lui doit sur cette science un traité, traduit en latin sous le titre de *Colliget*. (→ Biblio.)

AVERROÏSME n. m. Doctrine philosophique d'Averroès, très répandue dans les écoles du Moyen Age et de la Renaissance. — ENCYCL. L'*averroïsme* exerça une profonde influence sur la philosophie française du XIIIe s., en particulier sur Siger de Brabant, qui l'enseigna en Sorbonne de 1266 à 1277. Il se répandit en Italie aux XIVe, XVe et XVIe s., et forma l'*école de Padoue*, avec Pomponazzi (1462-1525), Nifo, Cremonini (1550-1631).

AVERROÏSTE n. et adj. Partisan de la philosophie d'Averroès.

AVERS n. m. (du lat. *adversus*, tourné vers le devant). Dans une monnaie, côté qui contient l'effigie. || Dans une médaille ou une plaquette, côté qui contient l'élément principal. (On dit aussi DROIT ou FACE. L'autre côté est appelé REVERS.)

AVERS, petite vallée des Alpes suisses (cant. des Grisons), où se trouvent les localités permanentes les plus élevées de la Suisse (2 133 et 1 949 m d'alt.).

AVERSA, v. d'Italie, en Campanie (prov. de Caserte) ; 34 100 hab. Evêché. Cathédrale du XIe s. — Premier établissement des Normands en Italie en 1030, la ville fut la capitale d'un comté-fief du Saint-Siège en 1061. André, roi de Sicile, y fut étranglé (1345).

AVERSE n. f. (de *à verse*). Pluie subite, abondante et généralement de peu de durée. || — *Fig.* Grande quantité : *Sous cette averse de paroles, Joussiaume demeurait stupide* (Courteline).

AVERSIN ou **ADVERSAIN** n. m. et adj. (de *avers*). Jusqu'au XVIIIe s., drap de laine qui présentait un envers et un endroit.

AVERSION n. f. (lat. *aversio ;* de *avertere*, détourner). Répulsion violente pour quelque chose : *Pour tout ce qui sentait le licol, la chaîne et le piquet, mon père éprouvait une aversion lyrique* (G. Duhamel). || Dégoût mêlé de haine que nous inspire quelqu'un : *Nombre de femmes vouent une sourde aversion aux gens de qualité* (Colette).
— SYN. : *antipathie, dégoût, haine, horreur, répugnance, répulsion.*

AVERTCHENKO (Arkadi Timofeïevitch), écrivain russe (Sébastopol 1881 - Prague 1925). Humoriste célèbre, il a dû principalement son succès au *Satirikon*, publication qu'il rédigeait à Petrograd avec le concours d'écrivains et d'artistes réputés.

AVERTI, E adj. Au courant des choses, expérimenté, avisé : *Son indifférence n'était qu'une ruse de coquette avertie* (R. Rolland).

AVERTIN n. m. Trouble de l'esprit, folie. (Vieilli.)

AVERTIN (saint), diacre d'origine anglaise, qui mourut retiré en Touraine (fin du XIIe s.).

AVERTIR v. tr. (lat. *advertere*, remarquer). Attirer l'attention de quelqu'un sur quelque chose : *Elle l'interrompait par des réflexions saugrenues, jusqu'à ce qu'un léger ronflement avertît Nicolas que mieux valait continuer de lire seul* (Fr. Mauriac). || Faire savoir, pour inviter à accomplir une action déterminée (suivi de la préposition *de* et de l'infinitif) : *Le soir, un homme allait avec une sonnette de rue en rue, avertissant les chrétiens de prier pour un de leurs frères décédé* (Chateaubriand).
— LOC. FAM. *Je vous en avertis, tenez-vous pour averti*, se dit, par menace ou par défi, pour annoncer une chose comme inévitable : *Je me vengerai, je vous châtierai, je vous en avertis.* || *Se tenir pour averti*, être sur ses gardes.

AVERTISSEMENT n. m. Action d'avertir, de faire savoir : *Est-il possible que mon père nous quitte sans avertissement, sans adieu ?* (Musset). || Appel à l'attention de quelqu'un pour le détourner d'une action, le garder d'un danger, etc. : *A l'instant de jeter au feu ce journal, une sorte d'avertissement m'a retenu* (Gide). || Rappel à l'ordre, blâme avec menace de sanction : *Elève qui reçoit un avertissement.* || Petite introduction ou courte préface qu'on place en tête d'un livre.
— Ch. de f. Signal présentant, de jour, une cocarde en forme de losange monté sur pointe et de couleur jaune, de nuit ou en bloc automatique, un feu jaune-orangé. (Ce signal prescrit au mécanicien qui le rencontre en position fermée de se préparer à s'arrêter au signal suivant — sémaphore ou damier carré d'arrêt absolu — si celui-ci est également fermé.)
— Dr. fisc. Première invitation adressée au contribuable d'avoir à s'acquitter des contributions mises en recouvrement. (V. RECOUVREMENT.)
— Hist. Mise en demeure que, sous le second Empire, l'autorité adressait aux journaux trop peu respectueux du pouvoir. (Au troisième avertissement, le journal était supprimé.)
— Procéd. Acte par lequel le demandeur appelle le défenseur en conciliation devant le juge de paix. || *Billet d'avertissement*, avis, sur papier timbré, que le greffier adresse par la poste aux parties pour les convier à se présenter à jour fixe devant le juge de paix, en vue de se concilier.

AVERTISSEUR n. m. Personne ou chose qui donne un avertissement : *Dieu, l'avertisseur juste* (Hugo). || Tout dispositif employé pour transmettre en certains points des avis ou des signaux conventionnels : *L'aboi contenu d'un avertisseur d'auto* (G. Duhamel).
— Hist. Autref., officier qui annonçait l'approche du roi, à l'heure du dîner.
— Théâtr. Employé chargé de prévenir les acteurs que le moment de leur entrée en scène est arrivé. (Avertir est une des tâches de la régie de scène ; mais, aujourd'hui, l'avertissement se fait souvent par des sonneries électriques, commandées de la scène.)
◆ Adj. m. Qui donne un avertissement : *Des bouches s'adressant de loin de petits signes avertisseurs* (A. Daudet). || Qui est destiné à donner un signal : *Timbre avertisseur.*
— ENCYCL. Dans son acception la plus large, le terme *avertisseur* s'applique à tout instrument, à tout dispositif destiné à donner un signal d'avertissement ou à retenir l'attention. A ce titre sont des avertisseurs tous les appareils de signalisation. Peuvent également être considérés comme des avertisseurs les manomètres, ampèremètres, niveaux, qui renseignent sur une situation qu'à certain moment il convient de modifier.
Les avertisseurs employés par les automobilistes appartiennent à trois groupes, selon la nature de la source d'énergie. L'*avertisseur électrique à haute fréquence* comporte une membrane vibrante et un condensateur. L'*avertisseur électrique à moteur et compresseur d'air* utilise un moteur électrique pour actionner un compresseur d'air du type à palettes, qui force l'air à passer dans un pavillon en produisant des vibrations sonores. L'*avertisseur mécanique* est relié à la tuyauterie d'admission du moteur, et c'est la dépression qui règne dans cette pipe qui, en passant dans un pavillon, engendre des vibrations sonores.
Les sifflets des locomotives, les timbres des tramways, etc., appartiennent aux avertisseurs. De même encore, dans l'exploitation des chemins de fer, les sonneries, timbres, etc., qui préviennent de l'arrivée d'un train.
Les cabines modernes d'aiguillage comportent des avertisseurs de toute nature, permettant de suppléer au manque de visibilité (brouillard, par exemple), aux erreurs ou aux omissions possibles des agents, et renseignent les intéressés sur : la position d'un train sur les voies principales, le dégagement ou le franchissement complet d'un point ou d'une zone déterminée par tous les véhicules d'une rame ou d'un train, la position correcte de toutes les aiguilles pour chaque itinéraire avant l'ouverture du signal correspondant, etc.
Plus spécialement, l'avertisseur est un dispositif fonctionnant automatiquement sous l'influence d'un contact inaccoutumé ou d'une rupture de contact, d'une pression exagérée ou diminuée, pour prévenir impérieusement de la nécessité d'une intervention immédiate. Certaines machines ont des avertisseurs (sonnerie, timbre, sifflet, cloche, etc.) qui fonctionnent lorsque va commencer une situation anormale.
On protège des tentatives d'effraction par des avertisseurs automatiques spéciaux les fermetures des locaux (appartements, magasins, musées, etc.), des coffres-forts, des vitrines, etc.
Dans les magasins, les grands immeubles, les centrales électriques, etc., on dispose d'*avertisseurs automatiques d'incendie*, destinés à actionner électriquement un dispositif d'alarme, sonore et lumineux, sous l'influence de phénomènes qui se produisent à l'apparition d'un incendie.
Dans les grandes villes, et à Paris notamment, on utilise des *avertisseurs d'incendie*, postes téléphoniques disséminés sur toute l'étendue urbaine et qui sont en relation avec la caserne de pompiers la plus voisine. Le bris d'une glace démasque un microphone devant lequel on indique à haute voix l'adresse de l'immeuble sinistré.

AVESNELLES [vɛnɛl], comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans la banlieue d'Avesnes, sur l'Helpe Majeure ; 2 468 hab. Filature et tissage de la laine.

AVESNES-LE-COMTE [vɛn], ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans l'Artois, à l'O. d'Arras ; 1 366 hab. Belle église de style gothique flamboyant.

AVESNES-LÈS-AUBERT [vɛn], comm. du Nord (arrond. de Cambrai), dans le Cambrésis, sur l'Erclin ; 4 098 hab. (*Avesnois*). Tissages (linon et batiste). Eglise du XVIe s.

AVESNES-LE-SEC [vɛn], comm. du Nord (arrond. de Valenciennes), dans le Cambrésis ; 1 645 hab. (1 610 aggl.) [*Avesnois*]. Confection. Pavage.

AVESNES-SUR-HELPE [vɛn], ch.-l. d'arrond. du Nord, dans le Hainaut, sur l'Helpe ; 5 776 hab. (5 344 aggl.) [*Avesnois*]. Eglise fortifiée Saint-Nicolas (XIIIe-XVIe s.), incendiée en 1944. Filature de la laine. Fabrique de fauteuils. Imprimerie. Exploitation de dolomie. Patrie de E. Prisse d'Avennes.
— L'arrond. a 11 cant., 151 comm. et 220 255 hab.
— Hist. La ville s'est constituée autour d'un château élevé en 1020 ; elle obtint, au XIIe s., une charte de commune que lui octroyèrent les comtes de Flandre ; en 1477, elle fut prise et ruinée par Louis XI, se releva ensuite, mais subit le contrecoup des guerres du XVIe s. ; en 1556, elle tomba au pouvoir des Espagnols. Devenue française au traité des Pyrénées (1659), elle fut fortifiée par Vauban. (→ Biblio.)

Blason d'AVESNES-SUR-HELPE

Bandé d'or et de gueules de six pièces.

AVESNOIS, région d'Avesnes-sur-Helpe.

Avesta, nom sous lequel on désigne l'ensemble des textes mazdéens, ou livres sacrés des anciens Perses, attribués à Zarathoustra, et actuellement entre les mains des Parsis de Bombay et des Guèbres de Perse.

L'*Avesta*, dans sa rédaction actuelle, semble dater de l'époque des Sassanides ; mais il renferme plusieurs *gâthâs* (cantiques) qui, linguistiquement, peuvent remonter aux premiers Achéménides. Il aurait été écrit en entier sur douze mille peaux de bœuf, qui furent brûlées par Alexandre à Persépolis, puis reconstitué de mémoire au IIIe ou au IVe s. de notre ère. Les gâthâs se trouvent disséminés dans la section appelée *Yasna*, livre des sacrifices divisé en 70 chapitres ; c'est par eux que l'on peut reconstituer l'histoire de la vocation de Zarathoustra et de son enseignement. Le *Yasna* est un livre liturgique dont la récitation est ordonnée à l'occasion de la cérémonie du *Yasna*, dans laquelle on prépare le haoma. Une autre section de l'*Avesta*, le *Vendidad*, est un livre sacerdotal traitant de pureté rituelle : là se trouvent les prescriptions interdisant d'enterrer les morts, ce qui souillerait la terre (les morts doivent être exposés sur de hautes « tours du silence » [*dakhma*], pour être dévorés par des vautours), et quantité de prescriptions médicales (avec le tarif pour les soins médicaux), plus certaines dispositions légales. Le *Vispered* est un livre essentiellement liturgique. Les *Yasht*, recueil de vingt et un hymnes à la gloire de divers anges et héros légendaires, probablement prézoroastriens, ont été réunis à d'autres textes mineurs pour former le *Khordah Avesta*, ou « Petit Avesta ». Il existe aussi un abrégé, appelé *Vendidad Sadé*, qui offre aux fidèles des extraits des livres saints dans l'ordre où on les lit.

Un premier manuscrit de l'*Avesta* fut apporté en Europe vers 1633, mais c'est seulement en 1758 qu'Anquetil-Duperron put se procurer à Surate un exemplaire complet. Longtemps transmis par voie orale, les morceaux qui composent l'*Avesta* n'ont été transcrits que tardivement, à une époque où l'avestique* n'était plus qu'une langue morte, d'usage savant : l'écriture, élaborée à partir de l'alphabet pehlevi*, note les voyelles et les consonnes et reflète la prononciation de ces rédacteurs tardifs. (→ Biblio.)

AVESTA, v. de Suède (Kopparberg), sur le Dal älv ; 9 600 hab. Mines de fer ; industrie de l'acier inoxydable. De 1644 à 1831, on y fabriqua la monnaie de cuivre du royaume.

AVESTIQUE n. m. Langue de l'*Avesta*.

— Encycl. L'avestique, que l'on a jadis appelé improprement *zend*, est une langue de la famille iranienne. On y distingue deux dialectes : le gâthique est celui des gâthâs, strophes poétiques qui constituent la partie la plus ancienne du recueil ; le reste de l'*Avesta* est rédigé dans un dialecte voisin, mais un peu moins archaïque. La localisation de l'avestique est discutée : par ses caractères internes, cette langue se révèle comme appartenant au groupe des dialectes iraniens de l'Est ; c'était donc sans doute l'une des langues parlées, dans l'Antiquité, dans les régions de l'Iran oriental. Par son archaïsme, l'avestique reste proche du sanskrit védique, et c'est en grande partie grâce à la comparaison avec cette langue que l'on a pu interpréter les textes, difficiles, de l'*Avesta*.

AVEU n. m. (déverbal de *avouer ;* d'après l'ancienne forme *j'aveue*). Fait de reconnaître qu'on est l'auteur d'une action plutôt blâmable, ou pénible à révéler : *Faire l'aveu d'une faute, d'un crime. Croisilles avait fait devant elle l'aveu de sa pauvreté* (Musset). ‖ Action de faire connaître certains sentiments avec hésitation ou timidité : *Ici l'aveu que l'âme couve | Echappe aux cœurs les plus discrets* (Hugo). ‖ *Homme sans aveu*, v. ci-après *Dr. féod.*

— Langue class. et littér. Acquiescement : *Une intrigue* [...] *avait dupé le roi, lui avait surpris son aveu pour le mariage d'une sœur de la duchesse de Bourgogne avec le jeune roi d'Espagne* (Michelet).

— Allus. littér. ***Aveu dépouillé d'artifice,*** expression empruntée à l'*Andromaque* de Racine (acte V, sc. v) : *Seigneur, dans cet aveu dépouillé d'artifice, | J'aime à voir que du moins vous vous rendiez justice.*

— Dr. Action de déclarer qu'on autorise quelqu'un à faire quelque chose, ou de reconnaître quelque chose comme valable ; résultat de ces déclarations : *Une femme mariée ne peut rien conclure sans l'aveu de son mari.* ‖ Confirmation par un plaideur d'un fait allégué par son adversaire, et qui constitue alors une preuve de la prétention de celui-ci. ‖ *Aveu simple*, aveu conforme à l'allégation de l'adversaire. ‖ *Aveu judiciaire*, aveu fait par le plaideur ou son représentant devant un juge (ou un arbitre), au cours du préliminaire de conciliation ou en cours de procès. ‖ *Aveu extrajudiciaire*, aveu fait hors de la présence du juge (ou de l'arbitre), ou au cours d'un autre procès où n'intervenait pas le fait avoué. ‖ *Aveu tacite*, aveu qui résulte du silence du plaideur malgré une interpellation régulière, d'un agissement ou d'une déclaration impliquant la réalité de l'allégation.

— Dr. féod. Acte par lequel un seigneur reconnaissait quelqu'un pour vassal, ou un vassal quelqu'un pour seigneur ; résultat de cette action : *Un homme sans aveu ne pouvait invoquer la protection de personne.* (Il subsiste une trace de ce sens dans la locution : *Homme sans aveu*, homme dont l'activité, les revenus sont inavouables ; sans foi ni loi.)

— Encycl. Dr. L'*aveu* est dit *civil* si le fait avoué est seulement contraire aux intérêts civils du plaideur ; il est dit *criminel* ou *pénal* si le fait avoué est une infraction commise par l'inculpé auteur de l'aveu.

— Dr. féod. L'*aveu* était accompagné, à partir du XIe s., du dénombrement* ou acte décrivant le contenu du fief. Tout nouveau vassal devait renouveler l'aveu et le dénombrement. Une obligation analogue incombait aux censitaires pour toutes les terres qu'ils tenaient directement d'un seigneur. On l'appelait plus souvent *reconnaissance censuelle.*

AVEUGLANT, E adj. Qui empêche de voir, au moins momentanément : *Du zénith aveuglant le jour tombe d'aplomb* (Heredia). ‖ Qu'il est impossible de ne pas voir, de ne pas remarquer ; clair : *C'est d'une évidence aveuglante ! Les provincialismes aveuglants de son mari* (Baudelaire).

AVEUGLE adj. et n. (lat. *ab oculis*, privé d'yeux). Privé de la vue : [Julien] *marchait les bras tendus et les paupières closes comme un aveugle* (Flaubert). ‖ — *Fig.* Qui se refuse à voir la réalité : *Mais Nicole était aveugle dès qu'il s'agissait de sa mère* (Fr. Mauriac).

◆ Adj. Qui ne veut pas connaître de limite, de réserve : *Le sacrifice aveugle de soi à une fin inconnue* (Renan). ‖ Qui ne connaît pas de frein ni de limites : *Oh ! quelle mer aveugle et sourde | Qu'un peuple en révolution* (Hugo). ‖ *Fam. Bouillon aveugle*, bouillon très maigre, sans « yeux ».

— Anat. Se dit de certaines cavités qui se terminent en cul-de-sac : *Trou aveugle de l'os frontal, de la langue.*

— Archit. Se dit d'une nef qui ne reçoit pas de jour direct et n'est éclairée que par les bas-côtés. ‖ Se dit d'une arcade ou d'une fenêtre non ajourée ou bouchée.

— Arm. anc. *Chanfrein aveugle*, armure de tête des chevaux, dont les coquilles pleines ne laissaient pas passer la lumière. (Il servait, au Moyen Age, dans les joutes et les tournois.)

— Géomorphol. *Vallée aveugle*, forme de relief karstique, constituée par une vallée qui se termine brusquement contre un versant : *A l'extrémité de la vallée aveugle se trouve un aven qui absorbe les eaux.*

— Opt. *Point aveugle*, région de la rétine où aboutit le nerf optique et qui, dénuée de cellules sensorielles, n'est pas sensible à la lumière.

— ***En aveugle*** loc. adv. Imprudemment, sans réflexion : *Juger, parler en aveugle.* (On dit aussi, en langue classique, à l'aveugle : *Il ne faut pas acquiescer à l'aveugle aux sentiments de ceux qui nous entourent* [Diderot].)

— Encycl. Les *aveugles* sont plus nombreux qu'on ne l'imagine habituellement. Vers 1950, leur nombre total dans le monde a été évalué à 6 576 000. L'Asie, qui comprend environ 52 p. 100 de la population du globe, compte plus de 70 p. 100 du nombre total des aveugles ; et, d'après les renseignements accessibles, l'Afrique accuse le taux de fréquence le plus élevé ; les taux les plus faibles se rencontrent en Europe et en Océanie. En France, le recensement de mars 1946 a dénombré 42 663 aveugles, soit une proportion un peu supérieure à 1 p. 1 000.

La cécité croît en fréquence avec l'âge, car ceux qui ont perdu la vue dans leur jeune âge ne la retrouvent pas en vieillissant, et le risque de devenir aveugle s'accroît d'année en année. C'est ainsi qu'à l'âge de 2 ans il y a 9 aveugles sur 100 000 habitants ; à 20 ans, il y en a 50, et à 60 ans 300.

Les causes de cécité se sont modifiées depuis quelques années, et dans la majorité des pays la part de l'origine infectieuse a considérablement diminué. En dehors des malformations oculaires congénitales, les blessures de guerre et les traumatismes du crâne, notamment ceux qui sont dus aux accidents d'automobiles, ont pris le pas sur l'ophtalmie purulente des nouveau-nés, l'hérédo-syphilis et le trachome dans l'étiologie de la cécité.

L'une des idées les plus fausses que le public se fait souvent à l'égard des aveugles consiste à vouloir prendre pour base des impressions résultant de la cécité celles que l'on ressent soi-même lorsque, momentanément, on se trouve dans l'obscurité. La situation est tout autre. La privation brusque et accidentelle du sens qui passe pour le plus nécessaire laisse désorienté, parce que, habituellement, satisfait des renseignements fournis par les yeux, on ne s'aperçoit pas qu'à telle ou telle manifestation visible, sur laquelle se concentre l'attention, se joint une manifestation, légère peut-être, mais très sensible encore, pour le tact, l'ouïe, l'odorat, le goût. Ce sont ces sens, plus souvent, plus complètement interrogés par l'aveugle, sens développés, affinés par un recours forcément incessant, qui le mettent en rapport avec le monde extérieur. En effet, l'ouïe se perfectionne dans l'obscurité, l'attention se localise sur les impressions auditives : une personne se reconnaît à la voix aussi bien qu'au visage. Il en est de même des autres sens : les odeurs sont bien différentes et caractéristiques ; le toucher n'est pas localisé dans la main, il est répandu sur tout le corps. Tout est ainsi remarqué, associé, mis à profit ; de là, une grande délicatesse d'organes, une grande puissance d'analyse, et une aptitude singulière pour faire, dans le domaine de ce qui s'entend, de ce qui se sent et se touche, des distinctions subtiles. Il est aisé de comprendre qu'avec ces ressources l'aveugle peut avoir et a, physiquement, une vie active, une vie personnelle bien différente de la morne immobilité qui, dans l'esprit de tant de gens, s'attache à l'idée de cécité.

Pour que l'aveugle prenne rang dans la vie active, devienne un travailleur, il faut lui apprendre à vaincre la cécité. Dans l'Antiquité païenne, les aveugles restaient, si on ne les supprimait pas dès la naissance, des êtres faibles, mineurs et fatalement opprimés. La plupart devaient végéter misérablement. Au Moyen Age, en restant mendiants, ils se font chanteurs, jongleurs, *amuseurs* du public. De même que les ouvriers et les étudiants, ils forment des corporations. Au XIIIe s., Saint Louis fonde pour ceux de Paris l'hospice des Quinze-Vingts*. Bien que quelques hommes supérieurs fussent, en dépit de la cécité, parvenus au savoir, parfois à la célébrité (Didyme, Nicaise de Malines, Milton, Malaval, Saunderson, etc.), ce n'est qu'à la fin du XVIIIe s. qu'on s'avisa de généraliser l'instruction des aveugles.

En 1784, Valentin Haüy fonda, à Paris, la première école spéciale, qui, bientôt imitée en Europe, puis en Amérique, est devenue l'Institution nationale des jeunes aveugles. Aux caractères vulgaires en relief utilisés par Valentin Haüy pour l'instruction de ses élèves, on a substitué, en 1852, l'alphabet conventionnel en points saillants imaginé par un aveugle de génie, Louis Braille*.

Ce système, merveilleux de simplicité, s'applique aux chiffres, à la musique, et même à la sténographie, comme aux lettres. Sa supériorité incontestable l'a fait adopter successivement, dans le monde entier, comme base de l'instruction des aveugles et comme outil intellectuel de premier ordre, malgré l'inconvénient résultant de l'emploi de caractères conventionnels, d'ailleurs faciles à apprendre.

Actuellement, l'emploi des aveugles est un fait acquis. Pourvus d'une instruction spéciale judicieusement adaptée à leurs facultés individuelles, un bon nombre d'entre eux peuvent, soit comme ouvriers, soit comme musiciens, arriver à gagner leur vie.

Le plus grand obstacle réside dans la défiance du public, qui, plus prodigue de pitié stérile que d'efficace sympathie, refuse trop souvent d'ajouter foi à la valeur intrinsèque du travail de l'homme privé de la vue. Seul, un patronage dévoué et intelligent peut rétablir l'équilibre entre celui-ci et le clairvoyant : tel est le principal but de l'Association Valentin-Haüy pour le bien des aveugles, fondée à Paris, et dont le siège social est 7, rue Duroc.

Les services d'aide* sociale ont la charge de la réadaptation fonctionnelle et de la rééducation professionnelle des aveugles dont les ressources sont insuffisantes lorsque réadaptation et rééducation ne peuvent être prises en charge par un organisme de Sécurité sociale. L'objet de la rééducation est de donner à l'infirme une capacité professionnelle telle qu'il puisse être considéré comme un travailleur normal ; quand ce résultat n'est pas atteint, l'aveugle peut percevoir une allocation en sus du produit de son travail ou, même, être admis dans un centre d'assistance par le travail (externat ou internat), où il trouve les facilités pour exercer son métier.

La cécité entravant bien plus l'activité du corps que celle de l'esprit, il en résulte que plus l'intelligence a de part dans une profession, moins l'aveugle qui l'exerce aura de désavantage par rapport au clairvoyant. Telle la profession de musicien : aucune autre ne peut, pour eux, valoir celle-là, lorsqu'un enseignement rationnel, à la fois technique et pratique, les met à même d'y réussir, soit comme compositeurs ou professeurs, soit comme organistes, maîtres de chapelle, etc.

Plusieurs métiers manuels leur restent accessibles : la chaiserie, le rempaillage, la brosserie, la vannerie, la matelasserie, le massage, certains travaux de menuiserie, de tonnellerie, de corderie ; dans certains cas, la fonction de téléphoniste de standard. Mais, en général, dans ces métiers, l'aveugle travaille moins vite que le clairvoyant.

Des essais d'emploi d'aveugles ont été récemment tentés dans des travaux industriels ne nécessitant qu'une activité manuelle sans grand déplacement, constituée surtout par un ensemble de gestes rendus facilement automatiques. De bons résultats semblent avoir été obtenus dans certains cas ; mais la réussite demeure subordonnée à une éducation spéciale fournissant la rapidité motrice qui manque habituellement.

Des aveugles particulièrement doués ont pu embrasser des carrières libérales : celles de professeur, juriste, ministre des cultes, parlementaire et même médecin. (→ Biblio.)

Aveugle et son valet (L'), farce anonyme, composée dans le nord de la France entre 1266 et 1282 ; elle est connue aussi sous le titre *le Garçon et l'Aveugle*.

aveugles (Lettre sur les), œuvre de Diderot. V. Lettre sur les aveugles.

aveugles (Ecole des jeunes), à Paris (*Institution nationale*) et à Saint-Mandé (*Ecole Braille*, établissement départemental). Les jeunes aveugles y sont admis à partir de dix ans et y reçoivent, avec une instruction primaire, une éducation artistique et professionnelle. Les études durent huit ans pour les élèves-musiciens et cinq ans pour les élèves-ouvriers. — L'Ecole Braille est à la fois une école et une sorte de colonie d'aveugles : les élèves peuvent y rester après leur majorité, et y exercer leur métier.

aveugles (la Parabole des), tableau de Brueghel le Vieux, au musée de Naples (réplique au Louvre), représentant six aveugles qui se suivent à la queue leu leu. Les deux premiers sont tombés dans la rivière. C'est l'illustration du proverbe latin : *Si caecus caecum ducit, ambo in foveam cadunt* (« Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tombent dans le fossé »).

AVEUGLEMENT n. m. Privation de la vue (vieilli). ‖ — *Fig.* Trouble, obscurcissement de l'esprit, de la raison ; obstination stupide : *Sténio persévérait dans son dessein avec un aveuglement qui tenait de près à la folie* (Sand).

— Hist. Privation de la vue infligée aux criminels dans certains pays, notamment dans l'Empire byzantin.

AVEUGLÉMENT adv. Sans examen, sans réflexion : *Je fis aveuglément confiance au gracieux intermédiaire qui m'avait conduit vers elle* (P. Morand).

AVEUGLE-NÉ, E n. et adj. Celui, celle qui est aveugle de naissance. ‖ Pl. *des* AVEUGLES-NÉS, NÉES.

AVEUGLER v. tr. Rendre aveugle ; priver de la vue : *Elle est* [...] *presque complètement aveuglée par une double cataracte qui lui fait les pupilles laiteuses* (A. Maurois). ‖ *Par extens.* Empêcher momentanément de voir clair ; éblouir : *Un brusque éclair l'aveugla* (Fr. Mauriac). ‖ Boucher provisoirement une ouverture accidentelle : *Aveugler une voie d'eau.* ‖ — *Fig.* Faire perdre le discernement, la raison : *Il m'a séduit longtemps sans jamais m'aveugler* (G. Duhamel).

— ***S'aveugler*** [sur] v. pr. Manquer de jugement, se tromper : *Ne vous aveuglez pas sur vos possibilités.*

AVEUGLETTE (À L') loc. adv. A tâtons, sans y voir : *Une mouche, encore somnolente, traverse la chambre à l'aveuglette* (G. Duhamel). ‖ — *Fig.* Au hasard : *Je dépense à l'aveuglette* (J. Romains).

AVEULIR v. tr. Rendre veule, faible, sans volonté ; donner une expression veule à : *Ce refrain qu'elle aveulissait encore en ralentissant les notes finales* (A. Daudet).

— ***S'aveulir*** v. pr. Devenir veule : *Insensiblement, elle s'aveulissait, ne disant plus qu'une chose, qu'on ne la tirât point de sa langueur* (Huysmans).

AVEULISSEMENT n. m. Action d'aveulir. ‖ Etat de celui qui est sans énergie, sans volonté.

AVEYRON, riv. du Massif central et du bassin d'Aquitaine, affl. du Tarn (r. dr.) ; 250 km. Sorti du causse de Sauveterre par des défilés pittoresques, un peu en amont de Sévérac-le-Château, l'Aveyron se dirige vers l'O. en décrivant de multiples sinuosités et en arrosant Rodez et Villefranche-de-Rouergue. Après un bief N.-S., il reprend la direction de l'O., draine une belle plaine alluviale et conflue en aval de Montauban. Son débit moyen est de 72 m³/s ; son débit maximal de 2 500 m³/s. Son régime, fluvio-nival à l'amont, passe très vite à un régime fluvial.

AVEYRON (DÉPARTEMENT DE L'), départ. de la partie méridionale du Massif central ; 8 771 km² ; 292 700 hab. (33 hab. au km²). Ch.-l. *Rodez*. Le département comprend 3 arrondissements (*Rodez, Millau, Villefranche-de-Rouergue*), 43 cantons et 307 communes. Il fait partie de la Ve région militaire (Toulouse), ressortit à la cour d'appel de Montpellier, à l'académie de Toulouse et à l'archevêché d'Albi. Il a été formé par le Rouergue et par une petite portion du Quercy, à son extrémité occidentale.

L'extrémité septentrionale du département atteint les premiers contreforts du massif du *Cantal* et s'étend sur le versant occidental de l'*Aubrac*. Vers l'aval, les plateaux cristallins de la *Viadène* se dégagent des roches volcaniques de ces massifs et sont profondément entaillés par les gorges du Lot et de la Truyère. Sur la rive gauche du Lot, d'autres plateaux cristallins sont, comme les précédents, essentiellement tournés vers l'élevage. Ces régions sont limitées vers le S. par une bande de plateaux calcaires, le *causse Comtal* et le *causse de Sévérac*.

Au-delà de l'Aveyron s'étend la vaste région du *Ségala*, où réapparaissent les roches primaires et cristallines, et dont le nom montre quelle était autrefois la ressource essentielle, le *seigle*. Aujourd'hui, l'économie de ces collines et de ces hauts plateaux, qui culminent au *Lévezou*, a été transformée par la fourniture du lait destiné à fabriquer le roquefort. L'extrémité occidentale du département, dans le Rouergue, déborde sur des secteurs calcaires qui appartiennent au bassin d'Aquitaine. Enfin, l'extrémité S.-E. du département est un élément des *Grands Causses* (*causse Noir* et *causse du Larzac*), où la Jonte et la Dourbie creusent des gorges profondes.

L'industrie est essentiellement représentée par les exploitations houillères du bassin de Decazeville, par quelques constructions mécaniques, par le travail du cuir (ganterie de Millau, etc.) et par les grandes installations hydro-électriques de la Truyère (Sarrans, Brommat). Mais, au total, ces activités ne donnent pas au département une grande importance économique : l'indice de la production par habitant est faible et la population a fortement diminué par rapport à la période qui a précédé la Seconde Guerre mondiale. Essentiellement rural, l'Aveyron emploie plus de la moitié de sa population active dans l'agriculture. (→ Biblio.)

département de l'Aveyron

population active employée dans

- ***l'agriculture : 54 p. 100***
  moyenne de la France : 28 p. 100
- ***l'industrie et les transports : 27 p. 100***
  moyenne de la France : 41 p. 100
- ***le commerce, les « services », l'Administration : 19 p. 100***
  moyenne de la France : 31 p. 100

produit départemental

caractérise l'activité économique globale de ce département par rapport à l'ensemble de la France

5 p. 1000

- ***rang du département***
  d'après le produit : 64e sur 90
- ***indice du produit par habitant : 72***
  France entière : moyen 100

AVEZAC DE CASTERA-MACAYA (Marie Armand *Pascal* D'), érudit français (Tarbes 1800 - Paris 1875). Il se consacra à l'étude de la géographie historique, et plus spécialement à l'histoire des découvertes au XVe et au XVIe s., et soutint René Caillé contre ses détracteurs.

AVEZZANO, v. d'Italie, dans les Abruzzes (prov. d'Aquila), sur l'ancien lac Fucin ; 22 900 hab. Sucreries. Extraction de bauxite dans les environs.

AVI-, élément tiré du latin *avis*, oiseau, et entrant dans la composition de certains mots.

« La Parabole des aveugles » par Brueghel le Vieux (*ensemble* et *détail*)

Phot. Giraudon.

trappe-escalier d'accès à la cabine

ménagement intérieur en version touriste

	Caravelle	Lockheed
ids au décollage..	43 t	62 t
pacité des réser- irs.....	18 500 l	25 000 l
esse de croisière..	825 km/h	640 km/h
itude de croisière.	6 000 à 12 000 m	10 000 m
arge payante.....	9 t	9,5 t
yon d'action	2 600 km	8 000 km
ssagers (max.)...	99	80
uipage.....	4	6

long-courrier Lockheed "Superconstellation" en version de luxe

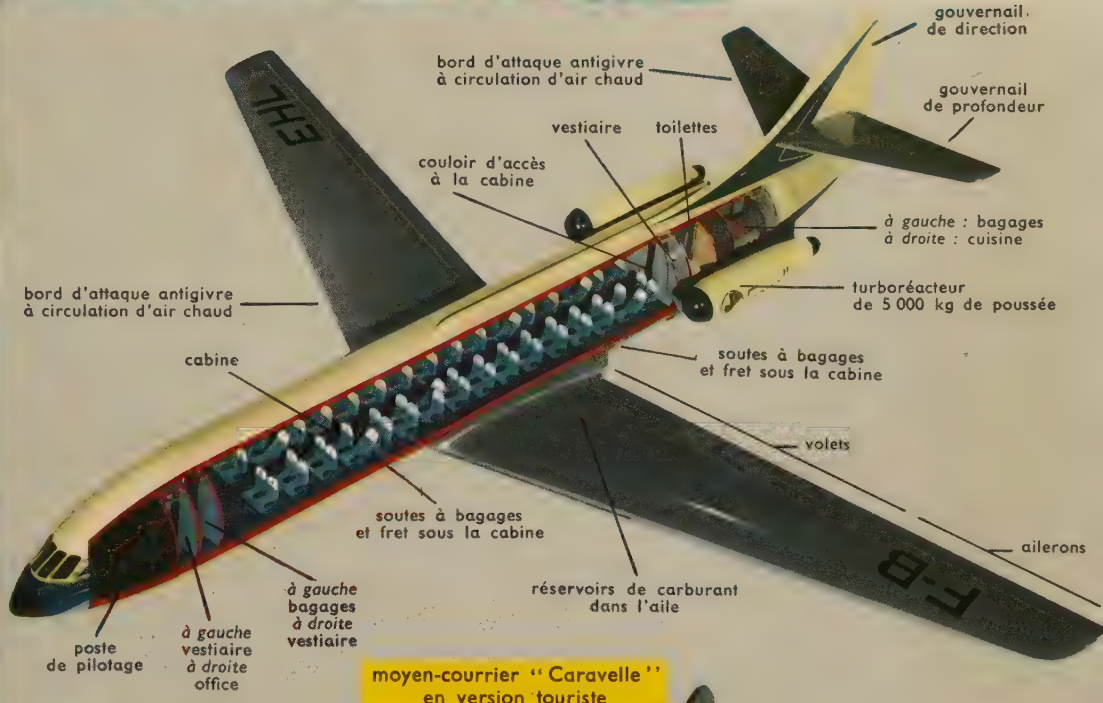

moyen-courrier "Caravelle" en version touriste

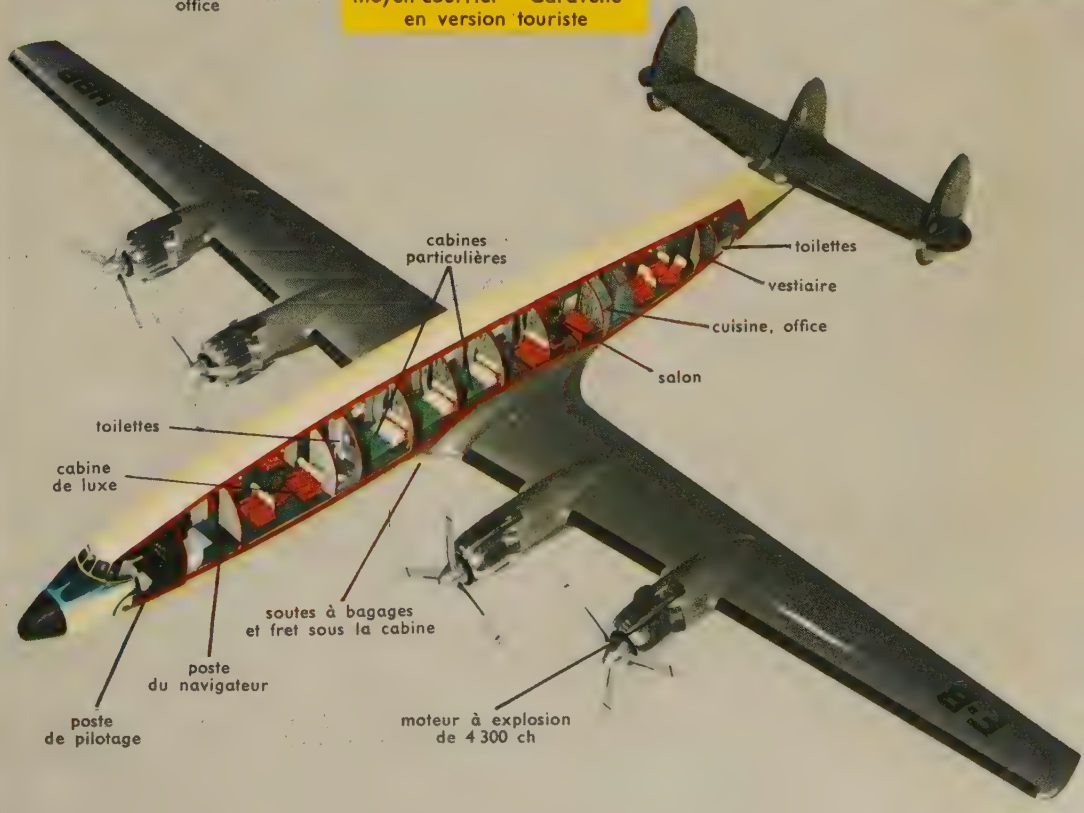

phot. Sud-Aviation, Larousse
maquettes Sud-Aviation, Lockheed

AVION

Avion expérimental monoplace à aile en delta Fairey-D II. Un turboréacteur de 4 300 kg de poussée. Vitesse max. : 1 820 km/h. Le nez bascule vers le bas à l'atterrissage pour permettre au pilote de voir le terrain.

Avion sans moteur (planeur) monoplace Breguet « Fauvette ». Poids total : 231 kg. Finesse : 34 (parcourt 34 m en longueur pendant qu'il en perd un en hauteur).

Intercepteur Nord « Griffon » monoplace à aile en delta et stabilisateur à l'avant. Un turboréacteur de 3 500 kg de poussée et un statoréacteur. Poids : 6 t. Vitesse max. : 1 640 km/h.

Avion-cargo Nord « Noratlas » bipoutre. Deux moteurs à explosion totalisant 4 136 ch. Poids : 20,6 t. Charge utile : 7 t. Vitesse : 440 km/h. Equipage : 3 hommes.

Avion de tourisme quadriplace « Jodel ». Moteur de 180 ch. Vitesse : 180 km/h. Autonomie : 600 km.

Avion d'entraînement biplace Fouga « Magister ». Deux turboréacteurs de 400 kg de poussée chacun. Poids total : 3 t. Vitesse max. : 700 km/h. Armement : 2 mitrailleuses, 1 cinémitrailleuse, 4 roquettes, 2 bombes.

Doc. Breguet, Fairey, S. N. C. A. N., Soc. aéron. normande, Fouga.

AVIAIRE adj. Relatif aux oiseaux : *L'anatomie aviaire.*

AVIAL n. m. Alliage léger à base d'aluminium, du type Duralumin, dont les caractéristiques sont améliorées pour son utilisation, particulièrement en aviation, par l'addition de faibles proportions (0,5 à 2 p. 100) de nickel et de chrome : *Par le choix judicieux du traitement thermique de vieillissement, l'avial constitue un alliage léger, dit à haute résistance (50 kg/mm² de charge à la rupture avec 10 p. 100 d'allongement).*

AVIANUS (Flavius), fabuliste du IVe ou du Ve s. apr. J.-C. Il reste de lui quarante-deux fables en vers élégiaques, inspirées de Phèdre et de Babrias.

AVIANUS EVANDER (Caius), sculpteur et ciseleur grec du Ier s. av. J.-C. Amené d'Alexandrie à Rome, vendu comme esclave à M. Aemilius Avianus, qui l'affranchit, il fut chargé de restaurer une Artémis dans le temple d'Apollon. Horace mentionne une de ses œuvres d'orfèvrerie.

AVIATEUR, TRICE n. Personne qui conduit un avion. ‖ *Pilote aviateur,* aviateur qui a subi avec succès les épreuves du brevet de pilote d'avion (militaire, tourisme ou transports publics.)

— Aéron. mil. Dans le langage militaire, tout militaire ressortissant à l'armée de l'Air, qu'il appartienne ou non au personnel navigant.

— Pathol. *Mal des aviateurs,* ensemble de symptômes anormaux présentés par des sujets qui sont en avion.

— ENCYCL. Pathol. Le *mal des aviateurs,* ou fatigue de l'aviateur, ne doit pas être confondu avec le mal de l'air. C'est une affection psychosomatique due à la répétition de vols trop fréquents ou trop prolongés, exécutés dans des conditions difficiles. La forme simple se traduit par une asthénie avec nervosisme ou besoin impérieux de sommeil. On note de l'hypertension artérielle, de la tachycardie, du tremblement des extrémités. C'est le « mal mineur ». Une forme plus sévère est caractérisée par une fatigue profonde, de l'amaigrissement, des troubles digestifs et cardio-vasculaires. Il existe enfin une forme plus grave, individualisée surtout à la suite des observations de guerre, dans laquelle dominent des troubles psychiques (aéronévroses ou psychonévroses de l'aviateur).

AVIATION n. f. (lat. *avis,* oiseau). Mode de locomotion utilisant les aérodynes. ‖ Technique dont l'objet est l'étude et la construction des aérodynes. ‖ Tout ce qui est relatif à la navigation aérienne : *L'aviation française.* ‖ *Aviation commerciale,* ensemble des avions, des installations et du personnel employé au transport des voyageurs et des marchandises. ‖ *Aviation militaire,* utilisée à des fins militaires. (Les aviations militaires ont reçu, dans certains pays, des appellations particulières : *armée de l'Air** française, *Royal** *Air force* anglaise, *Air Forces* américaines, *Luftwaffe* allemande.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Aviation légère et sportive,* v. part. *encycl.* ‖ *Aviation légère de l'armée de terre* (*A. L. A. T.*), fraction de l'aviation relevant du commandement de l'armée de terre. (V. OBSERVATION.) ‖ *Aviation sanitaire,* v. part. *encycl.*

Histoire de l'aviation.

Après avoir tenté le génie universel de Léonard de Vinci, le rêve d'imiter l'oiseau hanta, au XVIIIe s., de nombreux inventeurs, dont les expériences nous sont parvenues mêlées à une grande part de légende : celles du jésuite portugais Gusmão, du marquis de Bacqueville, qui tenta de traverser la Seine en se jetant du haut d'un toit, celle aussi du chanoine Desforges.

L'invention du ballon sphérique par les frères Montgolfier et par Charles et Robert détourna pendant plus d'un siècle l'attention, au détriment des études sur les « plus lourds que l'air ». Il fallut attendre 1871 pour voir un jeune ingénieur français, Alphonse Penaud, faire voler, le 18 août, dans les jardins des Tuileries, un modèle réduit d'aéroplane réalisé selon un principe émis par Cayley en 1809. C'est le premier appareil plus lourd que l'air ayant accompli un vol vérifié. Le modèle comportait une hélice placée à l'arrière et actionnée par un ressort constitué d'une torsade en caoutchouc. Alphonse Penaud mettait ainsi en évidence la réaction de l'air sur une surface inclinée animée d'une certaine vitesse, réaction qui arrive à équilibrer le poids de cette surface. Malheureusement, la force musculaire de l'homme est insuffisante, et il n'existait pas, à cette époque, de moteur suffisamment léger pour propulser un appareil supportant le poids d'un homme. Par ailleurs, toutes les recherches tendant soit à imiter le mouvement des ailes d'oiseaux (ornithoptères), soit à s'élever verticalement dans les airs (hélicoptères) ne donnent aucun résultat encourageant.

Seuls, les planeurs permettent d'effectuer quelques glissades. Il ne s'agit encore que de *vols planés* et non de *vol* à voile.* En 1856, Jean-Marie Le Bris réalise le premier vol en planeur en utilisant les courants aériens. L'expérience eut lieu à Tréfeuntec, près de Douarnenez. En 1896, l'Allemand Lilienthal se tua après avoir effectué plus de 2 000 « glissades aériennes ».

Le premier appareil à moteur ayant réussi à quitter le sol est l'*Eole* de Clément Ader, qui accomplit un vol d'une cinquantaine de mètres le 9 octobre 1890, dans le parc du château d'Armainvilliers. Il fit voler un appareil plus puissant en 1891 et réalisa de nouveaux essais en 1897, au camp de Satory, avec l'*Avion III.*

Les essais de planeurs ne sont pas arrêtés pour autant. Chanute, en Amérique, continue ses expériences avec un planeur à plusieurs plans superposés, origine des biplans et triplans modernes, suivi par Lengley, les frères Wright, le capitaine Ferber, et Gabriel Voisin, qui vole sur un planeur remorqué comme un cerf-volant au-dessus de la Seine (1904-1905).

En Amérique, les frères Wright montent un moteur à explosion sur un planeur, ce qui leur permet de quitter le sol le 17 décembre 1903 ; Santos-Dumont, le 12 décembre 1906, et Charles Voisin, le 30 mars 1907, accomplissent à Bagatelle les premiers vols sur des appareils à moteur ; le 13 janvier 1908, Henri Farman, sur avion Voisin, boucle, à Issy-les-Moulineaux, le premier kilomètre en circuit fermé, et effectue, le 30 octobre 1908, le premier voyage de ville à ville (Châlons à Reims). Le 9 septembre 1908, Orville Wright réalise à Fort Myers le premier vol de plus d'une heure (1 h 3 mn 15 s), tandis que le 18 décembre son frère Wilbur, à Auvours, dépasse pour la première fois les 100 km (120 km en 1 h 53 mn 59 s 2/5). En 1909, le 25 juillet, Louis Blériot traverse la Manche, de Calais à Douvres.

A partir de cette époque, l'aviation française, qui est à l'avant-garde du mouvement aéronautique mondial, parcourt des étapes rapides grâce aux travaux de Robert Esnault-Pelterie, Nieuport, Voisin, Henri et Maurice Farman, Blériot, Breguet, Gaston et René Caudron, grâce aussi à l'emploi du moteur rotatif léger des frères Séguin (moteur Gnome). En 1910, Latham monte à 1 000 m ; Chavez franchit les Alpes, et Fabre fait voler le premier hydravion ; en 1913, Brindejonc des Moulinais fait le voyage Paris-Berlin-Saint-Pétersbourg-Stockholm-Paris ; Védrines va de Nancy à Vienne, Constantinople, Jaffa et Le Caire ; Marc Bonnier et son mécanicien volent de Paris à Vienne, Constantinople, Jérusalem et

AVEYRON
Rodez Préfecture
Millau Sous-préfecture
Aubin Chef-lieu de canton
Chemin de fer principal
Route principale
Limite de département
Limite d'arrondissement
Lieu touristique
0 5 10 20 km
Aurillac
Rodez
Millau
Carmaux
Decazeville
Villefranche-de-Rouergue
Figeac
Capdenac
Viaduc de Millau
Causse Comtal
Causse de Sauveterre
Causse Méjan
Causse Noir
Plateau du Lagast
Plateau de la Viadène
Séjalat
Lévézou
Monts d'Aubrac
Monts de Lacaune
Gorges du Tarn
Gorges de la Jonte
Gorges du Tarn
Gorges de la Dourbie
Gorges de la Vis
Gorges de l'Aveyron
Gorges du Lot
Gorges du Viaur
Gorges de la Muse
Gorges de la Nant
Causse de St-Affrique
Causse du Larzac
Causse de Campagnac
Causse de Séverac-le-Château
Causse de Peyreleau
Causse de Montpellier-le-Vieux
Causse de Roquefort-s/-Soulzon
Causse de la Couvertoirade
Causse de Cornus
Causse de Camarès
Causse de Nant
Causse de Lodève
Causse de Béziers
Causse de Montpellier
Causse de Millau
Causse de Séverac
Causse de Sauveterre
Causse de Méjan
Causse de Noir

Clément Ader

Wilbur Wright

Orville Wright

Louis Blériot

Henri Farman

Le Caire ; Pégoud accomplit le premier « looping » et Garros traverse la Méditerranée. Marc Pourpe établit le record de la traversée aller et retour de la Manche, dans sa plus grande largeur ; et, entre le 4 et le 12 janvier 1914, il accomplit le voyage Le Caire-Khartoum et retour.

Pendant la Première Guerre mondiale, l'aviation se développe considérablement. L'avion* change de formes et ses performances sont accrues. L'hydravion*, né en 1910, subit aussi d'importantes modifications.

La paix revenue, de longs voyages aériens, préludes des grandes relations internationales, s'organisent de tous les points du monde : Read traverse l'Atlantique de Terre-Neuve aux Açores et à Lisbonne, Alcook et Brown volent de Terre-Neuve en Irlande. Bossoutrot et Coupet vont de Paris au Maroc sans faire escale. En 1922, Coutinho et Cabral, officiers de marine portugais, volent de Lisbonne à Rio de Janeiro avec escale. En 1924, Pelletier d'Oisy va de Paris à Changhai sur le même appareil, puis de Changhai à Tōkyō. En 1926, Challe et Weiser volent sans escale du Bourget à Bandar 'Abbās (5 174 km), et Costes et Rignot, du Bourget en Perse (5 396 km).

L'année 1927 est celle des traversées de l'Atlantique. La première de ces courageuses tentatives (7 mai 1927) fut celle de l'*Oiseau-Blanc*, monté par Nungesser et Coli, qui disparurent sans laisser la moindre trace. Quelques jours après (21 mai 1927), le jeune pilote américain Lindbergh atterrissait au Bourget, venant de New York après 36 h de vol, suivi bientôt de deux autres équipages américains : d'abord Chamberlin-Levine, qui atterrissent en Saxe (6 300 km en 43 h), puis Byrd et ses trois compagnons, qui se posent en mer près de la côte normande. Les nombreuses tentatives de traversée de l'Atlantique Nord qui suivirent furent moins heureuses et n'aboutirent qu'à des désastres. En juin, le lieutenant de vaisseau Bernard termine son voyage Paris-Madagascar et retour. Le 14 octobre de la même année, après avoir été franchi plusieurs fois (avec escale aux Açores), l'Atlantique Sud est traversé d'un seul vol de Saint-Louis du Sénégal à Natal (Brésil). L'exploit est réalisé par les aviateurs français Costes et Le Brix, au moyen d'un avion terrestre Breguet XIX GR, primitivement prévu pour une tentative sur l'Atlantique Nord et baptisé dans ce dessein *Nungesser-et-Coli*. Le voyage s'achève par une tournée triomphale dans toute l'Amérique du Sud, au cours de laquelle l'équipage franchit trois fois la Cordillère des Andes, et remonte enfin jusqu'à New York.

En 1928, la Compagnie générale aéropostale inaugure la première liaison postale entre la France et l'Amérique du Sud au moyen d'un service aéronaval. Entre le 9 mars 1928 et le 16 janvier 1929, une aviatrice anglaise, lady Bailey, accomplit un exploit sans précédent : le voyage Londres-Le Cap (30 000 km) sur une avionnette Moth de 80 ch. En 1929, Mermoz effectue le premier survol commercial de la Cordillère des Andes. En 1930, il réalise la première liaison entièrement par voie aérienne entre la France et l'Amérique du Sud, sur un hydravion Latécoère 28. Cette première traversée commerciale de l'Atlantique Sud n'est que la cinquième traversée sans escale. La même année, les 1er et 2 septembre, l'équipage français Costes et Bellonte, à bord du *Point-d'Interrogation* (avion Breguet de 650 ch), effectue la première liaison sans escale Paris-New York.

L'année 1932 est marquée par un voyage Hanoi-Paris de l'équipage Codos-Robida et une liaison rapide Paris-Le Cap en 3 jours et 18 heures, par Sahel et un passager. Du 5 au 7 août 1933, Codos et Rossi battent le record du monde de distance en ligne droite dans un vol de 9 106 km, en 55 h 30 de New York à Rayack (Syrie). Le 23 octobre 1934, le sous-lieutenant italien Agello réalise une vitesse de 709,209 km/h, tandis que du 20 au 28 mars Maryse Hilsz vole de Tōkyō à Paris. La même année, la course aérienne Londres-Melbourne est remportée par Scott et Campbell Black, qui ont parcouru les 19 160 km en 2 jours 23 h. Le 17 juin 1935, pilotant pour la première fois un avion militaire de série, Maryse Hilsz bat le record du monde féminin d'altitude avec 11 280 m. Au cours de la même année, l'U. R. S. S. construit le *Maxime-Gorki*, avion à huit moteurs, pesant 42 t, qui est détruit au cours d'une collision en vol au-dessus de Moscou, le 18 mai 1935. En 1936, l'aviation féminine est à l'honneur avec Mrs. Amy Mollison, Mrs. Joan Batten et Maryse Bastié (qui vole de Dakar à Natal à 264 km/h de moyenne), mais l'année voit le 7 décembre la tragique disparition de Jean Mermoz dans l'Atlantique Sud.

En 1937, les 16 000 km qui séparent Tōkyō de Paris sont franchis par l'avion japonais *Vent-de-Dieu* en 94 h 13. En avril, le commandant Rossi bat le record des 5 000 km. En novembre, Codos, Reine, Gimié et Vauthier volent de Paris à Santiago du Chili (13 300 km en 58 h 43 mn). Maryse Hilsz réalise Paris-Saigon en 96 h 32 mn). Du 12 au 14 juillet 1937, l'équipage soviétique Gromov, Daniline et Youmatchev, au cours d'un vol transpolaire de 10 200 km parcourus en 62 h 17 mn, réalise la liaison Moscou-Los Angeles par le pôle Nord.

Le 8 février 1938, le commandant Rossi et le mécanicien Vigroux battent à Oran quatre records au cours d'un même vol de 2 000 km réalisé à 436,363 km/h sur un bimoteur Amiot. Les 10 et 11 août, un quadrimoteur commercial allemand « Condor » vole sans escale de Berlin à New York, puis effectue le vol de retour. Le 23 octobre, le record d'altitude est porté à 17 074 m par le lieutenant-colonel italien Pezzi. Enfin, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemand Fritz Wendel, sur Messerschmitt, bat le record du monde de vitesse à l'allure de 755,138 km/h.

La Seconde Guerre mondiale devait amener de profondes modifications techniques et une importante évolution de l'aviation. C'est en effet durant ce conflit que furent réalisés les premiers avions propulsés par des *turbines* à gaz*. Le premier appareil à turboréacteurs vola en Allemagne, en 1939, et fut construit par Heinkel ; les premiers avions à turboréacteurs anglais et américains volèrent en 1942. Dans les derniers mois de la guerre, les Allemands utilisèrent d'ailleurs sur le front des chasseurs à réaction de différents modèles. C'est également au cours de la Seconde Guerre mondiale que les fusées téléguidées firent leur apparition opérationnelle : ce furent surtout les V1 et les V2, qui furent utilisés pour la première fois en 1944. Les altitudes de vol augmentèrent considérablement, ainsi que les vitesses, qui s'approchèrent de 1 000 km/h. Les océans furent définitivement vaincus et franchis de nombreuses fois. Les avions de bombardement et de transport accrurent notablement leur tonnage.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'évolution de l'aviation a été très rapide. Dès 1945, le record de vitesse fut porté à 975,875 km/h par la Grande-Bretagne. En 1947, un avion américain dépasse les 1 000 km/h. Progressivement, le record du monde de vitesse est porté à 1 215 km/h en 1953, puis, en 1955, à 1 323,312 km/h par l'Américain Hanes, et subitement, le 10 décembre 1957, le pilote américain Drew porte le record à 1 932 km/h. Bien que ces chiffres n'aient pas été officiellement homologués, il existe dans le monde plusieurs appareils capables de voler à plus de 2 500 km/h. L'altitude atteinte par les avions subit une évolution plus lente : en 1948, John Cunningham monte à 18 119 m. En janvier 1958, l'avion-fusée français Sud-Aviation « Trident » atteint l'altitude record de 22 800 m, et, en avril de la même année, s'attribue le record du monde de vitesse ascensionnelle en montant à 18 000 m en moins de 200 secondes (départ arrêté). Depuis, des vols à des altitudes beaucoup plus élevées ont été réalisés, mais n'ont pas été officiellement homologués; il est très probable que l'altitude de 30 000 m a été dépassée. Au point de vue de la distance franchissable, il n'y eut pas de records d'établis ; cependant, il faut remarquer que les avions civils peuvent réaliser de plus grandes étapes et, par exemple, relier couramment Paris à New York sans escale. Il faut noter aussi les exploits accomplis par le *ravitaillement en vol**. Ainsi, en 1949, une superforteresse américaine effectua le tour du monde sans escale, avec quatre ravitaillements en vol, en 94 h, et, plus récemment, au cours du mois de janvier 1957, trois bombardiers à réaction américains ont renouvelé cet exploit en 45 h.

Le fait le plus saillant est surtout le développement important de l'aviation commerciale, qui, désormais, tisse son réseau de lignes sur les cinq continents, au-dessus des déserts, des océans, même du pôle Nord. Il faut noter également le développement considérable des études d'engins autopropulsés capables d'assurer la relève de l'aviation militaire dans un avenir plus ou moins lointain. En effet, les performances en distance, vitesse et altitude de ces engins dépassent considérablement celles que permettent les avions pilotés. (→ Biblio.)

Aviation militaire.

C'est par la France que sont réalisées au début du XXe s., tant en métropole (Renard, 1905) qu'outre-mer (Bonnier et Sido, 1911), les premières expériences de l'emploi militaire des aéroplanes, qui font leur apparition aux grandes manœuvres de 1909. L'aviation militaire, qui prend alors simultanément son essor en Russie, en Grande-Bretagne et en Allemagne, n'est pourtant considérée, en 1914, que comme un moyen supplémentaire mis à la disposition des forces terrestres pour accomplir des missions d'observation et de renseignement. Les appareils employés ne comportent à l'origine aucun armement ; ce sont les équipages qui prennent l'initiative d'emporter avec eux des armes légères (fusils, puis mitrailleuses) pour attaquer les observateurs ennemis en cas de rencontre. L'importance des résultats acquis par l'observation aérienne (notamment, dans les deux camps, au cours de la bataille de la Marne) conduit le commandement à spécialiser certaines de leurs formations dans l'attaque des avions d'observation ennemis ; ainsi naît la première arme de l'aviation militaire : la *chasse* ; ainsi également apparaissent les notions, devenues classiques, de *supériorité* aérienne* et de *maîtrise* de l'air*, indispensables à l'efficacité des missions de l'aviation. Au cours du conflit, des spécialités nouvelles se font jour : *aviation d'observation** de l'artillerie et surtout *aviation de bombardement**, dont la mission, réduite encore au plan tactique, est de compléter l'action de l'artillerie en attaquant à la bombe les objectifs défilés, révélés par l'observation aérienne. A la fin du conflit, on commence déjà à employer timidement le bombardement sur le plan stratégique.

Si cette guerre a permis d'importants progrès techniques (tir à la mitrailleuse à travers l'hélice, liaison par radio avec le sol, performances accrues, etc.), le fait essentiel demeure le rôle, désormais irremplaçable, qu'a joué l'aviation dans le déroulement de la bataille terrestre. Grâce à un puissant effort industriel (200 000 avions construits par les belligérants de 1914 à 1918), le nombre des appareils en service ne cesse de croître (150 avions français sur le front en 1914, 3 600 en 1918).

De 1919 à 1939, les performances des avions militaires augmentent leur efficacité, et des théories se font jour pour assigner à la nouvelle arme des missions qui dépassent de loin les précédentes. En France et en Angleterre, l'emploi de l'aviation militaire reste, comme celui des chars, essentiellement lié, sur le plan tactique, au cadre de la bataille terrestre ou navale, et sur le plan stratégique à la défense du « ciel national » et au maintien des communications avec les territoires d'outre-mer. Des doctrines beaucoup plus audacieuses s'affirment pourtant ailleurs. L'Anglais Trenchard et l'Italien Douhet estiment que l'aviation peut prendre à son compte la conduite même de la guerre et obtenir seule la décision, grâce à l'action massive et profonde de bombardiers capables d'annihiler sur son propre territoire le potentiel adverse. La diffusion de ces idées entraîne la mise au point de nouveaux procédés de bombardement et l'accession progressive, aux états-majors généraux, des représentants des armées de l'air, qui cependant, en fait, sinon en droit, ne sont pas encore, en 1939, à égalité avec leurs collègues de l'armée de terre et de la marine. Une exception s'affirme pourtant dans ce domaine : l'Allemagne, qui construisait en partant de rien sa nouvelle armée de l'air (1935-1939), la prévoit d'emblée comme un facteur déterminant de sa conception de la *guerre* éclair*. La Luftwaffe intervient directement dans le combat, attaque avec ses stukas les objectifs tactiques, ravi-

Phot. Keystone, N. Y. T., Branger.

taille en essence les colonnes blindées dont elle éclaire et protège l'action, transporte les combattants, paralyse les communications et les moyens de commandement adverses. En 1939, les deux plus puissantes flottes aériennes sont de ce fait la R. A. F. et son aviation stratégique et la Luftwaffe et son aviation tactique.

Le succès opérationnel de cette dernière est complet de 1939 à 1941, mais l'échec de son offensive sur l'Angleterre marque les limites de l'action aérienne, qui ne peut, à elle seule, entraîner la décision stratégique lorsqu'elle se heurte à une défense résolue et techniquement au point comme celle de la R. A. F. en 1940. Force est donc aux belligérants de tenir compte de ces expériences en revenant à un emploi plus nuancé et plus différencié des aviations militaires. Celles-ci comportent désormais, en particulier chez les Anglo-Saxons, qui obtiendront progressivement la maîtrise totale de l'air (1945), des *formations tactiques** (*avion d'assaut**, *chasseur-bombardier*, *appui aérien*) dont l'action est de plus en plus intégrée dans la bataille, et particulièrement dans le combat offensif, qui est devenu pratiquement impossible sans la coopération d'une puissante aviation (front germano-soviétique). Parallèlement à ces missions, les aviations s'équipent de *formations stratégiques* à base de bombardiers, avec leurs compléments indispensables de chasseurs et d'avions de reconnaissance. Enfin, ce conflit, qui a également transformé l'aéronavale* (emploi des porte-avions) et la technique des débarquements, a vu la naissance d'une nouvelle subdivision d'arme, l'*aviation de transport**, agissant tant sur le plan tactique que stratégique, dont l'opération *aéroportée** ne constitue qu'un cas particulier.

Les perfectionnements accrus de la technique aéronautique* (propulsion par réaction, viseurs gyroscopiques, radar, navigation radioélectrique, etc.), l'importance des missions confiées au cours du conflit à l'aviation militaire ont consacré son rôle déterminant dans toute stratégie moderne, qui atteint toujours et domine souvent celui de l'armée de terre et de la marine : 40 p. 100 environ des dépenses de guerre des belligérants ont été consacrés à l'arme aérienne, et l'ensemble des constructions allemandes, anglaises, américaines, soviétiques et japonaises, entre 1939 et 1945, atteint le total d'environ 750 000 appareils. Pourtant, la fin du conflit allait mettre l'aviation militaire en présence de deux facteurs nouveaux : l'*engin* spécial* (dont le prototype fut le V2* allemand) et la *bombe atomique**. Leur emploi ressortit initialement au domaine de l'aviation, qui vit dans le premier un redoutable adversaire, dans la seconde, au contraire, un moyen transformant ses possibilités et conférant à l'avion, porteur de bombe atomique ou thermonucléaire, une puissance insoupçonnée. Toutefois, la transformation de la bombe atomique en une véritable « arme nucléaire », la généralisation de l'emploi des engins spéciaux, désormais lancés aussi bien du sol que d'un navire ou d'un avion, la combinaison des deux armes (l'engin peut lui aussi porter l'arme) ont retiré aux aviations militaires l'exclusivité de leur emploi (1955-1958). Si l'avion militaire demeure indispensable pour toutes les missions qu'il assume au profit direct du combat terrestre (appui aérien, transport, bombardement léger, etc.), il peut être remplacé par l'engin spécial à charge nucléaire ou classique (type I. C. B. M. Voir BALISTIQUE) pour les missions d'ordre stratégique (bombardier lourd). En revanche, l'emploi de l'avion porteur d'engin (type air-air ou air-sol) semble appelé à un très grand avenir. Un reclassement s'opère donc progressivement dans les missions propres à l'aviation militaire, qui conserve une valeur essentielle par sa souplesse, sa rapidité d'action et sa puissance. (V. aux noms de pays l'histoire des principales aviations militaires.) [→ Biblio.]

Aviation commerciale.

La première liaison aérienne commerciale fut réalisée le 8 février 1919 par Bossoutrot sur Paris-Londres avec un appareil du type Farman « Goliath » bimoteur. Ensuite furent créées les lignes Paris-Bruxelles-Amsterdam-Cologne-Berlin, Antibes-Tunis, Toulouse-Casablanca-Dakar, etc. Cette dernière liaison préparait la ligne de l'Atlantique Sud, sur laquelle de nombreux pilotes s'illustrèrent, et tout particulièrement Jean Mermoz.

Dès 1918, Pierre Latécoère, fondateur en 1919 de la Société générale d'Entreprises aéronautiques, qui donna ensuite naissance à l'*Aéropostale**, préconisa une liaison aéronavale entre la France et l'Amérique du Sud. Pour cette raison, la France créa en 1919 des compagnies de transport aérien en Amérique du Sud, afin de préparer en même temps la ligne commerciale des deux côtés de l'Atlantique. A partir du 1er juin 1925, le tronçon Toulouse-Casablanca-Dakar est exploité régulièrement pour les transports de poste et en 1930 la première liaison 100 p. 100 aérienne entre l'Europe et l'Amérique du Sud est réalisée au moyen d'un hydravion Latécoère 28. Ce n'est cependant qu'en 1936 que la ligne est ouverte aux passagers ; 500 traversées commerciales avaient déjà été réalisées en 1940.

La ligne de l'Atlantique Nord fut plus longue à établir. A la suite des exploits de Lindbergh et de Costes et Bellonte, la Compagnie Air France prévoyait en 1937 l'ouverture de la ligne pour l'année 1940 et passait commande à cet effet de grands hydravions à l'industrie française. La Seconde Guerre mondiale empêcha la réalisation de ce projet, et ce n'est que le 1er juillet 1946 que la France pouvait prendre place sur l'Atlantique Nord avec des quadrimoteurs Douglas « DC-4 » sur le trajet Paris-New York, précédant l'ouverture des lignes Paris-Montréal (1950), Paris-Mexico (1952), Paris-Chicago (1953), etc.

Dès avant la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses lignes aériennes furent ouvertes en Europe, en Afrique et sur le réseau d'Extrême-Orient. Depuis 1945, ces liaisons se sont développées et intensifiées. Des matériels plus modernes et mieux adaptés aux lignes ont remplacé les appareils directement dérivés des avions de transport militaires. Le rayon d'action des appareils commerciaux ayant été notablement accru, de nombreuses escales techniques ont pu être supprimées, réduisant dans de grandes proportions les durées des vols, notamment sur les parcours transocéaniques. Le matériel fut progressivement spécialisé, ce qui permet de distinguer au moins deux grandes catégories de matériel civil : les avions long-courriers et moyen-courriers, utilisables respectivement sur les parcours nécessitant de longues ou de moyennes étapes.

L'aviation commerciale devenant de plus en plus un moyen de transport de masse, tant en ce qui concerne les passagers que le fret, les avions de ligne ont vu leur capacité s'accroître considérablement. Tandis qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, ils ne pouvaient recevoir qu'environ 40 passagers, les appareils civils transportent actuellement de manière courante plus de 100 passagers. Une nouvelle page de l'histoire de l'aviation commerciale vient d'être à nouveau tournée avec l'apparition des premiers appareils civils à propulsion par réaction, dont les vitesses de plus de 800 km/h permettent de réduire les temps de vol de 20 à 40 p. 100.

Les principales compagnies aériennes sont : selon la longueur du réseau, Air* France, K. L. M.* (Pays-Bas), Scandinavian* Airlines System (S. A. S.), British* Overseas Airways Corporation (B. O. A. C.) et la Pan* American World Airways ; selon le nombre et le tonnage des appareils utilisés, American* Airlines (A. A. L.), United* Air Lines (U. A. L.), Trans World Airlines (T. W. A.), Eastern Air Lines, Pan American World Airlines, Air France, K. L. M., British* European Airways (B. E. A.), Trans* Canada Airlines (T. C. A.), British Overseas Airways Corporation, Sabena* ; selon le trafic en tonnes-kilomètres, American Airlines, United Air Lines, Trans World Airlines, Pan American World Airways, Eastern Air Lines, etc.

L'ère de l'ouverture héroïque d'une ligne aérienne, que l'on défrichait littéralement en créant les aérodromes et en repérant les itinéraires possibles par de nombreux vols préliminaires, est révolue. Aujourd'hui, la création d'une nouvelle ligne est avant tout une question de discussions diplomatiques pour l'obtention de libertés de survol ou de transactions commerciales dans un pays étranger. Il existe *cinq libertés* différentes qu'une nation peut accorder à une compagnie étrangère.

Les relations entre compagnies sont régies par deux grands organismes internationaux s'occupant des questions administratives et techniques : l'Organisation de l'Aviation civile internationale (O. A. C. I.) et l'International Air Transportation Association (I. A. T. A.). Cette dernière association coordonne les intérêts commerciaux de toutes les grandes compagnies aériennes, à l'exception de l'Aeroflot, compagnie d'Etat soviétique. Elle s'occupe en particulier de la fixation des tarifs sur les lignes internationales. Ceux-ci sont déterminés au cours de conférences auxquelles prennent part toutes les compagnies, et les décisions doivent y être obligatoirement prises à l'unanimité. Cette coordination internationale a permis de simplifier les formalités de vente des billets et des réservations. Il est aujourd'hui possible de prendre dans n'importe quelle agence aérienne du monde un billet payable en une seule devise, quel que soit le nombre d'escales, de pays traversés ou de compagnies utilisées.

L'aviation commerciale actuelle a fait un gros effort pour le confort des passagers. Tous les équipements intérieurs, et notamment la forme et la disposition des fauteuils, sont particulièrement étudiés et varient en fonction de la classe de l'avion. Les appareils modernes destinés à voler à très haute altitude sont pressurisés, insonorisés et climatisés. En outre, le voyageur aérien est constamment servi par des *hôtesses de l'air* et des stewards qui font tout pour leur rendre le voyage le plus agréable possible. Ces membres du personnel navigant commercial existent depuis le 30 juillet 1927, date à laquelle de véritables repas commencèrent à être servis à bord des avions de ligne.

Des catégories de plus en plus nombreuses de personnes sont amenées à voyager par avion en raison de l'établissement de tarifs spéciaux (*classe touriste* et classe économique par exemple). On note, en effet, un accroissement annuel régulier de l'ordre de 15 p. 100 du nombre des passagers sur l'ensemble du réseau aérien mondial (sur l'Atlantique Nord, cet accroissement atteint environ 20 p. 100). Le nombre des personnes empruntant l'avion pour leurs déplacements divers double donc en moyenne tous les cinq ans.

Les problèmes techniques d'aide à la navigation, d'infrastructure au sol et de moyens industriels pour l'entretien et la révision des avions sont considérables. L'apparition des appareils commerciaux à propulsion par réaction et l'extension continuelle du transport aérien accroissent encore la complexité des problèmes posés. Pour donner une idée de l'importance de ces techniques et, en même temps, de la collaboration internationale dans le domaine aéronautique, il faut savoir qu'un avion traversant l'Atlantique Nord (région où la circulation aérienne est la plus intense dans le monde) est en liaison avec une puissante infrastructure au sol :

il dispose, pour atterrir, de 33 aérodromes réguliers et de 42 aérodromes de dégagement ;

il s'appuie, pour naviguer, sur 258 aides à courte distance, 24 aides à longue distance et 160 aides d'approche ;

il peut entrer en communication avec 127 stations au sol, reliées entre elles par 56 circuits spéciaux ;

il est dirigé, suivi, guidé par 71 stations terminales de contrôle de la circulation aérienne et 44 centres d'information de vol ou de contrôle régional ;

il reçoit des renseignements météorologiques de 71 centres météorologiques d'aérodromes, qui recueillent les observations de 9 navires océaniques, de 4 centres d'avertissement de tempête et de plusieurs centaines de stations météorologiques locales. (V. AÉRIEN, AÉROPORT, et carte TRANSPORTS.) [→ Biblio.]

Aviation légère et sportive.

La notion d'aviation légère et sportive, ou plus précisément de sports aériens, ne remonte qu'à 1936. Auparavant, l'aviation de tourisme était uniquement le fait d'initiatives individuelles. Malgré tout, de nombreux pilotes amateurs ont conquis la célébrité, et déjà en 1922 un rallye organisé par l'*Aéro-Club de France* put réunir 34 avions et 104 pilotes amateurs. Des aéro-clubs se forment afin de grouper les moyens des particuliers désirant pratiquer le pilotage, mais n'ayant pas des ressources suffisantes pour

Charles Nungesser

François Coli

Costes

Bellonte

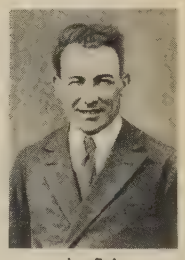
Le Brix

Jean Mermoz

Charles Lindbergh

Phot. Rol. Monde et Caméra, Keystone, Rouquet, Branger.

acquérir et entretenir un avion; ces aéro-clubs font également de la propagande aéronautique et inscrivent l'aéromodélisme à leur programme. Premier pas vers une coordination des efforts, les aéro-clubs se groupent au sein de mouvements nationaux : Fédération nationale aéronautique et Fédération populaire des sports aériens.

En 1936, le Gouvernement crée l'Aviation populaire, qui, par un système de bourses de pilotage, permet à un grand nombre de jeunes d'acquérir un brevet de pilote. En 1937, 10 000 personnes bénéficient des activités de ce mouvement, bientôt stoppé par la guerre.

En 1945, la Fédération nationale aéronautique est chargée d'organiser les sports aériens pour la jeunesse. En même temps est créé un organisme d'Etat, rattaché au Secrétariat général à l'Aviation civile et commerciale (S. G. A. C. C.) : c'est le S. A. L. S. (Service de l'aviation légère et sportive), devenu depuis le Service de la formation aéronautique et des sports aériens (S. F. A. S. A.), chargé de la coordination de toutes les activités aériennes sportives.

Actuellement, les sports aériens comprennent cinq secteurs principaux :

L'*aéromodélisme*, qui groupe environ 40 000 adeptes répartis dans 4 000 secteurs scolaires ou d'aéro-clubs;

L'*enseignement aéronautique*, qui est dispensé dès l'âge de quatorze ans dans les écoles et les aéro-clubs. Il comporte les matières suivantes : aérodynamique, résistance des matériaux, météorologie, navigation aérienne, pilotage, règlementation aérienne. Il est sanctionné par le brevet élémentaire des sports aériens (B. E. S. A.), nécessaire aux jeunes pour pouvoir bénéficier des subventions d'Etat;

Le *vol à voile*, qui se pratique dans une centaine de centres privés (de début, d'entraînement et de performances) et 3 centres nationaux (2 pour le perfectionnement supérieur et 1 pour la formation des cadres). Il existe en France 5 000 vélivoles, qui disposent de 1 100 planeurs biplaces ou monoplaces;

Le *vol à moteur*, qui intéresse 10 000 pilotes, disposant de 3 000 avions légers de tourisme et de 300 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique. Certaines mesures financières (prime d'achat, détaxe de l'essence par exemple) facilitent l'expansion de ce sport et le développement de l'industrie aéronautique légère;

Le *parachutisme civil*, qui a été créé en 1945; il se pratique dans une dizaine de centres régionaux et un centre national. (→ Biblio.)

Aviation sanitaire.

L'importance attachée, à toutes les époques, à la relève et au transport rapide des blessés devait orienter vers l'utilisation des avions. En 1910, le médecin général hollandais De Mooy propose d'utiliser des aéronefs pour le transport des blessés sur le champ de bataille. En 1912, le docteur Duchaussoy met au concours un avion pour le transport des blessés; la même année, au cours des grandes manœuvres, le docteur Reymond se sert de l'avion pour la recherche des blessés.

Mais, s'il est admis aujourd'hui que, grâce à l'avion, il n'y a plus guère d' « intransportables » et que les grands blessés doivent être transportés dans une formation éloignée des lignes de feu dans le minimum de temps et sans être exposés à une aggravation quelconque, pareille opinion était loin d'avoir cours en 1914. Malgré l'essai fait pendant la malheureuse retraite de Serbie par le capitaine Dangelzer et le lieutenant Paulhan, qui, ne voulant pas laisser aux mains de l'ennemi douze de leurs camarades, grands blessés intransportables, les emportèrent sur leurs avions mitrailleurs de Prizrend à Scutari, ce n'est qu'en février 1917 que le docteur Chassaing, mettant à profit sa situation de député, demanda la constitution de sections sanitaires d'avions, pour le transport de certaines catégories de blessés. Après d'heureux essais faits par lui, soit à l'intérieur, soit aux armées, à l'aide d'un avion Dorand A. R., dit « de corps d'armée », aménagé de façon à recevoir deux brancards dans l'espace vide du fuselage, quatre avions du même type furent envoyés, en 1918, au Maroc, où l'absence de routes et surtout la configuration du sol rendaient les évacuations très pénibles.

AVICENNE
cabinet des Estampes

L'année suivante, en Syrie-Cilicie, les pilotes des escadrilles mises à la disposition du général Gouraud n'hésitent pas, au cours de leurs vols de guerre, à ramener sur les hôpitaux d'Alep, d'Alexandrette et d'Adana les blessés ou malades graves qui ne pouvaient être soignés sur place. Dès lors, l'aviation sanitaire avait cause gagnée. Les directions du Service de santé et de l'Aéronautique au ministère de la Guerre se mettent d'accord pour envoyer au Levant et au Maroc 20 avions Breguet type « 14 A2 », du modèle même des avions de combat, mais aménagés avec le dispositif Chassaing pour transporter deux évacués couchés. L'année suivante, le Maroc recevait des avions-limousines Breguet 14T *bis*. Un peu moins maniable que le précédent, ce type d'avion pouvait transporter trois blessés (deux couchés, un assis) ou deux blessés couchés avec un infirmier ou un médecin chargé de leur donner des soins en cours de route. Le professeur Picqué, de Bordeaux, a montré que, dans la métropole même, l'aviation sanitaire peut prendre, au bénéfice des blessés et malades civils aussi bien que militaires, une importance considérable, en permettant de transporter rapidement tous ceux pour lesquels une opération d'urgence s'impose, du lieu où ils se trouvent jusqu'aux grands centres chirurgicaux.

Mais c'est au cours de la guerre civile espagnole (1936-1938) que les Allemands firent la démonstration des possibilités d'évacuation massive des blessés sur de longues distances. Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'aviation sanitaire a pris un essor considérable.

Dans quelques circonstances, c'est le chirurgien et ses aides qui ont été transportés auprès des blessés, et c'est pour ces malades isolés que Nemirowski et Tilmant ont proposé d'utiliser, sous le nom d'« aérochir », un avion transportant ce qui est nécessaire à la pratique d'une opération d'urgence. Certains, comme le docteur Martinet à Palmyre, ont utilisé l'avion pour faire de l'assistance médicale gratuite auprès des tribus nomades des pays désertiques ou auprès des tribus non soumises. (→ Biblio.)

aviation civile (ECOLE NATIONALE DE L') [E. N. A. C.], établissement national d'enseignement technique, fondé en 1948, assurant le recrutement et la formation des futurs fonctionnaires d'Etat chargés de tous les problèmes techniques et économiques liés à l'organisation du transport et du travail aériens, et particulièrement à leur sécurité (circulation* aérienne, aides à la navigation, exploitation des aéroports, etc.).

aviation civile et commerciale (CODE DE L'), codification promulguée par décret du 30 novembre 1956.

aviation civile internationale (ORGANISATION DE L') [O. A. C. I.]. V. ORGANISATION.

AVICE, pâtissier français du début du XIXe s., que Carême plaçait au premier rang.

AVICÉBRON, nom sous lequel on désigne le juif espagnol *Salomon ibn Gabirol* (Malaga v. 1020 - Valence v. 1058), qui vécut à Saragosse vers l'an 1045. Il composa des commentaires allégorisant l'Ancien Testament et des hymnes mystiques admis dans la liturgie des synagogues. Sa doctrine, sorte de panthéisme, fondée sur l'interprétation d'Aristote, est exposée dans son ouvrage *Source de vie* (*Fons vitae*).

AVICENNE (Abū 'Alī al-Ḥusayn IBN SĪNĀ, connu sous le nom d'), philosophe et médecin arabe (Afshana, près de Boukhara, 980 - Hamadhān 1037). Il s'initia aux mathématiques, à la physique, à la médecine et à la philosophie. A dix-sept ans, il guérit d'une grave maladie le prince de Boukhara, qui lui ouvrit sa vaste bibliothèque. Après la chute des Samanides et la mort de son père, il voyagea dans le Khārezm et dans le Khurāsān; à Djūzdjān, il acquit un puissant protecteur, Abū Muḥammad Chirāzī, qui lui offrit une maison; c'est là qu'il commença son fameux *Canon de la médecine*. Protégé du souverain de Hamadhān, puis son vizir, il mourut d'une maladie d'estomac, après avoir abusé de travail et de plaisirs. Ses principaux ouvrages sont : *le Canon de la médecine*, qui, traduit en latin, devint rapidement populaire en Europe et fut enseigné dans les facultés jusqu'au milieu du XVIIe s.; le *Poème de la médecine*, abrégé en vers du canon; *ach-Chifā*, encyclopédie des sciences philosophiques; le quatrième livre de la *Météorologie*, longtemps attribué à Aristote.

La médecine occupe, dans l'œuvre d'Avicenne, la place la plus importante. Remarquable clinicien, l'auteur du *Canon de la médecine* a décrit avec précision la méningite aiguë, les fièvres éruptives, la pleurésie, l'apoplexie, et donné de nombreux conseils thérapeutiques.

La philosophie d'Avicenne était un mélange de péripatétisme et de théories orientales. Malheureusement, ce dernier élément de la doctrine, le plus important au dire d'Avicenne lui-même, et qu'il avait exposé dans l'ouvrage aujourd'hui perdu de *la Philosophie illuminative*, nous est mal connu; on sait seulement que c'était une sorte de panthéisme. En ce qui concerne l'aristotélisme d'Avicenne — lui-même comparé à Aristote et parfois nommé « prince des philosophes » —, il mettait l'accent sur le *réalisme* aristotélicien. Tout en admettant l'existence de Dieu et de l'âme, il affirmait l'éternité et le caractère incréé de la matière, cause de la pluralité des choses. Il rejetait le dogme de la résurrection des morts.

La médecine et la philosophie d'Avicenne jouèrent un grand rôle dans la pensée médiévale et préparèrent les découvertes de la Renaissance. (→ Biblio.)

AVICOLE adj. Se dit des parasites qui vivent sur les oiseaux : *Les sarcoptides avicoles.* || Qui concerne l'aviculture : *Un établissement avicole.*

AVICULAIRE adj. Qui sert à la nourriture des oiseaux. || Qui se nourrit d'oiseaux : *La mygale du Brésil est aviculaire.*

AVICULAIRE n. m. Appendice spécial qui existe à la surface des colonies de bryozoaires. — ENCYCL. Les *aviculaires* sont de petits appareils mobiles et vibrants dont la forme générale rappelle la tête d'un oiseau, d'où leur nom; ils sont constitués par une sorte de mandibule articulée sur une tête calcaire, pouvant se fermer brusquement sur la proie qu'elle a pu happer, au moyen de muscles puissants. En plus de cette fonction, les aviculaires jouent aussi un rôle dans la nutrition et la respiration de la colonie.

AVICULE ou **AVICULA** n. f. Mollusque marin bivalve, caractérisé par une coquille fragile, très obliquement ovalaire, prolongée par deux appendices aliformes, le postérieur plus développé que l'antérieur, et très brillamment nacrée intérieurement. (Famille des *aviculidés*.) [Syn. PTERIA.]

— ENCYCL. Les *avicules* vivent dans les mers chaudes ou tempérées. Celle d'Europe (*Pteria hirundo*) constitue des bancs très étendus, composés de milliers d'individus réunis par leur byssus; les pêcheurs en ramènent souvent de grandes quantités dans leurs chaluts. Certaines espèces des mers chaudes produisent des perles. Les avicules existent à l'état fossile depuis le Silurien.

AVICULTEUR n. m. Celui qui pratique l'aviculture; éleveur d'oiseaux, de volailles.

AVICULTURE n. f. Art d'élever les oiseaux. || Elevage de volailles.

— ENCYCL. Le mot *aviculture*, dans son sens le plus large, désigne l'élevage des oiseaux à un titre quelconque : qu'il s'agisse d'oiseaux de volière, de chasse (perdrix, faisans, etc.), d'autruches ou de volailles. D'après l'objet de cet élevage, on distingue l'aviculture sportive et l'aviculture utilitaire. Les amateurs qui pratiquent l'*aviculture sportive* s'intéressent principalement à l'aspect extérieur des oiseaux (forme, taille, ornements, couleur, etc.), qu'ils présentent dans des expositions.

L'*aviculture utilitaire*, au contraire, a pour objet essentiel l'exploitation des volailles domestiques pour la vente de leurs produits (œufs, poulets, poussins, plumes, duvets, etc.). L'évolution des méthodes d'élevage a provoqué une division du travail dans le domaine de l'aviculture utilitaire, qui comprend aujourd'hui plusieurs catégories de spécialistes.

Les élevages de *sélection* se consacrent principalement à l'amélioration de la valeur économique des oiseaux reproducteurs par l'application des différentes méthodes de sélection.

Les élevages de *multiplication* s'efforcent d'obtenir, à partir des oiseaux sélectionnés,

une descendance aussi nombreuse que possible, qu'ils font reproduire à son tour en vue d'obtenir des œufs à couver ou des poussins. Les *accouveurs*, par le moyen de l'incubation artificielle, transforment en poussins les œufs à couver provenant des élevages de sélection ou de multiplication. Les poussins de cette dernière catégorie sont alors vendus à des éleveurs fermiers ou spécialisés, qui les soignent et les nourrissent de manière à obtenir des poulets et des œufs pour la consommation humaine.

L'activité de ces différentes catégories donne lieu, sur le plan économique, à un chiffre d'affaires très important, qui permet de classer l'aviculture au troisième rang dans les sources du revenu national agricole (après la viande de boucherie et le lait, avant le blé, le vin, etc.).

AVIDE adj. (lat. *avidus*). Qui désire immodérément quelque chose : [Joseph II] *était ambitieux, dévoré d'activité, avide d'entreprises* (Sainte-Beuve). || *Par extens.* Qui est désireux, empressé de : *Avide de savoir.* || Passionnément attentif : *Au clair de lune, à travers les buissons,* | *Avides, nous pourrons voir à la dérobée* | *Les satyres...* (Hugo). || Qui témoigne de l'avidité : *C'était sur elle maintenant que Xavier se permettait de concentrer une attention avide* (Fr. Mauriac).

AVIDEMENT adv. Avec avidité : *Un quart d'heure plus tard je dînais avidement en face de mon hôte* (Maupassant). || — *Fig.* Avec empressement, avec ardeur : *Je ne savais pas que cet instant si longtemps attendu, si avidement cherché, m'apporterait une si affreuse douleur* (Sand).

AVIDITÉ n. f. (lat. *aviditas*). Désir immodéré de quelque chose : *L'avidité du gain, des honneurs.* || Désir passionné de voir, d'entendre : *Je cherchais le lieu noir* [où s'était noyée sa fille] | *Avec l'avidité morne du désespoir* (Hugo).

AVIDIUS CASSIUS. V. CASSIUS PUDENS.

AVIENUS (Rufus Festus), poète et géographe latin du IVe s., né en Etrurie, sans doute proconsul en Achaïe. On a de lui une traduction en vers hexamètres des *Phénomènes* et des *Pronostics* d'Aratos, une *Descriptio orbis terrae* d'après Denys le Périégète, et des fragments d'un poème intitulé *Ora maritima*, où il décrivait les côtes de la Méditerranée.

AVIETTE n. f. Aéron. Syn. de AVIONNETTE.

AVIGLIANA, comm. d'Italie, dans le Piémont (prov. de Turin), à l'entrée du Val de Suse, sur la Doire Ripaire ; 5 300 hab. (3 900 aggl.). Grandes aciéries. Matières plastiques.

AVIGLIANO, comm. d'Italie, en Basilicate (prov. de Potenza) ; 14 500 hab. (8 400 aggl.). Industrie textile (laine).

AVIGNON, ch.-l. du départ. du Vaucluse, à 677 km de Paris, dans le Comtat, sur le Rhône ; 62 768 hab. (51 865 aggl.) [*Avignonnais*]. Archevêché. Grand marché de fruits et de légumes, la ville a perdu ses industries médiévales, mais elle en a acquis de nouvelles : métallurgie (fonderie, constructions mécaniques, fabriques d'articles de ménage, de cycles), textiles (rayonne, confection, impressions), produits alimentaires (réglisse, confiserie, biscuits, conserves, laiterie), appareillage électrique, papeterie et imprimerie, tannerie et fabrique de chaussures, maroquinerie, produits chimiques, etc. Patrie de A. Le Moiturier, P. Parrocel, J. Vernet, Mme Favart, A. Trial, J. A. Viala, A. de Pontmartin, T. Aubanel, Y. Delage. — L'arrond. a 8 cant., 37 comm. et 150 674 hab. — Hist. Ville gauloise, puis colonie de vétérans florissante sous les Romains, Avignon fut maintes fois prise, perdue et saccagée durant le haut Moyen Age, et put jouir ensuite, sous des suzerainetés diverses, d'une quasi-indépendance, à l'égal des villes italiennes de l'époque (XIe-XIIe s.). Elle prit parti pour les albigeois, fut assiégée et conquise par le roi Louis VIII (1226). Avignon fut, à partir de 1251, étroitement vassale des comtés de Toulouse et de Provence, puis du comté de Provence seulement. De 1309 à 1376, elle fut le séjour des souverains pontifes, et Jeanne Ire, reine de Sicile, vendit la ville, en 1348, au pape Clément VI. A ce moment, la cité était très active. La présence de la papauté en faisait une place financière d'importance européenne. Lorsque le siège pontifical eut été de nouveau transféré à Rome, Avignon, demeurée possession de la papauté, fut gouvernée jusqu'à la Révolution par des légats ou vice-légats pontificaux. Au XVIIe et au XVIIIe s., la ville connut une belle période de prospérité ; elle était alors le centre de la culture de la garance, ainsi que celui de la fabrication de poteries très recherchées. Le 12 juin 1790, Avignon, que les autorités royales faisaient saisir toutes les fois qu'elles avaient quelque démêlé avec le pape, vota son annexion à la France ; le décret du 14 septembre 1791 confirma ce vote.

Evêché depuis une époque très ancienne, siège de dix-huit conciles, Avignon devint en 1475 le siège d'un archevêché. Bonaparte le transforma en évêché en 1802 et le diocèse ne retrouva la qualité d'archevêché qu'en 1821. — Bx-arts. Entourée de remparts du XIIe et du XIVe s., qui subsistent dans leur majeure partie, Avignon est une des villes d'art citées parmi les plus belles et les plus pittoresques. Sur la colline des Doms, le palais des Papes se compose du Palais-Vieux, construit pour Benoît XII (1334-1342) par l'architecte Pierre Poisson (chapelle, salle du grand Tinel), et du Palais-Nouveau, élevé pour Clément VI (1342-1352) [tour de la Garde-Robe, avec ses précieuses fresques représentant la Chasse et la Pêche ; Grande Audience, chapelle Clémentine, chapelle Saint-Jean, avec les fresques de Matteo de Viterbe]. La cathédrale Notre-Dame-des-Doms est un beau spécimen de la tardive école romane de Provence (tombeaux des papes Jean XXII et Benoît XII). La ville est riche de nombreuses églises : Saint-Agricol (XIVe-XVIe s.), Saint-Didier (XIVe s.), Saint-Pierre (XIVe-XVe s.) [beau portail aux vantaux de bois sculptés en 1551 par A. Volard], couvent des Célestins (église commencée en 1396), restes romans de l'abbaye de Saint-Ruf. Quelques fragments des demeures cardinalices du XIVe s. subsistent : « Livrées » de Murol, du vieux lycée, petit palais du cardinal Arnaud de Via.

Avignon connut un nouvel essor au XVIIe et au XVIIIe s. L'œuvre des architectes et artistes locaux, La Valfenière, Jean Péru,

AVIGNON : la ville le palais des Papes les vestiges du pont Saint-Bénezet (XIIe s.)

Blason d' AVIGNON

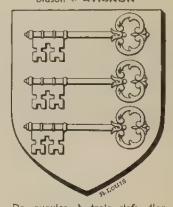

De gueules à trois clefs d'or posées en fasces l'une au-dessus de l'autre, les pannetons à dextre.

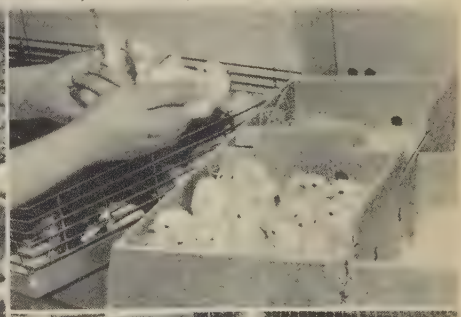

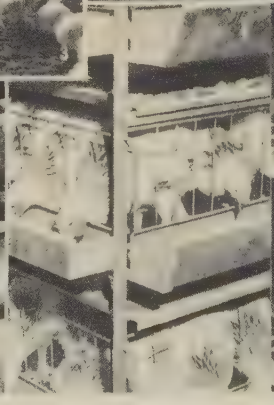

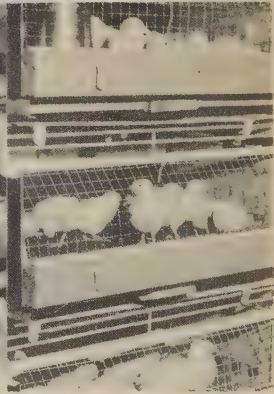

Aviculture : 1. Vue panoramique d'un élevage industriel de volailles sélectionnées ; 2. Poulailler de multiplication comprenant 1 000 sussex ; 3. Elevage de poussins ; 4. Triage de poussins dits « poussins d'un jour » avant une expédition par boîtes de 100 sujets ; 5. Elevage industriel de coquelets ; 6. Batterie d'élevage de poulets (sussex) ; 7. Parc d'élevage de poulets (bresses blanches).

Phot. X, Centre avicole de l'Ile-de-France, Nadau-Rapho, Henrard.

AVIGNON

PALAIS DES PAPES

Le Palais des Papes est l'un des plus beaux ensembles d'architecture civile gothique. Construit par les successeurs de Clément V pour abriter le gouvernement pontifical, il s'ordonne autour de deux cours, celle du Palais Vieux (Benoît XII, 1334-1342), celle du Palais Neuf (Clément VI, 1342-1352).

14

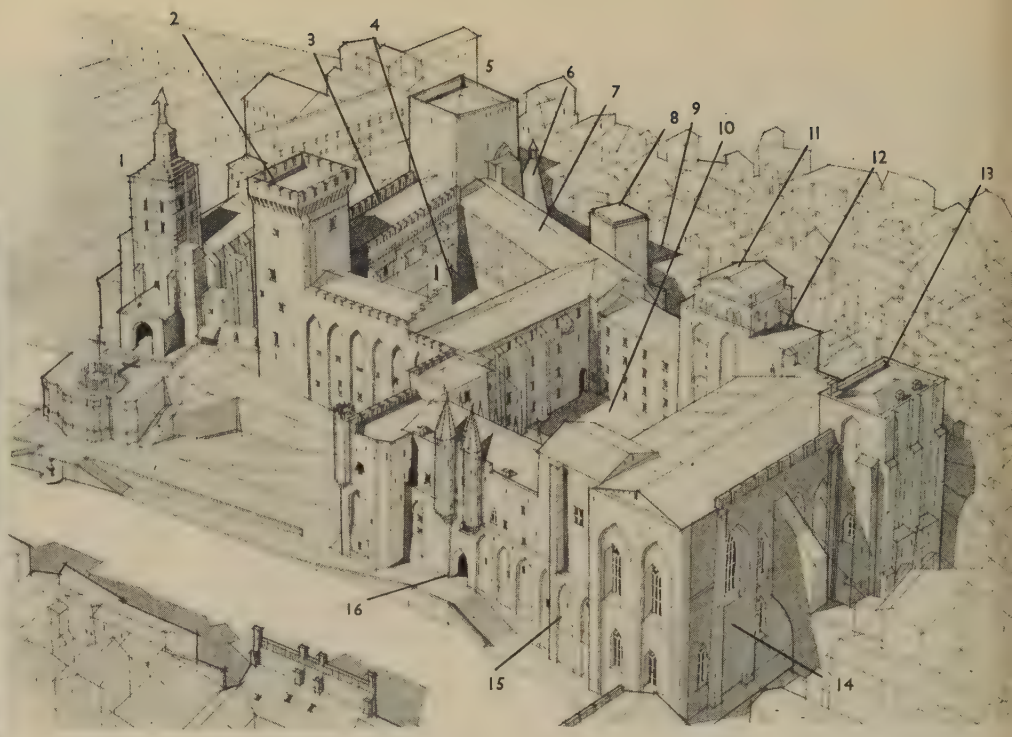

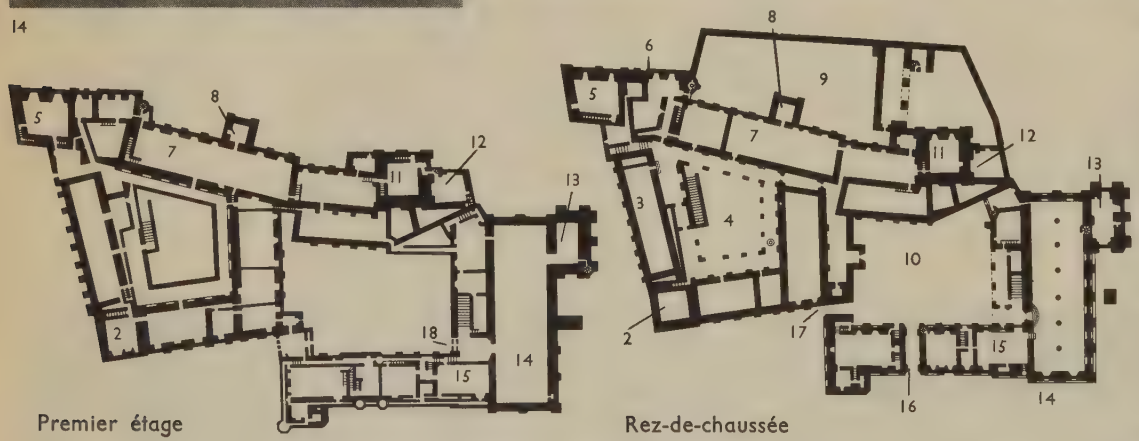

Premier étage

Rez-de-chaussée

1. Notre-Dame-des-Doms.

PALAIS VIEUX. — 2. Tour de la Campane; 3. Chapelle de Benoît XII; 4. Cour du cloître; 5. Tour de Trouillas; 6. Tour des cuisines; 7. Aile du Consistoire : salle du Consistoire au rez-de-chaussée, salle des Festins au 1er étage; 8. Tour Saint-Jean : oratoire Saint-Jean au rez-de-chaussée, oratoire Saint-Martial au 1er étage; 9. Jardins d'Urbain V.

PALAIS NEUF. — 10. Grande cour; 11. Tour des Anges; 12. Tour de la Garde-Robe : au 1er étage, chambre de Clément VI, ou du Cerf; 13. Tour Saint-Laurent; 14. Salle de la Grande Audience, au rez-de-chaussée, chapelle Clémentine au 1er étage; 15. Tour de la Gache : salle de la Petite Audience au rez-de-chaussée; 16. Entrée du Palais; 17. Porte Notre-Dame; 18. Fenêtre de l'Indulgence.

La numérotation est commune à la vue générale et aux deux plans.

les Franque, en témoigne : églises des Jésuites, de la Visitation, de l'Oratoire, des Pénitents noirs; hôtels Crillon, Galean des Essarts, de Vervins.
Avignon était réunie à Villeneuve par le célèbre pont Saint-Bénezet (XIIe s.), dont l'usage cessa au XVIIe s.; il n'en reste que trois arches. (→ Biblio.)
— Mus. V. Apt (*manuscrit d'*).

Avignon (musée d'), musée classé, dit aussi *musée Calvet*, installé en 1833 dans l'hôtel de Villeneuve-Martignan (XVIIIe s.), augmenté en 1933 d'un musée lapidaire établi dans l'ancienne église des Jésuites (important ensemble de sculptures antiques et médiévales, primitifs avignonnais, suite de petits salons du XVIIIe s., collection de ferronnerie, peintures de Joseph Vernet, David, Chassériau, Granet, Courbet, et de quelques modernes, dont Soutine).

Avignon (comtat d'). Géogr. V. Comtat.

Avignonet-Lauragais, comm. de la Haute-Garonne (arrond. de Toulouse), au S.-E. de Villefranche-de-Lauragais; 1 217 hab. (431 aggl.). Anc. bastide du XIIIe s. Eglise du XIVe s. — Aux environs, château féodal de Montmaur.

Avikam(s), peuple noir de la Côte-d'Ivoire, vivant autour de Grand-Lahou.

Ávila, v. d'Espagne, en Vieille-Castille, ch.-l. de prov., sur l'Adaja, au pied de la *sierra de Ávila;* 22 600 hab. Evêché. Patrie de sainte Thérèse. — La *prov. d'Ávila* appartient à la Vieille-Castille; 251 000 hab. Au N., vers Arévalo, elle comprend une partie des hautes plaines de la Vieille-Castille, aux sols médiocres (pinèdes). Mais elle est, pour l'essentiel, constituée par la partie médiane de la chaîne centrale, domaine inhospitalier consacré à l'élevage extensif des ovins. Quelques bassins sont cultivés dans les vallées méridionales (Alberche, Tietar).
— Hist. Ávila fut une colonie romaine, puis une ville musulmane de 714 au XIe s. En 1465, la noblesse conjurée y décida de proclamer la déchéance du roi Henri IV de Castille au profit de son frère Alonso. La junte de Castille s'y réunit en 1520 pour diriger la lutte des Comuneros contre la royauté. La prospérité de la ville souffrit beaucoup de l'expulsion définitive des Morisques, au début du XVIIe s.
— Bx-arts. Située sur une colline, entourée d'une enceinte fortifiée avec deux grandes portes principales, Ávila est d'aspect sévère et mystique. C'est l'une des vieilles villes de Castille le plus riches en monuments anciens. La cathédrale a un chevet fortifié des XIIe-XIIIe s. formant saillie dans l'enceinte de la ville, un transept, une nef et des chapelles des XIIIe et XVIIe s., un cloître gothique remanié. La grande église romane de San Vicente, des XIIe-XIIIe s., renferme le magnifique tombeau de saint Vincent et de ses deux sœurs, œuvre géniale du sculpteur anonyme du portail sud. Signalons de nombreuses autres églises romanes : San Pedro, San Andrés, San Segundo, etc. Dans le grand monastère dominicain de Santo Tomás, du temps des Rois Catholiques, le maître-autel s'orne d'un très beau retable par Pedro Berruguete, et, au milieu du transept, se dresse le tombeau en marbre du prince Juan, par Domenico Fancelli. Citons enfin les ruines du monastère de San Francisco (XVe s.) et l'ancien couvent de sainte Thérèse, ainsi que de nombreux palais et des maisons anciennes.

Ávila (Sancho d'), général espagnol (Ávila 1523 - Lisbonne 1583). Il s'empara d'Anvers (1576) et fit campagne au Portugal en 1580.

ÁVILA

Arch. phot., Off. du tourisme esp.

ÁVILA CAMACHO (Manuel), général mexicain (Teziutlán 1897 - Mexico 1950). Président de la République (1940-1946), il s'appuya sur les Etats-Unis, et, par une réforme agraire, favorisa la petite propriété.

ÁVILA Y ZÚÑIGA (Luis DE), capitaine et historien espagnol (Plasencia 1500 - † 1564). Il servit Charles Quint comme général et comme ambassadeur, et écrivit des *Commentaires* sur les guerres contre les protestants d'Allemagne, en 1546 et en 1547.

AVILER (Augustin Charles D'), architecte français (Paris 1653 - Montpellier 1700). Il naviguait entre Marseille et Rome quand, pris par des pirates, il fut conduit à Tunis où, pendant sa captivité, il donna les dessins d'une mosquée. Remis en liberté, il alla étudier à Rome, travailla ensuite sous Mansart, puis se fixa à Montpellier, où il exécuta la porte triomphale du Peyrou*. Auteur d'un *Cours d'architecture* et d'un *Dictionnaire des termes de l'architecture civile et hydraulique*.

AVILÉS, v. et port d'Espagne (prov. d'Oviedo) ; 21 300 hab. Important centre industriel, en essor rapide : métallurgie lourde, traitement du zinc.

AVILIR v. tr. (de *vil*). Faire perdre sa valeur à ; déprécier : *L'effet inévitable de la multiplication des valeurs est de les avilir* (Proudhon) ; et, au *fig.* : *Bien que les lettres soient maintenant avilies, il fut un temps, Monsieur, où elles florissaient* (Musset). ‖ Abaisser jusqu'à rendre méprisable ; dégrader : *C'est ton nom pur jadis, maintenant avili* (Hugo).
— ***S'avilir*** v. pr. Devenir vil (au *pr.* et au *fig.*) : *Il voit dans la misère une sorte de démon doucereux, sans cesse occupé à prouver à l'homme sa bassesse* [...], *son aptitude à s'avilir* (A. Malraux).
— SYN. : *abaisser, humilier, rabaisser, rabattre.*

AVILISSANT, E adj. Qui avilit : *La protestante rigide qu'elle venait de voir lui paraissait* [...] *trop élevée aussi pour d'avilissantes questions d'argent* (A. Daudet).

AVILISSEMENT n. m. Dépréciation : *L'avilissement du change.* ‖ Action de dégrader moralement : *La torture est d'abord une entreprise d'avilissement* (J.-P. Sartre). ‖ Etat de ce qui est dégradé, avili : *Le lâche peut ramper* [...] *Et payer le repas par l'avilissement* (Leconte de Lisle).

AVILLON [jõ] n. m. Ongle ou serre du doigt postérieur d'un oiseau de proie.

AVILLONNER v. tr. Attaquer avec les avillons, en parlant d'un oiseau de proie.

AVILOV (Mikhaïl Ivanovitch), peintre soviétique (1882). Il a exécuté une série de tableaux sur les hauts faits de l'armée rouge et des partisans dans la guerre civile (*Visite de Staline à la cavalerie*), puis s'est inspiré de la vie de l'armée soviétique en temps de paix. Dans *le Duel entre Pieriesviet et Tcheloubieï* (1943), il évoque la lutte contre les Tatars.

AVINAGE n. m. Action d'imbiber de vin : *L'avinage des tonneaux, des barriques.*

AVINÉ, E adj. Qui a trop bu : *Un groupe d'hommes avinés passa en beuglant une chanson* (M. Aymé).

AVINER v. tr. Imbiber de vin un récipient de bois entièrement neuf, ou arroser une futaille avec du vin chaud avant de la remplir.

AVION n. m. (lat. *avis*, oiseau). Nom générique donné à tout aérodyne à moteur dont la sustentation est assurée par des ailes fixes. ‖ *Avion composite*, ensemble volant composé de deux avions reliés rigidement l'un à l'autre. ‖ *Avion parasite*, avion de faibles dimensions, qui peut être attaché sous un appareil de plus fort tonnage. ‖ *Avion ravitailleur*, v. AVION-CITERNE. ‖ *Avion remorqueur*, avion qui assure le remorquage d'un planeur au moyen d'un câble : *Le pilote d'un planeur se libère à volonté de son attache à l'avion remorqueur.*
— Aéron. mil. *Avion consommable*, nom donné, depuis la Seconde Guerre mondiale, à un appareil léger, donc économique, à usure très rapide et dont la quantité doit remplacer en temps de guerre la qualité. ‖ *Avion de bombardement, de chasse, d'interception*, v. BOMBARDIER, CHASSEUR, INTERCEPTEUR. ‖ *Avion d'assaut, d'observation, de transport*, v. ASSAUT, OBSERVATION, TRANSPORT. ‖ *Défense contre avion*, v. ANTIAÉRIEN et TERRITOIRE (*défense du*).
— Méd. *Avion sanitaire*, aéronef aménagé pour le transport des blessés ou des malades. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Le nom d'*avion* fut donné pour la première fois à un appareil volant par Clément Ader, qui baptisa ainsi son appareil de 1897, l'un des successeurs de l'*Éole*, premier appareil ayant effectué un vol à l'aide d'un moteur en 1890. Par la suite, le mot *aéroplane* fut largement employé également. La distinction entre aéroplane et avion resta longtemps imprécise. En 1912, le nom d'*aéroplane* fut officiellement affecté aux appareils de l'aviation civile, tandis que le mot *avion* servait à désigner les appareils militaires, en souvenir de Clément Ader, qui, le premier, sut prédire les applications militaires futures de l'aviation. Depuis ce temps, le mot *avion* s'est imposé dans le langage courant, tant pour les appareils civils que pour les appareils militaires, alors que le mot *aéroplane* est de moins en moins employé.

Les différentes sortes d'avions.

Il existe de nombreuses manières de classer les avions ; la plus commode, cependant, est la différenciation des critères de propulsion, de forme et de destination.

● En fonction du mode de propulsion, on distingue tout d'abord les *avions sans moteur* ou *planeurs*, les *avions à moteur à pistons* ou *avions à hélices* (avions à hélices tractives ou à hélices propulsives, selon que les hélices sont placées en avant ou en arrière de l'aile), les *avions à turboréacteurs* ou *à turbopropulseurs*, etc. Par opposition aux avions à hélices, on parle également d'*avions à propulsion par réaction*, et, parmi ceux-ci, d'*avions-fusées*. Enfin, l'*avion atomique* sera l'avion dont la propulsion utilisera l'énergie nucléaire.

● En fonction de la forme, on distingue l'*avion-canard*, dont l'empennage horizontal est disposé en avant de l'aile, l'*avion sans queue*, qui ne comporte aucun empennage horizontal et que l'on nomme aussi, dans certains cas, *aile volante*. L'*avion parasite* est un appareil de petites dimensions qui prend son essor à partir d'un avion de plus grandes dimensions, sur le dos ou sous le ventre duquel il est attaché. Tout d'abord utilisés à bord de dirigeables, des avions parasites furent ensuite installés dans la soute à bombes de bombardiers géants. Au moyen d'un trapèze articulé, l'avion parasite peut se séparer de son porteur et même revenir s'y accrocher. Cette technique fut développée soit dans un dessein militaire, soit dans un dessein expérimental, pour l'essai d'avions de formule nouvelle. L'ensemble des deux appareils porte le nom d'*avion composite*. Des avions composites sont apparus dès la Première Guerre mondiale, pour des essais, mais c'est en 1938 que fut expérimentée une liaison commerciale par-dessus l'Atlantique Nord par deux hydravions anglais attachés l'un au-dessus de l'autre. Ce fut le composite *Short-Mayo* qui devait permettre au petit hydravion supérieur de traverser, après sa séparation, l'Atlantique sans escale. Pendant la Seconde Guerre mondiale, des composites de bombardement furent expérimentés par les Allemands, l'avion inférieur étant largué en plané vers un objectif sur lequel il venait s'écraser. De même, les lancements des avions-suicides japonais s'effectuaient à partir d'un composite. Après la Seconde Guerre mondiale, un composite célèbre fut celui de l'avion expérimental Leduc. De même, aux Etats-Unis, un appareil à fusée (le « Bell X-1 ») fut lancé de dessous un bombardier.

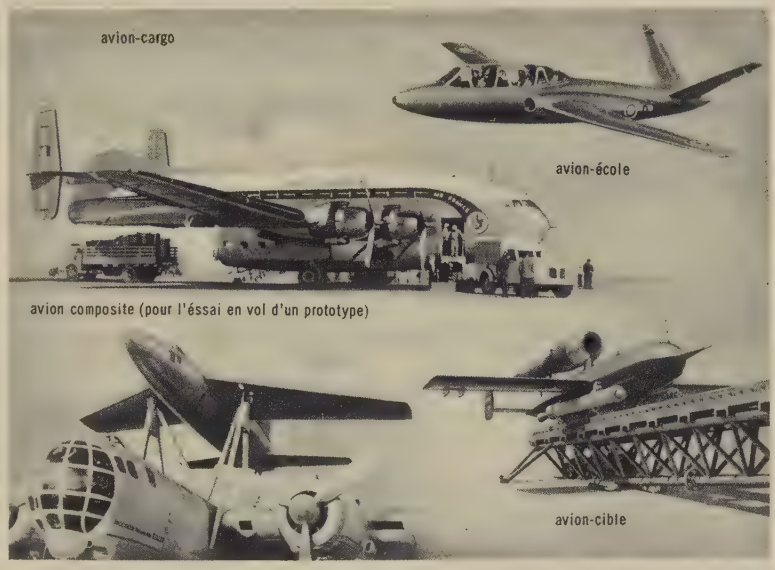

Phot. *Informations aéronautiques, S. C. A., S. N. C. A. S. O.*

Si l'avion ne comporte aucun équipage humain à bord, il est dit *avion sans pilote* : ce peut être un *avion-cible*, un *engin* ou même une *fusée*. Un appareil qui comporte une coque ou des flotteurs lui permettant de se poser sur l'eau est un *hydravion* (ou, selon le cas, un *avion à flotteurs*) s'il ne comporte aucun train d'atterrissage, ou un *avion amphibie*, appelé encore *amphibie*, s'il possède à la fois des flotteurs, ou une coque, et un train d'atterrissage. Un *avion-auto* est un appareil volant qui, par une transformation quelconque, peut circuler sur les routes comme une automobile. Un *avion stratosphérique* est un appareil spécialement étudié pour effectuer des vols dans la stratosphère.

● Du point de vue de la destination ou de l'emploi, on distingue deux grandes catégories : les *avions légers* et les *avions de transport*. Les avions légers sont très divers ; ils comprennent aussi bien les *avions-écoles* ou les *avions d'entraînement* que les *avions de tourisme* ou les *avions d'amateur*. Parmi les avions légers, on classe également certains *avions sanitaires*, ainsi que les *avions remorqueurs*, destinés au lancement des planeurs, et les *avions de course*.
Les *avions de transport* sont classés selon leur capacité d'emport ou leur rayon d'action. C'est ainsi que l'on distingue les *avions gros porteurs* des *avions moyens porteurs*, et les *avions à long rayon d'action* des *avions à court rayon d'action*. Les avions de transport peuvent être des avions militaires ou des avions civils ; dans ce dernier cas, on les appelle aussi *avions commerciaux* ou *avions de ligne* lorsqu'ils effectuent des vols réguliers, afin de les distinguer des *avions de transport à la demande* ou *avions-taxis*.
Avant la Seconde Guerre mondiale, les avions de transport correspondaient à la formule « 10-25 passagers à 200-250 km/h » ; à la fin de la guerre, la formule était « 30-40 passagers à 350-400 km/h » ; et, à l'heure actuelle, les appareils en service sont de la formule « 70-100 passagers à 650-850 km/h » (v. AÉRIEN [*transport*]. Parmi les avions commerciaux, on distingue les *avions long-courriers*, les *avions moyen-courriers*, les *avions*

forces agissant sur un avion dans les principales configurations de vol

transatlantiques, les *avions transcontinentaux* et les *avions postaux,* en fonction de leur rayon d'action ou de leurs conditions d'emploi. Un appareil de transport qui effectue du transport de fret en grande quantité est appelé *avion-cargo ;* il peut également être utilisé pour le transport de carburant ou le ravitaillement en vol : il s'agit alors d'un *avion-citerne* ou d'un *avion ravitailleur.*

Les éléments constitutifs de l'avion.

Un avion est constitué par trois éléments essentiellement différents dans leur forme et dans leur rôle : la *cellule,* le *groupe motopropulseur* et les *équipements.*

● *La cellule.* Constituée par l'ensemble des structures de l'avion, elle comporte deux éléments principaux : les surfaces sustentatrices, ou surfaces portantes, et le fuselage. *Les surfaces portantes.* Un avion, d'après la définition de ce mot, comporte des surfaces portantes fixes composées des ailes et des empennages. L'avion s'oppose donc, de ce fait, au giravion, qui possède des surfaces sustentatrices constituées par une ou plusieurs voilures tournantes. Les ailes sont monoplanes, biplanes, triplanes ou multiplanes, selon qu'elles comportent un, deux, trois ou plusieurs plans horizontaux superposés. Actuellement, seule la formule monoplane est encore utilisée. Les ailes, à l'origine soutenues par des haubans, sont aujourd'hui des ailes cantilever, c'est-à-dire sans haubans. L'aile est dite « haute », « médiane » ou « basse », suivant qu'elle est fixée à la partie supérieure, à mi-hauteur ou à la partie inférieure du fuselage. A l'origine, pour effectuer un virage, on modifiait la courbure de l'extrémité des ailes en les tordant en sens inverse. Aujourd'hui, ce gauchissement, qui a pour but de faire abaisser l'aile située à l'intérieur du virage, est réalisé par des volets ou ailerons qui, lorsqu'ils sont abaissés, rendent l'aile plus porteuse. L'aile porte également des volets hypersustentateurs, qui accroissent sa portance aux grandes vitesses. Dans la majorité des cas, à l'exception des ailes volantes et des avions sans queue possédant des profils d'aile autostables, une aile possède une mauvaise stabilité en tangage, ce qui nécessite l'adjonction de surfaces portantes auxiliaires appelées *empennages horizontaux* (et *verticaux* pour la stabilité de route). Ce sont les empennages qui portent les gouvernes de direction et de profondeur, commandées par le palonnier et le manche à balai. D'une manière générale, les empennages sont placés, sur les avions classiques, en arrière des ailes ; lorsqu'ils sont situés à l'avant de l'aile, il s'agit d'un avion-canard.

Le fuselage. Sa forme est généralement voisine de celle d'un fuseau (d'où l'origine du mot). Il constitue la partie habitable de l'avion, et sert de liaison entre les ailes et l'empennage. Le fuselage comporte à l'avant le poste de pilotage, aménagé pour la conduite de l'appareil. S'il s'agit d'un avion de transport, le fuselage est aménagé soit en cabine pour le transport des passagers, soit en soutes pour le transport du fret. Dans les avions militaires, le fuselage contient la plus grande partie de l'armement offensif ou défensif. Sur les avions évoluant à haute altitude, le fuselage est généralement pressurisé, afin de maintenir à l'intérieur une pression supérieure à la pression de l'atmosphère extérieure, de manière que l'équipage et les passagers puissent vivre sans utiliser de masque à oxygène. Sur les avions monomoteurs, le fuselage renferme également le propulseur, soit à l'avant s'il s'agit d'un moteur à pistons, soit à l'arrière s'il s'agit d'un turboréacteur. Enfin, sur les avions très rapides possédant des ailes minces, le fuselage sert aussi de logement pour le train d'atterrissage principal, la roue avant des trains tricycles se rétractant toujours à l'avant du fuselage.

● *Le groupe motopropulseur.* Quels que soient son type et son mode d'action, le groupe motopropulseur d'un avion agit par réaction*, au sens mécanique de ce mot : l'hélice elle-même, en accélérant l'air qu'elle brasse, agit par réaction ; cependant, l'usage s'est établi d'opposer le propulseur à hélice au propulseur sans hélice, qui seul a pris le nom de propulseur à réaction.

Le groupe motopropulseur à hélice a été le premier employé, et fut jusqu'à la Seconde Guerre mondiale le seul à être utilisé. Il s'agissait alors d'un moteur à pistons fonctionnant selon le cycle à quatre temps. Depuis 1945, l'hélice, qui voit son rendement décroître rapidement au-delà d'une vitesse de 700 km/h et d'une altitude de 8 000 à 10 000 m, a été supplantée par la turbine à gaz à réaction directe, ou turboréacteur. Cependant, elle a conservé une place de choix pour les avions de transport moyen-courriers, grâce au turbopropulseur, dont le principe de fonctionnement interne est identique à celui du turboréacteur.

Le turboréacteur apparut après quelques essais de motoréacteurs, dans lesquels le compresseur était entraîné par un moteur à pistons au lieu de l'être par une turbine à gaz comme dans le turboréacteur. Les avantages de la turbine à gaz sont nombreux. Outre la possibilité de réaliser des performances supérieures, grâce à l'obtention de puissances très grandes, leur mécanique est simplifiée, et l'absence de pièces asymétriques en mouvement alternatif, remplacées par des pièces en rotation, supprime la quasi-totalité des vibrations à bord de l'avion. L'avion moderne ne trouve cependant plus suffisamment de puissance dans les turboréacteurs, et l'on réalise des avions à *statoréacteur,* propulseur dans lequel il n'existe aucune pièce en mouvement et qui permet de fournir des poussées extrêmement fortes correspondant à plusieurs dizaines de milliers de chevaux, à deux ou trois fois la vitesse du son et à très grande altitude. Le seul inconvénient de ce propulseur est la nécessité de lancer l'avion qu'il équipe au moyen d'une catapulte ou d'un autre avion, ou encore de monter un propulseur auxiliaire pour le décollage, le statoréacteur ne possédant pas de poussée au point fixe.

Pour évoluer dans les zones où la densité de l'air ne permet plus d'utiliser les propulseurs *aérobies,* il est nécessaire d'utiliser la *fusée,* qui constitue le type même du propulseur *anaérobie.* En aviation, la fusée n'est pas utilisée seule, à cause de sa forte consommation ; elle est toujours juxtaposée, comme propulseur d'appoint, à des turboréacteurs qui servent au décollage et au vol de croisière. Il s'agit d'ailleurs d'une tendance de l'avion moderne de disposer de deux sources différentes de propulsion, soit fusée et turboréacteur, soit encore un combiné turboréacteur-statoréacteur.

● *Les équipements.* Bien que n'affectant que peu la forme extérieure d'un avion, les équipements jouent un rôle aussi important que le groupe motopropulseur et ils ont nécessité la création d'industries spéciales. Nombreux et variés, ils comportent aussi bien les instruments servant à la conduite de l'avion (badin, servo-commandes*, pilote automatique, postes de radiotéléphonie, de radiotélégraphie ou de radiogoniométrie, ainsi que tous les instruments qui trouvent leur place sur le tableau de bord, etc.) que des dispositifs de climatisation ou de pressurisation du poste de pilotage ou de la cabine. En font également partie toutes les génératrices de courant électrique, les dispositifs dégivreurs ou antigivreurs, ainsi que les aménagements intérieurs du fuselage, tels que sièges pour les passagers ou systèmes d'amarrage du fret, etc. Autre équipement, et d'importance capitale : le *train d'atterrissage.* Il en existe deux grandes catégories : le train classique, comportant deux roues principales sous les ailes en avant du centre de gravité de l'appareil, et une roulette à l'extrémité arrière du fuselage, ou le train tricycle, comportant une roue à l'avant du fuselage et un train principal en arrière du centre de gravité. Sur les avions très rapides, on a utilisé de nouvelles sortes de train d'atterrissage, comme par exemple le train *monotrace**, qui permet de supprimer le logement du train dans l'aile. (V. CONSTRUCTION.) [→ Biblio.]

— Méd. *Avion sanitaire.* Les avions légers sont généralement peu utilisables, parce que leurs déplacements sont limités par les conditions atmosphériques et les possibilités d'aménagement intérieur. Les avions lourds pourvus d'une cabine pressurisée, pouvant être aménagés convenablement, dotés de personnel sanitaire et de matériel médical et chirurgical, représentent presque l'idéal comme moyen de transport. Ils ont cependant l'inconvénient d'exiger pour le décollage et l'atterrissage des terrains spéciaux. L'hélicoptère, pouvant se poser sur un espace restreint, est utilisé pour le transport des malades ou des blessés jusqu'aux avions, ou de l'avion au lieu de traitement. En cas de guerre, les aéronefs strictement sanitaires sont protégés par des insignes spéciaux reconnus par la convention de Genève.

AVION, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans le bassin houiller (groupe de Liévin), au S. de Lens ; 19 471 hab. Mines de charbon. Brasseries.

AVION-AUTO n. m. Avion qui, par une transformation quelconque (repliage des ailes, séparation du fuselage et des ailes, etc.), peut évoluer sur route comme une simple automobile : *Un avion-auto n'est jamais ni un bon avion ni une bonne voiture.* || Pl. *des* AVIONS-AUTOS.

AVION-BUT n. m. Avion servant de cible au cours d'un exercice de tir photographique ou de tir réel. || Pl. *des* AVIONS-BUTS.

AVION-CANARD n. m. Avion dont les empennages sont situés à l'avant du fuselage, l'aile étant à l'arrière, c'est-à-dire à l'inverse des positions classiques. (Beaucoup de constructeurs de l'époque héroïque avaient adopté cette formule, en particulier les frères Wright et Voisin. Aujourd'hui, cette disposition, qui présente certains avantages de stabilité, n'est utilisée que rarement.) || Pl. *des* AVIONS-CANARDS.

AVION-CARGO n. m. Avion de gros tonnage, destiné uniquement au transport de fret lourd et encombrant. || Pl. *des* AVIONS-CARGOS.

AVION-CIBLE n. m. Avion servant de cible au cours d'exercices de tir aérien. (Les avions-cibles sont aujourd'hui des avions-robots ou des engins analogues aux engins spéciaux. Ils ont remplacé les manches à air remorquées, utilisées autrefois pour l'instruction du tir.)

AVION-CITERNE n. m. Avion utilisé comme transporteur de carburant, et destiné à ravitailler d'autres appareils en plein vol. (On dit aussi AVION RAVITAILLEUR.)

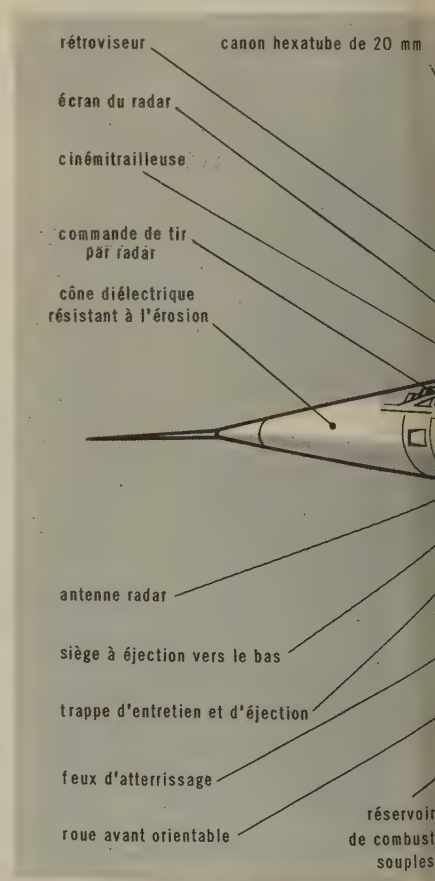

— ENCYCL. Les *avions-citernes* sont en général des appareils de transport de forte capacité, dont l'aménagement intérieur est conçu pour recevoir en quelques heures une installation complète de ravitaillement* en vol.

AVION-ÉCOLE n. m. Avion destiné à la formation des pilotes. (Les avions-écoles sont munis d'une *double commande*, qui permet au moniteur de corriger les fautes de pilotage de l'élève.)

AVION-MAQUETTE n. m. Mil. Maquette ou reproduction à petite échelle de tout appareil militaire en service dans les forces aériennes amies ou ennemies. (Les avions-maquettes permettent au personnel navigant de reconnaître tous les appareils qu'il peut rencontrer.)

AVIONIQUE n. f. Application des techniques de l'électronique au domaine de l'aviation. (On dit aussi AÉRO-ÉLECTRONIQUE.)
— ENCYCL. Aéron. mil. L'électronique a permis de réaliser de grands progrès dans le mécanisme des commandes de l'aviation militaire, en déclenchant automatiquement, à l'aide de servo-mécanismes, une série d'opérations que l'organisme humain était incapable d'actionner simultanément. C'est ainsi que le système de conduite de tir des chasseurs « tous temps » est fondé sur un ensemble *radar, calculateur, pilote automatique, commandes de l'avion, ouverture du feu*, qui constitue un véritable circuit fermé. De même, le bombardier, sa tourelle, l'engin qu'il lance ne sont plus eux-mêmes qu'une partie du système qui englobe le radar de détection installé à terre et le centre de transmission d'ordres. Ces ensembles doivent donc être conçus par une étroite coopération entre le constructeur d'avion et l'électronicien, d'où est née l'*avionique*, seule capable d'embrasser dans leur totalité les problèmes posés par la technique aéronautique moderne.

AVIONNETTE n. f. Avion de petites dimensions, mû par un moteur de faible puissance. (On dit aussi AVIETTE.)

AVIONNEUR n. m. Constructeur d'avions.

AVION-ROBOT n. m. Nom générique donné à tous les avions sans pilote. || Pl. *des* AVIONS-ROBOTS.

AVION-SUICIDE n. m. V. KAMIKAZE. || Pl. *des* AVIONS-SUICIDES.

AVIOPHONE n. m. Tube acoustique permettant au pilote d'avion et au passager de converser malgré les bruits du moteur.

AVIOTH, comm. de la Meuse (arrond. de Verdun), près de la frontière belge ; 133 hab. Remarquable église gothique des XIIIe et XIVe s. : belles verrières du XIVe s. ; maître-autel du XIIIe s. ; le monument a été endommagé en 1940. Chapelle de la Recevresse (XVe s.), de forme hexagonale, également endommagée en 1940.

AVIR v. tr. Technol. Rabattre les bords de deux pièces de tôle ou de fer-blanc, pour les assembler.

AVIRON n. m. (de l'anc. franç. *viron*, tour ; de *virer*). Rame, sorte de long levier de bois, élargi à un bout en forme de pelle, que l'on enfonce dans l'eau pour manœuvrer ou faire avancer une embarcation.
— Sports. Pratique du canotage à l'aviron.
— ENCYCL. Mar. Les embarcations légères n'ont qu'une rangée de nageurs de chaque bord, mais les grosses embarcations ont souvent deux ou plusieurs hommes accouplés sur le même aviron ; les avirons sont alors dits « doublés ». Les avirons de l'avant s'appellent *avirons des brigadiers*, ceux de l'arrière *avirons des chefs de nage*. On donne le nom d'*avirons de galère* à ceux qui arment les chaloupes. Sur les canots de marine et sur les petites embarcations de plaisance, les avirons sont maintenus sur les plats-bords soit au moyen d'échancrures appelées *dames de nage*, soit au moyen de chevilles (*tolets*).
— Sports. Les embarcations employées à la pratique du sport de l'*aviron* sont de deux sortes : les *yoles**, bateaux pontés ou non pontés, et les *outriggers**, bateaux extrêmement fins, en acajou, pontés en toile vernie. Les yoles ne sont plus guère utilisées aujourd'hui que par les débutants, ou pour les séances d'entraînement, ou dans les compétitions en mer. Elles sont, en effet, plus robustes que les outriggers, qui s'en distinguent essentiellement par le dispositif qui supporte l'aviron.
Yoles et outriggers ont une carcasse composée de la quille, courant au fond du bateau, et qui joint l'*étrave* (pièce d'avant) à l'*étambot* (pièce d'arrière), des *membrures* et des *varangues*, fixées sur la quille. Des plaques d'acajou, rivées sur les membrures, forment la coque de l'outrigger, tandis que celle de la yole se compose de clins. Les embarcations sont renforcées par les *préceintes*, pièces de bois plates, placées le long du bordage intérieur et de chaque côté. L'écartement est maintenu par les croisillons en bois fixés sur les préceintes. Des bancs à roulettes se déplacent sur des glissières vissées sur ces croisillons, eux-mêmes soutenus par des *épontilles*, pièces de bois posant sur la quille. A l'arrière se trouve le gouvernail, manœuvré au moyen de cordelettes appelées *tireveilles*. L'aviron lui-même se compose de la *pelle*, partie plate, légèrement recourbée, et du *manche*, qui va de l'aminci de la pelle à la

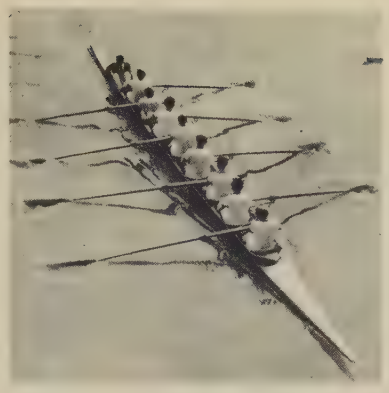

aviron : huit de pointe avec barreur

avion Lockheed F-104 « Starfighter »

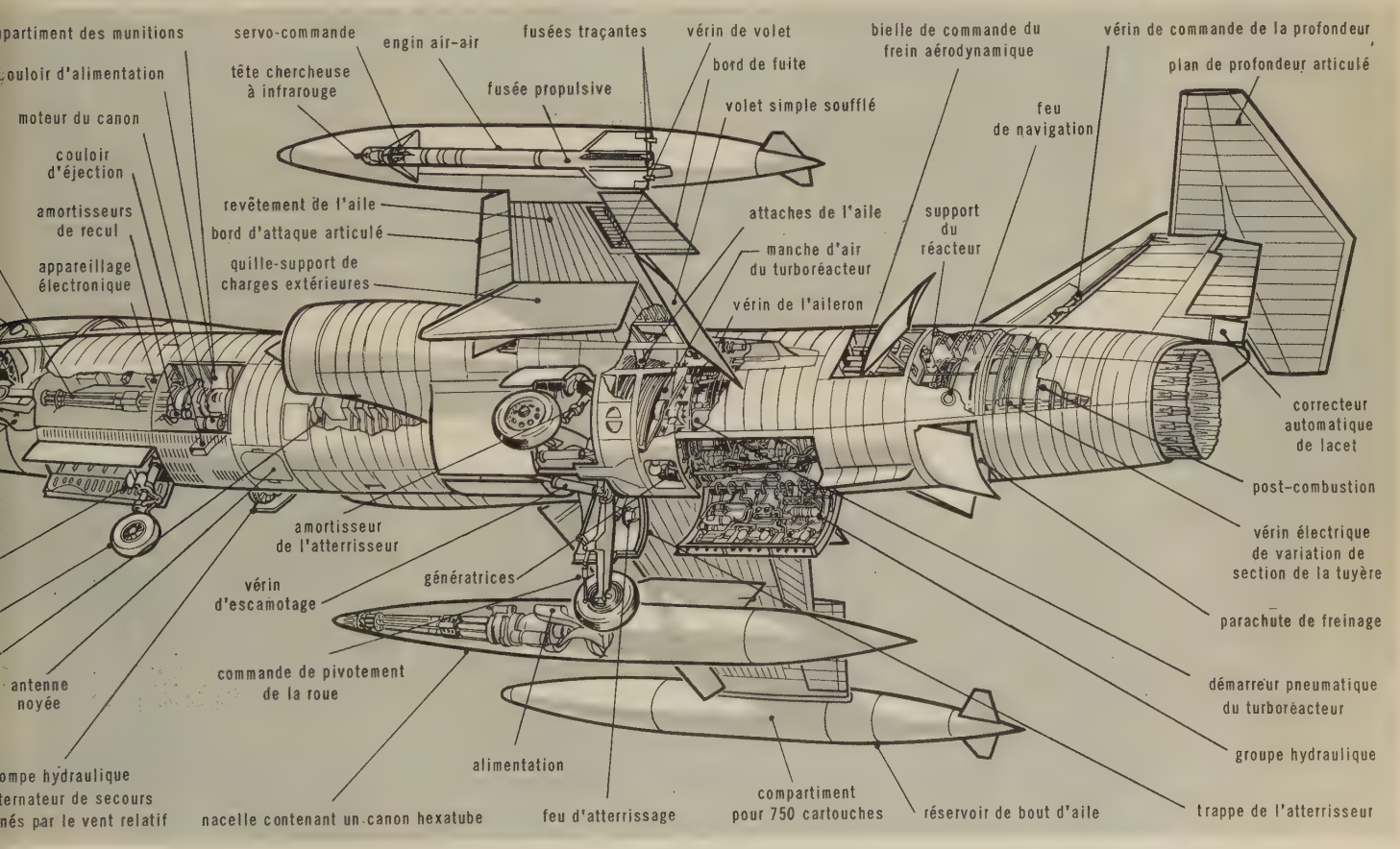

Phot. Keystone.

aviron : double-scull

poignée. On appelle *levier* la partie de l'aviron qui va de la poignée au point d'appui, garni de cuir plat pour garantir le bois du frottement. Un bourrelet de cuir, nommé *taquet*, empêche l'aviron de glisser longitudinalement. Les embarcations sont armées *en pointe* lorsque le rameur tire des deux mains sur un seul aviron ; *en couple*, lorsqu'il y a deux avirons par rameur.

Parmi les outriggers, on distingue : le skiff (un rameur en couple), le double-scull (deux rameurs en couple), le pair oar (deux rameurs en pointe sans barreur), le deux barré (deux rameurs en pointe avec barreur), le quatre sans barreur, le quatre avec barreur et le huit (toujours avec barreur), qui sont armés en pointe. Parmi les yoles : le canoë français (un rameur de couple), le double canoë (deux rameurs de couple), la yole à deux rameurs de pointe avec barreur, la yole à quatre et à huit rameurs de pointe avec barreur.

On peut faire remonter à la plus haute Antiquité les origines du canotage à l'aviron. Dans les bas-reliefs assyriens et égyptiens figurent déjà des embarcations à quatre rameurs. Les trirèmes grecques, les galères romaines et carthaginoises comportaient de véritables équipes de rameurs et, dès cette époque, des défis opposaient fréquemment des embarcations de toute sorte. Mais c'est en Grande-Bretagne que, sous leur forme moderne, on retrouve les premières traces de compétitions à l'aviron. Des courses nautiques étaient disputées régulièrement dès le XVIIIe s. en Angleterre. Sur la Tamise, par exemple, des équipes de rameurs s'affrontaient chaque année, depuis 1715, dans l'épreuve des « Doggett's Coat and Badge », qui semble être la plus ancienne. Le canotage à l'aviron était surtout pratiqué par les universitaires, et principalement à Oxford et à Cambridge, dont les élèves ont commencé à se mesurer en 1829, dans le fameux match à huit rameurs qui, depuis cette date, les oppose traditionnellement en avril, chaque année, sur la Tamise. En raison des qualités physiques et morales qu'il développe, ce sport, appelé *rowing**, fut bientôt considéré en Grande-Bretagne comme l'un des plus importants et prit une place prépondérante dans les clubs, qui se multiplièrent au cours du XIXe s. C'est au cours du XIXe s. également que l'aviron s'organisa en France comme un sport de compétition. Aux environs de 1800, le canotage était l'un des délassements favoris de la jeunesse. Son caractère sportif se développa avec la création des sociétés nautiques, dont la première fut, en France, la Société des régates havraises, fondée en 1838. En 1853 naquit la Société des régates parisiennes, qui devint le Rowing-Club de Paris. Celui-ci devait avoir une influence décisive sur le développement de ce sport en France.

Cette société, qui s'était installée sur les bords de la Seine, à Asnières, fut la première à élaborer un règlement des courses nautiques et à codifier les différentes sortes d'embarcations, ce qui fut à la base de la réglementation actuelle.

On compte aujourd'hui en France environ 200 sociétés d'aviron, réparties dans 16 ligues régionales et affiliées à la Fédération française des sociétés d'aviron, elle-même affiliée à la Fédération internationale.

AVIRONNIER n. m. Fabricant ou marchand d'avirons, de rames, etc.

AVIS n. m. (ellipse de la loc. *ce m'est à vis*, calque du lat. vulgaire *mihi est visum*, il me semble). Opinion, manière de voir : *Il faut pourtant se rendre à l'avis de tous!* (Vallès). || Conseil que l'on donne à quelqu'un : *J'appelai mon collaborateur* [...] *pour prendre ses avis* (Maupassant). || Renseignement, information : *Je ne bouge pas d'ici jusqu'à nouvel avis. Recevoir l'avis d'un changement de résidence.*

— Loc. DIV. *Etre d'avis de* (suivi d'un infinitif) ou *que* (suivi d'un subjonctif), penser qu'il est nécessaire ou opportun de ou que. || *De l'avis de*, selon l'opinion de. || *Il m'est avis que*, et *m'est avis que*, il me semble que. || *Sauf meilleur avis*, si l'on ne propose rien de mieux. || *Avis au lecteur*, v. AVERTISSEMENT. || *Avis au public*, en-tête d'un placard affiché. || *Donner avis que*, avertir.

— Dr. Opinion exprimée en réponse à une question posée : *Avis des experts.* || Avertissement ou notification : *Avis de réception d'une lettre recommandée.* || Consultation délibérée de trois avocats inscrits au tableau de leur ordre depuis au moins dix ans, relative au bien-fondé des motifs d'une requête* civile. || *Avis de parents*, délibération d'un conseil de famille, qu'elle comporte un simple avis ou implique une décision. || *Lettre d'avis*, correspondance par laquelle l'administration des chemins de fer informe le destinataire d'une marchandise que celle-ci est arrivée à la gare de destination et est à sa disposition. (La lettre d'avis fait courir les délais de retirement.)

— Instit. polit. *Avis du Conseil d'Etat*, v. CONSEIL *d'Etat*.

— Mar. *Barque d'avis*, nom ancien de l'aviso.

AVÍS. V. AVIZ.

AVISÉ, E adj. (de l'anc. franç. *aviser*, donner un avis). Qui agit après avoir bien réfléchi ; circonspect, prudent : *Commynes* [...], *témoin avisé de grandes actions* (E. Jaloux).

◆ N. *Un mal avisé*, v. MALAVISÉ.

AVISER v. tr. (de *viser*). Apercevoir quelqu'un ou quelque chose qu'on n'avait pas remarqué d'abord : *Durtal* [...] *avisa au travers des vitres des pères qui enveloppaient des tablettes* (Huysmans). || Informer quelqu'un d'un fait précis : *Une lettre d'elle, m'avisant que je n'eusse plus à compter sur ses visites* (Courteline).

◆ V. tr. ind. [**à, de**]. Réfléchir à, pourvoir à, faire un plan pour atteindre un but : *Ils avisèrent donc le lendemain à organiser leurs rendez-vous* (Flaubert) ; et, *absolum. : Il va falloir aviser.*

— ***S'aviser*** [**de**] v. pr. S'apercevoir (de quelque chose) : *Je me suis aperçu et je m'étonne d'avoir mis si longtemps pour m'en aviser...* (R. Martin du Gard). || *Par extens.* Se mettre en tête l'idée singulière de ; oser témérairement : *Et quelques prétendus sages s'avisent de proposer pour remède la création d'une nouvelle religion!* (A. Breton).

AVISO n. m. (esp. *barca de aviso*, barque chargée de porter les avis). Autref., navire de faible tonnage chargé de porter le courrier. || Au XXe s., petit bâtiment léger, de vitesse moyenne, chargé surtout des escortes de convois. || *Aviso hydrographe*, v. HYDROGRAPHIQUE (*Service*).

AVISSE (Etienne François), dramaturge français (Paris 1694 - *id.* 1747). Il a donné *la Gouvernante* (1737), critique du comique larmoyant, qui a inspiré *le Vieux Célibataire*, de Colin d'Harleville, et *le Valet embarrassé* (1742), qui a donné l'idée de l'opéra-comique *Ma tante Aurore*.

AVISSE (Guillaume), menuisier parisien (1720 - v. 1785). Les sièges portant son estampille sont rares ; leurs formes simples plaisent par leur dessin très pur.

AVISSE (Jean), menuisier parisien (1723 - v. 1796), frère du précédent. La plupart de ses meubles datent du règne de Louis XV. Sous Louis XVI, il animera d'un léger mouvement les accotoirs de ses fauteuils pour assouplir la rigidité du nouveau style. Une bonne part de sa célébrité vient de la beauté de ses lits à crosses. Il fut plus soucieux de l'harmonie de l'ensemble que des détails de l'ornementation.

AVISSEAU (Charles Jean), potier français (Tours 1796 - *id.* 1861). Il retrouva en 1843 le secret, oublié depuis Bernard Palissy, de la fusion des émaux colorés à haute température. Il resta pauvre, malgré la qualité de ses plats à reliefs émaillés de figures, d'animaux, de coquillages au naturel, très apparentés au style Henri II. Son œuvre fut continuée par son fils Edouard.

AVISSURE n. f. Technol. V. AVISURE.

AVIS-TRAIN n. m. Ch. de f. Avis diffusé aux gares, dépôts, postes de commandement, passages à niveau, etc., par le service de l'exploitation, annonçant la mise en marche d'un train non prévu à l'horaire normal et en précisant les diverses caractéristiques : parcours, tonnage, horaire, matériel, date de mise en marche, éventuellement précautions spéciales à prendre pour son acheminement. || Pl. *des* AVIS-TRAINS.

AVISURE ou **AVISSURE** n. f. (de *avir*). Mode d'assemblage de deux pièces de tôle ou de fer-blanc par rabattement du rebord de l'une sur le rebord de l'autre.

AVIT (saint). Nom porté par plusieurs saints, en particulier : un solitaire du Périgord, mort vers 570 (fête le 22 mars) ; — un abbé de Micy, né à Orléans, mort vers 530 (fête le 17 juin) [s'écrit aussi AVY] ; — deux évêques de Clermont, morts l'un en 594-595, l'autre vers 690. (V. aussi AVITUS.)

AVITAILLEMENT n. m. Action d'avitailler un navire. (V. SOUTE.)

AVITAILLER v. tr. Mar. Fournir à un navire tout ce qui constitue son approvisionnement, notamment les denrées nécessaires à l'alimentation de l'équipage et des passagers. (S'il s'agit du combustible nécessaire à ses machines, on dit aussi MAZOUTER, SOUTER.)

AVITAILLEUR n. m. Navire pétrolier spécialisé dans le transport et la fourniture des soutes. (Syn. MAZOUTEUR.)

AVITAMINOSE n. f. Ensemble des phénomènes pathologiques dus à une insuffisance d'apport ou d'utilisation de vitamines. (V. VITAMINE, CARENCE.)

— ENCYCL. Les *avitaminoses* ne s'observent à l'état pur (absence d'une vitamine précise) qu'en pratique expérimentale chez l'animal. Chez l'homme, sauf cas exceptionnel, on a un tableau clinique complexe de dénutrition avec polyavitaminose. La carence est parfois peu évidente ; elle peut être due soit à une insuffisance d'apport alimentaire, soit à des troubles digestifs, soit à une intoxication.

L'avitaminose A est responsable de troubles de la vision (héméralopie*, xérophtalmie*), de lésions cutanées qui disparaissent rapidement après absorption de vitamine A de synthèse ou naturelle (huile de foie de morue, huile de flétan).

L'avitaminose B provoque le béri-béri*, polynévrite extensive plus ou moins associée à des signes de défaillance cardiaque. Cette affection a été observée chez des sujets dont l'alimentation était à base de riz décortiqué. La vitamine B est en réalité un complexe de plusieurs corps définis ; ce complexe est dans la levure de bière, les cuticules de graines de céréales, etc., mais on obtient par synthèse tous ses éléments constituants. Son administration assez précoce permet la guérison complète du béri-béri.

L'avitaminose C engendre le scorbut*, ensemble d'hémorragies multiples (muqueuses, sous-cutanées, musculaires, articulaires, périostées) avec gingivite. L'absence de légumes frais dans l'alimentation en est la cause. Tous les végétaux ou leurs fruits crus contiennent de la vitamine C, ou acide ascorbique, que l'on obtient aussi par synthèse. Son absorption évite tous ces accidents.

L'avitaminose D joue un rôle important dans le rachitisme*, qui entraîne chez l'enfant des troubles graves de l'ossification et de la croissance par faute de régime et d'hygiène. On le traite par la vitamine D administrée sous forme de stérols irradiés, et par des expositions aux rayons ultraviolets.

L'avitaminose E a une grande part dans certaines formes de stérilité (avortements répétés, troubles de la spermatogenèse chez l'homme). L'huile de germes de blé, le tocophérol (vitamine de synthèse) en sont les remèdes utiles.

L'avitaminose PP cause la *pellagre* : érythème avec troubles digestifs et nerveux, que l'on rencontre chez les populations ayant une alimentation où prédomine le maïs. La levure contient beaucoup de vitamine PP ; on préfère donner son composé actif, l'amide nicotinique, rattaché au complexe des vitamines B.

L'avitaminose K, observée au cours d'ictères ou de troubles intestinaux, entraîne des hémorragies par défaut de prothrombine. (→ Biblio.)

AVITUS, noble arverne, que les Wisigoths firent couronner empereur romain d'Occident, avec mission de combattre les Vandales d'Afrique ; mais, n'ayant pu obtenir l'alliance de l'Empire romain d'Orient, il échoua et fut déposé (455-456).

AVITUS (Sextus Alcimus Ecdicius) [*saint Avit*] (Vienne, Dauphiné [?] 450 - *id.* v. 518), évêque de Vienne (v. 490-518). Il appartenait à une noble famille d'Auvergne et fut mêlé à toute l'histoire de son temps. Il convertit de l'arianisme au catholicisme le roi burgonde Sigismond ; il félicita Clovis au moment de sa conversion par une lettre célèbre. Il a écrit des poèmes d'inspiration religieuse.

AVIVAGE n. m. Action d'aviver : *L'avivage des couleurs.*

— Métall. Opération de polissage effectuée par passage de la pièce à traiter sur un disque souple en drap imprégné d'abrasif à grains très fins : *L'avivage permet d'obtenir un poli spéculaire, et se pratique généralement sur les dépôts électrolytiques destinés à la décoration.*
— Text. Opération qui consiste à tremper le tissu teint dans une cuve contenant un bain de savon additionné de divers agents chimiques, et dont l'objet est de donner un éclat plus vif à la nuance.

AVIVÉ n. m. Technol. Bois ne présentant que des arêtes vives. (Sous ce terme générique, il convient de ranger, à l'exception des plots*, tous les débits obtenus en scierie : poutres, madriers, bastings, planches, chevrons, feuillets, frises, voliges, lambourdes, etc.) [Syn. BOIS ALIGNÉ PARALLÈLE, BOIS DÉLIGNÉ.]

AVIVEMENT n. m. Chirurg. Action d'aviver les bords d'une plaie, c'est-à-dire de les rendre saignants avant de les rapprocher à l'aide d'une suture, pour en favoriser la réunion.

AVIVER v. tr. (de *vif*). Donner de la vivacité, de l'éclat à : *Privé d'air, le feu aurait dû s'éteindre ; mais sans doute des courants inconnus l'avivaient* (Zola). *Une brusque montée de sang avivait ses joues* (F. Mauriac). || — *Fig.* Rendre plus vif : *Aviver la douleur de quelqu'un, une querelle.*
— Chirurg. *Aviver les bords d'une plaie, d'une cicatrice*, etc., en mettre à nu les portions saines, en faisant disparaître les parties morbides.
— Grav. *Aviver une taille*, donner plus de brillant à une taille en la creusant avec un burin losangé.
— Technol. Blanchir avec de l'étain la surface du plomb que l'on veut souder. || Frotter légèrement avec du mercure la feuille d'étain destinée à étamer une glace. || Dans le bâtiment, reprendre les arêtes de menuiserie après le passage des maçons. || Redonner du brillant à un marbre, à une pierre polie ou à une pièce métallique. || *Aviver une poutre*, la tailler à vive arête.

AVIVES n. f. pl. Chez les animaux, syn. de PAROTIDITE.

AVIZ ou **AVÍS**, v. du Portugal (distr. de Portalegre), sur le Seda, dans l'Alentejo ; 2 200 hab. Jadis siège de l'ordre militaire d'Aviz.

Aviz (ORDRE D'), appelé aussi *ordre de Saint-Benoît-d'Aviz* ou *ordre du mérite militaire d'Aviz*, ordre portugais de chevalerie, fondé en 1147 par des chevaliers réunis pour combattre les Maures. Il fut sécularisé en 1789 par la reine Marie Ire, qui le destina uniquement à récompenser le mérite. Il comprend trois classes ; le ruban est vert.
Cet ordre, transporté au Brésil lors de l'émigration de la famille royale portugaise, y est devenu un ordre national ; les insignes y sont à peu près les mêmes qu'au Portugal, à ces différences près que le bijou est surmonté de la couronne impériale et que le ruban est orné d'un liséré rouge.

AVIZE, ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. d'Epernay), en bordure de la côte de l'Ile-de-France, au S.-E. d'Epernay ; 1 873 hab. (1 799 aggl.) [*Avizois*]. Eglise en partie du XIIe s. Vignobles. Vins de Champagne.

AVIZZUNA (Giuseppe), général et homme politique italien (Chiesi 1789 - Rome 1879). Soldat de la Grande Armée, lieutenant de Santa-Rosa lors de l'insurrection de 1821, il se réfugia en Espagne, combattit dans les rangs des libéraux, puis partit pour l'Amérique afin de s'occuper d'affaires commerciales. Rentré en Italie en 1848, il devint général de la garde nationale de Gênes, puis ministre de la Guerre de la République romaine. Contraint à nouveau de fuir, il revint en 1860 dans les rangs des garibaldiens pour prendre part à l'expédition de Naples.

AVOCAILLON n. m. *Fam.* Petit avocat sans notoriété.

AVOCASSERIE n. f. Mauvaise chicane d'avocat : *Les finasseries, les avocasseries, les discussions d'Euripide* (Péguy).

AVOCASSIER, ÈRE adj. Qui appartient aux mauvais avocats ; procédurier (peu us.) : *L'Algérie des villes, processive et avocassière* (A. Daudet).

AVOCAT, E n. (lat. *advocatus*, de *advocare*, appeler auprès de). Procéd. Juriste qui fait profession de représenter en justice les plaideurs qui recourent à lui : *Mon pays était donc cette nation où il n'était d'échos que pour la voix des avocats!* (Giraudoux). || — *Fig.* Celui qui intercède pour un autre ou lui fournit un moyen de défense : *Se faire l'avocat d'une mauvaise cause.*
— LOC. DIV. *Avocat du diable*, tentateur poussant l'homme au mal. (On donne, à Rome, le même nom au docteur qui, dans un procès de canonisation, plaide contre celle-ci.) || *Par extens.* Celui qui défend, non sans paradoxe, une cause jugée mauvaise. || *Avocat au Conseil d'Etat, à la Cour de cassation*, V. CONSEIL D'ETAT, COUR *de cassation*. || *Avocat consultant*, celui qui, renonçant à l'exercice de la plaidoirie, se consacre aux consultations verbales ou écrites. || *Avocat ecclésiastique*, V. AVOUÉ. || *Avocat général*, membre du ministère public près de la Cour de cassation, la Cour des comptes et les cours d'appel, qui a pour fonction de suppléer le procureur général en cas d'empêchement. || *Avocat d'office*, celui qui est désigné par le bâtonnier de l'ordre, ou par le président d'une cour ou d'un tribunal, pour assister une partie admise au bénéfice de l'assistance judiciaire. || *Avocat plaidant*, celui qui assume la défense orale des intérêts de ses clients.
— ENCYCL. Procéd. La fonction de l'*avocat* est de renseigner les personnes qui le consultent sur l'étendue de leurs droits et de leurs obligations, de conseiller les justiciables à l'occasion d'un litige, de les assister et parfois de les représenter en justice.
● *Historique.* En Grèce d'abord, à Rome ensuite, des parents, et même des amis furent autorisés à prendre la parole dans les prétoires au nom des parties au procès. La réputation que certains d'entre eux avaient acquise fit rechercher leur concours par des étrangers, et les accrédita auprès des magistrats, dont leur habileté à rendre plus clair un débat souvent confus facilitait la tâche. A la fin de l'Empire romain, l'*advocatus*, ou *orator* professionnel, était définitivement admis à exercer devant les tribunaux. Au Moyen Age, la tradition romaine semble s'être poursuivie. Elle va bientôt se perfectionner. En 1274, Philippe le Hardi institue le serment des avocats. Sous Saint Louis, ceux-ci forment une corporation. En 1345, Philippe VI précise les conditions que le postulant doit remplir pour exercer la fonction d'avocat au parlement, et impose un examen professionnel. De leur côté, les parlements réglementent la constitution des ordres d'avocats, auxquels ils reconnaissent le soin d'assurer, sous leur contrôle, le recrutement et la discipline. En 1791, la suppression des corporations entraîne la suppression des barreaux. Les plaideurs peuvent se faire assister par n'importe qui. Cette liberté entraîne bientôt une telle licence que, dès l'an XII, Bonaparte rétablit le tableau des avocats près des cours et tribunaux, et leur rend leur costume. Le 14 décembre 1810, l'ordre est réorganisé sous sa forme actuelle. Malgré certaines modifications intervenues, qui ont adapté l'organisation des barreaux à l'évolution sociale, la charte actuelle, résultat du décret du 20 juin 1920, de la loi du 26 juin 1941 et du décret du 10 avril 1954, reste très proche de celle du premier Empire.
● *Statut actuel.* Aujourd'hui, les avocats qui exercent près de chaque cour d'appel, ou de chaque tribunal ne siégeant pas au chef-lieu d'une cour d'appel, forment un « ordre » ou « barreau » distinct, lorsqu'ils sont au moins six dans le ressort de chacune de ces juridictions. Moins de six, ils sont rattachés à un barreau départemental ; celui-ci possède les mêmes prérogatives que les barreaux locaux. L'institution d'un *ordre des avocats* n'a pas pour objet de réserver l'exercice de la profession à un certain nombre de privilégiés, mais d'en écarter ceux qui ne possèdent ni la compétence ni la moralité nécessaires. La charge ne s'achète pas. Le nombre des avocats n'est pas limité. Tous les licenciés en droit, quel que soit leur sexe, titulaires du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, peuvent être inscrits au barreau de leur choix, pourvu qu'ils soient français ou naturalisés français depuis plus de dix ans, qu'ils aient un domicile décent, qu'ils jouissent de leurs droits civils, présentent des garanties d'honorabilité et de moralité, et ne tombent pas sous le coup de certaines incompatibilités (magistrats, fonctionnaires, officiers ministériels, experts ou arbitres près des tribunaux, administrateurs de sociétés, négociants, comptables, employés salariés, agents d'affaires ou conjoints d'agents d'affaires). Ils peuvent cependant exercer une fonction élective, celle de maire nommé d'un des arrondissements de Paris, ou être chargés de mission temporaire par le Gouvernement.
C'est le conseil de l'ordre qui vérifie si ces conditions sont remplies. En cas d'admission, le postulant prête serment devant la cour dans le ressort de laquelle se trouve le barreau intéressé et il est admis au stage. Les *avocats stagiaires* doivent suivre des exercices qui leur font connaître la pratique de la profession. A Paris et dans les barreaux où le nombre des stagiaires est suffisant, il est ouvert chaque année, entre eux, un concours en vue de désigner les secrétaires de la conférence du stage, qui assistent les membres du conseil de l'ordre, lors des réunions de travaux pratiques, et le bâtonnier, lorsqu'il juge le concours de l'année suivante. Après trois ans au moins et cinq ans au plus, les stagiaires qui ont satisfait aux obligations imposées sont inscrits au tableau de l'ordre ou quittent le barreau.
Chaque année, l'assemblée générale des avocats inscrits à un même barreau élit les membres du conseil de l'ordre et le bâtonnier qui le préside.
Le *conseil de l'ordre* possède un pouvoir réglementaire qui lui permet de codifier les usages de son barreau dans les limites des prescriptions légales. Il possède également un pouvoir disciplinaire qui lui permet d'exercer la surveillance que l'honneur et l'intérêt de l'ordre rendent nécessaire. Il veille à ce que les avocats se conduisent en loyaux auxiliaires de la justice, c'est-à-dire, tout en défendant les intérêts de leurs clients, n'usent d'aucun moyen déloyal pour les faire triompher. Le *bâtonnier* représente l'ordre dans toutes les circonstances où il est utile d'intervenir, soit auprès des pouvoirs publics, soit auprès des tribunaux, pour la défense des intérêts collectifs ou individuels des avocats. Il veille, lui aussi, à la discipline du barreau et peut sanctionner d'un « avertissement paternel » les fautes légères qu'a pu commettre un confrère. Il peut, soit d'office, soit à la demande du procureur général ou du conseil de l'ordre, faire comparaître devant ce conseil les avocats plus gravement coupables. Le conseil, après avoir entendu les avocats cités devant lui, prononce leur relaxe ou les frappe d'une peine qui peut aller du simple avertissement ou de la réprimande à une suspension de un à trois ans et à la radiation. Toutes ces décisions sont susceptibles d'appel devant la cour d'appel. Cette discipline intérieure, qui a pour but de maintenir la dignité des avocats, est en même temps une garantie pour les justiciables, qui ont le droit de saisir le bâtonnier de leurs réclamations lorsqu'ils sont en conflit avec leurs défenseurs, et une garantie pour les membres du barreau, dont l'indépendance est assurée dans le cas où leurs droits ou leurs prérogatives seraient menacés. Elle leur a permis, dans les périodes difficiles de notre histoire, de faire entendre à la barre des protestations émouvantes contre la tentative de pression de l'opinion publique sur la justice, et de défendre librement et suivant leur conscience les adversaires jugés les plus dangereux par n'importe quel gouvernement.
Sauf devant le Tribunal des conflits, le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, la Cour des comptes, le Conseil des prises, dont l'accès est réservé aux membres de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, qui ne se présentent que devant ces juridictions, les avocats inscrits ou les avocats stagiaires près d'une cour d'appel, d'un tribunal de grande instance, ou membres d'un barreau départemental, peuvent (sans avoir besoin d'un mandat écrit) plaider en France et dans les territoires d'outre-mer, devant toutes les juridictions civiles, commerciales, correctionnelles, criminelles, militaires, administratives et disciplinaires, ainsi que devant la Haute Cour de justice. Ils ont le monopole de la plaidoirie devant les juridictions civiles où les avoués sont chargés de la procédure, ainsi que devant les juridictions pénales.

ordre d'Aviz

« Avocats »
caricature de Daumier
musée des Beaux-Arts de Reims

Phot. Larousse, Arch. phot.

avocette

avoine

Leur liberté de parole est absolue, sous la condition, rappelée dans leur serment, « de ne rien dire de contraire aux lois et règlements, aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et à la paix publique, et de ne jamais s'écarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques ».

Les conditions d'exercice de la profession se sont transformées depuis la Première Guerre mondiale. L'avocat n'est plus confiné dans son bureau, il plaide un peu partout dans les pays de la Communauté*. Les textes qu'il lui faut connaître sont de plus en plus nombreux et subissent de fréquentes et profondes modifications. Si la forme de la plaidoirie reste la même, sa préparation devient de plus en plus difficile et exige des recherches qui conduisent parfois l'avocat à se spécialiser dans l'étude de certaines questions. Le législateur a permis aux barreaux de réformer leurs règlements intérieurs ; ils peuvent autoriser leurs membres à procéder aux règlements pécuniaires directement liés aux procédures dont ils ont la charge ; à assister, hors de leur cabinet, aux réunions des conseils d'administration des sociétés, en vue de renseigner les administrateurs sur les difficultés juridiques qui peuvent se présenter à l'occasion de la gestion des affaires sociales ; à s'associer entre eux afin d'exercer leur profession dans un local commun, et à partager les charges et les bénéfices afférents à cet exercice.

Le costume, qui n'a pas changé depuis le premier Empire, et qui est inspiré par celui que portaient déjà les avocats au parlement, se compose d'une robe de laine noire aux manches larges à revers de soie, à l'épitoge bordée d'hermine placée sur l'épaule gauche et au rabat plissé de batiste blanche, ainsi que d'une toque noire bordée de velours. Dans la pratique, l'usage de la toque, constant au XIXe s., est devenu moins fréquent, malgré la longue tradition conférant aux avocats le privilège de plaider couverts, mais debout.

Les avocats qui démissionnent après trente ans d'inscription au tableau peuvent obtenir du conseil de l'ordre le titre d'*avocat honoraire*.

Il y a en France et dans les pays de la Communauté un peu moins de 8 000 avocats, dont 2 700 environ pour le barreau de Paris.

● *Statuts étrangers.* Dans les Etats où l'influence du droit français s'est fait sentir, comme en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Autriche, en Espagne, en Italie, au Portugal, en Afrique du Nord et dans le Moyen-Orient, l'exercice de la profession est assez semblable à ce qu'il est en France.

En U. R. S. S., des barreaux sont également constitués auprès des tribunaux et possèdent une autonomie et une direction qui leur sont propres, mais la profession n'est pas ouverte à tous les diplômés, le nombre des avocats étant limité dans chaque ordre.

En Angleterre, les *barristers,* qui ont le monopole de la plaidoirie devant la Cour de Londres, sont seuls organisés en barreau suivant des traditions analogues à celles des anciennes corporations. Les *solicitors,* dont le nombre augmente sans cesse, n'étaient d'abord que des juristes chargés de faire la procédure et faisant profession de notaires, mais ils ont obtenu peu à peu la faculté de plaider devant la plupart des juridictions, sauf devant la Cour de Londres ; ils peuvent s'associer entre eux, mais ne sont pas astreints à adhérer à un organisme réglementé, comme le sont les barristers. Dans les pays du Commonwealth, le système anglais est généralement en vigueur. Toutefois, dans certains d'entre eux, notamment au Canada, dans les provinces d'origine française, l'organisation française en barreaux a subsisté.

En Allemagne, en Suisse et dans les pays nordiques, le titre d'avocat ne peut être obtenu qu'après un stage assez long, comportant un travail effectif auprès des tribunaux, de certaines administrations ou dans un cabinet d'avocat. La profession s'exerce alors librement ; les avocats consultent, plaident et remplissent toutes les fonctions réservées en France aux officiers ministériels. Ils peuvent également être administrateurs ou directeurs de sociétés.

Aux Etats-Unis, et dans presque tous les Etats de l'Amérique du Sud, l'exercice de la profession est absolument libre, en ce sens que la justification d'un stage n'est même pas exigée de ceux qui possèdent les diplômes nécessaires. Ceux-ci peuvent plaider et faire la procédure devant tous les tribunaux sans être astreints à faire partie d'une organisation quelconque. Toutefois, il existe dans chaque Etat ou chaque ville importante une association qui contrôle l'activité professionnelle et la dignité de ses membres, ainsi que de grandes associations nationales telles que l'American Bar Association. (→ Biblio.)

AVOCAT n. m. Fruit de l'avocatier.

AVOCATIER n. m. (de *aouicate,* nom caraïbe de cet arbre). Arbre originaire des régions chaudes de l'Amérique, dont le fruit est connu sous le nom d'*avocat* ou *poire d'avocat*. (Famille des lauracées.)

— Encycl. L'*avocatier* (*Persea gratissima*) est un bel arbre pyramidal, de 12 à 15 m de haut, que l'on cultive dans toutes les régions chaudes du globe. Son fruit, que les Anglais appellent *poire alligator,* est vert ou violet, gros, piriforme, allongé et longuement pédonculé. Sous une sorte d'écorce mince, mais assez résistante, il présente une pulpe épaisse, butyreuse, fondante et parfumée, que l'on mange assaisonnée de sel ou aromatisée de citron ou de kirsch.

L'*huile d'avocat,* rougeâtre, fluorescente, composée de glycérides et d'acides gras, renferme de la lécithine et diverses vitamines. Utilisée comme cosmétique, elle est facilement absorbée par la peau.

AVOCATOIRE n. m. (du lat. *advocare,* appeler). Mandement que l'Empereur adressait à un prince germanique pour évoquer une affaire.

◆ Adj. *Lettres avocatoires,* lettres par lesquelles un souverain ordonnait à ceux de ses ressortissants qui étaient à l'étranger de rentrer dans leur patrie.

AVOCETTE n. f. Oiseau au plumage blanc et noir, aux longues pattes, caractérisé par un bec fin et long, fortement recourbé vers le haut à son extrémité.

— Encycl. Les *avocettes,* qui sont de la taille d'une petite mouette (30 cm de long), vivent au bord des eaux sur une grande partie du globe. La forme type (*Recurvirostra avocetta*), qui se rencontre en France, où elle niche localement, passe l'hiver en Afrique. (Famille des charadriidés.)

AVOCOURT, comm. de la Meuse (arrond. de Verdun), à l'E. de l'Argonne et au S. de Montfaucon. — Le *bois d'Avocourt,* pris par les Allemands le 20 mars 1916, fut repris par les Américains le 26 mars 1918. (V. Verdun [*bataille de*].)

AVODIRÉ n. m. Bois fourni par une méliacée (*Turraeanthus Africana*) de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun et du Congo. (C'est un bois de couleur blanc crème, devenant jaune clair, prenant un beau poli apprécié dans les placages d'ébénisterie, et souvent moiré.)

AVOGADORS n. m. pl. Magistrats vénitiens, au nombre de trois, remplissant dans les tribunaux, dès le XIIe s., les fonctions du ministère public, et ayant sur les actes du gouvernement un droit de *veto* suspensif. (Leur autorité fut diminuée au XIVe s., lors de l'établissement du Conseil des dix.)

AVOGADRITE n. f. Minér. Fluorure naturel de bore et de potassium.

Avogadro (Amedeo di Quaregna e Ceretto, comte), chimiste et physicien italien (Turin 1776 - *id.* 1856). Il étudia d'abord le droit dans sa ville natale et débuta comme secrétaire de préfecture. Autodidacte, il avait acquis de profondes connaissances scientifiques. Aussi devint-il professeur de mathématiques et de physique au collège royal de Vercelli (1809), puis professeur de physique supérieure à l'université de Turin (1820). Deux ans après la découverte des lois de Gay-Lussac sur les combinaisons gazeuses, il publia un important travail sur l'interprétation de ces lois dans la théorie moléculaire des gaz. Il fit en 1811 la célèbre hypothèse selon laquelle il y a toujours le même nombre de molécules dans des volumes égaux de gaz différents. Il en déduisit les masses moléculaires des corps gazeux. La *loi d'Avogadro,* qui établit une relation de proportionnalité entre cette masse moléculaire et la densité du gaz, est l'une des bases de la chimie.

Avogadro (nombre d'). Physiq. et Chim. Nombre de molécules contenues dans une molécule-gramme et, par suite, nombre d'atomes contenus dans un atome-gramme. Une quinzaine de méthodes différentes ont permis l'évaluation de ce nombre, dont la valeur actuellement admise est $6{,}023 \times 10^{23}$.

AVOI n. m. En brasserie, action de faire couler le moût d'une cuve dans une autre : *Donner un avoi.*

AVOINE n. f. (lat. *avena*). Plante herbacée, qui fournit un grain particulièrement employé pour la nourriture des chevaux. (Famille des graminacées.) ‖ Grain de cette plante : *Cribler de l'avoine.* ‖ *Fam.* Nourriture en général : *Gagner son avoine.*

— Agric. *Balle d'avoine,* enveloppe florale qui entoure les graines de l'avoine. (Elle sert à la nourriture des bestiaux, et aussi à confectionner des oreillers d'enfant ou de petites paillasses.)

— Bot. *Folle avoine,* nom usuel de l'*Avena fatua,* qui croît spontanément dans les champs de céréales, où elle est fort nuisible. ‖ *Avoine élevée,* nom commun de l'*Avena elatior,* plus connue sous les noms de *fromental, ray-grass de France.* ‖ *Avoine jaunâtre,* graminacée vivace des prairies calcaires, appelée encore *avénette blonde,* et qui donne un foin fin.

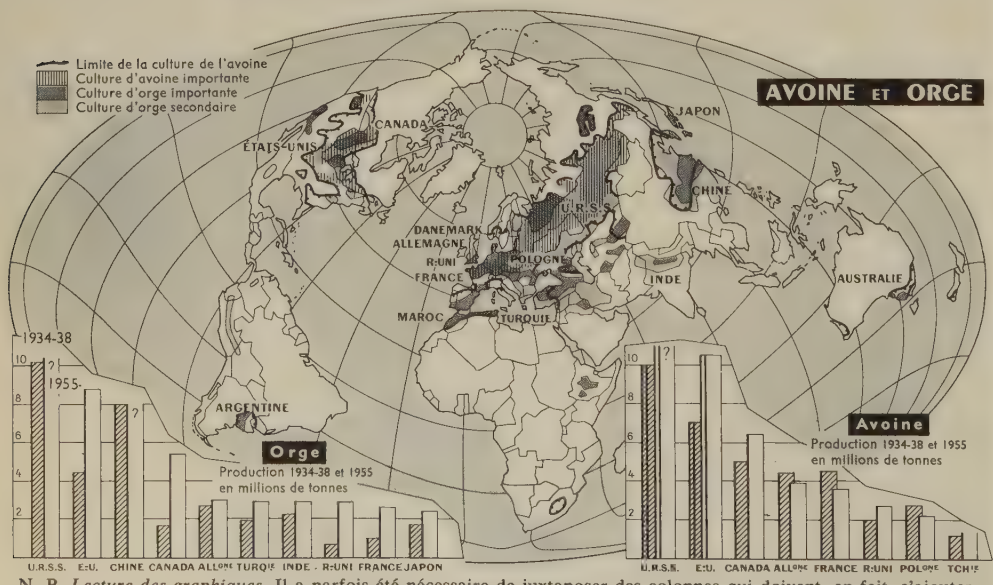

N. B. *Lecture des graphiques.* Il a parfois été nécessaire de juxtaposer des colonnes qui doivent, en fait, s'ajouter (Etats-Unis, U. R. S. S. pour l'avoine).

Phot. Dragesco, Noailles.

— Encycl. Agric. L'*avoine*, considérée en France comme céréale secondaire, est utilisée dans l'alimentation animale et dans l'alimentation humaine. L'avoine appartient au genre *avena*, famille des graminacées ; ce genre comprend deux sections : *euavena* Gris (plantes annuelles, avoines cultivées) et *avenastrum* Koch (plantes vivaces, fourragères et mauvaises herbes).
Les avoines cultivées comprennent des variétés d'hiver (à semer à l'automne) et des variétés de printemps (à semer de bonne heure au printemps) ; ces dernières ne sont cultivées que dans les régions de l'Ouest et dans les régions méridionales.
L'avoine est généralement cultivée après le blé, quel que soit l'assolement suivi. Elle peut recevoir une fumure organique (fumier de ferme) et une fumure minérale équilibrée (équilibre 1 [azote] — 2,5 [acide phosphorique] — 2,5 [potasse] ; quantités à l'hectare : azote, 30 à 50 kg ; acide phosphorique, 50 à 75 kg ; potasse 45 à 75 kg). L'avoine exige une terre bien travaillée et meuble en profondeur ; les semis précoces sont les meilleurs (au début d'octobre pour les variétés d'hiver ; dès que les gelées ne sont plus à craindre et dès fin février pour les variétés de printemps). Il est préférable de semer clair : 70 à 120 kg de semence à l'hectare, avec une moyenne de 100 kg. Il est utile de répandre la moitié de l'azote nitrique de la fumure minérale aussitôt après la levée, ou au printemps (pour les variétés d'hiver) ; se méfier des hersages vigoureux, qui ne sont pas supportés par certaines variétés ; désherber, s'il est nécessaire, et rouler avant le début de la montaison ; pour éviter l'égrenage, le grain mûrissant avant la paille, faucher lorsque la paille est encore un peu verte. Si l'on envisage la récolte à la moissonneuse-batteuse, commencer par faucher à l'andaineuse, laisser sécher, puis passer la moissonneuse-batteuse et le pick-up pour botteler la paille. Les rendements peuvent atteindre 50 q à l'hectare.
Les deux principaux producteurs d'avoine sont l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, qui se suivent de près ; avec une production atteignant le tiers de celle des Etats-Unis, le Canada vient en troisième position. Il est suivi par la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, la Pologne.
— Art culin. L'*avoine*, en farine ou en flocons, est utilisée dans l'alimentation humaine pour sa valeur nutritive comparable à celle du blé, et même plus importante en matières grasses et en pouvoir énergétique.
Elle se prépare en bouillie ou en potage.
L'alcool d'avoine sert à préparer le whisky.

AVOINE, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), près du confl. de la Loire et de la Vienne, au N.-O. de Chinon ; 669 hab. (338 aggl.). Château du XVe s.
L'E. D. F. a choisi la commune d'Avoine pour établir la première centrale électronucléaire destinée à une production industrielle d'énergie électrique. Le réacteur nucléaire choisi comme producteur de chaleur utilisera comme combustible l'uranium naturel et comme modérateur le graphite. Le transfert de chaleur du réacteur aux vaporisateurs se fera au moyen d'anhydride carbonique sous une pression de 25 kg/cm², mis en circulation par des soufflantes en circuit fermé. La vapeur sera produite dans quatre vaporisateurs à tubes d'eau chauffée par la circulation d'anhydride carbonique. La production d'énergie électrique s'effectuera par détente de la vapeur dans une turbine du type classique entraînant un alternateur de 60 000 kW. La condensation de la vapeur s'échappant de la turbine dans un condensateur à tubes d'eau renvoie le condensat aux vaporisateurs en circuit fermé. La réfrigération du condenseur par circulation d'eau prélevée sur la Loire ne peut donc être polluée par l'eau du condenseur, qui pourrait devenir radio-active. La puissance thermique du réacteur sera de l'ordre de 300 000 kW. Le débit de l'eau de réfrigération prélevée sur la Loire et retournant à la Loire sera de 8 m³/s environ. Une sphère de protection, en tôles d'acier soudées, d'un diamètre de 55 m, enveloppera complètement le réacteur et l'échangeur de température. Elle aura pour rôle d'éviter la diffusion dans l'atmosphère de gaz ou de particules radioactifs, en cas d'accident survenant au réacteur et aux circuits d'anhydride carbonique. Un contrôle permanent de la radio-activité, à l'intérieur et à l'extérieur de la sphère de protection, sera assuré par des appareils extrêmement sensibles. Indépendamment de l'énergie électrique, la centrale fournira des sous-produits radio-actifs.

AVOIR v. tr. (lat. *habere*). [*J'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont. J'avais, nous avions. J'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent. J'aurai, nous aurons. J'aurais, nous aurions. Aie, ayons, ayez. Que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient. Que j'eusse, qu'il eût, que nous eussions. Ayant. Eu, eue.*]
1. Il exprime en premier lieu la possession matérielle : *Celui qui a est celui à qui Dieu a prêté* (A. Dumas) ; et, *par extens. : Il a les cheveux blancs. Cet appartement a trois pièces. Avoir quelqu'un à déjeuner. Avoir quelqu'un pour ami. L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a* (Gresset). || Disposer de : *Vous avez trois jours pour vous décider.* || *Il a cela de bon*, il a cette qualité.
2. Il exprime aussi l'entrée en possession : *J'ai eu cela pour rien. Il a eu son train.* || *Fam. Avoir une femme*, obtenir ses faveurs. || *Fam. Avoir quelqu'un*, le duper. || Venir à bout de ; triompher de : *On les aura* (mot consacré par l'ordre du jour du général Pétain à la Xe armée, le 11 avril 1916). [Dans ce sens, on trouve parfois *avoir* au passif : *C'est ainsi que Madame Y a été* [...] *enlevée au prix des critiques par un brusque coup de main du jury féminin ; il s'agissait de l'avoir avant les autres : elle a été eue* (E. Henriot) ; et *fam. : Il a été bien eu!*, il a été bien attrapé.]
3. Il marque le fait que le sujet est l'unique ou le principal intéressé dans la chose ou l'affaire en question. Il indique alors : *a*) Un état du corps ou de la personne physique : *Avoir froid. Avoir faim. Avoir mal à la tête ;* et, *par extens. : La tour Eiffel a 300 mètres de haut ; b*) Un état d'esprit, une attitude intellectuelle ou morale : *Avoir raison. Avoir de l'esprit. Avoir peur. Avoir en horreur ; c*) Une situation par rapport à d'autres personnes : *Avoir une discussion.*
— Loc. div. *En avoir assez*, se dit de chagrins, de désagréments ou de toute autre chose qu'on ne peut plus supporter. || *Quoi qu'il en ait*, quoi qu'il puisse dire ou objecter. || *En avoir à, contre, après quelqu'un*, lui en vouloir, être irrité contre lui. (Le verbe *avoir* suivi d'un nom complément forme beaucoup de locutions verbales, que l'on trouvera à l'ordre de chaque nom complément. [V. AIR, RAISON, etc.].)
4. *Avoir à*, suivi d'un infinitif, indique le futur avec une nuance d'obligation : *J'ai à faire une visite cet après-midi.* || *N'avoir qu'à* (suivi d'un infinitif), il suffit de, il ne reste plus qu'à : *Il n'a qu'à parler pour être obéi.* || Le même tour peut exprimer ironiquement la menace ou la crainte : *Tu n'as qu'à recommencer. Il n'a plus qu'à tout casser.*
5. La locution impersonnelle *il y a* (*il y avait, il y aura*, etc.) a le sens du verbe *être : De bien des gens, il n'y a que le nom qui vaille quelque chose* (La Bruyère). || *Il y a* est souvent accompagné du pronom *en*, servant à rappeler un substantif précédemment exprimé : *Quelque nombre, quelque espace que ce soit, il y en a toujours un plus grand et un moindre* (Pascal). || *Ellipt. Il y en a*, il y a des gens : *Il y en a qui disent que les étoiles sont habitées.* || *Il n'y a qu'à parler*, il suffit de parler : *Commandez, il n'y a qu'à parler.* || *Fam. Quand il n'y en a plus, il y en a encore*, se dit pour faire entendre qu'une chose est inépuisable.
— Langue class. et littér. *Avoir pour*, regarder comme, tenir pour : *Avoir pour suspecte la vertu même* (La Bruyère).
— Gramm. Employé seul avec le participe d'un autre verbe, *avoir* forme les temps composés, comme : *J'ai aimé. J'avais reçu*, etc. Il forme également un temps surcomposé lorsqu'il est joint à son propre participe et au participe d'un autre verbe : *J'aurais eu le temps d'aller vous voir si j'avais eu fini plus tôt.*

AVOIR n. m. (infin. de *avoir* pris comme nom). Ce qu'on possède de bien ; propriété : *Doubler son avoir en peu de temps.*
— Comptab. Partie d'un compte où l'on porte les sommes dues à quelqu'un. (Syn. crédit.) || *Doit et avoir*, le passif et l'actif : *Etablir un compte pour doit et avoir.*
— Philos. Une des dix catégories d'Aristote, celle qui exprime la relation du contenant au contenu, du possesseur à la chose possédée.

AVOIRDUPOIS ou **AVERDEPOIS** n. m. Système de poids appliqué en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis à toutes les marchandises autres que les métaux précieux, les pierreries et les médicaments, et dans lequel la pound vaut 16 ounces (453,592 428 g) : *Pound avoirdupois.* (V. troy.)

AVOISINANT, E adj. Situé dans le voisinage : *Les cafés* [...] *qui bordent la grande rue d'Alcala et les rues avoisinantes* (Gautier).

AVOISINER v. tr. Etre voisin de : *Kehl est aussi une petite ville toute française, comme toutes les villes étrangères qu'avoisinent nos frontières* (Nerval). || — *Fig.* Etre proche de, ressembler à : *Cet amour de la mort avoisinant l'amour* (Gide).

AVOLA, v. et port d'Italie, en Sicile (prov. de Syracuse) ; 24 800 hab. Vins ; fruits.

AVON, nom de plusieurs cours d'eau de Grande-Bretagne, dont : un fleuve tributaire de la Manche, né sur le revers de la côte des Marlborough Hills ; — un affluent de la Severn, qui coule dans la « dépression subséquente » située au pied des Cotswold Hills et qui arrose Stratford, la patrie de Shakespeare ; — une rivière née sur le revers des Cotswold Hills, qui contourne l'extrémité méridionale de ces hauteurs et qui rejoint l'estuaire de la Severn.

AVON, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), à l'E. de Fontainebleau ; 5 408 hab. (5 153 aggl.) [*Avonnais*]. Centre de séjour. Eglise en partie du XIIe s. (nef) ; chœur du XVIe s. Matériel pour les mines. Maroquinerie. Ebénisterie.

AVONDANO (Pedro Antonio), violoniste et compositeur portugais, d'origine italienne († Lisbonne 1782). Il a laissé une *sinfonie*, deux opéras (*Bérénice* et *Il Mondo de la Luna*), deux oratorios (*Il Voto de Jefté*, 1771, et *Adamo ed Eva*, 1772). Il réorganisa l'Irmandade de Santa Cecilia.

AVON-LES-ROCHES, comm. d'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), sur le plateau de Sainte-Maure ; 736 hab. (119 aggl.). Eglise en partie romane. Camp militaire du Ruchard. Produits pharmaceutiques. — Aux environs, ruines d'un château du XVe s. et d'une collégiale du XVIe s.

AVORD, comm. du Cher (arrond. de Bourges), dans la Champagne berrichonne ; 2 007 hab. (910 aggl.). Camp militaire.

AVORTÉ, E adj. Stérile ; qui n'a pas produit de résultat : *Ce long effort avorté était, à tout prendre, un bon exercice* (R. Martin du Gard).

AVORTEMENT n. m. Expulsion spontanée ou provoquée du produit de la conception avant le moment où il devient viable. (On dit aussi fausse couche.) || — *Fig.* Développement incomplet : *L'avortement d'un grand talent.* || Insuccès : *Après l'éclatant avortement de son coup d'essai théâtral, il n'osait rentrer* (Hugo).
— Bot. Dépérissement d'un organe, survenant avant son entier développement : *Avortement d'une fleur, d'une graine.*
— Encycl. Obstétr. L'*avortement* est distingué, par les médecins, de l'*accouchement prématuré*. La différence consiste en ce que, dans l'avortement, le fœtus n'est pas censé viable, tandis qu'il l'est dans l'accouchement prématuré. La loi admet que le fœtus est viable à partir du septième mois de la grossesse, c'est-à-dire après 180 jours de gestation. L'avortement peut être spontané ou provoqué. L'*avortement spontané* relève de causes multiples, souvent méconnues : cause ovulaire, défectuosité germinale, causes maternelles (parmi lesquelles il faut citer des causes locales : malformation, hypoplasie utérine, fibrome sous-muqueux, déchirure du col avec béance de l'isthme, endométrite chronique, et des causes générales : maladies infectieuses aiguës, néphrite chronique, intoxications, dysthyroïdie, syphilis). Récemment, on a insisté sur le rôle d'un trouble hormonal dans l'avortement à répétition.
Au cours de l'avortement spontané, le placenta et le fœtus sont habituellement expulsés en un temps, sous l'effet des contractions utérines. Après le 3e mois, l'expulsion de l'œuf en entier est de moins en moins fréquente, et l'avortement se rapproche de plus en plus

d'un accouchement normal. Le traitement préventif consiste en règles d'hygiène générale : repos au lit strict, prescription d'antispasmodiques pour éviter les contractions utérines, et traitement de la cause quand elle est connue. Lorsque l'avortement a eu lieu, il convient d'intervenir pour évacuer la cavité en cas de rétention, d'hémorragies ou d'infection.

L'*avortement provoqué* est celui qui est déclenché volontairement. Il n'existe aucune substance, à proprement parler, abortive, c'est-à-dire capable de déterminer l'avortement, à moins de produire un empoisonnement très grave. La réputation de quelques remèdes particulièrement vantés est usurpée. Quant aux manœuvres véritablement chirurgicales, si elles déterminent l'expulsion de l'œuf, c'est au prix de grands périls, qui se soldent souvent par la mort de la mère. Les procédés le plus souvent employés sont instrumentaux ; ils risquent de provoquer des troubles graves pour la vie de la mère, ou d'être à l'origine de lésions chroniques de l'appareil génital et d'entraîner la stérilité.

L'*avortement thérapeutique* est un avortement provoqué chez une femme dont l'état pathologique rend la grossesse dangereuse. La médecine emploie légitimement, dans certains cas où il y va de la vie pour la femme enceinte, des procédés efficaces qui sont presque toujours sans danger quand ils sont mis en œuvre conformément aux règles de l'art, mais qui deviennent, entre des mains criminelles et inhabiles, extrêmement dangereux. L'avortement thérapeutique, que l'on ne doit décider qu'après une consultation entre plusieurs médecins, est généralement pratiqué par dilatation du col, soit lentement au moyen de laminaire, d'éponges préparées, soit plus rapidement au moyen d'écarteurs ou de ballons dilatables introduits dans le col de l'utérus. (→ Biblio.)

— Dr. pén. L'*avortement* est un délit défini et réprimé en France par le Code pénal et le Code de la famille. L'avorteur est puni de prison et d'amende, même si la femme était consentante, même s'il n'y a eu que tentative, même si la femme était simplement supposée enceinte. La peine est aggravée si le coupable se livre habituellement aux actes visant à l'avortement, ou s'il exerce une profession médicale ou paramédicale. La femme est également punie de prison et d'amende.

La lutte contre l'avortement est renforcée par des textes réprimant la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle, et par une réglementation des maisons d'accouchement. Elle comporte également des mesures sociales, dont les principales sont constituées par la législation de protection maternelle et infantile et par l'institution des allocations prénatales (v. PRESTATIONS *familiales*). [→ Biblio.]

— Art vétér. Les *avortements* des femelles domestiques sont très fréquents et d'origines diverses. On citera : les avortements mécaniques (traumatismes, chutes...) ; les avortements nutritionnels, qui tiennent à un déséquilibre alimentaire ; les avortements infectieux : brucellose (avortement épizootique des vaches, mélitococcie des petits ruminants), trichomonose, vibriose, salmonellose ; les avortements à ultravirus (jument, brebis) ; enfin, les avortements d'origine génétique.

AVORTER v. intr. (lat. *abortare ;* de *ab* priv., et de *ortus,* né). Expulser un œuf non viable. || — *Fig.* Ne pas réussir ; rester sans effet : *Les révolutions qui n'avortent pas sont celles dont le but est précis* (L. Blanc).

— Loc. *Faire avorter,* arrêter dans son développement : *La paresse fait avorter plus de talents que l'activité n'en fait éclore* (Mlle de Lespinasse).

— Art vétér. Mettre bas avant terme.

— Bot. Ne point prendre son entier développement, en parlant des végétaux ou de leurs parties.

AVORTON n. m. Enfant, animal né avant terme. (Vieilli.) || *Par extens.* Enfant ou homme chétif, mal fait. || Végétal qui n'est pas arrivé à son complet développement.

AVOS n. m. Unité monétaire de Macao et du Timor portugais, valant un centième de pataque.

AVOUABLE adj. Qui peut être avoué sans honte : *C'est trop facilement avouable pour être vrai* (J. Romains).

AVOUÉ, E adj. Déclaré : *Pomme n'a pas d'ennemis avoués* (G. Chevallier).

AVOUÉ n. m. (lat. *advocatus,* celui qu'on appelle à l'aide). Procéd. Officier ministériel établi près les tribunaux civils et les cours d'appel pour y représenter les parties et faire les actes de procédure pendant la durée de l'instance. || *Avoué demandeur,* celui qui engage le procès. || *Avoué défendeur,* celui qui défend au procès. || *Avoué poursuivant,* celui à qui appartient l'initiative dans la conduite d'une procédure de saisie, d'ordre, de distribution, de licitation, de partage. || *Avoué colicitant,* celui qui, au cours d'une licitation, occupe pour une partie autre que la partie poursuivante. || *Avoués près la Cour de cassation,* nom donné, pendant la Révolution, aux avocats à la Cour de cassation.

— Dr. féod. Nom donné jadis aux gardiens protecteurs et aux vidames des abbayes, monastères et communautés, les fonctions d'avoué étant exercées par de puissants seigneurs pourvus d'attributions judiciaires et militaires. (V. part. *encycl.*) || Champion qui combattait en champ clos pour les femmes, les mineurs, les vieillards ou les infirmes à qui le combat judiciaire avait été accordé.

— Législ. fin. *Avoué agrégé,* avoué chargé, devant la cour ou le tribunal près duquel il exerce ses fonctions, de toutes les instances, procédures et poursuites concernant le Trésor public. (Cependant, pour certaines créances étrangères à l'impôt et au domaine, dont le montant ne dépasse pas un certain taux, les percepteurs peuvent être chargés de poursuivre par délégation de l'agent judiciaire du Trésor et au lieu et place des avoués agrégés.)

— ENCYCL. Procéd. ● *Historique.* L'institution des *avoués* est une pièce maîtresse de notre organisation judiciaire. Elle a succédé à celle des procureurs de l'Ancien Régime. C'est à l'Assemblée constituante que revient le mérite de sa création. Après avoir proclamé la gratuité de la justice, aboli la vénalité des charges, supprimé les tribunaux alors existants et reconnu à tout citoyen le droit de défendre lui-même sa cause, en toute matière civile ou criminelle, elle comprit néanmoins l'évidente nécessité pour les plaideurs de recourir à des mandataires expérimentés en vue de soutenir ou de défendre leurs droits en justice. Jusque-là, ces fonctions étaient exercées par les *procureurs,* de qui le ministère était obligatoire devant les juridictions royales, et qui jouissaient, à cet égard, d'un véritable monopole. La Constituante décréta la suppression des offices de procureurs ; mais, par les décrets des 15 décembre 1790 et 20 mars 1791, elle institua « près les tribunaux de district des officiers ministériels ou avoués dont la fonction sera exclusivement de représenter les parties, d'être chargés et responsables des pièces et des titres et de faire les actes de forme nécessaires pour la régularisation de la procédure et mettre l'affaire en état ».

La nouvelle profession était accessible sans contrôle et sans limitation ; aucune règle disciplinaire, aucun tarif d'honoraires n'étaient prévus. La constitution d'une *Société des hommes de loi* par les anciens procureurs ne put éviter les abus. La Convention supprima les avoués et autorisa les plaideurs à se faire représenter par de simples fondés de pouvoir auxquels il était seulement demandé de justifier de certificats de civisme. Le remède fut pis que le mal : les simples fondés de pouvoir se mirent à pulluler, violant toutes les règles de probité, de décence et de morale, et le Conseil des Cinq-Cents, en 1797, émit l'avis qu'en présence de l'anarchie et du brigandage parvenus à leur comble, il fallait en revenir à l'établissement des avoués.

C'est ainsi que, par décret du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), Bonaparte rétablit les avoués, en fixa et limita le nombre et leur conféra le droit exclusif de postuler et de prendre des conclusions. Nommés par le Premier consul sur présentation du tribunal, leur ministère était obligatoire et leurs honoraires soumis à un tarif. Ainsi se trouvait résolu le problème de la représentation en justice, en même temps qu'étaient désormais assurées la clarté des débats et la dignité des audiences. Sous la Restauration, une loi du 26 avril 1816 reconnut aux avoués la faculté de présenter un successeur, leur donnant en fait la propriété de leur charge.

● *Organisation actuelle.* Les avoués, officiers ministériels, sont nommés par arrêté du garde des Sceaux. Leur profession est réglée par diverses ordonnances, et notamment par celles du 28 juin et du 2 novembre 1945 et par le décret du 19 décembre 1945. Il y a dans chaque département une chambre des avoués de grande instance, dans chaque ressort de cour d'appel une chambre régionale des avoués de grande instance et une chambre de discipline des avoués près la cour, et, auprès du garde des Sceaux, ministre de la Justice, une Chambre nationale des avoués de grande instance et une Chambre nationale des avoués près les cours d'appel.

Pour être avoué, il faut être français, âgé de vingt-cinq ans, avoir la jouissance des droits civils et politiques, n'avoir subi aucune condamnation pour des faits contraires à la probité et aux bonnes mœurs, ne pas avoir été en état de faillite ou de règlement judiciaire, ne pas être ancien officier ministériel destitué, avocat rayé du barreau, avoir obtenu de la chambre de discipline un certificat de moralité et un avis favorable du tribunal ou de la cour. Il faut, en outre, être titulaire d'un diplôme de doctorat, de licence ou de capacité en droit, avoir subi avec succès un examen professionnel, enfin justifier d'un stage (dont la durée varie selon le diplôme obtenu) accompli dans une étude d'avoué.

Les fonctions d'avoués sont incompatibles avec les fonctions judiciaires et administratives. L'honorariat peut être conféré au bout de vingt années d'exercice.

Le titulaire d'une charge (sauf s'il a été destitué) présente son successeur au garde des Sceaux, et les conditions de cession sont fixées par la Chancellerie. Cette faculté n'existe pas en Algérie.

● *Attributions.* Les avoués ont le droit exclusif de postuler et de prendre des conclusions devant les tribunaux, statuant en matière civile, ou les cours d'appel auprès desquels ils sont établis, c'est-à-dire que, sauf pour certains actes limités, ils ont devant ces juridictions le monopole de la représentation des parties, font les actes de procédure en leur nom et formulent leurs prétentions sous forme de conclusions pour permettre aux magistrats de statuer.

Devant ces juridictions, leur ministère est obligatoire et ils ne peuvent le refuser, sauf exceptions. Ils peuvent être commis d'office pour représenter des plaideurs. Ils sont tenus d'assurer le service de l'assistance judiciaire. Les avoués prêtent leur ministère dans les ventes d'immeubles appartenant à des mineurs, à des interdits ou dépendant d'une succession bénéficiaire ou vacante, ou lorsqu'ils sont commis par le tribunal, de même qu'ils poursuivent la vente des immeubles saisis et ont seuls pouvoir d'enchérir au nom de leurs clients devant le tribunal ; ils poursuivent les procédures d'ordre, de distribution par contribution. L'avoué exerçant devant la juridiction à laquelle il est attaché est censé être muni d'un *mandat « ad litem »* de son client, lui permettant de faire pour celui-ci tous actes commandés par la conduite du procès. Le client ne pourrait le démentir que par la procédure difficile du désaveu. En matière correctionnelle ou criminelle, le ministère de l'avoué est facultatif, soit pour le prévenu, soit pour la partie civile. Les avoués ne peuvent plaider devant les juridictions où un monopole a été conféré aux avocats (tribunal de grande instance, cour d'appel) ou aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (Tribunal des conflits, Conseil d'Etat, Cour de cassation, Cour des comptes, Conseil des prises). Avant la réforme judiciaire de 1959, la faculté de plaider en matière civile ou correctionnelle pouvait être accordée aux avoués près un tribunal de première instance lorsque le nombre des avocats inscrits auprès de ce tribunal était insuffisant ; lorsque, à la suite de la réforme, il n'a pas été créé de tribunal de grande instance dans la commune où siégeait le tribunal de première instance, les avoués qui bénéficiaient de cette faculté la conservent — à titre personnel — dans les affaires qui auraient été de la compétence du tribunal de première instance près lequel ils exerçaient. Les avoués, sans justifier de mandat, représentent les parties et plaident en leur nom devant les tribunaux d'exception : tribu-

nal d'instance, tribunal administratif, conseil de prud'hommes, commission de première instance du contentieux de la Sécurité sociale, etc. Les tribunaux de commerce peuvent leur confier les fonctions de syndics et d'administrateurs judiciaires. Les avoués ont la possibilité de diligenter les actes de procédure et de signer des mémoires dans les affaires relevant des tribunaux administratifs. Les avoués sont tenus de résider au siège de la juridiction à laquelle ils sont attachés (les avoués près un ancien tribunal de première instance qui n'a pas été remplacé par un tribunal de grande instance ont été autorisés à conserver, à titre personnel, leur ancienne résidence) ; ils ne peuvent exercer hors des limites du ressort de la juridiction à laquelle ils sont attachés ; ils ne peuvent représenter plusieurs parties ayant des intérêts opposés ; ils sont tenus au secret professionnel, portent le titre de « maîtres » et doivent revêtir la tenue prescrite : une toge à manches larges et la toque. Leurs émoluments, qu'ils n'ont pas la faculté de partager avec des tiers, et auxquels peuvent s'ajouter, dans certains cas, des honoraires particuliers, sont tarifés. Ils ont la possibilité d'en poursuivre le recouvrement contre la partie condamnée aux dépens et contre leurs clients, après taxe fixée par le tribunal. Le droit de rétention pour garantir le paiement des frais leur est reconnu. Comme officiers ministériels, les avoués sont placés sous la surveillance du ministère public et de la chambre de discipline (chambre départementale) ; toute contravention aux lois, règles professionnelles, tout fait contraire à la probité et à l'honneur peut donner lieu à des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la destitution.

La responsabilité professionnelle et civile de l'avoué est importante ; il répond des fautes qu'il peut commettre dans l'exercice de sa profession ou comme mandataire, et il est tenu, éventuellement, de réparer les dommages causés. L'institution des avoués, forte de plus d'un siècle et demi d'existence, constitue une sorte de trait d'union entre les magistrats et les justiciables, et assure une bonne présentation des procès.

En Alsace-Lorraine, le rôle de l'avoué est rempli par l'avocat, le régime allemand ayant été maintenu. (→ Biblio.)

— Dr. féod. L'*avoué ecclésiastique*, dont la présence auprès de chaque église immuniste fut imposée par la monarchie carolingienne à la fois pour la protéger, la décharger de ses obligations profanes et la contrôler, devint ensuite le vassal de l'évêque ou des moines qui le rétribuaient d'un « bienfait ». Il avait la garde du temporel des églises, en raison de l'incapacité permanente qui frappait les gens d'Eglise de remplir certains offices séculiers. Les droits de l'avoué se trouvant ainsi prolongés indéfiniment, son pouvoir devint redoutable. Représentant à l'origine l'évêque ou l'abbé devant les tribunaux, il devint le délégué de l'Eglise pour le recrutement et le commandement des hommes d'armes à fournir au suzerain. Enfin, il transforma souvent son office en fief héréditaire et s'imposa à la manière d'un patron, prélevant une partie de tous les profits de la seigneurie ecclésiastique. Sa juridiction semble, en général, avoir concerné les causes intermédiaires. Les Capétiens défendirent vigoureusement les églises contre l'oppression de leurs avoués et, aux XIIe et XIIIe s., bien des avoueries furent rachetées par les seigneurs ecclésiastiques. Dès lors les avoués redevinrent de simples officiers de justice. Le vidame* ne différait guère de l'avoué.

AVOUER v. tr. (lat. *advocare*, recourir à). Reconnaître qu'on a fait, pensé, quelque chose de mal, de fâcheux, de regrettable : *J'ai risqué pour des camarades des choses que je n'oserais même pas t'avouer* (F. Mauriac). ‖ Reconnaître comme vrai, comme valable : *Avouez qu'il a raison.* ‖ *Je l'avoue, il faut avouer*, je vous le concède avec un peu de confusion ou d'étonnement.

— LANGUE CLASS., LITTÉR. et JURID. Reconnaître une personne ou une chose comme sienne : *On doutait de l'auteur de cette pièce, mais un tel l'avoue* (Acad., 1694). ‖ Prendre la responsabilité d'une chose, déclarer qu'on l'approuve : *Le Régent eut pitié de lui* [Law] [...] *pour faire voir qu'il l'avouait de tout, il le montra le soir avec lui à l'Opéra* (Michelet).

— ALLUS. HIST. ***N'avouez jamais !*** Dernières paroles du boucher Avinain, condamné à mort pour assassinats et exécuté à Paris en 1867 : il avait cru sauver sa tête par l'aveu de ses crimes.

AVOUERIE n. f. Dr. féod. Charge d'avoué.

AVOYER v. tr. (se conj. comme *aboyer*). Technol. Donner de la voie à une scie pour que le trait de scie soit plus large que le corps de la lame, afin d'éviter le frottement ou le coincement de celle-ci : *On avoie une scie en inclinant ses dents alternativement à droite et à gauche.*

AVRAM IANCU. V. IANCU (Avram).

AVRANCHES, ch.-l. d'arrond. de la Manche, anc. capit. de l'Avranchin, sur une hauteur qui domine de 104 m l'estuaire de la Sée ; 8 004 hab. (7 176 aggl.) [*Avranchins*]. L'évêché, fondé en 511, fut supprimé en 1790. La ville a souffert des bombardements de 1944. Jardin des plantes, d'où l'on jouit d'un vaste panorama sur la baie du Mont-Saint-Michel. Dans l'hôtel de ville, riche bibliothèque contenant les manuscrits de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Biscuiterie. Fabrique d'ornements d'église. — L'arrond. a 16 cant., 188 comm. et 128 459 hab.

— Hist. Avranches, station militaire romaine (*Ingena*), fit partie du duché de Normandie et devint un centre intellectuel : Lanfranc de Pavie, avant d'être archevêque de Canterbury, y enseigna le droit. Très éprouvée pendant la guerre de Cent Ans, française de 1404 à 1418, puis anglaise, enfin reconquise par le connétable de Richemont en 1438, Avranches, dévastée par les calvinistes en 1562, refusa, en 1589, de reconnaître Henri IV, et ne se rendit qu'en 1591, après une résistance longue et opiniâtre. Ce fut, en 1639, le centre de la révolte des va-nu-pieds, soulevés contre la royauté par les exactions de la gabelle. Huet, l'ami de La Fontaine, y fut évêque. On donne le nom de *trouée d'Avranches* à la brèche opérée le 31 juillet 1944 dans le front allemand par la Ire armée américaine, dans laquelle Eisenhower allait, le lendemain, lancer la IIIe armée Patton, chargée d'exploiter ce succès en direction de la Bretagne et du Bassin parisien.

AVRANCHIN, pays de la basse Normandie, le *Pagus Abrincatinus* carolingien, démembré de la *Civitas Abrincatum* des Romains (qui existait dans la IIe Lyonnaise). Ses limites répondaient à celles du diocèse d'Avranches. Capit. *Avranches*. Il fut âprement disputé entre la France et l'Angleterre, surtout pendant la guerre de Cent Ans. Il fait aujourd'hui partie du département de la Manche.

Avranchin (RACE DE L'), race de moutons originaire de la région d'Avranches. Elevée en plein air sur les pâturages qui bordent la mer, dans le sud du département de la Manche, la race de l'Avranchin fournit des agneaux de boucherie dont la viande est très renommée : les agneaux de pré salé.

AVRE, riv. du N. du Bassin parisien, en Picardie, affl. de la Somme (r. g.) ; 59 km. Née au N.-O. de Noyon, elle conflue un peu en amont d'Amiens. — C'est sur l'Avre, notamment à Roye, que, du 26 mars au 5 avril 1918, se porta l'effort principal de l'offensive allemande vers Montdidier*.

AVRE, riv. de Normandie, affl. de l'Eure (r. g.) ; 72 km. Elle passe à Verneuil. Ses eaux sont amenées à Paris par un aqueduc de 134 km.

AVRIEUX, comm. de Savoie (arrond. de Saint-Jean-de-Maurienne), en Maurienne ; 308 hab. (277 aggl.). Eglise avec fresques du XVe s. Centrale hydro-électrique et soufflerie alimentées par la *chute d'Aussois*.

AVRIL n. m. (lat. *aprilis*). Quatrième mois du calendrier grégorien, deuxième du printemps : *Avril en masque bleu sourit à l'horizon* (Hugo). ‖ *Poisson d'avril*, nom donné à des mystifications joyeuses qui sont en usage le premier jour d'avril. (Une ordonnance de Charles IX ayant reporté au 1er janvier le début de l'année, qui, jusque-là, avait commencé le 1er avril, les étrennes ne se donnèrent plus qu'au jour initial de janvier, et le 1er avril on n'aurait plus fait que des cadeaux simulés ou des envois de faux messages ; finalement, comme au mois d'avril le soleil quitte le signe zodiacal des Poissons, nos aïeux donnèrent à ces simulacres le nom de *poissons d'avril*.)

avril 1834 (JOURNÉES D'), tentatives insurrectionnelles des républicains à Lyon (9-12 avr.) et à Paris (13-14 avr.) ; elles furent durement réprimées par l'armée (massacre de la rue Transnonain) et par la Chambre des pairs (nombreuses condamnations de cinq à vingt ans de détention), ce qui disloqua le parti républicain.

avril 1848 (JOURNÉE DU **16**), manifestation ouvrière organisée par les clubs socialistes, dont les desseins restent mal définis, les mots d'ordre invoqués ayant été très divers. La garde nationale et la garde mobile, composée de jeunes volontaires, répondirent à l'appel du Gouvernement provisoire. Les manifestants durent se retirer. Pour la première fois depuis février, le gouvernement avait pu résister à la pression populaire.

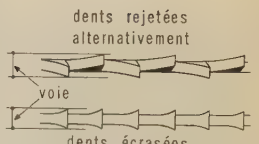

dents de scie avoyées

AVRIL (Etienne), dit **l'Aîné,** ébéniste français (1748-1791). D'une famille d'ébénistes parisiens, il fut reçu maître en 1774 et travailla pour la reine au château de Saint-Cloud. Ses commodes en demi-lune ou aux flancs arrondis sont très recherchées.

AVRIL (Adolphe, baron D'), diplomate français (Paris 1822 - Coppières 1904). Délégué à la commission du Danube (1868) et ministre plénipotentiaire au Chili (1876-1882), il a laissé les *Négociations relatives au traité de Berlin* (1889).

AVRILLÉ, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), au S.-O. du Bocage vendéen ; 884 hab. (432 aggl.). Menhirs. Fontaine de Saint-Gré. Château Renaissance.

AVRON (PLATEAU D'), butte de la banlieue est de Paris, sur la rive droite de la Marne, en amont de son confluent avec la Seine ; 114 m. Couronnée d'un lambeau de meulière surmontant des marnes et du gypse, elle est limitée à l'E. par un couloir qui joint la vallée de la Marne à la plaine de Saint-Denis et qu'empruntait jadis la rivière pour rejoindre la Seine à la boucle de Saint-Denis. Lors du siège de Paris en 1870, le plateau d'Avron fut d'abord défendu par l'amiral Saisset ; pris sous le feu des batteries prussiennes, il dut bientôt être évacué, mais l'artillerie des forts de Paris empêcha son occupation par l'adversaire.

Blason d'AVRANCHES

D'azur à deux tours rondes jointes par un entremur, une porte au milieu d'argent, surmonté d'un dauphin contourné et couché du même accosté de deux croissants d'or.

AVULSION n. f. (lat. *avulsio ;* de *avulsus*, arraché). Arrachement, extraction : *L'avulsion d'une dent.*

— ENCYCL. Dr. Si un fleuve ou une rivière, navigable ou non, enlève par une force subite, ou *avulsion*, une partie considérable et reconnaissable d'un champ riverain, et la porte vers un champ inférieur ou sur la rive opposée, le propriétaire de la partie enlevée peut réclamer sa propriété dans l'année.

AVUNCULAIRE adj. (du lat. *avunculus*, oncle maternel). Relatif à l'oncle, à la tante.

avril
cathédrale d'Amiens

AVVAKOUM, archiprêtre et écrivain russe (Grigorovo v. 1620 - Poustozersk 1681). Entré en conflit avec le patriarche Nikon à propos des réformes introduites par ce dernier dans l'Eglise orthodoxe, il fut le fondateur du *raskol'* (schisme). Exilé, puis excommunié par le synode de Moscou (1666), il fut condamné au bûcher. Il a écrit une *Autobiographie* (1672-1673), qui est en Russie à la fois la première œuvre de ce genre et l'une des meilleures créations littéraires antérieures à Pierre le Grand. (→ Biblio.)

AWA. V. AOUA.

AWADHĪ n. f. Linguist. V. KAUSALĪ.

AWAJI, île du Japon, la plus importante de la mer Intérieure, dont elle barre l'entrée orientale, entre Honshū et Shikoku ; 190 400 hab. Les faïences d'Awaji, fabriquées au village d'Igano depuis 1830 environ, sont très appréciées pour leurs brillantes couvertes, généralement jaunes ou vertes.

AWAN. Géogr. anc. Ville d'Elam, de site inconnu, qui, d'après la tradition babylonienne, domina Sumer et Akkad, entre le Déluge et les temps historiques.

AWARUITE n. m. Fer natif nickélifère.

AWATA, localité du Japon (île de Honshū), dans la banlieue est de Kyōto. On y fabrique les porcelaines de Kinkōzan.

AWÊL-MARDOUK, dans la Bible **Evil-mérodach,** roi de Babylone, fils et successeur (v. 562 av. J.-C.) de Nabuchodonosor II. Il libéra Joachim, roi de Juda, prisonnier depuis trente-sept ans. Il fut assassiné par son beau-frère, Nergal-Shar-Outsour, qui s'empara du trône (560).

Phot. Giraudon.

AWNING DECK [onɛŋ] adj. et n. m. (angl. *awning*, tente, et *deck*, pont). Se dit d'un navire dont le pont principal est surmonté d'un pont plus léger.

— ENCYCL. D'après les règles du Bureau Veritas, un *awning deck* doit avoir au moins deux ponts, et l'entrepont supérieur peut ne comporter qu'un cloisonnement étanche réduit. L'*awning deck partiel* a une superstructure centrale reliée à la fois à une demi-dunette et à un gaillard, ou à une dunette et à un demi-gaillard.

AXAGE n. m. Technol. Action d'axer.

AXAT, ch.-l. de cant. de l'Aude (arrond. de Limoux), en bordure du pays de Sault, sur l'Aude, en aval du défilé de Saint-Georges; 1 006 hab. (903 aggl.). Usine hydro-électrique. Centre d'excursions.

AXAYACATL, souverain aztèque qui régna de 1469 à 1481. Une succession de guerres meurtrières lui permit, au début de son règne, d'agrandir son territoire et d'assurer la primauté des Aztèques sur les tribus qui occupaient la région de Tenochtitlán. Il fit construire le temple de Coahuatlán. Axayacatl fut le père de Moctezuma II, qui régnait lors de l'arrivée des Espagnols au Mexique.

AXE n. m. (lat. *axis*, essieu). Principal diamètre d'un corps : *Axe du corps humain.* || *Par anal. : L'axe d'une rue.* || Pièce servant à articuler une ou plusieurs autres pièces qui décrivent autour d'elle un mouvement circulaire : *Axe de roue. On entre dans la cachette en faisant mouvoir une énorme pierre sur un axe de fer placé vers le centre du bloc* (Stendhal). || — *Fig.* Direction générale sur laquelle on se guide : *Cheminons sans écart dans l'axe de notre sujet* (Barrès).

— Anat. *Axe cérébro-spinal*, ensemble des centres nerveux appartenant à l'encéphale et à la moelle. || *Axe optique*, ligne passant par le centre de la cornée et le centre optique de l'œil. || *Axe visuel*, ligne allant de l'objet fixé à la région la plus sensible de la rétine en passant par le centre optique de l'œil. (V. ŒIL, VISION.)

— Bot. Partie d'un végétal, soit principale, soit accessoire, qui porte des appendices latéraux. || Ligne idéale menée du sommet à la base d'un fruit, par les points d'attache des graines. || *Axe défini*, celui qui se termine d'une manière invariable par un pédoncule ou pédicelle floral, ce qui détermine le végétal à ne se développer que par l'accroissement de ses bourgeons latéraux. || *Axe indéfini*, celui dont le bourgeon terminal donne naissance à un rameau, ce qui permet à la plante de se développer par des bourgeons successifs dans le sens même de son axe.

— Hist. *Axe Rome-Berlin*, nom donné à l'alliance conclue entre l'Allemagne hitlérienne et l'Italie fasciste. (A la suite de l'accord secret germano-italien du 25 septembre 1936, Mussolini proclama à Milan l'existence de « l'axe vertical de l'Europe » passant par Rome et Berlin [1er nov. 1936].) || *Puissances de l'Axe*, pendant la Seconde Guerre mondiale, groupement constitué par l'Allemagne, l'Italie et leurs alliés : Japon, Hongrie, Bulgarie, Roumanie.

— Math. *Axe d'une aire plane*, droite perpendiculaire à son plan et menée par son centre. || *Axes de coordonnées*, lignes droites qui se coupent et auxquelles on rapporte les points dans l'espace ou dans un plan, pour en déterminer la position au moyen de leurs coordonnées. || *Axe d'un couple*, droite perpendiculaire au plan de ce couple. || *Axe d'homologie*, v. HOMOLOGIE. || *Axe instantané de rotation*, droite autour de laquelle un corps libre tourne à un moment donné. || *Axe des moments*, v. MOMENT. || *Axe permanent de rotation*, droite autour de laquelle un corps libre, qu'aucune force ne sollicite, continuera indéfiniment à tourner s'il a un seul instant tourné autour d'elle. (V. ROTATION.) || *Axe polaire*, v. COORDONNÉES *polaires*. || *Axe radical*, v. PUISSANCE. || *Axe de révolution d'un corps*, axe tel que toutes les coupes de ce corps faites par des plans menés de cet axe sont égales : *Tout diamètre d'une sphère en est un axe de révolution.* || *Axe de symétrie d'une figure*, ligne droite telle qu'à chaque point de la figure en correspond un autre, symétrique à celui-ci par rapport à la droite. || *Axe de symptose*, droite réelle ou imaginaire qui joint deux points communs à deux coniques.

— Mécan. *Axes principaux d'inertie d'un corps en un de ses points*, droites passant par ce point et par rapport auxquelles les moments d'inertie du corps sont *maximums* ou *minimums*.

— Mil. *Axe d'effort*, ligne idéale matérialisée sur le terrain et suivant laquelle un chef dispose *a priori* le centre de gravité de ses forces pour remplir sa mission au combat. || *Axe de marche*, direction suivie au combat par une unité pour arriver sur son objectif.

— Minér. *Axes cristallographiques*, trois vecteurs périodes de trois rangées cristallines, tels que le parallélépipède construit sur ces vecteurs constitue une maille primitive du réseau cristallin. (On définit les directions des faces, des rangées du cristal à partir de ces axes.) || *Axe de symétrie d'ordre « n »*, direction d'une rangée cristalline telle qu'une rotation de $2\pi/n$ ramène le milieu cristallin sur lui-même (*n* ne peut être égal qu'à 2, 3, 4 ou 6). || *Axe principal d'un cristal*, axe de symétrie le plus élevé que l'on dispose verticalement pour repérer les faces. || *Axe optique d'un cristal*, direction de propagation d'une onde lumineuse dépourvue de biréfringence.

— Opt. *Axe d'une lentille*, ligne droite qui passe par les centres des deux surfaces sphériques qui la limitent. || *Axe principal*, dans un miroir sphérique, droite passant par le centre de figure du miroir et par le centre de la sphère dont il fait partie. || *Axe secondaire*, dans un miroir sphérique, droite qui passe par un point lumineux donné et par le centre de la sphère dont le miroir fait partie. || *Axe optique d'une lunette*, ligne droite qui passe par les centres de l'oculaire et de l'objectif.

— Pêch. *Axe galvanique*, orientation du poisson, la tête en direction de l'anode, lorsqu'il subit l'influence d'un courant continu. || *Axe d'oscillation*, position que prend le poisson sous l'effet d'un courant alternatif pour éviter de subir la valeur maximale de la tension (pêche à l'électricité).

— Physiq. *Axe magnétique d'un barreau* ou *d'une aiguille aimantés*, ligne droite qui en joint les deux pôles magnétiques. || *Axe d'oscillation d'un pendule*, ligne droite contenue dans le plan passant par l'axe de suspension et par le centre de gravité du pendule, menée parallèlement à cet axe de suspension et à une distance égale à la longueur du pendule simple synchrone.

— Technol. *Axe d'un cadran*, axe du style marquant l'heure. || *Axe principal*, axe à qui le moteur transmet directement le mouvement. || *Axe secondaire*, axe servant d'intermédiaire entre l'axe principal et celui qui utilise le mouvement pour un travail. || *Axe d'une voie*, ligne idéale qui tiendrait le milieu entre les deux bords extérieurs de la voie.

— ENCYCL. Math. *Détermination analytique des axes d'une courbe*. Une courbe étant rapportée à des coordonnées rectangulaires, l'un des axes de coordonnées est un axe de symétrie de la courbe lorsque l'équation de cette courbe ne contient que des puissances paires de l'ordonnée perpendiculaire.

Pour reconnaître si une courbe $f(x, y) = 0$ a un axe, il faut donc la rapporter à des axes rectangulaires indéterminés, égaler à zéro les coefficients des termes distincts contenant des puissances impaires de l'ordonnée, par exemple, et voir si les équations posées peuvent être satisfaites par un choix convenable des coordonnées de la nouvelle origine et de l'angle du nouvel axe des *x* avec l'ancien : s'il en est ainsi, le calcul même détermine les axes recherchés.

En coordonnées polaires, soit $\rho = f(\omega)$ l'équation d'une courbe; supposons que celle-ci s'obtienne tout entière en faisant varier ω de 0 à 2π; l'axe polaire est un axe de symétrie si les valeurs α et $2\pi - \alpha$ attribuées à ω reproduisent la même valeur de ρ, ou si les valeurs α et $\pi - \alpha$ donnent à ρ des valeurs égales et de signes contraires.

Dans les courbes du second degré, les axes sont les diamètres rectilignes perpendiculaires aux cordes qu'ils divisent en deux parties égales.

Axe instantané de rotation. Euler à démontré le premier que le mouvement d'un corps autour d'un point fixe est, à chaque instant, une rotation autour d'un axe passant par ce point. Le corps, en général, ne tourne autour du même axe que pendant un temps infiniment court, d'où le nom d'*axe instantané de rotation*. Le mouvement continu du corps peut être considéré comme produit par le mouvement d'un cône lié à ce corps, sur un cône fixe. (V. CINÉMATIQUE.)

Axel, tragédie en prose et en quatre parties, de Villiers de L'Isle-Adam, écrite de 1872 à 1885, publiée après sa mort, en 1890. L'orgueilleuse Sara et le jeune Axel, qui mène dans son château, en pleine Forêt-Noire, une vie solitaire vouée à la méditation, se rencontrent dans un souterrain du château, en face d'un trésor que chacun convoite. Ils cèdent d'abord à l'attrait de l'or, mais, doutant de pouvoir réaliser leurs rêves, ils se donnent la mort. Pénétrée des mystiques du Nord et de l'influence de Gobineau, cette œuvre exalte les exigences des âmes royales.

AXEL HEIBERG, principale île de l'archipel Sverdrup (archipel arctique canadien). En partie recouverte par des calottes glaciaires, elle dépasse 2 000 m d'alt.

AXENFELD (Auguste), médecin russe, naturalisé français (Odessa 1825 - Paris 1876). Il étudia la médecine à Paris, et fit preuve d'un grand dévouement pendant les épidémies cholériques de 1849 et 1854. Professeur à la Faculté de médecine, et médecin chef de l'hôpital Beaujon; auteur d'ouvrages sur les maladies nerveuses.

AXER v. tr. Organiser autour d'un thème principal, d'une idée essentielle; diriger, orienter : *Cette vaste composition, axée autour d'un caractère très dessiné* (R. Martin du Gard).

— Text. Introduire, à l'intérieur des rouleaux d'impression pour toiles peintes, un mandrin, ou *axe*, en acier.

AXÉROPHTOL n. m. V. VITAMINE A.

AXIAL, E, AUX ou **AXUEL, ELLE** adj. Relatif à l'axe; qui tient de l'axe : *Ligne axiale.*

AXIE n. f. Crustacé voisin des homards, et qui vit sur les côtes de France et d'Angleterre. (Ordre des décapodes macroures.)

AXIÉROS. Myth. gr. L'un des Cabires de Samothrace, identifié à Déméter. Les Cabires ne seraient ainsi que des noms mystiques des divinités invoquées.

AXILE adj. Qui forme un axe; relatif à un axe : *Filament axile, fibre axile d'une cellule, d'un tissu.*

— Bot. *Organes axiles*, se dit pour désigner racine, tige, branches, rameaux. (S'oppose à *organes appendiculaires*.) || *Placentation axile*, insertion des ovules à l'angle interne de chaque loge, dans un ovaire multiloculaire. (S'oppose à *placentation pariétale* et à *placentation centrale*.) || *Graine axile*, celle qui est attachée à l'axe du fruit.

AXILLAIRE adj. (lat. *axilla*, aisselle). Anat. Qui appartient à l'aisselle ou qui est en rapport avec l'aisselle. || *Artère axillaire*, artère qui fait suite à la sous-clavière et se continue avec l'artère humérale après avoir traversé le creux de l'aisselle en donnant de nombreuses branches aux organes du voisinage. || *Veine axillaire*, veine qui accompagne l'artère homonyme. || *Ganglions axillaires*, ganglions lymphatiques situés en grand nombre dans le creux axillaire et qui drainent la lymphe du membre supérieur et du sein.

— Bot. Qui naît à l'aisselle des feuilles : *Bourgeons axillaires.*

◆ N. f. Entom. Petite pièce triangulaire entre les angles postérieurs du corselet et les angles huméraux des élytres, chez certains insectes. || Petite pièce placée à la base de l'aile, chez les insectes ptérygotes. (On dit aussi SCLÉRITE AXILLAIRE.)

AXILLE n. f. (lat. *axilla*, aisselle). Ornith. Partie inférieure de l'aile, au point où elle s'insère à la poitrine.

AXILLIFLORE adj. Bot. Qui a des fleurs axillaires.

AXINELLA n. f. Eponge fibreuse, caractérisée par des spicules groupés en un faisceau axial d'où se détachent des branches superficielles.

AXINELLIDES n. m. pl. Ordre d'éponges comprenant les genres *axinella, phakellia*, etc.

AXINIEN, ENNE adj. (du gr. *axinê*, hache). Se dit du jade qu'employaient les peuplades d'Océanie et d'Amérique du Sud pour faire des haches ou des casse-tête. (On dit aussi JADE ASCIEN, du lat. *ascia*, hachette, cognée.)

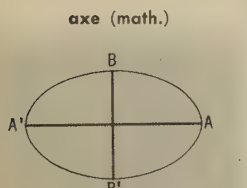

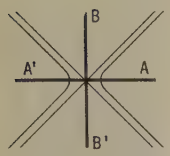

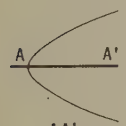

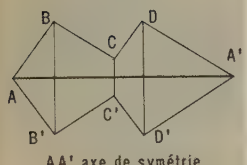

AXINITE n. f. (du gr. *axinê*, hache). Borosilicate d'aluminium, de fer, de manganèse, de calcium, se présentant en cristaux d'arêtes très vives, appartenant au système triclinique.

AXINOMANCIE n. f. (gr. *axinê*, hache, et *manteia*, divination). Divination gréco-romaine au moyen des vibrations d'une hache plantée dans un poteau.

AXIOLITE n. m. Minér. Sorte de sphérolithe allongé, dont les fibres sont perpendiculaires à l'axe.

AXIOLOGIE n. f. (gr. *axios*, digne, valable, et *logos*, science). Philos. Théorie des valeurs : *La téléologie morale, doctrine de l'idéal, est composée de deux sciences du réel : la science de la valeur et la science du bonheur, l'axiologie et l'eudémonologie* (P. Lapie).

AXIOLOGIQUE adj. Qui concerne l'axiologie. ‖ *Ecole axiologique*, v. BADE (*école de*).

AXIOMATIQUE adj. Relatif à l'axiome. ◆ N. f. Etude analytique préliminaire à l'exposé logique d'une branche des mathématiques, en vue de dégager, sans omission ni surabondance, les notions premières.

AXIOMATISATION n. f. Elaboration d'un système d'axiomes, c'est-à-dire d'une axiomatique, servant de base à une science déductive.
— ENCYCL. Un tel système peut comporter à la fois des *symboles* non définis, des *axiomes* admis sans démonstration, des *règles de formation* portant sur la valeur de divers groupes de symboles pour la construction du système, enfin des *règles de déduction* permettant de déduire d'autres énoncés des axiomes.
L'effort des logisticiens modernes tend à *formaliser* le plus possible tous les systèmes donnés, et à découvrir les méthodes les plus précises d'*axiomatisation*, par une théorie aussi complète que possible des symboles logiques, que l'on nomme la *sémiotique*.

AXIOMATISER v. tr. Mettre sous forme d'axiomes : *Une tentative d'axiomatiser la logique.*

AXIOME n. m. (gr. *axiôma*). Proposition évidente par elle-même et qui n'est susceptible d'aucune démonstration. (Se dit particul. en mathématiques.) ‖ *Par extens.* Proposition ou maxime indiscutée, admise par tous : [Hugo] *m'apparut comme un homme* [...] *appuyé sur une sagesse abrégée, faite de quelques axiomes irréfutables* (Baudelaire).
— Log. et Math. *Axiome de choix*, axiome qui s'énonce : *Etant donné une famille d'ensembles privés deux à deux d'éléments communs, il est possible de raisonner sur un nouvel ensemble empruntant un élément et un seul à chacun des précédents.*
— ENCYCL. Log. L'*axiome* est une proposition très générale et évidente par elle-même. On appelle quelquefois axiomes les principes* directeurs de la connaissance. Les véritables axiomes sont les axiomes mathématiques. Parmi les principes directeurs de la connaissance, les *principes d'identité* et *de non-contradiction* sont à la base des axiomes mathématiques.
Il faut noter que le caractère analytique et *a priori* des axiomes mathématiques, et même des principes logiques, a été nié par certains philosophes, en particulier par les empiristes et par les matérialistes dialectiques : *L'activité pratique de l'homme a dû amener des milliards de fois la conscience de l'homme à répéter différentes figures logiques pour que ces figures puissent prendre la valeur d'axiomes* (Lénine).
— Math. Dans les mathématiques, il faut distinguer les *axiomes* des *définitions* et des *postulats*. Donner pour un axiome cette proposition : *la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre*, ou les propositions suivantes : *l'espace a trois dimensions; l'espace est homogène ; par un point pris en dehors d'une droite dans un plan, on ne peut mener qu'une parallèle à cette droite*, c'est tout embrouiller.
Les vrais axiomes sont universels, c'est-à-dire communs à toutes les espèces de grandeurs ; or, les propositions précédentes ne concernent que des grandeurs géométriques. Les vrais axiomes sont analytiques, c'est-à-dire que l'attribut y répète le sujet ; or, ces propositions sont synthétiques. Les vrais axiomes ont une évidence logique, ce sont des intuitions purement intellectuelles ; or, ces propositions ont une évidence purement sensible, elles n'expriment que des intuitions de la perception extérieure. Donc, nous n'appellerons « axiomes » que des propositions telles que celles-ci : *deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles; deux quantités dont l'une est égale, l'autre inégale à une troisième sont inégales entre elles; le tout est plus grand que la partie.*
Notons que ce sont là des expressions particulières du principe d'identité : dire que *deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles* revient à dire que *deux quantités égales sont égales*, car le fait d'avoir pour mesure une même quantité est la définition même de l'égalité. De même, dire que *la partie est plus petite que le tout* revient à dire que la *partie est la partie*, car, pour une quantité, être plus petite qu'une autre c'est avoir avec celle-ci un rapport de contenu à contenant.
Mais le principe d'identité est plus général que les axiomes mathématiques, parce qu'il régit universellement la pensée, quel que soit son objet. Voilà pourquoi, en montrant sa présence au fond des axiomes, on donne de ces derniers, suivant le vœu de Leibniz, une démonstration. Seulement, cette démonstration est tellement simple qu'elle est pratiquement inutile, en sorte que l'on peut dire que les axiomes sont véritablement évidents d'eux-mêmes.

AXIOMÈTRE n. m. Petit indicateur servant à faire connaître à distance la position de la roue du gouvernail et, partant, la direction de la barre et la marche d'un navire.

AXION, fils de Phégée, roi de Psophis, en Arcadie, et frère de Pronoos et d'Arsinoé. Les deux frères tuèrent Alcméon, pour venger leur sœur abandonnée par lui. — Un des fils de Priam.

AXIOS. Géogr. anc. Fleuve de Macédoine, qui se jetait au fond du golfe Thermaïque. C'est l'actuel *Vardar*.

AXIOTHÉA, femme de Prométhée, mère de Deucalion.

AXIOTHÉA, femme de Nicoclès, roi de Paphos, en Chypre (IVe s. av. J.-C.). Son époux s'étant donné la mort sur l'ordre de Ptolémée Sôter, elle se tua avec ses deux filles.

AXIPHOÏDIE n. f. Tératol. Absence de l'appendice xiphoïde.

AXIS n. m. (lat. *axis*, axe). Anat. Deuxième vertèbre cervicale, ainsi nommée parce que son apophyse odontoïde sert de pivot (axe) aux mouvements de rotation de la tête.
— ENCYCL. L'*axis* s'articule en haut avec l'atlas et en bas avec la troisième vertèbre cervicale. Il se distingue des autres vertèbres cervicales par l'existence de l'*apophyse odontoïde*, qui s'insère sur sa face supérieure et s'articule avec l'arc antérieur de l'atlas. Cette apophyse sert de pivot à l'atlas, qui peut tourner au-dessus de l'axis : ainsi, les mouvements de rotation de la tête se font au niveau de l'articulation atloïdo-odontoïdienne. La fracture de l'apophyse odontoïde provoque un déplacement de l'atlas, qui vient cisailler la partie inférieure du bulbe ; elle est donc très grave.

AXIS n. m. Nom spécifique du cerf tacheté de l'Inde, petit cerf de l'Asie orientale qui rappelle le daim par sa taille et par son pelage.

AX-LES-THERMES, ch.-l. de cant. de l'Ariège (arrond. de Foix), sur l'Ariège, près de son confluent avec l'Orige et la Lauze ; 1 422 hab. (en dehors de la saison) [*Axéens*]. Importante station thermale (rhumatisme) et touristique. Les eaux, sulfurées sodiques, sont fournies par plus de 80 sources ; leur température s'étage entre 18 °C et 78 °C. Elles sont employées contre les douleurs rhumatismales, dans les maladies de la gorge et du nez, les affections articulaires, névralgiques, respiratoires, etc. Sports d'hiver au Saquet*.

AXOBRANCHES n. m. pl. Ancien nom de la classe des ptérobranches*. (Embranchement des stomocordés.)

AXOÏDIEN, ENNE adj. Anat. Relatif à l'axis.

AXOÏDO-, préfixe employé en anatomie pour désigner l'axis : *Articulation axoïdo-atloïdienne. Ligament axoïdo-occipital.*

AXOLOTL n. m. (mot d'une langue indigène du Mexique). Forme larvaire des amphibiens urodèles du genre *amblystome*.
— ENCYCL. Il est fait mention de l'*axolotl* dès le commencement du XVIe s. ; on en parle comme d'un « poisson très abondant dans le lac de Mexico ». Divers naturalistes le décrivirent, sous le nom de *Siredon Mexicanus*, comme une forme spéciale d'amphibiens urodèles pérennibranches. Cuvier émit le premier quelque doute sur cette identification. En 1864, le Muséum d'histoire naturelle de Paris ayant reçu des axolotls vivants, on les vit pour la première fois se métamorphoser en amblystomes. L'axolotl n'est donc qu'une larve d'amblystome susceptible de conserver toute sa vie ses caractères larvaires (phénomène de néoténie*) et de se reproduire sous cet état. On a montré ultérieurement qu'il s'agit, en son cas, d'une insuffisance thyroïdienne.

AXOMIS, nom d'Aksoum*, en Ethiopie, dans l'Antiquité grecque.

AXONE n. m. (de *axe*). Prolongement constant de la cellule nerveuse, ou « neurone », qui émerge du corps cellulaire généralement opposé à celui dont partent les dendrites (ou « arborisations protoplasmiques »).
— ENCYCL. L'*axone* prend naissance au sommet d'un cône d'implantation, présente parfois un léger étranglement au voisinage de son origine et se continue sous forme d'un filament cylindrique (*cylindre-axe*) et lisse ; il ne donne pas de ramifications dichotomiques, mais émet à angle droit quelques fibrilles, dites *collatérales*, et se termine par un bouquet de fibrilles en contiguïté soit avec les arborisations protoplasmiques d'un autre neurone, soit avec un élément moteur. Il est unique pour chaque cellule nerveuse, et c'est toujours par lui que se transmet à un autre élément, nerveux ou non, l'influx nerveux reçu par les arborisations du neurone auquel il appartient. Réuni à d'autres, revêtus de gaines et de myéline, il constitue les nerfs moteurs et sensitifs.

AXONES n. m. pl. (du gr. *axôn, onos*, axe). Tablettes de bois tournant sur un pivot, sur lesquelles étaient gravées, à Athènes, les lois de Solon.

AXONGE n. f. (lat. *axungia*, graisse pour les essieux). Partie ferme et blanche de la graisse du porc, nommée aussi SAINDOUX.
— Verr. *Axonge de verre*, espèce d'écume qui se forme sur le verre en fusion.
— ENCYCL. L'*axonge* est une graisse alimentaire utilisée dans les préparations culinaires. Difficile à conserver (rancissement), elle sert toutefois d'excipient en dermatologie, en raison de sa facile absorption par la peau.

AXONOMÉTRIE n. f. Représentation conventionnelle d'une figure à trois dimensions, utilisée pour le dessin de vues perspectives simplifiées en architecture et en construction de machines. (Elle consiste à porter parallèlement à trois axes à 120° des mesures proportionnelles aux dimensions du modèle dans trois directions orthogonales.)

AXONOMÉTRIQUE adj. Math. Relatif à l'axonométrie. ‖ *Perspective axonométrique*, projection orthogonale sur un plan oblique aux trois dimensions du corps à représenter : *Les axes de la perspective axonométrique sont les projections des arêtes du trièdre trirectangle déterminé par les trois dimensions.*

AXOPLASMA n. m. Nom donné à la mince couche du protoplasma hyalin et homogène qui constitue le cylindre-axe et dans lequel se trouvent les fibrilles du neurone.

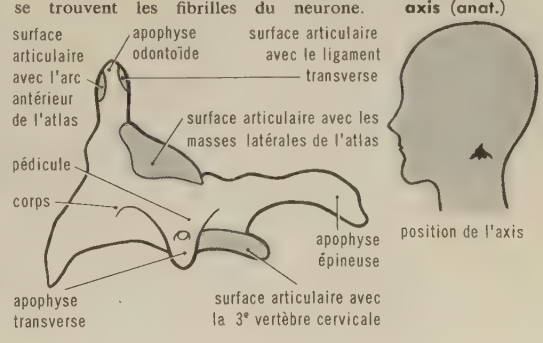

aye-aye, d'après un dessin de R. Owen (1863)

art aymara
statue en grès rouge
de Tiahuanaco

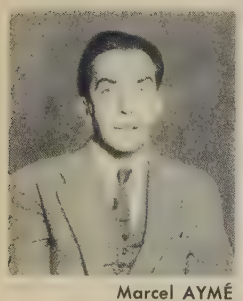

Marcel AYMÉ

AXOPODE n. m. Zool. Pseudopode à axe central rigide des acanthaires* et des héliozoaires*.

AXOUM. V. AKSOUM.

AXULAR (Pierre D'), prêtre et écrivain basque (Urdax 1556 ou 1572 - Sare 1644). Auteur de *Plus tard* (Bordeaux, 1643), ouvrage de morale chrétienne, il est un des meilleurs prosateurs basques.

AY [ai], ch.-l. de cant. de la Marne (arrond. de Reims, au S. de la Montagne de Reims, sur la Marne ; 6 806 hab. (4 511 aggl.). Eglise des XVe et XVIe s. Centre important pour la préparation du vin de Champagne. Faïences. Distillerie. Fabrique de paillons.

AY [ai] n. m. Vin mousseux qui se récolte sur le territoire d'Ay : *Un verre d'ay.*

AY, dernier roi égyptien de la période amarnienne. Maire du palais, en Amarna, époux de la nourrice de la reine Néfertiti, éminence grise du régime hérétique, il guida le jeune Tout Ankh Amon durant son retour à Thèbes. Il fut peut-être son corégent pendant une année et lui succéda trois ans, semble-t-il, jusque vers 1343, date de l'avènement du général Horemheb sur le trône d'Egypte. Il enterra Tout Ankh Amon dans la modeste tombe qu'il s'était ménagée dans la vallée des Rois, et s'empara de la sépulture et du temple funéraire que le jeune roi avait ordonnés pour son culte funéraire. Enfin, pour consolider sa position sur le trône, il épousa la veuve de Tout Ankh Amon, Ankhsen Amon.

AYA n. f. (ital. *aja,* gouvernante). Ancienn., femme de chambre indigène, dans l'Inde.

ĀYA n. f. (mot ar., dont le sens est « signe », d'où « signe miraculeux de la puissance de Dieu »). Nom donné aux versets du Coran. || Pl. *des* ĀYĀT.

AYACHI (DJEBEL), un des sommets du Haut Atlas oriental marocain, dominant la haute plaine de la Moulouya ; 3 750 m.

AYACUCHO, v. du Pérou, ch.-l. de départ., sur le versant E. de la Cordillère occidentale ; 26 500 hab. Evêché. Eglises de l'époque coloniale. Industries textiles. Exploitations d'argent et de plomb dans la région. — Le *département d'Ayacucho* a 572 000 hab.

— Hist. Ayacucho fut fondée par Pizarro en 1539 et s'appelait *Huamanga.* En 1825, Bolívar en fit *Ayacucho,* d'après le nom de la victoire remportée par Sucre en décembre 1824 sur le vice-roi du Pérou, et qui consacra l'indépendance américaine.
On donna plus tard en Espagne, à la chute du régent Espartero (1843), le nom de *ayacuchos* à ses partisans, parce que parmi eux figuraient de nombreux officiers faits prisonniers à la bataille d'Ayacucho.

AYAK DIVANI n. m. Grand conseil extraordinaire qui, dans l'Empire ottoman, n'était convoqué par le sultan que pour les affaires de la plus haute importance. (Comme tous les assistants se tenaient debout, ce conseil avait pris son nom de cet usage : *divan sur pied.*)

AYALA (Tomaso DE), fabricant de lames d'épée à Tolède (XVIe et XVIIe s.). Sa marque est un T surmonté d'un O et parfois d'une couronne.

AYALA (Mariano D'), général italien (Messine 1808 - Naples 1877). Capitaine d'artillerie, il prit part au soulèvement de Naples en 1848 et se réfugia en Toscane, où il devint ministre de la Guerre. Il servit ensuite le Piémont comme gouverneur de Gênes. Député (1861), puis sénateur (1876), il milita pour l'unité italienne.

AYALA (Adelardo LÓPEZ DE). V. LÓPEZ DE AYALA.

AYAMÉ, village de la Côte-d'Ivoire, sur la Bia. Grand barrage hydro-électrique.

AYAMONTE, v. et port d'Espagne, en Andalousie (prov. de Huelva), sur le Guadiana ; 12 100 hab. Pêcheries actives.

AYAMONTE (marquis D'), noble espagnol du XVIIe s. Il conspira en 1641, avec le duc de Medina Sidonia, pour rendre l'Andalousie indépendante, et fut décapité à Ségovie.

AYANT CAUSE n. m. Dr. Celui qui tient son droit d'une autre personne, qu'on appelle son « auteur ». || Pl. *des* AYANTS CAUSE.

— ENCYCL. Dr. Si l'auteur a transmis à l'*ayant cause* l'ensemble de son patrimoine ou une quote-part de cet ensemble, l'ayant cause est dit à *titre universel ;* il est dit *à titre particulier* dans les autres cas.
Les ayants cause à titre universel (héritiers, légataires universels ou à titre universel), étant substitués à leur auteur à la tête du patrimoine de celui-ci (à l'exclusion de certains droits exclusivement attachés à la personne), subissent l'effet de tous les actes passés par lui et sont exactement dans la même situation que lui au point de vue de la preuve de ces actes.
Les ayants cause à titre particulier ne subissent l'effet que des actes passés par leur auteur relativement au droit transmis par celui-ci et antérieurement à cette transmission. Cette antériorité ne peut être prouvée à leur égard que par un acte ayant date certaine.

AYANT DROIT n. m. Dr. Possesseur d'un droit. || Syn. de AYANT CAUSE dans le langage courant : *L'assuré social et ses ayants droit bénéficient des prestations en nature de l'assurance maladie.* || Pl. *des* AYANTS DROIT.

AYARD n. m. Bot. V. ÉRABLE.

AYBAK ou **AYBEG** ('Izz al-Dīn ou Izeddin), premier sultan de la dynastie des Mamelouks bahrites. Après la mort de Tūrān chāh (1249), fils de Malik al-Ṣāliḥ Ayyūb et de la favorite Chadjar al-Durr, il fut chargé de la régence comme tuteur (atabek) d'un jeune prince ayyūbide, mais il le détrôna (1254) après avoir vaincu le sultan ayyūbide de Damas (1253). Assassiné en 1257, victime de la jalousie de Chadjar al-Durr, qu'il avait épousée. Son fils 'Alī lui succéda, mais fut déposé en 1259.

AYDAT, comm. du Puy-de-Dôme (arrond. de Clermont-Ferrand), en Auvergne, dans les monts Dôme, sur le *lac d'Aydat ;* 888 hab. (63 aggl.). Centre touristique. Le lac d'Aydat (60 ha) est dû à un barrage de laves descendues du puy de la Vache et du puy de Lassolas.

AYDIE (Blaise Marie D'). V. AÏSSÉ (Mlle).

AYDIN, v. de Turquie, ch.-l. de prov. sur un affluent du Menderes, au pied des *monts d'Aydın ;* 20 400 hab. Nombreux gisements minéraux aux environs : cuivre, fer, mercure, antimoine ; mines de lignite. — La *province* (« *il* ») *d'Aydin* a 415 400 hab.

AYE-AYE [aiai] n. m. Nom malgache d'un lémurien. || Pl. *des* AYES-AYES.

— ENCYCL. L'*aye-aye* est un primate nocturne de la grosseur d'un chat. Il est propre à la région forestière orientale de l'île de Madagascar. Il se nourrit de larves d'insectes, mais peut aussi ronger le bois pour atteindre ses proies.

AYEN, ch.-l. de cant. de la Corrèze (arrond. de Brive-la-Gaillarde), dans le pays de Brive ; 847 hab. (325 aggl.). Marché agricole. Le *comté d'Ayen* fut érigé en duché en faveur de Louis de Noailles, en 1737. Le titre de *duc d'Ayen* est réservé au fils aîné du duc de Noailles.

AYEUL (saint). V. AGILE (saint).

AYGLIER (Bernard), moine et cardinal français (Lyon 1216 - Mont-Cassin 1282). Moine à Savigny, chapelain d'Alexandre IV, abbé de Lérins en 1256, il devient vers la même époque conseiller de Charles d'Anjou. Désigné par Urbain IV, en 1263, comme abbé du Mont-Cassin, il fit de l'abbaye un point d'appui pour Charles d'Anjou ; il y restaura l'ordre et la discipline monastiques. Cardinal en 1268, il accomplit plusieurs légations en France, à Venise, en Hongrie, à Constantinople.

ÁYION ÓROS ou **AGION OROS,** péninsule de Grèce, en Chalcidique, qui se termine par le mont Athos*.

AYLESBURY, v. de Grande-Bretagne (Buckinghamshire), au N. des Chiltern Hills ; 21 100 hab. Constructions mécaniques. Imprimeries. Elevages de canards. — Aux environs, château de Hartwell, où Louis XVIII résida pendant plusieurs années avant de monter sur le trône. — La race de *canard d'Aylesbury,* au plumage entièrement blanc, est très appréciée en Angleterre.

AYLMER, lac du Canada (Territoires du Nord-Ouest, Mackenzie), se déversant, par un chapelet de lacs et de canaux, dans le Grand Lac de l'Esclave. — Lac du Canada (Québec), traversé par le Saint-François ; barrage-réservoir.

AYLMER, v. du Canada (Québec), sur l'Ottawa, près de Hull ; 5 300 hab. Commerce du bois.

AYMARA adj. Relatif aux Aymaras.
— Anthropol. *Déformation aymara,* déformation traditionnelle et rituelle du crâne, pratiquée dans certaines tribus, en comprimant la tête de l'enfant dans un système de bandelettes. (C'est une des variétés des déformations dites « circulaires ». Elle était souvent pratiquée autrefois chez les anciens Aymaras et ailleurs. On la trouve encore çà et là, en particulier chez les Mangbétous du Congo belge.)
◆ N. m. Linguist. Une des familles de langues de l'Amérique du Sud.
— ENCYCL. Linguist. L'*aymara* était parlé au Pérou, dans les départements de Puno (r. S.-O. du lac Titicaca), d'Arequipa, de Moquegua, de Lima ; en Bolivie, dans les départements de La Paz et une partie de celui d'Oruro (Chayanta et lac Poopó). Le domaine de l'aymara a diminué d'importance au bénéfice du quichua, que de nombreuses tribus ayant parlé autrefois aymara ont adopté actuellement. Seule, la toponymie permet de reconnaître leur origine.

AYMARA(S), en esp. **Aymaraes,** Indiens de Bolivie et du Pérou qui vivent dans la région du lac Titicaca. Ils eurent jadis une extension beaucoup plus grande ; leur civilisation atteignit son apogée à l'époque de Tiahuanaco (1000-1300 apr. J.-C.). Soumis par les Incas au XVe s., puis par les Espagnols, ils résistèrent longtemps à ces derniers. Ce sont avant tout des agriculteurs et d'habiles tisserands. La pêche, pratiquée sur des bateaux de joncs (*balsas*), a une certaine importance sur le lac.

AYMARD (Antoine), général, baron de l'Empire (Lézignan 1773 - Paris 1861). Il se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, et réprima l'insurrection de Lyon (avril 1834). Il fut nommé membre de la Chambre des pairs, puis aide de camp du roi.

AYMÉ (Marcel), écrivain et auteur dramatique français (Joigny 1902). Auteur de nombreux romans et récits : *Brûlebois* (1927), *la Table-aux-Crevés* (1929), *la Rue sans nom* (1930), *la Jument* verte* (1933), qui est probablement son chef-d'œuvre, *Gustalin* (1938), *le Bœuf clandestin* (1939), *le Passe-Muraille* (1942), *En arrière* (1950), il mêle avec habileté le réel et le fantastique, associe non sans bonheur un certain attendrissement à une ironie souvent acerbe. Pour leur réalisme truculent, leur langue savoureuse, nombre de ses œuvres rappellent les fabliaux ; leur verdeur ne va pas, toutefois, sans outrance. Dans *Travelingue* (1941), *le Chemin des écoliers* (1946), *Uranus* (1948), *le Confort intellectuel* (1949), Marcel Aymé a fait une vive satire de la société contemporaine. Son anticonformisme s'est également exprimé au théâtre : *Lucienne et le Boucher* (1948), *Clérambard* (1950), *la Tête des autres* (1952), *les Oiseaux de lune* (1956). Ses *Contes du chat perché* (1934), destinés aux enfants, sont, en revanche, remarquables de fraîcheur et de naïveté. (→ Biblio.)

Aymeri de Narbonne, chanson épique (4 708 vers), composée entre 1210 et 1220 par Bertrand de Bar-sur-Aube. C'est un des vingt-quatre poèmes qui forment le cycle de Garin de Monglane. D'une transcription en prose de Jubinal, parue en 1846, V. Hugo a tiré *Aymerillot,* une des pièces de *la Légende des siècles.*

AYMERICH (Joseph), général français (Estagel 1858 - Toulon 1937). Il commanda, de 1914 à 1916, les troupes coloniales françaises qui participèrent à la conquête du Cameroun*.

Aymon (LES QUATRE FILS). V. QUATRE FILS AYMON (*les*).

AYMON (Jean), érudit français (1661 - Hollande 1734). Prêtre et protonotaire apostolique, devenu pasteur en Hollande ; il dépouilla la Bibliothèque royale de Paris de manuscrits précieux et publia les *Actes des synodes nationaux des Eglises réformées de France* (1710).

AYMONIER (Etienne François), officier, voyageur et linguiste français (Le Châtelard 1844 - † 1929). Envoyé en Cochinchine comme officier d'infanterie de marine, il

Phot. Larousse, X, Lipnitzki.

remplit les fonctions d'administrateur au Cambodge, qu'il explora au point de vue géographique et archéologique. Il fut directeur de l'École coloniale de Paris. Outre des travaux linguistiques et épigraphiques sur le Cambodge, il a publié un travail d'ensemble sur ce pays (1900-1904).

'AYN MĀDĪ. V. AÏN MAHDI.

'AYN MŪSĀ (« la Source de Moïse »), localité de l'ancienne Arabie Pétrée, au S. de la mer Morte, à l'E. de Wādī Mūsā (Baṭra), où Moïse, selon le Coran, fit jaillir une source. Sur la côte orientale du golfe de Suez, au S.-E. de Suez, on place une autre « Source de Moïse ». C'est là que les Hébreux auraient traversé la mer Rouge, selon la tradition arabe.

AYNTAB, en arménien **Anthaph,** anc. nom de la ville turque de Gaziantep*, qui fut, au temps des croisés, la capitale (*Hatab*) d'un grand fief de la principauté d'Edesse. Elle fut prise par Tīmūr (Tamerlan) en 1400 et par les Turcs au XVIe s.

AYOLAS (Juan DE), capitaine espagnol (Briviesca 1510 - dans le Chaco 1538). Il accompagna en 1535 Pedro de Mendoza à la conquête du Río de la Plata, puis dirigea l'expédition après le départ de son chef pour l'Espagne. Il aurait fondé ou seulement visité le site d'Asunción en 1536 et le port de La Candelaria en 1537, établissements qui furent à l'origine du Paraguay. Il remonta le fleuve Paraguay vers le Pérou et fut le premier Européen qui ait traversé le Gran Chaco. Tué par les Indiens.

AYR, v. et port de Grande-Bretagne, sur la côte O. de l'Ecosse, ch.-l. de comté; 43 200 hab. Constructions navales. Tapis.

AYRAULT (Pierre), jurisconsulte français (Angers 1536 - † 1601). Dans son livre *De la puissance paternelle* (1589), il protesta « contre ceux qui, sous prétexte de religion, volent les enfants à leurs père et mère », alimentant ainsi la polémique dirigée contre les jésuites, chez lesquels son fils René était entré à l'âge de seize ans (1586).

AYRÉ (PIC), sommet des Pyrénées (Hautes-Pyrénées), au S. de Barèges; 2 418 m. Un funiculaire monte jusqu'à 2 005 m.

AYROLLE (ÉTANG DE L'), étang littoral du Narbonnais, au S. de la montagne de la Clappe, entre l'étang de Sigean et la mer. Il communique avec celle-ci par le grau de la Vieille-Nouvelle. Nombreuses salines.

AYRON, comm. de la Vienne (arrond. de Poitiers), dans le haut Poitou septentrional; 800 hab. (442 aggl.). Eglise ogivale (retable du XVIIe s.). Château du XVIe s.

AYRSHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le S.-O. de l'Ecosse, qui s'étend sur les Lowlands et sur la bordure des Highlands du Sud; 333 000 hab. Ch.-l. *Ayr.*

Ayrshire (RACE D'), race de bovins, originaire de l'Ayrshire, et très réputée pour sa production laitière. La vache ayrshire est de petite taille et pèse 450 kg environ à l'âge adulte.

AYRTON (William Edward), physicien et ingénieur anglais (Londres 1847 - *id.* 1908). Il débuta au service télégraphique des Indes (1868), puis devint professeur de physique à Tōkyō et d'électrotechnique à Londres. Outre un grand nombre d'articles sur des sujets d'électrotechnique, il a publié *Practical Electricity* (1887). Son nom est associé aux mesures des différences de potentiel de contact, ainsi qu'à l'invention de nombreux appareils de mesures électriques.

AYSÉN (PROVINCE D'), prov. du Chili méridional; 31 500 hab. Ch.-l. *Puerto Aysén.*

AYTOUN (William Edmondstoune), écrivain écossais (Edimbourg 1813 - Blackhills, près d'Elgin, 1865). Collaborateur du *Blackwood's Magazine,* il y publia les ballades patriotiques qu'il groupera et intitulera *Chants des cavaliers écossais* (1848). Autres œuvres : *Firmilian ou l'Etudiant de Badajoz,* pièce héroï-comique (1854); un long poème historique : *Bothwell* (1855); la réunion en un volume des *Ballades du bon Gaultier,* parodies burlesques composées en 1842-1844; *Norman Sinclair,* roman (1861).

AYTRÉ, comm. de la Charente-Maritime (arrond. de La Rochelle), près de La Rochelle; 3 021 hab. (2 375 aggl.). Eglise fortifiée. Fonderie. Matériel de chemin de fer.

AYUDHYĀ, capit. de l'anc. royaume de Koçala (Inde), jadis dans la province d'Aoudh, aujourd'hui inclus dans l'Uttar Pradesh. Fréquemment décrite dans le *Rāmāyana* comme résidence de Rāma, elle est une des places saintes de l'hindouisme et a servi, dans la poésie épique, de modèle à la ville idéale. Elle fut aussi l'objet de la ferveur bouddhique, car le bouddha Çākyamuni, né dans la principauté de Kapilavastu (tributaire du Koçala), aurait vécu et prêché à Ayudhyā pendant six ans, à la place même où l'empereur Açoka fit édifier plus tard un *stūpa* colossal. Patrie présumée du docteur bouddhiste Açraghosta, elle fut visitée, au VIIe s., par le pèlerin chinois Hiuan-tsang, qui y vit encore le monastère d'Asanga et de Vasubandhu. Elle fut, aux XVIe-XVIIe s., la résidence du célèbre mystique Tulsī Das. Son nom a été donné à de nombreuses villes dans les régions ayant subi l'influence de l'Inde, et dont la plus connue est sans doute l'ancienne capitale de la Thaïlande (Ayuthia).

AYUNTAMIENTO [ajuntamjɛntɔ] n. m. (mot esp. signif. *réunion*). Nom donné, en Espagne et en Amérique espagnole, aux municipalités des villes. ‖ Lieu où les magistrats municipaux se réunissent.

— ENCYCL. A l'imitation de l'*ayuntamiento* castillan, un conseil de quatre à douze *regidores,* présidé par un *alcalde mayor,* assisté d'*alcaldes ordinarios* pour la justice, administrait les villes de l'Amérique espagnole. Il formait l'*ayuntamiento* ou, comme on l'appela bientôt, le *cabildo.* Le premier fut institué par Cortés à Veracruz dès 1519. Les *cabildos* envoyaient souvent des représentants au Conseil des Indes, qu'ils assaillaient de pétitions en matière commerciale.

AYUTHIA ou **AYUTTHAYA,** v. de la Thaïlande, ch.-l. de prov., au N. de Bangkok, sur une île située au confluent de deux bras du Ménam; 15 800 hab. Centre commercial de l'une des grandes régions exportatrices de riz. Ancienne capitale du Siam (1350-1767), la ville fut détruite par les Birmans. Les ruines du palais, des temples et des pagodes témoignent de sa splendeur. — La *province d'Ayuthia* a 362 800 hab.

AYWAILLE, comm. de Belgique (prov. et arrond. de Liège), dans le massif ardennais, sur l'Amblève; 3 578 hab. Centre touristique. Carrières de grès, de marbre et de granites; matériaux de construction. Victoire de Jourdan sur les Autrichiens (1794).

AYYALON. Géogr. anc. Ville lévitique de la tribu israélite de Dan, située près de la frontière philistine. La vallée qu'elle commandait menait à la montagne de Juda.

AYYŪB, le Job de la Bible, et nom d'homme chez les musulmans.

'AYYŪB (Abū), compagnon et porte-étendard de Mahomet. Au cours d'une expédition contre Constantinople, il mourut de maladie et fut enterré sous les murs de la ville (669 ?). Son tombeau fut, dit-on, retrouvé en 1453 et une mosquée élevée, où les sultans ottomans allaient, à leur avènement, ceindre le sabre de leurs ancêtres. Le quartier construit autour de la mosquée, au fond de la Corne d'Or, s'appelle *Eyüp,* forme turque d'Ayyūb.

AYYŪB KHĀN, ancien émir de Hérat (1851-1914). Fils de l'émir d'Afghānistān Chīr-'Alī, il reçut de son père le gouvernement de Hérat (1879). Lorsque son frère, Ya'qūb khān, émir d'Afghānistān, eut été emmené en captivité dans les Indes, Ayyūb khān continua la guerre, battit le général anglais Burrow à Maywand, le 27 juillet 1880, mais fut vaincu par le général Roberts. En 1881, il s'empara de Kandahar, et, bien que défait par 'Abd al-Raḥmān*, il se maintint à Hérat. Arrêté et interné en Perse en 1885, il parvint à s'enfuir en Inde en 1887.

AYYŪB KHĀN (Muḥammad), homme d'Etat pakistanais (Province frontière du Nord-Ouest 1908). Il participa à la campagne de Birmanie pendant la Seconde Guerre mondiale comme chef du 14e bataillon du Pendjab. Incorporé en 1947 dans l'armée pakistanaise, il en devint commandant en chef quatre ans plus tard et la représenta dans l'organisation du pacte de Bagdad, ainsi que dans l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est. Ministre de la Défense en 1954-1955, il reçut du général Mirza les pleins pouvoirs et le commandement suprême des forces pakistanaises à la suite du coup d'Etat du 7 octobre 1958. Le 24, il devenait Premier ministre et le 27 contraignait le général Mirza à se démettre.

AYYŪBIDES, dynastie musulmane qui succéda en Egypte à celle des Fāṭimides, en 1171, et en Syrie à celle des atabeks zengides. Fondée par Ṣalāḥ al-dīn Yūsuf ibn Ayyūb (Saladin), elle forma quatre branches. La principale, celle d'*Egypte,* dura de 1171 à 1252 et fut remplacée par celle des Mamelouks baḥrites : elle compte neuf princes. Les autres branches sont celles du *Yémen* (1173-1229), de *Damas* (1186-1260), d'*Alep* (1183-1260). Les Ayyūbides propagèrent les traditions de la Perse, qui modifièrent les institutions et l'art de l'Egypte. L'association de l'Egypte et de la Syrie leur permit de menacer les Etats chrétiens, de conquérir Jérusalem (1187) et de tenir tête aux forces de la troisième croisade. Ils conclurent avec les Etats européens de nombreux traités de commerce et exercèrent une influence sensible sur leurs adversaires : quelques coutumes de la chevalerie leur furent empruntées.

Az, anc. symbole chimique de l'*azote,* remplacé aujourd'hui par N (nitrogène).

AZA (Vital), écrivain dramatique espagnol (Pola de Lena 1851 - Madrid 1912). Auteur de nombreuses petites comédies spirituelles, parmi lesquelles *le Songe doré* [*El Sueño dorado*] (1875) et *Monsieur le curé* [*El Señor cura*] (1890).

AZAB ou **AZAPE** n. m. Soldat de l'infanterie irrégulière qui constituait le noyau de l'ancienne armée ottomane.

AZAÏS (Pierre Hyacinthe), philosophe français (Sorèze 1766 - Paris 1845), auteur de la théorie des *compensations**.

AZAÏS (Jacques), écrivain languedocien (Béziers 1778 - *id.* 1858). Auteur de *Bersés patoisés* (*Vers patois*) publiés dans sa ville natale en 1842. — Son fils GABRIEL (Béziers 1805 - *id.* 1888), surtout connu comme érudit, a publié, en 1867, des vers en patois.

azalée
plante et *détail* de la fleur

AZALÉE n. f. (gr. *azaleos,* sec). Plante de l'hémisphère boréal, à fleurs très élégantes, de couleurs variées, mais sans parfum. (Les azalées sont cultivées dans les jardins et les appartements à cause de la profusion de leurs fleurs et de leur aspect décoratif. Famille des éricacées.) [V. RHODODENDRON.] (→ Biblio.)

AZAN n. m. V. ADHĀN.

AZAN. Myth. gr. Fils d'Arcas, roi d'Arcadie. La contrée qui lui échut, après partage de l'héritage paternel, fut appelée *Azanie.*

AZAN (Paul), général et écrivain militaire français (Besançon 1874 - Lons-le-Saunier 1951). Il servit surtout en Afrique du Nord, et notamment au Maroc (1907-1908). Blessé en 1916, commandant de brigade en 1918, il fut ensuite affecté, en Orient, à l'état-major de Franchet d'Esperey. Après avoir participé à la campagne du Rif, il dirigea, de 1928 à 1933, le Service historique de l'armée, puis commanda les troupes de Tunisie. Auteur de : *Histoire des armées françaises d'Outre-mer* (1928), *Conquête et pacification de l'Algérie* (1930), *Franchet d'Esperey* (1949), etc.

Manuel AZAÑA Y DÍAZ
par Eusebio Martín

AZAÑA Y DÍAZ (Manuel), homme d'Etat et écrivain espagnol (Alcalá de Henares 1880 - Montauban 1940). Membre du comité révolutionnaire républicain (1930-1931), ministre de la Guerre, président du Conseil (1931-1933, 1934-1936). Président de la République espagnole (1936) avec le triomphe du Front populaire, dont il avait été le champion, il démissionna en 1939, après la victoire de Franco, et dut se réfugier en France.

AZANDÉ(S) ou **AZENDÉ(S).** V. ZANDÉ(S).

AZANIE, en gr. **Azania.** Géogr. anc. Nom commun à plusieurs contrées de l'Antiquité, équivalant à la dénomination de *pays des Ases,* anc. peuple scythe, dont on retrouve des traces dans plusieurs régions de l'Asie, de l'Afrique et de la Grèce (Arcadie).

AZANZA (Miguel José DE), homme d'Etat espagnol (Aviz 1746 - Bordeaux 1826). Ministre de la Guerre en 1793, il devint vice-roi de la Nouvelle-Espagne de 1798 à 1800 et donna une nouvelle impulsion au peuplement de la Californie. Il combattit la politique de Godoy, mais il se rallia à Joseph Ier; il fut alors ministre de la Justice, puis des Affaires étrangères, et reçut le titre de *duc*

de Santa Fé. Il se réfugia en France lors de la Restauration.

AZAOUAD, région du Soudan, au N. de Tombouctou. Ce sahel herbeux constitue la transition entre le Sahara et la vallée du Niger. Il est parcouru par des nomades et habité par des Touaregs presque sédentaires.

AZARA n. m. Bixacée dont les fleurs sont apétales et ordinairement hermaphrodites. (Ce genre comprend des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles entières et à fleurs réunies en grappes ou en épis courts, originaires du Chili et du Mexique. On en compte une quinzaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins d'agrément.)

AZARA n. m. Constr. Latte de tronc de palmier, servant d'armature au mélange à base d'argile employé pour construire les planchers et les toits dans les zones arides de l'Afrique occidentale.

marquis d'AZEGLIO

AZÁRA (José Nicolas DE), diplomate espagnol (Barbuñales, Aragon, 1731 - Paris 1804). Ambassadeur à Rome, il y combattit les jésuites. Il s'occupa surtout d'art et réunit des collections précieuses. Ambassadeur à Paris en 1798, puis de 1801 à 1803. Il a laissé des *Mémoires*. — Son frère, FÉLIX (Barbuñales 1746 - en Aragon 1811), fut chargé en Amérique de l'exécution du traité de Saint-Ildefonse (1781). Il y resta vingt ans et s'adonna à des travaux sur les régions du Paraguay et du río de la Plata.

AZARIAS ou **OZIAS**, 10e roi de Juda (781-740). Son règne fut marqué par une grande prospérité économique, due au commerce dans la mer Rouge et à des travaux d'amélioration agricole. Devenu lépreux, il abandonna le pouvoir à son fils Joatham.

AZAT-LE-RIZ, comm. de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac), au N. du Dorat ; 660 hab. (154 aggl.). Minerai d'uranium.

AZAY-LE-RIDEAU, ch.-l. de cant. de l'Indre-et-Loire (arrond. de Chinon), en Touraine, sur l'Indre ; 2 234 hab. (1 469 aggl.).

Son château, une des œuvres les plus caractéristiques de la première Renaissance, a été construit, de 1518 à 1529, sur un îlot de l'Indre, pour le financier Gilles Berthelot. L'église d'Azay-le-Rideau (XIIe et XVe s.) garde une façade carolingienne. — Aux environs, manoir de la Remonnière du XVe s. (restes gallo-romains) et château de l'Islette (XVIe s.). Conserverie. (→ Biblio.)

AZAY-SUR-CHER, comm. de l'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), dans la vallée du Cher ; 1 144 hab. (316 aggl.). Vins. Laiterie. — Aux environs, prieuré de Saint-Jean-du-Grais (XIIe s.).

AZAZEL, démon du désert à qui était livré chaque année, lors de la fête juive de l'Expiation, le bouc émissaire.

AZAZGA, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Tizi-Ouzou), en Grande-Kabylie ; 6 944 hab. (344 non-musulmans). Marché. Centre d'excursions. — L'arrond. a 39 comm. et 125 300 hab.

AZCAPOTZALCO ou **ATZCAPOTZALCO**, v. du Mexique (District fédéral), agglomération de la banlieue N.-O. de Mexico ; 49 600 hab. Raffineries de pétrole.

AZCARRAGA (Marcelo), général et homme politique espagnol (Manille 1833 - Madrid 1915). Il fit la guerre contre les carlistes et prit part au siège de Carthagène (1873). Ministre de la Guerre en 1890 et en 1895, plusieurs fois président du Conseil de 1897 à 1904.

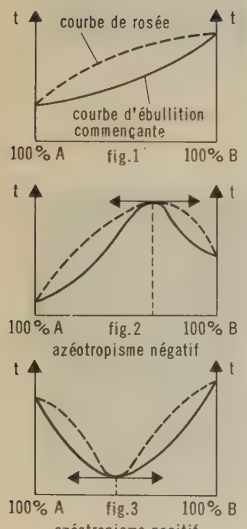

mélanges azéotropes
courbes des températures d'ébullition et de liquéfaction en fonction du titre du mélange

AZCOITIA, v. d'Espagne (prov. de Guipúzcoa) ; 7 600 hab. Toiles ; lainages ; espadrilles. Eaux minérales.

AZEDARACH, AZADARACHTA, AZADIRACHTA ou **AZÈDARAC** n. m. Arbre de l'Inde. (Les noyaux des fruits de *Melia azedarach* sont employés souvent dans les régions circumméditerranéennes pour faire des chapelets ; aussi l'appelle-t-on *arbre à chapelets*. Famille des méliacées.)

AZEGLIO (Massimo TAPARELLI, marquis D'), homme d'Etat et écrivain italien (Turin 1798 - *id.* 1866), gendre de Manzoni. Dès 1821, il participe au mouvement intellectuel qui, depuis Alfieri, tendait à une résurrection (*risorgimento*) nationale par l'expulsion de toute influence étrangère. Ses deux romans historiques, *Ettore Fieramosca* (1833) et *Niccolo de' Lapi* (1841), font de lui un des chefs du *Risorgimento*, chef modéré, du reste, et opposé à l'agitation des sociétés secrètes. En 1845, il obtint la promesse d'action du roi Charles-Albert ; en 1846, il publia son œuvre capitale, *Gli Ultimi Casi di Romagna* (*les Derniers Evénements de Romagne*), livre de polémiques sur l'insurrection de Rimini en 1845, où, après avoir critiqué le gouvernement romain, il demande à ses compatriotes de renoncer aux révoltes locales et de faire confiance au roi de Sardaigne Charles-Albert, et il préconise la création d'une confédération italienne libérale autour de ce souverain. D'Azeglio prit une part active au mouvement de 1848. Chef d'état-major du général Durando, qui commandait les troupes pontificales, il fut grièvement blessé dans la campagne contre les Autrichiens.
Après la débâcle piémontaise de Custozza et de Novare, et l'abdication de Charles-Albert, il se vit confier, par Victor-Emmanuel II, le 7 mai 1849, la présidence du ministère. Il s'efforça alors de préserver le *Statuto* et d'amorcer des réformes intérieures. En désaccord avec Cavour, qu'il avait fait entrer au ministère en 1840, il finit par lui céder la place et se retira en fait de la vie politique. Il rédigea, pendant ses dernières années, ses Mémoires, *I miei ricordi*, publiés en 1867.

AZEGOUR ou **AZGOUR**, localité du Maroc occidental (prov. de Marrakech), sur le flanc nord du Haut Atlas occidental, au S.-O. de Marrakech. Mine de molybdène et cuivre.

AZEL n. m. (de l'ar. *'Azīl*). Nom qu'on donne, en Algérie, à des terres qui appartenaient au beylick et qui étaient affermées à certaines tribus.

AZÉLAÏQUE adj. Se dit d'un diacide de formule $HOCO—(CH_2)_7—CO_2H$, obtenu par oxydation de l'acide oléique ou de l'acide ricinoléique.

AZÉMAR le Noir, troubadour provençal du début du XIIIe s., né à Château-Vieux-d'Albin. Raimond VI, comte de Toulouse, le combla de faveurs et de biens. Il reste de lui une *tenson* et trois *chansons* d'amour.

AZÉMAR (les), famille de verriers du XVIIe s., originaire du Languedoc ; elle essaima en Nivernais, en Normandie (verrerie de Rouen depuis 1619), puis en Poitou et cessa de produire après 1724.

AZEMMOUR, v. et port du Maroc (prov. de Casablanca), à l'embouchure de l'Oum er-R'bia ; 9 800 hab. Dominée par une casbah que limite une enceinte portugaise (XVIe s.), cette bourgade très pittoresque étage ses maisons blanches et ses remparts au-dessus de l'Oum er-R'bia. C'est l'ancien comptoir punique et romain d'*Azama*.

AZÉOTROPE ou **AZÉOTROPIQUE** adj. et n. m. (*a* priv., gr. *zêin*, bouillir, et *tropos*, action de tourner). Se dit d'un mélange de liquides qui bout à une température fixe en gardant une composition constante.
— ENCYCL. Quand on distille un mélange de plusieurs liquides volatils, ou bien le mélange a une température d'ébullition comprise entre celle du liquide qui bout le plus haut et celle du liquide qui bout le plus bas, ou bien la température d'ébullition passe soit par un maximum (*azéotropisme négatif*), soit par un minimum (*azéotropisme positif*). Dans le premier cas (benzène et toluène, par exemple), on peut, par distillation, séparer complètement les deux liquides. Dans le second, c'est impossible : on obtient un mélange correspondant à la température d'ébullition fixe. Ainsi, si l'on distille un mélange d'eau et d'alcool, on obtient un mélange à 96 p. 100 d'alcool.

AZÉOTROPIE n. f., ou **AZÉOTROPISME** n. m. Physiq. Phénomène présenté par les mélanges azéotropes.

AZEQA. Géogr. anc. Ville royale de Canaan, fortifiée par Roboam et assiégée par Nabuchodonosor. Elle était située à l'O. de Bethléem.

AZERAILLES, comm. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), sur la Meurthe, en aval de Baccarat ; 630 hab. Filature du coton.

AZERBAÏDJAN, région aujourd'hui divisée entre l'U. R. S. S. et l'Iran.
— Hist. Peuplée à l'origine par les Caspes, la région fut intégrée à la province médique de l'Empire achéménide, puis érigée en satrapie sous le nom d'*Atropatène*. A l'époque romaine, elle atteignit un certain degré de civilisation. L'Azerbaïdjan, fut, au VIIIe s., entièrement occupé par les Arabes. Mais au temps de Tīmūr (Tamerlan) des infiltrations turcomanes s'y produisirent. A partir du XVe s. et pendant deux cents ans, le pays fut disputé entre les Perses et les Turcs. Finalement, les premiers l'emportèrent. Mais, au début du XVIIIe s., Pierre le Grand songea à conquérir le pays caucasien. Et cent ans plus tard, au traité d'Andrinople (1828), l'Azerbaïdjan fut cédé aux Russes. Ceux-ci ne purent empêcher les perpétuelles luttes sanglantes entre Turcs et Arméniens. Ce conflit permanent éclata plus brutalement après la Révolution russe (1917). Une partie de l'Azerbaïdjan se proclama république indépendante en 1918 et le parti *Moussavat* prit le pouvoir jusqu'au moment où l'armée rouge occupa le pays et le rattacha à l'Union soviétique (1920). L'Azerbaïdjan soviétique devint une République fédérale en 1936.
Avec l'appui de l'Union soviétique, l'Azerbaïdjan iranien fit sécession en 1946, pendant quelques mois.

AZERBAÏDJAN (RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE SOVIÉTIQUE DE L'), en russe **Azerbaïdjanskaia S. S. R.**, république fédérée de l'U. R. S. S., qui occupe la partie orientale de la Transcaucasie et s'ouvre largement sur la mer Caspienne ; 87 000 km² ; 3 700 000 hab. Capit. *Bakou*. L'Azerbaïdjan se confond avec le bassin moyen et inférieur de la Koura, la partie la plus aride de la Transcaucasie ; la république s'étend, au N., sur le versant méridional du Caucase oriental, et, au S., sur le massif arménien ; mais la majeure partie de son territoire est constituée par une plaine au milieu de laquelle s'écoule la Koura, qui confond son delta avec celui de l'Araxe. Les vallées ont été longtemps ravagées par la malaria, et la population (appelée « albanaise »), initialement indo-européenne, grossie d'éléments asiatiques (Tatars), a trouvé ses ressources essentielles dans l'élevage : elle pratiquait la transhumance entre les pâturages d'hiver des plaines et les alpages du Caucase ou de l'Arménie. Dans des oasis de piémont, localisées surtout au N., l'agriculture produisait des céréales, du vin, des fruits.
L'économie actuelle repose sur deux bases essentielles, la culture irriguée du coton et la production du pétrole.
Le développement de la production cotonnière est lié à l'extension progressive de l'irrigation : 500 000 ha étaient irrigués en 1913 ; cette superficie a plus que triplé. Le coton occupe environ un tiers des terres irriguées (en assolement avec la luzerne et le maïs) ; on cultive des variétés à soies fines et longues, donnant des rendements de l'ordre de 7 à 8 q de coton égrené par hectare. Dans le delta de la Koura et de l'Araxe, les rizières sont nombreuses. Le développement des cultures fourragères a permis de transformer l'élevage. Les régions de piémont continuent à fournir de belles récoltes de raisin, de fruits, de la soie, du tabac, du grain. Au S., dans l'arrière-pays de Lenkoran, on pratique des cultures subtropicales (agrumes et thé, associés au riz et au tabac) dans une région autrefois très malsaine.
Le gisement pétrolier de Bakou est la principale ressource industrielle de l'Azerbaïdjan. Il se compose d'un empilement d'horizons pétrolifères, séparés par des terrains stériles, qui se succèdent sur plusieurs milliers de

Phot. X., Lapie.

mètres d'épaisseur. Les niveaux superficiels, exploités depuis plus de cinquante ans, sont aujourd'hui épuisés; leur présence se manifestait par des émanations de gaz, des volcans de boue, des feux perpétuels, alimentés par les gaz naturels. Des réserves évaluées à environ 2,5 milliards de tonnes, soit plus de cent années d'exploitation au rythme actuel, sont contenues dans les horizons inférieurs, qui sont exploités aujourd'hui jusqu'à 5 000 m de profondeur. Très épais, le gisement est relativement peu étendu : de l'O. à l'E., il s'étend sur 60 km; du N. au S., sa largeur n'est que de 30 km; il a pour centre la ville de Bakou. Les derricks sont très serrés, car on puise dans des nappes superposées; ils sont groupés sur les petits anticlinaux en coupole, disposés en arcs de cercle autour de Bakou, dans un paysage presque complètement dénudé. Le pétrole brut est traité dans les raffineries de Bakou ou expédié par la mer Caspienne vers la Volga et les raffineries qui sont sur les bords du grand fleuve. (V. carte CAUCASE.)

AZERBAÏDJAN, en persan **Ādharbaydjān,** région et anc. prov. de l'Iran, à l'extrémité nord-occidentale des plateaux de l'Iran, en bordure de l'Azerbaïdjan soviétique, de la Turquie et de l'Iraq. V. princ. *Tabrīz.* L'Azerbaïdjan iranien est un haut plateau de climat rude, accidenté par des crêtes élevées (plus de 4 000 m) et des volcans. Le centre est profondément creusé par un bassin tectonique, occupé par le lac Rezayeh (1 200 m). La population, en majorité turque, se concentre dans les vallées, où elle cultive des vergers, des champs de blé, d'orge et de coton; de petites parcelles sont consacrées au tabac et au pavot, pour la fabrication de l'opium. Les pasteurs kurdes se déplacent avec leurs troupeaux de moutons sur les plateaux steppiques.

AZERBAÏDJANAIS adj. et n. Relatif à l'Azerbaïdjan; habitant ou originaire de cette région.
— Linguist. V. AZÉRI.

AZERBAÏDJANLI n. m. Linguist. V. AZÉRI.

Azer Behrām, d'après le *Bundehish* (livre du parsisme), réunion des trois feux sacrés, entretenus par les trois castes : sacerdotale, guerrière, agricole.

Azer Bourzin Mihir, d'après le *Bundehish,* feu sacré de la caste des laboureurs, dans le parsisme. Il fut établi par le roi Guchnasp sur le mont Révend, dans le Khurāsān.

AZERGUES, riv. du couloir rhodanien (Beaujolais), qui reçoit à droite la Brévenne et se jette dans la Saône (r. dr.) en amont de Trévoux; 64 km. (→ Biblio.)

AZÉRI, ou **AZERBAÏDJANLI,** ou **AZERBAÏDJANAIS** n. m. et adj. Linguist. Langue turque, très voisine de l'osmanli, et comme lui de souche oghouz, parlée au Caucase, dans l'Azerbaïdjan soviétique, par environ deux millions et demi de personnes, et, dans l'Azerbaïdjan iranien, par environ deux millions.
— ENCYCL. La littérature *azérie,* qui subit la double influence de la Russie et de l'Iran, a eu un développement brillant depuis le XVe s. Le théâtre azéri, dès le XIXe s., a été le premier théâtre turc de type occidental (adaptations de Molière par Akhound-zadeh). Le vocabulaire persan abonde en azéri, même dans la langue la plus courante. Le dialecte de l'U. R. S. S., noté en caractères cyrilliques, et celui de la Perse, noté en caractères arabes, sont peu différenciés l'un de l'autre.

AZEROLE n. f. (esp. *azarolla*). Fruit de l'azérolier.

AZÉROLIER ou **AZAROLIER** n. m. Nom vulgaire de *Crataegus azarolus,* espèce d'aubépine. (Famille des rosacées.)

AZEVEDO (Ignace D'). V. IGNACE.

AZEVEDO (Luiz DE), missionnaire portugais (Carrazzedo Montenegro ou Chaves 1573 - Dambea 1634). Il fut envoyé à Goa (1592), puis en Ethiopie (1604), où il resta près de trente ans. Il traduisit en éthiopien le Nouveau Testament.

AZEVEDO (Aluizio DE), romancier brésilien (São Luis de Maranhão 1857 - Buenos Aires 1913). Représentant éminent du naturalisme brésilien, il publia *le Mulâtre* [*O Mulato*] (1881), *Pension de famille* (1884).

AZHAR (Al-) ou **AL-DJĀMI' AL-AZHAR** (« [la Mosquée] splendide »), université musulmane du Caire, fondée par les Fāṭimides en 973, rebâtie au XIVe s., et où les étudiants

viennent de tout le monde musulman. Elle joua dans l'Orient islamique le rôle de l'Université de Paris dans l'Occident médiéval, avec un enseignement scolastique, des groupes plus ou moins nationaux, et une réputation qui en fit l'arbitre de la pensée de l'islām. Très concurrencée au XIXe s. par les formules modernes d'enseignement, elle a repris de l'importance, grâce à des réformes intérieures (1936) et au réveil de l'islām.

AZI ou **AZY** n. m. Syn. de AISY.

AZIDE n. m. Nom donné aux composés dérivant de l'acide azothydrique N_3H par substitution d'un radical à l'hydrogène. (Syn. DIAZOIMINE ou DIAZOIMIDE.)

AZIDINE n. f. Composé chimique qu'on obtient en laissant en contact, pendant plusieurs jours, la phénylhydrazine avec le chlorhydrate d'un iminoéther.

AZILIEN, ENNE adj. et n. m. (du *Mas-d'Azil,* localité de l'Ariège). Se dit de l'industrie préhistorique du mésolithique caractérisée par des outils de silex très petits (microlithes) et de forme régulière, des harpons en bois de cerf et des galets recouverts de taches géométriques d'ocre rouge. (L'azilien, attesté surtout dans la région pyrénéenne, se situe aux environs de 8000 avant notre ère, au moment où les conditions climatiques actuelles s'établissaient.)

AZILLE, comm. de l'Aude (arrond. de Carcassonne), dans le Minervois; 1 524 hab. (1 288 aggl.). Distillerie.

'AZĪM AL-DAWLA BAHADUR (v. 1770-1819), nabab du Carnatic. Il vendit ses Etats à la Compagnie anglaise des Indes (1801) et se retira à Madras.

AZIMIDE n. m. Nom donné à des diazoaminés internes d'orthodiamines obtenus par action de l'acide nitreux sur ces bases.

AZIMIDOBENZÈNE n. m. Azimide $C_6H_4(N_3H)$ formé par l'orthophénylènediamine. (Syn. BENZOTRIAZOLE.)

AZIMUT [myt] n. m. (de l'ar. *al-samt,* le droit chemin). Astron. Angle dièdre orienté à arête verticale, que fait le plan vertical passant par un point donné avec le plan méridien du lieu : *L'azimut est compté, soit à partir du nord, soit à partir du sud, de 0° à 360°* ‖ *Pop. Dans tous les azimuts,* dans toutes les directions.
— Physiq. *Azimut magnétique,* angle compris entre le méridien géographique du lieu et le méridien magnétique. (Il mesure la déclinaison de l'aiguille aimantée.)
— Radiotechn. Angle formé par le méridien passant par le poste où s'effectue la mesure et par la direction du poste entendu, direction obtenue à l'aide des appareils radiogoniométriques. (Les azimuts se mesurent à partir du nord géographique, dans le sens des aiguilles d'une montre.)
— ENCYCL. Astron. Sur la sphère céleste, l'*azimut* d'une étoile α (ou, plus exactement, de sa projection A sur la sphère céleste), située dans le plan vertical ZOZ'A', est compté de 0° à 360°, à partir de la direction du S. vers l'O. L'azimut Az et la distance zénithale ζ de l'étoile (arc ZA) constituent les *coordonnées horizontales* de l'étoile, constamment variables du fait du mouvement diurne.

AZIMUTAL, E, AUX adj. Qui correspond à la définition ou à la mesure des azimuts. ‖ *Cadran azimutal,* cadran solaire à style vertical. ‖ *Cercle azimutal,* instrument de géodésie, dérivé du théodolite, ne comportant qu'un limbe horizontal et spécialement organisé pour la mesure précise d'angles dièdres à arête verticale, à l'exclusion des mesures zénithales. (L'angle mesuré entre deux directions est, en fait, la différence des azimuts de ces deux directions.) ‖ *Compas azimutal,* grande boussole armée de pinnules, pour l'observation des variations de l'aiguille aimantée.

AZINCOURT, comm. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans l'Artois, au S. de Fruges; 275 hab. (99 aggl.). Cokerie.
— Hist. Le 25 octobre 1415, l'armée féodale française y fut écrasée par les Anglais, moins nombreux, mais mieux commandés, sous les ordres de leur roi Henri V. Parmi les nobles, qui n'avaient pas su adopter une discipline ni concevoir un plan stratégique, ce fut une hécatombe. Le roi anglais fut en mesure, après cette victoire, de conquérir une grande partie de la France, au moment où la querelle des Armagnacs et des Bourguignons divisait les Français.

AZINCOURT (Jean-Baptiste ALBOUIS, dit **d'**), acteur français. V. DAZINCOURT.

AZINE n. f. Nom donné aux composés obtenus par action des aldéhydes ou des cétones sur l'hydrazine. (On les distingue en *aldazines* et *cétazines.* On désigne aussi par ce nom des colorants voisins des indamines.) [V. AZINIQUE.]

AZINIQUE adj. Terme générique s'appliquant aux colorants dérivés du noyau de la phénazine

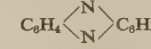

ou de la naphtophénazine

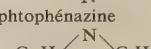

(A cette classe de colorants appartiennent les *eurhodines,* les *safranines,* les *aposafranines,* les *indulines;* leur nuance varie du rouge au bleu, suivant la nature des substitutions.)

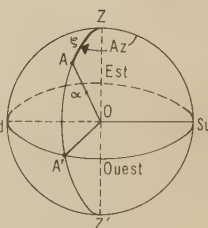

azimut (astron.)

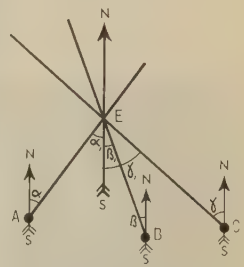

azimut (radiotechn.)
Les signaux émis par E permettent à A et B de déterminer les angles α et β, azimuts de E ou angles formés en A et en B par le méridien local et la direction de E. L'intersection des deux droites AE et BE donne la position de E. L'angle γ, mesuré à partir d'un troisième poste C, limite le triangle d'erreur en E.

bataille d'AZINCOURT
miniature du XVe s.
Victoria and Albert museum

Phot. Glob, Mansell.

AZKUE (Resurrección María DE), prêtre basque (Lequeitio, Biscaye, 1864 - Bilbao 1951). Il a laissé une œuvre considérable : des ouvrages littéraires en basque et un grand nombre de livres importants, la plupart en espagnol, sur la langue, le folklore et la musique populaire basques, en particulier un dictionnaire basque-espagnol-français (1905).

AZO- (de *azote*). Chim. Préfixe indiquant, dans la formule d'un composé, la présence du radical chromophore bivalent —N=N—.

AZO ou **AZZO** (Porcius), jurisconsulte italien (Bologne - † v. 1230). Il a professé le droit à Bologne et, d'après quelques-uns, à Montpellier. C'est un des plus célèbres glossateurs. Sa *Somme* sur le Code et les Institutes de Justinien est son œuvre capitale.

AZOBÉ n. m. Bois d'Afrique tropicale (*Lophira procera*), brun violacé, très dur, employé dans les travaux hydrauliques et pour les voies de chemin de fer (bandes de roulement pour lignes de métro sur pneumatiques ou traverses).

AZORÍN

AZOBENZÈNE n. m. Corps de formule $C_6H_5—N=N—C_6H_5$, prototype des dérivés *azoïques*.

— ENCYCL. L'*azobenzène* constitue un des stades de la réduction du nitrobenzène en milieu *alcalin*, réduction qui donne l'azoxybenzène, l'azobenzène, l'hydrazobenzène et enfin l'aniline. L'azobenzène fond à 68 °C ; il est coloré en rouge ; c'est un *chromogène**, mais non un colorant. Par réduction, il donne l'hydrazobenzène ; par oxydation ménagée, l'azoxybenzène. (V. AZOÏQUE, AMINOAZOBENZÈNE, AZOPHÉNOL.)

AZOCARMIN n. m. Colorant de la classe des rosindulines, obtenu en remplaçant, dans la cuite d'induline, l'aminoazobenzène par l'azoïque aniline α-naphtylamine. (Le colorant obtenu est ensuite sulfoné, et le dérivé disulfonique ainsi préparé trouve un emploi assez étendu pour la teinture de la laine comme colorant rouge égalisant parfaitement, même en mélange.) [On l'appelle aussi ROSAZINE.]

AZOCH [zɔk] n. m. Nom du mercure, chez les alchimistes.

AZOFUCHSINE [fyks] n. f. Colorant azoïque obtenu par copulation du diazoïque de l'acide sulfanilique sur l'acide 4-sulfonique du dihydroxynaphtalène 1.8 (*acide S*).

AZOGUES, v. de l'Equateur, capit. de la prov. de Cañar, dans les Andes, au N. de Cuenca ; 9 200 hab.

AZOÏQUE adj. (*a* priv., et gr. *zôon,* animal). Se dit d'un milieu qui est privé de vie animale, d'un terrain qui est privé de fossiles. (En géologie, le terme a été pris autrefois comme synonyme d'*archéen*. En fait, les deux concepts sont distincts. On connaît des fossiles, rarissimes il est vrai, dans l'archéen.)

azolla

AZOÏQUE adj. Nom donné aux composés possédant le groupe d'atomes —N=N—.

— ENCYCL. Le prototype est l'azobenzène*. Les *colorants azoïques* dérivent de l'azobenzène (ou de ses homologues et analogues naphtaléniques) par substitution, aux atomes d'hydrogène des noyaux, d'au moins un *auxochrome* OH, NH_2, NHR ou NR_2 ; ils renferment éventuellement d'autres auxochromes, tels que CO_2H, SO_3H.

Ils sont presque exclusivement préparés par condensation des *composés diazoïques** avec des phénols ou des amines aromatiques nucléaires, chez lesquels le noyau porte au moins un atome d'hydrogène en position *para* (ou à la rigueur *ortho*), par rapport à la fonction phénol ou à la fonction amine. Cette condensation, appelée *copulation,* s'effectue en milieu alcalin dans le cas des phénols, en milieu légèrement acide dans le cas des amines. Si l'amine est une monoamine non tertiaire, elle se fait par l'intermédiaire d'un *diazoamino* qui subit ultérieurement une transposition en présence d'un excès de la base ou de son chlorhydrate. Exemples simples :

$$\underset{\text{(diazoïque)}}{C_6H_5—N=N—OH} + \underset{\text{(phénol)}}{H—C_6H_4OH} \rightarrow \underset{\text{(azophénol)}}{C_6H_5—N=N—C_6H_4OH} + H_2O$$

$$\underset{\text{(diazoïque)}}{C_6H_5—N_2—Cl} + \underset{\text{(aniline)}}{H—NH—C_6H_5} \rightarrow \underset{\text{(diazoamino)}}{C_6H_5—N=N—NH—C_6H_5} + HCl$$

$$\underset{\text{(diazoamino)}}{C_6H_5—N=N—NH—C_6H_5} \rightarrow \underset{\text{(aminoazoïque)}}{NH_2—C_6H_4—N=N—C_6H_5}.$$

La plupart des amines aromatiques nucléaires, à fonction simple ou à fonction mixte, étant diazotables, on peut ainsi opposer à de très nombreux diazoïques de très nombreux phénols ou amines à fonction simple ou à fonction complexe, ce qui mène à une très grande variété de combinaisons, dont beaucoup sont des colorants intéressants. De plus, les aminoazoïques à fonction amine primaire peuvent être *rediazotés,* et *recopulés* avec des phénols ou des amines ; d'autre part, certaines diamines primaires fournissent des *bis-diazoïques* deux fois copulables. Dans ces deux cas, on arrive à des colorants *bis-azoïques,* dont la plupart sont *substantifs*.

Il est impossible d'énumérer les très nombreux colorants azoïques préparés, même en s'en tenant à ceux qui sont actuellement utilisés. D'une manière générale, les colorants azoïques très simples (*azophénol, aminoazobenzène*) ne présentent plus d'intérêt pratique, et l'on s'adresse actuellement à des monoazoïques complexes ou à des *bis-*, et même *tétrabis-azoïques*.

Les azoïques simples sont généralement orangés ; ceux qui dérivent des naphtols, orangés ou rouges. Ceux qui dérivent d'aminonaphtols et de diphénols naphtaléniques sont souvent bleus. Les auxochromes CO_2H et SO_3H changent assez peu la couleur. On connaît actuellement des azoïques de toutes teintes, mais les jaunes, rouges, bruns et noirs sont les plus employés.

Les *azoïques basiques* renferment au moins un groupe NH_2 (parfois substitué) ; la *chrysoïdine* résulte de la copulation du diazobenzène avec la métaphénylènediamine ; les bruns Bismarck sont préparés par action de l'acide nitreux sur la métaphénylènediamine. Ils teignent le coton tanné, et sont employés à la coloration des vernis à l'alcool.

Les *azoïques acides* renferment au moins un groupe sulfonique (introduit par le diazo ou par le produit copulé) ; le diazo de l'acide sulfanilique fournit, avec les naphtols, les *ponceaux,* et, avec la diméthylaniline, l'*hélianthine ;* on trouve dans cette série des noirs pour laine.

Les *azoïques chromatables* portent, dans l'un des noyaux, deux hydroxyles ou un hydroxyle et un carboxyle en position *ortho*. En traitant, après teinture par ces colorants, le tissu par une solution sulfochromique diluée, on fixe solidement la teinture en modifiant éventuellement la nuance.

Les *azoïques substantifs* dérivent des diazoïques de diamines ou de benzidines. Le rouge Congo provient de la copulation du bis-diazoïque de la benzidine avec l'acide naphthionique. Ces colorants sont donc des *bis-azoïques*. On peut rediazoter sur fibre certains de ces colorants substantifs aminés et condenser de nouveaux corps copulables. On obtient ainsi des noirs très solides (tétrabis-azoïques).

Les *azoïques produits sur fibre* sont obtenus en plongeant les tissus dans une solution aqueuse d'un phénate alcalin copulable, et, après séchage, dans un bain de diazoïque.

Les *azoïques pour pigments,* employés dans les peintures murales et pour l'impression des papiers peints, sont généralement des sels alcalino-terreux d'azoïques à fonction sulfonique, stables à la lumière et insolubles dans l'alcool et l'huile de lin.

On connaît enfin des *azoïques hétérocycliques* provenant de la copulation entre un diazoïque et un hétérocycle ; ils ont quelques applications en teinture (*flavasine*).

AZOLE n. m. Nom donné à une classe importante de composés *hétérocycliques* dérivant du furanne, du thiofène ou du pyrrole par substitution, dans la chaîne, d'atomes d'azote aux atomes de carbone.

AZOLITMINE n. f. Matière colorante azotée, d'un brun-rouge, qui paraît constituer la partie essentielle du tournesol.

AZOLLA n. f. Fougère aquatique des marais. (Ordre des hydrofilicales, famille des salviniacées.)

AZONAL, E, AUX adj. Géogr. Qui peut se produire en tous les points du globe, quelle que soit leur latitude : *Les éboulements par gravité sont des phénomènes azonaux.*

AZOOSPERMIE n. f. (*a* priv., gr. *zôon,* animal, et *sperma,* semence). Absence de spermatozoïdes dans le sperme.

— ENCYCL. L'*azoospermie* se montre normalement aux deux âges extrêmes de l'existence : chez l'enfant et chez le vieillard, et dans l'anorchidie complète.

La castration, la ligature des artères spermatiques, la section ou la résection des canaux déférents, la compression sur les vaisseaux ou sur le canal déférent exercée par une tumeur, la varicocèle, l'orchite, qui aboutit souvent à l'atrophie et à la sclérose diffuse de l'organe, peuvent également la produire. Quand l'organe n'est pas complètement atrophié, on peut espérer quelques résultats, selon la cause, avec les hormones gonadotropes (insuffisance des testicules) ou par une libération chirurgicale de l'obstacle (défaut d'excrétion).

AZOPHÉNOL n. m. Composé $C_6H_5—N=N—C_6H_4OH$ dérivant de l'azobenzène par la substitution du groupe hydroxyle OH à l'hydrogène. (L'azophénol est le plus simple des *hydroxyazoïques* qu'on obtient par action des phénols sur les composés diazoïques.) [Syn. HYDROXYAZOBENZÈNE.]

AZOR n. pr. Arg. Chien. (Vx.) ‖ *Appeler Azor,* siffler. ‖ Arg. mil. Sac. (Vx.)

AZOR ou **AZORIUS** (Juan), jésuite espagnol (Lorca, Murcie, 1536 - Rome 1603). Professeur de morale, il est connu par les sarcasmes de Pascal (7e *Provinciale*).

AZORÍN (José MARTÍNEZ RUIZ, dit), écrivain espagnol (Monóvar 1874). Ses ouvrages : *Sur la route de Don Quichotte, la Volonté* (1902), *les Villages* (1905), *Mémoires d'un petit philosophe* (1906), *Castille* (1912), *Don Juan* (1924), sont d'un art charmant. Il s'est efforcé, en écartant tout pittoresque romantique, de faire voir l'âme réelle de l'Espagne, les types curieux qui vivent dans ses petites villes. Ses essais critiques : *Lectures espagnoles* (1912), *les Valeurs littéraires* (1913), *le Licencié en verre* (1913), *Racine et Molière* (1925), révèlent un goût fin et ingénieux. Dans une dernière manière, Martínez Ruiz, dans ses « œuvres nouvelles » (*Félix Vargas, Blanc sur bleu, Surréalisme*), entreprend une analyse de la vie intérieure, en décrivant avec une merveilleuse minutie les purs mouvements de l'âme.

AZORITE n. f. Minér. Tantalate de calcium $CaTa_2O_6$, rencontré dans un trachyte des Açores (en esp. *Azores*), d'où son nom.

AZOROS. Myth. Pilote du navire *Argo*.

AZOTATE n. m. Sel ou ester de l'acide azotique*. (V. aussi NITRATE.)

AZOTATION n. f. Fixation de l'azote* libre dans les tissus des plantes ou des animaux qui n'assimilent pas d'aliments azotés.

AZOTE n. m. (*a* priv., et gr. *zôê,* vie). Corps simple, gazeux à la température ordinaire, qui constitue les quatre cinquièmes environ de l'air atmosphérique. ‖ *Cycle de l'azote,* série de transformations grâce auxquelles l'azote circule entre les règnes minéral, végétal et animal. (V. part. *encycl.*)

— ENCYCL. ● *Propriétés.* L'*azote,* élément chimique de numéro atomique 7 et de masse atomique 14,01, a pour symbole N (nitrogène). Il a été découvert, en 1772, par Daniel Rutherford, dans l'air atmosphérique. C'est Priestley qui, le premier, distingua l'azote de l'oxygène. Lavoisier reconnut que c'était un corps simple et il étudia ses propriétés.

C'est un gaz incolore et inodore, dont la densité par rapport à l'air est 0,97. Difficile à liquéfier, il a pour température critique — 146 °C et pour point d'ébullition sous la pression atmosphérique — 195 °C. Sa solubilité est très faible : un litre d'eau en dissout 23 cm^3 à 0 °C.

L'azote est le type des métalloïdes trivalents. A basse température, il est sans activité chimique, ce qui lui a fait donner son nom. Il en est autrement à haute température, sans doute parce que l'azote devient alors monoatomique. Certaines de ses réactions sont d'une extrême importance, à cause du rôle que jouent les composés de l'azote dans la nature et dans l'industrie.

L'azote agit sur l'hydrogène à chaud, pour donner de l'ammoniac, par une réaction réversible : $N_2 + 3H_2 \rightleftarrows 2NH_3$. La réaction dégage de la chaleur dans le sens de la formation de l'ammoniac ; son rendement doit donc croître quand la température s'abaisse ; mais alors la vitesse de réaction devient trop faible. Au moyen d'un catalyseur à base de

fer, on peut opérer à 550 °C. Sous la pression atmosphérique, la proportion d'ammoniac obtenu demeure très petite; mais la formation d'ammoniac est accompagnée d'une contraction, et l'on arrive à un rendement convenable en mettant en œuvre une pression de plusieurs centaines d'atmosphères. Ainsi est réalisée la synthèse industrielle de l'ammoniac. (V. AMMONIAQUE.)

Une autre réaction importante de l'azote est sa combinaison avec l'oxygène, qui donne de l'oxyde azotique : $N_2 + O_2 \rightleftarrows 2NO$. Cette réaction, réversible, est endothermique et nécessite par suite une température élevée. On envoie donc le mélange gazeux dans un arc électrique, puis on refroidit brusquement les gaz, pour éviter la décomposition de la petite quantité d'oxyde azotique qui s'est formée. Au-dessous de 600 °C, l'oxygène libre transforme celle-ci en peroxyde d'azote : $NO + \frac{1}{2}O_2 \rightarrow NO_2$, qui peut ensuite être converti en acide azotique. Ce procédé, employé industriellement, tend à disparaître devant la préparation par oxydation de l'ammoniac.

L'azote se combine à température plus ou moins élevée à divers métaux, lithium, calcium, magnésium, aluminium, fer, pour donner des nitrures, comme Mg_3N_2, AlN. Il peut enfin réagir sur le carbone au contact d'un alcali ou d'un carbonate pour donner un cyanure :

$$Na_2CO_3 + 4C + N_2 \rightarrow 2NaCN + 3CO.$$

S'il s'agit d'un composé du calcium, on obtient de la cyanamide calcique, préparée habituellement à partir du carbure de calcium : $CaC_2 + N_2 \rightarrow CN_2Ca + C$.

Pour reconnaître si un mélange gazeux contient de l'azote, et pour doser celui-ci, on fait appel aux réactifs habituels : oxygène et étincelle, acide pyrogallique, potasse, etc. S'il subsiste un résidu gazeux, c'est de l'azote, ou peut-être un gaz rare. De ces gaz, seul l'azote est absorbé par le calcium ou le magnésium au rouge.

On peut mettre l'azote en évidence dans une substance organique azotée, en la chauffant avec de la chaux; il y a, en général, dégagement d'ammoniac. Un moyen d'un emploi plus délicat, mais plus sûr, consiste à chauffer une petite quantité de substance avec du sodium; les substances azotées donnent du cyanure de sodium qu'on reconnaît, en solution exactement neutralisée, par le précipité de bleu de Prusse qu'il fournit au contact d'un mélange d'un sel ferreux et d'un sel ferrique.

● *Etat naturel et préparation.* L'azote existe à l'état libre dans l'air, dont il constitue 75,5 p. 100 en masse et 78 p. 100 en volume. On le trouve également combiné dans des minéraux, les nitrates et les sels ammoniacaux. Il entre enfin dans la constitution des matières albuminoïdes que l'on rencontre dans tous les tissus vivants.

L'air étant une source gratuite et pratiquement inépuisable, c'est à lui que l'industrie fait appel. L'azote est en général obtenu par distillation de l'air liquide. On peut encore enlever l'oxygène de l'air en l'employant à brûler du charbon. Outre des oxydes de carbone que l'on doit enlever, l'azote obtenu contient alors les gaz rares de l'air, qui sont habituellement sans inconvénient.

Au laboratoire, on absorbe l'oxygène de l'air par le phosphore blanc, à froid ou à chaud, ou par la tournure de cuivre portée au rouge. Si l'on désire de l'azote chimiquement pur, et non de l'azote atmosphérique (contenant les gaz rares), on opère par oxydation de l'ammoniac. On peut envoyer un courant de gaz ammoniac sur de l'oxyde de cuivre chauffé :

$$2NH_3 + 3CuO \rightarrow 3H_2O + 3Cu + N_2,$$

ou faire tomber goutte à goutte un hypochlorite dans une solution ammoniacale; on lave le gaz à l'acide sulfurique qui arrête l'ammoniac entraîné ainsi que l'eau.

L'azote n'a guère d'applications directes; on peut mentionner son emploi dans l'atmosphère inerte de certaines ampoules électriques. Mais il revêt une importance énorme, car il sert à la synthèse de ses composés, ammoniac, acide azotique, nitrates et nitrites. Ces composés sont notamment employés dans l'industrie des engrais, dans celle des explosifs, dans celle des colorants.

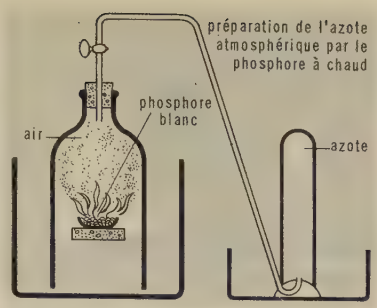

● *Composés métalliques de l'azote.* Il en existe de deux types : les *nitrures,* dérivés de substitution de l'ammoniac, et les *azotures,* sels de l'acide azothydrique HN_3. Les premiers, qui sont les plus importants, sont souvent obtenus par action directe de l'azote ou de l'ammoniac sur le métal. Ils sont décomposés par l'eau, à température plus ou moins élevée, avec formation d'ammoniac : $Ca_3N_2 + 6H_2O \rightarrow 2NH_3 + 3Ca(OH)_2$.

● *Oxydes de l'azote.* Ces composés, particulièrement nombreux, sont : l'*oxyde azoteux* N_2O, l'*oxyde azotique* NO, l'*anhydride azoteux* ou *nitreux* N_2O_3, le *peroxyde d'azote* NO_2, l'*anhydride azotique* ou *nitrique* N_2O_5, enfin l'*oxyde perazotique* NO_3.

Tous ces oxydes sont endothermiques à partir de leurs éléments; il en résulte qu'ils sont peu stables à température modérée. Comme leur décomposition fournit de l'oxygène, ils peuvent tous jouer le rôle d'oxydants; par exemple, ils entretiennent tous la combustion du charbon bien allumé; l'hydrogène les réduit en donnant de l'azote et de l'eau; au contact de mousse de platine agissant comme catalyseur, il se forme de l'ammoniac.

De tous ces corps, seul l'oxyde azotique peut se former par union directe de ses éléments.

1° *Oxyde azoteux* ou *nitreux,* ou *protoxyde d'azote* N_2O. Découvert, en 1776, par Priestley, c'est un gaz incolore et inodore, de densité 1,53, assez facile à liquéfier (il bout à — 89 °C), assez soluble dans l'eau (un litre d'eau en dissout un litre à 0 °C).

Quand on le respire, il produit d'abord une excitation cérébrale, d'où le nom de gaz hilarant que lui donnait Davy, puis une anesthésie, qui justifie son emploi dans certaines opérations chirurgicales.

Il est facilement décomposé par la chaleur en ses éléments. Cette décomposition est provoquée par le contact d'un corps incandescent, et comme elle fournit un mélange d'oxygène et d'azote contenant un tiers d'oxygène, les corps combustibles préalablement enflammés, soufre, phosphore, carbone, magnésium, continuent de brûler dans ce gaz avec un vif éclat. L'oxyde azoteux rallume un morceau de bois présentant un point en ignition, mais, à la différence de l'oxygène, il n'entretient pas les combustions lentes, n'est pas absorbé par le phosphore blanc à froid et ne donne pas de vapeurs rouges au contact de l'oxyde azotique.

On le prépare en chauffant modérément du nitrate d'ammonium :

$$NH_4NO_3 \rightarrow N_2O + 2H_2O.$$

Pour éviter que la décomposition s'accélère dangereusement, il vaut mieux, ce qui revient au même, chauffer un mélange de chlorure d'ammonium et de nitrate de sodium. Le gaz est recueilli sur la cuve à eau. On le trouve, dans le commerce, à l'état liquide, dans des bouteilles en acier.

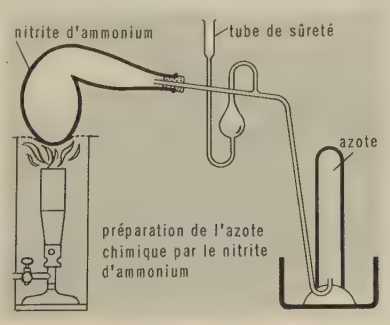

2° *Oxyde azotique* ou *nitrique, bioxyde d'azote* ou *nitrosyle* NO. Découvert, en 1772, par Hales et Priestley, c'est un gaz incolore, d'odeur inconnue, car au contact de l'air il se transforme en peroxyde NO_2. De densité 1,04, difficile à liquéfier (point d'ébullition — 150 °C), il est très peu soluble dans l'eau.

Hors d'équilibre à froid, il se décompose complètement au rouge vif. Il a, par suite, des propriétés comburantes, mais, pour y brûler, les corps doivent être portés au préalable à une température plus élevée que pour l'oxyde azoteux. Une allumette présentant un point rouge s'y éteint. Au contact de l'oxygène, il s'oxyde spontanément, en donnant de l'anhydride nitreux et du peroxyde d'azote. Les proportions des corps formés dépendent de la quantité d'oxygène et de la température, car leur formation est réversible. L'anhydride nitreux ne se produit qu'à froid. De cette propriété résulte un caractère réducteur : l'oxyde azotique agit sur le permanganate de potassium, sur l'acide nitrique concentré, etc. Il joue d'ailleurs souvent le rôle d'un radical univalent, le nitrosyle; il est absorbé par le bioxyde de baryum BaO_2, avec formation de nitrite; il est également absorbé par la solution de sulfate ferreux, qu'il colore en rouge-brun, en fournissant un composé d'addition dissociable par la chaleur. Cette dernière réaction permet de le reconnaître et de le préparer pur.

On prépare au laboratoire l'oxyde azotique en réduisant l'acide nitrique par le cuivre ou par le sulfate ferreux, cette deuxième méthode le fournissant plus pur :

$$8HNO_3 + 3Cu \rightarrow 3Cu(NO_3)_2 + 2NO + 4H_2O,$$

$$2HNO_3 + 6FeSO_4 + 3H_2SO_4 \rightarrow 3Fe_2(SO_4)_3 + 2NO + 4H_2O.$$

Il est obtenu dans l'industrie par synthèse directe dans l'arc électrique ou par oxydation catalytique du gaz ammoniac, mais aussitôt transformé en acide nitrique ou en acide nitreux. (V. AZOTIQUE [*acide*].)

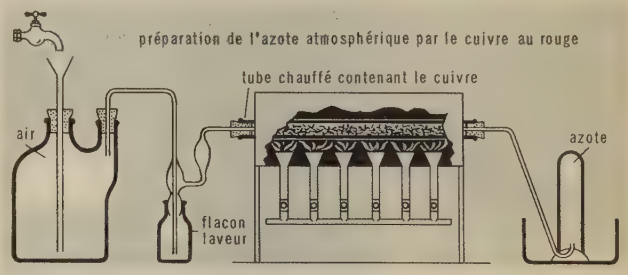

3° *Peroxyde d'azote* ou *azotyle* NO_2. Le peroxyde d'azote est liquide à froid. A — 10 °C, il se solidifie en cristaux incolores. Vers 0 °C, c'est un liquide jaune pâle qui, lorsque la température s'élève, devient plus foncé en émettant des vapeurs rouges. Il bout à 21 °C. Sa vapeur continue à prendre une coloration plus intense quand on la chauffe, en devenant progressivement opaque. En même temps, sa densité diminue peu à peu. Ces caractères s'interprètent par l'existence de deux variétés moléculaires : les molécules N_2O_4, incolores et stables à froid, et les molécules NO_2, fortement colorées et se produisant à chaud par la réaction réversible : $N_2O_4 \rightleftarrows 2NO_2$. A 130 °C, la dissociation est totale.

De 180 °C à 600 °C, la molécule NO_2 se dissocie à son tour, en donnant de l'oxyde azotique : $NO_2 \rightleftarrows NO + \frac{1}{2}O_2$. D'où, pour le peroxyde d'azote, des propriétés comburantes et oxydantes, plus accusées que celles de l'oxyde azotique. Mélangé, au moment de son utilisation, avec un liquide volatil et combustible (essence, sulfure de carbone), le peroxyde d'azote forme de violents explosifs, dénommés *panclastites.* Au contact de l'eau, le peroxyde d'azote se comporte comme un anhydride mixte; à 0 °C, on obtient un mélange d'acide nitreux et d'acide nitrique : $2NO_2 + H_2O \rightarrow HNO_2 + HNO_3$. Avec une solution alcaline, il se forme un nitrite et un nitrate. Si l'on opère à la température ordinaire, où l'acide nitreux se décompose, l'eau détruit le peroxyde d'azote en donnant

réversiblement de l'acide nitrique et de l'oxyde azotique : $3NO_2 + H_2O \rightleftarrows 2HNO_3 + NO$. Cette réaction est employée à la synthèse industrielle de l'acide nitrique. Enfin le peroxyde d'azote joue parfois le rôle d'un radical univalent, l'azotyle.

Le peroxyde d'azote peut être formé par l'action d'un excès d'oxygène sur l'oxyde azotique, mais on le prépare habituellement par calcination du nitrate de plomb (on choisit ce sel parce qu'il cristallise anhydre, et l'on a vu que l'eau décompose le peroxyde) :

$$Pb(NO_3)_2 \rightarrow PbO + 2NO_2 + \frac{1}{2}O_2.$$

Les vapeurs rouges vont se condenser dans un tube en U, refroidi par un mélange réfrigérant.

4° *Anhydride azoteux* ou *nitreux*, v. AZOTEUX.

5° *Anhydride azotique* ou *nitrique*, v. AZOTIQUE.

● *Autres composés de l'azote.*

1° *Chlorure d'azote* NCl_3. C'est un liquide jaune huileux, d'odeur piquante, bouillant vers 70 °C. Très instable, il explose quand on le chauffe, ou quand on le met au contact de corps avides de chlore : phosphore, hydrocarbures, corps gras. On le prépare par action du chlore sur la solution de chlorure d'ammonium : $NH_4Cl + 3Cl_2 \rightarrow 4HCl + NCl_3$.

2° *Bromure d'azote* NBr_3. Liquide huileux ayant des propriétés analogues à celles du chlorure ; on l'obtient par double décomposition entre le chlorure d'azote et le bromure de potassium.

3° *Iodures d'azote.* En écrasant des paillettes d'iode dans une solution concentrée d'ammoniaque, on obtient une poudre d'un brun noirâtre, qui est vraisemblablement un composé d'addition de l'iodure NI_3 et d'ammoniac. Cette poudre, séchée, est extrêmement instable, et détone sous l'influence du moindre frottement. Par action de l'iode sur l'ammoniac liquéfié, on obtient d'autres combinaisons.

● *L'azote dans les liquides organiques.* L'azote existe, dans les liquides organiques, sous différentes formes qu'il est important d'étudier dans certains états pathologiques. Dans le sang, en dehors de l'azote rattaché aux protides, on distingue l'azote total non protéique, qui comprend lui-même l'azote de l'urée et l'azote dit « résiduel ». L'azote résiduel comprend celui de la créatine, de la créatinine et de l'acide urique, et celui des aminos-acides, des polypeptides et de l'ammoniaque. L'azote polypeptidique augmente au cours des affections rénales et hépatiques, et ses variations suivent, mieux que celles de l'urée, l'évolution de la maladie.

Dans l'urine, l'azote est éliminé sous forme d'urée (82 p. 100), et sous forme de créatinine, d'acides urique et hippurique, de bases puriques, de polypeptides et d'acides aminés.

Azote total du sang	*Azote non protéique*	Urée	Déchets :
		Azote résiduel : Créatinine, Acide urique, Ammoniaque	Passent normalement dans l'urine. Sont retenus en cas d'affection rénale (néphrites, etc.).
		Azote résiduel : Amino-acides, Polypeptides	Substances utilisables :
	Azote protéique	Séro-albumines, Séro-globulines, Fibrinogène	Ne passent dans les urines que dans les états pathologiques (néphrites, etc.).

● *Cycle de l'azote.* L'*azote minéral* du sol est absorbé par les plantes ; dans les feuilles, l'énergie solaire, captée par la chlorophylle, combine l'azote avec d'autres éléments nutritifs, pour former des protides végétaux ; l'azote se trouve alors sous forme organique. Absorbés par les animaux, les protides végétaux sont transformés en protides animaux (viande, lait, par exemple). Cette transformation s'effectue avec des pertes, puisqu'on retrouve de l'azote dans les déjections animales.

Les litières végétales et les déjections animales, les cadavres des animaux et des végétaux restituent au sol l'azote organique ; sous l'action des micro-organismes du sol, l'azote organique se transforme en azote ammoniacal, puis en azote nitreux, enfin en azote nitrique. Cette minéralisation de l'azote ferme le cycle.

Cette circulation de l'azote ne se fait pas sans pertes : pertes dues au dégagement de gaz ammoniac des fumiers, entraînement des nitrates par les eaux souterraines, exportations de l'azote contenu dans les récoltes qui sont vendues par les agriculteurs. Ces pertes sont compensées par des gains résultant de la fixation de l'azote de l'air (en particulier par les bactéries des légumineuses, les azotobacters et les clostridiums), de l'apport d'azote des pluies (nitrate d'ammoniaque formé sous l'influence des décharges électriques), par des fumiers produits à partir de litières provenant d'autres terres, et par des engrais azotés.

azote (OFFICE NATIONAL INDUSTRIEL DE L'), établissement public de l'Etat, institué par la loi du 11 mai 1924, tendant à développer en France la production de l'ammoniaque, de l'acide nitrique et des engrais azotés. L'O. N. I. A., installé à Toulouse, résulte, du point de vue technique, des dispositions du traité de Versailles, attribuant à la France, au titre de réparation, la propriété des brevets de la firme allemande *Badische Anilin* concernant la fabrication de l'azote synthétique. Il est actuellement le plus important fournisseur d'engrais de synthèse sur le plan national. En 1954 il a constitué, avec la société l'*Air liquide*, la *Compagnie française de l'Eau lourde*. Bien que possédant le caractère d'entreprise nationale, l'O. N. I. A. est géré de la même façon qu'une firme privée.

azote (SOCIÉTÉ NORVÉGIENNE DE L'), société fondée en 1905 par un groupe de financiers français, suédois et allemands patronné par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Stockholms Enskilda Bank. C'est la première société créée pour l'exploitation d'un procédé de fixation de l'azote atmosphérique (procédé Birkeland). La Société a, pendant la Première Guerre mondiale, fourni aux Alliés la majeure partie du nitrate nécessaire aux fabrications d'explosifs. Les Allemands, qui s'étaient retirés de la société en 1909, lui proposent en 1922 d'exploiter le procédé Haber, beaucoup plus économique, moyennant d'importantes garanties. L'accord est résilié par les Norvégiens, en 1943, malgré la présence des forces militaires allemandes. En 1939, la Société norvégienne de l'azote avait livré à la France 165 litres d'eau lourde qui devaient permettre de réaliser les premières expériences atomiques de Joliot-Curie et dont ce dernier devait assurer le transfert aux Etats-Unis pendant l'occupation allemande. En revanche, les Allemands s'emparent en France, en 1941, de 75 000 actions de la « Norvégienne » que le gouvernement norvégien, ayant opéré la saisie des avoirs allemands sur son territoire, restituera à la fin des hostilités. A ce moment les actionnaires français possédaient 45 p. 100 des actions de la société, 42 p. 100 appartenant à l'Etat norvégien et le reste à des porteurs privés norvégiens.

AZOTÉ, E adj. Qui contient de l'azote : *Aliment azoté.*

AZOTÉMIE n. f. Présence, physiologique ou pathologique, de l'azote dans le sang, azote rattaché à l'urée, à la créatine, à la créatinine et aux amino-acides.

— ENCYCL. L'*azotémie*, ou azote non protéique, se mesure dans le sang débarrassé des protéines après coagulation par l'acide trichloracétique. Il est constitué, pour moitié environ, par l'azote de l'urée* et par l'azote dit « résiduel » qui se rattache à la créatine, à la créatinine, aux amino-acides, etc. On mesure l'azotémie par le dosage de ces substances.

AZOTÉMIQUE adj. Qui concerne l'azotémie : *Coma azotémique.* ‖ *Syndrome azotémique*, ensemble des troubles produits par un excès de l'azotémie. (Ils sont surtout gastro-intestinaux et cérébraux, et consistent en vomissements, diarrhée parfois sanglante, céphalée, somnolence, torpeur allant jusqu'au coma. On peut observer le prurit, la rétinite, la péricardite. Ce syndrome se constate surtout à la période terminale des néphrites, ainsi que dans les obstructions des voies urinaires par compression, tumeurs, etc. Le traitement médical consiste à rétablir le fonctionnement normal des reins, les traitements chirurgicaux, réservés à certains cas précis, comportant : la décapsulation rénale, la dialyse péritonéale, le rein artificiel ; enfin les tentatives de greffe de rein ont donné de sérieux espoirs, non encore confirmés.)

AZOTER v. tr. Chim. Mélanger ou combiner à l'azote.

AZOTEUX, EUSE adj. Qui contient de l'azote. ‖ *Acide azoteux*, acide correspondant à l'anhydride azoteux, de formule HNO_2. ‖ *Anhydride azoteux* ou *nitreux*, oxyde de l'azote de formule N_2O_3. ‖ *Oxyde azoteux*, composé de formule N_2O. (V. AZOTE.)

— ENCYCL. *Anhydride azoteux* ou *nitreux* N_2O_3. En faisant arriver un mélange à volumes égaux d'oxyde azotique et de peroxyde d'azote dans un tube refroidi à — 40 °C, on obtient un liquide bleu indigo, qui est l'anhydride azoteux :

$$NO + NO_2 \rightleftarrows N_2O_3.$$

Ce liquide bout à 3 °C, en émettant des vapeurs rousses ; il se dissocie, en effet, dès cette température, la réaction précédente étant réversible. Il se dissout lentement dans l'eau froide en donnant de l'acide nitreux. *Acide azoteux* ou *nitreux* HNO_2. Ce corps n'est connu qu'en solution aqueuse, à froid. Si l'on essaie de l'isoler, il se décompose :

$$3HNO_2 \rightarrow 2NO + HNO_3 + H_2O.$$

Mais ses sels, les nitrites, sont plus stables et parfaitement connus.

La solution d'acide azoteux est à la fois réductrice et oxydante. Elle réduit l'acide nitrique concentré, l'eau oxygénée, le permanganate, les bioxydes métalliques ; elle est oxydante à l'égard de l'iodure de potassium, de l'acide sulfureux, des sels ferreux.

On la prépare en traitant un nitrite par un acide en solution et en refroidissant.

Azotites ou *nitrites.* On connaît surtout les nitrites alcalins, qui sont des solides cristallisés, solubles dans l'eau. Les acides, même faibles, en libèrent l'acide nitreux, qui, instable, donne lieu à un dégagement de vapeurs rutilantes. Comme l'acide dont ils dérivent, les azotites peuvent être oxydants ou réducteurs. Leur principal intérêt réside dans la réaction qu'ils donnent, en milieu acide, avec l'aniline ; elle permet d'obtenir des diazoïques*, qui servent eux-mêmes à la préparation d'un grand nombre de matières colorantes.

Les nitrites alcalins peuvent être obtenus par décomposition, vers 1 200 °C, des nitrates. L'industrie les prépare surtout par synthèse, en même temps que l'acide azotique*.

AZOTHYDRATE n. m. Syn. de AZOTURE.

AZOTHYDRIQUE adj. Se dit d'un hydracide de formule HN_3.

— ENCYCL. L'*acide azothydrique* est un liquide incolore, d'odeur suffocante, toxique, bouillant à 37 °C. Anhydre, il est instable et peut exploser avec violence. Par action sur les sels de plomb ou d'argent, il donne des *azotures*, explosifs à chaud. On prépare son sel de sodium par action de l'oxyde azoteux sur l'amidure de sodium :

$$N_2O + NaNH_2 \rightarrow NaN_3 + H_2O,$$

et l'on passe de l'azoture à l'acide par action de l'acide sulfurique étendu.

AZOTIMÈTRE n. m. Chim. Appareil destiné à doser volumétriquement l'azote.

AZOTIQUE adj. Chim. Se dit de l'oxyde NO, de l'anhydride N_2O_5 et de l'acide HNO_3. (Pour ces deux derniers corps, on dit aussi NITRIQUE.)

— Pyrotechn. *Coton azotique*, dénomination en usage dans l'Administration pour les nitrocelluloses à emplois industriels (pour celluloïd, pour vernis, etc.).

— ENCYCL. Chim. *Oxyde azotique* NO. V. AZOTE.

● *Anhydride azotique* ou *nitrique* N_2O_5. C'est un solide blanc qui fond à 30 °C et se décompose, dès cette température, en donnant du peroxyde d'azote et de l'oxygène. Aussi est-il difficile à conserver et possède-t-il les propriétés d'un oxydant énergique : il brûle, à son contact, le phosphore, les métaux alcalins, les corps organiques. Par action de l'eau, il se transforme en acide azotique.

On le prépare en déshydratant l'acide nitrique par l'anhydride phosphorique.

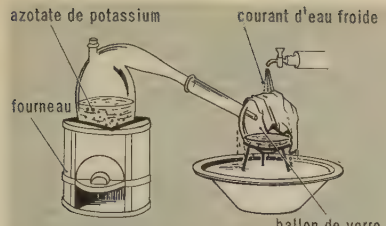

préparation en laboratoire de l'acide azotique

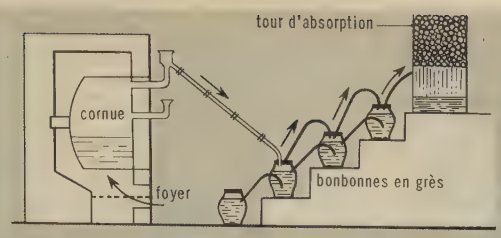

acide azotique industriel à partir du nitrate de sodium

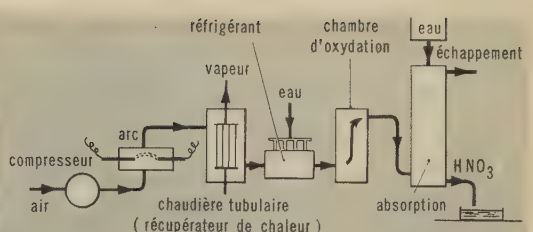

acide azotique préparé par synthèse directe

● *Acide azotique* ou *nitrique* HNO_3. On trouve dans le commerce deux types d'acide azotique :

L'acide fumant ou monohydraté, correspondant à la formule N_2O_5, H_2O ou HNO_3. C'est un liquide incolore quand il est pur, mais souvent coloré en jaune rougeâtre à cause de la présence de vapeurs nitreuses. De densité 1,52, il marque 51 °B. Il fume à l'air, car il laisse dégager des vapeurs d'anhydride, qui donnent un hydrate avec la vapeur d'eau de l'atmosphère. Se solidifiant à — 41 °C sous forme de cristaux incolores, il entre en ébullition, sous la pression atmosphérique, à 86 °C. Mais, tandis qu'il bout, il se décompose :

$$2\,HNO_3 \rightarrow H_2O + 2\,NO_2 + \frac{1}{2}\,O_2.$$

Une partie de l'eau formée reste dans le liquide et dilue l'acide. La température d'ébullition monte progressivement et se fixe à 123 °C. Alors distille un mélange azéotrope qui contient 69 p. 100 d'acide pur.

L'acide ordinaire ou quadrihydraté n'est autre que le mélange précédent, que l'on obtient aussi bien par distillation d'une solution étendue. Son nom provient de ce qu'il correspond à peu près à la composition $N_2O_5 + 4\,H_2O$. C'est un liquide incolore, non fumant, qui marque 40 °B.

Propriétés chimiques. On peut diviser commodément ces propriétés en trois groupes : propriétés oxydantes ; propriétés acides ; nitrations.

1° *Propriétés oxydantes.* Nous avons vu que l'acide azotique se décompose facilement, d'autant plus qu'il est plus concentré et plus chaud. Cette décomposition donne de l'oxygène et du peroxyde, qui est lui-même facilement détruit. Ainsi s'expliquent les propriétés oxydantes, particulièrement nettes pour l'acide concentré. A température plus ou moins élevée, il oxyde tous les métalloïdes réducteurs (hydrogène, iode, soufre, phosphore, carbone, etc.), en donnant en général les acides les plus oxygénés (sulfurique, phosphorique, etc.), ainsi que des vapeurs nitreuses. L'hydrogène naissant le transforme à froid en ammoniac ; c'est la raison pour laquelle, dans l'action de l'acide sur un métal, il n'y a jamais dégagement d'hydrogène. La même transformation peut être réalisée à chaud, au contact de platine agissant comme catalyseur. Les composés réducteurs (acide sulfureux, sulfate ferreux, combinaisons hydrogénées) sont également oxydés. Il en est de même de nombreux corps organiques, qui peuvent brûler au contact de l'acide nitrique, comme l'essence de térébenthine, ou être partiellement oxydés sous forme d'acide oxalique. C'est à ce pouvoir oxydant que l'acide azotique doit son caractère corrosif.

2° *Propriétés acides.* L'acide azotique est un monoacide fort. Il agit sur les oxydes métalliques et les bases pour donner des nitrates. A concentration convenable, il attaque tous les métaux, sauf l'or et le platine. L'acide très dilué n'agit que sur les métaux les plus oxydables, le zinc par exemple. L'hydrogène naissant réduisant l'acide nitrique, il y a formation de nitrate de zinc et de nitrate d'ammonium, sans dégagement gazeux. L'acide ordinaire est le plus actif : il attaque en outre le cuivre, le mercure, l'argent ; c'est alors le rôle oxydant de l'acide qui intervient ; il se forme un nitrate métallique et divers oxydes de l'azote, notamment de l'oxyde azotique. L'action sur le cuivre est utilisée dans la gravure sur cuivre ; l'acide porte le nom d'*eau-forte*. Quant à l'acide fumant, il attaque peu de métaux. Le fer qui y a été immergé ne peut plus être attaqué par l'acide ordinaire ; on dit qu'il est devenu passif ; cette passivité disparaît quand on touche le fer avec un fil de cuivre.

L'acide azotique réagit sur les alcools pour donner des esters ; par exemple la glycérine, qui possède trois fonctions alcool, fournit un ester trinitrique, vulgairement appelé *nitroglycérine ;* c'est un liquide violemment explosif qui, mélangé à un solide pulvérulent inerte, constitue la *dynamite*. La cellulose donne différents esters constituant les *nitrocelluloses,* utilisées dans la fabrication des *poudres sans fumée,* du celluloïd, du collodion, de certaines fibres artificielles.

3° *Nitrations.* L'acide très concentré agit sur les composés benzéniques pour donner des dérivés nitrés. Ainsi le benzène donne le *nitrobenzène* :

$$C_6H_6 + HNO_3 \rightarrow C_6H_5NO_2 + H_2O,$$

liquide huileux, qui a une odeur d'amandes amères et qu'on utilise dans la parfumerie grossière. La plupart de ces dérivés nitrés sont des explosifs puissants, tels le trinitrotoluène, ou tolite, le trinitrophénol, ou acide picrique, ou mélinite, employés au chargement des obus et des bombes. L'hydrogénation de ces dérivés nitrés conduit à des amines aromatiques, par exemple à l'aniline $C_6H_5NH_2$, base de l'industrie des matières colorantes.

Propriétés analytiques. L'acide azotique, ou les nitrates additionnés d'acide sulfurique, en solution assez concentrée, donnent à l'air, lorsqu'on les chauffe avec du cuivre, des vapeurs rutilantes de peroxyde d'azote.

On utilise, pour le dosage de l'acide ou des nitrates, la réaction du sulfate ferreux, en présence d'acide sulfurique ; on mesure le volume de l'oxyde azotique dégagé :

$$6\,FeSO_4 + 4\,H_2SO_4 + 2\,NaNO_3 \rightarrow 3\,Fe_2(SO_4)_3 + Na_2SO_4 + 2\,NO + 4\,H_2O.$$

Azotates ou nitrates. On obtient les azotates en traitant par l'acide soit le métal, soit un composé métallique : oxyde, sulfure, carbonate. Ce sont des sels tous solubles dans l'eau. Tous les azotates se décomposent par action de la chaleur ; on obtient l'oxyde du métal, ou le métal lui-même si l'oxyde est décomposable, ainsi que de l'oxygène et un oxyde de l'azote. Aussi, les nitrates sont-ils des oxydants ; tel est le rôle du salpêtre, nitrate de potassium, dans l'ancienne poudre noire (mélange de salpêtre, soufre et charbon). Seuls les nitrates alcalins peuvent fondre sans décomposition ; calcinés modérément, ils donnent un résidu de nitrites.

Etat naturel. La terre arable contient des nitrates de sodium, de potassium, de calcium, de 0,5 g à 5 g par kg. Leur présence est due à plusieurs causes.

Pendant les orages, les décharges électriques peuvent combiner l'azote à l'oxygène, et l'eau de pluie renferme souvent de petites quantités de nitrate d'ammonium. L'azote atmosphérique peut également être fixé par l'action de micro-organismes, les bactéries des légumineuses par exemple (luzerne, trèfle, sainfoin), etc.

Enfin, les matières organiques azotées sont transformées en nitrites, puis en nitrates ; c'est la nitrification, effectuée sous l'action de ferments, le ferment nitreux et le ferment nitrique. (V. azote [*Cycle de l'*].) C'est la raison pour laquelle se forment des efflorescences de salpêtre sur les murs humides des caves ou des écuries.

Mais c'est surtout au Chili que l'on trouve des amas considérables de nitrate de sodium naturel. Cette ressource est toutefois devenue insuffisante, et l'on a dû mettre au point des procédés de synthèse de l'acide azotique et des nitrates.

Préparation industrielle. L'acide azotique semble avoir été découvert au VIIIe s. par l'alchimiste arabe Geber. Sa nature a été déterminée, en 1784, par Cavendish, et sa composition donnée par Gay-Lussac.

1° *Préparation à partir des nitrates du Chili.* On traite le nitrate naturel purifié par de l'acide sulfurique concentré, dans des cylindres de fonte, à une température qui ne doit pas dépasser 150 °C :

$$NaNO_3 + H_2SO_4 \rightarrow NaHSO_4 + HNO_3.$$

Les vapeurs d'acide azotique sont condensées dans un serpentin refroidi, suivi d'une série de touries en grès, et enfin d'une tour de récupération où sont absorbés, sous une pluie d'eau, les oxydes de l'azote produits par la décomposition partielle de l'acide.

Pour diminuer cette décomposition, on a intérêt à réduire la température ; aussi emploie-t-on parfois un vide partiel, qui abaisse le point d'ébullition de l'acide nitrique, et accélère sa distillation (procédé Valentiner).

2° *Synthèse directe.* On réalise la synthèse de l'oxyde azotique en soumettant de l'air enrichi en oxygène à la température de l'arc électrique, et en refroidissant rapidement : $N_2 + O_2 \rightleftarrows 2\,NO$. Il se forme 1 à 2 p. 100 d'oxyde azotique, que l'excès d'oxygène convertit en peroxyde NO_2 pendant le refroidissement. Le mélange gazeux est alors traité comme on le verra dans le procédé suivant. Cette méthode, coûteuse en raison de l'énorme consommation d'énergie, est progressivement abandonnée au profit de la synthèse indirecte.

3° *Synthèse indirecte.* Elle est fondée sur l'oxydation du gaz ammoniac, qui s'effectue vers 700 °C au contact de platine :

$$2\,NH_3 + \frac{2}{5}\,O_2 \rightarrow 2\,NO + 3\,H_2O.$$

Un mélange d'air et de 10 p. 100 d'ammoniac est envoyé à travers une toile fine de fil de platine ; la réaction, amorcée par chauffage du platine, s'entretient ensuite d'elle-même. Par refroidissement, l'oxyde azotique se transforme en peroxyde d'azote. Les gaz provenant de cette opération, ou de la préparation précédente, passent alors dans une série de tours de lavage où, grâce à un ruissellement d'eau, se produit la réaction

$$3\,NO_2 + H_2O \rightarrow 2\,HNO_3 + NO,$$

et l'oxyde azotique ainsi formé s'oxyde à nouveau pour donner la même suite de réactions.

On réalise également l'absorption du peroxyde d'azote dans une tour de lavage où ruisselle une solution alcaline. Il s'y produit un mélange de nitrate et de nitrite que l'on peut séparer par cristallisation.

L'acide ainsi obtenu est dilué. Une distillation permet d'obtenir le mélange azéotrope ou acide ordinaire. Pour préparer l'acide fumant, il faut recourir à une distillation au contact d'acide sulfurique, qui retient l'eau. On peut d'ailleurs fabriquer directement l'acide fumant en oxydant le peroxyde d'azote sous pression.

L'acide azotique est employé à la gravure sur cuivre. Il sert surtout à la préparation de nitrates, employés comme engrais, d'esters nitriques et de dérivés nitrés, utilisés comme explosifs ou pour la préparation de colorants.

— Pharm. On utilise en thérapeutique quelques azotates : l'azotate de potassium, comme diurétique à la dose de 1 à 2 g par jour ; l'azotate de plomb, pur ou en solution basique (extrait de Saturne), en lotions résolutives ; l'azotate basique de bismuth* ; enfin l'azotate d'argent. Ce dernier est utilisé comme antiseptique en ophtalmologie (collyre à 1 p. 150, préventif de l'ophtalmie du

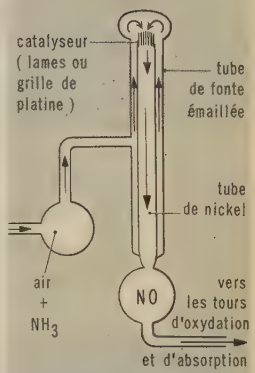

convertisseur Ostwald

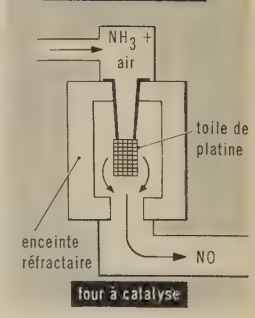

four à catalyse

nouveau-né), et comme caustique, en solution ou sous forme de crayon d'azotate d'argent fondu.
La propriété que possède ce sel d'être facilement décomposé par les réducteurs pour donner de l'argent métallique noir est en outre utilisée en microphotographie, et en bactériologie pour la coloration de certains micro-organismes (spirilles).

AZOTISATION n. f. Syn. de AZOTATION.

AZOTITE n. m. Sel de l'acide azoteux*. (Syn. NITRITE.)

AZOTOBACTER n. m. Bactérie vivant sur les racines des légumineuses et qui possède le pouvoir de fixer l'azote atmosphérique.

AZOTORRHÉE n. f. Augmentation de la quantité d'azote contenue dans les selles, par rapport à celle qu'elles devraient renfermer avec une alimentation donnée. (C'est un signe important d'insuffisance pancréatique que l'on réussit à améliorer par l'opothérapie.)

AZOTURE n. m. Sel de l'acide azothydrique HN_3.
— ENCYCL. On confondait jadis le terme d'*azoture* et celui de *nitrure*, qui désigne maintenant un dérivé métallique de substitution de l'ammoniac. Comme l'acide dont ils dérivent, les azotures sont instables, et beaucoup d'entre eux détonent quand on les chauffe.
L'azoture de plomb N_6Pb est un explosif d'amorçage qui supplante peu à peu le fulminate de mercure, et que l'on fabrique par double décomposition entre solutions de nitrate de plomb et d'azoture de sodium ; ce dernier est obtenu le plus souvent par l'action de l'amidure de sodium sur le protoxyde d'azote. L'azoture de baryum N_6Ba a quelques emplois industriels.

AZOTURIE n. f. Elimination exagérée d'azote par les urines, surtout sous forme d'urée. (L'azoturie est un signe de destruction tissulaire. Elle détermine la *polyurie*, l'urée étant un puissant diurétique ; on l'observe dans le diabète sucré et dans les maladies avec dénutrition cachectisante.)

AZOTYLE n. m. Nom du radical univalent NO_2, qui existe à l'état libre sous le nom de peroxyde d'azote, et que l'on trouve dans certaines combinaisons, comme l'acide nitrique $HONO_2$.

AZOV, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), au débouché du Don, sur la mer d'Azov. Pêcheries ; réparation de bateaux.
— Hist. Fondée vers le Ve s. av. J.-C. par les Grecs à l'embouchure du Tanaïs (Don), sous le nom de *Tanaïs*, la ville fut alors un grand marché. Là aboutissaient les navires chargés des produits méditerranéens qui, par le Tanaïs, se répandaient fort loin à l'intérieur du pays des Scythes, et, en échange, la ville recevait des produits de la Russie méridionale (blé en particulier). A la suite de l'effondrement du monde grec, puis des invasions, la ville perdit toute importance au Moyen Age. Ce n'est qu'au XIIIe s. qu'elle reprit vie, les marchands génois, installés à Constantinople, décidant d'aller commercer en mer Noire. Connue dès lors sous le nom de *Tana*, la ville devint leur principal comptoir pour le commerce dans la région, et le point de départ des caravanes vers le monde mongol. Mais, en 1395, Tīmūr Lang détruisit la ville ; reconstruite peu après par les Génois, elle resta entre leurs mains jusqu'en 1471. A cette date, elle fut conquise par les Turcs, et son activité commerciale déclina rapidement. En 1637, les Cosaques du Don, en lutte avec les Turcs, tentèrent de s'en emparer ; puis Pierre le Grand essaya à plusieurs reprises, entre 1696 et 1711, de l'arracher aux Turcs ; mais ce n'est qu'en 1736 qu'elle devint définitivement russe. L'ensablement de son port et la concurrence de Rostov-sur-le-Don l'ont empêchée de retrouver son ancienne importance commerciale.

carte de l' « Empire » aztèque

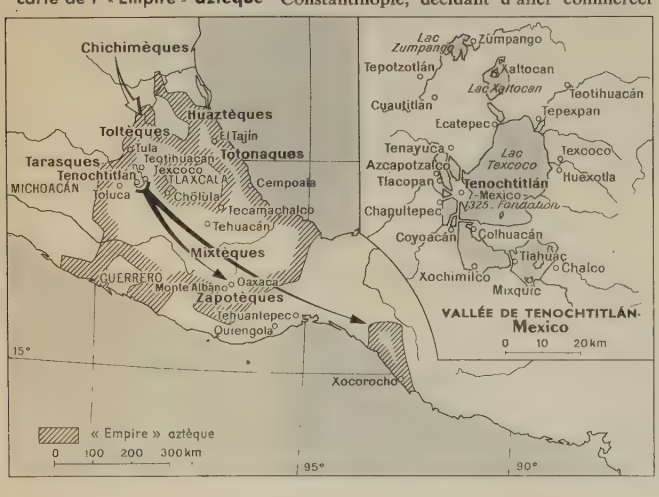

AZOV (MER D'), mer bordière de la mer Noire, enclavée dans le territoire de l'U. R. S. S., entre l'Ukraine méridionale, la Crimée et les plaines du Kouban'. Elle communique avec la mer Noire par le détroit de Kertch. Peu profonde (moins de 200 m et le plus souvent moins de 100 m), la mer d'Azov est bordée par des côtes basses, où l'alluvionnement est actif. Très poissonneuse (esturgeons), c'est la façade maritime de la région industrielle du Donbass. Rostov, bien qu'étant à une quarantaine de km de l'embouchure de l'estuaire du Don, est le port principal de la région. Les autres ports s'échelonnent le long de la côte nord : Taganrog, Jdanov, Ossipenko ; la côte sud-est ne possède que les ports secondaires d'Azov et d'Eisk. La mer d'Azov est la *Méotide* (*Palus Maedicus*) des Anciens.

AZOXYBENZÈNE n. m. Composé azoxyque $C_6H_5—N(O)=N—C_6H_5$ que l'on peut obtenir en réduisant le nitrobenzène par une solution alcoolique de potasse.

AZOXYQUE n. m. ou adj. Produit de réduction des carbures aromatiques nitrés de la forme $Ar—N(O)=N—Ar$ (Ar étant un radical aryle).

AZPEITIA, v. d'Espagne (prov. de Guipúzcoa), sur l'Urola ; 9 000 hab. Cathédrale gothique. — Aux environs, sur la route d'Azcoitia, château de Loyola, où naquit saint Ignace ; sanctuaire.

AZRAËL. V. 'IZRĀ'ĪL.

'AZRA'ĪL. V. 'IZRĀ'ĪL.

AZRAQĪ (Al-), poète persan († v. 1070). Célèbre par ses quatrains et surtout par ses panégyriques en l'honneur de deux princes seldjoukides, il fut un poète habile, qui recourut parfois à des images excessives. On lui attribue, probablement à tort, deux ouvrages adaptés du pehlvi (moyen iranien), et perdus.

AZROU, v. du Maroc (prov. de Meknès), au pied du causse du Moyen Atlas, entourée de splendides forêts de chênes et de cèdres ; 6 700 hab. Ancien centre militaire contrôlant l'importante confédération des Beni M'Guild. Centre de sports d'hiver.

AZTÈQUE adj. Relatif aux Aztèques.
◆ N. m. *Pop.* Individu chétif ; avorton. (Ce terme de mépris a pour origine l'exhibition à Paris, vers 1855, de deux monstres rachitiques et microcéphales, prétendus Aztèques mexicains.)
— Linguist. Dialecte *nahuatl*, maintenant éteint, qui était parlé par les Aztèques, notamment à Mexico, au moment de la conquête espagnole. ‖ *Par extens.* Ensemble des parlers *nahua**, dont font partie les dialectes *nahuatl**.

AZTÈQUES, en esp. **Aztecas,** peuple de l'ancien Mexique, venu du nord après de longues migrations débutant peut-être au VIIIe s.

● *Histoire.* A la fin du XIIe s., l'unité culturelle, réalisée à Teotihuacán, puis en pays toltèque, se désagrégea à la suite de dissensions entre les tribus, et des invasions de Chichimèques, barbares venus du N. Cette longue période de troubles entraîna le déclin de la civilisation toltèque et le morcellement politique en plusieurs « Cités-États » : Colhuacán, Tenochtitlán, Texcoco, Azcapotzalco, Cholula, qui se combattirent mutuellement. Toutes ces tribus ennemies étaient aztèques, parlaient le même idiome que les Toltèques, le nahuatl, avaient les mêmes coutumes tribales et le même art. La tribu des *Mexicas*, qui prétendait être venue d'Aztlán, région nord-occidentale du Mexique, peut-être le Michoacán actuel, vécut d'abord sous la suzeraineté de Colhuacán, puis d'Azcapotzalco. Réfugiée sur les îles du lac de Texcoco, elle établit, vers 1325, la ville de Tenochtitlán, l'actuelle Mexico, qui devint sa capitale ; elle fonda sa dynastie avec Acamapichtli en 1375. Ces Aztèques de Tenochtitlán réussirent à vaincre les Tépanèques d'Azcapotzalco et fondèrent avec les cités de Texcoco et de Tlacopan une ligue qu'ils dominèrent : ils allaient créer un grand empire. Sous Moctezuma Ier (1440-1469), la guerre s'étendit vers le S. ; son fils Axayacatl poussa jusqu'à Oaxaca, puis s'attaqua à l'O. aux Matlazinca et aux Tarasques, mais ceux-ci, retranchés sur le lac Patzcuaro, lui infligèrent une sanglante défaite. Après les règnes d'Axayacatl (1469-1481), puis de Tizoc (1481-1486), Ahuitzotl monta sur le trône en 1486 et alla guerroyer jusqu'au Guatemala. Son successeur, Moctezuma II (ou Motecuhzoma) [1503-1520], fils de Axayacatl, eut à faire face à l'invasion espagnole. Partis de Veracruz, les envahisseurs se dirigèrent vers le haut plateau et furent bien accueillis par les habitants de Tlaxcala, en guerre contre les Aztèques. Les Espagnols, conduits par Cortès, s'emparèrent de Tenochtitlán et exécutèrent Moctezuma II ; le frère et le neveu de celui-ci, Cuitlahúac et Cuauhtemoc, tentèrent en vain d'organiser une ultime résistance et furent pendus en 1524.

● *Institutions.* L'organisation politique des Aztèques était démocratique ; les familles étaient réparties en clans patrilinéaires ou *calpulli*. Tenochtitlán comptait vingt clans groupés en quatre phratries, possédant chacune un quartier de la ville. Le clan avait une certaine autonomie, avec sa divinité, son temple, ses terres et son fonctionnaire, le calpulli. Chaque clan envoyait un délégué au conseil suprême, aux attributions administratives, politiques et juridiques. Ils répartissaient les terres entre les clans et élisaient les quatre officiers commandant les forces militaires des quatre phratries. Le chef suprême était choisi parmi ces quatre officiers ; ses fonctions étaient presque exclusivement militaires, tandis qu'un second dignitaire dirigeait la politique intérieure et succédait généralement au chef suprême. Le conseil avait théoriquement le pouvoir de révoquer les deux grands chefs ; en fait, il n'exerçait jamais ce droit et, peu à peu, le régime politique s'était transformé en une monarchie héréditaire. La centralisation se marquait par un réseau routier développé. Au point de vue social, la juridiction aztèque était fondée sur la réparation de l'offense. La société se divisait en classes : les nobles viagers, exempts d'impôts ; le peuple (cultivateurs et artisans), divisé en corporations réparties par quartiers ; les marchands, qui se livraient en même temps à l'esclavage ; les serviteurs et les esclaves, assez bien traités. Les prêtres étaient choisis parmi les nobles. La continuité de cette organisation sociale était assurée par un stage dans une école, que les garçons devaient accomplir vers quinze ans. Les garçons pouvaient se marier à vingt ans, les filles à seize. Le divorce était admis, ainsi que la polygamie.

● *Economie.* Les Aztèques, agriculteurs habiles, connaissaient la jachère, l'irrigation, construisaient des jardins flottants et pratiquaient le partage périodique des terres. Ils cultivaient le maïs, les haricots, le chia, le melon, la vanille, le piment, les tomates, le coton, le cacao, qu'ils transformaient en une sorte de bouillie ou chocolat, le maguey, dont ils faisaient fermenter la sève, et le tabac, fumé dans les cérémonies religieuses. L'élevage, très réduit, était celui du chien sans poil, destiné à la consommation, et du dindon. On mangeait aussi perdrix, canards et oies sauvages. Le commerce était très florissant ; la monnaie n'existant pas, on échangeait les produits et l'on faisait l'appoint avec des graines de cacao. Ils connaissaient la métallurgie de l'or, de l'argent, du cuivre et de l'étain.

● *Religion.* La religion aztèque était tyrannique. Caractérisée par le dualisme, elle opposait les dieux les uns aux autres. Les dieux furent créés par Ometecutli et Omecihuatl, les hommes par Tezcatlipoca et Quetzalcoatl, qui luttaient l'un contre l'autre. Tezcatlipoca venait du pays mixtèque, où il

régnait sur les quatre directions avec une couleur différente pour chacune. Chez les Aztèques, Tezcatlipoca a éclaté : le rouge de l'O. a pris le nom de Xipe Totec ; le bleu du S., Huitzilopochtli ; le blanc de l'E., Quetzalcoatl ; le noir du N. est resté Tezcatlipoca. Celui-ci, qui est représenté avec un seul pied, l'autre étant remplacé par une tête de serpent, est peut-être le dieu le plus puissant : il est la providence, l'inventeur du feu. Tlaloc, le dieu de la Pluie, est un dieu de Teotihuacán adopté aussi par les Aztèques. Quetzalcoatl, le dieu tribal des Toltèques, est devenu le dieu de la Vie et des Jumeaux ; il est aussi la planète Vénus et le dieu du Vent. Les divinités, innombrables, personnifient les différentes forces de la nature. Une place de choix revient à Huitzilopochtli, le dieu tribal des Tenochcas, dieu de la Guerre et manifestation du Soleil, maître du monde. Il a faim et soif, se nourrit de la chair de ses ennemis et boit leur sang. Il faut donc régulièrement lui offrir des victimes choisies parmi les prisonniers. Pour renouveler le nombre des captifs, il faut faire la guerre ou, à la rigueur, des tournois dont les vaincus sont sacrifiés.

Toutes les cérémonies étaient réglées par un calendrier liturgique appelé « Tonalpohualli », qui doublait le calendrier solaire en rapport avec la vie rurale. Chaque mois avait sa divinité et ses fêtes. Ce calendrier ne comportait que des images et sa grande pierre révèle, en hiéroglyphes sculptés, la conception aztèque de l'origine du monde.

La religion enchaînait l'Aztèque de sa naissance à sa mort. L'organisation politique était une théocratie militaire. Une tyrannie sanguinaire permit aux Aztèques de s'imposer à un grand nombre de tribus. Mais l'un de leurs mythes causa leur perte : Quetzalcoatl, le dieu blanc civilisateur portant la barbe, avait disparu à l'O., mais devait revenir par l'E. Cortés apparut ainsi comme Quetzalcoatl revenant régner sur ses sujets, et c'est ainsi que quelques centaines d'Espagnols vinrent à bout du peuple le plus belliqueux de l'Amérique.

● *Art.* L'art aztèque fut l'un des plus imposants d'Amérique : statuaire religieuse très symbolique et très originale ; parmi les plus belles œuvres, on cite le monolithe de Coatlicue (musée de Mexico) et la statue de Quetzalcoatl (musée de l'Homme), ainsi que des bas-reliefs, comme le *Disque du Soleil*, figurant le calendrier aztèque. Les statues profanes, d'un réalisme remarquable, représentent des têtes de chefs, des crânes, des masques funéraires en porphyre, en jade, ou bien des animaux de toutes sortes, félins, serpents, insectes. La céramique des Aztèques, moins originale mais d'une technique parfaite, est décorée d'hiéroglyphes, de crânes, d'animaux, de fleurs, le plus souvent en deux couleurs. Ils portèrent également à la perfection l'orfèvrerie, le travail des pierres dures, et, à partir du XVIe s., ont laissé des manuscrits précieusement enluminés.

● *Littérature.* Alors que la connaissance de la littérature maya n'est que fragmentaire, on est assez bien instruit des œuvres qui ont illustré la langue *nahua*, celle de l'Anahuac, celle des Toltèques, Chichimèques, Aztèques. D'abord, le mémoire capital du Français Aubin sur « l'écriture didactique et la peinture figurative des anciens Mexicains » a donné une méthode pour déchiffrer les iconophones. En outre, les documents, transcrits en caractères latins peu après la conquête, sont assez nombreux. Les plus importants d'entre eux ont été publiés par le duc de Loubat. Ce sont surtout des rituels, des livres astronomiques et divinatoires, des chroniques historiques ; parmi celles-ci, l'*Histoire chichimèque* est due à don Fernando de Alva Ixtlilxochitl, seigneur indien hispanisé, qui traduisit en espagnol de précieux manuscrits. Mais les œuvres littéraires proprement dites, rédigées en nahuatl, ne nous manquent point. En effet, les missionnaires (dominicains, augustins, jésuites, mais surtout franciscains) se constituèrent les gardiens des œuvres anciennes, et, dès 1553, l'archevêque Zumarraga créait à Mexico une chaire de nahua. L'*Histoire des choses de la Nouvelle-Espagne*, du franciscain Sahagun, nous a conservé, en espagnol et en nahuatl, les hymnes et les discours que les Mexicains prononçaient dans les diverses circonstances de la vie. Ces pages prouvent l'aptitude de la littérature nahua à exprimer des idées morales d'une grande élévation, dans un style grave et digne. D'un autre côté, un prince du XVe s., Nezahualcoyotl, roi d'Acolhuacan ou de Tezcoco, a trouvé, pour célébrer en vers lyriques l'unité de Dieu et le néant des grandeurs humaines, des accents pénétrants. Après la fondation de l'Empire espagnol, quelques indigènes lettrés continuèrent à cultiver la littérature nationale, entre autres Hernando-Alvarado Tezozomoc et Domingo Chimalpahin, dont les chroniques sont des sources précieuses. (→ Biblio.)

AZUA, v. de la république Dominicaine, ch.-l. de prov. ; 7 400 hab. — La *province d'Azua*, au S. de la Cordillère centrale, a 66 100 hab.

AZUAGA, v. d'Espagne, en Nouvelle-Castille (prov. de Badajoz), au N. de la sierra Morena ; 17 700 hab. Mines de houille et de plomb argentifère.

AZUAY, massif volcanique des Andes, dans l'Equateur. Une route incasique traversait le massif par le passage de Quimsa Cruz, à 4 340 m d'altitude. — La *province de l'Azuay* a 297 000 hab. Capit. *Cuenca*.

AZUCARILLO [zukarijo] n. m. (mot esp.). Sucre spongieux et léger, préparé en Espagne.

AZUELA (Mariano), écrivain mexicain (Lagos de Moreno 1873). Il prit part à la révolution mexicaine comme médecin militaire, vécut ensuite en exil, puis revint dans son pays y exercer sa profession, ce qui lui permit de décrire avec réalisme la vie du peuple. Son chef-d'œuvre, *Ceux d'en bas* (1916), donne une peinture dramatique de la révolution mexicaine. Il a publié en outre : *Maria Luisa* (1907), *les Ratés* (1908), *Mauvaise Herbe* (1909), *André Pérez* (1911), *les Caciques* (1917), *la Malhora* (1923), *la Luciernaga* (1932), *Pedro Mereno l'insurgé* (1935), *les Précurseurs* (1935).

AZUERO, péninsule de la république de Panama, limitant vers l'O. le golfe de Panama ; 935 m au *Cerro Canajagua*.

AZUL, v. d'Argentine (prov. de Buenos Aires), au S.-O. de Buenos Aires ; 28 600 hab. Evêché. Centre commercial.

AZULEJO n. m. (mot esp. dérivé de l'adj. *azul*, bleu). Carreau de faïence émaillée, originellement de fabrication arabe et de couleur bleue, employé au revêtement des murs en Espagne et au Portugal.

AZULÈNE n. m. Carbure $C_{10}H_8$, isomère du naphtalène, présent en traces dans le goudron de houille, et dont les homologues $C_{15}H_{18}$, apparentés à des sesquiterpènes déshydrogénés, colorent vivement certaines huiles essentielles (*camomille romaine*).

— Encycl. L'*azulène* proprement dit est préparé synthétiquement ; c'est un solide fondant à 99 °C, intensément bleu. Il possède un caractère aromatique très marqué, et se montre très stable, bien que difficilement convertible en naphtalène, plus stable encore. Sa constitution pose un problème très voisin de celui qui est posé par le benzène*. La molécule est plane et présente une symétrie qui ne peut être satisfaite par l'écriture de liaisons simples et doubles ; il y a donc *mésomérie** entre plusieurs formules limites dont les plus importantes sont celles qui sont données ci-contre.

AZULINE n. f. Colorant bleu obtenu en chauffant l'aurine avec l'aniline.

AZUN (Gave d'), torrent des Pyrénées centrales, affl. du gave de Pau supérieur (r. g.), qu'il rejoint à Argelès-Gazost. Il est formé des gaves d'Arrens et de Labat ou d'Estaing, et est utilisé par quatre centrales hydro-électriques.

AZUR n. m. (ar. *lâzaward*, emprunté au persan *lâdjourd*, lapis-lazuli). Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt. ‖ Couleur de la nuance de l'azur, ou de toute autre nuance d'un beau bleu : *La lune brillait au milieu d'un azur sans tache* (Chateaubriand). ‖ Le ciel bleu : *L'insensibilité de l'azur et des pierres* (Mallarmé). ‖ — *Fig.* Paix, innocence : *Pourquoi d'un souffle impur | De cette âme sereine aller troubler l'azur ?* (Hugo).

— Hérald. Une des cinq couleurs du blason. (En gravure, il s'indique par des tailles horizontales.)

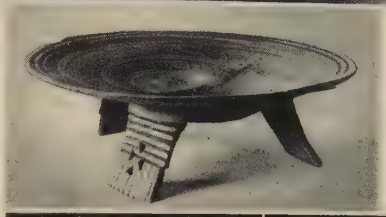

art aztèque
ci-dessus, Cuauhxicalli, vase qui contenait les cœurs des victimes lors des sacrifices humains ; *ci-contre*, coupe tripode en terre cuite ; *au-dessous*, crâne orné de turquoises et de coquillages

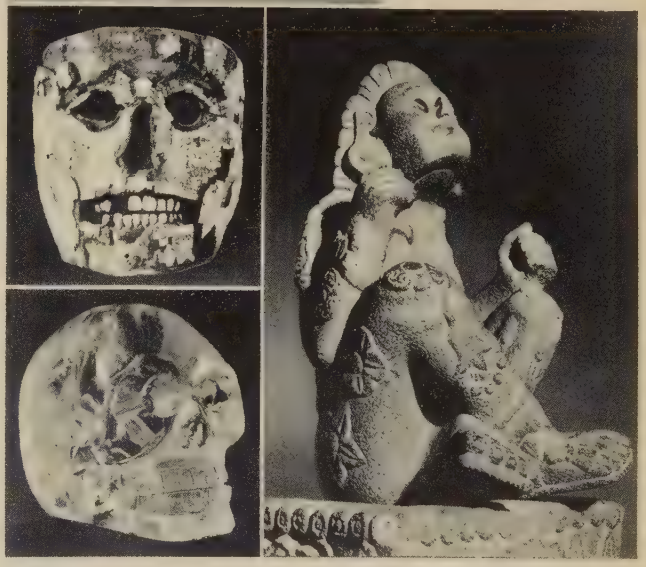

à gauche, tête de mort en cristal de roche ; *ci-dessus*, prince des fleurs, de la musique et de la joie (*Musée national de Mexico*)

— Minér. *Pierre d'azur*, nom usuel du lapis-lazuli, ou lazulite. ‖ *Azur de cuivre*, nom donné parfois à la lazulite.

— Encycl. Peint. L'*azur*, que l'on appelle aussi parfois *bleu d'azur*, *bleu de Saxe*, *bleu d'émail*, *bleu d'empois*, *safre*, *smalt*, *verre de cobalt*, est un verre coloré par l'oxyde de cobalt. D'après Ludwig, c'est un silicate double de potassium et de cobalt mêlé à quelques oxydes terreux et métalliques. On le prépare soit avec la smaltine, arséniure de cobalt ferrugineux, soit avec la cobaltine, ou cobalt gris, arséniosulfure de cobalt. On commence par *griller*, c'est-à-dire oxyder, le minerai dans un four à réverbère ; on obtient ainsi le *safre*, qui est un mélange d'oxydes de fer et de cobalt. On le broie ensuite avec du quartz bocardé et de la potasse ; en général, on prend deux parties de quartz, une partie de potasse, et du safre selon la teinte désirée. Le mélange est fondu en creuset dans un four de verrerie. La partie supérieure, ou *smalt*, est coulée dans l'eau froide, ce qui la pulvérise en grains. Le résidu au fond du creuset est le *speiss* ; il contient les impuretés : nickel, etc. Le smalt en grains est broyé finement, et la poudre séparée en diverses finesses par une lévigation soignée. Selon la finesse et l'éclat de l'azur, on a ainsi l'azur de *premier*, *deuxième*, *troisième*, etc., *feu*, dont le prix

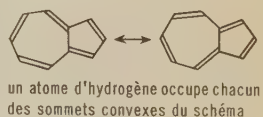

un atome d'hydrogène occupe chacun des sommets convexes du schéma

azulène

Phot. Ferlet, Musée de l'Homme, Musée d'ethnographie à Berlin, Larousse, Strouvé.

croît avec le *feu*. Les Anciens connaissaient les verres bleus au cobalt (Girardin), mais l'azur fut, dit-on, trouvé par Schwiver, verrier saxon à Neudeck, au milieu du XVIe s.

AZUR (CÔTE D'). V. CÔTE D'AZUR.

AZUR (GROTTE D'). V. CAPRI.

AZURAGE n. m. Econ. dom. Opération effectuée au cours du rinçage du linge de coton et de lin, pour aviver l'éclat de ce linge. (On utilise des colorants bleus, dits *fugaces*, en boules ou liquides, ou des produits en poudre, appelés *blancs optiques*.)

AZURARA (Gomes Eanes DE), militaire et chroniqueur portugais (Azurara v. 1410 - † 1474). Il est l'auteur d'une *Chronique du roi Jean Ier* (1450) et d'une *Chronique de la découverte et conquête de la Guinée* (1453).

AZURÉ, E adj. Bleu : *Le globe azuré des eaux* (Hugo). ‖ *Poétiq. La voûte azurée*, le ciel, le firmament. ‖ *La plaine azurée* ou *les plaines azurées*, la mer, la surface des mers.

◆ N. m. Rel. Fer à dorer comportant des traits horizontaux au milieu d'un à-plat.

AZURER v. tr. Teindre en couleur d'azur : *On azure légèrement le linge blanc pour le faire paraître plus propre.* ‖ — *Fig.* et *poétiq.* Rasséréner : *Quand ils* [les enfants] *ont* [...] *Pansé notre douleur, azuré nos raisons* [...] (Hugo).

AZURITE n. f. Carbonate naturel de cuivre, de formule $Cu_3(CO_3)_2(OH)_2$, de couleur bleue, que l'on a trouvé en abondance dans les mines de Chessy, près de Lyon, d'où son nom commun de CHESSYLITE.

AZYGOS adj. (*a* priv., et gr. *zugos*, paire). Anat. Se dit de trois veines appartenant au système cave. ‖ Se dit quelquefois des muscles palato-staphylins. (Ils entrent dans la constitution de la luette.)

— ENCYCL. Les *veines azygos* sont au nombre de trois : la grande veine azygos, la petite veine azygos inférieure, la petite veine azygos supérieure.

La *grande veine azygos* naît par réunion de la veine ascendante droite et de la douzième veine intercostale. Elle monte, sur le flanc droit de la colonne vertébrale, jusqu'à la hauteur de la 4e vertèbre dorsale. A ce niveau, elle s'incurve en avant : elle passe au-dessus du pédicule pulmonaire droit en

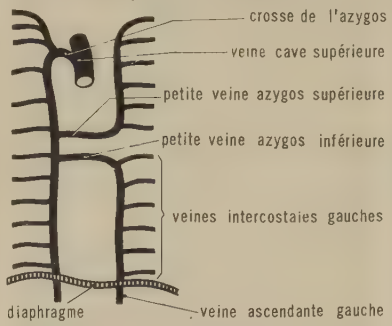

formant la *crosse de l'azygos*, qui se jette dans la veine cave supérieure. La grande azygos reçoit toutes les veines intercostales droites.

La *petite veine azygos inférieure* se comporte comme la grande veine azygos jusqu'à la 7e vertèbre dorsale, mais en cheminant sur le flanc gauche de la colonne vertébrale.

La *petite veine azygos supérieure* descend de la 1re vertèbre dorsale jusqu'à la 6e sur le flanc gauche de la colonne.

Les deux petites veines azygos vont se jeter dans la grande veine azygos après un trajet transversal en arrière de l'aorte. Elles drainent les veines intercostales gauches.

AZYGOSPORE n. f. Bot. Zygospore à l'origine de laquelle il n'y a pas de fusion de gamétanges. (Cet exemple de parthénogenèse se trouve réalisé chez certains champignons de l'ordre des mucorales.)

AZYME adj. et n. m. (*a* priv., et gr. ecclés. *azumos*; de *zumê*, levain). Se dit d'un pain sans levain, que les Juifs mangent à leur pâque, en mémoire de la sortie d'Egypte. ‖ *Pain azyme*, pain très mince, très léger, non levé et peu cuit : *Le pain azyme est employé pour masquer la saveur désagréable de certaines substances médicamenteuses* (Nysten). ‖ *Fête des azymes*, fête que les Hébreux célébraient tous les ans en mémoire de leur sortie d'Egypte.

AZYMIQUE adj. Impropre à la fermentation.

AZYMITES n. m. pl. Nom que les orthodoxes donnaient aux catholiques, qui font usage de pain azyme à la messe.

— ENCYCL. Dans l'Eglise catholique, les hosties destinées à la communion doivent être faites avec du *pain azyme* : on en donne pour raison que Jésus-Christ ayant institué l'eucharistie pendant les *jours des azymes*, durant lesquels les lois juives ordonnaient de ne se servir que de pain sans levain, il employa forcément du pain azyme. L'Eglise byzantine, au contraire, se servit de bonne heure de pain fermenté. Cette différence liturgique fut un des prétextes qu'invoqua, en 1054, Michel Keroularios pour justifier le schisme des Eglises, et les polémistes grecs, jusqu'au XVe s., en usèrent contre les Occidentaux.

AZZAIOLO (Filippo), compositeur italien du XVIe s., né à Bologne. Auteur de *villotte* (*alla padovana, alla napoletana, alla bergamasca*) en style polyphonique, de caractère populaire. Ses trois livres de *Villotte del Fiore* ont vu le jour entre 1557 et 1569.

AZZIMINA n. f. Procédé de damasquinage*.

AZZIMINISTE n. m. Damasquineur décorant de hachures d'or incrustées au marteau des lames d'épée ou des coffrets d'acier : *A la Renaissance, les meilleurs azziministes étaient des Milanais.*

AZZON (Alberto), seigneur de Canossa († v. 978). Il accueillit, en 956, la reine Adélaïde, veuve de Lothaire. L'empereur Otton Ier l'ayant épousée, il récompensa Azzon en lui donnant les villes de Reggio et de Modène, avec le titre de « marquis ». Azzon fut le bisaïeul de la comtesse Mahaut.

B n. m. Deuxième lettre de l'alphabet français. ‖ Consonne occlusive bilabiale sonore. (La sourde correspondante est *p*.)
— Ch. de f. Voir S. N. C. B.
— Chim. **B** est le symbole du *bore*, et l'abréviation de *Baumé* (ex. : *acide à 66 °B*).
— Log. **B** est l'initiale du mode *Barbara* de la première figure du syllogisme et de tous les modes des trois autres figures qui peuvent être ramenés au mode « Barbara » de la première (par exemple, le **B** qui commence *Baroco* indique que ce mode peut se ramener à Barbara).
— Mus. Dans la notation grégorienne, cette lettre désignait le second degré de la gamme commençant par *la*, c'est-à-dire le *si*. (Le **B** majuscule signifiait le *si* grave ; le **b** minuscule, l'octave de *si*, et le **bb** redoublé, ou superposé, la double octave aiguë.) ‖ Chez les Anglais et les Allemands, **B** caractérise le septième degré de la gamme d'*ut*, c'est-à-dire le *si*. (Les Allemands ne désignent ainsi que le *si* bémol, et se servent du *H* pour désigner le *si* naturel.) ‖ Dans les abréviations musicales, **B** désigne la basse, ou la basse continue (b. c.), ou la contrebasse (cb).
— Métrol. Symb. de la *bougie nouvelle*.
— Numism. Sur les monnaies françaises, **B** indiquait jadis celles qui avaient été frappées à Rouen, et **BB** celles qui l'avaient été à Strasbourg. ‖ Chez les Romains, **B** avait la valeur de 300 et, surmonté d'un trait horizontal ($\overline{B}$), il valait 3 000.
— Pédol. *Horizon B*, v. HORIZON.
— Pyrotechn. *Poudre B*, poudre* propulsive française, inventée par Vieille. (D'abord appelée « poudre V », elle reçut ensuite le nom de « poudre B » en l'honneur du général Boulanger, alors ministre de la Guerre.)
— Relig. Suivi d'un nom de saint ou de sainte, **B** signifie *beatus* ou *beata* (bienheureux bienheureuse) : *B. M.* (*Beata Maria* la bienheureuse Marie, la Sainte Vierge). ‖ De même, en français, dans les livres de piété, **B** remplace les mots *bienheureux, bienheureuse*.
— ENCYCL. Linguist. ● *Histoire de la lettre.* Le *B* capital romain — qui est le B majuscule de nos caractères d'imprimerie — a été emprunté, comme les B des autres alphabets italiotes, à l'alphabet grec occidental. L'étrusque, manquant de consonnes sonores, n'a pas, normalement, de B. La forme phénicienne qui est à l'origine des formes grecques (cf. la forme de Théra) dérive d'un caractère égyptien. Le hiéroglyphe, qui signifie « jambe », et qui peut noter aussi la consonne B, présente, retourné, de frappantes analogies avec les formes phéniciennes et avec l'alphabet de Byblos, mais, les lettres phéniciennes ne représentant jamais le même son ni le même sens que les hiéroglyphes qui leur ont probablement servi de modèles plus ou moins directs, et le nom de la lettre *Bet* signifiant « maison » ou « tente », on la rapporte, aujourd'hui, à un hiéroglyphe qui peut donner l'idée d'une maison représentée en plan. La forme capitale classique a été fixée au IIIe s. av. J.-C. C'est alors qu'elle a acquis le tracé en « équerre » de la partie inférieure gauche de la lettre, qui explique les évolutions ultérieures et qui se maintiendra, même au Moyen Age, dans les formes minuscules. Dans les écritures cursives du Ier s. (cf. *graffito latin* Ier s.), l' « équerre » s'atrophie et les deux courbes de droite se développent. Les *affiches peintes* nous montrent ces formes stylisées. Elles ont pu alors être redessinées, les graffiti latins des Ier-IIIe s. présentent un nouveau ductus où l' « équerre » de la partie inférieure gauche a disparu et où la boucle supérieure de droite s'est confondue avec la haste verticale ; ce ductus conduit directement à la forme de la minuscule caroline.
Le B, capital ou minuscule, n'a subi que des modifications de détail aux diverses époques du Moyen Age. Les écritures nationales elles-mêmes (italienne, bénéventine, wisigothiques) n'ont altéré qu'exceptionnellement, soit dans les livres, soit dans les documents, les formes romaines. Les humanistes de la Renaissance sont revenus aux formes purement carolingiennes et, dès 1470, les imprimeurs les ont adoptées à côté des formes « gothiques » et « bâtardes ».
Les formes manuscrites modernes remontent à la « cursive humanistique ».
Le B majuscule allemand, abandonné aujourd'hui, remonte à la cursive gothique de la chancellerie de Maximilien.
Le B apostrophé polonais (*B'*, *b'*) désigne un B faible et légèrement mouillé. Le russe, qui garde la forme B pour le son *v*, a adopté, pour rendre notre son B, une lettre dans laquelle la panse supérieure se change en une barre à crochet.
Le B barré du Moyen Age et des premières impressions désigne le son *ber*, parfois *bar*.
● *Phonétique.* Le B français initial ou intérieur se prononce toujours [*b*] (sauf dans *Febvre, Lefebvre* et *Fabvier*), mais il a la valeur d'une occlusive sourde [*p*] devant une consonne sourde appartenant à la syllabe suivante : *obtus* [opty] ; *absurde* [apsyrd].
Le B final se prolonge toujours [*b*], sauf dans *radoub, plomb, Doubs ;* ainsi, *snob, nabab, baobab*, etc.
● *Phonétique historique.* Le B français provient normalement du B latin (ou francique) initial ou appuyé (bon < *bonum ;* barbe < *barbam ;* banc < **banki ;* gerbe < **garba*). Le B latin intervocalique, suivi de *a, e, i* ou de *r* et *l*, devient *v* (*fabam* > fève et *labram* > lèvre). Devant une consonne et en fin de syllabe, le B latin s'amuït (ôter < *obstare*).

B..., abrév. familière de *bougre*.

Ba, symbole chimique du *baryum*.

B. A. n. f. Bonne action dans le langage du scoutisme et des patronages.

BA, nom donné par les anciens Egyptiens à l'âme, principe d'énergie de l'homme pendant la vie, qui, après la mort, passait dans l'autre monde, où il rejoignait le Ka. Le Ba était représenté par la grande cigogne nommée « jabiru », dont la valeur syllabique était également *ba*, ou par un oiseau à tête humaine.

capitale latine classique

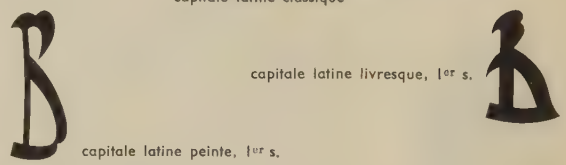
capitale latine livresque, Ier s.

capitale latine peinte, Ier s.

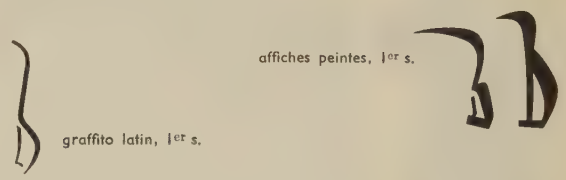
affiches peintes, Ier s.

graffito latin, Ier s.

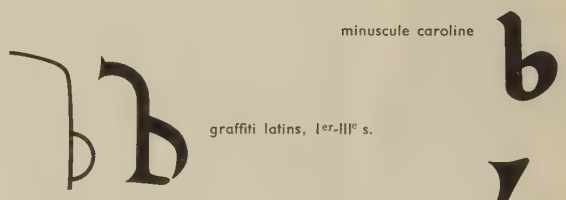
minuscule caroline

graffiti latins, Ier-IIIe s.

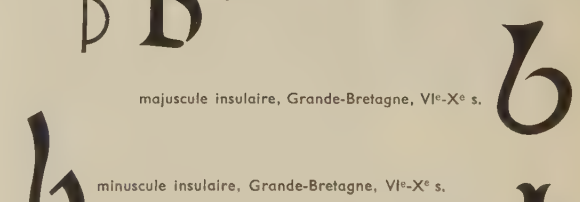
majuscule insulaire, Grande-Bretagne, VIe-Xe s.

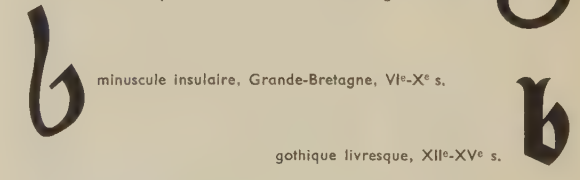
minuscule insulaire, Grande-Bretagne, VIe-Xe s.

gothique livresque, XIIe-XVe s.

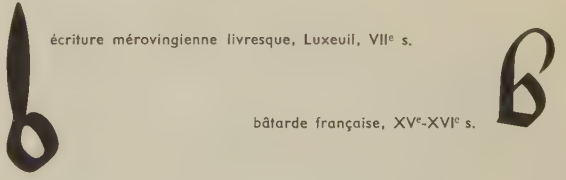
écriture mérovingienne livresque, Luxeuil, VIIe s.

bâtarde française, XVe-XVIe s.

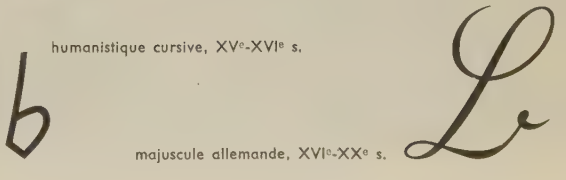
humanistique cursive, XVe-XVIe s.

majuscule allemande, XVIe-XXe s.

stèle du BAAL
au foudre, Ras-Shamra
musée du Louvre

BAAL HAMMON
stèle en forme de signe
de Tanit
musée du Bardo, Tunis

BAALBEK
à droite
les colonnes du temple
de Jupiter Héliopolitain

Ba'abda, v. du Liban, au S.-E. de Beyrouth, à 780 m d'alt.; 2 300 hab. Marché agricole (céréales, oranges, coton).

Baade (Walter), astronome américain, d'origine allemande (Schröttinghausen, Westphalie, 1893). Il a travaillé aux observatoires de Hambourg (1919), du Mont-Wilson (1931) et du Mont-Palomar. Il a pu résoudre en étoiles de nombreuses galaxies, notamment le noyau de la nébuleuse d'Andromède (1944), et a démontré l'existence de deux types de populations stellaires. Il a montré qu'à côté des Céphéides classiques il existe d'autres Céphéides, ce qui a conduit à réviser les procédés de mesure des distances astronomiques et plus que doublé les dimensions de l'univers. Il a découvert les astéroïdes Icare et Hidalgo et identifié certaines radiosources avec des galaxies en collision.

Baader (Franz Xaver von), philosophe et théologien allemand (Munich 1765 - *id.* 1841). Il étudia d'abord la médecine et les sciences naturelles. Pendant un séjour en Angleterre (1792-1796), il devint l'adversaire du déisme de Rousseau et du subjectivisme kantien. Nommé, à l'université de Munich, professeur de philosophie et de théologie spéculative, il professait l'accord de la foi et de la raison, mais repoussait la suprématie du pape et réclamait une Eglise catholique démocratiquement constituée et régie par des conciles. En 1815, il soutint que la Révolution française avait rendu nécessaire une alliance entre la religion et la politique, contribuant ainsi quelque peu à la formation de la Sainte-Alliance. Sa philosophie accorde une grande place au mysticisme.

Baal, chez les Sémites occidentaux, nom donné à *Hadad*, dieu de l'Atmosphère, qui amène la pluie fertilisante et la foudre destructrice, le « Maître » par excellence. C'est la figure principale du panthéon cananéen, auquel correspond un cycle de divinités, car il n'y a pas, en Phénicie, de dieu Baal proprement dit. Chaque ville phénicienne révère son propre Baal, qui, le plus souvent, sera qualifié du nom de l'endroit où on l'adore : *Baal-rosh* (seigneur du Promontoire), *Baal-saphon* (seigneur du Nord), *Baal-shameme* (seigneur des Cieux), etc. Les textes de Ras-Shamra relatent la lutte de Baal et de El, le dieu du Ciel qui allait devenir le dieu suprême des Hébreux. Dans la Bible, Baal désigne tous les faux dieux. C'est dans ce sens qu'on dit encore : *culte de Baal* (idolâtrie), *prêtre de Baal* (hypocrite, intolérant ou fanatique), *fille de Baal* (courtisane). Baal fut assimilé par les Grecs à un Apollon solaire, et par les Romains à Saturne, par suite de sa réputation de cruauté.

Baala. Anc. ville frontière de Juda, qui s'identifie avec *Qiryat-Yarim*. — V. du Néguev, située à l'E. de Bersabée (Birsheba).

Baal-Azor. Géogr. anc. Lieu saint de la tribu d'Ephraïm (Palestine). Absalon, fils de David, y fit tuer son frère Ammon, pour venger l'outrage qu'il avait fait à leur sœur Thamar. C'est l'actuelle *Djabal Aṣūr*.

Baalbek ou **Balbek**, en ar. **Ba'albak**, v. du Liban, au pied du versant occidental de l'Anti-Liban; 8 700 hab. Archevêchés catholiques de rites maronite et grec. C'est une oasis qui expédie vers Beyrouth des fruits et les produits de l'élevage. Principale cité phénicienne de la Bekaa, centre du culte du dieu Baal, la ville sera, par la suite, l'*Heliopolis* des Grecs. Elle devient colonie romaine sous Auguste et son essor est remarquable sous les Antonins : le dieu Soleil y est adoré comme Jupiter Héliopolitain. Trois temples sont élevés à la Triade héliopolitaine : Jupiter, Vénus et Mercure. Mais Constantin supprimera le culte de Vénus, et Théodose détruira une partie du temple de Jupiter pour élever une église. Les guerres du Moyen Age et les tremblements de terre de 1664 et de 1750 continueront l'œuvre de destruction. Aujourd'hui, l'acropole de Baalbek possède encore les six colonnes du temple de Jupiter Héliopolitain, les restes mieux conservés du temple de Bacchus, dont la décoration, d'inspiration hellénistique, est fortement marquée par l'exubérance orientale, deux cours (la cour hexagonale et la cour de l'Autel) précédées de propylées, des souterrains et un mur d'enceinte. Non loin, le petit temple de Vénus a été restauré. (→ Biblio.)

Baal Hammon, grand dieu de Carthage, que les Grecs assimilèrent parfois à Apollon, à cause de son caractère solaire. A l'époque romaine, il fut adoré à Dougga et à Constantine, comme à Carthage, sous le nom de *Saturne*. Baal Hammon signifie le « Maître des stèles », le vocable d'*Hammon* venant vraisemblablement du mot *Hammamin*, les stèles, les cippes. Ce serait donc, d'après certains auteurs, l'épithète carthaginoise du dieu El. Il eut une renommée terrible dans l'Antiquité, car c'est pour lui que les premiers-nés de Carthage auraient été brûlés vivants, selon une tradition aujourd'hui très controversée.

Baalite n. et adj. Adorateur de Baal.

Baal-Péor. V. Belphégor.

Baal-Perasim. Géogr. anc. Localité située au N.-O. de Jérusalem, où David battit les Philistins.

Baal-Sephon. Géogr. anc. Etape de l'exode des Hébreux, près des lacs Amer, au N. de la mer Rouge.

Baal Zebub, déformation méprisante (« Baal des mouches ») pour *Baal Zebul*.

Baal Zebul, divinité cananéenne particulièrement honorée à Eqron. Dans l'Evangile, on le considère comme le prince des démons (Belzébuth).

Baanah, nom de plusieurs personnages bibliques. L'un d'eux, chef de bande, tua Isboseth, fils de Saül, pendant son sommeil et porta sa tête à David. Celui-ci le fit mettre à mort.

Baar, région d'Allemagne occidentale, drainée par le haut Danube et constituée par une petite dépression périphérique au pied oriental de la Forêt-Noire, autour de Donaueschingen. Formée de calcaires et de marnes du Trias, elle est dominée par la côte calcaire du Rauhe Alb; c'est une région fertile, activement cultivée (polyculture), parsemée de gros villages.

Baar, v. de Suisse (cant. de Zug), au N. de Zug; 7 000 hab. Filature de coton. Papeterie. Constructions mécaniques. — Aux environs, importants vergers.

Baaras n. m. Plante extrêmement rare qui, au dire des alchimistes, poussait dans le Liban aussitôt après la fonte des neiges. (Invisible pendant le jour, mais lumineuse la nuit, elle avait, pensait-on, la propriété d'aider à la transmutation en or de tous les métaux.)

Baarn, v. des Pays-Bas (Utrecht), sur l'Eem; 20 100 hab. Centre de villégiature. Jardin botanique de l'université d'Utrecht. Constructions mécaniques et métallurgie. Industries alimentaires.

Baasa, 3e roi d'Israël (909-886), usurpateur qui régna à Tirsa et extermina toute la famille de Jéroboam.

Baasrode, en franç. **Baesrode**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Termonde), sur la rive droite de l'Escaut, à l'E. de Termonde; 6 869 hab. Brasseries. Métallurgie.

Bāb n. m. (mot ar. signif. *porte*). Titre dans la hiérarchie des Ṣūfīs et des Ismaéliens.

Bāb (Al-), v. de Syrie (prov. d'Alep), à l'E. du djabal Chawa; 19 800 hab. Marché agricole.

Bāb (Mīrzā 'Alī Muḥammad, dit **le**), chef religieux (Chīrāz 1821 - Tabrīz 1850), promoteur en Perse d'un mouvement réformateur. Fils d'un commerçant, il reprit le commerce paternel tout en se livrant à la dévotion et à la mortification; en 1844, il se proclama le « Bāb », c'est-à-dire la Porte conduisant à la connaissance de la vérité divine. Il avait reçu à Kerbelā, où il s'était rendu en pèlerinage, l'enseignement des Chaykhīs, secte chiite dissidente fondée par Sayyid Kāẓim de Recht. Revenu à Chīrāz, il se déclara réformateur, prêcha dans la mosquée des Forgerons et fut reconnu par le Chaykhī Mullā Ḥusayn comme successeur de Kāẓim. Il se rendit en pèlerinage à La Mecque, et, à son retour, fit proclamer une confession de foi d'après laquelle 'Alī Muḥammad (le Bāb) était le miroir du souffle de Dieu. Sa doctrine, prêchée par des missionnaires dans différentes villes, inquiéta le gouvernement et le clergé, provoqua des protestations et des troubles. Le gouverneur d'Ispahan arrêta le Bāb, qui fut interné à Mākū, en Azerbaïdjan. Cependant, la propagande du Mullā Ḥusayn produisait de nouveaux disciples et le mouvement devint politique. Une première réunion des disciples eut lieu à Bedecht, dans le Khurāsān. Mullā Ḥusayn et ses partisans furent massacrés par les troupes royales à Chaykh Ṭabarsī (1849). D'autres soulèvements ayant eu lieu à Zendjān et à Nayrīz (1849-1850), le chāh décida de faire transférer le Bāb à Tabrīz, où il fut jugé et fusillé le 8 juillet 1850. La persécution s'accentua dans tout l'Empire après un attentat contre le chāh, et Mirzā Yaḥyā Nūrī, qui s'était déclaré successeur du Bāb sous le nom de Ṣubḥ i-Azal (« Aurore de l'éternité »), s'enfuit à Bagdad. Il y fut arrêté par le gouvernement ottoman à la demande de la Perse, et interné à Chypre. V. babi, babisme et bahā'allāh.

Baba n. m. Gâteau préparé avec une pâte faite de farine, de beurre, de lait et d'œufs, à laquelle on ajoute de la levure, du sucre, du cédrat, du raisin de Smyrne, et qu'après cuisson on arrose de rhum ou de kirsch. (Le baba, d'origine polonaise, aurait été introduit en France par le roi Stanislas; fervent lecteur des *Mille et Une Nuits*, il voulait, par son gâteau favori, perpétuer le souvenir d'Ali-Baba.)

Baba adj. (onomatopée). *Fam.* Stupéfait : *Je l'ai entendu, j'en étais baba* (A. Salacrou).

Baba, mot turc signif. *père*, et entrant dans la composition de noms propres turcs.

Baba (cap), cap de Turquie, sur la mer Egée, au N. de Mytilène.

Baba 'Alī Neksis, dey d'Alger de 1754 à 1766. Sous son règne, en 1756, les Algériens s'emparèrent de Tunis, qu'ils pillèrent.

Baba Beg, chef oubeg de la tribu des Keneges. Il assiégea Samarkand, que les Russes venaient d'occuper (1868), lutta contre le général Abramov, mais dut fuir après la prise de sa capitale, Chahrissabz. Ensuite, il combattit comme allié des Russes le khān de Khokand, puis il se retira à Tachkent.

Babadag, v. de Roumanie (région de Constanța), dans la Dobroudja septentrionale; 4 000 hab. — Aux environs, ruines de *Tomis*.

Baba-Dagh, sommet du Caucase oriental, en U. R. S. S. (Azerbaïdjan); 3 632 m.

Bābā Fighānī, poète persan (Chīrāz - † Mechhed 1519). Il vécut à la cour du sultan de Hérāt, puis à celle du prince de Tabrīz. On lui doit des poèmes lyriques souvent fort gracieux et d'un style original.

Babahoyo, v. d'Equateur, capit. de la prov. de Los Ríos, au pied de la Cordillère occidentale; 9 100 hab.

Bābā'ī, nom d'un mouvement religieux et social déclenché dans les milieux turcomans d'Asie Mineure par un prédicateur populaire, Bābā Isḥāq, à l'époque de Kaykhusraw II (1240). Bābā fut exécuté et la révolte réprimée avec l'aide d'auxiliaires chrétiens.

Babaievski (Semion Petrovitch), écrivain soviétique (dans le Kouban' 1909). Auteur de plusieurs romans, dont *la Lumière au-dessus de la terre* (1949-1950), récit de la reconstruction d'un village kolkhozien après la Seconde Guerre mondiale.

Bābā Lāl, sectaire hindou du xviie s., disciple de Chaitanya, dont les fidèles se nomment *bābā-lālis*. Sa doctrine est un mélange des théories vedântiques et soufies.

Phot. Giraudon, Ed. Corrêa, Morin-Giraudon.

BĀB AL-MANDAB ou **BAB EL-MANDEB** (« la Porte des pleurs »), détroit qui fait communiquer la mer Rouge et l'océan Indien. Large d'environ 25 km, entre la côte arabique, à l'E., et l'Afrique, son rôle stratégique et économique est capital, car il est emprunté par la plupart des navires circulant entre l'Europe, l'Afrique orientale, l'Inde, l'Extrême-Orient et l'Australie.

BĀB ARSLĀN. V. ARSLĀN BABA.

BABBAGE (Charles), mathématicien anglais (Teignmouth 1792 - Londres 1871). Professeur de mathématiques à l'université de Cambridge, il travailla toute sa vie à deux machines, l'une différentielle, l'autre analytique, toutes deux remarquablement en avance pour l'époque, mais d'une complexité telle qu'elles ne furent jamais réalisées. Auteur d'un *Traité de l'économie des machines et des manufactures* (1832).

BABBAR, le dieu Soleil, chez les Sumériens.

Babbitt, roman de Sinclair Lewis (1922). Dans ce livre, largement satirique, l'auteur campe la figure de George F. Babbitt, directeur d'une agence immobilière, citoyen modèle, type de l'Américain moyen au temps de la prohibition et de la prospérité. Pour Sinclair Lewis, ce roman était moins une condamnation qu'une mise en garde. Le nom de *Babbitt* est presque passé dans la langue pour désigner un certain type d'homme d'affaires, caractéristique d'une période de l'histoire américaine.

BABBITT, localité des Etats-Unis (Minnesota), au N. de Duluth. Exploitations de taconite et enrichissement du minerai.

Babcock (OPÉRATION DE), amputation du rectum par voie abdominale et périnéale, avec conservation du sphincter anal et abaissement du côlon.

BABEAU (Albert), historien français (Cambrai 1835 - Paris 1914). Membre de l'Institut, auteur d'ouvrages sur la vie provinciale sous l'Ancien Régime : *Un village sous l'Ancien Régime* (1877), *la Ville sous l'Ancien Régime* (1877), *la Vie rurale dans l'ancienne France* (1882), *la Province sous l'Ancien Régime* (1894).

BABEL, nom hébreu de Babylone.

Babel (TOUR DE), tour que les descendants de Noé, selon la Genèse, tentèrent d'élever pour escalader le ciel. (Leur orgueil fut puni par la confusion des langues. Cette tour correspond à la *ziggourat* babylonienne.) ‖ *Par anal.* Edifice gigantesque (dans ce cas et dans les suivants peut s'écrire sans majuscule) : *Les murailles sombres prenaient des apparences de babels* (Gautier). ‖ *Par extens.* Lieu où l'on parle un grand nombre de langues différentes; réunion où règne une grande confusion, où tout le monde parle sans pouvoir s'entendre : *Sur le sable, confusion de tous les types, babel de toutes les langues du Soudan* (Loti). ‖ — *Fig.* Somme d'idées, de connaissances, de conceptions, formant un ensemble majestueux et gigantesque.

— ENCYCL. Hist. La *tour de Babel* (Babylone) symbolisait, aux yeux des Israélites, la confusion qui fut la conséquence de leur péché d'orgueil, tout comme Babylone (Babel) était condamnée par Jérémie pour son idolâtrie. Les chrétiens y virent le symbole de la richesse et de la puissance idolâtres, en opposition avec la Jérusalem céleste (Apocalypse). Les auteurs grecs ne l'aperçurent qu'en ruine : Hérodote signalait huit étages, accessibles par une rampe extérieure; Strabon et Diodore parlent d'une « pyramide » quadrangulaire, tombeau de Bélus (le dieu Bêl-Mardouk). Il se peut qu'elle ait recélé le tombeau fictif de ce dieu, que mentionne le rituel de la fête du Nouvel An à Babylone. Selon une tablette cunéiforme, ses dimensions étaient données sous forme de problèmes et montrent l'importance des *nombres sacrés*. La base était un carré d'environ 90 m; longueur, largeur et hauteur étaient égales. Ces données s'accordent avec celles des ruines relevées par Koldewey, et les calculs d'Hérodote et de Strabon. Sur la septième plate-forme s'élevait le temple du Sommet, mentionné par Hérodote, qui décrivait la table d'or et le lit, où une femme, choisie par les prêtres, passait la nuit; là, selon la tablette (qui mentionne un lit et un trône), devaient s'accomplir les rites du mariage sacré (*Hierogamos*) clôturant les fêtes du Nouvel An. Xerxès détruisit la tour en 479 av. J.-C.; les nombreuses restitutions qu'on en a proposées après les fouilles de Koldewey restent hypothétiques. (→ Biblio.)

— Bx-arts. La construction de la tour de Babel a été traitée par Benozzo Gozzoli (Campo Santo de Pise), par Raphaël (Loges du Vatican), par Brueghel le Vieux (musée de Vienne), par Paul Bril (Berlin), par Martin Van Valkenburg, par Kaulbach (Berlin). Elle a été représentée, au Moyen Age, dans la décoration sculptée (palais des Doges, cathédrale de Monreale), les vitraux (église Saint-Martin de Colmar), les miniatures (*De originibus, Grandes Chroniques de France, Heures* du duc de Bedford), les peintures murales (Saint-Savin-sur-Gartempe), les mosaïques (atrium de Saint-Marc de Venise, cathédrale de Monreale).

BABEL (Paul-Emile), orfèvre, bijoutier et graveur français (Paris 1720 - *id.* 1799). Il a gravé les planches de l'ouvrage de Blondel sur l'architecture, publié un *Nouveau Vignole,* ou *Traité des cinq ordres,* et des recueils de compositions ornementales.

BABEL' (Issaak Emmanouïlovitch), écrivain soviétique (Odessa 1894 - † exécuté en 1941). Auteur de nouvelles incisives : *Cavalerie rouge* (1926), *Contes juifs* (1927), où sont décrits des épisodes de la guerre civile et de la vie de la petite bourgeoisie israélite.

BABÉLIQUE adj. Gigantesque; très élevé : *De massifs autels babéliques, hauts comme des cathédrales* (Hugo).

BABÉLISME n. m. Confusion où l'on ne s'entend plus.

BABELON (Ernest), archéologue et numismate français (Sarrey, Haute-Marne, 1854-Paris 1924). Conservateur du Cabinet des médailles, membre de l'Institut. Auteur de nombreux ouvrages de numismatique.

BABELON (Jean), numismate, historien et écrivain d'art français (Paris 1889), fils du précédent. Conservateur en chef du Cabinet des médailles. Auteur d'ouvrages de numismatique, d'une traduction du *Don Quichotte* de Cervantes, de livres sur l'histoire de l'Amérique espagnole et sur l'histoire de l'art.

BABELSBERG, faubourg de Potsdam (Allem. orient.). Séjour d'été de Guillaume Ier. Ancien centre de l'industrie cinématographique allemande. Industries diverses.

BABENBERG (famille DE), famille originaire de Franconie, qui tira son nom du château de Babenberg construit par Henri, margrave de Nordgau (pays situé au N. de Ratisbonne), beau-frère de Henri l'Oiseleur. Déjà puissante à la fin du IXe s., la famille développa son influence lorsque l'empereur Otton II investit le comte Léopold Ier de la Marche orientale, plus tard appelée Autriche (976). Les plus importants membres de la famille furent : LÉOPOLD Ier *l'Illustre* († 994), qui arracha aux Hongrois la région de Vienne; — LÉOPOLD II *le Beau* († 1095), qui résista victorieusement aux Bohémiens; — LÉOPOLD III *le Pieux,* margrave de 1096 à 1136, qui épousa Agnès, fille de l'empereur Henri IV et veuve de Frédéric de Hohenstaufen. Canonisé au XVe s.; — LÉOPOLD IV (1136-1141), qui reçut de l'empereur Conrad III, son demi-frère, le duché de Bavière après la dépossession du Welf Henri le Superbe (1138); — HENRI II *Jasomirgott* (1141-1177), frère du précédent, qui fut le premier duc héréditaire d'Autriche (1156) en échange de la restitution de la Bavière aux Welfes; — LÉOPOLD V (1157-1194), titulaire du duché d'Autriche (1177), qui acquit la Styrie (1192). Outragé devant Saint-Jean-d'Acre (3e croisade) par Richard Cœur de Lion, il captura celui-ci lors de son retour et le livra à l'empereur Henri VI; — LÉOPOLD VI *le Glorieux* (1198-1238), allié du Hohenstaufen Philippe dans sa lutte contre le Welfe Otton IV de Brunswick; il épousa une fille de Frédéric II et fut nommé vicaire d'Empire. Plusieurs fois croisé, il guerroya en France contre les albigeois, en Espagne contre les Maures, et se rendit à deux reprises en Palestine. Il acquit une partie de la Carniole; — FRÉDÉRIC II *le Batailleur* († 1246), qui soutint plusieurs luttes contre les Hongrois et les Bohémiens. Pour avoir soutenu le roi des Romains Henri VII, révolté contre son père l'empereur Frédéric II, il fut mis au ban de l'Empire, perdit Vienne et fut chassé de ses Etats (1237). Il les recouvra en 1246, se réconciliant avec Frédéric II contre les ennemis de celui-ci, et recevant promesse de l'érection de l'Autriche en royaume héréditaire. Mais, tué aussitôt lors d'une expédition contre les Hongrois, il ne laissa aucune descendance. Avec lui s'éteignit la famille de Babenberg.

la tour de Babel
par Brueghel le Vieux
musée de Vienne

BABENHAUSEN, ancienne seigneurie immédiate du Saint-Empire, médiatisée en 1806 au profit de la Bavière.

BĀBER ou **BĀBUR** (Mīrzā), arrière-petit-fils de Tīmūr. Après la mort de Chāh Rokh (1447), il s'empara de Mazandarān et enleva le Khurāsān à Ulurh Beg, fils de Chāh Rokh. Il y régna jusqu'à sa mort, en 1457, et eut pour successeur son fils Maḥmūd, auquel le sultan Abū Sa'īd (1451-1468) enleva le Khurāsān en 1459.

BĀBER ou **BĀBUR** (Ẓāhir al-Dīn Muḥammad) [1482 - † Āgra 1530], descendant de Tīmūr et fondateur de l'empire des Grands Moghols de l'Inde. Il succéda à son père Omar Chaykh dans le Ferghana, en 1494. Dépossédé par les Ouzbeks de Transoxiane, il s'établit à Kaboul, au-delà de l'Hindū Kūch, en 1504. Après une incursion dans la vallée de l'Indus, il essaya de reconquérir la Transoxiane (1511), puis prépara la conquête de l'Inde. En 1524, il s'empara de Lahore, vainquit Ibrahīm à Panipat en 1526, et établit sa capitale à Āgra. Ecrivain et poète, ses Mémoires (*Bāber Nāmē*) ont été traduits du turc oriental en français en 1871.

BABÉRIDES, descendants de Bāber, et souverains de l'Inde.

BABEŞ (Victor), médecin et bactériologiste roumain (Vienne 1854 - Bucarest 1936). Il fut professeur à la faculté de médecine de Bucarest, et directeur de l'Institut de pathologie et de bactériologie, qu'il créa. On lui doit la première description du bacille de la morve (1881); il démontra la pénétration de la bactérie charbonneuse par la muqueuse de l'estomac; celle de la peau intacte, par le bacille de la lèpre; celle de la muqueuse des amygdales, par le bacille de la tuberculose (1888). Il a découvert des parasites endoglobulaires du bétail (babésioses ou piroplasmoses), les propriétés immunisantes du sang des animaux immunisés.

BABÉSIOÏDÉS n. m. pl. Superfamille comprenant des êtres unicellulaires d'affinités incertaines, parasites des globules rouges des vertébrés, surtout des mammifères.

— ENCYCL. Les *babésioïdés* provoquent des maladies, appelées *babésioses, theilérioses, anaplasmoses,* répandues dans le monde entier, mais particulièrement importantes et graves dans les régions tropicales. Transmises par les tiques, elles se manifestent d'une manière brutale en causant des hécatombes, ou d'une manière larvée, en favorisant l'évolution d'autres affections chez les animaux affaiblis. Dans le midi de la France, le bœuf, le cheval et le mouton peuvent être atteints de babésioses.

Phot. Anderson.

Joseph BABINSKI

Gracchus BABEUF
cabinet des Estampes

Jean BABILÉE
dans « Jeu de cartes »
ballet
de Jeannine Charrat
musique de Stravinski

BABÉSIOSE ou **BABÉSIELLOSE** n. f. Maladie due à un parasite des globules rouges, appartenant au genre *microbabesia* ou *babesiella*, et transmise par les piqûres d'une tique, *Ixodes ricinus*.
— ENCYCL. La *babésiose* est observée chez les ruminants domestiques. Dans les formes aiguës, les signes dominants sont : la fièvre, l'hémoglobinurie et l'ictère; à l'état chronique, on constate seulement l'anémie et un amaigrissement progressif.

BABEUF (François Noël, dit **Gracchus**), théoricien et révolutionnaire français (Saint-Quentin 1760 - Vendôme 1797). Il fut commis d'arpentage à Noyon, puis commissaire à terrier, à Roye. Venu à Paris en 1787 pour soumettre au gouvernement un vaste plan de réforme fiscale, il le précisa en 1790, sans succès, dans une brochure, *le Cadastre perpétuel*. Fondateur d'un journal patriote éphémère, élu en 1792 au conseil général de la Somme, il devint administrateur de district à Montdidier. Il fut alors condamné pour faux, par contumace, mais l'arrêt fut cassé. Après le 9-Thermidor, il résida à Paris. Dans son journal, *le Tribun du peuple*, où il signait GRACCHUS BABEUF, il développa des théories communistes, réclamant la suppression de la propriété individuelle et la mise en commun des terres, afin de fonder la « République des Egaux ». Au début de 1796, Babeuf et ses amis Darthé et Buonarotti créèrent, en vue de renverser le Directoire et d'établir ce régime nouveau, une organisation secrète qui groupa, avec leurs adeptes communistes, nombre de jacobins et d'anciens terroristes, et eut des ramifications dans l'armée et la police; ce fut la « conspiration des Egaux ». En mai 1796, dénoncés à Carnot par Grisel, les conjurés furent arrêtés, Babeuf et Darthé condamnés à mort un an après à Vendôme (26 mai 1797) et exécutés le lendemain après que Babeuf eut tenté de se suicider. Dans l'intervalle, des babouvistes avaient essayé, sans succès, de soulever les troupes du camp de Grenelle; trente d'entre eux furent arrêtés et fusillés. (V. BABOUVISME.) [→ Biblio.]

BABEURRE n. m. (de *battre* et *beurre*). Résidu liquide de la fabrication du beurre. || Fromage obtenu en chauffant le babeurre.

BABI ou **BÂBÎ** n. m. Partisan du babisme.
— ENCYCL. Les disciples du Bāb* se divisèrent en deux sectes : les *Azalīs*, du nom de Ṣubḥ i-Azal, et les *Bahā'īs*, du nom de Bahā'Allāh. Les premiers, peu nombreux, représentent la pure doctrine du Bāb; chez les seconds, celle-ci a été transformée pour devenir une sorte de religion universelle, sans clergé ni cérémonies cultuelles, où l'on retrouve plusieurs principes du christianisme (charité, amour du prochain, humilité), et elle a fait des adeptes dans le monde entier. Une partie des Bābīs, après les persécutions, s'est réfugiée en territoire russe, à Achkabad (Ichqābād). Ils y ont bâti une mosquée et leur doctrine a été particulièrement étudiée par les orientalistes russes.

BAB-I ALI (« la Sublime Porte »), nom d'une porte du palais du sultan ottoman, à Istanbul, qui a été étendu au gouvernement de l'Empire ottoman.

BAB-I HÜMAYUN (« la Porte impériale »), nom d'une porte du vieux sérail, à Istanbul. Construite en 1478, elle est en marbre blanc et noir.

BABIA GÓRA, en tchèque **Babí Hora**, une des crêtes des Beskides occidentales polonaises, à la frontière de la Tchécoslovaquie, au S. de Cracovie; 1 725 m.

BABIANA ou **BABIANE** n. m. Iris bulbeux de l'Afrique du Sud, dont quelques espèces ont une valeur horticole. (Famille des iridacées.)

BABICHONNER v. tr. *Fam.* Nettoyer, peigner : *Nous avons trouvé la laitière occupée à laver et à babichonner la petite fille* (Sand).

BABIL [bil] n. m. (déverbal de *babiller*). Bavardage continuel, enfantin ou futile, mais parfois aussi charmant : *Sa voix, étant de la musique fine, | Accompagnait délicieusement | L'esprit sans fiel de son babil charmant* (Verlaine). || *Par anal.* Chant babillard de quelques oiseaux comme la corneille. (Se dit surtout du gazouillement de l'hirondelle.)

BABILAN ou **BABILLAN** n. m. (ital. *babilano*, sans doute nom propre à l'origine). Homme impuissant : *Je passais pour babillan auprès des trois compagnons que le hasard m'avait donnés* (Stendhal).

BABILANISME n. m. Etat de babilan : *Faut-il alléguer les textes probants du journal* [...] *pour laver enfin Stendhal du soupçon de babilanisme* (H. Martineau).

BABILÉE (Jean GUTMANN, dit Jean), danseur et chorégraphe français (Paris, 1923). Il entre à l'Opéra de Paris (1941-1944), puis est nommé premier danseur aux Ballets des Champs-Elysées (1945-1950), avant de retourner à l'Opéra de Paris (1953), puis de fonder la Compagnie Jean Babilée (1956). Il a également dansé à l'étranger (Florence, New York, Milan). Comme chorégraphe, on lui doit, entre autres, *l'Amour et son amour* (1948, sur la mus. de *Psyché* de C. Franck), et *Till Eulenspiegel* (mus. de R. Strauss).

BABILLAGE n. m. Action de babiller; propos puérils : *Prodiguant sans fin son babillage moqueur* (Hugo); et, *par anal.* : *Le babillage des oiseaux*.

BABILLARD, E adj. et n. Qui parle beaucoup et sans réflexion : *Servante babillarde;* et, *par anal.* (en parlant de certains animaux) : *Une oie babillarde qui savait ces choses* (La Fontaine).
◆ Adj. *Par extens.* Qui donne lieu à de vains bavardages : [Mme Bovary mère] *s'entretenait avec lui dans des monologues sans fin, pleins de gaîtés mélancoliques et de chatteries babillardes* (Flaubert).
◆ N. m. Chass. et Vén. Chien courant qui crie sans être sur la voie.
◆ N. f. Arg. Lettre.

Babillard (LE). V. TATLER (THE).

BABILLE n. f. Arg. Lettre, missive.

BABILLEMENT n. m. Penchant à babiller.

BABILLER v. intr. (onomatop.). Parler très vite, sans ordre et sans suite, parfois avec charme, pour dire des choses futiles : *Tout au bord du Rhin babillait un groupe de jeunes laveuses* (Hugo). || *Par extens.* Dire du mal des gens. || Pousser leur cri, en parlant d'oiseaux tels que le merle, la grive.
— SYN. : *bavarder, caqueter, jaboter, jacasser, jaser.*

Babin (RÉPUBLIQUE DE), association burlesque formée en Pologne, au XVIe s., par un gentilhomme nommé Pszonka, dans sa terre de *Babin*. Elle parodiait l'Etat avec un personnel complet de dignitaires et de fonctionnaires.

BABINE ou **BABOUINE** n. f. (de la racine de *babiller*). Lèvre pendante de certains animaux : *Les babines du singe, du chameau.* (S'emploie le plus souvent au plur.). || *Fam.* Lèvres d'une personne, surtout celles d'un gourmand, d'un jouisseur : *S'essuyer les babines. S'en lécher les babines.*

BABINET (Jacques), physicien français (Lusignan, Vienne, 1794 - Paris 1872). Elève de l'École polytechnique (1812), professeur de mathématiques à Paris, suppléant de Savary au Collège de France (1838), membre en 1840 de l'Académie des sciences, enfin astronome adjoint du Bureau des longitudes. On lui doit un polariscope, le goniomètre à collimateur pour la mesure des indices de réfraction, un hygromètre, le robinet à trois voies de la machine pneumatique. Il a fait des études sur les réseaux de Fraunhofer, sur la double réfraction circulaire, a recherché vers 1839 l'influence du mouvement de la Terre sur les interférences lumineuses. En cartographie, enfin, il a proposé un type de projection homolographique. (V. MOLLWEIDE [*projection de*].)

BABINGA(S) ou **BINGA(S)**, Pygmées vivant dans la République congolaise et au Cameroun, sur la Sangha. (→ Biblio.)

BABINGTON (Anthony), conspirateur anglais (Dethick, Derbyshire, 1561 - Londres 1586). Catholique dévoué à Marie Stuart, dont il avait été page, il organisa en avril 1586, avec le prêtre John Ballard, une conspiration destinée à assassiner Elisabeth* pour couronner à sa place Marie Stuart. Il établit des contacts avec l'étranger, notamment avec Philippe II d'Espagne, et avec Marie Stuart elle-même, alors emprisonnée. Sa correspondance secrète fut interceptée, ce qui scella le sort de la reine écossaise. Il fut exécuté avec ses complices en septembre.

BABINGTONITE n. f. Silicate double naturel de fer et de calcium.

BABINSKI (Joseph), médecin français, d'origine polonaise (Paris 1857 - *id.* 1932). Chef de clinique de Charcot à la Salpêtrière, médecin des hôpitaux de Paris (1890), il est connu surtout par ses travaux sur les maladies du système nerveux. On lui doit la découverte de plusieurs signes donnant les moyens de distinguer les affections organiques de la moelle et du cerveau d'avec les névroses. Ses études les plus remarquables ont porté sur les réflexes, la physio-pathologie du cervelet, la craniectomie décompressive, le vertige voltaïque, le tabès. Il a transformé les conceptions sur l'hystérie, qu'il a limitée aux phénomènes pouvant être provoqués ou supprimés par suggestion (*pithiatisme*). Babinski est un des fondateurs de la Société de neurologie.

Babinski (SIGNE DE) ou **signe des orteils**. Neurol. Altération du réflexe plantaire. Quand on excite le *bord externe* de la plante du pied, les orteils se mettent, normalement, en flexion, mais, s'il y a une lésion du faisceau pyramidal*, le gros orteil s'étend lentement, et accessoirement les quatre autres s'écartent en éventail.

Babinski-Nageotte (SYNDROME DE). Neurol. Syndrome caractérisé par des vertiges, une hémiplégie et une hémianesthésie d'un côté du corps, de la latéropulsion et du myosis du côté opposé, et qui a pour origine une lésion bulbaire unilatérale.

Babinski-Vaquez (SYNDROME DE). Neurol. Association de troubles pupillaires et de lésions aortiques (dilatation, anévrisme), les uns et les autres de nature syphilitique. (Leur association constitue un stigmate très évocateur de la maladie syphilitique.)

BABIOLE n. f. (ital. *babbola*). Objet de peu de valeur : *Ah! si elle n'avait pas tant flâné dans ce magasin, devant les jolies babioles à broderie et à dentelle* (A. Daudet). || *Par extens.* Chose sans importance..
— SYN. : *amusette, bagatelle, bibelot, breloque, brimborion, broutille, colifichet, frivolité, futilité.*

BABIROUSSA n. m. Mammifère de la Malaisie, voisin du porc.
— ENCYCL. Le *babiroussa* est un porc caractérisé par un corps haut sur pattes, et des

canines supérieures qui se recourbent, chez le mâle, comme deux cornes. Il habite les forêts humides de Célèbes et de quelques îles voisines.

BABISME ou **BÂBISME** n. m. Doctrine professée par le Bāb* et ses successeurs.
— ENCYCL. Partant d'une révolte contre le fanatisme et la tyrannie des interprètes du Coran, et contre le relâchement moral des mullās, cette doctrine tient dans deux livres : le *Bayān* (« Exposition ») et le *Kitāb i-Aqdas* (« le Livre très saint »). C'est une tentative de réforme de l'islamisme : les bābīs demandent l'émancipation de la femme, c'est-à-dire la suppression du voile, l'abolition de la polygamie; ils prêchent un amour fraternel entre tous les hommes, la tendresse envers les enfants, la courtoisie dans les rapports sociaux, la tolérance religieuse et, même, une certaine bienveillance envers les chrétiens. Le *babisme* s'est éteint, remplacé par le béhaïsme ou bahā'isme. (→ Biblio.)

BABISTE ou **BÂBISTE** adj. Relatif au babisme.

BABITS (Mihály), écrivain hongrois (Szekszárd 1883 - Budapest 1941). Dès ses premiers succès, en 1917, il quitte l'enseignement pour diriger la revue *Occident* (*Nyugat*), acquise au mouvement européen. Artiste accompli, il a, tout en subissant l'influence d'Arany, pris comme modèle l'art de l'Antiquité et

Phot. Manuel, Larousse, Bernand, Rapho.

celui des grands lyriques anglais. Traducteur de *la Divine Comédie* de Dante, ainsi que de nombreuses œuvres de Shakespeare, de Poe, de Baudelaire, Babits a écrit des poésies, réunies dans les volumes *Feuilles de la couronne d'Iris* (1909), *Prince, et si l'hiver arrive?*, *la Vallée de l'inquiétude* (1920), *Ile et Océan* (1925), *Les dieux meurent, l'homme vit* (1929); des romans à thèse : *le Calife à la cigogne* (1910), *le Château de cartes* (1921), *le Fils de Virgil Timar* (1922); enfin, des essais : *Problèmes littéraires* (1917), *Pensée et Ecriture* (1922).

BABKA n. m. (mot slave, dimin. de *baba*). Gâteau polonais très haut et très étroit, fait avec des œufs, du lait, du sucre, du fromage à la crème et des amandes pilées.
— Numism. Anc. monnaie de cuivre de Hongrie, de très minime valeur.

BABLAH ou **BABLAD** n. m. Nom, dans l'Inde, des fruits de divers acacias, employés pour le tannage et la teinture en noir, et nommés aussi TANIN ORIENTAL.

BABLET (Paul), artiste décorateur français (Paris 1889). Elève à l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (1906), il s'est spécialisé dans le bijou, dont il pratique lui-même la technique ancienne. Il préfère au poli la matité du métal et aux gemmes les pierres dures de couleur et l'ivoire. Ses thèmes décoratifs sont très simples. Paul Bablet a obtenu en 1920 une bourse Blumenthal. Il est représenté dans les collections de l'Etat et de la Ville de Paris.

BABO (Josef Marius VON), auteur dramatique allemand (Ehrenbreitstein 1756 - Munich 1822). Son *Otto de Wittelsbach* (1781) a obtenu un grand succès.

BABO (Lamprecht, baron VON), agronome allemand (Mannheim 1790 - Weinheim 1862). Professeur de chimie à l'université de Fribourg, auteur de *la Culture de la vigne* (1840-1842), *Chimie agricole du cultivateur* (1845 et 1850), *Manière de faire et de traiter le vin* (1846), *Principes de l'agriculture* (1851), *la Vigne et ses variétés* (1857). — Son fils AUGUSTE WILHELM, baron **von Babo** (Weinheim 1827 - Weidling, près de Klosterneuburg, 1894), directeur de l'Ecole d'agriculture, d'arboriculture et de viticulture de Klosterneuburg, près de Vienne, a écrit *la Nature et la Culture* (1870-1874), *Manuel de viticulture et d'œnologie* (1881), *Calendrier viticole*.

BABOEN n. m. Bois commercial de l'Amérique, produit par diverses espèces de *virola*.

BABOLEIN (saint), premier abbé de Saint-Maur-des-Fossés, mort le 26 juin 673. Il fonda à Paris plusieurs églises et hôpitaux.

BÂBORD n. m. Côté gauche d'un navire, dans le sens de marche en avant : *Laisser une île à bâbord. Aborder par bâbord.* ‖ *Quart de bâbord*, quart que font les bâbordais. (*Bâbord de quart* est employé quelquefois pour les « hommes de quart de bâbord », ou bâbordais.) [Contr. TRIBORD.]
— ENCYCL. Mar. Les mots *bâbord* et *tribord* servaient autrefois dans les commandements adressés au timonier placé au gouvernail. Leur terminaison semblable ayant causé des confusions, on emploie aujourd'hui les termes *gauche* et *droite*. On a conservé *bâbord* et *tribord* pour indiquer les parties du navire, ou la place occupée par les objets embarqués.

BÂBORDAIS n. m. et adj. Matelot qui, sur le rôle d'équipage, a reçu un numéro pair d'inscription, le tribordais recevant un numéro impair.

BABORS (CHAÎNE OU KABYLIE DES), massif montagneux d'Algérie, partie de l'Atlas tellien, à l'E. de la Grande Kabylie, dont il est séparé par l'oued Sahel; 2 004 m au *Grand Babor*. Le massif ferme vers le S. le golfe de Bougie. Cette région humide et boisée est peuplée par des populations kabyles restées plus ou moins berbérophones; habitant des hameaux isolés ou de gros villages perchés, ce sont essentiellement des arboriculteurs (oliviers, figuiers). La région du Grand Babor forme un parc national.

BABOTTE n. f. Nom donné par les habitants du Languedoc à la chenille de la pyrale de la vigne et, par extension, à divers autres insectes nuisibles aux plantes cultivées (négril de la luzerne). [V. COLASPIDÈME.]

BABOU DE LA BOURDAISIÈRE (Jean), baron **de Sagonne**, capitaine et diplomate français (1511-1569), fils de Philibert, surintendant des Finances en 1524. Echanson du roi et de la reine de Navarre, puis gouverneur et bailli de Gien (1529). François II l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Rome (1559), mais Catherine de Médicis le rappela pour lui confier le gouvernement de la maison du duc d'Alençon. Gouverneur de Blois, bailli de Touraine, maître de la garde-robe du roi, il fut nommé par Charles IX grand maître de l'artillerie (1567), puis conseiller d'Etat (1569).

BABOU DE LA BOURDAISIÈRE (Philibert), prélat et diplomate (château de La Bourdaisière vers 1513 - Rome 1570), frère du précédent. Evêque d'Angoulême en 1532, il fut nommé ambassadeur auprès du pape en 1558, et, à la demande de Charles IX, élevé au cardinalat (1561). Deux ans plus tard, il fut transféré à l'évêché d'Auxerre; mais il demeura à Rome jusqu'à sa mort, et joua un rôle considérable dans les négociations de cette période.

BABOUA, localité de la Rép. centre-africaine (région de Bouar-Baboua), sur le versant méridional du massif de Yadé. Mines d'or. Culture du coton. Plantations de café.

BABOUCARD n. m. Un des noms usuels du martin-pêcheur.

BABOUCHE n. f. (ar. *bābūch*, emprunté au persan). Sorte de pantoufle en cuir de couleur ou en étoffe de soie, sans quartier et sans talon, portée dans les pays arabes. ‖ Chaussure d'appartement sans contrefort, en étoffe ou en cuir, et qui peut être montée sur talon.

BABOUCHKINE (Ivan Vassilievitch), révolutionnaire russe, élève de Lénine (1873-1906). Membre actif de l'Union de la lutte pour la libération de la classe ouvrière, à Iékatérinoslav et à Saint-Pétersbourg, il aida Lénine à publier son journal *Iskra* (*Etincelle*). Arrêté et exilé à maintes reprises, il fut fusillé pour sa participation à la révolution de 1905. Lénine, qui l'appréciait, le considéra comme un héros national. Son nom a été donné à une agglomération de la banlieue nord-est de Moscou.

BABOUÉ n. f. Zool. Crustacé isopode (*Idothea tricuspidata*). [On l'utilise pour pêcher à la ligne, en Méditerranée, certains petits poissons de la famille des sparidés.]

BABOUENDI(S), peuple noir du bas Congo, établi depuis l'Etuala jusqu'au Stanley Pool. Les Babouendis cultivent le mil et le maïs, qu'ils conservent dans des greniers sur pilotis.

BABOUIN n. m. Zool. Gros singe cynocéphale. ‖ — *Fig.* et *fam.* Enfant turbulent, mal élevé et rusé : *Ah! le petit babouin! Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise!* (La Fontaine).
— ENCYCL. Zool. Le *babouin* (*Papio papio*), répandu dans toute l'Afrique centrale, est un singe à queue moyenne, très robuste. C'est un de ceux qui résistent le mieux au climat de l'Europe.

BABOUMA(S) ou **BABOMA(S)**, peuple noir du bas Kasai (Congo belge). Les Baboumas sont d'habiles potiers, qui font un commerce actif des produits de leur industrie, de poisson séché, de tabac et d'arachides.

BABOUVISME n. m. Doctrine de Babeuf et de ses disciples.
— ENCYCL. La doctrine de Babeuf* est résumée dans le *Manifeste des égaux* rédigé par le poète Sylvain Maréchal, auteur de complaintes révolutionnaires qui servirent la propagande du mouvement. « Tout homme a un droit égal à satisfaire ses besoins et à jouir de tous les biens de la nature. La société doit affermir cette égalité. » Babeuf insiste sur l'obligation du travail pour tous. Les salaires seront égaux, car « la supériorité de talents et d'industrie est une chimère ». « Les biens doivent être mis en commun; la terre n'est à personne, les fruits sont à tous. » Le paysan continuerait à exploiter son champ et porterait sa récolte au magasin commun. Le gouvernement contrôlerait l'économie de façon à maintenir l'égalité, qu'affermirait une éducation commune; l'aisance et la simplicité générales remplaceraient le luxe des uns et la misère des autres. Ce n'est pas un communisme de la production, mais de la répartition. La pensée de Babeuf est l'héritière du communisme moralisant de Rousseau, de Mably et de Morelly, et des principes de 1789, qu'elle pousse à leurs ultimes conséquences : l'égalité civile et politique restera purement formelle si elle n'est complétée par une égalité sociale rigoureuse. Les interventions de l'Etat dans la vie économique sous la Terreur lui ont, d'autre part, fait concevoir une sorte d'économie dirigée.
L'importance historique du babouvisme tient au fait que, pour la première fois, le communisme était conçu non comme une rêverie de philosophe, mais comme un programme politique. Sa méthode préfigurait celle du marxisme : elle mettait en évidence la notion de lutte des classes; elle faisait appel à l'intérêt des prolétaires, « leur meilleur guide », mais, ne comptant pas sur le peuple pour assumer la mission révolutionnaire, elle attribuait celle-ci à une minorité insurrectionnelle. Les idées de Babeuf tombèrent après sa mort dans l'oubli, puis inspirèrent certains réformateurs sociaux de la première moitié du XIXe s., grâce à un conspirateur survivant de 1796, Buonarotti. Marx appelle Babeuf « le fondateur du premier parti communiste agissant ».

BABRIAS ou **BABRIOS** (souvent latinisé en *Babrius*), fabuliste grec qui vécut probablement en Syrie sous les Sévères. Il mit en vers des fables que la tradition attribuait à Esope. Babrias était fort goûté des Byzantins, et son recueil eut un grand succès dans les écoles.

BABUINARE [re] v. intr. (mot lat.). Typogr. Tracer ou peindre des figures dans les marges des manuscrits et aussi orner de lettrines.

BĀBUL, anc. **Bārfurūch**, v. de l'Iran (IIe province), dans le Māzandarān; 39 100 hab. Marché agricole qui approvisionne Téhéran en denrées alimentaires. L'égrenage du coton est la seule industrie moderne.

BĀBULSÂR, v. de l'Iran (IIe province), sur la mer Caspienne, dans le Māzandarān; 7 000 hab. Port de pêche; préparation du caviar. Station balnéaire.

BABUREN (Dirck VAN). V. VAN BABUREN (Dirck).

BABURET, écart de la comm. de Louvie-Soubiron (Basses-Pyrénées, arrond. d'Oloron-Sainte-Marie), dans le pays d'Ossau. Mines de fer approvisionnant Le Boucau.

BABUT (Charles), pasteur protestant français à Nîmes (Paris 1835 - Nîmes 1916), l'un des prédicateurs « orthodoxes » les plus réputés.

BABUYANES ou **BABUYAN** (ÎLES), groupe de cinq îles volcaniques des Philippines, au N. de l'archipel, dans le détroit de Luçon.

BABY [babi] n. m. (mot angl.). Bébé (langage prétentieux) : *Le baby s'appellerait Wenceslas ou Witold, Wilhelmine si c'était une fille* (A. Daudet). ‖ Pl. *des* BABYS (ou BABIES, emprunté à l'anglais).
◆ Adj. Destiné aux jeunes enfants : *Modèle baby*.

BABYLAS (saint), patriarche d'Antioche, martyrisé sous Dèce, vers 251. — Fête le 24 janvier.

BABYLONE, capit. de la Babylonie, qui était située sur l'Euphrate. Sur ses ruines s'élèvent les « tells » de Babil, forteresse sassanide au N., recouvrant un palais de Nabuchodonosor; le Qasr, sur un second palais; Amrān ibn 'Alī, sur le grand temple de Mardouk, le Merkès et les villages de Ananeh, Koueiresh, Djoumdjoumah et Indshar. Son nom biblique : *Babel*, correspond à *Babili*, traduction babylonienne du nom sumérien : « Porte du Dieu ».
Mentionnée dès l'époque d'Akkad (vers la moitié du IIIe millénaire av. J.-C.), elle ne joua de rôle politique qu'au début du IIe millénaire, lorsqu'elle fut choisie comme capitale par les Sémites d'Amourrou. Mais auteurs bibliques et historiens grecs ne nous ont décrit que la grande Babylone de Nabuchodonosor II (VIe s. av. J.-C.), à l'apogée de sa toute-puissance.
La ville, de plan rectangulaire, était défendue par une première enceinte de 16,5 km, constituée par un mur double ceinturé d'un large fossé d'eau; un quai fortifié protégeait l'Euphrate. La ville ne put être prise que par traîtrise, « sans combat ni bataille ». Les grandes voies aboutissaient à huit portes principales. Au N., la *porte dédiée à la déesse Ishtar*

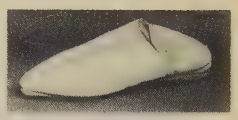

babouche marocaine d'homme

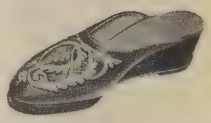

babouche marocaine de femme

babouin

Phot. Larousse, Noailles.

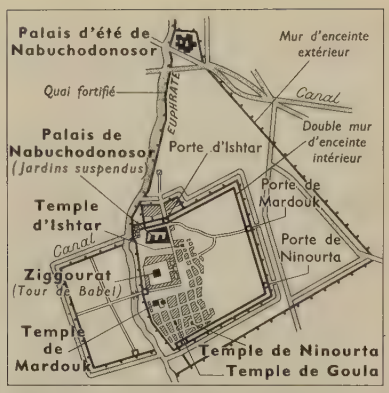

plan de BABYLONE

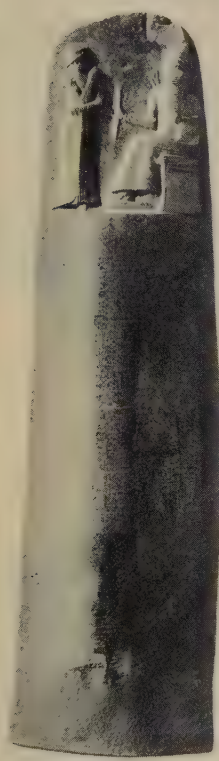

code d'Hammourabi (IIe millénaire) *Louvre*

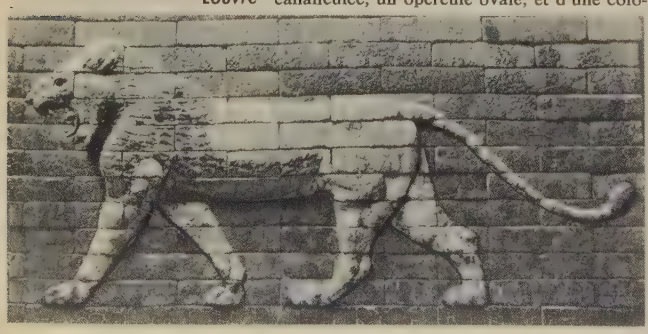

lion en brique émaillée bas-relief de la Voie processionnelle à BABYLONE *Louvre*

(déesse de la Fécondité) donnait accès, par une sorte de couloir de 30 m de long, décoré de lions, à la *Voie processionnelle* qui menait à l'Esagil, grand temple du dieu Mardouk. Ce temple, qui mesurait plus de 20 m de haut, couvrait un espace de 550 m sur 450. Non loin s'élevait la tour à étages (*ziggourat*), ou *tour de Babel**, de 90 m environ. Ces édifices étaient construits sur des dimensions rigoureusement établies selon les règles des nombres sacrés, consignées dans la tablette dite « de l'Esagil ». La porte d'Ishtar donnait également accès au quartier des bâtiments officiels. Des appartements royaux du grand palais de Nabuchodonosor, on accédait aux *Jardins suspendus**. Ce quartier était sillonné de canaux reliés à l'Euphrate et alimentant le fossé d'eau de l'enceinte. Deux grands canaux traversaient la ville, qui possédait deux boulevards, vingt-quatre grandes avenues, cinquante-trois temples et six cents chapelles.

De nouveaux quartiers construits sur l'autre rive de l'Euphrate, dont le lit s'est déplacé, furent reliés à la métropole par un pont dont on a retrouvé sept piles, de 21 m sur 9. Dans le centre des affaires (le *Merkès*, ou Nœud) se trouvait un grand bâtiment qui fait songer aux allusions d'Hérodote à des constructions de quatre étages.

Les ruines de Babylone, signalées par un lion colossal, furent décrites par les voyageurs, mais les recherches ne commencèrent qu'avec la mission de Fresnel et Oppert (1852-1855) et les fouilles méthodiques de R. Koldewey (1899-1917). [→ Biblio.]

— Littér. Babylone fut souvent en guerre avec le peuple juif, qui y passa les soixante-dix ans de la Captivité. Les Ecritures en parlent comme d'un foyer de corruption et d'idolâtrie ; elles l'appellent *la grande prostituée*. Les protestants jadis donnaient quelquefois le nom de Babylone à Rome, et, dans une langue littéraire un peu vieillie, ces mots : *la grande Babylone, la Babylone moderne*, désignent couramment de grandes capitales où les raffinements de la civilisation engendrent la corruption des mœurs : *Rennes me semblait une Babylone* (Chateaubriand).

BABYLONE. Géogr. anc. V. d'Egypte, d'origine grecque, au N. de Memphis, immédiatement au-dessus de l'endroit d'où partait le canal du Nil à la mer Rouge. Siège d'un évêché au début de l'ère chrétienne. Une partie des vieux quartiers du Caire occupe son emplacement.

BABYLONIA n. f. Mollusque gastropode à coquille ombiliquée, solide, avec une suture canaliculée, un opercule ovale, et d'une coloration blanche avec larges taches rougeâtres. (On dit aussi DIPSACCUS ou EBURNA.) [On en connaît une quinzaine d'espèces des mers chaudes (Japon, Chine, océan Indien), et quelques-unes fossiles dans les terrains tertiaires. Famille des buccinidés.]

BABYLONIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Antérieure dont *Babylone* était la capitale. Arrosée par le Tigre et l'Euphrate, cette région était des plus fertiles en céréales et palmiers. Ses villes principales étaient *Babylone*, *Séleucie* et *Ctésiphon*.

● *Histoire.* La fondation de Babylone doit être attribuée aux Akkadiens, qui, de 2350 à 2150 av. J.-C. (d'après la nouvelle chronologie), vécurent en symbiose avec les Sumériens établis dans le sud de la Mésopotamie. L'Etat sémitique babylonien fut détruit par les Gouti, barbares descendus des montagnes voisines ; vers 2000, les Amorrhéens chassèrent les Gouti et fondèrent une série d'Etats en Mésopotamie méridionale. Un de ceux-ci finit par prédominer : ce fut la première dynastie babylonienne (v. 1830-1530). Son premier roi, Soumou-Aboum, s'établit à Babylone, ville qui n'avait joué jusque-là qu'un rôle très effacé. Hammourabi, sixième roi de cette dynastie (v. 2000 ; d'après la nouv. chronol. 1792-1750), mena plusieurs guerres pour l'unification du royaume ; il mit fin à l'indépendance de Larsa et de Mâri, et étendit la puissance akkadienne jusqu'en Syrie et aux confins de l'Assyrie. Sous son règne, l'akkadien devient la langue de tout l'Orient, le sumérien étant réduit au rôle de langue morte à l'usage du culte. Hammourabi est surtout connu comme organisateur de la vie religieuse et économique du pays et comme législateur.

Ses successeurs ont à défendre le pays contre les incursions des Kassites, les soulèvements des Sumériens et de l'Assyrie, qui se libère de la domination babylonienne. Une invasion de Hittites met fin à la première dynastie amorrhéenne de Babylone ; Moursil Ier emmène captifs les dieux de la ville, qui est dévastée. Après le raid hittite, les Kassites s'emparent du pays et le gouvernent jusqu'en 1160. Moins cultivés que les Babyloniens, ils savent reconnaître les mérites des vaincus et s'assimilent leur civilisation. Après eux, la Babylonie est régie quelque temps par des souverains locaux ; puis elle passe sous la domination assyrienne (IXe-VIIe s.), mais sa civilisation reste toujours appréciée : dans tous les pays dominés par l'Assyrie, les médecins, exorcistes et scribes babyloniens sont à l'honneur.

A la mort d'Assurbanipal (626), le général chaldéen Nabopolassar, allié des Mèdes, se proclame roi de Babylone et participe à la prise de Ninive (612). Son fils Nabuchodonosor II (605-562) continue les travaux commencés par son père pour redonner à Babylone toute sa splendeur ; il fait aussi reconstruire la grande muraille et creuser des canaux pour pouvoir inonder le pays en cas d'invasion. Mais ses vassaux de Syrie et de Palestine lui refusent le tribut. Une armée syrienne attaque Jérusalem en 597 : après l'assassinat de Jojakim, son fils Jojakin doit se rendre ; il est déporté en Babylonie et remplacé par son frère Sédécias, qui cède aux partisans de l'Egypte. Nabuchodonosor revient alors attaquer Jérusalem, qui est prise en 587 et dont la population est en grande partie déportée. Tyr, bloquée du côté de la terre ferme, résiste pendant treize ans.

Entre-temps, les Mèdes, conduits par Kyaxarès (Cyaxare), ont franchi le fleuve Halys et attaqué la Lydie. Nabuchodonosor II arbitre le différend et la paix est signée. En Egypte, des troubles ont permis au général Amasis (Ahmès) de prendre le pouvoir. Nabuchodonosor organisa une expédition dans la vallée du Nil, mais les renseignements sur cette campagne nous font défaut.

Le fils et successeur de Nabuchodonosor, Avel-Mardouk (562-560), meurt assassiné par le parti sacerdotal, qui le juge impie ; après la mort de son beau-frère, Nergal-Shar-Ousour (Nériglissar, 559-556), et l'assassinat du fils de celui-ci en 556, après neuf mois de règne, un homme âgé, fils d'une prêtresse de Harran, est porté au trône. Il se nomme Nabounaïd (Nabonide, 559-539). Bien qu'ayant fait campagne en Syrie, en 554 et en 553, Nabonide est surtout connu par ses constructions et restaurations de sanctuaires. Il avait confié la régence du royaume à son fils Balthazar (Bêl-Shar-Ousour), et celui-ci ne sut le défendre contre le Perse Cyrus II, que Nabonide avait aidé dans sa révolte contre Astyage, et qui s'était proclamé roi des Mèdes et des Perses. En 539, Cyrus entre à Babylone, accueilli en libérateur ; Balthazar est tué et Nabonide déporté en Carmanie. La Babylonie devient une province de l'Empire perse.

La tolérance des premiers rois perses amène le retour en Palestine d'une partie des Juifs déportés par les Chaldéens ; mais une importante colonie juive continuera à vivre en Babylonie ; c'est là que se situera plus tard le centre culturel du judaïsme.

Cambyse II (529-522), fils et successeur de Cyrus, étant mort sans laisser de descendants, Darios prend le pouvoir (521-485). Son premier acte est d'assiéger Babylone, où un usurpateur, se prétendant descendant de Nabonide, a pris le pouvoir sous le nom de Nabuchodonosor III. Une seconde révolte est réprimée par un de ses généraux.

Xerxès Ier (485-464), fils de Darios Ier, rompt avec la politique de tolérance de son père. Au début de son règne, un certain Shamash-Irba s'étant fait proclamer roi à Babylone, la ville est pillée, son dieu Mardouk et sa population sont déportés. Les révolutions de palais se succèdent. Sous le règne d'Artaxerxès II Mnémon (404-358), Esdras et Néhémie ramènent à Jérusalem une partie des Juifs babyloniens. Après la bataille de Gaugamèles (331), Darios III Codoman (335-330) s'enfuit vers Ecbatane, et Alexandre le Grand fait son entrée à Babylone. Au retour de sa campagne dans l'Inde, le Macédonien songe à restaurer le temple de Mardouk, à redonner à Babylone son ancienne splendeur ; il meurt de malaria en 323, dans l'ancien palais de Nabuchodonosor II. Ses successeurs, les Séleucides, gouvernent mal, depuis Antioche, la partie de l'Empire qui leur est échue ; la Babylonie entre dans l'ère de la décadence.

Les Perses, qui se servaient d'une écriture cunéiforme, recrutaient encore en Babylonie le personnel de leur chancellerie ; le gouvernement des Séleucides amena l'introduction de l'araméen d'empire, et, très rapidement, l'écriture cunéiforme et la langue akkadienne tombèrent dans l'oubli. Les mages babyloniens émigrent ; seuls quelques Juifs établis en Babylonie s'occupent encore de problèmes religieux et y rédigent, aux premiers siècles de notre ère, le *Talmud babylonien*, qui est encore considéré comme faisant autorité en matière de coutumes religieuses juives. C'est en Babylonie que naquit, en 215 de notre ère, Manès, fondateur du manichéisme. (→ Biblio.)

● *Religion* et *institutions*. V. HAMMOURABI et MÉSOPOTAMIE.

● *Beaux-Arts.* Héritier des principes de l'art akkadien et de l'art néo-sumérien fondus par les Sémites, l'art babylonien apparaît comme leur « cristallisation ». Ses étapes sont celles de l'histoire et s'étendent des débuts du IIe millénaire jusqu'au VIe s. av. J.-C. A partir de la Ire dynastie de Babylone — début du IIe millénaire —, sous ce vocable d'« art babylonien » on groupe les périodes d'art correspondant aux époques qui se sont succédé dans la région du sud de la Mésopotamie, compte tenu des facteurs étrangers qui jouèrent leur rôle pendant la période troublée de ce millénaire. Le *Code d'Hammourabi*, bien que typiquement babylonien, puise encore son inspiration aux époques précédentes. Une *tête de vieillard*, trouvée à Suse, semble refléter la mélancolie de la fin d'une époque glorieuse. L'architecture du temple de Kara-Indash, avec ses panneaux et ses figures de brique, appartient à l'époque des nouveaux maîtres, les Kassites, illustrée encore par les *koudourrous*, chartes de donations qui portent des bas-reliefs d'un travail minutieux où se reflètent leurs qualités d'ouvriers du métal, confirmées par les armes de ce temps.

L'*art néo-babylonien* appartient à l'époque du renouveau de la puissance politique, dont l'apogée est le règne de Nabuchodonosor II. Babylone, avec ses monuments, fut l'instrument de sa renommée, mais les monuments ruinés de la grande Babylone néo-babylonienne n'offrent de renseignements qu'en matière d'architecture et de décoration, avec les *briques émaillées* du palais de Nabuchodonosor et de la porte d'Ishtar.

Phot. Musée de Berlin, Giraudon.

L'art babylonien est bien documenté en glyptique et donne de précieux renseignements sur la mentalité et les croyances contemporaines des IIe et Ier millénaires avant notre ère. (V. CACHET, CYLINDRE-SCEAU.) [→ Biblio.]

BABYLONIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Babylone ou à la Babylonie; habitant de cette ville ou de cette région. (S'empl. aussi comme syn. de CHALDÉEN, ENNE.)

◆ Adj. *Par anal.* Se dit de constructions gigantesques : *La salle du festin avait des proportions énormes et babyloniennes* (Gautier).

— Chronol. *Heures babyloniennes* ou *babyloniques*, heures égales à la vingt-quatrième partie du jour, selon l'usage babylonien qui s'est transmis jusqu'à nous. ‖ *Tables babyloniennes*, tables astronomiques qui auraient été trouvées à Babylone, pendant l'expédition d'Alexandre.

◆ N. m. Linguist. Dialecte akkadien* parlé en Mésopotamie.

BABYLONIQUE n. m. Antiq. rom. Tissu brodé (*babylonica peristromata*), orné de figures, que l'on fabriquait à Babylone, et fort estimé des dames romaines.

Babyloniques (LES) [*Ek tôn historiôn babulôniakôn*], ou *les Amours de Rhodanès et de Sinonis*, roman grec en seize livres, de Jamblique de Syrie (IIe s. apr. J.-C.), que nous connaissons par un résumé de Photius. Il mêlait aux aventures galantes les superstitions orientales et la magie.

BABYS ou **BABUS**. Myth. gr. Joueur de flûte, frère de Marsyas, dont il faillit partager le sort.

BAC n. m. *Fam.* Abrév. de BACCALAURÉAT.

BAC n. m. *Fam.* Baccarat.

BAC n. m. (holl. *bak*, auge). Navig. fluv. Grand bateau plat qui sert à passer des voyageurs, des marchandises, des animaux, des voitures, d'un bord à l'autre d'un cours d'eau. ‖ *Passer le bac*, passer la rivière dans un bac.

— Dr. rur. *Servitude de bac*, droit de passage qui peut grever un cours d'eau ou un lac.

— ENCYCL. Navig. fluv. Le *bac* est rectangulaire; ses deux extrémités les plus étroites se terminent par des panneaux pouvant se lever ou s'abaisser, et destinés à reposer sur le sol, afin de faciliter l'entrée ou la sortie des voyageurs, voitures, etc. On distingue diverses catégories de bacs, suivant qu'ils sont halés à bras d'homme, guidés par câble, mus par la vapeur, etc. Dans le second cas, un ou deux câbles tendus en travers du cours d'eau servent à guider le bac, l'empêchant ainsi d'être entraîné par le courant. Lorsque la rivière est navigable, on les remplace par une *traille*, chaîne qu'une ancre maintient au fond du cours d'eau.

Les *bacs transbordeurs*, *bacs porte-trains* ou *ferry-boats* les plus anciens sont ceux du lac Michigan (E.-U.), du lac Baïkal (Sibérie), et ceux qui relient les îles du Danemark, du Japon, etc.

Les principaux bacs porte-trains atteignent 3 000 à 5 000 t de déplacement, avec des puissances de 3 000 à 6 000 ch; certains possèdent quatre voies, allant jusqu'à 330 m de longueur totale.

Actuellement, on fait une distinction entre le *ferry-boat* et le *seatrain*. Le premier a un arrière ouvert, et les voies ferrées terrestres sont directement raccordées aux voies installées à bord. Le second est un navire aux formes extérieures ordinaires, et le chargement des wagons se fait, par les panneaux du pont supérieur, au moyen d'apparaux de manutention spécialisés.

bacs

Phot. Larousse, Cie des cristalleries de Baccarat.

BAC n. m. Cuve, baquet, auge en usage dans diverses professions. ‖ Tout récipient de grande dimension utilisé dans l'industrie : *Bac de stockage*. (V. RÉSERVOIR.)

— Arts ménag. *Bac à laver*, cuve fixe alimentée en eau froide et chaude, et pouvant être utilisée comme receveur de douche.

— Bur. Meuble contenant des cartes perforées, des fiches ou des dossiers classés verticalement.

— Electr. Récipient qui renferme les électrodes et l'électrolyte d'une pile ou d'un accumulateur : *L'ensemble de plusieurs bacs constitue une batterie*.

— Hortic. Baquet ou récipient de forme cylindrique ou tronconique, utilisé pour mettre de l'eau ou des plantes.

— Min. *Bac à piston*, appareil servant à laver le charbon ou le minerai en le soumettant aux mouvements alternatifs de l'eau provoqués par un pistonnage mécanique ou pneumatique. (On dit aussi BAC DE LAVAGE.) ‖ *Par abrév. Bac à grains*, *Bac à fines*, bac à piston pour laver les morceaux ou les fines.

— Sports. Emplacement dans lequel le sauteur à la perche plante sa perche. (Le bac a 1 m de long, 60 cm de large à la partie antérieure, 15 cm de large au butoir, où il est profond de 20 cm.)

— Technol. *Bac sous pression*, appareil cylindrique à fonds bombés, destiné à emmagasiner les produits volatils sous pression.

BAC (Ferdinand BACH, dit **Ferdinand**), dessinateur et écrivain français (Stuttgart 1859-Compiègne 1952). Son œuvre principale est une suite de dix albums et cinq volumes de dessins (1894-1903) sur *l'Amour contemporain*. Il a en outre publié des impressions de voyage, des ouvrages historiques et des souvenirs très vivants.

BACANTE n. f. *Pop.* V. BACCHANTE.

BACĂU, v. de Roumanie, en Moldavie, ch.-l. de région, tête de ligne de la navigation fluviale sur la basse Bistrița et le Siret jusqu'au Danube; 54 100 hab. Combinat forestier (papeterie). Fabrique d'outillage pétrolier. — La *région de Bacău* a 965 000 hab.

BACCALAR Y SANNA (Vicente), marquis **de San Felipe**, diplomate et historien espagnol (en Sardaigne 1669 - Madrid 1726). Il fut l'un des négociateurs de la paix d'Utrecht, puis ambassadeur à Genève et à La Haye.

BACCALAURÉAT n. m. (bas lat. *baccalaureatus*, mot créé arbitrairement au XVIe s.; de *baccalarius*, jeune homme; d'après *bacca*, baie, et *lauri*, de laurier). Premier des grades délivrés par certaines facultés d'une université, et qui donne le titre de « bachelier ». ‖ *Baccalauréat en droit*, grade universitaire conféré après le deuxième examen annuel de la licence en droit, qui en comporte quatre.

— ENCYCL. *Baccalauréat de l'enseignement secondaire.* Dès le Moyen Age, le titre de bachelier était, avant la licence et le doctorat, le premier des grades conférés par les universités; à partir du XVIe s., on donna le nom de *baccalauréat* au diplôme de bachelier. La réforme napoléonienne de l'Université (1808) modifia le caractère de cet examen : tandis que les baccalauréats de droit et de théologie continuaient à être la sanction d'études supérieures, le baccalauréat décerné par les facultés des lettres et des sciences devenait la sanction des études secondaires, et était exigé pour l'admission dans l'enseignement supérieur ou aux concours d'entrée dans les grandes écoles. Ce caractère fondamental du baccalauréat s'est maintenu jusqu'à nos jours.

D'abord purement oral, l'examen s'est accru d'épreuves écrites (composition française, 1830; version latine, 1840; dissertation philosophique, 1864); il s'est divisé en deux séries d'épreuves (1874). En 1890, le *baccalauréat ès sciences*, qui n'était qu'un complément du *baccalauréat ès lettres*, devint à son tour la conclusion des deux années terminales d'études secondaires. A partir de 1881, une option du baccalauréat correspondit à l'enseignement *spécial* : elle devint l'option *moderne* en 1891. La réforme de 1902, qui a admis en principe l'égalité des différentes sections de l'enseignement secondaire, a donné même valeur à toutes les options de l'examen, devenu officiellement *baccalauréat de l'enseignement secondaire*.

Les modifications apportées au programme des études secondaires en 1925, 1941, 1945 ont eu leurs répercussions sur les options qui s'offrent aux candidats. De plus, l'organisation d'un enseignement technique du second degré a abouti à la création d'un *baccalauréat technique* (1945), strictement équivalent aux autres mentions du diplôme. Les décrets de janvier 1959 conservent au baccalauréat son rôle essentiel, qui est de sanctionner les études de l'enseignement général long. Les options proposées aux candidats correspondent aux différentes sections qu'ont suivies les élèves au cours du cycle terminal. L'examen reste divisé en deux parties. La seconde, à laquelle on ne peut présenter sa candidature qu'un an après avoir satisfait aux épreuves de la première, comporte aussi plusieurs options (philosophie, sciences expérimentales, mathématiques élémentaires, mathématiques-technique, sciences économiques). Après avoir comporté pendant longtemps deux sessions annuelles (juin-septembre), les épreuves du baccalauréat ont été simplifiées en 1959. Malgré ces modifications, le baccalauréat reste un examen de culture générale nécessaire pour poursuivre des études supérieures ou accéder à certains emplois par voie d'examen ou de concours. Des diplômes étrangers ou internationaux (*baccalauréat européen*, créé en 1959) sont équivalents au baccalauréat; en revanche, peu de diplômes français comportent en fait l'équivalence du baccalauréat. On a toutefois créé en 1957 un examen de culture générale destiné à permettre aux non-bacheliers d'accéder à l'enseignement supérieur. (V. ENSEIGNEMENT.) [→ Biblio.]

BACCARA ou **BACCARAT** n. m. (origine inconnue). Jeu de cartes importé d'Italie en France sous Charles VIII, d'après les uns, et d'origine provençale ou languedocienne, d'après les autres.

— ENCYCL. Le *baccara* se joue entre un banquier et des joueurs, ou pontes, formant un ou deux tableaux. Le banquier donne, une par une, deux cartes à chaque tableau et deux à la banque. Elles sont retirées d'un « sabot » contenant deux paquets de cinquante-deux cartes préalablement battues. Pour gagner, il s'agit de totaliser 9 ou de s'en approcher le plus possible. L'as vaut 1, le deux 2, etc., jusqu'à dix, qui vaut 0 comme les figures. Chaque fois que le total des points dépasse 10, on retranche dix points, 16 par exemple comptant pour 6. Si le banquier a 8 ou 9, il *abat* et gagne, à moins qu'il n'ait 8 et qu'un des adversaires ait 9. Si le banquier a moins de 8, il offre une carte à l'adversaire. Si celui-ci a 8 ou 9, il *abat* alors ses cartes; s'il a moins de 8, il accepte ou refuse la carte proposée, selon qu'il pense ou non améliorer son jeu. Le banquier, même si l'adversaire refuse de prendre une carte, peut le faire pour son propre compte. Cette dernière carte, portant à trois le maximum de cartes que chacun peut avoir en main, se tire à découvert. Le banquier « tire » donc ou ne tire pas, suivant qu'il suppose que la dernière carte a amélioré ou non le point de l'adversaire. Le banquier abat son jeu le premier.

Au baccara ordinaire, le banquier peut conserver la main jusqu'à épuisement du paquet de cartes ou de la mise de fonds. Dans le baccara *chemin de fer*, il passe la main dès qu'il a perdu un coup. (→ Biblio.)

BACCARAT, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), en bordure des Vosges, sur la Meurthe; 6 024 hab. (5 701 aggl.) [Bachânois]. Vestige d'un ancien château. Célèbre cristallerie. Brasserie. Broderies.

BACCARAT n. m. Cristal de la manufacture de Baccarat.

cristaux de BACCARAT

broc en cristal de BACCARAT du service de table de Charles X

Baccarat (CRISTALLERIE DE). En 1765, l'évêque de Metz fonda une verrerie à Sainte-Anne, près de Baccarat. Cette verrerie fut achetée en 1773 par Antoine Renaut ; ruiné par la Révolution, celui-ci la vendit à Lipmann. Sous l'Empire, le principal centre de fabrication du cristal était à Vonèche, en Belgique, alors territoire français. Les traités de 1816 exclurent Vonèche du territoire national ; le directeur de la manufacture, d'Artigues, racheta la verrerie de Sainte-Anne, où le premier four à cristal fut allumé en 1819. La Compagnie des cristalleries de Baccarat acquit tout de suite la haute réputation dont elle jouit encore.

BACCAUREA n. m. Arbre ou arbuste des régions tropicales de l'Afrique occidentale, de l'Asie et de l'Océanie. (Les fruits, dorés, sont souvent pulpeux et comestibles. Le genre fait partie des euphorbiacées.)

BACCELLI (Guido), médecin italien (Rome 1832 - *id.* 1916). Professeur de médecine légale et de pathologie, fondateur de la polyclinique de Rome et du journal qui porte le même nom, il se signala par l'universalité de ses connaissances et la précision de ses recherches, qui portent sur la pathologie du cœur et de l'aorte (Rome, 1867) et sur la malaria (1869). L'un des chefs de la gauche dynastique, il fut plusieurs fois ministre.

BACCHANAL [ka] n. m. *Fam.* Tapage de gens qui s'amusent : *Ce bacchanal n'a pas plus d'importance que le vacarme d'une musique militaire* (Huysmans).

BACCHANALE [ka] n. f. *Fam.* Débauche bruyante ; orgie.

BACCHANALES n. f. pl. (lat. *bacchanalia ;* du gr. *Bakkhos,* Bacchus). Fêtes religieuses célébrées à Rome en l'honneur de Bacchus, et où se retrouvent les rites les plus antiques du culte de la Terre et de la Croissance.

— ENCYCL. Les *bacchanales* furent à l'origine une ronde de cinquante danseurs avec un soliste figurant, au centre, Dionysos. A Athènes, les *grandes dionysies* comportaient un vaste programme de jeux populaires burlesques ou de mystères d'initiés. En Italie et à Rome, les bacchanales ne différèrent pas, pour le fond, des dionysies de la Grèce. Elles y arrivèrent par la Grande-Grèce. Les réunions destinées à célébrer les mystères devinrent parfois un prétexte à débauche ou à crime. On les célébra d'abord deux fois par an, puis cinq fois par mois, à Ostie, dans le bois sacré de Stimula, près de l'embouchure du Tibre et sur l'Aventin. Une initiée dévoila au proconsul Postumius les excès commis au cours des bacchanales. Le sénat s'était déjà alarmé du caractère secret du culte dionysiaque, qui pouvait favoriser les complots politiques. Un procès commença (186 av. J.-C.) où 7 000 personnes de toutes classes furent impliquées ; un certain nombre furent condamnées à mort ou à la prison ; les quatre grands prêtres de Bacchus avouèrent et furent décapités. Un sénatus-consulte interdit dès lors les bacchanales, mais autorisa le sénat à accorder des dérogations. Il y eut de nombreuses résistances, particulièrement en Italie méridionale, où le culte de Bacchus persista longtemps.

— Bx-arts. Chez les Anciens, on distingue les bacchanales où la figure de Bacchus sert de centre au sujet, tels le vase Borghèse, au Louvre, ou le sarcophage du Musée national de Naples ; celles où bacchantes et satyres s'agitent au son des crotales ou des flûtes, comme dans les bas-reliefs sculptés autour d'un autel cylindrique qui maintenant, au Louvre, sert de piédestal au buste colossal de Rome ; celles où sont figurés des enfants avec des attributs bachiques.

Chez les modernes, citons deux *Bacchanales* célèbres de Titien (National Gallery et Prado) ; celles de Mantegna et de Michel-Ange ; la composition centrale du plafond de la galerie Farnèse, à Rome, par Annibal Carrache ; les *Bacchanales* de Poussin (National Gallery et Hampton Court), et diverses peintures par Rubens (Munich), Van Dyck (Turin), Fragonard.

BACCHUS et faune sur une panthère groupe antique *musée des Conservateurs à Rome*

BACCHANTE [kãt] n. f. Antiq. gr. Prêtresse de Dionysos. ‖ *Par anal.* Femme à qui l'ivresse ou la lubricité fait perdre toute réserve.

— ***Bacchantes.*** *Pop.* Moustache. (On écrit aussi BACANTES.)

— ENCYCL. Antiq. gr. Les premières *bacchantes* furent, dit-on, les nymphes nourrices

Pan et bacchante, bas-relief antique *Louvre*

de Dionysos ; puis le nom passa à toutes les femmes de son cortège (ménades, thyades, éviades, etc.), à ses prêtresses, et aux femmes qui célébraient ses mystères, les danses et les orgies.

— Bx-arts. Les *bacchantes,* dans l'art antique, sont pleines de fougue, tantôt demi-nues et couvertes seulement de peaux de chèvre (nébrides) ou de panthère (pardalides) passées en écharpe, tantôt vêtues de robes légères et transparentes. Des guirlandes de pampre ou de lierre leur servent de ceinture. Leurs cheveux flottent en désordre sur leurs épaules. Elles portent des flambeaux allumés ou des thyrses, ou dansent en s'accompagnant du tympanum, des cymbales et des crotales. Leurs attributs distinctifs sont : le phallus, le vase sacré et le cyste mystique renfermant un serpent (statues de *Bacchantes, Bacchante en fureur, Bacchante et Génie du sommeil,* au Louvre). Les grands artistes de la Renaissance et des Temps modernes sont restés fidèles, dans leurs figures de bacchantes, aux traditions de l'Antiquité : *Bacchante couchée,* par Annibal Carrache (aux Offices) ; *Bacchante et Centaure,* groupe en marbre de Pradier (musée de Rouen) ; *Bacchantes,* groupe de Falguière. Le thème a également inspiré Rodin (*Bacchantes s'enlaçant*), ainsi que Bourdelle.

Bacchantes (LES) [*Bakkhai*], tragédie d'Euripide (405 av. J.-C.), qui a pour sujet le châtiment et la mort de Penthée, roi de Thèbes, mis en pièces par les bacchantes pour s'être opposé à l'introduction du culte de Dionysos. Les chœurs comptent parmi les plus beaux morceaux lyriques de la tragédie grecque.

BACCHARAT [ka] n. m. (de *Bacchus*). Mœurs et cout. Cérémonie agraire d'octobre, ayant pour but de créer des officiers de vendanges, après certains rites païens effectués dans les pressoirs.

— ENCYCL. Une statuette de Bacchus présidait, que l'on devait saluer sous peine de recevoir des coups de balai (*le ramon de Baccharat*) ou de pelle en bois (*la demoiselle*). [V. BACULAGE.] La sentence était prononcée par les *Sept Sages.* Cette coutume, observée jadis à *Bacharach,* village des bords du Rhin, était encore très suivie, aux environs de Paris, en 1703 (Dravell, Champrosay).

bacchanales : *détail* du vase Borghèse *Louvre*

BACCHARIS [ka] n. m. Nom scientifique du séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*), qui atteint 2 à 4 m de haut et que l'on cultive dans les jardins. (Le genre, qui compte 300 espèces d'arbrisseaux américains, fait partie des composées.)

BACCHÉE [ke] ou **BACCHIUS** [kjys] n. m. (de *Bakkhos*). Métriq. anc. Pied de trois syllabes, composé d'une brève suivie de deux longues. (Très rare, le bacchée était employé dans certains chants religieux du culte de Dionysos.)

BACCHELLI (Ricardo), écrivain italien (Bologne 1891). Il fut un des fondateurs de la revue *La Ronda ;* on lui doit des poèmes, des pièces de théâtre et surtout des romans, dont les sujets s'inspirent de l'histoire nationale : le plus important de ceux-ci est *Moulins du Po* (*Il Mulino del Po*) [3 vol., 1938-1940].

BACCHIADES, en gr. **Bakkhiadai,** famille aristocratique de Corinthe, qui, de 747 à 657 av. J.-C., dirigea les destinées de la cité. Armateurs et négociants, ils firent la prospérité de Corinthe en édifiant leur propre fortune. La rébellion de Corcyre les rendit impopulaires ; Cypsélos les renversa et la tyrannie remplaça l'oligarchie. Ils se réfugièrent à Sparte et en Sicile.

BACCHIAQUE [ki] adj. Se dit de vers grecs ou latins normalement composés de bacchées.

BACCHIDE [kid] n. f. Antiq. gr. Bacchante.

Bacchides (LES), ou **les Deux Bacchis,** comédie de Plaute, inspirée de Ménandre, jouée vers 214 av. J.-C. Elle tire son nom de deux courtisanes qui, étant sœurs et ayant toutes deux le prénom de Bacchis, provoquent maints quiproquos, puis une brouille, bientôt suivie de réconciliation, entre deux amis, Pistoclerus et Mnesilochus. La cheville ouvrière de l'intrigue est l'esclave Chrysale, véritable prototype de Scapin.

BACCHIDÈS, en gr. **Bakkhidês,** général de Démétrios Sôter, roi séleucide. Il dirigea plusieurs expéditions contre Judas Maccabée, qui périt dans un de ces combats (IIe s. av. J.-C.).

BACCHIE [ki] n. f. Rougeur qu'on remarque sur le visage, et surtout sur le nez des buveurs. (On écrit aussi BACHIE.)

BACCHIGLIONE, fl. de l'Italie septentrionale, en Vénétie, qui arrose Vicence, Padoue, et se jette dans l'Adriatique, après avoir rejoint la Brenta ; 130 km.

BACCHU-BER [ky] n. m. (peut-être apocope de *bal cubert, bal couvert,* parce que cette danse, en général, a lieu dans un endroit couvert). Danse des épées, qui a lieu, chaque année, le 16 août, au pont de Cervières, près de Briançon. (Le bacchu-ber est ordinairement exécuté par neuf danseurs, qui, tenant à la main une épée, forment diverses figures. Cette danse remonte à un passé lointain. On la voit représentée sur une estampe de Brueghel le Vieux [XVIe s.].) [On écrit aussi BACCUBERT, BA CUBERT, BAKUBER, etc.]

BACCHUS ou **DIONYSOS,** dieu grec que les Romains identifiaient avec le vieux dieu italique *Liber Pater.* A l'époque classique, il est essentiellement le dieu du Vin et du Délire mystique. (Pour la légende, v. DIONYSOS.) Il était fêté à Rome par des processions tumultueuses. Les *mystères* de Dionysos avaient trouvé une terre d'élection dans les régions montagneuses de l'Italie méridionale centrale et avaient peu à peu pénétré à Rome : les fêtes en l'honneur du dieu y reçurent le nom de *Bacchanales*.* Malgré l'interdiction de celles-ci, le culte de Bacchus persista sous sa forme dionysiaque et resta très en vogue pendant le premier siècle de l'Empire. (→ Biblio.)

— Bx-arts. Parmi de très nombreuses statues antiques, citons le *Bacchus indien* (Vatican ; Louvre), *Bacchus et Ampelos* (Florence), *Bacchus et Leucothoé* (Munich). Le *Bacchus ivre,* petite statue de Michel-Ange, est au musée des Offices ; *Bacchus,*

Phot. doc. Baccarat, Alinari, Alinari-Giraudon, Alinari-Viollet.

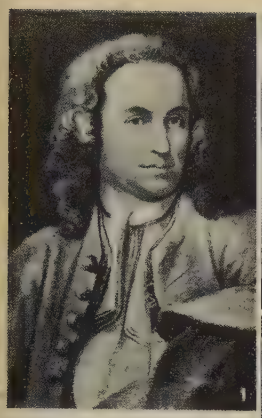

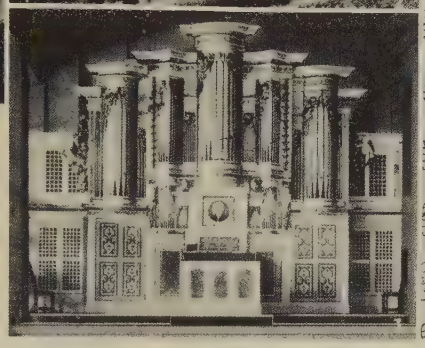

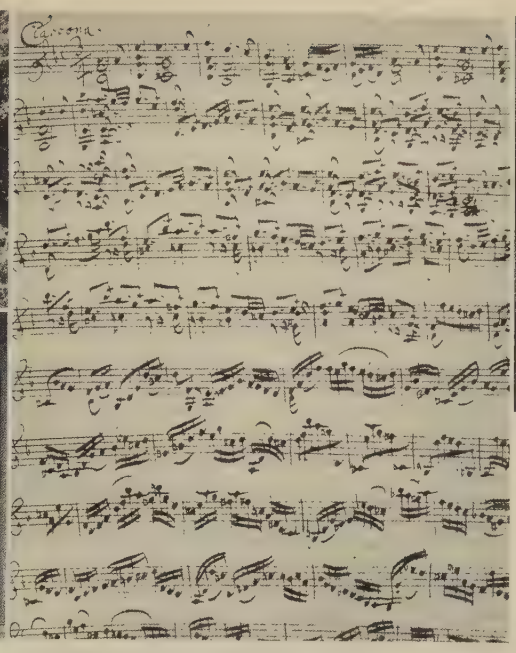

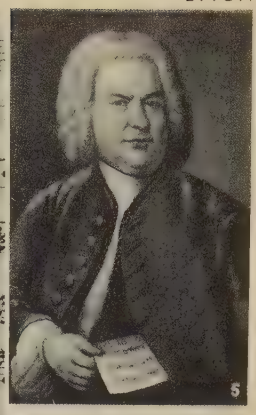

1. Portrait de J.-S. BACH jeune, peinture de l'école allemande, XVIIIe s. *Musée d'Erfurt;* 2. Sa maison natale à Eisenach; 3. L'orgue de l'Eglise-Neuve à Arnstadt, pour lequel le musicien composa plusieurs de ses œuvres; 4. Fragment de la chaconne en ré mineur pour violon (copie autographe attribuée à Magdalena Bach); 5. Portrait officiel de J.-S. Bach par Haussmann (1746).

par Léonard de Vinci, au Louvre; *Bacchus et Ariane*, par Titien, à la National Gallery; Nicolas Poussin, Jules Romain, Natoire, etc., ont peint *le Triomphe de Bacchus*.

Bacchus et Ariane, ballet en deux actes d'Abel Hermant, musique d'Albert Roussel, chorégraphie de Serge Lifar, décors et costumes de Giorgio De Chirico. Première mondiale : Opéra de Paris, 22 mai 1931. L'épisode d'Ariane à Naxos est relaté sous l'angle de la rencontre et des contrastes de deux mondes : l'Asie, avec ses charmes et ses enchantements, à travers Dionysos, et la Grèce, dont Ariane est le symbole tout de douceur et d'amour. La partition se prêtait admirablement à la chorégraphie, où Lifar avait limité le rôle du corps de ballet à celui d'une figuration, assez mouvementée d'ailleurs. Roussel a tiré de son ballet deux suites d'orchestre qui, par leur thématique, leur rythmique et leur lyrisme, comptent parmi les plus belles pages de la musique symphonique française.

BACCHYLIDE, en gr. **Bakkhulidês,** poète lyrique grec (Céos v. 500 av. J.-C.). Il était le neveu de Simonide et fut le protégé de Hiéron de Syracuse. Son œuvre nous est surtout connue par des papyrus égyptiens, dont le plus important (1 300 vers appartenant à une vingtaine de poèmes) a été publié par Kenyon en 1897. Elle comprend des odes triomphales, des péans et des dithyrambes. Le style de Bacchylide est remarquable par sa grâce brillante; il a moins de force que celui de Pindare, son contemporain et son rival.

BACCIARELLI (Marcello), peintre italien (Rome 1731 - Varsovie 1818). Il passa la plus grande partie de sa vie en Pologne. On lui doit des tableaux d'histoire et des portraits.

BACCIEN, ENNE adj. (lat. *bacca,* baie). Se dit des fruits à péricarpe charnu et sans noyau (baies).

BACCIFÈRE adj. (lat. *bacca,* baie, et suffixe *fère*). Se dit des plantes qui portent ou qui produisent des baies.

BACCIFORME adj. (lat. *bacca,* baie, et de *forme*). Bot. Qui a la forme et la consistance d'une baie.

BACCIO BANDINELLI. V. BANDINELLI.

BACCIO D'AGNOLO (Bartolomeo D'AGNOLO BAGLIONI, dit), architecte et sculpteur florentin (Florence 1462 -*id.* 1543). Il construisit à Florence les palais Taddei (1503-1504) et Bartolini-Salimbeni (1520-1529), sculpta les stalles du chœur et le buffet des orgues de Santa Maria Novella (1491-1496), et fut maître d'œuvre de la cathédrale de 1506 à 1529.

BACCIO DA MONTELUPO (Bartolomeo SINIBALDI, dit), sculpteur et architecte florentin (Montelupo v. 1469 - Lucques 1535). Il dut fréquenter l'école de Lorenzo Ghiberti, et se perfectionna par l'étude des œuvres de Michel-Ange. Il travailla d'abord à Florence, où il a exécuté, entre autres ouvrages : un *Hercule,* aujourd'hui perdu, pour Pierre de Médicis; un *Saint Jean l'Évangéliste,* en bronze (façade méridionale de l'église d'Or San Michele); plusieurs beaux crucifix, une statue de *Mars* (tombeau du général Benedetto Pesaro, dans l'église de Santa Maria dei Frari, à Venise). Baccio, dans sa vieillesse, se retira à Lucques, et y donna les dessins de plusieurs édifices, notamment de l'église Saint-Paulin (1522), où il fut enterré. — Un de ses fils, RAPHAËL, fut un sculpteur distingué.

BACCIO DELLA PORTA. V. BARTOLOMEO (Fra).

BACCIOCHI (Félix Pascal) [Ajaccio 1772 - Bologne 1841]. Capitaine d'infanterie, il épousa Elisa, sœur de Bonaparte (1797), devint sénateur en 1804, et fut promu général. En 1805, Napoléon ayant donné à Elisa la principauté de Piombino et de Lucques, Bacciochi fut couronné avec elle, mais il ne fut jamais en fait que le premier serviteur d'Elisa, grande-duchesse de Toscane en 1808. Après 1815, il vécut à Trieste, puis à Bologne, lorsque Elisa fut morte (1820).

BACCIVORE adj. (lat. *bacca,* baie, et *vorare,* manger). Qui se nourrit de baies.

BAC GIANG (PROVINCE DE), prov. du Viêtnam (Rép. pop.), s'étendant sur le bassin du Song Cau et du Song Thuong; 311 800 hab. Ch.-l. *Phu Lang Thuong.* Le riz de la province est l'un des plus réputés du monde.

BACH, dynastie de musiciens originaires de Thuringe; une cinquantaine d'entre eux — dont l'un, Jean-Sébastien, domine toute la musique — ont excellé comme organistes, chantres, musiciens de ville. Sans avoir accompli le voyage d'Italie, ils se sont formés entre eux, dans la méditation du choral et du contrepoint, et ont vécu dans les duchés de Saxe (Weimar-Eisenach, Gotha-Cobourg, Meiningen), dans la principauté d'Arnstadt, jusqu'au jour où certains des fils de Jean-Sébastien ont été porter leur art à l'étranger.

On peut distinguer quatre branches : Meiningen, Erfurt, Franconie, Arnstadt. Jean-Sébastien est issu de la troisième. Ses ancêtres aujourd'hui connus remontent au XVIe s. Les premiers étaient meuniers ou boulangers, tout en touchant un instrument, tel VEIT (Wechmar - † *id.* 1619), qui, meunier, jouait de la cithare. — Son dernier fils, JOHANNES (ou HANS) [† Wechmar 1626], musicien et boulanger, fut l'arrière-grand-père de Jean-Sébastien. Il avait eu trois fils : JOHANNES, CHRISTOPH et HEINRICH, qui sont les premiers Bach à avoir laissé des œuvres, n'étant rien que musiciens : organistes, altistes, chefs d'orchestre attachés à Erfurt, Eisenach, Arnstadt. — Deuxième fils de Johannes, CHRISTOPH (Wechmar 1613 - Arnstadt 1661), dont est issue la branche franconienne, grand-père de Jean-Sébastien, est musicien de cour et de ville à Weimar, Prettin, Erfurt, Arnstadt. — Son fils, JOHANN AMBROSIUS (Erfurt 1645 - Eisenach 1695), fut le père de Jean-Sébastien : violoniste et altiste à Erfurt (1667), il épousa en 1668 Elisabeth Lämmerhirt (1644-1694), devint musicien de ville et de cour à Eisenach en 1671. De ses six fils, on citera : JOHANN CHRISTOPH (Erfurt 1671 - Ohrdruf 1721). Elève de Pachelbel, il fut dès 1690 organiste à Ohrdruf; — JOHANN JAKOB (1682-1732), hautboïste au service de l'armée suédoise (1704) et élève du flûtiste français Buffardin, à Constantinople. C'est pour lui que Jean-Sébastien a écrit le *Capriccio sopra la lontananza del suo fratello dilettissimo.* A chacune de ces générations, de nombreux Bach, que nous ne pouvons énumérer ici, tiennent une place honorable dans la musique de leur époque, soit comme compositeurs, soit comme instrumentistes. (→ Biblio.)

BACH (Jean-Sébastien), compositeur allemand (Eisenach 1685 - Leipzig 1750). Après la mort de ses parents (1694-1695), dont il est le plus jeune fils, il rejoint à Ohrdruf son frère Johann Christoph. Elève au Lyceum, il fait ses humanités et son frère l'initie à la musique. Son excellente voix de soprano le fait agréer au gymnasium Saint-Michel de Luneburg. Là, Bach profite de la bibliothèque, riche en œuvres des XVIe et XVIIe s., et suit les préceptes de G. Bœhm, l'organiste de Saint-Jean, issu de l'école des organistes du Nord, qui l'incite à faire le voyage de Hambourg pour entendre Reinken à Sainte-Catherine. Il est introduit à la cour de Celle, où la princesse Eléonore d'Olbreuse, française du Poitou, a groupé ses compatriotes musiciens exilés par la révocation de l'édit de Nantes. Là, il copie le *Livre d'orgue* de Grigny et prend contact avec des pages de Marchand, Couperin, Lebègue, Dieupart, Corrette, Boyvin, Nivers, etc. Après un court passage à la cour de Weimar comme violoniste, il est nommé organiste de Saint-Boniface d'Arnstadt, où il écrit sa première cantate (1704); il devient très vite l'un des plus brillants organistes virtuoses d'Allemagne et, afin de prendre les avis de Buxtehude, il entreprend à pied le voyage de Lübeck (1705) sans l'autorisation

Phot. Giraudon, Raoult, X, Hanfstaengl.

de ses supérieurs, ce qui lui fait perdre sa tribune. A Mühlhausen, il se voit confier l'orgue de Saint-Blaise, et, la même année (1707), il épouse sa cousine Maria Barbara. En 1708, il imprime la seule cantate qu'il éditera de son vivant (*Gott ist mein König*) et, rappelé par le duc Wilhelm Ernst de Saxe-Weimar comme musicien de chambre (violoniste et altiste), il fait surtout fonction d'organiste du château et restera en la ville de Weimar — foyer d'italianisme — jusqu'à la fin de 1717. Il s'est lié d'amitié avec J. G. Walther, l'organiste de Saint-Jean, dont l'écriture lui sert d'exemple. C'est à Weimar qu'il « découvrit » sans doute, après les Français, les Italiens : Albinoni, Legrenzi, Corelli, Bonporti, Vivaldi, dont il transcrivit maints concertos, Frescobaldi, dont il recopia les *Fiori musicali*. Fin 1717, il est nommé à Köthen et dirige l'orchestre du prince Léopold d'Anhalt. Entre-temps, il conseille et expertise des restaurations d'orgues. En 1719, il tente vainement de voir Händel à Halle. L'année suivante, il rencontre à Karlsbard le margrave Christian Louis de Brandebourg, pour qui il composera six *concerts* (1721), et ressent avec une très grande douleur la mort de sa femme. A Hambourg, il improvise, devant le vieux Reinken émerveillé, sur le choral *An Wasserflüssen Babylon*. En 1721, il épouse en secondes noces une chanteuse (soprano), Anna Magdalena, fille du trompette Wilcken. La mort de Kuhnau, cantor de Leipzig, en 1722, lui permet de poser sa candidature à la Thomasschule. Avec l'exécution de la *Passion selon saint Jean*, il donne des preuves de son talent de compositeur et de chef d'orchestre, et, en 1723, il est agréé. Ses relations avec ses supérieurs sont difficiles, et la mauvaise organisation du travail des élèves, qui doivent assurer les cantates à Saint-Nicolas et à Saint-Thomas, chanter hymnes et motets à Saint-Matthieu et à Saint-Pierre, le décourage. De 1729 à 1740, il dirige le *Collegium musicum*, créé en 1704 par Telemann, et donne un concert hebdomadaire. Tout au long de la période de Leipzig, cantates religieuses alternent avec cantates profanes, car son activité ne se borne pas à la Thomasschule : jusqu'en 1728, il appartient à la maison de Köthen ; de 1723 à 1736, il est kapellmeister de la maison de Weissenfels. Entre 1723 et 1736, il a sollicité le titre de « compositeur de la cour de Saxe » par l'envoi au prince électeur de la *Messe en « si »*. Il écrit quantité d'œuvres de circonstance, dont le profit matériel aide à vivre sa nombreuse famille. Il voyage, se fait entendre en concert, visite ses enfants, place ses élèves. En 1731, il joue à Dresde l'orgue de Silbermann, écoute et expertise les premiers piano-forte de ce facteur, et travaille à la *Clavierübung**. Il entretient des relations avec Hasse, Benda, les luthistes Weiss et Kropfgans, tente encore une fois de rencontrer Händel. Critiqué par Mattheson et Scheibe, il est suivi, en revanche, par une jeunesse qui fait honneur à son enseignement : J. N. Gerber, J. Schneider, J. F. Agricola, Altnikol, Kittel, Müthel, etc. Dix seulement de ses dix-neuf enfants survivront. A la demande de son fils C. Ph. Emanuel, il rend visite, en 1747, au roi Frédéric II à Potsdam ; après quoi, il envoie au roi son *Offrande musicale*. Pour la Société Mizler, où l'on cultive les mathématiques autant que le contrepoint, il écrit des *Variations canoniques* sur un choral de Noël. Aveugle en 1749, il travaille à l'*Art de la fugue* et à la mise au point de dix-huit grands chorals d'orgue, dont il dicte les trois derniers à son gendre, Altnikol. Seul paraît authentique son portrait peint par Haussmann (1746). Il fut enterré près du mur sud de l'église Saint-Jean.

Wilhelm Friedemann BACH
pastel de G. F. Bach
son cousin
musée Bach à Eisenach

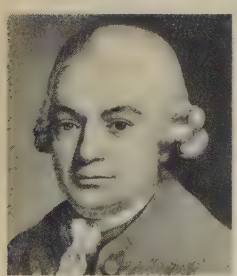

Carl Philipp Emanuel BACH
par Lemoine

L'œuvre de Bach est l'aboutissement de trois siècles de polyphonie profane et religieuse, le système des lignes horizontales l'emportant toujours sur celui des accords arpégés et frappés. Il perfectionne les formes que lui lèguent ses précurseurs, prévoit l'importance du dithématisme et imprime à la basse une puissance et une permanence qui en font l'élément premier de l'architecture. Tout en s'efforçant de peindre le mot et d'évoquer l'idée, jamais il ne délaisse le contrepoint le plus rigoureux : son amour pour le *ricercare*, le canon, la fugue le conduit à dépouiller sa pensée de tout verbiage ou convention. Croyant, il a imprimé à toute son œuvre la marque de sa personnalité religieuse. Après sa mort, son œuvre tombe dans l'oubli ; elle y restera pendant cinquante ans, mais ressuscitera au début du XIXe s., grâce à Beethoven, Mendelssohn, Boëly, Schumann ; Chopin, Liszt, César Franck la diffuseront, mais il faudra attendre le XXe s. pour que tout musicien, de quelque tendance qu'il soit, vive de la pensée et de l'exemple du Cantor.

● ŒUVRES VOCALES. A. *Chorals harmonisés à 4 voix :* 180, dont 162 appartiennent aux cantates. — B. *Oratorios :* de Noël (1734), de Pâques (1736) ; *Passions :* selon saint Jean (1723), selon saint Matthieu (1729). — C. *Motets et psaumes :* 6 (de 4 à 8 voix). — D. *Œuvres sur paroles latines :* Magnificat (1723) ; fragments (Kyrie et Gloria) de messes : 4 (1737-1740) ; *Messe en « si » mineur* (1733-1738). — E. *Cantates religieuses :* 200, pour soliste et orchestre, ou solistes, chœurs et orchestre, dont 33 épousant la forme « cantate-choral ». — F. *Cantates profanes :* 24. — G. *Airs et lieder,* faussement (?) attribués à Bach : 11 (IIe livre d'Anna Magdalena Bach, 1725) ; 69 (Schemelli, 1736).

Les principales cantates sont : 1° *Religieuses : Aus der Tiefe rufe ich* (1707), *Gott ist mein König* (1708), *Actus tragicus* (1711), *Nach dir* (1712), *Nun komm der Heiden Heiland* (1714), *Ich hatte viel Bekümmerniss* (1714), *Christ lag* (1724), *Weinen, Klagen, Sorgen* (1714-1724), *Du Hirte Israel* (1723-1727), *Sie werden aus Saba alle kommen* (1724), *Ein feste Burg* (1730), *Ich habe genug* (1731), *Wachet auf* (1731), *Jauchzet Gott in alle Landen* (1731), *Bleib bei uns* (1736), *Nun komm der Heiden Heiland* (1735-1744), *Selig ist der Mann* (1740), *Nun ist das Heil* (1740), *Aus tiefer Noth* (1735-1744) ; — 2° *Profanes :* Cantate de la chasse (1716), d'Eole (1725), Ode funèbre (1727), Cantate de Phébus et Pan (1731), du café (1732), d'Hercule (1733), du nouveau gouvernement (1742).

● ŒUVRES INSTRUMENTALES. A. *Orgue :* 145 chorals, dont les 46 chorals de l'*Orgelbüchlein* (1708-1717), les 18 chorals du *Recueil de Leipzig* (1707-1750), les 21 chorals du dogme (1739), les 6 chorals transcrits (Schübler, 1747-1750), les *Variations canoniques* sur le choral de Noël (1746-1747) ; 6 sonates (1727) ; 1 *Pastorale* (1708-1717) ; 3 partitas (1700-1715) ; 6 concertos (1708-1717) ; 1 *Canzone* (1714) ; 1 *Passacaille et thème fugué* (1716-1717) ; 50 préludes, ou toccatas, ou fantaisies ouvrant ou non sur une fugue, dont la *Toccata et fugue en « ré » mineur* (1709), *en « fa »* (1716), la *Fantaisie et fugue en « sol » mineur* (1720), *Toccata, adagio et fugue* (1709), les 5 grands *Préludes et fugues* dits *de Leipzig* (1727-1739). — B. *Clavecin :* plus de 200 œuvres (préludes et fugues, toccatas, fantaisies, sonates, airs variés, etc.), dont 16 concertos transcrits d'après divers auteurs (1708-1717), 6 suites françaises (1722), 6 suites anglaises (1722), le *Petit Livre* de Wilhelm Friedemann Bach (1720), le *Petit Livre* d'Anna Magdalena Bach (1722), 30 inventions et symphonies (1720-1723), le Ier livre du *Clavecin* bien tempéré* (1722), la *Fantaisie chromatique et fugue* (1720-1723), 6 partitas (1726-1731), l'*Ouverture en « si » mineur* (1734), le *Concerto italien* (1735), la *Fantaisie en « ut » mineur* (1738), 4 duettos (1739), 30 *Variations Goldberg* (1742). — C. *Concertos :* pour un ou plusieurs solistes et orchestre, une vingtaine, dont 2 concertos pour violon (*mi, la,* 1720), 2 pour deux violons (*ut* mineur, 1730 ; *ré* mineur, 1720), 7 pour clavecin et orchestre, 3 pour deux clavecins et orchestre, 2 pour trois clavecins et orchestre, 1 pour quatre clavecins et orchestre, tous écrits (ou transcrits) à Leipzig (1729-1736). — D. *Instruments solistes :* 1° *Luth :* diverses pièces, dont 2 suites ; 2° *Violon seul :* 3 sonates et 3 partitas (1720) ; 3° *Violon et basse continue :* fugue et 3 sonates (1720) ; 4° *Violon et clavecin :* 6 sonates (1720) ; 5° *Violoncelle :* 6 suites (1720) ; 6° *Viole de gambe :* 3 sonates (1720) ; 7° *Flûte seule :* 1 sonate ; 8° *Flûte et basse continue :* 3 sonates ; 9° *Flûte et clavecin :* 4 sonates. Et diverses œuvres (fugues, sonates) pour flûte, violon et basse continue, deux violons et basse continue, deux flûtes et basse continue, 1 suite pour violon et basse continue, 1 suite pour violon et clavecin. — E. *Orchestre :* 6 concerts, dits *Brandebourgeois,* ou *Concerts* pour plusieurs instruments* (1721) ; 4 ouvertures, dites *Suites* (1721-1736).

● ŒUVRES THÉORIQUES. *Offrande* musicale* (1747), *l'Art* de la fugue* (1748-1750). [→ Biblio.]

BACH (Wilhelm Friedemann), compositeur allemand (Weimar 1710 - Berlin 1784). Fils aîné de J.-S. Bach et de sa première femme, sa formation musicale est due avant tout à son père et au violoniste J. G. Graun, de Merseburg. La qualité des œuvres que son père écrivit spécialement pour lui (*Petit Livre d'orgue, Klavierbüchlein,* premières versions des *Inventions et Sinfonie* [1720-1721], premiers préludes du *Clavecin bien tempéré,* etc., ainsi que les six sonates pour orgue) et les possibilités techniques qu'elles supposent permettent de classer Wilhelm Friedemann parmi les virtuoses du clavier. Après avoir été organiste à Sainte-Sophie de Dresde (1733), il devient, en 1746, cantor de Notre-Dame de Halle, avec le titre de *director musicae* de la ville. En 1747, il accompagne son père à la cour de Frédéric II. En 1751, il se marie. Son caractère lui vaut une vie difficile, soit à Halle, soit à Darmstadt, soit à Brunswick, où le poste d'organiste, qu'il brigue, lui échappe. En 1774, il s'installe à Berlin, où ses premiers récitals d'orgue font sensation. Ses dix dernières années sont obscures et misérables. La plupart de ses œuvres sont restées inédites. Parmi ses œuvres vocales, il faut signaler la messe brève en *ré* mineur, *Ehre sei Gott* (cantate de Noël), un motet puissant : *Heilig, heilig.* Pour orchestre : les *sinfonie* en *ré* majeur et *ré* mineur, la suite en *sol* mineur. De sa musique de chambre émergent les duos pour deux flûtes, pour deux altos, et la sonate pour alto et basse continue. Pour orgue, il écrivit des fugues, des préludes de choral. C'est le pianiste qui domine l'ensemble : 12 sonates, 11 fugues, 42 polonaises, 11 fantaisies, etc., et une dizaine de concertos.

Sans vouloir nier son tempérament bizarre et ombrageux, il faut faire justice de la légende du musicien ivrogne et débauché. Ses œuvres montrent une surprenante précocité, une nouveauté bouleversante nettement romantique. Ses grandes fantaisies annoncent Beethoven et Debussy ; ses concertos, Schumann ; certaines polyphonies vocales vont jusqu'à pressentir Schönberg. C'est à Wilhelm Friedemann Bach qu'il faut attribuer la première mise au point de la *forme sonate* et du concerto pour piano moderne.

BACH (Carl Philipp Emanuel), compositeur allemand (Weimar 1714 - Hambourg 1788), cinquième enfant de J.-S. Bach et de Maria Barbara. Après avoir suivi les cours de Saint-Thomas, il commença en 1730 des études de droit à l'université de Leipzig, puis à Francfort-sur-l'Oder. Dès 1734, il se signale comme instrumentiste, professeur et compositeur formé par son père, mais évoluant rapidement vers un style plus homophone et sensible. En 1738, il entre dans l'orchestre du prince héritier de Prusse, puis suit Frédéric II à Potsdam, lors de son accession au trône, avec le titre de *Kammercembalist.* Ayant eu des difficultés avec les théoriciens et compositeurs de Berlin, il réussit à obtenir le poste de directeur de la musique à Hambourg, à la mort de G. P. Telemann, son parrain (1767), en présentant son *Magnificat.* Il s'était marié en 1744 et avait été le professeur de son frère J. Christian. Il donna de puissantes impulsions à la vie musicale de Hambourg, tant par ses œuvres personnelles qu'en faisant exécuter, entre autres œuvres, *le Messie* de Händel, le *Stabat Mater* de Haydn, la *Messe en « si »* de son père, etc. Charles Burney, qui le visita en 1770, nous a laissé des renseignements sur la vie de Carl, ses œuvres et sa manière de jouer du clavicorde.

Ses œuvres furent diffusées en grande partie de son vivant. Parmi ses œuvres vocales, il faut signaler des oratorios (*Die Israeliten in der Wüste, Klopstock's Morgengesang, Magnificat,* etc.), des mélodies sur des poèmes de Gellert. Pour orchestre, il faut retenir 6 *sinfonie* pour cordes, dédiées à Van Swieten, qui révèlent un tempérament puissant, un sens du coloris orchestral et des tendances préromantiques. Dans sa musique de chambre, il évolue vers les formes et le langage classiques. Sa production pour clavier est considérable : il faut citer les *Preussische Sonaten, Württembergische Sonaten,* et surtout les 6 recueils de sonates, fantaisies et rondos, destinés « aux amateurs » (Leipzig,

1779-1787), d'une facture souvent prébeethovénienne. Aucun de ses concertos (une cinquantaine) n'atteint à la hauteur de ceux de son frère Wilhelm Friedemann. Il faut faire une place à part aux originales sonates pour deux clavecins avec grand orchestre, à tendance rhapsodique. Carl a exercé une influence profonde sur son temps et sur tout le développement de la musique, non seulement par son essai sur « la véritable manière de toucher du clavier » (1757), qui résume l'esthétique musicale du XVIIIe s., mais surtout par son œuvre et sa *manière*, faite de sensibilité et d'un esprit de recherche instrumentale allant jusqu'au bizarre. Il mit au point la forme sonate « inventée » par son frère aîné, et rechercha une beauté mélodique inspirée du *bel canto* italien de J. A. Hasse.

BACH (Johann Christoph Friedrich), compositeur allemand (Leipzig 1732 - Bückeburg 1795), neuvième enfant de J.-S. Bach et d'Anna Magdalena, sa seconde femme. Sa formation musicale fut entièrement assurée par son père. Entré à dix-huit ans au service du comte Wilhelm von Schaumburg-Lippe, à Bückeburg, il y resta jusqu'à la fin de ses jours, à l'exception d'un voyage à Londres, qu'il fit en 1778 pour aller voir son frère Johann Christian. Il se maria en 1758 et devint, la même année, chef d'orchestre et compositeur attitré du comte. Il fit de Bückeburg l'un des centres musicaux importants d'Europe, jouit de l'amitié du poète J. G. Herder et de la grande considération du prince de Schaumburg-Lippe, qui accepta d'être le parrain de son fils. Ses principales œuvres sont : 6 oratorios conservés, dont *Die Kindheit Jesus* (1773) ; des cantates : *Cassandra, Die Amerikanerin, Ino ;* des cantiques spirituels ; 14 symphonies, dont la dernière, en *si* bémol majeur, est un des chefs-d'œuvre durables de l'époque classique. Sa musique de chambre et ses concertos pour clavier dominent les productions contemporaines ; son *Concerto grosso en « mi » bémol* est l'œuvre d'un génie profondément original pouvant se mesurer avec Mozart. Johann Christoph est le plus équilibré et le plus classique parmi les fils de Jean-Sébastien. Il n'en a pas pour autant oublié l'art paternel de l'écriture. La perfection de la forme égale chez lui le charme pénétrant de la musique.

BACH (Johann Christian), compositeur allemand (Leipzig 1735 - Londres 1782). Dernier fils de J.-S. Bach et d'Anna Magdalena. A la mort de son père, il accompagne Wilhelm Friedemann à Berlin, où Carl continue sa formation musicale jusqu'en 1756. Il part alors pour l'Italie et travaille avec le P. Martini à Bologne, se convertit au catholicisme et devient organiste à la cathédrale de Milan (1760). Il se lie avec Traetta, Sacchini et Jomelli. En 1762, il gagne l'Angleterre, où la réputation de ses opéras l'avait précédé. Compositeur attitré du King's Theatre, il crée en 1764 une des premières organisations de concerts par abonnement : les « Bach-Abel Concerts ». En 1774, il épouse la célèbre cantatrice Cecilia Grassi. Il composa aussi plusieurs opéras pour Mannheim. La première représentation de sa dernière tragédie lyrique, *Amadis* (livret de Quinault), fut donnée à Paris en 1779. On lui doit de la musique d'église (*Requiem en « ut » mineur*), de nombreux opéras, des symphonies (celle en *sol* mineur, op. VI, n° 6, qui annonce Mozart et présage, dès 1770, le 3e concerto de Beethoven ; celle en *mi* bémol, op. IX, n° 2, d'un irrésistible dynamisme), des concertos pour clavier en *fa* mineur et en *ut* mineur, des sonates, notamment celle en *ut* mineur, qui tient autant de J.-S. Bach que de Mozart. Johann Christian apparaît comme un des esprits les plus originaux de l'époque classique, qui eut peut-être le tort, afin de réussir sa brillante carrière, de sacrifier parfois à la facilité et à la galanterie du style.

BACH (Alexander, chevalier von), homme d'Etat autrichien (Loosdorf 1813 - Schönberg 1893). Avocat éminent, il fut nommé ministre de la Justice dans le cabinet Wessenberg (16 juill. 1848), puis ministre de l'Intérieur en mai 1849. Supposé libéral, il personnifia les idées de centralisation bureaucratique. A partir de la mort du prince Schwarzenberg (1852), il fut tout-puissant et se rallia à un absolutisme plus sévère, même, que celui de Metternich (v. art. suiv.).

François-Joseph, qui sentait la nécessité d'un changement de régime, renvoya Bach en août 1859, avant même la paix de Zürich, et fit appel à un noble polonais libéral, Goluchowski.

Bach (système de), nom donné à la politique d'Alexander von Bach. Le « système » de Bach, ou *néo-absolutisme*, fut caractérisé, d'une part, par le triomphe des méthodes d'exception appliquées par la police et par les fonctionnaires nommés par Vienne et, d'autre part, par la germanisation, poussée à son plus haut point, des minorités nationales : allemand obligatoire, réduction à néant du rôle des diètes, remplacées par des fonctionnaires allemands, entente avec le clergé catholique (concordat de 1855). Ce système ne mit pas fin à l'impuissance réelle de l'Autriche, qui apparut lors de la guerre d'Italie (1858-1859).

BACH (Charles Pasquier, dit), comique troupier et comédien français (Saint-Etienne 1882 - Nogent-le-Rotrou 1953). Il obtint un certain succès au café-concert, au théâtre et à l'écran, notamment dans un numéro de duettistes comiques avec son partenaire Henri Laverne.

BÂCHAGE n. m. Action de recouvrir d'une bâche.

BACHANT, comm. du Nord (arrond. d'Avesnes-sur-Helpe), dans le Hainaut ; 2 054 hab. (2 036 aggl.) [*Bachantais*]. Fonderie.

BACHARACH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), sur la rive gauche du Rhin ; 2 100 hab. Ancien château, résidence des comtes palatins. Eglise romane. Ruines élégantes d'une église gothique.

BACHAUMONT (François Le Coigneux de), conseiller au parlement de Paris et écrivain (Paris 1624 - *id.* 1702). Esprit sarcastique, il exerça tout d'abord sa verve de poète contre la Cour pendant la Fronde. Il vendit ensuite sa charge, vécut en épicurien. Il collabora au fameux *Voyage de Chapelle et Bachaumont*. Saint-Marc réunit en 1755 ses vers, sous le titre : *Œuvres de Chapelle et Bachaumont*. (V. Chapelle.)

BACHAUMONT (Louis Petit de), écrivain français (Paris 1690 - *id.* 1771). Il a attaché son nom aux *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, connus souvent sous le nom de *Mémoires de Bachaumont*, et qui, commencés par lui en 1762, puis continués par Pidansat de Mairobert et par Mouffle d'Angerville, constituent un document de premier ordre pour l'histoire des idées et de la vie de société sous le règne de Louis XV. C'était un esprit curieux, ami intime de Mme Doublet de Persan, dont le salon fut pendant quarante ans l'un des plus fréquentés de Paris. Sur les trente-six volumes des *Mémoires secrets* (1762-1787), cinq seulement sont de lui.

BÂCHE n. f. Tissu de lin, de chanvre ou de coton, épais et imperméabilisé, servant à recouvrir les marchandises exposées aux intempéries. || *Pop.* Casquette.

— Géomorphol. Dépression parallèle au rivage, ou oblique, séparant deux crêtes sableuses (plus rarement caillouteuses) sur une plage : *Les dimensions des bâches sont de l'ordre de l'hectomètre.*

— Hortic. Abri formé d'un coffre, en bois ou en dur, brique ou ciment, recouvert d'un châssis vitré. (La bâche peut être chauffée par fermentation de fumier [couche], par thermosiphon ou par résistance électrique. Les bâches sont utilisées pour la culture des plantes délicates ou des primeurs.)

— Pêch. Espèce de chalut que l'on traîne sur les fonds de sable. || Flaque ou mare qui se forme sur une plage à mer descendante.

— Technol. Petit réservoir où règne généralement la pression atmosphérique, et dans lequel aspire ou refoule une pompe. || Carter d'une turbine hydraulique. || *Bâche d'alimentation* ou *bâche alimentaire*, réservoir qui renferme l'eau servant à l'alimentation d'une chaudière à vapeur.

— Encycl. Text. L'imperméabilisation des *bâches* peut se faire par enduction, procédé utilisé principalement pour les bâches lourdes, traitées dans un bain de goudron chauffé à 300 °C et ensuite séchées en étuve. Pour des bâches plus légères, on procède par imprégnation des fibres constitutives, les agents principaux utilisés étant l'acétate d'aluminium (précipité directement sur le tissu par décomposition d'un bain de sulfate d'aluminium par l'acétate de calcium) et les sels de cuivre.

BACHE (Alexander Dallas), physicien américain (Philadelphie 1806 - Newport 1867), arrière-petit-fils de Franklin. Ancien élève de l'Ecole militaire de West Point (1825), il devint président du collège Girard (1836) et superintendant de la surveillance de la côte (1843). Il a publié des observations magnétiques et météorologiques.

BACHELAGE n. m. Dr. féod. Ecole de la chevalerie, où l'on apprenait le métier des armes.

BACHELARD (Gaston), philosophe français (Bar-sur-Aube 1884). Il a enseigné l'histoire et la philosophie des sciences à la faculté des lettres de Dijon (1930-1940), puis à la Sorbonne. On lui doit de nombreux ouvrages de philosophie générale, de philosophie des sciences et de psychanalyse générale, en particulier : *la Valeur inductive de la relativité* (1929), *la Dialectique de la durée* (1933), *le Nouvel Esprit scientifique* (1934), *la Psychanalyse du feu* (1937), *la Formation de l'esprit scientifique* (1938), *l'Eau* et les rêves* (1940), *l'Air et les songes* (1942), *la Terre et les rêveries de la volonté* (1945), *la Terre et les rêveries du repos* (1945), *le Rationalisme appliqué* (1949), *l'Activité rationaliste de la physique contemporaine* (1951), *la Poétique de l'espace* (1958). [Acad. des sc. mor. et polit., 1955.] (→ Biblio.)

BACHÈLE ou **BACHELLE** n. f. (même étymol. que pour *bachelier*). Dr. féod. Terme sous lequel on désignait l'ensemble des biens nécessaires pour donner droit au titre de bachelier. || Terre d'un bachelier.

BACHÈLERIE ou **BACHELLERIE** n. f. Dr. féod. Etat de bachelier. || Terre noble, d'une classe inférieure à celle du chevalier.

BACHELET (Alfred), compositeur français (Paris 1864 - Nancy 1944). Au Conservatoire, élève de Guiraud pour la composition, il obtint le prix de Rome en 1890 avec sa cantate *Cléopâtre*. Après diverses pièces instrumentales et vocales (*le Songe de la Sulamite, Chère Nuit, Pâle Etoile du soir*), il écrivit un drame lyrique, *Scemo*, sur un poème de Ch. Méré, qui remporta un grand succès à l'Opéra en 1914 ; puis, en 1921, *Quand la cloche sonnera* (opéra-comique), une *Ballade* pour violon et orchestre, des mélodies, *Dans la montagne* (pour cor et orchestre), et, en 1932, *Un jardin sur l'Oronte*, drame lyrique. Parmi ses dernières œuvres figurent : *Surya*, poème lyrique, *Fantaisie et fugue* pour orgue, et le ballet *Fantaisie nocturne*. En 1918, il succéda à Ropartz comme directeur des Concerts populaires et du conservatoire de Nancy. (Acad. des bx-arts, 1929.)

BACHELETTE n. f. (anc. franç. *baissele*, altéré par croisement avec *bachelier*). Jeune fille (XVIe s., puis dans la langue littéraire) : *La jeune bachelette | Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps gent* (La Fontaine).

BACHELIER n. m. (anc. franç. *bacheler ;* lat. médiéval *baccalarius*, d'orig. inconnue). Jeune homme d'un rang inférieur. || *Par extens.* Jeune homme quelconque (archaïsme littér.) : *Un impertinent bachelier s'avisa un matin, en passant devant ses fenêtres...* (Sand).

— Féod. Jeune gentilhomme qui, aspirant à devenir chevalier, servait sous la bannière d'un autre. || *Chevalier bachelier*, celui qui ne pouvait lever bannière. || *Bachelier d'armes*, celui qui s'exerçait aux armes ou qui avait été vainqueur à son premier combat dans un tournoi. || *Bachelier d'église*, prébendier d'un rang inférieur aux chanoines. — Scolast. *Bachelier formé*, ou simplem. *bachelier*, celui qui avait pris tous ses degrés en théologie, après dix ans d'étude.

BACHELIER, ÈRE n. (du précédent). Celui, celle qui a obtenu le baccalauréat de l'enseignement secondaire : *Eugène* [...] *partit en vacances après avoir été reçu bachelier ès lettres* (Balzac). || *Bachelier en droit*, étudiant qui a subi avec succès les épreuves des deux premiers examens annuels de licence dans une faculté de droit et des sciences économiques.

Bachelier (le), roman autobiographique de Jules Vallès (1881). L'auteur, après avoir raconté dans *l'Enfant** les premières années

Johann Christoph Friedrich BACH par Rehberg

Johann Christian BACH par Gainsborough

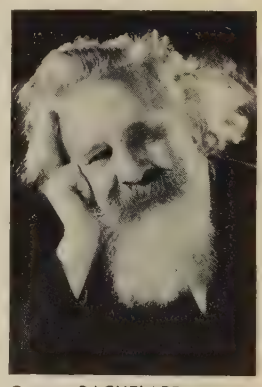

Gaston BACHELARD

Alfred BACHELET

Phot. Vilair-Scherr, Studio di Enzo Crea, A. I., Manuel.

de Jacques Vingtras, continue dans *le Bachelier* son autobiographie. Vingtras a quitté la maison paternelle, où il n'a rencontré ni tendresse ni affection. Sans ressources, sans protections, il est jeté sur le pavé de Paris et va tâcher de gagner sa vie, de pensionnat en pensionnat, où on lui donne 15 francs par mois. Vallès a dédié « à ceux qui, nourris de grec et de latin, sont morts de faim », ce livre de réfractaire.

Bachelier de Salamanque (LE), *ou les Mémoires de don Chérubin de La Ronda, tirés d'un manuscrit espagnol*, par Le Sage (1736). Le manuscrit espagnol d'où l'écrivain aurait tiré ce roman n'existe pas, mais l'auteur s'est inspiré de quelques vieux romans castillans, des *Relations du chevalier Obrégon*, entre autres. Son héros, don Chérubin de La Ronda, bachelier mais orphelin, n'a pu achever ses études que grâce à la protection du corrégidor de Salamanque. Devenu précepteur à la mort de celui-ci, il raconte avec finesse et bonne humeur ce qu'il eut à souffrir de ses élèves et de leurs parents.

BACHELIER (Nicolas), sculpteur et architecte français (Toulouse v. 1487 - † 1556 ou 1557). Œuvres à Toulouse et dans la région (décoration des hôtels toulousains de Bagis, de Bernuy et d'Assézat). Il conçut le premier l'idée du canal du Midi (1539), puis fut appelé en Espagne par Philippe II.

BACHELIER (Jean-Jacques), peintre français (Paris 1724 - *id.* 1806). Reçu à l'Académie en 1752 comme peintre de fleurs, et en 1763 comme peintre d'histoire, il fut désigné par Mme de Pompadour pour diriger les ateliers de décoration à la manufacture de Sèvres. Il fonda l'Ecole gratuite de dessin et publia des *Cahiers de fleurs*, gravés par Choffart.

BACHELIN. V. BASSELIN.

BACHELLERIE n. f. Mœurs et cout. Organisation de jeunes gens et de jeunes filles qui présidait aux fêtes de l'année dans les villages (Berry, Poitou, Vendée, Angoumois), et dont les membres étaient des bacheliers et des bachelières.

BACHELOT DE LA PILAIE (Auguste Jean-Marie), botaniste et archéologue français (Fougères 1786 - Marseille 1856). Ses principaux ouvrages sont : *Traité des algues marines* (1829), et *Flore de Terre-Neuve, des îles Saint-Pierre et Miquelon* (1829).

BACHEM (Karl VON), homme politique allemand (Cologne 1858 - Burgsteinfurt 1946). Fils du directeur de la *Gazette populaire de Cologne*, avocat, député au Reichstag (1889), il devint le chef de la fraction démocratique du parti du centre catholique et un partisan énergique de réformes ouvrières, afin de combattre les socialistes.

bacille (entom.)

BÂCHER v. tr. Couvrir avec une bâche ou avec quelque chose qui en tient lieu : *Bâcher une voiture, des colis.*
— ***Se bâcher*** v. pr. *Pop.* Se mettre au lit. ‖ Se vêtir.

BACHEVILLE (les frères Antoine et Barthélemy), officiers français, nés à Trévoux. Vétérans des campagnes napoléoniennes, parvenus au grade de capitaine, ils furent sous la Restauration condamnés par contumace. Réfugiés en Suisse, ils se séparèrent. Antoine voyagea dans le Moyen-Orient et mourut à Mascate en 1820. Barthélemy, après avoir servi quelque temps Ali, pacha de Ioannina, revint en France et mourut à Paris en 1835. On lui doit : *Voyages des frères Bacheville en Europe et en Asie* (1822).

Bachgesellschaft, société fondée en 1850, à Leipzig, par Robert Schumann, Otto Jahn, K. F. Becker, M. Hauptmann et H. Härtel, pour entreprendre l'édition critique et complète des œuvres de J.-S. Bach.

BACHI. V. BASHI.

BACHIACCA (Francesco DI UMBERTINO VERDI, dit **le**), peintre italien (Florence 1494 - *id.* 1557). Elève du Pérugin, assistant de Franciabigio, lié à Rome avec Jules Romain, il exécuta des fresques au Palais-Vieux (Florence).

BACHI-BOUZOUK n. m. (d'un mot turc, signif. *mauvaise tête*). Soldat irrégulier de l'ancienne armée ottomane. ‖ Pl. *des* BACHI-BOUZOUKS.
— ENCYCL. Pillards et indisciplinés, les *bachi-bouzouks* formaient une cavalerie mercenaire levée par les sultans pour une campagne. Ils furent tristement célèbres au XIXe s., où leur effectif atteignit 40 000 hommes pendant la guerre de Crimée ; 8 000 d'entre eux, affectés aux forces franco-anglaises, furent décimés par le choléra ou se mutinèrent. En 1855, Omer pacha licencia les bachi-bouzouks et en incorpora une partie dans l'armée régulière. Ils reparurent pourtant une dernière fois lors des guerres balkaniques de 1876-1878 (terrible répression en Bulgarie). Ils étaient recrutés principalement dans le Kurdistān, en Albanie et en haute Egypte.

BACHIQUE adj. Qui a rapport à Bacchus ou à son culte : *Fête bachique. Fureur bachique.* ‖ *Par extens.* Relatif au vin, à l'ivresse : *C'est une liqueur digne d'être chantée par les princes des poètes bachiques* (A. France). ‖ *La liqueur bachique*, le vin. ‖ *Scène bachique*, œuvre d'art représentant un groupe de buveurs.

BACHĪR CHIHĀB, émir du Liban de 1784 à 1840 (1767 - Constantinople 1851). Bachīr, dont le père s'était converti au christianisme, s'appuya sur les maronites et prit le parti de Méhémet Ali, vice-roi d'Egypte. Destitué en 1840, il se réfugia à Malte, puis à Constantinople.

BACHKINE (Matveï Semionovitch), libre-penseur russe du milieu du XVIe s. Fils d'un grand seigneur qui donna la liberté à ses serfs, il s'éleva contre la servilité, en vertu de l'amour dû au prochain suivant l'Evangile. Il se révolta d'autre part contre les dogmes essentiels de l'Eglise orthodoxe. Condamné comme hérétique et exilé au couvent de Volokolamsk par le concile de 1553.

BACHKIRIE (RÉPUBLIQUE AUTONOME DE), en russe **Bachkirskaïa A. S. S. R.**, république de l'U. R. S. S. dont le territoire est inclus dans celui de la R. S. F. S. de Russie ; 143 000 km² ; 3 335 000 hab. Capit. *Oufa*. La république, qui s'étend sur l'Oural méridional, est peuplée par les *Bachkirs*, venus d'Asie. Cette région était jadis un domaine de vie forestière et pastorale. L'exploitation des minerais métalliques y a débuté dès le XVIIe s. ; elle n'a cessé d'attirer des travailleurs russes. On y extrait les minerais de fer et de manganèse dans la région de Bieloretsk, le minerai de cuivre et l'or dans le Sud, autour de Baïmak. Une partie des gisements de pétrole constituant la zone de Second-Bakou se trouve sur le territoire de la Bachkirie (Ichimbaï, Touïmazy).

BACHKIR(S), peuple de l'U. R. S. S., habitant principalement l'actuelle république autonome de Bachkirie. L'origine mongolique des Bachkirs est attestée par leur crâne court, leur face plate, leurs yeux petits, leurs cheveux noirs et leur barbe rare ; cependant, leurs yeux ne sont pas obliques. Le *bachkir* est un dialecte turc voisin du tatar de Kazan'.
— Hist. Vivant au IXe s. dans le bassin de l'Oural, les Bachkirs sont incorporés dans la Horde d'Or. Ils paient ensuite tribut au khān d'Astrakhan' et se font musulmans. Après la chute de l'Etat de Kazan' (fin du XVIe s.), ils se réfugient dans les steppes de Bachkirie. Ivan IV le Terrible exige leur hommage ; les soldats russes s'emparent du pays, le colonisent. Les Bachkirs se révoltent, leurs terres leur sont enlevées (1724), et ils doivent servir dans des régiments spéciaux, construire routes et ponts, payer un tribut élevé. Se joignant à Pougatchëv en 1773, ils lui donnent son meilleur lieutenant, Salavat Youlaïev. Mais la révolte échoue et les Bachkirs sont massacrés ou déportés. Au XIXe s., la colonisation s'étend, prend la forme industrielle (bois, mines). Surtout, les serfs russes émancipés en 1861 envahissent la Bachkirie, en quête de terres, vouant sa population à la misère. Après 1917, Russes blancs et communistes se disputent la contrée ; la république autonome de Bachkirie est alors proclamée en 1922.

BACHLYK n. m. (mot turc formé de *bach*, tête, et du suffixe *lyk*). Echarpe en filet de laine, formant capuchon pour la tête, avec des bouts pendants et munis de longues houppes. (On écrit aussi BACHLIK ou BACHELICK.)

BACHMAKDAR n. m. (d'un mot turc signif. *sandale, chaussure*). Au Caire, à la cour des sultans Mamelouks, officier chargé de porter les sandales du sultan.

BACHOLLE n. f. Grand seau de bois tronconique, employé en Auvergne et dans le Berry, le Limousin, etc., pour le transport de la vendange.

BACHON n. m. Sylvic. Nom des rondins de sapin avec lesquels on garnit certains chemins forestiers. (V. BACHONNAGE.)

BACHONNAGE n. m. Trav. publ. Garnissage de la plate-forme de chemins sablonneux, en montagne, avec des perches de sapin non écorcées, de 8 à 15 cm de diamètre au gros bout, posées jointivement, perpendiculairement à l'axe et recouvertes d'une couche de terre ou de sable.

BACHORZE, région marécageuse de Pologne, à l'O. de Włocławek.

BACHOT n. m. (de *bac*). Petit bateau : *Le lourd bachot allait sans fin d'une rive à l'autre, déchargeant dans l'île ses voyageurs* (Maupassant).

BACHOT n. m. *Fam.* Baccalauréat.

BACHOT (Jacques), sculpteur français (Troyes 1470 - † 1540). Il fit de nombreux ouvrages pour les églises de Troyes. Appelé en Lorraine, il sculpta des tombeaux pour les princes lorrains à Saint-Laurent de Joinville, et un saint-sépulcre à Saint-Nicolas-du-Port, qui ont disparu.

BACHOTAGE n. m. *Fam.* Action de bachoter.

BACHOTER v. intr. *Fam.* Préparer le baccalauréat, et, *par extens.*, tout examen ou concours, avec une intensité hâtive et en ne faisant appel qu'à la mémoire.

BACHOTEUR n. m. Batelier qui conduit un bachot.

BACHOTEUR, EUSE n. *Fam.* Etudiant, étudiante qui bachote.

BACHOTTE n. f. (de *bac*). Tonneau de forme particulière, pour transporter les poissons vivants.

BACHOTTEUR n. m. Au jeu, compère d'un tricheur.

BACHOU n. m. Min. Petit bassin souterrain où des suintements d'eau s'accumulent : *Habituellement, une petite pompe permet de vider le bachou.* ‖ Pièce de sellerie. V. BÂT.

BACHTCHISSARAÏ. V. BAKHTCHISARAÏ.

BACICCIA ou **BACICCIO** (Giovanni Battista GAULLI, dit **il**), peintre italien (Gênes 1639 - Rome 1709). Elève de Borzone et du Bernin, il décora de nombreuses églises romaines : au Gesù, il exécuta *la Gloire du nom de Jésus* (1672-1679), avec des éclairages obliques et des clairs-obscurs impressionnants, qui caractérisent également *la Mort de saint François-Xavier* et *la Vierge à l'Enfant* (Saint-André-du-Quirinal).

BACILLAIRE adj. Méd. Se dit des maladies produites par un bacille, et en particulier par le bacille de Koch.
◆ N. Malade atteint d'une telle maladie, et spécialement de tuberculose : *Un bacillaire.*
— Minér. Qui a la forme d'un prisme allongé et plus ou moins profondément strié : *Cristal bacillaire.*

BACILLALES n. f. pl. Ordre de bactéries sporulées, comprenant les formes cylindriques.

BACILLE n. m. (lat. *bacillus*, petit bâton). Nom donné à toutes les bactéries qui ont la forme d'un bâtonnet, soit isolé, soit articulé avec d'autres. (V. BACTÉRIE.)
— Entom. Insecte allongé, grêle, généralement sans ailes et à longues pattes, qui ressemble à une brindille. (Les bacilles sont les seuls phasmes qui habitent l'Europe. Le genre fait partie des chéleutoptères, famille des phasmidés.)

BACILLÉMIE n. f. Pathol. Présence de bacilles dans le sang. ‖ Septicémie due à un bacille. ‖ Improprement, infection tuberculeuse généralisée.
— ENCYCL. On entend surtout par *bacillémie* la présence passagère d'un bacille dans le sang, au cours d'une infection locale dont le foyer laisse échapper par moments quelques germes dans le torrent circulatoire, où ils sont rapidement détruits. Une hémoculture peut ainsi exceptionnellement montrer la présence de bacilles, alors que toutes les autres sont négatives. La *septicémie* véritable est, au contraire, la présence constante

de germes dans le sang, où ils se multiplient, et au cours de laquelle on les retrouve à chaque hémoculture.

BACILLIFORME adj. Qui a la forme d'un bacille, d'une baguette.

BACILLISATION n. f. Envahissement d'une partie de l'organisme ou de l'organisme entier par un bacille, et spécialement par le bacille de la tuberculose.

BACILLOSCOPIE n. f. Recherche du bacille tuberculeux dans les crachats, le pus, les urines, le contenu gastrique, la bile, etc., d'un malade.

BACILLOSE n. f. Toute maladie due à un bacille. ‖ *Particul.* La tuberculose pulmonaire.

BACILLURIE n. f. Présence de bacilles dans les urines.

BACILLY (Bénigne DE), maître de chant et compositeur français (basse Normandie v. 1625 - † 1690). Œuvres : *Chansons pour danser et pour boire* (1663-1668), des *Airs, Meslanges d'airs à deux parties* (1671-1674), des *Airs bachiques et airs spirituels*. Son principal ouvrage, *Remarques curieuses sur l'art de bien chanter* (1668), donne des indications sur l'interprétation des agréments et des vocalises dans les couplets « en diminution ». Son *Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant* (1661) permet d'identifier de nombreux airs anonymes.

BACINET n. m. V. BASSINET.

BACIS ou **BAKIS**, nom de plusieurs devins grecs (arcadien, attique et béotien).

BACITRACINE n. f. Antibiotique produit par une souche de *Bacillus subtilis*. (Elle est active, en applications locales, contre le staphylocoque et le streptocoque, sous forme de pommades, de poudres, de tablettes..., dans les infections de la peau, de la bouche, de la gorge, du rhino-pharynx.)

BACK n. m. (mot angl. signif. *arrière*). En général, dans les sports d'équipe, chacun des joueurs assurant la défense.

BACK (RIVIÈRE DE) ou **BACK RIVER**, fl. du Canada (territoires du Nord-Ouest, Mackenzie et Keewatin), issu du lac Aylmer et tributaire de l'océan Arctique (baie Chantrey) ; 960 km.

BACK (sir George), amiral et navigateur anglais (Stockport 1796 - Londres 1878). Il fit en 1818 un voyage au Spitzberg, avec Buchan, et participa aux deux expéditions arctiques de Franklin et Richardson (1825, 1826). En 1833, il partit à la recherche de John Ross, dont on était sans nouvelles depuis 1829, explora ainsi jusqu'en 1835 le Nord-Ouest canadien, entre le Grand Lac de l'Esclave, le cap Bathurst et la baie d'Hudson. Il y découvrit le fleuve qui porte son nom, étudia les aurores boréales et les variations de l'aiguille aimantée. En 1836, chargé de l'exploration de l'archipel arctique, entre le passage du Régent et le cap Turnagain, il resta plusieurs mois prisonnier des glaces. Il publia en 1836 et en 1838 les deux relations de ses voyages.

BAČKA, région de Yougoslavie (Vojvodine), entre le Danube et la Tisza, formée de plateaux, de collines, de dunes et de terrasses alluviales. C'est une des régions les plus riches de la Yougoslavie : blé, maïs, cultures industrielles. Les densités de population sont supérieures à 80 au km².

BAC KAN, loc. du Viêt-nam (Nord Viêt-nam), ch.-l. de prov., entre Hanoï et Cao Bang ; 1 500 hab. — La *province de Bac Kan* a 69 500 hab.

BAČKA PALANKA, v. de Yougoslavie (Vojvodine), sur le Danube ; 15 000 hab.

BAČKA TOPOLA, v. de Yougoslavie (Vojvodine) ; 14 600 hab. Marché agricole.

BACKCROSS n. m. Biol. Croisement d'un hybride avec l'un de ses parents.

BACKER (Jacob Adriaensz), peintre néerlandais (Harlingen 1608 - Amsterdam 1651). Son œuvre consiste surtout en portraits isolés ou collectifs. Élève de Rembrandt à Amsterdam, vers 1632, il subit d'abord son influence, puis son style évolue vers des compositions d'un coloris plus clair.

BACKEREEL (Gilles), peintre flamand (Anvers 1572 - † av. 1662). Il se forma à Rome et subit fortement l'influence des peintres italiens ; il vécut par la suite à Anvers. Les églises d'Anvers et de Bruges, ainsi que le musée de Bruxelles conservent de ses compositions religieuses ou historiques. — Son frère GUILLAUME (1570 - † Italie 1615) fut surtout un paysagiste.

BACKGAMMON n. m. (mot angl. d'origine galloise). Jeu anglais, analogue au trictrac.

BACKHUYSEN (Ludolf), peintre néerlandais de marines (Emden 1631 - Amsterdam 1708). Formé à l'école de Allaert van Everdingen et de Hendrick Dubbels, il affectionne les ciels gris, les mers agitées, les voiles gonflées par le vent. Son art connut un grand succès. C'est aussi un remarquable graveur à l'eau-forte. Il est représenté au Louvre.

BACKING [iŋ] n. m. (mot angl.). Pêch. Matériau que l'on met au fond de la gorge d'un tambour de moulinet pour en diminuer la contenance. ‖ Fil de pêche que l'on peut avoir en réserve au fond du moulinet.

BAČKI PETROVAC, v. de Yougoslavie (Vojvodine) ; 7 500 hab. Marché agricole.

BACKLUND (Oskar), astronome suédois (Karlstad 1846 - Poulkovo, Russie, 1916). Élève de l'université d'Uppsala, il entra successivement aux observatoires de Stockholm, Dorpat, Poulkovo et devint directeur de ce dernier établissement en 1893. Membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et correspondant de l'Institut de France, il étudia surtout la mécanique céleste.

BACKNANG, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), au N.-E. de Stuttgart, sur la Murr ; 17 000 hab. Centre de la tannerie en Allemagne méridionale. Industries textiles. Machines. Electrotechnique. Eglise du XVe s. Hôtel de ville du XVIIe s.

BACKOFEN (Hans), sculpteur allemand (Sulzbach ? v. 1470 - Mayence 1519). On le suit à partir de 1484. De 1505 à sa mort, il dirige à Mayence un important atelier. Son chef-d'œuvre est, dans la cathédrale de cette ville, le tombeau de l'archevêque Uriel von Gemmingen (exécuté de 1517 à 1519), d'une rare intensité dramatique et presque exempt d'italianisme.

BÂCLAGE n. m. *Fam.* Action de bâcler, de faire vite et mal : *Le bâclage d'une affaire. S'agit-il d'une erreur ancienne ? D'un bâclage récent ?* (Colette).

BACLAN ou **BÉCLAN** n. m. Variété de raisin noir cultivée dans le Jura.

BÂCLE n. f. (lat. *baculus*, bâton). Technol. Pièce de bois ou de fer que l'on assujettit en travers, derrière une porte, une fenêtre, pour la fermer.

BÂCLÉ, E adj. *Fam.* Expédié, exécuté rapidement et sans soin : *Devoir bâclé.*

BÂCLER v. tr. (du provenç. *baclar*, peut-être du lat. *baculus*, bâton). Fermer une porte, une fenêtre par-derrière, au moyen d'une bâcle. ‖ — *Fig.* et *fam.* Expédier, faire rapidement : *Ne devrait-on pas bâcler une petite loi qui [...] interdirait aux avoués...* (Balzac). ‖ S'acquitter d'un travail en toute hâte et sans soin : *Le samedi, comme les repasseuses bâclaient leur besogne...* (Zola).

BACLER D'ALBE (Louis Albert Ghislain, baron), général français (Saint-Pol 1761 - Sèvres 1824). Chef du bureau topographique de Bonaparte pendant la campagne d'Italie en 1796, puis des ingénieurs géographes de l'Empereur, il dirigea le Dépôt de la guerre en 1813. On lui doit de nombreuses cartes des théâtres d'opérations et, comme peintre, un portrait de Bonaparte (exposé à Malmaison) ainsi que des tableaux de bataille.

BÂCLEUR, EUSE n. *Fam.* Celui, celle qui bâcle : *Le bâcleur d'articles tombé dans l'exploitation de la bêtise publique* (Zola).

BAC LIEU, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam, prov. de Ba Xuyên), dans la partie orientale de la péninsule de Cà Mau, au S. de l'embouchure du Bassac ; 13 750 hab. Centre commercial.

BAC NINH, v. du Viêt-nam (Nord Viêt-nam), ch.-l. de prov., au N.-E. de Hanoï ; 10 000 hab. Centre industriel (soieries, céramiques), desservi par le port de Dap Cau, sur le Song Cau. — La *province de Bac Ninh* a 543 500 hab. Elle produit un riz très réputé.

BACÓ (Jacomart ou Jaume), peintre espagnol (Valence 1410 - *id.* 1461). Son triptyque de la collégiale de Játiva et son retable de Saint-Martin de Segorbe sont assez proches de l'art italien ; leur richesse décorative témoigne aussi d'une connaissance certaine de la peinture flamande. Bacó fut le peintre particulier d'Alphonse V d'Aragon.

BACOLI, v. d'Italie (Campanie, prov. de Naples), au S.-O. de Naples ; 5 500 hab. Extraction de pouzzolane.

BACOLOD, v. des Philippines, sur la rive nord-ouest de l'île Negros ; 26 500 hab. Evêché. Préparation et exportation du sucre de canne.

BACON n. m. (anc. allem. *bakko*, jambon). En ancien français et jusqu'au XVIe s., pièce de porc salé. (Le mot a longtemps subsisté dialectalement ; du français, il est passé, au Moyen Age, avec la même signification, en Angleterre, d'où il est revenu au XIXe s. avec la prononciation [bekœn], et désigne du lard très maigre.)

BACON (Roger), philosophe et savant anglais (Ilchester, Somerset, 1214-Oxford 1294), surnommé **le Docteur admirable**. Il semble avoir étudié à Oxford avant de venir à Paris, où il séjourne de 1236 à 1251. Entré dans l'ordre des Franciscains, il commente alors l'œuvre d'Aristote. Mais, après 1247, il s'oriente vers les études scientifiques. En 1251, il retourne à Oxford et écrit *De speculis, De mirabili potestate artis et naturae, Metaphysica, De multiplicatione specierum, De computo naturali ;* mais son enseignement est interdit en 1257 et il revient à Paris. Son protecteur, devenu pape en 1265, sous le nom de Clément IV, lui demande en 1266 une copie de ses œuvres ; il entreprend alors le *Communia naturalium*, qui faisait l'état des connaissances de l'époque, et l'abandonne pour écrire l'*Opus majus* (1267-1268), qu'il fait parvenir au pape avec le *De multiplicatione specierum*, l'*Opus minus*, et, sans doute, l'*Opus tertium*. Il travaille ensuite à divers ouvrages, en particulier au *Compendium studii philosophiae*. En 1277, ses œuvres sont jugées suspectes par le général des franciscains, Jérôme de Ascoli, en raison surtout des attaques qu'il avait menées contre certains des contemporains dominicains, Albert le Grand et saint Thomas, en particulier. Ses thèses sont condamnées et il est emprisonné de 1277 à 1292. Après sa libération, il écrit son *Compendium studii theologiae* et meurt sans le terminer.

Roger BACON

L'un des esprits scientifiques les plus avertis de son temps, il est le premier à s'apercevoir que le calendrier julien est erroné. Il comprend et signale les points vulnérables du système de Ptolémée. En optique, il indique les lois de la réflexion et les phénomènes de réfraction, comprend le fonctionnement des miroirs sphériques et donne une théorie de l'arc-en-ciel. Il décrit plusieurs inventions mécaniques : bateaux, voitures et machines volantes. En chimie, on a regardé Bacon comme l'inventeur de la poudre à canon, dont on trouve la formule chimique dans ses écrits, mais il avait emprunté celle-ci aux Arabes. S'il croit à la pierre philosophale, il ne daigne point la rechercher expérimentalement. Esprit essentiellement novateur, ouvert, curieux de toutes choses, Bacon ne veut pas qu'on suppose la science achevée, qu'on arrête tout effort et tout essor de la pensée et de l'étude au nom du respect dû aux Anciens, car l'Antiquité n'est que la jeunesse du monde. Il n'est pas étranger aux problèmes de son temps : problème de la forme de la matière, de l'individuation, etc. Il se pose la question des universaux* et la résout dans un sens conceptualiste, semble-t-il. L'un des premiers, il s'affranchit du joug scolastique et célèbre avec enthousiasme la *scientia experimentalis :* « La science expérimentale ne reçoit pas la vérité des mains de sciences supérieures ; c'est elle qui est la maîtresse, et les autres sciences sont ses servantes. » Il distingue deux sortes d'observations, d'expériences : l'une passive et vulgaire, l'autre active et savante. (→ Biblio.)

Francis BACON
gravure par W. Marshall
1640

BACON (Francis), baron **Verulam**, chancelier d'Angleterre et philosophe (Londres 1561 - *id.* 1626). Fils de Nicolas Bacon, qui fut garde des Sceaux sous la reine Elisabeth Ire, Francis Bacon étudie le droit et essaie de se faire une place au barreau. Entré en 1593 à la Chambre des communes, il

trouva un protecteur dans le comte d'Essex, favori de la reine. En 1601, Essex est disgracié ; Bacon obtient, comme avocat de la Couronne, sa condamnation. Il gagne la faveur de Jacques Ier et du duc de Buckingham, et devient successivement avocat ordinaire de la Couronne (1604), sollicitor général (1607), attorney général (1613), « lord garde du grand sceau » (1617), grand chancelier et baron Verulam (1618), vicomte de Saint Albans (1621). Mais le Parlement de 1621 l'ayant accusé de vénalité, Bacon perd sa charge et se trouve exclu de la vie publique. Il consacre ses dernières années à la science et à la philosophie.

Ses principaux ouvrages sont : *Essais* de morale et de politique* (1597), *Traité de la valeur et de l'avancement des sciences* (1605), *Pensées et vues sur l'interprétation de la nature* (1607), le *Nouvel Organon* (*Novum* Organum Scientiarum* [1620], son œuvre essentielle ; *Histoire de Henry VII* (1622) et *Instauratio magna* (1623), synthèse des deux ouvrages de 1605 à 1620. La personne de Francis Bacon a vivement excité l'imagination des biographes. On lui a parfois attribué la paternité des drames de Shakespeare et d'autres œuvres importantes de son temps.

Le *baconisme* réside essentiellement dans la substitution d'une nouvelle logique, expérimentale et inductive, à l'ancienne, aprioriste et déductive. Bacon distingue en effet, à travers l'histoire de la pensée, deux voies pour accéder à la vérité : « L'une part des sensations et des faits particuliers pour s'envoler de là aux propositions les plus générales, et c'est en se fondant sur ces principes et leur vérité supposée inébranlable qu'elle découvre et apprécie les propositions intermédiaires : c'est cette voie que l'on suit habituellement. L'autre, partant de même des sensations et des faits particuliers, tire de là des propositions en montant de façon continue et progressive pour arriver en dernier lieu aux plus générales : c'est la vraie voie, mais que personne n'a encore essayée. » Cette seconde voie constitue donc une véritable innovation, « instauration » de la science. Elle consiste tout d'abord dans la *soumission au fait :* « On ne triomphe de la nature qu'en lui obéissant ». L'expérimentation, qui va faire de l'homme « l'interprète de la nature », doit être patiente et circonspecte. « Ce ne sont pas des ailes qu'il faut à notre esprit, mais des semelles de plomb. » Nous devons contrôler avec le plus grand soin notre expérience sensible, sujette à toutes sortes d'erreurs ou « idoles » : *idola tribus* (préjugés de l'espèce), *idola specus* (préjugés de notre esprit), *idola fori* (préjugés sociaux), *idola theatri* (préjugés doctrinaux). Nous devons aussi organiser rationnellement et méthodiquement notre expérimentation. Pour cela, Bacon préconise des procédés ou *tables : tables de présence, d'absence, de degrés :* un fait A est la cause d'un fait B si, A étant présent, B l'est ; si A étant absent, B l'est, et si, A variant, B varie. Cette mise en évidence des causes est le but de toute science, car « la vraie science est la science des causes », et la seule garantie de sa fécondité théorique et pratique : « Ce qui joue le rôle de cause pour la spéculation devient une règle pour l'action pratique. » De l'expérimentation ainsi conduite avec précision et fermeté, la loi générale sera tirée par induction. Non pas par une simple « induction totalisante », se bornant à résumer les données acquises, mais par une *induction amplifiante*, qui dépasse l'acquis pour entrevoir l'avenir et légiférer même sur des faits non encore connus, mais assimilables aux faits connus, dans le cadre du déterminisme universel. Ainsi la science devient conquérante et active et permet à l'homme de dominer la nature, dont sa pensée reflète l' « action intime » et le mouvement. Elle échappe à toute autre autorité que celle de la raison. (→ Biblio.)

BACON (sir Nathaniel), peintre anglais (1585 - † Culford 1627). Demi-frère de Francis Bacon, il fut un des portraitistes les plus remarqués de la génération précédant celle de Van Dyck, et peignit également des paysages.

BACON (John), dit **le Vieux**, sculpteur anglais (Southwark 1740 - Londres 1799). Il entra à la Royal Academy en 1761. Auteur de divers mausolées à l'abbaye de Westminster, il a publié, dans le dictionnaire de Chambers, *Recherches sur le caractère de la peinture et de la sculpture*. — Son fils JOHN, dit *le Jeune* (Londres 1777 - † 1859), acheva plusieurs de ses statues et continua son œuvre.

BACON (Leonard), théologien calviniste américain (Detroit 1802 - New Haven 1881). Professeur à l'université Yale, champion de l'abolition de l'esclavage.

BACONER ou **BACONNER** v. tr. (angl. *bacon*, lard). Pêch. Conserver dans un baquet rempli d'eau très salée, en parlant du poisson.

BACONGO, faubourg de Brazzaville, habité par les Africains ; 26 800 hab. — Le *pays des Bacongos*, qui s'étend au N., à l'O. et au S.-O. de Brazzaville, compte 80 000 hab.

BACONIEN, ENNE adj. Relatif à Francis Bacon ou au baconisme.
— Log. *Induction baconienne* ou *induction amplifiante*, induction qui, partant d'un certain nombre de faits connus par expérience, en tire une loi générale concernant non seulement la *somme* de ces faits (comme c'était le cas pour l'*induction aristotélicienne* ou *totalisante*), mais encore tous les faits du même genre à venir.

BACONIQUE n. m. (de l'anc. franç. *bacon*, porc salé, passé ensuite en anglais). Au Moyen Age, repas dans lequel on ne mangeait que de la viande de porc, accommodée de diverses façons.

BACONISME n. m. Système du philosophe anglais Francis Bacon* et de ses disciples.

BACONISTE n. et adj. Disciple de Francis Bacon.

BACONNET n. m. Au XIVe s., robe d'enfant, fourrée, sans manches, boutonnée devant et sur les côtés.

BACOT (Jacques), historien, géographe et érudit français (Saint-Germain-en-Laye 1877). Il a entrepris de nombreux voyages d'exploration qui l'ont mené dans la vallée du Yang-tseu (1907), dans le nord de l'Indochine (1909-1910) et dans les stations himalayennes (1913-1914 et 1930-1931). Spécialiste des civilisations de l'Asie, ses multiples ouvrages ont apporté une contribution remarquable à la connaissance des peuples asiatiques, particulièrement des Tibétains. (Acad. des inscript., 1947.)

BACOUÉ (Léon) [1600-1694], le seul protestant converti parvenu, sous Louis XIV, à l'épiscopat (Glandèves, 1672).

BACOURT (Adolphe FOURIER DE), diplomate français, pair de France (Nancy 1800 - *id.* 1865). Il occupa divers postes : à La Haye (1823), à Londres (1830), sous les ordres de Talleyrand, à Karlsruhe (1835), à Washington (1840), à Stockholm (1844) et à Turin (1847). Il démissionna en 1848. Editeur de la correspondance de Lamarck avec Mirabeau, dépositaire des Mémoires de Talleyrand, on l'accusa d'en avoir tronqué le texte.

BACOVE n. f. Nom donné, à la Guyane, au fruit du bacovier (*Musa sapientum*), qu'on appelle aussi FIGUE-BANANE : *Les bacoves se mangent crues.*

BACOVIA (Gheorghe VASILIU, dit), poète roumain (Bacău 1881). Auteur de poèmes en prose (*Morceaux de nuit*, 1926), et de pièces de vers réunies en volume (*Poésies*, 1934), Bacovia a subi l'influence d'Edgar Poe et de Baudelaire. Son œuvre, d'inspiration symboliste, est marquée d'une sorte de désolation froide et tragique.

BACOVIER n. m. Nom guyanais de deux espèces de bananiers*.

BAC-PARC n. m. Filet fixe, disposé dans les lagunes pour pêcher à la marée descendante : *Les deux extrémités du bac-parc se terminent en colimaçon.* ‖ Pl. *des* BACS-PARCS.

BACQUET (Jean), jurisconsulte français (Paris v. 1520 - *id.* v. 1595). Avocat du roi à la Chambre du trésor, il a écrit un traité sur les *Francs Fiefs, nouveaux acquests, anoblissemens et amortissemens* (1582), qui fait encore autorité pour certains détails de la législation nobiliaire.

BACQUEVILLE-EN-CAUX, ch.-l. de cant. de la Seine-Maritime (arrond. de Dieppe), dans le pays de Caux ; 1 552 hab. (1 022 aggl.) [*Bacquevillais*].

BÁCSALMÁS, v. de Hongrie (départ. de Bács-Kiskun), dans le Grand Alföld, près de la frontière yougoslave ; 12 000 hab. Centre ferroviaire.

BACSÁNYI (János), écrivain et poète hongrois (Tapolcza 1763 - Linz 1845). Epris des idées françaises, il publia des odes à la Révolution. Impliqué, en 1795, dans la conjuration jacobine de Martinovics et emprisonné, il resta soumis, même après sa libération, à une surveillance étroite. Il traduisit en 1809 la proclamation de Napoléon Ier aux Magyars. Ses poésies complètes ont été publiées en 1827.

BÁCS-KISKUN, départ. de Hongrie, dans la région du Grand Alföld, à l'E. du Danube ; 580 000 hab. Ch.-l. *Kecskemét*. C'est une région d'élevage et de riches cultures (fruits et vigne en particulier).

BACTÉRIA n. f. (gr. *baktêria*, bâton). Phasme sans ailes des pays chauds. (Le genre fait partie des chéleutoptères, famille des phasmidés.)

BACTÉRIACÉES n. f. pl. Nom sous lequel on groupe parfois toutes les bactéries : bacilles, vibrions, spirilles. (Certaines sont relativement courtes et d'aspect plus ou moins losangique ou ovalaire ; d'autres sont très allongées.)
— ENCYCL. V. BACTÉRIE.

BACTÉRIALES n. f. pl. Ordre de bactéries asporulées comprenant les formes cylindriques.

BACTÉRICIDE adj. et n. m. Thérap. Se dit de tout agent chimique ou physique capable de tuer les bactéries *in vitro* ou *in vivo*.
— ENCYCL. Un antibiotique est dit *bactéricide* quand, dans un milieu additionné de cet antibiotique en proportion convenable, le nombre de germes est, à un temps donné, inférieur au nombre de germes ensemencés. Les principaux antibiotiques bactéricides sont la pénicilline et la streptomycine.
Certaines associations d'antibiotiques augmentent considérablement le pouvoir bactéricide de leurs constituants pris isolément. Elles sont alors dites *synergiques*. D'autres associations sont indifférentes. Enfin, il est des associations antagonistes, la conjugaison de deux antibiotiques étant moins bactéricide que les deux antibiotiques agissant séparément. On oppose les bactéricides aux bactériostatiques*.

BACTÉRIDIE n. f. Bot. Nom donné par Davaine aux espèces immobiles des bacillacées, et dont la bactérie du charbon est la plus connue.

BACTÉRIE n. f. (gr. *baktêria*, bâton). Microbiol. Nom donné à un groupe d'êtres unicellulaires, à structure très simple, à noyau diffus, généralement sans chlorophylle et se reproduisant par scissiparité. (Les bactéries se différencient à la fois des végétaux et des animaux et constituent par leur multiplication rapide et leur action biochimique un groupe d'une importance capitale pour l'équilibre du monde vivant.) ‖ *Bactéries pourpres*, celles qui contiennent de la bactériopurpurine (*Chromaticum Okenii, Clathrocystis roseopersicina, Bacterium photometricum*, etc.). [On donne les noms de SIDÉROBACTÉRIES, de THIOBACTÉRIES à celles qui produisent des dépôts de fer, de soufre.]
— ENCYCL. Les *bactéries* se reproduisent par scissiparité, scission dont les produits restent isolés ou groupés ; beaucoup sont polymorphes et affectent un aspect différent suivant le milieu où elles vivent ; beaucoup aussi ont des formes de résistance qu'on appelle *spores*, et qui leur permettent de survivre un certain temps à des températures extrêmes ou à la dessiccation, ce qui explique la difficulté de stérilisation* pour certaines d'entre elles. Les bactéries prolifèrent dans des limites de température dont l'optimum est adapté à leur milieu ou à leur hôte habituel : ainsi, les bactéries du sol se développent à la température ordinaire, les bactéries pathogènes entre 37 et 40 °C. Les bactéries, principalement les anaérobies, possèdent une activité enzymatique intense, qu'on met à profit dans les industries de fermentation, et qui en font, chez les animaux supérieurs, des agents actifs de la digestion intestinale. Certaines bactéries produisent des pigments (bacille pyocyanique), d'autres des gaz, des dépôts de fer, de soufre, des toxines soit excrétées (v. EXOTOXINE), soit intégrées au corps cellulaire (v. ENDOTOXINE).
Les bactéries sont constituées par un *cytoplasme* granuleux, sans noyau, entouré d'une membrane, la couche externe de celle-ci étant

elle-même mucilagineuse ou cireuse (bacille tuberculeux), parfois même hypertrophiée jusqu'à constituer une capsule entourant plusieurs individus.

Les bactéries vivent aux dépens du milieu ambiant ou de l'organisme qu'elles ont envahi. Certaines exigent de l'oxygène libre : ce sont les aérobies ; d'autres, les anaérobies, ne supportent pas l'oxygène libre et l'empruntent aux molécules qui les environnent. Mais un grand nombre d'entre elles peuvent s'adapter à l'un ou l'autre de ces deux modes de respiration : ce sont les anaérobies mixtes ou facultatives.

● DIAGNOSTIC DES BACTÉRIES. La reconnaissance des bactéries repose essentiellement sur leurs caractères morphologiques, leurs caractères tinctoriaux, leurs caractères de culture, leurs caractères antigéniques, leur pouvoir pathogène.

Caractères morphologiques. Malgré leur petitesse, les bactéries sont visibles au microscope optique ; leurs classifications reposent sur l'image qu'en donne cet appareil. Certaines bactéries sont mobiles, grâce à des cils diversement répartis à leur surface ; les autres, non ciliées, sont immobiles. Mais c'est surtout leur forme qui les différencie : elles sont soit sphériques (cocci), soit cylindriques (bacilles), soit incurvées (vibrions), soit spiralées (spirilles). Elles peuvent être isolées (microcoques), ou rester groupées avec les individus résultant de leur scission : par deux (diplocoque), par quatre (tétrade), en chaîne (streptocoque), en cube (sarcine), en masse sphérique (staphylocoque). La taille des bactéries varie d'environ 1 à 6 μ pour leur plus grande dimension. L'emploi du microscope électronique permettra d'approfondir les connaissances relatives à leur structure.

Caractères tinctoriaux. Certaines méthodes de coloration des frottis bactériens permettent de différencier divers groupes de bactéries. (V. GRAM, ACIDO-RÉSISTANT, ZIEHL.)

Caractères de culture. Ensemencées sur certains milieux*, les bactéries s'y développent en colonies qui ont souvent un aspect particulier. La composition même du milieu permet d'observer le métabolisme de la bactérie étudiée (milieux spéciaux). En outre, les bactéries peuvent changer de forme suivant le milieu dans lequel elles prolifèrent.

Caractères antigéniques. La détection de l'antigène bactérien est un moyen très spécifique de diagnostic. (V. ANTICORPS, ANTIGÈNE, SÉRODIAGNOSTIC.)

Pouvoir pathogène. L'inoculation à un animal réceptif d'une dilution bactérienne donnée permet de reproduire, chez cet animal, une maladie analogue à celle qui est observée sur l'homme, bien que les symptômes puissent en être modifiés, et le germe est retrouvé dans les organes de l'animal, à son autopsie. Les animaux le plus souvent utilisés sont le cobaye, la souris, le rat.

● CLASSIFICATION DES BACTÉRIES. Les bactéries jouent dans la nature un rôle considérable ; elles sont les agents des fermentations et des putréfactions qui transforment les matières organiques en gaz et en substances inertes aptes à entrer de nouveau dans le cycle vital ; elles fixent les gaz de l'atmosphère, enrichissent le sol en azote et fournissent ainsi aux végétaux une partie des aliments inorganiques dont ils ont besoin pour se développer. Les bactéries pathogènes ne constituent qu'une faible partie de l'univers bactérien. La classification des bactéries est difficile, car elles sont encore relativement mal connues. On les a considérées comme des organismes intermédiaires entre les végétaux inférieurs (algues unicellulaires) et les animaux inférieurs (protozoaires).

Les auteurs modernes considèrent que le monde bactérien représente un embranchement autonome, qu'on ne peut rattacher ni au règne végétal ni au règne animal. (→ Biblio.)

— Paléont. *Bactéries fossiles.* Les bactéries ont été reconnues à l'état fossile jusque dans les terrains primaires, où elles accompagnent les restes d'animaux ou de plantes, lesquels présentent des traces évidentes de l'action microbienne. Renault voit en elles les agents mêmes de la formation des combustibles par élimination plus ou moins complète de l'hydrogène et de l'oxygène de la matière végétale et enrichissement en carbone.

MATÉRIEL BACTÉRIOLOGIQUE USUEL
1. Culture aérobie sur bouillon ; 2. Boîtes de Pétri ; 3. Culture anaérobie en tubes ; 4. Culture sur gélose en tube ; 5. Culture sur bouillon en tube ; 6. Tubes pour cultures solides ; 7. Tube pour colorations ; 8. Reposelames ; 9. Pipettes ; 10. Tube avec écouvillon stérile, pour prélèvement ; 11. Pipettes ; 12. Bouillon pour hémoculture ; 13, 14. Filtres Chamberland ; 15. Brucelles ; 16. Pince à lame ; 17. Portoir ; 18. Lames ; 19. Fil de platine pour ensemencements ; 20. Loupe pour étude des cultures ; 21. Microscope binoculaire ; 22. Lampe du microscope.

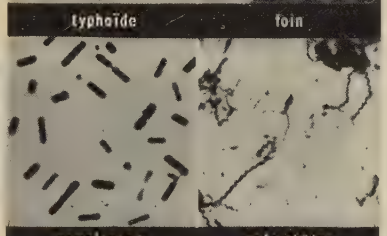

BACTÉRIES. Cultures du *B. subtilis*, du *B. mesentericus* (boîte de Pétri) et du bacille de Koch (sur pomme de terre). Les autres illustrations représentent des bacilles vus au microscope ordinaire ou électronique (foin).

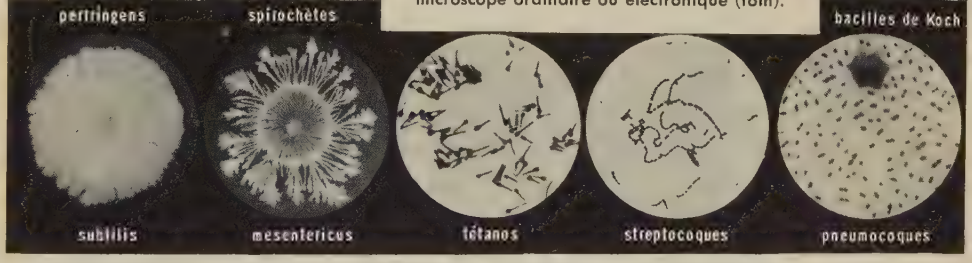

Classification des bactéries selon A. Prévot.

***a*) Eubactériées**

CLASSE I Eubactéries asporulées
- Ordre I *sphériques = micrococcales*
- Ordre II *cylindriques = bactériales*
- Ordre III *incurvées = spirillales*

CLASSE II Eubactéries sporulées
- Ordre I *bacillales*
- Ordre II *clostridiales*
- Ordre III *plectridiales*
- Ordre IV *sporovibrionales*

***b*) Mycobactériées**

CLASSE I Actinomycétales
- Ordre I *non acido-résistants*
- Ordre II *acido-résistants*

CLASSE II Myxobactériales.

***c*) Algobactériées**

CLASSE I
- Ordre I *chlamidobactériales*
- Ordre II *caulobactériales*

CLASSE II Thiobactériales

***d*) Protozoobactériées**

Spirochétales.

BACTÉRIÉMIE n. f. Méd. Présence passagère (de quelques minutes à quelques heures) de microbes dans le sang.
— ENCYCL. Ces microbes proviennent d'une lésion infectieuse localisée (abcès, endocardite, etc.), d'où ils sont déversés par moments dans le sang ; ils y sont rapidement détruits par les moyens de défense habituels (leucocytes, anticorps).

BACTÉRIEN, ENNE adj. Relatif aux bactéries : *Les poisons bactériens.*

BACTÉRIOLOGIE n. f. Partie de la microbiologie qui s'occupe spécialement des microbes dits *bactéries**.
— ENCYCL. La *bactériologie* est postérieure à la microbiologie, qui remonte aux recherches de Lœwenhœk (1680). Elle date, en réalité, des travaux de Davaine et Royer (1850) et surtout de ceux de Pasteur et de son école. On apprit ainsi peu à peu à connaître les formes et les propriété d'êtres très petits qui causent la plupart des maladies infectieuses des plantes, des animaux et de l'homme. (→ Biblio.)

BACTÉRIOLOGIQUE adj. Relatif à la bactériologie.

BACTÉRIOLOGISTE n. Personne qui étudie la bactériologie.

BACTÉRIOLYSE n. f. Méd. Dissolution des microbes, par modification physico-chimique de leur cytoplasme, sous l'influence d'agents

Phot. Larousse, Institut Pasteur, C. S. I. R. O., Rollet.

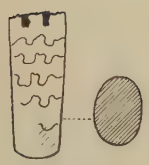
baculite

chimiques ou de substances contenues dans les sérums.
— Encycl. Le phénomène de la *bactériolyse* ne s'observe *in vitro* que pour le vibrion cholérique. Mais, comme il nécessite l'intervention du complément (v. Bordet-Gengou), il peut être décelé au moyen d'une réaction d'hémolyse.

BACTÉRIOLYSINE n. f. Anticorps ou sensibilisatrice susceptible de provoquer, en présence de complément, la lyse d'une bactérie : *La bactériolysine du vibrion cholérique est active « in vitro ».*

BACTÉRIOPHAGE n. m. Micro-organisme qui se comporte comme parasite d'une bactérie donnée, et qui provoque sa destruction par lyse.
— Encycl. Découvert par d'Hérelle lors de l'étude de souches vieillies de staphylocoques, le *bactériophage* fut reconnu par cet auteur comme apparenté aux virus filtrants. Observés au microscope électronique, les bactériophages apparaissent comme des corpuscules sphériques munis d'une ou de plusieurs « queues », et qui se fixent sur les bactéries. Ils sont constitués par des protides de poids moléculaire élevé, et leurs propriétés les apparentent aux virus. Un bactériophage donné est spécifique d'une espèce bactérienne déterminée ou d'espèces voisines.
Les bactériophages sont utilisés en thérapeutique, par voie orale ou parentérale, le plus souvent associés aux vaccins et aux antibiotiques.
Un bactériophage existant dans le sol peut lyser le *Bacterium radicicola* des nodosités des légumineuses ; lorsque celles-ci sont cultivées sur un même sol de façon continue, l'action du bactériophage se développe, la vigueur des plantes diminue, et le rendement baisse ; c'est une véritable maladie du sol.

BACTÉRIOSE n. f. Biol. Affection parasitaire due à des bactéries.
— Encycl. Chez les plantes, on distingue quatre types principaux de symptômes : les tumeurs (ex. le cancer végétal, causé par *Agrobacterium tumefaciens*), les pourritures humides (ex. la « jambe noire » de la pomme de terre, causée par *Erwinia phytophthora*), les nécroses sèches (ex. le « feu sauvage » du tabac, causé par *Pseudomonas tabaci*), et les flétrissements (ex. le flétrissement de la pomme de terre, causé par *Corynebacterium sepedonicum*).

BACTÉRIOSTASE n. m. Thérap. Inhibition de la multiplication d'un germe dans un milieu déterminé par un bactériostatique*.

BACTÉRIOSTATIQUE adj. et n. m. Thérap. Se dit d'un antibiotique qui empêche la multiplication des germes. (Les principaux antibiotiques bactériostatiques sont la tétracycline, l'oxytétracycline, la chlortétracycline, etc.)
— Encycl. Un antibiotique est dit *bactériostatique* quand, dans un milieu additionné de cet antibiotique en proportion convenable, le nombre de germes, à un temps donné, demeure égal au chiffre initial. Il y a seulement inhibition de la multiplication du germe.

BACTÉRIOTHÉRAPIE n. f. Thérap. Méthode qui consiste à employer, pour le traitement des infections, des cultures de bactéries, vivantes ou mortes.
— Encycl. Ces cultures s'utilisent soit en injections hypodermiques, soit par la voie digestive. Dans le premier cas, les microbes sont atténués (les vaccinations jennérienne et antirabique en sont des exemples) ou tués (vaccination antityphoïdique) ; pénétrant dans le milieu intérieur de l'organisme inoculé, ils y provoquent la formation d'anticorps spécifiques contre eux, et par conséquent contre la maladie qu'ils causent. La bactériothérapie est plus souvent préventive que curative ; il est rare que la variole, la rage, le tétanos, la fièvre typhoïde déclarés soient guéris par les vaccins correspondants. En revanche, la plupart de ces vaccins créent une immunité active plus ou moins durable contre la maladie dont on veut se protéger.

BACTÉRIOTOXÉMIE n. f. Méd. Intoxication générale, se manifestant par divers symptômes (amaigrissement, anémie, fièvre, etc.), et que l'on attribue à l'action des toxines sécrétées par des bactéries, qui restent localisées en une région définie de l'organisme (choléra, diphtérie, tétanos), tandis que leurs toxines passent dans la circulation et peuvent empoisonner tous les tissus et organes, et en premier lieu le sang.

BACTÉRIURIE n. f. Pathol. Présence de microbes dans l'urine. (Elle ne doit pas être confondue avec la pyurie, qui est la présence de pus dans les urines.)

BACTRES, en gr. **Baktra.** Géogr. anc. Ville antique, appelée aussi **Zariaspa,** à la frontière septentrionale de l'Afghānistān, capitale de la Bactriane. Zarathoustra y commença sa mission ; en 327, Alexandre le Grand y épousa Rhoxane. C'est l'actuelle *Balkh*.

BACTRIANE, en gr. **Baktrianê.** Géogr. anc. Contrée de l'Asie centrale, située dans la partie N. de l'Afghānistān actuel, entre l'Oxus (Amou-Daria) au N., et les monts d'Arachosie (Hindū kūch) au S. Capit. *Bactres*.
Le pays où Zarathoustra recruta ses premiers adeptes, au début du VIe s. av. J.-C., fut conquis peu après par Cyrus et devint une satrapie de l'Empire perse. Alexandre s'en empara à son tour (329-327). Les Séleucides fondèrent des colonies qui, peuplées de colons grecs et macédoniens, implantèrent la civilisation grecque en Asie et l'usage de la langue grecque. Vers 245, le satrape Diodotos se rendit indépendant et fonda le royaume de Bactriane. Euthydémos, profitant des difficultés d'Antiochos III avec les Romains, étendit encore le royaume à la Sogdiane et à la Margiane. Son fils Démétrios entreprit la conquête de la vallée de l'Indus et établit sur les ruines du royaume des Maurya un Etat dont la capitale était Sangala (Sialkot). Pendant ce temps, un général, Eucratidas, s'emparait du pouvoir en Bactriane, et son exemple était suivi par plusieurs usurpateurs, qui se combattirent les uns les autres. Les successeurs d'Eucratidas entreprirent l'émission des monnaies à légende bilingue, en grec et en bactrien. Dès le milieu du IIe s. av. J.-C., Mithridate Ier, roi des Parthes, conquit une grande partie de la Bactriane, bientôt suivi par les Scythes (Tokhariens). Tout l'Iran occidental fut bientôt sous la coupe de l'empire indo-scythe des Kuchāns (Ier s. av. J.-C.-IIIe s. apr. J.-C.), qui semblent avoir pris Bactres pour capitale. Ils eurent à se défendre contre les attaques des Sassanides, puis vint l'invasion des Huns Hephtalites, qui saccagèrent Bactres (Ve s.). La conquête de l'islām amena la destruction des sanctuaires bouddhiques dans la seconde moitié du VIIe s. ; les Barmakides, autrefois moines bouddhiques, embrassèrent l'islām. Mais la culture grecque avait survécu et le Barmakide Dja 'Far ibn Yaḥyā traduisit des œuvres grecques à la cour de Hārūn al-Rachīd.

BACTRIDÉS n. m. pl. (du gr. *baktron,* bâton). Famille de céphalopodes fossiles, ressemblant aux orthocères, mais avec siphon filiforme, marginal, ce qui les rapproche des goniatites. (Du Silurien au Permien.)

BACTRIEN, ENNE adj. et n. Relatif à Bactres ou à la Bactriane ; habitant de cette ville ou de cette région.
◆ N. m. Idiome des Bactriens, dialecte du zend.

BACTRIOLES n. f. pl. (altér. de *bractéole*). Débris, rognures d'or provenant du battage.

BACTRIS [tris] n. m. (du gr. *baktron,* bâton). Palmier de l'Amérique tropicale, dont la tige très grêle, affectant la forme d'un roseau, est employée communément pour fabriquer des cannes légères et solides, connues sous le nom de *cannes de Tabago*. Quelques espèces de bactris sont cultivées dans les serres chaudes.)

BACUL [ky] n. m. (de *battre* et *cul*). Pièce de harnachement des bêtes de halage, qui est une sorte de palonnier auquel s'attache la corde de traction.

BACULA n. m. (du lat. *baculus,* petit bâton). Constr. Type de plafond léger, formé de lattes et de plâtre.

BACULAGE n. m. (du lat. *baculus,* petit bâton). Mœurs et cout. Rite de pressoir en temps de vendanges, qui consiste à appliquer des coups de « pelle à senteler » sur le bas du dos de celui qui n'a pas salué la statue de Bacchus ou le « bâtonnier du Bois-Tortu ». (V. baccharat.)

BACULAIRES n. m. pl. Secte d'anabaptistes qui parut en 1528. (Selon elle, c'était un crime de porter d'autres armes qu'un bâton [en lat. *baculus*].)

BACULARD D'ARNAUD (François de), écrivain français (Paris 1718 - *id.* 1805). Appelé à Berlin par Frédéric II sur la recommandation de Voltaire, il revint à Paris vers 1755, et vécut dans l'indigence. Il a laissé des romans : *les Epreuves du sentiment* (1772-1781), *les Délassements de l'homme sensible* (1783-1793), *les Loisirs utiles ;* quatre pièces de théâtre dans le genre sombre, dont une seule, *le Comte de Comminges,* fut représentée en 1790, et des odes sacrées, *les Lamentations de Jérémie* (1752).

BACULER v. tr. Mettre un bacul : *Baculer un âne.*

BACULITE n. f. (du lat. *baculus,* petit bâton). Mollusque céphalopode fossile, du groupe des ammonites, à coquille complètement déroulée, droite, pointue. (Les baculites abondent particulièrement dans le Crétacé tout à fait supérieur.)

BACUP, v. de Grande-Bretagne (Lancashire), au N. de Manchester ; 18 400 hab. Industries textiles ; chaussures et pantoufles. Houillères dans les environs.

BAD, chez les Perses, génie des Vents et des Tempêtes, qui présidait au vingt-deuxième jour de la lune.

BADA (José de), architecte espagnol (Lucena, Cordoue, 1691 - Grenade 1755). Il fut maître d'œuvre à la cathédrale de Grenade et à celle de Malaga, où il construisit la façade principale (1724-1747). Auteur, à Grenade, de l'église du Sagrario (1720), du vieil hôtel de ville, du *trascoro* de la cathédrale (1737-1742), de la façade de l'église San Juan de Dios (1737-1759), il dirigea les travaux de la sacristie de la Chartreuse (1730-1742), une des œuvres les plus caractéristiques du baroque espagnol.

BADACSONY, bourg de Hongrie (départ. de Veszprém), sur le lac Balaton, dans un curieux paysage de buttes volcaniques. Centre touristique. Crus réputés de vins blancs et rouges.

BADAGA(S), groupe de tribus agricoles des monts Nilgiris, dans le sud de l'Inde.

BADAJOZ, v. d'Espagne (Estrémadure), ch.-l. de prov., sur le Guadiana, à proximité de la frontière portugaise ; 91 800 hab. Evêché. La ville conserve des restes de ses fortifications musulmanes, en particulier la tour dite de *Espantaperros*. Sa cathédrale est gothique avec un chevet remanié.
La *province de Badajoz* a 816 000 hab. Elle s'étend sur la partie méridionale de l'Estrémadure. D'immenses pâturages y nourrissent des porcs et des moutons ; la végétation se compose de chênes verts et de chênes-lièges. Les riches terroirs agricoles (céréales, vigne, oliviers) sont localisés sur le Zújar, dans la plaine de la Serena, et plus encore sur le Guadiana, dans la Tierra de Barros.
— Hist. Capitale d'un petit royaume musulman fondé au XIe s., Badajoz devint, après la Reconquête, une place stratégique importante, particulièrement au cours des guerres qui opposèrent l'Espagne et le Portugal. La ville fut prise en 1811 par les Français commandés par le maréchal Soult, et en 1812 par les Anglais.

BADAJOZ el Mozo (Juan de), architecte espagnol, né probablement à León. Maître d'œuvre de la cathédrale de León en 1525, architecte de la ville en 1537, il a laissé plusieurs œuvres, dont la principale est la sacristie du monastère de San Marcos.

BADAKHCHAN, montagnes de l'U. R. S. S. (Tadjikistan), dans le Pamir occidental. Les crêtes, aux pentes très raides, sont fortement disséquées par le ravinement le long du haut Pamir et en bordure du bassin du Piandj (Amou-Daria) et de son affluent le Vakhch. Les points culminants s'échelonnent entre 4 000 et 6 000 m. d'alt.

BADAKHCHĀN, province de l'Afghānistān, située au N. de l'Hindū kūch, encadrée par le Tadjikistan soviétique, le Sin-kiang chinois et le Pākistān ; 450 000 hab. Capit. *Faydābād*. Les habitants, d'origine iranienne, pratiquent les cultures irriguées et l'élevage du ver à soie. Pierres précieuses.

BADALONA, v. d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone), faubourg nord-est de Barcelone ; 78 900 hab. Filatures et tissages

de coton. Industries chimiques. Aciers spéciaux. Plage.

BĀDĀMI, site archéologique du Deccan, anc. capit. des Chālukya occidentaux. Il comporte plusieurs temples et quatre grottes brahmaniques ; une de ces dernières contient une inscription de l'an 578. La décoration sculptée et les peintures murales qui les ornent s'apparentent au style d'Ajantā, bien qu'elles soient probablement plus tardives. Les temples sont du type dravidien (Mālegitti, début du VIIe s.).

BADAMIER n. m. (du pers. *bādām,* amande). Nom usuel d'un arbre des pays chauds, dont le fruit, nommé *myrobalan,* fournit chez une espèce le vernis appelé *laque de Chine,* chez une autre un benjoin. (Nom sc. : *terminalia.* Le genre fait partie de la famille des combrétacées.)

BADAR (Françoise), dentellière française (Valenciennes 1624 - † 1677). Elle apprend à faire de la dentelle en Belgique, puis retourne en 1646 dans sa ville natale, où elle organise un ouvroir. En 1661, elle fonde une communauté, afin d'y organiser l'assistance par le travail, et devient la première supérieure de la congrégation des filles de la Sainte-Famille ; l'impulsion qu'elle donne à la fabrication est considérable ; on lui doit sans doute les admirables dentelles Louis XIV à ramages fleuris et « fonds de neige ».

BADARIEN, ENNE adj. et n. Se dit d'une civilisation découverte en moyenne Egypte sur le site de Badari (aux environs de Gaou), et considérée comme la plus ancienne des civilisations énéolithiques d'Egypte.
— ENCYCL. La *civilisation badarienne* est marquée par la présence et le travail du métal ; son produit le plus caractéristique est la poterie faite à la main, décorée de stries parallèles (vases rouges ou bruns à bords noirs, vases rouges polis). On voit également apparaître des perles en cuivre, des palettes à fard en schiste, des vases et des cuillères d'ivoire décorés d'oiseaux stylisés, ainsi que les premiers essais de ronde-bosse (figurines de femmes en terre ou en ivoire).

BADASSE n. m. Bot. Nom commun du *dorycnium.*

BADAUD, E n. (provenç. *badau ;* de *badar,* regarder bouche bée). Individu niaisement curieux, étonné des moindres choses nouvelles qui se présentent à ses regards : *La nature souffre beaucoup d'être profanée par tant de badauds* (Renan).
◆ Adj. D'une curiosité un peu niaise : *Le Paris endimanché et badaud que le moindre rayon fait sortir en foule par les promenades* (Zola).

BADAUDAGE n. m. Action de badauder : *Une envie de badaudage devant les étalages* (Goncourt).

BADAUDER v. intr. Se plaire à flâner par les rues, en quête de ce qui pourrait satisfaire une curiosité peu difficile : *La grosse femme garda la maison, laissant Cyprien badauder au dehors* (Huysmans).

BADAUDERIE n. f. Caractère du badaud ; puérilité, niaiserie : *Comme les affaires étaient suspendues* [en février 1848], *l'inquiétude et la badauderie poussaient tout le monde hors de chez soi* (Flaubert). ‖ Action, propos de badaud : *Perdre son temps en badauderies.*

BAD AUSSEE, anc. **Aussee,** v. d'Autriche (prov. de Styrie), sur la rive gauche de la Traun ; 5 400 hab. Station climatique d'été ; eaux thermales ; sports d'hiver.

BAD CANNSTATT ou **CANNSTATT,** quartier oriental de Stuttgart (Allem. occid., Bade-Wurtemberg). Station thermale.
Au cours de fouilles pratiquées sur l'emplacement d'un *oppidum* romain (en 1700), on découvrit près de Cannstatt une voûte de crâne humain. Les caractères de cette voûte, très différents de ceux que l'on connaissait alors, l'ont fait regarder comme le prototype d'une race fossile, à laquelle on a proposé de donner le nom de *race de Cannstatt.* Mais l'antiquité de la pièce recueillie en 1700 est considérée maintenant comme si douteuse que les paléontologistes n'en tiennent plus aucun compte.

BADDELEYITE n. f. Minér. Oxyde naturel de zirconium, de formule ZrO_2.

BAD DOBERAN, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Rostock), à l'O. de Rostock ; 13 600 hab. Bains ferrugineux très fréquentés. Petit centre d'industrie chimique.

BAD DÜRKHEIM, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), au pied du Hardt. Bains d'eau salée. Vignoble réputé.

BADE, en allem. **Baden,** anc. Etat de l'Allemagne rhénane. Partagé en 1945 entre les zones d'occupation française et américaine, il a été depuis regroupé avec le Wurtemberg pour former l'actuel Etat de **Bade-Wurtemberg.**

● *Géographie.* Le pays de Bade s'allongeait le long du Rhin, depuis le lac de Constance jusqu'au confluent du Neckar, et débordait même cette rivière vers le N.-E., au pied de l'Odenwald. Les régions naturelles qu'il englobait étaient en premier lieu la plaine rhénane, la plus riche et la plus peuplée, très cultivée, parcourue par une grande voie de passage méridienne ; au S., la Forêt-Noire, dont il possédait les plus hauts sommets ; au N.-E. et au S.-E., des fragments du bassin de Souabe et de Franconie (au S., avec la Baar et la région du lac de Constance ; au N., de part et d'autre du Neckar, avec la trouée de Pforzheim). Les ressources agricoles de ces pays revêtent un caractère complémentaire entre les plateaux céréaliers, la plaine rhénane (céréales, élevage, légumes, betterave), les collines du bord occidental de la Forêt-Noire (vignobles, vergers) et la montagne boisée et pastorale. Les principales villes se sont fixées soit au débouché des vallées montagnardes (Fribourg-en-Brisgau, Rastatt, Karlsruhe, Heidelberg), soit, moins nombreuses, sur le Rhin (Mannheim). L'industrie s'est très tôt développée grâce à la combinaison des capitaux urbains et de l'excédent de main-d'œuvre montagnarde. De nombreuses usines et ateliers de travail du bois, d'horlogerie, de textile se sont installés dans la montagne, tandis que la grande industrie a profité de la voie de communication du Rhin pour se fixer à Mannheim et à Karlsruhe.
Deux districts de l'Etat de Bade-Wurtemberg ressortissent au Wurtemberg ; deux autres, à l'ancien pays de Bade. — Le *district du Bade-Méridional* (*Südbaden*) a 1 338 600 hab. Ch.-l. *Fribourg.* — Le *district du Bade-Septentrional* (*Nordbaden*) a 1 467 800 hab.

● *Histoire.* Le pays de Bade, détaché au Xe s. du duché de Souabe, fut érigé en margraviat par Hermann de Zähringen. Les partages familiaux aboutirent au XIIe s. à la formation de trois maisons : Baden-Baden, Baden-Hochberg et Baden-Sausenberg. En 1503, par le jeu des héritages, la totalité du margraviat revint à Christophe Ier de Baden-Baden. Mais, à sa mort, en 1527, ses deux fils reconstituèrent deux nouvelles branches : Baden-Baden et Baden-Durlach. Séparées par l'antagonisme religieux, les deux maisons, Baden-Baden catholique et Baden-Durlach luthérienne, prirent à la fois le titre margravial et se combattirent violemment, notamment durant la guerre de Trente Ans. Ce n'est qu'en 1771 que, par extinction de la branche de Baden-Baden, le pays fut unifié par Charles-Frédéric de Baden-Durlach, qui devint seul margrave de Bade. Entré dans l'alliance napoléonienne, il agrandit ses Etats d'une partie du Palatinat en 1803, du Brisgau en 1805 (traité de Presbourg), et reçut le titre de grand-duc en 1806 en entrant dans la Confédération du Rhin. Le grand-duché de Bade fut reconnu en 1815 et entra dans la Confédération germanique.
Après 1815, le grand-duché de Bade, qui avait été étroitement lié à l'Empire napoléonien, devint un Etat constitutionnel et inaugura son premier Parlement en 1819. Il n'en résulta guère de changements dans le gouvernement, mais une opposition libérale, d'inspiration surtout française, se développa en particulier dans le nord du pays, où grandissaient des industries.
En 1848, le grand-duc dut s'enfuir devant un soulèvement populaire encouragé par les libéraux. L'intervention des troupes prussiennes le rétablit sur son trône. Le gouvernement de Bade pourchassa activement les libéraux et, désormais, la politique badoise ne se distingua plus guère de celle de la Prusse. En 1871, le Bade devint un des Etats de l'Empire.
La Constitution de 1919 fit du Bade une république, Etat fédéral autonome, membre du Reich ; en 1934, Hitler nomma à sa tête un commissaire d'Empire. Le Bade, à partir de 1940, reçut la tutelle de l'Alsace, pratiquement rattachée au Bade de 1940 à 1945, sous l'autorité de Robert Wagner, qui cumulait les fonctions de gauleiter du parti nazi et de commissaire du Reich pour les deux régions. (V. ALSACE.)
Après la fondation de la République fédérale (1949), Bade et Wurtemberg furent réunis en un seul *Land,* qui a reçu le nom de *Bade-Wurtemberg,* avec Stuttgart pour chef-lieu et siège du Landtag. (→ Biblio.)

Armes du pays de BADE

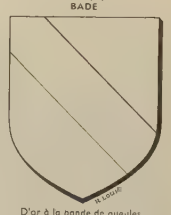

D'or à la bande de gueules.

Bade (ÉCOLE DE), ou **école axiologique,** cercle philosophique créé par Wilhelm Windelband (1848-1915), puis dirigé par Heinrich Rickert (1863-1936) et illustré par Ernst Tröltsch (1865-1923), Bruno Bauch (1877-1942), et Münsterberg ; cette école représente un aspect du *néo-kantisme* allemand. Ses conceptions, fondées au départ sur la *méthode transcendentale* de Kant, sur son conceptualisme et son idéalisme, s'en écartent ensuite en plusieurs points : ses adeptes rejettent l'existence de la *chose en soi* et la sensation comme origine de la connaissance ; ils font, en revanche, une place importante aux *valeurs,* qu'ils conçoivent comme formant un règne à part, indépendant de la raison comme de la réalité, idéal, absolu. Le problème des rapports entre valeurs et réalités, entre valeurs et objets d'appréciation, se pose alors et amène ces philosophes à des constructions métaphysiques assez arbitraires, où dominent les valeurs culturelles, religieuses, politiques, sans que le problème précis du jugement de valeur soit tranché pour autant.

BADE (Josse). V. BADIUS.

BADE (Maximilien DE). V. MAXIMILIEN DE BADE.

BADÉGISILE, maire du palais sous Chilpéric Ier, qui le créa en 582 évêque du Mans, malgré son refus de quitter sa femme. Il mourut en 588.

BADELAIRE ou **BAZELAIRE** n. m. Arm. Coutelas à lame courbe, utilisé comme arme jusqu'au milieu du XIVe s.
— Hérald. Cimeterre court à large lame, parfois représenté dans un fourreau, celui-ci muni d'une bouterolle. (V. pl. HÉRALDIQUE, 193.)

BAD EMS ou **EMS,** v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), sur la Lahn, à l'E. de Coblence ; 10 000 hab. Station hydrominérale exploitant sept sources, dont six bicarbonatées sodiques chaudes et une ferrugineuse froide. Mines de zinc et de plomb aux environs. Bad Ems est un important centre touristique.

BADEN, v. de Suisse (cant. d'Argovie), sur la Limmat ; 11 600 hab. Château des XIVe et XVe s. ; musée. Eaux thermales sulfureuses, jaillissant dans le lit de la Limmat. Construction de machines. Appareillage électrique. Filatures de coton.

BADEN, v. d'Autriche (prov. de Basse-Autriche), en bordure du Wienerwald, au S. de Vienne ; 21 300 hab. Eaux sulfureuses chaudes. Quartier général des forces soviétiques de 1945 à 1954.

BADEN-BADEN ou **BADEN,** v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), au pied N.-O. de la Forêt-Noire, dans la plaine du Rhin ; 38 000 hab. Baden-Baden est une ville d'eaux internationale, très en vogue depuis la fin du XVIIIe s. (eaux chlorurées sodiques). Ancien siège du gouvernement militaire de la zone française d'occupation. Petite mécanique. Ebénisterie. Cigarettes.

Blason de BADEN-BADEN

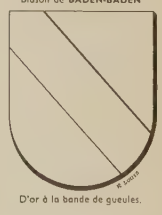

D'or à la bande de gueules.

Kurhaus de BADEN-BADEN

Phot. Bureau allemand d'information.

général BADEN-POWELL

BADENI, famille polonaise d'origine italienne, qui s'établit au XVIe s. dans le palatinat de Cracovie et fut anoblie en 1563. Parmi ses membres, CASIMIR (Kazimierz) [Surochów 1846 - Krasne 1909] exerça diverses fonctions administratives, puis devint gouverneur de Galicie. En 1895, il fut chargé de former le ministère en Autriche. Il refusa de sanctionner l'élection de l'antisémite Lueger comme bourgmestre de Vienne. La publication d'ordonnances libérales sur l'emploi des langues en Bohême et en Moravie provoqua une telle hostilité des partis allemands que le comte Badeni donna sa démission (déc. 1897); — STANISLAS (Stanislaw) [Surochów 1849 - Radziechów 1913] fut président de la diète régionale de Galicie sous la domination autrichienne, et membre de la Chambre Haute à Vienne.

BADEN-POWELL (Robert, 1er baron), général anglais (Londres 1857 - Nyeri, Kenya, 1941). Lors de la guerre contre les Boers, il défendit vaillamment Mafeking (1899-1900). Ses expériences militaires l'amenèrent à s'intéresser à l'éducation de la jeunesse, et en 1908 il fonda l'organisation, bientôt internationale, des *boy-scouts,* puis, en 1910, avec l'aide de sa sœur Agnès Baden-Powell, celle des *girl-guides.* (V. SCOUTISME.) [→ Biblio.]

BADERNE n. f. (mot d'un parler méridional signif. *vieux câble*). *Péjor.* Individu, et, *particul.,* officier hors d'état de servir par suite de son âge : *Une impérieuse baderne, plus ou moins blasonnée* (Huysmans). [Employé surtout dans l'expression *vieille baderne.*]

BADE-WURTEMBERG, en allem. **Baden Württemberg,** Etat de la République fédérale allemande; 35 750 km²; 7 165 000 hab. Capit. *Stuttgart.* — Formé en 1952, il s'étend sur l'ancien pays de Bade* et sur le Wurtemberg*.

BAD FRANKENHAUSEN, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Halle), au S.-E. du Harz; 10 000 hab. Station thermale. Exploitation de sel.

BAD FREIENWALDE, v. d'Allemagne (Allem. orient., distr. de Francfort-sur-l'Oder); 12 000 hab. Gisement de lignite. Centre touristique.

BAD GANDERSHEIM, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), sur la bordure occidentale du Harz; 7 000 hab. Centre touristique. Petites industries.

BADGASTEIN, v. d'Autriche (prov. de Salzbourg), dans le Gasteinertal, entre les Hautes et les Basses Tauern; 5 600 hab. Station thermale pour le traitement des affections rhumatismales. Centre de sports d'hiver à 1 000 m d'alt. env.

BAD GODESBERG, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Westphalie); 50 000 hab. En rapide accroissement, cette agglomération appartient à la banlieue de Bonn et en forme un des quartiers résidentiels aisés, sur les bords du Rhin. On y exploite des sources minérales ferrugineuses, utilisées dans les affections du cœur et des nerfs; ces eaux étaient connues dès l'époque romaine.

BAD HALL. V. SOLBAD HALL.

BAD HERSFELD. V. HERSFELD.

BAD HOFGASTEIN, v. d'Autriche (prov. de Salzbourg), dans le Gasteinertal; 4 450 hab. Station thermale et centre de sports d'hiver (alt. 869 m).

BAD HOMBURG VOR DER HÖHE, v. d'Allemagne (Allem. occid., Hesse), au N. de Francfort; 30 000 hab. Station thermale (eaux froides ferrugineuses). Château des landgraves (XVIIe s.).

BAD HONNEF. V. HONNEF.

BADI n. m. V. BILINGA.

BADĪ' AL-ZAMĀN, titre honorifique arabe (« la Merveille du temps »), porté notamment par **Badī' al-Zamān al-Hamadhānī,** poète, épistolier et littérateur arabe (Hamadhān 968 - Hérat 1008). Il vécut à la cour des souverains Būyides, à Nīchāpūr. Créateur du genre littéraire de la *maqāma* (« séance », ou récit en prose rimée), il a laissé aussi un recueil de lettres fréquemment imitées.

BADĪ' AL-ZAMĀN AL-MUẒAFFAR, dernier prince tīmūride du Khurāsān, au XVe s., dépossédé par l'Ouzbek Muhammad Chaybānī en 1500-1507.

badiane

BADIANE n. f. ou **BADIANIER** n. m. Plante qui fournit l'anis étoilé des pharmaciens et des liquoristes.

— ENCYCL. Le *badianier* (*Illicium verum*) est un arbuste de Chine, à fruits composés de six à douze follicules, dans chacun desquels se trouve une graine ovoïde, lisse, luisante, contenant une amande blanchâtre et huileuse. Les fruits sont utilisés en pharmacie, sous le nom d'*anis étoilé,* comme stimulant et stomachique. A cause de leur saveur aromatique, les liquoristes les emploient pour la préparation de certaines liqueurs, telles que l'anis, l'anisette, etc. Le bois des badianiers, de couleur brunâtre, est utilisé en tabletterie.

Une autre espèce, *I. religiosum* (Chine, Viêtnam), était confondue autrefois avec la précédente; ses fruits contiennent un principe toxique, la skimmianine. Le genre, propre à l'Asie orientale et à l'Amérique du Nord, fait partie de la famille des magnoliacées.

BADIER (Florimond), relieur parisien du XVIIe s., reçu maître en 1645. On connaît de lui trois belles reliures signées, en maroquin, à riche décor doré aux fers pointillés. On attribue à son atelier un certain nombre de travaux caractérisés par l'emploi, dans le décor, de deux fers représentant des têtes d'homme de profil, au pointillé. Plusieurs variantes de ces fers ont été employées au XVIIe s. par des concurrents de Badier restés anonymes.

BADIGEON n. m. Matér. Composition à base de chaux éteinte, ne renfermant pas d'adhésif organique, utilisée pour le revêtement des murs. (On dit aussi BADIGEON À LA CHAUX. On utilise souvent, improprement, ce mot à la place de détrempe*.) ‖ *Par extens.* Pinceau avec lequel on badigeonne. ‖ *Par plaisant.* Couche de teinture ou d'autre matière dont on couvre un meuble, ou même un visage, pour le faire paraître plus neuf ou plus frais.

— Trav. publ. Epandage d'un liant sur la surface d'une chaussée.

— ENCYCL. Matér. Le *badigeon* ordinaire est préparé en ajoutant un peu d'alun, de térébenthine ou de matières grasses (suif) à la chaux préalablement éteinte. Ce produit, peu coûteux, s'emploie surtout pour le revêtement des matériaux calcaires (murs, clôtures en ciment), mais il se farine rapidement. Le badigeonnage à la chaux des murs intérieurs des locaux occupés par des animaux est une façon d'y détruire la vermine. On applique le badigeon au pinceau ou à l'aide de pulvérisateurs.

BADIGEONNAGE n. m. Action de badigeonner. ‖ Ouvrage de celui qui badigeonne. ‖ *Par extens.* Badigeon. ‖ — *Fig.* Apparences qui déguisent la vérité : *Les choses extérieures ne sont que le badigeonnage de l'homme* (A. Dumas).

— Méd. Action d'enduire d'une préparation pharmaceutique.

— ENCYCL. Méd. Les *badigeonnages* sont employés soit pour provoquer une révulsion (teinture d'iode, dérivés de la térébenthine, etc.), soit pour obtenir un effet *analgésique* (cocaïne), *sudorifique* (pilocarpine), ou le plus souvent *bactéricide,* comme dans les angines, où l'on utilise le novarsénobenzol, l'acide salicylique, etc. Pour les badigeonnages ordinaires, on se sert d'un simple pinceau; pour les antiseptiques, de petits bâtons à l'extrémité desquels on fixe du coton hydrophile.

BADIGEONNER v. tr. Revêtir d'une couche de badigeon : *Badigeonner une façade.* ‖ Former un enduit sur : *Les poussières* [...] *de charbon badigeonnaient cette halle d'une suie grise* (Zola). ‖ *Par anal.* Enduire d'une préparation pharmaceutique : *Badigeonner la gorge de bleu de méthylène.*

BADIGEONNEUR n. m. Constr. Ouvrier peintre chargé de badigeonner. ‖ *Péjor.* Mauvais peintre.

BADIGOINCES n. f. pl. *Pop.* Lèvres : *S'en lécher les badigoinces.*

BADILE (Giovanni), peintre italien (Vérone - † 1478); disciple habile d'Altichiero, il peignit à fresque la chapelle Guantieri à Santa Maria della Scala (*Vie de saint Jérôme,* 1443).

BADILE (Giovanni Antonio), peintre italien (Vicence v. 1518 - Vérone 1560). Son style s'apparente à celui de Titien (*Présentation de la Vierge au Temple,* Turin; *Résurrection de Lazare,* Vérone). Il fut l'oncle de Véronèse et son premier maître.

BADIN, E adj. et n. (provenç. *badin,* sot; de *badar,* regarder bouche bée). Qui aime la plaisanterie légère : *Qu'il* [A. France] *est pédant, qu'il est appliqué dans sa frivolité! Il fait le badin sans se fatiguer* (Barrès). ‖ Qui tient de ce genre de plaisanterie : *Ces récitations* [...] *qu'il entrecoupait de réflexions badines* (A. France).

BADIN n. m. (du nom de l'inventeur). Appareil utilisé pour mesurer la vitesse d'un avion par rapport à l'air ambiant.

— ENCYCL. Le *badin* comporte un détecteur de pression dynamique, tube de Venturi ou sonde de Prandtl, relié à un manomètre différentiel placé sur le tableau de bord. C'est plus particulièrement ce cadran, directement gradué en vitesse, que les pilotes désignent du nom de badin.

BADIN (Pierre Adolphe), peintre français (Auxerre 1805 - †1877). Peintre de genre et d'histoire, il fut directeur de la manufacture des Gobelins (1848), puis de celle de Beauvais (1850).

BADINAGE n. m. Action de badiner : *Les souvenirs, du moins, que je me surprends ainsi à poursuivre jusqu'en leur tendre badinage...* (Sainte-Beuve). ‖ Propos où la plaisanterie se mêle d'enjouement : *Le badinage de Marot.*

— Chass. Manière de chasser le canard sauvage à l'aide d'un petit chien (roux de préférence, pour qu'il ait l'apparence d'un renard). [Les canards s'approchent du chien, qui les amène doucement vers le chasseur.]

BADINE n. f. (de *badiner*). Baguette mince et flexible : *Badine à battre les fourrures.* ‖ Canne flexible et légère : *Badine à pomme d'argent.*

— ***Badines*** n. f. pl. Technol. Pincettes pour le feu, dont font usage les serruriers, les taillandiers.

BADINER v. intr. Folâtrer d'un air riant; plaisanter avec enjouement : *Il y a un art de badiner.* ‖ *Par extens.* Ne pas prendre les choses sérieusement : *On ne badine pas avec l'amour* (Musset). ‖ *Ne pas badiner sur,* être strict sur : *Officier qui ne badine pas sur le chapitre de l'obéissance.* ‖ Flotter au vent, en parlant d'une toilette : *Faire badiner une dentelle* (Balzac). ‖ Agiter en divers sens par jeu : *Celui-ci* [un élégant gentilhomme] *badinait avec une canne délicieusement montée* (Balzac).

◆ V. tr. Plaisanter quelqu'un sans méchanceté (vieilli) : *Badinons le monde* (Goncourt).

BADINERIE n. f. Action de badiner : *La badinerie d'un esprit superficiel.* ‖ Action ou parole badine : *S'occuper de badineries. Dire des badineries.*

BADINGA(S), peuple noir du sud du Congo belge, entre le confluent du Kasaï, du Loango et du Sankourou. Les Badingas se groupent en villages importants.

Badinguet, surnom donné à Napoléon III, emprunté selon certains à une légende d'une lithographie de Gavarni, où il est question d'une certaine Eugénie, qui est « l'ancienne à Badinguet ». Ce surnom rappelle en réalité que Louis Napoléon s'était évadé du fort de Ham (1846) en utilisant pour se déguiser les vêtements d'un ouvrier maçon du nom de Badinguet.

Badische Anilin und Soda Fabrik, société allemande de produits chimiques, fondée en 1865 à Ludwigshafen. Elle devint rapidement l'une des plus grandes entreprises de l'industrie chimique européenne. Ses effectifs passèrent de 7 000 personnes en 1900 à 24 000 en 1920. Dans le même temps, la production de Ludwigshafen augmentait de 5 000 à 60 000, puis à 100 000 hab. En 1925, la Badische Anilin absorba la majeure partie de l'actif de tout un groupe de sociétés, formant l' « Interessen Gemeinschaft », le premier cartel de l'industrie des colorants, qui deviendra l'une des pièces maîtresses de l'économie de guerre allemande, sous le nom d'I. G. Farben Aktiengesellschaft. Fondée en 1952, en fonction des dispositions alliées exigeant l' « éclatement » de l'I. G. Farben, la société actuelle est réorganisée sur la base d'une très large décentralisation géographique.

BAD ISCHL, v. d'Autriche (prov. de Haute-Autriche), au confluent de l'*Ischl* et de la Traun, au centre du Salzkammergut;

Phot. Viollet.

13 400 hab. Bains salins. Mines de sel. Verrerie. Centre de villégiature.

BADISTER [tɛr] n. m. Carabe européen, roux, jaune et noir. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des carabidés.)

BADIUS (Josse BADE, dit **Jodocus**), surnommé **Ascensius**, imprimeur et humaniste (Asch, près de Bruxelles, 1462 - Paris 1537). Il fut, en France, le premier dont les éditions valent autant par l'exécution typographique que par la correction du texte et les savants commentaires. Après avoir étudié en Italie, il professa le grec et le latin à Lyon; il entra comme correcteur chez Jean Trechsel, dont il épousa la fille. Robert Gaguin le fit venir à Paris vers 1495. En 1500, il se mit à imprimer pour son compte et fit paraître près de quatre cents volumes (Erasme, Budé, Ange Politien) et des classiques grecs et latins, annotés par lui, ainsi que quelques ouvrages originaux (notamment le *Navis stultarum* [*la Nef des folles*]). Il maria ses filles à quatre libraires, dont l'un, Jean de Roigny, lui succéda à Paris. — Son fils CONRAD, imprimeur (Paris 1510 - Orléans 1568), passa au calvinisme et s'établit à Genève.

BĀDIYA AL-CHA'M, nom arabe du désert de Syrie. (V. CHAMIYÉ.)

BĀDJ n. m. Mot persan qui désignait autrefois en Turquie le péage, le droit de transit versé aux douanes intérieures.

BAD KISSINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), au S.-E. du Rhön; 15 000 hab. Station thermale très fréquentée. Salines. Constructions électriques.

BAD KREUZNACH, v. d'Allemagne (Allem. occid., Rhénanie-Palatinat), au pied oriental du Hunsrück, sur la Nahe, qui y devient navigable; 32 000 hab. Station hydrominérale très fréquentée pour ses eaux chlorurées sodiques, ferrugineuses, iodobromurées, radio-actives. Industries du cuir et du papier. Constructions mécaniques. Optique. Traitement du radium.

BAD-LANDS n. m. pl. (angl. *bad*, mauvais, et *land*, terre). Géomorphol. Topographie fortement ravinée.

— ENCYCL. Les *bad-lands* se développent seulement là où la couverture végétale est très clairsemée. Dans les conditions naturelles, ils caractérisent les régions désertiques et subdésertiques (Sud algérien, Sud marocain, etc.), où ils s'étendent sur des régions de roches meubles et imperméables, durcissant sous l'effet de la sécheresse (argiles, marnes, sables très argileux). La destruction artificielle de la végétation (surpâturage, mise en culture, brûlis) provoque leur formation dans des régions relativement humides (midi de la France, Alpes du Sud, et même jusqu'en Côte-d'Or). Les bad-lands sont des secteurs définitivement perdus pour la culture et souvent même très difficiles à reboiser (région de la moyenne Durance, Midi); c'est un des aboutissements de l'érosion anthropique.

BADMINTON [badmintən] n. m. (mot angl.). Jeu pratiqué sur un court, et qui consiste à se renvoyer un volant par-dessus un filet à l'aide de raquettes.

— ENCYCL. Le *badminton* ressemble à l'ancien jeu de volant français, tombé en désuétude. Il fut remis à l'honneur en 1873, à Badminton House, dans le Gloucestershire, par des officiers de l'armée de l'Inde.

Le court de badminton mesure 13,40 m de longueur et 5,20 m de largeur (6,10 m pour les doubles). Il est divisé en deux parties égales par un filet tendu à 1,524 m du sol. Le volant, qui pèse environ 5 g, est formé de 14 à 16 plumes fixées sur une base en liège.

La partie se joue en une, deux ou trois manches de 15 ou 21 points, en tête à tête, ou par équipes de deux. Il s'agit de renvoyer le volant à la volée au-dessus du filet, dans les limites du court. Une faute commise par un joueur dont l'équipe est au service provoque un changement de service, qui passe donc à l'équipe non fautive. Une faute de l'équipe qui ne sert pas donne un point à celle qui sert.

BAD NAUHEIM, v. d'Allemagne (Allem. occid., Hesse), au N. de Francfort; 14 000 hab. Importante station hydrominérale (eaux salées).

BADOGLIO (Pietro), maréchal et homme politique italien (Grazzano Monferrato 1871 - *id.* 1956). Après avoir été, au cours de la Première Guerre mondiale, l'un des plus proches collaborateurs du général Diaz, il devient chef d'état-major de l'armée de 1919 à 1921, puis gouverneur de Libye de 1928 à 1933. Remplaçant de De Bono dans le commandement du corps expéditionnaire italien en Ethiopie en 1935, il occupe Addis-Abeba en 1936, est nommé vice-roi d'Ethiopie en 1938, puis chef d'état-major général en 1939. Commandant en chef des armées italiennes en 1940, il négocie l'armistice avec la France, mais, hostile à la guerre contre la Grèce, est remplacé en 1941 par le général Cavallero. En septembre 1943, après l'arrestation de Mussolini, le roi le place à la tête du gouvernement. Badoglio négocie aussitôt l'armistice avec les Alliés et déclare la guerre à l'Allemagne, puis quitte le pouvoir lors de la retraite du roi, en juin 1944. Il a publié ses Mémoires en 1946.

BADOIS, E adj. et n. Relatif au pays de Bade; habitant ou originaire de cette région.

BADON (MONT), lieu non identifié, où les Celtes de Grande-Bretagne, probablement dirigés par Arthur, dont l'existence est à demi légendaire, remportèrent, aux environs de 500 apr. J.-C., une grande victoire sur les Anglo-Saxons, dont les progrès furent arrêtés pour près d'un demi-siècle.

BADONDO(S), peuple noir vivant sur la frontière du Congo et du Congo belge, dans la région de Loudima.

BADONVILLER, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle (arrond. de Lunéville), en bordure des Vosges; 2 160 hab. (2 051 aggl.) [*Badonvillais*]. La ville a beaucoup souffert en 1914. Faïencerie. Broderies.

BADOUILLARD n. m. *Pop.* Noceur (vieilli). [Les badouillards étaient les membres d'une joyeuse association d'étudiants, à Paris, sous Louis-Philippe.]

BADOUMA(S) ou **ADOUMA(S)**, peuple noir du Gabon et du Congo, vivant sur le cours du moyen Ogooué, dans la région de Lastourville.

BADOURS n. m. pl. Tenailles de taille moyenne, pour la forge.

BAD PYRMONT, v. d'Allemagne (Allem. occid., Basse-Saxe), au S.-O. de Hanovre; 16 000 hab. Importante station thermale (sources salines et ferrugineuses).

Badr (BATAILLE DE), victoire remportée en l'an 2 de l'hégire (623), par Mahomet, sur une caravane de Quraychites qui revenait de Syrie, dirigée par Abū Sufyān. Badr est située au S.-O. de Médine.

BAD RAGAZ, en franç. **Ragaz-les-Bains**, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), sur la Tamina, à son confluent avec le Rhin; 2 400 hab. Station thermale dont les eaux sont connues depuis le XIIe s.

BADR AL-DĪN LU'LU', atabek de Mossoul. D'abord esclave, puis vizir, régent à partir de 1218, il prit le pouvoir en 1233, à la mort du dernier prince de la famille régnante. Il garda sa principauté malgré les troubles sanglants qui marquèrent la fin de la dynastie ayyūbide et les invasions des Mongols.

BADR AL-DJAMĀLĪ, ancien esclave arménien, devenu commandant des troupes de Syrie pour le calife fāṭimide Al-Mustanṣir. Appelé par ce dernier en Egypte pour le délivrer des prétoriens turcs, il arriva de 'Akka (Acre), débarqua à Damiette et entra au Caire (1073). Il fit périr dans un festin les chefs de l'insurrection et gouverna avec succès l'Egypte jusqu'en 1094, avec le titre de vizir et de généralissime avec pleins pouvoirs.

BĀDRAN. Myth. parsie. Nom du génie de l'Air.

BAD REICHENHALL, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), en bordure des Alpes, au S.-O. de Salzbourg; 13 300 hab. Importantes salines. Station thermale et centre touristique (séjours d'été et sports d'hiver). Vestiges romains.

BADRĪNĀTH, localité de l'Inde (Uttar Pradesh), dans l'Himalaya du Kumaon. Célèbre pèlerinage aux sources du Gange.

BADUEL (Claude), professeur et réformateur français (Nîmes 1491 - Genève 1561). Propagateur du protestantisme à Nîmes, il fonda dans cette ville, en 1540, un collège. Il dut quitter Nîmes pour Genève en 1551.

BAD VÖSLAU, v. d'Autriche (Basse-Autriche), au pied du Wienerwald; 5 400 hab. Station climatique et thermale très fréquentée. Vignobles. Industrie textile.

BAEBIA (GENS), famille consulaire romaine. Elle brilla surtout au IIIe et au IIe s. av. J.-C. Les personnages marquants de cette *gens* sont : QUINTUS BAEBIUS, tribun du peuple (200 av. J.-C.), qui s'opposa à la guerre contre Philippe de Macédoine; — MARCUS BAEBIUS PAMPHILUS, qui fut préteur en 192 av. J.-C., propréteur en 191, fit campagne en Thessalie et aida Philippe à reprendre une partie de son royaume envahie par Antiochos; consul en 181, il réprima un soulèvement des Ligures, en déporta en masse des milliers qu'on interna dans le Samnium; — CAIUS BAEBIUS, tribun du peuple en 111 av. J.-C., qui se laissa corrompre par Jugurtha; — BAEBIUS MASSA, gouverneur de Bétique sous Domitien, délateur et concussionnaire, condamné en 93.

BAEBIANI. Géogr. anc. Peuple ligure établi dans le Samnium à la suite de la déportation de 181 av. J.-C. (V. art. précéd.) Une inscription de l'époque de Trajan nous a fait connaître comment y fonctionnait l'organisation des *institutions alimentaires**.

BÆCKÉE n. f. Plante à fleurs croissant en Australie, à la Nouvelle-Calédonie, dans les îles de l'archipel Indien et dans l'Asie orientale et méridionale. (*Bæckea frutescens* sert en Asie comme diurétique et abortif. Toutes les plantes de ce genre ressemblent à des bruyères. On en cultive quelques-unes en serre. Famille des myrtacées.)

BAECKSTROM (Per Johan Edvard), poète suédois (Stockholm 1841 - *id.* 1886). Avec Snoilsky et Wirsén, il fut un de ceux qui publièrent, en 1863 et en 1865, des recueils collectifs de poèmes proches du Parnasse français : sa principale œuvre lyrique est *Elégies* (1877). Il a écrit plusieurs tragédies inspirées de Shakespeare et de Hugo.

BAECULA ou **BAETULA**. Géogr. anc. Ville d'Espagne (Tarraconaise). Victoires de Scipion, le premier « Africain », sur Hasdrubal, en 209 av. J.-C., et sur Magon, en 206.

BAEDEKER n. m. Guide de voyage, édité à la fin du XIXe s. par Karl Baedeker.

BAEDEKER (Karl), libraire et écrivain allemand (Essen 1801 - Coblence 1859). Il s'est fait connaître par une collection de guides de voyage.

BAEKELAND (Leo Hendrik), chimiste belge, puis américain (près de Gand 1863 - Beacon, New York, 1944). Après des débuts difficiles en Belgique, il vécut aux Etats-Unis à partir de 1889. Il y effectua d'abord des recherches sur les émulsions photographiques, inventant un papier à développement rapide, puis imagina une cellule pour l'électrolyse des chlorures alcalins. Mais il est surtout connu pour sa découverte, en 1906, de la *bakélite*, première résine de synthèse, obtenue par condensation du phénol avec le formol, découverte qui eut, dans l'industrie chimique, une importance comparable à celle des colorants synthétiques.

BAEKELMANS (Lode), écrivain belge de langue flamande (Anvers 1879). Ses romans et ses nouvelles réalistes évoquent le port et les gens d'Anvers. Son chef-d'œuvre est *Tille* (1912), histoire d'une fille du port.

BAËL, roi de l'Enfer, l'une des puissances infernales du grand grimoire; on le représentait avec trois têtes (crapaud, homme et chat). Il n'est pas sans analogies avec le Baal des religions sémitiques.

BAELÉ(S), tribu du Soudan oriental, établie au N.-E. du Ouadaï et se rattachant aux Nubiens nilotiques.

BAENA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Cordoue), au S.-E. de Cordoue; 22 000 hab. Poteries. Huileries.

BAENA (Juan Alonso DE), érudit et poète espagnol (Baena 1406 - † 1454). Secrétaire de Jean II de Castille, il constitua pour celui-ci un *Cancionero* (1445), qui est le plus ancien recueil de ce genre; on y trouve, outre des œuvres de Baena lui-même, des pièces de cinquante-cinq poètes.

BAER (Karl Ernst VON), naturaliste russe d'origine allemande (Gut-Piep, Estonie, 1792 - Dorpat 1876). Professeur à Königsberg,

maréchal BADOGLIO

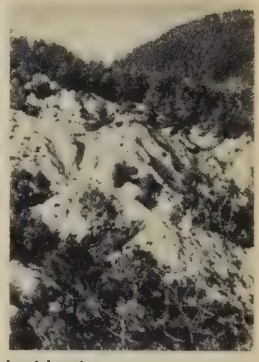

bad-lands dans les Alpes du Sud

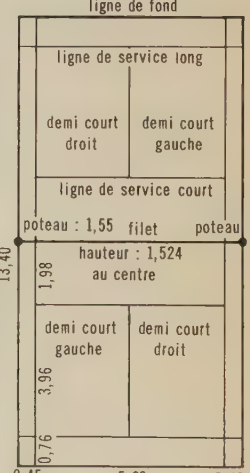

plan du terrain de badminton

Phot. Services américains d'information, S. Laboureur.

puis à Saint-Pétersbourg, il est l'auteur d'importants travaux d'anatomie comparée, d'anthropologie et surtout d'embryologie : il a découvert l'œuf des mammifères et la notocorde, et établi la théorie des feuillets germinatifs, ainsi que la loi des états correspondants dans le développement des embryons. Il voyagea en Laponie et en Nouvelle-Zemble (1835-1837).

Baer (LOI DE), théorie par laquelle le savant G. Baer (1866) a attribué à la rotation terrestre le déplacement vers la droite du lit des cours d'eau.

BÆRENKOPF (« tête de l'Ours »), sommet des Vosges méridionales, au S.-O. du ballon d'Alsace, entre les vallées de la Doller (bassin du Rhin) et de la Madeleine (bassin de la Saône) ; 1 077 m. Excellent observatoire, conquis en août 1915 par les Français, qui le conservèrent jusqu'en 1918.

BAERTSOEN (Albert), peintre belge (Gand 1866 - *id.* 1922). Il est l'auteur de vues sensibles de vieilles villes de Flandre, peintes à l'huile ou gravées à l'eau-forte (*Chalands sous la neige*, au musée de Bruxelles ; *Petite Place flamande le soir*, au musée d'Anvers).

BAERZE (Jacques DE), sculpteur flamand, originaire de Termonde ; il exécuta en 1390 les deux retables destinés à la chartreuse de Champmol, conservés au musée de Dijon. Les extérieurs des volets de ces chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois ont été peints par Melchior Broederlam.

BAESCHLIN (Charles Frédéric), géodésien et topographe suisse (Glaris 1881). Ancien élève du Polytechnicum de Zürich, il y professa la topographie et la géodésie de 1909 à 1949, et en devint le recteur en 1935. Vice-président, puis président de l'Association internationale de géodésie (1951-1954). Il est l'auteur de divers ouvrages didactiques, notamment : *Lehrbuch der Stereophotogrammetrie* (1925), *Lehrbuch der Geodäsie* (1948).

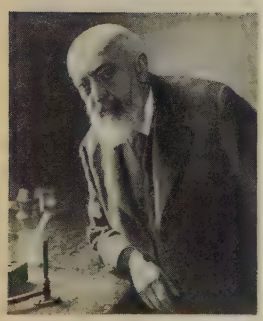

Adolf von BAEYER

BAËTIS [tis] n. f. Ephémère à une seule paire d'ailes. (La femelle s'enfonce dans l'eau pour pondre sur les pierres immergées. Le genre sert de type à la famille des *baëtidés*.)

BAEYER (Johann Jacob VON), géodésien allemand (1794 - Berlin 1885). Élève de Bessel, il dirigea le Service trigonométrique de l'état-major général. Sur son initiative fut créée en 1864 la première association scientifique internationale : l'*Europäische Gradmessung*, ancêtre de l'Association internationale de géodésie.

BAEYER (Adolf VON), chimiste allemand (Berlin 1835 - Starnberg, Bavière, 1917), fils du précédent. Élève de Bunsen et de Kekule, il devint professeur à l'université de Strasbourg, puis de Munich. Spécialiste de chimie organique, il a débuté par des recherches sur les combinaisons du cacodyle et de l'urée ; puis il a découvert les phtaléines en 1871. Mais il est surtout connu pour avoir réalisé la synthèse de l'indigo en 1880, après dix-sept ans de recherches. Prix Nobel de chimie pour 1905 ; membre associé de l'Académie des sciences (1910).

BAEZA, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaén), au N.-E. de Jaén ; 16 000 hab. Séminaire avec une façade gothique hispano-flamande (XVe s.) et un patio Renaissance (XVIe s.). Eglise San Andrés (1500-1520). Cathédrale du XVIe s. Ruines de San Francisco, d'Andrés de Vandealvira.

BAFANG, localité du Cameroun, dans le pays bamiléké ; 6 000 hab. Traitement du café. Manufacture de tabac.

BAFFE ou **BAFFRE** n. f. *Pop.* Coup à la figure, gifle.

BAFFIER (Jean), sculpteur français (Neuvy-le-Barrois 1851 - Paris 1920). Il exécuta des figurines de terre cuite (types berrichons) et des objets en étain d'une inspiration naturaliste. Il a publié le *Musée du soir* et un *Manifeste du groupe des ouvriers d'art de Bourges*.

BAFFIN (William), pilote anglais (Londres 1584 - Ormuz 1622). Il prit part aux voyages de Hudson, Thomas Button, Gibbins, James Hall. A bord de la *Discovery*, dont Robert Bylot était le capitaine, il fit, en 1615-1616, sa dernière expédition dans l'Arctique, à la recherche d'un passage maritime vers la Chine. Il est le premier à avoir franchi le détroit de Davis. Mais ses cartes ont été perdues, et l'on supposa longtemps que la terre de Baffin, qu'il avait vue, faisait corps avec le Groenland ; la mer qu'il découvrit reçut le nom de *baie de Baffin*, parce qu'on la crut un golfe terminal de l'Atlantique. Il fut le premier à observer la plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée. Baffin périt au siège de l'île d'Ormuz, dans le golfe Persique, que les Anglais prirent aux Portugais, le 22 mai 1622.

BAFFIN (MER DE), mer comprise entre le nord du Groenland, la terre d'Ellesmere, l'île Devon et le nord de la terre de Baffin ; elle atteint 2 136 m de profondeur.

BAFFIN (TERRE DE), île du Canada (territoires du Nord-Ouest), la plus importante de l'archipel Arctique, séparée du Groenland par la mer de Baffin. S'étendant sur 1 600 km du N.-O. au S.-E., la terre de Baffin dépasse 1 500 m d'alt. dans la péninsule du Cumberland, en partie recouverte par des calottes glaciaires. A son débouché sur l'Atlantique, elle est ouverte par les deux profondes baies du Cumberland et de Frobisher. Les établissements des Esquimaux groupent plus de 2 000 individus.

BAFFLE [bafl] n. m. (mot angl. signif. *écran*). Dispositif de couplage d'un haut-parleur à l'air ambiant, assurant la séparation entre les rayonnements acoustiques des deux faces du diaphragme vibrant.

BAFFO ou **BAFO**, surnommée **Ṣāfiyé** (*la Pure*) [v. 1560-1618]. Fille d'un gouverneur vénitien de Corfou, elle fut capturée par des corsaires turcs, et devint la favorite de Murat III, qui en eut Mehmet III. Longtemps influente, elle fut écartée par son petit-fils Ahmet Ier, vers 1603.

BAFFO (Giorgio), poète italien (Venise 1694 - *id.* 1768). Il écrivit en dialecte vénitien des poésies pleines de grâce, d'esprit et de bonne humeur, mais très licencieuses.

BAFFRE n. f. V. BAFFE.

BAFIA, localité du Cameroun, ch.-l. de la région du M'Bam, au N.-O. de Yaoundé.

BAFING (le), riv. de la Guinée et du Soudan occidental, l'une des branches mères du Sénégal ; 450 km. Elle naît dans le Fouta-Djalon, près de Mamou. — Une autre rivière de l'Afrique occidentale (Soudan), affluent du Baoulé, porte aussi ce nom.

BAFOUAGE n. m. Action de bafouer : *Ce n'étaient plus alors les paradoxales mystifications d'Edgar Poe ; c'était un bafouage d'un comique lugubre* (Huysmans).

BAFOUER v. tr. (d'une onomatop. *baf*, avec une terminaison obscure). Traiter sans pitié, avec une moquerie outrageante ; ridiculiser : *Une boutade digne de Juvénal, et par laquelle il semblait se complaire à bafouer les lois* (Balzac).
— SYN. : *se gausser de, se moquer de, mystifier, railler, ridiculiser, vilipender.*

BAFOUILLAGE ou **BAFOUILLEMENT** n. m. *Fam.* Elocution embrouillée, confuse : *Le bafouillement de Zola émotionné* (Goncourt).

BAFOUILLE n. f. *Pop.* Lettre, missive.

BAFOUILLER v. intr. et v. tr. (de l'onomatop. *baf*). *Fam.* Parler d'une façon embarrassée, par émotion ou par ignorance : *Ma langue commençait à devenir lourde, incertaine et comme me disaient ces jeunes gens* [...] : « *Mon oncle, vous bafouillez* » (A. Daudet).

BAFOUILLEUR, EUSE n. *Fam.* Celui, celle qui bafouille.

BAFOULABÉ, v. de la République soudanaise, ch.-l. de cercle, sur la ligne Dakar-Niger, au confluent du Bafing et du Bakhoy, qui y forment le Sénégal ; 2 729 hab. (29 Europ.). Production d'arachides, de cire, de tabac. Cheptel important. — Le *cercle de Bafoulabé* a 140 162 hab. (162 Europ.).

BAFOUSSAM, localité du Cameroun, dans le pays bamiléké ; 8 000 hab. Plantations de tabac.

BÂFRE ou **BÂFRÉE** n. f. *Pop.* Grand repas où l'on mange beaucoup ; ripaille.

BÂFRER v. tr. et v. intr. (ancienn. *baufrer*). *Pop.* Manger goulûment, avec excès : *Ils étaient attablés devant un festin de victuailles* [...], *bâfrant, buvant à longs traits* (Gide).

BÂFRERIE n. f. *Pop.* Gloutonnerie.

BÂFREUR, EUSE n. *Pop.* Personne qui aime excessivement à manger ; glouton.

BAGACUM. Géogr. anc. V. BAVAY.

BAGADAIS n. m. Race de pigeons de volière, de forte taille, caractérisés par un ruban charnu autour des yeux et des morilles sur le bec, et dont la silhouette rappelle celle des coqs combattants. (On en connaît deux types : le *bagadais français* et le *bagadais de Nuremberg* ; la courbure du bec de ce dernier lui donne l'aspect sinistre d'un oiseau de proie.) [V. aussi PRIONOPS.]

BAGAGE n. m. (de l'anc. franç. *bagues*, paquets, d'origine inconnue). Effets, objets que l'on emporte en voyage, en expédition (en ce sens, le plus souvent au plur.) : *Faire descendre les bagages. Maintenant je vais préparer mon bagage* (Alain-Fournier). ‖ *Bagage enregistré*, bagage que le voyageur confie au transporteur et qui voyage généralement en même temps que lui. ‖ *Bagage à main*, bagage que le voyageur conserve avec lui. ‖ *Gros bagage*, bagage qui ne peut être transporté que par voiture. ‖ *Menu bagage*, bagage qui peut être porté à la main. ‖ — *Fig.* Ensemble des ouvrages, des productions d'un auteur : *Son bagage* [d'Hégésippe Moreau] *n'est pas lourd, mais la légèreté même de ce bagage lui a permis d'arriver plus vite à la gloire* (Baudelaire). ‖ Ensemble des connaissances que l'on a acquises : [La mémoire] *appartient généralement aux esprits lourds, qu'elle rend plus pesants par le bagage dont elle les surcharge* (Chateaubriand).
— Loc. *Plier bagage*, partir, s'enfuir : *Le bonhomme n'avait point encore plié bagage, que Charles était installé en face* (Flaubert). — Mil. Ensemble du matériel d'équipement (munitions, habillement, vivres, etc.) d'une armée en campagne : *Sortir d'une place avec armes et bagages.*

BAGAGISTE adj. Qui fait le trafic de la messagerie sur les chemins de fer, en usant de la franchise des bagages résultant d'un abonnement ou d'une carte à tarif réduit : *Messagers bagagistes.*
◆ N. Employé chargé, dans un hôtel, dans une gare ou dans un aéroport, de la manutention des bagages : *Quand Fontane descendit* [de l'avion], *escorté de bagagistes avides, empressés, Lolita était déjà en conversation avec Teresa* (A. Maurois).

BAGALEÏ (Dmitri Ivanovitch), historien soviétique d'origine ukrainienne (1857-1932). Favorable à la droite libérale du mouvement national ukrainien, il est l'auteur de plus de 200 ouvrages sur l'histoire de la Russie et de l'Ukraine. Après 1917, il se consacra à la propagation de la pédagogie scientifique en Ukraine.

BAGAMOYO, v. et port du Tanganyika, sur la côte de l'océan Indien, face à l'île de Zanzibar ; 4 000 hab. Ancien grand port où se pratiquait la traite des esclaves, ce fut la capitale du Tanganyika allemand (jusqu'en 1891).

BAGANDA(S), population bantoue de l'Ouganda, habitant le pays bugunda, au N. du lac Victoria ; 650 000 indiv. env. Les Bagandas ont une organisation féodale qui a été en partie conservée par l'administration britannique. Ce sont de bons cultivateurs (bananes, canne à sucre, coton, tabac).

BAGAN SIAPIAPI, v. d'Indonésie, dans l'île de Sumatra, sur le détroit de Malacca ; 15 300 hab. (principalem. des Chinois). Centre de pêcheries exportant le poisson vers la Malaisie et Java.

BAGARRE n. f. (provenç. *bagarro*, rixe ; du basque *batzarre*). Rixe provoquant une mêlée et un tumulte : *Gesril était fou des plaisirs de cohue et jubilait au milieu des bagarres d'enfants* (Chateaubriand). ‖ *Pop.* Match ardent en cyclisme, en football, etc.

BAGARRER v. intr. *Fam.* Combattre, lutter : *Il aime bagarrer pour ses opinions.*
— ***Se bagarrer*** v. pr. Se battre, se quereller : *Deux ivrognes qui se bagarrent de l'autre côté de la rue* (Montherlant). ‖ *Pop.* Participer à un match ardent.

BAGARREUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui aime la lutte, la dispute ; toujours prêt à se battre : *Un bagarreur né. Un tempérament bagarreur.*

Phot. Ullstein.

BAGDAD
le port sur le Tigre et la rive gauche

la rue Rachid
centre du commerce

souk des artisans
du métal

BAGA(S), peuple noir islamisé du littoral de la Guinée. Ses manifestations artistiques sont en rapport avec l'existence de la société Simo, chargée de l'initiation des jeunes gens. Les masques bagas ont la tête en forme de demi-sphère aplatie, projetant en avant un énorme nez. Ils comportent une délicate décoration géométrique et peuvent mesurer jusqu'à deux mètres.

BAGASSE n. f. (provenç. *bagassa*, prostituée). Femme de mauvaise vie. ‖ Interj. Juron provençal.

BAGASSE n. f. (esp. *bagazo*). Résidu solide des cannes à sucre qui ont été broyées par le moulin. (Elle sert souvent au chauffage des générateurs. On l'emploie aussi à fabriquer du papier.) ‖ Ensemble des tiges d'indigotier retirées de la cuve après fermentation, aux marcs de raisin ou d'olives à la sortie du pressoir.

BAGASSE n. m. Arbre américain produisant un bois jaune doré, utilisé pour le charronnage, la fabrication des pirogues. (On distingue deux espèces productrices. Le genre [*bagassa*] fait partie des moracées.)

BAGATELLE n. f. (ital. *bagatella*, du lat. *bacca*, baie). Objet de peu d'utilité ou de peu d'importance : *Dépenser son argent en bagatelles.* ‖ — *Fig.* Affaire négligeable, chose sans importance : *Nos plans de maintenant, ce sera devenu des bagatelles imperceptibles* (J. Romains). ‖ Somme insignifiante : *Six mille écus ne sont pas une bagatelle* (Musset). ‖ Passe-temps qui manque de sérieux : *S'amuser à des bagatelles.* ‖ Galanterie, amourette : *Il goûtait peu les bagatelles sentimentales* (Zola). ‖ *Fam.* Amour (avec une nuance de trivialité).
— Mus. Morceau de musique de caractère léger et de courte durée, sans forme précise : *Beethoven a composé trois cahiers de bagatelles.*
◆ ***Bagatelle!*** interj. Exprime généralement, d'une façon ironique, que telle ou telle chose ne compte pas dans le cas envisagé.
— Syn. : *amusette, broutille, futilité, misère, rien, vétille.*

Bagatelle, petit château situé près de la Seine, à la lisière du bois de Boulogne. Il fut bâti en soixante-quatre jours (1778), par l'architecte Bélanger, pour le comte d'Artois, à la suite d'un pari de celui-ci avec la reine Marie-Antoinette. Bagatelle et son parc (24 ha), clos de murs, appartiennent depuis 1905 à la Ville de Paris.

château de **Bagatelle**
gravure de Née, d'après Bélanger

Bagatelle (pavillon de), pavillon de chasse de la forêt de l'Argonne*, dans les bois de la Gruerie* (comm. de Servon-Melzicourt), dont les abords furent le théâtre d'âpres combats au cours de la guerre de position de 1914-1918.

BAGATTINO n. m. (mot ital.). Anc. monnaie de cuivre de Venise et de plusieurs villes du nord de l'Italie, depuis le XIIIe s. (On disait, en français, BAGATIN.)

BAGAUDERIE n. f. Nom donné à l'insurrection des paysans de la Gaule, qui s'appelaient eux-mêmes *bagaudes**, au moment où Dioclétien monta sur le trône.

BAGAUDES n. m. pl. (lat. *bacaudae, bagaudae*). Groupes de paysans gaulois qui, entre le IIIe et le Ve s., se soulevèrent contre le gouvernement romain, et auxquels s'agrégèrent souvent des déserteurs et des Barbares.
— Encycl. Les premiers troubles datent de Commode (180-192). D'autres bandes paysannes semèrent le désordre dans la Lyonnaise sous Septime Sévère (196). Des bagaudes, en 269, se rendirent maîtres d'Autun. A l'avènement de Dioclétien (284), la révolte s'étendait à la plus grande partie de la Gaule, mais Maximien Hercule réussit à anéantir les rebelles et à les refouler dans les montagnes et les forêts. Ils réapparurent périodiquement et, au Ve s., Aetius mit deux ans à les réduire (435-437) ; d'autres groupes ravagèrent plusieurs régions de l'Espagne de 441 à 454.

BAGDAD, en ar. **Barhdād** ou **Baghdād,** capit. de l'Iraq, sur le Tigre, à l'endroit où le fleuve se rapproche de l'Euphrate (40 km) ; 730 000 hab. Archevêchés de rites latin, arménien, syrien et chaldéen. Bénéficiant d'une position très centrale dans le Moyen-Orient, Bagdad a toujours été le point de convergence des routes de terre entre l'Asie méridionale et centrale, le Levant et les sanctuaires chī'ites et sunnites de Mésopotamie et d'Arabie, malgré les difficultés du passage lors des crues printanières du Tigre. Son rôle s'est renforcé depuis la construction du chemin de fer de Bagdad, qui relie la Turquie à l'Iraq, et de son prolongement sur Bassorah. Enfin, l'aérodrome d'Al-Hunaydī est fréquenté par la plupart des compagnies internationales. L'accélération des transports et l'équipement des régions pétrolières ont amplifié les échanges : la ville exporte de la laine, des tapis, des soieries, de la maroquinerie et des dattes ; elle importe du coton, des textiles manufacturés, des machines-outils et du thé. La *province de Bagdad* a 817 000 hab. Elle s'étend le long de la vallée moyenne du Tigre et n'atteint l'Euphrate qu'au S. de la capitale. L'irrigation permet la culture des palmiers dattiers et des arbres fruitiers. Dans les secteurs secs, le millet et l'élevage du mouton sont les principales ressources. Les ruines de nombreuses cités historiques jalonnent la province : Séleucie, Samarra, Ctésiphon.
— Hist. Bagdad occupe un site déjà aménagé pour le commerce fluvial sous Nabuchodonosor II. Peuplée plus tard d'Araméens chrétiens, la cité n'eut qu'un rôle secondaire jusqu'aux 'Abbāssides. Résidence du deuxième calife 'abbāsside, Al-Manṣūr, en 762, elle prit dès lors un essor rapide. Célèbre comme capitale religieuse du califat 'abbāsside (califat de Bagdad) et comme centre du commerce caravanier entre le golfe Persique, l'Iran et le Levant méditerranéen, parsemée de vastes palais et entourée de jardins, Bagdad atteignit son apogée sous Hārūn al-Rachīd. Enjeu de la lutte entre ses fils, puis troublée par des heurts entre la population et les mercenaires turco-berbères, Bagdad perdit sa fonction de capitale de 836 à 892, au profit de Samarra. Son activité économique n'en souffrit pas, mais la période d'anarchie qui suivit la mort d'Al-Muktafi eut des conséquences plus graves, qui cessèrent avec l'intervention des Seldjoukides, au milieu du XIe s. Bagdad fut conquise par l'armée turco-mongole de Hūlāgū en 1258. Le mouvement d'indépendance des Djalā'irides (1339-1410) attira la réaction de Timūr (Tamerlan), qui prit deux fois la ville et la ravagea en 1401. Bagdad ne fut plus ensuite qu'un chef-lieu de province turque. Elle se releva sous l'administration de Midhat pacha (1860-1872) et surtout à la suite de la construction du chemin de fer qui la relia à Constantinople. Capitale du nouveau royaume d'Iraq en 1921, une révolution y éclata le 14 juillet 1958, renversant la dynastie hachémite et proclamant la république.
— Bx-arts. Il n'est rien resté de la première Bagdad que le calife Al-Manṣūr éleva sur la rive gauche du Tigre. En 768, Al-Manṣūr entreprenait la construction d'une seconde Bagdad, s'étendant surtout sur la rive droite du Tigre.
Invasions et épreuves ont laissé dans cette Bagdad de l'Est bien peu de chose de la belle époque (VIIIe-IXe s.) qui vit s'élever les palais 'abbāssides. A part un miḥrāb ancien (fin du VIIIe s. ?) dans la mosquée Al-Khasakī, les édifices les plus notables ne sont pas antérieurs au XIIe s. On mentionnera un reste de l'enceinte, nommé « porte du Talisman » (1221), belle tour octogonale de brique portant une énigmatique figure d'homme assailli par deux dragons ; la madrasa Mustanṣiriyya (1232) et la madrasa Mirdjāniyya (1357). L'un et l'autre de ces collèges présentent une longue cour centrale encadrée de galeries et de chambres juxtaposées. Le plan du palais des 'Abbāssides, dans la citadelle, est de type analogue. Dans le khān (caravansérail) Orthma (XIIe s.), la cour est remplacée par une salle rectangulaire de 30 × 12 m. Hors de la ville subsistent des mausolées, dont le plus curieux est celui auquel s'attache abusivement le nom de Zubayda, femme du calife Hārūn al-Rachīd. Ce sépulcre, de plan octogonal, est surmonté d'une haute lanterne s'amincissant vers le sommet et formée d'alvéoles superposés.

Bagdad (chemin de fer de), chemin de fer projeté au début du XXe s., et destiné à relier Constantinople et le réseau d'Anatolie à Bagdad et au golfe Persique. Concédée en 1902 par la Turquie à un syndicat franco-

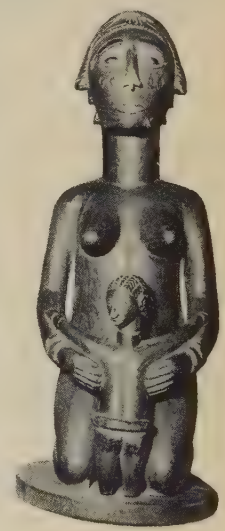

art BAGA : « Maternité des rivières du Sud »

Phot. Shell-Unit, abbé de Vaumas, Larousse, Guy de Belleval.

allemand, l'entreprise devait, par la construction de 2 400 km de voies, mettre en relations directes Constantinople avec l'océan Indien. Les deux tiers en furent construits de 1903 à 1918. Interrompus ensuite, les travaux furent repris vers 1933 et achevés en 1940.

Bagdad (PACTE DE), traité d'amitié et de coopération signé à Bagdad, le 24 février 1955, par la Turquie et l'Iraq, et auquel adhérèrent la même année la Grande-Bretagne, le Pākistān et l'Iran. Dans l'esprit de ses signataires, le pacte de Bagdad devait être un instrument de défense contre la pénétration soviétique dans le Proche-Orient, la Turquie assurant la liaison militaire et territoriale entre les membres du Pacte et l'O. T. A. N. Pour consolider cette alliance, les puissances anglo-saxonnes mirent au point un programme d'assistance économique dont ils assurèrent le financement. Le fonctionnement du pacte devait être assuré par un Conseil permanent, assisté d'un secrétariat siégeant à Bagdad et de deux Comités militaire et économique. Mais l'échec subi par la Grande-Bretagne lors de la crise de Suez, l'opposition acharnée de l'Egypte, puis de la République arabe unie, désireuse de conserver la direction du monde arabe, l'intervention diplomatique soviétique en diminuèrent nettement l'importance. La révolution de juillet 1958 en Iraq* a affaibli considérablement la portée de ce pacte, dont ce pays s'est retiré en 1959.

Jens BAGGESEN
d'après Bendixen

Bagé ou **Bajé**, v. du Brésil (Etat du Rio Grande do Sul), dans le sud de l'Etat; 34 500 hab. Centre commercial (bétail). Conserves de viande.

Bagehot (Walter), économiste britannique (Langport, Somerset, 1826 - *id.* 1877). Devenu directeur de l'*Economist* en 1860, en relation avec les plus hautes personnalités, ses talents d'analyse comme de description l'imposèrent dans les domaines politique, économique et littéraire. Il a écrit une étude très vivante sur l'organisation du marché financier de Londres (*Lombard Street*, 1823), un ouvrage devenu classique sur la Constitution anglaise, ainsi que deux traités économiques : *Lois scientifiques du développement des nations* (*Physics and Politics*, 1869) et *Economic Studies* (1880).

Bâgé-la-Ville, comm. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans la Bresse; 1 469 hab. (108 aggl.).

Bâgé-le-Châtel, ch.-l. de cant. de l'Ain (arrond. de Bourg-en-Bresse), dans la Bresse; 469 hab. Les sires de Bâgé fondèrent au Xe s. le comté de Bresse; la maison s'éteignit en 1272. Le bourg garde une belle enceinte circulaire en brique. Château.

Bages, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), au pied des Albères; 1 640 hab. (1 593 aggl.).

Bagetti (Giuseppe Pietro), aquarelliste italien (Turin 1764 - † 1831). Capitaine-ingénieur géographe à l'armée française, il exécuta, sur la campagne d'Italie, une centaine d'aquarelles conservées au musée de Versailles.

Baggala ou **baghla** n. m. (mot ar.). Le plus grand des navires arabes.
— ENCYCL. Le *baggala* jauge de 150 à 400 tonneaux et navigue du golfe Persique à Zanzibar et aux ports de l'Afrique du Sud. Il a presque toujours une dunette, dont le tableau, généralement très ornementé, offre souvent la forme *en fer à cheval* qu'on trouvait sur nos frégates du siècle dernier. Le gréement comporte deux mâts pourvus de voiles arabes qui ont la forme d'un trapèze allongé aux côtés inégaux. On trouve surtout le baggala dans le golfe Persique, et plus particulièrement dans la région de Koweit. Il disparaît progressivement au profit du ganja*.

Baggara(s) ou **Baqqāra(s)**, Bédouins du Soudan qui se livrent à l'élevage du bétail sur les rives du fleuve Blanc, vers la frontière sud du Kordofan.

Bagge (Jakob), amiral suédois (1502 - Stockholm 1577). D'origine norvégienne, il se distingua dans l'armée et dans la flotte suédoises, fut nommé vice-amiral (1541), commanda diverses expéditions contre les Russes et les Danois. Commandant du château royal, il a laissé en Suède le souvenir d'un héros de la mer.

Blason de BAGNÈRES-DE-LUCHON

D'or à la montagne de sable mouvant du flanc dextre d'où jaillit un jet d'eau d'argent dans une baignoire d'azur, le tout posé sur une terrasse de sable; au chef parti : au 1er de gueules à quatre otelles d'argent en sautoir; au 2e d'azur à l'autel votif d'argent chargé sur le dé des inscriptions en lettres capitales romaines de sable ILIXONI DEO V. S. L. M.

Bagger (Jean), théologien luthérien danois (Lunden 1646 - Copenhague 1693). Il s'opposa, comme évêque de Copenhague, à l'admission des réfugiés calvinistes français.

Baggesen (Jens), écrivain danois (Korsør 1764 - Hambourg 1826). Il débute très jeune par des *Récits comiques* (1785), genre qu'il allait longtemps cultiver. Préromantique dans son récit de voyage *le Labyrinthe* (1792-1793), il essaie de se rapprocher d'Œhlenschläger, chef incontesté du romantisme danois, dans sa « lettre rimée » *De Noureddin à Aladin*, et manifeste ses sentiments patriotiques dans *Poèmes de Knud Sjællandsfar*. Après de longs voyages et un séjour à Paris de 1800 à 1811, puis à Kiel de 1811 à 1813, il entre en conflit ouvert avec Œhlenschläger. Il publie encore le poème épique *Thora de Mavogaard* (1814-1816, inachevé) et *Epîtres poétiques* (1814). En 1820, il repart pour Paris, vit difficilement et, au retour, meurt à Hambourg. Il représente, dans la littérature danoise, l'époque où classicisme et romantisme, raison et sentiment, se confrontent et s'opposent.

Bâgh, site archéologique de l'Inde, dans le Gwalior (district d'Ajmer), comportant neuf grottes (*vihāra*) d'un style très voisin de celui d'Ajantā (VIe s.). Trois d'entre elles contiennent de fort belles peintures murales bouddhiques (Mahāyāna).

Baghdād. V. BAGDAD.

Baghelī ou **baghelkhandī** n. f. Linguist. Langue indo-aryenne parlée par environ 11 millions de personnes, au N.-E. de l'Etat de Madhya Pradesh (Inde). [Elle s'écrit en caractères devanāgarī. On dit aussi RĪWĀĪ.]

Bagheria, anc. **Bagaria**, v. d'Italie, en Sicile (prov. de Palerme), sur la côte septentrionale de l'île, dans une position magnifique; 31 200 hab. Villas du XVIIIe s. — Aux environs, ruines de la ville phénicienne de Solunto.

Baghlan, v. d'Afghānistān, ch.-l. de la province de Kataghān, dans le Turkestan afghan; 20 000 hab. Sucrerie.

Bagirmi. V. BAGUIRMI.

Baglione (Giovanni), peintre et écrivain italien (Rome v. 1573 - *id.* 1644). C'est un maniériste qui a peint quelques œuvres dans les églises de Rome; il a laissé en outre une importante chronique de l'art de son temps.

bagls n. m. pl. (de *bagall*, crosse). Faction norvégienne, opposée aux *birkebeins**, qui tint une grande place dans les guerres civiles des dernières années du XIIe s. et du début du XIIIe s.

Bagnacavallo (Bartolomeo RAMENGHI, dit le), peintre italien (Bagnacavallo, près de Bologne, 1484 - Bologne 1542). Elève de Francia, puis de Raphaël, il subit également l'influence de Dosso Dossi. Parmi ses meilleures œuvres, on doit citer : au musée de Dresde, une *Vierge trônant avec l'Enfant*; à la cathédrale Saint-Pierre de Bologne, une *Crucifixion* (1552); à Bologne, également, une *Transfiguration*, une *Sainte Famille* et la *Dispute de saint Augustin*; au Louvre, une *Circoncision*.

Bagnac-sur-Célé, comm. du Lot (arrond. de Figeac; 1 472 hab. (507 aggl.) [*Bagnacois*]. Constructions mécaniques.

bagnard n. m. Forçat : *Bagnards innocents vêtus de pyjamas sinistres* [en parlant des déportés] (F. Mauriac).

bagne n. m. (ital. *bagno*, bain, parce qu'à Constantinople les chrétiens prisonniers des Turcs furent détenus dans un ancien établissement de bains). Lieu où l'on gardait les forçats, dans les ports de guerre, après la disparition des galères. || *Par extens.* Lieu où s'exécutaient les travaux forcés. || — *Fig.* Condition astreignante et asservissante : *Le bagne de la bureaucratie. Dans ce bagne terrestre où ne s'ouvre aucune aile* (Hugo). || Symbole du vice : *Un petit employé* [...] *corrompu comme un bagne* (Balzac).
— ENCYCL. Bien que le nom de *bagne* soit relativement récent, la condamnation aux travaux forcés est ancienne. Les peuples de l'Orient méditerranéen ont tous utilisé la force musculaire pour l'édification de leurs grands monuments, pour le transport des matériaux lourds, pour la construction de leurs murailles et de leurs remparts. Pour les Hittites, ces bagnards, qui n'étaient pas obligatoirement des prisonniers de guerre, étaient asservis à *pir-U*, le temple du dieu de l'Orage et de la Guerre; ils pouvaient servir d'auxiliaires dans une campagne militaire.
La Bible rapporte que Samson, enchaîné, devait faire tourner la meule dans sa prison; c'est à ce type de travaux que furent astreints les bagnards au Moyen Age. Au service des arsenaux, ils devaient tourner les roues et cabestans pour tirer les navires à terre. La marine les employa ensuite comme rameurs dans les *galères* de l'Etat. Mais, à partir de 1748, la rame cédant la place à la voile, les galériens furent internés dans certains ports de guerre. On les enferma dans d'anciens établissements de bains (en ital. *bagni*), d'où le nom de *bagnes* donné à tous les locaux contenant les galériens, qui y étaient mis aux fers. Les travaux forcés remplacèrent ensuite cette peine (Code pénal de 1810). D'abord sévères, les règlements s'adoucirent. On fit alors campagne contre « ces lieux d'oisiveté et de paresse » où les reclus, loin de s'améliorer, se corrompaient davantage. La loi du 30 mai 1854 institua pour les condamnés aux travaux forcés le transportement aux colonies (Saint-Laurent-du-Maroni, en Guyane). A leur tour très critiqués, les bagnes coloniaux furent supprimés, pour les travaux forcés en 1938, et pour la relégation en 1942. Ils ont été remplacés par des maisons centrales métropolitaines (Caen, Mulhouse, etc.), où, depuis peu, est amorcée une réforme tendant au relèvement et à la rééducation des condamnés.

Bagneaux-sur-Loing, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), dans le Gâtinais, en amont de Nemours; 1 155 hab. (1 003 aggl.). Verreries.

Bagnères-de-Bigorre, ch.-l. d'arrond. des Hautes-Pyrénées, sur l'Adour, à l'issue de la vallée de Campan; 11 044 hab. (9 296 aggl.) [*Bagnérais*]. Les sources thermales de cette importante station, connues dès l'époque romaine, sont sulfatées, calciques et ferrugineuses; elles sont employées en boissons contre certaines affections rénales, certaines anémies; les bains et douches sont utilisés contre les douleurs d'origine rhumatismale. Bonneterie. Fabriques de grues, de matériel ferroviaire et de machines agricoles. (→ Biblio.)

Bagnères-de-Luchon ou **Luchon**, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Saint-Gaudens), dans les Pyrénées centrales (*vallée de Luchon*); 3 666 hab. (*Luchonnais*). Les eaux sulfureuses, connues dès l'époque romaine, s'emploient en boissons, bains et inhalations, contre les affections des voies respiratoires et les rhumatismes. La station dut sa résurrection à l'intendant d'Etigny, et sa vogue au second Empire. Aujourd'hui, c'est aussi un grand centre d'excursions et de sports d'hiver. (→ Biblio.)

Bagnes (VALLÉE DE), vallée de la Suisse (Valais), drainée par la Dranse supérieure.

Bagneux, comm. de la Seine (arrond. de Sceaux), aggl. de la banlieue sud de Paris; 17 000 hab. Eglise des XIIe et XIIIe s., remaniée. Bagneux est un centre résidentiel, mais possède aussi quelques industries : montage de moteurs, fonderies d'aluminium, fabrique de chaînes, tanneries, etc. Cimetière parisien. — Bagneux fut, lors du siège de Paris de 1870, l'enjeu d'un combat livré le 13 octobre par les troupes de Vinoy, pour tenter de dégager le plateau de Châtillon. (V. PARIS [*siège de*].)

Bagneux, comm. de Maine-et-Loire (arrond. de Saumur), au S. de Saumur; 2 131 hab. (2 046 aggl.). Allée couverte, formée de dolmens. Fabrique de capsules.

Bagni Acque Albule, localité d'Italie (comm. de Tivoli). Station thermale (eaux sulfureuses).

Bagni di Lucca, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Lucques); 11 600 hab. (8 750 aggl.). Eaux thermales sulfatées radioactives.

Bagni di San Giuliano. V. SAN GIULIANO TERME.

Bagno a Ripoli, comm. d'Italie, en Toscane (prov. de Florence); 17 300 hab. C'est un faubourg de Florence.

Phot. bibl. royale de Copenhague.

BAGNO DI ROMAGNA, v. d'Italie, en Emilie (prov. de Forlì); 10 600 hab. (3 100 aggl.). Eaux iodées et sulfureuses.

BAGNOLE n. f. *Pop.* Mauvaise voiture. || *Par extens.* Automobile quelconque.

BAGNOLES-DE-L'ORNE, comm. de l'Orne (arrond. d'Argentan), près des forêts d'Andaine et de La Ferté-Macé; 658 hab. (599 aggl.) [*Bagnolais*]. Des sources thermales sulfureuses et une source froide radioactive sont utilisées dans le traitement des maladies des vaisseaux, notamment des varices et des suites de phlébites.

BAGNOLET n. m., ou **BAGNOLETTE** n. f. Ancienne coiffure de femme.

BAGNOLET, comm. de la Seine (arrond. de Saint-Denis), aggl. de la banlieue est de Paris; 26 779 hab. Centre industriel : fonderies, tubes d'acier, outillage, appareillage électrique, articles de ménage, cartonnages, fabrique de pansements, etc.

BAGNOLI IRPINO, comm. d'Italie, en Campanie (prov. d'Avellino); 4 400 hab. Aciéries.

BAGNOLS-LES-BAINS, comm. de la Lozère (arrond. de Mende), au pied des Cévennes, sur le Lot; 246 hab. (*Bagnolais*). Station thermale : eaux sulfureuses sodiques, qui s'emploient en boissons, bains, douches, contre les affections cutanées, respiratoires et intestinales.

BAGNOLS-SUR-CÈZE, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. de Nîmes), dans le nord du Languedoc; 5 546 hab. (4 163 aggl.) [*Bagnolais*]. L'hôtel de ville, du XVIIe s., abrite une intéressante collection d'art moderne (œuvres de Claude Monet, Manet, Renoir, Degas, Pissarro, etc.). Eglise du XIIe s. Patrie de Rivarol.

BAGOAS, général eunuque du roi de Perse Artaxerxès III Ochos. Il empoisonna ce souverain (338), puis son fils Arsès (336), pour porter au trône Darios III Codoman. Bagoas fut contraint de boire le poison qu'il avait préparé pour son nouveau maître.

BAGOAS Carus, favori d'Hérode Ier le Grand, au début du Ier s. apr. J.-C., ce qui le fit surnommer *Carus* (cher). Ayant néanmoins conspiré contre le roi, il fut mis à mort.

Bag-o-Bahār (*le Jardin et le Printemps*), adaptation en hindoustani (1801) d'un poème persan de Khusraw, qui a connu une grande vogue dans l'Inde et a été souvent traduit.

BAGOPHANES, général perse, que Darios III Codoman avait nommé gouverneur de Babylone. Après la bataille d'Arbèles (331 av. J.-C.), il rendit la place sans résistance, s'enrôla dans l'armée d'Alexandre et suivit celui-ci jusqu'en Inde.

BAGOT n. m. Arg. Bagage.

BAGOT, comté du Canada (Québec), arrosé par le Yamaska, affl. dr. du Saint-Laurent; 20 300 hab. Ch.-l. *Saint-Liboire*.

BAGOT (Jean), jésuite français (Rennes 1591 - Paris 1664). Il entra dans la Compagnie en 1610-1611, fut professeur et mourut recteur de la maison professe de Paris. Il prit une part importante à la querelle entre séculiers et réguliers et fut en relation avec les personnages les plus importants de son temps. Par son influence sur un certain nombre de jeunes gens qu'il avait groupés en une association de piété, et qu'il mit en rapport avec le P. de Rhodes, il se trouve à l'origine du mouvement missionnaire français du milieu du XVIIe s. (V. LAMOTHE-LAMBERT, PALLU.)

BAGOTER v. intr. Arg. Décharger et monter des bagages. || Faire des exercices ou des marches militaires. || *Par extens.* Marcher.

BAGOTIER n. m. Arg. A Paris, homme qui attendait les voyageurs dans une gare et suivait leur voiture jusqu'à destination, pour monter les bagages.

BAGOTVILLE, v. du Canada (Québec), sur le Saguenay (baie des Ha! Ha!); 5 000 hab. Port. Scieries. Aérodrome.

BAGOU ou **BAGOUT** n. m. *Fam.* Grande facilité de parole, qui se traduit par un bavardage abondant et banal, souvent prétentieux : *Séduit [...] par l'imagination, la verve communicative, l'inventif bagou de Tom Lévis* (A. Daudet). [Les] *plates plaisanteries qui constituent le bagout des boutiques* (Balzac).

BAGPIPE n. m. (angl. *bag*, sac, et *pipe*, tuyau). Cornemuse écossaise encore en usage, notamment dans l'armée. (Un tuyau [*chanter*] percé de 8 trous donne l'échelle sol_3-la_4; trois autres tuyaux, les bourdons [*drones*], donnent le la_1 et le la_2.)

BAGRADAS. Géogr. anc. L'actuelle *Medjerda*.

BAGRAT ou **PAKARAD,** prince arménien qui vivait vers le milieu du IIe s. av. J.-C. Le roi d'Arménie Vagharschag Ier le combla de faveurs, en récompense de ses services. C'est de lui que descend la famille des *Bagratides**.

BAGRATIDES ou **PAGRATIDES,** nom de la 3e dynastie qui régna dans la Grande-Arménie, de 855 à 1080.

BAGRATION (Piotr Ivanovitch, prince), général russe (Kisljar, Caucase, 1765 - Sima, gouvern. de Vladimir, 1812). Issu d'une famille royale d'Arménie, il fut le lieutenant préféré de Souvorov. Il prit part à la campagne contre la France, menée en Italie et en Suisse en 1799. Après la défaite de Korsakov, vaincu par Masséna à Zürich, il fut privé de commandement. En 1805, il est placé sous les ordres de Koutouzov; il s'illustre à Austerlitz, à Eylau (ville à laquelle son nom a été donné en 1945) et à Friedland. En 1812, lors de l'invasion de la Russie par Napoléon, il commande la seconde armée de l'Ouest et il est mortellement blessé à la bataille de la Moskova. Sa hardiesse s'opposait à la temporisation de Koutouzov.

BAGRATIONOVSK, ancienn. en allem. **Eylau** ou **Preussich Eylau,** v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'anc. Prusse-Orientale, au S.-O. de Kaliningrad; 7 500 hab. Métallurgie. Monument commémoratif de la bataille d'Eylau*.

BAGRATOUNI ou **PAKRADOUNI** (Arsen), mékhitariste arménien de Venise (Constantinople v. 1786 - Venise 1866). Il a traduit en arménien Homère, Virgile, Sophocle et *le Paradis perdu* de Milton. Son principal mérite est d'avoir doté son peuple d'une épopée nationale : *Haïk* (*le Héros*). Il est regardé comme le restaurateur de l'arménien classique.

BAGRE n. m. Poisson osseux à nageoire dorsale courte, avec un piquant osseux et la queue fourchue. (Il habite les fleuves des régions chaudes. Famille des siluridés.) || Nom usuel du pagre (*Pagrus pagrus*) de la Méditerranée.

BĀGRĪ n. f. Langue indo-aryenne, parlée par environ 700 000 personnes, dans le Bikaner et le Pendjab. (On dit aussi DĒSARĪ, VĀGDĪ ou VĀGRĪ.)

BAGRJANA (Elisaveta BELCEVA, dite **Elisaveta**), poétesse bulgare (Sofia 1894). Elle est l'auteur des recueils de vers : *l'Eternelle et la Sainte* (1927), *l'Etoile du marin* (1932), *le Cœur humain* (1936), *Cinq Etoiles* (1953), qui se classent parmi les chefs-d'œuvre de la littérature bulgare. Ses plus beaux poèmes ont été inspirés par l'amour, par le besoin de l'évasion, et par la protestation d'une âme ardente et insoumise contre les conventions sociales et l'asservissement de la femme. Aux séjours qu'elle fit en France, en 1925 et en 1928, se rattachent les poésies justement célèbres des cycles *Bretagne* et *Paris*, qui font partie de ses deux premiers recueils.

BAGUAGE n. m. Arbor. Syn. de INCISION ANNULAIRE.
— Ornith. Opération qui consiste à placer à la patte d'un oiseau un anneau d'aluminium portant un numéro de référence. || Opération comparable pour les oiseaux d'élevage, afin de distinguer les couvées.
— Technol. Interposition, entre un axe et la pièce sur laquelle il s'articule, d'une bague d'usure emmanchée sous pression avec un serrage déterminé : *Le baguage évite l'usure d'une pièce importante et coûteuse, les remplacements pour usure étant limités à la bague et à l'axe, qui peuvent être choisis en métal plus résistant.*
— ENCYCL. Ornith. Les jeunes sont bagués au nid et les adultes capturés à cette fin et relâchés ensuite. Les endroits où les oiseaux bagués sont capturés à nouveau ou trouvés morts donnent des indications sur les itinéraires, et de grands progrès ont été faits ainsi dans la connaissance des migrations. Le *baguage* permet d'étudier aussi la longévité, la fidélité au cantonnement, etc.

BAGUE n. f. (moyen néerl. *bagge*). Anneau que l'on porte au doigt. (V. part. *encycl.*)
— Archit. Moulure circulaire, en forme d'anneau, divisant horizontalement le fût des colonnes. (Très à la mode à l'époque de la Renaissance, la bague a l'avantage de masquer les joints des tambours.)
— Bot. Syn. de COLLERETTE.
— Carross. *Bague d'essieu*, anneau en bronze disposé à la partie antérieure de la fusée de l'essieu d'une voiture et maintenu par un écrou.
— Chirurg. dent. Anneau de métal destiné à être ajusté autour d'une dent. (V. part. *encycl.*)
— Constr. *Bague de collier*, ouvrage estampé, soudé autour d'un tuyau d'évacuation pour l'empêcher de glisser verticalement dans ses supports.
— Electr. *Bague d'amortissement* ou *spire de Frager*, bague en court-circuit, embrassant la moitié ou les deux tiers de la surface polaire, dans les contacteurs à courant alternatif, pour diminuer les variations de la force d'attraction et supprimer le ronflement : *La bague d'amortissement est généralement en alliage cuivreux.* || *Bague de calibrage*, élément de calibrage en forme de bague, spécialement utilisé dans les coupe-circuit à vis. || *Bague collectrice*, anneau conducteur monté sur un arbre et destiné à assurer, par l'intermédiaire des balais, la communication électrique entre un conducteur tournant et un conducteur fixe.
— Jeux. *Jeu de bagues*, jeu d'adresse qui consistait à enlever, au galop d'un cheval, avec une lance, des anneaux suspendus à un poteau. (Ce jeu existe aujourd'hui dans certains manèges de chevaux de bois réservés aux enfants). || *Bague à marquer*, anneau dont se servent les tricheurs pour marquer les cartes.
— Mar. Nom donné à des cercles de bois, de fer ou de filin, servant à divers usages. || *Bague d'amarrage*, robuste boucle au moyen de laquelle les navires s'amarrent. || *Bague de conduite* ou *à dégréer*, bague destinée à guider une vergue dans l'opération du dégréement. || *Bague de draille*, bague permettant aux focs et goélettes de glisser sans frottement dans leurs cornes ou drailles.
— Métrol. Instrument de haute précision en forme d'anneau pour contrôler la dimension du diamètre extérieur d'une pièce cylindrique.
— Mus. Partie de la hausse de l'archet, à la limite des crins, servant à élargir la mèche de façon à former un ruban bien plat et d'une épaisseur régulière. (On dit encore VIROLE, PASSANT.)
— Ornith. Anneau d'aluminium ou de celluloïd que l'on fixe à la patte d'un oiseau. (V. BAGUAGE.)
— Tab. Anneau de papier décoré dont on entoure la plupart des cigares. (On emploie aussi le mot espagnol ANILLO.)
— Technol. Anneau métallique servant à maintenir en place une poulie, un engrenage, etc., à limiter la course d'une pièce, à masquer un joint sur des surfaces cylindriques. || En ébénisterie, petite pièce de cuivre qui, placée au pied d'un siège, maintient la roulette et empêche le bois de se fendre. || *Bague de graissage*, dans un palier, anneau portant sur le tourillon, et qui, en tournant avec l'axe, entraîne de l'huile d'un réservoir inférieur pour assurer le graissage de la portée.
— Verr. Cordon de verre ornant le col d'une bouteille, d'une carafe.
— ENCYCL. La *bague* a eu longtemps pour destination principale celle de servir de cachet : prêter sa bague était prêter sa signature. Elle fut aussi un signe de puissance et de dignité : les chevaliers romains se distinguaient par un « anneau équestre ».
Les *bagues nuptiales* sont également d'origine très ancienne : le symbole de l'union y était figuré par deux mains serrées, ou par un double chaton. Le duc de Normandie, à son avènement, recevait l'anneau comme s'il épousait son duché. Le mariage symbolique du doge de Venise et de la mer se faisait également par l'anneau.
On retrouve la bague chez tous les peuples. Les Spartiates en portèrent de fer et les Romains après eux. Bientôt, le luxe des bagues se développa sans mesure : on en porta à toutes les phalanges, à tous les doigts; les élégants eurent des bagues d'hiver et des bagues d'été; on appelait « semestres »

bagpipe

prince BAGRATION
lithographie d'Aubin
cabinet des Estampes

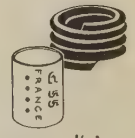

bagues d'oiseaux

bague de calibre

Phot. British Council, Larousse.

ces bagues de saison. Jusqu'après l'époque carolingienne, les rois et les empereurs d'Occident continuèrent d'employer comme cachets ces magnifiques pierres gravées.
Au Moyen Age, les bagues s'ornent de devises et servent encore de cachets. Au XVIe s., l'esprit de la Renaissance multiplie sur les bagues les sirènes, les termes, les mascarons, les lanières et les cartouches ciselés. La bague, dès lors, suit les phases successives des styles régnants; sous le Directoire, les merveilleuses restaurèrent un moment l'usage grec des bagues aux doigts des pieds.
— Chirurg. dent. *Bague de couronne métallique :* la dent est préalablement taillée en forme de tronc de cône, constituant ainsi un moignon, pour que la bague puisse être sertie sous le feston gingival. La bague est modelée à la pince, suivant la forme de la couronne naturelle de la dent; la face triturante est sculptée en cire soit directement en bouche, soit sur un modèle en plâtre obtenu grâce à une empreinte partielle prise la bague étant placée autour du moignon. Cette face triturante coulée en métal est rendue solidaire de la bague, l'ensemble constituant la couronne métallique.
La *bague d'orthodontie* est un moyen d'ancrage pour la fixation d'un arc sur les dents piliers.
La *bague de reconstitution* est une matrice permettant la reconstitution de la partie manquante d'une couronne dentaire.

BAGUENAUDAGE n. m. Action de baguenauder, de s'amuser à des frivolités : *Passer son temps en baguenaudage.*

BAGUENAUDE n. f. (origine obscure). Aux XVe-XVIe s., petite pièce de vers composée en dehors de toute règle.

BAGUENAUDE n. f. Fruit du baguenaudier, sorte de gousse pleine d'air.

BAGUENAUDER v. intr. S'occuper à des niaiseries, flâner : *J.-J. Rousseau baguenaudait pendant une heure avant d'attaquer le papier avec la plume* (Baudelaire).
— ***Se baguenauder*** v. pr. *Pop.* Se promener, muser.

BAGUENAUDERIE n. f. Action de baguenauder. ‖ Niaiseries, paroles sottes.

BAGUENAUDIER adj. et n. Qui s'amuse à des frivolités.
— Jeux. Jeu d'anneaux qu'il s'agit d'enfiler, puis de désenfiler, dans un certain ordre. (Ce jeu semble remonter au XVIe s.)

baguenaudier

BAGUENAUDIER n. m. Arbuste atteignant de 70 cm à 1 m de hauteur, à fleurs rouges ou jaunes, caractérisé surtout par son fruit vésiculeux, qui claque quand on le presse entre les doigts. (Famille des papilionacées.)
— ENCYCL. Le nom scientifique du *baguenaudier* est *Colutea arborescens* ou *Orientalis*. Cet arbuste, indigène dans l'est et le sud de la France, est parfois cultivé pour ses fruits rouges, bizarres. On l'appelle encore *séné bâtard* ou *arbre à vessies*. Le bois de baguenaudier, de couleur jaunâtre, est utilisé dans la fabrication des manches d'outils.

BAGUER v. tr. Garnir d'une bague, d'un anneau : *Il fumait un cigare bagué d'or.* ‖ *Baguer un oiseau,* passer un anneau à la patte d'un oiseau pour le reconnaître. (V. BAGUAGE.)
— Confect. et Coutur. Arrêter à grands points de bâti, sur l'envers, les plis d'une robe, pour les empêcher de s'ouvrir. ‖ Fixer l'un à l'autre, par des points allongés, invisibles à l'endroit, deux doubles d'étoffe. (V. GLAÇAGE.)
— Technol. Maintenir par une ou plusieurs bagues métalliques.

archipel des BAHAMAS
au premier plan
le fort Fincastle

BAGUETTAGE n. m. Opération qui consiste à glisser les baguettes dans chaque doigt de gant, en les mettant « au large », afin de vérifier toutes les coutures.

BAGUETTE n. f. (ital. *bacchetta,* du lat. *baculum,* bâton). Petit bâton mince, flexible ou non : *Baguette de coudrier. Baguettes de tambour.* ‖ *Par anal.* Verge que portent ou que portaient certaines personnes dans l'exercice de fonctions qui ont un caractère officiel : *La baguette d'un huissier, d'un bedeau.*
— LOC. DIV. *Baguette blanche,* sorte de bâton de justice en ivoire, que les juges d'un tournoi portaient à la main tant que durait le tournoi, et qu'ils levaient lorsqu'il leur plaisait d'arrêter le combat. ‖ *Baguette divinatoire,* baguette flexible dont se servent les sourciers. ‖ *Baguette magique,* v. MAGIQUE. ‖ *Baguette noire,* celle du premier huissier de la chambre du roi ou de la reine, en Angleterre. ‖ *Baguette sidérale,* longue et étroite tablette couverte de caractères cabalistiques indiquant le décours des astres, et dont se servaient jadis les astrologues. ‖ *Coup de baguette,* moyen caché expéditif et qu'on croirait surnaturel : *Tout transformer d'un coup de baguette.* ‖ *Mener quelqu'un à la baguette,* le mener rudement : *Tu es donc un nègre pour te laisser mener à la baguette* (Mérimée). ‖ *Ironiq. Ses cheveux frisent comme des baguettes de tambour,* se dit de quelqu'un qui a les cheveux raides.
— Arm. *Baguette de fusil,* tige de bois ou d'acier avec laquelle, entre le XVIIe et le XIXe s., on enfonçait la charge d'un fusil ou d'un pistolet se chargeant par la bouche. (Elle sert depuis au nettoyage des armes.)
— Bx-arts. Petite moulure arrondie, unie ou décorée de perles et de rubans, employée comme ornement.
— Bot. Hampe des anémones et des tulipes.
— Comm. Pain de 300 g, long de 80 cm.
— Constr. Rebord pratiqué sur les feuilles de plomb que l'on emploie à couvrir les bâtiments.
— Electr. *Baguette d'accumulateur,* baguette isolante, généralement en verre, en bois ou en ébonite, et assurant l'écartement des plaques.
— Gant. Outil en bois ou en métal, comprenant deux branches effilées et articulées, permettant par pression sur les deux poignées d'écarter les doigts. (Ces baguettes sont utilisées par la *baguetteuse* pour vérifier le travail d'assemblage, et aussi pour le gantage.)
— Joaill. Diamant rectangulaire, taillé à vingt-cinq facettes.
— Menuis. Moulure cylindrique de petit diamètre, d'un usage fréquent. (Une variété, la *baguette d'angle,* s'emploie pour protéger les arêtes des murs.) ‖ Moulure destinée à confectionner des encadrements de tableaux.
— Mus. Partie principale de l'archet, faite en bois dur et élastique. (Le meilleur bois est le *pernambouc.* La baguette, légèrement conique, se termine par une tête d'où part la mèche de crins. Sa cambrure, faite au feu pour lui donner l'élasticité désirée, n'est pas uniforme; elle est plus accentuée du côté de la tête. Tête et cambrure diffèrent selon chaque archetier.) ‖ Bâton terminé par une boule, avec lequel on frappe le tambour ou la cymbale. ‖ Bâton du chef d'orchestre.
— Orfèvr. Lingot d'or ou d'argent réduit à la tréfilière. (V. TIRAGE.)
— Pyrotechn. Pièce en bois prolongeant une fusée pour la stabiliser sur sa trajectoire. ‖ Pièce cylindrique en bois, servant à charger à la main la poudre dans les artifices ou l'explosif dans certaines munitions : *Les grenades étaient souvent chargées à la baguette.*
— Sell.-garn. Pièce en métal blanc ou cuivré, en noyer ou en rotin, pour cacher les clouages.
— Technol. Tringle ou latte de bois à section rectangulaire, utilisée pour isoler les planches les unes des autres lors de leur empilage, afin d'en permettre le séchage. (On dit parfois ÉPINGLE.) ‖ Chez les tailleurs, couture spéciale du pantalon. (Elle est cousue et couchée sur l'endroit; la distance entre la pliure du tissu et la piqûre forme relief, d'où son nom.)
— Text. Tringle de fer, régnant à proximité des broches, sur toute la longueur des métiers à filer renvideurs. (Elle assure par son déplacement, en liaison avec une tringle analogue dite *contre-baguette,* le renvidage du fil pendant la rentrée du chariot.)
— Vénerie. *Baguette de chenil,* baguette en coudrier, pour écarter les chiens de meute trop familiers.
— Vitic. Long bois, dans la taille de la vigne, en Bourgogne.
— ***Baguettes*** n. f. pl. Hist. mil. *Baguettes d'honneur,* v. ARME *d'honneur.* ‖ *Peine des baguettes,* dans l'armée de l'Ancien Régime, châtiment militaire qui consistait à faire passer le patient, les épaules nues, entre deux rangs de soldats qui le frappaient avec des baguettes.

BAGUETTISANT n. m. Syn. de SOURCIER.

BAGUIER n. m. Petit meuble, coffret ou coupe, où l'on dépose des bagues et autres bijoux.
— Bijout. Ensemble d'anneaux numérotés, dont on se sert pour prendre sur le doigt la dimension d'une bague.

BAGUIO n. m. Climatol. Typhon des Philippines.

BAGUIO, v. des Philippines, dans le nord de l'île de Luçon; 30 000 hab. Station de montagne très fréquentée, accueillant les services du gouvernement en été. Mines d'or.

BAGUIRMI, anc. sultanat musulman du Soudan central, faisant partie du Tchad, au S. du Kanem, à l'E. du lac Tchad et du Chari. Les *Baguirmis* comptent 40 000 indiv.
— Hist. Vers 1500, un aventurier noir, Berni-Bessé, soumit quelques chefferies locales et se fixa à Massénia. L'un de ses successeurs, Malo (1546-1561), prit le titre de *Mbang* et organisa son royaume. Ses successeurs se firent musulmans. Au début du XVIIIe s., le Baguirmi était assez puissant pour lutter contre le Bornou et le Ouadaï. Vers 1740, il devient vassal du Bornou; il s'en affranchit vers 1760, mais est conquis par le sultan du Ouadaï au début du XIXe s. Redevenu libre vers 1820, il est écrasé par le Bornou en 1824. Après une nouvelle tentative d'affranchissement, sa capitale est détruite en 1870 par le sultan du Ouadaï. Son sultan sollicita, en 1897, la protection de la France.

BAGWERE(S) ou **BAGOUÉRÉ(S),** tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro.

BAH! interj. Exprime l'étonnement mêlé de doute, la négation, l'indifférence, l'insouciance : *Bah! ce n'est pas la peine.*

BAHĀ' AL-DĪN MUḤAMMAD AL-'ĀMILĪ, écrivain oriental (Syrie 1547-† 1621), auteur d'ouvrages en arabe et en persan. Sur l'ordre du chāh 'Abbās, à la cour duquel il vécut, il composa un traité de droit chī'ite, *la Somme de 'Abbās,* et écrivit un célèbre recueil d'anecdotes, le *Kachkūl* (*la Sébile du mendiant*).

BAHĀ' ALLĀH (« Splendeur de Dieu »), surnom de **Mīrzā Ḥusayn** (Téhéran 1817 - Saint-Jean-d'Acre 1892). D'abord emprisonné à Téhéran, puis exilé à Bagdad en 1852, il fut reconnu comme successeur du Bāb* par la plus grande partie des Bābis*. Interné par les Turcs à Constantinople et à Andrinople (1864), puis à Acre (1868), il y mourut en 1892, laissant la succession du mouvement à son fils 'Abbās. (V. BÉHAÏSME.)

BAHĀDŪR (« le Courageux »), nom de plusieurs monarques musulmans des Indes : **Bahādūr chāh Ier** (Burhānpūr 1643 - Lahore 1712), **Bahādūr chāh II** (1775 - Rangoon 1862), déposé par les Anglais en 1858.

BAHĀDŪR (sir Yung), Premier ministre du mahārājah du Nepāl (Inde 1816 - † 1877). Il était parvenu à conserver l'indépendance de son pays, tout en acceptant le protectorat de l'Angleterre. Lors de la révolte des cipayes en 1857, il fournit au général Havelock des troupes auxiliaires.

BAHA'ISME n. m. V. BABISME et BÉHAÏSME.

BAHAMAS (ARCHIPEL DES), anc. **îles Lucayes,** archipel britannique de l'Atlantique, de part et d'autre du tropique du Cancer, se développant sur 1 000 km env. au N. de

Phot. Vincent, Sanford-Holmes.

Haïti et de Cuba; 130 700 hab. Ch.-l. *Nassau*, dans l'île New Providence. L'archipel, formé de calcaires coralliens, comprend environ 700 îles ou îlots, et 2 000 rochers qui émergent d'un plateau n'atteignant pas 100 m de profondeur. Du N.-O. au S.-E., les principales îles sont : Great Bahama, Little et Great Abaco, les îles Andros, New Providence et Eleuthera, l'île Cat, Great Exuma et San Salvador (ou Watling), les îles Long, Crooked, Mayaguana et Great Inagua, les îles Caicos et Turks, enfin, dépendance de la Jamaïque. Ces îles ont été colonisées par les Anglais dès le début du XVIIe s., mais elles furent aussi une base de pirates jusqu'au XVIIIe s. Aujourd'hui, les principales ressources de l'archipel sont fournies par l'exploitation des forêts (bois de charpente et bois de mine), les cultures de tomates, la pêche des éponges. Mais la douceur du climat et la beauté du paysage ont amené un développement considérable du tourisme.

BAHAMAS (CANAL DES), bras de mer entre Cuba et l'archipel des Bahamas.

Bahāristān (*le Jardin printanier*), ouvrage persan de Djāmī (1487). C'est un recueil d'anecdotes variées et de pensées morales, en vers et en prose, écrit en un style agréable et fort élégant, dont un important chapitre est consacré aux principaux poètes anciens de la Perse.

BAHĀWALPŪR, Etat du Pākistān occidental, au S. du Pendjab, arrosé par la Sutlej et l'Indus; 1 800 000 hab. Bordé à l'E. par le désert de Thar, le Bahāwalpūr a été vivifié par l'extension du système d'irrigation alimenté par la Satlej. La capitale, *Bahāwalpūr*, a 40 000 hab. L'essor industriel de la ville est rapide : aux poteries et aux broderies artisanales s'ajoutent des filatures et des tissages de coton et une grande usine productrice de savon.

BAHIA ou **BAÍA** (ETAT DE), Etat de l'est du Brésil; 563 000 km²; 4 900 000 hab. Cap. *Salvador* (ou *Bahia*). Le climat est chaud et humide sur le littoral; on cultive la canne à sucre et le tabac autour de la baie (*baía*) de Todos os Santos, le cacao près de Ilhéus. L'intérieur de l'Etat a un climat beaucoup moins humide, avec même de redoutables sécheresses; on y pratique un élevage extensif. Jadis, on exploitait l'or et les diamants dans les reliefs de l'intérieur (serra da Jacobina). Aujourd'hui, on recherche des minerais divers; on exploite du cristal de roche et surtout du pétrole, à Lobato, près de Salvador. L'Etat s'étend à l'E. du São Francisco jusqu'aux confins du Brésil central. Le faible peuplement de cette zone orientale s'oppose aux fortes densités de la région côtière, où les Portugais s'installèrent aux XVIe et XVIIe s. On prévoit l'aménagement du São Francisco et la construction d'usines hydro-électriques utilisant les chutes de Paulo Afonso.

BAHÍA BLANCA, v. d'Argentine (prov. de Buenos Aires), près de la *baie de Bahía Blanca;* 112 600 hab., en partie d'origine italienne. Evêché. Industries frigorifiques. Port d'exportation du blé de la Pampa.

BAHIRA, plaine du Maroc occidental, prolongement occidental de la dépression du Tadla et des Srarhna, entre les Djebilet et les plateaux du Gantour; cette dépression fermée, aride, est occupée par des sortes de chotts, que les orages transforment en une vaste nappe d'eau.

BAHMAN ou **VOHU-MANŌ** (« la Bonne Pensée »), un des six Amshaspends de l'ancienne religion iranienne.

BAHNAR(S), population d'agriculteurs nomades répartie en une centaine de villages occupant le sud de la chaîne Annamitique. Les Banhars, que les Annamites classent parmi les Moïs, appartiennent au groupe proto-indochinois.

BAHNSEN (Julius), philosophe allemand (Tondern 1830 - Lauenberg 1881). Disciple de Schopenhauer, il ne voit dans la doctrine de son maître qu'un pressentiment du pessimisme véritable. Son système est le pessimisme radical. Œuvres : *Das Tragische als Weltgesetz* (1877), *Der Widerspruch im Wissen und Wesen der Welt* (1880-1881).

BAHORORO(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro.

BAHORUCO (PROVINCE DE), province de la partie occidentale de la république Dominicaine; 47 700 hab. Ch.-l. *Neiba*.

BÄHR (George), architecte saxon (Fürstenwalde 1666 - Dresde 1738). Son importance est capitale dans l'histoire de l'architecture religieuse protestante. De 1722 à 1738, il construisit la Frauenkirche, l'un des plus beaux monuments de Dresde, anéantie par les bombardements.

BAHR (Hermann), écrivain autrichien (Linz 1863 - Munich 1934). Ses études terminées, il voyagea, vint en France et y subit l'influence de Barrès. Fixé à Vienne, il y acquit une haute autorité comme critique. Dans ses œuvres narratives, telles que *Fin de siècle* (1890), *Dora* (1893), *Drut* (1909), aussi bien que dans ses pièces de théâtre, dont les meilleures sont *la Femme d'intérieur* (1893) et *le Concert* (1909), et dans ses nombreux essais, Bahr se montre ondoyant, sceptique, caustique, mais toujours suggestif.

BAHRÂM ou **VAHRÂM**, nom de plusieurs rois Sassanides : **Bahrâm Ier**, roi de Perse (273-276), fils de Châhpuhr Ier; il succéda à son frère Ormizd Ier; — **Bahrâm II**, roi de Perse (276-293), fils du précédent; il combattit l'empereur romain, Carus, mort près de Ctésiphon (283) et céda à Dioclétien une partie de la Mésopotamie (accord de 287); — **Bahrâm III**, roi de Perse (293), fils d'Ormizd Ier; il succéda à son cousin germain Bahrâm II, mais ne régna que quatre mois; — **Bahrâm IV**, roi de Perse (388-399), fils de Châhpuhr II; d'abord vice-roi du Kirmân et surnommé pour cette raison *Kirmân-châh*, il succéda à son frère Châhpuhr III et régla avec Théodose Ier, empereur de Rome, la question d'Arménie. Inquiet de la menace que les Huns Hephtalites faisaient peser sur le Khurāsān, il conclut en 387 ou 390 un accord par lequel Théodose abandonnait aux Perses le protectorat de l'Arménie et ne conservait sous la domination romaine que quelques provinces occidentales. Bahrâm IV eut pour successeur Yazdgard Ier, fils de Châhpuhr III; — **Bahrâm V** *Gôr* (*l'Onagre*), roi de Perse (421-438), fils de Yazdgard Ier; il réussit à se rendre maître du royaume à la mort de son père, avec l'aide du roi arabe de Hira, près de qui il avait été élevé. Il défit près de Merv les Huns Hephtalites, qui avaient envahi la Bactriane. Il laissa persécuter les chrétiens, ce qui entraîna une intervention militaire victorieuse de l'empereur romain d'Orient (421). La liberté de conscience fut alors garantie aux chrétiens dans son empire et aux mazdéens dans l'Empire romain (422). Les nobles arméniens ayant déposé leur souverain Arsacide, Bahrâm V annexa le pays (429); — **Bahrâm VI** *Tchobên*, roi de Perse (590-591), descendant de Mihrân, issu peut-être des Arsacides. Général au service du Sassanide Ormizd IV, il vainquit les Turcs en Svanétie, mais échoua contre les Byzantins en Arménie. Destitué par Ormizd IV, il se révolta et, avec l'appui de la noblesse perse et du haut clergé mazdéen, il s'empara du trône. Mais le fils d'Ormizd IV, Chosroès II Abharvêz, sollicita la protection de l'empereur byzantin Maurice; les deux alliés vainquirent en Azerbaïdjan (591) Bahrâm VI. Réfugié chez les Turcs, il y fut mis à mort.

BAHRDT (Karl Friedrich), théologien protestant (Bischofwerda, Saxe, 1741 - Halle 1792). Professeur à Erfurt, il fut l'un des représentants du rationalisme.

BAHREÏN ou **BAHRAIN** (ÎLES), en arabe **Bahrayn**, groupe d'îles situé dans le golfe Persique, sur la côte orientale de l'Arabie; 552 km²; 120 000 hab. (dont 50 000 musulmans chi'ïtes). Capit. *Manāma*, dans l'île principale, *Bahreïn*, qui a donné son nom au groupe. Les îles Bahreïn forment une principauté sous protectorat britannique, à la suite d'une série de traités conclus de 1820 à 1914, mais la production du pétrole, découvert en 1932, est contrôlée par une compagnie américaine. Une raffinerie distille une partie du pétrole extrait sur place et celui qui est expédié de Dhahrān par pipe-line.

Les industries pétrolières n'ont pas provoqué le déclin des activités traditionnelles : les habitants de la côte, où affleure sous pression la nappe phréatique d'Arabie, source de vie dans ces îles calcaires, cultivent le palmier dattier, les agrumes, le blé, et travaillent dans les marais salants; ils construisent des boutres de belle allure dans des chantiers artisanaux et pêchent les huîtres perlières et les requins. Grand centre commercial, servant d'intermédiaire au Nadjd et au Hasā, escale entre Bagdad et Karachi fréquentée par un certain nombre de lignes aériennes internationales, les îles Bahreïn sont très évoluées; l'influence de l'Inde et de l'Iran y est très nette, et ce dernier Etat les revendique avec persistance (ex. : en déc. 1957).

BAHR EL-ABIAD ou **NIL BLANC**, en arabe **al-Bahr al-Abyad**, nom donné au Nil* entre le lac Nô et son confluent avec le Nil Bleu, à Khartoum.

BAHR EL-ARAB, en arabe **Al-Bahr al-'Arab** (« le fleuve des Arabes »), rivière du sud-ouest du Soudan, dont la réunion avec le Djour (ou Jur) constitue le Bahr el-Ghazal, affl. du Nil.

BAHR EL-AZRAK ou **NIL BLEU**, en arabe **al-Bahr al-Azraq**, puissant torrent issu du lac Tana, dans les massifs éthiopiens. Sa confluence, à Khartoum, avec le Bahr el-Abiad donne naissance au Nil proprement dit. Son régime est caractérisé par de hautes eaux en été.

— La *province du Nil Bleu* (Soudan) a 1 840 000 hab. Cap. *Ouad-Médani*.

BAHR EL-GEBEL, nom donné au Nil entre le lac Albert et le Bahr el-Ghazal.

BAHR EL-GHAZAL, en arabe **Al-Bahr al-Rhazāl** (« le fleuve des Gazelles »), exutoire d'une immense cuvette marécageuse du Soudan formée surtout par le Bahr el-Arab et par le Djour; il rejoint le Bahr el-Gebel au lac Nô, donnant naissance au Bahr el-Abiad.

— La *province du Bahr el-Ghazal* a 991 000 hab. Cap. *Ouaou*.

— Hist. Le pays a été soumis par les successeurs de Méhémet Ali, progressant le long du Nil jusque dans les régions équatoriales (1881). Puis il a fait partie de l'Etat du Mahdī avant d'être rattaché au Soudan anglo-égyptien après l'échec de l'expédition Marchand, qui y avait installé des postes autour de Fort-Desaix. Sa possession par l'Angleterre fut reconnue par les accords franco-anglais de 1899 et anglo-congolais de 1906.

BAHR EL-ZÉRAF, riv. du Soudan méridional, qui est, en réalité, un des bras se détachant du Bahr el-Gebel dans la plate cuvette des « sadd », peu après Jonglei. Il rejoint le Bahr el-Ghazal, qui devient, ensuite, le Nil Blanc, entre le lac Nô et Malakal.

monnaie à l'effigie de BAHRÂM V Gôr
cabinet des Médailles

carte des îles BAHREÏN

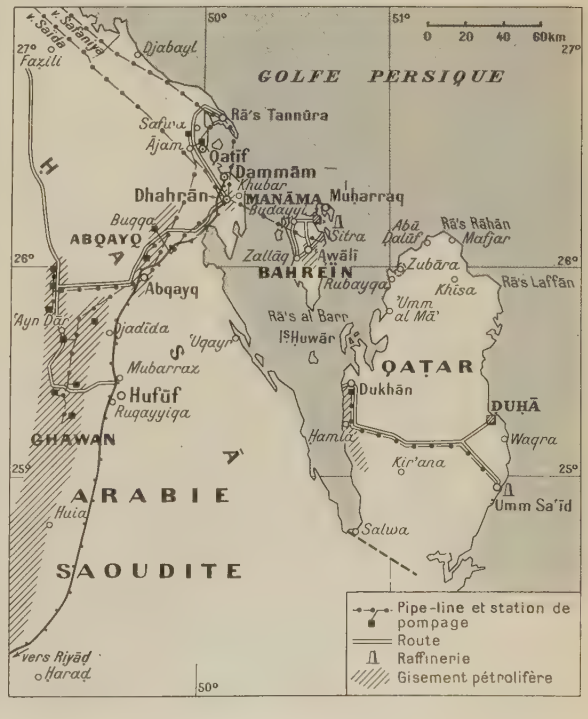

Jean Antoine de BAÏF
par Adrien Féart
d'après Primavera
cabinet des Médailles

BAHRITES, nom donné aux mamelouks turcs casernés dans l'île de Rawḍa, le long du bras oriental du Nil (*baḥr*), et qui ont fourni les sultans de la première dynastie de Mamelouks (1250-1382).

BAHRIYA ou **AL-BAHRIYYA** (« de la mer », c'est-à-dire « du Nord »), oasis du désert libyque égyptien, dans une dépression profonde, à l'O. de celle du Fayoum. Elle possède quatre villages (7 000 hab.). L'eau est d'origine artésienne. Cultures : blé, orge, verger.

BAHR YOUSSEF, en arabe **Baḥr Yūsuf** (« le fleuve de Joseph »), canal principal d'irrigation, en moyenne Égypte. Il suit le Nil, auquel il s'alimente, et rejoint la dépression du Fayoum.

BAHT ou **BAT** [bat] n. m. Unité monétaire principale de la Thaïlande, divisée en 100 satangs.

BAHUT n. m. Coffre de bois à couvercle bombé, souvent revêtu de cuir, et qui servait, au Moyen Age, à serrer les vêtements. ‖ Huche à pain. ‖ Meuble ancien, en forme d'armoire.
— Arg. scol. Lycée, collège : *L'on recevait dix sous de sa famille, par semaine, afin d'acheter, chez le concierge du bahut, des suçons et du chocolat* (Huysmans).
— Archit. Assise supérieure d'un mur de quai ou d'un parapet de pont. ‖ Mur bas destiné à porter l'arcature à jour d'un cloître, une grille, etc. ‖ *Appui en bahut, taillé en bahut,* appui dont le haut est bombé.
— Encycl. Mobil. anc. Le *bahut* proprement dit est un coffre rectangulaire, reposant sur le sol, et qui servit d'armoire au Moyen Age. Ce fut aussi, à l'origine, un coffre portatif où, en voyage, on enfermait les bagages. Dans la vie sédentaire, c'était une armoire de bois sculpté, à couvercle supérieur. Les plus beaux bahuts, à panneaux sculptés de fenestrages, de feuillages et d'animaux, datent du XVe s.
On appelle bahuts, au XXe s., toutes sortes de buffets anciens ou modernes, de style rustique, ainsi que de petites armoires.

BAHUTAGE n. m. Arg. scol. Tapage. ‖ Brimade.

BAHUTER v. intr. Arg. scol. Faire du tapage.
◆ V. tr. Exercer une brimade sur : *Les anciens bahutent les nouveaux.*

BAHUTEUR n. m. Arg. scol. Tapageur.

BAHUTIER n. m. Ouvrier qui fabriquait et vendait toutes sortes de coffres, valises et malles recouverts en cuir.

BAHUTU(S), Bantous de l'Urunda-Urundi.

BAI, BAIE adj. et n. (lat. *badius,* brun). Se dit d'un cheval à robe alezane, généralement foncée, avec l'extrémité des membres et les crins noirs. ‖ *Cheval bai miroité* ou *bai à miroir,* cheval dont le corps est parsemé de taches rondes d'une teinte plus claire que la teinte générale : *Cavale bai miroité.*
◆ N. m. Couleur baie. ‖ Cheval bai.

BAI (Tommaso), compositeur italien (Crevalcuore v. 1650 - Rome 1714). On lui doit un fameux Miserere à 2 chœurs (complété par G. Allegri), un autre Miserere à 8 voix, quatre messes à 5 voix et quinze motets.

BAÍA. V. Bahia.

BAÍA ou **BAHIA,** nom donné à tort à la ville brésilienne de Salvador*.

BAIA-DE-SUS ou **BAIA-SPRIE,** en hongr. **Felsőbánya,** v. de Roumanie (région de Baia-Mare), à l'E. de Baia-Mare ; 4 000 hab. Centre métallurgique (métaux non ferreux).

BAIA-MARE, en hongr. **Nagybánya,** v. de Roumanie, ch.-l. de région, située près des frontières hongroise et soviétique, dans le bassin de Someș, au centre d'une région minière (plomb, zinc, cuivre, or) ; 21 000 hab. Raffinage des métaux. Industries chimiques.
— La *région de Baia-Mare* a 713 000 hab.

BAÏANISME n. m. Ensemble des doctrines théologiques de Baïus.
— Encycl. Suivant Baïus, la grâce surnaturelle est partie intégrante de la nature humaine. Dès lors, la déchéance originelle comporte une mutilation de la nature, et seule l'imputation du mérite du Christ peut nous procurer le salut. Baïus est un précurseur de Jansénius. Il s'autorisait de saint Augustin, qu'il interprétait abusivement. Les doctrines de Baïus ont été condamnées par Pie V en 1567 (bulle *Ex omnibus afflictionibus*), Grégoire XIII en 1579 (bulle *Provisionis nostrae*) et Urbain VIII en 1641 (bulle *In eminenti*).

BAIÃO n. m. Danse moderne dans la mesure de 2/4, d'origine brésilienne, comme la samba.

BAIARDI (Ottavio Antonio), archéologue italien (Parme 1694 - † 1764). Il fut chargé, en 1747, de décrire les monuments d'Herculanum, rédigea le catalogue des monuments rassemblés à Portici, commença le *Prodromo dell' antichità d'Ercolano* (Naples, 1742-1756), son seul ouvrage imprimé, et collabora aux premiers volumes des *Antiquités d'Herculanum* (1757-1792).

BAÏBARS. V. Baybars.

BAÏCALIA n. f. Mollusque fluviatile à coquille turbinée ou turriculée, pourvu d'un opercule corné et spiral ressemblant à une bythinelle. (Il vit dans le lac Baïkal. C'est un gastropode prosobranche de la famille des micromélaniidés.)

BAÏDAR n. m. Bateau du Kamtchatka, en peau de phoque tendue sur une carcasse en bois.

BAIE n. f. (lat. *bacca*). Fruit charnu, indéhiscent, qui ne renferme pas de noyau, mais une ou plusieurs graines : *Baie de groseillier.*

BAIE n. f. (déverbal de l'anc. franç. *bayer,* être ouvert). Constr. Ouverture pratiquée dans un mur, pour servir de porte ou de fenêtre.
— Langue class. (S'écrit *baye.*) Ce qui fait rester bouche bée, tromperie, fausse promesse. ‖ *Donner la baye à quelqu'un,* le mystifier : *Le sort a bien donné la baye à mon espoir* (Molière).
— Carross. Ouverture dans la caisse d'une voiture, qui constitue la porte ou les fenêtres.
— Radiotechn. *Montage en baie,* mode de construction des meubles radio-électriques, dans lequel les organes constitutifs de l'appareil électronique sont solidaires de tiroirs coulissant sur des rails à l'intérieur d'un caisson métallique.
— Trav. publ. Dans une chaussée, espace dont le pavage n'est pas encore achevé.
— Encycl. Constr. Une *baie* en maçonnerie se compose de trois parties : 1° la partie inférieure, qui se nomme *seuil* pour les portes et *appui* pour les croisées ; 2° les deux parties latérales, qui s'appellent *montants, dosserets;* 3° la partie supérieure, qui prend les noms de *linteau, traverse, poitrail, plate-forme,* etc., et celui d'*arc,* quand elle est cintrée. — Dans les constructions en bois, les baies sont formées par une charpente composée de deux *poteaux* réunis supérieurement par un *linteau.*
— Radiotechn. Dans le *montage en baie* des meubles radio-électriques, chaque tiroir est équipé d'une ou de plusieurs fiches amovibles de prise de courant, assurant chacune un nombre de connexions souvent supérieur à quarante. Les différents éléments de l'appareil sont très accessibles lorsque les tiroirs sont dégagés du caisson constituant le meuble.

BAIE n. f. (esp. *bahía,* du bas lat. *baia*). Echancrure d'une côte, s'enfonçant dans les terres : *La baie de Douarnenez.* (On applique parfois le nom de *baie* à de grands golfes : la baie d'Hudson, par exemple.)

BAIE (îles de la), en esp. **Islas de la Bahía,** archipel de la mer des Antilles, situé au large de la côte du Honduras, et dépendant de ce pays. Formées par les îles Roatán (la plus grande), Guanaja et Utila, elles constituent un département de 10 400 hab. Ch.-l. *Roatán.*

BAIE-COMEAU, v. du Canada (Québec), fondée en 1937 sur la côte nord du Saint-Laurent ; 4 500 hab. Centrale hydro-électrique sur la rivière des Outardes. Usine de pulpe et de papier. Métallurgie de l'aluminium.

BAIE-DU-LÉVRIER, cercle de la Mauritanie, sur la côte de l'Atlantique ; 4 710 hab. (410 Europ.). Ch.-l. *Port-Etienne.*

BAIE-MAHAULT, comm. de la Guadeloupe, arrond. de Basse-Terre, sur la *baie de la Mahault ;* 4 782 hab. (1 428 aggl.). Sucrerie. Distillerie. Centrale thermique.

BAÏERA n. f. Paléobot. Gymnosperme fossile, connue du Permien au Crétacé, de l'ordre des ginkgoales.

BAIÉRINE n. f. (de *Baiern,* nom allem. de la Bavière). Minér. V. niobite.

BAIE-SAINT-PAUL, v. du Canada (Québec), au débouché de la rivière du Gouffre dans le Saint-Laurent ; 4 000 hab. Marché agricole et lieu de villégiature. Industries du bois. Moulin du XVIIe s.

BAÏF (Lazare de), diplomate et humaniste français (Les Pins, près de La Flèche, 1496 - Paris 1547). Il fit ses études à Rome, où il apprit le grec sous la direction de Jean Lascaris. Nommé ambassadeur à Venise en 1529, il fut ensuite chargé d'une mission en Allemagne. En relation avec les plus grands savants de l'époque, il s'occupa d'archéologie classique et publia : *De re vestaria* (1526) et *De re navali* (1536) ; ce dernier livre a fait autorité pendant près de trois siècles. Il a, de plus, traduit quatre *Vies* de Plutarque et mis en vers français l'*Electre* de Sophocle.

BAÏF (Jean Antoine de), poète français (Venise 1532 - Paris 1589), fils naturel du précédent. Il reçoit les leçons de Dorat, qu'il suit au collège de Coqueret, et fait partie de la Pléiade. Il fonde en 1570, avec le musicien Thibault de Courville, une académie de poésie et de musique, qu'Henri III remplacera par l'*Académie* du Palais.* Son œuvre, considérable, mais de réalisation inégale, comprend : *les Amours de Méline* (1552) et *l'Amour de Francine* (1555), où l'on trouve du pétrarquisme et des mignardises ; sa comédie du *Brave* (1567), adaptée du *Miles gloriosus* de Plaute ; ses *Passe-temps* (1573), recueil d'épigrammes imitées de Martial, mais qui manquent de finesse malicieuse ; enfin, ses *Mimes, Enseignements et Proverbes* (1576), où il montre une véritable originalité dans la poésie gnomique, sans éviter la monotonie d'une succession de sentences. Baïf réalise ses œuvres dans le goût des Alexandrins et manque de génie naturel ; le savant et l'érudit l'emportent chez lui sur le poète : Du Bellay l'appelle le « docte, doctieur et doctime Baïf ». Dans le domaine de la métrique, il a fait des découvertes heureuses, mais son essai de vers « mesurés », tenté dans les traductions d'Hésiode et de Pythagore, qu'il réunit dans les *Etrennes de la poésie française* (1574), n'eut pas plus de succès que sa tentative de réformer phonétiquement l'orthographe. (V. baïfin.) [→ Biblio.]

BAÏFIN n. m. (du nom de *Baïf*). Espèce de vers que le poète Baïf essaya de mettre à la mode et qui était cadencé et mesuré à l'antique.
— Encycl. Si Baïf est le plus connu des poètes qui aient utilisé ce vers, il n'en est peut-être pas le vrai créateur. Pasquier attribue cette invention à Jodelle, D'Aubigné à Jean Mousset. En voici deux exemples (le premier est un distique, composé d'un hexamètre et d'un pentamètre ; le second offre trois hexamètres réguliers) :

Phébus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers, cœur et chef, d'ombre, de flammes, de [fleurs.
Jodelle.

Les jours, par Jupiter, observant bien comme l'on [doit,
Enseigne les servants que le jour trentième du [mois vaut
Pour la besogne revoir comme pour la pitance départir.
Baïf.

BAIGNADE n. f. Action de se baigner. ‖ Endroit d'une rivière où l'on peut se baigner.

BAIGNANT, E adj. Se dit des cultures comme celle du riz aquatique, submergées la plupart du temps, et des prairies irriguées de la Normandie.

BAIGNER v. tr. (lat. pop. **baneare,* du bas lat. *balneare*). Tremper complètement dans un liquide : *C'est le soir quand les riveraines | Y baignent* [dans le fleuve] *leurs corps adorés* (Apollinaire). ‖ Faire prendre un bain à : *Baigner un enfant.* ‖ *Par extens.* Humecter, mouiller : *Un reste de larmes baignait ses paupières* (Sainte-Beuve). ‖ Border, envelopper de ses flots : *Au XVe siècle la Seine baignait cinq îles* (Hugo). ‖ — *Fig.* et *poétiq.* Envelopper, remplir : *La pleine lune baignait la cour d'une lueur jaune* (Gautier).
◆ V. intr. Rester plongé dans : *Viande qui baigne dans son jus.* ‖ *Par exagér.* Etre mouillé de : *Baigner dans son sang.* ‖ *Poétiq.* Etre enveloppé : *Figures qui baignent dans une atmosphère de clair de lune* (Gautier).
— ***Se baigner*** v. pr. Prendre un bain dans la mer, dans un lac, dans une rivière. ‖ Etre plongé en partie : *Une tour qui se baigne dans l'eau* (Flaubert). ‖ — *Fig. Se baigner dans le sang,* se livrer au carnage.

BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. de Cognac) ; 1 382 hab. (525 aggl.). Ruines d'une abbaye et d'un château du XVe s.

BAIGNEUR, EUSE n. Celui, celle qui se baigne : *Elle ne rentrait à sa villa que longtemps après que les baigneurs avaient abandonné la digue déserte et brûlante* (Proust). ‖ *Par extens.* Toute personne en villégiature dans une station balnéaire : *Sa mise* [...] *beaucoup plus simple que celle de tous les baigneurs* (Proust). ‖ Aux bains de mer, homme qui surveille les personnes qui se baignent (on dit plutôt maintenant MAÎTRE NAGEUR) : *Un baigneur couvert de tatouages* (Gautier). ‖ Garçon ou fille de service dans un établissement de bains. ‖ Petite poupée nue, en porcelaine ou en matière plastique. ◆ N. f. Ancien bonnet de femme, à petits plis. ‖ *Plis en baigneuse,* plis façonnés comme ceux des bonnets appelés *baigneuses.*
— Mob. Au début du XIXe s., chaise longue à extrémités arrondies.
— ENCYCL. Bx-arts. Le thème des *baigneuses* a inspiré d'innombrables artistes. Les Anciens ont multiplié les *Vénus à la coquille, Nymphe sortant des eaux,* etc., tandis que les modernes ont été plus particulièrement séduits par la représentation de *Suzanne au bain.*
Parmi les baigneuses proprement dites, citons celle de Falconet (1757), reproduite à l'infini par le bronze, celles de Fragonard, de Joseph Vernet (1772), de Courbet (1853), d'Ingres (1855), de Renoir, de Raoul Dufy, d'Othon Friesz, de Dunoyer de Segonzac.

BAIGNEUX-LES-JUIFS, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or (arrond. de Montbard), dans la Montagne châtillonnaise; 350 hab. (324 aggl.). Au Moyen Age, des franchises y furent accordées aux juifs. Vieilles maisons.

BAIGNOIRE n. f. Appareil sanitaire dans lequel on prend des bains : *Baignoire de faïence, de fonte émaillée.*
— Mar. Partie du pont supérieur, munie de pavois, s'étendant entre le gaillard et le château et entre le château et la dunette. (Ainsi nommée parce que les paquets de mer y embarquent facilement.) [Syn. PUITS.] ‖ Partie supérieure du kiosque d'un sous-marin, servant de passerelle de commandement et d'abri pour la navigation en surface.
— Théâtr. Loge de rez-de-chaussée, un peu au-dessus du niveau du parterre. (Les baignoires correspondent à une conception mondaine de la séparation des diverses catégories de spectateurs dans l'architecture théâtrale traditionnelle, et convenaient à des spectateurs qui voulaient se dissimuler. Généralement d'une visibilité défectueuse, elles disparaissent dans l'architecture des salles nouvelles.)
— ENCYCL. Les Grecs et les Romains utilisaient des baignoires de bois, de marbre, d'argent. Au Moyen Age, ce sont de simples cuviers en bois. Louis XIV commanda deux baignoires de marbre, en 1679, pour les appartements des bains. Difficiles à chauffer, elles étaient doublées de linge et de dentelles, formant l'« équipage de bain ». Les baignoires en sabot sont celles où l'on est assis. L'adoption du métal (cuivre, plomb, tôle émaillée), puis de la céramique, caractérise la baignoire moderne.

BAÏGORRY, pays des Pyrénées françaises (Basses-Pyrénées), dans le Pays basque, drainé par la Nive des Aldudes, affl. de g. de la Nive. Ch.-l. *Saint-Etienne-de-Baïgorry.* A plusieurs reprises, la Cour générale de la vallée eut de retentissants démêlés avec les vallées espagnoles voisines, au sujet de la possession des pâturages du Pays-Quint.

BAÏKAL (LAC), lac de l'U. R. S. S., en Sibérie centrale, dans une région de blocs faillés ; 31 500 km². Long de 640 km et large de 60 à 85 km, le lac occupe un fossé tectonique dissymétrique : sa rive occidentale est escarpée, mais sa rive orientale est bordée par une plaine côtière que limite un cordon littoral. La profondeur est presque partout égale ou supérieure à 1 000 m (profondeur maximale : 1 741 m). Pêcheries importantes. L'émissaire du lac est l'Angara. — A l'époque préhistorique, la région du Baïkal a donné successivement naissance aux cultures néolithiques de Khinskaja-pad', d'Issakovo, de Serovo et de Kitoi, puis aux cultures chalcolithiques de Glaskovo et de Chivera, qui ont rayonné jusqu'en Mandchourie méridionale, à Sakhalin, en Corée et au Japon, ainsi qu'en Chine.

BAÏKALITE n. f. (de *Baïkal*). Minér. Variété de salite, diopside riche en fer.

BAÏKÉRITE n. f. Minér. Variété d'ozocérite.

BAÏKONOUR, v. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), dans la zone des gisements de cuivre de Karsakpaï. Terminus du chemin de fer minier. Charbonnages. Centre industriel.

BAIL [baj] n. m. (de *bailler*). Convention par laquelle le possesseur ou le détenteur légal d'un bien meuble ou immeuble en cède l'usage ou la jouissance, à certaines conditions et pour un temps déterminé. ‖ Se dit aussi du contrat qui constate le bail : *Passer un bail.* (Pl. *des* BAUX.) ‖ *Bail à cheptel,* v. CHEPTEL. ‖ *Bail commercial,* v. COMMERCE. ‖ *Bail à complant,* v. COMPLANT. ‖ *Bail à colonage partiaire,* v. COLONAGE. ‖ *Bail emphytéotique,* acte par lequel un propriétaire donne à bail un immeuble, pour un grand nombre d'années (pour quatre-vingt-dix-neuf ans ordinairement). ‖ *Bail à ferme,* v. FERME. ‖ *Bail à loyer,* v. LOYER. ‖ *Bail rural,* v. FERME.
— LOC. DIV. *Tenir à bail, prendre à bail,* occuper en vertu d'un bail. ‖ — *Fig. Faire un bail avec quelqu'un,* être lié avec lui. ‖ *Fam. C'est un bail !,* c'est une liaison qui a duré. ‖ *Il y a un bail,* il y a longtemps.
— Dr. féod. V. BAILE.
— Dr. intern. *Cession à bail d'un territoire,* cession temporaire d'un territoire consentie par une puissance à une autre, avec réserve de la souveraineté nominale. (Les exemples les plus marquants en ont été la cession par la Chine des territoires de Port-Arthur à la Russie, puis au Japon, de Kiao-tcheou à l'Allemagne, de Kouang-tcheou à la France, etc. Ces cessions, qui conféraient des droits étendus aux puissances occupantes, diffèrent sensiblement de celles que consentit la Grande-Bretagne aux Etats-Unis en 1941, et qui ne leur laissent que certains droits de juridiction.)

BAIL (Joseph), peintre français (Limonest 1862 - Paris 1921). Fils et petit-fils de peintres de genre, il exécuta dans le goût hollandais des tableaux dont les plus appréciés ont trait à la vie des hospitalières de Beaune. Il est représenté dans les collections de l'Etat, ainsi qu'au musée de Lyon.

BAILE [bɛl] n. m. Espace compris entre les différentes enceintes d'une place, au Moyen Age. (Les forteresses importantes avaient deux ou trois bailes, dont l'un, dit *baile intérieur,* entourait le donjon.) [On écrivait aussi BAILLE, BAYLE, BEILLE, BELLE.]

BAILE [bajl] n. m. (lat. *bajulus,* messager). Titre porté par les gouverneurs des colonies vénitiennes en Méditerranée orientale. (Celui de Constantinople jouait en outre le rôle d'un ambassadeur de Venise auprès de l'empereur byzantin, puis de la Sublime Porte.)
— Dr. anc. Administrateur des biens d'un incapable. ‖ Tutelle d'un mineur ou d'un incapable : *Accepter le baile d'un pupille.*
— Dr. féod. Fonctionnaire inférieur au bailli dans le midi de la France.
— Hist. ecclés. Titre, dignité dans l'ordre de Malte. (V. BAILLI.)

BAÏLE ou **BAYLE** [bajl] n. m. En Provence, berger conduisant les troupeaux transhumants.

BAILE ÁTHA CLIATH, nom gaélique de Dublin.

BĂILE GOVORA. V. GOVORA.

BĂILE HERCULANE, v. de Roumanie (région de Timişoara), au-dessus du Timiş. Eaux sulfureuses utilisées contre les affections rhumatismales et les maladies de la peau.

BAILÉN, v. d'Espagne (Andalousie, prov. de Jaén), au S. de la sierra Morena ; 10 100 hab. Carrefour routier.
— Hist. En juillet 1808, le général Dupont, chargé de soumettre l'Andalousie, avait dû battre en retraite vers le nord pour regagner la Castille. Dans la sierra Morena, il fut, avec ses 9 000 hommes épuisés, cerné par les Espagnols à l'entrée du col de Bailén et dut signer une convention neutralisant ses troupes : elles devaient être rapatriées par mer. Mais la junte de Séville refusa de reconnaître l'accord et les fit interner dans l'île de Cabrera, où la plupart moururent de faim. Cette capitulation amena le roi Joseph à évacuer Madrid. Premier échec militaire de Napoléon, elle eut en Europe un grand retentissement. L'Empereur destitua Dupont et l'incarcéra jusqu'en 1814.

« Jeune baigneuse »
peinture de Renoir
coll. Lehman, New York

« Baigneuse » par Falconet
Louvre

BĂILEŞTI, v. de Roumanie, en Olténie (rég. de Craiova), au S.-O. de Craiova ; 15 000 hab.

BAILEY (Nathan ou Nathaniel), lexicographe anglais († Stepney, près de Londres, 1742), auteur de l'*Universal Etymological Dictionary* (1721), qui servit de base au dictionnaire de Johnson.

BAILEY (Samuel), philosophe et économiste anglais (Sheffield 1791 - Cheltenham 1870). Auteur d'un *Essai sur l'origine et la publication des opinions* (1821), et de *A Critical Dissertation on the Nature, Measure and Causes of Value* (1825), il attaqua les doctrines de Berkeley et de Ricardo.

BAILEY (Philip James), poète anglais (Nottingham 1816 - *id.* 1902). Il se consacra dès 1836 à l'élaboration de son grand poème philosophique *Festus,* qui parut, sans nom d'auteur, en 1839. Cette œuvre fut ensuite grossie de fragments nouveaux qui portèrent l'ensemble à plus de 40 000 vers. Ces additions alourdirent encore une œuvre qui avait l'ambition de doter la littérature anglaise d'un poème semblable au *Faust* de Gœthe.

BAILEY (Ada Ellen). V. LYALL.

Bailey (PONT). Mil. V. PONT.

BÂILLA n. m. Mœurs et cout. Monstre dont la gueule *bâillait* (bâillard). [Le peuple jetait des offrandes diverses : œufs durs, morceaux de lard, gâteaux, pièces de monnaie, dans cette gueule, lorsqu'on sortait la bête d'osier aux processions des Rogations ou de l'Ascension (Champagne, Auxois).]

BAILLAIRGÉ ou **BAILLARGÉ,** famille d'artistes canadiens. JEAN (Villaret, Poitou, 1726 - Québec 1805) arriva à Québec en 1741 et y travailla à la construction et à la décoration sculptée de nombreuses églises. On lui doit les plans de reconstruction de la cathédrale ; — Son fils FRANÇOIS (Québec 1759 - *id.* 1830), après avoir étudié à Paris, dessina et sculpta avec son frère PIERRE FLORENT (Québec 1761 - *id.* 1812) le mobilier de la cathédrale. Il est l'auteur du premier palais de justice de Québec (1803), de l'ancienne prison (1808) et de l'ornementation de plusieurs édifices religieux. On lui doit aussi des portraits et des tableaux religieux, ainsi que des sculptures. Il introduisit au Canada le style Louis XVI ; — Son fils THOMAS (Québec 1791 - *id.* 1859) est l'auteur du palais épiscopal de Québec (1844). En tant que sculpteur, son influence fut considérable ; — CHARLES, cousin du précédent (Québec 1826 - *id.* 1906), a construit dans le style gothique anglais.

Jean BAILLAIRGÉ
statue de saint Marc
en bois sculpté
église de Saint-Joachim
province de Québec

BAILLARD n. m. Agric. Nom donné à plusieurs variétés d'orge, et qui vient, suivant certains, de ce que ces variétés sont très productives et *baillent* (donnent) beaucoup.

BAILLARGER (Jules Gabriel François), médecin aliéniste français (Montbazon 1806 -

Phot. Giraudon, Inventaire des œuvres d'art de Québec.

Jules BAILLAUD

Paris 1891). Médecin à la maison de santé d'Ivry, il créa, avec Cerise et Longet, les *Annales médico-psychologiques* et fut l'un des meilleurs aliénistes de son époque.

BÂILLATIF, IVE adj. Qui fait bâiller ; qui ennuie : *Les héros d'Homère et de Racine, les Achille et les Agamemnon commencent à être pour moi du genre bâillatif* (Stendhal).

BAILLAUD, famille d'astronomes français. BENJAMIN (Chalon-sur-Saône 1848 - Toulouse 1934) dirigea l'observatoire de Toulouse en 1879, puis, de 1908 à 1925, celui de Paris. Il s'est principalement occupé de mécanique céleste. On lui doit de nombreux mémoires sur les mouvements des satellites de Saturne, la photographie céleste, la fonction perturbatrice, etc. (Acad. des sc., 1908.) — Son fils JULES (Paris 1876), astronome adjoint à l'observatoire de Paris (1905), y devint en 1922 chef du Service de la carte du ciel. De 1935 à 1952, il présida la commission correspondante de l'Union astronomique internationale. Astronome titulaire à l'observatoire de Paris en 1923, il dirigea, de 1937 à 1947, l'observatoire du Pic-du-Midi. (Acad. des sc., 1952.)

BAILLE n. f. (de l'ital. *baglia*, baquet). Mar. Sorte de récipient, le plus souvent en bois, affectant différentes formes et servant à de nombreux usages. ‖ *Baille à brai*, récipient dans lequel on met le brai. ‖ *Baille à drisse*, sorte de cylindre à jour dans lequel on love les manœuvres, drisses de hune, etc., pour dégager le pont. ‖ *Baille à incendie*, sur un navire, baille à lavage qu'on doit disposer à certaines places, pour l'utiliser en cas d'incendie. ‖ *Baille à lavage*, cuve tronconique servant à l'équipage pour ses ablutions ou pour laver le linge. ‖ *Par extens.* Bâtiment malpropre et mal tenu. (On dit aussi d'un navire qui marche mal : *C'est une baille !*) ‖ Surnom traditionnel donné à l'Ecole navale depuis sa fondation en 1830, parce que, dans l'argot maritime d'alors, tout bateau ou récipient flottant en bois était qualifié de « baille ».
— Arg. mar. L'eau.

BAILLE (Hervé), dessinateur, affichiste et graveur français (Sète 1896). Il débuta en 1912, rédigea pendant la Première Guerre mondiale *le Tord-Boyau*, collabora à de nombreux journaux et fut nommé peintre de la Marine en 1947. Il a illustré notamment l'*Eloge de la table*, par Curnonsky.

BÂILLE-BEC n. m. Avic. V. BÂILLEMENT.

BAILLÉE n. f. Anc. cout. *Baillée des roses*, usage consistant en une remise de bouquets de roses, en certains cas, par les pairs de France au parlement de Paris. (Cet usage disparut dès le XVIIe s.)

BÂILLEMENT n. m. Action de bâiller : *L'impuissance s'étire en un long bâillement* (Mallarmé). ‖ Ouverture dans quelque objet : *Les serviettes* [...] *tenaient entre le bâillement de leurs plis chacune un petit pain de forme ovale* (Flaubert).
— Avic. Nom donné communément à une maladie des gallinacés (syngamose), occasionnée par la présence d'un ver nématode (*syngame trachéal* ou *bâille-bec*) dans la gorge de ces oiseaux.

BÂILLER [bɑje] v. intr. (lat. pop. *batacularе ;* de *batare*, ouvrir la bouche). Ouvrir largement la bouche et aspirer puis expirer l'air, avec une contraction des muscles de la face, par sommeil, ennui ou fatigue : *Le grand lévrier* [...] *levant sa tête effilée, ouvrit une large gueule et bâilla sans la moindre cérémonie* (Mérimée). ‖ *Par anal.* Etre mal fermé, mal ajusté : *Chemise qui bâille.* ‖ — *Fig.* S'ennuyer : *Hélas ! hélas ! il pleut et la dame au chapeau rose s'en va* [...] *bâillant chez quelque vieille tante de province* (Zola). ◆ V. tr. *Fig.* Traîner dans l'ennui (langue littér.) : *Je vais partout bâillant ma vie* (Chateaubriand).
— REM. *Bâiller* a été souvent confondu avec *bayer*, originellement de même sens : *Le nouveau roi bâille après la finance* (La Fontaine).

BAILLER [baje] v. tr. (lat. *bajulare*, porter). LANGUE CLASS. Donner, fournir, procurer (encore dialectal et repris parfois archaïquement) : *Pour l'argent qu'il faudra débourser, je donnerai ordre à Courbé qu'il vous en baille* (Corneille) ; et, au *fig. : Je m'en vais te bailler une comparaison* (Molière). ‖ *En bailler à quelqu'un*, lui dire des mensonges. ‖ *La bailler bonne. la bailler belle* (encore en usage), dire une chose extraordinaire et incroyable.
— REM. *La*, dans *La bailler bonne* ou *belle*, représente le mot *balle* (l'expression vient du jeu de paume). *Baillé* reste invar. dans cette expression : *Il nous l'a baillé belle*, conformément à la règle de l'accord du participe au XVIIe s.

BAILLEUL, ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Dunkerque), en Flandre, près de la frontière belge ; 11 964 hab. (6 057 aggl.) [*Bailleulois*]. Conserves alimentaires. Filatures et tissages (lin). Teillage du lin. Fabrique de corsets. Fabrique de meubles.

BAILLEUL. V. BALIOL.

BÂILLEUR, EUSE n. Personne qui bâille ou qui est sujette à bâiller.

BAILLEUR, ERESSE n. Dr. Personne qui consent à une autre la location d'un meuble ou d'un immeuble : *L'obligation principale du bailleur est de faire jouir paisiblement le locataire de l'objet loué.* (En ce sens seulement le fém. est usité.) [Contr. PRENEUR.]
— Comm. *Bailleur de fonds*, personne qui fournit des fonds à un particulier ou à une société.

BAILLI [baji] n. m. (de l'anc. fr. *baillir*, gouverner, diriger, administrer ; anc. forme : BAILLIF). Agent inférieur ou supérieur du roi ou d'un seigneur, chargé, à partir de la fin du XIIe s., de fonctions judiciaires. ‖ En Italie, en Suisse et dans quelques parties de l'Allemagne, titre donné à certains magistrats civils. ‖ *Bailli du palais*, officier de la classe des baillis qui rendait la justice dans l'enceinte du palais. ‖ *Bailli de l'arsenal*, juge qui statuait, dans l'arsenal, sur toutes les questions concernant les poudres et le personnel. ‖ *Bailli de l'Empire*, titre parfois donné au prince qui avait à remplir les fonctions de régent dans l'ancien Empire germanique.
— Admin. relig. Dans l'ordre de Malte, chevalier d'un grade supérieur à celui de commandeur, et qui avait le privilège de porter la grand-croix.
— ENCYCL. Dans son mouvement de domination du royaume et d'affaiblissement de la féodalité, le roi de France avait vite compris l'insuffisance de ses premiers officiers : bailes, prévôts et viguiers. Il institua donc, pour les placer au-dessus d'eux, les *baillis* dans le Nord et l'Est, les sénéchaux dans l'Ouest et le Midi. Les baillis auraient existé déjà en 1150, au temps de Louis VII le Jeune. A l'origine, ils étaient pris parmi les membres de la *Curia* regis* et chargés, en tant que commissaires extraordinaires, d'aller surveiller en province les officiers royaux. A la fin du XIIe s., d'ambulants ils devinrent officiers sédentaires, établis dans des circonscriptions délimitées ou bailliages (75 sous Charles VII). Leur action s'étendait à toutes les parties du royaume ; en fait, les grands fiefs (Flandre, Bretagne) et, partant, les apanages échappèrent à leur autorité. Ils furent les artisans de l'unité du royaume et de la toute-puissance du roi. Des lieutenants, commandant à des sergents et à des bedeaux, les assistaient, l'ensemble formant le *conseil bailliager*, qui, peu à peu, exerça aux nom et place du bailli ou du sénéchal. Le pouvoir des baillis était très large : ils contrôlaient les prévôts, centralisaient les recettes, convoquaient et commandaient le ban et l'arrière-ban, gardaient les forteresses royales, tenaient quatre fois l'an des assises. Nommés par le Grand Conseil, révocables et amovibles, obligés à la résidence, ils ne pouvaient prendre femme ou acheter terres dans le bailliage, ni faire partie du conseil d'aucun seigneur. Pour empêcher les abus d'autorité, Saint Louis institua, en 1247, des enquêteurs chargés deux par deux (un clerc et un laïc, dès Philippe le Bel), de contrôler et, éventuellement, de punir tous les officiers royaux, y compris les baillis. L'institution s'altéra dès le XVe s., du fait, en particulier, de la vénalité des charges. Contraints, par la suite, d'avoir des lieutenants (général, particulier, criminel) nommés par le parlement, ils auraient cédé peu à peu la réalité du pouvoir judiciaire à des *baillis de robe longue* et aux *baillis de robe courte et d'épée*. Enfin, l'établissement des *présidiaux* fit tomber d'un degré leur juridiction, tandis que l'institution des *gouverneurs* leur enleva la plupart de leurs attributions, sauf leur position à la tête de la noblesse du bailliage. (→ Biblio.)

BAILLIAGE [bajaʒ] n. m. Dr. anc. Territoire soumis à la juridiction d'un bailli. ‖ *Par extens.* Tribunal présidé par le bailli. ‖ Lieu où le bailli rendait la justice. ‖ Maison, demeure du bailli. ‖ Certaines juridictions spéciales, comme *bailliage de l'artillerie*, juridiction du bailli de l'arsenal.
— Admin. relig. Dignité et juridiction d'un bailli dans l'ordre de Malte.

BAILLIE ou **BAILLIVE** n. f. (de *baillif*, autre forme de *bailli*). Femme d'un bailli : *Vous irez visiter, pour votre bienvenue, Madame la baillive et Madame l'élue* (Molière).

BAILLIE ou **BAILIE** n. f. Dr. anc. Fonction d'un baile. ‖ Garde, tutelle, particulièrement en ligne collatérale. ‖ *Lettres de baillie*, actes ou contrats passés devant les baillis royaux et scellés de leur sceau.

BAILLIE (lady GRIZEL), poétesse écossaise (château de Redbraes, Berwickshire, 1665 - Londres 1746). Fille de sir Patrick Hume, comte de Marchmont, persécuté par Charles II, elle épousa George Baillie de Jerviswoode. On cite son poème publié en 1725 dans l'*Orpheus Caledonius ;* « Were na my heart licht, I wad die » (Si je n'avais le cœur léger, je mourrais).

BAILLIE (Matthew), médecin écossais (Shotts, Lanarkshire, 1761 - Londres 1823). Il a publié plusieurs ouvrages, dont l'un, *l'Anatomie morbide*, a été traduit en français (1815).

BAILLIE (Joanna), poétesse et auteur dramatique écossaise (Bothwell, Lanarkshire, 1762 - Hampstead, près de Londres, 1851). En 1798, elle publia un premier volume de *Pièces sur les passions* (*Plays on the Passions*), qui fut suivi de trois autres (1802, 1812 et 1836). En 1804 parut un volume de *Pièces diverses*, qui contenait une tragédie écossaise : *la Légende de famille*, que Walter Scott fit représenter avec un prologue de sa façon à Edimbourg, en 1810. Ces œuvres dramatiques sont peu faites pour les exigences de la scène, bien que plusieurs aient été jouées avec succès à Londres. Parmi les meilleures, citons : *Simon de Montfort* et *le Comte Basile* (1798).

Baillière (LIBRAIRIE), maison d'édition française, créée en 1818 par Victor Baillière (1798-1886), spécialisée dans les sciences naturelles et la médecine. V. Baillière, nommé libraire de l'Académie de médecine, créa des succursales à Londres (1830), à New York et à Madrid (1848). Restée dans la famille du fondateur, la maison édite, à côté de revues et d'ouvrages médicaux, une *Encyclopédie agricole*, la *Bibliothèque professionnelle*, des ouvrages et des revues scolaires.

BAILLIF, comm. de la Guadeloupe, arrond. de Basse-Terre, au N.-O. de Basse-Terre ; 4 482 hab. (1 215 aggl.). Distilleries.

BAILLIF (Claude), architecte français (vers 1635 - † en mer près des côtes de Bretagne 1698). Arrivé à Québec en 1675, il y participa notamment à la construction de la cathédrale (1684).

BAILLISTRE n. m. Dr. féod. Personnage se substituant à l'héritier mineur d'un fief pour accomplir ses devoirs de vassal.
— ENCYCL. Lorsqu'un enfant mineur héritait d'un fief, on appliquait le système de la « mainbournie » ou *bail*, inspiré du droit germanique. Ce bail féodal donnait, à celui qui en prenait la charge, la jouissance des biens du mineur, mais il devait en son nom prêter l'hommage et accomplir le service d'ost et celui de Cour. Le tuteur, ou *baillistre*, pouvait être le suzerain lui-même ou un homme compétent accepté par le suzerain. Il cessait de plein droit ses fonctions lorsque son pupille devenait majeur (quatorze ou quinze ans, majorité féodale). La femme, considérée comme mineure, avait pour baillistre son mari.

BAILLIVE n. f. V. BAILLIE.

BÂILLON [bɑjõ] n. m. (de *bâiller*). Bandeau ou tampon que l'on met sur ou dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler, de crier. ‖ — *Fig. Mettre un bâillon à quelqu'un*, l'empêcher de s'exprimer librement.
— Pêch. Instrument métallique destiné à tenir ouverte la bouche des poissons, de façon à faciliter l'extraction de l'hameçon.

bâillon (pêch.)

— Vétér. Morceau de liège ou de bois, tampon de linge ou de charpie, que l'on met entre les dents molaires d'un animal pour lui tenir la bouche ouverte pendant que l'on y pratique une opération.

BAILLON (Emmanuel), naturaliste français (Montreuil-sur-Mer 1744 - Abbeville 1801). Il correspondit avec Buffon, s'adonna avec succès à l'ornithologie et à la physiologie végétale, et fit une étude particulière des oiseaux de mer qui habitent les côtes de la Picardie.

BAILLON (Henri), botaniste français (Calais 1827 - Paris 1895). Professeur d'histoire naturelle médicale à l'Ecole de médecine (1863), puis professeur d'hygiène et d'histoire naturelle appliquée à l'industrie à l'Ecole centrale des arts et manufactures, il est l'auteur d'un *Dictionnaire de botanique* (1876-1885) et d'une *Histoire des plantes* (1867-1885).

BAILLON (André), écrivain belge d'origine française (Anvers 1875 - Saint-Germain-en-Laye 1932). Après avoir fait du journalisme à Bruxelles pendant plusieurs années, il se consacra au roman à partir de 1919 et a publié : *Moi quelque part* (1919) [réédité en 1923 sous le titre : *En sabots*], *Histoire d'une Marie* (1921), *Zonzon Pépette* (1923), *Par fil spécial* (1924), *Un homme si simple* (1925), *Chalet I* (1926), *La vie est quotidienne* (1929), *le Neveu de Mlle Autorité* (1930). Sa manière, sobre et rude, sait mettre en valeur des sujets pris dans la banalité de la vie et traités avec une simplicité parfois bouleversante.

BAILLONNÉ, E adj. Hérald. Se dit des animaux tenant un bâton entre les dents.

BAILLONNELLA n. m. Arbre du Congo et du Cameroun. (*Baillonnella djave* et *B. obovata* fournissent un bois dur et lourd, qui peut être utilisé pour la fabrication de traverses de chemin de fer, et qui est connu dans le commerce sous le nom de *moabi*. Famille des sapotacées.) [Syn. MIMUSOPS.]

BÂILLONNEMENT n. m. Action de bâillonner; état d'une personne qui est bâillonnée; et, au *fig.* : *Le bâillonnement de la presse par les pouvoirs publics.*

BÂILLONNER v. tr. Mettre un bâillon à. || — *Fig.* Réduire au silence; mettre dans l'impossibilité de s'exprimer : *Il* [Pierre] *eut conscience que le mot attendu, le mot qui jaillissait enfin du peuple écrasé et bâillonné était le mot justice* (Zola).

BAILLOQUE n. f. Plume d'autruche femelle, peu estimée, dont la teinte est mêlée de blanc et de brun. || Plume de couleur mêlée, en général.

BAILLORGE n. f. Agric. Syn. de BAILLARD.

BAILLOT (Pierre), violoniste français (Passy 1771 - Paris 1842). Elève de Sainte-Marie, il va à Rome se perfectionner auprès de Pollini, rentre à Paris en 1791, année où Viotti le fait admettre dans l'orchestre du théâtre Feydeau. 1795 le voit professeur de violon au Conservatoire, où il étudie l'écriture avec Catel, Reicha, Cherubini. Il entreprend de grandes tournées de concerts par toute l'Europe, devient violon solo sous Napoléon Ier, Charles X et Louis-Philippe. Fondateur, en 1814, d'un quatuor, il se rend célèbre en publiant *l'Art du violon* (1834), méthode la plus claire et la mieux écrite d'alors. On lui doit neuf concertos de violon, vingt-quatre préludes dans tous les tons, des variations, des caprices, trois quatuors, quinze trios et une *Symphonie concertante* pour 2 violons et orchestre.

BAILLOU ou **BAILLON** (Guillaume DE), en lat. **Ballonius,** médecin français (Paris 1538 - † 1616). Premier médecin du dauphin (Louis XIII) et doyen de la faculté de Paris, il étudia la variole, la rougeole, la coqueluche et le rhumatisme articulaire aigu. Ses ouvrages sont d'une grande érudition.

BAILLOUD (Maurice Camille), général français (Tours 1847 - Paris 1921). Officier de chasseurs d'Afrique, il est blessé à Sedan en 1870, passe en 1880 dans l'artillerie et accomplit des missions en 1888 en Asie centrale, au Caucase et en Arménie. Il participe ensuite aux campagnes de Madagascar (1895), puis de Chine (1900). Retraité comme commandant du 19e corps à Alger, il est rappelé en 1915 et placé à la tête d'une division, d'abord aux Dardanelles, puis à Salonique et en Serbie.

BAILLY, famille d'architectes et de sculpteurs établie à Troyes au XVIe s. : JEAN Ier (1480-1530) travailla à la cathédrale et à Saint-Pantaléon; — HUGUES, son frère, travailla au jubé de l'église de la Madeleine; — JEAN II, fils de Jean Ier († Troyes 1559), construisit le portail et les tours de la cathédrale.

BAILLY (David), peintre et graveur néerlandais (Leyde 1584 - *id.* 1657), élève de Jacob de Gheyn et de Cornélis Van der Voort. Il est surtout connu comme portraitiste (musées du Louvre, d'Amsterdam, de Cambrai, de Vienne).

BAILLY (Jacques Ier), peintre, miniaturiste et graveur français (Graçay 1629 - Paris 1679). On lui doit notamment un recueil de *Diverses Fleurs* (eaux-fortes), *le Carrousel de 1662* (peinture, bibliothèque de Versailles), ainsi que de petites pièces décoratives pour tabatières et coffrets; — Son fils, NICOLAS, peintre et graveur (Paris 1659 - *id.* 1736), grava des vues des environs de Paris; en tant que garde des tableaux du roi, il rédigea le premier catalogue méthodique de la collection de la couronne (1709-1710); — JACQUES II (Paris 1700 - *id.* 1768), fils du précédent, lui succéda dans son emploi, rédigea le catalogue des tableaux conservés au Luxembourg (publié en 1777) et fut le père de Jean Sylvain Bailly, maire de Paris.

BAILLY (Jean Sylvain), savant et homme politique français (Paris 1736 - *id.* 1793). S'adonnant à la littérature et à l'astronomie, il fut dès 1763 membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *Histoire de l'astronomie ancienne* (1775), *de l'astronomie moderne* (1778-1783), *de l'astronomie indienne et orientale* (1787); il entra en 1783 à l'Académie française. Élu le 12 mai 1789 premier député de Paris aux Etats généraux pour le Tiers Etat, il devint (3 juin) président du Tiers, puis, le 17 juin, président de l'Assemblée nationale. Il prêta le premier le serment du Jeu de Paume (20 juin) et, à la tête de l'Assemblée, refusa de déférer aux ordres de Louis XVI, à l'issue de la séance royale du 23 juin. Le 15 juillet, il fut élu maire de Paris; le 17, il reçut Louis XVI à l'Hôtel de Ville et lui offrit la cocarde tricolore. Sa popularité était alors immense. Mais, lors de l'agitation républicaine qui suivit l'affaire de Varennes, il voulut empêcher les troubles; le 17 juillet 1791, au Champ-de-Mars, déférant à la requête de l'Assemblée constituante, il proclama la loi martiale et fit tirer les gardes nationaux sur les manifestants qui réclamaient la déchéance du roi. Démissionnaire le 12 novembre 1791, il fut arrêté à Melun en juillet 1793. Appelé comme témoin au procès de Marie-Antoinette, il déposa en sa faveur. Condamné à mort le 11 novembre 1793, il fut exécuté au Champ-de-Mars, où l'échafaud avait été transporté en signe d'expiation.

BAILLY (Louis), architecte français (Paris 1810 - *id.* 1892). On lui doit notamment le lycée Saint-Louis, le tribunal de commerce à Paris, la mairie du IVe arrondissement.

BAILLY (Vincent de Paul), religieux et journaliste français (Berteaucourt-les-Thermes, Somme, 1832 - Paris 1912). Assomptionniste depuis 1860, il participe avec des volontaires de Nîmes à la défense de Rome en 1867, soutient en 1870-1871 le moral des prisonniers français en Allemagne. Après la guerre, il s'occupe d'œuvres ouvrières, de pèlerinages, et surtout de presse catholique populaire; journaliste, puis directeur de la Bonne Presse, il fonde *le Pèlerin* en 1873, *la Croix* en 1880, revue mensuelle qu'il transforme en 1883 en quotidien à un sou; il y applique les méthodes du journalisme moderne. Le gouvernement de Waldeck-Rousseau ayant contraint les assomptionnistes à se dissoudre, il doit, à la demande de Delcassé et sur l'intervention personnelle du pape Léon XIII, abandonner la direction de *la Croix*. Expulsé, il se réfugie en Hollande. (→ Biblio.) — EMMANUEL, un de ses frères (Paris 1842 - † 1917), entré comme lui dans la congrégation des Augustins de l'Assomption, en a été supérieur général de 1903 à 1917.

BAILLY (Anatole), helléniste français (Orléans 1833 - *id.* 1911), auteur d'un *Dictionnaire grec-français* (1894) et d'un *Manuel pour l'étude des racines grecques et latines* (1869).

BAILLY (Auguste), professeur et historien français (Lons-le-Saunier 1878). Agrégé des lettres, il s'est fait un nom comme romancier, comme nouvelliste et surtout comme historien, s'attachant soit à brosser de larges fresques (*Byzance, la République de Venise*), soit à déterminer la psychologie de certains personnages, tels *Néron, Louis XI, Richelieu, La Fontaine,* etc., en relatant leur vie.

BAILLY (Paul), général français (Nice 1903). Sorti de Saint-Cyr en 1924, blessé et amputé d'une jambe en Syrie, il devient cependant pilote d'essais de l'armée de l'Air. Organisateur, en 1943, des formations de bombardement, dont il mène plusieurs groupes au combat en 1944-1945, il devient chef d'état-major (1955), puis inspecteur général de l'armée de l'Air (1958-1959).

BAILY (Francis), astronome et mathématicien anglais (Newbury 1774 - Londres 1844). Fondateur et président de la Société astronomique de Londres, correspondant de l'Institut de France (1836), il s'illustra par de nombreux travaux, dont les principaux sont : la réorganisation du *Nautical Almanach,* la fixation du *yard,* une détermination de la densité de la Terre, la révision de catalogues d'étoiles, etc.

BAILY (Edward Hodges), sculpteur anglais (Bristol 1788 - Londres 1867). Ses monuments les plus connus sont : le *Robert Peel* de Leeds, le *Nelson* de Trafalgar Square à Londres, le grand *Tombeau de lord Holland* à Westminster Abbey, et les sculptures de la salle du trône de Buckingham Palace.

BAÏMAK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Oural méridional. Métallurgie du cuivre. Exploitations de cuivre et d'or dans la région.

BAIN [bɛ̃] n. m. (lat. pop. **baneum*; de *balneum*). Immersion du corps ou d'une partie du corps dans un liquide, un gaz, etc. : *M. Poupart, le docteur, conseillait les bains de mer à Trouville* (Flaubert). *Bain de vapeur.* || Liquide dans lequel se plonge le baigneur : *Un bain sulfureux.* || Récipient où l'on se baigne. || *Sortie-de-bain,* v. ce mot.
— LOC. FAM. *Envoyer quelqu'un au bain,* faire comprendre à une personne qu'elle vous importune. || *Etre dans le bain, tremper dans le bain,* être engagé dans une entreprise, être compromis dans une affaire.
— Bot. *Bain-de-Vénus,* nom usuel de la cardère. (On dit aussi BAIGNOIRE-DE-VÉNUS.)
— Chim. Liquide où l'on plonge un corps ou un objet quelconque pour lui faire subir une transformation : *Bain de sulfite, de mercure.* || Liquide, gaz, ou solide pulvérulent dans lequel on plonge un récipient pour en faire chauffer le contenu sans l'exposer directement à l'action du feu : *Bain d'eau, d'huile, de vapeur, de sable,* etc. (V. BAIN-MARIE.)
— Chirurg. dent. *Bain de bouche,* solution aqueuse antiseptique et souvent calmante, prescrite à la suite d'interventions ou de soins bucco-dentaires.
— Constr. *Bain de mortier,* mortier préparé pour la pose en plein lit d'une pierre de taille, de moellons ou de pavés.
— Electr. *Bain galvanique,* électrolyte placé dans un récipient pour y subir l'action du courant.
— Electr. méd. *Bain électrostatique,* utilisation de l'électricité statique dans un dessein thérapeutique. (Le sujet est soumis à un courant de différence de potentiel élevée, mais d'une intensité très faible. Le bain a un effet activant sur la nutrition et la circulation, et un effet sédatif sur le système nerveux.)
— Esthét. *Bain de mousse,* bain préparé avec divers produits moussants, et qui permet d'obtenir une sudation ou une action directe sur la peau, en ajoutant des produits toniques ou astringents.
— Hydrol. et Climatol. méd. *Bain de boue,* immersion du corps humain, à l'exception de la tête, dans des boues radioactives. || *Bain de soleil,* exposition du corps, ou de certaines de ses parties, à l'action du rayonnement solaire. (V. HÉLIOTHÉRAPIE.)
— Métall. *Bain de sels,* masse de sels fondus. || *Bain de trempe,* liquide dans lequel on effectue le traitement de trempe.
— Photogr. Liquide contenant en dissolution les produits nécessaires à une opération déterminée pour le traitement de surfaces sensibles : *Bain de développement*. Bain de fixage*. Bain de virage*.*

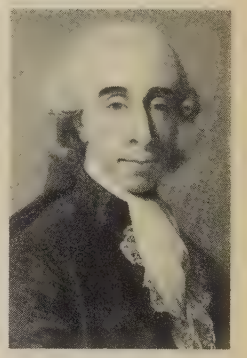

Jean Sylvain BAILLY
par Mosnier
musée Carnavalet

R. P. Vincent de Paul BAILLY

Phot. X, Doc. « la Bonne Presse ».

une maison de bains au XVe s. illustration tirée de « Faits et Paroles mémorables » de Valère Maxime *Bibl. nat.*

— Technol. *Bain de nitration*, mélange sulfonitrique servant à nitrer la cellulose, ainsi appelé parce que cette matière baigne dans le liquide.
— Text. Dissolution de matières colorantes dans laquelle on plonge les objets à teindre.
— Verr. Potée de verre en pleine fusion.
— ***Bains*** n. m. pl. Etablissement dans lequel on prend des bains : *Les bains municipaux*.
— ENCYCL. Art vétér. Les *bains* sont d'excellents auxiliaires de l'hygiène vétérinaire, et de plus ils constituent un moyen de traitement dans nombre d'affections.

● Les *bains hygiéniques* sont généraux ou locaux. Le bain complet n'est guère utilisé que chez le chien. Il doit être tiède et peut durer de dix à quinze minutes. L'animal doit être soigneusement séché au sortir de la baignoire. Les bains locaux portent généralement sur les parties inférieures des membres des grands animaux ; ils sont souvent employés (rivière ou pédiluve) et conviennent pour les chevaux menacés de fourbure, d'efforts de tendons, etc.
La *douche* (en jet, en nappe, en pluie) produit les mêmes effets que les bains, mais, en outre, elle exerce une sorte de massage en arrivant avec force sur la peau. On l'utilise chez les chevaux de sport, après le travail, sur les extrémités des membres.

● Les *bains médicamenteux* sont liquides ou gazeux : les premiers sont donnés dans des piscines. Ce sont des bains chauds, sulfureux, crésylés ou arsenicaux, utilisés pour le traitement des maladies parasitaires externes. On tend à les remplacer par des bains tenant en suspension des dérivés chlorés insecticides. Quant aux bains gazeux, ils s'emploient notamment pour le traitement de la gale du cheval, sous le nom de *sulfuration**.
— Thérap. Les *bains* sont souvent utilisés en thérapeutique. Ils sont entiers ou partiels (bain de siège, demi-bain, pédiluve, etc.). D'autre part, ils peuvent être liquides, gazeux ou solides.

● Le *bain liquide* peut être simple ou médicamenteux.
Le bain simple, donné dans de l'eau pure, est chaud ou froid. Chaud, il atteint en général 35 à 37 °C. On le prescrit comme sédatif, notamment dans l'agitation, l'insomnie, dans les convulsions de l'enfance. Sa durée n'est limitée que par l'action que l'on veut exercer.
Les bains médicamenteux les plus usités sont : le bain alcalin (250 g de cristaux de carbonate de sodium) ; le bain au permanganate de potassium (1 g de permanganate par litre d'eau) ; le bain d'amidon (500 g d'amidon dissous dans l'eau froide et versés ensuite dans un bain tiède), utilisé dans bon nombre d'affections de la peau ; le bain sinapisé (500 g de farine de moutarde, préalablement délayée dans un litre d'eau froide) ; le bain sulfureux (100 g de trisulfure de potassium ; baignoire émaillée). Ces quantités s'entendent pour un bain d'adulte.
Les bains d'eaux minérales, dont l'action est diverse suivant la composition de celles-ci, font partie de nombreux traitements thermaux. Les bains de mer sont toniques, mais excitants pour les personnes nerveuses. Aux sujets qui ne pourraient les supporter en nature, en raison de leur température ou de l'agitation de l'eau, on donne des bains de mer chauds, en baignoire, recommandables surtout pour les petits enfants.

● Les *bains gazeux* sont des bains de sudation constitués par de l'air sec chauffé ou des vapeurs (bains de vapeur), administrés en *étuves totales*, salles dans lesquelles sont placés les malades, ou en *étuves limitées*, caisses qui laissent la tête à l'air libre. Les étuves sont *sèches* quand on y fait pénétrer de l'air chauffé entre 35 et 65 °C (en moyenne 40 °C), *humides* quand c'est de la vapeur d'eau de 35 à 50 °C (en moyenne 45 °C). Dans l'étuve sèche, on peut faire des fumigations ; dans l'étuve humide on peut charger la vapeur de produits médicamenteux. Le *bain russe* ou *finnois* (sauna) est une étuve humide, suivie d'immersion froide, repos et massage ; dans le *bain turc* ou *maure*, les applications d'eau froide sont supprimées. La durée du bain de sudation ne doit pas excéder vingt-cinq minutes. Enfin, en dehors des applications de l'air comprimé ou raréfié (v. AÉROTHÉRAPIE), on emploie les bains de gaz carbonique, en étuves limitées, comme analgésiques dans les névralgies rebelles. Certaines eaux minérales, comme celles de Royat, permettent d'administrer des bains dits carbo-gazeux, recommandés dans quelques affections cardiaques ou vasculaires.

● Les *bains solides* (de boues minérales) agissent, comme les bains d'eaux minérales, par les principes salins qu'ils contiennent, et surtout par leurs propriétés radio-actives. Ils sont administrés dans beaucoup de stations thermales (Dax, etc.), notamment contre les affections rhumatismales chroniques.

● Les *bains de soleil* ne doivent être pratiqués que s'il n'existe aucune contre-indication (primo-infection, tuberculose, dermatoses, etc.) ; l'exposition des différentes parties du corps doit être de courte durée les premiers jours, et ne jamais dépasser trente minutes en cas d'immobilité absolue, notamment chez les sujets non habitués. De graves accidents peuvent survenir en cas de bains de soleil excessifs : coup de soleil (brûlure du 1er, 2e, voire 3e degré), coup de chaleur (troubles méningés, digestifs, etc.), et l'évolution de certaines affections préexistantes peut être aggravée (tuberculose pulmonaire) ; mais, pratiqué suivant des indications médicales précises, le bain de soleil (ou héliothérapie) constitue la meilleure application de rayons ultraviolets.

— Hist. ● *Rôle religieux*. Le bain, comme les ablutions, est considéré traditionnellement comme un symbole de purification. C'est le cas du baptême chrétien, originellement bain véritable. Moïse prescrivit aux femmes un bain mensuel, qui s'est perpétué dans les milieux israélites, et le Coran ordonne des ablutions minutieusement déterminées.
Dans l'Inde traditionnelle, le bain revêt un caractère sacré : il doit purifier l'âme autant que le corps, selon un rituel déterminé. C'est le souci particulier de la caste des brahmanes. On accède aux eaux fluviales, du Gange notamment, par de très vastes escaliers. Les corps baignent jusqu'à la ceinture ; chacun se verse de l'eau sur la tête, plonge, lance de l'eau vers les quatre points cardinaux. Chez les anciens Grecs, les cérémonies importantes étaient précédées d'un bain sacré. En revanche, si l'Eglise a préconisé l'abstention des bains, ce fut à cause des divertissements licencieux auxquels se prêtaient les bains publics de l'Antiquité et du Moyen Age. Il y eut toutefois des rigoristes, notamment parmi les ascètes orientaux, pour se défier des soins corporels.

● *Bains chez les Grecs*. Outre les bains froids dans les fleuves ou la mer, les poèmes homériques mentionnent les bains chauds dans des salles spécialement aménagées. Cependant, les bains chauds furent longtemps considérés comme un signe de mollesse, à Athènes, et encore plus à Sparte. Les bains de vapeur et les douches étaient répandus dès le ve s.
Les bains grecs étaient installés déjà avec un certain luxe. On a retrouvé une belle salle de bains dans le palais homérique de Tirynthe. Plus tard, à Athènes, il y eut des bains publics, puis d'autres bains fondés par des entrepreneurs et où l'on payait pour entrer. Les bains destinés au public étaient généralement annexés à un gymnase. Après le bain, on se frottait d'huile et l'on pouvait s'adonner aux exercices physiques.

● *Bains chez les Romains*. L'usage des bains est très ancien chez les Romains. Etablies d'abord chez les particuliers, les étuves étaient fort simples à l'origine. Elles devinrent peu à peu plus luxueuses. Dès le IIIe s., il y eut des bains publics ou thermes*, placés sous la surveillance des édiles. Ils se multiplièrent prodigieusement. Les sexes étaient d'abord séparés. Sous l'Empire, ils se confondirent dans les mêmes locaux, malgré les rescrits des empereurs. Le bain complet comportait le bain de vapeur ou d'air chaud et sec, le bain d'eau chaude, le bain d'eau froide, le tout accompagné d'onctions et de frictions. (V. THERMES.)

● *Bains chez les Occidentaux*. Contrairement à une légende bien enracinée (Michelet : « En mille années, pas un seul bain ! »), le Moyen Age occidental ne perdit pas l'usage des bains, que l'on nommait alors *étuves** : bains dans les abbayes, dans les châteaux ; bains publics dans les villes, dès le XIe s. On s'y baignait souvent à deux, dans des cuves et en mangeant. Ces établissements étaient très malfamés et la promiscuité des sexes entraîna des abus au XVe s. Par réaction, à la suite de la contre-réforme religieuse, un ascétisme mal entendu et les idées régnantes chez les médecins du temps, qui considéraient le bain comme une médication à prendre avec précaution, en réduisirent considérablement l'usage après la Renaissance : sous Louis XIV, Paris ne comptait plus que deux établissements ; il est vrai que les bains en Seine paraissent à cette époque. A dater de l'extension de la distribution d'eau par tuyauteries et robinets (1819), l'eau, devenue plus facile à se procurer, permit un retour, très progressif, aux pratiques hydrothérapiques.

● *Bains dans les pays de l'islām*. L'usage des bains y est très répandu. On en abuse même. Les édifices propres aux bains, ou hammams, dérivent des thermes romains. Ces bains se composent souvent de trois pièces : la première où l'on se déshabille, la deuxième qui contient une piscine pleine d'eau chaude, et une troisième où se trouve une autre piscine dans laquelle les baigneurs se lavent une dernière fois. La pratique est toujours à peu près la même : après un réchauffement du corps par bain ordinaire ou bain de vapeur, le masseur intervient. Suivent sudation, friction, lavage à grande eau et friction sèche.

● *Bains finnois, ou sauna*. Il se pratique dans une petite construction de bois, entourée intérieurement de gradins sur lesquels hommes et femmes s'installent nus, ensemble, dans l'obscurité. On jette de l'eau sur des pierres fortement échauffées, ce qui produit un vif dégagement de vapeur et rend la température presque intolérable. Les baigneurs se flagellent avec des branches de bouleau, puis sortent à l'air libre et n'hésitent pas à se rouler dans la neige. Les bains russes sont à peu près semblables.

● *Bains de mer*. C'est assez récemment (en fait sous la Restauration) qu'est née la vogue des bains de mer, lorsque la duchesse de Berry s'installa à Dieppe (août 1824) et fit connaître aux Parisiens les charmes des vacances et des baignades au bord de la mer. (→ Biblio.)
— Métall. Les *bains de sels* sont des mélanges de sels généralement alcalins, parfois alcalino-terreux, maintenus à l'état fondu (chlorures, nitrates, nitrites, carbonates, cyanures de sodium ou de potassium). On utilise ces bains soit pour porter une pièce à une température donnée (échauffement ou refroidissement), sans réaction chimique entre le bain et la pièce (bains neutres), soit pour effectuer un traitement thermochimique (cémentation, nitruration).
Les bains neutres permettent d'arrêter brutalement le refroidissement de pièces dans les traitements thermiques de trempe étagée ou de trempe isotherme ; ils s'utilisent également pour le réchauffage de pièces dans le traitement de revenu après trempe. Il existe une grande diversité de mélanges de sels, souvent de composition eutectique, dont les températures de fusion s'échelonnent de 140 °C (55 p. 100 de nitrate de potassium et 45 p. 100 de nitrite de sodium) jusqu'à

Phot. Giraudon.

1 250 °C (chlorure de baryum pur). Certains bains de sels s'emploient pour des traitements thermochimiques rapides de cémentation superficielle très peu profonde ; ainsi, suivant la composition de ces bains, on peut effectuer une carburation (cyanuration dans des bains riches en cyanure de sodium), une nitruration, une phosphatation ou une sulfinisation.

Des facteurs relatifs au *bain de trempe* influent sur les structures et caractéristiques des pièces trempées ; en particulier, il faut considérer : la nature du bain (trempe plus « énergique » à l'eau qu'à l'huile), son agitation (intérêt à renouveler le liquide autour de la pièce), sa température (trempe plus « douce » avec une huile tiède qu'avec une huile froide), son volume (grand volume de bain par rapport à la pièce). Les liquides les plus couramment utilisés pour la confection de bains de trempe sont : l'eau (ordinaire ou saline) et les mélanges réfrigérants (saumures) pour trempe vive ; les huiles minérales ou végétales (huile de colza), l'eau glycérinée, le pétrole pour trempe moyenne ; les métaux ou alliages fondus (plomb, alliages fusibles), les sels fondus pour trempe* douce.

Bain (Très honorable ORDRE DU) [l'origine de cette dénomination est controversée], ordre de chevalerie anglais, créé par George Ier en 1725, prétendue résurrection d'un ancien ordre qu'Henri IV aurait créé en 1399. L'accroissement du nombre des distinctions honorifiques à décerner entraîna deux réformes : la première en 1815, à l'occasion de la fin des guerres napoléoniennes, divisa l'ordre en trois classes ; la seconde, en 1847, ajouta des titres civils aux titres militaires. Depuis, l'ordre comprend, outre le souverain, les princes du sang et quelques étrangers de marque, 82 chevaliers grand-croix, 253 chevaliers commandeurs et 1 003 compagnons, militaires et civils.

Bain turc (LE), tableau d'Ingres (diamètre 1,08 m), au Louvre. Le maître était presque octogénaire lorsqu'en 1863 il acheva cette composition commencée en 1859 et par laquelle il entendait affirmer sa conception personnelle de l'Orient. C'est une « symphonie de lignes » que l'on a opposée souvent à la « symphonie de couleurs » des *Femmes d'Alger*, par Eugène Delacroix.

BAIN (Alexander), électrotechnicien écossais (Thurso 1810 - Broomhill 1877). Il imagina un télégraphe imprimeur électrochimique (1841) et la reproduction télégraphique des images, inventa un avertisseur d'incendie et perfectionna les horloges électriques.

BAIN (Alexander), philosophe écossais (Aberdeen 1818 - *id.* 1903). De famille modeste, boursier au collège d'Aberdeen, puis brillant universitaire, il occupa, de 1860 à 1880, la chaire de logique à l'université d'Aberdeen. En 1876, il fonda la revue *Mind*. Il appartient à l'école positiviste anglaise. Sa psychologie, utilisant les découvertes de la physiologie et de la pathologie, tente de renouveler l'associationnisme* en insistant sur l'activité spontanée du cerveau. Il a appliqué la méthode des variations concomitantes de Stuart Mill à la psycho-physiologie : action du sang sur le cerveau, relation entre intelligence et poids du cerveau, différence fonctionnelle entre matière grise et matière blanche, mesure des temps de réaction à des signaux, etc. Toutefois, sa position philosophique demeure idéaliste. Principaux ouvrages : *les Sens et l'Intelligence* (1855), *les Emotions et la Volonté* (1859), *l'Etude du caractère* (1861), *Logique déductive et inductive* (1870), *l'Esprit* et le Corps* (1873), *la Science* de l'éducation* (1879). Son autobiographie a été publiée en 1907. (→ Biblio.)

BAINBRIDGE (William), commodore américain (Princeton 1774 - Philadelphie 1833). Engagé à quinze ans dans la marine marchande, passé dans la marine de guerre en 1798, il fit campagne contre les Barbaresques (1803) et la Grande-Bretagne (1812).

BAIN-DE-BRETAGNE, ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Redon), à l'E. de la Vilaine ; 3 901 hab. (1 598 aggl.) [*Bainais*]. Halle et maisons anciennes. Château de la Noë (XVe s.). Minières de fer. Carrières.

BAIN-DE-MER n. m. Sandale légère employée sur les plages. || Pl. *des* BAINS-DE-MER.

BAIN-DE-PIEDS n. m. Appareil sanitaire ou récipient dans lequel on prend des bains de pieds. || *Fam.* Excédent d'une tasse qui déborde dans la soucoupe. || Pl. *des* BAINS-DE-PIEDS.

BAIN-DE-SIÈGE n. m. Appareil sanitaire, sorte de petite baignoire spéciale pour prendre des bains de siège. || Pl. *des* BAINS-DE-SIÈGE.

BAINES (Edward), journaliste et homme politique britannique (Walton-le-Dale, Lancashire, 1774 - † 1848). Son talent réussit à faire d'un petit journal provincial, le *Leeds Mercury*, une feuille influente au service des idées libérales.

BAINI (abbé Giuseppe), compositeur et musicologue italien (Rome 1775 - *id.* 1844). On lui doit un *Miserere* à dix voix, ainsi qu'une monographie fondamentale sur Palestrina : *Memorie storico critiche della vita e delle opere di G. P. da Palestrina* (1828).

BAINITE n. f. Métall. Constituant micrographique des aciers constitué par un agrégat de cristaux de ferrite et de cristaux de carbure de fer.

— ENCYCL. Dans la bainite, les cristaux de carbure de fer sont extrêmement fins et ne sont visibles qu'en utilisant des microscopes puissants. La bainite se forme à partir de l'austénite, pendant le refroidissement des aciers, dans un domaine de température intermédiaire entre celui qui correspond à l'apparition de la perlite et celui qui intéresse la cristallisation de la martensite.

BAIN-MARIE n. m. (terme d'alchimie, *bain de Marie*, sœur de Moïse, à qui on attribuait des œuvres d'alchimie). Manière de chauffer certains corps, qui consiste à placer les récipients où ils sont contenus non sur le feu, mais dans un liquide, un gaz, un corps pulvérulent, etc., et le plus souvent dans de l'eau, que l'on chauffe directement : *Les corps très volatils ne doivent se chauffer qu'au bain-marie.* || Ustensile composé d'un double récipient, dont le premier contient l'eau, et le second la substance à chauffer. || Réservoir à eau chaude d'un fourneau de cuisine. || Pl. *des* BAINS-MARIE.

BAÏNOUK(S), peuple noir d'Afrique occidentale, vivant sur le littoral de la Casamance (Sénégal), autour de Ziguinchor. Ils sont en voie de disparition.

Bains (RACE NOIRE DE), race de moutons exploitée dans la région de Bains, en Haute-Loire, d'une grande rusticité. (Cette race est noire sur la totalité du corps, à l'exception du dessus de la tête [étoile en tête couvrant le chignon] et du tiers inférieur de la queue, qui sont blancs. Ses effectifs sont assez réduits, et elle est connue également sous le nom de RACE OVINE NOIRE DU VELAY.)

BAINSIZZA (PLATEAU DE), plateau d'Italie, situé sur la rive droite de l'Isonzo, au N. de Gorizia.

BAINS-LES-BAINS, ch.-l. de cant. des Vosges (arrond. d'Epinal), dans la Vôge ; 1 694 hab. (3 000 en été) [*Balnéens*]. Tréfileries et clouteries. Broderie. Eaux thermales silicatées sodiques et alcalines, employées dans le traitement d'affections artérielles ; elles furent mises en vogue par le roi Stanislas.

BAINVILLE (Jacques), écrivain français (Vincennes 1879 - Paris 1936). Sous l'influence de Charles Maurras, il adhéra au mouvement royaliste et à l'Action française, où il s'attacha particulièrement aux questions de politique étrangère. Sa pensée, claire et précise, exprimée dans une langue sobre et vigoureuse, n'est pas celle d'un historien de chaire ; il ne s'attache pas au dépouillement minutieux et lent des archives mais, analysant avec soin les événements contemporains, il en tire pour l'avenir ses conclusions. Dans son premier ouvrage, il se dégage des convictions traditionnelles (*Louis II de Bavière*, 1900), puis il s'attache à l'étude des rapports franco-allemands, montrant les mérites des traités de Westphalie, prévoyant la guerre de 1914 (*le Coup d'Agadir et la guerre d'Orient*, 1913) et celle de 1939 (*Histoire de deux peuples*, 1916-1933 ; *les Dictateurs*, 1935). Dès 1920, il dénonce dans *les Conséquences politiques de la paix* l'erreur capitale commise par les signataires du traité de Versailles, en imposant à l'Allemagne des conditions militaires et surtout financières trop lourdes, et en créant sur les ruines de l'Empire des Habsbourg des Etats non viables. Son œuvre marque aussi l'intérêt qu'il attachait à la classe moyenne, génératrice des élites dont la disparition entraînerait, selon lui, le déclin de la France. Son *Napoléon* (1931) et *la Troisième République, 1870-1935* (1935), quoique non dépourvus d'esprit polémique, sont plus proprement historiques. Elu à l'Académie française en 1935, autant pour ses qualités stylistiques (il a écrit des contes remarquables) que pour son œuvre historique et polémique, il mourut quatre mois plus tard, laissant de nombreux fidèles.

BAIOCASSES (plus rar. **BAJOCASSES, BODIOCASSES**). Géogr. anc. Peuple gaulois qui occupait le N.-O. du Calvados ; ch.-l. *Augustodurum* (aujourd'hui Bayeux). Au IIIe s. ce territoire s'annexa la *civitas* voisine des *Viducasses*. Le diocèse de Bayeux, dont les frontières ne changèrent pas jusqu'à la Révolution, correspondait à la superficie des deux Etats gaulois.

BAÏONNETTE (de *Bayonne*, ville où cette arme fut d'abord fabriquée) n. f. Sorte de petite épée qui s'adapte au bout du fusil. || *Par extens.* Se disait autrefois du fantassin armé : *En 1914, un bataillon d'infanterie comptait 1 000 baïonnettes.* || *Escrime à la baïonnette*, v. part. *encycl.* || *Tranchée des baïonnettes*, v. TRANCHÉE.

— Technol. *Douille à baïonnette*, dispositif de fixation d'un objet qui rappelle celui d'une baïonnette.

— ENCYCL. La *baïonnette* a succédé à la lame qui, au temps du mousquet, se nommait *soie de cochon*, et a remplacé les armes d'hast. Elle aurait été inventée vers 1640 par des Basques qui, leurs munitions épuisées, fixèrent leur poignard au bout du canon de leur mousquet : Bayonne devint plus tard son centre de fabrication. Le régiment dit « Royal Artillerie » fut, en 1670, armé le premier de baïonnettes à douilles. En 1703, son usage fut généralisé par Vauban. Elle permettait le tir, grâce à la douille et au coude formé par la lame ; le fusil devint ainsi une arme d'hast en même temps qu'une arme à feu. Pendant tout le XVIIIe s., on ne mettait la baïonnette qu'à l'instant de la charge. Sous l'Empire, toute la cavalerie armée du mousqueton en fut dotée. Le sabre-baïonnette, à lame plate et courbe, a été

« le Bain turc »
par Ingres
Louvre

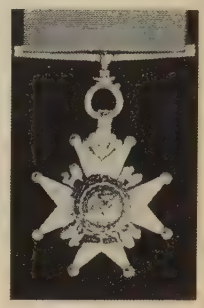

ordre du Bain

Alexander BAIN

Jacques BAINVILLE

garde-française, 1721
mettant baïonnette au canon

Phot. Giraudon, Larousse, W. W., Ministère de la Défense nationale.

fusils avec leurs baïonnettes
1. D'infanterie, modèle 1840
2. « Chassepot », 1866
3. « Lebel », 1886 modifié en 1893
musée de l'Armée, Paris

adopté par les chasseurs de Vincennes, puis, en 1866, par toute l'infanterie et l'artillerie avec le fusil et le mousqueton Chassepot. La baïonnette du fusil Lebel avait une lame triangulaire, celle du mousqueton une lame plate et plus courte. Jusqu'en 1914, elle fut considérée comme l'arme par excellence de l'infanterie* au corps à corps. Aussi, s'exerçait-on à son maniement dans de longs exercices, dérivés de l'escrime, appelés *escrime à la baïonnette*. En 1914, on vit de nombreuses charges à la baïonnette, mais son importance diminua avec le développement des grenades et des mitrailleuses. Dans le fusil français mod. 1936, la baïonnette est logée à l'intérieur même du fût de l'arme. Le fusil mod. 1949 n'en comporte plus.

baiser-de-paix de la chapelle du Saint-Esprit orfèvrerie française (XVe s.) *Louvre*

BAÏOQUE n. f. (ital. *baiocco ;* de *baio*, qui désigne la couleur baie). Ancienne monnaie des Etats pontificaux, équivalant à la centième partie de l'écu.

BAÏOQUELLE n. f. (ital. *baiochello*, de *baiocco*, baïoque). Petite monnaie de cuivre autrefois en cours à Bologne et dans quelques Etats italiens.

BAIRAKDAR n. m. (turc *bairak*, drapeau, suffixe persan *dar*, qui tient). Porte-drapeau d'un régiment de janissaires.

BAÏRAM. Nom turc des deux grandes fêtes de l'islām : l'une se célèbre après la fin du Ramadan, et l'autre soixante jours plus tard.

BAIRAN, site d'Iraq, à 30 km au N. de Mossoul — et de l'ancienne Ninive —, dans la vallée du Gomel. Bairan présente des bas-reliefs religieux sculptés sur le roc surplombant la rivière ; ils étaient destinés à mettre sous la protection des dieux le point de départ d'un des canaux que le roi Sennacherib (705-681) avait fait exécuter pour alimenter en eau Ninive. Des inscriptions cunéiformes relatent les faits de ce règne.

« le Baiser » par Rodin *musée Rodin*

BAIRD (sir David), général britannique (Newbyth, East Lothian, 1757 - Crieff 1829). Il fit plusieurs campagnes en Inde, entre 1779 et 1800, et conquit Le Cap en 1805. Il était commandant en second du corps britannique en Espagne lors de la bataille de La Corogne (1808), et succéda momentanément à sir Moore.

BAIRD (John Logie), ingénieur et physicien écossais (Helensburgh 1888 - Bexhill 1946). Il étudia l'électrotechnique au collège royal de Glasgow et fut l'un des pionniers de la télévision, qu'il s'attacha à rendre pratique et à populariser. Il fit une première démonstration de son procédé en 1926, et en organisa l'exploitation en Angleterre et en Allemagne. Il y introduisit l'emploi de films cinématographiques, puis imagina des procédés de télévision en relief et en couleurs.

BAIRE (René), mathématicien français (Paris 1874 - Chambéry 1932). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il professa l'analyse mathématique à la faculté des sciences de Dijon. Il a ouvert, avec H. Poincaré, E. Borel et H. Lebesgue, une ère nouvelle de la théorie des fonctions de la variable réelle. Œuvres : *Leçons sur les fonctions discontinues* et *Leçons sur les théories générales de l'analyse*.

BAIREUTH. Géogr. V. BAYREUTH.

BAIS [bɛ], ch.-l. de cant. de la Mayenne (arrond. de Mayenne), dans le bas Maine, sur l'Aron ; 1 241 hab. (565 aggl.).

BAIS, comm. d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Rennes), au S. de Vitré ; 2 157 hab. (629 aggl.) [*Basvestiers*]. Eglise des XVIe et XVIIe s.

BAÏSE, rivière gasconne, qui naît sur le plateau de Lannemezan, et, après être passée à Mirande, Condom et Nérac, se jette dans la Garonne (r. g.) ; 190 km. Pauvre en eau, ainsi que ses affluents, la Baïselle et la Gélise, elle doit être alimentée en été par le canal de la Neste. En hiver, crues violentes. Elle est navigable en aval, sur 19 km (quatre écluses).

BAISEMAIN n. m. Action de baiser la main d'une personne : *Le baisemain était fort à la mode sous Louis XIII.*
— LANGUE CLASS. et LITTÉR. N. m. ou f. Civilités, compliments : *Faites* [...] *mes baisemains à ma cousine sa sœur* (Racine). ‖ *A belles baisemains*, avec soumission.
— Dr. féod. Hommage féodal consistant pour le vassal, en particulier lors de l'hommage, à baiser la main du seigneur, ou, en son absence, le verrou de la porte de son manoir. (Le baiser du verrou était surtout pratiqué en Berry.) ‖ Présent que l'on offrait au seigneur dans cette circonstance.
— Liturg. Action de baiser la main du célébrant, à l'offertoire, et de déposer une offrande dans un bassin particulier. (Aujourd'hui, on baise un crucifix au lieu de la main.)
— ENCYCL. A l'époque féodale, on baisait la main du seigneur, à chaque mouvance de fief, et au renouvellement du bail à rente, en signe d'hommage ; le présent qui l'accompagnait subsista seul et conserva le nom de *baisemain*. Dans la liturgie ecclésiastique, le baisemain se retrouve dans plusieurs circonstances (baisement de la main de l'évêque par les ordinands ; baisement de la main ou de l'anneau du prélat par les fidèles ; baisement, même, de la main du prêtre qui a dit la messe, par le servant, dans certains pays).

BAISEMENT n. m. Action de baiser : *Une heure* [...] *toute remplie de serments d'amour éternel, de baisements de main* (Mérimée). [En particulier : 1° le baisement de la mule du pape, sur laquelle est brodée une croix ; 2° le baisement des pieds de douze vieillards pauvres par l'officiant, cérémonie catholique qui a lieu le jeudi saint.]

BAISEPIED n. m. Action de baiser le pied en signe de soumission, de respect.

BAISER v. tr. (lat. *basiare*). Poser ses lèvres sur : *Les belles dames savent leur affaire, selon qu'on leur baise la main droite ou la main gauche* (Musset). ‖ *Poétiq.* Toucher légèrement, effleurer : *Le piano que baise une main frêle luit dans le soir rose et gris vaguement* (Verlaine). ‖ — *Fig. Baiser les pas, la trace des pas de quelqu'un. Baiser les pieds, la poussière des pieds de quelqu'un*, lui donner d'humbles marques de respect et de soumission. ‖ *Baiser la terre*, se prosterner sur le sol et y appliquer les lèvres en signe d'humilité. ‖ *Pop.* Prendre en faute. ‖ Avoir des relations sexuelles. ‖ *Se faire baiser*, se faire prendre ; être trompé.
— LANGUE CLASS. *Je vous baise les mains*, formule pour prendre congé (le plus souvent ironique) : *Je vous baise les mains ; je n'ai pas le loisir* (Molière).
— Dr. féod. *Baiser le verrou*, v. BAISEMAIN.
— Véner. *Baiser l'eau*, venir à l'eau et s'en retourner, en parlant de l'animal.

BAISER n. m. (inf. substantivé). Action de celui qui pose sa bouche sur le visage, etc., d'une personne, ou sur un objet quelconque : *Un compliment vaut un baiser* (Musset). *Pour son baiser les rois du monde seraient morts* (Apollinaire). ‖ *Poétiq.* Caresse, contact agréable : *Elle s'éveilla sous le baiser matinal du soleil* (Gautier).
— LOC. DIV. *Baiser de paix*, baiser qu'on donne, ou qu'on reçoit, en signe de réconciliation, de bonne intelligence. (Dans la primitive Eglise, le baiser de paix était celui que les chrétiens se donnaient en signe d'union et de charité mutuelle, particulièrement au moment de communier. Il est toujours pratiqué dans la liturgie syrienne. Depuis le XIIIe s., on a conservé l'usage de baiser une petite plaque de métal appelée *baiser-de-paix, paix, osculatoire*. ‖ *Baiser de réconciliation*, celui qui se donnait entre ennemis qu'on avait réconciliés. ‖ *Baiser de la foi*, celui que les chrétiens se donnaient entre eux, principalement quand ils exerçaient l'hospitalité les uns envers les autres. ‖ *Baiser de Judas*, baiser perfide, baiser de traître. (Allusion au baiser que Judas donna à Jésus pour le désigner à ses ennemis.)
— ALLUS. HIST. *Baiser Lamourette*, v. LAMOURETTE.
— Bx-arts. *Baiser-de-paix*, plaquette en ivoire ou en métal que le prêtre présente aux fidèles avant de leur donner la communion. (V. part. *encycl.*)
— ENCYCL. Marque de respect, le *baiser* fut, surtout dans l'Antiquité et le Moyen Age, une forme d'hommage envers une idole, un maître, un suzerain, un roi. On baisait ainsi la main ou le pied. Cet usage était d'origine orientale. Grégoire VII réserva le baisement de pied au pape, ne permettant aux rois et aux évêques que le baisement de main ; mais le mot est demeuré dans des chartes d'hommage du XIIIe s. comme salutation (*Salutem et pedum oscula*). Le baiser est, en outre, depuis l'Antiquité, un mode de salutation. Au Moyen Age, il fut d'usage général, même entre personnes de sexe différent. Au XVIe s., on baisait les dames sur la bouche.
— Bx-arts. Pour remplacer le rite de l'embrassement des fidèles avant la communion, on eut recours à des plaquettes historiées (pax, osculatorium), présentées par les prêtres aux baisers des fidèles. Ces plaquettes d'ivoire, de marbre, d'argent, enchâssées dans de précieuses bordures d'or, d'argent, de bronze, devinrent vite des objets d'art, comme les baisers-de-paix de la chapelle du Saint-Esprit (Louvre, vers 1500) ou de Ciudad Real (Fr. Becerril, 1565).
— Dr. rom. Au Bas-Empire, les fiançailles romaines s'étaient fondues avec la donation faite par le mari à la femme avant le mariage (*donatio ante nuptias*). La donation du fiancé à la fiancée était accompagnée d'un baiser. La donation prit elle-même le nom de *osculum* (baiser), plus tard *oscle*.

Baiser (LE), groupe en marbre d'Auguste Rodin, conservé au musée Rodin. C'est une des expressions les plus réalistes et, en même temps, les plus délicates de la tendresse humaine (1886).

Baiser de la fée (LE), ballet en trois tableaux, d'après un conte d'Andersen, musique de Stravinski, chorégraphie de B. Nijinskaia, décors et costumes de A. Benois. Première mondiale : Opéra de Paris, 1928, par la compagnie des Ballets d'Ida Rubinstein. Stravinski le conçut comme un hommage « à la muse de Tchaïkovski ». Une fée marque d'un baiser un enfant ; elle le retire à la vie au moment où il atteint son plus grand bonheur, afin que celui-ci demeure inaltéré. George Balanchine reprit le sujet et la musique à l'Opéra de Paris en 1947, dans le caractère féerique voulu par l'auteur.

Baisers (LES) [*Basia*], de Jean Second (1539), poésies érotiques en latin, au nombre de

dix-neuf. Le poète, continuateur de Catulle, a déployé dans ses *Baisers* toutes les grâces d'une imagination riante, vive, colorée. Ils ont eu une grande influence sur Ronsard.

BAISEUR, EUSE n. *Pop.* Celui, celle qui baise.

BAISHA, roi d'Israël (909-886). Il fit périr la famille de Nadah pour monter sur le trône d'Israël, et tuer le prophète Jéhu qui lui reprochait sa cruauté ; il fut vaincu par Asa.

BAISIEUX, comm. du Nord (arrond. de Lille), dans la région lilloise, à la frontière belge ; 2 851 hab. (1 271 aggl.). Papeterie. Tissage. Fabrique de bas ; linoléum. Eglise avec maître-autel du XVIIe s.

BAISOTER v. tr. *Fam.* Donner des baisers répétés : *Je n'ai pas été dorloté, tapoté, baisoté ; j'ai été beaucoup fouetté* (Vallès). [Vieilli.]

BAISSANT n. m. Reflux de la mer (ne s'emploie que dans quelques régions maritimes) : *La pêcherie ne travaillait qu'au baissant* (R. Vercel).

BAISSE n. f. (déverbal de *baisser*). Mouvement d'une surface dont le niveau décroît : *Baisse des eaux. La baisse du mercure dans le thermomètre.* || — *Fig.* Affaiblissement, diminution en quantité ou qualité d'un état quelconque : *Baisse de la température, de la tension, de la mémoire.* || *Par extens.* Baisse de la valeur des titres de Bourse, des marchandises, etc. : *Sous le vent de la baisse, les prix s'effondraient de jour en jour* (Zola). — Banq. et Bours. *Jouer à la baisse,* vendre à terme des marchandises ou des valeurs mobilières en espérant qu'à la date de la livraison il sera possible de les acheter au comptant à un cours plus avantageux. (Les opérations à la baisse se prolongent à l'aide des reports* ou des primes*.) [V. BOURSE.] || *Ses actions sont en baisse,* se dit, métaphoriquement, du mauvais état des affaires de quelqu'un, de l'affaiblissement de son crédit, de son estime : *Son mariage ne se fera pas ; ses actions sont en baisse auprès des parents de la jeune fille.*
— Mar. Période descendante de la marée.
— Météorol. *Noyaux de baisse,* v. ISALLOBARE.

BAISSER v. tr. (lat. pop. *bassiare ;* de *bassus,* bas). Placer en un lieu moins haut ; mettre plus bas : *Baisser un tableau. Baisser le rideau. Baisser les paupières.* || Incliner vers le sol, en parlant d'une partie du corps : *Comme pour ne pas voir le spectre qui le hante, Laynez ferme les yeux et baisse encore le front* (Heredia). || *Par extens.* Réduire, diminuer, modérer la force, l'intensité : *Baisser la voix ; elliptiq.* et *fam., baisser la radio.* || — *Fig.* Diminuer, en parlant d'un prix, d'une valeur : *Baisser le prix du pain.*
— LOC. DIV. *Baisser la tête, baisser le front,* se soumettre avec résignation ou confusion ; manifester un sentiment de honte. || *Tête baissée :* 1° Etourdiment : *Donner tête baissée dans un piège ;* 2° Sans considérer les risques : *L'âme doit se roidir, plus elle est menacée | Et contre la fortune aller tête baissée* (Corneille). || *Baisser les yeux,* les diriger vers la terre, en abaissant la paupière supérieure ; et, au *fig.,* indique une attitude de défense pudique ou de crainte respectueuse : *Vous baissez devant moi vos yeux mal assurés* (Racine). || *Baisser l'oreille,* v. OREILLE. || *Baisser le nez,* v. NEZ. || *Baisser pavillon,* v. PAVILLON. || *Baisser un instrument,* l'accorder à un diapason plus bas. || *Baisser d'un ton,* v. TON.
— Equit. *Baisser la main à un cheval,* abaisser la main de bride pour donner plus de rênes à un cheval et lui laisser ainsi plus de liberté d'encolure.
— Vén. *Baisser de pied,* perdre de sa vigueur, en parlant du chien courant.
— Vitic. *Baisser un cep, un sarment,* couper la partie la plus haute, pour concentrer la sève dans la partie basse.
◆ V. intr. Venir à un niveau inférieur : *Le soleil baisse à l'horizon. La mer baisse.* || *Par extens.* Perdre de son intensité, de sa rigueur : *Le vent baisse. La pression baisse.* || — *Fig.* Diminuer de valeur, de prix : *Les actions, les rentes baissent.* || Décliner : *Elle* [E. Grandet] *fut sublime de soins et d'attention pour son vieux père dont les facultés commençaient à baisser* (Balzac).

BAISSER n. m. Action, mouvement de ce qui baisse : *On gardait donc Nana pour le baisser du rideau* (Zola).

BAISSEUR n. m. Peauss. Ouvrier chargé d'amincir au couteau les peaux brutes épaisses.

BAISSIER n. m. Spéculateur qui, à la Bourse, joue à la baisse. (Contr. HAUSSIER.)
— ***Baissiers*** n. m. pl. Nom donné, sur quelques rivières, à des atterrissements accidentels, qui constituent des obstacles et qui réduisent la profondeur de l'eau.

BAISSIÈRE n. f. Enfoncement où séjourne l'eau de pluie, dans les labours.

BAISSOIR n. m. Expl. sal. Bassin dans lequel est stockée l'eau salée saturée provenant des sondages, afin qu'elle y repose avant son entrée dans le cycle de fabrication.

BAISWÂRÎ n. f. Linguist. V. KAUSALÎ.

BAÏUS (Michel DE BAY, connu sous le nom de), théologien (Melin, près d'Ath, Hainaut, 1513 - Louvain 1589). Professeur d'Ecriture sainte et chancelier de l'université de Louvain, il soutint des doctrines nouvelles sur la grâce. Ces doctrines furent condamnées par la bulle *Ex omnibus afflictionibus* de Pie V (1567). Elles contenaient en germe le jansénisme. (V. BAÏANISME.)

BAIX, comm. de l'Ardèche (arrond. de Privas), sur la rive gauche du Rhône ; 607 hab. (383 aggl.). Sur la rive droite, canal de dérivation du Rhône alimentant l'usine du Logis-Neuf.

BAIXAS [bɛksas], comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), au pied des Corbières ; 1 753 hab. (1 735 aggl.) [*Bachanenchs*]. Eglise avec tour fortifiée. Restes de l'enceinte. Chaux.

BAJA, v. de Hongrie (départ. de Bács-Kiskun), en bordure du Grand Alföld, sur le petit bras du Danube ; 31 000 hab. Centre commercial et stratégique, elle domine le maigre bras du fleuve et l'île de Mohács. Industries textiles.

BAJAO(S), population indonésienne de l'archipel des Sulu, vivant exclusivement de la pêche.

BAJA VERAPAZ, départ. du Guatemala, dans la région comprise entre les montagnes de l'Alta Verapaz et la vallée du Motagua ; 66 400 hab. Ch.-l. *Salamá.*

BAJAZET, forme française de BĀYAZĪD*.

Bajazet, tragédie de Racine, représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, dans les premiers jours de janvier 1672. Pour une fois, Racine s'inspire d'un sujet oriental, comme l'y invitait une certaine mode de l'époque. Un récit de M. de Césy, ambassadeur près de la Sublime-Porte de 1618 à 1641, semble avoir donné les éléments de l'intrigue. La sultane Roxane tient entre ses mains l'ordre qu'a donné Amurat avant de partir en guerre : il veut qu'on exécute son propre frère Bajazet, dont il se défie. Roxane n'a pas caché à ce prince le pouvoir dont elle est revêtue, mais elle lui offre de le sauver s'il veut se mettre à la tête d'une révolte et l'épouser. Bajazet, poussé par le vizir Acomat, qui pressent qu'Amurat a juré sa perte, semble accepter la proposition de Roxane, mais ses hésitations étonnent la sultane, qui découvre bientôt son secret : Bajazet aime Atalide, cousine d'Amurat. Elle veut faire auprès de Bajazet une dernière tentative, et lui offre la vie à condition qu'il consente à voir périr Atalide. Cependant, Acomat s'est mis à la tête d'une troupe de soldats pour délivrer Bajazet. Mais il est trop tard. Ce dernier — qui a repoussé avec indignation la proposition de Roxane — succombe aux coups des assassins qu'elle a postés ; Roxane est tuée par un messager d'Amurat ; Atalide, désespérée, se tue. Cette tragédie est peut-être, dans l'œuvre de Racine, celle qui peint avec le plus de force et de cruauté les sombres fureurs de l'amour.

BAJCSY-ZSILINSZKY (André), homme politique et journaliste hongrois (1886-1944). Antinazi et francophile, membre, peu avant la Seconde Guerre mondiale, du parti des petits propriétaires indépendants, chef de l'opposition antiallemande, arrêté et blessé par la Gestapo le 19 mars 1944, lors de l'occupation de la Hongrie par l'armée hitlérienne. Libéré sous le gouvernement Lakatos, il se mit à la tête de la résistance à

Vassili Ivanovitch BAJENOV
maison Pachkov
actuellement
bibliothèque Lénine
à Moscou

l'occupant. Arrêté sous le gouvernement Szálasi, il fut condamné pour trahison et pendu en décembre.

BAJÉ, v. du Brésil. V. BAGÉ.

BAJENOV (Vassili Ivanovitch), architecte russe (Dolskoïe, gouvern. de Kalouga, 1737 - † 1799). Envoyé à Paris (1760), il y achève ses études. Rentré en Russie (1765), il élabore un projet de reconstruction, en style classique, du Kremlin de Moscou, qui ne fut pas réalisé, et dont les dessins originaux sont conservés à Paris (Arsenal), tandis que le modèle en bois se trouve à Moscou. Paul Ier lui confia la direction des travaux du château Saint-Michel. Son chef-d'œuvre est la maison Pachkov (1784-1786), devenue la bibliothèque Lénine. Il a exercé dans son pays une grande influence.

BAJER (Frederik), homme politique danois (près de Nästved 1837 - Copenhague 1922). Il fonda en 1891 le Bureau international de la paix, à Berne, et écrivit des ouvrages pacifistes. Prix Nobel de la Paix en 1908.

BAJOCASSES. Hist. V. BAÏOCASSES.

BAJOCIEN adj. et n. m. (de *Bajocasses*). Géol. Se dit de l'étage inférieur du dogger.
— ENCYCL. Le bajocien comprend quatre zones d'ammonites : zone à *Witchellia læviuscula ;* zone à *Emileia sauzei ;* zone à *Witchellia romani ;* zone à *Cosmoceras garantianum.* On voit apparaître brusquement à cette époque des ammonites nouvelles (oppéliidés, linocératidés, périsphinctes, parkinsonia, etc.).

BAJOIRE n. f. (peut-être altér. de *baisoir,* parce que les deux têtes semblent se baiser). Numism. Nom donné jadis à certaines monnaies ou médailles des Pays-Bas ou de Genève.

BAJOUE n. f. (de *balèvre* et de *joue*). Partie de la tête d'un animal qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire. || Syn. de ABAJOUE. || *Péjor.* Joue humaine pendante et fortement prononcée.
— Autom. Feuille de tôle qui réunit les ailes d'une voiture au châssis, pour protéger celui-ci contre les projections de boue.

BAJOV (Pavel Petrovitch), écrivain soviétique (1879 - 1950). D'abord instituteur, il se révéla en 1924 par son ouvrage *Ils étaient de l'Oural,* où il célèbre le pays de son enfance. Sa meilleure œuvre est *la Cassette de malachite* (1939), où se mêle aux récits de la région ouralienne l'éloge de la puissance du peuple russe.

BAJOYER n. m. (de *bajoue*). Trav. publ. Chacun des massifs en maçonnerie qui forme la partie latérale d'une chambre d'écluse. || Chacun des murs en aile des culées d'un pont.
— Pêch. Bordure latérale d'une échelle à poissons.

BAJZA (Jozef Ignác), écrivain slovaque (Predmier 1755 - Bratislava 1836). Le premier, avant Bernolák, à user du dialecte slovaque occidental comme langue littéraire. Auteur d'épigrammes et d'un roman : *Aventures et expériences du jeune René* (1783),

« Bajazet »
dessin de F. Gérard
gravé par Massard
(édition de 1877)
cabinet des Estampes

Phot. France-Presse, Larousse.

BAKOU
exploitation pétrolière

sir Samuel White BAKER

Mahmut Abdül BAKI
d'après un manuscrit
de 1566
Bibliothèque Millet
à Istanbul

inspiré par *les Aventures de Télémaque, Candide,* etc.

BAJZA (József), poète et publiciste hongrois (Szűcsi 1804 - Pest 1858). Il fonde en 1830 les *Feuilles critiques* et, en 1837, avec Vörösmarty et Toldy, l'*Athenaeum*. Après la mort de Karoly Kisfaludy, il dirige la revue *Aurore*. Directeur du Théâtre national (1847), puis rédacteur du *Journal de Kossuth* (1848). S'adonnant aux études historiques, il compose *Coriolan* et commence une *Histoire universelle*.

BAKAL, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), dans l'Oural central, entre Tcheliabinsk et Oufa ; 10 000 hab. Minerai de fer ; fonderies.

BAKALAI(S). V. BAKÉLÉ(S).

BAKAMBA(S), peuple noir du Congo (région de Loudima).

BAKAR, en ital. **Buccari**, v. de Yougoslavie (Croatie), sur le littoral adriatique, au fond d'une baie abritée ; 2 300 hab. Restes de fortifications et maisons anciennes. Centre de navigation à voile. Pêche au thon. Vignobles. Cimenterie. Tourisme.

BAKCHICH n. m. (mot persan signif. *don*, passé en turc et en arabe pour désigner l'argent que l'on donne à quelqu'un afin de le remercier de ses services, ou de les acheter.) *Pop.* Pourboire.

BAKEL, comm. du Sénégal, ch.-l. de cercle, sur la rive gauche du Sénégal ; 2 310 hab. (10 Europ.). — Le *cercle de Bakel* a 41 020 hab. (20 Europ.).

BAKÉLÉ(S) ou **BAKALAI(S)**, l'une des populations noires les plus importantes du Gabon, vivant sur les deux rives de l'Ogooué. Ils habitent des villages fortifiés, dont chacun possède son chef et ses féticheurs. Habiles commerçants et remarquables chasseurs d'éléphants.

BAKÉLISÉ, E adj. Technol. Enduit de bakélite. ‖ *Bois bakélisé*, type de bois amélioré par imprégnation de bakélite, et largement utilisé dans la construction électrique. (L'opération porte généralement sur des placages de hêtre, qu'on superpose avant polymérisation de la bakélite sous presse chauffante.)

BAKÉLISER v. tr. Enduire de bakélite.

BAKÉLITE n. f. (de *Baekeland*, nom de l'inventeur). Résine synthétique obtenue par condensation d'un phénol avec l'aldéhyde formique.

— ENCYCL. Les *bakélites* s'obtiennent par chauffage de phénol ou de crésol en présence de formol et d'un catalyseur. On obtient d'abord une *bakélite A* liquide et visqueuse, soluble dans l'alcool, l'acétone et les alcalis. Cette matière, chauffée à 100 °C à l'autoclave, donne une *bakélite B*, dure à froid, plastique à chaud, gonflant sans se dissoudre dans les solvants. Par chauffage de cette matière, on arrive à la *bakélite C*, insoluble et résistante à la chaleur. On peut *bakéliser* superficiellement les objets en les enduisant du liquide A (par trempage, par revêtement au pinceau ou à l'aérographe), et par un traitement approprié amener le revêtement au point voulu de résistance et de dureté.

BAKENYI(S), tribu bantoue de l'Ouganda, de langue lunyoro.

BAKER (sir Samuel White), voyageur anglais (Thorngrove, Worcestershire, 1821 - Sandford Orleigh, Devonshire, 1893). En 1864, au cours d'un voyage dans les pays du haut Nil, il découvrit le lac Albert, que traverse le fleuve après être sorti du lac Victoria. Il fut ensuite chargé par le khédive Ismā'īl de combattre la traite des nègres dans le Soudan égyptien jusqu'en 1873.

BAKER (sir Benjamin), ingénieur anglais (Keyford, Somersetshire, 1840 - Londres 1907). Il construisit le pont du Forth (avec John Fowler) et le barrage d'Assouan.

BAKER (Joséphine), artiste de music-hall américaine (Saint-Louis 1906). Vedette des Folies-Bergère, révélée par ses danses exotiques. Ses chansons ont connu une renommée internationale. Interprète de plusieurs films (*Princesse Tam-Tam, Fausse Alerte*).

BAKER-BROWN (Isaac), médecin anglais (Colne, Essex, 1812 - Londres 1873). Savant anatomiste, il étudia les maladies de la femme et créa, pour les femmes, une maison de santé (London Surgical House).

BAKERSFIELD, v. des Etats-Unis (Californie), à l'extrémité méridionale de la Grande Vallée ; 34 800 hab. Centre d'exploitation du pétrole ; raffineries. Industries chimiques et alimentaires.

BAKEWELL (Robert), agronome anglais (Dishley, Leicestershire, 1725 - † 1795), célèbre par ses réalisations en matière de sélection animale (création de la race ovine dishley).

BAKFARK (Valentin GREFF, dit), luthiste hongrois (Cronstadt 1507 - Padoue 1576). Elevé à la cour de Transylvanie. Après de nombreux séjours en Italie, en France, à Königsberg, à Buda, à la cour de Pologne (1549), il rompt avec cette dernière et se réfugie à Vienne. Il publie, à partir de 1552, 10 fantaisies, des transcriptions très fidèles de motets, chansons et madrigaux, remarquables par leur riche ornementation et leur haute fidélité à l'original.

BAKH (Alexei Nikolaïevitch), biochimiste et homme politique soviétique (Zolotonoche, rég. de Poltava, 1857 - † 1946). Etudiant à Kiev, en 1883 il entre dans l'illégalité et commence une vie d'agitateur politique. En 1885 il émigre à Paris, puis à côté de Genève pour poursuivre ses travaux scientifiques. Après la révolution, il rentre dans sa patrie, et prend une part active aux recherches biochimiques, fondant plusieurs instituts, dont celui de l'Académie des sciences (1935) qui porte son nom. Membre de l'Académie des sciences d'U. R. S. S. à partir de 1929, il a consacré ses ouvrages principaux aux procédés d'oxydation s'opérant dans les organismes végétaux et animaux.

BAKHADDA (BARRAGE DE), barrage d'Algérie (départ. de Tiaret), sur l'oued Mina, utilisé pour l'irrigation. La retenue est de 50 millions de m^3.

BAKHOY ou **BAKOY** (« fleuve blanc »), l'une des branches mères du Sénégal, confluant avec le Bafing à Bafoulabé.

BAKHROUCHINE (Serghеï Vladimirovitch), historien soviétique (1882-1950). Spécialiste de l'histoire des peuples de Sibérie, il dirigea, de 1941 à 1945, la publication d'une *Histoire de Moscou* et d'une *Histoire de l'U. R. S. S.*, et obtint le prix Staline pour son *Histoire de la diplomatie*.

BAKHTCHISARAI (« palais des jardins »), v. de l'U. R. S. S. (Ukraine), en Crimée, sur le revers septentrional de la chaîne de Crimée, entre Simféropol et Sébastopol ; 20 000 hab. Ancienne capitale des khāns tartares de Crimée ; monuments de l'époque musulmane (palais des khāns). Industries diverses ; tabac ; travail du cuir ; conserves alimentaires et minoteries ; distilleries. — En 1681 y fut signé, entre Russes et Turcs, un traité consacrant le protectorat russe sur Kiev et la rive gauche du Dniepr.

BAKHTEGAN. V. NIRĪZ.

BAKHTIYĀRĪ(S), population de l'Iran (Luristān), qui a joué un rôle important dans la révolution de 1909 et contribua à la chute du chāh Muḥammed 'Alī.

BAKHUYZEN VAN DEN BRINK (Reinier), écrivain hollandais (Amsterdam 1810-La Haye 1865). Directeur des archives de Hollande (1854), il rédigea, avec Potgieter, *le Guide*, revue qui joua un grand rôle dans la vie littéraire néerlandaise.

BAKI (Mahmut Abdül), l'un des plus grands poètes classiques turcs (Istanbul 1526 - *id.* 1600). Fils d'un pauvre muezzin, il eut, dans la hiérarchie musulmane, une carrière agitée, où les disgrâces succédèrent aux honneurs. Finalement kazasker de Roumélie, il mourut désespéré de n'avoir pas été choisi comme cheikh-ul-islām. Auteur d'un *Divan* de poèmes lyriques d'une puissance rarement égalée (qui comprend notamment l'*Ode funèbre* de Soliman le Magnifique), de traductions et d'adaptations d'œuvres arabes.

BAKIGA(S), tribu bantoue du sud-ouest de l'Ouganda, de langue lunyoro.

BAKIN. V. KYOKUTEI BAKIN.

BAKLAVA n. m. Galette ou gâteau turc.

BAKÓCZ (Thomas ou Tamás), comte **d'Erdőd** (Erdőd 1442 - Esztergom 1521), cardinal-archevêque d'Esztergom, primat de Hongrie. Secrétaire du roi Mathias Corvin, chancelier de Vladislas II. Il fit échouer un projet d'alliance entre la Hongrie et la ligue de Cambrai, sauvant ainsi Venise, qui lui avait promis de soutenir sa candidature au trône de saint Pierre. Mais il échoua au conclave de 1513 en face du cardinal de Médicis, qui devint le pape Léon X. Il rapporta de Rome une bulle de croisade contre les Turcs, mais les serfs, rassemblés sous le commandement de Georges Dózsa, tournèrent leurs armes contre les seigneurs (1514). Il fut un prince d'Eglise de la Renaissance, cultivé, aimant les arts et le faste.

BAKOKI(S), tribu bantoue de l'Ouganda, de langue lunyoro.

BAKOKO(S), peuple bantou du Cameroun.

BAKONGO(S) ou **KONGO(S)**, ensemble de peuples noirs vivant de part et d'autre du Congo, dans la région de Brazzaville ; anciens sujets du royaume noir du Salvador. Pour la plupart, agriculteurs et commerçants.

BAKONY (MONTS OU FORÊT DE), petit massif montagneux de la Hongrie occidentale ; 704 m. Malgré leur faible altitude, ces hauteurs font cependant figure de montagnes, par rapport aux grands horizons de plaine du sud de la Hongrie, et plus encore par la hardiesse de leur relief, surtout sur leur versant méridional au-dessus du lac Balaton, qui correspond à une ligne de faille jalonnée de sources thermales. A l'O. et au N.-O., les monts Bakony offrent des pentes relativement douces, couvertes de très belles forêts. Ils constituent enfin une des principales régions minières de la Hongrie. Le lignite y est extrait près de la ville d'Ajka, qui possède une des plus grandes centrales thermiques du pays. Le manganèse y est exploité au N. de Veszprém. Mais les gisements minéraux les plus importants sont ceux de bauxite, abondants surtout sur le versant nord.

BAKOTA(S), peuple noir vivant de part et d'autre de la frontière du Congo et du Gabon. Les Bakotas ornaient leurs paniers funéraires de figures humaines. Une sorte de cadre disposé en losange, représentant les membres inférieurs, est surmonté d'un masque d'homme ou de femme dont les traits, réduits à l'essentiel, sont recouverts d'une feuille de cuivre délicatement martelée. Ces masques, très décoratifs, attirèrent l'attention des artistes français au commencement du XXe s.

BAKOU n. m. Mod. Cloche de paille tressée au Caucase et qui présente l'aspect d'une toile fine à brins réguliers.

BAKOU, v. de l'U. R. S. S., capit. de la République fédérée de l'Azerbaïdjan, au pied de l'extrémité orientale du Caucase ; 968 000 hab. Le noyau initial est une vieille ville, aux rues tortueuses, dominant un petit port de ria, qui forme encore la partie centrale du port de pêche et de commerce. C'est une ancienne forteresse, entourée de murailles, et où abondent les vestiges de l'époque turque et persane : tour de la Vierge (XIIe s.), mosquée Hilakh (1309), mosquée Djouma (1438), palais du khān Saraï (XVe s.), ancienne mosquée (v. 1440), etc. La ville administrative moderne s'est développée en contrebas. L'industrie a fait naître des quartiers nouveaux, reliés au centre de la ville par de grandes avenues où l'on s'efforce de faire pousser des arbres, malgré l'aridité du climat. Bakou est un grand centre de l'industrie du pétrole (raffineries, pétrochimie) ; on extrait le pétrole sous la ville même par des forages obliques. D'autres industries complètent cette activité : métallurgie et constructions mécaniques (fabriques de matériel de forage, de raffinerie, tuyauterie métallique, ateliers du chemin de fer), industries textiles (filatures et tissages de coton et de soie, confection). Chaussures. Industries alimentaires. Enfin, Bakou est un centre intellectuel : université, grandes écoles pour la formation des techniciens du pétrole. — Hist. Bakou, qu'aurait fondée Alexandre le Grand, fut occupée par les Arabes à partir du VIIe s., puis par les Turcs, et devint vassale de la Perse au XVe s. Les Russes l'occupèrent de 1723 à 1735 et s'y installèrent définitivement en 1806. Dans la seconde moitié du XIXe s., Bakou se développa rapidement grâce à l'essor de l'industrie pétrolière. Des grèves et des sabotages de caractère politique eurent lieu dans les années 1903-1905 et 1913-1921. En 1917, les Turcs y firent de grands massacres d'Arméniens. En 1920,

Phot. Bureau soviétique d'inf., Larousse, X.

une révolution locale, soutenue par l'Armée rouge, y installa le régime soviétique.

BAKOU (Second-), nom donné à une région pétrolifère de l'U. R. S. S. explorée et mise en exploitation depuis 1935. Il s'agit de l'avant-pays de l'Oural, du côté européen de la chaîne, entre la basse Kama et la Volga d'une part, les premiers grands alignements montagneux de l'Oural central et méridional d'autre part. Les gisements sont du même ordre d'importance que ceux de Bakou (entre 2 et 2,5 milliards de tonnes), d'où leur nom, mais beaucoup plus vastes; ils s'étendent sur le territoire des républiques autonomes des Bachkirs et des Tatars, dans la région de Kouïbychev, et se prolongent par des gisements de gaz naturel jusqu'à Saratov et Stalingrad. Les principaux centres d'extraction sont Ichimbaï, Bougourouslan et Touïmazy. Au N., le bassin dépasse la vallée de la Kama (Perm', Krasnokamsk).

BAKOUBA(S) ou **BAKUBA(S),** peuple noir du Congo belge, vivant entre le Sankourou et le Kasaï. L'art de ce peuple, qui forma très anciennement un grand royaume au Congo belge, était presque exclusivement destiné à la cour royale. On trouve des statuettes représentant les rois : effigies de Shamba (au British Museum), du début du XVIIe s., de Bom-Boch, et celles de divers autres souverains plus récents. Egalement des vases à boire le vin, figurant des têtes creuses qui sont de véritables portraits, et des masques de formes simples représentant pygmées ou animaux. Tous portent des motifs géométriques d'un art raffiné. Les Bakoubas sont encore réputés pour leurs étoffes, les « velours de Kasaï », tissus à décor géométrique d'une harmonie calme. De nombreuses tribus voisines ont subi leur influence.

BAKOUÉ(S), peuple noir d'Afrique occidentale (Côte-d'Ivoire). Ils font partie des peuples krous.

BAKOUÉLÉ(S), peuple noir du Gabon, dans la région de l'Ogooué supérieur.

BAKOUGNI(S), peuple noir du sud-ouest du Gabon, dont l'aire d'extension va jusqu'au littoral atlantique.

BAKOUIRI(S) ou **BAKWIRI(S),** peuple noir d'Afrique occidentale vivant au Cameroun, au S. de l'Adamaoua.

BAKOUMA, localité de la République centre-africaine (région du M'Bomou). Plantations de café. Egrenage du coton. Corderie (sisal).

BAKOUN (Tell-i), localité voisine des ruines de Persépolis; une céramique peinte archaïque à décor géométrique et représentations humaines et animales stylisées y a été découverte.

BAKOUNINE (Mikhail Alexandrovitch), anarchiste russe (Prjamuchino, gouvern. de Tver', 1814 - Berne 1876). Officier d'artillerie d'origine noble, démissionnaire, contraint de s'exiler pour ses idees révolutionnaires, il vient à Paris (1842-1847), où il connaît Herzen, Marx et Proudhon. Homme de toutes les révolutions, il soutient, directement ou non, celles de Paris, de Prague (1848), de Pologne (1863), de Lyon et de Marseille (1870). Ses idées lui valent d'être emprisonné (1849), puis exilé en Sibérie (1857); il s'en évade (1861), se réfugie en Angleterre, puis en Suisse, d'où il se déplace dans toute l'Europe. Il se rallie à la Ire Internationale (1867), et fonde à Naples la première section italienne. Puis il crée en 1868 « l'Alliance de la démocratie sociale », plus révolutionnaire, prônant l'athéisme, l'abolition des classes, l'égalité des sexes, la mise en commun de tous les biens de production, la disparition des Etats et de toute autorité. Hostile à l'étatisme de Marx, il rompt définitivement avec lui au Congrès de La Haye (1872). Ses idées, dès lors fixées, trouvent leur expression définitive dans *l'Etat et l'Anarchie* (1873), où il démontre que tout pouvoir, même révolutionnaire, trahit le peuple dans la mesure où il veut s'éterniser, rejoignant ainsi les conclusions désespérées des nihilistes. (→ Biblio.)

BAKOUTOU(S), peuple bantou du Congo belge, sur les rives de l'Oubangui.

BAKOY. V. BAKHOY.

BAKRĪ (Abū 'Ubayd Abd Allāh **Al-**), géographe arabe (Cordoue 1040 - *id.* 1094). Auteur d'une *Description géographique du monde connu,* dont il reste des fragments, notamment celui qui concerne l'Afrique du Nord et le Soudan, et d'un *Dictionnaire géographique* relatif surtout à l'Arabie.

BAKSAÏ (Abraham), historien hongrois du XVIe s. Auteur d'une *Chronologia regum et ducum Hungariæ* (1567).

BAKST (Lev Samoïlevitch ROSENBERG, dit **Léon**), peintre et décorateur russe (Saint-Pétersbourg 1866 - Paris 1924). Elève de l'Ecole des beaux-arts de Moscou, puis, en 1893, de Paris, il prit place parmi les artistes russes qui, rompant avec le réalisme, renouvelèrent la décoration théâtrale. Son art est pénétré d'influences orientales. Son nom reste attaché aux *Ballets russes* de Serge de Diaghilev, pour qui il travailla entre 1909 et 1921. Ses décors et ses costumes pour *Shéhérazade* (1910) restent un modèle du style « ballets russes ». (V. hors-texte COSTUMES DE BALLETS.)

BAKU [ku] n. m. Chapelain du roi du Cambodge, qui préside aux sacres et aux diverses cérémonies du palais. (Descendants d'anciens brahmanes, ils ne sont plus que quelques centaines de familles. Ils sont à la fois hindouistes et bouddhistes, constituant une véritable secte religieuse. Il y a aussi à la cour de la Thaïlande des officiants analogues, dénommés *prahm.*)

BAKUFU (« gouvernement de la tente »), nom donné au gouvernement shōgunal inauguré en 1185 à Kamakura par Yoritomo. (A l'origine, le *bakufu* désignait le quartier général du shōgun envoyé en campagne contre les Aïnous. A partir de 1185, ce terme s'appliqua au siège administratif du gouvernement shōgunal.)

BAKUNTA(S), tribu bantoue de l'Ouganda, de langue lunyoro.

BAKWANGA, village du Congo belge (prov. du Kasaï), à l'O.-S.-O. de Cabinda. Centre d'exploitations diamantifères.

BAKWIRI(S). V. BAKOUIRI(S).

BAL n. m. (déverbal de *baller*). Réunion où l'on danse en musique; local où a lieu cette réunion : *Salle de bal. Bal champêtre. Il l'avait rencontrée dans un bal* (A. France). *Le bal Tabarin. Le bal Bullier,* etc. ‖ Pl. *des* BALS.

— LOC. DIV. *Bal masqué, costumé, travesti,* celui où les invités sont déguisés ou masqués. ‖ *Bal de têtes,* bal où les invités se présentent avec des têtes à la ressemblance de personnages connus. ‖ *Bal blanc,* bal de jeunes filles. ‖ *Bal public,* celui qui est ouvert au premier venu, à la seule condition de payer l'entrée. ‖ *Reine du bal,* celle pour qui l'on donne le bal, qui en fait les honneurs, ou qui y a le plus brillé. ‖ *Ouvrir le bal,* être le premier à danser.

— ENCYCL. Mus. Le mot *bal* s'appliquait aux XIIe-XIIIe s., à une forme lyrique provençale de danse avec instruments. Au XIVe s., le bal comprend au moins dix couplets; on en écrit d'abord la musique instrumentale, à laquelle est appliqué ensuite le texte poétique. A la fin du XIVe s., ce terme désigne des scènes dansées par quelques personnages (bal des Ardents*), puis les assemblées dansantes de jeunes gens, et finalement le lieu où l'on se réunissait pour danser.

● *Bals publics.* Dès le XIIIe s., il existait, outre les fêtes somptueuses de l'aristocratie, des bals populaires, qui se déroulaient le dimanche et les jours de fête à l'issue des offices, souvent sur le parvis et parfois jusque dans l'église.

Du début du XVIIIe s. datent les bals de l'Opéra. Par une ordonnance du 31 décembre 1715, le Régent permit les bals publics trois fois par semaine dans la salle de l'Opéra. Cette innovation eut un succès considérable. Plusieurs théâtres imitèrent l'Opéra avec plus ou moins de succès : tels la *Comédie-Française,* la *Comédie-Italienne,* et l'*Opéra-Comique* de la foire. Un peu plus tard, on vit certains établissements spéciaux se consacrer aux bals et aux fêtes de nuit : le jardin des frères Ruggieri, les deux Vaux-Hall, le Ranelagh et le bal d'Auteuil, le Panthéon. En 1790, on ne comptait pas à Paris moins de quatre cents bals publics. Mais l'âge d'or des bals publics fut le Directoire avec Tivoli, les Folies de Chartres (parc Monceau), le Jardin Biron, le Jardin Bourbon (à l'Elysée), le pavillon de Hanovre, Idalie (rue Marbeuf). On dansa beaucoup moins sous le premier Empire. Sous la Restauration et sous Louis-Philippe, les Tivoli (d'été et d'hiver), le Vaux-Hall, Idalie conservent leur vogue. Il faut y ajouter le Prado, le Colisée (rue Saint-Martin), le Salon de Mars (rue du Bac), la Closerie des Lilas, le bal Vivienne, le bal Chicard, le Salon de Flore, le Jardin turc, le bal Mabille. Moins bien fréquentés étaient les bals populaires de la Terrasse, des Piliers-des-Halles, du Vieux-Chêne (rue Mouffetard), du Saumon, et ceux de Belleville qui rendirent fameuse cette descente de la Courtille où s'illustra « mylord l'Arsouille ». On y rencontrait des danseurs et des danseuses dont les noms sont restés célèbres : Chicard, Pritchard, Rose Pompon, la Mogador. Cependant, les bals de l'Opéra conservaient leur vogue, et c'est, semble-t-il, sous Louis-Philippe que cette vogue battit son plein. Sous le second Empire apparurent le Pré-Catelan, Frascati, l'Elysée-Montmartre, le Château-d'Eau. Après 1870 apparurent le bal Bullier, fréquenté par les étudiants, le Jardin de Paris et le Moulin-Rouge : celui-ci fut, pendant une vingtaine d'années, le plus célèbre des bals publics. Le renom des danseuses mi-acrobates de l'établissement (Nini Patte-en-l'air, la Goulue, Grille-d'Egout) éclipsa celui des Mogador et des Pomaré. Les bals musettes établis dans les quartiers populaires furent également nombreux. Enfin, le 14 juillet étant redevenu fête nationale, la coutume s'établit de danser en plein air dans les rues et aux carrefours ce jour-là, et parfois les jours précédents et suivants. Au début du XXe s., la vogue des bals déclina, puis les bals publics, devenus les « dancings », connurent une vogue nouvelle.

Le thème du bal a inspiré fréquemment les artistes : bal de cour comme ceux d'Anne de Joyeuse ou du duc de Nemours (Louvre et Versailles), *le Bal des ifs* (1745, grav. de Cochin); bal populaire comme *le Moulin-Rouge,* de Toulouse-Lautrec, ou *le Moulin de la Galette,* de Renoir (Louvre).

BAL, autre graphic de **Baal,** usitée à Palmyre.

B. A. L., sigle de BRITISH ANTI LEWISITE. (Syn. DIMERCAPROL*.)

BALAAM, prophète mésopotamien que Balak, roi de Moab, envoya quérir afin de maudire les Hébreux envahissant le territoire moabite sous la conduite de Moïse. Mais Balaam, apercevant les tentes d'Israël, ne put que bénir le peuple Yahvé.

BALACHOV, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), entre Voronej et Saratov; 56 000 hab. Industries alimentaires.

BALADE n. f. (mot d'argot signif. ancienn. *recherche*). *Fam.* Promenade : *Aller en balade. Faire une balade.*

BALADER v. tr. *Pop.* Promener : *Balader ses enfants.*

BALADEUR, EUSE n. et adj. *Pop.* Personne qui aime à se balader.

— Autom. *Train baladeur,* ensemble des baladeurs utilisés dans les changements de vitesse.

◆ N. m. Autom. Pièce qui coulisse le long d'un arbre porteur, tout en restant entraînée par lui au moyen de cannelures, pour réaliser le changement de combinaison dans la boîte de vitesses. ‖ *Arbre à baladeurs,* arbre sur lequel coulissent les baladeurs.

— Horlog. Roue montée sur un support pouvant tourner autour d'un axe et prendre deux positions. ‖ Pièce utilisée dans les dispositifs de mise en marche, d'arrêt, de mise à zéro des compteurs ou chronographes.

◆ N. f. Voiture de marchand ambulant. ‖ Lampe électrique protégée par un grillage, que l'on tient à la main par un manche isolant et qui, reliée à une prise de courant par un fil assez long, peut être déplacée en tout sens dans un rayon donné.

BALADEVA. V. BALA-RĀMA.

BALĀDHURĪ, historien arabe († Bagdad 892). Son livre sur les conquêtes des musulmans est un document historique de premier ordre, et un important ouvrage de biographies.

BALADIN, INE n. (mot provenç.). Bouffon de comédie, danseur d'intermède : *Une fête extraordinaire pour laquelle il mit en réquisition les meilleurs musiciens, baladins, etc.*

Léon BAKST par Picasso (1922)

fourneau de pipe bakouba

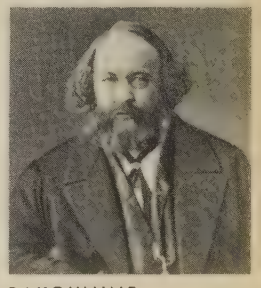

BAKOUNINE

Phot. X, Larousse, Nadar.

Víctor BALAGUER

BALAKIREV
par Léon Bakst

balæniceps

Zoulou jouant du balafon

(Mérimée). ‖ Farceur de place publique : *S'amuser aux parades des baladins.* ‖ Mauvais comédien ou mauvais plaisant.

— ENCYCL. Le mot *baladin* désigna spécialement les danseurs d'intermèdes qui exécutaient des pas grotesques. Mais il faut reconnaître les ancêtres des baladins dans les jongleurs forains qui allaient, au XIIe s., par les châteaux, les villes et les bourgs, pour déclamer les chansons de geste, et qui accompagnaient leur récitation de danses et de musique.

Plus tard, lorsque se formèrent des troupes de *comédiens,* les baladins, descendant du rôle de sujets principaux à celui d'accessoires, ne parurent plus sur le théâtre que pour y danser entre deux pièces ou dans une scène épisodique. Quelques-uns continuèrent à faire de la rue leur théâtre de prédilection, joignirent à un talent de mimes et de danseurs celui de jongleurs ou d'escamoteurs, voire de joueurs de farces, et le mot *bateleur* fut généralisé pour désigner tous les baladins, bouffons et charlatans, vendeurs de drogues et faiseurs de lazzis, tous « acteurs de la rue ». En tête, figure Tabarin, qui, associé à l'opérateur Mondor, avait son théâtre sur la place Dauphine. Puis viennent Guillot-Gorju, Bruscambille et Jean Farine, qui furent de simples baladins, avant de devenir les premiers comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Leur tradition fut continuée par les *paradistes** des théâtres de la Foire.

Baladin du monde occidental (LE) [*The Playboy of the Western World*], comédie en trois actes de John-Millington Synge, créée à Dublin en 1907. Pour avoir tué son père, vieil ivrogne tyrannique, Christy Mahon devient un sujet d'admiration dans ce village du littoral irlandais où il arrive un soir. Mais, au cours d'une fête locale, il voit surgir son père, qu'il avait seulement blessé : sa popularité s'effondre. Pour la reconquérir il se jette à nouveau sur son père. Indignés cette fois, les villageois veulent pendre l'assassin. Le père, terrible et coriace, ressuscite encore, le libère et l'emmène. Mais il devra désormais se soumettre à son fils, que l'aventure a révélé à lui-même.

Le pittoresque des mœurs, la familiarité et le lyrisme du dialogue, un mélange d'humour, de violence et de mysticisme, donnent une saveur particulière à cette pièce, qui passe sans cesse de la farce à l'émotion poétique.

BALADINAGE n. m. Propos de baladin ou digne d'un baladin ; ce qui manque de sérieux : *Un baladinage philosophique.*

BALAD SINDJAR, v. d'Iraq (prov. de Mossoul), sur le versant S. du djabal Sindjar ; 8 000 hab. Marché sur l'emplacement de l'antique *Singara.*

BALÆNICEPS ou **BALÉNICEPS** n. m. Oiseau ayant l'aspect d'une très grande cigogne, au plumage grisâtre, dont le bec démesurément élargi est caréné et ressemble à une barque ou aux mâchoires d'une baleine. (Cet oiseau, nommé quelquefois *bec-en-sabot,* vit dans les marécages couverts de papyrus du Nil Blanc et du Bahr el-Ghazal. Type de la famille des *balænicipitidés.*) [V. pl. OISEAUX, I.]

BALAFON ou **BALAFO** n. m. Instrument de musique en usage dans l'Afrique occidentale et centrale. (Il est formé par des lames de bois dur accordées diatoniquement et sous chacune desquelles est une calebasse creuse, qui fait boîte de résonance. On frappe les lames avec un petit maillet de bois, garni de caoutchouc.)

BALAFRE n. f. (altér. de l'anc. franç. *leffre,* croisé avec *balèvre,* grosse lèvre). Grande entaille faite par une arme ou un instrument tranchant, spécialement au visage ; cicatrice qui résulte de cette blessure : *Quelques-uns même [...] n'ayant pas vu clair à se faire la barbe, avaient des balafres en diagonale sous le nez* (Flaubert).

BALAFRÉ, E n. Personne marquée d'une balafre : *Henri de Guise fut surnommé « le Balafré ».*

BALAFRER v. tr. Blesser en faisant une balafre : *Tu as l'air d'une effrontée coquine, et j'ai bien envie de te balafrer la figure devant ton galant* (Mérimée). ‖ — *Fig.* Rayer : *Montagnes du Latium, balayées et balafrées d'une nuée grise déchirée de rose* (Goncourt). ‖ *Par anal.* Érafler : *La détresse écrite sur les fauteuils rongés et sur la soie balafrée* (Balzac).

BALAGGOU n. m. Grand tympanum dont s'accompagnait le *kalou,* chez les Suméro-Akkadiens, pour apaiser le cœur des dieux irrités. ‖ Lamentation accompagnée par cet instrument.

BĀLĀGHĀT, v. de l'Inde (Madhya Pradesh), dans le Deccan, au S. de Jubbulpore ; 11 500 hab. Importantes mines de manganèse.

BALAGNE, région du nord-ouest de la Corse. Couverte d'oliviers et de vergers, ce fut l'une des plus riches régions de l'île. Mais elle est aujourd'hui en partie dépeuplée.

BALAGNY (Jean DE). V. MONLUC.

BALAGNY-SUR-THÉRAIN, comm. de l'Oise (arrond. de Senlis), sur le *Thérain ;* 1 147 hab. (*Balagnards*). Filature de la laine.

BALAGUER (Víctor), homme politique et écrivain catalan (Barcelone 1824 - Madrid 1901). Il eut une brillante carrière politique ; membre du parti libéral, député aux Cortés (1861), il émigra en France en 1867 et ne rentra en Espagne qu'après la chute de la reine Isabelle ; ministre des Colonies de 1880 à 1888. Connu surtout comme promoteur de la renaissance littéraire catalane en France, il avait été en relation avec les félibres. Œuvres : *Histoire des troubadours* (1878-1880), *Histoire de Catalogne* (1863, 5 vol.), des *Poésies,* des drames (*Serralonga*).

BALAI n. m. (du gaulois **banatlo,* genêt). Brosse munie d'un long manche, et utilisée pour l'entretien des sols, des murs, des plafonds, etc.

— LOC. DIV. *Coup de balai,* enlèvement rapide, avec le balai, de la poussière et des ordures ; et, au *fig.,* renvoi du personnel indésirable pour remettre de l'ordre dans les affaires. ‖ *Rôtir le balai,* mener une vie de désordres. ‖ *Voiture-balai,* voiture qui, dans une course cycliste, recueille les coureurs qui abandonnent. ‖ *Manche à balai,* bâton au bout duquel est emmanché le balai ; et, au *fig.,* personne très maigre. ‖ *Manœuvre-balai,* v. ce mot.

— Aéron. *Manche à balai,* levier actionné par le pilote d'un avion et relié aux organes de stabilité longitudinale et latérale, et dont les inclinaisons à droite ou à gauche provoquent les mêmes inclinaisons de l'avion. (Le manche à balai a été inventé par l'ingénieur français Robert Esnault-Pelterie.)

— Archit. Milieu de l'abaque, dans le corinthien ou le composite.

— Bot. *Genêt à balais,* papilionacée à longs rameaux rigides (*Sarothamnus scoparius*), dont on fait des balais.

— Bur. Tige de métal terminée par une série de fils métalliques minces. (Les balais sont utilisés dans les machines à cartes perforées pour déceler les perforations des cartes et, par l'intermédiaire du contact établi par un rouleau de cuivre, pour commander les fonctions de tri, de sélection, de totalisation, etc.)

— Ch. de f. V. TRAIN-BALAI.

— Electr. Pièce conductrice destinée à assurer, par contact glissant, la liaison électrique d'un organe mobile avec un contact fixe.

— Fauconn. Queue des oiseaux de proie, autours en particulier.

— Min. (Centre-Midi). Cassure fortement inclinée dans une couche de charbon. (Syn. COUPE.)

— Phytopathol. *Balai de sorcière,* tumeur portée par une branche d'arbre et d'où partent de nombreux rameaux courts, serrés et en désordre. (Dû à divers champignons [taphrinacées chez le cerisier et le prunier, mélampsoracées chez le sapin] ou à un virus, le balai de sorcière semble être la réponse des tissus végétaux à une action stimulante locale exercée sur les bourgeons dormants.)

— ENCYCL. Equip. mén. Les *balais* sont fabriqués en matières différentes : *crin animal, soies de porc* ou *de sanglier, fibres végétales* (chiendent, coco, paille de riz, piassava, sorgho, tampico), ou *fibres synthétiques* (Nylon, Rilsan).

Le balai de *bouleau* et le balai de *piassava* sont surtout utilisés à la campagne pour les cours, les étables ; ceux de *paille de riz,* de *sorgho* et de *coco* sont employés pour les carrelages, les parquets non cirés, le ciment. Les balais de *soie,* de *crin,* de *Nylon,* dont les bouts sont garnis ou recouverts de drap, sont réservés aux parquets cirés ou vernis, ainsi que les balais à *franges* mobiles. La *tête-de-loup* est le balai des murs et des plafonds. Parmi les *balais-laveurs,* le plus solide est le *lave-pont,* en chiendent ; les autres sont munis d'éponge ou de serpillière grâce à un dispositif spécial, ce qui évite de plonger les mains dans l'eau de lavage. Les *balais-griffes* ont aussi un dispositif d'accrochage permettant de tenir brosse ou chiffon suivant le travail prévu. Enfin, citons le *balai-brosse* à parquets, dit « galère », d'un poids de 5 à 8 kg, employé pour cirer les parquets, et le balai *mécanique,* constitué de brosses cylindriques, lesquelles en tournant projettent les poussières dans une boîte qui les recouvre. Citons encore l'*aspirateur-balai,* muni d'un tube, d'un petit réservoir ou d'un sac. (V. ASPIRATEUR.)

BALAIS adj. m. (lat. médiév. *balascus ;* altération de l'arabe *balakhtch,* du nom d'une région d'Asie centrale). *Rubis balais,* rubis de couleur rouge violacé ou rose.

BALAITIÈRE n. f. (de *balai,* parce qu'on fait beaucoup de balais de genêt). Champ de genêts.

BALAÏTOUS ou **BATLEÏTOUSE,** sommet granitique des Hautes-Pyrénées, à la frontière d'Espagne ; 3 146 m.

BALAK, roi de Moab (XIIe s. av. J.-C.).

BALAKIREV (Mili Alexeïevitch), compositeur russe (Nijni-Novgorod 1837 - Saint-Pétersbourg 1910). Musicien autodidacte, l'une des personnalités les plus fortes de la musique russe, il fonda le « groupe des Cinq ». Sous son impulsion, la musique russe s'est fondée sur le culte des chants populaires, de Glinka et des romantiques. Ses compositions sont toujours belles dans leurs procédés d'écriture minutieuse, d'inspiration slave ou orientale : scherzos, nocturnes, valses, *Islamey* (1868), 1 sonate pour piano, 2 symphonies, 1 *Ouverture espagnole,* 1 *Ouverture tchèque,* 2 poèmes symphoniques (*Russie* et *Thamar*), une musique de scène pour *le Roi Lear,* etc.

BALAKLAVA, v. d'U. R. S. S. (Ukraine), en Crimée, à l'E. de Sébastopol' ; 10 000 hab. Port de pêche et station de repos.

Balaklava (BATAILLE DE), bataille livrée le 25 octobre 1854 par les troupes russes du général Liprandi, lieutenant de Mentchikov, pour tenter de rejeter à la mer les 10 000 Anglo-Turcs participant à l'investissement de Sébastopol'. L'attaque russe, stoppée par les Highlanders, tourna au repli général devant la charge, devenue légendaire, de la *brigade de cavalerie légère* de lord Cardigan, et celle des chasseurs d'Afrique du général d'Allonville. (V. CRIMÉE [*guerre de*].)

BALALAÏKA n. f. Sorte de luth, de forme triangulaire, à trois cordes, employé en Russie pour exécuter la musique populaire. (Elle se joue à l'aide d'un plectre. Il en existe de plusieurs tailles.)

BALAN(O)-, élément tiré du grec *balanos,* gland, et entrant dans la composition d'un certain nombre de mots.

BALAN, comm. du départ. des Ardennes (arrond. de Sedan), dans la banlieue sud-est de Sedan ; 1 344 hab. (1 319 aggl.). Industries textiles : tissages de laine. Violents combats après la perte de Bazeilles* le 1er septembre 1870.

BALANCE n. f. (lat. *bis,* deux fois, et *lanx, lancis,* plateau). Appareil qui sert à comparer des grandeurs, particulièrement des masses : *balance sensible.* (Dans ce sens, le mot *balance* est souvent suivi d'un qualificatif ou d'un complément qui en détermine l'espèce, la nature : *Balance romaine, balance à bras égaux,* etc.) ‖ — *Fig.* Equilibre déterminé par des compensations : *La balance des forces au pouvoir.*

— LOC. DIV. *Emporter la balance,* avoir un avantage décisif. ‖ *Tenir la balance,* maintenir à son gré un certain équilibre ; être l'arbitre ou le juge. ‖ *Entrer en balance,* être mis en comparaison, en ligne de compte : *Dans les grands projets, les considérations secondaires n'entrent pas en balance.* ‖ *Faire la balance,* calculer, faire le compte de : *Il faisait, chaque année, la balance des amitiés disparues et nouvelles* (Maupassant). ‖ *Maintenir, tenir la balance égale,* garder l'équilibre, la neutralité entre deux personnes ou deux partis ; être impartial. ‖ *Mettre en balance,* comparer : *Ma chère cousine, ne mettez pas en balance ma vie et la vôtre, je*

Phot. Larousse, Popper, Atlas-Photo, Rap.

puis périr... (Balzac). ‖ *Faire pencher, incliner la balance,* faire qu'une personne, une chose, l'emporte sur une autre; décider en sa faveur. ‖ *Mettre un poids dans la balance, Jeter quelque chose dans la balance,* faire, dire quelque chose qui provoque ou qui tende à provoquer un résultat décisif.

— Acoust. *Faire la balance,* rechercher la place des divers instruments et des chanteurs par rapport aux micros, de telle sorte que soit obtenu l'équilibre sonore désiré.

— Comptab. Montant représentant la différence entre la somme du débit et la somme du crédit et que l'on ajoute à la plus faible des deux pour égaliser les totaux. (On dit également SOLDE.) ‖ Compte résumé que fait un commerçant à des époques déterminées et qui présente l'état et le résultat général de son affaire. ‖ Relevé périodique en mouvements et solde de l'ensemble des comptes divisionnaires d'un compte principal ou collectif : *Balance des fournisseurs, des clients.* ‖ *Balance générale,* balance des comptes principaux ouverts au grand livre. ‖ *Balance d'inventaire,* balance des comptes principaux après passation des écritures de régularisation de fin d'exercice et d'après laquelle sont établis le bilan et le compte d'exploitation. ‖ *Balance carrée,* tableau à double entrée portant en ligne les débits et les crédits, et en colonne les crédits et les débits des comptes pour permettre de constater l'égalité du total des débits et du total des crédits. ‖ Rapport, comparaison mettant la différence en évidence. ‖ *Balance des comptes,* syn. de BILAN.

— Econ. polit. *Balance des paiements,* relevé systématique des transactions intervenues, au cours d'une période donnée, entre les personnes qui résident dans le pays et les personnes qui résident à l'étranger. (V. COMMERCE.)

— Electr. *Balance électrodynamique,* électrodynamomètre dans lequel les actions électrodynamiques sont équilibrées par des poids.

— Géophys. *Balance gravimétrique,* instrument permettant une mesure précise de l'intensité de la pesanteur.

— Horlog. *Balance élastique,* appareil permettant de choisir un spiral ayant une période d'oscillation et une force convenables.

— Linguist. *Balance vocalique,* en linguistique nordique, fait que la qualité d'une voyelle inaccentuée de terminaison est réglée par la quantité de la syllabe radicale, de manière telle que les anciennes qualités pleines *a, i, u* soient conservées après une syllabe radicale brève, mais affaiblies en *æ, e, o* après une syllabe radicale longue. (Ex. : en vieux suédois, *koma,* venir, mais *siungæ,* chanter.) [De nos jours, la balance vocalique est surtout caractéristique des dialectes suédois et norvégiens du Nord. La langue écrite suédoise en a aussi gardé quelques traces.]

— Math. *Balance algébrique,* instrument qui sert à résoudre certaines équations numériques. ‖ *Balance arithmétique,* machine à calculer. ‖ *Balance de Bérard,* appareil imaginé par Bérard et perfectionné par Lalanne, permettant de résoudre des équations numériques.

— Mécan. des fl. *Balance aérodynamique,* dans une soufflerie, dispositif mécanique permettant de mesurer la portance*, la traînée* et les moments* des forces développées par l'écoulement de l'air autour d'une aile ou d'un élément d'avion.

— Min. Dans les houillères du Pas-de-Calais, installation dans une bure* ou à la recette* d'un puits utilisant la prépondérance de poids des berlines pleines qui descendent pour faire monter le même nombre de berlines vides.

— Pêch. Petit filet dont la forme rappelle un plateau de balance et qu'on utilise pour la pêche des crustacés : crevettes (en mer) et écrevisses (en eaux douces). ‖ Fil métallique comportant une boucle au milieu et une boucle à chaque extrémité, celle du milieu supportant une plombée et les boucles des extrémités une empile munie d'un hameçon. (On dit aussi BALANCINE OU BALANCETTE.)

— Pétrol. *Balance de matériaux,* méthode d'évaluation des réserves d'un gisement de pétrole fondée sur la mesure des pressions dans le gisement et des volumes extraits.

— Technol. Dispositif de commande d'une soupape, dans lequel la pression de la vapeur est équilibrée par un poids ou un ressort, au moyen d'un levier analogue à un fléau de balance. (La balance d'une locomotive est constituée par un levier appuyant sur la soupape de sûreté. Son extrémité est maintenue par un ressort antagoniste, et ses déplacements se repèrent sur un cylindre enregistreur placé sous les yeux du mécanicien. Ces appareils sont souvent jumelés et placés parallèlement au-dessus de la partie arrière de la chaudière.)

— Turf. *Salle des balances,* salle où ont lieu, avant et après la course, les pesées et inscriptions des jockeys sous la direction des juges à l'arrivée.

— ENCYCL. La *balance* ordinaire est un instrument qui sert à mesurer les poids, et par conséquent les masses des corps. Elle se compose essentiellement d'une barre métallique rigide appelée *fléau,* traversée perpendiculairement à sa longueur par trois prismes d'acier appelés *couteaux.* L'arête du couteau C situé au milieu du fléau (v. *fig.*) repose sur un plan d'agate ou d'acier, disposé à la partie supérieure d'une colonne verticale munie de trois pieds à vis calantes. Les deux autres couteaux C_1 et C_2 sont disposés aux extrémités du fléau; sur leurs arêtes sont accrochés deux plateaux dans lesquels on place les corps à peser ou les masses marquées.

● *Théorie de la balance.* Au moyen des vis calantes, le plan qui supporte le couteau C est rendu horizontal; le fléau est alors mobile autour de l'axe horizontal constitué par l'arête de ce couteau. Pour déterminer les conditions d'équilibre, il suffit d'écrire que la somme des moments, pris par rapport à l'axe, des forces qui tendent à faire tourner le fléau dans un sens est égale à la somme des moments des forces qui tendent à le faire tourner en sens contraire. Les forces agissantes dans le cas actuel sont les poids du fléau, des plateaux, du corps à peser et des masses marquées. Les forces sont verticales.

Si l'on décroche les plateaux, le fléau prend une certaine position d'équilibre telle que son centre de gravité G se trouve sur la verticale de l'axe C. Une longue aiguille fixée au fléau se déplace devant une graduation fixée à la colonne. Cette aiguille s'arrête alors devant une division de la graduation que nous appellerons son « zéro ».

Nous supposerons que, par construction, les arêtes des trois couteaux sont parallèles et situées dans un même plan horizontal lorsque le fléau est en équilibre. On appelle longueurs des bras du fléau les distances $l_1 = CC_1$ et $l_2 = CC_2$ des arêtes.

Lorsqu'on accroche les plateaux, chacun d'eux constitue un corps solide mobile autour d'un axe horizontal; ils ne sont en équilibre que si leurs centres de gravité se trouvent respectivement dans le plan vertical des arêtes C_1 et C_2; on peut donc supposer que leurs poids ainsi que ceux des corps placés dans les plateaux sont appliqués en C_1 et C_2, quelle que soit la position des corps dans les plateaux. Grâce à l'artifice des plateaux mobiles, les forces agiront toujours avec un même bras de levier.

Les poids p_1 et p_2 des plateaux sont déterminés de manière que, lorsque ceux-ci sont vides, la balance revienne au zéro. La condition pour qu'il en soit ainsi est

(1) $\qquad p_1 l_1 = p_2 l_2.$

Si P_1 et P_2 représentent les poids des corps placés dans les plateaux, la condition pour que l'aiguille revienne au zéro est

(2) $\qquad (P_1 + p_1)l_1 = (P_2 + p_2)l_2;$

comparée avec (1) cette égalité devient

(3) $\qquad P_1 l_1 = P_2 l_2.$

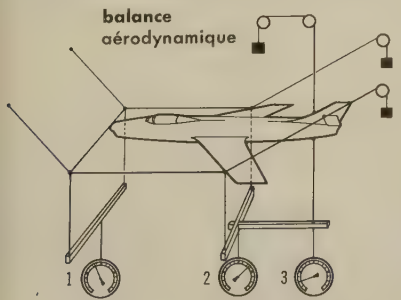

1. Dynamomètre de traînée; 2. De poussée avant; 3. De poussée arrière.

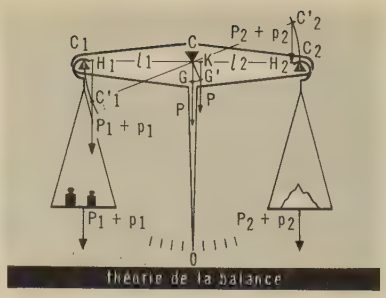

théorie de la balance

La balance permet d'apprécier si deux poids P_1 et P_2 sont égaux; rappelons que le poids P d'un corps est lié à sa masse M par la relation $P = Mg$, g représentant l'intensité de la pesanteur. De l'égalité de deux poids, on déduit l'égalité des masses par la relation $M_1 g = M_2 g$ et, par suite, la mesure de l'une si l'autre est connue. La mesure exacte du poids nécessiterait en outre la détermination de l'intensité de la pesanteur au lieu de l'expérience.

● *Conditions de justesse.* On dit qu'une balance est juste quand, sous l'action de masses égales placées dans les plateaux, elle reprend sa position d'équilibre à vide; lorsque $P_1 = P_2$, il est nécessaire que $l_1 = l_2$.

Pour qu'une balance soit juste, il est donc nécessaire que les bras du fléau soient égaux; cette condition s'ajoute à celle que nous avons supposée réalisée : parallélisme des trois arêtes dans un même plan horizontal lorsque le fléau seul est en équilibre. Lorsqu'une balance est juste, on peut déterminer la masse d'un corps en le plaçant dans l'un des plateaux et en l'équilibrant par des masses marquées; c'est la méthode ordinaire dite de « simple pesée ». On peut vérifier la justesse d'une balance en intervertissant le corps à peser et les masses marquées : l'équilibre doit être conservé.

Une balance n'est jamais parfaitement juste; pour des mesures de précision, on emploie la méthode de Borda ou de double pesée : le corps à peser est placé dans l'un des plateaux et un corps de poids supérieur dans l'autre. On se sert en général d'un des poids de la boîte pour constituer cette « tare ». On réalise l'équilibre en ajoutant des masses marquées de poids P_1 dans le premier plateau. On retire alors le corps à peser et P_1, sans toucher à la tare, et on rétablit l'équilibre en plaçant dans le plateau des masses marquées de poids P_2. Appelons P le poids du corps, T celui de la tare. On peut écrire

$$(P + P_1)\, l_1 = T\, l_2,$$
$$P_2\, l_1 = T\, l_2,$$

d'où $\qquad P = P_2 - P_1.$

La balance peut ne pas être juste, mais elle doit être fidèle.

● *Fidélité d'une balance.* Lorsqu'on recommence plusieurs fois la même pesée, la balance doit fournir les mêmes résultats; c'est la qualité la plus importante qu'elle doit posséder. Il faut donc que l'action des poids soit indépendante de leur position sur les plateaux et du déplacement des supports des plateaux sur les arêtes, ce qui est obtenu si les plateaux sont bien mobiles autour des couteaux, si le fléau est rigide et si les arêtes de suspension des plateaux sont exactement parallèles à celle du couteau central.

● *Précision des mesures.* Si l'on veut faire des pesées précises, il est nécessaire que l'on puisse apprécier si l'équilibre est détruit lorsqu'une surcharge très faible est mise dans l'un des plateaux. Cela sera d'autant plus facile : 1° que l'on pourra repérer plus exactement la position de l'aiguille ; 2° que, pour une surcharge donnée, la balance s'inclinera d'un angle α plus grand.

Dans les balances de précision, l'extrémité de l'aiguille porte une échelle micrométrique, que l'on observe avec un viseur à fort grossissement.

Supposons le fléau en équilibre sous l'action des plateaux de poids p_1 et p_2 et des poids P_1 et P_2 qui y sont posés. On a

(1) $\qquad (P_1 + p_1)l_1 = (P_2 + p_2)l_2.$

Ajoutons la surcharge p, le fléau s'incline d'un angle α et reste en équilibre. Le poids P

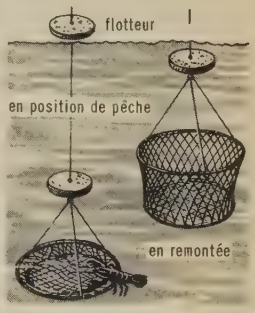

balance (pêch.)

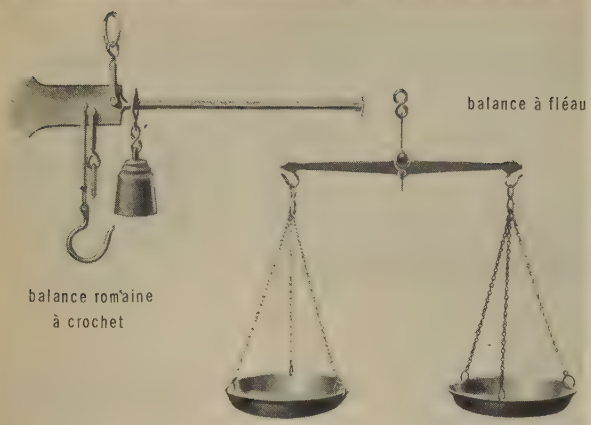

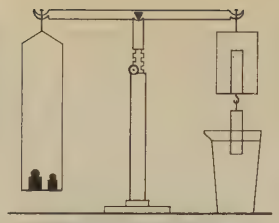
balance hydrostatique

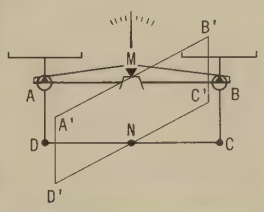

balance de Roberval

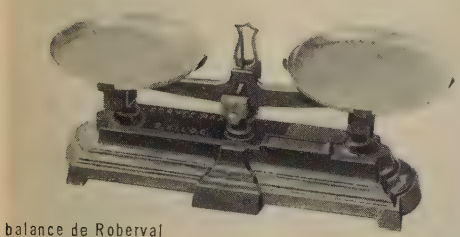
balance de Roberval

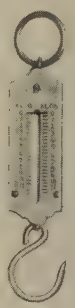
peson

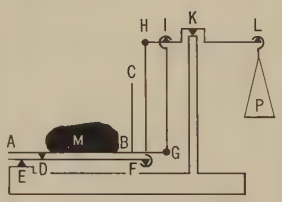

balance de Quintenz

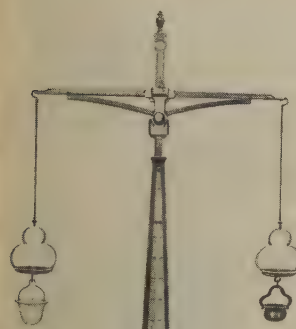
balance
hydrostatique

pèse-bébé

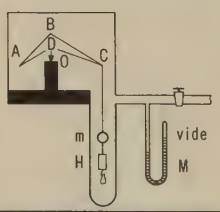

balance de Ramsay et Gray

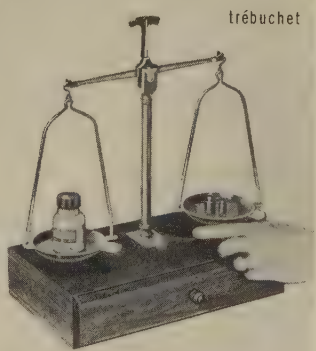
trébuchet

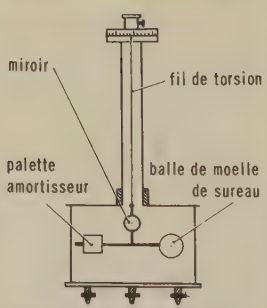

balance de Coulomb

balance
automatique

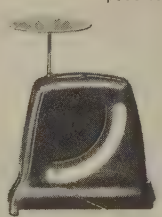
pèse-lettre

balance de Cotton

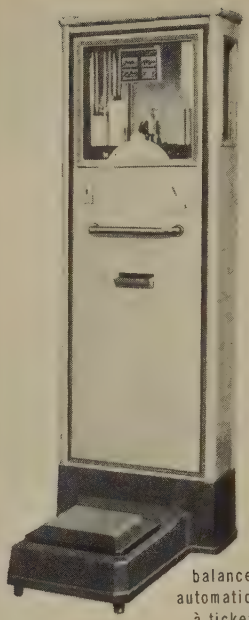
balance
automatique
à ticket

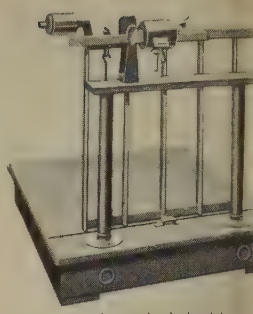
bascule à double ro

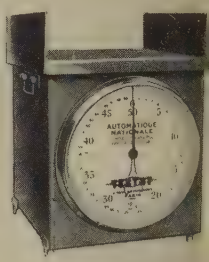
balance automatique c

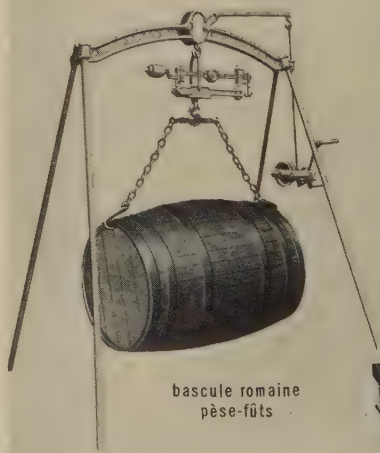
bascule romaine
pèse-fûts

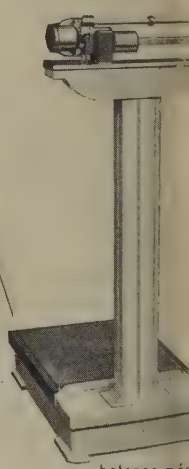
balance méc

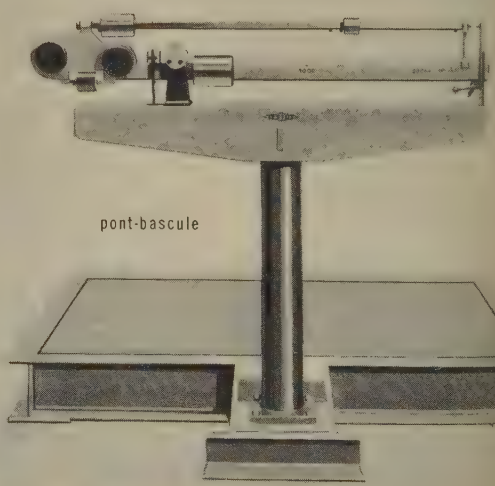
pont-bascule

Phot. Etablissements Appareils automatiques, Kulm et Fleighel, Larousse, T

du fléau appliqué en son centre de gravité G intervient dans cette nouvelle position d'équilibre, car son moment par rapport à l'axe n'est plus nul :

$$(2) \qquad (P_1 + p_1 + p)CH_1 = P \times CK + (P_2 + p_2)CH_2,$$

d'où l'on tire, en tenant compte de la relation (1) et de ce que :

$CH_1 = l_1 \cos\alpha$, $CH_2 = l_2 \cos\alpha$ et $CK = d \sin\alpha$, la relation

$$\operatorname{tg}\alpha = p\frac{l}{Pd}.$$

Cette relation nous montre que, pour une même surcharge p, l'angle α est d'autant plus grand que la quantité $S = \frac{l}{Pd}$ est plus grande ; cette quantité mesure ce que l'on appelle la *sensibilité* de la balance. La sensibilité est d'autant plus grande que la distance d du centre de gravité G du fléau à l'arête C est plus petite. Dans les balances de précision, le fléau porte au-dessus du couteau C une tige filetée sur laquelle on peut visser un écrou, de manière à élever ou abaisser le centre de gravité du fléau ; celui-ci doit rester au-dessous de l'arête de C pour que l'équilibre soit stable, il ne doit pas être nul, sans quoi la balance basculerait à la moindre surcharge (*balance folle*). Il faut remarquer aussi que, si on diminue d, on augmente la période des oscillations de la balance, ce qui augmente le temps nécessaire pour réaliser une pesée et exige l'emploi d'amortisseurs. (V. *balance de Curie.*) Il faut, d'autre part, que le poids P soit petit et le bras de levier l grand, deux conditions contradictoires, car un fléau léger et long n'aurait pas la rigidité indispensable. Aussi fabrique-t-on en général des fléaux assez courts, triangulaires, pour éviter toute flexion, et légers.

● *Artifice des cavaliers.* Lorsqu'une balance est très sensible, le maniement de poids très faibles est délicat ; on utilise alors l'*artifice des cavaliers*. Ce sont de petits fils métalliques, en forme de V renversé. Le fléau porte des traits équidistants, dix, par exemple, dont le zéro coïncide avec l'arête du couteau C, et le dixième avec le couteau qui porte le plateau ; dans ces conditions, un cavalier de 1 mg placé à cheval sur la division 1 produit le même effet qu'un poids de 0,1 mg placé dans le plateau.

● *Balance de Pierre Curie.* Pour diminuer le nombre des oscillations et abréger ainsi la durée d'une pesée, la balance est munie d'amortisseurs, cylindres placés sous chaque plateau et s'emboîtant dans des cylindres creux portés par le support. Le frottement de l'air sur ces cylindres amortit rapidement les oscillations.

● *Pesées de précision.* Une balance de précision est toujours placée à l'intérieur d'une cage de verre. Les cavaliers peuvent être manœuvrés de l'extérieur. L'échelle micrométrique est observée à l'aide d'un viseur fixé à la cage. Des substances desséchantes destinées à absorber l'humidité de l'air préservent de la rouille. Pour éviter l'usure des couteaux, le fléau et les plateaux ne reposent sur leurs arêtes que pendant les mesures ; le reste du temps ils sont soulevés par un dispositif de fourchette manœuvré de l'extérieur.

Dans les mesures de précision, on doit faire une correction pour éliminer l'influence de la poussée de l'air.

La balance permet de mesurer une masse de 100 g à 0,1 mg près, ce qui donne une précision relative de 1 millionième.

● *Balance hydrostatique.* C'est une balance de précision dont on peut, au moyen d'une crémaillère, abaisser ou soulever le fléau de façon à avoir, pour la position d'équilibre, des plateaux à une hauteur variable.

● *Balance de Roberval.* C'est la balance commerciale à plateaux découverts la plus répandue.

Elle comporte un fléau à trois couteaux AMB ; les plateaux reposent sur les couteaux extrêmes A et B, et leurs déplacements sont guidés par des tiges verticales AD et BC, reliées par un contre-fléau DNC mobile autour du point fixe N. Ce contre-fléau est caché par un socle en fonte. Les tiges AD et BC restent verticales et les plateaux sont donc constamment horizontaux.

● *Bascule romaine de Béranger.* Elle diffère de la balance de Roberval par des plateaux portés par quatre tiges verticales, qui assurent un meilleur guidage, et un plus grand nombre de leviers, qui limitent les frottements lorsque les charges ne sont pas centrées sur les plateaux.

● *Balance pèse-lettre.* Elle se compose d'un levier coudé mobile autour d'un axe horizontal. L'un des bras de fléau porte un plateau maintenu horizontal par un parallélogramme déformable, l'autre forme aiguille se déplaçant devant une graduation.

● *Balance romaine.* Elle se compose d'un fléau dissymétrique reposant sur un couteau soutenu par un anneau que l'on tient à la main. Le plus court bras de levier supporte à son extrémité le corps à peser et l'autre bras, gradué, porte un curseur assez lourd, que l'on déplace pour obtenir l'équilibre.

● *Balance de Quintenz.* Cette balance est la *bascule du commerce ;* elle est destinée à peser des corps dont le poids et les dimensions ne permettent pas l'usage de la balance ordinaire. Elle se compose d'un plateau AB, dont l'un des bords se relève en BC. Ce plateau est porté à une extrémité par le couteau I du fléau HIKL par l'intermédiaire d'une tringle GI articulée en G ; il repose, à l'autre extrémité, par l'intermédiaire du couteau D sur le levier EDF mobile autour du couteau E fixe et porté en F par l'extrémité H du fléau. Les déplacements de F et de H sont égaux, puisqu'ils sont liés par une tringle FH articulée en H. On réalise la condition $\frac{KI}{KH} = \frac{ED}{EF}$, de sorte que les déplacements des points D et I, et donc D et G, sont égaux. Le plateau AB reste horizontal.

Cela posé, admettons que, le plateau AB ne portant aucun corps, le levier HL soit en équilibre et dans une position horizontale. Plaçons un corps sur le plateau AB ; le poids se répartira entre les deux points d'appui D, G du plateau. La force appliquée en G se transmettra intégralement en I. L'autre, que nous appellerons P, agissant au point D, donnera lieu à une force $P \times \frac{ED}{EF}$, ou $P \times \frac{IK}{HK}$, appliquée à l'extrémité F du levier EF. Cette dernière force se transmettra au point H, et y produira le même effet qu'une force $P \times \frac{IK}{HK} \times \frac{HK}{IK} = P$, appliquée en I ; en sorte que ce sera comme si la seconde portion du poids agissait directement sur le point I. Le levier HL se trouve donc exactement dans les mêmes conditions que si le poids du corps était tout entier appliqué en I.

Le fléau IKL est à bras inégaux, tels que $\frac{KI}{KL} = \frac{1}{10}$ en général. Il faudra donc, pour établir l'équilibre, mettre sur le plateau un poids dix fois moindre que celui du corps. Au lieu de réaliser l'équilibre en cherchant par tâtonnement quel poids il faut placer sur le plateau, on peut remplacer le levier KL par un bras de balance romaine portant un curseur mobile.

● *Microbalances.* Les balances ordinaires les plus sensibles ne permettent pas de peser des masses inférieures au centième de milligramme. On donne le nom de *microbalances* à des appareils qui permettent d'atteindre le millième, ou une fraction plus petite, de milligramme.

Il en existe de différents modèles, par exemple la *balance de Ramsay et Gray*. Elle est constituée par un équipage très léger ABCD, fait de fines baguettes de quartz fondu. Cet équipage est mobile autour d'une pointe O. En C est attaché un fil fin auquel sont fixés un petit miroir m, un cylindre creux très léger H et un crochet. Le tout est à l'intérieur d'une cage dans laquelle on introduit de l'air sous faible pression, qu'on mesure à l'aide du manomètre M. La poussée d'Archimède sur le cylindre H dépend de la pression du gaz. On envoie sur le miroir un faisceau lumineux qui s'y réfléchit et donne une tache sur un écran. Lorsque l'on a accroché un poids sous le cylindre H, il faut, pour rétablir l'équilibre et ramener la tache au même point de l'écran, diminuer la pression du gaz. La mesure de la variation de pression permet de déterminer le poids du corps.

● *Balances automatiques.* Les balances automatiques exécutent l'opération de la pesée sans intervention humaine : les premières construites ont eu simplement pour but d'indiquer le poids de l'objet déposé sur leur plateau, au moyen d'une aiguille se déplaçant sur un cadran divisé et qui s'arrête, lorsque le fléau est en équilibre, devant le trait de la graduation correspondant au poids mesuré.

Puis elles ont été perfectionnées de façon à *enregistrer* le poids mesuré et à en imprimer la valeur sur un ticket qu'elles délivrent automatiquement.

On les a construites ensuite pour des fonctions de plus en plus complexes, pour peser successivement une série de quantités de matière, pour enregistrer et totaliser tous ces poids, par exemple les bennes de charbon fournies à une usine.

Enfin, on leur a demandé de contrôler et même de constituer automatiquement une série de paquets identiques d'une manière déterminée. Par exemple, les paquets de tabac d'un type donné doivent être tous du même poids, à une certaine tolérance près, minime d'ailleurs. Ces paquets, avant d'être classés bons pour la vente, sont amenés sur le plateau d'une balance automatique qui accepte les paquets remplissant les conditions voulues et qui rejette, par suite du déséquilibre du fléau, ceux qui sont en dehors des limites de tolérance.

Ces *balances* ou *bascules automatiques* peuvent être du type *dynamomètre*, où la charge est équilibrée par un ressort, ou du type *bascule à curseur*, le curseur étant déplacé non plus à la main, mais par une force extérieure : électricité ou ressort. Mais elles sont plus généralement du type *peson :* la charge, d'abord réduite dans un rapport déterminé, cent fois par exemple, est équilibrée par un poids constant, et c'est le bras de levier, soit de la charge, soit du poids, qui varie.

Dans la *balance semi-automatique* commerciale, une balance de Roberval est associée à un peson à développante de cercle pour lequel la rotation est proportionnelle à la charge, ce qui permet d'avoir une graduation régulière. Ce peson comporte un fléau dont le centre de gravité coïncide avec l'axe de rotation O, et qui est constitué par deux cames C et C′ sur lesquelles s'enroulent deux rubans d'acier, l'un fixé au fléau de la balance en D, l'autre supportant le contrepoids M. La came C est circulaire de centre O, la came C′ a pour profil la développante du cercle de centre O et de rayon OE. Un poids placé sur le plateau A de la balance exerce une force en D sur le ruban qui fait tourner le fléau CC′, ce qui augmente le bras de levier du contrepoids M jusqu'à obtenir l'équilibre. Pour des poids supérieurs à 1 kg, on rajoute un poids sur le plateau B, qui va équilibrer en partie celui du corps à peser placé en A.

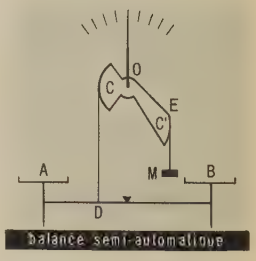

balance semi-automatique

— BALANCES DIVERSES. On a donné, par analogie, le nom de *balances* à des appareils destinés à mesurer des forces très différentes de la pesanteur ; nous allons citer les plus importants :

Balance de torsion ou *balance de Coulomb.* Appareil construit par Coulomb en vue d'estimer les forces d'origine magnétique créées par des aimants, ainsi que les forces électrostatiques. Il est fondé sur la torsion des fils de cuivre ou d'argent, c'est-à-dire sur l'effort que fait, pour revenir sur lui-même, un fil tendu verticalement par un poids que l'on fait tourner horizontalement.

Balance de Mohr. V. DENSITÉ.

Balance d'Eötvös. Appareil utilisé par les géophysiciens pour mesurer les faibles variations d'intensité de la pesanteur. C'est une balance de torsion dont le fil supporte une tige terminée par deux sphères. Si l'intensité de la pesanteur n'est pas la même pour l'emplacement de chacune des sphères, il en résulte des variations dans la durée des oscillations du système. Cet appareil permet l'étude des anomalies localisées, dues à une distribution particulière des densités dans le sous-sol.

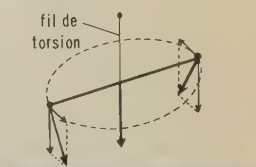

balance d'Eötvös

Balance bifile. V. BIFILAIRE.

George BALANCHINE

balancier d'horloge pendule de Graham *Conservatoire des Arts et Métiers*

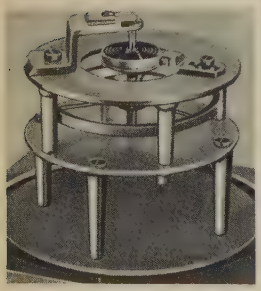

balancier d'horloge circulaire à spiral *Conservatoire des Arts et Métiers*

pirogue à balancier devant l'île de Bora Bora (Polynésie française)

Balance électromagnétique. C'est un appareil destiné à la mesure des forces de Laplace agissant sur un circuit donné. Comme dans une balance ordinaire, l'instrument réalise l'équilibre entre deux forces : d'une part, la force de Laplace créée, sur un courant donné *i*, par l'action d'un champ magnétique, d'induction B ; d'autre part, le poids d'une masse marquée. L'appareil mesure le produit *i*B ; il permet donc de connaître l'une de ces quantités, quand on se donne l'autre. La *balance de Cotton* est l'un des plus précis parmi ces instruments ; la partie utile du circuit est réduite à un court ruban rectiligne, de longueur exactement connue, sur lequel le champ magnétique agit perpendiculairement. Elle permet, notamment, de mesurer une intensité de l'ordre d'un ampère à un dix-millième près.

Les électrodynamomètres* sont aussi des balances électromagnétiques. (→ Biblio.)

— Dr. admin. Les balances des commerçants sont soumises à la vérification et au contrôle du Service des *poids* et mesures*, qui garantit leur exactitude.

— Iconogr. La *balance*, attribut de la Justice, figure sur de nombreux monuments funéraires de l'ancienne Egypte, de la Grèce et de l'Etrurie. Dans les scènes du Jugement dernier, au Moyen Age, la main divine, ou celle de l'archange saint Michel, tient une balance.

BALANCE (en lat. *Libra, ae*), constellation zodiacale de l'hémisphère austral. Ses étoiles les plus brillantes sont de magnit. 2,7 et 2,9. La première est située sur l'écliptique même. (V. CIEL.) ‖ Septième signe du Zodiaque.

— ENCYCL. Au temps d'Hipparque, le Soleil entrait dans la constellation de la *Balance*

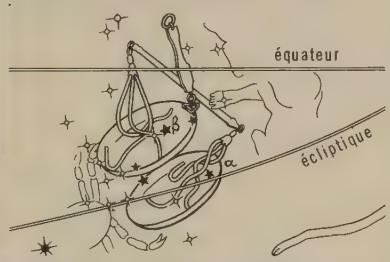

à l'équinoxe d'automne. La balance étant le signe de la justice et des partages égaux, son nom avait été emprunté pour désigner la région que le Soleil traversait alors que, par sa position apparente, il partageait le temps en jours et en nuits d'égale durée. Mais, par suite de la précession des équinoxes*, l'équinoxe d'automne a lieu, de nos jours, quand le Soleil se trouve dans la constellation de la Vierge.

BALANCÉ n. m. Chorégr. Action d'un danseur qui exécute plusieurs pas, en se balançant d'un pied sur l'autre, sans changer de place.

BALANCELLE n. f. (napolitain *paranzella*, balance). Mar. Grosse embarcation de mer des côtes d'Italie et d'Espagne (pêche ou cabotage).

— Manut. Plateau muni d'un crochet : *La balancelle est un accessoire des convoyeurs, sur lequel sont posés les objets à transporter.*

— ENCYCL. Mar. Dans la *balancelle*, l'avant est pointu comme l'arrière, mais droit et très relevé, l'arrière étant légèrement incliné. Le mât porte une grande voile latine ou triangulaire et rarement un foc. Le gouvernail, très grand, déborde la quille, et doit se démonter en eau peu profonde. Les espagnoles ont l'arrière carré.

BALANCEMENT n. m. Mouvement alternatif d'un corps en sens opposés, autour de son centre d'équilibre : *Le balancement du train. Le balancement formidable de la cloche* (Hugo). ‖ — *Fig.* Equilibre : *Les conditions de la création sont limitées par un balancement d'avantages et d'inconvénients* (Renan).

— Archit. Correction du dessin des marches d'un escalier tournant, pour compenser les différences de largeur de ces marches au voisinage de l'intérieur de la partie tournante. (Dans un escalier convenablement balancé, les variations de pente des limons ou rampes sont progressives. On obtient ainsi des courbes harmonieuses.)

— Biol. *Balancement organique*, dépendance mutuelle des organes des animaux. (V. part. *encycl.*)

— Mar. *Balancement du chargement*, égale répartition des poids pour assurer une bonne assiette. ‖ *Balancement des couples*, opération consistant, en construction navale, à donner une bonne position aux couples quand on les a dressés sur cale. ‖ *Balancement de la machine*, manœuvre consistant à faire faire à la machine quelques tours en avant ou en arrière, après avoir réchauffé, pour purger les cylindres et s'assurer que tous les organes fonctionnent bien. ‖ *Balancement de la voilure*, proportion judicieuse entre la surface des voiles avant et arrière.

— Min. *Coup à balancement*, coup de poussières qui se propage avec des périodes d'accalmie.

— Océanogr. *Zone de balancement des marées*, région comprise entre les plus basses mers et les plus hautes mers. (Sa hauteur est très variable suivant les points ; elle est caractérisée par une faune et une flore très spéciales, adaptées aux conditions constamment changeantes du milieu.)

— ENCYCL. Biol. C'est Geoffroy Saint-Hilaire qui a, pour la première fois, posé le principe du *balancement organique* sous cette forme : « Si un organe s'accroît d'une manière exagérée, cet accroissement se produit aux dépens des organes voisins qui perdent de leur activité et de leur grandeur et parfois s'atrophient. »

BALANCER v. tr. (Se conj. comme *placer*.) Faire osciller un corps de manière qu'il se porte ou penche alternativement de chaque côté d'un point fixe : *Les bœufs balancent leurs fronts lourds* (Samain). ‖ *Par extens.* et *très fam.* Jeter, lancer brutalement : *Balancer une chaise à la tête de quelqu'un.* ‖ — *Fig.* et *très fam.* Se débarrasser de quelqu'un ou de quelque chose ; congédier, renvoyer : *Balancer un employé. Avoir envie de tout balancer.* ‖ *Bien balancé*, bien bâti. ‖ — *Fig.* Faire équilibre à, compenser : *Son absence* [celle de Sertorius] *priva son parti du seul général qui pût balancer l'ascendant de Sylla* (Mérimée). ‖ Imprimer une cadence, un rythme : *Balancer ses phrases.*

— LANGUE CLASS. Peser mûrement : *Votre Monsieur Purgon, par exemple, n'y sait* [dans la médecine] *point de finesse* [...] *et ne balance aucune chose* (Molière).

— Arg. Envoyer en déportation. ‖ Dénoncer.

— Archit. *Balancer un escalier*, réaliser le balancement de ses marches.

— Equit. *Balancer la croupe*, en parlant d'un cheval, dandiner la croupe en marchant.

— Mécan. *Balancer une machine*, lui donner des oscillations dans les deux sens de marche, avant de la mettre en route. ‖ *Balancer une soupape de sûreté*, l'équilibrer par un poids ou un ressort.

— Peint. *Balancer une composition*, en disposer les éléments de manière qu'ils s'équilibrent.

◆ V. intr. Osciller pendant un certain temps : *Lustre qui balance.* ‖ — *Fig.* Etre indécis, hésiter : *Ayant balancé entre une terrine de Commagerie et des merles roses, il* [Aulus] *se décida pour des courges au miel* (Flaubert).

— Chass. Aller à droite et à gauche, hésiter. (S'est d'abord dit du faucon qui hésitait à fondre, et ensuite du chien courant incertain de la voie.)

— ***Se balancer*** v. pr. Osciller en se portant ou en penchant alternativement de chaque côté d'un point fixe : *Lampe qui se balance au plafond. Se balancer sur ses pieds.* ‖ Se livrer au jeu d'une balançoire : *Eprouver le vertige en se balançant.* ‖ — *Fig.* Etre compensé : *Profits et pertes se balancent.* ‖ *Pop. S'en balancer*, s'en moquer.

— Comptab. Se solder : *Compte qui se balance de tout au passif et tout à l'actif.*

BALANCHINE (George Melitonovitch BALANCHIVADZE, dit), danseur et chorégraphe russe, naturalisé américain (Saint-Pétersbourg 1904). Fils d'un compositeur de musique, il entre en 1914 à l'Ecole impériale de ballet, puis, en 1921, au corps de ballet du théâtre Marie. En même temps, au Conservatoire, il poursuit des études de musique. Serge de Diaghilev engage à Paris comme danseur et chorégraphe Balanchine, qui compose pour les Ballets russes : *le Triomphe de Neptune* (1926), *la Chatte* (1927), *Apollon* Musagète* (1928), *le Fils prodigue* (1929). Diaghilev mort, Balanchine est engagé maître de ballet à Copenhague. En 1932, chorégraphe aux Ballets russes de Monte-Carlo, il compose, entre autres, *Concurrence* et *Cotillon*, puis fonde sa propre compagnie : les « Ballets 1933 », avec laquelle il présente à Paris *les Sept Péchés capitaux, l'Errante, Mozartiana, les Songes*. En 1933, il se rend aux Etats-Unis pour y diriger l'école de l'American Ballet. Un temps maître de ballet au Metropolitan Opera, il se consacre ensuite à des compagnies indépendantes, avant de prendre la direction du New York City Ballet. Fixé aux Etats-Unis, il se fait naturaliser américain dès 1939, ce qui ne l'empêche pas d'effectuer de nombreuses tournées en Europe (France, Italie, Danemark, Angleterre). Ses principales créations restent *Apollon Musagète, Concerto barocco, The Four Temperaments* et *Symphonie en « ut »* (mus. de Bizet). Le style de Balanchine, dans ces œuvres, est caractérisé par l'absence de tout réalisme, par l'expression poétique et lyrique, dans une forme très personnelle, mais très classique.

BALANCIER n. m. Pièce en bois ou en métal, animée d'un mouvement oscillatoire et destinée, le plus souvent, à transformer ou à régulariser un mouvement.

— Arm. Organe métallique de la suspension des chars, qui comprend un point fixe et un ou deux points mobiles, et qui rattache de façon souple un ou plusieurs galets à la caisse, directement ou indirectement.

— Ardois. Madrier de bois suspendu à la voûte par deux chaînes, servant à soutenir les ponts de travail ou de visite.

— Ch. de f. Pièce métallique placée horizontalement et pouvant osciller autour d'un point, en réunissant deux à deux les extrémités des ressorts qui supportent le poids d'un véhicule de chemin de fer : *Le balancier a pour objet de répartir également toute la charge de la machine, du tender, etc., sur l'ensemble des fusées des essieux.*

— Cirq. Longue perche dont se servent les funambules et autres acrobates pour assurer leur équilibre à grande hauteur.

— Entomol. Nom donné aux petits appendices en forme de bâtonnets qui remplacent, chez les insectes diptères, les ailes postérieures. (Les balanciers sont des organes sensoriels et des éléments indispensables à l'équilibre de l'insecte pendant le vol. Leur ablation entraîne l'impossibilité de voler et, souvent, une mort rapide.)

— Gant. Presse servant à la fente des gants, et utilisant les *calibres* ou *mains de fer*. (Autrefois, le travail se faisait avec des balanciers à main ; il se fait aujourd'hui avec des presses électriques.)

— Horlog. Pièce animée d'un mouvement régulier d'oscillation, et en liaison avec l'échappement. (V. part. *encycl.*) ‖ *Balancier compensateur*, balancier combiné de façon que les dilatations produites sur lui par les variations de température soient compensées par des dilatations en sens contraire. ‖ *Balancier à ressort*, balancier dont les oscillations sont régularisées au moyen d'un ressort.

— Imprim. Dispositif qui, dans certaines presses à imprimer, prend la feuille arrêtée sur la table de marge et la transmet aux pinces du cylindre en rotation.

— Mar. Appareil de suspension, composé de deux cercles de cuivre concentriques, qui permet aux objets qui en sont munis de se mouvoir en tout sens, et de conserver la position horizontale, quelle que soit l'inclinaison du navire. ‖ Ensemble de pièces de

Phot. Lido, Délius, Musée du Conserv. des Arts et Métiers, Mme Landry.

bois que l'on fixe en dehors de certaines embarcations pour assurer leur stabilité : *La plupart des pirogues océaniennes sont munies d'un balancier.*
— Mécan. Organe qui, dans une machine à vapeur, permet de transmettre le mouvement du piston de la machine à un arbre moteur à l'aide d'une bielle ou d'une manivelle. (V. part. *encycl.*) ‖ *Balancier à friction,* sorte de presse à vis portant un poinçon : *Le balancier à vis est surtout utilisé en forge.*
— Min. Pièce oscillante dans un appareil de sondage par battage.
— Monn. *Balancier monétaire,* machine utilisée autrefois pour la frappe des monnaies et médailles, et réservée aujourd'hui à la frappe des médailles. (V. part. *encycl.*)
— Pétrol. Bras horizontal d'une installation de pompage sur un puits de pétrole.
— Rel. Presse* à dorer utilisée dans les ateliers de reliure industrielle.
— Encycl. Horlog. Jusqu'à la fin du XVIIe s., la vitesse des oscillations du *balancier* des horloges dépendait de l'impulsion qu'on lui donnait. Vers 1674, les constructeurs français appliquèrent un ressort au balancier, de façon à rendre les oscillations régulières. Cette invention est attribuée, par les Anglais, à Huygens et à Hooke. Pierre Leroy, constructeur français, reconnut le premier qu'il fallait donner au ressort une épaisseur et une longueur convenables, afin d'obtenir l'isochronisme.
— Mécan. Le *balancier* des premières machines à vapeur (machine de Watt, par ex.) était un organe intermédiaire entre le piston et la bielle : c'était un levier à branches égales, oscillant autour de son centre fixe. Il n'est plus employé. Dans le *balancier à friction,* le mouvement de la vis est obtenu par l'intermédiaire d'un plateau qui est entraîné par friction à l'aide de deux volants coulissant sur un axe. Chaque volant permet, séparément, de faire tourner la vis dans un sens différent, ce qui donne les mouvements de montée et de descente du marteau.
— Monn. Le *balancier monétaire* est composé d'un bâti, ou cage, et d'une vis surmontée autrefois d'une verge, avec des masses, dites *lentilles,* qu'on lançait à bras, aujourd'hui remplacées par un volant lancé mécaniquement par friction.
L'invention du balancier et son utilisation pour la frappe des monnaies et des médailles sont attribuées à un orfèvre d'Augsbourg, vers l'époque de la Renaissance. Des perfectionnements importants ont été apportés, vers 1803, par le Français Gingembre. L'adoption du volant et de sa commande par friction a suivi le développement de la machine à vapeur. Aujourd'hui, les monnaies* sont frappées avec des presses* monétaires.

BALANCINE n. f. Aéron. Chacune des roulettes placées au bout des ailes d'un avion en vue d'équilibrer celui-ci pendant ses évolutions au sol.
— Mar. Chacun des cordages qui soutiennent les vergues : *Balancines de hunier, de perroquet, de basse vergue, de tangon, etc.* (Suivant l'effort à faire, la balancine est simple ou double.)
— Pêch. V. BALANCE.

BALANÇOIRE n. f. Longue pièce de bois, maintenue en son milieu par un point d'appui, sur les extrémités de laquelle se placent deux personnes qui lui impriment alternativement des mouvements d'ascension et de descente. ‖ Planchette suspendue à deux cordes, sur laquelle on se balance. (Syn. ESCARPOLETTE.) ‖ — *Fig.* et *fam.* Baliverne, propos en l'air : *Il devient évident que la notion du temps telle que nos ancêtres se l'étaient transmise* [...] *était une assez risible balançoire* (M. Aymé). ‖ *Envoyer à la balançoire,* planter là.
— Chorégr. Dans un ballet, grand battement exécuté en quatrième position, de face (ou de dos), en l'air, en passant par la première position. (On appelle aussi ce mouvement BATTEMENT EN CLOCHE.)

BALANDRAN ou **BALANDRAS** n. m. Gros manteau de campagne. (Au Moyen Age, le balandran est un manteau long, boutonné devant, à manches courtes ; au XVIe et au XVIIe s., il est sans manches, avec des fentes pour passer les bras.)

BALANE n. f. ou **BALANUS** [nys] n. m. Crustacé fixé, qui couvre les rochers baignés par la mer, dans toutes les parties du globe. (Nom usuel GLAND DE MER.) [Le genre fait partie des cirripèdes et sert de type à la famille des *balanidés.*]

BALANEA ou **BALANÉE,** nom donné par Strabon à la ville phénicienne de Baniyas*, dépendante d'Arad.

BALANGA, v. des Philippines, dans l'île de Luçon, sur la côte de la péninsule de Bataan ; 12 000 hab. Centre de l'industrie du sucre.

BALANIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés cirripèdes, ordre des thoraciques, dont les pièces calcaires paires de l'opercule (*scuta* et *terga*) sont mobiles des deux côtés. (Le type en est la *balane ;* les coronules, les tubicinelles, les pyrgomes font partie de la même famille.)

BALANIFÈRES n. m. pl. V. CUPULIFÈRES.

BALANIN n. m. Charançon à rostre long et très mince, dont la larve se développe, notamment, dans les noisettes, les glands, les châtaignes, etc. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

BALANIQUE adj. Anat. Relatif au gland.

BALANITE n. f. Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland.
— Encycl. La *balanite,* simple ou accompagnée de posthite (balano-posthite), peut être causée par les microbes habituels de l'infection : staphylocoques, streptocoques, etc. Elle est parfois provoquée par un manque d'hygiène. Elle est favorisée par le phimosis*, qu'elle peut elle-même provoquer.
Chez les animaux, la balanite peut être accompagnée de l'inflammation du fourreau (*acrobustite*). Elle est surtout fréquente chez le chien.

BALANITES n. m. Arbuste à rameaux épineux, qui porte des fruits sucrés, que l'on mange en Égypte sous le nom de « dattes du désert ». (L'embryon fournit de l'huile, et l'on fait avec sa pulpe une boisson fermentée. Nom sc. : *Balanites Ægyptiaca.* Le genre fait partie des simarubacées.)

BALANOGLOSSE ou **BALANOGLOSSUS** [sys] n. m. Animal marin des plages sableuses, dont le corps vermiforme présente un prolongement antérieur en forme de gland (trompe), en arrière duquel se voient le collier, les fentes respiratoires et l'abdomen. (Certains auteurs voient en lui un *prévertébré.* Le genre constitue à lui seul la classe des *hémicordés* ou *entéropneustes,* de l'embranchement des stomocordés.)

BALANOPHAGE adj. Qui se nourrit de glands.

BALANOPHORE adj. Qui porte des glands.
◆ N. f. Plante charnue fongiforme, parasite sur divers arbres de l'Archipel indien, de la Chine, de l'Australie, des Philippines et des Nouvelles-Hébrides. (Le genre [15 espèces] sert de type à la famille des *balanophoracées.*)

BALANOPHYLLIA n. m. Zool. Polypier simple, à columelle spongieuse (mers chaudes et tempérées, côtes de France).

BALANO-POSTHITE n. f. Pathol. Infection simultanée du gland et du prépuce.

BALANTE(S), peuple noir habitant les rives de la Casamance et la Guinée portugaise. Ils sont divisés en plusieurs tribus guerrières. La famille, polygamique, est sous l'autorité du mari. Les pratiques magiques sont nombreuses : on use d'un poison d'épreuve, le *tali.*

BALANTIDIUM [djɔm] n. m. Nom générique d'un protozoaire parasite de l'intestin des vertébrés. (Certaines espèces vivent chez la grenouille ou le porc, mais *Balantidium coli* produit chez l'homme une dysenterie assez grave, d'ailleurs rare. Le genre fait partie des ciliés spirotriches, famille des bursaridés.)

BALANTION [sjɔn] n. m. (gr. *balantion,* bourse). Monnaie grecque qui valait 250 deniers. (On l'appelait aussi PHOLTIS.)

BALAOU n. f. Goélette employée autrefois à la pêche en Islande, ou sur la côte sud d'Amérique et aux Antilles, et dont la mâture était très inclinée sur l'arrière.
— Encycl. La *balaou* présentait les caractéristiques des clippers construits à Baltimore à la fin du XVIIIe et au début du XIXe s. Sa coque, très fine et très basse sur l'eau, n'avait presque pas de tonture. Elle était très rapide et fut fréquemment utilisée pour la traite et la piraterie.

BALAOU n. m. Ichtyol. Nom usuel du scombrésoce.

BALA-RĀMA ou **BALADEVA,** fils de Vasudeva et de Rohinī, frère de Krishna et, comme lui, incarnation de Vishnu. Habile à manier la massue et la charrue, il rappelle par ses exploits l'Héraclès grec.

BALA-RĀMA
bas-relief de Paharpūr
Inde

BALARD (Antoine Jérôme), chimiste et pharmacien français (Montpellier 1802 - Paris 1876). Professeur de chimie à Montpellier, puis à la faculté des sciences de Paris (1836) et au Collège de France. Il réussit à extraire directement le sulfate de sodium de l'eau de mer. Surtout il découvrit le brome, en 1826, et en montra les analogies avec le chlore et l'iode. (Acad. des sc., 1844.)

BALART (Federico), homme politique et poète espagnol (Priego, Murcie, 1831 - Madrid 1905). Député aux Cortès constituantes, puis sénateur, il a publié deux recueils de vers : *Dolores* (1889), *Horizontes* (1897), où se rencontrent des passages d'une douceur un peu monotone, mais harmonieuse.

BALARUC-LES-BAINS, comm. de l'Hérault (arrond. de Montpellier), sur l'étang de Thau ; 1 547 hab. (768 aggl.). Raffineries de pétrole. Industries chimiques. Petite station thermale (eaux chlorurées sodiques et magnésiennes).

BALAS (Alexandre). V. ALEXANDRE BALAS.

BALASORE, v. de l'Inde (Orissa), sur le fleuve côtier Burabalang ; 19 400 hab. Occupée dès 1633 par la Compagnie anglaise des Indes, qui y établit un entrepôt en 1642. Dès le XVIIIe s., son importance économique décline.

BALASSA (Bálint) ou **BALASSI** (baron DE), poète et capitaine hongrois (Kékkő 1551 - Esztergom 1594). Dès sa jeunesse, il combat les Turcs. Un mariage malheureux l'oblige à passer en Pologne ; à son retour, il est tué dans la guerre contre les Turcs. Ses poésies amoureuses, héroïques et religieuses, qui font de lui le premier grand lyrique de son pays, ont été éditées une cinquantaine de fois. Une grande partie, cependant, ne devait en être découverte qu'en 1874. Il traduisit plusieurs psaumes.

BALASSAGYARMAT, v. de Hongrie (départ. de Nógrád), sur l'Ipoly, à la frontière tchécoslovaque ; 15 000 hab. Musée folklorique. Vignobles.

BALAT (Alphonse), architecte belge (Ghochenée, prov. de Namur, 1818 - Ixelles 1895). Il a construit le palais des Beaux-Arts de Bruxelles (1881) et restauré le château de Laeken.

BALATA n. m. Nom usuel de certains grands arbres des forêts guyanaises et vénézuéliennes, de la famille des sapotacées.
◆ N. f. Gomme de cet arbre. ‖ Elastomère tiré de la gomme sécrétée par les végétaux du genre *mimusops* et constitué par un hydrocarbure, stéréoïsomère « trans » de l'hydrocarbure caoutchouc.
— Encycl. On distingue, commercialement, plusieurs espèces de *balata :* le *balata blanc* (*Micropholis melinoniana*), dont le bois, d'une couleur blanc rosé, est apprécié en ébénisterie ; le *balata rouge,* ou *balata franc* (espèce *mimusops* ou *Manilkara bidentata,* et *M. huberi*), dont le bois de couleur rouge violacé fait l'objet d'un important commerce, mais qui est en Guyane l'objet d'une exploitation spéciale. Cet arbre fournit en effet un abondant latex, qui est recueilli par les indigènes comme la gemme du pin. Ce latex, comestible quand il est frais (les Guyanais le mélangent à du café ou à du thé), fournit, quand il a été desséché au soleil, une gomme-résine (la *gomme de balata,* ou *balata*), de couleur rougeâtre, qui trouve à l'heure actuelle de nombreuses utilisations dans la fabrication des isolants électriques, courroies de transmission, tissus imperméables, etc.

balanophore

BALATON (LAC), en allem. **Platten See,** lac de Hongrie, situé au pied des monts Bakony. Le lac Balaton occupe un petit

Phot. Archeological survey.

littoral du lac BALATON
la presqu'île de Tihany

fossé d'effondrement, mais il est très peu profond (3 m en moyenne, 12 m au maximum). Par sa superficie (596 km²), c'est le plus grand lac de l'Europe. Il mesure 80 km de long sur 2 à 8 km de large. Progressivement colmaté par la vase, il est occupé par des roselières dans sa partie orientale. Le lac doit son attrait aux versants souvent escarpés des monts Bakony, qui le dominent au N.-O. et qui constituent une « riviera » boisée, fort pittoresque, jalonnée de sources minérales et thermales. Des stations de villégiature, des camps d'enfants et des maisons de repos et de cure, qui occupent ou qui remplacent les grands hôtels d'autrefois, se succèdent sur la rive nord.

Des plages ont également été aménagées sur la rive méridionale, qui est plate. Le déversoir du lac est le Sió, affluent du Danube.

— Hist. mil. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les troupes allemandes du général Friessner, qui s'étaient retranchées à Budapest, établirent une solide ligne de défense au N. (Székesfehérvár) et au S.-O. (Nagy) du lac Balaton, pour barrer à l'Armée rouge la route de Vienne. Cette position, attaquée par Tolboukine en décembre 1944, résista aux assauts soviétiques jusqu'au 23 mars 1945.

BALATONFÜRED, station balnéaire et thermale de Hongrie (départ. de Veszprém), au pied des monts Bakony et sur la rive N. du lac Balaton. Ses eaux, bicarbonatées sodiques et radio-actives, sont recommandées pour le traitement des affections cardiaques.

BALATRO n. m. Rotifère ectoparasite des lombrics et des sangsues, à corps allongé, vermiforme, caractérisé par l'absence d'appareil rotatoire, de tentacules, par un pied court et cylindrique surmonté d'un lobe transversal en forme de demi-lune. (Une espèce, *Balatro calvus,* se rencontre sur les côtes de France.)

BALAUSTE n. f. Autref., dans le commerce, fleur du grenadier sauvage.

BĀLAWĀT, village d'Iraq, situé à 25 km au S.-E. de Mossoul, où furent trouvées en 1878 les portes de bronze (British Museum) d'un palais du roi assyrien Salmanasar III (858-824 av. J.-C.).

BALAYAGE [balejaʒ] ou, plus rarem., **BALAYEMENT** n. m. Action de balayer les sols et les plafonds à l'aide de balais divers ou d'aspirateurs : *Si l'on a jamais assisté à un balayage du lundi, on se représentera ce que peuvent absorber de poussière des tentures* (Mérimée).

— Mécan. Dans un moteur à combustion interne, phase du cycle de combustion pendant laquelle les gaz de la combustion sont chassés totalement et remplacés par de l'air frais.

— Télév. Déplacement de la tache exploratrice sur l'image ou le sujet à transmettre : *Le balayage s'effectue par l'action simultanée de deux champs rectangulaires électriques ou magnétiques.*

— Encycl. Dr. admin. Le maire, chargé de veiller au nettoiement des voies publiques, règle ce service par arrêtés municipaux. Dans les communes de moyenne importance, le nettoiement est généralement fait par les habitants au droit de chaque immeuble bordant la voie publique, quotidiennement ou périodiquement. Le maire peut imposer l'emploi de récipients d'une forme déterminée, pour les ordures ménagères, et prescrire le *balayage* et la mise en tas de la neige. Parfois, la municipalité assure le nettoiement par abonnement facultatif, les habitants demeurant libres de balayer eux-mêmes ou de payer une redevance, dite *taxe de balayage.* Dans les villes importantes, le service du balayage est municipal ; son financement est assuré par une taxe locale obligatoire, recouvrée comme en matière de contributions directes.

— Mécan. Le balayage des gaz est l'opération effectuée, dans un moteur à deux temps, pour chasser du cylindre les gaz brûlés, en fin de détente de ceux-ci, lorsque le piston est en fin de course. Il est effectué par une disposition judicieuse des orifices d'admission et d'échappement, par un réglage convenable de la distribution et, éventuellement, par un dispositif de suralimentation en air légèrement comprimé. Dans un moteur Diesel, il est assuré par de l'air pur sous pression, qui, remplissant ensuite le cylindre, sert d'air comburant à la fin de la course de compression. Dans un moteur à explosion à deux temps, il est effectué par le mélange air-vapeur d'essence, d'où une certaine perte de carburant.

BALAYER v. tr. (*Je balaye* ou *balaie, tu balayes* ou *balaies, nous balayons. Je balayais, nous balayions. Je balayai, nous balayâmes. Je balayerai* ou *balaierai, nous balayerons* ou *balaierons. Balaye* ou *balaie, balayons, balayez. Je balayerais* ou *balaierais, nous balayerions* ou *balaierions. Que je balaye* ou *balaie, qu'il balaye* ou *balaie, que nous balayions. Que je balayasse, qu'il balayât. Balayant. Balayé, e.*) Enlever, pousser avec le balai : *Balayer des ordures. Une servante vient balayer tout l'ouvrage* [de l'araignée] (La Fontaine). ‖ Nettoyer avec le balai en enlevant la poussière ou les ordures : *Balayer une chambre.* ‖ *Par anal.* Chasser, disperser : *Le vent balaye les feuilles.* ‖ — *Fig.* Faire disparaître, supprimer, ruiner : *La mort balaye nos plans* (Baudelaire). *Balayer les soucis.* ‖ Renverser tous les obstacles : *Il avait pris la tête de ses grenadiers sur la place de la Bastille, chargé qu'il était de balayer dans toute sa longueur le boulevard* (Barbey d'Aurevilly). ‖ *Fam.* Renvoyer, congédier : *Balayer le personnel d'une administration.*

— Arg. de théâtr. *Balayer les planches,* jouer un bout de rôle dans un lever de rideau ; passer en « numéro 1 » dans un spectacle coupé ou de variétés.

BALAYETTE n. f. Petit balai à manche court aux multiples usages. ‖ Ganse destinée à garantir le bas d'une robe.

BALAYEUR, EUSE adj. et n. Qui balaye : *Le soleil balayeur de fantômes* (P. Benoit).
◆ N. m. *Particul.* Personne qui balaye les voies publiques : *Balayeur municipal.*
◆ N. f. Cost. Volant d'étoffe cousu au bas d'une jupe ou d'une robe longue.
— Technol. Machine pour le balayage des chaussées.

— Encycl. Technol. La *balayeuse mécanique* comprend un rouleau garni de brins de piassava, et monté obliquement de façon à rejeter du même côté toutes les balayures ; il est actionné par l'essieu du véhicule. Une manette permet de l'abaisser ou de le relever. Dans les grandes villes, les balayeuses effectuent l'arrosage en même temps que le balayage.

BALAYURES n. f. pl. Ordures amassées et rejetées avec le balai. ‖ *Par anal. Balayures de la mer,* débris variés que la mer repousse sur le rivage.

BALAZOTE, v. d'Espagne (prov. d'Albacete), dans la Manche ; 2 100 hab. On y a trouvé une sculpture de l'époque ibérique, représentant un monstre accroupi à tête humaine.

BALBAN CHĀH (Gleias Eddin), roi de Delhi, de 1265 à 1286. Il réprima de nombreuses révoltes, étendit les frontières de ses États, et devint le prince le plus puissant de l'Inde. Sa cour éclipsait par sa splendeur toutes celles de l'Orient.

BALBASTRE (Claude), organiste et compositeur français (Dijon 1727 - Paris 1799). En 1750, il se fixe à Paris, où il devient célèbre. Maître de clavecin de Marie-Antoinette, il a contribué à introduire le piano-forte en France. Admirateur de Rameau, il a transcrit pour orgue plusieurs de ses ouvertures. On lui doit deux *Livres de pièces de clavecin,* des *Noëls formant quatre suites,* des sonates en quatuor pour clavecin, deux violons, une basse et deux cors *ad libitum.*

BALBEK. V. Baalbek.

BALBI (Girolamo), humaniste italien (Venise v. 1450 - Gurk 1535). Professeur dans les principales villes d'Europe (notamment à Paris, à la Sorbonne), accusé d'hérésie, il s'enfuit en Angleterre. Devenu homme d'Église, il résida à Vienne, à Prague, et mourut évêque de Gurk. Il contribua à répandre la culture italienne.

BALBI (Anne de Caumont La Force, comtesse de) [château de La Force, Périgord, 1738 -† 1842], femme célèbre par sa liaison avec le comte de Provence (devenu Louis XVIII). Elle épousa le comte de Balbi, noble Génois, qu'elle fit ensuite interdire. A l'époque de l'émigration, elle se retira à Coblence avec Monsieur, dont elle avait organisé la fuite ; puis elle passa en Angleterre, et, à la Restauration, revint en France, où elle vécut dans l'oubli.

BALBIANI (Edouard), savant français (Saint-Domingue 1822 ou 1825 - Meudon 1899), professeur d'embryologie comparée au Collège de France. Travaux sur les phénomènes de la génération sexuée des infusoires ciliés, sur la pébrine, sur le corps vitellin des jeunes ovules des animaux, sur le développement des pucerons, sur le phylloxéra, etc. Il a fondé, avec Ranvier et Henneguy, les *Archives d'anatomie microscopique.*

Balbiani (corps vitellin de). Embryol. Accumulation de mitochondries autour du centrosome de l'oogone ou de l'oocyte pendant la période d'accroissement de l'oocyte.

BALBIANIE n. f. Algue qui se développe sur les parois de l'œsophage et du pharynx du mouton, occasionnant la formation de nodosités du volume d'un pois. (Classe des floridées, famille des batrachospermées.)

BALBIGNY, comm. de la Loire (arrond. de Roanne), dans le N. de la plaine du Forez, sur la Loire ; 1 786 hab. (1 013 aggl.). Fabrique de chapeaux.

BALBIN, en lat. **Decimus Caelius Calvinus Balbinus** (178-238), patricien romain élevé par le sénat à l'Empire avec Pupien, contre le Zète Maximin, choisi par les soldats. Les deux empereurs se partagent pour la première fois le souverain pontificat ; mais le peuple leur impose un césar. Les prétoriens en feront un empereur, Gordien III, après les avoir assassinés.

BALBÍN (Bohuslav), jésuite et historien tchèque (Hradec Králové 1621 - Prague 1688). Ses recherches ont fondé l'histoire de la nation tchèque.

BALBINE (sainte), vierge et martyre du IIe s. Selon la tradition, elle fut la fille de saint

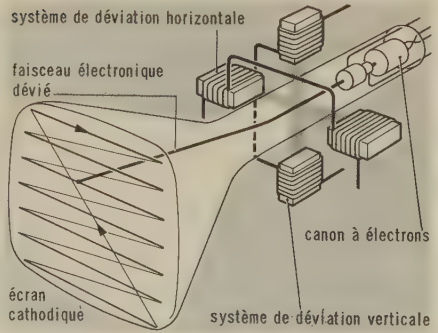

A l'émission, la caméra décompose l'image en lignes horizontales; cette image est restituée sur l'écran par le faisceau électronique, qui balaie d'abord les lignes impaires 1, 3, 5,... en 1/50 de seconde, puis les lignes paires 2, 4, 6,... recréant l'image complète en 1/25 de seconde.

balayage (télév.)

balayeuse municipale

Phot. Bureau de presse hongrois, Berliet.

balbuzard

Quirinus, tribun militaire ; tous deux furent décapités et ensevelis sur la Via Appia, au lieu-dit *cimetière de Sainte-Balbine*. — Fête le 31 mars.

BALBIS (Giovanni Battista), botaniste italien (Moretta, Piémont, 1765 - Turin 1831). Médecin et professeur, il devint, en 1798, directeur du jardin des Plantes de Turin. Etant venu en France, il obtint, en 1819, la chaire de botanique et la direction du jardin des Plantes à Lyon. Auteur d'ouvrages sur la botanique : *Flora ticinensis* (1816-1821), *Flore lyonnaise* (1827-1828).

BALBO (Cesare), comte **de Vinadio**, écrivain et homme d'Etat italien (Turin 1789 - *id.* 1853). Fils de Prosper Balbo, diplomate et homme d'Etat sarde (Chieri 1762 - Turin 1837), il servit le régime impérial, puis la monarchie sarde, dans l'armée et la diplomatie. Ses liens personnels avec Charles-Albert le rendirent suspect après l'échec du soulèvement piémontais de 1821, et il se retira en France, jusqu'en 1826. Il se voua alors à l'expression littéraire du sentiment patriotique (*Speranze d'Italia*, 1844).

BALBO (Italo), maréchal de l'Air italien (Ferrare 1896 - près de Tobrouk 1940). Il fut, aux côtés du Duce, un des principaux artisans de la marche sur Rome (1922) et de l'avènement du fascisme. Ministre de l'Air et commandant en chef des forces aériennes de 1926 à 1935, il donna à l'aviation italienne un essor considérable. Animateur des raids en Méditerranée et au Brésil (1928-1933), il accomplit lui-même une croisière de Rome à New York (1935). Mais Mussolini, inquiet de sa popularité, le nomma en 1939 gouverneur de la Libye. Balbo fut abattu en avion au-dessus de Tobrouk (1940) à la suite d'une méprise de la D.C.A. italienne. (→ Biblio.)

BALBOA n. m. Unité monétaire de la république de Panama, divisée en 100 centesimos (ou cents).

BALBOA, port de l'extrémité sud-est de la zone du canal de Panama, près de la ville de Panama ; 4 200 hab. Base navale des Etats-Unis.

BALBOA (Vasco Núñez DE), conquistador espagnol (Jerez, Estrémadure, 1475 - Acla, Panama, 1517). Evadé de Saint-Domingue, il fonda, avec Enciso, Santa María el Antigua, dans le golfe du Darien, en Amérique centrale. Il prit la place de son chef, puis, en 1512, franchit l'isthme de Darien et découvrit l'océan Pacifique, avec l'intention de conquérir les pays de l'or qui lui étaient signalés vers le sud. Mais il fut remplacé par Pedrarias d'Ávila, et décapité sur son ordre.

BALBRIGGAN, v. et port de la république d'Irlande (prov. de Leinster, comté de Dublin), sur la mer d'Irlande, au N. de Dublin ; 2 500 hab. Port de pêche et station balnéaire. Bonneterie.

BALBUENA (Bernardo DE), prélat et poète espagnol (Valdepeñas 1568 - Porto Rico 1627). Sa carrière se déroula surtout dans les possessions espagnoles d'Amérique ; il mourut évêque de Porto Rico. Auteur d'un poème épique en 40 000 vers, *Bernardo ou la Victoire de Roncevaux* (1624), œuvre souvent artificielle, mais qui contient de beaux vers.

BALBUS (Cornelius). V. CORNELIUS BALBUS.

BALBUTIEMENT [si] n. m. Manière de parler d'une personne qui balbutie ; parole hésitante : *Un balbutiement confus d'enfant qui souffre venait de la réveiller* (Zola). ‖ Mots prononcés en balbutiant : *Tendres balbutiements.* ‖ — *Fig.* Tâtonnements du début : *Les balbutiements du cinéma en 1900.*

BALBUTIER [sje] v. intr. (lat. *balbutire* ; de *balbus*, bègue). Articuler imparfaitement, avec hésitation et difficulté : *L'émotion, la timidité font balbutier.* ‖ — *Fig.* N'en être qu'à ses débuts : *Science qui balbutie.*

◆ V. tr. Prononcer en balbutiant : [Mme Raquin] *ne put balbutier que des sons rauques* (Zola). ‖ — *Fig.* Exprimer d'une manière confuse ou maladroite : *Tout ce qu'on balbutie en pareille matière* (l'infini) [...] *se résume à dire que* [...] *on ne sait pas grand'chose* (Renan).

— SYN. : *ânonner, bafouiller, bredouiller.*

BALBUZARD ou **BALBUSARD** [zar] n. m. Rapace d'assez forte taille, au plumage brun et blanc, aux ailes puissantes, dont les pattes rugueuses, munies de fortes serres, lui permettent de capturer les poissons dont il se nourrit. (Le balbuzard fluviatile [*Pandiou haliaetus*], ou aigle pêcheur, qui se trouve de passage en France, vit sur une grande partie du globe.)

BĂLCESCU (Nicolae), historien et homme politique roumain (Bucarest 1819 - Palerme 1852). Fondateur du *Magazine historique pour la Dacie*, revue d'études historiques nationales, il doit s'exiler à cause de son activité patriotique, et séjourne à Paris en 1846. Rentré en Roumanie, secrétaire du gouvernement provisoire, il s'enfuit à nouveau après l'échec de la révolution et parcourt en vain l'Europe afin d'obtenir des Puissances la libération de son pays. Son œuvre maîtresse est l'*Histoire des Roumains sous Michel le Brave* (1855), destinée à donner aux contemporains le sens de la tradition nationale en évoquant l'époque glorieuse de l'unité roumaine.

BALCH (Emily Greene), propagandiste américaine (Jamaica Plain, Massachusetts, 1867). Elle a enseigné l'économie politique à Wellesley College. Directrice de *The Nation* à New York, elle a participé aux activités de la Ligue féminine internationale pour la paix et la liberté. Prix Nobel de la paix (1946).

BALČIK, v. de Bulgarie, dans le sud de la Dobroudja, sur la mer Noire ; 6 000 hab. Station balnéaire. Vestiges de l'antique *Dionysopolis*.

BALCON n. m. (ital. *balcone*, emprunté au germanique). Plate-forme en saillie sur une façade, entourée d'une balustrade, et communiquant avec l'intérieur. ‖ *Par extens.* Ouvrage de serrurerie ou de menuiserie servant d'appui à une fenêtre ou à un balcon. ‖ Dans les salles de spectacle, première galerie au-dessus de l'orchestre.

— LOC. *Pop. Y a du monde au balcon*, cette femme a une poitrine opulente.

— Mar. Galerie couverte ou découverte, établie à l'arrière des navires. (Sur les anciens vaisseaux, il en existait deux ou trois, correspondant aux batteries, et richement ornés. On les appelait souvent les « jardins ». Dans la marine actuelle, quand ils existent, ils sont aussi simples que possible.) ‖ Rambarde tubulaire située à l'extrême avant ou à l'extrême arrière des yachts de croisière, et dont la forme arrondie constitue une sécurité.

— ENCYCL. Théâtr. Autrefois, le *balcon* était le premier étage du théâtre. Au-dessus, il y avait un deuxième, un troisième balcon, ou bien des galeries, et enfin l'amphithéâtre (en argot, le « poulailler »). Pour des raisons commerciales, afin de revaloriser chaque catégorie de places, on appelle souvent aujourd'hui l'ancien « premier balcon » *corbeille*, ou *mezzanine*, ou *fauteuils de foyer* ; le balcon vient ensuite, remonté d'un étage et repoussant lui-même les galeries, tandis que l'amphithéâtre disparaît.

Balcon (LE), tableau sur toile (haut. 1,69 m ; larg., 1,23 m) d'Edouard Manet (1868), provenant du legs Caillebotte (1894), et conservé au musée du Louvre. Les formes y sont simplifiées, les couleurs claires, pour la réalisation d'un puissant effet de contre-jour. La jeune femme assise est Berthe Morisot ; la jeune femme debout, Jenny Clauss, future femme du peintre Pierre Prins ; l'homme debout est le paysagiste Antoine Guillemet ; le jeune garçon, Léon Koëlla-Leenhoff, fils naturel de Mme Edouard Manet.

BALCONNET n. m. (nom déposé par Carven-M.-R. Lebigot). Soutien-gorge de soir, sans épaulettes.

baldaquin de la Confession par le Bernin *basilique Saint-Pierre de Rome*

BALDAQUIN n. m. (ital. *baldacchino*, soie de Bagdad). Etoffe de soie précieuse, employée au XIVe et au XVe s. pour l'ameublement, en tenture, en couverture de sièges et, même, pour le vêtement. ‖ Tenture dressée au-dessus d'un trône, d'un catafalque, d'un lit, etc. ‖ Ouvrage d'architecture en bois, en marbre ou en métal, qui couronne l'autel d'une église : *Le baldaquin de Saint-Pierre de Rome. Le baldaquin du Val-de-Grâce, à Paris.*

— ENCYCL. A l'origine, le mot *baldaquin* a servi à désigner une riche étoffe orientale, que l'on employait pour les tentes. C'est ainsi que, sur un bas-relief de la colonne Trajane, on voit un soldat abrité sous une tente réduite à un dais à lambrequin avec draperies latérales relevées. On le trouve, dès les temps très anciens, employé au-dessus des sièges royaux ou impériaux. D'autre part, surplombant le Saint Sacrement dans les processions, il s'établit bientôt à demeure sur l'autel ; dans ce sens, le plus célèbre est celui de Saint-Pierre de Rome, par le Bernin. Au XVIIe s., le baldaquin est sans lambrequins découpés. Ces derniers n'apparaissent qu'au XVIIIe s. Le baldaquin, d'abord rectangulaire,

baldaquin lit de Louis XIV

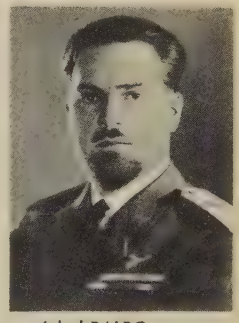

maréchal BALBO

« **le Balcon** » par Édouard Manet *ensemble et détail Louvre*

devient circulaire et prend la forme d'un dôme, surmonté d'un panache. On l'employait couramment comme ciel de lit. Primitivement fixé aux poutres du plafond, il est, au XVIe s., détaché de celui-ci et soutenu par les quatre colonnes du lit sur lesquelles il s'appuie. Au XVIIe s., il s'alourdit de draperies, de panaches et de franges. Il s'allège au siècle suivant, fixé au mur, au-dessus du chevet dans le lit duchesse, ou au-dessus de la couche dans le lit à la dauphine. Sous le premier Empire, le baldaquin disparaît; il reparaît dès la Restauration et se maintient pendant tout le XIXe s. La simplicité rationnelle l'ayant emporté, il a été supprimé.

Stanley BALDWIN

BALDENSPERGER (Fernand), professeur et écrivain français (Saint-Dié 1871 - Paris 1958). Spécialiste de littérature comparée, il a enseigné à la Sorbonne pendant de longues années. Outre ses thèses de doctorat sur *Gottfried Keller* et *Œhlenschläger* (1899), il a publié *Etudes d'histoire littéraire* (3 vol., 1907-1910-1939), *Gœthe en France* (1904; 2e éd., 1920), *le Mouvement des idées dans l'émigration française* (1925), *Orientations étrangères chez Balzac* (1927). Auteur d'une biographie de *Vigny* (1912), il a donné une édition des œuvres complètes de ce poète (1913-1935).

BALDER ou **BALDR.** Myth. scand. Fils d'Odin et de Frigg, et mari de Nanna, il est le symbole de la bonté. Sa mère fit jurer à tous les êtres animés et inanimés de ne pas lui nuire. Elle négligea cependant une modeste plante, le gui. Loke, le génie du mal, incita Hoder, le frère aveugle de Balder, à frapper celui-ci d'une branche de gui, qui le tua aussitôt. Frigg supplia Hel, qui règne au séjour de la mort, de lui rendre son fils. Hel exigea que tous les êtres pleurent la disparition de Balder, ce que refusa un géant dont Loke avait pris la forme. Aussi Balder doit-il rester au pouvoir de Hel jusqu'au Ragnarok (crépuscule final).

BALDÉRIC. V. BAUDRY.

BALDI (Bernardino), écrivain italien (Urbino 1553 - *id.* 1617). Après avoir étudié à Padoue, il vécut à Guastalla, à la cour d'Urbino, et à Rome au service du cardinal Aldobrandini. Sa production en prose et en vers, sur les sujets les plus variés, est considérable. La pureté de sa langue et l'élégance de son style en font l'un des écrivains les plus délicats de son siècle. Citons de lui la *Nautique* (1590), poème didactique en quatre livres, *Cent Apologues* (1583), des *Epigrammes*, des *Sonnets romains* (1590).

Hans BALDUNG
« la Danse macabre »
détail
musée de Rennes

BALDI (Lazzaro), peintre et graveur à l'eau-forte italien (Pistoia 1623 ou 1624 - Rome 1703). Elève et imitateur de Cortone.

BALDI (Pier Maria), peintre et architecte florentin de la seconde moitié du XVIIe s. Il a construit la fontaine de la place Santa Croce à Florence, en 1673, et peint *le Baptême de saint Augustin*, au couvent de San Spirito.

BALDINGERA n. f. Bot. Syn. de PHALARIS.

BALDINUCCI (Filippo), écrivain italien (Florence v. 1623 - *id.* 1696). Il est l'auteur de travaux sur l'histoire de l'art, en particulier : *Renseignements sur les maîtres du dessin, depuis Cimabue* (1681 et 1728), *Dictionnaire toscan de l'art du dessin* (1681), *Naissance et progrès de l'art de la gravure* (1686).

BALDISSERRA (Antonio), général italien (Padoue 1838 - Florence 1917). Sorti de l'Académie de guerre de Vienne, il combattit pour l'Autriche à Custozza (1866). Passé au service de l'Italie, il devint gouverneur de l'Erythrée (1888), occupa Asmara et Keren, et créa le corps des Ascaris. Rappelé en Erythrée après le désastre d'Adoua (1896), il arrêta l'offensive de Ménélik, négocia une paix honorable et regagna l'Italie en 1897.

BALDO (MONTE), chaîne calcaire des Préalpes du Trentin, entre le lac de Garde et l'Adige; 2 218 m.

BALDO ou **BALDO DEGLI UBALDI**, jurisconsulte italien (Pérouse v. 1320 - Pavie 1400). Elève et rival de Bartolo da Sassoferrato, il enseigna à Bologne, Pérouse, Pise, Florence et Padoue.

BALDOVINETTI (Alesso), peintre et mosaïste florentin (Florence 1425 - † 1499). Héritier de Domenico Veneziano, dont il adopta les compositions lumineuses aux couleurs claires, il fut également sensible au style de Piero della Francesca. Sa manière délicate s'affirme dans les fresques de San Miniato (1466-1473, chapelle du cardinal de Portugal) et dans la sereine *Madone* du Louvre (1464).

BALDUCCIO (Giovanni DI). V. GIOVANNI DI BALDUCCIO.

BALDUCCI PEGOLOTTI (Francesco), marchand florentin († v. 1347). Sa *Pratica della mercatura* est un précieux document sur le commerce international et les usages commerciaux de son époque.

BALDUNG (Hans), surnommé **Grien** ou **Grün**, peintre, dessinateur et graveur (Gmünd 1484 ou 1485 - Strasbourg 1545). Il dut se former en Alsace, sous l'influence de Schongauer, puis à Nuremberg, dans l'atelier de Dürer (vers 1502-1508). Etabli à Strasbourg à partir de 1509, des travaux l'amenèrent à séjourner à Fribourg-en-Brisgau de 1512 à 1517. Son chef-d'œuvre est un retable à volets (1516) dans la cathédrale de Fribourg (*Couronnement de la Vierge*), empreint d'un robuste naturalisme. Citons encore une *Adoration des mages* (1507, Berlin), une allégorie de *la Musique* (1529) et deux portraits à la Pinacothèque de Munich. D'autres tableaux à Bâle, à Nuremberg, à Vienne, à Rennes et à Prague révèlent ses dons de coloriste et son goût inné pour les sujets macabres ou fantastiques. Le Cabinet des estampes de Karlsruhe conserve de lui un précieux livre d'esquisses.

Baldus, épopée burlesque de Folengo (première édition en dix-sept chants, 1517; dernière édition en vingt-cinq chants, 1552), écrite en latin macaronique. Sur un ton plaisamment sérieux, on y parodie l'Arioste, Boiardo, Pulci et leurs imitateurs. Dans *Baldus*, dont le ton est souvent proche de celui de Rabelais, on trouve une fine observation de la vie, une satire des croyances et préjugés contemporains.

BALDWIN (Mathias William), ingénieur et industriel américain (Elizabethtown 1795 - Philadelphie 1866). En 1838, il fonda à Philadelphie une petite usine de construction de locomotives, qui prit ensuite une extension considérable avec le développement des voies ferrées à l'intérieur des Etats-Unis.

une courbe du Rhin à BÂLE

Phot. Harlingue, Giraudon, Office central suisse de tourisme.

BALDWIN (Robert), homme d'Etat canadien-anglais (Toronto 1804 - *id.* 1858). Membre du parti libéral, Premier ministre de 1842 à 1843 et de 1848 à 1851, il fut favorable à un rapprochement entre les deux races du pays, fit entrer dans son ministère le Canadien français Lafontaine, et, avec son concours, contribua à l'établissement d'un gouvernement responsable.

BALDWIN (Frank Stephen), ingénieur américain (New Hartford, Connecticut, 1838 - Denville, New Jersey, 1925). En 1872, il inventa la première calculatrice à engrenages réversible permettant d'effectuer indifféremment additions ou soustractions, multiplications ou divisions. En 1908, il mit au point un dispositif d'impression encore commercialisé sous la marque Monroe.

BALDWIN (James Mark), psychologue et sociologue américain (Columbia, Caroline du Sud, 1861 - Paris 1934). Il enseigna après 1913 dans diverses institutions européennes. Fondateur de l'American Psychological Association, il joua un rôle important dans les congrès internationaux de psychologie, et fut président d'un de ces congrès de 1909 à 1913. Très francophile, il professa aux Hautes Etudes sociales en 1918 et 1919. Ses travaux contribuèrent aux progrès de la psycho-physiologie : *l'Interprétation sociale et éthique dans le développement mental* (1896), *Dictionnaire de philosophie et de psychologie* (1901-1905), *Développement et évolution* (1903), *Individu et société* (1910), *Histoire de la psychologie* (1913).

BALDWIN (Stanley, 1er comte), homme politique britannique (Bewdley, Worcestershire, 1867 - Stourport, Worcestershire, 1947). Baldwin était un important homme d'affaires quand il devint en 1908 député conservateur, apportant une grande expérience financière et des traditions terriennes et puritaines. Devenu secrétaire parlementaire privé de Bonar Law en 1916, il était dès 1921 membre du cabinet. Il dirigea en 1922, avec Bonar Law, la révolte conservatrice contre la « coalition », et triompha malgré Balfour. Chancelier de l'Echiquier dans le gouvernement Bonar Law, il succéda à celui-ci comme Premier ministre en 1923. Mais il tomba bientôt sur la question du protectionnisme, dont il avait été de tout temps un défenseur convaincu. L'échec travailliste ramenant les conservateurs en 1924, Baldwin redevint Premier ministre jusqu'en 1929. Dans cette période de difficultés économiques et de troubles sociaux, Baldwin s'attaqua plus aux symptômes qu'aux origines du mal; son gouvernement tomba, à la veille de la crise mondiale. Le travailliste MacDonald dut alors former en 1931 un gouvernement d'union nationale où entra Baldwin, et qui abandonna selon ses vœux le libre-échange pour la préférence impériale. Il redevint Premier ministre en 1935 et eut à résoudre, en étroite liaison avec les Dominions, la difficile crise politique et constitutionnelle accompagnant l'abdication d'Edouard VIII. En mai 1937, il démissionna et fut élevé à la pairie.

Baldwin (OPÉRATION DE). Gynécol. Création d'un vagin artificiel par transplantation d'un segment d'intestin grêle.

BÂLE, en allem. **Basel**, v. de Suisse, ch.-l. d'un canton urbain et du canton de *Bâle-Campagne*, à la frontière de la France et de l'Allemagne; 196 500 hab. Evêché catholique.

— Géogr. Le site de Bâle est constitué par une butte rocheuse sur la rive concave du coude du Rhin. Un faubourg, le *Petit-Bâle*, s'est installé en face, sur les terrains en pente douce de la rive convexe. Trois ponts, dont l'un très ancien (*Alte Brücke*), relient les deux rives. La vieille ville, à l'allure austère, possède des monuments intéressants : la cathédrale (le Münster), édifice gothique du XIVe s., restauré; l'hôtel de ville, aux murs décorés de fresques, qui est du XVIe s.; le riche musée (v. ci-après) des Beaux-Arts et l'université, situés dans la ville moderne, très étendue, qui entoure l'ancien noyau. Bâle est la ville suisse qui a connu le plus rapide accroissement : au début du XIXe s., elle ne comptait que 16 000 hab.; elle en avait 110 000 en 1900, 147 000 en 1930; aujourd'hui, elle compte près de 200 000 hab.

La fortune de Bâle, qui devint une étape de la grande circulation transalpine à partir du

XIIe s., grâce à l'aménagement de la route du Saint-Gothard, s'est précisée au XIXe s., époque où elle devint un centre de voies ferroviaires internationales et une étape importante de la navigation rhénane, ce qui facilita son développement industriel. Au XVIIIe s., Bâle s'était lancée dans l'industrie textile (indiennes, soie), qui essaima en Alsace (Mulhouse) et dans le pays de Bade (Lörrach). La proximité des frontières lui a permis de jouer sur plusieurs tableaux, d'éviter les crises et d'effectuer de fructueux placements à l'étranger : la ville fit travailler autrefois des ateliers établis jusque dans le Vivarais et dans le Nord de la France, à Roubaix et à Tourcoing. Le travail textile, tout en restant important, est maintenant éclipsé par les industries mécaniques et chimiques. Ces dernières, issues de la fabrication des colorants, dominent maintenant le marché mondial des produits pharmaceutiques, par l'exploitation de nombreux brevets en Suisse et à l'étranger.

Cette industrialisation moderne profite de deux atouts récents : d'une part, l'aménagement hydro-électrique du Rhin supérieur et de l'Aare fournit du courant en abondance ; d'autre part, Bâle est le seul port de la Suisse qui a bénéficié d'un équipement important : par lui se fait la moitié du commerce extérieur de la Confédération.

Le port de Bâle, avec un trafic dépassant 5 millions de tonnes, est le terminus de la navigation rhénane. Il reçoit les charbons et les fers bruts de la Ruhr, de la Sarre, de la Lorraine, les hydrocarbures d'outre-mer, les céréales, les bois, les matières premières textiles, les oléagineux, etc. C'est le port d'attache de la flotte suisse, qui comprend près du cinquième des grands automoteurs rhénans et 250 000 t de port en lourd. La proximité de la frontière gênant son extension, on envisage celle-ci sur les territoires français et allemands (à l'instar de l'aérodrome, installé à Blotzheim et utilisé en commun avec Mulhouse).

Bâle a donné naissance à une région industrielle suburbaine, dont une partie est englobée dans le canton de Bâle-Campagne (107 500 hab.), avec les vallées de la Lies et de la Birse : c'est un vieux secteur de manufactures textiles auxquelles se sont adjointes des usines de constructions mécaniques et de ciment. Mais le principal centre des industries modernes s'allonge sur les terrasses qui bordent le Rhin, près des centrales hydro-électriques ; de grandes usines chimiques et mécaniques s'égrènent de Bâle à Rheinfelden et à Lauffenbourg, dans le canton d'Argovie. Bâle ne se limite pas à la Suisse ; elle déborde, en France, à Saint-Louis et, en Allemagne, à Lörrach, où ont été installées de nombreuses filiales de firmes helvétiques, exploitant les brevets suisses. Ces villes envoient à Bâle une main-d'œuvre de banlieusards, qui sont remplacés, dans leurs propres usines, par des ruraux amenés en cars. Bâle est ainsi le grand port de commerce extérieur de la Suisse, l'une de ses capitales industrielles et l'un des grands carrefours commerciaux et bancaires de l'Europe centrale.

— Hist. Bâle (lat. *Basilia*), mentionnée sous ce nom pour la première fois en 374 apr. J.-C., est une ancienne cité romaine, qui avait succédé à une ville gauloise. Vers 620, elle était déjà le siège d'un évêché, transféré d'Augst. Placée sous l'autorité de son évêque, elle obtint une administration autonome, entra dans la Confédération en 1501 et adopta la Réforme en 1529, perdant ainsi une partie de ses territoires ruraux restés à l'évêque. Le pouvoir revint alors aux corporations et prit peu à peu une forme oligarchique. Point de convergence de nombreuses routes commerciales, dont celle des Flandres à Genève et en Italie (rupture de charge entre le trafic rhénan et le trafic routier), ce fut un grand centre de redistribution des tissus nordiques de 1350 à 1450. En 1460, l'université y fut fondée. Dans la première moitié du XVIe s., elle joua un rôle capital dans la diffusion de l'humanisme grâce à l'imprimeur Froben, ami et éditeur d'Érasme. Le canton de Bâle, rétabli en 1815, fut le théâtre, en 1831, d'une sanglante guerre civile entre les paysans du canton et les habitants de la ville, qui se refusaient à reconnaître les droits politiques des premiers. Les citadins, vaincus, durent se résigner, en 1833, à la division du canton en deux Etats distincts, les demi-cantons de *Bâle-Ville* et de *Bâle-Campagne*.

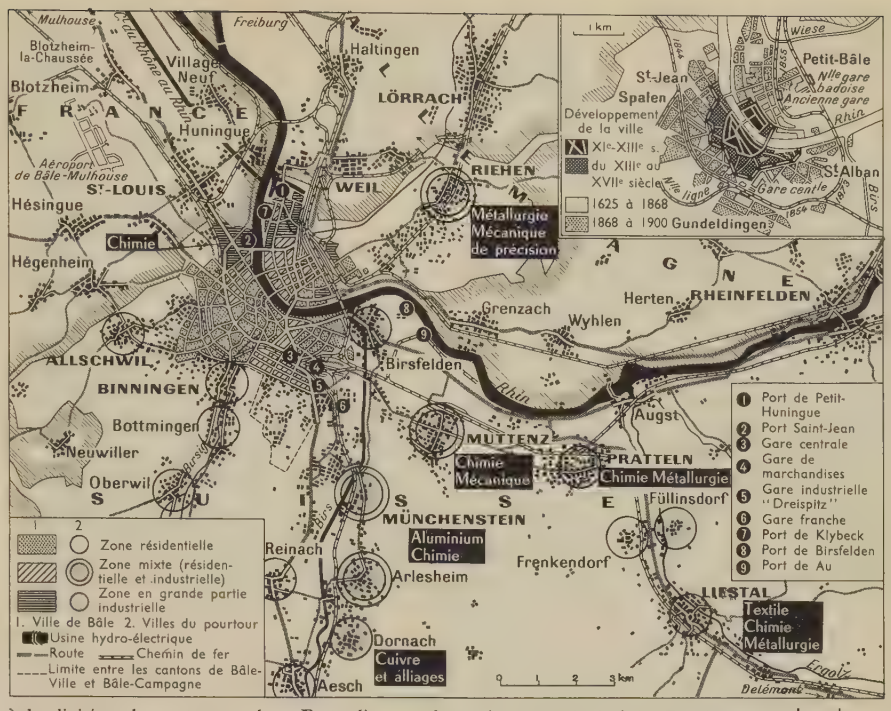

plan de la ville de BÂLE

Bâle (MUSÉE DE). Riche, à son origine, des collections réunies par Amerbach, l'ami d'Holbein, le musée de Bâle est le plus important de Suisse par ses tableaux de maîtres anciens (Conrad Witz, Holbein, Mathias Grünewald, Baldung) et modernes (Corot, Courbet, Pissarro, Sisley, Cézanne, Gauguin, Henri Rousseau, Van Gogh), ses sculptures de Rodin, Maillol, Despiau. (→ Biblio.)

Bâle (CONCILE DE), concile réuni à Bâle de mai 1431 à avril 1449, pour poursuivre l'œuvre du concile de Constance (lutte contre l'hérésie, réforme de l'Eglise) et consacrer la supériorité du concile sur la papauté. Suspendu par le pape Eugène IV dès décembre 1431, il refusa de se transférer à Bologne et lui imposa le choix de Bâle (1433), mais non la validation des décrets limitant sa souveraineté. Ses membres se multiplièrent à partir de 1435 ; le vote par tête donna une grande importance aux théologiens, chanoines et religieux, au détriment des cardinaux, des évêques et des abbés. Sa volonté de limiter l'autorité du pape et de le priver de ses ressources (annates) entraîna la rupture avec Rome en 1438. Le concile, présidé par le cardinal Louis Aleman, proclama alors la déchéance d'Eugène IV, et élut Amédée VIII de Savoie en 1439 : ce fut l'antipape Félix V. Mais, limité par le concile dans son autorité et ses ressources, Félix V abandonna Bâle en 1442 et abdiqua en 1449, ce qui amena le concile à prononcer sa dissolution après avoir élu pape Nicolas V. Le concile de Bâle avait voté les décrets consacrant les privilèges de l'Eglise de France, ratifiés par Charles VII dans la Pragmatique Sanction de Bourges de 1438, charte de l'Eglise anglicane.

Bâle (TRAITÉS DE), traités conclus en 1795 par la France, avec la Prusse et l'Espagne. La Prusse, craignant que l'Autriche et la Russie ne procèdent seules à un nouveau partage de la Pologne, négocie dès l'automne 1794. Le 5 avril 1795, Hardenberg et Barthélemy signaient le premier traité de Bâle. La Prusse, désormais neutre, reconnaissait la République et, par des articles secrets, lui abandonnait la rive gauche du Rhin contre des compensations ultérieures sur la rive droite aux princes allemands dépossédés ; les Hollandais, isolés, durent traiter à leur tour. Le 22 juillet 1795, Moncey ayant occupé Vitoria, l'Espagne signait avec Barthélemy le second traité de Bâle : la France ne recevait que la partie espagnole de Saint-Domingue et accordait secrètement la libération de la fille de Louis XVI.

Ces deux traités marquèrent la dislocation de la première coalition.

BALE ou **BALAEUS** (John), écrivain anglais, théologien anglican (Cove, Suffolk, 1495 - Canterbury 1563), évêque d'Ossory, en Irlande.

BALEA n. f. (lat. *balea*, barque). Mollusque pulmoné terrestre, qui habite l'Europe et vit sous les feuilles mortes, les écorces des arbres ou dans les fentes des rochers. (Ce gastropode, bien que dépourvu de clausilium, est rangé dans la famille des clausiliidés.)

BALÉARES (ÎLES), en esp. **Baleares**, archipel espagnol de la Méditerranée occidentale, formant une province ; 5 014 km² ; 433 000 hab. Capit. : *Palma*, dans l'île de Majorque.

L'archipel comprend quatre îles principales : Majorque, la plus vaste, Minorque, Ibiza et Formentera, et de nombreux îlots. Il est orienté du S.-O. au N.-E., dans l'alignement des chaînes Bétiques, qu'il semble prolonger en mer au-delà du cap de la Nao. Le relief des îles est généralement accidenté et les côtes sont très découpées. Seule, Majorque possède une assez vaste plaine centrale. L'agriculture, activité essentielle, est inégalement développée d'une île à l'autre, selon les ressources en eau. On cultive les céréales, la vigne, les légumes, l'olivier, les arbres fruitiers (amandiers, abricotiers, orangers). L'exportation de légumes et de fruits est considérable. En raison de la forte densité de

les îles BALÉARES
Porto Cristo, île de Majorque

Phot. Plasencia.

les îles BALÉARES

la population, les habitants émigrent fréquemment vers l'Oranie et la France. Mais le tourisme estival fournit aujourd'hui des ressources considérables. (→ Biblio.)

— Hist. Des établissements furent fondés aux Baléares par les Béotiens, les Rhodiens et les Carthaginois (*Portus Magonis* ou Port-Mahon, dans l'île de Minorque). Durant l'Antiquité, les frondeurs baléares furent des mercenaires réputés. Les Romains, avec Metellus, en 123, fondateurs à Majorque de Palma et de Pollensa, les Vandales en 465, les Byzantins en 534, les Arabes et les Normands se succédèrent dans les îles jusqu'au XIIIe s. De 1229 à 1232, l'archipel des Baléares fut occupé par Jacques Ier le Conquérant, roi d'Aragon, et forma jusqu'en 1343 le royaume indépendant de Majorque. Réuni à la couronne d'Aragon, il en suivit le sort. (→ Biblio.)

BALÉARES (CANAL DES), bras de la Méditerranée occidentale, entre la côte d'Espagne et l'archipel des Baléares; il est large de 85 à 200 km.

BALÉARIQUE n. f. Nom scientifique de la grue couronnée.

BÂLE-CAMPAGNE (CANTON DE), cant. de Suisse, de part et d'autre de la vallée de la Lies; 425 km²; 108 000 hab., de langue allemande.

BALEGEM, en franç. **Baeleghem**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Gand), au S. de Gand; 3 600 hab. Marché agricole.

BALEINAGE n. m. Opération qui consiste à garnir de baleines un corset, un combiné, etc.

BALEINANT, E adj. *Pop.* Très comique.

BALEINE n. f. (lat. *balaena*). Mammifère marin, de très grande taille (20 à 35 m), type de l'ordre des cétacés : *La baleine est le plus gros animal qui ait jamais existé.* || *Pop. Rire comme une baleine,* rire en ouvrant une large bouche.

— Ch. de f. Pont de service en charpente que l'on établit à l'extrémité des remblais en cours d'exécution.

— Comm. Lame souple et flexible, de métal ou de matière plastique, qu'on utilise à la manière des lames de baleine véritables : *Les baleines d'une gaine.* || *Baleine de parapluie,* syn. de BRANCHE* DE PARAPLUIE. || *Blanc de baleine,* syn. de SPERMACETI. || *Baleine végétale,* nom donné, à cause de leur couleur et de leur flexibilité, aux fibres extraites des pétioles des feuilles du palmier *Arenga saccharifera,* que l'on emploie dans l'archipel Indien pour fabriquer des cordages.

— ENCYCL. On a désigné sous le nom de *baleines* tous les genres de cétacés, comme balénoptères, mégaptères, etc. Les baleines vraies, ou *baleines franches,* ont la tête volumineuse, large, le ventre lisse, et sont dépourvues de nageoires dorsales; ce sont les plus gros mammifères connus; leur corps, pouvant atteindre une longueur de plus de 25 m et peser 150 000 kg, est trapu, ramassé, et diminue brusquement de grosseur vers la queue, qui porte une nageoire horizontale à deux lobes. Les membres antérieurs constituent des nageoires épaisses. Les mâchoires ont un contour elliptique, le palais porte des fanons, lames cornées, placées les unes à côté des autres, 300 sur chaque côté. Les branches de la mâchoire inférieure sont arquées, à peine unies en avant par un ligament tendineux. La langue est épaisse, énorme, surtout adipeuse et peu musclée. Pour se nourrir, la baleine remplit d'eau son énorme bouche, puis, bouche fermée, à l'aide de sa langue agissant comme un piston, elle expulse l'eau à travers ses fanons, qui retiennent comme les mailles d'un filet les petites proies dont elle se nourrit. Elle avale la pâtée ainsi obtenue. Son gosier étroit et l'absence de dents ne lui permettent pas d'autre régime.

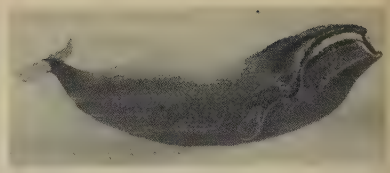

baleine

Dans l'Antarctique, les baleines se nourrissent d'une sorte de crevette pélagique (*Euphausia superba*). Elles se déplacent pour rechercher ces bancs, qui constituent ce que les baleiniers nordiques appellent le « krill ». Les baleines ont un petit à la fois, rarement deux. A sa naissance, le petit mesure 6 m de long et pèse 6 000 kg. Il est allaité pendant sept mois par sa mère.

Les baleines peuvent rester en plongée pendant plus de quinze minutes. Lorsqu'elles font surface, leurs narines, ou *évents,* envoient un jet d'air chaud et humide dont la vapeur d'eau se condense aussitôt, ce qui le rend visible de très loin.

Les baleines ont une couche de graisse énorme, d'environ 50 cm d'épaisseur, sous la peau. C'est pour cela qu'elles ont été chassées. Les baleines franches ont presque complètement disparu, aussi jouissent-elles à l'heure actuelle d'une protection absolue. Une espèce fréquentait autrefois le golfe de Gascogne (*Balaena glacialis*); elle est remontée vers le N. et ne fréquente qu'accidentellement nos côtes. La plus grande est *B. mysticetus,* ou baleine franche boréale. Une espèce habite le N. du Pacifique (*B. Japonica*), une autre fréquente le S. (*B. Australis*). La plus petite (*Neo-balaena marginata*) vit au large des côtes de la Nouvelle-Zélande.

La chasse à la baleine ne se pratique plus, comme au temps des vaisseaux à voiles, à l'aide de barques manœuvrées à l'aviron et montées par des harponneurs à main. Elle se fait avec des unités de pêche qui comprennent : un navire-usine*, une dizaine de chasseurs*, ou navires-baleiniers*, et un pétrolier.

Les chasseurs détectent les cétacés au radar. Ils sont parfois aidés dans leur prospection par des hydravions basés sur le navire-usine. Une fois en vue d'un troupeau de baleines, chacun d'eux attaque un animal au canon lance-harpon*. Frappée, la baleine plonge immédiatement, entraînant le câble auquel est attaché le harpon. Le chasseur s'oppose à ce mouvement en faisant marche arrière. A ce jeu, la proie s'épuise et remonte à la surface pour reprendre haleine. On en profite pour se rapprocher d'elle à chacune de

flotte baleinière
coupe d'un navire-usine

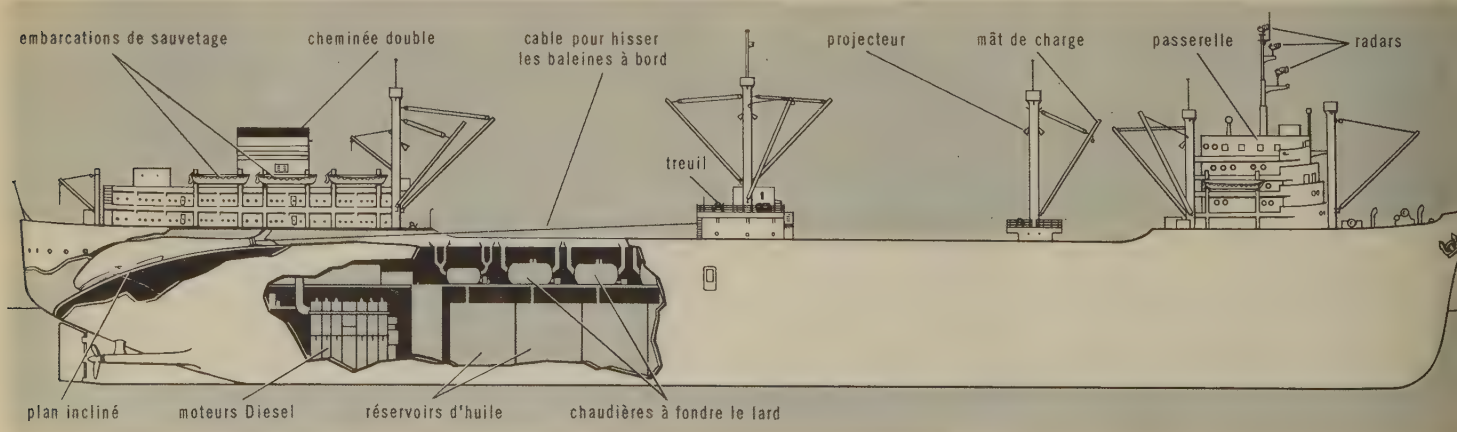

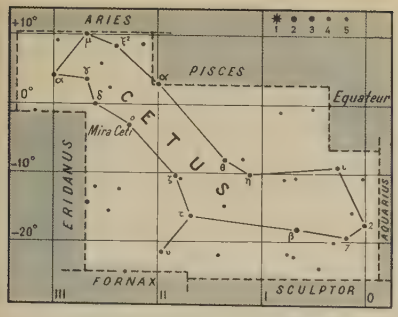

constellation de la Baleine

ses émersions. Finalement, on lui donne le coup de grâce et, à l'aide d'une barque, on procède aussitôt à deux opérations urgentes : d'abord, on lui passe autour de la queue une amarre qui l'empêche de se perdre ; puis on la gonfle d'air à l'aide d'un trocart et d'une pompe, pour l'empêcher de s'enfoncer. Lorsqu'un chasseur a tué plusieurs cétacés, il les remorque jusqu'au navire-usine, où ils sont hissés à bord sur un plan incliné, puis dépecés au moyen de scies mécaniques et traités partie par partie pour l'extraction de leurs produits utiles.

La réglementation de la chasse à la baleine a fait l'objet d'une convention internationale signée à Washington le 2 décembre 1946 (complétée par le décret du 15 sept. 1958) par les représentants de 19 nations, dont la France.

Ouverte du 15 décembre au 1er avril de chaque année, la chasse peut seulement se pratiquer, d'une part, dans les mers australes au sud du 40e degré de latitude Sud, entre la Patagonie et la Nouvelle-Zélande, et, d'autre part, au N. du Pacifique, depuis la latitude du Japon et de la Californie jusqu'au-delà du détroit de Béring. Le reste des océans est en revanche strictement interdit aux navires-usines et aux chasseurs qui leur sont rattachés. En outre, des dispositions très sévères sont prises en faveur des jeunes et de leur mère, et la protection s'étend aussi aux baleines après le sevrage et jusqu'à ce qu'elles aient atteint une taille variable avec les espèces. Toute baleine est mesurée dès qu'elle arrive sur le pont du navire-usine, et des inspecteurs sanctionnent toute prise au-dessous de la taille autorisée. La sanction est d'ailleurs telle qu'elle réduit pratiquement à zéro le bénéfice de l'opération. Le nombre total des captures autorisées annuellement est également arrêté. Pour éviter de dépasser ce nombre, les navires-usines épars dans les mers australes pendant la saison de pêche envoient chaque soir par radio à la station d'Oslo les quantités d'individus des différentes espèces qu'ils ont eu à dépecer. Les statistiques sont établies au Bureau international des statistiques baleinières à Sandefjord (Norvège), d'où partent chaque jour les ordres d'intensifier ou, au contraire, de diminuer la chasse, ou de la faire porter sur telle espèce, et de l'arrêter lorsque le nombre d'unités autorisé est atteint. (→ Biblio.)

— Art culin. Si l'emploi alimentaire de la chair de *baleine* n'existe plus en France, il n'en était pas de même au Moyen Age où, sous les noms de *crapois* ou de *lard de carême*, on la débitait pendant les jours maigres, et où elle formait alors la principale nourriture des pauvres. Cette chair est très indigeste et reste dure même après vingt-quatre heures de cuisson.

BALEINE (en lat. *Cetus, i*), grande constellation équatoriale qui s'étend au S. des constellations zodiacales du Bélier* et des Poissons*. Elle contient un grand nombre d'étoiles de magnitudes voisines de 4, et seulement deux étoiles de magnitudes comprises entre 2 et 3. L'objet le plus curieux de cette constellation est incontestablement l'étoile variable *Mira* Ceti*.

Constellation peu visible en France, la Baleine n'apparaît que dans les derniers mois de l'année, en restant assez basse sur l'horizon.

BALEINÉ, E adj. Cost. Garni de baleines : *Ceinture baleinée.*

BALEINEAU ou **BALEINON** n. m. Petit de la baleine. (Chez la baleine franche, il mesure 6 m à la naissance et grossit de 100 kg par jour pendant sept mois.)

BALEINIER, ÈRE adj. Relatif à la pêche à la baleine : *Industrie baleinière. Navire baleinier.*

◆ N. m. Navire équipé pour chasser, capturer, remorquer, tenir ferme ou repérer des baleines. (On dit plutôt maintenant CHASSEUR.) ‖ Marin qui pêche la baleine.

◆ N. f. Embarcation légère et pointue aux deux extrémités, employée autrefois pour approcher la baleine et la harponner. ‖ Canot léger et étroit, se manœuvrant facilement avec ses avirons ou ses voiles et que possèdent généralement tous les navires d'un certain tonnage.

— ENCYCL. Une flotte *baleinière* moderne en campagne de pêche comprend un navire-usine*, une douzaine de chasseurs*, un navire frigorifique et un pétrolier. A la moitié de la campagne, le pétrolier transborde son carburant sur le navire-usine, prend en échange l'huile provenant du dépeçage et regagne sa base.

BALEINOPTÈRE n. m. V. BALÉNOPTÈRE.

BALEN (Hendrick VAN). V. VAN BALEN (Hendrick).

BALÈNE n. f. Métall. Syn. de BALÈTRE.

BALÉNIDÉS n. m. pl. Famille de cétacés, groupe des mysticètes, renfermant les *baleines* et autres genres munis de fanons remplaçant les dents.

— ENCYCL. Les *balénidés* habitent surtout les océans polaires, mais beaucoup voyagent et s'écartent de leurs régions d'habitation pour parcourir les mers chaudes ; genres principaux : *baleine, mégaptère,* etc.

BALEN-NEET, comm. de Belgique (prov. d'Anvers, arrond. de Turnhout), au S.-E. de Mol, sur le canal de Hasselt ; 10 800 hab.

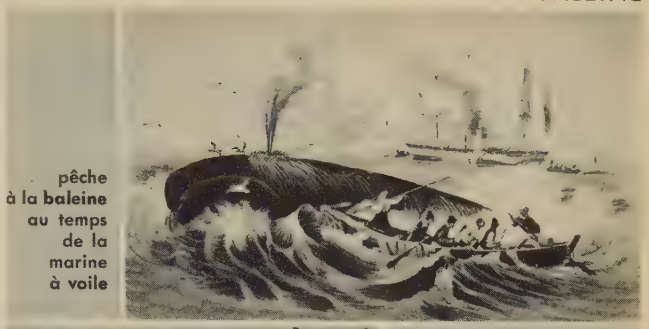

pêche à la baleine au temps de la marine à voile

Le canonnier lance le harpon au moment où la baleine apparaît à la surface. Après une longue course entre deux eaux, la baleine est halée jusqu'au baleinier, qui la mène au navire-usine.

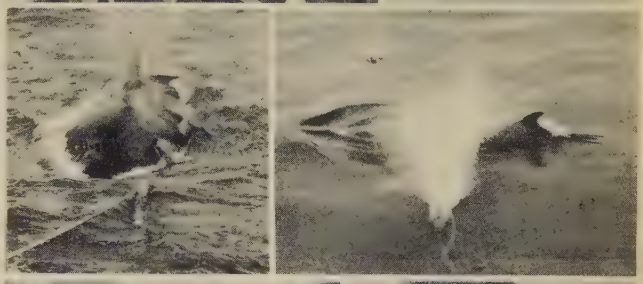

La baleine est hissée jusqu'au pont du navire-usine par un tunnel en pente ; elle est immédiatement dépecée.

le s/s Willem Barentsz

Phot. Larousse, Statile-Rapho, Hansson-Rapho, K. L. M. aerocarto.

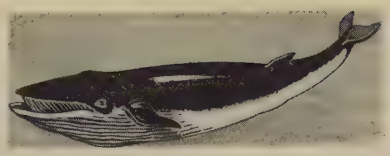

balénoptère

A l'écart de Wezel, raffineries de plomb, de zinc et de cobalt ; métallurgie du cadmium.

BALÉNOPTÈRE n. m. Baleine ayant une nageoire dorsale et le ventre creusé de nombreux sillons longitudinaux. (Type de la famille des balénoptéridés, de l'ordre des mammifères cétacés, sous-ordre des mysticètes.)
— ENCYCL. Les *balénoptères*, ou *rorquals*, ont des fanons relativement petits, le corps élancé, la nageoire caudale petite ; ils atteignent une très grande taille (15 à 16 m). Habitant les mers froides, ces cétacés descendent parfois jusque dans les mers tempérées, tel le balénoptère de Sibbald (ou *baleine bleue*).

Arthur James BALFOUR

BALESMES, comm. de l'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), au S. du plateau de Sainte-Maure ; 1 630 hab. (239 aggl.). Papeterie.

BALESTON n. f. Perche, appelée aussi LIVARDE, qui sert à tendre la voile d'une embarcation appelée autrefois « foule ».

BALESTRA (Antonio), peintre et graveur italien (Vérone 1666 - *id.* 1740). Il étudia à Venise, puis suivit, à Rome, les leçons de Carlo Maratta. On conserve de lui à la Villa Borghèse un portrait d'homme, et, à l'Académie de Venise, une *Annonciation*.

BALESTRIERI (Lionello), peintre italien (Cetona, près de Sienne, 1872 - *id.* 1958). Il s'est rendu célèbre, à Paris, en 1900, par un tableau de genre intitulé *Beethoven* (musée de Trieste), qui lui valut la médaille d'or du Salon et fit ensuite l'objet de très nombreuses reproductions.

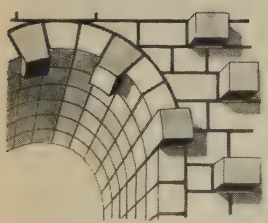

balèvres

BALESTRON n. m. Mar. Espar amarré sur les deux bossoirs d'une baleinière et contre lequel on bride celle-ci quand elle est en dehors, prête à être amenée. ‖ Petit espar horizontal sur lequel est parfois lacée la ralingue de bordure d'un foc ou d'une trinquette, comme une grand-voile sur sa bôme : *Trinquette à balestron*.

BALÈTRE n. f. Métall. Bavure de métal à l'endroit des joints du moule. (On dit aussi BALÈNE, BALÈVRE.)

BALETTI ou **BALLETTI** (Giuseppe Antonio), acteur de la comédie italienne (Munich vers 1692 - Paris 1762). Il joua les amoureux sous le nom de *Mario*. — Sa femme, Rosa Giovanna BENOZZI, dite *Zanetta* (Toulouse v. 1701 - Paris 1758), fut célèbre sous le nom de *Silvia*. — Leur fils, Luigi Giuseppe **Baletti** (Paris 1730 - Stuttgart 1788), fut aussi acteur et danseur.

BALÈVRE n. f. (préf. *ba*, et *lèvre*). *Péjor.* Grosses lèvres saillantes.
— Constr. Saillie d'une pierre sur une autre, dans un parement de mur. ‖ Saillie des claveaux ou des douelles de voûte. ‖ Eclat d'une pierre près d'un joint.
— Métall. Syn. de BALÈTRE.

BALI
paysage du centre de l'île
temple d'Ubud

BALÈZE adj. et n. Arg. Grand et fort (on trouve aussi BALÈS) : [Les] *balès qui soulèvent comme une chique des crédences à colonnes torses* (Audiberti).

BALFOUR (sir James), juriste et homme politique écossais († v. 1584). Emprisonné en 1547 avec Knox, relâché en 1549, il abjura ensuite la Réforme. Juriste émérite et politicien retors, il acquit une influence considérable sous la régence de Marie de Lorraine et le règne de Marie Stuart. Il trahit divers partis, mais les complicités qu'il pouvait révéler lui permirent d'achever en paix sa carrière.

BALFOUR (Robert), philosophe écossais (v. 1550 - 1625). Il étudia en Angleterre et à Paris, et fut directeur du collège de Guyenne à Bordeaux. Auteur de *Commentaires sur l' « Organon » d'Aristote* (1618).

BALFOUR (Arthur James, Ier comte), homme politique britannique (Whittingehame, Haddingtonshire, 1848 - Fishers Hall, Surrey, 1930). Député en 1874, secrétaire pour l'Irlande de 1887 à 1891, il ramena le calme dans l'île par une dure répression et d'amples réformes sociales. « Leader », aux Communes, des conservateurs, il succéda, en 1902, à son oncle Salisbury comme Premier ministre. Son gouvernement unioniste déploya une grande activité : loi de 1902 réformant radicalement l'instruction publique, réorganisation et renforcement de la puissance militaire, renouvellement de l'alliance avec le Japon lors de la crise russo-japonaise de 1904. L'unité du parti était alors compromise par les controverses passionnées autour du libre-échange. Entraîné par la fougue de Chamberlain, Balfour associa les conservateurs au protectionnisme impérial, d'où le désastre électoral de 1906. En 1909, choqué par les violences calculées de Lloyd George, il conseilla aux lords le rejet global du budget ; devant la crise constitutionnelle, Balfour céda, et laissa passer la loi parlementaire de 1911. Atteint par ces échecs, il renonça à la direction du parti.
Dès 1914, il se prononça en faveur de l'union nationale ; en mai 1915, il entrait en qualité de premier lord de l'Amirauté dans le gouvernement de coalition d'Asquith. Puis, Lloyd George succédant à Asquith, il devint ministre des Affaires étrangères, remplit en 1917 d'importantes missions en Amérique du Nord, et publia la célèbre *déclaration* promettant d'établir en Palestine un foyer national juif ; il assista Lloyd George dans les négociations de paix de 1919. A la conférence de Washington (1921-1922), il proposa la suppression des sous-marins et la limitation de la créance britannique sur l'Allemagne et les Alliés au montant de la créance américaine sur la Grande-Bretagne. Mais la France s'y opposa. Favorable à l'alliance avec les libéraux, désavoué en 1922 par son parti, il renonça à tout poste ministériel.

BALFOUR (Francis Maitland), physiologiste anglais (Edimbourg 1851 - Mont-Blanc 1882), frère du précédent. Il fit, à Naples, des recherches embryologiques sur les animaux inférieurs, publia en 1878 (Londres) une monographie sur le *Développement des poissons élasmobranches*, et, en 1880-1881, son *Traité d'embryologie et d'organogénie comparées* (traduit en français par le Dr H. A. Robin). Membre de la Société royale de Londres (1878), puis membre du conseil de cette société (1880), il vit en 1882 se créer spécialement pour lui, à Cambridge, une chaire de morphologie animale. Il mourut au cours d'une ascension de l'aiguille Blanche. Il est le meilleur représentant de l'embryologie évolutionniste et il développa ce que les théories de Häckel avaient de bon.

BALFOURIER (Maurice), général français (Paris 1852 - *id.* 1933). Reçu à Saint-Cyr en 1870, il fit campagne au 51e d'infanterie. Breveté d'état-major, il se spécialisa dans le service des chemins de fer. Commandant la 11e division à Nancy en 1914, il se battit à Morhange et remplaça Foch à la tête du 20e corps, qu'il commanda jusqu'en 1916, s'illustrant au Grand-Couronné, en Artois, en Champagne, à Verdun (devant Douaumont et Bettincourt) et, enfin, dans la Somme. Il fut ensuite placé à la tête du 36e corps en Belgique (1916-1917), puis affecté à l'intérieur.

BALFOURODENDRON n. m. Arbre dont le bois, de valeur commerciale, est désigné au Brésil comme *pau marfim*. (V. ASPIDOSPERMA.)

BALGUY (John), théologien protestant anglais (Sheffield 1686 - Harrogate 1748), moraliste et prédicateur réputé.

BALI n. m. Langue négro-africaine du Cameroun central. (V. SOUDANAIS.)

BALI, île de l'Indonésie, entre Java et Lombok ; 5 600 km² ; 1 075 000 hab. (*Balinais*). Capit. *Singaradja*. Bali, la plus occidentale des petites îles de la Sonde, est accidentée par de nombreux volcans (le point culminant est l'Agoung : 3 142 m). La population, d'une beauté remarquable, a conservé très vivantes les traditions religieuses hindouistes, mêlées d'animisme. Des rizières irriguées, dominées par des alignements de cocotiers, occupent les plaines méridionales et les montagnes ; les terrasses de culture s'élèvent en suivant les courbes de niveau. Dans les régions de culture sèche, le maïs et les tubercules tropicaux remplacent le riz. L'élevage de petits bœufs et de porcs complète les ressources alimentaires, suffisantes malgré la forte densité de population. Le café est la principale culture d'exportation. (→ Biblio.)
— Hist. A partir du VIIIe s., l'île de Bali présente des traces d'indianisation résultant soit d'une influence directe de l'Inde, soit d'une influence indirecte par le relais de Sumatra ou de Java. Les premiers documents historiques datent de la première moitié du Xe s. et font connaître une dynastie balinaise politiquement indépendante de Java. A la fin du XIIIe s., Bali dut reconnaître la suzeraineté temporaire des rois de Singhasari* et une expédition de Madjapahit, en 1343, amena la soumission de l'île et sa javanisation intensive, qui fut suivie, au siècle suivant, d'une émigration javanaise massive motivée par le progrès de l'islām. C'est à Bali que, à la fin du royaume de Madjapahit, entre 1513 et 1528, se réfugia la culture indo-javanaise, qui y est encore vivante.
Les descendants des princes de Madjapahit partagèrent l'île en neuf principautés séparées, à la fin du XVIIe s. Le Hollandais Houtman visita l'île en 1597 ; en 1743, le prince de Surakarta céda ses droits aux Néerlandais, qui respectèrent l'autonomie des principautés balinaises ; entre 1845 et 1849, ils prirent possession de l'île. Les Japonais l'occupèrent en février 1942 et en firent leur principale base d'invasion contre Java. (→ Biblio.)
— Bx-arts. V. INDONÉSIE.

BALI (DÉTROIT DE), détroit d'Indonésie, entre les îles de Java et de Bali. Long. 93 km environ.

BALI, « Asura » qui, par ses austérités, était presque parvenu à ravir aux dieux l'empire du monde, lorsqu'il fut vaincu par Vāmana, incarnation du dieu Vishnu en nain.

BALIAN Ier. V. IBELIN (*maison d'*).

BALIFRE, famille de musiciens français, sous les derniers Valois et les premiers Bourbons. — CLAUDE († 1625), chantre de Henri III, puis maître des enfants de la Musique du roi (1590) ; — MATHIAS, fils du précédent (1585-1641), chantre de la Chapelle et de la Chambre vers 1610-1615, puis maître des enfants de la Musique de 1626 à 1631.

BALIGENYI(S), tribu bantoue de l'Ouganda.

BALIKESIR, v. de Turquie, ch.-l. de prov., au S.-O. de Brousse ; 14 150 hab. Gisements

Phot. A. Martin, Monde et caméra, Martin-Rapho.

de lignite. — La *province* (« *il* ») *de Balikesir* a 613 500 hab.

BALIKH, riv. de Turquie et de Syrie, affl. de l'Euphrate (r. g.) ; env. 200 km. Né au N. d'Ourfa, le Balikh pénètre en Syrie et atteint l'Euphrate à proximité de Raqqa. Dès l'Antiquité, il servit à l'irrigation ; des barrages de dérivation très anciens fonctionnent encore, tandis que de nouvelles stations de pompage sont installées depuis une dizaine d'années. Cette rivière est le terme traditionnel de la migration estivale des Fedaans, qui, actuellement, s'installent dans la vallée comme agriculteurs sédentaires.

BALIKPAPAN, v. de l'Indonésie, sur la côte est de Bornéo ; 29 800 hab. Important centre d'exploitation pétrolière.

BALILLA (Giovanni Batista PERASSO, dit), jeune Génois (1729-1781) qui donna le signal de la révolte contre les Autrichiens en 1746. Son nom fut donné à une organisation fasciste. (V. art. suiv.).

Balilla (OPERA NAZIONALE), institution fasciste paramilitaire d'assistance et d'éducation de la jeunesse, créée en 1926, et comprenant les *Balillas* (8-14 ans), les Avanguardisti (14-18 ans) et les Jeunesses italiennes.

BALINAIS, peuple malais de l'île de Bali. Habiles cultivateurs de riz, ils ont mis au point une admirable technique traditionnelle de culture en terrasses irriguées. L'influence ancienne de l'Inde a fortement marqué leur organisation sociale. Leur architecture comporte plusieurs monuments d'importance mondiale. Leur art musical et chorégraphique est célèbre. (V. INDONÉSIE.)

BALINGADE n. f. Danse méridionale du genre de la bourrée.

BALINGEN, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bade-Wurtemberg), sur l'Eyach, au pied du Jura souabe ; 7 700 hab. Eglise du XVe s. Industrie du cuir, du tricot. Petite métallurgie. Savonnerie.

BÁLINT (Gábor), philologue hongrois (Szent-Kátolna 1844 - Temesvár 1913). Auteur d'ouvrages sur le dravidien, considéré comme voisin du hongrois, et sur les langues de l'Asie.

BALIOL ou **BAILLEUL** (DE), puissante famille des marches d'Ecosse, d'origine normande. Son fondateur en Angleterre fut un compagnon de Guillaume le Conquérant, **Gui de Bailleul** ou **Baliol**, inféodé dans le Nord par Guillaume* le Roux. Son fils BERNARD construisit dans le Durham Barnard's Castle, une des principales forteresses des marches. Ses descendants acquirent aussi des intérêts en Ecosse, d'où le rôle important de cette famille dans les relations anglo-écossaises aux XIIIe et XIVe s.

BALIOL (Jean DE) [† 1269], probablement arrière-petit-fils du fondateur de Barnard's Castle. Il épousa Devorguilla, fille d'Allain de Galloway et de Marguerite, arrière-petite-fille de David Ier d'Ecosse. Pendant la minorité d'Alexandre III, ce fut l'un des régents d'Ecosse ; chassé en 1255, il se mit alors au service de Henri III d'Angleterre.

BALIOL (Jean DE) [v. 1249 - Château-Gaillard 1315], 3e fils du précédent. Marguerite de Norvège, héritière du trône d'Ecosse, étant morte en 1290, la succession fut disputée entre plusieurs prétendants, dont Jean de Baliol et Robert Bruce. On demanda l'arbitrage d'Edouard Ier d'Angleterre, qui, jugeant Baliol le plus faible, le désigna comme héritier légitime en 1292. En 1295, le roi Jean fut entraîné par la révolte de ses sujets contre la tutelle anglaise et s'allia à la France. Mais, dès 1296, Edouard Ier riposta, balayant les forces écossaises, et il déposa Baliol. Celui-ci fut emmené en captivité, laissant l'Ecosse pratiquement annexée à l'Angleterre pour plusieurs années.

BALIOL (Edouard DE) [† Wheatlen, près de Doncaster, 1367], fils du précédent. Sous le règne de Robert Ier Bruce, beaucoup de nobles écossais avaient été privés de leurs terres. Appuyé par l'Angleterre, Edouard de Baliol prit la tête de ce parti des « Déshérités » et débarqua en Ecosse en 1332. Vainqueur du roi David II, il se fit donner la couronne d'Ecosse (1333). Trop soumis à Edouard III, il fut bientôt en difficulté, et ne fut sauvé que par l'intervention armée de son protecteur. Il dut payer très cher les services anglais, ce qui exaspéra le nationalisme écossais. Profitant du conflit franco-anglais, les Ecossais se révoltèrent en 1341 et, chassant Baliol, rappelèrent David II.

BALIOS (« le Moucheté »). Myth. gr. L'un des chevaux d'Achille, né de Zéphyr et d'une harpye. A la mort d'Achille, Poséidon, qui avait jadis donné Balios et Xanthos à Pélée, lors de ses noces avec Thétis, reprit ces deux chevaux merveilleux.

BALISAGE n. m. Action de baliser.
— Aéron. Ensemble des installations de signalisation optique destinées à prévenir les pilotes du danger qui les menace, ou de la position des terrains utilisables. ‖ *Par extens.* Installation lumineuse située sur les aérodromes, en bordure des pistes et des chemins de roulement, pour permettre de guider l'atterrissage des avions et pour faciliter les évolutions au sol dans l'obscurité ou par mauvaise visibilité. ‖ *Balisage de l'avion*, dispositif de signalisation de l'avion en vol de nuit. ‖ *Balisage radio-électrique*, ensemble des systèmes de guidage qui, jalonnant les routes aériennes, permettent aux pilotes de repérer leur position et de vérifier la bonne orientation du vol.
— Mar. Opération ayant pour but de marquer d'une manière apparente, au moyen de bouées, balises, tourelles, etc., les dangers que doit éviter le navigateur. ‖ Travail de construction de ces balises, ou tourelles, et placement des bouées. ‖ Ensemble de balises : *Le balisage d'un chenal.* ‖ *Droit de balisage*, droit payé dans les ports pour l'entretien du balisage de la côte et des passes.
— Trav. publ. Ensemble des opérations préliminaires (travaux d'arpentage, triangulation, etc.) qui permettent de repérer sur le terrain quelques points ou lignes de base pour le tracé d'une voie ferrée, d'un canal, d'une route.
— ENCYCL. Mar. Les règlements relatifs au *balisage* se rapportent, à l'exception des phares proprement dits, à toutes les marques fixes ou flottantes servant à indiquer : les limites latérales et les axes des chenaux navigables, les dangers naturels, les épaves, et certains autres points intéressants pour le navigateur maritime, comme les atterrissages. On distingue deux sortes de balisage : le *système latéral*, qu'on emploie dans les chenaux et qui indique l'emplacement des dangers par rapport à la route à suivre, et le *système cardinal*, qui est employé sur les côtes où se trouvent de nombreux écueils et pour les dangers isolés en mer. Dans le premier cas, les bouées ou balises sont placées de chaque côté du chenal. Dans le second, les marques de balisage indiquent la plus voisine des quatre principales orientations cardinales tracées à partir du danger. Les marques sont caractérisées par leur forme : conique, cylindrique, sphérique, espar (tige mince), fuseau (cône très allongé), et par leur voyant : cône, deux cônes accolés par la base ou par le sommet, cylindre, croix ou té. De nuit, les marques se différencient par la couleur et le rythme de leur feu. Pour le temps de brume, certaines bouées sont munies de sifflets ou de cloches.

BALISE n. f. Dispositif mécanique, optique, sonore ou radio-électrique, destiné à signaler un danger ou à délimiter une voie de circulation maritime ou aérienne. ‖ Piquet ou perche fiché sur le terrain pour matérialiser le tracé d'une route, d'un chemin de fer, d'un canal. ‖ *Balise répondeuse*, dispositif électronique permettant d'obtenir la distance d'un point déterminé.
— Topogr. Mire disposée au sommet d'un arbre ou d'une perche étayée pour permettre d'effectuer des visées de triangulation.
— ENCYCL. Dans la marine, les *balises* sont en bois, en fer ou en maçonnerie, avec ou sans *voyant*. Pour le temps de brume ou pour la nuit, on peut les munir de signaux sonores. Souvent même, ce sont des bouées de forme variable, mouillées avec des ancres ou des crapauds. En aéronautique, les balises qui signalent l'emplacement d'une piste sont constituées par des dispositifs optiques, tandis que les routes aériennes sont délimitées par des *radiobalises**. (V. BALISAGE.) Une *balise répondeuse* comporte un ensemble formé d'un *récepteur* actionné par l'émission d'un poste principal et d'un petit *émetteur* qui retransmet aussitôt un signal destiné au récepteur du poste principal. On transforme ainsi un obstacle *passif* en obstacle réfléchissant *actif*. De plus, le signal, relativement fort, renvoyé par la balise, se différencie généralement sans difficulté des échos renvoyés par les obstacles « passifs » voisins ; il est donc facile à identifier. Si l'intérêt militaire l'exige, ces signaux peuvent être codés.

BALISE n. f. Fruit du balisier.

BALISEMENT n. m. Action de planter des balises.

BALISER v. tr. Munir de balises : *Baliser un fleuve, un port.* ‖ Planter des balises dans l'axe du tracé d'un chemin de fer, d'un canal ou d'une voie de communication quelconque.

BALISEUR n. m. Personne qui s'occupe d'établir ou de surveiller des balises. ‖ Bateau qui pose les balises flottantes et les remorque.
— ENCYCL. Les *baliseurs* modernes sont des navires de faible tonnage, qui sont pourvus des moyens nécessaires (davier, grue, mât de charge, etc.) pour relever les bouées ou les remettre en place. Ils sont également équipés pour recharger en gaz les bouées lumineuses. Ils assurent la relève des équipages des bateaux-feux et des phares isolés, qu'ils ravitaillent en carburant et réparent, le cas échéant. En France, les baliseurs appartiennent aux Ponts et Chaussées.

BALISIER [zje] n. m. Plante monocotylédone connue aussi sous le nom de CANNA. (Il existe plus de trente espèces de balisiers, hôtes des régions tropicales, et dont plusieurs sont cultivées dans les serres et les jardins pour la beauté de leurs fleurs rouges ou jaunes. Famille des cannacées.)

BALISTE n. f. (lat. *balista* ; du gr. *ballein*, lancer). Arm. Machine de guerre romaine lançant, au moyen d'une rampe inclinée à 45°, des traits ou des projectiles de 100 à 250 livres à une distance de 100 à 500 m. (Servie par onze hommes, elle était employée au combat et dans les sièges.)

BALISTE n. m. (lat. *balista*). Poisson osseux, ainsi appelé parce qu'il a devant la nageoire dorsale un aiguillon pouvant se redresser comme l'antenne d'une baliste.
— ENCYCL. Les *balistes* ont la peau épaisse, granuleuse et ayant la consistance d'une cuirasse. Ils sont répandus dans les mers tropicales ; leur forme singulière et leurs couleurs les font rechercher comme objets de collection. Une seule espèce (*Balistes capriscus*) habite nos côtes de la Méditerranée. Leur chair est assez délicate.

BALISTIQUE n. f. Science qui étudie les mouvements des corps lancés dans l'espace, et plus spécialement des projectiles de guerre, soit à l'intérieur d'une bouche à feu (*balistique intérieure*), soit à l'extérieur (*balistique extérieure*).
— ENCYCL. L'étude de la *balistique extérieure* est très ancienne, mais fut longtemps entachée d'erreurs, car on s'imaginait que la trajectoire était soit une ligne droite dans le tir de plein fouet, soit un triangle isocèle dans le tir vertical. Ce n'est qu'en 1537 que le Vénitien Tartaglia établit que la trajectoire était toujours courbe. Mais il fallut attendre Galilée (1638) et Newton (1723) pour que fussent mises en évidence, par le premier, l'action de la *pesanteur* et, par le second, celle de la *résistance de l'air*.
Dans le vide, la trajectoire d'un projectile

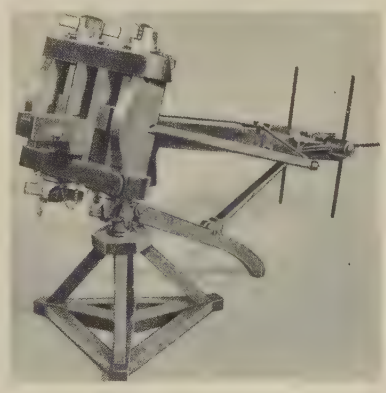

danseuse balinaise

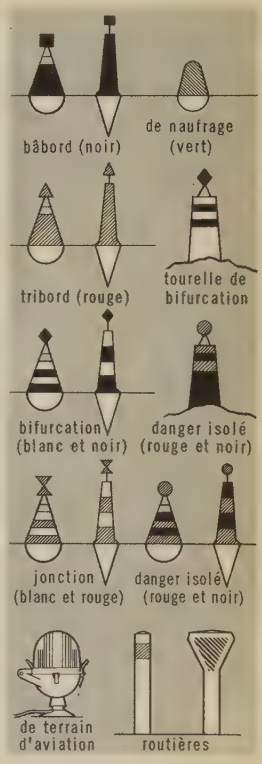

balises

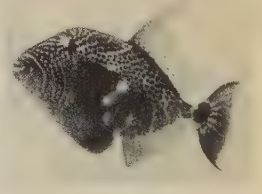

baliste royal

baliste
musée de l'Armée, à Paris

Phot. Van den Brock (musée de l'Homme), Cousteau, Larousse.

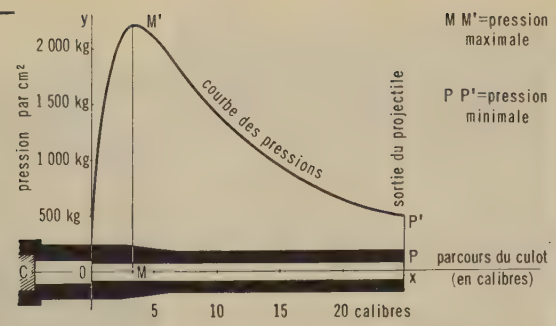

courbe des pressions dans une bouche à feu

serait une parabole à axe vertical, mais la résistance de l'air modifie cette courbe idéale dans des conditions dépendant à la fois de la vitesse du projectile et d'un certain coefficient, dit « balistique », relatif à son calibre, son poids et sa forme. (V. RÉSISTANCE *de l'air*.) Pour maintenir, d'autre part, le projectile tangent à sa trajectoire, on lui imprime, grâce aux rayures du canon, un mouvement de rotation sur lui-même qui présente l'inconvénient de le dévier par rapport au plan de tir initial (v. DÉRIVATION) et de lui faire décrire en outre, autour de la trajectoire, des mouvements particuliers, dits de « précession* » et de « nutation* ».

En 1742, la mise au point, par l'Anglais Robins, du pendule balistique permit, en mesurant la vitesse des projectiles sur leur trajectoire, de donner à la balistique un caractère expérimental que la photographie, l'électricité et le cinéma améliorèrent sans cesse. (V. CHRONOGRAPHE, CADRE-CIBLE, CINÉMA-TIR.) Dans la pratique, les ingénieurs déterminent par le calcul les caractéristiques d'une bouche à feu (tracé, poids, etc.) en fonction d'un projectile tiré avec une vitesse initiale donnée. Ensuite ont lieu l'expérimentation, et enfin l'établissement des tables* de tir de l'arme. La balistique extérieure permet aussi d'étudier maintenant le comportement des projectiles dans la terre, le béton, les blindages, etc.

La *balistique intérieure* traite, au contraire, du mouvement du projectile dans le canon. La combustion de la poudre n'est, en effet, pas instantanée et produit un volume croissant de gaz, qui, en augmentant la pression, pousse le projectile. Mais l'espace livré aux gaz tend, en s'agrandissant, à diminuer d'autant cette pression. On cherche donc à la rendre constante en employant des poudres lentes et des canons longs qui, en prolongeant l'action des gaz, permettent d'obtenir des vitesses initiales élevées sans fatiguer trop les tubes. L'*étude théorique* de la balistique intérieure est fondée sur celle des relations entre la pression maximale (elle atteint 3 t par centimètre carré dans certains canons) et la vitesse initiale. Elle permet ainsi le calcul de la vitesse de recul*. L'*expérimentation*, en balistique intérieure, ne débuta qu'en 1839, par les travaux du général Piobert sur la combustion de la poudre en vase clos. Elle utilise des crushers*, des projectiles enregistreurs, des vélocimètres*, etc. (→ Biblio.)

BALISTIQUE adj. (du gr. *ballein*, lancer). Relatif à l'art de lancer les projectiles : *Théorie balistique.* || *Densité balistique*, v. DENSITÉ. || *Onde balistique*, v. ONDE et CLAQUEMENT. || *Pendule balistique*, appareil servant à mesurer la vitesse des projectiles. || *Vent balistique*, vent fictif, de vitesse et de direction constantes, produisant les mêmes effets que les vents régnant réellement dans une couche atmosphérique déterminée : *Le vent balistique intervient dans les éléments initiaux du tir.* (V. TABLE *de tir*.) || *Par extens. Engin balistique*, mobile qui se déplace à la façon d'un projectile. (V. part. *encycl.*)

— Electr. *Galvanomètre balistique*, galvanomètre que l'on utilise à la mesure des quantités d'électricité qui le traversent, en un temps très court, par l'observation de la première élongation.

— Pyrotechn. *Poudre balistique*, syn. de POUDRE* PROPULSIVE.

— ENCYCL. *Engin balistique.* La recherche de la portée maximale et l'apparition de nouveaux moyens de propulsion (fusée) ont conduit à créer des mobiles dont la trajectoire comporte deux parties : la première correspond à la poussée des moteurs-fusées, la seconde est analogue à celle des projectiles classiques. Pour ces mobiles, dits *engins balistiques* — notamment l'*intercontinental balistic missile* (I. C. B. M.), engin balistique intercontinental américain (1957) —, tout se passe comme si, au moment où s'achève la combustion du dernier étage de la fusée porteuse, le projectile sortait d'une bouche à feu, animé d'une vitesse donnée (celle de ce dernier élément moteur) suivant une direction déterminée. C'est à partir de ce moment qu'on dit que le mobile devient balistique. (V. ENGIN *spécial*.)

BALISTITE n. f. (même étymol. qu'à l'art. précéd.). Explosif formé d'un mélange en parties égales de nitroglycérine et de nitrocellulose. (Elle brûle à l'air libre comme une braise et s'altère au-dessus de 55 °C. Elle est trop brisante pour être employée dans les armes à feu.)

BALISTOCARDIOGRAPHE n. m. (gr. *ballein*, lancer, *kardia*, cœur, et *graphein*, inscrire). Appareil pour l'étude des troubles circulatoires par l'observation des mouvements du corps sous l'action des contractions du cœur (balistocardiographie).

BALISTOCARDIOGRAPHIE n. f. Etude des mouvements vibratoires cardiaques d'origine interne, dont les perturbations passent inaperçues à l'examen clinique et à l'électrocardiographie. (Elle consiste à mesurer les déplacements du corps provoqués par les contractions du cœur, le sujet étant couché sur une table mobile dans le plan horizontal.)

BALIVAGE n. m. Sylvic. Choix des réserves dans une coupe : *Le balivage consiste à marquer au marteau la base des arbres à conserver sur pied.*

— ENCYCL. Les considérations dont on doit tenir compte dans l'opération du *balivage* sont : l'*action du taillis sur la réserve* (les réserves, se recrutant dans les éléments du taillis, sont formées des mêmes essences; elles étalent leurs cimes au-dessus des taillis qui les environnent et qui provoquent l'élagage spontané de leurs fûts; par conséquent, plus la révolution du taillis sera longue, et plus les fûts des réserves pourront être élevés); l'*action des réserves sur le taillis* (plus les baliveaux sont nombreux, plus le taillis, auquel la lumière fait ainsi défaut, devient clair); la *nature* et l'*origine des essences* (conserver les essences par ordre décroissant de valeur : chênes, frênes, hêtres, érables, ormes, trembles, bouleaux, charmes; marquer de préférence les sujets venus de semis naturels, de drageons, de rejets de jeunes souches, les uns et les autres bien conformés, vigoureux, exempts de tares).

Suivant que les réserves ont été maintenues sur pied durant une ou plusieurs révolutions (v. AMÉNAGEMENT), on leur donne plus spécialement le nom de *baliveaux* (arbres âgés d'une révolution), *modernes* (deux révolutions), *anciens* (trois ou quatre révolutions), *vieilles écorces* (cinq révolutions et plus).

Pour les brins de l'âge de la coupe, la marque en réserve est souvent un simple griffage, pour les modernes un blanchis martelé, pour les anciens et les vieilles écorces trois empreintes en chapelet sur un seul blanchis allongé. Ces marques se font ordinairement au pied de l'arbre, et aussi bas que possible sur l'empattement.

BALIVEAU n. m. Eaux et for. Arbre réservé de l'âge d'une révolution.

— Trav. publ. Perche entrant dans la constitution d'un échafaudage.

BALIVER v. tr. Marquer des réserves dans une coupe de bois.

BALIVERNE n. f. Propos qui manque de sérieux : *Balivernes que plusieurs coteries veulent faire passer pour des vérités* (Stendhal). || Occupation futile : *Perdre son temps à des balivernes.*

BALIVERNER v. intr. Dire des balivernes. (Ce mot, utilisé surtout au XVIe s., est encore donné, comme familier, par le dictionnaire de l'Académie.)

BALIVERNIER n. m. Celui qui dit ou écrit beaucoup de balivernes : *J'ai l'habitude de lire tous les baliverniers pour me préparer à dormir* (Nodier).

BALIVEUR n. m. Sylvic. Celui qui exécute un balivage dans une coupe.

BALKAN (MONT) [turc *balkan*, montagne], massif montagneux de la Bulgarie, qui a donné son nom à la péninsule des Balkans bien qu'il ne soit, en fait, que la limite vers le N.-E. de cette région. Le Balkan est un complexe montagneux assez élevé (plus de 2 000 m), disposé en arc de cercle depuis les Portes de Fer jusqu'à la mer Noire. Ce massif ferme vers le S. la dépression pontique et la sépare de la zone ennoyée qui comprend le bassin de Sofia et la grande cuvette de la Marica. Il se raccorde, au N.-O., à l'ensemble carpatique, dont il est géographiquement séparé par les gorges du Danube dites « Portes de Fer ». Il borde la zone des massifs cristallins de la Vieille-Serbie et de la Macédoine, dont il est séparé par une succession de bassins d'effondrement plus ou moins vastes (cuvettes drainées par la Morava, en territoire yougoslave, et bassins bulgares). Le Balkan est constitué par une masse de terrains anciens formant la zone axiale du plissement, éventrée par des effondrements et flanquée au N. par une zone sédimentaire composée surtout de Trias et de Crétacé. On peut y distinguer, du N. au S. : une bande de collines et de moyennes montagnes (600 à 1 000 m d'alt.) correspondant à la présence des terrains sédimentaires; une échine de terrains cristallins et métamorphiques, la Stara Planina, où se trouvent inclus les points les plus élevés du massif (2 376 m au pic Botev, aux sources de la Tundža); enfin, une arête composée également de terrains anciens, séparée de la Stara Planina par les bassins d'effondrement de Karlovo et de Kazanlăk, qui est la Sredna Gora (ou *montagne centrale*), moins élevée (1 572 m à l'O., 800 à 1 200 m dans la partie médiane). La Sredna Gora disparaît vite vers l'E., mais la Stara Planina vient jusqu'à la mer Noire : elle s'abaisse et s'épanouit en formant une patte d'oie qui domine la mer par trois chaînons : Kamčijska Planina au N., Ajtoska Planina et Eminska Planina au centre, Malka Ajtoska Planina au S. Le passage à travers la chaîne principale (Stara Planina) s'effectue par des cols assez accessibles (Šipka : 1 200 m) et, plus difficilement, par les gorges de l'Iskăr et du Timok. Ayant joué le rôle de refuge aux périodes d'invasion grâce à l'hospitalité de ses bassins intérieurs, l'ensemble du Balkan est une montagne très humanisée malgré l'austérité de certaines grandes régions forestières. Le Balkan constitue cependant une limite géographique entre la dépression pontique, de type continental européen central, et le bassin de la Marica, qui, tout en conservant des caractères de bassin intérieur, présente déjà des nuances méditerranéennes.

BALKANIQUE adj. Qui appartient aux Balkans.

BALKANISATION n. f. Vocable postérieur à la Première Guerre mondiale et qui définit un processus de fragmentation nationaliste aboutissant à la formation de nouveaux Etats aux dépens d'un ensemble territorial présentant une certaine unité géographique et ayant vécu antérieurement dans un même cadre administratif, sinon politique.

BALKANS (PÉNINSULE DES), ou **PÉNINSULE BALKANIQUE**, la plus orientale des trois péninsules méditerranéennes, occupée par la majeure partie de la Yougoslavie, l'Albanie, la Bulgarie, la Grèce et une petite fraction du territoire turc.

Géographie.

Cette vaste région est presque exclusivement montagneuse; les plaines n'y forment que des dépressions intérieures encastrées dans la montagne; ce sont presque toujours des plaines d'effondrement. Les montagnes sont tantôt des chaînes calcaires très âpres (chaînes dinariques surtout), tantôt des massifs cristallins un peu moins inhospitaliers. Dans l'ensemble, la péninsule balkanique est un milieu rude pour l'homme, très cloisonné, où les différentes collectivités humaines ont longtemps vécu, et vivent encore pour une large part, en groupes isolés. Cependant, les migrations pastorales ont établi des traits d'union permanents entre les montagnes et les bassins. Avec une trentaine de millions d'habitants résidant dans la péninsule elle-même (à l'exception des plaines de la Save, de la Drave et du Danube), les Balkans font

figure de région surpeuplée, et actuellement, en dépit d'efforts remarquables pour rattraper leur retard, les Etats balkaniques sont encore, à des degrés divers, des pays sous-développés.

● *Géographie physique.* Le système alpin se prolonge dans la péninsule balkanique par les chaînes dinariques, dont le dernier élément, vers le S., est constitué, en Grèce, par le Pinde et ses prolongements dans le Péloponnèse. Il forme une longue chaîne de plis calcaires enserrant des synclinaux remplis de grès schisteux et marneux de l'époque tertiaire (flysch), culminant entre 2 000 et 2 500 m. Cette zone, large en Croatie et en Bosnie de près de 200 km, est difficile à traverser et forme une barrière topographique et climatique entre la mer Adriatique, qu'elle domine directement de 1 500 à 2 000 m, et la plaine pannonienne. C'est le domaine du *karst*, pays d'élection pour l'étude des phénomènes géomorphologiques dus au calcaire. La toponymie et le vocabulaire régional du Karst dinarique ont donné les expressions qui désignent dans le vocabulaire géographique les accidents propres au relief karstique* (*dolines, ouvalas, poljés, ponors,* etc.).
Le système carpatique se prolonge également dans la péninsule balkanique par la chaîne du Balkan*.
Entre les chaînes dinariques et ce massif, la masse de la péninsule est composée de blocs de terrains anciens qui ont été bousculés au Tertiaire en « touches de piano ». Il en résulte une alternance de hauts massifs cristallins aux flancs abrupts, dépassant généralement 2 000 m (Rila : 2 925 m ; Rhodope : 2 200 m ; Šar Dagh : 2 760 m ; Olympe : 2 985 m), et de bassins intérieurs qui furent presque tous occupés par des lacs au Tertiaire et qui conservent quelques nappes lacustres (bassins de la Macédoine, avec les lacs de Prespa et d'Ohrid, Thessalie, bassins grecs, bassins bulgares).
Le drainage de ces bassins s'effectue par des cours d'eau généralement assez courts, qui franchissent les massifs par des gorges d'une extraordinaire sauvagerie : Drin, Vardar, cours d'eau grecs.

● *Climat.* Le climat de la péninsule balkanique, péninsule méditerranéenne, présente ce paradoxe d'être, pour la majeure partie du pays, de caractère continental. Le climat méditerranéen n'apparaît que sur les franges côtières, le long de la Riviera dalmate, dans les plaines côtières et les îles grecques. Les bassins intérieurs de Grèce, de Macédoine et les plaines bulgares elles-mêmes ont un climat de type continental, aux hivers rudes et aux pluies orageuses d'été. Le maïs, céréale caractéristique des plaines continentales européennes, y est cultivé partout, tandis que la vigne et les arbres fruitiers méditerranéens n'apparaissent que sur les « rivieras ».

● *Peuplement.* Le peuplement de la péninsule balkanique a été directement influencé par les possibilités, exceptionnelles en Europe, que le milieu naturel offrait à la fixation, à la défense et aux migrations des populations. Les bassins intérieurs ont conservé, dans une proportion difficilement déterminable, des populations de très vieille souche, probablement préhellénique dans certaines régions de la Macédoine et de l'Albanie. Ils ont servi de milieux de consolidation pour les nationalités slaves et grecque, malgré les épreuves de la domination turque et des guerres intérieures fréquentes. Par ailleurs, les grands mouvements pastoraux ont entraîné des collectivités plus ou moins importantes d'un bout à l'autre de la péninsule, et l'on admet généralement que les Roumains ont pour origine des populations pastorales des confins de l'Albanie et de la Macédoine.

● *Economie.* Les pays balkaniques sont encore des pays de structure rurale et d'économie agricole. Le milieu naturel autorise une très grande diversité de cultures. L'économie traditionnelle est fondée sur la polyculture à base de blé et d'orge, avec de nombreuses ressources auxiliaires variables suivant les lieux : l'élevage des moutons et des chèvres, des porcs et de quelques bovins, la culture des légumes, du tabac, des plantes florales, du coton, de la vigne et des fruits dans les zones méditerranéennes. Mais les disponibilités de ressources par rapport aux besoins demeurent faibles.
La péninsule balkanique possède des ressources minérales variées, mais peu de combustibles minéraux (des lignites surtout en Serbie, en Macédoine, en Bulgarie, en Grèce). On exploite un peu de pétrole en Albanie. De nombreuses chutes d'eau peuvent être équipées pour fournir de l'énergie électrique, et de grands travaux ont été réalisés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en Bulgarie et en Yougoslavie. En ce qui concerne les minerais métalliques, la péninsule balkanique possède peu de fer, mais elle dispose d'importantes ressources en métaux non ferreux (bauxite, cuivre, étain, plomb). Ses richesses en bois sont aussi très importantes. L'industrialisation est entreprise : elle rencontre des difficultés en raison de la pénurie de capitaux d'investissement, mais elle progresse notablement depuis 1945. (→ Biblio.)

Histoire.

La péninsule balkanique, dès la plus haute antiquité, a été une voie de passage ouverte aux invasions venues du N. et de l'E., invasions qui ont divergé à partir du Danube vers l'Asie Mineure, la Grèce ou l'Italie (importance des trois carrefours de l'Istrie, de Salonique et des Détroits) et qui ont laissé chacune des groupements humains témoins de leur passage, ce qui explique la diversité ethnique des peuples du Sud-Est européen.
Les Achéens vers l'an 2000, les Doriens à partir de 1100 av. J.-C., rejetant les populations primitives vers l'O. (Illyriens) et vers l'E. (Thraces), traversèrent la péninsule et se fixèrent dans sa partie méridionale et maritime, où s'élabora, entre le VIIIe et le IXe s., la brillante civilisation grecque, tandis que, plus au N., se constituaient les royaumes d'Epire, de Macédoine et de Thrace, et que, sur les rives du Danube, se déplaçaient les nomades scythes. Dès la fin du IVe s., ce sont les invasions celtes qui déferlent le long du Danube, le franchissent après la mort d'Alexandre, se livrent au pillage dans tous les pays balkaniques, et, après leur échec en Grèce centrale devant les Thermopyles et Delphes en 279-278, refluent vers le N. et s'installent dans la vallée de la Morava (Scordisques) ou en Thrace.
L'intervention romaine, au milieu du IIe s. av. J.-C., unifie la péninsule et la pacifie, peu à peu, jusqu'au Danube. La mise en place du *limes*, les campagnes de Trajan en Dacie au début du IIe s. apr. J.-C. la mettent à l'abri de nouvelles invasions. Les Balkans servent même de trait d'union entre l'Orient et l'Occident, légions et marchands se déplaçant le long de la Via Egnatia ou le long du Danube (pénétration en Europe par cette voie des divinités orientales, du culte de Mithra, etc.).
Au milieu du IIe s., les invasions reprennent. Elles sont d'abord le fait des Germains : Quades et Marcomans difficilement contenus sur le Danube par Marc Aurèle ; Carpes et Goths qui le franchissent en 238. La création d'une préfecture du prétoire d'Illyrie, au IVe s., pour renforcer la défense de l'Empire, ne peut enrayer le mal ; la constitution des deux Empires séparés d'Orient et d'Occident, en 395, l'aggrave même, le premier déviant vers le second, pour s'en débarrasser, les Barbares qu'il a d'abord installés sur son territoire avec la qualité de fédérés, pour n'avoir pas réussi à les vaincre. Ce fut le cas des Wisigoths entre 376 (victoire d'Andrinople sur l'Empire) et 403 (Alaric), et celui des Ostrogoths de Théodoric, à la fin du Ve s. Entre-temps, les Huns, qui avaient provoqué cette fuite en avant des Goths, s'étaient installés en Pannonie et avaient, en 447-448, envahi le N. des Balkans.
Au milieu du VIe s., les Lombards pénètrent dans la partie septentrionale de la péninsule (occupation de Sirmium), où les maintient l'alliance de Justinien.
Leur départ pour l'Italie, en 567, sous la pression d'envahisseurs venus d'Asie, les Avars, marque la fin des invasions germaniques et le début d'une nouvelle ère dans l'histoire des Balkans. Tandis que les Avars, après s'être maintenus pendant deux siècles dans la plaine pannonienne, disparaissent, absorbés dans l'empire carolingien, des populations nouvelles s'installent et se fixent définitivement dans la péninsule : les unes sont d'origine slave (Serbes, Croates, au N.-O.), les autres sont slavisées (Bulgares d'origine tatare de part et d'autre du Balkan au S.).
Ces nouveaux peuples échouent dans leurs multiples tentatives pour s'emparer de Constantinople, mais se partagent les territoires byzantins d'Europe, refoulant dans les montagnes-refuges les populations autochtones ; c'est le cas des *Albanais*, sans doute descendants des anciennes tribus illyriennes, qui se retirent, au VIIe s., dans les montagnes du N. de l'actuelle Albanie ; de même, les Roumains se replient dans les monts de Transylvanie. Dans les territoires abandonnés, les nouveaux envahisseurs constituent des Etats : les deux empires bulgares (Xe et XIIe s.), la principauté serbe d'Etienne Nemanya, dont la dynastie règne de 1170 à 1389, auxquels s'adjoindront les principautés de Moldavie et de Valachie à la fin du XIIIe s., créées par les Roumains redescendus de leurs montagnes. Les peuples sont convertis très tôt au christianisme, mais le schisme byzantin de 1054 a pour conséquence le triomphe de l'orthodoxie dans les Balkans, seuls les peuples périphériques restant fidèles au catholicisme (au N.-O. les Croates et au N. les Hongrois, ces envahisseurs d'origine asiatique qui ont, après les Huns et les Avars, occupé la plaine pannonienne au Xe s., mais s'y sont fixés et convertis dès le début du XIe s.).
Les Balkans ne connaissent pourtant pas une stabilité définitive. Les trois premières croisades empruntent, en tout ou en partie, la route de l'ancien Illyricum ou celle du Danube pour se regrouper à Constantinople, et la quatrième, qui s'empare de la cité impériale en 1204, crée au S. des Balkans des Etats latins qui disparaissent au cours des XIIIe et XIVe s. Ce dernier épisode politique contribue à affaiblir la résistance des Etats chrétiens de la péninsule et à faciliter, dès le début du XIVe s., la pénétration des Turcs Ottomans ; Bulgarie, Thrace, Macédoine sont occupées rapidement ; l'intervention des Hongrois et de Jean sans Peur (1396) ralentit seulement cette progression ; en 1453, Constantinople, dernière citadelle de l'Empire byzantin, est occupée par Mehmet II, qui peut achever sans difficulté, sauf en Valachie, la conquête des Balkans. L'unification territoriale de la péninsule s'accompagne d'une unification administrative (division du territoire en sandjaks) et même religieuse (islām).
Après la victoire de Mohacs* (1526), cette unification s'étend jusqu'aux portes de Vienne. Slaves et Roumains se retirent alors dans les

le mont Rila et son couvent (Bulgarie)

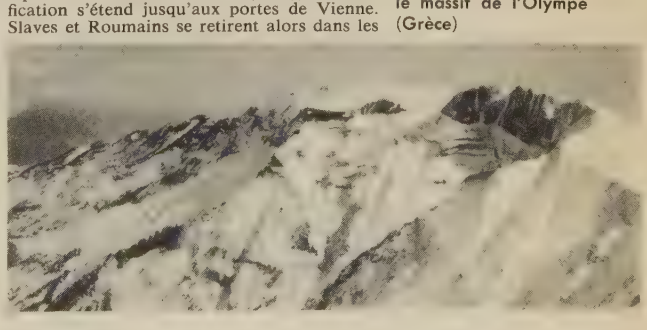

le massif de l'Olympe (Grèce)

Phot. X, Service topographique de Grèce.

montagnes (Vieille-Serbie, Carpates), d'où ils ne redescendent qu'au XIXe s., lors de la réalisation de leur émancipation progressive.

L'Europe chrétienne se ligue pourtant pour arrêter la poussée turque dès le XVIIIe s. Mais ce sont seulement les victoires du Prince Eugène qui permettent d'entreprendre la reconquête des Balkans, avec l'aide secondaire des Russes de Pierre le Grand. Les traités de Karlowitz (1699) et de Pojarevac (1718) en marquent les premières et décisives étapes.

Le fait capital de cette reconquête est qu'elle est l'œuvre essentielle de deux puissances : la maison d'Autriche et la Russie. Unies contre l'Empire ottoman, elles ne pouvaient pourtant manquer d'entrer en conflit, du fait de leurs intérêts qui étaient diamétralement opposés dans les Balkans : la poussée russe vers Constantinople et la mer libre ne pouvait, en effet, se concilier avec celle des Habsbourg vers Salonique et les bouches du Danube; le panslavisme des Russes favorables à l'émancipation des Slaves des Balkans ne pouvait se concilier avec la nécessité vitale pour l'Autriche-Hongrie, à partir de 1867, de maintenir ces derniers dans la dépendance, sous peine de voir la double monarchie se disloquer sous la pression des nationalités. Ces divergences ont entraîné toute une série de conflits qui ont mis aux prises les grandes puissances, à l'occasion de la transformation en Etats des nations balkaniques au détriment de l'Empire ottoman. Ces conflits ont eu leurs prolongements dans les deux Guerres mondiales. (V. BALKANS [*campagnes des*].)

En une première étape, les peuples des Balkans, profitant de cette rivalité et de l'effondrement ottoman, recouvrent leur indépendance : Grèce et Serbie en 1830, principautés roumaines de Moldavie et de Valachie en 1856, Bulgarie en 1878 (guerres serbo-turque de 1876 et russo-turque de 1877-1878). En une deuxième étape, ils se partagent les dernières dépouilles ottomanes en Europe (première guerre balkanique de 1912-1913).

Les Turcs éliminés, la double impossibilité de faire concilier les frontières politiques et les frontières ethniques des Etats balkaniques (cas de la Macédoine) et les intérêts contraires de la Russie et de l'Autriche-Hongrie se révèlent générateurs de guerres; c'est ainsi qu'éclatent la deuxième guerre balkanique (1913), qui oppose les jeunes Etats de la péninsule à la Bulgarie, et la Première Guerre mondiale (1914-1918), qui entraîne l'éclatement de la monarchie austro-hongroise.

Les traités de 1919 et 1920, signés selon le principe des nationalités cher à Wilson, ne réussissent pas à rendre viables des Etats aux frontières démesurées, aux économies déséquilibrées, aux populations hostiles. La politique de la Petite Entente, conçue par la France pour créer une zone de stabilité politique dans les Balkans, aboutit à un échec du fait de l'effacement politique de cette dernière puissance après la crise de 1929.

La Seconde Guerre mondiale vit reparaître les vieilles hostilités, Hongrois et Bulgares se ralliant à la cause allemande, Serbes et Grecs à celle des Alliés.

Aujourd'hui encore, la diversité balkanique se traduit dans la multiplicité des options politiques. La Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et l'Albanie ont reçu, à la suite de l'occupation par les troupes soviétiques en 1945, un régime de démocratie populaire dans le cadre d'une alliance étroite avec l'U. R. S. S.

La Grèce et la Turquie ont préféré se rapprocher des puissances occidentales (O. T. A. N.) sans que disparaissent pour autant les querelles nationales (Chypre).

Enfin, la Yougoslavie constitue un troisième ensemble territorial et politique, dont les rapports souvent tendus avec les autres pays de démocratie populaire et l'U. R. S. S. sont en partie la conséquence actuelle des hostilités toujours vivantes dans ce monde en équilibre instable qu'est aujourd'hui encore la péninsule balkanique, où Rome, Byzance, l'Empire ottoman, les Habsbourg et la Russie ont tour à tour, mais toujours vainement, tenté d'imposer au cours des siècles une solution unitaire, du moins en apparence. (→ Biblio.)

Balkans (CAMPAGNES DES). ● *Guerre serbo-turque* (1876). Révoltés par les atrocités des Bachi-Bouzouks Ottomans en Bulgarie, la Serbie et le Monténégro déclarèrent la guerre aux Turcs le 1er juillet 1876. Battus à Aleksinac et à Novi-Bazar, ils ne furent sauvés que par l'intervention du tsar, qui imposa aux Turcs un armistice, le 31 octobre 1876.

● *Guerre russo-turque* (1877-1878). Les Turcs ayant rompu cet armistice, le tsar, allié aux Roumains, aux Serbes et aux Monténégrins, déclara la guerre le 24 avril 1877. Tandis que l'armée de Loris Melikov entreprenait la conquête de l'Arménie et menaçait Erzerum, les 250 000 hommes du grand-duc Nicolas, appuyés par 60 000 Roumains, franchissaient le Prut, puis le Danube (27 juin), et, tournant les forces turques d'Abdülkerim concentrées à Routschouk (auj. Ruse), Silistra et Varna, s'emparaient du col de la Chipka et menaçaient Andrinople (Edirne). Stoppés dans leur avance par la longue résistance d'Osman pacha à Plevna (Pleven) [juill.-déc. 1877], les Russes, dirigés par Gurko, durent attendre l'hiver pour franchir les Balkans au col d'Etropole (9 janv. 1878). Après avoir détruit l'armée de Sulaymān pacha, ils entraient à Sofia, puis à San Stefano (Yeşilköy), aux portes de Constantinople, le 31 janvier. Le traité de San Stefano* (3 mars 1878) consacra la victoire russe en créant un grand Etat bulgare : il devait être suivi par le congrès de Berlin*.

● *Guerre serbo-bulgare* (1885). A la suite de l'union de la Roumélie avec la Bulgarie (1885), la Serbie, estimant rompu l'équilibre politique dans les Balkans, lui déclara la guerre le 13 novembre. Mais, à peine la frontière franchie, les Serbes furent battus à Slivnica, et les Bulgares, envahissant la Serbie, avaient pris Pirot quand l'Autriche leur imposa la paix (28 nov.). Le traité de Bucarest (3 mars 1886) confirma l'union roumélo-bulgare.

● *Guerre gréco-turque* (1897). Répondant à l'appel des Crétois, soulevés une fois de plus contre le Sultan, la Grèce ouvrit les hostilités contre les Turcs en Thessalie et envoya un détachement occuper la Crète

(févr. 1897). Mais après être entrés en Epire, les Grecs, commandés par le diadoque Constantin, furent battus à Tyrnavos et à Pharsale (avril-mai). L'intervention des grandes puissances imposa un armistice (18 mai), transformé en traité à Constantinople le 9 novembre : la Grèce devait renoncer à la Crète et subir une rectification de frontières en Thessalie.

● *Première guerre balkanique* (1912-1913). Profitant de la guerre italo-turque, et soucieux de résister à la politique xénophobe des Jeunes-Turcs, la Serbie, la Bulgarie, la Grèce et le Monténégro, unis par des pactes militaires, déclarèrent la guerre à la Turquie le 18 octobre 1912. 560 000 hommes des Etats alliés s'opposèrent à 350 000 Turcs répartis entre deux armées en Thrace et en Macédoine. Battus à Lüleburgaz par les Bulgares le 2 novembre, les Turcs se replièrent sur les lignes de Tchataldja (Čataldža), couvrant Constantinople. Les Serbes, conduits par Putnik, attaquèrent sur Veles (auj. Titov Veles) et Štip (en turc Istib) le 28 octobre. Le 9 novembre, les Alliés entraient à Salonique ; les Serbes prenaient Monastir (Bitolj), Ohrid et Durazzo (Durrës), tandis que les Grecs assiégeaient Jannina (nov.). Après un armistice de deux mois, les hostilités reprirent le 3 février 1913 et revêtirent la forme d'une guerre de siège : Jannina capitula le 6 mars, Andrinople le 26 et Shkodër (Scutari) le 22 avril. Le traité de Londres, négocié par les grandes puissances, fut signé le 30 mai et mit fin à la guerre : la Turquie cédait aux alliés balkaniques la Crète et les territoires situés à l'O. de la ligne Enos-Midia.

● *Deuxième guerre balkanique* (1913). La répartition entre les vainqueurs des territoires conquis sur les Turcs, l'impuissance de l'arbitrage de Nicolas II, les intrigues de l'Autriche poussant les Bulgares contre les Serbes amenèrent la reprise des hostilités par les Bulgares contre leurs anciens alliés (ultimatum du 29 juin 1913). Une offensive bulgare (235 000 hommes) atteignit le Vardar et menaça Salonique ; mais une contre-offensive, menée à la fois par les Serbes et les Grecs, refoula les Bulgares jusqu'à Strumica et Kilkís. Les Roumains, inquiets de la puissance de la Bulgarie, se joignirent alors à ses adversaires et marchèrent sur Sofia, tandis que les Grecs envahissaient la Thrace et que les Turcs réoccupaient Kirk-Kilissa (Kırklareli) et Andrinople (juill.). Un armistice fut signé le 24 juillet, et par le traité de Bucarest (10 août) les Bulgares durent accepter les conditions de leurs vainqueurs : ils perdaient une grande partie des territoires conquis en 1912 et 1913.

● *Campagnes des Balkans pendant la Première Guerre mondiale.* V. MACÉDOINE (*campagne de*), DARDANELLES (*expédition des*) et SERBIE.

● *Guerre gréco-turque* (1921-1922). L'armistice de Moudros (30 oct. 1918) [v. GUERRE MONDIALE (*Première*)] ayant permis à la Grèce d'occuper Smyrne, Constantin Ier, revenu au pouvoir à la mort d'Alexandre, fit franchir à ses troupes les limites du territoire concédé (janv. 1921). Il provoqua une vive réaction des Turcs, qui, rompant avec le Sultan, se jetèrent au-devant des envahisseurs, sous la conduite de Mustapha Kemal, assisté d'Ismet pacha, et les arrêtèrent à Inönü. En mars, une nouvelle offensive grecque sur Eskişehir, suivie d'un repli sur Uşak, atteignit cependant, en août, le fleuve Sakarya, à 60 km d'Ankara. Devant la vigoureuse défense des kémalistes, les troupes grecques durent se replier à nouveau (sept.). L'année suivante, les Turcs passèrent à l'offensive (août 1922). Abandonnée par les Alliés indisposés par le retour de Constantin Ier, décimée et déprimée, l'armée hellène est enfoncée dans la boucle d'Afyonkarahisar et reflue en pleine déroute sur Smyrne, où la cavalerie kémaliste entre le 9 septembre. Le 26, une révolution à Athènes amène l'abdication du roi en faveur de son fils Georges. Le commandant en chef hellène et les ministres responsables du désastre sont exécutés (nov.). L'armistice de Moudania (Mudanya) [11 oct. 1922] est entériné par le traité de Lausanne (1923).

● *Campagnes des Balkans pendant la Seconde Guerre mondiale.* Impatiente de donner libre cours à ses ambitions sur la Grèce, l'Italie, partant de ses bases albanaises, lança, le 28 octobre 1940, 200 000 hommes en direction de l'Epire et de la Thessalie, mettant ainsi Hitler devant le fait accompli d'une intervention de l'Axe dans les Balkans. L'armée grecque, forte de 15 divisions, aux ordres de Papagos, résista vaillamment et passa le 10 novembre à la contre-offensive, enlevant Korçë (Coriza ou Koritza) et Gjinokastër (Argyrokastro). Le front se stabilisa entre la mer et le lac d'Ohrid : la rigueur de l'hiver interdit aux Grecs d'exploiter leur succès et sauva l'armée italienne en pleine retraite.

Inquiet de la défaite italienne et soucieux d'assurer son flanc S. avant d'attaquer l'U. R. S. S., Hitler décida alors d'intervenir. Après avoir occupé la Roumanie et la Bulgarie, la Wehrmacht, renforcée de 6 brigades hongroises et d'une armée italienne, attaqua, le 6 avril 1941, la Grèce et la Yougoslavie. Contre cette dernière, 21 divisions allemandes venant du N. (von Weichs) et de l'E. (von Kleist) enlevaient Zagreb, Sarajevo, Pirot, Niš et Belgrade, où elles faisaient leur jonction le 13 avril et encerclaient les forces yougoslaves, qui n'avaient pas eu le temps de se mobiliser. Pendant ce temps, les troupes de List atteignaient le Vardar et poussaient sur Flórina et sur Salonique (9 avr.), après avoir fait tomber la *ligne Metaxas**. S'orientant alors face au S., List fonça sur la Grèce et refoula sur l'Olympe les contingents britanniques de Maitland Wilson, qui, dès mars, étaient venus appuyer l'armée grecque malgré les efforts de la flotte italienne battue au *cap Matapan**. Le 19 avril, les Allemands étaient à Lárissa, le 20 à Iannina, le 26 à Patras, le 27 à Athènes, le 28 sur les rivages S. du Péloponnèse. Le 24, les troupes grecques d'Albanie avaient capitulé, mais les Anglais avaient réussi, entre les 16 et 29 avril, à rembarquer 48 000 hommes sur la Crète*, d'où ils furent chassés par les Allemands au cours d'une rude bataille.

Maîtres des Balkans jusqu'en 1944, les Germano-Italiens durent cependant y entretenir un front permanent, immobilisant 35 divisions pour faire face à l'action des maquis grecs (E. A. M.* et E. L. A. S.*) et des partisans yougoslaves qui, après la capitulation de leurs armées (17 avr.), se reformèrent d'abord sous Mikhailovitch* (Chetniks), puis sous Tito.

La guerre se ralluma dans les Balkans en 1944 lorsque les troupes soviétiques de Malinovski et de Tolboukine débouchèrent sur la Roumanie et la Bulgarie (août). [V. GERMANO-SOVIÉTIQUE (*guerre*).] Après avoir pris Iaşi, Ploeşti et Craiova, Malinovski, obliquant au N.-O., envahit la Hongrie. Le 15 septembre, Tolboukine entrait à Sofia,

la guerre dans les BALKANS (1940-1941)

remontait la Morava, enlevait Belgrade le 19 octobre, où il rejoignait les forces de Tito, et franchissait la Drave. En septembre, les troupes allemandes de von Weichs évacuaient la Grèce, où les Anglais débarquaient en octobre et devaient engager leurs troupes pour y maintenir l'ordre. Le repli allemand fut accéléré par l'entrée en action des forces de Tito, qui, grâce à l'appui des Alliés, comptaient plus de 250 000 combattants. Harcelant durement les troupes de von Weichs, des frontières de la Grèce à la Save, Tito prit l'offensive au début de 1945 entre Drave et Save et en direction de Fiume. Après avoir libéré Sarajevo, Tito entrait à Trieste le 1er mai et opérait le 3 mai à Montefalcone sa liaison avec les troupes britanniques venant d'Italie. (V. ITALIE [*campagne d'*] et GUERRE MONDIALE [*Seconde*].) [→ Biblio.]

BALKAR(S) ou **MALKAR(S)**, population turque du Caucase septentrional (U. R. S. S.), habitant la république autonome des Kabardins* et Balkars (R. S. F. S. de Russie). Accusés de collaboration avec les envahisseurs allemands, ils furent en partie déportés en 1945.

BALKH, v. d'Afghānistān (prov. de Mazār-i Charīf), dans le Turkestan ; 10 000 hab. (principalement Ouzbeks). L'antique Bactres* (*Baktra* des Grecs), capit. de la Bactriane*, est située au S. de l'Amou-Daria, à la jonction de plusieurs routes commerciales importantes vers l'Inde et la Chine. Là se trouvait un fameux couvent bouddhique. Elle fut incorporée par Cyrus (VIe s. av. J.-C.) et par Alexandre (IVe s.) à leurs empires respectifs. A l'époque du califat, elle fut la résidence de dynastes indigènes, puis celle du Ghaznévide Maḥmūd. Ravagée par Gengis khān, elle resta aux mains de sa famille. Puis les Tīmūrides y dominèrent jusqu'au début du

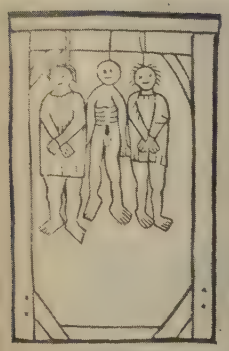

Epitaphe Iudit Villon
Freres humains qui apres nous viues
Nayez les cueurs contre nous endurcis
Car se pitie de nous pouures auez
Dieu en aura plustost de vous mercis
Vous nous voyez cy attaches cinq six
Quant de la char il a trop nous nourrie
Elle est piecca deuourree et pourrie
Et nous les os deuiendrons cendres et poulsiere
De nostre mal personne ne se rie
Mais priez dieu que tous nous vueille absoulsre
g. vil.

gravure pour la « Ballade des pendus » de l'édition princeps des œuvres de François Villon Pierre Levet, 1489

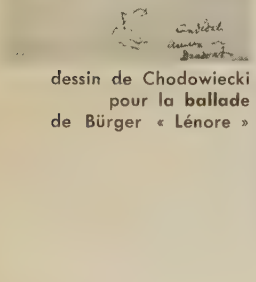

dessin de Chodowiecki pour la ballade de Bürger « Lénore »

XVIe s. Elle fut disputée ensuite entre les dynasties héritières de Tīmūr et les Moghols de l'Inde. Au XVIIIe s., elle fut aux mains d'une dynastie persane d'Afghānistān, et au XIXe s., disputée entre les émirs de Boukhara et les Afghans, qui la possèdent depuis 1850.

BALKHACH (LAC), lac de l'U. R. S. S., au pied des T'ien-chan; 17 300 km². C'est un lac très peu profond occupant une dépression fermée; son principal affluent est l'Ili.

BALKHACH, v. de l'U. R. S. S. (Kazakhstan), sur la rive nord du *lac Balkhach*; 53 000 hab. Fonderies de cuivre traitant le minerai de Kounradski. Salines.

BALKIS ou **BELKIS**, nom que les auteurs arabes donnent à la reine de Saba*.

BALL (John), prêtre rural anglais du temps d'Edouard III et de Richard II, à qui ses prêches ardents en faveur de l'égalité sociale valurent de nombreuses difficultés avec les autorités tant ecclésiastiques que laïques. Eloquent porte-parole des classes sociales inférieures, son influence sur celles-ci rejoignit celle de nombreux « missionnaires » de Wyclif et d'écrits comme le *Piers Plowman* de Langland. Il prit une part active à la Révolte des travailleurs*, et, après l'écrasement de celle-ci, fut exécuté à Saint-Albans (1381).

BALL (Benjamin), médecin français (Naples 1833 - Paris 1893). Agrégé de la faculté de Paris, professeur de pathologie mentale (1877), membre de l'Académie de médecine (1883). Œuvres : *Des embolies pulmonaires* (1862), *Du rhumatisme vésical* (1866), *la Médecine mentale à travers les siècles* (1880), *Leçons sur les maladies mentales* (1881-1883), *la Morphinomanie* (1884), etc.

BALLABILE n. m. Evolution chorégraphique exécutée par tout un corps de ballet et par les solistes. (Il intervient toujours au point culminant de l'action et surtout dans le finale.) ‖ Danse insérée dans un opéra. (Dans ce cas, le rôle du ballabile est purement décoratif, sans faire partie de l'action.)

BALLADE n. f. (anc. provenç. *balada*, danse). Mus. et Littér. Au Moyen Age, poème lyrique d'origine chorégraphique, d'abord chanté, puis destiné seulement à la récitation. ‖ *C'est le refrain de la ballade*, c'est ce qu'on ne cesse de répéter. ‖ A partir de la fin du XVIIIe s., petit poème narratif en strophes, qui met généralement en œuvre une légende populaire ou une tradition historique : *Les ballades écossaises. Les ballades de Bürger, de Uhland.*

— ENCYCL. Le terme *ballade*, qu'on a rapproché du latin *ballare*, désignait, vers 1250, des chansons de danse dont la structure musicale et, par suite, la forme métrique variaient beaucoup; on les confondait avec les virelais sous le nom de *ballettes**. Jusqu'au *Roman de Fauvel* (1316), la ballade comportait de trois à cinq couplets avec ou sans *envoi*. Les ballades notées de *Fauvel* sont monodiques et de trois couplets, à l'exception d'une, qui en comporte quatre. C'est au XIVe s. que la ballade se constitue, avec Guillaume de Machaut, sous une forme plus rigoureuse : trois couplets suivis chacun d'un refrain, disparition de l'envoi, accompagnement d'un instrument. G. de Machaut a laissé 42 ballades, dont plusieurs sont en monodie accompagnée; l'indication des instruments n'est jamais fournie. Après G. de Machaut, la ballade, devenue un genre à forme fixe (ce qui ne veut pas dire à forme unique), est de plus en plus cultivée, mais elle n'est plus chantée, encore moins dansée. Destinées à être *dites*, les ballades prennent les caractéristiques suivantes : les strophes sont au nombre de trois, d'abord sans envoi, avec plus tard réapparition d'un envoi, généralement d'une demi-strophe; les mêmes rimes sont reprises dans toutes les strophes et dans le même ordre; le dernier vers de la première strophe reparaît comme dernier vers de chaque strophe (et de l'envoi), et forme refrain. Cela posé, on doit distinguer une forme ancienne de ballade, fréquente chez Eustache Deschamps : strophes de huit vers, décasyllabiques, sauf le cinquième qui est de sept syllabes, toujours sans envoi; une autre forme, plus difficile, mais dont il y a seize exemples dans *le Livre des cent ballades*, douzains à vers inégaux de 7 et 3 syllabes, dans l'ordre 7.3.7.7.3.7.7.3.7.7.3.7., sur deux rimes, avec changement de la rime dominante dans la seconde moitié, AaBAaBBbABbA. (Cette strophe, divisée en deux, donnera le sizain de Marot dans son *Psaume* XXXVIII, lequel deviendra la strophe illustre du *Bel Aubespin* de Ronsard.) Au XVe s., la ballade est écrite de préférence en vers égaux, de dix, de huit ou de sept syllabes : les strophes peuvent avoir de sept à treize vers; les plus fréquentes sont le dizain sur quatre rimes, et le huitain sur trois rimes, dans l'ordre ABABBCBC (forme strophique très employée aussi dans de longs poèmes par A. Chartier, F. Villon et Cl. Marot). Voici, à titre d'exemple, la *Ballade pour prier Notre-Dame* de Villon :

Dame du ciel, régente terrienne
Emperière des infernaux palus,
Recevez-moi, votre humble chrétienne,
Que comprise sois entre vos élus,
Ce nonobstant qu'onques rien ne valus.
Les biens de vous, ma Dame et ma Maîtresse,
Sont trop plus grands que ne suis pécheresse,
Sans lesquels biens âme ne peut merir
N'avoir les cieux; je n'en suis jangleresse :
En cette foi je veux vivre et mourir.

A votre Fils dites que je suis sienne;
De lui soient mes péchés abolus :
Pardonne-moi comme à l'Egyptienne,
Ou comme il fit au clerc Théophilus,
Lequel par vous fut quitte et absolus,
Combien qu'il eût au diable fait promesse.
Préservez-moi de faire jamais ce,
Vierge portant, sans pécher ni faillir,
Le Sacrement qu'on célèbre à la messe
En cette foi je veux vivre et mourir.

Femme je suis pauvrette et ancienne
Qui rien ne sais, onques lettres ne lus;
Au moutier vois, dont suis paroissienne,
Paradis peint, où sont harpes et luths,
Et un enfer où damnés sont boullus :
L'un me fait peur, l'autre joie et liesse.
La joie avoir me fais, haute Déesse,
A qui pécheurs doivent tous recourir,
Comblés de foi sans feinte ni paresse :
En cette foi je veux vivre et mourir.

ENVOI

Vous portâtes, digne Vierge, princesse,
Jésus régnant, qui n'a ni fin ni cesse :
Le Tout-Puissant, prenant notre faiblesse,
Laissa les cieux et nous vint secourir,
Offrit à mort sa très chère jeunesse
Notre-Seigneur tel est, tel le confesse :
En cette foi je veux vivre et mourir.

La ballade, négligée sous l'influence de la Pléiade, reparut sous Louis XIV avec la vogue du style marotique : La Fontaine en composa plusieurs. Plus tard, la ballade, sous l'aspect de trois huitains octosyllabiques suivis d'un envoi de quatre vers, connut un regain de faveur au temps de l'école parnassienne, éprise de difficultés rythmiques : citons les *Trente-Six Ballades joyeuses* de Th. de Banville, les *Sept Ballades de bonne foi* de F. Coppée. Enfin, Ed. Rostand s'est plu à introduire une ballade pleine de verve dans sa comédie *Cyrano de Bergerac*.

Mais toutes ces formes de ballades, écrites au XIXe s., ne sont qu'une reprise, assez artificielle, de la ballade du Moyen Age et du XVIIe s. Ce genre ne doit pas être confondu avec une autre forme de ballades dont l'origine est toute différente.

On appelle aussi « ballades », en effet, des poèmes simplement partagés en stances égales et racontant, ordinairement sur le mode fantastique, une histoire d'autrefois ou une légende. Il en existe chez nous de très anciennes, se rattachant sans doute aux origines de notre poésie, comme c'est le cas en Espagne pour les *romanceros**. En ce sens, c'est en Angleterre que la ballade s'est constituée de bonne heure en genre littéraire : outre un grand nombre de ballades anonymes, citons celles de Robert Burns et de Thomas Moore, les *Ballades lyriques* de Wordsworth et Coleridge (1802), et surtout le chef-d'œuvre d'Oscar Wilde : *Ballades de la geôle de Reading* (1898), qui donne au genre une ampleur inaccoutumée.

En Allemagne, où la ballade apparaît dans la seconde moitié du XVIIIe s., quatre poètes, Bürger, Schiller, Gœthe et Uhland, sont considérés à juste titre comme les maîtres d'un genre dont la *Lénore* de Bürger reste le modèle. Schiller, plus descriptif et plus lyrique, rapprocha la ballade du *lied* allemand ou la développa en ode ou en élégie (*le Chant de la cloche, Résignation*, etc.). Mais Gœthe et Uhland replacèrent la ballade sur son véritable terrain : *le Roi de Thulé, le Roi des aulnes, l'Apprenti sorcier, la Fiancée de Corinthe*, du premier, *la Malédiction du chanteur, Taillefer*, et la *Chronique souabe*, du second, sont de véritables petits chefs-d'œuvre. Une place honorable est encore acquise à Tieck, Schwab, Chamisso, Zedlitz (*la Revue nocturne*), Lenau, Henri Heine (*les Deux Grenadiers*).

En France, les romantiques, et Victor Hugo en particulier (*les Deux Archers, la Fiancée du timbalier, le Pas d'armes du roi Jean*), cherchèrent à rivaliser avec leurs modèles allemands, tandis qu'Alfred de Musset parodiait spirituellement le genre dans sa célèbre *Ballade à la Lune*. De nos jours, alors que Paul Fort, dans ses *Ballades françaises*, publiées à partir de 1897, transformait complètement dans sa structure et dans son contenu la ballade traditionnelle, on peut dire que les poètes comme J. Laforgue dans ses *Complaintes* (1885), G. Apollinaire dans la *Chanson du mal-aimé* (1910), et plus récemment L. Aragon, donnaient les modèles d'une véritable ballade moderne, plus lyrique que narrative.

L'évolution de la ballade romantique est inséparable de la ballade musicale, surtout en Allemagne. Son véritable créateur est Carl Lœwe, dont les premières ballades parurent en 1824. La ballade romantique, dont la forme est une variation du lied strophique, tire le ton de la narration et son caractère épique et lyrique de la ballade populaire. Plus tard, la ballade devient une œuvre vocale, avec solos, chœurs et orchestre (Mendelssohn). Schumann a écrit deux ballades déclamées avec piano. La ballade vocale est un genre favori des maîtres du lied. Son ambiance est presque sombre et tragique. Vers le milieu du XIXe s., les instrumentistes ont donné le nom de « ballade » à certaines compositions; il faut citer celles de Chopin, de Liszt et de Brahms; Gabriel Fauré en a écrit une avec orchestre. Vieuxtemps fut le premier à écrire une ballade pour violon.

Ballade de la geôle de Reading (*Ballad of Reading Gaol*), poème d'Oscar Wilde, composé en prison et publié en 1898. Chef-d'œuvre poétique de Wilde, cette ballade développe essentiellement trois thèmes : la pitié pour tous ceux qui sont en prison; une étude psychologique du condamné; un parallèle entre la justice humaine, aveugle et sans pitié, et la justice divine, tout empreinte de miséricorde.

Ballade de la jeune fille et du jeune homme (*Rimádha Kóris ké Nioú*), poème du XVe s., composé à Chypre par un auteur inconnu. Cette œuvre marque les débuts du lyrisme dans la littérature postbyzantine.

Ballades (LE LIVRE DES CENT), recueil de cent pièces, sur un point de casuistique amoureuse (« vaut-il mieux être fidèle ou volage? »), composé par quatre seigneurs prisonniers au Caire (1388-1389). On y remarque, alternant régulièrement par groupes de quatre, sept formes différentes de ballades. Les auteurs, Jean de Saint-Pierre, dit le Sénéchal, Philippe d'Artois, Boucicaut et Crésecque, mirent, à leur retour, le sujet en concours; treize concurrents donnèrent leur avis, sous forme de ballades également.

Ballades de Villon. La plupart des ballades de Villon sont insérées dans *le Grand Testament** et ont été composées, semble-t-il, entre 1456 et 1463. Les plus connues d'entre elles, très diverses par le ton et le style, sont : *la Ballade des dames du temps jadis* (« Mais où sont les neiges d'antan? »), *la Belle Heaulmière, la Ballade des femmes de Paris* (« Il n'est bon bec que de Paris »), *la Ballade de la grosse Margot, la Ballade pour prier Notre-Dame*. Plus rares sont les ballades* qui restent des œuvres isolées : c'est à celles-ci qu'appartient la *Ballade des pendus*, titre couramment donné à l'*Epitaphe Villon*.

Ballades de Bürger. Créées et publiées à partir de 1773, elles constituent un des aspects caractéristiques de la littérature allemande née du *Sturm und Drang* : inspirées par des légendes médiévales ou par des anecdotes modernes, elles tirent leur force dramatique de la vigueur des images, où se mêlent souvent le fantastique et le macabre, et leur intensité tragique du rythme et de l'harmonie du vers. Le succès de ces ballades fut considérable et influa sur le lyrisme allemand du début du XIXe s. Les plus connues des ballades de Bürger sont *Lénore* (1773), *la Chanson du brave homme* (*Der Lied von braven Mann*) [1778], *le Chasseur sauvage* (*Der wilde Jäger*) [1786].

Phot. X, Larousse.

Ballades de Gœthe. Les premiers poèmes de ce genre datent, dans l'œuvre de Gœthe, de la première période de son activité littéraire (1774 à 1785), et sont marqués de l'influence du *Sturm und Drang*. Les plus célèbres sont *le Roi de Thulé* (1774), *le Pêcheur* (*der Fischer*) [1778], *le Roi des aulnes* (*Erlkönig*) [1778]. Un deuxième groupe de ballades est marqué par l'influence de Schiller; ce sont surtout *la Fiancée de Corinthe* (*Die Braut von Corinth*) [1797], *le Dieu et la Bayadère* (*Der Gott und die Bajadere*) [1797] et *l'Apprenti sorcier* (*Der Zauberlehrling*) [1797]. Un dernier groupe de ballades date des années 1813; l'élément fantastique s'y mêle d'un humour qui montre que le poète ne veut pas qu'on prenne au sérieux les jeux romantiques de l'imagination : à cette série appartiennent *la Cloche errante* (*Die wandernde Glocke*), *le Fidèle Eckart* (*Der treue Eckart*), *la Danse macabre* (*Der Totentanz*).

Ballades de V. Hugo. V. Odes et Ballades.

Ballades de Uhland. Elles ont gardé le caractère du récit dramatique et légendaire qu'avaient les ballades de Gœthe, mais elles prennent le ton du *lied* populaire et, de ce fait, certaines d'entre elles sont universellement connues en Allemagne. Les plus célèbres sont *le Château au bord de la mer* (*Das Schloss am Meer*) [1805], *le Roi aveugle* (*Der blinde König*) [1811], *Taillefer* (1812), *la Malédiction du chanteur* (*Das Sängers Fluch*) [1814], *Bertran de Born* (1829).

Ballades françaises, par Paul Fort, série de recueils poétiques commencée en 1897 et dont une édition définitive a été entreprise à partir de 1922. Les principaux d'entre eux ont pour titres : *la Ronde autour du monde, l'Amour et l'aventure, le Marchand d'images, la Tourangelle, les Fleurs de lys, le Livre des visions, l'Arbre des fées, Un jardinier du jardin de France, On loge à pied et à cheval, Contes de ma sœur l'oie et de mon frère le jars, le Pèlerin de la France, Mon grand pays, Empire de France,* etc. Les vers de Paul Fort sont écrits à la suite, comme de la prose, du reste assez réguliers. Sa poésie est symbolique, mais avec modération, côtoyant parfois la chanson populaire, visant parfois à la fantaisie shakespearienne, toute pleine du sentiment de la nature, et attachée à toutes les beautés de l'Ile-de-France.

Ballades lyriques (Les), par William Wordsworth et Samuel Taylor Coleridge (1798). Ce recueil poétique marqua les débuts du romantisme en Angleterre. L'un et l'autre poète y exprimaient, chacun à sa manière, les aspirations nouvelles. Tandis que Coleridge y manifestait son goût pour le fantastique, Wordsworth y donnait des vers tout pénétrés de son amour pour la nature. Ils s'y opposaient, de surcroît, aux conventions dans lesquelles s'était figée la poésie. Parmi les poèmes de ce recueil, il faut citer *la Ballade du vieux marin* de Coleridge, et les vers sur *Tintern Abbey* de Wordsworth. La deuxième édition des *Ballades lyriques,* publiée en 1800, comportait une préface-manifeste, rédigée par Wordsworth.

Ballagi (Aladar), historien hongrois (Kecskemét 1853 - † 1928). Professeur à l'université de Budapest, auteur d'une étude sur la *Garde royale hongroise* (1872) et d'un livre sur *Colbert*.

Ballance (John), homme d'Etat néo-zélandais (Glenavy, Ulster, 1839 - † 1893). Il fonda un journal, le *Wanagui Herald,* leva des volontaires en 1867 pour combattre les Maoris, fut membre des gouvernements de sir George Grey (1877-1879), Robert Stout (1884-1887), et fut Premier ministre de 1891 à 1893. Il s'occupa des questions agraires et indigènes, refusa d'aliéner les terres de la Couronne, mais les allotit avec un bail perpétuel; enfin, en 1891, il institua l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu, tous deux progressifs.

Ballanche (Pierre Simon), écrivain français (Lyon 1776 - Paris 1847). Imprimeur et éditeur, il publie, en 1801, *Du sentiment considéré dans son rapport avec la littérature,* petit livre fortement empreint de sentiments religieux. Pendant un séjour que Mme Récamier fait à Lyon en 1812, Ballanche se lie avec elle; il la suit à Paris, et devient un des plus fidèles habitués de l'Abbaye-aux-Bois. Il a développé ses idées mystiques dans *Antigone* (1814), *Essai sur les institutions sociales* (1818), *le Vieillard et le jeune homme* (1819), *l'Homme sans nom* (1820), *Essais de palingénésie sociale* (2 vol., 1827-1829), *la Ville des expiations* (1832), contenant l'épisode de *la Vision d'Hébal*. Dans tous ces ouvrages, une philosophie de l'histoire, qui relève de Vico, s'allie à une sentimentalité vague nourrie d'ésotérisme, qu'on retrouvera chez d'autres écrivains lyonnais du XIXe s. (J.-J. Ampère, V. de Laprade). [Acad. fr., 1842.] (→ Biblio.)

Ballancourt-sur-Essonnes, comm. de la Seine-et-Oise (arrond. de Corbeil-Essonnes), près de l'*Essonne,* en aval de La Ferté-Alais; 2 220 hab. (2 105 aggl.). Centre de villégiature. Papeterie.

Ballan-Miré, comm. de l'Indre-et-Loire (arrond. de Tours), au S.-O. de Tours; 1 363 hab. (541 aggl.). Vitraux du XVIe s. dans l'église.

Ballant, e adj. (de *baller*). Qui se balance : *Les bras ballants, l'air lamentable* (Gautier). *De curieuses oreilles ballantes* (Camus).
— Méd. Se dit d'une articulation devenue mobile dans tous les sens, en raison d'une perte de substance osseuse d'origine traumatique ou chirurgicale, ou d'une malformation congénitale.
◆ N. m. Balancement d'un objet mal équilibré, qui oscille au gré des impulsions reçues; et en parlant d'une personne : *L'autre* [femme] *tenant sur sa tête le panier à raisin, s'avance avec un ballant dans la démarche* (Goncourt).
— Cirq. Mouvement d'oscillation nécessaire à un acrobate pour exécuter un saut ou un équilibre.

Ballantyne (Robert Michael), écrivain écossais (Edimbourg 1825 - Rome 1894). Il passa six années (1841-1847) au Canada, fut attaché à une grande maison d'édition, et commença d'écrire en 1856. Il a publié environ cent romans d'aventures pour la jeunesse : *les Petits Trappeurs de fourrure* [*The Young Fur-Traders*] (1856), *Ungava : a tale of Eskimo Land* (1857), *le Monde de glace* [*The World of ice*] (1859).

Ballarat, v. d'Australie (Victoria), à l'extrémité S.-O. de la Great Dividing Range; 51 300 hab. Evêché catholique. Nœud de chemins de fer. Ville industrielle (constructions mécaniques, brasseries, filatures de laine, etc.) au cœur du district aurifère de Victoria, dont les mines d'or furent les premières exploitées en Australie.

Ballard (John), prêtre anglais, impliqué dans le complot de Babington* et exécuté le 20 septembre 1586.

Ballard, famille d'imprimeurs de musique et libraires parisiens qui eut le monopole de l'imprimerie musicale pendant plus de deux siècles à partir du XVIe s. — Robert, fondateur de la maison (Montreuil-sur-Mer - † Paris 1588), s'associe avec A. Le Roy et obtient en 1551 un privilège du roi Henri II. Ils impriment des tablatures pour guitare, luth, etc., des chansons, des motets, des messes (Arcadelt, Certon), des psaumes de Goudimel et C. Le Jeune, *le Ballet comique de la Reyne* (1582), les *Proverbes de Salomon* de C. Janequin, des *Odes, chansons et sonnets de Ronsard* par P. Cléreau, N. de La Grotte, Ph. de Monte, une grande partie des œuvres de Lassus; — Pierre († 1639), fils du précédent, ayant reçu de nouvelles lettres patentes en 1633, devient de plus en plus puissant. Il publie les *Psaumes de David* de G. Bataille, des œuvres de Du Caurroy, Moulinié, Titelouze, et l'*Harmonie universelle* de Mersenne (1636); — Robert II, fils du précédent († 1673), publie les œuvres de H. Du Mont, les opéras de Cambert : *Pomone* (1611), *les Peines et plaisirs de l'amour* (1672); — Christophe (1641-1715), fils du précédent, lutte contre ses rivaux (entre autres son frère, qui cherche à rénover les caractères par la gravure en taille-douce). La maison publie avec grand succès les opéras de Lully, Campra, Destouches, Desmarets, ainsi que d'innombrables airs à boire, très à la mode à cette époque; — Jean-Baptiste Christophe (1663-1750), fils du précédent, commence à se laisser dépasser par ses rivaux; toutefois il publie des œuvres de Brossard, Charpentier, Couperin, Delalande, Philidor, ainsi que les ouvrages théoriques de Rameau. — Après sa mort, la maison périclite dans les mains de son fils, Christophe Jean François († 1765), et de son petit-fils, Pierre Robert Christophe. La maison disparut au début du XIXe s.

Ballast n. m. (mot angl.). Matér. et Ch. de f. Roche dure généralement concassée, dont les dimensions, après criblage, sont comprises entre 4 et 10 cm, et destinée à l'infrastructure des voies de chemin de fer. (Syn. agrégat.)
— Electr. *Résistance ballast,* résistance prévue pour maintenir constant le courant dans le circuit dans lequel elle est insérée pour les grandes variations de tension. (Elle peut être constituée par des fils de fer suspendus dans une atmosphère d'hydrogène; la propriété utilisée dans ce type de résistance est l'élévation importante de la résistivité avec la température.)
— Mar. Lest qu'on embarque à bord des compartiments spéciaux. ‖ Compartiment d'un bateau maintenu à volonté vide ou empli d'eau de mer, soit pour servir de lest et équilibrer un bâtiment de surface (pétrolier, en particulier), soit pour permettre la plongée d'un sous-marin*. (On dit aussi water-ballast.) ‖ *Effet de coup de ballast,* v. effet.
— Encycl. Matér. et Ch. de f. Le *ballast* de chemin de fer est destiné à soutenir les traverses et à les immobiliser pour assurer une tenue correcte de la voie.
Bourré sous les traverses, et réparti tout à l'entour pour les asseoir et les fixer, il est d'autant meilleur que ses éléments sont plus

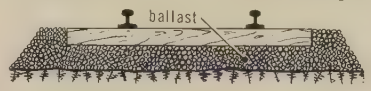

réguliers et se fixent plus facilement les uns par rapport aux autres. Des morceaux de pierre cassée, de faible dimension, donnent d'excellents résultats. Un minimum de plusieurs dizaines de centimètres sous chaque traverse est nécessaire pour avoir une stabilité et une élasticité suffisantes, en assurant une bonne répartition des charges roulantes au passage des véhicules.

Ballastage n. m. Action de ballaster.

Ballaster v. tr. Ch. de f. Répartir du ballast sur une voie de chemin de fer pour soutenir et fixer les traverses.
— Mar. Remplir ou vider les ballasts d'un navire, afin de rechercher son meilleur équilibre.

Ballastière n. f. Carrière de sable. (On réserve généralement le terme de *sablière* aux carrières situées dans l'eau et celui de *ballastière* aux carrières de l'intérieur des terres.)

Balle n. f. (ital. *palla*). Pelote sphérique, pouvant rebondir, utilisée dans de nombreux sports (tennis, ping-pong, golf, etc.), dont les dimensions, poids, nature et qualité du rebond sont en général fixés par les règlements des sports où elle est utilisée. (Se dit fréquemment pour ballon.) ‖ Jeu dans lequel on lance une balle : *Jouer à la balle.* ‖ *Par extens.* Corps élastique qui rebondit comme une balle : *Des balles de sureau.* ‖ *Par anal.* et *pop.* Tête, figure : *La bonne balle de gentilhomme campagnard* (Flaubert). ‖ *Pop.* Franc : *Trois cents balles.* ‖ *Ça fait ma balle,* ça fait mon affaire.
— Loc. div. *Se renvoyer la balle,* se la relancer l'un à l'autre, et, au *fig.* : 1° Se donner la réplique; 2° Se rejeter mutuellement une responsabilité. ‖ *Avoir la balle,* avoir le droit de la lancer le premier, avoir la priorité. ‖ *Prendre, saisir la balle au bond,* la relancer avant qu'elle ait touché terre, et, au *fig.,* profiter sur-le-champ de l'occasion favorable. ‖ *A vous la balle,* c'est à vous à lancer la balle, à jouer le premier, et, au *fig.,* cela s'adresse à vous, ou bien, c'est à vous d'agir ou de parler. ‖ *Enfant de la balle,* fils d'un joueur de

balles
1. base-ball : 20 à 30 cm de circonférence, 120 à 148 g; 2. hockey : 22,4 à 23,5 cm de circonférence, 156 à 163 g; 3. tennis : 6,35 à 6,67 cm de diamètre, 56,70 à 58,47 g; 4. pelote basque : environ 6 cm de diamètre, poids très variable; 5. golf : au moins 41 mm de diamètre, moins de 46 g; 6. ping-pong : 11,43 à 12,05 cm de circonférence, 3,63 à 3,83 cm de diamètre, 2,397 à 2,535 g.

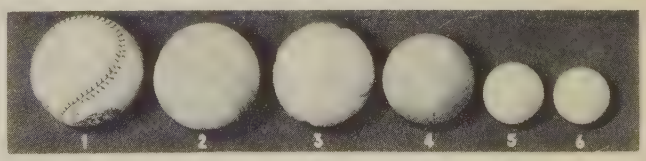

Phot. Larousse.

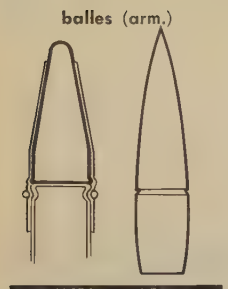

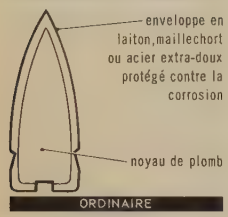

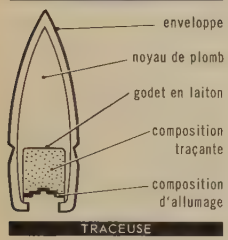

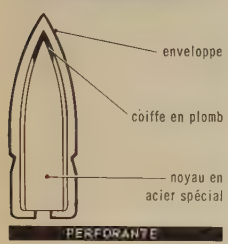

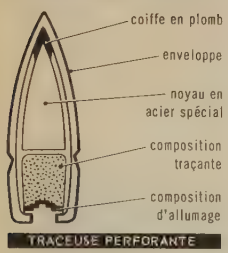

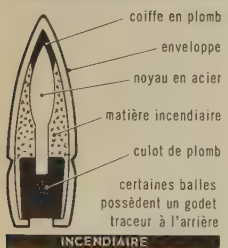

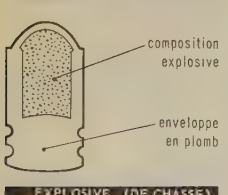

paume, initié dès son enfance à tous les secrets du jeu, et, au *fig.*, personne élevée dans la profession de son père. (Se dit surtout des comédiens.)
— Céram. Masse de pâte bien homogène, qui provient de la fragmentation des ballons.
— Opt. Outil sphérique convexe en laiton, servant à tailler les surfaces concaves.
— Papet. Réunion de dix rames de papier emballées. ‖ *Par extens.* Réunion de plusieurs feuilles de cellulose pressées sous forme de parallélépipèdes.
— Encycl. Jeux. La simplicité du *jeu de balle* démontre sa haute ancienneté. Homère nous montre Nausicaa jouant à la balle avec ses suivantes. Et ce jeu, très connu en Egypte, était surtout en faveur près des femmes.
La balle se lance à la main, à l'aide d'une raquette, d'une batte, d'une crosse ou de divers instruments (chistera, club, etc.).
Les balles sont faites en caoutchouc naturel ou synthétique, élastique ou durci, en celluloïd, en liège, etc.
Les jeux de balle sont innombrables. Les plus usités sont : la « balle au mur », la « balle au camp », la « balle au chasseur », la « balle cavalière », la « balle au pot », la « balle au tamis ». Ils sont à l'origine de jeux sportifs tels que : football, basket-ball, cricket, base-ball, tennis, golf, etc.

BALLE n. f. (ital. *palla*). Projectile des armes à feu portatives : *Être blessé par balle.* ‖ *Balle ardente, Balle à feu,* gros projectile d'artifice servant, autrefois, à éclairer une zone de terrain. ‖ *Balle d'expansion,* v. part. *encycl.* ‖ *Balle explosive* ou *Balle dum-dum,* v. DUM-DUM. ‖ *Balle perdue,* balle ayant manqué l'objectif, mais toujours dangereuse. ‖ *Balle perforante, traçante,* v. PERFORANT, TRAÇANT. ‖ *Obus à balles,* obus rempli de balles sphériques en plomb, en fer ou en acier. (V. OBUS, SHRAPNEL et CARTOUCHE.)
— Encycl. D'abord sphérique et en plomb, la *balle* eut un diamètre inférieur au calibre de l'arme à feu (arquebuse, mousquet, pistolet, etc.) pour en permettre le chargement par la bouche. Afin d'éviter les battements*, on augmenta le calibre des balles, qui furent enfoncées par forcement au maillet sur toute la longueur du canon, dans les armes dites *carabinées* (début du XIXe s.). Les carabines à chambre Delvigne (1826) et Thouvenin (1846) n'opéraient le forcement de la balle qu'au fond du canon. Aux balles sphériques succédèrent alors les balles oblongues, puis les *balles à expansion* (XIXe s.) évidées à l'arrière, dont le forcement dans le canon était produit automatiquement par l'action des gaz sur leur cavité. Avec les armes rayées se chargeant par la culasse, la balle, devenue cylindro-ogivale et bientôt sertie dans l'étui, se force d'elle-même en passant de la chambre dans le canon. On a utilisé successivement des balles en plomb, en acier à ceinture de cuivre, en bronze, puis des balles recouvertes d'une chemise de maillechort (balle D 1904), qui se moulent dans les rayures du canon sans les emplomber. La tendance générale a conduit à diminuer le calibre des balles : 17 mm dans le fusil 1777, 11 mm dans le chassepot, 8 mm dans le lebel, 7,5 mm dans le fusil 1936. Cette diminution du calibre et celle, corrélative, du poids entraînent une perte de puissance du projectile. Celle-ci a été cependant considérablement accrue par l'emploi des balles en salve dans les armes automatiques, qui confèrent à ce projectile un effet redoutable contre le personnel à découvert.

BALLE n. f. (francique **balla*). Gros paquet de marchandises : *Une balle de café.*

BALLE n. f. (de l'anc. franç. *baller,* vanner). Enveloppe du grain dans l'épi : *Balle d'avoine.* (On a écrit BALE.)
— Encycl. Les *balles,* que l'on sépare des céréales par le vannage, sont désignées dans certaines localités sous les noms de *bauffes* et de *menues pailles.* Elles sont utilisées dans l'alimentation du bétail (notamment celles de blé et d'avoine) ; on les donne en mélange avec des pulpes, des drêches, des racines hachées (carottes, betteraves, etc.).

BALLENY (îles), îles subantarctiques, dépendance de la Nouvelle-Zélande, au large de la terre Victoria, sous le cercle polaire.

BALLE-QUEUE n. m. Un des noms usuels de la bergeronnette. ‖ Pl. *des* BALLE-QUEUES.

château de BALLEROY

BALLER v. intr. (lat. pop. *ballare ;* du gr. *ballein,* lancer). Osciller : *Il laissait sa tête baller aux cahots de la voiture* (J. Cocteau).
— Langue class. et littér. Danser : *On ballait pendant trois jours au raclement d'un violon* (Chateaubriand).
— Liturg. Exécuter une sorte de danse ou de marche grave. (C'était, pour le grand chantre, une manière de saluer, dans certaines cathédrales.)

BALLER [bolœr] n. m. (mot angl. ; de *ball,* balle). Joueur chargé de servir la balle, au jeu de cricket.

BALLERINE n. f. (ital. *ballerina*). Danseuse de théâtre. (Il est d'usage de donner ce titre à une soliste de ballet d'une certaine classe.) ‖ Chaussure légère, comme en portent les danseuses.
— Encycl. En Italie, au XIXe s., on appelait *prima ballerina di rango francese* (première ballerine de rang français) la danseuse qui exécutait, dans un ballet, les parties les plus spécifiquement académiques (variations, solos, pas de deux), exigeant des dons particuliers d'élégance et de grâce. Le titre de *prima ballerina assoluta* (première ballerine absolue) désignait la grande étoile internationale de la danse, remplissant avec éclat tous les rôles. Dans le Ballet impérial russe, deux danseuses seulement se virent attribuer ce titre : l'Italienne Pierina Legnani et la Russe Mathilde Kchessinskaia. De nos jours, ce titre a été décerné en Angleterre à l'étoile Margot Fonteyn.

BALLERINI (Pietro), historien et théologien italien (Vérone 1698 - *id.* 1769). Auteur d'ouvrages de polémique sur le probabilisme et sur l'usure. Benoît XIV le chargea de faire une nouvelle édition des œuvres de saint Léon le Grand. Il édita les Sommes de saint Antonin de Florence et de saint Raymond de Peñafort. Il eut pour collaborateur fidèle son frère Girolamo.

BALLEROY, ch.-l. de cant. du Calvados (arrond. de Bayeux), aux confins du Bocage normand et du Bessin ; 866 hab. (794 aggl.). Château de style Louis XIII construit par Mansart de 1626 à 1636 et décoré par Lemoyne et Nicolas Mignard (v. pl. ARCHITECTURE).

BALLEROY (Jacques de La Cour, marquis de) [Paris 1694 - Balleroy 1773]. Gouverneur du duc de Chartres (1735), lieutenant général des armées, jugé indirectement responsable de la disgrâce de Mme de Châteauroux, il fut exilé par lettre de cachet (1744). Il s'occupa surtout d'histoire diplomatique et rédigea plusieurs chapitres d'une *Histoire des traités depuis la paix de Vervins* pour le club de l'Entresol. Sa mère, morte en 1745, avait vécu en Normandie et reçu de ses parents de Paris des lettres publiées par E. de Barthélemy en 1883, qui forment une chronique de la cour et de la ville de 1706 à 1724.

BALLESDENS (Jean), traducteur et bibliophile français (Paris - *id.* 1675). Vers la fin de sa vie, il se fit prêtre, et devint aumônier de Louis XIV. (Acad. fr., 1648.)

BALLESTEROS (Francisco López), général espagnol (Saragosse 1770 - Paris 1833). Il participa à la bataille de Bailén (1808). Ministre de la Guerre en 1815. Ferdinand VII le disgracia pour son libéralisme. En 1823, il s'opposa à la restauration de l'absolutisme et résista aux troupes françaises. Condamné à mort, il put se réfugier en France.

BALLESTEROS (Luis), frère du précédent (prov. de Galice 1778 - Madrid 1853). Ministre des Finances (1823 à 1832), il ne put rétablir le crédit de l'Espagne.

BALLESTEROS Y BERETTA (Antonio), historien espagnol (Rome 1880 - Pampelune 1949). Son œuvre principale est la *Historia de España y su influencia en la historia universal* (1918-1940).

BALLESTÉROSITE n. f. Minér. Sorte de pyrite cubique de Galice, contenant des traces d'étain et de zinc.

BALLESTREM (Franz, comte von), homme politique allemand (Plawniowitz, Silésie, 1834 - *id.* 1910). Il siégea, au Reichstag, à l'aile droite du centre catholique (1872), que Windthorst venait de créer ; il prit une part importante, pendant le Kulturkampf, aux luttes des catholiques contre Bismarck.

BALLET n. m. (ital. *balletto,* petit bal). Composition chorégraphique : *Régler un ballet.*
— Loc. div. *Ballet abstrait,* ballet uniquement chorégraphique et musical, sans argument ni livret. ‖ *Ballet académique,* ballet composé de pas appartenant à l'école académique. ‖ *Ballet blanc,* ballet d'inspiration romantique, dansé en tutu blanc. ‖ *Ballet de chevaux,* ballet exécuté par des chevaux montés, en vogue au XVIe et au XVIIe s. ‖ *Ballet de Cour,* forme de ballet qui fut en vogue dans les cours européennes à la fin du XVIe s. et qui était dansé par le roi et ses courtisans. ‖ *Ballet pantomime,* action mimique dans laquelle sont insérées des parties dansées. ‖ *Compagnie de ballet,* troupe de danseurs, réunie sous une même direction et dont la caractéristique est d'être itinérante. ‖ *Corps de ballet,* personnel d'un théâtre ou d'une compagnie, chargé d'exécuter les ballets : *Le corps de ballet de l'Opéra.* ‖ *Entrée de ballet,* numéro d'un soliste ou d'un groupe de danseurs exécuté dans un divertissement, plus rarement dans un ballet. ‖ *Maître de ballet,* celui qui, dans une compagnie ou dans un théâtre, dirige les danseurs, fait répéter les ballets, assigne les rôles et donne habituellement la leçon quotidienne au corps de ballet. ‖ *Opéra-ballet, comédie-ballet,* opéra ou comédie avec des entrées et des scènes de ballet.

Histoire du ballet.

Le *ballet* est une représentation scénique, à laquelle concourent uniquement la danse, le geste et la musique. Ses origines remontent à la Renaissance et aux premiers traités de danse des maîtres italiens, Domenico da Ferrara, Guglielmo Ebreo, Antonio Cornazano, qui ont fixé les principes élémentaires de la composition chorégraphique, ainsi que le dénombrement des pas et les règles pour l'accord des pas avec la musique. A l'époque de l'arrivée en France de Catherine de Médicis, les Italiens y apportèrent les ballets, dont le premier est le *Ballet comique de la Reine,* réglé par Beaujoyeux, et donné sous Henri IV aux noces du duc de Joyeuse avec Mlle de Vaudémont (1581). Il s'agissait d'une représentation comprenant des parties lyriques et de la déclamation, et qui était dansée par les gens de la Cour. Le ballet de Cour, sous la forme de pantomime accompagnée de chant, s'épanouit sous Henri IV et Louis XIII. Les sujets sont tantôt héroïques, mythologiques ou romanesques, tantôt

ballet offert par Catherine de Médicis aux ambassadeurs polonais
détail d'une tapisserie de Bruxelles musée des Offices, Florence

Phot. Arch. phot., Larousse.

COSTUMES DE BALLET

costumes du XVIIIe siècle, dessinés par Boquet, *Bibl. de l'Opéra*

costume du XVIIIe siècle
dessiné par Boquet, *Bibl. de l'Opéra*

costume du XVIIIe siècle
dessiné par Bérain, *Bibl. de l'Opéra*

costume chinois dessiné par Picasso pour le programme des Ballets russes de Diaghilev, créés le 18 mars 1917 au théâtre du Châtelet, *Bibl. de l'Opéra*

Natacha Trouhanova dans "la Péri", aquarelle de Léon Bakst (1911)
Bibl. de l'Opéra

Marjorie Talchieff et Michel Renault dans " la Dame à la Licorne ", ballet danse à l'Opéra en janvier 1959; costumes dessinés par Jean Cocteau

costumes de Carzou pour le ballet "le Loup", créé le 17 mars 1953 au théâtre de l'Empire par les Ballets de Paris de Roland Petit; *de gauche à droite:* Georges Reich, Claire Sombert, Roland Petit, Jean-Bernard Lemoine

Phot. Larousse, Lido, Lipnitzki.

ART BAROQUE

théâtre de la Résidence
à Munich, par Cuvilliès
Phot. Kempter

ci-contre, autel de
saint Ignace, église
du Gesú, à Rome

à gauche, façade de l'
Sainte-Agnès, à Rome

Apothéose de saint Ignace », par le P. Pozzo, église Saint-Ignace, à Rome

fontaine de Trévi, à Rome

Phot. Studio di Enzo Crea

ABDOMEN

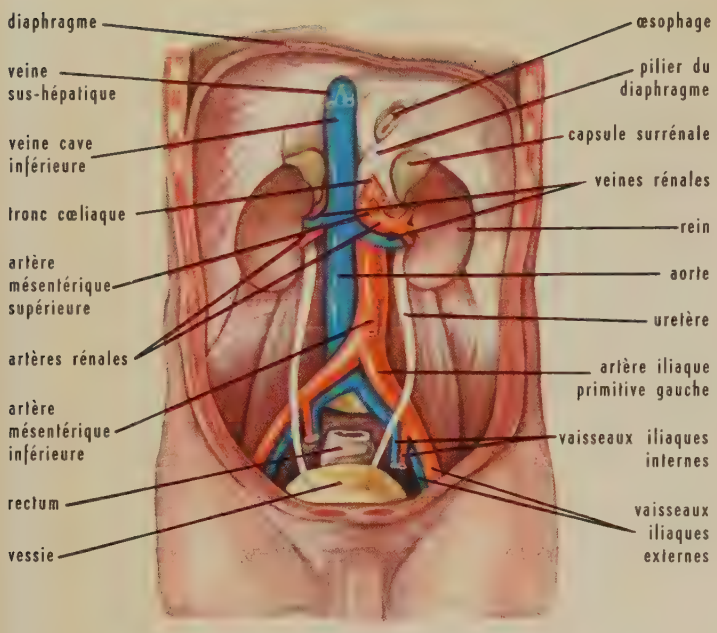

ORGANES RÉTRO-PÉRITONÉAUX
plans postérieurs

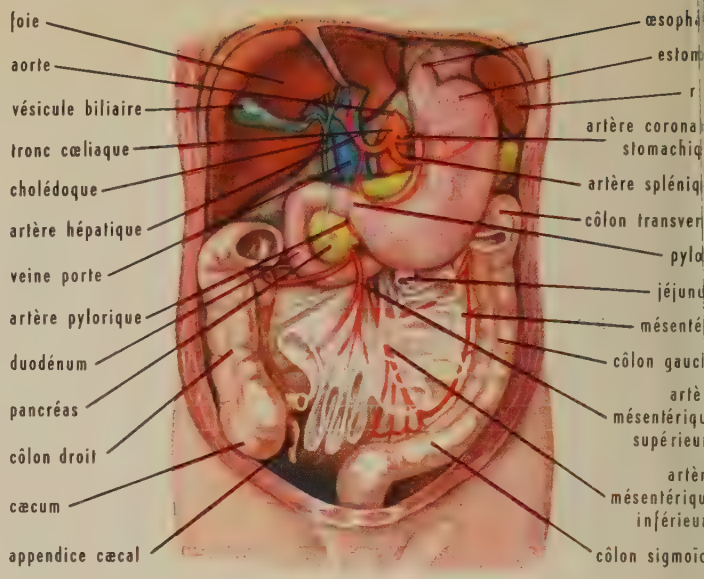

ORGANES INTRA-PÉRITONÉAUX
plans moyens et antérieurs

le lobe gauche du foie, le colon transverse et le jéjuno-iléon ont été réséqués pour permettre de voir les organes situés derrière eux

BASSIN DE L'HOMME

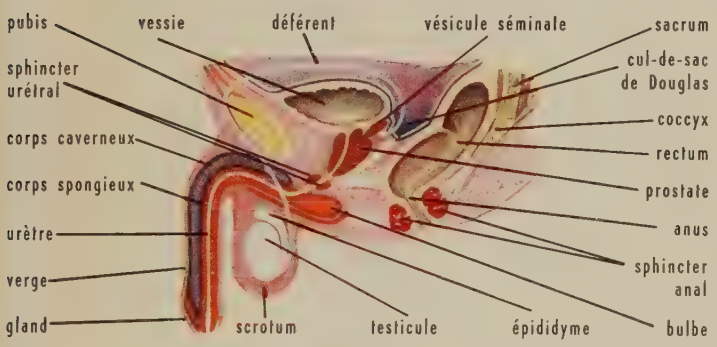

COUPE SAGITTALE

BASSIN VU D'EN HAUT
en position opératoire

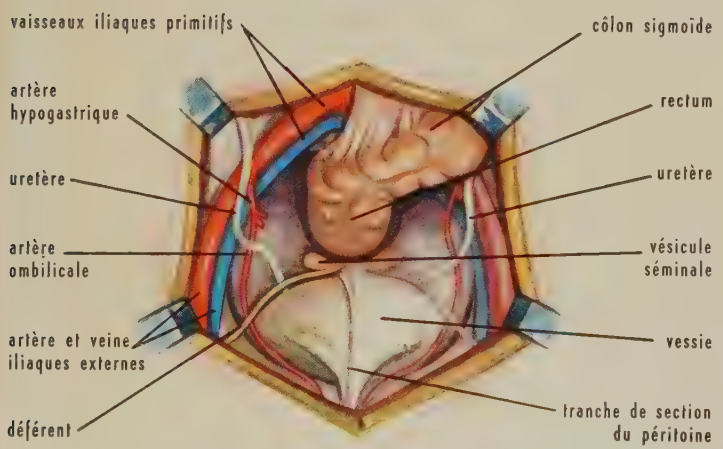

côté droit
péritoine réséqué

côté gauche
organes vus à travers le péritoine

BASSIN DE LA FEMME

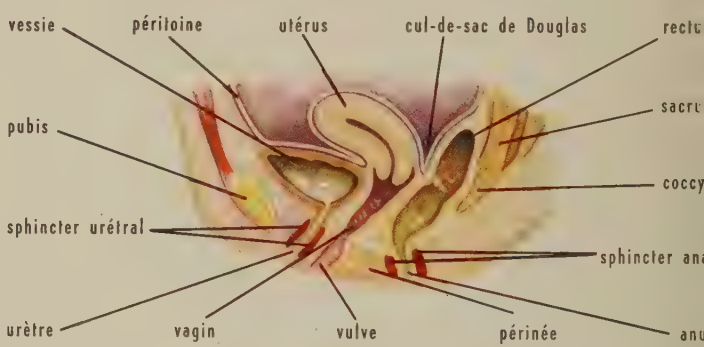

COUPE SAGITTALE

BASSIN VU D'EN HAUT
en position opératoire

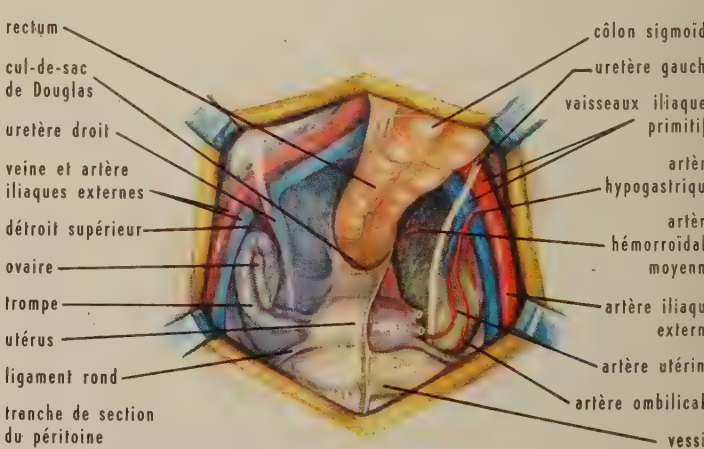

côté droit
organes vus à travers le péritoine

côté gauche
péritoine réséqué

« Ballet comique de la Reine » ou « Circé »
poème d'A. d'Aubigné
musique de Beaulieu et Salmon

burlesques. Peu à peu, les danseurs de métier remplacent les gens de Cour, qui ne paraissent plus que dans les entrées et dans le grand ballet final. Les tirades poétiques disparaissent, au profit de la musique et de la danse. Sous le règne de Louis XIV débuta l'âge d'or du ballet avec Benserade le poète, Lully le musicien et Pierre Beauchamps le chorégraphe. Le ballet est alors affaire de professionnels et non plus de courtisans. La fondation de l'Académie royale de danse (1661) et de l'Ecole de danse de l'Opéra (1713) lui donne un grand essor. La technique académique s'enrichit. Les règles de l'*en dehors* et des *ports des bras* sont fixées. La noblesse et la grâce de la danse française font école en Europe, avec Mlle Prévost, la Camargo, la Sallé, et les grands danseurs, Gaëtan et Auguste Vestris, Lany, Blondy, Dumoulin, puis Dauberval et Gardel. Sous Louis XVI sont présentés les premiers ballets d'action ou pantomimes, sans chant ni paroles. J. G. Noverre est le promoteur de cette formule de ballet, qu'il soutiendra dans ses célèbres *Lettres sur la Danse* (Lyon, 1760). Le ballet d'action était réglé sur un sujet donné, au dénouement généralement tragique. La technique de la danse ne comptait presque pas, mais plutôt les gestes, les expressions du visage. La tâche du corps de ballet était de servir de toile de fond aux interprètes principaux, auxquels était intégralement confiée l'action. Au lieu de choisir la musique et de composer des pas, Noverre cherchait un argument qui lui donnât la possibilité de présenter des danses ; ensuite, il adaptait la musique à chaque situation dans le développement de l'argument à danser. Noverre, pour son ballet d'action, avait proscrit le costume de Cour et adopté ceux qui étaient en harmonie avec le sujet et l'époque. L'Autrichien Hilferding, l'Italien Angiolini, puis les Français Bournonville et Didelot lancent en même temps le ballet pantomime en Italie, en Russie, au Danemark. 1830 voit l'essor du ballet romantique : la danseuse, en tutu de mousseline blanche, devient aérienne ; c'est l'époque de Marie Taglioni et de *la Sylphide*, de Carlotta Grisi et de *Giselle*. Pendant le second Empire, après *Coppelia, Sylvia, la Source*, sur les partitions de Léo Delibes, la technique pure prend le pas sur la poésie et sur la grâce. Le ballet devient une performance acrobatique, sans âme. Quelques lustres encore, et dans l'Europe entière le ballet semble avoir perdu tout contenu et tout intérêt artistiques. La Russie fait exception, où le chorégraphe français Marius Petipa garde la grande tradition du ballet français et crée des chefs-d'œuvre : *le Lac des cygnes, la Belle au bois dormant, Casse-noisette*. Enrico Cecchetti, à la même époque, vivifie et renouvelle la danse académique à l'école du Théâtre impérial. Le terrain est donc préparé pour l'œuvre de Serge de Diaghilev, dont l'arrivée à Paris, en 1909, avec Tamara Karsavina, Vaslav Nijinski, Anna Pavlova, Michel Fokine, bouleverse l'esthétique chorégraphique et ouvre l'ère du ballet moderne.

Avant Diaghilev, la musique de ballet était confiée à des compositeurs à gages, les décors et les costumes à des tâcherons sans talent ; avec lui, le ballet devient un spectacle d'art complet. De grands poètes, des peintres, des compositeurs de génie se groupent autour de lui : Jean Cocteau, Stravinski, Ravel, Poulenc, Auric, Milhaud, Picasso, Matisse, Utrillo, Braque, Derain. Il révèle de grands chorégraphes : Massine, Balanchine, Lifar. Pendant vingt ans, les tournées de Diaghilev, en Europe et en Amérique, ouvrent au ballet des voies nouvelles. Serge Lifar entre à l'Opéra en 1929, comme chorégraphe et premier danseur, et insuffle au ballet un esprit nouveau. Des étoiles françaises vont briller : Suzanne Lorcia, Solange Schwarz, Lycette Darsonval, Yvette Chauviré, etc. Des écoles de ballet académique se fondent partout dans le monde. Ninette De Valois, ancienne danseuse de Diaghilev, crée de toutes pièces le ballet en Angleterre. A la mort de Diaghilev (1929), deux grandes compagnies se partagent son héritage artistique : la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, de René Blum, et celle du colonel W. de Basil. Elles font toutes deux appel aux chorégraphes et aux danseurs qui avaient travaillé pour Diaghilev et à de nouveaux éléments formés dans les écoles de Paris : David Lichine, André Eglevski, Tamara Toumanova, l'Anglaise Alicia Markova, etc. En Russie soviétique, la révolution ne brise pas les traditions du Ballet impérial et les théâtres de Leningrad et de Moscou restent fidèles à l'école de Marius Petipa. Aux Etats-Unis, de nombreux maîtres de ballet russes donnent un grand essor au ballet. Après avoir été à leur école, les Américains organisent leurs compagnies : le Ballet Theatre, de Mme Lucia Chase, le New York City Ballet, dirigé par le Russe George Balanchine et par l'Américain Jerome Robbins. La tradition du ballet académique se transmet en Australie, et le Japon compte aujourd'hui de très nombreuses écoles de danse académique. La diffusion du ballet amène la formation d'écrivains spécialistes : critiques, essayistes, qui consacrent leur activité au ballet, et ainsi naît la critique chorégraphique contemporaine. A la Libération, en France et ailleurs, surgissent de nombreuses compagnies de ballet, dont les tendances expriment celles du monde actuel, inquiet, épris de dynamisme et de vitesse. La Compagnie des Ballets des Champs-Elysées, fondée en 1945, révèle des chorégraphes et des danseurs français de talent : Jean Babilée, Janine Charrat, Irène Skorik, Ethery Pagava. Roland Petit, issu de l'école de l'Opéra, débute d'une façon éclatante aux Ballets des Champs-Elysées, puis il fonde sa propre compagnie, les Ballets de Paris, et révèle une pléiade d'étoiles : Colette Marchand, Renée Jeanmaire, Violette Verdy. Anton Dolin, ancien danseur de Diaghilev, crée en Angleterre le London's Festival Ballet, compagnie où sont gardees les traditions du grand ballet académique. Le marquis Georges de Cuevas fonde à Monte-Carlo (1947) son Grand Ballet et débute à Paris, à l'Alhambra, avec Rosella Hightower, Serge Golovine, Vladimir Skouratoff, George Skibine, Marjorie Tallchief. Le corps de ballet de l'Opéra de Paris, fort de son grand passé et des étoiles formées à son école (Michel Renault, Christiane Vaussard, Madeleine Lafon, Lyane Daydé, Claude Bessy), se classe parmi les premiers du monde. Ainsi, le ballet, cinquante ans après l'avènement de Diaghilev, a repris sa place auprès des autres arts représentatifs. (→ Biblio.)

Compagnies de ballet.

La première compagnie moderne de ballet a été celle des *Ballets russes* de Serge de Diaghilev, qui débuta à Paris en 1909, au théâtre du Châtelet.

● Le *Ballet intime* fut la première compagnie fondée aux Etats-Unis (1916), par A. Bolm.

● La *Compagnie Anna Pavlova* fut fondée à la veille de la Première Guerre mondiale. Partie en Amérique, elle y restera cinq ans, donnant ensuite des spectacles dans le monde entier. Ses productions étaient surtout conçues en fonction de la présence d'Anna Pavlova. Elle fut dissoute à la mort de celle-ci, en 1931.

● Les *Ballets d'Ida Rubinstein* furent fondés aussitôt la Première Guerre mondiale

« le Triomphe de l'Amour »
ballet de Lully

terminée, et dissous en 1935. Ida Rubinstein, mime plutôt que ballerine, dansait peu ; mais ses productions étaient fastueuses et d'une haute tenue artistique. Mécène éclairé, elle fit appel à de grands musiciens et écrivains (Ravel, Stravinski, Ibert, Honegger ; Valéry, Gide, Claudel).

● Les *Ballets romantiques* furent fondés par le danseur et chorégraphe Boris Romanov, en 1920, et dissous quatre ans après.

● Les *Ballets suédois* furent fondés en 1920 par Rolf de Mare, avec Jan Börlin, danseur étoile et chorégraphe. De tendance avancée, la compagnie débuta à Paris en 1920, avec : *Relâche, les Mariés de la tour Eiffel, l'Homme et son désir, Skating Rink*, etc. Cette compagnie fut dissoute en 1925.

● Les *Ballets Jooss* furent fondés en 1932 par Kurt Jooss. Ils s'appuyaient sur l'expressionnisme allemand, sans proscrire la danse classique. *La Table verte*, puis *la Grande Ville* rendirent célèbre la compagnie. Ayant quitté l'Opéra d'Essen, auquel ils étaient attachés, les Ballets Jooss passèrent en Angleterre la période de la Seconde Guerre mondiale, soutenus par lord Keynes. La compagnie fut dissoute en 1948.

● Les *Ballets Marie Rambert* sont issus, en 1930, de l'école londonienne de Marie Rambert. La compagnie débuta au Mercury Theatre en faisant connaître de jeunes chorégraphes et danseurs anglais : Frederik Ashton, Walter Gore, Harold Turner, Antony Tudor, Sally Gilmour, Celia Franca, Leo Kersley.

● Le *Sadler's Wells Ballet*, compagnie constituée à Londres en 1942, était dirigé par Ninette De Valois. Celle-ci, ayant quitté la compagnie de Diaghilev en 1926, fonda une école à Londres, rattachée à l'Old Vic Theatre d'abord, puis au Theatre Sadler's Wells. En 1946, la Compagnie du Sadler's Wells Ballet donna son premier spectacle avec *la Belle au bois dormant*. Cette compagnie révéla l'étoile Margot Fonteyn et la danseuse britannique Moira Shearer. Elle est devenue, en 1956, le *Ballet royal anglais*.

● Les *Ballets de Monte-Carlo* furent constitués en 1932 sous l'égide du Théâtre de Monte-Carlo. Cette première compagnie était dirigée par René Blum (1888-1951) et par le colonel W. de Basil. La nouvelle compagnie, qui se proposait de renouer avec la tradition

Louis XIV
dans le rôle du Soleil
ballet de la Nuit
dansé au palais
du Petit-Bourbon
le 23 février 1653
cabinet des Estampes

Jules Perrot et Fanny Elssler
dansent « Esmeralda »
au Théâtre
de Saint-Pétersbourg
esquisse conservée
au *musée Bakhrouchine*
à Moscou

Phot. Larousse, X.

« le Lac des cygnes » **ballet** de Tchaïkovski au Covent Garden

affiche de Tom Keogh pour les **Ballets** de Paris

« le Jeune Homme et la Mort » **ballet** de Jean Cocteau dansé par Nathalie Philippart et Jean Babilée

de Diaghilev, récupéra les meilleurs éléments de l'ancienne compagnie : Léonide Massine, George Balanchine, et engagea de nouvelles étoiles : Tamara Toumanova, Irina Baronova, Tania Riabouchinskaia, David Lichine, etc. En 1935, le colonel W. de Basil se sépara des Ballets de Monte-Carlo et forma sa compagnie. La deuxième compagnie des Ballets de Monte-Carlo fut fondée par René Blum en 1936. Michel Fokine et Léonide Massine y réglèrent plusieurs ballets. A la veille de 1940, la troupe put s'embarquer vers les Etats-Unis.

● Le *Ballet russe du colonel W. de Basil* fut formé par W. de Basil, après sa séparation du groupe de Monte-Carlo en 1935. Il choisit pour cadre de ses activités l'Angleterre et l'Amérique. Pendant la guerre, en Amérique, le Ballet russe du colonel W. de Basil changea de nom et devint l'*Original Ballet russe*. La compagnie fut dissoute après la Seconde Guerre mondiale.

● Le *Ballet russe de Monte-Carlo* fut dirigé pendant la Seconde Guerre mondiale par L. Massine aux Etats-Unis, avec certains des membres de l'ancienne compagnie de René Blum, et fut en concurrence avec le Ballet russe du colonel W. de Basil. Cette compagnie cessa son activité à New York en 1944.

● L'*American National Ballet Theatre* constitue le plus grand effort américain dans le domaine du ballet. Issu du *Mordkin Ballet*, groupe créé par le danseur russe Michel Mordkin, il fut fondé à New York, en 1939, par Mme Lucia Chase. En 1941, Alicia Markova, Irina Baronova, Rosella Hightower firent partie de la compagnie, avec John Kriza, Jerome Robbins et George Skibine. En 1946-1947, l'American Ballet effectua de grandes tournées transcontinentales, qui épuisèrent ses ressources. Il fut soutenu par la *Fondation du Ballet Theatre*, qui lui permit de continuer son activité.

● Les *Ballets de Ruth Page* furent fondés par la danseuse et chorégraphe américaine Ruth Page en 1938, en collaboration avec Bentley Stone.

● *New York City Ballet* est né de la rencontre de George Balanchine, en 1933, avec Lincoln Kirstein, qui aspirait à fonder une troupe typiquement américaine. A cette fin, ils créèrent d'abord une école de ballet. Cette école donna naissance à trois groupes ou compagnies : *American Ballet*, *Ballet Caravan* et *Ballet Society*. Avec l'appui d'un riche amateur d'art, Edouard Warburg, l'activité du Ballet Society s'accrut et il devint une très grande école de danse permettant à des étoiles typiquement américaines de se manifester. Issue du Ballet Society, une compagnie fut formée en 1946, qui prit le nom de New York City Ballet, avec l'appui du New York City Center, puissant organisme culturel américain. George Balanchine en fut le directeur artistique avec Jerome Robbins. Le premier représentait la tendance classique, l'autre l'esprit nouveau de la danse.

● Le *Borovanski Ballet* fut fondé, en 1942, à Melbourne, par Edouard Borovanski, ancien membre de la troupe de W. de Basil établi en Australie depuis 1939.

● Le *Volkoff Canadian Ballet* fut organisé à Toronto (Canada) en 1939, par le chorégraphe Boris Volkoff.

● Le *Winnipeg Ballet* fut organisé par le Ballet Club de Winnipeg en 1940, pour la diffusion du ballet au Canada, par deux artistes anglais : Gweneth Lloyd et Betty Hay.

● Les *Ballets des Champs-Elysées* furent fondés, en 1945, par Roger Eudes, alors directeur du Théâtre des Champs-Elysées, et par Edmond Petit, père de Roland Petit. Cette compagnie, dont Boris Kochno était le directeur artistique, puis celle des Ballets de Paris firent connaître la personnalité de nouveaux chorégraphes : Janine Charrat, Roland Petit, Jean Babilée, et de nouvelles étoiles : Roger Fenonjois, Renée Jeanmaire, Nathalie Philippart, Violette Verdy, Jean Babilée, Youli Algaroff, Irène Skorik, Nina Vyroubova, Etheri Pagava, Wladimir Skouratoff et Leslie Caron. Ses plus grands succès furent *les Forains*, *le Jeune Homme et la Mort*, *Jeu de cartes*, *le Bal des blanchisseuses*, *les Amours de Jupiter*, *l'Amour et son amour*, *la Rencontre*, ainsi que la reprise de *la Sylphide*. Ils cessèrent d'exister en 1950.

● Les *Ballets de Paris* furent fondés par Roland Petit, qui avait quitté en 1948 les Ballets des Champs-Elysées. La compagnie débuta au théâtre Marigny, à la fin de cette même année, avec *les Demoiselles de la Nuit*, *le Combat*, *l'Œuf à la coque*, *Adam Miroir*, *la Femme et son ombre*. 1949 fut l'année du ballet *Carmen*. La compagnie a produit ensuite : *la Croqueuse de diamants* en 1950, *le Loup*, *Deuil en vingt-quatre heures*, *Ciné Bijou* en 1953, *la Chambre*, ballet de J. Siménon, en 1955.

● Le *Grand Ballet du marquis de Cuevas*. Le marquis Georges de Cuevas, amateur et mécène du ballet, avait fondé en 1943, à New York, le Ballet Institut, avec une école pour la diffusion de l'art du ballet. Le *Ballet international*, issu de cette école en 1944, fut dissous après une saison, et en 1947, le marquis de Cuevas absorbait *le Nouveau Ballet de Monte-Carlo*, fondé dans la Principauté au cours de l'Occupation, et qui devint le *Grand Ballet du marquis de Cuevas*, puis l'*International Ballet*.

● Les *Ballets de Janine Charrat* débutèrent à Grenoble, en 1951.

● *London's Festival Ballet*. En 1949, Anton Dolin et Alicia Markova réunirent un petit groupe de danseurs et partirent en tournée à travers l'Angleterre. Le succès de l'entreprise leur permit d'élargir leur ensemble. Après une première saison au Stoll Theatre de Londres, en 1950, la compagnie prit le nom de *London's Festival Ballet*. Le fonds du répertoire de cette compagnie était résolument classique, avec *Esmeralda*, *Petrouchka*, *Coppelia*, *Giselle*, *Casse-Noisette*, et *Napoli*, ballet de Bournonville ; cependant, peu à peu, des chorégraphes contemporains : Frederik Ashton, David Lichine, Harald Lander, ont créé des ballets : *Symphony for Fun* (*Symphonie pour rire*), *Etudes*, *Concerto*, etc. (→ Biblio.)

Ballet impérial, ballet en trois mouvements, musique de Tchaïkovski (concerto en *sol* majeur pour piano et orchestre), chorégraphie de George Balanchine, décors et costumes de Doboujinski. Première mondiale par l'American Ballet au cours de sa tournée en Amérique du Sud (1941), avec l'étoile Marie Jeanne dans le rôle principal. *Ballet impérial*, interprétation chorégraphique sans argument, constitue un des plus grands succès de G. Balanchine dans l'après-guerre.

Ballet mécanique (LE), film d'avant-garde français, de court métrage (1924), réalisé par le peintre Fernand Léger. Transposition cinématographique du style pictural de Fernand Léger, qui désirait « voir les objets en mouvement ». Ces images, assemblées sans lien apparent, montrent une danse d'objets familiers et soulignent le relief des formes et les jeux de la lumière et de l'ombre.

BALLET (Gilbert), neurologue français (Ambazac 1853 - Paris 1916). Premier chef de clinique de Charcot, lors de la fondation de la chaire des maladies nerveuses à la Salpêtrière en 1882, professeur de clinique des maladies mentales à l'asile Sainte-Anne et membre de l'Académie de médecine. Œuvres : *le Langage intérieur et les Formes cliniques de l'aphasie* (1888), *l'Hygiène du neurasthénique* (1897), *Leçons de clinique médicale : psychoses et affections nerveuses* (1897), *Swedenborg, histoire d'un visionnaire* (1899), *Traité de pathologie mentale* (1903).

BALLETOMANE adj. et n. Qui est passionné pour le ballet.

BALLETOMANIE n. f. Passion pour le ballet.

BALLETTE n. f. Chanson à danser du XIIIe s., dont les formes multiples, en évoluant, donneront le rondeau, le virelai* et la ballade*.

BALLETTO n. m. (mot ital.). A la fin du XVe s., madrigal simplifié à plusieurs voix sur un rythme de danse (*balletti* de Gastoldi, de Morley). ‖ Plus tard, suite de danses variées précédées d'une *intrada*, avec ou sans paroles. ‖ Titre d'une composition instrumentale de type chorégraphique, qui prend ou non place dans une *suite* (Frescobaldi, Schein, M. Franck, Peurl).

BALLÉTYS n. f. (du gr. *ballein*, jeter). Antiq. gr. Cérémonie de purification, durant les grands mystères d'Eleusis. (Les mystes, au soir d'une journée de retraite, après avoir médité devant la grotte de Ploutôn, jetaient des pierres dans le puits Parthénios, voisin de la pierre de douleur où s'était assise, en pleurant, Démèter.)

BALL-FLOWER [bolflɔɛr] n. m. (mot angl. signif. *fleur à boule*). Ornement très usité en Angleterre, dans les monuments de la fin du XIIIe et du XIVe s.

BALLIER n. m. Endroit d'une grange réservé à la menue paille.

BALLIN (Claude), orfèvre français (Paris 1615 - *id.* 1678). Il exécuta pour Richelieu (1634) un ensemble de quatre vases avec leurs plateaux. Attaché à la maison du Roi, il travailla aux Gobelins, devint directeur du balancier des Médailles, garde, puis consul du Métier (1672). La plupart des pièces dues à Ballin furent fondues à la Monnaie en 1689. — CLAUDE II (1661-1754), neveu du précédent, se fit connaître en exécutant la toilette de Mlle de Beaujolais, nièce du Régent, et la couronne du sacre de Louis XV (musée du Louvre). Il est également l'auteur du célèbre *surtout de l'Ermitage*.

BALLIN (Albert), armateur allemand (Hambourg 1857 - *id.* 1918). D'une vieille famille israélite, il fit en Angleterre son apprentissage du commerce maritime et entra en 1886 à la compagnie Hamburg Amerika Linie, dont il devint directeur général en 1900 et dont il fit la plus importante compagnie de navigation mondiale. Il tenta, sans succès, de réunir dans un pool où elle eût été prépondérante les principales compagnies de navigation de l'Atlantique Nord. Conseiller de Guillaume II, il était très lié avec sir Arthur Cassel, ami personnel d'Edouard VII, et tenta de réaliser un rapprochement anglo-allemand, qui échoua devant le refus du gouvernement allemand de limiter ses armements navals. Ses relations anglaises lui valurent l'offre du poste de chancelier au moment de l'effondrement de l'Allemagne, en 1918. Mais il refusa et mourut désespéré devant la ruine de son œuvre.

BALLINA, v. de la république d'Irlande (prov. de Connacht, comté de Mayo), sur le Moy ; 6 200 hab. Evêché. Centre d'excursions. La ville fut conquise par les Français au cours de leur expédition de 1798.

BALLINASLOE, v. de la république d'Irlande (prov. de Connacht, comté de Galway),

Phot. Houston-Roger, Larousse, Lipnitzki.

à l'E. du Lough Mask ; 5 600 hab. Foires. — Aux environs, ruines du XVe s. d'une abbaye augustinienne et d'une abbaye franciscaine.

BALLING n. m. Densimètre à flotteur, étalonné à 20 °C, donnant directement la teneur en sucre, en grammes pour cent d'une solution. ‖ *Degré Balling*, degré indiqué par le densimètre Balling : *10 °6 Balling indiquent que 100 g de jus contiennent 10,6 g de sucre à 20 °C.*

BALLIOL. V. BALIOL.

BALLISTRE n. f. Orfèvr. Partie de la monture d'un chandelier.

BALLIVIÁN (José), homme d'Etat bolivien (La Paz 1804 - Rio de Janeiro 1852). Il prit une part active à la campagne du Pérou (1835-1836). Obligé d'émigrer après la chute de Santa Cruz, il revint en 1841. Nommé président de la République, il remporta sur les Péruviens la brillante victoire d'Ingaví (18 nov. 1841). Renversé en 1847 par Belzú, il se retira au Brésil. — Son fils ADOLFO (La Paz 1831 - Oruro 1874) fut président de la République en 1873.

BALLON n. m. (ital. *pallone ;* d'après *balle*). Grosse balle à jouer formée d'une vessie gonflée d'air et recouverte d'une peau cousue, utilisée dans les sports d'équipe, comme le football, le rugby, le basket-ball, le handball, etc. ‖ Petite sphère en caoutchouc très mince ou en baudruche, gonflée d'air ou de gaz léger, que l'on donne comme jouet aux enfants. ‖ Aéronef, soit captif, soit libre, utilisant un gaz plus léger que l'air comme moyen de sustentation dans l'atmosphère, et n'ayant aucun moyen de propulsion : *Monter en ballon.* ‖ *Ballon d'essai*, petit ballon qu'on lance avant une ascension aérostatique, pour reconnaître la direction du vent. ‖ *Ballon perdu*, ballon qu'on lance sans passager et qu'on laisse emporter au gré du vent.

— LOC. DIV. *Fig. Ballon d'essai*, nouvelle lancée pour sonder l'opinion ; expérience pour mesurer les chances d'une affaire. ‖ — *Fam. Crever, dégonfler des ballons*, dénoncer des exagérations, des impostures. ‖ *Enflé comme un ballon*, vaniteux, plein de soi. ‖ — *Pop. Enlever le ballon à quelqu'un*, lui donner un coup de pied au derrière. ‖ *Se remplir le ballon*, se remplir le ventre, manger abondamment. ‖ *Attraper le ballon*, devenir enceinte. ‖ *Faire ballon*, se passer de quelque chose.

— Arg. Prison.

— Céram. Masse de pâte ayant la forme d'un gros cylindre ou d'un parallélépipède, et qui, avant l'emploi, sera malaxée, battue et fragmentée en plusieurs portions (balles).

— Chim. Vase de verre muni d'un col et ayant une forme sphérique.

— Chorégr. Mouvement de bonds progressifs par lequel le danseur s'élève en l'air, retombe à terre et rebondit à nouveau à une plus grande hauteur.

— Cirq. Cercle de papier que crève l'écuyère en sautant à travers.

— Constr. *Ballon réchauffeur*, appareil de production d'eau chaude constitué par un réservoir et par un réchauffeur, qui est un échangeur alimenté en chaleur par le générateur à eau chaude ou à vapeur sur lequel il est branché. (L'échangeur est constitué par un serpentin, un faisceau tubulaire ou une capacité annulaire, plongeant dans l'eau à réchauffer et dans lequel circule le fluide chauffant.)

— Cost. Anc. coiffure féminine de l'île d'Oléron. (On dit aussi BALLET.)

— Géogr. Dans les Vosges, sommet arrondi : *Le ballon d'Alsace.*

— Mar. Objet de forme ronde, qui sert à faire des signaux à bord et dans les ports (les *ballons de signaux** et les *ballons de marée* sont des carcasses en fer recouvertes de filets ou de toiles peints en blanc, rouge et noir) ou à indiquer un but de tir. (V. SÉMAPHORE.) ‖ *Ballons de défense*, sacs ronds remplis de sciure de bois, ou paquets d'étoupe garnis solidement à l'extérieur et tenus par une corde, que l'on dispose le long du bord lorsqu'une embarcation doit en accoster une autre.

— Obstétr. Petit sac de caoutchouc que l'on introduit dans l'utérus et que l'on gonfle avec du sérum physiologique pour déclencher le travail de l'accouchement et amorcer la dilatation du col (ballons de Tarnier, de Champetier de Ribes, de Boissard). [La principale indication est, actuellement, le déclenchement prématuré du travail dans certains cas d'incompatibilité sanguine.]

— Pétr. Récipient servant à emmagasiner sous pression : *Ballon de gaz, ballon de vapeur.* (On dit aussi BAC.) [Syn. d'ACCUMULATEUR.]

— Text. Espèce de grande caisse qui sert à immerger le lin pour l'opération du rouissage en eau courante. ‖ Sur les métiers continus à filer et à retordre, trajectoire du fil entre le guide-fil supérieur et le curseur.

◆ Adj. et n. m. Verr. Se dit d'un verre à boire en forme de ballon. (Il apparaît vers 1830.)

— ENCYCL. Aéron. Un *ballon* comprend : le ballon proprement dit, ou *enveloppe*, formé d'un tissu (généralement de taffetas) rendu imperméable, gonflé d'hydrogène, de gaz d'éclairage ou d'hélium, et ouvert à la partie inférieure, terminé ordinairement par une manche, et la *nacelle*, panier d'osier suspendu par des cordes à un filet qui entoure complètement la partie supérieure du ballon. La force ascensionnelle d'un ballon est égale à la différence entre, d'une part, le poids de l'air déplacé par le ballon et, d'autre part, le poids de ce ballon. Dans ces conditions, un ballon laissé à lui-même monte jusqu'à sa hauteur d'équilibre, où le poids de l'air déplacé est égal à celui du ballon. Pour dépasser cette hauteur, l'aéronaute doit alléger le ballon en jetant du lest. Pour descendre, le pilote ouvre une soupape qui laisse échapper du gaz. Pour diminuer la vitesse de descente, il déleste son ballon. Pour dégonfler rapidement le ballon, en cas de nécessité, et pour éviter à la nacelle d'être traînée au sol par le vent, un panneau est préparé en vue de la déchirure* par l'aéronaute. Toute variation de température ou de pression atmosphérique modifie la hauteur d'équilibre du ballon. (V. AÉROSTATION.)

— Aéron. mil. L'emploi militaire du *ballon captif* date de la bataille de Fleurus (1794). En 1914, nos aérostiers commencèrent la guerre avec des ballons sphériques. Le type *drachen**, d'invention allemande, était stabilisé par une queue de cerf-volant. En 1916, le ballon construit par le capitaine Caquot fut adopté par tous les Alliés et copié par l'ennemi. Equipé d'un treuil automobile, il permettait de suivre les déplacements des armées et de s'approcher des lignes ; s'élevant à 1 200 m, il envoyait une deuxième nacelle jusqu'à 1 500 m. Relié par téléphone, puis par radio, à l'artillerie et au commandement, l'observateur en « captif » réglait les tirs, observait l'arrière du champ de bataille, suivait la progression des troupes, signalait les objectifs, déclenchait les tirs de barrage, etc. Entre 1918 et 1939, un moteur fut adapté au ballon captif (*motoballon*). Mais, dès 1939, les belligérants durent retirer du front les ballons, cibles sans défense pour l'aviation de chasse. Les « captifs » furent utilisés comme ballons de protection, destinés à empêcher, souvent grâce à un quadrillage de câbles d'acier dont ils constituaient les points d'attache, l'approche des avions ennemis à basse altitude. De 1914 à 1940, la marine a aussi utilisé des ballons captifs, dits *saucisses**, remorqués par de petits bâtiments. (→ Biblio.)

— Jeux et Sports. Les grosses balles formées d'une très mince pellicule en caoutchouc, que l'on gonfle de gaz hydrogène et qui s'élèvent dans l'air, ont été inventées en 1857 ; ces ballons servent de jouets aux petits enfants. Pour les différents sports, le ballon est formé d'une vessie protégée par une enveloppe de cuir, généralement fermée par des lacets. La forme, les dimensions, le poids changent pour chaque sport.

BALLON, ch.-l. de cant. de la Sarthe (arrond. du Mans), dans le haut Maine ; 1 152 hab. (674 aggl.). Donjon du XVe s. — Aux environs, château de Thouars (chapelle romane).

BALLON (Louise PERRUCARD DE) [château de Ballon, Savoie, 1591 - Seyssel 1668], fondatrice de l'ordre des Bernardines réformées.

BALLON ou **BALON** (Jean), danseur et chorégraphe français (Paris 1676 - *id.* 1739). Son aïeul, Antoine (1596 - Paris 1654), avait été maître à danser dans la tradition noble. François (1640), son père, avait fait partie de l'Académie royale de danse. Jean Ballon entra à l'Opéra en 1691. Quatre ans après, il dansait avec Pécourt, Blondi et

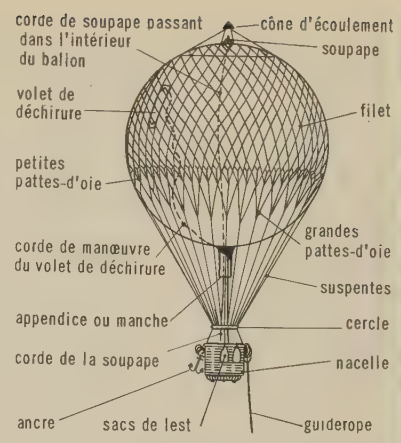

Mlle Prévost, dans *les Saisons*, puis à Marly (1700) en l'honneur des souverains d'Angleterre, et dans *Jeu de cartes*, ballet de Pécourt. Il fut remarqué, pour ses deux entrées, dans *Phèdre* et *les Plaideurs* de Racine, à la Comédie-Française, dans *Alcine*, ballet de Campra (1705), et dans *Alcyone*, de Marais (1706). En 1718, aux Tuileries, partenaire de Mlle Prévost, il composa un divertissement pour l'anniversaire de Louis XV. Il succéda à Beauchamps comme compositeur des ballets du roi et écrivit les intermèdes pour *l'Inconnu* de Th. Corneille (mus. de Delalande). Il régla ensuite le ballet *les Eléments* (1721, mus. de Delalande et Destouches), la reprise des *Caractères de la danse* de Rameau (1728, pour les débuts de la Camargo) et les divertissements pour les reprises, à la Comédie, de *la Princesse d'Elide* et du *Bourgeois gentilhomme* (1729).

BALLONNÉ, E adj. Distendu, gonflé : *Ventre ballonné.*

◆ Adj. et n. m. Chorégr. Se dit d'un pas composé par un temps levé sur une jambe, tandis que l'autre se plie et se tend en l'air dans une direction déterminée (effacée, croisée, écartée). [Le pas ballonné peut être exécuté avec un saut petit ou grand, et la jambe peut être plus ou moins levée.] ‖ Se dit aussi du style dansé très haut, moelleux et élastique.

BALLONNEMENT n. m. Gonflement et tension de l'abdomen, résultant de l'accumulation des gaz dans les intestins. (V. MÉTÉORISME.)

BALLONNER v. tr. Enfler, distendre par l'accumulation de gaz : *Ballonner l'abdomen.*

◆ V. intr. et ***Se ballonner*** v. pr. S'arrondir

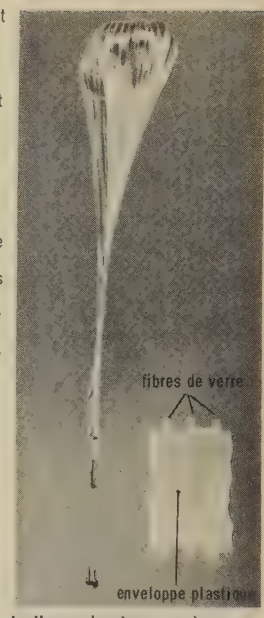

ballons classique et à enveloppe portante (sans suspentes) ; un parachute est intercalé entre l'enveloppe et la nacelle pressurisée

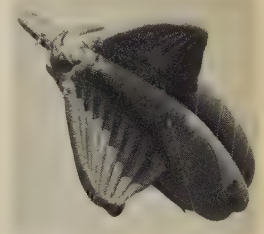

ballon captif trilobé (1945) à trois stabilisateurs

ballons

1. football : 68 à 71 cm de circonférence, poids 396 à 453 g ;
2. rugby : long. grand axe 27,45 cm à 28,50 cm, grand périmètre 76 à 79 cm, petit périmètre 60 à 65 cm, poids 375 à 425 g ;
3. basket-ball : 75 à 80 cm de circonférence, poids 600 à 650 g ;
4. water-polo : 68 à 71 cm de circonférence, poids 400 à 450 g ;
5. hand-ball : 55 à 58 cm de circonférence, poids 400 à 500 g ;
6. volley-ball : 65 cm de circonférence, poids 250 g.

Phot. S. C. A., X, Larousse.

ball-trap

Théodore BALLU
église de la Trinité
à Paris

Jacques BALMAT en 1786

château de BALMORAL

comme un ballon, s'enfler : *Un grand feu de sarments flamboyait, que le vieil Antoine activait encore, et au-dessus duquel il faisait ballonner ma chemise de nuit* (Gide).

BALLONNET n. m. Petit ballon.
— Aéron. Petit ballon placé à l'intérieur des dirigeables *souples*, gonflé par un ventilateur pour maintenir la forme de la carène et l'empêcher de devenir flasque à la suite des déperditions de gaz. (Dans les dirigeables *rigides*, l'hydrogène qui sert à la sustentation est réparti en plusieurs *ballonnets*, en baudruche ou en toile baudruchée.)

BALLONNIER n. m. Nom familièrement donné aux aérostiers.

BALLON-PILOTE n. m. Météorol. Ballon de petit diamètre, dont la trajectoire, observée depuis le sol à l'aide d'un théodolite, indique la vitesse du vent et sa direction. || Pl. *des* BALLONS-PILOTES.

BALLON-SONDE n. m. Météorol. Ballon libre et non monté, muni d'appareils enregistreurs. (V. AÉROLOGIE.) || Pl. *des* BALLONS-SONDES.

BALLOT n. m. (de *balle*, paquet). Gros paquet de marchandises ou de vêtements : *Ballot de livres. Dès le lendemain, il m'apportait dans un ballot de papier gris force jolies plantes* (Mérimée). || *Pop.* Lourdaud, imbécile.

BALLOTA n. f. Plante herbacée ou ligneuse poussant dans les décombres ou les rocailles. (La plus commune, *Ballota fœtida*, a des fleurs rouge violacé, rarement blanches. Famille des labiacées.) [Syn. MARRUBE NOIR.]

BALLOTADE n. f. Mouvement de l'ancienne haute école, dans lequel le cheval s'enlève des quatre pieds sans détacher de ruade.

BALLOT-BEAUPRÉ (Jules Alexis), magistrat français (Saint-Denis-de-la-Réunion 1836 - Paris 1927). Président de chambre à la Cour de cassation, rapporteur de l'affaire Dreyfus, il conclut à son renvoi devant un conseil de guerre.

BALLOTIN n. m. Tabac en feuilles réunies par une sangle après mouillade, en vue de sa livraison au hachage.

BALLOTTAGE n. m. (de *ballottes*, boules au moyen desquelles on exprimait autrefois certains suffrages). Instit. polit. Résultat négatif d'un scrutin lorsque aucun candidat n'a réuni les conditions légales pour être élu au premier tour. (V. ÉLECTION.)
— Jeux. Gains et pertes successives. (S'emploie surtout à la roulette.)

BALLOTTÉ, E adj. Se dit d'un candidat qui n'a pas obtenu un nombre de suffrages suffisant pour être élu au premier tour. (V. ÉLECTION.)
◆ Adj. et n. m. Chorégr. Se dit d'un pas de danse, ainsi appelé parce qu'il rappelle les mouvements avant et arrière d'une barque sur l'eau, et qui commence par un coupé sauté dessous, suivi par un développé effacé.

BALLOTTEMENT ou, plus rare, **BALLOTTAGE** n. m. Action de ballotter un corps ; mouvement d'un corps ballotté : *Le corps secoué aux heurts, aux ballottements [...] d'un train rapide lancé à toute vapeur* (A. Daudet).
— Obstétr. *Ballottement fœtal*, sensation qu'on peut obtenir lors du toucher vaginal, en imprimant à travers la paroi utérine des petites secousses qui déplacent le fœtus dans le liquide amniotique.

BALLOTTER v. tr. (de *ballotte*, petite boule ou balle). Secouer violemment en tous sens : *Par gros temps, la mer ballotte les plus gros navires.* || *Ballotter quelqu'un*, le renvoyer de l'un à l'autre. || — *Fig.* Etre indécis, hésiter : *Ballotté que j'étais entre le désir de savoir et la peur de souffrir* (Proust).
◆ V. intr. Exécuter une série de mouvements rapides et alternatifs : *Sa tête ballottait aux cahots de la voiture* (Gide).

BALLOTTIN n. m. Petit ballot.

BALLOTTINE n. f. Sorte de galantine que l'on sert habituellement comme entrée chaude, mais que l'on peut servir froide. (La *ballottine* se prépare avec une pièce quelconque [viande, volaille, gibier, poisson], désossée, farcie et roulée en forme de *ballot*.)

Ball Platz (« place de la Balle »), nom donné à une place de Vienne, aux bâtiments du ministère des Affaires étrangères d'Autriche, depuis 1719, et, par extension, au ministère lui-même.

BALL-TRAP [boltrap] n. m. (angl. *ball*, boule, et *trap*, ressort). Appareil à ressort lançant en l'air des pigeons d'argile servant de cible. (S'emploie pour s'exercer au tir des oiseaux.) || Pl. *des* BALL-TRAPS.

BALLU (Théodore), architecte français (Paris 1817 - *id.* 1885). Prix de Rome (1840), il travailla avec Gau à la construction de l'église Sainte-Clotilde, à Paris (1846-1856), puis éleva la Trinité (1861-1875), restaura la tour Saint-Jacques et reconstruisit la mairie du Ier arrondissement ainsi que l'Hôtel de Ville de Paris (1873), en collaboration avec Deperthes. (Acad. des beaux-arts, 1872.) — Son fils, ALBERT (Paris 1849 - *id.* 1930), architecte diocésain d'Alger (1885), architecte des monuments historiques de l'Algérie (1889), inspecteur des musées d'Algérie (1899), effectua des travaux de restauration à Charleroi, Aix, Lamballe. On lui doit les fouilles de Timgad, dont il a publié les résultats dans un ouvrage écrit avec Cagnat.

BALLU (Roger), homme politique et critique d'art français (Paris 1852 - Gournay 1908). Il a publié notamment *les Artistes contemporains* (1877) et *l'Œuvre de Barye* (1890). Inspecteur des beaux-arts (1883), député (1902).

BALLUCHE ou **BALUCHE** n. f. *Fam.* Sot, nigaud. (On dit aussi BALLUCHARD.)

BALLUCHON ou **BALUCHON** n. m. *Fam.* Petit ballot.

BALLUS [lys] n. m. Petite araignée sauteuse, courte, trapue, couverte d'un duvet fauve ou blanc. (*Ballus depressus* est commun en France dans les forêts. Le genre fait partie de la famille des salticidés.)

BALLY (Victor), médecin français (Beaurepaire 1775 - Salon 1866). Il prit part, comme médecin en chef, à l'expédition de Saint-Domingue et fut un des médecins français qui se dévouèrent pour aller combattre la fièvre jaune à Barcelone (1821). Bally rédigea avec François et Parizet l'*Histoire de la fièvre jaune observée en Espagne, et particulièrement en Catalogne* (1823).

BALLY (Charles), linguiste suisse (Genève 1865 - *id.* 1947). Elève de Saussure, il le remplaça en 1913 à l'université de Genève, dans la chaire de grammaire comparée et de linguistique générale. Œuvres : *Traité de stylistique française* (1909), *Linguistique générale et linguistique française* (1932 ; 2e éd., 1945).

Bally (SOCIÉTÉ ANONYME C. F.), l'un des plus importants groupes mondiaux de l'industrie de la chaussure. Constituée en 1907 à Zürich pour reprendre la succession de l'ancienne société en nom collectif « Les Fils de C.F. Bally », cette firme joue le rôle d'un holding qui contrôle de nombreuses entreprises industrielles et commerciales, situées en Suisse et à l'étranger, et dont l'activité est consacrée à la fabrication et à la vente des chaussures.

BALLYCASTLE, v. de l'Irlande du Nord (comté d'Antrim), sur la côte N. du plateau d'Antrim ; 2 200 hab. Station balnéaire.

BALLYMENA, v. de l'Irlande du Nord (comté d'Antrim), sur la Braid, en bordure du plateau d'Antrim ; 12 900 hab. Centre de villégiature.

BALLYSHANNON, v. de la république d'Irlande (prov. de l'Ulster, comté de Donegal), sur l'estuaire de l'Erne, près de la baie de Donegal ; 2 500 hab. Station balnéaire. Installation hydro-électrique.

BALMACEDA (José Manuel), homme politique chilien (Santiago 1838 - *id.* 1891). Député en 1870, l'un des membres les plus influents du parti libéral, ministre de l'Intérieur en 1882, il rendit obligatoire le mariage civil et fit voter d'autres lois hostiles au clergé. Elu président de la République en 1886, il favorisa l'instruction publique, la construction des chemins de fer et l'immigration de colons européens. En conflit depuis 1890 avec le Congrès, il voulut gouverner sans lui et, le 1er janvier 1891, prorogea le budget ; il fut alors accusé de dictature. Les chefs de l'opposition quittèrent Santiago et formèrent une junte insurrectionnelle, soutenus par la marine, tandis que l'armée de terre restait, en grande partie, fidèle au président. Celui-ci, battu par les congressistes, chercha refuge à la légation d'Argentine et, après avoir rédigé un long testament politique, se suicida le jour où devait expirer son mandat.

BALMAT (Jacques), guide français (Chamonix 1762 - vallée de Sixt 1834). Il effectua, en compagnie du Dr Paccard, la première ascension du mont Blanc le 8 août 1786, et conduisit, l'année suivante, la caravane de H. B. de Saussure, qui atteignit le sommet le 3 août 1787. La légende, entretenue par les récits d'Alexandre Dumas, voulut que Jacques Balmat ait pris une part prépondérante dans la première ascension du mont Blanc et le guide chamoniard en eut tous les honneurs. La réhabilitation du Dr Paccard est récente : on admet aujourd'hui qu'il joua un rôle au moins égal à celui de Balmat dans la conquête du sommet de l'Europe. Jacques Balmat disparut en prospectant des gîtes de minéraux précieux.

BALMBERG, station d'été et de sports d'hiver de Suisse (cant. de Soleure), sur la bordure orientale du Jura, au N. de Soleure. Alt. 1 000 m.

BALME n. f. Grotte, en provençal. (En basse Provence, on dit BAUME.)

BALME (COL DE), col des Alpes, à l'extrémité N. du massif du Mont-Blanc, mettant en relation la vallée française de l'Arve et, par un affluent, la vallée suisse du Trient ; 2 202 m. Centre d'excursions.

BALME-LES-GROTTES (LA), comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans le bas Dauphiné (île Crémieu), près du Rhône ; 408 hab. (269 aggl.). Grotte de la Balme que visita François Ier et qui servit de repaire à Mandrin. Fabrique d'imperméables.

BALMER (Johann Jakob), physicien suisse (Lausen 1825 - Bâle 1898). Professeur de mathématiques dans sa ville natale, il étudia les spectres lumineux émis par les gaz incandescents, et découvrit en 1885 la formule qui porte son nom.

Balmer (FORMULE DE), formule donnant les longueurs d'onde λ des différentes raies du spectre visible de l'hydrogène :

$$\frac{1}{\lambda} = R\left(\frac{1}{2^2} - \frac{1}{m^2}\right)$$

où R = 109 677,7 C.G.S. est dite *constante de Rydberg*, et *m* un nombre entier. Cette formule a donné des renseignements précieux sur la structure de l'atome d'hydrogène (théorie de Bohr).

BALMES (abbé Jaime Luciano), publiciste et philosophe catholique espagnol (Vich 1810 - *id.* 1848). Il fut un des plus ardents défenseurs du système monarchique, mais sépara toujours la religion de la politique.

BALMES VIENNOISES, collines du bas Dauphiné (Isère), formant la bordure de la région vers le N.-O., au-dessus du Rhône. Elles sont vouées à la polyculture (blé, vigne, cultures fruitières, prairies).

BALMONT (Constantine Dmitrievitch), poète russe (Ivanovo-Voznesensk 1867 - Paris 1942). Issu d'une famille écossaise d'origine, il a su redonner le goût de la poésie au public russe, par ses nombreux recueils de vers, pleins de recherches techniques, en particulier *Soyons comme le Soleil* (traduit sous le titre français *Visions solaires*) [1903]. Il fut l'un des chefs du mouvement symboliste. On lui doit aussi des traductions d'auteurs les plus divers, tels que Shelley, Calderón, Poe, W. Whitman, Ibsen. Il quitta la Russie en 1920.

Balmoral (CHÂTEAU DE), château de Grande-Bretagne, en Ecosse (Aberdeenshire), dans les Grampians, sur la Dee. Ce manoir, construit en 1853-1855, est une résidence d'été des souverains de Grande-Bretagne.

Phot. Larousse, Neurdein, X, British Travel.

BALNAVES (Henry), théologien écossais (v. 1512 - Edimbourg 1579). Il prit part à l'élaboration de la *Confession de foi* et de la *Discipline* de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse.

BALNÉAIRE adj. (lat. *balnearis*). Relatif aux bains : *Station balnéaire.*

BALNÉATION n. f. (du lat. *balneum*, bain). Action de prendre ou de donner des bains. (Désigne principalement des prescriptions qui accompagnent l'usage des bains médicamenteux et hydrominéraux.)

BALNÉOTHÉRAPIE n. f. Traitement par l'emploi méthodique des bains. (V. BAIN, Thérap.)

BALNÉOTHÉRAPIQUE adj. Relatif au traitement par l'emploi des bains : *Méthode balnéothérapique.*

BALNY D'AVRICOURT (Paul Adrien), officier de marine français (Noyon 1849 - près de Haï-duong 1873). Il participa sous Francis Garnier à la prise d'Hanoï. Chargé d'achever la conquête du Delta, il s'empara de Phu-ly et marcha sur Haï-duong, qu'il occupa. Il fut tué peu après par les Pavillons noirs au cours d'une sortie.

B. A. L. O., sigle de BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES OBLIGATOIRES.

BALOCHARD n. m. (de *balocher*). Personnage de carnaval, à la mode de 1840 à 1850. ‖ *Pop.* Bambocheur, viveur.

BALOGH (Elemér), juriste hongrois (Bajmok 1886). Après avoir enseigné dans diverses universités américaines et européennes, il est devenu secrétaire perpétuel de l'Académie internationale de droit comparé de La Haye.

BALOÏ(S), peuple noir de la république du Congo et du Congo belge, occupant la région du confluent de l'Oubangui et du Congo.

BÂLOIS, E adj. et n. Relatif à Bâle ; habitant ou originaire de cette ville.

BALONGE n. f. Petite cuve oblongue, servant, en Bourgogne, au transport de la vendange.

BALOTCHI n. m. V. BALOUTCHI.

BALOUBA(S). V. BALUBA(S).

BALOUMBOU(S) ou **BALUMBO(S)**, peuple noir appartenant à la grande famille fiote, vivant au Gabon (région de Mayumba).

BALOUNDA(S) ou **LOUNDA(S)**, peuple noir du Congo belge, qui vit dans l'ancien empire des Moutouas-Yamvos.

BALOURD, E adj. et n. (ital. *balordo*). D'un esprit épais et obtus : *Se conduire comme un balourd.* ‖ Gauche, maladroit : *La silhouette balourde et grotesque du marchand de casquettes* (A. Daudet).
— SYN. : *butor, lourdaud, maladroit, malappris.*
◆ N. m. Arm. Appareil permettant de déterminer l'excentricité d'un obus.
— Mécan. Fraction non équilibrée du poids d'une pièce tournante.
— ENCYCL. Mécan. Une pièce animée d'un mouvement de rotation a du *balourd* lorsque son centre de gravité n'est pas sur l'axe de rotation. Dans ce cas, son poids peut se décomposer en deux parties, l'une dont le centre de gravité est situé sur l'axe de rotation, et l'autre constituant le balourd, qui se mesure comme un couple (produit du poids par la distance à l'axe). L'équilibrage statique (rotor immobile) nécessite la compensation du balourd par l'addition, sur le rayon opposé, d'une masse égale à celle du balourd. Toutefois, cette condition nécessaire, supposée réalisée, n'est pas suffisante pour l'équilibrage* de la machine en mouvement, ou équilibrage dynamique.

BALOURDAGE n. m. Action de balourder.

BALOURDER v. tr. Mesurer, au moyen d'une *machine à balourder*, ou équilibreuse, le balourd d'une pièce tournante. ‖ Annuler le balourd, à l'aide de contrepoids convenablement calculés et placés grâce à cette mesure. (Dans ce cas, on dit aussi DÉBALOURDER.)

BALOURDISE n. f. Parole ou action de balourd : *Dire, faire des balourdises.* ‖ Défaut de ceux qui sont balourds : *La balourdise des foules* (Zola).

BALOUTCHE, ou **BALOUTCHI**, ou **BÉLOUTCHE**, ou **BÉLOUTCHI** adj. et n. Relatif au Baloutchistan ou Béloutchistan (Pākistān occidental) ; habitant ou originaire de ce pays.
— ENCYCL. Si l'on désigne l'ensemble de la population du Baloutchistān sous le nom de *Baloutches* ou *Béloutches*, on réserve plus spécialement ce nom aux habitants du sud de la contrée, tandis que les *Brahouis* dominent dans la partie nord. Les Baloutches, pour la plupart nomades, sont des musulmans sunnites.

BALOUTCHI ou **BALOTCHI** n. m. Langue vivante de la famille iranienne*, parlée par plus de 1 500 000 individus.
— ENCYCL. Par ses caractères internes, le *baloutchi* se décèle comme appartenant originairement au groupe N.-O. des parlers iraniens, mais les tribus baloutches ont émigré, depuis le Moyen Age, vers le S.-E. du plateau iranien, dans le pays qui porte aujourd'hui le nom de *Baloutchistān*. Le baloutchi est divisé en deux grands groupes de parlers, séparés par l'îlot dravidien du brahoui*. La littérature est presque exclusivement orale. Le territoire du baloutchi entre, pour la plus grande partie, dans les frontières du Pākistān, mais une petite part est incluse dans l'Etat d'Iran.

BALOUTCHISTAN, ou **BÉLOUTCHISTAN**, ou **BALUCHISTĀN**, région de l'Asie méridionale, s'étendant sur l'Iran oriental et le Pākistān, au N. de la mer d'Oman ; env. 350 000 km² ; 1 393 000 hab. (*Baloutches* ou *Béloutches*).
Le *Baloutchistan iranien* (215 000 hab.) fait partie de la VIIIe province.
Au Pākistān, le Baloutchistan forme une province (622 000 hab. ; capit. *Quetta*). Mais il comprend aussi quatre États princiers autonomes. Le territoire de Gwadar appartient à l'Oman.
Le Baloutchistan est un désert au climat très rude, torride en été. Des volcans récents (monts Chāgai, près de la frontière afghane) et des chaînons montagneux, aux versants abrupts et ravinés, incurvés du N.-E. au S.-O., cloisonnent les plateaux et les plaines de l'intérieur ; certaines plaines forment des dépressions fermées, occupées par des lacs salés. Des nomades, vivant de l'élevage (moutons, chèvres et chameaux), se déplacent d'une plaine à l'autre, selon la saison. Ce sont des Baloutches et des Pachtous, d'origine iranienne, et des Brahouis, de race et de langue dravidiennes. Au printemps et au début de l'été, quelques pauvres oueds assurent l'irrigation de rares oasis ; les sédentaires y cultivent le palmier dattier dans le S., l'abricotier et la vigne au N., et partout l'orge, le blé et le coton. Le travail artisanal du cuir et des textiles, la confection de nattes de palmier entretiennent une activité artisanale diffuse, chez les sédentaires des oasis comme dans les tribus. Les seules activités réellement spécialisées sont la pêche et l'exploitation des marais salants sur la côte malsaine du Makrān, et l'extraction des matières premières minérales dans l'arrière-pays : charbon de la région de Sibi, chrome d'Hindubāgh, antimoine, fer et soufre de Koh-i-Sultān. La voie ferrée de Zāhidān à Quetta, établie dans un dessein stratégique, rend peu de services. En revanche, le trafic routier, assuré par de lourds camions, est extrêmement actif entre l'Afghānistān et la vallée de l'Indus. Le Baloutchistan oriental, bénéficiaire de ce courant d'échanges, est en avance sur le reste du pays. (→ Biblio.)
— Hist. Le Baloutchistan est la *Gédrosie* des Anciens, qu'Alexandre traversa à son retour de l'Inde. Soumis par les Arabes au VIIIe s., il passa ensuite sous la domination plus ou moins effective des différentes dynasties qui se succédèrent en Perse. Après avoir dépendu d'une dynastie de l'Afghānistān, il devint, au XVIIIe s., indépendant sous un khān résidant à Kalāt (Kelat), qui ne domina jamais effectivement que la partie orientale. Au XIXe s., les Anglais de l'Inde occupèrent temporairement Kalāt en 1839, puis, après avoir annexé le Sind en 1843, firent accepter en 1854 au khān le protectorat britannique, qui devint officiel en 1876. Le pays fut annexé en partie à l'Empire indo-britannique en 1879 (traité de Gandamak), puis en totalité en 1887. Le Baloutchistan fait partie actuellement de l'Etat du Pākistān, constitué en 1947. Mais il aspire à l'autonomie.

BALSA [za] n. m. Arbre tropical du genre *ochroma*, de la famille des bombacacées, à croissance rapide, et dont la texture spéciale lui permet de trouver une utilisation dans la construction aéronautique.
— ENCYCL. Le *balsa* est extrêmement léger (plus léger que le liège) ; c'est un bon isolant thermique, phonique et vibratoire. L'orientation régulière de ses fibres en fait un bois particulièrement résistant à l'écrasement. Il est très souvent utilisé en sandwich (balsa contre-plaqué) dans la construction aéronautique et pour la fabrication de maquettes ou de modèles réduits. Deux espèces très voisines, sinon identiques (*Ochroma lagopus* et *O. Boliviana*), produisent le bois du commerce originaire de l'Amérique centrale, notamment de l'Equateur.

BALSAMEA [za] n. m. Nom scientifique du baumier ou balsamier, arbre ou arbuste originaire des régions chaudes du globe. (Famille des burséracées.) [Syn. COMMIPHORA.]
— ENCYCL. Le genre *balsamea*, ou *commiphora*, que l'on trouve sur les bords de la mer Rouge, dans l'Inde, à Madagascar et au Sénégal, comprend une cinquantaine d'espèces ; *Balsamea Africana* fournit une résine appelée *bdellium d'Afrique*, employée autrefois en pharmacie. *B. myrrha*, *B. opobalsamum*, de l'Afrique et de l'Arabie, fournissent une résine très aromatique en brûlant, la *myrrhe*.
B. opobalsamum est appelé aussi « baumier blanc » de Judée, de Gilead, d'Egypte, du Grand-Caire, de Constantinople, « térébenthinier de Judée » (balsamon de Dioscoride et des médecins grecs). C'est cet arbre qui produit les baumes de La Mecque, du Caire, de Constantinople, de Judée, etc.

balsamea

BALSAMIER [za] n. m. V. BALSAMEA.

BALSAMINACÉES [za] n. f. pl. Famille de plantes à fleurs irrégulières, à quatre pétales très inégaux. (Les fruits, charnus, s'ouvrent brusquement quand on les touche.)

BALSAMINE [za] n. f. Bot. Plante à fleurs de couleurs vives, dont les fruits, ou capsules, s'ouvrent brutalement en dispersant les graines. (Famille des balsaminacées.) [Syn. IMPATIENS.]

BALSAMIQUE [za] adj. (lat. *balsamum*, baume). Qui a les propriétés et, en particulier, l'odeur du baume ; parfumé : *Une tiède et balsamique haleine* (Heredia).
— Pharm. Qui contient quelque baume : *Sirop balsamique.*
◆ N. m. Médicament balsamique.

BALSAMO (Joseph), véritable nom de Cagliostro*.

BALSAMOCITRUS [zamositrys] n. m. Arbre voisin de l'oranger, propre à l'Afrique tropicale. (Plusieurs espèces sont cultivées et peuvent être utilisées comme porte-greffes des *citrus*. Famille des rutacées.)

BALSAMON (Théodore), canoniste byzantin (Constantinople v. 1140 - † apr. 1195). Patriarche d'Antioche (av. 1189-1195 ou après). On a de lui un commentaire du *Nomocanon*, en 14 titres.

BALSAMUM [zamɔm] n. m. Baume* produit par des plantes de la famille des térébinthacées.

balsamine

BALSAN (François), voyageur et explorateur français (Châteauroux 1902). Il a effectué des expéditions en Ethiopie, au Baloutchistan et au Kurdistān, dans le désert de Kalahari.

BALSAS (RÍO DE LAS), fl. du Mexique méridional, né dans l'Etat de Puebla et drainant les régions comprises entre la Sierra Madre du Sud et le plateau central ; il traverse la Sierra Madre dans son cours inférieur pour gagner le Pacifique ; 724 km.

BALSE n. f. (esp. *balsa*, radeau). Radeau du lac Titicaca, constitué par deux flotteurs en peau gonflés d'air, ou par des herbes très serrées, assemblées en forme de V.

BALŠIDES, dynastie qui régna sur le Montenegro et la plus grande partie de l'Albanie, environ de 1366 à 1421. Son fondateur, Balša, serait d'origine serbe.

BALTA, région de Roumanie, couverte de marais et d'étangs, qui constitue le lit majeur du Danube et qui s'étend sur près de 250 km de long et 30 km de large, depuis Călărasi jusqu'à la tête du delta. C'est un pays de pêche et de chasse. On y distingue,

d'amont en aval : la *Balta Ialomiței* (ainsi appelée d'après la rivière Ialomița qui y aboutit) et la *Balta Brăilei* (ainsi appelée d'après la ville de Brăila).

BALTA (José), colonel et homme d'Etat péruvien (Lima 1816 - *id.* 1872). Après avoir aidé le général Canseco à renverser le président Pezet, il fut l'un des ministres du nouveau chef de l'Etat (7 nov. 1865), mais le général Prado, dès le 25 novembre suivant, renversa et remplaça Canseco. En 1866, il organisa une insurrection, qui triompha de Prado à la fin de décembre 1867. Il fut élu président pour quatre ans, et prit possession du pouvoir en août 1868. Il donna une grande impulsion aux travaux publics et à l'exploitation des guanos. Manuel Prado ayant eu la majorité aux élections de 1872, il refusa de s'associer à un coup d'Etat contre son successeur désigné et fut fusillé sur l'ordre de Tomás Gutiérrez qui l'avait incité à ce coup d'Etat et qui le tenta pour son propre compte.

BĀLTADJĪ ou **BALTACI** (« le Porte-Hache ») [Muḥammad], grand vizir ottoman de 1704 à 1706 et de 1710 à 1711. En 1711, gagné par les présents de la tsarine Catherine, il accorda à Pierre le Grand, vaincu et cerné sur le Prut, le traité de Falksen, qui tira le tsar d'un mauvais pas. Il fut renversé par Charles XII, mécontent, et mourut exilé à Lemnos la même année.

BALTA-LIMANI, village de Turquie, sur les bords européens du Bosphore, à 12 km de Constantinople. Russie et Porte y signèrent, le 1er mai 1849, un traité qui, à la suite de l'agitation révolutionnaire de 1848, autorisait les troupes russes et turques à intervenir dans les principautés danubiennes — la future Roumanie — jusqu'au complet rétablissement de l'ordre.

Victor BALTARD
église Saint-Augustin
à Paris

BALTARD (Louis Pierre), architecte, peintre, graveur et littérateur français (Paris 1764 - *id.* 1846), fut professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique, et de théorie de l'architecture à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, architecte de la ville de Paris. Il a construit les chapelles de Sainte-Pélagie et de Saint-Lazare, à Paris, ainsi que le palais de justice de Lyon. On a de lui, comme graveur-illustrateur : *Voyage dans la haute et la basse Egypte*, de Vivant Denon ; *Paris et ses monuments*, d'Amaury Duval ; *Voyage pittoresque dans les Alpes ; Voyage en Espagne*, du comte A. de Laborde. — Son fils, VICTOR (Paris 1805 - *id.* 1874), grand prix d'architecture en 1833, parvint aux fonctions de directeur des travaux de Paris et du département de la Seine. Un des premiers, il avait compris que l'analogie fonctionnelle de la croisée d'ogives et des fermes métalliques ouvrait la voie à des solutions architecturales nouvelles ; il expérimenta ses théories aux Halles centrales de Paris (1854) et à l'église Saint-Augustin de Paris, dont les voûtes sont uniquement portées par une légère armature métallique.

BALTE ou **BALTIQUE** adj. Se dit des pays, des populations qui avoisinent la mer Baltique : Lituanie, Livonie, Courlande, Estonie.

◆ Adj. et n. m. V. BALTIQUE.

BALTES (PAYS), ensemble des trois pays qui bordent la Baltique, depuis l'embouchure du Niemen jusqu'au golfe de Finlande : Estonie*, Lettonie*, Lituanie*.

● *Histoire.* En réalité, les populations dites aujourd'hui *baltiques* n'ont pas d'origine commune. Elles se rattachent à deux grands groupes ethniques : le premier est celui des *Finno-Ougriens*, comprenant les Lives, qui ont donné leur nom à la Livonie, mais qui, en fait, ont survécu dans le N. de la Courlande (côtes du golfe de Riga) jusqu'en 1943, les Ingriens (entre le lac Peïpous et le lac Ladoga) et les Estes, au S. du golfe de Finlande, soumis d'abord, du Ier au IVe s., à l'influence des Goths, puis, à partir de 400 apr. J.-C., à celle des Baltes ; le second groupe est celui des *Baltes* proprement dits, comprenant, outre les Prussiens de la basse Vistule, les Lettons et les Lituaniens. Ces derniers n'atteindront pas encore la mer au XIIIe s., alors que les Lettons sont entrés en contact dès le VIIe s. avec les marchands orientaux, et ont submergé les Lives et occupé les côtes baltiques.

Ces populations finno-ougriennes et baltes, isolées entre la mer au N. et à l'O. et les Slaves qui les ont débordées vers le S. et ont atteint, entre le Ve et le VIIe s., la Baltique de la basse Vistule au golfe de Kiel, conservent une civilisation et une organisation politique très primitives, restant fidèles au paganisme jusqu'au XIIIe s., sauf les Lettes de Pskov, déjà gagnés à l'orthodoxie. Ce n'est, en effet, qu'à cette époque que le christianisme occidental commence à pénétrer dans les pays baltiques, et d'abord en Estonie. Cette conversion des populations baltiques devait avoir pour première conséquence de transformer ces pays en champ clos des rivalités scandinaves et germaniques. Les Allemands entreprennent les premiers cette œuvre de christianisation : débarquement, en 1180, du moine Meinhard († 1196) sur la basse Dvina, où il convertit les Lives et construisit le fort d'Ikškile ou Ukskŭll ; fondation de Riga (1201) par le chanoine Albert de Brême, sur l'ordre d'Innocent III ; constitution de l'ordre des chevaliers Porte-Glaive en 1204, pour faciliter les conversions ; transformation de la Livonie en fief impérial. Cette évangélisation des Baltes se double d'une œuvre de colonisation (implantation de nombreux bourgeois et chevaliers allemands pour renforcer la présence chrétienne). Les Danois, craignant de perdre le contrôle de la Baltique du Nord-Est, installent un archevêque scandinave dans l'île d'Œsel (1206), nomment un évêque en Livonie du Nord (1213), dont le ressort recoupe celui de l'évêque allemand installé dans la même région par l'archevêque de Riga en 1211 ; enfin, ils fondent la forteresse de Tallinn, rivale de Riga, s'assurant ainsi le contrôle de l'Estonie.

Le partage des pays baltes est confirmé par un arbitrage pontifical de 1225, qui fait du Nord une possession civile et ecclésiastique des Danois et du Sud un fief tenu du roi Valdemar II de Danemark par les chevaliers Porte-Glaive. Ces derniers, renforcés par les chevaliers Teutoniques (1228), avec lesquels ils fusionnent en 1237, assurent aux Allemands le contrôle de fait des pays baltes, un nouveau jugement pontifical ne laissant aux Danois que les côtes septentrionales de l'Estonie ; encore doivent-ils admettre la présence à Tallinn de bourgeois lubeckois et, dans les campagnes, de féodaux allemands, originaires du Mecklembourg et du Holstein. La vente à l'ordre Teutonique des provinces danoises lève les derniers obstacles s'opposant à la germanisation totale des pays baltes, dont le commerce est, dès lors, totalement contrôlé par la Hanse et où les différences sociales correspondent désormais à des différences ethniques, les cadres ecclésiastiques, politiques et économiques (les fameux barons baltes) s'étant superposés aux populations primitives réduites au servage. Les Lituaniens, seuls, échappent à la domination des barons baltes, un de leurs princes étant devenu roi dès 1233 et les Jagellons ayant réussi, au XIVe s., à faire de la Lituanie une grande puissance, dont les destinées se confondent bientôt avec celles de la Pologne et du catholicisme.

Au contraire, l'Estonie et la Lettonie, où l'ordre Teutonique se maintient jusqu'en 1561, devaient, à l'exemple de la Prusse, se convertir au luthéranisme à la fin du XVIe s. et conserver, à travers les vicissitudes politiques qui les font passer successivement sous les dominations suédoise (Estonie), polonaise (Livonie) ou russe (Courlande), leur structure sociale particulière jusqu'au milieu du XXe s. Celle-ci ne put être modifiée ni par le regroupement de tous ces territoires sous la domination russe après le troisième partage de la Pologne, en 1795, dans le cadre administratif des Provinces baltiques, ni par la politique de russification intensive appliquée avec rigueur par le tsar Alexandre III, ni même par la création des Etats baltes en 1919-1920 et l'application immédiate de la réforme agraire au détriment des grands propriétaires allemands.

Nés en 1918 de la défaite de la Russie, placés entre deux voisins également puissants, l'Allemagne et l'U. R. S. S., qui avaient toutes deux des motifs historiques et politiques de convoiter leur territoire, ces Etats devaient avoir, jusqu'en 1945, une existence difficile. Ni l'affirmation de leur personnalité nationale, sur le double plan linguistique et politique, ni les mesures efficaces et prudentes de leurs gouvernements n'ont pu surmonter ces difficultés. Le 12 septembre 1934, Estonie, Lettonie, Lituanie ont signé à Genève un traité d'entente et de collaboration, afin de sauvegarder leurs intérêts communs. Le 7 juin 1939, la Lettonie et l'Estonie concluent avec l'Allemagne un pacte de non-agression, et les trois Etats baltes cherchent à obtenir des garanties du côté de l'U. R. S. S. Après avoir subi, au cours de la Seconde Guerre mondiale, le flux et le reflux des armées nazies et soviétiques, ils ont été de nouveau incorporés en 1945, avec le statut de République socialiste soviétique, à l'U. R. S. S., qui a exigé le rapatriement en Allemagne des descendants des barons baltes, afin de rendre à ces Etats leur homogénéité ethnique, perdue depuis huit siècles. (→ Biblio.)

● *Histoire militaire.* Pendant la *Première Guerre mondiale*, et dans le cadre de leur offensive générale de 1915 sur le front oriental, les Allemands, après avoir dégagé la Prusse-Orientale, passent à l'attaque des pays baltes ; Suvalki et Augustovo sont occupés (févr. 1915), puis Memel et Tauroggen (mars). Le front se stabilise sur la Dvina jusqu'à la reprise de l'offensive d'août, qui leur livre Mitau, Friedrichstadt, Vilnius (Wilno) et Kovno. Deux ans plus tard, la désagrégation du front russe permet à von Hutier d'enlever Riga* (sept. 1917). La paix de Brest-Litovsk (mars 1918) livre à l'Allemagne la Livonie, la Latgalie et l'Estonie. En avril, l'occupation des îles Åland permet aux Allemands de débarquer en Finlande, bientôt transformée en protectorat du Reich. Les pays baltes ne recouvrent leur liberté qu'après l'évacuation forcée, en décembre 1919, des corps francs allemands du Baltikum, commandés par von der Goltz, qui s'y sont reformés après l'armistice du 11 novembre 1918.

Au début de la *Seconde Guerre mondiale*, les bases militaires, aériennes et navales des pays baltes sont occupées par l'armée rouge en application de pactes d'assistance mutuelle, signés, en septembre et octobre 1939, avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie. Le 14 juin 1940, ces Etats sont entièrement occupés et annexés par l'U. R. S. S. Dès les premiers jours de l'offensive de la Wehrmacht contre l'U. R. S. S., en 1941, les Allemands occupent ces territoires : Grodno est pris le 23 juin, Kovno et Vilna le 24, Dvinsk le 26, Riga le 2 juillet. A cette date, la Lituanie et la Lettonie sont entièrement sous la domination du Reich. Le 20 juillet, von Leeb atteint la rive S. du lac Peïpous, prend Dorpat le 1er août et occupe toute l'Estonie (Tallinn tombe le 25 août). Les pays baltes sont conquis dans l'été de 1944 par l'armée soviétique, en deux manœuvres distinctes : la première, conduite par Tcherniakovski, qui, débouchant de Smolensk, entre à Vilna, atteint le Niemen à Alitus, prend Mitau (juill.), puis occupe Kovno et toute la Lituanie ; la seconde, menée par Govorov contre l'Estonie, Yeremenko et Bagramian contre la Lettonie, qui entraîne la chute de Narva, Tallinn (août) et Riga (oct.). Au 1er novembre, les trois pays baltes sont entièrement occupés par les Soviétiques, à l'exception du réduit de Courlande, où les restes de 17 divisions allemandes, ravitaillés par mer, tiennent tête jusqu'à l'armistice du 8 mai 1945, qui entraîne leur reddition. (V. GERMANO-SOVIÉTIQUE [*guerre*].) [→ Biblio.]

● *Littérature et beaux-arts des pays baltes.* V. ESTONIE, LETTONIE, LITUANIE.

BALTET (Charles), horticulteur français (Troyes 1830 - *id.* 1908). Outre des articles dans des revues agricoles et horticoles, il a publié un grand nombre d'ouvrages qui ont contribué au développement de l'arboriculture : *l'Horticulture en Belgique* (1865), *l'Art de greffer* (1868), *Culture des arbres fruitiers* (1871), *Enseignement de l'horticulture* (1872), *Traité de la culture fruitière* (1884), *l'Horticulture française* (1892), *l'Horticulture dans les cinq parties du monde* (1895), etc. Il avait fondé en 1856 la Société pomologique de France.

BALTHASAR, famille suisse de Lucerne, dont sont issus, du XVIe au XIXe s., de nombreux magistrats, secrétaires d'Etat, ambassadeurs, abbés, chanoines. L'un d'eux, JOSEPH ANTOINE FÉLIX (Lucerne 1736 - † 1810), historien et jurisconsulte, ami de Jean de Müller, s'attacha à défendre les droits de l'Etat contre la cour de Rome, notamment dans *De Helvetiorum juribus circa sacra* (1770).

Phot. Larousse.

BALTHAZAR n. m. Grosse bouteille de champagne, équivalant à seize bouteilles champenoises.

BALTHAZAR ou **BALTHASAR** n. m. (par allus. au festin du dernier roi de Babylone). *Pop.* Repas abondant ou somptueux (vieilli) : *Je vais me donner une bosse et faire un balthazar intime* (Murger).

BALTHAZAR, d'après le récit de Daniel (ch. v), le dernier roi de Babylone. Une nuit qu'il célébrait une orgie, il se fit apporter les vases sacrés que Nabuchodonosor avait autrefois enlevés au temple de Jérusalem. Cette profanation à peine commise, le monarque vit avec épouvante une main qui traçait sur la muraille des caractères mystérieux, qu'aucun personnage de la cour ne put lire. Le prophète Daniel ayant été appelé : « C'est Dieu, dit-il au roi, qui a envoyé cette main, et voici ce qui est écrit : *Mané, Thécel, Pharès*. — *Mané*, Dieu a compté les jours de ton règne, et il en a marqué la fin ; *Thécel*, tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé trop léger ; *Pharès*, ton royaume sera partagé. » La même nuit, en effet, Balthazar fut tué, et Darios le Mède usurpa le trône.
D'après les inscriptions cunéiformes, Balthazar (Bêl-Shar-Ouṣour), fils aîné de Nabonide, quatrième successeur de Nabuchodonosor II, gouvernait au nom de son père ; il fut attaqué et vaincu à Opis, au printemps de 539, par Koubarou, un gouverneur babylonien qui avait embrassé le parti de Cyrus, roi des Perses, et tué à l'automne de la même année, quand Cyrus entra à Babylone et l'annexa à son empire.

BALTHAZAR, l'un des trois mages* qui vinrent d'Orient en Judée pour adorer Jésus-Christ dans sa crèche.

BALTHAZAR DE BEAUJOYEUX. V. BEAUJOYEUX.

BALTHAZARD (Victor), médecin français (Paris 1872 - Ciboure 1950). Élève de l'École polytechnique, il fit ses études médicales et se spécialisa comme médecin légiste. Professeur à la faculté de Paris en 1919, il entra, la même année, à l'Académie de médecine.

BALTHES, famille royale visigothique, à laquelle appartenait Alaric. Elle s'éteignit en 531, à la mort d'Amalaric. Les Balthes, comme les Amales, passaient pour descendre des dieux, ce qui assurait leur prestige et leur puissance parmi les Visigoths.

Baltic (mot angl., équivalent du franç. *baltique*), type de locomotive à vapeur, comportant un boggie à l'avant, trois essieux moteurs et un boggie à l'arrière, et représenté en France par le symbole 232. (Ce type est également appelé HUDSON.)

BALTIMORE, v. des Etats-Unis, capit. de l'Etat de Maryland, sur le Patapsco ; 949 700 hab. Archevêché catholique métropolitain des Etats-Unis ; évêché anglican. Université. Centre ferroviaire, Baltimore possède un port excellent au fond de la baie de Chesapeake ; par le tonnage, c'est le quatrième des Etats-Unis. Il exporte les produits de la plaine atlantique et de l'arrière-pays : céréales, tabac, coton, charbon, produits pétroliers. Baltimore est également un centre industriel : sidérurgie, raffinage pétrolier, constructions navales et aéronautiques, travail des métaux non ferreux (cuivre), industries chimiques, etc. La ville, fondée en 1729, doit son nom à *lord Baltimore*. Elle fut le siège du premier diocèse des Etats-Unis (1789).

Baltimore Museum of Art, musée de Baltimore. Parmi les principaux tableaux qui y sont conservés, citons : *Renaud et Armide*, par Van Dyck, ainsi que le portrait de *Dorothée Berck*, par Frans Hals. L'art des primitifs y est bien représenté, de même que l'art moderne, par des peintures et des dessins de Matisse, Bonnard, Boudin, Courbet, Picasso, Renoir, Henri Rousseau, Van Gogh.

BALTIMORE (George CALVERT, 1er baron) [Kipling, Yorkshire, v. 1580 - Londres 1632]. Il fonda une colonie à Terre-Neuve en 1621, puis, en 1629, installa une nouvelle colonie dans la région de la Chesapeake et du Delaware, mais entra en conflit avec les colons de Virginie. Revenu en Angleterre pour obtenir une nouvelle charte, il mourut presque aussitôt. — Son fils aîné, CECILIUS, 2e baron **Baltimore** (1603-1676), reçut en 1632, peu après la mort de son père, la charte lui accordant la propriété de la colonie, baptisée Maryland.

BALTIQUE adj. Relatif à la mer Baltique et aux régions environnantes.
— Géol. *Bouclier baltique*, région comprenant surtout la Suède et la Finlande, et dont le cœur est formé de terrains très anciens, précambriens (surtout gneiss, micaschistes et granites), fortement consolidés, et qui n'ont plus été plissés depuis le début du Cambrien, c'est-à-dire depuis 500 millions d'années.
— Hist. *Provinces baltiques*, nom donné jadis aux pays baltes*, qui forment aujourd'hui les républiques soviétiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.
◆ N. m. Groupe de langues indo-européennes unies aux langues slaves par de nombreux traits communs, et comprenant le *lette*, le *lituanien* et le *vieux prussien*.

BALTIQUE (MER), mer de l'Europe septentrionale, comprise entre la Suède, la Finlande, l'U. R. S. S., la Pologne, l'Allemagne et le Danemark. La mer Baltique se prolonge vers le N. et l'E. par le golfe de Botnie et le golfe de Finlande. Presque fermée vers la mer du Nord par les îles danoises, elle est caractérisée par la médiocrité de ses profondeurs, qui ne dépassent pas 100 m dans sa partie méridionale ; c'est entre l'île de Gotland et la péninsule scandinave que l'on a enregistré la plus grande profondeur (459 m). L'apport abondant des rivières qu'elle reçoit et la faible évaporation à laquelle elle est soumise sont les deux phénomènes responsables de la basse salinité de la Baltique en surface (de 8 p. 1 000 à 2 p. 1 000 au fond des golfes de Finlande et de Botnie). Ses mouvements sont caractérisés par la faiblesse de ses marées et par des courants salés de profondeur, qui pénètrent par les détroits danois (Grand- et Petit-Belt, Öre Sund) ; en revanche, l'eau peu salée de surface s'écoule vers la mer du Nord. La faible salinité de cette mer s'accompagne du gel prolongé de certaines de ses parties (d'octobre à juin dans ses deux golfes annexes), mais elle est rarement prise par les glaces à la hauteur de l'île de Gotland.

Baltique-mer Blanche (CANAL), canal de l'U. R. S. S., entre Povonets, sur le lac Onega, et la baie de Soroka ; 227 km. Terminé en 1933, il comprend dix-neuf écluses et dessert des régions qu'il a contribué à mettre en valeur.

BALTISTĀN, région septentrionale du Cachemire, presque entièrement comprise dans le Pākistān, située dans le Transhimalaya, et dominée par les plus hauts sommets du Karakoram, dont le K2 ; 50 000 hab. (*Baltis*, d'origine tibétaine et de religion musulmane chi'ite). Capit. *Skārdu*. La population s'égrène le long des vallées très profondes.

BALTO-FINNOIS n. m. et adj. Ensemble de langues appartenant au groupe finnois. (V. FINNO-OUGRIEN.)

BALTZER (Jean-Baptiste), théologien catholique allemand (Andernach 1803 - Bonn 1871). Professeur de théologie à Breslau, il fut, au concile du Vatican, un des adversaires de l'infaillibilité.

BALUBA(S) ou **BALOUBA(S)**, peuple noir du S. du Congo belge, d'environ 500 000 individus. Leur organisation sociale est encore, aujourd'hui, de type féodal. Ils seraient venus de la région du lac Kiwu, proche des anciens royaumes égyptiens. Un premier royaume aurait été fondé très anciennement par Kongolo, chef basongo ; vers 1585, une autre tribu aurait conquis l'Etat de Kongolo. Balubas est le nom d'ensemble des peuples unifiés dans ce royaume. La sculpture baluba consiste en statues d'ancêtres masculins et féminins, sièges à caryatides féminines, figures portant des coupes, masques. Les statuettes possèdent une coiffure et des tatouages finement ciselés. Elles comptent parmi les plus belles pièces d'Afrique noire. On a retrouvé en pays basongo une statuette égyptienne de basse époque et divers petits objets de même provenance, qui montrent l'existence de rapports entre l'Egypte antique et ce peuple.

BALUCHISTĀN. V. BALOUTCHISTAN.

BALUCHITHÉRIUM [rjɔm] n. m. Mammifère fossile, découvert en Asie dans l'Oligo-Miocène du Baloutchistan. (C'était un rhinocéridé géant, le plus grand de tous les

baluchithérium

mammifères terrestres connus ; il atteignait 8 m de long et près de 6 m de hauteur.)

BALUCHON n. m. V. BALLUCHON.

BAŁUCKI (Michał), poète dramatique et romancier polonais (Cracovie 1837 - *id.* 1901). Il s'est attaché surtout à la peinture de la bourgeoisie, et s'est fait connaître principalement comme auteur dramatique (*la Chasse au mari, les Conseils de M. le Conseiller, Théâtre d'amateurs, la Famille Drylek*).

BALUE [et non **La Balue**] (Jean), prélat français (Angles-sur-l'Anglin v. 1421 - Ripatransone, Italie, 1491). Il capta les bonnes grâces de Louis XI et fut nommé successivement aumônier du roi, secrétaire d'Etat, évêque d'Evreux (1464), puis d'Angers, et enfin cardinal (1467). Comblé d'honneurs, de richesses et de dignités, il entama des négociations secrètes avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Des lettres interceptées en 1469 dévoilèrent sa perfidie et ses intrigues à Louis XI. Il aurait été enfermé au château de Loches, alors prison d'Etat, mais probablement pas dans une cage de fer. Il sortit de prison à la sollicitation du pape Sixte IV, après onze ans de captivité (1469-1480), et se retira en Italie.

Jean BALUE
gravure anonyme
cabinet des Estampes

BALUMBO(S). V. BALOUMBOU(S).

BALUSTRADE n. f. (ital. *balaustrata*). Rangée de balustres unis par une tablette. ‖ *Par extens.* Clôture à jour et à hauteur d'appui, établie le long d'une galerie ou d'une terrasse.
— ENCYCL. On entend par *balustrade* un garde-corps à hauteur d'appui, que l'on place au bord d'une galerie, d'une terrasse, d'une tribune, d'un balcon, d'un escalier ou de toute autre construction présentant des dangers pour la circulation. Les balustrades sont *pleines* lorsqu'elles sont formées par un mur massif ; *ajourées*, lorsqu'elles présentent des découpures évidées ; *feintes* ou *aveuglées*, lorsque les découpures sont appliquées sur un fond de maçonnerie. Les constructeurs de la période romane employèrent quelquefois des balustrades pleines ou aveuglées. L'architecture ogivale évida les balustrades et conserva d'abord les arcatures, tout en donnant aux arcs la forme en tiers-point, caractéristique du style nouveau. De 1220 à 1230, on commença à établir, à l'intérieur des grands édifices et à tous les étages, des galeries de circulation garnies de balustrades ajourées. Au XVe s., les balustrades à claire-voie se composent, le plus souvent, de losanges ou de triangles. Quelquefois, elles sont décorées d'attributs ou de pièces principales d'armoiries sculptées dans les ajours. A la fin du XVe s. et au commencement du XVIe, l'usage de placer des *chiffres*, des inscriptions, dans la claire-voie des balustrades, prévalut.
La Renaissance employa d'abord des balustrades composées d'*ordres* réduits. On adopta par la suite des pilastres d'un galbe particulier, ressemblant à celui d'un flacon avec son goulot. La balustrade que Louis XIV fit exécuter, en bronze, par Domenico Cucci, pour le grand escalier de Versailles, est demeurée justement célèbre. La balustrade fut adoptée par la plupart des architectes du XVIIe et du XVIIIe s., et dégénéra même en abus. On ne se borna pas à placer des balustrades là où le besoin d'une barrière à hauteur d'appui se faisait sentir : on s'en servit comme de motif de décoration. Le style Louis XVI présente souvent en haut des meubles de petites balustrades hautes de quelques centimètres, en bronze doré ou en cuivre. On en rencontre également sur les meubles Empire, où elles forment garde-fou.

BALUSTRE n. m. (ital. *balaustro* ; du lat. *baldustium*, calice de la fleur du grenadier, parce que le petit pilier nommé *balustre* a la forme de ce calice). Archit. Petit pilier, généralement employé avec d'autres et

art **baluba**
siège à caryatide
bois sculpté
coll. P. Vérité

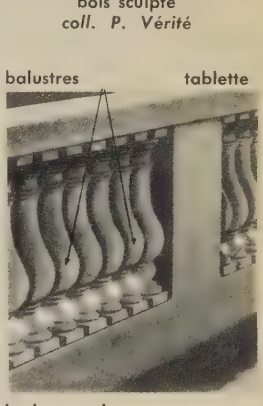

balustrade

Phot. Bibl. nat., Giraudon, Larousse.

assemblé avec eux par une tablette, pour former un appui ou une clôture. ‖ Colonnette assemblée avec la main courante et le limon d'un escalier en bois. (V. part. *encycl.*)
— Bur. *Compas à balustre,* petit compas ayant une tête en forme de balustre.
— Mob. Colonnette qui orne le dos d'un siège. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Archit. Le *balustre* apparut dans les ouvrages en bois avant d'être adopté, en tant que motif de décoration, par les architectes de la Renaissance. Fait à la ressemblance d'un potelet de bois façonné au tour, le balustre se compose de trois parties principales : le *chapiteau,* la *tige,* ou *vase,* et le *piédouche.* La tige comprend elle-même deux parties : la *panse* et le *col.* La panse n'a d'ordinaire qu'un seul renflement ; lorsqu'elle en présente deux, ils sont joints par un annelet.
— Mob. Le *balustre* est un ornement courant en ébénisterie depuis la Renaissance. Il peut se dégager sur les deux côtés du dossier d'un fauteuil ou d'une chaise. Aux XVIIe et XVIIIe s., on appela balustre la balustrade qui, dans les chambres de parade des princes et des rois, fermait l'alcôve. Celui de la chambre de Louis XIV à Versailles était en argent ; être admis à franchir le balustre était une faveur qui comptait dans la vie d'un courtisan. Les ducs, les princes, les grands avaient droit également au dais et au balustre — d'où le nom de « seigneurs à balustre ».

BALUZE (Antoine), diplomate français (Limousin - † Paris 1681). Gentilhomme de la Chambre du roi (1634), il devint dignitaire de la cour de Pologne en 1645, avec ses deux frères, puis y demeura en tant que résident de France.

BALUZE (Etienne), érudit français (Tulle 1630 - Paris 1718). Il fut attaché, en 1656, au savant archevêque de Toulouse Pierre de Marca (dont il publia les œuvres), puis, après sa mort (1662), à l'archevêque d'Auch, La Mothe-Houdancourt. Pourvu, bien que simple clerc tonsuré, de nombreux bénéfices, bibliothécaire de Colbert (1667), professeur de droit canon (1670) au Collège royal (Collège de France), il fut exilé en province (1710) pour avoir inséré dans son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (1708) des pièces qui appuyaient les prétentions de la famille de La Tour d'Auvergne et qu'il ignorait être fausses. Baluze fut rappelé à Paris en 1713, mais ne retrouva ni ses charges ni ses pensions. Il a donné d'excellentes éditions d'auteurs ecclésiastiques, des recueils de textes (*Capitularia regum Francorum, Nova Collectio conciliorum,* etc.), des ouvrages d'histoire (*Vitae paparum, Avenionensium,* une *Histoire de Tulle,* en latin, etc.).

Guez de BALZAC

BALUZE (Jean Casimir), diplomate français (Varsovie 1648 - *id.* 1718), fils d'Antoine. Résident de France en Pologne, puis ambassadeur à Moscou.

BALZAC n. m. V. MOURVÈDRE.

BALZAC (Jean-Louis Guez, dit **de**), écrivain français (Angoulême, baptisé en 1597 - *id.* 1654). Après avoir étudié chez les jésuites et voyagé en Hollande, il suit en Italie le cardinal de La Valette, qui en fait son agent d'affaires à Rome. Balzac commence alors à écrire des lettres, qui ont un grand retentissement. Lorsqu'il quitte l'Italie en 1622 pour se rendre à Paris, il y est déjà presque célèbre. Les plus grands personnages — Richelieu même — le recherchent. Il ne se fixe pourtant pas à Paris, et jusqu'à la fin de sa vie il résidera le plus souvent dans son domaine de Charente. Son premier recueil de lettres, publié en 1624, obtient un succès prodigieux dans toute l'Europe. Il donne ensuite *le Prince** (1631), ouvrage qui fut censuré par la Sorbonne, puis *le Socrate* chrétien* (1652), dissertation érudite sur l'excellence de la morale et de la religion. Après sa mort, on publia *les Entretiens** (1657) et l'*Aristippe** (1658), considéré comme son chef-d'œuvre. Outre les œuvres déjà citées, Balzac a composé une satire intitulée *le Barbon* (1648) ; des vers latins, imprimés sous le titre de *Tres libri carminum* (1650) ; des dissertations et entretiens, notamment sa dissertation sur l'*Herodes Infanticida* de Heinsius. Ses œuvres complètes ont été publiées à Paris (1665).
Balzac a joué un rôle éminent dans l'histoire de la littérature classique française, à la fois comme critique littéraire et par les modèles que son œuvre offrait aux écrivains de son temps. Sa prose paraît aujourd'hui emphatique et gâtée par les artifices, quoiqu'elle soit admirable de densité, d'élévation et de noblesse. (Acad. fr., 1634).

BALZAC (Edme Pierre), orfèvre français, privilégié en 1739, exerçant encore en 1781. Il inventa un procédé de tournage, sans soudure, de la vaisselle d'argent contournée.

BALZAC (Honoré de), écrivain français (Tours, 1er prairial an VII [20 mai 1799] - Paris 18 août 1850). Son père, Bernard François Balssa (1746-1829), qui signa bientôt Balzac et prit la particule en 1821, était issu d'une famille paysanne des environs d'Albi. Après avoir été juriste et secrétaire au Conseil du roi, il menait, en 1799, une vie aisée à Tours, où, directeur des vivres de la 27e division militaire et adjoint au maire, il était un personnage. Il avait épousé en 1797 Anne Charlotte Laure Sallambier (1778-1854), née d'une famille de la petite bourgeoisie parisienne. De ce mariage naquirent Honoré, puis Laure, sœur préférée du romancier, qui devint en 1820 Mme Eugène Surville et mourut en 1871, Laurence (1802-1825) et Henry (1807-1858).
L'enfance d'Honoré se passa essentiellement hors du milieu familial et fut surtout marquée par six années d'études chez les ex-oratoriens de Vendôme (1807-1813), où, à défaut d'une carrière scolaire brillante, l'enfant, comme *Louis Lambert,* se grisa de lecture et de rêverie, au point d'en tomber malade. A l'automne 1814, son père étant nommé à Paris, le jeune Honoré s'installa avec sa famille dans le quartier du Marais, où il vécut presque continûment pendant dix ans, et dont l'influence ne fut pas moins persistante et importante que celle du pays tourangeau. Destiné par sa famille au notariat, il consentit à commencer ses études de droit en 1816 et même à faire deux stages, l'un chez un avoué, Guillonnet-Merville, l'autre chez un notaire, Passez, mais en même temps suivit des cours au Muséum et à la Sorbonne, hanta les bibliothèques et lut chez lui avec délices Sterne et Rabelais. Aussi, bien que reçu bachelier en droit, il proclama en 1819 sa vocation littéraire et s'établit dans une mansarde (évoquée plus tard dans *Facino Cane*), seul avec son travail.
Il devait, toute sa vie, rêver d'un succès au théâtre, et son premier essai fut une tragédie, *Cromwell,* unanimement condamnée autour de lui. Après quelques ébauches philosophiques, il entra dès 1822 dans une période productive, puisqu'en trois ans, en collaboration d'abord et sous des pseudonymes, lord R'hoone et Horace de Saint-Aubin, il fit paraître *l'Héritière de Birague, le Vicaire des Ardennes, Annette et le criminel, Wann-chlore,* et autres romans noirs à la mode, mais où s'annoncent déjà la veine qui s'épanouira dans les *Contes drolatiques* (1832-1837), le goût de l'histoire, les préoccupations scientifiques et la tendance mystique de l'auteur de *la Comédie* humaine.* La gloire ne souriant pas à ses projets littéraires, en 1825 Balzac la cherche dans les affaires, se lance dans l'édition, puis l'imprimerie et même la fonderie, expérience malheureuse qui se solde, en 1828, par 50 000 francs-or de dettes. Cet échec et l'amour d'une femme déterminent son retour définitif à la littérature. Depuis 1821, Laure de Berny (1777-1836) l'avait aidé dans ses difficultés, et Balzac a évoqué sous les traits émouvants de l'héroïne du *Lys dans la vallée* celle qu'il appelait la *Dilecta* et qui fut pendant quinze ans sa plus précieuse conseillère. Ainsi parut, en 1829, le premier roman signé Honoré de Balzac : *les Chouans**.
De 1829 à 1832, Balzac est par excellence un narrateur. Collaborateur recherché des journaux et des revues, il a la réputation d'un charmant conteur, de l'inventeur de *la Femme* de trente ans* (1831). Dans le monde des lettres, il rencontre de solides amitiés (George Sand, Marceline Desbordes-Valmore), mais fait surtout figure de mondain. Il est devenu légitimiste, expose ses idées monarchiques dans *le Médecin* de campagne* (1833), mène le train d'un dandy dans son somptueux appartement de la rue Cassini, et fréquente les salons ; il est l'ami des Girardin, va chez le baron Gérard, Mme Ancelot, Nodier à l'Arsenal, passe de longues soirées auprès de Mme d'Abrantès et reçoit de nombreuses lettres de femmes : ainsi entre dans sa vie la marquise de Castries (*la Duchesse de Langeais**, 1834), à laquelle il fait la cour et qui lui révèle le faubourg Saint-Germain. Ainsi surtout lui arrive en 1832 la première lettre signée « l'Etrangère », commencement d'un long « drame d'amour » avec la comtesse polonaise Eveline Hanska, née Rzewuska (1800-1882), que Balzac épousera en 1850 et dont l'influence marqua l'homme et l'œuvre.
La période des ténèbres est finie, celle des chefs-d'œuvre commence. Par-delà la vie mondaine où Balzac, satisfaisant son goût du luxe, parade à l'Opéra avec sa fameuse canne aux turquoises et s'approprie indûment le blason des Balzac d'Entragues, le romancier s'applique par son œuvre à transposer sur le plan social la théorie unitaire du savant Geoffroy Saint-Hilaire. Dans la vie de labeur infernal qui commence, Saché (château de M. de Margonne) et, après Angoulême et avant Issoudun, Frapesle (demeure des fidèles amis Carraud) seront les seuls refuges du romancier surmené. Il a abandonné le journalisme et encadre ses œuvres passées et futures dans un triptyque, pour faire l'histoire de la Société : les *Etudes de mœurs,* où il reprend les *Scènes de la vie de province* (notamment, en 1833, *Eugénie* Grandet,* dédiée à Maria Du Fresnay, dont Balzac eut une fille) et les *Scènes de la vie parisienne* (entre autres *le Père* Goriot,* 1834-1835) ; les *Etudes philosophiques,* qui, inaugurées par *la Peau* de chagrin* en 1831, se continuent par *Louis* Lambert* (1832), *Séraphita* (1833) et *la Recherche* de l'absolu* (1834); enfin, les *Etudes analytiques,* dont la première, *la Physiologie* du mariage,* avait été publiée en 1830. En 1834, Balzac commence à appliquer le retour systématique des personnages et fait exposer par Félix Davin, dans deux préfaces, son système romanesque. Cette production littéraire intense n'empêche ni une liaison avec la belle comtesse Guidoboni-Visconti, née Sarah Lowell, dont l'influence sur l'œuvre, sans doute importante, reste mystérieuse, ni un essai de direction de *la Chronique de Paris* (dont la faillite inspira celle de *César* Birotteau*), ni deux installations, l'une en 1835 à Chaillot (dont le boudoir est représenté dans *la Fille aux yeux d'or*), l'autre en 1838 aux Jardies (décrites dans les *Mémoires de deux jeunes mariées*), pour échapper aux créanciers.
De 1835 à 1839, d'importants chefs-d'œuvre paraissent (*le Lys* dans la vallée,* 1835 ; *Illusions* perdues,* 1837-1839), mais Balzac devient un grand voyageur : il était allé en 1835 à Vienne, pour voir Mme Hanska, puis deux séjours en Italie le conduisent, pour les intérêts de Mme Guidoboni-Visconti, à Turin en 1836, à Milan et Venise en 1837. Enfin, en 1838, l'exploitation chimérique de mines d'argent le mène en Sardaigne.
Après cette période itinérante, Balzac fait en 1839 sa rentrée dans le monde des hommes de lettres : il collabore activement à la création de la Société des gens de lettres, dont il fut un des premiers présidents, et fait une campagne à la Voltaire pour essayer de sauver le notaire Peytel, accusé d'assassinat. En même temps, il écrit *Une ténébreuse affaire,* publie *le Cabinet des antiques* (1839), *Béatrix* (1839), tandis que l'éditeur Charpentier réunit en quatorze volumes l'essentiel de son œuvre romanesque. Ses essais dramatiques continuent à échouer (*Vautrin* en 1840, *les Ressources de Quinola* en 1842), mais Balzac, qui complète et remanie son œuvre pour en accroître l'unité, a la joie de voir paraître les premiers volumes de *la Comédie* humaine* (dont la première édition s'échelonne de 1842 à 1848), précédés d'un « Avant-Propos » ; sous ce titre général se regroupent et se classent ses romans déjà écrits.
Le début de 1842 a aussi apporté à Balzac une nouvelle qui change son destin : celle de la mort de M. Hanski. Désormais, l'espoir d'épouser l'Etrangère domine sa vie et l'entraîne à travers l'Europe : en 1842, il va voir Mme Hanska à Saint-Pétersbourg ; en 1845-1846, il l'accompagne à travers l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, la Suisse et l'Italie, si bien que l'activité littéraire, gênée en outre par des maux physiques qui vont croissant, se ralentit bientôt. Après *la Rabouilleuse** (1842), et *Splendeurs* et misères des courtisanes* (1844-1847), paraissent *les Parents pauvres* (*la Cousine* Bette,* 1846 ; *le Cousin* Pons,* 1847, dernier roman publié). En 1847, Balzac, après s'être installé dans son hôtel de

la rue Fortunée (aujourd'hui rue Balzac), qu'il a meublé avec la passion d'un cousin Pons, fait un long séjour à Wierzschownia, chez Mme Hanska. Rentré en pleine révolution de 1848, il repart bientôt pour l'Ukraine, sans avoir pu liquider ses dettes, maudissant les républicains, espérant néanmoins faire jouer *le Faiseur* à la Comédie-Française et se faire enfin ouvrir les portes de l'Académie. Cette attente fut déçue, mais le rêve de dix-huit ans devint réalité et, le 14 mars 1850, à Berditchev, Eveline Hanska devint Mme Honoré de Balzac. Le retour à Paris s'effectua en mai, mais Balzac était gravement malade et mourut le 18 août. Le 21, à l'issue de la cérémonie religieuse à Saint-Philippe-du-Roule, Victor Hugo, au Père-Lachaise, prononça l'éloge de l'homme qui, à vingt ans, voulait « être célèbre et être aimé » et plus tard disait : « Quatre hommes auront eu une vie immense, Napoléon, Cuvier, O'Connell et je veux être le quatrième. » Tout en lui est en effet sous le signe de l'immensité. Ce torrent de vie et d'énergie accomplit en vingt ans une œuvre dont les chiffres suffiraient à attester le caractère gigantesque : un plan de 1845 prévoyait 137 romans : 85 furent achevés, 50 restèrent à l'état d'ébauches, mais 6 furent inventés postérieurement. Cette société de plus de 2 000 personnages que nous montre *la Comédie humaine*, société hantée par le pouvoir de l'argent et dominée par l'ombre de Napoléon, a sa vie, mais aussi sa généalogie et sa géographie, destinée, disait l'auteur, à « donner une idée des différentes contrées de notre beau pays » : elle est, en un mot, la fresque de la France à la veille des Temps modernes, dont Balzac est l'unique et puissant historien. Victor Hugo déjà disait de *la Comédie humaine :* « On voit aller et venir et marcher et se mouvoir avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible, mêlé au réel, toute notre civilisation contemporaine. » Pour mener à bien pareille œuvre, il fallait un incomparable observateur, mais aussi un voyant : ces yeux qui frappèrent tant les contemporains, ces « diamants noirs qu'éclairaient par instants de riches reflets d'or », ne s'arrêtaient pas à la contemplation du monde extérieur. Ils surent voir à nu les cœurs des hommes, et aussi leurs idées, leurs rêves et leurs goûts, de l'orientalisme à l'occultisme. Somme de son temps, visionnaire du passé et souvent prophète de l'avenir, Balzac, ce bénédictin du roman, capable d'orgies de travail qui portèrent parfois jusqu'à trente le nombre des épreuves imprimées, reste avant tout le créateur inspiré, saturé de café et drapé dans son froc blanc, livré au terrible démon du travail, à la lueur des bougies, et, tel le Dante des *Proscrits*, « demandant des mots au silence, des idées à la nuit ». (V. COMÉDIE HUMAINE.)

— Bx-arts. Balzac fit faire son portrait en marbre par David d'Angers, buste monumental, un peu froid, mais que le modèle admirait beaucoup. La plus célèbre statue moderne de Balzac est celle de Rodin ; commandée par la Société des gens de lettres, elle suscita un grand scandale au Salon de 1898, fut refusée, provoqua une polémique ; cette statue en bronze (hauteur 2,80 m) est érigée à Paris, à l'intersection du boulevard Raspail et du boulevard du Montparnasse. Citons aussi son portrait par le peintre Louis Boulanger. (→ Biblio.)

Balzac (MAISON DE), maison que l'écrivain habita de 1840 à 1847, rue Raynouard, à Paris (quartier de Passy). Convertie en musée en 1908, celui-ci contient différents souvenirs se rapportant à la vie et à l'œuvre de Balzac.

BALZACIEN, ENNE adj. Relatif à Balzac : *Études balzaciennes*. ‖ Qui rappelle les romans de Balzac, la manière de Balzac : *La rue du Roi-de-Sicile, ce nom pour crimes balzaciens* (L.-P. Fargue).

BALZAN, E adj. (ital. *balzano ;* lat. *balteus*, ceinture). Se dit d'un cheval noir ou bai qui a des balzanes.

BALZANE n. f. (ital. *balzano*). Tache de poils blancs à la partie inférieure des membres, chez les chevaux.

— ENCYCL. La *balzane* est dite *trace de balzane*, ou *incomplète*, quand elle est constituée par une tache blanche occupant une partie seulement de la couronne ; elle est dite *petite balzane* quand, tout en restant basse, elle fait le tour complet du pied, au-dessous du boulet ; elle est dite *grande balzane* quand elle

sépia par Achille Devéria
coll. Lovenjoul

portrait par Boulanger à Tours

en 1842, d'après un daguerréotype

maison que Balzac habita à Passy, de 1840 à 1847, devenue le musée Balzac

Mme de Berny, qui sera la « Dilecta »

en 1846, Balzac achète pour Mme Hanska le pavillon Beaujon, rue Fortunée, où il meurt le 18 août 1850

Eve Hanska

caricature parue dans *le Charivari* en 1838. En légende : « Balzac nourri de gloire est cependant bien gras. Par malheur ses succès ne lui ressemblent pas. »

statue par Rodin (1897)

Balzac sur son lit de mort
pastel de Girard
musée de Besançon

illustration de Staal pour *le Lys dans la vallée*

lithographie de J. Goddé pour *Eugénie Grandet*, 1834

Phot. Larousse, Bulloz, René Messager, Sougez, X.

BAMAKO
au premier plan
les bâtiments
de l'Ecole professionnelle

sommet de masque
bambara en bois

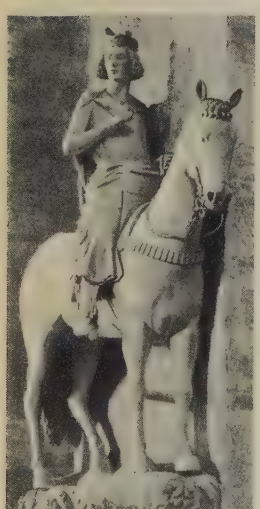

« le Chevalier »
dans la cathédrale
de BAMBERG
XIIIe s.

cathédrale de BAMBERG

monte jusqu'au milieu du canon ; enfin, on dit qu'elle est *haut-chaussée* quand elle monte jusqu'au genou ou au jarret.

BALZE (Paul), peintre français (Rome 1815 - Paris 1884). Elève d'Ingres, il exécuta, en collaboration avec son frère Raymond (Rome 1818 - Paris 1909), des peintures murales pour le Sénat.

BALZER (Oswald), juriste et historien polonais (Chodorów 1858 - Lwów 1933), auteur de *la Généalogie des Piast* (1895) et d'autres ouvrages relatifs à l'histoire de Pologne.

BALZORINE n. f. Etoffe de doublure, velue d'un côté.

BAM ou **BAMM**, v. d'Iran (VIIIe province), dans le Kirmān, à la lisière occidentale du Dacht-i-Lūt ; 14 000 hab. Oasis de palmiers, d'orangers et de citronniers, Bam exporte des dattes, du coton et du henné par Bandar 'Abbās. Enclose de hauts remparts, la ville a conservé tous les aspects d'une cité médiévale.

BAMAKO, capit. du Soudan, sur la rive gauche du Niger ; 83 600 hab. (3 197 Europ.). Archevêché. Le quartier administratif de Koulouba est localisé sur un éperon rocheux qui domine la ville. Située au pied d'un escarpement gréseux, Bamako, fondée en 1882 par les troupes du général Borgnis-Desbordes venues du Sénégal, s'est beaucoup développée depuis la Seconde Guerre mondiale. (C'est un marché important (kola), à un carrefour de routes, relié à Dakar par le chemin de fer ; la ville se compose de quartiers européens entourés de quartiers africains occupés par des Bambaras, des Maures, des Malinkés et des Peuls. Musée de l'Institut français d'Afrique noire. Centre de recherches zootechniques. Huileries. — Le *cercle de Bamako* a 536 000 hab. (4 306 Europ.).
— Hist. En septembre 1957, la ville a été le siège d'une conférence des peuples noirs africains, sous la présidence du docteur Houphouet-Boigny, chef du R.D.A., ministre d'Etat, en vue de la création d'une fédération franco-africaine. En décembre 1958, une autre conférence a réuni les représentants des nouvelles républiques de la Communauté, en vue d'étudier les possibilités de création d'une fédération primaire.

BAMALIP. Log. Terme mnémotechnique et conventionnel qui désignait, chez les scolastiques, un mode de syllogisme dérivé de *barbara*[e] par la transposition des prémisses et la conversion partielle de la conclusion : « Tout animal est vivant ; or, tout vivant est mortel ; donc, quelques mortels sont des animaux. »

BAMBAJA (Agostino Busti, dit il), sculpteur milanais (v. 1480 - 1548), auteur de plusieurs ouvrages célèbres : tombeau du cardinal Marino Carracciolo dans la cathédrale de Milan, *Présentation au Temple*, monument de Lanzino Curzio, tombeau de Gaston de Foix, au musée archéologique de Milan.

BAMBALA(S), peuple noir du Congo belge. Les Bambalas possèdent un art très original. Ils savent rendre certains gestes familiers et les attitudes de la méditation. Les visages sont triangulaires, avec le menton pointé en avant. Nombreuses sont les représentations de la mère et de l'enfant, plus rares les figurines masculines.

BAMBARA(S), peuple noir de l'Afrique occidentale, vivant au Soudan et au Sénégal, dans le bassin de la Saloum. Les Bambaras font partie du groupe manding, dont ils parlent la langue, et possèdent un art remarquable. Leur statuaire est surtout représentée par des couples personnifiant le principe de la génération. Les œuvres les plus réputées et les plus recherchées sont les masques dits *Tyi-Wara*, employés au cours des cérémonies. La partie sculptée qui les surmonte figure une antilope parfois très longue, en bois noirci. Ces masques sont utilisés par couples. Le mâle est dressé dans une attitude arrogante, crinière déployée. La femelle est plus menue, plus calme, et, fréquemment, porte son petit sur le dos. Un bonnet de vannerie est lié à la base de la sculpture. Les sommets de coiffure provenant des Sikassos sont verticaux ; ceux des Bougounis sont plus petits et d'une grande variété décorative ; ceux de Bamako sont horizontaux. Les masques de Bamako sont généralement à face humaine, avec des cornes, ornés de coquillages et de graines rouges. On trouve également des masques faits de surfaces et de volumes géométriques. (→ Biblio.)

BAMBARI, localité de la République centre-africaine, ch.-l. de la région de l'Ouaka-Kotto, sur l'Ouaka. Centre commercial. Station d'essai (culture du coton). Plantations de café, de sisal et d'arachide. Pisciculture.

BAMBERG, v. d'Allemagne (Allem. occid., Bavière), en haute Franconie, sur la Regnitz, près du Main, au pied du Jura Franconien ; 80 000 hab. Archevêché. Bamberg est un remarquable exemple, resté intact, de l'urbanisme allemand médiéval et baroque ; la cathédrale a été reconstruite à partir de 1220, avec un des ensembles sculpturaux les plus importants du XIIIe s. ; ancien palais impérial (Moyen Age et Renaissance) ; hôtels et églises baroques. Centre de voies de communication, la ville a vu se développer des industries : textile (coton, chanvre), fabrication de machines, pièces détachées d'automobile, travail du cuir et du bois.
— Hist. Bamberg dut son nom au château voisin appartenant à la famille de Babenberg. L'empereur Henri II y fonda, en 1007, un évêché, dont les titulaires furent de puissants princes d'Empire. La tradition veut que le premier livre en langue allemande y ait été imprimé. L'évêché fut sécularisé en 1803 et la ville incorporée à la Bavière. C'est de Bamberg que partit, en 1919, la répression contre le gouvernement « soviétique » de Munich.

BAMBERGER (Ludwig), écrivain et homme politique allemand (Mayence 1823 - Berlin 1899). Libéral, il fut à la tête du soulèvement du Palatinat bavarois en 1848, après quoi il dut s'exiler à Paris. Il rentra en Allemagne en 1866, et, de 1871 à 1880, siégea au Reichstag parmi les nationaux-libéraux. Il fut l'adversaire de Bismarck dans les questions douanières et coloniales.

BAMBERGER (Adrien), homme politique français (Strasbourg 1825 - Paris 1910). Député à l'Assemblée nationale en 1871, il entraîna le vote sur la responsabilité de la dynastie impériale dans les défaites de la France. Retiré de la vie politique en 1881, il se consacra aux études sociales.

BAMBEY, comm. du Sénégal (cercle de Diourbel), sur le Dakar-Niger ; 6 269 hab. (269 Europ.). Station expériment. de l'arachide.

BAMBIN, E n. (ital. *bambino*). Petit garçon, petite fille, avec une nuance de tendresse, d'amitié affectueuse : *Les hommes se haussaient, mettaient des bambins ébahis à califourchon sur leur cou* (Zola).

BAMBINI (Giacomo), peintre italien (Ferrare 1582 - *id.* 1629). Il ouvrit la première académie de nu à Ferrare et peignit dans l'église Sainte-Marguerite le *Martyre* de la sainte.

BAMBOCHADE n. f. (ital. *bambocciata*). Composition représentant un sujet vulgaire, grotesque ou pittoresque (scènes de corps de garde et de cabaret, beuveries et rixes de paysans). [Les tableaux du peintre hollandais Pieter van Laar, surnommé en Italie *il Bamboccio* (le Pantin) et en France *Bamboche*, en sont un bon exemple.] ‖ *Fam.* Petite débauche.

BAMBOCHARD n. m. V. BAMBOCHEUR.

BAMBOCHE n. f. (ital. *bamboccio*). Sorte de marionnette. ‖ Personne contrefaite. ‖ *Fam.* Débauche, ripaille : *S'abrutir dans la fainéantise et la bamboche* (P. Neveux).
◆ Adj. *Etudiant bamboche*, étudiant qui mène une vie peu réglée.

BAMBOCHE. V. Van Laar (Pieter).

BAMBOCHER v. intr. *Fam.* Mener une vie peu sérieuse, où dominent les bons repas, pris de côté et d'autre ; faire la noce : *Je vous prêterai mois par mois l'argent nécessaire pour vivre, mais pour vivre strictement, et non pour bambocher* (Balzac).

BAMBOCHEUR, EUSE adj. et n. *Fam.* Qui aime à bambocher : *Les bambocheurs passent leur temps au cabaret, au café, au bal, criant, fumant, etc.* (Sand). [On dit aussi BAMBOCHARD.]

BAMBOU n. m. (mot malais). Nom commun à environ vingt-cinq genres de graminées arborescentes, tels *arundinaria, phyllostachys, bambusa : Les bambous se multiplient par division des souches.* ‖ Canne faite de ces roseaux. ‖ *Fig.* et *fam. Coup de bambou*, insolation, défaillance brusque ; folie. ‖ *Avoir* ou *avoir reçu le coup de bambou*, être fou.
— Cirq. Perche utilisée par les acrobates extrême-orientaux pour leurs exercices d'équilibre et d'agilité, quand ils parurent dans les cirques français au XIXe s. (La « perche sur l'épaule » et la « double perche antipodiste » sont des figures originales du travail au bambou.)
— Pêch. *Bambou refendu*, bois servant à la fabrication des cannes à pêche, formé de six sections triangulaires découpées dans du bambou, et qui, après collage, acquièrent des qualités nouvelles. (*Bambou refendu* est devenu synonyme de « canne à pêche à lancer en bambou [refendu] ». Un bambou refendu de qualité se reconnaît à la régularité de ses sections et à l'invisibilité de ses joints.)
— Encycl. Les *bambous* se répartissent en plus de deux cents espèces ; certains auteurs en distinguent même près de cinq cents. La plupart d'entre elles vivent en Asie, un grand nombre en Amérique, quelques-unes en Afrique, depuis le niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 3 000 m (Himalaya) et

allée de **bambous** près d'Abidjan

Phot. Agence économique des colonies, Ed. Hoa-qui, Office du tourisme allemand, Cocheteux.

5 000 m (Andes). Les bambous ont des chaumes articulés, à nœuds proéminents portant une gaine, persistante ou non ; des inflorescences en panicule plus ou moins rameuses, formées d'épis unis ou multiflores. Les *bambusa* ont généralement des fleurs à six étamines. La plus grande espèce (*Gigantochloa maxima*, de Java) atteint 45 m de haut.

Les usages du bambou sont nombreux et variés. Ses tiges légères, mais élastiques et résistantes, sont employées pour la mâture, la charpente (des villages entiers, en Chine et au Japon, sont construits en bois de bambou). On en fait des planches, des échelles, des claies, des lattes ; en les tronçonnant dans le sens transversal, on obtient des vases, des boîtes, des tambours. Les rameaux et les racines servent à faire des cannes, des cannes à pêche, des emballages légers. Les jeunes pousses sont considérées, en Chine, comme un légume très estimé.

On a introduit et on cultive aujourd'hui le bambou dans presque tous les pays qui s'étendent entre les tropiques. Le *bambou roseau*, originaire de Chine, est cultivé en Algérie, où il s'est acclimaté, et jusque dans quelques localités bien abritées de la Provence. Le *bambou noir* est encore plus rustique ; il vient très bien dans le midi de la France, et même, avec quelques précautions, sous le climat de Paris. Certaines espèces de bambou peuvent donner une excellente pâte à papier.

Les premières tiges de bambou que l'on importa en France, au XVIIe s., furent d'abord employées à la fabrication de cannes légères, qui reçurent le nom de *bamboches*. Plus tard, le bambou fournit la matière de meubles de jardin, puis de baguettes d'ornement pour encadrer des tapisseries ou relever, par une saillie pittoresque, la monotonie de certains meubles de sapin, de citronnier ou de frêne. Dès le XVIIIe s., on en fit des tablettes, des paravents. Les Japonais ont fait un emploi varié du bambou pour les meubles, gourdes, vases, écritoires, écrans. Ils le sculptent, le laquent, y incrustent la nacre, l'écaille, les pierres dures, la corne blonde, etc. Les nattes de bambou forment de petits paniers légers à la vannerie gracieuse, ou entourent comme une résille les panses des vases : on dit alors que le vase est « clissé ».

BAMBOUK (le), région située sur la rive gauche du Sénégal et sur la rive droite de la basse Falémé, aux confins du Sénégal, de la Guinée et du Soudan. Riche en mines d'or, cette région alimenta en métal précieux le monde méditerranéen vers le XIIIe s., grâce aux caravanes qui, à travers le Sahara, gagnaient le Maroc. Les marchands maghrébins se rendaient au Bambouk avec tout un cortège de chameaux ; ils ramenaient de l'ivoire, des esclaves et de l'or. Cette contrée fut occupée entre 1215 et 1240 par le chef manding Soundiata Keita, et incorporée à l'empire du Mali. A la fin du XVIIe s., A. Brue essaya de s'y installer pour en exploiter les mines d'or. Il y envoya Compagnon en 1716, puis Levens. Passé le XVIIIe s., l'activité minière devint à peu près nulle.

BAMBOULA n. f. Danse noire : [Il] *se mit à danser une sorte de bamboula, en s'accompagnant d'une chanson en mauvais arabe* (Nerval). ‖ *Pop. Faire la bamboula*, faire la noce.

◆ N. m. *Pop.* Noir.

BAMBOUTO (MONTS), massif montagneux situé aux confins du Cameroun méridional et de la Nigeria ; 2 300 m env.

BAMBUSICOLE n. f. Perdrix arboricole d'Indo-Malaisie.

BAMBUTI(S), Pygmées de l'Ituri, grande forêt du Congo belge.

BAMBYCE, en gr. **Bambukê,** et **Hiérapolis** à dater des Séleucides. Géogr. anc. Ville grecque de Syrie, située à l'O. de l'Euphrate. Elle fut restaurée par les Séleucides, qui rebâtirent ses nombreux temples. Siège d'un Etat ecclésiastique, ville sainte, Bambyce était le centre du culte de la Grande Mère et d'Atargatis.

BAMFOUMOUGOU(S), peuple noir du Congo belge, occupant le territoire compris entre le Congo et le Kasaï.

BAMILÉKÉ(S), population habitant au sud-ouest du Cameroun, le pays dit « pays bamiléké ». Les Bamilékés cultivent des petits champs enclos ; ils sont dispersés en hameaux familiaux formés de hautes cases carrées. Nombreux sont ceux qui émigrent dans le Cameroun méridional, surtout comme commerçants. — La *région des Bamilékés* a 414 000 hab. (358 Europ.). Ch.-l. *Dschang*.

BĀMIYĀN, v. d'Afghānistān (prov. de Kaboul), située entre l'Hindū Kūch et le Kūh-i-Bābā ; 8 000 hab. Centre commercial très important du IIe au VIIe s., sur la route menant de l'Inde et de la Chine vers l'Occident. C'est ce qui explique le rôle du bouddhisme dans cette ville. Entre les IIe et Ve s. apr. J.-C. env., des monastères furent excavés auprès de bouddhas gigantesques (53 m et 35 m), taillés dans la falaise. Les influences de la Perse sassanide sont mêlées à celles de l'Inde dans les peintures décorant voûtes et parois.

BAMOUM(S), population vivant dans le sud-ouest du Cameroun. Les Bamoums, d'origine soudanaise, sont islamisés. Cultures de café. — La *région des Bamoums* a 89 000 hab. (240 Europ.). Ch.-l. *Foumban*.

BAN n. m. (emprunté au germ.). Proclamation officielle et publique d'un événement : *Ban de mariage*.

— LOC. DIV. *Fig. Etre en rupture de ban*, être dans l'état d'une personne affranchie de toute contrainte. ‖ *Etre en rupture de ban avec sa famille, avec la société*, etc., vivre séparé et d'une manière opposée à celle de sa famille, de la société : *J'étais un fils de famille en rupture de ban, un polisson, un mauvais drôle* (A. Daudet). ‖ *Mettre au ban de la société*, déclarer indigne, dénoncer au mépris public.

— Dr. admin. Dans les communes où l'usage en a été maintenu, arrêté municipal fixant la date à laquelle peuvent être exécutés certains travaux agricoles : *Ban de moisson, ban de fauchaison, ban de ramée* ou *de vendange*.

— Dr. féod. V. part. *encycl.*

— Dr. pén. *Rupture de ban*, délit qui consiste, pour un banni (V. BANNISSEMENT), à rentrer sur le territoire de sa patrie, et pour un interdit de séjour à paraître dans une localité à lui interdite, avant l'expiration du temps d'exil ou avant la fin de l'interdiction. (Il entraîne pour le banni la substitution au bannissement d'une détention de durée au moins égale au temps de l'exil restant à courir, et pour l'interdit de séjour, une peine d'emprisonnement qui ne peut excéder cinq ans.)

— Hist. *Mettre quelqu'un au ban de l'Empire*, dans le Saint Empire, le déclarer déchu de ses droits.

— Mil. Appel, semonce, et, *par extens.*, appel au service militaire. ‖ *Publier un ban*, annoncer, puis publier quelque chose. ‖ *Violer le ban*, se soustraire à un ordre à la manière d'un bandit, d'un *forban*. ‖ *Ouvrez le ban !*, sonnerie de clairon ou batterie de tambour exécutée devant une troupe présentant les armes, pour l'inviter à écouter une allocution ou une proclamation (en particulier lors d'une remise de décoration), ou à recevoir son chef de corps. ‖ *Fermez le ban !*, même sonnerie que la précédente, indiquant que la cérémonie est terminée. ‖ *Par extens.* Genre d'applaudissements rythmés : *Un ban pour l'orateur !*

— ENCYCL. Dr. canon. *Ban de mariage*. La publication des promesses de mariage doit se faire à l'église pendant trois dimanches consécutifs. Elle a été rendue obligatoire par le concile de Latran de 1215, et l'obligation a été réitérée par le concile de Trente. En principe, *trois bans* sont exigés par l'Eglise, mais elle accorde facilement la dispense des deuxième et troisième bans.

— Dr. féod. Au sens féodal, *ban* signifie « proclamation », soit pour ordonner, soit pour défendre. De cette première acception en dérivèrent par analogie plusieurs autres. 1° Les *bans de mariage* étaient la proclamation publique du futur mariage ; les *bans des fauchaisons, moissons* et *vendanges*, la proclamation du moment à partir duquel pouvaient commencer fauchaison, moisson, vendange. C'est aux seigneurs haut-justiciers qu'appartenait le droit de publier ces bans.

2° *Ban* désignait aussi la peine consistant à bannir un coupable du royaume ou du ressort d'une juridiction. Le mot est resté dans l'expression *rupture de ban*. Cette rupture entraînait les galères pour les hommes, la réclusion à perpétuité pour les femmes.

3° Dans un autre sens, le mot *ban* désignait l'ensemble des feudataires tenus envers le roi ou le seigneur au service militaire. Le *ban* s'appliquait aux vassaux immédiats, et *l'arrière-ban* aux arrière-vassaux. De là l'expression utilisée à partir de 1302 : *lever le ban et l'arrière-ban*, c'est-à-dire convoquer les vassaux en armes pour faire la guerre. (V. BANLIEUE.) Le ban, d'abord réservé au roi, n'intéresse, à partir du XVe s., que les nobles, puis sous Charles VII devient une milice qui se rachète de son service, le roi constituant avec l'argent obtenu une armée soldée. Le recours au ban et à l'arrière-ban tomba en désuétude, et les levées en masse faites par Louis XIV pour le ranimer échouèrent totalement.

4° Le *ban* était encore un règlement de police proclamé à son de cloche en ville ou de trompe à la campagne, et, par extension, le territoire sur lequel tel seigneur avait le droit de faire crier son ban.

5° Enfin, *ban* s'entendait encore d'une amende perçue pour contravention à la proclamation royale ou seigneuriale.

BÁN n. m. (mot d'origine slave signif. *maître, seigneur*, et provenant du slave *pan*). Titre porté à l'origine par des dignitaires croates, qui gouvernaient un territoire dénommé *banat**.

— ENCYCL. En 1102, le seigneur Ugra fut nommé, par le roi de Hongrie Koloman, gouverneur de Croatie et de Dalmatie avec le titre de *bán*. Le bán était une sorte de vice-roi exerçant les prérogatives civiles et militaires de son souverain. Au Moyen Age, il y avait des báns de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Bosnie, de Szörény, de Temes, etc. Par la suite, la fonction de bán perdit de plus en plus de son importance ; lors du compromis austro-hongrois, les pouvoirs du bán furent délimités par la loi de 1868, qui le plaça sous l'autorité du gouvernement hongrois, tout en précisant qu'il serait seulement responsable devant la Diète d'Agram. Zellačič* lui rendit une partie de son autorité en Croatie de 1848 à 1859.

BAN n. m. Unité monétaire divisionnaire de la Roumanie, valant un centième de leu. ‖ Pl. *des* BANI.

BAN (Nobutomo), écrivain japonais (1773-1846). Membre de l'école des Wagakusha et partisan de la restauration impériale, il est connu par ses commentaires de textes classiques.

BANA, localité du Viêt-nam (Nord Viêt-nam, prov. de Quang Nam), sur un éperon avancé de la Cordillère annamitique, au-dessus de la baie de Tourane, à 1 600 m d'alt. Station de villégiature.

BĀNA, écrivain sanskrit du VIIe s. Ecrivain raffiné, il est l'auteur d'une œuvre historique (*Harsha-charita*), d'un roman (*Kadambarī*) et de stances à la déesse Durgā.

BANABWERA(S), tribu bantoue de l'Ouganda, de langue lunyoro.

BANAGE n. m. Féod. Droit de ban. (Syn. de BANALITÉ.)

BANAKITĪ (Fakhr al-Dīn Dā'ūd), poète et historien persan (Banākit, Transoxiane - † 1329), auteur d'une chronique allant jusqu'à 1317, et qui dépend de celle de Rachīd al-Dīn.

BANAL, E, AUX ou **ALS** adj. (de *ban*). Dr. féod. Qui bénéficie du droit de banalité*. (C'était ordinairement le cas du moulin, du four, du pressoir, auxquels les habitants étaient tenus de recourir, moyennant paiement d'une redevance.) ‖ — *Fig.* Accessible à tout le monde ; employé par tout le monde : *Politesse banale.* ‖ *Par extens.* Commun, plat : *Le canevas banal de mon futur destin* (Baudelaire).

— REM. Au sens propre, le pluriel de *banal* est BANAUX. Au sens figuré, l'usage est, en général, d'employer le pluriel BANALS.

— Comm. *Article banal*, article de vente courante dont l'achat n'est pas précédé d'une enquête particulière de l'acheteur. (V. part. *encycl.*)

— SYN. : *courant, habituel, ordinaire, quelconque, usuel, vulgaire.*

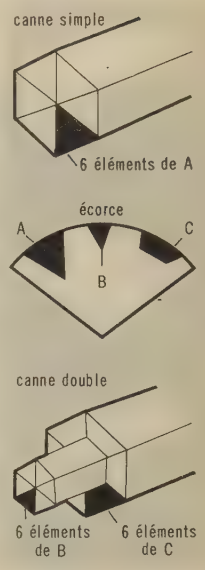

bambou (pêch.)

— Encycl. Comm. *Article banal.* L'article banal, bien connu de l'acheteur, s'achète au point de vente le plus proche (exemples : le pain, le sucre, le savon, etc.). Il se distingue de l'article *anomal**. Dans la technique de la vente, un article est rarement tout à fait banal ou tout à fait anomal. On peut fixer approximativement les proportions des ventes, en fonction du nombre d'habitants des différentes régions et de leur « richesse vive », si l'on connaît le degré de banalité ou d'anomalité de l'article à vendre.

BANALEMENT adv. De façon banale.

BANALISATION n. f. Action de banaliser.
— Ch. de f. Mode d'utilisation d'une locomotive dont la conduite est assurée successivement par plusieurs équipes.
— Encycl. Ch. de f. La *banalisation* permet d'obtenir de la machine un rendement économique supérieur, mais elle nécessite du matériel une plus grande robustesse que s'il est confié à une seule équipe responsable.
La banalisation d'une voie de chemin de fer consiste à établir la circulation des trains sur cette voie tantôt dans un sens et tantôt dans le sens opposé, à la manière de ce qui se passe sur une voie unique. D'un rendement très élevé, ce procédé facilite considérablement l'exploitation d'une ligne, mais exige une double signalisation correspondant à chacun des sens de circulation envisagés.
En général, l'ensemble d'une ou de plusieurs voies banalisées d'un même tronçon de ligne est commandé à distance par un seul poste (appelé *poste de commande centralisée*), qui actionne toutes les aiguilles et tous les signaux de ce tronçon.

bananier et régime de bananes

BANALISER v. tr. Rendre banal, commun : *Ces jeux d'ombre que la photographie a banalisés* (A. Daudet).
— Ch. de f. Mettre une locomotive sous le régime de la banalisation. || Equiper une voie ou un ensemble de voies des installations nécessaires à leur banalisation. || *Par extens. Banaliser un train,* le faire circuler à l'opposé du sens habituel sur une voie banalisée.

BANALITÉ n. f. A l'époque féodale, servitude consistant dans l'usage obligatoire et public d'un objet appartenant au seigneur : *La banalité d'un four.* (V. part. *encycl.*) || — *Fig.* Caractère de ce qui est commun : *Banalité d'une conversation, d'une existence.* || Pensée ou formule peu originale : *Nous sommes dans un siècle où il faut répéter certaines banalités* (Baudelaire).
— Ch. de f. Méthode d'utilisation d'une locomotive sous le régime de la banalisation : *Les locomotives électriques et les autorails sont toujours utilisés en banalité.*
— Encycl. Dr. féod. En vertu du droit de banalité, conséquence du droit de justice et de police, les seigneurs pouvaient obliger leurs censitaires à moudre leur grain, cuire leur farine, pressurer leurs fruits, au moulin, au four, au pressoir seigneurial, que le seigneur était, de son côté, obligé de tenir en bon état, ainsi que les chemins y conduisant. Souvent, en effet, c'étaient les seigneurs qui avaient construit à leurs frais fours, moulins et pressoirs, et la banalité était le mode de leur rétribution. Les banalités moins répandues étaient les moulins banaux à écorces, ou les boucheries banales, ou le taureau bannier pour les vaches des censitaires. Les banalités comptaient parmi les droits seigneuriaux les plus lourds et les plus détestés. Elles étaient presque complètement tombées en désuétude au XVIe s. *Banalité* se disait aussi du territoire soumis à cette obligation.

BANANA, v. et port du Congo belge (prov. de Léopoldville, district du Bas-Congo), à l'entrée de l'estuaire du Congo, sur la rive nord. Base militaire.

BANANE n. f. Fruit comestible du bananier. || — *Fig.* et *pop.* Décoration ; galon.
— Ichtyol. *Banane de mer,* nom usuel de l'albula*, poisson osseux.
◆ Adj. Bot. *Figue banane,* variété de banane fournie par *Musa sapientum,* plus recherchée que la banane commune. (Sa chair est molle, délicate, fraîche, onctueuse et sucrée ; elle est presque entièrement dépourvue de fibres ; sa consistance est celle du beurre frais en hiver.)
— Electr. *Fiche banane,* fiche mâle de prise de courant, comportant quatre petites lames métalliques cintrées, qui forment ressorts de contact quand on introduit la fiche dans une douille.

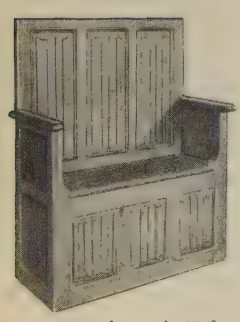

banc du XVe s. *musée des Arts décoratifs Paris*

— Encycl. Sous une peau un peu rude, les *bananes* renferment une chair molle, d'une saveur douce et agréable. Les bananes sont très sucrées, nourrissantes, et d'une facile digestion. Desséchées au four ou au soleil, les bananes fournissent une farine très riche. Cueillies vertes, les bananes sont transportées dans des navires à température constante (12 à 15 °C), les bananiers*, puis dans des wagons à la même température ; enfin, elles achèvent de mûrir dans des entrepôts chauffés, dits *mûrisseries**.

BANANERAIE n. f. Plantation de bananiers.

BANANIER n. m. Bot. Plante monocotylédone, de la famille des musacées, croissant dans les régions équatoriales ou chaudes. (V. part. *encycl.*)
— Mar. Navire spécialement conçu pour le transport des bananes. (V. part. *encycl.*)
— Encycl. Bot. Les *bananiers* sont de grandes plantes herbacées, vivaces, dont la tige est un rhizome ou bulbe souterrain, à partir duquel naissent les feuilles. Les gaines de celles-ci, s'emboîtant les unes dans les autres, constituent le stipe, qui ressemble à une tige aérienne. A l'intérieur du stipe se développe un long pédoncule qui, une fois parvenu à la lumière, s'allonge encore en s'incurvant et donne l'inflorescence : long épi de fleurs diverses, les unes femelles à la base, les autres mâles au sommet, et d'autres encore, neutres ou hermaphrodites, sur la partie médiane. L'ensemble des fruits, ou *régime,* à maturité se présente comme une hampe pendante, portant à la base la masse des bananes recourbées vers le haut, avec au-delà quelques fruits abortifs. Les feuilles atteignent une longueur de 2 à 3 m, sur 0,50 m ou 0,60 m de largeur ; elles sont ovales et traversées dans toute leur longueur par une grosse côte, ou nervure médiane. Dans leur premier âge, ces feuilles sont roulées en cornet ; plus tard, les vents les déchirent en longues lanières. Les bananiers sont cultivés dans les régions tropicales des deux continents, où ils croissent surtout dans les localités abritées, fraîches, humides et ombragées. On peut les cultiver en plein air dans le midi de l'Europe, mais, dans le centre et le nord, il faut les tenir constamment en serre chaude. La classification des bananiers est une œuvre difficile. Cheesman distingue quatre sections de *musa,* dont deux, *eumusa* et *rhodochlamys,* seraient à l'origine des espèces cultivées. Les variétés cultivées sont généralement rapportées aux trois espèces suivantes, qui ont des fruits stériles : *Musa paradisiaca, M. sapientum, M. nana.* Mais Cheesman a bouleversé cette classification et apporté de précieuses précisions. Pour lui, la plupart des variétés cultivées, notamment la *gros michel* et *Musa paradisiaca,* dérivent probablement de *M. acuminata* (sect. *eumusa ;* Inde, Birmanie, Indochine, archipel malais, Philippines). D'autres variétés dériveraient de *M. balbisiana* (sect. *eumusa ;* Ceylan, Inde, Birmanie, Thaïlande, Malaisie, Philippines, Java, Nouvelle-Guinée). Un certain nombre de variétés auraient une origine hybride et descendraient de l'une et de l'autre espèce sauvage, notamment *M. sapientum.* L'origine des variétés *nana* pose un problème encore non résolu.
Il n'y a peut-être pas, dans la nature, un autre végétal aussi utile que le bananier. Les Indiens écrivent sur ses feuilles, employées aussi à nourrir les animaux, à couvrir les cases. On extrait des feuilles, ainsi que de la tige, des fibres textiles avec lesquelles on fabrique des étoffes et du papier. Le *bananier textile* (*M. textilis*), appelé aussi *bananier d'Amboine, abaca* ou *chanvre de Manille,* est surtout employé à cet usage.
— Mar. Les *bananiers* sont des navires de moyen tonnage, dont la coque comporte plusieurs faux ponts, pour éviter l'écrasement des fruits et pour faciliter la circulation de l'air de réfrigération. Cette réfrigération est obtenue en faisant passer entre les régimes, au moyen de ventilateurs électriques, de l'air refroidi par passage sur des serpentins ou des bacs remplis de saumure. La température de transport doit être maintenue à 12 °C si l'on veut que les fruits arrivent en bon état. Les bananiers sont aménagés pour le transport de quelques passagers : douze au maximum, car au-delà de ce chiffre le navire est considéré comme navire à passagers et soumis à un régime spécial du point de vue de la construction et de la sécurité.

BANARAS. V. Bénarès.

BANASTE n. f. Corbeille d'osier pour le transport des fruits.

BANASTRE (Gilbert), compositeur anglais, maître des enfants de la chapelle royale en 1478. Il écrivit une chanson (*My Feerful Dreme*) et trois motets à 2, 3 et 5 voix. Comme écrivain, on lui doit une pièce : *The Miracle of Saint Thomas.*

BANAT n. m. Dignité de bán. || Territoire administré par un bán.

BANAT, région de l'Europe centrale, dans le Bassin pannonien, ancienne province turque délimitée sous ce nom de Banat (« circonscription »). Occupé par Soliman le Magnifique (1552), restitué aux Habsbourg par le traité de Passarovitz (1718), le Banat fut peuplé d'immigrants allemands appelés par Marie-Thérèse au XVIIIe s. Il a été partagé en 1919 entre la Hongrie, la Yougoslavie et la Roumanie, lors du démembrement de l'Empire austro-hongrois. Il s'étendait, au XVIIIe s., entre le Mureş au N., la Tisza à l'O., le Danube au S. Vers l'E., une limite conventionnelle suivait à peu près le méridien d'Orşova. La Hongrie en a reçu une petite fraction, située en face de Szeged, au confluent du Mureş. La plus grande partie du Banat a été attribuée à la Yougoslavie et à la Roumanie ; la ligne de partage sépare les nationalités slave et roumaine, et suit un tracé oblique depuis la région de confluence du Mureş et de la Tisza jusqu'au point où les Carpates atteignent le Danube. La partie yougoslave du Banat est une plaine monotone, recouverte de lœss transformé en terre noire : c'est une région agricole très riche ; à l'E. apparaît le petit massif cristallin de Vršac. Le Banat roumain (940 000 hab.) est plus différencié. Il s'étend sur la plaine fertile qui forme le bassin moyen du Timiş et sur une fraction des Carpates, les *monts du Banat,* une des régions les plus favorisées de la Roumanie du point de vue minier (charbon, bauxite, fer et métaux non ferreux). L'industrie est développée dans les districts miniers, autour de Resiţa et d'Anina (métallurgie), et à Timişoara. (→ Biblio.)

BANBAN n. *Pop.* et *péjor.* Boiteux, boiteuse : *Si vous croyez que la banban va se risquer là-dedans avec sa béquille !* (Zola).
◆ Adv. *Pop.* En boitant, en se dandinant : *Mlle de Garambois était fort grosse et marchait un peu « banban » comme on dit dans le peuple* (Huysmans).

BANBURY, v. de Grande-Bretagne (Oxfordshire), au N. d'Oxford, sur le Cherwell ; 18 900 hab. Usine d'aluminium. Appareillage électrique. Brasseries. Centre ferroviaire.

BANBURY n. m. (nom déposé). Type de malaxeur à grande puissance, servant à la mastication du caoutchouc et à la préparation de mélanges dans l'industrie.

BANC [bɑ̃] n. m. (germ. **banki*). Siège étroit et long, pour plusieurs personnes, pouvant être muni d'un dossier. (V. part. *encycl.*) || Siège réservé à une catégorie de personnes dans certaines assemblées, dans les tribunaux, etc. : *Le banc des ministres. Le banc des accusés.*
— Loc. div. *Banc d'honneur,* banc réservé, parfois, aux premiers d'une classe. || *Sur les bancs,* à l'école, au collège, à l'université.
— Agric. Endroit d'un champ que la charrue n'a pas retourné.
— Ardois. Gradin d'une exploitation. || *Banc battant,* ou simplem. *banc,* tranche de schiste qui va être abattue.
— Arm. *Banc d'épreuve,* ensemble d'appareils qui permettent d'éprouver la résistance du canon des armes à feu.
— Céram. Paroi latérale des galeries d'un four à briques.
— Ch. de f. *Banc d'équerrage* ou *de carrément,* plate-forme ou ensemble de supports parfaitement nivelés et repérés, permettant de vérifier le parallélisme, la perpendicularité et les cotes des divers éléments d'un châssis ou d'une machine. || *Banc de suintement,* infiltrations qui se produisent sur une certaine étendue dans les talus des tranchées.
— Chirurg. anc. *Banc d'Hippocrate,* lit muni de treuils, qui servait autrefois à remettre les cuisses luxées ou fracturées.

Phot. Agence française d'outre-mer, Larousse.

— Dr. *Banc* ou *chambre des huissiers*, bureau établi près des cours et tribunaux, pour le dépôt des actes et pièces que les huissiers doivent notifier d'avoué à avoué.
— Dr. anc. *Grand banc*, banc des présidents à mortier, dans les anciens parlements. ‖ *Banc des baillis et sénéchaux*, banc où siégeaient les baillis et sénéchaux des provinces, aux audiences de la grand-chambre. ‖ *Banc d'avocat, de procureur*, bureau où un avocat, un procureur, recevait ses clients au palais.
— Géol. Couche de terrain relativement dure, de 5 cm à 1 m env., datant d'une époque déterminée, qu'on peut suivre sur une certaine distance et qui peut servir de repère pour l'exploitation. (Une même carrière en montre parfois plusieurs, superposés. Le *banc à roseaux de Commentry* [Carbonifère, étage stéphanien] a fourni une très riche flore ; le *banc à verrains* [Lutétien des environs de Paris] est caractérisé par des moules de *Cerithium giganteum* ; le *banc vert* [Lutétien des environs de Paris] est une couche marneuse comprise entre deux bancs à cérithes [banc Saint-Nom et Clicquart].) ‖ *Banc de corail*, récif de corail. (V. CORAIL.)
— Géomorphol. Amas de sable ou de galets qui se forme sur un littoral ou dans le lit d'une rivière, et dont la formation, le déplacement, la disposition dépendent du mouvement des eaux. (V. part. *encycl.*)
— Hist. Cour ou conseil d'un souverain. ‖ *Banc du roi* (*King's Bench*), tribunal anglais jugeant, au Moyen Age, les affaires intéressant le roi par leur nature ou par l'importance des personnes en cause ; il devint ensuite un tribunal d'appel. (Longtemps partie intégrante de la *Curia regis**, il s'en détacha au cours du XIIIe s., et au XIVe s. seulement il devint une cour séparée, jugeant selon la *common** *law*. Par l'acte judiciaire de 1873, il est devenu une division de la Haute Cour de justice, la Cour d'appel britannique.)
— Mar. *Banc de nage*, chacun des bancs d'une embarcation. ‖ *Banc de quart*, sur les anciens vaisseaux, petite plate-forme placée à l'arrière, en abord, et sur laquelle se tenait l'officier de quart. ‖ *Banc de voilier*, siège allongé sur lequel le voilier coud ses voiles.
— Min. Dans les carrières, couche entière de pierre limitée par deux lits de carrière consécutifs. ‖ *Banc de cassage*, endroit où s'opère le triage du minerai. ‖ *Banc de ciel*, lit laissé au-dessus des piliers d'une carrière pour en former la voûte. ‖ *Banc royal*, lit d'une carrière de pierre de taille qui fournit la meilleure qualité. (Dans les mines, on dit plutôt COUCHE ou VEINE.) ‖ *Banc de volée*, lit inférieur d'une carrière que l'on exploite.
— Océanogr. Forme mineure du relief des océans, constituée d'éléments non rocheux et qui peut parfois découvrir à marée basse. (Les bancs sont très nombreux près des estuaires, dont ils rendent l'accès difficile.)
— Opt. *Banc d'optique*, règle graduée horizontale, soigneusement dressée, sur laquelle peuvent coulisser des supports pour lentilles, dont la position est repérée avec précision grâce à un vernier. (Cet appareil sert à l'étude des systèmes optiques centrés, notamment aux opérations de focométrie.)
— Orfèvr. *Banc à cric*, établi d'orfèvre.
— Pêch. Troupes innombrables de poissons de divers genres, qui, comme les harengs, apparaissent à certaines époques de l'année.
— Relig. *Banc d'œuvre* ou *de l'œuvre*, nom de la place réservée, dans les églises, aux membres des conseils de fabrique et aux marguilliers. ‖ *Droit de banc*, celui que le seigneur avait de placer un banc dans le lieu le plus honorable de l'église, et même dans le chœur.
— Technol. Bâti en métal ou en bois, pouvant servir à différents usages dans de nombreux corps de métier : *Banc de tour, de menuisier*. ‖ *Banc d'essai*, ou simplem. *banc*, installation permettant de mesurer les principales caractéristiques d'une machine ou d'un moteur à différents régimes. ‖ *Banc de relevage*, table sur laquelle on travaille les empreintes à la cire ou à la gutta dans la pratique de la galvanoplastie. ‖ *Banc à tirer*, appareil pour étirer les métaux en fil et pour obtenir des tubes métalliques sans soudure. ‖ *Banc de tréfilerie*, outil de tréfilerie.
— Text. *Banc à broches*, machine faisant partie de l'ensemble du matériel de filature* et s'intercalant, en filature de lin et de coton, entre les bancs d'étirage et les métiers à filer. (Son travail consiste essentiellement à étirer le ruban textile qui l'alimente, à lui donner une faible torsion, ce qui le transforme en une mèche, et à envider cette mèche sur un bobinot, toutes ces opérations s'effectuant simultanément.) ‖ *Banc d'étirage*, machine sur laquelle, en filature*, on procède à une opération d'étirage, le plus souvent combinée à une opération de doublage. ‖ *Banc de peignage*, bâti, en général en bois, sur lequel sont fixés des peignes à broches métalliques servant à peigner les pieds de lin avant le peignage mécanique, ce qui constitue l'émouchetage.
— Tonnell. *Banc de tonnelier*, v. COLOMBE.
— Vén. Lit des chiens de meute, au chenil.
— ENCYCL. Le *banc*, chez les Romains, était appelé *subsellium*. Au Moyen Age, il pouvait s'augmenter d'un coffre : on l'appelait alors *archebanc* ; muni d'accotoirs, d'un dossier réversible, c'était le *banc tourné* ou *tourni* : il servait à s'asseoir devant le foyer ou à table. Au XVIIe s., on l'utilise à la Cour, au Conseil du roi, au parlement, au théâtre. Au XVIIIe s., il devint la *banquette*, en tant que meuble d'apparat. Le banc, depuis, est un meuble strictement utilitaire, en bois commun et sans décor. Le banc de jardin, avec ou sans dossier, est en pierre, en bois ou métal peints.
— Géomorphol. Dans une rivière, les *bancs* ont toujours un profil longitudinal asymétrique : du côté de l'amont, ils sont très faiblement inclinés ; en revanche, du côté de l'aval, leur pente est forte (20 à 30°). La disposition générale est celle d'un tremplin. Le matériel progresse sur le dos du banc, en faible pente, puis tombe à son extrémité aval, où il s'accumule en couches successives fortement inclinées. Ainsi, les bancs progressent vers l'aval, par érosion de la « queue » (partie amont) et accumulation à la « tête » (partie aval). Les stratifications obliques des alluvions sont donc dues à ce processus de formation.
— Technol. Les *bancs* de machines, en particulier des machines-outils, sont souvent en fonte ; de telles pièces sont faciles à usiner ; elles résistent bien aux efforts de compression et elles ont un grand pouvoir d'absorption des vibrations. Les bâtis soudés, en acier, ont un volume et un poids réduits, et, pour les efforts importants, ils peuvent donner plus de sécurité, car la matière n'y est pas sujette à défauts.

BANCABLE adj. Banq. et Bours. Se dit d'un effet de commerce susceptible d'être réescompté à la Banque de France, c'est-à-dire tiré à 90 jours au plus sur une place où la Banque possède une agence ou une succursale, et comportant trois signatures (tireur, tiré et — généralement — banquier ayant procédé à l'escompte), ou bien seulement, s'il est accompagné d'un dépôt de garantie (constitué en valeur ou en marchandises), deux signatures (tireur et tiré) : *Un papier bancable*. (On appelle *papier non bancable*, ou *papier déplacé*, l'effet de commerce qui ne remplit pas ces conditions.) ‖ Se dit également, par extension et dans un emploi non technique, d'un effet de commerce facilement négociable. (V. BANQUE, ESCOMPTE, LETTRE DE CHANGE.)

BANCAIRE adj. Relatif à la banque.

Bancairon (le), centrale hydro-électrique sur la Tinée, en amont de son confluent avec le Var (type éclusée).

BANCAL, E, ALS adj. et n. (germ. **banki*). Qui a une jambe ou les jambes tortues : *Figurez-vous un nain bancal et tors, agité d'une sorte de danse de Saint-Guy* (A. France). ◆ Adj. Tortu, en parlant des jambes : *Avoir les deux jambes bancales*. ‖ *Par anal.* Dont l'un des pieds est plus court que les autres : *Fauteuil bancal*. ‖ — *Fig.* Mal établi ; qui n'a pas une assise solide : *Raisonnement bancal*.

BANCAL n. m. Nom donné, vers 1800, au sabre courbe de la cavalerie légère, par opposition à la *latte*, ou sabre droit de la cavalerie lourde. (V. SABRE.)

BANC-BALANCE n. m. Bâti oscillant sur lequel on monte un moteur pour mesurer sa puissance. ‖ Pl. *des* BANCS-BALANCES.

BANCBROCHEUSE n. f. Text. Ouvrière travaillant aux bancs à broches.

BANCELLE n. f. Banc de cuisine, de cabaret, long et étroit (dialectal) : *Fanchon, assise sur la bancelle, le menton à la hauteur de la table, mange l'omelette* [...] (A. France).

BANCES CANDAMO (Francisco Antonio DE), poète dramatique espagnol (près d'Avilès 1662 - Lezuza, prov. d'Albacète, 1704). Poète officiel à la mort de Calderon, très en faveur auprès de Charles II, il fut chargé de composer les pièces pour les divertissements de la Cour. Ses œuvres les plus remarquables sont *l'Esclave aux chaînes d'or* (*El Esclavo en grillos de oro*), *le Duel contre sa dame* (*El Duelo contra su dama*).

BANCHAGE n. m. (de *banche*). Procédé de construction des murs, consistant à remplir de béton l'espace compris entre deux panneaux de coffrage appelés *banches*. ‖ Mise en place des banches.

BANCHE n. f. Constr. Panneau de coffrage utilisé pour la construction des murs en béton : *Les banches peuvent être en bois, en métal, en béton armé ou en pierre*.
— Géol. Banc de roche tendre ou d'argile durcie, sous le sol, sous la mer ou au bord de la mer.

BANCHÉE n. f. Portion de mur en pisé ou en ciment, obtenue en remplissant complètement une banche.

BANCHER v. tr. Constr. Couler du béton ou du pisé à l'aide de banches : *Le béton banché*. ‖ Mettre en place des banches.

BANCHIERI (Adriano), compositeur, organiste et théoricien italien (Bologne 1567 - *id.* 1634). Moine olivétain, organiste de Lucques, il fonda l'académie *dei Floridi* à Bologne. Œuvres : sept traités théoriques (1591-1626), dont : les *Conclusioni*, sur instruments, musiciens et musique du temps ; l'*Organo suonarino*, comportant des *Fugues*. S'y ajoutent six œuvres dramatiques et l'œuvre madrigalesque, des œuvres d'église comme les *Concerti ecclesiastici* (1595), une *Messe solennelle* à huit voix, enfin et surtout : *Canzoni alla francese* à quatre voix, *Moderna Harmonia* (orgue et instruments), *Canzonette a 3 voci* (1601). Il utilisa le premier la barre de mesure dans l'écriture vocale en partition.

BANCO (PARC NATIONAL DU), réserve forestière de la Côte-d'Ivoire, près d'Abidjan ; 3 000 ha. Ecole forestière.

BANCO n. m. (ital. *banco*). Jeu de cartes, appelé aussi BANQUE. ‖ *Faire banco*, au baccara et à d'autres jeux, tenir seul tout l'enjeu contre la banque.
◆ Interj. Sert à indiquer cette décision : *Il y a vingt-cinq louis. — Banco !*
— Jeux. Le jeu de *banco* ou de *banque* se joue avec un jeu de trente-deux cartes, entre plusieurs joueurs. Après avoir mis une certaine somme en banque, le banquier donne trois cartes, une par une, à chacun des joueurs. Ceux-ci ont la faculté de « passer » ou d'engager partie ou totalité de la banque. Le banquier retourne alors la première des cartes restant au paquet. Le ponte perd si la carte retournée est d'une couleur qu'il n'a pas en main, ou s'il ne possède pas, dans son jeu, une carte supérieure à la carte retournée, dans sa couleur. Il gagne s'il peut prendre la carte retournée avec une carte supérieure de la même couleur. L'ordre de valeur des cartes est le suivant : as, roi, dame, valet, dix, neuf, etc. Le banquier doit donner trois fois et renouveler la banque chaque fois qu'elle est enlevée.

BANCOR n. m. Dénomination que Keynes donnait, dans son plan, à une monnaie spéciale réservée aux règlements internationaux, et dont la valeur, fixée en or, serait variable en fonction des risques inflationnistes.

BANCOUL n. m. Fruit du bancoulier, appelé aussi NOIX DE BANCOUL.

BANCOULIER n. m. Grand arbre des îles de la Sonde, de l'Inde, de la Chine méridionale, que l'on cultive pour son fruit (*noix de bancoulier* ou *bancoul*), dont on tire une huile comestible abondante. (Nom sc. : *Aleurites Moluccana* ; famille des euphorbiacées.) [V. ALEURITE.]

BANCROCHE adj. et n. Qui a les jambes tortues : *Un de ces Juifs* [...] *accusait d'impiété un autre Juif, celui-là fort laid, bancroche et chassieux* (A. France). ‖ *Par extens.* Tortu, contourné : *Lettre bancroche*.

BANCROFT (Richard), prélat anglican (Farnworth, Lancashire, 1544 - Londres 1610). Evêque de Londres en 1597, archevêque de Canterbury en 1604, énergique défenseur de l'Eglise anglicane contre les puritains.

George BANCROFT

bande (hérald.) de 8 pièces

bande contrebandée de 6 pièces

bande de mitrailleuse

bandage herniaire

BANCROFT (George), historien et homme d'Etat américain (Worcester, Massachusetts, 1800 - Washington 1891). Fils d'un pasteur à tendances libérales, il étudia à Harvard, puis en Allemagne, et subit à Göttingen l'influence de Heeren. Il fonda une école à Round Hill (Massachusetts) pour y appliquer ses idées pédagogiques. Entrant dans la politique, il opta pour les démocrates. Collecteur du port de Boston, puis ministre de la Marine, il créa l'Académie navale d'Annapolis, réforma l'observatoire de Washington et ordonna l'occupation du Texas. Ministre à Londres (1846-1849), puis représentant des Etats-Unis auprès du royaume de Prusse (1867-1874), il négocia les *traités Bancroft*, par lesquels il était reconnu aux immigrants le droit de renoncer à leur nationalité d'origine et d'échapper ainsi au service militaire. La grande tâche de Bancroft a été son *Histoire des Etats-Unis*, publiée en 12 volumes de 1834 à 1874 et refondue en 1876.

BANCROFT (Hubert Howe), ethnographe américain (Granville, Ohio, 1832 - San Francisco 1918). Libraire à San Francisco, il consacra sa fortune à préparer l'histoire des *Races indigènes du Pacifique* (5 vol.) et *Histoire des Etats du Pacifique de l'Amérique du Nord* (39 vol.), œuvres véritablement encyclopédiques. Il légua ses documents à l'université de Californie.

BANDA (îles), archipel d'Indonésie, au S. de Céram; 13 000 hab. Ch.-l. *Bandanaira*. Grand marché des épices depuis leur découverte par les Portugais (1512), ces îles restent le principal centre de production de la noix de muscade dans le monde.

BANDA (mer de), mer de l'Indonésie, comprise dans l'arc formé par la partie orientale des petites îles de la Sonde, au S. de Céram. Plusieurs fosses y dépassent 5 000 m de profondeur et, à l'E., on a enregistré la profondeur de 7 360 m.

BANDAGE n. m. Action de tendre un ressort. ‖ Action d'assujettir ou d'entourer avec une bande. ‖ Ce qui sert à faire cette action.
— Autom. Partie extérieure du pneumatique* qui enveloppe la chambre à air.
— Chirurg. Arrangement résultant de la disposition judicieuse de bandes, dans un dessein de contention, de compression, ou de protection d'une partie du corps. ‖ Dispositif prothétique formé de bandes ou de surfaces de tissu ou de cuir, armé ou non de pièces métalliques, muni ou non de pelotes, qui sert à contenir une hernie (*bandage herniaire*), ou à renforcer une zone musculaire insuffisante (ceintures antiptosiques, pour cicatrices, etc.). [V. part. *encycl.*]
— Métall. Assemblage de bandes d'acier doux, servant à maintenir les différentes parties d'un moule de fonderie.
— Technol. Bande de fer ou anneau d'acier dont on entoure extérieurement la jante d'une roue de voiture. (Sur les roues de locomotive ou de voiture de chemin de fer, le bandage a une surface de roulement légèrement tronconique, pour ramener constamment l'essieu dans une position symétrique par rapport à l'axe de la voie, et comporte un boudin qui en limite les déplacements latéraux.)
— Encycl. Chirurg. Les *bandages* réalisés en chirurgie servent soit à maintenir un pansement et à protéger une plaie, soit à maintenir en place des membres ou parties de membres, soit à exercer une compression judicieuse sur une région donnée. Le plus souvent, ces trois nécessités se trouvent réunies en proportions variables; c'est dire tout le soin qui doit être apporté dans la confection d'un bandage (v. bande). Les bandages sont adaptés à la région du corps intéressée : circulaires ou obliques sur les membres, le cou, le tronc, ils sont croisés en T, en X, en spires dites « spica », lorsqu'ils s'appliquent aux racines des membres (épaule, aine), ou en bourse pour la tête. Ils peuvent volontairement limiter certains mouvements, mais ne doivent pas gêner la circulation veineuse.
Les *bandages herniaires* visent à maintenir en place les organes, après réduction de la hernie, c'est-à-dire après leur avoir fait réintégrer la cavité abdominale, et ce, sans brusquerie. On fait des bandages « avec pelote » ou « sans pelote », selon les types de hernies; les hernies inguinales et ombilicales sont le mieux appareillées, mais il faut savoir que le traitement de choix d'une hernie est l'intervention chirurgicale. Seules les contre-indications d'ordre général (âge, cœur, artères, reins, etc.) ou local (paroi très faible, lésions de la peau, etc.) font reculer ou rendent définitivement impossible la cure chirurgicale, laissant alors aux bandages une indiscutable utilité.

BANDAGISTE n. et adj. Personne qui fabrique, ajuste et vend des bandages.

BANDAR n. m. Singe africain. (V. rhésus.)

BANDAR 'ABBÂS ou **BENDER ABBAS**, v. et port d'Iran (VIIIe province), sur le détroit d'Ormuz, entre le golfe Persique et la mer d'Oman, au fond d'une rade très sûre; 14 300 hab. La pêche et le commerce y ont fixé des conserveries de sardines et des filatures de coton.

BANDAR BŪCHĪR ou **BENDER BUCHIR**, v. et port d'Iran (VIIe province), sur le golfe Persique; 30 500 hab. Principal port du golfe au XIXe s., Bandar Būchīr est supplanté par Abadan et par les autres ports pétroliers. Mais il exporte toujours la laine, le tabac et l'opium du Farsistan. Filatures et tissages de coton.
— Hist. La ville a été fondée en 1736 à l'extrémité d'une presqu'île au S. de laquelle se trouvent les ruines de Rīchehr, où l'on a trouvé des briques avec inscriptions cunéiformes et qui demeura active jusqu'au XVIIe s. Occupée par les Anglais en 1857, 1915 et pendant la Seconde Guerre mondiale.

BANDAR CHĀH ou **BENDER CHAH**, v. et port d'Iran (IIe province), sur la mer Caspienne; 5 000 hab. En 1942-1944, base de transit pour le transport du matériel américain destiné à l'U. R. S. S., dans le cadre de la loi prêt-bail. Terminus septentrional du Transiranien, desservi par un aérodrome, port de pêche actif, Bandar Chāh accroît rapidement son importance.

BANDAR CHĀHPŪR ou **BENDER CHAHPUR**, v. et port d'Iran (VIe province), sur le golfe Persique. Tête de ligne du Transiranien, bien desservi par la route, le port fut, de 1942 à 1944, un maillon important sur les lignes d'approvisionnement de l'U. R. S. S. en matériel militaire américain.

BANDAR MAHARANI ou **MUAR**, v. de Malaisie (Johore), sur le détroit de Malacca et l'estuaire de la Muar; 32 200 hab. Principal port de commerce et de pêche de l'Etat de Johore. Aérodrome.

BANDAR PAHLAVI. V. Pahlavi.

BANDAR PENGGARAM ou **BATU PAHAT**, v. de Malaisie (Johore), sur le détroit de Malacca; 26 500 hab. Port de pêche et marché agricole. Mines de fer et de bauxite à proximité.

BANDA(S), famille de peuples noirs vivant en Oubangui et au Congo belge.

BANDE n. f. (german. **binda*). Long et étroit morceau d'une substance mince et souple, que l'on tend sur ou autour de quelque chose qu'il s'agit de consolider ou de couvrir en partie : *Les blessures de Fabrice n'étaient rien; on lui serra le bras avec des bandes taillées dans la chemise du colonel* (Stendhal). ‖ *Par extens.* Tout ce qui est étroit ou allongé: *Une bande de terre. Un ciel sillonné de bandes d'un bleu pâle* (Balzac).
— Acoust. *Bande magnétique*, ruban en matière plastique (cellulosique ou vinylique), servant de support aux oxydes magnétiques utilisés pour l'enregistrement des sons au magnétophone.
— Anat. Partie allongée, étroite et aplatie : *Bande médullaire. Bande ligamenteuse. Bande aponévrotique.*
— Archit. Partie légèrement saillante et allongée, dans les architraves, les chambranles, les impostes, etc. ‖ Bossage dont on orne quelquefois le nu des colonnes. ‖ *Bande lombarde*, pilastre peu épais, qui fait saillie sur le nu du mur et sert de contrefort.
— Arm. Dispositif d'assemblage de cartouches utilisé pour l'alimentation des armes automatiques à grand débit. (Il existe des bandes métalliques rigides à griffes [mitrailleuses Hotchkiss], des bandes souples en tissu, des bandes métalliques articulées et des bandes à maillons métalliques ou en matière plastique, détachables, où chaque cartouche joue le rôle de goupille de charnière.)
— Bur. *Bande perforée*, bande de papier dans laquelle des chiffres et des lettres sont enregistrés sous forme de perforations. (V. part. *encycl.*)
— Chapell. *Bande de feutre* ou *demi-manchon*, v. manchon.
— Ch. de f. *Bande de protection*, espace maintenu exempt de végétation le long d'une voie ferrée, pour éviter la propagation et le développement des incendies provoqués par les flammèches des locomotives.
— Chirurg. et Pharm. V. part. *encycl.*
— Cin. Syn. de film. ‖ *Bande sonore*, nom donné à la pellicule sur laquelle le son est enregistré et qui est retranscrite, en marge de l'image, par un procédé optique ou magnétique, sur la pellicule définitive destinée à la projection.
— Constr. Bandeau au pourtour ou à l'intérieur d'un trumeau de croisée, dans les constructions en brique. ‖ *Bande de trémie*, chacune des barres de fer plates que l'on dispose en travers de l'ouverture quadrangulaire ménagée dans la charpente d'un plancher, à la place d'un foyer de cheminée.
— Cost. *Bandes molletières*, v. molletière.
— Equit. V. flanelle.
— Hérald. Pièce héraldique qui traverse l'écu, de l'angle dextre du chef à l'angle senestre de la pointe. (La bande diminuée porte le nom de *cotice*.) [V. pl. héraldique 74, 75.]
— Histol. *Bande musculaire*, partie claire de la fibrille du muscle strié, monoréfringente, isotrope, et se teintant difficilement par les colorants. (Elle s'oppose au disque sombre pour créer l'aspect strié.)
— Jeux. Rebords élastiques qui entourent intérieurement le tapis d'un billard. ‖ — *Fig. Prendre, attaquer quelqu'un par la bande*, par des moyens indirects.
— Mar. Inclinaison transversale que prend un navire quand l'arrimage est mal fait, ou sous l'effort du vent, d'une force quelconque : *Donner de la bande.* ‖ *Bande de renfort, bande de ris*, morceau de toile long et étroit, que l'on coud sur les voiles pour les renforcer, ou pour y fixer les garcettes de ris. ‖ *Faire passer l'équipage à la bande*, faire porter tous les hommes de l'équipage d'un même bord pour rendre les honneurs.
— Min. *Bande rallumeuse*, artifice formé de petites pastilles de pâte phosphorée collées sur une bande de carton, et qui sert à allumer une lampe de sûreté de mineur, sans qu'il soit nécessaire de l'ouvrir.
— Opt. *Bande d'absorption*, partie sombre, plus ou moins large, dans un spectre lumineux. (Elle est due à l'absorption de certaines radiations par des substances interposées sur le parcours des rayons lumineux.)
— Radiotechn. *Bande de fréquences*, ensemble des fréquences comprises entre deux limites. (Tout poste émetteur utilise une bande de fréquences, que l'on s'efforce de rendre aussi étroite que possible en assurant la régularité des oscillations.) [V. part. *encycl.*] ‖ *Transmission par bande latérale unique* blu ou *bande latérale indépendante* bli, transmission par transposition.
— Technol. *Bande d'usure*, partie amovible, rapportée sur une pièce soumise à un frottement, glissant ou tournant, pour la préserver de l'usure : *Les bandes d'usure des pantographes des locomotives électriques sont généralement en cuivre.* (On dit aussi bande de frottement.)
— Théâtr. Planche horizontale, située à la partie inférieure du cadre de la scène d'un théâtre de marionnettes, et sur laquelle le montreur de marionnettes à gaine dépose ses poupées ou certains accessoires pour les avoir à portée de la main.
— Encycl. Bur. Dans le cas d'enregistrement de caractères sous forme de points magnétiques binaires, la *bande magnétique* est utilisée pour l'entrée et la sortie des données dans un ordinateur. La densité d'enregistrement (jusqu'à 80 caractères par centimètre) et la vitesse de lecture et d'enregistrement des bandes magnétiques (jusqu'à 900 000 caractères à la minute) permettent de compulser très rapidement des fichiers importants, d'effectuer des mises à jour rapides, et de disposer de mémoires économiques.
— Chirurg. et Pharm. On utilise couramment des *bandes* en gaze, de préférence à lisières, ou des bandes de toile, lorsqu'on désire une tension constante, non élastique; au contraire, on emploie le crêpe élastique (coton ou laine) ou les bandes tissées avec du caoutchouc lorsque l'élasticité est utile. Les bandes sont roulées sur elles-mêmes avant usage, puis appliquées sur la région choisie, en

maintenant une extrémité à la main pendant les premiers tours ; la bande s'enroule sur le sujet au fur et à mesure qu'elle se déroule elle-même. Le serrage doit être judicieux, surtout avec les bandes élastiques, afin de ne pas gêner la circulation tout en réalisant la compression utile. Afin d'éviter les « godets » sur les zones en relief (muscles, etc.), on replie la bande sur elle-même tous les un ou deux tours, réalisant les « renversés ». L'usage des bandes permet de réaliser tous les bandages simples, leur assujettissement se faisant en général avec des épingles de sûreté.

— Radiotechn. Le spectre d'un signal modulé, en téléphonie (v. ONDE), par une fonction $f(t)$ est formé de deux *bandes* latérales symétriques et situées de chaque côté de la fréquence porteuse, la bande latérale supérieure se déduisant par une transposition du spectre de la modulation elle-même ; dans la transmission BLU, on supprime une bande latérale.

Les avantages en sont multiples : *a*) une émission à bande unique occupe dans l'éther une bande de fréquence deux fois plus réduite qu'une émission normale ; *b*) pour un émetteur donné, le fonctionnement à bande unique correspond à un accroissement apparent de puissance de 1 à 4 ; *c*) le fonctionnement en BLU augmente le rapport signal à bruit, à la réception, de 1 à $\sqrt{2}$; *d*) il permet de diminuer à la réception les effets du « fading sélectif » ; *e*) il permet la transmission simultanée de plusieurs communications distinctes : actuellement, 3 communications téléphoniques normales et une communication télégraphique par téléimprimeur.

BANDE n. f. (goth. *bandwa*, signe, étendard, par l'anc. provenç. *banda*). Association armée organisée à des fins criminelles : *Sa bande n'est pas nombreuse, mais elle est composée d'hommes dont la fidélité et la résolution sont depuis longtemps éprouvées* (Mérimée). ‖ Groupe d'hommes ou d'animaux réunis dans un dessein quelconque : *Une bande de buveurs. Une bande de loups.* ‖ *Péjor.* Parti, clique : *Etre de la bande de quelqu'un.* ‖ *Faire bande à part*, se mettre à l'écart : *Les trois officiers* [...] *se promenaient ensemble à la même heure ; avant le dîner, en faisant* [...] *bande à part* (Balzac) ; et, au *fig.*, isoler ses intérêts de ceux des autres. ‖ ‖ *Pop. Bande de*, terme d'injure : *Bande d'imbéciles !*

— Dr. pén. *Bande armée*, groupement de personnes réunies en vue de commettre certaines infractions en usant de violences.

— Hist. *Bande d'artillerie*, batterie complète. ‖ *Bande de pied*, jusqu'au XVIIe s., formation d'infanterie. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bandes noires*, v. part. *encycl.*

— Mus. Autref., troupe de musiciens formant un orchestre spécial : *la Grande Bande* (24 violons). ‖ Auj., musique militaire ou, au théâtre, groupe d'instruments à vent jouant sur la scène.

— SYN. : *compagnie, horde, ramas, troupe.*

— ENCYCL. Hist. On appelait *bande*, en France, une unité divisionnaire d'infanterie (500 hommes) qui remontait à Charles VII. Les bandes étaient composées de mercenaires et leur infâme réputation provenait de leurs brigandages. Aux XVe et XVIe s., elles étaient issues surtout d'Allemagne et d'Italie, et portaient parfois le nom de la province où elles guerroyaient : ainsi, sous Louis XI, les bandes de Picardie et, sous Louis XII, les bandes de Piémont, plus tard dénommées *vieilles bandes*, et que leur bravoure immortalisa. Les bandes furent plus tard remplacées par les légions*, puis par les régiments*. Il exista également des bandes d'artillerie, à dater de Charles VII.

Les premières *bandes noires* (ainsi nommées en raison de la couleur de leur drapeau*) ont dû faire partie des grandes compagnies du XIVe s. Au XVIe s., elles se composent de lansquenets allemands au service de la France pour combattre en Italie. Etablies sous Louis XII, elles furent décimées à la bataille de Pavie. D'autres bandes noires, italiennes, existèrent alors, formées par Jean de Médicis, dit « Jean des bandes noires » ; elles disparurent avec lui, en 1527. Sous la Restauration, le surnom de « bande noire » a été donné par les écrivains romantiques aux sociétés de spéculateurs qui achetaient les vieux châteaux et les abbayes pour les démolir et en revendre les matériaux, et qui dépeçaient en petits lots les domaines environnants. L'expression est encore parfois employée pour désigner l'association tacite des professionnels qui, dans les ventes publiques, s'efforcent d'acquérir une sorte de monopole de fait pour l'achat des objets les plus recherchés.

BANDE n. f. Mécan. Tension d'un ressort quelconque.

BANDÉ adj. et n. m. Héral. Divisé en nombre pair de parties égales d'émaux alternés, dans le sens de la bande. (Quand le bandé est coupé par un trait de taillé et que les émaux alternent dans les deux moitiés, on obtient le *contre-bandé*.)

BANDEAU n. m. Bande d'étoffe, ou de toute autre matière, qui ceint la tête, le front. ‖ Pièce de toile fine que les veuves portaient pendant toute la durée de leur deuil. ‖ Pièce d'étoffe que les religieuses portent sur le front, après qu'on a coupé leurs cheveux. ‖ Chapeau sans bord, encerclant la tête et dont le fond reste souple. ‖ *Bandeau royal*, le diadème. ‖ *Par extens.* Cheveux partagés sur le milieu du front et lissés de chaque côté de la tête : *Bandeaux qui couvrent les oreilles.* ‖ Bande, linge que l'on applique sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir. ‖ — *Fig. Avoir un bandeau sur les yeux*, ne rien comprendre, ne rien remarquer. ‖ *Arracher le bandeau à quelqu'un*, lui ouvrir les yeux. ‖ *Poét.* Attribut que les poètes donnent à l'Amour, à la Fortune et à la Justice, pour signifier l'aveuglement des deux premières divinités et l'impartialité de la troisième.

— Archit. Renfoncement entre deux moulures, taillé après coup. ‖ Assise de pierre saillante et horizontale au pourtour d'un édifice, et qui en marque les différents étages. (V. part. *encycl.*)

— Bonn. Défaut dans un tricot, où une bande verticale apparaît de couleur ou d'aspect différent, par suite d'un mauvais réglage du métier.

— Menuis. Planche mince, étroite, qui remplace une corniche, au-dessus d'un lambris de hauteur.

— Sell.-maroq. Bande de cuir renforçant un couvercle de mallette et favorisant son emboîtage.

— Typogr. Frise placée en tête d'un chapitre de livre ou d'un article de revue.

— ENCYCL. Archit. Le *bandeau* indique nécessairement un plancher, un sol, et, par conséquent, ne peut être placé n'importe où sur une façade ou dans un intérieur. Il est de formes variées ; il peut se composer d'un biseau, d'un cavet, d'une doucine, etc., et il est fréquemment orné.

Les bandeaux extérieurs paraissent avoir été destinés, dans le principe, à empêcher, par leur saillie, les eaux pluviales de laver les parements des édifices.

A partir de la fin du XIIIe s., les bandeaux n'existent plus dans l'architecture religieuse ; mais on en trouve, jusqu'au XVe s., de nombreux exemples dans l'architecture civile, où ils sont parfois très saillants et richement décorés. Au XVIe s., ils deviennent de véritables entablements, ayant architrave, frise et corniche.

BANDÉE n. f. Syn. de BAN DE VENDANGES.

BANDÈGE n. m. Au XVIIe et au XVIIIe s., plateau double, avec ou sans pieds.

BANDEIRA (Manuel), poète brésilien et professeur de philosophie (Recife 1886). De ses poèmes traduits en français se détachent : *Evocation de Recife* (*Libertinagem* [1930]), *Je m'en vais à Pasargades* (1930), *l'Etoile du matin* (1936).

BANDEIRANTES n. m. pl. Au Brésil, ensemble d'aventuriers, d'explorateurs, de chercheurs d'or, souvent originaires de São Paulo (*bandeirantes paulistes*), qui multiplièrent, du milieu du XVIe s. au XVIIIe, les expéditions cruelles contre les Noirs et les Indiens, attaquant même les « réductions » jésuites. Leur action facilita la pénétration de la forêt vierge et la multiplication des voies de communication.

BANDEL (Ernst von), sculpteur allemand (Anspach 1800 - près de Donauwörth 1876). Principales œuvres : statues du fronton de la Glyptothèque, à Munich ; monument de *Hermann*, héros national de l'Allemagne.

BAN DE LA ROCHE, région d'Alsace (Bas-Rhin), dans les Vosges, s'étendant sur une partie de la vallée supérieure de la Bruche et sur des affl. de rive droite, au S. de Schirmeck ; les villages principaux sont Rothau et Fouday. Cette ancienne seigneurie avait été régénérée à la fin du XVIIIe s. par l'œuvre du pasteur Oberlin*.

BAN-DE-LAVELINE, comm. des Vosges (arrond. de Saint-Dié), dans le bassin de Saint-Dié ; 1 139 hab. (316 aggl.). Tissage du coton. Confection.

BANDELETTE n. f. Bande mince et légère : *Bandelette de linon.*

— Anat. Désigne certains organes ou parties d'organes, en raison de leur forme. ‖ *Bandelette ansiforme*, colonne charnue du ventricule droit du cœur. ‖ *Bandelettes coliques*, épaississements musculaires, d'un centimètre de large, qui parcourent toute la longueur du côlon. (Au nombre de trois sur le côlon droit, le côlon transverse et le côlon gauche, elles ne sont plus que deux sur le côlon sigmoïde.) ‖ *Bandelettes demi-circulaires supérieure et inférieure*, faisceaux fibreux du centre phrénique du diaphragme, contournant l'orifice de la veine cave inférieure. ‖ *Bandelette ilio-pectinée*, épaississement fibreux tendu de l'arcade crurale à l'os iliaque, et qui limite en dehors l'anneau crural. ‖ *Bandelettes optiques*, cordons blancs issus des angles postérieurs du chiasma optique.

— Archit. Ornement dans le genre de la plate-bande, mais plus étroit encore. (On dit aussi TÉNIE.) ‖ Petite moulure plate.

— Bot. Raie ou petite bande colorée. ‖ Canal sécréteur du fruit des ombellifères, alternant avec les faisceaux du péricarpe.

— Gant. Bande de peau se plaçant au bord du *rebras* du gant ou à la fente des boutonnières.

— Hist. Bande dont les Egyptiens entouraient les momies. ‖ Bande qui, dans l'Antiquité classique, ornait la tête des prêtres et des victimes. (V. part. *encycl.*)

— Histol. *Bandelettes obturantes*, cadre qui clôt les espaces intercellulaires externes dans les épithéliums polyédriques. (Ce cadre est placé sous le *plateau* ou la bordure vibratile.)

— ENCYCL. Hist. En Grèce, comme à Rome, on se servait de *bandelettes* pour la toilette, pour la décoration des monuments ou pour le culte, où elles figuraient un symbole d'inviolabilité. Généralement en laine, elles étaient blanches, pourpres ou bleues. Il existait plusieurs variétés de bandelettes sacrées, qui se distinguaient par leur forme et leurs torsades (en lat. *infula, vitta*, etc.).

Prêtres et prêtresses ornaient ainsi leur tête, les statues des dieux, les autels et les victimes. Les suppliants tenaient dans leurs mains des bandelettes. Chez les Grecs, une bandelette pouvait être donnée en récompense aux athlètes vainqueurs dans les Jeux.

BANDELLO (Matteo), conteur italien (Castelnuovo Scrivia, Tortona, v. 1485 - Agen 1561). Moine, diplomate, guerrier, courtisan, précepteur à cinquante ans de la princesse Lucrèce de Gonzague, dont il s'éprend — platoniquement —, il a parcouru toute l'Italie et une bonne partie de l'Europe. Il a vécu dans les cours somptueuses de Ferrare et de Mantoue, et fréquenté les plus illustres personnages de l'Italie de son temps. Il passe les dernières années de sa vie à Bassens, en Guyenne, où se trouve réunie, autour de la veuve de Cesare Fregoso, son protecteur, une véritable petite cour italienne. Nommé évêque d'Agen en 1550, il connaît enfin le calme et en profite pour composer son recueil de *Nouvelles*, publié, les trois premiers volumes à Lucques en 1554, et le dernier à Lyon en 1573. La langue de ces contes n'est pas toujours très pure, leur ton est parfois licencieux ; mais le récit est alerte, et surtout on y voit revivre avec une extrême intensité la société italienne de la Renaissance, fastueuse, rieuse, et violente aussi. Ces nouvelles ont été très librement traduites en français, par Boistuau et Belleforest, sous le titre d'*Histoires tragiques* (1567). Shakespeare a pris chez Bandello le sujet de *Roméo et Juliette*, et Musset celui de sa comédie *Barberine*.

BANDER v. tr. Couvrir, entourer d'une bande : *Bander une plaie, un bras.* ‖ Couvrir les yeux d'un bandeau : *On bande les yeux aux parlementaires avant de les introduire à l'intérieur des lignes ennemies.* ‖ Tendre avec effort : *L'Amour qui* [...] *souriait en*

bandeau (coiffure)
portrait
de Mme d'Haussonville
par Ingres

bandeau (archit.)
détail du palais Strozzi
à Florence

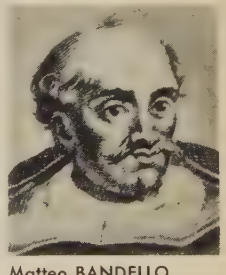

Matteo BANDELLO

Phot. Braun, Anderson-Giraudon, X.

bandant malignement son arc (Verlaine). *Bander ses muscles.*
— Archit. Synonyme de FORMER : *Bander une voûte, un cintre.*
◆ V. intr. *Pop.* Etre en érection.
◆ ***Se bander*** v. pr. Tendre son énergie : *Dans la fièvre ardente qui le brûlait, sa volonté* [...] *semblait se bander et résister au délire* (Zola). || *Se bander les yeux,* s'aveugler volontairement : *Se bander les yeux pour ne pas voir les faits.*

BANDERA n. f. (en esp. *bannière*). Compagnie d'infanterie dans l'armée espagnole.

BANDERET n. m. (de *bande*). Chef de milice du canton de Berne.

BANDERILLE n. f. (esp. *banderilla*). Dard orné de bandes de papier colorié ou de rubans, que les toreros piquent par paire sur le cou et sur le garrot des taureaux pour les stimuler, et qui y demeure. || *Banderille de feu,* banderille entourée de pétards qui éclatent dès que les fuseaux sont posés.

banderillero

BANDERILLERO n. m. (mot esp.). Torero spécialement chargé de poser les banderilles.

BANDEROLE n. f. Longue bande d'étoffe attachée au haut d'une hampe, et servant d'ornement. (Syn. FLAMME.) || *Par extens.* Longue bande d'étoffe portant une inscription.
— Arm. *Banderole de giberne,* courroie qui servait autrefois à porter la giberne.
— Chass. Cordeau portant de 30 en 30 cm des fragments de calicot, qu'on emploie pour clore les enceintes de chasse préparées pour les battues.
— Escr. *Coup de banderole,* dans l'escrime au sabre, coup qui frappe diagonalement l'adversaire, de l'épaule gauche au flanc droit.
— Iconogr. Long ruban d'étoffe ou de parchemin, sur lequel se déroule une inscription, servant à identifier les personnages qui n'ont pas d'attributs individuels. (Les banderoles sont très fréquentes dans l'art du Moyen Age.) [Syn. PHYLACTÈRE.] (V. aussi ÉCRITEAU.)

BANDEROLER v. intr. Chass. Poser des banderoles pour arrêter le gibier.

BANDIAGARA, localité du Soudan, ch.-l. de cercle, située sur le plateau de grès habité par les Dogons ; 3 812 hab. (12 Europ.). — Le *plateau de Bandiagara* est limité à l'E. par une « falaise », au pied de laquelle se cachent les villages des cultivateurs dogons.

BANDIAT (le), riv. du Limousin et des Charentes, affl. de la Tardoire (r. g.), qui passe à Nontron.

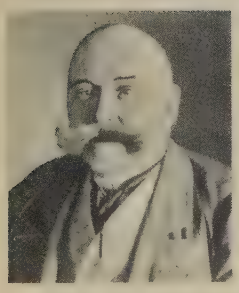

baron Dezsö BÁNFFY

BAND-I-BAVĀN, chaîne montagneuse de l'Afghānistān, au S. du cours supérieur du Hāri Rūd ; 3 423 m.

BANDICOOT [kut] n. m. Nom australien d'un mammifère marsupial.
— ENCYCL. Les *bandicoots,* ou *macrotis,* sont des animaux ressemblant soit à des rats, soit à des lapins. Ils ont de grandes oreilles ; ce sont des fouisseurs nocturnes, carnivores. Leur poche contient 6 ou 8 mamelles ; ils ont un ou deux petits. *Macrotis lagotis* vit dans toute l'Australie, sauf dans le nord, où se trouve *M. leucura.* Le genre *macrotis* fait partie des polyprotodontes, famille des péramélidés.

BANDIER n. m. Au XVe s., ceinture de soie, de velours ou de bisette, soutenant les seins et fixée sur les reins par une grande boucle.

BANDIERA (Attilio et Emilio), patriotes italiens, nés à Venise, l'un en 1811, l'autre en 1819, morts à Cosenza en 1844. Officiers dans la marine autrichienne, correspondants de Mazzini, ils débarquèrent dans le royaume de Naples pour seconder l'agitation calabraise, mais furent arrêtés. Leur exécution émut tous les milieux libéraux d'Europe.

vue de BANFF en pleine forêt canadienne

BANDIÈRE n. f. (ital. *bandiera,* bannière). Mil. Ligne sur laquelle les soldats disposaient leurs armes en faisceaux, en avant d'un camp. || *Front de bandière,* front d'une armée rangée en bataille.
— Text. Sorte de futaine rayée.

BANDINE n. f. Farine de sarrasin. || Le sarrasin lui-même.

BANDINELLI. V. ALEXANDRE III, pape.

BANDINELLI (Baccio), sculpteur italien (Florence 1488 - *id.* 1560). Principales œuvres : *Adam et Eve,* buste de Cosme Ier (musée de Florence), et, devant le Palais-Vieux, *Hercule tuant Cacus,* groupe colossal. Il fut surtout marqué par l'influence de Michel-Ange.

BANDIT n. m. (ital. *bandito,* banni). Individu qui se livre, seul ou en bande, à des attaques à main armée : *Des bandits embusqués près de chaque buisson* (Bainville). || *Par extens.* Mauvais sujet.
— LOC. DIV. *Bandit de grand chemin,* celui qui attaquait les voyageurs sur la grand-route. || *Bandit d'honneur,* celui qui, pour des raisons d'honneur personnel, s'est révolté contre la société et s'est affranchi de ses lois. || *Etre fait comme un bandit,* avoir les vêtements sales et déchirés.

BANDITE n. f. (de l'allem. *Band,* lien). Terrain qui supporte une servitude déterminée, telle que le pâturage pendant une partie de l'année. || *Droit de bandite,* droit du bénéficiaire de cette servitude.

BANDITISME n. m. Mœurs de bandit ; actions criminelles : *Avec des malfaiteurs se battre à coups de crimes ! | Nous, copier ces gueux, faire un échafaudage | De notre banditisme avec leur brigandage ?* (Hugo).

BAND-I-TURKISTĀN, chaîne de montagnes la plus septentrionale de l'Afghānistān. Orientée de l'O. à l'E., et longue de 200 km, elle domine toutes les plaines des Turkestans afghan et soviétique ; 3 530 m au Zangilak.

BANDJERMASSIN. V. BANJERMASSIN.

BANDOENG. V. BANDUNG.

BANDOIR n. m. Ressort qui tend un mécanisme.

BANDOL, comm. du Var (arrond. de Toulon), sur la côte de Provence ; 3 457 hab. (2 428 aggl.). Port et station balnéaire importante sur la *baie de Bandol.*

BANDOL (Jean) ou **DE BANDOL.** V. JEAN DE BRUGES.

BANDOLINE n. f. Autref., cosmétique aromatisé, employé pour lustrer les cheveux : [Bette] *consommait de la bandoline pour sa chevelure lissée* (Balzac).

BANDOULIER ou **BANDOLIER** n. m. (esp. *bandolero*). LANGUE CLASS. Bandit, aventurier, contrebandier : *On a vu des Césars, et même des plus braves, | Qui sortaient d'artisans, de bandoliers, d'esclaves* (Corneille). || Archer des maisons de ville, garde forestier ou employé armé, portant un arc en bandoulière.

BANDOULIÈRE n. f. (esp. *bandolera*). Bande de cuir portée en diagonale sur la poitrine et servant, du XIIIe au XIXe s., à soutenir une arme ou un effet d'équipement. (Quelques corps privilégiés de la maison du roi, au XVIIe et au XVIIIe s., la couvrant de galons aux couleurs de leur compagnie, en firent un signe distinctif de leur unité.) || *En bandoulière,* se dit d'un objet porté comme avec une bandoulière : *Mettre l'arme* [*le fusil*] *en bandoulière.* (Le port en bandoulière est fréquemment employé, car il laisse la liberté des deux bras.)
— Pêch. *Escher en bandoulière,* placer une armure sur un vif, en faisant glisser l'empile métallique entre cuir et chair, de façon que l'hameçon se place à la hauteur de l'épaule du poisson, légèrement derrière la tête.

BANDOUNG. V. BANDUNG.

BANDOURA n. f. Instrument à cordes, d'origine tatare, employé encore en Orient et dans certains pays slaves. (Cet instrument, assez semblable à la mandoline, a un nombre de cordes variable. *Tambour* arabe, *dombra* et *balalaïka* russe sont de la même famille.)

BANDRA, v. de l'Inde (Bombay), dans l'île de Salsette, sur la mer d'Oman ; 71 800 hab. Banlieue résidentielle de Bombay. Industrie du cuir ; produits chimiques. Pêche.

BANDUNG, ou **BANDOENG,** ou **BANDOUNG,** v. d'Indonésie, dans la partie occidentale de l'île de Java ; 913 000 hab. Située dans les montagnes des Préanger, à 715 m d'alt., la ville jouit d'un climat très sain et est desservie par un aérodrome. Laboratoires de recherches scientifiques et techniques associés à des industries textiles et chimiques.
Bandung (CONFÉRENCE AFRO-ASIATIQUE DE), conférence réunie en avril 1955 par l'Inde, le Pākistān, Ceylan, la Birmanie et l'Indonésie, et groupant les représentants de 30 pays asiatiques et africains, en majorité émancipés depuis 1945. Elle émit le vœu d'une plus grande coopération entre Etats, admit le principe des subsides accordés par de grands Etats étrangers pour remédier au sous-développement, condamna le racisme et le colonialisme, et prit parti pour les Etats arabes contre Israël. (→ Biblio.)

BANDUSIE, en lat. **Bandusia,** fontaine du pays sabin, près de laquelle Horace avait une maison de campagne, et qu'il a célébrée dans ses *Odes* (III, 13).

BANDYLITE n. f. Minér. Chloroborate naturel de cuivre hydraté, du système quadratique.

BANÉR (Johan Gustafsson), général suédois (Djursholm, près de Stockholm, 1596 - Halberstadt 1641). Page de Gustave-Adolphe, général en 1631, il se distingua dans les campagnes d'Allemagne ; commandant en chef de l'armée suédoise en 1634, il remporta une série de succès, notamment la bataille de Chemnitz (1639), et conquit la Bohême. Il est la figure dominante des campagnes de cette époque, général inspiré et audacieux, en même temps que soldat impétueux et pillard.

BANERJEA (sir Surendranath), homme politique indien (Calcutta 1848 - *id.* 1925). Il fonda la Calcutta Indian Association (1876), le journal *Bengalee* (1879), participa à la création de l'Indian National Congress (1883). En 1905, il s'opposa à la division du Bengale, proposée par lord Curzon, en poussant au boycottage des produits d'importation. Puis il se rallia aux méthodes constitutionnelles, fonda l'Indian Liberal Association, devint ministre de l'Administration locale et de la Santé du Bengale. Auteur d'une autobiographie, *A Nation in making* (1925).

BANETTE n. f. Flor. Nom commun du genre *vigna.*

BÁÑEZ (Domingo), dominicain espagnol (Valladolid 1528 - Medina del Campo 1604). Il fut le confesseur de sainte Thérèse d'Ávila. On a de lui des ouvrages de théologie. C'est un des plus grands commentateurs de saint Thomas. Il eut des difficultés avec l'Inquisition, en raison de ses idées sur la grâce.

BANFF, v. de Grande-Bretagne, sur la côte N.-E. de l'Ecosse, ch.-l. de comté ; 3 400 hab. Château du XVIIIe s. Fonderie de fer. Industries du cuir. Voiles et cordages.

BANFF, v. du Canada (Alberta), dans les montagnes Rocheuses ; 2 500 hab. — Le *parc national de Banff,* fondé en 1885, est une importante réserve botanique et zoologique, ainsi qu'une grande région touristique.

BANFFSHIRE, comté de Grande-Bretagne, dans le N.-E. de l'Ecosse, s'étendant des Grampians à la mer du Nord ; 51 100 hab. Ch.-l. *Banff.*

BÁNFFY, famille noble hongroise de Transylvanie, dont les membres se sont distingués dans les diètes et sur les champs de bataille. — Georges **Bánffy** (1747-1822) fut gouverneur de la Transylvanie ; — Le baron Dezső **Bánffy** (Kolosvár 1843 - Budapest 1911), député (1891), puis président de la Chambre des députés. Président du Conseil (1895-1898), il fit voter les lois dites « politico-religieuses ». Nommé grand maître de la Cour, il se démit en 1904 pour rentrer dans la politique active. Il était nettement militariste et nationaliste.

BANFI (Antonio), philosophe italien (Vimercate, Milan, 1886). Ancien élève de Martinetti, Cassirer, Simmel et Husserl, professeur

d'histoire de la philosophie à l'université de Milan, sénateur de la République en 1945, il a développé une critique rationaliste dialectique de tendance marxiste et mené une vigoureuse polémique d'historien pour affirmer l'autonomie de l'homme dans tous les domaines. Œuvres : *Principi di una teoria della ragione* (1926), *Per un razionalismo critico* (1935), *La Vita nell'arte* (1946), *Galileo Galilei* (1946), *L'Uomo corpernicano* (1950).

BANFORA, localité de la République voltaïque, ch.-l. de cercle, au N.-O. de Bobo-Dioulasso, sur la ligne Abidjan-Ouagadougou ; 2 740 hab. (40 Europ.). — Le *cercle de Banfora* a 125 064 hab. (64 Europ.).

BANG n. m. Aéron. V. BING-BANG.

BANG ou **BANGH** n. m. Nom usuel du chanvre indien.

BANG (Peter Georg), jurisconsulte et homme d'État danois (Copenhague 1797 - *id.* 1861). Plusieurs fois ministre, il fut président du Conseil de 1854 à 1856 et fit voter une nouvelle Constitution en 1855.

BANG (Bernhard), vétérinaire et bactériologiste danois (Sorø 1848 - Copenhague 1932). Chef du service vétérinaire du Danemark, il étudia la tuberculose ovine, découvrit le bacille de la brucellose* et montra qu'il pouvait se communiquer à l'homme (*maladie de Bang*).

BANG (Herman), écrivain danois (Adserballe 1857 - Ogden, Utah, 1912). Acteur, puis journaliste et enfin écrivain, il mena une vie errante et mourut au cours d'une tournée de conférences aux Etats-Unis. Son œuvre respire l'atmosphère désillusionnée de la fin du siècle, comme en témoignent le titre du roman *Générations désespérées* (*Haablose Slaegter*) [1880], ou celui du recueil de nouvelles *Existences tranquilles* (*Stille Existencer*) [1886], ce dernier terme étant pris dans un sens ironique. Influencé par Jonas Lie, il adopte une écriture impressionniste pour peindre la psychologie nerveuse et tendue de ses personnages. Citons encore des nouvelles : *Lourdes Mélodies* (1880), *Nouvelles excentriques* (1885); les romans *Mikael* (1904), *les Sans-Patrie* (*De unden Faedreland*) [1906] ; les volumes de souvenirs : *la Maisòn blanche* (1898), *la Maison grise* (1901).

BANGALA(S), peuple noir de l'Afrique équatoriale, formant deux groupes séparés, l'un au N. de l'Equateur, dans le Congo belge, sur les deux rives du Congo, entre ce fleuve et l'Oubangui, l'autre à l'extrémité septentrionale de l'Angola. Leurs sculptures sont très primitives : statuettes, à peine dégrossies, d'ancêtres dont le visage est indiqué par des encoches.

BANGALORE, v. de l'Inde, capit. de l'Etat de Mysore ; 780 000 hab. Archevêché catholique. Au travail traditionnel des textiles et du cuir se sont ajoutées une usine d'aviation, une manufacture d'appareils pour les télécommunications. Un vaste ensemble d'industries mécaniques, en cours d'équipement, livre des machines-outils et des roulements à billes. Centre de recherches scientifiques.

BÂNGARŪ n. f. Linguist. Dialecte du hindī occidental, parlé par environ 4 millions de personnes, au S.-E. du Pendjab.

BANGASSOU, v. de la République centre-africaine, ch.-l. de la région du M'Bomou, au confl. du M'Bari et du M'Bomou ; 13 000 hab. (100 Europ.). Egrenage du coton. Plantations de café, de sisal et d'hévéas.

BANGE (Charles RAGON DE), officier français (Balignicourt, Aube, 1833 - Le Chesnay 1914). Artilleur, il servit à la manufacture d'armes de Châtellerault, à l'Ecole pyrotechnique de Metz et à l'atelier de précision de Paris, dont il devint directeur. Technicien, il créa un obturateur d'une efficacité et d'une précision inégalées ; réalisateur, il mit au point un système d'artillerie composé de matériels légers et lourds (1877 à 1881).

Bange (SYSTÈME DE), système d'artillerie, dû au colonel de Bange, qui comprenait les canons de 80 mm (campagne et montagne), 90 mm (campagne), 120 L, 155 C, 155 L (siège et place) et le mortier de 220. Ces matériels rustiques, précis, mais à tir lent (car ils ne comportaient pas de frein hydropneumatique), étaient caractérisés par un canon en acier fretté, avec rayures à pas progressif, une culasse à filets interrompus, un obturateur plastique, un affût en plaques d'acier. Mis en service de 1877 à 1881, les matériels légers furent remplacés par le 75, modèle 97, mais les matériels lourds rendirent de grands services de 1914 à 1916, où ils pallièrent la pénurie française en artillerie lourde. Certains furent encore utilisés en 1940.

BANGGAI, archipel de l'Indonésie, dans la mer des Moluques, à l'E. de Célèbes ; 5 300 hab. Ch.-l. *Banggai,* dans l'île du même nom, la deuxième de l'archipel par la superficie.

BANGKA ou **BANKA,** île d'Indonésie, au large de la côte sud-est de Sumatra ; 205 000 hab. (Malais et Chinois). Les mines de cassitérite, raffinée sur place, assurent à Bangka et à l'île toute proche de Belitung (Billiton) le troisième rang mondial pour l'extraction du minerai d'étain. L'afflux de population dans l'île a donné une vive impulsion à l'agriculture, qui s'est spécialisée notamment dans la production du poivre blanc. — Le *détroit de Bangka* sépare l'île de la côte de Sumatra.

BANGKAHULU (anc. **Bengkulu, Benkulen** ou **Benkoelen),** v. d'Indonésie, dans le sud de l'île de Sumatra, sur l'océan Indien ; 20 100 hab. Situé à proximité d'une région de mines et de plantations, ce port exporte de l'or et de l'argent, du poivre et du café. — La Compagnie anglaise des Indes orientales y fonda un comptoir au début du XVIIe s. La perte de la colonie javanaise de Bantam, en 1682, fit de Bangkahulu la capitale des établissements anglais en Insulinde, mais, pressés par la colonisation hollandaise, ceux-ci ne réussirent jamais à prospérer, et Bangkahulu fut abandonnée en 1825.

BANGKALAN, v. d'Indonésie, sur la côte occidentale de l'île de Madura ; 12 300 hab. Commerce actif avec Surabaya.

BANGKOK, officiellement **Krung Thep,** capit. de la Thaïlande, sur la rive gauche de l'un des bras du Ménam, près de son embouchure dans le golfe du Siam ; 889 000 hab. Effectuant près des trois quarts du commerce extérieur de la Thaïlande, Bangkok est le centre commercial du pays, et ses installations portuaires ont été récemment améliorées. Important centre industriel, dont l'activité principale, la préparation du riz, est complétée par des scieries, des papeteries, des savonneries, de nombreuses industries alimentaires.

— Hist. A l'origine, Bangkok n'était qu'un village défendu par un petit ouvrage militaire, face au fortin de Thonburi, édifié par les Français, qui l'occupèrent en 1687-1688. Elle fut, au XVIIIe s., l'une des escales de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Après la chute d'Ayuthya (1767), Phya Tak* s'installa en 1768 à Thonburi. Reconnu roi, il en fit sa capitale (1772). En 1782, Chao Phya Chakri (Râma Ier) la transféra sur la rive gauche : depuis lors, la capitale n'a pas cessé de s'agrandir. Occupée par les Japonais (déc. 1941-août 1945), Bangkok subit des bombardements alliés.

BANGKOK n. m. Mod. Capeline de paille exotique tressée par les Thaïlandais et présentant du relief au toucher.

BANG-LANG n. m. Bois fourni par diverses espèces de lagerstrœmies d'Indochine et de Malaisie.

BANGOR, anc. **Bangor Fawr,** v. de Grande-Bretagne, dans le nord-ouest du pays de Galles (Caernarvonshire), en face de l'île d'Anglesey ; 12 800 hab. Cathédrale (XVe-XVIe s.). Université ; nombreux collèges. Ce fut un important centre religieux pendant le haut Moyen Age.

BANGOR, v. de l'Irlande du Nord (comté de Down), sur la rive S. du Belfast Lough ; 15 800 hab. Importante station balnéaire. Une abbaye y fut fondée en 559 par saint Comgall*, qui y créa une école monastique célèbre. Saint Colomban et saint Colomba d'Iona y furent les élèves de saint Comgall. Elle compta près de 3 000 moines, attira des étudiants du continent. Le déclin commença au IXe s., lors des invasions danoises. Le dernier abbé disparut en 1539, mais le titre de « lord abbé de Bangor » fut porté jusqu'au début du XIXe s.

BANGOR, v. et port des Etats-Unis (Maine), sur le Penobscot ; 31 600 hab. Centre commercial. Fabrique de papier.

BANGOR ON DEE, village de Grande-Bretagne, dans le pays de Galles (Flintshire), sur la Dee ; 500 hab. Il est établi sur le site du plus vieux monastère des îles Britanniques, fondé vers 180.

BANGOUÉLO (LAC). V. BANGWEULU.

BANGOUÉ(S), peuple noir du Gabon, qui offre de grands rapports avec les Bakélés.

BANGUED, v. des Philippines, dans l'île de Luçon ; 15 000 hab.

BANGUI, capit. de la République centre-africaine, ch.-l. de la région d'Ombella-M'Poko, non loin du coude de l'Oubangui, vers le S., au bord de rapides qui interrompent la navigation ; 60 000 hab. env. (2 200 Europ.). Archevêché. Située en bordure de la grande forêt, à proximité du seuil qui facilite le passage vers la cuvette du Chari et du Tchad, la ville est un important centre commercial. Savonnerie ; filature ; manufacture de tabac ; brasserie. L'agglomération européenne, construite au bord du fleuve et au pied d'une colline boisée, est entourée d'une série de « villages » africains habités par une population très mélangée, d'origine rurale, « détribalisée ».

BANGWEULU ou **BANGOUÉLO** (LAC), grand lac, aux rives marécageuses et mal définies, de la Rhodésie du Nord, dans le bassin supérieur de la Luapula. Pêcheries importantes.

BANHÃ. V. BENHA.

BÁNHIDA, v. de Hongrie (départ. de Komárom), au N. du massif des Vértes, près de Tatabánya ; 8 000 hab. Gisements de lignite alimentant une grande centrale électrique.

BAN HOUEI-SAI, anc. **Fort-Carnot,** v. du Laos, ch.-l. de la prov. de Houa Kheng. Tête de la navigation sur le Mékong, Ban Houei-sai est un marché agricole et commercial, pour le nord du Laos. Mines de rubis à proximité.

BANI (DJEBEL), montagne de l'Anti-Atlas (Maroc), constituée par une longue crête de grès fermant le massif au S., et traversée par une série de gorges transversales, les *foum,* où se logent des oasis (Foum el-Hassan, Tizgui el-Haratin, Akka, Tatta, Agadir-Tissint, Foum Zguid). A l'E. du coude de l'oued Dra, la crête se replie vers le N.

BANI, riv. du Soudan, le plus important des affl. du Niger, formé par la réunion du Baoulé et du Bagoé, venus de la haute Côte-d'Ivoire ; elle conflue avec le Niger à Mopti.

BANI, v. de la république Dominicaine, ch.-l. de la prov. de Trujillo Valdez ; 11 800 hab.

BANI n. m. pl. V. BAN.

BANIAN n. m. (hindoustani *baniyan,* marchand). Membre d'une secte brahmanique de la caste des Vaiçya. (Les banians s'adonnaient surtout au grand commerce avec l'Arabie et l'Afrique orientale.)

— Flor. *Figuier* ou *arbre des banians,* figuier de l'Inde (*Ficus Indica*), remarquable par ses racines adventives aériennes, qui soutiennent comme des colonnes les extrémités des branches et assurent leur alimentation en sève brute. (Un seul pied forme un véritable bosquet, qui peut d'ailleurs continuer à vivre après la mort du tronc proprement dit.)

Banier (CAFÉ), jadis café de la Garde nationale, établissement situé rue des Saints-Pères,

banian à Bali

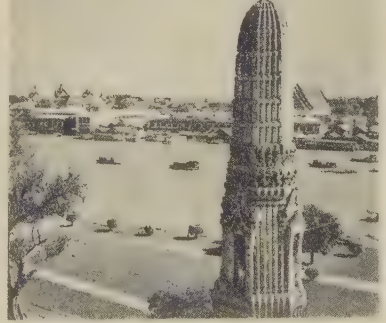

BANGKOK

Phot. Quaintenne, Aubert de la Rüe.

à Paris, et devenu, vers 1866, lieu de rendez-vous d'écrivains, et notamment d'auteurs édités par la maison Charpentier.

BANIHĀL (COL DE), col du Cachemire (Inde), dans le Pir Panjāl, suivi, en partie en tunnel, par la seule route qui relie l'Inde et Jammu à Srīnagar ; 3 040 m. Il est ouvert seulement en été.

BANIM (John), romancier irlandais (Kilkenny 1798 - † près de la même ville, 1842). D'abord peintre et miniaturiste, il écrivit deux pièces, *Turgesius* et *Damon et Pythias*, puis un long poème : *le Paradis celtique* (1824). Avec son frère MICHAEL (1796-1874), il publia *Histoires de la famille O'Hara*, récits irlandais, sur le modèle de ceux de Walter Scott, qui dépeignent en traits saisissants la vie des classes inférieures de l'Irlande (trois séries : 1825, 1826 et 1829). John étant mort, Michael écrivit seul *Clough Fionn* (1852) et *la Ville des cascades* (1864).

BANISTER (John), violoniste et compositeur anglais (1630 - † Londres 1679). Charles II remarque sa virtuosité et l'envoie étudier en France ; il devient maître des « 24 violins » et fonde, en 1672, des concerts payants, où le public pouvait demander l'œuvre qu'il désirait entendre. Davenant lui doit la musique de sa tragédie *Circé* ; — Son fils JOHN (v. 1663 - † Londres 1735), violoniste célèbre, collabora au premier livre imprimé pour violon en Angleterre : *Division Violin* (Playford, 1685).

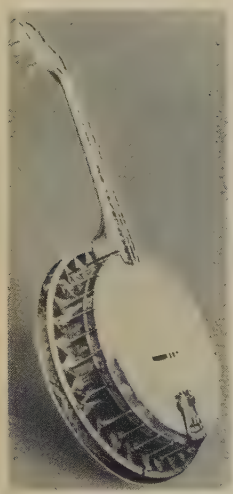

banjo

BANĪ SUWAYF. V. BENI-SOUEF.

BĀNIYĀS ou **BANIAS**, v. de Syrie (prov. de Lattaquié), sur la Méditerranée ; 5 950 hab. Centre administratif turc au XIXe s., puis port pétrolier actif depuis la construction du pipeline qui le relie à Kirkuk (1952) et qui peut débiter 40 000 t par jour.

BĀNIYĀS, localité de Syrie (prov. de Damas), au pied de l'Hermon, proche des frontières libanaise et israélienne ; 200 hab. Les sources du Jourdain jaillissent au pied de la montagne, sous une grotte consacrée au dieu Pan. C'est l'anc. *Panion*, puis *Panéas*, agrandie et embellie en l'an 2 ou 3 apr. J.-C. par Philippe, fils d'Hérode, qui l'appela *Césarée Panéas*. Sur un chaînon montagneux, ruines du château de Subayba, fondé par des ismaéliens ; surveillant le passage du désert de Syrie aux plaines du Jourdain, il fut l'objet de luttes sanglantes lors des Croisades.

BANJA LUKA, v. de Yougoslavie (Bosnie), sur le Vrbas ; 42 000 hab. Evêché. Mosquée de Ferhad pacha (XVIe s.). Anc. forteresse, restaurée au XVIIIe s. Manufacture de tabac. Industries alimentaires et de transformation.

BANJĀRĪ n. f. Linguist. Groupe de langues indo-aryennes, parlées par environ 500 000 nomades, répartis dans toute l'Inde. (Les principales sont la banjārī, la korava, la yerukala et la sāsī.) [On dit aussi LABHĀNĪ, LAMBĀDĪ ou GIPSY.]

bannière religieuse

BANJERMASSIN ou **BANDJERMASSIN**, v. de l'Indonésie, dans la partie méridionale de Bornéo, sur le cours inférieur du Barito ; 180 200 hab. Port exportant des produits de cueillette (gomme et rotin), de plantations (caoutchouc et poivre) et le pétrole exploité dans le bassin du Barito, qui a suscité l'établissement d'une raffinerie.

BANJO n. m. (mot angl., d'origine espagnole). Instrument de musique utilisé dans le jazz ancien, sorte de guitare ou de mandoline dont la caisse est tendue d'une peau. (Il existe des banjos à 4, 5 et 6 cordes.)
— Autom. Carter de pont arrière dont la forme rappelle celle de l'instrument de musique, mais à deux manches opposés.

BANJUWANGI, v. d'Indonésie, dans l'île de Java, sur le détroit de Bali ; 25 000 hab. Le port exporte du caoutchouc et du coprah.

BANK n. f. (mot angl.). Papier spécial servant à la fabrication des actions, des obligations, des billets de banque.

Bank Charter Act, décret par lequel Robert Peel réglementa, en 1844, l'émission de billets par la Banque d'Angleterre. (V. BANQUE.)

BANKA. V. BANGKA.

BANKERT, surnommé **Joost van Trappen**, matelot hollandais devenu amiral († Flessingue 1646). Il commanda en Zélande (1637), fut victorieux au large de Pernambouc et de Dunkerque. Il fut l'un des lieutenants les plus audacieux de Tromp ; — Son fils, ADRIAAN († Middelbourg 1684), amiral de Zélande, célèbre pour son courage : il se battit au Danemark (1659), contre le général et amiral anglais Monk (1666), sous les ordres de Ruyter contre les Français et les Anglais (1672).

banking principle (expression anglaise). Econ. polit. Thèse selon laquelle la *liberté d'émission* des billets de banque devrait être laissée à la banque ou aux banques d'émission. La quantité de billets en circulation dépendant en définitive non de la volonté de la banque, mais des besoins du public, l'inflation de billets ne serait pas à craindre : en effet, s'il y avait trop de billets, ils se déprécieraient et le public en demanderait le remboursement ; la banque serait ainsi invitée naturellement à la sagesse. La controverse a opposé, au milieu du XIXe s., les partisans de cette thèse et ceux de la thèse adverse, dite du *currency* principle*.

BANKIVA n. f. Espèce de gallinacé appartenant au genre *coq* (*Gallus ferrugineus*), qu'on rencontre à l'état sauvage dans la région indo-malaise, et qui est considérée par certains comme étant à l'origine de la poule domestique. (Le coq bankiva fait facilement du métissage avec la poule domestique, et son plumage et son chant correspondent à ceux de quelques races domestiques.)

BANK-NOTE n. f. (mot angl.). Billet de banque anglais. ‖ Pl. *des* BANK-NOTES.

BANKS (DÉTROIT DE), bras de mer séparant, au S.-E. du détroit de Bass, la petite île dite *Cap-Barren* de la Tasmanie.

BANKS (ÎLE OU TERRE DE), île de l'archipel arctique canadien, à l'O. de la terre Victoria, la plus occidentale de l'archipel.

BANKS (ÎLES DE), groupe d'îles de la Mélanésie, formant la partie septentrionale de l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

BANKS (John), auteur dramatique anglais (Londres v. 1650 - *id.* 1706). Son théâtre eut grand succès sous la Restauration anglaise, dont il reflète les goûts. Citons : *le Favori malheureux* (*The Unhappy Favorite*) [1682], tragédie sur le comte d'Essex, et *la Vertu trahie* (*Virtue betrayed*) [1692], tragédie sur Anne Boleyn.

BANKS (sir Joseph), naturaliste anglais (Londres 1743 - Isleworth 1820). Il accompagna Cook dans sa première expédition (1768-1771) et il étudia la faune de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. En 1772, il visita l'Islande. Les riches collections qu'il avait rassemblées lors de ses voyages et sa bibliothèque sont au British Museum.

BANKS (Nathaniel Prentiss), général nordiste américain (Waltham 1816 - *id.* 1894). Ouvrier, il fut élu à la Chambre du Massachusetts (1849), puis au Congrès fédéral (1853), qu'il présida. Gouverneur du Massachusetts (1857-1859), il fut promu, pendant la guerre de Sécession, major général dans l'armée du Potomac. Commandant le département du golfe (1862-1864), il prit Port Hudson (1863). Membre du Congrès jusqu'en 1877, il fut nommé maréchal des Etats-Unis pour le Massachusetts, c'est-à-dire qu'il fut chargé de faire appliquer dans cet Etat les décisions de la Cour fédérale qu'il représentait.

BANLIEUE n. f. (de *ban* et *lieue*). Ensemble des agglomérations qui environnent un centre urbain et participent à son existence.
— ENCYCL. Le terme de *banlieue* est employé dès le XIIIe s. Il désigne alors le territoire qui s'étend autour d'une ville et sur lequel s'exerce la juridiction de l'autorité seigneuriale ou municipale : le seigneur ou la ville y avait le droit de ban. Ce n'est pas nécessairement une zone de caractère urbain : les règlements interdisaient souvent la construction de maisons à l'intérieur d'un certain périmètre. Le terme a acquis un sens plus général à l'époque contemporaine, puisqu'il désigne un territoire suburbain dont les habitants participent en général aux activités de la ville proche. L'extension des banlieues de peuplement a été provoquée par l'accroissement de la population des grandes villes, le développement de l'industrie et surtout des moyens de communication facilitant le déplacement des habitants à l'intérieur de l'agglomération formée par la ville et la banlieue. Du point de vue géographique, une commune de banlieue peut être caractérisée par la nature des liens qui l'unissent à la ville, l'importance de la population et la structure sociale, les principales fonctions économiques. On distingue ainsi une banlieue résidentielle, plus ou moins éloignée de la ville, de caractère bourgeois ou ouvrier, une banlieue industrielle, une banlieue maraîchère, etc. Les relations entre la ville et sa banlieue s'expriment par des échanges économiques et des mouvements migratoires quotidiens de population. (→ Biblio.)

BANLIEUSARD, E adj. et n. *Fam.* Qui habite la banlieue d'une grande ville, et en particulier la banlieue parisienne : *Le flot des banlieusards se répandait par grandes vagues jaillies de la gare de Lyon, des tramways, du métro* (R. Martin du Gard).
◆ Adj. Qui a les caractères de la banlieue : *Rue, villas banlieusardes.*

BAN-LON n. m. (nom déposé). Traitement qui confère au fil synthétique une très grande élasticité. ‖ Article fabriqué avec un fil ainsi traité.

BAN MÊ THUÔT, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), cap. de la prov. du Darlac, sur les plateaux moïs ; 30 000 hab. Centre de grandes chasses. Aérodrome.

BANN, fl. de l'Irlande du Nord, traversant le Lough Neagh et finissant dans l'Atlantique, à l'entrée du canal du Nord ; 137 km.

BANNALEC, ch.-l. de cant. du Finistère (arrond. de Quimper), au N.-O. de Quimperlé ; 5 511 hab. (1 789 aggl.). Conserves de légumes. — Aux environs, château de Quimerc'h.

BANNE, comm. de l'Ardèche (arrond. de Largentière), dans le bas Vivarais ; 591 hab. (172 aggl.). Mine de houille.

BANNE n. f. (lat. *benna*, empr. au gaulois). Panier d'osier : *Des bannes d'enfant que des petites filles berçaient d'un pied* (Goncourt). ‖ Toile, bâche tendue pour garantir les marchandises des intempéries. ‖ Toile tendue devant une boutique, un café, etc., pour les préserver du soleil, etc.
— Pêch. Nappe du tramail.

BANNE D'ORDANCHE, sommet basaltique de l'Auvergne (Puy-de-Dôme), dans le massif du Mont-Dore, au N.-E. de La Bourboule ; 1 515 m. Panorama. Table d'orientation.

BANNELLE n. f. Petite banne ou corbeille d'osier, pour contenir des bouchons.

BANNER v. tr. Couvrir d'une banne.

BANNERET n. m. et adj. (de *bannière*). Féod. Seigneur d'un fief qui comptait un nombre suffisant de vassaux (50, le plus souvent) à conduire à l'armée. (Ces vassaux combattaient sous la bannière du seigneur.)
— ENCYCL. Chef d'un contingent du ban, le *banneret*, ou *chevalier banneret*, porte une bannière carrée au haut de la lance, tandis que la bannière des simples chevaliers se termine en pointe (*pennon*). Les chevaliers bannerets sont mentionnés à dater de Philippe Auguste ; ils subsistèrent jusqu'aux grandes réformes militaires de Charles VII.

BANNERMAN. V. CAMPBELL-BANNERMAN.

BANNEROLE n. f. (de *bannière*). Echarpe attachée au casque de tournoi.

BANNETON n. m. Petit panier sans anse, dans lequel on fait lever la pâte avant la cuisson du pain. (On dit aussi PANETON.)

BANNETTE n. f. Petite banne d'osier, de roseau, etc. : *Sur la banquette de devant* [du landau], *deux bannettes de satin blanc sont pleines de violettes de Nice...* (Maupassant).
— Arts décor. Plateau à pans coupés et à anses, fabriqué par les faïenciers de Rouen aux XVIIe et XVIIIe s.

BANNI, E adj. et n. Expulsé de sa patrie ; proscrit, exilé : *Un banni, forcé de se mettre dans la compagnie des malandrins parce que sa famille l'avait chassé* (Renan).

BANNIÈRE n. f. (du germ. **ban*, drapeau). Drapeau féodal. ‖ *Par extens.* Drapeau rectangulaire, suspendu au haut d'une hampe par une traverse que soutiennent deux cordelettes, et qui sert de signe de ralliement à des confréries ou à des sociétés : *Les processions de moines et de confrères qui serpentaient avec leurs bannières et leurs croix au milieu de la foule*

Phot. A. F. P., Reiss-Rapho.

(Chateaubriand) ; et, au *fig. : La bannière de la liberté.* ‖ *La croix et la bannière,* toutes les cérémonies ; et, au *fig.,* avec difficulté : *Pour le décider, ce fut la croix et la bannière.* ‖ *Pop.* Chemise : *Se promener en bannière.*

— Hérald. *Ecu en bannière,* écu de forme carrée ou légèrement rectangulaire, en principe réservé aux chevaliers bannerets. (V. pl. HÉRALDIQUE, 7.)

— Hist. Enseigne du chevalier banneret. ‖ *Bannière de France,* nom donné à une bannière d'azur, à fleurs de lis d'or, arborée par Charles VII. (Elle avait probablement existé avant son règne, car il en est question à Bouvines avec l'oriflamme de Saint-Denis.) [V. DRAPEAU.] ‖ Ensemble des vassaux qui marchaient sous la bannière du seigneur. ‖ *Fief de bannière,* fief de gentilhomme banneret. ‖ *Dame de grande bannière,* femme d'un chevalier banneret.

— Pêch. Longueur de ligne existant entre l'extrémité de la canne et le flotteur (ligne flottante), ou entre la pointe du scion et le leurre (ligne au lancer).

— SYN. : *drapeau, enseigne, étendard, gonfalon, labarum, oriflamme.*

— ENCYCL. Hist. La *bannière,* ou enseigne d'un ban, est une draperie longue et étroite, attachée à une hampe, d'abord par le côté le plus court, puis, au XIIIe s., par le plus long ; elle devient presque carrée au XVe s., et ses pointes s'appellent *fanons.* Outre le roi, peut porter la bannière le seigneur capable d'appeler un ban de vassaux assez important pour être chevalier *banneret,* se distinguant ainsi du bachelier, dont l'enseigne est le pennon*. La bannière apparaît ainsi comme un symbole de seigneurie et de juridiction féodale, une armoirie de tournoi, un privilège militaire. Sous Louis VI, sénéchaux et ducs arborent la bannière pour appeler les hommes de guerre, mais, les églises ayant conservé leurs bannières patronales, l'infanterie des communes (V. BANLIEUE) marche sous la bannière paroissiale, c'est-à-dire la *croix,* à laquelle est attachée une draperie de couleur ou l'image du patron ; d'où l'origine de l'expression *c'est la croix et la bannière,* qui indique que l'on a mis en œuvre tous les moyens de guerre (vassaux appelés par les bannerets et miliciens groupés sous la croix). A partir de Louis XI, la bannière perd sa signification militaire et devient un emblème surtout religieux, mais les corporations, les villes et les confréries continuèrent longtemps à arborer des bannières, généralement à l'image de leur patron.

Bannière du Reich, organisation de défense des partis de la coalition de Weimar, principalement du parti socialiste, fondée en 1924 contre les partis nationalistes et dissoute en 1933. L'emblème était noir, rouge et or.

BANNING (Emile), administrateur belge (Liège 1836 - Ixelles 1898). Secrétaire de l'Association internationale africaine, il participa aux négociations qui aboutirent à la conférence de Berlin (1885) et à la création de l'Etat indépendant du Congo. Longtemps le conseiller de Léopold II, il montra son opposition aux principes et aux méthodes de colonisation du roi, en particulier à la conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1889-1892). En disgrâce, abandonné par ses partisans, il se retira en 1895.

BANNINGVILLE, v. du Congo belge (prov. de Léopoldville), sur la r. dr. du Kwango, en amont du confluent avec le Kasaï ; 4 600 hab. Centre commercial (huile de palme).

BANNIR v. tr. (francique **bannjan*). Condamner à quitter un pays : *Bannir quelqu'un de sa patrie.* ‖ *Par extens.* Eloigner sans retour : *Ses gendres l'ont banni de la Société* (Balzac). ‖ — *Fig.* Chasser, arracher (en parlant des choses) : *Ces illusions, il fallait les bannir de son cœur* (Mérimée).

— Dr. féod. Saisir : *Bannir un héritage.*

— SYN. : *exiler, ostraciser, proscrire.*

BANNISSABLE adj. Qui mérite d'être banni, expulsé : *Allez, vous êtes un homme ignare de toute discipline, bannissable de la république des lettres* (Molière).

BANNISSEMENT n. m. Dr. pén. Peine qui consiste à interdire à quelqu'un le séjour dans son pays ou dans un lieu quelconque : *Le bannissement se faisait autrefois à son de trompe et à cri public, ce qui lui a valu son nom.* ‖ Etat d'une personne bannie. ‖ — *Fig.* Action d'écarter de soi comme néfaste : *Le bannissement d'un défaut, d'une répugnance, d'une habitude.*

— ENCYCL. Dr. anc. En Grèce, le *bannissement* était tantôt la proscription générale d'une catégorie de citoyens par le parti victorieux dans une guerre civile, tantôt, notamment à Athènes, une mesure de précaution contre un citoyen jugé dangereux. (V. OSTRACISME.)

A Rome, sous la République, il se pratiquait sous la forme de l' « interdiction de l'eau et du feu », de caractère religieux, qui obligeait pratiquement à quitter le pays. Sous l'Empire, on pratiqua la relégation dans une résidence obligatoire, et la déportation, qui entraînait la perte des droits civils. Sous Tibère, 4 000 affranchis, coupables de pratiques superstitieuses étrangères, furent déportés en Sardaigne.

En France, le bannissement fut formulé par les tribunaux tant seigneuriaux que royaux. De plus en plus, on l'utilisa dans les temps modernes comme un moyen accessoire de colonisation.

A toute époque, il s'accompagna souvent de la confiscation des biens.

— Dr. intern. Le droit international autorise la peine de *bannissement,* inscrite dans la plupart des législations nationales. Il appartient aux Etats d'accorder ou de refuser l'asile aux personnes bannies de l'Etat dont elles sont sujettes.

— Dr. pén. Peine politique criminelle infamante, le bannissement est aujourd'hui tombé en désuétude.

De cette peine, il faut distinguer le bannissement, mesure de sûreté générale prise à diverses époques, et, en dernier lieu, par la loi du 22 juin 1886 (abrogée en 1950), pour interdire le territoire français aux membres des familles ayant régné en France.

BANNISSEUR n. m. Celui qui bannit.

BANON, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes (arrond. de Forcalquier), au S. de la montagne de Lure ; 676 hab. (427 aggl.). Restes d'enceinte (XVe s.). Banon a donné son nom à un fromage cylindrique fabriqué avec du lait de chèvre.

BAÑOS DE CERRATO, v. d'Espagne (León, prov. de Palencia), au N.-E. de Valladolid ; 5 600 hab. Basilique de San Juan Bautista. Chapelle wisigothique du VIIe s., restaurée en 1903, avec quelques innovations.

BANQUABLE adj. V. BANCABLE.

BANQUAIS, E adj. et n. Mar. Syn. de BANQUIER.

BANQUE n. f. (ital. *banca,* comptoir de changeur). Entreprise qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises par des prêts et même, parfois, par la création de moyens de paiement. ‖ Ensemble des opérations effectuées par les établissements bancaires. ‖ Lieu où s'exercent les opérations de banque. ‖ *Par extens.* Le corps, l'ensemble des banquiers : *La Banque cherche la noblesse par instinct de conservation, et sans le savoir peut-être* (Balzac). ‖ *Absol.* La Banque de France. (Dans ce sens, prend une majuscule.) ‖ Comptoir sur lequel on vend quelque chose (dialect.).

— Arg. typogr. Echéance hebdomadaire ou de quinzaine du salaire des ouvriers.

— LOC. DIV. *Banque d'affaires, Banque de dépôt, Banque d'émission, Banque populaire,* v. part. *encycl.* ‖ *Haute banque,* expression employée depuis le début du XIXe s. pour désigner les plus importants établissements bancaires privés de la place de Paris.

— Ch. de f. Longue table robuste, sur laquelle sont placés les colis remis en consigne, délivrés aux destinataires ou présentés en douane, séparant, en général, le public des agents du service.

— Jeux. Jeu de cartes, appelé aussi BANCO. ‖ A certains jeux de cartes ou de hasard, mise de fonds engagée par celui qui tient le jeu pour payer les gains de ses adversaires. ‖ Celui qui tient le jeu : *La banque perd, la banque gagne.* ‖ *Faire sauter la banque,* gagner tout l'argent que le banquier a mis en jeu. ‖ *Tenir la banque,* être le banquier, tenir le jeu contre les autres joueurs.

— Méd. *Banque d'os,* établissement où l'on conserve des greffons osseux pour usage chirurgical. (V. part. *encycl.*) ‖ *Banque de sang,* établissement où l'on peut se procurer d'urgence une certaine quantité de sang stocké. (V. part. *encycl.*) ‖ *Banque d'yeux,* clinique ophtalmologique où l'on conserve des cornées prélevées sur des volontaires, immédiatement après leur mort. (On greffe ces cornées sur des individus atteints de cécité par opacité de la cornée.)

— ENCYCL. Banq. et bourse, et écon. polit. On considère traditionnellement le banquier comme un intermédiaire entre les détenteurs de capitaux, qui désirent trouver un placement, et les demandeurs de capitaux, qui ont besoin d'emprunter pour financer leurs activités. Sa fonction essentielle est en effet le prêt à intérêt. Il prête soit des fonds qui lui appartiennent, soit des fonds qu'il a reçus en dépôt avec faculté d'en disposer temporairement. Les banquiers se sont même avisés, pour élargir leurs facultés de prêt, de créer de toutes pièces des moyens de paiement ; ce furent d'abord les billets de banque, puis les comptes en banque.

Histoire de la banque.

La prospérité du commerce de banque à un moment donné et dans une civilisation donnée suppose réunies un certain nombre de conditions, qui sont non seulement économiques et monétaires (existence d'une activité commerciale à financer et de capitaux en quête d'emploi), mais aussi religieuses (le prêt à intérêt n'a pas été considéré comme licite par toutes les civilisations). L'histoire de la banque est donc liée à la fois à l'évolution de l'activité économique et à celle des idées.

● *La banque dans l'Antiquité.* Il semble que le dépôt et le prêt de marchandises aient été pratiqués à Babylone quelque deux mille ans avant l'ère chrétienne. Les opérations de banque paraissent avoir été traitées d'abord par ces institutions riches et fortement organisées qu'étaient les temples. Ceux de l'Egypte comme ceux de Babylone utilisaient les dépôts de grains reçus des fidèles pour faire des avances sur récoltes, remboursables après la moisson.

L'apparition de la monnaie, que l'on situe aux environs du VIIe s. avant l'ère chrétienne, favorisa le commerce de banque. Des temples comme ceux de Delphes et d'Ephèse eurent des activités bancaires prospères. Néanmoins, dès le IVe s. av. J.-C., on note, en Grèce, l'existence de banquiers laïcs (*trapézites*) ; ils changent les monnaies, mais reçoivent aussi des dépôts de monnaies avec possibilité d'en disposer pour faire des prêts. A Rome, où l'économie resta longtemps purement agraire, l'usage de la monnaie et le commerce de banque semblent être apparus seulement vers le IIe s. av. J.-C. Sous la République, ces opérations dépendaient d'une catégorie de citoyens, les chevaliers, qui assuraient à la fois le financement des entreprises privées et des affaires publiques, et qui sont connus sous le nom de *publicains.* Sous l'Empire apparaissent des banquiers privés, assez différents des publicains, étroitement apparentés aux trapézites grecs, connus sous le nom d'*argentarii* ; leur principal mérite est d'avoir perfectionné à la fois la technique des opérations de banque et la comptabilité bancaire ; ils tenaient notamment des livres — journal, livre de caisse — analogues à nos livres actuels, et établissaient périodiquement des relevés de comptes de clients.

bannières militaires à la bataille de Crécy miniature du XVe s. *Grandes Chroniques de France*

monnaie primitive d'Éphèse (VIIe s. av. J.-C.)

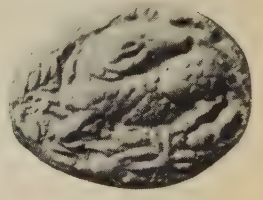

monnaie grecque de Milet (VIIe-VIe s. av. J.-C.)

monnaie d'argent de la République romaine représentant la tête d'Hercule (v. 342 av. J.-C.) *cabinet des Médailles*

Phot. X, Giraudon, Larousse.

la « Casa di San Giorgio » à Gênes
gravure de Guidotti
cabinet des Estampes

sceau des templiers

Cosme l'Ancien de Médicis
cabinet des Estampes

Jacobus Fugger
par Dominicus Custos
cabinet des Estampes

Les banquiers étaient avant tout les caissiers de leurs clients. Si l'on excepte les avances au commerce maritime, l'économie, essentiellement artisanale, ne recourait guère au crédit.

● *La banque au Moyen Age.* Le début du Moyen Age est, pour la banque, une période de stagnation. Les invasions barbares avaient porté une première atteinte au commerce entre l'Orient et l'Occident ; les invasions arabes du VIIIe s. brisèrent définitivement l'unité économique du monde romain. Dès lors, l'Occident se replie sur lui-même, et cette transformation marque la fin du grand commerce. Par ailleurs, l'Eglise prohibe le prêt à intérêt.

A partir du XIe s., cependant, la renaissance de l'activité commerciale et, singulièrement, des contacts internationaux à l'occasion des Croisades va, à nouveau, donner à la banque un développement qui ne cessera plus jusqu'au XXe s. Les opérations financières sont pratiquées par les juifs, qui ne reconnaissent pas l'autorité de l'Eglise, et surtout par les templiers, puis par les banquiers lombards, qui bénéficient de certaines exemptions.

Les templiers, chargés de collecter des fonds dans toute la chrétienté, en assurent le transport à la papauté et procèdent à des paiements sur l'ordre du pape ; ils financent également les Croisades. Leur activité bancaire n'a bientôt plus un caractère purement religieux : ils deviennent les banquiers des souverains et des commerçants. Leur puissance financière est à l'origine de leur perte : l'ordre est supprimé en 1311 par Philippe le Bel. Les templiers ont fait faire de notables progrès à la technique bancaire ; on leur doit les arbitrages de change et la comptabilité à partie double.

Les Italiens, profitant alors du recul arabe en Méditerranée, commencèrent à renouer des contacts commerciaux avec l'Orient. Les banquiers de la péninsule, et notamment les Lombards, surent habilement s'interposer dans le financement des transactions. A partir du XIIe s., les Lombards essaimèrent en France, en Angleterre et en Allemagne.

Cependant, les grandes foires attirent, notamment en Champagne, puis à Lyon, les négociants et les banquiers de nombreux pays. Les mouvements de fonds qu'elles entraînent incitent les banquiers à unifier et à moderniser leurs méthodes.

Les activités principales des banquiers sont, à l'époque, le change et le transfert des monnaies. Comme le transport des fonds souffre de l'insécurité des routes, ils créent un procédé de transfert sans déplacement effectif de numéraire : la *lettre de paiement*, par laquelle on prie un confrère de payer une somme déterminée au porteur de l'écrit.

● *La banque de la Renaissance à la fin du XVIIIe s.* Le développement des échanges à la Renaissance donne une impulsion considérable à la banque. Certains banquiers, tels les Médicis et les Fugger, acquièrent même une puissance qui devient rapidement politique.

On voit apparaître la *lettre* de change*, qui, à la différence de la lettre de paiement, se transmet par endos, et devient un instrument de crédit. Elle est soit créée par le banquier, comme la lettre de paiement, soit créée par le client du banquier et achetée par le banquier sous déduction d'une commission appelée *agio ;* ainsi apparaît et se développe la technique de l'escompte. Les méthodes du change se perfectionnent, et la pratique des arbitrages de place à place se répand.

Les banquiers, souvent de gros commerçants enrichis, se mettent à prêter l'excédent de leurs propres disponibilités, et non des dépôts. On voit cependant se créer, dans des villes comme Milan, Gênes, Venise, de véritables établissements bancaires — dont le plus connu est la « Casa di San Giorgio » de Gênes —, ancêtres de nos grands établissements de crédit. Ils traitent des opérations plus complexes que le prêt à intérêt et le change des monnaies, et pratiquent notamment la gestion de dépôts en compte ou les virements de compte à compte.

Au cours du XVIIe s., on assiste à une profonde transformation. Un climat favorable à la modernisation des techniques a été créé par le développement du commerce avec l'Amérique et des apports massifs d'or américain. A la fortune terrienne s'ajoute bientôt la fortune mobilière : des nobles et des bourgeois riches conservent une partie de leur fortune sous la forme d'avoirs liquides, afin d'en tirer profit, l'Eglise ayant assoupli la prohibition du prêt à intérêt.

L'évolution est principalement issue d'Angleterre. Les capitaux privés étaient couramment confiés aux orfèvres de la Cité de Londres, fort ingénieux dans l'utilisation des fonds collectés. Ils observèrent bientôt qu'à l'aide des fonds reçus en dépôt ils pouvaient, sans risque, faire des prêts, à la condition que les sommes prêtées leur fussent remboursées avant l'échéance des dépôts. Au lieu de faire payer des droits de garde à leurs déposants, ils purent donc leur allouer un intérêt. De plus, ils remirent à leurs emprunteurs, au lieu et place d'espèces métalliques, des billets, simples promesses de payer à une échéance déterminée, et qui bientôt circulèrent dans le public.

Les orfèvres constatèrent aussi qu'en raison de la rotation normale des retraits et des nouveaux dépôts ils pouvaient sans danger employer en permanence une certaine proportion de leurs dépôts en opérations de prêt, indépendamment de l'échéance des dépôts reçus. Cela les amena à recevoir des dépôts sans échéance, appelés « dépôts à vue », et à émettre des billets payables à vue.

Apparaît alors, comme complément logique du dépôt à vue, le chèque*, qui permet au déposant de retirer tout ou partie de son dépôt chez son banquier. Les premiers chèques remonteraient à 1670, le plus ancien qui ait été conservé porte la date du 11 juillet 1676.

● *Transformation de la banque au XIXe siècle.* Au cours du XIXe s., les techniques ont continué à se perfectionner, cependant que les structures bancaires suivaient une double évolution d'où est sortie l'organisation actuelle.

D'une part, le développement de l'activité commerciale et industrielle et l'apparition des grandes sociétés rendent nécessaire la création de banques puissantes. Les banques locales fusionnent pour former de grands établissements de crédit au réseau étendu de succursales et exerçant tant à l'étranger que sur l'ensemble du territoire national. Ainsi se constituent : en Angleterre, les cinq grandes banques communément appelées *Big Five ;* en France, au cours de la seconde moitié du XIXe s., le Comptoir d'escompte de Paris en 1848, le Crédit Lyonnais en 1863, et la Société Générale en 1864 ; en Allemagne, entre 1851 et 1872, le groupe des *quatre D* (Deutsche Bank, Discontogesellschaft, Dresdner Bank, Darmstadter Bank).

D'autre part, le billet de banque se substitue à la monnaie métallique, et le droit d'émettre est peu à peu retiré aux banquiers privés au profit des établissements spécialisés, les banques d'émission, au rôle très particulier : elles approvisionnent en billets les banques commerciales, dont elles sont amenées ainsi à contrôler les opérations.

Les opérations de banque.

● *Le dépôt en banque.* Les ressources des banques sont constituées, pour une part généralement faible, par des fonds propres, et, pour l'essentiel, par les dépôts reçus de leur clientèle. C'est pourquoi les établissements bancaires sont en majorité dénommés *banques de dépôts.*

Les dépôts sont remboursables soit à la demande des déposants (*dépôts à vue*), soit seulement à partir d'une échéance déterminée, mais relativement prochaine (*dépôts à terme*), soit sous un certain délai à dater d'un avis de retrait donné au banquier (*dépôts à préavis*). Ils sont habituellement productifs d'intérêts au profit du déposant.

● *Le billet de banque.* C'était à l'origine une promesse faite par le banquier de payer à vue, au porteur, une certaine quantité d'espèces métalliques. Il était remis au déposant qui effectuait un dépôt d'espèces dans les caisses du banquier, et pouvait circuler de main en main. En raison de sa commodité, il fut rapidement utilisé dans les paiements, à l'instar de la monnaie métallique. Les banquiers comprirent vite qu'ils pouvaient sans risque émettre une quantité de billets plus élevée que le montant des dépôts reçus, en raison du fait que la plupart des billets n'étaient pas présentés au remboursement. Mais, au fur et à mesure que les billets tendirent à s'identifier avec la monnaie, l'émission des billets de banque fut peu à peu réservée à un petit nombre d'établissements privilégiés. (V. plus loin : *Billet de banque* et *Banque d'émission.*)

● *Le compte en banque.* Le banquier ouvre habituellement à tout déposant un compte ; au crédit sont portés les versements de fonds, au débit les retraits. Les retraits sont généralement opérés au moyen de *chèques.* Le chèque est créé par le titulaire du compte, et peut être remis par lui à un tiers bénéficiaire, qui l'encaisse chez le banquier ; il est ainsi utilisé dans les paiements à l'instar d'une monnaie. Les prélèvements en compte peuvent également être opérés à l'aide de *virements ;* en créant un ordre de virement, le titulaire du compte donne l'ordre au banquier de transférer une partie de son avoir au crédit du compte d'un autre titulaire ouvert sur les livres du même banquier, ou d'un autre banquier.

En permettant ainsi à leurs déposants de disposer sur leurs caisses à l'aide de chèques ou de virements pour opérer des règlements, les banquiers font ce que l'on appelle le *service de caisse* de leurs clients. Ils leur rendent également de multiples *services annexes :* ils prennent à l'encaissement les chèques et les effets de commerce créés à l'ordre des clients, acceptent de payer pour leur compte les effets de commerce ou les factures créés sur eux ; ils acceptent leurs dépôts de titres, et assurent l'encaissement des amortis et des arrérages, servent d'intermédiaires pour les achats et les ventes de titres ; ils pratiquent également le change des monnaies étrangères.

Toutes ces opérations annexes sont généralement peu productives pour le banquier, et parfois même déficitaires, en raison des lourdes diligences matérielles qu'elles nécessitent et des faibles commissions auxquelles elles donnent lieu. Mais elles lui permettent d'attirer et de conserver les dépôts qui lui sont indispensables pour faire des prêts.

● *Le prêt* (ou *crédit*) *bancaire.* C'est la raison d'être essentielle du commerce de banque.

Les crédits bancaires se distinguent essentiellement en fonction de leur *durée,* qui peut être très variable. On distingue le *court terme,* le *moyen terme* et le *long terme.* Ces notions correspondent à des échelonnements qui sont sinon identiques, du moins analogues dans tous les pays. La limite du court terme se situe, selon les pays, entre six mois et deux ans ; celle du moyen terme, entre cinq ans et dix ans ; le long terme recouvre les crédits d'une durée supérieure.

Comme elles sont détentrices de fonds qui peuvent leur être retirés à tout moment, les banques de dépôts ne peuvent consentir que des crédits dont le remboursement à l'échéance soit bien assuré et dont l'échéance ne soit pas trop éloignée. On dit qu'elles doivent éviter d' « immobiliser » leurs dépôts.

En fonction de la *forme* des prêts, on distingue principalement le découvert, l'escompte et le crédit par signature. Le *découvert* est la faculté accordée à l'emprunteur de rendre son compte débiteur ; il prend la forme soit d'un *crédit de campagne* (ou *d'approvisionnement*), lorsqu'il est consenti pour quelques mois, soit d'une simple *facilité de caisse,* s'il est accordé pour quelques jours seulement, pour permettre à l'emprunteur de faire face à des besoins de trésorerie passagers.

L'*escompte* est l'achat, par le banquier, d'effets de commerce tirés par son client sur un de ses débiteurs. Les effets sont généralement créés à l'occasion de transactions commerciales entre le tireur et le tiré (*papier commercial*); ils peuvent aussi être créés en représentation d'un crédit consenti au tireur par le tiré de l'effet, qui ne se reconnaît débiteur que pour permettre au tireur de négocier l'effet chez son banquier (*papier dit « de financement »*). L'escompte est une forme de crédit largement utilisée en France, en raison des garanties que le droit cambiaire attache à l'effet de commerce, et aussi en raison de la possibilité offerte au banquier de reconstituer éventuellement ses disponibilités en revendant à la Banque de France le papier dont il est porteur (*réescompte*).

Les banques peuvent accorder également des crédits à court terme en prêtant non pas de l'argent, mais simplement leur signature : c'est le *crédit par signature*. Elles peuvent soit garantir le remboursement des avances que les tiers ont consenties à leurs clients (*crédit par aval* ou *caution*), soit accepter des effets qui sont tirés sur elles, et qui sont ensuite pris à l'escompte par une autre banque (*crédit par acceptation*).

Incidences monétaires du crédit bancaire.

La monnaie utilisée dans les paiements en espèces est constituée, pour l'essentiel, par les billets de la banque d'émission, et, dans une faible mesure seulement, par des pièces métalliques émises directement par l'Etat. Mais billets et pièces ne sont pas les seuls moyens de paiement. Une large part des règlements se fait par les chèques et par des virements d'avoirs entre les comptes ouverts sur les livres des banques.

Lorsque le banquier consent un prêt, il peut verser effectivement les signes monétaires entre les mains de l'emprunteur. En fait, il autorise l'emprunteur à rendre son compte débiteur dans la limite d'un solde fixé à l'avance, appelé *crédit ouvert*, ou encore il inscrit au crédit du compte de l'emprunteur une somme égale au montant du prêt consenti. L'ouverture d'un crédit permet à l'emprunteur de disposer, par chèque ou par virement, de la somme prêtée, et de s'en servir comme d'espèces pour ses règlements; elle équivaut donc à une création d'instruments de paiement.

On désigne l'ensemble des soldes créditeurs en banque sous le nom de *monnaie scripturale* ou encore de *monnaie de banque*. La monnaie de banque circule de compte à compte par un simple jeu d'écritures; elle ne se transforme en monnaie légale qu'à l'occasion des retraits effectués par les déposants aux guichets de leurs banquiers. Ceux-ci ne conservent habituellement en caisse qu'une faible réserve de monnaie légale; ils font appel, pour le surplus, à l'Institut d'émission, en utilisant à cette fin les avoirs qu'ils ont pu constituer sur ses livres. Le plus souvent, c'est en réescomptant les effets de leur portefeuille que les banques reconstituent leurs avoirs sur les livres de l'Institut d'émission; on dit qu'elles « mobilisent » leurs crédits.

Banque d'émission et banques de dépôts fournissent donc à l'économie ses instruments de paiement. Le volume de la monnaie en circulation dépend du montant des crédits bancaires et du libéralisme avec lequel l'Institut d'émission appuie le système bancaire. Aussi la banque centrale contrôle-t-elle le montant des crédits portés par les banques et régularise-t-elle le volume des disponibilités bancaires, soit en mettant des moyens de paiement à la disposition des banques, soit au contraire en résorbant des excédents de moyens de paiement. Elle agit soit par le réescompte, soit par l'intermédiaire du marché monétaire.

● *Le marché monétaire.* Certaines banques peuvent disposer temporairement de ressources qu'elles n'ont pu encore employer, alors que d'autres ont des besoins passagers de trésorerie. Il s'établit ainsi un marché — le marché monétaire — où s'affrontent offres et demandes de capitaux à court terme. Il arrive au marché interbanque de faire apparaître des excès de capitaux en quête d'emploi ou des insuffisances; l'Institut d'émission nivelle ces différences en achetant ou en vendant des créances à court terme, ce qui constitue pour lui un moyen d'agir sur le volume des disponibilités bancaires.

Les crédits à long terme et les banques d'affaires.

En raison de la précarité de leurs ressources, les banques commerciales ne s'engagent guère que dans des crédits d'un dénouement assez rapide. Les crédits à moyen terme et à long terme sont plutôt pratiqués par des établissements spécialisés, appelés *banques d'affaires*, et qui ont une structure et une activité différentes de celles des banques commerciales. Elles travaillent avec des ressources plus stables : leur capital et leurs fonds de réserve sont relativement plus importants que dans les banques de dépôts; elles se procurent également des fonds en empruntant à long terme; elles ne recherchent pas, en principe, les dépôts à vue, mais des dépôts à plus de deux ans de terme.

Les crédits à moyen et à long terme permettent aux entreprises de se développer en accroissant ou en modernisant leurs installations; ils servent à lancer des entreprises nouvelles. Les banques d'affaires les réalisent souvent en souscrivant à des actions ou à des obligations émises par les entreprises financées. Elles se dégagent, au moment qu'elles jugent opportun, de leurs participations par cession directe au public ou par vente en Bourse des titres qu'elles ont souscrits. Elles assurent également le « service financier » des sociétés qu'elles financent, en exécutant pour leur compte le placement dans le public d'actions ou d'obligations nouvelles, le recouponnement des titres, le paiement des coupons, etc. Les banques de dépôts peuvent aussi faire ces opérations.

La nature particulière de leurs activités attribue aux banques d'affaires une place à part dans l'appareil bancaire. Mais elles pratiquent accessoirement, au profit de leurs clients, certaines des opérations traditionnelles des banques de dépôts, et, en particulier, reçoivent certains dépôts à vue.

Les principaux systèmes bancaires.

Ces systèmes peuvent être très différents d'un pays à l'autre. Ils se distinguent à la fois par le degré de concentration des banques, par les méthodes de distribution du crédit, et par l'organisation du marché des capitaux à court terme entre les banques et la banque d'émission.

Du point de vue de la structure des réseaux bancaires, ils s'apparentent plus ou moins à l'un des deux systèmes anglais ou américain, diamétralement opposés, le premier ayant un petit nombre de banques à réseau étendu de succursales, le second un nombre élevé de banques sans succursales.

Du point de vue des techniques, les systèmes bancaires se différencient selon qu'ils donnent la préférence à l'escompte, comme c'est le cas en France, ou à l'avance en compte, selon la méthode des banques anglo-saxonnes. Quant au marché monétaire, il a une importance très variable selon les pays. En France, où les banques se procurent couramment des fonds par réescompte auprès de la banque d'émission, il ne joue qu'un rôle complémentaire; chez les Anglo-Saxons, où la banque centrale ne réescompte pas les crédits portés par les banques, c'est le levier essentiel de la politique monétaire.

● En France, le réseau bancaire se caractérise par la coexistence de grands établissements à succursales et de petites banques : il existe un peu moins de 400 banques, dont beaucoup sont régionales ou purement locales, quelques-unes des établissements puissants avec ramifications sur tout le territoire et à l'étranger.

La plupart des crédits sont réalisés sous la forme d'escompte d'effets de commerce ou de financement, qui peuvent être réescomptés à la Banque de France, mais les banques pratiquent également le découvert en compte.

● Aux Etats-Unis, l'appareil bancaire est extrêmement décentralisé, en raison du caractère fédéral de la Constitution et des législations d'Etats qui, pour la plupart, interdisent les réseaux de succursales. Il existe environ 14 000 banques commerciales.

L'escompte est à peu près abandonné; la plupart des crédits bancaires sont accordés sous la forme d'avances. Mais on ne pratique pas le découvert de caisse; on exige que les comptes des clients demeurent créditeurs; le montant des avances accordées est donc toujours porté au crédit du compte de l'emprunteur.

Caractéristique de la législation américaine est l'obligation faite aux banques de conserver en permanence sur les livres d'une autre banque — généralement la banque d'émission — un minimum d'avoirs en compte, déterminé par un certain pourcentage de leurs dépôts. Le taux de ces « réserves » est fixé par décision des autorités monétaires, qui possèdent ainsi un moyen efficace d'agir sur le volume des crédits intérieurs.

● La Grande-Bretagne offre, à l'opposé des Etats-Unis, l'image d'un système bancaire très centralisé, cinq principales banques de dépôts — les « Big Five » — concentrant la majorité des opérations.

Les établissements de crédit s'y classent en trois catégories, suivant la nature de leurs opérations :

Les *joint stock banks*, qui reçoivent des dépôts et les emploient principalement en avances à court terme et en réescompte d'effets commerciaux que leur cèdent les maisons d'escompte spécialisées; les « Big Five » sont des joint stock banks;

Les *bill brokers* et les *discount houses*, ou « maisons de réescompte », qui achètent et vendent des effets commerciaux et entretiennent ainsi un marché des créances;

Les *merchant bankers*, ou « maisons d'acceptation », qui donnent leur acceptation aux effets tirés par les maisons de commerce du monde entier. La valeur indiscutée de leurs signatures a contribué à mettre Londres au premier rang des places spécialisées dans le financement du commerce international, à l'époque où les transferts de capitaux étaient libres.

Organisation de la profession bancaire en France.

La nécessité d'organiser la profession bancaire est apparue plus ou moins récemment dans la plupart des pays. L'organisation de la profession répond au double souci de favoriser l'épargne en assurant la protection des dépôts bancaires et de contrôler la création de signes monétaires par les banques. La profession est restée longtemps à l'abri de toute réglementation. Une loi du 19 juin 1930 interdit seulement d'être banquier aux personnes ayant été l'objet de condamnations pénales et aux faillis non réhabilités. Les lois des 13 et 14 juin 1941, reprises et complétées en 1945 et en 1946, ont réglementé la profession.

La loi définit d'abord la notion de banque : « Sont considérés comme banques, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières. »

Aucune autre entreprise ne peut recevoir du public des dépôts de fonds à vue ou à moins de deux ans.

Une autre catégorie d'établissements, les *établissements financiers*, peuvent, sans avoir droit à l'appellation de « banques », faire des opérations de crédit et servir d'intermédiaires dans des opérations sur titres; mais ils ne reçoivent pas de dépôts du public.

● *Classement et spécialisation des banques.* Les dispositions essentielles de la réglementation française sont l'inscription et le classement des banques. Nul n'est autorisé, en France, à faire le commerce de banque s'il n'est inscrit sur une liste dressée et tenue à jour par le Conseil national du crédit. De plus, les banques sont classées, en fonction de la stabilité de leurs ressources, en trois catégories, et de leur classement dépend la nature des activités qui leur sont permises.

1° *Les banques de dépôts.* De loin les plus nombreuses, elles « reçoivent du public des dépôts à vue ou à un terme qui ne peut être supérieur à deux ans ». Elles ne peuvent, en principe, détenir des participations dans des entreprises que pour des montants très limités.

Obligation est faite aux banques de respecter un rapport minimal entre le montant de leur actif disponible et mobilisable et le total de leurs exigibilités à court terme. C'est le *coefficient de liquidité*.

guichets du siège de la Société Générale à Paris

Phot. Larousse.

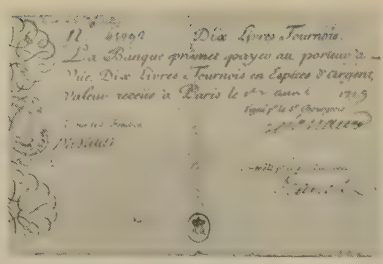

billet de banque de Law
Bibl. nat.

2° *Les banques d'affaires.* Ce sont « celles dont l'activité principale est la prise et la gestion de participations dans les affaires existantes ou en formation », et l'ouverture de crédits sans limitation de durée à ces entreprises. Elles ne peuvent investir dans ces opérations que des fonds provenant de leurs ressources propres ou des dépôts stipulés avec deux ans au moins de terme ou de préavis. Elles ne peuvent, en principe, ouvrir de comptes de dépôts, si ce n'est aux entreprises avec lesquelles elles sont en relations habituelles d'affaires.

3° *Les banques de crédit à moyen et à long terme.* Ce sont « celles dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont le terme est au moins égal à deux ans. Elles ne peuvent recevoir de dépôts sans autorisation du Conseil national du crédit, pour un terme inférieur à cette même durée. Elles sont soumises aux mêmes limitations que les banques de dépôts en ce qui concerne leurs participations ».

● *Contrôle de la profession bancaire.* Trois organismes participent à l'organisation et au contrôle de la profession bancaire :

1° L'*Association professionnelle des banques,* qui est une sorte de chambre syndicale à laquelle les banques sont tenues d'adhérer ; elle est chargée d'étudier toutes les questions intéressant la profession et de faire appliquer par ses membres les décisions concernant l'exercice de la profession ;

2° Le *Conseil national du crédit,* qui est une association professionnelle des établissements financiers. Il est placé sous la présidence du ministre des Finances et la vice-présidence du gouverneur de la Banque de France ; il groupe un certain nombre de hauts fonctionnaires et de représentants des intérêts généraux (chambres de commerce, chambres d'agriculture, coopératives de consommation, organisations ouvrières...). Le Conseil élabore des propositions ou des recommandations concernant l'organisation de la profession bancaire et le crédit ; il est consulté par le ministre des Finances sur l'orientation de la politique du crédit. Il reçoit les déclarations d'activité des banques, des établissements financiers et des auxiliaires des professions bancaires, et se prononce sur la régularité juridique des impétrants et sur les demandes de changement d'activité. Il peut également prendre des décisions de caractère général ou individuel concernant l'organisation bancaire et la technique du crédit ;

3° La *Commission de contrôle des banques,* qui groupe, sous la présidence du gouverneur de la Banque de France, trois hauts fonctionnaires membres de droit, un représentant des banques et un représentant du personnel des banques. La Commission de contrôle est chargée de veiller à l'application de la réglementation de la profession et de sanctionner les manquements constatés ; elle peut proposer au ministre des Finances les modifications ou les amendements qu'elle souhaite voir apporter à la réglementation et peut également donner son avis.

recto du premier billet à impression bleue et à vignette différente au recto et au verso, imprimé par la **Banque de France** sur papier avec tête de face filigranée dans la pâte, émis en octobre 1862

Le réseau bancaire français.

L'appareil bancaire français se caractérise, depuis 1945, par la coexistence d'un secteur nationalisé et d'un secteur privé.

● Le *secteur nationalisé* comprend la Banque de France et les quatre principales banques de dépôts : Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (B. N. C. I.), Comptoir National d'Escompte de Paris (C. N. E. P.), dont le capital appartient en totalité à l'Etat, et qui réunissent environ 60 p. 100 des dépôts bancaires.
L'Etat désigne la quasi-totalité des membres des conseils d'administration, mais les établissements nationalisés ont conservé leur autonomie juridique et administrative, et continuent d'être gérés suivant les règles du droit commercial.

● Le *secteur privé* comprend les banques de dépôts non nationalisées, les banques d'affaires et les banques de crédit à moyen terme. Toutefois, les banques d'affaires constituées sous forme de sociétés par actions et dont le total du bilan et des engagements hors bilan est supérieur à un certain chiffre sont soumises au contrôle d'un commissaire du Gouvernement.
Les principales banques de dépôts privées sont le Crédit commercial de France (C. C. F.), le Crédit industriel de France (C. I. F.), avec ses douze filiales de province, le Crédit du Nord et la Société marseillaise de crédit.
Les principales banques d'affaires sont la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'Union parisienne, l'Union européenne industrielle et financière et la Banque de l'Indochine.
Il convient également de signaler les banquiers Lazard frères et Cie, Mallet frères et Cie, et Rothschild frères.

● Le système bancaire français comporte en outre un certain nombre d'établissements qui participent à la distribution du crédit, et ne sont cependant pas soumis à la réglementation commune des banques parce qu'ils bénéficient de statuts particuliers. Il s'agit soit de banques, soit d'établissements publics, soit de sociétés de crédit à régime spécial.
Parmi les banques, on citera — outre les *banques populaires* — les *caisses* de crédit agricole* et la *Banque française du commerce extérieur.* Parmi les établissements publics, la *Caisse* des dépôts et consignations* et la *Caisse* des marchés.*
Parmi les sociétés de crédit à régime spécial, il faut signaler le *Crédit* foncier de France* et le *Crédit national.*
Les *banques populaires* sont des sociétés coopératives à capital variable créées par la loi du 13 mars 1917 pour organiser le crédit aux petites et moyennes entreprises commerciales et industrielles, ainsi qu'aux artisans. Soumises aux directives générales et au contrôle de la Chambre syndicale des banques populaires, près de laquelle siège un commissaire du gouvernement, elles ont adopté des dénominations nouvelles — en vue d'éviter notamment que l'épithète de « populaire » écarte d'elles une partie de leur clientèle — et s'apparentent aux banques de dépôts.

Le billet de banque. Les banques d'émission.

● *Le billet de banque.* A l'origine, les billets émis par les banques étaient de simples certificats représentatifs des dépôts de monnaie métallique constitués dans leurs caisses ; ils étaient nominatifs et payables à échéance.
Dès la fin du XVIe s., cependant, le public avait commencé à utiliser dans les paiements ces billets qui pouvaient se transmettre par endossement. Le mouvement s'amplifia lorsque les billets furent libellés en sommes rondes et devinrent transmissibles au porteur, et payables à vue. Les billets commencèrent alors à circuler, à l'instar des espèces métalliques. Ainsi apparut une nouvelle monnaie, dite *fiduciaire,* parce qu'elle tire sa valeur de la confiance du public.
Dès le début du XVIIe s., on trouve la trace d'une circulation des billets de la Banque d'Amsterdam, créée en 1609. Mais c'est en Angleterre, dans la seconde moitié du siècle, que se développe pour la première fois une véritable circulation de billets. Les orfèvres s'avisèrent rapidement qu'ils pouvaient non seulement émettre des billets en représentation des espèces métalliques déposées dans leurs caisses, mais aussi en remettre à leurs emprunteurs au lieu de monnaies métalliques, lorsqu'ils consentaient des prêts.
Pendant longtemps, l'émission par les banques de billets payables à vue au porteur ne fut pas réglementée ; elle n'avait pour limite que l'obligation faite aux banques de rester toujours en mesure de rembourser en espèces métalliques les billets qui leur étaient présentés. Faute d'avoir été suffisamment prudentes, un certain nombre de banques, qui avaient créé trop de billets, furent acculées à la faillite. C'est ainsi que les orfèvres de la Cité de Londres durent cesser leurs paiements, en 1672, lorsque le roi Charles II d'Angleterre eut refusé de reconnaître sa dette ; de même, en France, la « Banque royale » de Law sombra, parce qu'elle était étroitement liée au sort de la Compagnie des Indes. Ces expériences malheureuses n'empêchèrent cependant pas le billet de banque de survivre, et de connaître, à partir du XIXe s., un développement considérable qui allait l'amener progressivement à se substituer presque totalement aux pièces métalliques dans les paiements en espèces. La dénomination de « billet de banque » recouvre cependant des réalités bien différentes suivant les époques et les régimes monétaires.
Pendant longtemps, les billets furent, en raison de leur commodité, utilisés dans les paiements au même titre que les espèces métalliques, mais les créanciers n'étaient pas obligés de les accepter : le billet avait simplement *cours libre.*
Lorsque la loi oblige les créanciers à accepter le billet de banque en paiement, on dit qu'elle confère au billet le *pouvoir libératoire,* que le billet a *cours légal.* Le porteur conserve toujours la faculté de demander le remboursement de ses billets en espèces métalliques, aux guichets de la banque émettrice. Le billet est dit *convertible.* En France, le cours légal a été reconnu aux billets de la Banque de France à partir de 1878.
Lorsque la loi dispense la banque émettrice de rembourser ses billets en espèces métalliques, on dit que le billet est *inconvertible,* qu'il a *cours forcé.* Le billet devient alors une véritable monnaie, sans valeur intrinsèque ; c'est le *régime du papier-monnaie.*
Le cours forcé a été institué pour la première fois en France en 1848 ; il fut aboli en 1850, puis rétabli de 1870 à 1878, et de 1914 à 1928. La convertibilité du billet de la Banque de France est actuellement suspendue depuis 1936.
La fabrication des billets de banque fut transformée au XIXe s. par l'invention américaine du procédé Jacob Perkins, qui permet, grâce à une technique particulière de gravure sur acier, de reproduire quasi à l'infini la planche de métal qui a été préalablement trempée. On utilise deux sortes de papier : pour la face interne un chiffon pur, et pour la face externe une pâte de chanvre vierge particulièrement résistante. Le filigrane est constitué par un médaillon en camaïeu très pâle. Après impression, le billet subit une glaçure.

● *Les banques d'émission.* Le droit d'émettre des billets qui circulaient concurremment avec les espèces métalliques avait été exercé librement par les banques au cours du XVIIIe s. A partir du XIXe s., au fur et à mesure que les billets tendirent à s'identifier avec la monnaie, l'émission fut, suivant un mouvement plus ou moins rapide selon les pays, peu à peu réservée à un petit nombre d'établissements privilégiés, qui sont appelés *banques d'émission.*
La plus ancienne des banques nationales d'émission actuelles est la *Banque nationale de Suède* (Rigsbank), dont les origines remontent à 1657 ; toutefois, son privilège d'émission n'est exclusif que depuis 1897.
La *Banque d'Angleterre,* fondée en 1694, a été créée spécialement pour émettre des billets au profit du Trésor, qui traversait de grosses difficultés. Jusqu'à la crise de 1829-1834, elle fut une simple banque commerciale, au même titre que les autres, sans aucun privilège spécial. On considérait même en Angleterre que le droit d'émettre des billets était inséparable du commerce de banque.
La loi bancaire de 1844 (Bank Charter Act de Robert Peel) vint apporter un changement radical en limitant l'exercice de ce droit aux banques qui l'exerçaient déjà à l'époque ; c'était prévoir la disparition, par extinction progressive, de l'émission par les banques commerciales, et créer, en fait, un privilège au profit de la Banque d'Angleterre. A partir

Phot. Langlois, X.

de cette époque, la Banque d'Angleterre se mit à jouer de plus en plus le rôle d'une banque centrale, à laquelle recouraient les autres banques pour reconstituer leur trésorerie en mobilisant une partie de leurs crédits. La Banque d'Angleterre est nationalisée depuis 1945.

En *France,* l'émission des billets est confiée à la Banque de France, fondée en 1800, qui est dotée d'un privilège exclusif depuis 1848. (V. BANQUE DE FRANCE.)

Aux *Etats-Unis,* la création de billets de banque, restée longtemps libre, fut réglementée pour la première fois par le National Bank Act de 1863 : la loi créait une catégorie de banques, dites *banques nationales,* qui seules pouvaient émettre des billets, sous la réserve que ces billets fussent intégralement gagés par des avoirs en fonds d'Etat. La crise de 1907, cependant, vint mettre en évidence l'inconvénient qui résultait de l'absence d'un organisme bancaire central. Un tel organisme, pourtant, était difficilement conciliable avec le particularisme des Etats et le caractère fédératif de l'Union. Déjà, deux tentatives de création d'une banque centrale avaient échoué : la première « Banque des Etats-Unis », créée en 1792, avait disparu en 1812 ; une seconde « Banque des Etats-Unis », instituée en 1817, n'avait guère duré plus d'une vingtaine d'années. C'est seulement en 1913 que fut trouvé un compromis durable.

Le Federal Reserve Act divisa les Etats-Unis en 12 districts dotés chacun d'une banque centrale appelée *Banque de réserve fédérale* (*Federal Reserve Bank*). Les 12 banques de réserve fédérales, mutuellement indépendantes, sont soumises à l'autorité et au contrôle d'un organisme fédéral, le *Federal Reserve Board* de Washington, qui uniformise et coordonne leur politique. Les banques de réserve fédérales émettent des billets, qui sont gagés par des certificats de dépôts d'or chez le Trésor fédéral, ou par des avoirs en valeurs du Trésor fédéral. Leur fonction essentielle est de régulariser le volume des moyens de paiement mis à la disposition de l'économie en contrôlant le volume des crédits bancaires.

L'U. R. S. S. a créé, en 1921, une Banque d'Etat (*Gosbank*), qui est à la fois la banque d'émission pour l'ensemble des républiques soviétiques, et la seule banque commerciale habilitée à dispenser le crédit à court terme. La Gosbank constitue donc l'un des principaux leviers de commande de l'économie soviétique.

La plupart des autres pays ont un organisme doté du privilège exclusif d'émettre les billets. Chez certains, ce n'est qu'un institut central n'ayant de relations qu'avec les banques ; chez d'autres, cependant, il revêt la forme d'une banque et traite la plupart des opérations courantes de banque avec la clientèle des entreprises et des particuliers. (→ Biblio.)

— Méd. Les *banques de sang* sont dues à l'initiative du Centre national de transfusion sanguine (6, rue Alexandre-Cabanel, Paris), ou à des initiatives locales (municipalités ou préfectures) ; elles peuvent délivrer, sur demande des médecins ou des chirurgiens, des flacons de sang conservé du même groupe que celui du malade ou du blessé. Toute « banque de sang » doit comporter : 1° un service de récolte du sang, prélevé sur des sujets bénévoles ou sur des donneurs rétribués ; 2° un laboratoire d'analyse et de préparation, où les sangs sont examinés et classés par « groupe », et rendus incoagulables ; 3° des glacières ou des réfrigérateurs, permettant une conservation pendant plusieurs semaines. Les *banques d'os* permettent la conservation de greffons osseux, prélevés aseptiquement dans les deux heures qui suivent la mort. La conservation se fait dans des réfrigérateurs à — 20 °C ou — 50 °C (*freezing*). Les banques d'os permettent des homogreffes, dans lesquelles le greffon sert essentiellement de prothèse de contention ; il est réhabité par les cellules du receveur.

Banque d'Algérie, établissement bancaire, doté du privilège de l'émission des billets en Algérie (également en Tunisie de 1909 à 1958), qui a été nationalisé en 1946. Son conseil d'administration comprend un gouverneur président, un sous-gouverneur, dix-huit administrateurs (parmi lesquels le gouverneur de la Banque de France) et deux censeurs.

Banque d'Amsterdam. V. AMSTERDAM.

Banque de France, organisme bancaire, créé en 1800 et nationalisé en 1945, qui effectue, en sus des opérations de banque ordinaires, des opérations de banque à caractère public, notamment l'émission des billets de banque.

● *Origines et fondation.* « Il n'y a pas en ce moment de banque en France », disait Napoléon devant le Conseil d'Etat, à l'une des séances consacrées, en avril 1806, à la rédaction des statuts de la Banque de France. « Il n'y en aura pas de quelques années, parce que la France manque d'hommes qui sachent ce que c'est qu'une banque. C'est une race d'hommes à créer. »

Cette véritable carence dont s'étonnait l'Empereur s'explique par l'insuccès de la tentative de Law : la banque d'émission créée en 1716 sous le nom de « Banque générale » prit d'excessives participations dans les autres affaires du financier écossais et fut entraînée dans la retentissante faillite de la Compagnie perpétuelle des Indes. Le billet de banque s'en trouva discrédité pour longtemps, et l'expérience fâcheuse des assignats ne fit, plus tard, que confirmer le public dans son sentiment de défiance.

Vers la fin du XVIIIe s., toutefois, des essais furent tentés pour implanter en France l'usage des billets au porteur remboursables à vue, en espèces métalliques : la Caisse d'escompte, en 1776, la Caisse des comptes courants, en 1796, la Caisse d'escompte du commerce, en 1797 se proposèrent ce but, mais ces établissements ne connurent qu'une activité limitée.

Le 18 janvier 1800, avec le puissant appui du Premier consul, un groupe de négociants et de banquiers, parmi lesquels Perrégaux et Lecouteulx de Canteleu, fonda la Banque de France, société par actions, de caractère privé, qui absorba presque aussitôt la Caisse des comptes courants.

● *Le privilège d'émission.* A l'origine, la Banque de France partage le droit d'émettre des billets avec cinq autres établissements à Paris (Caisse d'escompte du commerce, Comptoir commercial, Banque territoriale, Factorerie du commerce, Caisse d'échange des monnaies). Le privilège exclusif qui lui est conféré en 1803 ne vaut que pour Paris seulement : il sera étendu au territoire métropolitain à l'occasion de la crise de 1848, qui entraînera la transformation en succursales de la Banque de France des neuf banques départementales. Renouvelé plusieurs fois, ce privilège est enfin confirmé, sans limitation de durée, par la loi du 2 décembre 1945, portant nationalisation de la Banque de France.

Pendant la première moitié du XIXe s., le montant des émissions ne fut limité que par la nécessité — toute pratique — de se trouver constamment en mesure de rembourser les billets à vue et en espèces. En 1848, un décret du Gouvernement provisoire assigna à la circulation fiduciaire un maximum, fréquemment révisé par la suite. A ce plafonnement, la loi du 25 juin 1928 substitua une règle de couverture proportionnelle, suivant laquelle le montant de l'encaisse or devait égaler, au minimum, 35 p. 100 du montant cumulé des billets en circulation et des soldes créditeurs en comptes courants. Suspendue le 1er septembre 1939, cette disposition n'a cependant pas été formellement abrogée.

● *Organisation intérieure.* Dotée d'un privilège régalien, la Société de capitaux fondée en 1800 ne pouvait vivre longtemps sans lien juridique avec les pouvoirs publics : dès 1805, Napoléon décida de la soumettre à une autorité dépendant du Gouvernement. Ses déclarations sont restées célèbres : « La Banque n'appartient pas seulement aux actionnaires, elle appartient aussi à l'Etat puisqu'il lui donne le privilège de battre monnaie... Je veux que la Banque soit assez dans la main du Gouvernement et n'y soit pas trop... » La loi du 22 avril 1806 institua donc un *gouverneur,* assisté de deux sous-gouverneurs, tous trois nommés par décret. Ainsi s'établit, entre le gouvernement de la Banque et les régents élus par les deux cents plus forts actionnaires, un équilibre de pouvoirs, qui se maintint sans grande difficulté pendant cent trente ans.

Approuvés par le décret impérial du 16 janvier 1808, les « Statuts fondamentaux » demeurèrent, en effet, presque inchangés jusqu'à ce que la loi du 24 juillet 1936 eût substitué au Conseil de régence un « Conseil général », dont les membres sont presque tous désignés par l'Etat pour représenter les intérêts monétaires, économiques et sociaux du pays. La Banque avait conservé cependant la forme d'une société de droit privé jusqu'à sa nationalisation, le 2 décembre 1945 : la propriété des actions fut alors transférée à l'Etat.

grande salle souterraine des coffres de la **Banque de France** construite de 1924 à 1927 par Defrasse

● *Mécanisme des émissions monétaires.* La création de signes monétaires par la Banque de France intervient soit à l'occasion des opérations qu'elle traite, conformément à ses statuts, avec des banques ou même avec des particuliers, et qui représentent les concours qu'elle apporte à l'économie du pays, soit par le jeu des avances à l'Etat.

1° *Opérations statutaires.* Les lois qui déterminent les statuts de la Banque définissent limitativement les opérations génératrices d'émission. Ce sont :

Les *opérations sur or et sur devises,* qui, l'or monnayé ayant disparu de la circulation en 1914, continuent de revêtir une importance capitale pour les règlements extérieurs. Légalement chargée de gérer le Fonds de stabilisation des changes, institué le 1er octobre 1936 pour « régulariser les rapports entre le franc et les monnaies étrangères », la Banque de France continue, comme avant cette date, d'acheter et de vendre sur tous les grands marchés internationaux d'or et de devises. Les opérations ainsi traitées influent sur les émissions monétaires, surtout par l'intermédiaire des comptes ouverts au Fonds sur les livres de la Banque, et spécialement par le canal du compte « Avances au Fonds de stabilisation », qui représente le concours de la Banque à la trésorerie du Fonds ;

Le *réescompte des effets de commerce* à 90 jours d'échéance au plus, et revêtus de trois signatures au moins, la troisième pouvant être suppléée par un dépôt de garantie, constitué en valeurs ou en marchandises.

A l'origine, les effets escomptés ne représentaient que des transactions purement commerciales. Avec le temps, cette pratique s'est assouplie : le portefeuille comprend actuellement, à côté d'effets commerciaux, des warrants et des effets créés pour mobiliser soit des crédits de campagne à neuf mois, soit, depuis 1944, certains crédits à moyen terme.

Les effets composant le portefeuille d'escompte proviennent, en quasi-totalité, d'opérations traitées avec les banques (réescomptes), bien que ses statuts laissent à la Banque de France toute latitude d'accueillir le public à ses guichets ;

Les *achats* et les *ventes d'effets à court terme sur le marché monétaire,* opérations pratiquées, depuis 1938, pour régulariser le marché des capitaux à court terme, et qui portent soit sur les effets de la dette flottante, soit sur des effets privés ;

Les *avances sur titres,* qui furent surtout florissantes il y a cinquante ans, et dont l'essor,

galerie dorée de la **Banque de France** de Paris, XVIIIe s. (ancien hôtel La Vrillière et de Toulouse)

Phot. Banque de France, Arch. phot.

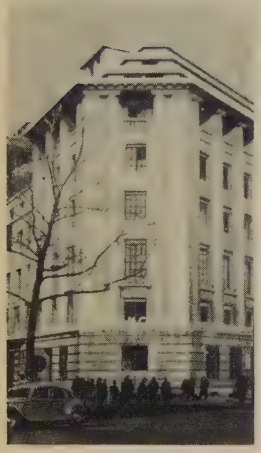

Banque nationale pour le commerce et l'industrie *boulevard des Italiens à Paris*

Banque de Paris et des Pays-Bas *rue d'Antin, à Paris*

au XIXe s., avait accompagné celui de la fortune mobilière.

Actuellement, ces opérations revêtent surtout la forme d' « avances à 30 jours sur effets publics » et fournissent aux établissements bancaires un moyen commode de trésorerie. 2° *Avances à l'Etat.* Les statuts de la Banque de France ne font aucune mention d'avances à l'Etat : « Je ne demande pas que la Banque prête de l'argent au gouvernement, disait Napoléon, mais qu'elle lui procure des facilités pour réaliser, à bon marché, ses revenus, aux époques et dans les lieux convenables. » Ne pouvant s'appuyer sur aucun texte statutaire, chaque demande d'avances doit donc être approuvée par une loi spéciale.

Une première catégorie d'avances est née, en 1857, du désir d'assurer au Trésor une contrepartie aux fonds publics en cours de centralisation, immobilisés en permanence dans les écritures de la Banque. Ces « avances permanentes » subsistent encore, mais pour un montant très modéré.

Un second groupe de prêts au Trésor tire son origine de besoins exceptionnels de l'Etat, résultant de circonstances graves. Les avances de cette sorte sont toujours entourées d'une procédure particulière : signature par le ministre des Finances et par le gouverneur, après délibération spéciale du Conseil général de la Banque, d'un texte de convention définissant les modalités de l'avance projetée; pour être valable, ce contrat doit recevoir une approbation législative.

● *Volume des émissions monétaires.* Le volume global des émissions monétaires est fonction des besoins de l'économie. Mais cette liaison est, dans une certaine mesure, réversible : par l'accueil, libéral ou sévère, réservé aux demandes de crédit, par la fixation des taux à des niveaux élevés ou bas, il est possible d'exercer une action sur le volume des émissions et, partant, sur l'économie elle-même. Employées tour à tour au siècle dernier, l'une et l'autre méthode sont aujourd'hui simultanément utilisées en pratique.

D'après le compte rendu annuel des opérations de la Banque de France pour 1956, le volume global des émissions monétaires atteint, en ordre de grandeur, 3 200 milliards, dont les quatre cinquièmes, soit 2 600 milliards, correspondent à des concours à l'économie. Sur ce dernier chiffre, 12 p. 100 proviennent des opérations sur or et devises, 58 p. 100 proviennent des escomptes, 9 p. 100 proviennent des achats et ventes de titres sur le marché monétaire, 1 p. 100 provient des avances sur titres.

● *Place de la Banque de France dans l'organisation monétaire moderne.* Les signes monétaires créés par la Banque de France, sous la forme de billets de banque ou d'avoirs en comptes créditeurs, s'ajoutent aux dépôts à vue dans les banques ou dans les centres de chèques postaux, ainsi qu'aux monnaies divisionnaires en métal, pour former un ensemble de disponibilités en francs, utilisables à tout instant pour des paiements, et que, pour cette raison, l'on désigne sous le nom de *masse monétaire.*

Ils jouent, à l'intérieur de cette masse, un rôle très particulier : d'abord, parce qu'au point de vue quantitatif ils en représentent presque la moitié; ensuite, et surtout, parce que la loi confère aux billets — et à eux seuls — cours légal et pouvoir libératoire.

Il s'ensuit que, dans l'organisation bancaire, la Banque de France occupe une place tout à fait à part. C'est à elle que doivent avoir recours les établissements détenteurs de dépôts à vue, pour mobiliser leurs actifs lorsque ces dépôts diminuent. Ultime dispensatrice de monnaie légale, réserve centrale des banques, la Banque de France se trouve, de ce fait, en position d'établir sur la distribution du crédit un contrôle toujours efficace, qu'il s'exerce par voie d'autorisation préalable ou au moment même du réescompte.

Cette vocation particulière s'est affirmée de plus en plus nettement depuis la nationalisation de la Banque de France. Elle s'est exprimée par des créations de services, comme la *Centrale des risques bancaires.* Elle se traduit aussi dans les missions nouvelles dévolues à la Banque au sein du Conseil national du crédit et de la Commission de contrôle des banques.

Ainsi la Banque se trouve-t-elle pourvue des moyens d'action qui lui permettent d'être, selon le vœu de son fondateur, l'auxiliaire fidèle de la politique de l'Etat dans le domaine monétaire interne, comme elle l'est aussi sur le plan international, par les concours qu'elle apporte à la gestion du Fonds de stabilisation des changes et au Comité monétaire de la zone franc. (→ Biblio.)

Banque française du commerce extérieur, établissement bancaire, créé en 1946-1947 pour faciliter le financement des opérations d'exportation ou d'importation, et, d'une manière générale, de toutes opérations de commerce extérieur, par le moyen de crédits à court ou à moyen terme. Le capital est souscrit par la Banque de France, la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit national, la Caisse nationale de crédit agricole, et les banques nationalisées; les administrateurs sont tous nommés par le ministre des Finances. Cet établissement a pris la place de la *Banque nationale du commerce extérieur,* qui, fondée en 1919 par des banques et des entreprises commerciales et industrielles, s'est réorganisée sous la dénomination de *Compagnie générale française de crédit.*

Banque générale, banque créée à Paris, en 1716, par le financier écossais John Law*.

Banque interaméricaine de développement, institution créée en 1959 en vue de contribuer à l'accélération du développement individuel et collectif des Etats indépendants d'Amérique latine. Son bureau principal est fixé à Washington (les U. S. A. ont fourni plus de 40 p. 100 du capital social).

Banque internationale pour la reconstruction et le développement, organisme créé le 27 décembre 1945, à la suite de la conférence monétaire internationale de Bretton* Woods. La Banque, dont le siège principal est à Washington et dont les opérations ont commencé en juin 1946, doit financer la reconstruction et l'équipement des pays dévastés par la guerre, étendre les moyens de production des pays moins développés, favoriser — par un système de garanties solidaires — la reprise des investissements internationaux.

Banque nationale pour le commerce et l'industrie (*B. N. C. I.*), établissement financier fondé en 1932 et nationalisé en 1945. Succédant à la Banque nationale de crédit, la B. N. C. I. prend, dès sa création, le caractère essentiel d'une banque de dépôts. Elle absorbe un certain nombre de banques de province; durant la Seconde Guerre mondiale, elle étend ses activités à l'A.-O. F., à l'A.-E. F., aux Antilles et à l'Indochine. Elle crée deux filiales : la B. N. C. I. (Afrique), ex-Banque de l'Union nord-africaine, et le Crédit foncier de Madagascar et de la Réunion. Sa présence dans les autres parties du monde est assurée par ses filiales de Grande-Bretagne (British and French Bank), de Panama (Panama Bank and Trust Company), du Mexique (Banco del Atlántico), de Suisse (Banque pour le commerce international), et par ses agences à l'étranger.

Banque de Paris et des Pays-Bas, établissement bancaire, fondé en 1872 par la réunion de la Banque de Paris (1865) et de la Banque de crédit et de dépôts des Pays-Bas (1863). Pendant un demi-siècle, la banque enregistre une vive impulsion sous la direction de Hugo Finaly (1844-1914) et de son fils Horace (1871-1945). En tant que banque d'affaires elle participe à la création de la Compagnie générale d'électricité, qui installe en France la première grande centrale thermique, ainsi qu'au lancement de la Compagnie des câbles télégraphiques. Sur la demande du Gouvernement, elle consent, en 1902, d'importantes avances à l'Etat chérifien, et participe, au lendemain de l'acte d'Algésiras, à la création de la Banque d'Etat du Maroc. En 1918, elle s'intéresse à la création de la Compagnie des matières colorantes — qui fusionne ultérieurement avec les Etablissements Kuhlmann — et à celle de la Compagnie générale de T. S. F. En 1921, avec la Standard Oil of New Jersey, elle crée la Standard franco-américaine, pour assurer le ravitaillement de la France en pétrole américain. En 1925, elle participe, avec d'autres banques, à la fondation de la Compagnie française des pétroles et joue un rôle important, en 1935, dans la réorganisation financière de Citroën. A l'étranger, son action s'exerce soit directement, soit par l'intermédiaire de ses trois succursales d'Amsterdam, de Bruxelles et de Genève. Elle est également intéressée dans la Banque franco-chinoise, la Banque ottomane, la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, la Banque nationale du Mexique, etc. L'ampleur de ses opérations en fait la première banque d'affaires française.

Banque des règlements internationaux, organisme conçu en 1929 par les experts internationaux réunis à Paris sous la présidence de l'Américain Young, pour réévaluer le montant des réparations de guerre exigées de l'Allemagne. Cette banque, dont le siège est à Bâle, a reçu du gouvernement suisse un statut qu'il s'est engagé à ne pas modifier sans l'assentiment des puissances signataires du protocole de La Haye sur la commercialisation de la dette allemande.

Elle doit favoriser la coopération des banques centrales nationales et fournir des facilités nouvelles pour des opérations financières internationales. L'Union européenne de paiement (U. E. P.) lui avait donné, en 1950, le rôle d'agent comptable dans le système de règlement unilatéral qu'elle avait institué.

BANQUEREAU n. m. (de *banc*). Mar. Petit banc ou bas-fond. (Se dit surtout de deux petits bancs voisins du grand banc de Terre-Neuve.)

BANQUEROUTE n. f. (ital. *banca,* banc, et *rotta,* rompu; allusion au vieil usage de rompre le banc ou comptoir du banqueroutier). Dr. pén. Délit, et parfois crime, d'un commerçant failli : *Faire banqueroute.*

— LANGUE CLASS. *Fig. Faire banqueroute à,* manquer : *Gardez de faire aux égards banqueroute* (La Fontaine).

— Législ. fin. *Banqueroute publique,* suspension des paiements d'un Etat aux porteurs de rente.

— SYN. : *débâcle, déconfiture, faillite, krach.*

— ENCYCL. Dr. pén. La banqueroute simple constitue un *délit* puni d'un emprisonnement de deux ans au plus. Elle ne fait obstacle ni au concordat ni à la réhabilitation.

Il y a *banqueroute simple :* 1° Si le failli s'est livré à des dépenses excessives; 2° S'il a perdu de fortes sommes dans des opérations fictives ou fondées sur le pur hasard; 3° Si pour continuer plus longtemps son commerce il a fait des emprunts ruineux, ou acheté des marchandises pour les revendre au-dessous du cours; 4° Si, après avoir suspendu ses paiements, il a voulu favoriser un de ses créanciers au préjudice de tous les autres; 5° S'il a déjà été en faillite et si les deux faillites ont été clôturées pour insuffisance d'actif. Dans les cinq cas qui précèdent, on dit que la banqueroute est *impérative,* parce que les tribunaux doivent la déclarer.

Les tribunaux ont, par ailleurs, la faculté de déclarer qu'il y a banqueroute simple (banqueroute dite *facultative*) dans six autres cas : 1° Si des engagements trop considérables ont été contractés pour le compte d'autrui; 2° Si, dans une faillite précédente, les obligations du concordat n'ont pas été exécutées; 3° Si des infractions ont été commises à la législation sur le registre de commerce; 4° Si le failli n'a pas rempli l'obligation de déclarer sa faillite au greffe dans les délais et dans les formes exigées par la loi (notamment si la déclaration de faillite ne contient pas les noms de tous les associés solidaires); 5° Si, sans empêchement légitime, il ne s'est pas, dans les cas et délais fixés, présenté en personne aux syndics; ou si, ayant obtenu un sauf-conduit, il ne s'est pas présenté devant la justice; 6° Si ses écritures sont tenues d'une manière irrégulière ou incomplète, quoiqu'on n'y trouve aucune trace de fraude proprement dite.

Il y a *banqueroute frauduleuse* lorsque le failli a soustrait ses livres, détourné ou dissimulé une partie de l'actif, ou s'est reconnu débiteur de sommes qu'il ne devait pas. Ce *crime* est passible des travaux forcés à temps. La même peine peut être infligée aux complices. Les agents de change et courtiers convaincus de banqueroute frauduleuse peuvent être condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Le failli condamné pour banqueroute frauduleuse ne peut obtenir un concordat. (V. FAILLITE.) [→ Biblio.]

— Législ. fin. Simple état de fait, la *banqueroute publique* résulte de la cessation du paiement des arrérages. La dépréciation

Phot. Larousse.

monétaire qui allège régulièrement la charge de l'Etat évite aux Etats modernes de recourir à une pratique préjudiciable à leur crédit. Il faut cependant noter que la conversion avec réduction du taux de l'intérêt constitue — lorsqu'elle est obligatoire — une forme déguisée de la banqueroute publique. La loi du 24 frimaire an VI (tiers consolidé) n'a pas réalisé une banqueroute publique à proprement parler, mais une répudiation de dette.

BANQUEROUTIER, ÈRE n. et adj. Personne qui a fait une banqueroute : *Les banqueroutiers étaient astreints à porter le bonnet vert.*

BANQUET n. m. (ital. *banchetto*, petit banc). Repas pris en commun par un certain nombre de personnes, et en particulier par les membres d'une même société, d'un même groupement, à l'occasion d'une fête, d'un anniversaire, etc. : *Etre convié à un banquet.* || *Banquet de la Saint-Charlemagne*, donné dans les lycées aux élèves qui ont eu les meilleures places dans les compositions. || — *Fig. Banquet de la vie*, expression empruntée à la dernière ode de Gilbert, *Adieux à la vie* (« Au banquet de la vie, infortuné convive... ») : *C'est au tour du pauvre de le* (le riche) *remplacer au banquet de la vie* (G. Sand).
— Ascét. *Le banquet de l'Agneau*, les joies du ciel. (V. AGNEAU.) || *Le banquet sacré* ou *eucharistique*, la communion.
— Equit. Dans les mors anciens, lieu de rencontre de la branche et du canon, qui s'unissent par le fonceau.
— ENCYCL. Hist. et Polit. Pendant la Révolution, on appela *banquets civiques* des repas publics qui se renouvelaient à toutes les fêtes et dans certaines circonstances mémorables. Les premiers suivirent la prise de la Bastille. Des banquets sectionnaires, réunissant de nombreux convives, eurent lieu également durant la Terreur.
On a donné le nom de *banquets réformistes* à des banquets organisés, à la fin du règne de Louis-Philippe, par les hommes de l'opposition, pour propager les idées de réforme électorale et parlementaire, et qui tinrent lieu de réunions publiques. Il y en eut 70 environ, dans toute la France, de juillet 1847 à février 1848. La *Campagne des banquets* prit une allure de plus en plus révolutionnaire. Un cortège puis un banquet devaient la clôturer le 22 février, à Paris. Guizot les interdit, d'où des incidents qui furent le prélude de la révolution.

Banquet (LE) [*Sumposion*], dialogue de Platon (385 env. av. J.-C.), qui a pour cadre un banquet offert par le poète Agathon à ses amis, et pour objet l'amour et la science du beau. Chacun des convives y prononce un éloge de l'amour : Phèdre, Pausanias, Eryximaque, Aristophane, Agathon. A son tour, Socrate prend la parole, et dans la plus grande partie de son discours rapporte ses prétendus entretiens avec une prêtresse de Mantinée, Diotime. L'amour, à ses yeux, est par nature l'amour de la beauté et la génération dans la beauté ; des beaux corps il s'élève aux belles âmes, puis aux belles œuvres humaines, enfin aux sciences, et, au dernier degré de l'initiation, il découvre la Beauté parfaite, une et éternelle. Un spirituel et magnifique éloge de Socrate par Alcibiade termine le dialogue et achève la théorie de l'amour idéal, conçu comme une discipline philosophique : l'amant parfait est le vrai philosophe. Tout en exposant une doctrine profonde, Platon a su tracer de chacun des interlocuteurs, en particulier de Socrate, un portrait distinct et vivant, et répandre dans tout le dialogue la grâce d'une poésie qui parfois s'élève jusqu'au sublime.

Banquet (LE), dialogue de Xénophon (vers 365 av. J.-C.), qui semble s'inspirer du *Banquet* de Platon. Dans une dizaine de discours, chacun dit l'art qu'il cultive et en fait l'éloge. Socrate prononce deux discours, l'un sur la dignité de son art, l'autre sur l'amour. Malgré son allure décousue, cet ouvrage, d'ailleurs très inférieur à celui de Platon, a de la grâce et renferme de jolis détails.

Banquet des sophistes (LE) ou *Deipnosophistes*, ouvrage d'Athénée*.

Banquet de Julien (LE). V. CÉSARS (*les*).

Banquet (LE) [en ital. *il Convivio*], traité philosophique composé par Dante, peut-être entre 1306 et 1308 (1re édit., Florence ; 1490). Il comprend un traité d'introduction, et trois commentaires minutieux et prolixes de trois *canzoni* du poète. L'œuvre est inachevée. Dante y expose des doctrines morales, scientifiques et politiques, qui éclairent des points de *la Divine Comédie*. Ce banquet symbolique des affamés de science trahit une certaine lourdeur scolastique, mais révèle aussi la vigueur de pensée de Dante.

Banquet (CONDAMNATION DE). V. CONDAMNATION DE BANQUET.

Banquet des gardes du corps. V. OCTOBRE 1789 (*journées des 5 et 6*).

BANQUETER v. intr. (se conj. comme *jeter*). Prendre part à un banquet ; participer à de bons dîners : [Le] *père Crevel, qui, sachez-le bien, a trop souvent banqueté dans les parties carrées avec votre scélérat de mari* (Balzac).

BANQUETEUR n. m. Celui qui banquette.

BANQUETTE n. f. Banc en pierre dans l'embrasure d'une fenêtre (nombreux exemples dans l'architecture militaire ou civile du Moyen Age). || *Par anal.*, banc en bois, canné ou rembourré, avec ou sans dossier.
— Carross. Siège d'un seul tenant, occupant toute la largeur d'une voiture automobile.
— Ch. de f. Siège commun aménagé dans une voiture sous forme de banc, adossé généralement aux cloisons des compartiments. || *Banquette de la voie*, largeur de la plateforme ménagée à l'extérieur et au pied de la couche de ballast. (La banquette est généralement située entre cette dernière et un fossé de drainage et d'assèchement ménagé de part et d'autre de la voie. Elle reçoit fréquemment une piste de circulation pour le personnel.)
— Cirq. Talus qui limite l'aire des exercices dans la piste des cirques ambulants. (V. BARRIÈRE.) || *Sauts de banquette*, exercices d'un acrobate prenant pour sauter son point d'appui sur les poignets croisés de deux partenaires.
— Mil. *Banquette de tir*, partie surélevée d'une communication enterrée, permettant de tirer par-dessus le parapet. (V. TRANCHÉE, FORTIFICATION.)
— Pédol. Replat artificiel entravant l'érosion des sols.
— Théâtr. Autref., Banc placé de chaque côté de la scène, et réservé aux spectateurs de distinction : *C'est à Lekain et au comte de Lauraguais qu'on doit la suppression des banquettes, en 1759.* || *Jouer devant les banquettes*, jouer devant une salle à peu près vide.
— Trav. publ. Syn. de CAVALIER. || Epaulement conservé dans les talus des tranchées ou des remblais pour leur donner plus de stabilité. || Trottoir réservé le long du canal d'un aqueduc. || *Banquette de halage*, chemin de halage. || *Banquette de sûreté*, parapet en terre, que l'on établit le long des routes en remblai ou à flanc de coteau.
— Turf. *Banquette irlandaise*, talus gazonné servant d'obstacle de course. (V. JUMPING.)

BANQUIER, ÈRE adj. Relatif à la banque ou aux banquiers : *Organisations banquières.*

BANQUIER n. m. (ital. *banchiere*, changeur). Personne qui fait le commerce de la banque, qui possède ou dirige une maison de banque : *Pour pouvoir subsister, le banquier doit devenir noble, fonder une dynastie, comme les prêteurs de Charles Quint* (Balzac). || *Par extens. Etre le banquier de quelqu'un*, lui fournir de l'argent.
— Banq. et Bours. *Banquier en valeur*, v. COULISSIER.
— Hist. rel. *Banquiers ecclésiastiques*, officiers laïques qui avaient le privilège de solliciter en cour de Rome les actes relatifs aux bénéfices ecclésiastiques. (La loi des 10 mai-19 juin 1791 les supprima.)
— Jeux. Celui qui tient le jeu contre les autres joueurs qui « pontent » contre lui.

BANQUIER n. m. (de *banc*). Navire qui fait la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve, sans prendre connaissance de terre, et qui, se tenant sur les sondes du banc, sale la morue au fur et à mesure de sa pêche : *Les principaux ports à banquiers sont Fécamp et Saint-Malo.* (On dit aussi BANQUAIS.)

BANQUISE n. f. Ensemble des glaces formées dans les régions polaires par la congélation de l'eau de mer : *La banquise recouvre la plus grande partie de l'océan Arctique.*
— ENCYCL. La banquise se forme lorsque la température de l'eau de mer devient inférieure à — 1 °C ou — 2 °C : il se produit d'abord une sorte de « mélasse », qui s'agglomère en plaques circulaires sous l'action des vagues avant de constituer une croûte de « jeune glace » épaisse de 5 à 20 cm. Au cours de l'hiver, les mouvements de la banquise aboutissent à la formation de monticules chaotiques (*hummocks*), ou de chenaux d'eau libre pendant les périodes de relatif réchauffement. La dislocation estivale des marges de la banquise laisse subsister des plaques de « vieille glace », de couleur sombre, salies par les poussières apportées par le vent. Epaissie au cours d'un nouvel hiver, la vieille glace peut dépasser 3 m d'épaisseur dans l'Arctique.
Les limites de banquises arctiques et antarctiques subissent des variations importantes suivant les saisons (v. cartes de l'ARCTIQUE et de l'ANTARCTIQUE). Dans l'Arctique, la remontée vers le N. des eaux relativement chaudes de l'Atlantique fait reculer jusqu'au Svalbard la limite hivernale de la banquise, qui est à 20° de latitude plus au S., au débouché du détroit de Béring. La banquise antarctique, qui n'est pas resserrée entre des continents, est affectée de variations saisonnières beaucoup plus amples que celles de l'Arctique ; elle est moins accidentée (mais son épaisseur peut atteindre 10 m), toujours proche du continent, et certaines parties du littoral sont même libres de glaces.

BANQUISTE n. m. (de *banque*). Saltimbanque et, *par extens.*, forain, « gens du voyage » : *Les Champs-Elysées peuplés, riants, avec les banquistes, les petits marchands* (Michelet).

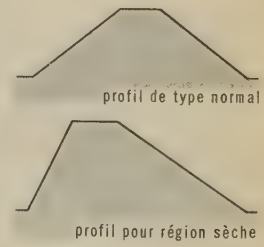

banquette (trav. publ.)

BANQUO ou **BANCO**, « thane » ou gouverneur royal de Lochaber, dans le N. de l'Ecosse, sous le règne de Duncan (XIe s.). De concert avec Macbeth, cousin du roi, il dompta une terrible révolte, combattit ensuite les Danois. Mais, lorsque Macbeth assassina Duncan pour s'emparer du trône, il resta un témoin muet (1040). Devenu suspect au meurtrier, il fut égorgé lors d'un repas (vers 1050). Cet épisode a fourni à Shakespeare le sujet d'une scène de *Macbeth* : dans un banquet offert par l'usurpateur à sa Cour, l'*ombre de Banquo*, visible pour lui seul, apparaît et le glace de terreur. On trouve de fréquentes allusions littéraires au *spectre de Banco*, symbole du remords.

BAN-SAINT-MARTIN, comm. de la Moselle (arrond. de Metz-Campagne), aggl. de la banlieue de Metz, à l'O. de la Moselle ; 2 849 hab. (2 702 aggl.). Confitures. Fabrique de contre-plaqués.

Bansho-Shirabe-Dokoro, école fondée en 1856, à Tōkyō, pour l'enseignement des sciences européennes et la traduction d'ouvrages scientifiques et historiques, rédigés en anglais, en allemand et en hollandais. Elle disparut en 1864, et fut remplacée par un Institut des sciences occidentales, situé à Kagoshima, le *Kaiseijo*.

BANSKÁ BYSTRICA, centre industriel de Tchécoslovaquie, en Slovaquie, ch.-l. de cercle, dans les monts Métallifères slovaques, sur le Hron ; 12 500 hab. Ce fut au XVIe s. le grand centre d'une région de mines d'argent et de cuivre. Belles maisons des XVe et XVIe s. Château. Métallurgie des métaux non ferreux.
— Le *cercle de Banská Bystrica* a 587 000 hab.

BANSKÁ ŠTIAVNICA, v. de Tchécoslovaquie (cercle de Banská Bystrica), située dans la région montagneuse des monts Métallifères slovaques. Cathédrale baroque ; hôtel de ville Renaissance. Forteresse. Musée historique (exploitation des mines). Très vieilles mines d'or et d'argent. Métallurgie du plomb.

BANSTEAD, aggl. de la banlieue S. de Londres (Surrey) ; 33 500 hab. — Aux environs ont lieu les courses d'Epsom.

BAN-SUR-MEURTHE, comm. des Vosges (arrond. de Saint-Dié), dans les hautes Vosges cristallines ; 499 hab. (311 aggl.). Région pittoresque (défilé de Straiture). Le village a été très endommagé en 1944.

BANTAM, v. d'Indonésie. (V. BANTEN.)

BANTAM adj. Se dit de la catégorie des boxeurs dont le poids va de 51 kg à 54 kg pour les amateurs, et de 50,802 kg à 53,524 kg pour les professionnels.

Théodore de BANVILLE
par Dehodencq
en 1868
musée de Versailles

Théodore de BANVILLE
détail du frontispice pour
les *Odes funambulesques*
par Voillemot

baobab à Madagascar

baobab
dans la savane africaine

BANTEN ou **BANTAM,** ville et sultanat d'Indonésie, situés dans l'extrême ouest de l'île de Java, sur la côte N., à l'O. de Djakarta (Batavia). Ce port, très fréquenté autrefois par les Malais, les Indiens, les Chinois et les Arabes, fut visité par les Portugais en 1511. Enjeu d'une incessante rivalité entre les commerçants européens, il fut le premier comptoir de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales à Java, avant Batavia. Les Anglais y eurent un établissement de 1603 à 1683; ils en furent alors chassés par les Hollandais, qui firent du roi de Bantam leur vassal. Des révoltes éclatèrent lors du séjour des Anglais (1811-1814), puis entre 1822 et 1850. Aussi, en 1843, le dernier souverain fut-il banni par les Hollandais, à Surabaya, et le pays devint une colonie d'administration directe. Un mouvement séparatiste y éclata en 1947, contribuant à donner au nouvel Etat indonésien une forme fédérative transitoire.

BANTENG n. m. Nom malais d'un bœuf sauvage de l'Insulinde (*Bos Sondaicus*), dans lequel on voit la souche de certaines races de bœufs domestiques.

Banti (MALADIE DE), affection sans cause connue, se manifestant par une splénomégalie d'abord isolée, accompagnée bientôt d'une anémie et d'une leucopénie, puis d'une hépatomégalie avec des hémorragies digestives. La splénectomie peut l'améliorer. Cette maladie doit son nom au médecin italien Guido Banti (Montebicchieri 1852 - Florence 1925).

BANTING (sir Frederick GRANT), médecin physiologiste canadien (Alliston, Ontario, 1891 - Musgrave Harbor 1941). Son nom est lié à la découverte de l'insuline, qu'il isola à partir des îlots de Langerhans, avec McLeod, Best et Collip, travaillant à l'université de Toronto. Ses recherches lui valurent, en 1923, le prix Nobel de médecine, avec McLeod. Fondateur de l'institut Banting, consacré aux problèmes de la nutrition.

BANTOCK (sir Granville), compositeur anglais (Londres 1868 - *id.* 1946). Après ses études musicales à la Royal Academy of Music, il devient critique musical (publie *The New Quarterly Musical Review*), puis chef d'orchestre à New Brighton, enfin professeur à l'université de Birmingham. On lui doit des opéras (*The Seal Woman*), des oratorios (*Omar Khayyam*), une symphonie avec chœurs (*The Vanity of vanities*), des œuvres symphoniques (*Hebridean Symphony, The Pierrot of the minute*), des ballets, etc.

BANTOU, E adj. (de *bantu*, les hommes). Relatif aux Bantous.

◆ N. m. Linguist. Désignation conventionnelle d'un ensemble de langues négro-africaines étroitement apparentées entre elles, constituant une extension méridionale de la famille soudanaise.

— ENCYCL. Le domaine des langues bantoues s'étend au S. d'une ligne allant de Douala à l'embouchure du Djouba, moins les territoires occupés par les Bochimans* et les Hottentots*, et les parties du Kenya et du Tanganyika où sont parlées des langues nilotiques* méridionales. Pressentie dès le XVIe s., l'unité du bantou a été établie au milieu du XIXe par Appleyard et Bleeke. Ces langues sont caractérisées du point de vue phonétique par le rôle différenciatif des tons (sauf des langues de relation comme le souahéli*); les parlers du groupe sud ont emprunté au substrat bochiman les clics, et ceux du nord ont en commun avec les langues de la côte de Guinée les consonnes labio-vélaires *kp* et *gb*. Les mots se terminent toujours par une voyelle. La morphologie est commandée par un jeu très régulier du système des classes nominales : les substantifs sont répartis en catégories concrètes selon des critères malaisément déterminables (l'analogie a pu jouer un grand rôle, mais le sexe n'entre pas en ligne de compte). Il y a association régulière de deux classes, l'une pour le singulier, l'autre pour le pluriel des noms. On compte une vingtaine de classes. Chacune est caractérisée : 1° par un indice obligatoirement préfixé au substantif et aux adjectifs, ainsi qu'aux noms de nombre qui le déterminent, exemple : souahéli : *ki-su ki-refu*, « un long couteau » (classe *ki-*), « trois longs couteaux » : *vi-su vi-refu vi-tatu* (classe *vi-* du pluriel correspondant à la classe *ki-* du singulier); douala *mu-na mo-sadi*, « un petit enfant », « trois petits enfants » : *ba-na basadi ba-lalo*; 2° par un pronom sujet de 3e personne, obligatoire devant le verbe même quand le sujet est déjà exprimé, exemple douala *mu-na a tila*, « l'enfant (il) écrit », *bolo bo londi*, « la barque (elle) est pleine »; 3° par une particule de liaison vocalisée *a*, servant à introduire le complément du nom et s'appliquant aussi aux démonstratifs, possessifs et relatifs, exemple : souahéli *mwana wa mfalme*, « le fils du roi », « son fils » : *mwana wa-ke*. Le complexe verbal comprend généralement : 1° le pronom sujet; 2° un infixe indiquant le temps ou l'aspect du verbe; 3° la racine verbale, éventuellement munie d'un suffixe exprimant les diverses modalités (causatif, passif, applicatif). Dans certaines langues, les pronoms compléments et les relatifs sont infixés avant la racine verbale. Ainsi la forme souahélie *nitakuletea* s'analyse : *ni-* sujet de 1re pers. sing., *ta* infixe du futur, *ku* pronom complément de 2e pers. sing., *letea* racine verbale *leta*, « apporter », modifiée en finale pour exprimer l'applicatif, traduction : « je t'ai apporté... ». On distingue dans le démonstratif 3 ou 4 degrés d'éloignement.

On peut citer comme langues bantoues particulièrement répandues :

Section occidentale : douala (Cameroun Sud), fang ou pahouin (Cameroun, Gabon), kongo (embouchure du Congo), lingala (Congo belge), en voie d'extension considérable, tchokoué, lounda et mboudou (Angola), héréro (Afrique du Sud-Ouest).

Section orientale : kikouyou (Kenya), ganda (Ouganda), ruanda (Ruanda), souahéli, chambala, tchagga et nyamwezi (Tanganyika), louba (S.-E. du Congo belge), ngamya (Nyassaland), bemba (Rhodésie du Nord), chona (Rhodésie du Sud), tsonga (Mozambique).

Section méridionale : zoulou et xhosa (Natal), swazi (Swaziland), tswana (Bechuanaland), sotho (Basutoland).

BANTOUS, ensemble des populations de l'Afrique sud-équatoriale (à l'exception des Bochimans et des Hottentots), qui parlent des langues de la même famille, mais appartiennent à des types ethniques fort divers.

— Hist. Au XVIe s., les Bantous de l'Ouest furent l'objet d'un très fructueux commerce entre les échelles de l'Angola et le Brésil. Les Portugais achetaient des esclaves aux chefs de tribus et les vendaient aux planteurs de Baía et de Pernambouc. La traite cessa seulement, après s'être beaucoup affaiblie, au XIXe s.

Les Bantous de l'Afrique orientale et méridionale furent aussi menacés par les marchands d'esclaves arabes de Zanzibar. Parmi eux, les Zoulous* furent, au XIXe s., de redoutables adversaires pour leurs voisins, même pour les colons hollandais et anglais d'Afrique du Sud. En 1815, le chef Tchaka* réussit à créer un Etat zoulou fondé sur une rigoureuse organisation militaire, dans la région occupée actuellement par le Natal et le Transvaal du Sud-Est. Devant les attaques de Tchaka, les Sothos du Sud se rassemblèrent vers 1820 et formèrent une véritable nation sous l'autorité de Moshesh*. D'autres tribus émigrèrent un peu plus tard vers le nord : les Matabélés, dirigés par Mosélikatsé, s'établirent sur le territoire occupé aujourd'hui par la Rhodésie du Sud; des Bantous, commandés par le chef Zwidé, s'installèrent autour du lac Nyassa vers 1860, après de nombreux combats, et se révoltèrent contre les Allemands en 1909. (→ Biblio.)

BANTRY, v. et port de la république d'Irlande (prov. de Munster, comté de Cork), au S.-O. de l'Irlande, au fond de la *baie de Bantry*; 2 500 hab. — Aux environs, à *Bantry House*, belle collection de tapisseries provenant de l'ancien château des Tuileries.

BANŪ ḤAMMĀD. V. HAMMĀDIDES.

BANŪ SIRĀDJ. V. ABENCÉRAGES.

BANVILLE (Théodore DE), poète français (Moulins 1823 - Paris 1891). Il représente une seconde génération romantique dans laquelle les jeux de « l'art pour l'art » l'emportent sur les grandes ambitions de 1830. Après *les Cariatides* (1842) et *les Stalactites* (1846), il a donné le chef-d'œuvre de cette école de virtuosité avec les *Odes* funambulesques* (1857). Vinrent ensuite : *Esquisses parisiennes, scènes de la vie* (1859); *Diane au bois,* comédie en vers (1863); *les Fourberies de Nérine,* comédie en vers (1864); *les Camées parisiens,* suite de médaillons curieusement ciselés, dans lesquels il a essayé de rendre quelques physionomies contemporaines (1866-1873); *Gringoire**, courte comédie (1866); *Nouvelles Odes funambulesques* (1869); *Florise,* comédie en vers (1870); *Petit Traité de poésie française* (1872), livre dans lequel il donne la théorie d'une versification exigeante et « artiste » jusqu'à l'artifice, laquelle n'est pas sans rapport avec l'art poétique des rhétoriqueurs de la fin du XVe s., maîtres des rimes riches et des prouesses rythmiques; *Trente-Six Ballades joyeuses* (1873), dans lesquelles il a fait revivre la vieille ballade de Villon et de Marot; *les Princesses,* recueil de poésies (1874); *Occidentales, Rimes dorées, Rondels* (1875); *Déidamia,* comédie héroïque (1876); *Riquet à la houppe,* comédie féerique (1884); *Contes héroïques* (1884); *Contes bourgeois* (1885); *Socrate et sa femme,* comédie en un acte et en vers (1885); *Lettres chimériques* (1885); *Madame Robert,* recueil de nouvelles (1887); *Sonnailles et Clochettes,* poésies (1890); *Marcelle Rabbé,* roman (1891). [→ Biblio.]

BANVIN n. m. (de *ban* et *vin*). Dr. féod. Ban ou proclamation par laquelle le seigneur autorisait l'ouverture de la saison de vente du vin. ‖ Monopole de vente du vin que se réservait le seigneur avant cette ouverture. (Le délai était le plus souvent de 40 jours.)

BANYA n. f. Linguist. L'une des écritures utilisées pour la langue sindhī.

BANYANKOLÉ(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro, et comptant environ 280 000 individus.

BANYARUANDA(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro.

BANYULS-SUR-MER, comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Céret), sur la côte des Albères; 4 020 hab. (en dehors de la saison) [*Banyulenos* ou *Bagnolais*]. Importante station balnéaire. Port de pêche. Monument aux morts, par Maillol. Station zoologique de l'université de Paris. Patrie d'Aristide Maillol. — Banyuls a donné son nom aux vins liquoreux récoltés et préparés sur son territoire et sur celui de quelques communes voisines.

BANZ, château de Bavière, sur le Main, dont l'origine est un couvent de bénédictins fondé en 1071. L'abbaye de Banz fut célèbre par sa bibliothèque et ses collections transférées à Bamberg et à Munich au XIXe s.

BANZA(S), tribu noire du Congo belge, qui s'étend entre l'Oubangui et la Mongala.

BANZAI, exclamation d'origine chinoise (*wansouei*), signif. littéralement *dix mille vies,* que les Japonais adressent à l'empereur ou à toute personnalité qu'ils désirent acclamer.

BANZIRI(S), peuple noir de pêcheurs et de commerçants, vivant en Oubangui.

BAOBAB n. m. (empr. à une langue africaine). Arbre de la famille des bombacacées, habitant les régions chaudes de l'Ancien Monde.

— ENCYCL. Les *baobabs* constituent une dizaine d'espèces : l'une, *Adansonia digitata,* abonde dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique; une autre est propre à l'Australie; une troisième croît à Madagascar.

Le nom de « baobab » signifie *arbre de mille ans;* la croissance de cet arbre est, en effet, pour ainsi dire indéfinie. Son tronc, dont la plus grande hauteur ne paraît pas dépasser 9 à 10 m, atteint jusqu'à 23 m de circonférence. Cette masse énorme est couronnée de

Phot. Giraudon, Larousse, Vincent, Aubert de la Rüe.

branches longues de 20 à 25 m, dont le poids les fait incliner au point que leur extrémité va toucher le sol et que l'arbre entier figure une vaste coupole de verdure. Mais ce bois est si peu résistant qu'on peut enfoncer dans le tronc un bâton ferré. Les feuilles rappellent, par leur forme, celles du marronnier d'Inde. Les fruits, connus sous le nom de *pain de singe*, sont ovoïdes, de la grosseur d'une orange, et renferment une pulpe acidulée, dans laquelle sont disséminées les graines.

L'écorce et les feuilles des jeunes rameaux, qui renferment beaucoup de mucilage, servent à faire des tisanes adoucissantes. Ces mêmes feuilles, séchées à l'ombre, sont ensuite réduites en une poudre que les Noirs nomment *lalo*, et qu'ils mêlent à leurs aliments. La pulpe du fruit est assez agréable quand elle a été édulcorée. On utilise encore le fruit gâté pour faire du savon.

La pulpe des fruits était autrefois utilisée en pharmacie sous le nom de *terre de Lemnos*.

BAO-DAÏ (Huê 1913), empereur d'Annam en 1925, à la mort de son père Khaï-Dinh. Elevé en France, il prit le pouvoir en 1932 et laissa fonctionner l'administration directe française, malgré les efforts de son ministre Ngô Dinh Diem, qui se retira dès 1933. Sa popularité première disparut peu à peu par suite de sa passivité devant les Français, les Japonais, puis le Viêt-minh. Sous la pression des Japonais, il proclama l'indépendance du Viêt-nam le 11 mars 1945. A la demande du Viêt-minh, il abdiqua le 25 août et entra dans le gouvernement de Ho Chi-minh, comme « Conseiller suprême ». Il se retira à Hong-kong en 1946, puis reprit son titre impérial en 1948, lors de la reconnaissance par la France de l'indépendance du Viêt-nam. Bao-Daï forma à Saigon un gouvernement provisoire central, et, le 8 mars 1949, par un échange de lettres avec le président Auriol, le Viêt-nam obtint la qualification d'Etat associé. Bao-Daï ne put regrouper le Viêt-nam; il se réfugia en France et fut définitivement écarté du trône par le référendum d'oct. 1955.

BAO LAC, localité du Viêt-nam (Nord Viêt-nam, prov. de Coa Bang), à proximité de la frontière chinoise. Gisements d'antimoine.

BAOULÉ, riv. de l'Afrique (Côte-d'Ivoire et Soudan), formant avec le Bagoé le Bani, principal affluent du Niger.

BAOULÉ, riv. du Soudan, affl. du Bakoy. La boucle formée par le Baoulé est un parc national et une réserve de faune.

BAOULÉ, pays de la Côte-d'Ivoire. Le climat est assez sec; la forêt recule vers le S., formant un rentrant, le *golfe baoulé*. Il est occupé par les Agnis, qui y cultivent le cacao et le café.

BAOULÉ(S), peuple noir de la Côte-d'Ivoire, d'environ 400 000 individus, habitant les savanes qui s'étendent entre Bandama et N'zi. Leur organisation est de type féodal. La sculpture des Baoulés consiste surtout en statues d'ancêtres et en masques. Les premières, parfois de grande taille, se distinguent, malgré la lourdeur et la brièveté des jambes, par un beau poli; la grâce féminine y est traduite avec sensualité; la représentation des hommes n'y échappe pas à un certain humour; les masques, dont l'expression varie de la sagesse souriante à la haute sérénité, sont considérés comme des chefs-d'œuvre de la statuaire nègre; parmi les masques à représentation animale, on distingue le N'Goulé (bœuf). Les orfèvres de ce peuple fondent à la cire perdue de délicats bijoux en or, principalement des pendentifs, ainsi que de minuscules figures en bronze, poids à peser la poudre d'or. Préciosité et finesse se retrouvent dans les objets d'usage : cuillers à mil, vases à divination, marteaux à musique, tambours, portes.

BAOUMAN (Nikolaï Ernestovitch), homme politique russe (1873-1905), militant bolchevik, organisateur actif du journal *Iskra* (*Etincelle*). Il commence son activité révolutionnaire à Kazan' vers 1890, puis, en 1896, travaille dans « l'Union de la lutte pour la libération de la classe ouvrière » à Saint-Pétersbourg. Dirigeant du comité du P. O. S. K. à Moscou, il s'affirme comme un adepte fervent de Lénine. Arrêté et exilé à plusieurs reprises, il est assassiné, en 1905, par des membres des « Cent-Noirs* », ce qui provoqua de grandes démonstrations politiques.

BAOUR-LORMIAN (Pierre), poète et auteur dramatique français (Toulouse 1770 - Paris 1854). Fils d'un imprimeur-libraire, après avoir donné, à Toulouse, en 1795, une traduction très pâle de *la Jérusalem délivrée* du Tasse, il vint à Paris et publia, en 1801, une traduction des *Poésies d'Ossian* qui lui attira la faveur du public et du Premier consul. Ses tragédies *Omasis* (1806), *Mahomet II* (1810) eurent un grand succès. Le poème des *Fêtes de l'Hymen*, composé à l'occasion du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, et *le Chant nuptial* furent suivis de *l'Atlantide ou le Géant de la montagne bleue* (1812), *la Jérusalem délivrée*, opéra, musique de Persuis (1812). Rallié à la Restauration par deux poèmes, *le Retour à la religion* et *le Sacre de Charles X*, il écrivit des satires assez plates contre le romantisme naissant : *le Classique et le Romantique*, dialogue en vers; *Encore un mot*. Cette hostilité aux nouvelles tendances de la littérature française ne doit cependant pas faire oublier qu'il avait, en faisant connaître les poésies d'Ossian, favorisé les nouveaux goûts de son siècle. (Acad. fr., 1815.)

BAOUSSÉ-ROUSSÉ (les « Rochers-Rouges »), falaises de la côte italienne, à Grimaldi, entre Menton et Vintimille; elles sont creusées de grottes qui constituent des sites préhistoriques célèbres. (V. GRIMALDI.)

BAOUTCHI, en angl. **Bauchi**, région de la Nigeria centrale, au N. de la Bénoué, qui s'élève à plus de 2 000 m et domine brutalement les plaines ou plateaux environnants, surtout à l'O. et au S. C'est le pays le plus riche en étain de toute l'Afrique. Les principaux centres d'exploitation sont Jos, Naraguta, Baoutchi, Pankshin. Le minerai est expédié par chemin de fer vers les ports de Lagos et Port Harcourt.

BAPAUME, ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais (arrond. d'Arras), dans le sud de l'Artois; 3 221 hab. (2 923 aggl.) [*Bapalmois*]. Important orphelinat. Bonneterie. — Les 2 et 3 janvier 1871, les troupes de Faidherbe battirent à Bapaume les Prussiens de Gœben. Pendant la Première Guerre mondiale, la ville fut occupée par les Allemands dès septembre 1914. Evacuée après avoir été incendiée en mars 1917, elle fut prise par les Anglais de Gough, reprise par les Allemands le 25 mars 1918, et finalement libérée le 30 août 1918 dans un état de destruction quasi totale.

BAPENDÉ(S), peuple noir de la partie sud-ouest du Congo belge. Son art est caractérisé par des masques qui comportent peu de déformations. En bois ou en ivoire, avec une patine couleur de miel, ils servaient de charme contre certaines maladies.

BAPHIA n. m. Arbre de l'Afrique tropicale et de Madagascar. (*Baphia Africana, laurifolia, nitida* fournissent des bois rouges plus denses que l'eau, susceptibles d'un beau poli. On connaît une douzaine d'espèces de ce genre, qui fait partie des légumineuses.)

BAPHOMET ou **BAFOMET**, idole qui, suivant certains auteurs, était adorée par les templiers; ce mot paraît une transcription du mot arabe Muḥammad.

BAPO(S), peuple noir d'Afrique occidentale, vivant au Liberia, dans le bassin inférieur du Cavally. Ils font partie des peuples Krous.

BAPOTO(S), population noire du Congo belge, qui s'étend de la Mongala à l'Itimbiri. Le corps et le visage des Bapotos sont couverts de tatouages formés de véritables ampoules de la grosseur d'un pois. Les femmes portent des labrets.

BAPOUNOU(S), peuple noir appartenant à la grande famille fiote, vivant dans la région de Tchibanga et de Mouila, au Gabon.

BAPST (famille d'orfèvres joailliers, originaire de Souabe). GEORGES MICHEL (1700 - † Paris 1770) reçut le brevet d'orfèvre du roi (1757). — GEORGES FRÉDÉRIC, fils du précédent, épousa la fille de Ménière, joaillier de Louis XVI; ce fut ainsi que les dessins et modèles de la Couronne passèrent dans la famille Bapst. — HÉBRARD, neveu du précédent et son associé, fut joaillier du roi de 1814 à 1831. — CONSTANT († 1849), fils du précédent, fut à la mode sous la monarchie de Juillet. — PAUL ALFRED († 1879), fils du précédent, fut joaillier de la Couronne sous le second Empire. — GERMAIN (Paris 1853 - *id.* 1921) s'associa avec Falize et a publié notamment une *Histoire des joyaux de la Couronne* (1887).

BAPTÊME [batɛm] n. m. (dérivé du gr. *baptismos*, immersion). Dans la religion chrétienne, sacrement dont l'effet est d'effacer le péché originel et de rendre chrétien : *Administrer le baptême*. || *Par extens.* Fête dont on accompagne ordinairement le baptême. || Cortège des personnes invitées à un baptême : *A travers les carreaux du fond, on voit passer le baptême* (Scribe). || *Par anal.* Bénédiction solennelle : *Le baptême d'une cloche, d'un navire*. || *Nom de baptême*, prénom donné à celui qui est baptisé. || — *Fig. Recevoir le baptême du feu*, aller au feu pour la première fois. || *Baptême de l'air*, premier vol d'un passager dans un aéronef. || *Baptême de la ligne, du tropique*, cérémonie burlesque qui a lieu lorsqu'un navire ou ses passagers passent l'équateur ou un tropique pour la première fois.

— Fr.-Maçonn. *Baptême maçonnique*, nom donné à l'*adoption*, cérémonie symbolique, par laquelle une loge prend l'engagement de veiller à la vie matérielle et morale de l'enfant d'un de ses membres. L'enfant adopté prend le nom de *lowton* ou *louveteau*.

— Hist. *Baptême civique*, cérémonie pratiquée pour la première fois par la Fédération de Strasbourg en 1790 et destinée à marquer l'attachement des parents à la Révolution.

— ENCYCL. *Doctrine catholique*. Le baptême est un sacrement institué par Jésus, dont le rite essentiel consiste en une ablution accompagnée d'une invocation sacramentelle aux trois personnes de la Sainte Trinité : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » et, selon la formule grecque : « Un tel est baptisé au nom... etc. » La matière en est l'eau, vraie et naturelle, symbole matériel de la purification de l'âme; elle est appliquée sous la triple forme de l'*immersion* d'abord totale, puis partielle (usage de l'Eglise d'Orient); de l'*affusion*, eau versée sur la tête du baptisé (pratique générale de l'Eglise en Occident depuis le XVe s.); de l'*aspersion* (eau jetée sur la personne du baptisé).

Le baptême efface le péché originel et les fautes commises jusqu'au jour de sa réception, il remet toutes les peines qui en sont la conséquence et fait participer le baptisé à la grâce de Dieu, facilitant l'épanouissement de la foi, et imprimant en lui un caractère ineffaçable; il est donc indispensable au salut des enfants comme des adultes, et ne peut être renouvelé. Il est administré aux premiers jusqu'à l'âge de raison, avec le seul consentement des parents, en présence d'un parrain et, depuis le VIe ou le VIIe s., d'une marraine, entre lesquels il crée une parenté spirituelle; les seconds ne le reçoivent que s'ils en ont manifesté le désir, après avoir été instruits de la religion et avoir manifesté une contrition au moins imparfaite.

Le baptême ne peut être administré que par les ministres du culte, évêque, prêtre ou diacre, dans le cadre de la paroisse; mais en cas de danger de mort, toute personne, même non baptisée, peut et doit baptiser sous réserve de vouloir faire ce que fait l'Eglise. Dès le Ve s. l'Eglise dresse les premières listes de baptême; la pratique, abandonnée, reparaît au XVe s. Dès lors l'Eglise oblige les curés à dresser exactement les actes de baptême qui, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) jusqu'à la Révolution française, ont tenu lieu d'état civil, car ils mentionnent le nom, le prénom et la date du baptême, coïncidant, en général, sous l'Ancien Régime, avec la date de naissance. Leur double est déposé à l'évêché. A défaut d'acte, un seul témoin, digne de foi et sous serment, peut en faire la preuve. Ils n'ont plus de valeur juridique, mais ils peuvent aider à compléter et à reconstituer les actes municipaux, comme ce fut le cas après 1871.

● *Doctrine des chrétiens non catholiques, touchant le baptême*. Théologie protestante : 1° Dans l'Eglise luthérienne et d'après le petit catéchisme de Luther, le baptême consiste dans l'union mystique de l'eau et de la parole divine; par cette union, les péchés sont remis et l'âme est régénérée. Le baptême des enfants est nécessaire. Il est administré suivant la formule trinitaire, généralement sous forme d'aspersion unique ou triple.

BAO-DAÏ

fétiche bapendé sculpté sur le fond d'une barque protège les pêcheurs de la tempête

figure en or baoulée

Phot. Agence intercontinentale, Fama, coll. de l'Institut français d'Afrique noire.

« Baptême de Jésus-Christ » par Andrea Verrocchio *académie dei Fiori ensemble* et *détail*

baptistère de Pise

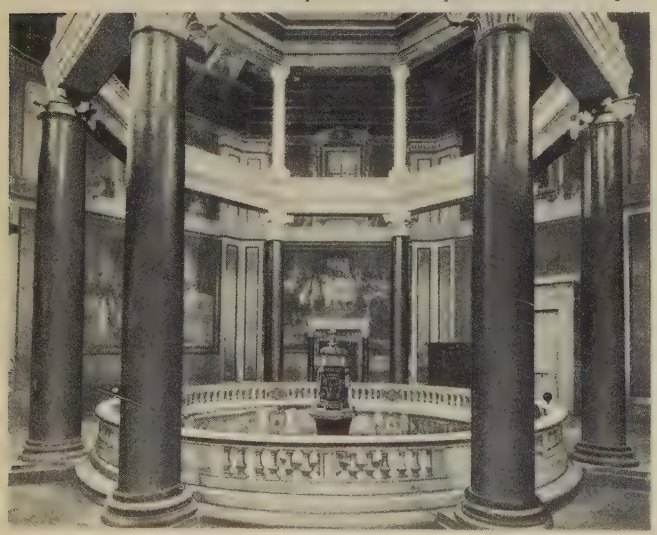

baptistère de Saint-Jean-de-Latran à Rome

Luther a conservé l'exorcisme ; beaucoup d'églises luthériennes y ont renoncé ; 2° Dans l'Eglise réformée, pour Zwingli, le baptême est un rite d'introduction dans l'Eglise et un symbole de la grâce, qu'il représente et ne confère pas. Il est obligatoire pour les enfants, mais n'est pas indispensable au salut. Pour Calvin, les enfants des fidèles doivent être baptisés, parce qu'ils appartiennent, par leur naissance, à l'alliance de grâce ; qu'ils peuvent recevoir les opérations de l'Esprit Saint et qu'il n'est pas nécessaire que la foi *actuelle* précède le baptême. Ce sacrement est, en outre, le gage et le sceau de la promesse de la régénération, faite au croyant. L'exorcisme est condamné ; 3° L'Eglise anglicane admet la régénération des enfants par le moyen du baptême. Le signe de la croix est conservé ; 4° Les quakers ne pratiquent pas le rite extérieur du baptême, auquel les libéraux ne reconnaissent qu'une valeur pédagogique ; 5° Pour les baptistes, v. BAPTISME. (→ Biblio.)

— Mœurs et cout. Au village, on tire augure du comportement du bébé recevant l'eau et le sel. Le carillon des cloches attire les enfants au seuil de l'église, d'où on leur jetait autrefois des noisettes ou des amandes (les « *nailles* » en Franche-Comté) ; à partir du XIXe s., on leur jette des amandes enrobées de sucre ou *dragées*, et des *sous*. Les dragées sont blanches ou roses (filles) ou bleues (garçons). Des salves, des coups de fusil saluent parfois encore le cortège. Le baptême agrège l'enfant à la communauté locale. Le repas terminal s'appelle *bardalée* (Abbeville), *baptisada* (Agen), *broutot* (Morvan).

Baptême de Jésus-Christ (REPRÉSENTATIONS DU). Le baptême du Christ est le sujet ordinaire de la décoration des baptistères et des chapelles où sont placés les fonts baptismaux. Les plus anciennes de ces représentations sont une peinture des catacombes, une mosaïque du VIe s. à Ravenne (Santa Maria). Dans les temps modernes, cette scène a été représentée par Taddeo Gaddi (National Gallery), Rogier Van der Weyden (Berlin), Andrea Verrocchio (Florence), Lorenzo di Credi (Fiesole), Raphaël (Vatican), Véronèse (Florence, Milan et Madrid), Rubens (Malines), Corot (Paris).

BAPTISÉ, E adj. et n. Qui a reçu le baptême.

BAPTISER v. tr. (lat. ecclés. *baptizare ;* du gr. *baptizein*, immerger). Faire chrétien par le baptême. || *Par anal.* Bénir, en parlant d'une cloche, d'un navire. || *Par extens.* (A cause de l'usage de donner un nom lors du baptême.) Donner un nom à : *Baptiser un cheval du nom de Bucéphale. Son employé, qu'un des succès sinon les plus mérités, du moins les plus retentissants de l'époque venait de baptiser poète* (A. Dumas). || *Fam.* Mêler d'eau, en parlant d'une boisson : *Baptiser du lait, du vin.* || Asperger d'eau, en parlant d'une personne : *Au passage de l'équateur, on baptise ceux qui ne l'ont pas encore franchi.*

BAPTISEUR n. m. Personne qui baptise.

BAPTISMAL [batismal], **E, AUX** adj. Relatif au baptême : *Eau baptismale.* || Conféré par le baptême : *Innocence baptismale.* || *Fonts baptismaux*, sorte de bassin où l'on baptise ; partie de l'Eglise où ces fonts sont établis. || *Robe baptismale*, robe blanche que le néophyte portait autrefois pendant huit jours, après avoir reçu le baptême.

BAPTISME [batism] n. m. (gr. *baptisma*, baptême). Doctrine d'après laquelle le baptême ne doit être administré qu'à des adultes professant la foi et la repentance, et de préférence par immersion.

— ENCYCL. Le *baptisme*, manifestation moderne de la tendance qui donna jadis l'anabaptisme* et le mennonisme*, groupe actuellement, surtout dans les pays de langue anglaise, 30 millions de fidèles.

BAPTISTA (Mariano), homme politique bolivien (Sucre 1830 - † 1907). Ministre des Affaires étrangères, il régla le conflit de frontières avec l'Argentine (1890). Président de la République (1892-1896).

BAPTISTAIRE [batistɛr] adj. (bas lat. *baptistarius*). Relatif à l'acte qui certifie le baptême. || *Registre baptistaire*, registre qui contient ces actes. || *Extrait baptistaire*, extrait d'acte de baptême.

BAPTISTE n. m. Nom que l'on donnait quelquefois aux niais des baraques de saltimbanques.

— LOC. FAM. *Etre tranquille comme Baptiste*, être dans un état de complète insouciance. (Sans doute d'après le mime Baptiste Deburau, qui demeurait imperturbablement calme sous les coups.)

BAPTISTE n. Partisan du baptisme.

BAPTISTE l'Ancien (Joseph-François ANSELME, dit), acteur comique français du XVIIIe s., chef d'une grande famille dramatique. — Son fils aîné, NICOLAS (Bordeaux 1761 - Batignolles 1835), joua les pères nobles au Théâtre-Français ; — PAUL EUSTACHE (Grenoble 1765 - Paris 1839), frère de Nicolas, fut un excellent comique.

BAPTISTÈRE [batistɛr] n. m. (gr. *baptistêrion*). Lieu du culte où l'on conférait le baptême. || Petit édifice construit à cet usage près des basiliques.

— ENCYCL. Les anciens baptistères étaient nécessairement conçus pour le baptême par immersion : *impluvium* des maisons particulières, piscines aménagées dans les cimetières chrétiens. Les édifices réservés à l'usage de baptistère commencèrent à s'élever après la paix de l'Eglise, au IVe s. Simples piscines couvertes, plus ou moins décorées, ils étaient distincts des églises, car le baptême comportant des exorcismes, on jugeait inconvenant d'introduire dans l'église un catéchumène encore sous l'empire du démon. Ils étaient conçus surtout en vue du baptême des adultes. Chaque ville épiscopale possédait le sien. Peu à peu, le baptême des enfants se généralisa et il cessa d'être administré exclusivement à la veille de Pâques et à celle de la Pentecôte. La piscine primitive se réduisit à une simple cuve ; les baptistères se construisirent dans toutes les paroisses et cessèrent de constituer un édifice distinct de l'église. D'abord en forme de tour (baptistère rond de Nocera de Pagani, dans la prov. de Naples), les baptistères furent ensuite construits sur le plan polygonal (Saint-Zénon de Vérone et le célèbre baptistère de Florence). Ils étaient ordinairement divisés en deux parties, afin que les deux sexes fussent séparés ; quelques villes possédaient deux baptistères distincts. Dès les premiers siècles, ils furent dédiés à saint Jean-Baptiste.

Les baptistères célèbres abondent en Italie (Ravenne, VIe s. ; Pise, XIIe s., etc.). Le plus intéressant des baptistères octogonaux conservés est celui de Saint-Jean-de-Latran, à Rome, attribué à Constantin ; en France, on peut citer ceux de Saint-Jean de Poitiers et de Saint-Front de Périgueux.

BAPTISTIN [batis] n. m. Membre d'une congrégation missionnaire fondée à Rome en 1755.

BAPTISTINE [batis] n. f. Religieuse d'une congrégation de femmes fondée à Gênes en 1746.

BA'QUBA, v. d'Iraq, ch.-l. de la prov. de la Diyālā, sur la Diyālā, au N.-E. de Bagdad ; 13 200 hab.

BAQUEDANO (Fernando), général chilien (Santiago 1794 - Concepción 1862). Simple soldat lors de la guerre d'Indépendance, il prit part à toutes les batailles importantes (Chacabuco, Maipu, Yungai).

BAQUEDANO (Manuel), général chilien, fils du précédent (Santiago 1826 - † 1897). Vainqueur des Araucans (1862) et au Pérou (campagne de Tacna, prise d'Arica, 1880). Il assuma quelques jours le pouvoir, après la fuite de Balmaceda et avant le retour à Santiago de la junte gouvernementale (1891).

BAQUET n. m. (de *bac*). Petit cuvier de bois : *Remplir, vider un baquet.*

— Carross. Siège individuel en forme de fauteuil, dont le dossier emboîte bien les épaules, et qui équipe certains véhicules.

— Jeux. V. part. *encycl.*

— Magnét. Cuve dont Mesmer se servait pour faire ses expériences de magnétisme animal. (V. part. *encycl.*)

— Trav. publ. Epuisement des eaux d'infiltration qui noient les fouilles.

— ENCYCL. Jeux. Un *baquet* rempli d'eau étant suspendu en équilibre sous un portique, le joueur qui passe dessous, hissé sur un véhicule avançant rapidement, doit introduire le bout d'une longue gaule, qu'il tient à la main, dans un trou percé à travers une planche clouée à la partie inférieure du baquet. S'il manque son coup, le joueur fait basculer le baquet, qui l'inonde d'eau.

— Magnét. Le *baquet* imaginé par Mesmer en 1778 était une cuve de 2 m de diamètre, remplie d'eau, avec un mélange de limaille de fer et de verre pilé. Du couvercle émergeaient des tiges de fer, dont les malades, groupés autour du baquet et se touchant par les pouces, appliquaient la pointe sur leur mal. Installé d'abord dans un hôtel de la place Vendôme, le baquet, en raison de l'affluence, dut être transporté dans un hôtel du quartier Montmartre, transformé en une somptueuse clinique. Pour les indigents, un arbre fut aménagé ; des milliers de malades vinrent s'y attacher. Mesmer eut nombre d'imitateurs, et la manie des baquets dura jusqu'en 1785, époque où ce magnétiseur, enrichi par ses jongleries mais déconsidéré, dut quitter la France.

BAQUETER v. tr. (Se conj. comme *jeter*.) Puiser dans un baquet, au moyen d'une écope : *Baqueter de l'eau.*

BAQUETTES n. f. pl. Tenailles à tirer les fils métalliques à la filière.

BAQUETURES n. f. pl. Vin qui tombe d'un tonneau en perce dans le baquet placé sous le robinet.

BAQUOI n. m. Filasse extraite d'une variété de *pandanus*, provenant de l'île de la Réunion, à l'aide de laquelle on fabrique des sacs très solides.

BAR n. m. (moyen néerl. *baers*). Poisson osseux (nom sc. : *Morone labrax*), encore appelé *loup, loubine, pèque*, etc.

— Hérald. Sorte de poisson de forme allongée. (Les bars sont le plus souvent représentés deux par deux, posés en pal et adossés.) [V. pl. HÉRALDIQUE, 169.]

Phot. Bulloz, Verger-Adep, Alinari.

— ENCYCL. Le *bar* est une sorte de grande perche atteignant jusqu'à 0,80 m de longueur. Il est commun sur les côtes de France, notamment à l'embouchure des fleuves et sur les grands fonds. Malgré sa voracité, le *bar* est assez difficile à pêcher à la ligne, du fait de sa méfiance. A la canne, on le prend du bord, en pêchant au surf-casting. Il vient en effet jusque dans les brisants chercher sa nourriture. En bateau, on le prend à la traîne. Aux palangres et aux lignes de fond, il mord bien, surtout par mer agitée. Industriellement, le bar se capture à la senne ou au chalut. Sa chair, maigre et délicate, peut constituer un bon élément de la bouillabaisse. Enfin, on peut encore le cuisiner de beaucoup de manières : poché, braisé, à la Dugléré, frit, meunière, à la provençale, etc.

BAR n. m. (du gr. *baros*, pesanteur). Unité de pression (symb. : b) employée pour mesurer en particulier la pression atmosphérique : *Le bar équivaut à 1 mégabarye.* (Syn. HECTOPIÈZE.)

BAR n. m. Manut. V. BARD.

BAR n. m. (angl. *bar*, comptoir de cabaret). Débit de boissons où les consommateurs se tiennent debout ou bien assis sur de hauts tabourets, devant le comptoir, et, *par extens.*, tout lieu où l'on consomme des boissons, alcoolisées ou non, dans un théâtre, un paquebot, etc. : *Le bar, plus bruyant de minute en minute, lui faisait maintenant mal à la tête* (Farrère). ‖ Le comptoir lui-même : *Prendre une consommation au bar.*

BAR, mot syriaque signif. *fils* et entrant dans la composition de noms propres (ainsi *Bar Hebraeus*, « le fils du Juif »).

BAR, v. de Yougoslavie (Monténégro), sur l'Adriatique ; 8 600 hab. Archevêché catholique. Pêche. Centre touristique.

BAR (COMTÉ, puis DUCHÉ DE). Le comté de Bar, ou Barrois*, fut fondé vers 959 par Ferri Ier, duc de Haute-Lorraine. Son petit-fils Ferri II étant mort en 1033, ne laissant que deux filles, la dignité ducale fut donnée à la maison d'Alsace, mais les filles héritèrent des biens patrimoniaux. La seconde, Sophie, épouse de Louis Ier, comte de Montbéliard et de Mousson, compta parmi ses petits-enfants Renaud, l'ancêtre des comtes de Bar. Le comté de Bar s'étendit rapidement et comprit Bar-le-Duc, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson, Briey. Plus puissant et plus riche que le duché de Lorraine, il domina rapidement tous les Etats féodaux nés du démembrement de la Haute-Lorraine et s'affranchit de toute suzeraineté. Mais un de ses comtes, Henri III (1291-1302), vaincu par Philippe le Bel, signa en juin 1301 le traité de Bruges par lequel il se reconnaissait vassal de la France pour tous ses biens situés sur la rive gauche de la Meuse. Ainsi se constitua le *Barrois mouvant*, avec Bar-le-Duc pour capitale ; le reste, avec Saint-Mihiel, demeura terre d'Empire. Cette vassalité n'empêcha pas les comtes de Bar de tenir une cour brillante au XIVe s. Lorraine et Barrois furent unis définitivement en 1480 par René II de Lorraine ; ils restèrent toutefois administrativement séparés. Bar garda la cour des comptes, et Saint-Mihiel la cour de justice. Cruellement ravagé par les armées de Louis XIII et de Louis XIV, le Barrois fut réuni à la France en même temps que la Lorraine, en 1766.

Bar (CONFÉDÉRATION DE), union formée en 1768, à Bar (Podolie), par les patriotes polonais, dirigés par Pułaski et les frères Krasiński, pour lutter contre la mainmise de la Russie après l'élection de Stanislas-Auguste Poniatowski. La France leur envoya des secours et amena la Turquie à déclarer la guerre à la Russie. Minée par les rivalités personnelles, la confédération n'empêcha pas le premier partage de la Pologne (1772).

BAR (Jean-Pierre DE), généalogiste français (né en Auvergne v. 1630 - † 1708 ou 1714), longtemps secrétaire de Jean du Bouchet, historiographe de France. Il travailla pour beaucoup de familles à qui il fournissait des pièces souvent fabriquées ou falsifiées par lui. Il réussit, en 1695, à surprendre l'autorité de Mabillon, Ruinart et Baluze, les meilleurs paléographes et diplomatistes d'alors. J.-P. de Bar, arrêté en 1700, dut reconnaître certains faux. Condamné à la prison perpétuelle en 1704 il se serait suicidé à la Bastille.

BAR (Bonaventure DE), peintre français (Paris 1700 - *id.* 1729). Reçu académicien en 1729, il travailla dans le goût de Watteau. Sa *Fête champêtre* (musée du Louvre) représenterait la foire de Bezons.

BAR (Karl Ludwig VON), juriste allemand (Hanovre 1836 - Folkestone 1913). On lui doit, entre autres ouvrages : *le Droit international privé et pénal* (1862), *le Droit et le Témoignage devant le jury* (1865), *le Droit et le Témoignage dans la procédure civile* (1867), *les Fondements du droit pénal* (1869), *l'Eglise d'Etat et l'Eglise catholique en Prusse* (1883).

BAR (Paul), médecin et obstétricien français (Paris 1853 - *id.* 1945). Il succéda à Budin en 1895 dans la chaire de clinique obstétricale de la clinique Tarnier. Elu en 1907 membre de l'Académie de médecine, il l'a présidée en 1926. Il a publié un volume de *Leçons de pathologie obstétricale* (en collaboration avec Brindeau et Chambrelent) et un ouvrage sur la *Pratique de l'art des accouchements.*

BARA (Al-), localité de Syrie, dans le djabal Al-Zāwiyé. Château arabe médiéval de Qal'a Abu Ṣufyān. Ruines d'une ville antique.

BARÁ (Portal DE), arc de triomphe érigé près de Vendrell (Catalogne) par Lucius Sergius Sura, général de Trajan (IIe s.).

BARA (Joseph), enfant célèbre par son héroïsme (Palaiseau 1779 - près de Cholet 1793). Hussard dans l'armée républicaine, pris dans une embuscade et sommé de crier : « Vive le roi ! », il répondit par le cri de : « Vive la République ! » et tomba percé de coups. Chénier le célébra dans *le Chant du départ.*

BARA (Theodosia GOODMAN, dite **Theda**), comédienne d'origine danoise (Copenhague 1890 - † 1955), créatrice, au cinéma, du personnage de la « vamp » ou femme fatale. Elle gagna les Etats-Unis en 1914 et fut la vedette de nombreux films, où elle incarna le type idéal de la femme royale et perverse, qui gouverne le monde.

BARA(S), peuple de Madagascar, occupant un vaste plateau au S. des Betsileos ; 190 000 indiv. env. Composés surtout d'éléments africains, ils sont proches des Bantous d'Afrique du Sud. Semi-nomades, éleveurs de bovins, ils sont en voie de sédentarisation.

BARABA, en russe **Barabinskaia-Step',** steppe de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), en Sibérie occidentale, entre les monts Altaï, l'Irtych et l'Ob'. Colonisée le long du Transsibérien au début du XXe s., cette région a fait l'objet de grands travaux de défrichement depuis 1954.

BARABÁS (Miklós), peintre et lithographe hongrois (Márkusfalva 1810-Budapest 1898). Reçu à l'Académie en 1836. Principales œuvres : portraits de François-Joseph Ier, Franz Liszt ; nombreuses lithographies dans les publications populaires. Il est représenté surtout au musée de Budapest.

BARABBAS, brigand ou agitateur dont les Juifs réclamèrent la libération à l'occasion de la Pâque, au lieu de Jésus, qu'ils voulurent crucifier.

BARABINO (Carlo), architecte italien (Gênes 1768 - *id.* 1835). Auteur du plan d'urbanisme de Gênes, du théâtre Carlo Felice, du fameux cimetière, ainsi que de la façade de l'église de l'Annonciation (1830).

BĀRĀBUDUR, grand temple bouddhique de Java central (vers 850) ; son symbolisme cosmique est très complexe et sa forme architecturale unique : immense piédestal à étages, de plan polygonal et redenté ; chaque étage est décoré d'une suite presque ininterrompue de bas-reliefs illustrant en particulier le *Lalitavistara*, la vie du Bouddha.

bar

BARAC, juge d'Israël, originaire de Cadès. Avec l'aide de la prophétesse Déborah, il aida les tribus israélites à secouer le joug des Cananéens, et vainquit leur général Sisara.

BARACALDO, v. d'Espagne (prov. de Biscaye), sur le Nervión, près de Bilbao ; 42 200 hab. Métallurgie lourde.

BARACAN n. m. Grosse étoffe de laine, appelée aussi BOURACAN.

BARACOA, v. de Cuba (prov. d'Oriente), à l'O. du cap Maisí ; 10 400 hab. Exportation de fruits tropicaux vers les Etats-Unis.

BARAD, localité de Syrie, dans le djabal Samān. Basilique du début du IVe s. (399-402), l'une des plus vastes de la Syrie du Nord.

BARADĀ, riv. de Syrie, issue de l'Anti-Liban et aboutissant dans l'une des cuvettes de la plaine orientale ; 83 km. Elle arrose Zebdani (Zabadānī) et alimente les canaux irriguant l'oasis de Damas, puis se perd dans les marais d'Al-Ateibe ('Utayba).

BARADE (FORÊT), forêt particulière du Périgord (Dordogne), entre la Vézère et l'Auvézère, au S.-E. de Périgueux.

BARADEAU n. m. Petit fossé servant à l'écoulement des eaux pluviales dans un champ.

BARADÉE (Jacques), dit en syro-arabe **Al-Baradaï,** et en grec **Zanzalos,** moine syrien († Edesse 578). Moine attaché à la secte monophysite, il fut sacré évêque d'Edesse par quelques prélats de la secte, avec tous les droits d'un métropolite œcuménique. Vêtu de haillons, il parcourut la Syrie, l'Arménie, la Mésopotamie, etc., établissant la liaison entre tous les membres de la secte, créant la hiérarchie, si bien que des monophysites s'appelèrent de son prénom *jacobites.*

BARADINE ou **BARRADINE** n. f. Fossé creusé en écharpe sur le flanc des montagnes, pour recevoir les eaux pluviales et les écouler avec faible pente afin d'empêcher les ravinements.

BARAESTHÉSIOMÈTRE n. m. (gr. *baros*, pesanteur, *aisthesis*, sensation, et *metron*, mesure). Physiol. Instrument destiné à mesurer les sensations tactiles de pressions.

BĂRĂGAN, région de Roumanie, partie orientale de la plaine valaque, entre le Siret inférieur, le Danube et le Dîmbovița. Le Bărăgan est une steppe aux sols riches (lœss), mais au climat déjà aride. Ancien terrain de parcours des troupeaux, il est devenu progressivement une région de riches cultures (céréales, tournesol) et d'élevage intensif.

BARAGNON n. m. Fossé latéral d'un champ, conduisant l'eau dans un bief.

BARAGNON (Numa), homme politique français (Nîmes 1835 - *id.* 1892). Député du Gard à l'Assemblée nationale de 1871, il fut l'un des principaux orateurs de la majorité monarchiste. Sous-secrétaire d'Etat de 1873 à 1875, il devint sénateur inamovible en 1878. — Un de ses parents, PIERRE PAUL (Mouriès, Bouches-du-Rhône, 1830 - Paris 1904), publiciste, dirigea *le Courrier du soir.*

BARAGOUIN n. m. (selon certains, du breton *bara*, pain, et *gwin*, vin, ou *gwenn*, blanc).

Bārābudur
« le Bain des bodhisattvas »

Phot. Lane-Rapho, Goloubev.

Langage incompréhensible par suite d'une mauvaise prononciation, d'un vocabulaire impropre, d'une syntaxe incorrecte : *Je ne puis rien comprendre à ce baragouin* (Molière). || Langue étrangère qu'on ne comprend pas : *Un Allemand parlant son baragouin.*

BARAGOUINAGE n. m. Action de baragouiner ; langage inintelligible.

BARAGOUINER v. tr. et v. intr. Parler mal une langue : *L'Anglais, en baragouinant l'espagnol, me pria de monter* (Mérimée). || Parler une langue que les autres ne comprennent pas : *On ne pouvait rien affirmer de précis, elle* [l'Anglaise] *baragouinait une langue impossible* (Zola). || S'exprimer d'une manière inintelligible : *Baragouiner un discours.*

BARAGOUINEUR, EUSE n. Personne qui baragouine : *A qui donc en veut ce baragouineur d'Italien ?* (Musset).

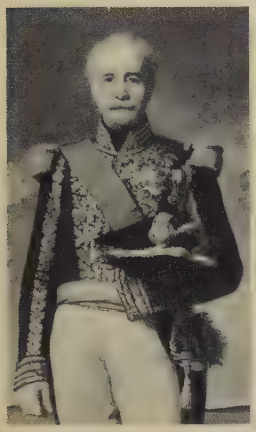

maréchal BARAGUAY D'HILLIERS en 1857 par Ch. de Larivière *musée de Versailles*

BARAGUAY (ou **BARAGUEYS**) **D'HILLIERS** (Louis), général français (Paris 1764 - Berlin 1813). Arrêté avec Custine et emprisonné jusqu'au 9-Thermidor, il se distingua en 1796 sous Bonaparte en Italie ; il prit part à l'expédition d'Egypte et fut chargé de porter au Directoire les drapeaux pris à Malte. Capturé en mer par les Anglais et relâché peu après, il se conduisit brillamment à Austerlitz et en Espagne (1810). Prisonnier en 1812 avec sa division, il mourut peu après. On lui attribue les *Mémoires posthumes de Custine, par un de ses aides de camp.*

BARAGUAY D'HILLIERS (Achille, comte), maréchal de France (Paris 1795 - Amélie-les-Bains 1878), fils du précédent. Il fit les campagnes d'Espagne (1823) et d'Alger (1830), et commanda ensuite l'école de Saint-Cyr. Lieutenant général en 1843, député du Doubs en 1848 et en 1849, il se rallia au prince Louis-Napoléon, qui le nomma commandant de l'armée de Paris. S'étant distingué en Crimée et en Italie, il fut nommé maréchal de France (1854) et sénateur.

BARAHONA, v. de la république Dominicaine, ch.-l. de prov., sur la baie de Neiba (côte sud) ; 14 700 hab. Sucreries. — La *province de Barahona* a 62 000 hab.

BARAHONA DE SOTO (Luis), médecin et poète andalou (Lucena, prov. de Cordoue, 1548 - Antequera, prov. de Malaga, 1595). Il est connu surtout par un poème : *les Larmes d'Angélique* (*la Primera Parte de la Angelica*), inspiré de l'Arioste et fort prisé par Cervantès, Mendoza et Lope de Vega. On lui doit également d'intéressants *Dialogues de la chasse.*

BARAHSI. Géogr. anc. Pays voisin de l'Elam, conquis par les rois d'Akkad au 3e millénaire av. J.-C.

BARAIL (François Charles DU), général français (Versailles 1820 - Neuilly-sur-Seine 1902). Il fit toutes les campagnes d'Afrique. Colonel en 1860, il prit part à l'expédition du Mexique. En 1870, il fut enfermé dans Metz ; général de division en 1871, il commanda un corps d'armée contre la Commune ; ministre de la Guerre de 1873 à 1874, il contribua à la réorganisation de l'armée. En retraite, il dirigea le parti bonapartiste et rédigea ses *Souvenirs.*

baron de BARANTE par Ary Scheffer *musée de Versailles*

BARAJAS, localité d'Espagne, à 11 km au N.-E. de Madrid. Aéroport. Usine d'automobiles.

BARAKA n. f. (mot arabe fréquemment employé en Afrique du Nord, et signif. *bénédiction*). Influence bénéfique miraculeuse que sont censés exercer des saints ou des objets provenant d'eux ou leur appartenant. || *Par extens.* et *Fam.* Chance, destin favorable.

BARAKA KHĀN, fils de Djūtchī et petit-fils de Gengis khān, qui régna sur le Qiptchaq de 1257 à 1265 et se convertit à l'islām. Ses troupes maintinrent sous son autorité la Pologne et la Galicie. Il fut en guerre avec son cousin Hūlāgū, conquérant de la Perse, à propos de l'Azerbaïdjan, et fut en relations à ce sujet avec le sultan mamelouk Baybars, ennemi de Hūlāgū. En 1266, après la mort de ce dernier, il reprit la guerre contre son successeur Abaqa. Ces guerres ne donnèrent pas de résultat pour Baraka, qui mourut au cours d'une de ces campagnes, à Tiflis. Il est le fondateur de la ville de La Nouvelle-Saray, sur l'Akhtouba, à proximité de l'actuelle Stalingrad ; elle est décrite par Ibn Baṭṭūṭa.

BARAKA KHĀN (Al-Malik al-Sa'īd Nāṣir al-dīn Muḥammad), cinquième sultan baḥrite d'Egypte, fils de Baybars, qui régna de 1277 à 1279. Il fut renversé par Qalā'ūn en 1279 et remplacé par son jeune frère Salāmich, qui fut détrôné aussitôt au profit de Qalā'ūn.

BARALIPTON. Log. Terme mnémotechnique qui désignait, chez les scolastiques, un mode du syllogisme dont les prémisses sont universelles et affirmatives et la conclusion particulière et affirmative : « Tout vivant est mortel ; or, tout animal est vivant ; donc quelques mortels sont des animaux. »

BARALT (Rafael Maria), écrivain espagnol (Maracaïbo, Venezuela, 1810 - Madrid 1860). Auteur d'une *Histoire du Venezuela* (1841) et d'un *Dictionnaire de gallicismes* (1855).

BARANAGAR, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), sur l'Hooghly ; 54 500 hab. Industries textiles, mécaniques et chimiques.

BARANAUSKAS (Antanas), écrivain et philologue lituanien (Anykszczai 1835 - Seinaï 1902). Ordonné prêtre en 1862, il termina sa carrière ecclésiastique comme évêque de Seinaï. Il est un des rénovateurs de la littérature nationale de son pays par ses travaux philologiques et par son poème, *le Bois d'Anykszczai* (1859).

BARANESTHÉSIE n. f. (gr. *baros*, poids, et *anesthésie*). Neurol. Perte de la faculté de discriminer les poids, conséquence d'une altération de la sensibilité profonde.

BARANGE n. f. (de *barrer*). Expl. sal. Parois verticales en tôle des appareils dits *poêles**.

BARANIA GÓRA, une des crêtes des Beskides occidentales polonaises, dans les Carpates occidentales ; 1 214 m. Elle forme une arête boisée au milieu de grands plateaux également couverts de forêts.

BARANIAK (Antoine), prélat polonais, né en 1905. Secrétaire du primat de Pologne Hlond, archevêque de Poznan, arrêté en 1953 en même temps que le cardinal Wyszynski ; il fut libéré en 1956.

BARANJA, en hongr. **Baranya**, région de Yougoslavie et de Hongrie, entre le Danube et la Save. (La majeure partie appartient à la Hongrie : 3 900 km² sur 5 100.) Ce pays est formé par un plateau recouvert de bois et par des collines calcaires ; des vallées alluviales compartimentent la région. L'agriculture est tournée surtout vers la production des céréales.

BARANOV ou **BARANOF** (Alexandre Andreïevitch), explorateur, administrateur et marchand russe (1746-1819). Il dirigea la « Compagnie russo-américaine » de commerce. Il multiplia les établissements russes et établit des relations commerciales avec la Chine, la Californie et les îles Sandwich. En 1799, il prit possession de l'Alaska.

BARANOVITCH (Lazar'), prélat russe († 1694). Professeur, puis recteur à Kiev (1650), il a joué un rôle très important dans les relations entre les tsars et la Petite-Russie*. Il refusa de reconnaître la suprématie religieuse du patriarcat de Moscou. Défenseur de l'Eglise orthodoxe, il soutint de vives polémiques contre les théologiens catholiques, notamment contre les jésuites.

BARANOVITCHI, v. de l'U. R. S. S. (Biélorussie), au S.-O. de Minsk ; 58 000 hab. Important nœud de voies ferrées.

BARANTE (Guillaume Prosper BRUGIÈRE, baron DE), historien et homme politique français (Riom 1782 - Barante 1866), auditeur au Conseil d'Etat (1806) et préfet sous Napoléon Ier, député et directeur des Contributions indirectes sous la Restauration, pair de France et ambassadeur sous Louis-Philippe. Il appartint toujours à l'opinion libérale doctrinaire. Son *Histoire des ducs de Bourgogne* (1824) le fit entrer à l'Académie française (1828). Barante a laissé en outre d'intéressants *Souvenirs* sur le monde politique et littéraire de son temps.

BÁRÁNY (Robert), médecin autrichien (Vienne 1876 - Uppsala 1936). Auteur d'ouvrages de physiologie et de pathologie, il enseigna à Stockholm. Ses études sur le nystagmus vestibulaire lui valurent, en 1914, le prix Nobel de médecine.

Bárány (ÉPREUVE DE), méthode permettant d'apprécier l'état du vestibule labyrinthique, et consistant à injecter dans l'oreille de l'eau chaude (42 °C) ou tiède (27 °C), en quantité variable, et à étudier les variations d'équilibre de l'individu.

BARANYA, départ. du sud de la Hongrie, entre le Danube et la Drave ; 300 000 hab. Ch.-l. *Pécs.* (V. aussi BARANJA.)

BARAQUE n. f. (ital. *baracca*). Construction légère permettant de loger les troupes dans les camps. || *Par extens.* Construction analogue qui abrite des pêcheurs, des chasseurs, des ouvriers, des outils, etc. || Boutique faite de planches : *Aux baraques montées sous les quinconces les limonadiers clouaient des bandes de calicot* (A. France). || *Fam.* Maison mal bâtie ou mal tenue, et, *par extens.*, maison quelconque (péjor.).
— Arg. scol. Armoire où les écoliers enfermaient leurs papiers et leurs livres : *Il se trouvait dans nos salles d'études des baraques où chacun mettait son butin* (Balzac).
— Jeux. Jeu dans lequel on place, à l'un des angles d'un billard ordinaire, un casier précédé d'un plan incliné et creusé de cavités peu profondes et numérotées, où il s'agit de loger une bille. (Le joueur qui amène le plus gros point ramasse les enjeux des autres.) || A la passe anglaise, *Faire baraque*, du premier coup de dés, amener 2 ou 12, c'est-à-dire perdre d'entrée.
— ENCYCL. Mil. Les *baraques* sont de types divers et en général démontables. Elles comportent une ossature en bois ou en profilés revêtue de panneaux en bois, en fibro-ciment, en tôles ou en feuilles d'aluminium. Munies d'un plancher, elles sont édifiées sur un soubassement en maçonnerie, afin de les isoler du sol. Leur aménagement intérieur dépend de leur destination. On peut citer la *baraque Adrian*, couramment employée pendant la Première Guerre mondiale, les *baraques du génie militaire*, les *baraques métalliques* de 6 à 10 m environ de portée (type Fillod), etc.

BARAQUE MICHEL, un des points culminants de la Belgique orientale, dans l'Ardenne ; 675 m.

BARAQUÉ, E adj. *Pop. Femme bien baraquée*, femme aux formes harmonieuses. || *Homme bien baraqué*, homme à forte et large carrure.

BARAQUEMENT n. m. Action d'établir des troupes sous des baraques. || Matériel servant à loger un corps de troupes : *Abandonner les bagages et le baraquement.* || Syn. de BARAQUE : *Loger dans un baraquement.*

BARAQUER v. intr. S'établir sous des baraques : *Troupes qui vont baraquer.* || S'accroupir, en parlant du chameau.
◆ V. tr. Etablir sous des baraques : *Baraquer les soldats.*

BARAT n. m. (ar. *barā'a*, affranchissement). Patente de protection, délivrée autrefois aux sujets ottomans protégés par les consuls européens.

BARAT (sainte Madeleine-Sophie). V. SACRÉ-CŒUR (*Dame du*).

Barataria (ÎLE DE), île imaginaire dont Sancho Pança, écuyer de Don Quichotte, obtient le gouvernement et où il éprouve, au milieu d'incidents comiques, tous les désagréments attachés à la puissance. On fait surtout allusion à la bonhomie doublée de finesse avec laquelle Sancho rendait la justice.

BARATARIA, région pittoresque du delta du Mississippi (Etats-Unis), autour de la *baie Barataria*. Exploitations de pétrole. Ce fut l'un des repaires des frères Lafitte.

BARATERIE n. f. (de l'anc. franç. *barater*, tromper). Volerie impudente : *Ceci est un des moindres malheurs que cause à la littérature française l'ignoble baraterie de la contrefaçon* (Balzac).
— Dr. mar. *Baraterie du patron*, préjudice volontaire porté aux armateurs, chargeurs, propriétaires ou assureurs, par celui qui commande un navire, ou par toute personne faisant partie de l'équipage. (Par assimilation au mot anglais *baratry*, qui désigne tout acte frauduleux, le mot français est parfois employé avec ce même sens.)

BARATHACHVILI (Nikolos), écrivain géorgien (Tiflis 1817 - Gandja 1845). De tendances romantiques, il ne se laisse cependant pas gagner par une trop facile sentimentalité

Phot. Giraudon.

et il introduit aussi dans la littérature géorgienne le goût de l'observation réaliste.

BARATHROMÈTRE n. m. (gr. *barathron*, abîme, et *metron*, mesure). Instrument mesurant la rapidité et la direction des courants marins.

BARATHRON (mot gr. signifiant *abîme*). Ravin, aujourd'hui à moitié comblé, situé à l'O. d'Athènes, où l'on précipitait, à l'origine, les criminels.

BARATIER (Albert Ernest Augustin), général français (Belfort 1864 - sur le front de Reims 1917). Cavalier, il sert en Algérie et s'oriente très vite vers les expéditions coloniales. Après avoir combattu Samory aux côtés du colonel Humbert (1891-1892), il se joint à la colonne Monteil sur Kong. Rattaché en 1896 à la mission que commande le capitaine Marchand, il explore le bas Soueh et le Bahr el-Ghazal et parvient à atteindre le lac Nô, traçant ainsi la route que Marchand devait suivre pour passer du bassin du Congo dans celui du Nil et atteindre Fachoda. Revenu en France, il a écrit : *A travers l'Afrique* (1910-1912), *Epopées africaines* (1912), *Au Congo. Souvenirs de la mission Marchand* (1914). Il commanda une division au cours de la Première Guerre mondiale. (→ Biblio.)

BARATIERI (Oreste), général italien (Condino 1841 - Sterzing 1901). Garibaldien de l'expédition des Mille (1860), il prit du service dans les *bersaglieri*. Promu général et nommé gouverneur de l'Erythrée, il s'efforça d'en reculer les frontières vers le Tigré (1894), mais subit à Adoua (1896) une défaite retentissante qui l'amena devant un tribunal militaire. Acquitté, il se retira dans le Tyrol.

BARATIN n. m. (de l'anc. fr. *barater*, tromper). Arg. Bluff d'escroc. ‖ *Par extens.* Boniment, bavardage : *Aimer à faire du baratin.*

BARATINER v. tr. et v. intr. Arg. Raconter des boniments : *Elle a commencé à me baratiner pour que je la laisse filer* (R. Vailland).

BARATINEUR, EUSE adj. et n. Arg. Qui sait baratiner.

BARATTA (Francesco), sculpteur italien (Massa di Carrara vers 1590 - Rome 1656). Elève et aide du Bernin, il est notamment l'auteur de la figure du Maure, dans la fontaine de la place Navone, et de plusieurs statues dans le Grand Jardin de Dresde.

BARATTAGE n. m. Opération que l'on fait subir à la crème dans la baratte, pour la fabrication du beurre. ‖ Opération qui, en margarinerie, conduit à la formation d'une émulsion ou crème.

— Myth. hindoue. *Barattage de la mer de Lait*, mythe de la production de l'ambroisie raconté dans les textes épiques, *Mahābhārata* et *Rāmāyana*, et dans les *Purāna* vishnuites. (Les dieux et les démons s'unirent pour retrouver la liqueur d'immortalité et, pour cela, barattèrent la mer de Lait, la montagne cosmique Mandara, soutenue par le dieu Vishnu lui-même dans son incarnation en tortue, leur servant de pilon, et le serpent Vasuki de corde. Des eaux sortirent, entre autres, les *apsaras*, le cheval divin Uccaihçravas, l'éléphant Airavata, un poison qui fut avalé par le dieu Çiva pour éviter qu'il ne détruise le monde, et, enfin, l'ambroisie.)

BARATTE n. f. (anc. franç. *barate*, agitation). Appareil dans lequel on bat la crème pour obtenir le beurre. ‖ Appareil utilisé en margarinerie pour produire l'émulsion eau-huile à partir des deux phases aqueuse et lipidique.

— Encycl. Les *barattes* ont beaucoup évolué avec les progrès réalisés dans le travail du bois et des métaux et avec l'apparition de l'acier inoxydable. Autrefois, les barattes présentaient les formes les plus diverses, puis elles devinrent tronconiques, avec un arbre vertical muni de batteurs, ou en forme de tonneau tournant autour de son axe horizontal (baratte normande). Parmi les modèles modernes, on rencontre : les barattes cylindriques, munies de batteurs fixes sur les parois ; les barattes à rouleaux malaxeurs, où chaque batteur est remplacé par deux rouleaux cannelés qui pétrissent le beurre ; les barattes à chariot extracteur, avec lequel on retire le beurre de la baratte sans le toucher avec les mains ; les barattes à chariot malaxeur dans lesquelles, après barattage, un chariot est introduit, qui fait le malaxage, ce qui remédie aux difficultés de lavage des rouleaux dans les barattes ; les barattes-malaxeurs sans rouleaux, de forme cubique, parallélépipédique ou conique, qui obligent le beurre à tomber de toute la hauteur de la baratte. Ces barattes sont généralement actionnées par un moteur et doivent être construites de façon à pouvoir être vidées et nettoyées facilement ; les barattes métalliques sont d'un nettoyage plus facile et peuvent être stérilisées par introduction de vapeur sous pression.

Enfin sont apparues les barattes *continues* ; elles sont de deux types : dans les premières, la crème est concentrée à 84 p. 100 de matière grasse, refroidie et malaxée de façon à obtenir une émulsion (eau dans matière grasse) ; dans les autres, la crème est soumise à l'action des batteurs tournant à très grande vitesse, soit à l'air libre, soit sous pression de gaz carbonique, puis malaxée par laminage dans des filières. De ces machines, le beurre sort sous forme d'un ruban continu, prêt à être moulé.

Baratte (café-restaurant), un des nombreux établissements des Halles, au XIXe s., appelé par Gérard de Nerval, dans *la Bohême galante*, le « Restaurant des aristos ».

BARATTÉ n. m. Babeurre, dans certaines contrées.

BARATTE-MALAXEUR n. f. Machine servant à la fois à baratter et à malaxer le beurre. ‖ Pl. *des* BARATTES-MALAXEURS.

BARATTER v. tr. Agiter la crème dans la baratte pour faire le beurre.

BARATYNSKI ou **BORATYNSKI** (Evgheni Abramovitch), poète russe (Viéjlo, gouvern. de Tambov, 1800 - Naples 1844). A la suite d'une faute de jeunesse, il est envoyé comme simple soldat en Finlande, où il compose des poésies d'inspiration byronienne (*Eda*, 1826). En 1827, il quitte l'armée et, retiré à Moscou, cultive un genre de poésie philosophique d'une profondeur remarquable, à l'inspiration pessimiste et désenchantée : *le Bal* (1828), *la Tsigane* (1831), *le Crépuscule* (1842). Il vient à Paris en 1843, puis passe en Italie. On l'a considéré longtemps comme l'égal de Pouchkine.

BARBA, famille de libraires-éditeurs français, installés au Palais-Royal, à Paris. Le premier, Nicolas, publia à la fin du XVIIIe s. les œuvres de Pigault-Lebrun (20 vol.), de Picard, de Mme de Genlis, et les premiers ouvrages de Paul de Kock. Il écrivit les *Mémoires d'un libraire* et reprit le fonds Duchesne et Dabo, créé en 1710. — Son fils, Gustave, né en 1805, lui succéda en 1836. Il continua la publication des œuvres de Paul de Kock, publia les *Chroniques de l'Œil-de-Bœuf*, *les Mémoires de Saint-Simon* (procès avec le duc de Saint-Simon et l'éditeur Louis Hachette), puis des romans pour les cabinets de lecture, et lança une série de romans à 20 centimes.

BARBACANE n. f. (ar. *barbak-kaneh*, galerie servant de rempart devant une porte). — Constr. Baie étroite et longue qui donne de l'air et du jour à un local. (Syn. de CANONNIÈRE.)

— Fortif. Au Moyen Age, ouvrage situé en avant d'une porte dont il assure la défense, ou meurtrière étroite pratiquée dans les murs d'une enceinte fortifiée pour tirer en sécurité. — Trav. publ. Ouverture oblongue ménagée dans la maçonnerie d'un ouvrage d'art (mur de soutènement, de terrasse, etc.) pour faciliter l'écoulement des eaux d'infiltration.

BARBACENA, v. du Brésil (Etat de Minas Gerais), au S. de Belo Horizonte; 25 800 hab. Industries textiles (soie) et alimentaires.

BARBACENA (Feliberto Caldeira Brant Pontes, marquis de), général et homme politique brésilien (près de Mariana, Minas Gerais, 1772 - Rio de Janeiro 1841). Il introduisit au Brésil la première machine à vapeur.

BARBACOLE n. m. (personnage du *Carnaval*, mascarade de Lully; du lat. *barba*, barbe, et *colere*, cultiver). Langue class. Maître d'école, magister.

BARBACOU n. m. Oiseau au plumage gris sombre et au bec rouge muni de longs poils à sa base, vivant dans les forêts d'Amérique tropicale. (Autre nom usuel : *trappiste* ; nom sc. : *monasa* ; famille des bucconidés.)

BARBACOVI (Francesco Vigilio), jurisconsulte et polygraphe italien (Taio 1738 - Trente 1825). Professeur de droit à Trente, il fut chargé, en 1784, par Joseph II, de la réforme du code du Trentin, et devint, en 1792, chancelier de la principauté de Trente.

« Barattage de la mer de Lait » art khmer Xe s. av. J.-C. *musée Guimet* au centre, colonne figurant le mont Mandara, à laquelle s'agrippe Vishnu ; au-dessus de lui, Brahma

BARBADE (la) [en angl. *Barbados*], île des Petites Antilles (Fédération des Indes-Occidentales), la plus orientale des Antilles ; 232 000 hab. Ch.-l. *Bridgetown*. Importantes plantations de canne à sucre. Pêcheries. Exportation de sucre, de coton, de margarine. Bauxite. Tourisme. — L'installation anglaise aux Antilles débuta par cette île vers 1625.

BARBADINE n. f. Plante de l'Amérique méridionale, qui s'élève et s'accroche au moyen de vrilles.

— Encycl. La *barbadine* (*Passiflora quadrangularis*) produit un fruit ovoïde qui dépasse la grosseur d'un œuf d'oie ; il est jaunâtre, à péricarpe mince, et contient de nombreuses graines noyées dans une masse mucilagineuse de saveur assez agréable. C'est ce mucilage que l'on prépare avec de l'eau-de-vie et du sucre. (Famille des passifloracées.)

BARBAGALLO (Corrado), historien italien (Sciacca 1877 - Turin 1952), professeur d'histoire économique, auteur de nombreux ouvrages d'histoire ancienne et d'une *Histoire universelle* en sept volumes (1931-1942).

BARBALOÏNE n. f. Aloïne de l'aloès des Barbades.

BARBAN n. m. Nom local, en Provence, d'un insecte du genre *thrips*, qui pique et suce les feuilles des oliviers.

BARBANÇOIS-VILLEGONGIS (Charles Hélion, marquis de), agronome français (château de Villegongis, près de Châteauroux, 1760 - † 1822). Il introduisit en France les mérinos d'Espagne et créa un nouveau type de charrue. Il a laissé entre autres ouvrages : *Mémoires sur les moyens d'améliorer les*

BARATIER en 1890

baratte

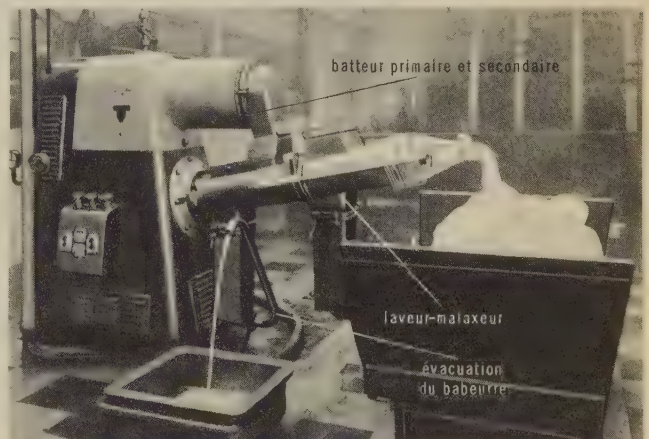

Phot. Larousse, Nadar, Doc. Simon frères.

laines et d'augmenter les produits des bêtes à laine dans le département de l'Indre (1804), *Petit Traité sur les parties les plus importantes de l'agriculture en France* (1812).

BARBANÇON n. m. Marbre belge, d'un fond noir plus ou moins moucheté, qui se trouve près de *Barbançon* (Hainaut). [Dans le commerce, on le désigne vulgairement sous le nom de PETIT ANTIQUE.]

BARBANÇON (Marie DE), héroïne française du XVIe s., épouse de Jean des Barres, un des chefs du parti huguenot en Berry. Après la mort de son mari, elle se rendit célèbre par la défense du château de Bannegon, qu'elle soutint avec 50 hommes contre Montaré, lieutenant du roi en Bourbonnais (1569), qui en avait 2 000. Elle ne capitula que lorsque la poudre vint à lui manquer, et obtint les honneurs de la guerre.

BARBANÈGRE (Joseph, baron), général français (Pontacq 1772 - Paris 1830). Colonel à Austerlitz, général de brigade à Wagram. Il est connu par sa défense de Huningue, en 1815.

BARBAQUE n. f. (peut-être du berrichon *barbis*, brebis ; du roumain *berbec*, mouton, que des soldats français auraient rapporté de la Dobroudja en 1855 ; ou, mieux, de l'espagnol *barbacoa*, animal rôti en entier, mets peu goûté de nos troupes du Mexique en 1862). *Pop.* Viande de mauvaise qualité.

BARBARA. Log. Terme mnémotechnique désignant, dans la philosophie scolastique, l'un des quatre modes de la première figure du syllogisme, celui dont les trois propositions (prémisses et conclusion) sont universelles et affirmatives : « Tous les hommes sont faillibles ; les juges sont des hommes ; donc les juges sont faillibles. »

BARBARÆA ou **BARBARÉE** n. f. Plante poussant dans les ruisseaux ou dans les lieux humides. (Sous le nom de *cresson de terre*, on cultive la barbarée précoce, pour garniture de salade. Famille des crucifères.)

BARBARAT (Jean Ier et Jean II), peintres verriers français (XVIIe s.), auteurs d'une partie des verrières de Saint-Pantaléon de Troyes.

BARBARE adj. et n. (lat. *barbarus ;* du gr. *barbaros*, « non-Grec », c'est-à-dire étranger). Etranger, pour les Grecs et les Romains, puis pour la chrétienté : *Les invasions barbares.* [Alexis] *n'avait rien de commun avec l'Hercule barbare qui dominait et transformait la Russie* (Mérimée). *La férocité est une des forces des barbares* (Renan). ‖ Qui n'est pas civilisé : *Peuple barbare.* ‖ *Par extens.* Inculte, grossier ; contraire aux règles, au goût : *Les naïves réflexions à haute voix, les unes en provençal, les autres dans un français barbare* (A. Daudet). ‖ Cruel, inhumain : *Conduite barbare. Oh ! je ne suis pas un père barbare, un homme, selon le mot de Napoléon, carré de base comme de hauteur dans son avarice* (Balzac).

◆ Adj. Gramm. Se dit de la forme d'un mot inexistante ou non conforme à l'usage : VOUS FAISEZ *est une forme barbare, au lieu de* VOUS FAITES.

— CONTR. : *civilisé, cultivé, doux, policé, sociable.*

— ENCYCL. Hist. Le mot à l'origine désigne le « non-Grec ». C'est pourquoi les Grecs englobaient sous cette dénomination à la fois des peuples participant à une civilisation brillante (Perses, Egyptiens), ou des populations primitives (Sarmates, Scythes, Germains, etc.), mais c'est par opposition au terme « Grec » que celui de « Barbare » prend la plénitude de sa signification pour les Hellènes. Le *Grec* participe à la civilisation de la *polis*, il se gouverne lui-même : c'est un *citoyen ;* le *Barbare* est soumis à un régime politique (monarchie) qui l'asservit ; son obéissance aux lois n'est pas consentie mais contrainte : c'est un sujet. C'est pourquoi le Grec, sans toujours mépriser le Barbare (il admire même parfois certaines formes de sa civilisation : cf. Hérodote), se sent différent de lui. Cela n'a pas pourtant facilité l'union des Grecs contre les Barbares, union qui n'a été réalisée qu'une seule fois contre les Perses et, pour un temps très court, lors de la deuxième guerre médique (Salamine, 480 av. J.-C.). Chez les Romains, le terme prend vite un sens péjoratif, les Latins éprouvant sans doute devant les Grecs un complexe d'infériorité culturelle qu'ils s'efforcent de compenser en s'identifiant à eux par rapport aux Barbares ; Cicéron, Tacite lui donnent même une signification presque morale : le Barbare est l'homme qui ignore la civilisation.

En fait, le problème se pose en termes différents, surtout à partir du Ier s. apr. J.-C., où tout le long du *limes** de l'Empire romain se fait sentir la pression du monde barbare, c'est-à-dire des peuples étrangers à la Méditerranée romaine. Le contact entre les deux mondes gréco-romain et barbare est fatal ; certains Barbares entrent au service de Rome soit comme esclaves (manque de main-d'œuvre dans un Empire dépeuplé), soit comme soldats à titre individuel (Arbogast, Stilicon) ou collectif (Francs Saliens en Toxandrie). Ainsi, dès les IIIe et IVe s., l'Empire romain connaît-il une certaine barbarisation avant même que ne se déclenchent les grandes invasions du Ve s., qui entraînent son effondrement politique.

— Iconogr. Les artistes grecs ont fréquemment représenté les Barbares sous un aspect conventionnel et plutôt asiatique, dérivé du type perse. La céramique attique montre des Thraces (légende d'Orphée), des Scythes ; les types du sémite, du Noir venant d'Egypte, apparaissent souvent. Au IIIe s. est traité le thème du Gaulois mort ou blessé (torques ; chevelure hirsute). A l'époque hellénistique, le Barbare se confond avec l'Asiatique. Les Romains, progressant dans la voie du réalisme (colonnes Trajane et Antonine), représentent les Barbares avec un souci scrupuleux de leur costume, de leur armement, de leurs équipages, quelquefois même de leurs habitations.

les invasions barbares

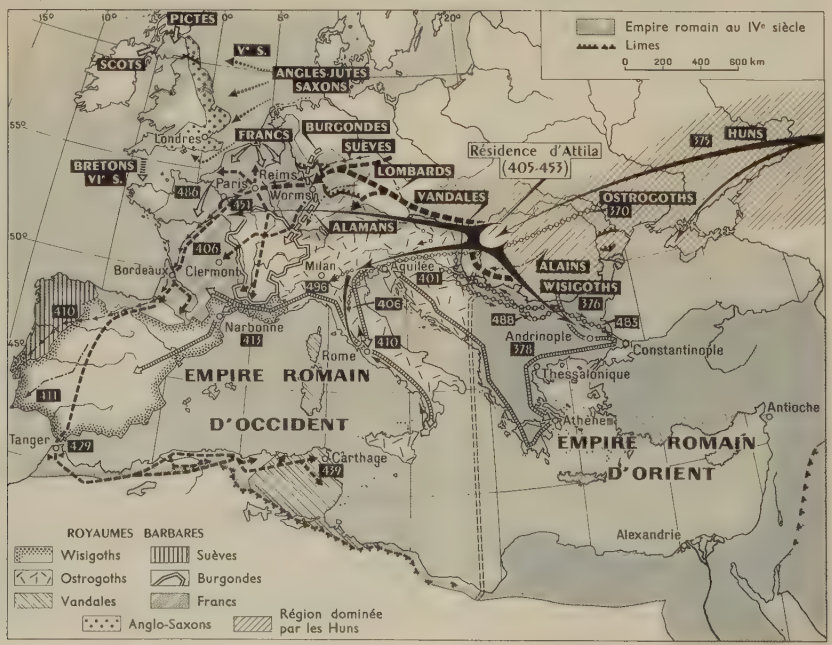

type perse. La céramique attique montre des Thraces (légende d'Orphée), des Scythes ; les types du sémite, du Noir venant d'Egypte, apparaissent souvent. Au IIIe s. est traité le thème du Gaulois mort ou blessé (torques ; chevelure hirsute). A l'époque hellénistique, le Barbare se confond avec l'Asiatique. Les Romains, progressant dans la voie du réalisme (colonnes Trajane et Antonine), représentent les Barbares avec un souci scrupuleux de leur costume, de leur armement, de leurs équipages, quelquefois même de leurs habitations.

barbares (INVASIONS). De la mer Noire à la Baltique, du Danube au Rhin, les *Barbares* entourent l'Empire romain. Depuis les victoires de Marius sur les Cimbres et les Teutons (102-101 av. J.-C.), Rome redoute le guerrier barbare, fuyant toujours la famine et cherchant des terres neuves où s'établir, chassé par des vagues successives d'envahisseurs originaires d'Asie. Dès le milieu du IIIe s., se mettent en mouvement les peuples germaniques les moins fixés, et c'est à l'irruption et à l'installation de ces derniers dans l'Empire romain que s'applique l'expression d' « invasions barbares », bien que celle-ci soit parfois étendue aux invasions slaves, arabes et scandinaves du Moyen Age. Cette pénétration est facilitée par le déclin démographique de l'Empire, par l'indifférence de la bourgeoisie romaine à l'égard du métier des armes et par sa barbarisation progressive qui en est le contrecoup.

Après les alertes du IIe s. (Quades et Marcomans franchissent le Danube en 166), Alamans et Francs dévastent la Gaule, parfois même l'Espagne et l'Italie du Nord en 242, en 253 et surtout en 276. La réorganisation de l'armée par Constantin permet à cet empereur et à ses successeurs de contenir de nouveaux raids. A l'exception des Francs* de Toxandrie, ce n'est pas avant la fin du IVe s. que ces incursions sont suivies d'une installation définitive des Barbares germaniques dans l'Empire. Les contacts — mais non l'assimilation — avec les Romains sont d'ailleurs fortement facilités par leur conversion à l'arianisme, à la suite de l'évangélisation, par Ulfila, des Goths, dont l'Empire couvre toute la Russie du Sud et les provinces danubiennes.

C'est l'arrivée brusque en Europe orientale des Huns, chassés d'Asie, qui provoque cette gigantesque migration de peuples. L'Empire goth est disloqué ; les Ostrogoths, vaincus vers 370, s'établissent sur les rives du Dniestr, tandis que les Wisigoths, déjà ariens, franchissent le Danube en 376 avec l'autorisation de l'empereur Valens ; leur marche vers la Méditerranée et leurs pillages obligent Valens à intervenir, mais il est vaincu et tué à Andrinople (378) ; quatre ans après, Théodose les fixe en Thrace : « le poison goth » est désormais au cœur de l'Empire.

Les invasions se développent désormais à partir du bas Danube et du Rhin moyen en direction de l'O. et du S., pour aboutir à l'occupation, par les Barbares germaniques, de l'Europe occidentale, vers laquelle les empereurs d'Orient en détournent les courants.

Les Wisigoths d'Alaric* ravagent la Grèce, traversent l'Illyricum, assiègent Aquilée (401). Vaincus par Stilicon, qui extermine ensuite près de Florence les bandes venues du nord de l'Ostrogoth Radagaise (406), ils reviennent assiéger Rome en 408, et s'en emparent en juin 410 : pour la première fois depuis huit siècles, une armée ennemie pénétrait dans l'*Urbs*.

Alaric songe alors à passer en Afrique, mais il meurt (410), et son successeur, Athaulf, qui épouse Gallia Placidia, sœur de l'empereur, reçoit de ce dernier, à titre de fédéré, la Narbonnaise (413), d'où il occupe toute l'Aquitaine. D'autre part, en 406, Vandales, Silinges et Hasdinges, Suèves et Alains franchissent le Rhin près de Mayence, dévastent la Gaule, qui « tout entière flambe comme une torche », pénètrent en Espagne, tandis que derrière eux, l'Alsace est occupée par les Alamans et l'actuel Palatinat par les Burgondes, d'où Aetius les transférera en 443 en Sabaudia (Savoie). Enfin, tandis que le nouveau roi wisigoth Wallia combat Suèves et Vandales qui n'ont pas respecté leur traité de fédération avec l'Empire, ceux-ci, au nombre de 80 000, sous la direction de leur

roi Gensséric, passent en Afrique (429), dont ils achèvent la conquête en 439 par la prise de Carthage.
A partir de 407, les Angles et les Saxons du N. de l'Europe envahissent la Bretagne, tandis que les Francs, installés par Julien en Toxandrie, progressent vers la Somme et la Seine, réduisant les zones non barbarisées aux pays d'entre Loire et Seine (royaume d'Aetius, puis de Syagrius).
L'invasion des Huns, d'origine asiatique, interrompt brutalement les invasions germaniques et la mise en place des peuples barbares à l'intérieur de l'Empire. Suivant la même route que les Vandales en 406, Attila envahit la Gaule en 451, mais est vaincu au *Campus Mauriacus*, près de Troyes. Il reconstitue son armée en Pannonie, pénètre en Italie, assiège puis occupe Aquilée et Pavie, mais échoue devant Rome, défendue par le pape Léon le Grand (452).
Les dernières invasions germaniques ont lieu à la fin du Ve s., avec l'installation en Italie, sur l'ordre de l'empereur d'Orient Zénon, des Ostrogoths de Théodoric.
Les invasions ont mis en place des royaumes barbares : Anglo-Saxons en Bretagne, Francs et Burgondes en Gaule, Wisigoths en Espagne, Ostrogoths en Italie et Vandales en Afrique du Nord.
En général, Rome avait elle-même légalisé cet état de fait en reconnaissant aux Barbares la qualité de « fédérés », et à leurs chefs le titre de *magister militum* chargés de défendre l'Empire en échange de terres et parfois même d'un tribut. Sur le plan local, la fixation des Barbares fut assurée avec plus ou moins de réussite par le recours à la procédure de l'*hospitalitas** (qualité d'hôtes reconnue aux Burgondes par Aetius en 443) et de la *tertio* (remise du tiers ou des deux tiers des terres aux Barbares, la propriété du complément étant laissée aux autochtones). C'est ainsi que furent assurées la coexistence puis la fusion des deux mondes, germanique et romain, d'où est issue, après tant de luttes, la civilisation médiévale. (→ Biblio.)

BARBARELLI (Giorgio). V. GIORGIONE.

BARBAREMENT adv. De façon cruelle : *Traiter quelqu'un barbarement.*

BARBARESQUE n. et adj. Habitant ou originaire de la Barbarie ou Berbérie.

BARBARI. Log. Mot mnémotechnique désignant un mode de la quatrième figure du syllogisme.

BARBARI (Jacob WALCH, dit **Iacopo de'**), peintre italien, originaire d'Allemagne par sa famille (Venise v. 1440 - probablement à Bruxelles 1516). Surtout cité en tant que graveur, il est l'auteur de précieuses et savantes allégories, ainsi que de scènes mythologiques. Albrecht Dürer, qui le rencontra à Venise en 1494, admira sa technique, son humanisme, et subit son influence. Iacopo de Barbari séjourna à Weimar, Nuremberg, aux Pays-Bas, fut pensionné par l'empereur Maximilien, puis par Marguerite d'Autriche. On l'a longtemps désigné, d'après son monogramme, sous le nom de *Maître au caducée*. Le Louvre conserve de lui *Vierge à la fontaine*.

BARBARIE n. f. Défaut de civilisation : *Au XIe siècle, la race saxonne avait fait un pas hors de la barbarie, mais ce n'était qu'un pas* (Taine). || Cruauté, férocité : *Tout, dans son œuvre* [...] *porte témoignage contre l'éternelle et incorrigible barbarie de l'homme* (Baudelaire). || Action cruelle : *Accueillir par le persiflage de bonnes personnes lui sembla une barbarie* (Renan).
— Hist. A la fin de la conquête romaine, sous le règne d'Auguste, ensemble des forces qui menaçaient la culture gréco-latine. || Chez les nations chrétiennes, les nations qui ne le sont pas : *La Hongrie fut le rempart de l'Europe contre la barbarie.*
— SYN. : *cruauté, férocité, inhumanité, sauvagerie.*
— ★ *sauvage, nature (état de), brute, ignorance, instinct, invasions/civilisation, raison.*
— ENCYCL. Dr. pén. *Actes de barbarie.* Le Code pénal assimile aux coupables d'assassinat et punit comme tels « tous malfaiteurs, quelle que soit leur dénomination, qui, pour l'exécution de leurs crimes, emploient des tortures ou commettent des *actes de barbarie* ». Cette disposition, principalement dirigée contre les malfaiteurs connus pendant la Révolution sous le nom de « chauffeurs » et de « garroteurs », ne paraît avoir reçu jusqu'ici qu'assez rarement application, dans des hypothèses de vol accompagné de tortures corporelles sur la victime.

BARBARIE ou **ÉTATS BARBARESQUES**, ensemble des hautes terres de l'Afrique du Nord-Ouest, entre la Méditerranée, les Syrtes, l'Atlantique et le Sahara. On désigne parfois aussi cette région sous le nom d' « Afrique Mineure » ou de « pays de l'Atlas » ; les géographes arabes l'appelaient Maghreb (c'est-à-dire « le Couchant »), Djezire-el-Maghreb (« île de l'Occident »). La Barbarie comprend le *Maroc*, l'*Algérie* et la *Tunisie* ; on y ajoutait naguère, parfois, la Tripolitaine. Le nom de « Barbarie », employé dès l'Antiquité par les géographes, est une altération de celui de *Berbérie* (ou *pays des Berbères**).

BARBARIE (CANARD DE), espèce de canard domestique, originaire de l'Amérique et dont on exploite en France différentes variétés. (Le canard de Barbarie est encore connu sous le nom de *canard d'Inde* ou de *canard musqué*. Son croisement avec des canes de race de grande taille [Rouen, Aylesbury] donne le *mulard*, élevé en vue de la production du foie gras. Chez le canard de Barbarie, la durée d'incubation des œufs est plus longue que chez les autres races de canards domestiques [35 jours au lieu de 25].)

BARBARIGO (Agostino) [1419-1501], doge de Venise de 1486 à 1501. Il annexa Chypre grâce à la reine Catherine Cornaro (1489), puis forma avec les ennemis de Charles VIII la ligue de Venise, dont l'armée fut défaite à Fornoue (1495).

BARBARIGO (Gregorio), diplomate vénitien (Venise 1579 - Londres 1616). Ambassadeur à Turin (1608-1612), il fut chargé d'une mission aux Grisons et en Suisse (1613) pour déjouer les projets de l'Autriche, qui voulait unir ses possessions d'Allemagne et d'Italie.

BARBARIGO (Gregorio), cardinal italien (Venise 1625 - Padoue 1697). Ambassadeur de Venise aux conférences de Munster, il fut évêque de Bergame, puis de Padoue. Renommé par sa science et ses vertus, il fut béatifié en 1761.

BARBARIN, E adj. (de *Barbarie*). Se dit d'une race de moutons du nord de l'Afrique, caractérisée par le développement important des cornes chez le bélier et l'abondance des réserves adipeuses à la base de la queue (moutons à grosse queue).

BARBARIN n. m. (de *Barbarie*, nom géogr.). Numism. Monnaie des Arabes d'Espagne, qui s'introduisit en France sous les Carolingiens. || Monnaie frappée à Limoges depuis le commencement du XIIe s. jusqu'à la fin du XIIIe, et qui était ainsi nommée parce qu'elle portait pour type la figure barbue et vue de face de saint Martial, patron de la principale abbaye de la ville.

BARBARIN n. m. Ichtyol. Nom usuel du barbeau commun, du grondin et du rouget-barbet.

BARBARINA (Barbara CAMPANINI, dite **la**), danseuse italienne (Parme 1721 - Barschau, Silésie, 1799). Elève à Parme d'Antonio Rinaldi, elle obtient avec lui, à Paris, en 1739, un succès éclatant grâce à sa technique acrobatique et à sa pantomime burlesque et animée d'un genre complètement nouveau. En 1741, elle danse dans *l'Empire de l'amour*, de Moncrif, et dans *les Fêtes grecques et romaines* de Colin de Blamont. En 1743, Frédéric le Grand l'engage pour son théâtre ; elle débute à Berlin dans un spectacle de la Comédie-Française, et jusqu'à l'année 1748 elle est première danseuse dans les opéras et dans les ballets. Sa danse *haute* s'opposait à celle de la Sallé, terre à terre.

BARBARINO (Bartolomeo), compositeur italien du début du XVIIe s., surnommé *il Pesarino* (ou *il Fabriano*). Maître de chapelle à Pesaro, puis, en 1605, à Padoue. Auteur de livres de madrigaux, les deux premiers datant de 1606 et 1607.

BARBARISATION n. f. Hist. Transformation progressive des mœurs des populations de l'Empire romain sous l'influence des Barbares*.

BARBARISER v. tr. Jeter dans la barbarie, la grossièreté de mœurs : *Notre Europe barbarisée par la guerre* (Michelet).

BARBARISME n. m. (gr. *barbarismos*, manière de s'exprimer des non-Grecs). Gramm. Forme d'un mot ou mot qui n'existe pas dans une langue à une époque déterminée (par opposition à *solécisme : le futur* « *cueillira* » [au lieu de *cueillera*] *est, au XXe s., un barbarisme*). || Faute qui consiste dans l'emploi de ce mot ou de cette forme. || *Par anal.* Faute contre les règles, contre le goût, etc. : *Morceau de musique plein de barbarismes. Des barbarismes de conscience* (Balzac).

BARBARO (Giosafat), marchand et voyageur vénitien (Venise 1413 - *id.* 1494). De 1436 à 1451, il visita la Russie méridionale, depuis la Volga jusqu'à la Géorgie et, de 1473 à 1477, il parcourut la Perse comme ambassadeur. A son retour, il rédigea un compte rendu intéressant de ses voyages.

BARBARO (ERMOLAO II), humaniste italien (Venise 1453 - Rome 1493). Il étudia à Rome et à l'université de Padoue, où il fut professeur de philosophie en 1474-1475. Savant humaniste, il commenta Aristote, Pline, Dioscoride. Venise le chargea de plusieurs missions politiques.

BARBAROUX (Charles Jean Marie), homme politique français (Marseille 1767 - Bordeaux 1794). Avocat, il se lança dans le mouvement révolutionnaire et participa, avec les Marseillais à la journée du 10 août 1792. Député des Bouches-du-Rhône à la Convention, il se rangea parmi les Girondins et combattit les mesures de violence. Réfugié à Caen après le 2 juin 1793, il essaya d'y organiser la résistance à la dictature montagnarde, puis se réfugia près de Bordeaux. Découvert, il fut guillotiné.

BARBAROUX (Joseph, comte), jurisconsulte piémontais (Cuneo 1772 - Turin 1843). Garde des sceaux du roi Charles-Albert, il désigna la commission qui rédigea le code sarde promulgué en 1837, base du code civil italien.

barbarus hic ego sum, quia non intelligor illis!, vers d'Ovide (*Tristes*, livre V, élégie X, vers 37), signif. *Ici, c'est moi qui suis le barbare, parce que je ne suis pas compris d'eux.* Exilé chez les Gètes, qui auraient paru si grossiers à Rome, c'était lui, le raffiné, qui leur semblait un être étrange, inférieur.

BARBASTE, comm. du Lot-et-Garonne (arrond. de Nérac), dans les collines gasconnes de l'Agenais, sur la Gélise, près de son confluent avec la Baïse ; 1 278 hab. (677 aggl.). Moulin des XIVe et XVe s. Fabriques de bouchons. Scierie.

BARBASTELLE n. f. Nom d'espèce d'une chauve-souris du genre *synote* (*Synotus barbastellus*), qui est commune à l'automne en Europe et dans le nord de l'Afrique.

BARBASTRO, v. d'Espagne, en Aragon (prov. de Huesca), sur le Vero, affl. du Cinca, au pied des sierras pyrénéennes ; 9 400 hab. Evêché. Important marché rural. Cathédrale du XVIe s., renfermant un remarquable retable de Damiant Forment et de plusieurs de ses disciples (1596-1604). Occupée par les musulmans, la ville leur fut reprise en 1064 après un siège célèbre qui marque le début des interventions franques contre l'Islam en Espagne.

BARBÂTRE, comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), dans le sud de l'île de Noirmoutier ; 1 164 hab. (762 aggl.). Plage.

BARBAULD (Anna Letitia AIKIN, dame), femme de lettres anglaise (Kibworth Harcourt, Leicestershire, 1743 - Londres 1825), fille de l'éducateur John Aikin. D'abord poétesse, elle épousa en 1774 le pasteur presbytérien français R. Barbauld, qu'elle aida à diriger ses diverses écoles. On lui doit une édition des meilleurs romanciers anglais, en cinquante volumes, avec notices biographiques (1810), et encore des livres destinés à l'instruction, en particulier *les Soirées au logis* (*Evenings at home*) [1792-1795], écrites en collaboration avec son frère, John Aikin.

BARBAZAN, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne (arrond. de Saint-Gaudens), dans le Comminges, en bordure des Pyrénées ; 438 hab. (250 aggl.). Château des XVIe et XVIIe s. Station thermale (maladies des voies digestives, paludisme).

BARBAZAN (Arnaud Guilhem, sire DE), gentilhomme bigourdan (v. 1360 - Bulgnéville 1431). Il s'illustra par sa vaillance dans

canard de Barbarie

Charles Jean Marie BARBAROUX miniature française XVIIIe s., Louvre

Phot. Justin, Stella Presse, Giraudon.

cheval **barbe**

la seconde moitié de la guerre de Cent Ans, fut le chef des sept chevaliers français qui relevèrent le défi des sept chevaliers anglais à Montendre, en 1402 ; il fut dans la suite maréchal d'Agenais, puis lieutenant du roi en Champagne. Loyal, généreux autant que brave, Barbazan eut la gloire, avant Bayard, d'être surnommé *le chevalier sans reproche*. Mortellement blessé au combat de Bulgnéville, où fut pris René d'Anjou, qui n'avait pas suivi ses conseils, il fut enterré à Saint-Denis sur l'ordre de Charles VII.

sainte **BARBE**
par Van Eyck
détail
musée d'Anvers

BARBE n. f. (lat. *barba*). Ensemble des poils qui poussent sur les joues, sur la lèvre inférieure et au bas du visage de l'homme adulte : *Barbe blonde, brune.* ‖ *Par extens.* Personne qui a de la barbe : *Toujours la barbe grise aime la tête blonde* (Hugo). ‖ *Fam. Vieille barbe,* individu dont les idées et les mœurs sont périmées. ‖ *Par anal.* Ensemble des poils qui poussent sous la mâchoire inférieure ou près du nez de certains mammifères : *Barbe de chat, de phoque, de singe.* ‖ Moisissures qui se produisent dans certaines substances alimentaires : *Pain, fruits, fromage qui ont de la barbe.* ‖ Nom donné à divers objets qui offrent quelque ressemblance avec la barbe ou un bouquet de poils ; bavures, filaments que l'on remarque sur les bords de certains objets, après qu'on les a coupés : *Les barbes d'une pièce de métal, d'une feuille de papier.* ‖ Filaments implantés de chaque côté d'une plume d'oiseau : *Les barbes d'une plume.*

— Loc. div. *Barbe de bouc,* ou simplement *bouc,* barbe pointue, qu'on ne laisse pousser qu'au menton. ‖ *Faire la barbe,* couper la barbe : *Selon Stern, les idées d'un auteur qui s'est fait la barbe diffèrent de celles qu'il avait auparavant* (Balzac). ‖ *Avoir de la barbe au menton,* avoir atteint l'âge viril, ou bien appartenir au sexe masculin. ‖ *Rire dans sa barbe,* en soi-même. ‖ *A la barbe de,* au su, au vu et en dépit de : [Mme de Bargeton] *trouva là des prétextes pour l'avoir* [Lucien] *toujours chez elle, à la barbe de ses ennuyeux courtisans* (Balzac). ‖ *Fam. La barbe !* Exclamation pour signifier que quelqu'un ou quelque chose vous importune.

— Allus. littér. ***Du côté de la barbe est la toute-puissance.*** Vers que Molière, dans *l'Ecole des femmes* (acte III, scène II), met dans la bouche du vieil Arnolphe traçant à sa pupille les devoirs de la femme mariée.

— Arg. typogr. Ivresse.

— Bot. Arête ou filet qu'on remarque sur certaines fleurs ou certains fruits. ‖ Chez les graminacées, prolongement filiforme, raide et coriace, naissant brusquement sur le dos ou au sommet des glumes, ou quelquefois simple prolongement d'une des nervures. ‖ Suivi d'une épithète ou d'une périphrase, le mot « barbe » désigne diverses plantes.

— Grav. Copeau que la pointe ou le burin du graveur lève dans la planche de métal. ‖ Relief qui en résulte de chaque côté de la taille.

— Mar. *Ancres mouillées en barbe,* ancres dont les chaînes sont parallèles. ‖ *Appeler, venir en barbe,* en parlant des câbles, travailler ensemble. ‖ *Barbes de carène,* plants de goémon qui s'y attachent. ‖ *Barbes de chat,* nuages étroits et longs.

— Technol. Chacune des parties découpées de la queue de pêne, sur lesquelles agit le panneton de la clé. ‖ Assemblage particulier à tenon et mortaise.

— Zool. Région située à la face externe de la lèvre inférieure du cheval et qui correspond au lieu de réunion des deux branches du maxillaire inférieur. (Elle fournit un appui à la gourmette.)

— ***Barbes*** n. f. pl. Cost. Pièces de toile ou de dentelle que les femmes portaient à leurs coiffures à la fin du XVIIe s. et au XVIIIe s. (Les coiffures pendaient en barbes plus ou moins longues, suivant la dignité des dames de la Cour. On trouve de très belles barbes du XVIIIe s. en point de Sedan, en dentelles de Malines et en valenciennes [collection Lescure], et des barbes en valenciennes, en point d'Alençon et en point d'Argentan au musée des Arts décoratifs à Paris.)

barbes (cost.)
détail d'un portrait par Aved
musée de Valenciennes

BARBE adj. et n. m. (de l'ital. *barbero*). Se dit d'un cheval de selle, rustique et sobre, dont les Arabes font le plus grand cas.

BARBE n. m. (piémont. *barba,* oncle). Nom sous lequel les vaudois du Piémont désignaient leurs docteurs et leurs ministres.

BARBE (sainte), vierge et martyre († Nicomédie 235). Selon la légende, son père, Dioscore, l'aurait traînée lui-même devant les tribunaux et décapitée de sa main ; il aurait ensuite été frappé de la foudre. Les canonniers ont pris sainte Barbe pour leur patronne. Elle est aussi celle des mineurs, des pompiers, des carriers. (V. SAINTE-BARBE.) Il existe de belles représentations de sainte Barbe par le Maître de Flémalle (Prado), Van Eyck (Anvers), Palma (Santa Maria Formosa, à Venise), Holbein (Pinacothèque de Munich). — Fête le 4 décembre.

BARBE (Guillaume et Jean), peintres verriers français (XVe s.). Ils sont les auteurs de nombreux vitraux (cathédrale de Rouen, château de Gaillon).

BARBE RADZIWILL (1520-1551), princesse lituanienne et reine de Pologne, fille de Georges Radziwill, hetman du grand-duché de Lituanie. Veuve du voïvode lituanien Gasztold, elle épousa en 1547 Sigismond Auguste, alors grand-duc de Lituanie, roi de Pologne l'année suivante. La mère du prince, Bonne Sforza, hostile à ce mariage, excita en Pologne un grand mécontentement, auquel Sigismond Auguste résista avec énergie. Barbe mourut trois ans plus tard. Sa vie a inspiré plusieurs œuvres de la littérature polonaise, dont la tragédie de *Felinski* (1811).

BARBÉ, E adj. Hérald. Se dit du coq et des animaux comme le bouc dont la barbe est d'un émail particulier. ‖ Se dit aussi du dauphin dont les barbillons sont d'un émail particulier.

BARBÉ (Antoine), compositeur flamand († Anvers 1564). Ancêtre d'une famille de musiciens anversois, il exerce, de 1527 à 1562, les fonctions importantes de maître de chant à Notre-Dame d'Anvers. Il reste de lui une messe : *Vecy la danse de Barbarie,* deux ou trois motets, quelques chansons françaises (*Ung capitaine*) et une chanson flamande. Il manie habilement le contrepoint imitatif franco-néerlandais.

BARBÉ DE MARBOIS (François, marquis de), homme politique français (Metz 1745 - Paris 1837). Consul aux Etats-Unis, intendant à Saint-Domingue avant la Révolution, maire de Metz et membre du Conseil des Anciens. Déporté à la Guyane au 18-Fructidor, il fut nommé par Bonaparte tour à tour ministre du Trésor et premier président de la Cour des comptes. Il y resta jusqu'en 1834 ; il fut ministre de la Justice dans le cabinet Richelieu.

BARBEAU n. m. (lat. *barbus ;* de *barba,* barbe, à cause des barbilles de ce poisson). Ichtyol. Poisson osseux, caractérisé par ses nageoires anale et dorsale courtes et par ses quatre barbillons. ‖ *Pop.* Souteneur.

— Bot. Nom commun à plusieurs espèces de centaurées, dont le bluet.

— Encycl. Ichtyol. Deux espèces vivent en France : le *barbeau commun* (*barbus*), à nageoire dorsale pourvue d'un rayon antérieur barbelé ; longueur habituelle : 20 à 60 cm ; et le *barbeau méridional* (*B. meridionalis*), des régions accidentées du midi de la France, sans rayon barbelé à sa nageoire dorsale ; longueur ne dépassant pas 30 cm. Les barbeaux sont aussi nommés barbets, barbillons, barbios.

— Pêch. Le *barbeau* affectionne les parties rapides des cours d'eau. Il se nourrit sur le fond et mord à toutes les esches (avec cependant un goût plus prononcé pour celles d'origine animale). La ligne calée, dite « plombée », est bonne pour pêcher le barbeau. En automne, le barbeau, friand de sauterelles et de grillons, n'hésite pas à venir les prendre entre deux eaux. Ses œufs ont une réputation, non prouvée, de toxicité.

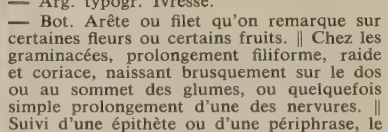

barbeau

BARBEAU (Marius), anthropologue et folkloriste canadien (Sainte-Marie, Québec, 1883). Anthropologue au musée national d'Ottawa, professeur aux universités Laval et d'Ottawa, auteur de nombreuses études sur le folklore canadien et indien.

Barbe-Bleue, conte de Perrault. Barbe-Bleue a déjà épousé six femmes, qu'il a égorgées, et dont il a suspendu les cadavres sanglants dans un cabinet noir. Il veut mettre à l'épreuve la curiosité de la septième. Il feint de partir pour un voyage, et lui confie la clef de l'affreux cabinet, avec défense de l'ouvrir. A peine est-il parti que la jeune femme y pénètre. Epouvantée à la vue des six cadavres, elle laisse tomber de ses mains la clef, qui se tache de sang. Or, la tache est indélébile. Barbe-Bleue revient, et, constatant la preuve de l'indiscrétion de sa femme, lui annonce que sa dernière heure est arrivée. Il lui accorde toutefois un demi-quart d'heure pour se recommander à Dieu. La condamnée va dans sa chambre. Elle prie sa sœur, Anne, de monter en haut de la tour pour voir si leurs deux frères, qu'elle attend ce jour-là même, n'arrivent pas. Elle demande à chaque instant : « *Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? — Non,* répond celle-ci, *je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie.* » Pendant ce temps, Barbe-Bleue, armé d'un grand coutelas, ne cesse de crier : « Descendras-tu, ou je monte ! » Enfin, les deux frères arrivent et délivrent leur sœur en tuant Barbe-Bleue, qui levait déjà son arme pour lui trancher la tête.

BARBECUE [kjw] n. m. Appareil de cuisson à l'air libre fonctionnant au charbon de bois, pour griller ou rôtir viande ou poisson.

BARBE-DE-BOUC n. f. Nom usuel commun au salsifis (*tragopogon*) et à *Arameus sylvestris.* ‖ Nom commun à plusieurs espèces de champignons des genres *clavaire* et *hydne.* ‖ Pl. *des* barbes-de-bouc.

BARBE-DE-CAPUCIN n. f. Nom commun à la chicorée frisée (*Cichoroum intybus*) et à *Plantago coronopus.* (C'est plus précisément la salade faite avec les feuilles étiolées de la chicorée sauvage que l'on nomme *barbe-de-capucin.*) ‖ Pl. *des* barbes-de-capucin.

BARBE-DE-JUPITER n. f. Nom spécifique de l'*Anthyllis* barba Jovis.*

BARBE-DE-VACHE n. f. Champignon comestible du genre *hydne.* ‖ Pl. *des* barbes-de-vache.

BARBEDIENNE (Ferdinand), fondeur français (Saint-Martin-de-Fresnay 1810 - Paris 1892). Il s'associa en 1839 avec le mécanicien Achille Collas, inventeur de la *machine à réduire,* et reproduisit en bronze de nombreuses sculptures anciennes et modernes.

BARBELÉ, E adj. Se dit d'une arme dont le fer est garni de dents et de pointes : *Flèche barbelée.* ‖ *Fil de fer barbelé* ou *barbelé,* n. m., fil de fer muni de pointes, utilisé pour les clôtures ou, à titre militaire, comme matériel de défense accessoire. (V. FIL *de fer.*) [Syn. RONCE ARTIFICIELLE.]

BARBELURE n. f. Aspérité disposée en barbe d'épi : *Les barbelures d'une flèche.*

BARBENTANE, comm. des Bouches-du-Rhône (arrond. d'Arles), dans le Comtat ; 2 427 hab. (1 230 aggl.) [*Barbentanais*]. Eglise romane et gothique. Restes de l'enceinte du XIVe s. Tour du XIVe s. Château du XVIIe s. Primeurs.

BARBER v. tr. *Pop.* Ennuyer.

BARBER (Samuel), compositeur américain (West Chester, Pennsylvanie, 1910). Il fit ses

études au Curtis Institute et, depuis 1931, occupe une place de plus en plus importante dans la musique américaine. On lui doit plusieurs pages instrumentales et des œuvres pour voix, chœurs et orchestre (*Prayers for Kierkegaard*, 1954). Classé comme néo-romantique, il ne renonce pas aux éléments d'avant-garde.

BARBERAZ, comm. de la Savoie (arrond. de Chambéry), près de Chambéry ; 2 050 hab. (1 536 aggl.) [*Barbériens*]. Constructions mécaniques.

BARBERIN, E adj. Zool. Syn. de BARBARIN.

Barberine. V. QUENOUILLE DE BARBERINE (*la*).

BARBERINI, famille romaine, originaire de Barberino, dans la vallée d'Else. — FRANCESCO **Barberini** (Florence 1528 - Rome 1600) se fixe à Rome vers 1550 et s'enrichit auprès de la cour pontificale; il est la souche de cette dynastie. Ses représentants les plus illustres furent : MAFFEO, cardinal, puis pape sous le nom d'Urbain VIII (1623-1644); — ANTONIO *le Vieux* (Florence 1569 - Rome 1646), frère de Maffeo, cardinal (1624) ; — FRANCESCO (Florence 1597 - Rome 1679), neveu de Maffeo, cardinal; — TADDEO (Rome 1603 - Paris 1647), neveu de Maffeo, lieutenant général de l'Église, puis préfet de Rome ; — ANTONIO *le Jeune* (Rome 1608 - Nemi 1671), neveu de Maffeo, cardinal. Leur palais, à Rome, construit en 1630 sur un projet du Bernin, fut un magnifique musée. Célèbre centre artistique, il comprenait un théâtre, d'une importance capitale dans le développement du drame lyrique à Rome. Les Barberini, eux-mêmes, furent des lettrés. En politique, ils s'efforcèrent de maintenir la paix entre les princes catholiques ; ils pacifièrent l'Italie, troublée par les affaires du Montferrat ; mais leur grande pensée, être les instruments du Saint-Siège pour dominer l'Italie, les entraîna à vouloir conquérir sur les Farnèse le duché de Castro, entreprise qui fut un échec et précipita leur ruine (provisoire). Leur impopularité était devenue telle qu'Innocent X, bien qu'élu grâce à eux, dut leur demander des comptes. Les deux cardinaux Francesco et Antonio le Jeune, le général Taddeo se retirèrent en France. Innocent X voulut les déclarer déchus de la dignité cardinalice ; mais le cardinal Mazarin prit énergiquement en main leur défense. La paix ne fut tout à fait conclue qu'en 1653, par le mariage d'une petite-nièce d'Innocent X avec le fils de Taddeo, Maffeo Barberini, auquel on garantit la principauté de Palestrina. Francesco se brouilla avec Mazarin à l'occasion de ce mariage. Il passa à Rome ses dernières années. La famille des Barberini s'éteignit en 1736, et ses biens passèrent aux Colonna.

Barberini (IVOIRE), plaque d'ivoire byzantine (Louvre), représentant un empereur à cheval terrassant ses ennemis (fin du Ve s.).

BARBERINO (Andrea DA). V. ANDREA.

BARBERINO (Francesco DE). V. FRANCESCO.

BARBERON n. m. Nom local du salsifis.

BARBEROUSSE. V. FRÉDÉRIC Ier, empereur germanique.

BARBEROUSSE, nom donné par les historiens occidentaux aux deux pirates turcs, fondateurs de l'Etat d'Alger au XVIe s., 'Arūdj, ou Bāba 'Arūdj, et Khayr al-Dīn, son frère. C'est en réalité à ce dernier seulement, successeur de 'Arūdj, que s'applique le surnom. C'est lui qui sollicita le secours du sultan Salīm, en lui faisant hommage de ses possessions. Le sultan lui conféra le titre de pacha et de beylerbey. Il repoussa en 1519 un débarquement espagnol, enleva aux Espagnols l'îlot du Peñon (1529) et créa le port d'Alger. Il prit Tunis en 1534, mais Charles Quint le reprit en 1535. Nommé capitan pacha par le sultan, il se rendit à Constantinople, remporta des victoires sur Andrea Doria. En 1543, il vint à Marseille se joindre à la flotte française dans la guerre contre Charles Quint, qui se termina en 1544. Il revint à Constantinople, où il mourut en 1546. (→ Biblio.)

BARBERTON, v. des Etats-Unis (Ohio), au S.-O. d'Akron ; 34 600 hab. Industries métallurgiques et chimiques.

BARBÈS (Armand), homme politique français (Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1809 - La Haye 1870). Venu à Paris en 1830, il se lança dans l'opposition républicaine et prit part avec Blanqui à de nombreuses conspirations contre Louis-Philippe. Condamné à mort à la suite de l'insurrection du 12 mai 1839, envoyé en détention perpétuelle, il fut libéré par la révolution de 1848. Président du club de la Révolution, il devint vite très populaire, mais se brouilla avec Blanqui. Elu député de l'Aude, il siégea à l'extrême gauche et tenta, le 15 mai 1848, de constituer un gouvernement insurrectionnel à l'Hôtel de Ville. Condamné, il fut emprisonné à Doullens, puis à Belle-Ile-en-Mer en 1849. Gracié par Napoléon III en 1854, il quitta la France et mourut en exil volontaire. (→ Biblio.)

BARBET n. m. et adj. Race de chien d'arrêt, convenant essentiellement à la chasse au canard. ‖ *Crotté comme un barbet*, couvert de boue (en parlant d'une personne).

BARBET (Auguste), économiste français (Déville 1792 - Paris 1872). Il collabora avec Lamennais au journal *le Peuple constituant* (1848). Auteur de la *Réforme politique* (1840) et d'une biographie de Lamennais.

BARBET DE JOUY (Joseph Henri), archéologue français (Canteleu, près de Rouen, 1812 - *id.* 1896). Attaché aux musées, académicien libre des Beaux-Arts (1880). Auteur d'une intéressante description des sculptures au musée du Louvre, du Moyen Age aux Temps modernes (1856).

BARBETS n. m. pl. Surnom donné jadis aux vaudois du Dauphiné et du Piémont, puis aux calvinistes des Cévennes, parce qu'ils appelaient leurs pasteurs *barbes* (XVIe et XVIIe s.).

BARBETTE n. f. et adj. Femelle du barbet : *Une barbette noire.*

BARBETTE n. f. Cost. Guimpe en forme de mentonnière, portée du XIIe au XVe s. par les femmes âgées, les veuves et les religieuses. — Fortif. Plate-forme surélevée permettant le tir des canons par-dessus le parapet : *Batterie, pièce à barbette.* ‖ *Fam. Officier de barbette*, officier du génie. ‖ *Par extens.* Terme familier désignant l'arme du génie. — Ichtyol. Nom usuel de la loche de rivière. — Mar. mil. *Canon en barbette*, canon ou batterie de canons établi à ciel ouvert, sur le pont supérieur ou pont des gaillards. ‖ *Par extens. Tourelle-barbette*, abri sans toiture aménagé pour les canons, sur certains cuirassés du XIXe s.

BARBEU-DUBOURG (Jacques), médecin et agent politique français (Mayenne 1709-Paris 1779). Auteur d'ouvrages de botanique. Ami de Franklin, il fut, de 1775 à 1777, le représentant officieux à Paris des insurgents d'Amérique, auxquels il procura des officiers et du matériel de guerre.

BARBEY (Bernard), romancier suisse de langue française (Montcherand, par Orbe, 1900). Auteur de : *le Cœur gros* (1924), *le Crépuscule du matin* (1938), *Chevaux abandonnés sur le champ de bataille* (1951).

BARBEY D'AUREVILLY (Jules), écrivain français (Saint - Sauveur - le - Vicomte 1808-Paris 1889). Issu d'une famille restée fidèle aux traditions de l'Ancien Régime, il fait ses études secondaires au collège Stanislas, à Paris, et son droit à Caen. Revenu à Paris une première fois en 1833, puis définitivement en 1837, il y mène une existence assez tapageuse de dandy, se mêlant aux milieux littéraires et commençant sa carrière de journaliste et d'homme de lettres ; il ajoute alors à son nom celui de « d'Aurevilly ». L'année 1841 marque son retour au catholicisme, mais l'intransigeance avec laquelle il défend l'ultramontanisme et le conservatisme social montre qu'il reste, malgré des convictions nouvelles, fidèle aux attitudes excessives. Durant les quarante-cinq années de sa vie littéraire, il a laissé un grand nombre d'œuvres diverses : *Du dandysme et de G. Brummel* (1845), essai biographique ; des romans, comme *Une vieille maîtresse* (1851), *l'Ensorcelée** (1854), *le Chevalier* Des Touches* (1864), *Un prêtre marié* (1865), *Une histoire sans nom* (1882) ; des nouvelles, comme *les Diaboliques** (1874) ; des études littéraires et dramatiques formant une vingtaine de volumes qui ont été publiés de 1860 à 1909, sous le titre d'*Œuvres et Hommes du XIXe s.* Son œuvre, importante et disparate, est un singulier mélange de catholicisme, de dandysme, de byronisme, de satanisme et d'intelligence délicate et raffinée, où ne manquent, certes, ni l'artifice, ni la mise en scène, ni le souci de l'effet, ni la violence, mais qui retient par l'originalité des sujets, l'éclat de l'imagination, la richesse d'un style romantique entre tous. Ses admirateurs le surnommaient « le Connétable » ; son influence, née de son attitude d'esprit plus que de ses œuvres elles-mêmes, marquera, parmi d'autres, Léon Bloy et Georges Bernanos. (→ Biblio.)

BARBEYRAC (Jean DE), juriste français (Béziers 1674 - Groningen 1744). Fils d'un ministre calviniste, il s'expatria lors de la révocation de l'édit de Nantes, et professa aux universités de Berlin, de Lausanne et de Groningen. On lui doit un commentaire de Grotius, *le Droit de la paix et de la guerre* (1720-1724).

BARBEZIEUX, ch.-l. de cant. de la Charente (arrond. de Cognac), dans le pays de Cognac (Petite Champagne) ; 4 229 hab. (2 925 aggl.). Eglise Saint-Mathias, avec nef du XIe s. Eglise des Cordeliers, avec façade du XVe s. Vestiges d'un château du XVe s. Machines agricoles. Papeterie.

Barbezieux (RACE DE), race de poules de la région de Barbezieux, de forte taille, au plumage noir. Bonne pondeuse, mais médiocre couveuse, la barbezieux est particulièrement apte à produire des chapons de très grande qualité, qui ont fait sa renommée.

BARBEZIEUX (Louis François Marie LE TELLIER, marquis DE), ministre français (Paris 1668 - Versailles 1701), fils préféré de Louvois, le seul qu'il ait jugé digne de lui succéder. Il obtint la survivance du secrétariat de la Guerre en 1685 et, en 1691, devint secrétaire d'Etat en titre. Il passait la nuit à travailler, mais cette habitude ne remédiait pas à ses négligences dans le service. Dur et méprisant à l'égard des officiers, il aurait été, d'après Saint-Simon, « féroce par nature ». Le bruit courut qu'en 1692 il avait tenté de faire assassiner Guillaume d'Orange. Il mourut de ses excès de libertinage.

BARBIANO, famille italienne du XIVe s. — ALBERICO **da Barbiano** († 1409), châtelain des environs de Bologne, inaugura en Italie le règne des condottieri, en organisant la « Compagnie de Saint-Georges », composée d'Italiens, pour l'opposer aux bandes de mercenaires étrangers, notamment de Français. Dès 1377, il est au service de Grégoire XI ; il passe ensuite au service d'Urbain VI et, jusqu'à sa mort, contribuera à défendre le pape de Rome contre celui d'Avignon et ses alliés, les prétendants angevins. Sainte Catherine de Sienne lui écrivit une lettre célèbre. — GIOVANNI, son frère, soutint Azzo d'Este, seigneur de Ferrare, en guerre avec le bâtard Nicolas III.

BARBICAN n. m. Nom commun à divers oiseaux africains d'assez faible taille, au plumage varié de noir, jaune et rouge, au bec fort, dentelé à la mandibule supérieure, et muni de poils épais à sa base.
— ENCYCL. Comme les autres oiseaux de la famille des capitonidés, les *barbicans* (genres *pogonornis* et voisins) ont deux doigts dirigés en avant et deux en arrière.

BARBICHE n. f. Barbe en forme de petite touffe au menton ; barbe peu fournie : *C'était un homme de soixante ans, maigre, portant la barbiche* (Maupassant).

BARBICHET n. m. Coiffe du Limousin.

BARBICHETTE n. f. *Fam.* Petite barbe.

BARBICHON, BARBICHET n. m. ou **BARBICHE** n. f. Petit barbet.

BARBICORNIS [nis] n. m. Papillon américain de formes élégantes, dont les ailes inférieures sont terminées par une queue en spatule.

BARBIÉ DU BOCAGE (Jean Denis), géographe français (Paris 1760 - *id.* 1825). Elève de J.-B. d'Anville en 1777, il est attaché en 1792 à la section géographique de la Bibliothèque du roi ; chef du bureau du cadastre au ministère de l'Intérieur en 1797, nommé professeur à la faculté des lettres de Paris en 1809, il en devint le doyen en 1815. Auteur de l'atlas du *Voyage du jeune Anacharsis*, de nombreuses cartes de l'histoire ancienne de la Grèce et de l'Orient, d'un *Précis de géographie ancienne* (1819-1822) et d'un *Atlas pour servir à l'étude de l'histoire ancienne* (1816).

ivoire Barberini

barbet

BARBEY D'AUREVILLY
en 1881
par Émile Lévy

Phot. Giraudon, Le Mouelleur, Bulloz.

barbière
musée de l'Armée
Paris

BARBIER n. m. Celui dont la profession était de raser et de soigner la barbe : *Olivier le Dain, barbier de Louis XI, fut son âme damnée.* ‖ *Par extens.* Coiffeur.
— Ichtyol. Nom commun à divers poissons qui portent soit une ventouse en forme d'écuelle (comme le lepadogaster), soit une épine tranchante à une nageoire (acanthure).
— Encycl. Au Moyen Age, le *barbier* se mêla de chirurgie élémentaire (saignée, etc.). Il y eut alors des conflits avec les chirurgiens : en Espagne, depuis 1500, le barbier ne put saigner s'il n'avait subi un examen ; en revanche, en 1787, on interdit aux chirurgiens d'exercer le métier de barbier. En France, les droits des barbiers furent reconnus grâce au barbier du roi, signalé dès 1316. Ceux de Paris, déjà au nombre de 200 en 1292, eurent leurs statuts en 1371. Au XVIIe s. s'organisa une corporation de barbiers-perruquiers.

Barbier de Séville (Le) *ou la Précaution inutile,* comédie en quatre actes et en prose, de Beaumarchais (Théâtre-Français, 23 février 1775). Epris de la sémillante Rosine, qu'enferme, en attendant de l'épouser, son vieux tuteur, le docteur Bartholo, le comte Almaviva parvient, grâce à la complicité habile et peu scrupuleuse du barbier Figaro, et grâce à celle, moins désintéressée encore, de don Bazile, maître à chanter de Rosine, à pénétrer sous divers déguisements chez le barbon, à se jouer de ses précautions, à voir et à revoir Rosine, à l'épouser enfin. Entrain, gaieté, satire piquante rajeunissent ce traditionnel thème théâtral.

Barbier de Séville (Le) [ou *Almaviva, ossia l'Inutile Precauzione*], opéra en deux actes de Rossini, livret de C. Sterbini, créé en 1816 à Rome, au théâtre Argentina. C'est sans doute, avec *Guillaume Tell,* le chef-d'œuvre de son auteur.

BARBIER (Edmond), chroniqueur français (Paris 1689 - *id.* 1771). Avocat en 1708, il tint, de 1718 à 1762, un *Journal historique et anecdotique de la régence et du règne de Louis XV,* qui reflète les idées de la bourgeoisie : il s'intéresse plus au parlement, à la finance et aux querelles jansénistes qu'à la Cour.

BARBIER (Antoine), bibliographe français (Coulommiers 1765 - † 1825). Chargé de recueillir pour l'Etat les livres provenant des établissements que la Révolution avait supprimés, il fut successivement bibliothécaire du Directoire, du Conseil d'Etat, de Napoléon Ier, enfin administrateur des bibliothèques de la Couronne sous la Restauration. Auteur de la *Nouvelle Bibliothèque d'un homme de goût* (1808-1810).

BARBIER (Auguste), poète français (Paris 1805 - Nice 1882). Auteur de poésies, d'études dramatiques, de souvenirs ou impressions de voyage, il reste surtout celui des *Iambes** (1830-1831). Mais dans *Il Pianto* (1833), *Lazare* (1837), il a donné d'autres sujets, également actuels, à sa veine satirique et violente. (Acad. fr., 1869.)

BARBIER (Jules), auteur dramatique français (Paris 1825 - *id.* 1901). Il écrivit des drames, des comédies, des livrets d'opéras (*Faust*), seul, ou en collaboration avec Barrière, Decourcelle, Fournier, M. Carré, etc.

BARBIER D'AUCOUR (Jean), publiciste français (Langres 1641 - Paris 1694). Avocat, puis précepteur d'un fils de Colbert, il mit son talent de polémiste au service des jansénistes contre les jésuites, et aussi contre Racine, alors brouillé avec ses maîtres. (Acad. fr., 1683.)

BARBIER DE MEYNARD (Casimir), orientaliste français (Marseille 1826 - Paris 1908). Professeur de turc (1863) à l'Ecole des langues orientales, de persan (1876) et d'arabe (1885) au Collège de France, il a publié : *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes* (1861), *Tableau littéraire du Khoraçan et de la Transoxiane au IVe s. de l'hégire* (1861) ; *la Poésie en Perse* (1878), un *Supplément* aux dictionnaires turc-français antérieurs (1881-1886), de nombreuses notices et traductions. (Acad. des inscr., 1878.)

BARBIER DE MONTAULT (Xavier), prélat et archéologue français (Loudun 1830 - Blaslay, Vienne, 1901). Historiographe du diocèse d'Angers en 1857, il se fixa à Rome en 1861. Auteur d'ouvrages d'archéologie chrétienne.

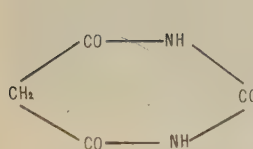

acide **barbiturique**

BARBIER-CHIRURGIEN n. m. Autref., celui qui exerçait à la fois les professions de barbier* et de chirurgien. (Le plus célèbre fut Ambroise Paré.) ‖ Pl. *des* BARBIERS-CHIRURGIENS.

BARBIÈRE n. f. Arm. Pièce d'armure, en fer ou en acier, destinée à protéger le cou, le menton et la bouche.
— Arts décor. Plat ovale de faïence ou de métal, portant une échancrure.
— Mobil. Guéridon d'acajou ou de métal, à trois pieds, surmonté d'une glace à hauteur du visage (milieu du XIXe s.).

BARBIERE (Domenico Del). V. Del BARBIERE.

BARBIERI (Giovanni Francesco). V. GUERCHIN.

BARBIERI (Giovanni Maria), philologue et écrivain italien (Modène 1519 - *id.* 1574). Précepteur du comte Louis de La Mirandole, il l'accompagna à la Cour. Les magistrats de Modène le choisirent pour leur chancelier. Auteur du traité *De l'origine de la poésie rimée,* où il donne des renseignements précieux sur l'origine des poésies française, provençale et italienne.

BARBIERI (Niccolo), acteur de la comédie italienne (Verceil v. 1567 - † apr. 1640). Il joua à Paris avec la troupe des Gelosi (1603-1605), puis avec les Fedeli (1623-1625) ; il s'illustra dans le personnage de Beltrame*. Auteur d'une comédie, *L'Inavvertito,* dont Molière s'inspira dans *l'Etourdi.*

BARBIFIER v. tr. *Fam.* Raser, faire la barbe : *Tous les pauvres diables* [...] *se promettaient pour le lendemain cette douceur ineffable et souveraine d'être barbifiés une fois en leur vie sans bourse délier* (Gautier).

BARBILLE n. f. Bavure à une pièce de monnaie ou à un flan monétaire.

BARBILLON n. m. Petit barbeau qui se sert grillé ou frit.
— Zool. Petits appendices saillants presque flottants, situés de chaque côté du frein de la langue, chez le bœuf et le cheval : *C'est à tort que l'on croit améliorer l'état d'un animal qui ne mange ni ne boit, en lui coupant les barbillons.* (L'inflammation de ces appendices est liée à la stomatite.) ‖ Filament tactile et gustatif placé extérieurement de chaque côté de la bouche, chez certains poissons (carpe, barbeau, loche, etc.). ‖ Sorte d'appendice charnu qui pend sous la mandibule inférieure de la plupart des volailles domestiques.

BARBILLON n. m. Arg. Souteneur.

BARBIN n. m. Text. Pièce de l'ourdissoir, qui sert à guider le fil.

BARBIN (Claude), libraire français (Paris 1629 - *id.* 1700). Etabli depuis 1649 dans la grande salle du Palais, alors le centre de la librairie parisienne, il connut tous les beaux esprits de son temps et joua un véritable rôle littéraire. De 1660 à 1680, il publia la plupart de nos grands classiques : Corneille, Molière, Boileau et La Fontaine. Son plus grand succès fut *la Princesse de Clèves* de Mme de La Fayette. Boileau le cite dans *le Lutrin* et Molière dans *les Femmes savantes.*

BARBITAL n. m. Dénomination commune du diéthylmalonylurée, hypnotique à la dose de 0,25 à 0,5 g. ‖ Le suffixe *barbital* désigne en outre un groupe de médicaments appelés aussi *barbituriques,* ou uréides à chaîne fermée, peu toxiques et qui possèdent en commun la propriété d'être hypnotiques.
— Encycl. La nature et la position des radicaux fixés sur le noyau *barbital* appelé encore « malonylurée », confèrent à chacun de ces corps une propriété particulière de rapidité, d'intensité, de durée, etc., de l'action hypnotique. Ces médicaments sont utilisés le plus souvent par la voie orale, mais aussi en suppositoires et en injections ; quelques-uns, en injections intraveineuses, provoquent immédiatement un sommeil suffisamment profond pour permettre une intervention chirurgicale rapide.

BARBITISTE n. m. Sauterelle européenne qui dévaste parfois les vignes et les plantations de pêchers. (Nom sc. : *Barbitistes Fischeri.* Le genre fait partie des orthoptères.)

BARBITURIQUE adj. *Acide barbiturique,* uréide que l'on obtient par action de l'ester malonique sur l'urée. (Syn. MALONYLURÉE.) ‖ Se dit aussi de ses dérivés.
◆ N. m. : *Un barbiturique.*
— Encycl. *L'acide barbiturique* se forme également par action de l'acide sulfurique sur l'alloxantine. Il cristallise dans l'eau en même temps qu'il fixe deux molécules de ce liquide ; il donne des sels métalliques par les hydrogènes mobiles liés à l'azote. Les alcalis le dédoublent en acide malonique et urée. Son dérivé nitrosé est l'acide *violurique.* Par nitration, on obtient l'acide *diliturique.* Le brome donne aisément l'acide *dibromobarbiturique.* Des dérivés importants de l'acide barbiturique sont le *véronal* (acide diéthylbarbiturique), le *phénobarbital* (acide phényléthylbarbiturique), employés en thérapeutique. (V. formule dans la marge.)

BARBITURISME n. m. Intoxication due à l'absorption excessive ou prolongée de barbituriques, qui entraîne des désordres neurologiques, depuis les troubles du caractère jusqu'aux hallucinations, à la déchéance intellectuelle et au coma. (La strychnine, les amphétamines, la picrotoxine sont les antidotes.)

BARBIZON, comm. de Seine-et-Marne (arrond. de Melun), à la lisière de la forêt de Fontainebleau ; 1 015 hab. (951 aggl.). Centre de villégiature.

Barbizon (École de), nom donné à un groupe de peintres qui, vers 1830, avec Corot et Théodore Rousseau pour guides, réintroduisirent plus de naturel dans la peinture de paysage. En 1835, Théodore Rousseau s'installa à Barbizon, son ami Jean-François Millet l'y rejoignit en 1849. On y vit s'y fixer à leur tour Charles Jacque, Decamps, Corot, Diaz, Paul Huet, Troyon, Ziem, etc. *Manette Salomon,* roman de Jules et Edmond de Goncourt, retrace la vie de ces peintres. (→ Biblio.)

BARBLAN (Otto), organiste et compositeur suisse (Scanf, Engadine, 1860 - Genève 1943). Directeur de la Société de chant sacré à Genève, auteur d'œuvres nombreuses pour orgue, orchestre et chœur, et aussi *Terre des monts neigeux,* mélodie adoptée comme hymne national suisse.

BARBOCHE n. f. Sorte de lime à ébarber, à section demi-ronde, et qu'on utilise pour l'affûtage des scies.

BARBON n. m. (de *barbe*). Homme d'un âge plus que mûr : *Huet, déjà barbon, écrivait à Mme de Montespan de fort jolis vers français* (Sainte-Beuve). ‖ *Faire le barbon, S'ériger en barbon,* se donner un air de gravité, sans y être autorisé par son âge.

BARBON n. m. Nom usuel des plantes du genre *andropogon.*

BARBON (PraiseGod), sectaire anglais (1596 ? - 1680), dont le nom fut très souvent déformé en **Barebone** ou **Barebones**. Riche marchand de cuir londonien, il se rendit célèbre par ses prêches ardents et ses « prophéties », et adhéra à l'une des sectes les plus exaltées, celle de la Cinquième Monarchie. Cromwell le nomma en 1653 membre de l'assemblée qu'il substituait au Parlement-croupion. Barbon ne semble pas s'y être illustré ; néanmoins, celle-ci fut surnommée « Barebone's Parliament » par les Londoniens, raillant les extases prophétiques du marchand mystique.

BARBOSA (Duarte), voyageur portugais (Lisbonne v. 1480 - Cébu 1521). Après un séjour dans l'Inde, il passa au service de l'Espagne et accompagna Magellan dans son expédition. Il périt avec lui. Il a fait le récit de ses voyages dans une relation précieuse dont le texte original ne fut publié qu'en 1813, à Lisbonne, sous le titre : *Livra em que Dá Relação do que viu e ouviu no Oriente.*

BARBOSA (Rui), prosateur et homme d'Etat brésilien (Bahia 1849 - Petropolis 1923). Juriste, orateur, il fut une grande figure du Brésil. Il contribua à la proclamation de la République (1889) et fut l'un des sept membres du gouvernement provisoire (1889-1891). Il représenta son pays à la 2e conférence de la paix, à La Haye, en 1907. Auteur de : *Lettres d'Angleterre* (1896), *le Pape et le concile* (1897).

BARBOSA DU BOCAGE. V. BOCAGE.

BARBOSA-MACHADO (Diego de), érudit portugais (Lisbonne 1682 - abbaye de Santo Adrião de Sever 1772). Auteur d'un magistral recueil bibliographique : *Biblioteca lusitaña* (14 vol., 1741-1759).

Phot. Giraudon.

BARBOT, BARBOTIN n. m., ou **BARBOTTE** n. f. Noms communs à deux poissons d'eau douce de France : la lotte et la loche.

BARBOTAGE ou **BARBOTEMENT** n. m. Action de barboter. || — *Fig.* Fait de s'embarrasser dans une affaire; gâchis. || *Pop.* Vol.

— Chim. Passage d'un corps gazeux à travers un liquide, généralement en vue de le purifier.

— Technol. Circulation de vapeurs ascendantes dans un liquide descendant, réalisée dans une colonne à plateaux ou barboteur. || *Graissage par barbotage,* méthode de graissage du moteur dans laquelle l'huile contenue dans le carter est projetée sur les organes en mouvement à chaque passage de la bielle, qui porte une écope spécialement destinée à cet effet. (Abandonnée pour le moteur d'automobile, mais encore employée quelquefois pour le moteur de motocyclette, on lui préfère le graissage sous pression, dont l'efficacité est indépendante de la hauteur du niveau de l'huile du carter moteur.)

— Zootechn. Breuvage rafraîchissant pour les bestiaux, fait de farine ou de son délayé dans l'eau.

BARBOTAN-LES-THERMES, village du Gers (comm. de Cazaubon, arrond. de Condom), dans l'Armagnac; 445 hab. Porte fortifiée. Eglise du XIe s. Station thermale pour les maladies de la circulation. Eaux-de-vie.

BARBOTE ou **BARBOTTE** n. f. Arg. Fouille du condamné, à son entrée dans la maison de détention.

BARBOTER v. intr. (de l'anc. franç. *barbeter,* variante de *bourbeter*). S'agiter dans l'eau, et, *par extens.,* dans la boue : *Les matins, pour se débarbouiller, il tirait un seau d'eau, dans lequel il barbotait à la façon des vieux soldats* (Alain-Fournier). || Fouiller avec le bec dans l'eau bourbeuse ou dans la boue, en parlant d'oiseaux aquatiques : *Les canards aiment à barboter.* || *Par extens.* Marcher dans la boue. || — *Fig.* et *fam.* Être empêtré dans une situation difficile ou une mauvaise affaire : *Le village barbotait dans son crime* (Bernanos).

◆ V. tr. *Pop.* Voler, chiper : *Barboter une montre.*

— Chim. et Technol. *Faire barboter un gaz,* le faire passer à l'état de bulles dans un liquide, généralement dans un dessein d'absorption ou de purification.

BARBOTEUR, EUSE n. Personne qui barbote, qui a l'habitude de barboter.

◆ N. m. Chim. et Technol. Appareil utilisé dans les laboratoires de chimie pour faire réagir les liquides sur les gaz. || Dispositif pour le lavage et l'épuration méthodiques du gaz d'éclairage. || Tour garnie d'anneaux Raschig*, utilisée comme appareil de barbotage dans l'industrie du pétrole. || Dans les blanchisseries, appareil dans lequel le linge à laver est brassé mécaniquement dans une lessive ou une eau savonneuse.

◆ N. f. Vêtement d'enfant, qui peut être une sorte de combinaison laissant libres bras et jambes, mais formant culotte.

— ENCYCL. Chim. et Technol. Dans les laboratoires, les *barboteurs* servent à faire réagir les liquides sur les gaz (lavage, dessiccation, dissolution); la disposition des appareils a pour but d'augmenter le contact du gaz et du réactif, tout en créant le moins de résistance et en évitant les fuites; certaines opérations analytiques nécessitent la pesée du barboteur (la forme est alors calculée de façon à obtenir le maximum d'effet avec le minimum de réactif [tube de Liebig]).

Dans la fabrication du gaz de ville, le gaz à laver monte par A′, A″, en passant sous les cloches qui l'obligent à barboter dans le liquide laveur : celui-ci descend, de plateau en plateau, par les trop-pleins C′, C″, C‴... De cette manière, le gaz barbote, au fur et à mesure de son épuration, dans du liquide de plus en plus pur, où il peut abandonner ses dernières traces d'impureté.

BARBOTIER n. m. Arg. Guichetier chargé de la fouille des détenus.

BARBOTIN n. m. (du nom de son inventeur, le capitaine de vaisseau *Barbotin*). Technol. Poulie solidaire du moteur, qui entraîne le train de roulement des véhicules à chenilles. (V. part. *encycl.*)

— Mar. Couronne en fer à empreintes dans lesquelles viennent s'engager les mailles de la chaîne quand on vire, ce qui l'empêche de mordre ou de glisser. (On dit aussi COURONNE-BARBOTIN.) [V. CABESTAN.]

— ENCYCL. Technol. Le *barbotin,* situé à l'avant ou à l'arrière du véhicule chenillé, reçoit son mouvement d'un demi-arbre à l'extrémité duquel il est fixé, et engrène sur la chenille, provoquant ainsi le déplacement du véhicule. Certains chars ont comporté deux barbotins, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière.

BARBOTINE n. f. (de *barboter*). Matér. Mélange parfait, fluide et tamisé d'eau, de pâte neuve et de tournassures ou rognures de pâte déjà travaillée. (La barbotine est employée par les faïenciers et les porcelainiers pour la fabrication de pièces variées au moyen du procédé du coulage. L'aptitude d'une barbotine au coulage est variable avec la nature des argiles et des kaolins employés; une faible quantité de carbonate et de silicate de sodium accroît la fluidité et facilite le coulage.)

BARBOU, famille de libraires-imprimeurs, dont le plus anciennement connu, JEAN (Saussay, près de Coutances, 1490 - † 1543), exerçait à Lyon en 1539; — Son fils HUGUES (1538-1603) transporta ses presses à Limoges, d'où JEAN-JOSEPH (Limoges 1683 - Fleury, près de Clamart, 1752), un de ses descendants, vint, en 1704, s'établir à Paris; — JOSEPH GÉRAUD (Limoges 1723), neveu du précédent, acquit en 1753 la collection des classiques latins in-18, qu'il continua jusqu'en 1789 en y ajoutant les humanistes.

BARBOUDE. V. BARBUDE.

BARBOUILLAGE ou **BARBOUILLIS** n. m. Action d'appliquer grossièrement une peinture. || Résultat de cette action.

Barbouillé, nom d'un personnage ridicule de l'ancienne farce.

BARBOUILLER v. tr. Couvrir grossièrement d'un enduit de couleur : *Barbouiller de jaune une statue.* || Couvrir d'une substance salissante, salir : *Les petits Homais, marmots toujours barbouillés, fort mal élevés* (Flaubert). || Peindre sans art et sans goût : *Barbouiller un paysage.* || Griffonner : *Je barbouillais au crayon quelques mots* (Chateaubriand). || Ecrire rapidement et mal : *Barbouiller un article de journal.* || *Barbouiller le cœur,* donner légèrement la nausée : *L'anisette lui barbouillait le cœur. Elle aurait plutôt pris quelque chose de raide pour se guérir l'estomac* (Zola).

— ***Se barbouiller*** v. pr. *Se barbouiller de grec et de latin,* en surcharger inintelligemment sa mémoire. || *Le temps se barbouille,* se gâte.

— LANGUE CLASS. Prononcer d'une manière embrouillée, confuse : *Desmarets demeura court et barbouilla quelque chose entre ses dents* (Saint-Simon). || Se rendre ridicule : *Dans le monde, à vrai dire, il se barbouille fort* (Molière).

BARBOUILLEUR n. m. Peintre appliquant grossièrement une peinture. || Personne qui aime à griffonner : *Barbouilleur de murs.* || Mauvais écrivain ou mauvais peintre : *Le portrait à l'huile du maître du logis, épouvantable création de quelque barbouilleur d'enseignes* (Gobineau).

BARBOUILLIS n. m. Résultat d'un barbouillage.

BARBOUR (John), chroniqueur, théologien et poète écossais (Aberdeen v. 1316 - *id.* 1395). Professeur à Oxford et à Paris, il écrivit un poème épique (1375) à la gloire de Robert Bruce, une des premières œuvres où s'affirme le sentiment patriotique écossais.

BARBOUX (Henri Martin), avocat français (Châteauroux 1834 - Paris 1910). Sa plaidoirie dite « du mur mitoyen », contre les pères du Saint-Sacrement, le mit en vedette (1878). Il fut bâtonnier et intervint dans nombre de procès théâtraux ou mondains, mais resta un spécialiste des affaires financières, surnommé « le grand conseiller de la richesse française ». Il plaida pour Lesseps dans l'affaire de Panama. (Acad. fr. 1907.)

BARBU, E adj. et n. Qui a de la barbe : *Un barbu. Barbu jusqu'aux yeux, il* [Bernard] *a le regard bon et la voix bonne* (Maupassant). || *Par anal.* Muni de barbes, d'appendices en forme de barbe, de barbillons : *L'œillet barbu. Les fanons de la baleine sont barbus.* || *Fam.* Se dit d'une matière organique qui se couvre de moisissures : *Fromage barbu.*

— Hist relig. *Frère barbu,* convers, notamment dans les ordres de Grandmont et de Cîteaux.

— Zootechn. Nom donné à différentes races de poules dont l'ensemble des favoris (plumes sous l'oreillon) et de la cravate (plumes sous le menton) est très important. (On connaît, entre autres : *barbu d'Anvers, barbu de Watermael, barbu d'Everberg.*)

BARBU n. m. Oiseau tropical, de taille moyenne ou faible, souvent noir, jaune et rouge ou bien vert, avec des taches de teintes vives à la tête. (Ordre des pisciformes, famille des capitonidés.) [V. pl. OISEAUX, II.]

— ENCYCL. Son bec, fort et large, est muni de longs poils raides à sa base et ses pieds portent deux doigts en avant et deux en arrière. Il vit dans les arbres et se nourrit de fruits et d'insectes. On l'appelait autrefois *bucco.*

BARBUDE ou **BARBOUDE,** en angl. **Barbuda,** île des Petites Antilles (Fédération des Indes-Occidentales, Leeward Islands), dépendance d'Antigua; 980 hab.

BARBUE n. f. Poisson osseux voisin du turbot, dont il se distingue par sa peau lisse, mais qui a comme lui les yeux du côté gauche. (Famille des pleuronectidés.)

— ENCYCL. La *barbue* (*Rhombus Loevis*) est plus commune sur nos côtes que le turbot. Elle atteint 0,70 m de long. Dans le midi de la France, on l'appelle *rombou* (Nice), *passat* et *roun* (Sète). Dans la Manche et l'Atlantique, *rite, alaise, barbuche.* La barbue vient rarement près des côtes et mord accidentellement aux lignes du pêcheur amateur. Elle est victime principalement des chaluts.

La barbue a une chair plus délicate et plus légère que celle du turbot. On la prépare braisée ou pochée, puis accommodée avec différentes sauces, dont les plus employées sont la hollandaise et la mousseline. On peut aussi la farcir.

barbue

BARBULE n. f. Mousse vivace du sol et des pierres, formant des tapis en pelote arrondie et bombée.

BARBULE n. f. L'un des petits crochets implantés sur les barbes d'une plume.

BARBURE n. f. Bavure existant sur une pièce fondue et qu'il faut enlever par l'ébarbage.

BARBUSSE (Henri), romancier français (Asnières 1873 - Moscou 1935). Gendre de Catulle Mendès, d'abord journaliste, il donna des vers et des romans réalistes (*l'Enfer,* 1908). Il s'engage lors de la Première Guerre mondiale, d'où il rapporte *le Feu** (1916), roman qui lui vaut le prix Goncourt, mais soulève de vives protestations. Devenu internationaliste, il publie dès lors des ouvrages militant en faveur du communisme : *Clarté* (1919), *les Enchaînements* (1925), *Lénine* (1934), *Staline* (1935). Il mourut en U.R.S.S., où il séjournait fréquemment. (→ Biblio.)

Henri BARBUSSE en 1935

BARBUTE n. f. (de *barbe*). Casque léger coiffant, au XIVe s., la cavalerie italienne, puis adopté en France et en Allemagne.

BARCA, surnom d'Hamilcar. (V. aussi BARCIDES [*les*].)

BARCARÈS (LE), comm. des Pyrénées-Orientales (arrond. de Perpignan), près de

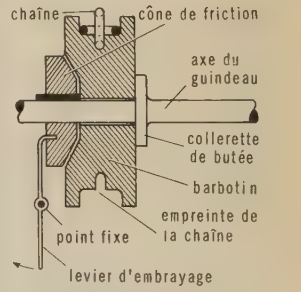

barbotin (technol.)

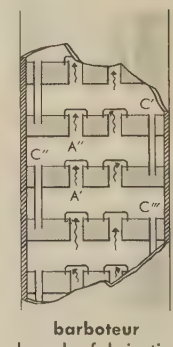

barboteur
dans la fabrication du gaz de ville

barboteur
tube de Liebig

Phot. Larousse, Manuel.

BARCELONE
place de Catalogne

Blason de BARCELONE

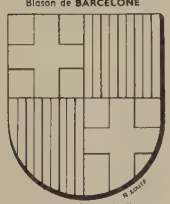

Ecartelé : aux 1er et 4e d'argent à la croix de gueules, aux 2e et 3e d'or à quatre pals de gueules.

l'embouchure de l'Agly et de l'étang de Leucate ; 576 hab. (526 aggl.). Station balnéaire, endommagée pendant la Seconde Guerre mondiale.

BARCAROLLE n. f. (ital. *barcaruola ;* de *barcaruolo,* gondolier). A l'origine, chant, souvent improvisé librement, des bateliers italiens (*gondoliers*). ‖ Pièce vocale ou instrumentale de mouvement modéré, où le rythme, toujours ternaire (6/8 ou 12/8), suggère le balancement de la barque sur les flots, particulièrement en vogue à l'époque romantique.

BARCASSE n. f. Grande barque utilisée souvent pour le débarquement des passagers et des marchandises lorsque le navire ne peut se mettre à quai.

BARCE n. f. Gros canon court dont on se servait à bord des navires de guerre au XVIe s.

BARCE. V. BARQAH.

BARCÈ, en gr. **Barkê,** reine de Libye, éponyme de la ville de Barkê en Cyrénaïque (auj. Barqah).

BARCELLONA POZZO DI GOTTO, agglomération rurale d'Italie, en Sicile (prov. de Messine), sur la côte septentrionale de l'île ; 30 750 hab. (23 700 aggl.). Centre agricole important (agrumes). Vins.

BARCELONA, v. du Venezuela, cap. de l'Etat d'Anzoátegui, près de la mer des Antilles ; 44 700 hab. Evêché. Centre commercial ; conserves de viande.

BARCELONE, en esp. **Barcelona,** v. d'Espagne, ch.-l. de prov., sur la côte de Catalogne, au N. du delta de Llobregat et au pied du massif du Tibidabo ; 1 431 700 hab. Evêché. Université.

La vieille ville, en forme de trapèze, est située en bordure du port. Elle a conservé des ruelles étroites, mais elle est coupée par quelques grandes artères (notamment les *Ramblas*). C'est dans ce quartier que sont situés les principaux monuments. Un cercle de boulevards a remplacé les anciens remparts. Au-delà s'étend la ville récente (*Ensanche*), bâtie sur un plan quadrangulaire, remarquable réalisation de l'urbanisme moderne. Au contact de la vieille et de la nouvelle ville, la place de la Catalogne est le principal foyer d'activité urbaine et le centre des affaires. L'industrie lourde est localisée dans les faubourgs littoraux, de part et d'autre du port (Badalona, Pueblo Nuevo, Hospitalet) et au long des voies de communication se dirigeant vers l'intérieur (Moncada).

Barcelone possède aujourd'hui une gamme d'industries extrêmement variées ; leur développement s'est accompagné du rapide accroissement de sa population. Les industries métallurgiques (constructions mécaniques, outillage textile, moteurs, automobiles et tracteurs) sont ravitaillées en matières premières par des aciéries (fours électriques) et des laminoirs qui fabriquent des produits de haute qualité (aciers spéciaux, ferro-alliages). L'industrie textile compte surtout des filatures et des tissages de coton ; quelques usines travaillent la laine ; la bonnetérie est dispersée dans toute l'agglomération. Plus récemment, les constructions électriques se sont développées, ainsi que l'industrie chimique (rayonne et fibranne, produits pharmaceutiques, matériel photographique, raffinerie de pétrole, matières plastiques). Le port reçoit les produits bruts indispensables aux industries : houille, aciers et fontes, coton. Ces importations, considérables, sont loin d'être compensées par les exportations : filés et tissus, papiers, vins. Le trafic a faibli dans les dernières années du fait de la réduction générale des échanges espagnols ; mais les installations portuaires, les premières d'Espagne, comptent 300 ha de plans d'eau, 8 400 m de quais, et sont remarquablement outillées. — La *province de Barcelone* a 2 566 500 hab.

— Bx-arts. Parmi les très nombreux monuments anciens de la capitale catalane, citons San Pedro de las Puellas, église romane restaurée au XXe s., mais qui garde sa structure primitive ; San Pablo del Campo, église romane avec un cloître à curieuses arcades lobées ; la cathédrale Sainte-Eulalie, un des plus importants monuments gothiques de Catalogne, des XIVe-XIXe s., avec un très beau cloître du XIVe ; Santa María del Mar, grande église gothique à trois nefs du XIVe s. ; la Diputación provinciale (XVe s.), avec une façade du XVIe s. ; l'Audiencia (XVe s.), l'Ayuntamiento (XIVe s.) ; la Lonja, du XIVe, transformée au XVIIIe s. L'art baroque y est représenté par la Casa de Dalmases et Nuestra Señora de Belén (1687-1729), et l'art classique par le palais de la Virreina (1778). Signalons enfin, parmi les monuments modernes, l'église de la Sagrada Familia et le parc Güell de Gaudí. A Montjuich se trouvent le Musée d'art catalan et le village espagnol construit pour l'exposition de 1929 et rassemblant des reconstitutions de maisons et de rues des diverses régions espagnoles.

— Hist. La fondation de Barcelone est attribuée aux Phocéens. Les Carthaginois l'occupèrent en 236 av. J.-C. et la nommèrent *Barcino* (de *Barca*). Elle prit de l'importance sous la domination romaine, devint un moment la capitale des Wisigoths, fut conquise par les Maures (712), puis par les Francs, et devint indépendante à partir de 874. Réunie à l'Aragon au XIIe s., elle fut bientôt une des plus importantes cités maritimes de la Méditerranée.

Au XIIIe s., Barcelone fait figure de métropole. Dès 1250-1260, elle est une des plus solides places bancaires d'Europe, grâce à son commerce. En échange des produits orientaux, elle exporte la laine et les métaux d'Espagne. Des consuls dirigent ses comptoirs levantins, son commerce s'étend à l'Afrique du Nord et au-delà même du détroit de Gibraltar. Lorsque les possessions franques de Syrie tombent aux mains des Turcs (fin du XIIIe s.), elle déplace ses comptoirs et les installe à Chypre, où transitent les marchandises d'Orient et d'Extrême-Orient venues de Syrie ou d'Alexandrie. Au XIVe s. fut créée la chambre de commerce maritime appelée *Consulado del Mar.* La découverte de l'Amérique porta un coup terrible à sa prospérité, et elle ne s'en releva que dans la seconde moitié du XIXe s. Auparavant, Barcelone avait perdu ses *fueros,* ou privilèges, à la suite de soulèvements consécutifs à l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne. Occupée par les Français de 1808 à 1813, elle avait vu ses révoltes ultérieures réprimées de façon sanglante. En juillet 1936, le soulèvement militaire qui devait livrer la ville à Franco fut écrasé par une levée en masse des milices syndicalistes. Centre important de la résistance républicaine, Barcelone, violemment bombardée par l'aviation italienne en mars 1938 (1 000 morts), ne fut conquise par les troupes franquistes que le 25 janvier 1939. (V. ESPAGNE, *Guerre de 1936-1939.*)

Barcelone (CONFÉRENCE DE), conférence réunie en 1921 et qui a abouti, la même année, à la signature d'une convention internationale relative au transit sur les voies navigables et les voies ferrées.

Barcelone (MAISON DE), famille issue de BOREL Ier, comte d'Ausone, dont le petit-fils GUIFRÉ Ier *le Velu,* mort en 898, fut un héros national de la Catalogne. La branche cadette devint maison royale d'Aragon* par le mariage (1137) du comte RAIMOND-BÉRENGER IV avec Pétronille, reine d'Aragon. (V. ARAGON et CATALOGNE.)

Barcelone (TRAITÉ DE). Avant de s'engager dans l'expédition d'Italie, Charles VIII chercha à s'assurer la neutralité de l'Empire, de l'Angleterre et de l'Espagne. Par le traité de Barcelone (19 janv. 1493), il abandonna à Ferdinand le Catholique le Roussillon et la Cerdagne.

BARCELONNE-DU-GERS, comm. du Gers (arrond. de Mirande), en Gascogne, près d'Aire-sur-l'Adour ; 1 031 hab. (710 aggl.). Ancienne bastide.

BARCELONNETTE, ch.-l. d'arrond. des Basses-Alpes, centre principal de l'Ubaye ; 3 000 hab. (2 029 aggl.) [en dehors des saisons touristiques]. La ville a donné son nom aux « barcelonnettes », ces émigrants de l'Ubaye qui gagnent le Mexique et en reviennent parfois enrichis. Restes d'une enceinte des XIIIe et XIVe s. Sports d'hiver à Barcelonnette et à l'annexe de Sauze, à 1 380 m d'alt. Patrie de J.-A. Manuel. L'arrond. a 4 cant., 20 comm. et 7 871 hab.

— Hist. Le site de Barcelonnette fut, depuis une haute Antiquité, le siège d'une agglomération : la ville actuelle fut fondée en 1231 par Raimond-Bérenger IV de Barcelone, comte de Provence ; elle fut longtemps disputée entre la France et la Savoie.

BARCELONNETTE n. f. V. BERCELONNETTE.

BARCÉNITE n. f. Minér. Antimoniate naturel de mercure et de calcium.

BARCHOU DE PENHOËN (Auguste Théodore Hilaire, baron), historien et homme politique français (Morlaix 1801 - Saint-Germain-en-Laye 1855). Député du Finistère à l'Assemblée législative de 1849 comme membre de la droite catholique. Auteur d'ouvrages nombreux, notamment sur la philosophie allemande et sur l'Inde anglaise. (Acad. des inscr., 1844.)

BARCHTCHINA n. f. Mot russe par lequel on désignait la corvée due par le paysan au seigneur.

BARCIDES (les), famille carthaginoise puissante au temps des guerres puniques. En faisaient partie Hamilcar (souvent surnommé *Barca*) et ses fils Hannibal, Hasdrubal et Magon. Elle avait pour rivale celle des Hannon.

BARCILLONNETTE, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes (arrond. de Gap), à l'O. du Gapençais ; 108 hab. (78 aggl.). Restes d'une tour du XIVe s.

BARCLAY (Alexander), poète écossais (v. 1475 - Croydon 1552). Il voyagea en France et en Italie, et reçut les ordres vers 1500. Outre des traductions, il a laissé cinq *Eglogues,* dont trois sont imitées d'« Æneas Sylvius » (pseudon. de Eneas Piccolomini, pape Pie II). Son œuvre la plus originale et la plus connue est une *Nef des fous* (*Ship of fools*), poème satirique (1509) librement imité de la *Narrenschiff* de Sébastian Brant.

BARCLAY (William), juriste écossais (Aberdeen 1546 - Angers 1608), qui enseigna le droit à Pont-à-Mousson et à Angers. Auteur d'ouvrages sur le pouvoir royal.

BARCLAY (John), écrivain écossais d'expression latine (Pont-à-Mousson 1582 - Rome 1621), fils du précédent. Venu en Angleterre vers 1603, il s'y concilia Jacques Ier. Accusé d'hérésie, il partit pour Rome (1616), et s'y fixa. Il a écrit deux romans satiriques en latin : *Euphormionis Satyricon* (1603), dirigé

Phot. Direct. gén. du tourisme espagnol.

contre les jésuites, et l'*Argénis* (1621), tableau des vices et des révolutions des cours, roman politique et œuvre à clef, contenant des allusions aux affaires de France sous la Ligue. L'*Argénis*, qui rappelle l'*Arcadie* de Sydney par ses descriptions pastorales, et l'*Utopie* de Thomas More par ses tendances politiques, a pu influencer La Calprenède, les Scudéry et peut-être Fénelon pour *Télémaque*.

BARCLAY (Robert), théologien écossais (Gordonstown 1648 - Ury, Kincardine, 1690). Adepte des doctrines des quakers, il les systématisa dans divers ouvrages, dont son *Catéchisme* (1673) et l'*Apologie de la véritable théologie chrétienne*.

BARCLAY DE TOLLY (Mikhaïl Bogdanovitch, prince), maréchal russe d'origine écossaise (Luhde Grosshoff, Livonie, 1761 - Insterburg 1818). Il combat en Turquie (1788), en Suède (1790), en Pologne (1794), et contre Napoléon en Prusse (1806-1807) ; après Friedland, il propose à Alexandre Ier de résister jusqu'au cœur de la Russie. En Finlande (1808), il prend Kuopio et traverse le golfe de Botnie sur la glace. Ministre de la Guerre en 1810, il commande la première armée de l'Ouest lors de l'invasion française en 1812. En désaccord avec Koutouzov, partisan de la stricte défensive, il se démet de son commandement après Borodino. En 1813, il s'illustre dans la campagne d'Allemagne, puis, en 1814, dans celle de France. Feld-maréchal après la prise de Paris, il devient en 1815 commandant en chef des armées russes.

Barclays Bank Limited, la plus ancienne banque anglaise, fondée par John Freame au cours de la seconde moitié du XVIIe s. C'est seulement au cours du XIXe s. — l'avènement de la grande industrie exigeant la manipulation de capitaux considérables et la répartition des risques — que la Barclays s'associa à une vingtaine de banques privées sous la forme de société par actions. Elle dominait alors dans les milieux agricoles et entretenait nombre d'attaches avec la métallurgie et les constructions navales anglaises. Après la Première Guerre mondiale, émergeant d'un mouvement de concentration qui s'opérait depuis 1900 au sein du système bancaire britannique, la Barclays se haussait au troisième rang des banques britanniques et s'affiliait à l'Union Bank of Manchester, très active dans l'industrie du coton.

En 1920 elle acquérait 90 p. 100 du capital de l'Anglo-Egyptian Bank, qui, à la demande du colonel Lawrence, avait ouvert une succursale à 'Ammān ; elle entrait aussi dans la Colonial Bank (fondée en 1836, lors de l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques), ainsi que dans la National Bank of South Africa, disposant d'un important réseau en Afrique du Sud depuis la mise en valeur des mines d'or et de diamants. De cette fusion naquit la Barclays Bank (Dominion, Colonial and Overseas), juridiquement distincte de la Société mère. Comptant 700 succursales dont l'activité s'étend des Antilles à l'océan Indien, c'est aujourd'hui la plus importante banque du Commonwealth. Le groupe Barclays a deux puissantes filiales en France et au Canada ; sur le plan mondial, c'est le quatrième des établissements de crédit internationaux, après la Bank of America, la National City Bank et la Chase National Bank.

BARCOS (Martin DE), théologien français (Bayonne 1600 - Saint-Cyran 1678). Neveu de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (à qui il succéda dans son abbaye en 1643), élève de Jansénius, ami d'Antoine Arnauld, il prit une part active à la polémique janséniste.

BARCOUS n. m. Nom donné, dans la région landaise, aux réservoirs (barques) creusés dans les forêts de pins.

BARCSAY (Ákos) [1619 - 1661], prince de Transylvanie. Elu en 1658, il abdiqua en 1660 et fut assassiné peu après.

BARD n. m. Sorte de civière, de brancard, pour transporter à bras des fardeaux. ‖ Charrette utilisée pour le transport de grosses charges (blocs de pierre, etc.).

BARDA n. m. (ar. *barda'a*, bât d'âne). Arg. mil. Ensemble de l'habillement et de l'équipement confiés à un soldat. ‖ *Par extens.* Bagage.

BARDAGE n. m. Manut. Déplacement et transport des fardeaux très pesants.
— Trav. publ. Protection en planches aménagée autour d'un ouvrage d'art, d'une pile de pont. (On dit aussi GALANDAGE.) ‖ Action consistant à amener le pieu à battre au pied de la sonnette, à le soulever et à le placer suivant l'inclinaison désirée pour le battage.
— ENCYCL. Manut. Anciennement, les blocs de pierre levés à la pince ou au cric étaient déplacés sur des rouleaux ou des boulets par traction humaine (Egypte), animale ou par treuil. La modernisation des carrières tend à remplacer ces manœuvres par des levages (pont, derrick, grues, etc.) et des transports sur des véhicules appropriés.

BARDAÏ, oasis du Sahara (Tchad), dans le Tibesti (région du Borkou-Ennedi-Tibesti).

BARDAJÍ (ou **BARDAXÍ**) **Y AZARA** (Eusebio), homme politique espagnol (Graus 1776 - Huete 1842), ministre des Affaires étrangères, au service du parti modéré.

BARDANE n. f. Plante à fleurs purpurines, dont les crochets des bractées servent à la dispersion des graines en s'accrochant au pelage des animaux. (Famille des composées.)
— ENCYCL. Les *bardanes* (*arctium*), dites *teigne, gratteron, glouteron, arapon,* etc., sont des herbes vivaces, dressées, rameuses, à feuilles larges, des lieux incultes. Ce sont des plantes médicinales très employées.

BARDANE. V. PHILIPPIKOS.

BARDANE LE TURC, patrice byzantin, chef des troupes d'Asie Mineure, proclamé empereur en 803 par ses soldats ; mais, trahi, il fit vite sa soumission à son rival Nicéphore Ier. Relégué dans un monastère des îles des Princes, il eut les yeux crevés par ordre de l'empereur.

BARDANETTE n. f. Nom usuel du lappula ou faux myosotis*.

BARDARIOTE ou **VARDARIOTE** n. m. (de *Vardar,* fleuve macédonien). Soldat de la garde des empereurs de Byzance. (Les bardariotes étaient originairement recrutés parmi une colonie de Persans établie sur le Vardar.)

BARDAS, patrice byzantin du IXe s., frère de Théodora, femme de l'empereur Théophile. Il sut, après la mort de ce dernier et pendant la minorité de Michel III, écarter ses rivaux et Théodora elle-même (856). Il était ambitieux et sans scrupule, mais sévère et incorruptible. Curopalate, puis césar, il réforma les lois, réorganisa l'université de Constantinople, fit déposer le patriarche Ignace, remplacé par Photios (857). Mais l'empereur, influencé par un autre favori, Basile le Macédonien, le fit assassiner (866).

BARDAS PHOCAS. V. PHOCAS (Bardas).

BARDAS SKLEROS. V. SKLEROS (Bardas).

BARDE n. m. (lat. *bardus,* d'origine gauloise). Poète et chanteur, chez les Celtes. ‖ *Par extens.* Tout poète héroïque ou lyrique : *Chateaubriand fut le barde de la Restauration.*
— ENCYCL. Les *bardes* faisaient partie de la classe sacerdotale chez les Gaulois. Leur fonction consistait principalement à célébrer les exploits du chef qui les nourrissait. L'aristocratie gallo-romaine ayant très vite perdu l'usage de la langue nationale, ils disparurent vers le IIe s. En Irlande, ils n'occupaient qu'une situation méprisée. Dans l'île de Bretagne, ils survécurent à la conquête romaine et à l'invasion saxonne, et furent honorés à la cour des petits princes bretons du pays de Galles. Ils s'accompagnaient d'une sorte de lyre, la *cruth,* sur laquelle ils jouaient une mélodie d'accompagnement pendant qu'ils déclamaient le poème. Les plus célèbres et les plus anciens sont Taliesin, Aneurin et Llywarch Hen (VIe et VIIe s.), mais il s'en faut que tous les poèmes qui leur sont attribués soient authentiques. Toute la littérature galloise, qui est très riche (poésie), est l'œuvre des bardes. Après la conquête définitive du pays de Galles par Edouard Ier (1283), ces « rhymours » furent vivement pourchassés par les Anglais. Leurs sessions poétiques se maintinrent cependant, dit-on, jusqu'au XVIe s. Le *bardisme* n'était plus exercé au XVIIIe s. que par des mendiants et des aveugles s'accompagnant sur la *telyn* (qui a remplacé la *cruth*).

BARDE n. f. (esp. *barde,* emprunté à l'ar.). Arm. Armure du cheval de guerre.
— Art culin. Tranche mince de lard dont on enveloppe les pièces de gibier et les volailles qu'on veut rôtir pour les garantir des coups de feu, et dont on se sert aussi pour garnir le fond de l'ustensile dans lequel se cuit un braisé.
— ENCYCL. Arm. La *barde,* en usage du XIIIe au XVIe s., se rattache au *caparaçon** de l'Antiquité (*cataphracta*). Faite d'acier articulé, elle comprend, au XVe s., la *picière,* ou pièce de poitrine, et la *culière,* pour l'arrière-train, que complètent le chanfrein, les cervicales et les flancois. Le prix de ces armures et la force musculaire qu'elles exigeaient des chevaux amenèrent leur disparition.

BARDEAU n. m. Zootechn. V. BARDOT.

BARDEAU n. m. Archit. Planche mince en forme de tuile, servant à revêtir la façade ou le toit des bâtiments dans les pays de montagne. ‖ Ensemble de planchettes jointives clouées sur les solives, sur lesquelles on forme l'aire en plâtre qui doit recevoir un carrelage. ‖ *Voûte en bardeaux,* voûte faite, au XVe et au XVIe s., avec des planchettes. (Actuellement, pour ces mêmes travaux et certains murs, on emploie des bardeaux en plâtre, en tuile, en agglomérés divers.)
— Ardois. Partie non exploitée de la veine séparant deux chambres d'exploitation et jouant le rôle de pilier.

BARDÉE n. f. Matériaux remplissant un bard.

BARDEEN (John), physicien et technicien américain (Madison, Wisconsin, 1908). Docteur ès sciences (1929), ingénieur géophysicien dans un office de recherches de pétrole (1930), assistant à l'université de Minnesota (1938). En 1945, il entre aux laboratoires Bell. Depuis 1951, il occupe une chaire de physique et d'électrotechnique à l'université d'Illinois. Prix Nobel de physique (1956), en même temps que W. H. Brattain et W. Shockley, pour ses recherches sur les semi-conducteurs et la mise au point du transistor à germanium.

BARDEJOV, v. de Tchécoslovaquie, en Slovaquie (cercle de Prešov), au pied des Beskydes, sur la Topla ; 6 400 hab. La ville garde de nombreux monuments gothiques et Renaissance, en particulier l'église Saint-Egidus. Enceinte du XIVe s. Musée régional.
— Aux environs, station thermale.

BARDELI n. m. (de l'anc. franç. *bardel,* bardeau). Procédé de pose des ardoises suivant lequel les ardoises d'un même rang débordent latéralement les unes sur les autres toujours du même côté et le recouvrement a la longueur du crochet. (Suivant que les rangs du bardeli sont horizontaux ou inclinés à 45°, le bardeli est appelé « simple » ou « double ».)

BARDELLE n. f. Brancard d'un bard.
— Verr. *Banc à bardelles,* banc à deux bras, dits *bardelles,* sur lesquels le verrier roule sa canne, ou pontil, pour façonner la pièce.

BARDER v. tr. Transporter sur un bard : *Barder des matériaux.*

BARDER v. tr. Couvrir un cheval de bataille d'une barde. ‖ Couvrir un combattant d'une armure : *Barder de fer un chevalier.* ‖ *Par extens.* Recouvrir de fer, d'acier, etc., pour protéger : *Hérissé de clous et bardé de formidables ferrures, le coffre est le meuble d'un temps de violence et de rapine* (Mérimée). ‖ Couvrir à profusion : *Barder quelqu'un de traits de satire ;* et au *fig. : Ses longs discours bardés de mots pompeux* (Balzac).
— Charcut. Recouvrir d'une barde de lard un morceau de viande, une volaille ou un gibier : *Barder une bécasse.*
— Hérald. *Cheval bardé,* cheval dont le caparaçon est d'un émail particulier.
— Mod. Rendre rigide une forme de sparterie pour qu'elle puisse servir de type. (Le travail se fait avec des morceaux, ou tombées, de sparterie se chevauchant et renforçant l'intérieur de la forme sans laisser de vide. Une couche d'apprêt spécial, appelé *bard type,* étendu sur la forme, durcit celle-ci comme du bois.)

BARDER v. intr. (de *barder,* glisser, mot d'un patois de l'Est). *Pop.* Devenir dangereux : *Ça va barder.*

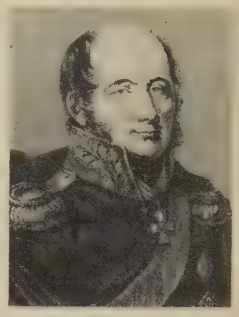

BARCLAY DE TOLLY
cabinet des Estampes

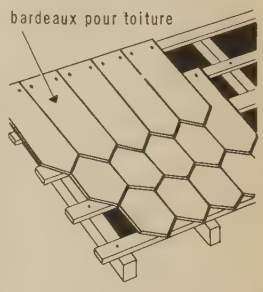

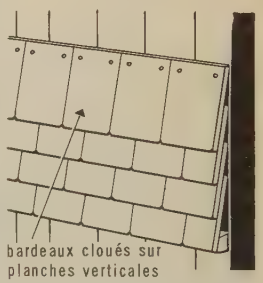

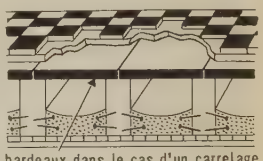

bardeaux (archit.)

bardane

Phot. Larousse, Noailles.

BARDESANE, en syr. **Bar Daysān,** hérésiarque syrien (Edesse v. 154 - *id.* v. 222), dont la doctrine est mal connue.

BARDEUR n. m. (de *bard*). Manœuvre du bâtiment et des travaux publics qui transporte les pierres. || Wagon plate-forme servant à transporter des blocs de béton.

BARDI, famille florentine connue dès le XIe s. Elle fonde une compagnie marchande qui, de 1250 à 1350, est l'une des plus importantes puissances financières et bancaires de l'Europe. Elle soutient le roi d'Angleterre dans sa lutte contre la France, et Florence contre Lucques, mais elle est victime de la faillite de 1345, dont les répercussions financières sont très graves pour Florence et l'Europe. Elle perd dès lors toute influence politique.

BARDI (Giovanni), patricien florentin (Florence 1534 ? - Rome ? 1612). Sa maison fut le rendez-vous des plus grands esprits du temps, qui constituèrent la Camerata fiorentina, foyer de la nouvelle forme musicale : le *recitar cantando* (mélodrame). Ses collaborateurs furent : Jacopo Peri, Jacopo Corsi, Emilio de Cavalieri, Guilio Caccini, le poète Rinuccini, Vincent Galilée, etc. Il écrivit le *Discorso sopra la musica antica e il cantar bene.* — Son fils, PIERO (Florence v. 1570 - *id.* 1660), composa une parodie grossière de poème chevaleresque : *Avino, Avolio, Ottone e Berlinghieri* (1643).

BARDIA, localité de Libye (Cyrénaïque), sur la Méditerranée, près de la frontière égyptienne. Au cours de la campagne de Libye* de 1940-1941, Bardia changea cinq fois de mains entre Britanniques et Germano-Italiens.

BARDICHE n. f. Arme d'hast russe. (V. BERDICHE.)

BARDIGLIO n. m. (mot ital.). Nom de plusieurs marbres italiens et corses. (Les principaux bardiglios sont le bardiglio gris de Laguilaya, en Corse, et le bardiglio bleu turquin de Carrare, de Serravezza, et de Stazzemma, en Toscane.) || *Bardiglio de Bergame,* mélange de quartz et de sulfate de calcium, de couleur blanche à gris-bleu, utilisé en Italie à la place du marbre. (On l'appelle aussi *pierre de Vulpino,* du nom d'une localité voisine de Milan, où on l'exploite.)

BARDILI (Christoph Gottfried), philosophe allemand (Blaubeuren, Wurtemberg, 1761 - Mergelstetten 1808). Adversaire de la philosophie de Kant. Ses travaux philosophiques ont surtout porté sur les principes de la pensée. Il professe un *réalisme rationnel* non sans analogie avec la doctrine hégélienne.

LE BARDO
musée Alaoui
la salle de Sousse

BARDIN (Pierre), moraliste français (Rouen 1590 - † 1637). Il appartint à l'Académie française dès ses débuts (1634) et fut le premier de ses membres à mourir. L'Académie décida alors qu'on prononcerait l'éloge des académiciens défunts.

BARDIN (Jean), peintre français (Montbard 1732 - Orléans 1809). Reçu à l'Académie en 1788, il obtint le prix de Rome et pratiqua la peinture d'histoire (*Mars et Vénus,* musée d'Orléans).

BARDIN (Etienne, baron), général et écrivain militaire français (Paris 1774 - Montargis 1840). Auteur d'un important *Dictionnaire de l'armée de terre* (4 vol., 1841-1851).

Bardinet (LIGAMENT DE), faisceau postérieur du ligament latéral interne du coude.

BARDIS [di] n. m. Ensemble de madriers placés longitudinalement dans la cale d'un navire chargé de grains en vrac, pour éviter que le ripage de la cargaison, sous l'action des coups de mer, ne fasse engager* le bâtiment.

— ENCYCL. Le *bardis* est constitué par des madriers glissés entre des montants verticaux placés dans l'axe du navire. Il est souvent renforcé par des fils d'acier munis de ridoirs, crochés, d'une part, dans les membrures du bâtiment et, d'autre part, sur le bardis. Il doit s'étendre vers le bas, en partant de dessous le pont, jusqu'à une distance d'au moins un tiers de la profondeur de la cale. Dans les compartiments des faux ponts et des superstructures, les bardis doivent s'étendre de pont à pont. Les navires modernes pour le transport des grains en vrac sont pourvus de cloisons métalliques permanentes, sauf aux carrés de panneaux qui seuls reçoivent alors le bardis en madriers. L'installation est complétée par des caisses qui, placées dans le faux pont et communiquant avec la cale, sont remplies de grains glissant dans la cale au fur et à mesure que le chargement se tasse, pour éviter le ripage.

BARDIT n. m. Nom donné par les romantiques aux chants des bardes, et particulièrement aux chants guerriers des Germains et des Gaulois.

BARDIYA, frère de Cambyse, connu également sous le nom grec de *Smerdis.* Il fut proclamé roi de Perse (522 av. J.-C.) à la place de Cambyse, qui se trouvait en Egypte. Les troupes envoyées pour le combattre désertèrent, puis Cambyse mourut. L'histoire de son règne, qui dura sept mois, est assez légendaire. Fervent zoroastrien, Bardiya fit détruire des temples babyloniens et fit diverses réformes qui déplurent aux nobles. Sept de ceux-ci, dont Darios, propagèrent le bruit que Bardiya était mort et qu'un mage dénommé Gaumâta* avait pris sa place, profitant de sa ressemblance avec lui. Sous ce prétexte ils l'assassinèrent et bientôt Darios fut proclamé roi. Les auteurs anciens (Hérodote, Ctésias) reproduisent la version des assassins. On tend aujourd'hui à faire des réserves sur l'existence d'un faux Bardiya.

BARDO (LE), comm. de Tunisie, dans la banlieue de Tunis ; 16 000 hab. Le palais du Bardo, résidence des beys au XVIIIe s., a été négligé au XIXe s. Un musée archéologique (musée Alaoui) y a été installé. (V. TUNIS [*musée de*].) Près de là, le palais de Qaṣr Sa'īd, où fut signé le traité du Bardo*.

Bardo (MUSÉE DU). V. ALGER (*musée d'*).

Bardo (TRAITÉ DU). Désireuse de contrecarrer l'influence grandissante de l'Italie, la France profita des incursions répétées des Khroumirs sur la frontière algérienne pour introduire ses troupes dans la régence de Tunis. Bizerte prise (avril 1881), le bey Mohammed el-Sadok négocia et, le 12 mai 1881, signa le traité de Qaṣr Sa'īd, dit « traité du Bardo », qui concédait à la France le droit d'occuper en Tunisie certains points jusqu'à ce que l'administration locale « fût en état de garantir le maintien de l'ordre ». La France nommait auprès du bey un ministre résident chargé des rapports entre les deux pays, assumait à l'étranger la protection des ressortissants tunisiens et réorganisait les finances du pays.

BARDOCUCULLE n. m. (lat. *bardocucullus*). Manteau muni de manches et d'un capuchon et fort en usage dans la Gaule romaine. (V. CUCULLE.)

BARDON (Michel François **DANDRÉ-**). V. DANDRÉ-BARDON.

BARDONNÈCHE, en ital. **Bardonecchia,** comm. d'Italie, dans les Alpes du Piémont (prov. de Turin) ; 2 400 hab. Première station italienne à la sortie du tunnel du Mont-Cenis. Centre de sports d'hiver.

BÁRDOSSY (László), diplomate et homme politique hongrois (Budapest 1881 - *id.* 1946). Président du Conseil de 1941 à 1942, il fut, après la Seconde Guerre mondiale, condamné à mort et exécuté.

BARDOT n. m. (de l'anc. provenç. *barda,* sorte de bât). Hybride produit par l'accouplement du cheval et de l'ânesse. (Le bardot paraît ressembler davantage au cheval que le mulet, mais possède tous les défauts de caractère de l'âne. Il passe pour être moins résistant que le mulet et ne présente pas de qualités particulièrement remarquables, aussi sa production n'a-t-elle pas d'intérêt pratique.) || Petit mulet qui marche en tête de la troupe et qui porte les provisions du muletier.

— Imprim. Papier de rebut.

BARDOUX (Agénor), avocat et homme politique français (Bourges 1829 - Paris 1897). Député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale (1871), il siégea au centre gauche et devint l'un des chefs du parti républicain. Ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Dufaure (1877-1879), sénateur inamovible en 1882. (Acad. des sc. mor., 1890).

BARDOUX (Jacques), publiciste et homme politique français (Versailles 1874 - Saint-Saturnin, Puy-de-Dôme, 1959), fils du précédent. Docteur ès lettres (1901), puis professeur à l'Ecole des sciences politiques, spécialiste des questions anglaises au *Journal des Débats* (1901) et au *Temps* (1924), il leur consacra de nombreux ouvrages. Sénateur du Puy-de-Dôme en 1938, président de l'Union des radicaux indépendants, député de 1945 à 1958. (Acad. des sc. mor., 1925.)

BARDY (Gustave), ecclésiastique et historien français (Belfort 1881 - Ville-sur-Illon, Vosges, 1955). Professeur à Besançon, puis à la faculté de théologie de Lille (1919), il finit sa vie à Dijon comme professeur au grand séminaire. Spécialiste de l'histoire de l'Eglise, et notamment de l'époque patristique. Auteur de nombreux travaux, parmi lesquels : *Didyme l'Aveugle* (1911), *Saint Athanase* (1920), *En lisant les Pères* (1921), *l'Eglise chrétienne à la fin du Ier siècle* (1932). Il a fourni une importante collaboration au *Larousse du XXe siècle.*

BARDYLIS, chef des Illyriens, il occupa pendant l'enfance de Philippe de Macédoine une partie du haut pays. Il dut en évacuer les places fortes, et son fils Cleitos reconnut Philippe comme suzerain.

BAREBONE ou **BAREBONES.** V. BARBON.

BARÈGE n. m. Etoffe de laine légère, non croisée. (Vx.) || Tissu de coton à l'aspect pelucheux, employé en modes pour couvrir une sparterie et l'isoler du tissu qui la recouvrira.

BARÈGES, comm. des Hautes-Pyrénées (arrond. d'Argelès-Gazost), sur le Bastan, affl. du gave de Pau ; 374 hab. (en dehors de la saison). Station thermale (eaux sulfurées sodiques) et centre de sports d'hiver ; école de ski. Hôpital militaire.

BARÉGINE n. f. Substance organique azotée, que l'on trouve dans les eaux thermales, particulièrement dans les eaux de Barèges.

BAREILLER v. tr. Utiliser la barre à main ou les fendants pour procéder à l'alignage (première fente) d'un bloc de schiste ardoisier.

BAREILLY, v. de l'Inde (Uttar Pradesh), à l'E. de Delhi ; 208 000 hab. Industries textiles (cotonnades, couvertures de laine, tentes, cordages). Travail du bois (meubles, résine, allumettes). Raffineries de sucre.

BAREK-MOR (mots araméens), formule ancienne de salutation des chrétiens de Syrie. (Elle signifie : *Bénissez, seigneur.*)

BAREKZAÏ, grande tribu afghane de la région comprise entre Kandahār et Pechāwar.

Phot. Ambassade de Tunisie.

BARÈME n. m. (de *Barrême*, nom d'un mathématicien). Livre de comptes tout faits. ‖ Table ou répertoire de données numériques disposées pour une consultation sûre, commode et rapide.

BARENTIN, comm. de la Seine-Maritime (arrond. de Rouen), dans la région nord-ouest de Rouen ; 6 371 hab. (5 452 agg.) [*Barentinois*]. Musée de sculpture en plein air. Tissages du lin et du coton. Moteurs électriques.

BARENTIN (Charles DE), homme politique et jurisconsulte français (1738 - Paris 1819). Conseiller, puis avocat général au parlement de Paris, président de la Cour des aides en 1775, membre de l'Assemblée des notables, garde des sceaux en 1788, il fut l'adversaire de Necker. Partisan de la résistance aux prétentions du Tiers, en 1789, il abandonna le ministère, ayant été accusé de complot contre la capitale, et dut émigrer. Revenu en 1814, il fut nommé chancelier honoraire. Il a laissé une *Réfutation du livre de M. Necker sur la Révolution française* (1844).

BARENTON, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. d'Avranches), dans le Bocage normand ; 1 774 hab. (590 agg.). Patrie de G. Postel.

BARENTS ou **BARENTSZ** (Willem), marin et explorateur néerlandais (île Terschelling vers le milieu du XVIe s. - la Nouvelle-Zemble 1597). Il conduisit deux expéditions dans les mers polaires au N. de l'Europe, à la recherche du passage du Nord-Est vers la Chine. La première, entreprise avec les navigateurs Nai et Ysbrantszoon, lui valut la découverte de la Nouvelle-Zemble, dont il releva les côtes du 10 juillet au 1er août 1594, tandis que Cornelis Nai reconnaissait le détroit de Iougor. En 1596, une seconde expédition, avec Rijp et Heemkerk, suivit un itinéraire plus septentrional et découvrit l'île des Ours et le Spitzberg. Barents cingla ensuite vers la Nouvelle-Zemble (Novaïa-Zemlia), où, arrêté par les glaces, il dut hiverner ; il mourut en essayant de regagner la Laponie en chaloupe.

BARENTS (ÎLE), en norv. **Barentsøya**, île du Svalbard, entre l'île du Spitzberg occidental et l'île Edge.

BARENTS (MER DE), en russe **Barentsovo Morie**, mer bordière de l'océan Arctique, entre la Scandinavie, le Svalbard et la Novaïa-Zemlia ; 1 400 000 km². La profondeur moyenne est de 150 m ; la profondeur maximale de 620 m. Cette mer est pénétrée au S. par des eaux tièdes atlantiques ; elle est accessible en toutes saisons à la navigation maritime (port de Mourmansk).

BARENTSZ (Dirck), peintre néerlandais (Amsterdam 1534 - *id.* 1592). De 1555 à 1562, il séjourna en Italie et travailla dans l'atelier de Titien, dont il fit le portrait. Homme de grande culture, en contact avec les grands humanistes, son œuvre (portraits, scènes religieuses) tend vers une synthèse de l'art vénitien et de la tradition néerlandaise. Il est principalement représenté au musée d'Amsterdam (*Groupe de quatorze gardes civiques*, 1562).

BARÈRE DE VIEUZAC (Bertrand), homme politique français (Tarbes 1755 - *id.* 1841). Avocat à Toulouse, puis conseiller à la sénéchaussée du Bigorre, il y fut élu, en 1789, député aux Etats généraux. Il fonda le *Point du jour*, organe des libéraux modérés. En 1792, il fut élu par les Hautes-Pyrénées à la Convention, où il évolua avec habileté de la Gironde à la Montagne ; il fut membre du Comité de Salut public, puis abandonna Robespierre le 9-Thermidor, mais fut emprisonné. Ayant éloquemment défendu les mesures terroristes, il fut surnommé l'*Anacréon de la guillotine*. Délaissé sous le Directoire et l'Empire, proscrit comme régicide sous la Restauration, il vécut à Bruxelles jusqu'en 1830. Il écrivit des factums pendant la Révolution et des *Mémoires* (1843) peu exacts mais curieux.

BARESTHÉSIE n. f. (gr. *baros*, poids, et *aisthesis*, sensibilité). Sensibilité des tissus profonds à la pression (muscles, aponévroses, tendons, os et organes viscéraux).

BARÉTER v. intr. (se conj. comme *céder*). Crier, en parlant de l'éléphant et du rhinocéros : *L'éléphant barète*. (V. BARRIR.)

BARÉTOUS, pays des Pyrénées (Basses-Pyrénées), formé par la vallée du Vert, au S.-O. d'Oloron. C'est une région d'élevage de bovins et de brebis laitières.

BARETTA (Blanche), actrice française (Avignon 1856 - Paris 1939). Engagée à l'Odéon (1872), puis au Vaudeville (1873) et à la Comédie-Française (1875), dont elle devint sociétaire de 1876 à 1902. Elle se fit applaudir dans *le Fils naturel*, *le Mariage de Victorine*, *les Corbeaux*, *Antigone*, *le Gendre de M. Poirier*, *l'Ami Fritz*.

BARETTE n. f. Technol. V. BARRETTE.

BARETTE n. f. Jeu dérivé du rugby, pratiqué surtout par les jeunes garçons. (Ses règles générales sont celles du rugby, mais le placage a été supprimé, le porteur du ballon devant faire la passe dès qu'il a été touché par un adversaire. On dit aussi RUGBY À TOUCHER.)

BARETTI (Giuseppe), écrivain italien, (Turin 1719 - Londres 1789). Il fut professeur et directeur du théâtre italien de Londres ; admirateur des Anglais, il était hostile à l'esprit de la philosophie française et en particulier à Voltaire. Revenu en Italie en 1760, il y publie sa *Frusta litteraria* (*le Fouet littéraire*) [1763-1765], revue où, polémiste passionné, il attaque, au nom de la raison, les préjugés littéraires de son pays, surtout le maniérisme. En butte aux persécutions des différents monarques italiens et de l'Etat pontifical, il prit le pseudonyme d'ARISTARCO SCANNABUE, puis retourna en Angleterre (1766).

BARFLEUR, comm. de la Manche (arrond. de Cherbourg), à l'extrémité N.-E. de la péninsule du Cotentin, au S. de la *pointe de Barfleur* ; 907 hab. (860 agg.). Petit port et station balnéaire. Ce fut le port le plus important de la Normandie au Moyen Age : Guillaume le Conquérant en partit pour la conquête de l'Angleterre et, en 1120, la *Blanche-Nef* fit naufrage sur les rochers de Quillebeuf, à la sortie du port. C'est un bourg pittoresque que domine l'église du XVIIe s.

BARFLEUR (POINTE DE), cap situé à l'extrémité N.-E. du Cotentin (Manche), au N. du port de Barfleur. Un phare, dit *de Gatteville*, y est édifié. Panorama. La navigation dans le *raz de Barfleur* est difficile. C'est en face de la pointe de Barfleur que Tourville livra contre les Anglo-Hollandais la bataille navale connue sous le nom de « bataille de la Hougue » (1692). Après le combat, quelques navires français désemparés vinrent échouer plus au S., dans la rade de la Hougue, et y furent incendiés par les Anglais.

BARFOD (Paul), publiciste et historien danois (Lyngby 1811 - Copenhague 1896). Apôtre de la fusion en un seul peuple de la Suède, de la Norvège, du Danemark, il fonda en 1839 la revue *Brageog-Idun*. On lui doit de nombreux ouvrages d'histoire du Danemark.

BARFOUL n. m. (esp. *barfol*, pagne). Etoffe bariolée et grossière, fabriquée en Gambie avec la fibre de la noix de coco.

BĀRFURŪCH. V. BĀBUL.

BARGACH BEN SAÏD (Zanzibar 1835 - *id.* 1888), sultan de Zanzibar en 1870. Il favorisa les missions françaises et anglaises et abolit la traite des esclaves. Il dut céder en partie ses possessions côtières à l'Allemagne (1885), puis signer avec l'Angleterre et l'Allemagne une convention qui réduisait ses domaines à Zanzibar et à une étroite bordure. Soumis à l'influence anglaise, il céda en 1887 l'administration de la partie septentrionale de ses Etats de terre ferme à l'Imperial British East African Company.

BARGE n. f. (bas lat. *barga*). Mar. Sorte de barque gréée d'une voile carrée, utilisée pour la pêche en rivière. ‖ Voilier caboteur à fond plat de l'embouchure de la Tamise. ‖ Péniche de débarquement. ‖ En Angleterre, embarcation d'apparat, ou embarcation d'un amiral : *La barge du lord-maire*. ‖ Autref., navire à voiles et à rames en usage au Moyen Age et qui deviendra plus tard la *ramberge* (de l'angl. *row-barge*).

— Agric. Meule de foin de forme rectangulaire.

— Ornith. Oiseau de teintes plus ou moins brunes et rousses, à long bec et longues pattes, voisin des chevaliers, vivant au bord des eaux. (La barge rousse [*Limosa Lapponica*] et la barge à queue noire [*L. limosa*] sont de passage en France ; la seconde y niche quelquefois.)

la cour du palais du BARGELLO à Florence

BARGELADE n. f. V. BARJELADE.

Bargello (LE), palais de Florence, élevé de 1234 à 1346. Giotto peignit dans la chapelle une fresque du *Jugement dernier*, très altérée aujourd'hui. Le palais servit d'habitation au podestat, ou premier magistrat, de la ville, puis, du XVIe s. jusqu'en 1859, au *bargello* (chef de la police). Restauré, il abrite les collections qui constituent le musée national de sculpture.

BARGÈS (abbé Jean), orientaliste français (Auriol, Bouches-du-Rhône, 1810 - *id.* 1896). Professeur d'arabe à Marseille, puis de langues orientales à la Faculté de théologie de Paris. Œuvres : *Aperçu historique sur l'Eglise d'Afrique* (1848), *les Samaritains de Naplouse* (1855), *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes* (1878), etc.

BARGUELONNE, riv. du Quercy et de l'Agenois, affl. de la Garonne (r. dr.). Elle conflue un peu en aval de Valence-d'Agen.

BARGUIGNAGE n. m. *Fam.* Hésitation ; difficulté à se décider : *Allons ! pas tant de barguignage !*

BARGUIGNER v. intr. (peut-être francique **borganjan*, emprunter). *Fam.* Hésiter longtemps et visiblement avant de se décider, surtout quand il s'agit d'un marché : *Jamais il ne barguigne à choisir la bouchée la plus succulente* (M. Genevoix). [Ne s'emploie en général que négativement].

BARGUIGNEUR, EUSE n. *Fam.* Personne lente à se déterminer.

BARGYLOS, compagnon de Bellérophon. Il fut tué, d'un coup de pied, par Pégase. Bellérophon donna son nom à la ville de *Bargylia*, en Carie.

Bertrand BARÈRE DE VIEUZAC lithographie de Delpech *cabinet des Estampes*

BARHAM (Richard Harris), écrivain humoriste anglais (Canterbury 1788 - Londres 1845). Il publia, à partir de 1837, dans le *Bentley's Miscellany*, sous le pseudonyme de THOMAS INGOLDSBY, une série de contes burlesques en vers, d'une facture brillante. Ils ont été réunis sous le titre *les Légendes d'Ingoldsby* (1840-1846).

BAR HEBRÆUS, en syr. **Bar 'Ebrāyā**. V. ABŪ AL-FARADJ IBN AL-'IBRĪ.

BARHYDROMÈTRE n. m. (gr. *barus*, pesant, *hudôr*, eau, et *metron*, mesure). Instrument destiné à mesurer la pression exercée par l'eau à diverses profondeurs.

BARI(S), population nilo-chamitique du Soudan, vivant sur les deux rives du fleuve Blanc ; 300 000 individus env. Ils se livrent surtout à l'agriculture et parlent une langue du groupe nilotique.

BARI n. f. Nom égyptien, grécisé par Hérodote sous la forme *baris*, d'un type de barque de transport. (Il fut abusivement appliqué aux barques-chapelles des dieux par les écrivains français du XIXe s.)

barge à queue noire

BARI ou **BARI DELLE PUGLIE**, v. et port d'Italie, dans les Pouilles, ch.-l. de

Phot. Brogi-Giraudon, X, Hosking.

BARI
le vieux port de pêche

prov.; 268 200 hab. Archevêché. Siège d'un ancien pèlerinage. Basilique romane Saint-Nicolas (1087-1132); trône épiscopal de la fin du XIe s. Cathédrale romane remaniée. Bari sert de débouché à un riche arrière-pays agricole; la ville a de nombreuses industries alimentaires, surtout des minoteries. Ses relations commerciales ont entraîné un développement important de l'industrie : textiles, papier, raffineries de pétrole. — La *province de Bari* a 1 200 550 hab. C'est une région de bas plateaux calcaires, mais bien cultivés : céréales, amandiers, oliviers. Elevage. Bauxite.

— Hist. Nœud de voies romaines, Bari (*Barium*) fut saccagée par les Byzantins en 669. Elle appartint alternativement aux Lombards, à Byzance et aux Sarrasins, se rendit indépendante au début du XIe s., puis fut conquise par Robert Guiscard (1071). Tête de ligne de navigation vers la Terre sainte, ses relations commerciales avec la Syrie, nouées dès avant les croisades, en firent une ville prospère du Moyen Age. Mais elle fut saccagée en 1156, puis restaurée par Frédéric II, qui y instaura une grande foire.

Maurice BARING

BÀ RIA, v. du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), cap. de la prov. de Phuóc Tuy, au N.-O. du cap Saint-Jacques (Vung Tàu); 7 300 hab. Centre commercial.

BARIA n. m. Langue négro-africaine du groupe nilotique, parlée dans l'Ethiopie du Nord-Ouest.

BARIATINSKI, famille princière russe, qui tire son nom du village de *Bariatino*, dans la province de Kalouga. — FIODOR PETROVITCH († 1631) fut ambassadeur en Suède (1618). — IOURI NIKITITCH battit les Zaporogues en 1660. — ALEXANDRE PETROVITCH (1798-1844) fut condamné aux travaux forcés pour sa participation à la conjuration des décabristes (1825). — ALEXANDRE IVANOVITCH (1814-1879), vainqueur de Chamyl dans le Caucase (1859), fut maréchal.

barillet (arm.)

BARIBAL n. m. Ours noir d'Amérique (*Ursus Americanus*), dont le poids peut atteindre 300 kg. (Il est très doux en captivité.)

BARIC (Jules Jean Antoine), dessinateur et caricaturiste français (Sainte-Catherine-de-Fierbois 1830 - Monnaie 1905). Collaborateur au *Journal amusant* et au *Petit Journal pour rire*, il a également publié des albums satiriques (modes du jour, paysans, soldats).

BARICALCITE n. f. Minér. Carbonate naturel rhomboédrique de baryum et de calcium.

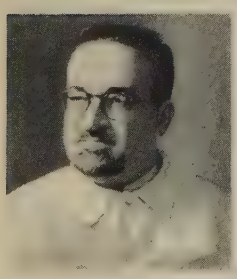

Maurice BARIÉTY

BARICAUT ou **BARRIQUAUT** n. m. Petit baril.

BARIÉTY (Maurice), médecin français (Illiers 1897), médecin des hôpitaux de Paris (1932), professeur à la Faculté (1947), membre de l'Académie de médecine (1953), professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu de Paris (1955). Outre un *Traité de phtisiologie du médecin praticien*, ses très nombreuses publications sont, comme ses recherches et ses travaux, orientées vers la physio-pathologie et la thérapeutique des maladies pulmonaires, à la lumière de la biologie et de la pathologie générales.

BARIGOULA n. f. Nom usuel du lactaire délicieux, champignon comestible.

BARIGOULE n. f. (provenç. *barigoulo*). Apprêt spécial aux artichauts. (Ceux-ci sont garnis d'un hachis à base de champignons, enveloppés de bardes de lard et braisés avec du vin blanc.) [On dit aussi, dans le midi de la France, BRIGOULE ou BOURIGOULE.]

baris

BARIKA, ch.-l. d'arrond. d'Algérie (départ. de Sétif), dans la dépression du Hodna; 12 446 hab. (2 945 aggl., 135 non-musulmans). — L'arrond. a 14 comm. et 82 500 hab.

BARIL [ri ou ril] n. m. (étymol. contestée). Petite barrique, petit tonneau. ‖ Quantité de matière contenue dans un baril : *Un baril de poudre.*

— Constr. Tambour adapté à une porte pour la faire fermer.

— Mar. *Baril de galère*, baril servant de provision d'eau douce dans une embarcation.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité, qui valait à Paris 18 boisseaux, ou 235 litres. ‖ Mesure de capacité autrefois employée dans plusieurs pays, d'une valeur moyenne de 72 litres. ‖ Unité de volume propre à l'industrie du pétrole, d'une valeur de 42 gallons, soit environ 159 litres, et qui doit son nom aux tonneaux de bois utilisés à l'origine.

— Technol. Partie creuse de l'arbre d'un vilebrequin, ayant généralement la forme d'un trou pyramidal quadrangulaire tronqué et dans lequel s'insère la soie des mèches.

BARILI ou **BARILE** (Antonio di Neri), sculpteur et architecte italien (Sienne 1453-*id.* 1517), célèbre par ses sculptures et ses marqueteries pour la cathédrale de Sienne (aujourd'hui à San Quirico d'Orcia).

BARILI (Giovanni), sculpteur et marqueteur italien (Florence - † Sienne v. 1531), auteur, d'après les dessins de Raphaël, des portes et des plafonds du Vatican.

BARILITE n. f. Minér. Silicate de béryllium et de baryum naturel.

BARILLE n. f. Technol. V. BOURDE.

BARILLET n. m. Petit baril : *Barillet à vinaigre.*

— Arm. Magasin cylindrique formé par l'ensemble des alvéoles destinés à recevoir les cartouches d'un revolver*. (Le barillet est mobile autour d'un axe parallèle à celui du canon de l'arme; chacun des alvéoles vient successivement se placer en face de la chambre pour permettre l'introduction de la cartouche.)

— Constr. Partie cylindrique d'un bloc de sûreté, dans une serrure.

— Horlog. Boîte du ressort d'entraînement du mouvement d'une montre ou d'une pendule, d'un mécanisme d'horlogerie quelconque.

— Industr. du gaz. Dans la fabrication du gaz de houille, grand récipient allongé où le gaz, à la sortie des fours de distillation, abandonne, par refroidissement, une grande partie de son goudron et un certain volume d'eaux ammoniacales.

— Mécan. Partie du corps de pompe dans laquelle joue le piston. ‖ Cylindre de bois muni d'un clapet à la partie supérieure.

— Opt. *Distorsion en barillet*, v. DISTORSION.

— Photogr. Lentille, ou groupe de lentilles, maintenue sans jeu dans une bague métallique portant un filetage qui se visse sur la monture d'objectif*, amenant ainsi en position déterminée les diverses combinaisons formant l'ensemble optique d'un objectif.

— Text. Pièce des métiers à filer ayant la forme d'un tambour, et sur laquelle s'enroulent des cordes ou des chaînes. (V. FILATURE.) ‖ Sur les métiers* à tisser automatiques à changement de canettes, réserve de canettes en attente de chargement.

BARILLET (Louis), peintre-verrier et mosaïste français (Paris 1902 - *id.* 1948), rénovateur de l'art du vitrail (verrières à la cathédrale de Luxembourg, à Notre-Dame-de-la-Trinité de Blois, à Notre-Dame de Paris).

BARILLON n. m. Petit baril muni de manches, dont se servent les potiers. ‖ Réservoir ménagé en arrière de la chaussée d'un étang, pour recevoir le poisson.

— Physiq. Sorte d'aréomètre.

BARILLON (Jean), chroniqueur français (Issoire v. 1485 - † 1553), secrétaire du chancelier Duprat (1515), puis notaire et secrétaire du roi. Il a laissé un *Journal* de 1515 à 1521, intéressant le début du règne de François Ier.

BARILLON D'AMONCOURT (Paul DE), diplomate français (v. 1630 - Paris 1691). Plénipotentiaire français au congrès de Cologne (1673), puis ambassadeur à Londres, il conclut en 1686 avec Jacques II un traité secret : moyennant une pension, le roi d'Angleterre se dégagerait de l'alliance espagnole; mais, en 1688, trompé par les adversaires du roi d'Angleterre et ne croyant pas à une révolution imminente, il empêcha Louis XIV de la contrecarrer par les armes.

BARINAS, v. du Venezuela, cap. d'Etat, au pied de la cordillère de Mérida; 23 100 hab. — *L'Etat de Barinas*, qui a 96 600 hab., s'étend des Andes au río Apure, sur la région des llanos.

BÁRIND, région naturelle de l'Inde et du Pākistān-Oriental, entre le Gange et le Brahmapoutre. Formée par une vaste terrasse d'alluvions latéritisées, couverte d'une steppe à épineux et de restes de forêts, elle est peu fertile et très peu peuplée.

BARINE n. m. (mot russe). Seigneur russe dans la Russie des tsars.

BARING (Francis), financier britannique (Larkbear, Devonshire, 1740 - Londres 1810), fils d'un pasteur allemand établi dans le Devonshire. En 1770, en association avec son frère JOHN, il fonda à Londres une banque qui prospéra aussitôt, et fut directeur de la Compagnie des Indes orientales. La banque des Baring demeura sous le contrôle de leur famille jusqu'à la crise de 1890. (V. ASHBURTON.)

BARING (Evelyn), comte **Cromer**. V. CROMER.

BARING (Maurice), écrivain anglais (Londres 1874 - Beauly, Ecosse, 1945). Quatrième enfant de lord Revelstoke, il étudie à Eton et à Trinity College (Cambridge), appartient aux services diplomatiques de 1898 à 1904, puis se consacre au journalisme de 1904 à la Première Guerre mondiale. Il a écrit des pièces de théâtre, des études d'art, des essais critiques (*Punch and Judy*, 1924), un volume de souvenirs (*les Marionnettes du souvenir* [*The Puppet show of Memory*], 1922) et des ouvrages sur la Russie. Mais il est surtout connu comme romancier; après *En passant* (*Passing by*) [1921], *Overlooked* (1922), *A triangle* (1923), il publie *C* (1924) et *Cat's Cradle* (1925) [en français *la Princesse blanche*], deux longs romans qui mettent en scène une société raffinée et cosmopolite, dont les moindres gestes sont peints, les moindres propos rapportés avec une minutie qui paraît d'abord excessive, mais qui crée bientôt une profonde impression de réalité. Ecrivain catholique, il se distingue aussi par un pathétique sobre et déchirant, une mélancolie mystique. Plus resserré, son roman *Daphne Adeane* (1926) atteint à une perfection que consacra la renommée. Vinrent ensuite : *l'Angoissant Souvenir* (*Comfortless Memory*) [1928], *l'Habit sans couture* (*The Coat without Seam*) [1929], *Robert Peckham*, roman historique (1930), *Trois Vendredis* (*Fridays business*) [1933]. (→ Biblio.)

BARINGO, lac du Kenya, dans le fossé tectonique qui prolonge vers le S. le lac Rodolphe; 500 km².

BARIOLAGE n. m. Action de barioler; état de ce qui est bariolé : *Le bariolage des fichus et des bonnets des vendeuses d'herbes* (Goncourt). ‖ — *Fig.* Assemblage d'idées et d'expressions disparates : *D'aucuns, sous couleur de variété, donnent dans le bariolage et prodiguent les disparates* (R. Vercel).

BARIOLÉ, E adj. Marqué de bandes ou de taches bizarrement assorties : *Hortense* [...] *ne voyait que ce papier blanc* [la lettre] *bariolé de lignes noires* (Balzac).

BARIOLER v. tr. (de *barrer*, au sens de *rayer*, et de l'anc. franç. *rioler*, rayer). Rapprocher des couleurs criardes, qui ne vont pas ensemble.

BARIOLURE n. f. Réunion de couleurs contrastées : *Les bariolures des tapis.* ‖ *Fig.* Association d'idées, d'opinions, de sentiments divers : *Les bariolures des avis.*

BARIS [ris] n. m. Petit charançon dont la larve se développe généralement dans la tige des crucifères et des résédacées. (Le genre, riche en espèces d'Europe, fait partie des coléoptères, famille des cucurlionidés.)

BARIS n. f. V. BARI.

BARISĀL, v. du Pākistan-Oriental, dans le delta du Gange; 61 000 hab. Industries mécaniques.

BARISAN n. m. (mot malais signif. *guerrier indépendant*). Troupe irrégulière levée dans

les différents sultanats d'Indonésie par les chefs locaux avant l'arrivée des Hollandais (XVIIe s.). [L'armée coloniale néerlandaise ne les solda plus tard que pour des opérations déterminées.]

BARISAN (MONTS), chaîne de montagnes de Sumatra (Indonésie), qui s'étend sur toute la longueur de l'île, à peu de distance de la côte occidentale. Elle comprend deux alignements de montagnes plissées auxquelles sont associés de nombreux volcans, dont le plus élevé, le Kerintji ou Kerinchi, est le point culminant de la chaîne (4 080 m). Les monts Padang* forment la partie centrale du massif. Les gisements de charbon les plus importants d'Indonésie sont exploités à Ombilin*.

BARITO, le plus long fleuve de l'île de Bornéo (Indonésie) ; 900 km env. Il parcourt de vastes plaines marécageuses et aboutit par un delta à la mer de Java, en aval de Banjermassin.

BARJAC, ch.-l. de cant. du Gard (arrond. d'Alès), dans le nord des Garrigues ; 1 100 hab. (698 aggl.). Vieux château. Filature de soie grège. Mine de lignite.

BARJAC, comm. de la Lozère (arrond. de Mende), sur le causse de Sauveterre ; 432 hab. (186 aggl.). Mine de baryte.

BARJELADE n. f. Semis d'avoine, froment, vesce, pois et fèves de marais, destiné à donner du fourrage. ‖ Fourrage fourni par ce semis. ‖ Vesce noire à petits grains. (On écrit aussi BARGELADE.)

BAR-JESU, magicien faisant partie de l'entourage de Sergius Paulus, proconsul de Chypre au temps de saint Paul. Il avait comme surnom ELYMAS.

BARJOLS, ch.-l. de cant. du Var (arrond. de Draguignan), en basse Provence ; 2 223 hab. (1 944 aggl.) [*Barjolais*]. Tous les quatre ans, à la saint Marcel, une curieuse fête d'origine païenne donne lieu au sacrifice d'un bœuf. Eglise gothique (XVe s.). Tanneries.

BARJONA (« fils de Jean »), nom patronymique de l'apôtre Simon-Pierre. (V. PIERRE [*saint*].)

BARJOT (Pierre Emile), amiral français (Le Blanc, 1899 - Paris 1960). Spécialiste des sous-marins, capitaine de frégate à bord du *Richelieu* en 1942 ; réformé par Vichy, il fut présent à l'entrevue secrète franco-américaine de Cherchell, précédant le débarquement de novembre 1942. Collaborateur du général Juin à l'état-major de la Défense nationale (1944-1946), il commanda ensuite le groupe de porte-avions (1948). Préfet maritime de Toulon en 1956, il fut mis à la tête des forces françaises engagées en Egypte, et devint, en 1958, adjoint naval au S. H. A. P. E. Auteur de plusieurs ouvrages de stratégie navale.

BARKAH. V. BARQAH.

BARKER (Charles Speckmann), facteur d'orgues anglais (Bath 1806 - Maidstone 1879), inventeur d'une machine pneumatique (groupant une série de leviers pneumatiques) qui rend la traction plus légère et permet d'accoupler les claviers sans alourdir le toucher.

BARKER (Harley GRANVILLE). V. GRANVILLE BARKER.

BARKER (James Nelson), auteur dramatique américain (Philadelphie 1784 - Washington 1858). Sa meilleure pièce, *Superstition* (1824), a le mérite de traiter un thème que reprendra le théâtre américain : l'opposition d'un individu à la collectivité.

BARKHANE n. f. Géomorphol. Dune en forme de croissant, progressant rapidement sur une surface rocheuse ou sur des matériaux incapables de nourrir la dune, comme l'argile ou des cailloutis : *Les dimensions des barkhanes sont de l'ordre du décamètre.*

BARKHAUSEN (*Heinrich* Georg), physicien allemand (Brême 1881 - Dresde 1923). Directeur de l'Institut d'électrotechnique de Dresde, il a principalement étudié les rayons cathodiques et les oscillations électriques, réalisant en 1920 des ondes décimétriques ; il a découvert l'effet qui porte son nom, selon lequel l'aimantation des corps ferromagnétiques se fait de façon discontinue.

BARKING, agglomération de la banlieue est de Londres (Essex), au N. de la Tamise ; 78 200 hab. Industries chimiques. Manufacture de caoutchouc. Cimenteries. Centrale thermique.

BARKIYĀRŪQ, sultan seldjoukide (1079-1104), fils aîné de Malik shāh. Proclamé en 1092, il dut toutefois laisser Ispahān et le Fārs (1093) à son frère Muḥammad. Après avoir défait son oncle Tutuch, qui se fit même proclamer à Bagdad mais périt au combat près de Ravy (1095), il soutint de longues luttes contre son frère Muḥammad, auquel il dut abandonner l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Mésopotamie. En 1098, les croisés lui avaient pris Antioche.

BARKLA (Charles Glover), physicien anglais (Widnes, Lancashire, 1877 - Edimbourg 1944). Assistant de physique à l'université de Liverpool (1905), professeur au King's College de Londres (1909), puis à l'université d'Edimbourg (1913), il fit des recherches sur la propagation des ondes radio-électriques, et surtout sur les propriétés des rayons X, notamment leur polarisation et la détermination de leur pouvoir pénétrant. Prix Nobel de physique pour 1917.

BARKLEY (Alben William), homme politique américain (Lower, Kentucky, 1877 - Lexington, Virginie, 1956). Avocat en 1901, puis juge, il est membre de la Chambre des représentants de 1912 à 1926, et du Sénat de 1926 à 1949, où il est leader de la majorité. Il s'est toujours révélé un ferme soutien de la politique de Roosevelt, défendit énergiquement le plan Marshall, et devint vice-président en 1948.

BARKLYITE n. f. Variété rubis de corindon.

BARKLY WEST, v. de l'Union sud-africaine (prov. du Cap), dans le Griqualand, sur le Vaal, au N.-O. de Kimberley ; 2 700 hab. Important centre diamantifère.

BAR-KOKHEBA, BEN KOSBA ou **BEN KOSEBA,** surnom donné à Simon, chef de la deuxième révolte juive (132-135), qui eut pour cause la double décision d'Hadrien : la construction d'Aelia Capitolina sur l'emplacement de Jérusalem et l'interdiction de la circoncision. Le surnom Bar-Kokheba (« Fils de l'étoile ») a un sens messianique et a dû être donné à Simon quand Rabbi Aqiba le reconnut pour le Messie. Il s'empara très vite de Jérusalem et y battit monnaie, mais Julius Severus, que l'empereur Hadrien avait mandé de Bretagne, réduisit peu à peu la résistance juive et enferma Bar-Kokheba dans la forteresse de Béthar où il périt.

BARLAAM ou **VARLAAM** (saint), saint du martyrologe grec et romain (27 nov.), associé à saint JOSAPHAT (ou Joasaph). Leur légende a été racontée au XIe s., en grec, par un moine qui avait eu connaissance de la légende de Bouddha. Le roi Joasaph est retenu par son père dans une captivité pleine de délices ; mais il est converti par l'ermite Barlaam. Ce roman grec (dans lequel a été insérée l'*Apologie* d'Aristide, qui nous est ainsi parvenue) fut traduit en latin, puis au XIIIe s. en français dans trois romans : l'un anonyme, le deuxième par Chardri, anglo-normand, le troisième par Guy de Cambrai. On le retrouve traduit dans toutes les langues de l'Europe.

BARLAAM ou **VARLAAM,** moine basilien (Seminara v. 1290 - † 1348). Il est surtout connu par la lutte violente qu'il mena contre les méthodes ascétiques et mystiques de certains moines de l'Athos et leur défenseur, Grégoire Palamas (querelle des hésychastes). Condamné au concile de 1341, il revint en Italie, fit acte d'adhésion à l'unité romaine et, grâce à Pétrarque, son élève, devint évêque de Gérace, en Calabre.

BARLACH (Ernst), sculpteur allemand (Wedel, Holstein, 1870 - Gustrow, Mecklembourg, 1938). Il s'inspira de la sculpture allemande du Moyen Age et travailla surtout le bois. Il a écrit des poèmes et des drames.

BÂRLAD. V. BÎRLAD.

BARLAK n. m. Nom donné, au Caucase, à un capuchon de drap épais porté autour du cou et destiné à amortir les coups des armes blanches atteignant la tête.

BAR-LE-DUC, ch.-l. de la Meuse, à 231 km de Paris, dans le S. du Barrois, sur l'Ornain ; 16 609 hab. (14 969 aggl.) [*Barrois* ou *Barisiens*]. Ancienne capitale du duché de Bar*, assujetti à la souveraineté française en 1301, Bar-le-Duc forme deux ensembles distincts. La ville haute comprend de vieux hôtels particuliers, les restes du château et de son enceinte, ainsi que l'église Saint-Pierre (XVe s.), qui contient le mausolée de René de Chalon, prince d'Orange, orné d'une sculpture par Ligier Richier dite *le Transi* et représentant un squelette. Dans la ville basse, l'église Notre-Dame (XIIIe et XIVe s.) et de vieilles maisons complètent l'intérêt archéologique de Bar-le-Duc. Mais la ville est également un centre industriel : industries métallurgiques (fonderies), constructions mécaniques (machines à traire, etc.), industries textiles (confection, tissage du coton), imprimeries, carrières. Patrie de François de Guise, des maréchaux Oudinot et Exelmans, de R. Poincaré. — L'arrond. a 8 cant., 131 comm. et 62 527 hab. (→ Biblio.)

BARLETTA, v. d'Italie, dans les Pouilles (prov. de Bari) ; 64 300 hab. Evêché uni à celui de Trani et dont l'archevêque de Nazareth est le titulaire. Cathédrale romane. Eglise gothique remaniée au XVIIIe s. ; statue colossale d'un empereur chrétien, bronze de style byzantin. Port actif sur l'Adriatique, Barletta est le débouché de la vallée de l'Ofante. Entrepôts pour les vins des Pouilles. Pêche importante. Industries chimiques.

BARLIN, comm. du Pas-de-Calais (arrond. de Béthune), dans le bassin houiller (groupe de Béthune), au S. de Béthune ; 9 186 hab. Mines de charbon. Fabrique de chaux.

BARLONG, ONGUE adj. (anc. franç. *berlonc ;* du lat. *bis,* deux fois, et de *long*). Plus long d'un côté que de l'autre : *Cette voûte en pendentif, à plan barlong* (Hugo).

BARLOTIÈRE n. f. Barre de fer plat qui, doublée d'un feuillard, sert à maintenir dans les fenêtres les panneaux de vitrail.

Barlow (MALADIE DE), maladie spéciale aux nourrissons, surtout à ceux qui sont alimentés au lait stérilisé (scorbut infantile). Cette maladie, dont le nom est celui du médecin anglais sir Thomas Barlow (1845-1945), est caractérisée par une anémie, par des troubles intestinaux, des douleurs osseuses et des hémorragies sous-périostées. La maladie de Barlow doit être traitée par la vitamine C. On administre des jus de fruits, et l'on recommande l'allaitement au lait de femme.

BARLOW (Francis), peintre et graveur anglais (Londres 1620 - *id.* 1702). On le considère comme le père de la peinture sportive britannique. Œuvres : illustrations de *Théophile* (1652) et des *Fables d'Esope* (1687), portraits, scènes de chasse, de pêche, etc.

BARLOW (Joel), poète, pamphlétaire, diplomate américain (Redding, Connecticut, 1754 - Zarnowiec, près de Cracovie, 1812). D'abord membre du groupe des « Hartfordwits », dont Timothy Dwight fut l'animateur, il passa dix-sept années en Europe, assista à la Révolution française, fut l'ami de La Fayette et de Thomas Paine, jacobin convaincu, conseiller de Jefferson et ambassadeur américain en France. Son œuvre littéraire n'est pas à la mesure de son influence. Son principal ouvrage, *la Colombiade* (1787), épopée en neuf livres, exprime sa foi immense en l'avenir de l'Amérique ; ce grandiloquent poème ne se lit plus. Son poème héroï-comique *la Bouillie* (*The Hasty Pudding*) [1796], sur un plat régional de la Nouvelle-Angleterre, le « cornmeal mush », écrit avec esprit, garde toujours un certain charme pittoresque. Il mourut au cours d'une mission diplomatique.

BARLOW (Peter), mathématicien et physicien anglais (Norwich 1776 - Woolwich 1862). Professeur de mathématiques à l'Académie militaire de Woolwich, il fut membre de la Société royale (1823). Son *Essai sur le magnétisme* (1820) lui valut la médaille Cowley (1825). Il perfectionna le télescope achromatique, et parvint à corriger les erreurs des catalogues d'étoiles de W. Herschel et South. Il s'est intéressé à certaines questions ferroviaires, consignant le résultat de ses longues expériences dans son célèbre et grand *Traité sur les matériaux de construction* (1851). Ses recherches sur le magnétisme lui permirent de déterminer la façon de compenser sur un navire l'action qu'exercent les masses métalliques sur l'aiguille de la boussole.

Barlow (ROUE DE), appareil imaginé, en 1828, par Peter Barlow pour montrer l'action d'un champ magnétique sur un courant électrique. La roue de Barlow est une roue dentée ou un

BAR-LE-DUC
façade de l'ancien collège Saint-Gilles-de-Trèves XVIe s.

Blason de BAR-LE-DUC

Parti au 1er d'azur semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars d'argent brochant sur le tout ; au 2e d'argent à trois pensées tigées et feuillées au naturel

Phot. Roubier.

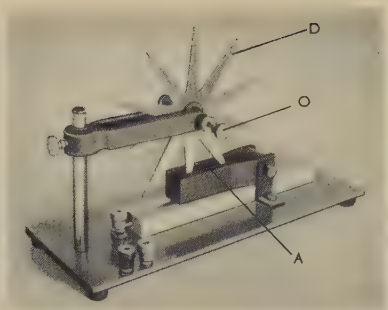

roue de Barlow

disque de cuivre D mobile autour d'un axe horizontal O et plongeant, en A, dans un godet de mercure. Les deux pôles d'une source de courant continu sont connectés respectivement au mercure et à l'axe. Quand on crée, avec un aimant, un champ magnétique normal au plan de la roue, celle-ci se met à tourner, dans un sens qui dépend des sens respectifs du champ et du courant. Cet très ancien « moteur électrique » n'a plus qu'un intérêt pédagogique.

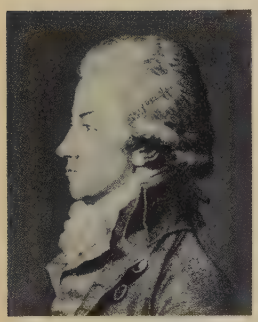

Antoine BARNAVE
par J. Guérin

BARLOW (Fred), compositeur français d'origine anglaise (Mulhouse 1881 - Paris 1951). Elève de J. Huré et de Ch. Kœchlin, il a composé un *Ave Maria* (1915), que Ravel admirait, un ballet (*la Grande* Jatte*), un *Quatuor des saisons* (1947) et une sonate pour piano (1941).

BARMA, architecte russe du XVIe s. Il prit part à la construction de l'église Bienheureux-Basile (1555-1560) à Moscou, en collaboration avec l'architecte Postnik.

BARMA(S), peuple noir du Soudan oriental.

BARMAID n. f. (mot angl.). Serveuse dans un bar.

BARMAKIDES ou **BARMÉCIDES,** famille persane qui fournit les premiers ministres persans de l'Empire des califes. Le nom de l'ancêtre, BARMAK, est un titre héréditaire, celui de grand prêtre (*paramaka, barmek*) du Nouveau Couvent (*Nava Vihāra, Nawbahār*) de Balkh, monastère bouddhique. On ne sait si Barmak, qui vivait à la fin de l'époque omeyyade, se convertit réellement à l'islām. Mais son fils KHĀLID était musulman. Il combattit contre les Omeyyades pour amener les ʿAbbāssides au pouvoir, et gagna la faveur d'Abū al-ʿAbbās al-Saffāḥ, fut son vizir ou premier secrétaire chargé des finances, et conserva sa charge sous Al-Manṣūr, mais fut aussi gouverneur de province (à Ṭabaristān, puis à Mossoul) et chef militaire. Le fils de Khālid, YAḤYĀ, qui naquit vers 738, fut chargé par le calife Al-Mahdi de l'éducation de son fils, le futur Hārūn al-Rachid, puis devint directeur de sa chancellerie quand Hārūn fut nommé gouverneur des provinces occidentales, enfin vizir avec des pouvoirs considérables quand Hārūn monta sur le trône en 786. Il gouverna l'Empire de 786 à 803, aidé de ses deux fils FAḌL et DJA'FAR. Faḍl, frère de lait du calife, fut chargé du gouvernement des provinces orientales. Dja'far resta à Bagdad, où il devint le compagnon inséparable du calife ; ne gouvernant les provinces qui lui étaient attribuées que par des délégués, il s'occupa de l'éducation de Ma'mūn, fils du calife. Au bout de dix-sept ans d'une incroyable prospérité, les Barmakides furent totalement disgraciés (803). Dja'far fut mis à mort, les autres furent arrêtés et déportés. Yaḥyā et Faḍl moururent en prison à Raqqa, le premier en 805, le second en 808. Il semble qu'ils furent les victimes de leurs richesses et de l'influence extraordinaire qu'ils avaient acquise dans les affaires de l'Etat. Leur libéralité resta proverbiale.

BARMAN n. m. (mot angl.). Serveur dans un bar : *Allez dire au barman de monter des cocktails* (R. Gignoux).

BARMAN (Joseph) [1800-1885] et son frère MAURICE (Saint-Maurice 1802 - Saillen 1878), hommes politiques suisses qui ont joué un rôle important dans le canton du Valais, à l'époque de la guerre du Sonderbund

BARMÉCIDES. V. BARMAKIDES.

BARMEN, anc. v. d'Allemagne formant aujourd'hui un quartier de Wuppertal.

BARN n. m. (par antiphrase de l'angl. *big as a barn,* grand comme une grange). Unité de surface, employée en physique nucléaire pour l'évaluation de la section efficace du noyau d'un atome. (Cette unité vaut 10^{-24} cm^2. On utilise aussi le *millibarn,* qui en est le millième.)

BARN (Moravische). V. MORAVSKÝ BEROUN.

BARNA, peintre italien († San Gimignano v. 1381). Actif en Toscane à partir de 1350. Œuvre principale : à la cathédrale de San Gimignano, ensemble de fresques représentant, dans un style original et violent, des scènes de l'Evangile.

BARNABÉ (saint), juif originaire de Chypre, l'un des premiers convertis au christianisme. Considéré comme l'un des Douze Apôtres, il se porta garant auprès de ceux-ci de la conversion sincère de Paul, fut chargé de régler à Antioche la question de l'admission des païens convertis. Avec Paul, il fut choisi pour porter la foi aux Gentils, à Chypre et en Asie Mineure. Plus tard ils se séparèrent, et Barnabé retourna à Chypre, accompagné de son neveu, Marc. Les Actes et l'Evangile de saint Barnabé sont certainement apocryphes. — Fête le 11 juin.

Barnabé (LETTRE OU ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE). Cet écrit, d'auteur inconnu et daté de 135-140, se donne pour une lettre de l'Apôtre saint Barnabé ; c'est une exhortation morale démontrant que la loi juive est abrogée et qu'on doit l'interpréter d'une manière allégorique. Il a joui d'une grande autorité au IIIe s., surtout à Alexandrie.

BARNABITES n. m. pl. Religieux de l'ordre des clercs réguliers de Saint-Paul, fondé en 1530 par saint Antoine Marie Zaccaria ; ils furent établis en 1538 au cloître de Saint-Barnabé, à Milan, d'où leur nom.

Barnabooth, roman de Valery Larbaud (1913). En un savoureux contrepoint d'exotisme et de contre-exotisme, l'auteur feignait de publier le journal intime et les poèmes d'A. O. Barnabooth, richissime Péruvien qui découvre l'Europe. Ce panorama pittoresque et sentimental, nourri de toute la culture raffinée de Larbaud, se complétait par des poèmes, dont une *Ode* qu'ont accueillie toutes les anthologies. *Barnabooth* devint, après 1918, une sorte de bréviaire pour jeunes écrivains, le modèle des « itinéraires de fuite ».

BARNACHE n. f. Ornith. V. BERNACHE.

BARNAOUL, v. de l'U.R.S.S. (R.S.F.S. de Russie), en Sibérie, sur l'Ob' supérieur, au centre d'une région agricole (blé, betterave à sucre, tournesol, lin et élevage) ; 320 000 hab. Industries chimiques, mécaniques, textiles (coton) et alimentaires. Tête de ligne d'une voie ferrée vers Omsk.

BARNARD (saint), évêque et confesseur (v. 778 - Romans 842), d'une illustre famille du Lyonnais, élevé à la cour de Charlemagne, archevêque de Vienne en 817. Il fut mêlé aux luttes politiques du règne de Louis le Débonnaire. — Fête le 23 janvier.

BARNARD (Edward Emerson), astronome américain (Nashville 1857 - observatoire Yerkes, Wisconsin, 1923). Il se fit tôt connaître par des découvertes de comètes effectuées à l'aide des plus modestes moyens. Appelé successivement aux grands observatoires Lick (1888), où il découvrit le cinquième satellite de Jupiter, et Yerkes (1895). Ses recherches et ses travaux, des milliers d'admirables clichés photographiques de la Voie lactée et de comètes, lui ont valu la célébrité.

BARNATO (Barney), financier anglais, dit **le Roi de l'or** (Londres 1852 - † 1897). Venu chercher fortune au Transvaal, où il devint propriétaire de mines d'or, il fonde avec Cecil Rhodes la De Beers Consolidated Mines, puis, à Londres, la banque Barnato Consolidated. Un krach minier l'avait à demi ruiné quand, frappé d'aliénation mentale, il se jeta à la mer du paquebot *Scot,* près de Madère.

BARNAUD (Nicolas), médecin et alchimiste protestant (Crest, Dauphiné, 1538 ou 1539 - *id.* 1607). On lui attribue *le Cabinet du roi de France* (1581) et *le Miroir des Français* (1581), où se trouvent de curieuses anticipations politiques.

BARNAVE (Antoine), homme politique français (Grenoble 1761 - Paris 1793). Avocat au parlement de Grenoble, membre des états du Dauphiné qui se réunirent à Vizille en 1788, il fut envoyé aux Etats généraux en 1789. Il exerça sur l'Assemblée une influence presque comparable à celle de Mirabeau, dont il fut, dans une certaine mesure, le rival par le talent oratoire. Dans les débats sur la Constitution, il intervint constamment contre lui pour restreindre les prérogatives royales. Mais, chargé de ramener Louis XVI à Paris après l'affaire de Varennes, il se rapprocha de la famille royale et joua auprès d'elle le rôle de conseiller occulte que Mirabeau avait rempli auparavant, ce qui entraîna sa condamnation à mort sous la Terreur. Il avait écrit, en 1792, une *Introduction à la Révolution française,* publiée en 1845. (→ Biblio.)

BARNES, agglomération résidentielle de la banlieue ouest de Londres (Surrey), sur la rive sud de la Tamise; 40 600 hab. Brasseries.

BARNES (Robert), théologien anglais (v. 1495-1540). Ayant embrassé le protestantisme, il fut nommé chapelain de Henri VIII, qui, finalement, le fit brûler comme hérétique.

BARNES (Barnabe), poète anglais (dans le Yorkshire v. 1568 - Durham 1609). On a de lui : *Parthénophile,* recueil de sonnets, madrigaux, odes et élégies (1593), *Un siècle divin de sonnets spirituels* (1595) et *la Charte du diable* (1607), tragédie sur la vie du pape Alexandre VI, dans laquelle les intentions hostiles au Vatican sont évidentes.

BARNES (Thomas), journaliste britannique (Southwark 1785 - † 1841), qui fut directeur du *Times** de 1817 à sa mort.

BARNES (William), philologue et poète anglais (Rushay, Dorsetshire, 1800 - Winterborne Came, Dorsetshire, 1886). D'abord clerc d'avoué, puis maître d'école, il se fit pasteur en 1847. Il avait publié *Orra, conte lapon,* en 1822. Suivirent des *Poésies en dialecte du Dorset* (1844), les *Homely Rhymes* (1859) et un troisième volume de vers (1862). Sa poésie exhale une grande simplicité et une attachante sympathie pour l'humble vie des campagnards de son comté.

BARNES (Albert C.), médecin, collectionneur et écrivain d'art américain (Merion, Pennsylvanie, 1878 - près de Philadelphie 1951). La *Barnes Foundation,* à Merion, groupe près de deux cents tableaux de Renoir, cent de Cézanne, soixante-quinze de Matisse, trente-cinq de Picasso, ainsi que des œuvres de Seurat, du Douanier Rousseau, de Soutine, Modigliani, De Chirico, et une importante collection d'art nègre. Œuvres : *The Art in Painting* (1925), *French Primitives and their forms to the end of the 15th century* (1931), et des monographies : *Matisse, Renoir, Cézanne.*

BARNES (Ralph M.), ingénieur conseil américain (Clifton Mills, Virginie-Occidentale, 1900). Professeur d'organisation industrielle à l'université de Californie, il est l'auteur d'ouvrages réputés sur l'étude des mouvements et des temps, ainsi que sur les observations* instantanées.

BARNET, agglomération résidentielle de la banlieue nord de Londres (Hertfordshire) ; 25 000 hab. — Aux environs, champ de bataille de *Barnet,* où périt le comte de Warwick, défait par Edouard IV (1471).

BARNEVELD, v. des Pays-Bas (Gueldre), au N.-O. d'Apeldoorn, dans la Veluwe ; 22 500 hab. Centre avicole très important ; marché aux œufs. Apiculture. Travail du cuir. Constructions mécaniques. Industries alimentaires.

BARNEVELT (Jean VAN OLDEN). V. OLDENBARNEVELT.

BARNEVILLE-SUR-MER, ch.-l. de cant. de la Manche (arrond. de Coutances), dans l'ouest du Cotentin, près de la côte de la Manche; 1 106 hab. (656 aggl.) [*Barnevillais*]. Eglise romane avec tour du XVe s. Station balnéaire à 2 km du bourg.

BARNHARDITE n. f. Minér. Variété de chalcopyrite riche en cuivre.

BARNI (Jules), philosophe et homme politique français (Lille 1818 - Mers 1878). Barni était professeur à Rouen lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il refusa de prêter serment. Il fut appelé, en 1860, à occuper une

chaire de philosophie et d'histoire à l'académie de Genève. De retour à Paris en 1870, il fut élu en 1872 député de la Somme, réélu en 1876. Barni est surtout connu par ses traductions des principaux ouvrages de Kant et par ses études sur ce philosophe.

BARNIM, nom de plusieurs ducs de Poméranie (XIIIe-XVIe s.). — **Barnim Ier** reconnut la suzeraineté du Brandebourg (1250). — **Barnim III** s'en affranchit temporairement (1332). — **Barnim XI** obtint confirmation de son indépendance (1529), favorisa la Réforme et prit part à la ligue de Smalkalde.

BARNSLEY, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), dans la partie sud-ouest des Pennines; 75 300 hab. Mines de houille. Métallurgie. Verreries. Confection.

BARNSTAPLE, v. de Grande-Bretagne (Devonshire), port sur l'estuaire de la Taw; 16 300 hab. Fonderies. Poteries.

BARNUM (Phineas Taylor) homme d'affaires américain (Bethel, Connecticut, 1810 - Philadelphie 1891). Esprit inventif, possédant le génie de la réclame, il exhiba une vieille négresse, dite « la nourrice de Washington ». Il dirigea ensuite un cirque, puis acheta une collection de curiosités appelée l' « American Museum », où il montra toutes sortes de phénomènes. En 1856, il engagea la célèbre cantatrice Jenny Lind, qu'il produisit dans quatre-vingt-treize concerts; en 1881, Jumbo, l'éléphant national de l'Angleterre, fut le plus bel ornement de sa ménagerie, qui brûla en 1887. Multimillionnaire, il laissa de curieux *Mémoires* (1855) où il enseigne l'art de faire fortune. (→ Biblio.)

BARNUM [nɔm] n. m. (de *Barnum*, n. pr.). Personne qui organise à grand renfort de publicité des tournées avec exhibition de phénomènes et spectacles à sensation (avec une majuscule quand il s'agit du nom propre) : [une] *pompeuse annonce à la Barnum* (L. Blanc).

BĂRNUȚIU (Simeon), juriste et patriote roumain (Borșa Română 1808 - Iași 1864). Professeur de philosophie au lycée, puis à l'université de Iași, il prit part en 1848 au soulèvement de la Transylvanie, prononça, le 15 mai 1848, dans la cathédrale de Blaj, un discours resté célèbre, et devint membre de l'Assemblée nationale de Blaj. Il a écrit, entre autres, un volume sur le *Droit public des Roumains*.

BARO n. f. Roue tournant sous l'action du courant, dont les pales sont remplacées par des filets, utilisée pour pêcher le saumon ou l'alose. (Engin interdit.)

BARO-, élément tiré du grec *baros*, pesanteur, et entrant en composition de nombreux mots.

BARO (Balthazar), écrivain français (Valence 1600 - Paris 1650). Secrétaire d'Honoré d'Urfé, il acheva la cinquième partie de *l'Astrée*, d'après les notes de l'auteur (1627); puis il se rendit à Paris et fut nommé gentilhomme de Mlle de Montpensier. Il a publié des poésies dans les recueils de l'époque et, notamment, dans *les Délices de la poésie française* (1620). Il écrivit en 1637 une ode à la gloire de Richelieu contre l'auteur d'un libelle, et fit jouer un certain nombre de pièces de théâtre entre 1631 et 1650. (Acad. fr., 1636.)

BAROCENTRIQUE adj. Astron. et Math. *Courbe barocentrique*, courbe déterminée dans un plan méridien par les intersections des verticales successives.
— ENCYCL. La *courbe barocentrique* est le lieu géométrique de tous les centres de courbure correspondant à un méridien terrestre. Maupertuis a montré qu'elle est aussi le lieu des centres d'attraction de la pesanteur pour tous les points de ce méridien.

BAROCHE (Federico **Barocci** ou **Baroccio,** ou **Fiori d'Urbino,** plus connu sous le nom de), peintre et graveur italien (Urbino v. 1528 - *id.* 1612). Influencé par le Corrège, puis par le Rosso, il utilisa parfois les effets de lumière compliqués des Lombards (cathédrale de Pérouse). Ses compositions valent par leurs harmonies rares, aux accords adoucis (*le Repos en Egypte* [1573], Vatican; *la Madone du peuple* [1579], musée des Offices). L'emploi du pastel lui permit d'obtenir une grande qualité de « fondu » dans ses dessins préparatoires. Le musée du Louvre conserve de lui *la Circoncision*. Il contribua à propager le goût de la gravure originale.

BAROCHE (Pierre *Jules*), avocat et homme politique français (La Rochelle 1802 - Jersey 1870). Brillant avocat, il est élu député en 1847, 1848 et 1849. Membre du comité de la rue de Poitiers dès 1848, ministre de l'Intérieur (1850), puis des Affaires étrangères (1851), il soutient une politique résolument conservatrice, requiert de sévères condamnations contre Barbès, Blanqui, Raspail, Louis Blanc, défend la loi du 31 mai 1850 restreignant en fait le suffrage universel. Rallié au coup d'Etat du 2 décembre 1851, président du Conseil d'Etat (1852-1863), il contribue à l'évolution libérale de la législation, de l'économie et, même, du régime, malgré son hostilité personnelle. Ministre sans portefeuille (1861), représentant le gouvernement devant les assemblées, chargé des Cultes et de la Justice (1863-1869), il s'oppose à la publication intégrale du *Syllabus* dans les paroisses (1864), fait poursuivre les journaux lors de la souscription Baudin (1868). Membre du Sénat, il ne peut empêcher sa dissolution le 4 septembre 1870. (→ Biblio.)

BAROCO. Log. Terme mnémotechnique de l'ancienne scolastique, qui désigne un mode de la seconde figure du syllogisme* dont la majeure est universelle affirmative (A), la mineure et la conclusion particulières négatives (O, O); B indique que ce mode se ramène à *barbara* (1re figure); C indique que cette réduction se fait en convertissant la mineure par contraposition. « Tout poisson est ovipare; quelques animaux marins ne sont pas ovipares; donc quelques animaux marins ne sont pas des poissons. »

BÁRÓCZI (Sándor), écrivain hongrois (Ispánlaka 1735 - Vienne 1809). Il est un des créateurs de la prose littéraire hongroise. Membre du cercle créé par Bessenyei, il a adapté plusieurs œuvres de la littérature mondiale, notamment la *Cassandre* de La Calprenède, en sept volumes (1774), et un choix des *Contes moraux* de Marmontel (1775).

BARŌDA, v. de l'Inde (Bombay), sur le fleuve côtier Bisrāmintrī, dans le Gujerat; 211 000 hab. Anc. capit. mahratte. Industries chimiques et textiles.

BARODET n. m. (du nom du député Désiré *Barodet* [1823-1906], qui en demanda la création). Recueil établi au début de chaque législature et qui renferme les articles inscrits par les candidats sur leurs programmes. (Son objet est de faire connaître l'opinion du pays sur les questions posées par les candidats.)

BARŒUL, petit pays de l'anc. Flandre (départ. du Nord), dont les principaux villages étaient MARCQ-EN-BARŒUL et MONS-EN-BARŒUL.

BAROGRAMME n. m. Courbe inscrite par le barographe.

BAROGRAPHE n. m. Baromètre enregistreur fournissant, sous forme de graphique ininterrompu, la courbe des altitudes atteintes par un aéronef. (Ce sont des barographes qui, plombés, servent à homologuer les records.) [On dit aussi ALTIMÈTRE ENREGISTREUR.]

BAROIR n. m. Techn. V. BARROIR.

BAROJA (Pío), écrivain espagnol (Saint-Sébastien 1872 - Madrid 1956). Docteur en médecine, il exerce peu de temps et se tourne vers la littérature. Ses premières œuvres sont consacrées à son pays natal : la trilogie *Terre basque* se compose de *la Maison Aizgorri* (1900), *le Seigneur de Labraz* (*El mayorazgo de Labraz*) [1903], *Zalacain l'Aventurier* (1909). Une autre trilogie puissante (1904) met en scène des aventuriers turbulents aux prises avec les conventions sociales : *la Quête* (*La busca*), *Mauvaise Herbe* (*Mala Hierba*) et *Aurore rouge* (*Aurora roja*). Dans la série qui a pour protagoniste « Silvestre Paradox », il a créé un personnage atrabilaire d'un romantisme anarchique. Ses derniers romans, au nombre d'une vingtaine (1918-1935), se groupent sous le titre général de *Mémoires d'un homme d'action*, et soulignent son dynamisme et son amour de la réalité. Baroja est le conteur par excellence de sa génération. Anticlérical, nietzschéen, il s'insurge contre tout ce qui limite la liberté de l'individu et, de ce fait, se refuse à tout engagement politique. Inquiété, pour son anarchisme agressif, par le régime franquiste à ses débuts, il revint, après un séjour en France, finir sa vie en Espagne.

BAROLOGIE n. f. Théorie de la pesanteur. (Peu us.)

BAROMÈTRE n. m. Physiq. Instrument qui sert à mesurer la pression atmosphérique. ‖ *Fig.* Instrument sensible à toutes les variations : *La presse est le baromètre de l'opinion publique.*

— ENCYCL. Physiq. Le *baromètre* est analogue à l'appareil dont s'est servi Torricelli pour mettre en évidence la pression exercée par l'air sur la surface libre du mercure.

● *Construction et théorie du baromètre à mercure.* On prend un tube de verre, d'environ 0,90 m de longueur, fermé à l'une de ses extrémités. Quand ce tube a été rincé et séché, on le remplit avec du mercure exempt d'air et de vapeur d'eau, et purifié avec soin. Puis on étend le tube sur un gril incliné, et l'on fait bouillir de nouveau le mercure, qui dégage encore de la vapeur d'eau et des bulles d'air. Après refroidissement, on achève de remplir avec du mercure sec et chaud, jusqu'à ce que le liquide forme ménisque à la partie supérieure du tube; on retourne alors le tube pour le plonger, l'orifice en bas, dans une cuvette remplie de mercure chaud, préalablement purifié. On voit alors le mercure baisser dans l'intérieur du tube, et se maintenir à une hauteur d'environ 0,76 m, laissant au-dessus de lui un espace vide appelé *chambre barométrique*.
Imaginons une section A du mercure contenu dans le tube, au niveau du liquide de la cuvette : la pression supportée par la section A et celle supportée par une section égale B, prise au même niveau sur la surface libre du mercure, sont égales; on en conclut que la pression atmosphérique exercée sur une surface *s* est égale au poids d'une colonne cylindrique de mercure ayant pour section *s* et pour hauteur la différence de niveau du mercure dans la cuvette et dans le tube (*hauteur barométrique*). Si nous supposons cette différence de niveau égale à 0,76 m, la densité du mercure étant 13,59, la pression exercée par l'air est donc : $13{,}59 \times 76 = 1\,033$ g/cm² ou $1\,033 \times 981 = 1{,}013 \times 10^6$ baryes. En remplaçant le tube et la cuvette du baromètre (baromètre à cuvette) par un simple tube recourbé, on obtient le *baromètre à siphon*.
En un même lieu et à la même température, la pression atmosphérique est proportionnelle à la hauteur barométrique, d'où l'utilisation du centimètre de mercure comme unité de pression.

● *Baromètre normal de Regnault.* C'est un baromètre construit dans les conditions que nous avons indiquées plus haut. La cuvette et le tube sont fixés à une planchette scellée dans un mur. Le niveau du mercure dans la cuvette est variable; on en détermine la position à l'aide d'une vis située au-dessus de la cuvette, vis qui peut monter ou descendre, et que l'on fait affleurer le mercure. Cela fait, la hauteur barométrique est égale à la longueur de la vis, qui est connue, plus la distance comprise entre l'extrémité supérieure de cette vis et le niveau du mercure dans le tube. Cette distance se mesure avec un *cathétomètre*.
Quand on n'a pas besoin d'observations précises, on prend une cuvette dont le diamètre est très grand, comparé à celui du tube. Le

Pío BAROJA
dessin de Penagos

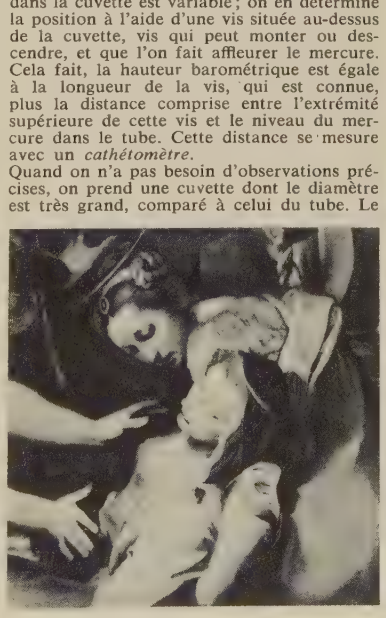

BAROCHE
« Déposition de Croix »
ensemble et détail
cathédrale de Pérouse

Phot. Agence intercontinentale-A. D. P., Alinari-Giraudon.

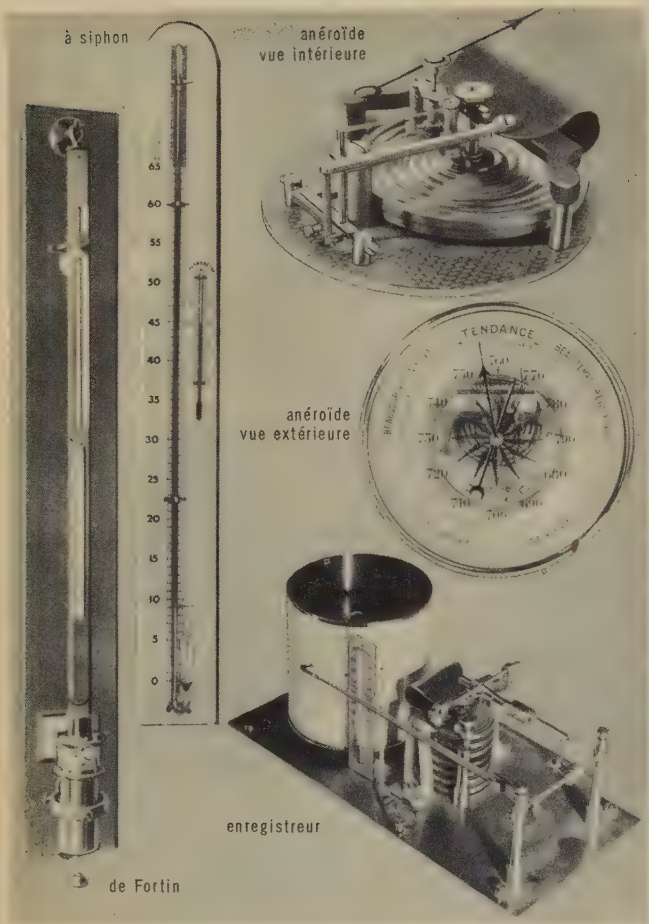

« tortil » de **baron**

baromètres niveau du mercure dans la cuvette est considéré comme constant : c'est le *zéro* de la graduation ; cet instrument est appelé *baromètre à cuvette*.

L'action de la capillarité tend à rendre la colonne mercurielle un peu trop courte quand le tube est fin, ce que l'on doit éviter.

● *Baromètre de Fortin.* Cet appareil est essentiellement composé d'un tube barométrique en verre, fermé à son extrémité supérieure et dont l'extrémité inférieure plonge dans un cylindre de verre plus large, qui lui est soudé de façon étanche et dont le fond est constitué par une peau de chamois que l'on peut soulever ou abaisser à l'aide d'une vis. Cette partie forme la cuvette du baromètre. Tout l'appareil est entièrement rempli de mercure et protégé par une enveloppe en laiton percée de fenêtres laissant voir le haut de la cuvette et du tube barométrique. Pour effectuer une mesure, on amène, à l'aide de la vis manœuvrant la peau de chamois, le mercure dans la cuvette à un niveau constant repéré par une pointe en ivoire, en observant à la fois cette pointe et son image donnée par la surface du mercure. La peau de chamois, imperméable au mercure, laisse passer l'air, qui peut donc exercer sa pression sur la surface du liquide. L'enveloppe de laiton protégeant le tube barométrique comporte à sa partie supérieure deux fentes longitudinales opposées qui permettent de voir le sommet du mercure. Ces fentes présentent des divisions, qui se comptent de l'extrémité de la pointe d'ivoire. Le long du tube de cuivre glisse un anneau, ou curseur, muni d'un vernier, et percé de deux petites fenêtres opposées : ces fenêtres permettent de distinguer le sommet du mercure. Le vernier permet d'apprécier le dixième et même le vingtième de millimètre.

● *Baromètre à cadran.* Bien que médiocre, il fut le plus répandu des baromètres jusqu'à l'apparition des baromètres anéroïdes. Un petit poids en fer, posé sur le mercure de la courte branche du siphon, monte et descend avec le niveau du liquide. Il est attaché à un fil qui passe sur une poulie, et qui est tendu par un contrepoids. Au centre de la poulie est fixée une aiguille, dont l'extrémité se meut sur un cadran. Sur ce cadran, on lit :

Correspondant à une hauteur de :

	mm		mm
Tempête	730,8	*Beau.*	767,0
Grande pluie.	739,9	*Beau fixe*....	776,0
Pluie ou *vent.*	748,9	*Très sec*.....	785,0
Variable.	757,9		

L'instrument, gradué directement ou par comparaison avec un baromètre-étalon, sert à la prévision du temps ; il est d'ailleurs peu précis.

● *Baromètres anéroïdes* ou *Baromètres métalliques* (*baromètres de Vidie* et *de Bourdon*). Ces baromètres sont fondés sur l'élasticité des métaux. Celui de *Vidie* se compose d'une caisse cylindrique en cuivre, à parois minces, vide d'air et fermée hermétiquement. La paroi du fond est cannelée pour être plus déformable, les forces de pression sont équilibrées par un ressort intérieur à la caisse. Lorsque la pression varie, le centre de cette paroi, sous l'influence combinée des forces de pression et du ressort, subit un déplacement qui est transmis par un mécanisme spécial à une aiguille dont l'extrémité est mobile sur un cadran gradué. L'instrument est gradué par comparaison avec un baromètre à mercure.

Le *baromètre de Bourdon* se compose d'un tube en laiton, à parois minces et élastiques ; ce tube, recourbé de manière à former une circonférence presque complète, est vide d'air et hermétiquement fermé à ses deux extrémités. Sa section a la forme d'une ellipse très allongée ; et lorsque la pression de l'air diminue, la section ellipsoïde se rapproche de la forme circulaire, ce qui fait diminuer la courbure du tube et éloigne l'une de l'autre ses deux extrémités. Si, au contraire, la pression de l'air augmente, la forme ellipsoïdale de la section du tube tend à s'exagérer par l'allongement de son grand axe, la courbure du tube augmente, et ses deux extrémités se rapprochent. Ces mouvements sont communiqués à une aiguille par l'intermédiaire de deux petites bielles ou de deux secteurs dentés fixés aux deux extrémités du tube. L'instrument est gradué comme le précédent. Les baromètres métalliques sont quelquefois assez longs à se mettre en équilibre avec la pression, mais sont les plus répandus.

● *Baromètres enregistreurs* ou *barographes.* Ce sont des baromètres qui indiquent et inscrivent eux-mêmes, à chaque instant, sur une feuille de papier, la pression atmosphérique.

Le *baromètre enregistreur de Richard* se compose d'une série de boîtes circulaires analogues à celles du baromètre de Vidie. Ces boîtes sont superposées et reliées par leur fond, afin de multiplier les flexions produites par les variations de pression ; le mouvement du fond supérieur est amplifié à l'aide de leviers coudés, et communiqué à un levier rectiligne à branches très inégales, dont la grande porte à son extrémité une plume spéciale. Cette plume laisse sa trace sur un papier quadrillé enroulé sur un tambour vertical, qu'un mouvement d'horlogerie fait tourner d'un mouvement uniforme en un temps qui varie, selon les besoins, d'un jour à une semaine.

● *Corrections barométriques.* Les observations faites sur un baromètre doivent subir plusieurs corrections :

1° *Correction de niveau.* C'est une correction que l'on fait au cathétomètre, une fois pour toutes ; elle tient à ce que, dans les baromètres à liquide, le zéro de l'échelle ne correspond pas généralement au niveau du liquide de la cuvette ;

2° *Correction de capillarité.* La dépression due à la capillarité, négligeable dans les tubes de 0,30 m de diamètre, a été calculée dans des tables de mesures précises ;

3° *Correction de température.* Cette correction s'appelle encore *réduction* à 0 °C. La hauteur d'un baromètre réduite à 0 °C est, par définition, celle qui serait observée si le mercure, le verre et l'échelle métallique étaient à 0 °C. Si h est la hauteur du mercure lue sur une échelle de laiton, la température ambiante étant t, la correction à faire est donnée par la formule suivante :

$$\Delta h = \frac{(\mu - \lambda)t}{1 + \mu t} h ;$$

$\mu = 0{,}000\,181\,8$ est le coefficient de dilatation absolue du mercure ; $\lambda = 0{,}000\,018\,4$ est le coefficient de dilatation linéaire du laiton. Des tables dressées à l'avance permettent de faire immédiatement cette correction. Pour des températures plus élevées que 0 °C, la correction est *soustractive ;* elle est *additive* dans le cas contraire ;

4° *Réduction au niveau de la mer.* Pour comparer les observations barométriques faites à diverses altitudes, on calcule la hauteur qu'indiquerait un baromètre situé sur la verticale du lieu d'observation et au niveau de la mer.

● *Usages du baromètre.* Nous ne parlerons ici que de son emploi pour *déterminer l'altitude* d'un lieu. Pour ses autres usages, v. MÉTÉOROLOGIE.

En 1647, Pascal, pour soutenir la nouvelle théorie de la pesanteur de l'air, pria son beau-frère, Périer, conseiller des aides d'Auvergne, de transporter un baromètre à différentes hauteurs du puy de Dôme, et de noter scrupuleusement la hauteur barométrique à chaque station. L'expérience faite le 19 septembre 1648, Pascal en déduisit que la simple observation de la hauteur barométrique peut fournir « le moyen de connoistre si deux lieux sont en mesme niveau ». Halley, Newton, Deluc et, enfin, Laplace reprirent la question. La différence de niveau entre deux stations est donnée par diverses formules dites « du nivellement barométrique ». Des *Tables météorologiques internationales* ont été dressées et publiées en plusieurs langues ; elles permettent de calculer une hauteur ou de réduire une hauteur de baromètre à 0 °C et au niveau de la mer, ou encore de calculer des différences de niveau jusqu'à 10 000 m et plus.

● *Variations du baromètre, hauteur moyenne.* V. HYPSOMÈTRE, PRESSION *atmosphérique.*

BAROMÉTRIE n. f. Partie de la physique qui traite de la théorie du baromètre et des mesures de la pression atmosphérique.

BAROMÉTRIQUE adj. Physiq. Relatif au baromètre : *Hauteur barométrique.* ‖ *Nivellement barométrique,* v. NIVELLEMENT. ‖ *Corrections barométriques,* v. BAROMÈTRE.

BAROMÉTRIQUEMENT adv. Au moyen du baromètre.

BAROMETZ n. m. Espèce de fougère, du genre *cibotium.*

— ENCYCL. Sa racine, ou plutôt son rhizome, s'élève au-dessus du sol, et, comme il est revêtu d'un duvet soyeux fort épais, on l'a comparé à de la laine ; de là le nom de *agneau de Scythie.* Cette fougère croît dans le N. de la Chine ; elle a joué un grand rôle dans les récits merveilleux du Moyen Age : un arbre fabuleux, l'« arbre barometz », produisait des fruits très gros qui tombaient à terre à maturité, se rompaient au choc et donnaient naissance à un agneau.

BARON n. m. (origine obscure). Morceau de mouton* comprenant les gigots, les selles et les filets.

BARON n. m. (francique **baro,* homme libre). Féod. Seigneur féodal relevant directement du roi (haut baron) ou d'un grand feudataire : *Le roi convoquait ses barons et leurs vassaux.* ‖ Plus tard, simple dénomination nobiliaire. (V. part. *encycl.*) ‖ *Iron.* Personnage qui occupe une position importante dans certains secteurs de l'économie : *Les hauts barons de la finance.*

— Hist. *Premier baron chrétien,* qualification que prenait traditionnellement le chef de la maison de Montmorency, dont l'aïeul, disait-on, avait été le premier à prêter serment de fidélité à Robert le Fort. ‖ *Barons du Parlement,* nom donné anciennement, en Angleterre, aux membres du Parlement, plus tard de la Chambre des lords. ‖ *Barons de l'aumône,* titre que portaient, au Moyen Age, les prélats anglais dont les terres et les bénéfices relevaient directement du roi. ‖ *Baron de l'Echiquier,* en Angleterre, chacun des cinq juges de l'Echiquier.

— ENCYCL. Féod. et Hist. A l'époque féodale, les *barons* furent tout d'abord les grands personnages du royaume : *hauts barons.* Puis il y eut des *barons ordinaires,*

relevant de ces grands feudataires; peu à peu, le nombre des hauts barons diminua, et le *Grand Coutumier de France* n'en reconnaît que trois : les barons de Bourbon, Couci et Beaujeu, dont les baronnies furent ensuite érigées en duchés. Le titre de baron fut dès lors réservé à de petits nobles venant dans la hiérarchie nobiliaire après le vicomte. L'évolution des barons anglais et allemands fut analogue.
En France, la Révolution supprima tous les titres de noblesse. Napoléon les rétablit, par son décret impérial du 1er mars 1808. Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'Etat à vie, les présidents du Corps législatif, les grands dignitaires de la magistrature, et d'autres personnes désignées par le décret, purent instituer, en faveur de leur fils aîné ou puîné, un majorat auquel fut attaché le titre de « baron ».
Avant la Révolution, les barons avaient pour insigne héraldique une couronne en cercle d'or entortillée de perles, ce qu'on nomme un « tortil ». Sous l'Empire, cette couronne fut remplacée par une toque de velours noir, retroussée de contrevair et ornée de trois plumes blanches.
— Le *baron anglais* est dérivé du baron normand, mais a pris aussi certains caractères du *thegn* anglo-saxon. Il devait sa situation à la nature de ses relations avec son prince; son fils aîné héritait de ses privilèges seulement lorsqu'il succédait dans la possession de sa tenure et dans ses obligations, et ses autres enfants n'étaient que des « commoners ». Tenu au service de Cour, le baron était responsable, pour sa part, des décisions prises dans la *Curia* regis;* aussi devint-il l'élément essentiel de l'institution parlementaire dès que celle-ci se précisa.

BARON (Pierre), théologien protestant français (Etampes 1534 - Londres 1599). Professeur à Cambridge, il y combattit la prédestination absolue, soutenue par Whitaker.

BARON (Louis), poète gascon (Pouyloubrin 1612 - *id.* 1663). Il est l'auteur de quelques gracieuses poésies, dont une fameuse *Ode à Pouyloubrin.*

BARON (Michel Boyron, dit), acteur et auteur dramatique (Paris 1653 - *id.* 1729). Orphelin à douze ans, il débute d'abord dans la troupe des petits comédiens du dauphin, puis avec éclat dans celle de Molière (1670), où il crée Cupidon de *Psyché,* Domitien de *Tite et Bérénice,* et double Molière dans *Alceste,* en 1672. A la mort de Molière, il passe à l'Hôtel de Bourgogne, où il crée Achille d'*Iphigénie,* Hippolyte de *Phèdre.* Son visage noble, sa belle prestance, sa voix sonore et souple, joints à une rare intelligence et à une parfaite distinction, lui assurent un succès égal dans la comédie et la tragédie. Espérant secrètement une charge auprès du roi, il quitte la scène en pleine gloire (1691), mais y reparaît, âgé de soixante-sept ans, en 1720, et y joue tous ses anciens rôles jusqu'à sa mort.
On lui doit un certain nombre de comédies, notamment *l'Homme à bonnes fortunes* (1680), *la Coquette et la Fausse Prude* (1687). Il a, de plus, traduit en vers et fait représenter *l'Andrienne* et *les Adelphes,* de Térence.

BARON (Hyacinthe Théodore), médecin français (Paris 1686 - *id.* 1758). Il devint doyen de la Faculté, fit imprimer le *Codex,* et créa la bibliothèque de la Faculté. — Son fils, Hyacinthe Théodore (Paris 1707 - † 1787), doyen de la Faculté, publia divers travaux : *Formules des médicaments à l'usage des hôpitaux de l'armée* (1758).

BARON (Louis Bouchenez, dit), acteur français (Alençon 1838 - Asnières 1920). Il débuta, en 1857, sous le nom de **Cléophas.** Entré aux Variétés, il prit le nom de **Baron,** et devint un des premiers comiques. Il triompha dans *la Grande-Duchesse, la Vie parisienne, les Brigands, Mam'zelle Nitouche* et *Ma tante d'Honfleur,* sa dernière création (1914). Doté d'un physique et d'une voix cocasses, ce fut un acteur d'une drôlerie irrésistible.

BARON (Raoul), vétérinaire français (Dreux 1850 - Paris 1908). Professeur à l'École d'Alfort, il fut un savant zootechnicien et un pédagogue original. Il créa une doctrine morphologique générale qui définit les types et leurs variations raciales ou sexuelles, adoptée aujourd'hui en biotypologie médicale. Il écrivit abondamment sur les sujets et sous les pseudonymes les plus divers.

BARONARCOSE n. f. Anesthésie en circuit fermé sous pression supérieure à la pression atmosphérique.
— Encycl. La *baronarcose* a été utilisée en chirurgie thoracique pour pallier le collapsus pulmonaire pendant l'ouverture de la plèvre. Cette technique permet une bonne oxygénation, une stabilité relative, mais convenable, du médiastin; en revanche, le rejet et l'élimination du gaz carbonique sont très insuffisants, et la circulation dans les capillaires pulmonaires se trouve perturbée.

BARONCELLI (les), famille florentine, dont une branche se fixa dans le comtat Venaissin, où elle s'enrichit par le négoce et le change à la suite du mariage de l'un de ses membres, Pierre **Baroncelli,** devenu trésorier du cardinal Julien de La Rovère, puis, en 1474, du Comtat, avec la fille d'un Pazzi, changeur florentin, déjà établi à Avignon (milieu du XVe s.). En 1475, il acheta la seigneurie de **Javon,** qui donna son nom à la famille. A la troisième génération, celle-ci renonçait aux affaires pour s'intégrer à la noblesse française avec Pierre, petit-neveu du fondateur de la branche avignonnaise; ses descendants devinrent au XVIIIe s. seigneurs de Saze, en Languedoc; ils servirent alors dans les armées du roi jusqu'au XIXe s. et entrèrent dans l'ordre de Malte; certains d'entre eux se sont plus récemment illustrés dans les lettres et dans les arts, tels l'auteur dramatique Alexandre-Félicien **de Baroncelli-Javon** (1782-1856), l'écrivain Folco **de Baroncelli-Javon** et le cinéaste Jacques **de Baroncelli-Javon** (v. art. suiv.).

BARONCELLI-JAVON (Folco de), félibre provençal (Aix-en-Provence 1869 - Avignon 1943). Il partagea sa vie entre Avignon, où il dirigea le journal félibréen *l'Aïoli,* et la Camargue, où il mena la vie de gardian. On a de lui : *Lou Rousari d'amour* (*le Rosaire d'amour*) [1889], *Blad de luno* (*Blé de lune*), recueil lyrique, et une nouvelle en prose : *Babali* (1890).

BARONCELLI-JAVON (Jacques de), cinéaste français (Bouillargues 1881 - Paris 1951). D'abord journaliste, il adapta pour le cinéma : *Ramuntcho* (1919), *le Père Goriot* (1922), *le Rêve* (1923), *Nêne* (1923), et son chef-d'œuvre, *Pêcheur d'Islande,* d'après P. Loti (1924). Il débuta dans le film parlant avec une adaptation de l'*Arlésienne* (1929), puis de *la Femme et le Pantin.* En 1942, il demanda à Giraudoux d'adapter *la Duchesse de Langeais.* Dans sa meilleure période (1920-1925), il montra une grande délicatesse et un sens aigu de la nature et du paysage.

BARONET n. m. et adj. Titre britannique, intermédiaire entre baron et chevalier, créé en 1611 par Jacques Ier d'Angleterre, à titre onéreux, afin de soulager les finances royales. (La première création devait payer les troupes d'Ulster. Un baronétage irlandais fut créé en 1619, puis, en 1624, un baronétage écossais destiné à financer la colonisation de la Nouvelle-Ecosse.)

BARONÉTAGE n. m. Qualité de baronet.

BARONI (Eleonora), cantatrice italienne (Mantoue 1611 - Rome 1670). Appelée par Mazarin à Paris en 1645, elle fit connaître l'art vocal italien et prépara ainsi la réussite des opéras de Rossi. Son activité artistique aurait masqué des manœuvres politiques.

BARONIUS ou **BARONIO** (Cesare), cardinal et historien italien (Sora 1538 - Rome 1607). Disciple de saint Philippe Néri, il lui succéda comme supérieur de l'Oratoire (1593), devint confesseur du pape Clément VIII, protonotaire apostolique, cardinal (1596) et bibliothécaire de la Vaticane (1597). Ses *Annales ecclesiastici* (jusqu'en 1198) [Rome, 1588-1607], écrites en réfutation des *Centuries* de Magdeburg, témoignent d'une vaste érudition.

BARONNAGE n. m. Dignité de baron. || Cour ou escorte d'un baron. || L'ensemble des barons du royaume.

BARONNE n. f. Bouch. Nom donné couramment à l'aiguillette* baronne.

BARONNE n. f. Femme titulaire d'une baronnie; femme d'un baron.

BARONNET n. m. V. baronet.

BARONNIAL, E, AUX adj. Qui dépend d'une baronnie; relatif à un baron : *Terre baronniale. Droits baronniaux.* (On dit aussi baronnal, e, aux.)

BARONNIE n. f. Terre qui conférait à son possesseur le titre de baron.
— Féod. Fief relevant directement du roi et possédant les droits régaliens. || Fief d'un baron dans la hiérarchie féodale. || Ensemble de tous les barons d'un pays, ou, plus généralement, de toute la noblesse.
— Hist. Chacun des quatre fiefs principaux du royaume latin de Jérusalem : principauté de Galilée, comté de Jaffa, seigneurie de Montréal ou d'Outre-Jourdain, et seigneurie de Tyr.

BARONNIES (les), région des Alpes du Sud, entre le Diois et la montagne de Lure, sur les bassins supérieurs de l'Ouvèze et de L'Eygues; 1 759 m à la montagne de *Laup Duffre.* Ces montagnes sont formées de barres calcaires orientées de l'O. à l'E., qui séparent des bassins où apparaissent les oliviers et où s'étendent des vergers, représentant, avec la lavande, la ressource essentielle de l'économie agricole. Grâce à la sélection et à l'extension des prairies artificielles, l'élevage des bovins a progressé.

BARONOVA (Irina), danseuse russe (Saint-Pétersbourg 1919). Elle débute à Paris à treize ans. Engagée aux Ballets russes de Monte-Carlo, de René Blum, en 1932, elle passe aux États-Unis en 1940 et devient l'étoile du Ballet Theatre de New York. Danseuse étoile en 1942 dans la compagnie de Léonide Massine, puis dans l'Original Ballet russe (1946), et, en Angleterre, dans le Musical Ballet, elle a créé les plus grands ballets de l'entre-deux-guerres : *les Présages, l'Oiseau bleu, Hélène de Troie, Choreartium.*

BARONZIO (Giovanni), peintre italien, actif autour de 1350, à Ravenne et à Rimini. Il tendit à adapter au chromatisme byzantin les formes de Giotto (*Vierge assise sur le trône,* 1345, Urbino).

BAROQUE adj. et n. m. (portug. *barroco,* perle irrégulière). D'un inattendu qui choque : *Les Anglais et les Allemands ont de nos gens de lettres les idées les plus baroques* (Chateaubriand). *Je la trouvais baroque, absurde et grotesque* (A. France).
— Bx-arts. Style qui s'est développé, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s., en Italie et dans divers autres pays catholiques.
— Syn. : *bizarre, choquant, étrange.*
— Encycl. Bx-arts. L'épithète de *baroque,* qui s'appliquait, à l'origine, aux perles de forme irrégulière et bizarre, a servi à qualifier, dans un sens péjoratif, le style qui, succédant à celui de la Renaissance classique, a régné en Europe du milieu du XVIe s. au milieu du XVIIIe s. Né à Rome, dans le groupe des successeurs de Michel-Ange, il s'est rapidement propagé en Italie, en Bohême, en Autriche et en Allemagne, en Espagne et dans les colonies espagnoles d'Amérique. Expression essentielle de la Contre-Réforme, il s'est imposé dans les pays catholiques, où il a complètement renouvelé les thèmes de l'iconographie religieuse, et donné un nouvel et magnifique essor à l'art sacré. Mais ce fut aussi un art de Cour, expression de l'absolutisme des princes, dont l'orgueil se traduit par l'ampleur des plans et le faste de la décoration. Le baroque, contrairement à l'idéal de sérénité et d'équilibre de la Renaissance, veut étonner, éblouir. Il y parvient par des effets de masse, de lumière et de mouvement, qui se traduisent : en architecture, par l'emploi de l'ordre colossal, de la ligne courbe, des décrochements; en sculpture, par le goût des figures volantes et courantes, des draperies tumultueuses; en peinture, par la prédilection pour les compositions en diagonale, les effets de perspective, de raccourci, de trompe-l'œil.
Au XVIIIe s., le baroque perd souvent de sa vitalité et s'amenuise dans les grâces et les fantaisies décoratives du style rocaille et rococo. Le baroque trouva sa première expression à Rome, plus particulièrement chez les architectes chargés de terminer les ouvrages laissés inachevés par Michel-Ange : Maderna et le Bernin, auteurs de la façade et de la colonnade de Saint-Pierre. Lignes courbes et ondulations règnent en architecture religieuse, particulièrement chez Borromini, auteur de Saint-Charles-aux-Quatre-Fontaines; en sculpture, le Bernin triomphe

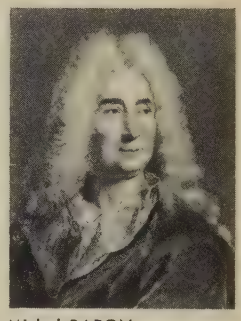

Michel BARON
par De Troy
bibl. de l'Arsenal
Fonds Rondel

Phot. Larousse.

ARCHITECTURE BAROQUE

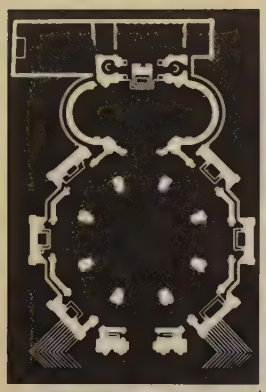

1

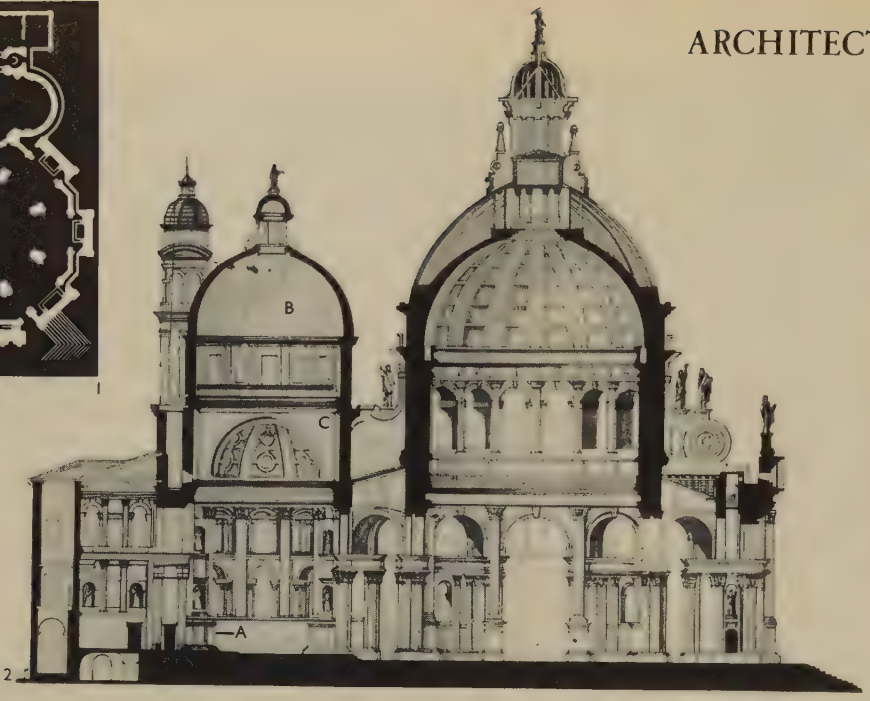

2

3

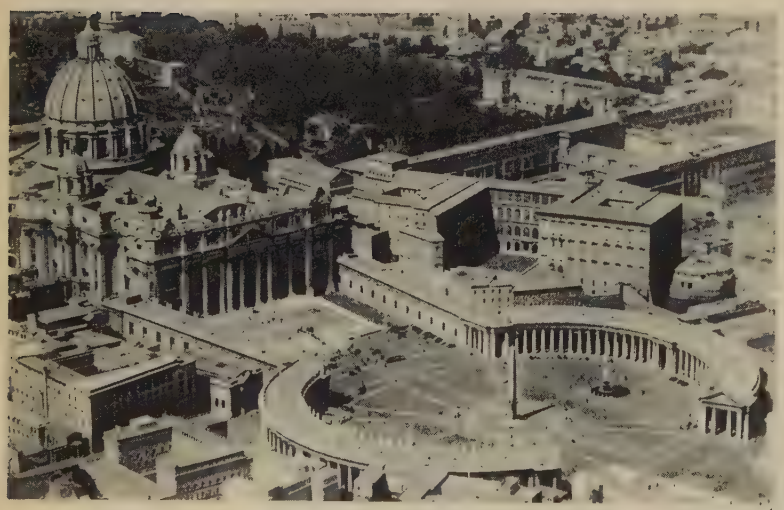

4

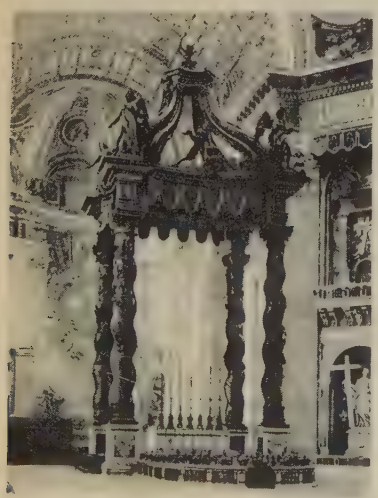

5

6

7

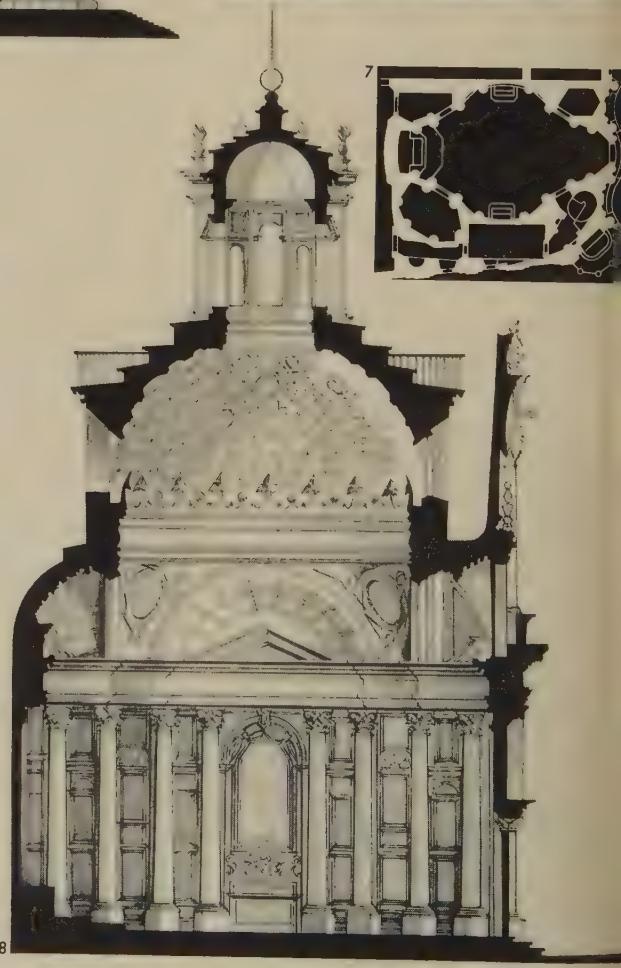

8

1, 2, 3. Église Santa Maria della Salute, à Venise, édifiée de 1632 à 1687 par Baldassare Longhena (1. Plan : principe d'église romaine sur plan octogonal; 2. Coupe suivant le grand axe, permettant de voir l'enfoncement du chœur [A], surmonté d'une coupole plus petite [B] et précédé d'un transept à deux absidioles [C]; 3 Vue extérieure, où apparaissent les volutes disposées en arcs-boutants autour du tambour); 4. Portique de Saint-Pierre, à Rome, édifié de 1655 à 1667, sous le pontificat d'Alexandre VII, par le Bernin; 5. Baldaquin de Saint-Pierre, élevé en 1624 par le Bernin, véritable manifeste de l'art baroque (Vatican); 6. Église Saint-Charles-Borromée, à Vienne (1716-1737), œuvre de Johann Bernhard Fischer von Erlach; 7, 8. Église Saint-Charles-aux-Quatre-Fontaines, à Rome,

Extension de l'art baroque dans le monde : né en Italie, le baroque se répandit du XVIe au XVIIIe s. dans la plupart des pays catholiques (Allemagne du Sud, Flandre, Espagne, colonies d'Amérique latine, etc.).

9

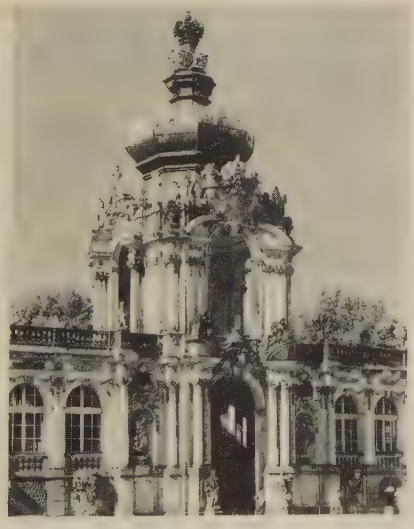

10

11

construite de 1634 à 1641 par Francesco Borromini (le plan elliptique [7] et les courbes de l'entablement intérieur supporté par des colonnes corinthiennes [8] sont caractéristiques de l'œuvre de Borromini); 9. Balcon de l'hôtel de ville de Bamberg (Bavière) [1744]; 10. Détail du pavillon d'entrée du Zwinger, à Dresde (Saxe) [1711 à 1719], œuvre de Matthäus Daniel Pöppelmann; 11. Grand escalier du château de Pommersfelden (Franconie) [1711 à 1718], édifié par Max. von Welsch et J. Dientzenhofer. — *Doc. Boudot-Lamotte, Fotocielo, Anderson-Giraudon, Photothèque de Dresde, Bildarchiv ost Nationalbibliothek de Vienne.*

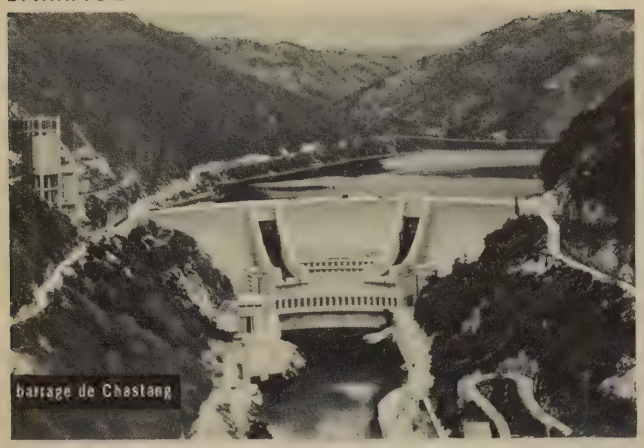

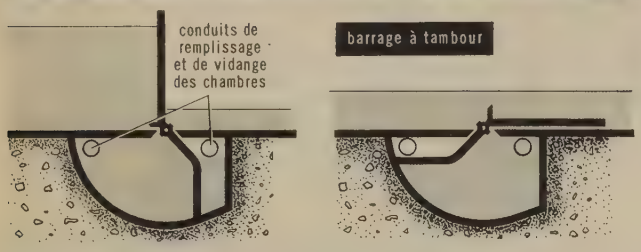

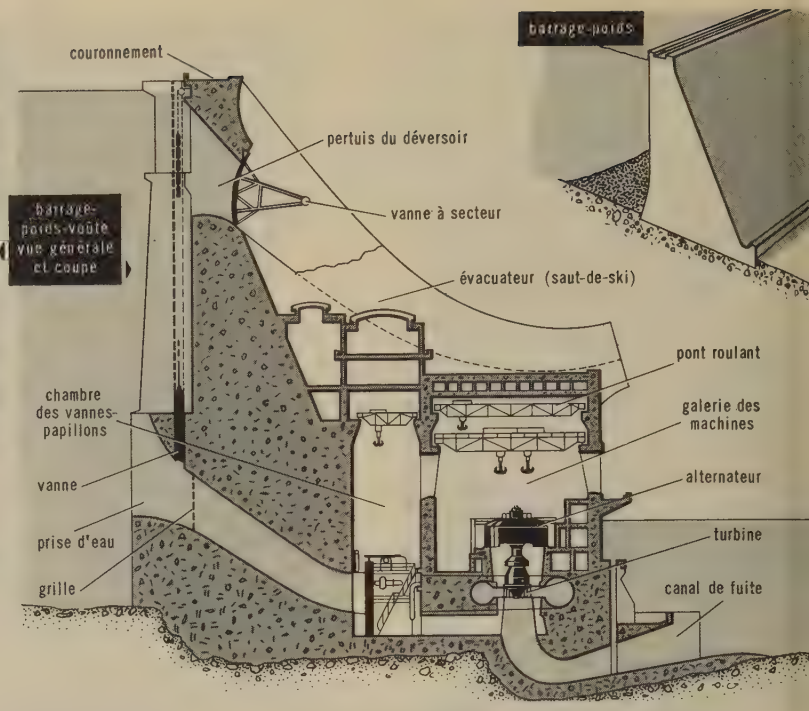

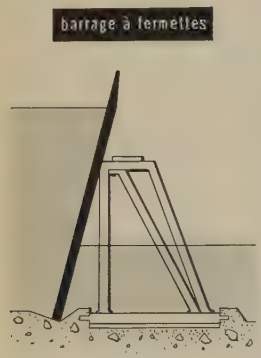

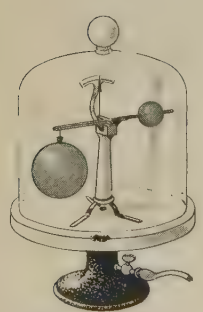
baroscope

avec la Fontaine des fleuves, le baldaquin et la chaire de Saint-Pierre, la *Sainte Thérèse*, tandis que Lanfranco ou le P. Pozzo couvrent les plafonds d'envolées et de trompe-l'œil. Le style se répand en Italie, dans le Piémont (Saint-Laurent-des-Théatins, de Guarini, à Turin; la Superga, de Iuvara) ou à Naples (le palais de Caserte, par Vanvitelli), sans omettre la Venise de Tiepolo. Les capitales germaniques du baroque furent Vienne (palais ou églises des Carlone, de Martinelli, de Fischer von Erlach et d'Hildebrandt, auteur du Belvédère; les sculpteurs Permoser et Donner; le peintre Maulbertsch), Munich (Saint-Jean-Népomucène, œuvre des frères Asam), Dresde (le Zwinger, par Pöppelmann; la Frauenkirche), Prague (statues du pont de la Moldau), abbayes (Melk, Metten, Rohr...). En Espagne, il s'incarne dans le style churrigueresque (hospice San Fernando à Madrid, par Pedro de Ribera; sacristie de la Chartreuse de Grenade, par Luis de Arevalo); il atteint, au Mexique et au Brésil, en Colombie et au Pérou, son plus haut degré d'exubérance. Le baroque touche encore la Belgique avec Rubens (la *Descente de croix*), les extravagantes « chaires de vérité » de Quellin ou Vervoot, les façades de la Grand-Place de Bruxelles. En France, trop contraire à l'esprit national, il reste à l'état de tentation (les peintres Vignon, Vouet ou Blanchard), exception faite du sculpteur Puget, véritable artiste baroque. (V. BAROQUISME.)

— Littér. Parallèlement à celle des arts plastiques, il existe une époque *baroque* dans la littérature française, correspondant approximativement aux règnes de Henri IV et de Louis XIII, et qui refléterait la tension intérieure d'esprits travaillés par les contrecoups de la Réforme. Aussi y retrouve-t-on l'effort pour traduire le mouvement plus que la stabilité, la primauté de la sensation et de l'émotion sur l'idée, le goût du pathétique violent, l'enivrement de l'esprit dans la libre création des formes; de là une rhétorique expressive, faite d'images saisissantes, d'emphase, d'antithèses, d'anacoluthes, etc. Les représentants les plus typiques de cette littérature baroque furent les poètes Maurice Scève, Jean de Sponde et surtout Agrippa d'Aubigné, les dramaturges Robert Garnier et Rotrou. Et même chez Malherbe on peut déceler des traces de ce baroque que sa doctrine tend pourtant à combattre. (→ Biblio.)

BAROQUISME n. m. Tendance artistique qui se caractérise par le mouvement, le sentiment de la vie, le goût des effets théâtraux et du merveilleux. (Si le mot *baroque* s'applique plus précisément à l'art européen du XVIe au XVIIIe s., on peut dire qu'il existe un baroquisme éternel, dont les exemples les plus caractéristiques sont, dans l'Antiquité, l'art de Pergame, et, au Moyen Age, le gothique flamboyant, ou le « manuelin » au Portugal. Le mot s'oppose à *classicisme*, qui exprime l'ordre, la sensibilité contenue, l'équilibre et l'harmonie des formes.)

BAROSCOPE n. m. Physiq. Sorte de balance, supportant des poids de volumes différents. (En équilibre dans l'air, elle ne l'est plus dans le vide et met ainsi en évidence la poussée d'Archimède due à l'air.)

BAROSÉISME n. m. Léger mouvement du sol, que l'on observe, en général, au passage d'une forte dépression barométrique.

BAROSMA n. m. Petit arbrisseau aromatique du sud de l'Afrique.
— ENCYCL. Plusieurs des 15 espèces du genre (*Barosma crenulata, B. serratifolia*, etc.) sont utilisées en médecine, surtout comme diurétiques. Quelques-unes sont cultivées en serre froide. (Famille des rutacées.)

BAROSS (Gábor), homme d'Etat hongrois (Trencsén 1848 - Budapest 1892). Ministre des Transports, il s'occupa tout spécialement de développer le réseau ferroviaire hongrois.

BAROT n. m. Mar. V. BARROT.

BAROTAXIE n. f. Biol. Sensibilité des organismes à des pressions inégales.
— ENCYCL. La *barotaxie* est dite *positive* quand l'organisme se dirige du côté de la pression la plus forte, *négative* dans le cas contraire. Verworn distingue plusieurs sortes de barotaxies : *thigmotaxie* (action de contact plus ou moins fort de la substance vivante avec des corps solides), *rhéotaxie* (action de se mouvoir en sens contraire du courant de l'eau) et *géotaxie* (phénomène d'après lequel certains organismes se placent et se meuvent de manière à diriger leur grand axe dans un sens déterminé par rapport au sens du diamètre terrestre.

BAROTER v. tr. Mar. V. BARROTER.

BAROTHÉRAPIE n. f. Traitement des maladies par l'air comprimé.
— ENCYCL. La *barothérapie* est utilisée uniquement pour éviter les accidents d'embolie gazeuse chez les plongeurs remontés trop rapidement à la surface (hommes-grenouilles, scaphandriers, ouvriers travaillant dans les caissons, etc.). Elle se pratique dans des caisses vitrées, où le sujet est enfermé de dix minutes à plusieurs heures, selon la gravité de son état.

BAROTIN n. m. Mar. V. BARROTIN.

BAROTRAUMATIQUE adj. Se dit des troubles ou des lésions qui résultent de l'action d'une variation de pression sur l'organisme. (Les accidents barotraumatiques apparaissent soit par augmentation de pression [sous-marins, caissons], soit par abaissement de pression [aviateurs, ascensions]; ils sont atténués, voire supprimés, lorsqu'on peut graduer la variation de pression.

BAROTSELAND, région de la partie occidentale de la Rhodésie du Nord; 277 500 hab. Ch.-l. *Mongu*. Cette région est habitée par les Barotsés, ou Rotsés*, peuple de pasteurs et d'agriculteurs.

BAROTTE n. f. Vaisseau cerclé en fer, que l'on emploie dans le S.-O. de la France pour le transport des vendanges.

BAROUD n. m. (mot ar.). Arg. mil. Combat : *Aller au baroud*. (Ce terme, employé à l'origine par l'armée d'Afrique, s'est répandu, depuis la Première Guerre mondiale, dans toute l'armée française.)

BAROUDEUR n. m. Individu qui aime le baroud.

BAROUF ou **BAROUFLE** n. m. (ital. *baruffa*). *Pop.* Bruit, tapage.

BAROUSSE (VALLÉE DE), pays des Pyrénées (Hautes-Pyrénées), dans le Comminges, drainé par les deux branches de l'Ourse. Ch.-l. *Mauléon-Barousse*. Elevage.

BAROZZIO ou **BAROZZI** (Giacomo). V. VIGNOLE.

BARQAH ou **BARKAH,** en ital. **Barce,** v. de Libye, en Cyrénaïque, sur le *plateau de Barqah*, qui limite, à l'E., le golfe de la Grande Syrte; 10 100 hab. Le plateau de Barqah est parcouru par des Bédouins pasteurs (moutons) et cultivateurs d'orge.

BARQUE n. f. (anc. provenç. *barca;* du bas lat. *barca*, d'origine obscure). Nom générique de petits bateaux, pontés ou non, à voilure très variable et de faible tonnage (ils sont généralement inférieurs à 100 tonneaux) : *Barque de pêcheur. Toutes les embarcations de rivière allant à la voile sont des barques.* ‖ *Barque de lamaneur*, barque du pilote breveté pour la localité où l'on se rend. ‖ *Barque latine*, barque à voiles triangulaires. ‖ *Trois-mâts barque*, navire dont le troisième mât, ou mât d'artimon, est gréé en mât de barque, c'est-à-dire ne porte pas de voiles carrées. ‖ *Péjor.* Terme de mépris, en parlant d'un grand navire : *Quelle barque!* ‖ *Fam. Mener en barque*, induire en erreur.

Phot. H. Baranger.

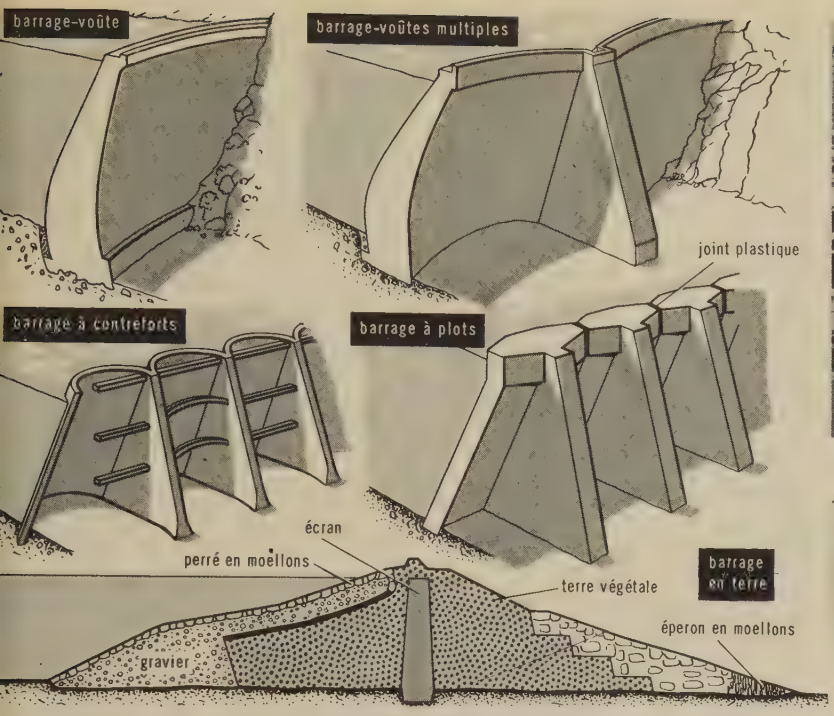

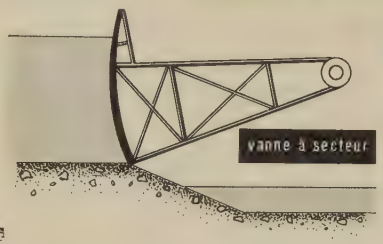

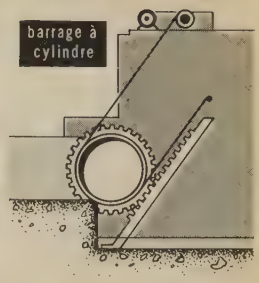

— Technol. Fosse cimentée, creusée dans le sol des forêts de pins et destinée à recevoir la récolte de gemme. ‖ Cuve en bois en usage dans les teintureries.

— Encycl. Le mot *barque* (en angl. *bark*) a d'abord été appliqué à une forme de coque. On appelait ainsi, sur la côte est de l'Angleterre, les navires qui effectuaient le transport des charbons entre le Durham et Londres. Le premier navire de Cook appartenait à ce type et avait été baptisé *Endeavour Bark*, mais il était gréé en trois-mâts carré. Par la suite, le mot a été appliqué au gréement de trois-mâts barque. On a construit également un grand nombre de quatre-mâts barques et même six cinq-mâts barques, dont l'un, *France-II*, fut le plus grand voilier du monde.

Barque de Dante (la). V. Dante et Virgile aux Enfers.

Barque de saint Pierre (la). V. Pierre (*La Barque de saint*).

BARQUÉE n. f. Charge d'une barque.

BARQUETTE n. f. Petite barque. ‖ Terme employé dans certaines régions des côtes pour désigner une petite embarcation locale : *Barquette normande. Barquette marseillaise.*

— Pâtiss. Petite pâtisserie légère et croustillante, rappelant la forme d'une barque.

— Technol. Récipient rappelant la forme d'un bateau et dont font usage un grand nombre de corps de métiers.

BARQUISIMETO, v. du Venezuela, capit. de l'Etat de Lara, au N. de la cordillère de Mérida; 177 000 hab. Evêché catholique. Centre commercial d'une région de production de canne à sucre, de café, de cacao. La ville a été construite au XVIe s. sur un plan géométrique. Dans la région, mines de cuivre d'Aroa.

BARR, ch.-l. de cant. du Bas-Rhin (arrond. de Sélestat), dans les collines sous-vosgiennes; 4 322 hab. (*Barrois*). Ville pittoresque, avec ses rues tortueuses, ses vieilles maisons et ses fontaines. Vins. Tannerie. Filature de la laine. Confection. Ebénisterie. L'ancien château des évêques de Strasbourg, plusieurs fois assiégé, fut pris par Louvois en 1678. Aux environs, monastère de Sainte-Odile.

BARRA (îles), îles de la partie méridionale de l'archipel des Hébrides, au large de la côte ouest de l'Ecosse (Inverness-shire); 1 700 hab. Pêcheries.

BARRABAS. V. Barabbas.

BARRACKPUR, v. de l'Inde (Bengale-Occidental), établie par les Anglais sur l'Hooghly, dans la banlieue de Calcutta; 60 000 hab. Grandes courses de chevaux.

BARRACUDA n. m. Nom usuel d'un poisson du genre *sphyrène*.

BARRADEAU n. m. Fossé servant à l'écoulement des eaux pluviales dans un champ. (On écrit aussi baradeau.)

BARRA DEEL, région des Pays-Bas (Frise), formée de polders et de marais.

BARRADINE n. f. Trav. publ. V. baradine.

BARRAFRANCA, v. d'Italie, en Sicile (prov. d'Enna); 14 700 hab. Cultures de céréales. Oliviers. Soufre.

BARRAGE n. m. Action de barrer : *Le barrage d'une rue.* ‖ Obstacle disposé en vue de barrer un passage.

— Constr. Robinet ou vanne servant à isoler ou à sectionner des canalisations. ‖ *Barrage de prise*, robinet placé au départ du branchement même, à proximité immédiate de la conduite de la ville, et ne devant être manœuvré que par les employés du service des eaux.

— Géomorphol. *Lac de barrage*, lac dont la formation résulte du barrage d'une vallée par une action d'accumulation : moraine (*lac de barrage morainique*), coulée volcanique (*lac de barrage volcanique*), cône de déjections débouchant dans une vallée principale, éboulement ou coulée boueuse, et même avalanche. (Les lacs de barrage sont éphémères, car ils tendent à disparaître sous la double action du colmatage et de l'entaille du barrage par l'érosion, d'autant plus facile quand il est constitué de formations meubles.)

— Mil. *Tir de barrage*, ancien nom du tir* d'arrêt. ‖ *Barrage roulant*, v. part. *encycl.* ‖ *Position de barrage*, v. position. ‖ *Barrage de D.C.A.*, tir de l'artillerie antiaérienne lourde, dense, rapide et de courte durée, tendant à interdire aux forces aériennes adverses l'approche d'une certaine zone.

— Min. Obstacle intentionnellement disposé en travers ou le long d'une galerie. (V. part. *encycl.*) ‖ *Arrêt-barrage*, v. arrêt.

— Mus. Pièce métallique dont l'invention est attribuée à S. Erard, et qui, placée dans la caisse du piano, la renforce et permet d'augmenter la tension des cordes.

— Pêch. *Barrage à saumons*, filet à larges mailles, barrant une partie d'un cours d'eau de façon à conduire les poissons vers un carrelet de grande taille destiné à les capturer.

— Sports. Match qui sert à départager plusieurs concurrents ou sociétés ayant obtenu le même nombre de points dans une épreuve.

— Trav. publ. Obstacle artificiel au moyen duquel on coupe un cours d'eau. (V. part. *encycl.*)

— Encycl. Mil. Le *barrage roulant* est un rideau continu de feu et de fumée, établi par l'artillerie devant une troupe d'infanterie qui attaque. Ce barrage se déplace par bonds à la vitesse de progression de l'infanterie de premier échelon qui serre au plus près. Le barrage roulant, très employé au cours de la Première Guerre mondiale, comprend en principe un tir percutant et un tir fusant, dit « de ratissage », qui précède de 50 m environ. Coûteux en munitions, il est encore utilisé lorsque de nombreuses résistances adverses n'ont pas pu être localisées.

— Min. Le long d'une galerie d'un chantier à remblayage hydraulique, on fait un *barrage filtrant*, constitué, par exemple, d'une toile textile à mailles lâches, qui, appuyée contre des bois, permet l'écoulement de l'eau du remblayage dans la galerie, tout en retenant le remblai égoutté. En cas de feu ou d'incendie souterrain, on établit des *barrages étanches* pour isoler la zone en feu et étouffer celui-ci. Un barrage étanche est généralement constitué d'un mur de maçonnerie enduit de ciment. Il doit pouvoir résister à une explosion de gaz combustibles s'enflammant sur le feu. Un barrage de galerie destiné à résister à la pression de l'eau qui s'accumule s'appelle *serrement*.

— Trav. publ. La domestication de l'eau apparaît comme ayant toujours été l'une des préoccupations majeures de l'homme. Les réservoirs de l'Inde firent la richesse des larges vallées du Gange et de l'Indus, et de nombreux vestiges subsistent des *barrages* et des aqueducs construits par les conquérants romains.

Le premier matériau utilisé fut la terre, mais, plus tard, les bâtisseurs lui préférèrent la construction en pierre. Dans les Temps modernes, le béton et le béton armé permettent de mieux marier les formes des barrages à celles de la vallée.

On peut distinguer deux types principaux de barrages : les *barrages de retenue* ou *de régulation*, et les *barrages-réservoirs*, ou *grands barrages*.

Barrages de retenue ou de régulation.

Ces barrages sont établis en travers du lit d'une rivière de manière à créer une dénivellation du plan d'eau entre l'amont et l'aval. Ils comprennent les barrages fixes, qui ne sont plus utilisés actuellement, et les barrages mobiles, qui comportent des parties fixes en maçonnerie, constituées par le revêtement du fond du cours d'eau, ou « radier », les ouvrages de raccordement aux berges, ou

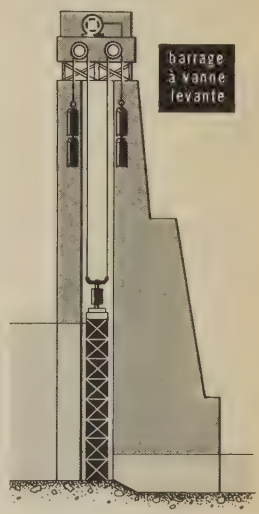

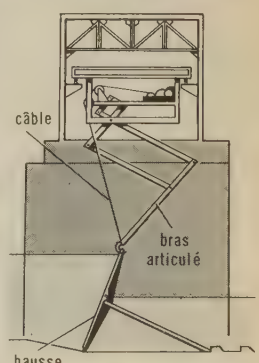

Phot. J. Cellard.

« culées », et, éventuellement, des piles en rivière. Suivant l'importance des éléments de fermeture, on distingue les *barrages à petits éléments* et les *barrages à grands éléments*.

● *Barrages à petits éléments.* Ils comprennent les *barrages à fermettes*, les *barrages à hausses* et les *barrages à tambours*.

Le *barrage à fermettes*, à peu près abandonné aujourd'hui, est un barrage mobile simple, formé par des fermettes espacées de 1 m à 1,50 m, alignées transversalement au cours d'eau et mobiles autour d'axes placés sur le radier de manière à pouvoir se coucher au fond les unes sur les autres.

Le *barrage à hausses* se compose de hausses maintenues dans une position verticale, au moyen de supports s'arc-boutant sur le radier. Ce dispositif permet de créer dans les barrages une partie pouvant s'ouvrir d'elle-même en cas de crue subite, afin d'éviter la submersion des ouvrages (barrage de Suresnes sur la Seine, barrage de Seyssel sur le Rhône, barrage de Sansanding sur le Niger).

Le *barrage à tambour*, ou *barrage Desfontaines*, comporte un radier en maçonnerie dans lequel est aménagée une cavité en forme de quart de cylindre, divisée en tronçons ou tambours de 1,50 m de longueur par des diaphragmes en fonte et fermée à la partie supérieure par des plaques métalliques et des vannes mobiles en tôle formées d'une hausse et d'une contre-hausse. (La pression de l'eau est utilisée pour manœuvrer les vannes.)

Les barrages à petits éléments présentent de nombreux inconvénients, dus en particulier à la lenteur des manœuvres.

● *Barrages à grands éléments.* Ils comprennent les *barrages à vannes levantes*, les *barrages à cylindres* et les *barrages à segments*.

Le *barrage à vannes levantes* assure l'obturation de l'espace compris entre deux piles au moyen d'un ou de deux éléments superposés (barrage de Chatou sur la Seine, barrage de Kembs sur le Rhin).

Le *barrage à cylindres* comporte un ou plusieurs cylindres à axe horizontal, mobiles sur deux chemins de roulement obliques, qui permettent d'obturer la passe. Ce dispositif est préféré aux vannes levantes quand la portée est grande.

Le *barrage à segments* se compose de segments mobiles autour d'un axe de rotation, qui permettent de fermer la passe.

Barrages-réservoirs ou grands barrages. Ces barrages, établis au travers d'une vallée pour accumuler un certain volume d'eau, peuvent être utilisés pour l'irrigation, pour la protection contre les crues et pour la production de force motrice. Suivant les matériaux employés, on distingue les *barrages en béton* et les *barrages en éléments non liés*.

● *Barrages en béton.* On les classe d'après le principe de leur construction.

Le *barrage-poids*, ou *barrage-gravité*, à profil triangulaire, résiste à la poussée de l'eau par son seul poids (barrage de Génissiat, sur le Rhône). Très sensible aux surcharges accidentelles et aux sous-pressions, il doit être doté d'un système d'étanchéité et de drainage. Parfois, il est consolidé au moyen de tirants métalliques (barrage des Cheurfas, en Algérie).

Le *barrage-voûte*, dans lequel la plus grande partie de la poussée de l'eau est reportée sur les rives par des effets d'arc (barrage de Tignes, sur l'Isère), est un ouvrage à courbure convexe tournée vers l'amont, permettant d'obtenir un effet de voûte : il ne peut être adapté, par conséquent, qu'à des vallées encaissées. Son prix de revient est plus faible que celui des barrages-poids. Sa mesure de sécurité est donnée par la résistance à la rupture de la maçonnerie.

Le *barrage mixte* tient à la fois du barrage-poids et du barrage-voûte ; une forme arquée permet de réduire l'épaisseur du barrage-poids (barrages de L'Aigle et de Bort-les-Orgues, sur la Dordogne). Il est très sûr et combine les avantages des barrages-poids et des barrages-voûtes.

Le *barrage à contreforts* est formé d'un système de contreforts de profil approprié, soutenant un mur amont, ou rideau étanche constitué par des dalles planes ou des voûtelettes (barrage de la Girotte, dans les Alpes). Il permet de faire une économie de près de 80 p. 100 sur les matériaux par rapport au barrage-poids. Un ouvrage de ce type est autoclave. Ces barrages sont surtout utilisés pour barrer, sur une faible hauteur, les vallées évasées.

● *Barrages en éléments non liés.* Ils sont de plus en plus employés en raison de leur conception particulièrement économique.

Le *barrage en enrochements* se compose d'un massif trapézoïdal construit soit par enrochements arrimés, soit par enrochements en vrac, et d'un organe d'étanchéité souple, ou « masque », en béton ou en matériaux imperméables, placé soit sur le parement amont, soit à l'intérieur du massif (barrage de Chrib en Algérie, barrage du Portillon dans les Pyrénées).

Le *barrage en terre* est un mur de retenue d'eau suffisamment étanche, construit avec la terre et les matériaux rocheux trouvés à proximité de l'ouvrage. Depuis 1938, de très nombreux barrages en terre ont été construits dans le monde, notamment aux Etats-Unis. Ils sont de forme et de composition très variables. En France, on construit généralement des barrages homogènes, comprenant une seule qualité de terre stable et imperméable. En Angleterre et aux Etats-Unis, on construit des barrages hétérogènes, ou à zones, comprenant une zone centrale en terre imperméable entre deux zones latérales simplement stables. Les terres sont compactées au moyen de rouleaux à pieds-de-mouton. Pour un ouvrage en terre, il est capital d'éviter tout risque de submersion. D'autre part, pour s'opposer aux infiltrations trop rapides, on dispose un filtre composé de matériaux de plus en plus perméables sur le parement aval.

Le *barrage mixte en enrochements et en terre*, et le *barrage avec écran central d'étanchéité en terre compactée* dérivent du barrage en terre.

Tous les types de barrage sont prolongés dans le terrain d'appui par des organes (murs parafouilles et rideaux d'injection) destinés à éviter que les structures ne soient contournées par des fuites d'eau qui affecteraient leur stabilité. Celles qui pourraient éventuellement se produire sont interceptées par des dispositifs de drainage. Les barrages de grande hauteur comportent, en outre, des organes de sécurité : les *déversoirs de crue*, assurant le passage des débits naturels exceptionnels, et les *vidanges*, permettant de vider le réservoir en cas d'incident.

La construction d'un barrage nécessite la mise à sec d'une portion du lit au moyen de barrages provisoires, ou *bâtardeaux**, à l'abri desquels sont exécutées les fouilles et les fondations. Pendant les travaux, les débits du cours d'eau sont dérivés par des galeries creusées dans les rives ou par un chenal ménagé dans le chantier. (V. carte ÉLECTRICITÉ.)

— Dr. admin. Les particuliers ne peuvent pas établir de barrage sur un cours d'eau quel qu'il soit sans l'accord de l'Administration, qui, depuis la loi du 16 octobre 1919, peut seule disposer de l'énergie hydraulique. Les riverains, s'ils ont conservé leurs droits sur l'eau, les ont perdus sur son travail. L'accord de l'Administration se manifeste pour les ouvrages importants par une *concession*, dont le bénéficiaire est normalement de nos jours l'Electricité de France, et pour les autres par une simple *autorisation*. Le concessionnaire ou le permissionnaire bénéficie d'un certain nombre de privilèges pour la construction du barrage (occupation des terrains avoisinants, submersion des berges), mais a, en contrepartie, des obligations envers l'Administration (redevances).

BARRAGISTE n. m. Professionnel chargé de la manœuvre des vannes de barrage.

BARRAINE (Elsa), femme compositeur française (Paris 1910). Elève de Paul Dukas, grand prix de Rome en 1929, professeur de déchiffrage au Conservatoire (1954). On lui doit : un opéra-comique (*le Roi bossu*), des *Variations* pour piano, des *Variations* pour percussion et piano, deux symphonies, *Pogromes* pour orchestre, des *Préludes et fugues* pour orgue, un quintette pour instruments à vent, de la musique de scène (*Mégarée*), une cantate (*les Cinq Plaies*, 1953), une *Suite juive* pour piano et violon.

BARRAL, BARROL, BARRAU n. m. Anc. mesure pour le vin. (A Béziers, le barral, ou pagolle, de 30 quartons, valait 66 litres). ‖ Le vase lui-même, qui contient cette mesure. (Les barraux sont de forme cylindrique, ordinairement de bronze, mais les inventaires en signalent d'argent et de vermeil.)

BARRAL (Jean Sébastien DE), prélat français (Grenoble 1710 - Castres 1773). Evêque de Castres en 1752, il se révéla le type même des prélats « éclairés », à la fois excellent évêque et administrateur civil très actif (routes, hôpitaux, travaux d'urbanisme, création d'écoles).

BARRAL (Jean Augustin), chimiste et agronome français (Metz 1819 - Fontenay-sous-Bois 1884). Ingénieur des tabacs, il isola la nicotine. Il dirigea le *Journal d'agriculture pratique*, puis fonda, en 1866, le *Journal de l'agriculture*. Membre (1865), puis secrétaire perpétuel (1871) de la Société d'agriculture, il a écrit : *Manuel du drainage des terres arables* (1854), *l'Agriculture du nord de la France* (1867-1870), etc. En 1880, il commença un *Dictionnaire d'agriculture*, qu'Henri Sagnier dut terminer.

BARRAN, comm. du Gers (arrond. d'Auch), en Gascogne ; 863 hab. (216 aggl.) [*Barrannais*]. Anc. bastide (restes de remparts, porte, halles).

BARRANCABERMEJA, v. de Colombie (départ. de Santander), sur la rive droite du Magdalena ; 9 300 hab. Centre d'exploitation et de raffinage du pétrole, relié par pipe-line à Cartagena.

BARRANCO n. m. (mot espagn.). Géomorphol. Ravin aux parois croulantes, qui entaille un cône volcanique cendreux.

BARRANDE (Joachim), géologue français (Saugues 1797 - Frohsdorf 1883). Il a le premier décrit une faune antérieure au Silurien, et a fondé la géologie de la Bohême.

BARRANDITE n. f. Minér. Phosphate naturel d'aluminium et de fer hydraté $(Al, Fe)PO_4, 2H_2O$, orthorhombique.

BARRANQUILLA, v. de Colombie, ch.-l. du départ. de l'Atlántico, sur la rive gauche du Magdalena, près de son embouchure ; 279 600 hab. Evêché. A partir de 1930, les dragages entrepris sur le Magdalena ont permis l'accès de ce vieux port au trafic moderne. Il a connu ur rapide essor et, aujourd'hui, la plus grande partie du commerce extérieur de la Colombie se fait par son intermédiaire. C'est un important centre industriel : industries textiles, aciérie, constructions navales, produits chimiques, cimenteries, etc.

BARRAQUER (Joaquín), géodésien espagnol (1834-1906). Auteur de nombreux mémoires scientifiques et membre de la Real Academia de Ciencias exactas, físicas y naturales, il fut l'un des promoteurs de la triangulation espagnole et, surtout, un pionnier des mesures gravimétriques.

Barraquer-Simons (MALADIE DE), disparition progressive du tissu adipeux sous-cutané des régions supérieures du corps, avec adipose simultanée des parties inférieures.

BARRAQUIN n. m. (dimin. de *barral*). Anc. mesure pour le vin, plus petite que le barral. ‖ Vase de cuisine fréquemment signalé dans les inventaires à la suite des chaudrons. (Les barraquins étaient faits de cuivre battu. Le terme était en usage dès le XIe s.)

BARRAS [ras] n. m. Nom donné au dépôt résineux formé sur les incisions du pin maritime par évaporation de la gemme et recueilli par grattage à la fin de la saison. (S'il y a plusieurs récoltes annuelles, le barras est de qualité supérieure et s'appelle *galipot*.)

BARRAS (Paul, vicomte DE), homme politique français (Fox - Amphoux, Provence, 1755 - Chaillot 1829). Issu d'une vieille famille de haute Provence, il fit comme officier la campagne des Indes, puis quitta l'armée. Député du Var à la Convention, envoyé comme représentant en mission à l'armée d'Italie, il organisa l'administration du département des Alpes-Maritimes, prit part au siège de Toulon et dirigea avec Fréron la répression cruelle qui suivit. On l'accusa, sans pouvoir le prouver, de s'être enrichi des biens de ses victimes. Rappelé à Paris et craignant pour sa vie, il fut, avec Tallien et Fouché, l'homme du 9-Thermidor, entraînant quelques éléments de la garde nationale à l'Hôtel de Ville, et s'emparant de Robespierre et des siens. Commandant en chef de l'armée de l'Intérieur au 13 vendémiaire

BARRAS
en costume de membre
du Directoire exécutif

Phot. Larousse.

an IV (5 oct. 1795), il réprima, avec Bonaparte qu'il avait pris pour adjoint, l'insurrection royaliste contre la Convention. Elu Directeur à l'entrée en vigueur de la Constitution de l'an III, il fit épouser à Bonaparte Joséphine de Beauharnais et lui confia le commandement de l'armée d'Italie ; il décida le coup d'Etat du 18-Fructidor (4 sept. 1797), dirigé contre les Conseils royalistes. Principal personnage de l'Etat, il s'entoura d'un luxe tapageur et d'une société de femmes faciles, où brillaient Mme Tallien et Joséphine de Beauharnais. Au 18-Brumaire, il dut démissionner et se retira dans sa terre de Grosbois, puis à Bruxelles ; Napoléon l'exila à Rome en 1810, puis le fit interner à Montpellier. Bien que régicide, il ne fut pas inquiété par la Restauration. Il a laissé des *Mémoires* très instructifs sur la vie politique et mondaine sous le Directoire. (→ Biblio.)

BARRASQUITE n. f. Outil en forme de binette, formé d'une lame acérée et recourbée, fixée à un manche de 1,50 m, à l'aide duquel le gemmeur détache le barras des incisions faites au pin maritime.

BARRAU n. m. Métrol. V. BARRAL.

BARRAUD (Maurice), peintre et illustrateur suisse (Genève 1889). D'abord attiré par les scènes de la vie moderne, qu'il traita sous l'influence des Japonais et de Degas, il voyagea en Espagne, en Italie, en Algérie, s'adonna au paysage, puis à la peinture murale (gare de Lucerne ; palais de la S. D. N. ; Archives de Schwyz ; université de Fribourg). Il a illustré *Au coin des rues* de Francis Carco, *la Maîtresse* de Jules Renard, *Noctambulismes* de Jean de Tinan, ainsi que deux ouvrages dont il est l'auteur, *Voyage* et *Silence*. (→ Biblio.)

BARRAUD (Henry), compositeur français (Bordeaux 1900). Directeur du programme de la Radiodiffusion-Télévision française (1944). On lui doit : *Numance*, tragédie lyrique ; *la Farce de Maître Pathelin*, opéra-comique ; *l'Astrologue*, ballet ; des pages symphoniques (*Concerto da camera*, 1935 ; concerto pour piano, 1939 ; *la Kermesse, Images pour un poète maudit*, 1954), des œuvres vocales, des pages de musique de chambre, de la musique religieuse (*le Mystère des saints Innocents*, 1946 ; *Te Deum*, 1955). Il est l'auteur d'un *Berlioz* et d'une étude esthétique : *la France et la musique occidentale*.

BARRAULT (Emile), orateur et publiciste français (Paris 1799 - *id.* 1869). L'un des chefs de l'école saint-simonienne, il fit partie de la mission scientifique qui étudia le percement de l'isthme de Suez, représenta la province d'Oran à l'Assemblée législative de 1849, et s'occupa activement de la mise en valeur de l'Algérie.

BARRAULT (Jean-Louis), acteur et metteur en scène français (Le Vésinet 1910). Elève de Dullin (Atelier, 1931), il adapte avec originalité *Numance* de Cervantes (1936). Il débute en 1940 à la Comédie-Française, dans *le Cid*, et met en scène *Phèdre* de Racine, puis *le Soulier de satin* de Claudel (1943). Il fonde avec sa femme, Madeleine Renaud, une compagnie (installée au théâtre Marigny de 1946 à 1956), où il s'affirme un grand animateur au style très personnel (*Hamlet, Amphitryon, l'Orestie, Occupe-toi d'Amélie, la Répétition ou l'Amour puni, Partage de midi, Christophe Colomb*). En 1959, il prend la direction de l'Odéon-Théâtre de France. Au cinéma, ses créations les plus marquantes sont un Berlioz dans *la Symphonie fantastique*, de Christian-Jaque (1941), le mime Deburau dans *les Enfants du paradis*, de Marcel Carné (1944), et Henry Dunant dans *D'homme à hommes*, de Christian-Jaque (1948).

BARRE n. f. (lat. pop. **barra*, d'origine obscure, sans doute gauloise). Longue et étroite pièce de bois ou de métal, rigide et droite : *Rompre les membres à coups de barre.* ‖ *Par extens.* Bande colorée : *Les eaux de l'Océan décrivaient à l'horizon une barre lumineuse* (Sainte-Beuve).

— LOC. DIV. *Argent, or en barre*, en lingots allongés. ‖ — *Fig. C'est de l'or en barre*, c'est une valeur absolument sûre, une chose de grande valeur, ou une personne d'une droiture absolue.

— Autom. *Barre d'accouplement*, pièce de la timonerie de direction, qui sert à relier les leviers de fusée, solidaires des roues directrices, tout en les maintenant dans deux plans parallèles. (Dans le système à roues avant indépendantes, les leviers de fusée, au lieu d'être accouplés entre eux, sont reliés directement chacun à la commande de direction.) ‖ *Barre de commande de direction*, pièce, appelée encore BIELLE DE CONNEXION, qui commande le levier d'attaque de fusée : *La barre de commande de direction est entraînée par le levier de direction.* (V. DIRECTION.) ‖ *Barre de réaction*, pièce chargée, dans les transmissions d'automobile ou d'autorail avec pont moteur, de prendre appui sur le châssis pour permettre l'application d'un couple à l'essieu. ‖ *Barre de torsion*, barre élastique qui remplace le ressort, aussi bien pour le rappel des soupapes d'un moteur que pour assurer la suspension des voitures et, même, celle de certaines motocyclettes. (Dans les suspensions*, la barre de torsion est ancrée par une de ses extrémités au châssis et, par l'autre, à un levier solidaire du support de fusée de roue. Etant élastique, la barre travaille par torsion autour de son axe.)

— Bourrell. *Barre de fesses*, courroie qui passe sur la croupe du cheval et vient se boucler de chaque côté aux boucleteaux de reculement.

— Bur. *Barre d'impression*, organe d'impression des tabulatrices et des machines comptables. (Elle se compose d'une tige de métal évidée, à travers laquelle sont placés des caractères montés sur ressort. La frappe est commandée par un marteau ; la montée de la barre à la hauteur nécessaire, par les touches du clavier ou une commande électrique.)

— Calligr. Trait vertical ou oblique, ordinairement le premier exercice de calligraphie : *Ecolier qui fait des barres.* ‖ Trait exécuté à la plume ou au crayon : *Tirer une barre.*

— Charp. Longue pièce de bois ou de fer utilisée dans la charpente moderne triangulée : *Les sections des barres sont calculées en application de la résistance des matériaux.* ‖ Pièce de bois à arêtes arrondies, que l'on suspend entre les chevaux à l'écurie. (On dit mieux BAT-FLANC.)

— Ch. de f. Coupon de rail : *La pose de voie en barres longues remplace de plus en plus la pose en barres courtes.* ‖ *Barre d'attelage* ou *d'accouplement*, dispositif pour relier deux véhicules et assurer leur traction sans chocs ni à-coups. (Le dispositif de barre d'attelage entre deux tramways permet généralement de supprimer les tampons. Entre deux wagons de chemin de fer, la barre utilisée est filetée pour permettre de serrer les deux châssis sur leurs tampons et de rendre l'attelage plus rigide tout en facilitant les opérations : l'ensemble constitue un *tendeur.*) ‖ *Barre d'excentrique, de tiroir, de relevage*, etc., pièce destinée à relier ou à commander différents organes d'une locomotive : tiroir, changement de marche, coulisse, etc.

— Chorégr. Tringle en bois, à section circulaire, fixée horizontalement autour des parois des studios de danse, à 1 m du sol environ et à 20 cm du mur, afin que l'élève puisse prendre un point d'appui sans lever les épaules. (La barre sert pour les exercices d'assouplissement des reins et des jambes et pour acquérir l'équilibre indispensable dans les exercices au milieu et dans les grands mouvements des ballets.)

— Constr. Nom de divers appuis ou supports : *Barre des godets. Barre de cheminée.* ‖ *Barre d'appui*, dispositif de protection d'une fenêtre, composé d'une ou plusieurs barres, ou d'un ensemble formant panneau, que l'on appelle alors *balcon de croisée.* ‖ *Barre de fermeture*, barre de fer qui maintient fermés les volets d'une boutique. ‖ *Barre de porte*, pièce de bois basculante qui sert à clore une porte à deux vantaux.

— Dr. Enceinte à l'intérieur de laquelle siègent les magistrats d'un tribunal. (Elle est fermée par une barre qui sert d'appui aux avocats au moment de leurs plaidoiries.) ‖ *Par extens.* Lieu de comparution : *Louis XVI fut mandé à la barre de la Convention.*

— Electr. *Barre d'équilibre*, conducteur réalisant la mise en parallèle des inducteurs en série de plusieurs génératrices, en vue d'améliorer la répartition du courant entre ces machines. ‖ *Barre omnibus*, conducteur auquel sont reliés des sources de production ou des circuits de distribution. ‖ *Enroulement en barre*, enroulement formé de conducteurs de grosse section, massifs ou lamellés.

— Hérald. Pièce héraldique traversant l'écu, de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe. (La barre diminuée est une *traverse.*) [V. pl. HÉRALDIQUE, 77.]

— Mach. agric. *Barre de coupe*, ensemble de sections métalliques affûtées en biseau, rivées sur une tringle métallique et servant à couper les céréales et les fourrages sur pied. (On dit aussi LAME ou SCIE.)

— Mar. Dispositif de manœuvre du gouvernail. ‖ Chacune des différentes traverses de la mâture et de la membrure : *Barres traversières des hunes. Barres de perroquet. Barres de théories* (pour les dromes et les embarcations). *Barres d'appui* (appelées aussi RAMBARDES). ‖ *Angle de barre*, angle de la barre du gouvernail avec l'axe du navire ou du gouvernail avec le plan vertical. ‖ *Barre de justice*, tige de fer fixée sur le pont et sur laquelle coulissent les fers qu'on met aux pieds des hommes punis. ‖ *Barre sèche*, barrot supplémentaire installé à l'avant et à l'arrière, pour renforcer la structure du navire et accroître sa résistance à l'effet de souffle et aux vibrations de l'hélice. (Les barres sèches sont reliées à des ceintures partielles. On en trouve également dans le compartiment de la machine, pour renforcer cette partie de la coque qui supporte les trépidations de la machine.) ‖ *Manœuvre de barre*, tout ce qui a trait à la barre et à ses mouvements. ‖ *Prendre la barre*, se mettre à la roue pour gouverner. ‖ — *Fig. Coup de barre*, changement brusque de direction, d'orientation, dans la conduite d'une personne, d'une société, etc.

— Mécan. *Barre d'alésage*, dans une aléseuse, barre cylindrique servant de porte-outil, entraînée à une extrémité par la broche, et reposant de l'autre dans une lunette. ‖ *Barre de pression*, organe qui, dans une dérouleuse* ou une raboteuse, maintient la pièce de bois pendant l'action de l'outil de coupe. ‖ *Barres de renvoi*, barres assemblées servant à transmettre à distance un mouvement.

— Méd. Douleur abdominale particulière à certaines maladies.

— Min. Intercalation de roche stérile, parallèle aux épontes, dans une couche minéralisée : *Au milieu d'une couche de charbon, une barre est gréseuse ou schisteuse.* (Syn. NERF.) ‖ Levier du carrier. ‖ *Barre à mine*, tige d'acier à extrémité taillée en biseau, utilisée pour le creusement à la main des trous de mine.

— Monn. Ancien nom de la verge du balancier monétaire.

— Mus. *Barre de mesure*, trait vertical tiré en travers de la portée, et qui divise le débit musical en cellules d'égale durée. (Au Moyen Age, c'est un point de séparation qui fait office de barre de mesure ; cette dernière apparaît parfois au XVe s. dans les tablatures d'orgue ; adoptée pour la musique vocale à la fin du XVIe s., elle se généralise au début du XVIIe s.) ‖ *Barre d'harmonie*, petite plaque de sapin collée à l'intérieur de la table du violon, à la hauteur du pied gauche du chevalet. (Faisant office de ressort, elle soutient la table du côté des cordes graves et lui communique les vibrations du chevalet ; elle apparaît dans les anciennes violes dès le XVIe s. Les luthiers modernes ont augmenté sa taille pour la rendre propre à résister à la plus grande pression des cordes devant l'élévation progressive du diapason.)

— Océanogr. Zone formée par des vagues déferlant en puissants rouleaux sur certains rivages, en particulier sur les côtes de l'Afrique occidentale. ‖ Haut-fond qui se forme devant l'entrée d'un estuaire, au contact du courant fluvial et des vagues de la mer. (Syn. BANC.) ‖ Flèche sableuse qui se

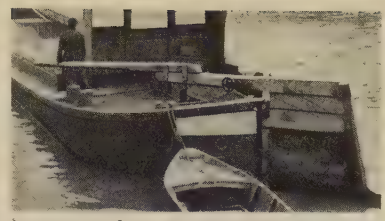

barre franche de gouvernail

barre à roue de gouvernail

exercice à la barre

Maurice BARRAUD
illustration
pour « Au coin des rues »
de Francis Carco
(Ed. l'Eventail, Genève)

Jean-Louis BARRAULT
par Yves Brayer *(détail)*
Coll. particulière

Phot. Larousse, Lipnitzki, Giraudon.

forme en bordure de certaines côtes plates, et qui peut émerger en constituant un cordon littoral. (V. part. *encycl.*)
— Physiq. nucl. *Barre de contrôle,* barre métallique, contenant des matériaux (cadmium, béryllium, bore) absorbant les neutrons, et que l'on introduit plus ou moins profondément dans les piles atomiques, pour régler le nombre des fissions. (On manœuvre les barres de contrôle par télécommande.)
— Sports. En athlétisme, obstacle à franchir au saut en hauteur et au saut à la perche; au football, une des trois parties qui composent le but. ‖ *Barre fixe,* appareil formé par une traverse horizontale de fer ou de bois, ronde, soutenue par deux montants. ‖ *Barre à disques,* tige d'acier terminée aux deux extrémités par des manchons sur lesquels on place des disques, pour obtenir la charge demandée. (La barre à disques a remplacé la barre à sphères.) ‖ *Barres parallèles,* en gymnastique, appareil composé de deux barres de bois fixées parallèlement sur des montants verticaux.
— Text. Pièce du métier à bonneterie dont le mouvement détermine une opération de tricotage. ‖ *Barre à aiguilles,* barre sur laquelle sont fixées les aiguilles qui cueillent le fil destiné à la formation de la maille. ‖ *Barre à jeteurs,* barre sur laquelle sont fixés les jeteurs qui amènent le fil. ‖ *Barre à poinçons, barre à picots,* barre où sont fixés des poinçons destinés à reporter des mailles d'une aiguille sur l'autre pour faire un dessin ou un jour dans le tricot.
— Tonnell. Pièce de bois croisant les fonds d'un tonneau.
— Vén. Chacune des mâchoires du sanglier.
— Zootechn. Chacun des espaces symétriques que présente le maxillaire inférieur du cheval, entre les incisives et la première molaire. (C'est sur les barres que repose le canon du mors de la bride. La muqueuse qui tapisse cet espace interdentaire est très sensible. Les barres peuvent être blessées par suite d'une action brutale du mors.) ‖ *Par extens.* Espace laissé libre sur les mâchoires d'un mammifère, du fait que les canines n'existent pas dans son espèce. ‖ *Barre* ou *arc-boutant,* chacun des prolongements de la paroi du sabot du cheval, qui s'infléchit sous le pied au niveau du talon. (Les barres encadrent latéralement la fourchette, qu'elles séparent de la sole.)
— ***Barres*** n. f. pl. Jeux. Jeu de plein air, dans lequel les joueurs se poursuivent à la course. (V. part. *encycl.*)
— Loc. div. *Prendre, avoir barre* (ou *barres*) *sur quelqu'un,* avoir l'avantage sur lui, le dominer. ‖ *Toucher barres* ou *barre,* arriver et repartir aussitôt : *Comme il ne ferait que toucher barre à Paris...* (Proust).
— Encycl. Jeux. Divisés en deux camps, les joueurs des *barres* se rangent aux deux extrémités de l'emplacement choisi. Un joueur du camp n° 1 va provoquer un des joueurs du camp adverse et regagne son camp, poursuivi par son adversaire. Un autre joueur du camp n° 1 sort à son tour et a « barre » sur le poursuivant, mais doit se sauver devant le deuxième joueur du camp n° 2 qui se sera lancé à sa poursuite. Tout joueur attrapé est fait prisonnier, et les joueurs de son camp doivent chercher à le délivrer, la partie prenant fin lorsqu'un des camps a réussi à faire le nombre de prisonniers qui a été convenu.
— Océanogr. La *barre* constitue des hauts-fonds très gênants pour la navigation. Ainsi, celle du Sénégal laisse à peine 2 m d'eau à marée haute, quelques décimètres à marée basse, alors que l'estuaire a des fonds compris entre 10 et 15 m. Les barres sont édifiées par la dérive littorale aux périodes où le courant du fleuve est insuffisant pour chasser le matériel qu'elle transporte vers le large. Elles peuvent émerger complètement lorsque le sable est assez poreux pour que les eaux de l'étiage s'infiltrent : ainsi sur le littoral de la Côte-d'Ivoire occidentale. Les barres se développent principalement sur les rivages peu découpés, soumis à de fortes houles et bien alimentés en sable, toutes conditions qui favorisent la dérive littorale. C'est pourquoi elles sont particulièrement nettes sur les côtes de Mauritanie, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire, du Togo et du Dahomey, et, en France, dans les Landes. Le maintien d'un chenal pour la navigation pose de difficiles problèmes.

barré de 6 pièces

contre-barré de 8 pièces

Bertrand François BARRÊME
cabinet des Estampes

BARRE (Jean-Jacques), médailleur français (Paris 1793 - *id.* 1855), graveur général à la Monnaie de Paris de 1842 à 1855. Il est l'auteur des coins des monnaies de Louis-Philippe et de Napoléon III. Il a travaillé notamment pour la Grèce, sous Georges Ier. Il a gravé le sceau de la République et celui de l'Assemblée nationale, en 1848. — Son fils, Albert Désiré (Paris 1818 - *id.* 1878), lui succéda comme graveur général de la Monnaie de Paris en 1855.

BARRÉ, E adj. Banq. et Bours. *Chèque barré,* v. barrement et barrer.
— Chirurg. dent. *Dent barrée,* dent dont les racines présentent des coudures en sens contraire.
— Mar. *Vergue barrée,* grande vergue du mât d'artimon carré. (Les derniers vaisseaux à voiles n'avaient pas de voile à cette vergue, mais les grands voiliers du commerce en avaient une.)
— Méd. *Bassin barré,* bassin de femme dans lequel la symphyse du pubis a pris un développement excessif dans le sens transversal. ‖ *Femme barrée,* femme dont le bassin est barré.
— Min. Se dit d'un charbon ou d'un minerai contenant une partie stérile. (Syn. mixte.) [Le charbon barré est un combustible médiocre en raison de sa teneur en cendres; les gros morceaux barrés peuvent être concassés pour en dissocier les parties stériles, puis envoyés au lavoir. On dit aussi substantiv. barrés, pour désigner les morceaux barrés.] ‖ *Couche barrée,* couche présentant une ou plusieurs barres stériles, donc de qualité médiocre. ‖ *Quartier barré,* ensemble de travaux isolés par des barrages pour étouffer un feu.
◆ Adj. et n. m. Hérald. Divisé en un nombre pair de parties égales d'émaux alternés, dans le sens de la barre. (Quand le barré est coupé par un trait de tranché et que les émaux alternent dans les deux moitiés, on obtient le contre-barré.)

BARRÉ n. m. (de *barrer*). Action d'appuyer les doigts sur plusieurs cordes, ou même sur toutes les cordes, en travers du manche de la guitare : *Il exécute bien les barrés.*

BARRÉ (Nicolas), religieux minime (Amiens 1621 - Paris 1694). Il fonda à Rouen (1666) et à Paris des écoles charitables confiées à une congrégation appelée *Filles de l'Enfant-Jésus* (qui deviendront les « Dames de Saint-Maur »). Il fut l'ami de saint Jean-Baptiste de La Salle. (→ Biblio.)

BARRÉ (Louis), ingénieur, professeur et publiciste français (Paris 1827 - *id.* 1899). Auteur de nombreux ouvrages techniques, il a attaché son nom à plusieurs formules applicables à la résistance des matériaux.

BARREALES, peuple du Nord-Ouest argentin, dans les vallées andines, dont la civilisation archaïque a laissé des vases aux formes simples, en céramique noire, gravés de lignes, ainsi que des urnes décorées de dragons ou de félins polychromes.

BARREAU n. m. (de *barre*). Barre de petites dimensions, en bois ou en métal, qui sert de soutien, de fermeture, etc. : *Barreaux de chaise. Barreaux d'une fenêtre de prison.*
— Constr. *Barreau de battement,* barreau de grille sur lequel la porte bat. ‖ *Barreau de côtière,* barreau d'une grille qui porte les gonds de la porte.
— Imprim. Levier de la presse à bras.
— Magnét. *Barreau aimanté,* barre d'acier, ou de toute autre substance ferromagnétique, dont on a fait un aimant artificiel.
— Encycl. Technol. La plupart des grilles de petits foyers industriels chauffés à la main et certaines grilles mécaniques sont constituées par des *barreaux,* le plus souvent en fonte. La forme, l'écartement et le profil transversal des barreaux doivent répondre aux conditions de résistance mécanique, offrir à l'air une section de passage suffisante, éviter les pertes de combustible par tamisage, et assurer le refroidissement du métal par l'air.

BARREAU n. m. (du précédent). Espace réservé aux avocats, dans un prétoire, et qui était autrefois isolé de l'audience par une barre de bois ou de fer. ‖ *Par extens.* L'ordre des avocats, soit devant un tribunal ou une cour d'appel déterminée : *Le barreau de Paris;* soit pour l'ensemble de la France : *Le barreau français.* ‖ La profession d'avocat : *L'éloquence du barreau.* (V. avocat.)

BARREAU (François), ivoirier français (Toulouse 1731 - Paris 1814). Il est l'auteur d'ouvrages curieux et fins (Conservatoire national des arts et métiers). Napoléon fit placer son *Kiosque* à Trianon.

BARREAUDAGE n. m. Ch. de f. Interversion des deux files de rails sans les retourner, ou retournement des rails bout pour bout, sans les intervertir entre files, pour faire passer à l'extérieur de la voie la partie du champignon chanfreinée par le frottement des boudins des roues, et lui substituer la partie saine.
— Constr. Petit ouvrage de défense, composé de traverses et de montants, se plaçant devant une baie.

BARREAUDER v. tr. Ch. de f. Effectuer l'opération de barreaudage des rails.

BARREAUX (Jacques Vallée, sieur **des**), conseiller au parlement de Paris en 1625 (Paris 1599 - Chalon-sur-Saône 1673). Athée et libertin célèbre, il vint plus tard à résipiscence, et écrivit sur *la Pénitence* un sonnet célèbre.

BARRE-DE-MONTS (La), comm. de la Vendée (arrond. des Sables-d'Olonne), dans le Marais breton, en face de l'île de Noirmoutier; 1 621 hab. (485 aggl.). Conserves de poisson.

BARRE-DES-CÉVENNES, ch.-l. de cant. de la Lozère (arrond. de Florac), dans les Cévennes; 241 hab. (150 aggl.) [*Barrois*]. Eglise romane et gothique.

BARREFORT n. m. La plus grosse pièce de bois tirée d'un sapin, celle qui comprend le cœur de l'arbre.

BARREIRO, v. du Portugal, en face de Lisbonne, sur la rive sud du Tage; 22 000 hab. Faubourg industriel de la capitale : constructions navales, engrais chimiques. Tête de ligne des voies ferrées vers le sud du Portugal.

BAR-REKOUB ou **BAR REKUB,** dernier roi connu du Sam'al, contemporain de Téglathphalasar III d'Assyrie.

BARREL n. m. Mesure de capacité américaine, surtout utilisée pour les produits pétroliers, et valant environ 158,98 litres (symb. : bbl).

BARRÊME, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes (arrond. de Digne), dans les Préalpes de Digne, au confl. des deux Asses; 512 hab. (395 aggl.) [*Barrêmois*]. Chapelle du XIIe s.

BARRÊME (Bertrand François), mathématicien français (Lyon 1640 - Paris 1703). Il professa les mathématiques à Paris, et reçut le titre d' « expert » pour les comptes de la Chambre des comptes, à Paris. Il est connu par la publication du *Livre des comptes faits* (1682), petit manuel d'arithmétique élémentaire. On lui doit aussi des manuels analogues sur le calcul des intérêts, les monnaies étrangères, les changes, etc.

BARREMENT n. m. Action de barrer un chèque.
— Encycl. Banq. et Bours. Le *barrement* est *général* s'il ne porte entre les deux barres aucune désignation ou seulement la mention « et compagnie »; il est *spécial* si le nom d'un banquier ou d'un agent de change est inscrit entre les deux barres (il ne peut alors être touché que par l'intermédiaire de ce banquier ou de cet agent de change). Le chèque postal d'assignation peut être barré au même titre qu'un chèque bancaire.

BARRÉMIEN adj. et n. m. (de *Barrême,* nom de localité). Se dit de l'étage du Crétacé inférieur compris entre l'hauterivien et l'aptien.

BARREN (îles), groupe d'îlots français dans le canal de Mozambique, sur la côte ouest de Madagascar.

BARREN GROUNDS, terme désignant les toundras du Canada septentrional et s'appliquant plus particulièrement à la région comprise entre la baie d'Hudson et le Grand Lac de l'Ours.

BARRER v. tr. Fermer au moyen d'une barre : *Barrer une porte, une fenêtre.* ‖ *Par extens.* Obstruer, fermer : *Un roc qui barre toute l'entaille du ravin* (Maupassant). *Quelques jeunes gens* [...] *barraient presque*

Phot. Larousse.

entièrement le passage étroit (Mérimée). ‖ Traverser comme d'une barre : *Le grand cordon de la Légion d'honneur barre sa poitrine.* ‖ — *Fig.* Faire obstacle, contrarier les projets de quelqu'un, l'empêcher d'atteindre son but : *Dès qu'une doctrine me barre l'horizon, je la déclare fausse* (Renan). ‖ Rayer, annuler : *Barrer une phrase.*
— Art vétér. *Barrer la seime,* river les deux bords de la seime à l'aide d'un clou passé à travers les deux lèvres.
— Banq. et Bours. *Barrer un chèque,* tracer, dans le sens de la hauteur, sur un chèque deux lignes parallèles et transversales, afin qu'il ne puisse ensuite être touché que par un banquier, un bureau de chèques postaux ou un agent de change auprès duquel le bénéficiaire du chèque est titulaire d'un compte. (V. BARREMENT.)
— Mus. Mettre une barre sur la queue d'une petite note, ce qui la rend brève. ‖ En lutherie, mettre une barre sous la table supérieure d'un violon ou d'un violoncelle.
— Sports. En aviron, diriger une embarcation.
— Technol. Etayer, fortifier au moyen d'une barre : *Barrer une table, une porte.*
— Vénер. *Barrer une enceinte,* la traverser avec un limier pour diminuer l'enceinte d'attaque ou pour mettre debout à trait le limier. ‖ *Barrer la voie,* en parlant d'un chien courant, sortir du fourré et aller par les chemins ou sentiers recouper la voie en avant pour l'enlever.
◆ V. intr. Mar. Tenir, manœuvrer le gouvernail : *Barrer adroitement.*
— ***Se barrer*** v. pr. *Pop.* S'en aller.

BARRERA Y LEIRADO (Cayetano Alberto DE LA), érudit espagnol (Madrid 1831 - *id.* 1872), auteur d'un monumental *Catalogue bibliographique et biographique du vieux théâtre espagnol* (1860).

BARRÈRE (Camille), diplomate français (La Charité-sur-Loire 1851 - Paris 1940). Délégué à la Commission européenne du Danube en 1880, il occupa ensuite divers postes diplomatiques en Egypte, à Stockholm, Munich et Berne. Ambassadeur à Rome durant vingt-huit ans (1897-1924), il s'efforça de rapprocher la France et l'Italie, dont la Triple-Alliance et la politique de Crispi avaient rendu les rapports difficiles. Il contribua à préparer le renversement des alliances, qui se manifesta en 1915 lorsque l'Italie entra en guerre aux côtés de l'Entente. (Acad. des sciences morales et politiques, 1926.)

BARRÈRE (Adrien), lithographe et affichiste français (Paris 1877 - *id.* 1931). Principales œuvres : *Têtes de Turcs* (à partir de 1902, dans *Fantasio*) ; *les Professeurs de la Faculté de médecine et de la Faculté de droit* (série de planches) ; affiches pour le Grand-Guignol.

BARRÉS n. m. pl. Nom que l'on donnait autrefois aux carmes, parce qu'ils portaient des manteaux divisés par quartiers blancs et noirs.

BARRES (DES), famille de chevaliers français, dont les plus célèbres sont GUILLAUME, qui combattit à Bouvines (1214), et JEAN, qui accompagna Saint Louis en Egypte et mourut en 1289.

BARRES (Pierre DES), orfèvre français (XIVe s.). D'abord au service du dauphin, qui, devenu Charles V, en fit le gardien du Trésor.

BARRÈS (Maurice), écrivain français (Charmes, Vosges, 1862 - Neuilly-sur-Seine 1923). Sa famille paternelle était originaire d'Auvergne ; sa famille maternelle était établie en Lorraine depuis le XVIIe s. A onze ans, il entre au collège de Malgrange, puis en 1877 au lycée de Nancy, où il a comme professeur de philosophie Burdeau, dont l'enseignement provoque chez lui une réaction d'indépendance intellectuelle. Il débarque à Paris en 1883, où il fonde une éphémère revue, *les Taches d'encre* (1884-1885), et assume la rédaction d'une autre revue, *les Chroniques* (1886-1887). Il aspire surtout à l'indépendance, à l'affirmation de son *moi ;* c'est un individualiste raffiné, qui publie, de 1888 à 1891, la trilogie du *Culte du moi : Sous l'œil des Barbares* (1888), *Un homme libre* (1889), et *le Jardin* de Bérénice* (1891). L'action politique l'attire : boulangiste convaincu, il est élu député de Nancy (1889-1893). Cependant, après *l'Ennemi des lois* (1893), nouveau témoignage d'un individualisme qui n'accepte aucune discipline sociale, il donne *Du* sang, de la volupté et de la mort* (1894), recueil d' « idéologies passionnées ». Ses voyages en Espagne (1892) et en Italie (1896) enrichissent son imagination.
Son individualisme, par un approfondissement de ses déterminations provinciales et héréditaires, le conduit au nationalisme et au traditionalisme, en particulier sous l'influence de Jules Soury. *Le Roman de l'énergie nationale* est encore une trilogie, où Barrès proteste contre « la désagrégation de la France » : il comprend *les Déracinés** (1897), *l'Appel au soldat* (1900), où il raconte le mouvement boulangiste, *Leurs figures* (1902), tableau de l'affaire de Panama. Il publie ensuite *Scènes et doctrines du nationalisme* (1902), *Amori et dolori sacrum* (1902), série de six méditations passionnées, *les Amitiés françaises* (1903). Elu député de Paris en 1906, admis à l'Académie française la même année, il prend alors figure de guide intellectuel de tout le mouvement nationaliste. Il soutient la résistance spirituelle de l'Alsace et de la Lorraine annexées, dans *les Bastions de l'Est* (*Au service de l'Allemagne,* 1905 ; *Colette* Baudoche,* 1909). De cette période datent *le Voyage de Sparte* (1906), *Greco ou le Secret de Tolède* (1911), *la Colline* inspirée* (1913), *la Grande Pitié des églises de France* (1914) ; ce dernier ouvrage se rattache à sa campagne en faveur des églises menacées de ruine à la suite de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il fait en mai-juin 1914 un voyage en Orient, d'où il tirera les deux volumes d'*Une enquête aux pays du Levant* (1923), et qui laisse des reflets dans une nouvelle romanesque, *Un jardin sur l'Oronte* (1922). Pendant la Première Guerre mondiale, il donne à *l'Echo de Paris* des articles qui, d'abord groupés en séries partielles (*l'Ame française et la Guerre,* 1915-1920 ; *les Diverses Familles spirituelles de la France,* 1917), constituent *la Chronique de la Grande Guerre* (1920-1924). Il tente, après la guerre, de créer une mystique de la Rhénanie (*l'Appel du Rhin,* 1919 ; *le Génie du Rhin,* 1921). Son journal intime, qu'il rédigeait depuis 1896, a paru sous le titre *Mes cahiers* (14 vol., 1930-1956). L'évolution de Barrès, passant du culte du moi au nationalisme, s'explique par ce qu'il a appelé lui-même une « nécessité intérieure ». C'est après avoir pleinement développé toutes les possibilités de sa personnalité qu'il a pu choisir comme discipline morale le culte de la patrie, lié à celui de la terre et des morts. Son imagination, passionnée et mélancolique, s'exprime en un style raffiné, qui veut concilier l'élan romantique et la tradition latine d'ordre et de raison. (→ Biblio.)

BARRESWIL (Charles Louis Arthur), chimiste français (Versailles 1817 - Boulogne-sur-Mer 1870). Il dirigea le laboratoire Pelouze, professa la chimie à l'école Turgot et à l'Ecole supérieure de commerce. En 1865, il fonda la Société de protection des enfants employés dans les manufactures. On lui doit des travaux sur les substances alimentaires et les phénomènes chimiques de la digestion. Il a découvert l'emploi de l'acide chromique comme réactif de l'eau oxygénée.

BARRET (Wilson), acteur anglais (Chelmsford, Essex, 1846 - Londres 1904). Il dirigea à Londres le Court Theatre (1879) et le Princess's (1881), où il incarna *Hamlet* (1884). Il écrivit aussi plusieurs pièces de théâtre.

BARRETINA n. f. (mot catalan). Coiffure masculine catalane de pêcheurs, de forains et d'artisans, de couleur rouge.

BARRETO (Francisco), capitaine portugais (Faro 1520 - en Abyssinie 1573). Gouverneur des Indes (1555-1559), il exila Camoëns à Macao. Gouverneur du Mozambique (1569-1570), il fut chargé de conquérir les régions comprises entre les côtes d'Abyssinie et le Cuama, et désignées sous le nom de *Monomotapa.*

BARRETO DE MENESES (Tobias), philosophe brésilien (Campos, Sergipe, 1839 - Recife 1889). Introducteur, au Brésil, des idées philosophiques européennes, il est l'auteur d'*Etudes allemandes* (1880), de *Philosophie et Critique* (1881), etc.

BARRETONE n. f. (de *barrette*). Bonnet de cérémonie porté par le grand maître de l'ordre de Malte.

BARRETT (Elisabeth). V. BROWNING.

BARRETTE n. f. (ital. *baretta*). Bonnet noir à trois ou à quatre cornes, que portent les ecclésiastiques. ‖ Bonnet rouge des cardinaux. ‖ *Recevoir la barrette,* être nommé cardinal.
— LANGUE CLASS. *Fig.* et *fam. Parler à la barrette de quelqu'un,* lui donner un soufflet qui fait tomber sa coiffure.
— Min. Dans le Pas-de-Calais, chapeau de mineur en cuir bouilli, remplacé aujourd'hui par le casque en matière plastique. ‖ *Par extens.* Casque de mineur, en général.
— ENCYCL. Hist. La *barrette* à quatre cornes, en principe réservée aux docteurs en théologie ou en droit canon, est en fait permise à tous aujourd'hui. La barrette à houppe est française. La barrette romaine ne comporte pas cet accessoire. En 1888, Léon XIII a reconnu la barrette violette comme insigne des évêques et des archevêques.

barrette ecclésiastique

BARRETTE n. f. Petite barre.
— Arm. Nervure en relief, placée sur les patins d'engins chenillés pour augmenter l'adhérence de la chenille. ‖ *Barrette de crosse,* pièce de fer rivée sur une des faces de la crosse, remplaçant le battant de crosse, et sur laquelle se fixe la bretelle du fusil.
— Bijout. Bijou de forme allongée : *Une barrette de diamants.*
— Brod. Fils lancés d'un motif à l'autre, afin de les relier en laissant un intervalle vide entre eux, puis rebrodés au point de feston ou de bourdon.
— Coiff. Pince pour retenir les cheveux.
— Electr. *Barrette de sectionnement,* partie amovible d'un appareil, destinée à interrompre la continuité d'un conducteur. ‖ *Par extens.* Appareil complet comportant cette partie amovible.
— Technol. Pièce qui fait adhérer le crochet du ressort à la virole d'une montre. ‖ Pièce d'horlogerie, de bijouterie, en forme de petite barre. ‖ Plaque qui ouvre ou ferme les orifices d'introduction ou d'évacuation de la vapeur dans une machine.
— Text. Pièce métallique plate, garnie d'aiguilles à sa partie supérieure, utilisée en filature de lin, de jute et de laine pour soutenir la matière textile durant les opérations d'étirage. (On dit aussi GILLS.)
— Trav. fém. *Point de barrette,* point de broderie et l'un des divers points de crochet que l'on fait avec un fil pris sur le crochet piqué dans un point de chaînette. (La demi-barrette se fait en piquant dans le point de chaînette sans avoir le fil sur le crochet.)

Maurice BARRÈS
par J.-L. Forain

BARREUR n. m. Celui qui tient la barre du gouvernail d'une petite embarcation.

BARRIAS (Félix), peintre français (Paris 1822 - *id.* 1907), fils du peintre sur porcelaine **Barrias,** dit *le Vieux.* Prix de Rome (1844). Il est considéré comme un des plus typiques représentants du style académique. Œuvres : peintures murales à l'Hôtel de Ville de Paris.

BARRIAS (Louis), sculpteur français, frère du précédent (Paris 1841 - *id.* 1905). Son œuvre la plus connue est le monument de *la Défense de Paris* (1883), au rond-point de Courbevoie. (Acad. des bx-arts, 1884.)

BARRICADE n. f. (de *barrique,* les barricades étant jadis souvent faites de tonneaux). Obstacle de fortune, fait de l'entassement de matériaux divers, tels que pavés, voitures, poutres, arbres, etc., pour interdire l'accès d'une rue ou d'un passage. ‖ — *Fig. De l'autre côté de la barricade,* du parti opposé.

Barricades (JOURNÉES DES) [12 mai 1588 et 26 août 1648], nom donné à deux soulèvements parisiens. En mai 1588, Henri III fait défense au duc de Guise de venir à Paris où l'appelaient les Seize (chefs élus des seize quartiers de la ville). Mais le duc y arrive le 9. Le 12, la population se soulève et, au moyen de *barriquades* (barriques remplies de terre) et de chaînes tendues en travers des rues, réduit à l'impuissance les troupes du roi, qui dut s'enfuir de la capitale, laissant Henri de Guise « roi de Paris ».
Le 26 août 1648, des barricades furent élevées par les Parisiens pour obtenir la liberté du conseiller Broussel, arrêté sur ordre

Maurice BARRÈS

d'Anne d'Autriche. Le soir même, la reine le libérait, mais cette journée marquait le début de la Fronde.

BARRICADER v. tr. Fermer au moyen de barricades : *Barricader une rue.* ‖ *Par extens.* Fermer solidement : *Laissant Athénaïs barricader la porte de sa chambre, il imagina de grimper par la fenêtre* (Sand) ; et, au *fig.* : *Barricadé dans vos étroits principes, l'esprit aussi court que le jugement* (Chateaubriand). — ***Se barricader*** v. pr. Se fortifier au moyen de barricades : *Insurgés qui se barricadent dans les rues.* ‖ *Par extens.* S'enfermer très soigneusement, pour ne voir personne : *Se barricader dans sa chambre.*

BARRICAGE n. m. Nom commercial des merrains de petites dimensions.

BARRIE, v. du Canada (Ontario), sur un bras du lac Simcoe ; 17 000 hab. Centre industriel (ateliers de chemins de fer, industries textiles et alimentaires).

sir J. M. BARRIE en 1930

BARRIE (sir James Matthew), romancier et auteur dramatique écossais (Kirriemuir, Forfarshire, 1860 - Londres 1937). Journaliste à Londres en 1883, sa première œuvre : *Mieux vaut mourir* (1887), est une satire de la vie londonienne. Ses *Idylles du temps jadis* (*Auld Licht Idylls*) [1888] et *Une fenêtre à Thrums* (nom qu'il donne à son village natal) [1889] lui assurent une éclatante popularité. Ce sont de charmants récits, dépeignant, dans un sentiment de réalisme humoristique et attendri, la vie et les mœurs des paysans écossais des Basses-Terres. Son premier roman véritable, *le Petit Ministre* (1891), est moins réussi : il manque à Barrie l'art de construire une intrigue et de soutenir l'intérêt. On peut encore citer parmi ses romans : *Margaret Ogilvy* (1894), inspiré par la vie et la mort de sa mère ; *Tommy et Grizel* (1900), *le Petit Oiseau blanc* (1902), *Peter Pan dans les jardins de Kensington* (1904), *Peter Pan et Wendy* (1911). Barrie a porté au théâtre le même art délicat, l'humour caché, la fantaisie charmante qui animent ses récits : *l'Invité de la noce* (1900), *Quality Street* (1903), *l'Admirable Crighton* (1903), *Peter* Pan* (1904), pièce pour la jeunesse qui est demeurée une œuvre favorite du public anglais ; *Ce cher Brutus* (*Dear Brutus*) [1917], *Un baiser pour Cendrillon* (*A Kiss for Cinderella*) [1916], *Marie-Rose* (1920), *Rejoignons ces dames* (*Shall we join the Ladies ?*) [1922].

BARRIER n. m. Monn. Ouvrier qui manœuvrait la barre ou verge du balancier monétaire à bras.

BARRIER (Gustave), vétérinaire français (Baume-les-Dames 1853 - Maisons-Alfort 1945). Professeur d'anatomie, d'histologie et d'extérieur à l'Ecole d'Alfort (1879), directeur de cette école (1899), membre de l'Académie de médecine (1903). Il a laissé un grand nombre de travaux et de mémoires relatifs aux questions d'anatomie, de physiologie, de tératologie et d'hygiène vétérinaires.

BARRIÈRE n. f. (de *barre*). Clôture formée d'un assemblage de pièces de bois ou de métal : *Les barrières de passages à niveau servent à fermer les accès de ces passages avant l'arrivée des trains.* ‖ Zone extérieure aux anciennes barrières de Paris : *Rôdeur de barrière.* ‖ *Par anal.* Obstacle naturel qui empêche d'accéder facilement d'un lieu à un autre : *Derrière ces monts s'élève la barrière des hautes montagnes* (Chateaubriand). ‖ — *Fig.* Ce qui constitue un empêchement, un obstacle qui sépare : *Le respect est une barrière qui protège également le grand et le petit* (Balzac).

— Anat. *Barrière des apothicaires,* la valvule iléo-cæcale ou valvule de Bauhin (les lavements ne remontent pas plus haut).

— Cirq. Petite palissade ou muret qui sépare les spectateurs de la piste. ‖ *Par extens.* L'ensemble du personnel en uniforme placé à l'entrée des artistes.

— Féod. Palissade qui, dans les tournois, coupait la lice en deux, et que les champions se disputaient : *Forcer, rompre, enlever la barrière.* ‖ *Tenant de barrière,* chevalier qui défendait la barrière.

— Hist. Bureau, à l'entrée d'une ville, où l'on percevait les droits d'octroi : *Marchandises confisquées à la barrière.* (V. part. *encycl.*)

— Min. Portillon installé à la recette d'un puits, d'une bure ou d'un plan incliné, empêchant la chute inopinée des hommes et des berlines. (La barrière ne doit rester ouverte que lorsque la cage est arrêtée à la recette ; les barrières de puits se ferment automatiquement au départ de la cage ; souvent elles sont aussi à ouverture automatique ; les barrières de plans inclinés sont plus sommaires.)

— Océanogr. *Barrière de glace,* v. GLACE (*barrière de*).

— Pathol. *Barrière hépatique,* se dit d'un état d'insuffisance hépatique où il existe un obstacle à la traversée de certains produits de la digestion, de la veine porte vers l'ensemble de l'organisme à travers le parenchyme hépatique.

— Physiol. *Barrière placentaire,* se dit de l'opposition que présente le placenta au passage de certaines substances ou microbes, du sang de la mère au sang du fœtus.

— Physiq. *Barrière de potentiel,* champ électrostatique entourant le noyau de chaque atome, engendré par les protons de ce noyau. (Il agit pour s'opposer à l'entrée ou à la sortie de particules électriques d'énergie peu élevée, mais est sans action sur les neutrons.)

— Trav. publ. *Barrière de dégel,* barrière interrompant momentanément la circulation des véhicules lourds sur les routes, en cas de dégel, afin de prévenir leur dégradation.

— ENCYCL. Hist. Dans les villes de France, des barrières étaient établies aux lieux des bureaux des entrées, pour fermer le passage aux voitures. A Paris, il y en avait soixante, dont vingt-deux principales à l'entrée des faubourgs, installées lors de la création de l'octroi sous Louis XIV. Pour plus de sûreté, les fermiers généraux obtinrent en 1784 la construction d'un mur continu d'enceinte. Le recul de l'octroi aux fortifications, en 1859, fit démolir le mur et désaffecter les pavillons de perception construits par Ledoux dans un style bizarre et appelés eux-mêmes « barrières » : ainsi la *Barrière d'Enfer,* constituée par les deux pavillons encore existants place Denfert-Rochereau.

Barrière (TRAITÉS DE LA), nom donné aux deux traités de 1709 et de 1715, par lesquels les états généraux des Provinces-Unies recevaient la garde, avec droit d'y mettre des garnisons hollandaises, d'un certain nombre de places fortes des Pays-Bas espagnols, à dessein d'opposer une « barrière » aux visées conquérantes de la France et de sauvegarder ainsi la liberté des Provinces-Unies. En 1709, Torcy concéda pour Louis XIV aux Provinces-Unies l'établissement d'une « barrière » aux Pays-Bas. Au traité d'Utrecht du 30 janvier 1713, les Provinces-Unies gardaient le droit d'entretenir des garnisons dans 7 places et un fort. Les Pays-Bas passant à l'Empereur au traité de Rastatt (6 mars 1714), celui-ci ne put s'affranchir de cette servitude. Le traité d'Anvers (14 nov. 1715) régla la question des garnisons : 6 places et un fort (Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et Knokke) seraient occupés par 35 000 Hollandais. Cette idée de barrière devait, en 1815, inspirer aux Alliés la création, contre un retour possible de l'« impérialisme français », d'un Etat solide : le royaume des Pays-Bas*.

BARRIÈRE (Grande), édifice corallien bordant la côte N.-E. de l'Australie sur 2 400 km env.

BARRIÈRE (Pierre) [Orléans 1566 - Melun 1593], gabarier à Orléans. Il aurait eu l'intention de tuer Henri IV, projet auquel des jésuites l'avaient encouragé. Il fut exécuté à Melun.

BARRIÈRE (dom Juan DE LA). V. LA BARRIÈRE (dom Juan *de*).

BARRIÈRE (Jean), violoncelliste et compositeur français († v. 1753). Peut-être élève de Franciscello (*alias* Alborea), il est, avec Berteau, l'un des fondateurs de l'école française du violoncelle. Une douzaine de ses sonates seulement sont parvenues jusqu'à nous ; une fantaisie brillante les caractérise.

BARRIÈRE (Théodore), auteur dramatique français (Paris 1823 - *id.* 1877). *La Vie de Bohème,* de Murger, habilement mise en scène par lui (Variétés, 1851), fut son premier succès ; *les Filles de marbre* (Vaudeville, 1853) et *les Faux Bonshommes* (1856) le placèrent au premier rang des auteurs alors aimés du public. Inégal, heurté, violent, Barrière manque de style, mais il sait dessiner un caractère et créer des situations pleinement comiques.

BARRIÈRE (Marcel), écrivain français (Limoux 1860 - Paris 1954). Ancien officier de cavalerie, il s'est fait connaître par une trilogie romanesque, *le Nouveau don Juan* (1900), et par d'autres romans de mœurs contemporaines..

BARRILI (Anton Giulio), écrivain italien (Savone 1836 - Carcare 1908). Il prit part aux luttes de l'indépendance et fut blessé à Mentana (1867). Journaliste, il fonda à Gênes, en 1872, le journal *Caffaro,* qu'il dirigea jusqu'en 1887. Il fut aussi député. Il a écrit, de 1865 à 1904, une soixantaine de romans et de recueils de nouvelles, aimables et honnêtes, mais sans grande originalité ; entre autres : *Capitan Dodero* (1865), *le Pont du Paradis* (*Il Ponte del Paradiso*) [1904].

BARRILLON (Emile Georges), ingénieur général de la marine française (Mézières 1879). Sorti de l'Ecole polytechnique, il s'occupa d'abord de la construction de navires, puis fut nommé, en 1920, directeur du Bassin des carènes. Ses travaux ont porté sur l'hydrodynamique, la mécanique des fluides, la résistance à la marche des carènes, le roulis, les hélices, etc. (Acad. des sc., 1938.)

BARRINGTONIA n. m. Arbre ou arbuste des régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie. (On en compte plus de 60 espèces. Le barringtonia en grappe est utilisé pour son bois de longue durée et pour ses fruits qui calment la toux. Famille des myrtacées.)

BARRIOS (Gerardo), général et homme politique du Salvador (v. 1809 - 1865). Il tenta un coup de main, qui avorta, contre le président Campo (1857). Elu président, il se fit ensuite confier la dictature. Il transféra la capitale à San Salvador, fit réorganiser son armée par des officiers français et imposa aux prêtres un serment constitutionnel. En 1862, il entra en guerre avec Carrera, président du Guatemala, qui représentait les idées conservatrices ; Barrios, battu, s'enfuit, mais fut arrêté et livré à son successeur, Dueñas, qui le fit fusiller.

BARRIOS (Justo Rufino), homme d'Etat guatémaltèque (San Lorenzo, Guatemala, 1835- Chalchuapa, Salvador, 1885). D'abord avocat, il entra dans l'armée, renversa, en 1871, le président Cerna et, en 1873, le président Granados, dont il prit la place. Réélu constamment, il gouverna rudement, en despote éclairé, transforma le Guatemala, développa les chemins de fer et fonda Puerto Barrios. Il voulut forcer les autres républiques du Centre-Amérique à s'unir en un seul Etat. Elles s'allièrent contre lui (Salvador, Costa Rica et Nicaragua). Barrios périt dans une embuscade.

BARRIOS (José María REINA). V. REINA BARRIOS.

BARRIOS (Eduardo), romancier chilien (Valparaíso 1884 - † 1950). Ses livres, d'une observation délicate et cependant pleine de réalisme, ont des pages d'une résonance toute classique. Ses principales œuvres sont : *Un homme perdu* (*Un perdido*) [1918], excellente peinture des mœurs et des milieux chiliens, dont le héros a pu être comparé à celui de *l'Education sentimentale* de Flaubert ; *Frère Ane* (*El Hermano Asno*) [1923], qui se passe dans un couvent, et où le romancier fait preuve d'une finesse de touche très nuancée ; *Pages d'un pauvre diable* (1923), *Famarugal* (1944).

BARRIQUE n. f. (provenç. *barica*). Sorte de futaille ou de tonneau, d'une capacité de 200 à 250 litres, suivant les localités, et qui sert au transport des marchandises, surtout des liquides. ‖ Son contenu : *Une barrique de vin.* (V. FÛT.) ‖ *Fam.* Personne très grosse.

BARRIR v. intr. (lat. *barrire*). En parlant de l'éléphant, crier. (Syn. BARÉTER.)

BARRISTER n. m. (mot angl.). Dénomination de l'avocat en Angleterre et en Irlande. (En Ecosse, il est appelé ADVOCATE.)

BARRIT ou **BARRISSEMENT** n. m. (lat. *barritus*). Cri de l'éléphant ; et, au *fig.* : *C'est à peine si, à de rares intervalles, l'on entend le barrissement des steam-boats qui s'en vont gagner le large* (Huysmans).

BARROIR n. m. Longue vrille de tonnelier, atteignant 1,25 m de long. (On écrit aussi BAROIR, et l'on dit également VRILLE À BARRER.)

Phot. Keystone.

BARROIS (*Pagus Barrensis*), région de l'est du bassin de Paris, au S. de l'Argonne, entre la Champagne et les côtes de Meuse. C'est un plateau calcaire qui s'élève de 300 m d'alt. à l'O. jusque vers 400 m à l'E. ; rude par le climat, le Barrois est un pays boisé, aux sols médiocres, très dépeuplé. L'agriculture est tournée vers l'entretien de prairies artificielles (bovins, ovins). Mais certains secteurs argileux (Ornois) portent de belles prairies naturelles. La région est traversée par la Saulx et l'Ornain, dont les vallées, bons terroirs agricoles (prairies, cultures), concentrent l'activité industrielle (travail du bois et métallurgie fine) et les villes (la principale est Bar-le-Duc).

BARROIS (Charles), géologue français (Lille 1851 - Sainte-Geneviève-en-Caux, Seine-Maritime, 1939). Professeur à l'université de Lille, membre de l'Académie des sciences en 1904, il a étudié le Carbonifère du bassin houiller franco-belge ; l'expérience confirma ses prévisions, qui rendirent grand service aux charbonnages. Il étudia également la Bretagne, dont il leva la carte, et le Crétacé de France, d'Angleterre et d'Irlande.

BARROL n. m. Métrol. V. BARRAL.

BARROS (João DE), historien portugais (Viseu 1496 - Ribeira, près de Pombal, 1570). Il fut gouverneur des établissements portugais sur la côte de Guinée, puis de la province de Maranhão, au Brésil, et écrivit une *Histoire des conquêtes portugaises outre-mer*, publiée de 1552 à 1615, qui inspira Camoëns.

BARROS ARANA (Diego), historien chilien (Santiago 1830 - *id.* 1907), auteur de : *Histoire de l'indépendance du Chili* (1854-1858), *Histoire générale du Chili* (1884-1897) et *Histoire de la guerre du Pacifique* (1880-1881).

BARROS LUCO (Ramón), homme politique chilien (Santiago 1835 - † 1915). Il s'éleva en 1891 contre le despotisme de Balmaceda et contribua à sa chute. Président du Conseil en 1888, puis en 1893, il fut, de 1910 à 1915, président de la République.

BARROSO (Miguel DE), peintre espagnol (Consuegra, Nouvelle-Castille, 1538 - Escorial 1590). Peintre de la Cour en 1589, il avait précédemment exécuté plusieurs décorations murales à l'Escorial (cloître des Evangélistes). On lui doit également un *Saint André, apôtre* (Ermitage).

BARROT n. m. Petit baril spécial pour les anchois.

BARROT n. m. (de *barre*). Elément transversal de la structure du navire.
— ENCYCL. Les *barrots* renforcent le pont et assurent la liaison entre les deux bords du navire, s'opposant ainsi aux efforts qui tendent à en disloquer le cadre transversal. Ils sont faits avec des profilés en L, en L à boudin ou en U. Les profilés en T à boudin sont employés pour les ponts en bois. En règle générale, chaque membrure est pourvue d'un barrot.

BARROT (Odilon), homme politique français (Villefort, Lozère, 1791 - Bougival 1873). Monarchiste constitutionnel, il dirigea sous la monarchie de Juillet un courant d'opposition réformiste dit *gauche dynastique*. Rejeté par l'immobilisme de Guizot vers l'action extra-parlementaire, il fut un des organisateurs de la *campagne des banquets*. Dépassé par les éléments révolutionnaires, entraîné à la République, Odilon Barrot se laissa ensuite séduire par Louis-Napoléon et accepta de celui-ci un portefeuille ministériel, qu'il abandonna très vite pour retourner à l'opposition orléaniste. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé par Thiers président du Conseil d'Etat. Membre de l'Institut en 1855, il a laissé des *Mémoires*. (→ Biblio.)

BARROTER ou **BAROTER** v. tr. Mar. Mettre les barrots en place. ‖ Remplir la cale d'un navire jusqu'aux barrots, c'est-à-dire jusqu'au pont inférieur.

BARROTIN ou **BAROTIN** n. m. Mar. Petit barrot, comme on en voit entre les baux. ‖ *Barrotins d'écoutille*, bouts de barrots qui se terminent aux hiloires, où ils sont soutenus par les arcs-boutants.

BARROW [baro] n. m. (mot angl.). Nom donné par les archéologues anglais aux tumulus, ou tertres funéraires, protohistoriques.

BARROW, village de la côte nord de l'Alaska, près de la *pointe Barrow* ; 1 400 hab. Base navale. Centre d'implantation des Esquimaux.

BARROW, fl. du sud-est de l'Irlande, qui arrose Carlow et rejoint l'Atlantique par un long estuaire (*Waterford Harbour*) ; 150 km.

BARROW (DÉTROIT DE), chenal de l'archipel arctique, au N. de l'île Somerset.

BARROW (Isaac), mathématicien et théologien anglais (Londres 1630 - *id.* 1677). Professeur de mathématiques à l'université de Cambridge (1664), il eut pour élève Newton, à qui il céda sa chaire en 1669, et devint chapelain de Charles II. On lui doit la solution du problème théorique de la formation des images dans les lunettes. Il est l'un de ceux qui préparèrent l'application du calcul différentiel à la géométrie. Œuvres : *Lectiones opticae et geometricae* (1674), *Lectiones habitae in scholis* (1684), etc.

BARROW (sir John), géographe anglais (Dragley Beck, Lancashire, 1764 - Londres 1848). En 1804, il entra à l'Amirauté et, jusqu'en 1845, apporta un concours intelligent aux expéditions de Ross, Franklin, Back, Beechey, etc. Ceux-ci le récompensèrent en donnant son nom à la pointe N. de l'Alaska, à un cap de la côte N. du Canada et à un détroit du passage du Nord-Ouest. Il est un des fondateurs de la *Royal Geographical Society* de Londres, dont il fut président, et l'auteur de nombreux récits de voyages.

BARROW-IN-FURNESS, v. et port de Grande-Bretagne, sur la mer d'Irlande, dans la partie septentrionale du Lancashire ; 67 500 hab. Hauts fourneaux. Constructions navales (sous-marins). Papeteries. Confection.

BARRY, v. et port de Grande-Bretagne, dans le pays de Galles (Glamorganshire), sur la côte du canal de Bristol ; 41 000 hab. Exportation de charbon.

BARRY (Jeanne BÉCU, comtesse DU), favorite de Louis XV (Vaucouleurs 1743 - Paris 1793), sans doute fille naturelle d'Anne Bécu, dite Quantigny, et d'un moine. Venue très jeune à Paris, elle vécut de galanterie sous divers noms, devint la maîtresse du comte Jean du Barry, dit le Roué, qui, pour lui permettre de devenir celle du roi, lui fit épouser un mari complaisant, son frère Guillaume du Barry (1768). Présentée officiellement à la Cour en 1769, elle séduisit chacun par sa beauté, sa bonne grâce et son charme. Elle ne joua aucun rôle politique, si ce n'est dans la disgrâce de Choiseul, qui s'était opposé à son élévation. Louis XV fit construire pour elle le château de Louveciennes (ou Luciennes), où elle se retira avec le duc de Cossé-Brissac après la mort du souverain (1774) et un court séjour à l'abbaye de Pont-aux-Dames. Elle émigra en Angleterre, où elle enseigna pour vivre (1792), mais revint à Louveciennes (1793). Arrêtée, elle fut condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire et guillotinée le 8 décembre. (→ Biblio.)
— Les plus remarquables portraits de Mme du Barry sont le buste de Pajou (Louvre), la peinture de Decreuze (Versailles), celle de Drouais (musée de Berlin) et surtout celle de Mme Vigée-Lebrun (Coll. Duveen).

BARRY (sir Charles), architecte anglais (Londres 1795 - *id.* 1860). Après l'incendie de 1834, il reconstruisit l'ancien château de Westminster (aujourd'hui le Parlement) dans le style néo-gothique. — Son fils, et élève, EDWARD MIDDLETON (Londres 1830 - *id.* 1880), est l'auteur du théâtre de Covent-Garden (1858) et de salles à la National Gallery.

BARRY (Martin), physiologiste anglais (Freston 1802 - dans le Suffolk 1855). Médecin à Edimbourg, il se livra à des travaux approfondis sur l'embryogénie animale, alors peu connue. Il publia en 1839 *Researches in embryology*, où il exposait le développement de l'œuf et de l'embryon chez les mammifères, et indiquait, le premier, les divers états de l'œuf dans la trompe de Fallope. Membre de la Société royale (1840).

BARRY (Philip), auteur dramatique américain (Rochester 1896 - New York 1949). Parmi ses comédies de mœurs, habiles et spirituelles, citons : *Paris Bound* (1927), *Jour de fête* (*Holiday*) [1928], et *The Philadelphia Story* (1939).

BARRYMORE, famille d'acteurs américains, les **Blythe**. — Herbert **Blythe** (Āgra 1847 - † 1905), époux de l'actrice Georgiana Emma Drew, choisit le pseudonyme de **Maurice Barrymore**. Il eut trois enfants, Lionel, Ethel et John. — LIONEL (Philadelphie 1878 - Hollywood 1954) s'illustra au théâtre (*Peter Ibbetson*, 1907) et débuta à l'écran avec Griffith, en 1909, dans *Friends*. Fixé définitivement à Hollywood en 1926, il mit en scène plusieurs films, entre autres *Madame X* (1929), puis interpréta *Une âme libre* (1931), *l'Homme que j'ai tué* (1932), *Grand Hôtel* (1932), *Vol de nuit* (1933), *David Copperfield* (1935), *Duel dans le soleil* (1945), etc. — ETHEL (Philadelphie 1879) s'est rendue célèbre au théâtre : *la Femme fidèle* (1926), *The Corn is Green* (1940). Elle a tourné en outre plusieurs films. — JOHN (Philadelphie 1882 - Hollywood 1942) débuta au théâtre en 1903 et au cinéma en 1913. Acteur de théâtre avant tout, son interprétation d'Hamlet à Londres, en 1926, reste fameuse ; il tourna à Hollywood de très nombreux films, incarnant notamment le *Dr Jekyll* (1920), *Sherlock Holmes* (1922), *Don Juan* (1926), *Raspoutine* (1932). Entre 1936 et 1938, il paraît dans la série des *Bulldog Drummond*.

BARS (COMITAT DE), ancien comitat de Hongrie, réuni à la Tchécoslovaquie par le traité de Trianon (1920).

BARSAC, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), en amont de Bordeaux, au contact des Palus et des Graves ; 2 320 hab. (1 192 aggl.) [*Barsacais*]. Vins blancs réputés. Blanchiment de la cellulose.

BARSANUPHE (saint), ascète égyptien (fin Ve s. - † v. 540-550). On possède plusieurs centaines de ses lettres à divers autres ascètes, notamment à Jean le Prophète.

BARSBAÏ (al-Malik al-Achraf Sayf al-Dīn), neuvième sultan de la dynastie des Mamelouks circassiens (1422-1438). Il fit en 1426 une expédition contre Chypre, point d'appui des pirates, et captura le roi Janus.

BARSEI (Ṭara-). V. ṬARA-BÎRSEI.

BARSINÉ, fille du satrape Artabazos, devenue, après la bataille d'Issos, la concubine d'Alexandre ; il en aurait eu un fils, Héraclès, dont Polyperchon soutint les prétentions au trône, à la mort du fils qu'Alexandre aurait eu de Rhoxane. Mais Polyperchon, d'accord avec Cassandros, le fit disparaître, ainsi que sa mère, en 309 av. J.-C.

BARSIPPA. V. BORSIPPA.

BARSOM n. m. Faisceau de branches liées avec un ruban, que les prêtres mazdéens portaient dans certaines cérémonies.

BAR-SUR-AUBE, ch.-l. d'arrond. de l'Aube, dans le Barrois ; 4 387 hab. (4 235 aggl.) [*Baralbins* ou *Barsuraubois*]. Eglises Saint-Pierre (XIIe s.) et Saint-Maclou (XIIe et XIVe s.). Château du Jard (XVIIIe s.). Industries du bois (contre-plaqués, meubles) ; outillage, moteurs, bonneterie. Patrie de P. Gouthière, du comte Beugnot, d'A. du Sommerard et de M. Emmanuel. — L'arrond. a 5 cant., 105 comm. et 31 131 hab.
— Hist. La ville a pour origine l'oppidum préromain de Sainte-Germaine (299 m d'alt.). Descendue dans la vallée à la paix romaine du IIe s., la ville fut détruite par les Huns. Au Moyen Age, elle a suivi le sort de la Champagne. Le 24 janvier 1814, elle fut le théâtre d'un combat remporté par Mortier sur l'avant-garde de Schwarzenberg.

BAR-SUR-LE-LOUP, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes (arrond. de Grasse), en haute Provence, au N.-E. de Grasse ; 1 308 hab. (908 aggl.) [*Barois*]. Belle église en partie gothique. Ancien château des comtes de Grasse. Parfums (cultures de bigaradiers). Papier d'emballage.

BAR-SUR-SEINE, ch.-l. de cant. de l'Aube (arrond. de Troyes), dans le Barrois ; 2 422 hab. (2 098 aggl.) [*Barrois*]. Eglise Saint-Etienne (XVIe et XVIIe s.). Petit musée d'archéologie locale. Papeteries. Bonneterie.
— Hist. Bar-sur-Seine fut, au Moyen Age, la capitale d'un comté, qui passa au XIe s. dans la maison de Brienne et fut réuni à la Champagne au XIIIe s. Bar fut aussitôt affranchie (1227). Elle fut saccagée pendant la guerre de Cent Ans (1359), et fut disputée entre catholiques et protestants au XVIe s.

BART (Jean), marin français (Dunkerque 1650 - *id.* 1702). D'une famille de capitaines marchands, il navigua très jeune et fut

comtesse du BARRY par Mme Vigée-Lebrun *Coll. Duveen*

Lionel BARRYMORE

John BARRYMORE, en 1926 dans le film « Don Juan »

Blason de BAR-SUR-AUBE

Parti : au 1er de gueules au bar d'argent, au 2e d'azur à la bande d'argent accostée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or de treize pièces, au chef d'argent chargé de trois abeilles volant d'or.

Phot. Giraudon, A. F. P.

Jean BART
école française du XVIIe s.
musée de Versailles

Karl BARTH

bartavelle

saint BARTHÉLEMY
par le Greco
détail
musée du Greco à Tolède

matelot avant d'être officier. Il servit sous Ruyter pour le compte des Provinces-Unies (1666-1667), puis, devenu corsaire de la marine royale française, il se distingua à différentes reprises contre les flottes anglaise et hollandaise (et notamment en 1692 et en 1693), assura l'entrée à Dunkerque des navires chargés de blé dont la France avait grand besoin. Lieutenant de vaisseau en 1679, anobli par Louis XIV en 1694, il fut promu chef d'escadre en 1697. Ses descendants, élevés à rude école, occupèrent les plus hauts emplois dans la marine royale. — Son fils aîné, FRANÇOIS-CORNIL, né en 1677, mourut vice-amiral en 1755. Celui-ci, à l'âge de douze ans, ayant pâli au cours d'un combat naval, son père le fit attacher au grand mât du navire jusqu'à la fin de l'action. (→ Biblio.)

BARTALI (Gino), champion cycliste italien (Ponte a Ema, Florence, 1914). Il remporta deux fois le Tour de France, à dix ans d'intervalle (1938 et 1948), et s'illustra également dans la plupart des autres grandes courses par étapes (Tours d'Italie, de Suisse, de Lombardie).

BARTAS (Guillaume DE SALLUSTE, seigneur DU), poète français (Montfort, près d'Auch, 1544 - Paris 1590). Huguenot, après une jeunesse studieuse il se mit au service de Henri de Navarre, qui lui confia plusieurs missions diplomatiques importantes. Son œuvre principale est *la Semaine** (1578), tableau des sept jours de la Création, qui eut plus de trente éditions. La *Seconde Semaine* (1585), inachevée, est une histoire de l'humanité. Dans ce catalogue romancé des connaissances scientifiques de l'époque, on trouve une érudition étendue, mais surtout la puissance de l'inspiration et du zèle religieux. Ce rival de Ronsard a des qualités incontestables, un sentiment de la grandeur, mais son œuvre est gâtée par le mauvais goût, l'enflure ou la préciosité, et par une langue rocailleuse.

BARTAVELLE n. f. Perdrix des régions accidentées d'Europe et d'Asie, que l'on trouve en France dans les Alpes, et qui est très voisine de la perdrix rouge.

BART-CISINSKI (Jakub), poète allemand de langue sorabe (Kukovo 1856 - Dresde 1909). Défenseur de la culture nationale de la Lusace contre le germanisme, il a exprimé ses sentiments patriotiques dans des recueils lyriques : *le Livre des sonnets* (1884), *l'Appel du pays* (1904), *Cri d'allégresse et d'effroi* (1905).

BARTEL (Kazimiez), homme politique polonais (Lwów 1882 - *id.* 1941). Professeur à l'Ecole polytechnique de Lwów et député à la Diète, il fut, de 1926 à 1930, cinq fois président du Conseil. Il a été fusillé par la Gestapo.

BARTELS (Adolf), écrivain et poète allemand (Wesselburen, Holstein, 1862 - Weimar 1945). Il a publié des poésies, des romans, des pièces de théâtre. *Les Dithmarques* (1898) et *Dietrich Sebrandt* (1899), deux romans historiques, sont considérés comme ses meilleures œuvres. On lui doit aussi une *Histoire de la littérature allemande* (1901) et un grand nombre d'ouvrages de critique. Ses jugements ne manquent pas de vigueur, mais ils sont gâtés par un antisémitisme maladif qui a eu une influence sur le national-socialisme.

BARTENSTEIN (Johann Christoph VON), jurisconsulte et diplomate autrichien (Strasbourg 1689 - Vienne 1767). Conseiller de l'empereur Charles VI et de Marie-Thérèse, il participa aux négociations qui aboutirent à la reconnaissance de la pragmatique sanction de 1713.

BARTET (Jeanne Julia REGNAULT, dite **Julia**), actrice française (Paris 1854 - *id.* 1941). Elle débuta brillamment dans Vivette de *l'Arlésienne*, au Vaudeville (1872). Engagée à la Comédie-Française (1879), elle fut nommée sociétaire en 1881. Elle tint avec éclat l'emploi des jeunes premières, puis les grands rôles de tragédie et de comédie, apportant dans son jeu une grâce exquise, une diction incomparable, nuancées de mélancolie tendre, de passion chaste, d'un charme extrême qui la fit surnommer LA DIVINE. Parmi ses plus belles interprétations, citons les rôles de Bérénice, où elle fut inégalable, d'Andromaque et de Silvia (*le Jeu de l'amour et du hasard*). Elle quitta la scène en 1919, en pleine gloire.

BARTH (Christian Gottlieb), pasteur wurtembergeois (Stuttgart 1799 - Calw 1862). Rénovateur du piétisme souabe et l'un des fondateurs de la Société des missions du Wurtemberg, il écrivit de nombreux traités, des *Histoires bibliques* (1832), traduites en cinquante langues, et des *Poésies chrétiennes* (1836).

BARTH (Heinrich), explorateur et géographe allemand (Hambourg 1821 - Berlin 1865). Il a effectué un grand voyage en plein cœur du Soudan (1850-1855), en compagnie de Richardson et d'Overweg et, demeuré seul survivant, sut rendre cette exploration des plus fructueuses, étudiant successivement le Sahara, entre Tripoli et le Tchad, le Ouadaï, le Baguirmi et les pays du Soudan central depuis le Tchad jusqu'à Tombouctou, où il séjourna six mois. Il a publié *Voyages et découvertes dans le nord et le centre de l'Afrique* (5 vol., 1857-1859).

BARTH (Auguste), indianiste français (Schiltigheim, près de Strasbourg, 1834 - Paris 1916). Il fut l'un des plus éminents collaborateurs de la *Revue de l'histoire des religions*. (Acad. des inscript., 1893).

BARTH (Theodor), homme politique allemand (Duderstadt, Westphalie, 1849 - Baden-Baden 1909). Député au Reichstag (1887), il devint un des chefs du parti libéral radical (*freisinnige Partei*). Libre-échangiste, il se sépara du gouvernement à l'occasion du vote des tarifs protecteurs (1902), et préconisa désormais de grandes réformes sociales.

BARTH (Karl), théologien protestant suisse (Bâle 1886). Professeur à l'université de Bonn, il fut destitué par le gouvernement hitlérien, contre lequel il soutint, de Suisse, où il avait été nommé à l'université de Bâle, la résistance protestante. On l'a appelé « le plus grand théologien de l'époque, le plus original, le plus rigoureux » (P. Bouillard). Son enseignement est fondé sur la réforme calviniste ; mais il propose une nouvelle conception de la prédestination. D'autre part, il cherche, du point de vue chrétien en général, à défendre la théologie contre certaines déviations modernes comme le libéralisme, le laïcisme, l'historicisme, le national-socialisme et l'humanitarisme ; il veut en même temps l'enrichir par certains apports et souhaite un retour à la prédication évangélique pure et aux anciens théologiens. Son influence intellectuelle et religieuse est considérable sur l'ensemble du monde chrétien actuel. Parmi ses œuvres, il faut citer particulièrement *Kirchliche Dogmatik* (1932-1951), où est exposée sa « théologie dialectique ». (→ Biblio.)

BARTHE (Félix), magistrat et homme politique français (Narbonne 1795 - Paris 1863). Avocat à Paris, affilié aux *carbonari*, il se fit connaître en prenant la défense des adversaires des Bourbons poursuivis en justice. En 1830, il fut élu député de Paris et devint ministre de l'Instruction publique, garde des Sceaux (1831), premier président de la Cour des comptes et pair de France (1834), et de nouveau ministre de la Justice dans le cabinet Molé.

BARTHE-DE-NESTE (LA), ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées (arrond. de Bagnères-de-Bigorre), dans la vallée d'Aure ; 784 hab. (514 aggl.).

BARTHÉLEMITE n. m. Membre d'une congrégation de moines basiliens d'Arménie, réfugiés à Gênes en 1307. (Innocent X supprima l'ordre en 1650.) ‖ Clerc séculier de la congrégation fondée par dom Barthélemi Holzhauser en 1640, disparue en 1795.

BARTHÉLEMY, l'un des douze apôtres du Christ, qui s'identifie sans doute avec le disciple appelé Nathanaël. Selon les diverses traditions, il aurait évangélisé la Phrygie et la Lycaonie, ou le Pont et le Bosphore, ou encore les Indes, l'Arabie ou l'Ethiopie. Une légende le fait mourir écorché vif ; c'est pourquoi il est devenu le patron des bouchers et des tanneurs. On a des fragments d'un évangile apocryphe qui porte son nom.

BARTHÉLEMY des Martyrs (le bienheureux), dominicain portugais (Verdela lez Lisbonne 1514 - Viana do Castelo 1590), archevêque de Braga (1559). Au concile de Trente, il se prononça pour la réforme du clergé.

BARTHÉLEMY l'Anglais, auteur d'un ouvrage scientifique, *Liber de proprietatibus rerum* (XIIIe s.), traduit en 1372 par Jean Corbechon, à la demande de Charles V.

BARTHÉLEMY (abbé Jean-Jacques), écrivain et numismate français (Cassis 1716 - Paris 1795). Il est l'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce* (1788), agréable documentaire romancé sur les mœurs du monde grec au IVe s. av. notre ère. Garde du Cabinet du roi en 1754, il introduisit au cabinet des Médailles une méthode de classement qui subsiste encore, en même temps qu'il présidait à ses considérables accroissements (annexion du Cabinet de Sainte-Geneviève). En 1793, arrêté comme suspect et jeté en prison, il fut relâché au bout de quelques semaines, mais mourut peu après. (Acad. des inscript., 1747 ; Acad. fr., 1789).

BARTHÉLEMY (François, marquis DE), homme politique français (Aubagne 1747 - Paris 1830). Entré aux Affaires étrangères sous le ministère de Choiseul, il resta au service de la République, qu'il représenta en Suisse. En 1795, il négocia avec succès les traités de Bâle avec la Prusse et l'Espagne. Nommé en 1797 membre du Directoire, il fut victime du coup d'Etat du 18-Fructidor et déporté à la Guyane, d'où il réussit à s'évader. Il devint sénateur et comte de l'Empire, enfin pair de France et marquis sous Louis XVIII.

BARTHÉLEMY (Auguste MARSEILLE), poète français (Marseille 1796 - *id.* 1867). Associé avec son compatriote Méry, il écrivit : *la Villéliade* (1827), contre le ministre Villèle ; *les Grecs*, épître au Grand Turc ; *les Jésuites*, épître au président Séguier ; *Rome à Paris* ; *la Peyronnéide*, satire contre le ministre Peyronnet ; *la Censure ou le Congrès des ministres*, coups de fronde décochés contre la Restauration ; *Napoléon en Egypte* (1828), grand poème en huit chants ; *Waterloo*, chant épique de quelques pages (1829). Méry et Barthélemy chantèrent la révolution de Juillet dans un poème intitulé *l'Insurrection*, puis passèrent à l'opposition et fondèrent leur fameuse *Némésis** (1831-1832), journal hebdomadaire dans lequel ils flétrirent en vers tous les actes du nouveau gouvernement et s'attaquèrent, avec verve et violence, aux maîtres de l'heure, notamment à Lamartine, qui répondit par sa célèbre pièce : *A Némésis*. Le journal n'eut au reste qu'une durée éphémère.

BARTHÉLEMY (Anatole DE), numismate français (Reims 1821 - Ville-d'Avray 1904). Spécialiste des monnaies gauloises et médiévales, auteur d'un *Manuel de numismatique ancienne* (1851, puis 1890), directeur de la *Revue numismatique* avec G. Schlumberger et Ernest Babelon, à partir de 1883.

BARTHÉLEMY (Joseph), juriste et homme politique français (Toulouse 1874 - *id.* 1945). Professeur à la faculté de droit de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1927), plusieurs fois député du Gers, garde des Sceaux (févr. 1941-mars 1943). Auteur de divers ouvrages de droit constitutionnel.

BARTHÉLEMY (René), physicien français (Nangis 1889 - Antibes 1954), l'un des créateurs de la télévision en France. Ingénieur de l'Ecole supérieure d'électricité, il débuta en 1912 dans un laboratoire d'études et s'attacha d'abord à la création d'appareils de mesure et à la radiophonie. Pendant la Première Guerre mondiale il monta des appareils émetteurs et participa à l'installation du poste de la tour Eiffel. Il s'intéressa ensuite à la télévision et devint ingénieur en chef du centre expérimental de Montrouge. Perfectionnant le dispositif de l'Anglais Baird, il fut chargé d'une émission régulière en 1935. Dans la même année, il porta la définition de 90 lignes à 180, puis à 240 ; pour éviter le papillotement, il avait réalisé l'analyse entrelacée. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il continua ses travaux, effectuant des recherches sur le radar et créant l'*isoscope*, tube perfectionné pour télévision. (Acad. des sc., 1946.)

BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE (Jules), philosophe et homme politique français (Paris 1805 - *id.* 1895). Sous la Restauration, il collabora au *Globe*, puis, après 1830, au *National*, au *Constitutionnel*, etc. Célèbre traduc-

Phot. Giraudon, Larousse.

teur des œuvres d'Aristote, il fut nommé au Collège de France (1837) et élu à l'Académie des sciences morales (1838). Chef du secrétariat du Gouvernement provisoire en 1848, il fut élu député de Seine-et-Oise à la Constituante, puis à la Législative. Après le 2 décembre 1851, il vécut dans une retraite absolue jusqu'en 1869, où il redevint député de Seine-et-Oise. Membre de l'Assemblée nationale (1871), il siégea au centre gauche, fut nommé sénateur inamovible en 1875, puis ministre des Affaires étrangères (cabinet Jules Ferry, 1880-1881) : il obtint la cession de la Thessalie à la Grèce et signa la convention du Bardo*. Economiste averti, il reconstitua la Société des mines de cuivre de Huelva, et, de 1855 à 1858, fut secrétaire de la Compagnie universelle du canal de Suez. Auteur de nombreux ouvrages de philosophie, d'histoire religieuse et diplomatique.

BARTHEZ (Paul Joseph), médecin et philosophe français (Montpellier 1734 - Paris 1806). Successivement médecin ordinaire des armées, rédacteur au *Journal des savants*, collaborateur de l'*Encyclopédie*, il devint chancelier de l'université de Montpellier en 1785. Il fut membre associé de l'Académie des sciences (1799) et de la plupart des académies d'Europe. A l'ouverture des Etats généraux, il publia un écrit intitulé : *Libre discours sur la prérogative que doit avoir la noblesse dans la Constitution et les états généraux de la France*. En 1802, Barthez fut, avec Corvisart, nommé médecin du Gouvernement. Fondateur du *vitalisme**, il s'efforça d'établir que les propriétés vitales particulières invoquées par Van Helmont et Bordeu ne sont pas des facteurs de la vie commune, mais des expressions diverses, des modes, des effets d'un principe unique, auquel il donna le nom de *principe vital*. Œuvres : *Nouveaux Eléments de la science de l'homme* (1778), son plus important ouvrage ; *Nova doctrina de functionibus naturae humanae* (1774); *Nouvelle Mécanique des mouvements de l'homme et des animaux* (1798).

BARTHÉZIANISME n. m. Vitalisme barthézien.

BARTHÉZIEN, ENNE adj. Relatif à Barthez.

BARTHITE n. f. Minér. Arséniate naturel de cuivre et de zinc hydraté.

BARTHOLDI (Frédéric Auguste), sculpteur français (Colmar 1834 - Paris 1904). Son style robuste, mais un peu massif, apparaît déjà dans sa statue colossale de *Rapp* (1855). Colmar, où sa maison natale a été convertie en musée, s'orne du monument de *Martin Schöngauer* et du *Jeune Vigneron alsacien*, mais les deux œuvres les plus célèbres de Bartholdi sont le *Lion de Belfort* (1880), taillé dans le roc (22 m de haut sur 11 de large), et *la Liberté éclairant le monde* (1886), à l'entrée du port de New York. Paris possède des réductions de l'une et de l'autre, en cuivre martelé (place Denfert-Rochereau et sur le pont de Grenelle). [→ Biblio.]

BARTHOLIN (Gaspard), érudit danois (Malmø, Scanie, 1585 - Sorö, île de Seeland, 1629). Il professa la médecine à Padoue, à Wittenberg et à Copenhague, où il fut nommé recteur de l'Université en 1618. — Son fils THOMAS (Copenhague 1616 - Hagested 1680) est le membre le plus célèbre de cette famille. Il fut successivement professeur d'anatomie à Copenhague (1648), bibliothécaire de l'Université (1671) et conseiller d'Etat (1675). On a de lui de nombreux ouvrages. — ERASMUS, frère du précédent (Roskilde 1625 - Copenhague 1698), fut professeur de mathématiques et de médecine à Copenhague. Il découvrit en 1669 la double réfraction dans le spath d'Islande.

Bartholin (GLANDES DE), glandes situées de part et d'autre de l'entrée du vagin, du volume d'un haricot. Elles sécrètent un liquide épais et clair qui est déversé sur la muqueuse vulvo-vaginale par un court canal excréteur.

BARTHOLINITE n. f. Gynécol. Inflammation des glandes de Bartholin. (Elle s'observe surtout comme complication des infections à gonocoques, et se traite, lorsque le pus est collecté, par l'incision et l'extirpation.)

Bartholo, personnage du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais. Il apparaît dans la première de ces comédies comme le type du tuteur jaloux, méfiant et avide.

BARTHOLOMAE (Christian), orientaliste allemand (Forst, près de Bayreuth, 1855 - île de Langeoog, Frise orientale, 1925). Professeur à Heidelberg, il a été un des maîtres des études iraniennes. On lui doit de nombreux travaux de philologie, notamment un remarquable dictionnaire de l'ancien iranien.

BARTHOLOMÉ (Paul Albert), sculpteur français (Thiverval 1848 - Paris 1928). Il exposa d'abord des tableaux de genre, puis, après la mort de sa jeune femme, se consacra à la sculpture. Ses thèmes de prédilection sont élégiaques ou funéraires : *Jeune Fille pleurant* (1892), *Jeune Fille priant* (1894) ; son œuvre la plus célèbre est le *Monument aux morts*, au Père-Lachaise (1899).

BARTHOLOMITE n. f. Minér. Sulfate de sodium et de fer, résultant de l'altération de la pyrite.

BARTHOU (Louis), homme politique français (Oloron-Sainte-Marie 1862 - Marseille 1934). Avocat, élu député des Basses-Pyrénées en 1889, siégeant au centre droit, il fut ministre dans les cabinets Dupuy (1894-1895), Méline (1896-1898), Clemenceau (1906-1909) et Briand (1909-1910). Président du Conseil de mars à décembre 1913, il fit voter la loi dite *de trois ans*, sur la durée du service militaire (19 juill. 1913), malgré une opposition socialiste et radicale. Il fut encore ministre, notamment de la Guerre dans un cabinet Briand (1920) et de la Justice dans un cabinet Poincaré (1922). Elu sénateur en 1922, nommé président de la Commission des réparations, il est appelé au ministère de la Justice en 1926 et est chargé des Affaires étrangères dans le gouvernement Doumergue (févr. 1934). Le 9 octobre 1934, étant allé accueillir à Marseille le roi Alexandre Ier de Yougoslavie, il fut victime de l'attentat perpétré contre celui-ci. Bibliophile passionné, il a rédigé plusieurs biographies historiques. (Acad. fr., 1918). [→ Biblio.]

BARTICA, v. de la Guyane britannique, ch.-l. du comté de l'Essequibo, sur l'Essequibo, au terminus de la navigation ; 2 350 hab. Une base navale américaine avait été établie en face de la localité en 1940.

BARTIMÉE, aveugle guéri par Jésus à Jéricho.

BARTLE FRÈRE. V. FRÈRE.

BARTLESVILLE, v. des Etats-Unis (Oklahoma), au N. de Tulsa ; 19 200 hab. Métallurgie du zinc et du cadmium. Raffinage du pétrole.

BARTLETT (Paul Wayland), sculpteur américain (New Haven 1865 - Paris 1925). Sa statue équestre de La Fayette (1908, cour du Carrousel) a été offerte à la France par les écoliers des Etats-Unis. Autres œuvres : *Michel-Ange*, *Christophe Colomb* (Congressial Library of Washington), fronton de la Chambre des députés (Washington), nombreuses figures d'animaux. Il a légué à l'Académie des beaux-arts, dont il fut membre correspondant, ses ateliers et une partie de sa fortune.

BARTÓK (Béla), compositeur hongrois (Nagyszentmiklos 1881 - New York 1945). Son premier maître fut, à Presbourg, Ladislas Erkel, mais, à l'instigation de son condisciple Zoltan Kodaly, il se consacra à l'étude de la chanson populaire hongroise, du folklore en général, roumain et slovaque et plus tard africain. De leur pèlerinage dans l'ancienne Hongrie, Kodaly et Bartók revinrent chargés d'une trentaine de milliers de disques, dont l'influence fut décisive sur l'œuvre de Bartók. Parallèlement à ses premières compositions pour piano, musique de chambre, vocale et orchestrale, Bartók publie ses transcriptions de chansons folkloriques. A partir de 1904, et sans interruption, paraissent ses principales œuvres. En 1934, il abandonne son professorat et est chargé du département de la musique au musée ethnographique de Budapest. Cette occupation ne l'empêche pas de faire des tournées à l'étranger et d'interpréter ses œuvres comme pianiste. Au début de la Seconde Guerre mondiale, sur l'invitation de l'université Columbia, il se rend en Amérique pour y tenir des conférences de folklore. Il s'installe définitivement aux Etats-Unis en 1940.

Parti du style Erkel-Liszt, Bartók trouve bientôt son propre langage : un style linéaire dépouillé de tout romantisme. Pendant un court moment, il se penche sur les spéculations cérébrales du dodécaphonisme, mais revient vite à la mélodie du terroir. Il combine les rythmes libres des chants populaires en des variations qu'accentue l'influence du jazz. Ses harmonies sont engendrées par les gammes primitives, surtout par le pentatonisme, et le récitatif du *Château de Barbe-Bleue* est issu du *parlando* paysan. Après avoir poussé jusqu'à l'excès l'abstraction, il revient durant les dernières années de sa vie à son style romantique, qu'il enrichit de nouvelles trouvailles. Cette fois, c'est la grande popularité qu'il rencontre, avec son concerto pour orchestre.

Ses principales *œuvres vocales* sont : des *Chansons populaires hongroises* pour voix et piano, en collaboration avec Kodaly (1906) ; 4 *Vieilles Chansons populaires* pour chœur d'hommes (1912) ; 10 mélodies (1915) ; *Dans le village*, chansons populaires ; 20 *Chansons populaires hongroises* (1929), dont 5 avec orchestre ; *Cantata profana* pour ténor, baryton, double chœur et orchestre (1930) ; 2 chansons populaires hongroises pour chœur mixte (1930) ; 27 chœurs d'enfants et de femmes (1935) ; *Temps passés*, chœur d'hommes à 3 voix (1935) ; des *Chansons sicules* pour chœur d'hommes (1932).

Pour instruments à cordes, il a composé : 2 *Portraits* pour violon et orchestre, 2 sonates pour violon et piano (1921-1922), 2 rhapsodies pour violon ou piano et orchestre, un concerto pour violon et orchestre (1938), 44 duos pour 2 violons, un concerto pour alto et orchestre (1945), 6 quatuors à cordes (1908-1940), *Divertimento* pour instruments à cordes (1939), *Musique pour instruments à cordes, percussion et célesta* (1936), une de ses pages maîtresses, des danses pour violon, clarinette et piano (1938).

Pour piano, on lui doit : rhapsodies avec orchestre (1904), 3 chansons populaires du comitat Csik (1907), 14 bagatelles (1908), 10 morceaux faciles, 2 danses roumaines (aussi pour orchestre) [1909-1910], *Allegro Barbaro* (1911), 3 burlesques (1908-1911), esquisses (1909), morceaux faciles avec thématique populaire, pour enfants (1908-1909), musique de piano pour débutants (1913), suite pour piano (1916), 3 études pour piano (op. 18), improvisations (1920), sonate (1926), *En plein air* (5 morceaux, 1926), sonate pour 2 pianos et percussion (1937), 9 petits morceaux pour piano (1926), 3 concertos pour piano (1926, 1931, 1945), *Mikrokosmos* (1926-1937).

Pour orchestre, il a composé : a) *Suite n° 1* (1905), 2 *Images* (1910), 4 morceaux pour orchestre (1912) ; b) *Suite n° 2* (1905-1907), *Burlesque* (1904) ; c) *Suite de danse* (1923), *Chansons rustiques hongroises* (1933).

Ses *œuvres dramatiques* comprennent un opéra, *le Château de Barbe-Bleue* (1911) ; un ballet, *le Prince taillé en bois* (1916) ; *le Mandarin merveilleux*, pantomime (1918-1919). Il édita en outre des œuvres de Bach, Scarlatti, Purcell, Couperin, etc., et publia des articles et des ouvrages sur le folklore, qui font autorité. (→ Biblio.)

BARTOLI (Taddeo). V. TADDEO DI BARTOLO.

BARTOLI (Adolfo), philologue italien (Fivizzano 1833 - Gênes 1894). Professeur à l'Institut d'études supérieures de Florence, il a étudié, avec une méthode historique très sûre, les origines de la littérature italienne. Ses œuvres capitales sont : *les Deux Premiers Siècles de la littérature italienne* (1870-1879) et une *Histoire de la littérature italienne jusqu'à Pétrarque* (1878-1889).

BARTOLI (Matteo), linguiste italien (Albona, Istrie, 1873 - Turin 1946). Dans son principal ouvrage : *Introduzione alla neolinguistica* (1925), il a essayé de mettre en relations les données géographiques et les données chronologiques d'Etats linguistiques.

BARTOLINI (Lorenzo), sculpteur italien (Saviniana, Toscane, 1777 - Florence 1850). Il travailla à l'un des bas-reliefs de la colonne Vendôme et fit le buste de Napoléon Ier pour l'Institut. L'Empereur, qu'il suivit à l'île d'Elbe, l'avait chargé en 1808 d'aller fonder une école de sculpture à Carrare. Après Waterloo, il se fixa à Florence. On cite de lui *la Charité*, groupe (Florence), et quantité de bustes (*Denon*, *Mme de Staël*,

Louis BARTHOU

BARTHOLDI
« la Liberté éclairant le monde »

Béla BARTÓK

Phot. Manuel, N. Y. T., Lipnitzki.

Henri BARUK

Fra BARTOLOMEO
« la Vierge entourée de saints »
ensemble et détail
cathédrale de Lucques

Lord Byron, Metternich, Thiers, Méhul, Liszt). Continuateur de Canova, il était l'ami d'Ingres, qui fit de lui un beau portrait (1806). Sa renommée fut européenne.

BARTOLO, jurisconsulte italien (Sassoferrato, Urbino, 1314 - Pérouse 1357). Il enseigna le droit romain dans diverses villes, notamment à Pise et à Pérouse. Il s'est efforcé de concilier les textes romains, les institutions féodales et les statuts municipaux de l'Italie, afin d'élaborer un droit commun pouvant servir à guider la pratique. Il prit le droit romain pour base, mais en se laissant guider par le bon sens. Dans cet esprit, il régla les conflits entre les statuts des villes lombardes, ou entre la législation de ces villes et la législation de droit commun applicable à tous les sujets de l'Empereur.

BARTOLO DI FREDI, peintre italien (Sienne 1330 - *id.* 1409). Continuateur des Lorenzetti et de Simone Martini (*Présentation au Temple,* Louvre ; *Adoration des mages,* Sienne), il peignit à la collégiale de San Gimignano un ensemble de fresques représentant des scènes de l'Ancien Testament (1367).

BARTOLOMÉ, ferronnier andalou (début du XVIe s.). Il a forgé la rampe de la chapelle royale de Grenade.

BARTOLOMEI (Girolamo), écrivain italien (Florence 1584 - † 1662), auteur de plusieurs tragédies publiées à Rome en 1632, parmi lesquelles *Poliutto* (Polyeucte) et *Teodora* (Théodore), que Corneille a peut-être connues.

BARTOLOMEO da Rinonico, théologien franciscain du XIVe s., également connu sous le nom de **Bartolomeo da Pisa** (Rinonico sur l'Arno - † Pise 1401). Il est surtout connu par un ouvrage intitulé *De conformitate vitae beati Francisci ad vitam Domini Jesu* (1390).

BARTOLOMEO (Fra) ou **BARTOLOMMEO,** peintre italien, dit aussi **Bartolomeo del Fattorino, Baccio della Porta, Fra Bartolomeo di San Marco,** et plus particulièrement, en Italie, **il Frate** (Florence 1472 - Pian di Mugnone 1517). En collaboration avec Mariotto Albertinelli, dont il avait été le condisciple chez Cosimo Roselli, il exécuta diverses peintures, puis s'installa près de la porte de San Pier Gattolini, d'où lui vint le surnom de « della Porta ». A la suite d'un sermon de Savonarole, il brûla ses études d'après le nu sur la place de Florence, prit l'habit au couvent de Saint-Marc (1500) et participa activement au renouveau artistique des ateliers franciscains. Il peignit vers 1503 *la Vision de saint Bernard.* l'une de ses œuvres les plus remarquables. Après un voyage à Venise (1504), son œuvre gagne en délicatesse (*Fiançailles de sainte Catherine,* 1512). Fra Bartolomeo se rendit ensuite à Rome (1514), où Raphaël et Michel-Ange l'influencèrent à leur tour. Des œuvres comme *la Vierge entourée de saints* (1508, Lucques), *le Christ* (1517), *la Pietà* (1517, Florence) s'imposent par l'ampleur et la clarté du style.

BARTOLOTTI (Angelo Michele), guitariste et théorbiste italien (Bologne 1615 ? - † 1681 ?). Au service de Christine de Suède (1653), puis du roi de France (1664), il a publié des pièces pour la guitare espagnole et une *Table pour apprendre facilement à toucher le théorbe sur la basse continue.*

BARTOLOZZI (Francesco), graveur italien (Florence 1728 - Lisbonne 1813). Elève de Joseph Wagner à Venise, il a travaillé à partir de 1764 en Angleterre, où il introduisit la technique du pointillé (*Lady Smith et ses enfants,* d'après Reynolds ; *Miss Farren,* d'après Lawrence). Il prit en 1802 la direction de l'Académie royale de Lisbonne.

BARTOLUCCIO, orfèvre florentin (XIVe s.). Il fut le maître de Lorenzo Ghiberti.

BARTON (Elizabeth), religieuse anglaise de Canterbury (Aldington, Kent, 1506 - Tyburn 1534), célèbre par ses « prophéties »; celles-ci ayant attaqué trop violemment le divorce d'Henri VIII, elle fut exécutée.

BARTON (Bernard), poète quaker anglais (Carlisle 1784 - Woodbridge 1849). Il s'occupa de commerce, puis fut employé de banque à Woodbridge. Ses œuvres principales sont *l'Appel du forçat* (1818), protestations contre les rigueurs du Code pénal, et les *Poèmes familiers* (*Household Verses*) [1845], qui lui valurent une pension de Robert Peel.

BARTON (sir Edmund), homme d'Etat australien (Sydney 1849 - Medlow Bath, près de Sydney, 1920). Membre de l'Assemblée de la Nouvelle-Galles du Sud, il se montra ardent protectionniste. Il fut, après Parkes, le leader du mouvement qui aboutit à l'établissement du Commonwealth australien, et Premier ministre de la Fédération, dont il avait lui-même élaboré le statut dans ses grandes lignes (1901). Orateur et homme d'Etat, il fut surnommé LE PÈRE DE L'AUSTRALIE.

Barton (ARGILE DE), couche d'argile épaisse de 100 m. C'est le type de l'étage *bartonien,* dans le bassin du Hampshire (Angleterre), où elle forme les falaises qui s'étendent entre Highcliff et Hordwell.

BARTONELLE (du nom du naturaliste américain Benjamin Smith *Barton* [1766-1815]) n. m. Parasite intracellulaire polymorphe, à éléments sphériques coccobacillaires, en haltères, en anneaux, etc.
— ENCYCL. On ne sait encore si les *bartonelles* sont des protozoaires ou des bactéries. Ces parasites déterminent des affections, les *bartonelloses,* dont l'homme est atteint. Les agents vecteurs sont des *phlébotomes.*

BARTONELLOSE n. f. Affection due, chez l'homme, au *Bartonella bacilliformis,* qui englobe la fièvre de Oroya et la verruga péruvienne. (Ces maladies ne s'observent que dans l'Amérique du Sud.)

BARTONIA n. m. Bot. V. MENTZELIA.

BARTONIEN adj. et n. m. Géol. (de *Barton,* localité d'Angleterre). Se dit d'un étage du système éocène compris entre le lutétien et le ludien. (V. BARTON [*argile de*).]

BARTOŠ, dit **le Scribe,** chroniqueur tchèque (Prague 1470 - † v. 1535), auteur d'une *Chronique des troubles de Prague en 1524.*

BARTOŠ (Frantiscek), professeur et savant morave (Mladcova, près de Zlin [Gottwaldov] 1837 - *id.* 1906). Il a étudié les parlers moraves dans : *Dialectologie morave* (1886-1895), *Dictionnaire des dialectes moraves* (1906). Il a contribué à la renaissance de l'ethnographie morave. Il est l'auteur d'un répertoire : *Chansons nationales moraves nouvellement recueillies* (1900-1901).

BARTOŠEK Z DRAHONIC, chroniqueur tchèque († 1445). Sa *Chronique* raconte les événements survenus de 1419 à 1443.

BARTRINA (Joaquín María), poète catalan (Reus 1850 - Barcelone 1880), auteur du recueil intitulé *Algo* (*Quelque chose*), d'une inspiration profondément pessimiste (1876).

BARTSCH (Adam VON), écrivain, dessinateur et graveur autrichien (Vienne 1757 - Hietzing, près de Vienne, 1821). Premier garde de la Bibliothèque impériale, membre de l'Académie des beaux-arts de Vienne, il a publié *le Peintre-Graveur* (1803-1821), catalogue raisonné, en vingt et un volumes, de l'œuvre de la plupart des graveurs flamands, hollandais, allemands et italiens.

BARTSCH (Karl), philologue allemand (Sprottau 1832 - Heidelberg 1888). Professeur de philologie allemande et romane à Rostock, puis à Heidelberg, il a édité *les Nibelungen* (1870-1880) et publié maints ouvrages sur la littérature d'oc : *Précis d'histoire de la littérature provençale* (1872), *Chrestomathie provençale* (1868-1880).

BARTSCH (Rudolf Hans), romancier autrichien (Graz 1873 - *id.* 1952). Sa ville natale sert de toile de fond à son roman *Douze Styriens* (*Zwölf aus der Steiermark*) [1908]. Citons encore : *Elisabeth Kött* (1909), histoire d'une actrice ; un recueil de nouvelles, *la Fin du rococo* (*Vom sternbenden Rokoko*) [1909] ; *Histoires d'amour douces-amères* (1910), qui rappellent la manière de G. Keller; *les Enfants de Haindl* (1908), dont l'action se passe à Vienne.

BARTSCHIA n. f. Plante semi-parasite, vivace, d'un aspect sombre, vivant dans les prairies humides et les rochers calcaires. (Famille des scrofulariacées.)

BARUCH, disciple de Jérémie. Il écrivit sous la dictée de ce dernier un certain nombre d'oracles qu'il devait ensuite lire au Temple, alors que son maître ne pouvait plus s'y rendre. Le *livre de Baruch,* qui fait suite aux Lamentations, est un ouvrage deutérocanonique qui nous éclaire sur la vie religieuse des communautés juives de la Dispersion. La Vulgate y joint une dissertation sur les idoles, appelée « Lettres de Jérémie ».
— ALLUS. LITTÉR. *Avez-vous lu Baruch ?...* La Fontaine, ayant lu avec admiration une prière juive attribuée à Baruch, allait, demandant à tout venant : « *Avez-vous lu Baruch ?* c'était un bien beau génie ! » On rappelle ces mots quand on a l'esprit préoccupé soudainement d'une découverte.

BARUCH (Bernard Mannes), homme d'Etat américain (Camden, Caroline du Sud, 1870). Spécialiste des questions financières, il travaille d'abord au Stock Exchange de New York. Après la Première Guerre mondiale, il représente les Etats-Unis à la Commission des réparations. Membre du « Brain Trust » de Roosevelt, il soumet au Sénat, dès 1937, des recommandations pour une éventuelle mobilisation industrielle en temps de guerre, et, en 1944, il présente d'autres plans pour la reconversion. A l'O. N. U., il rapporte le premier plan de contrôle international de l'énergie atomique en 1946. Il a publié ses Mémoires (*My Own Story*) en 1958.

BARUK (Henri), médecin et psychiatre français (Saint-Avé, Morbihan, 1897). Il enseigne depuis 1926 la psychiatrie à la faculté de médecine de Paris ; il est, en outre, médecin-chef de la Maison nationale de Saint-Maurice depuis 1932. Ses principaux travaux ont porté sur la psychiatrie expérimentale chez les animaux (catatonie expérimentale en particulier), la conscience morale et le sentiment de la justice chez les sujets normaux ou malades (test tsédek), et la neuropsychiatrie infantile. Il est l'auteur d'un *Traité de psychiatrie* (1959).

BARUMBI(S), peuple noir du Congo belge. Les Barumbis sont d'habiles piroguiers qui, de tout temps, ont fait, entre les Stanley Falls et le Stanley Pool, le commerce du poisson fumé, de l'ivoire, et, aujourd'hui, du caoutchouc.

BARUMINI, bourg du centre de la Sardaigne, près duquel a été fouillé un village de l'âge du bronze.

Bärwalde (TRAITÉ DE), traité conclu le 23 janvier 1631 entre le roi de Suède Gustave-Adolphe et l'envoyé de Richelieu, Charnacé, dans la ville prussienne de Bärwalde (Brandebourg), auj. polonaise (Barwice). Il concernait l'entretien de la lutte des princes protestants allemands contre l'empereur Ferdinand II. Moyennant un subside annuel d'un million de livres payé par la France, Gustave-Adolphe s'engageait à entretenir une armée de 36 000 hommes dans l'Empire pendant cinq ans et à respecter le culte catholique partout où il existait.

BARY-, élément tiré du gr. *barus,* lourd, pesant, et entrant dans la composition de nombreux mots.

BARYCENTRE n. m. Math. Centre de gravité. [Etant donné n points M_i, de coordonnées (x_i, y_i, z_i) et affectés de coefficients m_i, le barycentre de ces n points est le point de coordonnées

$$\xi = \frac{\Sigma m_i x_i}{\Sigma m_i}, \quad \eta = \frac{\Sigma m_i y_i}{\Sigma m_i}, \quad \zeta = \frac{\Sigma m_i z_i}{\Sigma m_i}.]$$

BARYCENTRIQUE adj. *Coordonnées barycentriques,* coordonnées imaginées par Mœbius, et dans lesquelles, en géométrie plane, un point est déterminé par rapport à trois points fixes.
— ENCYCL. A chaque point, on fait correspondre un système de trois coefficients *a, b, c,* tels que, considérés comme masses appliquées aux trois points fixes, le point soit le *barycentre.* A chaque système *a, b, c* correspond un point et un seul.
Dans la géométrie de l'espace, un point est déterminé, par rapport aux quatre sommets d'un tétraèdre fixe, d'une façon analogue.

BARYE n. f. Unité de pression dans le système C. G. S., qui correspond à 1 dyne par centimètre carré.

BARYE (Antoine Louis), sculpteur français (Paris 1796 - *id.* 1875). Fils d'un orfèvre, il fit l'apprentissage de la gravure sur acier, puis devint l'élève du sculpteur Bosio et du peintre Gros. Entré en 1823 chez l'orfèvre Fauconnier, il commence à travailler au Jardin des plantes, débute au Salon de 1827 avec des bustes, et se fait vite remarquer comme animalier avec le *Tigre dévorant un gavial.* Le *Lion écrasant un serpent*

Phot. X, Brogi-Giraudon.

(1833) déchaîne contre lui ses confrères. Barye est refusé au Salon de 1837 et n'y reparaîtra qu'en 1850 (*le Centaure et le Lapithe*, musée du Puy). L'Etat lui avait commandé le *Lion au serpent* (Tuileries), le *Lion en marche* (colonne de Juillet, 1840) et le *Lion assis* (Tuileries, 1846). En 1854, il est nommé professeur au Muséum ; il entre à l'Académie de beaux-arts en 1868. Autres œuvres principales : *la Guerre, la Paix, la Force et l'Ordre* (cour du Carrousel), *Sainte Clotilde* (1835, église de la Madeleine), *Singe monté sur un gnou, Tigre dévorant une gazelle, Jaguar dévorant un lièvre* (1850), *Eléphant d'Afrique*. Barye, taciturne et froid, était un travailleur acharné. Ses études d'anatomie sont d'une précision minutieuse, mais son réalisme était au service d'un amour passionné de la vie ; il a traduit dans les combats d'animaux sauvages, sujet nouveau alors, les violences furieuses du romantisme. Ses figures humaines, sobres et pleines, inspirées de l'art grec classique et même archaïque, remontent aux sources du grand art, annonçant les recherches du XXe s. Ses nombreux dessins forment un véritable répertoire de la vie animale (bibliothèque de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts, études d'écorchés). Ses aquarelles, très recherchées, ont une puissance et une densité dues en partie à la technique qu'il employait : encre de Chine et rehauts de gouache mélangés à l'aquarelle (cabinet des Dessins au musée du Louvre). [→ Biblio.]

BARYLITHE n. f V. BARILITE.

BARYMÈTRE n. m. Instrument servant à évaluer l'intensité des bruits.
— ENCYCL. Le *barymètre* comporte un microphone et un cadran indicateur, sur lequel se lit le niveau du bruit, mesuré en phones. Il est possible de placer, dans le circuit du microphone, des filtres ne laissant passer que certaines bandes de fréquences, afin d'obtenir l'analyse du bruit.

BARYMÉTRIE n. f. Détermination du poids des animaux à l'aide des mensurations corporelles. (Les indications fournies par la barymétrie sont très approximatives.)

BARYNOTUS [tys] n. m. Gros charançon, qui se tient sur le sol, dans les prairies. (Le genre fait partie des coléoptères, famille des curculionidés.)

BARYSILITE n. f. Minér. Silicate naturel de plomb $Pb_3Si_2O_7$, rhomboédrique.

BARYSPHÈRE n. f. Géophys. Nom donné à la partie intérieure du globe terrestre, caractérisée par sa densité élevée. (V. TERRE.)

BARYTAGE n. m. Photogr. Opération consistant à couvrir les papiers non transparents d'une couche protectrice à base de gélatine chargée de sulfate de baryum, sur laquelle on coule ensuite l'émulsion photosensible. (V. PAPIER.)

BARYTE n. f. Chim. Oxyde BaO ou hydroxyde $Ba(OH)_2$ de baryum.
— Minér. *Baryte aérée*, nom que l'on donnait au carbonate de baryum, lorsque l'acide carbonique s'appelait *acide aérien*. ‖ *Baryte carbonatée*, v. WITHÉRITE. ‖ *Baryte sulfatée*, v. BARYTINE.
— ENCYCL. Chim. La *baryte anhydre* BaO est un solide grisâtre, de densité 4,2, de saveur âcre, difficilement fusible. Indécomposable par la chaleur, elle est très difficile à réduire ; cette réduction est possible par action du magnésium, de l'aluminium, ou du carbone qui, au four électrique, donne le carbure BaC_2. Chauffée au rouge sombre dans un courant d'oxygène, la baryte se transforme en bioxyde BaO_2, lequel se dissocie à température plus élevée ; on s'est jadis servi de cette réaction pour extraire l'oxygène de l'air. Le bioxyde de baryum sert en outre à la préparation de l'eau oxygénée.
Au contact de l'eau, l'oxyde se transforme en hydroxyde $Ba(OH)_2$, avec un très grand dégagement de chaleur. La *baryte hydratée*, légèrement soluble dans l'eau (*eau de baryte*), est une base énergique, très analogue à la chaux.
On prépare la baryte anhydre par calcination du nitrate de baryum. La baryte hydratée peut s'obtenir par chauffage d'un mélange de carbonate de baryum et de charbon de bois, et par lavage à l'eau bouillante.

BARYTHÉRIUM [rjɔm] n. m. Mammifère fossile découvert dans l'Eocène supérieur de l'Egypte. (C'est un curieux animal au corps lourd, aux incisives inférieures transformées en défenses, qu'il est difficile de classer dans un groupe déterminé.)

BARYTIFÈRE adj. Qui contient de la baryte : *Calcaire barytifère*.

BARYTINE n. f. Minér. Sulfate de baryum naturel $BaSO_4$ appartenant au système orthorhombique, de densité élevée, égale à 4,70, que l'on trouve en abondance dans les filons métallifères. (La *barytine crêtée*, qui reproduit la forme d'une crête de coq, est une association de cristaux maclés. On utilise la barytine en peinture, en particulier comme matière de charge.) [Syn. BARYTITE ou SPATH PESANT.]

BARYTIQUE adj. Chim. Qui contient de la baryte ou du baryum.

BARYTITE n. f. Minér. Syn. de BARYTINE.

BARYTOCALCITE n. f. Minér. Carbonate double de calcium et de baryum naturel, de formule $BaCa(CO_3)_2$, se présentant en prismes du système monoclinique.

BARYTOCÉLESTINE n. f. Minér. Sulfate double naturel de baryum et de strontium.

BARYTON adj. et n. m. (gr. *barus*, lourd, et *tonos*, ton). Linguist. Se dit des mots dont la syllabe finale est frappée de l'accent grave. (Comme le passage de l'aigu au grave, dans le corps de la phrase, équivaut à l'absence d'accent, on donne aussi le nom de *barytons* aux mots dont la syllabe finale n'est pas accentuée, par opposition aux *oxytons**.)
— Mus. Voix d'homme intermédiaire entre le ténor et la basse. (En France, au XVIIIe s., on l'appelait *concordant*.) ‖ Jusqu'au XVIIIe s., nom d'un hautbois grave. ‖ Aux XVIIe et XVIIIe s., nom donné également à la basse de la viole d'amour, utilisée surtout en Allemagne, sorte de violoncelle à 6 ou 7 cordes en boyau et à un nombre variable (de 6 à 14) de cordes métalliques sympathiques. (Lidl, K. Franz et Haydn ont écrit pour cet instrument des concertos, des sonates, des divertissements, etc.)

BARYTONAISON n. f. Linguist. Changement d'intonation qui consiste dans le passage de l'aigu au grave : *La barytonaison équivaut en grec à une absence d'accent*.

BARYTURANITE n. f. Minér. V. URANOCIRCITE.

BARYUM [rjɔm] n. m. (gr. *barus*, lourd). Métal alcalino-terreux, analogue au calcium.
— Opt. *Baryum crowns*, verres d'optique fortement réfringents (indice 1,6 à 1,65 env.), mais peu dispersifs, souvent utilisés dans la construction des instruments d'optique. (V. ACHROMATISME.)
— ENCYCL. Chim. Le *baryum* est l'élément chimique de numéro atomique 56 et de masse atomique Ba = 137,36. Son existence a été signalée en 1774 par Scheele, lorsqu'il distingua la chaux de la baryte (qu'il appelait « terre pesante »). C'est Davy qui isola le métal en 1808 et lui donna son nom.
Le baryum est un métal blanc, ayant l'éclat de l'argent ; de densité 3,7, il fond à 710 °C et se volatilise vers 1 150 °C. Comme le calcium et le strontium, il est très électropositif, avec une valence égale à 2. Il s'oxyde facilement à l'air et décompose l'eau à froid. Ses composés sont isomorphes de ceux du calcium et du strontium.
Il est beaucoup moins abondant que le calcium dans la nature ; il s'y trouve surtout sous forme de sulfate (*barytine*) et de carbonate (*withérite*).
Ce n'est pas un métal industriel, et on ne le prépare qu'au laboratoire ; on l'obtient en réduisant dans le vide, à haute température, la baryte par le magnésium, l'aluminium ou un ferrosilicium ; le métal distille.

● *Composés du baryum.* Il existe deux oxydes du baryum : la *baryte** BaO et le bioxyde BaO_2.
Le *chlorure de baryum* $BaCl_2$ est un solide incolore, qui cristallise avec deux molécules d'eau. De saveur piquante, il est soluble dans l'eau. Après avoir perdu son eau de cristallisation, il fond à 960 °C sans se décomposer. On l'emploie au laboratoire comme réactif de l'acide sulfurique et des sulfates. On le prépare en traitant le carbonate de baryum naturel par l'acide chlorhydrique.
Le *sulfure de baryum* BaS est préparé par réduction du sulfate naturel au moyen du charbon. C'est un solide phosphorescent, que l'eau transforme en sulfure acide $Ba(SH)_2$; il peut servir à préparer tous les autres sels de baryum.
Le *sulfate de baryum* $BaSO_4$ est un produit naturel (*barytine*) ; on peut l'obtenir artificiellement par action de l'acide sulfurique sur un sel soluble de baryum. C'est un solide blanc, dont la totale insolubilité est mise à profit dans le dosage pondéral de l'acide sulfurique et de ses sels. On l'emploie en peinture, sous le nom de *blanc fixe*, ainsi que son mélange avec le sulfure de zinc (*lithopone*). Le sulfate de baryum purifié, totalement insoluble et d'une grande stabilité chimique, est employé en radiologie à cause de son opacité aux rayons X. Il permet d'obtenir en radioscopie et en radiographie l'image des cavités digestives.
Le *nitrate de baryum* $Ba(NO_3)_2$ est préparé par action du carbonate sur l'acide nitrique étendu. Il cristallise en octaèdres, solubles dans l'eau, que la chaleur décompose en donnant du bioxyde BaO_2. On l'utilise en pyrotechnie.
Le *carbure de baryum* BaC_2 est un solide cristallisé résultant de l'action du carbone sur la baryte au four électrique ; il agit sur l'eau à froid en donnant de l'acétylène pur.
Le *cyanure de baryum* $Ba(CN)_2$ peut être obtenu par action de l'azote au rouge sur un mélange de carbonate de baryum et de carbone. Son hydrolyse, effectuée à chaud, donne de l'ammoniac.
Le *carbonate de baryum* $BaCO_3$ se trouve dans la nature (withérite) ; on l'obtient aussi par action du gaz carbonique sur la baryte. Solide blanc, il est soluble dans l'eau chargée de gaz carbonique. Difficile à décomposer, il donne de la baryte quand on le chauffe avec du charbon.

● *Caractères des sels de baryum.* Les sels de baryum sont incolores quand ils ne dérivent pas d'un acide coloré. Leurs solutions concentrées donnent, avec les alcalis, un précipité blanc d'hydroxyde, soluble dans un excès d'eau. Ils produisent avec l'acide sulfurique, même en solution étendue, un précipité blanc de sulfate, insoluble dans les acides. Ils colorent la flamme en vert. Ils sont généralement toxiques.

BARZAKH (mot persan et ar. signif. *barrière*). Chez les musulmans, ligne de séparation entre l'enfer et le paradis, ou tombeau qui s'interpose entre cette vie-ci et l'autre.

BARZELLOTTI (Giacomo), philosophe et critique italien (Florence 1844 - Rome 1917). Il enseigna la philosophie à l'université de Rome à partir de 1896. Il s'est attaché à l'étude des questions de morale et de politique contemporaines et à l'exposé critique des principaux systèmes philosophiques de la seconde moitié du XIXe s. Auteur de : *Santi, solitarie; filosofi* (1886), *Studi et ritratti* (1893), *Ippolito Taine* (1895), *La Filosofia di F. G. Nietzsche* (1900).

BARZOÏ n. m. (mot russe signif. *lévrier*). Lévrier russe. (C'est un grand chien au poil long et ondulé, à la tête longue et étroite, au crâne allongé. Il servait jadis à chasser le loup dans les steppes russes. En France, où il n'est d'ailleurs pas très répandu, c'est un chien d'agrément.)

BARYE
« le Centaure et le Lapithe »
musée du Puy

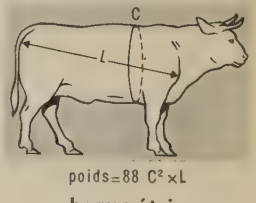

barymétrie

barzoï

Phot. Giraudon, Popper-Atlas.

Barzū-nâmè (*Livre de Barzū*), poème épique persan (fin du XIe ou début du XIIe s.), qui se rattache à la geste des Rustam, traitée par Firdūsī dans le *Livre des rois;* l'auteur, inconnu, y relate les exploits guerriers de Barzū, petit-fils de Rustam.

BAS, BASSE adj. (bas lat. *bassus,* gros et court). **1.** Peu élevé, soit absolument, soit relativement à quelque chose d'autre : *Pièces exiguës et si basses que presque on en pouvait de la main toucher le plafond* (Gide). || *Mer basse,* mer dont le niveau est au plus bas à la suite du reflux de la marée. || *Basses eaux,* état de la mer au moment où les marées sont le moins fortes; niveau le moins élevé d'un cours d'eau. || *Temps bas, plafond bas,* ciel couvert de nuages peu élevés : *Les nuages à demi effilochés d'un matin très bas passaient sur les maisons castillanes* (A. Malraux). || *Le soleil est bas,* il est près de se coucher. || **2.** Baissé, incliné vers le sol : *Marcher la tête basse, l'oreille basse.* || — *Fig.* Qui a une attitude de honte, de confusion : *Le baron, adossé au marbre de la cheminée, demeurait le front bas* (Maupassant). || *Vue basse,* celle qui oblige à rapprocher les yeux de l'objet; myopie. || **3.** Inférieur par sa position, sa situation géographique, atmosphérique : *La basse Seine, la basse Normandie, les basses Alpes. Les basses régions de l'air.* || Sert à désigner les habitants de quelques-unes de ces régions : *Les bas Bretons.* || — *Fig. En ce bas monde,* ici-bas, sur la terre. || *Le bas bout de la table,* celui qui est du côté de la porte. || *Le bas chœur,* endroit où se tiennent les chantres et les clercs, par opposition à la partie qu'occupent les chanoines. || **4.** Qui vient après dans le temps, et est souvent considéré comme inférieur à ce qui a précédé : *Basse latinité. Bas-Empire. Un auteur de la basse époque.* || **5.** Inférieur en grandeur : *Basse température, basse pression. Vendre à bas prix.* || *Bas âge,* première enfance. || *Au bas mot,* en évaluant au prix le plus faible. || **6.** Inférieur en qualité : *Les bas morceaux. De la basse littérature.* || **7.** Inférieur en intensité ou en hauteur, en parlant d'un son : *Répondre à voix basse. Un ton bas.* || *Avoir la voix basse,* la voix grave. || *Messe basse,* messe non chantée; *fig.* et *fam.,* confidence faite à l'oreille de quelqu'un en présence d'autres personnes. || **8.** Inférieur au point de vue social : *Les basses classes.* || *La Chambre basse,* la Chambre des communes en Angleterre, par opposition à la Chambre des lords. || *Péjor.* Peu relevé, vulgaire : *Le bas peuple. On le traitait* [Jésus] *comme* [...] *ces ennemis de bas étage auxquels les Romains n'accordaient pas les honneurs de la mort par le glaive* (Renan). || **9.** Inférieur au point de vue moral : *Il faut avoir le diable au corps et l'âme bien basse pour faire le métier de candidat à la députation* (Mérimée).

— Loc. *Faire main basse sur,* s'emparer prestement de quelque chose qui ne vous appartient pas : [Eugénie] *fit main basse, dans la cuisine, sur les poires comptées par son père* (Balzac).

— Électr. *Basse tension,* différence de potentiel d'assez faible valeur. (S'oppose en général à *haute tension.*) || *Basse fréquence,* fréquence de l'ordre de grandeur de celles des sons audibles.

— Fauconn. *Bas vol,* chasse avec l'autour (par opposition à la chasse au faucon, oiseau de *haut vol*).

— Linguist. *Bas allemand,* v. ALLEMAND.

— Mar. *Basse carène,* ensemble des haubans et manœuvres dormantes des bas-mâts. || *Basses voiles, basses vergues,* voiles ou vergues inférieures. || *Batterie basse,* dernière batterie au-dessus de l'eau. || *Côte basse, terre basse,* terre peu élevée, qu'on aperçoit seulement quand on en est tout près. || *Prendre le bas ris, mettre les huniers au bas ris,* réduire les huniers jusqu'à leur dernière bande de ris.

BAS adv. **1.** Dans une situation peu élevée ou moins élevée qu'une autre : *Assis trop bas.* || *Ici-bas,* sur terre. || *Mettre bas,* déposer : *Mettre bas les armes; absol.* faire ses petits, en parlant des femelles des animaux; et *elliptiq. : Chapeau bas! Bas les mains!* || *Jeter bas,* abattre : *Jeter bas une vieille maison;* et au *fig. : Jeter bas les institutions.* || — *Fig. Etre bas,* être presque abattu ou ruiné, ou, encore, être très malade, près de la mort : *Le lendemain, se sentant très bas, elle* [Félicité] *fit appeler un prêtre* (Flaubert). || *Il est tombé bien bas,* dans la misère, les mauvaises habitudes ou le vice. || **2.** A un niveau inférieur au niveau normal : *La rente est tombée très bas. Voler bas.* || *Les fonds sont bas,* se dit pour qualifier la situation de quelqu'un à qui il ne reste que fort peu d'argent. || **3.** A une certaine distance de l'endroit, de la période où l'on se trouve : *Là-bas; descendre plus bas dans l'histoire.* || *Ainsi qu'on le lira plus bas,* plus loin dans le livre. || **4.** A voix basse : *Parler bas. Parler tout bas.* || **5.** Sur un ton grave, peu aigu : *Chanter trop bas.*

— LANGUE CLASS. *Mettre bas,* renoncer à : *Mettre bas ses rancunes, son orgueil.*

— Mar. *Bas les feux!,* jetez bas le feu des foyers des chaudières à vapeur. || *Bas l'ouvrage!,* cessez l'ouvrage. || *Couler bas, couler bas d'eau,* s'enfoncer au point de couler au fond. || *En bas!,* commandement aux hommes de descendre de la mâture. || *Haler bas,* amener. || *Mettre pavillon bas,* baisser le pavillon.

◆ Interj. ***A bas!,*** cri d'hostilité envers quelqu'un ou quelque chose : *A bas les tyrans!*

— LOC. ADV. et PRÉP. ***A bas,*** à terre ou vers la terre : *Mettre un arbre à bas. Se jeter à bas de son cheval. Si l'on m'insulte, je mets mon homme à bas, personne ne tire aussi bien le pistolet et l'épée que votre serviteur* (Balzac). || ***En bas,*** au-dessous : *En bas de l'arbre;* à l'étage inférieur, au rez-de-chaussée : *Il habite en bas;* vers la terre : *Tomber la tête en bas.* || — *Fig.* Indique une condition sociale inférieure : *Il est parti d'en bas.* || *De haut en bas, du haut en bas,* depuis les parties les plus élevées jusqu'aux plus basses : *Rouler de haut en bas de l'escalier;* et au *fig.,* très dédaigneusement : *Traiter les gens de haut en bas.*

BAS n. m. La partie inférieure : *Le bas d'une robe, de la page. Le bas du corps. Le bas de la ville.* || Le fondement : *Evacuer par le haut et par le bas.*

— LOC. *Les hauts et les bas,* alternatives de prospérité et de malheur : *Notre vie est faite de hauts et de bas.*

— Astrol. *Le bas du ciel,* emplacement des troisième et quatrième maisons du ciel. || Partie de la sphère céleste supposée être sous nos pieds : *Le diamètre vertical passant par l'observateur a pour extrémités le nadir, en bas, et le zénith, en haut.*

— Bouch. *Bas de carré,* partie du carré de veau* comprenant les trois premières côtes.

— Bourrell. *Bas de guides,* partie des guides à laquelle est cousu un porte-mors qui se boucle au mors de la bride.

— Imprim. *Bas de casse,* moitié inférieure de la boîte à compartiments appelée *casse,* où sont rangés les caractères. || *Lettre bas de casse* (ou, substantivem., du *bas-de-casse* n. m.), chacune des lettres minuscules qui remplissent les cassetins inférieurs de la casse.

— Mar. *Le bas de l'eau,* la marée basse. || *Bas du fleuve,* partie voisine de son confluent ou de son embouchure. || *Le bas* ou *les bas d'un navire,* la partie située au-dessous de la flottaison. (On dit mieux LES FONDS.)

— Pêch. *Bas de ligne,* partie terminale de la ligne, comprenant généralement la plombée et l'hameçon. (V. EMPILAGE.)

BAS n. m. (abrév. de *bas-de-chausses*). Pièce de vêtement souple, en tissu à mailles, destinée à couvrir la jambe et le pied : *Bas de soie. Bas de laine. Bas de coton.* || — *Fig. Bas de laine,* cachette quelconque, où l'on met de l'argent économisé sou à sou (par allusion à l'habitude attribuée aux paysans français de cacher leurs économies dans un bas de laine); et, *par extens.,* la petite épargne.

— Bonnet. *Bas diminué* ou *bas proportionné,* bas confectionné sur un métier rectiligne, avec diminution et augmentation, de façon à épouser la forme de la jambe. || *Bas fantaisie,* bas avec dessins de mailles. || *Bas filet,* bas à mailles ajourées. || *Bas fin* ou de *jauge fine,* bas confectionné sur un métier à petit écartement d'aiguille et en fil fin. || *Bas à grisotte,* bas possédant un dessin par report de maille et formation de jours. || *Bas de grosse jauge,* bas confectionné sur un métier à fort écartement d'aiguille et en gros fil. || *Bas indémaillable,* bas tricoté de manière que la maille ne puisse s'échapper lorsqu'un trou se produit. || *Bas sans couture,* bas tissé tubulairement sur métier circulaire, dont le nombre d'aiguilles est constant. || *Bas à varices,* bas épais, souvent doublé d'élastique ou en Nylon renforcé, pour protéger les varices et éviter leur dilatation.

— ENCYCL. C'est au XVIe s., et probablement en Espagne, qu'on eut l'idée de rendre les bas-de-chausses indépendants et de les fabriquer au tricot, comme les gants. Un Anglais, William Lee ou Lea, révolutionna la fabrication par l'invention du métier à bas. Attiré en France par Sully, il installa sa fabrique à Rouen (1609). Après sa mort, ses ouvriers retournèrent en Angleterre, et celle-ci garda son monopole jusqu'à ce que le secret fût saisi par Jean Hindret; celui-ci s'établit en 1656 au château de Madrid, près du bois de Boulogne, et constitua en 1666 une compagnie. D'autre part, Fournier introduisit à Lyon la fabrication des bas de soie; on fit ensuite des bas en fil, en laine, en lin (les bas d'estame sont des bas de fil de lin très tordu), en coton (depuis le milieu du XVIIe s.), en Nylon (1943), etc.

BASAL, E, AUX adj. Relatif à la base : *Le polypier s'accroît par gemmation basale irrégulière.*

— Géomorphol. *Angle basal,* rupture de pente nette, qu'on considère comme caractéristique du pied des inselbergs*.

— Méd. *Métabolisme basal,* v. MÉTABOLISME.

◆ Adj. et n. f. Histol. Se dit de la membrane mince, transparente, hyaline, située à la face profonde des épithéliums. (Syn. VITRÉE.)

— ENCYCL. Histol. La *membrane basale* des épithéliums est la couche de cellules par laquelle ils sont en rapport avec le tissu conjonctif nourricier sous-jacent. La basale est respectée par les processus tumoraux des épithéliums, quand ils sont bénins; elle est détruite quand la tumeur est maligne et invasive. La basale de la cornée, limitante antérieure ou basale de Bowman, est difficile à distinguer de la lame conjonctive sous-jacente; c'est pourquoi certains auteurs la considèrent comme la plus superficielle des lames cornéennes.

BASALTE n. m. (lat. *basaltes*). Roche volcanique à feldspath plagioclase foncé et à minéraux foncés.

— ENCYCL. Le *basalte* est la forme microlithique du gabbro. Il est lourd (densité : 2,9 à 3,1). A l'état frais, il est noir; altéré, il est verdâtre, brun ou rougeâtre. Sa cassure est mate. Il peut être compact, vacuolaire, amygdalaire. Les minéraux foncés les plus fréquents sont l'augite, l'olivine, la magnétite et, accidentellement, la horneblende. A. Lacroix distingue les basaltes à excès de silice, ou *sakalovites,* les basaltes au sens strict, où la silice est entièrement combinée aux bases, et les *basanites,* où, la teneur en silice n'étant pas assez élevée pour former uniquement des feldspaths, il apparaît des feldspathoïdes. Dans les basaltes *analcimiques,* l'analcite tient la place des feldspathoïdes. Suivant la nature du plagioclase, on distingue, de plus, des basaltes *oligoclasiques, andésitiques* et *labradoriques,* et, d'après la structure, les basaltes *doléritiques, aphyriques, porphyriques* et *vitreux.*

Les basaltes se présentent généralement, grâce à leur fluidité, en coulées régulières, souvent d'une grande puissance et couvrant parfois des surfaces énormes : le Deccan (Inde) est revêtu d'une nappe basaltique dont la superficie est évaluée à 300 000 km². des masses basaltiques de grande étendue existent dans le nord de l'Angleterre et de l'Irlande, en Auvergne, en Allemagne, aux Etats-Unis.

Les laves basaltiques ont une tendance à se diviser en prismes perpendiculaires aux surfaces de refroidissement (orgues ou colonnades basaltiques). Les orgues de Murat et de Saint-Flour, de même que les colonnades de Fingal (Ecosse) et la chaussée des Géants d'Antrim (Irlande) sont célèbres.

Les basaltes s'altèrent en terres brunes ou rouges et, sous les tropiques, en latérites. On les utilise pour l'empierrement des routes.

basalte
les orgues de Saint-Flour (Cantal)

Phot. Feher-Atlas-photo.

BASALTINE n. f. Matér. Pierre reconstituée, à base de basalte concassé, employée pour les revêtements de sol antiglissants, très résistants à l'usure ou aux actions corrosives.

BASALTIQUE adj. Formé de basalte; relatif au basalte : *Lave, coulée, plateau basaltique.*

BASAN ou **BATANÉE.** Géogr. anc. Région de Jordanie, au N. de Galaad, qui fut donnée

à la tribu de Manassé lors du partage de la Terre sainte. Riche en pâturages.

BASAN (François), aquafortiste français (Paris 1723 - *id.* 1797), connu surtout en tant qu'éditeur (*le Cabinet Basan*, 1760-1769 ; *les Métamorphoses* d'Ovide, 1760-1769). Auteur d'un *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes* (1769-1789).

BASANAVICIUS (Jonas), patriote et savant lituanien (Bartnikai, Suwalki, 1851 - Wilno 1927). Il étudia les lettres et la médecine à Moscou, puis publia, dès 1875, des travaux sur la mythologie et le folklore de Lituanie. En 1879, il se fixa en Bulgarie, où il professa la médecine. Il fonda à Tilsit, en 1883, une revue lituanienne, *Ausra* (*l'Aurore*), qui contribua à éveiller l'esprit national, mais qui disparut au bout de trois ans. Après la révolution russe de 1905, il fut élu président de l'assemblée nationale de Wilno. Le mouvement ayant échoué, il reprit ses travaux, créa la Société des savants lituaniens, et fonda à Wilno une bibliothèque et un musée national.

BASANE n. f. (anc. provençal *bazana*, doublure). Peau de mouton, préparée par tannage végétal, utilisée en sellerie, maroquinerie, reliure et plus particulièrement pour la doublure des chaussures : *Autrefois, les pantalons de cavalerie étaient en partie recouverts de basane.*
— Arg. mil. Peau humaine. ‖ *Tailler une basane*, se taper la cuisse vers l'aine, comme pour offrir par dérision un morceau de sa peau. ‖ *Etre dans la basane*, servir dans la cavalerie.

BASANÉ, E adj. Bruni, surtout en parlant d'une peau hâlée par le soleil ou le grand air : *Barbiche et moustache d'un noir brillant sur le teint basané* (A. Daudet).

BASANER v. tr. Donner à quelqu'un ou à quelque chose la couleur foncée de la basane : *Le soleil basane la peau.*

BASANIER n. m. Professionnel du cuir spécialisé dans la fabrication de la basane.

BASANITE n. f. Basalte à déficit de silice, formé de plagioclase, d'augite, d'olivine, et d'un feldspathoïde : leucite ou néphéline.

BASANOMÉLANE n. f. Minér. Variété d'ilménite que l'on trouve au Saint-Gothard.

BASARAB ou **BESARAB,** famille princière qui a régné sur la Valachie. — JEAN, premier prince de Valachie, commença son règne vers 1300. Il posa les bases de la principauté naissante. En 1330, il consolida son Etat en intervenant aux côtés des Bulgares pour combattre les Serbes. Il lutta ensuite contre la Hongrie, mais dut reconnaître sa suzeraineté, qui ne prit fin qu'avec Radu Ier. — MATEI, prince de Valachie de 1632 à 1654, fut en lutte continuelle avec la Moldavie, dont le prince Basile le Loup ambitionnait de régner aussi en Valachie. Il s'intéressa au développement de la civilisation et à la codification des lois de sa principauté.

BAS-BLEU n. m. *Péjor.* Femme auteur, bel esprit, pédante : *Elle écrirait des romans et ferait un bas-bleu très agréable* (Gautier). ‖ Pl. *des* BAS-BLEUS.
— ENCYCL. Il paraît probable que le mot, simple traduction de l'anglais *blue-stocking*, vient de Londres. Mrs. Montague, femme de lettres anglaise (1720-1800), réunissait chez elle quelques amies qui partageaient ses goûts littéraires. Quelques hommes étaient aussi admis, et parmi eux, paraît-il, un certain Stillingfleet, qui avait la manie de porter toujours des bas bleus. Les rivales de ces dames appelèrent leur petit club « le cercle des *bas bleus* » : de là l'usage d'appliquer le nom de « bas-bleus » aux femmes qui affichaient des prétentions littéraires.

BASCH (Victor), philosophe français (Budapest 1863 - Neyron, Ain, 1944). Agrégé d'allemand, il fut professeur aux universités de Nancy (1885), de Rennes (1887), puis de Paris (1906) ; ses thèses sur *l'Esthétique de Kant* (1896) et *la Poétique de Schiller* (1897) le désignèrent pour occuper à la Sorbonne la chaire d'esthétique, qui venait d'y être créée (1918). Il publia plusieurs ouvrages sur la philosophie allemande (*la Philosophie allemande au XIXe s.*, 1912; *les Doctrines politiques des philosophes classiques de l'Allemagne*, 1928). Dès 1898, il s'était mêlé à l'action politique menée en faveur de la révision du procès de Dreyfus ; il fonda à Rennes la première section provinciale de la *Ligue des droits de l'homme*, dont il devint président en 1926. A ce titre, il fut l'un des promoteurs de la politique antifasciste du Front populaire. A cause de cette activité, il fut, ainsi que sa femme, assassiné sous l'Occupation par des miliciens.

BASCHENIS (Evaristo), peintre italien (Bergame 1617 - *id.* 1677). Auteur surtout de natures mortes baignées d'ombre, avec des reflets chauds s'accrochant sur les étains, les verres, les instruments de musique.

BASCHET (René), éditeur français (Paris 1860 - *id.* 1949). Fils de Ludovic Baschet (1834-1909), éditeur d'art, frère du peintre Marcel Baschet et de Jacques Baschet, lui aussi éditeur d'art, il prit, en 1904, la direction de *l'Illustration*. Secondé par ses fils JACQUES (directeur des services artistiques) et LOUIS (secrétaire général), il en fit l'une des grandes revues françaises illustrées. Il créa, pour ses publications, l'Imprimerie moderne de Bobigny. Président du syndicat de la presse parisienne, il fut élu, en 1935, à l'Académie des beaux-arts.

BASCHET (Marcel), peintre français (Gagny 1862 - Paris 1941). Prix de Rome (1883), membre de l'Académie des beaux-arts (1913), auteur de nombreux portraits (*Francisque Sarcey, Ambroise Thomas, Claude Debussy, Lavedan, Henri Rochefort, Gaston Doumergue*, le *Maréchal Fayolle*).

BASCHI ou **BASCI** (Matteo), fondateur de l'ordre des Capucins (duché d'Urbino - † 1552). Il fit revivre dans sa rigueur primitive la règle de saint François, et vit sa réforme solennellement approuvée par le pape Clément VII, en 1528.

BASCHI (Louis DE), seigneur d'Aubais, près de Nîmes (Aubais 1595 - *id.* 1646), capitaine protestant, le principal lieutenant de Henri de Rohan durant les dernières guerres religieuses, maréchal de camp en 1643. — Son petit-fils CHARLES, marquis *d'Aubais* (Beauvoisin, près de Nîmes, 1686 - Aubais 1777), érudit et collectionneur de livres et de manuscrits, publia des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (1748-1759), relatives particulièrement aux guerres de Religion.

BAS-CÔTÉ n. m. Nef latérale d'une église. ‖ Pl. *des* BAS-CÔTÉS.
— Ch. de f. Chacune des parties extérieures de l'infrastructure d'une voie aménagée en remblai.
— Trav. publ. Voie latérale réservée aux piétons : *Le bas-côté d'une route.*

BASCOUTOU n. m. Chez les Arabes, sorte de pain d'origine espagnole, composé de farine, d'œufs et de fleur d'oranger.

BASCULAGE n. m. Action de basculer.

BASCULE n. f. (de *baculer*, frapper le derrière ; de *battre* et de *cul*). ‖ Mécan. Levier appuyé sur un point fixe en son milieu, ou en un point plus ou moins rapproché de l'une de ses extrémités, et dont les deux bras peuvent être alternativement élevés ou abaissés. (V. part. *encycl.*) ‖ Appareil de pesage, à l'aide duquel on mesure les masses d'une voiture, d'un wagon, de bagages, etc. (V. BALANCE.)
— Carross. Poignée placée à l'intérieur d'une voiture, et servant à ouvrir la porte.
— Chass. Trappe de certains pièges.
— Ch. de f. *Grille à bascule*, sur une locomotive à vapeur, grille de foyer dont un certain nombre d'éléments sont articulés et peuvent être inclinés à l'aide d'un levier, pour éliminer tout ou partie du mâchefer et du charbon en combustion.
— Cirq. Balançoire utilisée par les acrobates. (Les uns, sautant sur une extrémité, en propulsent d'autres en des sauts plus ou moins compliqués. Ces sauts sont la spécialité des acrobates hongrois.)
— Constr. Egout de comble, dont la saillie est double des saillies ordinaires.
— Fortif. Chacune des grosses poutres qui portent les chaînes relevant un pont-levis.
— Horlog. Pièce intervenant dans un embrayage : *Bascule de remise à l'heure d'un chronomètre.*
— Instit. polit. Système par lequel un gouvernement, placé entre deux partis ou deux tendances politiques, s'appuie alternativement sur l'un et sur l'autre, afin, sinon de les affaiblir, tout au moins de conserver le pouvoir pour lui-même. (Bien que le fait soit plus ancien [Catherine de Médicis aux prises avec les catholiques et les protestants], l'expression n'est employée pour la première fois qu'en 1817, par Chateaubriand, pour définir, tout en la dénonçant, la politique de Louis XVIII et de Decazes aux prises avec les ultras et les libéraux.) ‖ *Politique de bascule*, attitude d'un gouvernement qui joue de ses alliances avec deux autres Etats, afin de tirer de leurs conflits le maximum d'avantages personnels. (Ce fut le cas, en particulier, de la maison de Savoie, qui, alliée alternativement aux Bourbons et aux Habsbourg, au XVIIe et au XVIIIe s., fit de ses terres le plus solide des Etats italiens.)
— Pêch. Bateau-vivier pour le transport des poissons vivants.
— Photogr. Tourillonnement permettant d'incliner le porte-châssis ou le porte-objectif d'une chambre photographique, par rapport à l'axe optique.
— Technol. Appareil destiné à transformer un mouvement circulaire en mouvement alternatif. ‖ Pièce de fer qui manœuvre à la fois deux verrous. ‖ Levier avec lequel on fait retentir une sonnette ou un timbre en les obligeant à basculer.
— ENCYCL. Mécan. D'une façon générale, les *bascules* sont des appareils qui permettent de faire équilibre à une masse souvent considérable, à l'aide d'une autre masse beaucoup plus faible ; on arrive à ce résultat par un système de leviers, dont la disposition est variable avec l'appareil considéré.
Le système le plus simple comporte deux leviers : un levier inférieur et un levier supérieur (en équilibre sur le couteau) ; ils sont sollicités d'un côté par la charge posée sur le tablier de la bascule, et de l'autre par des poids posés sur le plateau.
Les longueurs des leviers et leurs liaisons avec les tringles verticales sont calculées de telle façon que les poids faisant équilibre sur le plateau représentent le dixième du poids de la charge (*bascule de Quintenz*). D'autres systèmes remplacent le plateau équilibreur par une romaine à un seul ou deux curseurs, un système à cadran. Il existe des bascules à enregistrement automatique, à voie continue (pesage des wagons de chemin de fer au passage, et sans arrêt), à pesée d'essieux, etc.

BASCULEMENT n. m. Action de basculer.

BASCULER v. intr. Descendre comme l'un des bras de la balance, par suite d'un déplacement d'équilibre : *Poutre qui bascule.* ‖ *Par extens.* Perdre l'équilibre : ...[Ils] *acculèrent l'attelage au parapet du pont, d'où ils le firent basculer dans le fleuve* (A. France). ◆ V. tr. Culbuter, renverser : *Basculer un wagon.*
— Ch. de f. *Basculer le feu* (ou *la grille*), ou simplem. *basculer*, vider complètement le foyer de la locomotive en cas de manque d'eau dans la chaudière, pour éviter la fusion des plombs fusibles du ciel de foyer, ou tout accident plus grave.

BASCULEUR n. m. Electr. Relais pouvant prendre seulement deux positions de travail, et dont la position, en l'absence du courant de commande, reste celle qu'a déterminée le dernier envoi de ce courant. (Syn. RELAIS À DEUX POSITIONS STABLES.)
— Manut. Dispositif mécanique, permettant de décharger par basculement, en une seule

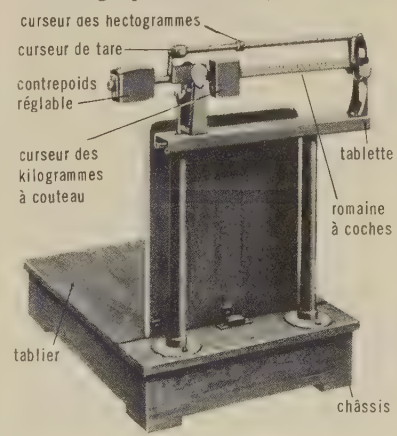

bascule

Victor BASCH

Phot. Monde et Caméra.

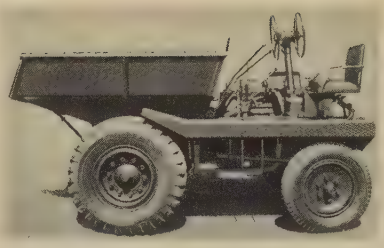

basculeur

opération, une berline de mine, un wagon : *Basculeur rotatif. Basculeur latéral. Basculeur de wagon en bout.* (On dit aussi CULBUTEUR.)
— Technol. Employé chargé d'assurer la vérification des poids des produits ou marchandises. || *Basculeur de haut fourneau,* ouvrier qui assure la pesée, préalablement à tout chargement, des éléments devant constituer la charge du haut fourneau.

BAS-DE-CHAUSSES n. m. Partie inférieure des chausses, qui couvrait les jambes et devint le bas*.

BAS-DESSUS n. m. invar. Mus. Voix de femme plus basse que le dessus. (On dit aussi auj. MEZZO-SOPRANO.)

BASDEVANT (Jules), juriste français (Anost, Saône-et-Loire, 1877). Professeur de droit international public à la faculté de droit de Paris, professeur à l'Ecole des sciences politiques, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1946), juge à la Cour internationale de justice de La Haye, qu'il a présidée de 1949 à 1952.

BASE n. f. (lat. *basis,* empr. au gr.). Assise sur laquelle un corps est installé à demeure : *La base d'une colonne.* || Partie inférieure d'un corps, par laquelle il repose sur ce qui le supporte : *La base d'une montagne. Pas un arbre des trois cours qui n'eût des champignons à sa base* (Flaubert). || Principal ingrédient dans un mélange : *Médicament à base de mercure.* || — *Fig.* Fondement, principe, prémisse : *Les bases d'un traité. Si la liberté est le sommet, l'égalité est la base* (V. Hugo). || Ensemble des militants d'un parti politique ou d'un syndicat, par opposition aux dirigeants : *Il connaissait surtout ces « militants de base » anonymes et mis à toutes les sauces, qui étaient le dévouement même de l'Espagne* (A. Malraux).
— LOC. DIV. *Sur la base de,* au taux exact ou approximatif de ; en prenant comme point de départ. || *Raisonnement qui pèche par la base,* dont la première proposition, dont le principe est faux. || *Fam. Carré par la base, carré de base,* se dit d'un homme franc et résolu, avec qui l'on sait toujours à quoi s'en tenir.
— Aéron. mil. *Base aérienne,* terrain militaire sur lequel sont stationnées une ou plusieurs unités aériennes ; et, *par extens.,* ensemble des moyens nécessaires pour mettre en œuvre des formations d'avions militaires. || *Base aérienne tactique, territoriale, mobile,* etc., v. part. *encycl.* || *Corps des officiers des bases,* v. part. *encycl.*
— Anat. Point d'attache ou partie la plus large de certaines parties du corps : *La base du crâne.* || *Base du cœur,* partie supérieure de cet organe, qui est la plus large et qui donne naissance aux gros vaisseaux. || *Base de sustentation,* chez les quadrupèdes, quadrilatère circonscrit par les quatre membres à l'appui. (Il est allongé et sensiblement plus large en avant qu'en arrière.)
— Archit. *Base continuée,* base qui commence tout un système de supports. || *Base du fronton,* corniche horizontale du fronton. || *Base mutilée,* base profilée seulement sur les côtés du pilastre. (V. part. *encycl.*)
— Bot. Région voisine du point de jonction d'un organe avec la plante dont il fait partie.
— Ch. de f. *Base kilométrique,* prix de transport par tonne ou par tête et par kilomètre, qui sert à l'établissement des tarifs. (Le tarif peut être ainsi à *base constante* [ou proportionnelle] ou à *base décroissante* [ou différentielle], selon la catégorie de marchandises, les barèmes et les règlements ou conventions en vigueur.) || *Base d'opérations,* ligne figurée sur le terrain par des bornes-repères et à partir de laquelle sont effectués tous les tracés et mesures de voie, bâtiments, limites d'emprise, etc.
— Chim. *Bases salifiables,* ou simplem. *bases,* corps capables de neutraliser les acides en se combinant à eux. || *Bases alcalines* et *alcalino-terreuses,* bases dans lesquelles le métal est alcalin ou alcalino-terreux. (Ainsi les bases alcalines sont la lithine, la soude, la potasse ; les alcalino-terreuses, la chaux, la strontiane, la baryte.) [V. part. *encycl.*]
— Chirurg. dent. *Base d'occlusion,* petite maquette en cire, qui permet d'enregistrer en bouche la position d'occlusion des maxillaires.
— Constr. Petite moulure de cuivre ornant la partie inférieure d'une balustrade en fer ou d'une rampe d'escalier. || Moulure clouée à la partie inférieure d'une porte cochère et extérieurement.
— Electr. *Base d'une substance luminescente,* constituant cristallin dominant d'un solide luminescent.
— Entom. Chez les insectes, partie des élytres qui est contiguë au prothorax, et la partie du prothorax contiguë aux élytres : *Les parties dépendant de la base ou qui en sont voisines sont dites « basilaires ».*
— Géod. Segment rectiligne de terrain plat sensiblement horizontal, dont la longueur, mesurée directement avec une grande précision, sert de côté connu pour les opérations de triangulation géodésique et cadastrale, ou pour l'arpentage. (V. part. *encycl.*)
— Linguist. Partie du mot comprenant la racine ou le thème, et susceptible d'être isolée : *En indo-européen, la base peut être monosyllabique, dissyllabique ou polysyllabique.* (Ex. : la base radicale *leik*^{w} dans le verbe lat. *relinquo* [parf. *reliqui*] ; gr. *leipô,* alternant avec *elipon* et *leloipa.*) || *Anglais de base* (en angl. *basic English*), éléments réduits (lexique et grammaire) de la langue anglaise, établis en partie par voie d'enquête statistique, et destinés à être appris rapidement par des étrangers ou des populations d'outre-mer, afin de faciliter les relations commerciales.
— Mar. Point de ravitaillement et de refuge en temps de guerre. || Distance mesurée exactement à terre et dont les extrémités sont nettement définies par deux alignements. (Les navires marchent devant cette base, mesurent le temps mis à la parcourir, et en déduisent leur vitesse ; on dit alors que le bâtiment *fait les essais sur la base,* ou *court sur la base.*)
— Mar. mil. *Base navale,* port ou rade servant au séjour, au ravitaillement et aux réparations de tout élément d'une force navale. (V. part. *encycl.*)
— Math. *Base d'un triangle, d'un trapèze, d'un polygone,* celui des côtés de cette figure considéré comme le plus important. || *Base d'une multiplicité,* ensemble de vecteurs linéairement indépendants, en fonction linéaire desquels s'expriment tous les vecteurs de la multiplicité. || *Base d'un système de logarithmes,* v. LOGARITHME. || *Base d'un système de numération,* v. NUMÉRATION. || *Base* ou *polygone de sustentation,* v. SUSTENTATION.
— Métriq. anc. Désigne la ou les syllabes initiales qui, dans la scansion de certains vers anciens, sont séparées de la suite et ne comptent pas dans le rythme.
— Mil. Zone de réunion et de transit des moyens en personnel, matériel, ravitaillement et équipement de toute sorte, nécessaires à la conduite d'opérations militaires : *Les bases américaines du Pacifique.* || *Par extens.* Organisme chargé de ces différentes missions, et en particulier des ravitaillements* et des évacuations de toute nature, de la réception des blessés et des malades, de la réparation du matériel et de la circulation. || *Base de départ,* bande de terrain, organisée ou non, à partir de laquelle a lieu le débouché des unités de premier échelon d'une attaque*. || *Base de feu,* ensemble des moyens de feu* d'infanterie (mitrailleuses, mortiers, etc.) installés de façon à appuyer la progression des éléments de premier échelon d'une attaque et, le cas échéant, à conserver le terrain conquis. || *Base d'opérations, base de transit,* v. part. *encycl.* || *Unité de base,* v. UNITÉ.
— Pétr. Type de pétrole brut. (On distingue les *bases paraffiniques**, *naphténiques**, *aromatiques** et *asphaltiques**.) || Fraction pétrolière servant à la constitution d'un produit fini : *Huile de base. Base d'essence aviation.*
— Pyrotechn. Constituant essentiel d'une poudre sans fumée : *On considère comme bases les substances qui entrent à raison de 10 p. 100 au moins dans la poudre.*
— Sociol. Structure économique de la société, qui, selon la théorie marxiste, est formée par l'ensemble des rapports de production, et dont dépend la *superstructure,* c'est-à-dire les idées politiques, juridiques, esthétiques, etc. (Au cours de l'évolution sociale, il arrive aussi que la superstructure réagisse sur la base ; elles sont liées entre elles par un rapport d'*interaction dialectique.*) [Syn. INFRASTRUCTURE.]
— Statist. Elément de référence dans l'établissement d'une série chronologique particulière, en vue de déterminer la variation des observations futures : *La base constitue le dénominateur dans les calculs de rapport ou de pourcentage.* || *Base d'un indice,* année dont l'indice (ou la moyenne des indices mensuels, hebdomadaires) est choisi égal à 100. (Syn. ANNÉE DE RÉFÉRENCE.) || *Base de sondage,* ensemble de documents amassés servant à tirer au sort l'échantillon d'un sondage.
— SYN. : *assise, embase, fondement, infrastructure, pied, socle, substruction, support.*
— ENCYCL. Aéron. mil. On distingue les *bases aériennes tactiques* ou *opérationnelles,* où sont stationnées des formations de combat, et les *bases aériennes territoriales,* simples bases de transit ne comptant que des unités de service. On appelle *base aérienne mobile* celle dont tous les éléments peuvent se déplacer par leurs propres moyens. Leurs attributions s'appliquent à la préparation de la mobilisation des unités de l'air, à leur hébergement, à l'instruction du personnel (on compte en moyenne 80 hommes pour le service d'un avion), à l'infrastructure, au ravitaillement, à l'entretien, à la réparation, à la circulation aérienne et à la défense des installations. Le commandement d'une base aérienne est exercé par le plus ancien officier du personnel navigant, qui est assisté par un état-major recruté dans un corps spécialisé créé en 1952 sous le nom de *corps des officiers des bases.*
— Archit. On entend par *base* tout membre d'architecture qui en soutient et en porte un autre, et, plus particulièrement, l'empattement inférieur de la colonne, du pilastre, du piédestal. Les premiers essais de l'art de bâtir n'offraient point l'idée des bases : les colonnes reposaient directement sur le sol. Le plus ancien des ordres, l'ordre dorique, n'a jamais eu de base chez les Grecs. La base la plus simple est la *plinthe,* dé de pierre carré, que par la suite on enrichit de *tores,* de *filets,* de *scoties.*
La *base toscane* se compose d'une plinthe circulaire et d'un tore. La *base ionique* comprend une plinthe, deux scoties séparées par deux astragales, et un gros tore. La *base corinthienne* a deux tores comme la base attique, deux astragales et deux scoties comme la base ionique. La *base composite* diffère de la corinthienne en ce qu'elle a ordinairement une astragale de moins.
L'imitation de la base antique persista assez longtemps au Moyen Age ; elle est composée tantôt d'un simple biseau, tantôt d'une série de moulures superposées. Au Xe s., les moulures antiques commencent à faire place à des combinaisons nouvelles. C'est surtout dans les constructions élevées par les moines de Cluny, au XIe s., que la base s'affranchit de la tradition romaine, adopte des profils nouveaux et une ornementation originale, composée quelquefois de feuillages et même de figures d'animaux. Au commencement du XIVe s., les moulures des bases perdent de leur hauteur et de leur saillie ; le profil des bases obéit au contour donné par le plan des piliers. Au XVe s., les piles n'ont qu'une seule base à socle polygonal. Au XVIe s., on retourne à l'imitation des formes de l'architecture antique.
— Chim. De même que les acides ou les sels, les *bases* sont des espèces chimiques possédant un ensemble de propriétés caractéristiques, constituant ce qu'on appelle la « fonction base » : saveur particulière (lessive) ; action sur les réactifs colorés (une base colore en rouge la phtaléine, en jaune l'hélianthine, en bleu le tournesol) ; action sur un acide pour donner un sel, avec élimination d'eau et dégagement de chaleur. Les bases en solution sont des électrolytes dont l'ionisation fournit des ions OH^{-} : si l'ionisation en solution est pratiquement totale, on les nomme *bases fortes* (par ex., la soude,

bases

ionique

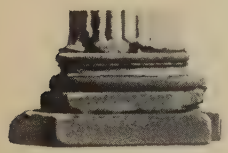

corinthienne

romane

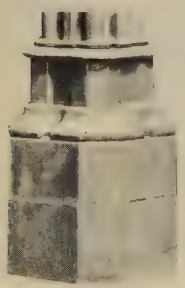

gothiques

Phot. Bondier, Giraudon, Larousse, Roubier.

la potasse, la baryte), et si l'ionisation n'est que partielle, *bases faibles* (par ex., l'ammoniaque). L'examen des formules des bases y montre la présence d'un ou de plusieurs groupements OH, et on distingue les *monobases*, dont la formule ne renferme qu'un OH (ex. : soude NaOH, ammoniaque NH_4OH), et les *polybases*, dont la formule renferme plusieurs OH (ex. : la baryte $Ba(OH)_2$, qui est une *bibase*).

A une base correspond un *anhydride de base*, ou *oxyde basique*, dont la formule résulte de celle de la base par élimination d'eau entre des groupements OH (ex. : CaO, oxyde basique de calcium [chaux vive], qui correspond à la chaux $Ca(OH)_2$). Il arrive que l'action de l'eau sur l'oxyde permet effectivement d'obtenir la base ; c'est le cas des bases alcalines et alcalino-terreuses. Le nom générique d'*hydroxydes métalliques*, donné aux bases, rappelle cette correspondance. La formule générale d'un hydroxyde métallique est $M(OH)_n$, M étant le symbole d'un métal ; de tels composés existent pour chaque métal, lequel possède également un ou plusieurs oxydes basiques (ex. : à Fe correspondent les oxydes basiques FeO [ferreux] et Fe_2O_3 [ferrique], et, par suite, $Fe(OH)_2$ et $Fe(OH)_3$, qu'on nomme respectivement hydroxyde ferreux, hydroxyde ferrique). La notion d'hydroxyde métallique généralise celle de base, car beaucoup de ces composés sont insolubles dans l'eau, et leur fonction base se manifeste essentiellement par l'action des acides, conduisant aux sels ; les oxydes* basiques eux-mêmes présentent cette propriété, utilisée pour leur définition.

— Géod. Les premières mesures de *bases* géodésiques furent exécutées avec des règles bimétalliques de 4 m de longueur, que l'on reportait bout à bout le long de la base (méthode Borda).

La mesure d'une base géodésique s'exécute, aujourd'hui, par reports successifs d'un étalon de longueur très précise, constitué par un fil ou un ruban en métal *invar** de 24 m, soumis à une tension de 10 kg (méthode Jäderin). Les différentes portées sont matérialisées par des goujons-repères, supportés par des trépieds distants de 24 m, disposés au gabarit et soigneusement alignés.

La longueur de la base est la somme des longueurs des portées. Elle est définie avec une précision du millionième environ. La triangulation française est appuyée sur un réseau de bases nombreuses : Cassel, Albert, Paris, Châlons-sur-Marne, Yvetot, Mont-Saint-Michel, Crozon, Angers, Rochefort, Lyon, Dax, Perpignan, Salon, Antibes. Ces bases fixent l'échelle de la triangulation et se contrôlent mutuellement.

— Mar. mil. La *base navale*, protégée de préférence par une position géographique favorable, défendue par des moyens appropriés contre les attaques des sous-marins, des bâtiments de surface et contre celles des forces aériennes ennemies, comprend, en général, une rade ou un mouillage, un arsenal* ou des ateliers à terre ou à bord, des entrepôts et des magasins de toute sorte, avec l'outillage technique permettant de pourvoir rapidement aux besoins d'une flotte. Soutiens logistiques des opérations maritimes, les bases navales ont joué un rôle capital au cours des deux guerres mondiales, où elles ont souvent constitué l'objectif des actions terrestres ou aériennes adverses. (V. BREST, TOULON, GIBRALTAR, MALTE, etc.)

— Mil. Les *bases d'opérations*, établies sur les arrières des armées, ont toujours eu pour mission de leur acheminer les moyens de tous ordres nécessaires à leur action. Cette notion, étudiée en particulier par le Prince Eugène et par Frédéric II, a été mise au point par Napoléon. Appuyée sur des places de guerre, établie au centre des voies de communication, la base donna naissance à la *ligne* d'opérations*. Les magasins de campagne, les dépôts, les régulatrices de communication de 1914-1918 sont les ancêtres directs de la base moderne. Celle-ci ne prit toute son importance que par le caractère industriel qui marqua la Seconde Guerre mondiale. Chaque opération (débarquement en particulier) donna lieu à l'établissement d'une base par groupement de 500 000 à 600 000 hommes (groupe d'armées, en principe). La plus importante fut celle de Cherbourg, en 1944 et 1945. On citera aussi la base d'opération française, dite « base 901 », qui fonctionna à Naples (1943-1944), puis à Marseille (1944-1945), où elle achemina, sur une période de neuf mois, plus de 300 000 t de vivres, de munitions et d'essence. Pour répondre à sa mission de *support* logistique* des armées, le commandant de la base dispose, par sa *direction des transports*, de toutes les voies de communication (terrestres, maritimes et aériennes) ; il commande, en outre, un certain nombre d'unités de service (génie, matériel, essence, santé, intendance, trésor, etc.), de main-d'œuvre et de sécurité. L'implantation de la base (docks, hôpitaux, ateliers, entrepôts, etc.) s'articule souvent en un *élément port* et un *élément avancé*, entre lesquels il faut parfois introduire un *élément continental intermédiaire*. A titre d'exemple, les trois éléments correspondants de la base 901, en 1944-1945, furent situés à Marseille, Besançon et Dijon. Depuis 1945, on distingue les *bases de transit*, qui réceptionnent l'ensemble des ravitaillements, et les *bases d'opérations*, supports directs des armées en campagne, pour le compte desquelles elles fournissent les ravitaillements et assurent les évacuations.

BASE n. f. (mot angl.). Sports. Piquet servant à délimiter les courses, dans le jeu de base-ball.

BASÉ, E adj. Mil. Qui a son point d'attache : *Unité basée à Paris*.

BASE-BALL [beizbol] n. m. (expression anglaise signifiant *balle à la base*). Sports. Jeu qui se pratique avec une balle et une *batte*, et des *piquets* (*bases*) jalonnant le parcours qui doit être suivi par chaque joueur lorsqu'il a frappé la balle.

— ENCYCL. Il y a neuf joueurs dans chaque camp. Le lanceur d'un côté lance la balle ; un joueur de l'autre côté tente de la renvoyer avec sa *batte*, et les courses faites alors autour des bases sont décomptées selon que la balle est tombée à l'intérieur ou à l'extérieur de certaines lignes. Ce jeu, qui dérive du cricket et de la balle au chasseur, fait fureur aux Etats-Unis, où son origine remonte à 1865. Les joueurs professionnels reçoivent des salaires considérables et, à chaque réunion, des fortunes sont faites ou défaites en paris. (→ Biblio.)

BASÈCLES, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. d'Ath), au N.-E. de Péruwelz ; 4 400 hab. Eglise du XVIIIe s., avec fonts et bas-reliefs du XVe s. Carrières et marbreries. Fours à chaux. Bonneterie. Marché agricole.

BASEDOW (Johann Bernhard) ou **Bernard de Nordalbingen,** pédagogue allemand (Hambourg 1723 - Magdebourg 1790). S'inspirant des idées de Rousseau en matière d'éducation, il mit en pratique ses principes pédagogiques dans son institut de Dessau (le Philanthropium, fondé en 1774), et les exposa dans son *Manuel élémentaire ou Recueil méthodique des connaissances nécessaires à l'instruction de la jeunesse* (1774). Dans cet ouvrage, il fonde l'enseignement moral sur la religion naturelle, la méthode intuitive et les leçons de choses, montre un souci alors nouveau de l'hygiène et préconise l'éducation physique. Son succès fut grand entre 1774 et 1785, et l'on retrouve plus tard son influence chez Pestalozzi et chez Campe, l'auteur de *Robinson le Jeune*. Le Philanthropium cessa d'exister en 1793.

Basedow (MALADIE DE). Endocrinol. Maladie résultant d'un excès de fonctionnement de la glande thyroïde. Elle doit son nom au médecin allemand Karl *Basedow* (Dessau 1799 - Marsenburg 1854), qui la décrivit en 1840. Elle est caractérisée par l'existence d'un goitre*, discret, mais sécrétant en excès l'hormone thyroïdienne ou thyroxyne, par la présence d'une exophtalmie* (protrusion des globes oculaires), par des troubles nerveux (tremblement, tachycardie, excitation psychique), et par un amaigrissement souvent considérable, en rapport avec une augmentation du métabolisme de base.

Le trouble fonctionnel en cause dans la maladie de Basedow est lié à une activité excessive du lobe antérieur de l'hypophyse (thyréostimuline), lui-même conditionné par un état spécial du diencéphale, qui explique les corrélations nerveuses de la maladie. Les traitements classiques par l'iode, par la radiothérapie, par la chirurgie ont été considérablement renforcés par l'apparition des antithyroïdiens* et par l'utilisation de l'iode radio-actif. (V. HYPERTHYROÏDIE.)

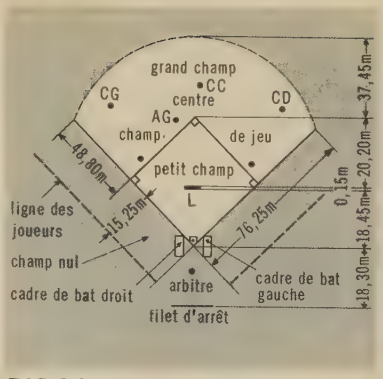

plan du terrain de base-ball

BASEDOWIEN, ENNE adj. Endocrinol. Relatif à la maladie de Basedow.

◆ Adj. et n. Atteint de la maladie de Basedow.

BASEDOWIFIÉ adj. Endocrinol. Se dit du goitre simple qui, à un moment donné, provoque l'apparition des symptômes de la maladie de Basedow ou goitre exophtalmique.

BASÉKÉ(S) ou **ASHEKIANI(S),** peuple noir du Gabon, vivant dans la région de Lambaréné.

BASEL, nom allemand de Bâle*.

BASEL ou **BAZEL,** comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. de Saint-Nicolas), à l'E. du pays de Waas, dans la vallée de l'Escaut ; 4 000 hab. Polders. Elevage.

BASELLE n. f. (d'une langue indigène de l'Inde). Herbe à tige charnue et généralement grimpante, de l'Amérique et de l'Asie tropicales.

— ENCYCL. On mange la *baselle* comme l'épinard commun. Le fruit est une baie noire qui donne un suc pourpre employé, utilement dit-on, en fomentations sur les boutons de la petite vérole. La baselle rouge et la baselle blanche sont cultivées comme légumes en Chine. Elles réussissent fort bien en France. (Type de la famille des *basellacées*.)

BAS-EMPIRE, terme sous lequel les historiens désignent l'Empire romain, de la mort de Sévère Alexandre (235) à la fin de l'Empire d'Occident (476). Durant cette période, les influences orientales l'emportèrent dans tous les domaines ; au point de vue politique, c'est la période du *dominat*, ou gouvernement autocratique de l'empereur, par opposition à celle du *principat*, au temps du Haut-Empire. (→ Biblio.)

BAS-EN-BASSET, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire (arrond. d'Yssingeaux), dans le nord du Velay, sur la Loire ; 2 112 hab. (1 081 aggl.) [*Bassois*]. Ruines du château de Rochebaron. Soieries.

BASER v. tr. Faire reposer sur telle ou telle base ; fonder (employé seulement au *fig.*) : *Une grande existence basée sur 122 000 francs à dépenser* (Stendhal).

— ***Se baser*** v. pr. S'appuyer sur : *Cela fait, je me baserais uniquement sur ces données pour former mes idées* (Renan).

— REM. Ce verbe, qui n'a rien de condamnable, est contesté par quelques puristes.

BASÉSÉ(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro.

BAS-FOND n. m. Terrain plus bas que les terrains environnants, et généralement détrempé ou marécageux. ‖ Endroit de la mer ou d'une rivière où l'eau devient brusquement peu profonde : *La mer est généralement mauvaise sur les bas-fonds.* (En ce sens, *bas-fond* a pour syn. HAUT-FOND.) ‖ Plus exactement, mais moins communément, fond très distant de la surface de la mer, et au-dessus duquel les navires peuvent passer sans danger. (En ce sens, HAUT-FOND est l'anton. de *bas-fond*.) ‖ — *Fig.* Lieu de dépravation, d'abjection, et, *par extens.*, en parlant de l'esprit, de l'âme : *J'ai relu ces dernières pages, stupéfait par ces bas-fonds en moi qu'elles éclairent* (Mauriac). ‖ *Les bas-fonds de la société*, la lie de la population.

— Anat. *Bas-fond de la vessie*, partie de la face inférieure de la vessie, située en arrière des orifices urétéraux.

batte et balle

exophtalmie de la maladie de Basedow

Phot. Larousse, X.

Marie BASHKIRTSEFF
par elle-même

saint BASILE
par Herrera le Vieux
détail
musée du Louvre

baside

BASILE Ier
monnaie byzantine

BAS-FOYER n. m. Fourneau d'affinage où l'on refondait autrefois la fonte avec du charbon. ‖ Pl. *des* BAS-FOYERS.

BASHI (ÎLES). V. BATAN.

BASHKIRIE. V. BACHKIRIE.

BASHKIRTSEFF (Marie), peintre russe (Gavronzy, près de Poltava, 1860 - Paris, 1884). Ayant quitté son pays en 1870, elle fut, à Paris, élève de Bastien-Lepage et fit, en 1883, au Salon, des débuts retentissants (sa *Parisienne* et son *Meeting* acquis par l'Etat). Son art rappelle tour à tour celui de son maître et celui de Manet. Elle a peint des portraits et signé quelquefois MARIE KONSTANTINOVNA RUSS, ou encore ANDRÉI. Son *Journal* (1887) et ses *Cahiers intimes* (1925) révèlent une âme inquiète. (→ Biblio.)

BASHŌ, poète japonais. V. MATSUO (Bashō).

BASIAL, E, AUX adj. Anat. Qui forme la base.

BASIC-ENGLISH n. m. Syn. de ANGLAIS DE BASE*.

BASICÉRINE n. f. Minér. Syn. de BASTNAÉSITE.

BASICITÉ n. f. Chim. Propriété qu'a un corps de jouer le rôle de base dans les combinaisons. ‖ Expression (tout à fait improprie) appliquée jadis aux acides pour indiquer qu'ils possèdent un ou plusieurs atomes d'hydrogène salifiables.

BASIDE n. f. (gr. *basis*, base). Organe de reproduction caractéristique des champignons basidiomycètes. (C'est une expansion microscopique, qui porte des spores en nombre défini, généralement quatre.)

BASIDIOMYCÈTES n. m. pl. (de *baside*, et gr. *mukês*, champignon). Groupe de champignons, caractérisés par la présence de spores portées par des basides ou des probasides.

— ENCYCL. Les *basidiomycètes* comportent 500 genres et 13 500 espèces. La plus grande partie des champignons connus des amateurs sont des basidiomycètes : *polypores, cèpes, hydnes, agarics, russules, lactaires, giroles, vesses-de-loup*, etc. Certains sont parasites de plantes : rouilles (urédinales), charbons (ustilaginales), polypores et armillaires, agents de pourriture des racines, etc. Les phénomènes liés à la reproduction sont, chez les basidiomycètes, particulièrement compliqués et instructifs.

BASIDIOSPORE n. f. Spore des basidiomycètes, portée par une baside.

BASIFICATION n. f. Chim. Passage d'un corps à l'état de base.

BASIFIXE adj. Bot. Se dit des anthères qui s'attachent par leur base au filet.

BASIFUGE adj. Se dit des organes des plantes (inflorescence notamment) dont la croissance se fait de la base au sommet : *Chez les crucifères, la floraison est basifuge.* (Syn. ACROGÈTE.)

BASIGAME adj. (gr. *basis*, base, et *gamos*, union). Bot. Syn. de CHALAZOGAME.

BASIGYNE n. m. Bot. Syn. de GYNOPHORE.

BASIL (Vassili ou Wassili VASKRESSENSKI, dit **le Colonel W. de**), directeur de ballets russes (Kaunas 1888 - Paris 1951). Officier de cosaques, il émigre à l'époque de la révolution. En 1925, il est assistant du prince Zeretelli, fondateur et directeur de l'Opéra russe de Paris. Il crée en 1932 les Ballets de Monte-Carlo avec René Blum, dont il se sépare en 1935. Il est dès lors seul directeur de la compagnie, devenue Ballets russes du Colonel de Basil, puis, à Londres, Compagnie royale de Covent Garden. La troupe accomplit de longues tournées en Espagne et en Amérique du Sud et du Nord, pendant toute la durée de la guerre, sous les noms successifs d'Educational Ballet russe, puis d'Original Ballet russe. Le Colonel de Basil, après des représentations à Paris, au Palais de Chaillot, en 1947, dissout sa compagnie l'année suivante.

BASILAIRE adj. Anat. Qui sert de base ou qui appartient à une base. ‖ *Apophyse basilaire*, nom donné parfois au corps de l'occipital, qui limite le trou occipital en avant. (Cette apophyse comprend deux faces : l'une inférieure, ou exocrânienne, appelée *surface basilaire;* l'autre supérieure, ou endocrânienne, creusée en une *gouttière* dite *basilaire.*) ‖ *Tronc basilaire*, tronc artériel formé par l'anastomose terminale des deux artères vertébrales. (Il chemine entre la gouttière basilaire de l'occipital et la protubérance, au bord supérieur de laquelle il se termine en deux branches : les artères cérébrales postérieures.) ‖ *Veines basilaires*, les deux troncs veineux qui vont se jeter dans la grande veine de Galien.

— Bot. Qui naît de la base d'un organe : *Style basilaire.*

BASILAN, archipel des Philippines, au S. de la pointe occidentale de Mindanao. L'île principale, *Basilan*, est accidentée et couverte de forêts. Plantations d'hévéas. Pêche. Culture du riz sur la côte.

BASILDON, v. de la région nord-est de Londres (Essex) ; 24 600 hab. Agglomération résidentielle. Appareils de radio.

BASILE (saint), surnommé **le Grand**, en gr. **Basileios**, Père de l'Eglise au IVe s., évêque de Césarée, en Cappadoce (Césarée 329 - *id.* 379). Ses parents appartenaient à une famille chrétienne depuis plusieurs générations. Emmélia sa mère, Macrina sa sœur aînée, Grégoire de Nysse et Pierre de Sébaste ses frères furent mis au rang des saints. Elève, à Constantinople, du célèbre rhéteur Libanius, il passa ensuite à Athènes, où il retrouva un de ses condisciples de Césarée, Grégoire de Nazianze, avec lequel il fut uni toute sa vie par la plus grande amitié, et connut également le neveu de Constance, le futur empereur Julien. Il conçut alors l'idée de quitter le monde et de vivre de la vie ascétique : il reçut le baptême, visita les solitaires en Orient et, de retour dans sa patrie, vendit ses biens pour vivre en cénobite non loin de Néocésarée. Prêtre en 362, il fut élu évêque de Césarée en 370 et se trouva mêlé aux querelles religieuses qui troublaient alors tout l'Orient. Il se montra l'adversaire résolu de l'arianisme et, malgré les menaces de Valens, refusa d'ouvrir les églises aux ariens.

C'est principalement comme initiateur de la vie cénobitique que saint Basile est resté célèbre. Moraliste plutôt que théologien, il fut surtout le prédicateur de la charité, le véritable évêque de l'Evangile, le père du peuple, l'ami des malheureux. Œuvres : l'*Hexaméron*, explication des six jours de la création ; un certain nombre d'homélies sur les Psaumes et sur divers sujets ; des traités pour la conduite des moines, qu'on nomme, en général, les *Ascétiques*, et qui comprennent les *Morales*, les *Grandes Règles* et les *Petites Règles* de saint Basile ; un traité de la *Lecture des auteurs profanes*, et trois cent soixante-cinq lettres sur divers sujets. — Fête le 14 juin. (→ Biblio.)

Basile (RÈGLES DE SAINT), ouvrage rédigé en forme de questions et de réponses, et dans lequel saint Basile a tracé les règles de la vie monastique. Les principales sont la vie en commun, le silence, la tempérance, l'abstention de certains aliments. La règle de saint Basile s'est maintenue en Orient jusqu'à nos jours.

BASILE Ier le Macédonien, en gr. **Basileios**, empereur byzantin, fondateur de la dynastie macédonienne (Andrinople v. 812 - † 886). D'origine obscure, il sut conquérir la faveur de Michel III, qu'il assassina pour parvenir au trône (867). En Occident, Basile restaura dans l'Italie du Sud l'autorité byzantine (875); en Orient, il défendit heureusement la monarchie contre les Arabes. Par sa politique religieuse, il assura en Bulgarie l'influence byzantine. A l'intérieur, il mit fin au schisme en destituant le patriarche Photios (concile œcuménique de Constantinople, 869-870), qui, toutefois, en 878, remonta sur le siège patriarcal. Basile travailla aussi à remettre de l'ordre dans les finances ; il commença la refonte de la législation (*Prokheiros nomos, Epanagôgê*).

BASILE II le Bulgaroctone (« Tueur de Bulgares »), en gr. **Basileios** *Boulgaroktonos* (957-1025), empereur byzantin (963-1025), fils aîné de Romain II et de Théophano, couronné du vivant de son père en 960, comme le fut son frère Constantin VIII en 961. A la mort de son père, la régence est exercée par Théophano et le gouvernement par Joseph Bringas. Peu après, une révolte militaire impose aux jeunes empereurs, comme associé, Nicéphore II Phokas, qui épouse Théophano. Pendant leur minorité (963-976), Basile II et Constantin VIII sont bien traités par Nicéphore II Phokas (963-969) et Jean Ier Tzimiskès (969-976), les Byzantins étant très attachés à la dynastie de Macédoine. La mort de Jean Ier sans enfants laisse le trône aux jeunes empereurs, sous la tutelle du parakimomène (grand chambellan) Basile Lécapène*. Dès le début, l'aristocratie militaire et terrienne s'efforce de conserver le pouvoir, acquis sous le règne des princes tuteurs. Ses ambitions provoquent entre les grandes maisons une rivalité qui a pour conséquence treize ans de guerre civile. Bardas Skléros s'efforce d'abord d'enlever au parakimomène la tutelle des empereurs ; proclamé *basileus* en Asie Mineure par ses troupes, il tient la campagne de 976 à 979, mais est vaincu par Bardas Phokas. Durant la captivité de Skléros, Basile II, qui avait mené jusqu'alors une vie de plaisirs, commence à s'intéresser aux affaires de l'Etat et à se heurter au parakimomène. Afin de l'emporter, celui-ci s'entend secrètement avec les chefs militaires, mais Basile le prévient et l'enferme dans un monastère. Son règne personnel (985-1025) commence et Basile II se transforme en ascète couronné. Il abandonne à son frère les fonctions de représentation pour s'occuper exclusivement des affaires de l'Etat. Au lieu de rester à la Cour comme ses prédécesseurs, il vit presque continuellement au milieu de ses soldats, qu'il commande lui-même, et se révèle vite comme un chef de guerre incomparable, n'hésitant pas à engager de surprenantes campagnes d'hiver. Cette activité mécontente la noblesse, qui le trahit durant la première campagne de Bulgarie (968). Bardas Skléros et Bardas Phokas se révoltent de nouveau ; ayant fait emprisonner Skléros, Phokas, maître de l'Asie Mineure, assiège Constantinople. Basile II fait alors appel à Vladimir Ier, grand-prince de Kiev, qui aide l'armée impériale à défaire les troupes de Phokas. Celui-ci, vaincu, est poursuivi et tué. Skléros, libéré, reprend la lutte, mais accepte vite de déposer les armes (986-989).

Basile II rétablit rapidement la prospérité de l'Empire. Afin de réduire la puissance de l'aristocratie foncière, il abolit la prescription des quarante ans (consacrant les acquisitions illégales des biens des petits propriétaires [996]) et fait restituer les terres mal acquises à leurs propriétaires primitifs. Il rétablit l'*Allêlenguon*, obligation pour les puissants d'une circonscription fiscale de répondre des petits propriétaires incapables de payer leurs impôts. Il manifeste aussi son esprit autoritaire dans l'administration religieuse et favorise l'expansion de l'Eglise byzantine par son accord avec saint Vladimir, grand-prince de Kiev (989). Basile II lutte également avec énergie contre les ennemis extérieurs de l'Empire, combattant à la fois sur quatre fronts : Bulgarie, Etats arabes, Caucase, Italie du Sud.

De 976 à 989, les révoltes intérieures avaient permis la reconstitution d'un puissant royaume bulgare, dirigé depuis 980 par Samuel, et l'affaiblissement de la résistance byzantine en Italie du Sud. De 989 à 1001, Basile II, maître du pouvoir, porte ses principaux efforts en Bulgarie, qu'il abandonne en 995 pour faire face au calife fāṭimide Al-'Azīz qui assiège Alep ; il traverse l'Asie Mineure en seize jours en plein hiver et met en fuite les Egyptiens. Les années suivantes, le basileus partage son temps entre le front bulgare et le front oriental. Il dégage Antioche, annexe la haute Géorgie et conclut une trêve de dix ans avec le calife fāṭimide Al-Ḥākim (1001), ce qui lui permet, de 1001 à 1018, d'en finir avec la Bulgarie. Chaque année, pendant dix-sept ans, l'empereur envahit ce pays. Des chefs bulgares ralliés à lui l'ayant trahi, il fait aveugler 15 000 prisonniers, qu'il renvoie au tsar Samuel, en laissant un borgne par centaine pour servir de guide : Samuel en meurt de saisissement. La guerre dure encore quatre ans, puis les derniers chefs bulgares se soumettent (1018). Basile II, victorieux, redevient humain et bienveillant. Il se garde d'assimiler la Bulgarie aux autres thèmes de l'Empire, et conserve la plupart des institutions bulgares. De 1018 à 1025, l'empereur fait une expédition en Géorgie, pacifie l'Italie, pénètre dans les pays du Caucase (1021), en soumet les différents rois et s'empare de toute l'Arménie et de la Géorgie, qui forment un glacis opposé aux peuplades de l'Asie centrale. En Italie, Basile II, après un accord économique et

Phot. Giraudon.

militaire avec Venise (992), lutte contre les empereurs germaniques, les pirates slaves et les Arabes. Il rétablit son autorité en Apulie, en Dalmatie et en Croatie. Voulant conquérir la Sicile, il fait occuper Messine (1025) ; l'empereur lui-même va passer dans l'île quand il meurt brusquement, laissant l'Empire plus grand et plus puissant qu'il n'avait jamais été depuis Justinien.

BASILE Ier, en russe **Vassili** (1371-1423), grand-prince de Vladimir et de Moscou et de toute la Russie (1389-1425). Fils de Dimitri Donskoï, il fut un patient rassembleur de la terre russe. Il annexa Nijni-Novgorod, avec l'assentiment des boyards locaux, attirés par le prestige du prince moscovite. Avec l'acquisition du Murom, Souzdal', et leurs dépendances, la Moscovie occupait maintenant tout le territoire entre Volga et Oka. Au-delà, Basile essaya de prendre pied dans les territoires de Novgorod la Grande. Vers l'est, malgré les menaces de Tamerlan (Timūr Lenk) arrivé jusqu'à l'Oka en 1395, il osa, un des premiers, ne plus envoyer le tribut aux Tatars de la Horde d'or.

BASILE II l'Aveugle, en russe **Vassili** (1415-1462), grand-prince de Moscou et de toute la Russie (1425-1462). Fils de Basile Ier, il lui succéda à l'âge de dix ans. Pendant un quart de siècle, son règne ne fut qu'une cruelle lutte entre lui et les membres de sa famille : son oncle Iouri de Galich et ses cousins Basile le Borgne et Dimitri Chemiaka. Tombé aux mains de Chemiaka en 1446, Basile eut les yeux crevés, mais finit par triompher de tous ses rivaux (1453). Cette crise du pouvoir fut décisive pour la Moscovie en assurant l'affaiblissement des grandes familles apanagées et en permettant la concentration de l'autorité aux mains du grand-prince. Basile II, par ailleurs, relâcha les liens de la dépendance moscovite envers les Tatars et, contre le khānat de Kazan', s'appuya sur le petit khānat de Kassimov. Il refusa le décret d'union entre les Eglises grecque et romaine (1439) ; désormais, la Russie, estimant que Byzance avait trahi l'orthodoxie, choisit elle-même ses métropolites.

BASILE III, en russe **Vassili** (1479-1533), grand-prince de Moscou et de toute la Russie (1505-1533). Fils d'Ivan III le Grand, il continua, non sans maladresse, l'œuvre de son père. Epris de l'idéal byzantin, hostile à l'esprit d'indépendance des boyards, il développa l'autocratie et terrorisa les anciens princes médiatisés. Il soumit les derniers Etats libres voisins de la Moscovie : Pskov et Riazan'. Pour lutter contre les Tatars de Crimée, il organisa dans la steppe la première ligne de villes fortifiées.

BASILE le Borgne, petit-fils de Dimitri Donskoï et cousin du grand-prince de Moscou Basile II l'Aveugle. Il prit part, avec son père Iouri et son frère Dimitri Chemiaka, aux dernières guerres féodales contre le pouvoir du grand-prince. Il fut pris en 1436 et eut les yeux crevés.

BASILE le Loup, en roum. **Vasile Lupu**, prince de Moldavie (1634 - 1653). D'origine macédonienne, il s'empara du trône à la faveur d'un mouvement national antigrec. Il convoitait également le trône de Valachie, occupé par Matei Basarab, contre lequel il guerroya continuellement. Il fut détrôné à la suite des intrigues du prince Rakóczi II de Transylvanie. Son règne s'est signalé par une importante activité culturelle, en partie sous l'influence de Pierre Movilă, archevêque de Kiev. Il a fait bâtir plusieurs églises, dont celle des « Trois-Hiérarques », à Iași, auprès de laquelle fonctionnait une imprimerie. Il a fondé une école, l'« Académie princière ». L'influence de Basile le Loup s'étendait jusque dans les milieux religieux de Constantinople.

BASILE, évêque d'Ancyre. Nommé en 336 par les eusébiens, il joua un rôle très important dans les controverses ariennes, entre 358 et 360 ; il fut déposé, exilé en Illyrie, puis rappelé par l'empereur Julien. Auteur de plusieurs écrits, dont l'un, *Sur la virginité*, est conservé sous le nom de saint Basile.

BASILE, en gr. **Basileios**, hérésiarque bulgare († 1118). Médecin, puis réformateur religieux, chef des bogomiles de Philippopoli. L'empereur Alexis Ier Comnène le fit comparaître à Constantinople devant un synode qui le condamna à être brûlé.

BASILE (Ernesto), architecte italien (Palerme 1857 - *id.* 1932), Il construisit d'abord en collaboration avec son père, GIOVANNI BATTISTA (1825 - 1891), les théâtres d'Agrigente et de Marsala, puis seul, à l'exposition de Palerme (1892), une Galerie des machines. Il est également l'auteur de nombreuses villas.

BASILE VALENTIN, alchimiste du Moyen Age. Certains biographes prétendent qu'il était un moine bénédictin d'Erfurt, en Prusse, vivant au XVe s. ; un de ses ouvrages nous apprend qu'il naquit en Alsace. Son nom, formé du mot grec *βασιλεύς* (roi) et du latin *valens* (puissant), désignait allégoriquement *la puissance de l'alchimie*. Il employa le premier l'antimoine comme médicament ; son ouvrage *le Char triomphal de l'antimoine* est consacré à l'histoire de cet élément. Il y indique aussi la préparation de l'*esprit-de-sel* (acide chlorhydrique). Il donne le moyen d'obtenir de l'eau-de-vie en distillant le vin ou la bière. Il enseigne à retirer le cuivre de son sulfure. Un autre traité, l'*Haliographie*, ou *Traité sur les sels*, contient un grand nombre de faits chimiques intéressants. Il est l'auteur de bien d'autres ouvrages qui ont été réunis sous le titre *Scripta chimica* (1700).

BASILÉ, E adj. Bot. Se dit d'un organe élevé sur une base proéminente, comme les poils de l'ortie dioïque.

BASILÉE, en gr. **Basileia**. Myth. gr. Fille d'Ouranos et de Titaia, sœur et femme d'Hypérion, mère d'Hélios et de Séléné.

Basile-le-Bienheureux (ÉGLISE DE), en russe *Khram Vassiliia Blajennavo*, anc. église de Moscou, actuellement convertie en annexe du musée d'Histoire. Primitivement cathédrale de l'Intercession de la Vierge (*Pokrovski sobor*), elle fut construite (1555-1560) par les architectes russes Barma et Postnik, en dehors de l'enceinte du Kremlin, à l'extrémité de la place Rouge, après la victoire de Kazan', qui mit fin au long joug mongol. Sous sa forme actuelle, elle présente huit coupoles inégales et différentes, dominées par une pyramide centrale. Leurs bulbes imbriqués, gaufrés, côtelés ou taillés à facettes, imitent des écailles de poisson, des gâteaux de miel, des écorces de melon ou d'ananas. A la base de la pyramide et des tambours cylindriques ou polygonaux des coupoles s'étagent plusieurs rangées d'arcs superposés (*kokochniki*). Une décoration polychrome en carreaux de faïence ou un badigeon a remplacé, à la fin du XVIe s., le premier revêtement en feuilles de métal.

BASILÉOPATOR [tɔr] n. m. Titre aulique byzantin, créé en 894 par l'empereur Léon VI le Sage. (A partir du Xe s., le basiléopator fut un des plus grands dignitaires ; à la table impériale, il prenait place au cinquième rang, après le patriarche, le césar, le nobilissime et le curopalate.)

BASILEUS [lœs] n. m. (gr. *basileus*, roi). Terme qui désignait, surtout dans l'Antiquité, un souverain particulièrement puissant. ‖ Pl. *des* BASILEIS.

— ENCYCL. Dans l'Antiquité, les Grecs appelaient *Basileus* (avec une majuscule initiale), c'est-à-dire Grand Roi, le roi de Perse, qui était le plus grand souverain de l'époque. Ce titre passa au conquérant de l'Empire perse, Alexandre le Grand (330), puis aux Séleucides, héritiers de la plus grande partie de ses Etats. Les Parthes Arsacides l'empruntèrent aux Séleucides défaillants (65 av. J.-C. - 224 apr. J.-C.), puis les Perses Sassanides s'en parèrent à leur tour (224-630). Quand Heraclius Ier, empereur romain d'Orient, eut vaincu les Perses (630), il prit officiellement le titre de basileus, que tous ses successeurs portèrent après lui et qui devint le synonyme d'empereur. Le terme de *rex* (roi) fut alors introduit dans la langue grecque pour désigner tout souverain autre que l'empereur byzantin, dont la titulature complète fut : « Basileus autocrator Romanorum ».

BASILIA. Géogr. anc. V. BÂLE.

BASILIC n. m. (bas lat. *basilicum*, du gr. *basilikos*, royal). Serpent fabuleux, dont le regard avait, disait-on, la faculté de tuer. (On disait que le basilic était sorti d'un œuf de coq cassé par un crapaud, et l'on croyait qu'il se tuait lui-même quand il se regardait dans une glace.)

— Arm. Ancienne pièce d'artillerie (XVIe et XVIIe s.), de très gros calibre, et dont le projectile pesait jusqu'à 60 livres. (Syn. PASSEVOLANT, DOUBLE COULEUVRINE.)

— Erpétol. Reptile lacertilien du Guatemala et du Mexique. (Famille des iguanidés.) [V. IGUANE.]

— Hérald. Dragon à tête de coq.

BASILIC n. m. Nom usuel du genre *ocymum*, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins. (Famille des labiacées.)

— ENCYCL. Le *basilic* est une plante d'un vert agréable, très aromatique. Ses feuilles sont employées, de même que celles du thym, comme condiment et comme aromate. Il entre dans la composition de l'*eau vulnéraire rouge* et de l'*eau de bryone composée*.

basilic

BASILICAL, E, AUX adj. Relatif à une basilique : *Plan basilical*.

BASILICATE, en ital. **Basilicata**, région d'Italie, dans le sud de la péninsule (provinces de Potenza et Matera). Uniquement montagneux, le relief de cette région est constamment bouleversé par des éboulements dans les argiles, à l'origine de la médiocrité des ressources agricoles. Pourtant, autour de l'ancien volcan du Vulture, de riches vignobles sont cultivés. L'émigration est très forte ; cependant on s'efforce aujourd'hui de relever l'économie du pays.

BASILICOGRAMMATE n. m. (gr. *basilikos*, royal, et *grammateus*, scribe). Secrétaire général de l'administration du nome, dans l'Egypte gréco-romaine.

BASILICON [kɔn] ou **BASILICUM** [kɔm] n. m. (gr. *basilikos*, royal). Pharm. anc. Onguent officinal à base de colophane, de cire et de poix, maturatif et suppuratif.

BASILICOS le Despote. V. JACOB HÉRACLIDE.

BASILICULE n. m. Reliquaire en forme de basilique.

BASILIDE, en gr. **Basileidês**, l'un des plus célèbres gnostiques. Il vécut vers 120-140, à Alexandrie, et ses théories nous sont connues par saint Irénée (*Adversus haereses*) et par saint Hippolyte (*Philosophumena*), qui donnent d'ailleurs de son système des versions assez différentes.

Selon Irénée, Basilide aurait enseigné que du Dieu suprême seraient sortis 365 cieux, dont le nôtre, le plus inférieur, le ciel « sublunaire », gouverné par un démiurge subalterne, le Yahvé des Juifs. Selon Hippolyte, il aurait fait dériver toute existence d'une Divinité suprême, inconcevable ; d'où un système de déploiements successifs, engendrant un grand nombre de paliers superposés, dont le plus inférieur est notre monde, avec le Dieu des Juifs.

Il envisage une rédemption, toute intellectuelle, qui consistera en la révélation soudaine de l'existence du Dieu, inconnu par orgueil inconscient. Une « grande ignorance » couvrira alors tout l'univers, et chaque être, ayant perdu la notion de l'existence d'autres mondes supérieurs au sien, ne sera plus tourmenté par le désir de s'élever au-dessus de sa condition.

La morale de Basilide était austère et conseillait l'abstention du mariage.

Basilide eut de nombreux disciples, en Egypte et en Europe méridionale, qui disparurent au IVe s.

église
de Basile-le-Bienheureux

BASILIEN, ENNE adj. Relatif à l'ordre de Saint-Basile.

◆ N. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Basile. V. CALOYER*.

— ENCYCL. En confondant les moines byzantins sous une acception unique, le Moyen Age occidental les a appelés *basiliens*. En réalité, saint Basile n'est qu'un des auteurs spirituels auxquels ils se réfèrent. Chaque monastère a sa règle particulière, son « typique », comme il a son autonomie.

L'Eglise catholique possède deux congrégations qui suivent la règle de saint Basile. La première, fondée au XIe s. à Grotta Ferrata, ou Saint-Nil de Calabre, comprend actuellement une abbaye et une résidence à Rome. A elle se rattachent les congrégations : baladite de Choueïr, chorarite d'Alep et grecque melchite du Saint-Sauveur. La seconde est celle des basiliens ruthènes, fondée au XVIIe s. par saint Josaphat. Il a existé également, du milieu du XVIe s. jusqu'en 1855, une congrégation de basiliens espagnols.

Phot. Vincent, X.

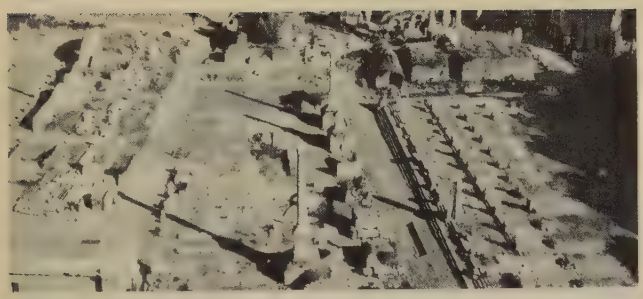

à gauche **basilique Aemilia** *à droite* **basilique Julia** *à Rome*

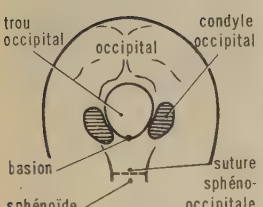

basion

basilique Sainte-Marie-Majeure *à Rome* l'extérieur et l'intérieur

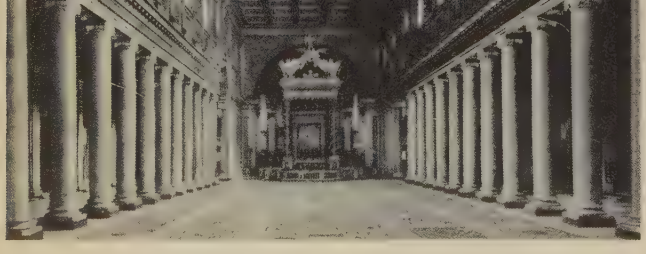

BASILIITE n. f. Minér. Antimoniate hydraté naturel de manganèse et de fer.

BASILINE, en lat. **Basilina,** princesse romaine, morte en 331, deuxième femme de Jules Constance, mère de l'empereur Julien. Protectrice d'abord de l'Eglise d'Ephèse, puis arienne, elle persécuta les orthodoxes et fit exiler saint Eutrope, évêque d'Alexandrie.

BASILIQUE adj. (gr. *basilikos,* royal). Anat. Nom donné par les anciens anatomistes à des veines auxquelles ils faisaient jouer un rôle très important dans l'économie. ‖ *Veine basilique,* veine superficielle de la face interne du bras. (Elle naît au pli du coude par réunion de la veine cubitale superficielle et de la veine médiane basilique ; puis elle monte superficiellement à la face interne du bras et va se jeter dans la veine axillaire.) ‖ *Veine médiane basilique,* veine de l'avant-bras, qui naît de la veine médiane.

BASILIQUE n. f. (gr. *basilikê* [*stoa*], portique royal). Edifice romain, en forme de grande salle rectangulaire, se terminant par une abside en hémicycle. ‖ Eglise chrétienne bâtie sur le même plan. ‖ *Par extens.* Eglise catholique de vastes proportions.

— ENCYCL. Art rom. Dans le monde romain, la *basilique* est une annexe presque obligée du *forum.* Introduite à Rome au début du IIe s. av. J.-C., pour donner aux citoyens un lieu abrité où traiter leurs affaires pendant la mauvaise saison, à la fois tribunal, Bourse de commerce et salle de réunion, elle est une sorte de halle, dont la charpente est tantôt d'une seule portée, tantôt soutenue par deux ou même quatre rangées de colonnes. Son plan est celui d'un grand rectangle, divisé intérieurement en nefs par des colonnes ; une petite abside s'y ajoute souvent. La basilique de Timgad répondait au premier type ; au second, la basilique Aemilia, à Rome (trois nefs). Tantôt l'entrée se trouve sur le petit côté, et les nefs sont disposées en longueur (basilique de Pompéi) ; tantôt l'entrée est sur le grand côté, et les nefs sont alors disposées en largeur (basiliques Julia et Ulpia, à Rome).

La série des grandes basiliques païennes s'achève à la fin du IVe s.

— Art chrét. Après la conversion de l'empereur Constantin (312), la religion chrétienne eut à Rome deux basiliques consacrées à la mémoire des apôtres Pierre et Paul. Ces édifices étaient immenses (environ 100 m de long et 50 m de large). L'espace intérieur, recouvert d'une charpente, était divisé en cinq vaisseaux par des files de colonnes de marbre. Dans le vaisseau principal, en dessous des fenêtres hautes, de grands panneaux évoquaient les épisodes les plus frappants de l'histoire sacrée. Une vaste cour quadrangulaire entourée de portiques, l'*atrium,* précédait l'entrée. C'est le type d'église auquel on demeura fidèle en Occident jusqu'à l'époque carolingienne. La basilique Saint-Pierre, construite sur l'emplacement d'un ancien cimetière, évoquait le souvenir des martyrs, « témoins » du Christ, symbolisant l'étroite union, dans une même foi et dans une même espérance, des fidèles morts et des fidèles vivants. Les reliques de l'Apôtre étaient sous l'autel et, de bonne heure, on vint de fort loin les vénérer. Assez rapidement, à l'exemple de Rome, toutes les grandes villes d'Occident eurent leur cathédrale *intra muros* et, à l'extérieur de leur enceinte, des basiliques entourées de cimetières privilégiés. Les martyrs dont les basiliques abritent les reliques sont alors considérés comme les protecteurs de la cité. Ces basiliques sont habituellement de plan rectangulaire, mais il en est de plan rayonnant dont la partie centrale est couverte d'une coupole (Saint-Géréon de Cologne et Saint-Laurent de Milan). [→ Biblio.]

— Liturg. Une église peut recevoir du pape le titre de *basilique,* ce qui lui donne, entre autres privilèges honorifiques, la préséance sur toutes les autres églises, excepté la cathédrale. Les basiliques sont *majeures* ou *mineures.* Quatre seulement sont majeures ; ce sont des églises de Rome : Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Pierre et Saint-Paul-hors-les-Murs ; leur maître-autel est appelé *autel papal,* parce que le pape seul peut y dire la messe.

Basiliques (LES), compilation juridique byzantine en soixante livres, entreprise au IXe s. par Basile Ier, et continuée par ses successeurs, Léon VI et Constantin VII. Elle a progressivement remplacé la législation de Justinien.

BASILISCOS ou **BASILISKOS,** empereur d'Orient (476-478), frère de l'impératrice Vérine, femme de Léon Ier. Soutenu par sa sœur, il chassa Zénon, mais se rendit vite impopulaire ; avec l'aide de ses soldats isauriens, Zénon reconquit son trône et enferma Basilicos dans une tour pour l'y faire périr de faim.

BASILLA (sainte), martyre à Rome, probablement en 304. Elle a donné son nom au cimetière de la via Salaria ancienne.

BASÎMA, localité de Syrie, au S. de l'Anti-Liban, dominant la vallée du Barada ; 300 hab. Grottes funéraires creusées dans le rocher au-dessus du village.

BASIN n. m. (pour *bombasin ;* de l'ital. *bambagino,* de coton). Etoffe croisée, dont la chaîne est de fil et la trame de coton : *Basin uni, piqué.* (Vieilli.) ‖ En tissage, tissu damassé présentant des effets de bandes longitudinales obtenus par juxtaposition d'armures de satin effet de chaîne et de satin effet de trame.

— ENCYCL. Employé dans l'ameublement, pour la confection de doublures, de housses, de rideaux, le *basin* est broché, cannelé ou cordelé, uni avec du poil d'un côté, ou à petites raies, mais sans poil. La première manufacture, en France, fut fondée à Lyon en 1580. On fabriqua cette étoffe à Rouen, à Troyes, mais les basins de Hollande et de Bruges furent les plus renommés au XVIIe s., à cause de leur finesse. Le basin servit aussi à former, aux XVIIe et XVIIIe s., des « équipages de bain » : fonds, garnitures, tours de baignoire.

BASIN (Thomas), chroniqueur français (Caudebec 1412 - Utrecht 1491). Après avoir étudié le droit à Paris et à Rome, il fit partie d'une mission que le pape Eugène IV envoyait en Hongrie. Les Anglais venaient de créer l'université de Caen, où l'on offrit à Basin la chaire de droit canon. Il fut nommé, en 1447, évêque de Lisieux. Lorsque l'armée de Charles VII vint assiéger Lisieux, Basin proposa une capitulation, qu'il fit accepter. Cette soumission au roi de France détermina celle des évêques de la Normandie. Basin fut nommé conseiller de Charles VII. Il fut un des évêques chargés de l'enquête préparatoire à la révision du procès de Jeanne d'Arc, et il rédigea, en 1453, un *Mémoire* justificatif pour sa réhabilitation. Nommé archevêque de Césarée, il dut s'exiler à Utrecht, à cause du ressentiment qu'éprouvait Louis XI pour les serviteurs de son père. Auteur d'une *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI.*

BASINE, femme de Bisin, roi de Thuringe, qu'elle abandonna pour Childéric Ier, roi des Francs saliens. Elle fut la mère de Clovis.

BASINE, fille de Chilpéric Ier, roi des Francs, et d'Audovère. Elle fut persécutée par Frédégonde et enfermée dans le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers.

BASINÉ, E adj. Travaillé comme le basin, c'est-à-dire uni, cannelé, rayé ou piqué.

BASINERVE ou **BASINERVIÉ, E** adj. (lat. *basis,* base, et *nervus,* nerf). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures principales partent en divergeant de la base.

BASINGSTOKE, v. de Grande-Bretagne (Hampshire), au pied des North Downs ; 17 000 hab. Machines agricoles. Produits pharmaceutiques.

BASINGUI(S), peuple noir du Congo, sur les rives de la Likuala.

BASION n. m. (gr. *basis,* base). Anthropol. Point situé sur le milieu du bord antérieur du trou occipital, et dont la position diffère quelque peu suivant les races humaines.

BASIOTRIBE n. m. (gr. *basis,* base, et *tribein,* broyer). Obstétr. Instrument servant à broyer la base du crâne des fœtus morts avant terme, afin de permettre leur extraction avec le moins de risques possible pour la femme. (Les progrès de la gynécologie et de l'endocrinologie ont permis de réduire son emploi à de très rares cas.)

BASIOTRIPSIE n. f. Opération consistant à broyer la tête du fœtus mort, à l'aide du basiotribe, lorsqu'il y a empêchement absolu à l'accouchement.

BASIPÈTE adj. Bot. Se dit d'un organe qui s'accroît principalement par la base.

BASIPHILE adj. Se dit des plantes qui vivent de préférence sur les sols alcalins.

BASIPODITE n. m. (gr. *basis,* base, et *pous, podos,* pied). Second article de l'appendice thoracique d'un crustacé.

BASIQUE adj. Chim. Se dit d'un corps, d'un milieu, d'une solution qui présente les caractères d'une base. ‖ Se dit aussi d'une catégorie de sels pour lesquels le rapport des poids d'acide et de base qui concourent à leur formation est plus petit que pour le sel normal, et qui peuvent donc être considérés comme renfermant un excès de base par rapport au sel normal. (V. SELS.)

— Linguist. Se dit de tout élément considéré comme fondamental dans une langue donnée. (Vieilli.)

— Métall. Se dit, par opposition à *acide,* pour caractériser les fours à revêtement de chaux, dolomie calcinée ou magnésie (opérations se faisant en présence d'un excès d'un de ces éléments).

— Pétrogr. *Roche basique,* roche endogène contenant moins de 55 p. 100 de silice (gabbro, péridotite).

BASIRE (Claude), homme politique français (Dijon 1764 - Paris 1794). Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il y siégea à l'extrême gauche. Ami de Danton, il partagea son sort et celui des « indulgents ».

BASITARSE n. m. Un des sept articles des pattes ambulatoires des araignées, situé entre le tibia et le tarse.

BAS-JOINTÉ, E adj. Art vétér. Se dit du cheval dont le paturon très incliné se rapproche de l'horizontale.

BASKERVILLE (John), imprimeur anglais (Wolverley 1706 - Birmingham 1775). Il opéra une véritable révolution dans l'art typographique, par la beauté des caractères qu'il employa. On lui doit aussi l'invention du papier vélin. En 1779, Beaumarchais acheta les types de Baskerville, qu'il utilisa pour l'édition des œuvres de Voltaire dite *édition de Kehl.*

BASKET-BALL [baskɛtbol] n. m. (expression angl. signif. *balle au panier*). Sport qui oppose deux équipes présentant chacune cinq joueurs sur le terrain, et dont l'objet est de marquer le plus de points possible en faisant entrer le ballon dans un panier.

Phot. Boudot-Lamotte, Alinari.

— Encycl. C'est au collège de Springfield, dans le Massachusetts (Etats-Unis), que ce sport fut inventé par le Dr Naismith en 1891. Depuis, il s'est considérablement développé dans la plupart des pays. On le pratique même dans les villages, car il n'exige que peu de place et aucun matériel de prix.
Le terrain de basket-ball est une surface de 26 m sur 14 m environ, constituée soit par un plancher (en salle), soit par de la terre battue (en plein air). A 1,20 m de chacune des *lignes de bout* est placé un *panneau* en bois de 1,80 m sur 1,20 m, à égale distance des *lignes de côté*. Sur chacun des deux panneaux est fixé à 3,05 m du sol le *panier*, anneau de 45 cm de diamètre, muni d'un filet. Le ballon, à enveloppe de cuir, pèse de 600 à 650 g, et sa circonférence est de 75 à 80 cm. La partie se joue en deux mi-temps de 20 minutes chacune, mais peut être fréquemment interrompue par les *temps morts*, ou arrêts de jeu, dont la durée est décomptée. Chaque équipe peut disposer de dix joueurs, qui se remplacent aussi fréquemment qu'on le veut, pourvu qu'ils ne soient jamais plus de cinq sur le terrain. C'est par un jeu de passes à la main et de combinaisons extrêmement variées que les joueurs en possession du ballon tentent de s'approcher du panneau défendu par l'adversaire, pour envoyer le ballon dans le panier. Le porteur du ballon n'a pas le droit de *marcher*, sauf en exécutant des *dribbles* à la main. La *charge* est sévèrement réglementée et sanctionnée par un ou deux *coups francs*. Certaines irrégularités sont appelées *fautes personnelles*, et l'auteur de cinq fautes personnelles est exclu. Les paniers marqués en cours de jeu comptent pour deux points ; ceux qui sont marqués sur coup franc, pour un point. Le vainqueur est l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points. La direction de la partie est confiée à deux arbitres, assistés d'un chronométreur et d'un marqueur. (→ Biblio.)

BASKETTEUR, EUSE n. Celui, celle qui joue au basket-ball.

BASKIRS. V. Bachkirs.

BASLER (Adolphe), écrivain d'art français (Tarnow, Pologne, 1876 - Paris 1951). Il a joué un rôle dans le mouvement artistique moderne par ses collaborations à *la Plume*, à la *Revue blanche*, au *Mercure de France*, aux *Marges*, ainsi que par ses ouvrages : *la Peinture, religion nouvelle* (1926), *l'Art précolombien* (1928), *l'Art chez les peuples primitifs* (1929).

BASLY (Emile Joseph), homme politique français (Valenciennes 1854 - Lens 1928). Ouvrier mineur jusqu'en 1880, il organisa un syndicat ouvrier et fut élu conseiller municipal de Denain (1883). En 1885, il fut élu député à Paris, puis député socialiste du Pas-de-Calais, et fut constamment réélu ensuite. Président du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, il intervint activement dans tous les conflits des mineurs et du patronat depuis 1884, et prit part aux débats sur la législation du travail.

BASMANOV (Piotr Fiodorovitch), général moscovite († Moscou 1606). Boris Godounov, en mourant (1605), lui recommanda son fils, mais Basmanov se rallia au faux Dmitri, auprès duquel il fut assassiné.

BAS-MÂT n. m. Partie inférieure d'un mât à brisure. ‖ Sur les mâts d'un seul tenant, partie qui va de l'emplanture jusqu'à la hune. ‖ Pl. *des* bas-mâts.

BAS-MÉTIER n. m. Text. Nom ancien du petit métier portatif. ‖ Pl. *des* bas-métiers.

BASNAGE (Benjamin) [1580-1652], pasteur à Carentan, puis à Rouen, qui joua un rôle dans les synodes et les négociations avec la Cour. Il écrivit un traité *De l'état visible et invisible de l'Eglise* (1612). — Henri (Sainte-Mère-Eglise 1615 - Rouen 1695), fils du précédent, avocat au parlement de Normandie. Il publia une édition commentée de *la Coutume de Normandie*. — Son fils Henri (Rouen 1657 - La Haye 1710), avocat, réfugié en Hollande après la révocation de l'Edit de Nantes, mena la controverse contre Jurieu et réédita le *Dictionnaire* de Furetière. — Jacques (Rouen 1653 - La Haye 1723), frère du précédent, fut pasteur à Rouen, puis à Rotterdam. En Hollande, il combattit l'opposition de Jurieu à la politique de Louis XIV, contribua à la Triple-Alliance de 1717 et écrivit de nombreux ouvrages théologiques et historiques, notamment l'*Histoire de la religion des Eglises réformées* (1690) et l'*Histoire de l'Eglise* (1699).

BASOCHE n. f. (origine douteuse. Peut-être de *basilica*, basilique, lieu où se tenaient les tribunaux). Autref., ensemble des clercs des cours de justice, constitués en communauté avec privilège et juridiction. ‖ Auj., en mauvaise part, ensemble des avoués, notaires, huissiers, etc. ‖ *Par extens.* Mœurs, habitudes des clercs de la basoche.
— Encycl. La *basoche* était la corporation des clercs du palais ; on en fait remonter la fondation à Philippe le Bel, qui, en tout cas, la dota de privilèges (1302), dont le plus important lui donnait une juridiction autonome. En matière civile, cette juridiction était très étendue ; en matière criminelle, elle se réduisait aux mutineries et aux rixes. La basoche se qualifia de *royaume*, et son chef fut autorisé à prendre le titre de *roi*. Les dignitaires, véritable cour à ce souverain plus d'une fois redoutable et redouté, étaient dits *princes de la basoche*. C'est au cours des fêtes traditionnelles de la corporation que naquit l'habitude de donner des représentations théâtrales : dans la première moitié du XVe s., les clercs de la basoche jouaient surtout des *moralités*. Mais leurs privilèges sont supprimés dans ce domaine dès le XVIe s. La basoche subsista jusqu'à la Révolution.
Basoche du Châtelet ou *Communauté des clercs du Châtelet*. A côté de la basoche du parlement, et peut-être antérieure à elle (v. 1278 ?), vécut une association exclusivement composée des clercs du Châtelet ; organisée en confrérie, elle se nommait la « basoche souveraine et primitive de France ».
Basoche de la Chambre des comptes. Association des clercs de procureurs de la Chambre des comptes. Elle remontait au XIVe s. Son chef exerçait une juridiction disciplinaire sur tous les clercs de son Etat.
Basoches dans les provinces. Corporations établies en province sur le modèle de la basoche parisienne.
Aux clercs de la basoche de Picardie est due la grande vogue des *rébus*, facéties et satires bouffonnes, bourrées d'allusions. Ces sortes de « revues » furent fort à la mode au carnaval (XVIe s.).
Toutes ces associations de clercs furent abolies en 1790.

BASOCHIEN, ENNE adj. Propre aux clercs de la basoche.
◆ N. m. Clerc ou officier de la basoche.

BAS-OFFICIER n. m. Dans l'armée de l'Ancien Régime, militaire de grade inférieur à celui d'officier. (On dit sous-officier depuis la Révolution.) ‖ Pl. *des* bas-officiers.

BASOGA(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue luganda ; 300 000 indiv. env.

BASOMMATOPHORES n. m. pl. Ordre de mollusques gastropodes pulmonés dont les yeux sont situés à la base de deux tentacules rétractiles : *Les limnées et les planorbes sont des basommatophores.*

BASOPHILE adj. Histol. Se dit de petites granulations qui fixent les couleurs basiques, comme la thionine. (Elles caractérisent les leucocytes dits « basophiles ».) ‖ *Leucocytes basophiles*, leucocytes que l'on observe en petit nombre dans le sang, mais surtout dans le tissu conjonctif de la peau, de la rate, de l'intestin. (Ils sont à noyau unique, massif et volumineux.) [Syn. mastzellen.]

BASOPHOBIE n. f. Neurol. Angoisse de tomber pendant la marche, qui s'observe chez les ataxiques.

BAS-PERCHIS n. m. Jeune futaie dont les brins ont de 10 à 15 cm de diamètre.

BAS-PORT n. m. Trav. publ. Terre-plein arasé de façon que la manipulation des marchandises puisse s'effectuer au moyen de plats-bords reposant d'une part sur le bateau, d'autre part sur la berge. ‖ Pl. *des* bas-ports.

BASQUAIS, E adj. et n. f. Relatif au Pays basque ; habitant ou originaire de cette région.
— Art culin. *A la basquaise*, se dit d'une garniture culinaire de pommes de terre Anna, cèpes sautés et jambon de Bayonne haché.
— Zootechn. *Race basquaise*, race de moutons rustiques, exploitée dans les Basses-Pyrénées pour la production du lait (fabrication du fromage de Roquefort).

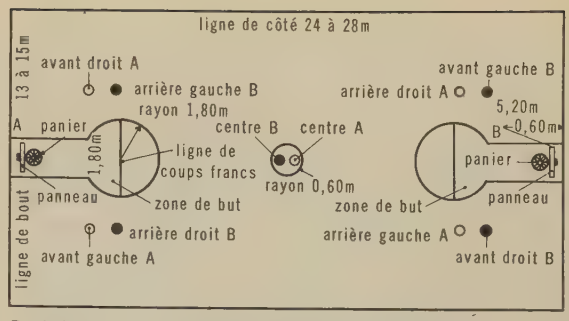

plan du terrain de **basket-ball**

BASQUE n. f. (pour *baste ;* provenç. *basta*). Partie découpée, retombant autour de la ceinture au bas du pourpoint, ou descendant au-dessous de la taille, dans certains vêtements : *Les basques d'un corsage, d'un habit.* (Depuis le XVIIe s., les basques sont allées s'allongeant, jusqu'à former les pans de l'habit ou de la redingote.)
— Loc. fam. *Ne pas quitter les basques de quelqu'un, Etre toujours pendu à ses basques*, l'accompagner partout.
— Archit. Bavette de plomb taillée en forme de basque d'habit.
— Bonnet. Garniture de tricot souple, généralement à côtes, rapportée en bas d'un pull-over ou d'un sweater.

BASQUE adj. et n. Du pays des Basques : *Le folklore basque ;* habitant ou originaire de ce pays.
— Zootechn. *Porc basque*, race de porcs de couleur pie noir, dont les jambons, bien développés et de bonne qualité de chair, ont valu aux salaisons, dites « de Bayonne », qui les utilisent, une très ancienne réputation.
◆ N. m. Langue parlée par les Basques. (V. part. *encycl.*)
— Chorégr. *Pas de basque*, mouvement en mesure composé de pas glissés, et formé alternativement du dégagé, du rond de jambe et de la glissade. (On trouve aussi ce pas dans presque toutes les danses de caractère : russes, espagnoles, etc.) ‖ *Saut de basque*, mouvement appartenant à la série des jetés et consistant dans un saut d'une jambe à l'autre par un tour complet du corps.
— Mus. *Tambour de basque*, petit tambour à une peau, tendue sur un cadre circulaire autour duquel sont suspendues des paires de petites cymbales. (On ignore l'origine du terme, qui est impropre, l'instrument n'étant pas basque. Déjà figuré sur une mosaïque de Pompéi, sans doute venu d'Asie, et répandu autour du bassin de la Méditerranée, il est connu au Moyen Age sous le nom de *timbre, temple*. Il appartient à la musique populaire. Dans l'orchestre moderne, on l'utilise soit en frappant la peau, soit en secouant l'instrument pour faire vibrer les cymbales, soit en frottant la peau à l'aide du pouce.)
— Encycl. Linguist. La *langue basque*, que les Basques appellent *euskera, euscara, eskuara, uskara*, et qui s'écrit au moyen de l'alphabet latin, est parlée aujourd'hui dans le N.-O. de l'Espagne (toute la province du Guipúzcoa, une partie de la Biscaye et de la Navarre, plus quelques localités de l'Álava) par 500 000 ou 600 000 individus, et dans le S.-O. de la France (une partie des arrond. actuels de Bayonne et d'Oloron, qui correspond aux anciens pays de Labourd, de Basse-Navarre et de Soule) par 90 000 environ. En outre, plusieurs milliers de Basques qui se sont fixés hors du pays y conservent, jusqu'en Amérique, l'usage de leur langue propre. Le domaine du basque, qui s'étend de l'E. de Bilbao à l'E. de Mauléon, et du S. de Biarritz au N. de Pampelune, a été autrefois plus vaste, mais il a reculé devant les langues romanes. Il n'a jamais été la langue officielle d'un Etat. Les traits essentiels de sa structure sont partout les mêmes ; mais il comprend un grand nombre de parlers variés, que l'on groupe en huit dialectes ; le biscayen diffère sensiblement de tous les autres, qui sont : le guipuzcoan, le haut-navarrais septentrional et méridional, le labourdin, le bas-navarrais occidental et oriental, le souletin. On connaît des mots basques à partir du VIIIe s. de notre ère ; mais les plus anciens

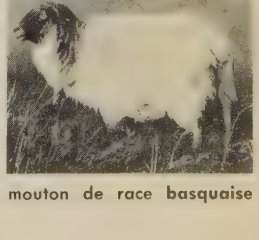
mouton de race basquaise

Phot. C. Moreau, Stella-Presse.

Pays basque
paysage à Sare

paysan basque

Blason du PAYS BASQUE (ancien)

1er quartier : Haute-Navarre et Basse-Navarre; 2e quartier : Guipúzcoa; 3e quartier : Biscaye; 4e quartier : Alava; 5e quartier : Labourd; 6e quartier : Soule.

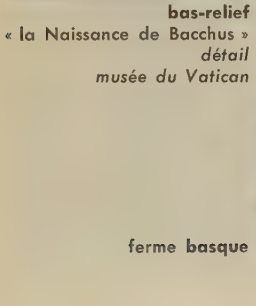

bas-relief
« la Naissance de Bacchus »
détail
musée du Vatican

textes datés sont du XVIe s. Le basque a emprunté beaucoup de mots à l'espagnol, au français et au gascon. Mais sa morphologie, qui fait un grand usage de l'agglutination, est d'un type très original, ainsi que sa syntaxe. Il est la seule langue vivante de l'Europe occidentale qui n'appartient pas à la famille indo-européenne. On a émis autrefois les hypothèses les plus variées sur son origine et sa parenté. La langue aquitaine et celle des Vascons sont sans doute des formes anciennes du basque. On a aujourd'hui des motifs sérieux de penser qu'il ne vient pas de l'ancien ibère* et qu'il est apparenté aux langues caucasiques, qui, bien que très variées, forment une famille. Selon l'hypothèse la plus vraisemblable, l'idiome ancêtre du basque aurait été apporté par des immigrants venus d'Asie antérieure au début de l'âge des métaux, vers 2000 avant notre ère. (→ Biblio.)

BASQUE (Pays), région des Pyrénées occidentales. On considère communément le Pays basque comme le *pays des Basques* (Eskual-Herria), mais l'unité, la pureté et la singularité ethniques de ce peuple (*Eskualduna*) sont loin d'être démontrées; et il est plus exact de définir la région comme l'ensemble des pays où l'on parlait la langue basque (*eskuara* ou *euskara*) au XVIIIe s. Le Pays basque traditionnel comprend sept provinces : Biscaye, Guipúzcoa, Alava et Navarre en Espagne; Labourd, Basse-Navarre et Soule en France. (→ Biblio.)

Géographie.

● Le *Pays basque français* s'étend à l'O. du pic d'Anie et sur l'avant-pays des Pyrénées, jusqu'à la basse vallée de l'Adour. La partie montagnarde du Pays basque n'est pas très élevée, et les altitudes ne dépassent 2 000 m qu'au pic d'Orhy (2 017 m); mais la structure géologique est très complexe, et les Pyrénées sont ici morcelées par une foule de petits cours d'eau affluents de la Nive, de la Bidouze et du Saison. L'économie est tournée vers l'élevage des brebis, soumises à une petite transhumance, et des vaches laitières. Le bas Pays basque s'étend sur des collines sans orientation nette, entaillées dans la formation du flysch. Le climat, doux et humide, favorise l'extension de paysages bocagers et verdoyants où se dispersent villages et hameaux aux maisons originales; si les prés et les cultures fourragères n'ont cessé de s'étendre, les céréales, le maïs, les arbres fruitiers (pommiers) et même la vigne gardent encore une certaine importance.
Les industries se concentrent dans la région de Bayonne, mais de nombreux ateliers de textiles et surtout de chaussures, d'espadrilles et de sandales animent les bourgs de l'intérieur. Enfin, la côte tire de grandes ressources du tourisme estival (Biarritz, Hendaye, Bidart, etc.) et de la pêche (Saint-Jean-de-Luz).
● Les *provinces basques espagnoles* s'étendent sur les régions montagneuses qui unissent les Pyrénées à la chaîne Cantabrique. La population est dense, surtout sur le versant nord, où le relief est coupé par des vallées profondes qui aboutissent à l'Atlantique. Le climat, humide, est favorable aux cultures (maïs, céréales) et surtout aux prairies (élevage des bovins); mais le relief contrasté et les boisements sont un obstacle à l'extension de l'agriculture. La pêche, littorale et lointaine, est très active. L'industrie, utilisant les chutes d'eau, s'est rapidement développée (industries du bois, papeteries, constructions mécaniques et électriques). Les gisements de fer de Bilbao ont donné naissance à une sidérurgie lourde. Les ports de la côte sont tous très actifs, notamment Bilbao, le second des ports espagnols. L'industrie touristique, enfin, apporte des ressources supplémentaires (Saint-Sébastien). [→ Biblio.]

ferme basque

pelote basque à Cambo

Littérature.

L'histoire de la littérature basque est encore imparfaitement connue. Faute d'une langue littéraire commune à tout le pays, chaque œuvre est composée dans un dialecte, ce qui nuit à sa diffusion. On y exprime presque toujours des idées peu abstraites, conformes à la tradition catholique, et des sentiments simples; la peinture de l'amour est le plus souvent exempte de tout réalisme. Les plus illustres des Basques n'ont pas écrit en basque. Très peu d'œuvres basques ont été traduites dans d'autres langues. La littérature basque n'a exercé aucune influence sur les autres; elle ne manque pourtant pas d'originalité. Elle compte des œuvres de valeur.
On connaît quelques strophes épiques et lyriques qui remontent sans doute au XVe s. Mais le plus ancien livre est celui de Bernard Dechepare (1545), œuvre unique dans la littérature basque par l'accent personnel et passionné avec lequel le poète exprime le sentiment religieux et l'amour. Le premier livre en prose est une traduction : celle du Nouveau Testament et de quelques textes de Calvin par Jean de Liçarrague (1571). Il convient de citer parmi les principaux écrivains basques : au XVIIe s., Jean d'Etcheberri, Gasteluçar, Oihenart et Axular, l'auteur du premier livre original en prose; au XVIIIe s., Mendiburu, Moguel; au XIXe s., Etchahoun, Iparraguirre, Bilinch, Elissamburu; au XXe s., Domingo de Aguirre et Jean Etchepare.
La littérature orale comprend des proverbes (recueils de 1596 et de 1657, ce dernier dû à Oihenart); des contes et récits folkloriques dont l'intérêt est surtout ethnographique (recueils de Cerquand et d'Azkue); des chansons, d'auteur connu ou inconnu, dont plusieurs sont très belles (recueils de Sallaberry, de Manterola, d'Azkue, du P. de Donostia). Des poètes improvisateurs s'affrontent encore aujourd'hui dans des concours. Le théâtre populaire, particulier à la Soule, continue sans doute le théâtre médiéval. Il comprend des « pastorales », sans grande valeur littéraire, qui mettent en scène la lutte du bien et du mal, et des farces charivariques à intention morale, mais d'une verve grossière et pleine de détails crus. Ces dernières, au contraire des « pastorales », ne se représentent plus aujourd'hui. (→ Biblio.)

Beaux-Arts.

Les cavernes paléolithiques d'Isturits sont gravées de chefs-d'œuvre : représentations d'animaux en mouvement, combinaisons ornementales; mais jusqu'à l'ère romane la nuit retombera sur la région. Les pèlerinages dirigés sur Compostelle laisseront les premiers monuments d'une architecture locale; l'austère église de Sainte-Engrâce appartient à cette architecture nue, mais dont les puissants piliers ont conservé l'ancienne polychromie. C'est une influence mudéjare qu'au nord du pays trahira l'église de l'hôpital Saint-Blaise, avec ses baies polylobées et sa coupole. Le Pays basque ignore la révolution gothique. Il ne construira même pas de clochers avant la fin du XVIe s. : auparavant, de simples frontons de pierre encadraient une baie où se balançait la cloche (Gotein, Bidart, Ahetze, Macaye). Les bâtiments religieux, à partir du XVIIe s., sans atteindre à l'originalité, présenteront quelques traits particuliers : longue nef unique, sans transept, plafonnée; hauts murs percés de rares jours étroits; chevet simple, semi-circulaire (Ainhoa, 1649), rectiligne (Sare), à pans coupés (Itxassou); vaste porche opposé aux vents de l'O., où s'assemblent les magistrats communaux, et que surmonte la salle des archives. L'intérieur des églises euskariennes offre une autre singularité : ses deux ou trois étages de tribunes réservées aux hommes.
Les constructions d'apparat n'ont jamais été nombreuses : on cite le château de Mauléon (premier quart du XVIe s.) et la gentilhommière que bâtit Mansart, en 1663, pour M. de Troisvilles — l'authentique capitaine des *Trois Mousquetaires;* à Saint-Jean-de-Luz, la charmante maison Lohobiague, à galeries, amples salles et tours carrées de flanquement; à Ciboure, la maison hispano-flamande où naquit Maurice Ravel.
L'architecture rurale est spécifiquement basque. Ses maisons anciennes s'échelonnent entre le règne de Henri IV et le milieu du XVIIIe s. : la façade est largement ouverte au levant et au midi. Elles relèvent de deux types principaux : celles de la Soule, à l'E., à comble raide, couvert en ardoise, dont l'appareil est fait d'un blocage de galets; celles du Labourd, à l'O., au toit à deux pentes inégales, d'inclinaison faible et couvert de tuiles romaines coiffant un colombage que porte un rez-de-chaussée de pierre. La région médiane du pays, la Basse-Navarre, concilie les deux formules. Les inscriptions gravées sur les impostes et sur les linteaux évoquent la fatalité de la mort; l'idée en est rappelée partout; elle unit au décor de la vie l'ornementation des stèles discoïdales qui peuplent les cimetières. L'archéologie voit en ces monuments gravés de signes symboliques ou hiératiques des pierres levées de même catégorie que les menhirs et l'héritage spirituel des Ibères autochtones. (→ Biblio.)

basque (Musée). V. Bayonne (*musées de*).

BASQUET n. m. Emballage emboîtable, à section verticale trapézoïdale, et dont la section horizontale a une forme rectangulaire, à angles arrondis.

BASQUINE n. f. (de *Basque*). Corsage décolleté et sans manches (XVIe s.). || Jupe très ornée, portée par les femmes espagnoles.

Baṣra. V. Bassora.

BAS-RELIEF n. m. Sculpture adhérant au fond sur lequel elle se détache avec une faible saillie. (Le demi-relief et le haut-relief se rapprochent de la ronde-bosse.)
— Encycl. Dans le Moyen-Orient ancien, on a retrouvé de nombreux bas-reliefs destinés à la décoration civile ou religieuse. L'art des Sumériens, pourtant pauvres en pierre, en avait déjà fixé les principes. Les autres peuples purent — selon les ressources de leur sol — sculpter de nombreuses scènes commémoratives soit à même le roc (comme les Hittites), soit sur des plinthes de marbre (comme les Assyriens et les Perses Achéménides).
Les Egyptiens ont décoré de bas-reliefs, dès la plus haute antiquité, des autels, des obélisques, des pylônes. Les Grecs en ont garni les métopes, les frises, les bases de colonnes (les frises du Parthénon sont parmi les plus célèbres ouvrages de ce genre [*Panathénées*]). Les Romains en ont décoré jusqu'à l'excès leurs monuments (arcs de Titus, de Constantin, colonne Trajane). Cet art tombe en décadence au IVe s. (sarcophages chrétiens). Au Moyen Age, il prend un développement considérable (portails des églises, colonnes, chapiteaux, frises, etc.), de même qu'à l'époque de la Renaissance. Les sculpteurs français du XVIe s. dénomment *bassetaille* le bas-relief. Au XVIIe s., dans les *grisailles* en trompe-l'œil dont la mode provient de Flandre et de Hollande, les peintres s'ingénient à produire ce qu'on appelle des *bas-reliefs feints*.

Phot. Almasy, Ouvrard, Anderson-Giraudon, Palancher, Lagisquet.

L'orfèvrerie, la sculpture sur bois, les ivoires, la serrurerie, la céramique présentent souvent des bas-reliefs; au XVIIIe s., Clodion en sculpta d'admirables pour les salles à manger, les salons, les boudoirs, en dessus de porte ou sur les manteaux de cheminée. A partir du XVe s. et jusqu'au XVIIe, les meubles eux-mêmes en sont couverts. Puis, dans l'architecture comme dans les arts décoratifs, la vogue du bas-relief s'atténue.

BASS (DÉTROIT DE), bras de mer séparant l'Australie de la Tasmanie, large de 200 km.

BASSA (Ferrer), peintre catalan (v. 1285 - probablement à Barcelone 1348). Il fut attaché à la cour de Pierre IV le Cérémonieux d'Aragon. Ses fresques pour la chapelle Saint-Michel du monastère de Pedralbes portent la marque de l'influence toscane, malgré l'âpreté de leur réalisme pathétique.

BASSA(S), peuple noir vivant au Cameroun, sur les deux rives de la Sanaga, dans la région d'Edea. Ils descendraient d'un ancien peuple venu du plateau central du Cameroun.

BASSAC, comm. de la Charente (arrond. de Cognac), sur la Charente, en amont de Jarnac; 489 hab. (288 aggl.). Eglise fortifiée des XIIIe et XVe s.; beau clocher du XIIe s.

BASSAC, nom donné au bras nord-ouest du delta du Mékong (Sud Viêt-nam).

BASSÆ, en gr. **Bassai,** lieu-dit des plateaux d'Arcadie, à 1 151 m d'altitude, près de Phigalie. Restes d'un temple d'Apollon Epikourios (*Secourable*), construit par Ictinos (fin du Ve s. av. J.-C.). D'ordre dorique à l'extérieur, en calcaire local, il est décoré à l'intérieur de colonnes ioniques. Dans un dessin exécuté d'après les colonnes du XVIIIe s. apparaît le premier chapiteau que l'on connaisse; ce chapiteau a disparu depuis. La frise est au British Museum (combats d'Amazones et de Grecs).

BASSAM. V. GRAND-BASSAM.

BASSAN (LE). V. BASSANO.

BASSANI (Giovanni Battista), compositeur et organiste italien (Padoue 1657 ou 1658 - Bergame 1716). Il séjourna à la cour de Mirandola, puis fut président de l'académie de Bologne (1683), maître de chapelle à Ferrare (1688), puis à Sainte-Marie-Majeure de Bergame. Il a composé de nombreuses œuvres théâtrales, mais doit sa réputation aux cantates à une, deux, trois voix, ainsi qu'aux *Douze Sonates à deux violons et basse* (op. 5). Son œuvre se signale par l'élégance de la forme et la clarté de l'écriture. Il contribua à donner une notable impulsion à une technique instrumentale spécifiquement violonistique et à conférer à la forme de la sonate un développement toujours mieux déterminé et esthétiquement unitaire.

BASSANO (marquis DE). V. SANTA CRUZ.

BASSANO (duc DE). V. MARET.

BASSANO ou **LE BASSAN** (Jacopo DA PONTE, dit **Iacopo**), peintre italien (Bassano 1510 ou 1516 - *id.* 1592). D'abord dominé par l'exemple du Pordenone et de Pâris Bordone, il connut ensuite les maniéristes romains et flamands, puis subit à Venise l'influence de Titien et du Tintoret. Il est l'initiateur d'une formule nouvelle qui introduit dans les scènes religieuses ou profanes tous les éléments d'une pastorale foncièrement naturaliste : *Crucifixion* (1562, Trévise), *Adoration des bergers* (1580, Bassano), *Baptême de sainte Lucille* (1580, Bassano). — Parmi ses quatre fils et élèves, FRANCESCO (1540-1592) et LEANDRO (1557-1622) furent les plus remarquables. Tous deux s'établirent à Venise, où ils peignirent ensemble, dans l'église du Mont-Cassin, le colossal *Miracle des cinq pains*. De Francesco seul, à Bassano, on voit une belle *Madone avec Pierre et Paul;* quelques plafonds au palais des Doges, à Venise; d'autres œuvres à Vienne, Berlin. De Leandro seul, surtout remarquable dans le portrait, il y a des tableaux religieux à Madrid, à Munich; des portraits à Dresde, et, à Bassano, une *Mise au tombeau.* — Les deux autres fils du Bassan, GIOVAN BATTISTA (Bassano 1553 - *id.* 1613) et GEROLAMO (Bassano 1566 - Venise 1621), furent surtout des copistes de leur père ou de leurs frères.

BASSANO DEL GRAPPA, v. d'Italie, en Vénétie (prov. de Vicence), sur la Brenta; 26 450 hab. (18 850 aggl.). Fabriques de soieries. — Victoire de Bonaparte sur les Autrichiens, le 7 septembre 1796; Napoléon, en 1809, fit de Bassano un duché pour son ministre Maret. Patrie du peintre Iacopo da Ponte, dit *le Bassan.*

BASSAP(S), population primitive itinérante du centre de Bornéo (Indonésie), qui vit de la cueillette et de la culture du riz.

BASSARI, localité de la rép. du Togo, ch.-l. de cercle, au N.-O. de Sokodé. Centre commercial. — Le *cercle de Bassari* a 60 325 hab. (10 Europ.).

BASSARI(S), peuple noir d'Afrique occidentale, dans le nord-ouest de la Guinée et le sud du Sénégal · 30 000 indiv. env.

BASSARICYON n. m. Nom scientifique de l'olingo, carnassier d'Amérique centrale voisin du coati. (Famille des procyonidés.)

BASSARIDE ou **BASSARIS** [ris] n. f. Carnassier américain appelé aussi RING-TAILED CAT. (Famille des procyonidés.)

BASSAT n. m. Ardois. Panier spécial pour le transport des décombres.

BASS-CROC n. m. Gaffe grossière du pêcheur en mer, pour embarquer les poissons pris à la ligne. ‖ Pl. *des* BASS-CROCS.

BASSE n. f. Dans une composition vocale ou instrumentale, partie sur laquelle repose tout l'échafaudage harmonique et qui est le fondement même de l'harmonie. ‖ *Basse continue, basse chiffrée,* basse instrumentale se poursuivant sans interruption à travers toute une composition musicale. (V. part. *encycl.*) ‖ *Basse obstinée* ou *contrainte,* répétition continuelle, à la basse, d'un court motif mélodique de 4 à 8 mesures. (V. part. *encycl.*) ‖ *Basse d'Alberti,* accompagnement en accords brisés, formé de groupes de 4 notes dont le dessin reste identique, mais dont les intervalles changent suivant les accords (par ex. : *do-sol-mi-sol; si-sol-ré-sol,* etc.). [Alberti, au XVIIIe s., en généralisa l'emploi.] ‖ Nom qu'on a donné longtemps, et que quelques-uns donnent encore aujourd'hui au violoncelle. ‖ Dans la musique militaire, instrument de cuivre (saxhorn, hélicon, etc.) sur lequel on joue la partie basse. ‖ *Basse de viole* (en ital. *viola di gamba*), instrument qui, avant l'invention du violoncelle, servait à faire la partie de basse dans la musique instrumentale. (La basse de viole était montée de six cordes, et quelquefois de sept. Elle a disparu au XVIIIe s. et reparu au XXe s.) ‖ *Basse de hautbois,* nom qu'on donnait autrefois, en France, au basson. ‖ *Voix de basse,* la plus grave et la plus puissante des voix d'homme et de toutes les voix. — ENCYCL. ● *Basse continue.* A la fin du XVIe s., un système de chiffres placés au-dessus de la basse, indiquant les accords voulus par l'auteur, fut imaginé pour permettre aux organistes de doubler les voix en accompagnant sans avoir à lire en même temps toute la partition. L'exécutant dispose les notes à son gré, ce qui s'appelle « réaliser ». Au XVIIe s., la basse continue devint peu à peu une partie indépendante et essentielle. Viadana, qui en établit la théorie, s'en attribua à tort l'invention. « Basse continue » et « basse chiffrée » ne sont pas toujours synonymes. La basse continue, confiée à des instruments tels que l'orgue, le clavecin, le luth, le théorbe, souvent soutenus par une basse de viole, non seulement accompagne, au XVIIe et au XVIIIe s., tous les récits et airs, mais forme la base des grands ensembles vocaux et instrumentaux, lyriques, religieux ou profanes. Après avoir été essentiellement harmonique, J.-S. Bach et Händel en usèrent dans leurs combinaisons contrapuntiques.

● *Basse obstinée* ou *contrainte.* La basse obstinée ou contrainte est née du *cantus firmus* ou ténor, qui dans les œuvres polyphoniques sert de base à toute composition. La chaconne et la passacaille dérivent du même procédé. L'*ostinato* en est une variante, où le thème, au lieu de rester à la basse, passe dans les diverses parties.

● La *voix de basse* est écrite, comme toutes les parties de basse instrumentale, sur la clef de *fa* quatrième ligne. On donne généralement le nom de *basse-taille* à la voix de basse des chœurs, tandis que la voix de basse des solos prend celui de *basse chantante* (en ital. *basso cantante*). Parfois on fait une distinction : on désigne la première basse sous le nom de *basse noble* (Basile, du *Barbier de Séville*), et la seconde sous celui de *basse bouffe* (Bartholo, du même). On appelait jadis *basse-contre* et on appelle aujourd'hui *basse profonde* une certaine variété de la voix de basse, plus grave encore que la basse chantante et ayant quelques notes de moins dans le haut.

BASSE n. f. Haut-fond qui se trouve très près de la surface de la mer, mais qui ne découvre pas. (Les basses sont souvent décelées par des vagues qui déferlent au-dessus d'elles.)

BASSE n. f. Bouch. Nom donné à l'ensemble des morceaux à bouillir ou à mettre en sauce.

BASSE-CONTRE n. f. (ital. *contrabbasso*). V. BASSE. ‖ Pl. *des* BASSES-CONTRE.

BASSE-COUR n. f. Autref., cour de dégagement où se trouvaient les écuries et dépendances. ‖ Auj., partie d'une ferme où l'on élève la volaille et les autres animaux qu'on nourrit à demeure. ‖ *Par extens.* Ensemble des animaux qui vivent dans une basse-cour : *basse-cour fermière.* ‖ Pl. *des* BASSES-COURS. (→ Biblio.)

BASSE-COURIER, ÈRE n. Personne chargée du soin des animaux de la basse-cour.

BASSE-COURT n. f. Fortif. Sorte de corridor ou de caponnière, qui allait d'une poterne à une tour barbacane. ‖ Pl. *des* BASSES-COURTS.

BASSE-DANSE n. f. Danse de pas, marchés ou glissés, par opposition aux *danses sautées.* (Au XVIe s., déjà démodée, d'après Thoinot-Arbeau, elle était dansée par couples sur un air de chanson, joué par des instruments, et de mesure ternaire.) ‖ Pl. *des* BASSES-DANSES.

BASSÉE (LA), ch.-l. de cant. du Nord (arrond. de Lille), au S.-O. de Lille; 5 004 hab. (4 637 aggl.) [*Basséens*]. Tissage. Confection. Fabrique de sacs. Maçonnerie. Théâtre de plusieurs batailles en septembre 1914, mai 1915, avril et juillet 1918. La ville ne fut reprise que le 3 octobre 1918.

BASSÉE (CANAL DE LA). V. AIRE (*canal d'*).

BASSE-ENCEINTE n. f. Fortif. V. BRAIE (*fausse*). ‖ Pl. *des* BASSES-ENCEINTES.

BASSE-ÉTOFFE n. f. Alliage de plomb et d'étain. (V. CLAIRE-ÉTOFFE.) ‖ Pl. *des* BASSES-ÉTOFFES.

BASSE-FOSSE n. f. Cachot profond, obscur et humide. (V. CUL-DE-BASSE-FOSSE.) ‖ Pl. *des* BASSES-FOSSES.

BASSEIN, v. et port de l'Inde (Bombay), en face d'une île de la mer d'Oman; 14 000 hab. Ville gardant de nombreux monuments de l'époque où elle était portugaise (1534-1739). — V. et port de Birmanie, sur la rivière du même nom; 46 000 hab. Evêché. Commerce du riz.

BASSE-INDRE, localité de la Loire-Atlantique. (V. INDRE.)

BASSE-KOTTO (RÉGION DE LA), région de la République centre-africaine, entre l'Oubangui et la rive droite de la *Kotto;* 108 200 hab. Ch.-l. *Mobaye.*

BASSELIN ou **BACHELIN** (Olivier), poète français du XVe s., né à Vire. Il est mentionné dans des chansons de la fin de ce siècle comme un gai compagnon et franc buveur

BASSÆ
le temple
d'Apollon Epikourios

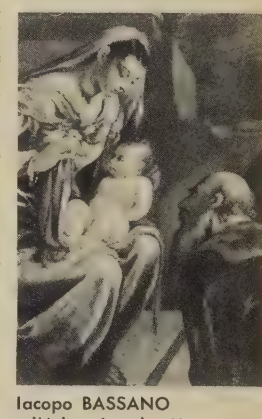

Iacopo BASSANO
« l'Adoration des Mages »
détail
musée de Vienne

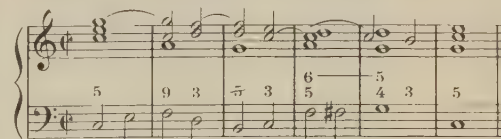

basse chiffrée

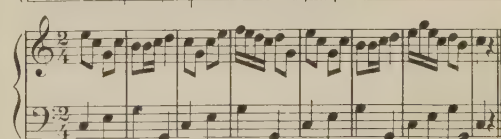

basse contrainte

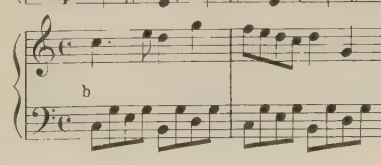

basse d'Alberti

Phot. Bousquet, Bulloz.

bassins

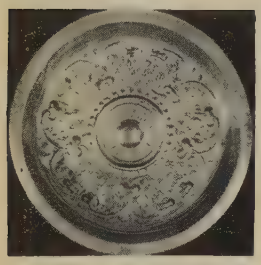

dinanderie
décor de fleurs
musée des Arts décoratifs

à pans coupés
de forme allongée
faïence de Rouen
musée de Cluny

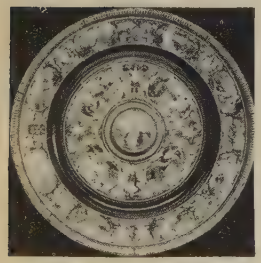

d'aiguière
d'après Briot
école de Bernard Palissy
musée du Louvre

basset

que les Anglais auraient « mis à fin ». On lui attribue une soixantaine de « vaudevires* », ou chansons bachiques et patriotiques, d'un style alerte et franc, mais dont l'authenticité n'est pas assurée; elles ont paru pour la première fois avec celles de l'avocat virois Jean le Houx († 1616), qui les a probablement composées ou du moins rajeunies; leur langue, en effet, est celle de la fin du XVIe s.

BASSE-LISSIER n. m. Artiste qui travaille en basse lisse. || Pl. *des* BASSE-LISSIERS.

BASSE-MARCHE n. f. Text. Partie d'un métier de basse lisse, comprenant le jeu des pédales agissant sur la chaîne et faisant monter ou descendre ses fils. || Pl. *des* BASSES-MARCHES.

BASSEMENT adv. D'une façon basse : *Agir bassement. Celle que je saluais du nom bassement moderne de Notre-Dame du Sleeping-Car* [Marie Bashkirtseff] (Barrès).
— SYN. : *grossièrement, ignoblement, méprisablement, servilement, vilement.*

BAS-SÉNÉGAL, cercle du Sénégal; 77 116 hab. (2 116 Europ.). Ch.-l. *Saint-Louis.*

BASSENGE, un des joailliers de Marie-Antoinette, associé de Bœhmer. (V. COLLIER [*Affaire du*].)

BASSENGE (Jean), écrivain et homme politique belge (Liège 1758 - *id.* 1811). Anticlérical violent, longtemps émigré à Paris pour cette raison, il devint un des administrateurs de la ville de Liège, puis vice-président de la convention liégeoise, après la fuite du prince-évêque. Liège ayant été réuni à la France, il devint procureur de la commune de Liège, membre du conseil des Cinq-Cents puis du Corps législatif. Plus tard, il fut bibliothécaire de la ville de Liège.

BASSENS, comm. de la Gironde (arrond. de Bordeaux), dans l'Entre-Deux-Mers, près de Carbon-Blanc; 2 967 hab. (764 aggl.). Château du XVe s. Crus des premières côtes de Bordeaux. Traitement de l'amiante. Raffinerie de soufre. Constructions de bateaux.

BASSENS, comm. de la Savoie (arrond. de Chambéry), dans la banlieue de Chambéry; 2 833 hab. (137 aggl.). Construction de machines.

BASSE-POINTE, comm. de la Martinique, au N.-E. de la montagne Pelée; 3 871 hab. (1 010 aggl.). Savonnerie. Sucrerie.

BASSEPORTE (Madeleine-Françoise), peintre français (Paris 1701 - *id.* 1780). Elle succéda à Aubriet (1732) en tant que dessinateur au Jardin des Plantes. Le Muséum d'Histoire naturelle conserve ses vélins.

BASSERIE n. f. ou **BASSEMENT** n. m. Première opération du tannage végétal.
— ENCYCL. La *basserie* consiste à introduire les peaux préparées pour le travail de rivière, dites « peaux en tripe », dans une série de cuves constituant un train de basserie et renfermant des jus tannants, dont la concentration va en croissant. Dans le tannage ancien (tannage lent), les jus tannants, préparés par le lessivage à froid de l'écorce de chêne, ou tan, ayant servi à la mise en fosse, sont très aigres; leur acidité provoque le déchaulage* des peaux et leur gonflement*. Dans le tannage moderne, les jus sont préparés par la dilution d'extraits tannants et sont plus concentrés. Ils provoquent en grande partie le tannage du cuir. Les cuirs séjournent un ou plusieurs jours dans chaque cuve du train. La durée du travail de basserie est de vingt à trente jours.

BASSES (ARCHIPEL DES ÎLES). V. TUAMOTU.

BASSESSE n. f. Manque d'élévation morale : *La bassesse du caractère. Ces deux cœurs dévoués jusqu'à la bassesse* (Verlaine). || Action vile, déshonorante, qui a pour mobile des intérêts sordides : *Commettre une bassesse.*
— LANGUE CLASS. Condition sociale inférieure : *Votre grand Marius naquit dans la bassesse* (Corneille).
— CONTR. : *élévation, fierté, grandeur, magnanimité, noblesse.*

BASSET n. m. (anc. franç. *bassoiet*). Escabeau formant table basse, en usage au Moyen Age. (Il existe en Normandie et en Bretagne aux siècles suivants.)

BASSET n. m. et adj. (de *bas* adj.). Nom donné à différentes races de chiens aux membres courts et parfois tors. || *Fam.* Petit homme à jambes très courtes. (Le fém. *bassette* peut être employé en ce sens.)
— ENCYCL. La formation du *basset* est due à une anomalie (arrêt de développement des membres) devenue héréditaire. Le corps et la tête des bassets courants sont identiques à ceux des grands chiens, mais leurs jambes sont très courtes, droites ou torses. On en connaît différentes races de chiens courants : *basset artésien normand, basset bleu de Gascogne, basset fauve de Bretagne, basset griffon vendéen,* très bons pour la chasse à tir. Au basset, il faut rattacher également le *teckel* ou *basset allemand,* très courageux, réputé pour le blaireau et utilisé dans la chasse sous terre.

BASSET (René), orientaliste français (Lunéville 1855 - Alger 1924). Professeur d'arabe à la faculté des lettres d'Alger, il a donné un essor particulier aux études berbères en publiant les résultats de ses nombreuses enquêtes (*Notes de lexicographie berbère,* 1883-1888; *Recueils de textes et de documents relatifs à la philologie berbère,* 1887; *Recherches sur la religion des Berbères,* 1910), étudié et traduit plusieurs textes arabes, et recueilli ses *Mille et un Contes, Récits et Légendes arabes* (1924-1927). — Son fils HENRI (Lunéville 1893 - Rabat 1926) fut directeur de l'Institut des hautes études marocaines; il fonda la revue *Hespéris* et publia un *Essai sur la littérature des Berbères* (1920). — ANDRÉ (Lunéville 1895 - Paris 1956), frère du précédent, enseigna le berbère à Rabat, à la faculté des lettres d'Alger et, enfin, à l'Ecole des langues orientales; véritable fondateur de la linguistique berbère, il a laissé notamment une *Grammaire kabyle* (1948) et une *Langue berbère* (1952).

BASSE-TAILLE n. f. Mus. V. BASSE. || Pl. *des* BASSES-TAILLES.
— Bx-Arts. Variété d'émaux translucides sur relief.
— ENCYCL. Bx-Arts. Les *basses-tailles* ou *émaux de basse-taille* sont un mélange de ciselure et d'émaillerie. Une plaque d'or ou d'argent est ciselée, avec un faible relief; la poudre de cristal qu'on y étend ensuite par teintes plates est vitrifiée au feu; la coloration de l'émail se transpose sur les sujets ciselés, vus en transparence sous des couleurs limpides. Les émaux de basse-taille sont généralement de petites plaques que l'on sertissait après coup. C'est d'Italie que vint l'exemple. Nicolas et Jean de Pise émaillent leurs ciselures; Pollajuolo, le peintre orfèvre Francia, Ugolino adoptent le procédé nouveau; les émaux cloisonnés et champlevés ne sont plus dénommés que les « anciens émaux »; Francia émaille sur plaques d'argent comme Forzore; Cellini, au XVIe s., détaille la fabrication dans son *Traité d'orfèvrerie.* La France eut des émailleurs de basse-taille dès le début du XVIe s. : on cite Montpellier comme centre. Au XVIe s., les sculpteurs ont fait de *basse-taille* le synonyme de *bas-relief.*

BASSETERRE, ch.-l. de l'île Saint Christopher (Saint-Christophe), dans les Petites Antilles (Leeward Islands, Fédération des Indes-Occidentales); 12 200 hab.

BASSE-TERRE, ch.-l. du départ. de la Guadeloupe (Antilles françaises), sur la côte S.-O. de la *Basse-Terre;* 18 837 hab. (8 717 aggl.). Evêché. Cour d'appel. La ville s'étale au pied de la Soufrière, dans un site d'une grande beauté. C'est un important centre administratif et commercial. — L'*arrond. de Basse-Terre* a 20 comm. et 107 755 hab.

BASSE-TERRE (la), île formant la partie occidentale de la Guadeloupe (Antilles françaises); ch.-l. *Basse-Terre.* Malgré son nom, c'est une terre très accidentée culminant à 1 484 m au volcan de la Soufrière; le relief est dissymétrique et le versant occidental de l'île est beaucoup plus raide que le versant qui fait face à la Grande-Terre. La montagne est le domaine de vastes forêts, mais les premières pentes sont couvertes de plantations de cannes à sucre et de bananiers, de caféiers, de cacaoyers, de cotonniers.

BASSE-TIGE n. f. Sylvic. Sujet destiné à être planté et dont la hauteur ne dépasse pas 1 m. || Pl. *des* BASSES-TIGES.

BASSETITE n. f. Minér. Phosphate naturel d'uranium et de fer, voisin de l'autunite.

BASSETTE n. f. (ital. *bassetta*). Ancien jeu de cartes ressemblant au pharaon et au lansquenet.

BASSETTI (Marcantonio), peintre italien (Vérone 1588 - *id.* 1630). Formé par l'étude de Titien et du Tintoret, il se fit apprécier par la richesse de son coloris (les *Cinq Evêques,* église Saint-Etienne de Vérone; *Naissance* et *Circoncision de Jésus-Christ,* fresques à Rome, dans l'église Santa Maria dell' Anima).

BASSEVELDE, comm. de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. d'Eeklo), au N.-E. d'Eeklo; 3 400 hab.

BASSE-YUTZ, comm. de la Moselle (arrond. de Thionville-Est), en face de Thionville, sur la rive droite de la Moselle; 8 801 hab. Brasserie. Industrie métallurgique (laminage); constructions mécaniques; fabrique de cierges.

BASSIA n. m. Arbre à suc laiteux, aux feuilles glabres et coriaces, aux fleurs pendantes jaunes ou rougeâtres, propre aux Indes orientales et à l'archipel Indien. (Le genre fait partie des sapotacées.)
— ENCYCL. Les *bassias,* en Orient et particulièrement aux Indes, sont l'objet d'une importante exploitation. On les donne comme fourrage aux bestiaux; on les distille, on les traite comme les raisins secs pour en faire du vin. Après la fécondation, leur corolle ne se détache pas immédiatement, mais se gonfle en une masse charnue, fort sucrée, semblable à une petite figue sèche. Dans l'Inde, on la mange; distillées, les fleurs donnent un alcool; le fruit est mangé en bouillie; le suc laiteux de l'écorce passe pour un remède efficace contre les rhumatismes; enfin, le bois est aussi dur et aussi incorruptible que celui de teck, quoique plus difficile à travailler. Des graines, on tire une huile comestible et lampante. *Bassia butyracea* croît au Népal. Son bois est très léger; ses graines contiennent une substance qui porte le nom de *beurre de Galam,* ou *beurre d'Illipé,* regardée en Inde comme un spécifique contre les rhumatismes. On compte environ trente-cinq espèces de bassias. Le bois de certains donne des pilotis capables de résister à l'eau salée et aux tarets, ou des traverses pour rails.

BASSICOT n. m. Caisse de bois, armée de ferrures, pour le transport des petits blocs de schiste ardoisier.

BAS-SIÈGE n. m. Siège peu élevé.
— ***Bas-sièges*** n. m. pl. Jadis, salle d'audience, ainsi appelée parce qu'on y usait de sièges plus bas que les sièges ordinaires.

BASSIER n. m. (de *basse,* bas-fond). Amas de sable qui gêne la navigation sur une rivière. (Ne s'emploie guère qu'au plur.)

BASSIER n. m. Pêcheur amateur s'adonnant aux pêches que l'on pratique à pied à mer basse, pour rechercher coquillages et crustacés.

BASSIÈS, torrent des Pyrénées ariégeoises, qui, après la traversée du *lac de Bassiès,* se jette dans le Vicdessos (r. g.); 10 km. Installation hydro-électrique du type *lac.*

BASSIGNAC, comm. du Cantal (arrond. de Mauriac), dans le massif du Cantal; 422 hab. (39 aggl.). Eglise romane. Ruines du château de Charlus (XVIe s.).

BASSIGNY, région du S.-E. du Bassin parisien, au N. du plateau de Langres, axée sur la haute vallée de la Meuse. Le Bassigny correspond à l'affleurement, entre deux séries calcaires du Jurassique, d'une couche argileuse qui entretient l'humidité et constitue une dépression entre les gradins qui s'élèvent au S., et la « côte » d'Andelot, au N. La région se consacre à l'élevage des vaches laitières, dont elle envoie les produits vers Dijon et Paris.

BASSIN n. m. (lat. pop. **baccinum,* vase de bois; de la même famille que *bac*). Récipient portatif, peu profond, large et de forme circulaire : *Bassin de cuivre.* || Vase utilisé par un malade pour aller à la selle. || *Bassin à barbe* ou, ellipt., *Bassin,* plat à larges bords échancrés où les barbiers préparaient la mousse de savon : *Don Quichotte se coiffa d'un bassin de cuivre en guise d'armet.*
— Anat. Ceinture osseuse qui, chez tous les vertébrés supérieurs, est située à l'extrémité postérieure ou inférieure du tronc et qui s'ar-

Phot. Larousse, Giraudon, Beringer et Pampaluche.

ticule, d'une part avec la colonne lombaire, d'autre part avec les membres inférieurs. (V. part. *encycl.*)

— Archéol. *Bassin à aumône,* ancien nom du plateau de métal utilisé dans les églises pour recueillir les offrandes des fidèles. || *Bassin d'autel,* plateau servant aux prêtres pour se laver les mains à l'autel. || *Bassins à baptême,* vases liturgiques où l'on mettait de l'eau parfumée destinée aux ablutions baptismales. || *Bassins de lampe,* plateaux concaves, placés sous les lampes pour recueillir les scories; petite coupe en métal ou en cristal, qui, placée dans les chandeliers, lustres ou girandoles, accompagnait le binet porte-lumière.

— Archit. Pièce d'eau de forme régulière, servant d'ornement ou de réservoir. || Récipient des eaux d'une fontaine.

— Expl. sal. Cavité peu profonde, entourée de levées de terre, où sont mises en réserve les eaux destinées à la fabrication du sel.

— Géol. Région occupée par un remplissage sédimentaire, qui s'est un peu enfoncé en son centre, sans que les pendages dépassent 1 à 2°, en moyenne.

— Géomorphol. Dépression topographique dont les dimensions sont comprises entre quelques kilomètres et plusieurs centaines de kilomètres, et dont l'origine est structurale (ex. : le bassin de Paris, le bassin de Villé, dans les Vosges). [V. part. *encycl.*]

— Hydrogr. Région dont les eaux s'écoulent suivant des tracés convergents : *Le bassin constitue l'aire d'alimentation de la rivière ou du fleuve.* (On dit souvent *bassin-versant,* pour éviter les confusions avec les termes employés en géologie et en géomorphologie.) || *Bassin fermé,* celui dont les eaux ne gagnent pas la mer. (V. ENDORÉISME.) || *Bassin de réception,* partie supérieure de l'organisme torrentiel, caractérisée par une convergence de ravins et une allure générale en portion de cône très irrégulière, entaillée dans le versant de la montagne. (V. part. *encycl.*)

— Métall. Partie creuse, dans un laboratoire de four, où se rassemble le produit fabriqué : *Four à bassin. Bassin de coulée.*

— Métrol. Chacun des plateaux d'une balance.

— Min. Gisement étendu ou groupe de gisements exploités par plusieurs mines, formant une unité géographique et géologique : *Bassin houiller sarro-lorrain.*

— Océanogr. Dépression étalée du fond océanique, de topographie généralement uniforme : *On distingue dans l'Atlantique deux séries de bassins séparés par une longue dorsale.*

— Opt. Outil sphérique concave en laiton, servant aux opticiens à tailler les surfaces convexes. (V. aussi BALLE.)

— Technol. *Bassin de décantation,* réservoir de grand volume, généralement creusé à la surface du sol, dans lequel les eaux chargées de matières solides ou d'huiles, entraînées dans les égouts, purges et autres effluents des raffineries de pétrole, séjournent pour se décanter, évitant ainsi de polluer les rivières. || *Bassin d'épuration,* réservoir dans lequel l'eau d'alimentation destinée à une chaudière dépose les matières qu'elle contenait en suspension, et qui ont été précipitées par l'effet d'un traitement chimique.

— Trav. publ. Vaste enceinte formée, dans un port, par des quais et par des digues, et communiquant parfois avec la mer par une porte, et qui est destinée à recevoir les navires pour les opérations de chargement et de déchargement. || *Bassin d'épargne,* v. ÉPARGNE. || *Bassin d'orage,* ouvrage placé près des stations d'épuration des eaux usées, afin d'éviter une surcharge brutale de la station.

— Verr. *Four à bassin,* cuve rectangulaire réalisée par l'assemblage de blocs réfractaires à faces bien dressées, de manière à réduire au maximum l'épaisseur des joints. (Le four à bassin est divisé en plusieurs compartiments successifs séparés par des barrages réfractaires où se passent les opérations fondamentales de la fabrication du verre, fonte, affinage, braise, cueillage, qui, dans les pots, se succèdent dans le temps.)

— ENCYCL. Anat. *Bassin de l'homme.* Chez l'homme adulte, le bassin est constitué de quatre pièces osseuses : en arrière, le sacrum et le coccyx; sur les côtés et en avant, les os iliaques. Ces différents os sont unis entre eux par des symphyses : une pubienne en avant, une sacro-coccygienne et deux sacro-iliaques en arrière; il en résulte que les déplacements relatifs de ces quatre os sont de faible étendue; cependant, au cours de l'accouchement, ces différentes symphyses subissent des distensions notables.

De solides ligaments joignent fortement entre elles les différentes pièces du bassin; ainsi se trouve constituée une sorte de vaste entonnoir subdivisé en deux portions : une portion supérieure évasée, constituant le *grand bassin,* en communication directe avec la cavité abdominale; une portion inférieure, plus étroite, appelée le *petit bassin.* La cavité limitée par le petit bassin s'appelle l'*excavation pelvienne.* Le bassin contient le rectum et les organes génito-urinaires. De chaque côté, il s'articule avec les membres inférieurs, auxquels il sert de support.

● Le bassin peut être le siège de *fractures.* Celles-ci se font par choc direct et sont devenues fréquentes avec l'augmentation des accidents d'automobiles. Elles peuvent revêtir plusieurs aspects, parmi lesquels il faut distinguer l'enfoncement du cotyle, la rupture de la symphyse pubienne et les fractures du pubis, qui tirent leur gravité des blessures de l'urètre et de la vessie qu'elles peuvent entraîner.

● L'étude du bassin intéresse particulièrement les *accoucheurs.* Le bassin *osseux* constitue la filière par laquelle doit passer le mobile fœtal. On y distingue trois régions principales : le *détroit* supérieur,* le *détroit moyen,* le *détroit inférieur.*

Le détroit supérieur est limité en avant par le bord supérieur de la symphyse pubienne, latéralement par les lignes innominées, en arrière par la saillie du promontoire. Dans l'axe du détroit supérieur doit s'engager la présentation. Le diamètre antéro-postérieur est de 11 cm, le transverse maximum de 13,5 cm, les obliques de 12 cm. Au-dessous du détroit supérieur se trouve l'excavation pelvienne, dont les limites sont, en avant, la face postérieure de la symphyse, en arrière la face antérieure du sacrum, latéralement les épines sciatiques. Ce dernier diamètre est le plus important. Les diamètres du détroit moyen sont de 11 cm.

Le fœtus quitte le bassin au détroit inférieur, limité en avant par le bord inférieur de la symphyse, en arrière par le coccyx (qui est rétropulsé au moment du dégagement de la tête), latéralement par la face interne de la tubérosité ischiatique. Le diamètre bi-ischiatique est de 12,5 cm.

Ce qui importe, au cours de l'accouchement, est le rapport fœto-pelvien entre les diamètres de la présentation (tête du fœtus) et ceux du bassin.

— Anat. comp. Chez les vertébrés pourvus de membres postérieurs, le *bassin* existe toujours, mais sa configuration varie considérablement. D'une façon générale, on peut dire que les mammifères ont le bassin composé des mêmes pièces osseuses que l'homme. Cependant, les marsupiaux ont, de chaque côté, un os supplémentaire de forme allongée, articulé sur le pubis et donnant attache aux muscles de la poche marsupiale. En revanche, les cétacés n'ont pour bassin que deux petits os oblongs suspendus dans les chairs et qui correspondent aux ilions (dauphins); parfois, un troisième os, en forme de croissant, s'articule avec les ilions et représente soit le pubis, soit l'ischion (baleines). Ce qui varie surtout, chez les mammifères, c'est la forme du bassin. Habituellement, il se rétrécit et s'allonge démesurément, à tel point que la hauteur l'emporte sur la largeur.

Chez les oiseaux adultes, les os du bassin se soudent avec les vertèbres des lombes et le sacrum, de façon à ne constituer qu'une pièce unique; mais, dans le jeune âge, les parties sont distinctes, comme chez les mammifères.

Chez les reptiles, le bassin varie à l'infini. Parfois, on reconnaît les trois parties qui constituent essentiellement le bassin des mammifères et des oiseaux (tortues, crocodiles, sauriens), mais ces os changent tellement de forme qu'il est souvent difficile de les reconnaître à première vue. Chez les ophidiens, il est représenté soit par des petits arcs osseux fixés aux vertèbres sacrées, soit par de petits os contenus dans les chairs et indépendants de la colonne vertébrale. Les amphibiens ont des ilions allongés le long des vertèbres, et une autre pièce solide qui correspond au pubis et aux ischions soudés ensemble.

Les poissons n'ont pas de bassin, car il est difficile de considérer comme tel les petits arcs osseux, ou plutôt les apophyses qui se trouvent sur les vertèbres situées à la terminaison de l'abdomen.

— Géomorphol. Les *bassins sédimentaires* sont d'anciennes aires de subsidence dont les limites ont progressé vers l'extérieur au fur et à mesure du mouvement d'affaissement. Les *bassins d'effondrement* sont, au contraire, limités par des failles. Généralement, on réserve ce nom à des unités tectoniques moins allongées que les fossés d'effondrement*. Les *bassins intramontagnards* se localisent à l'intérieur de chaînes plissées et correspondent également à des aires affaissées (ex. : le bassin d'Apt). Les *bassins fermés* sont propres aux régions karstiques.

— Hydrogr. La notion de *bassin* fut introduite au milieu du XVIIIe s. par Buache. Le bassin hydrographique ne coïncide pas avec le bassin géologique ou orographique. Il n'est pas forcément délimité par un encadrement continu de collines ou de montagnes, comme on l'avait cru tout d'abord : la limite peut être située dans une zone marécageuse et pratiquement ne pas être définie. Par suite des captures*, la ligne de partage des eaux qui le délimite n'est pas immuable : les réseaux les plus dynamiques étendent leurs bassins au détriment des réseaux voisins. Ils ont pu aussi s'établir en fonction du relief d'une couverture sédimentaire dans laquelle ils se sont enfoncés, et sont inadaptés au relief actuel tel qu'il résulte du déblaiement de cette couverture et de l'érosion postérieure. C'est le cas, par exemple, de la Meuse.

La structure géologique est passive, le réseau hydrographique est actif : il a tendance à s'adapter à elle, et le drainage se concentre, se hiérarchise. Le tracé du réseau hydrographique, c'est-à-dire la forme générale du bassin, a une influence fondamentale sur les crues : dans un bassin allongé avec réseau dendritique ou en arête de poisson, les crues sont étalées et moins violentes que dans un bassin circulaire avec réseau* en éventail. Un bassin se caractérise encore par un certain nombre de données chiffrées : indice pluviométrique, indice d'écoulement, déficit d'écoulement, coefficient d'écoulement.

— Trav. publ. Dans les ports sans marée, les *bassins* communiquent librement avec la mer et sont toujours accessibles; ils s'appellent *bassins ouverts,* ou *darses.*

Dans les ports à marée, on trouve les *bassins à flots,* fermés par une écluse quand la mer commence à descendre et dont le niveau est à peu près constant, et les *bassins de marée,* plus modernes, qui exigent une grande profondeur d'eau et des murs de quai surélevés du supplément de hauteur d'eau due au flux. Les bassins doivent permettre l'alignement de 3 à 10 navires et le passage d'un navire entre deux autres en opération, ainsi que l'accotement de pontons-grues et de chalands à contre-bord.

Les *bassins de radoub* communiquent avec la mer par une porte mobile, ou *bateau-porte :* on y introduit le navire à réparer, on ferme le bateau-porte, on vide l'eau, et le vaisseau repose sur des poutres. Les *bass.ns* ou *docks flottants,* employés là où l'on ne pourrait construire des bassins de radoub, sont composés de grands caissons métalliques, qu'on remplit d'eau pour les immerger au tirant d'eau du navire qui doit y entrer, et qui, une fois vidés, émergent jusqu'à la plate-forme supérieure du fond.

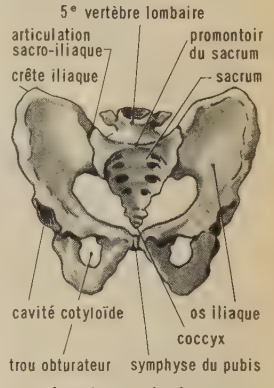

bassin vu de face

BASSIN ROUGE, région de la Chine centrale, formant la partie orientale de la prov. du Sseu-tch'ouan. Cette cuvette est entourée de montagnes dont les plus hautes sont constituées, à l'O., par le rebord du Tibet, les Alpes du Sseu-tch'ouan; au N., à l'E. et au S. s'élèvent de moyennes montagnes de style appalachien.

Le bassin doit son qualificatif à l'épaisse série de grès tendres rouges qui s'y sont déposés depuis la fin de l'ère primaire jusqu'aux débuts de l'ère tertiaire. Ils forment des collines s'élevant jusqu'à 700 m au-dessus des rivières, couronnées de chapiteaux calcaires; au N.-O., ce paysage mouvementé s'efface sous un puissant cône de piémont formant une plaine doucement inclinée vers le S., la plaine de Tch'eng-tou.

François de BASSOMPIERRE

bassinet
dit « à bec de passereau »
début du XVe s.
musée de l'Armée

basson
détail
de « l'Orchestre de l'Opéra »
par Edgar Degas

BASSORA
le canal dans la ville

Le Bassin rouge nourrit une abondante population : on y fait deux récoltes de riz dans l'année et une récolte de céréales d'hiver (blé, orge). Le riz partage les fonds de vallée avec la canne à sucre et les cultures industrielles (tabac, fibres textiles) ; il escalade les versants grâce à des terrasses irriguées où végètent aussi les vergers de mûriers (ver à soie), d'orangers et de théiers.
Le Yang-t'seu forme une grande voie de communication, jalonnée de nombreux ports. Les villes sont essentiellement des lieux d'échanges. Longtemps agricole, le Bassin rouge est promis à un avenir industriel grâce aux ressources en combustibles, minerais et sel gemme.

BASSINAGE n. m. Action de bassiner. (Peu us.)

BASSINE n. f. (de *bassin*). Récipient métallique, de forme circulaire, servant à divers usages domestiques : *Bassine à vaisselle. Bassine à confitures,* etc.
— Industr. agric. En fromagerie, récipient dans lequel se font l'emprésurage et le caillage du lait. ‖ Récipient, généralement en cuivre rouge, utilisé par le liquoriste pour la fonte et la clarification des sucres et la confection des sirops.
— Text. En filature de soie, bassin métallique dans lequel trempent les cocons lors de leur dévidage : *La bassine constitue l'unité servant de base pour fixer l'importance de l'outillage des filatures de soie.*

BASSINÉ n. m. Text. Déchet de soie constitué par la dernière veste (couche de fil) du cocon, en contact direct avec la chrysalide. (Lors du tirage de la soie, le fil constituant cette veste ne se dévide pas : il reste comme déchet au fond de la bassine de filature, d'où son nom.)

BASSINÉE n. f. Contenu d'une bassine. (Peu us.)

BASSINER v. tr. Chauffer avec une bassinoire, ou à défaut avec un fer à repasser : *Bassiner un lit.* ‖ *Pop.* Fatiguer par des bavardages, des questions oiseuses ou indiscrètes.
— Hortic. Arroser légèrement avec un arrosoir ou une seringue à pomme très fine pour maintenir une humidité superficielle. (On bassine les jeunes semis, les jeunes plantations, les plantes de serre tropicale.)

BASSINET n. m. Petit bassin ; cuvette. ‖ — *Fig.* et *pop. Cracher au bassinet,* donner de l'argent à contrecœur.
— Anat. Segment élargi de l'appareil excréteur du rein, situé à la jonction des grands calices, et se terminant par une portion effilée qui se continue avec l'uretère. (Le bassinet a une forme triangulaire dont la base interne est située dans le sinus du rein. La portion externe fait partie intégrante du pédicule rénal. La bassinet peut se trouver, pour une raison quelconque, très dilaté ; il s'agit d'une *hydronéphrose.*) ‖ Partie terminale de la vésicule biliaire, qui se continue par le canal cystique.
— Arm. Casque en usage au XIIIe et au XIVe s. (On écrivait aussi BACINET.) ‖ *Petit bassinet,* calotte de fer unie au camail de mailles et portée, au XIIIe s., sous le heaume. ‖ *Grand bassinet,* casque porté sur le petit bassinet et formé d'une visière mobile percée de trous, souvent complétée par un gorgerin d'acier protégeant le cou. (Il fut remplacé par la salade vers 1410.) ‖ Petite pièce creuse de la platine des armes à feu, dans laquelle on plaçait la poudre d'amorçage, en usage jusqu'à l'adoption du fusil à percussion (première moitié du XIXe s.). ‖ *Batterie à bassinet,* v. BATTERIE.
— Trav. publ. Réceptacle voûté aménagé pour mesurer ou distribuer l'eau que fournit une source.

BASSINOIRE n. f. Bassin de métal à couvercle perforé ou ajouré, qui, rempli de braises, servait autrefois à chauffer les lits. ‖ *Pop.* Grosse montre. ‖ Personne ou chose qui obsède : *Voilà vingt fois qu'il me demande la même chose ; quelle bassinoire !*
— ENCYCL. En cuivre ou en argent, la *bassinoire* avait déjà pris place, au XVe s., dans les mobiliers d'importance. Au XVIe s., richement décorées, apparaissent les bassinoires en or. En cuivre ou en métaux plus précieux, celles du XVIIIe s., joliment décoratives, sont recherchées. En 1770, un sieur Granchet importa en France la « bassinoire anglaise » à eau chaude, dite aujourd'hui « bouillotte ».

BASSOIN n. m. Pêch. Cordage qui rattache un filet dormant à l'aussière. ‖ Gros câble reliant la tessure au cabestan.

BASSOMPIERRE, l'une des plus anciennes familles de l'Empire germanique. Elle était branche cadette de la maison de Clèves. Les seigneurs de Bassompierre servirent les ducs de Bourgogne, puis ceux de Lorraine.

BASSOMPIERRE (Christophe, baron DE), [1547 ? - Nancy 1596]. Il fut page du jeune duc d'Orléans, plus tard Charles IX. En 1564, Christophe accompagna Henri de Guise en Hongrie contre les Turcs. Après deux ans, il fut rappelé par Charles IX, qui le nomma colonel d'un régiment de reîtres de 1 500 hommes (1566). En 1587-1588, il fit une grande levée de reîtres en Allemagne. Après l'assassinat du duc de Guise à Blois, il se sépara de Henri III ; il fit la guerre à Henri IV. Blessé à Ivry en 1590, il fut ensuite le principal agent, en France, du duc de Lorraine.

BASSOMPIERRE (François DE), homme de guerre et diplomate français (Haroué, Lorraine, 1579 - Provins 1646), fils du précédent. Présenté à Henri IV en 1598, il resta à son service et commença une vie d'aventures guerrières, amoureuses et politiques. Sous la Régence, il demeura fidèle à Marie de Médicis. Il en obtint la charge de colonel général des Suisses et des Grisons (1614). Nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1621, il y conclut un traité stipulant l'évacuation de la Valteline par les Espagnols, qui ne fut pas exécuté. En 1622, il fut fait maréchal de France. En 1626, ambassadeur en Angleterre, il fit reconnaître à la reine Henriette le droit de conserver des aumôniers catholiques et des serviteurs français. Richelieu le fit enfermer en 1631 à la Bastille, sans doute à cause de sa liaison avec la princesse de Conti. Il n'en sortit qu'après la mort du cardinal, en 1643. Il a laissé le *Journal de ma vie,* publié en 1665 (2 vol.), autobiographie qui fait connaître l'âme et les mœurs de la noblesse française sous Richelieu.

BASSON n. m. (ital. *bassone*). Instrument à vent, en bois, auquel les trois segments dont il se compose, ajoutés bout à bout, donnent l'aspect d'un long tube.
— ENCYCL. Le corps du *basson* contient, à l'intérieur de la *culasse,* le tuyau, de perce légèrement conique, divisé en deux branches accolées communiquant entre elles à la partie inférieure et terminées par le *pavillon.* A la petite branche est adapté un mince tuyau de cuivre recourbé, nommé *bocal,* pourvu d'une anche double. Le basson possède une étendue de trois octaves et demie à partir du *si* bémol grave.

BASSON ou **BASSONISTE** n. m. Artiste qui joue du basson.

BASSONNIER n. m. Chacune des traverses sur lesquelles repose la caisse utilisée dans la construction des murs en pisé.

BASSORA, en arabe **Baṣra,** v. d'Iraq, ch.-l. de province, sur la rive occidentale du Chaṭṭ al-'Arab, à 120 km du golfe Persique ; 219 000 hab. Evêché de rite chaldéen. Seconde ville de l'Iraq, reliée à Bagdad par le Tigre et par la voie ferrée, Bassora est la porte maritime de la Mésopotamie, le principal port commercial du golfe Persique et l'un des points de contact traditionnels entre l'Inde et le Proche-Orient. La ville s'étend au milieu de la plus vaste oasis de palmiers-dattiers du monde. A partir de l'ancien port d'Achār, dont les vieux quartiers en partie modernisés forment désormais le centre administratif et résidentiel de la ville, Bassora s'est étendue vers le nouveau port de Ma'qil, au N., qui exporte des dattes, du blé, de l'orge, de la laine et du coton, et reçoit du matériel pétrolier et des machines. A proximité se sont développées les industries (textiles, produits alimentaires, cuir). Le colmatage du delta mésopotamien, qui se poursuit depuis les temps préhistoriques, a nécessité la construction de l'avant-port de Fao, mais le dragage des principaux chenaux du Chaṭṭ al-'Arab a permis la résurrection du port intérieur. L'aéroport de Margil est une escale importante entre l'Europe et l'Extrême-Orient ou l'Australie.
— La *province de Bassora,* la plus orientale de l'Iraq, a 404 000 hab. Située aux confins de l'Iran et de la péninsule arabique, c'est la seule qui débouche sur le golfe Persique. Elle s'étend sur le delta du Chaṭṭ al-'Arab, sur la région marécageuse du Hor al-Hammar et sur une partie du désert syro-arabique, au S. et à l'O., où sont exploités autour de Zubair les puits de pétrole de la *Basrah Petroleum Co.*
— Hist. Cité militaire fondée en 637 ou 638 sur l'ordre du calife Omar, Bassora supplanta Alexandrie dans le contrôle du trafic commercial de l'Inde, de l'Extrême-Orient et de l'Afrique orientale en direction de la Méditerranée. Le déclin de la cité à la fin du IXe s. fut provoqué par la négligence de la dynastie 'abbāsside décadente, qui laissa s'envaser le chenal maritime et se développer le paludisme. Reconstruite à proximité à l'époque mongole, disputée entre Persans et Ottomans, turque à partir de 1779, Bassora fut occupée par les troupes britanniques en 1914 et leur servit de base de départ contre les Turcs en Mésopotamie.

BASSOT (Léon), général et savant français (Renève, Côte-d'Or, 1841 - Paris 1917). Avec le général Perrier, il a exécuté des travaux géographiques et géodésiques, relatifs surtout à la triangulation de la France. Directeur du Service géographique de l'armée (1898). [Acad. des sc., 1893.]

BASSOUES, comm. du Gers (arrond. de Condom), en Gascogne gersoise ; 196 hab. (45 aggl.). Donjon du XIVe s., reste d'un château des archevêques d'Auch.

BASSOUTO(S). V. SOTHO(S).

BASSOUTOLAND. V. BASUTOLAND.

BASSURE n. f. Terrain bas et humide.

BASSUS, théologien gnostique du IIe s., disciple de Valentin. Il faisait entrer la science des calculs et des nombres dans l'explication de sa doctrine.

BASSVILLE (Nicolas Jean HUGOU DE), diplomate français (Abbeville 1753 - Rome 1793). Auteur, dans sa jeunesse, de recueils de poésies légères, il se rallia à la Révolution, sur laquelle il écrivit des *Mémoires historiques, critiques et politiques* (1790). Nommé secrétaire d'ambassade à Naples (1791), il fut, à la suite d'un incident, massacré par la populace de Rome, très hostile aux républicains. Dans *La Basvilliana* (1793), l'écrivain italien V. Monti a célébré cet assassinat et exprimé son hostilité à la Révolution française.

BASTA n. m. Toile de coton très fine, en provenance de l'Inde.

BASTA adv. (3e pers. du sing. de l'ind. prés. de l'ital. *bastare,* suffire). Dialect. Assez : *Basta ! vous m'ennuyez.* ‖ Marque aussi la déception : *Il croyait réussir, mais basta.* (Peu us.)

BÅSTAD, v. de Suède (Kristianstad), sur une baie du Cattégat ; 2 300 hab. Station balnéaire et centre touristique important.

BASTAGUE ou **BASTAQUE** n. f. Hauban à itague, en usage sur les lougres, les cotres et les goélettes. (Les bastagues ont pour objet de renforcer la tenue de la mâture et de résister à la poussée des voiles vers l'avant.)

BASTAING [bastɛ̃] n. m. V. BASTING.

BASTAN, pays des Pyrénées (Hautes-Pyrénées), drainé par le gave de Barèges, ou *Bastan* (14 km), affluent de droite du gave de Pau.

Phot. Larousse, Giraudon, abbé de Vaumas.

BASTANT, E adj. (de *baster*). LANGUE CLASS. Suffisant pour ; capable de : *Je ne suis pas bastant pour ce sublime travail* (Diderot).

BASTARD, E n. (forme angl. du mot *bâtard*). Métis de Blanc et de Hottentote.

BASTARD (Georges), artiste décorateur français (Audeville 1881 - Beasain, près de Barcelone, 1939). Membre fondateur de l'Union des artistes modernes, directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts de Limoges et conservateur du musée Adrien-Dubouché (1935), puis directeur de la manufacture nationale de Sèvres (1939). D'abord spécialisé dans le travail de la nacre et la production d'éventails, il créa des objets en bois précieux, ivoire, écaille, corne et pierres dures, d'une remarquable pureté de formes.

BASTARD D'ESTANG (Dominique *François* Marie, comte DE), magistrat et homme politique français (Nogaro 1783 - Paris 1844). D'abord magistrat, il fut appelé, en 1819, à la Chambre des pairs, instruisit le procès de Louvel et celui, après 1830, des ministres de Charles X. — LÉON, baron de **Bastard d'Estang**, neveu du précédent (Paris 1822 - Hongkong 1860), a fait partie de l'ambassade extraordinaire envoyée en Chine en 1860. Il a publié des travaux d'histoire relatifs à la Bourgogne.

BASTARDO n. m. Cépage noir du Portugal.

BASTARNES, en lat. **Bastarnae.** Géogr. anc. Peuple germanique qui s'étendit, à partir du IIe s. av. J.-C., de la haute Vistule au bas Danube. Philippe V de Macédoine le souleva contre les Romains. L'empereur Probus établit 100 000 Bastarnes en Thrace.

BASTE n. f. Récipient de bois pour le transport de la vendange. ‖ Panier qu'on attache au bât d'une bête de somme.

BASTE interj. (ital. *basta*, 3e pers. du sing. de l'ind. prés. du verbe *bastare*, suffire). Assez, cela suffit, qu'importe : *Mais baste ! à quoi bon te donner son adresse ?* [...] *Je suis sûr que tu n'irais pas* (A. Daudet).

BASTE n. m. L'as de trèfle au jeu de l'hombre, du quadrille, etc.

BASTE n. f. Technol. Syn. de MASSE.

BASTELICA, ch.-l. de cant. de la Corse (arrond. d'Ajaccio), dans le centre de l'île, au S.-O. du Monte Renoso, sur la rivière Prunelli ; 2 172 hab. (2 097 aggl.). Station estivale. Patrie de Sampiero. — La *forêt de Bastelica* s'étend sur 3 500 ha.

BASTENAKEN, nom flamand de Bastogne.

BASTERNE n. f. (lat. *basterna*). Litière portée par deux mulets, en usage chez les Romains.

BASTET. Myth. Déesse à tête de chatte, vénérée dans l'Antiquité à Bubastis, ville de la Basse-Egypte.

BASTHOLM (Christian), théologien danois (Copenhague 1740 - *id.* 1819). Prédicateur de la Cour, il fut l'actif champion du rationalisme religieux.

BASTIA, ch.-l. d'arrond. et port de la Corse, sur la Méditerranée, en face de l'île d'Elbe ; 42 729 hab. (*Bastiais*). Cour d'appel et gouvernement militaire de l'île. La ville est établie à l'emplacement d'un fort fondé par les Génois au XIVe s. ; elle devint la capitale de l'île sous la domination génoise. Bâtie en amphithéâtre autour de la calanque du vieux port, elle s'est étendue dans la direction du N., où a été aménagé le nouveau port. Centre commercial le plus actif de l'île, elle possède quelques industries (manufacture de tabac, fabrique d'apéritifs, scierie). C'est une cité pittoresque dans sa partie ancienne (*Terra-Vecchia*), enfermée dans l'enceinte de la citadelle (XVe-XVIe s.) : palais des Gouverneurs (commencé en 1378) et nombreuses églises. La beauté de ses environs fait de Bastia un centre touristique très fréquenté. Patrie de V. Benedetti. — Après avoir été le chef-lieu du département du Golo jusqu'en 1811, date à laquelle les deux départements corses furent réunis en un seul, Bastia n'est plus que le chef-lieu d'un arrond. qui compte 20 cant. 94 comm. et environ 77 000 hab.

BASTIAN (Adolf), anthropologiste allemand (Brême 1826 - Port of Spain 1905). Il passa sa vie en voyages dans le monde entier. Il a publié plus de deux cents ouvrages, créé le Musée d'ethnographie, et fondé, avec Virchow, en 1862, la *Zeitschrift für Ethnologie.*

BASTIAT (Frédéric), homme politique et économiste français (Bayonne 1801 - Rome 1850). D'abord commerçant, agriculteur puis juge de paix, il est élu conseiller général en 1832, député à l'Assemblée nationale constituante de 1848, ensuite à l'Assemblée législative. Sa carrière de publiciste économiste n'a duré que six ans. Polémiste habile, il a été considéré comme l'incarnation de l'économie politique bourgeoise, tant en France qu'à l'étranger. Ses *Petits Pamphlets* et ses *Sophismes économiques* sont brillants, notamment la *Pétition des marchands de chandelles* et la *Pétition de la main gauche contre la droite.* Adversaire passionné du socialisme et du protectionnisme, il croit à l'existence de lois économiques, non pas naturelles — comme la plupart des libéraux —, mais providentielles : « Si chacun s'occupe de soi, Dieu pense à tous », affirme-t-il dans *les Harmonies économiques.* Cette harmonie préétablie, qu'il croit discerner dans les mécanismes économiques, lui a valu la qualification d' « optimiste », par opposition à la qualification de « pessimiste » donnée à l'école libérale classique anglaise de Malthus et Ricardo. (→ Biblio.)

BASTID (Paul), juriste, historien et homme politique français (Paris 1892). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, agrégé de droit public, docteur ès lettres, professeur à la faculté de droit de Lyon, puis à celle de Paris (1956), député du Cantal de 1924 à 1945 et de Paris de 1946 à 1951, sept fois délégué à la S. D. N. depuis 1926, il fut ministre du Commerce de 1936 à 1937 ; il géra, en 1944, les Affaires étrangères. Œuvres : *Sieyès et sa pensée* (1939), *Doctrines et institutions politiques de la seconde République* (1945), *les Institutions politiques de la monarchie parlementaire française* (1954), etc. (Acad. des sc. mor., 1946.)

BASTIDE n. f. (provenç. *bastida ;* de *bastir,* bâtir). En Provence, en particulier près de Marseille, ferme ou maison de campagne : *Chaque paysan, matelot et laboureur est propriétaire d'une petite bastide blanche* (Chateaubriand).

— Fortif. Nom donné, dès l'époque romaine, à un petit ouvrage provisoire qu'on construisait pour l'attaque des places. (Le terme s'appliqua ensuite aux tours fixes élevées sur les remparts, puis à des ensembles défensifs fortifiés.) ‖ *Par extens.* Ville neuve fortifiée du Moyen Age, dans le midi de la France.

— ENCYCL. Fortif. et Mil. Forteresse mobile dès l'époque romaine, la *bastide* se transforma en ouvrage de défense. A la fin de cette évolution, on aboutit à une petite ville créée de toute pièce dans un dessein politique ou militaire ; c'est ainsi qu'au Moyen Age, du XIe au XIVe s., abbayes, seigneurs et royauté construisirent des bastides dans le midi de la France, où plus de quarante communes sont encore ainsi dénommées. Les colons y étaient attirés par l'octroi de franchises spéciales. Le plan des bastides, toujours régulier, comporte souvent une vaste place centrale bordée d'arcades, près de laquelle s'ouvre le porche de l'église. La bastide fut, dans le Midi, ce qu'était la *ville neuve* dans le Nord.

BASTIDE (Jules), homme politique français (Paris 1800 - *id.* 1879). Carbonaro sous la Restauration, condamné à mort par contumace, puis acquitté en 1834, directeur du *National* (1836). Républicain, il fut l'un des chefs de la révolution de 1848, le successeur de Lamartine aux Affaires étrangères, le défenseur des libéraux italiens et l'adversaire de Louis Napoléon ; catholique, il défendit le pape. Auteur de *la République française et l'Italie en 1848* (1865), où il expose son projet de fédération des Etats de la péninsule.

BASTIDE-DE-SÉROU (LA), ch.-l. de cant. de l'Ariège (arrond. de Saint-Girons), entre le massif de l'Arize et la chaîne du Plantaurel ; 1 149 hab. (685 aggl.) [*Bastidiens*].

BASTIDE-PUYLAURENT (LA), comm. de la Lozère (arrond. de Mende), sur l'Allier ; 212 hab. (140 aggl.). Centre touristique. Station de sports d'hiver à 1 025 m d'alt.

BASTIDE-SUR-L'HERS (LA), comm. de l'Ariège (arrond. de Pamiers), en bordure de la chaîne du Plantaurel ; 850 hab. (744 aggl.). Fabrique de peignes. — Aux environs, eaux thermales des bains de Fontcirgue.

BASTIDON n. m. Petite bastide : *On se serait cru aux environs de Marseille, au milieu des bastides et bastidons* (A. Daudet).

Bastie d'Urfé (CHÂTEAU DE LA), dans la Loire. Construit sur les bords du Lignon par Claude d'Urfé dans la première moitié du XVIe s., il contient une remarquable grotte de rocailles. Le petit-fils de Claude, Honoré d'Urfé, immortalisa les rives du Lignon dans son roman *l'Astrée.*

BASTIÉ (Maryse), aviatrice française (Limoges 1898 - Lyon 1952), détentrice de dix records internationaux de distance et de durée. Citons le record de durée de 37 h 55 mn seule à bord, le plus long vol mécanique dans de telles conditions, et sa traversée de l'Atlantique sud le 30 décembre 1936, également seule à bord. Elle s'engagea en 1944, avec le grade de lieutenant, dans les Formations auxiliaires féminines de l'armée de l'Air. (→ Biblio.)

Bastien et Bastienne, singspiel (comédie lyrique) en un acte de W. A. Mozart, sur un livret allemand de F. W. Weisskern, d'après *le Devin du village,* de Rousseau-Favart, créé en 1768, à Vienne. On y relève chez Mozart, âgé de douze ans, une grande admiration pour Philidor et Monsigny.

BASTIEN-LEPAGE (Jules), peintre français (Damvillers 1848 - Paris 1884). Dessinateur précis et ferme, on le sent épris des primitifs et de François Clouet, mais il incline, en même temps, vers le naturalisme de Courbet, de Millet, et rappelle quelquefois Manet ; ses sujets sont pour la plupart champêtres, et la description de l'arbre ou de l'herbe y est poussée avec le même soin que celle des personnages. Principales œuvres : *les Foins* (1878, musée du Louvre), portraits de *Sarah Bernhardt* (musée de Montpellier), *Juliette Drouet, Albert Wolff, Gambetta.*

BASTILLE n. f. (du provenç. *bastida*). Ouvrage de défense prenant souvent la forme d'un château à tourelles placé à l'entrée d'une ville. ‖ *Spécialem.* Château fort autref. établi à Paris, et qui servit longtemps de prison d'Etat. (En ce sens, prend une majuscule.) ‖ — *Fig.* Symbole de l'asservissement d'un peuple, d'une classe sociale : *Détruisons toutes les bastilles.*

— ENCYCL. La *Bastille* fut construite à l'E. de Paris (porte Saint-Antoine) pour protéger la résidence royale de l'hôtel Saint-Pol. Le prévôt des marchands Hugues Aubriot en posa la première pierre le 22 avril 1370. La forteresse fut construite sur un vaste rectangle ; ses courtines, terminées en terrasses, étaient entourées de fossés et flanquées de huit grosses tours rondes de 23 m de hauteur. L'ensemble fermait la rue Saint-Antoine, qui devait décrire un coude vers le nord pour atteindre la porte Saint-Antoine, reconstruite au XIVe s. L'entrée de la forteresse se trouvait au sud, précédée de deux cours secondaires, la cour du Gouvernement et la cour de l'Avancée, s'ouvrant rue Saint-Antoine. Un pont-levis donnait accès à la cour centrale, divisée en deux parties depuis Louis XV par un corps de logis supplémentaire. Chaque tour contenait plusieurs étages de prisons et des cachots souterrains. Citadelle militaire à l'origine (la Grande Mademoiselle utilisa ses canons contre les troupes royales pour protéger la retraite de Condé dans Paris, en 1652), la Bastille fut surtout célèbre comme prison d'Etat à partir de Richelieu. Elle pouvait contenir 42 prisonniers, en général des gens de condition (grands seigneurs : Bassompierre, Fouquet, Lally-Tollendal ; écrivains coupables de délits d'opinion : Voltaire ; parfois des criminels : la marquise de Brinvilliers, Latude). Ils étaient logés séparément

Maryse BASTIÉ

colonne de Juillet place de la Bastille

Blason de BASTIA

D'azur à une forteresse d'argent crénelée, maçonnée, ouverte et ajourée de sable sur une terrasse de sinople

BASTIA, le port

Phot. X, Larousse, Henrard.

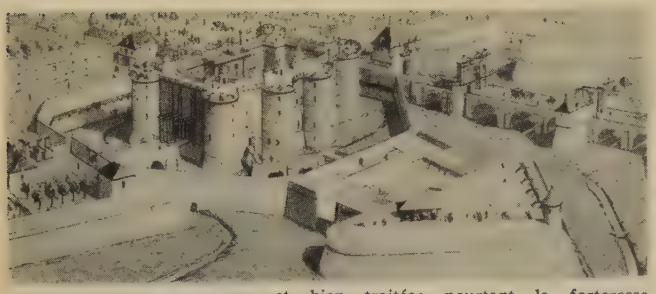

reconstitution par F. Hoffbauer de la Bastille en 1650 extrait de « Paris à travers les âges » Firmin Didot éditeur, 1882 ***cabinet des Estampes***

et bien traités; pourtant la forteresse devint le symbole de l'arbitraire royal, les détenus y étant enfermés par lettres de cachet (procédure employée pour protéger leur honneur). C'est pourquoi le peuple de Paris s'en empara le 14 juillet 1789; elle ne contenait que sept détenus (quatre faussaires, deux aliénés et un jeune noble trop dépensier). On la démolit dans les mois suivants. (→ Biblio.) — La *place de la Bastille* s'étend en partie sur l'emplacement de la forteresse. C'est le principal carrefour du sud-est de Paris. La *colonne de la Bastille* est dédiée aux victimes des Trois Glorieuses de juillet 1830.

Bastille (ARCHIVES DE LA). Une des salles de la forteresse contenait toutes ses archives rassemblées depuis 1659, concernant à la fois les prisonniers de la Bastille et toutes les personnes frappées d'une condamnation dans le ressort de la généralité de Paris. Le 14 juillet 1789, tous les documents furent jetés dans les fossés; les uns furent dérobés et dispersés en France et en Europe; la plus grande partie fut sauvée, dirigée sur trois dépôts, puis regroupée dans la bibliothèque de la Ville (11 nov. 1791). Par arrêté du 9 ventôse an VI (27 févr. 1798), ces papiers furent confiés à la bibliothèque de l'Arsenal, où ils sont toujours conservés.

Bastille (PRISE DE LA). Elle eut lieu le 14 juillet 1789, vers 5 heures du soir, et marqua le passage de la révolution parlementaire à la révolution populaire. Elle fut provoquée par la concentration des troupes royales autour de Paris et de Versailles et, surtout, par le remplacement de Necker par Breteuil (11 juill.). La nouvelle, connue à Paris le 12, provoqua la fermeture de la Bourse par les agents de change, qui redoutaient une banqueroute, tandis que des orateurs improvisés — tel Camille Desmoulins au Palais-Royal — annonçaient une « Saint-Barthélemy des patriotes ». L'émeute grandit alors (heurt avec la cavalerie place Louis-XV, incendie des postes d'octroi, etc.) et les gardes-françaises se joignent à elle. Le 13, la foule, craignant à la fois les troupes royales et les brigands, s'arme de piques. Les électeurs du Tiers font sonner le tocsin, organisent un comité permanent à l'Hôtel de Ville et une milice bourgeoise (future garde nationale) pour maintenir l'ordre. Afin d'armer la milice, 32 000 fusils sont pris aux Invalides (le 14 au matin), d'autres sont demandés à Launay, gouverneur de la Bastille, qui ne dispose que de 30 Suisses et de 80 invalides. Il refuse, mais abandonne à la foule les cours avancées, puis commet l'erreur de faire tirer sur elle. Un premier assaut coûte une centaine de morts aux assaillants, mais les gardes-françaises du sous-officier Hulin et du lieutenant Elie, amenant des canons pour briser les portes du pont-levis, Launay capitule. Il est massacré avec trois officiers, trois soldats et le prévôt des marchands, Flesselles. Evénement médiocre en lui-même, la prise de la forteresse obligea Louis XVI à renvoyer les troupes le 15, à rappeler Necker le 16 et à venir officiellement à Paris le 17 pour sanctionner les faits accomplis. Elle provoqua d'autre part, en province, une double révolution municipale et paysanne (la Grande Peur), tout en donnant désormais à Paris le rôle directeur dans la conduite de la Révolution. Enfin, la chute de la prison d'Etat fut, après coup, saluée comme la victoire de l'insurrection populaire sur l'arbitraire royal. C'est pourquoi le 14 juillet eut un retentissement européen et fut choisi comme fête nationale de la France par la IIIe République, en 1880. (→ Biblio.)

Parti de gueules et d'azur à la Madone au naturel couronnée et manteléе d'or, assise sur un trône du même, tenant à senestre l'Enfant et de la dextre un sceptre d'or, le tout brochant sur la partition.

BASTILLÉ, E adj. Hérald. Se dit d'une pièce dont la partie inférieure est échancrée par des créneaux. (« Bastillé » est l'opposé de « crénelé ».) [V. pl. HÉRALDIQUE, 63.]

BASTILLON n. m. Petite bastille.

BASTILLONNER v. tr. Munir de bastillons : *Bastillonner un ouvrage.*

BASTINE n. f. Selle large et évasée, se rapprochant de la forme du bât.

BASTING ou **BASTAING** [ɛ̃] n. m. Petit madrier de sapin ou d'autres résineux indigènes ou des pays nordiques, utilisé dans la construction.

BASTINGAGE n. m. (de *bastingue*, toile matelassée d'orig. provenç.). Garniture de caissons en bois ou en fer, de construction légère, placés autrefois au-dessus du plat-bord des navires de guerre ou autour des passerelles, et destinés à recevoir les hamacs de l'équipage. ‖ Auj., partie de la muraille dépassant le pont. ‖ *Par extens.* Ensemble des caissons métalliques dans lesquels on place les hamacs de l'équipage.

— ENCYCL. Les *bastingages* étaient recouverts presque entièrement en tôle cintrée sur les bâtiments à bastingages en fer, et au moyen de toiles sur les autres. Ils étaient utilisés aussi comme abris en temps de guerre, et l'on comptait beaucoup sur les hamacs pour arrêter les balles ou les éclats d'obus.

BASTION n. m. (de *bastillon*, dimin. de *bastille*). Ouvrage dessinant un angle saillant sur un tracé fortifié. ‖ *Par extens.* Elément principal d'un dispositif de défense : *Le fort de Douaumont fut le bastion de la défense de Verdun.* ‖ — *Fig.* Ce qui forme une défense solide, un soutien inébranlable : *Le département de la Haute-Vienne est un bastion du socialisme.*

— Art culin. Mode de dressage usité dans l'ancienne cuisine, s'appliquant surtout aux poissons froids et glacés à la gelée.

— ENCYCL. L'apparition du boulet métallique, vers 1500, qui permettait de faire brèche à distance dans les murs d'enceinte, conduisit au profil terrassé et au tracé bastionné, que les ingénieurs de la Renaissance imaginèrent et que Vauban perfectionna. Un *bastion* comprend deux faces et deux flancs. Deux bastions sont reliés par une courtine. Les défenseurs échelonnés sur les faces et sur la courtine balaient le glacis du feu de leurs armes; ceux qui sont placés sur les flancs battent le fossé en avant des faces des bastions et de la courtine. Les angles morts, en capitale des bastions, sont battus à partir de demi-lunes qui couvrent de leur masse la courtine. L'artillerie de la défense est placée à ciel ouvert dans les bastions. Le tracé bastionné supprima tous les angles morts, et le profil terrassé avec son mur d'escarpe, défilé aux tirs de l'assaillant et soutenant le remblai de terre fait des déblais du fossé, était assez stable pour résister à l'artillerie assaillante. Il fallut l'apparition de l'artillerie rayée (soit plus de 300 ans) pour contraindre le défenseur à réviser ce type de fortification dit « fortification bastionnée ». Les figures 1 et 2 se rapportent à une fortification* bastionnée à la Vauban, dite *première manière* (Rocroi et Lille, 1667; Maubeuge, 1678; Toulon, 1679; Strasbourg, 1681). Pour mieux adapter ses ouvrages aux difficultés du terrain et pour en perfectionner la défense, Vauban évolua vers les deuxième (Belfort, 1684; Landau, 1688) et troisième (Neufbrisach, 1698) manières de son art. Celles-ci se caractérisent par le détachement du bastion, l'organisation de réduits de demi-lunes, la création d'une deuxième enceinte, etc.

plan d'un bastion 1. Tracé bastionné (XVIe-XVIIIe s.); 2. Profil terrassé suivant la coupe AB du tracé.

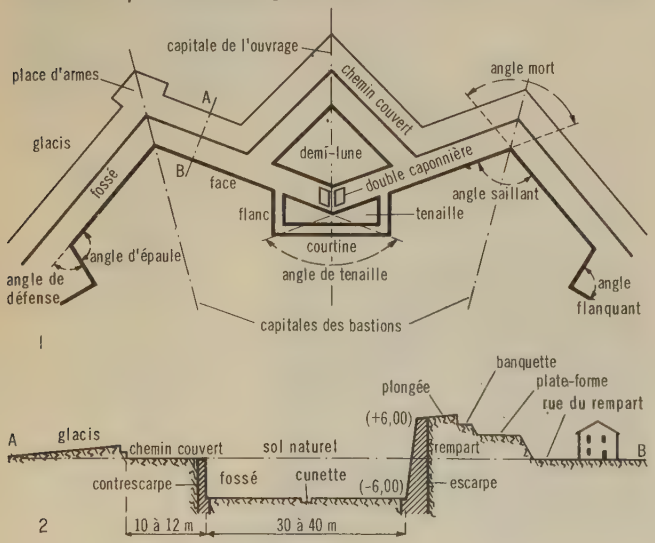

BASTION DE FRANCE, comptoir-forteresse construit près de La Calle (Algérie) par des Marseillais d'origine corse, les frères Lenche, en vertu d'un privilège exclusif pour la pêche au corail, consenti par le gouvernement barbaresque d'Alger en 1552. Détruit par ce dernier, il fut relevé en 1628 par le Corse Samson Napollon, qui fit le commerce des cuirs, de la cire, de la laine, et celui, clandestin, des blés, puis définitivement abandonné en 1679 (ruines à Marsa el-Kerraz). Il donna jadis son nom à une compagnie de commerce dite « du Bastion de France ».

BASTIONNER v. tr. Munir de bastions : *Bastionner un fort.*

BASTIR v. tr. (francique **bastjan,* anc. orthogr. de *bâtir*). Chapell. Créer un feutre dans la bastisseuse, en parlant d'une nappe de poils.

BASTISSAGE n. m. Chapell. Opération essentielle de la fabrication des feutres de poils, qui consiste à créer un cône de feutre avec environ 110 g de poils. (Ceux-ci sont amenés par aspiration, puis projetés sur une cloche de métal perforée, placée dans une cuve conique. Un mouvement de rotation facilite la répartition des poils, un jet d'eau bouillante en assure une première agglomération. Le cône ainsi formé, transparent et fragile, devra être foulé.)

BASTISSEUR n. m. Chapell. Ouvrier qui travaille à la bastisseuse.

BASTISSEUSE n. f. Chapell. Ensemble de l'outillage nécessaire à l'opération du bastissage.

BASTITE n. f. Minér. Variété lamellaire de serpentine.

BASTNAÉSITE n. f. Minér. Fluocarbonate naturel de cérium et de lanthane.

BASTOCHE (la). Arg. La Bastille (à Paris).

BASTOGNE n. f. Hérald. Bande alésée en chef.

BASTOGNE, en flam. **Bastenaken,** v. de Belgique, ch.-l. d'arrond. de la prov. de Luxembourg, dans les Hautes-Fagnes; 5 900 hab. Eglise du XVe et du XVIe s., avec fonts baptismaux romans (XIIe s.). Filatures. Machines agricoles. Spécialités de jambons d'Ardenne. Tourisme. — L'*arrond. de Bastogne* a 38 000 hab.

— Hist. En 1944, lors de l'offensive allemande dans les Ardennes*, Eisenhower lança sur Bastogne la 101e division aéroportée. Celle-ci résista du 21 au 26 décembre aux assauts allemands : le 27, les chars de Patton rétablirent la liaison avec les défenseurs de Bastogne.

BASTONNADE n. f. (ital. *bastonata*). Volée de coups de bâton : *Les uns disaient qu'il* [Don Juan] *était ivre, d'autres qu'il avait reçu quelque bastonnade d'un mari jaloux* (Mérimée). ‖ Châtiment consistant en des coups que l'on appliquait, en particulier dans les bagnes, sur les reins du coupable avec une corde goudronnée.

— ENCYCL. La *bastonnade,* usitée chez les peuples anciens, a existé en France, sous l'Ancien Régime, sous la forme de la peine du fouet, mais a totalement disparu aujourd'hui. Elle est encore appliquée dans d'autres pays.

BASTRINGUE n. m. (origine obscure). *Pop.* Guinguette où l'on danse. ‖ Cabaret. ‖ — *Fig.* Désordre bruyant, tapage, vacarme.

— Arg. Petit étui cylindrique où le forçat cachait ses économies et des instruments d'évasion. ‖ *Par extens.* Ce que l'on emporte avec soi.

— Eaux et for. Sorte de pied à coulisse en bois, employé pour mesurer le diamètre des arbres.

— Technol. Outil à forer de petits trous.

BASTRINGUER v. intr. *Pop.* Courir les guinguettes.

Phot. Larousse.

BASTUDE ou **BATTUDE** n. f. Filet de pêche pour les étangs côtiers.

BASUFYĀN, localité de Syrie, dans le djabal Samān. Eglise Saint-Phocas (491-492).

BASUNDI(S), peuple noir de la République congolaise et de la partie occidentale du Congo belge.

BASUTOLAND, protectorat britannique de l'Afrique australe, enclavé dans l'Union sud-africaine, entre les prov. du Cap, du Natal et d'Orange ; 30 000 km² env. ; 634 400 hab. Capit. *Maseru*. Formé vers l'O. de hauts plateaux (1 500 m) où se concentre la majeure partie de la population, le Basutoland est limité vers l'E. par des régions montagneuses, s'élevant au-dessus de 3 000 m, dépendant de la chaîne des Drakensberg et traversées par la vallée de l'Orange, qui prend sa source dans les monts Maluti. Les principales ressources (élevage des moutons, maïs, sorgho) ne suffisent pas à la population, dont une grande partie va travailler dans les mines du Witwatersrand. Après une suite de guerres entre les Bassoutos et les Boers (1835-1867), le Basutoland devint un protectorat britannique en 1868.

BAS-VENTRE n. m. Partie inférieure du ventre, depuis le nombril : *Douleur dans le bas-ventre.* ‖ Pl. *des* BAS-VENTRES.

BASVILLE. V. BÂVILLE.

BAS-VOLER n. m. Vol peu élevé de certains oiseaux (autour) : *Oiseaux de bas-voler*. (On écrit aussi BAVOLER.)

BÂT [bɑ] n. m. (lat. pop. **bastum* ; de *bastare*, porter). Selle grossière que l'on place sur le dos des bêtes de somme pour le transport des fardeaux ne nécessitant pas un attelage : *Porter un bât.* ‖ *Cheval de bât*, cheval fort, mais peu fin, et propre à porter les fardeaux. ‖ — *Fig. Porter le bât*, être dans la servitude, être soumis à des exigences pénibles. ‖ *Savoir, sentir où le bât blesse*, connaître ses faiblesses, se sentir vulnérable sur certains points.

— ENCYCL. Le *bât* comporte : le *fût*, ou *arçon*, qu'une sangle de cuir assujettit sur le dos de l'animal ; une *croupière* et un *fessier* s'opposent à ce que le fût glisse en avant ; un *poitrail* l'empêche de reculer vers la croupe ; des *crochets, attaches* et *bâchous* complètent le bât.

Dans la vie ancienne, à la guerre comme en voyage, on se servait beaucoup de bêtes de somme, chevaux de bât ou sommiers, qui portaient tout le matériel de cuisine, de campement, etc. Les bâts pouvaient servir de selle pour un valet ou une servante, et représentaient en même temps de véritables cantines.

BAT [bɑt] n. m. (mot angl.). Sports. V. BATTE. — Pêch. *Bat d'un poisson*, longueur d'un poisson, de la queue au bout du museau.

BAT n. m. Monn. Syn. de BAHT.

BATA, localité de la Guinée espagnole, ch.-l. du territ. du Río Muni ; 1 000 hab. env.

BAT'A (Tomáš), industriel tchèque (Zlin 1876 - Otrokovice 1932). Après avoir appris le métier de cordonnier, il travailla à l'étranger, puis fonda à Zlin une manufacture de chaussures, qu'il agrandit considérablement au cours de la Première Guerre mondiale. Il voulut ensuite conquérir de nombreux marchés étrangers, en cherchant à abaisser ses prix de revient. Grâce à son activité, la petite ville de Zlin se transforma rapidement en un important centre industriel, malgré les nombreuses mesures de protection douanière que prirent certains pays. Bat'a fut un des premiers industriels à faire participer son personnel aux bénéfices réalisés.

BATAAN, péninsule montagneuse de l'île de Luçon (Philippines), fermant au N.-O. la baie de Manille.

BATACLAN n. m. (onomatop.). *Fam.* Attirail insolite et encombrant : *Je vais chez l'homme d'affaires de M. Pons, il veut savoir à quel prix vous prendriez tout le bataclan de là-haut* (Balzac). ‖ — *Fig. Et tout le bataclan*, et tout le reste : *Je dirige l'opinion politique, littéraire, philosophique et tout le bataclan* (O. Mirbeau).

Ba-Ta-Clan, ancien café-concert de Paris. Construit en 1864-1865, boulevard du Prince-Eugène (aujourd'hui boulevard Voltaire), par Charles Duval, le palais chinois de Ba-Ta-Clan donnait des spectacles d'attractions, des ballets, et organisait des matches de billard. De 1868 à 1880, il fut le plus important café-concert de la capitale, avec ses 2 000 places. Ses directeurs les plus connus furent le célèbre chanteur Paulus (1892-1896), Gaston Habrekorn (1905-1910), qui transforma les « Revues de fin d'année » en « Revues à grand spectacle », Mme B. Rasimi (1910-1927), qui continua cette tradition, Jean Casanova, qui présenta de grandes opérettes jusqu'en 1932, date à laquelle Ba-Ta-Clan devint cinéma.

BATAILLARD, E adj. Trop porté à batailler : *Rois bataillards* (Hugo). *Humeur bataillarde* (E. Rostand).

BATAILLE n. f. (bas lat. *battalia* ; de *battuere*, battre). Combat livré entre deux armées : *Gagner, perdre une bataille.* ‖ *Par anal.* Combat quelconque, réel ou simulé ; discussion animée : *Dimanche dernier, à l'hippodrome nouveau, il y a eu une querelle et presque une bataille à coups d'ombrelle entre deux dames* (Mérimée).

— Bx-arts. Représentation d'une bataille, d'un combat. (V. part. *encycl.*)

— Cost. *Chapeau en bataille*, autref., les deux cornes (d'un chapeau à cornes) parallèlement à la ligne des yeux ; auj., chapeau penché légèrement sur l'oreille, d'un air un peu insolent ou agressif. ‖ *Avoir les cheveux, la barbe en bataille*, en désordre.

— Jeux. Le plus simple des jeux de cartes. (V. part. *encycl.*)

— Mar. *Vergue en bataille*, vergue disposée en porte à faux au-delà de la coque d'un navire.

— Mil. Au Moyen Age, réunion d'hommes d'armes formée pour le combat. ‖ *Etre en bataille*, être prêt à combattre. (Ce sens ancien s'est conservé dans les expressions *ordre* de bataille, ligne* de bataille.*) ‖ A partir du XVe s., combat généralisé entre deux armées ou deux flottes, dont l'issue influe directement sur la conduite d'une guerre : *La bataille de Stalingrad. Bataille navale. Bataille aérienne.* (La bataille, qui obéit à un plan d'ensemble et englobe des actions de grande ampleur, ressortit plutôt à la stratégie*, le *combat** plutôt à la tactique*.) ‖ *Bataille rangée*, celle où s'opposent des forces massées sur plusieurs lignes ; et, au *fig.*, échange de coups, rixe générale : *La discussion dégénéra en bataille rangée.* ‖ *Champ de bataille*, terrain sur lequel s'affrontent deux armées adverses : *Etre maître du champ de bataille* (en avoir chassé l'ennemi). ‖ *Cheval de bataille*, celui qu'on montait les jours de combat ; et, au *fig.*, sujet favori, argument habituel : *Chaque parti a son cheval de bataille.* ‖ *Corps de bataille*, partie la plus importante et la mieux équipée d'une armée, chargée, dans une campagne, de la mission stratégique principale : *En 1945, le corps de bataille était à base d'unités blindées.* ‖ *Plan de bataille*, ensemble des dispositions prises par un général pour livrer une bataille ; et, *par extens.*, combinaisons adoptées pour faire réussir une entreprise. ‖ *Sergent de bataille*, V. SERGENT et TACTIQUE.

— SYN. : *action, affaire, combat, échauffourée, engagement, mêlée, rencontre.*

— ENCYCL. Bx-arts. Dès la préhistoire, la guerre a fait l'objet de représentations artistiques. L'Egypte, l'Assyrie, la Grèce, Rome en ont à leur tour produit, de même que les enlumineurs de manuscrits, les peintres et les sculpteurs du Moyen Age et de la Renaissance. Au XVIIe s., en France, la bataille devient un genre particulier, pratiqué par des artistes parfois spécialisés. Tel est le cas de Van der Meulen, qui établit la règle principale du genre ; il s'agit de fixer le souvenir des contrées soumises par les armes, de glorifier le vainqueur, et nullement de s'appesantir sur les rigueurs, les misères et les cruautés de la guerre. Jean-Baptiste Martin lui succède dans sa charge de « peintre des conquêtes du roi ». Jacques Courtois, dit *le Bourguignon*, est à peine plus réaliste, de même que Joseph Parrocel. Pour le XVIIIe s., citons Charles Parrocel, Casanova, Loutherbourg, Pierre L'Enfant, les gouaches de Van Blarenberghe. L'épopée napoléonienne inspire des chefs-d'œuvre à Louis David, Gros, Géricault ; diverses peintures, quelquefois entachées de convention, à Girodet, Gérard, Carle Vernet ; Charlet, Raffet, Bellangé sont plus sincères. Louis-Philippe fonde au château de Versailles (1831) le « musée historique »

(auj. « galerie des Batailles »), destiné à l'exaltation du passé militaire français ; de médiocres tableaux seront la conséquence de cette fondation, mais aussi bien l'*Entrée des Croisés à Constantinople*, de Delacroix. Citons encore Horace Vernet, Meissonier, Adolphe Yvon, Philippoteaux, Armand Dumaresq, Alexandre Protais, Pils, Alphonse de Neuville, Edouard Detaille, Rochegrosse. La décadence définitive du genre date de la Première Guerre mondiale, malgré Dunoyer de Segonzac et Luc-Albert Moreau, qui l'ont représentée telle que le combattant l'a quotidiennement vécue.

— Jeux. La *bataille* se joue à deux, avec un jeu de 32 ou de 52 cartes qui possèdent l'ordre de valeur suivant : as, roi, dame, valet, dix, neuf, etc. L'un des joueurs distribue les cartes une par une, jusqu'à la dernière, chacun ramassant son paquet sans le déranger ni le regarder. Puis le second joueur prend la carte du dessus de son paquet et la retourne sur la table. Son adversaire en fait autant. Le joueur qui a jeté la carte la plus forte (sans tenir compte de la couleur) ramasse la levée, met les deux cartes sous son paquet et recommence à jouer. La partie cesse lorsqu'un des joueurs a pris toutes les cartes de son adversaire. Lorsque les joueurs retournent deux cartes de la même valeur, il y a « bataille » : ils jouent une deuxième, puis une troisième carte s'il le faut, l'avantage restant à celui qui a joué la plus forte.

Bataille de Marignan (LA). V. GUERRE (*la*).

Bataille du rail (LA), film français (1945) de René Clément, réalisé dans le meilleur style néo-réaliste, et évoquant la lutte secrète des cheminots contre l'occupant. C'est le premier et le meilleur film français sur la Résistance. Ses qualités cinématographiques, son authenticité et sa sobriété documentaires en font un classique de l'écran.

BATAILLE (Nicolas), lissier parisien (Paris entre 1330 et 1340 - † vers 1405). Il tissa de 1376 à 1387, pour Louis d'Anjou, frère de Charles V, la tenture de *l'Apocalypse**.

BATAILLE (Gabriel), compositeur et chanteur français (v. 1575 - Paris 1630). Maître de la Musique de la reine (1617-1630), il collabora à la musique vocale des ballets de Cour du règne de Louis XIII (*Ballet de la délivrance de Renaud*, 1617 ; *Ballet de M. le Prince*, 1620 ; *Ballet des proverbes* et *Ballet des favoris*, 1628). Il publia avec succès des *Airs de différents autheurs mis en tablature de luth* (1608-1615 : airs de Courville, Mauduit, Cerveau, P. Guédron, Savorny, Vincent, Boesset, Bataille, etc.), qui permettent d'étudier les procédés de transcription d'airs polyphoniques pour voix seule et luth, et l'évolution des formes et du style de la monodie accompagnée, ou « air de Cour ». On connaît de Bataille cinquante airs, dont dix psaumes sur des textes de Desportes. — GABRIEL, fils du précédent (1615-1676), succéda à son père comme maître de la Musique de la reine et quitta la Cour à la mort d'Anne d'Autriche.

BATAILLE (Edouard), ingénieur français (Bordeaux 1864 - Nantes 1938). Il transposa à l'huilerie les principes de diffusion déjà

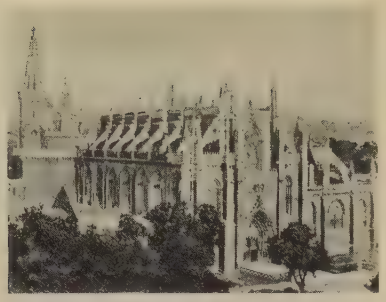

église de BATALHA

appliqués en sucrerie et construisit les premiers appareils d'extraction directe des graines oléagineuses par l'essence. Il fut le premier à proposer la décoloration des solutions huileuses par filtration sur du noir animal, et la désodorisation des huiles par entraînement au moyen de la vapeur d'eau sous vide (1894).

BATAILLE (Henry), auteur dramatique français (Nîmes 1872 - Malmaison 1922). Il se destinait à la peinture, mais dès 1894 il débuta au théâtre avec une féerie symboliste : *la Belle au bois dormant* (en collaboration avec R. d'Humières) et *la Lépreuse* (1896), tirée du folklore breton. *Ton sang* (1897) inaugure sa nouvelle manière : s'en tenant désormais aux sujets modernes, il donne successivement *l'Enchantement* (1900), *Maman Colibri*, un de ses plus grands succès (1904), *la Marche nuptiale*, réquisitoire contre les castes (1905), *la Femme nue* (1908), *le Scandale* (1909), *la Vierge folle* (1910), *le Phalène* (1913), *les Flambeaux*, où il tente de renouveler son inspiration (1913), *les Sœurs d'amour* (1919), *la Possession* (1922). Toutes ces œuvres mettent en scène les instincts, les passions, les mœurs d'une société dont Bataille se fait le peintre complaisant. Plus habile à mener une intrigue qu'à dessiner un caractère, il témoigne dans son théâtre d'audace et de lyrisme. (→ Biblio.)

Henry BATAILLE par Sem

BATAILLÉ, E adj. (de *batail*). Hérald. Se dit d'une cloche dont le battant est d'un émail différent. (V. pl. HÉRALDIQUE, 185.)

BATAILLER v. intr. En venir aux mains, lutter, le plus souvent pour des raisons futiles : *Un garçon toujours prêt à batailler.* ‖ — *Fig.* Discuter avec ardeur : *On batailla quelque temps sur le nom que ce cercle porterait* (Zola). ‖ Lutter sans relâche pour faire prévaloir un avis, pour défendre une cause : *Batailler pour l'augmentation des salaires.*

BATAILLEUR, EUSE adj. et n. Qui aime à batailler : *Une cité de batailleurs obstinés* (Maupassant). *Humeur batailleuse.*

BATAILLON n. m. (ital. *battaglione*, grand escadron). Troupe d'infanterie composée de plusieurs compagnies : *Un bataillon de chasseurs.* ‖ Unité d'autres armes et services : *Un bataillon de chars de combat, des transmissions, sanitaire, etc.* ‖ *Par extens.* Effectif d'une armée : *Au début de la guerre de 1870, l'infanterie française comptait 366 bataillons.* ‖ *Par extens.* Troupe nombreuse d'hommes ou d'animaux : *Une masse d'hommes, vêtus de noir, le fort et profond bataillon des cinq cent cinquante députés du Tiers* (Balzac). ‖ *Bataillon carré*, bataillon formé sur quatre fronts pour pouvoir se battre dans toutes les directions. ‖ *Bataillon de choc*, v. CHOC. ‖ *Bataillons d'infanterie légère d'Afrique* (*B. I. L. A.*), v. INFANTERIE. ‖ *Bataillon médical*, v. SANTÉ (*service de*). ‖ *Bataillon scolaire*, v. part. *encycl.* ‖ *Chef de bataillon*, dans les armes où existent des bataillons, premier grade de la hiérarchie des officiers supérieurs. (Les grades équivalents dans les autres armes sont ceux de chefs d'escadron ou d'escadrons, ou de commandant. Le chef de bataillon porte quatre galons au képi et sur les pattes d'épaule. On l'appelle « mon commandant ».)
— Aéron. mil. *Bataillon de l'air* ou *Bataillon de fusiliers de l'air*, unité de l'armée de l'air affectée aux bases aériennes, dont elle assume toutes les missions de caractère sédentaire (services, mobilisation, infrastructure, contrôle et sécurité des terrains, transmissions, etc.). [Sur les bases de moindre importance, on trouve des unités analogues dites *compagnies* ou *sections de l'air*.]
— Hist. *Bataillon sacré*, troupe thébaine, organisée par Gorgidas, et formée de trois cents nobles, entretenus aux frais du Trésor et liés les uns aux autres par le serment de vaincre ou de mourir ensemble.
— Mar. mil. Nom donné familièrement dans la marine à l'école de formation des fusiliers marins et des commandos.
— ENCYCL. A la différence de la compagnie et du régiment, unités de base de l'infanterie, le *bataillon* a été une formation tactique. Jusqu'au XVIIe s., c'est seulement la réunion temporaire d'un nombre variable de compagnies qui forme un véritable petit « corps de bataille ». Aussi, dans un même régiment, le nombre des bataillons peut-il varier de deux à cinq ou six. Au lendemain de la guerre de Sept Ans, la plupart des régiments d'infanterie (56 sur 68) furent organisés à deux bataillons de 8 compagnies de fusiliers à 60 hommes, plus une de grenadiers à 40 hommes. Le bataillon reste à 8 ou 9 compagnies jusqu'au milieu du XIXe s. Le nombre de ses unités est alors réduit à 6, puis à 4 en 1872, sauf dans les bataillons formant corps (chasseurs et artilleurs à pied). Le bataillon d'infanterie de 1914 se compose de 4 compagnies identiques de 250 hommes. Mais, en 1916, cette homogénéité est rompue et le service des armes lourdes entraîne la spécialisation des unités. (V. COMPAGNIE.) La Seconde Guerre mondiale a continué cette évolution en renforçant le bataillon de nouveaux moyens de commandement et de combat (transmissions, armes antichars et antiaériennes, transports). Il reste donc l'unité tactique de base de l'infanterie. L'intervention des autres armes fait souvent du bataillon le noyau d'un *groupement* interarmes*, confié à son chef et pouvant recevoir des éléments d'artillerie, de l'arme blindée ou du génie. Aussi l'a-t-on doté en 1944 d'une unité supplémentaire, la *compagnie de commandement de bataillon* (C. B.), comprenant notamment les moyens de transmission. Les bataillons, dont l'effectif global a peu varié depuis 1914 (de 800 à 1 000 hommes), groupés à raison de trois dans les régiments* d'infanterie, sont du type motorisé ou porté. Les *bataillons de chasseurs** restent par tradition des unités formant corps. Si la composition du bataillon a évolué depuis 1945, ses unités constitutives comprennent toujours des *compagnies de combat* (4 depuis 1954), une *compagnie d'accompagnement* ou *d'appui* (mortiers, mitrailleuses, armes antiaériennes, canons sans recul, etc.), et une *compagnie de commandement et de services*. L'échelon du bataillon a toutefois disparu dans certains types de régiments expérimentés en 1957-1958, et où les compagnies sont réunies temporairement en groupements constitués en fonction des missions reçues. Il existe des bataillons de transmissions*, du génie*, du matériel et du service de santé.
— *Bataillons scolaires*. Groupements paramilitaires organisés en France dans les établissements d'enseignement public de 1881 à 1892. Ils traduisaient la ferveur nationale des années qui suivirent la défaite de 1870. Cherchant à imiter les manifestations extérieures de l'armée plus qu'à préparer les jeunes au service militaire, ils furent avantageusement remplacés par les sociétés d'éducation physique et de préparation militaire.

BATAILLON (R. P. Pierre), missionnaire mariste français (Saint-Cyr-les-Vignes, Loire, 1810 - en Océanie 1877). Il arriva en 1836 aux Wallis, y convertit assez rapidement le principal chef, et fit de l'archipel la base du catholicisme en Océanie centrale. Nommé vicaire apostolique en 1843, il mourut à son poste après quarante ans d'apostolat.

BATAILLON (Eugène), biologiste français (Annoire, Jura, 1864 - Castelnau-le-Lez, près de Montpellier, 1953). Professeur de zoologie à la faculté des sciences de Dijon, professeur et doyen de la faculté des sciences de Strasbourg, puis recteur de l'université de Clermont-Ferrand et enfin professeur à la faculté des sciences de Montpellier, il devait sa renommée universelle à ses travaux sur la parthénogenèse artificielle des batraciens et à sa grande découverte de 1910, la réalisation de la parthénogenèse traumatique, qui suivait les travaux de Loeb et de Delage sur la fécondation chimique. Outre ses travaux fondamentaux, il a découvert des faits touchant à la polyembryonie des œufs de lamproie, le rôle de l'acide carbonique dans la maturation de l'œuf, le polyvoltinisme des vers à soie, la métamorphose des batraciens anoures. (Acad. des sc., 1946.)

BATAILLON (Marcel), professeur français (Dijon 1895). Il a enseigné l'espagnol à la Sorbonne avant d'être nommé professeur au Collège de France, dont il est devenu l'administrateur en 1955. Il a publié *Erasme et l'Espagne* (thèse de doctorat, 1937), édité le *Diálogo de doctrina cristiana*, de Juan de Valdés (1926), et fait de nombreuses traductions d'écrivains espagnols classiques et modernes. (Acad. des inscr., 1952.)

BATAILLONNAIRE n. m. *Fam.* Soldat des bataillons d'Afrique. ‖ Dénomination des chasseurs d'infanterie* légère d'Afrique, en usage jusqu'à la Première Guerre mondiale.

BATAÏSK, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), au S. de Rostov, près du Don ; 52 000 hab. Métallurgie ; constructions aéronautiques.

BATAK n. m. Langue du groupe indonésien, parlée par près d'un million et demi de personnes à Sumatra.

BATAK(S) ou **BATTAK(S)**, peuple indonésien (proto-malais) de Sumatra, vivant surtout dans la région du lac Toba ; 1 250 000 indiv. env. Divisés en plusieurs tribus (Karo, Toba), ils entretiennent des rizières dans les plaines et pratiquent la culture sur brûlis sur les plateaux. Leurs maisons ont une façade inclinée vers le sol. Ils sont en croissance démographique, aussi beaucoup d'entre eux ont-ils émigré vers les montagnes, les grandes plantations et les villes.

BÂTALA, v. de l'Inde (Pendjab), au N.-E. d'Amritsar ; 44 500 hab. Machines agricoles.

BATALHA, bourg du Portugal, dans l'Estrémadure (district de Leiria) ; 6 600 hab. Abbaye nationale portugaise des dominicains de Sainte-Marie, fondée par Jean Ier le Grand pour commémorer la victoire d'Aljubarrota (1385) et destinée à recevoir la sépulture des rois de Portugal. C'est un ensemble exceptionnel d'architecture religieuse et monastique gothique, puis manuéline. Les constructions conventuelles, conçues sur un plan grandiose, comprenaient trois cloîtres, dont le dernier a disparu aujourd'hui. Parmi les fondations funéraires placées à côté de l'église, les « chapelles imparfaites » ou « inachevées » sont célèbres.

BATAN (ÎLES), ancienn. ÎLES **Bashi**, archipel de l'extrémité septentrionale des Philippines ; 10 700 hab. Charbon.

BATANÉE. V. BASAN.

BATANGAS, v. des Philippines, dans le sud de l'île de Luçon ; 60 000 hab. Port de pêche.

BATARA n. m. Passereau de taille moyenne ou faible, dont le plumage, gris ou noir, est barré transversalement de blanc. (Il a l'allure et les mœurs des pies-grièches et vit en Amérique tropicale. Famille des formicariidés.) [Syn. THAMNOPHILE.]

BÂTARD, E adj. et n. (de l'anc. franç. *bast*, grange, d'origine germ.). Né de parents non mariés l'un à l'autre. ‖ Qui est dégénéré ou altéré : *Race bâtarde.* ‖ Qui tient de deux espèces différentes ou opposées (au *pr.* et au *fig.*) : *On est ici sur les confins de la Normandie, de la Picardie et de l'Ile-de-France, contrée bâtarde où le langage est sans accentuation* (Flaubert). *Le roman* [...] *est un genre bâtard dont le domaine est vraiment sans unité* (Baudelaire).
— SYN. : *adultérin, illégitime, naturel.*
— Arm. *Epée bâtarde*, v. ÉPÉE.
— Boulang. Pain d'une livre, moins long que la baguette. ‖ *Pâte bâtarde*, pâte de boulangerie douce et ferme.
— Chass. Chien de meute de sang anglais et français. (Les chiens courants dits « bâtards » sont des métis entre les races françaises et le chien anglais courant. Les plus connus sont les *bâtards anglo-normands*, les *bâtards anglo-poitevins*, et les *bâtards anglo-saintongeois, tricolores*.)
— Constr. *Porte bâtarde*, porte intermédiaire entre la porte cochère et la petite porte.
— Imprim. Type de caractères imitant les lettres de l'écriture dite « bâtarde ». ‖ *Bâtarde du Louvre*, genre de lettres créé par le graveur Luce au XVIIIe s.

Phot. Laurent, Larousse.

— Mar. *Pièces bâtardes,* ou *les bâtardes* n. f. pl., nom donné, dans les anciennes galères, aux canons montés à tribord et à bâbord du coursier.
— Matér. *Mortier bâtard,* mortier dont le liant est un mélange de ciment et de chaux.
— Min. *Filon bâtard,* petit filon accompagnant le filon principal.
— Paléogr. *Lettre bâtarde,* écriture en usage au XVe s. pour la transcription des livres, ou pour la transcription des registres ou des grosses dans les chancelleries.
— Pathol. Se dit d'une maladie ou d'un syndrome qui se manifeste par ses signes habituels, plus ou moins nets, et par des signes d'une autre affection : *Une fièvre typhoïde bâtarde peut ressembler à une bronchite, à une méningite, etc.*
— Technol. Lime de serrurier et d'horloger, qui n'est ni fine ni grosse.
— Zootechn. Se dit des animaux dont les caractères raciaux ne sont pas déterminés nettement ou dont les ascendants sont inconnus.
— ENCYCL. Anc. dr. franç. Le droit germanique traitait également l'enfant légitime et l'enfant naturel, sans attacher du déshonneur à la naissance de celui-ci comme ce fut le cas au Moyen Age, l'Eglise considérant alors tout enfant né hors du mariage comme illégitime. Toutefois, cette attitude ne fut pas générale, de grands seigneurs s'intitulant *bâtards,* tels Guillaume le Conquérant, le Grand Bâtard Antoine de Bourbon, figure brillante du XVe s., etc.
Mais, dans la plupart des coutumes, le bâtard ne pouvait ni hériter ni avoir d'héritier, à l'exclusion de ses enfants légitimes ou de son conjoint ; sauf dans ce dernier cas, les biens revenaient au seigneur haut-justicier ou au roi (droit de bâtardise). Parfois, même, il ne pouvait tester (Poitou). De plus, il était exclu des ordres religieux et ne pouvait recevoir de bénéfices. Dès le XVIe s., la plupart des incapacités le frappant furent abolies, à l'exception de celles qui interdisaient de tenir pour nobles des bâtards de gentilshommes (édit de 1600).
La recherche de la paternité, permise à la mère et à l'enfant, rendait possible la légitimation du bâtard soit par mariage subséquent, soit par lettres de légitimation, procédé pratiqué régulièrement par les rois à partir du XIVe s. et dont les papes avaient déjà usé (tel Innocent III, par qui Philippe Auguste fit légitimer les enfants qu'il avait eus d'Agnès de Méran).
La légitimation par mariage subséquent conférait tous les droits des enfants nobles légitimes ; il n'en était pas de même du bâtard légitimé par le roi ; ainsi, en cas d'anoblissement, il devait briser ses armoiries (brisure de bâtardise : ordonnance de 1629).

BÂTARDÉ, E adj. Mêlé de façon à constituer un tout bâtard : *Un accent français bâtardé de suisse* (Baudelaire).

BÂTARDEAU n. m. Petit couteau de table ou à armer, renfermé dans la gaine d'une dague ou, parfois, d'une épée.

BÂTARDEAU ou **BATARDEAU** n. m. (peut-être apparenté à *bâtir*). Mar. Caisson en bois calfaté et dont les formes étaient exactement celles de la carène. (On l'appliquait contre le bord par des cartahus passant sous la quille, et, quand il était bien à la place qu'on lui avait choisie, on pompait vivement l'eau de l'intérieur, et l'on pouvait ainsi faire une visite, ou réparer une avarie.)
— Trav. publ. Digue provisoire, formée de planches maintenues par des pieux ou de palplanches métalliques, et établie dans un cours d'eau pour mettre à sec la base de la construction que l'on veut réparer, ou l'emplacement sur lequel on veut bâtir.

BÂTARDISE n. f. Etat de bâtard. (Les armoiries des bâtards se distinguent par une brisure particulière [barre, cotice, bâton péri en barre, franc-quartier, etc.].)

BATATE n. f. Bot. V. PATATE.

BATAVE (RÉPUBLIQUE). Au traité de La Haye (16 mai 1795), la république fédérative et aristocratique des Provinces-Unies, vaincue par Pichegru (nov. 1794-janv. 1795), et devenue alliée de la France, se transformait en une République batave, démocratique, unitaire et centralisée avec un Directoire et deux Conseils. Sa Constitution fut imposée par le commandant en chef néerlandais, Daendels, qui chassa de l'Assemblée les fédéralistes. Le Directoire fit exploiter la nouvelle république à son profit par Beurnonville. Bonaparte modifia son statut en 1801 et 1805, puis l'érigea en royaume, au profit de son frère Louis, en 1806.

BATAVES, en lat. **Batavi.** Géogr. anc. Peuple germanique fixé, avant César, à l'embouchure du Rhin. Leur centre primitif fut l'*île des Bataves.* Plus tard, ils s'étendirent depuis l'IJssel et le lac Flévo jusqu'à la mer. Les Bataves combattirent comme mercenaires à Pharsale, à Actium, etc. Maltraités par les lieutenants romains, ils se révoltèrent. A la mort de Néron, sous la direction de l'un des leurs (69-70), Civilis, ils tentèrent de créer un empire gaulois. Les Bataves, vaincus, restèrent de fidèles alliés des Romains, passèrent sous la domination franque, furent rattachés au royaume d'Austrasie sous les Mérovingiens ; leur nom, en tant que nation, disparut sous les Carolingiens.

BATAVES (ÎLES DES). Géogr. anc. Territoire situé aux embouchures du Rhin, entre la mer du Nord, la Meuse ou le Lek et le Waal. Les Celtes en furent refoulés un peu avant l'ère chrétienne par des envahisseurs germains, les Bataves, qui donnèrent leur nom au pays en s'y établissant. V. pr. : *Batavodurum* (Walkhof [?], près de Nimègue). L'ancien nom survit dans celui de *Betau.*

BATAVIA n. f. Laitue d'été à grosse pomme ferme, à feuilles plus ou moins dentées, cloquées et croquantes. || Variété de chicorée scarole.

BATAVIA, nom donné en 1619 au fort construit à l'embouchure du Tjiliwoung par Jan Pieterszoon Coen*, agent de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales. Il abrita bientôt le plus important comptoir de cette compagnie et devint la capitale de Java. Au début du XIXe s., les Hollandais s'installèrent plus au S., sur l'emplacement plus salubre de Weltevreden, abandonnant aux Javanais et aux Chinois le vieux Batavia. Auj. *Djakarta**.

BATAVIQUE adj. f. Physiq. *Larme batavique,* goutte de verre trempé, terminée par une pointe très fine, que l'on produit en laissant tomber du verre fondu dans de l'eau froide. (Les larmes bataviques se pulvérisent quand on en rompt la pointe.)

BATAYOLE ou **BATAVIOLE** n. f. Montant en fer ou en cuivre qui supporte les rembardes ou garde-fous des hunes, passerelles, passavants. (Souvent, le garde-fou n'est qu'un simple cordage passé dans les yeux qui terminent les batayoles.)

BATBIE (*Anselme* Polycarpe), jurisconsulte, économiste et homme politique français (Seissan, Gers, 1828 - Paris 1887). Il enseigna le droit administratif et l'économie politique en diverses facultés. Député du Gers à l'Assemblée nationale, il siégea au centre droit, fut ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement du duc de Broglie, président de la commission des Trente et sénateur du Gers en 1876 et 1879. Favorable au 16 mai 1877, il soutint Mac-Mahon jusqu'en 1879 et resta ensuite au Sénat l'un des chefs de la minorité royaliste. Auteur d'un *Traité théorique et pratique de droit public et administratif* (à partir de 1862). [Acad. des sc. mor., 1885.]

BAT' D'AF' n. m. (abrév. de *bataillons d'Afrique*). Arg. Unités spéciales de l'Afrique du Nord, recevant les recrues qui ont subi une ou plusieurs condamnations avant le service militaire. || Chasseur des bataillons d'infanterie légère d'Afrique. (On dit aussi JOYEUX.)

BÂTE n. f. (bas lat. *basta,* chaton). Constr. Contour d'une tabatière.
— Horlog. Cercle qui porte le mouvement de la montre et le maintient par une charnière, apparente dans les oignons.
— Orfèvr. Partie de la monture métallique qui se rabat sur la pierre d'une bague pour en assurer la sertissure*.

BATEAU n. m. (de l'anglo-saxon *bât,* même sens). Nom générique donné aux navires de dimensions moyennes : *Bateau de pêche.* || *Par extens.* Charge d'un bateau : *Un bateau de charbon.*
— LOC. FAM. *Monter un bateau à quelqu'un,* ou *Mener quelqu'un en bateau,* faire accepter à un naïf toute une histoire forgée à plaisir : *Ce n'est pas un bateau que vous me montez?* (A. France). || *Etre du dernier bateau,* être à l'avant-garde de la mode.
— Mar. *Bateau pilote,* petit navire à vapeur ou à moteur, stationné à l'entrée d'un port ou d'une passe, et qui sert de base aux pilotes de la station : *Le bateau pilote est équipé de petites embarcations à moteur pour conduire les pilotes à bord des navires.*
— Mil. *Bateaux du génie,* moyens de navigation, de pontage ou de combat. || *Bateau-piège,* V. PIÈGE.
— Mœurs et cout. *Bateau de fleurs,* jonque naviguant sur les fleuves de Chine et qui est un lieu de plaisirs.
— Pêch. *Plomb bateau,* plomb de pêche décentré, légèrement caréné, d'où son nom.
— Trav. publ. *Bateau de porte* ou, simplem., *Bateau,* dépression du trottoir au droit d'une porte cochère.
— ***Bateaux*** n. m. pl. *Pop.* Chaussures de grande taille.
— ENCYCL. Les modes de propulsion du *bateau* sont : l'aviron, la voile, la machine à vapeur, le moteur Diesel par application directe ou par remorquage. Le nom de *bateau à vapeur* ou *à moteur* est donné aux bâtiments de petit cabotage et de petit tonnage, et à ceux qui naviguent sur les fleuves, canaux et lacs. Les autres s'appellent *bâtiments* ou *navires, paquebots* ou *steamers.* C'est Papin qui pensa le premier à employer la vapeur pour la navigation. Mais des bateliers jaloux mirent en pièces un bateau qu'il avait construit (1707). Le problème fut ensuite poursuivi par de nombreux inventeurs, parmi lesquels nous citerons l'Anglais Watt et le Français Jouffroy d'Abbans. En 1807, l'Américain Fulton remonta, sur un bateau à vapeur, de New York à Albany, avec la plus grande facilité : la navigation à vapeur était créée. En 1819, le *Savannah* franchit l'Atlantique.
La découverte de l'hélice et les perfectionnements nombreux apportés aux machines motrices, notamment par l'application du principe des turbines, amenèrent rapidement la navigation à vapeur à un haut degré de perfection : le *Clermont,* de Fulton, marchait à 6 km/h ; le contre-torpilleur français *Terrible* a atteint 45 nœuds, soit 83 km/h.
— Gramm. Le *genre des noms de bateaux* est fort controversé : doit-on les faire précéder de l'article masculin (accord logique avec *paquebot* ou *bateau* considérés comme sous-entendus), ainsi « le » *Flandre,* « le » *Liberté?* ou faire accorder cet article avec le genre réel du nom du bateau (accord grammatical), ainsi « la » *Flandre,* « la » *Liberté?* Le ministère de la Marine, l'Académie française et certains grammairiens ou journalistes ont préconisé de garder le genre des noms propres ayant servi à nommer ces bateaux et de dire « la » *Liberté.* Mais, par comparaison avec les noms d'œuvres littéraires ou artistiques (« le » *Salammbô* de Flaubert [livre]), certains noms de cafés ou de cinémas (« le » Normandie [cinéma]), d'avions (« un » Constellation [avion]), de journaux (acheter « un » *France-soir* [journal]), de voitures (« une » Citroën [voiture automobile]), nombre de linguistes conviennent de mettre l'article masculin et de dire « le » *Liberté.* On remarquera que certaines compagnies maritimes préfèrent l'absence d'article.
— Mil. Les *bateaux* mis en œuvre par le génie militaire sont en bois, en métal ou pneumatiques (flotteurs). Ces derniers sont faits de tubes en toile caoutchoutée, gonflables à la pompe à main ou au groupe moto-compresseur.
Les *bateaux d'assaut* sont des embarcations légères en caoutchouc ou en bois contreplaqué, de transport facile, utilisés au cours des opérations de franchissement des cours d'eau. Ils sont transportés à bras sur la rive de départ. Leur capacité est faible (8 à 10 hommes), mais leur vitesse peut dépasser 35 km/h.

Bateau ivre (LE), poème d'Arthur Rimbaud, qui appartient à l'époque où il pratiquait encore la versification régulière, et qu'il semble permis de dater de 1872. Le poète se représente comme le bateau démâté, et qui a perdu son équipage, entraîné par toutes les houles vers tous les inconnus. Ce thème, fréquent dans la tradition romantique et parnassienne, se trouve chez Hugo, chez Vigny

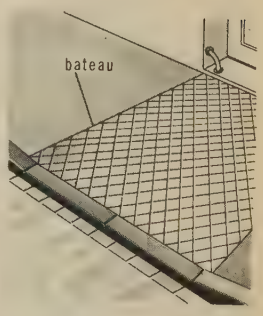

bateau (trav. publ.)

larme batavique

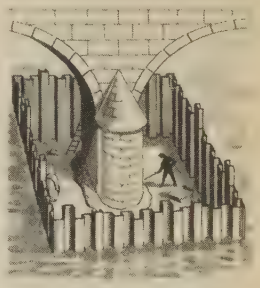
bâtardeau (trav. publ.)

bateleur

bateau-pompe
régiment des
sapeurs-pompiers de Paris

Batéké

(*la Bouteille à la mer*), chez Baudelaire ; de même que l'on retrouverait beaucoup de suggestions d'images inspirées par J. Verne (*Vingt Mille Lieues sous les mers*). Mais Rimbaud a su créer en ce poème des cataractes de visions et de sons, qui semblent emporter les strophes dans un rythme océanique.

BATEAU-BŒUF n. m. V. BŒUF. || Pl. *des* BATEAUX-BŒUFS.

BATEAU-CANON n. m. Sorte de petit bateau portant un seul gros canon tirant dans l'axe, construit à la fin du XIXe s. et abandonné depuis en raison de son instabilité. || Pl. *des* BATEAUX-CANONS.

BATEAU-CITERNE n. m. Bateau plat destiné à transporter l'eau douce à bord des navires, dans le port et sur rade. || Pl. *des* BATEAUX-CITERNES.

BATEAU-FEU n. m. Navire d'une construction spéciale, possédant un mât tubulaire qui supporte un phare. || Pl. *des* BATEAUX-FEUX. — ENCYCL. Le *bateau-feu* est mouillé en pleine mer au moyen d'une ancre spéciale, à proximité des hauts-fonds dangereux, dont il signale la présence et où il est impossible de bâtir un phare ou un point d'atterrissage. Doté d'une corne de brume et, très souvent, d'un radiophare, il est généralement peint en rouge et son nom est écrit en lettres blanches sur sa coque. On en trouve aussi aux embouchures des fleuves et dans les passes navigables. Certains bateaux-feux comportent un équipage ; d'autres, à fonctionnement automatique, sont amarrés comme des bouées.

Bateau-Lavoir (LE), place Ravignan, à Paris, maison à laquelle son escalier en bois, ainsi que plusieurs particularités de son aménagement intérieur valurent ce surnom ; Picasso, Juan Gris, Herbin, Max Jacob, Van Dongen l'habitèrent. Le cubisme s'y élabora. De 1908 à 1914 s'y retrouvèrent les poètes et les artistes amis de Guillaume Apollinaire (André Salmon, Pierre Reverdy, Maurice Raynal, Albert Gleizes, Francis Picabia, Metzinger, André Lhote, Jacques Villon, Robert Delaunay, etc.).

BATEAU-PHARE n. m. Mar. V. BATEAU-FEU. || Pl. *des* BATEAUX-PHARES.

BATEAU-POMPE n. m. Navire léger de lutte contre l'incendie, dont les moyens hydrauliques (120 m³/h à 20 kg) sont supérieurs à ceux d'un ensemble à grande puissance (v. AUTOPOMPE) et présentent la particularité de pouvoir se déplacer en tous sens (même latéralement), grâce à des propulseurs spéciaux. || Pl. *des* BATEAUX-POMPES.

BATEAU-PORTE n. m. Caisson d'une forme spéciale servant à l'entrée d'une cale sèche : *Le bateau-porte est cloisonné de façon telle qu'on puisse le vider ou le remplir sans nuire à sa stabilité.* || Pl. *des* BATEAUX-PORTES.

BATÉE n. f. Auge circulaire de quelques décimètres de diamètre, à fond de très faible profondeur soit légèrement incurvé, soit en cône très aplati, qui, chargée d'une petite quantité d'alluvions et remuée à la main dans l'eau, permet de faire apparaître et de concentrer les minéraux denses, comme les paillettes d'or : *La batée est l'appareil type pour la prospection des alluvions minéralisées.* (Syn. PAN.) || *Par extens.* Opération élémentaire faite avec cet instrument.

BATÉKÉ, région de plateaux du Congo, au N.-O. de Brazzaville, formée par d'épaisses assises de grès (assises du Karroo supérieur et du Kalahari) s'inclinant du S.-O. vers le N.-E. Leur décomposition est rapide et ils constituent peu d'escarpements. Les rivières s'y encaissent et sont bordées de forêts-galeries, alors que la savane recouvre les coupes sableuses sèches. Ces plateaux sont occupés par les *Batékés*.

BATÉKÉ(S), population noire du Congo et du Congo belge, établie entre l'Ogooué et l'Alima. Les Batékés sont des hommes assez grands, avec une tête relativement petite ; leur peau est très noire, et tous leurs traits sont franchement négroïdes. Ils se livrent à la culture (manioc, tabac) et se nourrissent surtout de produits végétaux ; ils n'ont que peu d'animaux domestiques. Leurs armes consistent en flèches empoisonnées et en sagaies. Ce sont de bons musiciens. Leur statuaire garde un aspect primitif : figurines d'enfants au tronc et à la tête cylindriques, avec des traits rectangulaires.

BATELAGE n. m. Service de bateaux assurant la communication des navires entre eux ou avec la terre, le transport des passagers et des marchandises. || Droit payé à un batelier. || Exercice du métier de bateleur.

BATELÉE n. f. Grande quantité : *Une batelée de gens.*

BATELER v. intr. (de l'anc. franç. *baastel*, instrument d'escamoteur). [Se conj. comme *appeler*.] Faire le bateleur, le saltimbanque.

BATELER v. tr. (de *bateau*). [Se conj. comme *appeler*.] Transporter sur un bateau : *Bateler du poisson.*

BATELET n. m. Petit bateau à rames.

BATELEUR, EUSE n. (de l'anc. fr. *baastel*, instrument d'escamoteur). Personne qui amuse le public, en plein vent, particulièrement par des tours d'adresse. || *Par dénigr.* Bouffon de société. || Comédien : *Molière, l'histrion, jouait son Pourceaugnac, de même que Shakespeare, le bateleur, grimaçait son Falstaff* (Chateaubriand).
— Ornith. Grand rapace africain au plumage noir et roux, au bec rouge, caractérisé par de longues ailes et une queue extrêmement courte, qui exécute pendant ses vols de nombreuses acrobaties. (Nom sc. : *Teratophius ecaudatus*. Famille des falconidés.)
— ENCYCL. Au Moyen Age, les *bateleurs* faisaient rire la foule, et montaient sur des « échafauds » ou tréteaux, pour jouer ou chanter leurs bouffonneries. « Bateleur » devint un nom générique, englobant une foule de spécialités diverses : *baladin, banquiste, charlatan, farceur, bonimenteur, dresseur, paradiste*, etc. Il s'applique à tous les joyeux compères qui ont conservé d'âge en âge la tradition du rire et de l'esprit gaulois : tels Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume, Turlupin, sans oublier Bobèche, Galimafré, Mondor, Tabarin, etc. Les *camelots* d'aujourd'hui sont leurs lointains descendants.

BATELIER n. m. et adj. m. Professionnel chargé de la conduite et de l'entretien des bateaux destinés à la navigation intérieure : *Ecoutez la chanson lente d'un batelier* (Apollinaire). || Syn. de MARINIER.

BATELIER, ÈRE adj. Relatif aux bateaux destinés à la navigation fluviale : *Compagnie batelière.*

BATELLERIE n. f. Industrie du transport fluvial. || Ensemble des bateaux d'une rivière.

BÂTER v. tr. Mettre un bât : *Bâter un mulet.* || — *Fig. Ane bâté* ou, simplem., *bâté*, se dit d'une personne très sotte ou très ignorante : *Vous avez été un peu bêta. Vous vous êtes marié, comme un affamé se jette sur du pain. — Ne me dites plus rien, s'écria Steinbock, je suis bâté* (Balzac).

BATES (Henry Walter), naturaliste anglais (Leicester 1825 - Londres 1892). Il est surtout connu comme entomologiste. Après un voyage dans l'Amazonie, dont il a exposé les résultats dans *The Naturalist on the River Amazonas* (1863), il devint secrétaire général de la Société de géographie de Londres et publia des travaux importants.

BATESON (Thomas), madrigaliste anglais (v. 1570 - Dublin 1630). Organiste de la cathédrale de Chester, puis « vicar choral » et organiste de la cathédrale de la Trinité à Dublin, ses deux livres de madrigaux à 3, 4, 5 et 6 voix (1604-1618) n'atteignent pas la qualité de ceux de Wilbye ou de Morley.

BATESON (William), biologiste anglais (Whitby 1861 - Merton, Surrey, 1926). L'un des pionniers des recherches sur l'hérédité, professeur de biologie à Cambridge, puis directeur de la John Innes Horticultural Institution à Merton. Des documents recueillis au cours d'un voyage en Europe et en Sibérie lui permettent d'écrire *Materials for the study of variation* (1885), qui marque une date en biologie ; son idée maîtresse est celle de la discontinuité des variations. Peu après, il commence ses travaux sur l'hérédité ; il est un des cinq biologistes qui redécouvrent les lois de Mendel et un des deux qui les appliquent aux animaux. Il crée les mots d' « allélomorphe », d' « homozygote » et d' « hétérozygote ». Il a publié *Mendel's Principles of heredity : a defence* (1902), cinq *Reports to the Evolution Committee* (1902 à 1909), *Mendel's Principles of heredity* (1909), *Problems of genetics* (1913).

BAT-FILIÈRE n. m. invar. Instrument en usage pour battre les fils de fer, dans les tréfileries.

BAT-FLANC n. m. invar. (de *battre* et *flanc*). Pièce de bois qu'on suspend dans les écuries pour séparer les animaux les uns des autres. || *Par extens.* Cloison séparant deux lits dans un dortoir. || Plancher surélevé et incliné, servant de lit aux soldats d'un poste de garde.

BATH adj. (origine obscure). Arg. Bon, beau : *Un bath pantalon. Deux jours de congé, c'est bien bath !*

BATH n. m. Papier à lettres de provenance anglaise, de belle qualité, originairement fabriqué à *Bath*.

BATH, v. de Grande-Bretagne (Somersetshire), au S. des Costwold Hills, sur l'Avon ; 80 100 hab. Ancienne cité romaine, Bath dut à ses eaux chaudes (120 °F) une grande renommée. Durant le Moyen Age, l'agglomération garda une certaine importance grâce à une abbaye bénédictine et au travail de la laine. Au début du XVIIIe s., la société londonienne en fit un centre mondain aristocratique et littéraire. En 1725, donnant l'exemple précoce d'un planning urbain, la ville commença à se transformer sous l'impulsion de l'architecte John Wood, puis de son fils. Son Circus, commencé en 1754, achevé par Wood fils et inspiré du Colisée, comprenait trente-trois maisons. Les bains romains furent mis au jour en 1755. Bath possède une église abbatiale de style perpendiculaire, ornée d'une magnifique verrière et d'une façade décorée de haut en bas de figures d'anges montant et descendant. Bath est encore aujourd'hui une grande station thermale : plusieurs établissements y dispensent des eaux utilisées contre les affections rhumatismales, la goutte, la sciatique, etc. La ville a souffert des bombardements pendant la Seconde Guerre mondiale.

BATH (William PULTENAY, 1er comte DE), homme politique anglais (1684-1764). Orateur et publiciste de talent, député whig aux Communes de 1705 à 1742, il fut d'abord ami de Walpole. Mais, déçu dans ses ambitions, il s'allia contre lui avec Bolingbroke (1725). Pour justifier son changement d'attitude, il lança l'idée d'un gouvernement au-dessus des partis, d'où naquit le parti « patriote ». Elevé à la pairie en 1742, il entra au gouvernement (1742 - 1746), mais refusa d'endosser toute responsabilité, ce qui ruina son crédit.

BATHA, région du Tchad, à l'E. du lac Tchad ; 378 500 hab. (83 Europ.). Ch.-l. *Ati*. C'est une plaine dominée au S. par le massif du Guera (1 790 m).

BÂTHIE (LA), comm. de la Savoie (arrond. d'Albertville), sur l'Isère, en Tarentaise ; 1 396 hab. (569 aggl.). Près du hameau de Chantemerle, centrale hydro-électrique souterraine alimentée par la retenue de Roselend*. Avec une puissance installée de 500 000 kW c'est l'une des plus importantes de France ; elle a été la première à évacuer le courant sous une tension de 380 kV.

BATHILDE ou **BALTHILDE** (sainte) [† Chelles 680], esclave d'origine saxonne, attachée au service du maire du palais de Neustrie, Erkinoald, puis épouse de Clovis II, qui, à sa mort, en 656, lui laissa trois fils, Clotaire III, Childéric II et Thierry III. Nommée régente, elle gouverna avec le concours d'Erkinoald, tenta de reconstituer l'unité du royaume mérovingien en faveur de Clotaire III (663), fonda (Corbie) et dota de nombreuses abbayes (Jumièges, Saint-Wandrille, etc.). A l'accession au pouvoir d'Ebroïn, elle se retira à l'abbaye de Chelles. — Fête le 30 janvier.

BATHMOTROPE adj. (gr. *bathmos*, gradin, et *trepein*, tourner). Se dit de la fibre musculaire qui a une excitabilité périodiquement variable. || Se dit de l'excitabilité périodiquement variable du myocarde.

BATHOÏDES n. m. pl. Ordre de poissons cartilagineux (sélaciens) comprenant les raies, les torpilles et les scies. (Ce sont des poissons aplatis dorso-ventralement ; les fentes branchiales et la bouche sont ventrales.)

BATHOLITE n. m. Géol. Masse de roches endogènes profondes plutoniennes, en forme

de dôme ou de culot, recoupant comme à l'emporte-pièces les roches encaissantes.
— ENCYCL. Les *batholites* sont formés de granite, de diorite, de syénite, etc. Leur matière s'est consolidée en profondeur ; une bonne part, au moins, provient des roches préexistantes, qui ont été « digérées » sur place. Certains auteurs pensent que la matière était, au cours de cette transformation, à l'état liquide (*magma*) ; pour d'autres, elle est toujours restée à l'état solide.

BATHONIEN adj. et n. m. (de *Bath*, ville d'Angleterre). Se dit de l'étage supérieur du dogger. (Il est compris entre le bajocien et l'oxfordien. On le subdivise en deux sous-étages : *vésulien* et *bradfordien*.)

BATHORI (Jeanne-Marie BERTHIER, dite **Jane**), cantatrice française (Paris 1877). Elève d'Hortense Parent pour le piano, de Mme Lamoureux, d'Emile Engel (qu'elle épousa), elle fut engagée à la Scala de Milan, à la Monnaie de Bruxelles, et eut une carrière internationale, créant, en s'accompagnant elle-même au piano, le répertoire de la mélodie moderne : Debussy, Ravel, Roussel. De 1926 à 1933, elle se fit entendre à Buenos Aires ; en 1942, elle y organisa la section musicale de l'Institut français d'études supérieures. Elle publia deux plaquettes : *Conseils sur le chant* (1928) et *Sur l'interprétation des mélodies de Claude Debussy* (1953).

BÁTHORY, ancienne famille hongroise. L'ancêtre, BERECZK *Briccius* (1279-1321), prit le nom de **Báthory** (de *bátor*, vaillant), sous le roi Ladislas IV (1272-1290). — Etienne **Báthory,** v. ETIENNE, roi de Pologne. — SIGISMOND (1573 - Prague 1613), neveu du précédent. Elu prince de Transylvanie en 1581. En 1596, il vendit sa principauté à l'empereur Rodolphe II contre des terres en Silésie, le chapeau de cardinal, et une pension viagère. Plus tard, regrettant cet acte, il appela les Turcs à son aide, fut battu avec eux et demanda son pardon. — GABRIEL, dernier **Báthory,** prince de Transylvanie (1608-1613). Orgueilleux et débauché, il fut chassé par Bethlen. Il fut assassiné à Nagyvarad.

BATHUEL, fils d'un frère d'Abraham, Nachor, et père de Rébecca et de Laban. Il accueillit Eliézer, serviteur d'Abraham, et lui permit d'emmener Rébecca pour qu'elle épousât Isaac, fils d'Abraham.

BATHURST, une des îles Parry, dans l'archipel arctique canadien (Territoire du Nord-Ouest, Franklin).

BATHURST, v. du Canada (Nouveau-Brunswick), sur la baie des Chaleurs ; 5 300 hab. Evêché catholique. Collège du Sacré-Cœur ayant titre d'université. Pêche. Mines de cuivre, de plomb, de zinc, d'argent et de manganèse ; gisements de fer. Scieries. Fabrique de pulpe et de papier.

BATHURST, v. de la Gambie britannique, ch.-l. de la colonie et du protectorat, à l'entrée de l'estuaire de la Gambie ; 21 000 hab. Centre administratif et commercial. Exportations d'arachides et d'huile de palme.

BATHURST (Henry, 3e comte), homme d'Etat britannique (1762-1834). Ami et élève du second Pitt, il détint presque constamment des postes ministériels de 1783 à 1830, et fut notamment ministre de la Guerre et des Colonies de 1812 à 1827. Il fit preuve d'énergie, n'excluant pas, d'ailleurs, une certaine souplesse. Son conservatisme rigoureux lui fit soutenir la politique de Wellington et l'opposa tenacement à la réforme parlementaire. On donna son nom à la ville de *Bathurst* (Australie), fondée en 1815.

BATHY-, élément tiré du grec *bathus*, profond, et entrant en composition dans de nombreux mots.

BATHY, usuellement **Vathí,** v. et port de la Grèce, sur la côte N. de l'île de Samos, ch.-l. du nome de Samos, au fond de la *baie de Bathy* ; 7 200 hab.

BATHYAL, E adj. Se dit parfois de la région des océans correspondant au « talus continental », de 200 à 2 000 ou 3 000 m de profondeur, entre la région néritique et la région abyssale.

BATHYBIUS [biys] n. m. Prétendu organisme primordial, être protoplasmique amorphe que l'on rencontrerait, selon Th. Huxley, sur le fond de la mer.

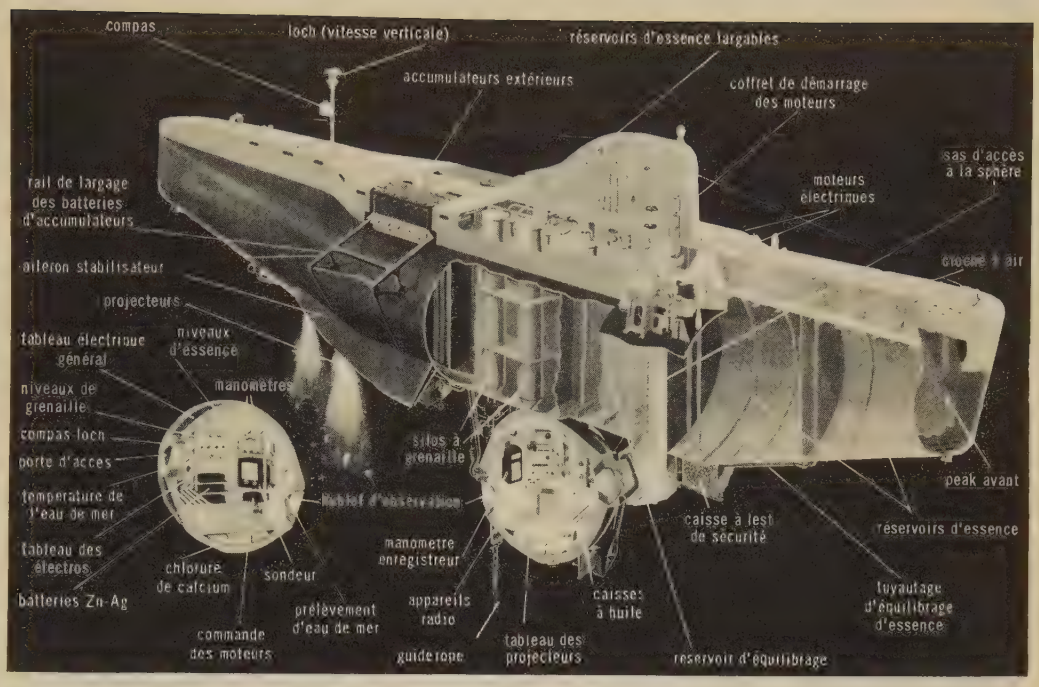

coupe du **bathyscaphe**

BATHYCLÈS ou **BATHUKLÊS de Magnésie,** sculpteur grec (Magnésie du Méandre, VIe s. av. J.-C.). Il exécuta, pour le sanctuaire d'Apollon à Amyclée (Laconie), un *trône* colossal orné de reliefs décrits par Pausanias. Avant les guerres médiques, il s'exila en Laconie.

BATHYCRINUS [nys] n. m. Echinoderme crinoïde qui vit dans les grandes profondeurs de la mer : Atlantique, Pacifique. (Type de la famille des *bathycrinidés*.)

BATHYERGUE n. m. Mammifère rongeur d'Afrique australe. (L'espèce type [*Bathyergus maritimus*], longue de 30 cm environ, a les mœurs de la taupe et vit dans les dunes.)

BATHYGADUS [dys] n. m. Poisson proche de la morue, vivant dans les grandes profondeurs de la mer. (Famille des macruridés.)

BATHYLLE d'Alexandrie, en gr. **Bathullos,** affranchi de Mécène et pantomime fameux, qui introduisit, avec Pylade, son art sur la scène romaine. Ils en avaient composé un traité divisé en quatre parties : la *cordace*, pour la comédie ; l'*emmélie*, pour la tragédie ; la *sicinne*, pour la satire ; et l'*italique*, genre composite. Sa rivalité avec son ancien collaborateur entraîna des troubles tels qu'Auguste exila Pylade.

BATHYMÈTRE n. m. Instrument destiné à mesurer la profondeur de la mer.

BATHYMÉTRIE n. f. Mesure de la profondeur des mers. (V. SONDAGE et OCÉANOGRAPHIE.)

BATHYMÉTRIQUE adj. Relatif à la bathymétrie. || *Carte bathymétrique*, carte portant les courbes de niveau du fond sous-marin en valeur négative par rapport au niveau de la mer.

BATHYNELLA n. f. Crustacé vivant dans les eaux souterraines de l'Europe centrale.

BATHYPÉLAGIQUE adj. Qui concerne les grandes profondeurs de la mer : *Faune bathypélagique*. (V. ABYSSE.)

BATHYPHANTE n. m. Petite araignée brune ou rousse, portant souvent des taches blanches sur l'abdomen et qui vit sous les pierres ou sur les plantes, dans les prairies et les marais. (Le genre fait partie de la famille des argiopidés et compte une soixantaine d'espèces des zones tempérées et froides.)

BATHYPLANCTON n. m. Plancton des zones profondes de la mer (par opposition au plancton de surface).

BATHYPTÉROÏS n. m. Poisson osseux habitant les grandes profondeurs de la mer. (Ses nageoires pectorales et ventrales émettent chacune un long prolongement bifurqué. Ceux des nageoires pectorales sont très mobiles, et le poisson les porte en avant, comme des antennes, pour se rendre compte de ce qui l'entoure.)

BATHYRHÉOMÈTRE n. m. Instrument donnant l'enregistrement continu de la direction et de la vitesse des courants marins.

BATHYSCAPHE n. m. (gr. *bathus*, profond, et *skaphos*, barque). Appareil destiné à conduire des observateurs aux grandes profondeurs sous-marines.
— ENCYCL. Inventé par le professeur A. Piccard, le *bathyscaphe* se distingue de la bathysphère de Beebe et Barton par son autonomie : il n'est pas relié par un câble à la surface. Il est donc à l'abri des secousses produites par les vagues et il ne court pas les dangers d'une rupture du câble porteur. Le bathyscaphe est constitué d'une cabine sphérique abritant les observateurs et d'un flotteur allongé. La cabine, avec sa forte paroi d'acier résistant aux grandes pressions sous-marines, est nécessairement plus lourde que l'eau déplacée et doit être portée par le flotteur. Celui-ci est rempli d'essence, plus légère que l'eau, ce qui lui donne sa flottabilité. Construit en tôle relativement mince, le flotteur serait écrasé par les grandes pressions sous-marines s'il n'était muni, en sa partie inférieure, d'une ouverture par laquelle l'eau de mer peut entrer et sortir pour compenser les variations de volume de l'essence dues aux variations de pression et de température. Pour pouvoir être manœuvré dans le sens de la descente et de la montée, le bathyscaphe, qui est en cela une adaptation du ballon libre à la mer, dispose d'une soupape, par laquelle le pilote peut lâcher de l'essence, et d'un appareil lui permettant de larguer graduellement du lest. Ce largage est indispensable aussi pour compenser la perte de flottabilité que subit le bathyscaphe pendant la descente à cause de la compressibilité de l'essence. Le lest principal est constitué par de la grenaille de fer. Il est retenu dans des silos par un champ magnétique produit par un courant électrique. En interrompant le courant, le pilote provoque le délestage désiré. Une panne d'électricité amorcerait simplement une remontée immédiate. La stabilité et l'orientation au voisinage du fond sont obtenues au moyen d'un guiderope. Les déplacements horizontaux sont obtenus au moyen de deux hélices avec moteurs électriques. L'observation se fait par d'épais hublots en Plexiglas. De puissants phares éclairent le champ visuel.

bathynella

Le premier bathyscaphe, le *FNRS 2*, construit en Belgique par A. Piccard, grâce aux crédits du Fonds national belge de la recherche scientifique, a atteint en 1948, avec pilote automatique, la profondeur de 1 380 m. Après son retour en surface, le flotteur fut fortement endommagé par la houle. Le *FNRS 2*, ensuite donné à la marine française, fut muni d'un nouveau flotteur, et baptisé *FNRS 3*. Par la suite, A. Piccard et son fils Jacques construisirent, en Italie, un nouveau bathyscaphe, le *Trieste*. En 1953, le *FNRS 3* descendit, avec le capitaine de corvette Houot et l'ingénieur du génie maritime Willm, à 2 100 m, puis le *Trieste*, avec A. et J. Piccard, à 3 150 m. En 1954, le *FNRS 3* atteignit 4 050 m au large de Dakar, avec Houot et Willm. En novembre 1959, le *Trieste* atteignit 5 486 m dans la région de la fosse des Mariannes. Depuis lors, les deux sous-marins poursuivent leurs recherches scientifiques. (→ Biblio.)

BATHYSPHÈRE n. f. Appareil constitué par une sphère de 1,45 m de diamètre, retenue par un câble, avec lequel l'Américain Beebe effectua des plongées sous-marines. (Elle atteignit 906 m de profondeur en 1934, aux environs des Bermudes.)

BATHYTHERMOGRAPHE n. m. Appareil de mesure permettant d'enregistrer, sur un graphique, la température de l'eau, jusqu'à une profondeur dépassant 200 m.

BÂTI, E adj. Construit : *Propriété bâtie.* ‖ — *Fig.* Composé, arrangé : *Voici une heure que je m'épuise à retaper une phrase mal bâtie* (Zola). ‖ *Personne bien bâtie, mal bâtie,* bien faite, mal faite. ‖ *Bâti à chaux et à sable,* v. CHAUX.

BÂTI n. m. (de *bâtir*). Technol. Assemblage de plusieurs pièces de menuiserie ou de charpente. ‖ Charpente en bois ou en métal, sur laquelle sont assemblées les diverses pièces d'une machine. ‖ Ouvrage dormant scellé sur l'arête et sur un seul parement d'une baie ouverte dans un mur pour permettre le passage, et qui reçoit une porte ou une fenêtre.
— Cout. Points devant très allongés, servant à maintenir deux épaisseurs de tissu, ou à marquer la place d'une piqûre, d'un rentré ou d'une garniture. ‖ Gros fil de coton qui sert à faire ce travail.

toit en bâtière
maisons de la fin du XVe s.
à Vannes

BÂTIE-MONTGASCON (LA), comm. de l'Isère (arrond. de La Tour-du-Pin), dans les terres basses du bas Dauphiné ; 1 116 hab. (337 aggl.). Tissage de la laine et de la soie.

BÂTIE-NEUVE (LA), ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes (arrond. de Gap), dans le Gapençais ; 474 hab. (211 aggl.). Restes d'un château (XIIIe s. et Renaissance). Eglise (XVIe, XVIIe s.).

BÂTIÈRE n. f. *Toit en bâtière,* toit en forme de bât ou de selle à deux versants, les deux autres côtés formant pignons.

BATIFFOL (Mgr Pierre Henri), prélat français (Toulouse 1861 - Paris 1929). Recteur de l'Institut catholique de Toulouse (1898-1907), il y organisa l'enseignement des sciences religieuses, mais dut se retirer après la mise à l'index de son ouvrage sur *l'Eucharistie.* Il en modifia le texte et put avoir encore une importante activité religieuse, participant notamment aux entretiens de Malines, consacrés à l'étude des difficultés anglicanes. Ouvrages : *l'Abbaye de Rossano* (thèse, 1892), *Histoire du bréviaire romain* (1893), *Histoire de la littérature grecque chrétienne* (1897), *le Catholicisme, des origines à saint Léon* (4 vol., 1909-1924).

BATIFODAGE n. m. Constr. Mélange d'argile et de bourre, pour faire des plafonds. ‖ Travail que l'on fait avec ce mortier.

BATIFODER v. intr. Constr. Faire un plafond en batifodage.

BATIFOLAGE n. m. Action de batifoler.

BATIFOLER v. intr. (probablem. ital. *battifolle,* boulevard où l'on s'amuse [littéral. : amuse-toi, fou]). S'amuser à des jeux turbulents et sans règles ; folâtrer : *Au plafond, dans un cercle de bois doré, des Amours, émergeant d'un ciel d'azur, batifolaient sur des nuages* (Flaubert). ‖ *Par extens.* Perdre le temps à des enfantillages : *Assez batifolé comme cela.* ‖ Se permettre des libertés avec une femme : *Ah ! Madame pouvait être tranquille. Ce n'était pas lui* [Zéphyrin] *qui songeait à batifoler* (Zola).

BATIFOLEUR, EUSE n. Personne qui aime à batifoler.

BATIGNOLLES (les), un des quartiers du XVIIe arrondissement de Paris. Cité pour la première fois en 1414, ce lieu, dépendant de la paroisse de Clichy et partiellement possédé par les *dames* de l'abbaye de Montmartre, fut longtemps un terrain de vignobles, de culture et de chasse. En 1814, c'était un hameau de guinguettes, que défendit, le 30 mars, le maréchal Moncey. Erigé en commune avec le hameau de Monceau en 1830, il fut annexé en 1860 à Paris. Importante gare de marchandises.

BATIGNY (Jules Louis), architecte français (Valenciennes 1838 - Lille 1913). Il fut inspecteur des travaux de l'Opéra (1861-1870), puis, en tant qu'architecte des Bâtiments civils, construisit à Lille l'Ecole des arts et métiers et l'église du Sacré-Cœur.

BATIK ou **BATTIK** n. m. (mot malais signif. *point, pointiller,* et, par extens., *dessiner*). Procédé de décoration des tissus, du papier, du cuir, etc. ‖ Tissu ainsi décoré.
— ENCYCL. Cette méthode de décoration, originaire de l'Orient (Chine, Inde et Insulinde), a été introduite en Europe au XVIIe s. par les Hollandais.
Dans le procédé primitif des Orientaux (Ceylan, Java), l'artiste étendait sur toute la surface du tissu un enduit de cire, sur lequel il traçait son dessin, puis il dénudait au grattoir toutes les parties qui devaient prendre le colorant. Après teinture et séchage, il recouvrait la première teinte, et dénudait d'autres surfaces pour la couleur suivante, et ainsi de suite.
Dans la pratique moderne, on reporte sur l'étoffe les lignes essentielles du dessin, en recouvrant d'abord les parties qui doivent rester les plus claires. On fait disparaître la cire par un lavage à la benzine.
Les artistes français ont apporté au procédé une contribution nouvelle : la craquelure. En froissant le tissu enduit de cire avant le passage dans le bain, on produit des fissures irrégulières par lesquelles le colorant pénètre jusqu'à l'étoffe.

BATIKER ou **BATTIKER** v. tr. Décorer (un tissu, du cuir, du papier, etc.) par le procédé du batik.

BATILLAGE n. m. Trav. publ. Succession de vagues ou ondulations produites par le passage des bateaux.

BATILLEMENT n. m. Mouvement des eaux qui batillent, c'est-à-dire qui frappent constamment les berges.

BÂTIMENT n. m. Toute construction d'une certaine importance destinée à être utilisée comme abri, et, *spécialem.*, construction en maçonnerie destinée à servir de logement : *Les bâtiments d'une ferme.* ‖ Ensemble de ceux qui, à un titre ou à un autre, sont employés aux travaux de construction et d'achèvement des maisons, et, d'une façon plus générale, de tout ce qui se rapporte à leur profession : *L'industrie du bâtiment.* ‖ — *Fig.* et *fam. Il est du bâtiment,* il est du métier ; c'est un des nôtres.
— LANGUE CLASS. Action de construire (au *pr.* et au *fig.*) : *Tout le bâtiment de ce vaisseau est décrit par le menu* (Racine).
— Mar. Nom générique donné aux constructions navales flottantes : *Bâtiment de commerce. Bâtiment à vapeur.* ‖ *Bâtiment de haut bord,* navire de haute mer ; navire de guerre dont le côté, assez élevé sur l'eau, est partagé en deux ou trois étages ou batteries. ‖ *Bâtiment de charge,* navire conçu pour le transport des marchandises. ‖ *Bâtiment de guerre,* navire destiné au combat et armé en conséquence. ‖ *Bâtiment léger,* navire rapide de la flotte militaire (aviso, torpilleur). ‖ *Bâtiment mixte,* navire qui se servait aussi bien de la voile que de la vapeur. ‖ *Bâtiment de ligne, de servitude,* v. LIGNE, SERVITUDE. ‖ *Bâtiment auxiliaire,* navire de la marine militaire chargé d'une besogne de ravitaillement, de réparation, de transport, etc.
— ALLUS. HIST. ***Quand le bâtiment va, tout va,*** quand on construit beaucoup, c'est une marque de prospérité générale. Cet aphorisme, devenu proverbe, fut lancé, paraît-il, par Martin Nadaud, lorsqu'il était député à l'Assemblée législative de 1849.
— ***Bâtiments*** n. m. pl. LANGUE CLASS. Administration et direction des bâtiments : *Villacerf eut les bâtiments à la mort de Louvois* (Saint-Simon).
— ENCYCL. La substitution du mortier de chaux à l'argile crue pour l'assemblage des pierres et des briques marqua le premier progrès important de la construction. La chaux hydraulique et les ciments, en réduisant la durée de durcissement des mortiers, accrurent l'intérêt de ce mode d'assemblage, et l'apparition de l'ancrage métallique et du chaînage conféra au mur une grande solidité. Le mortier donna naissance à un mode traditionnel de bâtir qui s'est perpétué sans beaucoup de changements jusqu'à nos jours. Ce système se caractérise par une grande souplesse, car il permet de réaliser des formes très variées mais dont la précision des dimensions est très faible.
Au XIXe s., l'utilisation des métaux ferreux dans les œuvres vives du bâtiment marqua un nouveau tournant. Toutefois, l'invention la plus novatrice après l'introduction des mortiers est celle du béton armé, qui permit les procédés de construction à moulage continu. Pendant près d'un siècle, la construction dut, cependant, sacrifier à la variété la précision et la commodité d'exécution. Les moules, dont dépend la précision, restaient sommaires parce que peu répétitifs. Le souci de réduire autant que possible le prix de revient ne tarda pas à intervenir. Tant que la main-d'œuvre était demeurée à bon marché et abondante, peu importait le temps qu'un grand nombre d'ouvriers passaient à édifier le bâtiment. Puis on assista à une évolution très nette, et des compositions plus disciplinées permirent une plus grande industrialisation. Le temps de coffrage put être réduit. La précision devenant plus grande, la fixation des équipements put être préparée avec rigueur.
Le béton armé, matériau complexe, apparaît comme un précurseur des éléments préfabriqués ; il constitue d'ailleurs l'essentiel de bon nombre d'entre eux. L'ossature métallique, dont l'emploi se développa à la même période, peut passer également pour un précurseur de la préfabrication puisqu'elle est presque entièrement usinée en atelier avant de venir au chantier.
De tout temps les constructeurs ont cherché à réduire les aléas et l'incommodité du travail sur les chantiers, d'où la pierre prétaillée et les pièces de charpente préparées en atelier. Le concept de la fabrication préalable d'éléments de plus en plus complexes découle également de la pénétration de plus en plus grande des industries mécaniques dans l'art de bâtir. La préfabrication d'aujourd'hui ne semble donc que l'aboutissement d'une lente évolution. On distingue d'ailleurs plusieurs degrés dans son application. Dans la préfabrication à petits éléments, il n'y a pas de différence fondamentale par rapport aux systèmes traditionnels. Les éléments préfabriqués sont encore maniables à bras ou avec de petits engins de levage. Par suite de la présence de nombreux joints, la précision de l'exécution reste assez médiocre et le scellement après coup demeure le mode de fixation des équipements. Certains constructeurs préconisent le montage à sec, qui augmente la précision. La préfabrication lourde en usine, qui se caractérise par l'emploi d'éléments dont le poids peut atteindre quelques tonnes, se rapproche le plus des processus des industries évoluées et comporte généralement la finition totale de l'élément. La plaque de façade comprend les revêtements extérieurs et intérieurs ainsi que la menuiserie. L'équipement : chauffage, sanitaire, est également incorporé. La préfabrication sur chantier ne comporte généralement que la préfabrication du gros œuvre, les équipements et les revêtements intérieurs étant assurés par des méthodes plus ou moins traditionnelles.
L'emploi de matériaux modernes (bétons légers, plastiques) et de systèmes de construction consistant à appliquer sur l'ossature des remplissages constitués en panneaux légers de bétons ou en panneaux minces, comprenant un isolant protégé sur tout son pourtour par un revêtement étanche (murs-rideaux), a permis également un allègement considérable de la construction.
On peut penser, toutefois, que la série, c'est-à-dire la répétition de modèles de logements reproduits à un nombre suffisant d'exemplaires,

Phot. X.

qui est à la base de tout développement industriel, est en contradiction avec la souplesse de conception. Une fois établis, les plans ne peuvent plus être changés. Toute improvisation est bannie. Mais il semble que la perfection technique de la structure obtenue par ces nouveaux procédés permettra d'aboutir, après quelques tâtonnements, à des formes qui atteindront à la beauté.

— Dr. L'autorité administrative peut régler l'alignement des *bâtiments* sur la voie publique, surveiller leur mode de construction, restreindre leur hauteur et ordonner la démolition des bâtiments menaçant ruine. En droit civil, l'art. 518 déclare les bâtiments « *immeubles* par leur nature ». Tout bâtiment élevé sur un terrain est présumé fait par le propriétaire, à ses frais, et lui appartenir, si le contraire n'est pas prouvé. Le propriétaire du sol qui a fait une construction avec des matériaux qui ne lui appartiennent pas doit en payer la valeur; il peut aussi, s'il y a lieu, être condamné à des dommages-intérêts; mais le propriétaire des matériaux n'a pas le droit de les enlever. Lorsque la construction a été faite par un tiers et avec ses matériaux, le propriétaire du fonds a le droit soit de conserver la construction, soit d'obliger le tiers à la supprimer.

Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, arrivée par défaut d'entretien ou par vice de construction (art. 1386).

Les articles 1792 et 1793 du Code civil règlent les rapports entre le propriétaire d'une part, l'architecte et l'entrepreneur d'autre part, en cas de construction d'un bâtiment.

Bâtiment (ECOLE SUPÉRIEURE DU), établissement d'enseignement technique supérieur, formant des ingénieurs destinés à travailler dans l'entreprise du bâtiment (entreprise générale ou spécialisée), dans les bureaux d'études pour les sociétés d'entreprise, et dans les bureaux d'architectes. Elle est l'une des quatre écoles constituant l'*Ecole spéciale des travaux* publics du bâtiment et de l'industrie*. La durée des études est de trois ans, après admission par voie de concours, nécessitant les connaissances de la classe de première année préparatoire aux Ecoles nationales supérieures d'ingénieurs. Le diplôme délivré est celui d'ingénieur des travaux du bâtiment E. T. P.

Bâtiments civils et Palais nationaux (SERVICE DES), organisme, héritier de la surintendance des Bâtiments du roi, qui fait partie de la Direction générale de l'architecture. Le classement, parmi les bâtiments civils, est une mesure administrative prise par arrêté ministériel. En principe sont classés bâtiments civils les bâtiments autres que militaires, appartenant à l'Etat et affectés à des services publics. Toutefois, un certain nombre de bâtiments d'Etat, notamment des services industriels (P. T. T., Tabacs), ne sont pas bâtiments civils et dépendent de l'administration qui les occupe. Les principales catégories sont : les ministères, les cours d'appel, les grands établissements nationaux d'enseignement (Collège de France, Muséum, Ecole normale supérieure, Conservatoire des arts et métiers), les établissements d'Etat du second degré et de l'enseignement technique, la Bibliothèque nationale, les Archives nationales, les établissements nationaux d'assistance, les musées et théâtres nationaux, les monuments nationaux. Les palais nationaux (Elysée, Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain, Pau, Compiègne) représentent le domaine des anciens souverains et celui qui est affecté au chef de l'Etat. En dépend également le service des eaux de Versailles et de Marly. Le conseil général des Bâtiments de France est chargé de l'examen de tous les projets de travaux d'architecture exécutés ou subventionnés par l'Etat, ainsi que des questions particulières ou générales d'architecture qui lui sont soumises. Les attributions du conseil sont déléguées, dans certains ministères, à des commissions satellites (P. T. T., Santé publique), et certains projets scolaires, aux comités départementaux des constructions scolaires.

BÂTIMOTEUR n. m. Berceau support du moteur d'un avion.

BÂTINIENS ou **BÂTINITES.** Hist. V. ASSASSINS et ISMAÉLIENS.

BATIOUCHKOV (Konstantine Nikolaïevitch), poète russe (Vologda 1787 - *id.* 1855). Précurseur de Pouchkine, il publia de belles traductions de l'*Anthologie*, d'Horace, de Tibulle, de Pétrarque et de Parny, ainsi que des poésies anacréontiques et élégiaques (*le Tasse mourant*, 1817). Il devint fou en 1822 et cessa pratiquement toute activité littéraire.

BÂTIR v. tr. (francique **bastjan*). Elever sur le sol, à l'aide d'un assemblage de pierres, de pièces de bois, etc. : *Bâtir une maison, un pont.* || *Par extens.* En parlant d'un architecte, diriger la construction; d'un propriétaire, en faire les frais : *C'est lui qui a bâti toutes les maisons de cette rue.* || *Terrain à bâtir*, destiné à la construction. || *Absol. : Il aime à bâtir.* || — *Fig.* Fonder, édifier : *Tu ne bâtiras rien sur le vague* (Gide). *Sur de grands exploits bâtir sa renommée* (Corneille). || Agencer, arranger : *Bâtir une phrase.*

— LOC. DIV. *Bâtir sur le sable, Bâtir de sable*, V. SABLE. || *Bâtir en l'air*, former des projets chimériques. || *Bâtir des châteaux en Espagne*, V. CHÂTEAU. || *Bâtir à chaux et à sable*, V. CHAUX.

— Cout. Assembler provisoirement et faufiler les différentes pièces d'un vêtement.

— SYN. : *construire, édifier, élever, ériger, fonder.*

— ALLUS. LITTÉR. : ***Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge !***, exclamation ironique, que, dans une fable de La Fontaine, *le Vieillard et les Trois Jeunes Hommes*, ces derniers adressent à un octogénaire. (On cite ce vers à propos de ceux qui forment des entreprises dont leur âge ne leur permet guère d'attendre les fruits.)

BATIS n. m., ou **BATISSE** n. f. Céram. Dispositif d'enfournement permettant de cuire une grosse pièce.

BATIS, eunuque noir au service des Perses, gouverneur de Gaza. Assiégé par Alexandre, il tint bon deux mois (automne 332 av. J.-C.). La ville prise, il fut exécuté par son vainqueur.

BATISSA n. f. Mollusque bivalve à grosse coquille ovale, arrondie ou triangulaire, épaisse et solide, vivant surtout dans les eaux saumâtres de l'Océanie. (Famille des corbiculidés.)

BÂTISSABLE adj. Qui peut être bâti.

BÂTISSAGE n. m. Action de bâtir un vêtement.

BÂTISSE n. f. (de *bâtir*). Dans une construction, la partie qui est en maçonnerie. || Bâtiment quelconque : *La bâtisse* [le moulin du père Merlier], *faute de plâtre et de planches, semblait vieille comme le monde* (Zola).

BÂTISSEUR n. m. Celui qui aime à bâtir : *Le second Empire, grand bâtisseur* [...], *mais d'une irrémédiable ineptie* (Huysmans). || — *Fig.* Constructeur : *Un bâtisseur d'empires, de systèmes.*

BÂTISSOIR n. m. Instrument dont se sert le tonnelier pour assembler les douves et les maintenir en place pendant la construction des tonneaux.

BATISTA Y ZALVIDAR (Fulgencio), officier et homme d'Etat cubain (Banes, Cuba, 1901). Longtemps sergent, il fut, à la suite de la révolution de 1933, nommé chef d'état-major de l'armée, exerçant en fait la réalité du pouvoir pendant sept ans. Artisan de la Constitution de 1940, élu président de la République la même année, évincé en 1944, il reprit le pouvoir par le coup d'Etat de mars 1952, se proclama chef d'Etat, suspendit la Constitution. Il a été renversé en janvier 1959 par le mouvement révolutionnaire de Fidel Castro.

BATISTE n. f. (du nom de l'inventeur, *Baptiste de Cambrai* [XIIIe s.]). Toile de lin, très fine et très serrée, qu'on utilise en lingerie. || *Batiste hollandée*, batiste très forte, qui se rapproche de la toile de Hollande. || *Batiste d'Ecosse*, nom impropre d'une étoffe de coton à tissu très serré. || *Batiste de soie*, tissu spécial de soie imitant la batiste de lin et qu'on emploie pour faire des dessous féminins (soutien-gorge, corset, etc.).

BATISTIN. V. STUCK.

BATJAN, île d'Indonésie, dans l'archipel des Moluques, au S. d'Halmahera; 7 500 hab. Gisements de lignite, de cuivre et d'or. V. princ. *Labuha*, port exportateur de bois, de coprah et d'épices.

BAT-L'EAU n. m. invar. Véner. Fanfare de circonstance annonçant que l'animal de meute prend l'eau. || La circonstance elle-même. (V. EAU.)

— ENCYCL. Le cerf *baise l'eau* quand il ne fait que l'effleurer, *prend l'eau* quand il y entre carrément, et *bat l'eau* quand il y nage.

BATLEY, v. de Grande-Bretagne (Yorkshire, West Riding), en bordure des Pennines; 40 200 hab. Industries textiles (laines et déchets; fibres synthétiques). Fonderies.

BATLLE Y ORDOÑEZ (José), homme politique uruguayen (Montevideo 1856 - *id.* 1929), président de la République de 1903 à 1907 et de 1911 à 1915. Il vainquit en 1904 l'insurrection des Blancs, mettant fin à une terrible guerre civile. Modèle de l'homme d'Etat créole probe et tenace, il stimula l'essor économique de son pays et tenta de réformer ses institutions sur le modèle de celles de la Suisse.

BATMAN, BATMANN ou **BATMENN** n. m. Ancienne mesure de masse employée notamment en Perse, de valeur variable suivant les lieux et la nature des objets à peser. (Le batman de 1 280 miscal valait 5,888 kg environ.)

BATNA, v. d'Algérie, ch.-l. du départ. et de l'arrond. du même nom, à la lisière méridionale du bassin des chotts constantinois, au pied des massifs de l'Aurès et du Bellezma; 26 209 hab. (13 784 aggl., 3 688 non-musulmans). Poste militaire créé en 1844 pour surveiller les populations aurasiennes, Batna reste essentiellement une ville de garnison commandant l'importante dépression conduisant de Batna à Biskra. — L'*arrond. de Batna* a 18 comm. et 71 650 hab.

BATNA (DÉPARTEMENT DE), départ. de l'Algérie; 568 000 hab. Ch.-l. *Batna*. Il comprend 6 arrondissements (*Arris, Batna, Biskra, Corneille, Khenchela, Tébessa*). Le département est centré sur l'Aurès*; entaillé par des vallées profondes, ce massif a servi de refuge à des populations originales qui combinent l'élevage et la culture dans les fonds de vallées. Au N., le département couvre la bordure méridionale des hautes plaines du Constantinois, semées de courts chaînons montagneux; de vastes marécages, les « chotts », s'étendent dans les parties les plus basses, au moment des pluies. Ces régions sont parcourues par des éleveurs de moutons semi-nomades. La bordure saharienne du département possède de belles oasis (Biskra). A l'E. s'étendent les monts des Nemenchas, arides, aux reliefs tourmentés, et, sur les confins tunisiens, de nombreux chaînons orientés du S.-O. au N.-E.

BATOCRINUS [nys] n. m. Echinoderme crinoïde, fossile dans le Carbonifère de l'Amérique du Nord.

BATŒ. V. BATU.

BÂTON n. m. (lat. *bastum*, peut-être du même radical que *bât*, avec sens de « ce qui soutient »). Branche d'arbre assez mince ou tige d'arbuste, plus ou moins travaillée, dont on se sert pour aider la marche, et aussi comme d'un outil ou d'une arme : *Bâton d'aveugle.* [Les pêcheurs] *portaient leurs longs bâtons effilés* [...] *et une boîte de fer-blanc leur battait le dos* (Maupassant). || *Par extens.* Bastonnade : *Mériter le bâton.*

bat-l'eau

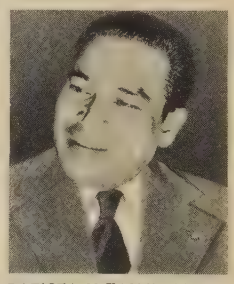

BATISTA Y ZALVIDAR

BATNA, vue générale

Hampe : *Le bâton d'une bannière.* ‖ Matière consistante façonnée en forme de petit bâton : *Bâton de sucre d'orge. Bâton de cire. Bâton de rouge à lèvres.*

— Loc. DIV. *Fig. Bâton de maréchal,* but suprême de l'ambition : *Chef de bureau, ce sera son bâton de maréchal.* ‖ *Bâton de vieillesse,* personne qui entoure un vieillard de soins dévoués et lui prête l'appui de ses forces. ‖ *Aveugle sans bâton,* personne manquant des ressources qui lui sont indispensables pour agir. ‖ *Martin Bâton,* nom proverbial d'un valet chargé de donner des coups de bâton, et, *par extens.,* le bâton lui-même (cf. La Fontaine, *l'Ane et le Petit Chien*). ‖ *A bâtons rompus,* de manière décousue, sans suite : *Parler à bâtons rompus.* ‖ *Jouer du bâton,* se servir d'un bâton comme d'une arme. ‖ *Mettre des bâtons dans les roues,* entraver, susciter des difficultés, des obstacles. ‖ *Mener une vie de bâton de chaise,* V. CHAISE. ‖ *Fig. Bâton de vieillesse,* soutien d'un vieillard. ‖ *Pop. Bâton creux,* fusil.

— Archit. *Bâtons rompus,* ornements en forme de baguettes brisées ou de boudins brisés, décorant les bandeaux, les archivoltes, etc. ‖ *A bâtons rompus,* se dit d'un type de parquet composé de lames d'égales dimensions disposées perpendiculairement l'une à l'autre et formant un dessin en arête de poisson. (V. PARQUET.)

— Astron. Instrument astronomique utilisé autrefois en mer pour mesurer la hauteur des astres. (On l'appelait aussi BÂTON ASTRONOMIQUE, ARBALÈTE, OU ARBALESTRILLE.)

— Bot. *Bâton-d'or,* giroflée jaune. ‖ *Bâton royal,* asphodèle blanc. ‖ *Bâton de Jacob,* asphodèle jaune.

— Ch. de f. *Bâton pilote,* appareil constitué par un bâton solide et caractéristique, facile à saisir, que l'on remet au mécanicien quand il aborde certains parcours de voie unique. (Ce bâton, unique par section, que ne peuvent posséder à la fois deux mécaniciens, empêche toute collision et toute rencontre de convoi.)

— Constr. *Bâton-de-maréchal,* poignée verticale pour porte cochère.

— Corps gr. Mèche entourée de cire, obtenue par plonge ou jetage.

— Entom. *Bâton-du-diable,* V. PHASME.

— Hérald. Cotice réduite en largeur. ‖ *Bâton péri,* cotice réduite de largeur et alésée. (Il peut être *en bande* ou *en barre.*)

— Hist. mil. Nom générique des armes droites, comme lances et épées, avant l'invention de la poudre. (V. part. *encycl.*) ‖ *Bâton à feu,* fusil après l'invention de la poudre. ‖ *Gros bâton,* canon à la même époque. ‖ Insigne de commandement : *Bâton de maréchal*.* ‖ *Recevoir le bâton,* accéder à la dignité de maréchal.

— Jeux. *Tour de bâton,* tour de prestidigitateur, et, au *fig.,* profit illégitime qu'on se ménage dans une profession, ou à l'occasion d'une affaire. ‖ *Bâton de Jacob,* petite baguette employée par les prestidigitateurs.

— Mar. Mâtereau qui porte un pavillon ou une flamme. ‖ *Bâton de chalut,* pièce de bois maintenant écarté le filet traînant appelé « chalut ». ‖ *Bâton de foc,* bout-dehors de foc. ‖ *Bâton d'hiver,* mât de perroquet sans flèche pour les mauvais temps. ‖ *Bâton de vadel* ou *de guipon,* morceau de bois qui porte le bouchon d'étoupe du calfat.

— Préhist. *Bâton de commandement,* nom donné par E. Lartet à des bois de renne percés d'un ou de plusieurs trous, d'une longueur de 20 à 30 cm, souvent ornés de gravures. (Ces instruments du Paléolithique supérieur pouvaient être des redresseurs de flèches, des assouplisseurs de tendons, etc.)

— Sports. Canne aidant le skieur dans son équilibre ou dans sa progression. ‖ Baguette résistante mais souple, employée pour pratiquer le sport du *bâton.* (D'une longueur moyenne de 1 m, sur 2 cm.) [V. CANNE.]

— Technol. Nom donné à divers outils en forme de bâtonnet ou de bâton. ‖ *Bâton de chaise,* chacun des morceaux de bois longs et forts avec lesquels on portait les chaises dites « chaises à porteurs ». ‖ Chacun des quatre montants d'une chaise ordinaire.

— ***Bâtons*** n. m. pl. Traits verticaux que fait l'enfant qui apprend à écrire.

— ENCYCL. Hist. mil. Le *bâton,* avec ou sans pointe, est la plus ancienne arme portative de main et de jet ; il est aussi le premier symbole du pouvoir exercé par un homme sur d'autres hommes : skytale des Grecs, sarment des centurions romains, ivoire des consuls, sceptre des rois, bâton du connétable, du maréchal, du tambour-major. Instrument de discipline, le bâton est, au Moyen Age, l'arme des roturiers dans les combats de jugement ; Philippe Auguste en fixa la longueur à trois pieds ; jusqu'au XVIe s., on appela *baston* tout instrument de combat, y compris les armes à feu de petits et de gros calibres. Le jeu du bâton fut professé dans l'armée française jusqu'au début du XXe s.

bâtons de ski

BATON ou **BATÔN**, poète comique athénien (IIIe s. av. J.-C.). Il attaquait surtout les philosophes de son temps. Nous avons de lui quelques fragments.

BATON ou **BATÔN d'Héraclée**, sculpteur grec (IIIe s. av. J.-C.). Bronzier, il est l'auteur de portraits, d'une Héra et d'un Apollon vus par Pline dans le temple de la Concorde, à Rome. Des signatures de lui ont été retrouvées à Eleusis et à Athènes.

BATON (René). V. RHENÉ-BATON.

BÂTON DE JACOB, alignement d'étoiles, correspondant au Baudrier d'Orion.

BATONI ou **BATTONI** (Pompeo), peintre italien (Lucques 1708 - Rome 1787). Auteur de tableaux religieux (*Madone,* musée du Louvre) et d'histoire, il fit le portrait des papes Benoît XIV, Clément XIII, Pie VI, des empereurs Joseph II et Léopold II, et tenta de réagir contre la décadence de l'art en Italie.

BÂTONNAGE n. m. Corps gr. Action de fabriquer les bâtons*.

BÂTONNAT n. m. Dignité de bâtonnier. ‖ Durée de l'exercice de cette fonction.

BÂTONNER v. tr. Frapper avec un bâton : *On le vit accourant tout penché sur son cheval, qu'il bâtonnait à grands coups* (Flaubert).

— Dr. Rayer, biffer : *Bâtonner un article dans un compte.*

BÂTONNET n. m. Petit bâton. ‖ Ce qui en a la forme.

— Archéol. Petite goupille en métal, faisant partie d'une charnière, etc. ‖ Tigelle mobile posée en travers sur la gouttière d'un livre, en avant de la tranchefile, pour arrêter les signets. ‖ Sorte de jonchet, mentionné au XIVe s. ‖ *Bâtonnet d'oiseau,* mince baguette ronde, de bois poli, d'os, etc., avec laquelle les fauconniers caressaient leurs oiseaux.

— Histol. *Bâtonnet rétinien,* un des éléments superficiels de la cellule visuelle, l'autre étant le cône. (Le bâtonnet représente un cylindre long et grêle ; par sa partie profonde, il se continue avec le corps cellulaire : il a un rôle important dans la vision parce qu'il renferme le *rouge rétinien,* ou *érythropsine,* qui devient blanc sous l'influence de la lumière.) ‖ *Bâtonnet des neurones,* bâtonnet courbe de quelques cellules nerveuses encadrant à distance le noyau et dont la nature est inconnue. ‖ *Bâtonnet chromatique,* V. CHROMOSOME. ‖ *Bâtonnet des épithéliums :* 1° Bâtonnet vertical colorable du liséré basal ; 2° Bâtonnet court, rigide, hérissant le pôle apical de la cellule (bordure en brosse) ; 3° Bâtonnet ciliaire et bâtonnet cilifère des cellules à cils vibratiles, qui supportent le cil.

— Pyrotechn. Grain de poudre, cylindrique, plein, dont la longueur est voisine du diamètre.

BÂTONNIER n. m. Titre donné au chef élu de l'ordre des avocats* inscrits près une cour ou un tribunal.

— Mœurs et cout. Détenteur d'un bâton symbolique pour un an et, de ce fait, chef d'une confrérie. (Il préside aux cérémonies, veille au règlement et doit offrir un repas à tous les confrères le jour de la fête du saint patron.)

BÂTONNISTE n. Nom d'anciens jongleurs spécialisés, au XIXe s., dans des tours d'adresse avec des bâtons, sur lesquels ils enfilaient des anneaux et recevaient en équilibre des cônes et des chapeaux.

BATON ROUGE, v. des Etats-Unis, cap. de la Louisiane, sur le cours inférieur du Mississippi ; 156 900 hab. Université. Centre ferroviaire et port fluvial important. Grandes raffineries de pétrole. Industries chimiques. Caoutchouc synthétique. Fondée par les Français en 1719.

BATORO(S), tribu bantoue de l'Ouganda, parlant la langue lunyoro, comptant environ 150 000 individus.

BÁTORY. V. BÁTHORY.

BÁTORY (Etienne). V. ETIENNE BÁTHORY.

BATOUA(S) ou **BEKUI(S)**, peuplade pygmée de l'intérieur du Congo, qui paraît répandue sur une grande surface.

BATOUDE n. f. (ital. *battuto*). Tremplin très flexible, en usage dans les cirques pour obtenir des sauts de longue envolée.

BATOUMI ou **BATOUM**, v. de l'U. R. S. S. (R. S. F. S. de Russie), port important sur la mer Noire, relié par chemin de fer, route et pipe-lines à Bakou sur la mer Caspienne ; 82 000 hab. Raffineries de pétrole.

— Hist. Ancienne station militaire romaine (*Bathys*), ville géorgienne au Moyen Age, Batoum fut disputée entre Géorgiens et Turcs, du XVe au XVIIIe s., et devint russe en 1878 (traité de San Stefano). Port franc créé en 1886. Restituée aux Turcs par le traité de Brest-Litovsk (1918), la ville tomba au pouvoir des Soviets en 1921.

BATOURI, localité du Cameroun oriental, ch.-l. de la région de Lom et Kadei ; 5 120 hab. (88 Europ.). Centre commercial important sur la route de l'Oubangui. Plantations de tabac.

BATOURNER v. tr. Technol. Mesurer les douves servant à la confection d'un tonneau, pour les égaliser au besoin.

BATOUTA (Ibn). V. IBN BAṬṬŪṬA.

BATOVANIÉ ou **BATOVKA** n. f. Hist. mil. Mode d'attache des chevaux dans les unités cosaques. (Pendant le combat à pied, les montures étaient placées tête-bêche, leurs rênes passées sous le surfaix du cheval voisin et fixées au troussequin. Un seul homme pouvait surveiller les montures ainsi immobilisées d'un peloton.)

BATRACHITE [kit] n. f. (du gr. *batrakhos,* grenouille). Minér. Variété de monticellite.

Batrachomyomachie (LA), en gr. *Batrakhomuomakhia,* c'est-à-dire *le Combat des Grenouilles et des Rats,* petit poème burlesque parodiant le style homérique et qui aurait pour auteur le Carien Pigrès, frère de la reine Artémise (Ve s. av. J.-C.).

BATRACHOSPERMUM [kospermɔm] n. m. Algue des eaux douces courantes ayant l'aspect de chapelets gélatineux et rappelant le frai de grenouille, d'où son nom. (Classe des floridées.)

BATRACIENS n. m. pl. V. AMPHIBIENS.

BATRACINE n. f. (du gr. *batrakhos,* grenouille). Substance toxique contenue dans le venin cutané d'un batracien anoure (*Dendrobates tinctorius*) qui habite l'Amérique tropicale. (Les Indiens l'extraient en approchant l'animal du feu et en recueillant le venin qui transpire par toutes les glandes de la peau. Les animaux inoculés par blessure meurent dans des convulsions ; mais, avalé, le venin est inoffensif.)

BATRISUS [zys] n. m. Coléoptère dont les espèces européennes vivent dans les nids de fourmis du genre *lasius.* (Famille des psélaphidés.)

BATROUN, en ar. **Baṭrūn**, v. du Liban, sur la Méditerranée ; 3 300 hab. Port de pêche. Restes d'un amphithéâtre romain, dont les gradins sont taillés dans le rocher. A proximité, un château fort, construit vraisemblablement par les Arabes, surveille l'ancienne route de Beyrouth à Tripoli.

BATS n. m. Langue caucasienne du Nord-Est, parlée par 2 000 montagnards dans la province géorgienne de Thouchétie.

BATSANGUI(S), peuple noir vivant dans le massif du Chaillu, au Congo et au Gabon.

BATSHIOKO(S), peuple noir du sud du Congo belge et de l'Angola. Son art est surtout représenté par des figures d'ancêtres. D'un grand réalisme, elles montrent une musculature d'une vérité anatomique extrême. La statuaire récente est plus stylisée. Souvent, les pièces sculptées apparaissent recouvertes de clous importés par les Européens. Les sièges ont des formes copiées sur les chaises européennes du XVIIe s. Les masques sont en jonc et en bois légers ; parfois, le couvre-chef qui les surmonte imite le casque des soldats portugais du XVIe s.

BATTABLE adj. Qui peut être battu, vaincu.

Phot. Larousse.

BATTAGE n. m. (de *battre*). Opération qui consiste à battre les tiges des céréales, des légumineuses et des plantes oléagineuses, pour détacher les grains ou les graines des épis, gousses et siliques : *Battage au fléau. Battage mécanique.* || *Fam.* Belles paroles pour tromper le public ; démonstrations exagérées pour faire valoir outre mesure quelqu'un ou quelque chose : *Toute cette entreprise de suggestion, de publicité, de battage* (H. Pourrat).

— Céram. *Battage de la pâte,* frappage de la pâte. (Il faut, pour avoir, dans la fabrication de la porcelaine ou de la faïence, une pâte bien homogène, sans bulles d'air, faire subir à cette pâte un battage long et minutieux, succédant au pétrissage ou marchage. Le battage se fait soit à la main, soit à l'aide d'appareils appelés « tines ».)

— Expl. sal. Opération qui consiste à ramasser le sel à la pelle et à le mettre en petits tas de forme conique, appelés « gerbes* » ou « javelles* », où il s'égoutte.

— Mar. mil. *Secteur de battage d'une pièce d'artillerie,* angle rapporté à l'axe du navire, à l'intérieur duquel aucun obstacle n'empêche la pièce d'être pointée et de tirer. || *Plan de battage,* projection en plan du navire, sur laquelle sont tracés les secteurs de battage des diverses pièces d'artillerie. (Pour l'artillerie antiaérienne, le plan de battage horizontal est complété par un plan de battage vertical.)

— Min. Frappe du fleuret ou de la tige de sonde. || Procédé de forage dans lequel le trépan, animé d'un mouvement de va-et-vient, frappe contre le fond du trou, par opposition aux sondages par rotation : *Le battage est encore utilisé pour les puits forés à faible profondeur.*

— Orfèvr. *Battage d'or,* opération par laquelle on transforme en feuilles des plaques de métal précieux, uniquement par le marteau.

— Peauss. Opération destinée à donner au cuir de tannage végétal, servant à la fabrication des semelles de chaussures, de la fermeté et de l'imperméabilité. (Elle soumet le cuir à un martelage énergique au moyen d'une machine dite *marteau* à battre les cuirs.* Le battage peut être remplacé par le cylindrage.)

— Pellet. Opération qui consiste à battre les fourrures soit à la main pour les cuirs faibles, soit à la machine, pour les débarrasser de toutes leurs impuretés.

— Rel. Opération effectuée avec un marteau pour aplatir le volume et en faire une masse compacte.

— Text. Opération qui consiste à battre certains produits pour les débarrasser des impuretés qu'ils renferment, au début des opérations de filature. || En filature de soie, élimination de la bourre extérieure des cocons, en les trempant dans de l'eau chaude et en les battant avec une brosse ou un petit balai, afin de trouver le « bon bout » qui permette un tirage, ou dévidage, normal de la soie.

— Trav. publ. *Battage de pieux* ou *de pilotis,* opération consistant à enfoncer un pieu ou un pilotis, après sa mise en fiche, en frappant sur sa tête, au moyen d'une masse appelée « mouton ».

— Encycl. Agric. Le *battage* des céréales s'opérait autrefois au fléau ; les gerbes de céréales, déliées et étendues sur une aire, étaient frappées alternativement sur deux faces. On employait aussi le *chaubage,* qui consistait à frapper des poignées d'épis sur les parois intérieures d'un tonneau défoncé, ou sur une pièce de bois résistante ; le *dépiquage,* ou battage par l'action du piétinement des animaux. Mais ces procédés ont à peu près disparu devant l'emploi de la batteuse* mécanique, plus rapide et plus économique. Le battage des légumineuses comme les haricots s'effectue généralement à la main et après la dessiccation des tiges et gousses qui le rend particulièrement facile. Celui des légumineuses à petites graines enfermées entre des téguments résistants (minette, luzerne, trèfle, etc.) peut s'effectuer à la main ou à l'aide de machines appelées *ébosseuses,* que complètent ordinairement des appareils de nettoyage.

BATTAISON n. f. Action de battre le blé. (On dit mieux BATTAGE.) || Epoque où on le bat.

BATTAKS. V. BATAKS.

BATTAMBANG, v. du Cambodge, ch.-l. de prov., sur le Stung-sang-ké, affluent du Tonlésap ; 25 000 hab. Battambang est un centre commercial actif, qui rassemble les produits agricoles de la région (riz, cacao, cardamomes), prépare le poisson et traite des phosphates. Scieries et ébénisterie. — La *province de Battambang* a 452 000 hab. C'est la première province du Cambodge pour la production du riz, qui est la source d'un commerce important. Les montagnes, couvertes de forêts, sont exploitées pour les cardamomes, le bois, les saphirs et les rubis. De nombreux monuments archéologiques parsèment la province, dont les plus importants forment le groupe d'Angkor*. Comprenant les trois territoires cambodgiens de Battambang, Sisophon et Siemréap, annexés *de facto* dès la fin du XVIIIe s., puis occupés en 1813, elle fut cédée au Siam (traité de Paris, 1867), restituée à la France en 1907, rendue au Siam sous la contrainte (1940) et rétrocédée au Cambodge en 1946.

BATTANDIER (Mgr Albert), canoniste français (Saint-Félicien, Ardèche, 1850 - *id.* 1921). Secrétaire du cardinal Pitra, puis consulteur de la congrégation des évêques et réguliers. Il fonda en 1898 l'*Annuaire pontifical catholique* et en assura la publication jusqu'à sa mort.

BATTANT, E adj. Qui bat : *Il montait l'escalier, le cœur battant* (Flaubert). || *Porte battante,* qui n'est pas arrêtée et que le vent fait battre ; porte à deux battants libres, qui se referment d'eux-mêmes. || *Fam. Tout battant neuf,* complètement neuf : *Des habits tout battants* (ou *battant*) *neufs.* (Dans cette expression, *battant* peut rester invariable.) || *A l'heure battante,* à l'heure précise : *Il est venu à six heures battantes.* || *Pluie battante,* qui tombe avec violence. || *Tambour battant,* au son du tambour. || — *Fig. Mener quelqu'un tambour battant,* sans lui laisser de répit ; vivement, rudement.

— Mar. *Artillerie battante,* artillerie d'un navire dont les canons sont en mesure de battre l'objectif qui leur est assigné.

— Pédol. Se dit d'une terre qui perd en surface, sous l'influence de la pluie ou du piétinement par les troupeaux, sa structure grumeleuse.

— Text. Se dit d'un métier à tisser en activité : *Métier battant.*

◆ N. m. *Fam.* Somme d'argent dont on peut disposer pour faire face à un événement imprévu.

— Arg. Cœur ; estomac ; langue.

— Arm. *Battant de crosse,* anneau de fer ou de cuivre fixé à la crosse du fusil et sur lequel est accrochée la bretelle. (Syn. BARRETTE DE CROSSE.)

— Constr. Chacun des deux montants verticaux d'un volant de croisée. (Le montant latéral ferré sur le dormant est le *battant de noix ;* le montant médian du côté de l'ouverture est le *battant de meneau.* Les battants de meneau des deux volants d'une croisée se joignent à mouton* et gueule*-de-loup, à recouvrement*, à double feuillure ou à doucine*.) || Vantail d'une porte.

— Mar. Longueur d'un pavillon mesurée à partir du mât de pavillon jusqu'à l'extrémité de l'étamine.

— Matér. Avivé de chêne, utilisé pour la fabrication des battants de croisée, de vente courante sur les marchés de Paris et du nord de la France.

— Mus. Pièce métallique fixée à l'intérieur ou à l'extérieur d'une cloche et destinée à frapper la cloche. (Cette pièce se compose de la jambe, de la boule et de la chasse.)

— Technol. Pièce principale d'un loquet en fer, celle qu'on soulève, et qui ferme en retombant. || Serrure spéciale sans clef, à poignée, comportant un fouillot dont les deux positions donnent l'ouverture et la fermeture d'une porte.

— Text. Pièce en bois ou en métal supportant le peigne du métier à tisser et animée d'un mouvement d'oscillation qui permet la frappe de la duite après son insertion. || *Battant brocheur,* machine due à Meynier, de Lyon, constituée d'un battant portant un certain nombre de navettes dont les courses sont limitées dans le sens de la largeur du tissu. (On peut ainsi obtenir des effets de broché sur les tissus, en utilisant en trame strictement la quantité de matière nécessaire.)

BATTANT-L'ŒIL n. m. invar. Au XVIIIe s., bonnet négligé de femme.

BATTE n. f. (de *battre*). Maillet à long manche, pour aplanir ou écraser. || Petit fouloir de forme allongée.

— Equit. Partie rembourrée supportant le siège de la selle.

— Jeux. Dans certains jeux (base-ball, cricket, etc.), engin de bois servant à renvoyer la balle. (On écrit aussi BAT.)

— Technol. Nom donné à divers outils servant à battre, à tasser, etc. || Bâton ou cuiller en bois pour battre le beurre. || *Batte de blanchisseuse,* syn. de BATTOIR. || *Batte à bourrer,* sorte de pioche à panne renforcée, servant à bourrer le ballast sous les traverses. || *Batte de carreleur,* batte pour tasser ou niveler les carreaux. || *Batte à feu,* balai à long manche utilisé pour battre les herbes sèches ou les broussailles en feu, afin de les éteindre. || *Batte de maçon,* outil pour broyer le mortier ou le lisser. || *Batte de marbreur,* rouleau pour broyer les couleurs. || *Batte de mouleur,* outil, généralement en bois, utilisé en fonderie pour tasser le sable dans les moules. || *Batte de tapissier,* baguette pour battre la laine et la bourre. || *Batte de tonnelier,* maillet pour faire sauter le bondon, en frappant autour. || *Batte de vannier,* sorte de couteau émoussé servant à tasser l'osier dans la fabrication des paniers. || *Batte de zingueur* ou *de plombier,* outil pour façonner le zinc ou le plomb.

— Théâtr. Sabre de bois d'Arlequin. (Il continue le glaive de bois des *matassins,* bouffons danseurs espagnols et italiens qui mimaient des combats burlesques.)

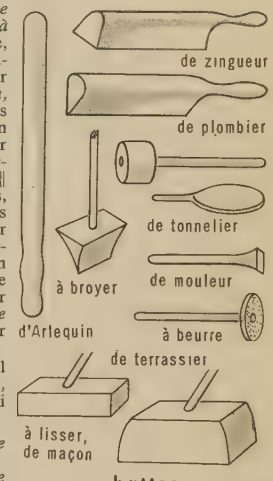

battes

BATTE n. f. Action de battre : *La batte de l'or.*

— Jeux. Action de battre les cartes. (La *batte en ciseaux,* pratiquée par les tricheurs, permet de conserver les cartes dans un ordre établi, tout en donnant l'illusion de bien les mélanger.)

BATTE-CUL n. m. Partie de l'armure des XIVe et XVe s., qui protège le séant. (Il fait suite à la dossière et rejoint la braconnière pour envelopper les faudes*.) || Pl. *des* BATTE-CULS.

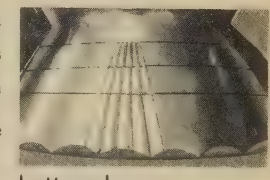
batte-cul
musée de l'Armée

BATTÉE n. f. Constr. Endroit du dormant où bat une porte que l'on ferme.

— Matér. Ciment pétri, battu à la fois dans une auge. (V. GÂCHÉE.)

— Rel. Paquet de plusieurs cahiers d'un livre, qu'on bat en même temps.

BATTELÉE adj. f. (de *battre,* à cause de l'espèce de battement produit par cette rime). Se dit d'une rime finale répétée en écho au milieu du vers suivant. Ex. :

> Par quoi conclus en autre part tirer
> Et de la mer soudain me retirer
> Pour rencontrer la dame tant illustre,
> Celle de qui jadis le très clair lustre
> Voulait chasser toute obscure souffrance.
> (Cl. MAROT.)

BATTELLEMENT n. m. Double rang de tuiles formant la partie la plus basse d'un toit par où s'écoulent les eaux de pluie. (On l'appelle aussi ÉGOUT ou AVANT-TOIT.)

BATTEMENT n. m. Coup, choc répété : *Il semblait que* [...] *la rue entière* [...] *imitât le battement des tambours funèbres : dong-tongon-dong* (Malraux). || Intervalle de temps dont on peut disposer avant de passer ou d'être contraint à l'action : *On vous accorde deux heures de battement.* || Mouvement alternatif rapide : [Saccard] *fut vraiment superbe, toute sa mince personne bravant la destinée, les yeux sans un battement* (Zola).

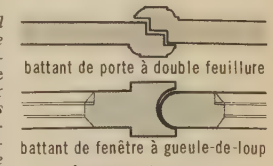

battant (constr.)

— Acoust. Fluctuation périodique d'intensité que l'on perçoit quand deux sons musicaux de fréquences voisines sont émis simultanément. (La fréquence des battements est la différence des fréquences des deux sons. Certains jeux de l'orgue [voix célestes, *unda maris*] utilisent les battements que produisent deux jeux de tuyaux légèrement désaccordés.)

— Arm. Chocs produits par un projectile mal centré ou mal guidé pendant son parcours dans l'âme d'une bouche à feu.

— Chorégr. Terme qui désigne tous les mouvements dans lesquels la jambe est fortement lancée d'une position à l'autre, en ligne directe. || *Petits battements,* ceux dans lesquels la jambe s'élançant d'une position fermée à une position ouverte ne se détache

battements (acoust.)

batterie (mus.)

pas de terre. ‖ *Grands battements,* ceux où la jambe est lancée avec une inclinaison de 90° environ. ‖ *Petits battements sur le cou du pied,* battements qui partent du genou, avec la cuisse en dehors, et qui consistent dans le passage rapide du pied tendu, en avant et en arrière de l'autre jambe, à une distance minime. ‖ *Battements frappés,* ceux où la jambe se plie, glisse vers la position ouverte avec la demi-pointe, se tend avec la pointe à terre, pour revenir au cou du pied. ‖ *Battements tendus,* ceux où la jambe tendue se déplace jusqu'à atteindre une position ouverte, pointe à terre. ‖ *Battements dégagés,* ceux au cours desquels on soulève le pied du sol de quelques centimètres. ‖ *Battements fondus,* ceux dans lesquels ayant atteint la position ouverte, pointe à terre, on revient sur le cou du pied, les deux jambes pliées.

— Constr. Petite moulure rapportée sur toute la longueur de l'un des battants du milieu d'une porte pour cacher le joint. ‖ Partie du pavé qui se trouve au droit de l'ébrasement d'une porte cochère. ‖ *Battement de persienne,* petite pièce métallique qui reçoit le choc d'une persienne en bois et sert à l'arrêter.

— Horlog. Bruit émis au passage d'une dent de la roue d'échappement dans un mouvement d'horlogerie. ‖ *Battements pendulaires,* signaux radiotélégraphiques spéciaux, constitués par une série de points rythmés, commandés directement par le balancier d'un pendule et destinés à la comparaison précise, à distance, des pendules astronomiques, des chronomètres, par la méthode des coïncidences. (Ils permettent d'atteindre pratiquement une approximation de 1/300 de seconde. Les battements radiotélégraphiques sont, en particulier, utilisés pour la détermination des longitudes.)

— Mar. Secousse brusque d'une voile qui ne reçoit plus le vent de façon à être gonflée ou prise.

— Mécan. Course du piston d'une machine à vapeur.

— Phonét. Mouvement vibratoire de la langue.

— Physiol. et Pathol. Pulsation rythmique de certains organes (cœur, artères et tumeurs dites « pulsatiles »), provenant toujours du système cardiaque : *L'accélération des battements du cœur peut être d'origine émotive.*

— Radiotechn. Résultat de l'interférence de deux oscillations de fréquences rapprochées engendrées dans un même circuit. (Les amplitudes de deux oscillations légèrement différentes s'ajoutent ou se retranchent à chaque demi-période, donnant comme résultante une oscillation de fréquence égale à la différence des fréquences des oscillations interférentes.)

— Sports. En escrime, action de frapper d'un coup sec et du faible de l'épée le fer de son adversaire : *Battement de tierce. Battement de quarte.* ‖ En natation, mouvement à la fois stabilisateur et propulsif accompli par les jambes.

— Technol. Outil servant au faucheur à battre sa faux. (On dit aussi, en ce sens, ENCLUMETTE.)

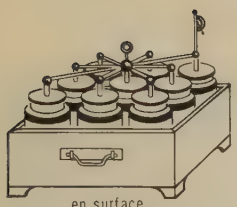

en surface

en cascade

batterie (électr.)

BATTENBERG, nom porté une première fois par une famille de comtes allemands résidant au château de Kellerburg, près de Battenberg (Hesse-Nassau), et qui s'éteignit en 1314. Le nom de Battenberg fut ensuite donné, en 1851, avec un titre comtal, à une Polonaise, Julie Thérèse von Haucke (1825-1895), épouse morganatique d'Alexandre, le plus jeune fils du grand-duc de Hesse Louis II. En 1858, les membres de la famille reçurent le titre de princes et princesses de Battenberg, avec rang d'altesses sérénissimes. La princesse de Battenberg eut quatre fils : le premier, LOUIS ALEXANDER (Graz 1854 - Londres 1921), devenu amiral de la flotte britannique et marquis de Milford Haven, renonça pour lui et les siens, en 1917, à son nom allemand de Battenberg pour porter celui, plus britannique, de MOUNTBATTEN ; le deuxième fut ALEXANDRE Ier* (prince de Bulgarie en 1879 (Vérone 1857 - Graz 1893) ; le troisième, HENRY MAURICE († en mer en 1896), devint le gendre de la reine Victoria, et le quatrième, FRANÇOIS-JOSEPH (1861-1924), celui du prince Nicolas Ier de Monténégro. Depuis 1917, la famille est, en fait, connue sous le nom de Mountbatten.

BATTE-QUEUE n. f. Nom usuel de la bergeronnette. ‖ Pl. *des* BATTE-QUEUES.

BATTERAND n. m. (de *battre*). Masse de fer, à manche flexible, pour casser les pierres. ‖ Lourd marteau de carrier pour enfoncer des coins dans la roche.

BATTERIE n. f. Echange de coups au cours d'une querelle (vieilli) : *On a eu, il n'y a pas longtemps, une grande batterie à Mauconduit à cause d'elle* (Sand). ‖ Série d'appareils qui se renforcent ou se complètent : *Batterie de piles. Accumulateurs en batterie.* ‖ *Batterie de cuisine,* v. CUISINE.

— Arm. Pièce de fer aciérée qui, dans la platine du fusil à pierre, recouvrait le bassinet et produisait, sous le choc du silex, les étincelles enflammant la poudre. (A la fin du XVIe s. la batterie du mousquet fonctionnait grâce à un chenapan, pièce portant le pyrite qui fournissait l'étincelle. La *batterie à chenapan* fut remplacée au XVIIe s. par la *batterie à bassinet,* qui fut en usage jusqu'au XIXe s.) [V. PLATINE et PIERRE *à fusil.*]

— Avic. *Batterie d'élevage,* ensemble de cages, généralement métalliques, dans lesquelles se pratique l'élevage intensif des volailles pour l'engraissement ou pour la ponte.

— Ch. de f. Ensemble de trains circulant sur une même ligne et dans le même sens avec des marches parallèles dans des horaires très voisins.

— Chorégr. Mouvement de la danse académique dans lequel les jambes et les pieds battent et se croisent entre eux. ‖ *Grande batterie,* mouvement qui exige une élévation particulière (par ex., les entrechats six, huit). ‖ *Petite batterie,* même mouvement, mais, terre à terre, comme la petite cabriole.

— Electr. *Batterie électrique,* groupement de générateurs (piles ou accumulateurs) ou groupement de condensateurs chargés et déchargés simultanément. (V. part. *encycl.*) ‖ *Batterie tampon,* batterie d'accumulateurs placée en dérivation aux bornes d'un générateur et destinée à atténuer les variations du courant qu'il fournit.

— Fr.-maçonn. Action de frapper des coups en signe de reconnaissance, d'allégresse ou de deuil, au cours d'une réunion maçonnique.

— Jeux. Petits murs construits le long des couverts dans un jeu de paume. ‖ Action de réunir, sous un gobelet d'escamoteur, des muscades éparses sous les autres gobelets.

— Mar. mil. Rangée de canons. ‖ *Batterie de côte,* ensemble de canons de marine destinés à la défense d'une côte*. ‖ *Par extens.* Lieu où les canons sont rangés. (Dans les vaisseaux de guerre de la marine à voile, on distinguait : la *batterie basse* ou *première batterie,* la plus rapprochée de l'eau ; la *deuxième batterie,* placée au-dessus ; la *troisième batterie* ou *batterie haute,* au-dessus des deux autres. A ciel ouvert, sur le pont supérieur, il y avait éventuellement la *batterie des gaillards* ou *batterie barbette**.) ‖ Espace compris entre deux ponts sur un bâtiment moderne. ‖ *Batterie flottante,* ponton cuirassé armé de gros canons ou d'obusiers pour tirer contre la terre. (Les premières batteries flottantes ont été utilisées par les Français contre Gibraltar en 1780, et en 1855 contre Kimburn, en Crimée.)

— Mil. Réunion de plusieurs pièces d'artillerie soit de façon occasionnelle en vue d'une mission de tir sur un même objectif (la *batterie de Wagram*), soit de façon permanente pour constituer une unité administrative et tactique. (V. part. *encycl.*) ‖ *En batterie!,* commandement pour mettre les pièces en position de tir. ‖ *Hors de batterie!,* commandement employé dans l'artillerie du XIXe s. pour faire reculer une pièce afin de la charger. ‖ *Mise en batterie,* v. MISE. ‖ *Tir de contre-batterie,* v. TIR. ‖ *Batterie hors rang,* v. HORS. ‖ Ouvrage de fortification organisé pour recevoir des bouches à feu, en faciliter le tir et protéger le personnel et le matériel. ‖ *Batterie de campagne, de siège,* etc., v. part. *encycl.,* Fortif. ‖ Ensemble des tambours et clairons d'un régiment ou d'un bataillon : *La batterie est commandée par le tambour-major.*

— Mus. Ensemble des instruments dits de « percussion », qui constitue, à côté des cordes et des vents, un des trois groupes formant un orchestre. (V. part. *encycl.*)

— Sucr. *Batterie de diffusion,* ensemble des récipients et accessoires d'une diffusion discontinue, en vue d'extraire méthodiquement le sucre des cossettes.

— Technol. Série d'appareils ordinairement disposés en ligne. ‖ Fond de tamis.

— Télécomm. *Batterie centrale,* système permettant de localiser dans un bureau principal la source d'énergie nécessaire pour desservir soit les bureaux télégraphiques secondaires reliés à ce bureau central, soit les postes téléphoniques d'abonnés qui puisent à la batterie du bureau principal le courant dont ils ont besoin. ‖ *Batterie universelle,* système permettant de desservir un certain nombre de lignes télégraphiques au moyen d'une seule batterie de piles. (Tous les éléments travaillent également, la batterie n'ayant qu'une seule prise de courant.)

— ***Batteries*** n. f. pl. Moyens, plans, mesures pris pour faire réussir une entreprise : *Dresser, dévoiler ses batteries.*

— ENCYCL. Electr. Parmi les batteries électriques de condensateurs, on distingue la *batterie en surface* ou *en parallèle* et la *batterie en cascade* ou *en série.*

● *Batterie en surface.* Les condensateurs sont placés de façon à faire communiquer entre elles, d'une part toutes les armatures extérieures, d'autre part toutes les armatures intérieures. Cette communication s'établit, pour les premières, au moyen d'une feuille d'étain doublant le fond d'une caisse dans laquelle les bouteilles sont placées, et qui se prolonge latéralement jusqu'à la rencontre de deux poignées métalliques ; pour les secondes, à l'aide d'un conducteur qui réunit toutes les armatures intérieures. Les poignées étant mises au sol, les armatures sont au potentiel zéro ; si l'on met les armatures intérieures en communication avec une source, elles sont au même potentiel, V, par exemple ; la capacité C du système est évidemment la somme des capacités de chacun des condensateurs ; si tous ceux-ci sont identiques, et que c soit la capacité de l'un d'eux, $C = nc$, n étant le nombre de condensateurs. Si W est l'énergie du système, Q étant la charge fournie par la machine, on a

$$W = \frac{1}{2} nc\, V^2 = \frac{1}{2}\frac{Q^2}{nc}.$$ (V. CONDENSATEUR.)

● *Batterie en cascade.* On fait communiquer l'armature intérieure du premier condensateur avec l'armature extérieure du deuxième ; et ainsi de suite. L'armature intérieure du premier est mise en communication avec la source, l'armature extérieure du dernier communiquant avec le sol. La source fournit la même charge Q à chacun des condensateurs ; si c, c', c'' ... sont les capacités des condensateurs, v, v', v'' ... les potentiels correspondants, par définition

$$\frac{Q}{c} = v - v', \quad \frac{Q}{c'} = v' - v'' \ldots$$

Supposons les n condensateurs identiques ; en ajoutant les égalités précédentes membre à membre, on aura

$$Q = v\,\frac{c}{n}.$$

Le système a donc une capacité n fois plus petite qu'un seul des condensateurs ; d'autre part,

$$W = \frac{1}{2}\frac{cv^2}{n} = \frac{1}{2}\frac{nQ^2}{c}.$$

— Fortif. Par opposition aux *batteries de campagne,* l'artillerie mise en œuvre dans l'attaque ou la défense des systèmes fortifiés prend diverses appellations telles que *batteries de place, batteries de côte, batteries de*

siège, batteries cuirassées. L'artillerie de la défense, installée à ciel ouvert dans les bastions, fut, après 1860, installée entre de hautes traverses en terre pour être protégée latéralement dans les forts à « cavalier » ou à « massif central ». Après l'apparition de l'obus-torpille (ou à « explosif brisant ») [1885], l'artillerie d'action lointaine eut tendance à sortir des ouvrages pour être installée dans les intervalles des forts, sous forme terrassée et exceptionnellement cuirassée (béton armé, acier spécial ou combinaison des deux). En revanche, l'artillerie de défense rapprochée fut installée (notamment dans les grandes places de Toul, Verdun, Epinal et Belfort) sous casemate ou sous tourelle. Cette dernière forme de protection permet, seule, le tir sous tous les azimuts.

— Mil. La *batterie d'artillerie,* créée en 1829 par le maréchal Valée, a réuni d'une part les pièces et les servants, d'autre part les attelages, qui relevaient jusqu'alors du train d'artillerie. Commandée par un capitaine, elle constitue l'unité de tir et l'unité administrative de l'artillerie. Elle s'articule en sections d'une ou plusieurs pièces, selon le calibre. Plusieurs batteries forment un groupe.

— Mus. Tambours, tam-tams ou gongs, cymbales, tambours de basque, castagnettes, crotales, etc., donnent des sons dont l'oreille ne saurait déterminer la hauteur; les timbales, célestas, xylophones, cloches, etc., donnent au contraire des notes précises. Tous ces instruments, frappés par des baguettes de bois, des balais métalliques ou des mailloches, servent à souligner les accents, les rythmes ou les cadences. La *batterie* utilisée par le jazz se compose d'une grosse caisse, d'une caisse claire, d'un ou deux *toms,* de cymbales fixes et d'une cymbale double à coulisse dite *high hat.*

BATTERSEA, quartier de Londres, sur la rive droite de la Tamise, en face de Chelsea. Parc. Centrale thermique.

BATTET (Robert), amiral français (1893 - Paris 1950). Membre de l'état-major de Darlan avant 1939, il commande, en 1943, la marine en Corse et dirige les opérations sur l'Italie et la Provence. Commandant en 1945 la première division de croiseurs, il la conduit en Indochine, où il est mis à la tête des forces maritimes d'Extrême-Orient, avant d'être appelé, en 1950, au poste de chef d'état-major général de la marine.

BATTEUR, EUSE n. Personne qui bat : *Des batteurs de blé.*

— Séricic. Personne qui bat les cocons préalablement à leur dévidage. (V. BATTUE.)

◆ N. m. *Batteur de fer,* ferrailleur, spadassin. ‖ *Batteur de pavé,* oisif qui passe son temps à courir les rues.

— Chass. Syn. de RABATTEUR ou de TRAQUEUR.

— Equip. ménag. V. BATTEUR-BROYEUR.

— Expl. sal. Ouvrier qui manie la pelle à battre le sel, c'est-à-dire qui le met en tas. ‖ Appareil mécanique qui ramasse le sel sur les tables salantes.

— Hist. mil. *Batteur d'estrade,* cavalier isolé du gros d'une troupe en station, ayant une mission de surveillance et de renseignement. (Les batteurs d'estrade, apparus sous ce nom au XIVe s., sortaient régulièrement des camps et fouillaient, dans un rayon d'une lieue environ, les chemins et les abords des postes. En marche, ces missions étaient remplies par des avant-coureurs.) ‖ *Par extens.* Vagabond plus ou moins suspect.

— Mus. Celui qui tient la batterie dans un orchestre. (Son rôle est particulièrement important en jazz.)

— Sports. Au cricket, joueur qui envoie la balle, et au base-ball, joueur qui tient la batte.

— Technol. Ouvrier qui bat certaines matières pour les écraser, les assouplir, les amincir, les étirer, etc. : *Batteur d'or.*

— ENCYCL. Technol. L'art du *batteur d'or* était connu dès l'Antiquité. Avant la Révolution, les batteurs d'or et d'argent, ou *orbatteurs,* formaient, à Paris, une communauté soumise à la juridiction de la Cour des monnaies.

Le batteur d'or traite des rubans de métal qui, par forgeage et laminage préliminaires, opération appelée *arrondissage,* ont été réduits à l'épaisseur d'un millimètre environ et qu'il découpe en morceaux réguliers ou *quartiers.* Il forme des paquets de 24 quartiers, qu'il bat jusqu'à ce qu'ils aient atteint la minceur du papier de soie; 56 des feuilles ainsi battues sont empilées, séparées par des carrés de vélin appelés *outils,* entre deux épaisseurs de vingt feuilles de vélin ou *emplures.* Enfin, il enferme le tout, ou *premier caucher,* dans deux *fourreaux* de fort parchemin. Il porte alors le caucher sur un bloc de marbre poli, et le bat avec un lourd marteau à panne circulaire, légèrement convexe, appelé *piffre.* Quand les feuilles d'or désaffleurent les outils, il les retire et les coupe en quatre nouveaux quartiers, qu'il assemble au nombre de 112, pour former un *second caucher.* Ce caucher, battu, fournit des feuilles qui, coupées en quatre, servent à faire un troisième assemblage, ou *chaudret,* dans lequel la baudruche remplace le vélin. Le battage même s'opère par des coups de marteau répétés par 12 et l'on obtient la *demi-main* ou *douzaine;* par 24, la *main;* par 36 ou 72, la *pose.* Après le battage, les feuilles, partagées en quatre et assemblées au nombre de 800, forment un *moule.* Enfin, les feuilles du moule, battues, sont divisées en quatre et placées dans de petits cahiers appelés *quarterons* ou *livrets,* dont le papier est frotté de terre bolaire afin de prévenir toute adhérence du métal, et que l'on appelle *sucer.* Chaque livret renferme 25 feuilles.

BATTEUR n. m. (de *battre*). Machine préparatoire de la filature du coton qui sert à étaler le coton en nappes et à en éliminer certaines impuretés.

— Mach. agric. Organe rotatif de la batteuse.

BATTEUR-BROYEUR n. m. Appareil ménager, à main ou à propulsion mécanique, pour broyer café, amandes, sucre, chocolat, etc. (Il est souvent combiné avec un *batteur-mélangeur,* ce qui permet de monter une mayonnaise, hacher de la viande, piler des pommes de terre, etc.) [Syn. MIXER.] ‖ Pl. *des* BATTEURS-BROYEURS.

BATTEUR-DÉGRAISSEUR n. m. Ouvrier spécialisé chargé du battage et du dégraissage des peaux de fourrure, soit à la main, soit à la machine. ‖ Pl. *des* BATTEURS-DÉGRAISSEURS.

BATTEUSE n. f. Mach. agr. Machine pour égrener les céréales ou autres plantes par l'effet de froissement des épis et de chocs répétés : *La première batteuse mécanique date de 1786.*

— Métall. Appareil pour réduire les métaux en feuilles.

— ENCYCL. Le batteur et le contre-batteur constituent les organes essentiels de la *batteuse* pour céréales. Le batteur est constitué par un cylindre creux porté sur un axe horizontal et garni extérieurement de lames ou *battes;* il est animé d'un mouvement rotatif rapide. Le contre-batteur, qui lui sert d'enveloppe sur une portion de sa circonférence, porte également des lames saillantes (*contre-battes*). Les céréales étendues sur une table à la partie supérieure de la machine (*table d'engrenage*) sont poussées vers le batteur, et les épis froissés abandonnent leurs grains. Le contre-batteur et surtout le *secoueur* séparent le grain de la paille battue. Un ou plusieurs *tarares-ventilateurs,* complétés encore par un aspirateur automatique et éventuellement un ébarbeur (pour l'orge), nettoient le grain. La paille est recueillie à la sortie du secoueur et mise en bottes ou en balles.

Il existe deux types de batteuses : la *batteuse en long,* où les céréales sont présentées à l'action du batteur dans une direction perpendiculaire à son axe, les épis engrenant les premiers, et la *batteuse en travers,* où les céréales étant disposées parallèlement à l'axe, épis et tiges engrènent en même temps. La batteuse en long brise la paille, mais elle peut avoir des dimensions restreintes. La batteuse en travers, au contraire, ménage la paille, mais il faut que l'axe du batteur ait la même longueur que les tiges des céréales. Partout où la paille a une valeur marchande élevée, notamment en France et en Angleterre, on emploie les batteuses en travers.

BATTEUX (abbé Charles), érudit français (Alland'huy, près de Vouziers, 1713 - Paris 1780). Il professa la philosophie grecque et latine au Collège de France. Auteur de : *Traité des beaux-arts réduits à un seul principe* (1747), *Cours de belles-lettres* (1750), *la Morale d'Epictète tirée de ses propres écrits* (1758). Il dirigea aussi une vaste collection de *Mémoires sur l'histoire des Chinois* (1776-1791). [Acad. des inscr., 1754; Acad. fr., 1761.]

BATTEY, chirurgien américain, de Rome, en Georgie (Etats-Unis). Il a inventé, en 1872, une opération connue sous les noms de *oophorectomie* ou de *opération de Battey,* et qui consiste dans l'ablation des ovaires sains : c'est la castration de la femme.

BATTHYÁNY, anc. famille hongroise qui remonterait à Kővágó-Eörsy, l'un des compagnons d'armes d'Arpad, lors de la prise de possession du pays à la fin du IXe s. Les membres les plus connus sont : CHARLES JOSEPH (1698-1772), qui servit comme général sous les ordres du Prince Eugène, puis combattit Frédéric de Prusse en Bohême et les Français et les Bavarois commandés par le comte de Ségur. Prince de l'Empire en 1764; — L'évêque IGNACE (Ignác) [Vienne 1727 - Presbourg 1799], auquel on doit un recueil des lois ecclésiastiques du royaume de Hongrie (1785); — LOUIS (Lajos) [Presbourg 1806 - Pest 1849]. En 1848, il fut président du Conseil dans le premier ministère hongrois. Partisan du maintien de l'union politique avec l'Autriche, débordé par le parti de Kossuth, qui la repoussait, il se contenta de combattre pour son pays, puis alla siéger à la diète de Pest, où il fut fait prisonnier lorsque Windischgrätz occupa cette ville (8 janv. 1849), et fusillé (8 oct. 1849); — CASIMIR (Kázmér) [1807 - Paris 1854], homme politique, qui se distingua dans les diètes, à partir de 1840, par ses vues larges et libérales. Lors de la révolution de 1848, il lutta contre les Croates, s'empara de la place forte d'Eszék, mais se retira à Debreczen lorsque les Autrichiens occupèrent la Croatie. Quand Kossuth proclama l'indépendance de la Hongrie, il fut ministre des Affaires étrangères. Après la catastrophe de Világos (1849), il se sauva avec Kossuth en Turquie et fut interné à Shumla. Il vint ensuite en France.

BATTIADES, en gr. **Battiadai,** les descendants de Battos, fondateur de Cyrène*. Cette dynastie de huit monarques occupa durant près de deux siècles le trône de Cyrène : BATTOS Ier, de Théra, fondateur de la colonie de Cyrène (631-590 av. J.-C.). Il construisit le premier temple d'Apollon, développa la colonie et rassembla tous les pouvoirs. Sa tombe fut l'objet d'un culte national. Son successeur fut Arcésilas* Ier. — BATTOS II *l'Heureux,* fils d'Arcésilas Ier (574-560). Il embellit Cyrène, développa la colonisation, refoula les Libyens et battit le roi d'Egypte Amasis (v. 570). — BATTOS III *le Boiteux* (550-530 environ), fils d'Arcésilas* II. Il perdit son autorité et ne conserva que son domaine royal, avec quelques fonctions sacerdotales. — BATTOS IV *le Beau* (510-470), fils et successeur d'Arcésilas* III. Son règne calme vit l'apogée de Cyrène et la construction de grands temples; la colonie grecque échappa après la seconde guerre médique à l'emprise perse. Son fils fut Arcésilas* IV.

BATTICE, comm. de Belgique (prov. de Liège, arrond. de Verviers), dans le bassin houiller de Liège, au N. de Verviers; 3 300 hab. Houillères.

BATTINE n. f. Bourrell. Chacune des deux parties de la sellette qui maintiennent la dossière et l'empêchent d'aller en avant ou en arrière.

BATTIPAGLIA, comm. d'Italie, en Campanie (prov. de Salerne), à proximité du golfe

coupe d'une **batteuse**

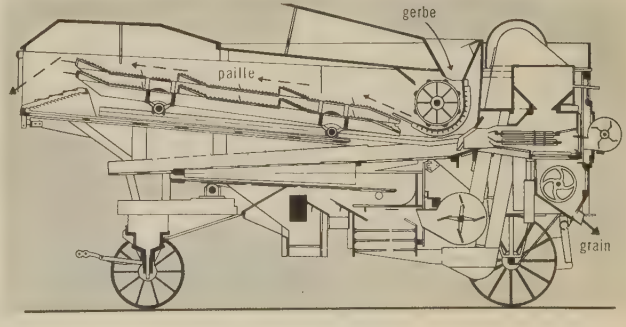

de Salerne ; 16 900 hab. (13 050 aggl.). Raffineries de sucre.

BATTISTA de Mantoue. V. SPAGNOLI.

BATTISTI (Cesare), écrivain et patriote italien (Trente 1875 - *id.* 1916). Membre de la diète tyrolienne, puis député de Trente au Parlement autrichien, il réclama sans relâche la suppression du régime dictatorial. Quand la guerre éclata en 1914, il se retira en Italie, où il s'efforça en vain de gagner le parti socialiste à la cause de l'irrédentisme*. Engagé dans les troupes italiennes, il fut blessé, fait prisonnier, et exécuté comme traître.

BATTITURES n. f. pl. (ital. *battitura*). Parcelles métalliques d'oxyde de fer Fe_3O_4, qui jaillissent incandescentes sous le marteau du forgeron : *Les battitures sont employées à l'affinage de la fonte.*

BATTLE, bourg de Grande-Bretagne (Sussex), sur l'emplacement du champ de bataille dit *d'Hastings ;* 3 500 hab. Guillaume le Conquérant y fonda une abbaye bénédictine élevée par les moines tourangeaux de Marmoutier, et qui marque en Angleterre l'introduction de l'architecture à déambulatoire et à chapelles rayonnantes.

BATTLE CREEK, v. des Etats-Unis (Michigan), à l'O. de Detroit ; 48 700 hab. Important marché. Sanatoriums et maisons de repos. Hôpital militaire John Harper's.

BATTLE DRESS n. m. (mot angl. signif. *vêtement de combat*). Mil. Veste d'uniforme. (V. BLOUSON.)

BATTOIR n. m. Palette de bois utilisée dans les campagnes pour battre le linge. ‖ *Pop.* Grosse et large main.
— Jeux. Palette avec laquelle on lance la balle dans les jeux de paume. ‖ *Jeu du battoir,* jeu de la grande paume.

BATTOLOGIE n. f. (gr. *battologia ;* de *Battos,* roi de Cyrène, qui, étant bègue, répétait souvent le même mot, et du gr. *logos,* discours). Répétition oiseuse d'un même mot, d'une même phrase, d'une même idée. ‖ Accident d'articulation qui consiste dans la répétition d'un élément de l'énoncé.
— Syn. : *pléonasme, tautologie.*

BATTOS, nom de quatre rois de Cyrène, de la dynastie des Battiades*.

BAT TRANG, localité du Viêt-nam (Nord Viêt-nam), située à une dizaine de kilomètres au S.-E. de Hanoï. Ce village de potiers a surtout produit, du XVIe au XVIIIe s., des éléments de garniture d'autel bleus et blancs ou multicolores, se distinguant par leurs dimensions importantes, leur pâte épaisse, leurs formes compliquées et leurs motifs rapportés.

BATTRE v. tr. (lat. *battuere,* écraser dans un mortier). [*Je bats, tu bats, il bat, nous battons. Je battais. Je battis. Je battrai. Je battrais. Bats, battons, battez. Que je batte. Que je battisse, qu'il battît. Battant, e. Battu, e.*] **1.** Donner des coups répétés à une personne ou à un animal, pour lui faire du mal : *Battre un enfant, un chien.* ‖ *Par anal.* Se ruer contre : *Mer qui bat flot sur flot le roc dur et têtu* (Leconte de Lisle). ‖ Triompher d'un adversaire, à la guerre ou au jeu : *Battre les ennemis. Battre quelqu'un au billard. Je ne pouvais le battre qu'avec ses armes* (Gide). — **2.** Frapper quelque chose à plusieurs reprises soit directement, soit à l'aide d un instrument, en vue de quelque effet comme le nettoyage, la dissociation, le mélange : *Battre des tapis. Battre des œufs.* ‖ Explorer, fouiller : *Battre la région.*
— LOC. DIV. **1.** *Battre et rebattre les oreilles,* assourdir par des répétitions. ‖ *Battre quelqu'un comme plâtre,* le frapper à tour de bras. ‖ *Battre quelqu'un à plate couture,* V. COUTURE. ‖ *Battre froid à quelqu'un,* lui témoigner de la froideur. ‖ — **2.** *Battre l'air,* agiter les bras, particulièrement au moment d'une chute ; et, au *fig.,* faire une chose inutile. (On dit parfois dans le même sens BATTRE LE VENT et BATTRE L'EAU.) ‖ *Battre en brèche,* V. BRÈCHE. ‖ *Battre le briquet,* heurter une pièce d'acier contre un caillou, pour allumer l'amadou ; et, *pop.,* marcher de telle manière que les chevilles des deux jambes frottent l'une contre l'autre. ‖ *Battre les buissons,* V. BUISSON. ‖ *Battre la caisse, le tambour,* donner un signal à l'aide du tambour (avec pour complément le nom d'une batterie de tambour) : *Battre la charge, le rappel, la générale,* etc. ; et, au *fig.,* user d'une publicité bruyante : *Battre la caisse pour attirer des souscripteurs.* ‖ *Battre la breloque,* V. BRELOQUE. ‖ *Battre la campagne,* V. CAMPAGNE. ‖ *Battre la chamade,* V. CHAMADE. ‖ *Battre le fer,* V. FER. ‖ *Battre monnaie,* V. MONNAIE. ‖ *Battre le pavé,* V. PAVÉ. ‖ *Battre son plein,* V. PLEIN. ‖ *Battre la semelle,* V. SEMELLE. ‖ *Faire battre des montagnes,* semer la discorde : *Sa corruption semblait ne pas avoir de bornes ; elle devait, comme dit le peuple, savoir faire battre des montagnes* (Balzac).
— ALLUS. LITTÉR. ***Se battre contre des moulins à vent,*** se créer des fantômes pour les combattre, par allusion à un épisode de *Don Quichotte.* (Le héros, dont l'imagination exaltée trouve partout du merveilleux, aperçoit des moulins à vent qu'il prend pour les géants et contre lesquels il se précipite la lance au poing.) ‖ ***La femme de Sganarelle qui veut être battue,*** allusion à une des scènes du *Médecin malgré lui* de Molière (acte Ier, sc. II) : Sganarelle a battu sa femme Martine, qui lui reprochait son ivrognerie ; mais quand le voisin Robert veut s'interposer, les deux époux se tournent contre lui.
— Arg. *Battre comtois,* faire le niais en parlant du compère d'un escroc. ‖ *Battre la dèche,* être dans la misère. ‖ *Battre une maladie,* la feindre. ‖ *Battre sa flemme,* paresser.
— Charp. *Battre la ligne,* soulever un cordeau tendu et imprégné de craie, pour le laisser retomber brusquement afin de tracer une ligne droite sur une pièce de bois. (V. ARCANNE.)
— Expl. sal. *Battre le sel,* ramasser le sel avec une pelle et le mettre en tas pour qu'il s'égoutte. (Quand la pelle est propulsée mécaniquement, le sel, au lieu d'être mis en tas, est transporté directement à un atelier de lavage.)
— Jeux. *Battre les cartes,* les mêler.
— Mar. *Battre la mer,* naviguer, dans le sens de parcourir la mer en de longs trajets, par tous les temps. ‖ *Battre pavillon d'amiral,* arborer à un de ses mâts la marque distinctive d'un officier général. ‖ *Battre pavillon d'une nation,* arborer ce pavillon à la corne de brigantine ou à la poupe.
— Métall. *Battre une pièce,* confectionner une pièce battue, ou motte, en sable, que l'on insère dans un moule. ‖ *Battre à froid,* battre le métal sans l'avoir fait chauffer.
— Mil. Attaquer avec une machine de guerre, un canon : *Battre des remparts avec un bélier.* ‖ Etre en position pour atteindre par le feu : *Batterie qui bat un carrefour, une lisière, etc.*
— Mus. *Battre la mesure,* marquer, avec des gestes, les temps de la mesure.
— Technol. Frapper (l'argile, les cahiers d'un volume à relier), étirer (un métal), enfoncer (des pieux), etc.
— Vénер. *Battre l'eau,* en parlant du cerf épuisé, se jeter dans un étang ou dans une rivière, pour dérouter les chiens et chercher à se rafraîchir le sang. (V. BAT-L'EAU.) ‖ *Se faire battre,* en parlant du gibier, se faire chasser sans vouloir sortir d'un canton de forêt.
◆ V. intr. Frapper à coups redoublés : *La grêle bat contre les vitres.* ‖ Ballotter : *Volet qui bat.* ‖ Etre animé de pulsations : *Son cœur battait plus fort dans sa poitrine.* ‖ *Le cœur me bat, mon cœur bat,* locutions qui expriment une émotion, un sentiment vifs : *Et puis voici mon cœur qui ne bat que pour vous* (Verlaine). ‖ Faire sentir son action : *Canons qui battent à tant de kilomètres. Soleil qui bat d'aplomb.* ‖ En parlant du tambour, retentir : *Tous les cœurs battent quand bat la générale.* ‖ Faire retentir : *Battre du tambour, de la grosse caisse.*
— LOC. DIV. *Battre en retraite,* V. RETRAITE. ‖ *Battre de l'aile* ou *Ne battre plus que d'une aile,* V. AILE. ‖ *Battre des mains,* applaudir ; et, au *fig.,* approuver. ‖ *Battre des ailes,* agiter les deux ailes (en parlant d'un oiseau).
— Ardois. *Battre au large,* agrandir progressivement une foncée ou une galerie jusqu'à atteindre toute l'épaisseur de la veine.
— Ch. de f. *Battre contre vapeur,* dans une locomotive, admettre la vapeur aux cylindres, de façon à l'opposer aux mouvements des pistons, pour freiner le train. (Cette méthode de freinage, autrefois très préconisée, s'obtient par renversement de la distribution et présente de graves inconvénients : aspiration aux cylindres et refoulement à la chaudière des gaz de la boîte à fumée. Elle est généralement abandonnée aujourd'hui, sauf cas d'urgence.)
— Equit. *Battre à la main,* en parlant du cheval, agiter la tête de haut en bas pour éviter l'action du mors. ‖ *Battre des flancs,* être haletant.
— For. Effectuer le forage au battage.
— Jeux. Au cricket, servir la balle.
— Mar. Flotter au vent, en parlant d'une voile. ‖ *Battre en arrière,* marcher de l'arrière avec sa machine, en parlant d'un navire. ‖ *Battre en côte,* venir du large droit au rivage, en parlant du vent et des vagues.
— Mus. En parlant de deux sons dissonants, produire certains renforcements appelés « battements ».
— SYN. : *corriger, frapper, rosser.*
— ***Se battre*** v. pr. Se frapper mutuellement : *Se battre à coups de poing.* ‖ Se rencontrer dans un duel : *Le comte lui donna un soufflet, l'on se battit aussitôt* (Stendhal). *Se battre à l'épée, au pistolet.* ‖ *Par extens.* Lutter : *Se battre contre* ou *avec quelqu'un. Se battre pour.* ‖ *Fam. S'en battre l'œil,* ne pas s'en soucier : *Certes, pour ce qui me regarde, je m'en bats l'œil, mais Philippe mettra la pauvre femme sur la paille* (Balzac). ‖ — *Fig.* Se donner beaucoup de mouvement inutile : *Se battre contre la sottise humaine.*
— LOC. FAM. *Se battre les flancs,* V. FLANC.

BATTU, E adj. Qui a reçu des coups : *Emilie s'affairait avec la bonne volonté d'un chien battu qui cherche à rentrer en grâce* (M. Aymé). ‖ *Avoir l'air d'un chien battu,* avoir une attitude humiliée.
— LOC. DIV. *Yeux battus,* yeux entourés d'un cercle noir, par suite de fatigue ou de chagrin : *Hauteclaire [...] avait les yeux battus, pas battus comme on les a quand ils ont pleuré...* (Barbey d'Aurevilly). ‖ *Terre battue, terrain battu,* durci par une pression répétée. ‖ *Chemin, sentier battu, route battue,* voie marquée par les pas de nombreux passants ; parcourue : [Les matelots] *regardant sans les voir les vagues écumantes, comme nous regardons les pavés d'une route cent fois battue* (Lamartine) ; et, au *fig. : Auteur qui suit les sentiers battus,* qui s'en tient aux banalités. ‖ *Pays battu,* fréquemment exploré. ‖ *Zone battue,* atteinte par les projectiles.
— Chorégr. *Sauts* ou *pas battus,* sauts ou pas exigeant que l'on croise ou que l'on batte successivement les jambes.
◆ N. m. Personne qui a reçu des coups, ou qui a été mise en état d'infériorité.

BATTUE n. f. Chasse que l'on fait à l'aide de rabatteurs.
— Equit. Moment où le pied d'un cheval se pose au sol. ‖ Bruit que fait ce poser. ‖ *Battue d'appel,* dernier poser des pieds d'un cheval devant un obstacle.
— Séricic. Quantité de cocons que l'on soumet ensemble à l'opération du battage. (Celle-ci a lieu dans l'eau bouillante et a pour but de dégager le bout de la bave de chaque cocon.)
— ENCYCL. Chass. Dans la *battue sous bois,* les tireurs se placent le long d'une ligne déterminée d'avance. Quant aux traqueurs, ils doivent se rendre au lieu qui leur est assigné, en observant le plus grand silence, munis de bâtons. Aussitôt que le signal de la marche en avant est donné, les rabatteurs se mettent en route en frappant sur les buissons. Ils doivent conserver entre eux la même distance, de peur de laisser de trop grands espaces, par lesquels le gibier s'échapperait. Les *battues en plaine* ne diffèrent des battues sous bois que par la nature du terrain. Pour la *battue au chaudron,* on entoure une grande plaine d'un cordon de tireurs, qui tous se dirigent vers un centre commun. La *battue au cordeau* se fait au moyen de longues cordes auxquelles sont attachés des grelots ou des morceaux de papier. Les traqueurs, tenant ces cordes par les extrémités, traversent la plaine, et le gibier, effrayé, fuit et se trouve bientôt à la portée des tireurs.
Dans les battues marchantes (en ligne droite ou en cercle), chasseurs et rabatteurs marchent ensemble.
Les anciennes grandes battues de plusieurs jours se faisaient en demi-cercle et consistaient à faire entrer le gibier dans un enclos nommé « vivier », à l'aide d'un appareil en V appelé « chas », formé de haies infranchissables. Elles se font encore dans divers pays (Amérique, Ceylan, Inde, Ecosse).
— Dr. rur. Les *battues* sont réglementées par la loi en tant que mesures de destruction

des animaux nuisibles et malfaisants, tels que les loups, sangliers, renards, blaireaux, etc. Les particuliers ont le droit de détruire sur leurs terres, en tout temps, sans permis de chasse et indépendamment de tout dommage, les animaux nuisibles, c'est-à-dire ceux que désigne comme tels un arrêté du préfet, pris sur avis du conseil général.
D'autre part, la loi municipale du 5 avril 1884 a attribué aux maires le droit d'ordonner des battues sur le territoire de leurs communes sous certaines conditions : en temps ordinaire et en ce qui concerne les animaux déclarés nuisibles par arrêté préfectoral, le maire ne peut agir que du consentement des propriétaires ou des détenteurs du droit de chasse ; en temps de neige et en ce qui concerne spécialement les loups et les sangliers, le maire peut, après une mise en demeure non suivie d'exécution, faite aux détenteurs du droit de chasse, se substituer à ceux-ci pour les battues et faire appel, dans ce dessein, aux habitants.
Enfin, des battues peuvent, en tout temps, être ordonnées par les préfets et s'appliquer à tous les animaux malfaisants ; mais elles doivent toujours être concertées avec les agents forestiers, et exécutées sous leur surveillance et leur direction. Les tribunaux retiennent — éventuellement — la responsabilité des organisateurs de la battue, qui doivent veiller à s'assurer convenablement pour se couvrir de cette responsabilité.

BATTURE n. f. Dorure au miel, à la colle et au vinaigre.

BATU ou **BATŒ**, petit archipel d'Indonésie, au large de la côte occidentale de Sumatra. Ces îles, couvertes de forêts, exportent du coprah et de la résine.

BATU ARANG, v. de Malaisie (Selangor), à 30 km au N. de Kuala Lumpur ; 11 500 hab. Principal centre houiller de Malaisie. Scierie et briqueterie.

BATŪ KHĀN ou **BATU HAN**, prince mongol, fondateur de la *Horde d'Or* (1204-1255), petit-fils de Gengis khān et fils de Djūchī. En 1235, à l'époque du grand khān Ogoday, son oncle, il fut placé à la tête des troupes chargées de conquérir la Russie. Il détruisit Bolghar, la ville des Bulgares de la Volga, franchit le fleuve, ravagea la Russie (1237-1240), puis la Pologne (1241-1242), la Hongrie et la Dalmatie. Ensuite, il revint vers la Volga par la Bulgarie, la Valachie et la Moldavie. De tous les pays conquis, la Russie et la Galicie seules restèrent soumises. Batū khān fit élire Möngke grand khān en 1248. Il conserva une puissance égale à celle du grand khān, fut le maître des territoires occidentaux de l'Empire mongol et y résida jusqu'à sa mort, près de l'embouchure de la Volga, où il fonda Saraï.

BATU PAHAT. V. BANDAR PENGGARAM.

BATUECAS, région d'Espagne, sauvage et montagneuse, au pied de la sierra de Gata (León, prov. de Salamanque).

BATUTSI(S), Noirs hamitiques du territoire de Ruanda-Urundi. Ce sont des pasteurs qui dominent le pays.

BATWINIA n. f. (mot russe). En cuisine russe, potage froid, composé d'épinards, oseille et feuilles de betterave fondus au beurre, avec vin blanc aigrelet, sel, sucre, concombre, échalotes, cerfeuil et estragon. (On peut y ajouter du poisson ou des queues d'écrevisse.)

BATY (Gaston), directeur de théâtre et metteur en scène français (Pélussin, Loire, 1885 - *id.* 1952). Il a affirmé son originalité dans la mise en scène, tant au Cirque d'Hiver et à la Comédie-Montaigne (1919-1922) que sur les diverses scènes qu'il dirigea : Baraque de la Chimère, Studio des Champs-Elysées, théâtre de l'Avenue, théâtre Pigalle et, surtout, théâtre Montparnasse, où il fit applaudir à partir de 1930 des spectacles aussi divers que *Maya* de S. Gantillon, *l'Opéra de quat' sous* (1933) de B. Brecht, *Prosper* (1934) de Lucienne Favre, *les Caprices de Marianne* (1935) d'A. de Musset, *la Mégère apprivoisée* et *Macbeth* (1942) de Shakespeare, *Lorenzaccio* d'A. de Musset. Il a lui-même adapté *Crime et Châtiment* (1932) et *Madame Bovary* (1936), et il a écrit *Dulcinée* (1938). Après avoir transmis la direction de son théâtre à Marguerite Jamois, G. Baty, retiré à Aix-en-Provence, dirigea la Comédie de Provence, centre dramatique régional (1950). Dans sa conception du théâtre, Baty fit une large part au jeu des acteurs, à la musique, au rythme et aux couleurs, et usa habilement des éclairages. Auteur d'une *Vie de l'art théâtral des origines à nos jours* (1932), avec R. Chavance, et de deux ouvrages (*Guignol*, 1934 ; *le Théâtre Joly*, 1937) sur les marionnettes lyonnaises. (→ Biblio.)

BATZ [bats] n. m. Monnaie de billon (*batzen*), frappée au XVe s., à Berne, au type de l'ours, imitée dans d'autres ateliers monétaires de Suisse ou d'Allemagne.

BATZ (ÎLE DE), île des côtes septentrionales de la Bretagne, formant une comm. du Finistère (arrond. de Morlaix), en face de Roscoff ; 1 100 hab. Pêche. Cultures de primeurs. Station balnéaire.

BATZ (Jean, baron DE), conspirateur français (Goutz, Gers, 1761 - Chadieu, Puy-de-Dôme, 1822). Il essaya d'enlever Louis XVI pendant le trajet du Temple à l'échafaud, puis de délivrer la reine, le dauphin, les princesses. Mêlé à toutes les conspirations ourdies contre la Convention, il sut sauver sa tête et devint maréchal de camp en 1815.

BATZ-SUR-MER [ba], comm. de la Loire-Atlantique, dans la presqu'île du Croisic ; 2 181 hab. (1 525 aggl.) [*Batziens*]. Eglise Saint-Guénolé, des XVe et XVIe s. ; tour du XVIIe s. Jolie chapelle Notre-Dame-du-Mûrier (XVe et XVIe s.). Oignons réputés. — Station balnéaire à la plage Saint-Michel. Exploitation des marais salants.

BAU n. m. (holland. *balk*, poutre). Chacune des poutres transversales qui soutiennent les ponts du navire et maintiennent l'écartement des couples : *Bau de la cale.* ‖ *Maître bau*, le plus large bau du navire. (Le mot *bau*, tombé peu à peu en désuétude, est à peu près remplacé aujourd'hui par celui de *barrot*. Il n'est plus guère employé que dans le sens de largeur : *Ce navire a six mètres de bau.*)

BAUCAIN n. m. V. BOCAIN.

BAUCENT ou **BEAUCEANT** n. m. Enseigne des chevaliers de l'ordre du Temple*. (Blanc et noir, il portait, au-dessous du contrepal d'argent et de sable, la croix lattée et la devise : *Non nobis, domine, sed nomini tuo da gloriam !* « Seigneur, ne nous glorifie pas, mais glorifie ton nom ! ».)

BAUCH (Bruno), philosophe allemand (Gross-Nossen, Silésie, 1877 - † 1942). Il se rattache à l'école néo-kantienne de Bade. Comme tous les théoriciens de cette école, il part de l'idéalisme et du criticisme kantiens, mais il donne une particulière importance à la critique du jugement. D'après lui, le *sujet transcendental* n'est plus que la somme des conditions des objets, et ce sont les rapports objectifs qui fondent la valeur des jugements. Pour lui, vérité, valeur et réalité s'identifient dans un système qui, d'ailleurs, est en évolution constante et porte, comme chez Hegel, le nom général d' « Idée ». Aux valeurs kantiennes, Bauch ajoute les *valeurs de culture*, ce qui l'entraîne à une morale d'absolutisme et de force, nécessaire selon lui au soutien de telles valeurs. Œuvres : *Luther et Kant* (1904), *Kant* (1921), *Ethique* (1921), *Vérité, valeur et réalité* (1923), *l'Idée* (1926), *Ethique* (1935).

BAUCHANT (André), peintre français (Château-Renault 1873 - Montoire 1958). Fils de vigneron, il est d'abord pépiniériste. Mobilisé en 1914, il fait la campagne des Dardanelles. En 1916, affecté à la télémétrie, il y révèle ses dons de dessinateur et de peintre. En 1921, il débute au Salon d'automne. Diaghilev lui commande (1928) les costumes et le décor d'*Apollon Musagète*. Il participe, en 1937, à l'exposition des Maîtres populaires de la réalité. Œuvres : tableaux de fleurs, paysages, scènes de genre, compositions dont il emprunte tour à tour les sujets à l'histoire, à la mythologie, aux Ecritures. Il est représenté au musée national d'Art moderne.

BAUCHE n. f. Arg. Carte à jouer.

BAUCHE n. f. Econ. rur. En certaines régions, herbes de marais qui peuvent être utilisées comme litière ou comme engrais.

BAUCHER (François), écuyer français (Versailles 1805 - Paris 1873). Directeur, avec Jules Pellier, d'une école d'équitation d'où sortit la première écuyère de haute école, Caroline Loyo, il entra au cirque pour y vulgariser une méthode nouvelle de dressage dont il était l'inventeur. Sa méthode n'ayant pas été agréée dans l'armée, il s'expatria jusqu'en 1848. Revenu en France, il devint le maître de manège des deux cirques parisiens, jusqu'à ce qu'un accident l'arrêtât. Œuvres : *Dictionnaire d'équitation* (1834) avec Jules Pellier ; *Passe-temps équestre* (1840), *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes* (1842), etc. Sa méthode est toujours controversée.

BAUCHETTE n. f. Ancien jeu de boules importé d'Italie.

BAUCHI, anc. **Yakoba**, v. de la Nigeria (Région-Septentrionale), sur le plateau auquel elle donne son nom (v. BAOUTCHI) ; 10 600 hab. Centre d'exploitation de la cassitérite.

BAUCIS, en gr. **Baukis**. Myth. gr. Paysanne de Phrygie, épouse de Philémon. Ils accueillirent, sans les connaître, Zeus et Hermès, qui, en récompense, changèrent leur cabane en temple et leur accordèrent de mourir ensemble. Philémon fut changé en chêne, et Baucis en tilleul. (Ovide et La Fontaine ont traité ce mythe de l'hospitalité et de l'amour conjugal.)

BAUD n. m. (de *Baudot*). Unité de vitesse dans les transmissions télégraphiques.
— ENCYCL. Le *baud* correspond à la transmission d'un intervalle (point Morse) en une seconde ; le trait Morse représente trois bauds et, dans le code Baudot, chaque lettre équivaut à un baud : 80 bauds représentent, en moyenne, la transmission de 100 mots par minute.

BAUD, ch.-l. de cant. du Morbihan (arrond. de Pontivy), au S. de Pontivy, au-dessus de l'Evel ; 4 379 hab. (1 662 aggl.) [*Baudais*]. Dans l'église, chapelle du XVe s. — Aux environs, chapelle Saint-Adrien (XVe s.), but de pèlerinage. Vestiges du château de Quinipily.

BAUD (Joseph Marie Louis), officier et explorateur français (Annecy-le-Vieux 1864 - Diégo-Suarez 1904). Sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie de marine, il explora l'arrière-pays du Dahomey, en 1895, avec le commandant Decœur, et atteignit Say sur le Niger. Avec le lieutenant Vermeersch, il établit ensuite la liaison par le N. du Dahomey vers la Côte-d'Ivoire. En 1897, il rejoignit par Sansanné-Mango, dans le Gourma à la frontière du pays Mossi, le capitaine Voulet venu du Soudan.

BAUD-BOVY (Auguste), peintre suisse (Genève 1848 - Æschi, près de Spiez, 1899). Elève de B. Menn et ami de Courbet, il est surtout estimé pour ses paysages des Alpes Bernoises.

BAUDE n. f. Pêch. Câblière maintenant un filet au fond de l'eau.
— Vitic. Cépage rouge de la Drôme, dont les fruits sont appréciés surtout comme raisins de table.

BAUDE (Henri), écrivain français (Moulins vers 1430 - † 1496). Il écrivit un panégyrique en prose de Charles VII, une *Moralité* satirique qui lui valut un séjour au Châtelet, rima des pièces de circonstance, rondeaux et ballades, et composa des proverbes pour tapisseries. Ironique et narquois, ce fonctionnaire subalterne de l'administration des finances, poète à ses heures, a caricaturé surtout les basochiens et les gens de justice.

BAUDE (Georges Napoléon, baron), diplomate français (Paris 1830 - *id.* 1887). Ministre plénipotentiaire à Athènes (1868) et à Bruxelles (1871) où il prit part aux conférences préliminaires du traité de Francfort, ambassadeur à Rome près du Saint-Siège en 1876, il rentra dans la vie privée en 1880.

BAUDE CORDIER, compositeur français du début du XVe s., originaire de Reims. Son œuvre consiste en un *Gloria* à 3 voix, et 10 chansons françaises, dont le célèbre rondeau : *Belle, bonne, sage*. Son style, influencé par la *ballata* italienne, marque la transition entre l'*ars nova* française et l'époque de Dufay.

BAUDE FASTOUL, trouvère picard du XIIIe s., né à Arras. On n'a de lui qu'une pièce de vers : le *Congié*, dans laquelle, au moment d'entrer dans une léproserie, il fait ses adieux à ses compatriotes et à ses bienfaiteurs.

vue prise du haut du phare de l'île de BATZ

André BAUCHANT
« Saint Martin dans les forêts de Touraine », 1949
détail, musée de Tours

Gaston BATY
et ses marionnettes

Phot. A. Roy, Giraudon, Agence intercontinentale.

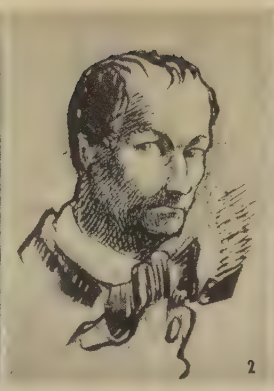

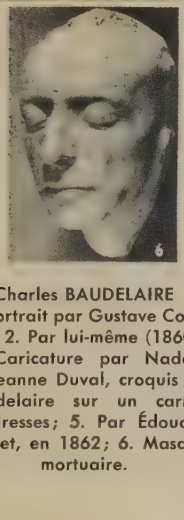

Charles BAUDELAIRE
1. Portrait par Gustave Courbet; 2. Par lui-même (1860); 3. Caricature par Nadar; 4. Jeanne Duval, croquis de Baudelaire sur un carnet d'adresses; 5. Par Édouard Manet, en 1862; 6. Masque mortuaire.

BAUDEAU (abbé Nicolas) [Amboise 1730 - Paris 1792]. Il fut d'abord professeur de théologie à l'abbaye de Chancelade; venu à Paris vers 1765, il y fonda les *Ephémérides du citoyen*, recueil périodique dans lequel il combattit d'abord les doctrines physiocratiques de Quesnay, auxquelles il se convertit moins de deux ans après. Son principal ouvrage, *Première Introduction à la philosophie économique ou Analyse des Etats policés*, est une explication du système de Quesnay. A l'avènement de Turgot au ministère, en 1774, il défendit ardemment son gouvernement. Catherine II l'appelait « le commis écrivant de M. Turgot ». En 1776, les fermiers généraux lui intentèrent un procès; les *Nouvelles Ephémérides* furent supprimées, et Baudeau fut exilé pendant quelques mois en Auvergne.

BAUDELAIRE (Charles), poète français (Paris 1821 - *id.* 1867). Il était le fils du peintre Joseph François Baudelaire, mort en 1827. Sa mère s'était remariée au commandant (plus tard général) Aupick, avec qui le caractère de Baudelaire ne sympathisait pas. Le poète connaît très tôt l'esprit de révolte et acquiert le sens de la solitude. Cette incompatibilité de caractères le fait consentir à s'expatrier : un voyage, entrepris en 1841-1842, le conduit jusqu'à l'île Maurice, peut-être jusqu'en Inde. Il en rapporte des visions et une nostalgie d'exotisme qui pénétreront sa poésie. A son retour en France commence sa liaison avec Jeanne Duval; elle se poursuivra pendant toute la vie de l'écrivain, non sans orages; d'autres passions traverseront son existence, quand il rencontrera l'actrice Marie Daubrun et Mme Sabatier (la « présidente »). Avec quelques amis, dont Prarond, qui se groupent sous le nom d' « école normande », il écrit des vers de jeunesse, et, dès 1842 ou 1843, quelques-unes de ses futures *Fleurs du mal*. Il mène une vie de bohème, sous les apparences du dandysme; ses folles dépenses effraient son entourage, et, dès 1845, il est mis en tutelle par décision du conseil de famille; jusqu'à sa mort, il ne recevra que parcimonieusement les revenus de son patrimoine. Il fréquente aussi les ateliers de peintres, et dès le Salon de 1845, rédige les comptes rendus d'expositions d'une esthétique neuve et profonde, qui seront réunis dans le volume des *Curiosités* esthétiques* (posthume, 1868). L'art ne saurait être pour lui le résultat de l'application d'un système; il est l'extériorisation d'un complexe d'appels, non pas à un idéal formel mais à un infini; et il suppose la maîtrise de moyens techniques dominés. Ce sont là les traits qu'il retrouve, principalement, dans l'œuvre de Delacroix et de Constantin Guys. Sa critique littéraire, recueillie également en 1868, sous le titre de *l'Art* romantique*, est aussi de premier ordre. En musique, il est du petit nombre de Français qui découvrirent d'emblée le génie de Wagner, et qui en dégagèrent le principe d'un art nouveau, dont il trouvait la confirmation chez Hoffmann, chez Edgar Poe, dont il se fit le traducteur dès 1848. Malgré son admiration pour certains romantiques, tout particulièrement pour un peintre lyrique comme Delacroix, et son adhésion à la théorie de « l'art pour l'art », il dépasse l'esthétique de son temps, et, par-delà les parnassiens, annonce les symbolistes. Surtout, il est le poète du « spleen », où vit l'homme moderne, des *Paradis artificiels* (1860), dont Thomas de Quincey lui a enseigné les charmes moroses et mortels, des misères de l'homme sans Dieu et en quête d'infini.

Tels sont les thèmes qui inspirent toute l'œuvre de Baudelaire et qui se trouvent rassemblés dans le recueil poétique des *Fleurs* du mal* (1857), où sont réunies les pièces que le poète avait écrites depuis 1843, et dont certaines avaient été déjà publiées dans des revues : après avoir songé à intituler d'abord *les Lesbiennes*, puis *les Limbes*, cette œuvre à laquelle allait toute sa prédilection, il fixe dès 1855 le titre définitif. Le livre est à peine publié que Baudelaire se voit condamné, pour « outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs », à 300 F d'amende et à la suppression de six poèmes. Ce jugement, loin de décourager Baudelaire, le détermine à enrichir son recueil, dont la réédition de 1861 contient 35 poèmes nouveaux. C'est à la même époque (à partir de 1857) que paraissent les *Petits Poèmes* en prose* dont les thèmes font souvent écho à ceux des *Fleurs du mal*. Certains d'entre eux sont publiés dans *le Figaro* sous le titre *le Spleen* de Paris* (1864), mais l'accueil du public est assez froid et les *Petits Poèmes en prose* ne seront publiés intégralement qu'en 1869.

Les dernières années de Baudelaire sont assombries par la gêne et par la maladie; les tournées de conférences qu'il avait entreprises en avril 1864, en Belgique, le déçoivent, et, dès février 1866, il est frappé de la première attaque qui le mènera à la paralysie générale. C'est assez longtemps après sa mort qu'on a publié ses *Journaux intimes* (1909), dont les deux séries (*Fusées, Mon cœur mis à nu*) expriment cette qualité d'âme, cette profondeur et cette grandeur d'où naît le « frisson nouveau » que Victor Hugo éprouvait en lisant les *Fleurs du mal*. (→ Biblio.)

BAUDELAIRIEN, ENNE adj. Qui a les caractères de la poésie de Baudelaire.

BAUDÈLE ou **BAUDILE** (saint), martyrisé à Nîmes, on ne sait sous quelle persécution. — Fête le 20 mai.

BAUDELOCQUE (Jean-Louis), chirurgien et professeur d'obstétrique français (Heilly, Picardie, 1746 - Paris 1810). A la fondation de la Faculté de médecine, sous le nom d'Ecole de santé, il fut appelé à la place d'accoucheur de la Maternité. Objet d'attaques vives, il dut s'adresser aux tribunaux pour obtenir justice. Œuvres : *les Principes de l'art des accouchements, par demandes et par réponses, en faveur des élèves sages-femmes* (1775), *l'Art des accouchements* (1781), etc.; — Son neveu LOUIS AUGUSTE, médecin accoucheur (Paris 1799 - *id.* 1863), a inventé un instrument appelé *céphalotribe*.

Baudelocque (MATERNITÉ), siège d'une chaire de clinique obstétricale, 121, boulevard de Port-Royal (Paris XIVe). Elle a été l'objet d'importantes transformations qui en ont rendu les installations conformes aux exigences de la science moderne (290 lits).

BAUDELOT n. m. Réfrigérant, ouvert, à ruissellement, utilisé en brasserie.

BAUDENS (Lucien Jean-Baptiste), chirurgien français (Aire, Pas-de-Calais, 1804 - Paris 1857). Professeur à Alger, il imagina, en 1836, un ingénieux appareil à fractures auquel on a donné son nom. Il devint professeur à Lille, au Val-de-Grâce à Paris (1838-1842), et fut mis à la tête du service médical de l'armée française à Constantinople et en Crimée (1854). Auteur d'un *Traité des plaies d'armes à feu*.

BAUDEQUIN n. m. Petite monnaie française du XIe s., de 5 à 6 deniers, ainsi nommée à cause du dais, ou baldaquin, qui surmontait l'effigie du roi.

BAUDEQUIN n. m. (de *Baldach*, anc. nom de la ville de *Bagdad*, provenance habituelle de cette étoffe). Tissu précieux oriental dont, au Moyen Age, on fit un grand emploi. (Le baudequin, ou *drap impérial*, compte parmi les draps de soie, damas et brocarts, les plus estimés du XIIe au XVIe s. Il était dit *drap d'outremer*, et *sarrasinois*.)

BAUDET n. m. (de l'anc. franç. *baud*, gai, hardi). *Fam.* Ane : *Etre monté sur un baudet*. ‖ Particul., âne mâle destiné à la reproduction. ‖ — *Fig.* Homme stupide.
— ALLUS. LITTÉR. ***Haro sur le baudet,*** hémistiche de La Fontaine dans la fable *les Animaux malades de la peste*. On reprend l'expression à propos d'une personne faible ou naïve que des coupables accusent bruyamment pour faire oublier leurs fautes.
— Technol. Tréteau sur lequel les scieurs de long établissaient les pièces à débiter. (On dit aussi CHEVALET.)
— ENCYCL. Le *baudet* est l'âne reproducteur; le plus renommé est celui du Poitou, dont il existe de remarquables spécimens dans le département des Deux-Sèvres (notamment dans les régions de Melle et de Niort). Le baudet du Poitou a une tête grosse et longue, des oreilles longues et bien ouvertes. Le poil est long. La robe est bai brun, de teinte moins foncée sous le ventre et à la face interne des cuisses. Les lèvres, le nez et le pourtour des yeux sont blanc argenté. On recherche des baudets de taille élevée, car les mulets qu'ils produisent ont d'autant plus de valeur qu'ils sont plus importants et plus lourds.

BAUDIN (saint), évêque de Tours au VIe s. — Fête le 7 novembre.

BAUDIN des Ardennes (Pierre), homme politique (Sedan 1748 - Paris 1799). Député des Ardennes à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il fut un des rédacteurs de la Constitution de l'an III. Républicain passionné, il prit, comme membre du conseil des Anciens, une part active au coup d'Etat du 18-Fructidor, et mourut subitement en apprenant le retour d'Egypte de Bonaparte, dont il souhaitait, avec Sieyès, l'accès au pouvoir, afin d'éviter une restauration monarchique. Membre de l'Institut (1795).

BAUDIN (Nicolas), marin et explorateur français (île de Ré 1754 - Port-Louis, île de France, 1803). Il reçut du Directoire le commandement de deux corvettes, le *Géographe* et le *Naturaliste*, avec la mission d'explorer les côtes de la Nouvelle-Hollande. De 1800 à 1804, sa mission lève et étudie les côtes de la baie de Dirk Hartogs à la Nouvelle-Galles du Sud, mais il meurt avant la fin du voyage. Les naturalistes Péron et L. de Freycinet ont publié, en 1807, la relation de ses voyages.

BAUDIN (Charles), amiral français (Sedan 1784 - Ischia, près de Naples, 1854), fils du Conventionnel Baudin des Ardennes. Il prit

Phot. Giraudon, Bulloz, Larousse, Viollet.

part à l'expédition aux terres australes commandée par Nicolas Baudin. En non-activité sous la Restauration, il rentra dans la marine après 1830, fut promu contre-amiral, et, la même année, se distingua par la prise de Saint-Jean-d'Ulloa, devant Veracruz. Il fut ministre de la Marine en 1841, préfet maritime à Toulon de 1841 à 1847.

BAUDIN (Jean-Baptiste Victor), homme politique français (Nantua 1811 - Paris 1851). Député à l'Assemblée législative de 1849, il tenta de soulever les ouvriers parisiens contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte et fut tué sur une barricade, faubourg Saint-Antoine, le matin du 2 décembre 1851, après avoir dit : « Vous allez voir, citoyens, comme on meurt pour 25 F ! »

BAUDIN (Louis), économiste français (Bruxelles 1887). Il a enseigné aux facultés de droit de Dijon et de Paris et à l'Ecole des hautes études commerciales. On lui doit : *l'Empire socialiste des Incas* (1928), *la Vie de François Pizarre* (1930), *le Crédit* (1934), *le Mécanisme des prix* (1940), *le Corporatisme* (1942), *Esquisse de l'économie française sous l'occupation allemande* (1945), *Le Play* (1947), *la Monnaie, ce que tout le monde devrait en savoir* (1947), *les Incas du Pérou, Précis d'histoire des doctrines économiques* (1947), *Traité d'économie politique, la Monnaie et la formation des prix* (1947), etc. Auteur particulièrement clair, il se rattache à l'école individualiste anglaise plutôt qu'à l'école libérale française. (Acad. des sc. mor. et polit., 1951.)

BAUDISSIN (Wolf, comte von), érudit allemand (Copenhague 1789 - Dresde 1878). Il a traduit en allemand les œuvres dramatiques de Shakespeare, de Molière, de Goldoni. On lui doit une étude en deux volumes sur *Ben Jonson et son école* (1836).

BAUDÓ (sierra de), chaîne côtière de Colombie, au-dessus du Pacifique ; 1 810 m.

BAUDOIN (Jean), érudit français (Pradelle, dans le Vivarais - † Paris 1650). Il traduisit en français des œuvres latines, grecques, espagnoles, anglaises. (Acad. fr., 1634.)

BAUDOIN (Paul Albert), peintre et décorateur français (Rouen 1844 - Paris 1931). Chef d'atelier de Puvis de Chavannes, il fut bon observateur des convenances architecturales, pratiqua et enseigna la fresque, technique à peu près abandonnée depuis la fin du XVIe s. Principales œuvres : *Histoire de la musique* (théâtre de Rouen), *Histoire du blé* (école Dombasle).

BAUDOT (Anatole de), architecte français (Sarrebourg 1834 - Paris 1915). Elève et continuateur de Viollet-le-Duc dans de nombreuses restaurations (château de Blois, cathédrale de Clermont, cathédrale du Puy), on lui doit l'application de ferrements enduits de ciment ou « ciment armé ». Il a construit l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, à Montmartre, et a publié plusieurs ouvrages sur l'architecture.

BAUDOT (Emile), ingénieur français (Magneux, Haute-Marne, 1845 - Sceaux 1903). On lui doit le télégraphe multiple, rapide et imprimeur, qui porte son nom. Son brevet de « système de télégraphie rapide » date du 17 juin 1874. S'inspirant des systèmes de Witehouse et de Gauss et Weber, il créa un alphabet à cinq signaux élémentaires, avec emploi d'un seul sens de courant pour le travail, réservant l'autre pour le repos, c'est-à-dire pour soustraire le récepteur aux courants parasites, lorsque aucun signal ne parcourt la ligne. Créé en 1894, le retransmetteur automatique, qui permet au système d'acquérir une grande souplesse, se prête à une foule de combinaisons et économise des millions de kilomètres de fils de ligne en raison de sa portée théoriquement illimitée. Mis en service en 1877, le système Baudot fut adapté aux câbles sous-marins par Picard, et à la T.S.F. par Verdan.

BAUDOT n. m. Appareil télégraphique multiple, imprimeur, à courant de repos, inventé par Emile Baudot*.

BAUDOUIN ou **BAUDOIN** (saint), martyr au VIIe s. Fils de saint Blandin et de sainte Salaberge, il fut assassiné vers 679. — Fête le 8 janvier.

BAUDOUIN ou **BAUDOIN**, nom de neuf comtes de Flandre et de six comtes de Hainaut. — **Baudouin Ier** *Bras-de-Fer* enleva en 862 la fille de Charles le Chauve, Judith, qu'il épousa, et obtint du roi, en 864, les comtés de Gand, de Waas et du Ternois, ainsi que ceux de Flandre et de Mempisc. — **Baudouin V** *le Pieux*, comte de Flandre (1036-1067), fils de Baudouin IV, eut de sanglants démêlés avec l'empereur Henri III. Il épousa Adélaïde de France, fille du roi Robert II le Pieux. Il devint, en 1060, régent de France pendant la minorité de Philippe Ier. Sa fille Mahaut (Mathilde) épousa Guillaume le Conquérant, dont il seconda l'expédition en Angleterre en 1066. — **Baudouin IX** de Flandre (Baudouin VI de Hainaut) fut empereur latin d'Orient sous le nom de Baudouin Ier. (V. Flandre et Hainaut.)

BAUDOUIN, nom de cinq rois de Jérusalem. — **Baudouin Ier**, comte d'Edesse (1098-1100), roi de Jérusalem (1100-1118), troisième fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et frère de Godefroi de Bouillon, dont il recueillit l'héritage. Le premier, il prit le titre de roi et agrandit son Etat en s'emparant de Saint-Jean-d'Acre (1104), de Beyrouth (1109), de Sidon (1110). Rusé et sans scrupule, il administra habilement son royaume et sut s'imposer aux différents barons. — **Baudouin II** *du Bourg*, comte d'Edesse (1100-1118), roi de Jérusalem (1118-1131), issu des comtés de Rethel de la maison d'Ardenne. Il succéda dans le comté d'Edesse à son cousin Baudouin Ier, qui avait acquis cet Etat par ruse. Il gouverna avec habileté, épousa l'Arménienne Morfia, fille du prince de Mélitène, et se fit estimer aussi bien de ses sujets arméniens que des barons latins. Il succéda donc tout naturellement à Baudouin Ier sur le trône de Jérusalem, et se hâta de secourir Antioche, menacée par les musulmans. Il alla ensuite délivrer Jocelin Ier de Courtenay, son successeur dans le comté d'Edesse, mais tomba, en 1104, aux mains des Turcs. Délivré quatre ans plus tard, il revint à Jérusalem et mit le royaume en état de défense. Il réussit à faire reconnaître sa suzeraineté par le prince d'Antioche, le comte de Tripoli et le comte d'Edesse, et gouverna la principauté d'Antioche à la mort de son gendre, Bohémond II (1129). — **Baudouin III** (1131-1163), roi de Jérusalem (1143-1163), fils aîné de Foulques V d'Anjou et de Mélisende de Jérusalem et petit-fils du précédent. La recrudescence du danger turc le rapprocha de Manuel Ier Comnène, empereur d'Orient, dont il épousa une nièce, Théodora. Il sollicita aussi une intervention de l'Occident, qui aboutit à la deuxième croisade, dirigée par Louis VII, roi de France, et Conrad III, roi de Germanie. Elle fut peu efficace, mais Baudouin III put prendre Ascalon en 1153. Il mourut sans postérité, et son frère Amaury lui succéda. — **Baudouin IV** *le Lépreux* (1160-1185), roi de Jérusalem (1174-1185), fils d'Amaury Ier et d'Agnès de Courtenay-Edesse. En dépit du mal terrible dont il était atteint, il gouverna avec la plus grande énergie et combattit en héros contre les musulmans. Inquiet de la médiocrité de Gui de Lusignan, second mari de sa sœur aînée, Sibylle, il fit associer au trône Baudouin V, né du premier mariage de Sibylle avec Guillaume de Montferrat, comte de Jaffa. — **Baudouin V** (1176-1186), roi de Jérusalem (1185-1186). Associé au trône dès 1183 par son oncle Baudouin IV, il lui succéda sous la tutelle de Jocelin III, comte d'Edesse, sénéchal du royaume de Jérusalem, et sous la régence de Raimond III, comte de Tripoli. Le jeune roi mourut au bout de quelques mois, laissant le champ libre aux discordes des barons.

BAUDOUIN Ier (Valenciennes 1171 - † 1205), comte Baudouin VI de Hainaut, comte Baudouin IX de Flandre, empereur latin d'Orient à partir de 1204, fils aîné de Baudouin V de Flandre, comte de Hainaut, et de Marguerite Ire d'Alsace, comtesse de Flandre. Il réunit entre ses mains, en 1195, les deux comtés de Flandre et de Hainaut. En 1200, il prit la croix et fut l'un des chefs de la quatrième croisade, lorsque, sur les instances du jeune Alexis Ange, et par l'habile diplomatie des Vénitiens, l'expédition se détourna vers Constantinople. Après la prise de la ville par les croisés et le renversement d'Alexis V (1204), il fut élu empereur du nouvel Etat latin fondé par les croisés, mais les Byzantins révoltés appelèrent le tsar bulgare Johannitsa : Baudouin, battu par lui à Andrinople (1205), fut fait prisonnier et mourut dans sa prison.

BAUDOUIN II Porphyrogénète (1217-1273), empereur latin d'Orient (1240-1261), empereur titulaire (1261-1273), fils de Pierre II de Courtenay, empereur latin, et de Yolande de Flandre et de Hainaut, impératrice d'Orient. A la mort de son frère aîné, Robert Ier (1228), le trône impérial lui revenait de droit, mais les barons, inquiets de la situation critique de l'Empire, offrirent la couronne (1231) à Jean de Brienne, roi honoraire de Jérusalem, qui maria le jeune Baudouin à sa fille Marie. A la mort de son beau-père (1237), il était en France afin de quémander des secours, et il ne put se faire couronner qu'à son retour à Constantinople en 1240. Son règne fut désastreux. Sans armée, sans ressources, il fit argent de tout, vendant à Saint Louis les plus précieuses reliques de Byzance. En 1261, Michel VIII Paléologue, empereur byzantin, prenait Constantinople. Baudouin dut s'enfuir en Occident, où, par les traités de Viterbe (1267), il céda à Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile, la suzeraineté immédiate de la principauté d'Achaïe. Son fils, Philippe Ier, lui succéda.

chevauchée de BAUDOUIN II
roi de Jérusalem
et de Sigurd, roi de Norvège
détail
d'une tapisserie norvégienne
château royal d'Oslo

BAUDOUIN Ier, roi des Belges (Bruxelles 1930), fils aîné du roi Léopold III et d'Astrid, princesse de Suède. Prisonnier des Allemands en 1944, prince royal avec pouvoirs royaux le 3 août 1950, il est devenu roi le 17 juillet 1951, à la suite de l'abdication de son père.

BAUDOUIN de Condé (de *Condé-sur-l'Escaut*, près de Valenciennes), poète français du XIIIe s. Il fut ménestrel dans les cours seigneuriales du Nord, notamment à la cour de Flandre, au temps de la comtesse Marguerite (morte en 1280). On lui doit des contes et « dits » moraux.

BAUDOUIN (François), jurisconsulte français de grande réputation (Arras 1520 - Paris entre 1572 et 1574). Ses opinions religieuses, toujours tolérantes, furent très variables. Il a laissé de nombreux écrits sur des questions historiques (*Commentaires des « Institutes » de Justinien*, etc.) et religieuses.

BAUDOUIN Ier
roi des Belges

BAUDOUIN (Pierre Antoine), peintre français (Paris 1723 - *id.* 1769), gendre de François Boucher. Reçu à l'Académie en 1753. Œuvres : gouaches de petit format, à sujets libertins (*le Fruit d'amour secret, le Cueilleur de cerises, le Danger du tête à tête, le Carquois épuisé, l'Epouse indiscrète*). Son *Confessionnal* fit scandale. Parmi les petits maîtres du XVIIIe s., il est un des plus osés. Il signe également *Baudoin* ou *Beaudoin*.

BAUDOUIN (François Jean), imprimeur-libraire, fils du précédent (Paris 1759 - Antony 1838). Il fut nommé imprimeur de l'Assemblée nationale et garda ce privilège jusqu'en 1809. En 1791, il fonda *le Logographe*, qui rendait compte exactement des séances de l'Assemblée et qui fut supprimé. Il était aussi propriétaire des *Débats*.

BAUDOUIN DE COURTENAY (Jan), linguiste polonais (Radzymin, région de Varsovie, 1845 - Varsovie 1929). Docteur en philosophie à Leipzig en 1870, il publia la même année une étude sur *le Vieux Polonais antérieur au XIVe siècle*, puis, en 1875, un ouvrage sur les parlers du Frioul. Professeur à Kazan', puis à Dorpat, il enseigna, de 1893 à 1899, à l'université de Cracovie, puis, de 1900 à 1914, à celle de Pétersbourg, enfin à celle de Varsovie. Le premier, il conçut l'idée qu'il faut deux phonétiques descriptives distinctes, suivant qu'on veut étudier les sons concrets comme des phénomènes physiques (phonétique) ou bien comme des signaux employés pour l'intercompréhension à l'intérieur d'une communauté linguistique (phonologie).

BAUDOUINVILLE, localité du Congo belge (prov. du Katanga, distr. du Tanganyika), sur le lac Tanganyika. Séminaire.

BAUDOUR, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. de Mons), au N.-E. de Mons ; 5 700 hab. Sources minérales. Eglise du XVIe s. avec porche, voûte, trésor et fonts baptismaux intéressants. Houillères. Métallurgie. Céramique. Faïencerie.

BAUDOZA (Pierre), jurisconsulte (Genève 1557 - *id.* 1627). Membre du conseil des Deux-Cents, et, en 1610, du Conseil d'Etat de la république de Genève, il a publié des

Émile BAUDOT
par Delzers
cabinet des Estampes

Phot. X, Agence intercontinentale, Larousse.

éditions du *Corpus juris civilis* (1593) et des « *Institutes* » *de Justinien* (1591).

BAUDRAND (Michel Antoine), géographe français (Paris 1633 - *id.* 1700). On publia en 1705 son *Dictionnaire géographique et historique*.

BAUDRI (saint), mort à Reims vers le milieu du VIIe s. Il fonda le monastère de Montfaucon, en Champagne. — Fête le 8 octobre. — Un autre saint du même nom était porcher à Sombernon. — Fête le 8 juillet et le 15 octobre.

BAUDRI de Clèves, évêque d'Utrecht (918-977), précepteur de Brunon de Saxe, futur archevêque de Cologne, fils de Henri Ier l'Oiseleur, roi de Germanie.

BAUDRI ou **BALDÉRIC,** dit **de Bourgueil** (Meung-sur-Loire v. 1047 - † 1130). Moine, puis abbé (1079) au couvent de Bourgueil, évêque de Dol depuis 1107, il a composé notamment une *Histoire de la première croisade* (*Historia hierosolymitana*) et une *Vie de Robert d'Arbrissel,* son ami.

BAUDRI, fils d'Evrard, châtelain de Tournai, nommé évêque de Noyon en 1099 († 1113). Il dut lutter contre les Tournaisiens, qui désiraient affranchir leur Eglise de la suzeraineté de celle de Noyon, dont il aurait fondé la commune (1108).

BAUDRICOURT (Robert DE), bailli de Chaumont-en-Bassigny et capitaine de Vaucouleurs. En 1429, il fit conduire Jeanne d'Arc à Chinon, auprès de Charles VII. — Son fils Jean de **Baudricourt,** maréchal de France († Blois 1499). Nommé, en 1480, gouverneur de Bourgogne, il se rangea, après la mort du roi, dans le parti des Beaujeu, et contribua à la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier.

baudriers d'officier de soldat

BAUDRIER n. m. (de l'anc. franç. *baldre*[*i*], d'origine inconnue). Bande de cuir portée en bandoulière et soutenant un sabre, une épée, un tambour ou simplement le ceinturon.
— Alp. Double anneau de corde formé d'un anneau de ceinture et d'une boucle d'épaule auquel l'alpiniste attache la corde qui le lie à son compagnon de cordée. (Il permet en cas de chute de répartir le choc sur plusieurs parties du buste, et, à tout moment, de simplifier les manœuvres de cordes).
— Astron. *Baudrier d'Orion,* v. ORION.
— ENCYCL. Au XVIIe s., *baudrier* est encore un terme générique désignant du cuir de vache tanné et poli. Il s'applique toutefois spécialement à la bande de cuir passée sur l'épaule droite, à laquelle les arbalétriers du Moyen Age accrochaient leur arme, et qui, plus tard, suspendait l'épée sur le flanc gauche. Au XVIIIe s., le baudrier, portant le sabre, se croisait avec la bandoulière, ou banderole, où s'attachait la giberne. Pendant la Première Guerre mondiale, il fut réintroduit dans la tenue de campagne sous la forme d'une ou de deux bandes de cuir soutenant le ceinturon et les équipements des officiers.

BAUDRIER (Yves), compositeur français (Paris 1906). Fondateur du groupe « Jeune France » avec Messiaen, Lesur et Jolivet, il a écrit des poèmes symphoniques (*le Musicien dans la cité, le Grand Voilier,* etc.), des mélodies et de la musique de films (*la Bataille du rail*).

BAUDRILLART (Jacques Joseph), agronome français (Givron 1774 - Paris 1832). Principaux ouvrages : *Dictionnaire de la culture des arbres et de l'aménagement des forêts* (1821), *Code forestier* (1827), *Code de la pêche fluviale* (1829), *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches* (1821-1834), *Mémorial forestier* (1801-1816).

BAUDRILLART (Henri), économiste français (Paris 1821 - *id.* 1892), fils du précédent. Professeur d'économie politique au Collège de France, rédacteur en chef du *Journal des économistes,* il a écrit, outre un *Manuel d'économie politique* (1857) et un *Manuel d'éducation morale* (1885), une *Histoire du luxe public et privé* (1878-1880), *les Populations agricoles de la France* (1880-1888), *Gentilshommes ruraux en France* (1894). [Acad. des sc. mor. et polit., 1863.]

BAUDRILLART (Alfred), cardinal (1935) et historien français (Paris 1858 - *id.* 1942), fils du précédent. Elève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire, docteur ès lettres (1890) et en théologie (1895), il enseigna dans les lycées de l'Etat avant d'entrer dans les ordres en 1890. En 1907, il devient recteur de l'Institut catholique de Paris. Il a dirigé le *Bulletin critique,* la *Revue pratique d'apologétique,* le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.* Principaux ouvrages : *Philippe V et la Cour de France* (1890-1901), *l'Eglise catholique, la Renaissance et le Protestantisme* (1905), *Quatre Cents Ans de concordat* (1905), *l'Enseignement catholique dans la France contemporaine* (1910), *Vie de Mgr d'Hulst* (1912-1914). [Acad. fr., 1918.]

BAUDRIMONT (Alexandre Edouard), chimiste français (Compiègne 1806 - Bordeaux 1880). Professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, il devint professeur de chimie à la faculté des sciences de Bordeaux. Il étudia le premier les colloïdes et a publié *Introduction à l'étude de la chimie par la théorie atomique* (1834), *Du sucre et de sa fabrication* (1841), *Traité de chimie* (1845).

BAUDROIE n. f. (origine provenç.). Poisson à tête et à gueule énormes, à nageoires pectorales portées sur des moignons, à rayons dorsaux isolés et jouant le rôle de filaments pêcheurs pour attirer des proies, à squelette cartilagineux et peu consistant. (Type de la famille des lophiidés.)
— ENCYCL. Les *baudroies* vivent sur toutes nos côtes et se tiennent en permanence sur

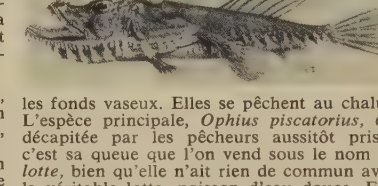

les fonds vaseux. Elles se pêchent au chalut. L'espèce principale, *Ophius piscatorius,* est décapitée par les pêcheurs aussitôt prise; c'est sa queue que l'on vend sous le nom de *lotte,* bien qu'elle n'ait rien de commun avec la véritable lotte, poisson d'eau douce. Elle possède une chair assez délicate, mais compacte. On l'utilise en cuisine comme le colin ou le cabillaud, et souvent dans la préparation de la bouillabaisse* et de la bourride*.

BAUDRUCHE n. f. (origine inconnue). Pellicule faite du gros intestin du bœuf, du mouton : *Ballon en baudruche.* || *Baudruche gommée,* sorte de taffetas sur lequel on a étendu une dissolution de colle de poisson.
— ENCYCL. Grâce à son étanchéité aux gaz, à sa légèreté et à sa flexibilité, la *baudruche* est employée pour la confection des ballonnets. Le ballon de Pilâtre de Rozier était composé d'une baudruche comprise entre deux toiles de soie.

BAUDRY (Paul), peintre français (Bourbon-Vendée [auj. La Roche-sur-Yon] 1828 - Paris 1886). Prix de Rome (1850). Œuvres principales : décoration du foyer de l'Opéra de Paris; peintures murales à la Cour de cassation, au château de Chantilly. Son style est plus déclamatoire que véritablement animé. (Acad. des bx-arts, 1870.)

BAUDRY D'ASSON (Gabriel DE), chef vendéen (château de Grezay, près de La Châtaigneraie, 1755 - Luçon 1793). Il se mit, en 1792, à la tête des paysans, s'empara de Châtillon-sur-Sèvre, attaqua Mortagne, mais fut défait et dut vivre six mois caché dans un souterrain. Il fut tué en 1793 à la bataille de Luçon; — Son frère, Esprit **Baudry,** servait dans les rangs républicains.

BAUER (Georg). V. AGRICOLA.

BAUER (Georg Lorenz), érudit et théologien allemand (Hilpoltstein, près de Nuremberg, 1755 - Heidelberg 1806). Auteur d'ouvrages d'exégèse, de théologie, notamment : *Théologie biblique de l'Ancien Testament* (1800), *Manuel des antiquités hébraïques* (1803).

BAUER (Bruno), critique et philosophe allemand (Eisenberg 1809 - Rixdorf, près de Berlin, 1882). Il sembla d'abord poursuivre la conciliation de la philosophie et de la théologie : *Critique de la Vie de Jésus de Strauss* (1835-1836), *Exposé critique de la religion de l'Ancien Testament* (1838); puis, nommé professeur à Bonn (1839), il s'orienta de plus en plus vers la négation radicale de tout christianisme et devint un des chefs de la jeune école hégélienne : *l'Eglise évangélique de la Prusse et la Science* (1840), *Critique des faits contenus dans l'Evangile de saint Jean* (1840), *Critique de l'histoire évangélique des Synoptiques* (1841). L'autorité lui interdit de faire son cours (1842). Il se retira alors à Berlin et rompit avec l'Eglise de son pays, en publiant *la Question de la liberté et ma propre affaire* (1843). Le Gouvernement suisse fit saisir, avant l'impression, son *Christianisme dévoilé* (1843). A partir de 1843, il aborda la politique et l'histoire, en une longue suite d'ouvrages qui firent l'objet des critiques violentes de Marx et Engels dans *la Sainte Famille* (1845). De 1850 à 1852, il revint à la critique théologique : *Critique des Evangiles et Histoire de leur origine* (1850-1851), *Histoire des apôtres* (1850), *Critique des Épîtres de saint Paul* (1852). Après 1870, il se fit un des thuriféraires de Bismarck.

BAUER (Edgar), publiciste allemand (Charlottenburg 1820 - en Hanovre 1886). Il défendit, comme son frère Bruno, les idées libérales. Condamné à quatre ans de prison, il passa dans un exil volontaire plusieurs années à Londres. Auteur de : *Histoire de l'agitation constitutionnelle dans l'Allemagne du Sud* (1846), *Histoire du luthéranisme* (1847).

BAUER (Bernard), aventurier (Pest 1829 - Paris 1903). D'origine juive, il prit part aux côtés de Kossuth à la lutte contre l'Autriche (mars 1848); converti au catholicisme (1851), il entra chez les carmes (1855). Il prêcha le carême aux Tuileries (1866-1867). Protonotaire apostolique en 1868. Peu après 1870, il abandonna l'état ecclésiastique et épousa une ancienne danseuse (1899).

BAUER (Lewis Agricola), géophysicien américain (Cincinnati 1865 - Washington 1932). Professeur à Chicago (1895), à Cincinnati (1897), puis à l'université Johns Hopkins (1899), auteur de travaux sur le magnétisme terrestre et l'électricité atmosphérique.

BAUER (Gustav), homme politique allemand (Darkehmen, Prusse-Orientale, 1870 - Hermsdorf, près de Berlin, 1944). Chef des syndicats socialistes de 1903 à 1918, député du Reichstag de 1912 à 1918 et de 1920 à 1928. Premier chancelier de la République allemande en 1919, il signe le traité de Versailles. Contraint d'abandonner ses fonctions en 1920, lors du putsch de Kapp, il vécut dans la retraite à partir de 1928.

BAUËR (Henry), journaliste et critique français (Paris 1851 - *id.* 1915). Journaliste débutant, opposant à l'Empire, il est plusieurs fois condamné; durant le siège de Paris, il se montre partisan de la défense à outrance, et ses sympathies pour la Commune le font déporter en Nouvelle-Calédonie jusqu'à l'amnistie de 1880. Rentré en France, il milite, en qualité de critique, en faveur du symbolisme, du Théâtre-Libre et de novateurs tels que Wagner et Ibsen. Auteur de comédies, de recueils de chroniques et d'une autobiographie : *Mémoires d'un jeune homme* (1895).

BAUËR (Gérard), écrivain et chroniqueur français (Le Vésinet 1888), fils du précédent. Il a collaboré à de nombreux journaux, et publié divers ouvrages, ainsi que deux recueils des *Billets de Guermantes* (1937-1947), courtes chroniques publiées dans *le Figaro,* où il commente avec une sorte de mélancolie élégiaque l'événement du jour, les pays qu'il parcourt dans ses voyages, les souvenirs des personnages qu'il a connus. (Acad. Goncourt, 1948.)

BAUÈRE n. f. (du botaniste allem. *Bauer*). Arbrisseau d'Australie, à feuilles toujours vertes. (On cultive en serre froide ou tempérée la *bauère humble.* Famille des saxifragacées.)

BAUERNFEIND (Karl Maximilian VON), ingénieur et géodésien allemand (Arzberg 1818 - Feldafing, Bavière, 1894). Membre de l'Académie bavaroise des sciences, auteur de recherches sur le nivellement de précision, la structure et la réfraction atmosphérique, ainsi que d'une nouvelle formule pour la construction des arches de pont (1846).

BAUERNFELD (Eduard VON), poète dramatique autrichien (Vienne 1802 - *id.* 1890). Sa verve intarissable, son aptitude à saisir les ridicules, enfin sa fécondité, en ont fait le Scribe du théâtre viennois. Parmi ses comédies, citons : *les Confessions* (*die Bekemtnisse*) [1834], *Bourgeoisie et Romantisme* (*Bürgerlich und Romantisch*) [1835]. Parmi ses drames : *Franz von Sickingen* (1850).

a (*Hist. de la lettre*), par R. Marichal; (*Phonét.*), par Mme M. Peyrollaz.
à, par G. Gougenheim.
A la recherche du temps perdu, par A. Maurois.
Aare ***(rivière et massif de l')***, par J. Tricart.
abaca, par J.-F. Leroy.
Abadan, par G. Grelou.
abaissement (*Astron.*), par P. Tardi.
abandon (*Dr. civ.*), par J. Charrier; (*Dr. pén.*), par R. Degrange.
abattage (*Bouch.*), par B.-L. Dumont; (*Sylvic.*), par C. Perrot.
abattoir, par B.-L. Dumont.
'Abbāssides, par M. Canard.
abbaye, par le chanoine E. Jarry.
abbé, par le chanoine E. Jarry.
'Abd al-'Azīz ibn Sa'ūd, par M. Canard.
Abd el-Kader, par P. Thibault.
Abd el-Krim, par M. Canard.
Abdülaziz, par M. Canard et P. Thibault.
Abdülhamid II, par M. Canard.
abeille (*Apic.*), par M. Rousseau; (*Dr. rur.*), par V. S. Petitlaurent.
Abélard, par Mme M. Le Bras.
aberration (*Astron.*), par P. Tardi.
Abidjan, par J. Dresch.
ablette (*Ichtyol.*), par L. Bertin; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
abordage (*Dr. mar.*), par J. Garagnon.
abricotier, par M. Coutanceau.
abruzzais, par J. Nicolas.
Abruzzes, par Mlle A.-M. Seronde.
absence, par J. Charrier.
abstrait ***(art)***, par M. Gauthier.
abus, par R. Degrange.
abysse, par J. Glandard.
acacia, par J.-F. Leroy.
académie, par L. Lejealle.
Académie française, par G. Duhamel.
Académie des sciences, par J. Dalbanne.
académisme, par M. Gauthier.
acalèphes, par G. Cherbonnier et H. Friedel.
acanthaires, par G. Cherbonnier et H. Friedel.
accélération (*Mécan.*), par M. Parodi.
Acciaiuoli, par P. Thibault.
acclimatement, par H. Friedel.
accouchement, par le Dr M. Chirié.
accouplement (*Technol.*), par F.-A. Bordrionnet.
accumulateur (*Electr.*), par R. Dechêne; (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet; (*Therm.*), par J. Dalbanne et R. Dupuy.
acétique, par C. Prévost.
acétone, par C. Prévost.
acétylène, par C. Prévost.
Achaïe ***(principauté d')***, par P. Thibault.
Achanti, par E. Lebas.
Achantis, par A. Leroi-Gourhan.
achéménide ***(art)***, par Mlle M. Rutten.
Achille, par M. Meslin.
acide (*Chim.*), par R. Deluchat; (*Chim. organ.*), par C. Prévost.
acier (*Métall.*), par R. Le Roux et P. Picamal; (*Géogr. écon.*), par A. Blanc; (*Bx-arts*), par G. Janneau.
Açoka, par Mlle J. Auboyer.
Aconcagua, par P. Monbeig et J. Franco.
Açores (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par P. Thibault.
Açores ***(anticyclone des)***, par P. Pédelaborde.
acoustique (*Physiq.*), par P. Mériel; (*Archit.*), par J. Fayeton.
acromégalie, par le Dr R. Tourneur.
Acropole d'Athènes, par J. Bousquet.
acte (*Dr.*), par J. Charrier.
actinie, par G. Cherbonnier.
actinométrie, par P. Pédelaborde et E. Selzer.
action (*Dr.* et *Dr. comm.*), par J. Charrier; (*Dr. pén.*), par R. Degrange; (*Econ. polit.* et *Dr. du trav.*), par R. Mane.
actionnariat, par G. Blardonne.
activité (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.
acupuncture, par le Dr M. Martiny.
adaptation, par Mlle A. Tétry.
adjudant, par le commandant H. Lachouque.
adjudication, par J. Charrier.
administration (*Dr. publ.*), par J. Garagnon; (*Hist. mil.*), par J.-L. Henry.
adolescence, par Mlle J. Larrue.
adoption, par J. Charrier et R. Mane.
adoubement, par E. Lebas.
Adriatique ***(mer)***, par R. Lamorisse.
adsorption, par R. Deluchat.
adstrat, par J. Perrot.
adverbe, par J. Dubois.
aérien (*Aéron.*), par E. Pépin; (*Radiotechn.*), par J.-J. Verdier.
aérodynamique, par J. Dalbanne, R. Kling et J. Pellandini.
aérologie, par P. Pédelaborde.
aéronautique, par J. Pellandini.
aéronavale, par J. Mordal.
aéroport, par J. Pellandini.
aéroporté, par P. Dufourcq.
aérostation, par J. Pellandini.
Affaires indigènes, par P. Dufourcq.
affiche (*Bx-arts*), par M. Gauthier; (*Dr. admin.*), par R. Degrange.
affinité (*Chim.*), par R. Deluchat.
affranchissement, par E. Lebas et R. Harot.
affût (*Arm.*), par le commandant H. Lachouque et le colonel R. Guillot.
affûtage, par F.-A. Bordrionnet.
Afghānistān (*Géogr.*), par G. Grelou; (*Hist.*) par Mlle J. Auboyer et G. Grelou; (*Bx-arts*), par Mlle Hallade.
afrikaans, par W. Pée.
Afrique (*Géogr.*), par J. Dresch; (*Anthropol.*), par R. Hartweg; (*Préhist.*), par A. Leroi-Gourhan; (*Hist.*), par J.-J. Rudent.
Afrique ***(province romaine d')*** [*Hist.*], par P. Thibault; (*Bx-arts*), par E. Lebas.
Afrique ***(Eglise chrétienne d')***, par le chanoine E. Jarry.
Afrique noire (*Bx-arts*), par R. Charmet; (*Mus.*), par A. Schaeffner.
Afrique-Equatoriale française, par G. Grelou.
Afrique-Occidentale française, par G. Grelou.
agame, par L. Bertin.
agave, par J.-F. Leroy.
âge (*Zootechn.*), par G. Cherbonnier et B.-L. Dumont; (*Bot.*), par J.-M. et F. Turmel.
Agen, par R. Lamorisse.
agent (*Dr.*), par J. Charrier et R. Mane; (*Dr. intern.*), par M. Cottreau; (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.
ager publicus, par R. Harot et E. Lebas.
aggloméré, par J. Armanet et J. Dalbanne.
agiotage, par R. Harot.
agnosticisme, par Mme M. Le Bras.
agora, par J. Bousquet.
agraire (*Hist.*), par E. Lebas.
agricole ***(enseignement)***, par R. Braconnier et J. Glandard.
agriculture (*Evolution et problèmes*), par R. Dumont; (*Technol.*), par R. Braconnier.
Agrigente, par M. Meslin.
aide sociale, par R. Mane.
aigle (*Zool.*), par P. Barruel.
aigrette (*Ornith.*), par P. Barruel.
aiguillage, par P. Patin.
aiguille, par J. Boyer.
aile (*Zool.*), par H. Friedel; (*Aéron.*), par J. Pellandini.
aimant, par E. Selzer.
Ain (rivière), par J. Bastié.
Ain ***(département de l')***, par S. Laboureur.
air (*Physiq.* et *Chim.*), par R. Touren; (*Air comprimé*), par J. Armanet, F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne; (*Méd.*), par R. Grandpierre.
Aisne (rivière), par J. Bastié.
Aisne ***(département de l')***, par S. Laboureur.
Aix-en-Provence, par R. Lamorisse.
Aix-la-Chapelle, par J. Tricart.
Ajaccio, par C. Dubois.
ajustement (*Mécan.*), par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne; (*Statist.*), par J. Dalbanne.
ajutage, par R. Kling.
Akbar, par Mlle J. Auboyer.
Akhenaton, par Mme C. Desroches-Noblecourt.
akkadien (*Linguist.*), par R. Labat.
Alamans, par P. Thibault.
Alaska (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par R. Harot.
albanais (*Linguist.*), par H. Boissin.
Albanie (*Géogr.*), par P. George; (*Hist.*), par R. Ristelhueber; (*Litt.*), par H. Boissin.
albâtre (*Bx-arts*), par Mme M. Le Noan-Vizioz.
albedo, par P. Pédelaborde.
Albert Ier de Belgique, par P. Thibault.
Alberta, par C. Dubois.
Alberti (Niccolo di Jacopo degli) et **Alberti** (Compagnie financière des), par P. Thibault.
Albi, par R. Lamorisse.
Albizzi, par P. Thibault.
albumen, par J.-M. et F. Turmel.
albuminurie, par le Dr D. Fritel.
Alcibiade, par M. Meslin.
alcool (*Chim.*), par C. Prévost; (*Econ. polit.*), par G. Rullière et R. Mane.
alcoolisme (*Démogr.*), par R. Pressat.
Alembert (Jean Le Rond d'), par P. Richard et Mme M. Le Bras.
Alençon, par C. Dubois.
Alep (*Hist.*), par C. Dubois.
aléseuse, par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
Alésia (*Hist.*), par P.-H. Duval.
Alexandre III (pape), par E. Lebas.
Alexandre VI (pape), par le chanoine E. Jarry.
Alexandre III le Grand, par M. Meslin.
Alexandre Ier de Russie, par E. Lebas.
Alexandre II de Russie, par E. Lebas.
Alexandre III de Russie, par E. Lebas.
Alexandrie (*Géogr.*), par J. Besançon; (*Hist.*), par M. Canard, R. Harot et P. Thibault.
alfa, par J.-F. Leroy.
Alfieri (Vittorio), par Mme M. Brandon-Albini.
Alföld, par P. George.
algèbre, par M. Parodi.
Alger (*Géogr.*), par Y. Lacoste; (*Bx-arts*), par G. Marçais.
Algérie (*Géogr.*), par Y. Lacoste; (*Hist.*), par M. Canard, P. Dufourcq et P. Thibault; (*Bx-arts*), par M. Gauthier.
algue, par C. Moreau.
aliénation (*Philos.*), par Mme M. Le Bras.
aliéné (*Dr. admin.*), par R. Degrange et R. Mane.
aliment (*Bot.*), par J.-M. et F. Turmel; (*Dr. civ.*), par J. Charrier et R. Mane.
Allāh, par R. Harot.
allaitement (*Hyg.*), par le Dr J. Leprat.
Allemagne (*Géogr. hum.*), par J. Tricart; (*Niveaux de vie*), par R. Rullière; (*Hist.*) [avant 1815], par L. P. Letonturier et P. Thibault; [de 1815 à nos jours], par P. Grappin et P. Thibault; (*Mil.*), par le général L. Kœltz et P. Dufourcq; (*Enseign.*), par P. Villain; (*Presse*), par J. Knoché.
allemand (*Linguist.*), par P. Lepinoy et J. Fourquet.
allemand ***(art)*** [*Antiquité* et *Moyen Age*], par A. Hulfteger; (*XIXe s.*, *XXe s.*, et *Arts décor.*), par M. Gauthier.
allemande ***(école musicale)***, par Ch. Van den Borren et A. Cœuroy.
allemande ***(littérature de langue)***, par J. Angelloz.

allemande *(philosophie)*, par Mme M. Le Bras.
allemande *(science)*, par P. Rousseau.
allergie, par L. Pasteur Vallery-Radot.
alliage (*Métall.*), par L. Guillet et R. Le Roux.
Alliance *(Sainte)*, par P. Thibault.
Alliance française, par M. Blancpain.
Allier (rivière), par J. Bastié.
Allier *(département de l')*, par S. Laboureur.
Alliés (*Hist.*), par P. Thibault.
allongement (*Métall.*), par L. Guillet.
allotropie, par R. Deluchat.
allumage (*Autom.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne.
allumette, par M. Lemoigne.
allumeur (*Autom.*), par J. Bonnet et J. Dalbanne.
Alma Ata, par P. George.
almanach, par P. Tardi.
Alpes (*Géogr. hum.*), par J. Tricart; (*Hist. mil.*), par le général R. Tessier.
Alpes françaises, par P. Lamorisse.
Alpes *(département des* Basses-), par S. Laboureur.
Alpes *(département des* Hautes-), par S. Laboureur.
Alpes-Maritimes *(département des)*, par S. Laboureur.
alphabet, par J. Vendryes.
alpinisme, par J. Franco.
Alsace (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par P. Thibault; (*Bx-arts*), par M. Gauthier.
Alsace-Lorraine, par E. Lebas.
alternateur (*Electr.*), par R. Huchet.
aluminium (*Chim.*), par R. Touren; (*Métall.*), par R. Le Roux et P. Picamal.
Amalfi (*Hist.*), par E. Lebas.
Amarna *(Tell* al-), par Mme C. Desroches-Noblecourt.
amateur, par J.-P. Babelon.
Amazones, par M. Meslin.
Amazonie (*Géogr.*), par P. Monbeig.
âme, par Mme M. Le Bras.
aménagement du territoire, par G. Blardonne.
amende (*Dr. pén.*), par R. Degrange; (*Dr. du trav.*), par R. Mane.
amendement (*Agric.*), par R. Braconnier.
Aménophis, par J. Yoyotte et Mme C. Desroches-Noblecourt.
américain (*Linguist.*), par W. S. Woods.
Amérique (*Géogr.*), par A. Frœhlich, R. Lamorisse et S. Laboureur; (*Anthropol.*), par R. Hartweg; (*Hist.*), par J.-J. Rudent.
Amérique centrale (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière.
amharique, par R. Schneider.
amibe, par G. Cherbonnier.
amide, par C. Prévost.
amidon, par J.-M. et F. Turmel.
amidonnerie, par P. Bidan.
Amiens (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par P. Thibault.
amine, par C. Prévost.
amiral, par J. Mordal.
ammoniac, par R. Touren.
ammonitidés, par R. Furon.
ammonium, par R. Touren.
amnésie, par le Dr A. Buge.
amnistie (*Dr. pén.*), par R. Degrange; (*Dr. fisc.*), par G. Rullière.
amorce (*Chass.* et *Pêch.*), par P. Reine et J. Nadaud.
amortissement (*Econ. polit.*), par G. Blardonne; (*Econ. fin.* et *Législ. fin.*), par A. Dalsace et G. Rullière.
Amou Daria, par P. George.
amour, par Mme M. Le Bras.
Amour, par P. George.
Ampère (André Marie), par R. Touren.
amphibiens, par L. Bertin et R. Furon.
amphineures, par G. Cherbonnier.
Amsterdam (*Hist.*), par E. Lebas et P. Thibault.
Amundsen (Roald), par A. Frœhlich.
Amyot (Jacques), par J. Bailbé.
anacréontisme, par F. Millepierres.
analgésique, par le Dr J. Hazard.
analogie, par J. Perrot.
analphabétisme, par J. Knoché.
analyse (*Philos.*), par Mme M. Le Bras; (*Math.*), par M. Parodi; (*Chim.*), par R. Deluchat; (*Chim. organ.*), par C. Prévost; (*Econ. polit.*), par G. Blardonne.
analyse des tâches, par l'Organisation Paul Planus.
anaphylaxie, par L. Pasteur Vallery-Radot.
anarchisme, par Mme M. Le Bras.
anatomie, par le Dr J. Cordier.
anatomie comparée, par H. Friedel.
Anaxagore, par Mme M. Le Bras.
Anaximandre, par Mme M. Le Bras.
Andalousie (*Géogr.*), par B. Bomer; (*Hist.*), par E. Lebas et P. Thibault.
âne, par P. Bullier.
anémie, par le Dr B. Dreyfus.
anesthésie, par le Dr J. Landry.
ange, par le chanoine E. Jarry.
Angelico *(Fra)*, par M. Gauthier.
Angers (*Géogr.*), par C. Dubois.
angine, par le Dr D. Fritel.
Angkor (*Hist.*), par G. Coedès et J. Auboyer.
anglais (*Linguist.*), par Mlle M.-M. Dubois.
angle (*Math.*), par J. Dalbanne et M. Parodi.
Angleterre (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par D. Curran.
Angola (*Géogr.*), par Y. Lacoste; (*Hist.*), par G. Grelou.
Angoumois (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par P. Thibault.
anguille (*Ichtyol.*), par L. Bertin; (*Pêch.*), par J. Nadaud.
anguillule, par G. Cherbonnier.
aniline, par C. Prévost.
animal, par G. Cherbonnier et H. Friedel (*Relig.* et *Mœurs et cout.*), par Mlle J. Auboyer et H. Del Medico.
Anjou (*Géogr.*), par C. Dubois; (*Hist.*), par J.-J. Rudent; (*Bx-arts*), par G. Janneau.
Anjou *(maisons d')*, par J.-J. Rudent.
Ankara (*Géogr.*), par C. Collin-Delavaud.
annales, par H. Del Medico et R. Harot.
Anne Stuart, par D. Curran.
Annecy (*Géogr.*), par C. Dubois.
année (*Astron.*), par P. Tardi.
annelation, par Ch. Perrot.
annexion, par E. Lebas.
anoblissement, par P. Thibault.
anoures, par L. Bertin.
Antarctique *(océan)*, par S. Laboureur.
antenne, par J.-J. Verdier.
Antes, par E. Lebas et P. Thibault.
anthérozoïde, par J.-M. et F. Turmel.
anthracène, par C. Prévost.
anthraquinonique, par C. Prévost.
anthropologie, par R. Hartweg.
anthropométrie judiciaire, par R. Degrange.
antiaérien, par le général P. Idatte et le colonel R. Guillot.
Anti-Atlas, par Y. Lacoste.
antiatomique, par le colonel R. Guillot.
antibiothérapie, par le Dr J. Hazard.
antibiotique, par R. Davy.
antichar, par P. Dufourcq.
anticipation (*Litt.*), par O. Deschamps.
anticléricalisme, par P. Thibault.
anticolonialisme, par E. Lebas.
anticyclone, par P. Pédelaborde.
antifriction, par R. Le Roux.
antigène (*Biol.* et *Sérol.*), par R. Davy.
Anti-Liban, par G. Grelou.
Antilles (*Géogr.*), par R. Lamorisse; (*Niveaux de vie*), par G. Rullière; (*Hist.*), par R. Harot.
antimoine, par R. Touren.
antinomie, par Mme M. Le Bras.
Antioche, par J.-J. Rudent et P. Thibault.
antisémitisme, par E. Lebas.
antisepsie, par le Dr J. Hazard.
anti-sous-marin, par J. Mordal.
Antonins (les), par J.-J. Rudent.
anus (*Anat.* et *Chirurg.*), par le Dr J. Bruézière.
Anvers (*Géogr.*), par R. Lamorisse; (*Hist.*), par E. Lebas et P. Thibault; (*Bx-arts*), par P. Fierens.
aorte, par le Dr J. Bruézière.
Aoste, par P. Raggi-Page.
apanage, par E. Lebas.
Apennin, par Mlle A.-M. Seronde.
aphteuse *(fièvre)*, par A. Charton.
apiculture, par M. Rousseau.
apocalypse, par l'abbé Dheilly.
Apollinaire (Guillaume), par H. Perruchot.
Apollon (*Hist.*), par M. Meslin; (*Bx-arts*), par M. Gauthier.
apôtre, par le chanoine E. Jarry.
appalachien *(relief)*, par J. Tricart.
appareil (*Archit.*), par J. Fayeton.
appel (*Mil.*), par P. Dufourcq; (*Procéd.*), par J. Charrier et R. Mane.
appellation, par V. S. Petitlaurent.
appendicite, par le Dr J. Bruézière.
apprentissage (*Dr.*), par R. Mane.
apprêt (*Text.*), par F. Maillard.
appui aérien, par le commandant M. Travers.
apulien, par J. Nicolas.
aquarium, par J. Glandard.
aqueduc, par J. Dalbanne.
Aquitaine (*Hist.*), par J.-J. Rudent; (*Bx-arts*), par G. Janneau.
Aquitaine (*bassin d'*), par S. Laboureur.
arabe (*Linguist.*), par C. Pellat; (*Hist.*), par M. Canard; (*Litt.*), par C. Pellat; (*Mus.*), par Alexis Chottin; (*Science*), par P. Rousseau.
arabesque (*Bx-arts*), par G. Marçais.
Arabie (*Géogr.*), par G. Grelou; (*Hist.*), par M. Canard et R. Harot.
Arabie Saoudite (*Hist.*), par M. Canard et P. Thibault.
arachide, par J.-F. Leroy.
arachnides, par G. Cherbonnier.
Arago (François), par R. Touren.
Aragon (*Géogr.*), par B. Bomer; (*Hist.*), par J.-J. Rudent.
Aragon *(maisons d')*, par J.-J. Rudent.
araire, par Mme M. Jean-Bruhnes Delamarre et A.-G. Haudricourt.
Aral *(mer d')*, par P. George.
araméen, par V. Nikiprowetzki.
arbitrage (*Banq.* et *Bours.*), par L. Callien; (*Dr.*), par J. Charrier; (*Dr. du trav.*), par R. Mane; (*Dr. intern.*), par M. Cottreau.
arbre (*Sylvic.*), par C. Perrot; (*Dr. rur.*), par V. S. Petitlaurent.
arc (*Math.*), par M. Parodi.
arc de triomphe, par J.-P. Babelon.
arc-en-ciel, par E. Selzer.
archaïsme, par C. Bruneau.
archéologie, par G. Daux.
Archimède, par R. Touren.
architecte, par J. Duvaux.
architecture, par P. Lavedan.
Arctiques *(régions)* [*Hist. mil.*], par P. Dufourcq.
Ardèche *(département de l')*, par S. Laboureur.
Ardenne, par R. Lamorisse.
Ardennes *(département des)*, par S. Laboureur.
ardoise, par G. Le Bouar.
aréomètre, par A. Touren.
Arétin *(l')*, par Mme M. Brandon-Albini.
argent (*Chim.* et *Minér.*), par R. Touren; (*Econ. polit.*), par G. Blardonne; (*Métall.*), par R. Le Roux.
argentage, par R. Le Roux.

Argentine (*Géogr.*), par P. Monbeig; (*Litt.*), par G. Pillement; (*Bx-arts*), par R. Charmet.
argile (*Céram.*), par H. Lafuma.
argon, par R. Touren.
argot, par P. Guiraud.
arianisme, par le chanoine E. Jarry.
Ariège (rivière), par J. Bastié.
Ariège ***(département de l')***, par S. Laboureur.
Arioste ***(l')***, par Mme M. Brandon-Albini.
aristocratie, par J.-J. Rudent.
Aristophane, par J. Scherer.
Aristote, par Mme M. Le Bras.
arithmétique, par M. Parodi.
Arizona, par R. Lamorisse.
Arkhangelsk (*Hist.*), par M. Volatron.
Arles (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.* et *Bx-arts*), par P. M. Duval.
Armagnac ***(comté d')***, par J.-J. Rudent.
Armagnac ***(familles d')***, par J.-J. Rudent.
arme (*Dr.*), par R. Degrange; (*Mil.*), par le commandant H. Lachouque.
armée, par le général H. Blanc et le commandant H. Lachouque.
armement, par P. Dufourcq.
Arménie (*Géogr.*), par C. Collin-Delavaud; (*Hist.*), par R. Harot et P. Thibault; (*Litt.*), par F. Feydit; (*Bx-arts*), par A. Spicket.
Arménie ***(République soviétique d')*** [*Géogr.*], par P. George.
arménien (*Linguist.*), par F. Feydit.
armes (*Bx-arts*), par J.-P. Babelon.
armoricain ***(Massif)***, par S. Laboureur.
armure, par le commandant H. Lachouque.
armure (*Text.*), par F. Maillard.
Arnauld ***(famille)***, par P. Thibault.
arracheuse, par J. Delasnerie.
Arras (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par P. Thibault.
arrêt (*Dr. adm.* et *Dr. mar.*), par J. Garagnon et G. Rullière; (*Procéd.*), par J. Charrier.
arrières, par le colonel J. Chabanier.
arrondissement (*Dr. publ.*), par J. Garagnon.
arsenic (*Chim.*), par R. Touren; (*Pharmacol.*), par R. Davy; (*Toxicol.*), par le Dr J. Corby.
art ***(conception de l')***, par G. Janneau.
Art poétique de Boileau (l'), par A. Adam.
Artémis, par M. Meslin.
artère, par le Dr J. Bruézière.
artériosclérose, par le Dr R. Tourneur.
arthropodes, par G. Cherbonnier.
artichaut (*Hortic.*), par G. Trébuchet.
artillerie, par le commandant H. Lachouque et P. Dufourcq.
artillerie navale, par J. Mordal.
artistique ***(enseignement)***, par P. Goutal.
Artois (*Géogr.*), par R. Lamorisse; (*Bx-arts*), par G. Janneau.
arts (corporations florentines), par P. Thibault.
Arts et Métiers ***(Conservatoire national des)***, par J. Dalbanne.
ascenseur, par J. Dalbanne.
ascidie, par G. Cherbonnier.
Ashtart, par H. Del Medico.
Asie (*Géogr.*), par R. Lamorisse, P. Pédelaborde, A. Frœhlich et S. Laboureur; (*Anthropol.*), par R. Hartweg; (*Hist.*), par A. Thépot.
Asie Mineure, par R. Harot.
aspect (*Linguist.*), par J. Perrot.
asperge, par G. Trébuchet.
asphalte, par J. Dalbanne.
asphyxie, par le Dr J. Landry.
aspirant, par le colonel J. Chabanier.
Asquith (Herbert-H.), par D. Curran.
assaut, par P. Dufourcq.
assemblage (*Constr.*), par J. Dalbanne.
assemblée (*Dr. comm.*), par J. Charrier.
assemblées politiques, par R. Harot et P. Thibault; (*Instit. polit.*), par R. Mane.
assemblées religieuses, par le chanoine E. Jarry.
asservissement (*Cybern.*), par A. Ducrocq.
assignation, par J. Charrier.
assimilation (*Biol.*), par Mlle A. Tétry.
assistance (*Dr.*), par J. Charrier; (*Législ. soc.*), par R. Mane.
association (*Dr. admin.*), par J. Garagnon et R. Mane.
associationnisme, par Mme M. Le Bras.
associationniste, par R. Mane.
assolement, par R. Braconnier.
Assomption, par le chanoine E. Jarry.
assurance (*Dr.* et *Législ. soc.*), par R. Mane; (*Dr. mar.*), par J. Garagnon; (*Dr. admin.*), par J. Garagnon et R. Mane.
Assyrie, par H. Del Medico.
assyrien, par Mme M. Rutten.
astéroïde (*Astron.*), par P. Tardi.
asthme, par le Dr J. Lacorne.
astrologie, par R. Harot.
astronautique, par J. Pellandini.
astronomie, par P. Tardi.
Asturies, par J.-J. Rudent.
asymptotes, par M. Parodi.
atavisme (*Biol.*), par Mlle Tétry.
Ateliers nationaux, par P. Thibault.
athéisme, par Mme M. Le Bras.
Athéna, par M. Meslin.
Athènes (*Hist.*), par R. Harot; (*Bx-arts*), par J. Bousquet.
athérome, par le Dr R. Tourneur.
athlétisme, par G. Duthen et J. Glandard.
Athos ***(Mont-)***, par P. Thibault.
Atlantique (*Opérations navales*), par J. Mordal.
Atlantique ***(océan)***, par R. Lamorisse.
Atlantique ***(pacte de l')***, par le colonel J. Chabanier.
atlas (*Géogr.*), par J. Barbier; (*Linguist.*), par C. Rostaing.
Atlas (*Géogr.*), par Y. Lacoste.
atmosphère, par P. Pédelaborde.
atoll, par S. Laboureur.
atome, par R. Deluchat.
atomique (*Chim.*), par R. Deluchat.
atomique ***(énergie)***, par F. Joliot, B. Jacrot et C. Rougeron; (*Arm.*), par le colonel R. Guillot.
Aton, par Mme C. Desroches-Noblecourt.
atrophie, par M. Dontcheff et le Dr F. Lhermitte.
attache, par M. Cottreau.
Attalides, par J.-J. Rudent.
atteinte (*Dr. pén.*), par R. Degrange.
atterrissage, par J. Pellandini.
Attila, par M. Canard.
Attique, par R. Harot.
Atwood ***(machine d')***, par A. Touren.
aube, par F.-A. Bordrionnet et J. Dalbanne.
Aube (rivière), par J. Bastié.
Aube ***(département de l')***, par S. Laboureur.
Auch, par D. Faucher.
Auckland, par A. Huetz de Lemps.
audition (*Physiol.*), par le Dr P. André.
Auge ***(pays d')***, par C. Dubois.
augment, par C. Perrot.
Augsbourg (*Géogr.*), par J. Tricart; (*Hist.*), par L.-P. Letonturier.
Auguste, par E. Lebas et P. Thibault.
Augustin ***(saint)***, par le chanoine E. Jarry.
aumônier militaire, par P. Dufourcq.
Aunis (*Hist.*), par J.-J. Rudent.
Aunis, Saintonge, Angoumois (*Bx-arts*), par G. Janneau.
Aurélien, par E. Lebas.
Aurès, par Y. Lacoste.
Aurillac, par S. Laboureur.
aurore (*Géophys.*), par E. Selzer.
Australie (*Géogr.*), par A. Huetz de Lemps et G. Rullière; (*Litt.*), par A. Maisonneuve
Australiens, par A. Leroi-Gourhan.
austro-prussienne ***(guerre)***, par P. Dufourcq.
autel (*Hist.*), par E. Lebas.
Auteuil ***(hippodrome d')***, par le colonel H. Troullier.
auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ***(Société des)***, par P. F. Devaux.
auto-induction, par G. Vaudet.
autofinancement, par G. Blardonne.
autofrettage, par F.-A. Bordrionnet.
autoguidage (*Aéron.*), par J. Pellandini; (*Arm.*), par le colonel R. Guillot.
automate, par A. Ducrocq.
automatique (*Arm.*), par P. Dufourcq.
automatisation, par A. Ducrocq.
automobile, par J. Bonnet et J. Dalbanne.
autopropulsé (*Mil.*), par le colonel R. Guillot.
autopsie, par le Dr J. Corby.
autorail, par P. Patin.
Autriche (*Géogr.*), par P. Gillardot et G. Rullière; (*Hist.*), par L.-P. Letonturier (av. 1815), P. Grappin, J.-J. Rudent et P. Thibault (apr. 1815); (*Mil.*), par le colonel J. Chabanier; (*Litt.*), par J. Angelloz; (*Bx-arts*), par M. Gauthier.
autruche, par P. Barruel.
Autun, par P. Thibault.
Auvergne (*Géogr.*), par S. Laboureur; (*Hist.*), par J.-J. Rudent; (*Litt.*), par J. Knoché; (*Bx-arts*), par J. Aujame.
Auxerre (*Géogr.*), par C. Dubois.
auxiliaires (*Hist.*), par R. Harot.
avarie (*Dr.*), par J. Garagnon.
Averroès, par Mme M. Le Bras.
Avesta, par H. Del Medico.
aveugle, par le Dr G. Deloron.
Aveyron ***(département de l')***, par S. Laboureur.
aviateurs ***(mal des)***, par le Dr R. Grandpierre.
aviation, par le commandant Michel Flamant, P. Dufourcq et J. Pellandini.
Avicenne, par Mme M. Le Bras.
aviculture, par R. Pero.
Avignon (*Hist.*), par R. Harot.
avion, par J. Dalbanne et J. Pellandini.
aviron, par G. Duthen.
avitaminose, par le Dr D. Fritel.
avocat, par le bâtonnier M. Héraud.
avoine, par R. Braconnier.
avortement (*Dr. pén.*), par R. Degrange.
avoué, par Me H. Nourry, Me J. de la Fournière et Me L. Sienne.
axe (*Math.*), par M. Parodi.
axiome (*Math.*), par M. Parodi.
azoïque, par C. Prévost.
azote (*Chim.*), par R. Touren.
azote ***(cycle de l')***, par R. Braconnier.
azotique, par R. Touren.
Azov (mer d'), par P. George.
Aztèques, par E. Lebas.
Bab ***(le)***, par M. Canard.
babouvisme, par Ph. Brissaud.
Babylone (*Hist.*), par H. Del Medico; (*Bx-arts*), par A. Spycket.
Bach, par N. Dufourcq et C. de Nys.
baccalauréat, par L. Lejealle.
Bacon (Roger et Francis), par Mme M. Le Bras.
bactérie, par R. Davy.
Bactriane, par R. Harot.
Bade ***(pays de)***, par J. Tricart.
Bade (*Hist.*), par L.-P. Letonturier et P. Grappin.
Bagdad, par G. Grelou.
Bahrein ***(îles)***, par G. Grelou.
Baïkal ***(lac)***, par P. George.
bailli, par E. Lebas.
bain (*Hist.*), par R. Harot; (*Métall.*), par R. Le Roux.
Bainville (Jacques), par P. Thibault.
Bakou (*Géogr.*), par P. George; (*Hist.*), par M. Volatron.
balance, par A. Touren.

Balanchine, par F. Reyna.
Balaton ***(lac)***, par P. George.
Bâle (*Géogr.*), par J. Tricart ; (*Hist.*), par P. Thibault.
Bâle ***(concile de)***, par P. Thibault.
Baléares (*Géogr.*), par B. Bomer.
baleine, par P. Bullier et H. Friedel.
baleine ***(chasse à la)***, par le commandant P. Bohé et J. Dalbanne.
Balfour (Arthur James, comte), par D. Curran.
Bali (*Hist.*), par G. Coedès et P. Thibault.
balistique, par le colonel R. Guillot.
balivage, par C. Perrot.
Balkan ***(mont)***, par P. George.
Balkans ***(campagnes des)***, par le colonel J. Chabanier et P. Dufourcq.
Balkans ***(péninsule des)*** [*Géogr.*], par P. George ; (*Hist.*), par P. Thibault.
ballade, par J. Passeron et G. Brabant.
ballet, par F. Reyna.
Baloutchistan (*Hist.*), par M. Canard.
Baltes ***(pays)*** [*Hist.*], par P. Thibault ; (*Hist. mil.*), par le colonel J. Chabanier.
Baltique ***(mer)***, par S. Laboureur.
Balzac (Honoré DE), par M. Bouteron.
bambou, par J.-F. Leroy.
bananier, par J.-F. Leroy.
Bangkok (*Géogr.*), par G. Grelou.
banque et **Banque de France**, par W. Baumgartner.
banquise, par S. Laboureur.
bantou (*Linguist.*), par A. Caquot.
Bantous, par A. Leroi-Gourhan.
baobab, par J.-F. Leroy.
baptême, par P. Thibault.
baratte, par P. Bidan.
barbare, par P. Thibault.
barbares ***(invasions)***, par P. Thibault.
Barcelone (*Géogr.*), par B. Bomer.
Barents (Willem), par A. Frœhlich.
Barmakides, par M. Canard.
baromètre, par A. Touren.
baroque ***(art)***, par P. Lemoine.
baroquisme, par P. Lemoine.
barrage, par J. Dalbanne.
Barras (Paul), par P. Brissaud.
Barrès (Maurice), par P. Moreau.
Barth (Heinrich), par A. Frœhlich.
Barye (Antoine Louis), par R. Charmet.
baryum, par R. Touren.
base (*Chim.*), par R. Deluchat ; (*Mil.*), par P. Dufourcq ; (*Aéron. mil.*), par le commandant M. Travers ; (*Mar. mil.*), par J. Mordal.
Basedow ***(maladie de)***, par le Dr R. Tourneur.
Basile ***(saint)***, par le chanoine E. Jarry.
Basile II le Bulgaroctone, par R. Guilland.
basket-ball, par G. Duthen.
basque ***(Pays)*** [*Géogr.*], par S. Laboureur ; (*Litt.*), par R. Lafon ; (*Bx-arts*), par G. Janneau.
bassin (*Anat.*), par le Dr J. Bruézière.
Bassora, par G. Grelou.
Bastille ***(prise de la)***, par P. Thibault.
bataillon, par le commandant H. Lachouque et P. Dufourcq.
bathyscaphe, par A. Piccard.
Batna, par Y. Lacoste.
Batna ***(département de)***, par S. Laboureur.
batterie (*Electr.*), par R. Dechène.
batteur d'or, par G. Janneau.
battue, par P. Reine.
Baudelaire (Charles), par P. Moreau.

BIBLIOGRAPHIE

N. B. La notice relative à la bibliographie se trouve dans l'avant-propos.

A

'Abbās Ier L.-L. Bellan, *Chah Abbas Ier, sa vie, son histoire* (Geuthner, 1932).

'Abbās Hilmī Ier F. Charles-Roux, *l'Egypte de 1801 à 1882* (dans *Histoire de la nation égyptienne*, publ. sous la direction de G. Hanotaux, t. VI-1, Plon, 1936).

'Abbāssides C. Huart, *Histoire des Arabes* (Geuthner, 1912-1913, 2 vol.). — M. Gaudefroy-Demombynes et S. F. Platonov, *le Monde musulman et byzantin jusqu'aux croisades* (dans *Histoire du monde*, publ. sous la direction d'E. Cavaignac, t. VII-1, E. de Boccard, 1931). — Ch. Diehl et G. Marçais, *Histoire du Moyen Age*, t. III : *le Monde oriental de 395 à 1081* (dans *Histoire générale*, publ. sous la direction de G. Glotz, P. U. F., 1944).

abbaye Dom Besse, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France* (A. Picard, coll. « Archives de la France monastique », 1906 et suiv., 15 vol.). — E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France* (R. Giard [Desclée De Brouwer et Cie], Lille, 1910-1943, 6 tomes en 8 vol.). — Dom L.-H. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés* (Protat, Mâcon, 1939, 2 vol.). — Dom J. Mazé, *Souverains et monastères* (Ed. de Fontenelle, 1945). — Dom G. Outardel, *les Abbayes de France au Moyen Age et en 1947* (Durassié, 1947). — G. Pillement, *Cloîtres et abbayes de France* (Ed. des Deux Mondes, 1950). — E. Poumon, *Abbayes de Belgique* (Office de publicité, Bruxelles, 1954). — E. Lambert, *Abbayes et cathédrales du Sud-Ouest* (E. Privat, Toulouse, 1958).

Abbaye (prison de l') C.-A. Dauban, *les Prisons de Paris sous la Révolution, d'après les relations des contemporains* (Plon, 1870).

abbé H. Lévy-Bruhl, *Etude sur les élections abbatiales en France jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve* (Rousseau, 1913). — Dom P. Salmon, O S. B., *Etude sur les insignes du Pontife dans le rit romain, histoire et liturgie* (Officium libri catholici, Rome, 1955).

Abbon Dom P. Cousin, *Abbon de Fleury-sur-Loire, un savant, un pasteur, un martyr à la fin du Xe siècle* (Lethielleux, 1954).

'Abd al-'Azīz ibn al-Ḥasan G. Saint-René-Taillandier, *les Origines du Maroc français* (Plon, 1930). — Omar el-Hajoui, *Histoire diplomatique du Maroc (1900-1912)* [G. P. Maisonneuve, 1937].

'Abd al-'Azīz ibn Sa'ūd Capitaine H. G. Armstrong, *le Maître de l'Arabie : Ibn Séoud* (Payot, 1935). — J. Benoist-Méchin, *Ibn Séoud ou la Naissance d'un royaume* (A. Michel, 1955).

Abd el-Kader M. Emerit, *l'Algérie à l'époque d'Abd el-Kader* (« Coll. de documents inédits sur l'histoire de l'Algérie », 2e série, t. IV, Larose, 1951). — Ph. d'Estailleur-Chanteraine, *Abd el-Kader le croyant* (Fayard, 1959).

Abd el-Krim L. Gabrielli, *Abd el-Krim et les événements du Rif (1924-1926). Notes et souvenirs présentés par R. Coindreau* (Ed. Atlantides, Casablanca, 1953).

abdomen H. Mondor, *Diagnostics urgents : abdomen* (Masson, 1949). — J. Figarella, *Pathologie médico-chirurgicale de l'abdomen* (J.-B. Baillière et fils, 1956).

Abdülhamid II G. Roy, *Abdul-Hamid, le Sultan rouge* (Payot, 1936).

Abélard P. Lasserre, *Un conflit religieux au XIIe siècle : Abélard contre saint Bernard* (L'Artisan du livre, 1930). — E. Gilson, *Héloïse et Abélard* (Vrin, 1938).

Abetz (Otto) O. Abetz, *D'une prison* (Amiot-Dumont, 1950).

abolitionnisme G. Martin, *l'Abolition de l'esclavage* (P. U. F., 1948).

abondance H. Ardant, *les Crises économiques* (Flammarion, 1948).

abondanciste J. Duboin, *Economie distributive de l'abondance* (Ocia, 1947).

abordage J. Le Clère, *l'Abordage en droit maritime et en droit fluvial* (R. Pichon et Durand-Auzias, 1955).

aboulie L. Dupuis, *les Aboulies sociales : le scrupule, la timidité, la susceptibilité, l'autoritarisme* (P. U. F., 1940).

About (Edmond) M. Thiébault, *Edmond About* (Gallimard, 1936).

Abraham Sir Ch.-L. Woolley, *Abraham, découvertes récentes sur les origines des Hébreux* (Payot, 1949). — J. Lécuyer, *Abraham, notre père* (Ed. du Cerf, 1955).

abrasif M.-P. Salmon et M. Carougeau, *le Travail des métaux par abrasion* (Soc. de publ. mécan., 1951).

absolutisme G. Pagès, *la Monarchie d'ancien régime en France* (A. Colin, 1932).

abstraction J. Laporte, *le Problème de l'abstraction* (P. U. F., 1940).

abstrait Ch.-P. Bru, *Esthétique de l'abstraction* (P. U. F., 1955). — M. Brion, *Art abstrait* (A. Michel, 1956). — M. Ragon, *l'Aventure de l'art abstrait* (Laffont, 1956). — M. Seuphor, *Dictionnaire de la peinture abstraite* (Hazan, 1957).

absurde A. Camus, *le Mythe de Sisyphe* (Gallimard, 1942).

abus L. Josserand, *De l'esprit des droits et de leur relativité* (Dalloz, 1939). — R. Génestal, *les Origines de l'appel comme d'abus* (P. U. F., 1950).

abysse K. Gunther et K. Deckert, *le Monde merveilleux des abysses* (Payot, 1952).

Abyssinie A. Kammerer, *la Mer Rouge, l'Abyssinie et l'Arabie aux XVIe et XVIIe siècles et la cartographie des portulans du monde oriental* (Soc. royale de géogr. d'Egypte, Le Caire, 1949). — J. Doresse, *l'Empire du prêtre Jean* (Plon, 2 vol., 1957).

Académie française R. Peter, *la Vie secrète de l'Académie française* (Librairie des Champs-Elysées, 1934-1940, 5 vol.). — *1635-1935. Trois siècles de l'Académie française par les Quarante* (Firmin-Didot, 1935). — R. Peter, *l'Académie française et le XXe siècle* (Libr. des Champs-Elysées, 1949).

Académie des inscriptions et belles-lettres *L'Académie des inscriptions et belles-lettres. Histoire, prix et fondations* (A. Picard, 1924 ; 2 fasc. d'additions, 1930, 1938). — R. Dussaud, *la Nouvelle Académie des inscriptions et belles-lettres (1795-1914)* [Geuthner, 1946-1947, 2 vol.]. — *Les Travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Histoire et inventaire des publications* (Klincksieck, 1947).

Académie des sciences P. Gauja, *l'Académie des sciences de l'Institut de France* (Gauthier-Villars, 1934). — *Index biographique des membres et correspondants de l'Académie des sciences... (1666-1954)* [Gauthier-Villars, 1954].

Académie des sciences morales et politiques *Académie des sciences morales et politiques. Notices biographiques et bibliographiques. Règlement, fondations* (Sirey, 1951).

Académie des beaux-arts *Académie des beaux-arts. Statuts et index biographique* (Firmin-Didot, 1958).

Acadie E. Martin, *les Exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou* (Hachette, 1936). — E. Lauvrière, *Brève Histoire tragique du peuple acadien, son martyre et sa résurrection* (A. Maisonneuve, 1947). — R. Rumilly, *Histoire des Acadiens* (Fides, s. d., 2 vol.).

acarien E. Séguy, *les Insectes parasites de l'homme et des animaux domestiques* (Lechevalier, 1924).

accaparement E. Dolléans, *l'Accaparement* (Larose, 1902).

Acciaiuoli J. Longnon, *l'Empire latin de Constantinople et la principauté de Morée* (Payot, 1949). — Y. Renouard, *les Hommes d'affaires italiens du Moyen Age* (Colin, 1949-1950).

acclimatement D. H. Biancani, *Contribution à l'étude du choc climatique et de l'acclimatement* (Le François, 1952).

accouchement L. Dubrisay et C. Jeannin, *Précis d'accouchement* (Lamarre, 1946). — Un groupe de médecins, *Accouchement sans douleur* (Fayard, 1957).

accumulateur A. Grimbert, *les Accumulateurs* (Soc. parisienne d'édition, 1949-1950). — R. A. Harvey, *Emploi et charge des accumulateurs électriques* (Dunod, 1956).

Achaïe (principauté d') J. Longnon, *l'Empire latin de Constantinople et la principauté de Morée* (Payot, 1949).

Achéens A. Jardé, *la Formation du peuple grec* (La Renaissance du livre [A. Michel] « L'Evolution de l'humanité », 1923).

Achéenne (ligue) M. Dubois, *les Ligues étolienne et achéenne* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 40, Thorin, 1885). — A. Aymard, *les Premiers Rapports de Rome et de la Confédération achaienne (198-189 av. J.-C.)* [E. de Boccard, 1938] ; *les Assemblées de la Confédération achaienne* (E. de Boccard, 1938).

achéménide (art) M. Dieulafoy, *l'Art antique de la Perse : Achéménides, Parthes, Sassanides* (Des Fossez [-Motteroz], 1884-1885, 5 vol.). — Dr G. Contenau, *Manuel d'archéologie orientale, depuis les origines jusqu'à l'époque d'Alexandre* (Picard, 1927-1947, 4 vol.). — A. Parrot, *Archéologie mésopotamienne* (A. Michel, 1946-1953, 2 vol.).

Achéménides G. G. Cameron, *Histoire de l'Iran antique* (Payot, 1937). — M. Ehtécham, *l'Iran sous les Achéménides* (Impr. Saint-Paul, Fribourg, Suisse, 1946).

Achille A. Rivier, *la Vie d'Achille illustrée par les vases grecs* (Payot, Lausanne, 1936). — M. Meunier, *Achille aux pieds légers* (Sagittaire, Marseille, 1945).

acier A. Jacquet, *Aciers, fers, fontes* (Dunod, 1952-1953, 2 vol.).

Açores Cl. Dervenn, *les Açores* (Horizons de France, 1955).

acoustique L. Conturie, *l'Acoustique appliquée* (Eyrolles, 1955). — P. Fleury et J.-P. Mathieu, *Physique générale et expérimentale : vibrations mécaniques acoustiques* (Eyrolles, 1955).

Acropole A. Thibaudet, *l'Acropole* (Gallimard, 1929). — N. Balanos, *les Monuments de l'Acropole* (Massin et Lévy, 1938). — J. Baelen, *la Chronique du Parthénon. Guide historique de l'Acropole* (Les Belles Lettres, 1957).

acte M. de La Moutte, *l'Acte juridique unilatéral* (Sirey, 1952).

Actes des Apôtres (Mystère des) R. Lebègue, *le Mystère des Actes des Apôtres* (Champion, 1929).

actif Revue internationale du travail, *la Population active dans le monde* (B. I. T., 1956).

action (Dr. comm.). O. Moreau-Néret, *les Valeurs mobilières* (Sirey, 1939, 2 vol). — (Econ. polit.) G. Sorel, *Réflexions sur la violence* (Rivière, 1946 [1908]).

Action catholique H. Carpiay, *l'Action catholique* (Casterman, 1946-1948). — Chanoine P. Tiberghien, *l'Action catholique* (Ed. soc. du Nord, Lille, 1946-1948). — J. Guitton, *l'Action catholique dans les milieux intellectuels* (Ed. Montaigne [F. Aubier], 1949-1950). — Abbé R. Podvin, *l'Action catholique : son organisation dans l'Eglise* (Lethielleux, 1957).

activité H. Guitton, *l'Objet de l'économie politique* (Rivière, 1951).

acupuncture R. de La Füye, *l'Acupuncture* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956). — G. Soulié

de Morant, *l'Acupuncture chinoise* (Lafitte, 1957, 2 vol.).

Adam de la Halle H. Guy, *Le trouvère Adan de Le Hale. Essai sur sa vie et ses œuvres littéraires* (Hachette, 1898). — A. Adler, *Sens et composition du « Jeu de la feuillée »* (University of Michigan Press, Ann Arbor, 1956).

adaptation J. Guillerme, *la Vie en haute altitude* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954).

Adélie (terre) P. Dubard et L.-M. Bayle, *le « Charcot » et la terre Adélie* (Ed. France-Empire, 1951). — A. Liotard et R. Pommier, *la Terre Adélie* (Arthaud, 1952). — Expéditions polaires françaises 1947-1955, *Terre Adélie, Groenland* (Arthaud, 1956).

Aden *Arabie méridionale. La colonie et les protectorats britanniques d'Aden* (La Documentation française, 1956).

Adenauer (Konrad) R. d'Harcourt, *Konrad Adenauer* (Ed. universitaires, « Témoins du XXe siècle », 1955) ; *l'Allemagne d'Adenauer* (Flammarion, 1958). — P. Weymar, *Konrad Adenauer. Souvenirs, témoignages et documents*, trad. par J. Delpeyrou (Plon, 1956).

Adenet le Roi A. Henry, *les Œuvres d'Adenet le Roi*, t. Ier : *Biographie d'Adenet. La tradition manuscrite* (De Tempel, Bruges, 1951).

Ader R. Cahisa, *l'Aviation d'Ader et des temps héroïques* (A. Michel, 1950).

administratif M. Waline, *Droit administratif* (Sirey, 8e éd., 1959). — A. de Laubadère, *Traité élémentaire de droit administratif* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 2e éd., 1957).

administration Alvin Roseman, Kingdom, Gardellini, *Les administrations de six pays confrontent leurs méthodes de travail* (Impr. Kapp, Vanves, 1949).

adolescence G. Compayré, *l'Adolescence* (Alcan, 1909). — P. Mendousse, *l'Ame de l'adolescente* (P. U. F., 1948) ; *l'Ame de l'adolescent* (P. U. F., 1954). — M. Debesse, *la Crise d'originalité juvénile* (P. U. F., 1948) ; *Comment étudier les adolescents* (P. U. F., 1948). — G. Durand, *l'Adolescent et les sports* (P. U. F., 1957). — Ph. Parrot et M. Gueneau, *les Gangs d'adolescents* (P. U. F., 1959).

adoption Vismard, *Traité théorique et pratique de l'adoption et de la légitimation adoptive* (Sirey, 1951). — D^r Cl. Launay et Dr Michel Soule, *l'Adoption* (Editions sociales françaises, 1954).

Ador (Gustave) F. Barbey, *Un homme d'Etat suisse, Gustave Ador (1845-1928)* [Jeheber, Genève, 1945].

Adour J. Fischer, *l'Adour et ses affluents* (Hachette, 1929).

adulte Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques, *Devenir adulte* (Spes, 1958).

adultère A. Rouast et L. Bour, *Adultère, divorce et union libre* (Ed. fam. de France, 1952).

adventistes Le P. Cyrille de Dinan, *Pourquoi je ne suis pas adventiste du septième jour* (Libr. Saint-François, 1950). — R. Gerber, *le Mouvement adventiste, origines et développement* (Ed. « Les Signes des temps », Dammarie-les-Lys, 1950).

aérien (Aéron.). M. Gautier et J. Marais, *les Transports aériens* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — (Dr.). M. Le Goff, *Manuel de droit aérien* (Dalloz, 1954). — R. Saint-Alary, *le Droit aérien* (A. Colin, 1955). — E. Pépin, *Géographie de la circulation aérienne* (Gallimard, coll. « Géographie humaine », 1956).

aérodynamique E. Blanc, *l'Aviation des temps modernes* (Larousse, 1953). — J. Lachnitt, *l'Aérodynamique* (P.U.F., « Que sais-je ? », 1957).

aéromodélisme P. Martin, *Manuel de construction des modèles réduits (avions et planeurs)* [E. Chiron, 1946]. — P. et C. Chinaud, *Modèles réduits d'aérodynes* (Vassilière, 1946-1948).

aéromoteur H. Lanoy, *les Aéromoteurs modernes* (Girardet, 1946-1948).

aéronautique Ch. Dollfus et H. Bouché, *Histoire de l'aéronautique* (Edit. de l'Illustration, 1938). — Général Hébrard, *l'Aviation, des origines à nos jours* (Laffont, 1954). — A. Bié et G. Salomon, *l'Aéronautique, son histoire* (Ed. de Breteuil, 1956).

aéroport Cl. Postel, *l'Aéroport de Paris* (A. Colin, 1954).

aéroporté Lieutenant-colonel F. O. Miksche, *Paratroupes : histoires, organisation et emploi des forces aéroportées* (Payot, 1946). — Commandant Rocolle, *l'Arme aéroportée, clé de la victoire* (Charles-Lavauzelle, 1948).

aérosol Biancani et Delaville, *les Aérosols* (Expansion scientifique française, 1946). — A. P. Avy, *les Aérosols* (Dunod, 1956).

affiche O. Duvillé, *l'Art de concevoir et réaliser l'annonce et l'affiche* (Laurens, 1937). — J.-M. Lo Duca, *l'Affiche* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951).

Affre (Denis Auguste) Mgr Blanchet, *Mgr Affre et son temps* (La Bonne Presse, 1950).

affrètement L. Lavergne, *les Transports par mer* (R. Moreux, 1959).

affûtage E.-H. Lémonon, *l'Affûtage des outils de bois à la portée de tous* (Technique et vulgarisation, 1954). — E. Blancpain, *Théorie et pratique des outils de coupe* (Eyrolles, 1955).

Afghānistān R. Dollot, *l'Afghanistan. Histoire, description, mœurs et coutumes, etc.* (Payot, 1937). — F. Balsan, *Inquisitions de Kaboul au golfe Persique* (J. Peyronnet, 1949). — R. Furon, *l'Iran, Perse et Afghanistan* (Payot, 1951). — J. Hackin, J. Carl, J. Meunié, *Diverses Recherches archéologiques en Afghanistan* (P. U. F., 1959).

Afrique Ch.-A. Julien, *Vue générale de l'histoire de l'Afrique* (P. U. F., 1941) ; *Histoire de l'Afrique, des origines à 1945* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — R. Furon, *les Ressources minérales de l'Afrique* (Payot, 1944). — H. Baumann et D. Westermann, *les Peuples et les civilisations de l'Afrique* (Payot, 1948). — Ch.-A. Julien, Chr. Courtois et R. Le Tourneau, *Histoire de l'Afrique du Nord* (Payot, 1951-1952, 2 vol.). — H. Alimen, *Préhistoire de l'Afrique* (Boubée, 1955). — E. Albertini, G. Marçais, G. Yver et E. Prigent, *l'Afrique du Nord française dans l'histoire* (Archat, Lyon, 1956). — R. Cornevin, *Histoire de l'Afrique, des origines à nos jours* (Payot, 1956). — B. Lavergne, *Afrique du Nord et Afrique noire* (Larose, 1956). — L. Leschi, *Etudes d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines* (Arts et métiers graphiques, 1957). — E. B. Worthington, *Connaissance scientifique de l'Afrique* (Berger-Levrault, 1959).

Afrique noire R. Delavignette, *l'Afrique-Occidentale française* (Soc. d'éd. géogr., marit. et colon., 1931) ; *Histoire militaire de l'Afrique-Equatoriale française* (Imprimerie nationale, 1931). — J. Weulersse, *l'Afrique noire, précédé d'une vue d'ensemble sur le continent africain* (Fayard, 1934). — E.-F. Gautier, *l'Afrique noire occidentale* (Larose, 1935). — A. Demaison, *la Vie des Noirs d'Afrique* (Bourrelier, 1936). — L. Frobenius, *Histoire de la civilisation africaine* (Gallimard, 1936). — G. Tuaillon, *Bibliographie critique de l'Afrique occidentale française* (Charles-Lavauzelle, 1936). — F. Maurette, *Afrique équatoriale, orientale et australe* (dans *Géographie universelle*, t. XII, A. Colin, 1938). — H. Labouret, *Paysans d'Afrique occidentale* (Gallimard, 1941) ; *l'Afrique précoloniale* (P.U.F., « Que sais-je? », 1959). — M. Griaule, *Arts de l'Afrique noire* (Ed. du Chêne, 1947). — E. Trezenem et B. Lembezat, *La France équatoriale* (Soc. d'éd. géogr., marit. et colon., 1947). — H. Baumann et D. Westermann, *les Peuples et les civilisations de l'Afrique* (Payot, 1948). — *Afrique-Equatoriale française, Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari, Tchad* (« Notes et études documentaires », 1948). — E. Guernier, *Afrique occidentale française* (Encycl. colon. et marit., 1949, 2 vol.) ; *Afrique équatoriale française* (Encycl. colon. et marit., 1950). — J. Richard-Molard, *Afrique occidentale française* (Berger-Levrault, 1949). — *Les Peuples d'Afrique* (« Notes et études documentaires », 1950). — M. Robert, *l'Afrique centrale* (A. Colin, 1950). — *L'art nègre... et cet inconnu, l'artiste noir* (Ed. du Seuil, 1951). — H. Zieglé, *Afrique équatoriale française* (Berger-Levrault, 1952). — Commandant M. Chailley, *les Grandes Missions françaises en Afrique occidentale* (Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1953). — J. C. Carothers, *Psychologie normale et pathologique de l'Africain. Etude ethno-psychiatrique* (O. M. S., Genève, 1954). — H. Deschamps, *les Religions de l'Afrique noire* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — R. Mauny, *Gravures, peintures et inscriptions rupestres de l'Ouest africain* (Institut français d'Afrique noire, Dakar, 1954). — J. Pouquet, *l'Afrique équatoriale française et le Cameroun* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954) ; *l'Afrique occidentale française* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — G. Roure, *Faune et chasse en A.-O. F.* (G.I.A., Dakar, 1956). — G. Balandier, *Afrique ambiguë* (Plon, 1957). — G. Houlet, *Afrique occidentale française, Togo* (Hachette, « Guides bleus », 1958). — J. Suret-Canale, *Afrique noire : géographie, civilisations, histoire* (Editions sociales, 1958).

Afrique (province romaine d') E. Albertini, *l'Afrique romaine* (Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts [service des Antiquités], Alger, 1955). — G. C. Picard, *la Civilisation de l'Afrique romaine* (Plon, 1959).

Afrique-Orientale anglaise L. Roux, *Des Grands Lacs à Zanzibar. L'Est africain britannique* (Soc. d'éd. géogr., marit. et colon., 1950).

Agadir P. Zeys, *Agadir* (Sirey, 1932). — J. Caillaux, *Mes Mémoires*, t. II : *Mes audaces. Agadir (1909-1912)* [Plon, 1943]. — *Agadir et sa région (Notre Maroc*, n° d'avr. 1950, Imprimeries réunies, Casablanca, 1950). — Djinn Meunié, *Greniers-citadelles au Maroc* (Arts et métiers graphiques, 1951, 2 vol.).

Agamemnon Ch. Autran, *Homère et les origines sacerdotales de l'épopée grecque* (Denoël, 1938-1943, 3 vol.). — P. Mazon, *Introduction à l'Iliade* (Les Belles Lettres, 1948).

agate E. Gübelin, *Pierres précieuses* (Payot, Lausanne, 1953).

Agathon d'Athènes P. Lévêque, *Agathon* (Les Belles Lettres, 1955).

âge P. Guilly, *l'Age critique* (P. U. F., « Que sais-je? », 1958). — R. Zazzo, *Intelligence et quotient d'âges* (*Manuel du développement mental*) [P. U. F., 1946].

Agenais P. Marquant, *l'Agenais, raccourci historique* (Privat, Toulouse, 1944).

agent diplomatique H. Coulon, *Des agents diplomatiques, de leurs fonctions, de leurs droits*, etc. (Marchal et Billard, 1889). — L. Noël, *Conseils à un jeune Français entrant dans la carrière* (La Jeune Parque, coll. « Conseils », 1947).

Agha Khān III Agha Khan, *Mémoires*, trad. de l'anglais par Jane Fillion (A. Michel, 1954).

agrément E. Borrel, *l'Interprétation de la musique française, de Lully à la Révolution* (Alcan, 1934).

agression W. Komarnicki, *la Définition de l'agression dans le droit international moderne* (Sirey, 1949).

agriculture G. Roupnel, *Histoire de la campagne française* (Grasset, 1932). — R. Dion, *Essai sur la formation du paysage rural français* (Arrault, Tours, 1934). — G. Lizerand, *le Régime rural de l'ancienne France* (P. U. F., 1942) ; *Etudes d'histoire rurale* (Delalain, 1952). — R. Maspetiol, *l'Ordre éternel des champs, essai sur l'histoire, l'économie et les valeurs de la paysannerie* (Libr. de Médicis, 1946). — P. George, *Géographie agricole du monde* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948). — D. Faucher, *Géographie agraire* (Libr. de Médicis, 1949). — R. Grand et R. Delatouche, *l'Agriculture au Moyen Age, de la fin de l'Empire romain au XVIe siècle* (E. de Boccard, 1950). — R. Braconnier et J. Glandard, *Nouveau Larousse agricole* (Larousse, 1952). — M. Augé-Laribé, *la Révolution agricole* (A. Michel, « Evolution de l'humanité », 1955). — M. Bloch, *les Caractères originaux de l'histoire rurale française* (A. Colin, 1955-1956, 2 vol.). — H. Gondé, G. Carré, Ph. Jussiaux, *Nouvelles Leçons d'agriculture* (La Maison rustique, 1958).

Agrigente J. Bérard, *la Colonisation grecque de l'Italie méridionale et de la Sicile dans l'Antiquité* (P. U. F., 1957).

Agrippine la Jeune G. Walter, *Néron* (Hachette, 1955).

agrumes H. Rebour, *les Agrumes* (J.-B. Baillière et fils, 1957).

Aguesseau (Henri François d') H. Regnault, *les Ordonnances civiles du chancelier Daguesseau* (Sirey, 1929-1938, 2 vol.). — *Le Chancelier Henri-François d'Aguesseau (Limoges, 1668-Fresnes, 1751), journées d'études...* (Soc. archéol. et hist. du Limousin, Limoges, 1953).

Ahasvérus C.-J. Cordeau, *Ahasvérus* (Jouve, 1951).

aide sociale Rozy et Piquenard, *Législation de l'aide sociale* (Berger-Levrault, 1955).

Ailly (Pierre d') L. Salembier, *le Cardinal Pierre d'Ailly, chancelier de l'Université de Paris, évêque du Puy et de Cambrai* (Tourcoing, 1932).

Ain Fr. Collaveri, *Visage de l'Ain* (« Richesses de France », Delmas, Bordeaux, 1953).

Aïnou(s) G. Montandon, *la Civilisation aïnou et les cultures arctiques* (Payot, 1937).

air G. Claude, *Air liquide, oxygène, azote, gaz rares* (Dunod, 1926). — *Manuel de l'air comprimé* (Institut de l'air et des gaz comprimés des Etats-Unis, Eyrolles 1957).

Aix-en-Provence J. Laphaud, *Aix-en-Provence, son histoire, son destin* (Lecomte, Marseille, 1950). — J. Pourrière, *Aix-en-Provence, rues et monuments* (Editions provençales, Aix-en-Provence, 1953).

Akbar R. Grousset, *Figures de proue* (Plon, 1949).

Akkad (pays d') A. Moret, *Histoire de l'Orient*, t. I (dans *Histoire générale*, dirigée par G. Glotz, *Histoire ancienne*, P. U. F., 1950).

Alain A. Maurois, *Alain* (Domat, 1950). — G. Pascal, *Pour connaître la pensée d'Alain* (Bordas, 1957). — J. Robinson, *Alain, lecteur de Balzac et de Stendhal* (Corti, 1958).

Alain-Fournier A. Léonard, *Alain-Fournier et le Grand Meaulnes* (Desclée de Brouwer, 1944). — C. Dédéyan, *Alain-Fournier et la réalité secrète* (Julliard, 1948). — H. Gillet, *Alain-Fournier* (Emile-Paul, 1948). — C. Borgal, *Alain-Fournier* (Editions universitaires, « Classiques du XXe siècle », 1952). — H. Vallotton, *Alain-Fournier ou la Pureté retrouvée* (Debresse, 1957). — J.-H. Delettrez, *Alain-Fournier et le Grand Meaulnes* (Emile-Paul, 1954).

Alamans F. Lot, *les Invasions germaniques* (Payot, 1935).

Alaska J. Alloucherie, *Grand Nord, hommes et bêtes des terres glacées* (Je Sers, 1938). — E. Bruet, *l'Alaska. Géographie, exploration, géologie, minéralogie, faune, peuplement, flore, ressources naturelles* (Payot, 1945). — Jay P. Williams, *Alaska, mon paradis sauvage, Cinquante années d'aventures* (Amiot-Dumont, 1953. — Amiral Lepotier, *les Russes en Amérique* (Fayard, 1958). — M. Poniatowski, *Histoire de la Russie d'Amérique et de l'Alaska* (Horizons de France, 1959).

Albanie R. Bernard, *Essai sur l'histoire de l'Albanie moderne* (Domat-Montchrestien, 1935).

albâtre L. Marceron, *le Retable d'Ecaquelon et les albâtres anglais du XVe siècle* (Compagnie française des arts graphiques, 1947).

Albéniz (Isaac) H. Collet, *Albéniz et Granados* (Plon, 1948). — G. Laplane, *Albéniz, sa vie, son œuvre* (Ed. du Milieu du monde, 1956).

Albert le Grand (saint) A. Garreau, *Saint Albert le Grand* (Desclée De Brouwer et Cie, 1932). — M.-M. Gorce, *l'Essor de la pensée au Moyen Age. Albert le Grand. Thomas d'Aquin* (Letouzey et Ané, 1933).

Albert Ier de Belgique Comte H. Carton de Wiart, *Albert Ier, le Roi-Chevalier* (Flammarion, 1934). — L. Dumont-Wilden, *Albert Ier, roi des Belges* (Grasset, 1934). — E. Cammaerts, *Albert Ier de Belgique* (Edition universelle et Desclée De Brouwer et Cie, Bruxelles et Paris, 1937). — D. Denuit, *Albert, roi des Belges* (Ed. Biblis, Bruxelles, 1953).

Albi E. Mâle, *la Cathédrale d'Albi* (P. Hartmann, 1950). — Ed. Julien, *Palais de la Berbie. Toulouse-Lautrec au musée d'Albi* (Impr. du Sud-Ouest, Albi, 1952). — P. de Gorsse, *Albi* (Alpina, 1954).

albigeois P. Belperron, *la Croisade contre les albigeois* (Plon, 1942). — F. Niel, *Albigeois et Cathares* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956).

Albret (famille d') Ch. Dartigue-Peyrou, *la Vicomté de Béarn sous le règne d'Henri d'Albret (1517-1555)* [Les Belles Lettres, 1934].

Albuquerque (Afonso de) R. Bouvier, *Albuquerque*.

alchimie S. Hutin, *l'Alchimie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952). — M. Caron et S. Hutin, *les Alchimistes* (Ed. du Seuil, 1959).

Alcibiade J. Hatzfeld, *Alcibiade. Etude sur l'histoire d'Athènes à la fin du Ve siècle* (P. U. F., 1951).

alcoolisme S. Ledermann, *Alcool, alcoolisme, alcoolisation. Données scientifiques de caractère physiologique, économique et social* (P. U. F., 1956). — *Colloque européen sur l'alcoolisme (Copenhague, 1951)* [O. M. S., Genève, 1954]. — P. Harichaux et J. Humbert, *l'Alcoolisme* (Flammarion, 1958).

Alcuin A. Kleinclausz, *Alcuin* (« Annales de l'Université de Lyon », Lettres, 3e série, fasc. 15, Les Belles Lettres, 1948).

Alembert (Jean d') M. Muller, *Essai sur la philosophie de Jean d'Alembert* (Payot, 1926).

Alep J. Sauvaget, *Alep. Essai sur le développement d'une grande ville syrienne...* (Geuthner, 1941).

alésage L. Cave et C. Flayac, *Fraisage et alésage, procédés modernes* (Dumas, 1951).

Alésia L.-A. Constans, *Guide illustré des campagnes de César en Gaule* (Les Belles Lettres, 1929). — J. Carcopino, *Alésia et les ruses de César* (Flammarion, 1959).

Alexandre le Grand (Macédoine) G. Glotz, P. Roussel et R. Cohen, *Alexandre et le démembrement de son empire* (dans *Histoire générale*, publ. sous la direction de G. Glotz : *Histoire ancienne*, 2e partie, *Histoire grecque*, t. IV-1, P. U. F., 1945). — G. Radet, *Alexandre le Grand* (L'Artisan du livre, 1950). — L. Homo, *Alexandre le Grand* (Fayard, 1951). — P. Cloché, *Alexandre le Grand* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954).

Alexandre III (pape) R. Foreville, *l'Eglise et la Royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenet (1154-1189)* [Bloud et Gay, 1943]. — M. Pacaut, *Alexandre III, étude sur la conception du pouvoir pontifical dans sa pensée et dans son œuvre* (Vrin, 1956).

Alexandre VI (pape) R. Aubenas et R. Ricard, *l'Eglise et la Renaissance (1449-1517)* [dans *Histoire de l'Eglise...*, publ. sous la direction de A. Fliche et V. Martin, t. XV, Bloud et Gay, 1951]. — M. Brion, *le Pape et le prince : les Borgia* (Hachette, 1953). — F. Hayward, *l'Enigme des Borgia* (Le Centurion, 1956).

Alexandre Ier de Russie K. Waliszewski, *le Règne d'Alexandre Ier* (Plon, 1923-1925, 3 vol.). — G. Tchoulkov, *les Derniers Tsars autocrates : Paul Ier, Alexandre Ier, Nicolas Ier, Alexandre II, Alexandre III*, trad. du russe par D. Ergaz (Payot, 1928). — N. Mikhaïlovitch, *le Tsar Alexandre Ier* (Payot, 1931). — M. Paléologue, *Alexandre Ier, un tsar énigmatique* (Plon, 1937). — C. de Grunwald, *Alexandre Ier, le tsar mystique* (Amiot-Dumont, « Présence de l'histoire », 1955).

Alexandre II de Russie M. Paléologue, *le Roman tragique de l'empereur Alexandre II* (Plon, 1923).

Alexandre III de Russie C. Pobiédonostev, *Mémoires politiques, correspondance officielle et documents inédits relatifs à l'histoire du régime de l'empereur Alexandre III* (Payot, 1927). — E. Toutain, *Alexandre III et la République française. Souvenirs d'un témoin* (Plon, 1929).

Alexandre Ier de Yougoslavie E. Haumant, *la Formation de la Yougoslavie* (« Coll. historique de l'Institut d'études slaves de l'Université de Paris », V, Bossard, 1930). — C. Eylan, *la Vie et la mort d'Alexandre Ier, roi de Yougoslavie* (Grasset, 1935). — J.-N. Faure-Biguet, *le roi Alexandre Ier de Yougoslavie* (Plon, 1936).

Alexandre Farnèse L. Van der Essen, *Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas* (Libr. nat. d'art et d'histoire, Bruxelles, 1933, 4 vol.) ; *Alexandre Farnèse et les origines de la Belgique* (Office de publicité, Bruxelles, 1942).

Alfieri (Vittorio) J. Langlais [Alfieri], *Sa vie par lui-même..., avec bibliographie et notes* (F. Sorlot, 1944). — P. Sirven, *Vittorio Alfieri* (Boivin, 1947).

algèbre Abbé Moreux, *Pour comprendre l'algèbre* (Doin, 1948). — J. Baret, *Cours d'algèbre* (Vuibert, 1957).

Alger R. Lespès, *Alger. Etude de géographie et d'histoire urbaines* (Alcan, 1930). — G. Esquer, *Alger et sa région* (Arthaud, 1949). — Y. Laye, *le Port d'Alger* (Impr. L. Rives, Alger, 1951).

Algérie Géogr. E. Guernier, *Algérie et Sahara* (Encyclopédie de l'Empire français [« Encyclopédie coloniale et maritime »], 1948, 2 vol.) ; — J. Despois, *l'Afrique du Nord* (P. U. F., « Pays d'outre-mer », 1949). — M. Larnaude, *l'Algérie* (Berger-Levrault, 1950). — H. Isnard, *la Vigne en Algérie* (Ophrys, Gap, 1951-1954, 2 vol.) ; *l'Algérie* (Arthaud, 1954). — G. Leduc, *l'Industrialisation de l'Afrique du Nord* (A. Colin, 1952). — A. Cléach, G. Esquer, G. Audisio, C. de Gastyne, *Visage de l'Algérie* (Horizons de France, 1953). — P. Birot et J. Dresch, *la Méditerranée et le Moyen-Orient* (P. U. F., coll. « Orbis », 1953, t. I). — J. Blottière, *l'Algérie* (Editions maritimes et coloniales, 1955). — M. Parisot, *Algérie, Tunisie* (Hachette, « Guides bleus », 1955). — J. Alazard, S. Benchener, P. Boyer, R. Celly, M. Colombe, Chr. Courtois, etc., *Initiation à l'Algérie* (Adrien Maisonneuve, 1957). — *Algérie, Sahara* (Guide Michelin, 1959).

— Hist. G. Esquer, *les Commencements d'un empire : la prise d'Alger (1830)* [Larose, 1929] ; *Histoire de l'Algérie (1830-1957)* [P. U. F., « Que sais-je ? », 1957]. — Général P. Azan, *Conquête et pacification de l'Algérie* (dans *les Armées françaises d'outre-mer*, I-1, Impr. Villain et Bar, 1931). — St. Gsell, *Histoire de l'Afrique du Nord* (Payot, 1931). — A. Berqué, *l'Algérie, terre d'art et d'histoire* (V. Heintz, Alger, 1937). — E. F. Gautier, *le Passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs* (Payot, 1937). — G. Marçais, *la Berbérie musulmane et l'Orient au Moyen Age* (Aubier, « Les Grandes Crises de l'histoire », 1946). — Ch.-A. Julien, Chr. Courtois et R. Le Tourneau, *Histoire de l'Afrique du Nord* (Payot, 1951-1952, 2 vol.). — Ch.-A. Julien, *l'Afrique du Nord en marche* (Julliard, 1952). — Chr. Courtois, *les Vandales et l'Afrique* (Arts et métiers graphiques, 1955). — Maréchal Juin, *le Maghreb en feu* (Plon, 1957). — J. Soustelle, *le Drame algérien* (Plon, 1957). — G. Tillion, *l'Algérie en 1957* (Ed. de Minuit, 1957). — J. Dresch, Ch.-A. Julien, H. Marrou, A. Sauvy, P. Stibbe, *la Question algérienne* (Ed. de Minuit, 1958).

algue E. Wuitner, *les Algues marines des côtes de France* (Lechevalier, 1947).

Alhambra A. Champdor, *l'Alhambra de Grenade* (Guillot, 1952).

aliéné Dr J. Raynier et Dr H. Beaudoin, *la Condition administrative et juridique du malade mental* (Le François, 3e éd., 1950). — Dr J. Vinchon, *l'Art et la folie* (Delamain et Boutelleau [Stock], 1950).

alignement Ed. Guille, *l'Alignement des voies publiques et privées* (L. Rodstein, 2e éd., 1938).

alimentation Trémolières, Serville et Jacquot, *Manuel élémentaire d'alimentation humaine* (Editions sociales françaises, 1954). — M. Lengellé et M. Cépède, *l'Economie de l'alimentation* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — R. J. Courtine, *L'assassin est à votre table* (Ed. de la Pensée moderne, 1958).

Allāh L. Gardet et M. M. Anawati, *Introduction à la théologie musulmane* (Vrin, 1948).

Allais (Alphonse) Mme J. Leroy-Allais, *Alphonse Allais, souvenirs d'enfance et de jeunesse* (Flammarion, 1913). — A. Jakovsky, *Alphonse Allais, « le tueur à gags »* (Les Quatre Jeudis, 1955).

allaitement Marfan, *Traité de l'allaitement et de l'alimentation des enfants du premier âge* (Masson, 4e édit., 1930).

Allemagne Géogr. E. de Martonne, *l'Europe centrale* (dans *Géographie universelle*, t. I, A. Colin, 1930). — M. Dutheil, *la Population allemande* (Payot, 1937). — R. Clozier, *l'Economie de l'Europe centrale germanique* (P.U.F., 1947). — L. Agourtine, *Géographie économique de l'Allemagne (zone soviétique d'occupation)* [Baden-Baden, 1952]. — A. Piettre, *l'Economie allemande contemporaine (Allemagne occidentale), 1945-1952* (Ed. M.-Th. Génin [Libr. de Médicis], 1952). — J. Ancel, *Manuel géographique de politique européenne*, t. II : *l'Europe germanique et ses bornes* (Delagrave, 1953). — P. George et J. Tricart, *l'Europe centrale* (P. U. F., coll. « Orbis », 1954, 2 vol.). — C. Harald Harlinghausen et Hartmuth Merleker, *Allemagne* (Guides Nagel, 1954). — V. Prévôt, *Connaître l'Allemagne de l'Ouest* (J.-B. Baillière et fils, 1955). — J. Rovan, *Allemagne* (Ed. du Seuil, « Petite Planète », 1955). — J. Legros, *Allemagne, république fédérale* (Hachette, « Guides bleus », 1959).

— Hist. P. Benaerts, *l'Unité allemande (1806-1938)* [A. Colin, 1939]. — J. Droz, *Histoire de l'Allemagne* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1945). — J. de Pange, *l'Allemagne depuis la Révolution française (1789-1945)* [Fayard, 1947]. —

R. d'Harcourt, *les Allemands d'aujourd'hui* (Hachette, 1948) ; *Visage de l'Allemagne actuelle* (Flammarion, 1950). — E. Ludwig. *Histoire des Allemands* (Flammarion, 1948). — R. Minder, *Allemagnes et Allemands* (Ed. du Seuil, coll. « Esprit », 1948). — A. François-Poncet, *De Versailles à Potsdam (1919-1945)* [Flammarion, 1948]. — P. Lafue, *Histoire de l'Allemagne* (Flammarion, 1950). — J. Calmette, *le Reich allemand au Moyen Age* (Payot, 1951). — M. Mourin, *Histoire de l'Allemagne des origines à nos jours* (Payot, 1951). — A. Drijard, *l'Allemagne. Les grands traits de son évolution politique et culturelle des origines à nos jours* (Tournier et Constans, 1953). — A. Grosser, *l'Allemagne de l'Occident (1945-1952)* [Gallimard, 1953]. — Ed. Vermeil, *l'Allemagne contemporaine, sociale, politique et culturelle (1890-1950)* [Aubier, 1953, 2 vol.]. — C. David, *l'Allemagne de Hitler* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — G. Castellan, *D. D. R., l'Allemagne de l'Est* (Ed. du Seuil, 1955). — R. Courau, *Histoire pittoresque de l'Allemagne* (Plon, 1956). — G. Badia, *la Fin de la République allemande (1929-1933)* [Editions sociales, 1958].
— Mil. J. Benoist-Méchin, *Histoire de l'armée allemande* (A. Michel, 1942). — Colonel E. Carrias, *la Pensée militaire allemande* (P. U. F., 1948). — B. H. Liddell Hart, *Les généraux allemands parlent,* trad. par Lola Tranec (Stock, 1948). — Général A. Heusinger, *Hitler et l'O. K. W.* (Berger-Levrault, 1952). — G. Castellan, *le Réarmement clandestin du Reich (1930-1935)* [Plon, 1954]. — A. Dormont, *La nouvelle armée allemande est là* (Amiot-Dumont, 1954). — R. Jouan, *la Marine allemande dans la Seconde Guerre mondiale* (Payot, 1955). — W. Frank, *U-Boote contre les marines alliées* (Arthaud, 1956). — Feldmarschall Kesselring, *Soldat jusqu'au dernier jour,* trad. par le colonel Goutard (Charles-Lavauzelle, 1956).

allemand A. Fuchs, *Initiation à l'étude de la langue et de la littérature allemandes modernes* (Les Belles Lettres, 1948). — M. Gravier, *Anthologie de l'allemand du XVIe siècle* (Aubier, 1948). — E. Tonnelat, *Histoire de la langue allemande* (A. Colin, 1952). — A. Moret, *Phonétique historique de l'allemand* (Larousse, 1953).

allemand (art) P. Du Colombier, *l'Art allemand* (Larousse, « Arts, Styles et Techniques », 1946). — M. Brion, *la Peinture allemande* (P. Tisné, 1959).

allemande (littérature) G. Bianquis, *Histoire de la littérature allemande* (A. Colin, 1936). — J.-F. Angelloz, *la Littérature allemande* (P. U. F., « Que sais-je? », 1948). — A. Folz, *Mémento d'histoire de la littérature allemande* (Belin, 1952). — A. Fuchs, *les Débuts de la littérature allemande du VIIIe au XIIe siècle* (Les Belles Lettres, 1952). — A. Guerne, *les Romantiques allemands* (Desclée De Brouwer, 1957). — C. Zink, M. Gravier, P. Grappin, H. Plard, C. David, *Histoire de la littérature allemande* (Aubier, 1959).

allergie J. Tisseuil, *Synthèse de l'allergie et des allergides dans les maladies générales et cutanées* (Le François, 1958).

alleu R. Boutruche, *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal. L'Alleu en Bordelais et en Bazadais du XIe au XVIIIe siècle* (Les Belles Lettres, 1947). — J. Balon, *les Fondements du régime foncier au Moyen Age depuis la chute de l'Empire romain en Occident* (Nauwelaerts, Louvain, 1954).

alliages L. Guillet, *les Alliages métalliques* (P. U. F., 1946-1948) ; *Précis de métallographie* (Masson, 1957).

alliance J. Droz, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919* (Dalloz, 1952).

Alliance (Sainte-) J.-H. Pirenne, *la Sainte-Alliance, organisation européenne de la paix mondiale* (Ed. de la Baconnière, Neuchâtel, 1946-1949, 2 vol.). — M. de La Fuÿe et E.-A. Babeau, *la Sainte-Alliance (1815-1848)* [Denoël, 1948]. — M. Bourquin, *Histoire de la Sainte-Alliance* (Georg, Genève, 1954).

Alliance (Triple-) [1668] L. André, *Louis XIV et l'Europe* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1950).

Alliance (Triple-) ou Triplice Cte J. Grabinski, *la Triple-Alliance* (E. Vitte, Lyon, 1904). — A. Singer, *Histoire de la Triple-Alliance* (M. Giard et E. Brière, 1915).

Alpes E. de Martonne, *les Alpes* (A. Colin, 1926). — R. Blanchard, *les Alpes et leur destin* (A. Fayard, 1958).

Alpes françaises Ph. Arbos, *la Vie pastorale dans les Alpes françaises* (A. Colin, 1922). — E. Bénévent, *le Climat des Alpes françaises* (E. Chiron, 1926). — R. Blanchard, *les Alpes occidentales* (Arthaud, 1938-1957, 7 tomes). — R. Blanchard et F. Saive, *les Alpes françaises à vol d'oiseau* (Arthaud, 1942). — P. George, *Géographie des Alpes* (P. U. F., 1942). — Van Gennep, *le Folklore des hautes Alpes* (G. P. Maisonneuve, 1946-1950, 2 vol.). — J. Chardonnet, *le Relief des Alpes du Sud* (Didier et Richard, Grenoble, 1947-1948, 2 vol.). — G. Veyret-Vernier, *l'Industrie des Alpes françaises* (Arthaud, Grenoble, 1948). — J. Guiter, *les Hautes Alpes, les paysages, les hommes, l'histoire* (Ophrys, Gap, 1950). — H. Ferrand et P. Guiton, *la Route des Alpes françaises* (Arthaud, 1955). — *Alpes* (Guide Michelin, 1959).

alphabet James G. Février, *Histoire de l'écriture* (Payot, 1948). — M. Cohen, *la Grande Invention de l'écriture* (Imprimerie nationale, 1959, 3 vol.).

Alphonse XIII H. Valloton, *Alphonse XIII* (Payot, Lausanne, 1943). — M. Sandoz, *la Salière de cristal,* souvenirs (La Table ronde, 1952).

Alphonse-Marie de Liguori (saint) Chanoine J. Pieters, *Un docteur de l'Eglise au XVIIIe siècle : saint Alphonse de Liguori* (Procure générale du clergé, 1945). — Le P. Charton, *Saint Alphonse de Liguori* (Alsatia, 1947).

Alpilles M. Pezet, *les Alpilles. Au cœur de la Provence* (Horizons de France, 1955).

alpinisme P. Amiguet, *Technique et poésie de la montagne* (Grasset, 1936). — C. Gos, *l'Epopée alpestre. Histoire de la montagne et de l'alpinisme de l'Antiquité à nos jours* (Attinger, Neuchâtel, 1946). — R. L. G. Irving, *la Conquête de la montagne* (Payot, 1948). — J.-R. Ullman, *la Grande Conquête* (Arthaud, Grenoble, 1948). — F. Gazier, *les Sports de la montagne* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — C. E. Engel, *Histoire de l'alpinisme* (Je sers, Neuchâtel, 1950). — G. Rébuffat, *Etoiles et tempêtes* (Arthaud, 1954) ; *Du mont Blanc à l'Himalaya* (Arthaud, 1955). — M. Herzog et divers, *la Montagne* (Larousse, 1955). — H. de Ségogne et J. Couzy, *les Alpinistes célèbres* (Lucien Mazenod, 1956).

Alsace R. Reuss, *Histoire d'Alsace* (Boivin, 1934). — G. Zeller, *l'Alsace française de Louis XIV à nos jours* (A. Colin, 1945). — Hansi, *l'Alsace* (Arthaud, coll. « Les Beaux Pays », 1946). — Général J. de Lattre de Tassigny, L. Dollinger, H. Haug et R. Paira, *Alsace* (Vautrain, 1947). — P. Marthelot, Ph. Dollinger, R. Heitz, etc., *Visages de l'Alsace* (Horizons de France, 1947). — P. Stintzi, *Histoire de l'Eglise catholique en Alsace* (Alsatia, 1947). — R. Schilling, *l'Alsace* (Nathan, 1948). — E. Juillard, *la Vie rurale dans la plaine de basse Alsace* (Le Roux, Strasbourg, 1953). — J. Legros, *Vosges, Lorraine, Alsace* (Hachette, « Guides bleus », 1953). — A. Siegfried (phot. de Michel Nicolas), *l'Alsace* (Del Duca, 1954). — A. Boosz et divers, *Analyse de l'Alsace* (Nouvelle Critique, 1955). — F. L'Huillier, *Histoire de l'Alsace* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955). — V. Beyer, *Images d'Alsace* (Arthaud, 1956). — H. Megret et R. Minder, *l'Alsace* (Arthaud, 1958). ,

Altamira (grottes d') E. Cartailhac et abbé H. Breuil, *la Caverne d'Altamira à Santillane, près Santander (Espagne)* [Impr. de Monaco, 1906]. — Abbé H. Breuil, *Quatre cents Siècles d'art pariétal* (Centre d'études et de documentation préhistoriques, Montignac [Dordogne], 1952).

aluminium J. Lanthony, *l'Aluminium et les alliages légers* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952). — P. Bernard, *l'Aluminium* (A. Michel, 1953).

Alyscamps (les) F. Benoît, *les Cimetières suburbains d'Arles dans l'antiquité chrétienne et au Moyen Age* (Les Belles Lettres, 1935). — J. Gilbert, *les Alyscamps* (Impr. du « Courrier républicain », Roanne, 1953).

Alzon (le P. Emmanuel d') G. Bernoville, *Un promoteur de la Renaissance catholique au XIXe siècle : Emmanuel d'Alzon (1810-1880)* [Grasset, 1957].

amaigrissement A. Albert, *l'Art de maigrir* (Alka, Bourg-la-Reine, 1953). — G. Hauser, *Devenez mince, restez mince,* Corrêa, 1955).

Amalfi Commandant M. A. Bragadin, *Histoire des républiques maritimes italiennes. Venise, Amalfi, Pise, Gênes* (Payot, 1955).

Amarna (Tell al-) J. D. S. Pendlebury, *les Fouilles de Tell el-Amarna et l'époque amarnienne* (Payot, 1936).

Amazone P. Le Cointe, *l'Amazonie brésilienne : le pays, ses habitants, ses ressources* (A. Challamel, Librairie maritime et coloniale, 1922, 2 vol.). — B. Flornoy, *Découverte des sources de l'Amazone* (Je sers, 1946). — A. Gheerbrant, *l'Expédition Orénoque-Amazone* (Gallimard, 1952). — W. Price, *les Merveilles de l'Amazonie* (Payot, 1953). — L. Cotlow, *les Coupeurs de têtes de l'Amazone* (Hachette, 1954). — A. Vinci, *Visages secrets de l'Amazonie* (Amiot-Dumont, 1956). — Marquis de Wavrin, *l'Amazonie et ses Indiens* (Ed. du Soleil levant, « les Chevaliers de l'aventure », Namur, 1958).

Amazones A. Reinach, *l'Origine des Amazones* (Leroux, 1913). — Ch. Picard, *Ephèse et Claros. Recherches sur les sanctuaires et les cultes de l'Ionie du Nord* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 123, E. de Boccard, 1922) ; *l'Ephésia, les Amazones et les Abeilles* (dans *Mélanges d'études anciennes offerts à Georges Radet,* Klincksieck, 1940).

ambassadeur Mme Saint-René-Taillandier, *Silhouettes d'ambassadeurs* (P. Cambon, J. Cambon, C. Barrère, etc.) [Pedone, 1953].

ambiguïté S. de Beauvoir, *Pour une morale de l'ambiguïté* (Gallimard, 1947). — M. Merleau-Ponty, *la Structure du comportement : une philosophie de l'ambiguïté* (P. U. F., « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1953).

Amboise M. Coleman, *Amboise et Léonard de Vinci à Amboise* (Arrault, Tours, 1932). — Dr F. Lesueur, *le Château d'Amboise* (Laurens, 1935). — P. Pinasseau, *Notre vieil Amboise* (Arrault, Tours, 1936). — J. Levron, *le Château d'Amboise* (Arthaud, « Aspects de la France », 1949). — P. de Vaissière, *le Château d'Amboise* (Calmann-Lévy, « Châteaux, décors de l'histoire », 1949).

Amboise (conjuration d') L. Romier, *la Conjuration d'Amboise* (Perrin, 1923).

Ambroise (saint) P. de Labriolle, *Saint Ambroise* (Bloud, 1908). — J.-R. Palanque, *Saint Ambroise et l'Empire romain* (E. de Boccard, 1933). — Abbé M. Jourjon, *Ambroise de Milan* (Les Editions ouvrières, 1956).

aménagement (plan d') J.-F. Gravier, *Paris et le désert français* (Flammarion, 1958).

amendement R. Braconnier et J. Glandard, *Nouveau Larousse agricole* (Larousse, 1952).

Aménophis III, Aménophis IV A. Moret, *l'Egypte pharaonique* (dans *Histoire de la nation égyptienne,* publ. sous la direction de G. Hanotaux, t. II, Plon, 1932). — J. D. S. Pendlebury, *les Fouilles de Tell el-Amarna et l'époque amarnienne* (Payot, 1936). — A. Weigall, *le Pharaon Akh-en-Aton et son époque* (Payot, 1936). — Daniel-Rops, *le Roi ivre de Dieu* (Fayard, 1957).

Amérique H. Baulig, M. Sorre, P. Denis, *Amérique septentrionale, Mexique et Amérique centrale, Amérique du Sud* (dans *Géographie universelle,* t. XIII, XIV et XV, A. Colin, 1927-1936). — Colonel Langlois, *l'Amérique précolombienne et la conquête européenne* (dans *Histoire du monde,* t. IX, E. de Boccard, 1928). — R. Blanchard, *l'Amérique du Nord* (Fayard, 1933). — J. Canu, *Villes et paysages d'Amérique* (J. de Gigord, 1937). — E. Pépin, *le Panaméricanisme* (A. Colin, 1938). — L. Ferrero, *Amérique, miroir grossissant de l'Europe* (Rieder, 1939). — P. Rivet, *les Origines de l'homme américain* (Gallimard, 1957). — V.-L. Tapié, *Histoire de l'Amérique latine au XIXe siècle* (Aubier, 1944). — J.-J. Audubon, *les Oiseaux d'Amérique* (Payot, 1946, 2 vol.). — R. S. Cotterill, *Histoire des Amériques* (Payot, 1946). — Ch.-A. Julien Herval et Th. Beauchesne, *les Français en Amérique pendant la première moitié du XVIe siècle* (P. U. F., 1946). — J. Babelon, *l'Amérique des conquistadores* (Hachette, 1947). — J. Beaujeu-Garnier, *l'Economie de l'Amérique latine* (P. U. F., 1949). — J. Gottmann, *l'Amérique* (Hachette, 1949). — A. Siegfried, *Amérique latine* (A. Colin, 1949).

— T. Mende, *L'Amérique latine entre en scène* (Ed. du Seuil, 1952). — S. Canals Fran, *Préhistoire de l'Amérique* (Payot, 1953). — J. F. Pohl, *la Découverte de l'Amérique par les Vickings* (Amiot-Dumont, 1954). — *Encyclopédie de l'Amérique latine, politique, économique, culturelle* (P. U. F., 1954). — S. de Madariaga, *l'Essor de l'empire espagnol d'Amérique* (A. Michel, 1955). — N. Salomon, Y. Lacoste, G. Guillard, R. Faure, *l'Amérique latine* (Documents Edsco, Chambéry, 1955). — O. E. C. E., *Situation et problèmes de l'économie au Canada et aux États-Unis* (1956). — G. Louis-Jaray, *l'Empire français d'Amérique* (A. Colin, 1958).

Amérique centrale Ch.-V. Aubrun, *l'Amérique centrale* (P. U. F., « Que sais-je? », 1952).

amibiase R. Crosnier, *Précis de thérapeutique de l'amibiase* (Vigot, 1958).

amidon R. Sutra, *les Amidons et leurs dérivés* (Maison de la Chimie : Presses documentaires, 1945).

Amiel (Henri Frédéric) L. Bopp, *H. F. Amiel* (Alcan, 1925). — A. Thibaudet, *Amiel, ou la Part du rêve* (Hachette, 1929). — G. Marañon, *Amiel, une étude sur la timidité* (Gallimard, 1938).

Amiens A. de Calonne, *Histoire de la ville d'Amiens* (Piteux frères, Amiens, 1899-1906, 3 vol.). — H. Bouvier, *Histoire religieuse de la ville d'Amiens, des origines au XVIe siècle* (Impr. Yvert et Tellier, Amiens, 1921). — P. Deschamps, *la Cathédrale d'Amiens* (Tel, 1942). — R. Normand, *les Vieux Quartiers d'Amiens* (Ambianum, Amiens, 1946). — A. Boinet, *la Cathédrale d'Amiens* (H. Laurens, « Petite Monographie des grands édifices », 1951). — P. Vasselle, *la Tragédie d'Amiens (mai-juin 1940)* [Léveillard, Amiens, 1952]. — J. Etienne, *Amiens* (Alpina, 1953). — B. Champigneulle, *Amiens* (Challamel, 1955).

aminoplaste P. Talet, *Aminoplastes* (Dunod, 1950).

amirauté M. Gouron, *l'Amirauté de Guienne, depuis le premier amiral anglais jusqu'à la Révolution* (Sirey, 1938). — J.-M. David, *l'Amirauté de Provence et des mers du Levant* (A. God, Marseille, 1942).

Amon G. Lefebvre, *Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak jusqu'à la XXIe dynastie* (Geuthner, 1929). — J. Vandier, *la Religion égyptienne dans les Anciennes Religions orientales*, I (P. U. F., coll. « Mana », 1944).

Amos A. Neher, *Amos, contribution à l'étude du prophétisme* (J. Vrin, 1950).

amour Le P. J.-M. Le Blond S. J., *Dieu est amour* (X. Mappus, Le Puy, 1945). — A. Maurois, *Sept Visages de l'amour* (La Jeune Parque, 1947). — M. C. d'Arcy, *la Double Nature de l'amour* (Aubier, 1948). — Dr A. Binet, *l'Amour et l'émotion chez la femme* (Vigot, 1948). — J. Guitton, *Essai sur l'amour humain* (Aubier, 1948). — R. Pons, J. Soulairol, P. Doncœur, G. Flammand et J. Madaule, *D'Yseult à Violaine, études littéraires* (Ed. du Feu nouveau, 1948). — Dr R. Allendy, *l'Amour* (Denoël, 1949). — Daniel-Rops, *De l'amour humain dans la Bible* (A. Tallone, 1949). — F. Fels, *l'Art et l'amour* (Arc-en-ciel, 1952-1953), 2 vol.). — G. Pillement, *Anthologie de la poésie amoureuse* (Le Bélier, 1954) ; *Anthologie des lettres d'amour* (Le Bélier, 1955). — R. Pons, *Procès de l'amour* (Casterman, 1955). — P. Scortesco, *Amour, qui es-tu?* (Ed. du Vieux-Colombier, 1955). — G. Welter, *l'Amour chez les primitifs* (P. Horay, 1955). — J. Lacroix, *Personne et amour* (Ed. du Seuil, 1956). — Pasteur A. Luscher, *Car Dieu a tant aimé le monde* (Impr. A. Coueslant, Cahors, 1956). — B. Péret, *Anthologie de l'amour sublime* (A. Michel, 1956). — D. de Rougemont, *l'Amour et l'Occident* (Plon, 1956). — Le P. L.-J. Lebret, *Dimensions de la charité* (Les Editions ouvrières, 1958). — Dom Ch. Massabki, O. S. B., *le Christ, rencontre de deux amours* (Ed. de la Source, 1958).

Ampère (André-Marie) L. de Launay, *le Grand Ampère* (Perrin, 1925). — M. Lewandowski, *la Science et la foi* (Grasset, 1936). — P. Devaux, *les Aventuriers de la science* (Gallimard, 1943).

Ampère (Jean-Jacques) L. de Launay, *Un amoureux de Mme Récamier. Journal de J.-J. Ampère* (Champion, 1927). — E. J. Delecluze, *Deux Romans d'amour chez Mme Récamier*, texte présenté par L. Desternes (Julliard, 1954).

amphibiens Angel, *Vie et mœurs des amphibiens* (Payot, 1947).

amphictyonie E. Bourguet, *l'Administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle av. J.-C.* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 95, Fontemoing, 1905). — R. Flacelière, *les Aitoliens à Delphes* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 143, E. de Boccard, 1937).

amphithéâtre A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. III : *L'Architecture des monuments*, 2e partie : *Ludi et circenses* (Picard, 1958).

Amsterdam L. Dumont-Wilden, *Amsterdam* (Laurens, « Les Villes d'art célèbres », 1913).

amulette J. Marquès-Rivière, *Amulettes, talismans et pentacles dans les traditions orientales et occidentales* (Payot, 1939).

Amundsen (Roald) E. Peisson, *Pôles, l'étonnante aventure de Roald Amundsen* (Grasset, 1951).

amygdale R. Maduro, *Pathologie de l'amygdale* (Masson, 1953).

Amyot (Jacques) R. Sturel, *Jacques Amyot, traducteur des « Vies parallèles » de Plutarque* (H. Champion, 1909). — A. Ciobanescu, *Vie de Jacques Amyot* (E. Droz, 1941).

An mille (l') *L'An mille*, œuvres de Liutprand, Raoul Glaber, Adémar de Chabannes, Adalbéron, Helgaud, réunies, traduites et présentées par E. Pognon (Gallimard, 1947).

anabaptiste J. Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*, t. III et IV (Plon, 1892-1895). — Ch. Mathiot, *Recherches historiques sur les anabaptistes de l'ancienne principauté de Montbéliard, d'Alsace et des régions voisines* (Ed. de la Mission intérieure, Belfort, 1922). — G. d'Aubarède, *la Révolution des saints (1520-1536)* [Gallimard, 1947]. — Pasteur G. Rousseau, *Histoire des Eglises baptistes dans le monde* (Soc. de publications baptistes, 1952).

anachorète Dom L. Gougaud, *Ermites et reclus. Etudes sur d'anciennes formes de vie religieuse* (Abbaye de Saint-Martin, Ligugé, 1928).

Anacréon *Anacréon*, traduction et étude par Frédéric Mathews (P. U. F., 1927). — V. Martin, *Quatre Figures de la poésie grecque... Anacréon* (Delachaux et Niestlé, 1931). — M. Meunier, *Sappho, Anacréon et anacréontiques* (Grasset, 1932).

analogie Abbé M.-T.-L. Penido, *le Rôle de l'analogie en théologie dogmatique* (Vrin, 1931). — M. Dorolle, *le Raisonnement par analogie* (P. U. F., 1949). — P. Grenet, *les Origines de l'analogie philosophique dans les Dialogues de Platon* (Boivin, 1949). — C. Maquet, *Dictionnaire analogique, répertoire moderne des mots par les idées, des idées par les mots* (Larousse, 1936).

analphabétisme U. N. E. S. C. O., *l'Analphabétisme dans le monde au milieu du XXe siècle. Etudes statistiques* (1957).

analyse V. Auger, *Principes de l'analyse chimique* (A. Colin, 1947). — P. Fonty, *Analyse médicale de pratique courante* (Le François, 1954). — A. Delachet, *l'Analyse mathématique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1955).

anaphylaxie Pasteur Vallery-Radot, Mauric et Hugo, *l'Anaphylaxie expérimentale et humaine* (Masson, 1937).

anarchisme, anarchiste (parti) A. Sergent et C. Harmel, *Histoire de l'anarchie* (Le Portulan, 1948). — R. Manevy et P. Diolé, *Sous les plis du drapeau noir* (Domat, 1949). — H. Avron, *l'Anarchisme* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951). — J. Maitron, *Histoire du mouvement anarchiste en France (1880-1914)* [Soc. univ. d'éditions et de librairie, 1951].

anatomie Dr P. Richer, *Nouvelle Anatomie artistique du corps humain* (Plon, 1949, 2 vol.). — A. Moreaux, *l'Anatomie artistique de l'homme* (Maloine, 1954). — G. Cordier, *Paris et les anatomistes au cours de l'histoire* (Impr. de l'Administration centrale, 1955). — Pauchet et Dupret, *l'Anatomie en poche* (Doin, 1959).

anatoxine G. Ramon, *le Principe des anatoxines et ses applications* (Masson, 1950). — J. et R. Sennac, *Lutte préventive contre les maladies infectieuses au moyen des vaccins. Le principe des anatoxines et ses applications* (Ministère de la Santé publique, 1955).

Anciens (Conseil des) A. Kuscinski, *les Députés au Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents, Conseil des Anciens, de l'an IV à l'an VII* (Au siège de la Société de l'histoire de la Révolution française, 1905).

Anciens et des Modernes (querelle des) H. Gillot, *la Querelle des Anciens et des Modernes en France, de la « Défense et illustration de la langue française » aux « Parallèles des Anciens et des Modernes »* (Champion, 1914). — A. Hallays, *les Perrault* (Perrin, 1926).

Ancône P. Bordereau, *Bonaparte à Ancône* (Alcan, 1914). — G. Vidal, *Louis-Philippe, Metternich et la crise italienne de 1831-1832* (E. de Boccard, 1931).

Andalousie E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane* (G. P. Maisonneuve, 1950, 3 vol.). — G. Pillement, *Palais et châteaux arabes d'Andalousie* (Bellenand, 1951). — J. Sermet, *l'Espagne du Sud* (Arthaud, 1955).

Andersen F. Böök, *Hans Christian Andersen*, trad. du suédois par T. Hammar et M. Metzger (Je sers, « Études de littérature, d'histoire et d'art », 1942). — *Un livre sur le poète danois H. C. Andersen, sa vie et son œuvre*, publié à l'occasion de son 150e anniversaire (Det Berlingske Bogtrykkeri, Copenhague, 1955).

Andes B. Flornoy, *Découverte des sources. Des Andes à la forêt amazonienne* (Je sers, 1951). — Saint-Loup, *Monts Pacifique, de l'Aconcagua au cap Horn* (Arthaud, 1951). — C. Arthaud et F. Hebert-Stevens, *Andes, toit de l'Amérique* (Arthaud, 1955).

Andler (Charles) E. Tonnelat, *Charles Andler, sa vie et son œuvre* (Les Belles Lettres, 1937).

Andorre Duc Astraudo, *les Petits Etats d'Europe : Andorre* (Impr. de l'Eclaireur, Nice, 1942). — *L'Ariège et l'Andorre* (Union thermale et touristique de l'Ariège, Toulouse, 1952). — D. de Bellmint, *l'Andorre et ses beautés* (Imprimerie toulousaine, Toulouse, 1952).

Andrieux (François) L. Allard, *la Comédie de mœurs en France au XIXe siècle (de Picard à Scribe)* [Impr. de l'Université Harvard, Cambridge Mass., Hachette, 1923].

Andrinople Colonel L. Piarron de Mondésir, *Siège et prise d'Andrinople (1912-1913)* [Imhaus et Chapelot, 1914]. — Diodore, *le Caractère hellénistique du vilayet d'Andrinople* (Chaix, 1919).

Andromaque J. Perret, *les Origines de la légende troyenne de Rome (281-31)* [Les Belles Lettres, 1942].

anémie P. Chevallier, *l'Anémie* (Expansion scientifique française, 1946).

anesthésie E. Aron, *Histoire de l'anesthésie* (Expansion scientifique française, 1954). — J. et M. Fiolle, *l'Aube tragique de l'anesthésie* (Denoël, 1957). — N. du Bouchet et J. Le Brigand, *Anesthésie. Réanimation* (Editions médicales Flammarion, 1958).

Anet M. Roy, *le Château de Diane de Poitiers* (A. Colin, 1924). — M. Mayer, *le Château d'Anet* (Firmin-Didot, 1952).

angarie J. Le Clère, *les Mesures coercitives sur les navires de commerce étrangers* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1949).

ange Le P. P.-R. Regamey, O. P., *Anges* (iconographie commentée) [Tisné, 1946] ; *les Anges* (Fayard, « Je sais, je crois », 1959). — Le P. J. Daniélou, *les Anges et leur mission, d'après les Pères de l'Eglise* (Ed. de Chevetogne, 1953).

Ange (famille) L. Bréhier, *Vie et mort de Byzance* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1947). — I. Auda-Gioanet, *Une randonnée à travers l'histoire d'Orient, les Comnènes et les Anges* (Ferrari, Rome, 1953).

Angèle de Foligno (sainte) L. Leclève, *Sainte Angèle de Foligno* (Plon, 1936).

Angelico (Fra) G. Bazin, *Fra Angelico* (Ed. Hyperion, 1941). — Giulio Carlo Argan, *Fra Angelico* (Skira, 1955).

Angelus Silesius H. Plard, *la Mystique d'Angelus Silesius* (Ed. Montaigne [Aubier], 1943). — J. Baruzi, *Création religieuse et pensée contemplative*, t. II. *Angelus Silesius* (Ed. Montaigne, coll. « Les Religions », 1951).

Angers Abbé A. Guéry, *Angers à travers les âges* (Siraudeau, Angers, 1913). — J. Hébert de La Rousselière, *Histoire des jardins d'Angers* (Ed. de l'Ouest, Angers, 1947). — J. Levron, *Angers* (Van Oest, « Villes et villages de

France », 1947); *Angers, son château, ses monuments* (Arthaud, « Aspects de la France », 1953). — Chanoine A. Guéry et J. Levron, *Angers, pages d'histoire, vieilles images* (Siraudeau, Angers, 1953).

Angkor H. Maréchal, *les Temples d'Angkor* (A. Guillot, 1953). — B. P. Groslier, *Angkor, hommes et pierres* (Arthaud, 1957).

anglais J. Delcourt, *Initiation à l'étude historique de l'anglais* (Aubier, 1944). — F. Mossé, *Esquisse d'une histoire de la langue anglaise* (I. A. C., coll. « Les Langues du monde », Lyon, 1948); *Manuel de l'anglais du Moyen Age* (Aubier, 1946-1949, 3 vol.).

anglicanisme J. Trésal, *les Origines du schisme anglican (1509-1571)* [Gabalda, 1923]. — E. Préclin, *l'Union des Eglises gallicane et anglicane. Une tentative au temps de Louis XV. P.-F. Le Courayer (de 1681 à 1732) et Guillaume Wake* (Gamber, 1928). — G. Constant, *la Réforme en Angleterre* (Ed. Alsatia, 1930-1939, 2 vol.). — M.-J. Congar, O. P., *Chrétiens désunis* (Ed. du Cerf, 1937). — Mgr Bell, S. C. Carpenter et chanoine M. A. Milner-White, *l'Anglicanisme* (P. U. F., 1939). — G. Coolen, *Histoire de l'Eglise d'Angleterre* (Bloud et Gay, 1932). — J. de Bivort de la Saudée, *Anglicans et catholiques* (Plon, 1949, 2 vol.).

Anglo-Saxons H. Pierquin, *les Institutions et les coutumes des Anglo-Saxons* (A. Picard, 1913).

angoisse S. Kierkegaard, *le Concept de l'angoisse* (Alcan, 1935). — P. Diel, *la Peur et l'angoisse* (Payot, 1956). — J. Lyon, *l'Angoisse, mal du siècle* (Denoël, 1957).

Angola Basil Davidson, *Angola* (Présence africaine, 1957).

Angoulême L. Burias et J. A. Catala, *Angoulême* (Ed. La Salamandre, Cognac, 1934). — C. Daras, *la Cathédrale d'Angoulême* (Corgnau-Payot-Viot, Angoulême, 1942).

Angoulême (Louis Antoine de Bourbon, duc d') Vicomte E. de Guichen, *le Duc d'Angoulême (1775-1844)* [Emile-Paul, 1909].

Angoulême P. Sainte-Claire Deville, *l'Orpheline de la prison du Temple* (Perrin, 1924). — G. Lenotre, *la Fille de Louis XVI, Marie-Thérèse Charlotte de France, duchesse d'Angoulême* (Mame, 1931). — (Marie-Thérèse Charlotte, duchesse d') A. Castelot, *le Secret de Madame Royale* (S. F. E. L. T., 1951). — F. de Saxe-Altenbourg, *l'Enigme de Madame Royale* (Flammarion, 1954). — R. Langeron, *Madame Royale, la fille de Marie-Antoinette* (Hachette, 1958).

Angoumois *Visages de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois* (Horizons de France, « Provinciales », 1952).

anguille L. Bertin, *les Anguilles* (Payot, 1951).

animal T. C. Bridges, *les Réserves des bêtes sauvages* (Payot, 1938). — J. Rostand, *Mœurs nuptiales* (Delamain et Boutelleau, 1939). — Dr E. Gromier, *la Vie des animaux sauvages de l'Afrique* (Payot, 1948). — L. Bertin, *la Vie des animaux* (Larousse, 1949-1950, 2 vol.). — M. Constantin-Weyer, *Dans les pas du naturaliste* (Delamain et Boutelleau, 1950). — A. Demaison, *la Vie privée des bêtes sauvages* (Bourrelier, 1950). — N. Hugues, *les Animaux dans l'art* (Ed. de Varenne, 1952). — R. Lewinsohn, *Histoire des animaux, leur influence sur la civilisation humaine* (Plon, 1953). — M. Burton, *Curiosités de la vie animale* (Payot, 1954). — S. Golon, *le Cœur des bêtes sauvages* (La Table ronde, 1954). — J. Calvet et M. Cruppi, *le Bestiaire de l'Antiquité classique* (Lanore, 1955). — H. Hediger, *Psychologie des animaux au zoo et au cirque* (Julliard, 1955). — R. Fiasson, *l'Homme contre l'animal* (P. U. F., « Que sais-je? », 1957).

Anjou L. Halphen, *le Comté d'Anjou au XIe siècle* (Picard, 1906). — J. Chartrou, *l'Anjou de 1109 à 1151* (P. U. F., 1928). — H. Soulange-Bodin, *les Châteaux du Maine et de l'Anjou* (Ed. d'Art et d'Histoire, 1934). — J. Boussard, *le Comté d'Anjou sous Henri Plantagenet et ses fils (1151-1204)* [« Bibliothèque de l'Ecole des hautes études », Sciences historiques et philologiques, fasc. 271, Champion, 1938]. — G. Plat, *l'Art de bâtir en France, des Romains à l'an 1100, d'après les monuments anciens de la Touraine, de l'Anjou et du Vendômois* (Ed. d'Art et d'Histoire, 1939). — J. Levron, *les Saints du pays angevin* (Arthaud, 1944). — Ch. Baussan, *l'Anjou* (Arthaud, 1945). — Chanoine A. Guéry, *l'Anjou à travers les âges* (Siraudeau, Angers, 1947). — P. Wagret, J. Boussard, J. Levron et S. Mailliard-Bourdillon, *Visages de l'Anjou* (Horizons de France, « Provinciales », 1951). — P. d'Herbecourt et J. Porcher, *Anjou roman* (abbaye Sainte-Marie-de-la-Pierre-qui-Vire, 1959).

Anjou (maison d') A. Coville, *la Vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435* (Droz, 1941). — E.-G. Léonard, *les Angevins de Naples* (P. U. F., 1954).

Annam A. Masson, *Histoire du Vietnam* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950). — Ch. Robequain, *l'Indochine : Viêt-nam, Cambodge, Laos* (A. Colin, 1953). — Lê Thành Khôi, *le Viêt-nam. Histoire et civilisation* (Ed. de Minuit, 1955).

Annapurna M. Herzog, *Annapurna, premier 8 000* (Arthaud, 1951).

Anne Comnène L. Du Sommerard, *Anne Comnène, témoin des croisades, Agnès de France* (Perrin, 1907).

Anne d'Autriche Colonel E. Herbillon, *Anne d'Autriche, reine, mère, régente* (Tallandier, 1939). — J. de La Varende, *Anne d'Autriche, femme de Louis XIII* (Flammarion, 1954).

Anne de Bretagne E. Gabory, *l'Union de la Bretagne à la France : Anne de Bretagne, duchesse et reine* (Plon, 1941). — G. G.-Toudouze, *Anne de Bretagne, duchesse et reine* (Floury, 1950).

Anne de France H. de Chabannes et I. Linarès, *Anne de Beaujeu* (Crépin-Leblond, 1955).

Anne de Gonzague H. d'Acremont, *Anne de Gonzague* (Librairie internationale, 1937).

Anne Boleyn P. Lorenz, *la Reine sans tête* (Ed. de la Toison d'or, 1944). — E. Anthony, *Anne Boleyn* (R. Laffont, 1958).

Anne de Clèves P. Rival, *les Six Femmes du roi Henri VIII* (Gallimard, 1936).

Annecy R. Blanchard, *Annecy, essai de géographie urbaine* (Arthaud, 1958).

Anouilh (Jean) J. Didier, *A la rencontre de Jean Anouilh* (La Sixaine, Bruxelles, 1946). — H. Gignoux, *Jean Anouilh* (Ed. du Temps présent, 1946). — S. Radine, *Anouilh, Lenormand, Salacrou. Trois dramaturges à la recherche de leur vérité* (Trois Collines, Costard, 1951).

Anselme (saint) Le R. P. Rosa, *Saint Anselme de Cantorbéry. La vie et l'âme du saint* (Desclée De Brouwer, 1929). — Abbé J. Rivière, *le Dogme de la Rédemption au début du Moyen Age* (Vrin, 1934). — J. Rohmer, *la Finalité morale chez les théologiens, de saint Augustin à Duns Scot* (Vrin, 1939).

Antarctique O. Nordenskjöld, *le Monde polaire* (A. Colin, 1913). — E. Shackleton, *Mon expédition au sud polaire* (Mame, Tours, 1930). — M. Zimmermann, *Régions polaires australes* (dans *Géographie universelle*, t. X, A. Colin, 1930). — P. George, *les Régions polaires*, (A. Colin, 1950). — E. Aubert de la Rüe, *les Terres australes* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — J. Giaever, *Mandheim. Deux ans dans l'Antarctique, l'expédition scientifique norvégienne, britannique et suédoise dans l'Antarctique 1949-1952* (Denoël, 1954). — R. de La Croix, *les Conquérants de l'Antarctique* (Fayard, 1956). — A. Migot, *la Découverte de l'Antarctique* (Ed. du Soleil levant, Namur, 1956). — P.-E. Victor, *Pôle Sud* (Hachette, 1958).

antéchrist P. Durville, *Antéchrist. Christ. Antichrist* (Leroux, 1923). — Le P. B. Rigaux, *l'Antéchrist et l'opposition au royaume messianique dans l'Ancien et le Nouveau Testament* (Gabalda, 1932).

Antes G. Vernadsky, *Essai sur les origines russes* (A. Maisonneuve, 1959, 2 vol.).

Antheaume M. Brenet, *les Musiciens de la Sainte-Chapelle du Palais* (Picard, 1910).

anthropoïde A. Urbain et P. Rode, *les Singes anthropoïdes* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948). — Dr M. Mathis, *Vie et mœurs des anthropoïdes* (Payot, 1954).

anthropologie F. M. Bergounioux, *les Premiers Hommes. Précis d'anthropologie préhistorique* (Didier, 1952). — W. C. Boyd, *Génétique et races humaines. Introduction à l'anthropologie physique moderne* (Payot, 1952). — J. Millot, *Biologie des races humaines* (A. Colin, 1952).

antiatomique P. Genaud, *la Protection contre les radio-éléments* (Dunod, 1951).

antibiotique M.-M. Janot et J. Kenfer, *Mécanisme biochimique de l'activité des antibiotiques* (Masson 1953). — F. Lot, *les Antibiotiques, médicaments miracles. Trois découvertes* (Mame, 1954). — R. Turpin et H. Velu, *Thérapeutique antibiotique* (Doin, 1957).

anticoagulant J.-P. Soulier et M.-J. Larrieu, *les Anticoagulants en thérapeutique* (Doin, 1957).

Antigonos Monophtalmos P. Cloché, *la Dislocation d'un empire. Les premiers successeurs d'Alexandre le Grand* (Payot, 1959).

antihistaminique Simmoness, *les Antihistaminiques de synthèse* (Impr. Burgi, Genève, 1947).

Antilles M. Sorre, *Mexique, Amérique centrale* (dans *Géographie universelle*, t. XIV, A. Colin, 1928). — Direction de la documentation, *les Indes occidentales* (« Notes et études documentaires », n° 1430, 1951). — J. Pouquet, *les Antilles françaises* (P. U. F., « Que Sais-je ? », 1952). — E. Revert, *les Antilles* (A. Colin, 1954); *Entre les deux Amériques. Le monde caraïbe...* (Editions françaises, 1958). — Ch. Robequain, *Madagascar et les bases dispersées de l'Union française* (P. U. F., 1958).

Antioche (maison d') E.-G. Rey, *les Familles d'outre-mer de Du Cange* (Imprimerie impériale, collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1869); *Sommaire du supplément aux Familles d'outre-mer* (Impr. Durand frères, Chartres, 1881).

Antioche (principauté d') G. Schlumberger, *Renaud de Châtillon, prince d'Antioche, seigneur de la terre d'Outre-Jourdain* (Plon, 1898). — R. Grousset, *Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem* (Plon, 1934-1936, 3 vol.). — C. Cahen, *la Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche* (Geuthner, 1940).

antipape Ch. L. Salembrier, *le Grand Schisme d'Occident* (Lecoffre, 1921). — G. Pillement, *Pedro de Luna, le dernier pape d'Avignon* (Hachette, 1955).

Antiphon L. Gernet, *Antiphon* (Introduction à l'édition des discours d') [Les Belles Lettres, 1923].

antisémitisme A. Leroy-Beaulieu, *les Juifs et l'antisémitisme. Israël chez les nations* (Calmann-Lévy, 1937). — J. Isaac, *Genèse de l'antisémitisme, essai historique* (Calmann-Lévy, 1956). — B. Poliakov et J. Wulf, *le IIIe Reich et les juifs* (Gallimard, coll. « Problèmes et documents », 1959).

anti-sous-marin B. Franck, *En plongée* (Fayard, 1927). — E. Romat, *le Radar sur mer* (J. de Gigord, 1946); *Un sous-marin attaqué* (J. de Gigord, 1946).

Antoine (Marc) A. Weigall, *Marc Antoine, sa vie et son temps* (Payot, 1933).

Antoine le Grand (saint) Le R. P. Louis Bouyer, *la Vie de saint Antoine* (Ed. de Fontenelle, « Figures monastiques », 1950). — H. Queffélec, *Saint Antoine du désert* (Hachette, « Saints en leur temps », 1950).

Antoine de Padoue (saint) R. P. Willibrod de Paris, *Saint Antoine de Padoue, docteur de l'Eglise* (Libr. Saint-François, 1947). — J. Soulairol, *Saint Antoine le Thaumaturge* (Editions franciscaines, 1950). — Le P. J. Rigauld, *la Vie de saint Antoine de Padoue* (Editions franciscaines, 1956).

Antoine (André) M. Roussou, *André Antoine* (L'Arche, coll. « le Théâtre et les jours », 1954). — F. Pruner, *Aux sources de la dramaturgie moderne, le Théâtre-Libre d'Antoine*, t. Ier : *le Répertoire étranger* (Les Lettres modernes, 1957).

Antonins (les) L. Homo, *le Siècle d'or de l'Empire romain* (Fayard, 1947). — J. Carcopino, *l'Hérédité dynastique chez les Antonins* (Klincksieck, 1950). — J. Beaujeu, *la Politique religieuse des Antonins* (Les Belles Lettres, 1955).

Anvers P. Génard, *Anvers à travers les âges* (Bruyland, Bruxelles, 1892). — H. Hymans, *Anvers* (Laurens, « les Villes d'art célèbres », 1914). — R. Avermaete, *Anvers* (Dessart, Bruxelles, 1951).

Aoste (vallée d') J. Bréan, *Anthologie littéraire valdotaine* (Imprimerie valdotaine, Aoste,

1947). — Saint-Loup, *le Pays d'Aoste* (Arthaud, 1952). — E. Aubert, *la Vallée d'Aoste* (Ed. Amyot, rééd. 1958). — Abbé Henry, *Histoire populaire, religieuse et civile de la vallée d'Aoste* (Imprimerie valdotaine, 1959).

août 1792 (journée du 10) A. Mathiez, *le Dix Août* (Hachette, 1931).

apiculture A. Perret-Maisonneuve, *l'Apiculture intensive et l'élevage des reines* (P. U. F., 1949).

Apocalypse H.-M. Féret, *l'Apocalypse de saint Jean, vision chrétienne de l'histoire* (Corrêa, 1943). — Dom Jean de Monléon, *le Sens mystique de l'Apocalypse* (Nouvelles Éditions latines, 1948). — H. Lilje, *le Dernier Livre de la Bible : l'Apocalypse* (Payot, 1950). — A. Olivier, *l'« Apocalypse » et ses enseignements* (Geuthner, 1954). — S. Giet, *l'Apocalypse et l'histoire* (P. U. F., 1957).

Apollinaire A. Rouveyre, *Apollinaire* (Gallimard, 1945) ; *Amour et poésie de Guillaume Apollinaire* (Éd. du Seuil, 1955). — M. Adéma, *Guillaume Apollinaire le mal-aimé* (Plon, 1952). — A. Billy, *Guillaume Apollinaire, une étude* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 2e éd., 1955). — G. Vergnes, *la Vie passionnée de Guillaume Apollinaire* (Seghers, coll. « Vies passionnées », 1959).

Apollon W. Deonna, *les Apollons archaïques* (Georg, Genève, 1909). — J. Gagé, *Apollon romain. Le culte d'Apollon à Rome* (E. de Boccard, 1955).

apologétique J. Falcon, *la Crédibilité du dogme catholique. Apologétique scientifique* (Vitte, Lyon, 1952). — L. Cristiani, *Nos raisons de croire. Sens et vertu de l'apologétique* (Fayard, « Je sais, je crois », 1957). — R. Lacombe, *l'Apologétique de Pascal* (P. U. F., 1958).

apostolat Y. Aillet, P. Arbousset, J.-P. Benoît, *Protestantisme et évangélisation* (Je sers, 1947). — Abbé A. Chavasse, H. Denis, J. Frisque, R. Garnier, *Eglise et apostolat* (Casterman, 1954). — Abbé Lochet, *Fils de l'Eglise* (Éd. du Cerf, 1954). — Le R. P. Adalbert Hamman, *l'Apostolat du chrétien* (Plon, 1956). — Mgr Alexandre Renard, *Pour une évangélisation et une catéchèse d'Eglise* (La Bonne Presse, 1957).

apôtre Chanoine L. Cerfaux, *la Communauté apostolique* (Éd. du Cerf, 1953). — Daniel-Rops, *Apôtres et martyrs* (Fayard, 1956).

appellation J. Vivez, *Appellations d'origine* (Librairies techniques, 1957).

apprentissage Dr. du trav. H. Lang, *Formation ouvrière et pratique industrielle* (Hommes et Techniques, 1955). — L.-P. Thorpe et A.-M. Schmuller, *les Théories contemporaines de l'apprentissage* (P. U. F., 1956). — R. Cousinet, *Pédagogie de l'apprentissage* (P. U. F., 1959). — Greco et J. Piaget, *Apprentissage et connaissance* (P. U. F., 1959).

aquarelle B. Everard, *Traité général de la peinture à l'aquarelle* (Bornemann, 1953).

Aquitaine L. Auzias, *l'Aquitaine carolingienne (778-987)* [Privat, Toulouse, 1937]. — P. Arqué, *le Sud-Ouest intérieur de notre France. Sa géographie, son histoire* (Charles-Lavauzelle, 1943). — J. Bastié, L. Rieucau, etc., *la Région du Sud-Ouest* (Documents Edsco, Chambéry, 1954). — B. Biet, *Contribution à l'inventaire économique du Sud-Ouest par le centre d'expansion Bordeaux-Sud-Ouest* (E. Bière, Bordeaux, 1957).

arabe A. Migeon, *Manuel d'art musulman. Art plastique et industriel* (Picard, 1922, 2 vol.). — G. Marçais, *Manuel d'art musulman : l'architecture du IXe au XIXe s.* (Picard, 1927, 2 vol.). — Le P. J.-M. Abd-el-Jalil, *Brève histoire de la littérature arabe* (G. P. Maisonneuve, 1943). — B. Thomas, *les Arabes* (Payot, 1946). — L. Brunot, *Introduction à l'arabe marocain* (G. P. Maisonneuve, 1950). — Philip K. Hitti, *Précis d'histoire des Arabes* (Payot, 1950). — M. Gaudefroy-Demombynes et J. Blachère, *Grammaire de l'arabe classique* (G. P. Maisonneuve, 1952). — Ch. Pellat, *Langue et littérature arabes* (A. Colin, 1952) ; *Introduction à l'arabe moderne* (A. Maisonneuve, 1956). — L. Gardet, *Connaître l'Islam* (Fayard, 1958). — P. Rondot, *l'Islam et les Musulmans d'aujourd'hui* (Éd. de l'Orante, 1958) ; *Destins du Proche-Orient* (Éd. du Centurion, 1959). — J. C. Risler, *la Civilisation arabe* (Payot, 1955). — V. Monteil, *les Arabes* (P.U.F., « Que sais-je ? », 1959). — J. Benoist-Méchin, *Printemps arabe* (Albin Michel, 1959).

Arabie P. Lippens, *Expédition en Arabie centrale* (A. Maisonneuve, 1956). — W. Phillips, *Qataban et Saba* (Julliard, 1956). — F. Balsan, *Arabie du Sud, pays du vide* (F. Nathan, 1957). — J. Benoist-Méchin, *le Loup et le léopard. Ibn Séoud ou Naissance d'un royaume* (A. Michel, 1957). — J. Pirenne, *A la découverte de l'Arabie, cinq siècles de science et d'aventure* (Le Livre contemporain, 1958). — J.-J. Berreby, *la Péninsule arabique* (Payot, 1959). — A. Falk, *Visa pour l'Arabie* (Gallimard, coll. « L'Air du temps », 1958).

arachnides M. Thomas, *Vie et mœurs des araignées* (Payot, 1953).

Aragon M.-L. Bercher, *Mes Espagnes. Aragon, Castilles* (Hachette, 1934). — R. Brunschvicg, *Documents inédits sur les relations entre la couronne d'Aragon et la Berbérie* (Larose, 1936).

Aragon (Louis) Cl. Roy, *Aragon* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1951). — P. de Lescure, *Aragon romancier* (Gallimard, 1960).

araméen Ch. F. Jean, *Grammaire hébraïque élémentaire, suivie de notions d'araméen biblique* (Letouzey et Ané, 1950).

Araméens A. Dupont-Sommer, *les Araméens* (A. Maisonneuve, 1949).

arbitrage P. Katz, *l'Arbitrage obligatoire et l'exécution des sentences arbitrales* (Rivière, 1938). — G. Hamonic, *l'Arbitrage en droit commercial* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1950). — J. Robert, *Traité de l'arbitrage civil et commercial en droit interne* (Sirey, 1955). — P. Sanders, *l'Arbitrage international commercial* (Dalloz, 1956).

arbre A. Louis, *Pour faire produire au maximum les arbres fruitiers* (Dunod, 1947). — H. Pasquier, *les Arbres décoratifs* (Éd. de Montsouris, 1947) ; *les Arbustes décoratifs* (Éd. de Montsouris, 1949). — G. Bellair, *les Arbres fruitiers* (J.-B. Baillière et fils, 1948). — G. August et A. Thiébault, *Nos amis les arbres* (Nathan, coll. « Plein Air », 1949). — M. Coutanceau, *Arboriculture française* (J.-B. Baillière et fils, 1952). — E. Delplace et P. Danguet, *l'Arboriculture fruitière* (Lamarre, 1955). — R. Guinot, *Plantation et reboisement* (Éd. de Montsouris, coll. « Rustica », 1955). — P. Grisvard, *la Taille des arbres fruitiers* (La Maison rustique, 1957). — J. Vercier, *Arboriculture fruitière* (Hachette, 1957). — S. Mottet et J. Hamm, *Arbres et arbustes d'ornement* (J.-B. Baillière et fils, 1958).

arc E. Goethals, *Arcs, voûtes, coupoles* (Éd. Art de bâtir, Bruxelles, 1948).

archéologie J. Lavalleye, *Introduction aux études d'archéologie et d'histoire de l'art* (P. Casterman, Tournai, 1946).

Archiloque A. Bonnard et F. Lasserre, *les Epodes d'Archiloque* (Les Belles Lettres, 1950).

architecture F. Benoît, *l'Architecture* (Laurens, 1911-1934, 4 vol.). — R. de Lasteyrie, *l'Architecture religieuse en France à l'époque gothique* (Picard, 1926-1927, 2 vol.) ; *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane* (Picard, 1929). — M. Aubert et J. Verrier, *l'Architecture française à l'époque gothique* (Éd. d'art et d'histoire, 1943). — L. Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique en France* (Picard, 1943-1957, 7 tomes en 9 vol.). — P. Lavedan, *l'Architecture française* (Larousse, « Arts, Styles et Techniques », 1944) ; *Comment reconnaître le style des édifices ?* (Éd. de Montsouris, 1946). — D. Duret, *Architecture religieuse. Notions élémentaires* (Letouzey et Ané, 1950). — A. Choisy, *Histoire de l'architecture* (Vincent, Fréal et Cie, 1954, 2 vol.). — J.-C. Moreux, *Histoire de l'architecture* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — M. Ragon, *le Livre de l'architecture moderne* (Laffont, 1958). — B. Zevi, *Apprendre à voir l'architecture* (Éd. de Minuit, « Forces vives », 1959).

archives J. Favier, *les Archives* (P. U. F., « Que sais-je? », 1959).

archonte P. Cloché, *la Démocratie athénienne* (P. U. F., 1951). — G. Glotz, *la Cité grecque* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1953).

Arctique. O. Nordenskjöld, *le Monde polaire* (A. Colin, 1913). — M. Zimmermann, *Régions polaires boréales* (dans *Géographie universelle*, t. III, A. Colin, 1933). — J. Rouch, *le Pôle Nord. Histoire des voyages arctiques*, nouv. éd. mise à jour (Flammarion, 1943). — P. George, *les Régions polaires* (A. Colin, 1946). — P. del Perugia, *le Grand Nord* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951). — R. de La Croix, *les Disparus des pôles* (Denoël, 1955).

Ardenne H. Drapier, *A travers les âges de l'Ardenne* (De Brunoff, 1933). — R. Camena d'Almeida, *les Ardennes françaises, belges et luxembourgeoises* (Alpina, 1939). — G. Hoyois, *l'Ardenne et les Ardennais. L'évolution économique et sociale d'une région* (Editions universitaires, Bruxelles-Paris, 1949-1953, 2 vol.).

Ardennes M. Toussaint, *Répertoire archéologique du département des Ardennes* (Picard, 1955).

Arène (Paul) M. Provence, *le Roman d'amour de Paul Arène* (Aubanel, Avignon, 1945). — R. Duché, *la Langue et le style de Paul Arène* (Didier, 1949).

Arétin (l') P. G. Dublin, *la Vie de l'Arétin* (Sorlot, 1937). — G. Regler, *le Divin Arétin, la vie d'un séducteur* (Plon, 1958).

Arezzo Le P. M. J. Rouët de Journel, *Nonciature d'Arezzo* (Imprimerie polyglotte vaticane, Rome, 1927).

Argens (Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'). E. Johnston, *le Marquis d'Argens, sa vie et ses œuvres* (H. Champion, 1928).

Argentine P. Azan, *Argentine terre promise* (Hachette, 1943). — G. Lafond, *Argentine* (Editions latino-américaines, 1948). — J. Touchard, *la République Argentine* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — R. M. Albérès, *Argentine. Un monde, une ville* (Hachette, 1957).

Argonautes E. Delage, *la Géographie dans les Argonautiques d'Apollonios de Rhodes* (E. de Boccard, 1930). — R. Roux, *le Problème des Argonautes* (E. de Boccard, 1949).

Argonne M. Grosdidier de Matons, *En Lorraine, de l'Argonne aux Vosges* (Arthaud, coll. « Les Beaux Pays », Grenoble, 1932). — Général J. Rouquerol, *la Guerre en Argonne* (Payot, 1937). — J. Laurent, *l'Argonne et ses bordures* (Impr. des Arts et manufactures, 1948).

argot L. Sainéan, *l'Argot ancien* (Champion, 1907) ; *les Sources de l'argot ancien* (Champion, 1912, 2 vol.). — A. Dauzat, *les Argots* (Delagrave, 1928). — G. Esnault, *le Poilu tel qu'il se parle* (De Boccard, 1920). — E. Chautard, *la Vie étrange de l'argot* (Denoël et Steele, 1931). — Dr J. Lacassagne et P. Devaux, *l'Argot du milieu* (A. Michel, 1948). — J. La Rue, *Dictionnaire d'argot et des principales locutions populaires précédé d'une histoire de l'argot* (Flammarion, 1948). — J. Galtier-Boissière et P. Devaux, *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot* (Le Crapouillot, 1952). — G. Sandry et M. Carrère, *Dictionnaire de l'argot moderne* (Éd. du Dauphin, 1953). — P. Guiraud, *l'Argot* (P. U. F., « Que sais-je? », 1956).

Ariège L. Goron, *Aperçu géographique du département de l'Ariège* (Impr. Julia, Toulouse, 1957). — M. Chevalier, *la Vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises* (Génin, 1956).

Arioste (l') H. Hauvette, *l'Arioste et la poésie chevaleresque à Ferrare au début du XVIe siècle* (Champion, 1927). — A. Cioranescu, *l'Arioste en France, des origines à la fin du XVIIIe siècle* (Éd. des Presses modernes, 1939, 2 vol.).

Arioviste R. Schmittlein, *la Première Campagne de César contre les Germains (58 av. J.-C.)* [P. U. F., 1957].

Aristide (Aelius) A. Boulanger, *Aelius Aristide et la sophistique dans la province d'Asie au IIe siècle de notre ère* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 126, E. de Boccard, 1923).

Aristophane P. Mazon, *Essai sur la composition des comédies d'Aristophane* (Hachette, 1904). — M. Croiset, *Aristophane et les partis à Athènes* (Fontemoing, 1906). — P. Boudreaux, *le Texte d'Aristophane et ses commentateurs* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 114, E. de Boccard, 1919). — O. Navarre, *« les Cavaliers » d'Aristophane, étude et analyse* (Mellottée, « Les Chefs-d'œuvre de la littérature expliqués », 1956).

Aristote G. Sorel, *D'Aristote à Marx* (Marcel Rivière, 1935). — L. Robin, *Aristote* (P. U. F., « Les Grands Philosophes », 1944). — A. Cresson, *Aristote sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie* (P. U. F., 1950). — O. Hamelin, *la Théorie de l'intellect d'après*

Aristote (Vrin, 1953). — F. Ravaisson, *Essai sur la métaphysique d'Aristote* (Vrin, 1953). — L. Bourgey, *Observation et expérience chez Aristote* (Vrin, 1955). — Le P. R.-A. Gauthier, *la Morale d'Aristote* (P. U. F., 1958).

Arlequin P.-L. Duchartre, *la Comédie italienne* (Librairie de France, 1925). — G. Attinger, *l'Esprit de la commedia dell'arte dans le théâtre français* (Librairie théâtrale, 1950).

Arles L. A. Constans, *Arles antique* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 119, E. de Boccard, 1921). — F. Benoit, *Arles* (Impr. A. Rey, Lyon, 1927). — M. Mauron, *la Transhumance du pays d'Arles aux Grandes Alpes* (Amiot-Dumont, 1951). — *Arles, centre de tourisme en Provence* (Delmas, Bordeaux, 1954).

Armagnacs et Bourguignons J. d'Avout, *la Querelle des Armagnacs et des Bourguignons* (Gallimard, « La Suite des temps », 1943).

armée G. Castellan, *Histoire de l'armée* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1948).

Arménie J. Baltrusaitis, *Etude sur l'art médiéval en Géorgie et en Arménie* (P. U. F., 1929). — R. Grousset, *Histoire de l'Arménie, des origines à 1071* (Payot, 1947). — H. Thorossian, *Histoire de la littérature arménienne des origines jusqu'à nos jours* (Libr. des Cinq Continents, 1951) ; *Histoire de l'Arménie et du peuple arménien* (chez l'auteur, 5, rue François-Pinton, XIXe, 1956). — J.-P. Alem, *l'Arménie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959).

armistice R. Bernand, *l'Armistice dans les guerres internationales* (Imprimerie genevoise, Genève, 1947).

Armstrong (Louis) R. Goffin, *Louis Armstrong, le roi du jazz* (Seghers, « La Terre vivante », 1947). — H. Panassié, *Louis Armstrong* (Ed. du Belvédère, 1947).

Arnauld (famille) Cl. Cochin, *Henry Arnauld, évêque d'Angers* (Picard, 1921). — A. Delplanque, *les Femmes de Port-Royal* (Lethielleux, 1931). — J. Pannier, *Une grande chrétienne : la Mère Angélique* (Impr. « Je sers », Issy-les-Moulineaux, 1931). — C. Gazier, *les Messieurs de Port-Royal* (Perrin, 1932). — L. Cognet, *la Réforme de Port-Royal* (Flammarion, 1950).

Arndt (Ernst Moritz) M. Boucher, *le Sentiment national en Allemagne (1750-1815)* [La Colombe, 1947].

Arnhem Général R. E. Urquhart, *Arnhem, une bataille perdue* (Les Presses de la Cité, 1959).

Arnim (Achim von) R. Guignard, *Achim von Arnim* (« Publications de la Faculté des lettres d'Alger », 2e série, t. IX, Les Belles Lettres, 1936).

Arnim (Bettina von) A. Germain, *Gœthe et Bettina* (Ed. de France, 1939).

Arnold (Matthew) L. Bonnerot, *Matthew Arnold poète...* (Didier, 1947).

arpentage R. Danger, *Traité d'arpentage* (Garnier, 1947).

Arras J. Lestocquoy, *Arras au temps jadis* (Impr. de la Nouvelle Société anonyme du Pas-de-Calais, Arras, 1943-1946). — Dr P. Feuchère, *les Châtelains d'Arras* (Impr. centrale de l'Artois, Arras, 1948).

arrhes Redouin, *les Arrhes en droit français* (Librairie technique et économique, 1935).

arriération A. Rey, *Arriération mentale et premiers exercices éducatifs* (Delachaux et Niestlé, 1953). — A. Levinson, *Il n'y a plus d'arriérés* (Editions sociales françaises, « Cet enfant sera comme les autres », 1956).

Arsenal (bibliothèque de l') F. Calot, *la Bibliothèque de l'Arsenal* (Morancé, 1939).

Arsinoé P. Jouguet, *l'Egypte ptolémaïque* (dans *Histoire de la nation égyptienne,* publ. sous la direction de G. Hanotaux, t. III, Plon, 1932-1935).

art A. Michel, *Histoire de l'art* (A. Colin, 1905-1929, 8 tomes en 18 vol.). — L. Hourticq, *Encyclopédie des beaux-arts* (Hachette, 1925, 2 vol.). — E. Faure, *Histoire de l'art* (Plon, 1939). — P. Du Colombier, *Histoire de l'art* (Fayard, 1942). — A. Malraux, *Psychologie de l'art* (Skira, 1949-1950, 3 vol.). — E. Mâle, *Histoire générale de l'art* (Flammarion, 1950, 2 vol.). — R. Huyghe, *l'Art et l'Homme* (Larousse, 1958-1960). — L. Hautecœur, *Histoire de l'art* (Flammarion, 1959, 3 vol.).

Artaud (Antonin) *Antonin Artaud et le théâtre de notre temps* (dans *Cahiers de la Compagnie Renaud-Barrault,* n°s 22-23, Julliard, 1958). — G. Charbonnier, *Antonin Artaud* (Seghers, « Poètes d'aujourd'hui », 1959).

Artémis Ch. Picard, *Ephèse et Claros* (E. de Boccard, 1922).

artère R. Leriche, *Physiologie pathologique et chirurgie des artères* (Masson, 1943). — V. Lassance, *Tension artérielle. Hyper-hypo. Etude clinique et traitement* (Maloine, 1952).

artériosclérose Clinique Bircher-Benner, *Artériosclérose, circulation, hypertension* (V. Attinger, 1957).

arthritisme *Conceptions actuelles de l'arthritisme* (Congrès du centenaire, Vittel, 1954) [Berger-Levrault, Nancy, 1954]. — A. Vincent, *Traitement des méfaits de l'arthritisme suivant leurs causes et leurs effets* (Le François, 1955).

Arthur (cycle d') E. Faral, *la Légende arthurienne. Etudes et documents* (« Bibliothèque de l'Ecole des hautes études », Sciences historiques et philologiques, fasc. 255-257, Champion, 1929).

articulation R. Watson-Jones, *Fractures et lésions articulaires traumatiques* (Delachaux et Niestlé, 1957).

artillerie M. A. Masset, *les Grands Maîtres de l'artillerie* (Imprimerie nationale, 1933). — Général J. Challéat, *Histoire technique de l'artillerie de terre en France pendant un siècle (1816-1919)* [Imprimerie nationale, 1935]. — Capitaine A. Duvignac, *Motorisation de l'artillerie* (Berger-Levrault, 1938). — Commandant Moureton, *la Préparation du tir* (Charles-Lavauzelle, 1938). — Général Menu, *l'Artillerie dans la bataille* (Impr. génér. J. de Bussac, Clermont-Ferrand, 1939). — Capitaine Seguin, *les Méthodes de tir de l'artillerie* (Charles-Lavauzelle, 1946).

artisanat P. Maunoury, *Guide pratique des artisans :* t. I, *l'Entreprise artisanale ;* t. II, *l'Artisan employeur ;* t. III, *la Fiscalité* (Utilit, 1958). — G. Rigoir, *Manuel de l'artisanat* (Sirey, 1959).

artiste P. Olagnier, *le Droit des artistes interprètes et exécutants* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, Paris, 1937). — J. Dufournet, *l'Art sphinx éternel... L'art et les artistes* (E. Vitte, Lyon, 1949). — R. Leibowitz, *l'Artiste et sa conscience* (L'Arche, 1950).

artistique (enseignement) R.-J. Clot, *l'Education artistique* (P. U. F., 1958).

Artois A. Mabille de Poncheville, *Histoire d'Artois* (Boivin, « Les Vieilles Provinces de France », 1935). — J. Dhondt, *les Origines de la Flandre et de l'Artois* (Impr. Nicolas, Arras, 1944) ; *Histoire des territoires ayant formé le département du Pas-de-Calais* (Brunet, Arras, 1946). — J. Lestocquoy, *Histoire de la Flandre et de l'Artois* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949). — A. Perpillou, L. Machu, P. Maurois, A. Mabille de Poncheville et L. Bocquet, *Visages de la Flandre et de l'Artois* (Horizons de France, « Provinciales », 1949).

Arvers (Félix) D^r^ O' Followell, *la Vie manquée de Félix Arvers* (Humbert et fils, Largentière, 1947) ; *le Sonnet d'Arvers et ses pastiches* (Humbert et fils, Largentière, 1948).

Arzew R. Villot, *Arzeu et son histoire* (Impr. de L. Fouque, Oran, 1952).

Ashtart J. Plessis, *Etudes sur les textes concernant Istar-Astarté. Recherches sur sa nature et son culte dans le monde sémitique et dans la Bible* (Geuthner, 1921).

Asie R. Grousset, *Histoire de l'Asie* (G. Crès, 1914) ; *la Face de l'Asie* (Payot, 1955). — R. Blanchard et F. Grenard, *Asie occidentale, Haute Asie* (dans *Géographie universelle,* t. VIII, A. Colin, 1929). — B. Lasker, *les Peuples de l'Asie en mouvement* (Payot, 1946). — P. George, *U. R. S. S., Haute-Asie, Iran* (P. U. F., 1947). — P. Gourou, *la Terre et l'Homme en Extrême-Orient* (A. Colin, 1952) ; *l'Asie* (Hachette, « Les Cinq Parties du monde », 1953). — R. Lévy, *Regards sur l'Asie* (A. Colin, 1952). — L. Hambis, *la Haute-Asie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1953). — T. Mende, *l'Asie du Sud-Est entre deux mondes* (Ed. du Seuil, 1954). — P. Birot et J. Dresch, *la Méditerranée et le Moyen-Orient,* t. II (P. U. F., 1956). — E. Diez, *les Anciens Mondes de l'Asie de la Mésopotamie au fleuve Jaune* (P. Horay, coll. « Mémoire du monde », 1957). — Lê Thành Khôi, *l'Economie de l'Asie du Sud-Est* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — J. Herbert, *l'Asie* (A. Michel, 1959).

Asie Mineure F. Sartiaux, *les Civilisations anciennes de l'Asie Mineure* (Rieder, 1928). — A. Bachmakoff, *Cinquante Siècles d'évolution autour de la mer Noire* (Geuthner, 1937). — L. Dollot, *la Turquie vivante* (Berger-Levrault, 1957).

asphyxie Ch. Cot, *Ecole pratique du secouriste spécialisé dans les soins aux asphyxiés en temps de guerre et en temps de paix* (Le François, 1949).

Asquith (Herbert Henry) Princesse Bibesco, *Quatre Portraits d'hommes : ... Asquith* (Grasset, 1929).

Assam G. Bertrand, *Terres secrètes où règnent les femmes* (Amiot-Dumont, 1956).

assemblage R. Fagueret, R. Roy, G. Laurent, *220 Assemblages en menuiserie* (Ed. H. Vial, Dourdan, s. d.).

Assemblée P. Bastid, *le Gouvernement d'assemblée* (Cujas, 1956). — *Le Palais-Bourbon et l'Assemblée nationale* (La Documentation française, 1956).

Assemblée nationale constituante H. Leclerq, *l'Œuvre de la Constituante* (Letouzey et Ané, 1938).

Assemblée nationale de 1871 De Marcère, *l'Assemblée nationale de 1871* (Plon-Nourrit, 1904-1907, 2 vol.). — A. Bertrand, *les Origines de la troisième République (1871-1876) : l'Assemblée nationale* (Perrin, 1911).

Assemblée du clergé de France L. Serbat, *les Assemblées du clergé de France* (« Bibliothèque de l'Ecole des hautes études », Sciences historiques et philologiques, fasc. 154, Champion, 1906 [1905]). — J. Coudy, *les Moyens d'action de l'ordre du clergé au Conseil du roi (1561-1715)* [Sirey, 1954]. — R. P. Blet, *le Clergé de France et la monarchie* (Rome-Paris [Lethielleux], 1960, 2 vol.).

Assise A. Masseron, *Assise* (Laurens, « Les Villes d'art célèbres », 1926). — G. Faure, *Au pays de saint François d'Assise* (Arthaud, 1926). — G. Errani, *Assise,* trad. franç. de Baltho (Ed. du Levain, 1951). — E. Schneider, *Assise* (Fayard, 1953).

Assises d'Antioche Le P. Léon Alischan, « *Assises d'Antioche* » *reproduites en français et publiées...* (Imprimerie arménienne médaillée, Venise, 1876).

Assises de Jérusalem G. Dodu, *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem (1099-1291)* [Hachette, 1894]. — M. Grandclaude, *Etude critique sur les livres des Assises de Jérusalem* (Jouve, 1923).

assistance P. Laborie et G. Tarrius, *Abrégé de législation d'assistance et de protection médico-sociale* (A. Poinat, 1952). — A. Laporte, *l Assistance publique et privée en France* (Librairies techniques, 1952). — J. Le Clère, *l'Assistance aux navires et le sauvetage des épaves* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1954).

association C. Ozanam, *Associations, syndicats et fondations* (Sirey, 1955). — A. Lorieu, *Guide pratique des associations* (A. Lavaud, 1956). — R. Brichet, *les Associations de la loi de 1901* (Editions techniques, 1957).

assurance Carus, *les Assurances sociales* (Impr. de Picavet, 1946). — L. Decobert, *les Assurances en France dans leur aspect contemporain* (Secrétariat et Direction, Impr. Poihé et ses fils, 1957). — P. Sumien, *Traité théorique et pratique des assurances terrestres, des opérations de capitalisation, d'épargne et de crédit différé* (Dalloz, 1957). — M. Fauque, *les Assurances* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958). — R. et M. Lasne, *les Assurances sociales* (Editions sociales françaises, 1959).

Assyrie L. Delaporte, *la Mésopotamie. Les civilisations babylonienne et assyrienne* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1923). — Ch. Fossey, *Manuel d'assyriologie* (Conard, 1926, 4 vol.). — R. Labat, *le Caractère religieux de la royauté assyro-babylonienne* (A. Maisonneuve, 1939). — Dr G. Contenau, *la Magie chez les Assyriens et les Babyloniens* (Payot, 1947) ; *la Civilisation d'Assur et de Babylone* (Payot, 1951) ; *la Vie quotidienne à Babylone et en Assyrie* (Hachette, « la Vie quotidienne », 1951). — M. Rutten, *Arts et styles du Moyen-Orient ancien* (*Babylonie, Assyrie...*) [Larousse, « Arts, Styles et Techniques », 1950].

asthme L. Pasteur Vallery-Radot, *Comment traiter l'asthme de l'adulte* (Editions médicales Flammarion, 1953). — Jacquelin, Santenoise, Turiaf, Claude et Rose, *la Maladie asthmatique* (Ed. Varia, 1953).

astreinte P. Gleizes, *les Astreintes* (Mari-Lavit, imprimeur, Montpellier, 1935).

Astrid, reine des Belges A. d'Oliveira, *Histoire merveilleuse de la reine Astrid* (Desclée De Brouwer et Cie, 1948).

astrobiologie R. Berthelot, *la Pensée de l'Asie et l'astrobiologie* (Payot, 1938).

astrolabe H. Michel, *Traité de l'astrolabe* (Gauthier-Villars, 1947).

astrologie H.-J. Gouchon et J. Reverchon, *Dictionnaire astrologique* (Gouchon, 2 vol., 1937). — R. Trintzius, *l'Astrologie à la portée de tous* (Niclaus, 1948). — L. Gastin, *le Guide pratique de l'astrologue amateur* (Ed. Médicis, 1949). — M. Jacob et C. Valence, *Miroir d'astrologie* (Gallimard, 1949). — Julevino, *Nouveau Traité d'astrologie pratique* (Chacornac, 1949, 2 vol.). — J.-G. Verdier, *Ce que disent les astres* (Delamain et Boutelleau, 1954). — A. Barbault, *Défense et illustration de l'astrologie* (Grasset, 1955). — P. Couderc, *l'Astrologie* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957).

astronautique R. Richard-Foy, *Voyages interplanétaires et énergie atomique* (A. Michel, 1947). — L. Laming, *l'Astronautique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1949-1950). — A. Ananoff, *l'Astronautique* (Fayard, 1950). — W. Ley, *Vers la conquête des mondes* (Amiot-Dumont, 1955). — H. Oberth, *les Hommes dans l'espace* (Amiot-Dumont, 1955). — Ch. Garreau, *Alerte dans le ciel ! (Documents officiels sur les objets volants non identifiés)* [Ed. du Grand Damier, 1956]. — A. Ducrocq, *la Route du cosmos* (Julliard, 1957) ; *Victoire sur l'espace* (Julliard, 1959). — H. Cuny, *Où en est l'astronautique ?* (Zénith, 1958). — Neuf savants soviétiques, *Lune an I* (Gedalge, 1959).

astronomie L. Rudaux et G. de Vaucouleurs, *Astronomie : les astres, l'univers* (Larousse, 1948).

astrophysique P. Rousseau, *Pour comprendre l'astrophysique* (Doin, 1949). — J. C. Pecker et E. Schatzman, *Astrophysique générale* (Masson, 1959).

Asturies L. Barrau-Dihigo, *Recherches sur l'histoire politique du royaume asturien* (Arrault, Tours, 1921). — J. Melot, *Asturies et Castilles* (Lethielleux, 1936).

ateliers nationaux Ch. Schmidt, *Des ateliers nationaux aux barricades de juin* (P. U. F., coll. du « Centenaire de la révolution de 1948 », 1948).

Athanase (saint) Abbé G. Bardy, *Saint Athanase d'Alexandrie* (Gabalda, 1914). — Le P. Régis Bernard, S. J., *l'Image de Dieu d'après saint Athanase* (Aubier, 1952). — J.-M. Leroux, *Athanase d'Alexandrie* (Les Editions ouvrières, 1956).

athéisme Le P. Henri de Lubac, *le Drame de l'humanisme athée* (Ed. Spes, 1945). — E. Mauris, H.-H. Schrey, P.-H. Simon, G. Marcel et P. Bonnard, *l'Athéisme contemporain* (Librairie protestante, 1957). — J. Lacroix, *le Sens de l'athéisme moderne* (Casterman, 1959).

Athéna Ch. Dugas, J. Berchmans et M. Clemmensen, *le Sanctuaire d'Aléa Athéna à Tégée au IVe siècle* (Geuthner, 1924, 2 vol.). — Ch. Kerényi, *la Mythologie des Grecs* (Payot, 1952).

Athènes G. Fougères, *Athènes* (Laurens, « Les Villes d'art célèbres », 1912). — P. Cloché, *la Civilisation athénienne* (A. Colin, 1935). — R. Cohen, *Athènes, une démocratie de sa naissance à sa mort* (Fayard, 1936). — N. Balanos, *les Monuments de l'Acropole* (Massin et Lévy, 1939). — Ch. Maurras, *le Voyage d'Athènes* (Plon, 1939). — P. Cloché, *la Démocratie athénienne* (P. U. F., 1951). — Martin Hürlimann, *Athènes* (Braun, coll. « Atlantis », 1956).

athlétisme L. Van Lee, *l'Athlétisme, sport pur* (Vigot, 1945). — M. Bandeville, *l'Athlétisme pour tous* (Berger-Levrault, 1948). — Dr A. Thooris, *la Vie par le stade* (Doin, 1949). — L. Faurobert, *Sportifs de tous les temps* (Les Editions ouvrières, 1952). — J. Vives, *L'athlétisme : courses, sauts, lancers* (Bornemann, 1959).

Athos (mont) R. Coate, Jourdan, S. Laporte (phot. de Harissiades et Jordanides), *Mont Athos* (Arthaud, 1949). — J. Lacarrière, *Mont Athos, montagne sainte* (Seghers, 1954). — C. de Loverdo, *le Trésor du mont Athos* (La Colombe, 1955). — J. Decarreaux, *Une république de moines* (Fayard, 1956). — A. de Meibohm, *Démons, derviches et saints* (Plon, 1956).

Atlantide E. Gidon, *l'Atlantide. Exposé des hypothèses relatives à l'énigme de l'Atlantide* (Payot, 1935). — A. Braghine, *l'Enigme de l'Atlantide* (Payot, 1939). — G. Poisson, *l'Atlantide devant la science* (Payot, 1949). — A. Bessmertny, *l'Atlantide. Exposé des hypothèses* (Payot, 1953). — J. Spanuth, *l'Atlantide retrouvée ?* (Plon, 1954). — D. Saurat, *l'Atlantide et le règne des géants* (Denoël, 1954). — C.-J. Cordeau, *Poséidonis* (Jouve, 1957). — W. Ley et L. Sprague de Camp, *De l'Atlantide à l'Eldorado* (Plon, 1957).

Atlantique (océan) C. Vallaux, *Géographie générale des mers* (Alcan, 1933). — E. Le Danois, *l'Atlantique. Histoire et vie d'un océan* (A. Michel, 1942). — J. Rouch, *Traité d'océanographie physique* (Payot, 1943-1946-1948, 3 vol.). — A. Perpillou, *Géographie de la circulation. Navigation maritime et navigation aérienne. Le domaine atlantique* (Tournier et Constans, « Les Cours de Sorbonne », 1953). — Contre-amiral R. de Belot, *la Guerre aéronavale dans l'Atlantique* (Payot, 1950) ; *la Marine française pendant la campagne 1939-1940* (Plon, 1954). — V. Romanovsky, Cl. Francis-Bœuf, J. Bourcaut, *la Mer* (Larousse, 1953). — R. Collier, *la Guerre secrète de l'Atlantique*, trad. de l'anglais par J. Gravrand et A. Martinerie (Presses de la Cité, 1958).

Atlantique Nord (pacte de l') Lord Ismay, *OTAN 1949-1954* (Bosch, Utrecht, 1955).

Atlas (Haut-) J. Dresch, *Recherches sur l'évolution du relief dans le massif central du Grand-Atlas, le Haouz et le Sous* (Arrault, Tours, 1941). — J. Berque, *Structures sociales du Haut-Atlas* (P. U. F., 1955).

atmosphère J. Rouch, *l'Atmosphère et la prévision du temps* (A. Colin, 1948). — E. Vassy, *Physique de l'atmosphère* (Gauthier-Villars, 1959).

atome H. Reichenbach, *Atome et cosmos*, trad. par M. Lecat (Flammarion, 1934). — P. Rousseau, *Histoire de l'atome* (Fayard, 1952) ; *De l'atome à l'étoile* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — J. Thibaud, *Vie et transmutation des atomes* (A. Michel, 1952). — M. Rouault, *Physique atomique* (A. Colin, 1958).

atomique (énergie) A. Vernes, *Il n'est pas besoin de bombe atomique* (Impr. Boll, 1946). — S. A. Goudsmit, *l'Allemagne et le secret atomique* (Fayard, 1948). — P. M. S. Blackett, *les Conséquences militaires et politiques de l'énergie atomique* (A. Michel, 1949). — Médecin lieutenant-colonel Genaud et J.-M. Rocard, *les Effets des armes atomiques* (Dunod, 1951). — Général Wendt, *l'Energie atomique et la bombe à hydrogène* (Julliard, 1951). — M. Nahmias, *l'Energie nucléaire* (Larousse, 1953). — A. Costedoat, *la Protection médicale de la population civile contre les attaques atomiques* (Berger-Levrault, 1957). — H. Haissinsky, *la Chimie nucléaire et ses applications* (Masson, 1957). — L. Leprince-Ringuet, *Des atomes et des hommes* (Fayard, 1957). — D. O. Woodbury, *l'Atome au service de la paix* (Dunod, 1957). — H. V. Bröndsted, *l'Age atomique et notre avenir biologique* (Masson, 1959). — Lieutenant-colonel F. O. Miksche, *la Faillite de la stratégie atomique* (Le Livre contemporain, 1959).

Attalides M. Holleaux, *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au IIIe siècle av. J.-C. (273-205)* [« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 124, E. de Boccard, 1921] ; *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques*, t. II : *Etudes sur la monarchie attalide* (E. de Boccard, 1938).

attentat P. Bouquerod, *Des infractions contre la sûreté extérieure de l'Etat* (Impr. de Poquet, Lyon, 1942).

attention A. Bal, *l'Attention et ses maladies* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1952).

Attila F. Altheim, *Attila et les Huns* (Payot, 1952). — M. Brion, *la Vie d'Attila* (Club des libraires de France, 1958).

Aubanel (Théodore) L. Larguier, *Théodore Aubanel* (Aubanel, Avignon, 1946) ; *Hommage à Théodore Aubanel* (Aubanel père, Avignon, 1954).

Aubigné (Agrippa d') A. Garnier, *Agrippa d'Aubigné et le parti protestant* (Fischbacher, 1928, 3 vol.). — J. Plattard, *Une figure de premier plan dans nos lettres de la Renaissance : Agrippa d'Aubigné* (Boivin, 1931). — A. Lebois, *la Fortune littéraire des Tragiques d'Aubigné* (Edit. des Lettres modernes, 1957).

Aubrac (monts d') A. Durand, *la Vie dans les massifs volcaniques des Dores, du Cézallier, du Cantal et de l'Aubrac* (Imprimerie moderne, Aurillac, 1946). — S. Le Drellier, *Aubrac, terre d'alpage* (F. Lanore, 1955).

Aubusson (tapisseries d') J. Babonneix, *la Crise d'une vieille industrie : le tapis et la tapisserie d'Aubusson* (Librairie technique et économique, 1935). — *Aubusson et la renaissance de la tapisserie* (*Le Point*, n° 33, Lanzac [Lot], 1946).

Aude (département de l') A. Monnié, *le Département de l'Aude* (Bourrelier, 1936). — R. Plandé, *Géographie et histoire du département de l'Aude* (Les Editions françaises nouvelles, Grenoble, 1944).

audiométrie M. et C. Portmann, *Précis d'audiométrie clinique* (Masson, 1954).

audition A. Gribenski, *l'Audition* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951).

Audoux (Marguerite) G. Reyer, *Marguerite Audoux* (Grasset, 1942).

Audran G. Duplessis, *les Artistes célèbres : les Audran* (Libr. d'art, 1892).

Auge (pays d') P. Roussel et G. Poisson, *Lisieux et le pays d'Auge* (Le Centurion, coll. « Plaisir du voyage », 1955).

Augereau (Pierre François Charles) E. Franceschini, *Augereau, sergent du roi de France, du roi de Prusse et de la Grande Catherine..., duc de Castiglione* (Ed. de la Revue de la Méditerranée, Alger, 1954).

Augier (Emile) P. Morillot, *Emile Augier* (A. Gratier, Grenoble, 1901). — H. Gaillard de Champris, *Emile Augier et la comédie sociale* (Grasset, 1910).

Auguste L. Homo, *Auguste* (Payot, 1935).

Augustin (saint) Chanoine G. Bardy, *A l'école de saint Augustin* (Œuvre populaire d'éducation et de rénovation, Ecully [Rhône], 1947). — E. Gilson, *Philosophie et incarnation selon saint Augustin* (Etudes médiévales, Montréal, J. Vrin, 1947). — H. Marrou, *Saint Augustin et la fin de la culture antique* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 145-145bis, E. de Boccard, 1949-1950, 2 vol.) ; *Saint Augustin et l'augustinisme* (Ed. du Seuil, coll. « Maîtres spirituels », 1955). — P. Courcelle, *Recherches sur les Confessions de saint Augustin* (E. de Boccard, 1950). — Le P. Jean-Marie Le Blond, S. J., *les Conversions de saint Augustin* (Aubier, 1950). — Le P. Hyacinthe Paissac, O. P., *Théologie du Verbe : saint Augustin et saint Thomas* (Ed. du Cerf, 1951). — G. de Plinval, *Pour connaître la pensée de saint Augustin* (Bordas, coll. « Pour connaître », 1954). — J. Guitton, *Actualité de saint Augustin* (Grasset, 1955). — M. F. Sciacca, *Saint Augustin et le néoplatonisme* (Nauwelaerts, 1956). — A. Cresson, *Saint Augustin, sa vie, son œuvre, avec un exposé de sa philosophie* (P. U. F., 1957). — O. Perler, *le Pèlerin de « la Cité de Dieu ». Initiation à la spiritualité de saint Augustin* (La Bonne Presse, 1957). — John J. O'Meara, *la Jeunesse de saint Augustin* (Plon, 1958).

Aulard (Alphonse) G. Belloni, *Aulard, historien de la Révolution française* (P. U. F., 1949).

Aulnay J. Chagnolleau, *l'Eglise d'Aulnay de Saintonge* (Arthaud, 1938). — Y. Labande-Mailfert, *Beauté d'Aulnay* (abbaye de la Pierre-qui-Vire [Yonne], 1957).

Aulnoy (Marie-Catherine Le Jumel de Barneville, comtesse d') A. Lautère, *Madame d'Aulnoy et sa mère* (Fasquelle, 1946).

Aulu-Gelle R. Marache, *Mots nouveaux et mots archaïques chez Fronton et Aulu-Gelle* (P. U. F., « Travaux de la Faculté des lettres de Rennes », 1957).

Aumale (Henri D'ORLÉANS, duc d') R. Burnand, *le Duc d'Aumale et son temps* (Hachette, 1949). — Dr Jousseaume, *Une grande figure du XIXe siècle : le duc d'Aumale* (Maugard, Rouen, 1947).

aumônier *Mémento de l'aumônier militaire et de l'aumônier de la marine* (Charles-Lavauzelle, 1938). — A. Redier et abbé G. Hénocque, *les Aumôniers militaires français, 496-1939* (Flammarion, 1940). — Le P. Bernardin Collin, *l'Aumônier scout* (La Hutte, 1945). — Mgr Le Serre, *l'Aumônier guide* (Collection des Guides de France, 1947).

Aunis, Saintonge et Angoumois L. Papy, *Aunis et Saintonge* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1937). — Abbé J. Buléon et abbé E. Le Garrec, *Sainte Anne d'Auray. Histoire du pèlerinage* (C. Paillart, Abbeville, 1948). — G. Musset, M. Pellisson, etc., *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge* (Masson et Renaud, La Rochelle, 1913-1948, 5 vol.). — L. Papy, H. Enjalbert, F. de Vaux, etc., *Visages de l'Aunis, de la Saintonge et de l'Angoumois* (Horizons de France, 1952). — Ch. Connoué, *les Eglises de Saintonge* (R. Delavaud, Saintes, 1952-1957, 3 vol.). — R. Crozet, *Aunis, Saintonge* (Alpina, 1953). — M. Leproux, *Du berceau à la tombe. Contribution au folklore charentais* (P. U. F., 1959).

Aurélien L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien* (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 89, Fontemoing, 1904).

Aurès J. Servier, *Dans l'Aurès sur les pas des rebelles* (Ed. France-Empire, 1955).

Auric (Georges) A. Goléa, *Georges Auric* (Ventadour, 1958).

Aurillac R. Grand, *les Paix d'Aurillac. Etude et documents sur l'histoire des institutions municipales (XIIIe-XIVe s.)* [Sirey, 1945]. — A. Durand, *Aurillac, géographie urbaine* (Imprimerie moderne, Aurillac, 1946).

Aurobindo (Shri) J. Herbert, *l'Anatomie psychique de l'homme selon Shri Aurobindo* (Dérain, Lyon, 1949).

Auschwitz P. Lewinska, *Vingt Mois à Auschwitz* (Nagel, 1945). — S. Laks et R. Coudy, *Musique d'un autre monde* (Mercure de France, 1948). — H. Bulawko, *les Jeux de la mort et de l'espoir* (A. A. D. J. F., 1954). — R. Hœss, *le Commandant d'Auschwitz parle* (Julliard, 1959).

auscultation Laennec, *De l'auscultation médiate* (J. A. Brosson et J. S. Chaudé, 1819, 2 vol.). — E. Sergent, *les Bases fondamentales de l'auscultation* (Doin, 1931).

Ausone C. Aymonier, *Ausone et ses amis* (Delmas, Bordeaux, 1935).

Austerlitz A. Ponod, *Austerlitz* (Ed. de Minuit, 1954).

Australie I. N. S. E. E., *l'Australie. Mémento économique* (P. U. F., 1951). — Charles P. Mountford, *Mythes et rites des aborigènes d'Australie centrale* (Payot, 1952). — R. Loubère, *l'Australie, cinquième continent* (Amiot-Dumont, 1953). — A. Huetz de Lemps, *Australie et Nouvelle-Zélande* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — J. Villeminot, *Boomerang : I, l'Australie blanche ; II, l'Australie primitive* (Julliard, coll. « Croix du Sud », 1954). — A. Mahuzier, *Au pays des kangourous* (Le Livre contemporain, 1956).

autarcie F. Perroux, *Autarcie et expansion* (Libr. de Médicis, 1940).

Auteuil A. Fayol, *Auteuil au cours des âges* (Perrin, 1954).

autofinancement M. Grange, *l'Autofinancement des entreprises* (Arnette, 1943). — M. Malissen, *l'Autofinancement des sociétés en France et aux Etats-Unis* (Dalloz, 1953, 3 vol.). — C. Corbin, *Financement, autofinancement et administration des grandes entreprises* (Dalloz, 1954). — G. Défossé, *la Gestion financière des entreprises* (P.U.F., 1956, 2 vol.).

automate P. Devaux, *Automates, automatisme, automation* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1941). — A. Chapuis et E. Droz, *les Automates* (Dunod, 1951). — E. Maingot, *les Automates* (Hachette, 1959).

automation, automatisation H. de Bivort, *l'Automation et ses conséquences sociales* (B. I. T., 1955). — L. Salleron, *l'Automation* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — A. Braunthal, *Point de vue syndical sur l'automation* (B. I. T., 1957). — F. Pollock, *l'Automation, ses conséquences économiques et sociales* (Ed. de Minuit, 1957). — F.-H. Raymond, *l'Automatique des informations* (Masson, coll. « Evolution des sciences », 1957). — R. Passet, *Problèmes économiques de l'automation* (Montchrestien, 1958). — C. Vincent et W. Grossin, *l'Enjeu de l'automatisation* (Editions sociales, 1958). — W. Hornauer, *Automatisation industrielle* (Dunod, 1959). — A. Savignat, *Automation, position et propositions* (Ed. universitaires, 1959).

automatisme A. Ducrocq, *Appareils et cerveaux électroniques* (Hachette, « Bibliothèque des merveilles », 1952).

automobile J. A. Grégoire, *l'Aventure automobile* (Flammarion, 1953). — H. Clayette, *l'Automobile, machine merveilleuse* (Bourrelier, « La Joie de connaître », 1955). — H. J. Plathner et W. Bittorf, *Fabuleuse Histoire de l'automobile et de la course* (Corrêa, 1955). — J.-C. Maroselli, *l'Automobile et ses grands problèmes* (Larousse, 1958). — J. Rousseau et M. Iatca, *Histoire mondiale de l'automobile* (Hachette, 1958).

autosuggestion E. Coué, *la Maîtrise de soi par l'autosuggestion consciente* (J. Oliven, 1937). — R. de Saint-Laurent, *l'Autosuggestion, son efficacité, ses lois, sa pratique* (Aubanel, Avignon, 1949). — C. Baudoin, *Suggestion et autosuggestion* (Delachaux et Niestlé, 1922).

Autriche E. de Martonne, *Europe centrale* (dans *Géographie universelle*, t. IV, A. Colin, 1931, 2 vol.). — Szeps-Zuckestandl, *Souvenirs d'un monde disparu* (Calmann-Lévy, 1939). — A. Dauzat, *l'Autriche* (Arthaud, « Les Beaux Pays », 1946). — J. Droz, *Histoire de l'Autriche* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1946). — C.-L. Lang, *Destin de l'Autriche* (Soc. d'édition française et intern., 1946). — B. Harding, *Crépuscule impérial* (Ed. de la Paix, Bruxelles, 1947). — J. Legros, *Autriche* (Hachette, « Guides bleus », 1954). — C. Vausson, *Autriche* (Ed. du Seuil, « Petite Planète », 1954). — O. E. C. E., *Situation et problèmes de l'économie en Suisse et en Autriche* (1956). — J. Mistler et F. Le Morvan, *Autriche* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1958).

Autun J. Bonnerot, *Autun et le Morvan* (Laurens, « Les Villes d'art célèbres », 1934). — L. Morel, *Autun la romaine et ses sites* (Taverne et Chandioux, Autun, 1937). — Abbé D. Grivot, *Autun, l'étrange aventure de la cathédrale* (Les Presses monastiques, Saint-Léger-Vauban [Yonne], 1953) ; *l'Inventaire d'Autun* (Les Presses monastiques, Saint-Léger-Vauban [Yonne], 1954).

Auvergne Ph. Arbos, *l'Auvergne* (A. Colin, 1932). — Van Gennep, *le Folklore de l'Auvergne et du Velay* (G. P. Maisonneuve, « Contributions au folklore des provinces de France », 1942). — L. Gachon, H. Pourrat, A. Bossuat, etc., *Visages de l'Auvergne* (Horizons de France, 1943). — L. Gachon, *l'Auvergne et le Velay* (Gallimard, « Les Provinces françaises », 1948). — R. Rigodon, *Histoire de l'Auvergne* (P. U. F., « Que sais-je? », 1948). — E. Abraham et J. Semonsous, *l'Auvergne : sa géographie, son histoire* (Charles-Lavauzelle, 1949). — Institut de géographie de l'Université de Clermont-Ferrand, *Notes de géographie humaine sur l'Auvergne* (Les Belles Lettres, 1951). — H. Pourrat, *En Auvergne : les Limagnes* (Arthaud, 1952) ; *Ceux d'Auvergne* (A. Michel, 1953) ; *Au fort de l'Auvergne : Combrailles, monts Dore, Cézallier, Cantal...* (Arthaud, 1955). — Houlet, *Auvergne et Centre* (Hachette, « Guides bleus », 1953). — M. Chassagne, *Inventaire analytique de la flore d'Auvergne* (Lechevallier, 1956). — A. Gybal, *l'Auvergne, berceau de l'art roman* (G. de Bussac, Clermont-Ferrand, 1958). — G. Conchon, *Auvergne* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1959).

Auvers-sur-Oise A. Chatelet, *Van Gogh et les peintres d'Auvers* (catalogue de l'Exposition de l'Orangerie 1954-1955) [Ed. des Musées nationaux, 1954]. — P. Gachet fils, *Deux amis des impressionnistes : le docteur Gachet et Murer* (Ed. des Musées nationaux, 1956).

Auxerre Ch. Bettelheim et S. Frère, *Une ville française moyenne, Auxerre en 1950. Etude de structure sociale et urbaine* (A. Colin, 1950). — L. René, *les Eglises d'Auxerre des origines au XIe siècle* (Clavreuil, 1952).

aval B. Geisenberger, *l'Aval des effets de commerce* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1955).

avarie J. Le Clère, *Avaries communes, avaries particulières et manquants* (Libr. génér. de droit et de jurisprudence, 1957).

Averroès L. Gauthier, *Ibn Rochd (Averroès)* [P. U. F., coll. « Les Grands Philosophes », 1948]. — J. Chaix-Ruy, *l'Averroès d'Ernest Renan* (« Publications de la Faculté des lettres d'Alger », Typo-litho et Carbonel, Alger, 1951).

Avesnes-sur-Helpe Ch. Croix, *Notices et documents sur l'histoire d'Avesnes et de l'Avesnois* (Ed. de l'Observateur, Avesnes, 1956). — J. Mossay, *Histoire de la ville d'Avesnes* (Ed. de l'Observateur, Avesnes, 1956).

Avesta J. Duchesne-Guillemin, *Zoroastre* (G. P. Maisonneuve, 1948).

aveugle P. Henri, *la Vie des aveugles* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1944). — J. Lusseyran, *Et la lumière fut* (La Table ronde, 1953). — P. Villey, *le Monde des aveugles. Essai de psychologie* (Corti, 1954). — P. Bailliart, *l'Enfant aveugle. Education. Instruction. Médecine. Sociologie* (Doin, 1958). — P. Henri, *les Aveugles et la société* (P. U. F., « Bibliothèque de philosophie contemporaine », 1958).

Aveyron P. Temple, *Inventaire de l'archéologie préhistorique de l'Aveyron* (P. Carrère, Rodez, 1938). — A. Albenque, *Inventaire de l'archéologie gallo-romaine de l'Aveyron* (P. Carrère, Rodez, 1947). — A. Ginisty, *l'Aveyron : le sol, les travaux, les hommes* (La Maison du livre, Rodez, 1957).

aviation P. Cot, *l'Armée de l'air (1936-1938)* [Grasset, 1939]. — M. Percheron, *l'Aviation française* (Nathan, 1939). — Général J. Hébrard, *Vingt-cinq Années d'aviation militaire* (A. Michel, 1947, 2 vol.) ; *l'Aviation (1920-1945), des origines à nos jours* (R. Laffont, 1954). — M. Jeanjean, *les Etapes de l'aviation* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1950). — E. Blanc, *l'Aviation des temps modernes* (Larousse, « Collection scientifique », 1955). — M. Jullian, *Devenir aviateur* (Amiot-Dumont, 1955). — P. Karlson, *la Conquête de l'air* (Corrêa, 1956). — Secrétariat général du gouvernement, *l'Aviation légère et sportive* (1956). — C. Rougeron, *l'Aviation nouvelle* (Larousse, 1957). — Général R. Chambe, *Histoire de l'aviation des origines à nos jours* (Flammarion, 1958).

Avicenne L. Gardet, *la Pensée religieuse d'Avicenne* (Vrin, 1951). — A.-M. Goichon, *la Philosophie d'Avicenne et son influence en Europe médiévale* (A. Maisonneuve, 1951). — M. Yusuf Musa, *la Sociologie et la politique dans la philosophie d'Avicenne* (Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 1952). — S. Safa, *le Livre du millénaire d'Avicenne* (Impr. de l'Université de Téhéran, Téhéran, 1956).

Avignon G. Pillement, *Défense et illustration d'Avignon* (Grasset, 1946). — J. Gallotti, *le Palais des papes* (Calmann-Lévy, 1949). — M. F. Braive, *Avignon, la Cité des papes, ses fresques, son histoire* (Perrin, 1950). — Y. Renouard, *la Papauté à Avignon* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1954). — J. Girard, *Avignon* (Alpina, « La France illustrée », 1956) ; *Evocation du vieil Avignon* (Ed. de Minuit, 1958).

avion C. Rougeron, *l'Aviation nouvelle* (Larousse, 1957). — G. Lehr, *les Avions* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1959).

avitaminose R. Lecoq, *les Vitamines. Le dépistage de leur carence et leurs indications thérapeutiques* (Doin, 1959).

avocat F. Payen, *le Barreau et la langue française* (Grasset, 1939). — L. Crémieu, *Traité de la profession d'avocat* (Dalloz, 2e éd., 1954). — J. Hamelin, *Abrégé des règles de la profession d'avocat* (Dalloz, 1954). — P. Brunois, *Nous, les avocats* (Plon, 1958).

avortement Dr J.-E. Roy, *l'Avortement, fléau national. Causes, conséquences, remèdes* (Jouve, 1944).

avoué L. Sienne, *les Avoués dans l'œuvre judiciaire* (Chambre nationale des avoués, 1956). — Rédigé par une commission choisie par les avoués de Paris (préface de M. le Premier Président Marcel Rousselet), *l'Avoué dans la vie moderne* (Audin, Lyon, 1957).

Avvakoum P. Pascal, *la Vie de l'archiprêtre Avvakum, écrite par lui-même* (Gallimard, « Les Classiques russes », 1939).

axiomatique R. Blanché, *l'Axiomatique* (P. U. F., « Initiation philosophique », 1955).

Aymé (Marcel) J. Cathelin, *Marcel Aymé ou le Paysan de Paris* (Debresse, 1958). — G. Robert, *Marcel Aymé insolite* (Ed. de la Revue indépendante, 1958).

azalée *Les Rhododendrons et les azalées rustiques* (J.-B. Baillière et fils, 1955).

Azay-le-Rideau J. Maurice, *Azay-le-Rideau, et sa région à travers l'histoire* (Impr. de l'Union coopérative, Tours, 1946).

Azergues Béroud-Blanc, *Un village médiéval : Ternand, et trois itinéraires en vallée d'Azergues* (Ed. du Cuvier, Villefranche-en-Beaujolais, 1950).

Aztèques G. Vaillant, *les Aztèques du Mexique* (Payot, 1951). — J. Soustelle, *la Vie quotidienne des Aztèques à la veille de la conquête espagnole* (Hachette, 1955).

B

Baalbek P. Collart et P. Coupel, *l'Autel monumental de Baalbek* (Geuthner, 1951) — P. Collart, M. Chehab et A. Dillon, *Liban. Aménagement de la ville de Tripoli et du site de Baalbek* (U. N. E. S. C. O., « Musées et monuments », n° 6, 1954).

Babel (tour de) A. Parrot, *Ziggurats et tour de Babel* (A. Michel, 1949) ; *la Tour de Babel* (Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1953). — Dr E. Contenau, *le Déluge babylonien* (Payot, 1952).

Babeuf (Gracchus) M. Boulay, *Babeuf et le mouvement babouviste* (Impr. S. Doucet, Vendôme, 1931). — *Textes choisis*, avec introduction de G. et C. Villard (Editions sociales, coll. « Les Classiques du peuple », 1951). — P. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf* (Editions sociales, 1957, 2 vol.). — G. Walter, *Babeuf, 1760-1797, et la conjuration des Egaux* (Payot, 1937).

Babingas L. Demesse, *A la recherche des premiers âges : les Babinga* (P. Amiot, 1957).

babisme Comte de Gobineau, *Religions et philosophies dans l'Asie centrale* (Gallimard, 1957).

Babylone, Babylonie G. R. Tabouis, *Nabuchodonosor et le triomphe de Babylone* (Payot, 1931). — W. Durant, *Histoire de la civilisation*, tome Ier : *les Origines, Sumérie, Egypte, Babylonie, Assyrie* (Payot, 1937). — Dr G. Contenau, *la Divination chez les Assyriens et les Babyloniens* (Payot, 1940) ; *la Magie chez les Assyriens et les Babyloniens* (Payot, 1947) ; *la Vie quotidienne à Babylone et en Assyrie* (Hachette, 1951) ; *la Civilisation d'Assur et de Babylone* (Payot, 1951). — A. Champdor, *Babylone* (V. Attinger, « Quarante Siècles d'histoire », 1957). — H. Schmökel, *le Monde d'Ur, d'Assur et Babylone* (Corrêa, 1957). — M. Rutten, *Babylone* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1958).

baccalauréat J.-B. Piobetta, *le Baccalauréat de l'enseignement secondaire* (J.-B. Baillière et fils, 1937).

baccara M. Boll, *Baccara, chemin de fer, banque* (Le Triboulet, Monaco, 1944).

Bacchus H. Jeanmaire, *Dionysos, histoire du culte de Bacchus* (Payot, 1951).

Bach [les] K. et L. Geiringer, *Bach et sa famille* (Corrêa, 1955).

Bach (Jean-Sébastien) A. Pirro, *l'Esthétique de J.-S. Bach* (*Fischbacher*, 1907). — N. Dufourcq, *Jean-Sébastien Bach, le maître de l'orgue* (Floury, 1948) ; *Jean-Sébastien Bach. Génie latin? Génie allemand?* (La Colombe, 3e éd., 1954). — Dr Albert Schweitzer, *Jean-Sébastien Bach, le musicien poète* (M. et P. Foetish, Lausanne, 1951).

Bachelard (Gaston) G. Bouligand, G. Canguilhem et P. Costabel, etc., *Hommage à Gaston Bachelard* (P. U. F., 1957).

Bacon (Roger) R. Carton, *l'Expérience mystique de l'illumination intérieure chez Roger Bacon* (Vrin, 1924) ; *l'Expérience physique chez Roger Bacon* (Vrin, 1924). — A. Garreau, *Frère Roger Bacon* (Editions franciscaines, 1942).

Bacon (Francis) Dr A. Herpin, *Essai sur Francis Bacon : ses opinions sur la médecine* (J.-B. Baillière et fils, 1947). — A. Cresson, *Francis Bacon, sa vie, son œuvre* (P. U. F., 1956).

bactérie, bactériologie Hauduroy et collaborateurs, *Dictionnaire des bactéries pathogènes pour l'homme, les animaux et les plantes* (Masson, 1954). — Dr A. Boivin et Dr R. Tulasne, *les Microbes* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956). — Gastinel, *Précis de bactériologie médicale* (Masson, 1957).

Bade H. Herzfeld, *Histoire du pays de Bade* (H. Rombach, Fribourg-en-Brisgau, 1948). — L. Agourtine, *Histoire militaire de la révolution badoise de 1848* (chez l'auteur, 9, rue de l'Abreuvoir, Clichy, 1952).

Baden-Powell (Robert, 1er baron) R. Bastin, *Lord Baden Powell of Gilwell, citoyen du monde* (Spes, 1952).

Bagnères-de-Bigorre J. de Cabadur, *la Perle des Pyrénées : Bagnères-de-Bigorre* (Impr. Péré, Bagnères-de-Bigorre, 1937).

Bagnères-de-Luchon. P. Prégent, *Bagnères-de-Luchon et ses environs* (Hachette, « Les Guides bleus illustrés », 1949).

Baïf (Jean-Antoine de) M. Augé-Chiquet, *la Vie, les idées et l'œuvre de Jean-Antoine de Baïf* (Hachette, 1909).

bailli G. Dupont-Ferrier, *les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France, à la fin du Moyen Age* (« Bibliothèque de l'École des hautes études », fasc. n° 145, Bouillon, 1903).

Bailly (Vincent-de-Paul). Le P. Rémy Kokel, *Vincent-de-Paul Bailly, un pionnier de la presse catholique* (La Bonne Presse, 1957).

bain Dr Cabanès, *Mœurs intimes du passé*, 2e série : *la Vie aux bains* (A. Michel, 1909). — X. Bergeron, *la Balnéation à travers les âges* (Vigot, 1935). — S. Darrier, *la Balnéation au Moyen Age* (Arnette, 1938).

Bain (Alexander) H. Taine, *Etudes de psychologie* (Hachette, 1903).

Bakounine (Mikhail Alexandrovitch). E. Porgès, *Bakounine* (Ed. des Portes de France, 1946). — Benoît P. Hepner, *Bakounine et le panslavisme révolutionnaire* (Rivière, 1950).

balance A. Machabey, *Mémoire sur l'histoire de la balance et de la balancerie* (Imprimerie nationale, Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1949).

Balbo (Italo) Général Italo Balbo, *Escadrilles au-dessus de l'Atlantique* (Nouvelles Editions latines, 1932) ; *Croisière sur l'Atlantique* (Plon, 1934).

Bâle (musée de) G. Schmidt, *le Musée de Bâle* (« Art et Style », n° 22, 1952).

Baléares (îles) C. Dervenn, *les Baléares* (Horizons de France, 1952). — M. Déon, *les Baléares* (Hachette, « Albums des Guides bleus », 1955). — P. Deffontaines et M. Durliat, *Espagne du Levant, Catalogne, Baléares* (Arthaud, 1957).

baleine J. R. Norman et F. C. Frazer, *les Géants de la mer* (Payot, 1938). — M. Vaucaire, *Histoire de la chasse à la baleine* (Payot, 1941). — H. Mielche, *En chassant la baleine* (Hachette, 1953). — G. Blond, *la Grande Aventure des baleines* (Club des Libraires de France, 1954). — R. B. Robertson, *Avec les chasseurs de baleine* (Amiot-Dumont, 1955). — P. Budker, *Baleines et baleiniers* (Horizons de France, 1957).

Bali J. Chegaray, *Bonheur à Bali* (Amiot-Dumont, 1953). — B. de Zoete, A. Artaud (phot. de Cartier-Bresson), *les Danses à Bali* (R. Delpire, 1954).

balistique A. Delachet et J. Taillé, *la Balistique* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1951).

Balkans (péninsule des) J. Cvijić, *la Péninsule balkanique* (A. Colin, 1918). — J. Ancel, *les Balkans face à l'Italie* (Delagrave, 1928) ; *Peuples et nations des Balkans* (A. Colin, 1941). — Y. Chataigneau, *les Péninsules méditerranéennes*, 2e partie, *Méditerranée, Italie, Pays balkaniques* (dans *Géographie universelle*, t. VII). A. Colin, 1934). — R. Ristelhueber, *Histoire des peuples balkaniques* (Fayard, 1950). — P. Birot et J. Dresch, *la Méditerranée et le Moyen-Orient*, t. II (P. U. F., 1956).

Ballanche (Pierre Simon) J. Roos, *les Idées philosophiques de Victor Hugo : Ballanche et Victor Hugo* (Nizet, 1958).

ballet H. Prunières, *le Ballet de cour en France* (Laurens, 1914). — P. Michaut, *Histoire du ballet* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1945). — S. Lifar, *Histoire du ballet russe des origines jusqu'à nos jours* (Nagel, 1950). — R. Bernard, M. Brianchon, G. Charensol, *l'Art du ballet des origines à nos jours* (Ed. du Tambourinaire, 1952). — B. Kochno et M. Luz, *le Ballet en France du XVe siècle à nos jours* (Hachette, « Arts du monde », 1954). — V. La Mont, *le Ballet* (A. Colin, « Mon Univers », 1956).

ballon Colonel F. Marie, *les Origines de l'aéronautique militaire* (Charles-Lavauzelle, 1924). — P. Thoene, *la Conquête du ciel* (Payot, 1938).

Baloutchistan F. Balsan, *Dans le secret du Baloutchistan* (Grasset, 1946) ; *la Colline mystérieuse. Nouvelles recherches au Baloutchistan* (Amiot-Dumont, 1957).

baltes (Pays) H. de Chambon, *la Tragédie des nations baltiques* (Ed. de la Revue parlementaire, 1946).

Balzac (Honoré de) Alain, *Avec Balzac* (Gallimard, 1937). — N. W. Stevenson, *Paris dans « la Comédie humaine » de Balzac* (G. Courville, 1938). — M. Bardèche, *Balzac romancier* (Plon, 1943). — A. Billy, *Vie de Balzac* (Flammarion, 1944, 2 vol.). — C. Mauriac, *Aimer Balzac* (La Table ronde, 1945). — A. Béguin, *Balzac visionnaire* (Skira, « Petite Collection Balzac », 1946). — B. Guyon, *la Pensée politique et sociale de Balzac* (A. Colin, 1947). — R. Bouvier et E. Maynial, *De quoi vivait Balzac?* (Ed. des Deux Rives, « De quoi vivaient-ils ? », 1949). — L. Gozlan, *Balzac en pantoufles* (Delmas, 1949). — J. Bertaut, *la Vie privée d'Honoré de Balzac* (Hachette, « Les Vies privées », 1950). — S. Zweig, *Balzac, le roman de sa vie* (A. Michel, 1950). — F. Lotte, *Dictionnaire biographique des personnages fictifs de la Comédie humaine* (Corti, 1952). — M. Bouteron, *Etudes balzaciennes* (Jouve, 1954). — Ph. Bertault, *Balzac, l'homme et l'œuvre* (Hatier-Boivin, 1955). — F. Marceau, *Balzac et son monde* (Gallimard, 1955). — G. Pradalié, *Balzac historien* (P. U. F., 1955).

Bambaras L. Tauxier, *Histoire des Bambaras* (Geuthner, 1942). — G. Dieterlen, *Essai sur la religion bambara* (P. U. F., « Bibliothèque de sociologie contemporaine », 1950). — Capitaine Delaforge, *Grammaire et méthode bambara* (Charles-Lavauzelle, 1955).

Banat E. de Martonne, *Questions européennes : la question du Banat* (Imprimerie nationale, 1919). — Centrul de studii şi cercetări privitoare Ja Transilvania, *le Banat roumain, esquisse historique* (Sibiv, 1944).

Bandung (conférence de) R. Wright, *Bandœng : 1 500 000 000 d'hommes* (Calmann-Lévy, 1955).

banlieue P. George, M. Agulhon, etc., *Etudes sur la banlieue de Paris. Essais méthodiques* (A. Colin, 1950).

banque A. Dauphin-Meunier, *la Banque à travers les âges* (Ed. Banque, 1936, 2 vol.). — A. Dauphin-Meunier, *Histoire de la banque* (P. U. F., « Que sais-je? », 1951). — R. Boulle, *Précis de technique bancaire* (Rivière, 1952). — H. Ardant, *Introduction à l'étude des banques et des opérations de banque* (Dunod, 1954) ; *Technique de la banque* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1957). — J. Le Goff, *Marchands et banquiers au Moyen Age* (P. U. F., « Que sais-je ? », 1956).

Banque de France A. Dauphin-Meunier, *la Banque de France* (Gallimard, 1937). — E. Servais, *la Banque de France* (Pichon et Durand-Auzias, 1938). — L. Lair, *la Banque de France* (Editions techniques et professionnelles, 1950). — J. Millet, *la Banque de France* (Les Editions de l'épargne, 1955).

banqueroute J. Percerou et M. Desserteaux, *Des faillites et banqueroutes et des liquidations judiciaires*, t. II et III (Rousseau et Cie, 1938).

Bantous H. A. Junod, *Mœurs et coutumes des Bantous* (Payot, 1936). — Le P. Placide Tempels, *la Philosophie bantoue* (Editions africaines, 1949).

Banville (Théodore de) J. Charpentier, *Théodore de Banville* (Perrin, 1925).

baptême Pasteur O. Cullman, *le Baptême des enfants et la doctrine biblique du baptême* (Delachaux et Niestlé, 1948). — Mgr Grente, *le Baptême* (La Bonne Presse, 1948). — G. Boetsch, *le Baptême, guide pratique* (Ed. du Levain, 1952). — A. Benoit, *le Baptême chrétien au second siècle* (P. U. F., 1953).

Baratier (Albert Ernest Augustin) Médecin général Emily, *Fachoda : Mission Marchand (1896-1899)* [Hachette, 1935].

barbares (Invasions) F. Lot, *les Invasions barbares et le peuplement de l'Europe* (Payot,

1937, 2 vol.) ; *les Invasions germaniques* (Payot, 1945) ; *la Fin du monde antique et le début du Moyen Age* (A. Michel, « L'Evolution de l'humanité », 1951). — L. Halphen, *les Barbares, des grandes invasions aux conquêtes turques du XIe siècle* (P. U. F., « Peuples et civilisations », t. V, 1940). — R. Latouche, *les Grandes Invasions et la crise de l'Occident au Ve siècle* (Ed. Aubier, 1946). — P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* (Hachette, 1948).

Barberousse P. Achard, *l'Histoire de la Méditerranée : la vie extraordinaire des frères Barberousse, corsaires et rois d'Alger* (Ed. de France, 1939). — A.-P. Prieur, *les Barberousse, corsaires et rois d'Alger* (Ed. Arc-en-Ciel, 1943).

Barbès (Armand) J. F. Jeanjean, *Armand Barbès* (Impr. Gabelle, Carcassonne, 1946-1947, 2 vol.).

Barbey d'Aurevilly (Jules) R. Martineau, *Aspects méconnus de Barbey d'Aurevilly* (F. Sorlot, « Le Grain d'or », 1939). — J. Canu, *Barbey d'Aurevilly* (R. Laffont, 1945). — E. de Gramont, *Barbey d'Aurevilly* (Grasset, 1946). — H. Quéru, *le Dernier Grand Seigneur : Barbey d'Aurevilly* (Ed. de Flore, 1946). — R. Bésus, *Barbey d'Aurevilly* (Editions universitaires, 1958).

Barbizon C. Léger, *la Barbizonnière* (Julliard, 1946). — A. Billy, *les Beaux Jours de Barbizon* (Ed. du Pavois, 1947).

Barbusse (Henri) J. Duclos et J. Fréville, *Henri Barbusse* (Editions sociales, 1946).

Barcelone Marcel N. Schveitzer, *Barcelone et la Catalogne* (Hachette, « les Guides bleus illustrés », 1959).

Baring (Maurice) R. Las Vergnas, *Portraits anglais* (Hachette, 1937).

Bar-le-Duc Lieutenant-colonel L'Huillier, *Bar-le-Duc* (Contant-Laguerre, 1936). — Mgr C. Aimond, *l'Eglise prieurale et paroissiale Notre-Dame de Bar-le-Duc* (Presbytère de Notre-Dame, Bar-le-Duc, 1952) ; *Histoire de Bar-le-Duc* (Syndicat d'initiative, Bar-le-Duc, 1954).

Barnave (Antoine) J.-J. Chevallier, *Barnave, ou les Deux Faces de la Révolution* (Payot, 1936).

Barnum (Phineas Taylor) A. Sergent, *Barnum, roi du bluff* (P. Horay, 1951).

Baroche (Pierre Jules) J. Maurain, *Un bourgeois français au XIXe siècle : Baroche* (P. U. F., 1936).

baroque M. Raymond, *Baroque et renaissance poétique* (Corti), 1951). — J. Rousset, *la Littérature de l'âge baroque en France* (Corti, 1954). — V. L. Tapié, *Baroque et classicisme* (Plon, 1957).

Barras (Paul, vicomte de) J. Vivent, *Barras, le roi de la République* (Hachette, 1937). — J. Savant, *Tel fut Barras* (Fasquelle, 1954).

Barraud (Maurice) P. Cailler et H. Darel, *Catalogue illustré de l'œuvre gravé et lithographié de Maurice Barraud* (Skira, Genève, 1944).

Barré (Nicolas) Chanoine Farcy, *le Révérend Père Barré, religieux minime* (Gabalda, 1942).

Barrès (Maurice) J. et J. Tharaud, *Mes années chez Barrès* (Plon, 1928). — F. Mauriac, *la Rencontre avec Barrès* (La Table ronde, 1945). — R. Lalou, *Maurice Barrès* (Hachette, « Les Grands Ecrivains français », 1950). — A. Zarach, *Bibliographie barrésienne (1881-1948)* [P. U. F., 1951]. — P. de Boisdeffre, *Barrès parmi nous* (Amiot-Dumont, 1952). — Ch. Maurras, *Maîtres et témoins de ma vie d'esprit* (Flammarion, 1953). — J.-M. Domenach, *Barrès par lui-même* (Ed. du Seuil, « Ecrivains de toujours », 1954). — H. Mondor, *Maurice Barrès avant le quartier Latin* (Ventadour, 1956). — Abbé J. Barbier, *les Sources de la Colline inspirée* (Berger-Levrault, 1957). — J. Vier, *Barrès et le culte du moi* (Ed. des Lettres modernes, 1958).

Barrot (Odilon) Ch. Alméras, *Odilon Barrot, avocat et homme politique* (P. U. F., 1951).

Barry (Jeanne Bécu, comtesse du) A. Praviel, *Monsieur du Barri et sa famille* (Colin, 1932). — A. Fauchier-Magnan, *les Dubarry* (Hachette, 1934), — C. Saint-André, *Mme du Barry* (Club du meilleur livre, 1959).

Bart (Jean) H. Le Marquand, *Jean Bart, corsaire et bourgeois de Dunkerque* (Gallimard, 1936). — H. Malo, *Jean Bart* (Les Editions de Paris, 1947). — L. Haffner, *Jean Bart et la marine de son temps* (Les Flots bleus, Monaco, 1956). — J. de La Varende, *Jean Bart pour de vrai* (Flammarion, 1957).

Bartet (Julia) A. Duheuse, *Julia Bartet* (Plon, 1938). — S. Bacqué, *Julia Bartet, souvenirs d'une amie* (Les Editions théâtrales, 1950).

Barth (Karl) J.-L. Leuba, *Résumé analytique de la dogmatique ecclésiastique de Karl Barth* (Delachaux et Niestlé, 1945). — P. Bonnard, J. Courvoisier, E. Gilson, etc., *Hommage et reconnaissance. Recueil de travaux... à l'occasion du 60e anniversaire de K. B.* (Delachaux et Niestlé, 1946). — Le P. Jérôme Hamer, *Karl Barth* (Desclée De Brouwer et Cie, 1949). — Pasteur J. Bosc, *Karl Barth ou la Liberté de Dieu pour l'homme* (Berger-Levrault, 1957). — H. Bouillard, *Karl Barth*, t. I. *Genèse et évolution de la théologie dialectique*; t. II et III. *Parole de Dieu et existence humaine* (Collect. « Théologie », fasc. 38-39, Ed. Montaigne, 1957, 3 vol.).

Barthélemy (Jean-Jacques) M. Badolle, *l'Abbé Jean-Jacques Barthélemy (1716-1795) et l'hellénisme en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle* (P. U. F., 1926).

Bartholdi (Frédéric Auguste) J. Betz, *Bartholdi* (Ed. de Minuit, 1954).

Barthou (Louis) O. Aubry, *Louis Barthou* (Quillet, 1925). — *In memoriam Louis Barthou* (Le Livre contemporain, 1935).

Bartók (Béla) P. Arthuys, J. Bartók, C. Brelet, etc., *Bartók, l'homme et l'œuvre* (*la Revue musicale*, n° 224, 1955). — S. Moreux, *Béla Bartók* (Richard-Masse, 1955).

Barye (Antoine Louis) Ch. Saunier, *Barye* (Rieder, « Maîtres de l'art moderne », 1925). — C.-O. Zieseniss, *les Aquarelles de Barye* (Massin, 1954).

base-ball P. Lafont, *Base-Ball. Technique et règles du jeu* (S. Bornemann, 1950).

Bas-Empire M. Besnier, *l'Empire romain de l'avènement des Sévères au concile de Nicée* (dans *Histoire générale*, publ. sous la direction de G. Glotz : *Histoire romaine*, t. IV-1, P. U. F., 1937). — A. Piganiol, *l'Empire chrétien (325-395)* [dans *Histoire générale* fondée par G. Glotz : *Histoire romaine*, t. IV-2, P. U. F., 1947]. — E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, t. I : *De l'Etat romain à l'Etat byzantin (284-476)* [Desclée De Brouwer et Cie, 1960, 2 vol.] ; t. II : *De la disparition de l'Empire d'Occident à la mort de Justinien (476-565)* [Desclée De Brouwer et Cie, 1949].

Bashkirtseff (Marie) A. Cahuet, *Moussia, ou la Vie et la mort de Marie Bashkirtseff* (Fasquelle, 1930).

Basile (saint) Y. Courtonne, *Saint Basile et l'hellénisme* (Firmin-Didot, 1934). — S. Giet, *les Idées et l'action sociales de saint Basile* (Gabalda, 1941). — J.-M. Bonnat, *Basile le Grand* (Les Editions ouvrières, 1955).

basilique E. Mâle, *la Fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes* (Flammarion, 1950).

basket-ball C. Gommendy, *le Basket-ball* (Flammarion, « Sports et tourisme », 1955). — Boutin-Desvignes, *le Basket-ball* (Bornemann, 1957). — E. Gratereau, *Basket-ball, série d'exercices pour l'initiation et l'entraînement collectif* (Bourrelier, 1959).

basque Le P. Lhande S. J., *Dictionnaire basque-français et français-basque* (Firmin-Didot, 1926-1938). — Ph. Aranart et P. Lafitte, *Vocabulaire français-basque* (Ed. Gure Herria, Bayonne, 1941). — P. Lafitte, *Grammaire basque* (Bayonne, 1944). — R. Lafont, *le Système du verbe basque au XVIe siècle* Delmas, Bordeaux, 1944). — Abbé S. Arotçarena, *Grammaire basque* (Mame, Tours, 1951).

basque (Pays) H. Godbarge, *Arts basques anciens et modernes* (Chabas, Hossegor, 1931). — G. Reicher, *les Basques* (A. Maisonneuve, 1939). — P. Lafitte, *le Basque et la littérature d'expression basque* (Librairie Le Livre, Bayonne, 1941). — G. Bernoville, M. Etcheverry, J. Ithurriague, P. Veyrin, *Visages du Pays basque* (Horizons de France, 1942). — P. Bonnet, *En Pays basque espagnol et en Vieille-Castille* (J.-B. Baillière et fils, 1952). — A. Gachiteguy, *les Basques dans l'Ouest américain* (Eskila, Bordeaux, 1955). — P. Veyrin, *les Basques* (Arthaud, 1955). — R. Ritter, *Béarn, Bigorre, Pays basque* (Arthaud, 1958). — J. Ithurriague, *le Pays Basque* (Delmas, 1959).

basse-cour L. Serre, *le Petit Elevage d'amateur* (Dunod, 1944). — R. Perrin, *Basse-Cour et clapier de vrai rapport* (Arnaud, 1948). — F.-X. Boulangé, G. Duclercq et B. Vuatrin, *Elevage moderne* (Yvert, Amiens, 1954). — G. Legendre, *les Animaux de la basse-cour* (Hachette, « Encyclopédie des connaissances agricoles », 1954).

Bastiat (Frédéric) R. Cuzaq, *la Vie landaise et lyonnaise de Frédéric Bastiat* (Pradeu, Dax, 1953).

Bastié (Maryse) M. Migeo, *la Vie de Maryse Bastié* (Ed. du Seuil, 1952). — Vice-amiral Amanrich, *Une Française : Maryse Bastié* (Baudinière, 1953). — V. Clément, *Maryse Bastié* (Les Flots bleus, Monaco, 1956).

Bastille H. Lemoine, *le Démolisseur de la Bastille. La place de la Bastille. Son histoire de 1789 à nos jours* (Perrin, 1930). — F. Funck-Brentano, *les Secrets de la Bastille tirés de ses archives* (Flammarion, 1932) ; *Légendes et archives de la Bastille* (Hachette, 1948). — P. Chauvet, *1789. L'insurrection parisienne et la prise de la Bastille* (Domat-Montchrestien, 1946).

Bataille (Henry) G. de Catalogne, *H. Bataille, ou le Romantisme de l'instinct* (Ed. de la Pensée latine, 1925). — J.-B. Besançon, *Essai sur le théâtre d'Henry Bataille* (Wolters, Groningue-La Haye, 1928).

bathyscaphe A. Piccard, *Au fond des mers en bathyscaphe* (Arthaud, 1954). — Commandant Houot, *la Découverte sous-marine* (Bourrelier, 1959).

Baty (Gaston) P. Blanchart, *Gaston Baty* (Ed. de La Nouvelle Revue critique, 1939).

Bauchant (André) M. Gauthier, *André Bauchant* (Ed. du Chêne, 1945). — W. Uhde, *Cinq Maîtres primitifs* (Daudy, 1949).

Baudelaire (Charles) G. Blin, *Baudelaire* (Gallimard, 1940). — F. Porché, *Baudelaire. Histoire d'une âme* (Flammarion, 1945). — L. Aressy, *les Dernières Années de Baudelaire* (Jouve, 1947). — J. Charpentier, *Baudelaire* (Tallandier, 1947). — H. Peyré, *Connaissance de Baudelaire* (Corti, 1951). — J. Prévost, *Baudelaire, essai sur l'inspiration et la création poétique* (Mercure de France, 1953). — L. Horner, *Baudelaire, critique de Delacroix* (Droz, Genève, 1956). — J. Crépet, *Propos sur Baudelaire* (*extraits de journaux et de revues*) [Mercure de France, 1957]. — M. Manoll, *la Vie passionnée de Baudelaire* (Intercontinentale du Livre, 1957). — M.-A. Ruff, *Baudelaire, l'homme et l'œuvre* (Hatier-Boivin, 1958).

Imprimerie Larousse, 1 à 9, rue d'Arcueil, Montrouge (Seine).
Février 1960. — Dépôt légal 1960-2e. — N° 1708. — N° série éditeur 1622. — Imprimé en France (*Printed in France*). — 00301-2-60.